DICTIONAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE:

Par Monsieur BAYLE.

TOME SECOND,

SECONDE EDITION,

Revuë, corrigée & augmentée par l'Auteur.

E — M.

A ROTTERDAM,
Chez REINIER LEERS,
MDCCII.
AVEC PRIVILEGE.

Digitized by Google

Digitized by Google

DICTIONAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE.

E.

EBED-JESU. Cherchez HEBEDJESU.

ECCHELLENSIS (ABRAHAM) ſavant Maronite dont Mr. le Jai ſe ſervit * pour ſa Bible Polyglotte. Gabriel Sionita † du même païs que lui l'avoit attiré à Paris, afin (A) de le faire ſon compagnon d'œuvre dans l'édition de cette Bible. Ils ſe brouillerent de telle ſorte que leur querelle fit un éclat ſcandaleux; Gabriel Sionita porta ‡ ſes plaintes au Parlement, & diffama cruellement ſon aſſocié. Mr. Claude s'eſt (R) ſervi de cette diffamation, pour decrediter le temoignage d'Ecchellenſis allegué par Mr. Arnauld. Ceux qui repondirent à Mr. Claude ne tirerent point (C) d'affaire le Maronite diffamé. Je penſe qu'il eſt mort à Rome où il publia quelques livres. Conſultez le ſuplément de Moreri, où ‡ l'on trouve un article bien curieux ſur ce perſonnage.

Pendant

* *Cela montre qu'il a vécu au XVII. ſiecle.*

† *Mr. de Breves Ambaſſadeur à la Porte l'avoit amené en France l'an* 1614. Gaſſend. in vita Peireskii l. 3. pag. m. 281.

‡ *Voiez la remarque A, lettre b.*

‡ *Sous* Abraham Ecchellenſis.

(a) Si impoſtor erat Abraham, cur Gabriel ante quam lis inter eos mota fuiſſet eum fratris nomine compellavit? Si hæc vera ſunt quæ de Abrahamo Gabriel affirmavit, hunc impoſtorem potius eſſe exiſtimaverim: cum ille ipſius ROGATU ET ACCERSITU Pariſios venerit. *Richardus Simon, in fide Eccleſiæ Orient. pag.* 198.

(b) *Id. ib.*

(c) *Claude, Reponſe à la perpetuité de la foi defenduë, l.* 2. *pag. m.* 30. *du* 2. *tome in* 8.

(d) Multa ſilentio præterire vitium eſt, quæ in commendationem Abrahami proferri poſſent, atque in primis epiſtolam, qua doctiſſimus Joannes Morinus ampliſſimum Cardinalem Franciſcum Barberinum, de illius probitate, vigiliis aſſiduis, & labore indefeſſo quandiu Pariſiis commoratus eſt, certiorem facit. *Richardus Simon ib.*

(e) *Reponſe generale au nouveau livre de Mr. Claude, l.* 1. *ch.* 13. *pag.* 214. *On attribuë cette reponſe à Mr. Nicolle.*

(A) *L'avoit attiré à Paris afin de le faire ſon compagnon d'œuvre.*] Ceci ne s'accorde pas avec ce que l'on debite dans le ſuplément de Moreri; je ne ſaurois qu'y faire: j'ai un bon garant; je ne fais que ſuivre Mr. Simon, & j'ai d'autant plus de droit de me fier à ſon temoignage, qu'il l'a deſtiné à ſauver l'honneur de nôtre Ecchellenſis dans une affaire de grand éclat. Tout le monde ſait que la diſpute de Mr. Arnauld & de Mr. Claude paſſoit pour une très-grande affaire. Mr. Simon y entra pour combatre Mr. Claude touchant l'opinion des Grecs; il eut beſoin qu'Ecchellenſis fût honnête homme, & que Gabriel Sionita fût un calomniateur. Or voici l'une de ſes preuves quant au dernier fait. Gabriel (a) fit venir Ecchellenſis à Paris, & le reconut pour ſon confrere; il ne le reconnoiſſoit donc pas pour l'auteur de toutes les friponneries dont il l'accuſa depuis. Chacun voit que Mr. Simon n'eût pas allegué un fait incertain, lors qu'il vouloit tirer un ſi grand uſage contre Mr. Claude de ce qu'il lui repondoit: pouvoit-il croire que Mr. Claude ſe paieroit d'un fait douteux? J'ai donc raiſon de croire que ce qu'il debite eſt preferablement à ces paroles du Continuateur de Moreri: *Monſieur le Jay qui faiſoit travailler à la grande Bible s'étant brouillé avec Gabriel Sionita Maronite, fit venir de Rome Abraham Ecchellenſis.* C'eſt aſſez nous faire entendre que ces deux Maronites ne furent point compagnons d'œuvre pour l'edition de la Polyglotte de Mr. le Jai, & neanmoins Mr. Simon aſſûre tout le contraire. (b) *Gabriel Sionita adverſus Abrahamum Ecchellenſem ſuprema curiæ Pariſienſi libellum quendam ſupplicem obtulerat in quo graviſſimè de Abrahamo, qui ei* SOCIUS *in editione Bibliorum Parienſium adjunctus fuerat, conqueritur.* Mr. Nicolle l'aſſûre auſſi, comme on le verra ci-deſſous.

(B) *Mr. Claude s'eſt ſervi de cette diffamation.*] Ce que Mr. Arnauld avoit allegué touchant la foi des Melchites, étoit tiré des notes de nôtre Ecchellenſis ſur le Catalogue des livres Caldéens fait par Hebedjeſu. Voici ce qu'on lui repond. „ Le temoignagne d'A-„ braham Ecchellenſis n'eſt digne d'aucune foi, & je „ m'en raporte à Gabriel Sionita ſon compatriote qui „ l'a depeint comme un ignorant, un brouillon, un „ fripon, un menteur, un impoſteur, & un fourbe. „ Ces deux hommes avoient l'un & l'autre étudié dans „ le Seminaire des Maronites à Rome, & ils s'étoient „ l'un & l'autre abſolument attachez aux interêts de „ l'Egliſe Romaine, mais s'étant brouillez ſur le ſujet „ d'une édition de la Bible en Syriaque, Gabriel ſe „ crut obligé de dire à Abraham ſes veritez, & de les „ faire conoître au public. Il lui adreſſa pour cet effet „ un Ecrit qu'il apelle, *Commonitorium Apologeticum*, „ où il le repreſente de la maniere que je viens de ra-„ porter. Il lui reproche d'avoir mis en diviſion tout „ le Seminaire de Rome, d'avoir trahi le Patriarche „ des Maronites, d'avoir trompé le Prince Fachraddin, „ d'avoir fourbé le Duc de Florence, d'avoir été banni „ de ſon païs, d'avoir été empriſonné à Florence pour „ ſes crimes, & enfin il le menace, pour ſa derniere „ confuſion, de faire imprimer des lettres qu'il a reçuës „ du Mont Liban, de Rome, & de Florence touchant „ ſa vie. En voilà ce me ſemble aſſez pour pouvoir „ revoquer en doute la ſincerité d'un homme (c). „

(C) *Ne tirerent point d'affaire le Maronite.*] Mr. Simon demeure d'accord que Sionita & Ecchellenſis ſe brouillerent, pour avoir eu trop en vuë la bourſe de Mr. le Jai; *Ita fit ut dum quiſque nummis D.* le Jay, *cujus ſumptibus Polyglotta illa Biblia in vulgus edita ſunt, inhiat, illi pacem diu tenere non potuerint.* Ce n'eſt pas un trop bon preparatif à l'apologie d'un homme. Un coupeur de bourſe en peut bien attirer un autre dans un lieu où il obſerve que la moiſſon eſt très-grande, mais dans la ſuite il peut ſouhaiter d'être ſeul, s'il ſe trouve incommodé du partage du butin. Ainſi la preuve que j'ai raportée dans la remarque precedente n'eſt pas bien forte; car puis que Mr. Simon avouë que ces deux Maronites étoient des eſcrocs, rien n'empêche que Sionita n'ait fait venir à Paris l'autre, encore qu'il le conût pour un fripon. Deſorte qu'au lieu de juſtifier Ecchellenſis, on ne fait que noircir ſon camarade. Le bon temoignage qui fut rendu à Ecchellenſis par le P. Morin (d) ne ſert de rien contre Mr. Claude, car le P. Morin ne garantit pas le tems dont Sionita avoit parle; il ſe contente de dire qu'Ecchellenſis avoit paru honnête & très-laborieux pendant ſon ſejour de Paris: mais ce n'étoit pas ſur ce tems-là que l'accuſateur faiſoit tomber les friponneries de ſon confrere. Voions ſi un autre antagoniſte de Mr. Claude a mieux defendu le parti de l'accuſé.

Voici ſes paroles: „ (e) Il n'y a pas plus de bon „ ſens dans le mepris que Mr. Claude fait des paſſa-„ ges qui ſont citez par Ekellenſis, ſous pretexte que „ Gabriel

Digitized by Google

Pendant qu'il étoit à Rome professeur aux langues Orientales, il fut choisi par le grand Duc Ferdinand II. pour traduire d'Arabe en Latin le 5. le 6. & le 7. livre des Coniques d'Apollonius. Il fut aidé dans cette version par (D) Jean Alfonse Borelli fameux Mathematicien qui y ajoûta des commentaires. Tout cela fut imprimé à Florence avec le livre * d'Archimede *de assumptis* l'an 1661. in folio. La preface contient quelques faits (E) qui seroient le meilleur morceau de cet article, si je les pouvois étaler avec leurs principales circonstances. Je parlerai de la querelle qui s'éleva entre Mr. de Flavigny & Abraham Ecchellensis, & l'on verra là un (F) exemple bien sensible du desordre que les fautes d'impression peuvent causer, & du chagrin insuportable qu'elles donnent à un Auteur.

* *Traduit aussi d'Arabe en Latin par Ecchellensis.*

☞ EDOUARD IV. Roi d'Angleterre, se nommoit Comte de la Marche lors qu'il monta sur le thrône l'an 1461. Il étoit fils d'un Duc d'Iork qui avoit tâché de dethrôner Henri VI. & qui en seroit venu à bout † si un reste de menagement pour les aparences n'eût arrêté les effets de son ambition. Son fils ne menageant (A) rien fut plus heureux; il ne s'amusa point à se

† *Voiez la remarque A.*

„ Gabriel Sionita, dont il étoit associé à la correction „ de la Bible Polyglotte imprimée à Paris, s'etant „ brouillé avec lui, l'a chargé de diverses injures qui „ n'ont nul rapport avec la falsification des passages. „ Il ne sied pas bien à Mr. Claude de se rendre juge „ du different de ces deux Maronites, & encore moins „ de se declarer partie contre Ekellensis sur le seul te„ moignage de son adversaire. Mais quoi qu'il en „ soit, tous ces reproches personnels ne lui donnent „ aucun droit de rejetter les passages qui sont citez „ dans les livres de cet Auteur, parce qu'ils ne ren„ dent point croyable que citant, comme il fait, les „ livres dont il les a pris, qui sont pour la plûpart „ dans la Bibliotheque Vaticane, il ait eu la hardiesse „ de les inventer à plaisir. „ Il n'y a rien de plus vague qu'une telle justification, & puis qu'on ne renvoie point les lecteurs aux reponses d'Ecchellensis, mais qu'on se contente de dire qu'il faut demeurer neutre dans cette querelle, il y a bien de l'aparence que cet homme ne repondit rien, ou qu'il repondit très-mal. Ce que l'Ecrivain Janseniste prend pour son pis aller est meilleur que tout le reste, car apres tout il y a des circonstances où l'on peut croire qu'un mal honnête homme n'oseroit être faussaire.

(D) *Il fut aidé dans cette version par Jean Alfonse Borelli.*] Cela étoit fort necessaire, car celui qui devoit traduire n'entendoit (a) point les Mathematiques, & ainsi quelque habileté qu'il eût dans la langue Arabe, il eût bronché à chaque pas. D'autre côte Borelli (b) ignoroit absolument cette langue, mais il entendoit la matiere du manuscrit, & par le moien des figures geometriques il devinoit le vrai sens d'Apollonius, pour peu que le Traducteur lui expliquât quelques mots. *Porro quod hac in re magis mirandum est*, c'est le temoignage que rend Ecchellensis au grand genie de Borelli, *nec silentio pratereundum, ea erat Viro illi doctissimo singularis ingenii perspicacitas, ut sæpe in abstrusis quibusdam locis, non ex integris, inquam, præmissis, sed ex unica dictione totam illationem inde colligeret, non sensu, sed totidem pene verbis, ac si Arabica legeret verba, & lingua veteranus esset professor* (c).

(a) Verbatur (*difficultas*) circa disciplinæ vocabulorum intelligentiam & notionum quorum ignari eramus, & penitus jejuni. *Ecchellensis, præf. ad Apollon. Conica.*

(b) Licet Arabici idiomatis sim prorsus ignarus. *Jo. Alfonsus Borellus præf. ad Apollon.*

(c) *Ecchell. ubi supra.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Chevillier, Origine de l'imprimerie de Paris 2. part. chap. 5. pag. 169. & suiv.*

(E) *Quelques faits qui seroient le meilleur morceau de cet article.*] Il nous aprend qu'il reçut mille bienfaits du grand Duc Ferdinand II. non seulement lors qu'en pleine prosperité il residoit à sa Cour avec le titre de Deputé de l'Amire Fachraddin, mais aussi après la ruine de ses afaires. Voions comment il s'exprime: *Memini profecto, nec ex animo meo excidet, imo clavo fixum trabali manet, quanta in me contulit Magnus Ferdinandus Secundus ornamenta, quanta in me usus est liberalitate, & beneficentia, non tantùm dum fortuna mihi arridebat, non solùm dum res succedebat prosperè, non modo dum ad illum ab Amiro Fachraddino missus singulari felicitate fruebar, sed etiam in naufragio, & jactura illa barbarica, in Carrellina conjuratione & proditione, in adversissima fortuna* (d).

(F) *Du desordre que les fautes d'impression peuvent causer, & du chagrin . . . qu'elles donnent à un Auteur.*] „ (e) On sçait que M. de Flavigny écrivit „ deux Lettres contre ce magnifique Ouvrage de la „ Bible en sept Langues de M. le Jay. Un habile Ma„ ronite Professeur Royal en Langue Syriaque & Ara„ be, nommé Abraam Echellensis venu de Rome à „ Paris, avoit eu quelque part à cette Bible. C'étoit „ lui qui avoit donné le texte Arabe & Syriaque du „ Livre de Ruth, avec la Version Latine. M. de „ Flavigny écrivit l'année 1647. sa troisiéme Lettre „ contre Echellensis, & son Livre de Ruth, préten„ dant qu'il étoit rempli de fautes. Au milieu de la „ seconde page du premier feuillet il mit ces passages „ seuls, qui sont tirez du septiéme chapitre de Saint „ Matthieu. Au vers. 3. *Quid vides festucam in oculo fratris tui, & trabem in oculo tuo non vides?* Au „ vers. 5. *Ejice primùm trabem de oculo tuo, & tunc „ videbis ejicere festucam de oculo fratris tui.* Il vou„ loit faire entendre à Echellensis par ces paroles, „ qu'ayant laissé beaucoup de fautes dans le Livre de „ Ruth, il reprochoit mal-à-propos à son Confrere „ Maronite Gabriel Sionita, Professeur Royal comme „ lui, d'en avoir laissé quelques-unes dans les Livres „ Arabes & Syriaques, qu'il avoit fait imprimer dans „ la Bible de M. le Jay. Le Maronite se trouvant obli„ gé de repondre, commença par accuser le Docteur „ d'un crime enorme commis sur ce passage; d'avoir „ voulu par une impieté sans exemple, corriger le „ Texte sacré de l'Evangile, & en retrancher un mot „ honnête pour donner place à un autre qui ne l'étoit „ point. Il exagere ce prétendu crime d'un style pic„ quant & outrageant. Voici comme il s'y prend „ dans sa premiere Lettre, qu'il intitule, *Epistola Apo„ logetica prima*, imprimée *in* 8. en l'année 1647. page „ onziéme: *Ad primùm quòd attinet, tua Judaica „ modestia ac pietas, humanissime Flavignane, summo„ perè elucescit, ut alia catera loca omittam, ex iis ver„ bis quæ in me retulisti ex cap. 7. divi Matthæi v. 3. „ & 5. quomodo autem Sacro-sancti Evangelii verba de„ pravasti, & illusisti in hoc loco, ac sacra immiscuisti „ profanis, ne expectes à me ut illa secundùm sacrile„ gam emendationem tuam hic referam, solùm enim „ meminisse animus horret, luctuque refugit. Quam„ obrem non in meis, sed in tuis scriptis id legatur. ô „ acerrimum Hebraicæ veritatis propugnatorem! He„ braïcus Textus, ubi verbum aliquod inhonestum occur„ rit, honestis velat verbis: Tu verò Hebraicæ Linguæ „ Professor, illiusque Textus importunè ad stomachum „ usque defensor ac rabula, Sacro-sancti Evangelii Sa„ crosancta verba impietate inaudita turpas, fadas, & „ spurcè illis abuteris. Ex quo liquidò apparet, quos „ mirabiles progressus in pietate & Lectione sacrarum „ Scripturarum, quas crepas semper, feceris. Ex verbis „ tuis, Flavignane, quisnam sis optimè cognoscimus, „ quia qualis homo est talis etiam ejus erit oratio, ora„ tioni autem facta simillima, factis vita, ut ex Socrate „ refert Cicero lib. 5. Quæst. Tuscul.* & le reste, qui va „ jusqu'à six pages. Voilà de grands mots. Voilà „ une accusation atroce. Voilà bien du bruit qu'on „ fait, & bien des injures qu'on dit à un Docteur. „ C'est une impieté qu'on lui attribuë, c'est un sacri„ lege dont on l'accuse, c'est un soupçon qu'on fait „ naître contre ses mœurs. Qui croiroit que ces re„ proches si sanglans, ne sont fondez que sur une „ faute d'Impression? „ Mr. Chevillier qui me four„ nit ce long passage explique en quoi consistoit cette faute, & comment elle avoit été commise par l'Imprimeur depuis que Mr. Flavigni eut revu la derniere épreuve. Le mal vint de ce que la premiere lettre du mot *oculo* s'échapa fortuitement des Formes quand l'Imprimeur toucha à une ligne mal dressée. Mr. de Flavigni aprenant ce qu'Abraham Ecchellensis lui reprochoit, (f) *ne pouvoit trouver* la faute *dans son Imprimé: il fallut que son ami M. d'Auvergne, Professeur Royal en Arabe, lui montrât de son doigt, avant qu'il la reconnût. Il écrivit aussi-tôt sa quatriéme Lettre . . . . il jura publiquement son innocence en termes de l'Ecriture . . . .* (g) *il dit qu'il falloit que la fievre chaude eût fait perdre l'esprit* à l'Imprimeur, *& qu'il fût devenu phrenetique quand il imprima le mot avec cette faute. Sa* (h) *colere n'étoit pas tout-à-fait éteinte* trente ans après l'impression de sa lettre.

(f) *Id. ib. pag. 171.*

(g) *Id. ib. pag. 172.*

(h) *Ibid.*

(A) *Son fils ne menageant rien fut plus heureux.*] Un historien moderne aiant conduit sa narration jusques au combat où le Comte de (i) Pembroc qui tenoit pour Henri VI. fut batu, insére cette reflexion: „ (k) Ce fut là qu'on reconnut, parmi beau„ coup de qualitez par lesquelles le Comte de la Marche

(i) *Il étoit frere uterin du Roi Henri VI.*

(k) *D'Orleans histoire des revolutions d'Angleterre liv. 6. pag. 284. du 2. to. ad ann. 1461. Je me sers de l'édition de Paris 1693. in 4.*

Digitized by Google

se faire conferer le titre de protecteur, il alla tout droit à la roiauté, & l'emporta brusquement quoi qu'Henri VI. fût plein de vie. Il * marcha peu après contre ce Prince, & gagna sur lui une victoire signalée proche d'Iork, & le contraignit de se sauver en Ecosse avec Marguerite d'Anjou sa femme, Princesse de beaucoup de cœur, & plus propre que son époux à relever le parti vaincu. Elle passa en France pour y demander du secours, & n'obtint que peu de chose. Neanmoins † dès qu'elle fut retournée à Barwic *elle assembla assez de soldats pour faire un petit corps d'armée*, & entra avec son mari dans le Comté de Northumberland, & s'avança jusques vers Durham. Elle y fut jointe par des renforts considerables; mais tout cela fut defait par les troupes d'Edoüard l'an 1463. Elle & son époux furent contrains encore une fois de ‡ se sauver en Ecosse. Les principaux de leurs partisans perirent ou dans le combat, ou par le dernier supplice. La seule ‡ ville d'Iork en vit perir vingt-cinq sur l'échafaut. La desolation (*B*) de ce parti fut beaucoup plus grande après que le Roi Henri, qui se deguisant avoit ôsé retourner en Angle-

* *D'Orleans, revolut. d'Anglet. to. 2. pag. 285. édit. de Paris 1693.*

† *Id. ib. pag. 292.*

‡ *Id. ib. pag. 294.*

‡ *Id. ib.*

(m) *Id. ib. pag. 278.*

(n) *Id. ib. pag. 279.*

(o) *Id. ib. pag. 281. ad ann. 1460.*

(p) *Voiez l'article de Charles-Quint, remarque I.*

(†) Fortuna fortes metuit, ignavos premit. *Seneca in Medea act. 2. v. 159. p. m. 225.*

(q) *Seneca, in Agamemnone act. 2. sc. 1. v. 150. p. m. 259.*

(r) *Mezerai, abregé Chronol. to. 6. pag. m. 66. ad ann. 1591.*

(*f*) *C'est-à-dire les Seize qui avoient fait mourir le Président Brisson.*

(t) *Cicero, Orat. pro Cluent. circa fin. fol. m. 120. A.*

(v) Vis & nequitia quicquid oppugnant, ruit. *Phædr. fab. 7. lib. 2.*

(w) Da frena, & omnem prona nequitiam incita. Per scelera semper sceleribus tutum est iter. *Seneca ubi supra v. 114. pag. 258.*

(x) *D'Orleans ubi supra pag. 296. 297. ad ann. 1464.*

„ che ressembloit au feu Duc son pere, la difference „ de leur genie. Le Duc avoit fait comme ceux qui „ s'efforçoient inutilement de démesler le nœud Gor„ dien: il avoit long-temps disposé les choses au dé„ noüement où il ne pût parvenir. Le Comte imita „ Alexandre, & coupant tout d'un coup ce nœud fa„ tal, parvint sans circuit à la Royauté. Il ne fut pas „ plûtost à Londres, qu'il fit assembler les Prelats, les „ Seigneurs, les principaux bourgeois, & leur exposa „ vivement l'ancienne pretention de sa Maison, l'ac„ cord fait dans le dernier Parlement entre le Duc „ son pere & Henri, dont celuy-cy estant infracteur, „ il soûtint que la Couronne estoit devoluë de plein „ droit à l'heritier de celuy-là. Il poussa si chaude„ ment l'affaire, qu'il fut sur le champ déclaré Roy „ sous le nom d'Edoüard quatriéme, le troisiéme de „ Mars de l'année mille quatre cens soixante & un.„ On entendra mieux ce passage si je raporte ce que l'Auteur avoit dit des menagemens du Duc d'Iork. Ce Duc s'étoit mis en tête de supplanter Henri VI. mais il observa la (*a*) *precaution convenable à une telle entrepriſe. Il y parut tard, & quand il y parut ce fut avec la protestation ordinaire à tous les rebelles de n'en vouloir point au Roi, mais aux Ministres qui gouvernoient mal le Roiaume.* Sa faction fut nommée la rose blanche: l'autre fut nommée la rose rouge: elles (*b*) *commencerent à se faire une guerre ouverte* (*c*) l'an 1454. (*d*) *les deux armées étoient en presence à dix milles de Londres*, quand le Roi fit demander au Duc *ce qu'il pretendoit, & pourquoi il étoit en armes. Le Duc qui avoit interêt de cacher ses desseins à ses troupes, repondit que ses intentions n'étoient point d'attaquer le Roi, mais d'éloigner de lui un mauvais Ministre qui abusoit de son autorité, & pour montrer qu'il disoit vrai* il promit de licentier son armée pourvu qu'on mit en prison ce mauvais (*e*) Ministre. On le prit au mot, & il se trouva bien attrapé, car il n'osa se dedire. Quelque tems après il profita de la conjoncture d'une maladie du Roi (*f*) *pour faire arreſter le Duc de Sommerset chez la Reine meſme*; mais la crainte qu'il eut *qu'on ne penetrast plus avant qu'il ne vouloit dans ses desseins, l'empescha vray-semblablement de s'abreger par un coup violent le chemin des formalitez qu'il faudroit garder dans un Parlement pour faire perir son adversaire, & par là il fut encore une fois la duppe de sa politique.* Le Roi guerit, & parla en Roi selon la leçon de la Reine, ce qui fut cause que l'on élargit Sommerset. Le Duc d'Iork se retira de la Cour, leva des troupes, & les amena vers Londres, (*g*) *protestant toûjours qu'il n'en vouloit pas au Monarque, mais à son Ministre.* Il batit l'armée roiale, & fit prisonnier le Roi. (*h*) *Il se suivit lui-méme, & agissant sur son premier plan . . . . il affecta plus que jamais des manieres respectueuses envers l'infortuné Monarque . . . & lui fit faire une entrée dans Londres qui avoit tous les dehors d'un triomphe, mais qui à la considerer dans ses suites étoit une vraie captivité.* On l'obligea de convoquer un Parlement qui lui donna trois tuteurs, dont le Duc d'Iork fut le premier (*i*) *sous le nom de Protecteur du Royaume . . . . Ainsi il ne resta plus à Henri de la Royauté que le nom de Roy: le Duc en avoit le solide, & n'avoit plus qu'un pas à faire pour avoir tout; mais il attendoit que la voix publique l'excusât à faire ce pas decisif, voulant avoir avec la couronne la gloire d'estre forcé à la prendre. Il se vit bien loin de son compte*; car la Reine fit un gros parti qui fit declarer dans un nouveau Parlement: „ (*k*) Que le „ Prince ayant l'âge meur & l'esprit sain, le Royau„ me n'avoit pas besoin de protecteur; qu'ainsi l'as„ semblée jugeoit à propos de décharger le Duc „ d'Yorch d'un soin superflu, & injurieux à la capa„ cité du Monarque, entre les mains duquel seroit in„ cessamment remis le grand sceau, qu'il confieroit à „ celuy de ses sujets qu'il en jugeroit le plus capable.„ Après divers évenemens il (*l*) se donna une bataille à Northampton: le Roi y fut fait prisonnier: le Duc d'Iork aprit en Irlande ce bon succès, & passa tout aussitôt en Angleterre: il fit tellement apercevoir qu'il aspiroit à la couronne qu'on n'en douta plus, il la demanda même (*m*) en termes clairs & formels au Parlement; mais comme la compagnie garda un morne silence après qu'il eut harangué, il vit bien que ses afaires n'iroient pas où il souhaitoit. (*n*) *Il vouloit être Roi, mais il avoit dans l'esprit de l'être avec l'agrement* de ses sujets. On trouva un temperament dont les parties se contenterent. Il fut établi que le Roi conserveroit *la couronne sa vie durant, & qu'elle passeroit à sa mort au* Duc d'Iork *& à ses enfans.* La Reine ne voulut point consentir à un traité si injurieux au Prince de Galles son fils: elle arma en diligence pour le soutien de ses droits. Le Duc marcha contre elle; mais il fut tué dans la bataille qui se donna peu de jours après (*o*).

Voilà comment son ambition le confondit pour avoir été trop rafinée. Il ne se contentoit pas de la qualité de Roi, il vouloit de plus avoir la gloire de se faire prier de regner. Il n'osa user de violence pour se faire élire, il craignit de là quelque flétrissure de reputation, & en attendant qu'enfin on se serviroit des formalitez les plus solennelles pour lui mettre en main le sceptre, il mourut sans y parvenir. S'il eût fait ce que fit son fils, son regne eût été bien long: il perdit le fruit de ses peines parce qu'il n'employa point toutes ses forces: le menagement en ces choses-là est presque toûjours nuisible. La fortune (*p*) ne hait pas qu'on lui ravisse ses faveurs, elle veut qu'on soit bouillant, (†) elle vomit les tiedes. (*q*) *Res est profecto stulta nequitiæ modus.* Je me souviens d'une reflexion de Mezerai qui n'est pas mauvaise: *Comme il est aussi peu de grans crimes poussez jusqu'au bout*, dit-il (*r*), *que de vertus heroiques, ces* (*f*) *gens en aiant commencé un sans necessité, n'en sceurent faire un second qui leur étoit necessaire pour couvrir le premier.* C'est ainsi que Dieu reprime le mal; il ne permet point qu'on le pousse à bout, & il dispense ordinairement les choses avec une œconomie qui fait que ceux dont la hardiesse n'a point de bornes, ont l'esprit borné, & que ceux qui ont assez de genie pour conoître tout ce qu'il seroit à-propos de faire n'ont pas le courage de l'executer. C'est par là que l'innocence oprimée respire, & même qu'elle se degage assez souvent. (*t*) *Hoc uno modo Judices sæpè multorum improbitate depressa veritas emergit, & innocentia defensio intercluſa respirat, quod aut hi qui ad fraudem callidi sunt, non tantum audent quantum excogitant, aut illi quorum eminet audacia atque projectæ est, à consiliis malitia deseruntur: quod si aut considens astutia, aut callida esset audacia, vix ullo obsistente modo posset.* L'assemblage d'une extrême audace avec une malignité inventive & ingenieuse seroit un torrent à quoi il ne seroit pas possible de resister (*v*), ce seroit une foudre qui abatroit tout ce qu'elle fraperoit. Aucun thrône ne se pourroit soutenir contre des factieux qui auroient ces deux talens. C'est (*w*) par les crimes que les crimes se maintiennent. Je pourrois citer bien d'autres sentences sur ce lieu commun; mais en voilà sufisamment pour aujourd'hui: finissons par dire que le texte de cette remarque demandoit que je donnasse un petit detail de la conduite du Duc d'Iork, non pas tant parce que cela fait mieux conoître ce qui apartient à cet article, que parce qu'il s'agissoit de montrer que son fils le surpassa dans l'art des revolutions.

(*a*) *Id. ib. pag. 253.*

(*b*) *Id. ib. pag. 257.*

(*c*) *Morri dans l'article d'Edoüard IV. met le commencement de cette guerre à l'an 1461. il se trompe.*

(*d*) *D'Orl. ib. p. 261.*

(*e*) *C'étoit le Duc de Sommerset.*

(*f*) *Id. ib. pag. 264.*

(*g*) *Id. ib. pag. 265. ad ann. 1456.*

(*h*) *Id. ib. pag. 266.*

(*i*) *Id. ib. pag. 267. ad ann. 1457.*

(*k*) *Id. ib. pag. 268.*

(*l*) *Id. ib. pag. 276. ad ann. 1460.*

(*B*) *La desolation de ce parti fut beaucoup plus grande.*] Dès qu'on eut apris que Henri sixiéme étoit en prison, (*x*) *ce qui restoit des Lancastres se dissipa dans les contrées voisines.* La Reine mena son fils en France. *Le Comte de Pembroc erra caché & inconu par l'Angleterre. Edmond, nouveau Duc de Sommerset depuis la mort de son frere Henri, se retira en Flandre avec Jean*

Digitized by Google

Angleterre, eut été * *mené à Londres les jambes liées sous le ventre de son cheval.* On l'enferma dans la Tour. La bonne fortune d'Edoüard se dementit quelque tems après: il mecontenta en plusieurs manieres (C) le Comte de Warwic, qui avoit été le principal instrument de la degradation

* *Id. ib. pag.* 296.

son cadet, & Henri Holland Duc d'Exceſtre. Quoy que la Ducheſſe de Bourgogne fuſt Infante de Portugal, petite-fille d'une Lancaſtre, & affectionnée à cette Maiſon, tout parut tellement ſuſpect à ces Princes, qu'ils n'oſerent ſe déclarer, qu'après avoir demeuré long-temps cachez à la ſuite de cette Cour, où à peine trouvoient-ils dequoy vivre. Philippe de Comines raconte qu'il en vit un mendiant ſon pain, marchant nuds pieds, & dans un état pitoyable, juſqu'à ce qu'eſtant reconnu, on luy donna une petite penſion, auſſi bien qu'aux deux Sommerſets, quand ils ſe furent fait connoiſtre.

(C) *Il mecontenta en pluſieurs manieres le Comte de Warwic qui avoit été le principal inſtrument.*] „ (a) Les „ ſervices que les Rois ne peuvent reconnoiſtre les „ rendent d'ordinaire ingrats. Un homme de qui „ ils ont beaucoup receu ſemble eſtre en droit de leur „ demander beaucoup, & quiconque a droit de tout „ demander importune lors meſme qu'il ne demande „ rien. Edoüard devoit ſa Couronne au Comte de „ Warvik: c'eſtoit un ſervice au deſſus de toute ré„ compenſe, & lequel eſtant joint d'ailleurs à des ac„ tions fort éclatantes, avoit attiré à ce Seigneur de „ grands applaudiſſemens des peuples. Le Roy en „ conceut de la jalouſie, & s'imaginant qu'on le com„ paroit avec le Comte de Warvik comme Saül avec „ David, craignit qu'on ne diſt en Angleterre com„ me autrefois en Iſraël: *Saül en a tué mille, & Da„ vid dix mille.*„ Voilà le premier mecontentement. Ce Comte ne fut pas recompenſé (b) ſelon ſes merites, & il s'aperçut qu'Edoüard le regardoit d'un œil jaloux. Cela renferme beaucoup de choſes deſagreables, car il eſt impoſſible qu'un Roi qui porte envie à la gloire d'un de ſes ſujets, ne le deſoblige en pluſieurs manieres.

Le ſecond mecontentement vint de l'ambaſſade dont ce Comte fut chargé, pour traiter le mariage de ſon maître avec Bonne de Savoie ſœur de la Reine de France. (c) Ce mariage fut conclu, & l'on *n'attendoit plus que le retour d'un Ambaſſadeur que* le Roi de France *avoit envoié à Edoüard pour lui en faire ſigner le traitté*, lors qu'on aprit *que le nouveau Roi d'Angleterre* avoit épouſé la veuve d'un Chevalier. „ (d) Toute l'Angleterre vit ce mariage avec une ex„ treſme indignation: mais perſonne n'en eut tant „ de chagrin que le Comte de Warvik, qui ne douta „ point que le Roy ne l'euſt voulu joüer pour le ren„ dre ridicule à toute l'Europe, en l'envoyant deman„ der une grande Princeſſe, pendant qu'il épouſoit „ une Demoiſelle, . . . La conduite d'Edoüard en„ vers le Comte, quand il fut de retour à Londres, „ acheva de l'irriter contre luy. Ce Seigneur avoit „ eſperé, que ſon maiſtre ſe mettroit au moins en „ devoir d'adoucir ſon chagrin ou par de bonnes pa„ roles ou par de mauvaiſes excuſes: mais on ne luy „ parla de rien, & on le traita avec une hauteur, „ dont un homme moins fier que luy auroit eu pei„ ne à s'accommoder. Pour comble d'outrage, il „ apprit que ce Monarque débauché avoit tenté (e) „ la pudeur de ſa niece, d'autres diſent de ſa ſœur, „ & avoit voulu faire une maiſtreſſe dans ſa famille, „ pendant qu'il prenoit une femme dans une au„ tre.„

Warwic plein du deſir de vengeance reſolut de remettre Henri ſur le thrône, & il executa heureuſement ce projet, & voilà de quelle maniere il ſe joüoit de la couronne: il en priva Henri VI. pour la donner à Edoüard, & puis il l'ôta à Edoüard pour la redonner à Henri VI. preuve évidente qu'il n'écoutoit ni les loix, ni la juſtice, mais ſes interêts & ſa paſſion. Il eût eu aſſez de credit pour monter lui-même ſur le thrône, mais (f) *il crut qu'il y avoit plus de gloire à faire des Rois qu'à regner.* Le (g) caractere de ſon ambition ne le portoit pas à regner, mais à gouverner ceux qui regnoient. Au reſte on ne voit preſque jamais que ceux qui élevent ſur le thrône un uſurpateur joüiſſent long tems de ſes bonnes graces. Ce n'eſt pas toûjours à cauſe de la maxime *on aime la trahiſon & non pas les traîtres*; ce n'eſt pas toûjours à cauſe qu'on s'imagine que des gens qui ont travaillé à dethrôner leur premier maître, ne ſe feront pas un ſcrupule de dethrôner le ſecond; c'eſt principalement à cauſe que ces gens-là ſe perſuadent qu'on ne les recompenſe pas ſelon leurs merites, & qu'un Prince qui leur eſt redevable de la Souveraineté, doit leur accorder tout ce qu'ils demandent (h). Il ne le peut faire, ni ne le doit. Là-deſſus ils ſe depitent, ils en viennent à des reproches, ils ſe font diſgracier. Commentons un peu ces paroles (i) *Les ſervices que les Rois ne peuvent reconoître les rendent d'ordinaire ingrats* &c.

Le premier paſſage que je veux citer eſt dans les Memoires du Duc de la Rochefoucaud. „ (k) Il étoit „ dificile que la Reine eût une reconnoiſſance pro„ portionnée aux grans ſervices que M. le Prince lui „ avoit rendus, & que M. le Prince ſe contint dans „ la modeſtie qu'il devoit aprés avoir ſi utilement ſer„ vi, car les dettes de cette nature ne ſe pouvant „ paier produiſent ordinairement de la haine dans „ l'eſprit du Souverain, & à même tems inſpirent „ des penſées de domination aux ſujets.„ Mr. de la Châtre me fournit le ſecond paſſage. (l) *Depuis que nous avons des obligations extraordinaires à des perſonnes il ſemble que nous redoutions leur preſence, comme ſi elle nous incitoit ſans ceſſe à la reconnoiſſance, & blâmoit nôtre ingratitude dans le moindre retardement.* Philippe de Comines nous a conſervé une très-bonne penſée de Louis onze, & il la raporte au ſujet de quelques grans qui ne s'étoient pas bien trouvez d'avoir mis à un trop haut prix les ſervices qu'ils avoient rendus à leur maître. Il nomme entre autres le Comte de Warwic: „ (m) Advient tres-ſouvent que cette au„ dace vient d'avoir bien ſervi, & qu'il ſemble à ceux „ qui en uſent, que leurs merites ſont tels que l'on „ doit beaucoup endurer d'eux, & qu'on ne s'en peut „ paſſer. Mais les Princes au contraire, ſont d'opi„ nion qu'on eſt tenu à les bien ſervir: & le tiennent „ bien en leur dit: & ne deſirent qu'à ſe depeſcher de „ ceux qui les rudoient. Encores en ce pas me faut „ alleguer noſtre maiſtre en deux choſes, qui une fois „ me dit, parlant de ceux qui font grand ſervice (& „ m'en allegua ſon autheur, & de qui il le tenoit) que „ avoir trop bien ſervi perd aucunes fois les gens, & „ que le plus ſouvent les grans ſervices ſont recom„ penſez par grande ingratitude: mais qu'il peut auſſi „ bien advenir par le defaut de ceux qui ont fait leſ„ dits ſervices, qui trop arrogamment veulent parler „ & uſer de leur bonne fortune, tant envers leurs „ maiſtres, que leurs compagnons, comme de la „ meſconnoiſſance du Prince. Me dit davantage qu'à „ ſon advis, pour avoir biens en Cour, c'eſt plus „ grand heur à un homme, quand le Prince, qu'il „ ſert, luy a fait quelque grand bien, à peu de deſ„ ſerte, parquoy il luy demeure fort obligé, que ce „ ne ſeroit s'il luy avoit fait un ſi grand ſervice que „ ledit Prince luy en fuſt tres-fort oblige: & qu'il ai„ me plus naturellement ceux qui luy ſont tenus, qu'il „ ne fait ceux à qui il eſt tenu.„ Voions le jugement de Montagne là-deſſus: *Quand je leus Philippes de Comines*, dit-il (n), *il y a pluſieurs années, tres-bon Autheur certes; j'y remarquay ce mot pour non vulgaire: Qu'il ſe faut bien garder de faire tant de ſervice à ſon maiſtre qu'on l'empeſche d'en trouver la juſte recompenſe. Je devois loüer l'invention, non pas luy. Je la rencontray en Tacitus, il n'y a pas long temps:* (1) Beneficia eò uſque læta ſunt, dum videntur exolvi poſſe, ubi multum antevenere, pro gratia odium redditur. *Et Seneque vigoureuſement.* (2) Nam qui putat eſſe turpe non reddere, non vult eſſe cui reddat. *Q. Cicero d'un biais plus laſche:* (3) Qui ſe non putat ſatisfacere, amicus eſſe nullo modo poteſt. Je voudrois que Montagne n'eût point tronqué le paſſage de Seneque; il en a ôté le commencement & la fin, & c'étoient des pieces qui portoient coup Voiez la marge (o), & conſiderez ceci, c'eſt la ſuite de ce que Montagne raporte: *Tibi habe quod accepiſti, non repeto, non exigo. Profuiſſe tutum ſit: nullum eſt odium perniciоſius quam ex beneficii violati pudore.* On pouvoit auſſi citer la 19. lettre de Seneque, car on y trouve que les bienfaits produiſent la haine: (p) *Nullum habet majus malum occupatus homo, & bonis ſuis obſeſſus, quàm quod amicos ſibi putat, quibus ipſe non eſt: quod beneficia ſua efficacia judicat ad conciliandos amicos, cum quidam, quo plus debent, magis oderint. Leve eſt alienum debitorem facit; grave inimicum.* Pline le jeune qui conoiſſoit admirablement tous les lieux communs du panegyrique, n'a pas oublié de remarquer que ſon Heros ne reſſembloit point aux autres Princes; ils ne croient preſque jamais qu'ils aient de l'obligation à quelcun, & s'ils le croient, ils n'aiment pas cette perſonne. (q) *Utriuſque cura, utriuſque vigilantia obſtrictus es Cæſar. Sed in principe rarum ac prope*

(a) *Id. ib. lib. 7. pag.* 300.

(b) *Il avoit reçu neanmoins du Roi Edoüard dequoi accroître ſon revenu de 80. mille eſcus de rente.* Matthieu, Hiſt. de Louis XI. l. 5. ch. 6. pag. 239.

(c) *D'Orleans ib. pag.* 302.

(d) *Id. ib. pag.* 305.

(e) *Voici les paroles de Polydore Virgile.* Nec abhorret à veritate Edouardum tentaſſe ut aiunt, neſcio quid in domo Comitis, quod ab honeſtate omnino abeſſet, cum homo eſſet qui facile puellas oculis adjiceret, eaſque deperiret.

(f) *D'Orleans ubi ſupra pag.* 306. *il cite Thomas Morus.*

(g) *Id. ib. pag.* 338.

(h) *Conſer qua ſupra pag.* 953. *remarque* AA.

(i) *Rochefoucaut, guerre de Paris.*

(k) *Je les ai raportées au commencement de cette remarque.*

PASSAGES ſur l'ingratitude.

(l) *La Châtre, Memoires.*

(m) *Philippe de Comines liv. 3. chap. dernier pag. m.* 191. 192.

(n) *Montagne, Eſſais livre 3. chap. 8. p. m.* 280.

(1) *Le bienfait eſt agreable juſques à ces termes, qu'on le puiſſe reconnoiſtre: quand il les outrepaſſe de loin, on paye de haine pour gratitude.* Tac. Ann. 4.

(2) *Car cettuy-là qui croid que ce luy ſeroit honte de manquer à la recompenſe, voudroit que celuy qui la doit recevoir ne fuſt point.* Sen. ep. 81.

(3) *Car quicenque penſe ne ſatisfaire pas à quelqu'un, ne peut nullement eſtre ſon amy.* Cic. in epiſt.

(o) Eo perductus eſt furor ut periculoſiſſima res ſit beneficia in aliquem magna conferre, nam quis putat &c. *Seneca epiſt.* 81.

(p) *Id. epiſt. 19. pag. m.* 200.

(q) *Plinius in panag. c.* 61.

Digitized by Google

tion d'Henri VI. Il se maria (D) desavantageusement, & se fit haïr des Anglois par cette mesalliance. Ce Comte aiant attiré dans sa faction le Duc de Clarence frere d'Edoüard, lui donna sa fille en mariage, & projetta avec lui de remettre sur le thrône Henri VI. Il s'en falut peu qu'ils n'executassent cette entrepriſe, car * ils enleverent Edoüard dans son camp; mais comme il trouva le moien de s'évader du lieu où on le gardoit, ils ne purent tirer aucun avantage du bonheur qu'ils avoient eu de se rendre maîtres de sa perſonne. Le General de leurs troupes fut batu par Edoüard qui lui fit trancher la tête. Cette disgrace les obligea à passer en France pour † solliciter le secours qu'ils se promettoient de Louïs XI. Ils y furent fort bien reçus: Marguerite d'Anjou femme du Roi prisonnier joignit ses intrigues aux leurs; le Prince de Galles son fils épousa la seconde fille du Comte; ce mariage fut menagé par Louïs onziéme comme une choſe qui fortifieroit notablement la faction: elle se fortifioit d'un autre côté en Angleterre; les amis du Comte y preparoient toutes choſes pour dethrôner Edoüard, qui bien loin d'être sur ses gardes, comme le Duc de Bourgogne son beau-frere l'y exhortoit, ne perdoit β *ni un jour de chaſſe, ni une des parties de plaiſir qu'il faiſoit ſouvent avec les Dames.* Le Comte debarqua heureusement à Darmouth les troupes que le Roi de France lui prêta, & fut bientôt joint par beaucoup d'Anglois. Edoüard marcha contre lui avec une belle armée; il se diſpoſoit à mettre ses troupes en bataille lors qu'il aprit γ *que le Marquis de Montaigu en qui il s'étoit fié juſques là*, avoit crié le premier *vive le Roi Henri*, & que *d'autres y ayant repondu le mal s'étoit ſucceſſivement communiqué à tous les quartiers, & que par tout on entendoit crier*, vive le Roi Henri. Il delibera „ δ avec ses amis du parti qu'il avoit à prendre: les choſes parurent si deſeſperées qu'on n'en „ trouva point de meilleur que celui . . . . de passer la mer, & d'aller chercher du secours chez „ les étrangers, pendant que les serviteurs du Roi lui prepareroient le retour.„ Il s'embarqua en effet, & fit voile vers la Flandres; quelques pirates ζ grans ennemis des Anglois l'attaquerent, & le pourſuivirent juſqu'à η Alcmar où il debarqua θ. Cependant le Comte de Warwic mena son armée à Londres, & remit λ le Roi Henri sur le thrône. On convoqua un Parlement où μ *Edoüard fut declaré traitre & uſurpateur de la Couronne, ſes biens confiſquez, & les Edits portez ſous ſon nom annullez.* Il ne put obtenir du Duc de Bourgogne qu'un petit secours en cachette; il ne laiſſa pas de s'engager à retourner en Angleterre, ν *ſe fiant ſur les amis qu'il y avoit, ſur les lettres qu'il en recevoit, & plus encore ſur le penchant du peuple Anglois pour les nouveautez.* Il debarqua, & il s'avança dans le païs sans opoſition; il fut joint par le Duc de Clarence qui debaucha autant de soldats qu'il lui fut poſſible, & qui abandonna le parti du Roi sans menagement. En un mot ‡ *quoi que le Roi fuſt dans Londres avec un nombre conſiderable de Seigneurs de ſa faction, & que le Comte de* ‡ *Warvick leur euſt mandé qu'ils tinſſent ſeulement trois jours, & qu'il les aſſeuroit du ſecours, Edoüard ne ſe fut pas plutôt preſenté qu'il trouva toutes les portes ouvertes.* Les femmes le servirent (E) beaucoup. Il remit Henri dans la Tour sans que perſonne

* *Id. ib. pag.* 312. *ad ann.* 1470.

† *Id. ib. pag.* 316.

β *Id. ib. pag.* 319.

γ *Id. ib. pag.* 323.

δ *Ibid. pag.* 324.

ζ *Comines les apelle Oſtrelins.*

η *Ville de la Hollande Septentrionale.*

θ *D'Orleans ib. pag.* 329.

λ *Au mois d'Octobre* 1470.

μ *Id. ib. pag.* 327.

ν *Id. ib. pag.* 333.

‡ *Id. ib. pag.* 335. *ad ann.* 1471.

‡ *Des affaires importantes l'avoient apellé fort avant au Nord du Roiaume.* Id. ibid. pag. 334.

prope inſolitum eſt ut ſe putet obligatum, aut ſi putet, amet. Debes ergo Cæſar, & ſolvis.

(a) D'Orleans *ubi ſupra l.* 6. *p.* 302. *ad ann.* 1465.

(D) *Il ſe maria deſavantageuſement.*] „ (a) Il estoit „ d'une complexion susceptible de toutes les natures „ d'amours: il en avoit de vagues & de fixes, d'en„ joüez & de serieux; attaquant toutes les femmes „ par un esprit de débauche, & s'attachant de temps „ en temps à quelques-unes par des passions suivies. „ Celle qu'il eut pour Elizabeth Wodwile, fille du „ Baron de Rivers & de Jacqueline de Luxembourg, „ qui estant veuve du Duc de Bethford avoit épousé „ ce Seigneur, fut de ce dernier caractere. Il estoit „ allé à la chasse vers Grafton, demeure du Baron, & „ y estoit entré pour rendre une civilité à sa femme... „ Elle avoit sa fille avec elle, qui estant veuve du Che„ valier Jean Gray, tué au service d'Henri VI. à la „ seconde bataille de Saint-Alban, avoit perdu une „ partie de son bien dans la confiscation de celuy de „ son mari. La jeune veuve voulant profiter d'une „ occasion si favorable de recouvrer ce qu'on luy avoit „ fait perdre, prit adroitement son temps durant cette „ visite pour demander cette grace au Roy.„ Elle l'obtint, & n'accorda point au Roi celle qu'il lui demandoit: *Je ne m'eſtime pas aſſez*, luy repondit-elle, *pour croire que je puiſſe eſtre Reine, mais je ne m'eſtime pas aſſez peu pour me reſoudre à eſtre maiſtreſſe. Je ne puis aimer qu'un mari, puiſque vous ne le pouvez eſtre, contentez-vous que je vous honore comme mon Roy, & que j'aye pour vous toute la reconnoiſſance que l'on doit à ſon bienfacteur.* „ (b) Elle acheva de l'enflam„ mer, par les remontrances qu'elle luy fit pour luy „ persuader d'étouffer la passion qu'il avoit pour elle, „ quand elle le vit tout-à-fait hors d'état de profiter „ de ses leçons. Elle le mena si loin par cet artifice, „ qu'il résolut de l'épouser, quelque engagement qu'il „ eust ailleurs, & quelque effort que fist pour l'en de„ tourner la Duchesse d'Yorch sa mere, laquelle aprés „ y avoir employé inutilement les plus fortes raisons, „ poussa la chose jusqu'à solliciter une des maistresses „ du Roy nommée Elizabeth de Luci, de déclarer „ que ce Prince inconstant luy avoit engagé sa foy, & „ qu'elle ne s'estoit abandonnée à luy, qu'en conse„ quence de la promesse qu'il luy avoit fait de l'épou„ ser. La Duchesse retarda de quelque jours le ma„ riage du Roy son fils par le bruit de cet engage„ ment, & par la dénonciation qu'elle en alla faire „ elle-mesme à l'Evesque: mais le fait bien examiné, „ on trouva par le témoignage de la perſonne inte„ ressée, qu'elle s'estoit laissé séduire par l'esperance, „ mais non pas par la promesse du mariage. Cet „ obstacle estant donc levé, & rien n'estant plus ca„ pable d'en faire aux volontez d'Edoüard sur ce point, „ il épousa Madame Gray avec toutes les solemnitez „ & toute la pompe d'une nopce Royale.„

(b) *Id. ib. pag.* 304. *Il cite Thomas Morus.*

On ne sait pas ce qui seroit arrivé si Edoüard eût eu une femme lors qu'il parla d'amour à la jeune veuve. Peut-être n'eût-il pas trouvé tant de resistance, & peut-être ne temoigna-t-on tant de dedain pour la qualité de maîtresse, que parce qu'on le voioit dans la liberté de se choisir une épouse. Thomas Morus insinuë qu'il y eut de l'artifice dans le procedé de la Dame, elle prêcha lors que l'auditeur n'en pouvoit plus profiter. Au fond une femme de qualité qui a de l'esprit repond toûjours comme fit la Dame Gray. Cela peut servir & ne sauroit nuire, car il y a de bons moiens de remedier au mal d'un premier rebut, & l'on mene loin un homme quelque grand qu'il soit, lors qu'il est bien amoureux, & garçon, & qu'on sait lui faire entendre que s'il n'aime pour le sacrement, il ne tiendra jamais rien. On a vu ailleurs (c) qu'une maîtresse d'Henri VIII. le poussa par une ruse semblable jusques au divorce.

(c) *Dans l'article* Boleyn, *pag.* 632.

(E) *Les femmes le ſervirent beaucoup.*] „ (d) Phi„ lippe de Comines dit que trois choses rendirent „ si facile à ce Roy l'entrée de cette grande ville. „ La premiere fut le nombre de ses amis, qui s'es„ toient sauvez dans les eglises, regardées encore „ en ce temps-là comme des azyles invioiables. La „ seconde fut les grandes dettes qu'Edouard avoit „ contractées dans Londres, chacun estant bien aise „ de voir son creancier en état de payer. La troisié„ me, furent les bourgeoises qui avoient eu part à „ ses bonnes graces, lesquelles luy gagnerent leurs „ maris.„ Les paroles de Philippe de Comines sur ce dernier point sont celles-ci: (e) *Pluſieurs femmes d'eſtat & riches Bourgeoiſes de la ville, dont autresfois il avoit eu grande privauté & accointance, luy gaignerent*

(d) D'Orleans *ib. pag.* 335. *ad ann.* 1471.

(e) *Comines liv.* 3. *ch.* 7. *pag. m.* 164.

Digitized by Google

perſonne s'y opoſât, quoi que ce fût un (F) très-bon Prince, & il marcha promptement pour donner bataille au Comte. Il le defit * entierement, & le tua, & peu après il gagna une ſemblable victoire ſur la Reine Marguerite: il fit mourir quantité de gens, le Roi priſonnier fut de ceux-là, mais la Reine ſon épouſe fut épargnée, & on la mit même en liberté † *aprés quelque tems de priſon.* Le Duc de Clarence s'étant brouillé à la Cour (G) fut puni de mort. Tant de ſuplices, & tant de ſang repandu devoient naturellement exciter dans les eſprits beaucoup de haine contre Edoüard, neanmoins il regna tranquillement, & avec l'admiration de ſes ſujets. Il ſe ligua avec le Duc de Bourgogne contre Louïs onziéme, & jamais peut-être il n'y eut une occaſion plus belle que celle-là de conquerir toute la France; mais il aima mieux faire la paix, & vivre voluptueuſement. Cette paix (H) honteuſe à la France à certains égards, eſt excuſable quand

* *Le 14. d'Avril 1471.*

† *Id. ib. pag. 346.*

leurs maris & de leurs parens. Voilà un bonheur aſſez ſingulier. D'autres Rois & ſur tout en d'autres païs auroient perdu leur couronne pour avoir trop careſſé les femmes de leurs ſujets, en voici un qui la recouvre par cette voie. Donnons la deſcription de ſa vie voluptueuſe: (a) *Il avoit ja accouſtumé ſes aiſes & ſes plaiſirs douze ou treize ans, plus que Prince qui ait veſcu de ſon temps: car nulle autre choſe n'avoit en penſée qu'aux Dames & trop plus que de raiſon, & aux chaſſes, & à bien traiter ſa perſonne. Quand il alloit en la ſaiſon à ces chaſſes, il faiſoit mener pluſieurs pavillons pour les Dames: & en effet, il y avoit fait grande chere: & auſſi il avoit le perſonnage auſſi propice à ce faire qu'homme que jamais je veiſſe: car il eſtoit jeune & beau, autant que nul homme qui ait veſcu en ſon temps, je dy à l'heure de cette adverſité: car depuis s'eſt fait fort gras.*

(a) *Id. ib. chap. 5. pag. 156. ad ann. 1470.*

(F) *Quoi que ce fût un très-bon Prince.*] J'ai fait quelque part une obſervation qu'il me doit être permis de confirmer par des exemples lors que j'en trouve. Tout Auteur a droit de juſtifier ſes ſentimens, & de profiter pour cela de tout ce que ſa lecture lui peut fournir. J'ai dit (b) que la trop grande foibleſſe, ou la trop grande bonté des Princes ont été plus ſouvent la cauſe de leur dethrônement, que leur trop grande mechanceté. Henri VI. le joüet de la fortune, captif pluſieurs fois, maſſacré enfin dans la priſon, étoit la meilleure ame qui ſe pût voir. „ (c) Il „ avoit toutes les vertus qui font un homme de bien, „ mais peu des qualités qui font un grand Roy, dont „ il ne ſçavoit pas meſme l'art de ſe donner les appa„ rences. Ainſi il ne fut pas plûtoſt en cet âge, où „ l'on commence à monſtrer ce qu'on eſt quand on „ ne peut feindre ce qu'on n'eſt pas, qu'on le recon„ nut bon, debonnaire, temperant, juſte, vrayment „ Chreſtien: mais mou, facile, pareſſeux, foible, „ n'agiſſant que par le mouvement qu'on luy donnoit, „ & le recevant par habitude de ceux qui s'eſtoient „ mis une fois en poſſeſſion de le luy donner.„ Peu s'en eſt falu qu'on ne l'ait mis au Catalogue des Saints qu'on invoque. Liſez ce qui ſuit: (d) *Prince de peu de talens, & de grandes vertus; fort malheureux ſelon le monde, fort heureux ſelon l'Evangile. Il fut mepriſé des hommes, qui l'ont regardé comme un eſprit foible, imprudent, ſtupide meſme & peu ſenſé, c'eſt ainſi qu'en parle Comines, injuſte contre ſon ordinaire à la memoire de ce pieux Roy: mais le ciel a relevé ſa gloire par des miracles faits à ſon tombeau, qui l'ont fait reverer comme un Saint. Henri VII. demanda ſa canonization: on ne ſçait ce qui l'empeſcha de la pourſuivre ou de l'obtenir. Quelques-uns croyent que ce Monarque, naturellement ménager, craignit les frais de cette ceremonie: choſe peu croyable d'un ſi grand Roy: d'autres diſent qu'on répondit à Rome, qu'il falloit mettre de la difference entre un homme de bien & un ſaint, raiſon encore moins vray-ſemblable, puiſque l'Egliſe ne connoiſt point de ſainteté plus élevée, que celle d'un homme qui ſçait conſerver une vie pure dans la corruption de la Cour, & une patience conſtante parmi de longues adverſitez. Il y a bien plus d'apparence à ce que d'autres en ont écrit, qu'Henri VII. mourut avant qu'on euſt fait les informations neceſſaires à cette canonization, à laquelle ſon ſucceſſeur ne ſe trouva ni en meſures, ni en humeur de s'intereſſer.* Si au lieu de tant de vertus Chretiennes Henri VI. avoit poſſedé les qualitez d'un guerrier, & d'un politique qui ſait mettre tout en œuvre pour ſe faire craindre, on ne lui eût pas debauché ſes ſujets avec la même facilité. S'il eût été un auſſi mauvais garçon que les chefs de ſes rebelles, il les eût reduits à leur devoir, & il ſeroit mort ſur le thrône. On l'a vu abandonné de tout le monde dans ſa capitale; pourquoi? Eſt-ce qu'on pouvoit ſe plaindre de ſes violences? nullement? Pourquoi donc? C'eſt qu'il n'étoit armé que de ſa vertu, *ſola majeſtate armatus.* Foible reſſource dans une guerre civile, que de n'avoir de ſon côté que le temoignage de ſa conſcience, & le bon droit. Pour renverſer un Monarque qui a ſçu ſe faire craindre *per fas & nefas*, il faut un orage, ou un ouragan; mais pour faire tomber un Prince ſcrupuleux, & debonnaire, il ne faut que ſouffler deſſus.

(b) *Dans la remarque de l'article* Amphares.

(c) *D'Orleans ubi ſupra, liv. 6. p. 234.*

(d) *Id. liv. 7. pag. 343. 344.*

(G) *Le Duc de Clarence . . . . fut puni de mort.*] Ce fut pour avoir trop parlé quand il ſçut que le frere de la Reine aſpiroit à épouſer l'heritiere de Bourgogne. (e) *La jalouſie, l'indignation, le dépit* le firent parler *d'autant plus indiſcretement en cette occaſion, qu'il aſpiroit à ce mariage, & qu'il intriguoit pour cela ſecretement avec la Ducheſſe de Bourgogne ſa ſœur. Sa colere éclata contre le Roy meſme, dont il tint de mauvais diſcours, diſant entre beaucoup d'autres choſes injurieuſes à ce Prince, qu'il n'eſtoit pas fils du Duc d'Yorch, qu'il avoit uſurpé le troſne contre la bonne foy ſur Henri, qui ſelon un traité ſolemnel & autoriſé par le Parlement, en devoit demeurer en poſſeſſion durant ſa vie. La Reine & ſes parens ne manquerent pas de relever toutes ces paroles, & d'y mettre toute la gloſe neceſſaire à les faire entendre dans le ſens qu'ils leur vouloient donner . . . . . (f)* Edoüard *en fut ſi vivement frappé, qu'il traduiſit ſon frere au Parlement, & luy fit faire ſon procés. On prétend qu'il adoucit ſa peine, en changeant le genre de mort auquel il avoit eſté condamné en celuy d'eſtre noyé dans un tonneau de vin grec. L'adouciſſement eſt bizarre, & quoy qu'en diſe le Chancelier Morus, qui veut faire paſſer cette action pour un effet de clemence en ce Roy, j'y trouve quelque choſe de barbare, qui choque plus l'humanité que le plus cruel ſupplice.* Voiez la marge (g).

(e) *Id. ib. pag. 347. ad ann. 1476.*

(f) *Ibid. pag. 348.*

(g) *Georges Duc de Clarence frere du Roy d'Angleterre, choiſit de mourir dans un vaiſſeau de malvoiſie pour mourir:* non ſine quadam voluptate adferre ſolet levis diſſolutio animi, *dit Seneque, ou pour s'enyvrer & ſe ſouſtraire de l'horreur & ſentiment de la mort.* Matthieu hiſt. de Louis XI. liv. 10. p. m. 550.

(H) *Cette paix honteuſe à la France . . . . . eſt excuſable quand on conſidere l'état des choſes.*] L'Auteur que je cite nous la donne (h) pour *le chef-d'œuvre de Louis XI. Mais,* ajoûte-t-il, *elle fut ſi glorieuſe à Edoüard, que ceux des François qui n'alloient pas autant au ſolide que leur Roy, & qui ne voyoient pas ſi loin, en eurent honte, & euſſent mieux aimé courir encore un plus grand riſque que d'eſtre en ſeureté à ce prix. En effet le Roy d'Angleterre ſe fit rechercher d'une maniere, que la majeſté de la monarchie Françoiſe peut à peine ſouffrir dans la neceſſité. Une penſion de cinquante mille écus, payable dix ans durant à ce Prince pour les frais de ſon entrepriſe, fut ce qu'il y eut dans ce traité de plus humiliant pour la France, & de plus honorable à Edoüard, qui retourna dans ſon pays chargé des depoüilles d'une Prince avec qui il avoit fait amitié.* Voiez l'une des remarques de l'article de Louis XI. j'y ai allegué un long paſſage d'un Auteur François qui obſerve que ce Prince fut accuſé de poltronnerie en cette rencontre. Le Pere d'Orleans n'a pas tort de dire que cette penſion paiable dix ans durant fut l'endroit le plus honteux, car il faut ſavoir que c'eſt ſur ce fondement que les Anglois ſe glorifient d'avoir rendu tributaire à leur couronne la Monarchie de France. Je laiſſe aux hommes d'Etat à examiner ſi ce fondement eſt ſolide; il me ſemble qu'il ne l'eſt pas, & qu'afin de ſe vanter raiſonnablement qu'on a eu pour tributaire une nation, il faut que ce terme ait été mis dans le traite, & qu'on l'ait contrainte de convenir que l'argent qu'elle paiera ſera nommé un tribut. Or c'eſt ce qui ne ſe trouve point dans les articles du traité conclu entre Louis XI. & Edoüard IV. & il eſt certain que les François & les Anglois donnerent toûjours un nom different aux ſommes paiées: ceux-là les nommerent (i) *penſion*, & ceux-ci *tribut.* Bien plus Philippe de Comines aſſûre (k) que ce n'étoit ni l'un ni l'autre. Mais au fond ſeroit-ce dequoi tant ſe glorifier ſi l'on eût forcé Louis XI. à promettre pendant dix ans un tribut à l'Angleterre, lui qui avoit ſon Roiaume plein de mecontens, & qui ſavoit que ſon Connetable le trahiſſoit, & qu'il s'éleveroit des conſpirations très-dangereuſes dans le cœur de ſon Roiaume dès que toutes les forces de l'Angleterre, & de la maiſon de Bourgogne jointes enſemble auroient fait une irruption ſur les frontieres? Si Edoüard profitant des conjonctures, & ſecondé par tant d'alliez au dedans & au dehors, eût reduit

(h) *D'Orleans ubi ſupra pag. 350.*

(i) *Voiez Philippe de Comines liv. 6. chap. 9. pag. 390. 391.*

(k) *Et ſi lui fut rompuë la penſion qu'il* (Edouard) *prenoit de nous qu'il appelloit* tribut, *mais ce n'eſtoit ne l'un ne l'autre & l'ay declare cy-deſſus.* Id. liv. 5. ch. dernier pag. 343.

Digitized by Google

quand on considere l'état des choſes. Les deux Rois ſe virent à Pequigni en Picardie, & ſe firent bien des careſſes. Celui de France pria l'autre de (I) venir ſe divertir avec les Dames de Paris, & eût été bien fâché d'être pris au mot. Il craignoit beaucoup que les Anglois (K) ne ſe repentiſſent de l'accord. La declaration de la guerre contint une choſe remarquable, car Edoüard expoſa qu'il vouloit être Roi de France afin de faire (L) du bien à la nation. Il mourut le 13. d'Avril 1483. dans la quarante-uniéme année de ſon âge. Quelques-uns diſent que le chagrin de ſe voir fruſtré de l'eſperance de marier ſa (M) fille avec le Dauphin fut la cauſe de ſa mort. Toutes les precautions qu'il

reduit ſon ennemi à lui promettre un tribut, ſeroit-ce une preuve bien ſolide de ſa ſuperiorité? Où eſt la nation aſſez puiſſante, & aſſez brave pour ne pas tomber dans cette neceſſité, ſi tous ſes voiſins conſpirent contre elle, dans le tems de ſa diſcorde? Je ne croi point que la France eût eu lieu de s'aplaudir, ou d'inſulter la Hollande, ſi après la priſe d'Utrecht l'an 1672. elle lui eût accordé la paix ſous la condition d'un tribut paiable pendant quelques années. Elle étoit ſecondée de l'Angleterre, & de deux Princes de l'Empire, & attaquoit un pais plein de diſſenſions, & qui n'étoit ſecouru encore de qui que ce fût.

Au reſte il ne ſe faut pas étonner que la conduite d'Edoüard IV. ait été blâmée, car ſelon toutes les aparences il auroit conquis quelques Provinces s'il avoit pouſſé ſa pointe, & peut-être même qu'il auroit pu partager avec le Duc de Bourgogne tout le Roiaume de France. Philippe de Comines aſſûre que Louïs XI. avoit bien peur que les Anglois ne ſe repentiſſent d'avoir perdu une ſi belle occaſion. Raportons ce qu'il dit: (a) *Un Gentil-homme de Gaſcongne, ſerviteur du Roy d'Angleterre, appellé Louis de Bretailles: lequel eſtoit tres-mal content de cette paix: & pource qu'il me connoiſſoit de long temps, parla à moy privément: & diſoit que nous nous mocquerions fort du Roy d'Angleterre. Et luy demanday quantes batailles le Roy d'Angleterre avoit gaignées. Il me dit* neuf, *où il y avoit eſté en perſonne. Je luy demanday combien il en avoit perdu: Il me reſpondit qu'il n'en avoit perdu qu'une, & que c'eſtoit celle que nous luy faiſions perdre, & qu'il reputoit cette honte plus grande de le renvoier en cet eſtat, qu'il ne faiſoit l'honneur qu'il avoit eu à gaigner les autres neuf. Je contay cecy au Roy, qui me dit que c'eſtoit un tres-mauvais paillard, & qu'il le falloit garder de parler. Il l'envoia querir à ſon diſner, & le fit diſner avec luy, & luy offrit de tres-beaux & bons partis, s'il eut voulu demeurer par deça: & quand il vit qu'il ne vouloit demeurer, il luy donna mille eſcus contant: & luy promit faire des biens à des freres qu'il avoit par deça: & je luy dis quelque mot en l'oreille, afin qu'il mit peine d'entretenir l'amour qui eſtoit commencée entre les deux Rois. Il n'eſtoit rien au monde dont le Roy euſt plus grande peur, que de ce qu'il luy eſchapaſt quelque mot, parquoy les Anglois penſaſſent qu'il ſe mocquaſt d'eux.* On verra dans la remarque K un pareil endroit de cet Auteur. Il eſt certain que cette paix n'auroit point duré ſi Louïs XI. n'eût corrompu (b) par preſens & par penſions les Miniſtres & les Favoris du Roi d'Angleterre. Notez qu'il y a des circonſtances où chacun des Princes qui concluent une paix encourent le blâme de tout le monde. Celle dont nous parlons fut deſagreable & aux François & aux Anglois; à ceux-là parce qu'ils n'y trouverent aucune gloire, à ceux-ci parce qu'ils jugerent qu'elle leur fit perdre une occaſion infaillible de conquêtes utiles & glorieuſes. Mais comme les plus belles aparences trompent quelquefois, il ſeroit arrivé peut-être que la guerre ne leur auroit pas procuré autant d'avantages que la paix leur en procura. Si la France après la priſe d'Utrecht l'an 1672. ſe fût contentée des conditions que les Provinces-Unies qui lui demandoient la paix, euſſent acceptées, combien eût-on vu de critiques de ce traité qui euſſent dit que Louïs XIV. n'avoit ſçu ſe prevaloir de ſes avantages, & qu'en profitant de cette occaſion, il eût ſubjugué tout le païs? Ce fut, dit-on, par cette vuë que le Miniſtre qui preſidoit aux afaires de la guerre, fit rejetter toutes les raiſons de Mr. de Pomponne qui conſeilloit de faire la paix. On eut lieu de ſe repentir avant la fin de la Campagne ſuivante de n'avoir point ſuivi ce conſeil, & l'on aſſûre que le Roi contraint d'abandonner ſes conquêtes dit hautement, *Pomponne avoit raiſon.* Admirons la bizarrie des évenemens. La France ſe trouva mal d'avoir refuſé la paix à un ennemi preſque terraſſé, & le Turc en même tems ſe trouva mal de l'avoir donnée à un ennemi qui étoit reduit à d'étranges confuſions. La Porte fut ébloüie des conditions avantageuſes que les Polonois lui ofrirent après la priſe de Kaminiec, elle s'en contenta & les laiſſa en repos; mais ils reprirent courage après la retraite du Sultan, & ne tinrent point leurs promeſſes, & ſe moquerent de lui: deſorte qu'en même tems l'on a eu ſujet de condamner la conduite de deux Princes, celle de l'un parce qu'il n'avoit point accordé la paix, celle de l'autre parce qu'il l'avoit accordée. Que fait-on ſi Edoüard IV. ne ſe fût pas fait blâmer d'avoir rejette les offres de Louïs XI?

(a) *Philippe de Comines liv. 4. chap. 10. pag. 238. 239.*

(b) *Voiez Philippe de Comines liv. 6. chap. 2.*

COMPARAISON entre la France & la Porte en 1672.

(I) *De venir ſe divertir avec les Dames de Paris, & eût été bien fâché d'être pris au mot.*] Je ne ſaurois mieux faire que de me ſervir de la narration de Philippe de Comines. „ (c) Aprés le ſerment fait, noſtre „ Roy qui avoit bien la parole à commandement, „ commença à dire au Roy d'Angleterre, en ſe riant, „ qu'il faloit qu'il vint à Paris, & qu'il le feſtoyeroit „ avec les Dames: & qu'il luy bailleroit monſeigneur „ le Cardinal de Bourbon, pour confeſſeur, qui eſtoit „ celuy qui l'abſoudroit tres-volontiers de ce peché, „ ſi aucun y en avoit commis: Le Roy d'Angleterre „ le prit à grand plaiſir: & parloient de bon viſage: „ car il ſçavoit bien que ledit Cardinal eſtoit bon com- „ pagnon . . . . . (d) Quand le Roy ſe fut retiré de „ cette veuë, il parla à moy au long du chemin, ſur „ deux poincts. Il trouva le Roy d'Angleterre ſi „ preſt de venir à Paris, que cela ne luy avoit point „ pleu, & diſoit: *C'eſt un tres-beau Roy: Il ayme fort „ les femmes; Il pourroit trouver quelque aſſetée à Pa- „ ris qui luy pourroit bien dire tant de belles parolles, „ qu'elle luy feroit envie de revenir:* & que ſes prede- „ ceſſeurs avoient trop eſté à Paris & en Normandie, „ & que la compagnie de l'autre ne valoit rien deça „ la mer: mais que de là la mer il le vouloit bien „ pour bon frere & amy.„

(c) *Comines liv. 4. chap. 10. pag. 236.*

(d) *Id. ib. pag. 237.*

(K) *Que les Anglois ne ſe repentiſſent de l'accord.*] Cela paroit par le paſſage que j'ai cité (e) ci-deſſus de Philippe de Comines, & par celui que je vais citer. (f) *L'un de ces (g) Anglois ſe commença à repentir de cet appointement, & me dit à une feneſtre, que s'ils euſſent veu beaucoup de telles gens avec le Duc de Bourgongne, paraventure n'euſſent-ils pas fait la paix. Monſeigneur de Narbonne, qui aujourd'huy s'appelle monſeigneur de Fonez, ouit cette parole, & luy dit:* Eſtiez vous ſi ſimples de penſer que le Duc de Bourgongne n'euſt grand nombre de telles gens? Il les avoit ſeulement envoyez rafraichir: mais vous aviez ſi bon vouloir de retourner, que ſix cens pippes de vin, & une penſion que le Roy vous donne, vous ont renvoyé bientoſt en Angleterre. *L'Anglois ſe courrouça, & dit:* C'eſt bien ce que chacun nous diſoit, que vous vous mocqueriez de nous; appellez vous l'argent, que le Roy nous donne, penſion? c'eſt tribut, & par ſainct George, vous en pourriez bien tant dire, que nous retournerions. *Je rompis la parole, & la convertis en mocquerie: mais l'Anglois n'en demeura point content: & en dit un mot au Roy, qui merveilleuſement s'en courrouça audit ſeigneur de Narbonne.* Ce n'étoit point ſans ſujet qu'il ſe fâcha de l'indiſcretion de ce railleur: elle pouvoit être (h) extremement prejudiciable. Mais lui-même n'avoit pas été aſſez diſcret: il lui étoit échapé (i) un *mot de riſée touchant les vins & les preſens qu'il avoit envoiez à l'oſt des Anglois.* Il en vit d'abord la conſequence, (k) & n'oublia rien pour la prevenir.

(e) *Ci-deſſus lettre a.*

(f) *Id. ib. chap. 11. pag. 244.*

(g) *C'eſt-à-dire des Anglois qu'Edoüard avoit laiſſez en otage auprès de Louïs onze, & que Louis onze avoit menez avec lui quand il s'abucha avec les Ambaſſadeurs du Duc de Bourgogne.*

(h) *Voiez Matthieu hiſt. de Louis XI. liv. 6. ch. dernier p. m. 332.*

(i) *Comines ib. ch. 10. pag. 239.*

(k) *Id. ib. Voiez auſſi Matthieu ubi ſupra pag. 329.*

(L) *Afin de faire du bien à la nation.*] Le Heraut aporta au Roi Louïs onze (l) *une lettre de deffiance de par le Roi d'Angleterre en beau langage & en beau ſtile . . . . Il requeroit au Roi qu'il lui rendiſt le Royaume de France qui lui appartenoit, afin qu'il peuſt remettre l'Egliſe & les nobles & le peuple en leur liberté ancienne, & oſter des grandes charges & travaux en quoi ils eſtoient, & en cas de refus il proteſtoit des maux qui enſuivroient.* O le beau pretexte! qui eſt neanmoins un paneau groſſier où les peuples donnent rarement; car dès qu'ils ſongent un peu aux ſuites d'une domination étrangere & fondée ſur le droit de conquête, ils ne demandent point de ſemblables liberateurs. On ſe mocqueroit bien aujourd'hui d'un tel manifeſte.

(l) *Comines ubi ſupra chap. 5. pag. 213.*

(M) *De ſe voir fruſtré de l'eſperance de marier ſa fille avec le Dauphin.*] Ce mariage avoit été arrêté au traité de Pequigni l'an 1475. Il (m) *y avoit eſté juré & promis que dedans l'an on devoit envoier querir la fille du Roi d'Angleterre que ja avoient fait inſtituler*

(m) *Id. liv. 6. chap. 2. pag. 353.*

Madame

Digitized by Google

qu'il avoit prises pour assûrer la couronne à son fils Edoüard V. furent inutiles, car * *celui même qu'il avoit chargé en mourant de lui affermir* la couronne *sur la tête*, la lui ravit. Ce fut le Duc de Glocester frere d'Edoüard. Il fit mourir le Roi Edoüard V. & l'autre fils d'Edoüard IV. & declarer (N) bâtardes leurs deux sœurs. A son tour il se vit un concurrent qui le tua dans une bataille, & qui s'empara du roiaume. Ce fut Henri VII. On ne vit jamais de plus frequentes ni de plus sanglantes revolutions. *De ma souvenance*, dit † Philippe de Comines, *sont morts en ces divisions d'Angleterre bien 80. hommes de la lignée roiale d'Angleterre, dont une partie j'ai conneu: des autres m'a esté conté par les Anglois demourans avec le Duc de Bourgogne tandis que j'y estoie.* Jamais aussi l'Angleterre n'avoit produit plus de grans hommes qu'en ce tems-là, capables de former & d'executer une entreprise importante, courageux, intriguans, rusez au souverain point. Il est ordinairement funeste à un Etat d'être fecond de cette maniere; & aparemment les revolutions n'eussent pas été moins frequentes (O) en ce païs-là au siecle suivant, si ces grans hommes y eussent laissé des successeurs. Mais ceux qui disent qu'on n'a point vu de pareilles (P) choses dans d'autres

* *Id. ib. pag.* 352.

† *Philippe de Comines liv.* 1. *ch.* 7. *p. m.* 41. *Voiez aussi liv.* 3. *chap.* 4.

(a) *Id. ib. pag.* 354. *ad ann.* 1477.

(1) *Elle se nommoit Elisabeth, qui fut mariée à Henry VII. Roy d'Angleterre pere d'Henry VIII.*

(b) *Fille de Maximilien d'Austriche & de Marie heritiere de Bourgogne.*

(c) *Id. ib. chap.* 9. *pag.* 390. 391. *Voiez aussi pag.* 388.

(d) *Id. ib. pag.* 391.

(e) *C'est-à-dire de faire mourir ce jeune Roi & l'autre fils d'Edoüard.*

(f) Ex quo intelligi potuit id quod sæpe dictum est, ut mare quod sua natura tranquillum sit, ventorum vi agitari atque turbari, sic & populum Romanum sua sponte esse pacatum, hominum seditiosorum vocibus ut violentissimis tempestatibus concitari. *Cicero in orat. pro Cluentio fol.* 116. *D.*

(g) *Comines liv.* 3. *ch.* 5. *p.* 155.

Madame la Dauphine. Louïs XI. éluda toûjours les instances qui lui furent faites d'executer cet article. Il (a) *n'eut jamais vouloir d'accomplir ce mariage: car les aages des deux n'estoient point sortables: car la* (1) *fille, qui de present est Reyne d'Angleterre, estoit trop plus vieille que monseigneur le Dauphin, qui de present est nostre Roy: Ainsi sur ces dissimulations, un mois ou deux de terme gagné, en allant & venant, estoit rompre à son ennemy une saison de luy mal faire: Car sans doute, si ce n'eust esté l'esperance dudit mariage, le Roy d'Angleterre n'eust jamais souffert prendre les places si prés de luy, sans mettre peine de les deffendre.* Enfin le Dauphin fut accordé avec Marguerite (b) d'Austriche, ce qui deplut (c) *au Roy d'Angleterre amerement: car il le tint à grand' honte & moquerie . . . . . & si se douta que le mespris ne luy en fut grand en Angleterre, & qu'il fut cause de rebellion contre luy, & par especial pource qu'il n'avoit voulu croire conseil: & si voyoit le Roy en grande force, & prés de luy: & en prit le dueil si grand, que dés qu'il en sceut les nouvelles, il tomba malade, dont tost aprés il mourut, aucuns disent d'un caterre. Quoy qu'il en soit, on dit que la douleur qu'il avoit dudit mariage fut cause de la maladie dont il mourut en briefs jours.*

(N) *Et declarer bâtardes leurs deux sœurs.*] Servons nous des termes naïfs de Philippe de Comines. „ (d) Aprés le trépas du Roy Edoüard, ledit Duc de „ Clocestre avoit fait hommage à son neveu, comme „ à son Roy & souverain Seigneur, & incontinent „ aprés commit (e) ce cas, & en plein Parlement d'An„ gleterre, fit degrader deux filles dudit Roy Edoüard, „ & declarer bastardes, soubs couleur de quelque cas „ qu'il prouva par un Evesque de Bas en Angleterre, „ qui autresfois avoit eu grand credit avec ledit Roy „ Edoüard, & puis le desapointa, & tint en prison, „ & le rançonna d'une somme d'argent, lequel Eves„ que disoit que ledit Roy Edoüard avoit promis foy „ de mariage à une Dame d'Angleterre, qu'il nom„ moit, pource qu'il en estoit amoureux, pour en „ avoir son plaisir, & en avoit fait la promesse entre „ les mains dudit Evesque, & sur cette promesse cou„ cha avec elle: & ne le faisoit que pour la tromper: „ toutesfois tels jeux sont bien dangereux, tesmoins „ telles enseignes: J'ay veu beaucoup de Gens-de„ Cour, qui n'eussent point perdu une bonne adven„ ture, qui leur eut pleu en tel cas, par faute de pro„ mettre: Ce mauvais Evesque garda cette vengeance „ en son cœur, par aventure vingt ans.„

(O) *N'eussent pas été moins frequentes . . . . si ces grans hommes y eussent laissé des successeurs.*] C'est-à-dire si après leur mort il se fût trouvé en Angleterre quelques Seigneurs aussi ambitieux, aussi intrepides, & aussi capables de soutenir habilement un complot que ceux-là l'avoient été. Car voilà les principes, & les ressorts des revolutions. Ne les cherchez point dans l'inconstance du peuple: quelque muable qu'il soit il se tiendra coi, si quelque force exterieure ne l'agite, si ses Tribuns, si ses Demagogues, si de grans Seigneurs ne le remuent par l'activité de leurs intrigues ambitieuses, &c. Il ressemble aux (f) eaux de la mer ordinairement tranquilles, pourvu que les vents ne soufflent pas: & si à l'exemple de certains endroits de la mer où sans l'aide des vents, la fermentation d'une matiere souterraine produit quelquefois une espece de tourmente, il se mutine de lui-même, ce n'est qu'un feu de paille, lors que des personnes d'importance ne s'erigent point en chefs de parti. Nôtre Edoüard IV. le savoit bien. Il conta à Philippe de Comines (g) *qu'en toutes les batailles qu'il avoit gaignées, que dés ce qu'il venoit au dessus il montoit à cheval, & crioit qu'on sauvast le peuple, & qu'on tuast les Seigneurs, car de ceux n'eschappoit nul ou bien peu.* C'est par là qu'il vint enfin à regner tranquillement: s'il eût épargné le Duc de Clarence son frere, il se fût exposé à de nouveaux troubles. Il ne faisoit qu'executer la vieille maxime de Periander (h), & de Tarquin le Superbe (i). Je ne pretens point nier qu'une autre cause n'ait contribué à faire cesser en Angleterre au XVI. siecle les translations de la couronne contre l'ordre de la succession, qui avoient été si frequentes dans le XV. Cette autre cause fut la superiorité de genie, & de courage de ceux qui regnerent, ou de leurs Ministres. Otez ces deux causes, vous comprendrez aisément que ces translations auroient dû se faire plus souvent au XVI. siecle qu'au XV. car ces sortes de revolutions sont comme les faux miracles dont le premier est plus dificile à établir que les suivans. Dès qu'on est venu à bout de persuader une fable miraculeuse, on en établit une autre avec moins de peine. Le premier miracle fraie le chemin au second, & les deux premiers (k) au troisiéme, & ainsi des autres non pas à l'infini, mais jusqu'à certaines bornes qui dependent des tems & des lieux. Disons la même chose sur les infractions de la loix de la succession à la couronne. Le premier exemple est plus dificile à établir que les suivans; mais dès qu'il est établi voila une breche qui ne se ferme qu'à la longue; c'est pourquoi pour peu qu'on se hâte on la trouve toute ouverte à l'établissement d'une seconde infraction, qui fait encore la breche plus large qu'elle n'étoit, desorte qu'un troisieme usurpateur y passe plus aisément que les deux autres, & ainsi de suite. Quand vous avez leu dans l'histoire Auguste que le Senat a été contraint deux ou trois fois de reconoître pour Empereurs ceux que les soldats avoient créez, ne vous étonnez plus de voir si peu d'Empereurs qui se succedent les uns aux autres selon les loix. Etonnez vous plutôt de voir quelquefois trois ou quatre regnes de suite dans une même famille. Car un general d'armée qui s'est fait mettre par les soldats à la place de l'Empereur qu'il a fait mourir, n'a point de raison de pretendre que son general d'armée se contentera d'être general. Pourquoi, dira celui-ci, obeirois-je à un homme, qui étant à mon poste n'a point voulu obeïr à son Souverain? il l'a tué, & il s'est fait proclamer Empereur par ses soldats. Ne puis-je pas faire la même chose? N'ai-je pas autant de droit que lui de m'élever de la charge de general à celle de maître de tout l'Empire? Vous voiez donc que par une suite naturelle une revolution en amene une autre, & que plus elles ont été frequentes dans un siecle, plus le devroient-elles être dans le suivant. Elles le seroient effectivement, si la providence divine n'y remedioit ou par la sterilité de gens capables de soutenir une intrigue de cette nature, ou par la vigueur superieure de ceux qui regnent.

Notez qu'il n'y eut rien qui contribuât davantage aux troubles sous le regne d'Henri VI. que le pretexte que l'on fondoit sur ce que ce Prince étoit fils d'un usurpateur; car puis que les loix fondamentales avoient été violées en faveur de son pere, il n'étoit pas fort etrange qu'un Duc d'Iork tâchât de l'exclure. Le Duc de Glocester qui s'empara de la couronne au prejudice du fils d'Edoüard IV. ne pouvoit-il pas soutenir qu'il ne faisoit qu'éloigner le fils d'un usurpateur? Car Edoüard IV. étoit monté sur le thrône pendant la vie d'Henri VI. quoi que par un acte du Parlement Henri VI. dût regner jusques à sa mort. Ce même acte avoit donné l'exclusion au fils legitime d'Henri VI. Tout cela autorisoit le Duc de Glocester à ne respecter en nulle maniere les enfans d'Edoüard IV. & à demander que le Parlement fît pour lui des actes semblables à ceux que l'on avoit faits pour son frere, & au prejudice du fils d'Henri VI.

(P) *Qu'on n'a point vu de pareilles choses dans d'autres pais, ignorent l'histoire.*] La seule lecture de Justin nous montre de plus grans desordres dans la Syrie

(h) *Voiez Aristote polit. l.* 3. *cap.* 11. *& lib.* 5. *c.* 10. *Herodote lib.* 5. *c.* 92. *p. m.* 324. *& Diogene Laerce l.* 1. *n.* 100. *veulent que Thrasybule ait donné ce conseil à Periander.*

(i) Ibi inambulans tacitus summa papaverum capita dicitur baculo decussisse &c. *Livius lib.* 1.

(k) Prodigia eo anno multa nunciata sunt, quæ quo magis credebant simplices ac religiosi homines eo etiam plura nunciabantur. *Id. lib.* 24. *p. m.* 384.

Digitized by Google

d'autres païs, ignorent l'hiſtoire. Notez que la marine ne fut point en bon état (Q) ſous le regne d'Edouard IV.

EGIALE'E, en Latin *Ægialea*, fille d'Adraſte Roi d'Argos, & femme de (A) Diomede, fut ſi dereglée dans ſes impudicitez, que l'une des imprecations (B) d'Ovide contre un homme qu'il haiſſoit mortellement, fut de lui ſouhaiter une telle femme. On dit * que Venus (C) pour ſe venger de Diomede qui l'avoit bleſſée au bras devant Troie, inſpira à ſon épouſe une ardente (D) lubricité qui la faiſoit courir après tous les jeunes gens; mais elle s'attacha principalement à un homme qu'elle trouva ſous ſa main, & qui étoit à toute heure à ſa portée; il étoit fils de Sthenelus, & il s'apelloit Cometes. C'étoit à lui que Diomede avoit laiſſé l'intendance de ſa maiſon, & le ſoin de gouverner ſon Etat pendant ſon abſence. On ne ſait pas s'il s'aquitta bien de cette charge, mais pour cette autre ſorte de vicariat qui ne lui avoit pas été commiſe, j'entens la lieutenance de mari, il s'en aquitta d'autant plus ſoigneuſement qu'il la rempliſſoit par inclination, car Venus l'avoit rendu amoureux d'Egialée. Cette femme ne ſe contenta pas de deshonorer ſon mari; elle attenta (DΔ) de plus ſur ſa vie dès qu'il fut de retour à Argos, & il eut bien de la peine à éviter cet aſſaſſinat, en ſe ſauvant au temple

* *Schol. Homeri Il. l. 5. v. 412.*

(a) Tanta vi monſtras maſculum ſexum varietas erat, ut victimis regio nunc exules nunc reges viderentur. *Plin. lib. 26. c. 2. p. m. 457.*

(b) Voiez Philippe de Commes liv. 3. chap. 5.

(c) Voiez le même Commes liv. 4. chap. 5.

(d) C'eſt ainſi qu'Apollodore la nomme p. m. 49. d'autres comme Stace la nomment Deiphile.

(e) Ovid. Faſtor. l. 6. Voiez Meziriac ſur l'épitre de Penelope pag. 77.

(f) Id. in Ibin v. 351.

(g) Pag. 757. lettre m.

(h) Ἀλοχοι δ' ἀλεγεινὸ μιγῆναι. Uxores vero aliis miſceantur. *Homer. il. l. 3. v. 301.*

(i) Menagiana pag. 341. de la 1. édit. de Holl.

(k) Ibid. pag. 342. Il faloit dire οἰκοδομεῖν.

(l) Barnab. Briſſonius ad leg. Juliam de adult. pag. 135. edit. Lugd. 1558.

(l) Suid. in verbo διακόμενος & in verbo ἴσπω. (m) Κλειὼ δὲ Πιέρου τῆ Μάγνητι ἐφθάσθη κατὰ μῆνιν Ἀφροδίτης· ὠνείδισε γὰρ αὐτῆ τὸν τῆ Ἀδωνιδι ἔρωτα. συνελθοῦσα δὲ ἐγήνατο ἐξ αὐτῆ παῖδα Ὑάκινθον. Clio Pierum Magnetis filium Veneris ira, quod ei Adonidis amorem exprobraſſet deperivit, cujus compreſſu Hyacinthum filium concepit. *Apollod. l. 1.* (n) *Steſichor. apud Schol. Euripid. in Oreſt.*

rie ſous les Seleucides, & dans l'Egypte ſous les Ptolomées, & cela n'égale point les frequentes revolutions que l'on vit dans la Macedoine après la mort d'Alexandre. Le même hiſtorien les raporte avec une (a) exclamation.

(Q) *La marine ne fut point en bon état ſous le regne d'Edouard IV.*] Lors qu'en 1470. le Comte de Warwic repaſſa en Angleterre avec les ſecours que Louis XI. lui donna, il n'avoit à craindre que la flotte du Duc de Bourgogne. On ne parle point des vaiſſeaux du Roi Edouard. Cette flotte eût empêché le trajet des troupes du Comte ſi une tempête ne l'eût diſperſée (b). Cinq ans après il falut que le même Duc de Bourgogne envoiât cinq cens bateaux de Hollande & de Zelande à Edouard, pour faire paſſer l'armée Angloiſe de Douvre à Calais (c).

(A) *Et femme de Diomede.*] Par ce mariage Diomede qui étoit petit-fils d'Adraſte (car il étoit fils de Tydée & de (d) Deipyle fille d'Adraſte) devint auſſi ſon gendre. C'eſt pourquoi ceux qui ont mis *gener* au lieu de *genus* dans ce paſſage d'Ovide ont eu bon nés;

Seu (e) gener Adraſti, ſeu furtis aptus Ulyſſes,
Seu pius Æneas eripuiſſe ferunt.

(B) *L'une des imprecations d'Ovide.*] Voici ſes paroles:

Nec (f) tibi contingat matrona pudicior illa
Qua potuit Tydeus erubuiſſe nuru.

J'ai dit ci-deſſus (g) que l'on ſouhaitoit aux malfaiteurs que leurs femmes les deshonoraſſent. Depuis ce tems-là j'ai apris du docte Mr. Drelincourt, qu'on trouve dans l'Iliade la confirmation de cela. En effet Homere nous aprend que ceux qui juroient un traité de paix, ſouhaitoient aux infracteurs entre autres peines celle du cocuage (h).

LE MEME Mr. Drelincourt m'a indiqué le verſet onzieme du 12. chapitre du 2. livre de Samuel. J'ai lu dans le Menagiana que les Lacedemoniens (i) ſouhaitoient trois ou quatre choſes *à ceux à qui ils vouloient du mal*; iis leur ſouhaitoient la paſſion de bâtir, celle *d'avoir de beaux habits, & des chevaux, & des Galants à leurs femmes.* Hadrien Valois écrivit à Mr. Menage que *la forme de cette imprecation ſe trouve en trois endroits dans Suidas . . . . au mot ἀμφιβαλὰς, en celui de διακόμενος, & au mot οἰκοδομεῖν* (k). Le Preſident Briſſon n'a cité que deux endroits de Suidas dont l'un difere de ces trois-là. Voici ſes paroles: (l) *Lacedæmonios quidem cum acerbiſſima execratione adverſus eos quos vehementer odiſſent, uti vellent, inter cætera domus exitia, hoc imprecari ſolitos traditum eſt* (l), *ut eorum uxores adulteris delectarentur.*

(C) *Venus pour ſe venger de Diomede.*] Voilà une étrange ſorte de vengeance, & qui fait bien voir que les Poëtes du Paganiſme ont proſtitué la gloire de Dieu à toutes ſortes d'abominations: car quoi de plus injuſte que de punir le peché d'un homme en pouſſant ſa femme à pecher? Ils ont attribue cent tours de cette nature à Venus, comme quand ils ont dit qu'elle échauffa tellement le cœur de Clio, que cette pauvre Muſe ſe laiſſa faire un enfant. Voilà ce que l'on gagnoit par ſes ſages remontrances; car toute la faute de Clio (m) avoit été de repreſenter à Venus le tort qu'elle ſe faiſoit en aimant Adonis. N'ont-ils point dit (n) que Tyndare pere d'Helene eut le malheur d'avoir des filles bigames, trigames, & deſertrices de leurs maris, à cauſe qu'il avoit oublié Venus dans un ſacrifice qu'il offroit à tous les Dieux? Si l'on s'étoit contenté de faire faire de tels tours par cette ſeule Déeſſe, la choſe ſeroit moins étrange, mais on les a auſſi fait pratiquer par la Déeſſe des ſciences, & des beaux arts, quelque chaſte qu'on la repreſentât. Voiez Parthenius (o) comment Minerve châtia une faute d'Alcinoë. J'en fais un article à part.

(D) *Une ardente lubricité.*] Les termes dont ſe ſervent les Auteurs Grecs ſont beaucoup plus forts que ceux-là. Lycophron deſigne Egialée de cette façon:

Ὅταν (p) θρασεῖα θυμὸς οἰστρήσῃ κύων
Πρὸς λέκτρα.
Quando audax laſciva canis ſtimulabitur
Ad concubitum.

Son ſcholiaſte emprunte de Mimnerme l'explication de cette énigme, & il la paraphraſe ainſi: Ὅταν ἡ θρασεῖα θυμὸς ἡ ὁρμητικὴ κύων ἤτοι ἡ γυνὴ Διομήδους Αἰγιάλεια οἰστρήσῃ ἤγουν μανικῶς ὁρμήσῃ πρὸς τὰ λέκτρα ἤγουν πρὸς μοιχούς. Le ſcholiaſte d'Homere (q) ſans avoir égard à l'eloge que ſon texte donne à Egialée d'être (r) femme à regretter extremement la perte de ſon mari, dit qu'elle enrageoit d'amour: Ἐμάνησαν περὶ πορνείαν ὡς περὶ τοῦτον τὸν τῶν νήπιων ἐλπίδων συγχορεύειν ἀναλογίσασαι. Voiez Euſtathius ſur le vers 486. de Denys le Periegete où il a pris un nom (s) pour un autre; Μιχθῆναι, dit-il, Σθενέλῳ τῷ τῆ Κομήτη, il faloit dire Κομήτῃ τῷ τῆ Σθενέλῳ.

(DΔ) *Elle attenta de plus ſur ſa vie.*] Si l'on avoit le catalogue de toutes les femmes qui l'ont imitée, je veux dire qui après avoir manque de fidelité à leurs maris, ont tâché encore de les faire mourir, on auroit un fort gros recueil. Nous avons vu (t) ci-deſſus que la femme de Domitien meriteroit une place dans une pareille liſte. Mais quelque grand que ſoit le nombre de cette ſorte de femmes, il eſt pourtant beaucoup plus petit que celui des femmes qui ſe bornent à l'adultere, & qui à cela près ſont commodes & officieuſes envers leurs maris, moiennant qu'ils ſoient patiens; car ſi vous y prenez garde vous trouverez que preſque toutes les femmes galantes qui ſe defont ou qui tâchent de ſe defaire de leurs maris, ne ſe portent à cet attentat qu'à cauſe qu'ils ſont jaloux, & qu'ils mettent des obſtacles à la liberté que leurs épouſes veulent avoir de ſe divertir. Banniſſez du cœur des maris cette jalouſie inquiete qui les porte à traverſer les galanteries de leurs femmes, vous mettrez leur vie à couvert de l'aſſaſſinat, & du poiſon: & ſi les Lacedemoniens euſſent ſupoſé que l'on auroit la patience dont quantité de maris ſe pourvoient de bonne heure en pluſieurs climats, & quelquefois même par un principe d'œconomie, ils n'euſſent pas eu une grande idée de l'imprecation dont j'ai parlé ci-deſſus; mais ſupoſant ſans doute que les galanteries d'une femme inſpireroient au mari une humeur chagrine qui cauſeroit une diſcorde fatigante, & dont la partie gênée tacheroit de ſe delivrer par toutes ſortes de moiens, ils crurent que cette imprecation étoit très-forte. Ne m'allez point dire que les gazettes, & ſur tout dans l'article de France, nous parlent ſouvent de certains procés criminels intentez à des epouſes dont les maris ont été tuez, ou l'ont penſé être, car qu'eſt-ce, je vous prie, en comparaiſon de tant d'autres qui vivent tranquillement juſques à ce qu'une mort naturelle les ſepare de leurs femmes adulteresſes? Gardez vous bien auſſi de me citer Mr. Tiquet ſi bon, & ſi debonnaire qu'il demanda grace pour ſa femme convaincue de l'avoir fait aſſaſſiner, & tellement convaincue qu'elle (v) a perdu la vie ſur un echafaut après avoir confeſſé ſon crime; cela ne prouve point qu'il eût laiſſé à ſa femme toute la liberte qu'elle pouvoit ſouhaiter. En un mot ſi la maxime (w) de Caton le cenſeur, que les mêmes femmes qui commettent adultere

(o) *Parthen. cap. 27.*

(p) *Lycophr. in Caſſand. v. 612.*

(q) *In Il. l. 5. v. 412.*

(r) *Stace Sylv. 5. l. 3. met Egialée entre les femmes très-fideles à leurs maris.*

(s) *Voiez Mr. de Boiſſieu ſur l'Ibis d'Ovide pag. 72. où il ſupoſe que cette faute eſt dans le texte de Denys, mais elle n'eſt qu'au commentaire d'Euſtathius.*

(t) *Dans l'article* Domitia *remarque B.*

(v) *A Paris en 1699.*

(w) *J'en parlerai dans l'une des remarques de ſon article ſous le mot* Porcius.

temple de Junon. Il se retira peu après en Italie. Il y en a qui β disent qu'il s'y retira tout droit, n'aiant point voulu retourner chez lui à cause qu'il avoit ouï parler de la mauvaise conduite de sa femme.

β *Servius in Æneid. l. 8.*

Ennodius supose 1. qu'il se determina à se rembarquer dès qu'il eut apris l'infidelité de son épouse, & à s'éloigner pour jamais d'un lieu où il ne pouvoit vivre sans deshonneur. 2. Qu'en se plaignant (E) de sa destinée il fit l'éloge de la premiere conduite de sa femme.

EGINHART, Secretaire de l'Empereur Charlemagne, étoit Allemand: c'est le plus ancien historien * qui soit sorti de cette nation. Pour un homme du IX. siecle il écrivoit fort éloquemment, & c'est ce qui a fait croire à quelques critiques que celui † qui le publia lui polit un peu le style; mais cette conjecture est dementie ‡ par les anciens manuscrits. Quelques-uns ‡ disent que l'histoire qu'il a composée de Charlemagne est d'autant plus sincere, qu'il avoit vêcu familierement avec ce Prince. C'est une mauvaise raison: cela peut seulement prouver qu'il conoissoit mieux les choses, mais le souvenir de l'honneur que le Prince lui avoit fait n'étoit-il pas un engagement à la flaterie? Un Auteur moderne l'accuse (A) d'une extrême partialité. Je ne sai ce qu'il faut croire de ses avantures (B) avec une fille de Charlemagne.

* *Voſſius de Hiſtor. Latin. pag. 302.*

† *Le Comte Herman de Nuenar.*

‡ *Voiez le P. Labbe de Scriptor. Eccleſ. t. 1. pag. 273.*

‡ *Sigebertus de viris illuſtrib. c. 84. & ex eo Voſſius & Labbe ubi ſupra.*

EGNA-

tere sont aussi des empoisonneuses, étoit veritable en ce tems-là que les Romains ne faisoient que commencer à joüir des dereglemens du luxe, elle ne le fut point dans les siecles de l'extrême corruption, & ne l'est point aujourd'hui; car à mesure que la corruption s'augmente, on s'aprivoise avec le cocuage, on le compte pour peu de chose, on le soufre patiemment, & par là on desarme l'adultereſſe, on ne l'oblige point à recourir ou au bras de ses galans, ou au poison.

(E) *Ennodius supose . . . . . qu'il fit l'éloge de la premiere conduite de sa femme.*] On trouve parmi les Oeuvres d'Ennodius un petit (a) discours qui a pour titre, *Verba Diomedis cum uxoris adulteria cognoviſſet.* Diomede reconoît là que sa femme avoit été un miroir de pudicité. La nature & l'éducation avoient concouru à la rendre chaste, desorte que sous la protection de ces deux remparts on ne la croioit point capable d'une action impure. (b) *Ut gemino defenſa propugnaculo nullatenus facinorum crederetur ictibus ſubjacere, nec dura caſtimonia obſcœnitatis eviſceratione mollire.* Elle n'avoit point aimé à se parer d'or & de perles, & s'étoit toûjours comportée en femme d'honneur. (c) *In ſumma*, conclut-on, *talis periit, quales ſolent à maritis lacrymas impetrare. Circeas, ut ajunt, poculo à ſe tranſlata eſt, & in vetum migravit adulteri.* Ces paroles font honneur à Diomede: elles sont sages, & ne tiennent rien de l'emportement injuste que l'on trouveroit dans les discours d'une infinité de maris en pareil cas. Ils oublieroient alors toutes les bonnes qualitez de leurs femmes, ils apelleroient pruderie, hypocrisie, trahison toute la sagesse qu'elles auroient fait paroître. Disons aussi que cet opuscule d'Ennodius est d'une morale dangereuse. Il peut inspirer de la defiance aux maris les plus contens; car si une femme d'une vertu aussi exquise que celle de Diomede n'est pas à l'épreuve de l'absence de son époux, comment s'assûrera-t-on de la continence de celles qui aiment à se parer, & qui n'ont reçu ni de la nature, ni de l'éducation les ressources necessaires? Mais il est vrai qu'il y a peu de maris qui soient absens de leur maison aussi long tems que Diomede; & si les Generaux Grecs qui furent dix ans au siege de Troie, trouverent à leur retour que leurs épouses n'avoient pu vivre sans des galans, ils devoient s'attribuer une partie de la faute. Pourquoi les laissoient-ils seules pendant tant d'années? On auroit dû quand ils partirent leur donner le même avis, qu'une maîtresse de Prelat donna un jour à son galant. (d) „ M. l'E . . . de . . . „ allant un jour dire adieu à Mad. la Comtesse de V . . . „ qu'il aimoit, luy témoigna le chagrin qu'il avoit de „ s'éloigner d'elle, quoique ce ne fût que pour peu de „ temps. Aprés un grand nombre d'honnêtetez réci„ proques, M. L . . de . . . se leva pour s'en aller, & „ la Comtesse en le reconduisant luy dit: Au reste, „ Monsieur, faites vôtre voyage le plus court que vous „ pourrez, & souvenez-vous qu'une Maitresse est un „ bénéfice qui oblige à résidence. „

(a) *C'est le 24. parmi ceux qui sont apellez* dictiones. *Il est à la page 331. du 15. tome de la Bibliotheque des Peres edit. de Paris 1644.*

(b) *Ennodius ibid.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Menagiana pag. 112. de la 1. édit. de Holl.*

(A) *Un Auteur moderne l'accuſe d'une extrême partialité.*] Il va bien plus loin, il lui attribuë des impostures infames (e). Il dit (f) que ce qu'on a debité touchant la faineantise des Rois de la premiere race sont des fables impertinentes: *Ces Rois n'ayant manqué de ſe ſoutenir que par le defaut de l'âge, & cette montre ridicule de leur perſonne ſur un char tiré par des bœufs, n'étant qu'un menſonge effronté de l'impoſteur Eginard ſans verité ni ſans fondement.* Il ajoûte qu'Eginard est l'inventeur de la fable que tant d'Ecrivains debitent comme un fait certain, c'est que le Pape Zacharie aprouva la deposition du Roi Childeric, & l'usurpation de Pepin. *En refutant Eginard*, dit-il (g), *on refute tous ceux qui ont écrit ſur ſa bonne foi.* Voions de quelle maniere il le refute.

(e) *Voiez le livre intitulé* l'Esprit de Gerson *chap. 35. pag. 204. Il fut imprimé l'an 1691. in 12.*

(f) *Chap. 36. p. 206.*

„ Eginard étoit Chapelain & Creature de Charle„ magne, dont il a écrit la vie. Toute son attache „ n'a été que de supposer faussement une infinité de „ fables pour deprimer les Rois de la Race Merovin„ gienne, qu'il a fait malicieusement passer pour des „ lâches & des faineans, afin de colorer & d'excuser „ autant qu'il seroit possible l'attentat criminel de l'u„ surpation de Pepin. C'est dans cette vuë que par „ une ignorance ridicule il donne de la barbe à des „ enfans de huit ans, & des enfans à ceux qui n'é„ toient pas nés, & qu'il noircit d'opprobres de jeu„ nes Princes qui n'ont eu pour tout defaut qu'une „ vie trop courte pour faire conoître leurs vertus: „ c'est par cette même malignité d'esprit qu'il a in„ venté cette ridicule promenade des Rois dans un „ char tiré par des bœufs le premier jour de Mai, & „ leur retraite obscure dans le Château de Mamaca „ qui n'a jamais été, puisque dans le tems qu'il en„ ferme ces Rois dans cette solitude imaginaire, on „ fait voir par Auteurs contemporains qu'ils étoient „ à la tête de leurs armées, ou dans d'autres opera„ tions telles que leur âge le pouvoit permettre. Cet„ te malice d'Eginard regne visiblement dans tout le „ cours de son Ouvrage, mais quand il a voulu par„ ler de l'abdication de Childeric, il a cru qu'il dis„ culperoit entierement Pepin s'il rendoit le Pape „ complice de son attentat, & il la fait avec si peu de „ circonspection, & avec un Anachronisme si rem„ pli d'ignorance, qu'il dit que Childeric fut degradé „ par le commandement du Pape Etienne: *Juſſu Ste„ phani Pontificis exauctoratus*, & cependant Pepin „ étoit proclamé Roi avant qu'Etienne fut Pape, puis „ qu'il n'a été Pape, élu dans Rome qu'à la fin du „ mois de Mars de l'an 752. & que la proclamation „ de Pepin fut faite dès le premier de Mars. Il est „ même si mauvais Chronologiste, quoi que presque „ contemporain, qu'il dit que Pepin regna (h) quin„ ze ans depuis que Childeric fut tondu. Or Pepin „ mourut au mois de Septembre l'an 768. & fut pro„ clamé au mois de Mars l'an 752. qui font seize ans „ & demi, ainsi l'on voit le peu de creance que me„ rite cet Auteur fabuleux; & comment diroit-il quel„ que chose de certain du regne de Childeric & de „ Pepin, lui qui s'avouë si ignorant & si peu versé „ dans la lecture, qu'ayant entrepris d'écrire l'Histoire „ de Charlemagne, il dit qu'il ne dira rien de son en„ fance ni de sa jeunesse, parce qu'au moment qu'il „ écrit, il n'y a plus de personne vivante qui pût lui „ en rien dire. *Nec quiſquam modo ſupereſſe invenitur, „ qui horum ſe dicat habere notitiam.* Quoi que ce soit, „ dit-il, *ne ſe trouve qui puiſſe dire en avoir conoiſſance.* „ D'où l'on peut juger sur quels beaux (i) memoires „ il avoit compilé son Histoire, & parlé des choses „ precedentes. „

(g) *Ibid. chap. 37. pag. 217.*

Je n'ai pas le tems d'examiner si tous ces reproches sont valables; je me contente de dire que l'Auteur me paroît beaucoup mieux fondé, quand il refute ce que l'on debite touchant la demande faite au Pape par les François, & touchant la reponse de ce Pape. La demande n'a nulle ombre de sens commun, & la reponse est d'une injustice ridicule.

(B) *De ſes avantures avec une fille de Charlemagne.*] Marquard Freher a publié une (k) Chronique où on lit que nôtre Eginhart s'insinua de telle sorte dans les bonnes graces d'Imma filie de Charlemagne, qu'il en obtint tout ce qu'il voulut. Charlemagne aiant decouvert

(h) *Cette censure est mal fondée, puis qu'Eginhart s'est servi de cette phrase* quinze ans ou plus, *cum per 15. annos aut eo amplius Francis imperaret.* In vita Caroli Magni.

(i) *Cette censure tombe dès qu'on lit tout le paſſage d'Eginhart, où on voit ces paroles:* Quia neque ſcriptis uſquam aliquando declaratum eſt, *ce qui ſupoſe qu'il conſultoit ou les écrits ou la vive voix. Il pouvoit ſe trouver des livres ſur d'autres choſes, encore qu'il ne s'en trouvât pas ſur l'enfance de Charlemagne.*

(k) *Chronicon Laurishamenſis Cœnobii, publié par Freher inter rer. Germanicæ ſcriptores.*

Digitized by Google

EGNATIA, ville d'Italie, au païs des Salentins, entre Bari * & Brindes. Elle n'étoit conſiderable que par la pierre miraculeuſe (A) qu'elle ſe vantoit de poſſeder. Si tout le monde avoit été de l'humeur d'Horace, cette pierre auroit plus contribué à la honte qu'à la gloire des habitans d'Egnatia. Il ſe moque de leur (B) pretendu miracle, & il le renvoie à croire aux Juifs. Il y avoit d'autres (C) lieux anciennement où l'on debitoit de pareils prodiges, & même

* *Ces 2. villes s'appelloient l'une* Barium, *& l'autre* Brundusium.

vert ce petit myſtere ne fit pas comme l'Empereur (a) Auguſte, car il maria ces deux amans, & leur donna de tres-belles terres. Freher n'ajoûte aucune foi à ce conte. Voiez la lettre 104. d'un recueil de lettres écrites à Goldaſt, & publié l'an 1688. Il eſt l'Auteur de cette lettre, & il y remarque que Vincent de Beauvais raporte une ſemblable hiſtoire de l'Empereur Henri III. Je ſuis ſûr que la plûpart de mes lecteurs ſe plaindroient de moi, ſi je ne racontois pas comment Charlemagne s'aperçut des bonnes fortunes d'Eginhart, & qu'ils me ſauront gré d'avoir vu ici ce recit. Voilà les raiſons qui m'obligent à inſerer dans cet article le precis de cette petite hiſtoire.

(a) *On croit qu'il exila Ovide parce qu'il le crut trop favoriſé de Julie.*

Eginhart Chapelain & Secretaire de Charlemagne s'aquitoit ſi bien de ſes emplois, qu'il étoit aime de tout le monde. Il le fut même ardemment d'Imma fille de cet Empereur, & il conçut auſſi pour elle beaucoup de paſſion. La crainte des ſuites les empêchoit de ſe joindre, mais elle n'empêchoit pas que de part & d'autre le feu de l'amour n'allât tous les jours en augmentant. Il ſe reſolut enfin à faire un coup de hardieſſe, ne pouvant plus refrener l'ardeur qui le tranſportoit. Il ſe gliſſa de nuit à l'apartement de la Princeſſe, il frapa tout doucement à la porte, il fut admis dans la chambre ſûr le pied d'un homme qui avoit à parler de la part de l'Empereur, il parla tout auſſitôt d'autre choſe, & il apaiſa ſa flamme le plus agreablement du monde. (b) *Denique cum idem vir egregius irremediabiliter amando æſtuaret, aureſque virginis per internuncium appellare nec præſumeret, noviſſime ſumpta de ſemet ipſo fiducia nocturno tempore latenter ad puella tendebat habitaculum. Ibidemque pulſans clanculum & intrare permiſſus tanquam allocuturus juvenculam de regali mandato, ſtatim verſa vice ſolus cum ſola ſecretis uſus alloquiis & datis amplexibus cupito ſatisfecit amori.* Il ſe vouloit retirer avant la pointe du jour, mais il s'aperçut que pendant qu'il s'etoit bien diverti avec Imma, il étoit tombé beaucoup de neige. Il craignit donc que la trace de ſes pieds ne le decouvrit, & il s'entretint de ſon inquietude avec la Princeſſe. Ce fut à deliberer ſur les moiens de ſortir de ce mauvais pas: enfin la Princeſſe trouva la clef, elle s'offrit de charger ſur ſes épaules ſon amant, & de le porter juſques au delà de la neige. (c) *Cumque nimia ſollicitudine fluctuantes quid facto opus eſſet deliberarent, tandem elegantiſſima juvencula quam audacem faciebat amor, conſilium dedit ut ipſa quidem ſuper ſe inſidentem inclinata exciperet, tumque uſque ad locum illius hoſpicio contiguum ante lucanum deportaret, ibique eo depoſito rurſum per eadem veſtigia cautius obſervata rediret.* L'Empereur avoit paſſé cette nuit-là ſans dormir, & l'on croit que cette inſomnie (d) fut un effet tout particulier de la providence. Il ſe leva de grand matin, & regardant par la fenêtre il vit ſa fille qui avoit de la peine à marcher ſous le fardeau qu'elle portoit, & qui après s'en être defaite ſe retiroit au plus vite. (e) *Intuitus eſt filiam ſuam ſub prafato onere nutanti greſſu vix incedere, & ad conditum locum depoſita quam geſtabat ſarcina celeri repedare curſu.* Il fut ému & d'admiration & de douleur, mais croiant qu'il y avoit quelque choſe de divin à tout cela, il prit le parti de diſſimuler. *Quibus multo intuitu perſpectis, Imp. partim admiratione partim dolore permotus, non tamen abſque divina diſpoſitione id fieri reputans, ſeſe continuit, & viſa interim ſilentio ſuppreſſit.* Eginhart bien aſſûré que ſon action ne demeureroit pas long tems inconuë reſolut de ſe retirer, & ſe jetta aux pieds de ſon maître pour lui en demander la permiſſion: il allegua que ſes longs ſervices n'avoient pas été recompenſez. L'Empereur lui repondit qu'il y penſeroit, & lui marqua un certain jour où il lui feroit ſavoir ſes intentions. Le jour venu il aſſembla ſon Conſeil, & y declara le crime de ſon Secretaire: il raconta de point en point ce qu'il avoit vu, & demanda les avis de la Compagnie ſur une affaire qui des-honoroit ſa maiſon. (f) *Imperatoriam inquiens majeſtatem nimis injuriatam eſſe & deſpectatam in indigna filia ſua notariique ſui copulatione, & exinde non mediocri ſeſe agitari perturbatione. Quibus nimio ſtupore perculſis, & de rei novitate & magnitudine quibuſdam adhuc ambigentibus Rex innotuit eis evidentius, referens eis à primordio quid per ſemetipſum oculata fide cognoverit, conſiliumque eorum atque ſententiam expoſtulans ſuper hoc.* Les avis furent partagez: pluſieurs Conſeillers opinerent à une rude punition, les autres aiant bien peſé la choſe conſeillerent à l'Empereur de la decider lui-même, ſelon ſa divine prudence. Voici quelle fut ſa deciſion. Il declara qu'en châtiant Eginhart (g) il augmenteroit plutôt la honte de ſa famille qu'il ne la diminueroit, & qu'ainſi il aimoit mieux couvrir cette ignominie ſous le voile du mariage. On fit entrer le galant, & il lui fut dit que pour ſatisfaire aux plaintes qu'il avoit faites de n'être pas paié de ſes longs ſervices, on lui donnoit en mariage la fille de l'Empereur: (h) *Je vous donnerai ma fille*, lui dit Charlemagne, *cette porteuſe qui vous chargea ſi benignement ſur ſon dos.* Tout à l'heure on fit venir la Princeſſe, & on la mit entre les mains d'Eginhart, auſſi bien dotée que le pouvoit être la fille d'un ſi grand Prince. (i) *Protinus ad Regis edictum cum multo comitatu adducta eſt ejus filia, qua roſeo vultum perfuſa rubore tradita eſt per manus patris in manus predicti Einhardi, cum dote plurima prediorum quoque nonnullorum, cum innumeris aureis, argenteiſque donariis, aliiſque preciosis ſuppellectilibus.*

(b) *Chronicon Laurisamense pag. 62.*

(c) *Ibid.*

(d) Eam noctem Imperator divino (ut creditur) nutu inſomnem duxit. *Ib.*

(e) *Ibid.*

(f) *Ibid. pag. 63.*

(g) Tam triſtis facti à notario meo non exigam pœnas per quas infamia filiæ meæ magis videbitur augeri quam minui. Unde dignius & laudabilius imperii noſtri gloriæ arbitramur congruere, ut data adoleſcentiæ venia legitimo eos matrimonio conjungam, & rei probroſæ honeſtatis colorem ſuperducam. *Ib.*

(h) Juri veſtro nuptum tradam meam filiam, veſtram ſcil. portatricem, quæ quandoque alte ſuccincta veſtræ ſubvectioni ſatis ſe morigeram exhibuit. *Ib.*

(i) *Ibid.*

Voilà le precis de l'aventure: il n'y a guere de contes dans le Decameron de Bocace ni dans l'Heptameron de la Reine de Navarre, qui valuſſent celui-là ſi on le brodoit, & je ſuis ſûr qu'entre les mains de Mr. de la Fontaine, il ſeroit devenu l'une des plus plaiſantes narrations qui ſe puiſſent lire. La taille-douce fourniroit un parallele de nouvelle invention entre les effets de l'amour, & les effets de l'amitié, entre Enée chargé de ſon pere Anchiſe, & Imma chargée de ſon galant. Charlemagne voiant (k) de loin cette porteuſe ne ſeroit pas un des moindres ornemens du tableau, ſi le peintre repreſentoit heureuſement les reflexions de ce bon pere. Imma eſt ici comme la matrone d'Epheſe dans Petrone, celle qui invente les expediens, mais elle emploie ſon propre corps au remede neceſſaire.

(k) *Il y en a qui diſent qu'il s'étoit levé afin de contempler les aſtres. Voiez Comiers dans ſon traité des Cometes, pag. 238.*

(A) *La pierre miraculeuſe qu'elle ſe vantoit de poſſeder.*] Le bois qu'on mettoit ſur cette pierre, s'allumoit tout auſſitôt. (l) *Reperitur apud auctores . . . in Salentino oppido Egnatia, impoſito ligno in ſaxum quoddam ibi ſacrum, protinus flammam exiſtere.* Nous allons voir que cette pierre étoit à l'entrée du temple, & qu'elle allumoit l'encens.

(l) *Plinius lib. 2. c. 107.*

(B) Horace *ſe moque de leur pretendu miracle, & le renvoie.*] Voici comme il parle:

- - - (m) *Dehinc Gnatia lymphis*
Iratis exſtructa dedit riſuſque jocoſque,
Dum flamma ſine, thura liqueſcere limine ſacro
Perſuadere cupit. Credat Judæus apella
Non ego.

(m) *Horat. Sat. 5. l. 1. v. 97.*

Mr. Dacier (n) ſe declare pour ceux qui croient qu'Horace n'inſulte ici la nation Juive, que parce qu'il n'ignoroit pas ce que l'on diſoit du ſacrifice d'Elie, c'eſt qu'un feu celeſte avoit conſumé l'oblation. Je ne trouve aucun inconvenient dans cette penſée de Mr. Dacier: je dirai ſeulement qu'Horace pouvoit auſſitôt donner à croire ces choſes aux Perſes qu'aux Juifs: *Ferunt ſi juſtum eſt credi etiam ignem cœlitus lapſum apud ſe ſempiternis foculis cuſtodiri, cujus portionem exiguam ut fauſtam præiſſe quondam Aſiaticis regibus dicunt.* C'eſt ainſi qu'Ammien Marcellin s'eſt exprimé en parlant des Mages de Perſe dans le chapitre 6. du livre 23.

(n) *Dans ſes remarques ſur ces paroles d'Horace.*

(C) *Il y avoit d'autres lieux . . . . où l'on debitoit de pareils prodiges.*] Solin fait mention d'une colline qui étoit encore plus miraculeuſe que le temple d'Egnatia. Elle étoit dans la Sicile proche d'Agrigente. On n'avoit que faire d'aporter du feu ſur l'autel, il ſuffiſoit d'y arranger des ſarmens; ils s'allumoient d'eux-mêmes quelque verds qu'ils fuſſent, pourvu que le ſacrifice fût agreable au Dieu à qui on l'offroit. Non ſeulement la flamme naiſſoit d'elle-même en ce cas-là, mais auſſi elle s'écartoit de part & d'autre, comme pour ſe jetter ſur ceux qui faiſoient les repas du ſacrifice, & n'incommodoit nullement ceux qu'elle touchoit. On conoiſſoit ſeulement à cette marque qu'il ne manquoit rien aux ceremonies du jour. *Nec longè inde colli Vulcanius, in quo qui divina rei operantur, ligna vitea ſuper aras ſtruunt, nec ignis adponitur in hanc congeriem: cum proſicias intulerunt, ſi adeſt Deus, ſi ſacrum probatur, ſarmenta licet viridia ſponte concipiunt, & nullo inflagrante halitu, ab ipſo numine fit accendium. Ibi epulantes adludit flamma, qua flexuoſis exceſſibus*

Digitized by Google

même de plus (D) extraordinaires. La credulité des peuples encourageoit les directeurs de la religion à renvier les uns sur les autres en matiere de miracles.

☞ EGNATIUS (JEAN BAPTISTE) l'un des doctes personnages du XVI. siecle, enseigna les belles lettres dans Venise sa patrie avec beaucoup de reputation. Il se rendit si utile à la jeunesse que (A) lors qu'au declin de son âge il demanda qu'on le déclarât *emeritus*, il ne l'obtint point, parce qu'on crut que cela seroit prejudiciable aux étudians. Il obtint enfin dans son extrême vieillesse la demission qu'il souhaitoit, & il reçut de la Republique de Venise un (B) temoignage glorieux & lucratif de la consideration particuliere qu'on avoit pour lui. Les (C) Ouvrages

excessibus vagabunda, quem contigerit non adurit: nec aliud est quam imago nuncia perfecti ritè voti (a). Ceci est plus conforme aux évenemens de l'Ecriture, & beaucoup plus singulier que le miracle d'Egnatia. Un feu celeste envoié sur les victimes a quelquefois temoigné (b) parmi les Juifs que Dieu agreoit leur culte, & c'est un signe plus exprès d'une providence particuliere de voir que le feu ne s'allume de lui-même, que lors que les cœurs sont bien disposez, que de voir qu'il s'allume de lui-même en tout tems. Ce dernier cas souffre les soupçons d'une cause naturelle, ou d'une supercherie: l'autre ne les souffre pas, ou les souffre moins. Servius assûre qu'anciennement on n'allumoit point le feu sur l'autel, mais qu'on attiroit par des prieres un feu divin. (c) *Apud majores ara non incendebantur, sed ignem divinum precibus eliciebant qui incendebat altaria.* Pausanias raconte comme temoin oculaire une chose assez surprenante. Il y avoit deux villes dans la Lydie, où l'on pratiquoit ce que je vais raporter. Chacune de ces deux villes avoit un temple, dans lequel il y avoit une chapelle destinée à la ceremonie en question. On voioit des cendres d'une couleur fort particuliere sur l'autel de cette chapelle. Un Magicien entroit là, & aiant mis du bois sec sur le foier, & la tiare autour de sa tête, il recitoit certaines prieres contenuës dans un livre, & cela fait, on voioit sortir du foier une flamme très-brillante, sans qu'on eût mis le feu au bois (d). Cet homme étoit plus hardi que les Prêtres Grecs, qui font acroire que tous les ans aux fêtes de Pâque, ils recueillent dans une chapelle du Saint Sepulcre un feu celeste que Dieu leur accorde miraculeusement. Ils n'osent rien faire devant le peuple. C'est une ceremonie qui se passe sous la custode. Comme les Prêtres Latins n'ont pas adopté cette tromperie, ils sont les premiers à s'en moquer: & l'on dit assez hardiment aux Grecs, quand ils se vont enfermer dans la chapelle destinée à ce pretendu miracle, *Vous seriez bien attrapez si vous n'aviez pas choisi un bon fuzil.*

Je laisse les rencontres particulieres où le feu s'est allumé de lui-même sur les autels, pour être un heureux presage à quelques personnes. Ce fut un des presages de la grandeur de Tibere. (e) *Ingresso primam expeditionem ac per Macedoniam ducente exercitum in Syriam accidit, ut apud Philippos sacrata olim victricium legionum ara sponte subitis collucerent ignibus.* Seleucus conut à un pareil signe sa future élevation (f). Le Consulat de Ciceron fut precedé d'un pareil presage: Ciceron aprit cela de sa femme, & l'insera dans un poëme. Il auroit pu aisément conoître qu'il n'y avoit rien là de surnaturel; il n'est point rare que si l'on jette du vin sur des cendres chaudes, parmi lesquelles il y a presque toûjours un peu de braise, les esprits du vin prenent feu: voilà tout le prodige que la femme de Ciceron raporta à son mari. (g) *Hoc uxori Ciceronis dicitur contigisse, cum peracto sacrificio libare vellet in cinerem; ex ipso cinere flamma surrexit, quæ flamma eodem anno Consulem futurum ostendit ejus maritum, sicut Cicero in suo testatur poëmate.* D'autres disent que ce prodige se fit voir aux Dames qui celebroient la fête de la bonne Déesse. Le feu qui étoit allumé sur l'autel paroissoit éteint, & cependant il s'eleva tout d'un coup du milieu des cendres & des tisons une grande flamme (h). Cela pouvoit être fort naturel; nous voions tous les jours que des restes d'un fagot qui ne rendoient plus de flamme se rallument d'eux-mêmes. Les Dames s'allarmerent, mais les Vestales dirent à la femme de Ciceron, qu'elle lui allât promtement signifier qu'il eût à executer ses desseins pour le salut de la patrie, & que la Deesse lui promettoit un bon succés. Il s'agissoit alors de ce qu'on feroit aux complices de Catilina detenus dans les prisons. La femme de Ciceron executa promtement l'ordre des Vestales, & anima son mari (i). Ceci a bien l'air d'un conte brode sur un autre. On aura changé les circonstances du fait dont Ciceron decora son poëme, & ainsi pour un prodige on en aura donné deux. Quoi qu'il en soit il ne passa pas en dogme, qu'un feu qui s'allumoit de lui-même fût toûjours un bon presage; car nous voions dans Virgile que sur un pareil accident, on souhaite que l'augure soit bon.

Aspice (k): *corripuit tremulis altaria flammis*
Sponte sua, dum ferre moror, cinis ipse. Bonum sit.

La remarque de Servius qu'on peut voir en marge étoit la preuve dont Mr. Salden eût dû se servir, car celle qu'il donne ne vaut rien. *Licet & factum non-nunquam sit*, dit-il (l), *ut* ignes *illi non tantum boni sed & infausti quicquam præsignificarint.* Sur quoi il cite l'aventure de Lavinie dont Virgile a fait mention au 7. de l'Eneide. Mais le prodige qu'on voit là ne consiste point en ce que le feu prit de lui-même sur l'autel, il consiste en ce que le feu sauta sur les longs cheveux de Lavinie, & lui brûla toute sa coiffure. Elle étoit auprès de son pere à l'autel.

Castis (m) ADOLET *dum altaria* TÆDIS
Et juxta genitorem adstat Lavinia virgo
Visa (nefas) *longis comprendere crinibus ignem,*
Atque omnem ornatum flamma crepitante cremari.

Lisez ce que Tite Live (†) raconte de la flamme que l'on vit autour de la tête de Servius Tullius.

(D) *Et même de plus extraordinaires.*] Le temple de Venus sur la montagne d'Eryce en Sicile, étoit l'un des plus celebres qui fussent parmi les anciens Paiens. Mille choses le distinguoient: je ne parlerai que d'une. Le grand autel étoit tout à découvert, *sub dio*, la flamme s'y conservoit nuit & jour sans braise, sans cendres, sans tisons, au milieu de la rosée & des herbes qui renaissoient toutes les nuits (n).

(A) *Si utile à la jeunesse que lors qu'au declin de son âge il demanda.*] C'est ce qu'un de ses disciples a fait savoir au public. *Nos qui juvenes eramus*, dit-il (o), *illum, cujus ætas jam senescebat, ut jam tum cessaret, imprudenter fortasse quidem, sed tamen amice monebamus, illud usurpantes:*

Solve senescentem mature sanus equum, ne
Peccet ad extremum ridendus, & ilia ducat.

Ille vero, qui vir prudentissimus esset, & optime, qui sit orbis in rebus humanis, nosset, ut in otium solitudinemque se conferre cupiebat, sic etiam sæpe tentavit, sed, quod cupiebat, à Senatu Veneto, qui juventutem talis & tanti viri consuetudine, fructuque privari nolebat, id nunquam, nisi senex admodum, potuit impetrare.

(B) *De la republique de Venise un temoignage glorieux & lucratif.*] Il reçut cette grace du Senat qu'encore qu'il n'enseignât plus, on lui donna tous les ans les mêmes apointemens qu'il avoit eus quand il enseignoit, & par un decret du Conseil des Dix ses biens furent affranchis de toute sorte d'impositions. Ces paroles sont la traduction que Mr. du Ryer a faite de ce Latin de Mr. Thou. (p) *Eas* (bonas literas) *non mediocri studio illustravit, & scriptis & publica* X L *annorum professione cum summa totius Italiæ admiratione; ob id ab illustrissimo Senatu eam gratiam consecutus, ut quanquam publico munere defunctus, eodem stipendio, quod profitendo meruerat, quotannis donaretur, & ejus bona ex Xviralis consilii decreto publico censu eximerentur.* Le Ghilini ne confirme pas tout-à-fait cela: il dit (q) que les gages d'Egnatius furent de 300. écus par an pendant la profession, & de deux cens depuis la dispense de l'exercer. Le court éloge qu'on trouve d'Egnatius à la tête de son traité posthume *de exemplis illustrium virorum*, n'entre point dans tout ce detail; mais nous y lisons ceci: *Vir & scientia & religione insignis . . . . adeo universæ Venetæ civitati ob singularem eruditionem ac morum probitatem charus, ut ex Senatus decreto ducentis aureis nummis quotannis jam publico munere defunctus ac plane emeritus quoad vixerit donaretur.*

(C) *Les Ouvrages qu'il publia.*] Gesner en a donné cette liste, *De* (r) *Romanis principibus vel Cæsaribus libri tres.* C'est un Ouvrage qui comprend un abregé de la vie des Empereurs depuis Cesar jusqu'à Constantin Paleologue, & depuis Charlemagne jusqu'à Maximilien I. Il fut traduit en François (s) *par Maitre Geofroy Tory de Bourges*, & cette version fut imprimée à Paris l'an 1529. L'Abbé de Marolles en donna une autre version Françoise l'an 1664. Le Ghilini (t) a coupé en deux ce livre, car il nous donne le *de Cæsaribus libri tres*, comme un Ouvrage distinct du *de Romanis*

(a) *Solinus cap. 5. pag. m. 20.*

(b) *Voiez ci-dessus pag. 17. remarque H.*

(c) *Servius in Æn. l. 12. v. 200.*

(d) Αὖτιν δὲ δὴ πυρὸς ἀνάγκη πᾶσα ἀφῆναι τὰ ξύλα, καὶ περιφανῆ φλόγα ἐξ αὐτῶν ἀναδῦναι. Sponte sua è lignis nullo igne admoto puriſſima emicat flamma. *Pausanias l. 5. sub finem pag. m. 176.*

(e) *Sueton. in Tiberio c. 14. Dion raporte la même chose l. 54. ad ann. 734. p. m. 603.*

(f) *Appianus in Syriac. pag. m. 82.*

(g) *Servius in Virgil. eclog. 8. v. 106.*

(h) *Plutarch. in Cicerone pag. 870.*

(i) *Plutarch. ib.*

(k) *Virg. eclog. 8. v. 105.* Sur quoi Servius remarque *Optat ut hoc signum bonum sit, quia ignis medius est, & qui possit etiam nocere.*

(l) *Salden. Ot. Theolog. pag. 336.*

(m) *Virg. Æneid. lib. 7. v. 71.*

(†) *Livius dec. 1. lib. 1. pag. m. 25.*

(n) *Ælian. hiſtor. animal. l. 10. c. 50.*

(o) *Sebastianus Corradus in quæstura init.*

(p) *Thuanus, lib. 12. pag. 253. col. 1. ad ann. 1553.*

(q) *Ghilini, teatro parte 1. pag. 96. 97.*

(r) *Gesner, in Biblioth. fol. 387.*

(s) *Voiez l'Abbé de Marolles dans son augmentation de l'hiſtoire Romaine tom. 2. pag. 287.*

(t) *Ghilini, ubi supra pag. 97.*

Digitized by Google

vrages qu'il publia ne représenterent son merite qu'imparfaitement, car il parloit (D) beaucoup mieux qu'il n'écrivoit, & il faisoit mieux paroître sa belle memoire, & l'étenduë de sa science, dans ses leçons & dans ses conversations, que dans ses livres. Il n'étoit pas moins recommandable par sa (E) vertu, que par son savoir; & l'on pretend que sa bonne vie fit honneur à l'état Ecclesiastique * auquel il se consacra. Il mourut âgé de 80. ans le 4. de Juillet 1553 †. & laissa ses biens & sa belle bibliotheque à trois illustres (F) familles de Venise. Peu de tems après

* Thuan. lib. 12. pag. 253. Voiez la citation cc de cette page.

† Id. ib.

mis principibus. C'est ainsi que les faiseurs de catalogues ont multiplié mal à-propos en mille rencontres les Ouvrages des Auteurs. Mais continuons de copier Gesner. *Item annotationes in vitas Cæsarum apud Suetonium, nempe Æliani, Spartiani, Julii Capitolini, Lampridii, Flavii Vopisci, Trebellii Pollionis, Vulcatii Gallicani.* Ces paroles ont été fidellement copiées par les abreviateurs de Gesner: cependant il étoit facile de sentir qu'elles sont pleines de fautes. Il ne faloit point de virgule après *Æliani*, & au lieu d'*Æliani* il faloit dire *Ælii*. Le pis est qu'en supposant qu'elles sont correctes, l'on suppose de toute necessité qu'Elien, que Spartien, que Jules Capitolin, que Lampridius, que Flavius Vopiscus, que Trebellius Pollion, que Vulcatius Gallicanus sont des Empereurs Romains dont Suetone a écrit la vie. Or cette supposition est si absurde, & si monstrueuse, qu'il n'y a presque point d'ecolier dans une seconde classe qui ne s'en moquât. Comment donc a-t-elle passé pour veritable dans l'esprit de Josias Simler, & dans l'esprit de Jean Jaques Frisius qui ont fait un abregé & un suplément de Gesner? Ils sont plus inexcusables que Gesner, car s'il a vu les épreuves, il a pu ne point prendre garde aux omissions des Imprimeurs. Il ne nous arrive que trop souvent de corriger les épreuves la tête si pleine de ce que nous avons mis dans la copie, que nous le lisons par cœur, & sans nous apercevoir de ce que les Imprimeurs ont sauté. Les autres livres d'Egnatius citez par Gesner sont *de origine Turcarum: Observationes in Ovidium: Interpretamenta in familiares epistolas Ciceronis: Panegyricus* (a) *in Francorum regem: Racemationes* (b) *quæ obscuriores aliquot Authorum locos interpretantur: Exemplorum libri novem.* Le Ghilini assûre que les notes de cet Auteur *in Dioscoridem ab Hermolao Barbaro translatum*, & la harangue *ad meretrices*, & 70. autres harangues ont vu le jour. L'Abbé de Marolles (c) observe que le petit traité de l'origine des Turcs composé par nôtre Egnace, *se trouve imprimé dans le Recueil des Ouvrages concernant l'Histoire du Gouvernement de la Turquie, & de l'Empire Othoman chez Jean Oporin en 1556.* Notez que les 9. livres d'exemples furent imprimez après sa mort. C'étoit un Ouvrage qu'il composa dans sa vieillesse: il le fit sur le modele de Valere Maxime, mais il ne vécut pas assez pour y mettre la derniere main. Il le recommanda par son testament au Noble Marco Molino Procurateur de St. Marc qui ordonna à son fils de le publier. Ce fils s'aquita de la commission assez promptement. L'épitre dedicatoire qu'il mit au devant du livre est datée du 30. d'Avril 1554. elle contient en peu de mots un fort bon éloge d'Egnatius, dont on met la mort en cet endroit-là au 2. de (cc) Juillet 1553. L'édition dont je me sers est de Paris, *apud Bernardum Turisanum via Jacobea sub Aldina Bibliotheca 1554. in 16.* Voici le titre du livre, *Joannis Baptistæ Egnatii viri doctissimi, de exemplis illustrium virorum Venetæ civitatis atque aliarum Gentium.*

(a) L'épitre de Gesner marque qu'il fut imprimé à Venise l'an 1540.

(b) Graterus les a insérez au 1. volume de Thesaurus Criticus.

(c) Ubi supra.

(cc) Je crois qu'il faut preferer cette date au IV. Non. Quintil. de Mr. de Thou.

(D) *Il parloit mieux qu'il n'écrivoit, & il faisoit mieux paroître sa belle memoire.*] Corradus observe que ceux qui accusoient d'ignorance Egnatius, pouvoient être plus facilement refutez par le temoignage des personnes qui avoient ouï ce Professeur, que par les livres de l'accusé. (d) *Quamvis ipsius scriptis, quæ jam multa leguntur, facile refutare possemus: quia tamen ille multo melius, ut Ser. Galba, ut Q. Hortensius, ut alii, dixit, quam scripsit, facilius eos testibus, qui sunt adhuc innumerabiles, confutari posse, si res poscat, arbitramur.* Il raporte un fait curieux. Egnace prononçant une harangue qu'il avoit aprise par cœur, étoit sur le point de finir lors qu'il vit entrer le Nonce du Pape. Il reprit son discours depuis le commencement, & repeta en d'autres termes ce qu'il avoit dit, mais avec plus d'éloquence que la premiere fois, desorte que ses amis lui conseillerent de n'écrire plus. (e) *Nos certe, quod omnes, qui tunc Venetiis erant, audire potuerunt, affirmare non dubitamus: illum, quum Pontificis olim legatus orationi, quam memoriter jam penè totam dixerat, interveniisset, illud idem, quod pronunciarat, diversis verbis à principio repetitum multo melius elegantiusque dixisse. Quare, quum descendisset, sic nos illi diximus: Tu vero posthac nihil unquam scribito.* Pour connoître l'étenduë de sa science, & la force de sa memoire il faut lire ce qui suit: on y verra que les Senateurs de Venise l'alloient souvent consulter. (f) *Habuit vir ille, quod de L. Lucullo dicitur, divinam quandam memoriam rerum: quas quidem res penè omnes ut legerat, vel audiverat, sic iis, qui scire volebant, memoriter, jucundeque narrabat. Res vero tam multas ille legerat, vel audiverat, ut omnium maximè studiosus, atque etiam plane curiosus fuit, ut de omni re, quæcumque in disceptationem, quæstionemque vocaretur, copiosissimè, tanquàm Gorgias, posset, & soleret etiam sæpe disputare. Nam de jure civili cautè, de totius orbis, & cœli regionibus, ac gentium moribus perite, de poetica divinitus, de philosophia sapienter, atque de religione pie respondebat. Quod si quis eum, ut de rebus ad historiam, vel ad Rhetoricam pertinentibus loqueretur, rogasset, id ille sic libenter, sic humaniter, sic ornate, sic copiosè faciebat, ut vere Lydus, quod ajunt, in campum videretur esse provocatus. Quare, prater studiosos adolescentes, quorum maxima frequentia semper Egnatii januam, & vestibulum frequentari solebant, multi nobilissimi & optimi senatores, ut magnis de rebus deliberarent, ad eum penè quotidie veniebant ita, ut ejus domus oraculum totius civitatis vere posset appellari.*

(d) Corradus ubi supra p. 2.

(e) Id. ib.

(f) Id. ib. pag. 3.

(E) *Par sa vertu que par son savoir.*] C'est l'éloge qu'Erasme lui donne en même tems qu'il lui ôte la qualité de Ciceronien. Voiez la marge (g). Le Ghilini dit aussi qu'Egnace se fit aimer par sa doctrine & par ses mœurs: (h) *Per la singolare sua dottrina e integrità di costumi.* L'Auteur de l'épitre dedicatoire dont j'ai déjà fait mention, s'étend beaucoup là-dessus, & d'une maniere bien affirmative; car après avoir etalé les dons de l'esprit, je veux dire la memoire, l'imagination, la science, l'éloquence d'Egnatius, son adresse à mêler comme il faloit la douceur & la gravité dans les censures, & à instruire la jeunesse, il conclut par ces paroles: (i) *Postremò verò, si omnes ejus mores diligenter inspicias, perfectum sanè atque absolutum innocentissimæ vitæ exemplar sese offert. Universa enim ejus vita, nihil aliud quàm ardentissimam religionem, Christianamque pietatem spirat. Poterat omnis Veneta civitas in hoc uno perinde atque in purissimo speculo sese ad omnem pietatem, eruditionémque componere.* Il paroît si assûré de son fait, qu'il ne prend point la peine de refuter ceux qui avoient publié dans une lettre satirique qu'Egnatius avoit vécu, & étoit mort sans religion; il se contente de crier contre leur audace, & de se moquer de leur folie: (k) *Illud unum prætorire nequeo, homuneiones quosdam nefario scelere audaces, in tam singularis, tamque omnium judicio probati viri memoriam invectos: atque male consarcinata epistola, ac vix coherenti tam placidos manes violare fuisse ausos. Ut jam exclamare libeat, ô mores, ô tempora. Unde repente tam inopinata atque immania monstra? Unde isti tam infesti Calydonii apri spumoso ore in præclaram omnium virtutum sylvam debacchantes, universamque optimi ac doctissimi viri famæ existimationisque segetem indignè devastantes? Ergo iterum opus est Hercule? Jam 13. instat labor? Dii vestram fidem. Sed attende quæso quid præclari isti Censores damnent. Egnatium parum Christianè vixisse, atque eadem, qua vixerit pietate defunctum esse. Id nimirum quod quemvis hominem Christianum offendere potuisset. Sed quæ tandem in urbe hoc levissimi homines mentiti sunt? Nempè in illa, quæ hunc genuit, educavit, atque ad amplissimos honores summo judicio promovit, ac publicis decretis toties decoravit. O insignem audaciam, ô manifestam calumniam. Vides quam liberè, quàm confidenter pronuncient, quàm gravem notam defuncto homini inurant. Quid quæso reliquum erit Christiano homini si religionem animas non solùm in catera vita, sed etiam sub ipsum mortis tempus, quando vel perditissimi homines respicere solent? Verum ne tam argutum illorum mendacium non careret ratione αξιώματα protulerunt: quod etiam, ne prater rerum scientiam, linguarum cognitionem illis deesse putes, Græcè explicarunt ἀδύνατον ἐστι κακὸς ζῶντα, μὴ κακῶς ἀποθανεῖν. Sed præstiterit fortassè hanc illorum dementiam risisse.*

(g) Virum non minus probum & integrum quam eruditum & eloquentem nominasti, sed cui Tulliani cognominis honorem negant doctorum suffragia. Docte loqui maluit quam Ciceroniane, & quod voluit assequutus est. *Erasmus in Ciceroniano pag. m. 72.*

(h) Ghilini ubi supra.

(i) Marcus Molinus epistola dedicat. exemplorum Egnatii. Voiez aussi la remarque B à la fin.

(k) Id. ib.

(F) *Il laissa ses biens & sa belle bibliotheque.*] Elle contenoit beaucoup de medailles & beaucoup d'antiques. Lisez ces paroles de Mr. de Thou: (l) *Treis amplissimas patritii sanguinis familias Molinam, Lauretanam,*

(l) Thuanus ubi supra.

après on publia une lettre où on l'accusoit de β n'avoir eu nulle religion ni pendant sa vie, ni à l'heure de sa mort. J'ai dit ailleurs γ qu'il fut brouillé avec Sabellic, & qu'ils se reconcilierent. On pretend qu'il fut si sensible aux injures literaires qu'il avoit reçuës de Robortel, qu'il en voulut tirer raison δ avec son épée. La critique que Mr. Teissier a faite du traducteur de Mr. de Thou pouvoit s'étendre plus loin, & (G) même jusques à l'original. Il faudra dire quelque chose (H) contre Moreri.

☞ ELICHMAN (JEAN) nâtif de Silesie, pratiqua la Medecine à Leide ζ. Il se maria l'an 1638. avec une femme qui étoit d'une famille de Bourgmaître η. Il n'en jouït pas long tems, car il mourut l'an θ 1639. Il entendoit bien seize λ langues, & il étoit si habile dans le Persan, qu'au jugement de Saumaise μ l'Europe n'a jamais produit un homme qui l'égalât en cela, & n'en produira peut-être jamais un semblable. Il croioit que la langue Allemande & la Persane venoient d'une même source, & il en donnoit plusieurs raisons ξ. Il composa en Arabe une lettre π qui fut imprimée à Iéne l'an 1636. Sa dissertation † *de termino vitæ secundum mentem Orientalium*, parut l'an 1639. Elle eût été beaucoup plus longue s'il ne fût mort en y travaillant. Sa version Latine du tableau de Cebes fut imprimée à Leide l'an 1640. avec la version Arabe & le Grec, par les soins de Mr. de Saumaise, qui y joignit une preface très-ample.

ELIE, l'un des plus grans Prophetes du Vieux Testament, vivoit sous le regne d'Achab. Son histoire veritable se trouve dans le Dictionaire de Moreri, j'y renvoie les lecteurs, & me contente de raporter quelques contes apocryphes qui le concernent. Il y a eu parmi les Juifs * une tradition assez commune, qui porte qu'il ne le faut point (A) distinguer de Phinées fils du grand Prêtre Eleazar, & que le Prophete qui a vêcu parmi les hommes tantôt sous le nom de Phinées, tantôt sous le nom d'Elie, n'étoit point un homme, mais un † Ange. St. Epiphane raporte une chose qui n'est pas plus recevable que celles-là, je parle d'une vision de Sobac pere d'Elie. Après que sa femme fut accouchée, il crut voir des hommes vêtus de blanc qui saluerent le nouveau né, & le couvrirent de feu, & lui firent avaler de la flamme. Voilà les langes dont ils enveloperent le petit Elie. Voilà le lait dont ils le nourrirent. Sobac s'en alla consulter l'oracle à Jerusalem, & aprit ce que la vision signifioit. On l'assûra que son fils habiteroit dans la lumiére, & qu'il jugeroit Israël par le (B) feu & par l'épée ‡. C'est une opinion assez

β *Voiez la remarque E.*

γ *Dans l'une des remarques de l'article* Sabellic.

δ *Voiez l'article* Hipponax, *remarque F.*

ζ *Crenius in præfatione fascis 1. exercitationum philologico-historicarum.*

η *Beverovicius, de vita termino parte 3. pag. m. 139.*

θ *Konig, Bibliot. pag. 270.*

λ *Christianus Ravius pag. 12. prima panegyrica apud Crenium ibid.*

μ *Salmas. præfat. in tabul. Arabicam Cebetis.*

ξ *Id. ib.*

π *De usu linguæ Arabicæ in Medicina. Voiez Konig ib.*

† *Elle est à la fin de la 3. partie de l'Ouvrage de Beverovicius* de termino vitæ.

* Videri potest ea traditio in tractatu Juchasim fol. 11. quam etiam amplectitur R. Salomon apud Liranum &c. *Ægidius Camartus de rebus gestis Eliæ pag. 71.*

† Hanc eorum traditionem referunt Liranus, Abulensis, Magallianus, Serarius. *Id. ib. pag.* 100. ‡ *Epiphan. de vitis Prophet. pag. m. 237.*

& Bragadenam, supremis tabulis heredes instituit; qua in hereditate præcipue numeratur copiosa librorum suppellex, numis antiquis aureis, argenteis & æreis, aliisque præterea veteris ævi monumentis instructissima.

(G) *La critique que Mr. Teissier . . . . pouvoit s'étendre.*] Voions d'abord les paroles de du Ryer. „ (a) Jean Baptiste Egnatius étoit de Venise, de „ bonne maison, mais pauvre, & fut Disciple d'An„ gelo Politio, qui rétablit en Italie les bonnes Let„ tres presque mortes, & qui ayant enseigné qua„ rante ans durant avec l'admiration de toute l'Italie, „ reçût cette grace du Senat „ &c. Voici la remarque de Mr. Teissier; (b) *Si l'on s'arrétoit à la construction Grammaticale des termes de M. du Ryer, il sembleroit qu'Angelo Politio, qui a retabli les bonnes Lettres en Italie, a aussi enseigné l'espace de quarante ans dans Venise. Cependant il est certain que c'est d'Egnace que M. de Thou a voulu parler, & que Politio, qui étoit un des plus scavans & des plus polis Ecrivains de son siécle, mourut dans sa quarantiéme année en 1553* (c). Ce Critique pouvoit remarquer deux autres choses; l'une que le mot Latin *Politianus*, doit être traduit *Politien*, & non pas *Politio* nom inconu dans la republique des lettres quand il s'agit du celebre *Angelus Politianus*; l'autre que Mr. de Thou n'est point la cause innocente de l'erreur de son interprete, car l'arrangement de ses paroles ne soufre point une meilleure version que celle de du Ryer. *Hic & annus abstulit*, dit-il (d), *Johannem Baptistam Egnatium familia honesta, sed in tenui re, Venetiis natum, Angeli Politiani, qui bonas litteras in Italia intermortuas excitavit discipulum, quique eas non mediocri studio illustravit, & scriptis & publica XL annorum professione cum summa totius Italiæ admiratione*; Mr. Perizonius a observé (e) que les Ecrivains modernes sont quelquefois cause de l'obscurité & des équivoques du Latin, par la mauvaise situation qu'ils donnent aux mots.

(H) *Quelque chose contre Moreri.*] I. Il ne devoit pas dire qu'Egnace *a été en estime sur la fin du XV. siecle*, c'est une expression très-impropre touchant un homme qui n'est mort qu'en quinze cens cinquante trois. II. Il ne faloit pas donner en preuve de la vieillesse de ce professeur que Gesner le vit à Venise l'an 1543. il faloit dire qu'il vêcut encore dix ans; mais comme Vossius (f) ne s'étoit servi que de cette observation de Gesner, je ne m'étonne pas que Mr. Moreri se soit fixé à cela: je m'étonne bien davantage de ce que Vossius n'a point sçu ce que l'épitome de Gesner & Mr. de Thou pouvoient lui aprendre sur l'année mortuaire d'Egnatius.

(A) *Qu'il ne le faut point distinguer de Phinées.*] Cette tradition est fort ancienne, car Origene (g) en a fait mention. Je pense qu'on l'a fondée sur les promesses qui furent faites à Phinées, après qu'il eut tué l'homme qui se souilloit avec une femme Madianite. François George (h) de Venise, ne s'éloigné pas de ce sentiment des Rabins: Pierre Damien (i) paroît l'embrasser de tout son cœur; il croit que Phinées à cause du zéle qui l'embrasa à la vuë d'un objet si scandaleux, sera conservé en vie dans le paradis terrestre jusques à la fin du monde, & que c'est lui qui sous le nom du Prophete Elie fut enlevé sur un chariot de feu. Il cite un passage de (k) l'Ecriture pour faire voir que Phinées vivoit encore du tems de David.

(B) *Qu'il jugeroit Israël par le feu & par l'épée.*] Cela ne s'accorde pas trop mal avec cet esprit vengeur (l) dont Elie fut animé en quelques rencontres, comme quand il fit (m) massacrer les Prêtres de Bahal, & tomber (n) le feu du ciel sur les soldats de son Roi. Les Docteurs de l'intolerance ne sont pas bienaises qu'on les avertisse que JESUS-CHRIST (o) a aboli cet esprit: un tel avertissement est une leçon importune, & ils diroient volontiers comme Felix à quiconque leur en parle, *va-t-en maintenant, quand nous aurons la commodité nous te rapellerons* (p). Je ne m'étonne point qu'ils soient fâchez qu'on les empêche de s'autoriser d'un tel exemple; car que peut-on voir de plus fort en faveur des massacreurs par zéle de religion que la conduite d'Elie? Un homme qui n'avoit aucun caractere dans l'Etat, aucune charge politique, aucune part au droit du glaive, un homme, dis-je, dont la charge ne consistoit qu'à prophetiser, assemble tous les Prophetes de Bahal qui étoient 450. il y joint les Prophetes des Bocages qui étoient au nombre de 400. & avoient l'honneur d'être commensaux de la Reine (q); il les convainc par un miracle qu'ils adoroient un faux Dieu, & tout aussitôt il donne ordre qu'on les saisisse (r), & qu'on prenne bien garde qu'aucun n'échappe, & il les fait tous égorger, sans avoir daigné demander au Roi Achab là present s'il l'avoit pour agreable, & sans les avoir exhortez à se convertir. On ne peut pas dire qu'ils avoient (s) agi contre leur conscience, car s'ils eussent cru que Bahal étoit une fausse divinité, ils ne se seroient point exposez à l'examen, & par le credit qu'ils avoient auprès de la Reine ils auroient éludé sans peine le defi du Prophete Elie. On voit de plus qu'ils invoquent leur divinité avec toute l'ardeur possible, & qu'ils se donnent cent coups de couteau en son honneur. Ils esperoient sans doute d'être exaucez. Les Theologiens

(a) *Du Ryer, traduct. de Mr. de Thou apud Teissier tom. 1. pag. 74. edit. 1696.* (b) *Teissier ibid. pag. 75.* (c) *C'est une faute d'impression; il faloit dire 1494. comme dans la 1. édition de Mr. Teissier.* (d) *Thuan. ubi supra.* (e) *Voiez les écrits de Mr. Perizonius contre Mr. Franzius.* (f) *Vossius de histor. Lat. pag. 678.*

(g) *Tractat. 7. in Joannem apud Ægidium Camartum de rebus gestis Eliæ pag. 71.*

(h) *Tom. 6. problem. 361. apud Camart. ibid.*

(i) *Lib. 1. epist. 6. apud Camart. pag. 72.*

(k) *Lib. 1. Paralipom. c. 9. v. 19.*

(l) Spiritum severitatis & ultionis exertum fuisse in Elia & collegis magis quam in discipulis Evangelicis. *Martyr in l. 2. Regum c. 1.*

(m) *I. liv. des Rois, chap. 18. v. 40.*

(n) *II. liv. des Rois chap. 1.*

(o) *Evang. de St. Luc, chap. 9. v. 55. 56.*

(p) *Actes des Apôtres ch. 24. v. 26.*

(q) *I. livre des Rois c. 18. v. 19.*

(r) *Ibid. v. 40.*

(s) *L'Auteur du commentaire Philosophique semble supposer cela, pour se mieux tirer de l'objection que les Docteurs intolerans fondent sur la conduite d'Elie.*

Digitized by Google

assez commune depuis long tems parmi les Chretiens qu'Elie n'est pas mort, & que Dieu le conserve en vie ou dans le paradis terrestre, ou dans le ciel, ou ailleurs, pour s'en servir vers la fin du monde contre l'Antechrist. Il y en a qui assûrent qu'il souffrira alors le martyre β, & que lui & Enoch sont les deux temoins dont il est parlé dans le chapitre XI. de l'Apocalypse: & comme d'ailleurs on γ lui attribuë une continence très-exacte, on conclut qu'il sera honoré de trois couronnes, de celle de Docteur, de celle de Vierge, & de celle de Martyr δ. On pretend que sa continence a surpassé celle des autres Prophetes qui ont vêcu dans le celibat, car il ne s'est pas contenté de demeurer vierge, il a voulu aussi que ses disciples renonçassent aux femmes ζ; & c'est lui que l'on regarde comme le premier fondateur de la vie monastique. Les Carmes se vantent d'être issus de son Institut, & raportent mille contes que les autres Moines ne laissent point impunis. Il n'y a rien de plus impudent qu'un (C) certain conte des Gnostiques touchant ce Prophete. L'apocalypse d'Elie a passé communément parmi les Peres pour un livre supposé, mais Origene (D) semble parler d'un livre de ce Prophete comme d'une production legitime. Il y a long tems qu'on parle d'une tradition que l'on fait venir faussement d'Elie, & qui assûre que le monde ne durera que six mille ans, dont deux mille ont dû preceder la Loi, deux mille être sous la Loi, & les deux autres doivent être sous le Messie ‡. Les Juifs ont dit qu'Elie sept ans après avoir été enlevé écrivit (E) du ciel une lettre au Roi Joram, & qu'il compose dans le paradis les fastes de tous les siecles *. Remarquez que ce Prophete qui va presque du pair avec Moïse, est si peu conu du côté de l'extraction, qu'on met encore en dispute s'il étoit d'un tel ou d'un tel païs, d'une telle ou d'une telle tribu †, &c. J'ai cité un † Minime qui avoit dessein de composer un Ouvrage sur les actions d'Elie. Cet Ouvrage eût été fort long, car ce que les amis de l'Auteur en ont publié après sa mort est un volume de 400. pages *in* 4. qui contient seulement les *Prolegomenes*.

Vous

β *Voiez Alcazar & Viegas sur le chapitre* 11. *de l'Apocalypse, citez par Camart ib. pag.* 121.

γ *Hieron. l.* 1. *adv. Jovin. & multi alii Patres apud Camart. pag.* 277.

δ *Ægid. Camart. pag.* 279.

ζ *Idem. pag.* 278.

‡ *Ib. pag.* 288. *vide etiam Beroaldi Chronicon. l.* 2. *c.* 3.

* *Voiez Cuneus de republ. Hebræor. l.* 3. *c.* 1.

† *Voiez le P. Petau in Epiph. ad hæref.* 55. *pag. m.* 218.

‡ *Gilles Camart: Il a été general de l'Ordre. Son Ouvrage institué,* Elias Thesbites sive de rebus Eliæ Prophetæ, commentarius posthumus, *fut imprimé à Paris l'an* 1631.

(a) Certus erat Spiritu Dei eos non esse convertendos aut immutandos. *Petrus Martyr, commentar. in* 1. *libr. Regum c.* 18. *fol. m.* 141. *verso.*

(b) *Ibid. fol.* 141.

(c) *Feuardent. Theomach. Calvinist. l.* 9. *c.* 3. *f. m.* 437. *Il cite le commentaire de Martyr in l.* 4. *Regum c.* 1. *& le cite fidellement.*

(d) *Ibid. pag.* 436.

(e) *Homilia in SS. Petrum & Eliam, apud Camart. ubi supra pag.* 127.

(f) *Homil. de Elia apud eumdem Camart. ib.*

(g) *Epiphanius hæref.* 26. *l.* 1. *to.* 2. *n.* 13. *pag. m.* 95.

giens sont obligez de reconoître afin de pouvoir disculper Elie, qu'il reçut invisiblement de Dieu une mission extraordinaire & speciale pour faire mourir ces Prophetes, & que Dieu lui revela (a) que c'étoient des reprouvez qu'aucune exhortation a la repentance ne toucheroit. Pierre Martyr à la verité allegue les loix de Moïse contre les idolâtres, la loi du talion &c. mais après tout il se reduit à l'inspiration particuliere, & c'est là une raison à quoi il n'y a nulle replique parmi les Chretiens. (b) *Omnia hæc privato instinctu Dei agebantur contra legem in communi propositam. Ipse legislator cum aliquid contra suas leges jubet mandatum ejus pro lege habendum est.* Au reste jamais il n'y eut d'impertinence égale à celle du Cordelier Feuardent, qui accuse Pierre Martyr d'avoir vomi des injures contre le Prophete Elie, & de s'être contredit ensuite. *Pergit idem* (Vermilius) dit-il (c), *vineta ima, quod ajunt, cadere, cum scribit, ad id vocatus erat Elias ut judicia divinæ severitatis exsequeretur, nec ex se ipso verum ex Deo & Angeli monitu ita duriter se gerebat. Potuit quidem specie tenus homicida videri, ne tamen pro tali habendus est cum solum fuerit Dei minister.* Feuardent fait les mêmes plaintes contre Calvin; il l'accuse d'avoir dit que *Elias fuit homo depravatus, nimis vehementi zelo correptus . . . peccavit etiam quiritando se solum è clade ac persecutione rejtare: raptus item fuit spiritu servitutis & vindictæ* (d). Il cite le commentaire de Calvin sur le verset 2. & 3. du chapitre onzième de l'Epitre aux Romains. Je n'y ai rien trouvé qui aproche de cela. Au fond la liberté que ces Ecrivains Protestans pourroient avoir prise de censurer en quelque chose la conduite de ce Prophete, ne sauroit être blâmée sans qu'on blâme St. Chrysostôme: (e) *Qui acerrimis verbis Eliam crudelitatis & cujusdam inhumanitatis arguit. Deinde alibi* (f) *eumdem quasi penitus ad divina monita insensibilem, dum variis factis & exemplis ad commiserationem inducereiur.*

(C) *De plus impudent qu'un certain conte des Gnostiques.*] Ils disoient que si une ame qui montoit au ciel ne savoit pas bien repondre aux Vertus qui la questionnoient à l'entrée, elle étoit renvoiée sur la terre. Il faloit sur tout qu'elle pût repondre qu'elle n'avoit point laissé d'enfans; car si elle repondoit le contraire on la renvoioit, & on l'obligeoit à demeurer dans ce monde jusques à ce qu'elle eût recueilli tous ses enfans, & qu'elle se fût reünie à eux. Ils contoient qu'Elie montant au ciel rencontra un grand obstacle qui l'obligea a redescendre sur la terre. Un Demon femelle lui vint dire, *Arrête-là, où vas-tu? j'ai des enfans de toi, tu ne peux point monter au ciel en les laissant sur la terre. Et comment*, repondit-il, *aurois-tu des enfans de moi? n'ai-je point vécu toûjours dans la continence? j'en ai eu pourtant*, reprit-elle, *j'ai su profiter de tes songes.* Ceux qui entendent le Latin ne trouveront pas ceci obscur (g) Ὅτε ἐγνώκεις ἐγκυμονοῦσαν πολλάκις ἐν τῇ ἀκαθαρσίᾳ τῶν σωμάτων ἐκείνων, ἐγὼ ὑμῶν ἀφῃρεθῆκα ἀπὸ σοῦ τὰ σπέρματα, καὶ γεγόνασί σοι υἱοί. *Cum in somnis effusione seminis sæpe corpus exhaurires ego abs te illud excepi, tibique filios peperi.* St. Epiphane refute très-bien cette impertinence par la raison de l'impossibilité; car la nature spirituelle des Demons ne souffre point qu'ils soient le sujet passif d'aucune generation. Il n'est pas si aisé de refuter ceux qui disent qu'un Demon peut intervenir en qualité de principe actif dans la production d'un animal: non pas que du fond de sa substance il puisse fournir les materiaux necessaires, car un esprit est un être immateriel; mais il peut, dit-on, se servir de la semence d'un mâle, & la transporter où il faut, & diriger de telle sorte les mouvemens de la matiere que cette semence se convertisse en un corps organisé. Ceux qui tiennent cela possible, ont raison de dire que l'enfant qui seroit ainsi produit, seroit fils de l'homme dont la semence auroit été emploiee: car d'où vient je vous prie qu'un homme est censé le pere d'un enfant conçu dans le sein d'une creature qu'il voit dans un lieu public, sans songer à autre chose qu'à assouvir sa brutalité? N'est-ce point à cause que le premier fond sur quoi le corps du petit enfant est bâti, a été tiré du corps de cet homme? N'en peut-on pas dire autant par raport à cette autre generation? La difference ne laisseroit pas d'être grande; car ceux qui seroient peres de cette façon extraordinaire, pourroient d'ailleurs conserver parfaitement leur virginité, & ainsi la sottise des Gnostiques touchant Elie est en toutes façons extravagante.

(D) *Origene semble parler d'un livre de ce Prophete.*] En expliquant ces paroles de St. Matthieu, (h) *Alors fut accompli ce dont le Prophete Jeremie avoit parlé, & ils ont pris* 30. *pieces d'argent* &c. il observe qu'on ne trouve dans aucun livre des Juifs, canonique ou non canonique, que Jeremie ait prophetisé cela, & il soupçonne ou qu'au lieu de Jeremie il faut dire Zacharie, ou que Jeremie avoit fait un livre qui n'avoit jamais été publié. Là-dessus il dit que Jeremie ne seroit point le seul Prophete dont on auroit des écrits occultes, & que ces sortes d'écrits ont été citez par St. Paul. Il en donne pour exemple ce passage: (i) *Ainsi qu'il est écrit, ce sont les choses qu'œil n'a point vuës, qu'oreille n'a point ouïes, & qui ne sont point montées au cœur de l'homme, que Dieu a preparées à ceux qui l'aiment.* Il soutient qu'on ne le trouve dans nul livre canonique, mais seulement dans les Ouvrages occultes du Prophete Elie. Cette opinion fut relancée par St. Jerôme, après avoir dit que le passage de St. Paul se trouve dans Esaïe (k), non pas mot à mot, mais quant au sens, (l) ce qui suffisoit à l'Apôtre. Les livres attribuez à Elie ne paroissent pas dans le catalogue des Ouvrages apocryphes condamnez par le Pape Gelase. Il ne laisse pas d'être vrai que l'apocalypse d'Elie, l'assomption d'Elie &c. passoient pour des livres supposez (m).

(E) *Il écrivit du ciel une lettre.*] Ce sentiment est fondé sur un passage de l'Ecriture mal entendu. (n) *Alors lui vint un ecrit de la part d'Elie le Prophete, où étoient telles paroles, ainsi a dit l'Eternel, &c.* Le vrai sens de ce passage est que l'on porta au Roi Joram un écrit qui avoit été trouvé parmi les papiers d'Elie.

(h) *Chap.* 27. *v.* 9.

(i) *I. Epit. aux Corinth. ch.* 2. *v.* 9.

(k) *Chap.* 64. *v.* 4.

(l) Quasi Hebræus ex Hebræis assumit Apostolus Paulus de authentici libris in Epistola quam scripsit ad Corinthios, non ver um ex verbo reddens, quod facere omnino contemnit, sed sensuum exprimens veritatem quibus utitur ad id quod voluerit roborandum. *Hieron. in caput* 64. *Isaiæ.* (m) *Voiez Camart, pag.* 286. 287. (n) *II. livre des Paralipomenes ch.* 21. *v.* 12.

Digitized by Google

* *Voiez le Pere Papebroch resp. ad exhibitionem errorum pag. 155.*

† *Ibid.*

‡ *Papebroch. ibid. pag. 227. 228.*

Vous * trouverez dans Baronius, que Basile le Macedonien Empereur de Constantinople fit bâtir des temples en l'honneur & sous le nom du Prophete Elie dans sa ville capitale. Ce fut l'une des preuves qu'un Religieux Carme avança † pour faire voir que le Pere Papebroch avoit nié temerairement, que le mont Carmel puisse être compté entre les saints lieux que les premiers pelerins du Christianisme alloient visiter. Chacun voit l'impertinence de cette preuve. On verra dans le livre que je cite ‡ qu'un Theologien de l'Ordre de Saint François mit à bout les Carmes d'Anvers dans une dispute publique l'an 1694. Il attaqua une these où l'on assûroit qu'Elie s'engagea par vœu au celibat. Il cita un Docteur Juif qu'on nomme *Rabbenu Haccados*, c'est-à-dire *nôtre saint Maître*, & qui vivoit avant JESUS-CHRIST. Ce Rabin assûre qu'Elie avoit un frere dont la femme fut sterile jusques à la mort d'Elie, & par consequent le prophete n'avoit pu se consacrer à la continence, car la Loi lui commandoit d'épouser sa belle-sœur, en cas qu'elle devint veuve.

ELISABETH, Reine d'Angleterre, fille d'Henri VIII. & d'Anne Boleyn, a été une des plus illustres personnes dont l'histoire fasse mention. Ce ne seroit point lui rendre assez de justice, que de dire que jamais femme n'a regné avec plus de gloire qu'elle; il faut ajoûter qu'il y a peu de grans (A) Monarques dont le regne puisse entrer en parallele avec le sien. Son regne est le plus beau morceau, le plus bel endroit de l'histoire d'Angleterre, & il a été l'école où (B) tant d'habiles Ministres, & tant de grans hommes d'Etat se sont formez, que l'Angleterre n'en a jamais eu un plus grand nombre. On en peut dire autant ‡ par raport aux hommes de guerre. Je ne m'amuserai point à raporter les principaux évenemens de sa glorieuse vie. On les trouve dans une infinité de livres que chacun peut consulter, & dont quelques-uns β sont très-nouveaux. Je m'attacherai plutôt à ramasser certaines choses qui pour n'être pas si importantes, ne laissent pas d'être curieuses, & qui n'ont pas été remarquées par tant d'Auteurs. Lors que la Hollande & la Zelande lui offrirent de la reconoître pour leur souveraine, elle dit à leurs ambassadeurs, qu'il ne seroit ni beau ni honnête qu'elle s'emparât du bien d'autrui, & que les Hollandois avoient tort d'exciter tant de tumultes à cause de la Messe. Elle (C) continua plaisamment cet entretien. Ce fut peut-être pendant cette audience qu'un jeune homme qui avoit suivi les ambassadeurs exprima d'une (D) façon très-grossiere les sentimens que la vuë d'une si belle Reine lui inspiroit. Il ne s'en trouva pas mal: au contraire cela lui valut une distinction. Le ressentiment que (E) cette Reine conserva contre Buzenval, qui avoit trouvé à redire

‡ *Voiez les paroles du Pere d'Orleans dans la remarque A à la fin.*

β *Voiez sur tout l'histoire d'Angleterre par Mr. de Larrey, imprimée à Rotterdam chez Reinier Leers 1698.*

(*A*) *Il y a peu de grans Monarques dont le regne.*] De peur qu'on ne m'accuse d'outrer les choses afin de flater cette Reine, je mettrai ici les loüanges qu'un Jesuite lui a données dans un livre qu'il a publié à Paris. Elizabeth, dit-il (*a*), *est de ces personnes dont le nom nous imprime d'abord dans l'esprit une idée qu'on ne remplit point dans les peintures qu'on en fait. Jamais tête couronnée ne sut mieux l'art de regner, & n'y fit moins de fautes dans un long Regne. Les amis de Charles-Quint pouvoient compter les siennes, les ennemis d'Elizabeth ont été reduits à lui en chercher, & ceux qui avoient le plus d'interêt à decrier sa conduite, l'ont admirée. Ainsi en elle s'est verifiée la parole de l'Evangile, que souvent les enfans du siecle sont plus prudens selon leurs vuës, & les fins qu'ils se proposent, que les enfans de lumiere. La vuë d'Elizabeth fut de regner, de gouverner, d'être maitresse, de tenir ses peuples dans la soumission, & ses voisins dans le respect; n'affectant, ni d'affoiblir ses sujets, ni de conquerir sur les Etrangers, mais ne souffrant pas que personne donnât atteinte au pouvoir supreme, qu'elle savoit également maintenir par la politique & par la force. Car personne de son tems n'eut plus d'esprit qu'elle, plus d'adresse, plus de penetration. Elle ne fut pas guerriere, mais elle sçut si bien former des guerriers, que depuis long tems l'Angleterre n'en avoit vu ni un plus grand nombre, ni de plus experimentez.*

(*a*) *Le Pere d'Orleans, hist. des revolutions d'Angleterre to. 2. pag. 459. édit. de Paris 1693.*

(*B*) *L'école où tant d'habiles Ministres.*] Voiez leur nom & leur caractere dans un livre qui fut imprimé à Rouën l'an 1683. sous le titre de *Fragmenta regalia, ou le caractere veritable d'Elisabeth Reine d'Angleterre & de ses Favoris.* L'original de ce livre est en Anglois; Robert Naunton Secretaire d'Etat & Maître de la Cour des Gardiens sous Jaques I. en est l'Auteur. Cet Ouvrage a été traduit en François tout de nouveau (*b*), & imprimé avec le secret des Cours, ou les memoires de Walsingham. L'Auteur de la traduction observe qu'il y a long tems que ces deux Ouvrages ont été imprimez ensemble, & qu'il s'est servi de la 4. edition en les traduisant. Il ne se sert point du titre de *Fragmenta regalia*, &c. mais de celui de *fragmens ou remarques de Robert Nanton sur le regne & sur les Favoris de la Reine Elizabeth.*

(*b*) *On l'a imprimé en Hollande l'an 1694. quoi que le titre porte par des mysteres où l'on ne comprend rien, à Cologne chez *** 1695.*

(*C*) *Elle continua plaisamment cet entretien.*] Voilà bien de quoi se tant gendarmer, leur dit-elle, que la Messe: si vous ne vouliez pas y assister comme à un mystere, assistez y comme à une comedie. Hé quoi, si j'allois tout à l'heure jouër cette comedie, vous croiriez-vous obligez de vous enfuir? Il faut noter qu'elle étoit vêtuë de blanc. C'est dans les Annales de Reidanus que j'ai lu cette particularité. (*c*) *Recenti multorum memoria obversari verba ejus ante annos XII. ad Aliegondium & Paulum Buysium Arausionenses Patrumque legatos prolata*, immerito Hollandos unum ob Missæ sacrum tantos motus ciere, nec decoram iis præfractam adeo adversus regem contumaciam: quando fidem divinitati Missæ habere non adstringantur, aspectarent tanquam fabulam. Quid *mauit* (& *erat candido amicta vestimento*) vobisne pro flagitio foret, me hoc habitu, si histrioniam ordirer, intueri? Il y avoit là dequoi decontenancer les ambassadeurs.

(*c*) *Reidanus, Annal. lib. 6. pag. 135. ad ann. 1587.*

(*D*) *Exprima d'une façon tres-grossiere.*] Je me servirai des termes de Du-Maurier. *Le Prince Maurice*, dit-il (*d*), *étant un jour en bonne humeur, dit à mon Pere que la Reyne Elisabeth d'Angleterre, par une foiblesse ordinaire de son sexe, desiroit si fort d'être tenuë pour belle* (*e*), *que Messieurs les Etats ayant envoyé une celebre Ambassade des principaux du Pais, suivis de beaucoup de jeunesse des Provinces-unies, un Hollandois de la suite des Ambassadeurs à la premiere Audiance qu'ils eurent, aprés avoir consideré attentivement la Reyne, dit à un Gentil-homme Anglois qu'il avoit connu en Hollande, qu'il ne sçavoit pas pourquoy on parloit si peu avantageusement de la beauté de la Reyne: qu'on lui faisoit grand tort: qu'il la trouvoit fort à son gré: & s'il en étoit le maitre, il luy feroit bien voir qu'elle étoit capable d'enflammer un honnête-homme: ajoûtant d'autres discours de jeunesse qu'on peut mieux penser que representer: ce qu'il disoit regardant souvent la Reyne, & puis se retournant vers l'Anglois. La Reyne qui avoit la vuë attachée sur ces particuliers, plus que sur les Ambassadeurs, si-tôt que l'Audiance fut finie, envoya querir l'Anglois, & luy ordonna, sur peine de son indignation, de luy dire dequoy l'avoit entretenu l'Hollandois: étant assurée qu'ils avoient parlé d'elle: ce qu'elle avoit réconnu à leur mine & à leurs gestes. L'Anglois s'étant fort long-tems excusé, sur ce que ce n'étoient que des bagatelles indignes d'être dites à Sa Majesté; Enfin la Reyne l'ayant pressé extraordinairement, il fut contraint de luy dire naivement la chose, & de luy avoüer la passion extrême que cét Hollandois temoignoit d'avoir pour sa personne Royalle. L'issuë de l'affaire fut, que les Ambassadeurs furent régalez chacun d'une chaine d'or de huit-cens écus, & ceux de leur suite d'une de cent chacun: mais l'Hollandois, qui avoit trouvé la Reyne si belle, eut une chaine de seize cens écus, c'est-à-dire le double des Ambassadeurs, & il l'a portée à son col toute sa vie.* Mr. de Fontenelle a trouvé moien d'enchasser ceci adroitement selon sa coutume dans ses dialogues des morts (*f*).

(*d*) *Du Maurier, Memoires pour servir à l'histoire de Hollande pag. 254. édit. de Paris 1680.*

(*e*) *Cette Reyne brillante de cent qualitez heroïques, avoit cette foiblesse de souhaiter d'être crüe belle de tout le monde: & sur ce sujet, j'ai oui dire à mon Pere, qu'ayant été depêché vers elle, dans chaque Audiance qu'il eut, elle se déganta plus de cent fois pour luy faire voir ses mains qui étoient tres-belles & tres-blanches.* Id. ibid. pag. 256. *Voiez la remarque N Δ.*

(*f*) *Premiere partie pag. m. 82.*

(*E*) *Le ressentiment que cette Reine conserva contre Buzenval.*] Du-Maurier avoit oui dire à son pere

Digitized by Google

redire à la maniere dont elle parloit François, eſt très-remarquable, & doit ſervir de leçon. Ce que je m'en vais dire eſt plus conu. A ſon avenement à la couronne (F) elle balança entre les deux religions, & choiſit enfin la Reformée. C'étoit, même ſelon le monde, le parti de la prudence. Elle n'auroit jamais regné (G) ſi le Roi d'Eſpagne n'avoit eu beaucoup plus de haine contre la France, que de zêle pour la religion Catholique. Ce fut ce qui ſauva la vie à Eliſabeth: cette circonſtance peut ſufire à énerver (GΔ) l'accuſation d'ingratitude qui lui a été

re (a), *Qu'elle étoit implacable contre ceux qui témoignoient le moindre mepris de ſa perſonne. Sur quoi il contoit qu'un certain François nommé des Combes, ayant rapporté à cette Reyne qu'étant à la table de Mr. du Pleſſis-Mornay pendant le ſiege de Paris, Mr. de Buzanval qui avoit reſidé à Lonares de la part du Roy, en la contre-faiſant, avoit dit que la Reyne parloit fort deſagréablement François, diſant ſouvent, mais avec un accent long & ridicule*, paar Dieu, paar maa foi. *Elle en garda le ſouvenir, pour ſe vanger & du railleur, & de celui qui avoit ſouffert qu'on eut raillé publiquement d'elle; car peu aprés Mr. du Pleſſis ayant été envoyé Ambaſſadeur Extraordinaire en Angleterre pour demander ſecours contre la Ligue, il fut tres-mal receu, & ne put rien obtenir; ſur quoi mon Pere ayant été dépêché vers le Comte d'Eſſex à Douvre, pour voir s'il n'y avoit rien a eſperer, il luy réponait qu'il y avoit un malheur inconnu en cette affaire, & qu'il n'avoit jamais veu l'eſprit de la Reyne ſi alliené des affaires de France; Ainſi, pour appaiſer cette Princeſſe, le Roy Henri IV. envoya extraordinairement en Angleterre Mr. le Vicomte de Turenne depuis Duc de Bouillon, ſuivi de Mr. de Buzanval, qu'il devoit laiſſer Ambaſſadeur ordinaire prés de la Reyne. Pour le Vicomte, il fut tres-bien receu: mais elle ne voulut pas voir Mr. de Buzanval; & comme Mr. de Turenne luy eût dit qu'il avoit ordre du Roy de le laiſſer là, Elle luy dit préciſement & abſolument qu'Elle ne vouloit point de luy: & le Vicomte ſceut de quelques Anglois, que cette averſion venoit des contes qu'il avoit faits de la Reyne au ſiege de Paris. Ce Mr. de Buzanval .... tout habille qu'il étoit fit une grande faute, de ſe mocquer en public d'une ſi puiſſante Princeſſe, de l'aſſiſtance de laquelle le Roy avoit tant de beſoin à ſon avenement à la Couronne: auſſi il ſe fit un grand prejudice, & à ſon Maitre; Ce qui prouve qu'il faut toujours parler des Grands avec reſpect.*

(F) *Elle balança entre les deux religions.*] Indubitablement ſi toutes choſes euſſent été égales de part & d'autre elle eût preferé la religion Reformée, à la religion Romaine, car on l'avoit élevée dans celle-là. Mais je croi auſſi que pour éviter les riſques qu'un renverſement de la religion qu'elle trouvoit établie lui faiſoit enviſager, elle auroit ſuivi le Catholiciſme ſi elle y avoit trouvé ſon avantage. La maniere dure dont le Pape (b) la traita, la contraignit à jetter les yeux ſur le parti Proteſtant. Elle comprit clairement qu'en demeurant Catholique, elle ne pourroit diſconvenir qu'elle ne dût la couronne à une vraie uſurpation, ou à une condeſcendance de la Cour de Rome, qui expoſeroit tous les jours ſon thrône à mille diſputes. Etant Catholique elle devoit confeſſer que le divorce de ſon pere avec Catherine d'Aragon étoit nul, & qu'ainſi Anne Boleyn n'avoit pu être que la concubine de Henri VIII. Or dans les Monarchies hereditaires un batard ne peut exclure la parenté legitime, ſans renverſer une loi fondamentale, & par conſequent ſans devenir un uſurpateur. Il falut donc qu'Elizabeth abandonnât l'Egliſe Romaine, afin de pouvoir ſoutenir que la Cour de Rome avoit tort de condamner le mariage d'Anne Boleyn. Mais outre cela ſon eſprit ſi penetrant lui faiſoit trop bien conoître la ſituation des affaires generales, pour la laiſſer un moment en doute qu'en ſe declarant contre le Pape, elle mettroit dans ſes interêts tous les Proteſtans de l'Europe, & que par ce moien elle nourriroit la guerre civile tant qu'elle voudroit chez ſes voiſins. Mezerai (c) remarque que la Cour de France mit le Pape en mauvaiſe humeur contre Eliſabeth, parce que l'excluſion de cette Princeſſe pouvoit aſſûrer le Roiaume d'Angleterre à Marie Stuart Reine d'Ecoſſe femme du Dauphin. Cette vuë étoit bonne, mais la France joüoit alors de malheur.

(G) *Elle n'auroit jamais regné ſi le Roi d'Eſpagne.*] L'un des principaux moiens dont Dieu s'eſt ſervi pour l'établiſſement du Proteſtantiſme, & dont il ſe ſert encore pour le faire proſperer, eſt la jalouſie mutuelle de la France & de la maiſon d'Autriche. Tour à tour chacune de ces deux Puiſſances a mieux aimé travailler à l'avantage des Proteſtans, afin de nuire à ſa rivale, que de ſouffrir l'agrandiſſement de ſa rivale ſur les ruïnes des Proteſtans. Philippe II. donna un exemple inſigne de cette étrange jalouſie. La Reine d'Angleterre ſon épouſe prevoiant que la Catholicité ne dureroit pas dans ſon Roiaume, ſi ſa ſœur lui ſuccedoit, la vouloit faire mourir: mais Philippe prevoiant un autre malheur, beaucoup plus conſiderable pour lui que la ruine du Catholiciſme d'Angleterre, ſi Eliſabeth n'y regnoit pas, la preſerva de tout mal. Voici ce qu'en dit Mr. du Maurier (d). „ On immole ſouvent la Religion par interêt & par raiſon d'Etat: „ témoin ce que la même Reyne Eliſabeth a dit au„ tres-fois à mon Pere, qu'Elle tenoit la vie du Roy „ Philippes II. ſon Beau-frere, quoy que le plus grand „ de ſes Ennemis; Auſſi Elle l'avoit peint dans la ruel„ le de ſon lit, & le faiſoit conſiderer à tout le mon„ de comme ſon Sauveur. Effectivement il empêcha „ ſa Sœur Marie de la faire mourir: car cette Reyne „ Marie, ſeconde femme du Roy Philippes, étant „ grande Catholique, & fort infirme, craignoit avec „ raiſon que ſa Sœur Eliſabeth qui étoit Huguenotte, „ venant à luy ſucceder, ne bannît un jour d'Angle„ terre la Religion Catholique, comme il arriva de„ puis: & preſſoit fort le Roy ſon mari de luy faire „ trancher la tête, la tenant priſonniere dans la Tour „ de Londres. Mais le Roy Philippes s'y oppoſa for„ tement, de peur que l'Heretiere d'Eliſabeth, Marie „ Stüart, qui lors avoit épouſé le Roy François II. ne „ devint Reyne de toute la Grand' Bretagne par ſuc„ ceſſion: & que la joignant à la France, comme il „ étoit indubitable ſi elle avoit des Enfans, il ne ſe „ formât, par l'union de tant de Royaumes, une puiſ„ ſance formidable qui reduiſit en fumée ſon vaſte deſ„ ſein de Monarchie univerſelle. „ Comme l'Auteur écrivoit celà pendant la guerre qui fut terminée à Nimegue l'an 1678. il ne manqua pas de reprocher aux Eſpagnols qu'ils faiſoient ce qu'ils avoient tant blâme: ils étoient liguez avec la Hollande, & ils avoient publie une infinité de livres contre les alliances de la France avec cette même République & avec les Suedois; enſuite de quoi il ajoûta ces memorables paroles. „ Ainſi il n'y a perſonne qui ne voye que le ſeul „ interêt gouverne le Monde: & qui ne diſe qu'un „ grand Capitaine a eu raiſon d'écrire que les Princes „ commandent aux Peuples, mais que l'intereſt com„ mande aux Princes; Ce qui eſt ſi véritable, que „ ſouvent, pour cét interêt on dévouë ce qu'il y a de „ plus ſacré entre les hommes: & que la plus-part des „ Souverains n'obſervent les régles de la Juſtice & de „ la Religion, qu'entant qu'elles ſe trouvent confor„ mes à ce mal-hûreux interêt. „ Ceci confirme admirablement ce que j'ai dit ci-deſſus (e) de la RELIGION DU SOUVERAIN. Au reſte l'Angleterre n'avoit garde de demeurer Catholique, puis que d'un côte le Roi d'Eſpagne empêcha qu'Eliſabeth ne perît, & que de l'autre le Roi de France (f) ne permit pas que cette Princeſſe trouvât à la Cour de Rome l'accueil ſans lequel ſon Catholiciſme ne pouvoit vivre.

(GΔ) *Enerver l'accuſation d'ingratitude qui lui a été intentee.*] Le Jeſuïte (g) qui ſe deguiſa ſous le nom d'*Andreas Philopatrus* pour refuter l'édit que cette Princeſſe publia contre les Papiſtes l'an 1591. fit quelques remarques ſur ce qu'elle ſe plaignoit de la conduite du Roi d'Eſpagne. C'étoit fort mal reconoître, diſoit-il, les obligations qu'elle avoit à ce Monarque qui avoit empêché trois fois que l'on ne la fît mourir. Etant paſſé en Angleterre au mois de Juillet 1554. il épouſa la Reine Marie, (h) & la trouva diſpoſée à faire mourir Eliſabeth comme complice de la conſpiration de Thomas Viat; mais il l'en detourna, & la porta même à ſoufrir qu'Eliſabeth revint à la Cour. On decouvrit un nouveau complot au mois de Mars 1555. Eliſabeth fut ſoupçonnée de complicité, & l'on deliberoit fort ſerieuſement d'exercer contre elle la rigueur des loix. C'étoit l'avis des Conſeillers de la Reine; mais le Roi Philippe & les Eſpagnols qui lui ſervoient de conſeil firent prendre le parti de la clemence, & l'on ſe contenta de reſoudre que deux Gentilshommes Catholiques ſeroient mis auprès d'Eliſabeth pour veiller ſur ſes actions (i). Elle ſçut ſi bien les tromper que ſans qu'ils y priſſent garde elle noüa une intrigue, pour faire que Thomas Stafford refugié en France repaſſât en Angleterre, & prît le titre de Roi, & ſe mariât avec elle. Il repaſſa en effet au mois d'Avril 1557. & s'empara d'une place maritime, mais

(a) *Ubi ſupra pag. 256. & ſuiv.*

(b) *Il lui fit dire qu'elle étoit batarde, & qu'il ne revoqueroit point les Bulles de ſes predeceſſeurs: qu'elle avoit été bien hardie d'oſer monter ſur le thrône, & qu'elle n'avoit à eſperer aucune grace ſi elle ne renonçoit à ſes pretenſions, & ne ſe remettoit entierement à la deciſion du St. Siege.* Leti, hiſt. d'Elizabeth to. 1. pag 315. ad ann. 1558.

(c) *Le Roi qui avoit intereſt ... de ne pas laiſſer prendre à Elizabeth une couronne qu'il croioit apartenir à la femme de ſon fils le Dauſin, fit en ſorte que le Pape receut mal l'Envoyé de cette Princeſſe, & la traita d'illegitime.* Mezerai abreg. Chronol. t. 4 p. m. 714. ad ann. 1558.

(d) *Ubi ſupra dans la preface. Le Sieur Bohun de la Societé roiale dans ſon traité du Caractere de la Reine Elizabeth traduit en François, & imprimé à la Haie l'an 1694. avouë pag. 21. que la même jalouſie d'Etat empêcha Philippe de conſentir à la mort d'Eliſabeth.*

(e) *Pag. 97. & 342.*

(f) *Voiez ci-deſſus lettre c, ce qui a été cité de Mezerai.*

(g) *C'étoit Robert Perſons. Voiez Alegambe pag. 415.*

(h) *Andreas Philopatrus, reſponſ. ad edictum Reginæ Anglia pag. m. 88. 89.*

(i) *Id. ib. pag. 90. 91.*

Digitized by Google

été intentée. C'eſt une choſe un peu fâcheuſe qu'on puiſſe lui reprocher d'avoir violé les promeſſes qu'elle fit en ſuccedant à ſa ſœur *. Elle s'engagea à conſerver le Papiſme, qui étoit alors la religion dominante, & cependant elle l'abolit peu après. Cette conduite (H) a rendu peut-être un très-grand ſervice à la religion Proteſtante dans la fameuſe revolution de 1688. On ne ſauroit dire juſques à quel point la mediſance (I) a repandu ſon plus noir venin ſur cette Reine. Cela étoit inévitable veu les édits ſeveres qu'elle fut contrainte d'executer par raiſon d'Etat contre les Papiſtes. Quelques-uns perdirent la vie, un grand (K) nombre d'autres ſoufrirent ou les rigueurs de la priſon, ou les incommoditez de l'exil: & ce furent ceux-ci principalement

* *Voiez ſon hiſtoire par Mr. Leti to. 1. pag. 331. & ſuiv.*

mais il fut pris bientôt après, & puni de mort avec quelques-uns de ſa faction. Eliſabeth ſe vit alors dans un grand peril, & n'auroit pas évité le dernier ſupplice, ſi la protection du Roi d'Eſpagne ne l'avoit tirée d'affaire (a). Je n'examine point la verité ou la fauſſeté de ces trois complots; la diſcuſſion s'en peut voir dans les hiſtoires Britanniques, je dis ſeulement que le reproche d'ingratitude fondé ſur ces trois bienfaits du Roi Philippe II. n'eſt point legitime; car outre que depuis qu'Eliſabeth monta ſur le thrône juſques au tems de l'édit de l'an 1591. il tint envers elle une conduite qui rendoit juſtes les plaintes que le pretendu Philopatre a condamnées, il ne meritoit point de reconnoiſſance pour avoir ſauvé la vie à cette Princeſſe: il ne l'avoit point fait pour l'amour d'elle, il n'avoit eu en vuë que ſa propre utilité: il avoit trouvé ſa recompenſe amplement & ſuffiſamment dans la conſervation de la vie d'Eliſabeth. Ce n'étoit point par un principe de clemence qu'il en avoit uſé de la ſorte, mais par un principe de malignité contre la France, ou pour le moins par une prudence politique neceſſaire à ſon ambition. Quand un bienfait procede d'une telle ſource, il faut renvoier à l'une des fables de (b) Phedre, ceux qui ſe plaignent de ce que l'on n'en eſt pas reconnoiſſant. Voici une autre conſideration: la gratitude entre les Souverains n'eſt pas ſoumiſe aux mêmes regles que la gratitude des particuliers envers les particuliers. On a fort loué Louis XII. d'avoir dit que le Roi de France ne devoit point venger les injures du Duc d'Orleans. Il ne s'en faut guere qu'avec autant de raiſon, il n'eût pu dire que le Roi de France n'eſt pas obligé à reconoître les ſervices rendus au Duc d'Orleans. Croiez-vous qu'un Duc d'Orleans qui monteroit ſur le thrône par une guerre civile, où il ſeroit redevable de la victoire aux puiſſans ſecours qu'un Prince voiſin lui auroit fournis, ſeroit obligé de ſe liguer avec ce Prince, ou de ne ſe pas liguer avec les ennemis de ce Prince? S'il n'épouſe pas les interêts de ce bienfaiteur ne ſera-t-il pas ingrat? Ne le ſera-t-il pas encore bien plus s'il épouſe les interêts des Princes qui attaqueront ſon bienfaiteur? Il n'y a qu'un point à ſavoir pour reſoudre ces queſtions. Eſt-il de l'interêt de l'Etat dont nôtre Duc d'Orleans eſt devenu maître que ce Prince voiſin qui l'a tant aidé n'augmente point ſa puiſſance, & perde même une partie des conquêtes qui le rendent formidable à ſes voiſins? En ce cas-là il doit oublier les bienfaits reçus, & dire ce n'eſt pas au Roi de France à s'aquiter des obligations du Duc d'Orleans: Il ne doit point ſe joindre par reconnoiſſance avec ce Prince attaquant ou attaqué; & il doit même quelquefois ſe joindre avec ceux qui lui declarent la guerre. Telle eſt la loi de la politique; telle la juriſprudence d'Etat; & c'eſt en vertu de cette juriſprudence qu'Elizabeth étoit bien fondée à traverſer Philippe II. Les Provinces Unies avoient les dernieres obligations à cette Reine & à Henri IV. les deux plus fermes apuis de leur liberté naiſſante. Neanmoins ſi l'interêt de l'Etat eût demandé que l'on affoiblit ou le pouvoir des Anglois, ou le pouvoir des François, elles auroient dû y concourir avec les ennemis de ces deux nations, & il y a bien de l'aparence qu'elles l'euſſent fait. De ſavoir comment cette politique s'accorde avec les loix éternelles de la morale, & comment une telle oppoſition entre les devoirs des particuliers & les devoirs des Souverains ne fait point brêche à la certitude immuable des idées de l'honnête, & de la vertu, c'eſt une autre queſtion. Il ſufit de dire que dans l'état où ſe trouvent les ſocietez, l'interêt public eſt un ſoleil à l'égard d'une partie conſiderable des vertus. Ces vertus ſont des étoiles qui diſparoiſſent, qui s'évanoüiſſent à la preſence de cet interêt. *Salus populi ſuprema lex eſto.* Naudé touche quelque choſe de ce la dans ſes coups d'Etat.

(a) *Id. ib.*

(b) Faceres ſi cauſa mea Gratum eſſet... Nunc quia laboras ut fruaris reliquiis Quas ſunt roiuri, ſimul & ipſos devores Noli imputare vanum beneficium mihi. *Phædr. fab. 22. lib. 1.*

(H) *Cette conduite a rendu peut-être un très-grand ſervice.*] Une promeſſe ſolennelle faite à tout un peuple, & confirmée par ſerment, eſt une barriere qu'on ne peut guere violer ſans commettre ſa reputation. On a donc lieu de croire qu'un Prince lié par une telle promeſſe la gardera, quand ce ne ſeroit que pour éviter la flêtriſſure de la renommée: mais ſi l'on voit qu'en certains cas par un privilege ſpecial des matieres de Religion, une grande Reine ait manqué à une promeſſe de cette nature, ſans qu'elle ait ceſſé de paſſer pour une Heroïne, & pour la merveille de ſon ſiecle, on n'oſe plus s'aſſûrer ſur les bons effets que la crainte d'encourir le blâme d'avoir fauſſé ſon ſerment eſt capable de produire. Ainſi les Anglois ont pu ſe perſuader que Jaques II. ne craindroit point les mauvaiſes ſuites d'un manquement de parole en matiere de religion; & qu'il eſpereroit que ſa memoire n'en ſouffriroit pas plus de prejudice que celle d'Eliſabeth, dont il ne feroit que ſuivre les traces. N'aiant donc point lieu de s'aſſûrer ſur ſon ſerment, ils ont travaillé de bonne heure à l'empêcher d'imiter leur Heroïne. Voilà comment il y a des choſes qui ſervent en pluſieurs manieres, & pour le preſent & pour l'avenir. En general on peut aſſûrer qu'il n'y a rien qui n'ait ſes uſages (c) dans un Etat.

(c) *Voiez ci-deſſus page 1059. au texte.*

(I) *La mediſance a repandu ſon plus noir venin.*] Le Sieur Bohun ſe plaint nommément de quatre Auteurs, qui ſont Sanderus, Florimond de Raimond, George Cone, & l'anonyme qui publia le *Didymus Veridicus*. Il dit (d) que Sanderus *non contens de diffamer Anne de Boulen ... voulut auſſi calomnier & deshonorer* Eliſabeth. *Il inventa pour cet effet pluſieurs contes diſſolus, & les plus infames ſatires contre elle & ſes Miniſtres, tachant de faire croire au monde qu'elle étoit coupable de rapine, d'inconſtinence, de vilaine debauche & de fraudes, & de fauſſetez horribles pour renverſer la nation Angloiſe.* L'Auteur du *Didymus Veridicus* (e) entreprit *de ſoutiller les oreilles par des diſcours les plus diſſolus, & de ruiner de reputation la plus celebre Princeſſe de la terre ... il inventa quantité de fauſſetez & des choſes abſurdes & incroyables, qui reſſembloient aux repreſentations & aux fantaiſies des Poëtes & des Peintres.* Il ne faut pas oublier ce que remarque le Sieur Bohun touchant les peines que l'on établit contre les libelles. *La fureur*, dit-il (f), *& l'impudence de ces faiſeurs d'Ouvrages diffamatoires porterent la Reine à traiter fort ſevérement tous ceux qui compoſoient des libelles ou des vers pour noircir la reputation des autres; elle defendit de les diſtribuer & mêmes de les lire, & les fit brûler par la main du Bourreau. Sa rigueur paſſa juſque contre ceux, qui faiſoient courir ſous main de faux bruits au deſavantage ou au deshonneur du Gouvernement, crainte que ſes peuples ne fuſſent par ces moyens-là excitez à des rebellions & à des ſoulevemens.* Je n'ai point pris garde qu'il ait parlé d'un reproche qu'on a fait à cette Reine de n'avoir été Proteſtante que dans l'exterieur. Non ſeulement on a ſoutenu qu'elle avoüa au Sieur de Lanſac qu'elle étoit perſuadée de la primauté du Pape (g), & à l'Ambaſſadeur (h) d'Eſpagne qu'elle croioit la realité, mais on a dit auſſi qu'elle chaſſa les Evêques qui ſe preſentoient pour la voir dans ſa derniere maladie. (i) *Denique averſionem ejus à tota reformatione & grege Miniſtrorum, horror quem erga Pſeudo-Epiſcopos in ſupremo morbo ad ſe accedentes præ ſe tulit, adeo ut eos Presbyteros* de ſepibus (*phraſis ea eſt Anglorum erga mendicos & meretrices, victu tectoque carentes*) *vocatos ab aſpectu ſuo faceſſere juſſerit, luculenter demonſtrat.*

(d) *Bohun, caractere de la Reine Eliſabeth pag. 412.*

(e) *Id. ib. pag. 414.*

(f) *Ibid. pag. 417.*

(g) *Perſon. in reſp. ad Coquum c. 15. pag. 363. 364. apud Henricum Fitz Simon in Britanno-machia Miniſtrorum l. 3. c. 5. pag. 318.*

(h) Comiti (poſtea Duci) Feriæ realem Chriſti præſentiam ſibi perſuaſam eſſe juravit: quod ejuſdem Ducis teſtantur ad regem literæ (Novembr. 16. anni 1558.) in archivis Cymancæ in Hiſpania conſervatæ. *Id. ibid.*

(i) *Id. Fitz Simon ib. Il cite* diſcuſſ. Perſonii c. 2. à pag. 216. ad pag. 220.

(K) *Un grand nombre d'autres ſoufrirent ou les rigueurs, &c.*] Les Proteſtans d'Angleterre avoüent la dette, ils ne nient point le fait (k); mais ils ſoutiennent que les attentats des Papiſtes contre le gouvernement & contre la Reine meriterent ce châtiment. N'aiez pas peur de trouver cette remarque dans les libelles des Catholiques d'Angleterre. Vous y trouvez bien les châtimens, avec les figures de rhetorique qui peuvent le mieux les amplifier, mais on n'avouë point les entrepriſes ſeditieuſes qui les precederent, & qui les cauſerent. Il y a peu de relations où l'ordre des évenemens ne ſe confonde. Ce n'eſt pas toûjours la mauvaiſe foi qui produit cette confuſion: un zêle trop turbulent en eſt cauſe quelquefois: la nature fait le reſte ſans une malice affectée. La conſtitution de l'homme eſt telle qu'il s'imagine que les maux qu'il ſouffre ſont grans, & que ceux qu'il fait ſont petits. Il ne ſent point ceux-

(k) *Voiez Bohun pag. 411.*

Digitized by Google

cipalement qui compoſerent pluſieurs libelles diffamatoires contre la reputation d'Eliſabeth. Ils en firent un monſtre de barbarie, d'avarice, & d'impudicité. Il n'y a guere d'Auteurs Proteſtans qui n'élevent juſques aux nuës la chaſteté de cette Princeſſe, & il y a des memoires qui aſſûrent qu'elle n'auroit pu ſans riſquer (L) ſa vie, s'expoſer à devenir groſſe d'enfant. On fait un problême de ſa (M) chaſteté dans les écrits d'un moderne qui eſt de la Religion. Il eſt bien plus facile de ſauver ſa gloire à cet égard, & quant aux édits contre les Papiſtes, qu'à l'égard de l'infortunée (N) Reine d'Ecoſſe, & neanmoins on ne ſauroit juſtement lui attribuer la loüange qu'un hiſtorien Romain a donnée à Agrippine, de s'être defaite des foibleſſes de ſon ſexe en s'attachant (NΔ) à des occupations d'homme. Le Pape Sixte eut une eſtime particuliere

(a) Voïez la 1. lettre de la Critique generale de Maimbourg.

ceux-ci, il ſent ceux-là: ainſi lors même qu'il ſe ſouvient d'avoir été l'aggreſſeur, il pretend avoir ſujet de ſe plaindre; il ne met point en ligne de compte ce qu'il a fait, il ne parle que de ce qu'il a enduré. Le zéle quand il n'eſt pas bien conduit n'aplique nôtre memoire qu'aux maux de la verité perſecutée, & fait qu'on oublie qu'on ait provoqué les perſecuteurs. Si ces deux cauſes ne ſuffiſent pas, la mauvaiſe foi qui toute ſeule derangeroit les évenemens, acheve la confuſion. Quoi qu'il en ſoit, j'ai obſervé que la principale difference qui regne entre les relations des Catholiques, & celles des Proteſtans, conſiſte dans l'ordre des faits; chaque parti tâche de donner la premiere place aux maux qu'il a endurez, il en fait un grand detail, & paſſe legerement ſur ceux qu'il a fait ſouffrir en repreſailles, ou comme une juſte punition. C'eſt ce qu'il pretend. Il n'y a rien qui embrouille davantage la tête aux lecteurs non preoccupez; car pour ſavoir très-exactement tout ce que l'on peut blâmer, ou que l'on peut excuſer dans chaque parti, il eſt abſolument neceſſaire de conſiderer les faits dans leur veritable ſituation. Si les Catholiques n'avoient fait main baſſe ſur les Proteſtans qu'après avoir vu ceux-ci renverſer temples & autels, images & croix, &c. leurs violences ne ſeroient pas ſi criminelles. Voilà pourquoi il importe de ceder à ſon adverſaire le premier rang. Un Auteur moderne a declaré qu'il ne vouloit point examiner, qui ſont ceux dont les recits tranſpoſent les évenemens (a). La diſcuſſion n'eſt pas toutefois ſi penible en certains cas, mais quelquefois on s'y trouveroit ſi embaraſſé, qu'à moins d'être ſecouru par quelque revelation qui fit le contraire (b) de l'Apocalypſe, on n'arriveroit pas legitimement à la certitude.

(b) On ne dit ceci qu'en ſuppoſant comme a fait Mr. Jurieu que le St. Eſprit avoit derangé les choſes que lui Mr. Jurieu a arrangées. Voïez une partie du titre du chapitre 12. de ſon Accompliſſement de l'Apocalypſe 2. partie, Arrangement en abregé des evenemens que le Saint Eſprit avoit derangez dans les viſions.

(L) *Qu'elle n'auroit pu ſans riſquer ſa vie.*] Les hiſtoriens qui raportent les raiſons pourquoi elle ne ſe maria point, n'oublient pas celle-ci, c'eſt que le mariage lui eût été perilleux. Ecoutons Mezerai à l'occaſion du Duc d'Alençon: (c) „ La choſe paſſa ſi avant „ que la Reine lui donna un aneau pour gage de ſa „ foi: mais les brigues contraires à cette alliance, & „ ſes femmes qui ſavoient le danger où elle ſeroit ſi „ elle avoit des enfans en firent tant de bruit, & rom„ pirent la tête de leur maîtreſſe par tant de clameurs, „ qu'elle le lui redemanda. „ L'Abbé Siri raporte qu'*elle commanda à ſes Officiers d'empêcher qu'on touchât à ſon corps, & qu'on le vit nud aprés ſa mort, par des raiſons qu'il n'eſt pas difficile de comprendre à ceux qui ſavent l'Hiſtoire de cette Princeſſe* (d).

(c) Mezerai, abregé chron. to. 3. pag. 253. ad ann. 1581.

(d) Journal des Savans du 6. Sept. 1677. p. m. 282. dans l'extrait des Memorie recondite di Vittorio Siri.

(M) *On fait un problême de la chaſteté* d'Eliſabeth *dans les écrits d'un moderne.*] Ce moderne eſt Mr. Leti dont voici les paroles; (e) „ Je ne ſai ſi elle a été auſſi „ chaſte qu'on le dit, car enfin elle étoit Reine, elle „ étoit belle, jeune, pleine d'eſprit, elle aimoit la „ pompe des habits, les divertiſſemens, les bals, les „ plaiſirs, & d'avoir pour Favoris les gens les mieux „ faits de ſon royaume, c'eſt tout ce que j'en puis dire „ au lecteur. „ Il eſt certain qu'il faut avoir de la charité ou beaucoup de retenuë, pour ne ſoupçonner rien d'impur dans la conduite d'une jeune Reine qui a toûjours quelque Favori, & qui le choiſit toûjours parmi les Seigneurs les plus braves, les plus jeunes, & les mieux faits de ſon Roiaume. Si Eliſabeth a conſervé dans cette conduite une parfaite continence, comme je le veux bien croire, elle a fait tout le contraire de cette maxime, *ſi non caſtè, ſaltem cautè.* On ne la ſauroit louër ſur ſes precautions, car elle ne ſauvoit point les aparences: tout ce qui lui reſte c'eſt qu'au fond elle conſervoit le réel de la chaſteté; elle livroit les dehors aux ſoupçons & aux jugemens du public, & ſe contentoit de garder le corps de la place.

(e) Leti, hiſt. d'Eliſabeth, t. 2. pag. 513. Voïez auſſi pag. 349. & ſuiv. où il raporte pluſieurs faits & de bons mots touchant les galanteries de cette Reine.

(N) *De l'infortunée Reine d'Ecoſſe.*] Il y a ſans doute beaucoup d'excés & beaucoup de mauvaiſe foi dans les éloges, & dans les apologies de cette Reine, mais les fautes qu'elle peut avoir commiſes n'excuſent point Eliſabeth qui la fit mourir. On n'a pas laiſſé de publier cent apologies de cette action, car qu'y a-t-il de ſi execrable que l'on ne puiſſe donner à juſtifier à certaines plumes venales, qui ſans ſortir de leur *Polyanthea* trouvent des exemples du fait en queſtion? Le bon eſt qu'après avoir lu ces apologies avec quelque ſorte de tentation de les aprouver, on ſent renaître l'empire de la droite raiſon qui diſſipe tous les charmes du rhetoricien apologiſte. Le proverbe de l'Ecriture, (f) *le More changera-t-il ſa peau & le leopard ſes taches?* convient admirablement à ceux qui ont entrepris de juſtifier Eliſabeth ſur le ſuplice de la Reine refugiée. *Æthiopem lavas*, peut-on dire à chacun d'eux. Il faut bien que cela ſoit, puis que le Sieur Bohun grand panegyriſte de cette Reine la condamne ſur cet article ſans remiſſion, & très-fortement. *La plus méchante action de tout ſon regne*, dit-il (g), *fut le traitement qu'elle fit à Marie d'Ecoſſe. Cette Reine ayant été chaſſée par ſes ſujets, & privée non ſeulement de ſon Autorité Royale, mais auſſi de ſa liberté, de ſes biens & de ſa Couronne, vint pauvre & deſolée en Angleterre, ſur la promeſſe d'Elizabeth. Elle la reçut d'abord fort bien, & ordonna qu'on la traitât en Reine; mais enſuite elle la fit retenir priſonniere, & ſous pretexte que Marie formoit des deſſeins contre ſa vie, elle lui fit faire ſon procés, la fit condamner & enfin executer, & en fit un triſte & inoüi exemple de ſa cruelle & injuſte ſeverité. Elle pollua, pour ainſi dire, ſon regne, par cette action du ſang innocent non d'un ennemi, mais d'une Princeſſe à qui elle avoit donné azile, & qu'elle avoit reçuë chez elle.*

(f) Jerem. chap. 13. v. 23.

(g) Bohun ubi ſupra pag. 404.

(NΔ) *De s'être defaite des foibleſſes de ſon ſexe en s'attachant à des occupations d'homme.*] La paſſion qu'elle avoit de paſſer pour belle, les ſoins qu'elle prenoit de faire voir ſa beauté, la complaiſance qu'elle temoignoit à ceux qui étoient vivement touchez de ſes charmes (h), ſont inconteſtablement une foibleſſe de femme qu'Agrippine n'avoit point; car ſi cette Dame Romaine avoit eu ces infirmitez on n'eût pas pu dire veritablement, (i) *ſed Agrippina aqui impatiens, dominandi avida, virilibus curis feminarum vitia exuerat.* Elle eût merité encore moins ce grand éloge, ſi elle eût fait à de jeunes gens les mêmes careſſes qu'Eliſabeth leur a prodiguées. Citons un Auteur qui raporte ce qu'il a vu, ce qu'il a oüi. Il dit (k) que la ceremonie de créer Comte de Leiceſter & Baron de Denbigh Mylord Robert, ſe fit *à Weſtmunſter avec beaucoup de ſolennité. La Reine aidant elle-même à lui mettre les ornemens de cérémonie. Il étoit à genoux devant elle dans un grand ſérieux, pendant que la Reine ne ſe pouvoit pas empêcher de lui faire cent careſſes, tantôt en le pinçant doucement, tantôt en lui paſſant la main ſur la tête ou ſur l'épaule, quoi que l'Ambaſſadeur de France & moi y fuſſions preſens.* Celui qui parle de la ſorte avoit été envoié à la Cour d'Elizabeth par Marie Stuart Reine d'Ecoſſe. *La Reine ma Souveraine*, dit-il (l), *connoiſſant l'humeur de la Reine Eliſabeth, m'avoit ordonné de ne me pas trop tenir ſur le grand ſerieux avec elle, & que pour éviter que ma converſation ne lui devint ennuyeuſe, il falloit quelquefois dire le mot pour rire; c'eſt pourquoi lui faiſant une fois rapport des differentes modes & coûtumes des Pays étrangers, je fis entrer dans la converſation juſques aux buſques des femmes. Elle me dit ſur cela, qu'elle avoit des habits de chaque Pays, & de toutes les façons, & en effet elle en prit tous les jours un different du depuis, s'habillant tantôt à l'Angloiſe, tantôt à la Françoiſe, tantôt à l'Italienne, & continua ce changement durant tout le tems de mon ſejour à Londres. A la fin, elle voulut ſavoir de moi, quelle ſorte d'ajuſtement lui alloit le mieux, à quoi je répondis, qu'à mon avis c'étoit la mode Italienne, & il ſembloit que cette réponſe ne lui déplaiſoit pas; car elle aimoit fort à faire parade de ſes cheveux blonds; en ſorte qu'un petit bonnet à l'Italienne étoit ce qui lui plaiſoit le plus. Ses cheveux étoient plûtôt dorez que blonds; mais d'une friſure belle, & naturelle en apparence. Elle me demanda là-deſſus quelle couleur de cheveux étoit reputée la plus belle, celle de ma Reine ou la ſienne? Et voïant que j'hézitois d'y répondre ſerieuſement, elle me preſſa de me declarer ſur ce point. Je dis qu'elle étoit la plus belle Reine (m) en Angleterre, & que la mienne l'étoit en Ecoſſe. Mais cela ne la ſatisfaiſant pas encore, je dis, qu'elles étoient toutes deux les plus belles de leur Pays: que Sa Majeſté*

(h) Voïez la remarque D.

(i) Tacitus Annal. lib. 6. cap. 25.

(k) Jaques Melvil, Memoires tom. 1. pag. 148.

(l) Id. ibi pag. 154. & ſuiv.

(m) Cette reponſe ne ſignifioit rien, car lors qu'il n'y a qu'une Reine dans un pais elle y eſt la plus belle Reine, quelque laide qu'elle puiſſe être. Il y a une plaiſanterie bourgeoiſe, qui eſt de dire, je ſuis la plus belle de la table, quand quelque fille ou femme eſt la derniere qui y reſte.

Digitized by Google

culiere pour (O) Elisabeth, & l'on dit même qu'il entretenoit des intelligences avec elle au prejudice du Roi d'Espagne. Ce que Mr. Leti conte là-dessus ne manque (P) point de vraisemblance.

Majesté étoit effectivément plus blanche que la Reine d'Ecosse, mais que celle-ci étoit aussi fort belle. Elle voulut savoir encore quelle des deux étoit la plus grande, à quoi je repliquai que c'étoit ma Reine. Il faut donc, *répondit-elle*, qu'elle soit trop grande, car je ne suis ni trop grande, ni trop petite. Vous voiez là une Reine d'Angleterre qui s'occupe de modes, & de coiffures: il ne paroît pas que ce fussent de simples amusemens, on diroit qu'elle en faisoit son affaire capitale, si l'on ne savoit d'ailleurs son attachement aux fonctions de la roiauté. Mais il faut dire qu'elle trouvoit du tems pour tout: elle s'apliquoit aux soins de regner comme si elle n'eût songé à nulle autre chose, & elle étoit attentive à s'ajuster, & à se parer avec avantage, comme si elle eût borné à cela tous ses travaux. Considerez d'autre côté ses conversations avec l'Envoié d'Ecosse, c'étoit moins l'interroger que le mettre à la question pour lui faire dire qu'elle étoit plus belle que Marie Stuart. On decouvre par là qu'elle la consideroit comme une rivale sur le chapitre de la beauté, & que par le tour qu'elle donnoit à ses discours elle engageoit les gens à lui donner la preference sur cette rivale. Cela tient beaucoup du cœur & de l'esprit feminin. Chacun sait avec quelle adresse les femmes vont à la quête de l'éloge, tantôt en se mepriſant afin d'être contredites, tantôt en s'informant s'il est vrai que telles & telles aient un éclat, une blancheur, une taille incomparables &c.

Remarquez une difference notable entre Agrippine & la Reine Elizabeth. Celle-ci ne pouvoit point se resoudre à se marier, quoi qu'elle trouvât des gens assez à son gré pour les croire dignes de son choix; l'autre se voiant veuve & encore jeune demanda un mari à Tibere (*a*), & lui representa qu'une honnête femme ne trouvoit sa consolation que dans un époux. C'étoit parler rondement, car on sait bien que quand une femme n'est pas honnête, elle trouve suffisamment hors du mariage dequoi contenter la nature. L'Envoié d'Ecosse declara fort librement à la Reine d'Angleterre la raison pourquoi il s'imaginoit qu'elle ne vouloit pas se marier. (*b*) *Je l'estime comme un frere*, disoit-elle parlant de Mylord Robert qu'elle fit Comte de Leicester, *& c'est le meilleur ami que j'aye. Aussi si j'avois pû me résoudre à me marier, ç'auroit été avec lui, mais n'y pouvant pas contraindre mon humeur, ce me seroit un grand contentement de voir que la Reine ma Sœur voulut le choisir pour son Epoux, n'y ayant personne à qui je puisse souhaiter de si bon cœur qu'il ait part à la succession avec elle.* (*c*) Vôtre Majesté est assurée de n'avoir jamais d'enfans, lui dit l'Envoié d'Ecosse, étant resoluë, comme elle dit, de ne se pas marier. „ Il est vrai, *dit-elle*, j'y suis resoluë; & je „ ne me marierai jamais, si la Reine ma sœur ne m'y „ force par sa conduite. Je sai, Madame, *répondis-je*, „ que vous parlez sincérement, & il n'est pas néces- „ saire de m'en donner des assurances. Car vous sa- „ vez qu'étant mariée, vous ne seriez que Reine, au „ lieu qu'à present vous étes Roi & Reine tout ensem- „ ble. Je sai que vôtre grand cœur ne sauroit souf- „ frir un maître. „

(O) *Le Pape Sixte eut une estime particuliere pour Elisabeth.*] Il la mettoit au nombre des trois personnes qui à son dire meritoient seules de regner: les deux autres étoient lui-même, & Henri IV. *Vôtre Reine*, dit-il (*d*) un jour à un Anglois, *est née heureuse, elle gouverne son royaume avec beaucoup de bonheur, & il ne lui manque autre chose que de se marier avec moi pour donner au monde un autre Alexandre.* Mr. Jurieu (*e*) a exprimé cela un peu plus cavalierement. „ Ce bon Pape disoit qu'il eût bien voulu coucher seu- „ lement une nuit avec Elisabeth Reine d'Angleterre, „ assûré qu'ils feroient ensemble un nouvel Alexandre „ le Grand. Cela est digne de la gravité & de la chasteté „ d'un Pape..... C'étoit ce même bon Pape qui „ disoit que cette Elisabeth étoit bien heureuse d'avoir „ pu faire sauter une tête couronnée, & qu'il portoit „ envie à sa felicité. „ Balzac par je ne sai quelle pruderie, a substitué aux expressions de ce Pape un autre langage qui leur ôte l'air naturel. Je reprendrai la chose d'un peu plus haut, afin qu'on voie toutes les loüanges que cet Ecrivain François (*f*) a données à cette Reine dans une lettre qu'il écrivit à un (*g*) Mylord. Mon intention, lui dit-il, *ne fut jamais de toucher à la veritable gloire de vôtre Heroine. Bien ai je cru qu'il la faloit plûtôt considerer par la magnanimité de son ame dont toute vôtre posterité goûtera les fruits, que par une legere fleur du corps que non seulement la mort fait tomber, (h) mais qui s'enfuit aux premieres approches de la vieillesse. Je viendrois d'un autre monde, si j'ignorois les éloges qu'elle a reçus en celui-ci de la voix de tous les peuples. Je sai qu'on l'a nommée l'étoile du Nort, la Déesse de la mer, la veritable Thetis. J'ai lu ces mots dans une lettre que Henri le Grand lui écrivoit au plus fort de ses travaux, & dans la violence de la Ligue;* Je serai, Madame, vôtre Capitaine General. *Celui même qui l'excommunia en parloit avec estime, & c'étoit comme vous savez un Prince de trés-haute intelligence, & trés-savant en l'art de regner. Il prenoit plaisir de s'en faire entretenir par les Ambassadeurs residens auprés de lui, & disoit quelquefois en se joüant que s'il eût été marié avec elle, la Grandeur & l'Autorité fussent sorties d'un si redoutable mariage. Mais quand elle ne seroit pas arrivée à ce haut degré de reputation, & qu'on la depouilleroit de toutes ces glorieuses marques d'estime, deux considerations, à la verité moins specieuses aux yeux du monde, mais plus sensibles à mon esprit m'obligeroient de reverer sa memoire. C'est,* MONSEIGNEUR, *qu'elle n'a pas mepriſé nos Muses, & qu'elle a aimé vôtre* (*i*) *Maison. J'ai apris de Camdenus la connoissance qu'elle avoit des bonnes lettres, jusques à avoir traduit avec succés en langue Latine des tragedies de Sophocle, & des harangues d'Isocrate. J'ai apris du même Auteur la part que les vôtres ont eu en sa confidence, &c.*

NOTEZ que Mr. Jurieu devoit citer d'Aubigné à l'égard du second fait, car il ne l'avoit lu que dans la Confession Catholique de Sanci, & dans l'Histoire Universelle de cet Auteur. (*k*) *Le Pape ayant fait trencher la teste* au Comte de Pepoli . . . (ce sont les paroles du Sieur d'Aubigné) *se resjouissoit d'une teste de Comte entre ses plus privez; mais ayant sceu ce qui s'estoit passé en Angleterre, il se mit à n'estimer rien au monde, ni en felicité ni en grandeur, apris de la Reine Elizabet, & (comme pleurant les conquestes d'Alexandre) disoit d'elle* O beata fœmina, che ai gustato el piacer di far saltare una testa coronata!

(P) *Et ne manque point de vraisemblance.*] Le Pape Sixte V. haïssoit & redoutoit le Roi d'Espagne: il devoit donc naturellement lui souhaiter de mauvais succés, & aimer mieux que l'heresie se maintint en Angleterre, que de voir Philippe II. devenir le maître d'un si bon païs. Les Papes entant que Souverains suivent les principes de la religion du Souverain, & par consequent ils sacrifient les interêts du Catholicisme à l'interêt de leur puissance particuliere. De quoi leur serviroit, par exemple, qu'un Roi d'Espagne subjuguât les Protestans, si par ce moien il se rendoit si formidable à la Cour de Rome, que l'on n'osât plus y refuser quelque chose aux Espagnols, de crainte de voir revenir l'année 1527. & l'emprisonnement de Clement septiéme? C'est un moindre mal au Pape de n'être point reconu ni en Hollande ni en Angleterre, que s'il y étoit reconu, & que cela mît en état quelque Prince Catholique d'obtenir à Rome de gré ou de force toutes ses demandes. Si ce principe de speculation ne suffit pas à convaincre que Sixte V. a fait échoüer autant qu'il a pu les entrepriſes du Roi d'Espagne contre Elisabeth, nous trouverons bientôt une raison de pratique qui achevera la conviction. Lors que Louis XIV. faisoit des progrés si considerables & si rapides contre les Provinces-Unies l'an 1672. (*l*) le Cardinal Altieri qui étoit Pape d'effet, quoi qu'un autre s'apellât le Pape Clement X. aprenoit ces nouvelles avec un mortel chagrin, parce qu'il n'aimoit point la France, & que Mr. le Duc d'Estrée Ambassadeur de cette Couronne le mortifioit autant qu'il pouvoit. De plus fraîche date on a vu Innocent XI. sourd à tout ce qui auroit pu favorifer les affaires du Roi Jaques, & ardent promoteur de tout ce qui étoit contraire à la France (*m*). C'est qu'il craignoit plus l'agrandissement de Louis XIV. qu'il ne souhaitoit l'agrandissement du Catholicisme. Il craignoit d'être écrasé sous la trop grande puissance de ce Prince, & ainsi il étoit bien aise que les Protestans fussent en état de la refrener, & de la diminuer. D'où nous pouvons mieux conoître la situation heureuse des affaires des Protestans, puis que non seulement la jalousie éternelle de la France & de la Maison d'Autriche leur fera toûjours trouver des alliez & des protecteurs dans les Etats de contraire religion, mais que la Cour de Rome même fera selon l'exigence des occasions ce que Sixte fit au prejudice du Roi d'Espagne, & ce qu'a fait Innocent XI. au prejudice de Louis XIV. Cette Cour n'est pas moins interessée que les autres à maintenir l'équilibre.

Mais à quoi bon chercher des exemples? il ne faut que

(*a*) At Agrippina pervicax iræ, & morbo corporis implicata, cùm uxeret eam Cæsar, profusis diu ac per silentium lacrymis, mox invidiam & preces orditur: *subveniret solitudini, daret maritum, habilem adhuc juventam sibi, neque aliud probis, quàm ex matrimonio solatium.* Tacit. annal. lib. 4. c. 53.

(*b*) *Melvil ubi supra pag.* 148.

(*c*) *Id. ib. pag.* 152.

(*d*) *Leti, hist. d'Elisabeth tom.* 2. *pag.* 131.

(*e*) *Apologie pour la Reformation to.* 1. *pag. m.* 153. 154.

(*f*) *Dans la* 10. *lettre du* 6. *livre pag.* 209. *de l'édition in folio.*

(*g*) *Au Comte d'Exeter. La lettre qu'il lui écrivit est datée du* 25. *Juin* 1634.

(*h*) *S'il se veut justifier, comme il y a de l'apparence, du passage que j'ai cité vers la fin du texte de cet article, il n'y procede pas trop rondement.*

(*i*) *Le Comte à qui Balzac écrivoit avoit pour nom de famille* Cecile.

(*k*) *D'Aubigné, hist. univers. to.* 3. *liv.* 2. *chap.* 27. *p. m.* 279. *Voiez aussi la confession Cathol. de Sanci ch.* 1. *liv.* 1.

(*l*) *Voiez le livre intitulé,* Memoires des intrigues de la Cour de Rome depuis l'année 1669. jusques en 1676. *imprimé à Paris l'an* 1677. *pag.* 204. *& suiv.*

(*m*) *Voiez la lettre de Louis XIV. au Cardinal d'Estrée inserée par Mr. Leti au* 2. *tome de la Monarchie universelle pag.* 458.

Digitized by Google

blance. Je n'ai rien dit de l'érudition de cette Reine. C'eſt pourtant un endroit qui merite de l'admiration β. Son regne comblé ſi long tems des bienfaits de la providence, finit par la plus noire melancolie dont (Q) on ait jamais parlé. Quelques-uns veulent que la mort du Comte d'Eſſex ait cauſé (R) ce cruel chagrin. Quelques controverſiſtes ont publié * une mauvaiſe plaiſanterie qui n'a point de vraiſemblance: ils ont dit que le Marechal de Biron ſe vantoit d'avoir vu danſer le chef de l'Egliſe Reformée. Ils auroient dû faire debiter cela par un autre Ambaſſadeur, car Eliſabeth n'étoit plus d'âge à danſer, † lors qu'Henri IV. envoia vers elle le Marechal de Biron. Si Balzac avoit pris garde à la † vieilleſſe de cette Reine, il ſe ſeroit bien gardé de dire ‡ qu'*elle étoit ſi charmante que le Comte d'Eſſex aima mieux mourir que de lui demander la vie, de peur d'être encore importuné de ſon amour & de ſes careſſes.* Il n'y a pas pour une incongruité dans ce diſcours. On verra dans la derniere remarque les fautes de (S) Mr. Moreri.

β *Voiez le Caractere de la Reine Elizabeth par le Sieur Bohun, imprimé à la Haie 1694. pag. 5. & ſuiv. Voiez auſſi les paroles de Balzac, remarque O.*

ELI-

* *Voiez Oſiander in Grotium de jure belli & pacis pag. 469.*

† *Pluſieurs hiſtoriens diſent qu'elle danſa, mais d'autres ſe contentent de dire qu'elle joüa de l'épinette.*

‡ *Le Comte d'Eſſex fut executé l'an 1601. & la Reine étoit née l'an 1533.*

(a) *Voiez* [illegible] *Thuan. trad. de la Ligue l. 4. p. m. 418.*

(b) *Maimbourg, ib.*

(c) *Aubry Cure de Saint Andre des Arcs.*

(d) *Maimbourg ibid. pag. 429.*

(e) *Maimbourg ibid. pag. 427. allegue ces paroles. Ceci donner a gamber.*

(f) *Silhon, Miniſtre d'Etat 3. partie, ch. 7. pag. m. 112.*

(g) *Il vaut de faire l'éloge du regne d'Elizabeth.*

(h) *Ces paroles ſont tirées d'une lettre inſerée dans la ſuite des Memoires d'Etat, imprimez à Paris in 8. l'an 1623. La lettre dont je parle eſt à la page 276. de ce 3. volume & eſt datée de Londres le 3. d'Avril 1603.*

(i) *Voiez la remarque ſuivante.*

(k) *Ubi ſupra to. 2. pag. 532.*

(l) *Dans le Journal des Savans du 6. Septembre 1677. pag. m. 282.*

(m) *Amicos admiſſos percunctatus, ecquis iis videretur minimum mutæ commodæ tranſigere, adjecit & clauſulam, &c. Suet. in Aug. cap. 100.*

que conſiderer Sixte lui-même par raport à Henri le Grand. Il eſt ſûr qu'aiant pris garde combien la Ligue augmentoit la force des Eſpagnols, il changea de batterie, & qu'il favoriſa en France le parti des Proteſtans, & s'il ne fût pas mort, il eût donné tous ſes ſoins à ôter au Roi d'Eſpagne la couronne de Naples (a). Il traverſoit ſi viſiblement la Ligue, que les Eſpagnols le menacerent de proteſter contre lui, & *de pourvoir par d'autres voyes à la conſervation de l'Egliſe qu'il abandonnoit* (b). Sa mort combla de joie les Ligueux; un (c) de leurs Predicateurs l'annonçant aux Pariſiens ſe ſervit de ſes paroles. (d) *Dieu nous a delivrez d'un mechant Pape & politique: s'il eût vécu plus long tems on eût été bien étonné d'ouïr prêcher dans Paris contre le Pape, & il l'eut fallu faire.* Ce ne fut point pour avoir conu le grand merite de Henri IV. (e) & les fourberies de la Ligue que ce Pape prit des meſures contraires aux interêts de la Catholicité; ce fut a cauſe que les bons ſuccés des heretiques étoient autant de pris ſur le Roi d'Eſpagne qu'il haiſſoit.

(Q) *Finit par la plus noire melancolie.*] Le commentaire de ces paroles m'eſt fourni par Mr. Silhon. *Qui auroit cru*, dit-il (f), *que le cours d'un tel regne & d'une telle vie* (g) *eût abouti à une ſacieté de regner & de vivre. . . & qu'il ſe fût rencontré un precipice creuſe au bout d'une ſi belle carriere?* Après quoi il raporte le precis d'une *relation qui a échappé à l'hiſtoire*, dit-il, & qui eſt *dans une lettre qu'un Gentilhomme de l'Ambaſſadeur de France reſident aupres de cette Princeſſe en écrivit à un de ſes amis à Paris.* Comme cette lettre eſt imprimée, j'aime mieux en prendre ce qui ſert à mon ſujet, que d'emploier les paroles de Mr. Silhon. (h) „ Je vous dirai, Monſieur, que l'opinion „ commune, & de ſes Medecins & de ceux qui la ſervoient privément à ſa chambre, eſt que ſa maladie „ ne procede que d'une triſteſſe qu'elle avoit fort ſecrettement quelques jours devant que s'en plaindre, „ & ſe fondent en ce jugement ſur ce qu'il n'eſt apparu aucun ſigne de mal qui fût mortel en elle, outre celuy de l'âge, ayant eu toûjours l'urine, le „ poux, & les yeux bons juſqu'à la fin. Et auſſi qu'en „ tout le cours de ſa maladie, principalement elle n'a „ jamais voulu uſer d'aucun remede que l'on lui ait „ propoſé, nonobſtant les prieres & menace de ſa „ mort que ſes ſerviteurs & Medecins lui faiſoient, „ comme ſi ou l'apprehenſion du mepris de ſa vieilleſſe, ou quelque autre reſſentiment ſecret que l'on „ attribuë au regret de la mort du feu (i) Comte d'Eſſex, l'euſſent émuë à la chercher & deſirer elle-même. Quoi que ce ſoit, c'eſt la verité que deſlors „ qu'elle ſe ſentit atteinte de mal, elle dit de vouloir „ mourir. Elle n'a fait aucun teſtament ni declaration de ſon ſucceſſeur, & ne s'eſt miſe au lict que „ trois jours avant ſa mort, en ayant demeuré plus de „ quinze aſſiſe ſur des couſſinets, & veſtuë, les yeux „ fichez en terre, ſans vouloir parler ni voir perſonne. L'Archevêque de Canturbery Primat d'Angleterre, l'Eveſque de Londres avec ſon Aumoſnier „ n'ont pas laiſſé de l'aſſiſter à ſa fin, où elle a temoigné beaucoup de ſignes de devotion & de recognoiſſance envers Dieu. „ Cette relation eſt très-éloignée du narré de Mr. Leti, (k) ſelon lequel la Reine fut 7. *ſemaines ſans raiſonner, & dans un delire perpetuel que ſa fievre lui cauſoit, & qui ceſſa 3. jours avant* qu'elle mourût. Selon les memoires de l'Abbé Siri, (l) cette Reine „ étant aſſiſe ſur ſon lit toute habillée, tenant les yeux colez à terre & le doigt dans ſa „ bouche, qui fut la poſture où elle voulut mourir, „ elle fit venir ſa Muſique ordinaire qu'elle entendit tranquillement juſqu'au dernier ſoupir de ſa „ vie, pour mourir, dit agreablement cet Auteur, *come era viſſuta allegramente.* „ Je m'étonne qu'ils ne lui prêtent les dernieres paroles (m) d'Auguſte.

(R) *Que la mort du Comte d'Eſſex ait cauſé ce cruel chagrin.*] Depuis l'execution de ce Comte la Reine fut aſſez long tems auſſi gaie que de coutume, & elle le temoigna ſur tout pendant l'Ambaſſade du Marechal de Biron. Il y a donc bien de l'aparence que ſi elle mourut de chagrin à cauſe du Comte d'Eſſex, ce ne fut pas tant parce qu'elle l'avoit fait mourir, que parce qu'elle vint à conoître qu'il avoit recouru à ſa clemence, par une voie dont elle lui avoit promis l'infaillibilité. Mr. du Maurier nous expliquera ce petit myſtere. *Il ne ſera pas inutile*, dit-il (n), *ny deſagréable d'ajoûter icy ce que le même Prince Maurice temoit de Mr. Carleton Ambaſſadeur d'Angleterre en Hollande, qui eſt mort Secretaire d'Etat, ſi fort conû ſous le nom de Milord Docheſter homme d'un tres-grand merite; Que la Reyne Elizabeth donna une bague au Comte d'Eſſex dans la plus grande ardeur de ſa paſſion, luy diſant qu'il la gardât bien; & quoi qu'il pût faire, en luy rendant ce dépôt, qu'elle luy pardonneroit. Depuis les Ennemis du Comte l'ayant emporté ſur l'eſprit de la Reyne: & d'ailleurs ſe trouvant irritée du mépris que le Comte faiſoit de ſa beauté, que l'âge ruïnoit, Elle lui fit faire ſon procez: & dans le temps de ſa condamnation, attendoit toûjours qu'il luy rendit cette bague pour luy donner grace, ſelon ſa parole. Le Comte, dans la derniere extremité, eut recours à la femme de l'Admiral Havard ſa pareme, & la fit ſupplier par une perſonne confidente, de bailler cette bague à la Reyne en main propre; Mais ſon Mary, l'un des ennemis capitaux du Comte, à qui elle le dit imprudemment, l'ayant empêchée de s'acquitter de ſa Commiſſion, elle conſentit à ſa mort, indignée contre un eſprit ſi rogue & ſi altier, qui aimoit mieux mourir que de recourir à ſa clemence. Quelque tems aprés, cette Admirale étant tombée malade, & abandonnée des Medecins, envoya dire à la Reyne qu'elle avoit une choſe de grande importance à luy dire devant que de mourir. La Reyne étant au cheves de ſon lit, ayant fait retirer tout le monde, l'Admirale luy rendit hors de temps cette bague du Comte d'Eſſex, s'excuſant de ne luy avoir pû donner plûtôt, ſur ce que ſon Mari l'en avoit empêchée. La Reyne ſe retira auſſi-tôt, frappée d'une douleur mortelle, fut quinze jours à ſoûpirer, ſans rien prendre du tout, ſe couchant toute habillée, & ſe relevant cent fois la nuit. Enfin Elle mourut de faim, & de douleur d'avoir conſenti à la perte de ſon Amant, qui avoit recouru à ſa miſericorde.*

(S) *Les fautes de Mr. Moreri.*] I. Il ne devoit pas dire qu'Eliſabeth laiſſa dans l'Egliſe *les noms d'Evêques, Chanoines, de Curé &c.* les Evêques de l'Egliſe Anglicane ne ſont point des Evêques titulaires, ils exercent actuellement les fonctions de l'Epiſcopat, & ils ont ſur les Curez les preeminences hierarchiques qui ont lieu dans la communion de Rome. II. Il ne faloit point exaggerer à pluſieurs repriſes la perſecution des Catholiques Romains, ſans exprimer les actes de rebellion qui les expoſerent à cette tempête. Un fidele hiſtorien devoit marquer en premier lieu leurs complots contre le gouvernement de la Reine, & puis les châtimens rigoureux dont elle punit ces complots. La (o) tranſpoſition de ces deux choſes ſeroit une noire infidelité dans l'hiſtorien; il ne pourroit ſans perfidie faire preceder les châtimens, s'ils n'avoient été qu'une ſuite des complots. Quel nom donnera-t-on donc à la conduite de Mr. Moreri, qui ſuprime entierement ces complots? Une telle omiſſion n'eſt pas ſimplement une faute, c'eſt un crime, c'eſt ce que les Latins nommeroient *ſcelus*, ou pour le moins *flagitium*. Je ne conſidere ici Mr. Moreri que comme Auteur, & ſi je l'accuſe d'un crime, ce n'eſt que d'un crime d'hiſtorien. III. *Le plus grand crime que l'on impoſa* à la Reine d'Ecoſſe, dit-il, *fut d'avoir fait ſes efforts pour ſortir de ſa captivité.* Il ſe trompe, on lui en impoſa d'autres bien plus atroces. S'il avoit dit que ce fut le plus grand crime qu'on pouvoit lui imputer juſtement, il auroit pu ſe battre en retraite, & diſputer le terrain à la faveur des relations opoſées que les deux partis publient; mais c'eſt une queſtion de fait

(n) *Du Maurier. Memoires pour ſervir à l'hiſtoire de Hollande pag. 260.*

(o) *Voiez ci-deſſus la remarque K.*

Digitized by Google

ELISE'E, diſciple du Prophete Elie & ſon ſucceſſeur, a fait un grand nombre de miracles, comme on le peut voir dans le Dictionaire de Moreri. Il arriva un grand prodige lors qu'il nâquit, le veau d'or qui étoit à Silo pouſſa un mugiſſement ſi fort, qu'on l'entendit à Jeruſalem. Sur quoi le grand Prêtre conſultant les pierres de ſon Pectoral, trouva qu'il venoit de naître un Prophete qui detruiroit les idoles *. On a lieu de croire (A) qu'Epiphane qui raconte cela s'eſt fondé ſur une fauſſe tradition. Les Juifs qui ont dit qu'Elie étant devenu incapable (B) d'exercer ſa charge, reçut ordre de la ceder à Eliſée, ne meritent pas d'être refutez.

ELMACIN (GEORGE) Auteur d'une hiſtoire des Sarazins, ou plutôt d'une chronologie de l'Empire Mahometan, nâquit en Egypte vers le commencement du XIII. ſiecle. Je parlerai (A) de ſa famille. Il a conduit ſon Ouvrage depuis Mahomet juſques au Calife Muſtadit Billa mort l'an 512. † de l'Hegire. Il marque année par année, mais en peu de mots, ce qui concerne l'Empire des Sarazins, & y entremêle quelques morceaux de l'hiſtoire des

* *Epiphanius de vitis Prophet. p. m. 237. 238.*

† *C'eſt nôtre année* 1118.

(a) *Voiez Louïs d'Orleans dans ſon Catholique Anglois, & Jaques le Boſſu à la page 43. du* 1. *Devis.*

(b) *Dans la preface de ſes Memoires. Voiez la Critique generale de Maimbourg, letre* 2.

(c) *Elle avoit une belle connoiſſance de toutes les ſciences, & ſur tout des Mathematiques. Moreri t.* 1. *p. m.* 1092.

(d) *Ubi ſupra pag.* 3. *& ſuiv.*

(e) *Les Theologiens de Paris dans l'aprobation de cet Ouvrage de Dorothée publié par Margarin de la Bigne dans la Bibliotheque des Peres.*

(f) *Sixtus Senenſis Biblioth. lib.* 4.

(g) *Annotation. in Martyrol. apud Rainoldum de libris apocryphis, prol.* 138. *pag.* 153.

(h) *Tom.* 1. *controv.* 3. *l.* 2. *c.* 2. *apud Rainold. ib.*

(i) Quemadmodum manifeſtum eſt partim ex 1. Reg. 4. collato cum 3. Joshuæ, partim idque planius ex Judic. 7. *Rainoldus ubi ſupra pag.* 157.

(k) *Voiez le livre des Nombres ch.* 32. *& celui de Joſué ch.* 22.

(l) *Rainoldus ibid. pag.* 158.

que l'on decide invinciblement en trois mots, que de ſavoir ſur quoi les Juges ſe fonderent. On n'a qu'à lire le procés: Mr. Moreri ni ſes partiſans ne peuvent tenir contre cela, ni alleguer un ſeul mot pour leur juſtification. IV. Il n'eſt point vrai que Henri III. ait apris avec deplaiſir la mort de Marie, ni qu'il eût envoié Bellievre pour ſauver cette malheureuſe Reine. L'Ambaſſade de Bellievre ne fut qu'une Comedie. Les Ligueux (a) furent bien reprocher à Henri III. d'avoir pouſſé à la roue pour faire perir Marie Stuart. Mr. du Maurier (b) a decouvert le myſtere. V. La Virginie n'eſt point une Ile. VI. Eliſabeth n'eſt point morte le quatriéme d'Avril, mais le troiſiéme. VII. Il eſt faux que le quatriéme d'Avril nouveau ſtyle ſoit le vingt-quatriéme de Mars ſelon le vieux Calendrier. VIII. Le regne d'Eliſabeth a duré quarante-quatre ans & quelques mois, il ne faloit donc pas dire qu'elle mourut après un regne de trente-cinq années. Ce qu'il y a d'étrange eſt qu'on n'a donné que trente-cinq ans à un regne dont on avoit mis le commencement au mois de Novembre 1558. & la fin au mois d'Avril 1603. L'intelligence des Mathematiques n'a pas été en fait de ſcience le fort de cette Princeſſe, comme l'aſſûre Mr. Moreri (c); je ne voi pas même que Mr. Bohun qui marque en detail (d) les ſciences qu'elle avoit apriſes, lui attribuë d'avoir jamais manié Euclide. Ce ſera donc la IX. faute.

(A) *Qu'Epiphane . . . . . s'eſt fondé ſur une fauſſe tradition.*] La vie des Prophetes compoſée par St. Epiphane eſt en pluſieurs choſes la copie d'un Ouvrage de même nature compoſé par Dorothée. Quelques-uns pretendent que ce Dorothée a été Evêque de Tyr (e), & qu'il ſoufrit le martyre ſous Julien l'Apoſtat (f). Mais Baronius ſoutient (g) qu'il n'y a point eu de tel Dorothée Evêque de Tyr. Bellarmin avoüe que l'Ouvrage fauſſement attribué à Dorothée eſt rempli de fables (h). Voici comment un Theologien Anglois a critiqué la narration d'Epiphane touchant Eliſée. I. Epiphane n'a point ſçu la ſituation d'Abelmuth: il a dit qu'Eliſée y étoit né, & que ce lieu apartenoit à la tribu de Ruben. Il ne faloit pas dire Abelmuth, mais Abelmechol, comme il paroît par le premier livre des Rois, au verſet 16. du chapitre 19. Si les Copiſtes ont fait cette faute, il en faut decharger St. Epiphane, & ne lui laiſſer que l'erreur de Geographie. Abelmechol la patrie d'Eliſée étoit au (i) deçà du Jordain, elle n'étoit donc pas ſituée dans la tribu de Ruben, car le partage de cette tribu fut au (k) delà de cette riviere. Dorothée a fait faire cette faute à St. Epiphane. II. Lors qu'Eliſée fut né à Galgal, le veau d'or qui étoit à Silo mugit. Epiphane commet là une autre erreur de Geographie dont Dorothée n'eſt pas reſponſable. Il eſt clair qu'il prend Abelmuth, & Galgal pour le même lieu, en quoi il ſe trompe. Sa faute eſt venuë de n'avoir pas bien compris la ponctuation des paroles de Dorothée. (l) *Dorotheus ſcripſerat*, poſtquam Elizæus natus eſt, in Galgalis vitulus aureus mugitum edidit, *quomodo interpungendum eſſe locum Dorothei, vel potius authorem interpunxiſſe apparet ex Iſidoro qui ita rem iſtam narrat*, Helizæo nato vitulam auream cum magno boatu clamaſſe in Galgalis . . . . . *Epiphanius non animadvertens hanc interpunctionem, putavit illud* in Galgalis *referendum eſſe potius ad ſententiæ partem præcedentem quam ad ſequentem, ad Elizæum potius quam ad vitulam.* III. Aiant pris pour la patrie d'Eliſée le lieu où l'Auteur qu'il copioit avoit placé le veau d'or, il a fallu qu'il plaçât ailleurs cette idole, & il l'a miſe à Silo où elle ne fut jamais. Il n'eſt point neceſſaire de dire que le miracle dont nous parlons ſe raporte à l'un des veaux d'or de Jeroboam: or comme l'un de ces veaux fut mis à Dan, & l'autre à Bethel, il eſt ſûr que l'on ſe trompe, ſoit que comme Dorothée on en mette l'un dans Galgal, ſoit que comme St. Epiphane on le mette à Silo. IV. Venant au prodige même, nous remarquerons que St. Epiphane en pouvoit aiſément conoître la fauſſeté, car ſi l'oracle du Pectoral avoit repondu que le Prophete qui étoit né ce jour-là abatroit & detruiroit les idoles, Eliſée auroit aboli l'idolâtrie de Jeroboam, il auroit fait fondre, ou mis en pieces les deux veaux d'or: il ne l'a point fait, il eſt donc faux que l'oracle ait fait la reponſe qu'on lui attribuë, & ainſi le mugiſſement du veau d'or eſt une fable. Je ne m'arrête point aux obſervations du Docteur Anglois, ſur la diſtance entre Jeruſalem & les lieux où étoient les veaux de Jeroboam, car outre que les chiffres ont été falſifiez par les Imprimeurs, je ne trouve point que la diſtance faſſe ici rien à l'affaire. Il eſt auſſi facile de faire entendre le mugiſſement d'une ſtatuë à 20. & à 30. lieües, qu'à 20. ou à 30. pas: quiconque pourra faire le dernier miracle pourra faire le premier: ainſi je voudrois que nôtre Docteur n'eût pas plaiſanté là-deſſus. Sa raillerie contre Torinus eſt froide comme la glace: il dit que Torinus aiant peur qu'une genice ne fût point capable de pouſſer un ſi fort mugiſſement, a traduit le mot *δάμαλις une vache*, & non pas *une genice* (m).

(B) *Qu'Elie étant devenu incapable d'exercer ſa charge.*] Raportons premierement les paroles de l'Auteur qui me doit ſervir de temoin, & puis nous y ferons une courte reflexion. *Judæi etiam impingunt Eliæ ſpiritus coërcendi impotentiam qua ineptus fuerit redditus ad prophetia munus obeundum, atque ideo juſſus fuerit loco ſui ſucceſſorem aſſumere.* Celui (n) qui parle de la ſorte pretend ne rien dire qu'il n'ait lu dans Pierre Martyr, dont il cite le commentaire ſur (o) le 1. livre des Rois. Je n'ai rien trouvé de ſemblable dans l'endroit qu'il cite. Quoi qu'il en ſoit, ſelon cette rêverie des Juifs, Elie n'auroit plus été capable de gouverner ſes enthouſiaſmes, ou l'impetuoſité de ſon eſprit prophetique; & ainſi tout comme un vieillard qui à cauſe de ſon âge ſuccomberoit trop facilement à la colere, il auroit falu le contraindre à ſe faire declarer *emeritus*, & à ceder ſon emploi à Eliſée, comme à un ſujet plus propre à s'en aquitter dignement. Quelle impertinence! car pour ne pas dire qu'un tel fait ne ſe trouve point conforme aux narrations de l'Ecriture, n'eſt-il pas certain que l'eſprit qui ſaiſiſſoit les Prophetes, & qui enlevoit ſi ſouvent Elie d'un lieu en un autre étoit ſuperieur aux Prophetes, & n'avoit pas beſoin d'être reprimé ou refrené? Ajoûtez que le danger d'aller trop loin, eſt plus à craindre dans un jeune homme.

(A) *Je parlerai de ſa famille.*] En voici le precis. Nôtre Elmacin étoit petit-fils d'Abultibus, dont l'aieul s'étoit établi dans l'Egypte où le Calife lui avoit accordé des privileges. Cet aieul étoit un Marchand Syrien, & faiſoit profeſſion du Chriſtianiſme. Il laiſſa un fils qui ſe mit au ſervice de la Cour en qualité de Notaire: Abultibus fils de celui-ci fut habile dans le Notariat, & fut donné par les Magiſtrats du grand Caire au Conſeil d'Arabie. Il eut cinq fils dont quatre furent Evêques: l'autre nommé Abulmecarimus épouſa la ſœur de Simon Elmacin Notaire fameux, qui aiant été trois ans au ſervice du Conſeil de guerre ſous (p) Joſeph Saladin, ſe fit Moine, & vêcut plus de 30. ans en cet état exemplairement. Abulmecarimus ſe fit auſſi Moine après la mort de ſa femme, & mourut l'an 606. de l'Hegire. Il avoit eu trois garçons, dont le ſecond qui fut pere de nôtre Elmacin, & qui s'apelloit *Abuljaſirus Elaamidus*, obtint la charge de Notaire du Conſeil de guerre, lors que ſon oncle maternel Simon Elmacin la quita pour entrer en religion. Il exerça 45. ans cette charge, & mourut l'an (q) 636. de l'Hegire, après avoir vêcu fort pieuſement (r).

(m) Albanus Torinus interpres ejus operis videtur aliquid tale formidaſſe, cum Græcam vocem (*δάμαλις*) qua 70. interpretes uſi ſunt pro vitulo vel vitula, ipſe interpretatus ſit, *bovem: Bos illa aurea*, & quæ ſequuntur, videtur ille mihi metuiſſe ne vitula non poſſet tantum mugitum edere: itaque maluiſſe bovem dicere. *Rainoldus ubi ſupra pag.* 160.

(n) *Ægidius Camartus, de rebus geſtis Eliæ pag.* 127. *il cite Pierre Martyr Vermilius* in 3. Reg. c. 19. v. 20.

(o) *Je compte pour le* 1. *livre celui que les Catholiques Romains nomment le* 3.

(p) *Environ l'an de l'Hegire* 569. *qui repond à l'an* 1173. *de* JESUS-CHRIST.

(q) *Le* 1238. *de* JESUS-CHRIST.

(r) *Tiré de l'hiſtoire d'Elmacin, vers la fin.*

Digitized by Google

des Chretiens de l'Orient. Il s'attache sur tout à l'Arabie, à la Syrie, à l'Egypte & à la Perse. Il faloit que son merite fût bien éclatant, puis qu'encore qu'il fit profession du Christianisme, il ne laissa pas d'occuper un † poste de distinction & de confiance auprès des Princes Mahometans. Ceux qui considereront les mesures qu'il devoit garder dans ce poste-là, ne trouveront pas étrange qu'il ait parlé honorablement des Califes, & qu'il n'ait jamais emploié des termes injurieux à la Religion Mahometane. Il y a des gens d'une sensibilité scrupuleuse qui n'aprouveront pas les épithetes d'*orthodoxe*, *d'Empereur des Fidelles* &c. dont il honore les sectateurs de Mahomet; encore moins aprouveront-ils qu'en parlant de cet imposteur, il dise *Mahomet de glorieuse memoire.* Ils seront capables de soutenir en consequence de ce langage qu'il étoit Mahometan: mais s'ils le font il sera aisé (B) de les convaincre de mensonge. Son histoire a été traduite d'Arabe en Latin par Erpenius, & imprimée (C) en ces deux langues à Leide l'an 1625. *in folio.*

ELMENHORST (GEVERHART) merite d'être compté parmi les hommes de lettres qui ont fleuri au commencement du XVII. siecle. Il étoit de Hambourg, & il s'attacha à l'étude de la Critique. Les livres (A) qu'il publia temoignent qu'il avoit beaucoup de † lecture. Il n'eut point Scaliger (B) pour lui dans sa querelle avec Wouwer. Il mourut l'an 1621.

☞ EMILE (PAUL) en Latin *Æmylius*, étoit de Veronne. La reputation qu'il s'étoit aquise au delà des Monts, fut cause qu'Etienne * Poncher Evêque de Paris conseilla au Roi Louïs XII. de lui faire faire en Latin l'histoire des Rois de France. On l'attira pour cet effet à Paris, & on lui donna un Canonicat dans l'Eglise cathedrale. Il se retira β au College de Navarre pour travailler à cette histoire, & il s'apliqua à ce travail avec un grand soin: il y emploia bien des années sans avoir pu mettre la derniere main ‡ au dixiéme livre, qui devoit comprendre les commencemens du regne de Charles VIII. C'étoit un homme dificile (A) sur son travail; il y trouvoit toûjours quelque chose à corriger. Quoi que j'aie lu ce que plus de vingt Auteurs disent de lui, je n'ai encore trouvé personne qui raporte en quel tems il vint à Paris, ce qu'il faisoit avant cela en Italie, quelle est la premiere édition de son histoire, & si elle preceda sa mort. Il mourut (B) l'an 1529. & fut enterré dans l'Eglise cathedrale de Paris. L'histoire de France qu'il (C) a composée plaisoit beaucoup à Juste Lipse, & passe generalement parlant pour bien écrite,

(a) *Lettre 30. page 289. & suiv. de la 3. édition.*

(b) *Notez que la traduction fut imprimée en même tems à part sans l'Arabe.*

(c) *Hotting. biblioth. Orient. c. 2. pag. 75. apud Cave de scriptor. Eccles. pag. 718.*

(d) *Intitulé* Animadversiones philologicæ & historicæ. Roterodami 1695. in 8. *Voiez les* addenda & emendanda *de la 2. partie de ces* animadversiones: *l'Auteur y reconoit que cette lettre de Scaliger est la 260. du 3. livre des lettres de Scaliger imprimées à Leide 1627.*

(B) *Il sera aisé de les convaincre de mensonge.*] Car non seulement on ne voit pas à la tête de son livre la declaration en forme que les Ecrivains de cette secte ont accoutumé de faire avec une affectation superstitieuse, qu'ils sont Musulmans; non seulement on voit qu'il prend un grand soin d'inserer dans ses Annales plusieurs choses qui regardent les Chretiens, & qui tournent à leur loüange, ce qu'un Musulman éviteroit comme un crime; mais on voit aussi à la fin de son Ouvrage un petit detail de sa famille, qui temoigne d'une maniere inconteſtable qu'il étoit Chretien. Or touchant la delicatesse de ceux qui condamnent l'emploi des noms honorables envers les fausses Religions, voiez l'Auteur de la (a) critique generale de l'histoire du Calvinisme.

(C) *Imprimée en ces deux (b) langues. . . . . l'an 1625.*] Le traducteur étoit deja mort, & ce fut Golius qui prit soin de l'édition, & qui y mit une preface d'où j'ai tiré cet article. On y aprend qu'Erpenius avoit dessein de joindre quantité de notes & d'éclaircissemens à sa traduction. C'est dommage que la mort l'ait empêché de le faire; car il eût pu dire là-dessus cent choses curieuses, qui seroient d'ailleurs necessaires pour bien entendre l'original. Elmacin a commencé son Ouvrage à la creation du monde; Hottinger (c) a eu en manuscrit la partie qui s'étend depuis ce tems-là jusques à la fuite de Mahomet.

(A) *Les livres qu'il publia.*] Il a fait des notes sur Minucius Felix, sur Arnobe, sur le traité de Gennadius *de ecclesiasticis dogmatibus*, sur les lettres de Martial Evêque de Limoges, & sur Apulée. Il ne vêcut pas assez pour voir sortir de dessous la presse ce dernier Ouvrage.

NOTEZ qu'il fit imprimer à Leide en 1618. le tableau de Cebes avec la version Latine & les notes de Jean Caselius.

(B) *Il n'eut point Scaliger pour lui.*] Cela paroît par une lettre de Scaliger inserée depuis peu dans un (d) livre tout rempli de choses curieuses. L'Auteur de ce livre est un savant Allemand nommé Mr. Crenius. La querelle de Jean Wouwer avec Elmenhorst étoit née de ce que chacun d'eux avoit publié des notes sur Minucius Felix. L'édition de Wouwer fut suivie de fort près par celle de nôtre Elmenhorst, qui aparemment se vantoit de meriter la preference. Scaliger lui écrivit qu'une pretension de cette nature seroit mal fondée, & lui donna d'autres avis mêlez de plaintes. La lettre est datée du 26. de Mars 1603. La suscription porte *Ornatissimo juveni Geverhardo Elmenhorstio*: ce que je remarque afin de faire connoître qu'Elmenhorst mourut avant que d'avoir atteint la vieillesse.

(A) *Difficile sur son travail.*] Erasme lui attribuë le même defaut qu'on attribuoit à cet ancien (e) peintre qui ne croioit jamais avoir fini ses tableaux. (f) *Huic vitio affinis fuit vir eximie doctus Paulus Æmilius Veronensis, qui sibi nunquam satisfaciebat, sed quoties recognoscebat sua, mutabat pleraque: diceres opus non correctum, sed aliud: idque subinde faciebat. Hæc res in causa fuit, ut citius elephanti pariant quàm ille quicquam edere posset. Nam historiam quam edidit, plusquam triginta annis habuit pra manibus. Et suspicor hoc adactum ut evulgaret.* Nous verrons ci-dessous s'il est vrai qu'il mit 30. ans à composer l'histoire de France, comme Erasme & plusieurs autres l'assûrent.

(B) *Mourut l'an 1529.*] J'ai lu cela dans son histoire de France, à l'édition de Bâle 1601. *in folio*, au dessous de quelques vers Latins où il parle de sa condition. Sa mort est mise par (g) Bucholcer, & par Vossius (h) au 5. de Juillet 1529. Mr. de Sponde l'anticipe de près de dix ans, car il (i) la met au 5. de Mai 1519. Il se trompe; je citerai ci-dessous Erasme qui dans un livre dont l'épitre dedicatoire est datée de l'an 1528. a parlé de Paul Emile, comme d'un Auteur vivant. Voici une preuve assez forte. Le Pere du Breul (k) assûre que l'épitaphe de Paul Emile, *gravé sur une tumbe plaste de pierre* en la croisée septentrionale de l'Eglise nôtre Dame de Paris contient ces mots; *Paulus Æmilius Veronensis, hujus Ecclesiæ Canonicus qui præter eximiam vitæ sanctitatem, quanta quoque doctrina præditerit index atque testis erit historia de rebus gestis Francorum, posteris ab eodem edita. Obiit anno Domini 1529. die quinta mensis Maii.* Cette preuve seroit demonstrative pour ceux mêmes qui n'ont pas été sur les lieux, si les imprimeurs ne faisoient jamais de fautes dans les inscriptions publiques; mais ils y corrompent si souvent les chiffres, qu'on n'ose plus s'y fier. Nous en trouverons un exemple sans sortir de nôtre matiere. Monsieur B. dans sa description de la ville de Paris, raporte la même épitaphe de Paul Emile, & au lieu d'*index* il met *judex*, & au lieu de 1529. il met 1526. (l). Notez qu'il assûre que *l'on ne sçait pas precisement l'endroit* où cet Auteur fut enterré, & que *l'on pouvoit lire* son épitaphe *il n'y a pas long tems.* C'est un signe qu'on ne la trouve plus.

(C) *L'histoire de France qu'il a composée plaisoit beaucoup à Juste Lipse, & passe.*] Elle est divisée en dix livres, & s'étend depuis Pharamond jusqu'à l'an 1488. qui est le cinquiéme du regne de Charles VIII. Le dixiéme livre fut trouvé parmi ses papiers en assez mauvais état; il falut pour le donner au public tel que nous l'avons rassembler beaucoup de feuilles raturées. Un parent de l'Auteur se donna ce soin. Vous verrez dans

‡ *La charge de Secretaire.* Ipso velut Notario usi fuere ad secretiora consilia. *Golius præf. hist. Saracen.*

† Voetius *disput. to. 3. p. 400.* l'appelle virum diligentissimum & diffusissimæ lectionis.

* *Voiez la remarque F.*

β *Launoius, hist. Gymnasii Navarræ pag. 13.*

‡ *Voiez la remarque E.*

(e) *C'étoit Protogene:* Manum de tabula tollere nesciebat. *En cela Apelles se vantoit de le surpasser. Voiez Erasme ubi infra.*

(f) *Erasm. apophteg. lib. 6. pag. m. 524.*

(g) *Bucholc. in indice Chronologico pag. m. 518.*

(h) *Vossius de histor. Latinis pag. 675.*

(i) *Spondanus, ann. Eccles. ad ann. 1488. n. 5. pag. 189. edit. Lugd. 1678. il cite* Gall. Christ. in Præf. Paris. num. 103.

(k) *Du Breul, antiquitez de Paris liv. 1. pag. m. 14.*

(l) *A la page 182. du 2. tome édition de la Haie 1685.*

Digitized by Google

écrite ; mais d'ailleurs on (D) la condamne en pluſieurs choſes, & il y a beaucoup de François qui

(a) *Voſſius, ubi ſupra pag. 674.*

dans ce Latin comment il s'apelle. (a) *Ac libros quidem novem perfecit : decimum morte præventus, reliquit imperfectum. Sed eum propinquus illius, Daniel Zavariſius Veronenſis ex ſchedis diſperſis, multaque litura obductis collegit, ac digeſſit ita uti nunc legitur.* Michel Vaſcoſan expoſe (b) que l'édition qu'il dedie à François I. merite un meilleur accueil, puis qu'on y a joint le dixiéme livre envoié depuis peu d'Italie par Pierre Danes. Il venoit de dire qu'il publioit cette hiſtoire mieux imprimée, & plus correcte, *elegantius à nobis excuſum* (opus) *& caſtigatum.* Son épitre dedicatoire eſt datée de Paris, le 5. de Mai 1539. d'où l'on a ſujet d'inferer qu'avant l'année 1539. il y avoit eu une édition qui ne contenoit que 9. livres. Je m'exprime avec cette retenuë, parce que je ſai que le terme *elegantius* n'eſt pas neceſſairement comparatif. Voici une choſe qui pourroit porter à croire que l'Auteur mourut avant la premiere édition. On aſſûre dans la même épitre dedicatoire que ſi la mort ne l'eût prevenu, il eût dedie ſon livre a François I. (c) *Paulus ipſe ſi viveret, tua Majeſtati, cujus auſpiciis cœptum opus fere abſolvit, conſecraret. Quare quoniam morte præventus id non potuit, vicariam illi operam in hac re præſtabo.* Cela pourroit faire revoquer en doute ce que dit Eraſme, qu'aparemment Paul Emile fut engagé à l'impreſſion de ſon hiſtoire de France par une eſpece de contrainte. (d) *Suſpicor hunc adactum ut evulgaret.* Il s'exprime ainſi dans un Ouvrage dont l'épitre dedicatoire eſt datée du 26. de Fevrier 1531. d'où nous pouvons conclure que la 1. édition de Paul Emile fut anterieure à cette annee-là ; mais comme il ſe pouvoit faire, me dira-t-on, qu'Eraſme ne conût pas preciſément les circonſtances de cette édition, & qu'il ne ſongeât pas bien ni au tems qu'elle parut, ni au tems que l'hiſtorien mourut, nous ne devons pas conclure de ſes paroles qu'en effet l'Auteur publia lui-même ſon livre. Alleguons donc quelque choſe de plus fort à ceux qui propoſent ces difficultez : montrons leur qu'Eraſme conoiſſoit les qualitez & le ſtyle de cette hiſtoire de France, avant même que Paul Emile fût decedé. Je le prouve par les paroles de ſon *Ciceronianus* que l'on verra (e) ci-deſſous. On repliquera peut-être qu'il l'avoit lue manuſcritte ; mais j'ai de la peine à croire qu'en cet endroit-là, il eût voulu ſe prevaloir d'un exemple qui n'eût pas été public. Je penche donc fort à croire que Paul Emile avoit publie quelque choſe : nous avons vu même que ſon épitaphe lui attribuë l'édition de ſon hiſtoire de France. Une lettre écrite l'an 1516. nous aprend qu'il faiſoit enfin imprimer l'hiſtoire de France, à laquelle il avoit travaille plus de 20. années. (f) *Ex oratore veſtro cognovi Paulum Æmilium tandem evulgare rerum Gallicarum hiſtoriam. Non enim poterit non eſſe abſolutiſſimum opus quod à viro non minus docto quam diligenti plus annis viginti ſit elaboratum.* C'eſt Eraſme qui parle ainſi, & vous voiez qu'il tenoit d'un Ambaſſadeur de François I. cette nouvelle. Mais il n'eſt plus queſtion de conjecturer, ou de raiſonner. Une lettre écrite à Paris vient de m'aprendre qu'il y a dans la Bibliotheque du Roi une *édition des quatre premiers livres de Paul Emile, faite à Paris ſans que l'année y ſoit marquée ; mais elle eſt conſtamment avant l'an 1520. & des premieres annees de François I. cet exemplaire, lui aiant été preſenté avant qu'il eût pris la couronne fermée.* Notons une erreur d'Eraſme. Il eſt faux qu'en 1516. Paul Emile eût travaillé plus de 20. ans à cet Ouvrage. Il fut apellé en France par le Roi Loüis XII. pour y travailler : or ce Prince ne commença d'être Roi qu'en 1498. & ainſi quand même il eût commencé ſon regne par apeller cet Auteur, il n'y auroit eu tout au plus que 18. ans que Paul Emile compoſoit l'hiſtoire de France, lors qu'Eraſme fit la lettre que j'ai citée. Ceux qui diſent que cet hiſtorien emploia 30. ans à ſon ouvrage doivent ſupoſer, qu'il vint en France la premiere année du regne de Loüis XII. car ſans cela leur ſuputation ne ſeroit pas juſte puis qu'il mourut l'an 1529. Mr. de Sponde (g) a eu grand tort de ſupoſer ces trois choſes, 1. que Loüis XII. attira Emile en France, 2. que cet Ecrivain s'occupa pendant trente ans à compoſer une hiſtoire, 3. qu'il mourut en 1519. Si le premier & le troiſiéme de ces deux faits étoient veritables, le ſecond ſeroit très-faux, car il ſeroit ridicule de ſupoſer que Paul Emile s'occupoit à cette hiſtoire dix ans avant que Loüis XII. l'y emploiât. Notez qu'elle a eté ſouvent rimprimée : je me ſers de l'édition de Paris *in folio* chez Vaſcoſan 1550. qui avoit été precedée par celle de 1539. & par celle de 1544. & qui fut ſuivie par celle de 1555. *in* 8. & par celle de 1566. *in folio*, les unes & les autres chez le même Vaſcoſan. Du Cheſne (h) cite l'édition de 1576. *ex Officina Vaſcoſani.*

(b) Eo etiam nomine gratior eſſe debet quod acceſſit liber decimus ad nos nuper ex Italia miſſus à Petro Daneſio. *Michael Vaſcoſanus epiſt. dedic.* Notez qu'il n'y a aucun ſubſtantif dans ce qui precede, auquel on puiſſe raporter le mot *gratior.*

(c) *Michael Vaſcoſanus ibid.*

(d) *Eraſmus in apophth. ubi ſupra.*

(e) *Dans la remarque F, lettre i.*

(f) *Idem epiſt. 16. lib. 1. pag. 60. 61.*

(g) *Spondanus ubi ſupra.*

(h) *Du Cheſne biblioth. des Auteurs qui ont écrit l'hiſtoire de France pag. 60. édit. 1618.*

Ne lui en deplaiſe cela lui fait peu d'honeur : un Auteur comme lui dans un Ouvrage qu'il intitule *Bibliotheque des Auteurs qui ont eſcript l'hiſtoire & topographie de France*, doit marquer les diverſes éditions, & nommément les premieres. J'ai deja parle de l'édition de Bâle 1601. *in folio.* Diſons un mot des verſions Françoiſes. Simon de Monthiers Avocat à Roüen mit en François les deux premiers livres ; ils furent imprimez à Paris *in* 4. chez Vaſcoſan 1556 (i). Jean Regnart Gentilhomme Angevin, Seigneur de la Mictiere, traduiſit les cinq premiers livres : ils furent imprimez à Paris *in folio* par Claude Micard (k). Il traduiſit auſſi les cinq derniers, s'il en faut croire les Libraires qui ont publié en François, l'hiſtoire entiere de Paul Emile. J'ai l'édition de (l) Paris 1598. *in folio.*

Voici le jugement de Juſte Lipſe ; il eſt fort avantageux quoi que mêlé de quelques traits de cenſure. (m) PAULUS ÆMILIUS, *ut rem dicam, pane unus inter novos, veram & veterem Hiſtoriæ viam vidit, eamque firmo pede calcavit. Genus ſcribendi ejus doctum, nervoſum, preſſum ; ad ſubtilitatem & argutias inclinans, & relinquens deſigenſque aliquid in animo ſerii lectoris. Sententias & dicta ſapè miſcet, parce antiquis. Rerum ipſarum ſedulus ſcrutator, ſeverus judex : nec legi noſtro ævo, qui magis liber ab affectu. Decuit avi eſt, quod minus ille placeat, quaſi pauci ſint qui capiant hæc bona. In tantis tamen virtutibus etiam ha labecula. Quòd ſtilum parùm tulit, & ſpargit diviſtique eum in minuta quadam membra. Hoc cum in omni ferioſâ oratione parum congruum, tum in Annalibus (n) minimè : quorum eſt, ut ille ait, tarda quadam & iners ſcriptura (1). Deinde, quos inæqualis. Alibi minimum anxius & caſtigatus, ideoque ſubobſcurus ; alibi (ſed rarenter) laxus & ſolutus. Vetuſtatis etiam neſcio quid affectat in nominibus hominum, locorum, urbium immutandis, & in veterem formam redigendis : ſapè erudite, interdum vanè, ſed, ut ego judico, ſemper indecore. Quorſum* Chartierius *Gallorum Cancellarius*, Quadrigarius *mihi ſit ? Ille ipſe* Cancellarius, *dicatur* Præfectus juris ? *Et ubique* rex Tarraconenſis, Caſtulonenſis, Dux Gelduienſis: *qui nobis & majoribus fuerunt*, Arragoniæ, Caſtellæ, Geldriæ ? *Talia infinita ſunt audaciter & ambitioſe innovata, & cum fraude pariter ac cruce lectoris. In his, & paucis aliis, ſi refingere leviter eum nobis fas : (audeo dicere) virum daremus ſupra omnem hanc novitiam, & ad priſcam laudem.* Remarquez qu'entre autres loüanges Lipſe donne à Paul Emile celle d'avoir bien examiné les choſes, & de n'avoir point ſacrifié aux preventions. La Popeliniere ni Boecler ne conviennent point de cela. *Outre pluſieurs autres fautes*, dit (o) le premier, *qu'aucuns remarquent au ſtile & apparance de ceſt Autheur, à laquelle ſeule s'arreſte Lipſius : Nous monſtrerons ailleurs le peu de foy & verité qu'on peut tirer de ſes eſcris.* Voici la penſée de Boecler. (p) *Paulus Æmilius, cui de Scriptoribus Gallicis, plurimùm creditur, ſæpe hiſtoriam confundit, ſæpè non ex rerum fide, ſed ex impetu calami interpolat, fingit multa, ut animò concepit, non commemorat ut memoriis publicis ea debere potuit. Non parùm adulari Pontificiæ curiæ doctus.* Si l'on pouvoit faire fond ſur les éloges que les Libraires font repandre ſur les Auteurs qu'ils impriment, on auroit une haute idée du merite de Paul Emile, car voici ce que l'on trouve dans l'épitre dedicatoire de ſon Ouvrage : (q) *Quo in negotio ſic verſatus eſt vir eloquentiſſimus, ut non ſolum recentiores omnes qui eamdem materiam tractarunt, ſuperaverit, ſed etiam veterum hiſtoricorum permultos qui populi Romani res geſtas ſcripſerunt, longo intervallo poſt ſe reliquerit. Etenim ſi vel rerum geſtarum fidem vel dicendi genus ſtudioſe velis expendere, nihil per Deos immortales hoc quidem genere ſcribendi abſolutius inveniri poſſit. Res geſtas libere quidem, ſine ulla tamen aut ſimultatis aut gratiæ ſuſpicione narrat. Ordinem temporum ita diligenter obſervat, ut hoc nomine Livio ſit præferendus, quòd ſemper ſibi conſtet, nec uſquam pugnantia loquatur : quod plerunque in illo deprehendere licet. Regiones porro & loca quum res poſtulat ita deſcribit ut illa oculis luſtrare videaris. Ad hæc, conſilia deinde acta, poſtremo eventus ita ſuo ordine inferuntur, ut lector etiam parum attentus turbari nullo modo poſſit. Genus dicendi fuſum (r) atque tractum & cum lenitate quadam æquabili profluens, ita ut eum Livio aliquanto magis compoſitum & perſpicuum ſentire poſſis.*

(D) *D'ailleurs on la condamne en pluſieurs choſes.*] C'eſt ce qu'on va lire dans un paſſage de Mr. Sorel. „On

(i) *Du Verdier, & la Croix du Maine.*

(k) *Idem.*

(l) *Chez Robert Foüet. L'épitre dedicatoire à Henri III. eſt ſignée par Federic Morel, elle n'a point de date.*

(m) *Lipſius not. ad 1. librum politicorum cap. 9. pag. m. 217. to. 4. operum edit. Veſal. 1675.* On cite dans Moreri, Juſte Lipſe, not. in lib. 1. Pilot.

(n) *La Popeliniere qui a copié ce jugement de Lipſe a mal entendu cet endroit,* Ce qui trouvé mal ſeant, *dit-il au 8. livre de l'hiſtoire des hiſtoires, pag. 439.* en tout grave & ſerieux narré, eſt bien ſouffert es Annales. Deſquelles comme dict Tacite, la compoſition eſt peſante & groſſiere.

(1) *Tacitus de cauſis corrup. Eloq.*

(o) *La Popeliniere, ib. p. 440.*

(p) *Joh. Henric. Boecler. in præfat. Sor. Cæſar. German. apud Pope Blount cenſ. author. pag. m. 384.*

(q) *Michael Vaſcoſanus epiſt. dedicat. hiſtoriæ Pauli Æmylii.*

Federic Morel dediant à Henri III. la verſion Françoiſe de cette hiſtoire copia preſque tous les éloges donnez à l'Auteur dans l'épitre dedicatoire de Vaſcoſan. (r) *Cela eſt bien diferent de ce que Paul Jove* in elog. c. 139. p. 282. *dit que Paul Emile a écrit avec une brieveté laconique.*

Digitized by Google

qui la mepriſent. C'eſt à tort qu'on l'a cenſuré de n'avoir rien dit de la (E) ſainte ampoule de Rheims. Un Auteur François a temoigné quelque chagrin de ce que la Cour prefera un étranger à tous les François pour la fonction d'hiſtoriographe. Ce qu'il a dit là-deſſus eſt (F) plein de menſonges.

„ (a) On donne cette loüange à Paul Emile d'avoir eſ-
„ té le premier qui a mis les regles anciennes en pra-
„ tique pour noſtre Hiſtoire; On tient que ſon ſtile
„ eſt grave & nerveux, & eſt quelquefois aigu & ſub-
„ til, mais docte & ſententieux par tout. Voila ce
„ qu'en penſent ceux qui ſont amoureux de la belle
„ Latinité; Nous avons à leur dire, que ſi nous vou-
„ lons nous ſervir de cét Autheur, comme d'un Au-
„ theur Claſſique, pour apprendre à bien parler, il y
„ a quelque raiſon de l'eſtimer, mais qu'il vaudroit
„ bien autant s'adreſſer aux Hiſtoriens Romains qui
„ doivent mieux ſçavoir leur langue. Il ne faut pas
„ croire auſſi que ſon beau Latin doive faire trouver
„ ſon Hiſtoire meilleure: Les naturels François ont
„ deu ſçavoir noſtre Hiſtoire mieux que luy, & l'on
„ ne remarque pas qu'il ait eſté fort ſoigneux d'en fai-
„ re recherche. Ce qui rend ſon Ouvrage plus am-
„ ple, ce ſont ſes Harangues & ſes autres Pieces con-
„ trouvées à plaiſir. Ce qui concerne la verité de
„ l'Hiſtoire y eſt fort en abregé, & cela eſt obſcur &
„ embaraſſé. Nous ne demeurons pas ſatisfaits pour
„ ces Pieces oratoires faites ſelon le modelle des Grecs
„ & des Romains; Elles ne ſont pas toutes en lieu
„ convenable, parce qu'en pluſieurs endroits l'Hiſto-
„ rien a fait parler des Barbares (b) doctement & elo-
„ quemment, ce qui ſe voit preſque par tout. Pour
„ un exemple remarquable, quoy qu'on trouve dans
„ nos Hiſtoires les plus certaines, que cet Advocat
„ appellé *Hanier*, ou *Hanier*, qui fit une invective
„ devant le Roi Louis Hutin contre Enguerrand de
„ Marigny, s'en acquitta pitoyablement, & dit quan-
„ tité de ſottiſes, Paul Emile, qui luy change juſqu'à
„ ſon nom, l'appellant *Annalis*, le fait parler avec
„ une eloquence affectée, qui n'a rien de ſemblable à
„ ce qu'on rapporte de luy; Il fait auſſi prononcer
„ une Defenſe par cet Enguerrand, qui ſuivant ce
„ qu'on en a écrit, n'eut aucune liberté de parler, de
„ ſorte que tout cela n'eſt que pour exercer la plume
„ de l'Hiſtorien. Cela donne du divertiſſement aux
„ Lecteurs, mais ce n'eſt pas un moyen d'eſtre infor-
„ mé de la verité. „ Du Haillan a critiqué Paul Emi-
le par un autre endroit; il l'a trouvé trop difus ſur les
matieres etrangeres, & trop ſerré ſur ſon principal
ſujet. *Il a elegamment & latinement* fait l'hiſtoire de
France, dit-il (c), *mais trop brefvement és affaires de
France, & plus eſtendue qu'il ne ſeroit beſoing aux guer-
res ſainctes, aux ſchiſmes de l'Egliſe, & aux affaires
d'Italie.*

(E) *De n'avoir rien dit de la ſainte ampoule.*] Claude du Verdier prend ce ſilence pour une malignité. *Pauli Æmilii Veronenſis*, dit-il (d), *malignum ſilentium non ſilebo, qui multorum non meminit quæ ad Gallorum gloriam pertinerent. Nec ea ignoraſſe dici poteſt, quæ nullus ante ipſum præteriit, ut oleum illud ad unctionem Regum cœlitus demiſſum, & lilia ſimiliter: quibus ſi fidem non adhibuit, eam ſaltem hominum mentibus opinionem inſitam eſſe dicere oportuit.* Voſſius (e) aprouve ce ſilence.

(F) *Ce qu'il a dit là-deſſus eſt plein de menſonges.*] Le paſſage que je m'en vais raporter eſt un peu long; mais je m'aſſûre qu'il ne fatiguera point ceux qui demandent une connoiſſance exacte & bien circonſtanciée. Ils vont conoître de cette ſorte les penſées de l'Auteur que j'ai ici à critiquer. „ (f) Le Roy Loys
„ douzieſme, bien que bon Prince, & vrayement ſur-
„ nommé le Pere du peuple, peu affectionné pour-
„ tant à l'honneur de ſes ſubjects, ou mal conſeillé:
„ ou aſſez toſt pour les deux occaſions: ne daignant
„ reſueiller ny eſchauffer aucun des ſiens pour ſup-
„ pleer au defaut des Hiſtoriens François (comme ſi la
„ France fuſt deſpourveuë de bons eſprits) acheta, &
„ fit venir par les inductions de l'Eveſque Poncher &
„ autres Paul Æmile de Verone en Lombardie. Per-
„ ſuadé par ſes Conſeillers auſſi favorables en cela que
„ pluſieurs autres qui les ont ſuivy juſques a ce jour:
„ qu'un Italien pourroit beaucoup mieux relever,
„ mais eſtouffer pluſtoſt, l'honneur perdu entre les
„ ſiens, que nul autre de ſes François. Deſſein auſſi
„ legerement ſuivy & practiqué, voire confirmé par
„ François premier ſon ſucceſſeur, lequel ..... par
„ menues faveurs, accreut la genereuſe liberalité (g)
„ de Poncher d'une prebende en noſtre Dame de Pa-
„ ris, qu'il confera au Veronnois. Ne s'adviſant du
„ prejudice qu'il faiſoit à tant de beaux eſprits qu'il
„ avoit eſveillé & bien ſubtiliſé, pour s'employer en
„ ceſte vacation auſſi bien qu'és autres. Et notam-
„ ment à frere Robert Gaguin religieux aux Mathu-
„ rins de Paris. Lequel avoit ja donné un ſi beau
„ commencement à l'Hiſtoire de France en Latin,
„ que s'il euſt eſté auſſi bien animé par les preeminen-
„ ces Royalles que fut l'Italien: la France euſt, peut
„ eſtre, dés lors eſté affranchie d'un tel opprobre en-
„ tre les eſtrangers. Mais le pauvre moine n'ayant
„ (faute de moyens) les aiſles aſſez fortes pour faire
„ voler & cognoiſtre ſes graces au delà les cloiſtres
„ de ſon Convent: ſon eſprit ainſi lié & comme pri-
„ ſonnier, fut forcé de monſtrer, que les graces,
„ pour grandes qu'elles ſoient, faniſſent auſſi toſt, &
„ ne peuvent luire ſans matiere propre pour en en-
„ tretenir & envoyer la chaleur plus avant. Ces deux
„ gentils & bien affectionnez eſprits à l'honneur de
„ cet eſtat, combatoient comme à l'envy ſoubs ces
„ deux Princes, à qui rendroit plus de teſtmoignage
„ de ſa ſuffiſance & devotion au baſtiment de l'Hiſtoi-
„ re des François. Qu'ils faiſoient en meſme langue,
„ meſme ville, ſoubs pareils memoires & ſubjects,
„ mais non ſoubs ſemblable liberalité Royalle: nous
„ laiſſèrent heritiers de leurs beaux labeurs. Mais P.
„ Æmile dreſſa ſon Hiſtoire avec tel ſoing, eloquen-
„ ce & verité: que les François n'ayans juſques là rien
„ veu de ſi louable, la receurent pour la premiere de
„ toutes les Hiſtoires Françoiſes. Et laquelle, à bien
„ dire, a depuis ſervy de fonds & vive ſource, de la-
„ quelle tous les ſurvivans ont tiré & faict decouler
„ tous ces petits ruiſſeaux, deſquels ils ont penſé eſ-
„ tancher la ſoif des plus alterez de leur temps. Gua-
„ guin Prieur de la Trinité, autrement du Convent
„ des Mathurins, ne s'y monſtra moins liberal du
„ temps, de la peine, & de tous ſes moyens, que
„ l'autre. Mais ſoit qu'il ſe ſentiſt auſſi deſpourveu
„ des graces de la Nature, que des faveurs de ſon
„ Prince & autres: s'y rendant inferieur en beauté
„ d'accidens, ordre, eloquence, & gravité de ſub-
„ jects: il ne peut acquerir autre advantage ſur ce
„ Lombard, que d'eſtre plus ſimple & veritable en
„ ſon Narre: & plus ſoigneux à rechercher nombre
„ de notables particularitez que le peu d'affection au
„ pays avoit faict meſpriſer à P. Æmile. „

Il y a trois fauſſetez impardonnables dans ce diſcours. Premierement Gaguin n'etoit point François comme la Popeliniere le ſupoſe; il etoit Flamand, & preſque auſſi étranger que Paul Emile. Ainſi l'poſition entre les faveurs de ce Lombard, & les diſgraces de ce pretendu François, eſt ridicule. En ſecond lieu Gaguin (h) étoit mort depuis 13. ans lors que François I. monta ſur le thrône. Comment donc oſe-t-on ſe plaindre, que ce Monarque lui fit un grand prejudice par les liberalitez qu'il accorda à l'Italien? Comment oſe-t-on nous repreſenter ces deux hiſtoriographes comme deux competiteurs, qui diſputent très-long tems le prix de la courſe? L'un mourut trois ans aprés que Loüis XII. eut commencé de regner: l'autre fut attiré à Paris par ce Monarque, & y vécut juſques à la quinziéme annee de François I. J'ajoûte que ſi l'on compare les faveurs & les liberalitez de la Cour de France envers Gaguin, avec celles dont Paul Emile fut gratifié, on trouvera que les ſervices du pretendu François, reçurent plus de recompenſes que ceux du Lombard. Enfin je dis qu'il eſt abſurde de pretendre que ſi Gaguin avoit eu de bonnes penſions, il auroit fait une hiſtoire auſſi bonne que celle de Paul Emile. Eût-il eu dix mille livres de gages par an il n'auroit jamais atteint ce competiteur. Le goût & la conoiſſance de l'antiquité, & de la belle Latinité ſe trouvoient en lui dans un degré ſi mediocre, que pour le loüer dignement il ſufit de dire qu'il n'eſt pas auſſi barbare qu'on l'étoit alors dans les cloîtres. (i) *Robertus Gaguinus non ita pridem habitus eſt magni nominis, dictione tamen quam ſcriptis vendibilior. Verum ſuo ſeculo, nunc vix inter Latine loquentes reciperetur.* Voilà le rang qu'Eraſme lui donne, c'eſt le traiter ſelon ſon merite. Le Veronois étoit un autre homme; & c'eſt avec beaucoup d'injuſtice que l'on blâme Loüis douziéme de l'avoir preferé à ſes ſujets. Il n'y avoit en ce (k) tems-là dans tout le Roiaume aucun Ecrivain qui égalât Paul Emile pour ce qui concerne la belle Latinité, & les loix de l'art hiſtorique. Sans que pour cela je pretende qu'on ait pu le faire marcher de pair avec les Salluſtes & les Tites Lives:

(l) *Quique alter haberis*
Et Titus, & Criſpus, noſtra unus conditor ingens,
Hiſtoria Æmili.

Notons encore une mepriſe de la Popeliniere. Il a dit que (m) Loüis XII. retira de Verone Paul Emile. Ce-

(a) *Sorel Biblioteque Françoiſe au chapitre 4. de la guide de l'hiſtoire de France p. m. 370.*

(b) *Conferez avec ceci la remarque L de l'article* Abderame *& celle de l'article* Valdes (Jaques.)

(c) *Du Haillan dans la preface de ſon hiſtoire de France.*

(d) *Claud. Verderius in auctor. cenſione pag. 88. apud Pope Blount ubi ſupra pag. 385.*

(e) *Voſſius ubi ſupra pag. 675.*

(f) *La Popeliniere liv. 1. de l'hiſtoire nouvelle des François p. 371. & ſuiv. Voiez le auſſi hiſt. des hiſtoires liv. 8. pag. 438.*

(g) *L'Eveſque Poncher de Touraine fut* le Mecenas *de P. Æmile & travailla le plus à le tirer d'Italie pour venir dreſſer l'Hiſtoire des François en Latin. Meſme le voyant mal moienné en France pour y eſlever un tel corps d'hiſtoire, luy donna la Prebende à noſtre Dame de Paris, du revenu de laquelle il fournit à la plus part des frais de ſon œuvre.* Id. ib. pag. 343. 344.

(h) *Il mourut l'an 1501.*

(i) *Eraſmus in Ciceroniano pag. m. 73.*

(k) *Je parle des premieres années du regne de Louis XII.*

(l) *Rodolphus Botereims, in Lutetia apud du Breul, antiquitez de Paris liv. 1. pag. m. 14.*

(m) *La Popelin. hiſt. des hiſt. pag. 437.*

Digitized by Google

mensonges. N'oublions pas que Paul Emile vivoit exemplairement: ſes mœurs (G) étoient auſſi pures que ſon langage. Il faudra dire quelque choſe d'un Ouvrage qui lui a été attribué par Jules Ceſar Scaliger, (H) & du vacarme de Scioppius ſur ce ſujet.

EMILIUS (ANTOINE) en Latin *Æmilius*, profeſſeur en hiſtoire dans l'Academie d'Utrecht, nâquit le 20. de Decembre 1589. à Aix la Chapelle où ſon pere (A) s'étoit retiré pour la Religion. Il fit ſes premieres études dans ſa patrie, & au païs de Juliers ſous Jean Kunius, & puis à Dordrecht ſous Adrien Marcellus, & ſous le celebre Gerard Jean Voſſius. Lors qu'il eut achevé ſes claſſes il alla à Leide, & s'attacha principalement aux leçons de Baudius. Il alla voir enſuite les Academies des païs étrangers, & mit quatre ans à ce voiage. Il logea à Heidelberg chez David Pareus; & vit à ſon aiſe la Bibliotheque Palatine. A Saumur il fut connu avec diſtinction de Mr. du Pleſſis Mornai, qui lui fit avoir autant de livres qu'il ſouhaita. De retour à ſon païs il remplit la place de Voſſius, qui avoit exercé le Rectorat du College de Dordrecht. Il étoit alors dans ſa 26. année. Trois ou quatre ans après * il ſe tranſporta à Utrecht, pour y exercer un ſemblable emploi. L'aiant rempli quelques années, il le quita je ne ſai pourquoi, & le reprit au bout de quatre ans † joint à une charge plus honorable, ſavoir à celle de profeſſeur en hiſtoire dans l'Ecole Illuſtre. Cette Ecole fut érigée peu après en Academie: Emilius y continua ſa profeſſion juſques à ſa mort, & y fit eſtimer ſon érudition & ſon éloquence. On voulut l'attirer à Leide pour remplir la profeſſion Greque que Voſſius apellé à Amſterdam laiſſoit vacante. Il s'arrêta pourtant à Utrecht; mais pour l'aider à prendre cette bonne reſolution Meſſieurs d'Utrecht lui augmenterent ſes gages, ſans quoi, comme on l'avouë dans ſon oraiſon funebre ‡, il auroit infailliblement changé de demeure. Le principal thême de ſes leçons pendant plus de 26. ans que dura ſa charge, fut tiré des Annales de Tacite. Il mourut le 10. de Novembre 1660. β. On n'a point dit dans ſon oraiſon funebre qu'il

* *L'an 1619.*

† *L'an 1634.*

‡ Haud dubiè ſecutura fuerat alia (*vocatio*) priori pinguior, ſecutura dico, ſed longo intervallo in locum Heinſii emeriti, niſi Pallas Ultrajectina huic conatui injeciſſet ſecurim aucto ſtipendio Æmiliano ſub deceſſum Schotani Juriſconſulti ad prenſatores Batavos.

β *Tiré de ſon oraiſon funebre prononcée par Daniel Berckringerus le 21. de Nov. 1660. Le Diarium du Sr. Witte met mal ſa mort à l'année 1661.*

(*a*) *Dans la remarque B.*

(*b*) *Eraſmus in Ciceronianо pag. m. 72.*

(*c*) *Jul. Ceſar Scalig. Orat. in luctu Audecti Ceſaris filii pag. m. 74. 75.*

(*d*) *Joſeph. Scaliger in epiſtola de vetuſtate & ſplendore gentis Scaligeræ pag. 8. & 9.*

(*e*) *Scioppius in Scaligero hypobolimæo fol. 40. verſo.*

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) *Confutatio fabulæ Burdonum pag.* 389. 390.

(*h*) *Ibid. pag.* 386. 387.

(*i*) *Ibid.*

(*k*) *Ci-deſſus lettre c.*

(*l*) Breviter concedo tibi, verba patris tui, quibus Æmylium Annales Noricos latinos feciſſe dicit, non rectè à Scioppio intellecta fuiſſe (tametſi id adhuc controverſi juris eſt) ſed nego id attuliſſe Scioppium quaſi de quo tecum litigare vellet. *Oporinus Grubinius Amphot. Scioп. pag.* 271.

(*m*) *Voiez les poëſies Latines de Scaliger à la page* 321. *edit.* 1591.

(*n*) *Son fils Antoine latiniſa ce nom honorablement, puis qu'il le convertit en celui d'une très-illuſtre famille de Rome,* gens Æmilia.

(*o*) *Tiré de l'oraiſon funebre d'Antoine Emilius.*

la n'eſt pas vrai: cet Auteur étoit à Rome quand on l'apella en France. C'eſt ce qu'on peut inferer des vers Latins, qui ſe trouvent au commencement de ſon hiſtoire, & où il parle de ſa famille & de ſon état. On le peut auſſi recueillir des vers Latins, qui ſe trouvent au commencement de la traduction Françoiſe, ſignez *Fed. M. F.*

(G) *Ses mœurs étoient auſſi pures que ſon langage.*] Citons encore Michel Vaſcoſan: *Atque hoc etiam nomine præſtantius eſſe debet hoc opus quòd non ingenium ſolum Francorum Regibus ſuppeditatum eſt ut Cyro à Xenophonte, ſed etiam authoritas ſpectatiſſimi atque in primis probati viri. Non enim magis in eo fuit admiranda eruditio excellens, cum rari eloquentia quam perpetua vitæ integritas atque ſanctimonia.* L'épitaphe rapportée (*a*) ci-deſſus confirme cela. Si vous voulez un temoin plus irreprochable liſez ce qui ſuit. (*b*) *Pauli Æmilii & reconditam eruditionem & diligentiam & VITÆ SANCTITATEM, & ſummam in hiſtoria fidem exoſculor. Tullianam dictionem nec affectavit nec habet.* Ces paroles ſont d'Eraſme, & je les ai tirées d'un livre dont l'épitre dedicatoire eſt datée du 14. de Fevrier 1528. & notez qu'Eraſme parle là de Paul Emile comme d'un Auteur qui vivoit encore.

(H) *D'un Ouvrage qui lui a été attribué par ..... Scaliger & du vacarme de Scioppius.*] Jules Ceſar Scaliger ſe vanta d'avoir lu un livre qui contenoit l'hiſtoire de la maiſon della Scala, & qui avoit été mis en beau Latin par Paul Emile. (*c*) *Nondum hæc nomina, quæ Comitum atque Marchionum circunferuntur, exorta erant: & Scaligerorum florebat imperium. Vultis annales noſtros aſperamus: quos rudes, atque barbaros (ut tunc ea ferebat ætas) vir bonus atque eloquens Paulus Æmilius pulcherrimis Latinitatis donavit monumentis?* Joſeph Scaliger raporte cela plus amplement, dans une lettre qu'il fit ſur l'antiquité de ſa maiſon l'an 1594. *Injuria temporis*, dit-il (*d*), *malevolentia hoſtium, imperitia ſcriptorum, eos cuniculos in generis noſtri memoria egerunt, ut de totius nominis Scaligeri ruina metuendum eſſet, niſi præſto fuiſſet eloquentiſſimus vir, & antiquarum originum vindex Paulus Æmilius Veronenſis, qui nactus in Norico acta & annales proſapia noſtræ vetuſtiſſimos, pingui ſtilo, ut ipſe ait, conceptos, edolavit eos, & Latine loqui docuit. Ex eo libro parens meus ea excerpſit, quæ ad noſtri generis claritatem præcipue pertinere viſa ſunt. Cætera per otium deſcribere non licuit. Quod utinam feciſſet, & nobis edendi laborem reliquiſſet.* Il en parla auſſi dans la 1. édition de ſon commentaire ſur Catulle l'an 1576. & dans la 2. l'an 1600. mais d'une maniere qui par raport à certaines circonſtances, ne s'accordoit point avec ce que j'ai cité de ſa lettre *de vetuſtate & ſplendore gentis Scaligeræ.* Scioppius l'inſulta cruellement ſur ces petites variations, & ſoutint de plus que tout ce que les deux Scaligers avoient avancé touchant cet Ouvrage de Paul Emile, étoit une fable & une impoſture. Il ſe fonda (*e*) entre autres raiſons ſur ce que l'on n'avoit indiqué ni le lieu, où l'on ſe vantoit d'avoir lu ce manuſcrit, ni le nom de la perſonne qui poſſedoit cet Ouvrage, & ſur ce que les Auteurs qui avoient fouillé les bibliotheques de Baviere avec le plus de diligence, n'avoient jamais rencontré ces Annales-là. *Ut ſum curioſulus*, dit-il (*f*), *libet de* Paulo Æmylio *nonnulla exquirere. Primum, eſt ne veriſimile Æmylium in Norico umquam fuiſſe & Germanicum ſermonem, eumque vetuſtiſſimum intellexiſſe? & quo in angulo Bavariæ iſtos Scaligerorum annales invenit, qui ſummam Aventini, Hundii, Lazii & ipſorum Scaligerorum Bavarorum diligentiam effugerint? Potuit ne fieri, ut Illuſtris vir* Marcus Velſerus *reip. Auguſtanæ Præfectus, ſingulare illud ætatis noſtræ ornamentum, ne Sereniſſimi quidem Bavariæ Principis auctoritate ſubnixus eoſdem illos Annales alicunde non erueret? Et fuit ne quiſquam, qui de hoc Æmylii libro (tu quatuor libros fuiſſe in Catullum ſcribis) vel tenuiſſimam unquam auditionem acceperit?* Joſeph Scaliger (*g*) repliqua qu'il y avoit bien des livres qui étoient encore inconus, & qu'ainſi de ce que le Manuſcrit de Paul Emile ne paroiſſoit pas, l'on ne pouvoit point conclure qu'il n'eût jamais exiſté. Il convainquit Scioppius d'une menterie, (*h*) puis qu'il étoit faux que Jules Ceſar Scaliger eût pretendu que Paul Emile avoit traduit cet Ouvrage de l'Allemand. (*i*) *Ego quæro unde colligunt Julium dixiſſe eos Annales lingua Norica ſcriptos? Sed Julii verſus conſulere nulla invidia eſt. Ii ſunt in libello de Regnorum everſionibus.*

Nam Paulus utrunque Æmilius monet referri
Deprompta libro, quem, ut retulit, fide vetuſta
Incude Latina igneque Noricum recoxit.
Torellius omiſerat iſta Saraina.

Et puero patet illorum Annalium librum Noricum ideo dici a Julio, quod in Norico compoſitus, & ibi ab Æmilio inventus, non utique quod lingua Norica ſcriptus eſſet. Quem magis idoneum verborum Scaligeri interpretem dare poſſumus, quam ipſum Julium Scaligerum? Là-deſſus Joſeph Scaliger raporte les paroles de ſon pere, qui ſe trouvent (*k*) au commencement de cette remarque. Scioppius (*l*) ne nia point qu'il n'eût erré en cela; mais il ſoutint que ce n'avoit pas été un article conſiderable du procés, & il pretendit qu'on n'avoit pu rien repondre à ſes autres obſervations. Je finis par cette note, Paul Emile fut l'un des heros de Jules Ceſar Scaliger, qui le regala d'un petit (*m*) poëme conjointement avec Torellus Saraina, & qui inſera ce poëme dans un Ouvrage intitulé *Heroes.*

(A) *Où ſon pere s'étoit retiré pour la Religion.*] Il s'apelloit *Jean Meles* (*n*): dans ſa jeuneſſe il fut Marchand à Anvers; il le fut enſuite à Rome, & puis par tout où il demeura. Il étoit né Catholique; mais aiant remarqué à Rome que pluſieurs pendant la Meſſe s'entretenoient de leurs fortunes d'amour, il entra en defiance ſur ſa Religion, & l'examina de plus près; il s'en degoûta de plus en plus, & il embraſſa ſecretement la Reformée. Enfin pour en faire profeſſion ouverte il quita le païs de Liege, & fut s'établir à Aix la Chapelle, d'où il ſe refugia dans le Duché de Juliers, lors que l'Empereur fit fermer le Temple & l'Ecole de ceux de la Religion à Aix la Chapelle. Enfin il ſe refugia à Dordrecht. (*o*).

Digitized by Google

qu'il eut bien de l'attachement pour la nouvelle Philoſophie. Cela eût renouvellé la mémoire de ſes liaiſons (B) avec Deſcartes. Il publia en 1651. un recueil de harangues & de poëſies Latines.

EMMA, fille de Richard II. Duc de Normandie, femme d'Etelrede Roi d'Angleterre, & mere de Saint Edoüard qui fut auſſi Roi d'Angleterre, avoit beaucoup de part au gouvernement ſous le regne de ſon fils, & un tel credit à la Cour, que le Comte de Kent qui avoit eu une grande autorité ſous pluſieurs regnes conçut contre elle une violente jalouſie. Il ne vouloit point qu'une femme partageât avec lui le miniſtere d'Etat, c'eſt-à-dire pour l'ordinaire, l'autorité d'ordonner ſous le nom du Prince tout ce qu'on veut; & voici l'expedient qu'il emploia pour ſe defaire de cette rivale. Il l'accuſa de pluſieurs crimes, & gagna quelques grans Seigneurs qui confirmerent ſes accuſations auprès du Roi; deſorte que ce bon Prince qui aparemment ne ſeroit jamais entré (A) dans le Calendrier ſans ſa grande ſimplicité, crut facilement que ſa mere étoit criminelle, & fut la trouver inopinément pour lui ôter tout ce qu'elle avoit amaſſé. Il allegua pour ſes raiſons que c'étoit un bien mal aquis, & le fruit d'une avarice inſuportable. Elle eut ſon recours dans cette diſgrace à l'Evêque de Wincheſter ſon parent; mais ce fut une nouvelle matiere de calomnie pour ſes ennemis; car le Comte de Kent lui fit un crime (B) des viſites trop frequentes qu'elle rendoit à cet Evêque, & l'accuſa d'avoir avec ce Prelat un commerce d'impudicité. Le Roi continuant à être credule, il falut qu'Emma ſe juſtifiât par les voies ordinaires en ce tems-là, c'eſt-à-dire qu'elle marchât (C) ſur des fers ardens. Cette dure épreuve montra clairement ſon innocence. Le Roi l'aiant reconuë ſe ſoumit à la peine des penitens *. Je ne trouve point ce que devinrent les accuſateurs; & il faut avouër qu'il y a pluſieurs reflexions à faire (D) ſur la coutume de ces ſiecles-là.

* *Voiez Theophile Raynaud* Hoplothec. ſect. 2. ſerie 2. cap. 6. *qui cite Polydore Virgile, Nicolas Harpsfeld, & Rodolphus Ceſtrenſis. Notez que le pere d'Orleans a raporté cette hiſtoire avec beaucoup de netteté dans le 1. tome des revolutions d'Angleterre.*

EMMIUS (Ubbo) ſavant Profeſſeur à Groningue, nâquit à Gretha village de l'Ooſtfriſe le 5. de Decembre 1547. Il étoit (A) fils du Miniſtre de ce village. Il n'avoit que 9. ans

(B) *De ſes liaiſons avec Deſcartes.*] Emilius en faiſant l'oraiſon funebre de Reneri qui avoit publiquement enſeigné les opinions de Mr. Deſcartes dans l'Academie d'Utrecht, donna beaucoup d'éloges à Mr. Deſcartes. Il ſuivoit en cela ſon inclination & le deſir du premier Magiſtrat d'Utrecht, (a) *qui lui envoya ordre exprés de faire* les éloges de Mr. Deſcartes, & de la nouvelle Philoſophie *dans l'Oraiſon funebre de Mr. Reneri.* L'Auteur de l'éloge envoia ſa harangue manuſcrite à Mr. Deſcartes, avec une lettre reſpectueuſe. On repondit comme l'on devoit à ces avances d'honnêteté, & ce fut le commencement de la liaiſon. Ceci ſe paſſa en l'année 1639. Il n'étoit pas beſoin alors de faire le Nicodeme, d'être diſciple caché *propter metum Judæorum*; car la tempête contre Regius n'avoit pas encore commencé; ainſi ce ne ſeroit pas une preuve du courage d'Emilius: mais en voici une; non ſeulement il ne voulut point participer aux procedures qui furent faites par l'Academie d'Utrecht l'an 1642. contre Mr. Deſcartes & contre Mr. Regius ſon ſectateur; mais il *forma* auſſi *oppoſition* au *jugement* qui fut rendu (b).

(a) *Baillet, vie de Deſcartes, tom. 2. pag. 22.*

(b) *Id. ib. pag. 755.*

(A) *Ne ſeroit jamais entré dans le Calendrier.*] Je veux dire que la canoniſation ne lui auroit jamais aſſigné un jour de fête. Il eſt certain que ceux qui ſont ſur le thrône ont plus de beſoin que les autres du ſecours du temperament pour devenir ſaints. S'ils n'ont point reçu de la nature un eſprit ſimple, doux, benin, humble, ils conçoivent des paſſions qui les engagent à une conduite peu conforme à la perfection chretienne: mais avec les qualitez que j'ai marquées, ils ſe laiſſent conduire comme des moutons à leurs directeurs ſpirituels, & ce ſont de grandes avances pour obtenir un jour à la Cour de Rome la beatification, & ce qui s'enſuit. Je ne pretens pas exclure les exceptions que l'on jugera neceſſaires. Mais quoi qu'il en ſoit, l'Auteur que je cite a reconu la (c) ſimplicité de Saint Edoüard.

(c) Reginam Emmam apud filium Eduardum Sanctum quidem ſed ſimplicis animi dehoneſtavit. Apud regem omnes ex ſuo ingenio ſimplici & candido (metientem.) *Theoph. Raynaudus Hoploth. Sect. 2. ſerie 2. c. 6. pag. m. 204. J'ajoûte le mot* metientem, *le ſens le demande.*

(B) *Lui fit un crime des viſites trop frequentes.*] Le monde a toûjours été mediſant, & n'a jamais voulu croire que les longues & frequentes converſations des perſonnes de different ſexe ſoient exemtes d'impureté. Soiez veuve, ſoiez vieille, ſoiez Reine doüairiere, aiez beſoin de conſeil, choiſiſſez un Eccleſiaſtique plutôt qu'un Laïque pour confident; rien ne vous ſauvera des mauvais ſoupçons, & des traits de la mediſance. Emma eſt peut-être la cent milliéme parmi les femmes de haut rang, qui ont fait cauſer de leur conduite.

(C) *Qu'elle marchât ſur des fers ardens.*] Un certain Robert qui fut enſuite Archevêque de Cantorberi, ſeconda vigoureuſement les machinations du Comte de Kent. Ce fut lui qui fit enſorte que l'on condamnât la Reine mere à ſe purger par cette épreuve du feu. La coutume de ce tems-là vouloit que la perſonne accuſée paſſât nuds pieds ſur neuf coutres de charruë rougis au feu. Il fut dit qu'Emma feroit neuf pas ſur ces coutres pour elle-même, & cinq pour l'Evêque de Wincheſter dont elle avoit fort à cœur la reputation. Elle accepta le parti, & paſſa en prieres toute la nuit precedente auprès du tombeau de Saint Suitin. Le jour venu on fit dans la même Egliſe, où elle paſſa la nuit, toutes les ceremonies requiſes; après quoi en preſence d'Edoüard & de tous les Grans du Roiaume, elle marcha ſur les neuf coutres au milieu de deux Evêques. Elle étoit habillée comme une petite bourgeoiſe, & nuë juſqu'au genou: & regardoit toûjours vers le ciel. Le feu lui fit ſi peu de mal, que l'on marchoit dejà hors de l'Egliſe, lors qu'elle demanda quand ſeroit-ce qu'elle arriveroit au lieu où étoient les coutres (d). Aiant ſçu que tout étoit fait, elle remercia Dieu d'avoir donné à conoître ſi clairement ſon innocence. Le Roi Edoüard ſe mit à genoux devant ſa mere, & lui demanda pardon, & voulut que pour reparer l'offenſe qu'on avoit faite tant à elle qu'à l'Evêque de Wincheſter, les Evêques donnaſſent la diſcipline à lui Edoüard, & pour cet effet on lui decouvrit les épaules, & on le foüetta en penitent (e). Les coutres furent enterrez dans un Cloître de Wincheſter.

(d) Cum progrediendo decurſi eſſent vomeres, jamque extra Eccleſiam procederent cingentes Emmam Epiſcopi, interrogavit Emma, ecquando ad vomerés eſſet perventura, quæ rei exitum edocta immenſas gratias pro tanti probri abſterſione Deo egit. *Theoph. Raynaudus ibid.*

(D) *Pluſieurs reflexions à faire ſur la coutume de ces ſiecles-là.*] Les hiſtoires ſont remplies d'évenemens tout pareils à celui-ci. On voit que l'épreuve du fer chaud étoit ſouvent pratiquée en divers lieux de l'Europe, & que les perſonnes qui s'y ſoumettoient, s'en tiroient à leur honneur. Pourquoi ne continuë-t-on plus à s'en ſervir depuis long tems? Eſt-ce qu'on a reconu qu'elle étoit ſujette à l'illuſion, & que l'artifice humain la pouvoit faire reüſſir en faveur du crime? Si cela eſt il ne faudroit pas tenir pour juſtifiez ceux & celles qui ont marché ſur les coutres ſans ſentir aucune douleur. Eſt-ce qu'il ne faut point tenter Dieu? Mais pourquoi le tentoit-on donc en ce tems-là? Pourquoi ne condamne-t-on ceux qui autoriſoient cet uſage? Pourquoi croira-t-on que Dieu faiſoit voir par un miracle une innocence qui ne meritoit pas cette grace, puis qu'elle recouroit à un crime, c'eſt celui de tenter Dieu? Il eſt fort difficile de reſoudre ces difficultez ſans l'intervention d'une cauſe occaſionelle; mais avec cette hypotheſe on les reſoudroit aiſement. On n'auroit qu'à ſupoſer une Intelligence qui auroit pris ſoin des innocens, & qui par ſes deſirs auroit determiné le premier moteur, à ne point ſuivre dans cette rencontre la loi generale de la communication des mouvemens. On pourra enſuite ſupoſer, non pas comme les Paiens que ces ſortes d'Intelligences meurent; mais qu'elles paſſent à d'autres emplois, & qu'alors elles ne continuent plus de preſider à ces epreuves. Voilà comment il ſe pourroit faire que certains miracles fuſſent en vogue en un tems, & ceſſaſſent en un autre. Il n'en faudroit rien conclure contre l'immutabilité des loix generales. On ſe tromperoit peut-être ſi l'on croioit qu'entre les eſprits créez, il n'y a que l'ame de l'homme qui ſoit ſujette au changement.

(e) Rex matri ſupplex ad pedes accidit, & pro moleſtia matri ac Epiſcopo Aluino creata nudo dorſo ritu pœnitentium plagas ab Epiſcopis excepit. *Id. ibid.*

Usage commode du ſyſtême des cauſes occaſionelles.

(A) *Il étoit fils du Miniſtre de ce village.*] Ce Miniſtre s'apelloit Emmo Diken: il avoit été diſciple de Luther & de Melanchthon, & fort conſideré de Jean Laſcus,

Digitized by Google

ans lors qu'on l'envoia étudier à Emden; il y demeura jusqu'à l'âge de 18. ans, après quoi il fut envoié à Breme l'an 1565. pour profiter des leçons du celebre Jean Molanus. Etant retourné chez son pere, on ne l'envoia point tout aussi-tôt aux Academies; on le fit passer quelque tems à Norden où le College se retablissoit alors. Mais quand il eut passé l'âge de 23. ans on l'envoia à Rostock, où l'Academie étoit florissante. Il y entendit les leçons de David Chytreus, Theologien & Historien celebre, & celles de Henri Bruceus, habile Mathematicien & Medecin. La nouvelle de la mort de son pere l'obligea à s'en retourner en Oostfrise, après avoir sejourné à Rostock plus de deux ans; & l'affliction de sa mere fut cause qu'il ne fit point un voiage en France, comme il l'avoit souhaité. Il demeura auprès de la bonne femme trois ans de suite; après quoi comme le tems l'avoit un peu consolée, il s'en alla à Geneve, & y demeura deux ans. Lors qu'il fut de retour en son païs, il eut à son choix deux conditions, celle de Ministre & celle de Recteur de College. Comme il étoit si timide naturellement qu'il n'osoit * presque rien dire en compagnie, il n'osa s'engager au ministere, quoi que son inclination l'y portât. Il s'engagea donc au Rectorat d'une Ecole † l'an 1579. Il la fit fleurir extremement; mais on lui ôta cette fonction l'an 1587. parce qu'il ne voulut point souscrire à la Confession d'Augsbourg. A cause de ce refus quelques Lutheriens zêlez lui firent ôter ses gages, & la permission d'enseigner. Il fut apellé à Leer au même païs d'Oostfrise l'an 1588. pour une fonction semblable à celle qu'il avoit perduë. Il donna à l'Ecole de Leer un tel éclat, qu'elle surpassa celle de Norden, où les Lutheriens ne purent jamais reparer la decadence qu'elle souffrit depuis la destitution d'Emmius. Ils avoient chassé de Groningue plusieurs personnes qui suivoient la reforme de Calvin. La conformité de fortune fit que ceux d'entre ces exilez qui se retirerent à Leer, lierent une amitié très-étroite avec nôtre Emmius; ce qui fut cause que lors que la ville de Groningue s'associa avec les Provinces Unies, & qu'elle songea à retablir son College, la recommandation de plusieurs personnes fit jetter les yeux sur lui. On l'apella pour le Rectorat de ce College, & on lui donna pouvoir d'y établir & d'y abroger tels statuts qu'il trouveroit à-propos. Il prit possession de cet emploi l'an 1594. à l'âge de 47. ans, & l'exerça près de 20. années consecutives, au bien & à l'avantage de la jeunesse que l'on envoioit en foule dans cette Ecole. Au bout de ce tems-là Mrs. de Groningue aiant érigé ‡ leur College en Academie, donnerent à Emmius la profession en histoire & en langue Greque. Il fut le premier Recteur de cette nouvelle Academie, & il en fut un des plus beaux ornemens par ses leçons; jusques à ce que les infirmitez de la vieillesse le contraignirent de ne plus paroître en public. Il ne devint pas inutile pour cela ni à la Republique des lettres, ni à l'Academie de Groningue; car il (B) continua de faire des livres, & de communiquer ses sages conseils au Senat Academique dans toutes les affaires de consequence. C'étoit un homme dont l'érudition ne faisoit pas tout le merite: il étoit capable de donner des conseils aux Princes mêmes. Guillaume Louïs Comte de Nassau, (C) gouverneur de la Province de Frise, & de celle de Groningue, le consultoit très-souvent, & il ne s'écartoit guere du conseil qu'il en recevoit. Voilà une qualité qu'on ne trouve pas ordinairement parmi ceux qui ont passé toute leur vie dans la poussiere de l'Ecole. Il y eut quelques autres singularitez dans Emmius: il se fixa à (D) Groningue, & rejetta les vocations qui lui furent adressées de divers endroits, & il ne s'entêta point de son païs,

* A priore ad quam animus ferebat, retraxit eum verecunda modestia quæ hæreditaria adeo naturæ ejus insita fuit, ut nimis pene modestè de se sentiens, in hominum cœtu fari vix auderet. *Vit. Prof. Groning. pag.* 42.

† *Ce fut celle de Norden en Oostfrise.*

‡ *Ce fut l'an* 1614. *& non pas comme l'assûre Valere André,* biblioth. Belg. pag. 842. *l'an* 1607.

Lascus, qui eut pendant quelque tems l'Intendance des Eglises de ces quartiers-là. Sa femme mere de nôtre Ubbo Emmius, étoit fille d'Egbert Tiarda, qui avoit été 30. ans de suite Bourgmaître de Norden, & qui avoit un frere nommé Ubbo Emmius, bon Jurisconsulte, qui donna son nom à celui dont il s'agit en cet article. Le pere d'Emmo Diken étoit un bon païsan, qui avoit sous sa direction l'écluse du lieu (a).

(a) *Tiré de la vie d'Ubbo Emmius imprimée parmi celles des professeurs de Groningue.*

(B) *Il continua de faire des livres.*] Ce fut alors qu'il travailla aux trois tomes du *Vetus Gracia illustrata*, dont le premier contient une description geographique de la Grece; le second l'histoire des Grecs; le troisiéme la forme particuliere de chaque Etat, ou de chaque Republique de la Grece. Si les imprimeurs avoient usé de la diligence qu'ils avoient promise, il eût eu la satisfaction de voir sortir cet Ouvrage de dessous la presse avant sa mort; (b) mais leurs délais ordinaires furent cause que ce livre ne vit le jour qu'en 1626. Le Sieur Paul Freher (c) en a ignoré la publication. L'Auteur avoit publié des Ouvrages d'importance avant que de travailler à celui-là. Tels sont ses decades *rerum Frisicarum*, & en general tout ce qu'il a composé tant sur l'histoire de Frise & de Groningue, que sur la description geographique de ces païs-là. Tels sont encore ses Ouvrages de chronologie & de genealogie, qui comprennent dans une methode fort travaillée l'histoire Romaine & l'histoire generale. Je ne dis rien de son histoire de Guillaume Loüis Comte de Nassau, gouverneur de Frise, où l'on trouve non seulement l'éloge de ce Seigneur, mais aussi un abregé de l'histoire des Provinces-Unies depuis l'an 1577. jusques à 1614. Je ne dis rien non plus de ses disputes Theologiques contre Daniel Hofman, ni du livre qui a pour titre (d) *Vita & sacra Eleusinia Davidis Georgii, qui monstra pudendorum errorum aut furorum veterum à se recocta mundo propinavit, ex libris ejus mysticis eruta.* Il travailloit lors qu'il mourut à l'histoire de Philippe Roi de Macedoine, pere d'Alexandre le Grand. Son dessein étoit de montrer pour l'usage des Provinces Unies, par quelles obliquitez ce Philippe avoit oprimé la liberté de la Grece. Il avoit déjà conduit cette histoire jusqu'à l'an quinze du regne de ce Monarque (e).

(b) *Vit. Professf. Groning. pag.* 50.

(c) *Theatr. Freheri pag.* 1521.

(d) *Freher. ubi supra.*

(e) *Vit. Professf. Groning. pag.* 50.

(C) *Guillaume Loüis Comte de Nassau . . . . . le consultoit.*] On feroit tort à la memoire d'Ubbo Emmius, si l'on n'aprenoit pas à toute la terre les honneurs qu'il reçut de ce gouverneur de Frise. Voici donc de quelle maniere son historien en a parlé: (f) *Ab eo tempore quo sedes suas Groninga habuit, per annos* XXVI. *affectum illustrissimi Principis* GUILHELMI LUDOVICI *Comitis Nassovia, Gubernatoris nostri quondam laudatissima memoria, tam benevolum & benignum semper sensit Emmius, ut humilioris suæ conditionis sibi conscius, in ruborem sæpè daretur. Nam viri hujus cordatum ingenium Nestoreamque in consiliis dandis prudentiam sæpè expertus Heros inclytus, eum ad se accersere, benignè habere, per fidos domesticos, per literas in maximis negotiis consulere, & à mente ejus haud temerè recedere, in more positum habebat.*

(f) *Ibid. pag.* 47.

(D) *Il se fixa à Groningue.*] J'ai parlé (g) deux ou trois fois de la vie ambulatoire des professeurs. En voici un qui fut preservé de la maladie épidemique de ceux de son ordre. (h) *Certè præter alios, Dordrechtani, Leovardienses, his excitati, ad similem apud se functionem, Emdani verò ad aliud vitæ genus capessendum, amplissimis propositis præmiis eum invitarunt. Sed ille gratiis quibus debebat actis, non suum lucellum, sed Reipublica literaria commodum semper quærens, Groningæ, quoad Deo visum, manere, quàm alio transferri maluit, & quod aliis in simili casu occinere solebat, ipse ad usum quoque suum revocavit dictum hoc vulgare,*

Si quâ sede sedes, quæ sit tibi commoda sedes,
Illâ sede sede, nec ab illâ sede recede.

Il y a bien peu de gens qui ressemblent à Issacar (i) fils du patriarche Jacob.

(g) *Voiez ci-dessus pag.* 1015. *lettre a.*

(h) *Vita Professf. Groning. pag.* 45.

(i) *Il a vu que le repos estoit bon.* Genese ch. 49. v. 15.

Digitized by Google

païs; car au contraire il refuta fortement (E) les contes que les hiſtoriens Friſons debitent ſur les antiquitez de leur nation. Cet amour de la verité lui fit * beaucoup d'ennemis. Il mourut à Groningue le neuviéme de Decembre 1625. à l'entrée † de ſa 79. année. La (F) conoiſſance de l'hiſtoire fut ſon fort. Il a été loüé par pluſieurs (G) grans hommes, & nommément par Scaliger. Il laiſſa (H) poſterité. Les Magiſtrats firent mettre ſon portrait dans la maiſon de ville.

ENE'E, en Latin *Æneas Tacticus*, eſt un des plus anciens (A) Auteurs Grecs qui aient écrit de l'art militaire. Quelques ‡ Bibliographes diſent que le manuſcrit de ſon livre ſe trouve dans la Bibliotheque du Vatican; mais aparemment cela ne ſe doit entendre que d'un traité particulier publié par (B) Caſaubon. Les fautes de Mr. Moreri (C) ne ſont pas de conſequence.

☞ EPHORE, orateur & hiſtorien, étoit de Cume β dans l'Eolie. Iſocrate dont il étoit γ diſciple, lui conſeilla d'écrire une hiſtoire. J'ai dit δ ailleurs qu'il donna le même conſeil à Theopompe l'un de ſes autres Ecoliers, & j'ai marqué la diference de genie qui ſe rencontroit

(a) *Voici un paſſage de Mr. de Thou qui concerne Suffridus Petri, & Emmius:* Poſtea à Friſiæ Ordinibus invitatus, origines, colonias, nobilitatem, libertatem, jura gentis ſuæ illuſtranda ſuſcepit, in quibus altius repetendis dum admiſtis fabularum figmentis nimium ſtilo indulget, multorum reprehenſiones incurrit, ut Ubboni Emmio, qui eam provinciam ſummâ fide ac admirandâ ſimplicitate poſteà executus eſt, potius lampada tradidiſſe, quam ei in ſcribendâ patriâ hiſtoriâ præluxiſſe videatur. *Thuan. lib.* 119. *pag.* 816. *ad annum* 1597.

(b) *Vit. Profeſſ. Gronin. pag.* 40.

(1) *De Orig. & antiq. Friſ. pag.* 3. & 4.

(c) *Vita Profeſſ. Gronin. pag.* 48.

(E) *Il refuta fortement les contes que les hiſtoriens Friſons.*] On a pu voir ci-deſſus dans l'article *Abgillus* combien Suffridus Petri eſt credule (a). Il n'eſt pas le ſeul des Auteurs Friſons qui s'eſt plu à debiter mille fables. Le pis eſt qu'on s'eſt fâché contre ceux qui les ont proſcrites; Ubbo Emmius ſe fit des querelles pour cela, & ſe vit expoſé à cent mediſances. Ne croiez pas que ce ſoit par vanité qu'il affecte de parler de ſes ancêtres paternels & maternels, & de la maniere dont il avoit été élevé. Ce ſont autant d'articles qu'il devoit à ſa juſtification; on avoit tâché de le rendre mepriſable par tous ces endroits, en haine de ſa bonne foi contre les vieilles legendes de ſon païs. „ (b) Patriam & originem paulò accuratiùs. in „ hiſtoria deſcriptam, aliaque ſua poſteris reliquit, „ ob ſiniſtrum quorundam affectum, quibus quaſi ſu„ des in oculis erat, ingenua viri in dicendo ſcriben„ doque libertas; præſertim quoties de jure libertate„ que Friſiorum mota eſſet controverſia. Coëgit „ quoque hoc facere eum adverſariorum iniquitas, „ qui cum fabulas ſuas ab eo temni ac refelli indignis „ ferrent animis, eum convitiis conſpuere & boni „ nominis ejus famam lacerare voluerunt, eum μισο„ φίρωνα eſſe, hoſtem patriæ, ignarum ignotumque „ ſibi, & cujus conditionis ſit, clamitantes. Quibus „ ille reſponſum hoc debuit; (1) *Me quod attinet,* „ *ſum origine & patriâ Friſius non minus quàm hi qui* „ *me flagellant, ſi modo hujuſmodi hi ſunt, honeſtâ de*„ *mo utrique natus, honeſta quoque in re, in literis vo*„ *luntate ac ſumptu meorum, ſine onere aliorum, ho*„ *neſte domi foriſque educatus, idque cum diminutione* „ *hereditatis meæ. Adverſariis meis affectu in commu*„ *nem patriam & gentem noſtram non concedo; ſed af*„ *fectum veritati in hiſtoria vim facere non patior, in*„ *traque terminos me continco. Verum tradere tuerique* „ *ante omnia laboro: & hunc laborem difficilem Friſiis* „ *meis impendo gratis, ſolo patriæ ac veritatis ſtudio* „ *ductus, & hoc inter negotia aſſiduâ cum valetudinis* „ *jacturâ præſto.* „

(F) *La connoiſſance de l'hiſtoire fut ſon fort.*] Ce que l'on a dit de l'étenduë de ſes connoiſſances, accompagnée d'une preſence de memoire tout-à-fait heureuſe, eſt très-difficile à croire. On debite que ſans nulle preparation, & ſans ſe tromper aux circonſtances du tems, du lieu, des perſonnes, il pouvoit repondre à toutes ſortes de queſtions ſur l'hiſtoire de quelque païs que ce fût, tant ancienne que moderne. Il ſavoit non ſeulement les actions, les évenemens, les motifs; mais auſſi l'interêt des peuples, leur forme de gouvernement, le genie des Princes, les moiens dont ils ont uſé pour s'agrandir, leurs alliances, leur extraction. Il ſavoit de plus la figure, la ſituation, la grandeur des villes & des forteresſes, les poſitions des fleuves & des grans chemins, les contours des montagnes &c. De peur qu'on ne s'imagine que j'exaggere, je citerai les propres paroles de ſon hiſtorien. (c) *In omni omnium populorum ac gentium hiſtoriâ verſatiſſimus, de cujuſque gentis ac cujuſlibet temporis hiſtoriâ rogatus ex tempore diſſerebat, recitatis omnium locorum, temporis, & perſonarum circumſtantiis, haud ſecus ac ſi præmeditatus & paratus accederet ad hiſtorias iſtas exponendas; ut ſatis appareat non fuiſſe eam ſuperficiariam ipſi cognitionem, qua multis contigit, ſed quæ paucis exactam, ſolidam, ad interiora penetrantem atque deſcendentem. Notiſſimas habebat in veteri & nova hiſtoria, non ſolum res geſtas, earumque cauſas & eventus, cujuſque populi πολιτείας, ſed & urbes arceſque à forma, ſitu, magnitudine, ſimulque vias publicas, fluvios, montium tractus, geniumque loci, Principum ingenia, mores, cupiditates, ambitus arteſque quibus ad honores graſſati, quibus propinquitatibus ſubnixi, quo ſanguine creti.*

(G) *Il a été loüé par pluſieurs grans hommes.*] L'Auteur de ſa vie a recueilli pluſieurs éloges que Mr. de Thou, Scaliger, Douza, Heinſius, David Chytræus & quelques autres lui ont donnez. Ils ſont d'une grande force, & principalement ceux qui viennent de Scaliger, car il a traité de divine l'hiſtoire de Friſe d'Ubbo Emmius (d).

(H) *Il laiſſa poſterité.*] Il ſe maria à Norden l'an 1581. Sa femme qui mourut en couche avec ſon fruit lui laiſſa un garçon qui mourut à l'âge de 19. ans. Il demeura veuf pendant 3. années, & puis il ſe maria avec Marguerite de Berghen fille d'un bourgeois d'Emden, laquelle lui ſurvêcut, avec deux enfans, un fils & une fille: le fils s'apelloit Weſſelus Emmius, il étoit Miniſtre de Groningue lors que ſon pere mourut. Son frere puîné étoit mort à Orleans peu de mois avant leur pere (e).

(A) *Un des plus anciens Auteurs Grecs* &c.] Cineas de Theſſalie, Conſeiller de Pyrrhus Roi des Epirotes & diſciple d'Epicure, avoit mis en abregé le livre d'Enée touchant le devoir d'un General (f). De plus dans ce qui nous reſte d'Enée il n'y a aucun exemple qui ne precede la 110. Olympiade, & ſi l'on y fait mention de quelques machines qui commençoient d'être en vogue au tems d'Ariſtote, on n'y parle point de quelques autres qui furent inventées quelque tems après Ariſtote (g). Nous pouvons donc avancer ſans temerité, que s'il n'eſt pas cet Ene'e de Stymphalie (h) qui fut General des Arcadiens environ la 103. Olympiade, il n'eſt pas fort éloigné de ce tems-là.

(B) *D'un traité particulier publié par Caſaubon.*] On y explique la maniere dont il faut ſoutenir un ſiege, & il fut joint à l'édition de Polybe l'an 1609. La preface nous aprend 1. qu'on le donne ſur un manuſcrit copié d'après un exemplaire venu d'Italie, & que ce manuſcrit eſt dans la Bibliotheque du Roi très-Chretien. 2. Qu'Enée avoit compoſé quelques autres livres. Naudé (i) a eu tort de dire que le *Commentarius Poliorceticus* d'Enée eſt different du traité *de toleranda obſidione*; car voici le titre de ce traité-là dans l'édition de Caſaubon: *Τακτικὸν τι καὶ πολιορκητικὸν ὑπόμνημα περὶ τοῦ πῶς χρὴ πολιορκήσοντα αἱρεῖσθαι.* *Commentarius tacticus & poliorceticus de toleranda obſidione.*

(C) *Les fautes de Mr. Moreri ne ſont pas de conſequence.*] I. Il dit qu'Enée fit *un Ouvrage de l'art militaire*, & que Cineas *fit un abregé de ce livre.* Cela n'eſt point exact. Elien ſe ſert du nombre pluriel quand il parle des Oeuvres d'Enée ſur l'art militaire. (k) *Αἰνείας τε ὁ τὰ πλείονα, καὶ ἐμπειρικὰ βιβλία ἐκπονῶς συνταξάμενος.* *Ὃν ἐπιλεγόμενον ὁ Θετταλὸς Κινέας ἐκόμιζε.* *Æneas qui* PLURIBUS LIBRIS *rem militarem copioſè expoſuit:* EORUM (l) *epitomen Cineas Theſſalus expoſuit.* Mr. Moreri cite un Ouvrage de Voſſius (m) où ſe trouvent ces paroles d'Elien, pourquoi donc a-t-il affecté de s'exprimer comme il a fait? II. Il dit que *Geſner aſſure que* l'Ouvrage d'Enée *eſt manuſcrit en la Bibliotheque du Vatican.* Geſner ne dit rien d'Enée; ce ſont ceux qui ont abregé Geſner qui diſent que le livre d'Enée *de re militari* eſt au Vatican. Caſaubon aplique cela au traité *de toleranda obſidione.* Notez que Voſſius à la page 287. du livre *de Scientiis Mathematicis*, attribuë à Geſner ce que j'ai repris Moreri de lui avoir attribué.

* *Voiez la remarque E.*

† *Tiré de ſa vie imprimée avec celle des profeſſeurs de Groningue. Cette vie n'eſt preſque autre choſe que l'eloge d'Ubbo Emmius, que Nicolas Mulerius Docteur en Medecine, & profeſſeur en Mathematique à Groningue, publia ſans y mettre ſon nom l'an* 1638.

‡ *Les Abbreviateurs de Geſner.*

β *Strabo lib.* 13. *pag.* 428.

γ *Plut. in vita Iſocrat. pag.* 837.

δ *Dans l'article* Theopompe.

(d) *Hankius dans le volume de* Romanarum rerum ſcriptoribus lib. 2. pag. 188. *raporte une partie des éloges imprimez avec la vie d'Emmius.*

(e) *Tiré de la vie d'Ubbo Emmius.*

(f) *Ælianus in Tacticis c.* 1.

(g) *Caſaub. in præfat. Æneæ de toleranda obſidione.*

(h) *Xenophon, de rebus geſtis Græcor. l.* 7. *pag. m.* 368. *Notez qu'au livre* 4. de expedit. Cyri p. m. 199. *il parle d'un autre Enée de Stymphalie qui perit dans l'expedition du jeune Cyrus, vers la fin de la* 94. *Olympiade.* (i) *De ſtudio militari pag. m.* 45. (k) *Ælian. Tactic. cap.* 1. (l) *Pourquoi donc Voſſius* de ſcient. Mathem. pag. 287. *dit-il ſeulement que Cineas fit un abregé des Tactiques d'Enée?* (m) *Voſſius de Hiſtor. Græc. l.* 4. *c.* 11.

Digitized by Google

troit entre ces deux-là. Ephore ne voulant point se charger des confusions & des bagatelles du tems fabuleux commença † par le retour des Heraclides au Peloponnese, & il conduisit son Ouvrage depuis cette fameuse époque, jusqu'à la 20. année du regne de Philippe de Macedoine pere d'Alexandre le Grand. C'étoit un intervalle d'environ 750. ans. Il divisa cette histoire en 30. livres, à chacun desquels il ajoûta une preface *. Les jugemens varient beaucoup sur le merite de cet Auteur, les uns le loüent, (A) les autres le blâment, & l'accusent de tromperies tant actives que passives. Il composa (B) d'autres livres, & l'on en fit un contre lui où l'on marqua

† *Diodor. Siculus lib. 4. c. 1.*

* *Id. lib. 16. c. 77. p. m. 795.*

(A) *Les uns le loüent, les autres le blâment & l'accusent de tromperies.*] Diodore de Sicile le compte (a) pour l'un des trois historiens que l'on estimoit le plus. Les deux autres sont Callisthene & Theopompe. S'étant plaint que plusieurs de ceux qui avoient fait des histoires eussent negligé l'œconomie & la distribution des sujets, il declare qu'Ephore n'étoit pas tombé dans ce defaut, & que son Ouvrage n'étoit pas moins estimable par l'élegance du style, que par l'ordre des matieres. (b) Ἔφορος τὰς κοινὰς πράξεις ἀναγράφων οὐ μόνον κατὰ τὴν λέξιν, ἀλλὰ καὶ κατὰ τὴν οἰκονομίαν ἐπιτέτυχε. *Ephorus res passim gestas describens non verborum elegantiæ duntaxat, sed accuratæ ordinis quoque observationi probi officio historici fungitur.* Nous verrons ci-dessous (c) qu'on l'a preferé à Theopompe, c'est dire beaucoup. Les éloges que Strabon lui donne ne sont pas petits. Il le regarde comme un personnage (d) digne de memoire. Il le cite souvent, & il en donne pour raison l'exactitude de ses recherches reconuë & loüée par Polybe juge très-competent. (e) Ἔφορος δ' ᾧ τὸ πλεῖστον χρώμεθα διὰ τὴν περὶ ταῦτα ἐπιμέλειαν καθάπερ καὶ Πολύβιος μαρτυρεῖ τυγχάνει ἀνὴρ ἀξιόλογος. *Ephorus quo plurimum utimur ob diligentiam in talibus rebus (quod & Polybius testatur vir magna autoritatis).* Aiant marqué un defaut dans cet Auteur il ajoûte, que cela ne l'empêche pas de surpasser les autres historiens. (f) Ταῦτ' ἐν Ἔφορος ἑτέρων ὅμως κρείττων ἐστὶ καὶ αὐτὸς ὁ ἐπανορθωτὴς ὢν ἁπασῶν ἀκριβέστατος αὐτὸς Πολύβιος καὶ φησας περὶ τῶν Ἑλληνικῶν καλῶς μὲν Εὔδοξον, κάλλιστα δ' Ἔφορον ἐξηγεῖσθαι περὶ κτίσεων, συγγενειῶν, μεταναστάσεων, ἀρχηγετῶν. *Talis cùm sit Ephorus, aliis tamen est melior: & ipse Polybius ita studiosè eum laudans, dicensque de rebus Græcis Eudoxum bellè, Ephorum optimè scripsisse, de origine urbium, cognationibus, migrationibus, ducibus atque autoribus.* Ce defaut est une contradiction (g) assez manifeste, & d'autant moins excusable que l'Auteur avoit pris beaucoup de peine pour éclaircir le sujet, & pour refuter ceux qui en avoient parlé peu exactement. Il s'étoit même felicité de sa diligence: (h) Ὃ δ' ἔστιν καλῶς ἐπιλέγειν ὅτι ταῦτα καὶ τὰ τοιαῦτα διακριβοῦν πάσχομεν, ὅταν ᾖ τί τῶν πραγμάτων ἢ παντελῶς ἀπορούμενον, ἢ ψευδῆ δόξαν ἔχον. *Tamen Ephorus, quasi re præclarè gesta, addit hanc se accurationem adhibere solere, cùm aut dubia omnino res est, aut falsa de ea obtinet opinio.* Ce n'est pas la seule contradiction qui soit échapée de sa plume: il tomba quelquefois dans cette espece de faute: (i) Δοκεῖ μοι ταναντία ποιεῖν, ὅτ' ὅτι τῇ περιεργίᾳ καὶ ταῖς ἐξαρχῆς ὑποκείσεσι: *videtur mihi nonnunquam contrarium ejus facere quod ab initio instituerat ac promiserat.* Ces paroles sont de Strabon qui en donne tout aussitôt une preuve, car il dit qu'Ephore aiant censuré les Auteurs qui mêlent des fables avec l'histoire, s'étend sur les loüanges de la verité, & promet de suivre principalement cette vertu en rapportant ce qui concerne l'oracle de Delphes, n'y aiant rien de plus absurde que de mentir lors que l'on traite d'un oracle si éloigné de la tromperie. (k) Περιῴδησε τῷ περὶ τῆς μαντείου τούτου λόγῳ, συμπάσης τινὸς ὑποκρίσεως, ὡς παντάχοῦ μὲν ἄριστον νομίζει τ' ἀλήθειαν, μάλιστα δὲ κατὰ τὴν ὑπόθεσιν ταύτην ἄτοπον γάρ, εἰ περὶ μὲν τῶν ἄλλων οὐ τὸν τοιοῦτον τρόπον διώκομεν, φησὶ περὶ δὲ τῆς μαντείου λέγοντες, ὃ πάντων ἐστὶν ἀψευδέστατον, τοῖς οὔτως ἀπίστοις καὶ ψευδέσι χρησόμεθα λόγοις. *Sermoni de hoc oraculo promissum adjicit gravitatis plenum, se cùm aliàs veritatem maximi facere, tum vel apprimè in hoc argumento. Absurdum enim est (inquit) si veritatem aliis in rebus sectantes, de oraculo dicturi omnium veracissimo, ita incredibilibus & falsis utamur narrationibus.* Cela est fort sensé; un tel discours fait honneur & à la personne, & au jugement d'Ephore; mais la suite n'y repond point, car la narration que cet Auteur donne touchant l'oracle de Delphes ne vaut guere mieux que l'opinion populaire.

Il parla si faussement de l'Egypte qu'il fit connoître (l) non seulement qu'il n'y avoit jamais voiagé, mais aussi qu'il n'avoit pas eu le soin de s'en informer exactement à ceux qui la connoissoient. C'est le sentiment de Diodore de Sicile. Peu après l'aiant convaincu de mensonge il fait cette reflexion: (m) Οὐκ ἂν τις παρ' Ἐφόρου ζητήσειεν ἐν πολλοῖς ἀληγοηκότα τὴν ἀλήθειαν. *Certi quid apud Ephorum nemo inquiret qui viderit in multis eum negligere veritatem.* Seneque nous en donne encore une plus mauvaise opinion, lors qu'il rejette son temoignage au sujet d'une comete. Raportons tout ce qu'il dit, car nous y verrons de quel poids doit être en general l'autorité des historiens quand ils parlent des prodiges. (n) *Nec magna molitione detrahenda est auctoritas Ephoro: historicus est. Quidam incredibilium relatu compendationem parant, & lectorem aliud actarum, si per quotidiana duceretur, miraculo excitant. Quidam credulo, quidam negligentes sunt: quibusdam mendacium obrepit, quibusdam placet. Illi non evitant, hi appetunt. Et hoc in commune de tota natione: quæ approbare opus suum, & fieri populare non potuit posse, nisi illud mendacio aspersit. Ephorus verò non religiosissimæ fidei, sæpe decipitur, sæpe decipit.* Vous verrez dans Vossius (o) quelques mensonges d'Ephore, & le mepris que Duris de Samos, Dion Chrysostôme & Suidas (p) avoient pour son style. Denys d'Halicarnasse (q) & Diodore de Sicile (r) en faisoient un tout autre jugement, & ils étoient bons connoisseurs. Quoi qu'il en soit, je m'imagine que tous ceux qui aiment l'histoire regrettent la perte des Ecrits d'Ephore. Pour moi je la regrette beaucoup. Notez que Vossius n'a pas bien caracterisé toutes les erreurs qu'il lui reproche, car il le blâme d'avoir trompé ses lecteurs sans être trompé lui-même en parlant d'un temple d'Hercule (*f*) *Decipitur quidem, cum . . . . . tradidit . . . . decipit autem in eo quod de Herculis fano in Hispania finxit, ut ejt apud Strabonem initio libri III. & fuere id genus apud Ephorum permulta. Unde & Diodorus Siculus lib. 1. ὡς δέ τις (t)* &c. En 1. lieu il est très-probable qu'il disoit cela de bonne foi; que gagnoit-il à écrire une telle chose contre sa conscience? Il étoit si mal informé de l'état des Espagnols qu'il ne les prenoit que pour une ville. Josephe infere de là que les Grecs conurent tard ce qui concernoit les nations occidentales. Vossius ne desaprouve pas cette consequence: pourquoi donc veut-il qu'Ephore ait bien sçu la verité touchant ce temple? En 2. lieu Strabon n'est pas bien cité, car il ne designe point en particulier si Ephore écrivoit selon ses lumieres ou contre. 3. Le passage de Diodore de Sicile ne prouve point qu'il y ait eu dans les Ouvrages d'Ephore plusieurs faussetez opposées à la conoissance de l'Auteur. On l'accuse au contraire d'avoir negligé de s'instruire. Si l'on critiquoit à la rigueur on trouveroit presque par tout des *unde* aussi mal placez que celui de Vossius.

(B) *Il composa d'autres livres.*] Un traité περὶ τῶν εὑρημάτων, *de rebus inventis.* Strabon (*v*) en a fait mention. Un περὶ ἀγαθῶν καὶ κακῶν, *de bonis ac malis* divisé en 24. livres (*w*). Un περὶ παραδόξων τῶν ἐπιτόπων, *de rebus passim admirabilibus* divisé en 15. livres (*x*). Un περὶ Θρᾳκίων πολιτευμάτων, *de civitatibus Thraciæ.* Harpocration (*y*) en a cité le 4. livre. Un intitulé ἐπιχώριος où il traitoit de sa patrie (*z*). Le Pere Hardoüin lui attribuë un traité particulier de (*aa*) l'origine des villes, & un autre de l'accroissement du Nil, mais les Auteurs qu'il (*bb*) allegue ne temoignent point cela, car Polybe a seulement pretendu qu'Ephore expliquoit très-bien dans son histoire la fondation des villes, leurs colonies, &c. & pour ce qui est du Scholiaste d'Apollonius il n'a pretendu citer que ce qu'Ephore avoit dit du Nil dans la même histoire. Ce n'est point par des traitez particuliers de Geographie qu'il a merité d'être mis (*cc*) au nombre des Geographes, mais à cause qu'il s'étoit fort attaché à la description des lieux dont le cours de son histoire (*dd*) le faisoit parler. Ne doutons point qu'il n'ait publié quelques harangues ou quelque traité de Rhetorique, puis que Ciceron s'est servi des termes que je m'en vais raporter: (*ee*) *Omitto Isocratem discipulosque ejus, quorum alter Ephorus, alter Theopompus fuit, quos ille dicebat, si sibi calcar darent, ipse equum subditurus fuisse.*

(a) *Diodor. Siculus lib. 4. c. 1.*

(b) *Id. lib. 5. init.*

(c) *Dans la remarque C.*

(d) Ἀνὴρ ἄξιος μνήμης. Vir memoria dignus. *Strabo lib. 13. p. 428.*

(e) *Id. lib. 9. p. 290.*

(f) *Id. lib. 10. p. 320.*

(g) *Voiez Strabon ib. pag. 319.*

(h) *Id. ib. pag. 320.*

(i) *Id. lib. 9. p. 290.*

(k) *Id. ib.*

(l) Scriptor hic non solum ipse locorum Ægypti naturam non vidisse, sed nec ab iis quibus regionis illius ratio cognita est diligenter percunctatus nobis videtur. *Diodor. Sicul. lib. 1. c. 39. p. m. 35.*

(m) *Id. ib. pag. 36.*

(n) *Seneca quæst. natural. lib. 7. cap. 16. p. m. 908.*

(o) *Vossius de histor. Græcis pag. 36. 37.*

(p) Ἔφορος δὲ τὸ ἦθος ἁπλῆς τὴν δὲ ἑρμηνείαν τῆς ἱστορίας ὑπτίως καὶ ἰσθενῶς καὶ μεθυμίως ἔχων ἐπέτασεν. Ephorus ingenio quidem erat simplici: in dictione vero historica supinus, & segnis ac contentione carens. *Suidas apud Vossium ibid.*

(q) *Dionys. Halicarn. de collocat. verborum c. 81. pag. m. 58.*

(r) *Diodor. Siculus lib. 5. init. J'ai cité ses paroles ci-dessus lettre b.*

(s) *Vossius pag. 36.*

(t) *Voiez la suite ci-dessus lettre m.*

(v) *Strabo lib. 13. pag. 428.*

(w) *Suidas in Ἔφορος.*

(x) *Id. ib.*

(y) *Harpocrat. voce Αἶνος.*

(z) *Plutarch. de vita Homeri init. apud Vossium ubi supra pag. 36.*

(aa) *Jonsius p. 67. semble aussi le lui donner.*

(bb) *Hardoin. in indice auctorum Plinii. Il cite Polybe* apud Strabonem l. 10. p. 465. *quant au traité* de origine urbium, *& le Scholiaste d'Apollonius in lib. 4. v. 269. quant au traité* de Nili incremento. (cc) *Strabon lib. 1. init. l'y a mis.* (dd) *Ibid. lib. 8. init.* (ee) *Cicero in Oratore fol. 125. D.*

Digitized by Google

qua (C) ſes larcins. Tout cela s'eſt perdu. J'ai parlé † ailleurs du jugement que l'on fit des longues

pulo ſque ejus Ephorum & Naucratem quanquam oratio-nis jacienda & ornanda autores locupletiſſimi, ſummi ipſi oratores eſſe debeant. Comment douterions-nous qu'il n'eût écrit ſur la rhetorique, puis que nous ſavons que ſon traité *περὶ λέξεως, de dictione*, a été cité par Theon ? (a) *Eudem* (Theoni) *& laudatur Ἔφορος ἐν τῷ περὶ λέξεως. Cujus operis principio hexametrum effundere ait.* C'eſt ainſi que Voſſius s'exprime : on peut l'accuſer d'un peché de commiſſion & d'un peché d'omiſſion, car il aſſûre que le vers que l'on trouvoit proche du commencement de ce traité étoit hexametre : nous ne voions point cela dans Theon, & il ne dit pas que ce vers ſe rencontroit dans le même lieu où Ephore condamna la cadence & les nombres du diſcours, circonſtance que Theon raporte, & qui fait une ſingularité qu'il ne faloit pas omettre. Le paſſage de ce Sophiſte raporté un peu au long, nous fera voir une autre faute de Voſſius. (b) Συγγιγνώσκειν δ' ἄξιον, ὅταν εἰς ἑκατόν τις ἐμπέσῃ ποτὲ τὰ μέτρα, ἄπειρ ἔχει ὁμοιότητα πρὸς τὸ πεζόν· οἷον ἐστὶ τὸ ἰαμβικόν· διὸ καὶ πάνυ οἱ συγγραφεῖς, ἄκοντες ἐμπίπτουσιν εἰς τὸ γένος τοῦτο· ὁ γοῦν Ἔφορος ἐν τῷ περὶ λέξεως, δι' αὐτῦ τῦ ἀπαγορεύοντος λόγου, μὴ τῇ εὐρύθμῳ χρῆσθαι διαλέκτῳ, εὐθὺς ἐν ἀρχῇ τέτυχεν ἁμάρτων, εἶπων· πάλιν δὲ περὶ τῆς εὐρύθμου διέξιμεν. *Venia tamen dari ſolet iis qui forte in verſus qui quam proxime ad ſolutam accedunt orationem, incidunt : (c) quales iambici. quod omnibus fere ſcriptoribus invitis evenire ſolet. Ephorus certe in libro de ſermone, eo ipſo loco, ubi nimis numeroſam uſurpare elocutionem vetat, ſtatim initio verſum ipſe extulit, hoc modo,*

Poſthac modos orationis inquiram.

Theon venoit de condamner ſans quartier la proſe où il ſe trouvoit de grans vers pompeux, & puis il excuſe les vers qui reſſemblent à la proſe, comme ſont les iambes, & il dit que preſque tous les écrivains tombent malgré eux dans ce défaut, qu'il leur échape de cette eſpece de vers. Il en donne pour exemple nôtre Ephore, mais il ne dit pas comme Voſſius le pretend que ce vers-là fût preſque à l'entrée du traité. Notez que ce qu'Ephore a dit (d) d'Homere n'étoit pas dans un traité particulier ſur ce poëte, mais dans celui qu'il compoſa (e) touchant ſa patrie. Son traité περὶ εὑρημάτων fut refuté par le Philoſophe Straton, comme Pline nous l'aprend. (f) *Stratone qui contra Euphoni εὑρήματα ſcripſit.* C'eſt ainſi que le Pere Hardoüin a corrigé ce paſſage où on lit *contra Ephori theorémata.* Jonſius (g) inſinuë cette correction. Notez qu'on parle d'un EUPHORUS Auteur d'un livre περὶ τῶν εὑρημάτων, *de rebus inventis.* Voſſius (h) pretend qu'Athenée (i) l'a cité, & qu'il ne faut point corriger Εὔφορος pour mettre Ἔφορος, car, dit-il, celui qu'Athenée allegue en cet endroit-là eſt tout-à-fait diferent de l'hiſtorien. Cela pourroit être, mais je ne croi pas qu'on en pût donner la moindre preuve. Le Pere Hardoüin (k) a cru qu'il faloit lire Ἔφορος tout comme dans le chapitre 12. du 8. livre d'Athenée dont il aplique ces deux paſſages à l'hiſtorien Ephore. Les deux (l) endroits de Clement d'Alexandrie alleguez par Voſſius, peuvent fort bien convenir à ce même hiſtorien, & ainſi l'on a lieu de croire que les Copiſtes ont mis là Εὔφορος pour Ἔφορος. Cela leur eſt arrivé dans le grand *Etymologicon*, où (m) l'on cite Εὔφορος ἐν τῇ Εὑρέσει. Il faloit dire Ἔφορος, car nous aprenons de (n) Strabon, que le 4. livre de l'hiſtorien Ephore étoit intitulé Εὑρέσεις. C'eſt Voſſius qui fait cette obſervation : pourquoi ne croiroit-on pas que la même faute s'eſt gliſſée dans Diogene Laërce, comme l'ont jugé (o) Aldobrandin & Jonſius ? Mr. Menage (p) aime mieux ſuivre l'opinion de Voſſius, mais c'eſt pure courtoiſie, puis que Voſſius n'a point prouvé ſon ſentiment. Le grand Scaliger (q) affirme qu'on a mis deux fois Εὔφορος pour Ἔφορος dans Clement Alexandrin, & que par une ſemblable faute nous trouvons Εὔφορος au lieu d'Ἔφορος dans Diogene Laërce à la vie de Thales. Il croit auſſi que l'Euphorbus de la Chronique d'Euſebe (r) n'eſt autre que nôtre Ephorus, que l'on a d'abord changé en Euphorus, & puis en Euphorbus. Il eſt ſûr qu'Euſtathius (ſ) apuie ſur le temoignage d'Etienne de Byzance, a cité un Euphorus qui ſe nomme Ephorus dans le livre de cet Etienne (t). J'adopterois facilement l'opinion de Scaliger, car il ne faut jamais multiplier les Auteurs non plus qu'aucune autre choſe ſans neceſſité.

Voilà bien des minuties, me dira-t-on. Ouï repondrai-je ; mais qui ſe trouvent dans les Ouvrages des plus ſavans hommes de ce ſiecle. C'eſt une fatalité inſeparable de la Critique, & n'en deplaiſe aux cenſeurs, je ferai encore une remarque de même nature : Quand le nom du même Ecrivain eſt raporté ſi diverſement dans un Ouvrage, qu'il ſemble qu'on puiſſe juger qu'il s'agit là de plus d'un Auteur, il ne faut pas toûjours s'en prendre aux copiſtes, la faute peut fort bien être dans l'original : ne doutons point qu'Athenée n'ait pu écrire tantôt Εὔφορος tantôt Ἔφορος, quoi qu'il eût en vuë le même Auteur. On m'avoüera qu'il ſe trouveroit aujourd'hui des Ecrivains qui aiant à parler du Pere Bouhours dans un Ouvrage de longue haleine, le nommeroient quelquefois *Bours*, quelquefois *Bouours*, quelquefois *Bohours*. J'ai vu des lettres écrites par d'habiles gens où tel nom propre étoit orthographié tantôt d'une façon & tantôt d'une autre, tantôt Bordeaux ou Tholoſe, & tantôt Bourdeaux ou Toulouſe. Voiez la remarque B de l'article *Demetrius*, & l'article *Durer* à la fin.

(C) *Où l'on marque ſes larcins.*] Euſebe nous a conſervé un beau fragment du 1. livre de Porphyre περὶ τῆς φιλολογίας ἀκροάσεως, *de erudito auditu.* On voit là une diſpute entre deux Savans dont l'un preferoit (v) Ephore à Theopompe, & l'autre traitoit Ephore de plagiaire, & l'accuſoit d'avoir pris de Daimachus, de Calliſthene, & d'Anaximene juſques à trois mille lignes mot-à-mot. (w) Αὑτοῖς λέξεσιν ἔστιν ὅτε τρισχιλίους ὅλους μεταθείς στίχους. *Tria nonnunquam verſuum millia totidem verbis in ſua tranſtulerit.* Je ne trouve point que ſon adverſaire nie le fait, il ſe contente de recriminer, il dit ſeulement que Theopompe a été un grand plagiaire. On verra dans un (x) autre lieu ce que c'eſt. Porphyre quelques pages après aſſûre qu'on avoit deux livres d'un certain Lyſimachus περὶ τῆς Ἐφόρου κλοπῆς, *de furto Ephori*, & qu'Alcée poëte ſatirique avoit cenſuré d'un air moqueur les voleries de cet hiſtorien.

Il ſe preſente ici une petite difficulté. Daimachus l'un des Auteurs qui ſelon Porphyre furent pillez par Ephore, fut envoié en ambaſſade à la Cour du fils d'Androcottus Roi des Indes ; il a donc vêcu après Ephore, & par conſequent Porphyre ſe trompe. Voilà une raiſon chronologique dont Voſſius (y) s'eſt ſervi pour refuter Caſaubon, (z) qui a cru que le Daimachus volé par Ephore eſt celui qui étoit nâtif de Platée, & que (aa) Plutarque & (bb) Athenée ont cité. Il eſt ſûr que celui qu'Athenée cite avoit fait une relation des Indes, & qu'il étoit (cc) de Platée. Il eſt donc certain que celui dont Caſaubon parle ne difere point du Daimachus qui fut envoié aux Indes (dd) ſous le regne d'Allitrochade fils (ee) d'Androcottus. Il s'agit donc de ſavoir ſi Ephore a pu être plagiaire d'un tel Daimachus. La Chronologie, dit-on, y repugne ; car Androcottus regnoit aux Indes (ff) lors que Seleucus bâtiſſoit les fondemens de la puiſſance qu'il obtint depuis. Voſſius trouve très-forte cette raiſon, *Cave igitur putes*, dit-il (gg) après l'avoir alleguée, *Ephorum pleraque hujus Daimachi in hiſtoriam ſuam totidem verbis tranſcripſiſſe . . . . nam Ephorum tanto eſſe antiquiorem ſatis ex iis quæ ſupra diximus liquet.* Pour moi je ne la trouve point forte. Ephorus étudia l'éloquence ſous Iſocrate en même tems que Theopompus. Celui-ci n'avoit (hh) que 45. ans lors qu'Alexandre le fit retablir dans ſa patrie. Il vit le regne de Ptolomée en Egypte. Pourquoi donc ne croiroit-on pas qu'Ephore vêcut juſques à l'entier établiſſement de la Monarchie de Seleucus ? Rien ne nous empêche de ſupoſer que le regne d'Androcottus fut aſſez court, & que Daimachus étoit avancé en âge lors qu'on l'envoia aux Indes. Il pouvoit donc avoir publié des hiſtoires avant qu'on l'y envoiât. Ephore pouvoit les avoir lues, & ne faire pas plus de difficulté d'y moiſſonner que dans celles d'Anaximenes ſon contemporain. Il ne faut point du tout pretendre que Porphyre ait cru qu'Ephore pilla l'hiſtoire des Indes compoſée par Daimachus : il a entendu ſans doute quelque autre Ouvrage, comme vous diriez l'hiſtoire des Grecs (ii) attribuée viſiblement par Plutarque à ce Daimachus, qui fit auſſi un traité (kk) *de bellicis machinamentis*, & peut-être même un traité (ll) de religion. Si Mr. Menage (mm) avoit bien examiné toutes ces choſes, il n'auroit pas adopté l'opinion de Voſſius. Elle a été auſſi adoptée dans le (nn) recueil des plagiaires, & l'on y attend des methodes d'abſoudre Porphyre dont il n'a aucun beſoin. (oo) *Eadem*

† *Dans l'une des remarques de l'article* Theopompe.

(a) *Voſſius ubi ſupra pag.* 36.

(b) *Theo, progymnaſm. cap.* 2. *pag. m.* 25.

(c) *Ces deux mots ont été omis dans la traduction qu'Heinſius a corrigée.*

(d) *Voiez Plutarque* de Homero, & Taſſen orat. ad Græcos.

(e) *Voiez Scaliger in Euſeb. n.* 1101. *p. m.* 62.

(f) *Plin. lib.* 1. *in indice lib.* 7.

(g) *Jonſius de ſcript. hiſt. Ph. l. pag.* 44.

(h) *Voſſius ubi ſupra pag.* 367.

(i) *Athen. lib.* 4. *c.* 25. *pag.* 182.

(k) *Hardoüin. ubi ſupra.*

(l) *L'un eſt in lib.* 1. *Stromat. pag.* 306. *l'autre ib. pag.* 339.

S'IL y a eu un Auteur nommé Euphorus.

(m) *In voce* Ἐποιχομίαν *apud Voſſium ib.*

(n) *Strabo lib.* 7.

(o) *Voiez Mr. Menage ubi infra.*

(p) *Menagius in Diogen. Laert. lib.* 1. *n.* 41. *pag.* 23.

(q) *Scaliger anim. in Euſebium ad ann.* 1101. *pag. m.* 62.

(r) *Euſeb. n.* 1101.

(ſ) *Euſtathius in iliad. l.* 2. *pag.* 275. *apud Jonſium de ſcript. hiſt. Philoſ. pag.* 44.

(t) *Steph. de urbibus voce* Ἀλιζῶνες.

(v) *Αὐτὸν καὶ Θεοπόμπου κατηγορεῖ.* Eum ipſi quoque Theopompo antè ponebat. *Porphyrius apud Euſebium præpar. lib.* 10. *cap.* 3. *pag.* 464.

(w) *Id. ib.*

(x) *Dans l'article* Theopompe *vers la fin des remarques.*

(y) *Voſſius de hiſt. Græcis pag.* 76.

(z) *Caſaub. in Diogen. Laert. l.* 1. *n.* 30.

(aa) *Plut. in parall. Solon. & Popliic. pag.* 111.

(bb) *Athen. lib.* 9. *pag.* 394.

(cc) *Harpocrat. voce* Ἐγγυβίχη.

(dd) *Strabo lib.* 2. *pag.* 48.

(ee) *D'autres le nomment Sandrocottus.*

(ff) Sandrocottus ea tempeſtate quæ Seleucus futuræ magnitudinis fundamenta jaciebat, Indiam poſſidebat. *Juſtin. lib.* 15. *ſub fin. p. m.* 341.

(gg) *Voſſius, pag.* 76.

(hh) *Voiez ſon article.*

(ii) *Plut. ubi ſupra.* (kk) Πολιορκητικὰ ὑπομνήματα. *Voiez Stephanus Byzantinus voce* Λαυσώλιμον. (ll) *Voiez Plutarque in vita Lyſandri pag.* 439. (mm) *Menagius not. ad Diogen. Laert. lib.* 1. *n.* 30. (nn) *Thomaſius de plagio literario pag.* 180. (oo) *Id. ibid.*

Digitized by Google

† *Plut. de repugn. Stoïc. pag.* 1043. *D.*

longues harangues qu'il insera dans son histoire. On se moqua bien de lui sur la (D) maniere dont il fit mention de sa patrie. Il laissa un fils dont (E) je dirai quelque chose. Il ne tint qu'à lui de suivre la Cour d'Alexandre; † on l'y souhaitoit, & il refusa cet honneur. Diodore de Sicile * n'aprouve pas qu'il ait avoüé que les barbares étoient plus anciens que les Grecs.

* *Id. lib.* 1. *c.* 9.

EPICURE, l'un des plus grans Philosophes de son siecle, nâquit (A) à Gargettium dans

(*b*) *Strabo lib.* 13. *pag.* 428.

(*i*) *Athen. lib.* 6. *c.* 4. *pag.* 232.

dem reprehensio in Porphyrium cadit ad quem provocat Casaubonus nisi vel docearis eruditi alium quendam fuisse Daimachum Ephoro supparem aut antiquiorem, vel nomen Daimachi apud Porphyrium fuisse corruptum.

Au reste tous les curieux doivent savoir gre à Eusebe d'avoir sauvé du naufrage un si beau morceau de Porphyre, mais il me semble qu'il ne devoit point l'employer dans un Ouvrage intitulé *praparatio Evangelica*, car dequoi sert-il ou pour l'avantage de la religion Chretienne ou pour la confusion des fausses divinitez que les Auteurs Grecs aient été plagiaires les uns à l'égard des autres? N'est-ce pas une coutume de tous les pais, & de tous les tems? les Peres de l'Eglise ne prenoient-ils pas bien des choses les uns des écrits des autres? Ne fait-on pas cela tous les jours de Catholique à Catholique, & de Protestant à Protestant? Eusebe a eté plus judicieux quand il a fait voir (*a*) que les Grecs avoient été plagiaires à l'égard des barbares, cela sert de quelque apui aux histoires saintes. D'où l'on peut conclure en passant qu'il étoit moins desavantageux aux Grecs de s'être pillez les uns les autres que d'avoir pille les richesses etrangeres. Ce desavantage est une exception aux regles communes. (*b*) *Le Marin disoit que prendre sur ceux de sa nation, c'estoit larcin: mais que prendre sur les Estrangers c'estoit conqueste, & je pense qu'il avoit raison. Nous n'estudions que pour aprendre & nous n'aprenons que pour faire voir que nous avons estudié.* Ces paroles sont de Mr. de Scuderi. *Si j'ai pris quelque chose*, continuë-t-il, *dans les Grecs & dans les Latins, je n'ai rien pris du tout dans les Italiens, dans les Espagnols, ni dans les François: me semblant que ce qui est estude chez les Anciens est vollerie chez les modernes.* La Mothe le Vayer est du même sentiment, car voici ce qu'il a dit dans l'un de ses livres: „ (*c*) Prendre des anciens & faire „ son profit de ce qu'ils ont écrit, c'est comme pira„ ter au delà de la ligne; mais voler ceux de son siecle en „ s'aproprianr leurs pensées & leurs productions, c'est „ tirer la laine aux coins des ruës, c'est ôter les man„ teaux sur le pont neuf.„ Je croi que tous les Auteurs conviennent de cette maxime qu'il vaut mieux piller les Anciens que les Modernes, & qu'entre ceux-ci il faut epargner ses compatriotes preferablement aux etrangers. La piraterie literaire ne ressemble point en tout à celle des armateurs. Ceux-ci se croient plus innocens lors qu'ils exercent leurs brigandages dans le nouveau monde, que s'ils les exerçoient dans l'Europe: les Auteurs au contraire arment en course bien plus hardiment pour le vieux monde, & ils ont lieu d'esperer qu'on les loüera des prises qu'ils y feront. „ (*d*) Celui qui a fait des Annotations sur la „ Hieruſalem du Tasse a creu lui faire honneur en fai„ sant remarquer dans son poëme deux ou trois mil„ le endroits imitez de divers Auteurs: & les Com„ mentateurs de Petrarque & de Ronsard ont aussi „ fait la même chose.„ Tous les plagiaires quand ils le peuvent suivent le plan de la distinction que j'ai alleguée; mais il ne le font point par principe de conscience, c'est plutôt afin de n'être pas reconus. Qu'un jeune Ministre François se serve des Predications de Mr. Daillé, ou de celles de quelque autre Ministre de la nation, cachera-t-il son pillage? ne doit-il pas craindre que les auditeurs ne sachent bientôt d'où il a pris ce butin? La prudence veut donc qu'il les depaise, & qu'il se pare des ornemens d'un predicateur Anglois. Malheur à lui neanmoins s'il y a une trop grande disproportion (*e*) entre ce qu'il vole, & ce à quoi il le coût. Elle fait juger aux conoisseurs non seulement qu'il est plagiaire, mais aussi qu'il l'est mal adroitement. Ils se persuadent qu'il a gâté (*f*) une excellente matiere & qu'il l'avoit derobée puis qu'il y a mis une si mauvaise forme. Le meilleur remede à cela ne vaut rien du tout. Ce seroit de debiter sans y rien changer, ce que l'on emprunte: mais c'est en ce genre-là le souverain crime, (*g*) *L'on peut derober à la façon des abeilles sans faire tort à personne, mais le vol de la fourmi qui enleve le grain entier ne doit jamais être imité.* Si vous aimez mieux cette pensée en Latin lisez ce qui suit, *Multum interest apum more circumvolitans agilis Thyma ex variis floribus odorem excerpas, an vero ignavum fucos pecus imitando mel ex alvearibus suffureris.* C'est-ce que Frischlin representoit à son ennemi.

(*a*) *Euseb. ibid. c.* 5.

OBSERVATIONS sur les diverses manieres du plagiarisme.

(*b*) *Scuderi preface d'Alaric.*

(*c*) *La Mothe le Vayer, lettre* 139. *pag.* 261. *du* 12. *tome.*

(*d*) *Scuderi ubi supra.*

(*e*) Purpureus late qui splendeat unus & alter assuitur pannus. *Horat. de arte poët. v.* 15.

(*f*) Qui bene vertendo & easdem describendo male, ex Græcis bonis latinas fecit non bonas. *Terentius in prologo Eunuchi.*

(*g*) *La Mothe le Vayer ubi supra pag.* 260.

(D) *Sur la maniere dont il fit mention de sa patrie.*] En ces tems-là, dit-il, la ville de Cume étoit en repos. (*h*) Σωφρόνως δὲ καὶ ὁ Ἔφορος εἰπὼν ὅτι τῆς πολιτείας ἐν ἔχων ἔργα φράζειν ἐν τῇ διαριθμήσει τῶν ἄλλων πράξεων, οὐ μὴν οὐδ' ἐν ἀμνημόνευτον αὐτὴν εἶναι θέλων, οὕτως ἐπιφωνεῖ. Καλὰ δὲ τὸν αὐτὸν καιρὸν Κυμαίοις τὰς ἡσυχίας ἄγειν. *Ephorus notatur falsè, quòd in rerum gestarum enumeratione cùm nihil haberet quod à suis diceret actum, & tamen patriæ vellet mentionem facere, ita acclamaverit:* Eo tempore quieti erant Cumæi. N'eût-il pas bien mieux valu ne rien dire de ce peuple, que de le faire paroître sous une forme si peu honorable?

(*h*) *Strabo lib.* 13. *pag.* 428.

(*E*) *Il laissa un fils dont je dirai quelque chose.*] Ce fils s'apelloit Demophile, & étoit homme de lettres, car on crut qu'il avoit mis la derniere main à l'histoire de son pere, c'est-à-dire, qu'il en avoit acheve vers la fin ce qu'Ephore avoit laisse imparfait. De là vient qu'Athenée (*i*) aiant à citer le dernier livre de cet Ouvrage, paroît incertain s'il doit le donner à Ephore, ou à Demophile. Le Pere Hardoüin n'a pas bien compris cela, car il supose (*k*) qu'Athenée doute si les trente livres que cette histoire comprenoit etoient l'Ouvrage du pere ou celui du fils. La conjecture de Jonsius me semble solide, *Causa quare ita dubitet* (Athenæus) dit-il (*l*), *est quod Ephorus belli non ita pridem confecti historiam imperfectam filio pertexendam forte reliquerit.* Cinq ou six lignes aprés il ne parle plus en doutant; il affirme, & il se fonde sur l'autorité d'un celebre historien, (*m*) *Brevi autem post . . . historiam suam Ephorus imperfectam necdum absolutam Demophilo filio tradidit pertexendam, teste Diodoro. Ut ita Athenæus historiam belli Phocici à patre & filio simul descriptam utrique eorum dubie non immerito tribuat.* Je n'ai point trouvé que Diodore de Sicile observe qu'Ephore chargea son fils de supléer à son histoire ce qui y manquoit, & je trouve que si Jonsius a lu cela dans Diodore de Sicile, il n'a pas dû parler tantôt en doutant *forte*, tantôt d'un ton decisif.

(*i*) *Athen. lib.* 6. *c.* 4. *pag.* 232.

(*k*) *Harduinus in indice Autorum Plinii.*

(*l*) *Jonsius de script. hist. Philos. pag.* 43.

(*m*) *Id. ib. pag.* 44.

(*A*) *Naquit a Gargettium.*] C'est pour cela que Stace le nomme (*n*) *Gargettius auctor* & *Senior Gargettius.*

Deliciæ (*o*) *quas ipse suis digressus Athenis*
Mallet deserto senior Gargettius horto.

Ciceron lui en avoit montré l'exemple. *Catius . . . quæ ille Gargettius, etiam ante Democritus ἐικωλα, hic spectra nominat* (*p*). Elien (*q*) & plusieurs autres se sont servis du même surnom en parlant de nôtre Epicure. Je m'étonne donc que Cruquius ait pu croire que Stobée en se servant de ce surnom a designé un autre Epicure. *Toutesfois*, dit-il, *Stobée fait souvent mention d'un certain Epicure qu'il surnomme aussi Gargettien.* On ne parle pas ainsi quand il s'agit du grand Epicure, ou si on le fait, on merite d'être siflé, comme ce bon Provincial qui disoit (*r*) *un nommé Turenne.* C'est a Cruquius a choisir, & quelque parti qu'il prenne il se convaincra d'une bevuë. S'il dit qu'il a cru que le *Gargettius Epicurus* de Stobée est le fondateur de la secte des Epicuriens, il avouera qu'il a parlé impertinemment: on ne se sert pas des termes *Epicuri cujusdam* quand on parle de ce fondateur (*s*). S'il dit qu'il a ignoré que l'epithete de *Gargettius* fût propre au grand Epicure, il reconoîtra qu'un fait très-commun ne lui étoit pas conu. Je ne le crois point coupable de l'incivilité rustique, ou plutôt de l'impertinence qui se trouve dans les termes *un certain Epicure*, apliquez à celui de cet article. Je crois que se souvenant qu'il y a eu diverses (*t*) personnes du nom d'Epicure, il s'est figuré que celui à qui Stobée donne l'epithete de *Gargettien* est un de ceux qui sont differens du fondateur de la secte Epicurienne. Afin que mes lecteurs puissent juger si ma conjecture est bien fondée, je raporterai tout le passage de Cruquius. Je le tire de son commentaire sur ces paroles d'Horace; *Gallis hanc Philodemus* qui sont au vers 121. de la 2. satire du 1. livre, *Fuit hic Philodemus Epicurus (ut Strabo scribit) patria Gadaræus, quem Asconius Pedianus in Oratione Cic. pro Lucio Pisone scribit Epicureum fuisse ea ætate nobilissimum: sed arbitror apud Asconium legendum esse pro Epicureum, Epicurum dictum, ut habet Strabo, vel hunc ex illo restituendum: tamen Epicuri cujusdam (quem etiam Gargettium nominat) frequens est mentio apud Stobæum.* Ce *tamen* temoigne que l'Auteur aimeroit mieux que l'on mît le mot *Epicurus* dans Asconius Pedianus, que si l'on mettoit dans Strabon le mot *Epicureus*, & je ne sai même

(*n*) *Statius l.* 2. *Silva* 2. *v.* 113.

(*o*) *Id. lib.* 1. *Silva* 3. *v.* 93.

(*p*) *Epist.* 16. *l.* 15. *ad famil.*

(*q*) *Lib.* 4. *c.* 13. *var. histor.*

(*r*) *Menage, Anti-Baillet to.* 1. *pag.* 39. *Je le lui avois ouï dire dans sa Mercuriale à propos de ce qu'une personne de la compagnie venoit de conter* qu'un certain Monsieur Cospean avoit fait une certaine chose.

(*s*) *Confer quæ supra pag.* 366. *remarque D.*

(*t*) *Diogene Laerce l.* 10. *n.* 26. *en compte* 4. *Mr. Menage* ibi *en compte* 3. *autres, outre lesquels Gassendi* præfat. de vita & moribus Epicuri *parle d'un Epicure faiseur d'emplâtre dont Galien fait mention.*

Digitized by Google

dans l'Attique l'an troiſiéme de la cent (AΔ) neuviéme Olympiade †. Son pere Neocles & ſa mere Chereſtrata (B) furent du nombre des habitans de l'Attique que les Atheniens envoierent dans l'Ile de Samos γ. C'eſt ce qui fit qu'Epicure paſſa dans cette Ile les années de ſon enfance. Il ne revint à Athenes qu'à l'âge de 18. ans *. Ce ne fut pas pour s'y fixer, car à l'âge de 23. ans il alla trouver ſon pere qui demeuroit à Colophon, & depuis il ſejourna en divers endroits avant que de ſe fixer à Athenes, comme il fit à l'âge d'environ ‡ 36. ans. Il ſe mit à ériger une Ecole dans un beau jardin qu'il acheta †; il y vécut avec ſes amis fort tranquillement, & il y éleva un grand nombre de diſciples. Ils vivoient tous en commun (C) avec leur maître, & l'on n'avoit jamais vu de ſocieté mieux reglée que celle-là. Le reſpect que ſes ſectateurs

† *Diog. Laert. in Epicuro l. 10. n. 14.*

γ *Ibid. n. 1.*

* *Ibid.*

‡ *Voïez Gaſſendi de vita & moribus Epicuri l. 1. c. 3.*

même s'il n'a pas voulu inſinuer que l'Epicure *Gargettius* de Stobée, & l'Epicure *Gadarans* de Strabon ne different que parce que les copiſtes ont alteré l'orthographe. En tout cas il inſinue manifeſtement que puis que Stobée a fait mention d'un Epicure Gargettien, il eſt très-probable que Strabon parle d'un Epicure Gadarien. Or c'eſt diſtinguer, ce me ſemble, ces deux Epicures d'avec celui qui fut fondateur de Secte. On pourroit critiquer bien d'autres choſes à Cruquius. 1. Le Philodeme d'Horace n'eſt point celui d'Aſconius Pedianus: car les maximes de celui d'Horace en matiere d'amour, ſont directement oppoſées à (a) celles du Philodeme de Pedianus. 2. Il n'eſt pas vrai qu'on puiſſe lire dans (b) Strabon *Epicurus* au lieu d'*Epicureus*. 3. La harangue de Ciceron n'eſt pas pour Piſon, mais contre Piſon, & d'une maniere très-violente.

(a) *Voïez Mr. Dacier ſur la 2. Satire du 1. livre d'Horace p. m. 176.*

(b) *Lib. 16. pag. 522. Diogene Laerce l. 10. n. 3. a cité Epicurien ce Philodeme. Voïez la-deſſus Mr. Menage, qui croit avec le vieux Scholiaſte d'Horace que ce poëte a parlé de ce Philoſophe.*

(AΔ) *L'an troiſiéme de la cent neuviéme Olympiade.*] Il faut relever ici une faute de Voſſius. Il met la mort d'Epicure à la 107. Olympiade. (c) *At Epicurus eſt mortuus Olymp. CVII. quo tempore Philippus Alexandri M. parens, duodecimum regnabat annum.* On ne peut pas le diſculper en diſant qu'il avoit écrit *Olymp. CXXVII.* qui eſt le vrai tems (d) de la mort de ce philoſophe, mais que l'imprimeur oublia deux lettres numerales. Cette apologie ſeroit ici très-inutile, car ce ſeroit le precipiter dans une autre erreur auſſi palpable que celle dont on le voudroit juſtifier; on le chargeroit d'avoir cru que l'an 12. du regne de Philippe pere d'Alexandre le Grand apartient à la 127. Olympiade. Concluons donc que la faute étoit dans ſon manuſcrit. Or il eſt bien étrange que ſa memoire ait été aſſez infidelle ce jour-là pour lui laiſſer écrire qu'Epicure ſortit du monde avant qu'Alexandre montât ſur le thrône.

(c) *Voſſius de hiſt. Grac. l. 1. cap. 21. p. m. 137.*

(d) *Laert. ubi ſupra n. 15.*

(B) *Et ſa mere Chereſtrata.*] Je ne ſai ſur quoi ſe fonde Mr. Moreri, quand il dit qu'elle etoit *ſortie d'une famille trés-noble.* Laërce & Gaſſendi qu'il cite n'en diſent rien. Il la nomme Cherecrate dans l'article d'Epicure, c'eſt ſa ſeconde faute. Ses pechez d'omiſſion lui peuvent être reprochez, car il y avoit deux choſes curieuſes à dire ſur cette femme.

(e) *Du Rondel, dans la vie d'Epicure p. 3. & 4.*

I. Elle s'en alloit avec ſon fils *juſques dans les maiſons deſertes, pour en chaſſer les lutins à force de prieres.* C'eſt ainſi que le docte Mr. du Rondel (e) a rendu ce Grec de Diogene Laërce, (f) Σὺν τῇ μητρὶ περιῄει αὐτὸν εἰς τὰ οἰκίδια καθαρμοὺς ἀναγινώσκων. Il a explique la choſe plus amplement dans ſon édition Latine, & toûjours d'une maniere avantageuſe à Epicure. *Certum eſt*, dit-il (g), *Epicurum ut pote puſionem & matris aſſeclam hinc hauſiſſe pietatem ſuam ineffabilem*, εὐσέβειαν ἄλεκτον, *ex illoque tempore fuiſſe Divis addictiſſimum, ut patet ex illa portentoſâ ſuperſtitione, quâ cum matre Epicurus circumcundo adiculas* carmina luſtralia, καθαρμούς, legeret, *vel ad affectus moderandos, vel ad ſpectra abigenda; quaſi Hecates diaconi fuiſſent, in cujus nomine plerique patrare tum poterant miracula.* Quand je dis qu'il a tourné la choſe d'une maniere avantageuſe à Epicure, je ne pretens pas lui imputer d'avoir pretendu que l'occupation de Chereſtrata fût honorable. Il a trop d'eſprit & d'erudition pour ne ſavoir pas qu'on regardoit comme un emploi vil & mercenaire celui de ces vieilles (h) femmes, qui alloient lire certains formulaires de priere afin de purifier les maiſons, ou les perſonnes. Ce métier d'Exorciſte ne paſſoit point pour honorable. L'Orateur Eſchine fils d'une femme qui l'avoit exercé, eſſuia mille reproches honteux ſur ce ſujet de la part de Demoſthene. Epicure & lui ſe trouvoient dans le même cas: ils avoient aidé chacun ſa mere dans cette ceremonie; Demoſthene le reprocha à l'un, & les Stoïciens à l'autre. Voici ce qu'un (i) des nouveaux Commentateurs de Laërce a remarqué ſur ces paroles, καθαρμοὺς ἀναγινώσκων. *Eadem exprobrat Æſchini Demoſthenes in Orat. de Coron.* (k) Τῇ μητρὶ τελούσῃ τὰς βίβλους ἀναγίνωσκε καὶ τὰἄλλα συνεστ-

(f) *Diogen. Laert. in Epicuro l. 10. n. 4.*

(g) *Du Rondel, de vita & moribus Epicuri pag. 3.*

(h) *Et veniat quæ luſtret anus lectumque, locumque, Præterat & tremula ſulphur & ova manu. Ovid. de arte amandi l. 2. Voïez Lomeier de luſtrationibus Gentilium c. 13. pag. 119.*

(i) *Joachimus Kuhnius pag. 544. edit. Laertii Amſtelod. 1692.*

(k) *Voïez Lomeier de luſtrationibus pag. 119.*

II. La ſeconde choſe curieuſe qu'on pouvoit dire de Chereſtrata, c'eſt qu'au dire de ſon fils, elle avoit eu dans ſon corps cette quantité d'atômes, dont le concours eſt neceſſaire pour former un Sage. (p) Ἡ δὲ μήτηρ ἀτόμους ἴσχει τὰ αὐτῇ τοσαύτας, ἅσαι συνελθοῦσαι σοφὸν ἂν ἐγέννησαν. *Matrem quoque ſuam in ſe tot tantaſque habuiſſe atomos quarum congreſſu ſapiens ederetur.* Plutarque allegue cela comme une preuve de la vanité d'Epicure. Cette preuve n'eſt pas mal choiſie, car c'eſt une grande preſomption que de croire que l'on a été formé de l'elite des atômes, & qu'on a eu une mere en qui la nature avoit raſſemblé tout autant d'ingrediens qu'il en faloit pour la formation d'un Sage. Je ne voi perſonne qui ait raporté fidelement ce paſſage de Plutarque. Tout le monde s'imagine que ce fut Neocles frere d'Epicure qui dit cela de ſa mere. Gaſſendi qui entendoit bien le Grec n'auroit point commis cette (q) faute, s'il avoit eu recours à l'original; mais comme il crut que les traductions etoient fidelles, il ne paſſa pas plus loin. La verſion Latine & la verſion d'Amiot ſont telles, que l'on ne pourroit pas ſoutenir qu'elles ne contiennent pas le ſens de l'original: neanmoins elles ſont defectueuſes, parce qu'elles ſont également ſuſceptibles de deux interpretations. Elles peuvent auſſi bien ſignifier que Neocles diſoit cela, que ſignifier qu'Epicure le diſoit. D'où l'on peut recueillir en paſſant que les Vaugelas, & les Bouhours ont plus de raiſon qu'on ne penſe, de recommander un arrangement de mots qui exclue juſqu'aux moindres ambiguïtez. Naudé avant Gaſſendi avoit commis cette faute. *Neocles*, dit-il (r), *diſoit à la loüange d'Epicure ſon frere, que lors de ſa generation la nature avoit aſſemblé tous les atomes de la prudence dans le ventre de ſa mere.* Il eſt clair que c'eſt une paraphraſe bien libre du Grec de Plutarque, ou plutôt que c'en eſt une falſification. Le P. Rapin s'eſt égaré encore plus. *Epicure*, dit-il (ſ), *étoit naturellement ſage, puis qu'il étoit Philoſophe juſques dans le plaiſir: il étoit ſi eclairé que ſon frere Nocles dit dans Plutarque, que la nature avoit aſſemblé tous les atomes de la ſageſſe & de la ſcience pour compoſer ſa perſonne, pendant qu'il dit lui-même qu'il ne ſait rien.* Ce qu'il y a ici de rare, eſt de voir que l'on allegue comme une preuve de la modeſtie d'Epicure, ce que Plutarque avoit allegué pour le convaincre d'orgueil. On ſupoſe qu'il rejette très-humblement les eloges que ſon frere lui preſente, & c'eſt lui-même qui ſe donne ces eloges dans l'Auteur qu'on cite. Tant il eſt vrai que quand on s'amuſe à apliquer des paſſages pris hors de la ſource, ou qu'on ſe haſarde à en tirer des conſequences avant que d'être aſſûré du ſens literal & original, on s'expoſe à d'étranges menteries!

(p) *Plut. in tractatu quod non poſſit ſuaviter vivi juxta Epicurum, p. 1100. A.*

(q) *De vita & morib. Epicuri l. 1. c. 8.*

(r) *Apologie des grans hommes chap. 17. pag. m. 502.*

(ſ) *Reflexions ſur la Philoſophie n. 29. pag. 361. édit. de Hollande 1686. Voïez les Nouvelles de la Republique des lettres. Mai 1686. art. 4. pag. 528. où l'on ne fait qu'inſinuer que c'eſt mal traduire Plutarque.*

(C) *Ils vivoient tous en commun avec leur maître.*] Laërce (t) temoigne qu'Epicure avoit tant d'amis, que les villes mêmes n'auroient pu les contenir.

(t) *Lib. 10. n. 9.*

Digitized by Google

sectateurs conserverent pour sa memoire est admirable. Son Ecole ne se divisa jamais; on y suivit sa doctrine comme un oracle †. Son jour natal étoit encore solennisé du tems de Pline, &

† *Voiez a remarque C.*

On (*a*) alloit à lui de toutes les villes de la Grece, & de l'Asie: l'Égypte (*b*) même lui envoioit des disciples. La ville de Lampsaque où il avoit professé la (*c*) philosophie lui en envoioit beaucoup. Il ne voulut pas imiter Pythagoras qui enseignoit qu'entre amis les biens doivent être communs; (*d*) il trouvoit qu'un tel établissement marquoit de la defiance, & il aimoit mieux que les choses fussent sur un pied que chacun contribuât volontairement aux besoins des autres quand cela étoit necessaire. Il est sûr que cette idee aproche plus de la perfection que ne fait la communauté de biens, & qu'on ne sauroit assez admirer l'union des disciples d'Epicure, & l'honnêteté avec laquelle ils s'entre-aidoient, chacun demeurant le maître de son patrimoine. Voici un beau passage de Ciceron. (*e*) *De qua* (amicitia) *Epicurus quidem ita dicit, omnium rerum quas ad beate vivendum sapientia comparaverit, nihil esse majus amicitia, nihil uberius, nihil jucundius. Neque vero hoc oratione solum, sed multo magis vita, & moribus comprobavit. Quod quàm magnum sit, ficta veterum fabula declarat, in quibus tam multis tamque variis ab ultima antiquitate repetitis, tria vix amicorum paria reperiuntur, ut ad Orestem pervenias profectus à Theseo. At vero Epicurus una in domo, & ea quidem angusta, quàm magnos, quantaque amoris conspiratione consentientes tenuit amicorum greges! Quod sit etiam nunc ab Epicureis.* Qu'on nous vienne dire après cela que des gens qui nient la providence, & qui établissent pour leur derniere fin leur propre satisfaction ne sont nullement capables de vivre en societé, que ce sont necessairement des traîtres, des fourbes, des empoisonneurs, des voleurs &c. Toutes ces belles doctrines ne sont-elles pas confonduës par ce seul passage de Ciceron? Une verité de fait comme celle que Ciceron vient d'attester, ne renverse-t-elle pas cent volumes de raisonnemens speculatifs? Voici la secte d'Epicure dont la morale pratique sur les devoirs de l'amitié ne s'est nullement dementie pendant quelques siecles, & nous allons voir qu'au lieu que les Sectes les plus devotes étoient remplies de querelles & de partialitez, celle d'Epicure jouissoit d'une paix profonde. On y suivoit sans contestations, sans contradictions la doctrine du (*f*) fondateur. *Dolet profecto mihi eos* (successores Platonis) *omnia molitos non esse, ut plenam sibi atque integram in omnibus cum Platone consensionem defenderent. Et ea quidem Plato dignus erat, qui magno illo Pythagora ut melior non fuerit, non fuit tamen fortasse deterior: quem discipuli quod sequuti omnes ac venerati fuerint, id etiam egere potissimum, ut summo apud omnes in pretio habeatur. Hoc ipsum Epicurei, perperam illi quidem, sed tamen cum intelligerent, nulla unquam in re ab Epicuro dissidere visi sunt, sed potius eadem omnino se cum Sapiente suo sentire professi, jure propterea id nominis habuere. Quin etiam, qui longissimo deinceps intervallo consequuti Epicurei sunt, ii nec abs se mutuo, nec ab eodem Epicuro tantillum, quod quidem meminisse attineat, discessere. Imo sceleris apud eos, vel potius impietatis ille damnetur, qui novi quippiam invexerit. Quare nemo prorsus id audeat. Sed eorum dogmata ob constantem illam omnium inter se perpetuamque concordiam, in altissima quadam & tranquillissima pace versantur. Ita hac Epicuri secta vera cuidam Reipublica persimilis est, quam ab omni seditione remotissimam, mens quadam una communis, unaque sententia moderetur. Quam illi disciplinam & antea sequuti sunt multi perlibenter, & sequuntur etiamnum, atque adeo, ut simillimum veri est, in posterum sequentur. At Stoicos inter factiones extitere, quæ ab ipsis eorum commissa Principibus, ad nos usque propagata sunt* (*g*). Voilà ce que dit un homme qui vivoit dans le II. siecle: l'union des disciples d'Epicure s'étoit conservée jusqu'à ce tems-là, & ne paroissoit point menacée de quelque revers. C'est ce que Numenius temoigne. Sa conjecture n'a pas été dementie que je sache.

(*a*) *Voiez Gassendi ubi supra c. 7.*

(*b*) *Id. ib. ex Plutarcho.*

(*c*) *Pendant 4. ans selon Suidas.*

(*d*) *Laert. lib. n. 11.*

(*e*) *Cicero, de finibus l. 1. circa fin. fol. m. 218. B.*

(*f*) Ea quæ Epicuro placuerunt, ut quasdam Solonis aut Lycurgi leges ab Epicureis omnibus servari. *Themistius Orat. 4. apud Gassendum ubi supra l. 2. c. 5.* Apud istos quicquid dicit Hermachus, quicquid Metrodorus ad unum refertur. Omnia quæ quisquam in illo contubernio loquutus est unius ductu & auspiciis dicta sunt. *Seneca epist. 33.*

(*g*) *Numenius apud Euseb. præpar. Evang. l. 14. c. 5. pag. 727.*

Parlons ici d'une chose que j'ai promise dans les dernieres lignes de l'article de Carneade. L'une des accusations intentées à Epicure fut d'avoir parlé satiriquement des plus illustres philosophes. Diogene Laërce (*h*) voulant montrer que c'étoit une calomnie insensée, se contente de dire qu'on avoit des temoignages sufisans de l'honnêteté, & de la debonnaireté extrême d'Epicure envers tout le monde. Il allegue les statuës d'airain érigées à ce philosophe, le grand nombre de ses amis, l'attachement immuable de tous ses disciples, & la succession perpetuelle de son école. Il dit que les leçons d'Epicure furent un chant de sirene qui captiva tous ses auditeurs, excepté Metrodore de Stratonice qui le quitta pour s'attacher à Carneade: *Οἵτε γνήσιοι πάντες, ταῖς δογματικαῖς αὐτοῦ σειρῆσι προσλαχθέντες, πλὴν Μητροδώρου τοῦ Στρατονικέως πρὸς Καρνεάδην ἀπέχμησαντος, τάχα βαρυτάτου ταῖς ἀντιρρήσεσιν αὐτοῦ χρησάμενος.* C'est-à-dire selon la version latine imprimee avec le Grec de Diogene Laërce: *Præterea omnes discipuli quos illius dogmatica syrenes occuparunt: præter unum Metrodorum Stratonicensem, qui ab illo se ad Carneadem contulit: cui forte gravis erat viri incomparabilis bonitas.* Selon cette traduction la bonté extraordinaire d'Epicure fut cause que ce Metrodore le quitta. Ce sens choque d'abord les lecteurs, mais il s'acorde parfaitement bien avec le but de Diogene Laërce, & quand on a fait une serieuse attention aux bizarreries du cœur humain, on ne trouve point incroiable qu'il y ait des gens qui se trouvent rebutez, importunez, & fatiguez de l'excessive bonté de leur bienfaiteur. C'est pourquoi si l'on supose que Diogene Laërce a voulu dire que Metrodore, qui de tous les disciples d'Epicure fut le seul, qui l'abandonna, ne le fit peut-être, que parce que les trop grandes bontez d'Epicure lui étoient à charge, on trouvera un raisonnement suivi, & un fait assez possible; on trouvera que la desertion même de Metrodore sert à prouver l'humanité incomparable dont il s'agissoit d'assûrer la loüange & la possession à Epicure. Mais comme il arrive plus frequemment sans comparaison que les marques excessives d'amitié attirent les gens, qu'il n'arrive qu'elles les éloignent, il y a une interpretation des paroles de Laërce mille fois plus naturelle que celle qui a couru jusqu'ici; c'est de dire, que Metrodore ne se separa d'Epicure pour s'attacher à Carneade, que parce peut-être qu'il se trouva accablé du poids des bontez que Carneade avoit euës pour lui. Cette interpretation est moins favorable au but de l'Auteur que la premiere, & neanmoins elle ne le traverse pas beaucoup; car si vous supozez que rien ne debaucha Metrodore que l'amitié extraordinaire, & que les caresses excessives de Carneade, vous ne pourrez pas soutenir que sa desertion ébranle ce que l'on a dit du bon naturel d'Epicure, & qu'on a prouvé entre autres raisons par l'attachement fidelle de ses disciples. Ainsi rien n'empêche que nous ne prenions pour plus naturel ce nouveau sens des paroles de Diogene Laërce. Ce n'est pas peut-être ce qu'il a voulu dire, car cet Auteur n'aiant guere plus d'exactitude dans ses raisonnemens que dans ses recits, on peut fort bien se tromper, en lui imputant les pensées qui semblent avoir la plus grande liaison avec ses phrases. Quoi qu'il en soit faisons savoir au public que Mr. de la Monnoie est l'Auteur de la nouvelle interpretation qu'on a vuë ci-dessus; mettons ici l'extrait d'une de ses lettres. „ (*i*) Je suis „ persuadé avec Gassendi que lors que Diogene ecrit, „ que de tous les disciples d'Epicure, Métrodore est „ le seul qui le quitta pour s'attacher à Carnéade, on „ ne doit pas entendre que Métrodore ait été auditeur „ d'Epicure, mais simplement qu'il a été le seul Epi- „ curien qui ait changé de secte, & renoncé à la phi- „ losophie d'Epicure pour suivre celle de Carnéade. „ Mr. Ménage declare qu'il seroit volontiers de ce „ sentiment sans ces mots de Diogene, *τάχα βαρυ- „ τάτου ταῖς ἀντιρρήσεσιν αὐτοῦ χρησάμενος*, par où il „ paroît, dit-il, que, nonobstant toutes les explica- „ tions de Gassendi, il faloit que ce Métrodore fust „ contemporain d'Epicure, puisque ce ne fut que pour „ se defaire des honnetetez fatigantes d'un si bon mai- „ tre desquelles il étoit accablé qu'il cessa d'estre Epi- „ curien & passa de ce parti à celui de Carnéade. Mr „ Menage ni Mr. Gassendi n'ont pas vû que le véri- „ table sens du passage de Diogéne est, que si Métro- „ dore d'Epicurien qu'il étoit auparavant, devint sec- „ tateur de Carnéade, ce ne fut peut estre qu'à cause „ des bontez sans bornes dont celui-ci l'accabloit. Le „ pronom *αὐτῷ* qui doit estre entendu de Carnéade „ a été jusqu'ici mal rapporté à Epicure, & c'est ce „ qui a fait tout l'embaras. „

(*h*) *Laert. lib. 10. n. 9.*

(*i*) *La Monnoie remarque MS.*

Ceux qui raportent le pronom *αὐτῷ* à Epicure doivent convenir que Diogene Laërce, est coupable d'une insigne fausseté; c'est-à-dire, qu'il a cru que Carneade & Epicure ont philosophé en même tems. Gassendi (*k*) montre fort bien que c'est une erreur grossiere. Il fait voir qu'Epicure mourut avant que Carneade nâquît. Il remarque que Metrodore n'a point passé de la secte d'Epicure à l'Ecole du Carneade dont Ciceron a parlé à la fin du 5. livre *de finibus*, car ce Carneade étoit lui-même Epicurien, *Epicuri perfamiliaris*. Il prouve aussi que Metrodore de Stratonice n'a

(*k*) *Gassend. de vita & morib. Epicuri lib. 4. cap. 8. pag. m. 205.*

Digitized by Google

& l'on fêtoit même tout le mois de sa naissance. Ils mettoient son portrait par tout *. Il écrivit beaucoup de livres, (D) & il se piquoit de ne rien citer. Il mit dans une extrême reputation

* *Gassend. ubi supra l. 2. c. 4. ex Cicerone l. 5. de finib. init. & ex Plinio l. 35. c. 2.*

n'a point été auditeur d'un Carneade contemporain d'Epicure & d'Arcesilas, mais du Carneade qui fut le quatrieme successeur d'Arcesilas, & qui fonda la troisieme Academie. On peut ajoûter à ses preuves ce que Jonsius (a) observe que Metrodore de Stratonice n'a pu être ami d'Epicure qui étoit mort avant que la ville de Stratonice fût fondée. Notez que Jonsius (b) & Mr. Menage (c) s'accordent à dire que Diogene Laërce s'est exprimé en homme qui vouloit aprendre à ses lecteurs qu'Epicure & Carneade florissoient en même tems. C'est rejetter l'explication de Gassendi (d); & je ne m'étonne pas qu'ils la rejettent, car elle est forcée au dernier point. Il se figure que l'historien n'a voulu dire que ceci; c'est que Metrodore étoit le seul Epicurien qui eût quitté le parti, & qu'il l'avoit quitté à cause que la tendresse d'Epicure mort depuis assez long tems, vivoit encore dans la secte: (e) *Quod bonitas verò Epicuri gravis illi* (Metrodoro Statoniceo) *fuisse dicatur, intelligi potest de ea quam Epicurus tametsi mortuus spiraret adhuc in summa illa consensione, charitate, & sui memoria apud sectatores:* On n'a pas besoin d'un si mauvais denoüement quand on explique le passage comme fait Mr. de la Monnoie. Il ne faut pas que j'oublie que Mr. Foucher (f) se prevalut de ces paroles de Diogene Laërce, pour soutenir sa fausse supoſition que Carneade & Epicure avoient vêcu en même tems. Mr. Lantin lui repondit entre autres choses que, (g) *Diogene Laërce n'est pas un auteur bien seur, & qu'il est aisé de remarquer dans son histoire plusieurs endroits qui se contrarient à cause qu'il a suivi des Auteurs qui sont contraires.* Nous trouverons une de ses contradictions sans sortir de nôtre sujet: nous avons vu qu'il assûre que Metrodore de Stratonice étoit le seul qui eût abjuré, & neanmoins peu auparavant il avoit dit que Timocrate (h) disciple d'Epicure avoit quitté cette école, & publié ensuite bien (i) des medisances contre son ancien professeur. Je n'ai lu personne qui ait relevé cette faute. Si Gassendi l'eût apercuë il n'auroit pas employé le raisonnement que l'on va voir: *Sane*, dit-il, (k) *si Metrodorus à vivente adhuc Epicuro defeciſſet, quæſitum non fuiſſet ex Arceſila (qui duodecim annis Epicuro ſupervixit)* (l) cur homines à cæteris ad Epicureos, ab Epicureis verò ad cæteros non commigrarent. N'est-il pas certain que Timocrate se separa d'Epicure? puis donc que sa desertion n'empêcha point la demande qui fut faite à Arcesilas, pourquoi passe-t-on des autres Ecoles à celle d'Epicure, & non pas de celle-ci aux autres? la desertion de Metrodore n'eût point empêché cette demande, & par consequent Gassendi se sert d'une très-mauvaise preuve. Le proverbe *une hirondelle ne fait pas le printems* est la solution de ceci; car quoi qu'on sçût l'inconstance d'un seul sectateur d'Epicure, on ne laissoit pas de juger en gros que personne ne quittoit l'Epicureïsme.

(a) *Jonsius de scriptor. histor. Philos. pag. 350.*

(b) *Id. ib. pag. 111.*

(c) *Menag. in Diog. Laert. lib. 10. n. 9. pag. 451.*

(d) *Gassend. ubi supra.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Voiez le Journal des Savans du 6. Août 1691. pag. m. 511.*

(g) *Journ. des Savans du 24. Mars 1692. p. m. 210.*

(h) Μαθεῖν δὲ παρ' αὐτοῦ τῆς σχολῆς ἐκβεβηκώς. Ipsiusque (*Epicuri*) discipulus ejus relicta schola. *Diogen. Laert. lib. 10. n. 6.*

(i) *Voiez la remarque I.*

(k) *Gassend. ubi supra.*

(l) *Apud Laert. l. 4.*

(m) *Diog. Laert. in Proœmio n. 16.*

(n) Γέγονε δὲ πολυγραφώτατος ὁ Ἐπίκουρος πάντας ὑπερβαλόμενος πλήθει βιβλίων. Scripsit autem Epicurus infinita volumina, adeo ut illorum multitudine CUNCTOS superarit. *Id. lib. 10. n. 26.*

(o) *Id. l. 7. n. 181.*

(p) *Id. l. 10. n. 26.*

(q) *Voiez la citation e*

(D) *Beaucoup de livres, & il se piquoit de ne rien citer.*] Diogene Laërce en parlant (m) des Philosophes qui ont le plus écrit, met Chrysippe au 1. rang, & Epicure au 2. c'est ainsi qu'il dispose des places dans sa preface: mais dans son 10. livre il dit absolument & sans reserve qu'Epicure est celui de tous les Auteurs qui a le plus composé (n). Ses Ouvrages, continuë-t-il, montent à 300. volumes, & l'on n'y voit rien qui ne soit de lui: il n'y raporte les paroles d'aucun Auteur, il ne cite personne. Mais pour Chrysippe qui ne vouloit point souffrir qu'Epicure le surpassât en nombre de compositions, il ne faisoit qu'entasser temoignage sur temoignage, desorte que si on lui eût ôté ce qu'il citoit, on l'eût reduit à la carte blanche. (o) Καὶ Ἀπολλόδωρος δὲ ὁ Ἀθηναῖος ἐν τῇ συναγωγῇ τῶν δογμάτων βυλόμενος παρισάσαι, ὅτι τὰ Ἐπικούρου οἰκεῖα δυνάμεως γεγραμμένα, καὶ ἀπαράθετα ὄντα, μυρίῳ πλείω ἐστὶ τῶν Χρυσίππου βιβλίων, φησὶν ὅτως αὐτῇ τῇ λέξει· Εἰ γάρ τις ἀφέλοι τῶν Χρυσίππου βιβλίων ὅσα ἀλλότρια παρατέθειται, κενὸς αὐτῷ ὁ χάρτης καταλειψεται· *Apollodorus quoque Athenienſis in collectione dogmatum, cùm vellet aſſerere Epicurum viribus ſuis fretum conſcripſiſſe & abſque auctorum teſtimoniis, eſſe ejus incomparabiliter plura quàm Chryſippi opera, ſic ad verbum dixit. Nam ſi quis tollat de Chryſippi libris, quæ aliena ſunt, vacua illi charta relinquetur.* Son emulation étoit telle, qu'aussitôt qu'il voioit paroître quelque nouveau livre d'Epicure il en composoit un autre (p), & cela si à la hâte, pour ne demeurer pas long tems en reste, qu'il ne relisoit point sa composition, ce qui l'engageoit à des redites, & lui faisoit avancer bien des choses peu correctes. Diogene cite ailleurs (q) Apollodore qui prouva par cette raison qu'Epicure avoit composé plus de livres que Chrysippe. Celui-ci n'avoit fait que copier ce que d'autres avoient dit, mais Epicure avoit tout tiré de son propre fond.

Puis que l'occasion s'en presente, disons quelque chose sur ces deux manieres de composer, je parle de celle d'Epicure, & de celle de Chrysippe. On auroit grand tort de pretendre, generalement parlant, que la methode d'Epicure est celle des grans genies, & celle qui coûte le plus, & que la methode de Chrysippe est celle des petits esprits, & celle qui coûte le moins. Prenez bien garde que par la methode de Chrysippe j'entens seulement la coutume de ramasser des autoritez. Je n'entens pas la negligence personnelle de ce Philosophe, & les excés où il se portoit en compilant. Cela posé je soutiens qu'il y a d'aussi grans Auteurs, & des genies aussi sublimes dans la secte de Chrysippe, que dans la secte oposée, & je le prouve par les trois grans noms que Gabriel Naudé va produire sur les rangs. *Il me semble*, dit-il (r), *qu'il n'appartient qu'à ceux-là qui n'esperent jamais d'estre citez, de ne citer personne: & c'est une trop grande ambition de se persuader d'avoir des conceptions capables de contenir une si grande diversité de Lecteurs sans rien emprunter d'autruy: car s'il y eut jamais Autheurs qui puſſent veritablement s'estimer tels, sans estre controverſe Plutarque, Seneque & Montagne, qui n'ont toutes fois rien laissé chez les autres de ce qui pouvoit servir à l'embellissement de leurs discours: tesmoin les vers Grecs & Latins qui se rencontrent presque à chaque ligne de leurs œuvres, & entre autres cette Conſolation de sept ou huit feuilles que le premier envoya à Apollonius, dans laquelle on peut remarquer de compte fait plus de cent cinquante vers d'Homere, & presque autant d'Hesiode, Pindare, Sophocle & Euripide. Et de plus je ne croi point que ces nouveaux Censeurs de la façon d'escrire soient si peu judicieux, que d'opposer aux authoritez precedentes celle d'Epicure, lequel en trois cens volumes qu'il laissa n'avoit pas mis & inseré une seule allegation, parce que ce seroit me fournir les moyens de leur condamnation, veu que les œuvres de Plutarque, Seneque & Montagne sont tous les jours leuës, feuilletées, venduës & r'imprimees, où à grand' peine le catalogue de celles d'Epicure nous est-il resté dans Diogenes Laërce.* On pouvoit joindre Ciceron à ces trois exemples, & l'on ne sauroit condamner ceux qui y joignent Apulée, puis que c'étoit un des hommes de son siecle qui avoit le plus d'esprit. Comptez bien tous les exemples qui suivent. „ (s) Nous voyons dans ce beau Dialogue „ des plus illustres Orateurs de Rome, qu'ils ne „ croioient pas que leur eloquence pût estre corrom- „ puë par des citations, le discours d'Aper nous appre- „ nant qu'on desiroit alors que les oraisons fussent pa- „ rées des beautez de la poësie d'Horace, de Virgile, „ ou de Lucain; pour ne rien dire de celle d'Ennius, „ ou de Nevius, qui remplit des pages entieres dans les „ œuvres Philosophiques de Ciceron (t) ... & nous pou- „ vons encore remarquer par l'Apologie d'Apulée, „ l'une des plus eloquentes pieces de toute l'antiquité, „ nonobstant les impuretez de quelques locutions dont „ nous avons déja parlé, que du temps des Antonins „ on ne pensoit pas que les passages Grecs & Latins „ deussent gaster un bel ouvrage, veu que celuy-là est „ rempli de textes de Platon, & de plusieurs autres „ Philosophes, avec un grand nombre de vers d'Ho- „ mere, de Catulle, & de Virgile. „ La Mothe le Vayer plaide là sa cause, car c'etoit le plus grand citateur du monde. On dira tant qu'on voudra que ses livres seroient meilleurs, s'ils n'étoient pas si farcis de pensées étrangeres, on ne niera jamais, sans manquer de discernement & de goût, qu'il n'eût beaucoup de genie. On dira tant qu'on voudra que les Ecrits de Costar sont trop pleins d'autoritez, on l'apellera tant qu'on voudra le protecteur des lieux (v) communs, il n'en sera pas moins vrai que c'étoit un fort bel Esprit. Mr. Menage qui lui donne cet éloge est lui-même l'un des Auteurs qui feront le plus d'honneur à la France. Je ne voi guere de gens qui lui conteſtent le titre de (w) Varron François. En un mot c'est un graud Auteur, cependant il disoit lui-même, (x) *Mademoiselle de Scuderi . . . . a fait 80. volumes qu'elle a tous tirez de sa tête, & moi j'ai tiré de coté & d'autre tout ce que j'ai composé.* Contentons nous de ces exemples: n'alleguons point les Tiraqueaux, les

(r) *Naudé, preface de l'Apologie des grans hommes.*

(s) *La Mothe le Vayer, discours de l'eloquence Françoise, pag. 84. du 4. tome de l'edit. in 12.*

(t) *Voiez la 1. partie de la prose chagrine de la Mothe le Vayer pag. 341. du 9. tome où il est dit que Ciceron, Seneque & Plutarque dans leurs Oeuvres Philosophiques ne laissent passer aucune occasion de raporter ce qu'ils avoient apris des plus grans Poëtes, Orateurs & Philosophes anciens à leur égard, dont ils tachoient d'imiter les Ouvrages, & dont ils avoient fait leurs lieux communs.*

(v) *C'est le titre que Furetiere lui donne dans la Nouvelle Allegorique.*

(w) *Il surpasse même Varron qui étoit savant sans être poli. Mr. Menage avec beaucoup d'érudition possedoit jusqu'à la bagatelle du bel Esprit.*

(x) *Menagiana pag. 290. de la 2. édit. de Hollande.*

Digitized by Google

* Voiez l'article de Leucippe.

tion le ſyſtême des atômes. Il n'en étoit pas * l'inventeur; mais il y changea quelque choſe, & ce ne fut pas toûjours une vraie reparation; car, par exemple, ce fut gâter le ſyſtême, que de ne pas retenir la doctrine de Democrite (E) touchant l'ame des atômes. Ce qu'il enſeigna

les Briſſons, les Servins, & telles autres grandes lumieres du Parlement de Paris: ne diſons pas qu'ils citoient prodigieuſement, & qu'on le faiſoit auſſi dans ces pieces d'aparat que les premiers Preſidens ou les Gens du Roi recitoient en ce (x) ſiecle-là à l'ouverture des Audiences. Ne parlons point non plus des excellens & des admirables plaidoiers de Mr. le Maître l'ornement du même Barreau au ſiecle ſuivant. Qui ne ſait qu'ils ſont pleins de citations?

(x) C'eſt-à-dire au 16. ſiecle.

C'eſt donc une verité de fait inconteſtable, qu'il ſe trouve de grans genies & de grans Auteurs dans la Secte de Chryſippe, & que ce n'eſt pas le propre des genies & des Auteurs de cette eſpece, de ne citer rien ou de citer peu. Parlons preſentement de l'autre queſtion: examinons quelle methode de compoſer eſt la plus penible.

Je croi qu'on peut reduire à 2. claſſes les grans citateurs: il y en a qui ſe contentent de piller les Auteurs modernes, & de ramaſſer en un corps les compilations de pluſieurs autres qui ont travaillé ſur une même matiere. Ils ne verifient rien, ils ne recourent jamais aux originaux; ils n'examinent pas même ce qui precede & ce qui ſuit dans l'Auteur moderne qui leur ſert d'original; il n'écrivent point les paſſages; ils marquent ſeulement à leur Imprimeur les pages des livres imprimez d'où il faut tirer ces paſſages. On ne peut nier que cette methode de faire des livres ne ſoit très-aiſée, & que ſans fatiguer beaucoup la tête d'un Ecrivain, elle ne le puiſſe mener bientôt à dix gros volumes. Il y a d'autres citateurs qui ne ſe fient qu'à eux-mêmes; ils veulent tout verifier, ils vont toûjours à la ſource, ils examinent quel a eté le but de l'Auteur, ils ne s'arrêtent pas au paſſage dont ils ont beſoin, ils conſiderent avec attention ce qui le precede, ce qui le ſuit. Ils tâchent de faire de belles aplications, & de bien lier leurs autoritez: ils les comparent entre elles, ils les concilient, ou bien ils montrent qu'elles ſe combatent. D'ailleurs ce peuvent être des gens qui ſe font une religion, dans les matieres de fait, de n'avancer rien ſans preuve. S'ils diſent qu'un tel Philoſophe Grec croioit ceci ou cela, qu'un tel Senateur ou Capitaine Romain ſuivoit certaines maximes, ils en produiſent les preuves tout auſſitôt; & parce qu'en certaines occaſions la ſingularité de la choſe demande pluſieurs temoignages, ils en ramaſſent pluſieurs. Je ne crains point de dire de cette methode de compoſer, qu'elle eſt cent fois plus penible que celle de nôtre Epicure, & qu'on feroit un livre de mille pages en moins de tems ſelon la derniere methode, qu'un livre de quatre cens pages ſelon la premiere. On comprendra mieux cela par un exemple. Qu'un habile homme ait à prouver qu'un tel Pere de l'Egliſe a été d'un (a) tel ſentiment, je ſuis ſûr qu'il lui faudra plus de jours afin d'aſſembler les paſſages qui lui ſeront neceſſaires, qu'afin de raiſonner à perte de vûë ſur ces paſſages. Aiant une fois trouvé ſes autoritez & ſes citations, qui peut-être ne rempliront pas ſix pages, & qui lui auront coûté un mois de travail, il aura dans deux matinées 20. pages en raiſonnemens, en objections, & en reponſes à des objections: & par conſequent ce qui naît de nôtre propre genie, coûte quelquefois beaucoup moins de tems que ce qu'il faut compiler (b). Je ſuis ſûr que Mr. Corneille auroit eu beſoin de plus de tems pour juſtifier une tragedie par un grand ramas d'autoritez, que pour la faire, & je ſupoſe le même nombre de pages dans la tragedie, & dans la juſtification. Heinſius mit peut-être plus de tems à juſtifier (c) contre Balzac ſon *Herodes infanticida*, qu'un Metaphyſicien Eſpagnol n'en met à un gros volume de diſputes où il debite tout de ſon cru. Je penſe que les plaidoiers où Mr. le Maître ramaſſa quantité d'autoritez lui coûterent plus que les autres, & qu'ils furent compoſez avec plus de peine que ceux de Mr. Patru qui ne citoit preſque rien.

(a) On n'entend pas toutes ſortes de ſentimens, mais certaines opinions particulieres qu'on ne fait qu'inſinuer par ci par là.

(b) Voiez les nouvelles lettres du Critique de Mr. Maimbourg, au commencement de la 10. lettre pag. 298. 299.

(c) Cette apologie contient 264. pages in 8.

Je n'entre point dans la queſtion de la preference: je dirai ſeulement que les Auteurs qui n'empruntent rien, ſont pour l'ordinaire moins inſtructifs que ceux qui repandent leurs recueils. (d) *Une bonne penſée de quelque endroit qu'elle parte, vaudra toûjours mieux qu'une ſottiſe de ſon cru* (e), *n'en deplaiſe à ceux qui ſe vantent de trouver tout chez eux, & de ne tenir rien de perſonne.* J'ajoûte qu'il n'y a pas moins d'eſprit, ni moins d'invention à bien apliquer une penſée que l'on trouve dans un livre, qu'à être le premier auteur de cette penſée. Cela paroît dans les Entretiens de Voiture. On a ouï dire au Cardinal du Perron (f) que l'aplication heureuſe d'un vers de Virgile, étoit digne d'un talent. Je laiſſe ceux qui comparent la premiere production d'une penſée avec l'acte de la generation, & l'art d'apliquer les vieilles penſées avec la puiſſance de reſſuſciter. C'eſt ſe declarer trop partial pour les recueils: neanmoins j'alleguerai les paroles de celui qui s'eſt montré ſi prevenu. „ (g) Comme „ beaucoup de perſonnes pechent en l'uſage immode- „ ré des allegations, il y en a aſſez d'autres ridicules „ dans une ſorte affectation de ne citer jamais perſon- „ ne, & de prendre tout chez eux; ſemblables a cet „ Hippias Elien, qui ſe vantoit badinement de ne rien „ porter que ſes mains n'euſſent fait. Car j'atribuë „ facilement à cette vanité le grand mepris que quel- „ ques-uns font de toute ſorte d'autoritez, pour mon- „ trer qu'ils ne produiſent rien que d'eux-meſmes; „ que les belles penſées ſortent de leur teſte, comme „ Pallas de celle de Jupiter, & qu'ils engendrent com- „ me luy ſans l'aide d'autrui. A quoi neanmoins on pour- „ roit repondre, que la generation ſe fait par une „ action ſi commune dans tous les ordres de la Natu- „ re, qu'il n'y a pas lieu de faire tant de cas d'une „ choſe ſi facile; au lieu que c'eſt un miracle de reſ- „ ſuſciter les morts en les faiſant parler de telle ſorte, „ que comme on a dit dans la Religion que les oſſe- „ mens avoient operé plus de merveilles que les corps „ animez, on peut ſouſtenir de meſme dans la Rhe- „ torique, que ceux qui ne ſont plus, ont beaucoup „ plus de force à nous perſuader, que n'en ont les vi- „ vans. „

(d) La Mothe le Vayer to. 9. pag. 341.

(e) Voiez Saint Amant, preface du Moiſe ſauvé.

(f) Voiez l'Abbé de Maroles dans la preface de ſon abregé de l'hiſtoire de France.

(g) La Mothe le Vayer tome 4. pag. 83. 84.

(E) *La doctrine de Democrite touchant l'ame des atomes.* S. Auguſtin ne nous permet pas de douter que Democrite n'ait cru que tous les atômes etoient animez. *Democritus*, dit-il (b), *hoc diſtare in naturalibus quæſtionibus ab Epicuro dicitur, quod iſte ſentiit ineſſe concurſioni atomorum vim quandam animalem & ſpiritalem . . . . Epicurus verò neque aliquid in principiis rerum ponit præter atomos.* Pretendre qu'un aſſemblage d'atômes inanimez peut-être une ame, & peut envoier des images qui nous donnent des penſées, c'eſt ſe paier d'une hypotheſe plus confuſe que le cahos d'Heſiode. C'etoit neanmoins la pretention d'Epicure. (i) *Quorum corpuſculorum concurſu fortuito & mundos innumerabiles, & animantia, & ipſas animas fieri dicit, & Deos quos humana forma, non in aliquo mundo, ſed extra mundos, conſtituit, & non vult omnino aliquid, præter corpora, cogitare: qua tamen ut cogitet, imagines dicit ab ipſis rebus, quas atomis formari putat, deſinere, atque in animum introire ſubtiliores, quàm ſunt illa imagines, quæ ad oculos veniunt.* Mais en ſupoſant une fois que tous les atômes ont une ame, on conçoit ſans peine que leurs divers aſſemblages forment diverſes eſpeces d'animaux, diverſes manieres de ſentimens, diverſes combinaiſons de penſées, & par là on eſt à l'abri de l'objection foudroiante de Galien: *Cum atomus una dolere non poſſit, quòd alterationis, & ſenſus incapax ſit, ſi dum caro acu pungitur, atomus una non ſentiat, non ſenſuras duas, nec treis, nec quatuor, nec plureis; perindeque ſore, ut ſi adamantium, aliarumve rerum invulnerabilium acervus fodiatur. Et, ut digiti connexi abſque dolore ſeparantur; ſic iri atomos diductum, abſque ullo doloris ſenſu, cùm ſeſe mutuò ſolùm contingant* (k). Plutarque avoit deja fait une ſemblable objection à Colotes. Qu'on ſe tourne de tous les côtez imaginables, comme ont fait Lucrece (l) & Gaſſendi, pour ſoudre cette difficulté, on ne pourra pas même l'effleurer, & ce qu'on dira de meilleur eſt que tous les Philoſophes qui reconoiſſent que les principes des corps mixtes ſont privez de ſentiment, s'expoſent autant qu'Epicure à la même difficulté. Il faut dire les choſes comme elles ſont, l'hypotheſe de l'ame du monde, ou celle des automates eſt la ſeule voie de ſe tirer de cet embarras; car il ſeroit dangereux de reconoître dans les bêtes une ame immaterielle comme dans l'homme: & pour ce qui eſt de la diſtinction de nos Peripateticiens entre la matiere & l'ame materielle des bêtes, c'eſt un vain ſubterfuge qui n'eſt pas moins foudroié par l'objection de Galien, que les atômes d'Epicure (m). Au reſte il n'eſt pas plus abſurde de ſupoſer que les atômes ſont eſſentiellement animez, que de ſupoſer qu'ils exiſtent & qu'ils ſe meuvent d'eux-mêmes. Voiez l'article de Leucippe à la remarque E.

(b) Auguſt. epiſt. 56. j'ai cité ce paſſage tout entier ci-deſſus pag. 1031. lettre c.

(i) Id. ib. p. m. 273.

(k) Galenus dum interpretatur illud Hippocratis, *ſi unum eſſet homo, non doleret, quia non foret unde doleret.* Apud Gaſſendum Phyſ. Sect. 3. l. 6. c. 3. Oper. t. 2, pag. 343. Il cite lib. de conſt. art. cap. 4. de elem. 3. & 4.

(l) Voiez Gaſſendi ibid.

(m) Conſer quæ ſupra dans les remarques C & L de l'article Dicearque.

Ceux qui vous feront voir d'autres differences entre Democrite & Epicure n'auront qu'à conſulter Ciceron (n).

(n) Lib. 1. de finib. fol. m. 215.

Digitized by Google

feigna sur la nature des (F) Dieux est très-impie. Quant à sa doctrine touchant le souverain bien ou le bonheur, elle étoit fort propre à être mal-interpretée, & il en resulta de mauvais effets qui decrierent sa secte: mais au fond elle étoit très-raisonnable, & l'on ne sauroit nier qu'en prenant le mot de bonheur comme il le prenoit, la felicité de l'homme ne consiste dans le plaisir. C'est en vain que Mr. Arnauld a (G) critiqué cette doctrine. Les Stoïciens qu'on pourroit

(F) *Sur la nature des Dieux est très-impie.*] Ce seroit observer un peu trop negligemment les loix sacrées de l'équité, que d'accuser Epicure d'avoir cru que les Dieux ne meritent pas nôtre culte, nos respects & nos hommages: car il a professé ouvertement le contraire, & publié d'excellens livres sur le culte (a) que l'on doit aux Dieux. J'avouë qu'on lui objectoit qu'en agissant selon ses principes il ne devoit avoir nulle religion, mais en cela on ne faisoit que disputer sur le droit, on ne nioit pas le fait, on tomboit d'accord de sa religion exterieure. Nous ne saurions produire un temoin plus digne de foi que Seneque, or voici ce qu'il en dit. (b) *Tu denique, Epicure, Deum inermem facis: omnia illi tela, omnem detraxisti potentiam . . . hunc non habes quare vereatis, nulla illi nec tribuendi nec nocendi materia est. . . . Atqui hunc vis videri colere, non aliter quam parentem: grato, ut opinor, animo: aut si non vis videri gratus, quia nullum habes illius beneficium, sed te atomi & ista mica tua forte ac temere conglobaverunt, cur colis? Propter majestatem, inquis, ejus eximiam, singularemque naturam. Ut concessam tibi: nempe hoc facis nulla spe, nulla precio inductus. Est ergo aliquid per se expetendum, cujus te ipsa dignitas ducit: ut est honestum.* Nous avons là en peu de mots la religion qu'Epicure professoit: il honoroit les Dieux à cause de l'excellence de leur nature, encore qu'il n'attendît d'eux aucun bien, & qu'il n'en craignît aucun mal (c). Il leur rendoit un culte qui n'etoit point mercenaire; il n'y consideroit aucunement son propre interêt, mais les seules idées de la raison qui demandent que l'on respecte, & que l'on honore tout ce qui est grand & parfait. On ne se trompoit pas peut-être lors qu'on l'accusoit de n'agir ainsi que par politique (d), & afin d'éviter la punition qui lui eût été immanquable s'il eût renversé le culte des Dieux; mais quand même cette accusation auroit été bien fondée, elle n'auroit pas laissé d'être temeraire. L'equire veut que l'on juge de son prochain sur ce qu'il fait, & sur ce qu'il dit, & non pas sur les intentions cachées que l'on s'imagine qu'il a. Il faut laisser à Dieu le jugement de ce qui se passe dans les abîmes du cœur. Dieu seul est le scrutateur des reins & des cœurs. Et après tout, pourquoi ne voudrions-nous pas qu'Epicure ait eu l'idée d'un culte, que nos Theologiens les plus orthodoxes recommandent comme le plus legitime & le plus parfait? Ils nous disent tous les jours que quand on n'auroit ni le paradis à esperer, ni l'enfer à craindre, l'on seroit pourtant obligé d'honorer Dieu, & de faire tout ce que l'on croiroit lui être agreable (e). Je raporterai ci-dessous (f) le temoignage que Diogene Laërce a rendu à la pieté d'Epicure.

Ainsi la seule preuve du texte de cette remarque, est qu'Epicure reduisoit la nature divine à l'inaction: il lui ôtoit le gouvernement du monde, il ne la reconoissoit point pour la cause de cet Univers. C'est une énorme impieté. Les Auteurs ne s'accordent pas sur la question s'il enseignoit que les Dieux etoient composez d'atômes. S'il avoit enseigné cela il auroit ôté à la nature divine l'éternité, & l'indestructibilité, dogme affreux & infiniment blasphematoire: mais je ne croi point qu'on puisse le lui imputer, car l'un de ses premiers principes etoit que Dieu étant bienheureux & immortel ne fait du mal à personne, & ne se mêle d'aucune affaire. (g) *In illis selectis ejus brevibusque sententiis quas appellant κυρίας δόξας, hæc, ut opinor, prima sententia est, quod beatum & immortale est, id nec habet, nec exhibet cuiquam negotium.* Nous voions que le premier point de meditation qu'il donnoit à ses disciples étoit l'immortalité, & la felicité de Dieu. (h) Πρῶτον μὲν, τὸν θεὸν, ζῶον ἄφθαρτον καὶ μακάριον νομίζων, ὡς ἡ κοινὴ τοῦ θεοῦ ἔννοια ὑπογεγράφηκεν αὐτὸν μήτε τῆς ἀφθαρσίας ἀλλότριον, μήτε τῆς μακαριότητος ἀνοίκειον πόσῳ πρόσεστι· πᾶν δὲ τὸ φιλάνθρωπον αὐτῷ δυνάμενον τὸν μετὰ ἀφθαρσίας μακαριότητα, περιποιοῦν δόξαζε. *Primum quidem, Deum esse animal immortale ac beatum, puta, sicut communis de Deo dictat intelligentia; nihil illis aut ab immortalitate alienum, aut a beatitudine, applicans. Caterùm omne quod illius cum immortalitate beatitudinem servare possit, de eo opinare.* Il ne croioit donc pas que les Dieux eussent été faits comme le monde par la rencontre fortuite des atômes; il sentoit bien que par là il les eût visiblement assujettis à la mort. *Idem sapit in natura Deorum, dum individuorum corporum concretionem fugit ne interitus & dissipatio consequatur, negat esse corpus Deorum, sed tanquam corpus: nec sanguinem, sed tanquam sanguinem* (i). Tertullien (k) & St. Augustin (l) soutiennent pourtant qu'il disoit que la nature divine étoit composée d'atômes, mais Lactance a mieux raporté le sentiment de ce philosophe. *Deos*, dit-il, (m) *ajunt incorruptos, æternos, beatos esse: solisque dant immunitatem, ne concursu atomorum concreti esse videantur: si enim Deos quoque ex illis constituissent, dissipabiles fierent, seminibus aliquando resolutis, atque in naturam suam revertentibus.* Je finis cette remarque par censurer ces paroles de Mr. Moreri: *Les sentimens d'Epicure pour l'ame & pour la divinité ne semblent pas raisonnables à quelques-uns.* Est-il possible qu'un Prêtre ait parlé ainsi d'un sentiment qui renverse l'immortalité de l'ame, & la providence de Dieu?

(G) *C'est en vain que Mr. Arnauld a critiqué cette doctrine.*] Pour rendre plus intelligible ce que j'ai à dire, j'observe d'abord que presque tous les anciens philosophes qui ont parlé du bonheur de l'homme se sont attachez à une notion externe, & c'est ce qui a produit parmi eux un grand (n) partage de sentimens. Les uns ont mis le bonheur de l'homme dans les richesses; d'autres dans les sciences, d'autres dans les honneurs, d'autres dans la reputation, d'autres dans la vertu, &c. Il est clair qu'ils ont attaché l'idée de la beatitude non pas à sa cause formelle, mais à sa cause efficiente, c'est-à-dire, qu'ils ont apellé nôtre bonheur ce qu'ils ont jugé capable de produire en nous l'etat de felicité, & qu'ils n'ont point dit quel est l'état de nôtre ame quand elle est heureuse. C'est cet état que je nomme la cause formelle du bonheur. Epicure n'a point pris le change, il a consideré la beatitude en elle même, & dans son état formel, & non pas selon le raport qu'elle a à des êtres tout-à-fait externes, comme sont les causes efficientes. Cette maniere de considerer le bonheur est sans doute la plus exacte, & la plus digne d'un philosophe; Epicure a donc bien fait de la choisir, & il s'en est si bien servi, qu'elle l'a conduit precisement où il faloit qu'il allât: le seul dogme que l'on pouvoit etablir raisonnablement selon cette route, étoit de dire que la beatitude de l'homme consiste à être à son aise, & dans le sentiment du plaisir, ou en general dans le contentement de l'esprit. Cela ne prouve point que l'on établit le bonheur de l'homme dans la bonne chere, & dans le commerce impur que les sexes peuvent avoir l'un avec l'autre; car tout au plus ce ne peuvent être que des causes efficientes, & c'est de quoi il ne s'agit pas: quand il s'agira des causes efficientes du contentement, on vous marquera les meilleures; on vous indiquera d'un côté les objets les plus capables de conserver la santé de vôtre corps, & de l'autre les occupations les plus propres à prevenir l'inquietude de vôtre esprit: on vous prescrira donc la sobriete, la temperance, & le combat contre les passions tumultueuses & dereglées qui ôtent à l'ame son état de beatitude, c'est-à-dire, l'acquiescement doux & tranquille à sa condition. C'etoient là les voluptez où Epicure faisoit consister le bonheur de l'homme. On se recria sur le mot de volupté; les gens qui étoient déjà gâtez en abuserent; les ennemis de la secte s'en prevalurent, & ainsi le nom d'Epicurien devint très-odieux. Tout cela est accidentel au dogme, & n'empêche pas qu'Epicure n'ait fondement philosophé. Bien entendu qu'il commettoit une grande faute, en ne reconoissant pas qu'il n'y a que Dieu qui puisse produire dans nôtre ame l'état qui la rend heureuse.

Passons à Mr. Arnauld. Il critiqua de toutes ses forces cette doctrine du P. Mallebranche, (o) *Tout plaisir est un bien, & rend actuellement heureux celui qui le goûte.* L'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres en donnant l'extrait du livre de Mr. Arnauld, se declara sur cet article pour le P. Mallebranche. *Il n'y a rien de plus innocent*, dit-il (p), *ni de plus certain que de dire*, que tout plaisir rend heureux celui qui en jouit pour le tems qu'il en jouit, & que neanmoins il faut fuir les plaisirs qui nous attachent aux corps. . . . *Mais, dit-on, c'est la vertu, c'est la grace, c'est l'amour de Dieu, ou plûtôt c'est Dieu seul qui est nôtre beatitude. D'accord en qualité d'instrument ou de cause efficiente, comme parlent les Philosophes,*

(a) De sanctitate, de pietate adversus Deos libros scripsit Epicurus. At quo modo in his loquitur? Ut Coruncanum aut Scævolam Pontifices maximos te audire dicas. *Cicero de natura Deorum l. 1. fol. 286. A.*

(b) *Seneca de beneficiis l. 4. c. 19.*

(c) *Voiez ce que Ciceron fait debiter par l'Epicurien Velleius au 1. livre de natura Deorum p. m. 70.*

(d) *Voiez Ciceron ibid. pag. 123.*

(e) *Voiez Gassendi de vita & moribus Epicuri l. 4. c. 3.*

(f) *Dans la remarque N.*

(g) *Cicero de natura Deorum l. 1. fol. 284. B. Voiez aussi fol. 281. D.*

(h) *Diog. Laert. l. 10. n. 123.*

(i) *Cicero de natura Deorum l. 1. p. m. 99.*

(k) *Tertull. adv. gentes c. 47.*

(l) *Quorum corpusculorum concursu fortuito & nrundos innumerabiles, & animantia, & ipsas animas fieri dicit & Deos. August. epist. 56. pag. 273.*

(m) *Lactant. de ira Dei c. 10. pag. m. 538.*

(n) *Ne croiez pas neanmoins ce que tant de gens nous disent, que selon Varron il y avoit 288. opinions differentes sur la nature du souverain bien. C'est un jeu d'esprit de Varron. Voiez St. Augustin de civit. Dei l. 19. c. 1.*

(o) *Voiez les reflexions Philosophiques & Theologiques sur le nouveau système de la nature & de la grace l. 1. chap. 21. pag. 407. & suiv.*

(p) *Nouv. de la Rep. publ. des lettres, mois d'Août 1685. art. 3. p. 876.*

Digitized by Google

roit nommer les Pharisiens du Paganisme, firent tout ce qu'ils purent contre Epicure, afin de le rendre odieux & de le faire persecuter. Ils lui imputerent de ruïner le culte des Dieux, & de pousser dans la debauche le genre humain. Il ne s'oublia point en cette rencontre *, il exposa ses sentimens aux yeux du public, il fit des Ouvrages de pieté, il recommanda la veneration des Dieux, la sobrieté, la continence, & il est certain qu'il vêcut exemplairement, & conformément aux regles de la sagesse & de la frugalité Philosophique †: mais on fit (H) courir des impostures

* *Rondellus, de vita & moribus Epicuri p. 19. 20.*

† *Voiez la remarque M.*

losophes, mais en qualité de cause formelle, *c'est le plaisir, c'est le contentement qui est nôtre seule felicité.* Là-dessus Mr. Arnauld prit à partie le Nouvelliste de la Republique des lettres, & lui adressa un Avis (a) dans lequel il le refuta de point en point, & selon toutes les regles de sa maniere de combatre, qui étoit sans doute celle d'un très-habile Logicien. Le Nouvelliste repliqua (b), & soutint toûjours son dogme, & s'attacha principalement à ôter les équivoques qui ont été repanduës sur cette matiere, par la diversite des phrases *tropologiques* dont on s'est servi: la plupart des Ecrivains aiant donné à la cause le nom de l'effet, je veux dire aiant apellé bonheur ou malheur non pas ce qui l'est effectivement, mais ce qui le cause. Il s'engagea même à refuter ceux qui s'imaginent que les plaisirs de nos sens ne sont point spirituels: il soutint qu'à ne les considerer que selon leur *entité* physique ils sont purement spirituels, & qu'on ne peut les apeller corporels qu'en consequence d'un raport accidentel & arbitraire qu'ils ont au corps; car ce raport n'est fondé qu'en ce qu'il a plu à Dieu d'établir pour la cause occasionelle de ces plaisirs, l'action de certains objets sur le corps de l'homme. Mr. Arnauld ne voulut pas avoir le dernier; il refuta tout de nouveau son adversaire par une docte Dissertation (c) où il n'y a rien de plus important, ce me semble, que la derniere partie. Elle a pour titre, *Examen d'une nouvelle speculation touchant la spiritualité & la materialité des plaisirs des sens.* Il la commence de cette maniere: „ Il ne me reste plus, Monsieur, qu'à vous „ dire un mot de la plus importante chose de vôtre „ Ecrit. C'est une pensée Metaphysique si subtile & „ si abstraite, que j'ai une double peur: l'une de n'a- „ voir pas tout-à-fait bien pris vôtre pensée: l'autre „ de ne pouvoir dire la mienne d'une maniere qui „ puisse être entenduë de tout le monde. Vous pre- „ tendez, Monsieur, qu'il faut distinguer deux cho- „ ses dans les plaisirs des sens, leur *spiritualité* que „ vous regardez comme leur étant essentielle, & leur „ *materialité* que vous voulez qui leur soit *accessoire* „ *& accidentelle*: d'où vous concluez qu'un plaisir „ des sens pourroit demeurer *idem numero*, & n'avoir „ rien de materiel, parce que la materialité en peut être „ separée (d). „ Il develope ensuite fort nettement la doctrine de son adversaire, & la combat d'une maniere très-digne de sa Logique & de son habileté, mais je croi pourtant qu'il n'a pas raison dans le fond, & qu'il n'a pas assez pris garde à la difference qui se trouve entre nos sentimens & nos idées. Le raport de nos idées à leur objet est essentiel; & il a raison de dire que Dieu ne pourroit pas faire que l'idée du cercle fût separée du raport au cercle. Mais il n'en va pas de même de nos sentimens. Nôtre ame pourroit sentir du froid sans le raporter à un pied, ni à une main, tout comme elle sent la joie d'une bonne nouvelle & le chagrin, sans les raporter à aucune des parties du corps: & si pendant qu'elle est unie à un corps elle raporte à quelque partie de ce corps la douleur & certains plaisirs, le sentiment de brûlure, le chatouillement, &c. ce n'est que par un établissement tout-à-fait libre de l'auteur de son union avec le corps, ce n'est qu'afin qu'elle puisse mieux veiller à conserver la machine qui lui est unie. Si cette raison cessoit, il ne seroit plus necessaire qu'elle raportât hors de soi ses sentimens, & neanmoins elle seroit toûjours susceptible de la modification qu'on nomme douleur, plaisir, froid, chaud: Dieu pourroit lui imprimer toutes ces modifications ou sans se regler sur aucune cause occasionnelle, ou en se reglant sur une cause occasionnelle qui ne seroit pas un corps; mais les pensées de quelque esprit. L'Auteur de l'art de penser a raison de dire (e) *qu'il est tres-possible, qu'une ame separée du corps soit tourmentée par le feu ou de l'Enfer ou du Purgatoire, & qu'elle sente la mesme douleur que l'on sent quand on est brûlé, puis que lors mesme qu'elle estoit dans le corps, la douleur de la brûlure estoit en elle, & non dans le corps, & que ce n'estoit autre chose, qu'une pensée de tristesse qu'elle ressentoit, à l'occasion de ce qui se passoit dans le corps auquel Dieu l'avoit unie.* Mais il n'a pas raison de supposer qu'il faudroit que Dieu disposât tellement une certaine portion de la matiere à l'égard d'un esprit, que le mouvement de cette matiere fût une occasion à cet esprit d'avoir des pensées affligeantes. Un être tout-à-fait immateriel pourroit faire la fonction d'une telle cause occasionelle, & en ce cas-là nôtre ame pourroit sentir le même plaisir que nous nommons sensuel & corporel, elle le pourroit, dis-je, sentir sans le raporter à une bouche, ou à une oreille, comme nous y raportons presentement le plaisir de la bonne chere & de la Musique. D'où il resulte que le plaisir, de quelque espece qu'on le suppose, peut faire le bonheur de l'ame en quelque état qu'on la suppose, unie ou non avec la matiere. Cela meriteroit un discours à part. Si le Nouvelliste de la Republique des lettres n'avoit pas été malade, quand la Dissertation de Mr. Arnauld parut, il l'auroit refutée: & il jugea qu'il seroit trop tard de la refuter, lors que sa santé lui permit de prendre la plume.

(a) *Voiez les Nouvelles de la Rep. des lettres, mois de Decembre 1685. art. 1.*

(b) *Voiez les mêmes Nouvelles, mois de Janvier 1686. pag. 93.*

(c) *Voiez la Bibliotheque Universelle, tome 6. pag. 379.*

(d) *Arnauld, Dissertat. sur le pretendu bonheur des sens, pag. 108.*

(e) *Art de penser, 1. part. chap. 9. p. m. 86.*

(H) *On fit courir des impostures contre ses mœurs.*] On le fit passer pour un goinfre, pour un impudique, pour un nouveau Sardanapale; & comme selon la coutume (f) de ces siecles-là, il reçut au nombre de ses disciples quelques femmes qui aimoient la Philosophie, on fit passer son Ecole pour un franc bordel. On disoit que la Courtisane Leontium étant devenuë curieuse de Philosophie, & s'étant adressée à ce Philosophe, n'avoit pas discontinué son premier metier, & qu'elle faisoit plaisir de son corps à toute la bande, & nommément à Epicure tout à découvert (g). On ne se contenta pas de repandre ces medisances dans la conversation, on les insera dans des livres, & ce qu'il y eut de plus injuste, on forgea des lettres lascives, que l'on publia sous le nom de ce Philosophe. (h) Διότιμος δὲ ὁ Στωϊκὸς δυσμενῶς ἔχων πρὸς αὐτὸν πικρότατα αὐτὸν διαβέβληκεν ἐπιστολὰς φέρων πολλὰς ἀσελγεῖς, ἃς Ἐπικούρου καὶ τὰς τῆς Χρύσιππου ἀναφερόμενα ἐπιστόλια, ὡς Ἐπικούρου συνλέξας. *Diotimus autem Stoicus infesto adversus illum animo, acerrimè infectatus eum est, quinquaginta circumferens lascivas, veluti ab Epicuro scriptas, epistolas, easque qua Chrysippi feruntur, veluti sub Epicuri nomine componens.* Nous avons encore une lettre attribuée à Leontium; mais c'est une piece supposée. On feint que Leontium écrivit à Lamia les chagrins qu'elle avoit à essuier auprès d'Epicure vieillard de 80. ans, & retombé en enfance, couvert de poux, & de si mauvaise humeur qu'il ne faisoit que gronder contre sa maîtresse, & que l'assassiner de ses soupçons: (i) Οὐδὲν δυσμενέστερον, ὡς ἔοικεν, ἐστὶ πάλιν μανικωτέρου πρεσβύτου. εἰκὸς μὲν Ἐπίκουρον ὑπὸ διοικεῖ, πάντα λοιδορῶν, πάντα ὑποπτεύων, ἐπιστολὰς ἀδιαλύτους μοι γράφων· ἐνδιώκων ἐκ τῆς κάπης μὰ τὴν Ἀφροδίτην, εἰ ἀδύνις ἦν, ἤδη ἐγηβάκοντα γεγονὼς ἔτη· ἐκ δὲ αὐτῆς ἐπισχόμην, φθειριῶντα, καὶ πολυποδοῦντα καὶ παλαιτιληνίνῳ, τῷ μάλα πόκοις, ἀλλὶ πίλῳ, &c. ¶ *Nihil est, ut mihi videtur, repueraſcente sene importunius: Quo sanè modo erga me Epicurus iste se habet, omnia improbans, omnia in suspicionem vertens, literas ad me ambagiosas scribens; abactarus sanè ex Horto ipsam Venerem, tametsi Adonis foret, natus jam, ut est, annorum octoginta. Absit illius amore teneat, qui & scatet pediculis, & planè morbidus est, contractus pra senio, nec injuriâ vellera gestans pro pileis,* &c. La supposition de cette lettre est évidente, puis que Leontium mourut avant Epicure (k), & qu'Epicure ne vêcut qu'un peu plus de 71. ans. Ce qu'il y a de certain, c'est que Metrodore l'un des principaux amis d'Epicure couchoit avec cette Leontium: peut-être l'avoit-il épousée: au pis aller il la tenoit pour sa concubine: or dans le Paganisme le concubinage n'étoit pas fort decrié. Danaë (l) fille de Leontium ne fut pas plus chaste que sa mere. Quelques-uns pretendent que Leontium coucha avec un certain Corniade, & qu'il pouvoit savoir combien de fois, car il tenoit regître de ses debauches; & quand il vouloit repasser par sa memoire ses bonnes fortunes & ses bons jours, il consultoit son papier journal: *Non inepte quis intelligat,* ce sont les paroles de Gassendi (m), *ex hoc contubernio desumptum quod Plutarchus scribit Corniadem quasi ex Ephemeride repetere solitum quoties cum Hedia & Leontio rem habuisset, Thasium bibisset, opiparo cœnasset.* D'autres pretendent que Gassendi s'est laissé tromper ici par le traducteur Latin de Plutarque, & que le Grec porte que les gens modestes & sages n'entretiennent

(f) *Voiez Gassendi de vita & moribus Epicuri l. 7. c. 5.*

(g) Ἡ δὲ οὐχ ὅτι φιλοσοφεῖν ἤρξατο, ἐπαύσατο ἑταιροῦσα, πᾶσι τοῖς Ἐπικουρείοις ζυνῆν ἐν τοῖς κήποις Ἐπικούρου δὲ καὶ ἀναφανδόν. Quæ Philosophiæ operam navare cum incœpisset non ideo scortari destitit, sed Epicureis omnibus in hortis se prostituit, & palam quidem Epicuro. *Athenæus l. 13. pag. 588.*

(h) *Diog. Laert. l. 10. n. 3.*

(i) *Ex secundo libro Alciphronis apud Gassendum ubi supra l. 7. c. 2.*

(k) *Metrodore & Leontium sa concubine laisserent un fils, dont Epicure fait mention dans son testament comme d'un Orphelin qu'il recommande. Voiez Gassendi ib. c. 6.*

(l) *Athenæus l. 13. pag. 593. Voiez l'article* Leontium.

(m) *Ubi supra lib. 7. c. 2.*

Digitized by Google

impostures contre ses mœurs, & il y eut un transfuge (I) de sa secte qui en dît beaucoup de mal. Un fort savant homme a soutenu depuis * deux ans que ce philosophe n'a (K) point nié la providence divine. Quoi qu'il ne nous reste aucun des Ouvrages d'Epicure, il n'y a point d'ancien philosophe dont les sentimens soient plus conus que les siens. On est redevable de cela au poëte Lucrece & à Diogene Laërce, & plus encore au savant Gassendi, qui a travaillé avec une extrême diligence à ramasser tout ce qui se trouve sur la doctrine & sur la personne de ce philosophe dans les anciens livres, & à le reduire en un système complet. Si jamais on a eu sujet de conoître que le tems fait enfin justice à l'innocence opprimée, c'est à l'égard d'Epicure, car il s'est élevé tant d'illustres defenseurs (L) de sa morale pratique, & de sa morale spe-

* *On écrit ceci l'an 1695.*

nent point dans leur esprit les images des plaisirs passez, & ne font pas ce qui exposa Corniade à la moquerie; ils ne recitent pas comme s'ils lisoient dans leurs tablettes, ou dans leur livre de compte, combien de fois ils ont eu à faire avec Hedia ou avec Leontium, &c. Ceux qui sont capables d'entendre le Grec que je cite pourront juger du vrai sens. J'aimerois mieux suivre celui de Gassendi. (a) Οὔτε τὰς μοιχείας καὶ σάφρονας εἰκὸς ἐνδιατρίβειν τῇ ἐπινοίᾳ τῶν τοιούτων, οὐδ' ἅπερ ἐποίησε τὸν Κορνιάδην περίεργα, οἷον ἐξ ἐφημερίδων ἀναλόγισθαι, πρὸς Ἑδείαν καὶ Λεοντίῳ συνὼν δεῖπνον, ἢ πῶς Θάσιον ἔπιον, ποίας εἰκάδας ἰδιάπτως πολυτελέστατα, διὰν γὰρ ἐμφαίνει καὶ δηλοῖ περὶ τὰ γινόμενα καὶ προσδοκώμενα τῆς ἡδονῆς ἔργα ταραχὴν καὶ λύσσαν ἢ τοιαύτη πρὸς ἀναμνήσεις βάκχευσις αὐτῆς τῆς ψυχῆς καὶ πρόσληξις. *Neque probabile est, modestos ac temperantes homines hujusmodi cogitationibus immorari, aut ea facere, ob quæ Carneadem subsannat ille, tanquam ex ephemeridibus repetentem, quoties cum Hedia aut Leontio rem habuisset, ubi Thasium vinum bibisset, quibus Idibus splendidissimè cœnasset. Atrocem enim ac belluinam in fruendis aut exspectandis voluptatibus exagitationem animi ac rabiem designat tanta ipsius ad recordandum bacchatio atque adhæsio.* Voiez dans Gassendi au 7. livre de la vie d'Epicure une solide refutation des calomnies que j'ai raportées. Voiez aussi la remarque M. Notez qu'au lieu de Κορνιάδην, il me semble qu'il faudroit lire Καρνεάδην dans cet endroit de Plutarque, car on sait que l'un des amis d'Epicure se nommoit Carneade. J'ai cité sur ce sujet un passage de Ciceron dans la remarque M de l'article *Arcesilas*.

(a) *Plut. non posse vivi suaviter juxta Epicur. p.* 1089. *C.* ex versione Xylandri.

(b) *Voiez les lettres intitulées*, Les imaginaires & les visionnaires.

(c) Ἑταῖόν τι διηγεῖται μόγις ἐκφύγειν ἐκείνας φιλοσοφίας καὶ τὴν μυστικὴν ἐκείνην συναγωγήν. Seque ipsum narrat vix effugere potuisse nocturnas illas philosophandi consuetudines arcanamque illam conventiunculam. *Laert. l.* 10. *n.* 6.

(d) Cur item illud sodalitium comparetur gregi sociorum Ulyssis, ac jam à nostrorum plerisque dictæ Magorum Synagogæ. *Gassendus ubi supra lib.* 7. *c.* 1.

(e) *Id. ib.*

(f) *Laertius ubi supra.*

(g) *Cicero de natur. Deor. l.* 1. *n.m.* 135.

Avant que de quitter sa patrie il avoit donné au public (b) une édition de Musée en Grec & en Latin avec des notes; la vie (i) d'Epicure en François; & une dissertation (k) *de gloriâ*. Depuis qu'il est hors de France il a publié des reflexions (l) sur un chapitre de Theophraste; une dissertation (m) sur le Chenix de Pythagore; & un traité *de* (n) *vita & moribus Epicuri*. C'est dans ce dernier Ouvrage qu'il a entrepris de prouver qu'Epicure n'a point nié la providence de Dieu. Ceux qui voudront conoître le merite de ses (o) productions, & qui ne les auront pas, feront bien de consulter les Journalistes qui en ont parlé. Ils y trouveront une partie des éloges qui sont dûs à sa profonde érudition, & à son esprit penetrant. Quand il voudra produire les thresors de son cabinet, le public sera convaincu qu'il faudra que les Journalistes emploient les expressions les plus remplies de loüange, s'ils veulent lui rendre justice. Je m'étendrois davantage sur cette matiere, si l'amitié qui est entre nous ne m'avoit apris que je ne lui ferois pas plaisir. Voiez la preface du projet de ce Dictionaire que je lui ai adressée. Au reste on ne pouvoit pas soutenir plus doctement ni plus finement qu'il a fait, le paradoxe de l'orthodoxie d'Epicure sur le chapitre de la providence. Il n'a pas oublié de se prevaloir (p) du VIS ABDITA QUÆDAM de Lucrece. Lors que Mr. Minutoly eut sçu que ce livre de Mr. du Rondel avoit paru, il m'écrivit que dans le Recueil de Jean Michel Brutus il y a *une lettre de Pierre Victorius à Jean della Casa, Archevêque de Benevent, qui roule sur la question si Lucrece qui dans le commencement de son poëme invoque Venus, ne peche pas en cela contre la doctrine d'Epicure, & si cela est compatible avec l'inaction que ce Philosophe donnoit aux Dieux.*

(b) *A Paris chez Cramoisi* 1678. in 8.

(i) *A Paris chez Antoine Cellier* 1679. in 12. *On la rimprimée en Hollande avec un titre captieux. Voiez les Nouvelles de la Repub. des lettres, mois de Janvier* 1686. *pag.* 86.

(k) *Imprimée à Leide* 1680. in 12.

(l) *A Amsterdam* 1685. in 12.

(m) *A Amsterdam* 1690. in 12.

(n) *A Amsterdam* 1693. in 12.

(o) *Je ne pretens pas en avoir donné la liste complete.*

(I) *Il y eut un transfuge de sa secte.*] Ces gens-là pour l'ordinaire medisent furieusement du parti qu'ils quittent. L'envie de se venger de quelque injure, ou de faire acroire que ce n'est point par inconstance qu'ils en sont sortis les pousse à le decrier, & quelque suspects qu'ils puissent être, ils ne laissent pas de trouver beaucoup de credules. Je me souviens d'avoir lu qu'une Religieuse qui sortit de Port-roial fort mecontente, debita plusieurs petits contes (b) dont les Jesuites se prevalurent dans leurs écrits. Mais parlons du transfuge dont il est ici question. Il étoit frere de Metrodore, & il s'apelloit Timocrate. Il publia que l'on faisoit des assemblées nocturnes dans le jardin d'Epicure, desquelles il n'avoit pu s'échaper qu'avec mille difficultez (c). Comme il y avoit quelques femmes parmi les disciples d'Epicure, je vous laisse à penser quels commentaires on faisoit sur ces paroles de Timocrate. On est allé jusqu'à comparer avec le Sabath des sorciers (d) ces conventicules d'Epicure, & je ne doute point qu'on n'en ait dit la même chose que des assemblées des Adamites. (e) *Prater comessationes & compotationes possunt ea intelligi quæ in nocturnis Bonæ Deæ sacris patrari quondam objecta sunt.* Outre cela Timocrate faisoit passer Epicure pour un goulu & pour un ivrogne, que les excés de la goinfrerie faisoient vomir deux fois chaque jour (f). Epicure n'épargna pas ce deserteur de la secte, il écrivit contre lui, & le traita durement. On voit dans un Ouvrage de Ciceron qu'afin d'insulter ce philosophe, on supose que ses demêlez avec Timocrate n'étoient fondez que sur une bagatelle. (g) *Cum Epicurus ..... Metrodori sodalis sui fratrem Timocratem quia nescio quid in Philosophia dissentiret totis voluminibus concideret.* Il n'y a nulle bonne foi dans cette objection; & si jamais l'emportement d'un Ecrivain étoit excusable, ce seroit dans des disputes semblables à celles d'Epicure contre son disciple fugitif.

(K) *Un fort savant homme a soutenu ..... qu'Epicure n'a point nié la providence.*] Ce savant homme s'apelle Mr. du Rondel. Il étoit Professeur en éloquence dans l'Academie de Sedan depuis un assez bon nombre d'années, lors qu'on suprima cette Academie l'an 1681. Il se retira en Hollande, où son merite lui fit bientôt trouver de l'emploi: on l'apella à Maëstricht pour y être Professeur aux belles lettres. Il y exerce cette charge avec beaucoup de reputation.

(L) *Il s'est élevé tant d'illustres defenseurs de sa morale.*] Le savant Gassendi remarque qu'aussitôt que l'on commença de ressusciter les belles lettres au XV. siecle, il y eut d'habiles gens qui parlerent pour Epicure oprimé depuis tant de siecles barbares sous un tas de prejugez. (q) *Cum Epicurus, infamis fuisset habitus totâ illâ penè sæculorum serie, quâ litera bona sepulta jacuerunt; vix tamen libros humaniores, pulvere excusso, rediisse in manus ante duo ferè sæcula, quàm omnes penè eruditi symbolum pro eo contulerunt.* Il nomme Philelphe, Alexandre ab Alexandro, Cœlius Rhodiginus, Volaterran, & Jean François Pic (r). Il observe sur la foi de Jean Tritheme, que Baptiste Guarinus a fait un livre de la secte d'Epicure. Il ajoûte que Marc Antoine Bonciarius en avoit composé un, pour établir qu'Epicure est de tous les anciens philosophes celui qui s'est le plus aproché de la verité (s). Enfin outre Palingenius dont il raporte plusieurs vers à la loüange d'Epicure, il remarque qu'André Arnaud, Auteur Provençal, a fait une apologie de ce philosophe. (t) *Andreas Arnaudus Forcalqueriensis in hac Provincia Proseneschallus in libello, cui nomen* Joci, *Apologiam pro Epicuro inter cætera edidit, brevem illam quidem, & foliolis paucis; sed in quâ tamen ea delibantur ex Laertio præsertim, atque Seneca, unde convincatur, quod vir ille pereruditus initio proposuit,* fuisse Epicurum injustius lacessitum, & laniatum ab obtrectatoribus. Les curieux ne me sauront pas mauvais gré de trouver ici un plus long éclaircissement touchant cette apologie. J'en suis redevable à l'obligeant & très-docte Mr. Minutoly (v). Voici ce qu'il m'écrivit au mois de Novembre 1693. „ Je trouvai l'autre jour „ un petit livre imprime à Avignon intitulé, *Andreæ* „ *Arnaudi, Joci, Epistolæ, Rara, Epigrammata, Tu-* „ *muli, Apologia.* Cette derniere classe de pieces con- „ tient les apologies de Bacchus, d'Epicure, de Pha- „ laris, & d'Apulée..... Dans le recueil des épi- „ tres il y en a une de *Guirandus Arnaudo*, où après „ lui avoir parlé avantageusement de Ravisius Textor, „ dont il lui envoyoit les Dialogues comme une nou- „ veauté, il lui dit, *In nono Dialogo miraberis Texto-* „ *rem cujus scripta tantam doctrinam testantur, tam* „ *male de Epicuri voluptate testari, nec animadvertisse* „ *Epicurum opinione Sardanapalum re Stoicissimum,* „ *Bacchia-*

(c) *A Paris chez Antoine Cellier* 1679. in 12. *On la rimprimée en Hollande avec un titre captieux. Voiez les Nouvelles de la Repub. des lettres, mois de Janvier* 1686. *pag.* 86.

(p) *Pag.* 79.

(q) *Gassend. ubi supra l.* 7. *c.* 7. *p.m.* 224.

(r) *Je m'étonne qu'il oublie Laurent Valle.*

(s) *Voiez les paroles de Gassendi ci-dessus pag.* 639. *remarque C. où j'ai trouvé une faute.*

(t) *Gassendus ib.*

(v) *Pasteur & Professeur à Geneve.*

Digitized by Google

(a) Nic. Anton. Bibl. script. Hisp. to. 1. pag. 354.

(b) Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres mois de Janvier 1686. art. 9. pag. 86.

(c) Mr. Cocquelin dans l'approbation du livre laquelle contient 4. pages.

(d) Traité de la vertu des Payens au to 5. de ses Oeuvres in 12.

(e) Lettre 33. in 4.

(f) Voiez ses Oeuvres mêlées: on les a traduites d'Anglois en François & imprimées à Utrecht l'an 1694.

(g) On le voioit incessamment aux temples. Il faisoit force sacrifices, & force offrandes, &c. Du Rondel, vie d'Epicure p. 29. Voiez toute la fuite du passage, & dans l'édition Latine, voiez pag. 60.

(h) Id. pag. 34. de l'édition Françoise.

(i) Voiez une aplication de ceci dans les Nouvelles de la République des lettres, mois de Dec. 1684. au catalogue des livres nouveaux n. 2.

(k) Laert. l. 10. n. 10.

(l) Gassendi a traduit, nam sanctitatis quidem in Deos & charitatis in patriam fuit in eo affectus ineffabilis.

speculative, qu'il n'y a plus que des entêtez ou des ignorans qui en jugent mal. Il mourut dans les douleurs d'une retention d'urine, avec une patience & une constance toute particulière * l'an 2. de la 127. Olympiade. Il commençoit d'entrer dans sa 72. année. On ne sauroit dire assez de bien de l'honnêteté de ses mœurs, ni assez de mal de ses opinions sur la religion. Une infinité de gens sont orthodoxes, & vivent mal: lui au contraire & plusieurs de ses sectateurs avoient une mauvaise (M) doctrine, & vivoient bien. N'oublions pas qu'il avoit une très-

* Diog. Laert. lib. n. 15. & 22.

„ *Bacchanalia simulasse, & Curios vixisse.* Epigr. „ 152.

„ Nam licet illecebris hominem velit esse beatum,
„ Stoicus interea moribus ipse fuit.

„ *Ita* Frufius, *sed tu fusius nuper dicebas & docebas,* „ *cum non sine miratione opinionem quorundam rapiebas* „ *ad paradoxum de Bacchо, Epicuro, Phalaride, &* „ *Apulejo. O nostri saculi felicitudo, si omnes Epicuri* „ *essent, nulla hypocrisis, si Bacchi, nulla Bacchana-* „ *lia, si Phalarides, nulla injustitia, si Apulei, nulla* „ *ineloquentia.*„

J'ai oublié de dire que Gassendi a fait mention d'Erycius Puteanus parmi ceux qui ont loué Epicure. Le fameux Don Francisco de Quevedo fit imprimer à Madrid une apologie de ce philosophe l'an 1635. son livre est intitulé (a) *Epicteto Espanol en versos con consonantes, con el origen de los Estoicos y su defensa contra Plutarcho, y defensa de Epicuro contra la opinion comun.* Je n'ai point vu celle que Sarrazin a écrite en nôtre langue pour la morale d'Epicure. Le Sieur Colomiés en fait mention dans la page 125. de sa bibliotheque choisie. Mais j'ai vû les reflexions de Mr. de St. Evremont sur cette matiere: elles sont curieuses & de bon goût. On les trouve dans l'édition de ses Oeuvres contrefaite en Hollande l'an 1693. à la fin du 3. tome. On les avoit imprimées à Amsterdam l'an 1684. avec 3. ou 4. autres pieces du même Auteur. Mr. le Baron des Coutures publia la morale de ce philosophe avec des reflexions l'an 1685. l'édition de Paris fut contrefaite deux fois (b) en Hollande la même année. Ce livre fait voir Epicure par un très-beau côté, & vaut un panegyrique. Il nous produit le Chancelier de l'Eglise (c) & de l'Université de Paris, sur le pied d'un apologiste d'Epicure. La (d) Mothe le Vayer & e) Sorbiere ont joüe le même rôle; mais je ne croi point qu'en quelque pais, ou en quelque tems que l'on ait écrit pour ce philosophe, on ait égalé nôtre Gassendi. Ce qu'il a fait là-dessus est un chef-d'œuvre, le plus beau & le plus judicieux recueil qui se puisse voir, & dont l'ordonnance est la plus nette, & la mieux reglée. Mr. le Chevalier Temple si illustre par ses Ambassades, & par ses beaux livres, s'est declaré depuis peu le defenseur d'Epicure avec une adresse toute particuliere (f).

(M) *Une mauvaise doctrine & vivoient bien*] Rien n'est plus capable d'eteindre la devotion dans le cœur de l'homme, & de faire entierement renoncer à tout le culte de Dieu, que de croire que Dieu ne fait aucun bien ni aucun mal au genre humain, qu'il ne châtie point ceux qui l'offensent, & qu'il ne recompense point ceux qui le servent. Les Chretiens les plus devots, s'ils veulent être sinceres, avoüeront que le plus fort lien qui les unit avec Dieu, c'est de le regarder sous l'idée de bienfaisant; c'est de considerer qu'il distribuë des recompenses infinies à ceux qui lui obeïssent, mais que d'ailleurs il punit éternellement ceux qui l'offensent. Voici un homme qui s'aquittoit (g) des devoirs de la religion suivant la coutume de son païs, sans aucun motif d'interêt; car il faisoit profession de croire que les Dieux ne distribuoient ni peines ni recompenses. „ (h) Il étoit fort assidu aux tem- „ ples, & la premiere fois que Diocles le vit, il ne „ put s'empêcher de s'écrier, quelle fête! quel spec- „ tacle (i) pour moi de voir Epicure dans un temple! „ tous mes soupçons s'évanouissent, la pieté reprend „ sa place, & je ne vis jamais mieux la grandeur de „ Jupiter, que depuis que je voi Epicure à genoux. „ Ὦ παναγεῖς ὀφθαλμοῖ, &c. „ J'ajoûte à cela ces paroles de Laërce; (k) Τῆς μὲν γὰρ πρὸς Θεοὺς ὁσιότητος, καὶ πρὸς πατρίδα φιλίας ἄλεκτος ἡ διάθεσις. Selon quelques-uns elles veulent dire, (l) *qu'il eut un attachement ineffable à la pieté, & à l'amour de la patrie*, mais jusqu'ici les éditions de Laërce nous fournissent une autre interpretation. Les paroles Greques y signifient qu'Epicure ne se relâcha jamais ni dans le culte des Dieux, ni dans le zêle pour le bien de la patrie: *Nam quid de cultu in Deos, & de amicitia adversus patriam dicam quam constantissimè usque ad finem tenuit?* Il semble que le traducteur ait lu non pas ἄλεκτος, comme il y a dans l'imprimé, mais ἄληκτος. De quelque façon qu'on traduise, on trouve là un grand eloge de la pieté d'Epicure.

Pour réfuter pleinement ceux qui l'accusent de goinfrerie, il suffit de les renvoier au temoignage que ses ennemis mêmes lui ont rendu sur le chapitre de la frugalité. Voiez Seneque qui en qualité de grand Stoicien a dû le mordre en toutes rencontres, pour peu que les aparences lui fussent contraires; il ne laisse pas de convenir qu'on faisoit très-mauvaise chere dans le jardin d'Epicure. *Eo lubentius*, dit-il (m), *Epicuri egregia dicta commemoro, ut istis, qui ad illa confugient, spe mala inducti, qui velamentum sceleribus suis vitiorum habituros existimant, probem, quocumque ierint, honeste esse vivendum. Cum adierint eos hortulos, & inscriptum hortulis, Hospes hic bene manebis, hic summum bonum voluptas est: paratus erit istius domicilii custos, hospitalis, humanus, & te polenta excipiet, & aquam quoque large ministrabit, & dicet: Ecquid bene acceptus es? Non irritant, inquam, hi hortuli famem, sed extinguunt: nec majorem ipsis potionibus sitim faciunt, sed naturali & gratuito remedio sedant.* Peu s'en faut que de l'aveu de Seneque, les hôtes de nôtre Epicure ne vécussent au pain & à l'eau. Voiez plusieurs semblables autoritez dans le (n) livre que je cite. Pour ce qui est du plaisir venerien, non seulement les maximes & les conseils d'Epicure etoient extremement (o) sages; mais il prêchoit tellement d'exemple, que Chrysippe son perpetuel antagoniste se vit obligé d'expliquer ce phenomene, par l'insensibilité de temperament qu'il lui imputa. (p) *Scribit Stobaus quempiam fuisse qui & non iri captum amore virum sapientem dixerit, & ipsius Epicuri exemplo inter cæteros id probarit: Chrysippum autem contradixisse, & Epicurum quod attineret, excepisse nihil ex ejus exemplo concludi quoniam foret ἀναίσθητος, sensu carens.* Je renvoie aux beaux recueils de Gassendi (q); mais je ne puis me passer de ces paroles de Ciceron; (r) *Ac mihi quidem, quod & ipse bonus vir fuit, &* MULTI EPICUREI *fuerunt, & hodie sunt, & in amicitiis fideles, & in omni vita constantes & graves, nec voluptate, sed officio consilia moderantes, hac videtur major vis honestatis, & minor voluptatis. Ita enim vivunt quidam, ut eorum vita refellatur oratio, atque ut cæteri existimantur, dicere melius quàm facere, sic hi mihi videntur melius facere, quàm dicere.* Vous voiez là Epicure & plusieurs de ses sectateurs ornez de l'eloge de bons amis, d'honnêtes gens, de personnes graves qui rempliſſoient exactement les devoirs de la vertu. On leur objecte seulement qu'ils ne vivoient pas selon leurs principes: objection qui n'est pas moins vraie contre les orthodoxes, & qui à leur égard est mille fois plus honteuse. Ciceron vous met en fait qu'il n'y a rien à redire aux mœurs d'Epicure, & qu'on lui reproche seulement de n'avoir pas eu assez d'esprit, pour mettre d'accord ses dogmes avec sa conduite. (f) *Ratio ista quam defendis, præcepta quæ didicisti, quæ probas, funditus evertunt amicitiam, quamvis eam Epicurus, ut facit, in cœlum efferat laudibus. At omnit ipse amicitias, quasi quis illum neget, & bonum virum, & comem, & humanum fuisse. De ingenio ejus in his disputationibus, non de moribus quæritur.*

(m) Seneca epist. 21.

(n) Gassend. ubi supra l. 6. c. 3. & 4.

(o) Voiez Laërce l. 10. n. 118.

(p) Gassend. ib. l. 7. c. 4. il cite Stobée Serm. de ven. & am.

(q) Ibid. & c. 5. 6. 7.

(r) Cicero de finib. lib. 2. fol. 224. C.

(f) Id. ib.

RECHERCHE des causes de la mauvaise opinion qu'on a euë d'Epicure.

On s'étonnera peut-être qu'Epicure aiant pratiqué une si belle morale, soit tombé dans une infamie qui a rendu odieuse & sa secte, & sa memoire pendant plusieurs siecles par tout où il a été conu. Je fais là-dessus trois petites observations. J'observe premierement qu'il faut reconoître ici comme en plusieurs autres choses l'empire de la fatalité. Il y a des gens heureux, il y a des gens malheureux; c'est la meilleure raison qu'on puisse donner de leur diverse fortune. Je dis en second lieu que la concurrence d'Epicure avec le celebre philosophe qui fut le fondateur des Stoïciens, a dû produire de facheuses suites. Les Stoïciens faisoient profession d'une morale severe: se commettre avec ces gens-là c'étoit à-peu-près le même inconvenient, que d'avoir aujourd'hui des demêlez avec les devots. Ils interessoient la religion dans leur querelle, ils faisoient craindre que la jeunesse ne fût pervertie, ils allarmoient tous les gens de bien, on ajoûtoit foi à leurs delations: le peuple se persuade aisément que le vrai zêle, & l'austerité des maximes vont toûjours ensemble. Il n'y avoit donc point d'autils grans destructeurs de reputation que ces gens-là. Il ne faut donc pas trouver étrange qu'à force de decrier

Digitized by Google

très-bonne morale par raport à l'obeïſſance qui (N) eſt duë aux Magiſtrats. Il fut beaucoup plus celebre après (O) ſa mort que pendant ſa vie, comme Seneque l'a remarqué, & comme Metrodore l'avoit prédit.

(a) *Seneca de vita beata c. 12. p. m. 625.* Voiez les penſées ſur les Cometes pag. 535.

Il ne ſera pas inutile de donner ici un exemple de la malignité & de la mauvaiſe foi que l'on emploioit en cenſurant Epicure. Il fit un Ouvrage intitulé *le feſtin*, & il y traita la queſtion quel eſt le tems le plus propre à s'aprocher d'une femme. Ses cenſeurs voulant avoir un pretexte de medire repreſenterent infidelement ſon procedé, ils en changerent les circonſtances. Il faut bien qu'il ait été innocent (P) puis que Plutarque a eu l'équité de faire voir qu'il n'y avoit rien

(b) *Il a reconu que les mœurs d'Epicure étoient fort reglées,* jamb. 18. *Voiez Gaſſendi l. 7. c. 4.*

decrier Epicure, & d'emploier contre lui les fraudes pieuſes, les ſupoſitions de lettres, ils aient formé des impreſſions deſavantageuſes qui ont duré fort long tems. Je dis en troiſiéme lieu, qu'il étoit facile de donner un mauvais ſens aux dogmes de ce philoſophe, & d'effaroucher les gens de bien avec le terme de volupté dont il ſe ſervoit. Si l'on n'en avoit parlé qu'en y ajoûtant ſes explications, on n'eût pas gendarmé le monde; mais on écartoit avec ſoin tous les éclairciſſemens qui lui étoient favorables: & puis il ſe trouva quelques Epicuriens qui abuſerent de ſa doctrine. Ils ne ſe debaucherent pas à ſon Ecole, mais ils eurent la fineſſe de mettre à couvert leurs debauches ſous l'autorité d'un ſi grand nom. (a) *Non ab Epicuro impulſi luxuriantur, ſed vitiis dediti, luxuriam ſuam in philoſophiæ ſinu abſcondunt: & eo concurrunt, ubi audiunt laudari voluptatem. Nec æſtimatur voluptas illa Epicuri (ita enim mehercules ſentio) quam ſobria & ſicca ſit: ſed ad nomen ipſum advolant, quærentes libidinibus ſuis patrocinium aliquod ac velamentum.* Conſultez Gaſſendi qui develope ceci à merveilles, & qui montre de quelle maniere pluſieurs grans hommes entraînez par le torrent, ont ſuivi de ſiecle en ſiecle les prejugez établis, ſans examiner les choſes au fond. Pluſieurs Peres ſont dans le cas, mais Gregoire de Nazianze (b) ne ſe laiſſa point tromper, & je me ſouviens d'avoir lu dans Origene (c) que les ſectateurs d'Epicure s'abſtenoient de l'adultere autant que les Stoiciens, quoi qu'ils le fiſſent par un different motif.

(c) *Origenes contra Celſum lib. 7. p. 375.*

(d) *Remarque M lettre k pag. 1136.*

(N) *Par raport à l'obeïſſance qui eſt duë aux Magiſtrats.*] Nous avons vu ci-deſſus (d) comment on le loüe de n'avoir jamais varié dans le zéle pour le bien de la patrie. Il n'en ſortit point dans les tems fâcheux, il voulut avoir ſa part des maux que ſouffroient ſes compatriotes. Il ſe nourrit de fêves, & il en nourrit ſes diſciples pendant que Demetrius aſſiegeoit Athenes, & il les partagea avec eux comptées une par une: (e) Κυάμους πρὸς ἀριθμὸν μετ' αὐτῶν διανεμόμενον. *Fabas cum ipſis ad numerum partitum.* Il (f) ſouhaitoit de bons Souverains, & ſe ſoumettoit à ceux qui gouvernoient mal. C'eſt une maxime très-neceſſaire au bien public, c'eſt le fondement de la ſûreté de tous les Etats. Je ſuis temoin, diſoit un Sage (g) moderne, & non pas juge de la vie des Princes, & quand je n'aprouverois pas leur conduite, je me tiendrois ferme à ce vieux Oracle, *Bona tempora voto expetere, qualiacunque tolerare.* Cela eſt pris de Tacite (h), & ſe trouve auſſi dans la harangue qu'un Empereur fit à ſes ſoldats. (i) Χρὴ δ' ἄνδρας γυναίκας τε καὶ σώφρονας ἴυχεσθαι μὲν ὑπάρχειν τὰ βέλτιστα, φέρειν δὲ τὰ πρόσπτοντα. *Decet autem viros fortes atque moderatos optima quidem optare, ſed ferre quæcunque incidant.*

(e) *Plut. in Demetrio p. 905. A.*

(f) *Semper vota fecit pro Reipublicæ proſperitate ac vetere regimine, acquievit vero tempori præſenti ac Dominis ſorte datis. Donec iracundos habuit magiſtratus, patiens fuit ac docilis, quum verò bonos ac mites, gratus fuit ac obſequioſus. Rondellus de vita & moribus Epicuri, pag. 126.*

(g) *Balzac, lettre 24. du 14. livre, pag. 613. edit. in fol.*

(h) *Hiſtor. l. 4. c. 8.*

(i) *Alexander Severus apud Herodian. lib. 6. c. 3. pag. m. 262.*

(O) *Plus celebre après ſa mort que pendant ſa vie.*] Seneque parlant de pluſieurs grans hommes qui n'avoient pas reçu de leur ſiecle la juſtice qu'ils meritoient, n'oublie pas Epicure. *Quam multorum profectus*, dit-il (k), *in notitiam evaſere poſt ipſos? quam multos fama non excepit ſed eruit? Vides Epicurum, quantopere non tantum eruditiores, ſed hac quoque imperitorum turba miretur. Hic ignotus ipſis Athenis fuit, circa quas deliturerat. Multis itaque jam annis Metrodoro ſito ſuperſtes, in quadam epiſtola, cum amicitiam ſuam & Metrodori, grata commemoratione ceciniſſet, hoc noviſſime adjecit, nihil ſibi & Metrodoro inter bona tanta nocuiſſe, quod ipſos illa nobilis Græcia non ignotos ſolum habuiſſet, ſed pene inauditos. Numquid ergo non poſtea, quam eſſe deſierat, inventus eſt? numquid non opinio ejus emicuit? Hoc Metrodorus quoque in quadam epiſtola confitetur, ſe & Epicurum non ſatis eminuiſſe: ſed poſt, ſe & Epicurum, magnum paratumque nomen habituros, apud eos qui voluiſſent per eadem ire veſtigia.* Remarquez qu'au tems de Seneque non ſeulement les doctes, mais auſſi les ignorans avoient de l'admiration pour Epicure. Un Pere de l'Egliſe va temoigner que Metrodore ne ſe repaiſſoit pas d'illuſions, ou de vaines eſperances, en s'imaginant que la ſecte d'Epicure ſon bon ami feroit plus de bruit dans les ſiecles à venir, qu'elle n'en faiſoit pendant leur vie. Lactance

(k) *Seneca, epiſt. 79. p. m. 325.*

(l) déclare que cette ſecte a toûjours été plus floriſſante que les autres.

(P) *Puis que Plutarque a eu l'équité de faire voir.*] On conoît ſes preventions contre Epicure, & ainſi l'on eſt aſſûré qu'il ne lui fait point de grace, & que s'il le juſtifie, c'eſt parce qu'il trouve qu'on le critique mal-a-propos. Il commence par dire qu'on (m) *le deſchiroit comme homme impudent qui avoit importunément mis en avant un propos, qui n'eſtoit ne beau ni honeſte, & encore moins neceſſaire, meſmement en un banquet où il y avoit force jeunes gens, d'aller faire mention des œuvres de Venus, un homme vieil & ancien comme lui, devant de jeunes adoleſcens, & propoſer la queſtion, s'il eſt meilleur avoir affaire aux femmes devant ou apres le ſouper, cela ſembloit proceder d'extreme incontinence.* Il dit enſuite que *Zopyrus le medecin, qui eſtoit fort verſé* dans la lecture de ce philoſophe repreſenta à ces critiques: „ qu'ils n'avoyent pas aſſez diligemment leu le „ convive d'Epicurus, parce qu'il n'avoit pas pris ceſ„ te queſtion à traiter dés le commencement, com„ me un ſujet expreſſément choiſi, pour terminer „ encore leur devis à ne parler d'autre choſe que d'i„ celui: mais ayant fait lever les jeunes hommes de „ table, pour ſe pourmener apres le ſouper, il en „ commença à diſcourir pour les induire à continence „ & temperance, & les retirer des cupiditez diſſolues, „ comme de choſe touſiours dangereuſe à faire tom„ ber l'homme en quelque inconvenient, mais qui „ faiſoit encore plus de mal à ceux qui en uſoyent „ apres avoir bien beu & fait grand chere en un feſtin. „ Et quand bien, dit-il, il euſt pris pour ſon princi„ pal ſujet, le diſcourir de ce poinct-là, eſt-il imper„ tinent & du tout malſeant à un philoſophe de trai„ ter & enquerir du temps propre & commode à cou„ cher avec les femmes: ou bien (eſtant certain qu'il „ vaut trop mieux en uſer en temps oportun, & avec „ raiſon, qu'autrement) eſt-il deshoneſte d'en deviſer „ en un feſtin à la table, encore qu'il ne fuſt pas im„ pertinent d'en diſputer ailleurs? Quant à moi, il „ me ſemble au contraire, qu'on pourroit avec rai„ ſon reprendre & blaſmer un philoſophe qui diſpu„ teroit publiquement de plein jour en ſon eſcole, „ devant toute ſorte de gens, de ceſte matiere: mais „ eſtant la table miſe devant ſes familiers & amis, là „ où il eſt quelquefois expedient de diverſifier, en bu„ vant, un propos qui ſera ou tiede ou froid, com„ ment voulons-nous qu'il ſoit deshoneſte de dire & „ d'ouïr choſe qui ſoit ſalubre & utile aux hommes „ pour l'uſage de la compagnie des femmes? car „ quant à moi, (n) par le Chien, j'aimerois mieux que „ les eſquarquillemens (o) de Zenon euſſent eſté cou„ chez en quelque livre de banquet, & en quelque „ joyeux traité, qu'en une compoſition ſi grave & ſi „ ſerieuſe, comme ſont les livres du gouvernement „ de la choſe publique. „ Voilà donc Epicure juſtifié par un écrivain qui n'étoit guere de ſes amis, le voilà dis-je, juſtifié & quant au fond, & quant aux manieres, contre un tas de mediſans qui avoient tort dans le fond, & qui raportoient de mauvaiſe foi les circonſtances. Mais voici une autre ſorte de juſtification. Plutarque l'imite, il traite à table la même queſtion, il la tourne de tous les côtez, il en raiſonne en grand maître. C'eſt neanmoins l'un des plus graves Auteurs du Paganiſme, & celui qui ſe declaroit le plus conſtamment pour les bonnes mœurs. Ce qui doit aprendre à nos faux devôts, & à nos faux delicats qu'ils ſe ſcandaliſent temerairement de la liberté qu'on s'eſt donnée dans ce Dictionaire, de raporter ce qu'on nomme matieres graſſes. Nos medecins Chretiens, je parle même de ceux qui conſervent ſoigneuſement le caractere de la gravité, & qui temoignent beaucoup de zéle pour la pureté des mœurs, ne traitent-ils pas la même queſtion que l'on blâmoit Epicure d'avoir traitée? Quel que ſoit leur ſtyle la peuvent-ils examiner ſans remuer des ordures, & ſans ofrir à l'eſprit une infinité d'images obſcenes? Mais ne ſeroit-on pas ridicule de pretendre ſous ce pretexte, qu'ils ne doivent pas la diſcuter, quelque utiles que puiſſent être les reglemens, les menagemens, les obſervations qu'ils etalent? Notez qu'Amiot Evêque

(l) *Epicuri diſciplina celebrior ſemper fuit quam cæterorum. Lactant. divin. inſtit. l. 3. cap. 17.*

(m) *Plutarque au 3. livre des propos de table chap. 6. je me ſers de la verſion d'Amiot.*

(n) *C'étoit un ſerment parmi les anciens Grecs.*

(o) *Il y a au Grec* Νὴ τὸν κύνα, *ἢ τοῦ Ζήνωνος ἂν ἐβουλόμην διαμειρισμὸς ἐν Συμποσίῳ τινὶ ἢ παιδιᾶς μᾶλλον ἢ Σπουδῆς τοιαύτης ἐχόμενος Συγγεγράμμαῖ τῇ πολιτείᾳ καλλιλάχθαι.* Per canem adjuro optare me ſuos illos diamerismos obſcœnos Zenonem in convivio aliquo aut joco quam in tam ſerio de republica opere poſuiſſe. *Plut. in ſympoſ. lib. 3. c. 6. pag. 653.*

Digitized by Google

rien là qui ne fût digne d'un philoſophe. Le même Plutarque a fait un traité exprés pour prouver que l'on ne peut vivre agreablement dans les principes d'Epicure. Il fait voir entre autres choſes que la doctrine qui rejette la providence de Dieu, & l'immortalité de l'ame, ôte à l'homme une infinité (Q) de conſolations pendant la vie, & le reduit au deſeſpoir quand il faut mourir. Je ne regrette point que cet Auteur ſe ſoit abſtenu d'examiner ſi ceux qui nioient la providence dogmatiſoient plus conſequemment que ceux qui la reconoiſſoient, je veux dire ſi en ſupoſant comme faiſoient tous les philoſophes, que la matiere ne devoit qu'à elle-même ſon exiſtence, il n'étoit pas d'un plus ſolide raiſonnement de ſoutenir que les Dieux n'agiſſoient point ſur la matiere, que de ſoutenir qu'ils en diſpoſoient à leur fantaiſie. Encore un coup, je ne regrette point que Plutarque ne ſoit point entré dans l'examen de cette queſtion, car il étoit trop prevenu contre l'Epicureïſme, & trop engagé dans certaines hypotheſes, pour ne pas embarraſſer & embrouiller ce grand ſujet, mais je ſuis fâché de n'avoir lu aucun livre où il y eût quelque choſe touchant cette diſcuſſion. Il me ſemble que parmi tant d'Apologiſtes d'Epicure, il y en devoit avoir quelques-uns qui en condamnant ſon impieté, s'efforçaſſent de montrer qu'elle couloit naturellement (R) & philoſophiquement de l'erreur commune à tous les Paiens ſur l'exiſtence éternelle de la matiere. Je ferai quelques obſervations là-deſſus, qui montreront entre autres

d'Auxerre, & grand Aumônier de France, n'a fait nul ſcrupule de publier en François le chapitre dont j'ai cité des morceaux : cependant il eſt tout farci de matieres graſſes qu'il a exprimées bien naïvement. Avoüons auſſi que la morale de Plutarque y eſt très-belle, il veut par un principe de religion qu'on prenne la nuit : *Car tout le monde*, dit-il (a), *n'a pas le grand loiſir d'Epicurus, ni proviſion pour toute ſa vie de ce grand repos qu'il diſoit avoir aquis par les lettres & l'eſtude de philoſophie, ains n'y a celui qui ne ſe trouve par chacun jour aſſailli de pluſieurs afaires, & de pluſieurs exercices qui le travaillent infiniement, auſquels il n'eſt ni beau ni bon d'expoſer le corps ainſi reſolu, afoibli & debilité d'un furieux exploit de concupiſcence. Parquoi laiſſons lui tenir quant à lui ſa folle opinion, que les Dieux eſtans immortels & bien-heureux, ne ſe ſoucient & ne s'entremettent point de nos afaires : mais nous obeiſſans aux loix, us & couſtumes de noſtre pays, ainſi comme tous homme de bien doit faire, donnons-nous bien garde d'entrer le matin au temple, & de mettre la main aux ſacrifices, venans tout freſchement de faire un tel acte. Car il eſt honeſte qu'interpoſans la nuict & le ſommeil entredeux, & y mettans ſuffiſant eſpace & intervalle, nous-nous y venions preſenter purs & nets, comme nous eſtans levez en un autre jour nouveau avec toute nouvelle penſee, ainſi que dit Democritus.*

(a) *Plut. ibid. pag. 655.*

(Q) *La doctrine qui rejette la providence de Dieu, & l'immortalité de l'ame ôte à l'homme une infinité de conſolations.*] Plutarque prouve cela ſi ſolidement qu'après avoir lu ce qu'il expoſe, on ne peut-être aſſez étonné du pouvoir qu'ont ſur nôtre eſprit les premieres impreſſions de certains objets. La premiere idée qui ſe preſente à ceux qui veulent examiner l'état de l'irreligion, eſt l'idée d'une liberté fort heureuſe ſelon le monde, dans laquelle on ſatisfait tous ſes deſirs ſans aucune crainte, ſans aucun remors. Cette idée s'enracine ſi avant dans l'ame, & en occupe tellement la capacité, que ſi quelcun nous vient dire que l'état d'un homme pieux, n'eſt point comparable en fait d'avantages temporels, à celui d'un Epicurien, nous rejettons cela comme un menſonge très-abſurde. Et cependant ce menſonge pretendu a de ſon côté une foule de raiſons très-fortes, comme Plutarque l'a fait voir. La bonne foi de cet Auteur dans cette partie de ſa diſpute me paroît conſiderable, en cas qu'il ait bien conu combien ſes raiſons pouvoient ſervir à diſculper l'Epicureïſme, car s'il eſt certain qu'en niant la providence de Dieu, & l'immortalité de l'ame, on le prive de mille douceurs & de mille conſolations, ce n'eſt point par des motifs d'interêt, par amour propre, par attachement à la volupté qu'Epicure a choiſi l'hypotheſe philoſophique qu'il a enſeignée. Il auroit plutôt choiſi l'autre s'il ſe fût determiné par de ſemblables motifs. Il y a beaucoup de choſes à dire ſur cette matiere ; mais il vaut mieux les renvoier à un autre (b) livre, où j'examinerai auſſi une objection que Mr. le Fevre a propoſée contre Plutarque. Il l'accuſe (c) de s'être contredit, & pour le prouver il allegue ce que Plutarque diſputant contre Epicure a dit ſur les avantages, & ſur le bonheur temporel de la religion, & ce que le même Plutarque a ſoutenu en un autre endroit, que la ſuperſtition eſt pire que l'atheïſme.

(b) *Dans la ſuite des Penſées diverſes ſur les Comets.*

(c) *Tanaquil le Fevre, preface de ſa traduction du traité de Plutarque touchant la ſuperſtition. Voiez le auſſi à la fin de ſes remarques ſur ce traité.*

(R) *Que* l'impieté d'Epicure *couloit naturellement ..... de l'exiſtence éternelle de la matiere.*] Il y eut parmi les phyſiciens du Paganiſme une grande diverſité d'opinions ſur l'origine du monde, & ſur la nature de l'élement, ou des élemens dont ils pretendirent que les corps particuliers furent formez. Les uns ſoutinrent que l'eau fut le principe de toutes choſes, d'autres donnerent cette qualité à l'air, d'autres au feu, d'autres à des parties *homogenes*, &c. mais ils s'accorderent tous en ce point que la matiere du monde étoit improduite. Il n'y eut point de diſpute entre eux ſur la queſtion ſi quelque choſe avoit ete faite de rien, ils convinrent tous que cela étoit impoſſible, & par conſequent l'éternité independante qu'Epicure attribuoit aux atômes, n'étoit point un ſentiment que les autres ſectes puſſent condamner à l'égard de cette exiſtence neceſſaire & increée, car chacune d'elles attribuoit la même nature aux principes qu'elle admettoit. Or je dis que cette impieté une fois poſée que Dieu n'eſt point le createur de la matiere, il eſt moins abſurde de ſoutenir comme faiſoient les Epicuriens, que Dieu n'étoit pas l'auteur du monde, & qu'il ne ſe mêloit pas de le conduire, que de ſoutenir comme faiſoient pluſieurs autres philoſophes, qu'il l'avoit formé, qu'il le conſervoit, & qu'il en étoit le directeur. Ce qu'ils diſoient étoit vrai ; mais ils ne laiſſoient pas de parler inconſequemment, & c'étoit une verité intruſe, elle n'entroit point dans leur ſyſtême par la porte, elle y entroit par la fenêtre ; ils ſe trouvoient dans le bon chemin, parce qu'ils s'étoient égarez de la route, qu'ils avoient priſe au commencement. S'ils avoient ſçu s'y conduire, ils n'euſſent pas été orthodoxes, & ainſi leur orthodoxie étoit une production bâtarde & monſtrueuſe, elle étoit ſortie de leur ignorance par accident, ils en étoient redevables à l'incapacité de raiſonner juſte. Ce reproche étoit encore beaucoup plus fort à l'égard de philoſophes qui precederent Anaxagoras, puis qu'ils expliquerent (d) la generation du monde, ſans y faire intervenir le doigt de Dieu. Si après cela ils admettoient la providence divine, ils raiſonnoient beaucoup plus mal que ceux qui ne l'admettoient, qu'après avoir ſupoſé que l'entendement divin preſida au debrouillement du cahos, & à la premiere formation des parties de ce monde.

(d) *Voiez l'article* Anaxagoras, *remarque F.*

Si je n'en diſois pas davantage la plupart de mes lecteurs s'imagineroient, que je debite un paradoxe auſſi impie que le dogme même d'Epicure. Il faut donc developer tout ceci le plus nettement qu'il ſera poſſible. Pour cet effet je dois établir d'abord ce fondement, que ſelon le ſyſtême de tous les philoſophes paiens qui croioient un Dieu, il y avoit un être éternel & increé diſtinct de Dieu : c'étoit la matiere. Cet être ne devoit ſon exiſtence qu'à ſa propre nature. Il ne dependoit d'aucune autre cauſe ni quant à ſon eſſence, ni quant à ſon exiſtence, ni quant à ſes attributs, & à ſes proprietez. On n'a pu donc dire ſans choquer les loix & les idées de l'ordre, qui ſont la regle de nos jugemens & de nos raiſonnemens, qu'un autre être a exercé ſur la matiere un ſi grand empire, qu'il l'a tout-à-fait changée, & par conſequent ceux qui ont dit que la matiere, aiant exiſté par elle-même éternellement ſans être un monde, a commencé à être un monde lors que Dieu s'eſt apliqué à la mouvoir en cent façons diferentes, à la condenſer en un lieu, à la rarefier en un autre, &c. ont avancé une doctrine qui choque les notions les plus exactes, à quoi l'on ſoit tenu de ſe conformer en philoſophant. Si Epicure avoit ainſi queſtionné un Platonicien, *Dites moi, je vous prie, de quel droit Dieu a ôté à la matiere l'état, où elle avoit ſubſiſté éternellement ? quel eſt ſon titre ? d'où lui vient ſa commiſſion pour faire cette reforme ?* qu'auroit-on pu lui repondre ? Eût-on fondé le titre ſur la force ſuperieure dont Dieu ſe trouvoit doüé ? mais en ce cas-là ne l'eût-on point fait agir ſelon

Digitized by Google

autres choſes 1. que quand on n'eſt point dans le ſyſtême de l'Ecriture à l'égard de la creation, plus on raiſonne conſequemment, plus on s'égare. 2. Que ce ſyſtême eſt le ſeul qui ait l'avantage d'é-

lon la loi du plus fort, & à la maniere de ces conquerans uſurpateurs dont la conduite eſt manifeſtement opoſée au droit, & que la raiſon, & les idees de l'ordre nous font trouver condamnable? Eut-on dit que Dieu étant plus parfait que la matiere, il etoit juſte qu'il la ſoumît a ſon empire? mais cela même n'eſt pas conforme aux idées de la raiſon. Le plus excellent perſonnage d'une ville n'eſt pas en droit de s'en rendre maître, & il ne peut y dominer legitimement à moins qu'on ne lui confere l'autorité. En un mot nous ne connoiſſons point d'autre titre legitime de domination que celui que la qualité de cauſe, ou la qualité de bienfaiteur, ou celle d'acheteur, ou la ſoumiſſion volontaire, &c. peuvent conferer. Or rien de tout cela n'a lieu entre une matiere increée & la nature divine, il faut donc conclure que ſans violer les loix de l'ordre Dieu ne pourroit ſe rendre maître de cette matiere pour en diſpoſer à ſa fantaiſie. Si vous m'alleguez ce qui ſe paſſe entre l'homme & les autres animaux, cet empire qu'il exerce ſur les bêtes ſans les avoir ni produites (*a*), ni nourries, je vous repondrai (*b*) que ſes beſoins, ou ſes paſſions étant la baſe de cet empire, cela ne peut point ſervir à faire comprendre que Dieu ſe ſoit emparé du commandement ſur la matiere, lui qui n'a (*c*) beſoin de rien, & qui trouve en ſoi-même tout le fond de ſa beatitude infinie, & qui n'eſt capable d'aucune paſſion, & qui ne peut faire aucune action qui ne ſoit parfaitement conforme à la juſtice la plus exacte. Un Platonicien qu'on preſſeroit de la ſorte ſe verroit contraint de dire que Dieu n'exerça ſon pouvoir ſur la matiere que par un principe de bonté. Dieu, diroit-il (*), conoiſſoit parfaitement ces deux choſes; l'une qu'il ne feroit rien contre le gré de la matiere en la ſoumettant à ſon empire, car comme elle ne ſentoit rien, elle n'etoit point capable de ſe fâcher de la perte de ſon independance; l'autre qu'elle étoit dans un état de confuſion, & d'imperfection, un amas informe de materiaux dont on pouvoit faire un excellent édifice, & dont quelques-uns pouvoient être convertis en des corps vivans, & en des ſubſtances penſantes; il voulut donc communiquer à la matiere un état plus beau & plus noble que celui où elle etoit. Y a-t-il là quelque choſe qui ne ſoit digne de l'être ſouverainement juſte, & ſouverainement bon? Voilà ce me ſemble, ce qu'un Platonicien pourroit repondre de plus ſenſé; mais il me ſemble auſſi qu'Epicure ne demanderoit pas mieux que de voir reduite à ces termes-là cette controverſe. Il auroit beaucoup de difficultez à propoſer.

I. Il demanderoit en 1. lieu s'il peut y avoir un état plus convenable à une choſe que celui, où elle a toûjours été, & où ſa propre nature, & la neceſſité de ſon exiſtence l'ont miſe éternellement? une telle condition n'eſt-elle pas la plus naturelle qui ſe puiſſe imaginer? ce que la nature des choſes, ce que la neceſſité à laquelle tout ce qui exiſte de ſoi-même doit ſon exiſtence, a reglé & determiné, peut-il avoir beſoin de quelque reforme? ne doit-il pas durer neceſſairement une éternité, & n'eſt-ce pas une preuve que toute reforme viendroit trop tard, & ſeroit par conſequent incompatible avec la ſageſſe du reformateur?

II. Mais ſupoſons la maxime, *il vaut mieux tard que jamais, praſtat ſero quàm nunquam*, comment fera ce reformateur pour changer l'état & la condition de la matiere? ne faudra-t-il pas qu'il y produiſe le mouvement? & pour cela ne faudra-t-il pas qu'il la touche, & qu'il la pouſſe? S'il la peut toucher & pouſſer, il n'eſt pas diſtinct de la matiere, & s'il n'eſt pas diſtinct de la matiere, c'eſt à tort que vous admettez deux êtres increez, l'un que vous apellez matiere, l'autre que vous apellez Dieu, il n'y a en effet que de la matiere dans l'Univers, nôtre diſpute eſt finie, cet auteur du monde, ce directeur, cette providence divine dont il s'agiſſoit s'en vont en fumée. S'il eſt diſtinct de la matiere, il n'a aucune étenduë, dites moi donc comment il ſe pourra apliquer à des corps pour les chaſſer de leur place? le Platonicien repondroit que la matiere a eu toujours du mouvement, & qu'ainſi il a ſeulement falu le diriger: mais on lui repliqueroit que pour diriger le mouvement de certains corps, il en faut remuer d'autres. Cela paroît dans la manœuvre des vaiſſeaux, & dans toutes les machines, c'eſt pourquoi la nature divine ſi elle n'étoit pas corporelle ne pourroit pas plus aiſément donner une nouvelle determination à un mouvement exiſtant, que produire de nouveau le mouvement. Notez qu'Ariſtote a trouvé abſurde la ſupoſition du mouvement éternel de la matiere. Il refute très-bien Platon qui a dit (*d*) qu'avant la formation du monde, il y avoit dans les elemens une agitation dereglée, il le convainc de contradiction, & il obſerve en general contre tous ceux qui ont enſeigné que le mouvement anterieur à l'exiſtence du monde étoit en deſordre, qu'ils avançoient une abſurdité, vu que le mouvement qui convient à plus de choſes, & plus long tems doit être cenſé naturel, d'où il s'enſuit que la production du monde ſeroit plutôt un renverſement de l'état de la nature, qu'une introduction du vrai état naturel: (*e*) Ἔτι, τὸ ἀτάκτως, ἤδειν ἄν τις ἕτερος, ἢ τὸ παρὰ φύσιν, ἡ γὰρ τάξις ἡ οἰκεία, τῶν αἰδιλλῶν φύσις ἐστίν. ἀλλὰ μὴν καὶ τοῦτο ἄτοπον καὶ ἀδύνατον, τὸ, τὸ ἄπειρον ἀτακτον ἔχειν κίνησιν. ὅτι γὰρ ἡ φύσις ἐκείνη τῶν πραγμάτων, οἵαν ἔχει τὰ πλεῖα, καὶ τὸν πλεῖω χρόνον. συμβαίνειν ἂν αὐτοῖς τἐναντίον, τὴν μὲν ἀταξίαν εἶναι κατὰ φύσιν, τὴν δὲ τάξιν καὶ τὸν κόσμον παρὰ φύσιν. καί τοι ἴσως οὕτως ἔτυχε γιγνόμενα τῶν κατὰ φύσιν. *Præterea inordinatè quippiam fieri nil aliud eſt, quàm fieri præter naturam: ordo enim proprius ſenſibilium naturæ nimirum eſt. At verò & hoc abſurdum eſt ac impoſſibile, infinitum inquam inordinatum motum habere. Eſt enim ea natura rerum quam plures & majori tempore habent. Contrarium igitur ipſis accidit, inordinationem quidem eſſe ſecundum naturam, ordinem verò mundumve præter naturam: & tamen nihil eorum, quæ ſunt ſecundùm naturam fit ſorte fortuna.* C'eſt pourquoi il remarque qu'Anaxagoras (*f*) qui ſupoſa que les parties de la matiere étoient en repos quand le monde commença d'être produit, avoit entendu habilement cette afaire-là. Revenons à Epicure.

III. Ne comptons pour rien toutes mes raiſons *à priori*, ſi vous voulez, diroit-il en troiſiéme lieu au Platonicien. Je renonce même à cette objection, c'eſt que la bonté pour être loüable doit être accompagnée de jugement. Or nous ne voions pas que les perſonnes judicieuſes, quelque bon que ſoit leur naturel, s'ingerent de leur propre mouvement dans les deſordres domeſtiques de leur prochain: Ils ſe contentent (*g*) de mettre un bon ordre chez eux. Un Prince ſage remedie aux abus de ſon etat; mais il ne ſe mêle point de reformer les monarchies voiſines; il en laiſſe le ſoin à ceux à qui elles apartiennent. L'on pourroit preſupoſer ſur cette idée de ſageſſe, que Dieu ne pouvoit pas entreprendre de remedier aux imperfections de la matiere. Il n'en étoit pas reſponſable puis qu'il n'avoit eu nulle part à la production des corps. C'étoit l'ouvrage de la nature, & c'étoit donc à elle d'en diſpoſer. Je renonce à cette inſtance, diroit Epicure, & je vous permets de vous ſervir de l'exemple de ces heros, qui ont été mis au rang des Dieux (*h*) pour avoir rendu de grans ſervices au genre humain; voions d'un autre ſens ſi ces motifs de bonte dont vous parlez n'ont pas dû ceder à des raiſons de ſageſſe.

IV. Un agent ſage n'entreprend point de mettre en œuvre un grand amas de materiaux, ſans en avoir bien examiné les qualitez, & ſans avoir reconu qu'ils ſont ſuſceptibles de la forme qu'il auroit envie de leur donner. Et ſi la diſcuſſion de leurs qualitez lui fait conoître qu'ils ont des defauts incorrigibles, qui feroient que leur nouvelle condition ſeroit pire que la premiere, il ſe garde bien d'y toucher, il les abandonne à leur etat, & il juge qu'il ſe conduira & plus ſagement, & avec plus de bonté en laiſſant les choſes comme elles ſont, qu'en y donnant une autre forme qui deviendroit pernicieuſe. Or vous convenez vous autres Platoniciens (*i*) qu'il y a eu dans la matiere un vice réel, qui a été un obſtacle au projet de Dieu, un obſtacle, dis-je, qui n'a point permis à Dieu de faire un monde exempt des deſordres que nous y voions, & il eſt certain d'autre côté que ces deſordres rendent la condition de la matiere infiniment plus malheureu-

(*a*) *On parle ainſi parce qu'on conſidere les hommes & les bêtes en general, & non pas un homme en particulier qui achete, qui nourrit &c. une telle ou une telle bête.*

(*b*) *On ſupoſe que c'eſt Epicure qui repond cela, & non pas un homme qui a lu dans la Geneſe quelle eſt la ſource legitime de l'autorité que nous exerçons ſur les animaux.*

(*c*) Omnis enim per ſe divum natura neceſſe eſt Immortali ævo ſummâ cum pace fruatur . . . . Ipſa ſuis pollens opibus, nihil indiga noſtri. *Lucret. lib. 1. v. 57.*

(*) *Notez qu'il faudroit que ce Platonicien preſſé par les objections d'Epicure, abandonnât le ſentiment que Plutarque attribuë à Platon touchant l'ame de la matiere. Voiez la remarque T vers la fin.*

(*d*) Πρὶν γενέσθαι τὸν κόσμον ἐκινεῖτο τὰ στοιχεῖα ἀτάκτως. Elementa inordinate movebantur antea quam mundus eſſet. *Plato in Timæo apud Ariſtotelem de cælo lib. 3. c. 2. pag. m. 370. G.*

(*e*) *Ariſtotel. de cælo lib. 3. cap. 2. pag. 371. B.*

(*f*) Ἔοικε δὲ τοῦτό γε αὐτὸ καλῶς Ἀναξαγόρας ὑπολαμβάνειν. ἐξ ἀκινήτων γὰρ ἤρξατο κοσμοποιεῖν. Videtur autem Anaxagoras hoc ipſum bene accepiſſe: ex immobilibus enim incipit conficere mundum. *Id. ibid. C.*

(*g*) *Voiez Eraſme ſur le proverbe* Ædibus in noſtris quæ prava aut recta geruntur, *qui eſt le 85. de la 6. centurie de la 1. chiliade p. m. 222.*

(*h*) Romulus, & Liber pater, & cum Caſtore Pollux, Poſt ingentia facta, Deorum in templa recepti, Dum terras hominumque colunt genus, aſpera bella Componunt, agros aſſignant, oppida condunt, *Horat. epiſt. 1. lib. 2. v. 5.*

(*i*) Nota, Materiam *inobſequentem*, & ab eâ *Prava* eſſe. Plato ſæpè hæc tangit, & huc tranſit: ut cum dicit Materiam, aut in ea Ψυχὴν ἄτακτον, καὶ πανοῦργον: *Animam, incompoſitam & mali auctorem, ſive maleficam* iterumque: ἐναντίαν καὶ ἀπείθαλον τῇ ἀγαθουργῷ φύσει: *adverſariam & rebellem Beneficæ Naturæ*, id eſt Deo. Animam ſive Vim in Materia dicit: neque enim ipſam per ſe vult malam, ſed latens in ea aliquid, quod in generatione ſe exſerit & promit. Imò duas *Mundi animas ab eo ſtatui, natu jam grandiore, in Libris de Legibus; & cum diu fluctuaſſet, Beneficam ac Maleficam*; Plutarchus eſt auctor. *Lipſius Phyſ. Stoicor. l. 1. diſſert. 14. pag. m. 867. Il cite Plutarque* de Iſide & Oſir. *Il devoit le citer auſſi* de animæ procreat. ex Timæo. *Voiez auſſi Maxime de Tyr Serm. 25.*

F 2 ſe,

Digitized by Google

d'établir les fondemens ſolides de la providence (S) & des perfections de Dieu. Il n'y a rien

ſe, que ne l'étoit l'état éternel, ineceſſaire, & ndependant ſous lequel elle avoit éte avant la generation du monde. Tout étoit inſenſible ſous cet etat: le chagrin, la douleur, le crime, tout le mal phyſique, tout le mal moral y étoient inconus. On n'y ſentoit à la verité aucun plaiſir; mais cette privation de bien n'étoit pas un mal, car elle ne ſauroit être un malheur qu'entant qu'on s'en aperçoit, & qu'on s'en afflige. Vous voiez donc qu'il n'étoit pas d'une bonté ſage de faire changer d'état à la matiere, pour la metamorphoſer en un monde tel que celui-ci. Elle contenoit en ſon ſein les ſemences de tous les crimes, & de toutes les miſeres que nous voions; mais c'étoient des ſemences infecondes, & dans cet état elles ne faiſoient pas plus de mal, qui ſi elles n'euſſent pas exiſté: elles n'ont été pernicieuſes & funeſtes qu'après que les animaux en ont éte éclos par la formation du monde. Ainſi la matiere étoit une (a) Camarine qu'il ne faloit pas remuër. Il faloit la laiſſer dans ſon repos éternel, & ſe ſouvenir que plus on agite une matiere puante, plus on repand à la ronde ſon infection. Ne doutons pas que la nature divine ne ſe ſoit conduite par cette idée. Ce n'eſt donc pas elle qui a fait le monde.

V. On ne pourroit pas repondre à Epicure que Dieu ne prevoioit pas la malignité des ames, qui ſeroient ecloſes de ces ſemences de la matiere, car il repliqueroit tout auſſi-tôt, 1. que par là on attribuëroit à Dieu une ignorance, qui auroit eu des ſuites funeſtes, 2. que pour le moins Dieu auroit remis les choſes au premier état, après avoir vu les mauvais effets de ſon ouvrage; & qu'ainſi le monde n'auroit pas dure juſques au tems, où lui Epicure diſputoit ſur la doctrine de la providence avec un Platonicien.

VI. Sa derniere objection ſeroit la plus forte de toutes. Il auroit repreſenté à ſon adverſaire que la notion la plus intime, la plus generale, la plus infaillible que l'on ait de Dieu, eſt que Dieu (b) jouit d'une parfaite beatitude. Or cela eſt incompatible avec la ſupoſition de la providence, car s'il gouverne le monde, il l'a créé: s'il l'a créé, il avoit prevu tous les deſordres qui y ſont, ou il ne les avoit pas prevus. S'il les avoit prevus on ne peut pas dire qu'il eût fait le monde par un principe de bonté, ce qui renverſe la meilleure reponſe du Platonicien. S'il ne les avoit point prevus, il eſt impoſſible qu'en voiant le mauvais ſuccez de ſon ouvrage, il n'ait eu un très-grand chagrin. Il ſe ſentoit convaincu d'avoir ignoré les qualitez des materiaux, ou de n'avoir pas eu la force d'en vaincre la reſiſtance, comme il l'avoit eſperé ſans doute. Il n'y a point d'ouvrier qui puiſſe conoître ſans chagrin que ſes eſperances l'ont trompé, qu'il n'a peu parvenir à ſon but, qu'aiant eu deſſein de travailler au bien public, il a fait une machine ruïneuſe, &c. Nous avons bien des idées pour conoître que Dieu ne ſe peut jamais trouver dans un tel cas; mais non pas pour conoitre que ſi par impoſſible il s'y trouvoit, il ne ſeroit pas à plaindre, & très-malheureux.

VII. Si vous ſupoſez enſuite qu'au lieu de ruïner un tel ouvrage, il s'obſtine à le conſerver, & à travailler ſans fin & ſans ceſſe ou à la reparation des defauts, ou à faire enſorte qu'ils ne s'augmentent, vous nous donnez l'idée de la plus malheureuſe nature qui ſe puiſſe concevoir. Il avoit voulu conſtruire un magnifique palais pour y loger commodement les creatures animées, qui devoient ſortir du ſein informe de la matiere, & pour les y combler de bienfaits, & il ſe trouva que ces creatures ne firent que s'entre-manger, incapables qu'elles étoient de continuer à vivre, ſi la chair des unes ne ſervoit d'aliment aux autres. Il ſe trouva que le plus parfait de ces animaux n'épargna pas même la chair de ſon ſemblable; il y eut des antropophages, & ceux qui ne ſe porterent pas à cette brutalité, ne laiſſerent pas de ſe perſecuter les uns les autres; & d'être en proie à l'envie, à la jalouſie, à la fraude, à l'avarice, à la cruauté, aux maladies, au froid, au chaud, à la faim, &c. Leur auteur lutant continuellement avec la malignité (c) de la matiere productrice de ces deſordres, & obligé d'avoir toûjours (d) la foudre à la main, & de verſer ſur la terre la peſte, la guerre, & la famine, qui avec les roües & les gibets dont les grans chemins abondent, n'empêchent pas que le mal ne ſe maintienne, peut-il être regardé comme un être heureux? peut-on être heureux quand au bout de quatre mille ans de travail on n'eſt pas plus avancé, qu'au premier jour dans l'ouvrage qu'on a entrepris, & que l'on ſouhaite paſſionnement d'achever? Cette image d'infortune n'eſt-elle pas auſſi parlante que la roüe d'Ixion, que la pierre de Siſyphe, que le tonneau des Danaïdes?

Je ne dis rien qui ne ſoit très-vraiſemblable quand je ſupoſe qu'Epicure ſe perſuadoit que les Dieux ſe ſeroient bientôt repentis d'avoir fait le monde, & que la peine de gouverner un animal auſſi indocile, & refractaire que l'homme, troubleroit leur felicité. Ne voions-nous pas dans l'Ecriture que le vrai Dieu s'accommodant à nôtre portée s'eſt revelé comme un être qui après avoir conu la mechanceté de l'homme (e) ſe repentit & fut marri de l'avoir créé, & comme un être qui ſe tâche, & qui ſe plaint (f) du peu de ſuccés de ſa peine? (g) *Il dit quant à Iſrael, j'ai tout le jour eſtendu mes mains contre un peuple rebelle & contrediſant.* Je ſai bien que le même livre qui nous aprend toutes ces choſes nous aprend auſſi à rectifier l'idée qu'elles preſentent d'abord, mais Epicure deſtitué des lumieres de la revelation ne pouvoit pas redreſſer ſa philoſophie. Il faloit neceſſairement qu'il ſuivît la route qu'un tel conducteur lui montroit. Or en le ſuivant fidelement & apuié ſur ces deux principes, l'un que la matiere exiſtoit par elle-même, & ne ſe laiſſoit point manier ſelon les deſirs de Dieu, l'autre que la felicité de Dieu ne peut jamais être troublée le moins du monde, il a dû trouver ſon port dans cette concluſion-ci, c'eſt qu'il n'y a point de providence divine. Nous tirerons de cela quelques conſequences au profit des veritez de la religion Chretienne. Voiez la remarque qui ſuit. Notez que ſi au lieu de mettre Epicure aux priſes avec un Platonicien, je l'avois fait diſputer avec un prêtre d'Athenes, il auroit remporté la victoire plus facilement. Voiez la remarque ſuivante.

(S) Le *ſyſtéme* de l'Ecriture *eſt le ſeul qui ait l'avantage d'etablir les fondemens ſolides de la providence & des perfections de Dieu.*] Les objections d'Epicure qui ont été étalées dans la remarque precedente, & qui pouvoient mettre à bout les philoſophes du Paganiſme, diſparoiſſent & s'évanouiſſent comme de la fumée par raport à ceux à qui la revelation à enſeigne que Dieu eſt le createur du monde tant à l'égard de la matiere qu'à l'égard de la forme. Cette verité eſt d'une importance nonpareille, car on en tire comme d une ſource feconde les dogmes les plus ſublimes, & les plus fondamentaux, & l'on ne ſauroit poſer l'hypotheſe opoſée à celle-là ſans ruïner pluſieurs grans principes du raiſonnement. De ce que Dieu eſt le createur de la matiere, il reſulte 1. Qu'avec l'autorité la plus legitime qui puiſſe être, il diſpoſe de l'Univers comme bon lui ſemble. 2. Qu'il n'a beſoin que d'un ſimple acte de ſa volonté pour faire tout ce qu'il lui plaît. 3. Que rien n'arrive que ce qu'il a mis dans le plan de ſon ouvrage. Il s'enſuit de là que la conduite du monde n'eſt pas une affaire qui puiſſe ou fatiguer ou chagriner Dieu, & qu'il n'y a point d'évenemens quels qu'ils puiſſent être qui puiſſent troubler ſa beatitude. S'il arrive des choſes qu'il a defendues, & qu'il punit, elles n'arrivent pas neanmoins contre ſes decrets, & elles ſervent aux fins adorables qu'il s'eſt propoſées de toute éternité, & qui ſont les plus grans myſteres de l'Evangile. Mais pour mieux conoître l'importance de la doctrine de la creation, il faut auſſi jetter la vuë ſur les embarras inexplicables à quoi s'engagent ceux qui la nient. Conſiderez donc ce qu'Epicure pouvoit objecter aux Platoniciens comme on la vu ci-deſſus, & ce qu'on peut dire aujourd'hui contre les Sociniens. Ils ont rejetté les myſteres Evangeliques, parce qu'ils ne les pouvoient accorder avec les lumieres de la raiſon. Ils ne ſe ſeroient point ſuivis, s'ils étoient tombez d'accord que Dieu a creé la matiere, car ce principe philoſophique *ex nihilo nihil fit, rien ne ſe fait de rien*, eſt d'une auſſi grande évidence que les principes en vertu deſquels ils ont nié la Trinité, & l'union hypoſtatique. Ils ont donc nié la creation; mais que leur eſt-il arrivé? C'eſt de tomber (h) dans un abyme en fuiant un autre abyme; il a falu qu'ils reconuſſent l'exiſtence independante de la matiere, & que cependant ils la ſoumiſſent à l'autorité d'un autre être. Il a falu qu'ils avoüaſſent que l'exiſtence neceſſaire peut convenir à une ſubſtance qui eſt d'ailleurs toute chargée de defauts & d'imperfections, ce qui renverſe une notion très-évidente, ſavoir que ce qui ne depend de quoi que ce ſoit pour exiſter éternellement, doit être infini en perfection, car qui eſt-ce qui auroit mis des bornes à la puiſſance, & aux attributs d'un tel être? En un mot ils ont à (i) repondre à la plupart des dificultez que j'ai ſupoſé qu'Epicure pouvoit propoſer aux philoſophes qui admettoient l'éternité de la matiere.

(a) *Voiez Eraſme ſur le proverbe* movere Camarinam. *C'eſt le 64. de la 1. centurie de la 1. chiliade. Il cite ce vers Grec* Μὴ κινεῖν καμαρίναν. αἰνότατος γὰρ ἀμῆσαι. Ne moveas camarinam, etenim non tangere præſtat.

(b) *Voiez les vers de Lucrece citez ci-deſſus pag.* 1139. *lettre c, & dans la remarque I de l'article* Spinoza *n.* V.

(c) Utrum ... Deus quod vult efficiat, an in multis rebus illum tractanda deſtituant, & à magno artifice prave formentur multa, non quia ceſſat ars, ſed quia id in quo exerceatur ſæpe inobſequens arti eſt. *Seneca in præf. lib. 1. quæſt. natur.*

(d) Neque per noſtrum patimur ſcelus iracunda Jovem ponere fulmina. *Horat. od. 3. lib. 1.*

(e) *Geneſe chap. 6. v. 5. & 6.*

(f) *Eſaie chap. 5. & paſſim alibi dans les Prophetes & dans les Pſeaumes.*

(g) *Epitre aux Romains ch. 10. v. 21.*

(h) Incidit in Scyllam cupiens vitare Charybdim. *Voiez Eraſme chil. 1. centur. 5. n. 4.*

(i) *Notez qu'on aſſure qu'il y a eu des Sociniens qui ſont devenus Spinoziſtes à cauſe des dificultez qu'ils ont trouvées dans l'hypotheſe d'un principe materiel exiſtant par lui-même & diſtinct de Dieu.*

Digitized by Google

rien de plus pitoiable que la methode dont Epicure se servoit (T) pour expliquer la liberté des actions humaines.

EPIS-

tiere. Inferez delà en passant qu'il est très-utile à la vraie religion que l'on fasse voir que l'eternité de la matiere entraine après soi la destruction de la providence divine. On montre par ce moien la necessité, la verité & la certitude de la creation.

Je suis sûr qu'un des plus grans philosophes de ce siecle, & en même tems l'un des ecrivains les plus zélez pour les dogmes de l'Evangile, tombera d'accord qu'en faisant l'apologie d'Epicure telle qu'on l'a vue *ex hypothesi* dans la remarque precedente, on rend beaucoup de service à la vraie Foi. Il enseigne non seulement qu'il n'y auroit point de providence, si Dieu n'avoit point crée la matiere, mais même que Dieu ignoreroit qu'il y eût une matiere, si elle etoit increée. Je raporterai un peu au long ses paroles: les Sociniens y trouveront leur condamnation. (a) „ Que les Philosophes sont stupides & ridicules! „ Ils s'imaginent que la création est impossible, par- „ ce qu'ils ne conçoivent pas que la puissance de Dieu „ soit assez grande pour faire de rien quelque chose. „ Mais conçoivent-ils bien que la puissance de Dieu „ soit capable de remuër un fêtu? S'ils y prennent „ garde ils ne conçoivent pas plus clairement l'un que „ l'autre: puis qu'ils n'ont point d'idée claire d'efficace „ ou de puissance. Desorte que s'ils suivoient leur „ faux principe, ils devroient assûrer que Dieu n'est „ pas mêmes assez puissant pour donner le mouve- „ ment à la matiére. Mais cette fausse conclusion les „ engageroit dans des sentimens si impertinens & si „ impies, qu'ils deviendroient bien-tôt l'objet du mé- „ pris & de l'indignation des personnes mêmes les „ moins éclairées. Car ils se trouveroient bien-tôt „ reduits à soutenir qu'il n'y a point de mouvement „ ou de changement dans le monde, ou bien que tous „ ces changemens n'ont point de cause qui les pro- „ duise, ni de sagesse qui les régle. . . . . (b) Si „ la matiere étoit increée, Dieu ne pourroit la mou- „ voir ni en former aucune chose. Car Dieu ne peut „ remuër la matiére, ni l'arrenger avec Sagesse sans „ la connoitre. Or Dieu ne peut la connoitre, s'il „ ne lui donne l'être. Car Dieu ne peut tirer ses con- „ noissances que de lui même. Rien ne peut agir en „ lui, ni l'éclairer. Si Dieu ne voyoit donc point en „ lui même, & par la connoissance qu'il a de ses vo- „ lontez l'existence de la matiere; elle lui seroit éter- „ nellement inconnuë. Il ne pourroit donc pas l'ar- „ renger avec ordre ni en former aucun Ouvrage. Or „ les Philosophes demeurent d'accord aussi bien que „ toi, que Dieu peut remuër les corps. Ainsi, quoi „ qu'ils n'ayent point d'idée claire de puissance ou „ d'efficace, quoi qu'ils ne voyent nulle liaison entre „ la volonté de Dieu & la production des créatures, „ ils doivent reconnoître que Dieu a creé la matiére, „ s'ils ne veulent le rendre impuissant & ignorant, ce „ qui est corrompre l'idée qu'on a de lui & nier son „ éxistence. „

(a) Le Pere Malebranche, Meditations Chrétiennes, 9. Meditation, n. 3. p. m. 140.

(b) Id. ib. n. 5 pag. 141 142.

Fictions d'une dispute entre Epicure & un Prêtre Payen.

Ne finissons pas sans faire cette observation. J'ai fait disputer Epicure contre un philosophe Platonicien. Ce n'étoit pas menager ses avantages, car il seroit venu plus facilement à bout de la plupart des autres Sectes que de celle de Platon. Mais son plus grand avantage eût été de disputer avec un Prêtre. Donnons un essai de cela: feignons qu'Epicure lui disoit, vous me traitez d'impie parce que j'enseigne que les Dieux ne se mêlent point du gouvernement du monde, & moi je vous accuse de ne savoir pas raisonner, & outre cela de faire un grand tort aux Dieux. Est-ce suivre les lumieres de la raison que de croire que Jupiter a toute puissance sur la machine du monde, lui qui est fils de Saturne & petit-fils du Ciel? C'est bien à une Divinité de trois jours comme lui à conduire la matiere qui est un être éternel, & independant? Sachez que tout ce qui a commencé n'est que d'hier & d'aujourd'hui en comparaison de l'éternité. Ne renversez donc point l'ordre en soumettant à un Dieu si jeune la matiere de l'Univers. Passons à l'autre point, repondez moi s'il vous plaît: les Dieux sont-ils contens de leur administration, ou en sont-ils mecontens? prenez bien garde à mon dilemme, s'ils sont contens de ce qui se passe sous leur providence, ils se plaisent au mal, s'ils en sont mecontens ils sont malheureux; or il est contre les notions communes qu'ils aiment le mal, & qu'ils ne soient pas heureux. Ils n'aiment point le mal, repondroit le Prêtre, ils le regardent comme une offense qu'ils puniissent severement, de là viennent les pestes, les guerres, les famines, les naufrages, les inondations &c. Je conclus de vôtre reponse, repliqueroit Epicure, qu'ils sont malheureux, car il n'y a point de vie plus malheureuse que d'être continuellement exposé à des offenses, & continuellement obligé à s'en venger. Le peché ne cesse point parmi les hommes, il n'y a donc aucun moment dans la journée où les Dieux ne reçoivent des afronts; la peste, la guerre, & les autres maux que vous venez de nominer ne cessent jamais sur la terre, car s'ils finissent de tems en tems dans un pais, ils ne finissent jamais à l'égard de tous les peuples, & ainsi les Dieux n'ont pas plutôt achevé de se venger d'une nation, qu'il faut qu'ils commencent d'en punir une autre. C'est toûjours à recommencer; quelle vie est-ce que cela? Que (c) pourroit-on souhaiter de plus atroce à son mortel ennemi? J'aime bien mieux leur attribuër un état tranquille, & sans aucun soin. Mais, diroit le Prêtre, vous voulez donc qu'ils regardent de sens froid & sans y aporter nul remede les desordres du genre humain. Cette indiference leur est-elle bien honorable? ne sont-ils pas venus depuis que le ciel étoit formé? diroit Epicure, ne dites-vous pas que le plus ancien des Dieux qui regnent presentement compte le Ciel pour son grand pere? ils n'ont donc point fait le monde, ce n'est donc point à eux à s'interesser à ce qui se passe sur la terre, ou ailleurs? Ils savent que la matiere existe de toute eternité, & qu'on ne change pas la necessité fatale des êtres qui existent par eux-mêmes: ils laissent donc passer le torrent, & n'entreprenent pas de reformer un ordre immuable. Et il ne faudroit pas s'étonner que leurs perfections fussent limitées, car vous avoüez que celles de la matiere qui existe éternellement sont fort petites. Vôtre Jupiter & ses assesseurs au conseil celeste n'ont pas bonne grace de vouloir punir l'impudicité, eux qui sont si infidelles à leurs épouses, & qui ont violé tant de filles. Vous ne sauriez du moins nier, repondroit le Prêtre, que le dogme de la providence ne serve beaucoup à tenir les peuples dans leur devoir. Ce n'est pas dequoi il s'agit, lui repondroit-on: ne changez pas l'état de nôtre dispute. Nous cherchons non pas ce qui peut avoir été établi comme une invention utile, mais ce qui émane veritablement des lumieres de la raison.

(c) Hostibus evenient talia dona meis.

(T) *Rien de plus pitoiable que sa methode . . . d'expliquer la liberté.*] Il n'y a point de systême d'où la necessité fatale de toutes choses sorte plus inévitablement que de celui qu'Epicure emprunta de Leucippe & de Democrite, car ce qu'ils disoient que le monde s'étoit formé par hazard, ou par la rencontre fortuite des atomes, n'excluoit que la direction d'une cause intelligente, & ne signifioit point que la production du monde ne fût la suite des loix éternelles & necessaires du mouvement des principes corporels. Aussi est-il certain que Democrite attribuoit toutes choses à un destin necessitant. (d) *Quum duæ sententiæ fuissent veterum philosophorum, una eorum qui censerent, omnia ita fato fieri, ut id fatum vim necessitatis afferret, in qua sententia* DEMOCRITUS, *Heraclitus, Empedocles, Aristoteles fuit: altera eorum, quibus viderentur sine ullo fato esse animorum motus voluntarii: Chrysippus tanquam honorarius arbiter* &c. Epicure ne pouvant pas s'accommoder d'une opinion qui paroissoit renverser toute la morale, & reduire l'ame humaine à la condition d'une machine, abandonna sur ce point le systême des atômes, & se rangea du parti de ceux qui admettoient le franc arbitre dans la volonté de l'homme. Il se declara contre la necessité fatale, & il prit même des precautions inutiles, car de peur que l'on n'inferât que si toute proposition est vraie ou fausse, tout arrive fatalement, il nia que toute proposition (e) soit vraie ou fausse? Cependant il auroit pu accorder cela sans que personne en eût pu raisonnablement conclure la necessité du *fatum*. Considerez bien de quelle maniere Ciceron lui montre la verité de ce que je viens de dire. (f) *Licet enim Epicuro concedenti, omne enunciatum aut verum aut falsum esse, non vereri ne omnia fato fieri sit necesse. Non enim æternis caussis natura necessitate manantibus, verum est id quod ita enunciatur, Descendit in Academiam Carneades, nec tamen sine caussis. Sed interest inter caussas fortuito antegressas, & inter caussas cohibentes in se efficientiam naturalem. Ita & semper verum fuit, Morietur Epicurus, quum duo & septuaginta annos vixerit, Archonte Pitharato: neque tamen erant caussæ fatales cur ita accideret: sed quod ita cecidisset, certè casurum sicut cecidit fuit.* Cette doctrine de Ciceron a été amplement developée dans les cours de philosophie des Jesuites; il n'y a point de philosophes plus ardens qu'eux

(d) Cicero de fato p. m. 94. Voiez ci-dessous page 1142. lettre d.

(e) Voiez Ciceron de natura Deor. lib. 1. pag. m. 97. & quæst. Academ. l. 4. fol. m. 210. C.

(f) Id. de fato pag. 75. 48. 49.

Digitized by Google

EPISCOPIUS (SIMON) l'un des plus habiles hommes du XVII. ſiecle, & la principale colonne de la Secte des Arminiens, étoit d'Amſterdam. Il y nâquit l'an 1583. & y aiant

qu'eux à ſoutenir que *duarum propoſitionum contradictoriarum de futuro contingenti, altera eſt determinate vera, altera falſa*, & neanmoins on ne voit guere de gens qui ſe declarent plus qu'eux pour le dogme de la liberté d'indiference. Concluons de là qu'il ſe trouve des moiens de concilier le franc arbitre de l'homme avec l'hypotheſe *que toute propoſition eſt vraie ou fauſſe*. Mais comme Epicure n'étoit pas fort aſſûré de ſon fait, il craignit de s'embarraſſer s'il ne nioit pas ce dogme: il n'en connoiſſoit pas tous les tenans & aboutiſſans, & ainſi pour joüer au plus ſûr, il aima mieux ſe retrancher dans la negative. Chryſippe n'y étoit guere plus éclairé, car il croioit qu'à moins de prouver que toute propoſition eſt vraie ou fauſſe, il ne viendroit pas à bout de prouver que toutes choſes arrivent par la force du deſtin. (*a*) *Contendit omnes nervos Chryſippus, ut perſuadeat omne ἀξίωμα aut verum eſſe aut falſum. Ut enim Epicurus veretur, ne, ſi hoc conceſſerit, concedendum ſit fato fieri quæcunque fiant (ſi enim alterutrum ex æternitate verum ſit, eſſe id etiam certum: & ſi certum, etiam neceſſarium: ita & neceſſitatem & fatum confirmari putat) ſic Chryſippus metuit, ne, ſi non obtinuerit, omne quod enuncietur, aut verum eſſe aut falſum, omnia fato fieri poſſint ex cauſſis æternis rerum futurarum.* Ni l'un ni l'autre de ces deux grans philoſophes ne comprit que la verité de cette maxime *toute propoſition eſt vraie ou fauſſe* eſt independente de ce qu'on apelloit *fatum*; elle ne pouvoit donc point ſervir de preuve à l'exiſtence du *fatum* comme Chryſippe le pretendoit, & comme Epicure le craignoit. Chryſippe n'eût pu accorder ſans ſe faire tort qu'il y a des propoſitions qui ne ſont ni vraies ni fauſſes, mais il ne gagnoit rien à établir le contraire, car ſoit qu'il y ait des cauſes libres, ſoit qu'il n'y en ait point, il eſt également vrai que cette propoſition *le grand Mogol ira demain à la chaſſe, ou n'y ira pas* eſt vraie ou fauſſe. On a eu raiſon de conſiderer comme (*b*) ridicule ce diſcours de Tireſias, (*c*) *tout ce que je dirai arrivera ou non, car le grand Apollon me confere la faculté de prophetiſer.* Si par impoſſible il n'y avoit point de Dieu, il ſeroit pourtant certain que tout ce que le plus grand fou du monde prediroit, arriveroit, ou n'arriveroit pas. C'eſt à quoi ni Chryſippe ni Epicure ne prenoient pas garde.

(*a*) *Id. ib. pag.* 79.

(*b*) Quid hoc refert vaticinio illo ridiculo Tireſiæ? *Quidquid dicam aut erit aut non.* Boetius de conſol. Philoſoph. lib. 5. proſa 3. p. m. 124.

(*c*) O Lacrtiade, quicquid dicam aut erit aut non Divinare etenim magnus mihi donat Apollo. *Horat. Sat. 5. lib. 2. v. 59.*

Mais voions ce qu'Epicure inventa pour ſe tirer de l'embarras du deſtin. Il donna à ſes atômes un mouvement de declinaiſon, & il établit là le ſiege, la ſource, & le principe des actions libres, il pretendit que par ce moien il y avoit des évenemens qui ſe ſouſtraioient à l'empire de la neceſſité fatale. Avant lui on n'avoit admis dans les atômes que le mouvement de peſanteur, & celui de reflexion. Celui-là ſe faiſoit toûjours par des lignes perpendiculaires, & ne changeoit jamais dans le vuide, il ne recevoit du changement que lors qu'un atôme ſe choquoit avec un autre. Epicure ſupoſa que même au milieu du vuide, les atômes declinoient un peu de la ligne droite, & de là venoit la liberté, diſoit-il. (*d*) *Sed Epicurus declinatione atomi vitari fati neceſſitatem putat: itaque tertius quidam motus oritur extra pondus & plagam, quum declinat atomus intervallo minimo, id appellat ἐλάχιστον: quam declinationem ſine cauſſa fieri, ſi minus verbis, re cogitur confiteri . . . . . Hanc Epicurus rationem induxit ob eam rem, quòd veritus eſt, ne, ſi ſemper atomus gravitate ferretur naturali ac neceſſaria, nihil liberum nobis eſſet, quum ita moveretur animus, ut atomorum motu cogeretur. Hinc Democritus auctor atomorum accipere maluit neceſſitate omnia fieri, quàm à corporibus individuis naturales motus avellere.* Remarquons en paſſant que ce ne fut pas le ſeul motif qui le porta à inventer ce mouvement de declinaiſon, il le fit ſervir auſſi à expliquer la rencontre des atômes, car il vit bien qu'en ſupoſant qu'ils ſe mouvoient tous avec une égale viteſſe par des lignes droites qui tendoient toutes de haut en bas, il ne ſeroit jamais comprendre qu'ils euſſent pu ſe rencontrer, & qu'ainſi la production du monde auroit été impoſſible. Il falut donc qu'il ſupoſât qu'ils s'écartoient de la ligne droite (*e*). Lucrece nous va decrire ce double uſage du mouvement de declinaiſon.

(*d*) *Id. ib. v.* 284.

(*e*) *Voiez Ciceron au 1. livre de finibus fol. m.* 215. B.

Illud (f) in his quoque Te rebus cognoſcere avemus:
Corpora cum deorſum rectum per Inane feruntur,
Ponderibus propriis incerto tempore ferme,
Incertisque locis ſpatio decedere paullum:
Tantùm quod Momen mutatum dicere poſſis.
Quod niſi Declinare ſolerent, omnia deorſum,
Imbris uti gutta, caderent per Inane profundum:
Nec foret Offenſus natus, nec Plaga creata
Principiis: ita nil unquam Natura creaſſet.
- - - - - - - - - -
- - - - - - - - - -
Denique (g) ſi ſemper motus connectitur omnis,
Et vetere exoritur ſemper novus ordine certo,
Nec Declinando faciunt Primordia motus
Principium quoddam, quod Fati fœdera rumpat,
Ex infinito ne cauſam cauſa ſequatur:
Libera per terras unde hæc animantibus extat,
Unde eſt hæc (inquam) fatis avolſa Voluntas,
Per quam progredimur, quo ducit quemque voluptas?
- - - - - - - - - -
- - - - - - - - - -
Quare (h) in Seminibus quoque idem fateare neceſſe'ſt,
Eſſe aliam præter Plagas, & Pondera cauſam
Motibus, unde hæc eſt nobis innata poteſtas:
De nihilo quoniam fieri Nil poſſe videmus.
Pondus enim prohibet, ne Plagis omnia fiant,
Externa quaſi vi, ſed ne Mens ipſa neceſſum
Inteſtinum habeat cunctis in rebus agendis;
Et devicta quaſi cogatur ferre, patique:
Id facit exiguum CLINAMEN *Principiorum*
Nec regione loci certa, nec tempore certo,

(*f*) *Lucret. lib. 2. v.* 216.

(*g*) *Id. ib. v.* 251.

(*h*) *Id. ib. v.* 284.

S'il s'agiſſoit de montrer les abſurditez de cette doctrine, on en montreroit pluſieurs, car en 1. lieu qu'y a-t-il de plus indigne d'un philoſophe que de ſupoſer du bas & du haut dans un eſpace infini? C'eſt neanmoins ce qu'Epicure ſupoſa, car il pretendit que tous les atômes ſe mouvoient de haut en bas. S'il eût ſupoſé qu'ils ſe mouvoient par toutes ſortes de lignes droites, il eût aſſigné une bonne cauſe de leur rencontre ſans être obligé de recourir au pretendu mouvement de declinaiſon. En 2. lieu ce mouvement-là l'engageoit à ſe contredire. Il enſeignoit que de rien on ne faiſoit rien, & cependant la declinaiſon des atômes ne dependoit ſelon lui d'aucune cauſe, elle venoit donc de rien. Cette conſequence eſt d'autant plus forte, que nous avons vu (*i*) que Lucrece avouë que les actions libres de nôtre ame viendroient de rien, ſi les atômes n'avoient pas le mouvement de declinaiſon. Il pretend qu'elles ne dependent ni du mouvement de peſanteur, ni du mouvement de repercuſſion des atômes, car en ce cas-là il ſeroit contraint de reconoître qu'elles ſe trouvent dans l'enchainement des cauſes éternelles & neceſſaires, & par conſequent qu'elles ſont aſſujetties à la fatale neceſſité dont il les veut exempter. Et ce qui fait ſelon lui que ne dependant nullement ni de la peſanteur, ni de la repercuſſion des atômes, neanmoins elles ne ſont pas faites de rien, c'eſt que les atômes ont un mouvement de declinaiſon. Je conclus de là que ce mouvement ſe fait de rien, (*k*) ou ce qui eſt la même choſe, qu'il n'a point de cauſe, & je precipite Epicure dans l'abyme qu'il a voulu fuir. S'il repond qu'il eſt autant de la nature des atômes de decliner, que de ſe mouvoir de haut en bas, & de s'entre-choquer toutes les fois qu'ils ſe rencontrent, je replique que leur declinaiſon ne ſert de rien à la liberté humaine, & n'empêche pas la fatalité; je lui ſoutiens *ad hominem* que toute la fatalité des Stoiques eſt conſervée, car il avouë que le mouvement de peſanteur, & celui de repercuſſion introduiſent inevitablement la neceſſité fatale. En 3. lieu il eſt abſurde de ſupoſer qu'un être qui n'a ni raiſon, ni ſentiment, ni volonté, s'écarte de la ligne droite dans un eſpace vuide, & qu'il s'en écarte non pas toûjours, mais en certains tems & en certains points de l'eſpace non reglez (*l*). Pour 4. abſurdité je lui allegue la diſproportion qui ſe rencontre manifeſtement entre la nature de la liberté, & le mouvement quel qu'il puiſſe être d'un atôme qui ne ſait ni ce qu'il fait, ni où il eſt, ni qu'il exiſte. Quelle conſequence y a-t-il entre ces deux propoſitions, *l'ame de l'homme eſt compoſée d'atômes qui en ſe mouvant neceſſairement par des lignes droites declinent un peu du droit chemin, donc l'ame de l'homme eſt un agent libre?* Ciceron a très-bien jugé de cette hypotheſe d'Epicure, quand il a dit qu'il ſeroit beaucoup moins honteux d'avoüer que l'on ne peut pas repondre à ſon adverſaire, que de recourir à de ſemblables reponſes. (*m*) *Hoc perſæpe facitis, ut cùm aliquid non veriſimile dicatis, & effugere reprehenſionem velitis, afferatis aliquid, quod omnino ne fieri quidem poſſit: ut ſatius fuerit illud ipſum de quo ambigebatur, concedere, quàm tam impudenter reſiſtere: velut Epicurus cùm videret, ſi atomi ferrentur in locum inferiorem ſuopte pondere, nihil fore in noſtrâ poteſtate, quod eſſet earum motus*

(*i*) *Cideſſus lettre h.*

(*k*) *Les anciens objecterent cela à Epicure* Ἐπικούρῳ μὲν γὰρ οὐδὲ ἀκαρεῖς ἐγκλίναις τὴν ἄτομον συγχωρεῖν, ὡς ἀναίτιον ἐπεισάγοντι κίνησιν ἐκ τοῦ μὴ ὄντος. Sanè Epicuro ne momentaneam quidem atomi inclinationem concedunt quod eum dicant motum abſque cauſa ex non ente introducere. *Plutarch. de animæ procreat. ex Timæo pag.* 1015.

(*l*) Id facit exiguum clinamen principiorum Nec regione loci certa, nec tempore certo. *Lucret. ubi ſupra v.* 292.

(*m*) *Cicero de natura Deorum lib. 1. pag. m.* 96.

Digitized by Google

aiant fait ſes claſſes, il alla étudier à Leide l'an 1600. Il y reçut le degré de Maître és Arts l'an 1606. Il s'attacha enſuite à l'étude de la Theologie, & y fit de ſi grans progrés qu'en peu de tems il fut jugé digne du Miniſtere. Les Bourgmaîtres d'Amſterdam ſouhaiterent qu'il y fût promu; mais parce que durant les demêlez de Gomarus & d'Arminius, il avoit pris le parti de ce dernier, il trouva pluſieurs obſtacles à ſa reception: deſorte qu'il ſe degoûta de l'Academie de Leide, & s'en alla à Franeker en 1609. Il ne s'y arrêta pas long tems, car il s'aperçut que pour avoir diſputé avec trop de feu, il avoit irrité le Profeſſeur Sibrandus Lubertus grand Gomariſte. Il quitta donc Franeker, & fit un voiage en France. Il y aprit en peu de tems aſſez de François, pour ſe pouvoir exprimer purement & facilement en cette langue. Etant retourné en Hollande il y fut reçu Miniſtre l'an 1610. & donné à un * village qui depend de Rotterdam. Il fut l'un des Deputez à la Conference qui fut tenuë à la Haie l'an 1611. devant les Etats de la Province entre ſix Miniſtres Contre-Remontrans, & ſix Miniſtres Remontrans; & il y fit extremement éclater ſon eſprit & ſa doctrine. L'année ſuivante il fut choiſi pour remplir à Leide la profeſſion de Theologie que Gomarus avoit quittée volontairement, & il vêcut en paix avec Polyander ſon collegue, quoi qu'ils euſſent des ſentimens oppoſez ſur la predeſtination. Les fonctions de ſa charge, & les études de ſon cabinet, furent un fardeau leger en comparaiſon des inſultes (*A*), & des mediſances où il ſe vit expoſé pendant les troubles de l'Arminianiſme, car le feu de la diviſion & de la haine gagna bientôt les eſprits du peuple. Les Etats de Hollande aiant invité Epiſcopius au Synode de Dordrecht, afin qu'il y eût ſeance comme les autres Profeſſeurs des ſept Provinces Unies, il s'y rendit des premiers accompagné de quelques Miniſtres Remontrans; mais le Synode ne ſouffrit point qu'aucun d'eux comparût à l'aſſemblée ſur le pied de juge, & ne les voulut admettre que comme des gens citez. Il falut ceder à cette neceſſité. Ils ſe preſenterent; Epiſcopius harangua, & declara qu'ils étoient prêts à conferer avec le Synode. On lui repondit que la compagnie n'étoit point là pour conferer,

* *Il appelle Blaiſwic.*

(*f*) *Ab Academiæ cathedris in Eccleſiarum primum ambones & poſtea in vulgus dimanaſſet, imo etiam Reipublicæ proceres quorum erat tanto malo remedium afferre in ſtudia contraria ſciditet.* *Steph. Curcellæus, Præf. in Opera Epiſcopii.*

motus certus & neceſſarius, invenit quo modo neceſſitatem effugeret, quod videlicet Democritum fugerat: ait Atomum, cùm pondere, & gravitate directo deorſum feratur, declinare paululùm. Hoc dicere turpius eſt, quàm illud quod vult, non poſſe defendere. Il a très-heureuſement decrit l'embarras où ce philoſophe ſe trouva. (*a*) *Nec quum hæc ita ſint, eſt cauſa cur Epicurus fatum extimeſcat, & ab atomis petat præſidium, easque de via deducat, & uno tempore ſuſcipiat res duas inenodabiles: unam, ut ſine cauſa fiat aliquid, ex quo exiſtet, ut de nihilo quippiam fiat: quod nec ipſi, nec cuiquam Phyſico placet: alteram, ut quum duo individua per inanitatem ferantur, alterum à regione moveatur, alterum declinet.* Il étoit facile, ce me ſemble de l'embaraſſer; comment voulez-vous, lui pouvoit-on dire, que la liberté de l'homme ſoit fondée ſur un mouvement d'atômes qui ſe fait ſans aucune liberté? la cauſe peut-elle donner ce qu'elle n'a pas? cent atômes qui ſe panchent ſans ſavoir ce qu'ils font, peuvent-ils former un jugement par lequel l'ame ſe determine avec connoiſſance de cauſe au choix de l'un des partis qui ſe preſentent? Epicure eût pu conoître par là combien il lui importoit d'attribuer à chaque atôme une nature animée, & ſenſitive, comme il ſemble que (*b*) Democrite l'avoit fait, & comme Platon avoit ſupoſé que la matiere avoit une ame avant même que Dieu eût conſtruit le monde: (*c*) Ἀκοσμία γὰρ ἦν τὰ πρὸ τῆς τοῦ κόσμου γενέσεως. ἀκοσμία δὲ, οὐκ ἀσώματος, ἀλλὰ ἀκίνητος, ἀλλὰ ἄψυχος..... Οὔτε γὰρ θεὸς οὔτε σῶμα τὸ ἀσώματον, οὔτε ψυχὴν τὸ ἄψυχον ἐποίησεν. *Fuit nimirum antequam mundus naſceretur, materies, non corporis ea, non motus, non anima expers..... Etenim Deus neque corpus de incorporeo, neque animam de inanimo redigit.*

(*a*) *Idem de fato pag. 75.*

(*b*) *Voiez la remarque E.*

(*c*) *Plutarch. de anima procreatione ex Timæo pag. 1014. B.*

Il ne faut pas oublier ce que Ciceron raporte, c'eſt que Carneade inventa une ſolution bien plus ſubtile que tout ce que les Epicuriens avoient forgé. Ce fut de dire que l'ame avoit un mouvement volontaire dont elle étoit la cauſe. (*d*) *Acutius Carneades, qui docebat poſſe Epicureos ſuam cauſſam ſine hac commentitia declinatione defendere. Nam quum doceret eſſe poſſe quendam animi motum voluntarium, id fuit defendi melius, quàm introducere declinationem, cujus præſertim cauſſam reperire non poſſunt: quo defenſo, facile Chryſippo poſſent reſiſtere.....* (*e*) *De ipſa atomo dici poteſt, quum per inane moveatur gravitate & pondere, ſine cauſſa moveri, quia nulla cauſſa accedat extrinſecus. Rurſus autem, ne omnes à phyſicis irrideamur, ſi dicamus quicquam fieri ſine cauſſa, diſtinguendum eſt, & ita dicendum, ipſius individui hanc eſſe naturam, ut pondere & gravitate moveatur, eamque ipſam eſſe cauſſam cur ita feratur. Similiter ad animorum motus voluntarios non eſt requirendu externa cauſſa. motus enim voluntarius eam naturam in ſe ipſe continet, ut ſit in noſtra poteſtate, nobiſque pareat, nec id ſine cauſſa. Ejus enim rei cauſſa, ipſa natura eſt.* Il eſt certain que Carneade leur fourniſſoit là une reponſe non ſeulement beaucoup plus ſolide que celle qu'ils emploioient, mais auſſi la plus ingenieuſe & la plus forte que l'eſprit humain puiſſe produire. J'avoüe qu'on eût pu lui demander, ces actions volontaires de l'ame qui ne dependent point d'une cauſe externe, dependent-elles de la nature de l'ame, comme le mouvement de peſanteur depend de la nature des atômes ſelon Epicure? En ce cas-là vous n'ôtez point la fatalité des Stoïques, car vous n'admettez aucun effet qui ne ſoit produit par une cauſe neceſſaire. Ni Carneade ni aucun autre philoſophe paien n'étoit capable de repondre rien de poſitif à cette queſtion.

(*c*) *Plutarch. de anima procreatione ex Timæo pag. 1014. B.*

(*d*) *Cicero ib. pag. 82.*

(*e*) *Ibid. pag. 83.*

(*A*) *En comparaiſon des inſultes & des mediſances où il ſe vit expoſé.*] La diſpute ſur la predeſtination commença dans les Academies, & ſauta bientôt ſur les chaires des Predicateurs, & ſe repandit de là dans les familles, & porta même le feu de la diviſion parmi les perſonnes du gouvernement (*f*). Tout étoit en rumeur & en trouble, & dans ce conflit perſonne n'étoit plus expoſé aux maledictions de la populace, que les plus habiles gens du parti Arminien, parce qu'on les regardoit comme la premiere cauſe de ces deſordres (*g*). Jugez ſi l'on epargnoit Epiſcopius dont l'habileté étoit fort conuë. Il fut inſulté à Amſterdam dans le temple & dans la ruë la ſeconde année de ſa profeſſion de Leide, parce qu'en aſſiſtant au batême d'une de ſes nieces, il avoit repondu quelque choſe au Miniſtre officiant, qui demandoit ſi la doctrine de ſon Egliſe n'étoit point la vraie & la parfaite doctrine du ſalut. Epiſcopius au lieu de repondre à cette queſtion, ſelon la coutume, par un ſigne d'aquieſcement, prit la parole, pour temoigner qu'il n'aquieſçoit que ſous une certaine reſtriction. Le Miniſtre s'emporta, & le traita de jeune preſomptueux. Le peuple s'échauffa, & peu s'en falut qu'Epiſcopius qu'on chargea d'injures, & dans l'Egliſe & dans les ruës, ne fût batu & lapidé. Si l'on me demande pourquoi il avoit voulu s'éclaircir, je repondrai que ce fut à cauſe qu'Uytembogard en pareil cas aiant repondu par un Ouï tout ſimple, éprouva quelque tems après qu'on lui reprocha dans les ruës d'avoir renoncé aux dogmes des Remontrans. Ce premier peril d'Epiſcopius fut ſuivi bientôt après d'un ſecond, car un Marechal qui le vit un jour paſſer, ſortit de ſa forge avec une barre de fer, & ſe mit à courre après lui en criant à l'Arminien, au perturbateur de l'Egliſe. Epiſcopius auroit été aſſommé par ce brutal, s'il n'eût pris la fuite, & ſi d'autres gens ne fuſſent venus au ſecours. L'Auteur (*h*) que je cite raconte que le 19. de Fevrier 1617. la maiſon du frere aîné d'Epiſcopius fut pillée par la canaille d'Amſterdam, ſous le faux pretexte qu'un certain nombre d'Arminiens y entendoient la predication. Voilà les ſuites inévitables des diſputes de Theologie, lors que l'eſprit de moderation ne les retient pas enfermées dans l'enceinte des Auditoires, & lors qu'on allarme & qu'on effarouche la multitude. Ce qui doit aprendre une choſe qu'on ne pratiquera jamais, c'eſt qu'il n'en faut venir là que dans les cas d'une extrême neceſſité. Ce doit être l'*ancora ſacra* (*i*) des anciens, cette ancre que l'on n'emploioit que dans le dernier peril.

(*f*) *Maximi tempeſtatum fluctus celeberrimos quoſque doctrina inter Remonſtrantes feriebant, quibus veri ignara plebs & affectu potius quam judicio ducta ſolita omnem turbarum culpam imputabat.* *Id. ibid.*

(*g*) *Ibid.*

(*h*) *Steph. Curcellæus ibid.*

(*i*) *Voiez dans Eraſme le proverbe Sacram ancoram ſolvere: c'eſt le 24. de la 1. centurie de la 1. chiliade.*

Digitized by Google

ſerer, mais pour juger. Ils la recuſerent, & ne voulurent point aquieſcer au reglement qu'elle fit, c'eſt qu'ils ne pourroient expliquer & defendre leurs ſentimens, qu'autant qu'elle le jugeroit neceſſaire. Sur le refus d'aquieſcer à ce reglement *, ils furent chaſſez du Synode, & l'on ſe prepara à les juger ſur leurs écrits. Ils defendirent leur cauſe à coups de plume, & ce fut Epiſcopius qui compoſa la plupart des pieces qu'ils produiſirent dans cette occaſion, & qu'on publia quelque tems après. Ils furent depoſez de leurs charges par le Synode, & parce qu'ils ne voulurent point ſigner un écrit qui contenoit une promeſſe de ne faire en particulier aucune fonction de Miniſtre, ni directement ni indirectement, ils furent bannis des terres de la Republique. Epiſcopius s'arrêta dans le (B) Païs-Bas Eſpagnol autant que dura la treve, & ne fut pas ſi occupé des affaires de ſon parti abatu, qu'il ne travaillât (C) contre l'Egliſe Romaine pour les veritez communes à tous les Corps Proteſtans. Lors que la guerre des Eſpagnols & des Hollandois eut recommencé il alla en France, & travailla par ſes écrits (D) autant qu'il lui fut poſſible, à fortifier & à conſoler ſes freres; & enfin un tems plus favorable s'étant preſenté, il revint en Hollande l'an 1626. pour être Miniſtre de l'Egliſe des Remontrans à Rotterdam. Il s'y maria (E) l'année ſuivante, & il ſe tranſporta à Amſterdam en l'année 1634. pour y regir le College que ceux de ſa ſecte y érigeoient. Il mourut dans cet emploi le 4. d'Avril 1643. ce fut d'une retention d'urine. Il avoit perdu la vuë quelques ſemaines auparavant †. Il compoſa pluſieurs livres depuis ſon retour en Hollande, & ne garda pas toûjours la moderation de ſtyle que ſes principes de tolerance, joints aux devoirs Evangeliques, exigeoient de lui d'une façon ſpeciale. Ses amis s'efforcent (F) de l'excuſer là-deſſus. On dit que ſes Oeuvres ont été

* Cum Synodus libertatem illam limitibus iſtis circumſcribere vellet, quantum ipſa ſatis eſſe poſſe & debere judicaret; ipſi vero tam iniquis conditionibus cauſam ſuam proderent, per conſcientiam acquieſcere non poſſent, tandem à Synodo ſunt ejecti, tanquam indigni cum quibus ipſa ulterius quicquam ageret. Synodus-que ſe ad eos ex ſcriptis ipſorum judicandos accinxit. *Steph. Curcellæus præfat. Oper. Epiſcopii.*

† *Tiré de la preface de ſes Oeuvres compoſée par Etienne Courcelles. On ne ſe rend point garant* (N. B.) *des faits qu'on emprunte de là, ſoit dans le corps, ſoit dans les remarques de cet article.*

(B) *Dans le Païs-Bas Eſpagnol autant que dura la treve.*] Henri IV. avoit moienné une treve de douze ans entre l'Eſpagne & les Provinces Unies l'an 1609. Dès qu'elle fut expirée la guerre recommença en 1621. Epiſcopius & ſes confreres furent exilez l'an 1618. & depuis ce tems-là juſques au renouvellement de la guerre, ils ſe tinrent à Anvers. La raiſon qu'ils en ont donnée & qui eſt très-vraiſemblable, eſt que cela les mettoit plus à portée d'avoir ſoin de leurs Egliſes, & de leurs familles. Mais quelques-uns de leurs ennemis eurent aſſez de malignité pour les accuſer de n'avoir choiſi cette demeure, qu'afin de comploter avec l'Eſpagne contre la Religion Reformée & contre la liberté de la patrie. C'eſt un grand plaiſir, & une grande commodité que de ſe voir dans le parti qui triomphe; mais pour l'ordinaire c'eſt un engagement à calomnier l'autre parti: car comme la victoire que l'on remporte eſt mêlée de beaucoup de violences exercées contre le parti terraſſé, il faut que pour les juſtifier, & pour empêcher que les bonnes ames ne plaignent les perſecutez, on debite contre eux les plus odieuſes accuſations. Je n'aplique point ceci aux Arminiens; J'EN AVERTIS EXPRESSÉMENT ET EN GROSSES LETTRES MES LECTEURS; mais voici les paroles de l'un d'eux; (a) *Antverpiæ durantibus inter Hiſpaniarum regem & Ordines induciis domicilium eligunt, non ut cum patria hoſtibus conſilia agitarent, aut adverſus religionem reformatam quicquam molirentur, quemadmodum malevoli quidam miſeria illorum inſultantes dictitabant: ſed quia propinquus erat ille locus, & ex quo Eccleſiis ſuis dilectis & familiis commodius quam ex remotiore proſpicere poterant.*

(C) *Travaillât contre l'Egliſe Romaine pour les veritez communes.*] Non ſeulement il compoſa de concert avec ſes confreres une confeſſion de foi; non ſeulement il la fit ſuivre bientôt par l'*antidotum adverſus Synodi Dordracenæ Canones*, mais il diſputa auſſi avec une grande force contre Pierre Wadingus. C'étoit un Jeſuite (b) qui lui fit mille honnêtetez, & qui tâcha de l'attirer dans le giron de ſon Egliſe, en profitant de l'état de mecontent où il le voioit. Il deploia les raiſons les plus captieuſes des Controverſiſtes de ſon parti, & ne ſe rebutant point par les reponſes qui lui étoient faites, il changea ſes diſputes de converſation en diſpute par écrit. Il compoſa deux lettres l'une ſur la regle de la foi, l'autre ſur le culte des images, & les envoia au profeſſeur refugié. Celui-ci ne manqua pas d'y faire une très-ſolide reponſe tout auſſitôt (c). Elle n'a vu le jour qu'après ſa mort. On la publia en 1644. & on l'a inſerée depuis dans l'édition *in folio* de toutes ſes Oeuvres.

(D) *Travailla par ſes ecrits . . . à fortifier & à conſoler ſes freres.*] Je ne parle pas ſeulement de pluſieurs lettres particulieres qu'il faiſoit tenir en Hollande, mais auſſi des Ouvrages qu'il compoſa pour le public pendant ſon ſejour en France; de ce nombre ſont les remarques ſur quelques chapitres de l'Epitre de Saint Paul aux Romains, ſon *Bodekerus ineptiens*, ſon *Examen Theſium Jacobi Capelli*, & ſa replique à Cameron, &c. (d).

(E) *Il s'y maria l'année ſuivante.*] Ce fut avec la (e) veuve de Henri de Nielles Miniſtre de Rotterdam, frere de ce Charles de Nielles que les Remontrans regardoient comme l'un de leurs principaux Confeſſeurs. Il fut long tems en priſon: on voit pluſieurs de ſes lettres parmi celles que les Remontrans ont publiées. Il recouvra ſa liberté, & fut Miniſtre (f) à Amſterdam. Epiſcopius perdit ſa femme ſur la fin de l'année 1641. & n'en eut jamais d'enfans (g).

(F) *S'efforcent d'excuſer* l'aigreur de ſon ſtyle.] Courcelles ne pouvant diſconvenir qu'Epiſcopius n'eût pu écrire certaines choſes avec plus de moderation (h), ajoûte que diverſes cauſes le pouſſerent à ſe ſervir de ce ſtyle. En 1. lieu, dit-il, Epiſcopius n'étoit jamais l'agreſſeur, il ne provoqua jamais perſonne, il ne faiſoit que repouſſer les attaques. 2. Les écrits qu'il refuta etoient quelquefois très-violens; on en donne pour exemple le livre que les profeſſeurs de Leide publierent ſous le titre de *Confeſſionis Remonſtrantium cenſura*, & l'on pretend qu'ils furent pouſſez par de très-puiſſans motifs à parler ſur ce ton-là. Il faloit perſuader au public que les Docteurs Contre-Remontrans avoient juſtement condamné les Arminiens au Synode de Dordrecht, & juſtement excité les Magiſtrats à uſer d'une grande ſeverité contre ce parti. Cette condamnation Synodale, ce zêle ardent à aigrir les Magiſtrats, étoient deux choſes qui pouvoient flêtrir la reputation de ces Meſſieurs, s'il ſe trouvoit que le parti condamné ne fût coupable que d'erreurs legeres: il faloit donc pour l'honneur des Juges qu'on donnât un portrait hideux de ce parti. Et parce que le public commençoit à dire que les cinq fameux articles n'étoient pas un ſujet valable de perſecuter des gens, il falut ſoutenir que la confeſſion des Remontrans étoit toute pleine d'hereſies execrables; que tout y étoit gâté depuis le commencement juſques à la fin, & que le titre même étoit une plaie, & là-deſſus ſe mettre bien en colere. (i) *Quam* (Confeſſionis Remonſtrantium cenſuram) *acerbiſſimam eſſe, nemo qui vel obiter inſpexerit negare poteſt. Nempe exiſtimationis ſuæ intereſſe putabant, ne injuſte primum Remonſtrantes in Synodo Dordracena condemnaviſſe, & poſtea Magiſtratus ad eos perſequendos inſtigaſſe crederentur. Jam enim vulgo dictitabatur non ſatis eſſe cauſæ in quinque illis decantatis de Prædeſtinatione articulis, cur ita in eos ſæviretur, cum in iis totum Chriſtianum Orbem, excepta duntaxat Calvini ſchola, Remonſtrantes ſecum conſpirantem haberent. Ideo perſuaſum omnibus voluerunt Profeſſores iſti Confeſſionem illorum horrendis hæreſibus ſcatere, nihil in ea à capite ad calcem, imo ne in titulo quidem, ſani eſſe.* Cet Auteur inſinuë donc que les profeſſeurs de Leide n'écrivirent ſi durement que par politique, & que leur colere n'étoit qu'une paſſion de commande, deſtinée à eloigner le ſcandale du public, & la flêtriſſure de leur propre reputation. 3. Enfin il dit que la patience d'Epiſcopius fut miſe à bout, en voiant que ces Meſſieurs fouilloient dans les intentions ſecretes, & dans les replis du cœur; lors qu'ils ne trouvoient rien à mordre dans les paroles de la Confeſſion de foi qu'ils cenſuroient. Voilà un moien infaillible de trouver toûjours que ſon adverſaire eſt heretique; car il aura beau tenir le langage des orthodoxes, on lui dira qu'il cache au fond de ſon cœur le poiſon de l'hereſie (k). *Imo quod omnes modeſtiæ limites excedit, cum in confeſſionis verbis & phraſibus nihil occurrebat quod cum ſpecie aliqua admordere poſſent, in Dei κακολογίαν jurata temeratio auſa involantes ſuſpicionem lectoribus ingerere ſtu-*

(a) *Steph. Curcellæus ubi ſupra.*

(b) *Il étoit Irlandois de nation. Voiez Alegambe.*

(c) *Voiez la preface de cet Ouvrage d'Epiſcopius.*

(d) *Ex præfatione Steph. Curcellæi.*

(e) *Elle s'apelloit Marie Peſſer.*

(f) *Ex Curcellæo ubi ſupra.*

(g) *Ibid.*

(h) Quia etſi forte quædam lenius dici potuerint, quam ab eo factum fuerit, graviſſimas tamen ita ſcribendi cauſas habuerit. *Ibid.*

(i) *Ibid.*

(k) *Voiez contre la conduite de telles gens divers endroits du phantôme du Janſeniſme, & la preface du* Janua cœlorum reſerata.

Digitized by Google

été goûtées en Angleterre parmi les Episcopaux; mais qu'il s'y éleve presentement quelques Auteurs qui prenent à tâche de les decrier, comme si c'étoient des livres très-dangereux. On ne peut nier que la distinction qu'il observe, quand il dit que certains articles qui ont toûjours passé pour fondamentaux sont veritables, mais qu'il n'est pas absolument necessaire de les croire pour obtenir le salut, ne puisse avoir de mauvaises suites. On a blâmé (G) depuis peu le savant Pere Mabillon au sujet des Oeuvres d'Episcopius. Les Arminiens firent en 1690. une demarche d'éclat, qui temoigne combien l'honneur de ce Ministre leur est cher. On sait qu'ils chargerent un de leurs professeurs d'accuser (H) publiquement de calomnie Mr. Jurieu, qui avoit mal

studuerunt, an ita ex animo senirent Remonstrantes prout oratione sua profitebantur. Nihil ergo mirum si adeo barbara & Christianis plane indigna agendi ratio D. Episcopium movetis ut duro nodo durum cuneum adhiberet, & sordida illa censura ulcera acriori apologia sale & aceto aliquando perfricaret: quod etiam adversus unum aut alterum Censoribus illis similem usurpavit (a). Quand ces excuses seroient meilleures, il seroit toûjours vrai de dire que ceux qui en ont besoin sont moins loüables, que ceux à qui elles ne sont pas necessaires.

(a) Curcellæus ibid.

(G) *Pere Mabillon au sujet des Oeuvres d'Episcopius.*] Une lettre imprimée l'an 1691. sous le titre de *Avis important à Mr. Arnaud sur le projet d'une nouvelle Bibliotheque d'Auteurs Jansenistes*, contient ce qui suit. (b) Le Pere Mabillon dans son traité des études Monastiques „ a fait dans toutes les formes l'éloge des *Institutions Theologiques* d'Episcopius, où le „ Socinianisme, comme vous savez, est autorisé. „ Monsr. Nicole n'eut pas plûtôt apris ce bel éloge, „ qu'il recommanda fortement qu'on en donnât avis „ à l'Auteur, afin de l'ôter: mais il n'y avoit plus de „ remede, le livre étoit publié. Plusieurs jeunes Ab„ bez avoient deja demandé à quelques Libraires de „ Paris avec bien de l'empressement les Ouvrages de „ cet Arminien, dont le Pere Mabillon conseilloit si „ expressément la lecture: c'est un grand bonheur que „ les Libraires n'en ayent aucun exemplaire, n'y ayant „ point de Theologien qui soit si fort opposé à la „ doctrine de St. Augustin, & même à celle de toute „ l'Eglise qu'Episcopius, qui a même introduit dans „ son party la tolerance des Religions. Voici, Mon„ sieur, l'extrait de ce Pere: *Je ne saurois m'empê„ cher de dire ici, que si l'on avoit retranché quelques „ endroits des Institutions Theologiques d'Episcopius, dont „ Grotius faisoit tant de cas, qu'il les portoit par tout „ avec lui, on s'en pourroit servir utilement pour la „ Theologie. Cet Ouvrage est divisé en quatre Livres, „ dont l'ordre est tout different de celui qui est communé„ ment en usage. Le stile en est beau; la maniere de „ traiter les choses repond fort bien au stile, & on ne „ perdroit pas son tems à le lire, si on l'avoit purgé de „ quelques endroits où il parle contre les Catholiques, ou „ en faveur de sa secte.* Quelle purgation, je vous „ prie, peut-on faire d'un Auteur qui met en doute „ les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation, ne „ jugeant pas que la creance de ces mysteres soit ne„ cessaire au salut, parce qu'on ne les trouve pas selon „ lui clairement dans l'Ecriture. Il fait le même ju„ gement de nos autres mysteres: d'où il conclut „ qu'on n'a aucune raison de rejetter de sa Commu„ nion les Sociniens. Le Pere Mabillon seroit plus „ excusable s'il n'avoit pas lu le Livre d'Episcopius: „ mais il a temoigné lui-même qu'il l'avoit emprun„ té (c) du Bibliothecaire de Monsieur l'Archevêque „ de Rheims, & qu'il l'a gardé plus de deux mois. „ L'Auteur de l'*Avis* parle deux pages après d'un Chanoine Regulier, qui *temoigna à ses amis que la lecture de Grotius a commencé à lui ouvrir les yeux.* „ Il n'est pas le seul de sa Communauté qui parle de „ cette maniere: plusieurs y dogmatisent; & il y en a „ quelques-uns qui lisent en particulier les Oeuvres de „ Courcelles, qui renferment en abregé la Theologie „ d'Arminius, & une bonne partie de celle des Socia„ niens. Il est bien à craindre que les loüanges ex„ cessives que le Pere Mabillon a données aux Institu„ tions Theologiques d'Episcopius, ne fassent naître „ l'envie à quelques Benedictins de chercher ses Ou„ vrages, ou d'avoir la Theologie de Courcelles. „

(b) Pag. 16.

(c) Jugez par là combien les Oeuvres d'Episcopius sont rares en France. Il faut que les Benedictins les empruntent à un Evêque qui a été curieux d'assembler les livres qu'on trouve le plus difficilement. Voiez le catalogue de sa Bibliotheque imprimé à Paris l'an 1693. in folio.

(H) *D'accuser publiquement de calomnie Mr. Jurieu.*] Mr. le Clerc professeur dans le College des Arminiens à Amsterdam, & l'un des plus savans hommes de ce siecle, eut ordre de ses superieurs, dit-on, de publier une lettre adressée à Mr. Jurieu, où il expose que *ceux qui ont quelque lecture des Ecrits d'Episcopius, & qui connoissent la societé des Remontrans, n'ont pas besoin qu'on les justifie dans leur esprit, & que pour ceux qui n'ont point lu* cet Auteur, *& qui n'ont jamais conversé avec aucun Remontrant, s'ils étoient assez injustes pour juger sur la simple accusation de Mr.* Jurieu, *sans s'informer davantage des faits dont il s'agit, ils ne meriteroient pas que l'on essayât de les desabuser*, ils ne sauroient *ce que c'est qu'équité, & auroient aparemment l'esprit bouché pour toute sorte de justification; qu'aussi est-on persuadé qu'il n'y a aucune personne équitable dans les Provinces Unies ni ailleurs, qui soit disposée à croire* cet accusateur *sur sa parole; que ce n'est donc pas pour desabuser le public qu'il adresse cette lettre à* Mr. Jurieu, *c'est pour tâcher, s'il étoit possible, de le faire rentrer en lui-même & l'engager à demander pardon à Dieu du peché qu'il a commis, en calomniant son prochain d'une maniere si odieuse; qu'une chose pourroit faire esperer qu'il seroit en état de donner gloire à Dieu après avoir lu cette lettre, c'est que dans ce qu'il dit il paroît bien plus de zéle inconsideré & d'entêtement, que d'artifice & de premeditation; car enfin accuser sans preuves un Auteur celebre, & dont les livres sont entre les mains de tout le monde, d'avoir eu des opinions qu'il rejette formellement, & qui n'ont aucune liaison neces„ saire avec ses principes, ce n'est pas le moyen de gagner* personne.

Après ce preambule Mr. le Clerc entre en matiere. *Vous accusez Episcopius de deux choses*, dit-il; *la premiere c'est* d'être Socinien, *& la seconde c'est* d'être ennemi de la Religion Chretienne. *Ce dernier chef n'est qu'une consequence de l'autre, selon vôtre maniere de raisonner; de sorte que si l'on avoit prouvé que le premier est une grossiere calomnie, on vous auroit convaincu, suivant vos principes, d'accuser sans raison de la plus detestable hypocrisie que l'on puisse concevoir, une personne qui a toûjours fait profession de croire en* Jesus-Christ, *& qui a donné des preuves éclatantes de sa foi. Plus l'accusation est atroce, plus les preuves doivent être claires; & cependant vous n'en aportez aucune, qui ait quelque sorte de vraisemblance.* On fait voir ensuite qu'à l'égard de la Trinité, & du sacrifice de Jesus-Christ, *Episcopius a été très-éloigné du sentiment des Sociniens:* on indique plusieurs de ses livres où sur ces deux chefs capitaux il a expliqué très-nettement sa pensée, & refuté celle des Sociniens. On montre que Mr. Jurieu a cité infidellement deux endroits d'Episcopius, l'un touchant le mystere de la Trinité, & l'autre touchant la peine éternelle des reprouvez; & après avoir ainsi refuté la premiere accusation, on renverse facilement la seconde, tant parce qu'elle n'est qu'une consequence de la premiere, que parce que la conduite & les livres d'Episcopius temoignent très-clairement qu'il avoit de la vertu & de la conscience, & du zéle pour la Religion Chretienne. On marque l'endroit (d) de son *Institution*, où la verité du Christianisme est prouvée *d'une maniere si nette & si forte, que si les Libertins pesoient bien ses raisons, on pourroit esperer qu'il n'y en auroit jamais plus au monde: & vous le traitez, Monsieur, d'ennemi du Christianisme*, c'est ainsi que parle Mr. le Clerc à Mr. Jurieu, *sans qu'il paroisse seulement que vous ayiez lu ses Ecrits, ou examiné sa vie! En verité, il n'y a que le trouble du zéle aveugle, qui paroit en vous il y a long tems, qui puisse me faire dire*, Seigneur, pardonne lui; *car en effet* vous ne savez ce que vous faites. *Vous ne pouviez choisir de meilleur moyen de passer pour un homme peu instruit des devoirs du Christianisme, & même de la societé civile, que de parler de la sorte. Il n'y a plus que quelque peu de femmelettes chargées de pechez, & qui vont au sermon sans y rien entendre, comme elles n'entendent rien dans l'Evangile, qui s'y puissent laisser tromper.*

(d) C'est le livre VI. S. I. c. 2. & 3.

Cette demarche si éclatante des Remontrans est un signe manifeste qu'Episcopius avoit été calomnié; car il n'y a nulle aparence que Mr. le Clerc eût voulu mettre son nom à la lettre dont je parle, s'il eût cru possible que Mr. Jurieu justifiât ses accusations: mais ce qui n'étoit qu'un signe, ou si l'on veut, qu'une forte presomption de l'innocence d'Episcopius, en est devenu une preuve demonstrative par le silence de l'accusateur. De notorieté publique sa reputation lui est d'un prix infini; il n'y a donc que l'impossibilité absoluë de soutenir son accusation qui l'ait obligé à se taire, & à soufrir patiemment la flêtrissure publique dans la lettre de Mr. le Clerc le couvre. Et après cela

REFLEXIONS sur cette lettre & sur ses suites.

MORCEAUX d'une lettre de Mr. LE CLERC.

Digitized by Google

mal parlé d'Episcopius. J'ai oublié de dire que les Ouvrages posthumes de ce docte Arminien furent fournis au Sieur de Courcelles par François Limbourg, gendre de Rembert Episcopius, frere de nôtre Simon *, & que dans la preface qui m'a fourni cet article, on n'a rien dit du voiage qu'Episcopius fit en France l'an 1615. au sujet duquel ses adversaires (I) repandirent plusieurs faux bruits.

* *Steph. Curcell. ib.*

☞ EPPENDORF (HENRI D') Gentilhomme (A) Allemand seroit aujourd'hui fort inconu dans la Republique des lettres, s'il n'avoit eu un grand demêlé avec Erasme. Il soutint cette querelle avec beaucoup de vigueur, & jamais peut-être le grand Erasme ne trouva un adversaire qui le reduisît à des conditions d'accommodement si desagreables. Les articles de cette pacification n'aiant pas été observez, Eppendorf en fit du bruit, & publia un Ouvrage qui contient l'histoire (B) de cette dispute. Nous y aprenons qu'il étoit sorti de son païs pour s'avancer

(a) *Entendez ceci seulement par raport à la pratique assez frequente, car du reste les loix canoniques ne soumettent pas moins que les civiles le calomniateur à la peine du talion.*

cela qu'on nous vienne dire que Mr. Jurieu est tellement possedé de l'esprit vindicatif, qu'il n'a jamais donné un exemple de patience. L'ame du monde la plus debonnaire n'auroit pas souffert, comme il a fait, sans ouvrir la bouche l'injure atroce du professeur Arminien; injure qui en supoſant l'innocence d'Episcopius n'est qu'un acte de justice. On s'étonnera peut-être que les superieurs de l'accusateur ne se soient pas interessez à sa gloire, autant que tout le parti Arminien s'est interessé à la gloire d'Episcopius. Dès que celui-ci fut accusé, son parti se remua pour faire voir au public son innocence: mais personne n'a obligé l'accusateur à se purger aux yeux du public, & à effacer la note de calomniateur dont Mr. le Clerc l'a stigmatisé. Mais cette difference de conduite ne doit point surprendre. L'honneur d'Episcopius tire plus à consequence pour tout son parti, que la gloire de Mr. Jurieu pour les Eglises Walonnes; & de plus encore que la raison veuille que toute l'infamie qu'un accusé meriteroit, si on l'accusoit justement, retombe sur celui qui le calomnie, on n'en juge pas neanmoins ainsi en païs de Droit (a) Canon. Trouver des heresies dans un livre encore qu'il n'y en ait point, est une chose qui passe souvent pour une marque de zêle; on en est quite pour un avis d'aller desormais moins vite, & quelquefois même on n'essuie pas cette remontrance. Il est donc plus neccessaire d'aller au secours d'un Docteur accusé injustement, qu'au secours d'un faux delateur d'heresie.

Deux raisons solides m'ont engagé à faire cette remarque. La premiere est qu'il n'y a rien qui soit du ressort de ce Dictionnaire autant que les fausſetez de fait; desorte que sans une affectation, & sans une acception de personnes qui auroit été blâmée fort justement, je n'aurois pu passer sous silence le mensonge diffamatoire qui a été publié contre Simon Episcopius. En second lieu il se presentoit une occasion de faire conoître Mr. Jurieu par un beau côté, je ne devois pas la negliger, j'aurois été mauvais économe. Il lui est glorieux d'avoir reparé par son silence le tort qu'il avoit fait à la memoire de ce savant homme. Il auroit pu inventer cent chicaneries, cent detours, cent équivoques pour soutenir son accusation, & il pouvoit être assûré qu'une infinité de gens auroient cru sur sa parole tout ce qu'il auroit voulu du Ministre Arminien. Mr. le Clerc s'étoit engagé envers le public de ne revenir point à la charge. Qui peut donc nier que Mr. Jurieu ne merite beaucoup d'éloges, de ce qu'il a mieux aimé se taire, & moderer son ressentiment, que de se prevaloir de son esprit inventif, & des favorables preventions de ses lecteurs, & de la promesse de Mr. le Clerc. J'avouë qu'il seroit encore beaucoup plus loüable, si au lieu de se taire il avoit confessé publiquement qu'il s'étoit trompé; mais on ne parvient pas tout d'un coup à la vertu heroïque: on y va par degrez, & c'est un bon commencement que de ne pas repliquer à l'apologie de celui que l'on a calomnié.

(I) *Ses adversaires repandirent plusieurs faux bruits.*] Ils dirent qu'il avoit eu de secretes conferences avec le Pere Coton, afin de machiner avec lui la ruïne de l'Eglise Reformée, & celle des Provinces Unies. Ils soutinrent qu'il affecta de ne point s'entretenir avec Mr. du Moulin Ministre de Paris, & qu'il ne songea pas même à lui faire une visite. Il proteste que ce sont des imposteurs, & qu'il n'avoit vu qu'une fois le Pere Coton, & cela par un pur hazard, lors que ce Jesuite revenant de chez le Roi montoit en carosse (c). Prenant à temoin la personne à qui il écrit, il declare que rien n'est plus faux que l'affectation dont on l'accuse par raport à Du Moulin, & il observe que Plancius l'un des Ministres d'Amsterdam, étoit celui qui le couvroit de ces calomnies. Enfin il dit que tout le monde commençoit à reconoître la fausseté sur la seconde accusation. *Neque hoc solum, sed & quod colloquium cum D. Molinæo studio declinaverim, neque unquam de compellando eo cogitaverim: Quam rem falsam & vanam esse, tu, si ita videbitur, testimonio tuo confirmare potes, & quicquid ea in re à te & me factum est verbulo significare, etiamsi forte opus non sit futurum. Manifestum enim hujusmodi mendacium vanitate sua propria diffluit tandem, & sponte sua exstinguitur atque evanescit* (c). Sans faire aplication de rien au sujet dont il s'agit, je remarque que generalement parlant les chefs de parti dans les disputes de litterature ou de Religion, ne depensent pas assez en espions. Ce n'est pas qu'ils n'aient une extrême curiosité de savoir tout ce que font, & tout ce que disent leurs adversaires; mais ils croient legerement tous les raports, & ils se pressent trop de les apuier du poids de leur temoignage. Le zêle est quelquefois cause qu'on se persuade qu'un Heretique est capable des plus infames complots; & de cette persuasion on passe aisement à une autre, c'est qu'on s'imagine qu'il forme actuellement toutes les machinations dont on le juge capable. S'est-on mis cela dans la tête, on pratique ce que dit l'Ecriture, (d) *de l'abondance du cœur la bouche parle*; on convertit ses soupçons, ses persuasions en discours publics, en accusations formelles.

(c) *Id. ib.*

(d) *St. Matth. chap. 12. v. 34.*

(A) *Gentilhomme Allemand.*] Voici ce qu'on trouve là-dessus dans l'Ouvrage qu'il intitula *ad D. Erasmi Roterodami libellum, cui titulus*, adversus mendacium & obtrectationem utilis admonitio, *justa querela*, & qu'il fit imprimer à Haguenau (e) l'an 1531. *Natus sum in agro cui gens mea nomen dedit, non longè à Friburgo Urbe Misnia celebri: avos, atavos, parentes item (quibus & claris & optimis progressus sum) tam soleo jactare quam alius suas sordes exprobro. Quid enim mea refert qua lena, quove aut Sacerdote aut monacho, quibusve è sterquiliniis quis prorepserit, modo ingenii dotibus damna quæ non sua culpa accidunt, rependat, superetque?* Il me semble que je vois ici un reproche de bâtardise fait tacitement à Erasme. Notez qu'on accusoit Eppendorf de se vanter de noblesse quoi qu'il fût fils (f) d'un roturier.

(e) *Apud Joannem Sercerium*

(f) Dux (*Saxoniæ*) non admisit hominem, negans se velle eum agnoscere qui non agnosceret patrem suum. Jactavit enim se nobilem quum sit plebeius. *Erasmus epist. 53. lib. 30. pag. 1940.*

(B) *Un Ouvrage qui contient l'histoire de cette dispute.*] Vous en avez vu le titre & l'année de l'impression dans la remarque precedente. C'est un livre que je n'ai pas lu, mais on m'en a (g) envoié de longs extraits qui m'ont fait conoître l'état de cette dispute aussi bien que si je m'étois servi de mes propres yeux. Eppendorf fut le demandeur dans ce procés; il porta sa plainte contre Erasme aux Magistrats de Bâle qui promirent de faire justice. Il s'agissoit d'une lettre injurieuse dont il accusoit Erasme d'être l'Auteur. Il demanda trois choses outre la retractation de la lettre. 1. Qu'Erasme lui dediât un livre. 2. Qu'il écrivît en sa faveur au Duc de Saxe. 3. Que pour reparer l'injure qu'il lui avoit faite il fût obligé de donner aux pauvres trois cens (h) ducats. Erasme repondit qu'il desavoüoit (i) la lettre, & que s'il s'apercevoit de l'amitié d'Eppendorf il ne feroit point scrupule de lui dedier un livre. Il promit d'écrire au Duc de Saxe, mais il ne voulut rien promettre sur le dernier point. Voici plus au long & en Latin ce qu'il repondit: *Ad quam postulationem sic respondit* (Erasmus) *Epistolam quam prælegit non agnosco, nec arbitror me scripsisse talia nec exemplar in meis schedis reperio, & epistola ducis, si proferatur, testabitur me talia non scripsisse, tantum admonui ducem, ut illum ad honestam functionem ab ocio revocaret, aut certe quietem mihi ab illo impetraret; de inscriptione libelli, si videro animum illius factum amicum, non gravabor, majora facturus amicitiæ nomine: quam sit illi princeps iratus nescio, aut quas irarum causas habeat mihi non constat: habebat Eppendorphius Emserum hostem capitalem apud principem, si ex mea querela Princeps factus est alienior, non gravabor hoc meis litteris civiliter scriptis mitigare quatenus licet cum tantis principibus agere. De elemosynis ipse curabo, cum mihi Deus in mentem miserit, nec mea refert quomodo hic aut Friburgi vixerit, quo sanctius vixit hoc*

(g) *Mr. Bachelier des Marests, natif de Rheims, & demeurant à Paris, & pourvem d'une belle bibliotheque, a eu la bonté de les faire, & de me les envoier le plus obligeamment du monde par Mr. Janniçon.*

(h) *Cent pour ceux de Bâle, & deux cens pour ceux de Strasbourg.*

(i) Cunctamen, *dit Eppendorf*, vix ovum ovo tam simile esset, sic per omnia referebat Erasmum,

& arcana consilia agitasse cum Patre Jesuitarum Cotone, in perniciem Reip. & Ecclesiæ nostræ; cum ego eum non nisi semel redeuntem à Rege & currum suum adscendentem, idque obiter & in transcursu, viderim. *Epistolæ Episcopius epist. ad Jasonem Bylandium.* C'est la 251. dans l'édition in fol. des *epist. Ecclesiastica & Theologica, pag.* 414. Elle est datée du 1. d'Octobre 1615.

Digitized by Google

s'avancer dans les sciences; qu'il avoit été disciple du celebre Zasius professeur en Droit; qu'il avoit fait un fort long sejour à Strasbourg; & qu'il étoit demeuré neutre (C) entre les factions violentes que la Reformation de Luther excita dans l'Allemagne. Il faut avoüer qu'afin de tirer raison

hoc magis gaudeo: de aureis quos postulat sibi dari præstat fuere, ne videantur ob hanc causam intendisse litem; agat amice & desinat populum in me concitare, uberius illi prodesse possum officiis quam si dem 200. *aureos.* Beatus Rhenanus qui se portoit pour mediateur dans cette querelle mit la reponse d'Erasme entre les mains d'Eppendorf. Celui-ci se trouvant lezé à l'égard du second article, puis qu'on exigeoit de lui qu'au preallable il promît son amitié à une personne qui lui avoit fait un affront, il falut qu'Erasme s'engageât sans condition à la dedicace d'un livre, & voici sous quel formulaire: *Erasmus Roterodamus Henrico Eppendorphio S. D. Divites divitibus mittunt equos, aulæa, gemmas & aurum, muta nimirum munera nec duratura, postremo qua nec meliorem, nec ornatiorem reddunt, eum cui mittuntur, & pauperiorem illum à quo proficiscuntur: inter eos vero quos litterarum communis amor fœderavit aliud donorum genus commeare decet, qua nec exhauriunt largientem & fructum simul ac decus afferunt accipienti. Proinde libellum misso, tuo dicatum nomini litteraria societatis olim inter nos inita monumentum, quam ego perpetuam esse vehementer cupio, nec tantum permittemus malis linguis ut nostram amicitiam musarum auspiciis conciliatam dirimant, utcunque moliti sunt nos inter nos committere, sed non te remorabor amplius, quo tibi vacet audire quid loquatur libellus.* Eppendorf content sur les deux premiers articles, ne le fut point sur le troisiéme. Il trouva beaucoup d'artifice (*a*) dans le tour que l'on prenoit, en faisant semblant de ne pas entendre à quel usage il avoit destiné l'argent, qu'il vouloit que son adversaire paiât. Il se plaignit d'être accusé d'exciter la populace. Trois jours se passerent en contestations sur ces griefs-là, enfin on s'en remit à la decision de deux arbitres, qui furent Boniface Amerbach, & Rhenanus. Voici la sentence qu'ils prononcerent en presence de Louïs Berus, & de Henri Glarean. *Quoniam ex consensu utriusque nobis jus fecistis dissuasi inter vos amice componendi, visum est nobis ut D. Erasmus ad evitandam molestiam & alendam Christianam concordiam præstet duos articulos sicut scripto recepit: pro tertio eodem animo non gravabitur in subsidium pauperum dare florenos circiter viginti, nostro arbitrio dispensandos, & hac facienda censemus citra notam alterutrius, tantum ut utrinque offensis, querelis & suspitionibus abolitis, de integro certamen inter vos sit benevolentiæ, cum oblivione præteritorum omnium perinde quasi nihil esset aut dictum aut factum. D. Henricus Eppendorfius premat, si quid scripsit: & utrique liberum relinquimus, an vicissim aliquo benevolentiæ symbolo an potius mutuo animo contenti esse velint. Actum Basileæ postridie purificationis anno M. D. XXVIII.* Les parties aquiescerent à cette sentence, & s'embrasserent en signe de reconciliation. Le lendemain on les fit dîner ensemble, mais peu s'en falut que la guerre ne recommençât, car Eppendorf à l'issuë du repas aiant averti Erasme de tenir prête la lettre qu'il avoit promis d'écrire au Duc de Saxe, & Erasme aiant repondu qu'il n'écriroit qu'au Chancelier, il s'éleva entre eux une forte contestation, & ils se separerent ce jour-là très-peu satisfaits l'un de l'autre. Le lendemain Erasme écrivit au Prince, & envoia sa lettre ouverte à Eppendorf qui en fut content. Bientôt après il courut des bruits desavantageux à Erasme, comme s'il eût consenti à un accord qui le flêtrissoit. Vous allez voir qu'il se plaignit des fanfaronades de son adversaire. Le passage sera un peu long, parce que je suis bien aise d'y enfermer ce qui regarde l'accord de la maniere qu'Erasme le racontoit. Mon lecteur pourra comparer ensemble les narrations de chaque partie. (*b*) *Opinor* Dilfum *tibi narrásse de reatu meo. Ego hac in re obsecundavi consilio* Beati Rhenani, & Lodovici Beri. *Alioqui sciebam illum nihil acturum. Fumos hominis jam olim novi. Sed* Beati *ingenio semper abusus est ad hujusmodi dramata. Turbam amoliti sumus qualibuscunque conditionibus, pacem iniquam æquo bello præferentes. Nihil omissum est, compromissum est. Adhibiti duo testes. Arbitri datis dextris stipulati sunt obsequium. Pronunciatum est de scripto arbitrium. Assensimus utrique. Subscripsimus manu utrique. Deinde bibimus ex eodem poculo, fracto inter nos pane, data dextra. Ominatus sum amicitiam fore perpetuam. Annuit ille, & comprobavit. Exhibitum est omnibus convivium φίλιον. In abitu petiit epistolam ad Ducem. Id prater pacta præstiti, nè quam darem occasionem. Petiit præfationem in librum ipsi dicandum. Id, quanquam absurdum & ineptum, tamen autore* Bonifacio *feci. Quid consecutum est? Mox dicitur missse famulum proprium, qui sub nundinas vulgaret atrocem rumorem,* Erasmum *esse damnatum* Basileæ, *conditionibus gravissimis, ut scriberet librum & epistolam contra seipsum, deinde daret pecuniam. Et hic ante abitum jactavit se adegisse* Erasmum *ad conditiones, ad quas ipse nollet descendere pro tribus millibus aureorum. Hic rumor mirum quantum exhilaravit pseudo-evangelicos. Qui triumphi! Quæ exultatio de nihilo! Hac ego suspicabar futura, sed neque* Beato, *neque* Bero *potui persuadere, qualis esset artifex.*

Cette paix fut mal observée, les hostilitez en paroles, & en manuscrits ne cesserent presque jamais, & enfin les livres furent de la partie. Erasme en publia un où Eppendorf fut mal traité. C'est celui qui fut refuté par Eppendorf dans l'Ouvrage imprime à Haguenau l'an 1531. j'en ai raporté le titre. Notons que ces guerres literaires ressemblent beaucoup à celles des Princes: chacun des contestans se vante d'avoir observé religieusement le traitté de paix, & accuse l'autre de mille & mille infractions. Eppendorf expose que depuis l'accord il fut averti qu'Erasme continuoit (*c*) de le decrier, & qu'il agiroit prudemment s'il se defendoit. Il n'en voulut rien croire jusques à ce qu'on lui montra des lettres d'Erasme. *Respondi me nihil horum expectare ab Erasmo, nec putare eum bonorum & præclarorum virorum arbitrium violaturum: quid dicam, litteras mittunt hujus animi testes, queror apud amiculos, alterum item ex judicibus coram appello: quid mihi post pactum accidat, injurias tam atroces diu sustinere non posse. Et tamen interim expectat Dominus Erasmus à me multas salutes, honorificam mentionem, literas amicas: nec saltem has efflagitat, verum etiam urgere me vult ut in omnibus conviviis eum per ora hominum veham. In Utopia forsitan offenduntur qui pro tam insignibus maleficiis bonas gratias referunt. Officii ducat quod par pari non retulerim: post initam concordiam non scripsi unam litteram in Erasmum & qua ante concordiam ad tuendum nomen meum adornaram, concordia sic jubente suppressi.* Si nous consultons Erasme, il nous dira que son adversaire viola la paix avant même que de sortir du lieu de la signature, & que c'étoit un menteur insigne (*d*) qui n'avoit été à la diete d'Ausbourg l'an 1530. que pour y repandre des faussetez. (*e*) *Scripsit ad me Dux, ut* Julii *literis fidem haberem. Julius scripsit amantissimè doctissimèque multa, quorum hæc erat summa, ut præstationi adderem libellum* Epphendorpio *dicatum, veluti ex fœdere, quoniam ille multis modis violarit fœdus, priusquam exiret* Basileam, *nec post destiterat de me hostiliter & scribere & loqui, subinde recitans furiosum librum, quem in me scripsit. Nec in aliud quarebat librum, nisi ut iterum gloriaretur, ad quas conditiones adegisse* Erasmum. *Sperabat ex arbitrorum sententia nonnihil præda, id quoniam fefellit, factus est ex inimico inimicior; & quum nemo nesciret, illum omnia fecisse contra pacta, tamen perinde petit suum jus, quasi omnia præstiterit, nec pudet quicquam. Decreveram omnia perpeti potius, quam levissimi hominis nomine meas chartas contaminare, sed posteaquam ille nullum facit mentiendi finem, causa summam perstrinxi excuso libello, nè toties fatigem amanuenses meos.* Pour entendre le commencement de ce passage il faut savoir qu'Eppendorf n'aiant pu parler au Duc de Saxe, ni voulu dire ses raisons à Simon Pistorius auquel ce Prince l'avoit renvoié, obtint qu'il les pourroit dire à Jules Pflug. (*f*) *Tandem improbitate suâ perfecit, ut Dux causam delegaret* Julio Pflug, *cujus aures* Epphendorpius *noster explevit innumeris mendaciis, quod erat illi bonum atque commodum, quod* Julius *nec* Epphendorpium *nôsset, nec causam.* Il lui fit conoître sa cause par de beaux côtez à la faveur de mille mensonges. C'est Erasme qui l'assûre. Après quoi le Duc de Saxe écrivit à Erasme d'ajoûter foi à la lettre de ce Jules Pflug.

(C) *Et qu'il étoit demeuré neutre entre les factions.*] Sans doute il étoit de ceux qui croioient que la Communion Romaine avoit besoin de reformation, & que les Protestans ne la reformoient pas bien. Ainsi il deplaisoit aux uns & aux autres. On en vint jusqu'à l'accuser d'être pensionaire des Papistes, & des Lutheriens tout à la fois. Il se represente comme un homme qui cherchoit à vivre à l'abri de cette tempête, & qui ne sachant pas bien encore de quel côté étoit la justice, attendoit que le tems fit voir plus clair dans cette affaire. Voici ses paroles: *Oblata sunt nuper litera scripta ad principem quendam virum, ubi nephandissimus*

(*a*) Cum articuli mei habeant propter impetitam & innocentiam & simplicitatem meam pauperibus esse elargiendam pecuniam.

(*b*) *Erasmus epist. 46. lib. 30. pag.* 1933. *elle est datée de Bâle au mois d'Avril* 1528.

(*c*) Nomen meum ignominiose in libellos suos transfundere.

(*d*) Qui videtur hac potissimum de causa venisse *Augustam* ut in ea celebritate hominum seminaret sua mendacia quæ non aliter ex se gignit quam aranea filum. *Erasmus epist. 53. lib. 30. pag.* 1940.

(*e*) *Id. ib.*

(*f*) *Id. ib.*

Digitized by Google

raison d'un écrit injurieux qu'on avoit fait contre lui, il se servit d'un moien très-propre à refrener les (D) Auteurs les plus médisans.

ERASME (DIDIER, en Latin DESIDERIUS) nâquit à Rotterdam (A) le 28. d'Octobre

(c) Joli, Voiage de Munster pag. 144.

mut scurra scripserint me quingentos aureos habere à Lutheranis totidemque à Pontificiis ut vocant, utrosque à me emungi auro atque haberi ludibrio, me enim neque novum neque vetus Evangelium curare, quid facerem? Risi impudentiam nebulonis: nec ita multo post in colloquium accersitus rogatusque ab eo qui Romana sedi plurimum favet quidnam mihi de præsenti rerum statu videretur? Prodidi libere quæ tum in animo haberem: Rursum Evangelicis apertul quæ mihi pro meo plusquam juvenili captu, temere aut exigi aut noveri viderentur, non admodum bonam gratiam apud utrosque iniens. Volui in hunc usque diem ab negotio illo quod Evangelicum vocant esse integer, precans saltem ut in fatali nunc illa & memorabili rerum immutatione nobis miseris mortalibus eveniat quod faustum felix bonumque sit. Nec nomen alicui sectæ dederus nisi novus aliquis Solon hæc me perpulerit, tum scias me famuli subscripturum parti etiam si vita impendenda sit. A ne juger des choses que par les principes de la lumiere naturelle, le parti qu'Eppendorf choisit étoit raisonnable. Il voulut attendre le denoüement de cette affaire, avant que de se ranger ou du côté qui soutenoit les abus, ou du côté qui les combattoit. L'un & l'autre lui paroissoient trop ardens; la tempête lui sembloit trop forte de part & d'autre, il disoit comme Ciceron (a) *quem fugiam habeo, quem sequar non habeo*, & il aimoit trop la paix pour s'embarquer dans cette guerre de religion. Mais ce fut en vain qu'il espera de se tenir sur le rivage, spectateur tranquille des émotions de cette mer. Il se trouva plus exposé à l'orage, que s'il eût été sur l'une des flotes. C'est là le destin inevitable de ceux qui veulent garder la neutralité pendant les guerres civiles soit d'état soit de religion. Ils sont exposez à l'insulte des deux partis tout à la fois; ils se font des ennemis sans se faire des amis, au lieu qu'en épousant avec chaleur l'une des deux causes, ils auroient eu des amis, & des ennemis. Sort deplorable de l'homme, vanité manifeste de la raison philosophique. Elle nous fait regarder la tranquillité de l'ame, & le calme des passions comme le but de tous nos travaux, & le fruit le plus precieux de nos plus penibles méditations; & cependant l'experience fait voir, que selon le monde il n'est point de condition plus disgraciée que celle des ames qui ne veulent point s'abandonner aux flots des factions, ni de condition moins incommode que celle des hommes qui heurlent avec les loups, & qui suivent le torrent des passions les plus agitées. Ils ont entre autres avantages celui de ne pas connoître qu'ils ont tort, car il n'y a point de gens plus incapables de connoître les defauts de leur faction, & le bien qui se peut trouver dans l'autre parti, que ceux qui sont transportez d'un zèle ardent & d'une vive colere, & sous les liens d'une forte preoccupation. *Beati pacifici*, dit l'Ecriture (b), bienheureux les pacifiques. Cela est très-vrai quant à l'autre monde, mais dans celui-ci ils sont miserables: ils ne veulent point être marteau, & cela fait que continuellement ils sont enclume à droite & à gauche.

(a) *Cicero ad Atticum epist. 7. lib. 8.*

INTONVENIENS de l'état de neutralité, & de la moderation.

(b) *Evangile de St. Matthieu ch. 5. v. 9.*

(D) *D'un moien très-propre à refrener les Auteurs les plus médisans.*] Il porta sa cause devant les Juges, & il demanda entre autres reparations d'offense, que l'aggresseur fut condamné à une amende au profit des pauvres. Voilà un remede très-efficace contre la bile de quantité d'Ecrivains. Ils sont & plus querelleux, & plus difficiles à reconcilier que les gens de guerre. C'est, dit-on, parce que les gens de guerre vuident leurs disputes l'épée à la main, il y va de la vie, mais les Auteurs qui se querellent ne s'exposent pas à verser leur sang: il ne leur en coûte que du papier & de l'ancre. S'ils exposoient leur peau à la pointe d'une épée comme à la pointe d'une plume, ils seroient plus pacifiques. Disons aussi que si leur bourse encouroit quelque danger pour chaque injure qu'ils diroient, leur style seroit plus honnête, & qu'ainsi nôtre Eppendorf recoutut à une bonne methode. Il doit être permis aux Auteurs de se critiquer les uns les autres à l'égard de l'érudition ou d'un faux raisonnement; les Juges civils n'ont rien à voir là-dessus. Mais il seroit à souhaiter qu'ils exerçassent la rigueur des loix par des amendes pecuniaires pour le moins contre les Auteurs qui attaquent leur prochain, & qui le chargent d'injures à d'autres égards. Cela banniroit des livres une infinité de phrases difamatoires, & introduiroit la moderation dans les procés du Parnasse, où elle est fort peu connuë.

(A) *Le 28. d'Octobre 1467.*] Si je me determine pour cette année, ce n'est pas que j'ignore que plusieurs font naître Erasme en 1465. c'est afin de me conformer à l'inscription de la statuë de Rotterdam, où il est probable qu'on n'a point mis 1467. plutôt que 1465. sans avoir choisi ce qui a paru le meilleur après un bon examen. Mr. Joli s'est servi de la même reflexion. *Il n'y a gueres d'apparence*, dit-il (c), *qu'il soit né en 1465. comme aucuns tiennent, fondez sur ce qu'en son épitaphe qui est à Basle, il est porté qu'il mourut plus que* (d) *septuagenaire le 12. Juillet 1536. et qui ne seroit pas s'il estoit né en 1467. car cette inscription de Rotterdam doit estre plus asseurée que toute autre chose, estant à croire qu'on a mieux sceu le temps de sa naissance à Rotterdam qui étoit sa patrie, qu'à Basle où il estoit étranger, veu principalement qu'on ne peut recueillir quasi rien de certain touchant cela par ses écrits, ni mesme par ses lettres, pource qu'il paroist que luy-mesme n'en estoit pas tous-à-fait bien informé, & qu'il y a eu aussi bien de l'erreur en la date de ces lettres par ceux qui les ont copiées & imprimées.* La derniere partie de ce passage est necessaire à la premiere, car si Erasme avoit sçu exactement l'année de sa naissance, il eût été aussi facile de la bien marquer à Bâle sur son tombeau, qu'à Roterdam sur sa statuë. Je croirois volontiers qu'il ne l'a point sçuë precisement, & de la maniere qu'il croioit savoir le jour qu'il nâquit. Aussi se contente-t-il de marquer au commencement de sa vie, qu'il étoit né (e) la veille de Saint Simon & de Saint Jude, *in vigilia Simonis & Judæ*. Mais d'autre côté je ne doute point qu'il ne plaçât sa naissance avant l'année 1467. De là vint que Boniface Amerbach son heritier, Jerôme Frobenius & Nicolas Episcopius les executeurs de son testament, choisirent pour son épitaphe l'expression un peu vague de *jam septuagenarius*, qui convient mieux à un homme decedé le 12. de Juillet 1536. lors qu'on le suppose né avant le 28. d'Octobre 1467. que lors qu'on le suppose né ce jour-là. Beatus Rhenanus fait assez connoître qu'Erasme n'avoit pu rien aprendre de certain là-dessus à ses amis; il le fait, dis-je, assez connoître, mais non pas sans attribuer à David ce que Moïse a dit de la durée de nôtre vie. (f) *Vixit ad septuagesimum annum quem communem humanæ vitæ terminum regius propheta David finivit, aut certe non multum est supergressus, nam de anno quo natus est apud Batavos nobis non constat: de die constat qui fuit ad quintum Kalend. Novembr. Apostolis Simoni & Judæ sacer.* Le passage qui suit en fera une nouvelle preuve: je le tire d'une lettre qu'Erasme écrivit à un (g) professeur qui medisoit de lui cruellement. Erasme lui signifie que s'il s'en voit attaqué publiquement, il lui fera bien sentir qu'il a encore bec & ongles, quoi qu'il ait déjà 70. ans. *Quod si cognovero, quod equidem non spero, te vel tantillum contra me publicare, experieris (ni fallor) Erasmum jam 70. annos natum neque edentulum esse omnino neque exunguem.* Cette lettre datée du 9. de Janvier 1535. est la 68 du 30. livre dans l'édition de Londres. Ce mois de Janvier, dira-t-on (h), appartient à l'année 1536. soit: il sera toûjours vrai par ce passage, qu'Erasme croioit être né avant l'année 1467. J'avoue qu'il ne l'a pas toûjours cru, car dans la 19. lettre du 2. livre datée du mois de Fevrier 1516. il dit qu'il n'est que dans sa 49. année, *annum ago, non plus quam quadragesimum*. La (i) lettre qu'il écrivit à Jaques de Horn le 17. d'Avril 1519. porte qu'il étoit dans sa 53. année, ce qui marque qu'il étoit né l'an 1466.

Mais ce n'est pas seulement sur les années 1465. & 1467. que roule la naissance d'Erasme; on la promene un peu plus, grace aux fautes d'impression, & peut-être aussi quelquefois à celles d'Auteur. (k) Chytreus la met à l'an 1466. (l) Magirus à l'an 1467. Voiez l'Index chronologique de Bucholcer à l'an 1465. Le Pere Theophile Raynaud l'a placée (m) à l'an 1469. Les diversitez sur la mort d'Erasme ne sont pas moindres. (n) Konig la met en 1526. L'Auteur des notes sur Priolo, en 1546. Moreri en 1516. l'XI. Juillet. Du (o) Verdier Vau-Privas, & Hofman font cette derniere faute. Melchior Adam la met le VI. des

VARIETEZ touchant le tems de la naissance & de la mort d'Erasme.

(d) Il se trompe; l'épitaphe dit jam septuagenarius, *déja septuagenaire, titre qui convient à un homme dès qu'il a 69. ans passez. L'objection ne laisse pas d'être bonne, puis que l'inscription de l'epitaphe est incompatible avec la naissance d'Erasme le 28. d'Octobre 1467. portée par l'inscription de la statuë.*

(e) C'est-à-dire le 27. Octobre; & neanmoins presque tous les Auteurs marquent comme l'inscription de Rotterdam le 28. d'Octobre pour le jour de sa naissance.

(f) Beat. Rhenanus epist. dedicat. Origen.

(g) Il s'appelloit Pierre Curtius, & il professoit à Rome la rhetorique.

(h) L'année n'a pas toûjours commencé en Janvier: mais puis que le testament d'Erasme est daté du 12. de Fevrier 1536. il faut qu'il ait suivi nôtre façon de dater, car autrement il faudroit que son testament fût rapporté à 1537. (i) *C'est le 32. du livre 5.* (k) *Chron. Saxon.* (l) *Epitomol. pag. 317.* (m) *Voiez la remarque D.* (n) *Biblioth. vet. & nova, pag. 277.* (o) *Prosopogr. to. 3. pag. 2428.*

Digitized by Google

d'Octobre 1467. On ne peut (B) nier qu'il ne ſoit bâtard: c'étoit un ſcrupule (C) mal fondé que de n'oſer publier cela au commencement du 17. ſiecle; la choſe étoit déjà * trop connuë:

* *Voiez les remarques C & D.*

(a) *Voiez la remarque B B.*

des Ides de Juillet (c'eſt le X.) On a mis ſous la taille-douce d'Eraſme, à la tête de ſes épitres de l'édition de Londres, qu'il eſt mort le 30. de Juillet. Dans l'édition de ſa vie *in* 12. il y a quelques pieces au commencement, (a) & entre autres le conte de la pretenduë reſtitution de l'argent qu'on lui avoit pris à Louvre, à la fin de quoi on met qu'il mourut le jour des Ides de Juillet, c'eſt le 15. Il ne faut plus ſe fier aux inſcriptions en marbre & en bronze, puis qu'on falſifie en tant de façons celle du tombeau d'Eraſme, qui contient en gros caracteres la date du IV. des Ides de Juillet, c'eſt-à-dire du 12. de Juillet. Elle marque auſſi que Boniface Amerbach étoit l'heritier d'Eraſme, & que Jerôme Frobenius, & Nicolas Epiſcopius étoient les executeurs de ſon teſtament. Ainſi (b) Melchior Adam, (c) Swert, (d) Magirus, (e) Bullart, ne raportent pas l'épitaphe telle qu'elle eſt; car ils y donnent à tous trois également la qualité d'heritiers. Freherus le fait auſſi dans ſon theatre page 844. & Catherinot dans l'art d'imprimer page 6. C'eſt une choſe fâcheuſe que les alterations des Copiſtes s'étendent juſqu'aux inſcriptions ſepulcrales, car ſur d'autres choſes cela pourroit cauſer des conteſtations mal-aiſées à terminer. Il y a des Ecrivains, comme celui qui a fait les Delices de (f) la Hollande, qui ſe trompent quant au lieu où Eraſme eſt mort. Ils diſent que c'eſt à *Fribourg en Alſace.*

(b) *In vita Eraſmi.*

(c) *Athen. Belg. pag. 207.*

(d) *Eponymolog. pag. 319.*

(e) *Academ. des ſciunc. to. 2. p. 162.*

(f) *Pag. 156. edit. 1685. Voiez auſſi le Ceremoniale politico, tom. 3. pag. 763.*

CIRCONSTANCES touchant le pere & la mere d'Eraſme.

(B) *On ne peut nier qu'il ne ſoit bâtard.*] Il avouë lui-même que ſon pere & ſa mere ne furent jamais mariez. Il eſt vrai qu'il dit que ſa mere n'accorda la derniere faveur que ſous eſperance de mariage, & que quelques-uns même pretendent que la promeſſe lui en fut donnée: (g) *Clam habuit rem cum dicta Margareta, ſpe conjugii, & ſunt qui dicant interceſſiſſe verba*; mais quoi qu'il en ſoit il nâquit illegitime, & il n'a jamais été legitimé *per ſubſequens matrimonium.* Il ſera donc mis avec juſtice, pendant que le monde ſera monde, dans le catalogue des bâtards illuſtres. Pontus Heuterus ne l'a pas oublié (h) dans la longue liſte qu'il a donnée de cette ſorte de bâtards, & juſques-là on ne peut pas ſe plaindre qu'il ait ſuivi l'humeur paſſionnée qui éclate dans ſes Ecrits: mais il devoit s'expliquer un peu plus exactement qu'il n'a fait, ſur le caractere de celui à qui Eraſme doit la vie. Il apelle Eraſme fils de Prêtre: cela eſt vrai en un certain ſens; comme il eſt vrai qu'une perſonne qui devient Monarque, communique la qualité de fils de Roi aux enfans qu'il avoit déjà: cependant puis que ſelon la maxime des Juriſconſultes, il faut étendre ce qui eſt favorable, & retreſſir ce qui ne l'eſt pas, on ne doit jamais apeller ſimplement & abſolument fils de Prêtre, que celui qui eſt né d'un homme actuellement Prêtre au tems de la generation; car c'eſt un plus grand deshonneur d'être né illegitime d'un homme actuellement Prêtre. Eraſme eſt dans ce dernier cas: il pretend même que ſon pere ne s'engagea à la Prêtriſe, que par le chagrin que lui donna la fauſſe nouvelle qu'on lui écrivit à Rome que ſa maîtreſſe étoit morte, & qu'aiant connu la fourbe à ſon retour, il vêcut très-honnêtement à l'égard de cette fille, qui de ſon côté ne ſongea qu'à bien élever leur commun fils, ſans ſe vouloir marier.

(g) *Eraſmus in vita ſua à Merula anno 1607. & Scriverio anno 1615. vulgata.*

(h) *In Tractatu de libera hominis nativitate, ſeu de liberis naturalibus.*

(i) *C'eſt une ville du Brabant à 3. lieues de Breda.*

(k) *Elle eſt datée du 18. d'Octobre 1606. & par une faute d'impreſſion on l'a marquée la 27. au lieu de la 28. de la 2. centurie dans l'édition in* 12. *de* 1650.

(l) *Baudius ſe ſert du terme d'Eutrapelus, qui répond à celui-là; temoin ce paſſage de Mr. le Camus Evêque de Bellai, dans ſes livres contre Mr. Drelincourt*; Certes cette fraſe, *de blancs-ſignez donnez à la Vierge Marie*, eſt ſi facetieuſe, qu'il ſemble qu'en recueillant ces belles perles vous vouliez vous exercer en la vertu d'Eutrapelie.

Voilà ce qu'on trouve dans une vie d'Eraſme compoſée par lui-même, à ce qu'on pretend, & publiée par Merula l'an 1607. ſur l'original qu'Eraſme avoit laiſſé en depôt à Conrad Goclenius, profeſſeur en langue Latine à Louvain. C'eſt un Ecrit compoſé avec la derniere negligence, & où l'on ne trouve qu'une grande ſimplicité, ſans aucun detail étendu. On vous y aprend naïvement pour toutes particularitez touchant la mere d'Eraſme, qu'elle s'apelloit Elizabeth, & qu'elle étoit de (i) Sevenbergue, & fille d'un certain Medecin nommé Pierre, *filia Medici cujuſdam Petri.* A l'égard du pere on n'y ſauroit voir d'où il étoit, ni où il demeuroit. Ainſi le lecteur ne ſera pas mal de recourir à une lettre de (k) Baudius, où l'on trouve 1. que le pere d'Eraſme étoit bourgeois & habitant de Tergou, d'honnête famille, & aſſez ſavant pour ce tems-là; aimant d'ailleurs à rire & à debiter de bons mots, deſorte qu'il en remporta le ſurnom de *Praet*, ou de (l) facetieux: 2. Que le tems des couches s'aprochant, il fut trouvé à-propos d'envoier la mere à Rotterdam, afin de mieux cacher la deconvenuë, & que le pere donna ſon nom de Gerard à l'enfant. 3. Qu'à cette faute près il n'y eut rien à redire dans la mere d'Eraſme, & qu'elle ſe pouvoit vanter comme Didon, *Huic uni forſan potui ſuccumbere culpæ.* Il eſt certain que ſon peché, fort different d'ailleurs de ce qu'on nomme conduite de debauchée, a produit un homme ſi excellent, que ſi elle eût aſſez vêcu pour voir le merite extraordinaire de ſon fils, elle auroit eu plus de ſujet que la mere de Pierre Lombard, de Gratien & de Comeſtor, (m) de ſe ſervir de la reponſe qu'on attribuë à celle-ci; car vingt Auteurs comme ces trois-là ne valent pas la moitié d'Eraſme. Mais elle mourut de peſte, lors que ſon fils couroit la treiziéme année.

De la maniere que Baudius en parle, le bon Gerard eut la direction du batême de ſon fils. Cependant la vie d'Eraſme porte, que Gerard n'aiant pu faire changer de reſolution à ſes pere, mere, & freres, qui vouloient à toute force qu'il fût homme d'Egliſe, vuida le païs ſecretement, & leur fit ſavoir qu'il ne les reverroit plus, & s'en alla à Rome, laiſſant groſſe la fille qu'il avoit deſſein d'épouſer. Valere (n) André Deſſelius copie fort exactement ce que Baudius avoit dit à la loüange du pere d'Eraſme, mais (o) Boxhornius y fait une alteration notable, puis qu'il veut que ce bon Prêtre ait été ſurnommé *Praet*, à cauſe de l'éloquence de ſes ſermons. Il auroit falu pour alterer conſequemment le paſſage de Baudius, donner aux predications du pere d'Eraſme le caractere de Menot, de Maillard, de Barlette, du petit Pere André, &c. car le terme de *facundia*, dont ſe ſert Boxhornius, ne repond pas à la vertu d'*Eutrapelie.* Je voudrois ſavoir d'où il a pris que Gerard étoit de Sevenbergue. La vie d'Eraſme ne dit cela que de la mere, & Baudius ſe contente d'aſſûrer que le pere étoit bourgeois & habitant de Tergou. Valere André reünit ce qu'ils aſſûrent ſeparément: *Patrem habuit*, dit-il, *Gerardum Septimontanum, civem & incolam urbis Gandavæ.* Mr. Seckendorf ſe trompe, quand il dit (p) qu'un jeune homme de Rotterdam étoit le pere d'Eraſme.

(m) *On fait un conte qui eſt faux, que ces 3. Auteurs étoient bâtards d'une même mere, laquelle ne crut point avoir beſoin de s'en repentir, à cauſe des ſervices qu'ils avoient rendus à l'Egliſe.*

(n) *Valer. Andr. biblioth. Belg. pag. 175.*

(o) *Theatr. urbium Holl. pag. 284.*

(p) *Hiſtor. Lutheran. l. 1. pag. 140.*

(C) *Un ſcrupule mal-fondé que de n'oſer publier cela.*] La lettre de Baudius que j'ai citée, fait voir que Merula eut de grands ſcrupules à combatre, avant que de ſe determiner pleinement à la publication de l'écrit que Goclenius avoit eu en depôt. Il craignit aſſez long-tems de faire tort à la memoire d'Eraſme, & de s'attirer par la decouverte de ce ſecret l'indignation des partiſans de ce grand homme. Baudius lui repreſenta par des raiſons fort ſolides, que le meilleur parti avoit été d'imprimer. (q) *Nec eſt quod in eo pertimeſcas offenſam cujuſquam probi, quaſi ſcilicet invidioſa proditione detexeris quædam arcana digna ſacro ſilentio . . . . . nec ipſe alio animo feriem vitæ ſuæ penes principum amicorumque depoſuit, quàm ut ſe nobis humanis exempto poſteritas hujus horribilis ſecreti particeps eſſet.* Mais puis qu'il oublie la raiſon que je m'en vai dire, il faut qu'il ait ignoré qu'on eût déjà fait à Eraſme le reproche d'être fils de Prêtre. Cette raiſon eſt qu'on ne gagnoit rien par la ſupreſſion de cette vie d'Eraſme, & qu'au contraire la publication pouvoit ſervir à extenuer le bruit de la renommée, ſur la faute de ſon pere & de ſa mere, qui avoit été déjà renduë publique avec de fauſſes circonſtances qui la groſſiſſoient. Il n'y a point de doute que Baudius ne ſe fût ſervi de cette raiſon, s'il avoit ſçu ce qui étoit dans le catalogue de Looſeus imprimé en 1581. & dans le livre de Pontus Heuterus imprimé en 1600. Je ne parle point de ce que Deſſelius cite de Paul Jove; & je ne m'étonne pas que Baudius ne ſût point ce qui étoit dans les lettres ſuprimées de Jules Ceſar Scaliger. On verra bientôt ce que c'eſt. Baudius n'étoit pas obligé de conoître un livre de Deſſelius qui n'étoit pas encore imprimé; je croi même qu'il eſt fort digne d'excuſe de n'avoir pas cru que Paul Jove ait parle de la bâtardiſe d'Eraſme, car un fort habile homme m'a aſſûré, 1. Que cela ne ſe trouve point dans les Oeuvres de Paul Jove, & qu'ainſi Deſſelius cite mal. 2. Que *le premier qui ait éventé par un ecrit public ce ſecret de la naiſſance d'Eraſme*, eſt l'Auteur (r) qui ſe cacha ſous le nom de Philalethes. „ Jean „ Herold dans ſon *Philopſeudes*, ou reponſe apologe„ tique oppoſée au dialogue publié ſous le nom de „ *Philalethes* contre la memoire d'Eraſme, quelque „ cinq ans aprés ſa mort, ſe trouve fort embarraſſé „ ſur

(q) *Baudius epiſt. 28. centur. 2.*

(r) *C'eſt-à-dire ſelon lui* Hortenſio Lando. *Voiez l'article* Lando.

Digitized by Google

nuë : mais on peut nier quelques circonſtances (D) odieuſes que les ennemis d'Eraſme ont publiées touchant ſa naiſſance. A l'âge de 9. ans il fut envoié à Deventer, où il fit de très-bons progrés dans les études, car il n'eſt pas vrai (E) comme bien des gens le croient, qu'il ait eu l'eſprit

„ ſur l'objection touchant la naiſſance d'Eraſme, & „ ne pouvant s'en tirer ſemble donner d'abord les „ mains en diſant: *Ut donemus te verum dicere, per „ Chriſtum dic, rogo, an parum videatur tibi homo ille „ optimus à te toties laceſſitus, niſi hanc quoque notam „ addas.* L'adverſaire ſans traiter Eraſme poſitive„ ment de fils de Prêtre, avoit dit qu'il étoit *ex ton„ demnato concubitu natus.* Herold proteſte de l'é„ normité de l'injure, & dit que de tous ceux qui „ avoient écrit juſque-là contre Eraſme, perſonne ne „ s'étoit encore aviſé de lui faire un tel reproche. Il „ avoit raiſon (*a*).„

(D) *On peut nier quelques circonſtances odieuſes . . . touchant ſa naiſſance.*] Les ennemis d'Eraſme ont repandu ſur ſa naiſſance beaucoup plus de deshonneur, qu'il n'y en avoit effectivement. Pluſieurs Catholiques Romains le reconoiſſent; entre autres (*b*) Valere André, qui aiant dit que Gerard embraſſa la Clericature à ſon retour de Rome, en conclut que Paul Jove a eu grand tort d'écrire qu'Eraſme etoit né d'un pere qui étoit Curé auprès de Tergou. Le Pere Theophile Raynaud a debité le même menſonge, ſur la foi d'un catalogue des illuſtres Ecrivains (*c*) d'Allemagne: (*d*) *Eraſmum ſi jocari de joculari homine in ſcelere licet, non fuiſſe filium Regis, licet is, qui eum genuit, fuerit coronatus, ut de alio quodam dixit Petrus Bleſ.* epiſt. 21. *fuiſſe inquam, Eraſmum patre Gondani* (liſez Goudani) *in Batavia oppidi prope Roterodamum, Parocho genitum, ex famula, catalogus illuſtrium Germania Scriptorum prodit, &c.* C'eſt-à-dire, *S'il eſt permis en matiere criminelle de plaiſanter contre un plaiſant, nous pouvons dire qu'Eraſme quoi qu'il n'ait pas été fils de Roi, a eu neanmoins pour pere une tête couronnée, c'eſt à ſavoir un Curé de Tergou ville de Hollande proche de Rotterdam; lequel voyant ſa ſervante enceinte de ſes œuvres, & voulant cacher le crime la fit aller à Rotterdam, où elle accoucha d'Eraſme en 1469.* Nous verrons ci-deſſous que Scaliger dit encore plus de mal du pere d'Eraſme.

Pour donner un exemple des alterations que ſouffrent les faits en paſſant de main en main, d'un compilateur à l'autre, je veux repreſenter ici, comment Dom Pierre de Saint Romuald a copié le paſſage de ce Jeſuite. *Eraſme*, dit-il, *n'eſtoit pas fils de Roy, bien que celuy qui l'avoit engendré fuſt couronné, car le Curé du lieu de ſa naiſſance eſtoit ſon pere qui l'avoit eu de ſa ſervante, s'il en faut croire le P. Theophile* (*e*) *Regnaut. Il ſe nommoit du commencement Gherardus Gherardi, mais il voulut qu'on l'appellaſt Didier-Eraſme prenant plaiſir de changer de nom, en quoy il a eſté invité par pluſieurs autres, & particulierement par Capnion, qui ſe nommoit auparavant Reuchlin qui ſignifie fumée, par Pierre Martyr, dit auparavant Vermilius, par Martin Bucer qui ſe déguiſa ſous le nom de Aretius Felinus, &c* (*f*). Ce bon Feuillant ne fait pas même le nom du Jeſuite qu'il copie; mais de plus il lui impute à tort d'avoir dit qu'Eraſme eſt né à la paroiſſe de ſon pere. Les exemples qu'il donne des changemens de nom contiennent pluſieurs mepriſes. Si le mot *invité* a eté mis par les Imprimeurs a la place d'*imité*, comme il y a de l'aparence, l'Auteur allegue Reuchlin fort mal à-propos, Reuchlin, dis-je, qui a precedé & non pas ſuivi Eraſme. S'il n'y a point là faute d'impreſſion, Pierre Martyr & Martin Bucer ſont mal donnez pour modelle, puis qu'Eraſme les a precedez. Joignez à cela que Pierre Martyr n'a point changé le nom de Vermilius en celui de Martyr; il s'eſt fait apeller toute ſa vie *Petrus Martyr Vermilius*; les deux premiers étoient ſon nom de batême: l'autre étoit ſon nom de famille. Il eſt vrai que pour abreger ou pour d'autres raiſons, on l'a plus ſouvent cité & allegué ſous le nom de Martyr, que ſous celui de Vermilius. Quant à Bucer il n'a pris le nom d'Aretius Felinus qu'à la tête de quelque livre, il n'y a donc point de conformité entre ce qu'il a fait, & le changement de nom de nôtre Eraſme.

Les paroles de Theophile Raynaud ont deplu à ſon grand admirateur Guy Patin. *Je m'étonne*, dit-il (*g*), *comment un ſavant homme, tel qu'eſt le Pere Theophile Raynaud, s'eſt emporté aux mêmes mediſances. Il eſt vrai qu'Eraſme etoit batard & fils de Prêtre, comme on peut aiſement voir dans ſa vie qu'il a écrite lui-même. Neanmoins les Moines n'ont pas eté les premiers qui lui ont reproché le malheur de ſa naiſſance: ça été Scaliger le pere dans ſon* Ciceronianus, *& en ſuite toute la Confrairie des Capuchons.* Cet Auteur venoit de dire qu'*Eraſme ne fut jamais Moine, qu'il fut ſeulement Novice dans un College de Chanoines Reguliers de Saint Auguſtin, où ſon Tuteur l'avoit fourré âgé de 14. ans ſeulement, penſant l'y faire demeurer pour avoir ſon bien; mais le Compagnon*, dit-il, *n'en voulut point tâter. Je ſai bien que quelques-uns ont dit qu'il avoit fait profeſſion.*

Il y a quelque choſe à reprendre là-dedans. En 1. lieu il ne ſied pas bien à un homme qui prend le parti d'Eraſme, avec autant de chaleur que ce Medecin, d'avoüer ſans l'éclairciſſement donné ci-deſſus, que ce grand homme étoit fils de Prêtre. 2. Il eſt bien vrai que Jules Ceſar Scaliger lui en a fait des reproches; mais non pas dans ſon *Ciceronianus*, ou plutôt (*h*) dans les deux harangues qu'il a faites contre le *Ciceronianus* d'Eraſme. 3. Enfin il eſt très-vrai qu'Eraſme fit profeſſion dans l'Ordre des Chanoines Reguliers de St. Auguſtin. J'avouë qu'il eut bonne envie de ſe degager de leurs mains avant la fin du noviciat, & que l'émiſſion de ſes vœux fut beaucoup moins un acte de ſa volonté, que l'effet d'une timidité de temperament, qui l'empêchoit de faire triompher ſes lumieres & ſon inclination, de toutes les differentes machines dont on étourdiſſoit ſon eſprit: mais enfin il ſubit le joug, comme il l'avouë lui-même dans (*i*) ſa vie, & dans (*k*) une longue lettre à Lambert Grunnius. Et lors que la providence lui ſuſcita un liberateur qui le retira de la clôture, je veux dire un Evêque de Cambrai, qui le voulut avoir auprès de lui pour un voiage de Rome, il ne ſe contenta pas de la permiſſion de ſon Evêque, il y joignit (*l*) auſſi celle de ſon General & de ſon Prieur, & garda l'habit de l'Ordre pendant pluſieurs années; *Nec horum quicquam factum eſt*, dit-il (*m*), en parlant de lui-même à Grunnius, *niſi permiſſu atque adeo juſſu Epiſcopi ordinarii, permiſſu Præpoſiti, tum domeſtici tum generalis, denique cum pace totius Sodalitatis. Quamquam autem eſſes libera conſcientia, ſciretque ſe voto adacto non teneri, illud tamen interim dedit . . . . ne veſtem mutaret.*

(E) *Il n'eſt pas vrai . . . . .* qu'Eraſme *ait eu l'eſprit tardif.*] Il court en Hollande une tradition qui me paroit mal fondée, c'eſt qu'Eraſme eut au commencement l'eſprit ſi bouché & ſi tardif, qu'il falut emploier bien des années à lui aprendre quelque choſe. On ſe ſert même de cet exemple pour conſoler les peres & meres, dont les enfans ne font nuls progrès; & cela me fait ſouvenir de la Comedie du Malade Imaginaire, où Mr. Dyafoirus dit de ſon fils Thomas; *Que lors qu'il étoit petit il n'avoit jamais été ce qu'on appelle mièvre & éveillé; qu'on le voyoit toujours doux, paiſible & taciturne; qu'il ne diſoit jamais mot, & ne jouoit jamais à tous ces petits jeux que l'on nomme enfantins; qu'on eut toutes les peines du monde à lui aprendre à lire, & qu'il avoit neuf ans qu'il ne connoiſſoit pas encore ſes lettres. Bon*, diſoit ſur cela ſon pere en ſoi-même, *les arbres tardifs ſont ceux qui portent les meilleurs fruits: on grave ſur le marbre bien plus mal-aiſement que ſur le ſable, mais les choſes y ſont conſervées bien plus long tems, & cette lenteur à comprendre, cette peſanteur d'imagination eſt la marque d'un bon jugement à venir.* On dit que Thomas d'Aquin dont l'eſprit a été ſi penetrant & ſi vaſte, paſſoit durant ſes études pour une groſſe bête, & que ſes camarades d'école l'apelloient le *bœuf muet*. Suarés (*n*) qui a été l'un des plus ſubtils Scholaſtiques du XVII. ſiecle, fit ſon cours de philoſophie avec ſi peu de ſuccés, qu'il ſe crut incapable d'y reüſſir de ſa vie. Quand donc ce que tant de bonnes gens diſent d'Eraſme ſeroit vrai, il n'y auroit pas lieu d'en être ſurpris; mais la queſtion eſt, ſi ce n'eſt pas une fable. Je croi qu'oui, & je me fonde ſur une choſe que j'ai lüe dans une harangue de (*o*) David Chytræus, & ſur quelques autres temoignages.

Chytræus raconte que Rodolphe Agricola aiant lu les compoſitions des diſciples de ſon ami Hegius, qui avoit rendu fort celebre l'Ecole de Deventer, trouva celle d'Eraſme la meilleure de toutes, & ſouhaita de voir ce jeune Ecolier, qui avoit alors quatorze (*p*) ans. On le fit ſortir de ſa claſſe pour ſaluer Agricola, qui le prit par le derriere de la tête, & l'aiant conſideré fixement lui dit, *vous ſerez un jour un grand homme.* Si Eraſme n'avoit point emploié quelques traits d'un eſprit & d'un jugement fort avance, Agricola

(*a*) *Ces paroles, ſont priſes d'un memoire de Mr. de la Monnoie. Je le citerai encore dans la remarque L.*

(*b*) Reverſus (*Roma*) ſacris initiatus eſt: unde parente parocho, Gaudanæ civitatis vicino, natum fuiſſe, præpoſtere Jovius ſcripſit. *Valer. Andr. ubi ſupra.* Notez *qu'Eraſme dit dans ſa vie que ſon pere ſe fit Prêtre avant que de revenir au païs. Bullart* Academ. des ſcien. t. 2. p. 160. *dit la même choſe que Valere André.*

REFLEXION ſur les alterations des Copiſtes. Fautes du Feuillant St. Romuald.

(*c*) *Je croi que c'eſt celui qui a été fait par un Prêtre natif de Tergou nommé Cornelius Looſeus, imprimé à Maience en 1581.*

(*d*) *Th. Rayn. erotem. de libris pag. 25.*

(*e*) *Il faloit dire Raynaud.*

(*f*) *Abreg. du thr. Chron. t. 3. ad ann. 1536. pag. 289. & 290. edit. 1660.*

PATIN cite & repris.

(*g*) *Lettre 277. t. 2.*

(*h*) *Les deux pieces de Scaliger ſont intitulées, l'une* pro M. Tullio Ciceronе contra Deſid. Eraſmum Roterodamum, Oratio I. *l'autre*, contra Deſid. Eraſmum Roterodamum, Oratio II.

(*i*) Parantem abire ante profeſſionem partim pudor humanus, partim neceſſitas coërcuit.

(*k*) In ſumma, vicerunt improbitate. Adoleſcens & animo abhorrens & verbis reluctans coactus eſt capiſtrum accipere, non aliter. quàm bello capti vinciendas manus victori præbent, ut diutinis victi tormentis faciunt, non quod volunt, ſed quod collubuit potentiori. *Eraſm. epiſt. 5. l. 4. pag. 1291.*

(*l*) Adjunxit auctoritatem Prioris & Generalis. *Id. in vita ſua.*

(*m*) *Id. epiſt. 5. l. 4. pag. 1291.*

(*n*) *Alegambe, Biblioth. Script. Societ. Jeſu, pag. 136.*

(*o*) *De laudibus Weſtphaliæ.*

(*p*) *D'autres comme Melchior Adam* in vita Eraſmi *ne lui en donnent que 12.*

Digitized by Google

l'esprit tardif. A quatorze ans il n'avoit ni pere ni mere, & il fut mis sous la conduite de certains tuteurs qui en userent fort mal. Ils le contraignirent d'entrer dans l'état ecclesiastique; il s'en defendit long tems, mais enfin il falut prendre le froc parmi les Chanoines Reguliers au Monastere de Stein proche de Tergou. Quelque tems après il entra chez l'Evêque de Cambrai avec la permission de ses Superieurs, & sous l'habit de son Ordre; & ne voiant pas que ce fût un protecteur sur lequel il pût compter, il fit ensorte qu'on l'envoiât à Paris. Aiant étudié dans cette fameuse ville au College de Montaigu, il passa en Angleterre: il y trouva bien des gens qui lui rendirent justice, & il s'accommoda (F) merveilleusement de l'érudition & des autres avantages du païs; mais ne voiant pas qu'il y dût attendre tout ce qu'on lui avoit fait esperer, il fit un voiage en Italie. Il sejourna plus d'un an dans la ville de Boulogne, puis il alla à Venise où il publia ses Adages, ensuite à Padouë, & enfin à Rome où sa reputation étoit grande. Il auroit pu s'y établir avec avantage, si les promesses magnifiques de ses amis d'Angleterre ne l'eussent fait revenir en ce païs-là, au commencement du regne de Henri VIII. Il se fût fixé là tout le reste de sa vie, s'il y eût trouvé ce qu'on lui avoit promis; mais ne l'y trouvant pas il passa en Flandres, où il fut fait Conseiller de * Charles d'Autriche †. Je n'ai pas dit qu'il se fit recevoir Docteur en Theologie dans l'Université de Turin. Il passa plusieurs années à Bâle, & y publia un très-grand nombre de livres: il en partit lors que la Messe y fut abolie, & se retira à Fribourg dans le Brisgaw, d'où il sortit quelques années après pour des (G) raisons de santé, & s'en retourna à Bâle où il mourut le 12. de Juillet 1536. Il y fut

* *Qui depuis fut l'Empereur Charles-Quint.*

† *Tiré de sa vie composée par lui-même.*

(a) *Buchol-cer* Ind. chron. p. m. 420. *dit qu'Agricola prefera ces écrits aux autres.* Propter inventionis acumen, orationis puritatem & figuras apte ceu flosculos interspersos. *Val. André* Bibl. Belg. pag. 175. *se sert des mêmes paroles, & Melchior Adam aussi* in vita Hegii.

cola n'eût point été curieux de le voir. Il y avoit donc dans cette composition de classe quelque tour, & quelque finesse qui (a) signifioit beaucoup, pour un aussi bon juge qu'Agricola. Or peut-on dire qu'un Ecolier ait l'esprit lourd & tardif, lors qu'à douze ou à quatorze ans il donne de telles preuves de sa force? Et il faut bien se souvenir, qu'en ce tems-là on ne poussoit point les études des enfans avec la precipitation d'aujourd'hui, & qu'il y avoit une extrême barbarie dans les Ecoles.

Ce que je m'en vai dire après Beatus Rhenanus, refutera peut-être encore mieux la tradition que je combas presentement. Cet (b) Auteur raconte que Jean Sintheimus, l'un des meilleurs Regens de Deventer, fut si content des progrés d'Erasme, qu'il l'embrassa un jour & le baisa en lui disant, *courage, vous arriverez un jour au plus haut faite de l'erudition.* Erasme n'avoit pas encore 14. ans. Il en avoit neuf quand sa mere le mena à Deventer, l'aiant tiré d'Utrecht où il avoit été enfant de Chœur à la cathedrale. Son esprit brilla d'abord; il comprenoit en un instant ce qui lui étoit enseigné, il le retenoit bien, & il surpassoit tous ses compagnons. Il savoit Terence & Horace sur le bout du doigt, tant il avoit la memoire bonne, & l'esprit subtil. *Ingenium Erasmi mox eluxit, quum statim qua docebantur perciperet & fideliter retineret aquales suos omnes superans . . . . Fuit memoriæ felicissimæ, nam puer totum Terentium & Horatium memoriter complexus est* (c). *Terentii Comœdias puer non secus tenebat ac digitos suos, memoria namque fuit tenacissima, ingenio perspicacissimo* (d). C'est Rhenanus qui nous l'aprend, & il merite sans doute plus de creance qu'une opinion populaire, dont je ne voi d'autre fondement que ces paroles de la vie d'Erasme: *Son pere l'envoia à l'Ecole dès qu'il eut quatre ans, il ne fit nul progrés durant les premieres années dans ces études desagreables, pour lesquelles il n'étoit point né. Dès qu'il eut neuf ans, on l'envoia à Deventer.* Il est difficile d'entendre ceci, la chose est trop envelopée: car quelles études desagreables, & pour lesquelles il ne fût point né, lui pouvoit-on faire faire à l'âge de 5. ou 6. ans? N'étoit-il point né pour aprendre à lire & à écrire, à decliner & à conjuguer en Latin? Il faut qu'il veuille parler de quelque autre chose, de la musique peut-être, ou de tel autre exercice des enfans de Chœur. Mais quand même il n'auroit pu faire en cela nul progrés, on n'auroit pas ce qu'on pretend; la tradition que je refute n'en seroit pas moins fausse.

(b) *Complexus aliquando puerum, mucte ingenio Erasme, inquit, tu ad summum eruditionis fastigium olim pervenies, simulque osculum dedit & dimisit. Beat. Rhenan. epist. præfix. Operib. Eras. edit. 1540.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Id. epist. dedicat. Operib. Orig. præfixa.*

(e) Neque tamen defeci nec unquam defecturus sum ab eximio Mecœnate meo Archiepiscopo Cantuariensi. Verùm in consilio constitutus consido futurum ut utrique satisfaciam patriæ, tum ei in qua natus sum, tum ei in quam sum cooptatus. *Erasm. epist. 19. lib. 2.*

(F) *De l'érudition & des autres avantages* de l'Angleterre.] Il regardoit l'Angleterre comme sa patrie d'adoption, & ne vouloit pas lui faire une moindre part de ses services qu'à sa patrie de naissance (e). Il marque en divers endroits qu'il étoit charmé de ce païs-là, où il avoit rencontré plusieurs illustres Mecenes, & le triomphe des sciences; *Apud Anglos triumphant bonæ* (f) *literæ, rectæ* (g) *studia.* Il avoue ingenûment (h) que le grand éclat des lettres dont il avoit felicité l'Angleterre commençoit à l'en rendre un peu jaloux. Il (i) pretend même que les gens doctes dont elle abondoit en toute sorte de sciences, pouvoient être un objet d'envie pour l'Italie. Il (k) remarque que cette gloire étoit un ancien partage de la nation, & il nous aprend que les grands Seigneurs s'y distinguoient par la culture des sciences: ce qui est encore aujourd'hui un avantage, en quoi la Noblesse Angloise surpasse celle des autres Nations. Il y a du plaisir à lire l'opposition qu'il fait, entre les repas des gens d'Eglise & ceux des Mylords. Il ne s'agissoit dans les premiers que de bien boire, & avec grand bruit, sans oublier cent basses plaisanteries, & cent furieuses medisances; mais dans les derniers on s'entretenoit modestement des sciences & de la pieté. (l) *O miras rerum humanarum vicissitudines! Olim litterarum ardor penes religionis professores erat: nunc illis magna ex parte ventri, luxui, pecuniaque vacantibus amor eruditionis ad principes profanos ac proceres aulicos demigrat. Nam quæ Schola, quod Monasterium usquam tam multos habet insigni probitate doctrinaque praditos quam vestra habet aula? An non optimo jure nos nostri pudeat? Sacerdotum ac Theologorum convivia madent vinolentia, scurrilibus opplentur jocis, tumultu parum sobrio perstrepunt, virulentis obtrectationibus scatent: & ad principum mensas modestè disputatur de iis quæ ad eruditionem ac pietatem faciunt.* S'il disoit tant de bien de l'Angleterre lors qu'il en parloit serieusement, il n'en faisoit pas une description moins pleine d'attraits lors qu'il prenoit son style enjoüé. Voiez ce qu'il écrivit à Andrelin pour l'attirer en ce païs-là. *Si Britannia dotes satis pernosses*, Fauste, *ne tu alatis pedibus huc accurreres: & si podagra tua non sineret*, Dædalum *te fieri optares. Nam ut è plurimis unum quiddam attingam; sunt hic nymphæ divinis vultibus, blandæ, faciles, & quas tu tuis camœnis facile anteponas. Est præterea mos nunquam satis laudatus. Sive quò venias, omnium oculis exciperis; sive discedas aliquò, oculis demitteris: redis, redduntur suavia; venitur ad te, propinantur suavia; discceditur abs te, dividuntur basia; occurritur alicubi, basiatur affatim; denique quocunque te moveas, suaviorum plena sunt omnia. Quæ si tu*, Fauste, *gustasses semel quàm sint mollicula, quam fragrantia, profectò cuperes non decennium solùm, ut* Solon *fecit, sed ad mortem usque in* Anglia *peregrinari* (m). Vous voiez que les Angloises ne lui plaisoient pas moins que les Anglois.

(l) *Idem epist. 26. lib. 6.*

(m) *Id. epist. 10. lib. 5. pag. 315.*

(G) *Pour des raisons de santé, & s'en retourna à Basle.*] Marie Reine de Hongrie gouvernante des Païs-Bas le vouloit faire venir dans le Brabant: cela fut cause qu'il se transporta à Bâle, tant pour y faire imprimer son *Ecclesiastes* auquel il n'avoit pas mis encore la derniere main, que pour dissiper les restes d'une longue maladie. Il fut loger chez Jerôme Frobenius son ancien ami: son dessein étoit de se mettre sur le Rhin, pour se rendre aux Païs-Bas dès que sa santé seroit retablie, & que l'Ouvrage qu'il avoit en main seroit imprimé. Attendant cela il fut attaqué d'une maladie mortelle. Voilà ce qu'on trouve dans une lettre (n) de Rhenanus; mais Erasme dit quelque part qu'il avoit dessein en sortant de Bâle de se retirer à Bezançon. Et ce qui est bien notable, il dit qu'encore qu'il fût à Bâle chez des amis très-finceres, il aimoit mieux mourir ailleurs; la raison qu'il en allegue est qu'ils faisoient profession d'une autre foi. (o) *Si mea bene novisses, debebas illi respondere, me necessariò valetudinis causâ reliquisse* Friburgum, *hoc animo, ut* Ecclesiastâ *absoluto* Besontium *peterem, nè non essem in ditione Cæsaris, sed hic ingravescens valetudo*

(n) *C'est l'epitre dedicatoire de l'Origene d'Erasme. Vous la trouverez à la tête des lettres d'Erasme à l'édition de Londres 1642.*

(o) *Erasm. epist. 74. l. 30. pag. 1961.*

(f) *Id. lib. 16. epist. 19.* (g) *Ibid. epist. 20.* (h) *Ibid. epist. 27.* (i) *Ibid. epist. 12.* (k) *Ibid. epist. 27.*

Digitized by Google

fut enterré honorablement, & l'on y fait encore beaucoup d'honneur (H) à sa memoire. Nous verrons ‡ ailleurs comment elle est honorée dans sa patrie, & si l'on peut contester à Rotterdam la gloire d'être le lieu où il est né. Il seroit superflu de remarquer que c'étoit un des plus grans hommes qu'on ait jamais vus dans la Republique des lettres: c'est une verité peu contestée. Il eut beaucoup d'ennemis, & entre autres Jules Cesar Scaliger qui publia contre lui les injures les plus choquantes, mais non pas (I) celle de bâtard. La cause de cette querelle n'a pas (K) été bien raportée dans le *Scaligerana*. Cela est un peu surprenant, car qui devoit mieux

‡ *Dans l'article de Rotterdam.*

tuto cogit hybernare. Hic enim, quanquam sum apud amicos sinceriſſimos, quales Friburgi *non habebam, tamen ob dogmatum diſſenſionem malim alibi finire vitam. Utinam* Brabantia *eſſet vicinior.*

(H) *L'on fait dans* Bâle *beaucoup d'honneur à la memoire* d'Eraſme.] Les voiageurs ne parlent pas moins d'Eraſme, lors qu'ils ont Bâle ſous leur plume, que lors qu'ils y ont Rotterdam; deſorte que l'on peut dire qu'il ne rend pas moins celebre le lieu où il eſt mort, que celui où il eſt né. Auſſi doit-on avoüer qu'il avoit fait un ſejour plus conſiderable dans la premiere de ces deux villes, que dans aucun autre lieu: un ſejour, dis-je, plus conſiderable non pas peut-être pour la durée, mais au moins pour l'importance de ſes occupations. Il (a) ſe plaiſoit beaucoup à Bâle: il en ſortoit quelquefois, mais il y retournoit: *hic illius* (b) *arma, hic currus fuit.* La revolution qui y ſurvint en 1529. au fait de la Religion, fut la ſeule cauſe qui l'empêcha d'y planter pour jamais ſes tabernacles. (c) *Obſcurum eſſe non poteſt mihi non omnia probari quæ iſti* (Euangelici) *faciunt, quæ ſi probaſſem non tanto meo tum periculo tum diſpendio reliquiſſem civitatem cui tot annis aſſueveram, ſed jam pridem ipſorum ſodalitio totus adhærerem.* Quoi qu'il en ſoit, on (d) montre à Bâle la maiſon où il mourut: on y nomme *College d'Eraſme* celui où les profeſſeurs en Theologie font leurs leçons pendant l'hiver, & où ſe tiennent quelquefois les aſſemblées de l'Academie. Le cabinet d'Eraſme eſt une des plus conſiderables raretez de la ville: on y montre ſon anneau, ſon cachet, ſon épée, ſon couteau, ſon poinçon, ſon teſtament écrit de ſa propre main, ſon portrait par Holbein, qui eſt un chef d'œuvre, &c. Les Magiſtrats acheterent ce cabinet l'an 1661. & en donnerent neuf mille écus aux deſcendans de Boniface Amerbach heritier (e) d'Eraſme. Ils en ont fait preſent à l'Academie, ſi nous en croions Mr. Patin (f). Mais un autre voiageur dit qu'elle debourſa mille écus. Voiez le Voiage de Suiſſe des Srs. Reboulet & Labrune.

(a) *Voiez ſa 10. lettre du 24. livre.*

(b) *C'eſt ce que Virgile Æn. l. 1. v. 16. diſoit de Carthage par raport à Junon.*

(c) *Eraſm. epiſt. ad fratres German. inferioris.*

(d) *Relat. Hiſtor. de Charles Patin, pag. 130.*

(e) *Mr. Patin ne l'apelle que legataire.*

(f) *Ibid. pag. 123.*

(I) *Les injures les plus choquantes, mais non pas celle de bâtard.*] Quelques-uns s'imagineront ſans peine que ce nouveau Jules Ceſar n'avoit point oüi parler de la naiſſance d'Eraſme, car s'il en avoit ſçu quelque choſe, diront-ils, il n'eût point manqué de l'apeller fils de putain, dans les deux invectives qu'il publia contre lui, & qu'il remplit des plus atroces injures, qu'un declamateur emporté puiſſe ranger en bataille. Ce n'eſt pas qu'Eraſme lui eût fait le moindre mal; il avoit ſeulement blâmé la prevention exceſſive de ceux qu'on nommoit alors Ciceroniens, qui (g) croioient qu'il n'y avoit point de ſalut pour le Latin hors des écrits de Ciceron, & en même tems il avoit remarqué quelques taches dans ce ſoleil de l'éloquence Romaine. Scaliger cria là-deſſus au meurtre, au parricide, & au triple parricide. Il jetta toutes ſortes d'ordures ſur la tête d'Eraſme, il l'apella cent fois ivrogne. Il ſoutint qu'Eraſme gagnant ſa vie chez Alde Manuce au metier de Correcteur, laiſſoit beaucoup de fautes, que l'ivreſſe l'empêchoit de remarquer. (h) *Non tu in Aldi Officina quæſtum feciſti corrigendis exemplaribus? Nonne errores eos qui tum illis in libris legebantur haud tam erant librariorum atramento quam tuo confecti vino? Haud tam illorum ſomnum olebant, quàm tuam exhalabant crapulam?* En un mot ſes exclamations & ſes invectives ne furent pas moindres, que celles dont Ciceron ſe ſervit à la vuë d'une horrible conſpiration contre l'Etat.

(g) *Vaugelas a eu pendant quelque tems une pareille prevention pour l'hiſtoire Romaine de Coeffeteau; il diſoit* qu'il n'y avoit point de ſalut hors de l'hiſtoire Romaine, non plus que hors de l'Egliſe Romaine.

(h) *Jul. Cæſar Scaliger. orat. 2.*

(i) *Sacrilegum ſtrueret cum Catilina nefas,*
Cum gener atque ſocer diris concurreret armis,
Mœſtaque civili cade maderet humus.

On demanderoit volontiers en voiant toutes les tempêtes que Scaliger a excitées, ſi Eraſme n'eſt point quelque ſcelerat qui a merité la roüe:

\- - - - (k) *Utrum*
Minxerit in patrios cineres, an triſte bidental
Moverit inceſtus?

ou s'il n'eſt point quelque Capitaine Wiſigoth ou Oſtrogoth, qui ait reſolu d'exterminer toutes les ſciences & tous les beaux arts, & de mettre le feu à toutes les Bibliotheques? Jugez ſi l'on peut s'empêcher de rire, quand on trouve que l'unique ſujet de l'emportement qui éclate dans ces deux declamations de Scaliger, beaucoup plus dignes d'être apellées *Steliteutiques*, que celles de St. Gregoire de Nazianze contre Julien l'Apoſtat, eſt qu'Eraſme a combatu une pernicieuſe ſuperſtition qui s'introduiſoit dans la Republique des Lettres, & qui alloit mettre aux fers l'étude de l'éloquence. Mais briſant là ſur cette matiere, qui a été ſi noblement & ſi agreablement touchée dans le douziéme Entretien de Balzac, laiſſerons-nous conclure que ſi Scaliger eût oüi dire que ſon adverſaire étoit bâtard, il en auroit fait d'étranges vacarmes? Nous ne ſaurions admettre cette concluſion, & voici pourquoi.

Parmi les lettres de Jules Ceſar Scaliger, que ſon fils avoit ſuprimées, il y en a une fort longue (l) où il juſtifie ſon premier emportement, par un emportement peut-être beaucoup plus énorme. C'eſt là qu'il apelle Eraſme fils de putain, & qu'il declare que s'il ne l'avoit pas fait auparavant, ce n'eſt pas qu'il n'eût oüi parler de la choſe, c'eſt parce qu'il n'en étoit pas aſſûré, & qu'il ne vouloit pas mettre en riſque le credit de ſes veritables accuſations, en les mêlant avec des faits incertains. Dira-t-on que cela eſt un peu douteux, & que Scaliger paroît trop en colere dans ſes deux invectives, pour ne donner pas lieu à ſes lecteurs de juger qu'un peu d'incertitude dans un bruit comme celui-là, ne l'auroit point empêché de s'en ſervir contre Eraſme; qu'il n'avoit qu'à ſe menager une retraite ſous le canon de la renommée, à l'exemple des ſatiriques outrez, & qu'on ne voit pas que ſur d'autres ouïs-dire, qui n'ont rien de plus probable que celui-là, il ait fait tant le ſcrupuleux; que c'eſt donc peut-être une ruſe que ce qu'il dit ſur ce ſujet, & une ruſe aſſez ordinaire aux Ecrivains mediſans; car s'ils aprennent quelque choſe contre la réputation de leur adverſaire, après la publication de leurs premieres ſatires, ils ſe font honneur de n'en avoir point parlé, & convertiſſent en un ſilence de raiſon, un ſilence qui a été pleinement involontaire. Je n'ai rien à repondre à ces conjectures, ſinon qu'il n'y avoit pas long (m) tems que Scaliger avoit envoié à l'Imprimeur ſa ſeconde harangue, lors qu'il écrivit la lettre qu'on vient de citer. Mais venons au fait & au paſſage de cette lettre. L'Auteur y outre le crime du pere & de la mere d'Eraſme, il proſtituë celle-ci, & fait celui-là un Prêtre concubinaire, condamné enfin au banniſſement, après l'inutilité des peines canoniques qui lui avoient été reïterées pour ſes rechutes. (n) *Ego verò mentiri? quod te putidum atque nocturnum caput, ſpurium in illa Oratione appellare auſus non ſim? Neque enim incerti quidquam a me adferri debuit. Verum hoc erat tamen. At non conſtabat. Eras tunc atque etiam nunc ſpurius es Eraſme, hoc multi mihi è commilitonibus retulerunt noſtris. Verum ei rumori fidem non habui neque objeci tibi, ne vera compertaque cætera dicenti mihi omnia fides non haberetur. Nunc populares tui, aliquot etiam vicini viri boni nobiles ex inceſto natum concubitu, ſordidis parentibus, altero ſacrificulo, alterâ proſtitutâ; qui pater tuus ſemel atque iterum à Pontifice caſtigatus, cum ex illius præceptionibus ad vetera ſcelera nova propenſione fieret irritatior exilio mulctatus vertit ſolum.*

(k) *Horat. de arte poët.*

(l) *C'eſt la 19. dans l'édition de Toulouſe. Il l'écrivit à Arnoul Ferron qui n'aprouvoit point qu'il eût publié tant d'injures contre Eraſme.*

(m) *Voiez ſes lettres pag. 35.*

(n) *Jul. Cæſar Scaliger epiſt. 15. pag. 45.*

(K) *La cauſe de cette querelle n'a pas été bien raportée dans le* Scaligerana.] Nous venons de voir avec quelle aigreur on s'emporta contre Eraſme, voions maintenant ce que Joſeph Scaliger a dit de cette querelle. *Mon pere*, dit-il, *a fait une Oraiſon contre Eraſme, lequel depuis eſcrivit que mon pere n'eſtoit point auteur de cette Oraiſon, quia miles erat. Mon pere en fit une autre où il ſe mit fort en colere. Eraſme ſachant qu'il la feroit imprimer, attira de ſes amis qui acheterent tous les exemplaires qu'ils purent pour les ſuprimer; tellement qu'aujourd'hui on n'en trouve plus. Mon pere vit depuis la folie qu'il avoit faite d'eſcrire contre Eraſme . . . Il avoit eſcrit beaucoup d'Epitres contre Eraſme qui eſtoient imprimées, mais je les ai fait ſuprimer, & en ai les exemplaires ceans qui m'ont couſte 72. eſcus d'or, 36. doubles piſtolets: j'ai commandé à Jonas de les bruſler apres ma mort. Mon pere attaqua Eraſme en ſoldat. Depuis, apres avoir eſtudié il vit qu'Eraſme eſtoit un grand perſonnage. Peut-eſtre mon pere n'avoit*

Digitized by Google

mieux savoir la verité de cette afaire que le fils de l'aggresseur? Erasme parut fort sensible à cette invective, & tâcha d'en faire (L) perir les exemplaires. Il en meconut pendant quelque tems

voit pas lu, ou n'entendoit pas Erasme . . . Pœnituit patrem adversus illum scripsisse, il vit sa faute, sed fuerat irritatus cum vocaretur ab Erasmo miles quasi per contemptum, ut (a) Amphitheatrum vocat Dominus Plessæum & Lanoüium, milites per contemptum . . . Duas Epistolas scripserat (Erasmus) ad amicos quas ipsius amici ad patrem miserunt: unam illarum curavit pater excudi in qua miratur se suo libro militem respondisse, ut Vasatensis Plessæum tractavit tanquam miratus militem posse sacra tractare. Mon lecteur s'aperçoit assez par la frequente repetition de la même chose, que ceci est tiré du livre qu'on apelle *Scaligerana*, où l'on voit les conversations domestiques de Scaliger. L'article d'Erasme y contient plusieurs autres choses honorables, & plus vraies que quelques-unes de celles qu'on vient de lire.

Car I. il n'est pas vrai que l'irritation de Jules Cesar Scaliger ait été fondée sur quelque terme de mepris qu'Erasme eût emploié contre lui, vu que sa premiere harangue contre le *Ciceronianus*, pleine d'injures & d'emportement, fut composée avant qu'Erasme lui eût rien fait ou rien dit, & peut-être même (b) avant qu'il eût ouï parler de lui en façon du monde. Ainsi la colere de Scaliger ne pourroit venir de quelque injure qu'il auroit reçuë d'Erasme, que par raport tout au plus au second Ecrit. II. Il ne paroît point par cet autre Ecrit ni qu'Erasme ait traité de soldat Jules Cesar Scaliger, ni que celui-ci ait regardé cela comme une offense. Ce n'eût pas été un sujet de colere pour ce Prince de Veronne; car il se piquoit d'avoir été à la guerre, & rien ne lui pouvoit être plus honorable que de passer pour soldat, & pour Auteur en même tems. Il s'étoit vanté lui-même & avec insulte, de ce que tout jeune & tout soldat (c) qu'il étoit, il faisoit la leçon à son adversaire sur un aphorisme d'Hippocrate. Mais quel qu'ait été son goût là-dessus, il est du moins fort certain qu'on n'a nulle preuve qu'Erasme l'ait mis en colere en le traitant de soldat.

J'en ai deux bonnes raisons: l'une est qu'on ne trouve dans la seconde harangue de Scaliger aucune plainte, ni replique qui ait du raport à ce reproche; & qu'au contraire on y trouve des endroits, (d) où l'Auteur previent lui-même les objections, qu'il lui semble que son aveu d'avoir apris à la guerre certains faits qu'il avoit publiez pour ternir la reputation d'Erasme, fournira à sa partie. On entendra mieux ceci, si l'on se souvient qu'Erasme avoit debité dans le monde que Scaliger n'etoit pas l'auteur de la harangue publiée sous son nom. Scaliger qui en fut très-offensé refuta cette pretension d'Erasme; & parce qu'il craignit de l'avoir fortifiée en avoüant qu'il avoit porté les armes, comme si un homme qui n'auroit pas étudié toute sa vie n'etoit pas capable d'être Orateur, il alla au devant de cette instance. Ce qui prouve invinciblement qu'Erasme ne s'en étoit point servi. Mon autre preuve est tirée de la lettre même d'Erasme, que Scaliger publia à la tête de sa seconde harangue: son fils en parle comme on l'a vu ci-dessus. Les deux amis ausquels Erasme l'avoit écrite conjointement la communiquerent à Scaliger, sans y joindre aucun mot de civilité ni d'avis. Erasme (e) dans cette lettre dit qu'il sait de bonne part, que la harangue que Scaliger avoit publiée contre lui n'étoit point une production de Scaliger, mais il ne dit nullement ce que Joseph Scaliger lui impute, *qu'il s'étonnoit qu'un soldat eût repondu à son livre.*

Allez vous fier après cela à ce que les hommes doctes vous disent au coin de leur cheminée. En voici un des plus haut montez, qui à tout propos dit & repete touchant son propre pere deux ou trois mensonges, que des pieces publiques & originales refutent evidemment. Il veut qu'Erasme ait nié que Scaliger fût l'auteur de la harangue, qu'il l'ait nié, dis-je, par la raison que Scaliger etoit un homme de guerre: il veut que par la Erasme ait fort irrité Scaliger: il veut qu'Erasme ait été dans l'admiration qu'un soldat lui ait fait une reponse: enfin il veut qu'on voie cette admiration dans une lettre que son pere fit imprimer: il veut tout cela, & cependant il n'en est rien; & sur sa parole tous les Auteurs le debitent, comme Mr. Pope Blount dans son laborieux & très-utile Recueil, intitulé (f) *Censura celebriorum Authorum*, & Magirus dans son (g) *Eponymologium*, &c. Les excuses allegüées par Joseph Scaliger, que son pere attaqua Erasme en soldat, & avant que d'avoir étudié; & que peut-être il n'avoit pas lu, ou n'entendoit pas Erasme, ne paroissent point solides: car la harangue contre le *Ciceronianus* fut imprimée en 1531. L'Auteur avoit alors quarante-sept bonnes annees, beaucoup d'étude, & de connoissance des Ecrits de son adversaire, & une grande érudition. Il avoit étudié avec une ardeur merveilleuse pendant qu'il avoit porté les armes, & il y avoit alors assez long tems qu'il s'etoit consacré tout entier aux lettres, comme nous l'aprenons (h) de l'Auteur même du *Scaligerana*. Ce qu'il dit de la supression des lettres de son pere contre Erasme, & que des (i) Ecrivains fort exacts ont entendu des deux harangues, parce qu'en effet il n'eût pas épargné sa bourse pour suprimer aussi les harangues, s'il n'avoit été persuadé qu'elles étoient disparuës, est beau, & doit être tenu pour certain; encore que son intention ait été rendue inutile, par le soin que prit Mr. de Mausac de faire reimprimer à Toulouse & les harangues & les lettres en question l'an 1620. Au reste ce n'est point seulement en conversation que Scaliger a commis ces fautes: vous en trouverez une bonne partie dans (k) sa reponse à Scioppius, c'est-à-dire dans un Ouvrage où il apportoit toute sorte d'aplication, sachant bien qu'il avoit à faire au plus redoutable Critique qui fût au monde.

Je voudrois qu'on nous eût apris où, quand, & par les soins de qui l'édition que Joseph Scaliger suprima fut faite. Le repentir dont il parle s'accorde fort bien avec une lettre que (l) son pere écrivit à Omphalius, & avec les vers qu'il composa sur la mort d'Erasme, & qui commencent par *Tune etiam moreris:* mais non pas avec quelques passages de ses livres (m) où il le traite fort durement, & cela sur une fausse supposition quelquefois.

Mais enfin cette grande sensibilité pour le reproche d'être soldat, seroit-elle un roman qui n'eût aucun fondement dans l'histoire? Je n'en trouve point d'autre origine (n) qu'une lettre où Jules Cesar Scaliger raporte que pendant les contestations qui s'éleverent à Paris, sur la permission d'y imprimer sa premiere harangue, les amis d'Erasme trouverent moien d'en faire faire une copie, & de la lui envoier secretement; & qu'après l'avoir luë il les conjura par tout ce qu'ils avoient de plus sacré de s'opposer à l'impression, & qu'autrement la gloire qu'il avoit aquise avec tant de peine, & qui leur étoit commune avec lui, seroit ruinée par un jeune inconu, & par un homme de guerre etranger, *manus juvenis ignoti militis peregrini operâ.* Il est donc vrai pour le moins que Scaliger avoit ouï dire, qu'Erasme ecrivant à ses amis l'apelloit soldat: mais il n'est pas vrai que cela ait mis Scaliger dans une plus grande colere. Ce qui augmenta son indignation fut uniquement de se voir mepriſé d'Erasme, qui ne daigna point lui repondre, & dont il ne fut traité que de Cocu volontaire, à l'égard de la harangue dont il se sentoit l'Auteur. Ce mepris fut la plus cruelle maniere de se venger qu'Erasme auroit pu mettre en usage. On avoit compté sur la gloire d'être le Tenant contre lui, & de s'aquerir par là un grand nom dans la Republique des lettres, & il falut decompter pour le coup, & chercher une autre porte. Qui n'en seroit outré de depit? Jules Scaliger fit une harangue là-dessus, *Est mihi perfecta oratio qua rusticitati quorundam respondebam qui ita dictitarent, Erasmum à scribendo manum abstinuisse qui me indignum putaret quicum loqueretur* (o).

(L) *Tâcha d'en faire perir les exemplaires.*] Ceux qui ont fait imprimer dans la Hollande la vie d'Erasme, avec plusieurs de ses lettres qui n'avoient point encore paru, conviennent (p) qu'il fit ramasser & brûler par ses émissaires tous les exemplaires de la seconde harangue que Scaliger avoit publiée contre lui à Paris; tellement, disent-ils, qu'aujourd'hui on ne la peut trouver nulle part. Cette derniere circonstance etoit fausse, lors que l'édition dont je me sers fut faite, car elle est de l'an 1642. & dès l'an 1620. ou 1621. les deux harangues de Scaliger avoient été rimprimées à Toulouse. Quoi qu'il en soit ils confirment ce qu'on trouve dans le *Scaligerana*, touchant ce complot d'Erasme contre la seconde harangue de Scaliger; ce complot, dis-je, qui fut si heureux, qu'on la chercha vainement au bout de quelques années chez tous les Regens de Paris. (q) *Curavi conquiri Parisiis apud omnes Pedantes, nemo habet: per emissarios 7. aut 8. curavit omnia exemplaria conquiri & comburi.* Cela nous doit persuader la verité de ce que dit Scaliger le pere dans (r) une lettre à Arnoul Ferron, qu'un Flamand, à l'instigation d'Erasme, brûloit par tout où il passoit autant d'exemplaires qu'il pouvoit recouvrer de la premiere harangue, ou par achat, ou par emprunt.

(a) *Il parle d'un livre du Jesuïte Scribanius intitulé* Amphitheatrum honoris.

(b) On voit dans la 2. harangue de Scaliger p. m. 32. qu'Erasme chargea un Flamand de l'informer & de l'informer quel homme c'étoit que Scaliger.

(c) Hem Erasme quanto pudore tuo, quanto gloriæ tuæ periculo ab juvene homine, à rudi Oratore, à non Oratore, à MILITE... docearis? *Orat.* 1.

(d) *Pag.* 16. 17. 42. *edit. Thuf.* 1620. in 4.

(e) Julius Scaliger Lutetiæ edidit in me orationem impudentissimis mendaciis ac furiosis convitiis differtam, cujus tamen ipsum non esse autorem multis ac certis argumentis compertum habeo. Sed hoc calcimentum ab alio mihi non ignoto confictum ille inquit. *Notez* qu'au lieu d'*inquit* il faut lire *induit.*

(f) *Imprimé à Londres*, 1690. in fol.

(g) *Imprimé à Francfort & à Leipsic*, 1687. in 4. *L'histoire des Ouvrages des Savans en a parlé en Dec.* 1688.

(h) *Epistola de vetust. Gentis Scaligeræ, & Jul. Cæs. Scalig. vita.*

(i) *Baillet Jugem. des Sav. to.* 2. *p.* 13. *& to.* 3. *p.* 134. *Beauval, hist. des Ouvr. des Sav.* ubi supra *pag.* 359.

(k) *Je citerai le passage dans les remarques L & M.*

(l) *Elle est la* 17. *dans l'édition de Toulouse: l'Auteur y temoigne sa disposition à se reconcilier avec Erasme.*

(m) *Poëtic. l.* 3. *c.* 83. *& l.* 4. *c.* 1. *Not. in Aristotel. hist. animal. l.* 4. *c.* 8 (*Vide Vossium de idolol. l.* 4. *cap.* 13.) *Exercitat. in Cardan.* 239. *& alibi, ut patet ex indice, voce* Erasmus.

(n) *C'est la* 12. *dans l'édition de Toulouse.*

(o) *Epist.* 13. *pag. m.* 30. 31.

(p) *Dans un petit memoire inseré à la page* 332. *de l'édit. de Leide* 1642.

(q) *Scaligerana, pag.* 74.

(r) *C'est la* 15. *dans l'édition de Toulouse.*

Digitized by Google

tems le (M) vrai Auteur, & l'attribua à un autre avec une extrême confiance, ce qui merite d'être observé.

prunt. Les deux harangues avoient donc été expoſées au même ſort à-peu-près: pourquoi donc Joſeph Scaliger, & ceux qui ont publié la vie d'Eraſme, n'ont-ils parlé de cette perquiſition, & de cette brûlure des exemplaires que par raport à la ſeconde? Je croi que les émiſſaires furent plus exacts contre celle-ci que contre l'autre, & que ce fut la raiſon pourquoi on ne rimprima que la premiere à Cologne l'an 1600. Si ceux qui la publierent euſſent pu trouver la ſeconde, ils les euſſent infailliblement fait imprimer toutes deux. Joſeph Scaliger nous dit, que *la premiere Oraiſon a été imprimée par les Jeſuites avec ſon Epitre de la vie de ſon pere, mais detronquée où ils ont voulu.* Je ne ſai point s'il entend l'édition de Cologne de 1600. qui ſelon (a) Draudius, & (b) le catalogue de la Bibliotheque de Mr. de Thou ne contient pas d'autres additions que des poëſies ſacrées de Jules Ceſar Scaliger, ou s'il parle de quelque autre. En ce dernier cas il paroîtroit encore plus viſiblement, qu'on avoit mieux reüſſi à la ſupreſſion de la ſeconde harangue, qu'à celle de la premiere.

(a) *Biblior. Claſſica pag.* 1327. 1444. *edit.* 1625.

(b) *Part.* 2. *pag.* 367.

Voilà ce que je pus dire ſur cette matiere dans mon Projet: à preſent j'ai quelque choſe à y joindre par la faveur que m'a faite l'illuſtre (c) Abbé qui m'envoia des remarques de Mr. de la Monnoie. J'ai apris par là qu'Eraſme n'a pas été en état de faire perir les exemplaires de la 2. harangue de Scaliger, puis qu'il étoit mort quand elle ſortit de deſſous la preſſe. On en verra la preuve dans les paroles (d) ſuivantes. „ La „ 1. declamation de Jule Scaliger contre Eraſme en„ voyée à Paris dès l'an 1529. y fut imprimée *in* 8. „ par Pierre Vidoué ſur une permiſſion du Lieutenant „ Morin datée du 1. de Septembre 1531. La ſeconde „ quoi qu'achevée dès le 25. Septembre de l'an 1535. „ ne fut pourtant imprimée chez le même Vidoué „ qu'en 1537. il y a au devant une lettre d'Hubert „ Suſſanneau (e) à Hubert de Pradine, où il lui parle „ de cette ſeconde piece de Scaliger contre Eraſme, „ ſur laquelle il eut un entretien à Agen avec Scaliger „ lui-même. *Inter colloquendum*, dit-il, *de oratione „ ſuâ adverſus Eraſmum ſecunda percunctatus eſt. Le„ giſſe dixi ſed manu ſcriptam. Ibi ille ſubirutus: O „ amici, inquit, ſi uſquam ulli amici ſunt, jam pri„ dem exiſſe oportuit, ante complures menſes opuſculum „ in hoc Lutetiam miſſum, & huc ad me propter viam „ perlongam, & non ſatis tutam raro admodum nuncii „ adferuntur. Proinde te per Muſas, Suſanæe, rogo, „ atque etiam multis precibus obſecro, ſi qui ſunt Lute„ tia tua mandata curaturi, commendatione editionis „ maturitatem adjuva.* Enſuite dequoi Suſſanneau „ recommande à ſon ami de diligenter cette édition, „ & de choiſir P. Vidoué pour Imprimeur. La lettre „ eſt de Bourdeaux, le 5. de Juin, ſans date d'année. „ Il eſt ſûr que ce n'eſt pas 1535. puis que la lettre „ d'Eraſme *ad Merbelium & Laurentiam*, à laquelle „ cette ſeconde invective ſert de reponſe, ne fut ren„ duë que le douziéme Septembre de cette année à „ Scaliger, comme il nous l'aprend lui-même dans „ l'epitre dedicatoire. Il faut donc que ce ſoit neceſ„ ſairement 1536. Les ſoins de Suſſanneau & de ſon „ ami eurent leur effet, la piece vit aparemment le „ jour ſur la fin de la même année, quoi que le Li„ braire pour conſerver plus long tems la grace de la „ nouveauté à l'édition y ait fait mettre la date de l'an„ née ſuivante en ces termes: *Venit Lutetiæ è regione „ gymnaſii Remenſis, apud P. Vidovæum, MDXXXVII.* „ Cette oraiſon eſt à la ſuite de la premiere. Les „ exemplaires n'en ſont pas ſi rares, qu'il ne s'en trou„ ve encore pluſieurs. J'en ai un en mon particulier, „ & je me ſouviens en avoir vu plus de quatre au„ tres.„ Cela étant, il faudra deſormais dire pour peu qu'on veuille être exact, qu'Eraſme n'a contribué à la brûlure des exemplaires de la ſeconde harangue, que parce qu'en ſa conſideration, & peut-être même à ſa ſollicitation, ſes partiſans jetterent au feu (f) tous les exemplaires qu'ils purent trouver. Car il faut ſe ſouvenir qu'Eraſme n'ignoroit pas que Scaliger etoit revenu à la charge: *Scaliger rurſus evomuit neſcio quid libelli in me quemadmodum & Petrus Curſius. Neutrum vidi.* C'eſt ainſi qu'il parle dans une lettre (g) écrite le 11. de Mars 1536. Ses émiſſaires lui firent ſavoir ſans doute que la ſeconde harangue étoit à l'imprimerie, ils le lui firent, dis-je, ſavoir dès que le manuſcrit fut arrivé à Paris; il parla donc de cette piece le 11. de Mars 1536. comme d'un livre imprimé: il ne ſavoit pas la negligence (h) que les amis de Scaliger ou les Libraires avoient euë à l'égard de l'impreſſion. Nous allons voir que ſon fils ne ſavoit guere les circonſtances de ce fameux demêlé.

(c) *Monſieur l'Abbé Nicaiſe. Voiez ci-deſſus pag.* 457. *col.* 2.

(d) *Elles ſont priſes du memoire de Mr. de la Monnoie.*

(e) *La Croix du Maine l'apelle Hubert Suſan, mais Suſſanneau étoit ſon vrai nom. Sa lettre à Hubert de Pradine n'a pas été ximprimée.*

(f) *Il eſt ſûr que les deux harangues reçûrent ce traitement,* noſtrarum orationum exuſta exemplaria. *Jul. Cæſar. Scalig. epiſt.* 16. *pag.* 55.

(g) *C'eſt la* 51. *du* 27. *livre pag.* 1566.

(h) *Voiez ci-deſſus* lettre d *le paſſage de la lettre de Suſſanneau.*

Etabliſſons d'abord ces deux choſes: 1. qu'une lettre d'Eraſme écrite le 18. de Mars 1535. & communiquée à Scaliger le 12. de Septembre de la même année, determina (i) celui-ci à compoſer une ſeconde harangue contre celui-là, laquelle fut achevée avant le 25. du même mois. 2. Qu'au mois de Juin 1536. cette ſeconde harangue n'étoit pas encore (k) imprimée, quoi que l'Auteur ſe fût figuré qu'elle étoit en vente quelques mois auparavant (l). Inferez de tout cela que le fils de Jules Ceſar Scaliger ſe trompe, lors qu'il dit 1. qu'Eraſme fit brûler les exemplaires de la ſeconde harangue. 2. Qu'après cette execution il écrivit une lettre, où par mepris il donnoit à ſon adverſaire le nom de ſoldat, & l'accuſoit par ce moien d'avoir été incapable de compoſer de telles harangues. 3. Que Scaliger aiant ſçu cela écrivit une troiſiéme harangue, dont la mort d'Eraſme interrompit l'édition. 4. Qu'Eraſme étant averti de cette troiſiéme harangue ecrivit (m) en 1535. que Scaliger le menaçoit de quelque livre. Chacun peut conoître par lui-même & ſans que je les remarque les anachroniſmes, & les autres mepriſes de Joſeph Scaliger; je me contente donc de mettre ici ſes paroles. *Eraſmus, qui ubique gentium ἀτυχεῖς habuit, in quibus etiam mercenarios non paucos, tantum abeſt, ut aliter, quam Scaligerum vocaverit, ut, quia monitus erat eum fere ſemper militaſſe, hoc ſolo argumento negare auſis ſit eum auctorem fuiſſe orationis, quam pro Cicerone adverſus illum ſcripſit; idque teſtatus eſt Epiſtola, quam ad amicos duos ſcripſit. Quod coëgit Julium aliam orationem ſcribere, qua ſe prioris auctorem aſſerit; qua una cum epiſtola illa Lutetiæ apud Vidoveum edita eſt. Sed Eraſmus homo vaferrimus per emiſſarios ſuos omnia exemplaria magnis ſumptibus conquiſita flammis aboleri curavit. Unum exemplar Joſephus reliquit Aginni. Neque ullum præter illud poſtea nanciſci, aut videre potuit. Tanta fuit emiſſariorum Eraſmi diligentia. Quum autem poſtea in alia Epiſtola eum per contumeliam militem vocaret, & hoc ſolo aliis vellet perſuadere tantum eruditionis illi non fuiſſe, ut ejuſmodi orationes meditari potuiſſet, ob eam cauſam Julius ad tertiam orationem commentandam animum appulit, cujus editionem mors Eraſmi interpellavit: & cum reliquis operibus ejus in direptione ſuppellectilis primo bello civili periit. . . . . De hac tertia oratione monitus ab emiſſariis ita ſcribit ad Damianum a Goes, anno MDXXXV.* Ajunt Doletum quendam in me ſcribere. Minitatur neſcio quid & Julius Scaliger (n). Je ne ſai que croire de la menace dont Eraſme fait mention dans ſa lettre à Damien de Goes, car Jules Ceſar Scaliger proteſte qu'il ne ſongeoit plus à ſa querelle (o) quand il reçut le 12. de Septembre 1535. la lettre qu'Eraſme avoit écrite à Merbelius & à Jean Laurentia. Or la lettre d'Eraſme à Damien de Goes eſt datée du 21. de Mai 1535.

(i) *Voiez l'épitre dedicatoire de la* 2. *harangue.*

(k) *Ci-deſſus la lettre de Suſſanneau.*

(l) Eam . . . muneri miſi P. Rubrio . . . Speroque eſſe Lutetiæ jam in vulgus editam. *Scaliger epiſt.* 14. *p.* 35. Elle eſt ſans date, mais il y eſt fait mention du 1. jour de Janvier 1536. ſelon la façon preſente de compter.

(m) *Cette lettre eſt la* 69. *du* 30. *livre.*

(n) *Confutat. fabulæ Burdonum p.* 278. *& ſequent.*

(o) Coactus feci ut de integro deſcenderem in certamen quod à me jam decertatum eſſet. *Epiſt. dedicat.* 2. *Orat.* Veterum inimicitiarum memoriam quæ à me ſane depoſitæ eſſent renovarent. *Epiſt.* 14. *pag.* 34.

(M) *Il en meconut pendant quelque tems le vrai Auteur.*] Diſons un mot de la confiance avec quoi Eraſme aſſûroit, que Scaliger ne fit que prêter ſon nom à la premiere de ces deux harangues. Cela m'eſt connu, diſoit-il, par pluſieurs preuves certaines, *multis ac certis argumentis compertum habeo.* Il avoit (p) aſſûré dans d'autres lettres, qu'Aleandre étoit le veritable Auteur, & qu'il en étoit auſſi certain que de ſa propre exiſtence; mais qu'il le faloit diſſimuler, pour ne pas le rendre plus furieux par la decouverte de ſa fourberie. *Julii Scaligeri libellum tam ſcio illius* (Aleandri) *eſſe quam ſcio me vivere. Id tamen diſſimulandum eſt ne magis inſaniat prodito fuco.* Il repete la même choſe, & la fortifie de raiſons dans la 58. lettre du 30. livre. Cependant il étoit très-vrai, qu'autre que Jules Ceſar Scaliger (q) n'avoit compoſé cette harangue. D'où paroît que les plus habiles gens donnent à gauche, dans l'attribution des livres à tels ou à tels Auteurs, & ſi Eraſme, qui étoit la douceur & la modeſtie même, a decidé à faux d'un fait de cette nature avec tant de hardieſſe; il ne faut faire aucun fond ſur ce que des eſprits fiers, emportez de temperament & d'habitude, opiniâtres & fanatiques peuvent declamer d'un ton magiſtral ſur un tel ſujet. Il donna dans une ſemblable illuſion à l'égard d'un autre Ouvrage, car il prit Aleandre pour l'Auteur d'un livre qui avoit paru ſous le nom d'Etienne Doler. (r) *Aleander denuo emiſit librum furioſum ſub nomine Doleti.* Cependant il n'étoit pas vrai qu'Aleandre en fût l'Auteur: cet Ouvrage étoit effectivement (ſ) de celui dont le nom paroiſſoit au titre. Cette faute d'Eraſme eſt plus pardonnable que celle que Joſeph Scaliger a commiſe dans ces paroles: *Nihil Eraſmus tam ſerio affectavit quam ex militia ejus* (Julii Scaligeri) *eum literarum imperitum probare, quum tamen aliter ſe*

(p) *Epiſt. ad Gocleniam edita cum vita Eraſmi, p. m.* 326. *c'eſt la* 56. *du liv.* 30. *dans l'édit. de Londres.*

(q) *Il offre dans ſa* 2. *harangue de montrer l'original écrit de ſa main, raturé, &c.*

(r) *Eraſm. epiſt.* 70. *l.* 30. *pag.* 1959. *datée du* 2. *Sept.* 1535.

(ſ) *Voiez Jul Ceſar Scaliger epiſt.* 14. *pag.* 35.

Digitized by Google

observé. Ceux qui ont nié qu'on ait eu envie (N) à Rome de le faire Cardinal, ont eu tort. Le bruit qui avoit couru à Paris qu'on travailloit dans (O) Rotterdam à une nouvelle édition de ses Oeuvres, étoit mal fondé. On faisoit (P) esperer sa vie, mais nous n'avons point vu encore l'accomplissement de cette promesse. De tous ses Ouvrages ceux qui ont été le plus souvent im-

se sentire apud amicos dissimulare non potuerit: quod quadam ad Conradum Goclenium epistola testatur: Julii, *inquit*, Scaligeri libellum tam scio illius esse, quam scio me vivere. Id tamen dissimulandum est, ne magis insaniat prodito fuco. *Vides credidisse, & dissimulasse, ex quo conscientiam hominis æstimare licet* (a). Il est très-certain que par *illius* il faut entendre Aleandre, & qu'ainsi on a eu grand tort après s'y être trompé, d'accuser Erasme de fourberie.

(N) *Qu'on ait eu envie à Rome de le faire Cardinal.*] Boissard (b) temoigne qu'on disoit qu'Erasme avoit refusé le Cardinalat, & que les autres Ecclesiastiques avoient regardé comme un miracle le refus d'une dignité aussi briguée que celle-là. Lorenzo (c) Crasso pretend que c'étoit un conte plus digne de risée que de foi: mais il s'expose lui-même à l'insulte de ses lecteurs, puis qu'il est très-vrai qu'il n'a tenu qu'à Erasme d'être Cardinal. Il le seroit devenu sans doute sous le Pape Hadrien VI. s'il eût voulu lui aller faire sa cour, comme il en fut (d) instamment sollicité par ce Pape même, son compatriote, son ami, & son compagnon d'études. (e) *Il s'excusa d'entreprendre ce voyage, tant à cause de ses grandes infirmitez, que principalement pour fermer la bouche à ses ennemis, qui publieroient par tout qu'il étoit allé courir aprés les dignitez de l'Eglise.* Mais sous le Pape Paul III. l'affaire fut poussée plus loin; le Cardinalat devint un fruit mûr pour Erasme, il ne restoit pour le cueillir qu'à vouloir y tendre la main. C'est ce qu'il nous aprend lui-même. (f) *Quum statuisset* (Paulus III.) *in futuram Synodum aliquot eruditos in Cardinalium ordinem allegere, propositum est & de Erasmo. Sed objiciebantur impedimenta, valetudo ad obeunda munia inutilis, ac census tenuis. Ajunt enim esse Senatusconsultum quo submoventur ab eâ dignitate quibus annui reditus sunt infra tria ducatorum millia. Nunc hoc agunt ut me onerent præposituris, ut hinc justo censu parato doner purpureo galero.* Il temoigne dans la même lettre, qu'il avoit à Rome un ami qui se remuoit extremement pour cela, encore qu'il lui eût écrit diverses fois qu'il ne songeoit ni à Benefices ni à pensions, se sentant près de sa fin. On trouve le même fait dans une autre lettre (g) avec une plus expresse declaration de la repugnance d'Erasme. *Paulo III. visum est . . . . . itaque nunc magno ambitu agitur ut me præposituris anterent, reclamantem, ac manibus pedibusque recusantem, ac perpetuo etiam recusaturum.* (h) Rhenanus parle non seulement de ce dessein de Paul III. mais il dit aussi que ce Pape confera la Prevôté de Deventer à Erasme, & pria la Reine de Hongrie gouvernante du Païs-Bas de lui en assûrer la possession: mais comme Erasme ne se soucioit point de ce Benefice, il n'envoia point à cette Reine la lettre du Pape. Mr. Joly (i) cite le temoignage de Pierre Bembo, & celui de Mr. de la Rochepoze Evêque de Poitiers, & (k) plusieurs lettres d'Erasme pour confirmer ce que j'ai dit que Lorenzo Crasso a traité de ridicule. Un autre Ecrivain cite pour (l) le même sujet deux ou trois lettres qui ne disent pas, comme il pretend, qu'Erasme *fut designé le premier, & nommé pour remplir l'éminente dignité* de Cardinal, & que *Louis As Docteur de Louvain, qui étoit son ami & depuis Evêque, lui fut envoyé de la part du Pape Paul III. avec des lettres de creance qui l'en assûroient.* Neanmoins la chose est certaine, quant à ce qui en a été prouvé ci-dessus par les propres paroles d'Erasme. Je ne trouve point ce Louis As dans les lettres qu'on nous (m) cite, je n'y (n) trouve qu'un Louis Berus Chanoine de Bâle, qui avoit donné au Pape une lettre d'Erasme, & auquel le Pape renvoie celui-ci pour être plus amplement informé de ses bonnes intentions. Il faut bien aider à la lettre, pour trouver là un Exprés depêché à Erasme par Paul III. afin de lui aprendre qu'il avoit été nommé le premier au Cardinalat. S'il eût reçu un tel message, il en auroit parlé dans les deux lettres que j'ai citées; car c'eût été quelque chose de plus positif, que ne l'est de dire qu'on travailloit à lever l'un des obstacles de sa promotion, en lui cherchant des Benefices, & des suplémens, comme pour un Cardinal pauvre. Je suis le plus trompé du monde si Mr. Richard n'a point tiré ces paroles, *il fut designé le premier & nommé, &c.* d'une lettre qu'il ne cite pas. C'est la 68. du 30. livre, où Erasme raconte que le Pape Paul III. aiant chargé deux Cardinaux d'exhorter les Savans d'Allemagne à secourir la Religion, l'un de ces Cardinaux avoit resolu de nommer Erasme tout le premier. Mais qu'il y a loin de là à une nomination au Cardinalat, notifiée par un Exprés du Pape! Il n'est rien de plus ordinaire que d'étendre plus qu'il ne faut le sens de ce que l'on cite; la raison en est qu'on n'évite gueres ce grand inconvenient, qu'au moien d'une aplication exacte, qui fait qu'on ne compose que peu de pages par jour.

On peut juger presentement si Mr. Patin le fils a donné dans la veritable cause, lors qu'il a dit (o) que *sans la mort prematurée d'un Pape, Erasme eût été élevé aux premiers honneurs de l'Eglise.* Il entend sans doute Hadrien VI. or nous avons vu que le peu d'ambition d'Erasme, & non pas la courte vie de ce Pontife le tint éloigné de la pourpre.

(O) *Qu'on travailloit dans Rotterdam à une nouvelle édition.*] C'est Guy Patin qui m'aprend que ce bruit courut à Paris. *J'aprens*, dit-il (p), *que ceux de Rotterdam par honneur qu'ils portent à la memoire de celui qui a été l'honneur de leur pais, font faire à leurs depens une nouvelle impression de toutes les œuvres d'Erasme. Voilà une nouvelle qui me rejoüit fort. Il y a encore de la vertu au monde, & d'honnêtes gens qui ont du courage. Je prie Dieu qu'il soit vrai.*

(P) *On faisoit esperer sa vie.*] Ecoutons encore Mr. Patin. *Nous avons ici un honnête homme qui travaille à la vie du bon Erasme qui a été un grand & excellent personnage, qui mourut à Bâle l'an 1536. le 12. Juillet. Il a eu le malheur de ne pas plaire aux Moines, mais cela lui est commun avec tant d'honnêtes gens, que je ne conseille à personne de s'en affliger* (q). Il parla du même Ouvrage un an après. (r) *Nous avons ici un fort savant homme de condition & de probité qui a presque achevé la vie d'Erasme, & par là vous voyez qu'il y a encore d'honnêtes gens au monde qui cherissent la vertu. Il y a 200. ans qu'il étoit en nourrice, car il naquit l'an 1467. & à mon gré il a été dans le Christianisme le plus bel esprit apres S. Augustin & S. Thomas d'Aquin, n'en deplaise à quelques Moines qui ne l'aiment point parce qu'il les a trop decriez & trop bien depeints.*

Plusieurs bonnes raisons me persuadent, que la vie dont Mr. Patin parle là n'est point celle que Mr. Mercier sous-principal du College de Navarre a publiée à Paris, avec les Colloques d'Erasme commentez, & repurgez. On me persuaderoit aisément que c'est celle dont Mr. *Battier savant homme de Bâle en Suisse* parla à Mr. Colomiés (f) l'an 1668. Il lui dît que Mr. Joly Chanoine de Nôtre Dame à Paris *faisoit la vie d'Erasme, & qu'il avoit lu sept fois pour cela toutes les Oeuvres de ce grand homme.* Voilà donc une vie d'Erasme à mettre dans la *Bibliotheca* (t) *promissa & latens* de Mr. Almeloveen. La vie d'Erasme promise (v) par Mallincrot Doien de Munster, est encore une piece pour la même Bibliotheque. Ce Doien avoit fait la vie d'Erasme par années, ce qui est une excellente methode, & qui éclaircit cent difficultez, comme on le peut voir dans la vie de Ciceron composée par François Fabricius. Il seroit bon qu'on travaillât à celle d'Erasme sur ce modelle, & qu'on marquât exactement la premiere édition de tous ses livres, car les plus (w) doctes s'y trompent. Verheiden donnoit une grande idée d'un manuscrit gardé comme une relique par Otton Werckman de Nimegue, & contenant la vie d'Erasme écrite de la propre main d'Erasme. C'est celle que Merula (x) fit sortir de dessous la presse 5. ans après. Un (y) Auteur très-laborieux & très-exact a mis entre les Ecrivains de la vie d'Erasme, Merula & Scriverius, qui n'ont fait que publier des pieces que d'autres avoient composées, & n'y a point mis Beatus Rhenanus, qui a composé réellement un beau discours sur la vie de cet Illustre. Ce petit defaut n'est que dans le 10. Indice: le corps de l'Ouvrage dit là-dessus ce qu'on doit savoir.

Il court un bruit (z) que Mr. Joly a mis sa vie d'Erasme entre les mains des Censeurs de livres, afin d'avoir leur aprobation, & d'obtenir ensuite le privilege d'imprimer. Souhaitons que cette nouvelle soit veritable, & que ces Messieurs n'aient pas la dureté qui oblige tant d'écrivains à se plaindre qu'on garde long tems les manuscrits, & qu'on y efface beaucoup de choses. Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres à l'article 3. de Fevrier 1685.

(a) *Confutat. fabulæ Burdonum pag.* 280.

(b) *In Iconibus.*

(c) *Istoria de poët. Grec. pag.* 150.

(d) *Erasm. epist. 3. & 4. l.* 23.

(e) *Sentimens d'Erasme pag.* 22. 23.

(f) *Erasm. epist.* 28. *libri* 27.

(g) *La* 25. *du* 27. *livre.*

(h) *Epist. præfixa Operib. Erasmi.*

(i) *Avis pour l'institution des enfans pag.* 99.

(k) *Quelques-unes des lettres qu'il cite ne contiennent pas le fait dont il est question.*

(l) *J. Richard Prieur de Beaulieu Ste. Avoye pag.* 37. *des Sentimens d'Erasme.*

(m) *L'Index des lettres d'Erasme de l'édition de Londres, très-exact & très-utile ne marque aucun Louis As.*

(n) *Epist.* 26. *l.* 27.

(o) *Charles Patin, Relat. histor. pag.* 129.

(p) *Tome* 1. *lettre* 115. *datée du* 15. *Août* 1657.

(q) *Tom.* 3. *lettre* 458. *datée du* 2. *Sept.* 1667.

(r) *Tom.* 3. *lettre* 476. *datée du* 13. *Sept.* 1668.

(s) *Colomiés, Biblioth. choisie pag.* 139.

(t) *C'est une liste des livres qui ont été promis au public & qui n'ont pas été imprimez. Elle fut imprimée à Tergou l'an* 1692. *Un Allemand nommé Rodolphus Martinus Meelfuhrerus a publié en* 1699. Accessiones *à cette Bibliotheque* promissa & latens. *Voiez les* Acta *de Leipsic* 1699. *pag.* 359.

(v) *In præfat. tractatus de arte typographica.*

(w) *Voiez la remarque R.*

(x) *Cette vie d'Erasme contient un avis au lecteur dans l'édition dont je me sers, (qui est de Leide,* 1642.) *où l'on voit que l'original est dans la Bibliotheque de Jerome de Backere.*

(y) *Teissier, catal. Auct. pag.* 373.

(z) *On écrit ceci en* 1699.

Digitized by Google

imprimez ſont ſes (Q) Colloques, & ſon éloge (R) de la folie. Il eut de la peine à ſouffrir qu'on (S) le peignît, mais enfin il y donna les mains: Holbein fameux Peintre, &

(Q) *Sont ſes Colloques.*] Mrs. Hofman & Moreri diſent qu'un peu après l'edition qu'Eraſme fit faire de ſes Colloques à Bâle à l'âge de 60. ans, Colinet qui les rimprima à Paris l'an 1527. en tira juſqu'à 24. mille exemplaires, qui, ſelon Mr. Hofman, furent tous vendus. Un fait auſſi ſingulier que celui-là demandoit une expoſition un peu plus circonſtanciée; deſorte que ces Meſſieurs ſe purgeroient malaiſément ici de tout peché d'omiſſion. Ils devoient nous aprendre que ce Libraire uſa de ruſe pour augmenter le debit, qu'il ſe pouvoit promettre d'ailleurs bien grand, à cauſe que l'edition etoit belle & de fort petite taille. Sa ruſe fut de faire courir le bruit, que ce livre ſeroit defendu. (a) *Colinetus quidam excuderat, ut ajunt, ad 24. millia colloquiorum in modum enchiridii, ſed eleganter. Id fecerat non ſtudio mei, ſed amore quæſtus. Quid multis? nihil erat in manibus præter colloquia. Præceſſerat neſcio quis rumor, fortè à typographo ſtudioſe ſparſus, fore ut hoc opus interdiceretur, ea res acuit emptorum aviditatem. Itaque Bedda &c.* La crainte que l'on en eut fit que chacun s'en voulut pourvoir de bonne heure. Ce grand debit fut cauſe que Bedda, l'ennemi declaré d'Eraſme, ſollicita l'interdiction des Colloques, & l'obtint; mais aparemment cette interdiction fit plus de bien que de mal à Colinet. On voit par là que les ſoupleſſes ſemblables à celle que l'Auteur de la Religion des Hollandois attribuë à un Libraire d'Amſterdam, par raport à un livre Socinien, n'ont pas commencé en Hollande. Il pretend que ce livre fut condamné au feu à la priere même du Libraire, afin que le prix en augmentât. Ces ſortes de ſupercheries n'etoient point celles dont Eraſme ſe plaignoit le plus; car on lui joüoit des tours d'une toute autre conſequence. On (b) publioit ſous ſon nom des livres qu'il n'avoit pas faits; on vendoit aux Libraires quelques manuſcrits, qu'il n'avoit dictez que pour des uſages domeſtiques; & l'on faiſoit tout cela pour l'amour du gain, parce qu'on s'imaginoit, que ſon nom à la tête d'un mechant Ouvrage le feroit vendre. C'eſt de cette maniere (c) que ſes Colloques virent le jour la premiere fois. Il n'en eut jamais chez lui ni l'original ni la copie; mais un certain Holonius en aiant recouvré d'ailleurs un exemplaire manuſcrit, le donna pour bien de l'argent à Frobenius, qui le fit imprimer long tems (d) avant l'année 1522. Cela deplut beaucoup à l'Auteur, qui ne pouvant y remedier tâcha de mettre l'Ouvrage en meilleur etat, par des additions faites à la hâte. (e) *Colloquia me invito atque etiam irato prodierunt. Quibus adjeci quædam in gratiam typographi, levi ſane brachio, ut qui uno die interdum tria abſolverim colloquia.* On peut voir dans la 33. & dans la 42. lettre du 21. livre ſes juſtifications touchant ſes Colloques, de l'utilité deſquels il fit auſſi une lettre qui merite d'être luë. On l'imprime ordinairement à la fin de cet Ouvrage. Mais ſur tout il eſt bon de voir le memoire qu'il envoia aux Theologiens de Louvain, (f) où entre autres choſes il repreſente qu'il faut bien conſiderer, quelles ſont les perſonnes qu'il introduit ſur la ſcéne; car comme les loix du dialogue veulent que chacun des Interlocuteurs parle non pas ſelon les ſentimens des Auteurs, mais conformement à ſon caractere, il n'y auroit rien de plus injuſte que d'imputer aux Auteurs ce qu'ils font dire à leurs perſonnages. Autrement il faudroit croire qu'on eſt Turc, lors qu'on fait parler un Turc ſelon ſes principes. (g) *Niſi forte, ſi Turcam loquentem facerem, mihi imputandum putent quidquid ille dixerit.* Il eſt bon de voir ce qu'il dit pour excuſer les diſcours qu'il a ſupoſez à la Folie, *in Moriæ encomio*, cela eſt fort ſenſé. (*) *Non perpendunt id quod in dialogis eſt potiſſimum, perſonæ decorum .... quaſi verò ſi quis Ethnicum cum Chriſtiano loquentem faciat, nefas ſit Ethnicum quicquam dicere quod abhorreat à doctrina Chriſtiana.* Joignez à ceci le commentaire de Lyſtrius ſur la preface de l'*Encomium Moriæ*. La ſeule choſe qu'on peut opoſer à cela, eſt qu'un Dialogiſte ou un tel autre Ecrivain, qui ſous la fiction d'un perſonnage emprunté veut debiter des penſées, doit choiſir des ſujets qui par les loix de la vraiſemblance, ne l'engagent point à dire ce qui n'eſt pas édifiant. C'eſt là toute l'objection à faire: ſi l'on y joint cette autre, ſavoir que quiconque prête à des Heretiques tout ce qui ſe peut avancer de plus fort pour leur hereſie, plaide la cauſe de ſon cœur, ou tombe dans un jugement ridicule & temeraire. Quoi qu'il en ſoit, il y a très-peu de livres qui aient fait autant de bruit que les Colloques d'Eraſme. On les a lus publiquement dans les Colleges; on a fait defenſe en divers endroits de les (h) lire, ou même de les (i) debiter. Les Cardinaux & les Prelats deleguez par le Pape Paul III. pour la reformation des abus, trouverent que de (k) demander la defenſe d'enſeigner ces Colloques dans les Ecoles, étoit un article qui importoit à leur Commiſſion. Ils (l) ont été traduits en diverſes langues, on les a commentez, on (m) les a châtrez, &c. Je me ſouviens d'un paſſage des lettres d'Eraſme où il ſe plaint que ſes Colloques depravez par un Jacobin avoient paru à Paris, avec la preface que le corrupteur avoit fabriquée ſous le nom d'Eraſme: *Lutetiæ rurſus Dominicanus quidam corrupit mea Colloquia, & addidit Prafationem meo nomine in qua damno meipſum* (n).

(a) *Eraſm. epiſt. 29. lib. 19.* Notez *que dans le livre intitulé* Sentimens d'Eraſme *pag. 73. cette lettre eſt dite adreſſée* Alphonſo Valdeſco *en 1528. Mais c'eſt* Alfonſo Valdeſio *en 1529.*

(b) *Idem epiſt. 42. l. 27.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Epiſt. Eraſm. 57. l. 30.*

(e) *Eraſm. purgat. adverſ. epiſt. Lutheri pag. 54. 55.*

(f) *Idem epiſt. 57. l. 30.*

(g) *Id. ib.*

(*) *Id. chil. 2. centur. 2. n. 40.*

(R) *Et ſon eloge de la folie.*] Bucholcer qui a marqué quelquefois (o) la date des Ecrits d'Eraſme, s'eſt abuſé (p) à l'égard de la premiere édition de l'*Encomium Moriæ*, en la plaçant au 9. Juin 1508. S'il avoit lu le catalogue des compoſitions d'Eraſme, contenu dans une lettre de l'Auteur à Jean Botzhemus, il auroit ſçu qu'il ne faloit pas ſe regler ſur la date de l'epitre dedicatoire, *V. Idus Junias* 1508. puis qu'Eraſme aſſûre qu'aiant fait ce livre en Angleterre, il le (q) mepriſa de telle ſorte qu'il ne daigna le faire imprimer; & qu'il etoit à Paris lors que Richard Crocus en fit faire une très-mechante édition. Si Mr. Patin le fils s'etoit ſouvenu de cet endroit, il n'auroit pas (r) compté pour la premiere des cent éditions, plus ou moins, qui ont été faites de cet éloge de la folie, celle de Froben à Bâle en 1514. Il paroît par une (s) lettre d'Eraſme que Badius imprima ce livre l'an 1512. *Accepi*, dit-il, *poſtremas Badii literas ... in quibus ſcribit* Moriam *a ſe formulis excuſam, quam tamen hic non vidimus.* Herold dans ſon *Philopſeudes* ſemble reconoître Badius pour le premier qui ait imprimé l'éloge de la folie, *Vix igitur tum Badius*, dit-il parlant en la perſonne d'Eraſme, *Moriam abſolverat Leone X. inaugurato Baſileam huc me contuli.* Cet Ouvrage fut très-bien reçu du public; il plut principalement aux perſonnes de qualité: les Moines dereglez, les Theologiens bourrus s'en fâcherent, & bien des gens deſaprouverent le commentaire de Lyſtrius, parce qu'il developa des choſes de l'obſcurité deſquelles ils avoient tiré du profit. *Vix aliud majore plauſu exceptum eſt, præſertim apud Magnates. Paucos tantum Monachos, eoſque deterrimos, ac Theologos nonnullos moroſiores offendit libertas: ſed plures offenſi ſunt ubi Lyſtrius adjecit Commentarios, quod antea profuerat non intelligi* (t). Voiez ce qu'a dit l'Auteur moderne qui a critiqué le Calviniſme de Maimbourg (v).

(h) *A Paris en 1528.* Eraſm. epiſt. 70. l. 20. epiſt. 29. l. 19.

(i) *En Angleterre en 1526.* Id. epiſt. 33. l. 21. *A Dole en 1536.* Id. epiſt. 55. l. 27.

(k) *Sleidan. l. 12.*

(l) *Voiez Colomiés, Biblioth. choiſ. pag. 140. 142.*

(m) *Baillet, jugem. ſur les Critiq. tom. 3. pag. 152.*

(n) *Eraſm. epiſt. 32. lib. 21. pag. 1101. Elle eſt datée du jour de Paques 1526.*

(o) *In indice Chronolog.*

(p) *Pag. m. 457.*

(q) *Il nous aprend dans ſa 2. Chiliade, au proverbe 40. de la 2. centurie, qu'il le fit en 7. jours ſans le ſecours d'aucun livre.*

(r) *Epitre dedicat. de l'édition qu'il a faite à Bâle de ce livre en 1676. in 8. avec des figures d'Holbein.*

(s) *La 15. du 10. livre datée de Louvain en 1512. Ce paſſage & le ſuivant m'ont été fournis dans le memoire de Mr. de la Monnoie.*

(t) *Eraſmus epiſtola ad Botzhemum.* (v) *Nouvelles lettres de l'Auteur de la Critique generale du Calviniſme de Maimbourg pag. 757.* (w) *Voiez la vie d'Holbein à la tête de l'*Encomium Moriæ *de l'édition de Patin.*

Ingens ingentem quem perſonat orbis Eraſmum,
Hic tibi dimidium picta tabella refert.
At cur non totum? mirari deſine lector,
Integra nam totum terra nec ipſa capit.

Je conviens qu'il faut avoir de l'eſprit pour faire ces quatre vers, & qu'ils ſemblent dementir la maxime, qu'une penſée pour être belle doit être vraie; mais, tout conſideré, j'aimerois mieux ſoutenir qu'il n'y a que du faux brillant dans cette épigramme, puis qu'elle n'aboutit qu'à une fauſſe penſée, que de choquer la maxime. Je prouve que la penſée de Beze eſt une fauſſe penſée, parce qu'un peintre n'a pas plus de peine à faire un portrait grand comme nature, lors que c'eſt le portrait d'un ſavant, ou d'un heros dont la gloire vole par tout, que quand c'eſt le portrait d'un miſerable, qui n'eſt conu que dans ſon village. Ainſi la raiſon alleguée par le poete, pourquoi Eraſme n'a été

Digitized by Google

& ſon ami particulier fit ſon portrait, que Beze orna d'une épigramme * qu'on a fort loüée. Parce qu'Eraſme n'embraſſa point la reformation de Luther, & qu'il condamna cependant beaucoup de choſes qui ſe pratiquoient dans le Papiſme, il s'eſt attiré mille (T) injures tant de la part des Catholiques, que de la part des Proteſtans. Jamais homme n'a été plus éloigné que lui de l'humeur impetueuſe de certains Theologiens qui aprouvent les voies de fait, & qui ſe plaiſent à corner la guerre. Pour lui il aimoit la paix, (V) & il en conoiſſoit l'importance. Il étoit un peu trop ſenſible aux libelles qu'on faiſoit contre lui. Cela paroît (X) par ſes plaintes contre

* *Voiez en la critique dans la remarque S.*

été peint qu'à demi corps, eſt tout-à-fait (a) chimerique. Il y en a qui ont (b) cherché d'autres fineſſes, & même un peu bien malignes dans l'épigramme; comme ſi l'on y avoit fait alluſion à cette eſpece de neutralité, qu'il ſemble qu'Eraſme ait voulu garder entre le Pape & les Lutheriens; mais cela même ſeroit d'un eſprit faux, puis que jamais une ſemblable raiſon n'a pu rendre mal-aiſées à peindre les cuiſſes d'un homme. Je ne dois pas oublier qu'il y a dans la traduction Latine de Louis Guicciardin (c) une addition qui porte, que l'on garde à Rotterdam en un lieu public un portrait d'Eraſme, qui le repreſente très-naïvement tel qu'il étoit 4. ans avant qu'il mourût; que ce portrait fut envoié par le Senat & par le peuple de Bâle, & que c'eſt celui ſur lequel Beze a compoſé l'épigramme ſi ſubtile, *Ingens ingentem* &c. Tous ceux que j'ai conſultez m'ont repondu, qu'ils n'avoient jamais ouï dire que Meſſieurs de Bâle euſſent fait un tel preſent à Meſſieurs de Rotterdam, ni que le portrait d'Eraſme ait été jamais gardé en un lieu public dans cette derniere ville. J'ai ſeulement apris qu'on a pu l'y voir chez (d) Mr. Brakel Contre-Amiral de la Meuſe, & que c'eſt un excellent original du fameux Holbein. J'ai lu dans le Vaſari à la page 307. de la 3. partie de la vie des peintres, qu'Albert Durer avoit fait la taille douce de la tête d'Eraſme.

(T) *Tant de la part des Catholiques, que de la part des Proteſtans.*] Il n'eſt pas ici queſtion d'examiner ſi la conduite qu'Eraſme a tenuë par raport à la Religion eſt bonne; je dirai ſeulement qu'il a été, ce me ſemble, un de ces temoins de la verité qui ſoupiroient après la reformation de l'Egliſe, mais qui ne croioient pas qu'il y falût parvenir par l'érection d'une autre ſocieté, qui s'apuiât d'abord ſur des ligues, & qui paſſât promptement *à verbis ad verbera*. Il ſe faiſoit une notion trop bornée de la Providence de Dieu, & ne conſideroit pas aſſez qu'elle nous conduit au même bût, tantôt par une route tantôt par une autre. Ainſi avec ſon (e) *non amo veritatem ſeditioſam*, il demeura dans le bourbier, & s'imagina fauſſement qu'il n'étoit que de ſe tenir au gros de l'arbre; puis que la maniere dont Luther écrivoit, & les guerres qui accompagnoient ſa Reformation, étoient un prejugé que le tems de la delivrance n'étoit pas encore venu. Mais il eut beau vivre & mourir dans la communion Romaine, & ſe faire dire bien des injures par quelques zêlez Proteſtans, il n'en a pas été moins maltraité, & durant ſa vie, & après ſa mort, par pluſieurs Ecrivains Catholiques, comme le ſeul livre de Gaſpar (f) Chicocius ſuffit à le faire voir. C'eſt dommage que l'Auteur des ſentimens d'Eraſme publiez en 1688. en ſoit demeuré à la premiere partie. Voiez le precis que nous donne des penſées d'Eraſme touchant la pacification de l'Egliſe Mr. (g) Seckendorf. Il les a tirées de l'expoſition du Pſeaume 84. publiée l'an 1533. On ne ſauroit nier qu'à tout prendre Eraſme n'ait été ce qu'on apelle Catholique; mais il ne vit pas ſans joie les premieres demarches de Luther, & il ne fut pas mediocrement inquiet lors qu'il crut le Lutheraniſme prêt à ſe perdre. Il crut l'an 1528. que Luther avoit retracté la plupart de ſes doctrines, & s'étoit expoſé par là au mepris de ſes confreres comme un radoteur. Cela deplaiſoit à Eraſme, parce qu'il craignoit que les Moines delivrez de cette tempête n'excitaſſent de nouvelles tragedies. Il ouvrit ſon cœur là-deſſus à Gattinara Chancelier de Charles-Quint. (h) *Indies miteſcit febris* Lutherana, *adeò ut ipſe* Lutherus *de ſingulis propemodum ſcribat palinodias, ac cæteris habeatur ob hoc ipſum hæreticus ac delirus. Sed vereor ne quorundam monachorum ſtolida improbitas excitet nobis aliam tragœdiam.* A cela ſe raporte ce qu'il écrivit la même année à un Comte de l'Empire: (i) *Si inclinat factio Lutherana, quod ut fiat ipſi ſedulo dant operam, exoritur intolerabilis Pſeudomonachorum tyrannis.* Il avoit dejà été accablé d'injures par Luther, & par quelques autres plumes du même parti; cependant il n'eût pas voulu la decadence de cette ſecte: il étoit bien aiſe qu'elle donnât de l'occupation aux Moines, & qu'elle les tint en reſpect. Il écrivit l'année ſuivante deux (k) lettres qui ſont fort deſobligeantes pour les Lutheriens. Luther (l) l'accuſa d'atheiſme publiquement en 1534.

(V) *Il aimoit la paix, & en conoiſſoit l'importance.*] Une des plus belles diſſertations que l'on puiſſe lire eſt celle d'Eraſme ſur le proverbe, *Dulce bellum inexpertis*. Il y fait voir qu'il avoit profondement medité les plus importans principes de la raiſon & de l'Evangile, & les cauſes les plus ordinaires des guerres. Il fait voir que la mechanceté de quelques particuliers, & la ſottiſe des peuples produiſent preſque toutes les guerres; & qu'une choſe dont les cauſes ſont ſi blâmables, eſt preſque toûjours ſuivie d'un très-pernicieux effet. Il pretend que ceux que leur profeſſion devroit le plus engager à deconſeiller les guerres, en ſont les inſtigateurs. (m) *Si quis exactius rem excutiat, reperiet omnia ferè Chriſtianorum bella vel è ſtultitia, vel è malitia naſci. Nonnulli juvenes, & rerum imperiti, majorum malis exemplis, hiſtoriarum, quas de ſtultis prodiere ſtulti monumentis, ad hoc inflammati, dehinc inſtigantibus adulatorum hortatibus, extimulantibus jureconſultis ac Theologis, aſſentantibus, aut conniventibus Epiſcopis, fortaſſis & exigentibus, temere magis quàm malitioſè bellum ſuſcipiunt, & tanto totius orbis malo diſcunt bellum rem eſſe modis omnibus fugiendam. Alios occultum odium, alios ambitio, alios animi feritas in bellum impellit. Quandoquidem ne noſtra quidem Ilias quicquam præterquam ſtultorum regum & populorum continet iras.* Les loix, pourſuit-il, les ſtatuts, les privileges, tout cela demeure ſurſis pendant le fracas des armes; les Princes trouvent alors cent moiens de parvenir à la puiſſance arbitraire, & de là vient que quelques-uns ne ſauroient ſouffrir la paix. *Sunt qui non aliam ob cauſam bellum movent, niſi ut hac via facilius in ſuos tyrannidem exerceant. Nam pacis temporibus, ſenatus authoritas, magiſtratuum dignitas, legum vigor, nonnihil obſtant quo minus liceat principi quicquid libet. At bello ſuſcepto, jam omnis rerum ſumma ad paucorum libidinem devoluta eſt. Evehuntur quibus bene vult princeps, dejiciuntur quibus infenſus eſt; exigitur pecunia quantum libet. Quid multis? Tum demum ſentiunt ſe vere monarchas eſſe. Colludunt interim duces, donec infelicem populum uſque ad radicem arroſerint. Hoc animo qui ſint, an eos putas gravatim arrepturos oblatam quamcunque belli occaſionem?* Cette diſſertation ſe trouve dans les Adages d'Eraſme, & a été imprimée à part ſous le titre de *Bellum*. L'Auteur y promet un livre qu'il avoit écrit à Rome ſous le Pape Jules II. Je ne ſai s'il a été jamais imprimé; il devoit avoir pour titre *Antipolemus*.

(X) *Ses plaintes contre les Imprimeurs de ces libelles.*] Voiez la 3. lettre du 21. livre où il blâme les bons offices qu'un de ſes amis avoit rendus à un Libraire, que l'on vouloit châtier pour l'impreſſion de quelques Ecrits ſatiriques. Eraſme montre à ſon ami que cette indulgence étoit mauvaiſe, parce que cet homme bien loin de renoncer à l'impreſſion des libelles, s'y apliquoit plus que jamais. On le vouloit juſtifier par la raiſon qu'il ne ſavoit comment faire (n) pour nourrir ſa femme & ſes enfans. Qu'il mendie, repondit Eraſme, ou qu'il proſtituë ſa femme; car ce crime ſeroit moindre que ne l'eſt celui de ruiner la reputation de ſon prochain. Il faloit être piqué au vif par une ſatire, quand on en venoit à un tel langage. Le Latin de l'Auteur plaira beaucoup aux conoiſſeurs; raportons-le donc: on y verra dès l'entrée qu'Eraſme repreſentoit à ſon ami qui étoit de la Religion, que les libelles & les figures ſatiriques dont les Lutheriens rempliſſoient l'Europe, aporteroient du prejudice à leur parti. *An vos creditis talibus præſidiis proceſſurum Evangelii negotium? Magis metuo ne talium ſtulta malitia & malitioſa ſtultitia, ſubvertat cùm bonas literas, tum Evangelium, ſi fieri poſſit, & vos veſtramque civitatem aliquando pertrahat in grave diſcrimen.* Scottus, *inquis, habet uxorem & teneros liberos. Num iſta excuſatio videatur juſta, ſi ſcriniis meis effractis ſuſtuliſſet aurum? Non opinor. Et tamen hoc quod facit longè ſceleratius eſt. Niſi fortè putas mihi famam eſſe viliorem*

(a) *Æmilius Profeſſeur à Utrecht a imité cette penſée de Theodore de Beze dans le diſtique qui a été mis ſous la taille douce de la Demoiſelle Schurman.* Non niſi dimidia ſpectatur imagine virgo Maxima quod totam nulla tabella capit.

(b) *Apud Verheiden, Elog. præſt. Theolog. pag.* 19.

(c) *Pag.* 308. *edit. Arnhem.* 1616. *L'Auteur de cette verſion Latine s'apelle Regnerus Vitellius Zirixæus.*

(d) *Il fut tué dans la bataille navale de la Manche le* 10. *de Juillet* 1690.

(e) Si Lutherus omnia vere ſcripſiſſet, mihi tamen magnopere diſpliceret ſeditioſa libertas. Ego vel falli malim in nonnullis, quam tanto orbis tumultu pro veritate digladiari. *Eraſm. epiſt.* 26. *l.* 17. *p.* 769. Voiez auſſi la 2. lettre du 1. livre p. 8. & 9.

(f) *Voiez l'article* Sawicki. *Voiez auſſi ce que diſoit Aleandre ci-deſſus pag.* 163. *remarque H.*

(k) *L'une in Pſeudevangelicos, l'autre ad fratres Germaniæ inferioris.*

(l) *Voiez Seckendorf. l.* 3. *p.* 77.

(m) *Eraſmus, adag. chil.* 4. *cent.* 1. *n.* 1. *pag. m.* 859.

(n) *On m'a dit depuis quelques jours (en* 1695.) *qu'un certain homme qui publie des ſatires continuelles, dit pour ſes raiſons, qu'il ne ſauroit à quoi s'occuper pour entretenir ſon menage, s'il ne ſe ſervoit ainſi de ſa plume.*

(g) *Hiſtor. Lutheran. lib.* 3. *pag.* 49. (h) *Eraſm. epiſt.* 63. *lib.* 20. *pag.* 1024. (i) *Id. epiſt.* 72. *lib.* 20. *pag.* 1030.

Digitized by Google

contre les Imprimeurs de ces libelles. On l'a cru Auteur de pluſieurs (*Y*) livres qu'il n'avoit point faits. On conte que la lecture des (*Z*) épitres *obſcurorum virorum* fit en lui un grand effet. Il y aura ci-deſſous une remarque pour les (*AA*) fautes de Moreri, & une autre pour quelques erreurs que je (*BB*) me contente d'indiquer. Je ne penſe pas qu'on ait eu raiſon de dire que Cœlius Rhodiginus (*CC*) accuſa Eraſme d'être plagiaire.

On

viliorem pecuniâ. Si deeſt unde alat liberos, mendicet. Pudet inquies. Et hujuſmodi facinorum non pudet? Proſtituat uxorem, & ad calices vigilanti naſo ſtertat adultero. Nefarium, inquis? Magis nefarium eſt quod facit. Nulla lex punit capite qui uxorem proſtituat, at capitalem pœnam denunciant omnes iis qui libellos edunt famoſos (*a*).

(*Y*) *Auteur de pluſieurs livres qu'il n'avoit point faits.*] Il s'étoit fait beaucoup d'ennemis par la liberté de ſa plume. Il avoit cenſuré aſſez hardiment les deſordres des Eccleſiaſtiques; de là vint qu'ils ne perdirent aucune occaſion de le faire paſſer pour un heretique & pour un impie: ils le firent paſſer nommément pour aſſeſſeur de Luther, & ils lui attribuoient des livres dont Luther s'étoit reconu l'Auteur. (*b*) *Quorundam tanta eſt perverſitas ut ea quoque mihi tribuant, quæ Lutherus in conventu Cæſaris agnovit pro ſuis.* On lui imputa le livre intitulé *captivitas Babylonica*, parce que les deux premieres paroles de cet Ouvrage ſont preſque les mêmes que celles qu'Eraſme avoit miſes à la tête d'un panegyrique (*c*). N'étoit-ce pas une belle preuve? Voilà comme ſont faits aujourd'hui les gens qui ne peuvent endurer qu'on ſe moque de leurs dangereuſes rêveries, (*d*) qu'on s'en moque, dis-je, afin d'en preſerver ſes freres: ils s'érigent tout auſſitôt en delateurs, & alleguent les plus impertinentes preuves du monde, & trouvent aſſez de ſots qui s'en paient, ou qui font ſemblant de s'en paier. On attribua à Eraſme deux autres livres dont il ne conoiſſoit pas même le titre, & dans l'un deſquels il étoit aſſez maltraité. *Aleander indicavit mihi tribui duos libellos, quorum alteri titulus eſt* Eubulus, *alteri* lamentationes Petri. *Emoriar ſi unquam mihi fuerat auditus titulus antequam ille proſiliſſet. Priorem necdum quivi nanciſci. In altero ſic tractor, ut ſi ſciam Autorem ſim illi gratiam non optimam habiturus* (*e*). Dans une autre lettre (*f*) il raconte 1. que les Theologiens de Louvain lui avoient attribué une ſatire de Huttenus intitulée *Nemo*. 2. Qu'on lui avoit auſſi imputé celle qui avoit pour titre *Febris*; & neanmoins, dit-il, ni mon genie ni mon ſtyle n'ont rien qui ne ſoit très-éloigné de cet Ouvrage, *cum tamen totus genius totaque phraſis à mea diſſentiat*. 3. Qu'on lui imputoit la harangue de Moſellanus contre les adverſaires des trois langues ſavantes, & le livre de (†) Fiſcher contre le Fevre, ſans conſiderer combien le ſtyle de ce Prelat étoit different de celui d'Eraſme, *cum tanta ſit orationis diſſimilitudo*. 4. Qu'on lui imputoit l'Utopie de Thomas Morus, & un certain Ecrit qui favoriſoit la France. 5. Qu'on donnoit pour preuve la conformité de ſtyle. 6. Qu'il n'avoit jamais rien écrit, & qu'il n'écriroit jamais rien ſans y apoſer ſon nom. *Nullum adhuc opus conſcripſi neque conſcripturus ſum, cui non præfigam meum nomen.* Ceux qui conſidereront les paroles que je citerai tout-à-l'heure auront lieu de s'etonner, qu'il y ait encore des gens qui ne voient pas l'illuſion des preuves tirées de la conformité du ſtyle. (*g*) *Impingunt* (ſuſpicionem mihi) *non alio freti argumento quam ſtili, qui tamen mei non admodum ſimilis eſt, niſi meus mihi parum eſt cognitus: quanquam quid mirum adeo foret, ſi quid illic aut alibi cum phraſi mea congrueret? cum nemo fermè ſcribat hiſce temporibus, qui non aliquid mei ſtili referat, propterea quòd mea lucubrationes multorum manibus terantur, adeò ut in horum etiam libris qui ſcribunt adverſum me, non varò ſtilum meum agnoſcam, meque meis pennis tranſfigi ſentiam.*

(*Z*) *La lecture des épitres* (*h*) obſcurorum virorum *fit en lui un grand effet.*] Elle le fit tant rire, qu'un abſcés qu'il avoit au viſage, en creva; il ne fut plus neceſſaire de le percer comme les Medecins l'avoient ordonné. Je cite les paroles de mon Auteur, *Adeo ejus lectione in riſum profuſus fuit, ut abſceſſum in facie enatum, quem Medici ſecare juſſerant, præ nimio riſu ruperit.* Simler qui remarque cela dans la vie de Bullinger, obſerve que Jean Jaques Ammien, nâtif de Zurich, avoit prêté à Eraſme le livre qui le fit tant rire, & avec tant d'utilité. Ne mettra-t-on pas ceci entre les exemples du profit de la lecture?

(*AA*) *Pour les fautes de Moreri.*] La I. eſt celle-ci; *Le pere d'Eraſme prit la fuite avec la fille d'un Medecin nommée Marguerite, qui étoit déjà groſſe de lui.* Nous avons montré ci-deſſus (*i*) que Marguerite ne s'enfuit point avec ſon Galant, & qu'elle ne fit que ſe tranſporter dans une ville voiſine pour y accoucher, pendant qu'il gagnoit païs. La II. eſt de dire qu'Eraſme *prit l'habit de Chanoine Regulier de Saint Auguſtin dans le Monaſtere de Sion.* Il eſt bien vrai que ſes tuteurs le voulurent faire entrer dans ce Monaſtere qui étoit auprès de Delft, & la principale maiſon de l'Ordre: mais pour le coup il éluda leurs pourſuites; & lors qu'il y falut ſuccomber, ce fut dans le Couvent de Stein, près de Tergou, qu'il s'enrôla dans cette milice. Je ne trouve point ni par le recit qu'il fait lui-même de ſes avantures dans ſa vie, & dans ſa lettre à Lambert Grunnius, ni par les prefaces de Rhenanus, qu'il ait jamais étudié dans le Couvent de Sion, comme Boxhornius & Valere André l'aſſûrent. La III. eſt de dire *qu'à l'âge de 60. ans il alla à Bâle*; car toute la ſuite de l'article montre, que ſelon Moreri ce fut alors qu'Eraſme fit le voiage de Bâle pour la premiere fois. Or il eſt aiſé de montrer que cela eſt faux, & voici comment. La 60. année d'Eraſme tombe ou à l'an 1525. ou à l'an 1527. puis que ſa naiſſance eſt placée par Moreri indefinitivement ou à l'an 1465. ou à l'an 1467. S'il ſe trouve donc qu'Eraſme ait été à Bâle l'an 1516. & l'an 1518. (or cela eſt clair par ſes (*k*) lettres) il eſt évident que Moreri s'eſt trompé. Nous avons cité ci-deſſus (*l*) un homme qui dit qu'Eraſme alla à Bâle peu après l'inſtallation de Leon X. Or ce Pape fut élu au mois de Mars 1513. La IV. faute eſt de même nature que la troiſiéme; il dit qu'Eraſme étant allé à Bâle *y fit imprimer ſes Colloques, qui furent d'abord débitez.* Viſiblement c'eſt marquer la premiere édition de ce livre: mais on a vu ci-deſſus qu'il s'en étoit fait pluſieurs éditions avant l'année 1522. La V. faute eſt de dire, qu'Eraſme *aiant ſu que les Heretiques revenoient à Bâle, où ils avoient fait des deſordres incroiables, il ſe retira à Fribourg l'an 1529.* Car c'eſt ſupoſer que les Reformez avoient été chaſſez de Bâle quelque tems auparavant. Or il n'y a rien de plus fabuleux que cette ſupoſition. Leur parti alla toûjours en augmentant depuis l'an 1522. juſques à ce qu'en l'an 1529. l'autre fut entierement ruïné; toutes les (*m*) Images qui faiſoient la charge de 12. charettes aiant été rangées devant la Maiſon de ville en neuf piles, & brûlées pour terminer le different du petit peuple, qui les vouloit faire ſervir à des uſages domeſtiques. La VI. eſt que *tous les doctes du païs porterent* Eraſme *ſur leurs épaules, dans l'Egliſe Cathedrale de* Bâle, *où il fut enterré.* Il auroit falu pour cela que le cercueil n'eût pas été moindre que le lit du Roi de Baſan, dont il eſt fait mention au chapitre 3. du Deuteronôme; car autrement tous les ſavans du Canton de Bâle n'auroient pas trouvé où y placer leurs épaules. Il faloit dire que ceux qui porterent le corps étudioient dans l'Academie (*n*) de Bâle, & que tous les autres Etudians, avec tous leurs Profeſſeurs, & une bonne partie des Magiſtrats aſſiſterent à la pompe funebre. Je ne dis rien ſur ce qu'on place ſa mort à l'onziéme de Juillet 1516. il eſt trop viſible que ce ſont deux fautes d'impreſſion. Pour le moins eſt-il viſible que ſi Moreri a mis le onziéme de Juillet au lieu du douziéme, ce ſont les Imprimeurs qui ont mis 1516. au lieu de 1536. Mr. Hofman a mis auſſi le onziéme de Juillet, & a commis ſeulement la III. & la IV. faute de Mr. Moreri.

(*BB*) *Quelques erreurs que je me contente d'indiquer.*] Je n'examinerai point preſentement s'il eſt vrai, comme Boiſſard l'avoit oüi dire, qu'Eraſme ait été Recteur de l'Univerſité de Bâle, & qu'aiant été maltraité par les Ecoliers, il ait jetté au feu une partie des Privileges de cette Univerſité. Je ne refuterai point non plus (*o*) l'hiſtoriette qu'on voit à la tête de la vie d'Eraſme, & dans Melchior Adam, ſavoir que Henri VIII. Roi d'Angleterre donna ordre qu'on le fouillât, & qu'on lui ôtât toute la monnoie qu'on lui trouveroit, au delà de ce qu'il eſt permis d'en emporter hors du Roiaume, & qu'Eraſme s'étant preſenté au Roi pour s'en plaindre, le fit bien rire, & en reçut un preſent avec des lettres, qui enjoignoient aux Commis de lui reſtituer ce qu'ils lui avoient ôté. Si la choſe s'étoit paſſée de cette façon, Eraſme ne l'auroit point ſuprimée, lors qu'il (*p*) raconta dans un livre la perte qu'il avoit faite de ſon argent à Douvre.

(*CC*) *Que Cœlius Rhodiginus accuſa Eraſme d'être plagiaire.*] Eraſme ſe plaint un peu de Cœlius Rhodiginus, en le loüant pourtant beaucoup; il s'en plaint

(*a*) *Eraſm. epiſtola* 3. *l.* 21. *pag.* 1061. *écrite à Gaſpar Hedion l'an* 1524.

(*b*) *Idem epiſt.* 14. *l.* 17. *pag.* 758. *col.* 2. *elle fut écrite l'an* 1521.

(*c*) Faſſus eſt quoſdam fuiſſe ſuſpicatos hoc opus eſſe meum quod initium eſſet. *Velim, nolim*, non admodum abhorrens ab exordio panegyrici mei, quo Philippo ex Hiſpaniis reverſo gratulor qui ſic incipit, *velis nolis*, bella conjectura. *Ibid.*

(*d*) *C'eſt par la maxime*, Plurima ſunt riſu digna revinci ne gravitate adorentur. *Elle eſt de Tertullien.*

(*e*) *Eraſm. ibid.*

(*f*) *La* 1. *du livre* 11. *écrite le* 1. *de Juin* 1518.

(†) *Roffenſis Epiſcopus, Evêque de Rocheſter.*

(*g*) *Eraſm. epiſt.* 1. *l.* 11. *p.* 545. Voiez auſſi la 1. lettre du livre 12.

(*h*) Quibus non tantum genus dicendi, ſed mores quoque Theologorum falſe perſtringuntur. *Simler in vita Bullingeri fol.* 6. *verſo.*

(*i*) *Dans la remarque B.*

(*k*) *La* 19. *du* 2. *livre, la* 53. *&* 55. *du* 3. *& la* 17. *du* 15. *Joignez à cela que Melchior Adam* in vita Eraſmi *parlant de la ſortie d'Eraſme hors de Bâle en* 1529. *dit qu'il avoit commencé d'y venir il y avoit* 15. *ans, y revenant de tems en tems du Brabant. Cela eſt tiré de la* 10. *lettre d'Eraſme l.* 24.

(*l*) *Dans la remarque R.*

(*m*) *Lexicon Hofmanni t.* 1. *pag.* 258. *edit.* 1677.

(*n*) Elatus eſt humeris ſtudioſorum ad ædem Cathedralem atque ibi. . . . honorificè ſepultus; nam in pompa funebri non Conſul modo, ſed etiam è Senatoribus plerique viſebantur, Academiæ Profeſſorum ac ſtudioſorum aberat nemo. *Rhenanus epiſt. dedic. Origen.*

(*o*) *Mr. Patin le fils la raporte ſans la refuter, dans la vie d'Eraſme qu'il a miſe à la tête de l'*Encomium Moriæ, *qu'il a fait imprimer à Bâle en* 1676.

(*p*) *In catal. lucubrat. ad Joan. Boizhemum Abſtemium Voiez auſſi Rhenanus* in epiſt. præfixa Operib. Eraſmi.

Digitized by Google

On auroit eu plus de raison si l'on avoit dit qu'il a été accusé de n'avoir eu (DD) qu'une connoissance très-petite de la langue Greque, & d'avoir écrit trop à la hâte * une bonne partie de ce qu'il faisoit imprimer. Nous avons vu † le reproche qu'on lui fit d'avoir trop aimé à boire; je ne doute point que ce ne fût une calomnie, car dans le même lieu où il avoue qu'il (EE) n'avoit pas vêcu assez chastement, il proteste qu'il avoit toûjours été fort sobre, & qu'il avoit été fâché

* *Voiez ci-dessus pag. 733. lettre l.*

† *Dans la remarque I lettre h.*

plaint (a), dis-je, à cause qu'il avoit remarqué dans le volume des *Leçons antiques* quelques traces de cette ingratitude d'Auteur, qui fait qu'on profite des travaux d'autrui non seulement sans l'avoüer; mais même avec de mauvaises intentions contre celui qu'on dépouille. Et comme d'ailleurs il ne se plaint point que Rhodiginus l'ait accusé d'aucun vol, j'ai quelque panchant à croire que le savant Mr. Morhof a pris l'un pour l'autre, quand il a dit (b) *que Rhodiginus fit un petit procés à Erasme, comme si celui-ci lui avoit derobé quelques pensées concernant les Adages.* Rhodiginus, ajoûte-t-il, ne doit pas se glorifier d'avoir fourni deux ou trois goutes à cette fontaine, puis qu'il n'a dit que très-peu de choses touchant quelques proverbes dans ses *Antiques leçons.* Il est certain que la premiere édition du livre de Rhodiginus a été posterieure de plusieurs années à la publication de celui d'Erasme sur les Adages. J'ajoûterois que l'Auteur étant deja mort quand Erasme fit la plainte raportée ci-dessus, l'on ne voit pas en quel tems il auroit pu faire le procés dont parle Mr. Morhof, ni se glorifier de ses subsides, j'ajoûterois, dis-je, cela, si je ne decouvrois que les paroles d'Erasme sont trompeuses. Il dit qu'en écrivant cette plainte, il aprit la mort de Cœlius Rhodiginus: (c) *Cum hac scriberem, ex eruditorum literis cognovi Rhodiginum obiisse supremum diem.* Mais c'est une queüe qu'il ajoûta à une nouvelle édition. La plainte avoit paru dans une édition precedente, & pendant la vie de Rhodiginus.

C'est un fait que l'on peut prouver par une lettre (d) que Rhodiginus écrivit à Erasme le 22. d'Avril 1519. Il lui raconte qu'il fut fort surpris lors qu'on l'assûra qu'Erasme étoit fâché contre lui. La cause de cette rancune, disoit-on, étoit que les sentimens d'Erasme avoient été combatus dans les *Antiques leçons* avec des airs d'autorité, & avec un ton de maître: (e) *Tetait, in antiquarum lectionum commentariis ab ejus sententia diversum abiisse, atque id tanquam docere cuperes.* Rhodiginus s'étant justifié sur ce point, ajoûte qu'il avoit lu depuis quelques jours la plainte qu'Erasme avoit inserée dans la derniere édition de ses Adages. Il assûre 1. que c'étoit le seul Ouvrage d'Erasme qu'il eût lu lors qu'il publia son livre; 2. que par cette lecture il sentit presque qu'on lui arrachoit les entrailles, vu qu'aiant travaillé long tems sur cette même matiere, il se voioit obligé de l'abandonner. Le parti qu'il prit fut d'habiller d'une autre maniere ce qu'il avoit preparé: (f) *Facto tuo, qui occupasti, ad restim mihi rediit res. Evigilata mihi tot noctes periere, hausta lucernarum fuligines, sudoribus toties rigata vestes in nihilum recidere . . . . . nova fuit redordienda tela.* Ce fut une partie des materiaux des leçons Antiques. Il promet à Erasme de lui en dedier un livre. Tout ceci me persuade de plus en plus que Mr. Morhof s'est trompé.

(DD) *De n'avoir eu qu'une connoissance très-petite de la langue Greque.*] Voiez ce que je raporte dans la remarque E de l'article *Castellan*, & joignez y ce passage de Mr. Baillet; „ (g) Il y a un autre point qui fait „ tort à cette universalité de doctrine que quelques- „ uns ont voulu attribuer à Erasme, & qui paroît „ avoir plus de fondement, c'est qu'on prétend qu'il „ n'avoit qu'une connoissance assez superficielle & as- „ sez imparfaite de la langue Grecque. Halesius dit „ (1) qu'il faut tomber d'accord qu'Erasme avoit beau- „ coup de subtilité, de sureté, & de facilité dans la „ Critique des Auteurs Latins, mais qu'il n'en étoit „ pas de même pour les Grecs. Le celebre Marianus „ Victorius (2) qui nous a donné le saint Jerôme al- „ loit encore plus loin, & il disoit qu'Erasme ne sça- „ voit point du tout cette langue. „ L'Abbé de Billi auroit pu être ajoûté à ces deux temoins: lisez ces paroles de Girac: *Il est mesme si aveugle d'esprit & de corps*, dit-il (h) en parlant de Costar, *que bien qu'Erasme soit l'Escrivain du monde le plus fautif, il n'a pû encore découvrir aucune de ses fautes. Cependant il s'est abusé en une infinité de lieux, jusques-là que l'Abbé de Billy* (3) *affirme serieusement, que dans la version que cet Auteur a faite de huit homelies de S. Chrysostome, il y a trouvé de conte fait plus de cent cinquante erreurs tres-grossieres: & ailleurs* (4), *il est contraint de conter par Myriades les bevuës qui se rencontrent en la traduction entiere des Homélies sur S. Paul; quoy que personne n'ait jamais écrit avec moins d'obscurité que S. Chrysostome; & ceux qui ont comparé la richesse & la beauté de son expression à l'or, pouvoient avec autant de raison en comparer la netteté au cristal le plus pur, & le plus poli, & aux fontaines les plus claires & les plus vives. Erasme, neantmoins, estoit un fort habile homme; & je croy que les fautes qu'il a faites, en traduisant ce grand saint, ne viennent que du mespris qu'il en avoit; puisqu'il estoit parvenu à un tel degré d'insolence, qu'il ose se vanter, dans une lettre à l'Eveſque Tonstallus, que quand il seroit yure, il écriroit de meilleures choses que S. Chrysostome dans ses commentaires sur les Actes. C'est ainsi que les beaux Esprits de ces derniers temps se donnent carriere.* J'ai consulté la lettre qui fut écrite à ce *Tonstallus*, & je me suis convaincu par là que Girac ne se sert point d'hyperbole; mais il y a dans le passage d'Erasme une petite queuë qui semble insinuer, qu'il ne croioit pas que les écrits qu'il mépriſoit à ce point-là fussent de St. Chrysostome. Voici le passage tout entier: j'en laisse le jugement à mes lecteurs. (i) *Ex* Chrysostomo *in Acta verteram Homilias tres, cujus opera me pœnituit, quum nihil illic viderem* Chrysostomi. *Tuo tamen hortatu recepi codicem in manum, sed nihil unquam legi indoctius. Ebrius ac stertens scriberem meliora. Habet frigidos & ineptos sensiculos, nec eos ipsos commodè potest explicare. Ex commentariis in epistolam ad* Corinthios *posteriorem verti Homilias sex, eundem artificem illic loqui sentio. Itaque non est animus bonas horas collocare malè. Aliud spirat* Chrysostomus.

(EE) *Où il avoüe qu'il n'avoit pas vêcu assez chastement, il proteste qu'il a été sobre.*] Il dit cela dans une lettre qu'il écrivit l'an 1524. & qui contient un beau portrait des dispositions de son cœur. Je n'en marquerai que ces deux traits. Il assûre qu'il n'a jamais été l'esclave de Venus, & que même il n'en avoit pas eu le loisir à cause des grans travaux de l'étude; mais qu'enfin les fautes qu'il peut avoir faites de ce côté-là ont cessé depuis long tems, l'âge l'aiant delivré de ce tyran, ce qui fait qu'il trouve très-agreable la vieillesse. Ces dernieres paroles contiennent beaucoup de vertu, & il n'y a que trop de gens qui ne pourroient s'en servir sans une insigne menterie; tant ils suivent l'esprit de Malherbe, & non pas celui de Sophocle (k)! Pour ce qui concerne la sobrieté, Erasme ne pouvoit rien dire qui sieie mieux à un philosophe Chretien, ni qui convienne à moins de gens que ce qu'il a dit. (l) *Et juvenis cibum ac potum semper ita sumpsi, ut pharmacum. Ac sæpenumerò doluit, non licere sine cibo potuque perpetuò degere.* Veneri *nunquam servitum est, nè vacavit quidem in tantis studiorum laboribus. Et si quid fuit hujus mali, jam olim ab eo tyranno me vindicavit ætas, qua mihi hoc nomine gratissima est.* Des deux choses qu'il avance, l'une qu'il n'avoit nourri son corps que par une espece de necessité, & qu'il avoit pris les alimens comme un remede, & comme une medecine, l'autre que ses études ne lui avoient pas laissé beaucoup de loisir, la premiere est digne de foi, & la seconde est indubitablement prouvée par le grand nombre de livres qu'il a donnez au public. Or ces deux faits une fois posez, on ne peut raisonnablement disconvenir de ce qu'il assûre de sa chasteté. Il ne la donne point pour parfaite, il avoüe qu'il n'a pas toûjours resisté à l'amour impur; mais il nie qu'il ait été aux gages de cette iniquité-là pour la servir, il soutient que s'il n'en a pas été le maître en tout tems, il n'en fut jamais l'esclave. Un homme de grand loisir, & fort soigneux de nourrir son corps seroit suspect de mensonge s'il tenoit le même langage, car (m) l'oisiveté & la bonne chere sont les nourrices de la luxure. *Sine Cerere & Libero friget Venus*, disoit Terence (n): *Distento ventre distenduntur ea qua ventri adhærent*, disoit St. Jerôme. Qu'on n'aille point objecter qu'il y a des personnes sobres & laborieuses qui sont fort sujettes à l'impureté; un peu d'exceptions à la regle generale fondées sur les qualitez occultes du temperament ne doivent point nous servir de guide, quand il s'agit de juger de nôtre prochain; & ainsi pendant qu'on ignore si Erasme a été d'un temperament à faire breche à la regle generale, l'on doit croire qu'en negligeant de se bien nourrir, & en s'apliquant beaucoup à étudier il a émoussé la pointe de l'amour, & s'est garanti de la servitude. Joignez à cela que son caractere, la reputation qu'il avoit aquise, & la profession qu'il faisoit d'être

(a) *Erasm. Chiliad. 1. centur. 1. p. 16. edit. Basil. 1546.*

(b) *Morhof. Polyhistor. pag. 252.*

(c) *Erasm. ubi supra.*

(d) *C'est la 30. dans le recueil des lettres de Gudius imprimées à Utrecht l'an 1697.*

(e) *Epist. Gudii pag. 117.*

(f) *Ibid. pag. 118.*

(g) *Baillet, Jugem. des Sav. to. 3. pag. 146.*

(1) *Halesius Not. ad Chrysostom. in Paul. ad Hebr.*

(2) *Mar. Vic. Reat. præf. ad Hier. op. item posser. Scaliger. pag. 74.*

(b) *Girac, replique à Costar sect. 15. p. m. 133.*

(3) Quod quidem eo magis miror quod in Chrysostomo quoque, quo nemo unquam luculentius faciliusque scripsit, hoc illi nimis quam accidisse deprehendi: ac præsertim in octo prioribus in post. ad Corint. epist. homiliis, in quibus hoc serio affirmare queam eum plusquam 150. errores admisisse. *Bull. obs. sacr. l. 1. c. 9.*

(4) *L. cod. c. 19.*

(i) *Erasm. epist. 59. lib. 26. pag. 1478.*

(k) *Voiez la remarque C de l'article* Malherbe.

(l) *Erasm. epist. 5. lib. 23. pag. 1211. F.*

(m) Fac monitis fugias otia prima meis. Hæc ut ames faciunt: hæc ut fecere tuentur. Hæc sunt jucundi causa cibusque mali. Otia si tollas periere cupidinis arcus &c. *Ovidius de remedio amoris p. m. 215.*

(n) *Terent. Eunuch. act. 4. sc. 5. Voiez la remarque I de l'article* Ermite *n.*

Digitized by Google

fâché de ne pouvoir vivre ſans boire ni ſans manger. Ce que Matthieu Sladus Recteur du College d'Amſterdam, & grand adverſaire des Arminiens, declama violemment (FF) contre lui, fut ſolidement refuté par Gaſpar Barlæus l'an 1615. dans un Ouvrage qui a pour titre *Bogermannus ἐλεγχόμενος*. Il court un bruit † qu'on va commencer à Leide une édition de toutes les Oeuvres d'Eraſme, qui ſera dirigée par Mr. Gronovius. Cette entrepriſe eſt très-loüable, & tous les amateurs des belles lettres doivent ſouhaiter qu'elle ſoit executée. On pretend que cette nouvelle édition contiendra quelques écrits qui n'ont jamais été imprimez. Elle ſera ſans doute plus belle que celle qu'on fit à Bâle l'an 1540. en neuf volumes *in folio*, & qu'on dedia à l'Empereur Charles-Quint. L'épitre dedicatoire fut faite par Beatus Rhenanus.

† On écrit ceci en 1699.

ERESE, dans l'Ile de Lesbos, * étoit la patrie de Theophraſte. L'orge qui croiſſoit dans ſon territoire donnoit une farine ſi blanche, qu'on la croioit propre à faire un morceau divin. De là vient que les poëtes (Y) ont ſupoſé que Mercure alloit à Ereſe, afin de faire emplete de cette farine pour la bouche des Dieux. Henri Etienne parle (Z) de cela à propos de la bonne table des gens d'Egliſe; mais il n'a point cité Athenée comme il eût dû faire. Conſultez Hadrien Junius †.

* *Strabo lib.* 13. *pag.* 452.

† *Animadv. l.* 3. *c.* 4.

ERFORT, capitale de Turinge, & l'une des plus grandes (A) villes d'Allemagne, fut donnée aux Archevêques de Maience par l'Empereur Othon (B) après la mort de Burcard Seigneur de Turinge. Cet Empereur conſentit que ſon fils Guillaume qui obtint cet Archevêché, poſſedât non ſeulement cette ville-là, mais auſſi toute la Turinge. Les ſucceſſeurs de Guillaume ſe maintinrent dans cette poſſeſſion, juſqu'à ce que Loüis le Barbu s'empara de la Turinge, & la laiſſa à ſes deſcendans, qui en ont joüi près de deux ſiecles ſous le titre de Landgraves. Elle paſſa enſuite par mariage dans la maiſon des Marquis de Miſne, qui eſt la même que celle des Ducs de Saxe d'aujourd'hui. Une ſi longue non-joüiſſance a fait que les Archevêques de Maience ont renoncé à leurs droits ſur la Turinge; mais ils n'ont jamais renoncé à leurs pretenſions ſur Erfort: ils en ont toûjours été reconus Seigneurs. Il eſt vrai que pendant un aſſez long tems ils n'ont eu guere que le titre; les bourgeois ont pretendu avoir racheté en divers tems tous les droits des Archevêques, & ils ont même ſoutenu que ces Prelats n'étant point Seigneurs du territoire, ne pouvoient poſſeder en proprieté dans la ville un ſeul pouce de terre. Les Archevêques reprenoient plus ou moins d'autorité ſelon la diverſité des factions qui diviſoient les bour-

d'être ſage, & honnête homme l'engageoient neceſſairement à ſauver les aparences, & à ne ſe porter à la tranſgreſſion des loix de la chaſteté qu'avec beaucoup de circonſpection. Or pour cela il faut être un homme de grand loiſir; il faut tourner ſa vuë non pas vers la Venus *volgivaga*, vers ces Thaïs qui expedient ſur le champ le premier venu; mais vers des perſonnes qui de leur côté ſoient obligées à ſauver les aparences. Elles exigent des preliminaires, elles ſe font aſſieger dans toutes les formes: ſe ſont-elles renduës, c'eſt un benefice (a) qui demande la reſidence, mille ſoins grans & petits: c'eſt un ciel qui non plus qu'auparavant ne conſerve pas toûjours la même ſerenité; les froideurs, les jalouſies, les plaintes, les éclairciſſemens, les ruptures, les reconciliations continuent à y produire bien des changemens, & cela ſans nulle regle.

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 1116. *lettre d.*

(b) *Terent. Eunuch. act.* 1. *ſc.* 1. *pag. m.* 56.

In (b) *amore hæc omnia inſunt vitia: injuria,*
Suſpiciones, inimicitiæ, induciæ,
Bellum, pax rurſum: incerta hæc ſi tu poſtules
Ratione certa facere, nihilo plus agas,
Quàm ſi des operam, ut cum ratione inſanias.

Il eſt rare qu'on ne tombe qu'une fois dans cette eſpece d'engagement, on ne s'en retire qu'avec un morceau de chaîne qui forme bientôt une nouvelle captivité:

(c) *Perſius ſat.* 5. *v.* 157.

Nec (c) *tu, cum obſtiteris ſemel, inſtantique negaris*
Parere imperio, Rupi jam vincula dicas.
Nam & luctata canis nodum abripit: attamen illi,
Cum fugit, à collo trahitur pars longa catenæ.

On m'avoüera qu'un homme qui à l'exemple d'Eraſme a preſque toûjours la plume & les livres à la main, ne ſauroit trouver aſſez de tems pour toutes ces choſes, & qu'ainſi Eraſme a parlé raiſonnablement quand il a dit que ſes études ne lui avoient point permis de s'attacher à l'amour.

(d) *Eraſmus epiſt. ad Petrum Barbirium. C'eſt la* 3. *du* 1. *livre, & elle eſt datée de Bruges le* 13. *d'Août* 1521.

(FF) *Ce que Matthieu Sladus . . . . declama violemment contre* Eraſme.] Il empoiſonna le plus malignement qu'il lui fut poſſible un paſſage qu'il trouva dans la premiere édition des lettres d'Eraſme, où il ſembloit que l'Auteur revoquoit en doute l'autorité de St. Paul. (d) *Ego ſane nec Hieronymo, nec Auguſtino ſic addictus eſſe vellem, vix etiam Paulo, ut omnia illius ſcripta tuerer ac probarem.* Notez qu'Eraſme ajoûta dans les autres éditions ce correctif, *Ut aliquid dicam ὑπερβολικῶς*. Barlæus (e) ne manqua pas de bien crier contre Matthieu Sladus, qui n'avoit pas eu l'équité d'avoir égard à ce correctif. Il exaggera l'injuſtice que l'on commet quand on reproche aux Auteurs les fautes qu'ils ont corrigées eux-mêmes, & il fit une bonne apologie d'Eraſme ſur ce point-là, comme auſſi ſur l'accuſation d'avoir favoriſé l'Arianiſme, que le même Sladus lui avoit intentée. Ce n'étoit que renouveller les vieilles plaintes que les Moines avoient publiées. L'Apologiſte raporte quelques-unes de leurs impertinences, & n'oublie point celle (f) de Jean Standitius, Cordelier Anglois, & Evêque de St. Aſaph, qui ſe plaignit au Roi ſon maître de ce qu'Eraſme avoit mis *ſermo* au lieu de *verbum* au commencement de l'Evangile de St. Jean. Il remarque (g) que les fils de Martin Lydius Profeſſeur en Theologie à Franeker, gardoient precieuſement le manuſcrit de l'apologie *pro Eraſmi Theologia*, que leur pere avoit compoſée.

(e) *Barlæus in Bogermanno ἐλεγχομένῳ pag.* 47. *& ſeq.*

(f) *Ibid. p.* 58. 59.

(g) *Ibid. pag.* 60.

(Y) *Les poëtes ont ſupoſé que Mercure.*] Un poëte Sicilien nommé Archeſtrate, a fait mention de ce conte dans un poëme (h) où il traitoit de la bonne chere. Nous n'avons plus ce poëme; mais Athenée en a cité pluſieurs endroits, & entr'autres (i) celui dont il eſt ici queſtion.

(h) *Il étoit intitulé γαστρονομία. On l'a cité auſſi ſous d'autres titres. Voiez Athenée lib.* 1. *pag.* 4.

(i) *Lib.* 3. *c.* 29. *pag. m.* 111.

(Z) *Henri Etienne parle de cela.*] Voici ſes paroles: (k) *Quand il eſt queſtion d'exprimer en un mot un vin bon par excellence, & fuſt-ce pour la bouche d'un Roi, il faut venir au vin Theologal. Pareillement s'il eſt queſtion de parler d'un pain ayant toutes les qualitez d'un bon & bien friand pain (voire tel que celui de la ville Ereſus, pour lequel Mercure prenoit bien la peine de deſcendre du ciel, & en faire proviſion pour les Dieux, ſi nous croyons au Poëte Archeſtrate) ne faut-il pas venir au pain de Chapitre?*

(k) *Apologie pour Herodote p. m.* 264. 265.

(A) *Une des plus grandes villes d'Allemagne.*] „ (l) On oſe même dire que par ſon circuit elle ſurpaſſe toutes celles d'Allemagne. Elle a de plus „ beaucoup de lieux qui ſont de ſa dépendance, & „ qui conſiſtent en trois Seigneuries, & en ſoixante „ douze Villages. Elle tire ſon nom du Château d'Erfort ſitué à ſept lieuës de là, dont le Seigneur avoit „ dans la ville le droit de peage. Beaucoup d'Hiſtoriens croyent que le Monaſtere de S. Pierre ſur le „ Mont, y a été bâti par Dagobert Roi de France; „ d'autres par le Roi Pepin Seigneur de Thuringe; „ & on voit encore ſur la porte de ce Monaſtere ſix „ Fleurs de Lys. „

(l) *Heiſs, hiſt. de l'Empire l.* 6. *c.* 1. *p.* 198. *du* 2. *tome, de l'édit. de Holl.*

(B) *Erfort . . . fut donnée . . . par l'Empereur Othon.*] Comme tout le corps de cet article a été tiré d'un extrait qui vient de la main de Mr. Sallo, je me ſuis contenté de dire avec lui *l'Empereur Othon*; mais de peur qu'un mot ſi vague ne me faſſe blâmer d'une extrême negligence, j'ajoûte ici qu'il s'agit d'Othon I. & je cite un Auteur qui merite d'en être cru. La ville d'Erfort, dit-il (m), *ne fut encloſe de murailles qu'en l'année* 1163. *long tems aprés que l'Empereur Othon I. l'eut donnée avec la Thuringe à ſon frere* (n) *Guillaume Archevêque de Mayence.*

(m) *Heiſs, ib. pag.* 199.

(n) *Il eſt fils d'Othon dans l'extrait du Journal des Savans.*

Digitized by Google

bourgeois; mais lors que la ville aiant embraſſé la Reformation de Luther, ſe fut miſe ſous la protection des Ducs de Saxe, les Archevêques ne purent plus s'y faire valoir. Guſtave Roi de Suede s'aſſûra de cette ville; & parce qu'elle s'étoit detachée du parti des Suedôis, elle fut ſoumiſe tout de nouveau par les armes du General Banner. Ils conſentirent par le traité de Weſtphalie qu'elle retournât ſous l'obeïſſance des Archevêques. Les habitans pretendirent que cela ne ſe devoit entendre que d'une obeïſſance chimerique, & pareille à celle qu'ils avoient renduë dans les derniers tems: mais l'Archevêque de Maience ſoutint au contraire que par cet article de la paix, il devoit rentrer dans tous les droits d'une veritable Seigneurie. L'Empereur ſe declara pour lui, & mit la ville d'Erfort au ban de l'Empire. Après quoi cet Archevêque aſſiſté des troupes que la France (C) lui envoia, contraignit les habitans à ſe ſoumettre; deſorte que preſentement il eſt maître de la ville, & de la * citadelle †. L'Academie d'Erfort qui avoit été ſi floriſſante, tomba en ruïne à cauſe de (D) l'inſolence des Ecoliers.

* *Elle s'appelle de Saint Ciriace, à cauſe qu'elle a été bâtie en un lieu où il y avoit autrefois un Couvent de Religieuſes de ce nom.* Journal des Savans ubi infra. *Les Allemans l'appellent* Cyriacsburg.

† *Tiré d'un Memoire touchant la ville d'Erford duquel on vois un extrait dans le Journal des Savans du 19. Janvier. 1665.*

ERMITE (Daniel l') en Latin *Eremita*, nâtif d'Anvers, & ‡ Secretaire du Duc de Florence vers le commencement du XVII. ſiecle, étoit une aſſez (A) bonne plume, mais ſes mœurs & ſa conduite ne repondoient point à la profeſſion des belles lettres à laquelle il s'étoit voüé. Scaliger avoit conçu aſſez d'eſtime pour lui, & l'avoit fort recommandé à Caſaubon; de quoi il ſe repentit peu (B) après, aiant ſçu que ce jeune homme s'étoit fait Catholique. Caſaubon a parlé aſſez amplement (C) de cette avanture. Ce changement de reli-

‡ *Valer. André Bibl. Belg. pag.* 169.

(C) *Aſſiſté des troupes que la France lui envoia.*] Voici encore un paſſage de Mr. Heiſs. „ (a) A ce „ propos d'Erfort, il eſt bien raiſonnable que nous „ nous ſouvenions de la generoſité que le Roi Tres„ Chrétien eut l'année 1664. d'envoyer à ſes depens à „ l'Electeur de Mayence, Jean Philippe de Schon„ born ſon Allié, un puiſſant ſecours de troupes „ commandées par le Comte de Pradel qui en étoit „ General, pour l'aider à reduire la ville à ſon obeïſ„ ſance, en execution du Ban que l'Empereur avoit „ fait publier contr'elle. „ Voila dequoi contenter ceux qui veulent qu'une narration ſoit ſoutenuë de la circonſtance du tems, & de celle des perſonnes, &c. Ils ne ſont pas blâmables d'avoir ce goût; car ſans cela un recit eſt un corps ſans ame, ou une machine demontée, *arena ſine calce:* & cependant une infinité d'Auteurs ne donnent que de ces recits.

(a) *Ubi ſupra pag.* 199.

(D) *A cauſe de l'inſolence des Ecoliers.*] Eobanus Heſſus avoit eu juſqu'à 15. cens auditeurs dans cette celebre Academie: Luther y reçut ſes premiers degrez, & l'apelloit le Paradis de l'Allemagne. Les choſes changerent de face: les bourgeois ne pouvant plus endurer les debauches & les inſultes des Ecoliers, prirent les armes, aſſiegerent les Colleges, s'en emparerent, batirent ou tuerent autant d'Etudians qui leur tomberent entre les mains, & ne ſe donnerent aucun repos qu'ils ne les euſſent tous chaſſez hors de la ville. Je vais citer un long paſſage d'une harangue (b) d'Alſtedius, dans laquelle il ſe plaint amerement de la vie dereglée des Ecoliers. *Quam vellem nobis ſemper ob oculos verſaretur cataſtrophe florentiſſimæ Academiæ* Erfordienſis? *Cum ſtudioſi illic loci ſe petulantiùs gererent adverſus cives, cum tumultibus nocturnis urbem laceſſerent, cum lapidibus tecta domoſque obruerent, cum feneſtras & fores hoſpitum frangerent, populus magno agmine excitus collegiorum domos admotis bellicis tormentis obſedit, expugnavit, ac ut quemque ſtudioſorum juvenum obvium habuit, velut hoſtem, arripuit, vulneravit, trucidavit, neque priùs quievit, quam vitulantium adoleſcentum multitudo mœnibus urbis eſſet profligata. Facet ex illo die etiamnum, olim florentiſſima Academia, quam Lutherus, qui primam ibi laurean conſecutus eſt, paradiſum Germaniæ id ætatis fuiſſe teſtatur: in qua Eobanus Heſſus mille & quingentos auditores habuit: qua denique id fuit in Germaniâ, quod Bononia in Italia, mater ſcilicet ſtudiorum.*

(b) *Elle a pour titre* de providentia Dei circa ſcholarum decrementum. *Elle eſt dans ſon encyclopedie col.* 2764. *& ſeq.*

(A) *Etoit une aſſez bonne plume.*] Le panegyrique du Duc de Florence qu'il publia l'an 1608. fut eſtimé. *L'epiſtolica* (c) *relatio de itinere Germanico quod legatione magni Etruriæ Ducis ad Rodolphum II. Imp. Principeſque & Reſpublicas aliquot Germaniæ anno* 1609. *peractum fuit*, & ſa lettre *de Helveticorum, Rhetorum, Sedunenſium ſitu, Republica & moribus*, meritent d'être luës. Voici le jugement que Scaliger fit de lui: (d) *Quas* (literas) *ad te ab* *** *ſcriptas mihi miſiſti aliquam bonæ frugis ſpem faciunt. Intereſt illud ingenium quibuſdam finibus coerceri, in quibus ſi contineatur & illam luxuriem depaſcatur nihil ab eo niſi bonum expectandum eſt.* Ses vers Latins furent inſerez dans le 2. tome des delices des poëtes Flamans.

(c) *Chriſtophle Arnoldus la cite honorablement dans la vie de Marc Velſerus.*

(d) *Epiſtola* 97. *pag.* 243. *edit. Francof.* 1628. *Il écrit cela à Caſaubon. La lettre eſt datée du* 15. *d'Août: l'année y manque, c'eſt* 1603.

(B) *Se repentit peu après aiant ſçu qu'il s'étoit fait Catholique.*] Nous venons de voir ce qu'il écrivit à Caſaubon le 15. d'Août 1603. & voici ce qu'il lui écrivit le 8. de Decembre de la même année. *Proh facinus indignum! quid de* *** *audio? adeo immutatum ingenium ejus, ut alius ab eo quem tibi commendavi diſcederet? Me verò ſtipitem qui in aliis ἐξυελίττω ſum, in iſto ἐμμένω. Neſcio an unquam quicquam mihi acciderit quod aut juſtius aut gravius doluerim, tum quia in illa ſtatula vulpem non deprehenderim, tum quia à me expreſſerit ut ſe tibi commendarem. Sed væ illi qui in te ingratus fuit, & me hominem ſtultum qui vulpem non hominem tibi commendavi. Obſtrinxerat me aliquo privato beneficio, non tamen quod æquaret comitatem quâ illum amplexus ſum, ſed tamen (quæ eſt προθυμία mea) quantulumcunque eſſet quod mihi præſtitiſſet pro magno beneficio habui, neque potui illum ſplendidius remunerari quam ſi illi portam aperirem ad amicitiam tuam.* Je croi avec Mr. Colomiés (e) qu'il s'agit ici du changement de religion de Daniel l'Ermite, mais je ne ſçai pas pourquoi ceux qui publierent les lettres de Scaliger menagerent la memoire de ce perſonnage, en faiſant mettre des étoiles à la place de ſon nom. Ils n'arrangerent pas bien les deux lettres où il eſt parlé de lui, car ils comptent pour la 97. celle où Scaliger juge de cet homme ce que l'on a lu dans la remarque precedente, & ils comptent pour la 88. celle où il en dit ce que je viens de citer. Mr. Colomiés qui a cru qu'il s'agit de Daniel l'Ermite dans l'une & dans l'autre, devoit bien s'apercevoir du mauvais arrangement; car ſelon ſa ſupoſition il eſt viſible que la lettre 97. eſt anterieure à la 88. Cela eſt viſible par un autre endroit. Scaliger dans la 97. avertit qu'il a reçu le commentaire de Caſaubon ſur l'hiſtoire Auguſte, & dans la 85. il marque qu'il a deja averti deux fois de la reception de ce livre: il eſt donc certain que la lettre 97. fut écrite avant la 85. Or celle-ci eſt datée du 19. Septembre 1603. il faut donc pour ſupléer la date d'année qui manque à la lettre 97. ajoûter 1603. au XVIII. *Kalend. Septembris* marqué par l'Auteur. C'eſt à quoi n'ont pas pris garde ceux qui ont publié ces lettres: ils ont mis celle-ci parmi celles de l'an 1604. aſſez loin de la lettre 88. datée du 8. de Decembre 1603.

(e) *In clavi epiſtolarum Scaligeri, pag.* 152. *opuſculorum, edit. Ultraj.* 1669.

(C) *Caſaubon a parlé aſſez amplement de cette avanture.*] Il conçut de l'amitié & de l'eſtime (f) pour ce perſonnage ſur la recommandation de Scaliger; il lui procura une condition, & il travailloit à le faire entrer precepteur chez Mr. de Montaterre. La choſe étoit preſque concluë, quand l'Ermite trouva moien de ſe fourrer chez Mr. de Vic qui ſe preparoit à l'Ambaſſade de Suiſſe. Mr. de Vic étoit un fort honnête homme; mais extremement attaché aux menues devotions de ſon parti, & frappé de l'humeur convertiſſeuſe: (g) *Eſt autem Vicquius optimus vir quidem & ἐν τοῖς μάλιστα φιλόκαλος, ſed ſuperſtitionibus τῶν ἐξ ἐναντίας ſupra fidem obnoxius.* Il eut bientôt gagné l'Ermite, une ſeule conference avec un des grans clabaudeurs de ce tems-là en fit la raiſon. C'eſt de quoi Caſaubon ne ſe pouvoit pas conſoler. Il conoiſſoit la force du convertiſſeur, & celle du converti; il ſavoit que l'Ermite étoit plus docte que le Moine Portugais, & cependant il aprit que du premier choc le Moine terraſſa l'Ermite. (h) *Adoleſcentem πρὸς τὰ μαθήματα ἐυφυῆ & bene doctum ab imperitiſſimo plano cui nullus ineſt melioris eruditionis ſenſus prima congreſſione devictum eſſe, indigniſſime fero.* Mais il decouvrit bientôt la raiſon d'une ſi petite reſiſtance: l'Ermite ne demandoit pas mieux que de ſe perſuader que la religion la plus riche étoit auſſi la meilleure. (i) *Ergo, mi Daniel, Luſitanus iſte mirabile aliquod pietatis arcanum te docuit, antea tibi incognitum? Ego qui hominem intus & in cute novi ſatis acceptum habeo non te ab illo, ſed ipſum à te potuiſſe doceri: non acumen in eo tantum,*

(f) *Urgebat optimus & tui obſervantiſſimus Eremita noſter. Caſaub. epiſt. ad Scaligerum. C'eſt la* 283. *pag.* 324. *edit. Graviana* 1656. *elle fut écrite au mois de Fevrier* 1603.

(g) *Idem epiſt.* 284.

(h) *Idem epiſt.* 285.

(i) *Idem epiſt.* 286. *datée l'onziéme d'Avril* 1603.

Digitized by Google

religion n'empêcha pas que l'Ermite ne conservât de bons sentimens pour Scaliger. Il le témoigna publiquement après même que Scaliger fut mort, car il écrivit (D) pour lui contre le terrible Scioppius. Il s'en trouva mal; Scioppius le refuta à sa maniere, c'est-à-dire en publiant mille contes (E) diffamatoires concernant la vie de Daniel l'Ermite. Celui-ci * mourut

* Obiit Liburnæ ex morbo Gallico, anno à Christo nato 1613. Sunt qui veneno extinctum scribunt. Quid juvat humanos scire atque evolvere casus, Si fugienda facis & facienda fugis. *Swert. Athen. Belg. pag.* 203.

tantum, non eruditio, non lectio patrum, ut ad primum ejus congressum herbam porrigere cogereris. Victus igitur es non quia resistere non poteras, sed quia volebas optabasque vinci. La convoitise des richesses qu'on avoit remarquée en lui parut un mauvais (*a*) augure. La condition qu'on lui procura lui valoit 50. écus (*b*) par an. Cette somme lui parut d'abord bien grande, puis bien mediocre, & après cela un rien. Il épioit toutes sortes d'occasions de s'engraisser, & sur tout il jettoit la vuë sur les maisons Episcopales. Casaubon l'empêcha deux fois de s'y engager; mais il ne s'opposa pas à son entrée chez Mr. de Vic. Le jeune homme s'y fit Papiste, & alla en Suisse avec cet Ambassadeur. Son pere bon vieillard, & bon Protestant, fut accablé de cette revolte: il tâcha de ramener au bon chemin son enfant prodigue, & il semble même qu'il lui fit chanter la palinodie, mais ce fut une action trompeuse. (*c*) Casaubon fit savoir à Leide que Daniel l'Ermite étoit un mangeur d'images, & l'homme du monde le plus affamé de Messes. Autre tromperie, car il n'en usoit ainsi que pour aller aux pensions. On lui avoit entendu dire que toutes les controverses des Catholiques & des Protestans lui paroissoient indifferentes, & que pour lui il étoit tout prêt à s'accommoder aux tems selon l'interêt de ses affaires; & il se moqua un jour de la sottise de ceux qui ne choisissent pas bien le chemin de la fortune. (*d*) *Vir fide dignus & sibi notissimus his diebus narrabat mihi audisse se cum diceret*, omnia sibi quæ hodie disputantur æque & probari & improbari, paratumque se ad omnia pro tempore & rerum suarum emolumento. *Cum vir pius hanc vocem abominaretur, cachinno Eremita est exceptus, stultitiam eorum πικρῶς ridentis qui nescirent τὰ ἰδια σῦ τίθεσθαι.*

(*a*) Erat mihi dudum hoc ingenium suspectum propter incredibilem in ea ætate opum sitim, quam non levibus notis in eo deprehenderam. *Id. epist.* 285.

(*b*) Collocaveram ipsum in honesta conditione ubi præter victum quinquaginta annuos aureos habebat. *Id. ib.*

(*c*) Scito neminem hodie vivere Missarum inexplebiliorem, aut fitientiorem, quare illa πολυφαγία simulata fuit, mendax & ὑποκριτική. In dies ejus herus exspectatur, quo præsente veram vocem audiet à me iste Proteus. *Id. epist.* 332. *ad Scaligerum scripta* VI. *Kal. April.* 1604.

(*d*) *Idem epist.* 285.

(*e*) *Scioppius in Oporini Grubinii Amphotid. Scioppian. pag.* 335. *ce livre fut imprimé l'an* 1611.

(*f*) *Scioppius ubi supra pag.* 336. 337.

(D) *Il écrivit pour lui.*] Scioppius assûre (*e*) que Daniel l'Ermite est l'Auteur de l'*epistola nobilissimi & literatissimi viri Patavio ad Gasp. Scioppium Romam scripta. Excusa anno* 1610. Je ne pense pas qu'il se trompe.

(E) *En publiant mille contes diffamatoires.*] Il y avoit cinq ans que Scioppius l'avoit vu à Rome: l'Ermite, dit-il, se joignit avec les deux freres Rubeins, & avec deux autres Flamans pour aller à Tivoli, & ces Messieurs furent horriblement scandalisez de ses discours pendant ce petit voiage. Il ne leur parloit que de Petrone, & des postures de l'Aretin, & il insultoit rudement ceux qui paroissoient choquez de l'impureté de cette conversation. Bien plus, il peignit toutes sortes de saletez sur les murailles du cabaret où ils logerent. (*f*) *In toto illo itinere illud unum agere visus est ut* Petronium *velut unicum & quemadmodum ipse loquebatur*, divinissimum pæderastiæ descriptorem, magistrum, & artificem . . . *omnibus quotquot sunt, Græcis ac Latinis scriptoribus multum ad laudem anteferret. In quo ne parum profecisse crederetur, non modò obscenissimis picturis diversorii parietes implevit, sed perpetuo variæ τῆς συνουσίας schemata in ore habuit, & tanquam* Elephantidos *libellorum commentatorem atque interpretem ageret*, historias peccare docentes, *quibus vel Hippolyto fibula laxari ac nequitia persuaderi posset, recitare non cessavit. Ac si quis ex comitibus, ejus nequitiam reprehenderet, suasque aures tam impuris & nefandis sermonibus violari nollet, huic ille hypocrisin & pudicitiæ simulationem invidiosè objiciebat. Nec enim quemquam mortalium castum ac pudicum esse persuasum habet, conjectura scilicet de animo suo ducta, sed plerosque sive propter Dysopian, sive quod animi satis non habeant pœnasque metuant, suam cujuscunque generis libidinem dissimulare & occultare credit. Itaque verisimile non est quàm se comites ejus gavisos esse dixerint, simul ac Romam reversi à tam propudioso monstro liberatos se senserunt. Nam piaculares sibi facti videbantur, cum ejusmodi exsecrabiles turpissimi & impudentissimi scurræ sermones, quos neque* suburranæ puellæ *æquo animo audirent, in aures suas admiserunt.* Aiant disparu quelque tems après, on s'imagina que la misere l'avoit reduit à se jetter dans quelque Chartreuse; mais on sut qu'il s'étoit retiré à Sienne, où il fit sa cour à l'Archevêque Ascagne Piccolomini, qui le recommanda à Silvio Piccolomini grand Chambellan du Duc de Florence; & par ce moien il obtint une pension de ce Prince, en recompense d'un panegyrique qu'il fit lors du mariage du grand Duc avec Magdeleine d'Autriche. Il sollicita si bien pour être envoié en Allemagne avec le Deputé qui alloit faire savoir à plusieurs Princes de l'Empire, & à plusieurs villes Imperiales la mort du pere du grand Duc, qu'il obtint ce qu'il souhaitoit. A quoi servirent de beaucoup les raisons de Silvio Piccolomini, qui representa qu'un tel homme étant Allemand pourroit en plusieurs rencontres servir de bon Interprete, & de bon espion tout à la fois. L'Ermite se vanta dans une lettre écrite d'Augsbourg qu'il étoit l'un des Envoiez du grand Duc, ce qui parut très-ridicule à Leonard le Coq Confesseur de Christine de Lorraine, grande Duchesse de Toscane. Etant de retour à Florence il fit cent contes sur l'ivrognerie des Allemans, afin de faire sa cour aux Italiens. Il fit bien rire ceux-ci quand il leur parla des études de Maurice Landgrave de Hesse, & des vers que faisoit ce Prince en l'honneur de la jeunesse qui prenoit le degré de Bachelier. Il leur contoit que ce Landgrave, avec le Marquis d'Anspach & avec le Prince d'Anhalt, avoit bu à la santé du Roi de France, & à celle du Roi d'Angleterre, & à la male mort du Roi d'Espagne, & qu'il avoit fait boire à la ronde ce vœu-là, & l'avoit porté à l'Envoié du grand Duc. (*g*) *Florentiam reversus, nihil prius habuit, quam Germaniam veluti porcorum patriam Italis, quorum in eo gratiam aucupabatur, describere, quantumque Principes Germani quotidie potare ac vomere soleant, satis festive commemorare: sed in nulla historia tam faventes expertus est auditores, quam cum de* Grammatica Mauritii Hassiæ Landgravii, *æque carminibus, quibus ille novis Baccalaureis & Magistris honorem gratulari soleat, narravit. Hoc enim Italis, præsertimque Florentinis, usque adeò insolens ac novum videtur, ut id ad Ovidii Metamorphoses rectissimè adjici posse existiment. Cum porrò ex eodem Aretalogo suo audiunt, quod idem Landgravius simul cum* Marchione Brandenburgico Onspacensi, & Christiano Anhaltino, *pro salute Regum Galliæ & Angliæ, proque peste ac mala morte Regis Catholici votivum poculum circumtulerit, idque legato Florentino propinare nihil veritus fuerit, non videntur Itali tam barbaram immanitatem satis pro merito exsecrari posse.* Il étoit fort officieux envers la Noblesse Lutherienne qui alloit d'Allemagne à Florence. Ces jeunes Gentilshommes étoient ravis de trouver là un Flamand qui entendoit l'Italien, & qui les instruisoit des coutumes, & ils alloient volontiers loger chez son hôte. Il faisoit par ce moien bonne chere à peu de frais, & puis il prenoit la peine de les introduire chez les Courtisanes, où ils avoient l'honnêteté de le defraier, sans quoi il eût eu bien de la peine à contenter la nature (*h*). Il mena un jour au logis d'une Courtisane un Catholique qui avoit communié le jour precedent, & qui n'étant pas d'humeur à retomber si tôt en faute, & soupçonnant qu'on le menoit au bordel, balançoit s'il entreroit. L'Ermite lui fit serment que c'etoit le lieu où il avoit sa Bibliotheque, & son étude. On ajoûta foi à son serment, & l'on entra: la Courtisane étoit sortie, & neanmoins on ne laissa pas de conoître à plusieurs enseignes que c'étoit un mauvais lieu. On s'en plaignit à l'Ermite qui ne fit que rire de cette plainte, soit qu'il se moquât des scrupules de celui qui la faisoit, soit qu'il le prît pour un hypocrite. Il ramassoit tout ce qu'il pouvoit trouver de dissertations politiques, & de pasquinades, & en chargeoit les gentilshommes Lutheriens, qui avec cette marchandise se croioient tout transformez en hommes d'Etat, & faisoient sonner bien haut le nom de Daniel l'Ermite. (*i*) *Quidquid consultationum ac relationum de rebus politicis undeunde corrogare potuit (sicut ejusmodi frivolorum, quos vocant* discursuum *plena est Italia) tum præcipuè* pasquinos *sive* satyras, *quibus summi Pontifices, Cardinales, omnis Clerus, præcipuè Jesuita, contumeliosissimè ac plerumque mendacissimè infamantur, cum eis communicat. Et illi postea mercibus ejusmodi onusti, plurimumque sibi de tantarum rerum scientia . . . gratulantes, consummatissimos politicos se factos putant.* Celui-ci d'ailleurs se debitoit à Florence pour un homme consommé dans les affaires du gouvernement, & promettoit un commentaire qui surpasseroit tout ce qui avoit été écrit sur Tacite (*k*). Il haïssoit extremement l'Inquisition, & il avoit écrit une lettre au Secretaire du grand Duc dans laquelle il frondoit terriblement les Inquisiteurs, qui l'avoient contraint de retrancher certaines choses à son panegyrique qu'ils jugeoient impies, & destituées de Christianisme. Atheïas *quidem specimen vel hodie Panegyricus ejus nobis*

(*g*) *Scioppius ibid. pag.* 341. 342.

(*h*) Cum illud nescio quid satietatem ejus tentare cœpit, *venasque inflavit tetra libido*, quia *non habet infelix Quintilla quod dare possit*, lenonis opera ei navanda, & adventoribus ad ipsam perducendis, amicam sibi propitiam morigeramque facit. *Id. pag.* 343.

(*i*) *Ibid. pag.* 345.

(*k*) Parum adhuc profecisse se putat nisi etiam Florentinis imponat, seque ingentem *Statistam*, quem vulgo dicunt, sive politicum & civilis scientiæ imprimis gnarum videri faciat. Eo consilio passim jactat, se *commentarios politicos in Tacitum* moliri, quibus cornici oculum configat. *Id. ibid.*

Digitized by Google

mourut de la verole à Livourne l'an 1613. Quelques-uns aiment mieux dire qu'on l'empoisonna. Il avoit du panchant à la medisance, & il le fit connoître (F) par ses relations d'Allemagne. La maniere de composer un panegyrique (G) qui lui est attribuée, convient à quantité d'Orateurs. Le docte Conringius en le faisant (H) parvenir jusqu'à la vieillesse se trompe.

On imprime à Utrecht quelques opuscules de Daniel l'Ermite, & entre autres le traité *de aulica & civili vita*. Ils étoient en manuscrit dans la Bibliotheque du Duc de Florence, & l'on y doit renvoier l'Original après que l'édition sera faite. Mr. Grævius refutera dans la preface les medisances de Scioppius. J'ai apris cela par une lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire au mois de

bis exhiberet, nisi non pauca, impietatem & omnis Christiana religionis vacuitatem redolentia Inquisitores inde sustulissent: quod quidem usque eò Eremita doluit, ut epistola Laurentio Usimbardo *Magni Ducis Secretario inscripta dolentissimè & rabiosissimè in Inquisitorum ruditatem, barbariem, inscitiam ac Tyrannidem invectus fuerit* (a). La crainte de l'avenir ne lui donnoit pas moins de haine pour ce redoutable tribunal, que le ressentiment du passé. Il avoit gagné un vilain mal avec les femmes, & depuis ce tems-là il avoit tourné ses amours d'un autre sens. (b) *Criminis nomine quàm habeat Eremita, cur ab Inquisitione metuat, neminem ignorant ii, qui eum sciunt, ex quo* Scabiem *ei* Gallicam *afficuit*

Famæ non nimium bonæ puella,
Quales in media sedent Suburra,

toti propemodum feminæ, & quemadmodum ipse ferè censet, sequiori sexui inimicum esse factum, & illud Umbri Callimachi sumn fecisse:

Hostis si quis erit nobis, amet ipse puellas,
Gaudeat in puero si quis amicus erit.

Une autre cause lui avoit donné de l'aversion pour le sexe. Aiant sçu qu'une troupe de chanteuses étoit venuë à Florence au tems des noces du grand Duc, afin de gagner quelque chose à joüer des instrumens, & peut-être aussi par d'autres voies moins permises, il s'en alla avec un riche Silesien à leur logis, & fit des efforts incroiables pour être introduit dans leur chambre; mais n'aiant pu en venir à bout il s'en vengea par les injures les plus vilaines dont il se put aviser, qu'il leur chanta long tems à la porte. Elles s'en plaignirent à la grande Ducheſſe, & l'on eut tant d'égard à leur requête que l'Ermite fut mis en prison, & qu'il n'en seroit jamais sorti que pour aller aux galeres, si Scipion de l'Escale n'eût intercedé pour lui: moiennant cette interceſſion il en fut quitte pour l'estrapade (c). *Auxit ejus ergo mulieres odium, quod propter ipsas non ut prius* Penalem, *sed panè* Capitalem *in fraudem incidisse se persensit. Cum enim citharistrias sive Fidicinas quasdam mulieres satis speciosas, quæ occasione nuptiarum Magni Ducis ex urbe, atque haud scio an etiam ex corpore suo, quæstum facturæ Florentiam venerant, in hospitio* Coronæ *divertere accepisset, comite Silesio quodam Equite, eodemque Lutherano, quod is bene nummatus non minùs in se lenonem ac perductorem suum, quàm in ipsas amicas liberalis fore videretur, ad diversorium illarum venit, omnique vi diruptis pene claustris atque valvis, in cubiculum earum ut admitteretur contendit, ac postquam nihil profecit, irritus & exclusus ostium occentare, ac benè diu turpissimum ante ædes convicium eis facere non destitit* (d). Mais quand il eut fait de serieuses reflexions sur les inconveniens qu'il y a à se faire brûler vif, il se radoucit un peu envers les filles de joie, & il passa par dessus la crainte d'un second mal venerien. (e) *Idem tamen ut satietatem hominis, postquam se alicubi in Magni alicujus amici flore Liberi sanciasset, libido distenta rursum tentare cœpit, quod à malo illa Bestia, quam* Vivicomburium *dicunt, male meruerit, uncumque in gratiam cum Suburranis puellis rediit, & recidivi Gallicani illius morbi periculum infra fiduciam posuit, fraudavitque animum dissidentem.* Comme il (f) traitoit de fable l'histoire de JESUS-CHRIST, il venoit à dire du mal des Inquisiteurs, & des gens d'Eglise, & il avoit cent contes à faire sur ce sujet qu'il tournoit burlesquement. Un jour Scipion de l'Escale ne pouvant souffrir cette langue satirique (g) le souffleta d'importance. Voilà l'idee que Scioppius nous donne de Daniel l'Ermite. Je ne repons ni qu'elle soit infidelle, ni qu'elle ne le soit pas, je sai seulement que Scioppius étoit un homme fort satirique. Mais Casaubon nous (h) a dit des choses qui donnent assez de vraisemblance à ces contes de Scioppius.

(a) *Ibid. pag.* 351. 352.

(b) *Ibid. pag.* 352.

(c) Cum plus semel SURSUM CHORDA subductus ac vicissim demissus fuisset, nec paulo molestiore quam Petronii sui Eumolpus oscillationis genere lusisset. *Ibid. pag.* 360.

(d) *Ibid. pag.* 359.

(e) *Ibid. pag.* 360.

(f) *Ibid. pag.* 363. 364.

(g) Cum more suo Eremita scurraretur, & de Inquisitorum fama atque honore ita, uti dixi, improbissimè maledicentissimeque detrahere nec monitus desineret, Scaliger, qui tum aderat, scurram pugnis & colaphis ita accepit, & os ejus ferreum adeò molle reddidit, ut &c. *lib. p.* 369.

(h) *Dans la remarque C.*

(F) *Il le fit connoître par ses relations d'Allemagne.*] La lettre qu'il publia tient un peu de la satire. Conringius ne decide pas que les medisances qui s'y trouvent contre quelques Cours de l'Empire soient fausses, mais il avoue qu'elles peuvent faire rougir. *Nonnihil illa epistola simile quid habet famosis literis, siquidem quadam de Germanicis Principibus eorumque aulis scripsit, quæ pudorem incutiunt. An falso an vero scripserit animo, nescio* (i). J'ai déjà parlé des reproches que Scioppius fait à l'Ermite d'avoir diverti les Italiens par de bons contes, sur l'inclination à boire qui se remarque dans l'Allemagne. C'est une consolation aux Italiens accablez de mille satires sur le peché de luxure, d'opposer leur sobrieté à l'ivrognerie des païs septentrionaux, d'où leur viennent les tempêtes satiriques: & il me semble même que les controverses de religion se sont quelquefois mêlées dans ces reproches mutuels. On ne peut nier que les Chretiens de l'Europe ne soient sujets à deux grans vices, à l'ivrognerie & à l'impudicité. Le premier de ces deux vices regne dans les païs froids, l'autre dans les païs chauds. Bacchus & Venus ont fait ainsi le partage de ces nations. Il se trouve que la Reforme aiant partagé en deux cette partie du Christianisme, la portion soumise à Venus est demeurée comme elle étoit, mais la principale partie de la portion de Bacchus a renoncé au Papisme. De là vient que l'Italie & l'Espagne (k) sont plus alertes pour decrier l'ivrognerie, & pour en faire un grand crime aux nations du Nord; comme si cela pouvoit servir de compensation à l'égard des crimes de l'impudicité, & empêcher que l'une des religions ne reduise l'autre au silence par les reproches de mauvaise vie. Il n'est pas ici question d'examiner si Bacchus empiete plus sur Venus, (l) que celle-ci sur Bacchus. Il me suffit d'avoir expliqué par un petit commentaire la flaterie de Daniel l'Ermite. Casaubon & Scioppius si opposez par tout ailleurs, seroient tombez aisément d'accord sur les traits à emploier dans son tableau. *Homo procax & dicax* selon (m) Casaubon, *quales esse solent qui per gradus syncresismi in apostasiam labuntur.*

(i) *Conringius dissert. MSS. rerum PP. apud Magirum, eponymol. pag.* 320.

(k) *J'ai oüi dire qu'un Moine Flamand prêchoit à ses auditeurs que Dieu jugeroit l'ivrognerie selon les idées des Espagnols, & des Italiens, & l'impudicité selon les idées des nations septentrionales.*

(G) *La maniere de composer un panegyrique . . . convient.*] Cette maniere consistoit à lire avec attention les anciens panegyristes, & à recueillir leurs phrases & leurs pensées, & les apliquer ensuite au sujet qu'il entreprenoit de loüer. C'est ainsi qu'en usent une infinité de gens. Il n'y a presque point de loüange qu'on ne trouve dans les anciens panegyristes. Peu s'en faut que Pline n'ait épuisé toutes les idées de la perfection d'un Souverain. On ne s'informe guere presentement si le Prince qu'on veut loüer est orné des qualitez que l'on trouve si noblement exprimées dans les anciens: on supose qu'il les a; les pensées & les termes ne coûtent plus guere après cette supposition, on les trouve toutes faites dans d'autres panegyriques: toute la peine qu'on a consiste à faire quelques petits changemens selon les tems & les lieux. Daniel l'Ermite, si l'on en croit son adversaire, auroit été bien embarrassé au cas qu'il lui eût falu composer un second panegyrique un peu après le premier; car il épuisoit tous ses recueils la premiere fois, & il avoit besoin d'un terme considerable pour ramasser de nouvelles fleurs. Les phrases de Scioppius sont assez belles pour mériter que je les raporte. (n) *Quoniam à multis jam annis legendis* Panegyricarum orationum *scriptoribus vetustis, itemque Martialis, Ausonii & similium præfaciunculis pedestri sermone consextis, quasdam sententiarum verborumque argutiolas floresque laboriosè comportarat,* Magni Ducis & Magdalenæ Austriacæ *nuptias occasionem suam ratus est, qua suum facundiam iis, qui* patricias artes *istas ac solemnem Graculastris bodiernis fucum ignorant, venditaret. Edidit ergo* panegyricum, *in quo omnem suam scientiam ita consumpsit, ut si repentè nec opinanti nova alicujus orationis scribendæ necessitas imposita fuisset, omnino jejunus, siccus nudusque, & ab omni cum verborum . . . tum sententiarum quoque instrumento fugitivissime imparatus futurus fuerit* &c.

(l) *Voiez la remarque I.*

(m) *Epist.* 458. *pag.* 551. *apud Magirum eponymolog. p.* 321. Je cite ainsi parce que celle ne s'accorde point avec l'édition que j'emploie.

(n) *Scioppius ubi supra pag.* 338.

(H) *Parvenir jusqu'à la vieillesse se trompe.*] Scaliger (o) & Casaubon parlent de lui comme d'un jeune homme l'an 1603. puis donc qu'il est mort l'an 1613. on ne peut en parler comme a fait Conringius (p).

(o) *Voiez les remarques B & C.*

(p) Diu in Italia vixit, ibique in aula Florentina tandem consenuit. *Conringius ubi supra.*

Digitized by Google

de Juin 1699. Au reſte les paroles dont je me ſervis dans l'une * de mes remarques, *il n'eſt pas ici queſtion d'examiner ſi Bacchus empiete plus ſur Venus, que celle-ci ſur Bacchus*, ont obligé un homme d'eſprit, & qui a fait pluſieurs grans voiages, à m'écrire qu'il eût ſouhaité que je n'euſſe point omis cette matiere. Il m'a prié d'en parler dans la ſeconde édition, quand-ce ne ſeroit que pour refuter certaines choſes qu'on lui a ſouvent ſoutenuës en Eſpagne & en Italie. Je ne ſaurois faire tout ce qu'il voudroit, ni lui refuſer abſolument tout ce qu'il demande. On verra donc ci-deſſous quelques (1) recueils & quelques notes qui ont du raport aux vuës qu'il a bien voulu me communiquer.

* *Dans la remarque F de cet article, lettre I.*

(1) *Quelques recueils & quelques notes qui ont du raport aux vuës qu'il a bien voulu me communiquer.*] Il m'a écrit qu'étant ſur les lieux dans les endroits de l'Europe les plus devoüez au Catholiciſme, il ſe plaiſoit à faire faire attention à l'énorme, & à l'effrenée laſciveté qui y regne. On s'aperçut qu'il pretendoit en tirer des conſequences à l'avantage des Proteſtans, & l'on ne manqua pas de lui dire qu'il s'abuſoit, qu'il ne faut point intereſſer la religion dans cette cauſe; que les vices dont il s'agit, ſont des vices de climat, & non pas des vices de religion; que ſi l'Italie étoit Proteſtante elle ſeroit ſujette aux mêmes defauts que l'on y voit aujourd'hui; & qu'il faut penſer la même choſe touchant les Couronnes du Nord ſi elles étoient Catholiques. On ajoûtoit que les Catholiques d'Allemagne aiment à boire ni plus ni moins que les Proteſtans du même païs, & que la diverſité de religion entre les Polonois & les Moſcovites n'empêche pas qu'ils n'aient un panchant (a) exceſſif & prodigieux à s'énivrer. Qu'en tout cas il faloit uſer de compenſation. Paſſez nous nôtre defaut en faveur de nôtre ſobrieté, lui diſoit-on, & nous vous paſſerons l'ivrognerie; vous gagnerez au change, car ce ne ſera point en faveur de la chaſtete des païs froids que nous laiſſerons paſſer les dereglemens bacchiques. Cette chaſteté eſt une chimere. On eſt auſſi impudique dans les païs ſeptentrionaux que dans les païs meridionaux, & tout l'avantage qui pourroit apartenir à ceux-là ne regarde que le peché contre nature, car pour l'autre il n'y regne pas moins qu'en Italie. L'on alleguoit afin de prouver ce paradoxe les effets de la bonne chere, & ceux du bon vin. Les viandes ſont plus ſucculentes dans les païs chauds, on l'avoüoit; & reparent par tout le corps plus promptement & en plus grand nombre leurs parties ſpiritueuſes: ces parties-là ſe degagent aiſément des flegmes & des terreſtreitez par la digeſtion, & par la circulation: le ſoleil a déjà fait la moitié de l'œuvre avant que l'eſtomac commence d'agir. Mais ce qui manque à la qualité des alimens dans les païs froids, on le ſuplée par la quantité. On y mange beaucoup & on y boit encore mieux; les habitans des païs chauds ne mangent guere, & au lieu de vin ils ſe ſervent de liqueurs rafraichiſſantes, & par là ils diminuënt d'autant les forces de Venus, tout comme les autres les augmentent par leur crapule. La perſonne qui m'a écrit ne pouvoit aſſez s'étonner d'un tel diſcours, & comme par ſes voiages incomparablement plus conſiderables que ceux d'Ulyſſe, il a merité l'éloge que l'on a donné à ce Prince Grec (b), c'eſt-à-dire, qu'il a conferé enſemble les mœurs de pluſieurs nations, il ne pouvoit ſoufrir qu'on le renvoiât à l'experience. Informez vous de ceci, lui diſoit-on, à ceux qui ont voiagé dans les païs froids: ils vous diront qu'ils y ont trouvé le ſexe beaucoup plus fragile, & d'une plus petite reſiſtance qu'aux païs chauds. Ils s'étonnoient de la promptitude & de la rapidité de leurs conquêtes; ils rencontroient l'heure du berger au bout de la premiere demande, & c'eſt ce qui les oblige de mettre ce bon avis entre les inſtructions qu'ils donnent à ceux qui entreprenent de tels voiages, *Quand quelque incommodité ou d'autres raiſons valables vous deſendront de profiter de l'occaſion, gardez vous bien de cajoler avec les empreſſemens d'un homme qui veut obtenir ce qu'il demande, vous ſeriez pris au mot, & la honte & l'afront vous en reſteroient.* Quelques-uns pretendent, ajoûtoit-on, que cette facilité d'accorder la joüiſſance, ne vient pas d'impudicité, mais d'un naturel ſimple, pareſſeux, & debonnaire; c'eſt un abus; ſi vous leur vouliez ôter la bourſe, vous les trouveriez d'une fermeté, & d'une vigueur extraordinaire. A d'autres, à d'autres, leur repondoit mon Voiageur, je ſai ce qui en eſt, & que tout ce que vous dites ſont de faux contes. Voilà le precis de ſa lettre, & voici mes compilations, ou mes remarques.

(a) *Voiez Matthias à Michow lib. 2. cap. 3. de Sarmatia Europæa.*

I. Je citerai en premier lieu un paſſage de Sorbiere, où la tolerance que l'on a dans Rome pour les lieux de proſtitution eſt comparée avec celle qu'on a en Hollande pour l'ivrogneric. Ce fut l'une des choſes que Sorbiere repondit pour refuter l'eſperance que l'on avoit euë que ſon voiage de Rome le feroit rentrer dans la Communion des Proteſtans. *Le defaut de quelques particuliers*, dit-il, *ne doit point nuire au public, ny la licence de certaine police, à la ſeverité qui eſt gardée dans les tribunaux de la conſcience, où l'on condamne ce que les raiſons du ſage gouvernement ne permettent pas de punir des peines temporelles avec une pareille rigueur. Vous ne devés pas douter, Monſieur, que ce que je vous touche, & qu'il ſemble que vous avez voulu reprocher à l'Italie, n'ait eſté examiné ſouventefois, & par de bons Vieillards qui n'avoient point d'intereſt à cette connivence; Et que ſi les choſes humaines euſſent eſté capables de la perfection que vous faites bien d'y ſouhaiter, on n'eut taché de la leur donner. Mais en chaque pays les hommes ont de vicieuſes inclinations, & de particulieres intemperances qu'il eſt bien mal-aiſé de corriger, ſans ſe mettre au hazard de gaſter quelques autres choſes qui demeurent en leur entier. Et c'eſt pour cela, à mon advis, que dans tout le Septentrion la ſobrieté eſt eſtimée une petite vertu, ou du moins l'yvrongnerie y eſt tolerée, ſi meſme elle ni paſſe pour une galanterie ou pour l'effet d'une indiſpenſable civilité: Ce qui ne vous empeſche pas de croire que la vraye religion s'y eſt refugiée. Je ſçai bien que les Predicateurs Proteſtans declament à l'encontre: mais cependant le Magiſtrat la tolere, & croit avec quelque apparence, que ſans la permiſſion de ce defaut, les hommes y demeureroient dans l'inſociabilité, comme ailleurs on y craint de vices pires que celui que l'on y ſouffre.* Courcelles profeſſeur Arminien à Amſterdam refuta cela entre autres raiſons par celle-ci: (c) „ Que c'eſt autre choſe de con„niver à un vice qu'il eſt impoſſible d'arracher du „ tout, & autre de l'autoriſer par des loix ou permiſ„ ſions publiques. „ Et qu'entre les Proteſtans la Magiſtrature & la charge de Paſteur ne ſont pas jointes en une ſeule perſonne, comme elles le ſont au Pape.

(c) *Courcelles, reponſe à Sorbiere pag. 16.*

II. Je dis en ſecond lieu, que ceux qui accuſent les habitans des païs froids de n'être pas moins impudiques que les habitans des païs chauds, leur laiſſent un grand avantage puis qu'ils exceptent la nonconformité. Mais on ne ſe contenta pas de cet avantage dans une diſpute qui s'éleva entre un Allemand & un Italien. Celui-là pretendit qu'à l'égard même de la paillardiſe en general l'Italie étoit plus dans le deſordre. (d) *Lepida eſt inter Italum & Germanum altercatio .. ille nimiam hanc bibendi conſuetudinem, tanquam probroſam objiciebat, iſte inconceſſam Venerem exprobrabat, tanto perniciofiorem ebrietate, quanto leges ſeveriores in eam late. Sed elegans epigramma apponam.*

Ut nos vina juvant, ſic vos Venus improba vexat,
Propoſita eſt Veneri Julia, nulla mero.

(d) *Dempſterus Paralipom. ad Roſinum de antiq. Romanis lib. 5. cap. 30. pag. m. 866.*

III. Il eſt certain qu'il y a des voiageurs qui ont été aſſez mediſans pour publier que les femmes n'ont pas beaucoup de vertu dans les païs froids, & qu'elles ſuccombent à la tentation avec beaucoup de vîteſſe. Je ne citerai qu'un gentilhomme François dont la relation vient d'être rimprimee à Amſterdam. *Il n'eſt pas extraordinaire*, dit-il (e), *de voir de belles perſonnes en Dannemarck; les villageoiſes y ſont communément fort jolies, & les jeunes filles ont preſque toutes un air dégagé, des manieres égrillardes, & une phyſionomie fine. . . . . elles étalent leurs* cheveux *ſur de grans bourrelets. . . Ce ſont des treſſes blondes propres à faire dire mots nouveaux à un Poete amoureux. La vertu des Danoiſes ſemble eſtre faite pour leur beauté; c'eſt à dire qu'elle en permet l'uſage; & ne ſouffre pas que ce ſoit un treſor inutile: ce n'eſt point toutefois en elles une inclination vicieuſe; c'eſt une facilité nonchalante; & je ſuis perſuadé qu'elles péchent ſeulement pour n'avoir pas la force de ſe défendre de laiſſer pécher les hommes.* On peut opoſer à cela le temoignage d'un autre François qui aſſûre que les Danoiſes ſont ſi graves & ſi modeſtes, qu'elles ne laiſſent rien eſperer à ceux qui les voient. Elles ne tendent aucun piege aux yeux, dit-il, elles ne montrent ni la gorge ni les cheveux, elles n'ont rien de coquet dans leur marcher, ni dans leurs geſtes. Voici ſon Latin, il exprime tout cela avec plus de force. (f) *Caterùm illa ſua nimia gravitate atque modeſtia omnem amorem, & familiaritatis ſpem, & occaſionem excludunt. Nulla ibi prætereuntium oculis inſidiæ tenduntur; nullum eſt incedendi, aut vibrandi ſeſe lenocinium; non pectus detegunt,*

(e) *Memoires du Chevalier de Beaujeu liv. 1. ch. 2. pag. 58. edit. d'Amſterd. 1700.*

(f) *Carolus Ogerius in itinere Danico pag. 34. 35.*

(b) Πολλῶν δ' ἀνθρώπων ἴδεν ἄστεα καὶ νόον ἔγνω. Multorum autem hominum vidit urbes & mores cognovit. *Homer. Odyſſ. lib. 1. v. 3.* Voiez auſſi Horace *de arte poëtica*, où il a traduit ainſi ce vers Grec de l'Odyſſée, *Qui mores hominum multorum vidit & urbes.*

Digitized by Google

niquer. La plupart des personnes desintereſſées lui avoüeront ſans diſpute ce qu'il a ſoutenu; que l'impudicité eſt moins debordée aux païs froids qu'aux païs chauds.

ESCHY-

tegunt, non capillos criſpant, ac ne oſtendunt quidem. Cet écrivain eſt en cela d'autant plus digne de foi, qu'en d'autres rencontres il s'eſt plu à repreſenter l'incontinence des gens du Nord. Il en veut ſur tout aux Eccleſiaſtiques. Il (a) conte qu'un vieux Miniſtre Suedois ſe mit tellement en belle humeur après avoir vuidé pluſieurs fois ſon grand gobelet, qu'on l'entendit chanter des chanſons infames. Ce Miniſtre étoit ſavant, & avoit une fille qui parloit Latin. Il ſe divertiſſoit encore avec d'autres femmes, quoi que la ſienne fût en vie. L'Auteur accompagne cela d'une reflexion, qui eſt que Luther a tort de pretendre que le mariage des Prêtres peut refrener leur laſciveté. (b) *Deprehendimus hujuſmodi homines, tameſſi litteratos, & ſenes, & in oculis omnium poſitos, cùm ſive vino, ſive cerviſiâ incaluerunt, non in ineptas tantum voces, ſed in turpes etiam atque inceſtas efferri. Circunferatur (inquiebat ille) cantharus: adducatur virgo nuda. Atque hoc carmen canens repetebat, addebatque, en inquit, cantilena quam juvenes perſonabamus. Didicimus poſtea, illum hâc etiam ætate petulco more in oves ſuas inſilire. At enim uxorem habebat, in quam libidinem iſtam deſpumare poterat. I nunc, & Luthero crede, nefandorum ſacerdotum laſciviam matrimonio compeſci poſſe.* L'Auteur ne s'arrête pas en ſi beau chemin, il ajoûte bien d'autres choſes à ſa premiere remarque. On ne ſauroit croire, dit-il (c), combien la paſſion de boire, & celle de joüir des femmes ſont boüillantes dans la plupart de ces gens-là. Le fait eſt notoire quant au premier point, *de potu manifeſtum eſt*; & j'ai remarqué quant au ſecond qu'il n'y a rien qu'ils inculquent davantage aux plus chaſtes Theologiens, que la neceſſité du mariage, ſi l'on ſouhaite de vivre chaſtement & pieuſement. (d) *De altero verò obſervavi, nihil magis caſtiſſimis Theologis inculcari, quam hanc matrimonii neceſſitatem omnibus, qui caſte, ac pie vivere cupiant, eſſe ſubeundam. Hanc doctrinam adoleſcentulis ipſis, qui nondum puberes ſunt, & nondum de Venere cogitant, in infimis ſcholis inſinuant.* Ils inſinuënt cette doctrine dans les baſſes claſſes à des écoliers qui étant encore au deſſous de l'âge de puberté, ne ſongent point à l'amour. Ils repandent parmi le peuple un faux bruit que le Pape Urbain VIII. ſe propoſe de ſe marier, & que tous les Cardinaux ont la même envie. (e) *Eò denique amentiæ ac impudentiæ devenerunt perverſiſſimi Doctores, ut apud populum rumores ſpargant, Urbanum hunc VIII. Pontificem Romanum de uxore ducenda cogitare, idemque conſilium omnium Cardinalium animos ſubiiſſe; quam ſtolidiſſimam fabulam non in hac modo Suecia, quæ longius ab hominibus abeſt, ſed jam in ipſa Dania audieramus.* N'eſt-ce pas inſinuër qu'au dire de ces Docteurs la reformation de l'Egliſe ſe feroit ſous de malheureux auſpices, ſi elle ne commençoit par l'abrogation du celibat, & par la celebration du mariage du ſouverain Pontife, & de tous les membres du Sacré Collège? Et n'eſt-ce pas pretendre que ces mêmes Docteurs éprouvent en leurs perſonnes une telle incapacité de s'abſtenir de l'autre ſexe, qu'ils ne croient pas qu'on puiſſe vivre chaſtement hors du mariage? Mais continuons d'entendre Mr. Ogier. Un autre Miniſtre s'excuſant, dit-il, de ce qu'il ne pouvoit pas nous loger chez lui aſſez commodement comme il l'auroit ſouhaité, allegua pour ſes raiſons, (f) que ſa fortune étoit preſque renverſée ſens deſſus deſſous, & que la vie lui étoit à charge. On lui en demanda la raiſon: je n'ai plus de femme, repondit-il. Peut-être, reprit Mr. Ogier, ne vous eſt-il pas permis d'en épouſer une ſeconde. Cela m'eſt permis, lui repliqua-t-on en gemiſſant, mais il faut attendre que l'année du deuil ſoit expirée. L'Auteur ajoûte qu'en conſiderant ce qu'il a vu, & ce qu'il a examiné, il juge que la loi du celibat eſt le ſeul obſtacle qui les empêche de ſe reünir à la Communion de Rome, *Hunc ſolum matrimonii & concubitûs obicem eos à noſtra communione dividere.* Quand on parle ſi deſavantageuſement des Suedois par raport à la continence, n'eſt-on pas bien digne de foi à l'égard des choſes que l'on avoüe ſur la chaſteté des Danoiſes? J'ai pu donc oposer Mr. Ogier au Chevalier de Beaujeu. J'avouë qu'on me peut faire une objection aſſez ſpecieuſe. Mr. Ogier parle de ce qu'il a vu l'an 1634. & l'autre de ce qu'il a vu l'an 1679. C'eſt un intervalle plus que ſuffiſant à changer toute la face des affaires dans la Republique des bienſeances. Les modes qui tendent à la ſupreſſion des loix de l'auſterité, & de la modeſtie, font un progrés ſi ſurprénant qu'un voiageur qui va deux fois au même païs, ſe croit transporté dans un nouveau monde, car quand il compare à la conduite des filles & des jeunes femmes, celle que leurs meres avoient tenuë, il obſerve que preſque tout a paſſé du blanc au noir.

(a) *Id. in itinere Suecico pag.* 209.

(b) *Id. ib.*

(c) Mirum eſt quantum hæc tam potus, quam concubitus libido in pleriſque his hominibus ardeat. *Id. ibid.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Id. ib. pag.* 210.

(f) Suas quippe fortunas pene eſſe ſubverſas vitamque ſibi inviſam: cum rogarem, quid rei eſſet: uxorem, inquit, non habeo amplius. *Id. ibid.*

IV. Generalement parlant on n'a rien de bon à dire contre ce que les Italiens objectent que le vin & la bonne chere excitent à l'impureté, c'eſt la doctrine conſtante des anciens Paiens & des anciens Peres: l'experience de tous les tems & de tous les lieux la confirme. Il n'y a rien que les Auteurs Aſcetiques recommandent avec plus de force que le jûne, & les abſtinences à ceux qui ſont conſacrez au celibat. Tertullien outroit la plupart des choſes, & il vint enfin juſqu'à condamner pluſieurs alimens, & à preſſer plus qu'il ne faloit les Xerophagies. Neanmoins on ne ſauroit l'accuſer d'avoir eu recours à l'hyperbole quand il a marqué la liaiſon de la gourmandiſe, & de l'impudicité, en nous faiſant prendre garde à la ſituation des organes. Il vaut mieux repreſenter cela dans la langue dont il s'eſt ſervi. (g) *Monſtrum haberetur libido ſine gula, cum duo hæc tam unita atque concreta ſint, ut ſi disjungi omnino potuiſſent, ipſi prius ventri pudenda non adhærerent. Spectа corpus & una regio eſt. Denique pro diſpoſitione membrorum ordo vitiorum: prior venter, & ſtatim cetera ſagina ſubſtructa laſcivia eſt: per edacitatem ſalacitas tranſit.* Clement d'Alexandrie remarque qu'afin de n'exciter pas la paſſion Venerienne, il eſt bon de ne point manger de chair, & il cite un homme qui a dit que le vin & la chair rendent le corps plus robuſte, & l'ame plus foible. (h) Τάχ' ἂν τις τῶν γνωστικῶν, ϗ ἀσκήσεως χάριν σαρκοφαγίας ἀπέχοιτο, ϗ τῶ μὴ σφριγᾶν περὶ τὰ ἀφροδίσια τὴν ζέσιν. Οἶνος γάρ, φησιν Ἀνδροκύδης, ϗ σαρκῶν ἐμφορήσεις, ζῶμα μὲν ἁμυδρὸν ἀπεργάζονται, ψυχὴν δὲ ἰσχναίτερον. *Fortaſſe autem ex iis, qui ſunt præditi cognitione, exercitationis quoque gratia abſtinuerit à carnibus aliquis, & ne caro nimis luxuriet, & nimio impetu feratur ad rem Veneream. Vinum enim, inquit Androcydes, & carnis ingurgitationes, corpus quidem robuſtum efficiunt animam vero debiliorem.* Il y a dans les poëtes Grecs pluſieurs ſentences de même nature. Conſultez Eraſme ſur le proverbe (i) *ſine Cerere & Baccho friget Venus.* On a principalement jugé que le vin excitoit à la luxure, & de là vint qu'Ariſtophane le nomma (k) le lait de Venus. Les anciens Romains le defendirent très-ſeverement aux femmes, parce qu'ils le conſidererent comme une choſe qui preparoit le chemin à l'adultere, (l) *Vini uſus olim Romanis fœminis ignotus fuit, ne ſcilicet in aliquod dedecus prolaberentur: quia proximus à Libero patre intemperantiæ gradus ad inconceſſam Venerem eſſe conſuevit.* Martial decrivant la vie ſordide d'un homme dit entre autres choſes, que lors que le vin l'avoit échaufé il n'avoit choiſi d'autre objet qu'une païſane.

Villica (m) vel duri compreſſa eſt nupta coloni
Incaluit quoties faucia vena mero.

Les Thraces étoient decriez anciennement comme une nation également abandonnée à l'ivrognerie & à l'impudicité, (n) *Fuiſſe apud Thracas* (Alcibiadem) *homines vinolentos rebuſque venereis deditos.* Ces paroles ſont de Cornelius Nepos. L'un (o) de ſes Commentateurs a ramaſſé un aſſez bon nombre d'autoritez pour prouver la liaiſon de ces deux vices. Il a cité un Scholiaſte (p) qui a dit que la tradition du *Phallus* aſſocié à Bacchus étoit fondée ſur ce que les actions Veneriennes étoient une ſuite du vin. Il n'a pas oublié Agrippine cette abominable femme, qui pour conſerver ſon autorité tâcha de lier avec l'Empereur ſon fils un commerce inceſtueux, elle prenoit ſon tems lors qu'il avoit bu, c'étoit alors qu'elle ſe montroit à lui bien ornée, & qu'elle lui faiſoit des avances (q).

Toutes ces choſes favoriſent ceux qui pretendent que l'impudicité n'a pas moins de vogue dans les païs froids que dans les païs meridionaux, car il eſt ſûr qu'on mange beaucoup plus de viandes & qu'on boit beaucoup plus de vin dans les païs froids, que par tout ailleurs; le vin même le plus fort n'y ſufit pas, on y fait une conſomption prodigieuſe d'eau de vie, & l'on y prend un grand ſoin de ſe bien nourrir d'alimens propres à rechaufer. Ce ſont de grans obſtacles à la chaſteté. Quelle opinion peut-on avoir de ces jeunes filles de Flandres (r) qui terraſſent la verre à la main les Officiers d'une Garniſon? Je veux qu'elles aient la tête aſſez forte pour boire beaucoup de vin ſans s'enivrer, eſt-ce à dire qu'elles l'aient aſſez bonne pour ne point paſſer à l'autre debauche? Il eſt bien à craindre que la force de la partie ſuperieure ne ſoit la foibleſſe de la partie inferieure. Et qu'y a-t-il de plus

EFFETS du vin par raport à l'impureté.

(g) *Tertull. lian. de jejun. c.* 1. *pag.* 544.

(h) *Clem. Alexandr. Strom. lib.* 7. *pag.* 718. *C.*

(i) C'eſt le 97. de la 3. centurie de la 2. chiliade.

(k) *Athen. lib.* 10. *pag.* 444.

(l) *Valer. Maxim. lib.* 2. *cap.* 1. *n.* 5. *p.m.* 134.

(m) *Mart. epigr.* 66. *lib.* 4.

(n) *Cornel. Nepos in vita Alcibiad. ſub fin.*

(o) *Janus Gebhardus.*

(p) *Celui d'Ariſtophane in Acharn.*

(q) *Voiez Tacite annal. lib.* 14. *cap.* 2.

(r) *Voiez le Furetieriana pag.* 177. *& ſuiv. édit. de Holl.*

Digitized by Google

ESCHYLE, en Latin *Æschylus*, poëte tragique, étoit (A) d'Athenes. Il y a mille diſputes ſur l'année (B) de ſa naiſſance; mais on peut ſavoir certainement en quel tems il a fleuri, puis qu'on * ſait qu'il ſignala ſa bravoure à la bataille † de Marathon, à celle de Salamine & à celle de Platée. Il aprit lui-même au public qu'il s'apliqua à faire des tragedies par ordre (C) de Bacchus. Quelques-uns ont dit qu'il n'y travailloit qu'après s'être

* *Scholiaſtes in vita Æſchyli.*

† *Donnée la 2. année de la 72. Olympiade.*

vraiſemblable que ce qu'on ſupoſe que l'*une de ces heroines bachiques repondit* à un Officier? *ſi nous étions auſſi bien maitreſſes de l'amour, que nous le ſommes de Bacchus, vous ne feriez pas ſi bien vos affaires que vous les faites en ce pais-ci.* Un Ecrivain Allemand que j'ai cité rend temoignage en faveur de la pretenſion des Italiens. Il reconoit deux choſes, l'une que le vin eſt le precurſeur, & l'incendiaire de la luxure; l'autre que le froid de l'air augmente les forces de cette paſſion, en concentrant au dedans la chaleur du corps, & que le vin eſt comme une huile qui étant repanduë ſur le feu interieur l'embraſe plus violemment. Voici ſes paroles, (a) *Ebrietatis pediſequa eſt Libido, Bacchuſque certus Veneris hortator & armiger Apuleio appellatur, neque fortius homines in Venerem ſtimulantur, quàm cùm mero alioquè generoſiore potu incaluerunt. . . . .* (b) *Alterum* (frigido cœlo eſſe natum) *intentendam ad libidinem non minimum conferre rerum omnes, præſertim cum interiore parte per frigus cohibitus calor vino, quaſi ſuffuſo oleo, gravius ſuccendatur.* Un autre Allemand (c) deplore la corruption qui regne dans certains colleges parmi les Ecoliers, & dit qu'elle ſe remarque principalement *in Suevia vinoſa.*

(a) *Janus Gebhardus not. ad Cornel. Nepot. in Alcib. n. 67. pag. m. 154.*

(b) *Id. ib. pag. 155.*

(c) *Lyſerus in Polygamia triumphat. pag. 352.*

V. Mais voici une choſe qui ne favoriſe pas la pretenſion des Italiens; on boit trop dans les pais froids, & par cet excés on renverſe ce que le vin pris avec meſure avoit produit: le remede ſort du milieu du mal; car autant qu'il eſt veritable qu'un homme entre deux vins ſe ſent plus d'inclination & plus de diſpoſition à transgreſſer le precepte de la chaſteté, autant eſt-il veritable qu'un homme tout-à-fait ivre n'y a pas beaucoup de diſpoſition. Ovide qui pouvoit donner des Aphoriſmes dans cette matiere auſſi ſûrs que ceux d'Hippocrate, ſera ici mon temoin.

(d) *Ovidius de remedio amoris ſub fin. pag. m. 231.*

Quid (d) tibi præcipiam de Bacchi munere, quæris?
Spe brevius monitis expediere meis.
Vina parant animum Veneri, niſi plurima ſumas;
Ut ſtupeant multo corda ſepulta mero.
Nutritur venus, vento reſtinguitur ignis.
Lenis alit flammam, grandior aura necat.
Aut nulla ebrietas, aut tanta ſit, ut tibi curas
Eripiat: ſi qua eſt inter utramque, nocet.

Je joindrai à ce temoignage celui d'un moderne dont l'eſprit ſera admiré pendant qu'il y aura des conoiſſeurs. Je parle de Michel de Montagne. Il remarque que l'on commençoit en France à boire moins: (e) *Seroit-ce qu'en quelque choſe*, demande-t-il, *nous allaſſions vers l'amendement? Vrayement non: Mais ce peut eſtre, que nous nous ſommes beaucoup plus jettez à la paillardiſe que nos peres. Ce ſont deux occupations, qui s'entr'empeſchent en leur vigueur. Elle a affoibly noſtre eſtomach d'une-part; & d'autrepart la ſobrieté ſert à nous rendre plus coints, plus damerets pour l'exercice de l'amour.* Je ſerois blâmable ſi je n'alleguois le grand Ariſtote, qui dit que le trop boire rend mal propre à l'acte Venerien, & qui en donne des raiſons. Athenée raporte cela, dans l'endroit où il fait mention de l'ivrognerie d'Alexandre le grand, vice, dit-il, qui peut-être fut la cauſe de ſon peu d'inclination à l'amour des femmes: (f) Μή ποτ' ἐν οἴνῳ τῶν ἀφροδισίων ἴσχυν ἐρωμένην ἐξενδρωῦσθαι γὰρ φησὶν ὁ Ἀριστοτέλης ἐν τοῖς προβλήμασι φυσικοῖς τῶν τοιούτων τὴν γονήν. *Ob immodicam forte illam vini appetentiam, ad Venerem ideo proclivis non fuit* (Alexander) *quoniam, ut explicat Ariſtoteles in quæſtionibus phyſicis, hominum ejuſmodi genitura inaquam eliqueſcat.*

(e) *Montagne, eſſais liv. 2. chap. 2. pag. m. 20.*

(f) *Athen. lib. 10. cap. 10. pag. 434.*

VI. Quoi qu'il en ſoit, je ne penſe pas qu'on puiſſe nier que les vices du midi ne faſſent plus de progrés au ſeptentrion, que les vices du ſeptentrion n'en ſont au midi, & par conſequent il faut dire que Bacchus n'empiete pas ſur Venus, autant que celle-ci ſur Bacchus. L'ivrognerie eſt deteſtée dans la plupart des pais chauds, elle y paſſe pour une infamie: l'injure la plus atroce qu'on puiſſe dire à un Eſpagnol eſt de l'apeller ivrogne; on m'a aſſûré qu'un valet à qui ſon maître auroit donné un tel nom, pourroit s'en plaindre aux Magiſtrats, & ne le feroit pas inutilement, quoi qu'au reſte il ſoufre avec beaucoup de patience, & ſans droit de plainte l'injure de coquin, de pendard, de b . . . . &c. On ne voit point que la paillardiſe ſoit ainſi traitée dans aucun pais du monde: les hommes dans les pais les plus glacez ſont en poſſeſſion de ſe divertir au jeu d'amour, ſans que cela leur attire quelque flêtriſſure, & bien loin d'en avoir hon-

te generalement parlant, ils en ſont gloire, & tournent en ridicule ceux qui vivent autrement. L'Empire de Venus ne doit pas être diviſé comme la terre en 5. Zones, une torride, deux temperées, & deux froides; toutes les zones y ſont torrides avec la ſeule diference du plus & du moins (g). Jamais Monarchie ne fut plus univerſelle que celle-là; aucun coin du monde n'en a évité le joug: il y a quelques particuliers qui aſpirent à l'independance, & qui s'engagent même par vœu à ne reconoître pas le Souverain, mais ils ſont quelquefois les plus fideles ſujets de cet Empire. Les Paiens ont fait profeſſion de croire que la Monarchie de Venus s'étendoit plus loin que celle d'aucune autre Divinité. Le ciel fut le partage de Jupiter, la mer celui de Neptune, l'enfer celui de Pluton; mais Venus regnoit dans ces trois Mondes, toute la nature animée fut ſon lot:

(g) *Confer quæ ſupra dans la remarque E de l'article* Borée.

Illa (h), quibus ſuperas omnes, cape tela, Cupido,
Inque Dei pectus celeres mollire ſagittas,
Cui triplicis ceſſit fortuna noviſſima regni.
Tu ſuperas, ipſumque Jovem, tu numina ponti
Tartara quid ceſſant? cur non matriſque, tuumque
Vicia domas, ipſumque regit qui numina ponti.
Imperium profers? agitur pars tertia mundi.
\- - - - - - - - -
\- - - - - - - - -
Dixit Venus. Ille pharetram
Solvit, & arbitrio matris de mille ſagittis
Unam ſopoſuit: ſed quâ nec acutior ulla,
Nec minùs incerta eſt, nec quæ magis audiat arcum:
Oppoſitoque genu curvavit flexile cornu,
Inque cor humana percuſſit arundine Ditem.

(h) *Ovidius Metam. lib. 5. v. 366.*

(A) *Etoit d'Athenes.*] Macrobe (i) qui l'a fait Sicilien s'eſt trompé: & qu'on ne diſe pas qu'il parle d'un autre Eſchyle, car il parle de celui qui fit une tragedie intitulée *Ætna*. Or il eſt certain que celui qui compoſa cette tragedie ne differe point de celui qui fut vaincu par Sophocle, & qui de depit s'exila d'Athenes ſa patrie, & ſe retira auprès d'Hieron Roi de Syracuſe. Hieron bâtiſſoit alors la ville d'Ætna, & cela fut cauſe qu'Eſchyle fit la tragedie de ce nom (k). Le docte Giraldi n'auroit pas bronché comme il a fait, s'il eût pris garde à cette particularité. Il (l) pretend que l'Eſchyle de Macrobe étoit de Sicile, & differoit de celui dont il nous reſte des tragedies. Il ne ſait même ſi Athenée n'a point parlé de cet autre Eſchyle Sicilien, en diſant (m) qu'Eſchyle s'eſt ſervi de termes Siciliens. Je ne ſai ce que veulent dire ces paroles, *Fuit Cyrenæus* (Æſchylus) *familiaris Callimachi. Athenæus lib.* VIII. Elles ſont dans le Valere Maxime *Variorum* ſur le chapitre 12. du 9. livre. On les donne pour être de Colerus.

(i) *Saturnal. l. 5. c. 19.*

(k) *Scholiaſtes in vita Æſchyli.*

(l) *In dialogis de poët. Græc.*

(m) *Athen. l. 9.*

(B) *Mille diſputes ſur l'année de ſa naiſſance.*] La vie d'Eſchyle compoſée par ſon Scholiaſte porte qu'il nâquit en la 40. Olympiade, & qu'il donna des preuves de ſa valeur dans la bataille de Salamine. Ces deux faits ſont incompatibles, car cette bataille ſe donna la derniere (n) année de la 74. Olympiade. Eſchyle pouvoit-il faire le devoir d'un bon ſoldat à l'âge d'environ 140. ans? On ne diſpute point parmi les Critiques ſi le nombre 40. a été fourré dans cette vie d'Eſchyle par des copiſtes ignorans, tout le monde le confeſſe, mais en diſpute quel autre nombre il faut mettre à la place de celui-là. Caſaubon (o) y ſubſtituë 63. Samuel (p) Petit, 65. Meurſius (q), 70. Cette derniere opinion eſt inſoutenable, puis qu'Eſchyle ſe ſignala à la journée de Marathon la ſeconde année de la 72. Olympiade, à ce que dit l'Auteur de ſa vie. Voſſius corrige comme Meurſius, & pour n'être pas embarraſſé de l'objection, il ſupoſe que le Scholiaſte a marqué non la naiſſance, mais l'état floriſſant d'Eſchyle (r). C'eſt un abus; le Scholiaſte s'eſt ſervi du mot γεγονὼς. Stanley ſe fondant ſur les marbres d'Arondel met la naiſſance de ce poëte à l'an quatrieme de la 63. Olympiade. Selon ces marbres Eſchyle mourut à l'âge de 69. ans lors que Callias étoit Archonte, c'eſt-à-dire, l'an premier de la 80. Olympiade. La conſequence que Stanley (ſ) a tirée de ce principe eſt juſte. Mr. Barnes dans la vie d'Euripide ſe regle aux mêmes marbres touchant la naiſſance d'Eſchyle.

(n) *Selon d'autres, la 1. de la 75. Olympiade; difference qui peut venir de ce que les derniers mois d'une Olympiade, & les premiers de la ſuivante repondent à la même année des Romains.*

(o) *De Satyrica poëſi lib. 1. cap. 5. apud Stanleium not. in Æſchyl. pag. 702. 703.*

(p) *Miſcellan. l. 3. cap. 14. apud eumdem ibid.*

(q) *De Archont. apud eumdem pag. 704.*

(r) *Voſſius de poët. Græc. pag. 25.*

(ſ) *Ubi ſupra pag. 704.*

(C) *Par ordre de Bacchus.*] Etant encore petit garçon il fut envoié à la campagne pour garder des vignes. Il fongea une nuit que Bacchus lui commandoit de faire des tragedies: dès qu'il fut jour il eſſaia d'obeïr

Digitized by Google

tre (D) bien enivré : ils vouloient dire peut-être qu'il s'abandonnoit de telle sorte aux transports outrez de son imagination, qu'il écrivoit plutôt en homme qui auroit trop bu, qu'en homme de sens rassis. Le caractere de son genie a été admirablement representé par † Mr. le Fevre de Saumur. Ce poëte n'est pas à la verité l'inventeur de la tragedie; mais il y fit (E) plusieurs changemens qui la porterent si près de la perfection, qu'il merite plus de loüanges que ceux qui le precederent. Il ne menagea pas assez la religion en (F) quelques rencontres, ce qui lui attira des affaires qui penserent lui être funestes. Le chagrin * qu'il eut de voir que ses pieces plaisoient moins aux Atheniens que les pieces de Sophocle, beaucoup plus jeune (G) que lui, l'obligea à sortir de sa patrie, & à se retirer auprès d'Hieron Roi de Syracuse. Ceci n'est

† *Dans la vie des poëtes Grecs. Voiez aussi Mr. Baillet Jugem. sur les poëtes tom. 1. pag. 148. & suiv.*

* *Scholiastes ibid.*

d'obeïr à cette Divinité, & il trouva que son travail lui reüssissoit heureusement, & sans peine. Ἔφη δὲ Αἰσχύλος μειράκιον ὂν παιδίοις ἐν ἀγρῷ φυλάσσων τοιφυλάς, καὶ οἱ Διόνυσον ἐπιφάνηναι κελεῦσαι τραγῳδίαν ποιεῖν. ὡς δὲ ἦν ἀμήχανον (πυθόμενος γὰρ ἐθέλειν) ῥᾷστα ὕπνῳ παραμεθ᾽ ποιεῖν (a). *Hoc autem ipse de se scriptum reliquit, puero sibi olim dum ovas custodiret, in agro dormienti Bacchum imperasse ut tragœdiam scriberet, seque cum primum illuxisset dicto audientem periclitatum quid in ea re posset, omniaque se minimo negotio consecutum.*

(a) *Pausanias l. 1. pag. 19.*

(b) *Athenæus l. 1. pag. 22. & l. 10. pag. 428.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Athen. l. 10. pag. 428.*

(e) *Lucian. in Demosthenis encomio oper. to. 2. pag. m. 914.*

(f) *Elle a pour titre ἑπτὰ ἐπὶ Θήβας, septem contra Thebas.*

(g) *Plut. Sympos. l. 7. quæst. 10. pag. m. 715. Stanley, not. in Æschyl. pag. 701. a rendu très-ingenieusement ce passage: il veut qu'au lieu de μίγνυσι Ἄρεως, on lise μοῖσα Ἄρεως.*

(b) *Horat. de arte poëtica v. 275.*

(i) *Dacier sur Horace to. 10. pag. 290. edit. de Holl.*

(k) *Dacier ibid. pag. 214. sur ces paroles d'Horace,* Nec pueros coram populo Medea trucidet, &c. *de arte poëtic. v. 185.*

(D) *Qu'il n'y travailloit qu'après s'être bien enivré.*] C'est ce que Chameleon avoit remarqué dans son livre de la vie d'Eschyle. (b) Μαθὼν δὲ ἐκ τοῦ τὰς τραγῳδίας Αἰσχύλου, ὡς φησι Χαμαιλέων. De là vint qu'on lui reprocha qu'il faisoit ses tragedies comme il faloit, mais sans savoir ce qu'il faisoit. Ce fut de Sophocle qu'il reçut ce coup : (c) Σοφοκλῆς δὲ ὀνειδίζων αὐτῷ ὅτι εἰ καὶ ἐπίσταιτο ποιεῖν, ἀλλ᾽ οὐκ οἶδεν γε. *Quapropter ei Sophocles objecit etiamsi ea traderet scriptis quæ oporteret, id tamen inscientem facere.* Il étoit bien heureux d'attraper le point de la perfection à tâtons & par hazard, ce que tant d'autres ne sauroient faire avec toute leur étude. On lui a reproché une autre faute, c'est d'avoir été le premier qui ait introduit des gens ivres dans une piece de theatre, comme s'il avoit voulu justifier ses defauts en les imputant aux heros de ses tragedies (d). Chameleon n'est pas l'unique temoin qu'on puisse citer; Callisthene avoit dit la même chose. (e) Οὐ γὰρ οἷς τὸν Αἰσχύλον ὁ Καλλισθένης ἔφη ποτὲ λέγων, τὰς τραγῳδίας ἐν οἴνῳ γράφειν, ἐξορμῶντα καὶ ἀναθερμαίνοντα τὴν ψυχήν. *Non enim ut Æschylum dixit alicubi Callisthenes tragœdias scripsisse quem vino prolutus incaluisset.* Plutarque raporte la même chose, & pretend que toutes les pieces d'Eschyle, sans en excepter celle (f) qu'on faisoit passer pour un enthousiasme du Dieu Mars, étoient l'effet d'une inspiration bacchique (g). Pour ôter toute équivoque, je dois avertir que par cette inspiration bacchique j'entens une ivresse réelle & sans metaphore, & non pas des transports tels que ceux dont parle Horace dans l'Ode 19. du 2. livre & dans la 25. du 3. où il est visible qu'il s'agit de l'enthousiasme du Dieu de la poësie. Voiez le commentaire de Mr. Dacier: vous y trouverez que Bacchus & Apollon n'étoient que le même Dieu.

(E) *Il fit plusieurs changemens.*] Horace ne les a pas tous marquez :

Ignotum (h) tragicæ genus invenisse Camœnæ
Dicitur, & plaustris vexisse poëmata Thespis
Quæ canerent agerentque peruncti facibus ora.
Post hunc personæ pallæque repertor honestæ
Æschylus, & modicis instravit pulpita tignis,
Et docuit magnumque loqui, nitique cothurno.

Voici la note de Mr. Dacier. (i) „ Il n'est pas si aisé „ d'inventer que d'ajoûter aux inventions des autres. „ Les changemens que Thespis avoit déja faits à la „ Tragedie, donnerent lieu à Eschyle d'en faire de „ nouveaux & de plus considerables. Il donna un „ masque à ses Acteurs : car *persona* est ici *un masque*, „ & non pas *un personnage*; les habilla de robes trai„ nantes, leur chaussa le brodequin; au lieu de char„ rette, fit bâtir un theatre mediocrement exhaussé, „ & changea entierement le stile qui devint grave & „ serieux, au lieu qu'il étoit auparavant fort burles„ que, λέξις γελοία; mais je m'étonne qu'Horace ne „ dise rien des changemens plus importans qu'Aris„ tote attribuë à Eschyle : car il dit dans sa Poëtique, „ qu'il ajoûta un Acteur à celui de Thespis, qu'il di„ minua les chants du Chœur, & qu'il inventa un „ premier rôlle, πρωταγωνιστὴν λόγον. Cela meritoit „ d'estre remarqué. „ On attribuë à Eschyle une innovation qui s'accordoit peu avec l'impetuosité de sa verve. Les anciens lui donnent la loüange (k) *d'avoir le premier éloigné des yeux des spectateurs les meurtres & les choses atroces.* C'est donc lui qui a le premier pratiqué la regle, qu'il ne faut pas ensanglanter le theatre. Mr. Dacier pretend que ceux qui trouvent dans les tragedies d'Eschyle l'inobservation de cette regle, se trompent. Touchant ce qu'il dit après Aristote qu'Eschyle diminua le Chœur, j'ajoûte ce petit mot. Un accident très-fâcheux donna lieu à cette reforme. Dans la tragedie des Eumenides (c'étoit une piece d'Eschyle) le Chœur composé de cinquante personnes paroissant sur le theatre avec des habits (l) affreux épouvanta de telle sorte les spectateurs, que les femmes grosses se blesserent, & que les petits enfans s'évanouïrent. Là-dessus on fit une loi pour reduire à quinze les personnes qui composoient le Chœur (m). Philostrate (n) a parlé fort avantageusement de la reforme du theatre inventée & perfectionnée par Eschyle. Les decorations, les machines, les tombeaux, les autels, les fantômes, les furies, les trompettes qui parurent sur le theatre furent l'invention de ce poëte (o).

(l) *Eschyle fut le premier qui mit des serpens sur la tête des furies au lieu de cheveux.*

(m) *Voiez le Scholiaste d'Aristophane* in equit. *& Julius Pollux l. 4. c. 15. apud Stanleium pag. 702. 707.*

(n) *Philostr. in vita Apollonii lib. 6. cap. 6.*

(o) *Vita Æschyli editioni Robortelli præfixa apud Stanleium pag. 702.*

(F) *Il ne menagea pas assez la religion en quelques rencontres, ce qui lui attira.*] On l'avoit condamné comme un impie à cause d'une piece de theatre, & l'on étoit sur le point de le lapider, lors qu'Amynias son frere retroussant sa manche fit voir au peuple qu'il avoit perdu une main au service de la Republique. Amynias avoit été ainsi estropié à la bataille de Salamine, où il s'étoit signalé plus qu'aucun Athenien (p). Les Juges faisant reflexion sur sa valeur, & sur l'amitié qu'il temoignoit à son frere, firent grace à Eschyle, & le declarerent absous. C'est ainsi qu'Elien (q) raconte la chose. J'ai lu quelque part (r) qu'il auroit été lapidé sur le theatre, s'il ne se fût retiré auprès d'un autel de Bacchus, & qu'ensuite on le defera aux Juges, parce que dans une tragedie il avoit porté quelque coup sur les mysteres de Ceres. Platon est fort raisonnable lors qu'il ordonne que l'on ne permette pas de jouër des tragedies, où les Dieux soient maltraitez de la maniere qu'ils l'ont été dans quelques vers qu'il raporte : il defend aussi aux precepteurs de se servir de semblables livres pour l'instruction de leurs éleves (s). Les vers dont je parle sont d'Eschyle. Il y jouë les Dieux cruellement: il introduit Thetis parlant à-peu-près en cette maniere. *Apollon le jour de mes noces chanta une hymne où il assûroit que j'aurois un fils qui vivroit long tems sans aucune maladie, il me remplissoit de joie par ses loüanges, & par les belles esperances qu'il me donnoit. Je croiois qu'il seroit un veritable prophete, & cependant c'est lui-même qui a tué mon cher fils.* Il n'y a point de gens qui se donnent plus de carriere en fait de maximes libertines, que ceux qui composent des pieces de theatre, car si on les veut tirer en cause, ils peuvent repondre qu'ils ne font que prêter à des profanes, ou à des personnes depitées contre leur fortune les discours que le vraisemblable exige. Il est bien certain que l'Auteur d'une tragedie ne doit point passer pour croire tous les sentimens qu'il étale; mais il y a des affectations qui decouvrent ce qu'on peut mettre sur son compte, & quoi qu'il en soit on peut justement interdire le theatre à certaines pieces, soit que l'Auteur y debite, soit qu'il n'y debite pas ses sentimens. Cirano Bergerac (t) repandit dans son Agrippine quelques impietez qui la firent interdire.

(p) *Voiez Diodore de Sicile l. 11. c. 27.*

(q) *Var. histor. l. 5. c. 19.*

(r) *Apud Bentleium not. ad Malalæ Chronicon pag. 14.*

(s) *Plato de repub. lib. 2. sub finem.*

(t) *Voiez la guerre des Auteurs par Gueret, p. m. 155.*

(G) *Que les pieces de Sophocle beaucoup plus jeune que lui.*] Voilà une disgrace à quoi les plus fameux Auteurs sont sujets. Il y en a qui s'élevent de telle sorte sur leurs rivaux, que la voix publique leur confere hautement la roiauté dans la science qu'ils ont cultivée. L'un domine sur les pieces de theatre, un autre sur les Romans, &c. par malheur cette monarchie n'est pas toûjours viagere. Il vient un soleil levant qui attire peu-à-peu tous les suffrages, & alors le grand Auteur qui avoit porté la couronne plusieurs années se voit degradé par un jeune homme, & ce sont pour lui cent coups de poignards, contre lesquels c'est une foible consolation que de se plaindre du mauvais goût, ou de l'injustice du public, & que d'en apeler au jugement de la posterité (v). Le poëte (w) qui represente si bien les desavantages de la longue vie, ne devoit pas oublier qu'elle expose à cette fâcheuse disgrace les Auteurs du premier rang. Ils devroient mourir dès que leur gloire est parvenuë à son comble, & ne donner pas le tems à un nouvel astre

(v) *C'est ce que fit Eschyle quand il succomba. Je consacre, dit-il, mes pieces au tems.* Athen. l. 8. p. 374.

(w) *Juvenal. Sat. 10.*

Digitized by Google

n'eſt pas (H) ſans difficulté. Il ne vêcut que trois ans depuis qu'il fut arrivé dans la Sicile. Les habitans de Gela lui dreſſerent un tombeau avec (I) une belle inſcription. Les Atheniens marquerent publiquement (K) l'eſtime toute particuliere qu'ils avoient pour ſes tragedies. Il ne

(a) Hæc data pœna diu viventibus. *Id. ib.*

aſtre de gagner (a) ſur eux le haut point de l'horizon. Quoi qu'il en ſoit, on pretend que le triomphe de Sophocle ſur Eſchyle fut accompagné d'une diſtinction merveilleuſe. La diſpute avoit été établie pour honorer une inſigne ſolennité que (b) l'on celebroit alors. Cimon qui étoit le principal acteur dans cette fête nomma les Juges, un de chaque tribu, & c'étoit la premiere fois que Sophocle donnoit une piece de theatre. Quel coup de maſſuë pour Eſchyle, de ſe voir vaincu par un coup d'eſſai, lui qui étoit un Veteran tout couvert de gloire, & fier de pluſieurs triomphes poëtiques! Cela fut cauſe qu'il abandonna ſon païs natal. Νικήσαντος δὲ τοῦ Σοφοκλέους, λέγεται τὸν Αἰσχύλον περιαλῆ γενόμενον καὶ βαρέως ἐνεγκόντα, χρόνου τε ὀλίγου Ἀθήνησι διαγαγεῖν, εἶτ' ἀπελθεῖν δ' ὀργὴν εἰς Σικελίαν, ὅπου καὶ τελευτήσας περὶ Γέλαν τέθαπται (c). *Victore Sophocle, Æſchylum fama tenet diſcruciatum, atque id iniquo animo ferentem non diu Athenis hæſiſſe, inde profectum fuiſſe ex indignatione in Siciliam, ubi defunctus quoque & circa Gelam humatus eſt.* Le Scholiaſte le raporte; il eſt vrai qu'il ajoûte que d'autres veulent que ç'ait été Simonide, & non pas Sophocle qui ait triomphé d'Eſchyle. La diſpute entre Simonide & Eſchyle n'étoit point de tragedie à tragedie, mais d'élegie à élegie. En cela Simonide ſe batoit par ſon fort, & Eſchyle par ſon foible. Une imagination giganteſque comme celle d'Eſchyle, un tour d'eſprit comme le ſien, ſon affectation de ſublime outré n'étoient pas propres à l'elegie (d). On remarque que jamais les femmes n'ont paru avec de l'amour dans ſes tragedies (e); il auroit mal repreſenté cette paſſion: mais il étoit incomparable quand il s'agiſſoit de repreſenter une femme tranſportée de fureur. Quant au reſte il faut avoüer que le ſujet de cette elegie etoit favorable à Eſchyle: car elle devoit être compoſée en l'honneur de ceux qui avoient perdu la vie à la journée de Marathon: or il s'intereſſoit extremement à cette journée, parce qu'il y avoit donné des preuves de ſon courage, & qu'il preferoit cette gloire à celle que ſes vers lui avoient aquiſe: voiez la remarque ſuivante. J'avertirai en paſſant que tout le monde n'a pas entendu Suidas, lors qu'il a dit qu'Eſchyle ſe retira en Sicile, parce que les bancs s'étoient rompus pendant la repreſentation de l'une de ſes tragedies. Quelques-uns ont pris cela au ſens literal, & n'ont pas conſideré qu'en ce ſens-là cette avanture faiſoit beaucoup d'honneur à Eſchyle: ç'auroit été une marque que ſes pieces attiroient une telle foule de ſpectateurs, que les ſieges incapables de les porter crevoient ſous eux. Il faut prendre la choſe comme Scaliger l'a entenduë, c'eſt-à-dire que la piece d'Eſchyle en cette occaſion fut mepriſée, & une piece de rebut. (f) *Eamdem forſan occaſionem innuit Suidas qui Æſchylum in Siciliam demigraſſe refert, quod dum fabulam exhibuerit ruerent ſubſellia διὰ τὸ πεσεῖν τὰ ἐκεῖα ἐκδιεκνυμένου αὐτοῦ*, Subſellia frangere dicebatur, *qui ut Comici loquuntur non ſtetit, ſed excidit, hoc eſt non placuit, ſicut à viro doctiſſimo Joſepho Scaligero jamdiu monitum eſt Auſon. lect. Nec me movet quod alii aliter Juvenalis verba* fregit ſubſellia verſu, *ſint interpretati.*

(b) *C'étoit l'invention & la tranſlation des os de Theſée.* Plut. in Cimone pag. 483.

(c) *Plut. ib. F.*

(d) *Voiez Mr. le Fevre dans la vie d'Eſchyle.*

(e) Fœminam amantem nunquam exhibuit, ſicut ab Ariſtophane in Ranis obſervatum eſt: at in exprimenda inſania uſque ad ſtuporem ſimul & commiſerationem eliciendum, qui Caſſandræ orationem in Agamemnone legerit nemo unquam ſuperatum agnoſcet. *Stanleius pag. 706.* Le paſſage d'Ariſtophane *in ranis* eſt dans la 2. ſcéne du 4. acte p. m. 243.

(f) *Stanleius pag. 707.*

(g) *Diodor. Sicul. lib. 11. cap. 66.*

(h) *Voiez la remarque I.*

(*H*) *Ceci n'eſt pas ſans difficulté.*] J'ai déjà dit que ſelon les marbres d'Arondel il faut mettre la naiſſance d'Eſchyle à la derniere année de la 63. Olympiade, & ſa mort à l'an 1. de la 81. Or ſelon Diodore de Sicile (g) il faut mettre la mort du Roi Hieron à la ſeconde année de la 78. Olympiade: il n'eſt donc point vrai, comme tant de gens l'aſſûrent, qu'Eſchyle ſe ſoit retiré auprès du Roi Hieron, & qu'il ſoit mort trois ans après. Il a ſurvêcu environ douze ans à ce Prince. Je ne ſai ſi l'on ne pourroit pas ſupoſer qu'il ſe retira deux fois en Sicile, & que les Auteurs qui parlent de lui ne diſtinguent pas ces deux voiages. On convient que la victoire que Sophocle remporta ſur lui l'obligea à s'en aller à la Cour d'Hieron. Sophocle commençoit alors à entrer en lice, & pouvoit avoir vingt-huit ans. Cette diſpute tombe ſur les dernieres années de la 77. Olympiade. Hieron mourut trois ans après plus ou moins. Il eſt probable qu'Eſchyle perdant un ſi bon patron quitta la Sicile, & s'en retourna dans ſa patrie, d'où d'autres mecontentemens le contraignirent à ſortir tout de nouveau quelques années après. Quelle meilleure retraite pouvoit-il choiſir que la Sicile, où il avoit ſans doute laiſſé des amis quand il en étoit ſorti la premiere fois? Notez que ce furent les habitans de Gela (h) qui lui bâtirent un ſepulcre. Si Hieron eût été en vie, n'auroit-il pas voulu ſe faire honneur de ce monument? Et il eſt probable qu'il l'auroit bâti dans Catanée ſa ville favorite, laquelle il fit nommer Etna (i). Et voici une nouvelle difficulté. Il voulut au commencement de la 76. Olympiade (k) que la ville de Catanée changeât & de nom & d'habitans, & il ſe preſſa d'achever l'établiſſement de cette nouvelle ville. Or les Auteurs diſent que quand Eſchyle ſe retira à la Cour d'Hieron, il le trouva occupé à bâtir la ville d'Etna, & qu'il fit un poëme ſur cette nouvelle ville. Il ne s'étoit donc pas retiré par le depit du triomphe de Sophocle, car ce jeune poëte ne le vainquit qu'après (l) le milieu de la 77. Olympiade. De toutes les parties de l'ancienne hiſtoire, celle qui concerne les Savans eſt ſans contredit la plus confuſe, & la plus inacceſſible aux juſtes calculs d'un chronologue.

(i) *Idem Diodor. ib. cap. 49.*

(k) *Ibid.*

(l) Anno tertio Olympiadis ſeptuageſimæ ſeptimæ. *Samuel Petitus Miſcellan. l. 3. c. 18. pag. 173.*

(*I*) *Un tombeau avec une belle inſcription.*] Voici les paroles du Scholiaſte qui a fait la vie d'Eſchyle. Ἀποθανόντα δὲ Γελῶοι πολυτελῶς ἐν τοῖς δημοσίοις μνήμασι θάψαντες, ἐπίμηκες μνημεῖον ἐπιγράψαντες ἔπος:

Αἰσχύλον Εὐφορίωνος Ἀθηναῖον τόδε κεύθει
Μνῆμα καλλαφθίμενον πυροφόρου Γέλας.
Ἀλκὴν δὲ εὐδόκιμον Μαραθώνιοι ἄλσος ἂν εἴποι
Καὶ βαθυχαίτης Μῆδος ἐπιστάμενος.

Mortuum Geloi inter publica monumenta ſepelientes magnificè honorarunt, hoc inſcribentes epitaphium:

Euphorione patre & patria Æſchylus ortus Athenis
Mortuus ad læti conditur arva Gelæ:
Virtutis ſpecimen, Marathonie campe, fateris
Atque experte tuo, Mede comate, malo.

Pauſanias ne nous permet pas de douter qu'Eſchyle lui-même ne ſoit l'Auteur de cette épitaphe. Je raporterai ſes paroles, parce que Romulus Amaſeus ne les a pas entenduës. (m) Φεροῦσαι δὲ Ἀθηναίοις ἐπὶ τῇ νίκῃ ταύτῃ μάλιστα εἰκάζω. Καὶ δὴ καὶ Αἰσχύλος, ὡς οἱ τοῦ βίου προσοδοκᾶτο ἡ τελευτή, τῶν μὲν ἄλλων ἐμνημόνευσεν οὐδενός· δόξης δὲ τοσοῦτον ἦκεν ἐπὶ ποιήσει, καὶ πρὸ Ἀρτεμισίου καὶ ἐν Σαλαμῖνι ναυμαχήσας· ὁ δὲ, τό τε ὄνομα προστιθεὶς, καὶ τὴν πόλιν ἔγραψεν, καὶ ὡς τῆς ἀνδρείας μάρτυρας ἔχοι τὸ Μαραθώνιον ἄλσος καὶ Μήδων τοὺς ἐς αὐτὸ ἀποβάντας. *Nullam autem fuiſſe victoriam qua ſint magis Athenienſes gloriati, quàm ea quam ex Marathonia pugna ſunt adepti; hinc præcipuè ut credam adducor; quòd Æſchylus, cùm propè jam eſſet ut è vita decederet, qui de ſeipſo antè prorſus conticuerat, vir tanta in poëſi nominis celebritate, cujuſque virtus navalibus præliis antè ad Artemiſium & Salaminem enituerat,* de Marathonia pugna cùm ſuum carmen ederet, *in ipſa operis fronte ſuum & patriæ nomen inſcripſit: Marathonium enim ſaltum, & Perſas qui illuc deſcenderunt, ſuæ teſtes virtutis citat.* Le traducteur, ce me ſemble, s'eſt trompé trois fois. 1. Quand il a dit qu'Eſchyle n'avoit jamais parlé de ſoi auparavant. 2. Quand il a preſupoſé que ce poëte ſe ſignala à la bataille navale d'Artemiſium, & à celle de Salamine, avant que de le faire à la bataille de Marathon. 3. Quand il a cru qu'Eſchyle mit à la tête d'un poëme compoſé ſur la journée de Marathon ce de quoi parle Pauſanias. Ce n'eſt point la penſée de l'Auteur Grec; il avoit deſſein de prouver que la victoire de Marathon étoit celle dont les Atheniens ſe glorifioient le plus, & pour cet effet il allegue qu'Eſchyle ſe ſentant proche de la mort mit à part toute autre choſe, & ſe contenta d'écrire ſon nom & celui de ſa patrie, & de marquer que Marathon & les Medes qui y avoient perdu la vie étoient les temoins de ſa valeur. Cependant il s'étoit fait un grand nom par ſes poëſies, & il s'étoit trouvé aux journées d'Artemiſium & de Salamine. Quand on compare les paroles de Pauſanias avec l'épitaphe d'Eſchyle, on ne peut douter qu'il n'ait eu en vuë cette épitaphe. Mais ſi l'on vouloit douter opiniatrément que ce poëte fût l'auteur de l'inſcription que les habitans de Gela graverent ſur ſon ſepulcre, l'on devroit être renvoié à Athenée, qui remarque qu'Eſchyle aiant aquis une extrême reputation par ſes vers, ne choiſit pas cependant cette partie de ſa gloire pour le ſujet de ſon épitaphe, il (n) aima mieux emploier la gloire que ſa valeur lui avoit aquiſe (o). Pour preuve de cela Athenée cite les deux derniers vers de l'épitaphe qu'on a vuë ci-deſſus.

(m) *Pauſanias lib. 1. pag. 13.*

(n) Αἰσχύλος τηλικαύτην δόξαν ἴσχων διὰ τὴν ποιητικὴν, οὐδὲν ἧττον ἐπὶ τῷ τάφῳ ἐπιγραφῆναι ἠξίωσε μᾶλλον τὴν ἀνδρείαν, ποιήσεως ἀλκὴν δ' εὐδόκιμον, &c. Æſchylus quamvis maximam famam conſecutus eſſet ob poëticen, nihilo ſecius monumento inſcribi fortitudinem maluit, dicens præclaram animi fortis conſtantiam, &c. *Athen. l. 14. pag. 627.*

(o) *Alcée eut le même goût. Voiez ci-deſſus pag. 318. col. 1. lettre k.*

(*K*) *Les Atheniens marquerent publiquement.*] Ils firent un decret public pour établir que ſes tragedies ſeroient joüées après ſa mort, & il fut le ſeul dont les pieces furent ainſi (p) honorées. C'eſt pourquoi on

(p) *Scholiaſtes Ariſtophanis apud Stanleium pag. 707.*

Digitized by Google

ne nous en reſte que ſept, quoi qu'il en eût compoſé un très-grand nombre. La meilleure édition (*L*) d'Eſchyle eſt celle de Londres 1663. Voiez dans Moreri la maniere dont on a dit que ce pauvre poëte fut tué. Ce fut d'un coup (*M*) de tortuë, & ce fut un aigle qui lui fit tomber ſur la tête cette tortuë. J'ai oublié de dire que Saumaiſe rebuté des difficultez qu'il rencontroit dans Eſchyle, a declaré *que ce Poëte eſt plus obſcur* (*N*) *que l'Ecriture Sainte.* Mr. Moreri (*O*) a fait un aſſez bon nombre de fautes.

ESECHIEL, l'un des quatre grans Prophetes dont les écrits ſont une partie du Vieux Teſtament, étoit fils du Sacrificateur Buzi β, & deſcendoit d'un grand Sacrificateur †. Il fut tranſporté en Babylone avec le Roi Jechonias, & il commença de prophetiſer 5. ans après ‡, & continua de le faire pendant 20. ans ⸸. Il fut tué par celui qui commandoit les Juifs en ce quartier-là, homme qui adoroit les idoles, & qui ne put ſouffrir que ce Prophete l'en cenſurât *. On enterra Eſechiel dans (*A*) le ſepulcre de Sem, & il ſe faiſoit un très-grand concours

β *Ezechiel. chap. 1. v. 3.*

† *Epiphanius in vita Ezechielis.*

‡ *Ezechiel chap. 1. v. 2.*

⸸ *Epiphanius ibid.*

* *Id. ib.*

on l'a introduit ſe glorifiant que ſa poëſie n'étoit pas morte avec lui, comme celle d'Euripide étoit morte avec ſon (*a*) Auteur. Philoſtrate au 6. chapitre du 6. livre de la vie d'Apollonius obſerve que les Atheniens conſidererent Eſchyle comme le pere de la tragedie, & il ſemble même nous aprendre qu'ils l'invoquoient après ſa mort pendant les fêtes de Bacchus. Ἐκάλουν δὲ καὶ τετελευτηκότα ἐς Διονύσια, *in Dionyſii feſtis etiam mortuum invocant*, c'eſt ainſi qu'a traduit Rhinuccinus. Morel a traduit *convocant*. Vigenere a traduit *ayans encore accouſtumé de l'invoquer és jeux & feſtes de Dionyſus.* Mais ſans doute il n'a voulu dire autre choſe, ſi ce n'eſt qu'ils le convioient à ces fêtes, entant que par un decret public ils ordonnoient que ſes tragedies y fuſſent joüées, d'où il arrivoit qu'il remportoit de nouveaux triomphes. Conſultez Voſſius à la page 30. de ſon traité des poëtes Grecs. Quintilien diminuë un peu cet honneur, car il ſe contente de dire que l'on permit dans Athenes de faire combatre les tragedies d'Eſchyle après avoir été corrigées, & il remarque que pluſieurs de ceux qui les corrigerent gagnerent le prix. De ce nombre furent Euphorion & Bion fils d'Eſchyle (*b*). Le Scholiaſte qui a fait la vie d'Eſchyle donne une autre forme au decret des Atheniens, il pretend qu'ils ordonnerent que tous ceux qui voudroient joüer les tragedies d'Eſchyle obtiendroient un Chœur (*c*). Il dit auſſi que tous les poëtes tragiques avoient de coutume d'aller au tombeau d'Eſchyle, pour faire honneur à ſa memoire, & qu'ils joüoient là leurs pieces. Quintilien encore un coup n'étoit pas homme à raporter ces hiſtorietes, car il degrade ce poëte du rang que d'autres lui donnent. Quelques-uns (*d*) le mettent au deſſus de Sophocle & d'Euripide, d'autres ſans decider de la primauté veulent que chacun de ces 3. poëtes ait excellé en certaines choſes (*e*). Mais voici le jugement de Quintilien. *Tragœdias primus in lucem Æſchylus protulit, ſublimis & gravis, & grandiloquus ſæpe uſque ad vitium: ſed rudis in pleriſque & incompoſitus propter quod correctas ejus fabulas in certamen deferre poſterioribus Poëtis Athenienſes permiſere; fuitque eo modo multi coronati. Sed longè clarius illuſtraverunt hoc opus Sophocles atque Euripides: quorum in diſpari dicendi via uter ſit poëta melior, inter plurimos quæritur* (*f*). Le philoſophe Menedeme donnoit toûjours à Eſchyle le premier rang. Voiez ſa vie dans Diogene Laërce au livre 2. ſection 133.

(*a*) *Ariſtophanes in ranis.*

(*b*) *Vide Voſſium de poët. Græcis p. 30.*

(*c*) Τὸν βουλόμενον διδάσκειν τὰ ἐκείνου χορὸν λαμβάνειν (*d'autres liſent* χρυσὸν) quod quicunque fabulas Æſchyli docere vellet choro (*juxta alios* auro) donaretur.

(*d*) *Ariſtophanes in ranis.*

(*e*) *Plutarchus apud Stanleium & Phrynichus apud Photium, citante eodem Stanleio pag. 701. 702.*

(*f*) *Quintilian. lib. 10. c. 1.*

(*L*) *La meilleure édition d'Eſchyle eſt celle de Londres* (*g*).] Thomas Stanley la publia l'an 1663. *in folio.* Il y joignit une traduction Latine, & un ſavant commentaire de ſa façon, les notes du vieux Scholiaſte, les fragmens des pieces perduës, les diverſes leçons des manuſcrits, & les obſervations de quelques doctes critiques qui ont travaillé ſur ce poëte. Voici l'ordre des éditions precedentes. La premiere fut celle d'Alde Manuce à Veniſe l'an 1518. elle ne comprenoit que ſix (*h*) tragedies. Turnebe les fit rimprimer à Paris l'an 1552. avec des *varia lectiones.* La même année François Robortel publia les 7. tragedies d'Eſchyle à Veniſe, avec ſes conjectures & celles de Michel Sophiani, & avec tout autant de ſcholies qu'il avoit pu ramaſſer en conſultant les vieux exemplaires. Cinq ans après on vit ſortir de l'imprimerie de Henri Etienne une édition qui ſurpaſſa les precedentes. Elle contenoit tout l'Agamemnon qui juſques là n'avoit paru que tronqué: on corrigea en pluſieurs endroits le texte d'Eſchyle, on fit la même choſe ſur les ſcholies, & on les donna plus amples. Ce fut le travail de Pierre Victorius. On y joignit les obſervations de Henri Etienne. Enfin Guillaume Canterus publia une nouvelle édition à Anvers l'an 1580. dans laquelle il corrigea une infinité de fautes, & diſpoſa chaque vers ſelon ſon ordre, ce qui n'avoit point été fait encore. La verſion Latine que Jean Sauromannus publia chez Opo-

(*g*) *Voiez le Journal des Savans du 2. Mars 1665.*

(*h*) *Celle qui a pour titre* Choëphoræ *y manque.*

ria ne vaut rien (*i*). Ceux qui travailleront à perfectionner les Dictionaires hiſtoriques ne devront pas oublier l'hiſtoire des éditions.

(*M*) *Ce fut d'un coup de tortuë.*] Valere Maxime (*k*) cité par Mr. Moreri n'eſt pas le ſeul qui diſe cela: Suidas l'aſſûre en (*l*) 2. endroits: le Scholiaſte (*m*) d'Eſchyle l'aſſûre auſſi. Pline l'avoit dit avant eux (*n*), & avec cette circonſtance qu'Eſchyle s'étoit mis en raſe campagne, afin d'éviter l'effet d'une prediction qui le menaçoit ce jour-là de la chûte de quelque choſe. *Ingenium eſt ei* (aquilæ) *teſtudines raptas frangere è ſublimi jaciendo: qua ſors interemit poëtam Æſchylum prædicta fatis* (*ut ferunt*) *ejus diei ruinam ſecura cœli fide cavenſem* (*o*).

(*i*) *Tiré de la preface de Thomas Stanley.*

(*k*) *Lib. 9. cap. 12.*

(*l*) *In voce* αἰχνίλος *& in voce* χελώνη.

(*m*) *In vita Æſchyli.*

(*n*) *Ceci ne ſe raporte pas à Val. Maxime.*

(*o*) *Plin. l. 10. c. 3. p. m. 391.*

(*N*) *Plus obſcur que l'Ecriture Sainte.*] Voici les paroles de Saumaiſe; (*p*) *Quis Æſchylum poſſit adfirmare Græcè nunc ſcienti magis patere explicabilem quam Evangelia aut epiſtolas Apoſtolicas? Unus ejus Agamemnon obſcuritate ſuperat quantum eſt librorum ſacrorum cum ſuis Hebraiſmis & Syriaſmis, & tota Helleniſtica ſupellectile vel farragine.*

(*p*) *De Helleniſtica pag. 37. epiſt. dedicator.*

(*O*) *Mr. Moreri a fait . . . . de fautes.*] Aians dit qu'Eſchyle avoit temoigné dans trois batailles *qu'il n'étoit pas moins homme de guerre qu'homme de lettres,* il ajoûte que *pour donner quelque marque plus particuliere de ſon courage, il ſuffis de dire qu'il étoit frere de ce fameux Cinegire qui s'étant fait couper les 2. mains en arrêtant un vaiſſeau ennemi, ne laiſſa pas de faire la guerre aux barbares.* Je trouve quatre fautes dans ces paroles. I. Avoir un frere très-brave n'eſt nullement une preuve qu'on ſoit brave. II. Pour le moins ce n'en eſt pas une preuve ſi convaincante, qu'afin d'en perſuader les lecteurs il ſuffiſe de la propoſer. III. Pour le moins ce n'en eſt pas une marque plus particuliere, que celle qui eſt empruntée du courage qu'on a fait paroître dans trois grandes occaſions. IV. Quant à Cynegire, il faloit s'en tenir à ce qu'Herodote en dit: c'eſt qu'il fut tué aiant eu la main coupée, la main, dis-je, avec quoi il tenoit un vaiſſeau des Perſes. Les autres choſes que les Grecs y ont ajoûtées reſſemblent moins à l'hiſtoire qu'aux legendes de Roland, & des quatre fils Aimon. Qui pourroit croire qu'un homme à qui on auroit coupé tout fraîchement les 2. mains eût la force de prendre un vaiſſeau de guerre à belles dents, & de le tenir en état? (*q*) *Cynegiri quoque militis Athenienſis gloria magnis ſcriptorum laudibus celebrata eſt, qui poſt prælii innumeras cades, tum fugientes hoſtes ad naves egiſſet, onuſtam navem dextra manu tenuit, nec prius dimiſit, quam* (*manum*) *amiſeret; tum quoque amputata dextra, navem ſiniſtra comprehendit, quam & ipſam cum amiſiſſet, ad poſtremum morſu navem detinuit. Tantam in eo virtutem fuiſſe, ut non tot cædibus fatigatus; non duabus manibus amiſſis victus; truncus ad poſtremum, velut & rabida fera, dentibus dimicaverit.* Je croirois auſſitôt ce que Pline dit de la remore dans le 1. chapitre du 3. livre. La V. faute de Mr. Moreri eſt qu'il dit qu'Eſchyle *depuis* les batailles de Marathon, de Salamine & de Platée, *s'adonna à la Tragedie.* Il avoit écrit lui-même (*r*) qu'il s'y adonna n'etant encore que petit garçon, & il diſputa le prix de la tragedie contre Pratinas environ 20. (*ſ*) ans avant la bataille de Platée. VI. Le Scholiaſte ne met point la mort de ce poëte ſous la 78. Olympiade.

(*q*) *Juſtinus l. 2. c. 9.*

(*r*) *Ci-deſſus pag. 1167. lettre a.*

(*ſ*) *En la 70. Olympiade,* Suidas in Πρατίνας.

(*A*) *On enterra Eſechiel dans le ſepulcre de Sem.*] L'Auteur (*t*) que je cite aſſûre qu'on voioit encore ce tombeau compoſé de deux cavernes, mais un Auteur (*v*) qui a vécu ſous le regne de Conſtantin raconte que le ſepulcre d'Eſechiel étoit le même que celui de Job, de Jeſſé, de David, proche de Bethlehem. Benjamin de Tudele (*w*) raporte que le Roi Jechonias aiant été mis en liberté, s'en alla avec 35. mille Juifs faire bâtir une magnifique voute ſur le tombeau d'Eſechiel, entre le Chobar & l'Euphrate. Il pretend que

(*t*) *Epiphanius* (*aut qui ſub nomine Epiphanii ſcripſit vitas Prophetarum*) *in vita Exechielis.*

(*v*) *Scriptor Itinerarii Hieroſolymitani apud Huet. demonſtrat. Evangel. pag. 458. edit. Lipſ. 1694.*

(*w*) *In itinerario p. m. 78.*

Digitized by Google

cours de peuple à ce tombeau par principe de devotion. Les Chaldéens voulurent un jour tailler en pieces cette multitude de devots, mais ils éprouverent (B) qu'Eſechiel étoit un autre Moïſe. Voilà ce qu'on trouve dans la vie de ce grand Prophete attribuée à St. Epiphane. On y trouve quelques autres miracles du même Prophete. Les Juifs entêtez de leurs rêveries ſuperſtitieuſes & ridicules, ont conté cent choſes extraordinaires touchant ſon (C) tombeau.

Quelque l'on voioit peints ſur les murailles de la voute Jechonias & tous ceux qui l'avoient ſuivi. L'image de Jechonias étoit la premiere, & celle d'Eſechiel la derniere. Nous dirons ci-deſſous ce que cet Auteur rapporte touchant les pelerinages, & les devotions qui ſe faiſoient à ce monument.

(B) *Qu'Eſechiel étoit un autre Moïſe.*] Les Chaldéens n'étoient pas ſans crainte à la vuë d'un tel concours de pelerins; c'eſt pourquoi ils reſolurent un jour de faire ceſſer ces attroupemens de devots, en faiſant main baſſe ſur ceux qui étoient alors autour du ſepulcre. Mais le Prophete arrêta les eaux du fleuve, & fit que quand les Iſraëlites eurent gagné l'autre rivage, tous les Chaldéens qui oſerent les pourſuivre furent ſubmergez. Il obtint à ces mêmes devots mourans de faim une grande multitude de poiſſons. On pretend que pendant ſa vie il fut tranſporté de Chaldée en Judée, afin de convaincre les incredules (a). Si Abrabaniel s'étoit fondé ſur cela, il auroit pu dire qu'Eſechiel a prophetiſé & dans le païs de Chanaan, & dans la Chaldée, il auroit pu, dis-je, le ſoutenir ſans craindre qu'on le refutât de la maniere que Mr. Huet (b) le refute.

(C) *Cent choſes extraordinaires touchant* le *tombeau* d'Eſechiel.] Benjamin de Tudele qui vivoit au XII. ſiecle aſſûre (c) que juſques à ce tems-là, le tombeau de ce Prophete avoit été regardé comme un lieu ſaint; qu'on s'y rendoit des païs les plus éloignez pour y faire ſes prieres; que ces voiages de devotion commençoient avec l'année, & duroient juſques à la fête de l'Expiation; que les chefs du peuple Juif ne manquoient pas de partir de Bagdad, pour ſe rendre à ce ſanctuaire, & pour faire mettre des tentes à douze milles à la ronde; que les Marchands Arabes y alloient tenir une foire; que le jour de l'Expiation on étaloit un grand livre écrit de la propre main d'Eſechiel, & qu'on le liſoit; que depuis le tems que le Prophete avoit allumé lui-même une lampe ſur ſon ſepulcre, on n'avoit jamais ſouffert qu'elle s'éteignît, car on avoit eu grand ſoin de mettre de l'huile, & de la meche dans cette lampe toutes les fois qu'il l'avoit falu; qu'il y avoit là une très-belle Bibliotheque, à laquelle tous ceux qui mouroient ſans enfans laiſſoient leurs livres; que même les fils des Seigneurs Mahometans alloient là faire des prieres, tant ils étoient remplis d'amour pour Eſechiel; que tous les Arabes en uſoient de même; & qu'on veneroit tellement ce ſaint lieu à cauſe du bienheureux Eſechiel, que même dans le tems de guerre ni les Mahometans, ni les Juifs n'y faiſoient tort à perſonne.

Un autre Rabin (d) va nous conter encore plus de merveilles. Un Roi de Babylone aiant voulu voir les reliques du Prophete Eſechiel, ce grand faiſeur de miracles, on lui repondit que cela n'étoit point poſſible: comme c'eſt un Saint, vous ne pourriez pas, lui dît-on, le deterrer; & parce que cette reponſe ne lui faiſoit point paſſer ſon envie, on le pria de faire l'eſſai ſur le ſepulcre de Baruch diſciple d'Eſechiel. Il ordonna donc qu'on deterrât Baruch; mais tous ceux qui voulurent y mettre la main tomberent morts. Par le conſeil d'un Iſraëlite il commanda aux Juifs de le deterrer. Ils s'y preparerent par un jûne de 3. jours, & vinrent à bout de ce travail ſans aucun dommage. Le Roi trouvant que c'étoit trop pour un ſeul lieu d'avoir le ſepulcre d'Eſechiel, & celui de Baruch, ordonna que l'on tranſportât ailleurs le cercueil de celui-ci. Quand on l'eut porté un mille, les porteurs n'eurent plus la force de faire un pas; les chevaux & les mulets dont on ſe vouloit ſervir ſe trouverent dans la même impuiſſance (e). Le Rabin Salomon expliqua ainſi ce prodige: c'eſt ici le lieu, dit-il, que le Prophete choiſit pour ſa ſepulture. On s'en raporta à ſon interpretation, & l'on bâtit en ce lieu-là un beau monument à Baruch. Ce qui ſuit regarde le tombeau d'Eſechiel. Il eſt dans un bois à une journée, ou à une demie journée de Bagdad, entouré d'une muraille, & accompagné d'un beau bâtiment. Il n'y a qu'une très-petite porte dans la muraille; les Juifs en ont la clef; quand ils veulent entrer par cette porte il faut qu'ils marchent à quatre pieds, tant elle eſt baſſe: mais le jour de la fête des Tabernacles, jour où il aborde là une prodigieuſe (f) affluence de monde, cette porte s'élargit, & ſe hauſſe d'elle-même, juſques à pouvoir laiſſer paſſer des perſonnes montées ſur des chameaux. Dès que la fête eſt finie la porte retourne au premier état, & cela à la vuë de tout le peuple qui ſe trouve là pour aporter ſes offrandes au tombeau d'Eſechiel. Il n'y a point de maux contre quoi l'on ſe recommande plus devotement, & plus frequemment à l'interceſſion de ce Prophete, que contre la ſterilité. Un homme qui ne ſe ſent pas propre à engendrer, & une femme qui ne ſe ſent pas propre à concevoir, recourent ordinairement à faire des vœux au tombeau de ce Prophete. Ils y recourent auſſi pour lever la ſterilité de leurs beſtiaux (g). Un Prince qui avoit une cavale ſterile, & qui demeuroit à 4. journées de ce ſepulcre, s'engagea par vœu à conſacrer au Prophete le poulain que ſa cavale feroit, ſi elle venoit à porter. La cavale fit un poulain que le Prince trouva ſi beau, qu'il le garda; mais le poulain prit la fuite, & s'en alla de lui-même vers le ſepulcre d'Eſechiel: la porte de la muraille s'ouvrit auſſi d'elle-même afin qu'il entrât. Le Prince n'aiant pu trouver ce poulain avec quelque diligence qu'il l'eût fait chercher partout, s'imagina que peut-être il le trouveroit au tombeau de ce Prophete: ſon vœu lui fit naître cette penſée. Il l'y trouva, & ne put jamais le faire ſortir, la porte trop étroite ne le ſouffroit pas; alors par le conſeil d'un Juif il mit des pieces d'argent ſur le tombeau, & dès qu'il en eut mis (h) pour la valeur du poulain, la porte s'élargit autant qu'il fut neceſſaire. Tous les Iſmaëlites qui vont au ſepulcre de Mahomet, paſſent par celui d'Eſechiel, & y laiſſent des offrandes, & lui font cette priere, (i) *Monſeigneur Eſechiel, ſi je reviens en bonne ſanté, je vous donnerai telle ou telle choſe.* Ceux qui entreprenent un long voiage mettent en depôt à ce tombeau ce qu'ils ont de plus precieux, & diſent, *Monſeigneur Eſechiel gardez moi ce precieux depôt juſqu'à ce que je revienne, & ne permettez point qu'autre que mes heritiers y touche.* Pluſieurs de ces depôts ont eu le tems de pourrir en ce lieu-là. On y met auſſi des livres: un homme qui en voulut derober un devint auſſitôt aveugle. Ce lieu eſt orné très-richement; on y tient 30. lampes allumées nuit & jour. L'argent des vœux eſt emploié aux reparations de la Synagogue, & à marier des orphelins, & à faire étudier pluſieurs pauvres Ecoliers. Les preſens & les *ex voto* ſont en ſi grand nombre, qu'il y a 200. perſonnes prepoſées à les garder à tour de rôle. Autrefois il y avoit une colomne de feu ſur le tombeau du Prophete; mais quelques profanes s'étant une fois mêlez avec les 80. mille devots que la fête des Tabernacles aſſembla, firent diſparoître cette colomne (k).

Voilà bien des fables; mais on en peut inferer certainement cette verité, c'eſt que l'invocation des Saints eſt depuis long tems une pratique des Juifs: car pour n'inſiſter pas ſur les autres preuves, nous voions ici le Rabin Petachias qui fait des offrandes & des prieres à Eſechiel, & qui pretend qu'elles opererent un grand miracle. (l) *Ipſe R. Petachias ad Ezechielis ſepulchrum ſe contulit, obryzum, ſive auri grana manibus ſecum afferens. Ea cum ex manibus forte fortuna excidiſſent, Domine Ezechiel, inquit, tui honoris cauſa exceſſi,* (& ceu facere me par erat, dona mea quæ tibi litarem, mecum attuli.) *Sed, amiſi grana* (aurea, huic rei deſtinata, improvide) *& perierunt illa, nihilo minus ubicunque locorum jacent, tua ſunto.* (Dixerat hæc) *& mox conſpicit oculis ſuis, e longinquo, aliquid ſideris inſtar micare: cum gemmam eſſe ſuſpicaretur, eo ſe contulit, & rem ſcrutatus eſt, reperitque grana ſua aurea, ac proinde Ezechielis ſepulchro illa dedicavit.* On ne publieroit pas ces fables parmi les Juifs, ſi l'invocation des Saints leur paroiſſoit une choſe defenduë. Les Proteſtans ont raiſon de deplorer la honteuſe credulité de ce peuple, & la hardieſſe de ſes Ecrivains à publier cent mille ſornettes; mais chacun doit aprendre par les choſes qui ſe paſſent dans ſon parti, que la pente dans

(a) Ex *Epiphanio, ubi ſupra.*

(b) Faceſſat etiam Abrabaniel qui Ezechielem & in terra Chanaan, & extra eam vaticinatum eſſe docet, cum quinto demum poſt deportationem ſuam anno futura prædicere agreſſus ſit. *Huet. ubi ſupra.*

(c) *In itinerario p. 78. & ſeq.*

(d) *R. Petachias Ratisbonenſis. Il vivoit au XII. ſiecle. Son voiage a été publié en Hebreu & en Latin par Mr. Wagenſeil l'an 1687.*

(e) *Comparez avec ceci ce que l'on conte de l'image de Nôtre Dame de Czeſtochovie en Pologne. Ladiſlas Duc d'Opolie la voulut tranſporter l'an 1328. dans ſon Duché; mais quand elle fut arrivée à Clermont aupres de Czeſtochow, elle ne voulut point bouger de cette montagne, où elle s'apeſantit de telle ſorte qu'il ſe douta de ſa volonté, qui lui fut enſuite revelée par un ſonge. Il y bâtit une Egliſe. Le Laboureur voiage de la Reine de Pologne 3. part. pag. 22.* Le Dimanche des Rameaux 1430. les Huſſites de Boheme pillerent *ce temple. . .* ils emportoient l'Image vers la Sileſie; mais à 400. pas de la montagne elle ſe fixa de telle ſorte, qu'ils ne purent pas l'entraîner quelque peine qu'ils priſſent pour en venir à bout à force de chevaux frais. *Ibid.*

(f) *Le nombre des Juifs qui s'y rendent eſt de 60. ou de 80. mille.* Peregrin. R. Petachiæ apud Joh. Chriſtoph. Wagenſeilium exercitat. 4. pag. 179.

(g) *Comparez avec ceci ce qu'on lit dans le ſupléments du voiage de Mr. Burnet p. 192. de ces bêtes que l'on fait benir à Rome le jour de St. Antoine.*

(h) Pauxillatim ſucceſſive eouſque argentum monumento ingeſſit quoad pretium æquavit, & dilatata porta, pullus egreſſus eſt. *Petach. ib. pag. 180.*

(i) Domine Ezechiel ſi (*ſanus ſalvuſque*) rediero, dabo tibi hoc aut illud. *Ib. pag. 181.*

(k) *Tiré du voiage du Rabin Petachias ubi ſupra.*

(l) *Ib. pag. 180. 181.*

REFLEXIONS ſur l'inclination des peuples vers la credulité.

Digitized by Google

Quelques-uns de leurs Docteurs ont debité qu'il s'en falut peu qu'une assemblée de Rabins deliberant sur le livre de ses Propheties, ne conclût à le chasser (D) du Canon des Ecritures. On a voulu dire que Pythagore (E) fut son disciple. Le plus docte & le plus laborieux commentaire qui ait paru jusques ici sur Esechiel, est celui de deux * Jesuïtes Espagnols en trois volumes *in folio*. Il ne faut point confondre avec ce Prophete un (F) ESECHIEL poëte Juif, dont on a encore une tragedie Greque.

* *Pradus & Villalpandus.*

ESMENDREVILLE (JEAN DU BOSC SEIGNEUR D') President en la Cour des Aides de Roüen, passa par les mains du bourreau avec le Ministre Marlorat & quelques autres, comme l'un des principaux auteurs de la resistance que cette ville avoit faite aux armes du Roi, dans la premiere guerre civile sous Charles IX. „ Il † étoit digne d'une meilleure des-„ tinée, pour avoir en sa personne tout ce qui se peut desirer de grandes qualitez en un Magistrat „ accompli. Il avoit été élevé comme les illustres de son tems, qui aspiroient à la possession „ des belles sciences; & principalement de la Jurisprudence, qu'il alla puiser dans sa source au „ voyage qu'il fit exprés en Italie.... Il fut reçu Conseiller & Commissaire aux Requêtes du „ Palais à Roüen le dernier jour de Juin 1544. & passa de là à la charge de second President à „ la Cour des Aides de la même ville le 26. Janvier 1562. qui fut l'année même de sa mort, „ ayant été decapité & son corps pendu le 1. de Novembre ensuivant. Il laissa de † N. „ Guyot sa premiere femme trois fils & deux filles qui n'eurent rien de ses biens; & Catherine „ Guerin sa seconde femme se remaria avec Robert du Tour. Martin du Bosc Seigneur de „ Bourneville son frere puîné, homme d'armes de la Compagnie du Vidame de Chartres, aquit „ par decret la Seigneurie d'Esmendreville, & de lui & d'Isabeau le Moine sa femme, Dame „ de Surdeval, sont descendus les autres Seigneurs d'Esmendreville. Il étoit Catholique, & „ c'est de lui qu'il est parlé comme d'un grand Ligueur dans le Catholicon d'Espagne.„ Cette famille (A) est ancienne, & a produit diverses branches. Le President d'Esmendreville est Auteur

‡ *Le Laboureur addit. aux Memoires de Castelnau to. 1. pag. 878. 879.*

† *Ibid. pag. 881.*

dans cet endroit-là est très-glissante. Combien y a-t-il de choses dans la pratique des Protestans d'aujourd'hui, qu'ils n'eussent pas aprouvées il y a cent ans? Je suis assûré que l'Auteur des Pastorales a publié plus de faux miracles qu'il ne devoit: mais je ne suis pas moins sûr qu'on lui en a écrit beaucoup plus que l'on n'en trouve dans ses lettres. Or considerez un peu qu'à la reserve d'un très-petit nombre de gens dont la plupart étoient des laïques, personne n'a temoigné que ce debit d'évenemens mysterieux le choquât. Où en seroit-on déjà si les predictions que l'Auteur fondoit là-dessus avoient eu quelque sorte de succés? Generalement parlant où en seroit-on déjà, si l'on n'étoit pas tenu en respect par l'esprit de contradiction; à la vuë de ce qui se passe dans la Communion Romaine?

(D) *A le chasser du Canon des Ecritures.*] Le Talmud contient un (*a*) traité où on lit, que les Rabins considerant qu'il y a dans les Propheties d'Esechiel quelques passages qui semblent contraires à la doctrine de Moïse, mirent en deliberation s'il ne seroit pas à-propos de rejetter l'Ouvrage de ce Prophete. Les voix aiant été recueillies, on alloit prononcer la sentence de degradation, lors qu'un certain Ananias representa qu'il se faisoit fort de concilier les differences que l'on trouvoit entre Moïse & Esechiel: & comme il fournit sur le champ une methode de concilier ces differences de laquelle on se contenta, on laissa le livre d'Esechiel au nombre des Canoniques. Voiez ce que Mr. Huet (*b*) a repondu à cette remarque de Spinoza.

(E) *Que Pythagore fut son disciple.*] On se fonde sur un passage de Clement Alexandrin, mais ce fondement est assez infirme, puis que ce Pere lui-même rejette ce qu'il raporte. Voici ses paroles, (*c*) *Ἀλέξανδρος δὲ ἐν τῷ περὶ Πυθαγορικῶν συμβόλων, Ναζαρέτην τῆς Ἀσσυρίου μαθητεύσαι φησὶν τὸν Πυθαγόραν· Ἱστορικὰ τοῦτον ἡγοῦνταί τινες· ὃν ἔστι δὲ, ὡς ἔπειτα δηλωθήσεται. Alexander autem in libro de symbolis Pythagoricis refert Pythagoram fuisse discipulum Nazarati Assyrii, quidam eum existimant Ezechielem, sed non est ut ostendetur postea.* On doit excuser ceux (*d*) qui pretendent que Clement Alexandrin veut dire que Pythagoras est Esechiel, selon le sentiment de quelques-uns; car si l'on ne consulte que les loix de la grammaire, cette explication est aussi bonne que l'autre. Tous les livres Grecs & Latins sont remplis de ces équivoques: on y trouve des periodes où il y a 2. ou 3. personnes, & au bout de cela un pronom qui se peut raporter également à toutes les trois. Il faut deviner à force de meditations sur ce qui precede ou sur ce qui suit, où doit tomber le raport. Je croi avoir dit plus d'une fois que nôtre langue, lors qu'on sait bien observer ses regles, n'est point sujette à ces inconveniens. Mais encore qu'on puisse excuser ceux qui entendent de travers ce passage de Clement d'Alexandrie, il est sûr que quand on pese mûrement le fil du discours, on s'aperçoit que le mot τοῦτον se raporte à Nazaratus, & non pas à Pythagore. (*e*) *Sunt qui hac Clementis verba ita interpretentur, quasi Ezechielem non Zaratum, sed Pythagoram haberi à quibusdam voluerit, quod non ita esse cognoscet, quisquis locum totum attente lustraverit.*

(*a*) *C'est celui de* Sabbatho. *Voiez* Huetii Demonstrat. Euangel. pag. 462.

(*b*) *Ubi supra.*

(*c*) *Clem. Alexandr. Stromat. lib. 1. pag. 304.*

(*d*) *Le Pere Rapin est de ceux-là.* Clement d'Alexandrie, *dit-il page m. 287. de la comparaison de Platon & d'Aristote,* pretend que Pythagoras passa dans l'opinion de quelques Savans de son tems pour le Prophete Ezechiel, mais sans aucun fondement.

(*e*) *Huet. ubi supra pag. 459.* Il lit dans ce Pere non pas Ναζάρατον, mais Ζάραν. Voiez Seldenus de Diis Syris l. 2. c. 1.

(F) Un ESECHIEL *poëte Juif.*] La tragedie qu'on a de lui a pour titre ἐξαγωγή; elle roule sur la sortie d'Egypte. Il fut, dit-on, l'un des Interpretes qui travaillerent à la Bible des Septante. La chronologie le souffre, car il est cité par des Auteurs qui ont precedé l'Ere Chretienne, & qui ne remarquent pas qu'il fût mort depuis peu de tems. *Certe non Eusebium solum & Clementem Alexandrinum praecessit aetate, sed & Alexandrum Polyhistorem qui fuit L. Sulla aequalis, & Demetrium Judaeum qui ex ejus scriptis fragmenta deprompsit apud Eusebium. Vixisse autem Demetrium hunc inter Ptolemaeos, Philopatora & Lathyrum paulo post patefaciam* (*f*). Je viens de lire dans le Journal de Hambourg une chose qui me persuade que l'on ne distingue pas toûjours l'un de l'autre, le Prophete Esechiel, & le poëte Esechiel. Voici les paroles du (*g*) Journaliste: *L'exemple des Grecs & des Romains n'est pas le seul par lequel cet (h) Auteur pretend faire voir l'estime que les anciens ont faite des Poëmes dramatiques. Il y joint celui des Hebreux, qui ne les ont pas jugez contraires à la pureté du culte de Dieu, & qui ont cru même pouvoir s'en servir à representer les plus memorables évenemens de leur Histoire. Il cite pour le prouver le fragment d'une tragedie intitulée* la sortie d'Egypte, *qu'il attribuë à Exechiel. Il y a peu de gens, a mon avis, à qui ce fragment soit connu, & j'avouë que je n'en avois jamais ouï parler jusques ici, non pas même à feu Mr. Fremond d'Ablancourt qui trouvoit des poëmes dramatiques par tout le vieux Testament, & qui s'en étoit fait une clef pour l'explication de plusieurs endroits difficiles, & en particulier pour celle du Cantique des Cantiques, & du livre des Pseaumes* (*i*). Comme je n'ai point le livre dont le Journaliste donne là l'extrait, je ne puis point dire si l'on s'y est exprimé d'une maniere à donner lieu de pretendre que l'on attribuë au Prophete Esechiel cette tragedie.

(*f*) *Idem Huet. ibid. p. m. 99.* Il cite *Euseb. de praparat. Euangel. l. 9. c. 21. & Clem. Alexandr. Stromat. lib. 1.*

(*g*) *C'est un Ministre François, nommé Mr. Dartis: homme d'esprit, & Auteur de fort bons livres.*

(*h*) *C'est-à-dire l'Auteur de la dissertation sur la condamnation du theatre.*

(A) *Cette famille est ancienne.*] Il étoit fils de Louïs du Bosc Seigneur de Radepont, d'Esmendreville, &c. & avoit pour freres aînez 1. Louïs du Bosc Seigneur de Radepont, duquel sont issûs les Seigneurs de Radepont & de Fleuri. 2. Robert du Bosc Seigneur de Beaumoncel, qui ne laissa que deux filles. Il étoit petit-fils de Louïs du Bosc Seigneur de Radepont, & arriere petit-fils de Robin du Bosc Seigneur d'Esmendreville, de Branville, &c. dont le Pere Guillaume du Bosc Seigneur de Tendos, de la Chapelle & d'Esmendreville fut en ôtage pour le Roi Charles VII. en Angleterre, & mourut le 1. Novembre 1430. Il étoit fils de Guillaume du Bosc Seigneur de Coquereaumont, de Fescamp, d'Esmendreville &c. mort l'an 1409. & petit-fils de Jean du Bosc qui mourut l'an 1381. & étoit fils de Martin du Bosc Seigneur de Tendos, Lieutenant du Grand maître des eaux & forêts

(*i*) *Journal de Hambourg du 1. d'Octobre 1694. pag. 68. 69.*

Digitized by Google

Auteur de quelques (B) livres. Mezerai † l'apelle *Jaques du Bosc* (C) *Mandreville*, paſſionné Huguenot, pourſuit-il, *mais qui s'étoit ruiné par ſon mauvais menage.* Mr. le Laboureur † raporte ce dernier fait.

‡ *Mezerai, hiſt. de Charles IX. p. 85. du 3. vol. in fol.*

† *Ubi ſupra.*

ESOPE, en Latin *Æſopus*, nom de quelques anciens perſonnages dont je vais parler dans des articles ſeparez. Je commence par celui auquel l'ordre du tems & le merite tout enſemble doivent conferer la premiere place.

ESOPE, le premier (A) ou le principal Auteur des apologues, étoit Phrygien, & floriſſoit au tems de Solon, c'eſt-à-dire vers la * 50. Olympiade. Sa vie telle que Planude nous l'a donnée eſt ſi conuë de tout le monde, juſques aux petits enfans, que cela ſeul pourroit me determiner à n'en point donner d'extraits. Mais une autre raiſon me determine à n'avoir aucun égard à cet Ouvrage; c'eſt que tous les habiles gens conviennent que c'eſt (B) un Roman, & que les abſurditez groſſieres que l'on y trouve le rendent indigne de toute creance.

* *Voiez la remarque C.*

(a) *Voiez l'errata de Mr. le Laboureur.*

Ren-

rêts de Normandie. Ce Martin mourut l'an 1360. & fut pere de deux autres fils, ſavoir 1. de Matthieu du Boſc Seigneur de Breteville, qui fut pere de Simon du Boſc Docteur en decret, Moine de St. Oüen, Abbé de Jumieges, Camerier du Pape; 2. de (a) Nicole du Boſc Evêque de Baieux. *Ce Prelat ſervit également à l'honneur & à l'agrandiſſement de ſa maiſon; car ce fut lui qui acheta les terres d'Eſmendreville, d'Eſpinai & du Bois d'Annebout, & autres biens . . . . Il fut premierement Conſeiller au Parlement de Paris*, enſuite Evêque de Baieux l'an 1374. puis *premier Preſident Clerc de la Chambre des Comptes à mille livres pariſis de gages ſa vie durant.* Les lettres de la creation en date du 13. Fevrier 1398. portent que cette charge lui étoit donnée pour reconoître les fidelles ſervices qu'il avoit rendus pendant 40. ans. *Par autres lettres du dernier Decembre 1380. il fut fait Conſeiller du Roi ſur le fait du domaine & des ſubſides à mille francs d'or de gages, demeurant (b) neanmoins toûjours premier Preſident de la Chambre des Comptes.* Il mourut le 19. Septembre 1408. Il avoit été emploié dans deux Ambaſſades importantes, *l'une en Bretagne l'an 1394. avec le Duc de Bourgogne, & l'autre à Ardres l'an 1381. pour la negotiation de la paix avec les Anglois, à 12. francs par jour pour ſa depenſe. Il fut enterré dans la Chapelle de St. Louis en l'Egliſe des Cordeliers de Paris (c).* Voiez dans Mr. le Laboureur diverſes branches de cette famille.

(b) *Je copie mot à mot Mr. le Laboureur; mais il eſt viſible qu'il y a erreur aux chiffres, car ſi cet Evêque fut creé premier Preſident l'an 1398. il ne pouvoit pas joindre cette charge l'an 1380. avec celle de Conſeiller ſur le fait du Domaine.*

(c) *Tiré de Mr. le Laboureur additions à Caſtelnau tom. 1. pag. 897. & ſuiv.*

(B) *Eſt Auteur de quelques livres.*] Pendant ſon voiage d'Italie il „ (d) compoſa un livre Latin impri„ mé l'an 1532. intitulé *Joannis Boſchai Neuſtrii περὶ* „ (e) *διπλογαμίας*. Outre cela il fit un traité de la ver„ tu & des proprietez du nombre ſeptenaire, & de la „ raiſon pour laquelle Juſtinien avoit diviſé ſes Pan„ dectes en ſept parties. Il y refute quelques opi„ nions qu'il avoit vu ſoutenir publiquement au fa„ meux Docteur Alciat ſon contemporain; & on a „ encore quelques autres Ouvrages manuſcrits de lui „ Theodore de Beze (f) le fait Auteur d'un Ouvrage *de Numa Pompilii ſacris*, qui deplut beaucoup aux Catholiques Romains.

(d) *Le Laboureur ib. pag. 878.*

(e) *Il y a dans Mr. le Laboureur διπλογαμίας. Ce livre eſt ordinairement marqué ſous le titre*, de legitimis nuptiis.

(f) *Beza, reſp. ad Balduin. pag. 229. to. 2. oper.*

(C) *Jaques du Boſc-Mandreville.*] Mr. de Mezerai ſe trompe ſouvent aux noms de batême. Quant à la faute de *Mandreville* pour *Eſmandreville*, il s'en faut prendre à ceci. La prononciation eſt la même dans la plupart des Provinces, & parmi pluſieurs perſonnes par tout le Roiaume, ſoit que vous diſiez *le Preſident de Mandreville*, ſoit que vous diſiez *le Preſident d'Eſmandreville.* Ceux qui veulent être exacts juſques dans les moindres choſes, ne ſe fient pas à la prononciation, ils conſultent la vraie ortographe des noms propres. Mr. de Thou ne l'avoit pas conſultée, puis qu'il a latiniſé (g) le nom de ce Preſident par *Mantrevilla.* Cela eſt peu ſurprenant en comparaiſon de ce qu'on voit dans l'hiſtoire Eccleſiaſtique des Egliſes Reformées. Beze qui en eſt l'Auteur raporte les procedures qui furent faites, & les arrêts qui furent rendus contre Eſmandreville, Marlorat &c. & le nomme toûjours Mantreville. Eſt-ce que les Greffiers mêmes qui dreſſerent ces procedures & ces arrêts ne ſavoient pas le vrai nom de ces criminels? Eſt-ce que Theodore de Beze ſe ſervit d'une mauvaiſe copie?

(g) *Thuan. l. 33. pag. 668. ad annum 1562.*

(A) *Le premier ou le principal Auteur des apologues.*] Je n'ai pas voulu dire qu'Eſope en a été l'inventeur, car Quintilien n'eſt pas de ce ſentiment. *Illa quoque fabula*, dit-il (h), *quæ etiam ſi originem non ab Æſopo acceperunt, (nam videtur eorum primus autor Heſiodus) nomine tamen Æſopi maxime celebrantur, ducere animos ſolent, præcipue ruſticorum & imperitorum, qui & ſimplicius quæ ficta ſunt, audiunt, & capti voluptate, facile iis quibus delectantur conſentiunt.* C'eſt donc à Heſiode que j'aimerois mieux attribuer la gloire de l'invention; mais ſans doute il laiſſa la choſe très-imparfaite. Eſope la perfectionna ſi heureuſement, qu'on l'a regardé comme le vrai pere de cette ſorte de productions.

Æſopus auctor quam materiam repperit,
Hanc ego polivi verſibus ſenariis.

C'eſt par là que Phedre commence ſes fables. Avienus (i) fait la même obſervation dans la preface des ſiennes. Priſcien ſe ſert du mot d'inventeur à l'égard d'Eſope; mais il ſe corrige peu après, & reduit l'affaire aux termes qu'il faut: *Uſi ſunt ea*, (fabula) dit-il, *vetuſtiſſimi quoque autores, Heſiodus, Archilochus, Plautus, Horatius. Nominantur autem ab inventoribus fabularum alia Æſopia, alia Cypria, alia Libyca, alia Sybaritica, omnes autem communiter Æſopia; quoniam in conventibus frequenter ſolebat Æſopus fabulis uti.* Cela n'eſt pas exact, car ſi Heſiode qui eſt plus ancien qu'Eſope s'eſt ſervi de la fable, il s'enſuit qu'Eſope n'en a pas été l'inventeur. Des 4. eſpeces de fable dont Priſcien parle, il y en a trois qui ont un nom de païs, & non pas le nom de leur inventeur. Enfin ſi toutes ces 4. eſpeces ſont communément apellées *Æſopia*, parce qu'Eſope parloit ordinairement par fables, pourquoi peu de lignes auparavant avoit-on dit que les fables qu'on nommoit *Æſopia*, s'apelloient ainſi à cauſe de leur inventeur? Aphthone eſt tombé dans la plupart de ces fautes. (k) Καλεῖται δὲ, dit-il, Συβαριτικὸς, ἢ Κίλιξ, ἢ Κύπριος πρὸς τὰς ἐφόντας μυθικὰς τὰ ὑπόμυθα, τινὰ δὲ μᾶλλον Αἴσωπος λέγεσθαι τῷ τὸν Αἴσωπον ἄριστα πάντων συγγράψαι τοὺς μύθους. *Vocatur autem & Sybaritica, & Cilix, & Cypria accepto ab inventoribus nomine. Verum quoniam Æſopus egregie præter cæteros conſcripſit fabulas, evicit ut potius Æſopia diceretur.* Macrobe fait une remarque qui ne ſera pas ici hors de propos. Il diſtingue entre *fabula* & *fabuloſa narratio*; il veut qu'une fable ſoit un recit abſolument faux, & qu'une narration fabuleuſe ſoit un amas de fictions bâties ſur un fondement veritable. C'eſt le propre des poëmes épiques, & des Romans. Macrobe donne les fictions d'Eſope pour un exemple de fable; & les recits d'Heſiode, les Rituels, ou les livres de religion pour un exemple de narration fabuleuſe. (l) *In quibuſdam & argumentum ex ficto locatur, & per mendacia ipſe relationis ordo contexitur, ut ſunt illæ Æſopiæ fabulæ elegantia fictionis illuſtres. At in aliis argumentum quidem fundatur veri ſoliditate: ſed hæc ipſa veritas per quadam compoſita & ficta profertur, & hoc jam vocatur fabuloſa narratio, non fabula, ut ſunt cerimoniarum ſacra, ut Heſiodi & Orphei quæ de Deorum progenie actuve narrantur.* Freinshemius n'a pas bien compris la penſée de Macrobe, lors qu'il a voulu s'en ſervir pour expliquer le paſſage de Priſcien, où il eſt dit qu'Heſiode, Archilochus &c. mirent la fable en uſage. Freinshemius (m) donne ſur cela un avis, c'eſt qu'il y a une grande difference entre les fables d'Heſiode, & celles d'Eſope; celles d'Heſiode ſont des narrations fabuleuſes; celles d'Eſope ſont proprement une fable. Il prend cette diſtinction au ſens de Macrobe, & le cite; c'eſt s'égarer: car lors que Quintilien & Priſcien & d'autres diſent qu'Heſiode emploie la fable, ils veulent dire qu'il ſe ſert des fictions de l'apologue: ils n'ont point penſé aux narrations fabuleuſes qu'il a chantées ſur la naiſſance & ſur les actions des Dieux (n). Ainſi les fables d'Heſiode dont il eſt queſtion, & celles d'Eſope ſont de la même nature.

(i) Hujus materiæ ducem nobis Æſopum noveris qui reſponſo Delphici Apollinis monitus ridicula orſus eſt ut legenda firmaret.

(k) *In præexercitamentis.*

(l) *Macrobius in ſomn. Scipion. l. 1. c. 2.*

(m) *Freinshem. in notis ad fabulas Phædri init.*

(n) *Conſiderez ces paroles de Mr. Menage in Laert. l. 1. n. 72.* Dictus eſt Æſopus λογοποιὸς non quod primus mutaloqui docuerit, nam ante eum Heſiodus hoc fecerat in ſermone Luſciniæ ad accipitrem, ſed quia præcipue hoc ſcribendi genus ſectatus eſt.

(B) *Que cet Ouvrage eſt un Roman.*] C'eſt avec raiſon que dans le Moreri de Hollande on a averti le lecteur, que Planude n'a point donné l'hiſtoire d'Eſope, mais un amas de menſonges & d'abſurditez. Mr. de la Fontaine n'ignoroit pas le jugement du public ſur cette vie d'Eſope: *Je ne vois preſque perſonne*, dit-il (o), *qui ne tienne pour fabuleuſe celle que Planude nous a laiſſée*; il l'a pourtant ſuivie, & il a dit même *qu'il a trouvé à la fin peu de certitude* dans la critique de l'Ouvrage de Planude. *Elle eſt en partie fondée,*

(o) *La Fontaine, preface des fables choiſies.*

Digitized by Google

Renvoiant donc à Mr. Moreri ceux qui ſouhaiteront un article tiré de Planude, je ne dirai ici que des choſes qui viennent de bonne * main. Plutarque † aſſûre 1. que (C) Creſus envoia Eſope à (C) Periandre Tyran de Corinthe, & à l'Oracle de Delphes. 2. Que Socrate ‡ ne trouva point d'autre (D) expedient pour obeïr au Dieu des ſonges, ſans faire tort à ſa profeſſion,

* *C'eſt-à-dire empruntées des anciens Auteurs.*

† *In convivio ſapientum pag.* 150.

‡ *De audiendis poëtis pag.* 16.

dée, pourſuit-il, *ſur ce qui ſe paſſe entre Xantus & Eſope: on y trouve trop de niaiſeries.* Il repond que de pareilles choſes arrivent à tout homme ſage. Mais ſi cette reponſe lui paroiſſoit fort ſolide, pourquoi a-t-il retranché de l'Ouvrage de Planude *ce qui lui ſembloit trop puerile, ou qui s'écartoit en quelque façon de la bienſeance?* Voilà donc Mr. de la Fontaine qui aprouve par ſes actions une critique qu'il avoit combatuë par ſes paroles. Ce n'eſt pas la ſeule choſe qu'on lui puiſſe critiquer; car on lui peut ſoutenir que les fauſſetez hiſtoriques, le Roi de Babylone Lycerus, contemporain de Nectenabo Roi d'Egypte, & ſemblables ignorances, ſont la principale raiſon qui fait rejetter la vie d'Eſope. Mr. de la Fontaine n'a point retranché cela, & voici pourquoi: *Comme Planude*, dit-il (*a*), *vivoit dans un ſiecle où la memoire des choſes arrivées à Eſope ne devoit pas être encore éteinte, j'ai cru qu'il ſavoit par tradition ce qu'il a laiſſé.* Si Planude avoit vêcu deux cens ans après Eſope, ſes conoiſſances venuës de la tradition auroient été dejà bien incertaines. Un homme qui ſe tient bien ſur ſes gardes ne croit guere touchant la vie d'un particulier les traditions de deux ſiecles; il demande ſi les faits qu'on conte ont été mis par écrit au tems de leur nouveauté; & ſi on lui dit que non; mais que la memoire s'en eſt conſervée de pere en fils & de vive voix, il ſait bien que le Pyrrhoniſme eſt le parti de la ſageſſe. A plus forte raiſon faut-il rejetter les faits de Planude, s'ils ne viennent que de la tradition, puis qu'il n'eſt venu au monde que 18. ſiecles après Eſope, plus ou moins. Si Mr. de la Fontaine avoit pris garde à cela, auroit-il dit que *Planude vivoit dans un ſiecle où la memoire des choſes arrivées à Eſope ne devoit pas être encore éteinte?* Quelcun a fort bien dit que ſur les choſes qui regardent les Patriarches & les Prophetes, les Juifs du 6. ſiecle ne ſont pas plus dignes de foi que ceux du 17. je parle des Juifs qui ne citent que des traditions venuës de vive voix. Diſons la même choſe touchant Eſope. Il n'étoit pas plus certainement conu par la tradition aux Moines Grecs du 13. ou du 14. ſiecle, qu'il l'eſt à ceux d'aujourd'hui.

J'oubliois la craſſe ignorance de Planude en fait de chronologie. Il ne ſavoit pas qu'Eſope a vêcu long tems avant Euripide; il a introduit Eſope alleguant 2. ou 3. vers d'Euripide, & nommant même Euripide. Concluons de là que toutes les duretez qu'Eſope dit à la femme de ſon maître la premiere fois qu'il la voit, ſont de l'invention de Planude; & s'il a forgé cette premiere converſation, il a pu forger bien d'autres choſes. Il ſupoſe que le philoſophe Xanthus aiant acheté Eſope, en fut grondé par ſa femme à cauſe de la laideur prodigieuſe de cet eſclave, & qu'Eſope dit à cette femme, (*b*) *Vous voudriez, Mademoiſelle, que Monſieur vôtre mari vous eût acheté un valet bien jeune, bien fait, bien vigoureux; qui vous vit toute nuë dans le bain, & qui joüât avec vous à un jeu funeſte à l'honneur de vôtre epoux. O Euripide vôtre bouche étoit une bouche d'or puis que ces paroles en ſont ſorties.* Il recita des vers d'Euripide contre les femmes. N'eſt-il pas vrai que Planude ſe voulant decharger d'un lieu commun qui lui peſoit dans la tête, a fait parler ainſi Eſope ſans jugement? J'ai lu dans Mr. Menage (*c*) que cette faute de chronologie a été marquee par Meziriac, & par le Pere Vavaſſeur. Quant à ce dernier comme j'ai ſon livre de *ludicra dictione*, j'ai pu verifier la citation de Mr. Menage. Elle eſt très-juſte; car voici les paroles du Jeſuite: (*d*) *Quale autem, Balzaci, putas quod Æſopo primum in herilem domum ingreſſo, cumque (e) hero colloquenti ſententiolam affingit Euripidis adverſus mulieres, atque ipſum etiam Euripidem appellari nomine facit qui (f) octoginta minimum annis natus eſt poſtquam Æſopus vivere deſiit?* Mais pour la vie d'Eſope par le ſavant Meziriac, il m'a été impoſſible de la trouver: je ne la conois que par ces paroles de Mr. Pelliſſon (*g*) au catalogue des Oeuvres de Meziriac: *La veritable vie d'Eſope en François; je dis la veritable, parce que celle de Planudes eſt tenuë pour fabuleuſe par les Savans.* Voiez la remarque O.

(C) *Que Creſus envoia Eſope.*] Je trouve probable qu'Eſope a été à la Cour de Creſus, encore que j'aie lu dans Sethus Calviſius qu'il floriſſoit l'an 3. de la 46. Olympiade; qu'il mourut l'an 4. de la 53. & que Creſus monta ſur le thrône l'an 2. de la 54. Calviſius a beau citer Suidas, je me fie plus à Plutarque qui obſerve en divers endroits qu'Eſope parut à la Cour de Creſus, & qu'il fit des voiages pour ce Prince. Mademoiſelle de Scuderi (*h*) a donc pu le faire trouver à cette Cour avec Solon, & avec pluſieurs autres grans perſonnages; elle a pu, dis-je, ſupoſer cela ſans ſe ſervir du privilege des anachroniſmes, dont les faiſeurs de Roman ne ſont pas moins en poſſeſſion que les poëtes. Elle a très-bien fait ſoutenir à Eſope ſon perſonnage, dont *les ingenieuſes fables*, dit-elle, *cachent une morale ſi ſolide & ſi ſerieuſe ſous des inventions naïves & enjoüées.* J'ai bien peur que Mr. de la Fontaine n'ait pas auſſi bien ajuſté ſes comptes dans un Ouvrage hiſtorique, que Mademoiſelle de Scuderi dans un Roman. Il met (*i*) la naiſſance d'Eſope vers la 57. Olympiade; or il ſe trouve que Creſus perdit ſon Roiaume & ſa liberté dans la 58. Olympiade: où placerons-nous donc ce qui s'eſt paſſé entre Creſus & Eſope, au dire même de Mr. de la Fontaine? J'ai dit que je preferois l'autorité de Plutarque à celle de Suidas, & je ne m'en repens point, car il n'y a que des brouilleries incompatibles dans Suidas. D'un côté il dit que les habitans de Delphes precipiterent Eſope la 54. Olympiade, & de l'autre qu'Eſope compoſa deux livres vers le milieu de la 40. Olympiade touchant ſes avantures de Delphes. Il ajoûte qu'Eſope a vécu auprès de Creſus (*k*), avec l'avantage d'avoir part à l'amitié de ce Prince. Scaliger (*l*) pretend que le dernier de ces deux paſſages refute l'autre: ſa raiſon eſt qu'un homme qui fait l'hiſtoire de ce qui lui eſt arrivé à Delphes, n'a pu être precipité à Delphes. Mais cela ne prouve point que Suidas ſe ſoit trompé au premier paſſage; Eſope auroit pu aller à Delphes plus d'une fois, & l'hiſtoire de ſes avantures pourroit concerner ſeulement ſon premier voiage. Pour refuter Suidas il faloit dire 1. qu'un homme de la condition d'Eſope n'a pu être de conſequence dans ſa premiere jeuneſſe: qu'il auroit donc eu pour le moins 30. ans lors qu'en la 40. Olympiade il faiſoit l'hiſtoire de ſon voiage de Delphes; il auroit donc eu 86. ans lors que ceux de Delphes le precipiterent en la 54. Olympiade. Or il eſt abſurde de le faire ſi âgé. 2. Si Eſope avoit été aſſez important pour publier ſes avantures de Delphes dans la 40. Olympiade, il n'auroit pas pu vivre juſques au regne de Creſus. L'autorité de Suidas eſt donc nulle ici. Celle d'Euſebe eſt plus forte. Il place la mort d'Eſope à l'an 4. de la 54. Olympiade.

(D) *Que Socrate ne trouva point d'autre expedient.*] Pour voir ce fait dans une juſte étenduë il faut recourir à Platon, qui nous dira que Socrate ſe ſentoit ſouvent averti en ſonge de s'apliquer aux (*m*) exercices des Muſes. Il prit cela pour autant d'exhortations à continuer ce qu'il faiſoit: il crut que la Philoſophie étoit le grand & le veritable metier des Muſes. Mais quand il ſe vit condamné à mort, il penſa que la poëſie étoit peut-être l'exercice que les ſonges lui ordonnoient. Ainſi afin de joüer au plus (*n*) ſûr, il ſe reſolut d'obeïr à l'ordre du Dieu des ſonges, en l'interpretant ſelon le ſens ordinaire. Il ſe mit donc à faire des vers, & il commença par un poëme en l'honneur du Dieu (*o*) dont la fête étoit alors celebrée. Enſuite conſiderant que pour être poëte il faloit debiter des fables, & qu'il n'étoit point de profeſſion à cela, il mit en vers quelques-uns des apologues d'Eſope, ceux qui lui revenoient les premiers dans la memoire (*p*). Socrate le jour même de ſa mort fit cette reponſe à Cebes, pour lui rendre raiſon des poëſies qu'il avoit faites en priſon. Cebes lui avoit demandé la cauſe de cette nouvelle conduite. Plutarque va nous expliquer le temperament que Socrate imagina, pour concilier enſemble le caractere de poëte & celui de philoſophe. Ce fut de choiſir une maniere de fables qui contenoit des veritez très-ſolides, & une excellente regle des mœurs: (*q*) *Ὅθεν ὁ Σωκράτης ἐκ τινων ἐνυπνίων ποιητικῆς ἀψάμενος, αὐτὸς μὲν, ἅτε δὴ γιγνομένης ἀληθείας ἀγωνιστὴς τὸν ἄπαυστα βίον, οὐ πιθανὸς ἦν οὐδ' εὐφυὴς ψευδῶν δημιουργὸς τοὺς δὲ Αἰσώπου τοῖς ἔπεσι μύθους ἐνόμιζεν, ὡς ποίησιν οὐκ οὖσαν ἢ ψεῦδος μὴ πρόσεσι. Itaque Socrates quibuſdam ſomniis ad ſcribendum carmen compulſus, quum ipſe, ut qui per omnem vitam pro veritate decertaſſet, facultate probabilia mendacia fa-*

(*a*) *Ibid.*

(*b*) Σύ, ὦ δέσποινα, ἐθέλοις τὸν φιλόσοφον ἀνήσασθαί σοι δοῦλον νέον, ὑγιᾶ μωρίαν, σφριγῶντα, ὃν ἴδοις γυμνὸν σε κατὰ τὸ βαλανεῖον θεασάμενον, καὶ σοι προσπαίζοντα τὰ εἰς αἰσχύνην τῷ φιλοσόφῳ; Εὐριπίδη, χρυσοῦν ἐγώ σου φαμὶ τὸ στόμα τοιαῦτα λέγων. Tu, ô domina, velles philoſophum emiſſe tibi ſervum juvenem, bono habitu, vigentem, qui te nudam in balneo ſpectaret, & tecum luderet in dedecus philoſophi; O Euripides, aureum ego tuum inquam os talia dicens. *Planudes in vita Æſopi pag. m.* 25.

(*c*) *In Diog. Laert. l.* 1. *n.* 72.

(*d*) *Vavaſſ. de ludicra dictione pag.* 19.

(*e*) *Il faloit* hera.

(*f*) *Cela ne s'accorde point avec les paroles de l'extrait des fables d'Eſope publiées par Mr. Leſtrange:* Entr'autres le P. Vavaſſeur fait remarquer qu'on fait citer Euripide par Eſope qui vivoit près de 200 ans avant Euripide. L'anachroniſme eſt un peu violent. *Hiſt. des Ouvrages des Savans Decemb.* 1692. *pag.* 153.

(*g*) *Hiſtoire de l'Academie Françoiſe pag. m.* 262.

(*h*) *Voiez la* 4. *partie du grand Cyrus.*

(*i*) *Dans la vie d'Eſope.*

(*k*) Διέτριψε παρὰ Κροίσῳ φιλούμενος.

(*l*) *Animadverſ. in Euſeb. n.* 1453. *pag.* 92. 93.

(*m*) Μουσικὴν ποίει καὶ ἐργάζου. Fac muſicam atque exerce. *Plato in Phædone p. m.* 46. C. Il paroît par ce qui ſuit que μουσικὴ ſe doit prendre ici pour la poëſie, pour cet art auquel les Muſes preſident.

(*n*) Ἀσφαλέστερον γὰρ εἶναι μὴ ἀπίστως πρὸς ἀφορισάμενον πειθόμενον τῷ ἐνυπνίῳ. Tutius enim fore arbitratus ſum antequam è vita migrarem ab hoc me officio liberare, & parentem inſomnio poëmata facere. *Plato ib.*

(*o*) C'étoit *Apollon.*

(*p*) *Plato ibid.*

(*q*) *Plutarchus de audiendis poëtis pag.* 16. C.

Digitized by Google

† *In vita Solonis pag. 94.*

‡ *De sera numinis vindicta pag. 556. 557.*

feſſion, que de mettre en vers les fables d'Eſope. 3. Qu'Eſope † & Solon ſe virent à la Cour de Creſus, Roi de Lydie. 4. Que ‡ ceux de Delphes aiant (E) fait mourir Eſope cruellement & injuſtement, & s'étant vus expoſez pour cette injuſtice à divers fleaux, firent publier qu'ils étoient prêts de faire ſatisfaction à la memoire d'Eſope. 5. Qu'aiant tranſigé ſur cela avec un homme de Samos, ils furent delivrez du mal qui les affligeoit. On peut aiſément conoître par la converſation qu'Eſope & Solon eurent enſemble, que ſi le (F) premier tint le langage d'un courtiſan, le dernier parla en vrai philoſophe. Cela n'empêche pas qu'on ne doive convenir qu'Eſope emploia contre (G) les defauts des hommes les leçons les plus ſenſées, & les plus ingenieuſes dont on ſe pût aviſer. Ceux qui ont dit que ſes (H) apologues ſont les plus utiles de toutes les fables de l'antiquité, ſavent bien juger des choſes.

La

fabricandi deſtitueretur, Æſopi fabellas argumentum ſibi delegit: poëſin non putans eam à qua abeſſet mendacium. Mr. de la Fontaine, l'homme de France qui reüſſiſſoit le mieux à tourner un conte, ne s'eſt pas cru oblige à ſuivre ſervilement le narré de Platon. On pourra juger par les remarques ſuivantes, ſi le tour qu'il a donné à ce recit eſt auſſi heureux qu'il le devroit être, venant d'une telle plume.

I. Le commencement & la fin du narré de Mr. de la Fontaine ne ſemblent pas être faits l'un pour l'autre. (a) *A peine les fables qu'on attribue à Eſope virent le jour, que Socrate trouva à propos de les habiller des livrées des Muſes.* Voila le commencement. *Il employa à les mettre en vers les derniers momens de ſa vie.* Voilà la fin. Le commencement nous prepare à voir beaucoup d'impatience dans Socrate: la fin nous aprend qu'il attendit juſqu'à l'heure de ſa mort: & comme il vécut 70. ans, il eſt aiſé de conoître qu'il ne ſe preſſa pas beaucoup; car on ne peut pas dire que les fables d'Eſope ne parurent que vers les dernieres annees de la vie de Socrate: elles parurent pendant la vie de l'Auteur, & il ſe paſſa environ cent ans entre la mort d'Eſope, & la naiſſance de Socrate. Jugez ſi l'on a pu dire qu'*à peine* ces fables *virent le jour, que Socrate* jugea à-propos de les mettre en vers. II. Mr. de la Fontaine a conduit de telle ſotte le fil de ſa narration, que l'on ne ſauroit y voir ſi Socrate traduiſit les fables d'Eſope le jour même de ſa mort, ou quelques jours auparavant, & qu'on y trouve plus vraiſemblable le premier parti que le dernier. Cependant le premier eſt faux. III. L'Auteur avance que le ſonge étoit revenu depuis la condamnation de Socrate; cependant Socrate ne dit point cela à Cebes. IV. L'Auteur ſupoſe que Socrate fut exhorté en ſongé à s'apliquer à la Muſique, & qu'il fut en peine ſur le ſens d'un pareil ſonge, à cauſe de l'inutilité de la Muſique par raport aux mœurs. Mais il eſt viſible par la narration de Platon, que Socrate ne s'imagina jamais que le Dieu des ſonges exigeât de lui qu'il ût chanter & jouër des inſtrumens. Ce philoſophe ſupoſa toûjours qu'au ſens literal ſes ſonges l'exhortoient à la poeſie.

(a) *La Fontaine, preface des fables choiſies.*

(E) *Ceux de Delphes aiant fait mourir Eſope.*] Cette hiſtoire ſe voit dans Plutarque (b). Il raconte qu'Eſope vint à Delphes, bien chargé d'or & d'argent, & aiant ordre de Creſus d'offrir un grand ſacrifice à Apollon, & de donner à chaque habitant une ſomme conſiderable. La querelle qui s'éleva entre lui & ceux de Delphes, fut cauſe qu'après avoir fait le ſacrifice il renvoia à Creſus l'argent qu'il avoit reçu de lui: il jugea que ceux à qui ce Prince l'avoit deſtiné s'en étoient rendus indignes. Les habitans de Delphes machinerent de l'accuſer de ſacrilege, & pretendant l'avoir convaincu, le precipiterent du haut d'un rocher. Dieu irrité de cette action les châtia par la peſte & par la famine: deſorte que pour faire ceſſer ces fleaux, ils firent ſignifier dans toutes les aſſemblées de la Grece, que ſi quelcun venoit exiger pour l'honneur d'Eſope la vengeance de ſa mort, ils lui donneroient ſatisfaction. A la 3. generation il ſe preſenta un (c) homme de Samos, qui n'avoit autre relation à Eſope, ſinon qu'il etoit iſſu des perſonnes qui avoient acheté à Samos ce Fabuliſte. Les Delphiens (d) donnerent contentement à cet homme, & ſe delivrerent par là des maladies & de la diſette qui les tourmentoient.

(b) *Plut. de ſera numinis vindicta pag. 556. 557.*

(c) *Il s'appelloit Idmon ſelon Plutarque, & Jadmon ſelon Herodote l. 2. c. 134. qui dit qu'il étoit fils du fils de Jadmon, chez qui Eſope avoit ſervi en même tems que Rhodope la Courtiſane.*

(d) Καὶ τούτῳ τινὰς δίκας δόντες οἱ Δελφοὶ τῶν κακῶν ἀπηλλάγησαν. Huic pro delicto ſatis dediſſe Delphos, itaque eos malis liberatos fuiſſe. *Plutarch. ib. p. 557. A.*

(F) *Si* Eſope *parla en courtiſan,* Solon *parla en vrai philoſophe.*] Solon ne relâcha rien de ſes maximes rigides auprès de Creſus: il lui parla de la vanité des grandeurs humaines ſur le même ton, que s'il eût eu à conſoler un pauvre malade, & il n'eut aucune complaiſance pour les prejugez de ce Monarque, infatué de la penſée que les richeſſes ſont la ſource du bonheur. Cela deplut fort à Creſus, deſorte qu'il renvoia Solon ſans lui donner aucune marque d'eſtime. Eſope qui avoit été mandé par ce Prince, ſe voioit fort honoré dans cette Cour: il fut marri de la diſgrace de Solon, & lui parlant en ami, *Voyez* (e) *vous, Solon,* lui dit-il, *ou il ne faut point s'aprocher des Rois, ou il faut les entretenir de choſes qui leur ſoient très-agreables.* *Ce n'eſt point cela,* repondit Solon, *il faut ou ne leur rien dire, ou leur dire de bonnes choſes.* On ne ſauroit nier que cet avertiſſement d'Eſope ne ſente ſon homme qui conoit la Cour & les Grans; mais la reponſe de Solon eſt la veritable leçon des Theologiens qui dirigent la conſcience des Princes.

(G) *Eſope emploia contre les defauts des hommes les leçons les plus ſenſées.*] Peut-on voir des inventions plus heureuſes, que les images dont Eſope s'eſt ſervi pour inſtruire le genre humain? Elles ſont très-propres pour les enfans, & ne laiſſent pas d'être utiles aux perſonnes d'âge; elles ont tout ce qui eſt neceſſaire pour la perfection (f) d'un precepte, je veux dire le mêlange de l'utile avec l'agreable. Aulugelle exprime très-bien cela dans le 29. chapitre du 2. livre de ſes nuits Attiques. *Æſopus ille è Phrygia fabulator haud immerito ſapiens exiſtimatus eſt; quoniam quæ utilia monitu ſuaſuque erant, non ſeverè, non imperioſè præcepit & cenſuit, ut philoſophis mos eſt, ſed feſtivos delectabileſque apologos commentus, res ſalubriter ac proſpicienter animadverſas, in mentes animoſque hominum cum audiendi quadam illecebra inſinuit.* De tout tems on les a fait ſucceder aux contes des bonnes nourrices. (g) *Æſopi fabellas quæ fabulis nutricularum proximè ſuccedunt narrare ſermone puro & nihil ſe ſupra modum extollente, deinde eamdem gracilitatem ſtylo exigere condiſcant.* Et jamais elles ne ſont tombees dans le mepris. Nôtre ſiecle, quelque delicat & quelque orgueilleux qu'il ſoit, les eſtime & les admire, & leur donne cent ſortes de formes. L'inimitable la Fontaine leur a procuré de nos jours un grand honneur & un grand eclat. On parle avec grand éloge du travail d'un bel Eſprit d'Angleterre ſur ces mêmes fables. Il ſe nomme Mr. Leſtrange ou l'Eſtrange. Voiez ce que Mr. de Beauval en dit dans ſon Journal du mois de Decembre 1692.

(H) *Que ſes apologues ſont les plus utiles de toutes les fables de l'antiquité.*] Platon en a fait ce jugement, car *aiant banni Homere de ſa Republique, il y a donné à Eſope une place très-honorable. Il ſouhaite que les enfans ſuccent ces fables avec le lait: il recommande aux nourrices de les leur aprendre, car on ne ſauroit s'accoutumer de trop bonne heure à la ſageſſe & à la vertu.* C'eſt de la preface de Mr. de la Fontaine que j'emprunte ces paroles. Il a raiſon de parler ainſi, car encore que Platon n'ait nommé aucun Fabuliſte, dont il veuille que l'on aprenne les inventions aux enfans, il ſuffit qu'il diſe qu'il y a des fables à rejetter, & des fables à retenir, & qu'il mette entre les fables à rejetter celles qui repreſentent les Dieux comme auteurs de pluſieurs actions blâmables. Telles ſont, ajoûte-t-il, les fables d'Homere, & les fables d'Heſiode. On peut inferer de là qu'il a mis les fables d'Eſope entre celles qu'il faut retenir: or voici de quelle maniere il recommande celles de cette claſſe; (h) Τὰς δὲ ἐγκριθείσας (μύθους) πείθομεν τὰς τροφοὺς τε καὶ μητέρας λέγειν τοῖς παισὶ καὶ πλάττειν τὰς ψυχὰς αὐτῶν τοῖς μύθοις πολὺ μᾶλλον ἢ τὰ σώματα ταῖς χερσίν. *Quas denique elegerimus* (fabulas) *per nutrices & matres pueris narrandas curabimus, ut ipſorum animi fabulis multo magis informentur quàm corpora manibus.* Apollonius de Tyane s'eſt plus clairement expliqué que Platon ſur la preference des fables d'Eſope. Elles ſont plus propres, dit-il (i), que toutes les autres fables à nous inſpirer la ſageſſe, car celles des poëtes ne font que corrompre l'oreille des auditeurs: elles repreſentent les amours infames des Dieux, leurs inceſtes, leurs querelles, & cent autres crimes: elles nous font voir des peres qui devorent leurs enfans. Ceux qui entendent parler de ſemblables choſes raportees par les poetes comme des faits veritables, aprennent à aimer les femmes, les richeſſes, la domination; à croire qu'ils ne pechent point en ſatisfaiſant leurs deſirs les

(e) Ὁ δὲ λογοποιὸς Αἴσωπος (ἐτύγχανε γὰρ εἰς Σάρδεις γεγονὼς μισθαπο-φορῶν ὑπὸ Κροίσου, καὶ τιμώμενος) ἐχρήσθη τῷ Σόλωνι, μηδημιᾶς τυχεῖν φιλανθρωπίας, καὶ προέτρεπεν αὐτὸν, Ὦ Σόλων (ἔφη) τοῖς βασιλεῦσι δεῖ ὡς ἢ πᾶσα ἢ ὡς οὐδὲν ὁμιλεῖν. καὶ ὁ Σόλων, Μὰ Δί' (εἶπεν) οὐκ ὡς ἢ πᾶσα ἢ ὡς οὐδέν. Erat eadem tempeſtate Sardibus fabularum ſcriptor Æſopus, quem Crœſus accitum in honore habebat. Hic vicem Solonis doluit illiberaliter dimiſſi, monens-que cum, Cum regibus, Solon (inſit) eſt aut nequaquam aut quàm jucundiſſimè agendum. Cui Solon, Minimè, inquit, imò nequaquam aut quam optimè. *Plutarch. in Solone pag. 94.*

(f) Omne tulit punctum qui miſcuit utile dulci, Lectorem delectando pariterque monendo. *Horat. de arte poët.*

(g) *Quintil. inſtit. lib. 1. cap. 9.*

(h) *Plato de republica l. 2. p. m. 604. B.*

(i) *Voiez Philoſtrate dans la vie d'Apollonius l. 5. ch. 5.*

Digitized by Google

La réponse qu'il fit à Chilon (I) est merveilleuse. Il n'y a point d'aparence que les fables qui portent aujourd'hui son nom soient les mêmes qu'il avoit faites: elles viennent bien de lui pour la plupart quant à la matiere & à la pensée, mais les paroles (K) sont d'un autre. Si toutes

Si les anciens ont donné à l'apologue une origine celeste.

les plus dereglez, puis qu'ils ne font qu'imiter les Dieux. Esope non content d'avoir rejetté en faveur de la sagesse les fables de cette nature, a inventé une nouvelle methode. Apollonius continuant son parallele, montre par plusieurs autres raisons combien les fables d'Esope surpassent celles des poëtes, après quoi il fait un conte qu'il avoit apris de sa mere pendant son enfance. C'est qu'Esope étant berger, & faisant paître son troupeau auprès d'un temple de Mercure, demandoit souvent à ce Dieu, & avec des vœux ardens la possession de la sagesse. Il avoit un grand nombre de competiteurs. Qu'arriva-t-il? Ils entrerent tous dans le temple de Mercure les mains bien garnies; chacun aporta de riches offrandes: Esope qui étoit pauvre fut le seul qui n'offrit rien de precieux; il ne presenta qu'un peu de lait & de miel, & quelques fleurs qui n'étoient pas même liées (a) ensemble. Mercure en distribuant la sagesse eut égard au prix des offrandes; il donna selon cette proportion à l'un la philosophie, à un autre la rhetorique, à un autre l'astronomie, à un autre l'art poëtique. Il ne se souvint d'Esope qu'après avoir achevé la distribution, & s'étant souvenu en même tems d'une fable que les Heures lui avoient contée lors qu'il étoit au maillot, il communiqua à Esope le don d'inventer des apologues qui étoit resté seul au logis de la sagesse. Un Critique outré se fondant sur ce recit de Philostrate, feroit un procés à Mr. de la Fontaine à l'occasion de ce qu'on va lire. (b) *Je ne sai comme* les anciens *n'ont point fait descendre du ciel ces mêmes fables, & comme ils ne leur ont point assigné un Dieu qui en eût la direction, ainsi qu'à la poësie & à l'éloquence.* On pourroit s'être souvenu de ce passage de Philostrate, & avoir parlé neanmoins comme a fait Mr. de la Fontaine, car il n'y a point eu une tradition bien établie dans la bonne antiquité touchant l'origine celeste de l'apologue. Je n'ai garde de citer Strabon, car encore que son apologie des fables comprenne les fictions d'Esope, il est certain qu'elle est destinée principalement à justifier celles d'Homere. C'est une étrange sorte d'apologie, puis que Strabon reconoît ingenûment qu'il a été necessaire que les Legislateurs & les Republiques adoptassent les contes des poëtes, afin d'imprimer dans l'esprit des peuples les sentimens de religion: car ne vous imaginez pas, dit-il, que les femmes, que le menu peuple puissent être conduits à la foi, & à la pieté par des discours philosophiques; on a besoin pour cela de superstition, & sans les fables vous ne sauriez former la superstition. Il a donc fallu forger des fables, afin de s'en servir comme de spectres & de fantômes pour faire peur aux ignorans. La philosophie n'est que pour peu de gens; les fables sont un bien public: elles rempliſſent les theatres. (c) *Οὐ γὰρ ὄχλου τε γυναικῶν, καὶ παιδὸς ἁπλοῦς ἐπαγωγὴν λόγῳ δυνατὸν φιλοσοφίαν, καὶ προκαλέσασθαι πρὸς εὐσέβειαν, καὶ ὁσιότητα καὶ πίστιν, ἀλλὰ δεῖ καὶ δι' ὑπερδεισιδαιμονίας· τοῦτο δ' ἐκ μόνου μυθοποιΐας, καὶ τερατείας. Κέρατος γὰρ, καὶ αἰγίδος, καὶ τρίαινα, καὶ λαμπάδες, καὶ δράκοντες, καὶ δυσζήλωτα τῶν θεῶν ἔπλα μῦθοι, καὶ παῖδα διαλογίαι ἀρχαῖαι· ταῦτα δ' ἀπεδείξαντο οἱ τὰς πολιτείας καταστησάμενοι μορμολύκειά τινα πρὸς τοὺς ἀπειθοῦντας . . . . . Λύπη μὲν οὖν πρὸς ὀλίγους, ἡ δὲ ἁπάντων δημωφελεστέρα, καὶ θέατρα πλήρη δυναμένη. Fieri enim non potest, ut mulierum ac promiscua turba multitudo Philosophica oratione excitetur ducaturque ad religionem, pietatem, ac fidem: sed superstitione praterea ad hoc opus est, quæ incusi sine fabularum portentis nequit. Etenim fulmen, ægis, tridens, faces, angues, hastaque deorum thyrsis prafixa, atque universa prisca theologia, fabula sunt, recepta à civitatum autoribus, quibus veluti larvis insipientium animos terrerent . . . . Verùm hac ipsa* (Philosophia) *ad paucos pertinet: poëtica in publicum utilior est, quæ etiam theatra implere valet.*

(a) *Il n'avoit pas pris la peine d'en faire un bouquet; Seroit-il juste, dit-il à Mercure, que je negligeasse mon troupeau pendant que je m'appliquerois à des bouquets?* Philostrate ibid.

(b) *La Fontaine, preface des fables choisies.*

(c) *Strabo lib. 1. pag. 13.*

(d) *Diog. Laert. l. 1. n. 72. in Cleobul.*

(e) *Φασὶ δ' αὐτὸν καὶ Αἰσώπου συνήθη γενέσθαι, ὁ Ζεὺς τί ποιῶν, τὸν δὲ φάναι, τὰ μὲν ὑψηλὰ ταπεινῶν, τὰ δὲ ταπεινὰ ὑψῶν.* Ferunt eum & Æsopum interrogasse quidnam faceret Jupiter, illumque respondisse, excelsa humiliat, & humilia extollit. *Id. ib. n. 69. Voiez l'Index Achilleus de Mr. Dodwell tom. 2. 377.*

un veritable jeu de bascule; tour à tour on y monte & on y descend. On doit admirer dans ce jeu-là les profondeurs d'une sage providence, & l'activité de nos passions. Un homme est-il devenu riche, ses enfans élevez dans l'opulence se rempliſſent de vanité, sont prodigues & se ruinent. Les enfans de ceux-ci n'aiant pour toute ressource que leur industrie, travaillent nuit & jour pour s'enrichir, & s'élevent. Un Roiaume aquiert une très-grande puissance, il s'enorgueillit, il traite fierement ses voisins; chacun craint d'être conquis; & pour se tirer du danger on forme des ligues si formidables, qu'elles abaissent le Prince qui s'étoit tant élevé. Cette regle a ses exceptions, car il y a des familles & des Etats qui conservent très-long tems leur élevation. La Republique Romaine qui abolit tant de Souverains, s'augmenta de plus en plus pendant quelques siecles. Les Païens étoient si persuadez que le ciel prenoit à tâche d'humilier les choses hautes, qu'ils s'imaginerent des Dieux à qui la prosperité des hommes causoit une violente jalousie. Les philosophes mêmes qui nioient la providence (f), reconoissoient un je ne sai quoi qui affectoit de renverser les grandeurs. Si l'homme n'étoit pas un animal indisciplinable, ne se seroit-il pas corrigé de son orgueil, après tant de preuves de la maxime d'Esope reiterées en chaque païs, & en chaque siecle? D'ici à deux mille ans, si le monde dure autant, les reiterations continuelles de la bascule n'auront rien gagné sur le cœur humain. Pourquoi donc les reiterer sans fin & sans cesse? Il faut mettre le doigt sur la bouche, & adorer humblement la sagesse du Conducteur de cet Univers, & reconoître en même tems la corruption infinie de nôtre nature, & sa servitude sous le joug des impressions machinales, maladie inveterée qui ne cede qu'aux operations miraculeuses de la Grace. Si l'on conoissoit toute l'étenduë de cette servitude, & le detail des loix de l'union de l'ame avec le corps, on feroit un livre sur les causes de la reciprocation contenuë dans la reponse d'Esope, un livre, dis-je, qu'on pourroit intituler, *De centro oscillationis moralis*, où l'on raisonneroit sur des principes à peu près aussi necessaires que ceux de Mr. Hugens, & des autres philosophes qui ont traité *de centro oscillationis*, ou des vibrations des pendules.

Le monde est un jeu de bascule.

(f) *Usque adeo res humanas vis abdita quædam Obterit, & pulcros fasces, sævasque secures Proculcare ac ludibrio sibi habere videtur. Lucretius lib. 5. v. 1233.*

(K) *Les paroles sont d'un autre.*] Je veux dire de Planude. C'est le sentiment d'un très-bon Critique. *Verisimile ac prope certum videtur*, dit-il (g), *Planudem partim auribus accepisse à majoribus natu commenta Æsopica, partim legendo diversis ex auctoribus mutuatum: quadam etiam invenisse per se & concinnasse ad arbitrium suum: etiam ἐπιμύθιον & appendiculam illam explicatricem fabula subjecisse plerumque ex suo sensu: omnia porro verbis complexum fuisse propriis & suis.* Il confirme sa conjecture par la conformité de style que l'on observe entre la vie d'Esope, & les fables d'Esope. Or personne n'ignore que Planude est l'Auteur de cette vie. Il est remarquable (h) qu'Henri Etienne dans son Threſor de la langue Greque n'a jamais cité les fables d'Esope, ce qui montre qu'il les a prises pour l'Ouvrage d'un Grec moderne. On ne sera pas fâché de trouver ici quelques autres preuves du sentiment de François Vavasseur. Ce savant Jesuite observe (i) qu'il est fait mention du Pirée dans l'une des fables d'Esope: or le Pirée ne fut bâti qu'environ la 76. Olympiade; avant cela le Phalere étoit le port des Atheniens: ce seroit donc le Phalere & non le Pirée qu'Esope auroit allegué, Esope, dis-je, qui mourut (k) long tems avant que Themistocle fît construire le Pirée. On trouve dans l'explication de l'une des fables d'Esope ces paroles de Saint Jaques, (l) *Dieu resiste aux orgueilleux, mais il fait grace aux humbles. Ὁ μὺθος δηλοῖ, ὅτι τύπτει ὑπερφάνοις ἀντιτάσσεται, ταπεινοῖς δὲ δίδωσι χάριν, Fabula declarat quod Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.* Concluez de là que c'est Planude qui a composé cette fable, ou qui du moins y a joint cette explication. Si ce n'est point Planude, c'est quelque autre Chretien, ou du moins (m) un Juif. Et ne me dites point qu'il y a certaines notions communes qui peuvent aussitôt sortir de la plume d'un Phrygien, que de celle de Salomon, ou de Planude; car outre qu'il est fort rare que le hazard fourniſſe precisément les mêmes paroles, & le même arrangement de lettres à deux personnes pour exprimer la même pensée, il est sûr qu'Esope n'auroit pas mis τύπτει dans la maxime dont il s'agit. Ce mot ne se prend par excellence pour Dieu

(g) *Franciscus Vavassor de ludicra dictione pag. 21.*

(h) *Le P. Vavasseur* ibid. *fait cette remarque.*

(i) *Ibid. pag. 19.*

(k) *Dans la 54. Olympiade selon le P. Vavasseur.* Ib. *Voiez ci-dessus la remarque C.*

(l) *Epistol. c. 4. v. 6.*

(m) *La même sentence se trouve au 3. chapitre des proverbes de Salomon.*

Digitized by Google

toutes les fables des poëtes avoient reſſemblé à celles-là, il n'eût pas été neceſſaire que Strabon en eût entrepris (L) l'apologie. Il eſt mal aiſé de comprendre pourquoi Seneque poſe en fait, que les Romains (M) n'avoient point encore eſſaié leur plume ſur cette ſorte de compoſitions. Les Atheniens * éleverent une ſtatuë à Eſope. Quelques-uns croient que c'eſt lui qui ſous le nom de Locman eſt devenu ſi celebre parmi les Orientaux. Il a été mis au nombre (N) des perſonnes reſſuſcitées.

* *Phædrus fabul. 10. l. 4.*

Depuis la premiere édition de cet Ouvrage j'ai lu la vie d'Eſope compoſée par Meziriac. On en verra ci-deſſous (O) quelques extraits.

ESOPE,

Dieu que dans la verſion des LXX. & dans les Auteurs qui les imitent (a).

Le P. Vavaſſeur n'eſt pas le premier qui a pris Planude pour l'Auteur des fables d'Eſope que nous avons aujourd'hui. Nevelet qui publia en 1610. un recueil des Fabuliſtes, ſe declara pour ce ſentiment. (b) *Ex MSS. illis quos habui ne unicus quidem vulgatas jam habuit Æſopi fabulas quas à Planude, ut Æſopi vita eſt, ſcriptas exiſtimo.* Les manuſcrits dont il parle étoient dans la Bibliotheque d'Heidelberg, & lui avoient fourni environ 136. fables, qu'il ajoûta à celles d'Eſope qui étoient dejà imprimées. S'il joignit ces 136. fables à celles d'Eſope, ce n'eſt pas qu'il l'en crût l'Auteur, car il avoüe qu'il ne ſait à qui les attribuer, & qu'elles paroiſſent être de pluſieurs Auteurs: il attribuë à quelques Moines celles où il eſt parlé de la vie monaſtique avec éloge (c). Le Pere Vavaſſeur (d) remarque qu'il y a 150. fables dans la compilation de celles d'Eſope faite par Planude, & qu'il y en manque trois (e) que l'antiquité donnoit à Eſope. La compilation de Nevelet comprend 296. fables d'Eſope.

Notez que l'obſervation touchant le mot κύριος a beſoin d'un correctif. Le Pere Vavaſſeur pretend que c'eſt le propre des ſeptante Interpretes d'employer ce mot pour deſigner Dieu, & qu'ainſi Eſope ne s'en ſeroit point ſervi en ce ſens-là. (f) *Adde quod horum interpretum proprium fuit pro* יהוה κύριον *hic, ut ubique vertunt, uſurpare. quod Æſopum facere non convenit, ſed τὸν θεὸν appellare, ſeu τὸ θεῖον.* Je croi qu'il a raiſon à l'égard d'Eſope; mais je ne ſuis plus dans la penſée où j'étois pendant la 1. édition de cet Ouvrage. Je ſai preſentement qu'un Auteur paien qui a vêcu depuis les Apôtres a donné à Dieu le nom κύριος, & qu'il l'a joint même avec celui d'ἐλεήμων comme on l'a fait dans les Litanies de l'Egliſe. Arrien eſt cet Auteur-là: voici ſes paroles: (g) Νῦν δὲ τελμώσης τὸ ἀρνίδιον κρατοῦμεν καὶ τὸν Διὸν ἐπικαλούμεθα· καὶ διόμεθα αὐτῷ, κύριε ἐλέησον, ἐπίτρεψόν μοι ἐξελθεῖν. *At nunc tremebundi moramur aviculam, & Deum implorantes rogamus ipſum ſupplices: Miſerere mei Domine, da ut poſſim evadere.* Il ne faut pas oublier que dans le même chapitre il obſerve, que ceux qui alloient conſulter un devin lui donnoient le nom κύριος; citons cela. Διὰ τοῦτο καλοκἀγαθοῦμεν τοὺς μάντεις· κληρονομήσω κύριε τὸν πατέρα; ἴδωμεν, ἐπισπουδάσωμεν. καὶ αὐτὸς, ὡς ὁ τύχη δῆλον· ἐὰν μὴ κληρονομήσῃς· ὡς καὶ αὐτῷ τὴν κληρονομίαν εὐλαβούμενον αὐτῷ. C'eſt-à-dire, *C'eſt pourquoi nous flatons les devins: Seigneur heriterai-je de mon pere? voions, conſultons les entrailles des victimes. Oüi Seigneur; quelle eſt la volonté de la fortune? & quand il a repondu, vous heriterez, nous le remercions comme ſi c'étoit de lui que nous reçuſſions la ſucceſſion.* Arrien ſe moque très-juſtement de cette pratique.

(L) *Que Strabon en eût entrepris l'apologie.*] Nous avons vu ci-deſſus (h) quelle eſt cette apologie. L'Auteur y oublia le principal point. C'eſt celui que Platon & Apollonius de Tyane ont touché, quand ils ont dit que ceux qui voient commettre aux Dieux toutes ſortes d'infamies, ſont portez à croire qu'il n'y a point de mal à en faire autant (i). Que pouvoit repondre Strabon à une telle objection? Les conſeils de la rhetorique l'ont dû porter à faire ſemblant de n'avoir point ſçu, que l'on objectât une telle choſe contre les fables des Poëtes.

(M) *Les Romains n'avoient point encore eſſaié leur plume.*] Voici ce que dit Seneque. (k) *Non audeo te uſque eo producere ut fabellas quoque & Æſopeos logos, intentatum Romanis ingeniis opus, ſolita tibi venuſtate connectas.* Lors que Seneque parloit ainſi, n'avoit-on point vu à Rome les fables de Phedre qui ſont un Ouvrage incomparable? Lipſe repond à cette queſtion que Phedre n'étoit point Romain, & que Seneque parle ſeulement des eſprits Romains, *Romanis ingeniis.* J'ai de la peine à croire que Lipſe habile homme autant qu'il l'étoit, ſe ſoit paié d'une ſi mechante raiſon. Eſt-ce que les Comedies de Terence né en Afrique ne paſſoient point pour la production d'un Auteur Romain? Pourquoi les fables de Phedre né dans la Thrace, & affranchi d'un Empereur, n'auroient-elles pas le même ſort? Il eſt ſûr que Seneque oppoſe la langue Latine à la langue Greque; il veut donc dire qu'il n'y avoit encore que des livres Grecs ſur la matiere des apologues. Dirons-nous que Phedre ne publia point lui-même ſes fables, & qu'ainſi elles pouvoient être encore un manuſcrit particulier du tems de Seneque? Cela n'eſt ni vraiſemblable, ni compatible avec tous les preambules de l'Auteur. Il faut donc dire que Seneque avoit oublié qu'il y eût un livre au monde qui s'apellât les fables de Phedre. Des gens auſſi habiles que lui ont été ſujets dans ces derniers ſiecles à de ſemblables menſonges.

(N) *Au nombre des perſonnes reſſuſcitées.*] Ptolomée fils d'Hephæſtion en parloit peut-être amplement: nous n'en ſavons aujourd'hui que ces deux lignes: (l) Ὡς Αἴσωπος ἀνασταθεὶς ὑπὸ Δελφῶν ἀπέθανε· καὶ συνεμάχησε τοῖς Ἕλλησι περὶ Θερμοπύλας, *Comme Eſope tué par les habitans de Delphes reſſuſcita, & combatit avec les Grecs au paſſage des Thermopyles.* Si je ne me trompe c'étoit le titre d'un chapitre dans l'Ouvrage dont Photius nous a conſervé quelques extraits, & il ne reſſembloit pas mal à un chapitre de la Chronique des anciens Preux. Scaliger (m) aiant cité les paroles Greques qu'on vient de lire, s'écrie fort juſtement *nuga Graculorum*; mais je n'entens pas ce qu'il avoit dit avant que de les citer, *Nugatur Graculus Alexander apud Photium 252.* Il me ſemble qu'il en veut à un certain Alexandre qui avoit fait un recueil (n) de choſes extraordinaires. Mais outre que Photius le place ſous le *numero* 189. il ne nous dit point que cet Auteur ait parlé d'Eſope. Si l'on en croit un Auteur du XVI. ſiecle, Platon le Comique avoit parlé de cette reſurrection (o). Diſons plutôt, ſi l'on en croit (p) Suidas.

(O) *La vie d'Eſope compoſée par Meziriac. On en verra ..... quelques extraits.*] C'eſt un petit livre imprimé à Bourg en Breſſe l'an 1632. Il ne contient que 40. pages *in* 16. Il eſt devenu extremement rare. Mr. Simon (q) de Valhebert Bibliothecaire de Mr. l'Abbé Bignon a eu la bonté de m'envoier ſon exemplaire. Voici ce que j'en tire. Il eſt plus probable qu'Eſope étoit né à Cotiœum bourg de la Phrygie, qu'il n'eſt probable qu'il nâquit à Sardis, ou à l'Ile de Samos, ou à Meſambrie dans la Thrace. (r) *Le premier maître qu'il ſervit fut un certain Zemarchus, ou Demarchus ſurnommé Caraſius natif & habitant d'Athenes.* Il y a donc de l'aparence *que ce fut là qu'il apprit la pureté de la langue Grecque comme en ſa ſource, & acquit la connoiſſance de la philoſophie morale qui pour lors eſtoit en eſtime ..... par ſucceſſion de temps* il *fut vendu à Xanthus natif de l'Iſle de Samos, & du deſpuis un Philoſophe Idmon ou Iadmon qui eſtoit auſſi Samien de nation*, & qui (ſ) l'affranchit. *Apres avoir recouvert ſa liberté, il acquit en peu de temps une fort grande reputation parmi les Grecs ..... ſi bien que le bruit de ſa rare ſageſſe eſtant parvenu juſques aux oreilles de Crœſus, il l'envoya querir, & l'ayant pris en affection l'obligea par ſes bien-faits à s'engager à ſon ſervice juſques à la fin de ſes jours.....* Il voiagea *par la Grece ſoit pour ſon plaiſir*, ſoit pour les affaires particulieres de Crœſus, & paſſant *par Athenes* (t) *peu de temps apres que Piſiſtratus eut uſurpé la puiſſance ſouveraine, & abeby l'Eſtat populaire; & voyans que les Atheniens portoient le joug fort impatiemment ..... il leur raconta la fable des Grenouilles qui demanderent un Roy à Jupiter.....* *Il s'aſſembla* (v) *derechef avecque les ſept Sages en la ville de Corinthe* (w) *chez le tyran Periander.....* *Quelques uns* (x) *rapportent que pour monſtrer que la vie de l'homme eſt remplie de beaucoup de miſeres, & qu'un plaiſir eſt accompagné de mille douleurs, Æſope ſouloit dire que Promethée ayant pris de la boüe pour en former & peſtrir l'homme, il la deſtrempa non avecque de l'eau, mais avecque des larmes.* Voici une autorité qui confirme l'opinion de Xenophanes, que le mal ſurpaſſe le bien.

Je laiſſe quelques autres faits recueillis par Meziriac, on les peut trouver dans les remarques de cet article. Il conclut ſon petit livre par ces paroles: „ Certes ſi l'on demeure d'accord que ce (z) ſoit une „ œuvre legitime d'Æſope, il faut advoüer que nous „ n'avons

(a) *Voiez le Pere Vavaſſeur p. 19. & 20. & les Nouvelles de la Republique des lettres, Dec. 1684. art. 1. vers la fin.*

(b) *Iſaacus Nicolaus Neveletus in præfat.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Ubi ſupra pag. 16.*

(e) *Lucien* in Philotimo, *parle de l'une. Aulugelle* l. 2. c. 29. *parle d'une autre. Elien* var. hiſt. l. 10. c. 5. *parle d'une autre. Mais cette derniere ne ſemble point avoir été un apologue.*

(f) *Vavaſſor ubi ſupra pag. 20.*

(g) *Arrianus in Epicteto lib. 2. c. 7. p. m. 85. Mr. du Rondel m'a indiqué ce paſſage.*

(h) *Dans la remarque H.*

(i) *Voiez la remarque H, lettre i, & les penſées ſur les Cometes pag. 559.*

(k) *Seneca de conſolat. ad Polybium cap. 27.*

(l) *Photius in Biblioth. n. 190. pag. 489.*

(m) *Scalig. animadv. in Euſebium n. 1453. pag. 93.*

(n) Θαυμασίων συναγωγή. Admirabilium collectio. *Photius n. 189. pag. 468.*

(o) Porro ex Græcis ſunt qui Æſopum hunc revixiſſe fabulenter, quod Comicus item Plato ſignificavit. *Cal. Rhodiginus l. 15. c. 26. p. m. 824.*

(p) *In ἀναβιῶναι. Voiez là-deſſus une note de François Portus qui contient un paſſage du Scholiaſte d'Ariſtophane.*

(q) *Voiez l'épitre dedicatoire des Origines de la langue Françoiſe de Mr. Menage à l'édition in folio 1694.*

(r) *Meziriac ex Aphthonio.*

(ſ) *Id. ex Schol. Ariſtoph. in aves, Herodoto & Plutarcho.*

(t) *Id. ex Phædro.*

(v) *Meziriac a voit dejà dit qu'Eſope s'étoit trouvé avec eux à la Cour de Crœſus.*

(w) *Id. ex Plutarcho.*

(x) *Id. ex Themiſtio.*

(z) *C'eſt-à-dire les fables qui paroiſſent ſous ſon nom.*

Digitized by Google

ESOPE, Auteur d'un éloge de Mithridate, étoit Lecteur de ce Prince. Il fit auſſi un Ouvrage ſur Helene *, dans lequel il debita une choſe qui a (A) tout l'air d'une fable. L'article où Mr. Moreri (B) a parlé de cet Eſope eſt tout plein de fauſſetez.

ESOPE, Auteur Grec d'une hiſtoire romaneſque d'Alexandre le Grand. On ne ſait en quel tems il a vêcu: ſon Ouvrage a été traduit en Latin par un certain Julius Valerius qui n'eſt guere plus connu qu'Eſope. Le manuſcrit de cette verſion a été entre les mains de François Juret †, & de Gaſpar Barthius ‡. Ce dernier attribuë tout l'Ouvrage à un Moine: je raporterai ce que (Z) lui & Freinshemius en ont dit.

ESOPE (CLODIUS) Comedien celebre floriſſoit au 7. ſiecle de Rome. Lui & Roſcius ont été les meilleurs Acteurs qu'on ait vus parmi les anciens Romains, lui pour le tragique & Roſcius pour le comique. Ciceron ‖ ſe mit ſous leur diſcipline pour ſe perfectionner dans l'action. Eſope faiſoit des depenſes prodigieuſes. On a fort (A) parlé d'un repas où il fit ſervir un plat de terre qui coûtoit dix mille francs. Ce plat ne fut rempli que d'oiſeaux qui avoient apris à chanter ou à parler, & qui coûtoient chacun ſix cens livres. Le fils d'Eſope ne donna pas moins

* *Suidas in Αἴσωπος.*

† *Voiez ſes notes ſur la lettre 54. du 10. livre de Symmaque edit. 1601.*

‡ *Adverſar. l. 2. cap. 10.*

‖ *Plutar. in Cicer. vita pag. 863.*

,, n'avons point d'eſcrit qui ſoit plus ancien que ce-
,, luy-cy excepté les livres de Moyſe, & quelques au-
,, tres du vieil Teſtament. „ Avec le reſpect qui eſt dû à la memoire de ce ſavant perſonnage, je dirai qu'il a fini par une mepriſe bien lourde, car qui ne ſait que les poëſies d'Homere, & celles d'Heſiode ont precedé tout ce qu'Eſope a pu produire? N'avoüe-t-il pas lui-même (a) que l'honneur de l'invention des fables eſt dû au poëte Heſiode? D'où vient donc que peu de pages après il fait Eſope anterieur à Heſiode? Diſtractions d'eſprit.

(a) *Id. ex Quintiliano.*

Notez que Mr. Menage (b) lui impute fauſſement d'avoir refuté la bevûë chronologique de Planude à l'égard de la citation d'Euripide.

(b) *Voiez la remarque B, lettre e, pag. 1173.*

(A) *Qui a tous l'air d'une fable.*] Il diſoit qu'on trouve dans un poiſſon nommé *Pan*, une pierre que les raions du ſoleil peuvent mettre en feu, & qui s'apelle *Aſterites*. On en fait de bons philtres, ajoûtoit-il. C'eſt Suidas qui nous l'aprend. Il y a quelque aparence qu'Eſope parla de ce philtre, parce que pour excuſer Helene, il feignit que Paris ne l'enleva qu'après lui avoir donné de l'amour par des moiens extraordinaires.

(B) *L'article de Mr. Moreri . . . . . eſt tout plein de fauſſetez.*] I. L'on y voit d'abord qu'Eſope hiſtorien Grec *écrivoit l'hiſtoire d'Alexandre le Grand en lettres.* C'eſt ainſi que Mr. Moreri a traduit ce Latin de Voſſius, (c) *Vitam Alexandri Magni literis prodidit.* On s'eſt imaginé ſans doute que cet Eſope étoit à la ſuite d'Alexandre, & qu'il mandoit des nouvelles de l'armée à ſes amis, & que le recueil de ſes lettres fut enſuite une hiſtoire de ce Conquerant. II. Mr. Moreri ajoûte *qu'il eſt different* (il parle de l'hiſtorien épiſtolaire) *de celui dont Diogene Laërce fait mention en la vie de Chilon.* Un homme qui auroit ſçu que Diogene Laërce parle là d'Eſope le Phrygien, n'auroit point parlé comme a fait Mr. Moreri; car outre que cet Eſope doit être caracteriſé par le merveilleux talent qu'il avoit pour l'apologue, il faut ſavoir que Mr. Moreri venoit de donner un long article touchant Eſope le Phrygien. Il a donc cru que les perſonnes nommées Eſope dont il parle dans l'article ſuivant, different d'Eſope le Phrygien; il eſt donc inconteſtable qu'il a ignoré que l'Eſope de la vie de Chilon eſt celui qui s'eſt aquis un ſi grand nom par ſes fables. Nous pouvons donc compter cela pour la ſeconde fauſſeté. La III. conſiſte en ce qu'il a dit qu'Eſope Auteur de l'éloge de Mithridate étoit ami de Pompée. Il cite Suidas & Voſſius, ce n'eſt pas qu'il ait conſulté le premier de ces deux Auteurs, il l'a vu cité par le dernier, & cela lui ſuffiſoit. Voici d'où eſt venuë ſa mepriſe: il avoit lu ces paroles dans Voſſius, (d) *Pompeji familiari* (e) *ac Mithridatici belli ſcriptori ſubdatur Mithridatis anagnoſtes Æſopus, cui Mithridatis encomium nomen peperit.* Il a cru que cela ſignifioit qu'Eſope étoit ami de Pompée. C'eſt ainſi qu'il prenoit la peine d'examiner attentivement ce qu'il copioit.

(c) *Voſſ. de Hiſtor. Grec. pag. 316.*

(d) *Id. ib. pag. 528. 529.*

(e) *Il entend l'hiſtorien Theophanes dont il venoit de parler.*

(Z) *Ce que lui & Freinshemius en ont dit.*] Voici ce qu'on trouve dans la liſte (f) que le ſavant Freinshemius nous a donnée de tous les Auteurs de l'hiſtoire d'Alexandre. JULIUS VALERIUS. *Latinam fecit hiſtoriam fabuloſam de Alexandro, quæ ab aliis Æſopo, ab aliis Calliſtheni adſcripta fuit. Unde fabulas ſuas certatim hauſerunt Antoninus, Vincentius, Urſpergenſis, alii. Pretium videbatur adſcribere hoc loco judicium C. Barthii ex 2, 10. Adverſariorum. Talia multa in non inerudito Monacho ſunt, qui vitam Alexandri Magni prodigioſis mendaciis farctam edidit ante aliquammulta ſecula: quæ fabula tantum olim fidei habuit, ut à prudentibus etiam ſcriptoribus ſit teſtimonio citata, qualis ſane ante plus quam quatuor ſecula fuit in Anglia Silveſter Giraldus, qui non dubitavit ejus cellionis auctoritate uti. An ea egregia hiſtoria edita unquam ſit neſcio, nos in charta ſcriptam habemus, ſed tanti vix æſtimamus, ut in Bibliothecam recipiamus. Eſt idem auctor quem Æſopum vocat, & interpretatum à Julio Valerio Franciſcus Juretus ad Symmachi lib. 1. Epiſt. 54. Editionem quidem priore. Ego vero neque de auctore neque de interprete credo Romani Græcive hominis eſſe, maxima enim in eo Græci ſermonis ignorantia, nec ulla Romani notitia eſt. Hactenus Barthius. Typis excuſa eſt Germanice, anno 1486. Argentorati. Citatur & Salmaſio ad Solinum pag. 1025. vetus ſcriptor qui res Alexandri fabuloſe compoſuit.* Il y a beaucoup d'aparence que ce Roman a été forgé durant les ſiecles de la barbarie; & comme tout étoit bon à des gens auſſi fins Critiques que Vincent de Beauvais, il ne faut pas s'étonner du cas qu'on fit de ce mauvais livre.

(f) *Elle eſt à la tête de ſon commentaire ſur Quinte Curce*

(A) *On a fort parlé d'un repas.*] C'eſt dans Pline que nous trouvons cette hiſtoire; on va voir ſes paroles ſelon l'édition du Pere Hardouïn. (g) *Maximè inſignis eſt in hac memoria Clodii Æſopi tragici hiſtrionis patina H S. centum taxata: in quâ poſuit aves cantu aliquo aut humano ſermone vocales H S. ſex ſingulas coëmptas: nullâ aliâ inductus ſuavitate niſi ut in his imitationem hominis manderet, ne quæſtus quidem ſuos reveritus illos opimos & voce meritos.* Le Pere Hardouïn a corrigé ce paſſage (h); il y a mis cent mille ſeſterces qui valent ſelon lui dix mille livres monnoie de France. Voilà pour le prix du plat: quant à celui des oiſeaux il a mis dans le paſſage ſix mille ſeſterces, c'eſt-à-dire, deux cens écus de France. A l'égard des cent mille ſeſterces il confirme ſa correction par un paſſage de Pline, & par un paſſage de Tertullien; car Pline a parlé ainſi dans le chapitre 12. du livre 35. *Nos cum unam Æſopi tragœdiarum hiſtrionis in natura avium diceremus ſeſtertiis centum ſtetiſſe non dubito indignatos legentes.* Pour ce qui eſt de Tertullien (i) il a dit que le plat d'Eſope avoit coûté *centum millium.* Il me ſemble que Pline veut trop faire l'homme d'eſprit, & que ſa penſée en devient fauſſe. Eſope, dit-il, ne trouva point d'autre ragoût dans cette eſpece d'oiſeaux, ſi ce n'eſt qu'en les mangeant il mangeoit une copie d'homme: il ne reſpecta pas même ce gain immenſe qu'il avoit fait avec ſa voix. Il eſt facile de comprendre l'alluſion de Pline. Il veut reprocher à Eſope de n'avoir pas eu aſſez de reſpect pour ſes ſemblables: Eſope en qualité de Comedien n'étoit qu'un copiſte d'homme; ſa voix n'étoit que l'imitation de celle des autres hommes, & il avoit aquis des ſommes immenſes par le moien d'une telle imitation: il ne devoit donc pas les prodiguer à la deſtruction des oiſeaux qui comme lui copioient l'homme. On m'avoüera que c'eſt trop ſubtiliſer. Mais quand Pline ajoûte, que les excés du pere ſurpaſſent les excés du fils, à cauſe que c'eſt un plus grand deſordre de manger des langues d'homme, que de manger les plus excellentes productions de la nature (k), ne decouvre-t-il pas manifeſtement la fauſſeté de ſa penſée? Ne montre-t-il pas qu'il explique mal l'intention d'Eſope? Le grand ragoût que ce Comedien trouvoit dans cette ſorte d'oiſeaux procedoit de ce qu'ils coûtoient beaucoup. Il n'en faiſoit pas un mets de ſa table parce qu'ils avoient ſçu parler (cette cauſe n'entroit que par accident dans ſon motif) mais parce qu'on n'avoit pu les acheter qu'à un prix extraordinaire. S'il y avoit eu des oiſeaux qui ſans avoir apris à parler euſſent été encore plus rares & plus chers que ceux-là, il en eût garni ſon plat avec plus de joie. Liſez ce qui ſuit. (l) *O miſerabiles quorum palatum niſi ad pretioſos cibos non excitatur. Pretioſos autem non eximius ſapor aut aliqua faucium dulcedo, ſed vanitas & difficultas parandi facit.* Petrone a bien touché cette partie du luxe dans ſon *ales phaſiacis petita Colchis* &c.

(g) *Plin. l. 10. c. 51. p. m. 443.*

(h) *Voiez les corrections du 10. livre n. 62. 63.*

(i) *De pallio pag. m. 32. Voiez là-deſſus les commentaires de Saumaiſe, vous y trouverez les corrections du Pere Hardouïn.*

(k) Non ſit tamen, ut verum fatear, facile inter duos judicium turpitudinis: niſi quod minus eſt ſummas rerum naturæ opes quam hominum linguas coenaſſe. *Plin. ib.*

(l) *Seneca conſol. ad Helviam cap. 9.*

Digitized by Google

moins dans le luxe que ſon pere. Il ne ſe contentoit pas de donner à ſes conviez les oiſeaux qui coûtoient le plus, comme ſont ceux que l'on inſtruit à chanter, il leur donnoit auſſi à avaler des perles diſſoutes. Quelques-uns parlent de cela comme s'il en eût fait (B) metier & coutume; mais d'autres inſinuent qu'il ne fit (C) avaler des perles qu'une ſeule fois. Horace ne parle que (D) d'une perle de grand prix, que le fils d'Eſope avala diſſoute dans du vinaigre. Eſope malgré ſes grandes depenſes mourut riche de près de deux millions ‡. On dit qu'il ſe paſſionnoit de telle ſorte ſur le theatre, & qu'il ſe rempliſſoit ſi étrangement de ſon ſujet, qu'il en devenoit extatique. Il tua un jour un (E) homme pendant ces tranſports. Mr. (F) Moreri a fait ici quantité de lourdes fautes.

ESPA-

‡ Æſopum ex parte ducenties ſeſtertium reliquiſſe filio conſtat. *Macrob. Saturn. l. 2. cap. 10.* Ducenties ſeſtertium ſelon Gaſſendi *in abace ſeſtertiorum* ſont 1861111. livres & quelques ſous.

(a) *C'eſt-à-dire à Cæius Sergius Orata dont il venoit de repreſenter la gourmandiſe extraordinaire.*

(b) *Val. Maxim. lib. 9. c. 1. n. 2.*

(c) *Lib. 10. c. 51. pag. 443.*

(d) *Tertullianus de pallio, p. m. 56.*

(e) Non ferent tamen hanc palmam, (*Antonius & Cleopatra*) ſpoliabunturque etiam luxuriæ gloria. Prior id fecerat Romæ in unionibus magnæ taxationis Clodius Tragœdi Æſopi filius, relictus ab eo in amplis opibus hæres, ne Triumviratu ſuo nimis ſuperbiat Antonius, pene hiſtrioni comparatus, & quidem nulla ſponſione ad hoc producto, quo magis regium fiat: ſed ut experiretur in gloria palati, quid ſaperent margaritæ: atque ut mire placuere, ne ſolus hoc ſciret, ſingulos uniones convivis quoque abſorbendos dedit. *Plin. l. 9. c. 35.*

(B) *Comme s'il en eût fait metier & coutume.*] Valere Maxime en parle ſur ce pied-là. (a) *Huic nimirum magis Æſopus tragœdus*, dit-il (b), *in adoptionem dare filium ſuum, quam bonorum ſuorum heredem relinquere debuit non ſolum perdita, ſed etiam furioſa luxuria juvenem: quem conſtat cantu commendabiles aviculas immanibus emptas pretiis in cœna pro ficedulis ponere, aceto-que liquatos magna ſumma uniones potionibus aſpergere* SOLITUM, *ampliſſimum patrimonium tanquam amaram aliquam ſarcinam quam celerrime abjicere cupientem.* Je ne croi pas me tromper en aſſûrant qu'on a confondu dans ce paſſage deux choſes qui devoient être diſtinguées. Il ne faloit point attribuer au fils d'Eſope la depenſe en perles diſſoutes, & la depenſe en oiſeaux qui ſavoient chanter, celle-ci devoit être miſe ſur le compte du pere, & l'autre ſur le compte du fils. Pline & Tertullien ſeront mes garans: ils diſtinguent le luxe du pere d'avec le luxe du fils: ils attribuent au pere d'avoir depenſé de groſſes ſommes pour la façon d'un certain plat, & pour le remplir d'oiſeaux qui avoient apris à chanter & à parler; ils ne diſent point qu'il fit diſſoudre des perles pour les boire. C'eſt au fils qu'ils attribuent cette prodigalité, & ils ne lui attribuent point l'autre. Voiez Pline à l'endroit (c) que j'ai cité, vous trouverez qu'il ajoûte aux paroles déjà raportées, *Dignus prorſus filio à quo devoratas diximus margaritas.* Nous verrons dans la remarque ſuivante le paſſage auquel il renvoie ſon lecteur. Mais voici ce qu'a dit Tertullien; *Qua* (gula) *Æſopus hiſtrio ex avibus ejuſdem pretioſitatis ut canoris & loquacibus, quibuſque centum millium patinam conſcavit. Filius ejus poſt tale pulpamentum potuit ſumptuoſius eſurire: margaritas namque vel ipſo vomine pretioſas dehauſit, credo, ne mendicius patre cœnaſſet* (d).

(C) *Qu'il ne fit avaler des perles qu'une ſeule fois.*] Peſez bien les paroles que je mets en marge, vous trouverez, je m'aſſûre, qu'elles marquent que le fils d'Eſope ne tomba dans cet excés qu'un jour qu'il regaloit ſes amis. Conſiderez principalement la comparaiſon que Pline a faite entre le fils de ce Comedien & Cleopatre, & vous trouverez qu'il n'a point cru que cette débauche ait été reïterée: car ſi elle l'avoit été, il auroit eu grand tort de ne le point dire; l'inferiorité qu'il vouloit donner à Cleopatre en auroit été beaucoup plus ſenſible (e).

(D) *Horace ne parle que d'une perle de grand prix.*] Repreſentons nous deux hommes dont l'un avale une perle en preſence des amis qu'il traite, & l'autre ne ſe contente pas de cela, il en fait auſſi avaler une à chacun des conviez, nous trouverons une difference très-notable entre ces feſtins: le dernier nous paroîtra infiniment plus ſomptueux que le premier, toutes choſes étant égales d'ailleurs. C'eſt pourquoi ſi le fils d'Eſope a fait ce que Pline lui attribuë, il eſt certain que ſon feſtin a été tout autrement remarquable, que s'il eût été le ſeul qui eût avalé une perle. Je paſſe plus avant, & je dis que la principale ſingularité de ce feſtin, & l'endroit par où il ſe devoit le plus attacher à la memoire des hommes, étoit que chacun des conviez y but la diſſolution d'une perle. D'où vient donc qu'Horace ne dit rien de cette inſigne & de cette principale ſingularité? Il eſt certain que ſi Pline l'avoit oubliée, il auroit montré qu'il ne ſavoit pas choiſir entre deux choſes remarquables celle qui l'étoit le plus, & qu'il auroit negligé ſes avantages; car aiant à faire voir qu'un ſimple bourgeois de Rome, fils d'un Comedien, avoit primé Cleopatre, il eût paſſé ſous ſilence ce qui relevoit principalement l'action du bourgeois au deſſus de celle d'une grande Reine. On peut faire la même objection à Horace; ſon raiſonnement eût été beaucoup plus fort, s'il avoit dit du fils d'Eſope tout ce que Pline en a dit. Pourquoi donc l'a-t-il oublié? Pourquoi choiſir entre deux faits très-notables celui qui l'eſt beaucoup moins? Pourquoi negliger les avantages de ſa preuve, & de ſa moralité? On me repondra peut-être qu'il ne ſavoit ſur la prodigalité de ce fils de Comedien que ce qu'il en dit. Mais c'eſt donner lieu à une autre difficulté. Comment s'eſt-il pu faire que le feſtin de cet homme ne ſoit venu à la conoiſſance d'Horace, que par l'endroit le moins remarquable; que par un fait fort ſingulier, je l'avouë, ſi on le conſidere en lui-même, mais peu ſingulier, ſi on le compare à l'autre? Quoi qu'il en ſoit voions les paroles de ce poëte:

Filius (f) *Æſopi detractam ex aure Metellæ*
(Scilicet ut decies ſolidum exſorbere) *aceto*
Diluit inſignem baccam: qui ſapior, ac ſi
Illud idem in rapidum fluvium, jaceretve cloacam?

Un vieux Scholiaſte d'Horace dit que cette Metella étoit la femme du fils d'Eſope. D'autres (g) diſent qu'elle n'étoit point ſa femme, mais qu'elle l'honoroit de ſes bonnes graces, & qu'elle lui fit preſent de cette perle qui valoit 25. mille écus. Ils ajoûtent qu'elle pourroit bien être la ſœur de Q. Cæcilius Metellus mariée à L. Lucullus. Nous examinerons ceci quelque jour (h).

(E) *Il tua un jour un homme.*] La choſe merite bien d'être raportée. Voions ce qu'en dit Plutarque. Τὸν δ' Αἴσωπον τοῦτον ἱστοροῦσιν ὑποκρινόμενον ἐν θεάτρῳ τὸν περὶ τῆς τιμωρίας τῶν Ἀτρέως βιλευόμενον Ἀτρέα, τὸν ὑπηρέτην τινὸς ἁρπάσαι παραδραμόντος ἓν τῶν ἑαυτοῦ λογίμων διὰ τὸ παθεῖν ἅτε τῷ σκήπτρῳ πατάξαι καὶ ἀνελεῖν. *Hunc Æſopum tradunt dum in theatro agit Atrea de puniendo deliberantem Thyeſte ita fuiſſe motum, ut impoſitum miniſtrum quemdam qui repente præcurrebat ferire ſcepiro, & occidere* (i).

(F) *Mr. Moreri a fait ici quantité de lourdes fautes.*] I. Il eſt faux qu'Eſope le comedien fût poëte tragique. II. Il étoit ſur ſon declin (k) lors qu'en l'an de Rome 698. le theatre de Pompée fut dedié. Un bon Chronologue ne l'auroit donc point placé *vers l'an* 700. de Rome. III. Les Auteurs citez par Mr. Moreri ne diſent point qu'Eſope fût ami de Ciceron. Si l'on vouloit parler de cette amitié, il faloit citer d'autres gens; & faute de les avoir citez on merite à certains egards la qualité de menteur. Il auroit falu citer Ciceron même: j'ai déjà cité (l) l'endroit où il le traitoit de *noſter Æſopus*, & où il nous fait ſavoir une avanture fort ſinguliere, c'eſt qu'Eſope déjà tout uſé voulant paroître aux jeux magnifiques que Pompée donna au peuple en dediant ſon theatre, ennuia tous les ſpectateurs, & manqua tout-à-fait de voix lors qu'il recita l'endroit du ſerment où l'on exprimoit les peines que l'on vouloit bien ſubir, ſi l'on juroit avec fraude. Dans une autre lettre Ciceron recommande à ſon frere Quintus de s'informer d'un eſclave qui s'en étoit fui de chez Eſope. *Æſopi tragœdi noſtri familiaris Licinius ſervus tibi notus aufugit* (m). Macrobe eſt auſſi un homme qu'on peut citer ſur cette matiere (n). IV. Ce que dit Mr. Moreri, qu'Eſope *accompagnoit ſouvent* Ciceron *lors qu'il alloit entendre les harangues d'Hortenſius, comme Valere Maxime le remarque*, eſt une inſigne fauſſeté. Charles Etienne a été ici le mauvais guide de Mr. Moreri; il avance le même fait, & cite Valere Maxime qui dit (o) ſeulement que Roſcius & Eſope alloient écouter Hortenſius. V. Mr. Moreri raporte très-mal ce que Pline a dit touchant le luxe d'Eſope. Il a ignoré qu'au lieu de *ſexcentum ſeſtertium*, il faut (p) lire *centum ſeſtertium*. N'a-t-il pas été étonné de la prodigieuſe ſomme à quoi il faiſoit monter le prix d'un plat? Et ſi les dix mille livres à quoi ce prix monte ſelon le calcul du Pere Hardouïn, en ſuposant qu'il faut lire *centum*, ſont quelque choſe d'incroiable, quel monſtre ne ſera-ce pas que de dire en retenant la leçon *ſexcentum*, que chaque grand ſeſterce *valoit* 25. *ecus?* Ne faut-il pas que Mr. Moreri admette comme une conſequence inévitable, que le plat de terre d'Eſope avoit coûté 45. mille livres? Au reſte ce qu'il apelle le grand ſeſterce eſt la même choſe que mille ſeſterces. Or je trouve que ſelon les Auteurs les plus exacts, la valeur de mille ſeſterces ſurpaſſe de beaucoup 25. écus. Mille ſeſterces ſelon Gaſſendi valent 93. livres, un ſou, un denier &c. Selon le Pere Hardouïn ils valent cent livres. Ainſi Mr. Moreri ſe trouve

(f) *Horat. ſat. 3. l. 2. v. 239.*

(g) *Mr. Dacier ſur ce paſſage d'Horace to. 7. pag. m. 301.*

(h) *Dans l'article* Metella.

(i) *Plutarch. in Cicer. vita pag. 863.*

(k) Honoris cauſſa in ſcenam redierant ii quos ego honoris cauſſa de ſcena deceſſiſſe arbitrabar. Deliciæ vero tuæ noſter Æſopus ejuſmodi fuit ut ei deſinere per omnes homines liceret. Is jurare cum cœpiſſet, vox eum defecit in illo loco, ſi ſciens fallo. *Cicero epiſt. 1. l. 7. ad famil.*

(l) *Voiez la citation precedente.*

(m) *Idem epiſt. 2. lib. 1. ad Quintum fratrem.*

(n) Hiſtriones non inter turpes habitos Cicero teſtimonio eſt quem nullus ignorat Roſcio & Æſopo hiſtrionibus tam familiariter uſum, ut res rationeſque eorum ſua ſollertia tueretur, quod cum aliis multis tum ex epiſtolis quoque ejus declaratur. *Macrob. Saturn. l. 2. c. 10.*

(o) *Val. Maxim. lib. 8. c. 10. n. 2.*

(p) *Voiez la remarque A.*

Digitized by Google

ESPAGNE (JEAN D') nâtif de Dauphiné, & Miniſtre de l'Egliſe Françoiſe de Londres au XVII. ſiecle, a publié divers (*V*) Opuſcules, & un entre autres qui a pour titre *Erreurs populaires és points generaux qui concernent l'intelligence de la religion.* On trouve qu'il a fort bien reüſſi en expliquant la doctrine de la communion Euchariſtique. Il a critiqué aſſez librement un Ouvrage de Calvin, ſans (*VΔ*) reſpecter la faveur publique & tout-à-fait ſinguliere dont cet Ouvrage avoit été honoré.

ESPAGNET (JEAN D') Preſident au Parlement de Bourdeaux, a été l'un des ſavans hommes du XVII. ſiecle. Il goûta la nouvelle Philoſophie; & l'on a vu des marques publiques du (*X*) progrés qu'il y avoit fait. Il publia en 1616. un vieux manuſcrit intitulé (*Y*) *le Rozier des guerres*, & l'accompagna d'un traité de ſa façon ſur l'inſtitution du jeune Prince. C'eſt de lui que parle (*Z*) le Pere Abram dans ſon commentaire ſur les Oraiſons de Ciceron.

ESPINE (JEAN DE L') Miniſtre de l'Egliſe Reformée, cherchez SPINA.

ETAMPES (ANNE DE PISSELEU DUCHESSE D') maîtreſſe de François I. donna de l'amour à ce Prince peu après qu'il fut ſorti de priſon. Elle étoit alors fille d'honneur de

(a) In hac (*patina*) ſcarorum jecinora, phaſianorum & pavonum cerebella, LINGUAS phœnicopterum, murænarum lactes à Parthia uſque fretoque Hiſpanico per navarchos ac triremes petitarum, commiſcuit. *Sueton. in Vitellio c.* 13.

(b) *L'édition de la Haie* 1674. *ne contient que deux tomes in* 12.

(c) *Bibliotheque de Dauphiné pag.* 67.

(d) *Natalis Alexander, hiſtor. Eccleſ. to.* 8. *pag.* 135. *in fol.*

(*) *Voiez la preface du Sr. de la Montagne au devant du livre intitulé* le monde dans la dans la Lune, *imprimé à Rouën* 1656. in 8. *C'eſt la traduction d'un livre Anglois.*

(e) *Sorel, de la perfection de l'homme pag.* 249. *édit. de Paris* 1655.

trouvé par tout du côté du vent. VI. Il n'eſt pas vrai que le plat d'Eſope fût rempli de langues d'oiſeaux; il étoit rempli d'oiſeaux mêmes. On diroit que Mr. Moreri a voulu confondre ceci avec le luxe de Vitellius (*), & qu'il a pris l'un pour l'autre. VII. Pline ne dit point *que ces langues avoient été achetées ſix écus la piece.* Il dit dans les bonnes éditions que chaque oiſeau avoit coûté ſix mille ſeſterces, c'eſt-à-dire ſix cens francs ſelon le calcul du Pere Hardouin; & il dit dans les éditions ordinaires que chaque oiſeau avoit coûté ſix ſeſterces, *nummis ſex.* On ne ſauroit s'imaginer rien de plus plaiſant que la traduction que Mr. Moreri a donnée de ces mots Latins. Il a cru que le *nummus* de Pline étoit un écu de France, & ce n'étoit qu'un ſeſterce, c'eſt-a-dire environ deux ſols de nôtre monnoie; d'où paroît que cette leçon ordinaire impute à Pline deux abſurditez: car en ce cas-là il diroit que les oiſeaux qui avoient le mieux apris à chanter & à parler ne coûtoient qu'environ 12. ſous la piece, & qu'Eſope en achetant de cette ſorte d'oiſeaux avoit fait un acte inſigne de luxe & de prodigalité. VIII. Perſonne n'a dit, non pas même Valere Maxime, que le fils d'Eſope *mettoit de la poudre de perle en tous ſes bruvages.* C'eſt monter mille degrez au deſſus du bon Valere Maxime, qui n'avoit déjà que trop uſé d'hyperbole, quand il avoit parlé de cela comme d'un uſage ordinaire de ce fils prodigue. IX. Ce qu'il y a de merveilleux c'eſt de pretendre, comme fait Mr. Moreri, que les perles qu'on auroit tirées des oreilles d'une maîtreſſe, fourniroient aſſez de poudre pour qu'on en pût mettre dans tous les bruvages qu'on avaleroit. X. Et ce qu'il y a de plus étonnant, c'eſt de voir qu'il s'aputie du temoignage d'Horace, & qu'il cite même les vers où ce poëte dit expreſſément que le fils d'Eſope fit diſſoudre une perle dans du vinaigre, & l'avala. Ce fut donc une affaire d'un moment qui ſelon Horace ne fut point reiterée. XI. Horace n'a point remarqué que Metella fût la maîtreſſe du fils d'Eſope. XII. Enfin il ne faloit pas citer le 30. livre de Pline, mais le 10.

(*V*) *Divers opuſcules.*] On les raſſembla en un corps dans l'édition de Geneve 167. . . qui eſt en (*b*) 3. volumes *in* 12. Cet Auteur eſt aſſez digne d'être lu: ſon livre des erreurs populaires contient de très-bonnes choſes. Il le dedia à Charles I. Roi d'Angleterre; il nous aprend dans l'épitre dedicatoire que le premier de ſes livres fut publié par commandement du Roi Jaques. Cela montre que Mr. Allard (*c*) ne marque pas bien les tems, lors qu'il dit que *Jean Deſpagne* étoit Miniſtre à Londres l'an 1662.

(*VΔ*) *Il a critiqué . . . . un Ouvrage de Calvin ſans reſpecter la faveur publique.*] Cet Ouvrage de Calvin eſt un Catechiſme diviſé en 55 ſections. Il ſert de texte pour l'un des Sermons du Dimanche dans les Egliſes de la confeſſion de Geneve, & c'eſt l'un de leurs livres liturgiques. Il fut reçu avec aplaudiſſement dès qu'il parut, & il a été traduit en pluſieurs langues. (*d*) *Eodem anno*, c'eſt-à-dire en 1540. *ſcripſit* (Calvinus) *Catechiſmum Gallice & Latine . . . . quem tanti fecerunt Calviniſtæ, ut non modo vernaculis plurimis linguis, utpote Germanica, Anglica, Scotica, Belgica, Hiſpanica, ſed etiam Hebraica donatus ſit ab* Emanuële Træmelio, *& Græca ab* Henrico Stephano. Voilà le livre que Jean d'Eſpagne a critiqué.

(*X*) *Des marques publiques du progrés qu'il y avoit fait.*] On lui attribuë (*) un livre qui a pour titre, *La Philoſophie naturelle des anciens retablie en ſa pureté.*

ALLONGEONS un peu cette remarque qui étoit trop courte dans la premiere édition. (*e*) *En l'année* 1623. *il fut imprimé à Paris un livre intitulé* Enchyridion Phyſicæ reſtitutæ, *lequel on a ſceu eſtre un ouvrage de Meſſire Jean d'Eſpagnet Preſident au Parlement de Bourdeaux, pource que quelques perſonnes qui eſtoient de ſa connoiſſance en ont aſſeure, & qu'on a auſſi tiré des conjectures de cela, à cauſe qu'au commencement dud. Livre, il y a cette deviſe,* Spes mea eſt in agno, *& au devant du Traicté de Chymie,* Penes nos unda Tagi, *qui ſont deux Anagrammes de ſon nom. On peut aire que c'eſt le premier Livre qui ayt paru en France où il y ayt une Phyſique complette contraire à celle d'Ariſtote. Cependant l'Autheur pretend que ce n'eſt que l'ancienne Philoſophie qu'il a reſtablie en ſes droits. Il y a mis pourtant beaucoup de choſes de ſon invention. Il refute l'opinion de la Matiere premiere, qu'on a tenu eſtre eſtenduë par tout ſans eſtre aperceuë en aucun lieu, & deſirer inceſſamment l'alliance des Formes ſans en avoir aucune, eſtant la baſe & le ſupoſt des contraires, c'eſt à ſçavoir des Elemens qu'on dit en eſtre produits. Il remonſtre que ce fondement de la Nature eſt imaginaire, qu'il n'y a aucune contrarieté dans les Elemens, & que celle qui s'y remarque ne procede que de l'excez de leurs qualitez, & que lors qu'elles ſont temperées il ne s'y trouve point de contrarieté. Neantmoins il croid qu'il y a une Matiere premiere dont les Elemens reſultent, & deviennent la Matiere ſeconde des Choſes, qui ſont l'Eau & la Terre, car il ne tient point l'Air ny le Feu pour Elemens. Les Elemens ſelon ſon opinion, ne ſe transforment point de l'un en l'autre: Il n'y a que l'Eau qui monte en vapeur, & la vapeur devient Eau par circulation. Pour le vray feu du Monde, il le place dans le* (*f*) *Soleil lequel il n'apelle pas ſeulement l'œil de l'Univers, mais l'œil du Createur de l'Univers, par lequel il regarde d'une maniere ſenſible ſes Creatures ſenſibles, & qui eſt le premier Agent du Monde. Dans tout le reſte de ſon Livre il ſe trouve beaucoup de particularitez tres-curieuſes touchant l'origine des Choſes, leur ſubſiſtance & leurs divers changemens, ce qui ſe raporte fort au deſſein que ce nouveau Philoſophe a eu de parler de Choſes Chymiques. Auſſi a t'il mis en ſuite un Traité qu'il apelle,* Arcanum Hermeticæ Philoſophiæ opus, *dans lequel il parle de la matiere de la pierre Philoſophalle & de ſes Digeſtions, des degrez du Feu, de la figure des vaiſſeaux, & de celle du Fourneau; De la compoſition de l'Elixir & de ſa multiplication. . . . . Ce livre a eſté traduit en François depuis quelques années ſous le nom de* La Philoſophie des Anciens reſtablie en ſa pureté.

(*Y*) *Intitulé* le Rozier des guerres.] On l'avoit trouvé à Nerac dans le cabinet du Roi. Mr. d'Eſpagnet a cru que ſon édition étoit la premiere, & que Louis XI. étoit l'auteur de ce livre; mais il ſe trompa. Ce (*g*) livre avoit été imprimé *in folio* l'an 1523. & cette edition eſt plus ample que celle de l'an 1616. Il manquoit au manuſcrit de Nerac toute la 2. partie, & les 3. derniers chapitres de la premiere. Le prologue (*h*) ſeul eſt capable de nous convaincre que Louis XI. n'eſt pas l'auteur de l'Ouvrage; c'eſt neanmoins lui qui parle pour donner des inſtructions au Dauphin ſon fils. Voiez la Bibliotheque choiſie du Sieur Colomiés (*i*).

(*Z*) C'*eſt de lui que parle le pere Abram.*] Je ne fais cette remarque qu'en faveur de ceux qui ſe trouveroient depaiſez à la lecture de ces paroles: (*k*) *Atque etiam nunc pueras à ſagis rapi ſolere, & damonibus devoveri teſtatur Spagnetus in ſua præfatione ad Petrum Anchoranum.* Cela veut dire que le Preſident d'Eſpagnet dans la preface qu'il a miſe au devant d'un livre de Pierre de Lancre Conſeiller au Parlement de Bourdeaux, temoigne que les Sorcieres volent des enfans, & les conſacrent au Demon.

(c) *Bibliotheque de Dauphiné pag.* 67.

(f) *Notez qu'il croit* que la lumiere du ſoleil & toute autre lumiere eſt ſpirituelle, & que noſtre Feu materiel eſt ſpirituel en quelque ſorte. *Id. ib. p.* 250.

(g) *Voiez Naudé, additions à l'hiſtoire de Louis XI. pag.* 72.

(h) *Naudé ibid.*

(i) *Pag.* 15.

(k) *Abram in Cicer. Orat. to.* 1. *pag.* 294. *col.* 2.

Digitized by Google

de Madame * la Regente, & s'apelloit (A) Mademoiſelle de Heilli. Elle avoit ſuivi cette Princeſſe allant au devant du Roi ſon fils juſques aux (B) frontieres d'Eſpagne. Le Roi ſe divertit avec elle tant qu'il lui plut, & quoi que perſonne n'en doutât, il ne laiſſa pas de lui trouver un (C) mari qu'il fit Duc d'Etampes. Le mariage n'empêcha point qu'elle ne retint ſon premier poſte auprès du Roi: ſa faveur monta au plus (D) haut point, & dura autant que ce Prince. Par la jalouſie furieuſe qu'elle conçut contre la † maîtreſſe du Dauphin, elle ſe porta à (E) une noire

* *Louiſe de Savoie, mere de François I.*

† *C'étoit Diane de Poitiers, veuve du grand Senechal de Normandie.*

(A) *Et s'apelloit Mademoiſelle de Heilli.*] Elle étoit fille de Guillaume de Pisseleu Seigneur de Heilli, & d'Anne Sanguin ſa ſeconde femme (a). Il fut marié trois fois, & eut 30. enfans. Il étoit fils de Jean de Pisseleu Seigneur de Heilli, *qui avoit eu l'honneur d'eſtre des Chevaliers du ſacre de Louis XI.* & qui *avoit eſté aſſez conſiderable pour épouſer Jeanne de Dreux Princeſſe du Sang royal, apres la mort de Marie de Hargicourt, ſa premiere femme, mere de Guillaume pere de la* Ducheſſe d'Etampes (b).

(a) *Le Laboureur, addit. aux Memoir. de Caſtelnau tom. 1. pag.* 863.

(b) *Id. ib.*

(B) *Juſques aux frontieres d'Eſpagne.*] Selon Mr. Varillas (c) la Regente excita ſans y penſer cette nouvelle paſſion du Roi, *en menant au devant de lui juſqu'au mont de Marſan la jeune Anne de Piſſeleu que l'on apelloit la Demoiſelle de Helli, & qui venoit d'entrer en qualité de fille d'honneur dans la maiſon de cette Princeſſe.* Tous les hiſtoriens conviennent que la Regente s'avança juſqu'à Baionne, & Mr. Varillas l'avoit dit dix pages auparavant. Pourquoi donc abrege-t-il ici le voiage? Voudroit-il dire qu'elle laiſſa ſes filles d'honneur au mont de Marſan, & que ſans cette partie de ſon train elle pouſſa juſqu'à Baionne? Mais ne ſeroit-ce pas debiter des paradoxes à plaiſir? L'Auteur des Galanteries des Rois de France n'aiant fait que copier Mr. Varillas à l'égard de François I. ne me demandez pas s'il s'eſt arrêté au mont de Marſan. Je ne ſaurois me perſuader que Brantome ne ſe trompe point, lors qu'il pretend (d) que Madame la Regente *produiſit* la Demoiſelle *Helly au Roi François à ſon retour d'Eſpagne à Bourdeaux.*

(c) *Varill. hiſt. de François I. liv. 6. pag. m.* 101. *ad ann.* 1526.

(d) *Brant. Dames Galantes tom. 2. pag.* 394.

(C) *De lui trouver un mari.*] Elle épouſa Jean de Broſſe fils de René de Broſſe, & de Jeanne fille de Philippe de Commines. Ce René avoit ſuivi le Duc de Bourbon, & fut tué à la journée de Pavie le 24. de Fevrier 1525. *Par arrêt du Parlement de Paris donné le 13. jour d'Août* 1522. *il avoit été condamné à être decapité, & en ſuite pendu avec confiſcation de tous ſes biens.* Il étoit iſſu de Jean de Broſſe, & de Nicole de Chatillon, dite de Bretagne, Comteſſe de Pentheure, très-riche heritiere, lequel Jean de Broſſe étoit *fils unique de Jean de Broſſe Marechal de France qui deſcendoit de mâle en mâle des anciens Vicomtes de Limoges.* Jean de Broſſe fils de René implorant *en vain le benefice du Traité de Madrid*, afin de rentrer en poſſeſſion des biens que la rebellion de ſon pere lui avoit fait perdre, & ne trouvant point d'autre voie pour y entrer que celle du cocuage, ſe reſolut d'épouſer la Demoiſelle de Heilli. Le Roi en faveur de ce mariage lui fit rendre les biens confiſquez, & y ajoûta le Duché d'Etampes (e): il le fit auſſi Chevalier de l'Ordre, & Gouverneur de Bretagne. Le nouveau Duc d'Etampes ne s'en trouva point plus heureux, car „outre que tous „ces biens & ces grandeurs lui venoient d'une ſource „empoiſonnée, dans laquelle il ne s'oſoit mirer, de „peur de voir un monſtre en ſa perſonne, il en jouït „ſi peu heureuſement, que comme il ne ſervoit que „de titre à ſa femme, non ſeulement il ne les poſſe„da que de nom, mais encore il en paya l'uſure de „ſon propre (f).„ Comme il n'eut point d'enfans ſes biens paſſerent à Sebaſtien de Luxembourg, Vicomte de Martigues, fils de Charlote ſa ſœur, & pere d'une fille unique qui fut femme d'Emanuel de Lorraine Duc de Mercœur (g).

(e) *Tiré de Mr. le Laboureur ibid.*

(f) *Le Laboureur ib. pag.* 864.

(g) *Id. ib.*

(D) *Sa faveur monta au plus haut point.*] Elle s'en ſervit pour enrichir ſa famille: à ſa recommandation Antoine Sanguin ſon oncle devint *Abbé de Fleuri, Evêque d'Orleans, Cardinal, & enfin Archevêque de Toulouſe. Elle donna à Charles ſon ſecond frere l'Abbaye de Bourgueil & l'Evêché de Condom*; François ſon troiſiéme frere *fut Abbé de St. Corneille de Compiegne & Evêque d'Amiens*, & le quatriéme *nommé Guillaume fut pourvu de l'Evêché de Pamiers. Deux de ſes Sœurs furent encore Abeſſes, l'une de Maubuiſſon, & l'autre de St. Paul en Beauvoiſis: elle maria les autres dans les Maiſons de Barbançon Cami, & de Chabot Jarnac, & la derniere & la mieux aimée n'eut point d'enfans de François de Bretagne Comte de Vertus & de Goello, Baron d'Avaugour. D'Adrien de Piſſeleu S. de Heilly ſon frere aîné ſont ſortis les autres Seigneurs de Heilly juſques à preſent (h).* Il y a des hiſtoriens qui pretendent que cette Ducheſſe, le Connetable de Montmorenci, & l'Amiral Chabot (i) *eurent la meilleure part dans les affaires*, & que Charles-Quint craignant qu'on ne l'arrêtât à la Cour de François I. ne trouva point de meilleur expedient que de gagner cette femme (k) *qui gouvernoit abſolument le Roi.* Il la gagna, dit-on, par le preſent d'une riche bague, qu'il laiſſa tomber exprès afin que la Ducheſſe la ramaſſât, & qu'il pût lui dire galamment qu'il ne vouloit point reprendre une choſe qui étoit tombée en ſi bonnes mains (l). Mezerai (m) rejette cela comme *un conte fait à plaiſir*, mais il avoüe (n) que le Roi *ne pouvoit rien refuſer* à cette Dame, & qu'elle eut aſſez de credit 1. pour contribuer beaucoup à remettre en grace l'Amiral Chabot, qui avoit été degradé & declaré indigne de ſes charges par un arrêt ſolennel 2. pour perdre le Chancelier Poyet. *Son malheur, à ce qu'on tient*, dit-il (o) en parlant de ce Chancelier, *lui vint de l'antichambre des Dames.* La Ducheſſe avoit fait obtenir des lettres Roiaux à la Renaudie qui plaidoit contre Du Tillet, & qui les *porta au ſeau avec une recommandation de cette Dame. Le Chancelier qui ſupportoit du Tillet refuſa de ſceller, à moins que l'on n'y changeât quelque choſe qui n'étoit pas ſelon ſa penſée. La Dame en étant avertie, s'offenſa de ce mepris au dernier point*, & s'en vangea cruellement, car elle porta le Roi à faire mettre en priſon le Chancelier, qui fut enſuite foudroié par un arrêt du Parlement. Quelques hiſtoriens (p) diſent qu'elle avoit eu beaucoup de part à la diſgrace du Connetable, mais ils diſent auſſi que la Reine de Navarre ſe joignit à la Ducheſſe pour perdre le Chancelier. Les lettres Roiaux (q) de la Renaudie furent montrées au Roi avec les ratures que Poyet y avoit faites, & on n'oublia point de repreſenter au Prince que cela choquoit ſon autorité. Il ſe contenta de *dire à la Renaudie de reporter ſes Lettres au Chancelier, & de lui commander plus preciſément au nom de Sa Majeſté de les expedier ſans modification. La Renaudie retourna vers le Chancelier; & lui fit ſon meſſage d'un ton arrogant en preſence de la Reine de Navarre, qui le ſollicitoit alors pour un de ſes domeſtiques convaincu d'avoir enlevé une très-riche heritiere. Le Chancelier... prit les lettres de la Renaudie, & les montrant à la Reine de Navarre, il ajoûta* Voilà le bien que les Dames font à la Cour. Elles ne ſe contentent pas d'y exercer leur empire, elles entreprennent même de violer les Loix, & de faire des leçons aux Magiſtrats les plus conſommez dans l'exercice de leurs charges. *Encore que le Chancelier n'eut entendu parler que de la Ducheſſe, il arriva malheureuſement pour lui que la Reine de Navarre y prit part, à cauſe que les termes étoient équivoques, & pouvoient s'expliquer auſſi bien de la ſollicitation qu'elle venoit de faire au Chancelier pour le rapt que ſon domeſtique avoit commis, que de la violence qu'on lui faiſoit en le contraignant de ſceller les Lettres de la Renaudie. . . . Elle ne fut pas plûtôt ſortie de la maiſon du Chancelier, qu'elle alla trouver la Ducheſſe, pour lui faire part de l'emportement de ce Magiſtrat; & ne la quitta qu'après avoir concerté avec elle les moyens de le decrediter auprès du Roi.* C'eſt un grand deſordre, il faut l'avoüer, que la deſtinée des gens, leur faveur, leur diſgrace dependent de la fantaiſie d'une coquette, qui ſcandaliſe tout un Roiaume par le commerce criminel qu'elle entretient tambour battant avec le Prince; mais ſi l'on s'amuſoit à s'écrier, *ô tempora! ô mores!* ſi l'on faiſoit l'étonné & le ſurpris, on paſſeroit juſtement pour un étranger dans le monde; car on admireroit comme quelque choſe d'extraordinaire ce qui a été toûjours très-commun, & qui (r) l'eſt encore, & qui ſelon toutes les aparences le ſera juſques à la fin du monde. Ce qui conſole les eſprits chagrins là-deſſus, c'eſt que ces puiſſances coquettes ſont fort expoſées au jeu de (ſ) la baſcule.

(k) *Id. ib. pag.* 389.

(l) *Id. ib. pag.* 390. 391.

(m) *Mezer. hiſtoire de France in fol. to. 2. pag.* 1007.

(n) *Ibid. pag.* 1009. *ad ann.* 1540.

(o) *Ibid. pag.* 1014. *ad ann.* 1542.

(p) *Varillas ubi ſupra pag.* 397.

(q) *Id. ib. pag.* 413.

(E) *Se porta à une noire perfidie.*] La Ducheſſe d'Etampes s'apercevant que la ſanté de François I. diminuoit tous les jours, & aiant tout à craindre après la mort de ce Prince, ſoit parce qu'elle ne pouvoit pas eſperer que ſon mari la voulût reprendre, ſoit parce que la maîtreſſe du Dauphin auroit toute ſorte de pouvoir, cette Ducheſſe, dis-je, dans cette ſituation noüa des intelligences avec Charles-Quint. Elle n'ignoroit point l'antipathie qui étoit entre les 2. freres, le Dauphin & le Duc d'Orleans, cela lui fournit des ouvertures pour ſes negociations: elle porta l'Empereur à favoriſer la faction du Duc d'Orleans, & dès qu'elle eut ſçu

(h) *Id. ib.*

(i) *Varillas, hiſt. de François I. l. 9. pag. m.* 370.

(r) Caſus multis hic cognitus Et è medio fortunæ ductus acervo. *Juven. Sat* 13. *v.* 9.

(ſ) *De quo ſupra pag.* 1175. *remarque L.*

Digitized by Google

noire perfidie que le Cardinal de Lorraine (F) empêcha qu'on ne punît, & qui auroit fait passer la France entre les mains des étrangers, si Charles-Quint avoit sçu se prevaloir de l'occasion. Comme elle en avoit usé très-mal * avec son mari, elle n'eut aucune ressource après la mort de François I. & elle se vit reduite (G) à passer le reste de ses jours dans une maison

* *Voiez les remarques C, I, & K.*

(a) *Varillas, hist. de François I. l. 11. pag. 101. ad ann. 1544.*

(b) *C'étoit le Comte de Bossu, l'homme d'affaires de la Duchesse d'Etampes, & son negociateur avec Charles-Quint. Il étoit de la maison de Longueval.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Id. ib. pag. 103.*

(e) *Ibid. pag. 104.*

(f) *La description que Mr. de Mezerai a faite* to. 2. in fol. *pag. 1031. de la consternation des Parisiens est affreuse. Les fuyars étoient pillez en chemin & les femmes violées.*

(g) *Il étoit en même tems sur les côtes de Picardie où il prenoit des villes.*

(h) *Le traité de Crespi fut conclu le 18. de Septembre 1544.*

(i) *Tome 2. in fol. pag. 1031.*

(k) *Mezerai parle plus affirmativement dans la vie de Henri II.* Nicolas Bossu-Longueval, *dit-il, pag. 1058. du 2. vol.* qui *avoit été de la cabale de la Dame d'Estampes,* accusé NON SANS SUJET d'avoir donné avis aux Imperiaux de prendre Espernai & Chateau-Thierri racheta sa vie par sa belle Maison de Marchez près de Laon qu'il donna à l'Archevêque de Reims par une vente supposée. *Voiez la remarque suivante.*

sçu les dispositions de sa Majesté Imperiale à donner à ce jeune Prince l'investiture du Milanois, ou du Païs-Bas: (a) *Elle forma une liaison si étroite avec l'Empereur, qu'il ne se passa plus rien de secret à la Cour ni dans le Conseil dont il ne fût ponctuellement averti: & de fait la premiere lettre qu'il reçut par la voye du* (b) *Comte lui rendit un office si signalé, qu'elle sauva sa personne & toute son armée.* Il étoit alors en Champagne avec une très-puissante armée, mais il manquoit de vivres, & (c) *ainsi ses soldats étoient sur le point de se debander, lors que le Comte lui écrivit un billet, dont la substance étoit: Que le Dauphin avoit fait un grand amas de toutes les provisions necessaires pour la subsistance de son armée dans Epernay: que cette ville étoit très-foible d'elle-même; mais que les François avoient cru que l'Empereur ne penseroit point à la surprendre, parce que la riviere de Marne se trouvoit entre elle & lui: que l'ordre avoit été donné de rompre le seul pont sur lequel ils pouvoient passer; mais que la Duchesse en avoit si finement éludé l'execution, que le pont étoit encore en état de servir: d'où le Comte concluoit, que Sa Majesté Imperiale n'avoit qu'à se hâter pour avoir de quoi refraichir son armée, & pour jetter celle de France dans la même necessité dont il se delivreroit. L'Empereur profita de l'avis; & parut lors qu'on s'en defioit le moins devant Epernay, dont les habitans intimidés lui ouvrirent les portes. Il étoit encore dans la joye de cette conquête qui retablissoit ses affaires, lors qu'il reçut un second billet du Comte, qui marquoit qu'il y avoit dans Chateau-Thierri un autre magasin de farines & de blés, non moins considerable que celui d'Epernay. Qu'il n'y avoit alors aucunes troupes destinées pour le garder; & que si le Dauphin le perdoit, il lui seroit impossible de suivre de prés l'armée de Sa Majesté Imperiale, ni par consequent d'en empêcher les principaux progrés. L'Empereur attiré par le fruit incomparable qu'il avoit recueilli du premier avis, tourna ses enseignes du côté de Château Thierri, qu'il força avec peu de perte, la bourgeoisie à qui l'on n'avoit point envoyé de troupes, n'ayant pu soutenir l'assaut. L'abondance de toutes choses qui s'y rencontra au delà même de l'esperance des Imperiaux* &c. La Cour de France reduite aux plus étranges embarras, fit „ (d) tout ce „ qui se pouvoit faire dans une telle conjoncture: mais „ le secret qui devoit être l'ame de cette grande affaire „ n'étoit point gardé, & la France auroit infailliblement „ changé de maître, si quelque chose de plus fort que „ le raisonnement humain, ne se fût opposé à la revo- „ lution prochaine dont elle étoit menacée. Le Dau- „ phin n'agissoit que de concert avec le Roi son pere; „ & le Roi ne prenoit aucunes mesures, que la Du- „ chesse ne fit aussi-tôt savoir par le Comte de Bossu à „ l'Empereur. „ La consternation fut si grande dans Paris, que les plus riches bourgeois s'enfuirent (e) *avec ce qu'ils avoient de plus precieux, les uns vers Orleans, & les autres du côté de Rouën.* Une femme fut la cause de tout (f) ce desordre, *Dux fœmina facti:* une femme eût alors renversé la Monarchie, si la tête n'eût tourné à Charles-Quint, ou plutôt s'il ne se fût élevé des jalousies secretes entre lui & Henri VIII. (g) Roi d'Angleterre, avec lequel il avoit partagé d'avance tout le Roiaume. François I. en fut quitte à bon marché, & se vit en paix (h) au mois de Septembre de la même année.

Comme Mr. Varillas s'est toûjours plu a conter des choses qui tinssent du merveilleux, je ne me fierois pas trop au recit qu'il vient de faire, si je n'en voiois la substance dans Mr. de Mezerai. L'armée *des François*, dit-il (i), *avoit abondance des commoditez, & celle des Imperiaux en étoit si depourvuë, que dans peu de jours elle alloit perir, si la trahison d'une femme ne lui eût rendu l'embonpoint & la vigueur. Il y avoit lors deux brigues à la Cour, celle de la Dame d'Estampes Maitresse du Roi, & celle de Diane de Poitiers Maitresse du Dauphin. La premiere de ces Dames piquée d'une furieuse jalousie contre la seconde. . . . s'étoit attachée aux interêts du Duc d'Orleans, pour avoir un apui en ce Prince si le Roi lui venoit à manquer. . . . & avertissoit l'Empereur de tout ce qui se traitoit au Conseil, se fiant aux belles promesses qu'il lui faisoit, qu'au cas que la paix se pût conclure, il rendroit le Duc* d'Orleans *l'un des plus puissans Princes de l'Europe. Et l'on* (k) *dit que comme il étoit en si pressante necessité qu'il ne pouvoit racheter sa vie & son armée qu'en la remettant à la discretion de ses ennemis, elle lui donna avis qu'il y avoit grande quantité de vivres à Espernai, l'une des estapes de nôtre Camp, & que même le Dauphin ayant donné charge à un Capitaine d'Infanterie de rompre le pont, & de jetter dans la riviere toutes les provisions qui ne se pourroient pas sauver dans trois jours, elle retarda l'execution de ce commandement par les inventions de Longueval qui étoit son Confident & son ami bien familier. Ainsi les ennemis ayant trouvé abondance de vivres & de butin dans cette ville, & encore plus grande quantité dans Chateau-Tierry, qu'ils surprirent par les avis de la même Dame, se rafraichirent tout à leur aise* &c.

(F) *Que le Cardinal de Lorraine empêcha qu'on ne punit.*] Je me servirai des paroles de Mr. Varillas pour expliquer tout ce mystere d'iniquité: voici ce qu'il dit en raportant l'état où étoient les choses la 1. année du regne de Henri II. „ (l) Le Comte de Bossu étoit la „ principale cause des progrés que l'Empereur avoit „ faits en Champagne avant le Traité de Crespi, & „ l'on s'imaginoit que la seule protection de la Du- „ chesse d'Estampes avoit été capable de l'exemter du „ supplice. Aprés que la faveur de cette Dame eut „ expiré par la mort du Roi, on s'avisa de mettre „ Bossu en Justice; & l'on crut que son procés servi- „ roit à maintenir la reputation de la France, en ap- „ prenant aux étrangers, que si l'Empereur s'étoit „ avancé si prés de la ville capitale, ce n'avoit été qu'à „ la faveur d'une insigne trahison, dont la peine avoit „ bien pu être differée, mais non pas omise. Bossu „ ne s'oublia pas dans une conjoncture si dangereuse; „ & se sentant criminel, il ne chercha de salut que dans „ la protection du Cardinal de Lorraine. „ Il lui fit dire (m) qu'il lui donneroit *son Chateau de Marchez, pourvu que sa personne & les autres biens qu'il possedoit en France fussent en sureté.* La proposition fut acceptée: le Cardinal sollicita la grace de Bossu: „ (n) l'ex- „ pedient qui lui servit le plus fut de montrer au Roi „ que le crime du Comte de Bossu lui étoit commun „ avec la Duchesse d'Estampes; & que par consequent „ on ne le pouvoit rechercher dans les formes, sans „ y comprendre cette Duchesse, ni sans noircir le „ commencement de son Regne par un affront insigne „ fait sans necessité à la memoire de son pere, en „ abandonnant à la vengeance de la justice l'objet qu'il „ avoit si tendrement aimé durant prés de vingt-deux „ ans. Le Roi se rendit à cette raison, quoi qu'elle „ ne fut pas sans replique; & Bossu sortit heureuse- „ ment d'affaire. „

(G) *Elle se vit reduite à passer . . . . . dans une maison de campagne.*] Voici ce que Mezerai en dit, lors qu'il parle des changemens qui se firent à la Cour après la mort de François I. „ (o) Pour la Dame d'Es- „ tampes elle se retira dans une de ses maisons, me- „ prisée de tout le monde, & de son mari même qui „ étoit Jean de Brosse, où elle vécut encore quelques „ années dans l'exercice secret de la Religion Refor- „ mée, corrompant beaucoup d'autres personnes par „ son exemple. „ Mr. Varillas raisonne amplement sur les motifs qui porterent la (†) Senechalle à ne point pousser sa vengeance jusqu'aux dernieres extremitez, & il conclut par ces paroles: „ (p) Quoi qu'il en soit, „ la Senechalle se contenta de temoigner de l'indiffe- „ rence pour tout ce qui regardoit la Duchesse, & la „ laissa jouir en paix de tout ce dont elle avoit profi- „ té sous le regne precedent, quoi qu'il y eût eu dans „ sa conduite assez de choses qui dans la rigueur des „ Loix pouvoient être recherchées. Il étoit aisé de „ voir que la Duchesse d'Estampes avoit été plus heu- „ reuse en ce point, que tout le monde, & qu'elle „ même n'avoit cru, puis qu'il n'y avoit aucun „ Courtisan qui n'eût parié sa perte. Elle se retira „ dans une des maisons de campagne qu'elle avoit „ achetée; & elle y supporta avec d'autant plus de fa- „ cilité l'absence & la haine du Duc d'Estampes son „ mari, qu'elle n'avoit jamais eu beaucoup d'estime „ pour lui. Les Relations particulieres n'en decou- „ vrent pas la cause; mais s'il est permis de la devi- „ ner par le procés verbal de ce Duc contre elle, qui „ se trouve entre les manuscrits de Lomenie, on ju- „ gera qu'il faloit bien qu'il eût peu d'esprit, ou qu'il „ fût beaucoup insensible, (q) puis qu'il contribua à sa „ propre infamie, en decriant sa femme avec autant „ de soin que les personnes de sa qualité, lors qu'elles „ sont

(l) *Varill. hist. de Henri II. liv. 1. pag. 67. ad ann. 1547.*

(m) *Il fit proposer cela par Nicolas de Pelvé fils de sa sœur, & domestique du Cardinal.*

(n) *Varillas, ibid. pag. 68.*

(o) *Mezerai tom. 2. pag. 1058.*

(†) *C'est-à-dire Diane de Poitiers Maitresse de Henri second.*

(p) *Varill. histoire de Henri II. l. 1. p. 34. ad ann. 1547.*

(q) *Ces paroles seront examinées dans la remarque K.*

Digitized by Google

maiſon de campagne. On dit qu'elle y vêcut dans (H) les ſentimens des Reformez. Le Duc

„ ſont prudentes, en prennent pour établir ou pour
„ augmenter leur reputation. „

(H) *Qu'elle y vêcut dans les ſentimens des Reformez.*] Nous avons vu ce que Mezerai a dit ſur ce fait: il ne s'y eſt pas etendu comme Varillas qui en recherche les motifs, & qui en raporte pluſieurs circonſtances. „ Les jugemens de Dieu, dit-il (a), ſont
„ terribles ſur les pechez d'habitude, & principale-
„ ment ſur ceux qui ſont contraires à la pureté. Il
„ y avoit vingt & un ans que la Ducheſſe d'Eſtampes
„ vivoit dans un deſordre public; & le Calviniſme lui
„ parut la plus propre de toutes les Sectes pour etouf-
„ fer les remords de ſa conſcience, parce que d'un
„ côté elle ôtoit la neceſſité de la Confeſſion; & d'un
„ autre côté elle declaroit que tous les hommes étoient
„ également ennemis de Dieu; & qu'ils n'étoient diſ-
„ tinguez les uns des autres que par une juſtice impu-
„ tative. Il n'y avoit rien de plus commode que ces
„ deux maximes pour entretenir la Ducheſſe d'Eſtam-
„ pes dans ſon crime; & elle ſe les perſuada ſi forte-
„ ment, que non ſeulement elle devint Calviniſte;
„ mais de plus elle protegea autant qu'elle put, ſans
„ trop ſe decouvrir, ceux que l'on avoit arrêtez pour
„ la nouvelle Hereſie, & que l'on condamnoit irre-
„ miſſiblement au feu. Elle eut beſoin en cela de tous
„ ſes charmes & de toutes ſes ruſes; car encore que
„ l'amour que François premier avoit eu pour elle la
„ premiere fois qu'il la vit au Mont-de-Marſan, où
„ elle avoit accompagné la Ducheſſe d'Angoulême ſa
„ mere, en qualité de Fille d'Honneur, n'eût point
„ diminué: il y a neanmoins de l'apparence que s'il
„ eût appris qu'elle fût devenue Calviniſte, il l'auroit
„ auſſi peu épargnée, qu'il maltraita ſon Valet de Cham-
„ bre Mitron pour le même ſujet, en le blâmant de
„ ſorte qu'il en perdit l'eſprit, & qu'au ſortir du Lou-
„ vre il ſe precipita dans le premier puits qu'il ren-
„ contra. Mais après la mort de François pre-
„ mier, la Ducheſſe d'Eſtampes ne crut plus être
„ obligée à la profonde diſſimulation qu'elle avoit juſ-
„ ques-là obſervée. Elle vêcut à la Calviniſte dans ſa
„ maiſon de campagne; & toute la precaution qu'elle
„ prit fut de ne point entretenir de Miniſtre. Elle n'al-
„ la plus à la Meſſe que dans les jours ſolennels; &
„ elle ne ſe contenta pas de pervertir ceux de ſes do-
„ meſtiques qui eurent la foibleſſe de changer de Re-
„ ligion pour lui plaire, & de chaſſer les autres; mais
„ de plus elle ne depenſoit du revenu des grands biens
„ qu'elle avoit acquis durant ſa faveur, que ce qui lui
„ étoit abſolument neceſſaire pour la ſubſiſtance de ſa
„ famille; & elle mettoit le reſte dans l'endroit que
„ l'on apelloit alors la boete à Perrete; c'eſt-à-dire en-
„ tre les mains de ceux qui le diſtribuoient aux pau-
„ vres Calviniſtes, ou qui l'employoient à corrom-
„ pre les pauvres gens de metier, ou de la campa-
„ gne, qui ne faiſoient point de ſcrupule de renon-
„ cer à l'ancienne Religion; parce qu'en leur don-
„ nant de l'argent, on les aſſûroit que rien ne leur
„ manqueroit à l'avenir, pourveu qu'ils embraſſaſ-
„ ſent la nouvelle Religion, & qu'ils y perſeveraſ-
„ ſent. „

(a) *Ibid.*

Je fais deux reflexions ſur ce recit. La I. eſt mon étonnement ſur le ſilence de Theodore de Beze. S'il eſt vrai que la Ducheſſe d'Etampes ait été extremement charitable envers ceux de la religion, & qu'elle ait tant contribué à faire croître le nombre des Reformez, il l'a ſçu certainement. D'où vient donc que ſon hiſtoire des Egliſes, où l'on trouve tant de choſes de beaucoup moindre importance, ne contient rien touchant cette Dame? Je veux que par des raiſons de politique il ait affecté de ne la point joindre avec la Reine de Navarre, comme a fait le Sr. (b) Maimbourg, pour perſuader à François I. d'ouïr les Predicateurs du parti: je veux qu'il ait cru que l'on feroit quelque deshonneur à la Reforme, ſi l'on avoüoit que cette Dame actuellement plongée dans un adultere public, favoriſoit la nouvelle Religion, mais je demande pourquoi il auroit eu le même menagement, lors qu'il s'agiſſoit des bons offices qu'elle rendoit à la Cauſe pendant ſa retraite? Etoit-il honteux à l'Egliſe Reformée qu'une telle femme en fit profeſſion, une femme, dis-je, qui avoit criminellement perdu ſa virginité, qui enſuite avoit été infidele à ſon mari, à ſon (c) galant, à ſon Roi, à ſa patrie; qui avoit abuſé de ſa faveur pour commettre mille injuſtices, à qui enfin toute la France pouvoit imputer le malheur de tant de familles ruinées, & de tant de femmes violées, la honte d'un traité de paix deſavantageux, & la perte d'une occaſion très-favorable de ruiner l'armée de Charles-Quint, & de ſe venger glorieuſement de tous les affronts qu'on avoit reçus de ce mortel ennemi du nom François? Mais outre que Theodore de Beze pouvoit ignorer les deteſtables intrigues de cette Ducheſſe avec Charles-Quint, & la noire & deloiale ingratitude dont elle ſe rendit coupable envers un Roi qui l'aimoit ſi tendrement, voulons-nous que ce Miniſtre ſoit plus delicat que l'Ecriture? Les Evangeliſtes ont-ils fait difficulté de publier que la Magdeleine avoit ſuivi JESUS-CHRIST? Les Apôtres n'ont-ils point mis (d) Raab la paillarde dans la nuée des temoins les plus illuſtres que le Vieux Teſtament nous puiſſe fournir pour le ſoutien de nôtre foi? Quel mal pouvoit faire aux Egliſes Reformees l'aveu que leur hiſtorien auroit fait, qu'une maîtreſſe du grand Roi François I. deſabuſée des vanitez de la Cour, auroit reconu les ſuperſtitions Papales, & donné gloire à la verité afin d'expier ſes fautes paſſées? Je conclus que Theodore de Beze & ſes ſemblables n'aiant point parle d'un fait qu'ils ne pouvoient ignorer, & qu'ils n'avoient aucune bonne raiſon de ſuprimer, il faut attendre à le croire qu'on en produiſe de fortes preuves. Je ſai que l'Auteur moderne de l'hiſtoire de l'édit de Nantes aſſûre (e) que cette Ducheſſe *favoriſoit ouvertement les* Lutheriens, & qu'*après la mort du Roi elle vêcut fort retirée dans tous les exercices de la religion Proteſtante, protegeant de tout ſon pouvoir ceux qui en faiſoient profeſſion:* mais comme je me perſuade qu'il n'a dit cela que ſur la parole de Mezerai, je ne change point de ſentiment.

(b) *Hiſt. du Calviniſme l. 1. p. m. 22.*

(c) *Il y a beaucoup d'aparence que le Comte de Boſſu couchoit avec elle. Peſez bien les expreſſions de Mezerai ci-deſſus lettre i, pag. 1181. Voiez auſſi la remarque I, & conſultez Brantôme, vie de Henri II. pag. 6.*

(d) *Voiez l'épitre aux Hebreux ch. 11. v. 31.*

(e) *Tom. 1. livre 1. p. 8. & 9.*

REFLEXIONS ſur le narré de Varillas concernant le Calviniſme de la Ducheſſe d'Etampes.

Ma II. reflexion regarde les controverſes à quoi Mr. Varillas s'eſt ingeré de toucher, d'une maniere tout-à-fait propre à lui attirer mille duretez de la part de quelque Theologien bilieux. Je ne croi point qu'aucune ſecte Chretienne ait des dogmes qui puiſſent accommoder une femme plongée dans l'habitude de l'adultere au vu & au ſçu de tout le monde: mais de toutes les Communions Occidentales il n'y en a point qui aût être moins au goût de la maîtreſſe de François I. que celle qu'on nomme le Calviniſme; car elle livroit la guerre à outrance non ſeulement à l'adultere, & à la galanterie, mais auſſi aux vanitez de la Cour, au jeu, à la danſe, aux diſcours libres, &c. Jugez ſi cet Evangile pouvoit fort tenter nôtre Ducheſſe d'Etampes. Les 2. raiſons de l'hiſtorien ſont très-mauvaiſes, car la confeſſion n'eſt pas l'unique moien de reveiller la conſcience, & n'eſt pas même un moien de la reveiller qui faſſe de grans progrés. La Senechale de Normandie ne valoit pas mieux que la Ducheſſe d'Etampes, quoi que Mr. Varillas nous (f) aprenne qu'elle avoit une averſion prodigieuſe pour les Anticatholiques. Il y a plus; cet Auteur avouë que pendant la vie de François I. cette Ducheſſe n'oſa temoigner ſes ſentimens: il faloit donc qu'elle ſubît les auſteritez de la diſcipline Romaine, les jûnes, la Confeſſion, &c. qu'auroit-elle donc gagné à ſuivre interieurement le ſyſtême de Calvin? Si elle y trouvoit quelque choſe de commode, il ne lui étoit pas permis de s'en prevaloir: ainſi tout le charme étoit levé, & le leurre perdoit ſa force. Ajoûtez à cela qu'elle ne pouvoit adherer interieurement au Calviniſme, ſans croire qu'en aſſiſtant à la Meſſe elle commettoit le plus grand de tous les crimes; & par conſequent rien n'etoit plus propre à lui bourreler la conſcience, que de ſuivre la foi des Reformateurs dans une Cour où il faloit qu'elle profeſſât regulierement le Catholiciſme. Car pour ce qui eſt du dogme de la juſtice imputative, Mr. Varillas en juge comme un aveugle des couleurs, puis que tous les Proteſtans reconnoiſſent que cette juſtice ne ſert de rien ſans la repentance: il n'eſt donc pas vrai qu'elle ſoit la ſeule choſe qui diſtingue les bons d'avec les mechans.

(f) *Varill. ubi ſupra pag. 36.*

DEPUIS la 1. édition de ce Dictionaire j'ai decouvert que Florimond de Remond a dit quelque choſe du pretendu Lutheraniſme de la Ducheſſe d'Etampes. Il (g) la met au nombre des Dames que les Lutheriens *avoient attiré à leur cordele*, & qui leur donnerent accés auprès de la Reine de Navarre ſœur de François I. Il met dans la même categorie *les Dames de Cani, de Peiſſeleu ſœur de* cette *Ducheſſe*, & il aſſûre que *celles-cy engaignerent quelques autres. La conqueſte de ces ſimples ames*, ajoûte-t-il, *& de ce fragile ſexe fut bien aiſée. Car la rigueur des loix & regles de l'Egliſe, & ſur tout cette geine de la confeſſion eſtoit inſuportable à pluſieurs d'entr'elles.* Mais outre qu'il ne cite aucun Auteur, il inſiſte ſi peu ſur ce fait-là, il en donne ſi peu de particularitez, il eſt ſi deſtitué de circonſtances, qu'il ne me fait point changer d'opinion. Je croi que ſes lumieres ſe reduiſoient à un

(g) *Florimond de Remond hiſt. de la naiſſance & progrés de l'hereſie liv. 7. ch. 3. pag. m. 847.*

Digitized by Google

Duc d'Etampes avoit fait faire des informations (I) contre elle, où l'on vit une chose bien merveilleuse, c'est que le Roi Henri II. fabriqua l'interrogatoire en faveur de ce malheureux mari. Mr. Varillas a ignoré (K) & le tems & les motifs de cette avanture. J'examine

un oüi-dire vague, qu'il voulut mettre à profit afin d'avoir lieu de debiter un lieu commun. C'est celui du stratageme de l'ancien serpent qui fit succomber la premiere femme. Cet historien a ramassé là-dessus je ne sai combien de moralitez, & d'autoritez. Ce lieu commun est pitoiable; il a le defaut de pouvoir être retorqué: il n'y a aucune secte qui ne puisse s'en servir. Voiez la critique generale (a) de l'histoire du Calvinisme.

(a) *Au paragraphe* 13. *de la* 30. *lettre* 3. *edit. Voiez aussi la remarque* D *de l'article* Gregoire I.

(I) *Avoit fait faire des informations contre elle.*] Nous trouverons encore en faute Mr. Varillas: *Elle étoit en si mauvaise intelligence*, dit-il (b), *avec le Duc d'Etampes son mari, qu'il avoit fait faire une enquête juridique de sa conduite depuis son mariage: ce qu'on ne pouvoit imputer qu'à la jalousie qui l'obligeoit à prendre des mesures si honteuses, afin de se venger de sa femme lors qu'elle auroit perdu la protection du Roi.* Si Mr. Varillas avoit bien lu les manuscrits dont il se vante qu'on lui a donné communication, il ne raisonneroit pas comme il a fait sur les motifs du Duc d'Etampes. Il sauroit que les enquêtes sur la conduite de la Duchesse furent faites long tems après la mort de François I. & que le mari n'avoit point pour but de faire connoître que son épouse n'avoit pas gardé la foi conjugale. Il auroit falu qu'il eût été le plus niais de tous les hommes, s'il avoit cru que son cocuage avoit besoin d'informations pour devenir un fait certain. Toute la France en étoit persuadée, en auroit juré, & se seroit hautement moquée de quiconque auroit traité la chose de problematique. L'enquête ne fut donc point une affaire de jalousie, & ne tendoit point à un dessein de vengeance après que François I. ne seroit plus. Je l'ai déjà dit, elle fut faite après la mort de ce Monarque, & j'ajoûte qu'elle tendoit à faire voir non pas le tort que le Duc d'Etampes avoit soufert en son honneur par la conduite de sa femme, mais celui qu'il avoit soufert en ses biens, de quoi il vouloit ramasser des preuves pour s'en servir dans un procés. Mr. le Laboureur va nous l'aprendre. Le Duc, dit-il, (c) *non seulement ne possedoit que de mon* les biens que François I. lui fit, *mais encore il en payoit l'usure de son propre. En voici une preuve de la propre bouche, & attestée par serment en justice du Roi Henri II. qu'il supplia de vouloir deposer en sa faveur au procés qu'il avoit contre Odet de Bretagne Comte de Vertus son cousin, comme heritier de François de Bretagne son frere aîné Comte de Vertus; lequel François ayant épousé Charlotte de Pisseleu sœur de la Duchesse d'Estampes, elle obligea le Duc son mari de lui faire telle raison qu'il lui plut sur ses pretensions à cause de Magdelaine de Brosse dite de Bretagne son ayeule. En suite de l'examen à futur que le Roi lui accorda à Paris le* 3. *Juin* 1556. *il lui fit encore la grace de subir l'interrogatoire le* 12. *dudit mois en l'Hôtel vulgairement apellé la Maison Maigret dans la ruë S. Antoyne, qu'il donna depuis au Connestable de Montmorenci: en presence duquel il declara*, que le Duc d'Estampes lui a dit souvent qu'il craignoit bien que le mariage du Comte de Vertus avec la sœur de la Dame d'Estampes se fit à ses depens, ... que le bruit a été tout commun que Longueval manioit (d) toutes les affaires de la Duchesse, & que le Duc s'est souvent plaint qu'il lui faisoit faire plusieurs choses à son desavantage. Que les honneurs qu'a eu ledit Longueval sont assez conus, & venoient de la faveur de ladite Dame. Que ledit Duc s'est souvent plaint que ladite Dame recevoit les gages de son état de Gouverneur de Bretagne, & lui ne jouissoit de rien. Qu'il se douloit le plus des contracts qu'on faisoit pour la Dame d'Avaugour. Que le Duc s'est plusieurs fois plaint à lui, ... qu'il estoit contraint faire plusieurs actes & contracts au desavantage de lui & de sa Maison, selon le vouloir de ladite Duchesse, dudit de Longueval & autres leurs Ministres; sur quoi, &c.

(b) *Varillas hist. de François I. livre* 11. *pag.* 96.

(c) *Le Laboureur. Addit. aux Memoires de Castelnau to.* 1. *pag.* 864.

(d) *Voiez la remarque* K *lettre b.*

(K) *Mr. Varillas a ignoré & le tems & les motifs.*] Cela paroit clairement par nôtre remarque precedente; mais en voici de nouvelles preuves. *Au lieu*, dit-il, (e) en parlant de la Duchesse d'Etampes, *de menager dans sa faveur le Duc . . . son mari, dont l'humeur assez insensible & peu sujette aux plaisirs de l'amour auroit été amusée par de legeres marques de la liberalité du Roi, & par de vains emplois, pourveu qu'il les eût reçus dans le tems qu'il en avoit besoin, elle l'avoit mecontenté jusqu'au point qu'il s'étoit emporté au delà de la bien-seance, par la plus étrange caprice que la jalousie ait jamais inspiré, en publiant lui-même son deshonneur par l'enquête juridique de la conduite de sa femme, dont on a déjà parlé. Ce procedé qui les rendoit irreconciliables, ôtoit à la Duchesse l'esperance de retourner auprés de son mari; & la reduisoit à ce point de misere, que la Seneschale aprés la mort du Roi pourroit se servir du même mari comme d'un instrument pour la tourmenter, jusqu'à ce que sa vangeance fût pleinement assouvie.* Voilà Mr. Varillas très-persuadé que l'enquête juridique du Duc d'Etampes étoit deja faite l'an 1544. du vivant de François I. & neanmoins elle ne fut faite qu'en 1556. Ainsi tous les beaux raisonnemens qu'il y fonde ne sont que de belles chimeres. C'est un écueil dangereux pour tous les historiens qui se plaisent trop à rechercher les motifs de la conduite des Cours, & qui ne se plaisent pas assez à consulter la chronologie. Nous voions de plus celui-ci très-persuadé qu'un caprice étrange de jalousie poussa le Duc à faire informer juridiquement contre sa femme, & neanmoins ces informations ne procederent que de l'envie de gagner un grand procés. Au reste Mr. Varillas n'est pas le seul qui pretende que ce mari eut la foiblesse d'étaler lui-même son deshonneur aux yeux du public. L'Abbé de Saint Real n'en jugeoit pas autrement. Voici ses paroles, (f) „ Ce que vous avez „ dit, repris-je, de Cesar qui ne voulut pas porter „ temoignage contre le Galant de sa femme, me fait „ souvenir d'un autre mari, dont j'entendis parler il „ y a quelque-tems, & qui ne fut pas si delicat. C'est „ celui de la belle Duchesse d'Etampes, premiere Mai„ tresse de François premier. Aprés la mort de ce „ Prince, le bonhomme voulut reprendre un procés „ (g) contre elle qu'il n'avoit pu poursuivre jusqu'a„ lors, à cause de la consideration que le Roi avoit „ conservée toute sa vie pour cette Dame; & ayant „ besoin de prouver en justice cette impossibilité, il „ fit faire une information, où Henri second, & les „ premieres personnes de la Cour temoignerent à sa „ requeste, dans les termes les plus honnêtes qu'ils pu„ rent choisir, le grand pouvoir de sa femme sur le „ feu Roi, & l'etroite amitié qui avoit été entre ce „ Prince & elle. „ Mr. le Laboureur ne s'eloigne pas de cette façon de juger. *Le pauvre Duc*, dit-il (h), *doit avoir bien pati, pour avoir esté obligé de laisser à la posterité ce monument injurieux de sa honte & de son malheur.* Mr. Varillas a donc quelques suffragans, quoi qu'ils ne s'expriment pas aussi fortement qu'il s'exprime, quand il assûre (i) *qu'il falloit bien que le Duc d'Etampes eût peu d'esprit, ou qu'il fût beaucoup insensible, puis qu'il contribua à sa propre infamie en decriant sa femme avec autant de soin, que les personnes de sa qualité lors qu'elles sont prudentes en prenent pour établir ou pour augmenter leur reputation.*

(e) *Varillas histoire de François I. l.* 11. *p.* 98. *ad ann.* 1544.

(f) *Cesarion, Entretien* 1. *pag.* 24. *édit. de la Haie* 1685.

(g) *Mr. le Laboureur me paroit beaucoup plus croiable: il dit* ubi supra *que le Duc plaidoit non contre sa femme, mais contre le Comte de Vertus son cousin.*

(h) *Le Laboureur ubi supra pag.* 865.

(i) *Histoire de Henri II. l.* 1. *p.* m. 34.

JUSTIFICATION du Duc d'Etampes sur l'enquête contre sa femme.

N'en deplaise à ces Messieurs, il me semble qu'ils vont un peu de travers dans la sentence qu'ils prononcent contre ce Duc. Il n'étoit point dans le cas où les maris qui publient leur cocuage se deshonorent. Quand on est cocu par une force majeure, & qu'on se pourvoit envers le public par des demarches éclatantes, qui temoignent que bien loin d'être cocu volontaire, l'on enrage de ne pouvoir pas repousser l'insulte, on conserve hautement tout son honneur & toute sa reputation. Si la qualité de Souverain n'efface pas l'infamie à l'égard d'une maîtresse, elle l'efface pour le moins à l'égard de tout mari qui temoigne hardiment son indignation; & bien loin qu'un mari se deshonore en donnant des preuves publiques du mepris qu'il a conçu pour sa femme, qu'il se deshonoreroit au contraire s'il lui servoit de couverture, & si pour empêcher qu'elle ne passât pour impudique, il se reconnoissoit le pere des enfans qu'elle auroit du Prince. Je sai bien que les Courtisans apellent sottise la mauvaise humeur d'un mari qui n'a point l'adresse de parvenir aux pensions, aux charges, aux gouvernemens de Province, en consentant de bon cœur que son épouse accorde les dernieres faveurs au Souverain; mais je sai aussi que d'autre côté ils meprisent tout cocu volontaire qui a cette adresse, & qu'ils font de cruelles railleries de sa corne d'abondance. Et il est si vrai que même selon le jugement corrompu du siecle, un mari se fait honneur de n'avoir nul menagement pour sa femme devenuë maîtresse du Prince, qu'on croiroit le bien louër dans une épitaphe, dans une oraison funebre, & dans de semblables pieces, en marquant cette conduite, & qu'on n'oseroit y louër d'une conduite toute contraire, ceux qui auroient dissimulé cet affront afin de faire fortune. Le genre humain est bien corrompu, mais non pas jusques au point

Digitized by Google

ne ailleurs * les autres fautes chronologiques que lui & ſon copiſte † ont faites. J'ai de la peine à croire que François I. ait jamais dit (L) ſerieuſement qu'il ne couchoit pas avec cette Dame, & je doute fort qu'elle eût ſouhaité qu'on eût cru cela.

* *Dans l'article de Poitiers (Diane.)*

† *L'Auteur des Galanteries des Rois de France.*

ETIENNE de Byzance, Auteur d'un Dictionaire Geographique dont il ne nous reſte qu'un abregé fort imparfait. Cherchez STEPHANUS.

☞ EUCLIDE, nâtif de Megare, & diſciple (A) de Socrate, ne ſuivit point l'eſprit de ſon maître; car au lieu de s'attacher principalement à la doctrine des mœurs, il ſe mit à rafiner

point que le trafic qu'un mari peut faire de ſon épouſe ſoit cenſé une conduite honorable. C'eſt un moien que l'on n'emploie que trop ſouvent pour parvenir aux richeſſes: il étoit conu à l'ancienne Rome (a), il n'a jamais diſcontinué, & cependant il ne ſe ſepare point tout-à-fait du mepris & de la honte qu'il merite.

(a) Scortator erit, cave te roget: ultro Penelopen facilis potiori trade. *Horat. ſat. 5. lib. 2.*

Outre cela il faut bien conſiderer la difference qui ſe trouve entre nôtre Duc d'Etampes, & Ceſar, ou tout autre particulier qui plaide pour ſe faire declarer cocu. Les galanteries de la femme de Ceſar n'étoient point publiques: les accuſez ne convenoient point du fait: diſons la même choſe ſur les procés d'adultere qui occupent quelquefois les tribunaux. Mais pour la Ducheſſe d'Etampes, elle ne diſconvenoit point qu'elle ne fût la maîtreſſe de François I. Ce Prince le nioit (b) encore moins; deſorte que leur commerce paſſoit par toute l'Europe pour un fait certain & inconteſtable. Ainſi le Duc n'ajoûtoit rien à ſon infamie par ſon enquête: on ne doit donc pas le prendre ni pour un homme de peu d'eſprit, ni pour un homme inſenſible, ſous pretexte de l'information: on ne doit pas le comparer à ces maris qui manifeſtent des avantures domeſtiques, qu'il depend d'eux de tenir toûjours ſous le rideau. Une enquête juridique n'eſt pas un monument auſſi à craindre que l'hiſtoire. Or le Duc d'Etampes devoit être fermement perſuadé que cent bons hiſtoriens éterniſeroient l'adultere de ſon épouſe; puis donc que l'enquête lui pouvoit être d'un grand uſage dans un procés de conſequence, on le doit louër de l'avoir faite, car en ne la faiſant pas il n'empêchoit point que ſa honte (ſi honte il y avoit) ne retint tout ce qu'elle avoit de public.

(b) *Voiez la remarque ſuivante.*

Il me reſte une choſe à dire qui ſuffiroit ſeule à ſa juſtification. C'eſt qu'il ne fit point des enquêtes pour prouver ſon cocuage, mais pour prouver que ſa femme lui avoit fait perdre beaucoup de bien. Pourroit-on blâmer un homme qui dans un procés où il eſt queſtion du recouvrement de ce bien, fait conoître par des procedures juridiques que ſa femme le lui a ôté injuſtement? On ſe perſuade, à moins qu'on n'y prenne garde de près, qu'il n'y a point de femmes plus complaiſantes envers leurs maris, que celles qui leur font porter des cornes. Voiez là-deſſus l'un des contes de Mr. de la Fontaine (c). C'eſt pourquoi les parties du Duc d'Etampes auroient pu pretendre que ſa femme lui avoit fait cent paſſedroits, afin de lui faire porter patiemment le mauvais titre qu'elle lui donnoit. Il fut donc obligé de juſtifier juridiquement qu'elle lui avoit cauſé de très-grandes pertes.

(c) *On peut voir auſſi un livre qui fut imprimé en Hollande l'an 1682. ſous le titre de* les privileges du cocuage. *C'eſt un dialogue entre un cocu & un jaloux.*

QUON ne le blâme donc pas d'avoir joint à la qualité de cocu de chronique celle de cocu de regître, car celle-ci étoit contenuë éminemment dans la premiere, & ne pouvant pas aggraver ſon deshonneur, elle pouvoit lui épargner un grand dommage. Blâmez tant qu'il vous plaira ceux qui n'aiant pas à craindre que leur deshonneur ſoit inſeré dans les Annales de l'Etat, le portent au Greffe du Parlement, & l'y font enregîtrer; mais ne blâmez point ceux qui en uſent ainſi lors que d'ailleurs ils ne ſauroient éviter la plume des plus ſinceres hiſtoriographes. Le Comte de Buſſi Rabutin reçut une lettre en 1668. où il eſt parlé d'un homme qui ſe trouvoit au premier cas. Voici en quels termes cela eſt conçu; (d) *Pour la Lettre de Madame de . . . . . à Monſieur de . . . . Elle n'a point couru. Le mari l'a montrée au Roi, & l'a donnée au Parlement. Ainſi n'étant point cocu de chronique, au moins le ſera-t-il de regiſtre.*

(d) *Lettres de Buſſi Rabutin to. 2. letre 153. pag. 335. edit. de Holl.*

(L) *Que François I. ait jamais dit ſerieuſement qu'il ne couchoit pas.*] L'Auteur que je contredis ici n'eſt pas d'un poids à me donner des ſcrupules ſur la liberté dont je me ſers envers lui. Voions ſes paroles: (e) *Le Roy François donc deliuré de priſon retournant d'Eſpaigne, Madame la Regente ſa mere le vint trouver à Bordeaux accompaignee de pluſieurs Dames & Damoiſelles, entre leſquelles eſtoit Anne de Piſſeleu qui deſpuis fut Comteſſe de Pontieure, & apres Ducheſſe d'Eſtampes à cauſe de ſon mary. Dame qui fut touſjours deſpuis favoriſee du Roy, car il faiſoit pour elle ce qu'il euſt denié à d'autres: & quoy qu'on ſoubſonnaſt moins honneſtement qu'il ne falloit de ceſte privauté, ſi eſt-ce que le Roy s'en purgea, & proteſta qu'il n'aimoit ceſte Dame que pour ſa grace & gaillardiſe. Quoi qu'il en fuſt on tient qu'il s'en ſervoit au lict, veu meſmes qu'il eſtoit aſſez enclin à l'amour des femmes, ce qui eſtoit le ſeul deffaut & vice dont ce Prince eſtoit entaché.* Il eſt contre la vraiſemblance que ce Prince ſe ſoit jamais aviſé de proteſter tout de bon, qu'il ne ſe paſſoit rien de mal-honnête entre lui & la Ducheſſe d'Etampes. Il avoit trop d'eſprit & trop de monde, pour ne ſavoir pas que perſonne n'ajoûteroit foi à de telles proteſtations, après la conoiſſance que l'on avoit de ſon panchant vers le ſexe. Et d'ailleurs ſur le pied où étoient les choſes, il eût craint de ſe rendre mepriſable à toute ſa Cour, s'il eût paſſé pour un jeune Prince qui auroit ſervi long tems une belle fille ſans lui rien demander, ou ſans en obtenir rien. La proteſtation qu'on lui impute ſeroit moins éloignée de la vraiſemblance, s'il eût commencé à s'attacher à la Ducheſſe lors qu'ils étoient l'un & l'autre dans l'âge de maturité; mais il en parut amoureux dès le retour de ſa priſon, il n'avoit que 32. ans; la Demoiſelle de Hellly étoit une jeune fille pleine de charmes. Quelle aparence qu'il ne ſe ſoit pas preſſé d'en venir à la concluſion, & qu'il n'ait point frapé au but dans quelque tems. Que ſi la vertu de la belle avoit été invincible, il auroit ſans doute porté ſes ſoupirs vers un autre objet avant la fin de l'année. Mais je ne voi point d'Auteur qui ſoit aſſez ſimple pour louër nôtre Anne de Piſſeleu par raport à la chaſteté. La credulité de l'Auteur que je refute s'eſt arrêtée à moitié chemin, car s'il a été perſuadé que François I. proteſta de ſon innocence, il n'a point cru qu'il falût ajoûter foi à cette proteſtation. Si elle meritoit d'être crue, & ſi d'ailleurs la Ducheſſe avoit été du parti des Reformez, ceux-ci auroient eu dans leur Communion le plus grand exemple de chaſteté qui ait paru ſur la terre. En ce cas-là cette Ducheſſe auroit ſurpaſſé, par raport à cette vertu, non ſeulement les vierges du martyrologe, mais auſſi les heroïnes de Roman. Qu'on ne s'étonne pas des ſituations de ce parallèle, je ne ſuis pas le premier (f) qui diſe que les exemples de vertu que l'on forgeoit dans nos grans (g) Romans d'autrefois, alloient plus loin que la pratique des plus ſaintes femmes. Car les heroïnes de Roman ſe conſervent pures, & nettes de toute tache dans la vie de la Cour, obſedées d'un amant très-accompli qu'elles aiment, enlevées de tems en tems, & toûjours au milieu des tentations les plus dangereuſes. La chaſteté des cloîtres, celle des vierges martyres n'a pas les mêmes difficultez à vaincre: elle eſt donc moins merveilleuſe que ne le ſeroit celle des Dames de la Clelie. Mais comme celles-ci au bout de 2. ou 3. ans plus ou moins trouvoient la fin de leur peine dans un heureux mariage, leur vertu incorruptible n'égale point celle qu'il faudroit attribuer à la Ducheſſe d'Etampes, ſi jamais le Roi n'avoit joui d'elle.

(e) *Du-Verdier Vau-Privas, Proſopographie, tome 3. pag. 2347.*

(f) *Voiez l'Abbé de Villiers dans ſes reflexions ſur les defauts d'autrui.*

(g) *Caſſandre, Cleopatre, Cyrus, Clelie, &c.*

(A) *Diſciple de Socrate.*] (h) Ciceron, (i) Strabon, & (k) Diogene Laërce temoignent cela; mais aucun d'eux n'a raporté une circonſtance très-curieuſe que nous trouvons dans Aulugelle, c'eſt qu'Euclide n'oſant aller à Athenes à cauſe que les Atheniens avoient établi la peine de mort contre tous les Megariens qui y viendroient, y alloit de nuit deguiſé en femme, & après avoir reçu des inſtructions de Socrate s'en retournoit à Megare le lendemain matin avec le même deguiſement. Notez qu'il avoit été diſciple de ce philoſophe avant que cet arrêt ſevere des Atheniens eût été rendu. (l) *Decreto ſuo Athenienſes caverant, ut, qui Megaris civis eſſet, ſi intuliſſe Athenas pedem prehenſus eſſet, ut ea res ei homini capitalis eſſet . . . . Tum Euclides, qui indidem Megaris erat, quique ante id decretum & eſſe Athenis & audire Socratem conſueverat, poſtquam id decretum ſanxerunt, ſub noctem, quum adveſperaſceret, tunica longa muliebri indutus & pallio verſicolore amictus, & caput rica velatus e domo ſua Megaris Athenas ad Socratem commeabat; ut vel noctis aliquo tempore conſiliorum ſermonumque ejus fieret particeps: rurſuſque ſub lucem milia paſſuum paulo amplius*

(h) *Cicero Acad. quæſt. l. 2. fol. 212. E.*

(i) *Strabo lib. 9. circa init. pag. m. 271.*

(k) *Diog. Laert. lib. 2. in Socrate n. 47.*

(l) *Aul. Gellius lib. 6. cap. 10.*

Digitized by Google

ner les ſubtilitez de la Logique. Il fonda une ſecte qui paſſa pour une branche, ou plutôt pour une continuation * de l'Ecole de Xenophanes, de Parmenide, & de Zenon d'Elée. Ceux qui ſuivirent ſa methode de philoſopher † furent nommez Megariens, *Megarici*, & enſuite diſputeurs, & enfin Dialecticiens. On ne conoît guere le detail de ſes opinions, & il eſt aſſez difficile de comprendre queſque choſe (B) dans ſa doctrine ſur la nature du bien. Il n'emploioit que des concluſions (C) dans ſes diſputes, & par là nous pouvons juger de l'ardeur & de l'impetuoſité qu'il y aportoit. Nous en pouvons juger auſſi par le caractere d'eſprit qu'il inſpira à ſes diſciples. Ce fut une rage ‡ ou une fureur de diſputer. Eubulide qui lui ſucceda fut l'inventeur de divers ſophiſmes (D) extraordinairement captieux & embarraſſans. Alexinus qui ſucceda

* *Cicero Academ. quæſt. lib. 2. fol. m. 212. B.*

† *Diog. Laert. lib. 2. n. 106.*

‡ *Voiez la remarque D.*

plus viginti, eadem veſte illa tectus redibat. Aulugelle raporte là ce qu'il avoit ouï dire à un celebre philoſophe Platonicien nommé Taurus, qui faiſoit en même tems une opoſition entre ce qu'on avoit pratiqué envers Socrate, & ce que faiſoient alors les philoſophes: nous voions aujourd'hui les philoſophes, diſoit-il, aller enſeigner dans les maiſons riches, & attendre juſqu'à midi que les diſciples aient diſſipé les vapeurs du vin. (a) *At nunc*, inquit, *videre eſt philoſophos ultro currere, ut doceant, ad fores juvenum divitum; eoſque ibi ſedere atque opperiri prope ad meridiem, donec diſcipuli nocturnum omne vinum edormiant.* Il y aura bien des gens qui ne liront point ceci ſans ſe ſouvenir de la Comedie du Bourgeois Gentilhomme, où l'une (b) des plus agreables ſcenes eſt compoſée d'un maître de philoſophie, d'un maître de muſique, d'un maître à danſer, d'un maître d'armes &c. Je ne ſai ſi jamais Ariſtophane & Lucien maillerent plus cruellement les philoſophes, que Moliere les joüa en cet endroit. Il les repreſente comme des gens qui vont montrer dans les maiſons à l'exemple d'un maître à danſer, & d'un maître d'armes, & puis il ſupoſe qu'ils ſe querellent avec ces autres maîtres, & qu'ils en ſont bien batus. Notez que la Juriſprudence n'a pas été moins avilie que la philoſophie. La plupart des jeunes gens faiſoient venir un ſifleur des inſtitutes, & ne ſe donnoient point la peine d'aller aux leçons publiques. Mr. le Tellier qui eſt mort Chancelier de France fit faire des reglemens contre cet abus.

(a) *Id. ib.*

(b) *La 3. du 1. acte.*

(B) *Difficile de comprendre quelque choſe dans ſa doctrine ſur la nature du bien.*] Il le faiſoit unique, ſous diferens noms: on l'apelle, ajoûtoit-il, tantôt prudence, tantôt Dieu, tantôt entendement, & ainſi du reſte (c). Il rejetta toutes les choſes contraires au bien, & enſeigna même qu'elles n'avoient aucune exiſtence (d). C'eſt ainſi que ſa doctrine eſt repreſentée dans Diogene Laërce; mais voici de quelle maniere Ciceron la repreſente, *Euclides Socratis diſcipulus Megareus, à quo iidem illi Megarici dicti qui id bonum ſolum eſſe dicebant quod eſſet unum & ſimile, & idem & ſemper* (e). Il faut ou que Ciceron ou que Diogene Laërce aient mal decrit ce dogme d'Euclide; car s'il n'y a qu'un bien, & ſi le bien eſt toûjours ſemblable à ſoi-même, & toûjours unique, comme Ciceron le ſupoſe, comment pouvoit-on dire que la prudence, Dieu, & l'entendement étoient le bien? La prudence, & l'intelligence de l'homme ne diferent-elles pas de Dieu? ſont-elles ſemblables à Dieu? ſont-elles une ſimple, & unique eſſence avec Dieu? Je croi franchement qu'aucun de ces deux Auteurs n'a bien compris la doctrine des Megariens, & que ceux-ci mêmes ou ne la comprenoient pas, ou n'en donnoient pas une bonne explication. On y entrevoit quelques raions de ce que nos theologiens enſeignent de la nature du ſouverain bien. Il ſemble auſſi que nôtre Euclide ait eu quelque petite notion de ce qu'ils enſeignent ſur la nature du mal. Ils diſent que le mal n'eſt rien, & qu'il ne conſiſte que dans une pure privation. A qui eſt-ce que les Megariens eſperoient de faire acroire que les maladies, les chagrins, les vices & toutes les autres choſes contraires au bien, ſont des chimeres qui n'ont aucune exiſtence? Leur ſyſtême à cet égard-là étoit un cahos.

(c) *Diog. Laert. lib. 2. n. 106.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Cicero ubi ſupra.*

(C) *Il n'emploioit que des concluſions dans ſes diſputes.*] Les paroles de Diogene Laërce ſont celles-ci: (f) Ταῖς τε ἀποδείξεσιν ἐπῆλθε, μὴ κατὰ λήμματα, ἀλλὰ κατ' ἐπιφοράς. *Utebatur probationibus non his quæ per aſſumptiones, ſed quæ per concluſiones fiunt.* Cette verſion Latine eſt meilleure que celle d'Aldobrandin que je m'en vais copier, *Argumentorum concluſiones non ſumptionibus, ſed concluſionibus refellendis oppugnabat.* Parlons plus librement: la verſion d'Aldobrandin ne vaut rien; il a beau citer Ciceron (g) qui a remarqué, que le mot ἀπόδειξις ſignifie *argumenti concluſio*, & que (h) le mot λήμμα ſignifie *ſumptio*: il ne perſuadera jamais qu'il y ait du ſens dans ces paroles, *combatre les concluſions des argumens non en refutant les propoſitions, mais en refutant les concluſions.* Gaſſendi, ce me ſemble, a très-bien developé la penſée de Diogene Laërce. *Duo fere ſolum*, dit-il (i), *novimus ex Laërtio, Unum quod ſoleret Euclides cæterorum demonſtrationes non ſumptionibus impugnare, ſed concluſionibus dumtaxat, nimirum quaſi conſequutiones forent ſatis perſpicuæ, illationes congerebat*, Ergo, Ergo, Ergo; *qua arguendi ratio, quaſi reſpirare non ſinens, eſt omnium urgentiſſima, quare & cum hoc modo foret inſtans, premens, ac vehemens, notatus fuit à Timone quaſi quandam* litigii, *ſeu* contentionis rabiem λύσσαν *quam*, *Megaricis inſpiraviſſet. Alterum quod* &c. Il n'y a rien ſans doute qui ſoit plus capable d'embaraſſer & d'étourdir ceux qui ſoutiennent une theſe, que la vehemence avec quoi un diſputant entaſſe des concluſions l'une ſur l'autre, *donc, donc, donc.* C'eſt ce que faiſoit Euclide.

(f) *Diog. Laert. ubi ſupra n. 107.*

(g) *Cicero in quæſt. Academ.*

(h) *Id. de divinat. lib. 2.*

(i) *Gaſſend. de Logica cap. 3. pag. 40. tt. 1. oper.*

(D) *Eubulide . . . . fut l'inventeur de divers ſophiſmes extraordinairement captieux & embarraſſans.*] Voici leurs noms: (k) *le menteur, le trompeur, l'Electre, le voilé, le ſorite, le cornu, le chauve.* Vous trouverez dans Gaſſendi (l) une bonne explication de tous ces ſophiſmes fortifiée d'exemples. Vous la trouverez auſſi dans Mr. Menage (m). Je me contenterai de faire conoître ce que c'étoit que le menteur. On ſupoſoit un homme qui diſoit *je mens*; & puis on argumentoit de telle maniere que de ce qu'il diſoit vrai, on concluoit qu'il mentoit, & de ce qu'il mentoit on concluoit qu'il diſoit vrai. (n) *Si dicis te mentiri, verumque dicis, mentiris: dicis autem te mentiri, verumque dicis, mentiris igitur.* Pour embaraſſer davantage on faiſoit conſiderer, que dans les raiſonnemens ſemblables à celui-là quant à la forme, la concluſion étoit vraie, comment donc oſerez-vous rejetter la concluſion de celui-ci, diſoit-on, pendant que vous admettez celle des autres? Ciceron remarque que Chryſippe qui formoit lui-même ces dificultez, n'en pouvoit donner la ſolution. (o) *Qui poſes hanc non probare, quum probaveris ejuſdem generis ſuperiorem? Hæ Chryſippea ſunt ne ab ipſo quidem diſſoluta.* On bâtiſſoit le même ſophiſme ſur ce qu'Epimenide qui étoit de l'Ile de Crete avoit dit, que tous les Cretois étoient menteurs. Il a donc menti en diſant cela, concluoit-on, donc les Cretois ne ſont pas menteurs, donc ils ſont dignes de creance, donc il faut ajoûter foi à l'affirmation d'Epimenide, donc tous les Cretois ſont menteurs. Ariſtote (p) a reconu que ces ſophiſtiqueries étoient preſque inexplicables. Le Juriſconſulte Africanus aiant poſé un cas où le nœu étoit indiſſoluble, le compare au ſophiſme dont il s'agit ici. (q) *Dixi τῶν ἀνέξων hanc quæſtionem eſſe: qui tractatus apud Dialecticos τῷ ψευδομένῳ dicitur, etenim quidquid conſtituerimus verum eſſe, falſum reperietur.* Il eſt bon de voir comment Seneque ſe moque de ceux qui perdoient du tems à ces vaines ſubtilitez: (r) *Quid me deſines in eo, quem tu ipſe Pſeudomenon appellas, de quo tantum librorum compoſitum eſt? Ecce tota mihi vita mentitur: hanc coargue, hanc ad verum, ſi acutus es, redige.* Quelques-uns ſecherent ſur pied en s'apliquant trop à mediter ces ſortes de choſes, ils y contracterent une maigreur qui leur fit perdre la vie, & cela fut mis ſur leur épitaphe: (ſ) Κινδυνεύει ἔν πόλι διὰ ταύτας τὰς φροντίδας, ὥσπερ ὁ Κῷος Φιλητᾶς ζητῶν τὸν καλούμενον ψευδολόγον τῶν λόγων, ὁμοίως ἐκείνῳ διαλυθῆναι. ἰσχνὸς γὰρ πάνυ τὸ σῶμα διὰ τὰς ζητήσεις γενόμενος, ἀπέθανεν· ὡς τὸ πρὸ τοῦ μνημείου αὐτοῦ ἐπίγραμμα δηλοῖ.

Ξεῖν' Φιλητᾶς εἰμὶ λόγων ὁ ψευδόμενός με
Ὠλεσε, νυκτῶν φροντίδες ἰσχίεσι.

Eſt itaque periculum, ne ob has curas aliquando, ut Philetas Cous, perveſtigans ex rationibus, falſas, & mendaces, exolutus pereas. Nam corpore ob id ſtudium valde attenuato is obiit: quod inſculptum ejus monumento declarat hoc epigramma:

Hoſpes, Philetas ſum, mendax & captioſa ratio
Me perdidit, veſpertinæque ac nocturnæ ſtudiorum curæ.

On pourroit donc dire ſans hyperbole & ſans figure, que les inventions d'Eubulide étoient des ſophiſmes à tuer les gens. Les ſubtilitez de Stilpon ſon condiſciple ne furent pas moins (t) meurtrieres. Ceci raproche du vrai ce que Timon le Phliaſien objectoit à nôtre Euclide: ſon

(k) *Diog. Laert. ib. n. 108.*

(l) *Gaſſend. ubi ſupra.*

(m) *Menag. in Laert. lib. 2. n. 108.*

(n) *Cicero Academ. quæſt. lib. 4. fol. m. 209. C.*

(o) *Id. ib.*

(p) *Ariſtot. Ethic. ad Nicomach. lib. 7. cap. 3.*

(q) *Africanus lib. 88. D. ad L. Falcid. Vide ibi Cujacium item Menag. ubi ſupra.*

(r) *Seneca epiſt. 45. p. m. 241.*

(ſ) *Athen. lib. 9. pag. 401. E. Voiez auſſi Heſychius Illuſtrius in Phileta.*

(t) *Voiez le corps de cet article à la citation * de la page ſuivante.*

Digitized by Google

succeda à Eubulide fut grand amateur de la dispute, & s'y porta avec tant de vehemence † qu'il en aquit un surnom. Diodore autre disciple d'Eubulide s'entêta & s'infatua si fort de cette espece de combats, qu'il mourut de deplaisir * pour n'avoir pu soudre sur le champ les questions de dialectique que Stilpon lui avoit faites. Si cette secte avoit contribué quelque chose à l'éclaircissement de la verité, il faudroit regarder cela comme un prodige, car rien n'est plus propre à brouiller & à obscurcir les matieres, & à jetter des doutes dans l'esprit des auditeurs & des lecteurs, (E) que l'aplication aux subtilitez, & aux quintessences de la controverse, qui degenerent

† Ἀνὴρ φιλονικότατος καὶ δεινὸς ἐλέγχειν καὶ ἐριστικὸς ἐκλήθη. Vir acer & contentiosus viribus ac nervis clarus: unde & Elenxinus cognominatus est. *Id. ib. n.* 109.

* *Id. ib. n.* 111. & 112.

terme de *rage de dispute* en devient moins hyperbolique.

Ἀλλ' (a) οὔ μοι τούτων φλιδόνων μέλει, οὐδὲ γὰρ ἄλλου
Οὐδενός, οὐ Φαίδωνος, ὅτις γέ μιν, οὐ δ' ἐριδαίνειν
Εὐκλείδου, Μεγαρῆσιν ὃς ἔμβαλε λύσσαν ἐρισμοῦ.

Non ego horum nugatorum curam gero, nec alterius
Cujusquam; non Phædonis, quisquis ille sit, nec litigiosi
Euclidis, qui Megarensibus contentionis rabiem invexit.

Notez que les Scholastiques se sont escrimez sur cette matiere; on n'a qu'à voir (b) ce qu'ils disent touchant les propositions qu'ils nomment *seipsas falsificantes*.

Comme j'ai parlé assez amplement du *sorites* dans (c) un autre endroit, il n'est pas necessaire d'y revenir. Je dirai seulement qu'il me semble que le Sophisme qu'on nommoit *le chauve* étoit une espece de *sorites*, & qu'il consistoit à demander le nombre precis de cheveux qu'il faut arracher à un homme pour le rendre chauve. Un ou deux suffisent-ils? Il faloit repondre que non: on continuoit d'interroger, en passant de trois à quatre, & de quatre à cinq &c. & si enfin vous repondiez *ce nombre suffit*, vous vous trouviez obligé de confesser que la diference du chauve, & du non chauve consiste en un seul cheveu. Voiez Gassendi à la page 41. du 1. tome de ses œuvres.

(E) *Rien n'est plus propre à . . . obscurcir les matieres, & à jetter des doutes . . . que l'aplication.*] De tous les exercices philosophiques il n'y en a point à qui la mediocrité soit plus necessaire qu'à celui de la dispute; car dès qu'on y passe certaines bornes, on tombe dans des inutilitez, & même dans des travers qui gâtent l'esprit, & qui l'empêchent de trouver la verité. C'est à cela qu'on peut aplíquer fort justement ces paroles d'Aulugelle: (d) *Hos aliosque tales argutæ delectabilisque desidiæ aculeos quum audiremus, vel lectitaremus; neque in his scrupulis aut emolumentum aliquod solidum ad rationem vitæ pertinens, aut finem ullum quærendi videremus; Ennianum Neoptolemum probabamus, qui profecto ita ait:*

Philosophandum est paucis. nam omnino haud placet.

Une dispute bien reglée, (†) & bien limitée, & où l'on ne se propose que d'éclaircir les matieres, est la chose du monde la plus utile dans la recherche de la verité, & l'on n'a pas tort de dire que la dispute ressemble au choc de deux pierres (e) qui en font sortir le feu qu'elles renferment invisiblement. Mais il est fort dificile de tenir un juste milieu dans cette fonction: c'est par raport à cela principalement que l'on pourroit faire la remarque de Tacite. (f) *Retinuit quod est difficillimum ex sapientia, ou in sapientia, modum.* Pour peu qu'on lâche la bride à la passion de disputer, on se fait un goût de fausse gloire qui engage à trouver toûjours des sujets de contredire, & dès lors on n'écoute plus le bon sens, & l'on s'abandonne à la passion de paſſer pour un grand maître de subtilitez. On peut pardonner à un professeur la peine qu'il prend d'éveiller par cette voie l'esprit d'un jeune Ecolier; mais on ne sauroit excuser Euclide, ni ses successeurs d'avoir fait leur capital de cela toute leur vie, & d'avoir voulu se distinguer par des inventions qui ne tendoient qu'à embaraſſer l'esprit. Elles ne servoient de rien à la correction du vice, elles ne pouvoient guerir d'aucun defaut important, & outre cela elles n'avançoient en aucune maniere la conoissance des veritez speculatives, elles étoient beaucoup plus propres à la retarder. Voilà deux defauts énormes. Seneque a très-bien decrit le premier. (g) *Invenissent forsitan necessaria, nisi & superflua quæsissent. Multum illis temporis verborum cavillatio eripuit, & captiosæ disputationes, quæ acumen irritum exercent. Nectimus nodos, & ambiguam significationem verbis alligamus, deinde dissolvimus. Tantum nobis vacat? jam vivere, jam mori scimus? Tota illo mente pergendum est, ubi provideri debet, ne res nos, non verba decipiant. Quid mihi vocum similitudines distinguis, quibus nemo unquam nisi dum disputat, captus est? res fallunt: illas discerne. Pro bonis mala amplectimur . . . Adulatio quam similis est amicitiæ? . . . Doce quemadmodum hanc similitudinem dignoscere possim. Venit ad me pro amico blandus inimicus: vitia nobis sub virtutum nomine obrepunt: temeritas sub titulo fortitudinis latet: moderatio vocatur ignavia: pro cauto timidus accipitur. In his magno periculo erratur: his certas notas imprime. Ceterum qui interrogatur, an eorum habeat, non est tam stultus, ut frontem suam tendat: nec rursus tam inepius aut habes, ut non habere te nesciat, quod tu illi subtilissima collectione persuaseris. Sic ista sine noxa decipiunt, quomodo præstigiatorum acetabula & calculi, in quibus fallacia ipsa delectat. Effice, ut quomodo fiat intelligam: perdidi usum. Idem de istis captionibus dico: quo enim nomine potius sophismata appellem? nec ignoranti nocent, nec scientem juvant. Si vis utique verborum ambiguitates diducere; hoc nos doce, beatum non eum esse, quem vulgus appellat.* On ne peut rien voir de plus sensé, ni de plus beau que ces paroles de Seneque. Passons au second defaut.

L'esprit de dispute degenere facilement en fausse subtilité. Ceux qui le cultivent tombent dans leurs propres pieges, & après avoir embarrassé leur antagoniste, ils se trouvent eux-mêmes incapables de se soutenir contre les sophismes qu'ils ont inventez, & que l'on peut emploier contre leurs dogmes. Voiez ce que j'ai dit (h) de Chrysippe: c'est un grand exemple de ce que je viens de remarquer. Il faisoit profession d'être dogmatique, & il ne laissoit pas de travailler pour les interêts du scepticisme autant presque que Carneade qui faisoit profession de n'afirmer rien. L'un & l'autre sacrifioient principalement aux subtilitez de leur esprit, ils se mettoient peu en peine de la verité, pourveu qu'ils eussent la joie de faire briller & triompher leurs objections. Celui qui a dit (i) qu'à force de conteſter, on fait perte de la verité, n'étoit pas un mal habile homme. Combien y a-t-il de gens qui jouïssent d'une profonde tranquillité dans une ferme persuasion de la veritable doctrine, qui se rempliroient de doutes s'ils vouloient entendre les raisons de part & d'autre? Et combien y en a-t-il qui au lieu de dissiper leur incertitude s'y plongeroient davantage, s'ils prêtoient l'oreille aux repliques & aux dupliques de deux subtils disputeurs? Ceux-là, je veux dire ceux qui ne doutent point, se plaindroient du mauvais office que la dispute leur auroit rendu, & la maudiroient à-peu-près dans les mêmes termes qu'un Orateur a emploiez pour exprimer le pouvoir de l'éloquence. (k) *Malam, inquit, crucem importuna ista eloquentia, quæ me securum animi, compositumque in alteram partem, jam suspensum, & utroque trahentem male perdidit, quasi in foro disceptaretis apud Judicem, adeo me contorto pugnacique isto genere dicendi examinastis.* Ceux-ci, je veux dire ceux qui ont quelques doutes, se plaindroient d'être beaucoup plus flotans qu'auparavant, & diroient aux deux antagonistes ce que Terence attribuë à l'un de ses personnages, (l) *Fecisti probe: Incertior sum multo quam dudum.* St. Augustin a cru que les disputes subtiles de la Logique étoient tellement à craindre, qu'il faloit demander à Dieu par des processions publiques la grace de n'y être pas exposé (m). C'est un instrument dont on peut tirer de bons usages contre le mensonge, mais il n'en demeure point-là, car après avoir detruit l'erreur, il attaque la verité; il ressemble à ces poudres corrosives qui après avoir mangé les chairs baveuses d'une plaie rongeroient aussi la chair vive, & carieroient les os si on les laissoit faire. N'allons pas si avant, contentons nous de considerer les mauvais effets de la dispute par les raisons que Montagne expose, *Nos disputes*, dit-il (n), *devoient estre deffendues & punies, comme d'autres crimes verbaux. Quel vice n'éveillent-elles & n'emoncellent, toûjours regies & commandées par la colere? nous entrons en inimitié, premierement contre les raisons, & puis contre les hommes. . . Nous n'apprenons à disputer que pour contredire: & chacun contredisant, & estant contredit, il en advient que le fruict du disputer, c'est perdre & aneantir la verité. Ainsi Platon en sa Republique, prohibe ces exercice aux esprits ineptes & mal nais. . . . . Que sera-ce enfin? l'un va en Orient, l'autre en Occident: Ils perdent le prinsipal, & l'écartent dans la presse des incidens. Au bout d'une heure de tempeste, ils ne sçavent ce qu'ils cherchent: l'un est bas, l'autre haut, l'autre costier. Qui se prend à un mot &*

une

(a) *Timon apud Diog. Laertium l. 2. n. 107. p. m. 142.*

(b) *Voiez Arriaga disput. 2. in Summulas sect. 4. subsect. 4. pag. m. 21. 22.*

(c) *Dans les remarques D de l'article de Chrysippe.*

(d) *Aulus Gellius lib. 5. cap. 15. Il dit dans le chapitre suivant,* Ejusdem illius Enniani Neoptolemi . . . consilio utendum est, qui degustandum ex philosophia censet non in eam ingurgitandum.

(e) *Quærit pars semina flammæ Abstrusa in venis silicis. Virgil. Æn. l. 6. v. 6.*

(f) *Tacit. in vita Agricolæ cap. 4.*

(g) *Seneca epist. 45. p. m. 240.*

(h) *Dans les remarques E, F, & de son article.*

(i) Ninium altercando veritas amittitur.

(k) *Famian. Strada prolus. 2. lib. 2. pag. m. 242.*

(l) *Terens. in Phormione, act. 2. sc. 3. pag. m. 231.*

(m) Facere non possum, quin hic referam, quæ de Beato Augustino, viro Διαλεκτικωτάτῳ, quique de Logica plures libros scripsit, tradit Beatus Ambrosius Serm. 92. illius scilicet pertinaciam & disputationis acrimoniam supplicationibus publicis compescendam, & quasi averruncandam existimasse. *Menag. in Diog. Laert. lib. 7. n. 83. pag. 296.*

(n) *Montagne, essais l. 3. chap. 8. p. m. 252. 253. Voiez ce que l'Auteur de l'art de penser* ubi supra *pag. 356. a jugé de ces pensées de Montagne.*

Digitized by Google

generent presque toûjours en chicanes, en opiniâtreté, en mauvaise foi, & en vanité de Sophiste. Nous ne savons rien du systême de physique de ces philosophes, & il n'y a guere d'apparence que leur passion de rafiner les idées dialecticiennes leur ait laissé ou l'envie ou le loisir de travailler à l'explication des effets de la nature. J'ai lu dans Aristote * qu'ils enseignoient qu'il n'y a point de puissance separée de son acte, c'est-à-dire qu'une cause qui ne produit pas actuellement un effet n'a pas le pouvoir de le produire. C'est un des paradoxes impies des Spinozistes. Aristote † l'a bien refuté. Je renvoie au suplément EUCLIDE le geometre, & je marquerai ici quelques fautes du (F) Pere Rapin.

* *Aristotel. Metaphys. lib. 9. c. 3.*

† *Id. ib.*

EUDES,

une similitude. Qui ne sent plus ce qu'on luy oppose, tant il est engagé en sa course, & pense à se suivre, non pas à vous: Qui se trouvant foible de reins, craint tout, refuse tout, mesle dés l'entrée, & confond le propos: sur l'effort du debat, se mutine à se taire tout plat par une ignorance depite, affectant un orgueilleux mépris, ou une sottement modeste fuitte de contention. Pourveu que celuy-cy frappe, il ne s'enquiert pas combien il se découvre: L'autre compte ses mots & les poise pour raisons. Celuy-là n'y employe que l'avantage de sa voix & de ses poulmons. En voila un qui conclud contre soy-mesme: & celuy-cy qui vous assourdit de prefaces & digressions inutiles: Cét autre s'arme de pures injures, & cherche une querelle d'Allemaigne, pour se défaire de la societé & conference d'un esprit qui presse le sien. Ce dernier ne void rien en la raison, mais il vous tient assiege sur la closture dialectique de ses clauses, & sur les formules de son art.

On pourroit dire très-justement que l'esprit & le caractere de nôtre Euclide, & de ses successeurs ont regné dans les ecoles Chretiennes depuis le fameux dialecticien Abelard. Mais qu'a-t-on produit par là en faveur de la verité? Quels sont les dogmes philosophiques que les Nominaux & les Reaux, les Thomistes & les Scotistes ont éclaircis? Qu'ont-ils fait que multiplier les opinions, & trouver l'art de soutenir le pour & le contre à la faveur de plusieurs termes barbares? Ce que l'un soutient, l'autre le nie, & ils ont tous des distinctions & des subterfuges pour s'empêcher d'être reduits au silence. Ils ont fait triompher tour-à-tour les dogmes les plus opposez, or voici la suite naturelle de cette methode de philosopher. Mr. Rohault la decrit admirablement. *On remarque*, dit-il (a), *une opiniatreté invincible* „dans la plûpart de ceux qui ont achevé leur cours de Philosophie, & qui probablement „ne sont tombez dans une si pernicieuse disposition „d'esprit, que parce qu'ils ne sont pas accoustumez „à des veritez convaincantes, & qu'ils voyent que „ceux qui soustiennent en public quelque doctrine „que ce soit, triomphent toûjours de ceux qui tâchent de prouver le contraire; De maniere qu'à leur „égard toutes choses ne passent que pour des Probabilitez. Ils ne regardent pas l'estude comme un „moyen pour parvenir à la découverte de nouvelles „veritez, mais comme un jeu d'esprit dans lequel on „s'exerce, & dont toute la fin n'est que de confondre „tellement le vray avec le faux, par le moyen de „quelques subtilitez, qu'on puisse également soustenir l'un & l'autre, sans paroistre jamais forcé à se „rendre par aucune raison, quelque opinion extravagante que l'on puisse deffendre. Et c'est en effet le „succes ordinaire de toutes les actions publiques, où „souvent dans la mesme chaire des opinions toutes „contraires sont alternativement proposées, & triomphent également, sans que les matieres en soient „plus éclaircies, ny qu'aucune verité en soit mieux „establie.„ Je ne dis rien d'un mal infiniment plus considerable que cet esprit disputeur & dialecticien a produit. Il est passé des chaires de philosophie aux Auditoires de Theologie, & y a rendu problematiques (b) les plus grans points de la morale Chretienne; car quel est le dogme de morale que les Casuistes relachez n'aient ébranlé, & tellement obscurci, que le seul moien d'avoir quelque certitude est d'écouter uniquement la simplicité de l'Ecriture, sans aucun égard aux raisons subtiles & captieuses de ces Docteurs?

(a) *Rohault, preface de sa Physique.*

(b) *Voiez l'article* Loyola *remarque S.*

Nous verrons dans la remarque suivante quelques pensées du Pere Rapin, qui ne representent pas moins le defaut de nos philosophes de Megare, que celui des Scholastiques.

(F) *Je marquerai quelques fautes du Pere Rapin.*] Ce ne sera qu'après l'avoir fait conoître par un beau côté: „(c) Les esprits trop vifs & trop subtils ne sont „pas toûjours les plus propres à la Philosophie. Il „vaudroit mieux s'épaissir l'imagination par quelque „chose de grossier, que de la laisser évaporer en des „speculations trop fines. Le bon sens tout simple de „Socrate triompha de tout l'art & de toute la finesse „des Sophistes. La Philosophie ne devint abstraite „que quand elle cessa d'estre solide: on s'attacha à „des formalitez, quand on n'eut plus rien de réel à „dire, & l'on ne s'avisa de recourir à la subtilité, que „quand on n'espera plus faire valoir la raison par sa „simplicité (1). Ce Protagoras qui chercha le premier „des raisonnemens captieux, ne prit cet air subtil „que parce qu'il n'avoit rien que de faux dans l'esprit. . . . . On gâta tout, dit Seneque (2), à force de rafiner sur tout. Car pour faire une vaine „ostentation d'esprit, on quitta ce qu'il y avoit d'essentiel dans les sciences: on commença à affoiblir „la verité des choses, par l'artifice des paroles: on „se servit de Sophismes, quand on manqua de bonnes raisons. Ce fut par cet art nouveau que Nausiphanés & Parmenides renversérent tout . . . Ainsi „la simplicité de la raison se corrompit par l'artifice „du discours, & l'on se joüa de la verité, au lieu de „la traiter avec respect. Ce fut le défaut des Epagnols du dernier siecle: ils firent de la Philosophie „comme de la Politique: ils porterent par la qualité „de leur esprit né aux reflexions, l'une & l'autre à „des subtilitez inconcevables: il n'y eut point de disciple qui ne rafinast sur son maistre. D'où arriva „un desordre semblable à celuy dont s'étoit autrefois „plaint Seneque (3): la dispute devint tout le fruit „de la Philosophie, & l'on s'en servit moins pour „guerir l'ame, que pour exercer l'esprit.„ Cela est bon & beau, nôtre Euclide & nôtre Eubulide eussent pu s'y reconoitre. Mais voions ce que le Pere Rapin dit d'eux nommément.

(c) *Rapin, reflex. sur la Philosophie n. 28. pag. m. 358. 359.*

(1) Habet hoc ingenium humanum, ut cum ad solida non suffecerit, in futilibus atteratur. *Verulam de Aug. scient.*

(2) Vide quantum mali fecerit nimia subtilitas & quam infesta sit veritati. *Sen. ep. 98.*

(3) Philosophia nos in remedium animi, sed in exercitationem ingenii inventa. *Sen. libro 7. capit. 1. de Benef.*

„(d) Euclide de Megare subtilisa encore davantage „ce qu'il y avoit déja de subtilité dans la Dialectique, „& il y ajoûta un air de disputer plus vif, en donnant „plus d'ardeur à son discours: il porta même cela à „un excés, qui donna lieu à Timon de luy reprocher, d'avoir inspiré à ceux de Megare *une rage de „disputer* (4), par cette Logique captieuse & sophistique, „qu'il leur apprit, que Socrate n'approuvoit pas: parce qu'il n'y avoit aucune sincerité dans sa maniere. „Ce fut Euclide, & son disciple Eubulides, qui inventerent ces Sophismes, lesquels furent depuis si „fameux dans l'école, dont (5) Diogene Laërce fait „mention, & qui aprés tout n'ont rien de réel que „leur subtilité, comme le Dilemme; l'Argument „cornu, l'Electre, le Sorités, ces (†) Interrogations „Megariques si celebres, dont parle Plutarque: & „toutes ces chicanes de leur façon, qui rendirent la „Dialectique si mépriſable à Athenes, que Socrate „fut obligé de la traiter de ridicule, dans ses discours „contre les Sophistes, pour en détromper les esprits. „Ce fut de cet Euclide que Demosthene apprit l'art „du Dilemme & ces manieres pressantes, qui le rendirent si vehement dans le caractere d'éloquence „qu'il prit.„ Il y a six fautes dans ce passage. I. Socrate étoit mort quand la Logique d'Euclide parut, il ne fut donc point en état de la blâmer. II. Le Dilemme n'a point été mis par Diogene Laërce entre les Sophismes qu'Euclide & Eubulide inventerent. Je ne croi point que d'autres Auteurs l'aient mis dans cette liste, & dans le fond il est faux que le Dilemme soit un Sophisme. C'est une aussi bonne maniere de raisonner que le Syllogisme, & s'il y a des Dilemmes faux, il y a aussi des Syllogismes qui ont cette mauvaise qualité; mais sous pretexte que l'on peut faire des Syllogismes sophistiques, on se tromperoit beaucoup si l'on disoit que le Syllogisme est un Sophisme. Apliquez tout cela au Dilemme, & vous trouverez que nôtre Pere Rapin s'est trompé & quant à sa citation, & quant à la chose même. III. Si Socrate n'a pu desaprouver la Dialectique d'Euclide, encore moins a-t-il pu traiter de ridicule celle d'Eubulide, disciple & successeur d'Euclide. IV. Demosthene aprit d'Eubulide & non pas d'Euclide l'art de raisonner. C'est ce qu'Apulée (e) & Diogene Laërce (f) temoignent. V. Après avoir mis le Dilemme entre les Sophismes qui *rendirent la Dialectique si mepriſable à Athenes, que Socrate fut obligé de la traiter de ridicule*, il ne faloit point le donner pour une cause de ce caractere d'éloquence qui fit admirer (g) Demosthene. VI. Ce ne fut point par le Dilemme, mais par l'enthymême que cet Orateur se distingua, soit qu'on

(d) *Rapin, reflex. sur la Logique n. 3. pag. 372.*

(4) Λύσσαν ἐριστικήν. *Ram. l. 1. Dialect. c. 7.*

(5) *Diog. l. 2.*

(†) *Voiez ci-dessus pag. 923.*

(e) *Apuleius in apologia p. m. 283.*

(f) *Diog. Laert. in Euclide lib. 2. n. 108.*

(g) *Rien ne fut plus admirable dans cet Orateur que la vehemence.*

Digitized by Google

EUDES, Duc d'Aquitaine, contemporain de Charles Martel, se trouve mêlé dans les plus grandes affaires de son tems. On ne sait pas trop bien le detail de sa genealogie; mais il y a quelque aparence qu'il étoit * fils de Bertrand Duc d'Aquitaine, & frere puîné de Saint Hubert. Il profita des troubles de la Cour de France, & des malheurs où l'invasion des Sarrazins plongea l'Espagne; car pendant que ceux-ci ne songeoient qu'à l'affermissement de leur nouvelle domination, & que l'on travailloit vainement en France à soumettre l'Austrasie, où les Maires du Palais s'étoient rendus independans, il s'empara non seulement de la premiere & de la seconde Aquitaine, entre la Loire & la Garonne, mais aussi de toute le païs de Toulouse & d'Usez. Les Gascons en même tems se repandirent sur les païs d'entre la Garonne, la mer Occane & les Pyrenées. Il ne faut pas s'étonner si Eudes aiant de telles forces, se vit recherché par Chilperic II. Roi de France. Rinfroi Maire du Palais avoit essaié de remettre sous l'obeïssance de la Couronne Françoise le Roiaume d'Austrasie avec le secours des Frisons; mais Charles Martel l'avoit attaqué si à-propos dans les Ardennes en 716. qu'il l'avoit mis en deroute. Chilperic & Rinfroi son Maire furent contrains de prendre la fuite; & aiant été encore bâtus l'année suivante, ils avoient tout à craindre de Charles Martel. Dans cette perplexité ils eurent recours au Duc d'Aquitaine; & bien loin de le quereller sur son agrandissement, ou sur ses usurpations, ils le declarerent (A) Souverain, & le prierent de concourir avec eux contre l'ambition demesurée & rebelle de leur ennemi. Eudes assembla toutes ses troupes, & alla joindre l'armée de Chilperic auprès de Paris, & lors qu'ils eurent été batus il amena en Aquitaine ce malheureux Roi, qui avoit besoin de cet asyle pour être à couvert des attentats du vainqueur, car ce vainqueur qui se fraioit ouvertement le chemin à l'usurpation qui éclata dans † la suite selon les formes les plus solennelles. La retraite de Chilperic en Aquitaine & sa defaite auprès de Soissons arriverent l'an 719. Charles le poursuivit jusques en Touraine. Quelque tems après il envoia des Ambassadeurs à Eudes pour lui redemander Chilperic. Eudes ne voulut le rendre qu'après avoir tiré parole qu'il seroit traité selon sa dignité. Il lui fit de grands presens, & il fut peut-être la principale cause de ce que ce Prince ne mourut pas dans un Monastere. Il rendit un service signalé à la nation deux ans après, par la victoire qu'il remporta devant Toulouse sur les Sarrazins. Ces Infideles aspirant à la conquete des Gaules ne se furent pas plutôt rendus maîtres de Narbonne, qu'ils s'avancerent jusques à Toulouse, & qu'ils en firent le siege. S'ils n'y eussent pas perdu Zaman leur General, & une grande partie de leurs troupes, on peut s'imaginer en quelle passe ils eussent été. Cette defaite ne les empêcha point de revenir peu après, & de s'emparer de Carcassonne, de Nîmes, & de toute la Septimanie jusques au Rhône: si bien qu'Eudes qui ne trouvoit guere raisonnable de souffrir que Charles Martel (B) allât à grands pas à l'usurpation de la Couronne, se trouvoit bien embarrassé; il craignoit les Sarrazins, & il ne vouloit point dependre d'un homme qui n'avoit pas plus de droit que lui à la puissance souveraine. Les precautions qu'il prit furent d'un côté de favoriser sous main les cabales qui s'élevoient dans la Neustrie †, & de l'autre de s'allier avec Munuza, vaillant Capitaine Maure auquel les Sarrazins avoient confié la Cerdaigne. Munuza devenu amoureux de (C) la fille d'Eudes

* *Voiez Audigier Orig. des François tome 2. pag. 226.*

‡ *Lors que Pepin son fils fit deposer le Roi legitime, & se fit élire à sa place l'an 752.*

† *C'est ainsi qu'on apelloit la partie Occidentale de la Monarchie Françoise.*

(a) *Voiez Platon* in Phædone *où il dit qu'Euclide fut present aux derniers discours de Socrate.*

(b) *Diog. Laert. lib. 2. n. 106. Hesychius Illustrius in Euclide.*

(c) *Adrianus Valesius hist. Franc.*

(d) *Audigier, Origine des François tome 2. pag. 235.*

(e) Romanus Pontifex in signum imperii utitur regno, & in signum Pontificii utitur mitra. *Innocent. III. apud Audigier ubi supra.*

prenne l'enthymême selon la notion des Rheteurs, soit qu'on le prenne selon la notion des Logiciens. Je passe au Pere Rapin la citation de Pierre Ramus. C'étoit Laërce qu'il eut dû citer.

Justifions la 1. de ces six censures. Il est certain que les disciples de Socrate ne fonderent point d'école pendant la vie de leur maître, & qu'Euclide ne se retira d'Athenes (a) qu'après la mort de Socrate. Il se retira à Megare en ce tems-là, & il devint fondateur d'une école de philosophie, & par consequent la dialectique qu'il enseigna, & à laquelle il donna un nouvel air de subtilité fut posterieure à la mort de Socrate. Disons en passant qu'il (b) reçut chez lui à Megare Platon & les autres philosophes d'Athenes, lors que la même tyrannie qui avoit fait perir Socrate les obligea à se retirer en un lieu de sûreté.

(A) *Ils le declarerent Souverain.*] J'aurois pu dire qu'ils le declarerent Roi, car voici comme parle Fredegaire: *Chilpericus itaque & Raganfredus legationem ad Eudonem ducem dirigunt, auxilium postulantes, rogant:* REGNUM *& munera tradunt.* Il ne faut pas s'imaginer que *regnum* signifie là un simple ornement de tête, nommé *couronne*, envoié au Duc d'Aquitaine, il faut entendre la dignité & l'autorité dont la couronne est le symbole. C'est ainsi que Mr. Valois (c) l'a entendu. *Ut suo*, dit-il, *summoque jure ac regia potestate in Aquitania dominaretur provincia regia ditioni exempta.* Je fais cette remarque après un Auteur moderne, (d) qui semble accuser le savant Pere le Cointe d'avoir cru qu'on ne donna point à Eudes l'autorité roiale; mais qu'on lui envoia seulement une couronne. Dans le (e) passage que ce Pere cite *regnum* se prend pour une couronne, j'en conviens, cependant ce n'est pas une couronne sans relation à l'autorité souveraine. Rheginon confirme mon sentiment, lors qu'il dit sous l'année 735. que Charles Martel priva Eudes & du roiaume & de la vie, *Eudonem* REGNO *simul & vita privavit.* L'Auteur moderne cite pour un troisiéme temoin une inscription de Saint Maximin, qui porte qu'en 710. sous Eudes très-pieux Roi des François, & pendant le tems de la descente des Sarrasins on transfera le corps de Sainte Marie Magdeleine: *Anno nativitatis Domini 710. sexto die mensis Decembris . . . . . regnante Odoino piissimo rege Francorum, tempore infestationis gentis perfidæ Sarracenorum*; mais cette autorité a deux grands defauts; l'un que l'année 710. n'est point un tems où l'inondation des Sarrazins se fit craindre dans les Gaules; l'autre qu'Eudes pour le plus n'a été que Roi d'Aquitaine, & voici une inscription qui le traite de Roi des François. Je m'étonne que Mr. Audigier n'ait point aperçu de faute dans le chiffre 710. Ce n'est point dans son livre une faute d'impression; mais quoi qu'il en soit, c'est une faute. Catel (f) en raportant cette inscription l'a ponctuée de telle sorte qu'elle tombe sur l'an 716. *Anno nativitatis Domini septuagesimo decimo sexto, die mensis Decembris, &c.* J'ai lu dans Belleforet (g) qu'en l'an 741. les Sarrazins detruisirent la ville d'Aix en Provence, & que ce fut alors que Girard de Roussillon, Comte de Bourgogne & de Provence, fit transporter d'Aix à Vezelai *le corps de la benoite Marie Magdelaine.*

(B) *Allât à grands pas à l'usurpation de la Couronne.*] On ne sait lequel vaut mieux ou de se fâcher, ou de se moquer de l'indigne partialité de tant d'Ecrivains, qui traitent de brouillons & de rebelles tous ceux qui voulurent s'opposer à l'ambition de Charles Martel, & à celle de Pepin. Ces mêmes Auteurs auroient tourné la medaille, si la fortune se fût declarée pour ces pretendus rebelles, & alors les titres de factieux, de perturbateurs du repos public, de perfides, & de traîtres eussent été reservez pour les Martels & pour les Pepins; tant il est vrai qu'il y a du peuple par tout, parmi les historiens, comme parmi la petite bourgeoisie.

(b) *Sed quid*
Turba Remi? Sequitur fortunam ut semper, & odit
Damnatos. Idem populus si Nortia Tusco
Faviſſet; ſi oppreſſa foret ſecura ſenectus
Principis, hac ipſa Sejanum diceres hora
Auguſtum.

(C) *Amoureux de la fille d'Eudes.*] Les erreurs de quelques Auteurs touchant cette affaire, seront examinées dans les remarques de l'article *Munuza*.

(f) *Memoires de l'hist. du Languedoc pag. 524. Il l'emprunte de frere Bernard Guido en sa Chronique des Papes & en la vie de Nicolas III.*

(g) *Chroniq. de France fol. m. 52.*

(h) *Juven. sat. 10. v. 73.*

Digitized by Google

d'Eudes qui étoit très-belle, s'engagea pour l'obtenir à se soulever. Il arriva donc qu'Eudes persuadé que les Sarrazins ne se pourroient pas prevaloir de son absence, assez occupez chez eux par la besogne que Munuza leur tailleroit, fit une irruption dans la Neustrie. Cette entreprise ne lui reüssit pas; il fut vaincu β par Charles Martel, & son païs fut pillé par l'armée victorieuse. Son gendre fut encore plus malheureux, comme γ nous le dirons en son lieu; il perit dans les troubles qu'il excita, & alors Abderame qui l'avoit vaincu ne trouvant rien qui l'empêchât de penetrer dans l'Aquitaine, y entra avec une armée très-nombreuse. Eudes depêcha des Ambassadeurs à Charles pour le prier de le secourir, & sans attendre l'arrivée de ce secours il eut la hardiesse de s'engager à une bataille avec les Sarrazins dès qu'ils eurent passé la δ Dordogne. La politique eut peut-être plus de part que le courage à cette action; il s'étoit imaginé que s'il batoit Abderame avant l'arrivée de Charles, il pourroit gagner une autre victoire sur celui-ci en cas de besoin; pour ne rien dire de la gloire qu'il avoit à attendre, s'il chassoit les Infideles sans qu'un autre y contribuât. Il se batit bien, mais enfin après une longue resistance il fut mis en fuite. Quoi qu'on dise que sa (D) perte fut très-grande, il ne laissa pas avec ce qu'il put rassembler de troupes de s'avancer vers le lieu où Charles devoit passer la Loire, & il combatit avec (E) lui dans la fameuse bataille où Abderame fut tué le 7. d'Octobre 732. Mais il ne put se resoudre à laisser en paix la Neustrie, il reprit encore les armes en 735. Ce fut pour la derniere fois, car il mourut de chagrin dans la (F) même année, aiant vu que Charles étoit entré dans l'Aquitaine, & y avoit tout mis à feu & à sang. Hunaud son fils aussi ambitieux que lui ne voulut point reconoître Charles. Cela fit recommencer la guerre, qui après divers succés tantôt heureux tantôt malheureux, se termina au desavantage de Hunaud. Il fut obligé de se soumettre, & on lui laissa le Duché *.

β *En 731.*

γ *Voiez l'article* Munuza.

δ *Isidore de Badajoz* apud Catel, *Memoires de l'hist. du Languedoc pag. 527. dit que la bataille se donna entre la Garonne & la Dordogne. Voiez le aussi pag. 529.*

* *Voiez l'hist. de France de Cordemoi.*

EVE, femme d'Adam, fut ainsi nommée par son mari à cause † qu'elle devoit être la mere de tous les vivans. Elle fut formée d'une ‡ des côtes d'Adam, & amenée auprès de lui afin qu'elle fût sa femme. Dieu leur ⸸ donna sa benediction, & leur commanda *de foisonner, de multiplier & de remplir la terre*, & neanmois Adam ne s'avisa de son devoir conjugal, qu'après que lui & sa femme eurent violé la defense que Dieu leur avoit faite. Ce fut Eve qui desobeït la premiere à l'ordre de Dieu. Elle se laissa tromper par les mensonges & par les belles promesses du (A) serpent, & puis elle sollicita son mari à la même desobeïssance. Les incom-

† *Genese chap. 3. v. 20.*

‡ *Ib. ch. 2. v. 22.*

⸸ *Ib. ch. 1. v. 28.*

(D) *Que sa perte fut très-grande.*] Roderic de (a) Tolede en donne une idée affreuse, comme si Dieu seul savoit le nombre de ceux qui perirent en cette occasion. Je l'ai déjà remarqué dans l'article (b) d'Abderame, mais voici les paroles de cet historien: *Abderamen . . . . . cum amnes Garumna & Dordonia pertransissent Eudonem de quo diximus invenit ad prælium præparatum, sed infelicitate præterita comitatus in fugam dilabitur fugitivus, & tot ibi de ejus exercitu ceciderunt quod ejus numerus omni humanæ scientiæ occultatur.* Il ajoûte un fait très-faux, savoir qu'Abderame pilla & brûla la ville de Tours.

(a) *Histor. Arabum cap. 14.*

(b) *Remarque D.*

(E) *Il combatit avec lui.*] Plusieurs historiens (c) lui donnent la principale part à cette insigne victoire (d); car ce fut lui, disent-ils, qui força le camp des Sarrazins, où aiant tout passé au fil de l'épée sans distinction d'âge (e) ni de sexe, il alla charger l'ennemi par derriere, & alors comme ils se crurent envelopez de toutes parts ils perdirent courage, & se debanderent. Mais si ces historiens n'avoient pas eu de meilleurs memoires sur ce fait-là, que sur ce qu'ils avancent hardiment qu'Eudes introduisit Abderame dans la France, ils ne meriteroient pas d'être crus. Je sai bien que Fredegaire debite ce dernier fait. Voiez Catel au livre 3. de ses Memoires de l'Histoire du Languedoc, où en examinant cette question il panche vers la negative, quoi qu'il avouë qu'Adon de Vienne, les Annales publiées par Pithou, Sigibert, Marianus Scotus, Herman Contract & plusieurs autres historiens ont écrit qu'Eudes *pour s'opposer à Charles Martel avoit appellé les Sarrasins à son aide.* J'ai refuté cela dans l'article (f) d'Abderame.

(c) *De Serres, Du Haillan, &c.*

(d) *Voiez la remarque K de l'article* Abderame.

(e) *Les Sarrazins étoient entrez en France, dit-on, avec femmes & enfans.*

(F) *Il mourut de chagrin dans la même année.*] L'Annaliste de Fulde s'est trompé en mettant sa mort sous l'an 728. Rheginon s'est aussi trompé dans les paroles raportées ci-dessus, où il dit que Charles Martel ôta à Eudes la vie & le Roiaume; Fredegaire raconte la chose plus exactement: il dit que Charles aiant apris la mort d'Eudes tint conseil, repassa la Loire, alla jusques à la Garonne, prit Blaie, &c.

(f) *Remarque I.*

(A) *Par les belles promesses du serpent.*] Je n'aurois jamais fait si je voulois raporter toutes les fausletez qui se trouvent dans les livres par raport à ce serpent. I. Les uns ont dit (g) que ce fut l'animal même que nous apellons ainsi qui tenta la femme d'Adam, & ils supoſent qu'en ce tems-là le serpent avoit des conversations familieres avec l'homme, & qu'il ne perdit l'usage de la parole qu'en punition de la malice avec laquelle il avoit abusé de la simplicité de cette femme: mais cette opinion est si absurde, qu'il est étonnant qu'un Auteur tel que Josephe n'ait pas eu honte de l'avancer. Je m'étonne moins de cela, que de voir qu'un aussi grand visionaire que Paracelse ait dit (h), que non seulement le premier serpent a eu la force, par une permission speciale de Dieu, d'élever Adam & Eve à un degré sublime de conoissance naturelle; mais qu'encore aujourd'hui toutes sortes de serpens retiennent la conoissance des plus hauts mysteres naturels par une volonté particuliere de Dieu. II. Quelques Rabins (i) conviennent avec Josephe que le tentateur d'Eve n'étoit qu'un serpent; mais au lieu de dire, comme fait cet historien, que le serpent tenta cette bonne femme, poussé d'un esprit d'envie par la consideration du bonheur promis à l'homme en cas qu'il ne desobeït point à Dieu; ils disent que l'esprit d'impudicité l'y poussa. Il aperçut Adam & Eve jouïssans l'un de l'autre, comme les loix du mariage le permettent; il les vit tout nuds occupez à cet exercice; cet objet fit naître en lui des passions fort dereglées, il souhaita d'occuper la place d'Adam, & il espera que ce bonheur lui arriveroit si Eve devenoit veuve: or il crut que son embuscade ne seroit funeste qu'au mari, parce que ce seroit le mari qui mangeroit la pomme tout le premier; il resolut donc de dresser la baterie. Peut-on debiter des impertinences plus mal concertées? Un tentateur qui auroit eu ces motifs, auroit-il fait manger la pomme à la femme en l'absence de son mari? III. Si nous en croions Abarbanel (k), le serpent ne fut tentateur que par les mauvaises consequences qu'on tira de sa conduite. Il n'eut aucun dessein de faire du mal, il ne dit pas un seul mot à Eve, il eut seulement l'industrie que les autres bêtes n'eurent pas de monter sur l'arbre de science de bien & de mal, & d'en manger du fruit. Eve voiant qu'il ne s'en portoit pas moins bien, en conclut qu'il n'y avoit rien à craindre de cet arbre, & en mangea sans avoir peur d'en mourir. N'est-ce pas mepriser l'Ecriture encore plus qu'Eve n'auroit meprisé la defense, que d'expliquer ainsi un recit où il est parlé si precisément d'un dialogue entre le serpent & la femme? IV. Quelques anciens heretiques ont rêvé que le serpent tentateur fut une Vertu (l), que Jaldabaoth produisit sous la forme d'un serpent. Ce Jaldabaoth avoit du depit qu'une Divinité plus grande que lui eût fait marcher l'homme qui auparavant n'étoit qu'un ver, & qu'elle lui eût donné la conoissance des Divinitez superieures, car Jaldabaoth eût été bien aise de passer seul pour le vrai Dieu. Le depit donc lui fit produire le serpent du paradis, à la parole duquel Eve ajoûta foi, comme à celle du fils de Dieu. Ces heretiques avoient une grande veneration pour le serpent; car c'est lui, disoient-ils, qui aiant pris du fruit de l'arbre a communiqué la science du bien & du mal au genre humain. On les apelloit Ophites. V. Ils pous-

(g) *Joseph. Antiq. lib. 1. c. 2. Aben Ezra ad Genes. III.*

(h) *Paracels. de myster. Vermium apud Rivinum serpent. seduct. pag. 24.*

(i) *Salomon Jarchi apud Rivinum ib. pag. 27.*

(k) *Apud Rivinum ib. p. 95. & seq.*

(l) *Tertull. de præscript. adv. hæres. c. 47. Epiphan. hæres. 37.*

Digitized by Google

commoditez de la groſſeſſe, les douleurs de l'accouchement, & la ſujettion à ſon mari furent les peines à quoi Dieu la condamna. Adam ne la (B) connut qu'après qu'ils eurent été chaſſez du

pouſſoient plus loin leurs furieuſes rêveries, ſi nous en croions St. Auguſtin (a), car ils pretendoient que le ſerpent tentateur étoit JESUS-CHRIST; & c'eſt pour cela qu'ils nourriſſoient un ſerpent qui à la parole de leurs Prêtres ſe gliſſoit ſur leurs autels, & ſe replioit ſur leurs oblations & les léchoit, après quoi il ſe renfermoit dans ſa caverne: & quant à eux ils croioient alors que JESUS-CHRIST étoit venu ſanctifier leurs ſymboles, & ils faiſoient leur communion. Le ſentiment le plus veritable, ſavoir qu'Eve fut ſeduite par le Demon caché ſous le corps d'un ſerpent, a été joint à mille ſuppoſitions par la licence que l'eſprit humain s'eſt donnée. VI. Car il y a des Rabins (b) qui diſent que Sammael le Prince des Diables, ſe mit à cheval ſur un ſerpent de la grandeur d'un chameau, & qu'avec cet équipage il s'approcha d'Eve pour la tenter. VII. Il y en a qui diſent que ce tentateur tira (c) de grands avantages, de ce qu'Eve ne raporta point la defenſe dans les mêmes termes que Dieu la leur avoit faite. Dieu leur avoit defendu de manger de l'arbre de ſcience de bien & de mal, mais Eve dit au ſerpent que Dieu leur avoit defendu de manger de cet arbre, & de le toucher. Or comme elle paſſoit près de cet arbre le ſerpent la prit & la pouſſa contre, & lui aiant fait remarquer qu'elle n'en étoit point morte, il en infera qu'elle ne ſeroit pas morte non plus ſi elle en avoit mangé. Quelques Peres (d) & quelques Theologiens modernes condamnent Eve, ſur ſon peu d'exactitude à raporter ce qu'elle avoit ouï de Dieu, & l'on peut dire que c'étoit un mauvais preſage pour la memoire de l'homme. C'étoit apparemment la premiere fois qu'on rediſoit à un autre ce que l'on avoit ouï dire: on y fit bien des changemens; & l'on étoit encore dans le bienheureux état d'innocence. Se faut-il étonner que tous les jours l'homme pecheur faſſe des recits infideles, & qu'un fait ne puiſſe paſſer de bouche en bouche pendant quelques heures ſans être defiguré? Cela ſoit dit en paſſant, comme auſſi ce que je vais ajoûter; c'eſt qu'il y a des Auteurs qui veulent qu'Eve n'ait ſçu la defenſe que par le raport d'Adam, & qu'Adam lui ait fait acroire de ſon chef qu'il ne leur étoit pas même permis de toucher à l'arbre, qu'il le lui ait, dis-je, fait acroire afin de la rendre plus circonſpecte. Precaution inutile. VIII. Quelques-uns (e) nient que le ſerpent ait parlé à Eve, il ſe fit entendre, diſent-ils, ou par ſon ſifflement, ou par quelques ſignes, car en ce tems-là l'homme entendoit la voix de toutes les bêtes. Cajetan (f) n'a point voulu reconoître dans la tentation d'Eve l'intervention de la voix, il veut que le ſerpent ne ſe ſoit ſervi que de ſuggeſtions interieures. IX. Un Rabin nommé *Lanjado* a tellement (g) pointille ſur l'expreſſion *vous mourrez de mort*, qu'il a cru que le ſerpent preſupoſa qu'elle contenoit la menace d'une double mort, dont l'une devoit dependre de la qualité du fruit defendu, & l'autre de la defenſe d'en manger; ou bien l'une devoit être cauſée par le bois de l'arbre, l'autre par le fruit: là-deſſus le ſerpent par un vrai tour de ſophiſte, & comme s'il avoit voulu fuir le menſonge à la faveur des équivoques, nia que cette menace dût être ſuivie de l'effet par raport au bois de l'arbre; il perſuada donc à Eve de goûter de ce bois; & comme elle y trouva un goût agreable, elle conclut que le fruit ſeroit encore toute autre choſe, ainſi elle en mangea. Diſtillateurs des Saintes Lettres vous ſeriez moins blâmables, ſi vous abuſiez de vôtre loiſir dans des diſtillations chymiques, pour la recherche du fantôme de la pierre philoſophale. X. On a feint que le ſerpent ſe donna un viſage ſemblable à celui d'une belle fille, lors qu'il voulut tenter Eve. Nicolas de Lyra fait mention de cette creuſe fantaiſie (h), & l'on voit dans les Bibles Allemandes imprimées avant Luther, entre autres figures, celle d'un ſerpent qui a un viſage de fille tout-à-fait joli.

Deſinit (i) in piſcem mulier formoſa ſuperne.

Les Sirenes étoient auſſi un compoſé monſtrueux, dont la partie ſuperieure reſſembloit à une fille. Leur voix trompeuſe & traîtreſſe peut bien être comparée à celle de ce ſerpent, mais plut à Dieu qu'Eve eût fait ce que l'on a dit d'Ulyſſe. Elle prêta trop l'oreille aux diſcours de ce ſeducteur: ce n'eſt pas qu'il faille ajoûter beaucoup de foi à tous les beaux complimens (k) qu'Alcimus Avitus fait intervenir de part & d'autre; car ſelon le narré de Moïſe cette grande affaire ſe vuida en très-peu de mots. Jamais il n'y eut entrepriſe de telle importance; il s'agiſſoit de la deſtinée du genre humain pour tous les ſiecles à venir; la felicité éternelle, ou la damnation éternelle de tous les hommes en dependoit, ſans compter toutes les ſottiſes, & tout le ridicule de la vie preſente, & cependant il n'y eut jamais d'affaire ſi promtement terminée; jamais peut-être le Demon n'a eu ſi bon marché de l'homme. Aparemment les penſées criminelles des particuliers qui ne tirent point à conſequence, lui ont toûjours plus coûté que celle qui étoit deciſive pour tout le monde; & il faut avouër que les deux têtes à qui Dieu avoit donné en depôt le ſalut du genre humain, le garderent ſi mal que rien plus; ils livrerent la place à l'ennemi preſque ſans combat; & au lieu de ſe battre pour un ſi precieux depôt, autant que l'homme pecheur ſe bat pour ſa religion & pour ſa patrie, *pro aris & focis*, ils ont fait moins de reſiſtance qu'un enfant à qui l'on veut ôter ſa poupée. Ils agirent comme s'il n'y fût allé que d'une épingle: *ſic erat in fatis*. Gardons nous bien toutefois de croire ou que Moïſe a trop abregé cette narration, ou que ſuivant le genie des Orientaux il cache ſous le voile de quelques fables ce funeſte évenement. Ce ſeroit trop commettre les interêts de nos veritez fondamentales, & après tout la grande innocence d'Eve, & ſon inexperience de toutes choſes, doivent diminuer l'admiration de ſa courte & de ſa foible reſiſtance. Il n'y a rien tel pour s'empêcher d'être trompé, que d'être exceſſivement mechant & fourbe. Les gens de bien ſont ceux qui donnent le plus aiſément dans le paneau.

Incapables de tromper,
Ils ont peine à s'echaper
Des pieges de l'artifice.
Un cœur franc ne ſauroit ſoupçonner en autrui,
La fourberie & la malice,
Qu'il ne ſent point en lui.

C'étoit donc un triomphe infiniment plus utile que glorieux, que celui que le Demon remporta ſur la premiere de toutes les femmes, & l'on pourroit preſque l'apoſtropher ainſi, lui & le ſerpent qui lui ſervit de ſecond:

Egregiam (l) vero laudem & ſpolia ampla referris,
Tuque puerque tuus, magnum & memorabile nomen,
Una dolo divum ſi fœmina victa duorum eſt.

Car ce que nous repreſente un Auteur moderne, que les bons Anges n'auroient pas laiſſé la partie ſi inégale entre un Demon tout-à-fait experimenté dans les affaires, & une femme qui ne venoit que d'être produite, & qui n'avoit jamais vu ni le lever ni le coucher du ſoleil, ne merite point d'autre reponſe, ſi ce n'eſt qu'une pareille raiſon prouvant trop ne prouve rien. *Quod ſi hoc totum*, dit-il (m), *ab inſcitia & imbecillitate mulieris proveniſſe dixeris, æquum utique fuiſſet ignava & imbecilli fœmina ſuccurriſſe ex altera parte bonos Angelos. Æqui ſpectatores rerum humanarum haud tuliſſent tam imparem congreſſum. Quid enim, ſi dolo mali Dæmonis multiſcii & in rebus verſatiſſimi victa fuerit imbellis fœmina, quæ ſolem nondum orientem vel occidentem viderat vocem in lucem edita, & rerum omnium inexperta? Meruit certè tam charum caput quod annexam ſibi tenuit humani generis ſalutem, meruit, inquam, cuſtodiam angelicam.*

(B) *Adam ne la connut qu'après qu'ils eurent été chaſſez du jardin d'Eden.*] Il n'y a que des gens plus ſoumis à leurs imaginations qu'à l'autorité de l'Ecriture, qui puiſſent nier qu'Adam & Eve ne ſoient ſortis vierges de ce jardin, & c'eſt à tort que (n) Cornelius à Lapide accuſe les Proteſtans de le nier. I. Je renvoie donc au païs des fables ceux qui diſent que Caïn a été conçu dans le paradis terreſtre, & qu'Eve ne fut pas plutôt produite qu'elle fut rendue femme; Adam n'aiant uſé d'aucune remiſe à jouir d'elle tout auſſitôt qu'il l'eut vuë. L'Auteur des vers ſibyllins ſoutient que comme l'exemption de toute honte étoit un des privileges de l'innocence, l'homme en cet état exerçoit le devoir du mariage à la vuë du ſoleil (o), & auſſi librement que les bêtes; mais c'eſt un Auteur apocryphe & indigne de toute creance. Les Rabins qui ont eu l'effronterie de debiter (p) que le ſerpent conçut de l'amour pour Eve, en la voiant ſur le fait avec ſon mari, & qu'à cette vuë il forma le noir complot de les ſeduire, ſont beaucoup moins ſuportables que la pretenduë Sibylle, & que ces autres Rabins qui ont dit qu'Adam dormoit pendant le dialogue d'Eve avec le ſerpent (q), & qu'il s'étoit endormi pour ſe délaſſer de ſes corvées conjugales. Ces derniers Rabins ne laiſſent pas d'être fort extravagans. Nous en verrons d'autres dans la remarque ſuivante, qui ſans éviter la rêverie établiſſent le fait que nous ſoutenons ici avec un Pere de l'Egliſe, c'eſt (r) qu'Adam n'a ſongé

COMBIEN a été petite la reſiſtance d'Eve.

(a) *Auguſt. de hæreſ. cap. 17.*

(b) *Vide Rivinum pag. 5. 43. 44.*

(c) *Apud eumd. pag. 73.*

(d) *Ambroſius de Paradiſo cap. 12. Rupertus de Trinit. l. 3. Cajetanus, Pererius, Calvinus, Oecolampadius, Lutherus, Gerhardus, apud Rivinum p. 73. 74.*

(e) *Apud Rivinum pag. 103.*

(f) *Ibid. pag. 104.*

(g) *Ibid. pag. 122.*

(h) *Voiez Rivinus pag. ult.*

(i) *Horat. de arte poët.*

(k) *Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres, Juillet 1686. pag. 764. On y a relevé quelques fautes de Garaſſe.*

(l) *Virgil. Æn. 4. v. 93.*

(m) *Burnet. Archæol. pag. 290. edit. Amſtel.*

(n) *In Geneſim c. 4. v. 1. Voiez Heiaegg. hiſt. Patriarchar. t. 1. p. 168.*

(o) Καὶ οὐχ ὑφεῖτο δὲ βίοτον αἰνὸν ἐκεῖνον.

Luce palam vulgo cœuntes more ferarum. *Lib. 1. pag. 45. edit. Gallæi.*

(p) *Apud Rivinum ſerp. ſeduct. p. 27.*

(q) *Apud eumd. p. 77. 78.*

(r) *Hieronym. l. 1. in Jovin.*

Digitized by Google

du jardin d'Eden. Ce n'eſt pas une preuve néceſſaire que cela (C) fût incompatible avec l'état d'innocence. Ils eurent pluſieurs enfans, dont Caïn fut le premier, Abel le ſecond; quant à Seth il ne vint au monde qu'après qu'Abel eut été tué par Caïn. Voilà ce qui eſt indubitable, puis que le texte de Dieu le dit: mais comme elle n'en dit pas davantage, on peut faire tel cas qu'on voudra des autres choſes qui ont été débitées concernant Eve. Par exemple qu'elle accouchoit * tous les ans, & chaque fois d'un (D) garçon & d'une fille, ou même d'un plus grand nombre

* Voiez la Chronique de Genebrard.

à la celebration de ſes noces que lors qu'il n'a plus été dans le paradis: (a) *Nuptiæ terram replent, virginitas paradiſum.* II. Evitons auſſi l'extremité oppoſée. Il y a des gens qui ont débité qu'Adam differa 15. ans, ou même 30. ans la conſommation de ſon mariage. D'autres pouſſent la choſe plus loin, & ſoutiennent qu'Adam & Eve d'accord de partie, & pour pleurer leur peché, ne rompirent leur continence qu'au bout de cent ans. Les raiſons qui refutent cela ſont fort bonnes, ſoit qu'on les tire du beſoin que le monde avoit alors d'être peuplé, & de la commiſſion qu'ils avoient reçuë de Dieu ſur ce ſujet; ſoit qu'on les tire des diſpoſitions où leur âge, la conſtitution de leur corps, & les premiers feux de la convoitiſe les devoient mettre. (b) *Probabiliter cenſet Torniellus in Annal. Caïn genitum eſſe mox poſt expulſionem Adæ & Evæ ex Paradiſo, ſcilicet primo anno mundi & Adæ, tum quia Adam & Eva creati ſunt in ſtatura perfecta & habili ad generandum, tum quia poſt peccatum mox actus libidinis & copulæ ſtimulos ſenſerunt, tum quia ipſi erant ſoli in mundo, & per eos Deus volebat ſtatim propagari & multiplicari toto orbe genus humanum.* III. Ceux qui diſent qu'Adam n'eut aucune part à cette continence de pluſieurs années, ſont des rêveurs indignes d'être écoutez. Ils (c) ſupoſent qu'il demeura excommunié 130. ans pour avoir mangé du fruit defendu, & qu'il vécut pendant ce tems-là avec une femme qui comme lui avoit été formée de la terre, & qu'ils nomment Lilia. Ils ajoûtent qu'il engendra des Diables par ſon commerce avec cette femme, & qu'enfin lors que ſon excommunication fut levée, il épouſa Eve qui étoit ſortie de ſa tête, & engendra des hommes. Ce recit eſt plus confus que celui qu'on trouve (d) dans d'autres livres; ſavoir qu'Adam voulant faire penitence ſe tint éloigné d'Eve pendant 130. ans, & s'attacha à une autre femme nommée Lilitha, de laquelle il n'engendra que des Demons. Ce fruit étoit digne d'une penitence ſi dereglée. Mais d'autre côté Epiphane fait mention (e) d'une ſecte d'heretiques, qui diſoit que le Diable avoit eu à faire avec Eve comme un mari avec ſa femme, & qu'il en avoit eu Caïn & Abel. Voiez ci-deſſous la remarque G. Voilà des compenſations; Adam quitte Eve pour faire des Diables avec une autre femme, & le Diable va trouver Eve pour faire des hommes avec elle. IV. Mais ce qu'il faut principalement condamner, c'eſt l'erreur profane & libertine de ceux qui diſent que l'arbre de ſcience de bien & de mal n'étoit autre choſe que le plaiſir de l'amour: d'où ils concluent que la chûte de nos premiers peres ne fut autre choſe de la part de la femme, que l'envie de perdre ſa virginité, & de la part de l'homme, que l'accompliſſement de ce deſir. Corneille Agrippa n'eſt pas le premier qui a debité cette ſottiſe; les Cathares, les Manichéens, les Priſcillianiſtes, les Baſilidiens l'avoient (f) avancée depuis long tems; & il paroît par le livre du Comte de Gabalis que c'eſt un des dogmes de la Cabale, & que les initiez & les adeptes n'expliquent pas autrement l'hiſtoire de la tentation. *Le Sage demêle aiſément ces chaſtes figures,* dit cet Auteur, *quand il voit que le goût & la bouche d'Eve ne ſont point punis, & qu'elle accouche avec douleur, il conoit que ce n'eſt pas le goût qui eſt criminel; & decouvrant quel fut le premier peché par le ſoin que prirent les premiers pecheurs de cacher avec des feuilles certains endroits de leur corps, il conclut que Dieu ne vouloit pas que les hommes fuſſent multipliez par cette lâche voye.* Robert Flud n'avoit donc garde de s'écarter de ce ſentiment abſurde. (g) *Graviter erravit Cornelius Agrippa* in declamat. de Orig. peccati & *Robertus Flud, ſub nomine anagrammatiſato Rudolphi Otreb.* in tract. Theologico-Philoſophico, de vita, morte & reſurrectione, lib. 2. cap. 2. & 3. *dum tradunt, primum & originale peccatum aliud nihil fuiſſe, quàm copulam carnalem viri mulieriſque, & nullum alium Dæmonem Evam tentaſſe arbitrantur, quàm illum de quo ait Job, cujus virtus eſt in lumbis & in umbilico poteſtas. A quâ etiam opinione non plane alienus videtur Philo Judæus* de opific. mund. fol. 26. & ſeqq. (†). Quand on accorderoit qu'il y a quelque choſe de figuré dans le recit de Moïſe, on n'en devroit pas être moins certain qu'il le faut prendre à la lettre par raport à l'ordre du tems. Or il eſt inconteſtable que le premier congrès d'Adam & d'Eve eſt raporté dans l'Ecriture, comme poſterieur à la ſentence que Dieu prononça contre leur crime. Reyſſenius (h) a ſolidement refuté la fable de ces Libertins. Voilà quatre fauſſetez ſur un ſeul chef.

(a) Voiez la remarque ſuivante.

(b) Cornel. a Lapide in Geneſ. cap. 4. v. 1.

(c) Apud St. Romuald, abregé du threſor chron. t. 1. p. m. 35.

(d) Voiez Heidegger. hiſt. Patriarch. to. 1. p. 168.

(e) Epiph. hæreſ. 40.

(f) Vide Hadr. Beverland de peccato origin. pag. 44. 45.

(g) Jacobus Molleru in tractatu de Hermaphroditis cap. 6. pag. 176.

(†) Voiez dans la remarque I ce qui ſera cité de Leon Hebreu.

(C) *Que cela fût incompatible avec l'état d'innocence.*] Pluſieurs des anciens Peres trop prevenus des preéminences de la virginité, ont pretendu (i) que ſi l'homme eût perſeveré dans l'innocence, il ne fût point entré dans le commerce du mariage, & que la multiplication du genre humain ſe feroit faite tout autrement; mais St. Auguſtin a ſoutenu le contraire par de (k) puiſſantes raiſons; car enfin la benediction de Dieu, l'ordre de multiplier, & la difference des ſexes ſont des choſes qui ont precedé le peché, & il ſeroit abſurde (l) de dire que le peché a été abſolument neceſſaire, afin que les generations humaines fourniſſent à Dieu le nombre de ſes predeſtinez. Il eſt vrai que St. Auguſtin accorde que dans l'état d'innocence la generation ſe fût faite ſans aucun mêlange de paſſion, & ſans la perte de la virginité, & que les parties naturelles auroient été pleinement ſoumiſes à la raiſon; deſorte que, ſelon lui, la revolte de ces parties fut la ſuite la plus prochaine & la plus immediate de la deſobeïſſance de nos premiers peres, comme il y parut à la honte dont ils ſe trouverent ſaiſis ſur le champ, & qui les obligea à ſe faire des ceintures. (m) *Voluntati membra illa* (in Paradiſo) *ut cætera cuncta ſervirent. Ita genitale arvum vas in hoc opus creatum ſeminaret, ut nunc terram manus.* (n) *Seminaret igitur prolem vir, ſuſciperet fœmina genitalibus membris quando id opus eſſet, & quantum opus eſſet voluntate motis, non libidine concitatis.* (o) *Ita tunc potuiſſe utero conjugis ſalvâ integritate fœminei genitalis virile ſemen immitti, ſicut nunc poteſt eadem integritate ſalvâ ex utero virginis fluxus menſtrui cruoris emitti.* Il ſemble que certains Rabins aient attribué cela à une qualité naturelle du fruit defendu: les principes mechaniques de la nouvelle Philoſophie leur fourniroient aiſément dequoi defendre cette penſée. Ces Docteurs ajoûtent (p) que la ſcience que le tentateur promettoit à nos premiers peres par le moien de ce fruit, étoit qu'ils auroient envie de s'accoupler, la ſeule choſe (q) qui manquoit à leurs conoiſſances. Voilà comment cet arbre leur devoit ouvrir les yeux; Adam devoit s'apercevoir de la beauté de ſa femme, à laquelle il ne faiſoit point d'attention, trop occupé qu'il étoit aux choſes intellectuelles; & ils devoient conſiderer l'un & l'autre les parties deſtinées aux fonctions du mariage. En conſequence de quoi ils devoient produire d'autres hommes, & devenir ſemblables à Dieu dans la puiſſance de faire de nouveaux êtres. Se peut-il voir une impieté plus hardie que celle qu'on trouve dans Abarbanel (r), c'eſt que Dieu par jalouſie contre l'homme, & pour être le ſeul qui produiſit, lui fit defenſe de manger de l'arbre qui donnoit la force d'engendrer? Les Rabins apliquent à cela le proverbe *figulus figulo invidet, faber fabro;* & il y en a qui ſoutiennent (s) qu'Adam fit fort bien de manger du fruit defendu, parce que ſans cela l'homme auroit été comme une bête, ne diſcernant point le bien & le mal, & qu'il n'auroit eu que la parole par deſſus la bête. Le ſavant Maimonides a refuté cette extravagance. Il ſemble que ces gens-là aient cru que la machine d'Adam & d'Eve étoit tellement conſtruite, qu'elle avoit beſoin que les parties ſpirituëuſes du fruit defendu y debouchaſſent quelques obſtructions, faute de quoi ils auroient été toûjours inſenſibles & impuiſſans, comme ceux dont le titre *de frigidis & maleficiatis* fait mention.

(h) In juſtâ deteſtatione ſceleratî libelli Adr. Beverlandi. Voiez auſſi Polygam. triumphat. pag. 233. & ſeq. Saldeni otia Theol. pag. 595. & ſeq.

(i) Vide Salianum t. 1. p. 174.

(k) Auguſt. de civit. Dei, l. 14. c. 21. & ſeq.

(l) Auguſt. ib. c. 23.

(m) Id. ib.

(n) Id. ib. cap. 24.

(o) Id. ib. cap. 26.

(p) Apud Rivinum pag. 127. & ſeq.

(q) Unicam rem ignoravit, coitum nempe. Aben Eſra apud Rivinum pag. 127.

(r) Apud Rivin. pag. 129.

(s) Apud eumd. pag. 126.

(D) *Chaque fois d'un garçon & d'une fille.*] Il y a des gens qui ont cru que Caïn & Abel étoient freres jumeaux; mais on peut aiſément prouver le contraire par la narration de Moïſe. Auſſi n'eſt-ce point le ſentiment le plus commun. On aime mieux ſupoſer qu'il naiſſoit un fils & une fille à chaque accouchement, & puis on ſupoſe que celle qui étoit née avec Caïn (t) épouſa Abel, & que celle qui étoit née avec Abel épouſa Caïn, & ainſi des autres. On pretend affoiblir par là l'inceſte autant qu'il ſe pouvoit affoiblir. Mais il n'étoit pas neceſſaire pour cela ni pour aucune autre raiſon, que les jumeaux fuſſent de different ſexe; car ſi Eve avoit accouché la premiere fois de deux garçons

(t) Voiez Heidegg. hiſt. Patr. to. 1. pag. 169. 198.

Digitized by Google

nombre d'enfans de chaque ſexe; & qu'elle (E) vêcut 940. ans β. Il n'y a rien là qui ſoit contre la probabilité; mais ce que je m'en vais dire ſent tout-à-fait le Roman & la viſion monachale, c'eſt qu'elle ait inſtitué γ la Religion de certaines filles qui devoient demeurer vierges, & *garder inextinguible le feu* qui étoit deſcendu du ciel ſur la victime d'Abel, & que l'on nomma *Veſta*, ou *flame de Dieu*. Voilà l'origine des Veſtales ſelon ce beau conte. Nous verrons ailleurs qu'on la raporte à la femme de Noé. C'eſt encore une fable très-groſſiere que de dire, comme δ l'on a fait, qu'Eve coupa une branche de l'arbre de ſcience de bien & de mal, & en fit un gros bâton avec quoi elle contraignit ſon mari de manger du fruit de cet arbre. D'ailleurs c'eſt une penſée tout-à-fait profane que de dire, comme quelques-uns ζ ont fait, qu'Eve étoit elle-même l'arbre de ſcience de bien & de mal dont le fruit avoit été defendu ⸸. Quant à ceux qui croient que ſi elle n'avoit point goûté de ce fruit, il n'y auroit jamais eu (F) d'amour entre les deux ſexes, mais ſeulement de l'amitié, on ne ſauroit ni refuter ſolidement leur penſée, ni l'apuier ſur de bonnes preuves.

Je raporterai encore deux ou trois extravagances des Rabins. Quelques-uns d'eux diſent qu'Eve fut formée de la queuë de ſon mari. Ils pretendent * que Dieu aiant donné d'abord une queuë au corps d'Adam, s'aperçut enſuite qu'elle diminuoit la beauté de cet ouvrage, & qu'ainſi il prit la reſolution de la couper, mais il ne laiſſa pas † de s'en ſervir pour en produire la femme qu'il donna au premier homme. Cette femme, diſent-ils, étoit ſi belle ‡ que le Prince de tous les Anges en devint fort (G) amoureux, & c'eſt ce qui le fit dechoir de ſon état d'innocence.

β *Salianus Ann. to. 1. pag. 231.*

γ *St. Remuald. abreg. du threſor chronol. ad ann. mundi 99.*

δ *Apud Saldenum otia Theol. pag. 607.*

ζ *Ibid.*

⸸ *Voiez la remarque B.*

* *Voiez la Bibliotheque Rabbinique de Bartolocci tom. 1. pag. 69.*

† *Ibid. tom. 3. pag. 396.*

‡ *Ibid. tom. 1. pag. 322.*

(a) *Cornel. à Lapide pag. 95.*

(b) *Comeſtor apud Salian. pag. 178.*

(c) *Methodius apud Raderum mſt. in Chron. Alexandr. citante Saliano pag. 175.*

(d) *Saidus Patricides apud Heidegg. to. 1. pag. 169.*

(e) *A Lapide ubi ſupra.*

(f) *Said. Patricid. ibid.*

(g) *Vide Heidegg. ibid. & Salian. pag. 183.*

(h) *Virgil. Æn. l. 7. v. 645. à l'imitation de cet endroit d'Homere Il. l. 2. v. 485.* Τμεῖς γὰρ θεαί ἐστε πάρεστέ τε ἴστέ τε πάντα, ἡμεῖς δὲ κλέος οἶον ἀκούομεν οὐδέ τι ἴδμεν. Vos enim deæ eſtis, adeſtiſque ſcitiſque omnia, Nos autem famam ſolum audimus neque quicquam ſcimus.

(i) *Salian. t. 1. p. 231.*

(k) *Id. ib.*

çons, & la ſeconde fois de deux filles, les mariages auroient pu ſe faire auſſi-tôt, & ſans un plus grand inceſte que dans l'autre ſupoſition. Quoi qu'il en ſoit, le ſentiment le plus ordinaire porte qu'il naiſſoit un fils avec une fille, & l'on s'eſt même mêlé de nous apprendre comment s'apelloient les filles. La ſœur jumelle de Caïn s'apelloit (a) Calmana, ou (b) Caimana, ou (c) Debora, ou (d) Azrum; celle d'Abel s'apelloit (e) Delbora, ou (f) Awina. St. Epiphane dans l'hereſie 39. fait mention d'Azura & de Sava comme de deux filles d'Adam (g), & il dit que Sava fut femme de Caïn. Cedrenus & quelques autres donnent le nom d'Aſua à la fille ainée d'Adam, & la font femme de Caïn. Selon Toſtat il étoit bien vrai que les Rabins donnoient à Caïn ſa ſœur jumelle pour femme, mais elle s'apelloit Calmana. Voiez la remarque F de l'article d'Abel. Ceux qui ont oſé affirmer ces ſortes de particularitez meritoient, pour le châtiment de leur credulité temeraire, de tomber dans des variations encore plus grandes que celles que nous remarquons en eux. La confuſion des langues doit être le ſort des entrepriſes trop audacieuſes; or quelle hardieſſe n'eſt-ce pas que de vouloir penetrer au delà du deluge, & juſqu'à la premiere origine des choſes, ſans l'aide de l'unique hiſtorien qui nous ſoit reſté? On bâtiroit plutôt la tour de Babel, qu'on ne trouveroit de ſi loin le nom des filles d'Adam. Il faloit quant à cela, & quant à pluſieurs autres choſes, s'en tenir au ſeul texte de Moïſe. Il ne faloit chercher que ce qu'on pouvoit aprendre des Ecrivains inſpirez. Eux ſeuls ſavoient les choſes; le reſte n'étoit que des contes. Il faloit leur dire ce que les anciens poëtes diſoient aux Muſes, *C'eſt à vous qui ſavez ces choſes à nous les aprendre.*

Et (h) meminiſtis enim divæ, & memorare poteſtis,
Ad nos vix tenuis fama perlabitur aura.

Nous refutons dans l'article de Caïn ceux qui diſent qu'Eve n'avoit eu encore que deux enfans lors qu'Abel fut maſſacré.

(E) *Vécut 940. ans.*] Si vous demandez des temoins on vous en donnera (i) trois, Marianus Victor, Genebrard, & Feuardent: mais cent mille comme ceux-là ſeroient incapables de diminuer l'incertitude d'un tel fait. Au reſte je voi des Auteurs (k) qui trouvent digne de remarque qu'Eve ait vêcu dix ans plus qu'Adam, malgré tant de groſſeſſes, & tant d'accouchemens, malgré la domination perpetuelle de ſon mari, la mort d'Abel, le ſchiſme des Caïnites, & le regret continuel de ſa faute. Ils ont tort de fourrer dans cette liſte l'autorité d'Adam ſur ſa femme, car à moins que de le prendre pour un mauvais mari, on ne peut pas regarder cette autorité comme une choſe qui ait été capable d'abreger la vie d'Eve. Quoi qu'il en ſoit, ils doivent donner à cette premiere femme le meilleur temperament du monde, car ils pretendent que puis que ſon mari a pu vivre 930. ans, & communiquer à ſes fils pour pluſieurs generations les principes d'un ſi long âge (cela ne convient pas moins à Eve qu'à lui) il faut qu'il ait été d'une très-vigoureuſe complexion. Sa longue penitence, diſent-ils, & le chagrin d'avoir perdu tant de biens & pour lui, & pour toute ſa poſterité, affoiblirent peut-être ſon temperament, mais on ne ſait pas qu'il ait jamais été malade. Tournez la choſe comme vous voudrez; ce ſera toûjours un argument du plus au moins, qui montrera que le corps d'Eve étoit mieux conſtitué que celui de ſon mari. (l) *Quantum porro fuerit Adami robur, qua firmitas laterum, quis nervorum vigor, quis contextus muſculorum docet nongentorum & triginta annorum ætas, nullo quod ſciatur languore debilitata, eademque in multorum ſæculorum poſteros propagata, etſi fortaſſis illam totius corporis firmitatem nonnihil tam diuturna pœnitentia, tam multiplex triſtitia, de tot tantisque bonis ſibi ſuisque amiſſis, affixerit.*

(F) *Il n'y auroit jamais eu d'amour entre les deux ſexes.*] J'ai raporté (m) les paroles de St. Auguſtin, qui temoignent clairement que ſelon lui les peres auroient produit des enfans avec toute la tranquillité que ſentent nos laboureurs lors qu'ils ſement une terre. On pouvoit lui objecter que les bêtes ſont demeurées dans l'état de leur creation, & que neanmoins elles ſe portent à multiplier leur eſpece avec une ardeur incroiable (n). Ce que l'on nomme *libido*, & tout ce que l'on peut concevoir de plus impur & de plus fougueux ſous ce terme, ſe voit manifeſtement parmi les bêtes quand le feu d'amour les anime: elles n'ont pourtant rien fait qui les ait tirées de leur état naturel. Il ſemble donc que ces mouvemens impetueux & accompagnez de volupté, ſoumis neanmoins à la raiſon, n'aient rien d'incompatible avec l'état d'innocence. St. Auguſtin n'auroit pas manqué de ſe retrancher ſur les differences qui ſe rencontrent eſſenciellement entre une creature raiſonnable, & faite à l'image de Dieu, & les bêtes brutes, & il ſeroit très-mal aiſé de le forcer dans de tels retranchemens. Laiſſons l'y donc en repos, & nous contentons de dire que puis qu'il faloit que l'homme depuis ſon peché fût dans l'impuiſſance d'obeïr exactement aux lumieres de la raiſon, il n'y avoit rien de plus neceſſaire que d'introduire l'amour dans le monde; car on ne comprend pas que ſans cela le genre humain eût pu ſubſiſter. Les paſſions par raport au bien naturel des ſocietez, ſont la même choſe que la repentance par raport aux biens celeſtes, une planche après le naufrage; & puis que la raiſon devoit devenir ſi foible, on ne pouvoit pas recourir à un meilleur pis aller que l'eſt celui des paſſions, entre leſquelles l'amour eſt ſans contredit la principale, & en quelque maniere l'ame du monde. Voiez ce qu'en dit Lucrece à la ſuite de ce que j'ai mis en marge:

(o) *Ita capta lepore*
. . . . . .
Te ſequitur cupidè, quò quamque inducere pergis.
Denique per maria, ac montes, fluviоſque rapaces,
Frondiferaſque domos avium, campoſque virentes,
Omnibus incutiens blandum per pectora amorem
Efficis, ut cupidè generatim ſæcla propagent.
Quæ quoniam rerum naturam ſola gubernas,
Nec ſine te quidquam dias in luminis oras
Exoritur, neque fit lætum, neque amabile quidquam;
Te ſociam ſtudeo ſcribundis verſibus eſſe,
Quos ego de rerum natura pangere conor.

Voiez ce qui a été dit ſur l'utilité des paſſions & des prejugez par le Critique de Maimbourg, dans le 2. tome de ſes nouvelles lettres, depuis la page 499. juſques à la page 572. Voiez auſſi les Nouvelles de la Republique des lettres au mois de Septembre 1686. article 1. page 989.

(G) *Le Prince de tous les Anges en devint fort amoureux.*] Ils le nomment Samaël, & ils le font pere de Caïn, qui ſelon leurs rêveries n'étoit que frere uterin d'Abel, & ils reconoiſſent là ce que les medecins nomment

(l) *Id. ib. pag. 109.*

(m) *Dans la remarque C lettre m. Voiez le Maître des Sentences in 19. diſtinct. ſecund. & d'autres Auteurs apud Caſp. à Reies elyſ. jucund. quæſt. campo, quæſt. 42. n. 2.*

(n) *Indo feræ pecudes perſultant pabula læta, Et rapidos tranant amnes. Lucret. l. 1. v. 14.*

(o) *Lucret. ibid.*

Digitized by Google

rence. Il n'y eut qu'elle qui put (H) éteindre l'ardeur amoureuſe d'Adam : il avoit tenté en vain toute autre voie, & c'eſt ce qui lui fit dire, * *à cette fois cette-ci eſt os de mes os, & chair de ma chair.* Voilà quelle eſt leur fureur non ſeulement à debiter des penſées abominables, mais auſſi à les fonder ſur l'Ecriture par une methode d'interpretation la plus abſurde qui ſe puiſſe. Les imaginations d'un Auteur Juif qui a vêcu au XVI. ſiecle, & qu'on nomme ordinairement † Leon Hebreu ne ſont guere plus ſolides. Il pretend ‡ que l'homme que Dieu forma au ſixiéme jour de la creation étoit tout enſemble mâle & femelle, & que cet homme après avoir fait la revuë des animaux terreſtres & des oiſeaux, ſans en avoir trouvé aucun dont la compagnie & l'aide lui puſſent être agreables & ſuffiſantes, fut plongé dans un profond aſſoupiſſement, afin qu'étant diviſé en deux il fût tiré de la ſolitude où Dieu ne trouvoit pas bon de le laiſſer. Après cette diviſion la femme qui auparavant n'avoit point de nom particulier, fut nommée Eve. L'Auteur concilie le mieux qu'il peut ſon hypotheſe avec les ‡ Androgynes de Platon, & s'imagine que (I) l'homme n'eût jamais peché, ſi les deux ſexes qu'Adam contenoit au commencement en

* *Geneſe chap. 2. v. 23.*

† *Il étoit fils du Rabin Abrabanel. Voiez ci-deſſus pag. 30. remarque I.*

‡ *Leon Hebreu, philoſophie d'amour, dialogue 3. p. m. 612. 613.*

‡ *Voiez ci-deſſus page 75. remarque F.*

ment *ſuperfetation.* Liſez ce Latin : (a) *Ingreditur ad Evam* (nempe Samaël) *equitans ſuper ſerpentem, & gravidavit eam Caino; deinde aſcendit Adam, & fœcundavit eam Abele.* Le Pere Bartolocci ajoûte qu'ils ſupoſent que tous les peuples de la terre, excepté les Juifs, doivent raporter leur origine à de ſemblables adulteres de la femme d'Adam, (b) *Non* Samael *ſolum cognovit Evam, ſed & ſerpens ipſe antiquus cum Eva coivit, ex cujus ſemine omnes mundi nationes (Judeis exceptis) provenire dicunt.* Ils la font auſſi la mere de pluſieurs Demons. (c) *Adamum intra ſpatium centum triginta annorum Damones procreaſſe ex Lilith . . . . . Evam autem Damonum concubitum per idem tempus appetiiſſe, ex qua Damones nati ſunt, volunt.* Ce qu'il y a de plus étrange, c'eſt qu'ils apuient toutes ces chimeres ſur des paroles de l'Ecriture, qu'ils tordent & qu'ils ſophiſtiquent miſerablement.

(a) *Bartolocci. Bibl. Rabbin. to. 1. p. 291. traduiſant un paſſage du Ialkut ſect.* Bereſcith *pag. 26.*

(b) *Id. ib.*

(c) *Id. ib. pag. 222.*

(H) *Il n'y eut qu'elle qui put éteindre. . . . il avoit tenté en vain toute autre voie.*] Emploions ici les termes d'un Religieux Italien. (d) *Quid mirum ſi hæc dicant* (ſavoir 1. qu'Adam conut Eve le même jour qu'il fut créé: 2. qu'elle conçut quatre enfans, Caïn, Abel & deux filles : 3. qu'ils ſe hâterent de conſommer leur mariage, parce que leur conduite à cet egard-là devoit être une leçon & un exemple à toutes les bêtes, pour travailler à la multiplication des individus: 4. qu'aucune (e) creature ne preceda l'homme dans cette fonction) *quæ minora æſtimantur, cum de protoparente Adamo ita ſiniſtre ſentiant, ut etiam ipſum nefaria incontinentia quod referre pudet, inſimulent? In Ialkut tom. I. n. 24. ante Evæ formationem omnia jumenta, ferasque campi carnaliter cognoviſſe aiunt his verbis . . . . .* dixit R. Eleazar, quid ſibi vult, hac vice ? (*Vulg. hoc nunc*) Gen. 2. 13. ad docendum, quòd ingreſſus fuerat Adam ſuper omne jumentum & feram, neque refrigerata eſt illius concupiſcentia, quousque copulata eſt ei Eva. Le Pere Bartolocci remarque qu'il y a quelques Rabins modernes, qui diſent qu'il faut entendre cela dans un ſens metaphorique, mais il ſoutient le contraire, veu que les dernieres paroles *quousque copulata eſt ei Eva* ſe doivent prendre au ſens literal, & que la penſée du Rabin eſt ſi claire, qu'on doit s'étonner que certains auteurs Chretiens aient voulu la traîner à un ſens allegorique. Salomon (f) Iarchi, continuë-t-il, l'a entenduë literalement.

(d) *Id. ib. p. 75. 76.*

(e) Non coivit aliqua creaturarum ante primum hominem. *Id. ibid. pag. 75.*

(f) *In poſtilla Geneſ. ad hunc locum.*

(I) *Que l'homme n'eût jamais peché, ſi les deux ſexes. . . n'euſſent été ſeparez.*] Leon Hebreu (g) ſupoſe que le ſerpent ne pouvoit tromper la femme pendant qu'elle étoit jointe avec l'homme, ni tromper l'homme & la femme conjointement. Ainſi la puiſſance de pecher fut une ſuite de la diviſion des deux ſexes; diviſion que Dieu avoit faite pour de bonnes fins, ſavoir afin que chacun des deux ſexes ſervît d'aide à l'autre dans l'œuvre de la generation. Diſons quelque choſe des allegories que cet écrivain ajoûte à cela. Il pretend (h) que chaque homme, & chaque femme ſont compoſez de partie maſculine, & de partie feminine. L'entendement eſt la partie maſculine, la matiere ou le corps eſt la partie feminine. Ces deux parties étoient de fort bonne intelligence au commencement : (i) *La corporité ſenſuelle feminine eſtoit obeyſſante & ſervante à l'intellect & Raiſon maſculine: en ſorte qu'il n'y avoit aucune diverſité en l'homme, & la vie du tout eſtoit intellectuelle.* La defence de manger de l'arbre de ſcience de bien & de mal, ſignifioit qu'il ne faloit point qu'Adam detournât ſon intellect vers (k) *les actes de ſenſualité*, ni vers l'acquiſition des choſes utiles, car les objets ſenſuels, corporels, & corruptibles font que l'intellect qui y eſt trop adonné devient materiel & corruptible, (l) *c'eſt à dire ſubjet à peine & condamnation.* Toutefois, ajoûte ce Docteur Juif, *la Divinité ne permit pas* que l'obeiſſance *de la partie corporelle feminine à l'intellectuelle maſculine* fût conſtante. Dieu previt que l'union de ces deux parties feroit de plus en plus immortelle & parfaite l'eſſence de l'homme, mais que d'autre côté elle ſeroit très-prejudiciable à *la partie corporelle & feminine* tant à l'egard de l'individu, qu'à l'egard de la propagation de l'eſpece humaine ; car 1. *quand l'intellect s'enflamme en la cognition & amour des choſes eternelles & divines, il abandonne le ſoing du corps, & le laiſſe mourir devant le temps. 2. Ceux qui ſont ardans aux contemplations intellectuelles, deſpriſent les amours corporels, & fuyent le laſcif acte de la generation: tellement que ceſte intellectuelle perfection cauſeroit la perdition de l'eſpece humaine.* C'eſt pourquoi Dieu delibera de *mettre quelque diviſion temperee entre la partie feminine ſenſuelle, & entre la partie maſculine intellectuelle*, afin que (m) *la Senſualité* tirât *l'intellect à aucuns deſirs & actes corporels, neceſſaires pour la ſuſtentation corporelle individuale, & pour la ſucceſſion de l'eſpece. Et c'eſt ce que ſignifie le Texte, quand il dit,* Il n'eſt pas bon que l'homme ſoit ſeul, faiſons luy ayde au devant, *ou vis à vis de luy, c'eſt à dire que la partie ſenſuelle feminine ne fuſt pas tellement ſuyvante l'intellectuelle que elle ne luy feiſt quelque reſiſtance, l'attirant aucunement aux choſes corporelles, pour l'ayde de l'eſpece individual, & de l'eſpece.* Pour ce qui regarde le ſommeil où Adam tomba, & pendant lequel Dieu lui ôta une côte pour en former Eve, nôtre Auteur pretend que cela veut dire (n) que *la veille intellectuelle premiere*, & *l'ardante contemplation* d'Adam fut interrompuë, & que *l'intellect commença à s'encliner à la partie corporelle, comme un mary à ſa femme, & avoir ſoin temperé de la ſuſtentation d'icelle, comme de ſa partie propre, & de la ſucceſſion du ſemblable, pour ſuſtentation de l'eſpece: tellement que la diviſion d'entre la moytié maſculine & feminine fut faite pour bonne & neceſſaire fin: & depuis ſurvint la reſiſtance de la matiere feminine, & l'inclination de l'intellect maſculin vers icelle, avec intemperé pourchas de la neceſſite corporelle: & ne fut plus moderee par Raiſon, comme il eſtoit juſte qu'elle le fuſt, & comme c'eſtoit l'intention du createur: ainçois cedant & obeyſſant l'intellect à la matiere, par ſe trop plonger en la Senſualité, le peché humain s'en enſuyvit. Et c'eſt ce que denote l'Hiſtoire, quand elle dit que le Serpent trompa la femme, luy diſant qu'elle mangeaſt de l'arbre deffendu de cognoiſtre bien & mal: pource que, quand ils en mangeroyent, leurs yeux s'ouvriroyent, & ſeroyent comme Dieux qui cognoiſſent bien & mal. Quoy voyant la femme, & que l'arbre eſtoit bon à manger, & beau & delectable, & de cognoiſſance deſirable, mangea du fruict, & en fait manger à ſon mary avec elle, & lors s'ouvrirent leurs yeux, & cogneurent qu'ils eſtoyent nuds: & couſurent enſemble des feuilles de figuier, & en feirent des ceintures. Le Serpent eſt l'appetition charnelle, qui incite & trompe premierement la partie corporelle feminine, quand il la trouve aucunement diviſee de l'intellect ſon mary, & reſiſtante aux eſtroites loix d'icelluy, à fin qu'elle s'embourbe aux delectations charnelles, & qu'elle s'offuſque par l'acquiſition des ſuperfluës richeſſes (qui eſt l'arbre de cognoiſtre bien & mal, par les deux raiſons que je vous ay dites) luy monſtrant que par cela leurs yeux s'ouvriront: c'eſt à dire que ils cognoiſtront pluſieurs choſes de telle nature que ſont celles qu'il leur monſtre en ceſt arbre de bien & de mal: & que paravant ils ne cognoiſſoyent point: c'eſt aſſavoir pluſieurs aſtuces, & cognitions appartenantes à laſcivie & à avarice: à quoy, paravant, ils ne s'amuſoyent point. Et dit qu'ils ſeroyent ſemblables aux dieux en cela: c'eſt à dire, en l'opulente generation: car, ainſi comme Dieu eſt intelligent, & que les cieux ſont cauſes productives des creatures à eux inferieures, ainſi l'Homme, moyennant les meditations charnelles continuelles, viendroit à engendrer grande lignee. En ce cas la partie cor-*

(g) *Leon Hebreu, philoſophie d'amour dialogue 3. p. m. 616.*

(h) *Id. ib. pag. 618.*

(i) *Ibid. pag. 619.*

(k) *Ibid. pag. 620.*

(l) *Ibid. pag. 621.*

(m) *Ibid. pag. 622.*

(n) *Ibid. 623.*

Digitized by Google

en unité de perſonne, n'euſſent été ſeparez. Il pretend auſſi que dans chaque ſexe il y avoit une partie maſculine, & une partie feminine. Les explications de cet Ecrivain ne ſont guere propres à diſculper la providence divine par raport à la chûte d'Adam, & ne s'éloignent pas beaucoup de la penſée de ceux qui pretendent que le premier peché fut un acte d'amour impudique. Voiez la remarque I. En faiſant ainſi le procés à ces Docteurs infideles, n'épargnons pas un bel Eſprit de la Communion de Rome, François de nation. Il fit un ſonnet (K) qui a été imprimé, & qui pour ne rien dire de pis, eſt extremement profane. On auroit beau recourir aux privileges de la poëſie: ce ſeroit une excuſe frivole; la juſte licence des poëtes ne s'étend pas juſques-là; & combien y a-t-il de cas, où leurs maximes contre la morale, & contre la foi peuvent être legitimement condamnées ſelon les formes juridiques de l'Inquiſition? Voiez la remarque H de l'article de Garaſſe. Un autre bel Eſprit, Italien de nation, noble Venitien, le celebre Loredano en un mot, ce bel Eſprit, dis-je, a merité quelque cenſure pour n'avoir pas aſſez menagé les bienſeances à la gloire d'Eve; car il ſupoſe * qu'après qu'elle eut été chaſſée du paradis avec ſon mari, elle l'exhorta à lui rendre le devoir conjugal en execution de l'ordre que Dieu lui avoit donné de croître & de multiplier. Le *decorum* exigeoit que l'on ſupoſât qu'Adam fut le demandeur. Il y a quelques autres choſes à (L) reprendre dans le Loredano. Un Ecrivain

* *Voiez la remarque L.*

corporelle feminine non ſeulement ne ſe laiſſa pas regler, comme il eſtoit juſte, par ſon intellectuel mary: ainçois l'attira au bourbier des choſes corporelles, mangeant avec luy du fruit de l'arbre deffendu: & incontinent s'ouvrirent leurs yeux: non pas les intellectuels, car ceux-là ſe fermerent plaſtoſt, mais ceux de la fantaſie corporelle, environ les actes charnels laſcifs: & pourtant ſe cogneurent eſtre nuds: c'eſt à dire qu'ils cogneurent l'inobedience des actes charnels à l'intellect: & pour ce procurerent couvrir leurs inſtrumens genitaux, comme vergongneux, & rebelles à raiſon & ſapience.

On peut cenſurer deux choſes dans cette doctrine de Leon Hebreu. La 1. eſt qu'il dit aſſez clairement que le premier peché d'Eve fut un acte d'incontinence, d'où il reſulte que le fruit de l'arbre qu'elle fit manger à ſon mari, ne fut autre choſe que de l'exciter à jouïr d'elle. En 2. lieu cet Auteur fait tenir à Dieu une conduite très-indigne de la ſouveraine perfection. Il ſupoſe que la jonction des deux ſexes dans le premier homme étoit un état d'immortalité, & de vie intellectuelle, qui excluoit la malheureuſe capacité de pecher, & que neanmoins Dieu renverſa bientôt cet état, afin de remédier à deux inconveniens, c'eſt que l'homme negligeroit trop ſon corps, & s'abſtiendroit des actes charnels d'où decoulent les generations. Dieu previt ces deux deſordres, c'eſt pourquoi il ſepara ce qu'il avoit joint. N'eût-il pas bien mieux valu, dira-t-on à ce faux docteur, former à part ces deux ſexes, que de les unir, & peu après les deſunir? Faloit-il faire un ouvrage où il y auroit des defauts qui obligeroient bientôt à le defaire? Et ſi Dieu previt ces deux ſuites de la jonction, ne previt-il pas auſſi les ſuites de la deſunion? Ne previt-il pas que les deux ſexes devenant ſujets à la ſenſualité, ſeroient entraînez au dereglement par la force du plaiſir? Ces inconveniens-là n'étoient-ils pas plus mauvais que les deux autres, & ne demandoient-ils pas pour le moins autant de remede? Il me ſemble voir dans cette conduite celle de ces Juges, qui ne voulant pas mettre en liberté formellement un priſonnier, ni le tenir en priſon, le gratifient du benefice du *laxior cuſtodia*, ou avertiſſent même ſous main le geolier de lui fournir les occaſions de s'enfuir. La partie feminine pendant la jonction à la maſculine étoit ſous une ſi bonne garde, qu'elle ne pouvoit pas s'écarter de ſon devoir; on la detache, & on la met en état de ſe ſervir & d'abuſer de la liberté. Que penſerions-nous d'un medecin qui emploieroit les inciſions, l'*ure*, *ſeca*, pour guerir ceux qui ne ſeroient pas aſſez adonnez au plaiſir des ſens, & qui ne gueriroit pas ceux qui y ſeroient trop adonnez; qui chaſſeroit le mepris du vin, & laiſſeroit en (†) repos l'ivrognerie? Il faut donc rejetter comme abominables les hypotheſes de cet auteur Juif.

(†) *C'eſt-à-dire qu'il ne la combatroit que par des remedes palliatifs, & dont il connoitroit & preverroit l'inutilité.*

(K) *Il fit un ſonnet. . . . profane.*] On voit bien que je deſigne le fameux ſonnet de Sarraſin, *Quand Adam vit cette jeune beauté*. La concluſion eſt non ſeulement trop ſatirique contre le ſexe, mais auſſi d'un libertinage qui va juſqu'à l'impieté.

Cher (a) CHARLEVAL, *alors en verité,*
Je croy qu'il fut une femme fidelle;
Mais comme quoy ne l'auroit-elle eſté,
Elle n'avoit qu'un ſeul homme avec elle.
Or en cela nous nous trompons tous deux,
Car bien qu'Adam fût jeune & vigoureux,
Bien fait de corps & d'eſprit agreable.
Elle aima mieux pour s'en faire conter,
Preſter l'oreille aux fleurettes du Diable,
Que d'eſtre femme & ne pas coqueter.

(a) *Sarraſin, poëſies pag. 61. edit. de Paris 1658. in 12.*

On diroit que Sarraſin écrivit cela pendant l'accés d'une furieuſe jalouſie, & aiant apris tout fraichement que ſa maîtreſſe avoit eu beaucoup de civilité pour quelques jeunes blondins qui l'avoient loüée, car voilà l'un des caprices de l'amour. Un homme n'eſt jamais plus diſpoſé à peſter contre les femmes en general, que lors qu'il ſait que celle qui l'aime, & qu'il aime, écoute agreablement les douceurs que d'autres lui diſent; qu'elle s'engage volontiers à un tête-à-tête; qu'elle ſe divertit fort bien où il n'eſt pas &c. Il voudroit que dès qu'une femme a lié avec lui une intrigue d'amour, elle regardât de haut en bas tous les autres hommes, & rejettât dedaigneuſement toutes leurs cajoleries, & devint à leur égard chagrine, incivile, farouche, brutale; & quand il voit tout le contraire, comme cela lui arrive aſſez ſouvent, il ſe depite, & il s'emporte avec ſi peu d'équité, qu'il faut que tout le beau ſexe en patiſſe. Il ſe dechaîne contre toutes les femmes; il les accuſe toutes d'être coquetes eſſentiellement, & s'il faiſoit alors une logique, & qu'il en fût au traité des univerſaux, il donneroit la coqueterie pour le *proprium quarto modo* du ſexe feminin, pour cette proprieté *quæ convenit omni, ſoli, & ſemper ſubjecto, & cum eo reciprocatur.* Il ſeroit fort éloigné de cette injuſtice, s'il n'étoit pas amoureux, car il ne verroit rien de condamnable dans le plaiſir qu'elles trouvent à être flatées, & cajolées, & dans la maniere honnête & civile dont elles repondent à un compliment. Il ne donne pas même dans cette injuſtice lors qu'il eſt fort amoureux, & qu'on n'eſt coquet que pour lui; c'eſt donc la jalouſie qui le fait tant declamer, c'eſt elle qui le porte à repandre ſes mediſances non ſeulement ſur la maîtreſſe infidelle, ou pretenduë infidelle, mais auſſi ſur toutes les femmes en géneral, comme ſi la coqueterie en étoit inſeparable. Peut-on voir un caprice plus bourru, & plus aveugle que celui de ces galans jaloux? Ils ne peuvent pas même endurer que leurs maîtreſſes temoignent à leurs maris une complaiſance careſſante: Voici l'une de leurs complaintes à ce ſujet-là.

Je (b) *penſerois n'être pas malheureux,*
Si la beauté dont je ſuis amoureux,
Pouvoit enfin ſe tenir ſatisfaite,
De mille amans avec un favori:
Mais j'enrage que la coquette
Aime encor juſqu'à ſon mari.

LA JALOUSIE eſt la principale cauſe qui porte les hommes à dire que toutes les femmes ſont coquettes.

(b) *Buſſi Rabutin, hiſtoire amoureuſe des Gaules.*

(L) *Quelques autres choſes à reprendre dans le Loredano.*] Je ne conſidere ici que ſon ouvrage de la vie d'Adam; c'eſt un livre qui a été traduit d'Italien en François: cette traduction (c) *faite ſur une huitieme edition imprimée à Veniſe par Valvaſenſe*, fut publiée à Paris l'an 1695. & contrefaite bientôt après à Amſterdam. On a vu dans le Mercure Galant du mois de Decembre de la même année (d) une fort bonne critique de cet écrit. Mr. Baſnage de Beauval le critique finement dans ſon (e) mois de Mars 1696. On ne ſauroit dire trop de mal d'un pareil livre, ni pardonner à l'Auteur la licence qu'il s'eſt donnée, de mêler à un ſujet comme celui-là tant d'inventions romaneſques, & ſi éloignées de la gravité, & ſi propres à une hiſtoire comique. Arrêtons-nous ſeulement à quelques penſées qui ont du raport à Eve. L'Auteur aſſûre (f) que *ce fut un effet de la bonté de Dieu envers Adam, de vouloir qu'il dormit* (g) *alors, ſçachant bien qu'en peu de temps il perdroit le repos dans la compagnie de ſa femme. . . . Adam étant doüé de l'eſprit de Prophetie*, continuë-t-il, *pouvoit prévoir les maux que la naiſſance d'Eve devoit cauſer à tout le genre humain; ainſi Dieu l'excita peut-être à dormir, de peur qu'il ne s'op-*

(c) *Preface de la traduction Françoiſe.*

(d) *Voiez la remarque de l'article* Valerius.

(e) *Article 4. page 327. & ſuiv.*

(f) *Loredano, vie d'Adam pag. 37. 38. édit. d'Amſt. 1696.*

(g) *C'eſt-à-dire quand Eve fut faite.*

Digitized by Google

vain Allemand a été infiniment plus favorable à la premiere de toutes les femmes: il croit que le peché d'Adam eſt plus grand que celui d'Eve, & que Dieu ne la chaſſa point du paradis; qu'il n'y eut qu'Adam qui fut châtié de cette peine. Nous verrons ſur (M) quoi il ſe fonde.

☞ EU-

(a) *Id. ib. pag.* 41. *s'oppoſât à la creation de ſa femme. . . . .* (a) *Ne ſembloit-il pas que Dieu, en créant une ſeule femme pour Adam, faiſoit entendre aux hommes qu'ils devoient ſe contenter d'un ſeul mariage? mais peut-être le faiſoit-il pour une autre raiſon: c'eſt qu'il ne vouloit pas multiplier ſes peines, en luy donnant pluſieurs femmes, n'y ayant rien d'ordinaire qui ſoit plus capable d'exercer la patience de l'homme, & de troubler ſon repos, que les ſoins du mariage.* Il ſupoſe (b) qu'Eve étoit ſi belle, qu'Adam (c) *fut ſur le point de l'adorer comme une Divinité.* Il n'y a point de Roman où l'on faſſe une declaration d'amour plus paſſionnée que celle qu'Adam (d) fait ici. L'Auteur ne trouve point d'incident plus vraiſemblable pour prevenir la ſuite des (e) *emportemens*, avec leſquels le premier homme *exprimoit la tendreſſe de ſon cœur*, que de feindre que Dieu vint lui-même interrompre la converſation. Adam (f) avertit ſa femme *de ne point toucher à ce fruit fatal qui devoit apporter la mort au monde.* „ (g) Cette défenſe rendit Eve curieuſe; car c'eſt reveiller la curioſité d'une femme, que de luy defendre quelque choſe. La défenſe excite, & enflamme ſes deſirs, qui „ ſont pour l'ordinaire ardans pour les choſes permiſes, mais inſatiables pour les défendues. Emportée „ donc par cette impatience, qui creuſoit le tombeau „ de leur felicité, elle quitte Adam, pour joüir ſans „ témoin & ſans reproche de la veuë d'un fruit qu'elle „ eſtimoit le plus exquis de tous, parce qu'il étoit defendu. „ Cela ne marche point ſans une moralité, qui aprend aux femmes à ſe tenir ſous les yeux de leurs maris. „ (h) Plus une femme s'éloigne de ſon „ mari, plus elle s'approche de ſa perte: tant qu'elle „ en eſt ſeparée, elle eſt en danger de ſe perdre; par„ ce qu'elle fait naître l'occaſion, & donne la hardieſſe „ à tout le monde de luy tendre des pieges. Une „ femme étant toute ſeule eſt expoſée à la tentation „ même d'un ſerpent. La Lune s'éclipſe, lorſqu'elle „ eſt trop proche du Soleil, mais la femme au con„ traire ſouffre des éclipſes funeſtes dans ſa pudicité, „ lorſqu'elle eſt éloignée de ſon mari. „ Laiſſons les complimens que l'auteur ſupoſe que le ſerpent deguiſé en jeune fille fit à Eve; mais remarquons qu'il pretend qu'elle (i) inſera une menterie dans ſa reponſe, & qu'elle eut (k) recours aux ſoupirs, aux larmes, aux careſſes, & aux *baiſers paſſionnez*, afin de porter Adam à manger la pomme qu'elle lui ofroit. Devineriez-vous jamais l'occupation que le Loredano donne à Dieu? *Cependant*, dit-il (l), *Dieu ſe promenoit dans le jardin, & prenoit le frais que les zephirs donnent, lorſque ſur le declin du jour ils ſouffient avec un peu plus de force. Cette action de la divine majeſté marquoit bien l'inquietude que luy cauſoit le peché de l'homme; puiſque pour moderer l'ardeur de ſa juſte colere, il ſembloit mendier le ſecours de ces vents toûjours temperez.* Un poëte paien ne ſeroit pas excuſable d'avoir dit une telle choſe de Jupiter: mais laiſſons cela, puis que nous n'avons promis que ce qui regarde la femme d'Adam.

(b) *Idem pag.* 42.

(c) *Ibid. pag.* 44.

(d) *Ibid. pag.* 45.

(e) *Ibid. pag.* 47.

(f) *Ibid. pag.* 49.

(g) *Ibid. pag.* 50.

(h) *Ibid. pag.* 51.

(i) *Ibid. pag.* 58.

(k) *Ibid. pag.* 71.

(l) *Ibid. pag.* 77.

(m) *Id. ib. pag.* 109. L'Auteur ſupoſe (m) qu'elle tâcha d'adoucir les maux de ſon époux, qui cherchoit *de temps en temps quelque conſolation entre les bras de ſa femme*, & qu'elle le fit ſouvenir que Dieu leur avoit commandé de multiplier, & l'avertit de prendre bien garde de ne pas transgreſſer ce commandement. (n) *Tâchons*, lui diſoit-elle, *de recouvrer par le moyen d'une poſterité féconde, ce que nous avons perdu. Foible & legere conſolation pour de ſi grands maux, mais neanmoins neceſſaire, puiſque Dieu l'a ainſi ordonné. Gardons-nous de déſobéir une ſeconde fois: nôtre déſobéiſſance ſeroit ſans excuſe; elle rebuteroit la miſericorde divine, & nous ſerions pour jamais les objets de ſa trop juſte indignation. Suivons la volonté du Ciel, en procurant la propagation de tous le genre humain. C'eſt le moyen de vaincre la mort qui doit triompher un jour de nôtre chair, puiſque nous vivrons malgré elle en la perſonne de nos enfans, & de nos neveux, & dans la memoire de nôtre poſterité. Je ne dis pas que nous devions pour cela tarir entierement nos larmes. Le regret d'avoir offenſé mon Dieu, ne finira qu'avec ma vie, & mon cœur qui doit l'abandonner le dernier, ne vivra pas plus long-temps que ma douleur. Mais nous devons prendre garde de ne pas irriter par une nouvelle offenſe ce Dieu, qui nous a traitez ſi favorablement, il n'y auroit pas moins d'impieté que de peril pour nous. Adam luy répondit, en ſouriant, Je ne craindray plus deſormais que vôtre compagnie me ſoit fatale, puiſque vous ne me ſollicitez qu'au bien. . . . Il eſt juſte de donner quelque relâche à nos maux, de ſoulager un peu nos ſens accablez ſous le poids de nôtre affliction, & de peupler la nature en obeiſſant à nôtre Dieu. Joignant alors les careſſes aux paroles, il abandonna ſon ame au plaiſir, & oublia pour quelque temps, entre les bras de ſa femme le funeſte ſujet de ſa douleur.* Si après la mort d'Abel le pere & la mere s'engagerent à la continence, (o) ce fut Adam qui s'y engagea le premier, & avec ſerment, & ſans avoir conſulté ſa femme. C'eſt traiter les choſes comme dans les vieux Romans, où les Heroïnes (p) faiſoient les avances; mais il eût mieux valu ſe conformer aux Romans modernes, & à l'eſprit de la nation Judaïque, qui exigeoit une grande retenuë de la part des femmes dans la demande du devoir conjugal; car ſi quelqu'une le demandoit à haute voix, enſorte que les voiſines puſſent entendre que la converſation rouloit ſur ces matieres, (q) elle pouvoit être repudiée.

(n) *Ibid. pag.* 110.

(o) *Id. ib. pag.* 141.

(p) *Voiez la remarque C de l'article* Longus.

(q) Eadem Maim. c. 24. §. 12. & Ammud Golah, ſeu liber præceptorum parvus, ubi in gloſſa additur: *ſi fuerit exigens debitum conjugale à marito ſuo voce clara, ita ut ejus vicina audire* potuerint eam loquentem de re iſtâ. *Polygam. triumphatrix pag.* 56. *col.* 1.

(M) *Nous verrons ſur quoi il ſe fonde.*] Tant s'en faut qu'il ſupoſe comme fait le Loredano qu'Eve fut excitée par la defenſe à ſouhaiter le fruit defendu, qu'il ſupoſe (r) au contraire que le ſerpent la tenta avant qu'elle ſongeât à l'arbre de ſcience de bien & de mal. Il ajoûte 1. qu'elle ſe laiſſa perſuader qu'elle n'avoit pas bien entendu la penſée de ſon mari, ou que ſon mari avoit été trompé par quelque faux bruit. 2. Qu'aiant cru qu'il n'étoit point vrai que Dieu eût fait cette defenſe, elle mangea de ce fruit, & que ſa faute conſiſta en ce que dans une afaire de ſi grande conſequence, elle prit ſon parti precipitamment, & ſans conſulter ſon époux. 3. Qu'aiant (ſ) peché par ignorance, quoi que ce ne fût pas par une ignorance invincible, elle commit une faute moins atroce que celle d'Adam, car celle-ci fut volontaire, & contre la conſcience. 4. Qu'Eve n'encourut point neceſſairement la peine de la mort éternelle; car le decret de Dieu portoit ſeulement que l'homme mourroit, s'il pechoit contre ſa conſcience (t) *ſi ſciens prudenſque peccaſſet.* 5. Qu'encore que ſans injuſtice Dieu eût pu faire mourir Eve, il reſolut neanmoins, tant il eſt miſericordieux envers ſes ouvrages, de la laiſſer vivre, attendu qu'elle n'avoit point peché malicieuſement. 6. Qu'aiant été exemte de la peine enfermée dans le decret de Dieu, elle (v) pouvoit retenir toutes les prerogatives de ſa premiere condition, à la reſerve de celles qui ne pouvoient compatir avec les infirmitez à quoi Dieu la condamna. 7. Qu'elle retint nommement la prerogative d'engendrer des enfans qui avoient droit à la beatitude éternelle, ſous la condition d'obeïr au nouvel Adam. 8. Que comme le genre humain devoit ſortir d'Adam & d'Eve, Adam ne fut conſervé en vie que parce que ſa conſervation étoit neceſſaire pour la generation des enfans. 9. Que ce fut donc par accident (w) que l'arrêt de mort ne fut point executé contre lui; mais que d'ailleurs il fut châtié plus ſeverement que ſa femme. 10. Qu'elle (x) ne fut point chaſſée du Paradis comme lui: qu'elle fut ſeulement obligée d'en ſortir pour aller trouver Adam dans les cas de neceſſité, & que c'étoit avec un plein privilege d'y retourner. 11. Que les enfans d'Adam & d'Eve furent ſujets à la mort éternelle non entant qu'ils venoient d'Eve; mais entant qu'ils venoient d'Adam (y). Ce ſont à-peu-près les choſes qui concernent Eve directement dans cet Ouvrage. Ceux qui voudront voir les preuves & le but de cet Auteur, & les conſequences qu'il tire de ces nouvelles penſées, feront bien de recourir à ſon livre.

(r) *Voiez le livre intitulé* Cogitationes novæ de primo & ſecundo Adamo examini Eruditorum compendiosè propoſitæ, *imprimé à Amſterdam* apud Eleutherium Aſpidium anno Domini 1700. in 8. *à la page* 8.

(ſ) *Ibid. p.* 10. 12.

(t) *Ibid. pag.* 15.

(v) *Ibid. pag.* 16.

(w) *Ibid. pag.* 18.

(x) *Ibid. p.* 19. 20.

(y) *Ibid. pag.* 23. *Voiez auſſi pag.* 60. 65. 140. *& ſeq.*

On ne peut pas lui objecter comme au Loredano d'avoir contrevenu au *decorum* en ſupoſant qu'Eve alloit trouver ſon mari; car c'étoit par une pure neceſſité puis qu'il n'étoit pas poſſible qu'Adam rentrât dans le Paradis terreſtre. Et d'ailleurs il y a beaucoup d'aparence que ſi l'on demandoit à cet Ecrivain, *la femme d'Adam ſe ſervoit-elle du droit qui lui avoit été conſervé de ſejourner dans le jardin d'Eden?* il repondroit que non. Qu'auroit-elle fait là toute ſeule? Elle s'y ſeroit bientôt ennuiée: les païſages les plus charmans, les jardins les plus delicieux n'accommodent pas une femme qui n'y trouve aucune ſocieté, aucune ſorte de compagnie. La ſolitude dans le plus beau lieu du monde eſt un grand fardeau à moins qu'on ne ſoit philoſophe, & homme contemplatif, & meditatif. On doit donc croire que tant à cauſe de ſon interêt perſonnel, qu'à cauſe que la raiſon l'exigeoit, Eve eût preferé au ſejour du Paradis terreſtre la cabane de ſon mari exilé. Le jardin d'Eden étoit pour elle (z) par tout où Adam établiſſoit ſes tabernacles. C'étoit

(z) *Apliquez à cela ce qu'on a dit de Camille,* Tarpeia ſede peruſta Gallorum facibus, Veioſque habitante Camillo, Illic Roma fuit. *Lucan. Pharſal. lib.* 5. *v.* 27.

Digitized by Google

β *Platina in vita Eugenii IV.*

γ *Id. ibid.*

δ *Ex eodem ibid.*

ζ *Ex eodem Platina ibid.*

† *Naucleru, genera. 48. fol. m. 934.*

‡ *L'an 1433.*

ǂ *Platina ibid. Volaterr. lib. 22. pag. m. 815. ne lui donne que 63. ans.*

* *Platina ubi supra.*

(z) *Notez que l'Auteur suppose qu'Adam demeuroit fort proche du Paradis terrestre & cela par l'ordre de Dieu.*

(a) *A la page 73.*

(b) *Ad ann. 1408. n. 6. & ad ann. 1431. n. 4.*

(c) *C'est-à-dire Celestin.*

(d) *Platina in Eugenio IV. fol. m. 307.*

☞ EUGENE IV. créé Pape le 3. de Mars 1431. étoit d'une β famille roturiere de Veniſe, & fils d'Angelo Condelmerio, mais non pas (A) neveu du Pape Gregoire XII. comme on le dit dans le Moreri. Il γ portoit l'habit de Celeſtin lors qu'il fut mené à Rome par le neveu de ce Pape. Ce neveu étoit auſſi Celeſtin, & Chanoine de la Congregation de Saint George *in Alga*. Le confrere qu'il amena à Rome ſe rendit bientôt agreable à Gregoire XII. qui le fit ſon Threſorier, & puis Evêque de Sienne, & enfin Cardinal. Martin V. lui donna la legation du Picentin, & puis celle de Boulogne. Ce Cardinal s'en aquita avec beaucoup d'habileté, & ſucceda à Martin V δ. Je ne m'étendrai pas ſur le detail de ſes actions; on le peut voir dans Mr. Moreri: je me contenterai de raporter certaines choſes qu'il a omiſes, & qui meritoient extremement d'avoir place dans ſon Dictionaire. Eugene commença ſon pontificat par une action qui eut de mauvaiſes ſuites. Il prêta l'oreille à des delateurs qui lui raporterent que Martin V. poſſedé d'une avarice demeſurée avoit amaſſé de grans threſors. Il fit ſaiſir ſuivant le conſeil de ces gens-là Oddo Poccio Vice-camerier de Martin; mais il donna ordre à Etienne Colonna general de ſes troupes, de le lui amener ſans bruit, & ſans l'expoſer à l'ignominie. Cet ordre ne fut pas executé. La maiſon d'Oddo fut pillée par les ſoldats, & il fut traîné comme un voleur au palais du Pape à la vuë de toute la ville. Eugene en fut fort fâché, & fit des menaces à Etienne Colonna qui l'obligerent à ſe retirer auprès du Prince de Paleſtrine, & à lui perſuader de chaſſer le Pape; car à moins que de le faire, toute la maiſon Colonna, diſoit-il, eſt en danger de perir. Le Prince ajoûtant foi à ces diſcours, & aiant pitié des amis de Martin V. qui avoient été fort maltraitez, reſolut de ſe rendre maître de Rome. Il ſe ſaiſit de la porte Appia, & s'avança juſques à l'Egliſe de St. Marc ſans commettre nulle violence, & ſans trouver nulle reſiſtance: mais en cet endroit-là il falut ſe batre avec les ſoldats d'Eugene ſecondez par une bonne partie des habitans. Le combat fut rude, pluſieurs y perdirent la vie de part & d'autre. Le Prince de Paleſtrine fut obligé de ſe retirer, mais il exerça dans la ſuite toutes ſortes d'hoſtilitez. Le Pape en fit autant ſur les Colonnes, & ſur leurs fauteurs. Il tomba malade ſoit qu'on l'eût empoiſonné, ſoit à cauſe du chagrin que lui donnoit une guerre ſi embarraſſante. C'eſt pourquoi il ne ſongea qu'à faire la paix, & l'aiant concluë par la negociation d'Angelotto Foſco citoien Romain ζ, il recouvra ſa ſanté †. Ceci ſe paſſa un peu avant que l'Empereur Sigiſmond fit le voiage d'Italie. Le Pape fit un traité avec lui, & le reçut magnifiquement à Rome, ‡ & l'y courona. Quelque tems après il fut expoſé à une terrible infortune: ce fut une revolution dans (B) toutes les formes; les Romains ſe ſouleverent, & il eut bien de la peine à éviter par la fuite les effets de leur fureur; mais ils ne purent point ſe maintenir dans l'état de liberté que cette revolution leur donna, & ils eſſuierent de très-rudes châtimens. Eugene ǂ mourut le 22. de Fevrier 1447. à l'âge de 64. ans. Son pontificat à quelques jours près dura 16. années, & fut un vrai train de guerre, car ſans compter les conteſtations eccleſiaſtiques, & fort violentes qui regnerent entre ce Pape & le Concile de Bâle, il fut mêlé dans toutes les guerres d'Italie, il excita le Roi de Hongrie à prendre les armes contre les Turcs, & * le Dauphin (c) Eos nimiam ſpem in pecoribus collocaſſe: Venetos quidem ſine gregibus & jumentis longe urbanorem vitam ducere. *Plat. ubi ſupra fol.* 310.

là où elle devoit ſe fixer afin de lui être une aide ſelon le but de ſa creation, & afin de partager avec lui tous les ſoins de la famille. Voiez la marge (z).

(A) *N'étoit point neveu du Pape Gregoire XII.*] Mr. de la Rochepozai dans ſon (a) *Nomenclator Cardinalium*, Mr. de Sponde dans ſes (b) Annales de l'Egliſe, & une infinité d'autres Ecrivains aſſûrent qu'Eugene IV. étoit fils de la ſœur de Gregoire XII. Je croi qu'ils ſe trompent: ma raiſon eſt que Platine, ni Volaterran ne lui donnent point cette qualité, & qu'ils ne l'auroient point ignorée ſi elle eût été veritable, & que le ſilence de Platine eſt tellement conditionné, qu'il vaut une preuve poſitive. Cet Auteur raconte qu'Antoine Corario neveu de Gregoire XII. amena à Rome Gabriel Condelmerio de la même (c) Religion que lui, & avec lequel il avoit vêcu familierement depuis ſa jeuneſſe: (d) *Romam iturus Gabrielem Condelmerium*, c'eſt le même qu'Eugene IV. *qui ejuſdem profeſſionis erat, quicum ab ineunte ætate familiariter vixerat ſecum aliquandiu recuſantem duxit.* Sont-ce des circonſtances où il ſoit poſſible à un Auteur de ne dire pas qu'un tel eſt neveu d'un tel? Et notez que Platine mêlant enſemble les avancemens de la fortune de ces deux hommes, donne toûjours à Antoine Corario la qualité de neveu du Pape, ſans la donner jamais à l'autre. Quelque lecteur peu attentif, & bien diſtrait aura trouve là un piege, il n'aura point demêlé ce qui concerne Corario, d'avec ce qui apartient à Condelmerio, il aura donc pris celui-ci pour le neveu de Gregoire XII. après quoi les hiſtoriens ſe ſeront ſuivis les uns les autres ſans s'informer plus amplement de la choſe.

(B) *Ce fut une revolution dans toutes les formes.*] Philippe Duc de Milan animé contre le Pape fit une irruption ſur le territoire de Rome. La cavalerie qu'il y envoia étoit commandée par Nicolas Fortebrachio, guerrier fameux, & qui s'étoit retiré fort mecontent du ſervice de ce Pape; car aiant demandé qu'on lui paiât ſes apointemens, Eugene lui fit reponſe qu'il ſe devoit tenir pour ſuffiſamment paié par le gain qu'il avoit fait au pillage de quelques places. Indigné de cette reponſe il chercha un autre maître, & ſe voiant emploié par le Duc Philippe contre ce Pape, il fit des ravages extraordinaires proche de Rome. La conſternation fut grande dans la ville; le Pape même fut quelque tems incertain où il iroit. On alloit en foule ſe plaindre à lui des pertes qu'on avoit ſoufertes: & comme il n'avoit alors que peu de ſanté, & qu'il ne ſavoit de quel côté ſe tourner, il renvoioit les gens au Cardinal ſon neveu, & ſon Camerier, homme faineant & voluptueux, qui ne repondoit autre choſe à ceux qui lui alloient dire qu'ils avoient perdu leurs beſtiaux, que ceci, (e) *Vous aviez trop de confiance en vos beſtiaux, les Venitiens menent une vie beaucoup plus honnête ſans tout cela.* On fut ſi indigné de cette reponſe que l'on ſe mit à crier aux armes & à la liberté. On deſtitua tous les Magiſtrats d'Eugene, on en mit d'autres à leur place, & l'on ſe ſaiſit de la perſonne du Cardinal ſon neveu. Le Pape ſe voiant reduit à de ſi grandes extremitez ſe deguiſa en Moine, & ſe mit ſur une barque pour ſe ſauver à Oſtie. Il y arriva heureuſement malgré les pierres & les flêches qu'on tira ſur lui, & puis il ſe fit conduire à Florence (f). Quelques Ecrivains diſent (g) qu'on l'avoit mis en priſon dans l'Egliſe de Ste. Marie au delà du Tibre; mais qu'aiant trompé les gardes, il ſe mit ſur un bateau de pêcheur, & deſcendit la riviere juſques à Oſtie, pourſuivi à coups de flêches par les Romains. Volaterran (h) ajoûte que ceux-ci ſe rendirent maîtres du Capitole & du Chateau St. Ange; je croi qu'il en dit trop, car Platine ſuivi en cela par un grand nombre d'Ecrivains aſſûre que le Chateau St. Ange ne fut point pris. Quoi qu'il en ſoit cette liberté de Rome ne dura guere; l'autorité du Pape y fut retablie en ſon abſence par Jean Vitelleſchi Patriarche d'Alexandrie, qui uſa d'une extrême ſeverité envers les mutins. La revolution dont je parle arriva au mois de Juin 1434. Elle eſt ſi remarquable, & tant (i) d'Auteurs en ont parlé, que je m'étonne que Mr. Moreri l'ait omiſe. Il l'auroit pu prendre dans les Annales (k) de Mr. de Sponde. Ambroiſe de Camaldoli en fit mention dans ſon *Hodæpericon*, & lors que Mr. l'Abbé de la Roque donna l'extrait de cet Ouvrage, il n'oublia pas (l) cet endroit-là.

(e) *Ex Platina ibid.*

(f) *Ex Platina ibid.*

(g) *Volaterr. lib. 22. pag. 814.*

(h) *Ibid.*

(i) *Blondus, St. Antonin, Platine, Volaterran, Naucleru.*

(k) *Ad ann. 1434. n. 4.*

(l) *Voiez le Journal des Savans du 2. Mars 1682. pag. 79. édit. de Holl.*

Digitized by Google

Dauphin à les prendre contre les Suiſſes. Il fut d'autant plus reſponſable des effets funeſtes de la premiere de ces deux guerres, qu'il avoit envoié en Hongrie un Cardinal Legat qui pouſſa le Roi β à violer un traité de paix ſolemnellement conclu avec la Porte. La reflexion qu'il fit ſur ſa (C) deſtinée eſt conſiderable, & une preuve de la vanité que trouvent dans les plus hautes élevations ceux qui les poſſedent. N'oublions pas que pour faire voir qu'il n'étoit pas uniquement attaché aux occupations belliqueuſes, il afecta de faire en perſonne & avec beaucoup d'éclat quelques ceremonies (D) de religion, & de travailler à l'embelliſſement, & à la reforme de quelques Egliſes de Rome. Il étoit ‡ bel homme, & d'une mine venerable, & tenoit toûjours les yeux baiſſez quand il ſe montroit en public. Il ‡ ne beuvoit point de vin, & obſervoit quant à ſa perſonne les regles de la frugalité, quoi qu'il y eût dans ſon domeſtique beaucoup de magnificence. Il n'étoit point ſavant, (E) mais il aima les perſonnes doctes, & leur fit du bien. Ce fut ſous ſon regne qu'il y eut des Cardinaux qui commencerent à (F) entretenir des meutes, & de belles écuries, & à donner dans le luxe des ameublemens & des feſtins.

☞ EUPHRATE, diſciple de Platon, monta à un ſi haut point de faveur auprès de Perdiccas Roi de Macedoine, qu'il regnoit autant que ce Prince. Ce fut un mechant homme, & un delateur, & il fit exclure de la table de Perdiccas tous ceux qui ne ſavoient (Z) pas la Geometrie, ou la Philoſophie. Parmenion le fit mourir ſous le regne de Philippe ſucceſſeur de Perdiccas *.

☞ EURYDICE, femme d'Amyntas Roi de Macedoine, donna quatre enfans à ſon mari: trois fils, Alexandre, Perdiccas, & Philippe pere d'Alexandre le Grand, & une fille nommée Euryone. Ce fut une Reine qu'on ne peut aſſez deteſter, car elle devint ſi amoureuſe de ſon gendre, (A) que pour l'épouſer elle s'engagea à le mettre ſur le throne, & à faire mourir ſon mari. Cette abominable conſpiration eût été executée ſi Euryone n'eût apris au Roi les adulteres, & les pernicieux deſſeins d'Eurydice. Le Roi convaincu des crimes de ſon épouſe ne la punit point: il lui fit grace pour l'amour des enfans qu'il avoit eus d'elle. Après qu'il fut mort, ſon fils Alexandre lui ſucceda & ne vécut guere, car Eurydice enragée de lubricité & d'ambition le fit perir. Elle executa le même crime ſur Perdiccas ſon ſecond fils, qui étoit monté ſur le thrône après la mort d'Alexandre †. Les hiſtoires qui nous reſtent l'ont laiſſée là, ſans nous aprendre ce qu'elle devint, ni ſi elle fut punie de ſes mauvaiſes actions. Il y a même des hiſtoriens qui ſans faire mention d'elle ni en bien ni en mal, attribuent à d'autres cauſes la mort des deux Princes qui regnerent ſucceſſivement après Amyntas. Cela eſt un peu (B) étrange. Je rapor-

β *Voiez la lettre* 81. *d'Enée Silvius.*

‡ Vir aſpectu inſignis & veneratione dignus. *Plat. ib.* Vultu alioqui decoro, ac venerabili, oculos in publico nunquam attollebat, ut à parente meo qui eum ſequebatur accepi. *Volaterr. ubi ſupra pag.* 815.

‡ Splendidus in victu familiæ, parcus in ſuo, & à vino ita alienus ut abſtemius merito vocaretur. *Plat. ib.*

* *Tiré d'Athenée lib.* 11. *ſub finem pag.* 508.

† *Tiré de Juſtin lib.* 7. *c.* 4. & 5.

(C) *La reflexion qu'il fit ſur ſa deſtinée.*] Etant ſur le point de mourir il ſe tourna vers les Religieux qui l'environnoient, & d'une voix entrecoupée de ſoupirs il declara, qu'il eût beaucoup mieux valu pour le ſalut de ſon ame qu'il n'eût jamais été élevé au Cardinalat & au Papat. (a) *Hic* (Eugenius) *cum eſſet morti proximus, apud Raynaldum anno* M. CCCCXLVII *aliquid dixiſſe memoriæ proditur; quod niſi pœnitentiam oſtendat, certè mihi terrorem injicit. Verba ſunt:* Cumque à religioſis viris cinctus eſſet, interpuncta ſuſpiriis voce, verſoque ad eos vultu dixiſſe fertur: O Gabriel, quantò magis conduxiſſet animæ tuæ ſaluti, ut nunquam Cardinalatum, nec Pontificatum obtinuiſſes, ſed in tuo monaſterio religioſam diſciplinam coluiſſes! *Hæc ex vita Eugenii auctore, qui tunc claruit, & à Raynaldo laudatur.*

(D) *De faire en perſonne, & avec beaucoup d'éclat quelques ceremonies de religion, & de travailler.*] Cela parut lors que Nicolas Tolentin fut canoniſé, & que la mitre de St. Silveſtre fut portée d'Avignon à Rome. Liſez ces paroles de Platine, vous y trouverez auſſi qu'il chaſſa les Chanoines ſeculiers de l'Egliſe de St. Jean de Latran, & qu'il y établit des Chanoines reguliers. (b) *Interea vero Eugenius ne rem bellicam ſolum curare videretur Nicolaum Tollentinatem ordinis ſancti Auguſtini miraculis clarum in ſanctos referens: a ſancto Petro cum omni clero ſupplicando ad ſanctum Auguſtinum profectus ſolennia ipſe celebrat aſtante populo Romano Cardinalium que omnium cœtu: præterea vero pulſis omnino e ſancto Joanne Laterano canonicis ſecularibus admiſſiſque tantummodo regularibus: & porticum illam extruxit quæ ab eccleſia ad ſancta ſanctorum: & clauſtrum ubi ſacerdotes habitarent reſtituit: auxit & picturam templi a Martino antea inchoatam. Præterea vero ſancti Sylveſtri mitram Romam Avenione delatam ipſemet e Vaticano ad Lateranum detulit magna cum veneratione & lætitia ſacerdotum omnium populique Romani.*

(E) *Il n'étoit point ſavant, mais il aima les perſonnes doctes.*] Selon Platine il parloit (c) avec plus de gravité que d'éloquence, il n'avoit que peu de literature, il ſavoit bien l'hiſtoire, il fut liberal envers tout le monde, & ſur tout envers les ſavans: il ſe plut à leur familiarité, car il eut pour Secretaires Leonard Aretin, Charles Aretin, Poggio, Auriſpa, Blondus, & George de Trebizonde. On le fait auteur de pluſieurs livres; mais la liſte qu'on en (d) donne contient tant d'écrits qui venoient de la plume de ſes Secretaires, qu'on doit juger la même choſe de tous les autres. La remarque que j'ai faite (e) contre le Ghilini peut avoir lieu en cet endroit-ci.

(F) *Des Cardinaux qui commencerent à entretenir des meutes* &c.] Et c'eſt une choſe notable que le Cardinal qui commença cette innovation avoit été Medecin. Liſez ces paroles de Volaterran: (f) *Ludovicum Patriarcham Aquileienſem, cum exercitu Florentinis auxilio miſit* (Eugenius IV.) *qui tunc ad Anglare oppidum à Picinino duce copiarum Philippi vicecomitis oppugnabantur: ex quo victoria potiti ſunt. Hic Ludovicus patria Paduanus: arte medicus, ob ſua merita pugna, in ſenatum aſcitus, tantos ſibi ſpiritus aſſumpſerat, immemor generis, ut primus ſit auſus cardinalium, canes equoſque alere: conviviorum, lauſitiaque, ac ſupellectilis plus quàm illi ordini par erat, ſplendorem introducere.*

(Z) *Tous ceux qui ne ſavoient pas la Geometrie.*] Une Cour qui comme celle de Macedoine en ce tems-là ne faiſoit que commencer de ſortir de l'ignorance, prenoit ſans doute cette condition pour une eſpece de tyrannie; car ſi les profeſſeurs qui faiſoient mettre ſur la porte de leur auditoire Οὐδεὶς ἀγεωμέτρητος εἰσίτω, *Que perſonne n'entre s'il ignore la Geometrie*, exigeoient des preliminaires fort durs, que devoient penſer les courtiſans de Perdiccas, lors qu'ils voioient que l'admiſſion à la table de leur Prince étoit attachée à une pareille loi? S'il n'eût falu qu'avoir un peu de lecture des poëtes & des hiſtoriens, on eût pu ſatisfaire à la condition; mais Euphrate demandoit qu'on fût geometre ou philoſophe: or ce ſont deux caracteres, & principalement le premier, qui ne ſont au goût que de peu de gens, parmi même ceux qui cultivent les ſciences.

(A) *Si amoureuſe de ſon gendre que pour l'épouſer elle s'engagea à le mettre ſur le thrône.*] Voici les paroles de Juſtin qui nous aprenent cet afreux dereglement. (g) *Inſidiis Euridices uxoris, quæ nuptias generi pacta, occidendum virum, regnumque adultero tradendum ſuſceperat, occupatus fuiſſet* (Amyntas) *ni filia pellicatum matris & ſceleris conſilia prodidiſſet.*

(B) *Cela eſt un peu étrange.*] Le Juſtin que nous avons eſt un abregé d'une hiſtoire generale que Trogue Pompée avoit écrite aſſez amplement. Ne doutons point que les actions d'Eurydice ne ſe trouvaſſent dans cette hiſtoire avec beaucoup plus d'étenduë qu'on ne les voit preſentement dans Juſtin; mais ſur tout ne doutons pas que Trogue Pompée n'eût lu dans de bons Auteurs ce qu'il en narra. D'où vient donc que Diodore de Sicile ne fait aucune mention de cette Reine? D'où

(a) *Lamoins epiſt. ultima* 1. *part. p.* 82. *edit. Cantabr.*

(b) *Platina ubi ſupra fol.* 320. *verſo.*

(c) Gravis in dicendo potius quam eloquens, modicæ litteraturæ: multæ cognitionis hiſtoriæ præſertim. *Id. ibid. fol.* 321.

(d) *Voiez le* nomenclator Cardinalium *p.* 74. & *la* bibliotheca pontificia *du Pere Jacob pag.* 65. & *ſeq.*

(e) *Dans l'article* Charles-Quint *remarque C.*

(f) *Volaterr. lib.* 22. *pag.* 815.

(g) *Juſtin. lib.* 7. *c.* 4.

Digitized by Google

raporterai un fait qu'on trouve dans les (C) harangues d'Eſchines, & je critiquerai quelque choſe au (D) Jeſuite Biſſelius. Obſervons qu'Arrabée Prince des Lyncistes iſſu des Bacchiades étoit l'aieul maternel de nôtre Eurydice β.

☞ EURYDICE, fille d'Amyntas fils de ce Perdiccas Roi de Macedoine qui étoit frere de Philippe pere d'Alexandre le Grand, fut mariée avec ſon oncle γ Aridée fils naturel du même Philippe. Chacun ſait que cet Aridée δ fut declaré Roi de Macedoine après la mort d'Alexandre. Il n'étoit guere propre à ſoutenir cette dignité, & ſur tout dans un tems de trouble, comme celui de ſon regne. Auſſi peut-on dire qu'il fut plutôt un Roi titulaire qu'un Roi effectif: ſa femme Eurydice ζ eut plus de part que lui aux fonctions de la roiauté, principalement lors qu'il fut queſtion de s'opoſer à Olympias mere d'Alexandre, car alors elle fut bien plus jalouſe de l'autorité, que ſi elle eût eu pour rival une perſonne de l'autre ſexe η. Elle ſe fia beaucoup en Caſſander, & ordonna à Antigonus, & à Polyperchon de lui ceder le commandement des troupes, ce qui fit θ qu'il executa tout ce qu'elle preſcrivoit. Elle eut le malheur d'être abandonnée de ſes ſoldats ϰ lors qu'elle voulut empêcher qu'Olympias ne revint dans la Macedoine. Cette deſertion λ fit tomber tout auſſitôt Aridée au pouvoir d'Olympias: ſa femme Eurydice s'étant ſauvée dans Amphipolis, y perdit (A) ſa liberté fort peu après. Olympias les fit enfermer dans un cachot, & les y traita inhumainement, & lors qu'elle eut vu que ſa cruauté faiſoit murmurer les Macedoniens, elle fit tuer Aridée par des Thraces, ſix ans & demi après la mort d'Alexandre. Cette rigueur fut un frein trop foible pour la langue d'Eurydice; c'eſt pourquoi Olympias indignée que ſa priſonniere jaſât trop, & ne ceſſât de crier que la couronne lui étoit duë plutôt qu'à elle, ne la voulut plus laiſſer vivre. Elle lui fit porter une épée, un licou, & un verre de ciguë, & lui donna à choiſir l'un de ces trois genres de mort. Eurydice ſans pleurer, ni ſans rien rabatre de la fermeté de ſon courage, & avant même que le porteur ſe fût retiré, prit ſa ceinture & s'en étrangla, aiant ſuplié les Dieux que pareils preſens fuſſent envoiez à Olympias μ. Après la mort de celle-ci Caſſander fit faire des funerailles roiales à Aridée & à Eurydice ‡.

☞ EURYDICE, Dame Illyrienne. Plutarque la loüe & la propoſe en exemple, parce qu'encore qu'elle fût d'un païs barbare, & avancée en âge, elle ſe mit à étudier afin de ſe rendre capable d'inſtruire elle-même ſes enfans *. Elle conſacra aux Muſes une † inſcription qui

β *Strabo lib. 7. pag. 326.*

γ *Cyna fille de Philippe étoit mere d'Eurydice. Voiez les Prolegomenes de Freinshemius ſur Quinte Curce c. 5.*

δ *Quintus Curtius lib. 10. c. 7. Juſtin. lib. 13. c. 3.*

ζ *Voiez Juſtin. lib. 14. c. 5.*

η *Voiez Juſtin ib.*

θ Quo beneficio devinctus Caſſander, nihil non ex arbitrio muliebris audaciæ gerit. *Id. ibid.*

ϰ *Id. ib.*

λ *Diodor. Siculus l. 19. c. 11.*

μ *Tiré de Diodore de Sicile ib.*

‡ *Id. Diodorus lib. 19. c. 52.*

* *Plutarc. de liberis educandis, in fine pag. 14.*

† *Elle contient 4. vers Grecs.*

D'où vient qu'il dit qu'Alexandre fils aîné (a) d'Amyntas & ſon ſucceſſeur fut tué (b) par Ptolomée Alorites ſon frere, & qu'au (c) bout de trois ans ce Ptolomée (d) reçut de Perdiccas un ſemblable traitement? N'avoit-il point lu les mêmes Auteurs que Trogue Pompée a conſultez? S'il ne les avoit point lus, nous pouvons nous plaindre de ſa negligence, & s'il les avoit lus, nous lui pouvons ſoutenir qu'il n'a point dû ſuprimer ce qui s'eſt dit d'Eurydice. Il auroit beau repondre qu'il le trouvoit mal fondé; nous lui repondrions que pour le moins il devoit dire, qu'on l'avoit injuſtement accuſée d'avoir fait mourir ſes fils. De pretendre qu'il a bien ſçu qu'elle étoit coupable, mais qu'il l'a épargnée en diſſimulant, n'eſt pas une choſe vraiſemblable, car quel interêt avoit-il a menager une Reine morte depuis ſi long tems, & dont toute la poſterité étoit éteinte?

(C) *Un fait qu'on trouve dans les harangues d'Eſchines.*] Si nous ne conoiſſions Eurydice que par cet endroit, nous aurions beaucoup d'eſtime pour ſa memoire. Nous liſons dans cet orateur que cette Reine après la mort d'Alexandre ſon fils aîné ſe vit ſur les bras une affaire très-embarraſſante. Pauſanias qui avoit été exilé ſe prevalut des conjonctures, & aiant des troupes Greques à ſa diſpoſition, & pluſieurs amis dans la Macedoine, il reſolut de s'emparer du Roiaume. Eurydice le vit bientôt maître de quelques places, & trouva très-peu de fidelité dans ſes amis. La diviſion ſe gliſſa parmi les ſujets; un très-grand nombre temoignerent de l'inclination pour Pauſanias. Dans cette fâcheuſe extremité elle fit venir Iphicrates General des Atheniens, qui étoit proche d'Amphipolis, & lui mettant entre les bras ſon fils Perdiccas, & ſur les genoux ſon fils Philippe, elle le fit ſouvenir qu'il étoit leur frere d'adoption, & qu'il y avoit eu toûjours beaucoup d'amitié entre le feu Roi Amyntas, & la Republique d'Athenes, & le ſuplia inſtamment que pour ces raiſons il lui plût de travailler pour eux, & pour elle, & pour la conſervation du Roiaume. Iphicrates fut ſi touché de ces prieres qu'il chaſſa Pauſanias (e). Tout iroit bien pour Eurydice, ſi l'on n'en ſavoit point d'autres nouvelles; mais quand on ſonge aux narrations de Juſtin, on ne ſe ſent point tente de la loüer de ce qu'elle fit auprès d'Iphicrates. La plus ambitieuſe de toutes les meres, & la plus capable de ſacrifier à ſon ambition la vie de ſes enfans, auroit pu faire en cette rencontre tout ce que fit Eurydice, car elle avoit tout à craindre de Pauſanias.

(D) *Je critiquerai quelque choſe au Jeſuite Biſſelius.*] Il aſſûre ſans reſerve que Diodore de Sicile agit de mauvaiſe foi en ne diſant rien des parricides d'Eurydice, c'eſt le ſens de ces paroles, (f) *Diodorus. . . . perpetuus* Eurydices *parricidiorum diſſimulator.* Je ne lui objecte point qu'on ne peut comprendre par quel principe cet hiſtorien auroit uſé d'une telle diſſimulation: je me contente de lui dire qu'il devoit demeurer ferme ſur ſa premiere cenſure; qu'il ne devoit point varier; qu'il ne devoit pas la refuter en ſe reduiſant à des termes vagues, & de ſuſpenſion: *Qui Diodorus*, dit-il en un autre endroit (g), *incertum qua cauſa ſtudiove, de ſcelere ac parricidiis Eurydices altum ſilet.* Il ajoûte une choſe qui merite encore plus d'être cenſurée. *Et e contrario, in Perdiccam verbis claris culpam detorquet necati hujus Ptolemæi, quin & necis Alexandri prædeceſſoris: quando ſic loquitur*, ſimili fraude ſublatus eſt à Perdicca Ptolemæus (*qua fraude ſciliset Alexander quem paullo ſuperius dixerat*, dolo interemptum: *nec addit*, ab Eurydice. Il ſe trompe; Diodore ne pretend en nulle maniere charger Perdiccas de la trahiſon qui fit perir Alexandre: il ne l'impute qu'à Ptolomée Alorites, comme il paroît clairement par un paſſage (h) du livre quinziéme. Si le Pere Biſſelius avoit conu cet endroit de Diodore, il n'eût point parlé comme il a fait; il eût ſçu que cet Auteur n'a voulu dire autre choſe (i), ſinon que Perdiccas ôta la vie à Ptolomée Alorites, par une trahiſon ſemblable à celle dont s'étoit ſervi ce Ptolomée pour faire mourir Alexandre. Et voilà combien il importe de ſavoir ce qu'un Auteur dit en divers endroits. D'ailleurs à quoi ſonge Biſſelius (k) de nous citer Guthberlet Auteur de trois jours, afin de prouver que le regne de cet Alexandre ne dura qu'un an, & que celui de Ptolomée Alorites dura trois ans? Ne faloit-il pas prouver ces faits par (l) Diodore de Sicile?

(A) *Y perdit ſa liberté.*] On a dit dans le ſuplément de Moreri qu'elle fut faite priſonniere dans un combat. Cela n'eſt pas vrai. Je ne marque point les autres inexactitudes, ni les omiſſions. Mon lecteur les pourra conoître en comparant enſemble les deux articles. Je dirai ſeulement que le pere de nôtre Eurydice n'étoit point (m) Amyntas III. Il eſt incertain s'il a jamais été Roi; & s'il ne l'a pas été il ne le faut pas marquer par une épithete numerale: s'il l'a été il le faut nommer Amyntas IV. Ce qui fait ici l'incertitude eſt que Juſtin (n) marque que Perdiccas laiſſa un fils en bas âge dont Philippe fut le tuteur pendant quelque tems. Je n'avertis pas mes lecteurs que ſi d'un côté les femmes ſont beaucoup plus debonnaires generalement parlant que les hommes, il eſt vrai de l'autre que celles qui ont de la cruauté & de l'ambition ſurpaſſent les hommes en ces deux defauts. *Optimi corruptio peſſima.* C'eſt bien pis quand la luxure eſt de la partie, car alors elles n'épargnent ni la vie de leurs maris, ni celle de leurs enfans. Nous en avons un exemple dans l'autre (o) Eurydice.

(a) *Diodorus Siculus l. 16. c. 2. p. m. 736.*

(b) *Idem lib. 15. c. 71. pag. m. 712. ad ann. 1. Olymp. 103.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Id. lib. 16. c. 2.*

(e) *Tiré de la harangue d'Eſchines* de falſa legatione p. m. 250. *Voiez auſſi Cornelius Nepos* in vita Iphicratis.

(f) *Joannes Biſſelius, illuſtrium ruinarum decade 4. pag. 1118.*

(g) *Id. ib. pag. 1287.*

(h) *Diodor. Sicul. lib. 15. c. 71.*

(i) *Dans le 2. chapitre du livre 16.*

(k) *Biſſelius ubi ſupra.*

(l) *Diodor. Siculus lib. 15. c. 60. 71.*

(m) *C'eſt ainſi qu'on le compte dans le ſuplément de Moreri.*

(n) *Juſtin. lib. 7. c. 5.*

(o) *Celle de l'article precedent.*

Digitized by Google

qui faiſoit foi de cela, & que Plutarque ‡ nous a conſervée. On y aprend qu'il y avoit dans l'Illyrie une ville † nommée Hierapolis dont les Geographes ne parlent pas. Un Commentateur de (Z) Plutarque a commis quelques bevuës.

EURIPIDE, poëte Grec, l'un de ceux qui ont excellé dans la tragedie, nâquit l'an premier de la 75. Olympiade à l'Ile de Salamine, où ſon (A) pere & ſa mere s'étoient retirez un peu avant que Xerxes entrât dans l'Attique. On diſpute ſur (B) leur condition; les uns la font noble, & les autres roturiere. Un certain Oracle (C) mal entendu fut cauſe que l'on éleva Euripide comme ceux dont les Grecs vouloient faire des athletes; mais la ſuite temoigna

‡ *Id. ib.*

† *Voiez la remarque.*

(a) *A la page 404.*

(b) *A la page 405.*

(c) *En vain allegueroit-on les Auteurs qui ſemblent dire qu'Orphée regna.*

(d) *Virgile Georg. l. 4. v. 458. la nomme* puella.

(e) *Ibid.*

(f) *En Grec* δημος, *ſorte de diviſion qui avoit lieu dans Athenes.*

(g) *Spon. voiage de Grece, t. 2. p. m. 478.*

(h) *Mr. Spon* ibid. pag. 477. *remarque que Stephanus & d'autres Auteurs mettent Phlya ſous la tribu Cecropide; pour lui fondé ſur un marbre & ſur Heſychius, il la met ſous la Ptolemaïde.*

(i) *Vie des poëtes Grecs pag. m. 97.*

(k) *Suidas in Εὐριπίδης, & Manuel Moſchopulus in vita Euripidis.*

(l) *Iidem ibid. Heſychius Illuſtrius in Εὐριπίδης, & Thom. Magiſter in vita Euripidis.*

(m) *Joſua Barneſius in vita Euripidis editioni Cantabrigienſi 1694. praefixa n. 3.*

(n) *Lib. 2.*

(o) *Ubi ſupra p. 24.*

(p) *Stobaus in ſermone περὶ γάμου fol. 293. apud Barneſium ib. pag. 4.*

(q) Ὑπὸ Εὐριπίδου τοῦ τῆς λαχανοπωλητρίας. Ab Euripide filio olerum venditricis. *Ariſtoph. in Theſmophoriaſ. p. m. 772.* Ἄγεται γὰρ ἡμᾶς, ὦ γυναῖκες, ἐφ' ἑσπέρᾳ κακῇ Ἀτ' ἐν ἀγρίοισι λαχάνοις αὐτὸς τραφείς. Agreſtibus enim nos, ô mulieres, afficit malis, utpote inter agreſtica olera ipſe enutritus. *Id. ib. p. 776.* Aulugelle *l. 15. c. 20.* raporte ces vers.

(r) *Valer. Maxim. lib. 3. c. 4.*

(ſ) *Plinius l. 22. c. 22. p. m. 203. 204.*

(t) Quum adhuc Clito mater illum in utero gereret, conſulenti de eo oraculum patri hoc reſponſum dedit Apollo. *Barneſ. ubi ſupra n. 3.* Nous verrons ci-deſſous qu'Aulugelle dit que ce furent des Chaldéens qui firent cette prediction après la naiſſance d'Euripide.

(v) *Oenomaus apud Euſebium de prepar. Evangel. l. 5. c. 33. p. m. 227.*

(Z) *Un Commentateur de Plutarque a commis quelques bevuës.*] Il étoit Recteur du College de Hambourg, & s'apelloit Pierre Weſthuſius. Son livre imprimé à Hambourg l'an 1665. eſt intitulé, *Plutarchi Charonenſis de puerorum educatione libellus analyſi logica, grammmatica, ethica, politica, & hiſtorica illuſtratus.* On y trouve que l'Eurydice dont il eſt ici queſtion (a) étoit Reine, & peu après (b) qu'elle étoit femme d'Orphée. Ces deux qualitez ne s'accordent pas (c) enſemble, & d'ailleurs la femme d'Orphée n'eût pas eu beſoin de faire leçon elle-même à ſes enfans, car leur pere qui étoit habile l'eût dechargée de cet emploi. S'il étoit mort avant elle, ma remarque ſeroit fauſſe, mais chacun ſait qu'elle mourut (d) jeune avant ſon mari. Le Commentateur (e) avance ſans aucune preuve qu'elle étoit née dans l'Illyrie. A quoi s'amuſe-t-il de remarquer qu'Hierapolis ville d'Aſie étoit ſituée vis-à-vis de Laodicée? S'agit-il de cette Hierapolis dans ces paroles de Plutarque Εὐριδίκην τὴν ἱεραπολίτιν, *Eurydice Hierapolitana?* N'eſt-ce point une femme d'Illyrie qui parle? Ce qu'il faloit faire là-deſſus étoit de tâcher de deterrer cette ville des Illyriens, ou en tout cas il faloit dire que les Geographes ne l'ont point connë.

(A) *Où ſon pere & ſa mere s'étoient retirez.*] Le pere d'Euripide ſe nommoit Mneſarchus, il étoit Athenien, de la tribu Oenoïde, & du bourg ou du (f) peuple qu'on nommoit *Phyle.* C'eſt ce que je trouve dans la vie d'Euripide que le docte Mr. Barnes a compoſée, & qu'il a miſe à la tête de ſon excellente édition de ce poëte. Mais d'autres (g) Savans aſſûrent que Phlya, de la tribu Ptolemaïde (h), étoit la patrie d'Euripide. J'aimerois mieux dire que c'étoit la patrie de Mneſarchus pere d'Euripide, & marquer expreſſément que l'Ile de Salamine eſt le lieu de la naiſſance de ce poëte. Mr. le Fevre eût mieux fait de s'exprimer de la ſorte, que de dire (i) *le lieu de ſa naiſſance s'apelloit Phlya bourg de l'Attique.* Je ſai bien que Clito mere d'Euripide n'accoucha de lui à Salamine que par accident, c'eſt-à-dire qu'à cauſe qu'elle s'y refugia avec pluſieurs autres Atheniens, lors qu'il fut jugé à propos de quitter la ville d'Athenes, au tems de l'irruption de Xerxes. Je ſai bien encore que cette raiſon eſt très-bonne pour ſoutenir qu'Euripide eſt Athenien, & de la même patrie que ſon pere: mais enfin nous voulons ſavoir où les grans hommes ſont nez, & ainſi il ne faut pas que l'on nous allegue la patrie de leurs peres dans des rencontres comme celle-ci, où les enfans naiſſent pendant une fuite ou un voiage de leurs meres. Clito (k) étoit groſſe d'Euripide quand elle ſortit d'Athenes avec ſon mari, pour ſe ſauver à Salamine: elle accoucha (l) le jour même que les Grecs defirent la flotte du Roi des Perſes auprès de cette Ile, & l'on veut (m) que parce que cette victoire fut gagnée proche de l'Euripe, l'enfant que Clito avoit mis au monde fut apellé Euripide. Cette étymologie ne s'accorde point avec Suidas, qui fait mention de deux Euripides differens de celui-ci, & plus âgez que celui-ci. Ils étoient poëtes tragiques tous deux, & l'un étoit le neveu de l'autre. Joignez à cela qu'il eſt fait mention d'un Capitaine Athenien nommé Xenophon fils d'Euripide, ſous la ſeconde année de la guerre du Peloponneſe. Thucydide (n) qui en parle auroit aparemment ajoûté que cet Euripide étoit le poëte, ſi cela eût été vrai. Son ſilence m'empêche de croire que Mr. Barnes (o) ſupoſe legitimement que ce Xenophon étoit fils de nôtre Euripide.

(B) *On diſpute ſur leur condition.*] Quelques-uns diſent que Mneſarchus pere d'Euripide étoit un Beotien, qui (p) ſelon toutes les aparences avoit ſouffert en ſon païs la peine des banqueroutiers. On avoit accoutumé dans quelques endroits de la Beotie d'amener ſur la grande place les perſonnes qui ne paioient point leurs dettes: on leur commandoit de s'aſſeoir, & de jetter un boiſſeau. C'étoit une note d'infamie. Quant à Clito femme de Mneſarchus, on veut qu'elle ſoit une revendeuſe d'herbes, & l'on ſe fonde non ſeulement ſur l'autorité d'un poëte comique mediſant de profeſſion, mais auſſi ſur celle d'un hiſtorien. Le poëte comique dont je parle eſt Ariſtophane (q), on verra le nom de l'hiſtorien dans ces paroles du chapitre 20. du 15. livre d'Aulugelle. *Euripidi poëtae matrem Theopompus agreſtia olera vendentem victum quaeſiſſe dicit.* Joignez à cela le temoignage de Valere Maxime: *Quam matrem Euripides aut quem patrem Demoſthenes habuerit ipſorum quoque ſeculo ignotum fuit: alterius autem matrem olera, alterius patrem cultellos venditaſſe omnium pene doctorum litera loquuntur* (r). Suidas ne dit rien de particulier touchant la naiſſance de Mneſarchus, mais il dit qu'il n'eſt point vrai que la mere d'Euripide vendît des herbes: elle étoit, dit-il, très-noble comme Philocorus le prouve. Οὐκ ἀληθὲς δὲ ὡς λαχανόπωλις ἦν ἡ μήτηρ αὐτοῦ. καὶ γὰρ τῶν σφόδρα εὐγενῶν ἐτύγχανεν, ὡς ἀποδείκνυσι Φιλόχορος. Il avoue que Mneſarchus & ſa femme s'enfuirent dans la Beocie, & qu'enſuite ils habiterent dans l'Attique. Cela laiſſe plutôt une mauvaiſe impreſſion qu'une bonne, & confirme en quelque façon ce que dit Stobée. Notez qu'Ariſtophane pour mieux empoiſonner ſes traits ſatiriques, ſupoſe que la mere d'Euripide ne vendoit que de très-mauvaiſes herbes. *Hac eſt* (ſcandix) *quam Ariſtophanes Euripidi poëtae objicit joculariter, matrem ejus ne olus quidem legitimum venditaſſe ſed ſcandicem* (ſ). Les notes du Pere Hardouin nous aprennent en quel endroit Ariſtophane a plaiſanté ſur ce ſujet, & ce que le Scholiaſte obſerve, & d'autres choſes encore. Il cite la ſcene 4. de l'acte 2. de la Comedie *Acharnenſes* page 394. Il eût pu citer auſſi le même poëte *in equitibus Act. 1. ſc. 1.* page 289. & *in Cerealibus* page 786. G. & page 790. F. Mr. Drelincourt m'en a averti.

(C) *Oracle mal entendu fut cauſe que l'on éleva Euripide.*] S'il étoit vrai, comme le pretend Mr. Barnes, que l'Oracle d'Apollon fut conſulté ſur la deſtinée d'Euripide (t) pendant que Clito etoit groſſe, il ſeroit aſſez vraiſemblable que ce n'étoit pas une vendeuſe de choux, car le mari d'une telle femme ne s'aviſoit guere d'importuner Apollon touchant le ſort d'un enfant qui n'etoit point né. Je ne dis pas la même choſe d'un enfant de ſix ou ſept ans: il pouvoit donner tant de marques ſingulieres de grand eſprit, ou de grand cœur, que ſon pere de quelque condition qu'il fût, pouvoit avoir beaucoup d'impatience de ſavoir ce que deviendroient tant de belles eſperances. Ainſi pendant qu'on ignore en quel tems fut rendu l'oracle qui concerne nôtre Euripide, on n'en ſauroit rien conclure en faveur de ſa nobleſſe, & contre ceux qui le font fils d'une revendeuſe d'herbes. Or il eſt ſûr que l'on ne ſait rien touchant ce tems-là: l'Auteur (v) que Mr. Barnes cite n'en dit pas un mot, il dit ſimplement que l'oracle fit cette reponſe:

Ἔσσι σοι κῦδος Μνησαρχίδη, ὅν τινα πάντες
Ἀνθρώπων τίσουσι, καὶ ἐς κλέος ἆθλον ὀρούσει,
Καὶ στεφάνοις ἱερῶν γλυκερὴν χάριν ἀμφιβαλεῖται.
Te Mneſarche manet ſummo cumulandus honore
Filius, ac merita ſumma ad faſtigia laudis
Conſcendens, laetas ſacro ex certamine palmas
Auferet.

Il pouvoit critiquer cet oracle mieux qu'il ne l'a critiqué; & j'admire que puis qu'il prenoit à tâche de convaincre d'impoſture la divinité d'Apollon, il lui ait laiſſé paſſer le menſonge contenu dans ces trois vers Grecs. Il faudroit être un grand chicaneur pour nier que cet oracle ne promette les couronnes que l'on gagnoit aux jeux Olympiques, Pythiques &c. Or nous ne liſons point (w) qu'Euripide ait gagné de ces ſortes de couronnes: dès la premiere fois qu'il ſe preſenta pour les diſputer, il (x) fut renvoié. On me dira peut-être qu'Euripide gagna des couronnes dans des combats poëtiques. Je repondrai qu'il en gagna peu, (y) & que ſa gloire ſeroit très-petite ſi on la meſuroit à cela, & qu'en tout cas ce n'eſt pas ainſi qu'il faloit promettre les triomphes dramatiques.

On

(w) *Voiez Barnes in vita Euripid. pag. 10.* (x) *Voiez ci-deſſous Aulugelle lettre b, de la page ſuivante. Il dit pourtant qu'Euripide depuis ce renvoi diſputa le prix, & l'obtint dans ces combats moins celebres.* (y) *Voiez la remarque L.*

Digitized by Google

gna qu'il étoit plus propre à d'autres choſes. Il * aprit la rhetorique ſous Prodicus, la morale ſous (D) Socrate, & la phyſique ſous Anaxagoras; & quand il eut vu les perſecutions qu'Anaxagoras ſoufrit pour avoir dogmatiſé contre l'opinion populaire, il abandonna la philoſophie, & s'apliqua à la poëſie dramatique. Il † étoit alors âgé de 18. ans. Que ceci ne nous porte point à croire qu'il negligea dans la ſuite de ſa vie l'étude de la morale & de la phyſique; ſes Ouvrages temoignent (E) tout le contraire. Il compoſa un grand nombre de tragedies qui furent fort eſtimées, & pendant ſa vie & après ſa mort, & l'on peut nommer de bons conoiſſeurs qui le regardent comme le plus accompli (F) de tous les poëtes tragiques. Ceux qui

* *Suidas in Εὐριπίδης. Manuel Moſchopulus in vita Euripidis. Voiez auſſi Aulugelle lib. 15. ch. 20.*

† *Aul. Gellius ib.*

On pouvoit donc reprocher à Apollon qu'il s'étoit trompé, & ne ſe pas contenter de ce reproche, (a) c'eſt qu'il donnoit l'épithete de ſacrées à des couronnes qui ne la meritoient point. Quand donc j'aſſûre dans le texte de cette remarque que l'oracle fut mal entendu, je ne pretens pas nier que le ſens qu'on donna aux termes ne ſoit le plus naturel, je pretens ſeulement dire qu'on ſe trompa, à cauſe qu'on n'attrapa point l'intention mal exprimée de celui qui avoit parlé. Ce ne fut donc point Mneſarchus qui eut tort de ſe promettre que ſon fils deviendroit un grand athlete, ce fut Apollon qui eut tort de le lui predire. Quoi qu'il en ſoit Mneſarchus éleva ſon fils ſelon cette vuë. Nous allons entendre un Auteur qui n'attribuë cette promeſſe qu'à des diſeurs de bonne aventure, qu'à des Aſtrologues, qu'à des Ghaldéens en un mot. (b) *Patri autem ejus* (Euripidis) *nato illo reſponſum eſt à Chaldæis, eum puerum, quum adoleviſſet, victorem in certaminibus fore. Id ei puero fatum eſſe. Pater interpretatus athletam debere eſſe, roborato exercitatoque filii ſui corpore, Olympiam certaturum eum inter athletas pueros deduxit. Ac primo quidem in certamen per amb guam ætatem receptus non eſt. Poſt Eleuſinio & Theſeo certamine pugnavit, & coronatus eſt. Mox, à corporis cura ad excolendi animi ſtudium tranſgreſſus, auditor fuit phyſici Anaxagoræ & Prodici rhetoris, in morali autem philoſophia Socratis, tragœdiam ſcribere natus annos duodeviginti adortus eſt.*

(a) *C'eſt ſur cela qu'Oenomaus a fait rouler ſa critique,* apud Euſebium ib. pag. 228.

(b) *A. Gellius l. 15. c. 20.*

(D) *Il aprit la morale ſous Socrate.*] J'ai cité ceux qui le diſent, mais je dois obſerver ici qu'il y a beaucoup d'aparence qu'ils ſe trompent, car Socrate etoit plus jeune qu'Euripide de près de treize ans. Cette difference d'âge a pu ſouffrir que quand le plus jeune de ces deux grans hommes eut atteint ſa maturité, l'autre liât avec lui une amitie très-étroite, & profitât de ſa docte converſation; mais ce n'eſt pas ce que l'on apelle faire ſon cours de morale ſous un profeſſeur en philoſophie, être ſon ecolier, ſon diſciple. Je croi aiſément avec Mr. Barnes que Socrate profita beaucoup des converſations d'Euripide: *Haud bene temporum rationes conſideraruni*, dit-il (c), *qui* Socratem Euripidis *in* Moralibus *magiſtrum affirmant, ipſo nempe diſcipulo duodecim fere annis juniorem. Videtur potius is ex* Euripide *multa hauſiſſe, quem & apud* Platonem *haud raro laudare deprehenditur.* Je ne voudrois pas revoquer en doute ce qu'on lit dans Diogene Laërce, (d) que Socrate aidoit Euripide à compoſer ſes tragedies; & cela poſé je ne ſerois pas ſurpris que Socrate n'allât preſque jamais à la comedie, que quand on joüoit quelque piece d'Euripide. (e) Ὁ δὲ Σωκράτης σπάνιον μὲν ἐπεφοίτα τοῖς διατρεχοῦσι ἐπὶ δὲ Εὐριπίδης ὁ τῆς τραγῳδίας ποιητὴς ἠγωνίζετο καινοῖς τραγῳδοῖς, τότε γε ἀφικνεῖτο. καὶ Πειραιοῖ οὐ ἀγωνιζομένου τοῦ Εὐριπίδου καὶ ἐκεῖ καθῆστο. ἔχαιρε γὰρ τῷ ἀνδρὶ, δηλονότι διά τε τὴν σοφίαν αὐτοῦ, καὶ τὴν ἐν τοῖς μέτροις ἀρετήν. *Socrates vero raro veniebat in theatra, niſi quando Euripides Tragicus poëta cum novis tragœdis certaret: tum enim accedere ſolebat. Et tunc quoque, quum Euripides in Piræo contenderet, eò deſcendebat. Nam amabat hominem, tum propter ſapientiam, tum propter carminum virtutem & bonitatem.* Je n'en ſerois pas même ſurpris, quoi que je fuſſe perſuadé que le philoſophe n'avoit nulle part aux productions du poëte, car les tragedies d'Euripide contenoient tant de belles moralitez, qu'elles étoient infiniment propres à plaire à Socrate. On a nommé Euripide le philoſophe du theatre (f) σκηνικὸς φιλόσοφος. (g) ὁ ἐκ τῆς σκηνῆς φιλόσοφος. Au reſte c'eſt à tort que le Pere Schottus veut prouver par Diogene Laërce, qu'Euripide choiſit Socrate pour ſon maître après la condamnation d'Anaxagoras. *Anaxagora præceptore capitis damnato ad Socratem ſe in Academiam contulit non intelligendi modo, ſed & dicendi magiſtrum ea tempeſtate optimum. Ita enim Laërtius Diogenes* (b). Je ne copie point le long paſſage que le Pere Schottus a couſu à ces paroles. Je dis ſeulement que ce paſſage de Laërce ne nous aprend autre choſe, ſi ce n'eſt que l'on a cru que Socrate aidoit Euripide à faire des tragedies, & qu'après la condamnation d'Anaxagoras il devint diſciple d'Archelaus. La grande faute de ce Jeſuïte eſt d'avoir apliqué à Euripide ce que Laërce a dit de Socrate; car c'eſt de Socrate qu'il faut entendre qu'après la condamnation d'Anaxagoras il fut entendre Archelaus. Cette faute d'André Schottus eſt compliquée de pluſieurs autres. Il n'a point ſçu qu'Euripide voiant le peril d'Anaxagoras quitta la philoſophie, & s'attacha au theatre, & non pas au philoſophe Socrate. Il n'a point ſçu qu'Euripide n'avoit alors que dix-huit ans: jugez ſi Socrate beaucoup plus jeune qu'Euripide pouvoit être le plus habile profeſſeur de ce tems-là. Ce n'eſt point lui mais Platon qui a enſeigné dans l'Academie. Clement (i) Alexandrin & Euſebe (k) ont erré avec bien d'autres; ils ont cru qu'Euripide avoit été le diſciple de Socrate.

(c) *Ubi ſupra n. 13. ſub finem.*

(d) *Lib. 2. in Socrate, init.*

(e) *Ælian. var. hiſt. lib. 2. c. 13.*

(f) *Origenes contra Celſum l. 4. p. 214. Voiez la remarque ſuivante.*

(g) *Clem. Alexandr. Stromat. lib. 5. pag. 581. C.*

(b) *Schott. prodor. Ciceronianor. l. 2. c. 15.*

(E) *Ses Ouvrages temoignent tout le contraire.*] Ils ſont pleins d'aphoriſmes de morale, comme on l'a dit dans la remarque precedente. Ils contiennent auſſi pluſieurs dogmes de phyſique. Voiez Diodore de Sicile (l) qui a raporte deux fois le ſentiment de ce poëte, ſur des choſes qui concernent la philoſophie naturelle. Mais rien ne temoigne mieux l'attachement d'Euripide à cette ſcience, que la peine qu'il ſe donna pour ſavoir les opinions d'Heraclite. Ce philoſophe cacha ſes écrits au temple de Diane, & crut qu'un jour on les tireroit de là pour les publier comme un Ouvrage myſterieux; mais Euripide prevint l'effet de cette eſperance: il ſe rendit aſſidu au temple de Diane, & à force de relire ce qu'Heraclite y avoit mis, il le retint par cœur & le divulgua. C'eſt dans Tatien que j'ai lu ce conte, car pour Diogene Laërce il dit bien (m) que nôtre poëte fut plus curieux que Socrate de recouvrer les Ouvrages d'Heraclite, puis que ce fut lui qui en procura la lecture à Socrate; mais il ne dit rien de cette grande aſſiduité au temple de Diane. Voions les paroles de Tatien. (n) Οὔτ' ἂν ἐπαινέσαιμι καταχρύψαντα τὴν ποίησιν ἐν τῷ τῆς Ἀρτέμιδος ναῷ, μυθικῶς ὅπως ὕστερον ἡ ταύτης ἔκδοσις γένηται. καὶ γὰρ οἷς μέλον ἐστὶ περὶ τούτων, φασὶν Εὐριπίδην τὸν τραγῳδοποιὸν κατιόντα, καὶ ἀπαγινώσκοντα διὰ μνήμης κατ' ὀλίγον τὸ Ἡρακλείτου σκοτεινὸν σπουδαίως παραδιδαχθῆναι. *Neque hoc in eo laudaverim quod carmina ſua in fano* (o) *Dianæ occultavit, ut olim veluti per myſterium ederentur. Nam quibus iſta cura ſunt Euripidem poëtam tragicum eadem Dianæ frequentaſſe, & paulatim tenebras iſtas Heraclitii relegendo memoriæ prorſus infixiſſe produnt.* J'ajoûte ce que pluſieurs (p) ont obſervé, c'eſt qu'Euripide fit ſouvent paroître dans ſes tragedies qu'il ſuivoit les opinions d'Anaxagoras ſon maître. J'ai déjà dit qu'il fut nommé le philoſophe du theatre; Origene, (q) Clement d'Alexandrie, & Euſebe (r) le temoignent; Vitruve (ſ) que je devois nommer avant eux, le dit poſitivement, *Euripides auditor Anaxagoræ quem Philoſophum Athenienſes ſcenicum appellaverunt.* Je ne croi point, quoi que Mr. Menage (t) l'aſſûre, qu'Athenée & Diodore de Sicile l'aient auſſi temoigné.

(i) *Admonit. ad gentes pag. 60. A.*

(k) *De præparat. Euangel. l. 5. c. 32. p. 227. A.*

(l) *Lib. 1. cap. 7. & 38.*

(m) *Lib. 2. in Socrate n. 22.*

(n) *Orat. contra Græcos p. 143. B.*

(o) *Diog. Laërce parle de cela l. 9. n. 6. Mr. Menage* ibi *remarque contre Mr. Cuper que Clement d'Alexandrie n'en a point parlé.*

(p) *Vide Caſaubon. & Menagium in Diog. Laert. l. 2. n. 10.*

(q) *Voiez la remarque precedente.*

(r) *Præpar. Euangel. l. 10. c. ult. pag. 504.*

(ſ) *Vitruv. lib. 8. in præfat.*

(t) *In Diog. Laert. ubi ſupra.*

(F) *Comme le plus accompli de tous les poëtes tragiques.*] J'ai dit ailleurs (v) qu'il y a partage parmi les Critiques ſur la primauté d'Eſchyle, de Sophocle, & d'Euripide. Chacun de ces poëtes a des partiſans qui lui donnent la premiere place: il y a auſſi des conoiſſeurs qui ne veulent rien decider. Quintilien ſemble choiſir ce parti; cependant il eſt aiſé de conoître qu'à tout prendre il donne la principauté à Euripide. Voici ce qu'il dit: (w) *Longe clarius* (quam Æſchylus) *illuſtraverunt hoc opus Sophocles atque Euripides: quorum in diſpari dicendi via uter ſit poëta melior, inter plurimos quæritur. Idque ego ſanè quoniam ad præſentem materiam nihil pertinet, injudicatum relinquo. Illud quidem nemo non fateatur neceſſe eſt, iis qui ſe ad agendum comparant, utiliorem longè Euripidem fore. Namque is in ſermone* (*quod ipſum reprehendunt, quibus gravitas & cothurnus & ſonus Sophoclis videtur eſſe ſublimior*) *magis accedit oratorio generi: & ſententiis denſus, & in iis quæ à ſapientibus tradita ſunt, penè ipſis par, & in dicendo ac reſpondendo cuilibet eorum qui fuerunt in foro diſerti, comparandus. In affectibus verò cùm omnibus mirus, tum in iis qui miſeratione conſtant facilè præcipuus. Hunc & admiraius maximè eſt* (*ut ſæpe teſtatur*) *& ſecutus, quanquam in opere diverſo.* Me-

(v) *Dans l'article d'Eſchyle remarque K.*

(w) *Inſtitut. Orator. l. 10. c. 1. p. m. 468. 469.*

Digitized by Google

qui croient que ſi les poëtes de Rome n'ont guere parlé de lui, c'eſt à cauſe (G) que les ſyllabes de ſon nom n'avoient pas la quantité qui le pouvoient rendre propre à entrer dans les vers Latins, donnent une conjecture vraiſemblable. Ses vers rendirent un très-grand ſervice aux ſoldats (H) Atheniens dans la Sicile, & c'eſt une preuve certaine que ſes pieces jouïſſoient d'une merveilleuſe aprobation, & neanmoins elles remporterent (I) le prix aſſez rarement. L'émula-

Menander. Mr. Barnes a recueilli (a) pluſieurs éloges que les plus ſavans hommes de l'antiquité ont donnez à Euripide. Conſultez-le; vous verrez que ſi ce poëte n'a pas égalé Sophocle dans la majeſté & dans la grandeur, il a compenſé cela par tant d'autres perfections, qu'il peut aſpirer au premier rang. Nous verrons bientôt que c'eſt ſuivant les concluſions d'un Oracle. Les partiſans de Sophocle ſe glorifient du jugement de Lucien: ils diſent qu'il a peſé dans une balance les vers de Sophocle & ceux d'Euripide, & qu'il a trouvé les premiers plus peſans que les derniers, & par conſequent plus excellens, comme le bon or eſt plus peſant que le faux or. Lucianus *Sophiſta qui autore* Lactantio *nec Diis nec hominibus pepercit unquam in librili ſuſpendit carmina tragicorum poëtarum*, Sophoclis *ſcilicet* & Euripidis, *comminiſciturque* Sophoclis *verſus tanquam plus gravitatis habentes terram petere*, Euripidis *vero veluti leviores ad cœlum tendere, tanquam in tragico ſcribendi genere* Sophocles *ſit* Euripidi *præferendus. Nec mirum igitur ſi* Virgilius *ait* Sola Sophochlæo tua carmina digna cothurno, *hoc eſt gravi & excocto plus habente medulla quam corticis, gravitatis quam levitatis* (b). Mr. Barnes a cherché cela (c) inutilement dans Lucien, & quoi qu'il en ſoit, il pretend qu'on n'a point compris l'intention de cet Auteur, il la croit plus favorable à Euripide qu'à Sophocle; il croit que Lucien s'eſt reglé ſur ce qu'on lit dans Homere (d) touchant la deſtinée d'Achille, & la deſtinée d'Hector miſes dans une balance de Jupiter. Celle d'Achille comme ſuperieure tendit vers le ciel; celle d'Hector tendit vers la terre. Ma conjecture eſt qu'on (e) a pris Lucien pour Ariſtophane. C'eſt Ariſtophane (f) qui ſupoſe que Bacchus faiſant mettre dans une balance un vers d'Euripide contre un vers d'Eſchyle, trouva toûjours que celui d'Eſchyle peſa davantage. Or il eſt certain que le but d'Ariſtophane dans cette piece eſt de faire voir, que le premier rang parmi les poëtes tragiques étoit dû à Eſchyle, & le ſecond à Sophocle. C'eſt ce que j'obſerve contre l'explication de Mr. Barnes.

(G) *A cauſe que les ſyllabes de ſon nom.*] Floridus Sabinus repondant à Beroalde qui avoit medit d'Euripide, ſe ſert entre autres obſervations de celle-ci. (g) *Cumque Virgilius Sophoclem nominavit, hoc nempe verſu*, Sola Sophoclæo tua carmina digna cothurno, *non ideo factum reor quod eum Euripidi anteponere voluerit, ſed quia id nomen heroïco metro melius conveniret. Cui & ſimile eſt Propertianum illud ad Lynceum poëtam*, Deſine & Æſchyleo componere verba cothurno, *Non Æſchylum ſcilicet quaſi aliis præſtantiorem nominavit Propertius, quem* (1) *rudem in plerisque & incompoſitum fuiſſe ſcimus, ut cujus Fabulas in certamen correctas deferre poſterioribus poëtis permiſerint Athenienſes, ſed quod ab ejus nomine deductum nomen verſu recte clauderetur. An cum Horatius de Romano populo ſic inquit.*

Serus enim Græcis admovit lumina chartis,
Et poſt Punica bella quietus quærere cœpit
Quid Sophocles, quid Theſpis & Æſchylus utile ferrent.

An idcirco Euripidem non nominavit, quod vel Theſpi eum vel Æſchylo duxerit poſtponendum? hoc ne ipſe quidem Beroaldus per ſomnium affirmaret. Mr. Barnes adopte cette raiſon: *Quod autem* Virgilius, dit-il (h), *tanto elogio* Sophoclem *ornet*, Euripidem *vero ne nominet quidem, id non tam illius judicio tribuendum (nam & ſæpe eum imitatus eſt ut in* (2) *annotationibus oſtendimus) quam legum metricarum neceſſitati, quandoquidem ut ſupra diximus* Euripides *apud* Latinos, *ut & apud* Græcos *ſit vox minus apta verſui Heroico.* Le Dieu même de la poëſie, l'Apollon de Delphes fut contraint de ceder aux loix de la quantité: il ne trouva point d'autre expedient que de renoncer aux vers hexametres, & de repondre en vers iambiques quand il falut nommer Euripide: deſorte que s'il n'eût ſçu faire que des hexametres, il auroit falu qu'il eût ſuprimé la ſentence definitive qui regla les rangs entre trois illuſtres perſonnages. (i) *Nec abſonum prorſus erit in hac controverſia* Pythii Apollinis *judicium audire qui* Chærephonti *Tragico poëtæ de amico ſuo* Socrate *conſulenti hoc oraculum traditur dediſſe* (k).

Σοφὸς Σοφοκλῆς, σοφώτερος γ' Εὐριπίδης
Ἀνδρῶν δ' ἁπάντων Σωκράτης σοφώτατος.

C'eſt-à-dire, *Sophocle eſt ſage, Euripide l'eſt encore plus, mais le plus ſage de tous les hommes c'eſt Socrate.* Le Giraldi s'eſt étonné que la Prêtreſſe de Delphes ſe ſoit ſervie de l'iambe dans cette reponſe, & non pas de l'hexametre ſelon la (l) coutume. Il faloit bien qu'elle derogeât à la coutume, puis que la neceſſité n'a point de loi; Euripide & Socrate ſont deux noms tout-à-fait mal propres au vers heroïque, les Muſes en corps ne ſauroient les y ploier. *Nec mirari debuit* (3) Lilius Gyraldus Pythiam *Sacerdotem*, iambico *jam trimetro reſpondiſſe cum heroïca ſolita eſſet oracula reddere: nomina enim certe* Socrates & Euripides *heroïco verſui aptare nec ipſe potuit* Apollo, *nec Muſa ipſa* (m). Qu'on aille dire après cela qu'il importe peu d'avoir (n) un tel nom plutôt qu'un autre. Voilà Euripide qui a eu peut-être plus de part à l'admiration de Virgile, & à celle des autres poëtes de la Cour d'Auguſte que Sophocle, le voilà, dis-je, depouillé de cet avantage, parce qu'ils n'ont pu faire entrer ſon nom dans leurs hexametres, & qu'à cauſe de cette impoſſibilité il a falu immortaliſer à ſon prejudice ceux qu'on croioit au deſſous de lui; mais les loix de la proſodie parloient pour eux. Voilà un de ces combats de la raiſon & de la rime dont Mr. Deſpreaux a ſi bien parlé (o). Horace aiant à nommer une petite ville d'Italie, ne le put faire, il fut obligé de la deſigner par certaines proprietez: elle s'apelloit Equotutium, ce mot ne pouvoit être placé dans un hexametre.

Quatuor (p) *hinc rapimur viginti & millia rhedis*
Manſuri oppidulo, quod verſu dicere non eſt,
Signis perfacile eſt.

Quelquefois c'eſt un (q) bonheur d'avoir un nom intraitable par raport aux loix poëtiques.

(H) *Ses vers rendirent un très-grand ſervice aux ſoldats.*] L'armée des Atheniens commandée par Nicias éprouva dans la Sicile tout ce que la mauvaiſe fortune peut faire ſentir de plus funeſte. Les vainqueurs abuſerent de leur avantage avec la derniere cruauté, mais quelque durement qu'ils traitaſſent les ſoldats Atheniens, ils firent cent honnêtetez à tous ceux qui leur pouvoient reciter des vers d'Euripide. Pluſieurs qui après s'être ſauvez de la bataille ne ſavoient que devenir, & erroient de lieu en lieu, trouverent une reſſource en chantant les vers de ce poëte. Ils gagnerent leur vie à cela, on leur donnoit & à manger & à boire en recompenſe de ces chanſons. Τότε γοῦν φασι τῶν σωθέντων αὖθις συχνοὺς ἀσπάζεσθαι τὸν Εὐριπίδην φιλοφρόνως, καὶ δικαιοῦσθαι τοὺς μὲν, ὅτι δυλαύσοιεν ἀφικέσθαι, ἐκδιδάξαντες ὅσα τῶν ἐκείνου ποιημάτων ἐμέμνηντο, τοὺς δ' ὅτι πλανώμενοι μᾶλλα τὴν μάχην, τρεφῆς καὶ ὑδατος μᾶλλον τῶν μελῶν ἔτυχον (r). *Plures autem tunc commemorant, qui ſoſpites domum reverſi ſunt, Euripidem benignè ſalutaviſſe, ac pradicaſſe alios fuiſſe ſe manumiſſos, quòd quæ ipſius carmina tenuerant memoria, illos ea docuiſſent, alios palantes poſt pugnam fuiſſe cibo & potu adjutos, quum verſus illius canerent.* Ce fut ſans doute un très-grand plaiſir à Euripide, que de voir venir chez lui pluſieurs de ces malheureux pour lui temoigner leur reconoiſſance, de ce que ſes vers leur avoient ſauvé la vie & la liberté. Les Siciliens donnerent une autre marque bien éclatante de leur eſtime pour Euripide. Un bâtiment Caunien pourſuivi par des Pirates tâchoit de ſe ſauver dans quelque port de Sicile, & ne put en obtenir la permiſſion, qu'après qu'on eut ſçu qu'il y avoit des perſonnes ſur ce bâtiment qui ſavoient des vers d'Euripide (ſ). Il ne faut pas oublier qu'on leur demanda s'ils en ſavoient. Cette ſeule queſtion ſignifie plus que je ne ſaurois exprimer. Raportons un paſſage de Mr. le Fevre. (t) „ Euripide devoit être touché „ d'un ſentiment de gloire bien doux, quand il voioit „ chaque jour quelques-uns de ces miſerables, qui le „ venoient remercier comme leur liberateur, & lui „ dire que ſes vers avoient changé leur mauvais deſ- „ tin, & leur avoient plus ſervi que s'ils euſſent eu un „ paſſeport ſigné de la main des cinq Ephores, & des „ deux Rois de (v) Lacedemone? C'étoit donc un „ grand & glorieux Poëte qu'Euripide; mais que di- „ rons-nous des Siciliens de ce tems-là? n'étoit-ce „ pas d'honnêtes gens? Le mal eſt qu'un ſi bel exem- „ ple n'a point eu de ſuite, & qu'aujourd'hui telles „ hiſtoires ne paſſeroient en France & en Eſpagne que „ pour des contes de la vieille Grece, que l'on a toû- „ jours appellée menſongere. „

(I) *Remporterent le prix aſſez rarement.*] De 75. tra-

(a) *Ubi ſupra n. 20. 21.*

(b) *Joh. Baptiſta Pius annotat. poſterior. c. 28. apud Barneſ. in vita Euripidis pag. 19. Thomas Stanleius comment. in Æſchyl. fol. 701. & Lilius Gyrald. poët. hiſt. dialog. 7. ſont auſſi citez par Barnes ib.*

(c) *Je ne croi pas que Lucien ait fait mention de cela. Mr. Drelincourt m'a écrit qu'on peut decider hardiment que Lucien n'en a rien dit.*

(d) *Iliad. χ. v. 212.*

(e) *Cœlius Rhodiginus l. 24. c. 10. eſt apparemment la ſource de la mepriſe.*

(f) *In Ranis act. 5. ſc. 3.*

(g) *Franciſcus Floridus Sabinus lection. ſubciſivar. l. 2. c. 13. apud Barneſ. ubi ſupra p. 17.*

(1) *Ita Quintil. inſtitut. Oratoriar. l. 10. c. 1.*

(h) *Ubi ſupra p. 19.*

(2) *Hecub. v. 992. Oreſt. v. 1134. Phœniſſ. v. 18. &c.*

(i) *Barneſ. pag. 20.*

(k) *Suidas in voce σοφὸς.*

(l) *Mr. Barnes pag. 20. remarque que cette Prêtreſſe ne repondoit pas toûjours en vers hexametres:* Quinimo fallitur vir doctus quod putet *Pythiam* nonnifi heroïcis uti ſolitam, nam ut cætera taceam extat etiamnum apud *Pauſaniam* oraculum *Delphicum* iambico metro ab ipſa Pythia datum *Tiſidi Meſſenio. Il met en marge,* Quare *Anton. van Dalen* hunc errorem errat cum aliis.

(3) *Poët. hiſtor. dialog. 7. fol. 271.*

(m) *Barneſ. ibid.*

(n) *Voiez l'article* Balzac, *p. 463. remarque A. col. 2.*

(o) *Dans ſa 2. ſatire.* Joignez y cette exclamation de Mrs. de Port-Roial. Combien la rime a-t-elle engagé de gens à mentir! *Art de penſer 3. part. c. 19. p. m. 366.*

(p) *Horat. ſat. 5. lib. 1. v. 86.*

(q) *Voiez ci-deſſus pag. 462. col. 2.*

(r) *Plut. in Nicia, ſub finem, p. 542. C.*

(ſ) *Id. ib.*

(t) *Vie des poët. Grecs pag. 96.*

(v) *Gylippus General des Lacedemoniens avoit batu les Atheniens en Sicile,*

Digitized by Google

L'émulation & enfin l'inimitié qui s'éleva entre lui & le grand (K) Sophocle, lui cauſa peut-être moins de chagrins que les moqueries d'Ariſtophane qui ſe plaiſoit à le maltraiter dans ſes comedies. On croit que la principale raiſon qui le porta à ſe retirer à la Cour d'Archelaus Roi de Macedoine *, fut de voir les poëtes comiques divertir les Atheniens à ſes depens. Il y a dans ſes tragedies pluſieurs rôles contre les femmes, & l'on ne ſauroit diſconvenir qu'il ne ſe ſoit plu à medire du beau ſexe. Cela fit qu'on lui (L) affecta le titre † *d'ennemi des femmes.* Il ſe maria (M) neanmoins, non ſeulement avant que d'avoir éprouvé chez lui cent fois de ſes invectives contre les femmes. (l) *Hac ignominia motus* Euripides *in* Macedoniam *ſe contuliſſe aiunt, & perpetuo in omne genus mulieres odio exarſiſſe, ſuarum nimirum uxorum adulterarum gratia. Sed pace Grammaticaſticorum liceat dicere, quod & probaturus ſum, aliud huic nomini originem & cauſam dari.* Euripides *enim non modo quia tot ſceleſtas mulieres, tot veneficas, tot adulteras, & viricidas & inceſtas in ſcenam induxerit, verum etiam quod tot aculeatis omnem illum ſexum confoderet ſententiis, apud veteres Μισογύνης audiebat. . . . & plures certe, ſi non omnes illius Tragœdiæ in quibus tantopere mulieres perſtringit, actæ erant antequam ad iter in* Macedoniam *animum applicaret.* Il faut bien ſe ſouvenir que ſi Euripide a introduit ſur la ſcêne quelques femmes très-mechantes, il y a introduit auſſi des Heroïnes, & qu'il a parlé honorablement du ſexe en pluſieurs rencontres: mais cela n'a point effacé la note qu'il avoit déjà encourue; le ſouvenir des offenſes etouffe celui des bienfaits. Diſons le en Latin après Mr. Barnes: (m) *Quamquam idem cum res ferret haud minus honorificis fœminas teſtimoniis ornaverit, plurimas Heroinas ob virtutem eximias fabulis ſuis populo exhibendo, ut oſtendimus plus ſemel in* (1) annotationibus *noſtris, manſit tamen affixum Poetæ vocabulum, quia plus mordent pauca offenſiuncula, quam multa beneficia.* Souvenons nous auſſi qu'Ariſtophane en faiſant ſemblant de prendre parti pour le beau ſexe contre Euripide, a plus outragé les femmes qu'Euripide ne l'avoit fait. Je parle de la comedie où Ariſtophane ſupoſe que les femmes intenterent un procés à Euripide. (n) *Extendum eſt in* Theſmophoriazuſis *non tam* Euripidem *adverſus quem Drama illud inſtitutum putatur, quam totum fœmineum genus hunc Comicum perſtringere videri, peculiari ſibi cavillandi charactere uſum, & quaſi genio ſuo obſecundatum. Dum enim* Euripidem *à mulieribus condemnatum fingit, quod de iis male eſſet in ſuis tragœdiis locutus, multò plura iſtius ſexus flagitia in unica illa Comœdia profert, quam in omnibus ſuis* Tragœdiis Euripides *unquam memoraverit, atque ita* Euripidem *accuſando abſolvit, mulieres vero laudando excuſandoque maxime denigrat.* Mais voulez-vous voir un homme qui en trois mots dit plus de mal du beau ſexe qu'Euripide dans 50. tragedies, conſiderez cette reponſe de Sophocle. On lui demanda un jour pourquoi les femmes qu'il introduiſoit ſur le theatre étoient de bonnes & d'honnêtes femmes, au lieu que celles d'Euripide étoient très-mechantes: *Euripide*, repondit-il, *les repreſente comme elles ſont, & moi comme elles devroient être.* (o) *Fertur Sophocles non nihil de hac quæſtione haud minus in fœminas aculeatum ſtrinxiſſe, interrogatus enim quandoquidem Euripidis perſonæ mulieres malæ eſſent, cur ipſiſmet è contra forent bonæ,* Αὐτὸς μὲν ἵνα ποιῶν, οἵας δεῖ, Εὐριπίδης δὲ οἵαι εἰσίν. Notez qu'Ariſtote (p) raporte generalement, & ſans diſtinction de ſexes que Sophocle diſoit, *Je repreſente les perſonnes telles qu'il faut qu'elles ſoient, & Euripide les repreſente telles qu'elles ſont.*

* *Thomas Magiſter in ejus vita.*

† Μισογύνης, mulierum oſor.

(a) *A. Gellius l. 17. c. 4.*

(b) Menander à Philemone nequaquam pari ſcriptore in certaminibus comœdiarum ambitu, gratiaque & factionibus ſæpenumero vincebatur. *Id. ibid.*

(c) *Ælian. var. hiſtor. l. 2. c. 8.*

(d) *Thom. Magiſter le dit in vita Euripidis.*

(e) Iſaacus Caſaubonus in Agellio pro quinque legit quindecim, quoniam Græci, inquit, ſcriptores teſtantur Euripidem νίκας πεντεκαίδεκα. *Barneſ. pag. 26.*

(f) *Athen. lib. 13. pag. 604.*

(g) *Ubi ſupra p. 27.*

(h) *Thom. Magiſter in vita Euripidis.*

(i) Σκυθρωπὸς δὲ τὸ εἶδος ἦν, καὶ ἀμιξὴς καὶ φεύγων τὰς συνουσίας, ὅθεν καὶ μισογύνης ἐδεξιώθη. Subtriſtis autem erat & riſui minime deditus, nec coïtus appetebat, unde & mulierum oſor vocabatur. *Voïez les vers Grecs raportez par Aulugelle au ch. 20. du 15. livre.*

(k) *Aul. Gellius l. 15. c. 20.*

(K) *Entre lui & le grand Sophocle.*] Il étoit preſque impoſſible que deux ſi excellens poëtes qui aſpiroient à la même gloire s'aimaſſent. Athenée (f) raporte ſur leur querelle je ne ſai quelles particularitez qui ne leur font point d'honneur. Si Euripide a écrit les lettres qu'on lui attribuë, il faut qu'il ait vêcu avec Sophocle dans une très-bonne intelligence. Mr. Barnes (g) qui donne ces lettres à Euripide, pretend que ces deux poëtes furent mal enſemble aſſez long tems, mais qu'enfin ils devinrent bons amis. Sophocle marqua une grande eſtime pour Euripide, quand il aprit la nouvelle de ſa mort. Il (h) faiſoit jouër une tragedie, & il y parut en habit de dueil, & fit ôter leurs couronnes à ſes acteurs. C'eſt dans le fond une preuve très-équivoque d'amitié, & de regret. Deux grans hommes qui aſpirent à la même gloire, c'eſt-à-dire à s'exclure l'un l'autre de la ſuperiorité, s'entr'eſtiment interieurement plus qu'ils ne voudroient, mais ils ne s'entr'aiment pas. L'un d'eux vient-il à mourir? le ſurvivant ſera le premier à lui jetter de l'eau benite. Il le loüe alors & l'honore d'aſſez bon cœur: il eſt delivré des épines de la concurrence, & il rend juſtice de bonne grace au merite du defunt, parce qu'il a le plaiſir de ne le plus craindre. Ajoûtez à cela qu'il ſe feroit un grand tort auprès du public, s'il ne s'intereſſoit pas a la perte qu'on vient de faire: il montreroit trop ſa jalouſie.

(L) *Qu'on lui affecta le titre d'*ennemi des femmes.] Suidas, & Moſchopulus aſſûrent qu'on le lui donna, à cauſe de ſon naturel auſtere & indifferent (i). Il ne rioit point, & ne ſe ſoucioit point des plaiſirs que l'on peut prendre avec une femme. Voilà donc l'origine de cette épithete. Si dans la ſuite on le vit pouſſer cent lieux communs contre les femmes dans ſes tragedies, & ſe plaire à decouvrir aigrement les mauvaiſes qualitez de quelques-unes ſous des deſcriptions generales, cela ne fit que confirmer la poſſeſſion de ce titre; & il ne faut point douter qu'à cauſe que ſon étoile l'engagea à un fâcheux mariage, cette raiſon perſonnelle & domeſtique n'ait nourri ſa mauvaiſe humeur, & ne lui ait fourni des penſées mediſantes. (k) *Mulieres fere omnes in majorem modum exoſus fuiſſe dicitur, ſive quòd natura abhorruit à mulierum cœtu, ſive quòd duas ſimul uxores habuerat, quum id decreto ab Athenienſibus facto jus eſſet; quarum matrimonii pertæderat.* Mais d'ailleurs il n'y a rien de plus faux que de ſoutenir, qu'aiant quitté ſa patrie à cauſe du deshonneur dont ſes deux femmes l'avoient couvert, il conçut une haine generale contre le ſexe, & ſe mit à les ſatiriſer toutes pour la faute de quelques-unes. On refute cela ſans replique en montrant qu'il ne quita ſa patrie que peu d'années avant ſa mort, & apres que le theatre d'Athenes avoit retenti cent & tragedies qu'il avoit faites, il n'y en eut que cinq qui le remportaſſent. C'eſt Varron qui dit cela. (a) *Euripidem quoque M. Varro ait cum quinque & ſeptuaginta tragœdias ſcripſerit in quinque ſolis viciſſe, cum cum ſæpe vincerent aliqui poëtæ ignaviſſimi.* Ceux qui vainquoient Euripide étoient la plupart du tems des poëtes à la douzaine, comme Varron le remarque. Il ne s'en faut pas étonner, car (b) alors la cabale, encore plus peut-être que preſentement, decidoit du ſort des pieces, & il n'y avoit point de mauvaiſes voies que l'on n'emploïât pour gagner la voix des Juges. Voïez l'indignation d'Elien (c) ſur ce qu'un certain Xenocles, poëte de nul merite, fut preferé à Euripide, dans un combat de 4. pieces contre 4. pieces, lors qu'on celebra la 80. Olympiade. On pourroit s'imaginer qu'il y a deux fautes dans les paroles de Varron, car il y a (d) des Auteurs qui diſent qu'Euripide compoſa 92. tragedies, & qu'il vainquit 15. fois. Mr. Barnes a tourni le titre de 84. pieces de cet Auteur. Voilà donc Varron convaincu de fauſſeté ſur l'un de ces deux articles. Quant à l'autre il y a des Critiques (e) qui liſent *quinaecim* au lieu de *quinque* dans Aulugelle: leur raiſon eſt que les Auteurs Grecs temoignent qu'Euripide gagna 15. fois le prix. Cette raiſon eſt foible, puis que Suidas & Moſchopulus qui ſont Grecs ne parlent que de 5. victoires. Leur autorité vaut bien autant que celle de Thomas Magiſter qui en compte 15.

(M) *Il ſe maria neanmoins.*] Ce même homme qui fuioit tant (q) le *congrés*, s'humaniſa d'aſſez bonne heure, & s'y engagea par contract à l'âge de (r) 23. ans, afin de mettre à couvert ſa chaſteté. (ſ) *Ut caſtitati quam unice colebat melius conſuleret.* La femme qu'il épouſa ſe nommoit (t) Chœrine, il en eut trois fils. Après qu'il l'eut repudiée, il en épouſa une autre dont je ne ſai pas le nom. Celui qui a fait l'*index* des matieres dans l'Athenée de Dalechamp, dit qu'Euripide perdit en un même jour ſa femme, deux fils & une fille, & nous renvoie à la page 60. où l'on ne trouve rien de ſemblable; mais on trouve à la page 61. qu'Euripide allant à Icare fit une épigramme ſur le deſaſtre qui étoit avenu chez un paiſan. Une femme y étoit morte avec deux fils & une fille pour avoir mangé des champignons. Jugez à quoi l'on s'expoſe quand on ſe fie aux faiſeurs des tables alphabetiques. Si l'on s'en raportoit à Athenée, l'on n'auroit pas trop bonne opinion de la chaſteté d'Euripide. Il aſſûre (v) que ce poëte aimoit fort les femmes, & que Sophocle entendant dire à quelcun qu'Euripide les haïſſoit furieuſement, *dans les tragedies*, reponditil, *j'en tombe d'accord, mais au lit il les aime paſſionnément.*

(l) *Barneſ. pag. 19.*

(m) *Ibid.*

(1) *Ad* Troad. *v. 651. &* Menelip. *v. 54.* Proteſilaum *v. 5. &c.*

(n) *Idem pag. 4.*

(o) *Idem pag. 17.*

(p) *Ariſtot. de poët. cap. 25. p. m. 518. E.*

(q) Φεύγων τὰς συνουσίας, qui congreſſus fugiebat. *Suidas in* Εὐριπίδης.

(r) *C'eſt la conjecture de Barnes pag. 24.*

(ſ) *Id. ib.*

(t) *Suidas ubi ſupra.*

(v) Φιλογύνης δ' ἦν καὶ Εὐριπίδης ὁ ποιητής. Fuit & mulieroſus Euripides. *Athen. lib. 13. p. 557. Voïez auſſi pag. 603.*

Digitized by Google

lui la verité de ſes lieux communs de theatre, mais auſſi après que la vie dereglée de ſa premiere femme l'eut contraint de la repudier. * La ſeconde qu'il épouſa fut pour le moins auſſi debauchée que la premiere. Je ne ſai avec laquelle des deux il trouva un jour l'un de ſes propres Comediens, mais il y a beaucoup d'aparence que ce fut avec la derniere, puis qu'on dit que l'ignominie à quoi cela l'expoſoit, & les railleries qu'en firent ſouvent les poëtes comiques, l'obligerent à ſortir d'Athenes †. Il y en a qui diſent qu'aiant voulu ſe prevaloir de la permiſſion que l'on donnoit dans Athenes d'épouſer deux femmes, il en prit deux tout à la fois, & les choiſit ſi mal qu'elles mirent ſa patience à bout, & lui firent concevoir de l'averſion contre tout le ſexe ‡. Quoi qu'il en ſoit, il fut très-bien accueilli à la Cour d'Archelaus. Ce Prince aimoit les ſavans, & les attiroit par ſes liberalitez. Il éleva Euripide à de grans (N) honneurs. L'âge de ce poëte & la chaſteté que pluſieurs lui attribuent, font qu'il ne faut pas croire legerement ce que l'on conte de ſes avantures (O) de Macedoine. Il y fit une fin tragique, il ſe promenoit dans un bois, & à ſa maniere il meditoit profondément. Sa rêverie le mena ſans doute trop loin; il fut rencontré un peu à l'écart par les chiens du Prince qui étoit alors à la chaſſe. Ces maudits chiens le dechirerent en pieces. Archelaus le (P) fit enterrer magnifiquement

(a) Γεφυρμῶ γῶν ἰσορικὰς ὑπομνήμασι φασί τινες, εἰκόσῃ Σοφοκλεῖ τινες ὅτι μισογύνης ἐστὶν Εὐριπίδης, ἔνιοι δὲ τῆς τραγῳδίας ἔφη ὁ Σοφοκλῆς ἐκεῖ, ἔνιοι δὲ κλίνης φιλογύνης. Hieronymus in hiſtoricis Commentariis ſcribit, cùm Sophocli diceret quidam Euripidem fœminas avorſari, eum reſpondiſſe, in tragœdiis quidem, at in cubili eſſe illarum amantiſſimum. *Athen. l. 13. p. 557.*

(b) *Sermone de intemperantia.*

(c) *Solin. c. 9. pag. m. 26.*

(d) *Thom. Magiſt. in vita Euripid.*

(e) *Stobæus Serm. 39. περὶ ἀκοσμίας.*

(f) *Ariſtoteles l. 5. de republ. c. 10. p. m. 305. F.*

(g) *Barnef. in vita Euripidis n. 30. ſub fin.*

(h) *Dans la remarque R, où il ne ſe trouve pas nommé parmi ceux à qui l'on impute la mort de ce poëte.*

(i) *Plut. de vitioſo pudore pag. 531. D.*

* *Suidas, Manuel Moſchopulus, Thomas Magiſter ubi ſupra.*

† Φωράσας δὲ τὸν αὐτῆ ὑποκρεῖνον Κηφισοφῶντα ἐπὶ τῇ γυναικὶ καὶ τὴν ἐντεῦθεν μὴ φέρων αἰσχύνην, σκωπτόμενος ὑπὸ τῶν κωμῳδοποιῶν ἀφεῖς τὴν αὐλὴν ὡς διαλοιδορήσων εἰς Μακεδονίαν ἀπῆρε. Cæterum quum ſuum proprium hiſtrionem Cephiſophontem cum uxore deprehendiſſet & contumeliam exinde partam minime ferret, ſæpe taxatus à Comœdis relictis Athenis in Macedoniam ſe contulit. *Thom. Magiſter ibid.*

‡ *A. Gellius l. 15. c. 20.*

(k) *Dionyſius Byzantinus in Anthologia l. 3. fol. 274.*

(l) *Ælian. var. hiſt. l. 13. c. 4.*

(m) Ναὶ μὰ Δία, ἐπεὶ γὰρ μόνον τὸ καλὸν καλλίονον, ἀλλὰ καὶ τὸ μιλτόκαλον. Per Jovem, inquit, omnino, non enim ver ſolum formoſorum eſt pulchrum, verum etiam autumnus. *Id. ibid.*

nément (a). Stobée (b) raporte la même choſe, & l'emprunte des livres de Serin. Voiez la remarque R. J'ai cité l'endroit d'Aulugelle qui nous aprend qu'Euripide avoit deux femmes tout à la fois. C'eſt le chapitre 20. du 15. livre.

(N) Archelaus *éleva Euripide à de grans honneurs.*] Il le fit premier Miniſtre d'Etat, ſi nous en croions Solin. (c) *Hic Archelaus in tantum literarum mire amator fuit, ut Euripidi tragico conſiliorum ſummam concrederet: cujus ſupremæ non conſentus proſequi ſumptu funeris, crines tonſus eſt, & mœrorem quem animo conceperat vultu publicavit.* Thomas Magiſter ne s'éloigne pas de cela, quoi qu'il n'ait rien ſpecifié. *Ab illo* (Archelao) *honeſtiſſime ſuſceptus eſt, honoribusque auctus ad ſummam dignitatem pervenit* (d). Peut-on voir une marque plus expreſſe d'une grande conſideration, que ce que fit Archelaus contre un homme qui avoit choqué Euripide? Cet homme avoit nom Decamnichus: il offenſa un jour ce poëte en le traitant de punais. Le poëte ne demeura point ſans repartie, & donna à ce defaut de ſon haleine une cauſe glorieuſe, je veux dire la fidelité avec laquelle il avoit gardé les ſecrets qu'on lui avoit confiez. (e) Εὐριπίδης ὀνειδιζόμενος αὐτῷ τινος, ὅτι τὸ στόμα δυσῶδες ἦν, πολλὰ γὰρ, εἶπεν αὐτῷ ἀπόῤῥητα ἐγκαλύπτει. *Euripides quum oris graveolentia illi à quodam objiceretur, multa enim dixit, ſecreta in eo computruerunt.* Archelaus ne le trouvant pas aſſez vengé par cette reponſe, lui livra Decamnichus, afin que l'offenſe fût expiée par de bons coups d'étriviere. On pretend qu'Euripide ſe ſervit de la permiſſion du Prince; & l'on n'en ſauroit douter, ſi l'on veut croire le temoignage d'Ariſtote, car voici comme il parle: Τῆς Ἀρχελάου δ' ἐπιβάσεως Δικάμνιχος ἡγεμὼν ἐγένετο παροξύνων τὰς ἐπιθυμίας πρῶτος. ἄξιον δὲ τῆς ὀργῆς ὅτι, αὐτὸν ἐξέδωκε μαγειρῶσαι Εὐριπίδῃ τῷ ποιητῇ· ὁ δ' Εὐριπίδης ἐχαλέπαινεν εἰπόντός τι αὐτῷ εἰς δυσωδίαν τῷ στόματος, c'eſt-à-dire, *Decamnichus fut le chef de l'entrepriſe formée contre Archelaus, car il fut le premier qui excita, & qui irrita ceux qui tuerent ce Prince. La cauſe de ſa colere fut qu'Archelaus l'avoit livré à Euripide pour être foüetté; & la cauſe de la colere d'Euripide étoit que Decamnichus lui avoit dit quelque choſe ſur l'odeur deſagreable de ſon haleine* (f). Mr. Barnes ne veut point qu'on ajoûte foi à Ariſtote; ſa raiſon eſt qu'Archelaus ne fut tué que ſix ans après la mort d'Euripide (g). Cette raiſon ne me perſuade pas, & il eſt aſſez aiſé de comprendre que la mort du poëte n'a pas dû éteindre le reſſentiment de Decamnichus contre le Roi. Supoſez tant qu'il vous plaira; encore qu'Ariſtote ne le diſe pas, que Decamnichus fit perir le pauvre Euripide, cela n'empêchera point qu'il ne ſoit très-vraiſemblable, que la colere de cet homme contre le Prince qui l'avoit ſoumis à ce grand affront, conſerva toute ſa force, & l'engagea à menager au bout de ſix ans les occaſions de vengeance qui ſe preſenterent. Nous verrons ci-deſſous (h) s'il fit perir Euripide.

N'OUBLIONS pas la coupe d'or qui fut donnée à ce poëte par Archelaus, avec un éloge très-honorable. Ce Prince l'aiant refuſée à celui qui la demandoit, la fit porter à Euripide, & dit à l'autre: Tu es propre à demander, & indigne de recevoir, mais pour lui il merite de recevoir ſans qu'il le demande. (i) Σὺ μὲν (εἶπεν) αἰτεῖν ἐπιτήδειος εἶ καὶ μὴ λαμβάνειν· ἐκεῖνος δὲ λαμβάνειν καὶ μὴ αἰτεῖν. *Tu quidem, inquit, ad petendum idoneus es, non ad accipiendum: ille autem ad accipiendum etiam non petens.*

(O) *Il ne faut pas croire legerement ce que l'on conte de ſes avantures.*] Il avoit 72. ans lors qu'il s'en alla à la Cour de Macedoine, & on lui a rendu temoignage qu'il avoit été toûjours éloigné des galanteries criminelles, (k) Σκοτίης Κυθερίδος ἀμέτοχος. Quoi qu'il en ſoit, raportons ce que l'on conte de lui. On (l) veut que dans un feſtin que le Roi de Macedoine fit à ſes amis, Euripide aiant bu plus qu'il ne faloit, ſe mit à baiſer le poëte Agathon aſſis à côté de lui, & âgé d'environ 40. ans, & que ſur la demande du Prince, ſi Agathon lui ſembloit encore un objet aimable, il repondit, *par Jupiter, je le trouve tout à fait aimable, car dans les belles perſonnes l'automne même eſt quelque choſe de beau* (m). Plutarque pretend que ce fut Archelaus qui dit cela, afin d'excuſer Euripide que l'on voioit careſſer un homme bien fourni de (n) barbe; mais dans d'autres endroits (o) il attribuë à Euripide cette penſée: tant il eſt vrai qu'il étoit en poſſeſſion de faire ſervir une même hiſtoriete à divers uſages. Il en faiſoit preſent tantôt à l'un tantôt à l'autre; il s'en ſervoit à deux mains, & y faiſoit même des changemens ſelon le beſoin (p). *Neque enim inuſitatum* Plutarcho *eaſdem res & ſententias aliquando narrando variare, aliquando diverſis authoribus tribuere, non memoria lapſus, ſed ut in rem ſuam quam præſens ornat, torqueat* (q). Le docte Schefferus a ignoré les variations de Plutarque ſur l'automne des belles perſonnes, il croit que Plutarque a toûjours attribué cette penſée à Archelaus; & neanmoins dans (r) l'un des endroits qu'il cite on voit qu'Euripide prononça cette ſentence, au ſujet de ſes baiſers d'Agathon. Voiez Cœlius Rhodiginus (ſ) qui a cenſuré un traducteur de Plutarque, d'avoir très-mal entendu l'endroit de la vie d'Alcibiade où ce mot d'Euripide eſt raporté. L'avanture de ce feſtin n'eſt pas la plus noire faute de ce poëte. On a dit (t) qu'il eut de l'amour pour Agathon, & qu'il compoſa pour lui complaire la tragedie de Chryſippe. On a dit qu'il eut de ſales intrigues avec le mignon d'Archelaus, & qu'il alloit le trouver de nuit lors qu'il fut rencontré par quelques femmes qui le mirent en pieces. D'autres diſent qu'il alloit trouver la femme de Nicodeme l'Arethuſien. (v) Οἱ δὲ, ἰσόρροπον οὐχ ὑπὸ κυνῶν ἀλλ' ὑπὸ γυναικῶν νύκτωρ διασπασθῆναι, πορευόμενον ἀφῃρεῖ πρὸς Κρατερὸν τὸν ἐρώμενον Ἀρχελάου. καὶ γὰρ καὶ αὐτὸν καὶ περὶ τοὺς τοιούτους ἐρωτας. οἱ δὲ, πρὸς τὴν γαμετὴν Νικοδήμου τοῦ Ἀρεθουσίου. *Alii vero non à canibus, ſed à mulieribus noctu laceratum fuiſſe tradunt, dum intempeſta nocte ad Craterum Archelai delicias iret. Nam illum & hujuſmodi amoribus addictum fuiſſe* ferunt. *Alii vero, ad uxorem Nicodemi Arethuſii.* Voilà les choſes dont j'ai pretendu parler dans le texte de cette remarque.

(P) *Archelaus le fit enterrer magnifiquement.*] Ces paroles d'une épitaphe d'Euripide, Ἀλλ' ἴμαλις Πελλαῖον ὑπ' ἠρίον, *caſpite pellæo aſt tegeris*, ont ſans doute donné lieu à Mr. Barnes de dire, que le Roi de Macedoine voulut que ce poëte fût enterré dans ſa ville capitale. (w) *Deſignaverat inter* Macedonicorum *regum tumulos* Euripidem *reponere, atque ita paulo poſt in urbe* Pella *quam nonnulli* Bercœam *putant*, Macedoniæ *metropoli nobile illi extructum ſepulchrum.* Voiez ci-deſſus le paſſage de Solin, & joignez y celui d'Aulugelle que je m'en vais raporter. Il temoigne en même tems la veneration que l'on avoit pour Euripi-

(n) *Plutarch. in Apophth. pag. 177. A.* (o) *Id. in vita Alcibiadis pag. 192. A. & in Amatorio p. 770. C.* (p) *Voiez ci-deſſus p. 60. col. 2.* (q) *Barneſ. ubi ſupra pag. 30.* (r) *Schefferus in Ælian. lib. 13. cap. 4. cite Plutarque* in Amatorio (*c'eſt là que le mot eſt attribué à Euripide*) & in Apophth. Lacon. *Ce n'eſt point dans les Apophthegmes des Lacedemoniens qu'on trouve cela.* (ſ) *Antiquar. lect. lib. 24. cap. 7.* (t) *Ælian. var. hiſt. lib. 2. c. 21.* (v) *Suidas ubi ſupra.* (w) *Barneſ. ubi ſupra pag. 32.*

Digitized by Google

quement. La nouvelle de ſa mort affligea de telle ſorte les Atheniens *, que toute la ville en prit le deuil. Un de ſes amis nommé Philemon en fut ſi touché, qu'il declara que s'il croioit, comme quelques-uns l'aſſûrent, que les morts conſervent le ſentiment, il ſe (Q) pendroit pour aller joüir de la vuë d'Euripide. Ce grand poëte avoit près de 75. ans lors qu'il mourut. On a raporté diverſement (R) les circonſtances de ſa mort. Il ne fut (S) jamais avec Platon en Egypte, quoi qu'en diſe Mr. le Fevre. Il ne nous reſte qu'une vintaine de ſes tragedies, bien

* *Thomas Magiſter ibid.*

(a) *A. Gellius l. 15. c. 20.*

(b) *Lib. 8. c. 3. p. m. 163.*

(c) *Lib. 31. c. 2. ſub fin.*

(d) *Plut. in Lycurgo ſub fin. pag. 59.*

(e) *Plut. ibid.*

(f) *Pauſanias l. 1. pag. 2.*

(g) *Barneſ. ubi ſupra p. 33. Il cite Cœlius Rhodiginus antiq. lect. l. 23. c. 10. & Gyraldus poët. hiſt. dial. 7. fol. 268. Je n'ai point trouvé cela dans mon édition de Rhodiginus (qui eſt de Francfort 1666.) au lieu marqué. Il faloit citer l. 24. c. 10.*

(h) *Lib. 8. p. m. 256.*

(i) *Thom. Magiſter ubi ſupra.*

(k) Ἐπισθὲν δέ τινι ἄλλῳ φονῆι ζῶν ἔτυχε. Quando forte fortuna per nemus quoddam cogitabundus ambularet.

(l) *Aridée, Macedonien, & Cratevas, Theſſalien.*

(m) *Suidas & Manuel Moſchopul. ubi ſupra.*

(n) *Lib. 9. c. 12.*

(o) *Lib. 15. c. 20.*

(p) *Vie des poët. Grecs pag. m. 98. 99.*

de dans Athenes, & dans la Macedoine. Les Atheniens envoierent une Ambaſſade en Macedoine pour avoir ſes os, & ne purent les obtenir. *Sepulcrum autem ejus & memoriam Macedones eo dignati ſunt honore, ut in gloria quoque loco praedicarent,* ὅτοτέ σον μνῆμα Εὐριπίδης ἄλιτο πᾶι, *quod egregius poëta morte obita ſepultus in eorum terra foret. Quamobrem quum legati ad eos ab Athenienſibus miſſi petiſſent, ut oſſa Athenas in terram illius patriam permitterent transferri; maximo conſenſu Macedones in ea re deneganda perſtiterunt* (a). Il paroît par un paſſage de Vitruve (b) que le tombeau d'Euripide étoit en raſe campagne, ſur le confluent de deux petites rivieres dont les eaux ſe reſſembloient peu. L'eau de l'une étoit mortelle, celle de l'autre étoit ſi bonne que les voiageurs choiſiſſoient ce lieu pour y dîner. Pourroit-on dire cela, ſi le tombeau d'Euripide eût été dans la ville capitale de Macedoine? Et en ce cas-là Vitruve & Pline (c) n'euſſent-ils point mieux marqué la ſituation de ces deux rivieres? N'euſſent-ils point dit qu'elles paſſoient ou par la ville de Pella, ou tout auprès? Et Plutarque auroit-il dit (d) que ce poëte fut enterré proche d'Arethuſe? La foudre tomba ſur le tombeau de ce poëte, ce qui fut regardé comme un accident glorieux, parce qu'il n'y avoit eu que Lycurgue à qui une pareille choſe fût arrivée: Ὡς ἀπολόγημα τῷ μαρτύριον μέγα εἶναι τοῖς ἀγαπῶσι τὸν Εὐριπίδην, τὸ μόνῳ συμπεσεῖν αὐτῷ μετὰ τελευτὴν, καὶ γεἰτονῆσαι ἀ τῷ θεοφιλεςάτῳ καὶ ὁσιωτάτῳ πρότερον συνέπεσε (e). *Hoc quidem ſuppetit magnum argumentum & teſtimonium ſtudioſis Euripidis, quod ſoli ei poſt fata evenerit & delatum fuerit illud, quod diis gratiſſimo, & ſanctiſſimo viro ante evenerat.* Les Atheniens n'aiant pu avoir les os d'Euripide, lui dreſſerent un ſuperbe *Cenotaphe* (f) qui ſubſiſtoit encore du tems de Pauſanias. Ceux qui ont dit que les Argiens lui en dreſſerent auſſi un ſe ſont lourdement trompez. Cœlius (g) Rhodiginus, *& ab eo deceptus* Lilius Giraldus *aliud* Euripidis *ſepulchrum memorat in medio* Argivorum *foro*; *&* Palinthum *nuncupatum ex* Strabone *refert; ſed optandum eſt ut inter tot lectiones antiquas nullos novos errores proſeminaret* Cœlii *incuria, nam* Strabo (h) *hoc ſepulchrum* Danai *fuiſſe ait, quanquam eodem loci* Euripidem *authorem laudat.*

(Q) *Il ſe pendroit pour aller joüir.*] Les vers de ce tendre, mais un peu trop mecreant ami, meritent d'être raportez. (i) *Tantopere autem Philemon eum adamavit, ut hac de eo dicere non dubitaverit.*

Εἰ ταῖς ἀληθείαις οἱ τεθνηκότες
Ἀθήναζε εἶχον ἄνδρες, ὡς φασίν τινες
Ἀπηγξάμην ἂν, ὡς ἰδὼν Εὐριπίδην.
Si ſenſum haberent mortui, ut quidam volunt,
Finire vitam mihi laqueo meam velim,
Ut paſcerem oculos intuendo Euripidem.

(R) *Raporté diverſement les circonſtances de ſa mort.*] On a pu voir dans le corps de cet article que le Roi étant à la chaſſe, quelques chiens ſe jetterent ſur Euripide qui (k) meditoit dans un bois, & le dechirerent. Cela eſt tiré de Thomas Magiſter dans la vie de ce poëte. Voiez auſſi Diodore de Sicile au chapitre 103. du 13. livre. D'autres diſent que ce ne fut pas le hazard qui l'expoſa à la fureur de ces chiens, mais qu'on les lâcha tout exprès ſur lui, & que ce fut par les artifices de deux (l) poëtes jaloux de ſa gloire, qui avec une ſomme d'argent engagerent à cela celui qui gardoit les chiens du Roi (m). Valere Maxime dit ſeulement qu'Euripide aiant ſoupé avec le Roi, & ſe retirant chez lui, fut tant mordu par des chiens qu'il en mourut (n). Aulugelle marque expreſſément que ce tour lui fut joüé par un envieux. (o) *Is cum in Macedonia apud Archelaum regem eſſet uteretur que eo rex familiariter, rediens nocte ab ejus coena canibus à quodam aemulo immiſſis dilaceratus eſt, & ex his vulneribus mors ſecuta eſt.* Je ne repete point ce que j'ai dejà touché dans la remarque O, c'eſt qu'on a dit qu'allant voir à une heure induë quelcun ou quelcune pour un mauvais deſſein, il tomba entre les mains de quelques femmes qui l'aſſommerent; mais je puis bien raporter ici la reflexion de Mr. le Fevre. *D'autres ons voulu faire croire*, dit-il (p), *qu'il avoit été dechiré, & mis en pieces par des femmes qui voulurent vanger l'honneur de leur ſexe, dont il n'avoit jamais parlé qu'en aſſez mauvais termes. Mais il y a bien de l'apparence que cette hiſtoire a été copiée ſur la fable d'Orphee.*

Finiſſons cette remarque par une petite érudition qu'Eraſme (q) nous fournira. Il y avoit dans la Macedoine un village qu'on nommoit le village des Thraces, à cauſe qu'il étoit habité par des gens de cette nation. Un chien d'Archelaus s'égara un jour, & s'en alla dans ce village, & y fut ſacrifié & mangé ſelon la coutume des habitans. Le Roi l'aiant ſçu, les condamna à l'amende d'un talent. Ne ſe voiant pas en état de la paier, ils ſuplierent Euripide de la leur faire remettre, & obtinrent cette grace par ſa recommandation. Il en fut puni quelque tems après, car il fut tué (r) par les chiens du Roi dans une forêt, & l'on ſe perſuada que les chiens qui le tuerent, etoient iſſus de celui que les Thraces avoient immolé. Cela donna lieu à un proverbe (ſ) parmi les Macedoniens. Voici une autre érudition du même Eraſme: il (t) pretend que le proverbe *Promeri canes*, doit ſon origine à la vengeance que Promerus Officier chez Archelaus tira d'une piece qu'Euripide lui avoit faite. Il lâcha ſur lui des chiens qui le dechirerent. Eraſme a oublié de nous dire ce qu'Etienne de Byzance nous aprend. Le malheureux Euripide fut fort maltraité des chiens dans un endroit de la Macedoine nommé *Bormiſcus*. Il ne mourut pas ſur le champ, mais il ne guerit jamais de ces morſures. Βορμίσκος, χωρίον Μακεδονίας· ἐν ᾧ κυνοσπαρεὶς ὁ γέγονεν Εὐριπίδης . . . . ἐκ δὲ τῶν δηγμάτων ἀρρωστήσας αὐτὸν ἀποθανεῖν. *Bormiſcus, oppidum* (regiuncula ſelon Berkelius) *Macedoniae, ubi a canibus diſcerptus fuit Euripides . . . . . ex morſibus verò quum aegrotaret, ajunt obiiſſe.* Je ne doute point que les vers 597. & 598. de l'Ibis d'Ovide, ſur leſquels Mr. de Boiſſieu n'a eu rien à obſerver, ne ſe raportent à la fin tragique de nôtre poëte:

Utque cothurnatum vatem tutela Diana
Dilaniet vigilum te quoque turba canum.

(S) *Il ne fut jamais avec Platon en Egypte.*] Les Auteurs ne s'accordent pas ſur l'année de la naiſſance de Platon, mais on peut ſans crainte de ſe tromper la mettre dans la 88. ou dans la 89. Olympiade. Je ne conſeillerois à perſonne de contredire Mr. Barnes, qui aſſûre (v) que Platon n'avoit que 17. ans lors qu'Euripide s'en alla en Macedoine; & que 20. lors qu'Euripide mourut. Quelle abſurdité de dire comme a fait Lucrece, qu'Euripide (w) ſuivit Platon dans le voiage d'Egypte. S'ils y avoient été enſemble, l'ordre & la juſtice euſſent voulu qu'Euripide vieillard venerable eût été le conducteur, & que Platon jeune barbe encore, eût ſuivi comme un diſciple, à peu près comme quand les jeunes Milords d'Angleterre, & les jeunes Comtes de l'Empire paſſent les Alpes menez par un gouverneur. Mais laiſſons paſſer l'incongruité abſurde, de ſoutenir que Platon & Euripide ont été enſemble en Egypte. Euripide ſortit d'Athenes fatigué par les railleries des poëtes comiques, & s'en alla à la Cour d'Archelaus: il avoit alors environ 72. ans. Il eſt bien certain que ſon voiage d'Egypte n'eſt point poſterieur à celui de Macedoine: il faut donc ou qu'il ne ſoit qu'une chimere, ou qu'il ait precedé l'an 72. d'Euripide. Or on ne ſauroit nier que pendant les 5. ou 6. ans qui precederent le voiage de Macedoine Euripide n'ait demeuré dans ſa patrie. Il donna l'Oreſte à l'âge de 69. ans (x). Il recevoit dans Athenes à l'âge de 67. ans (y) les actions de graces de ceux qui avoient ſauvé leur vie en Sicile, par le recit de ſes vers. Eſt-il bien croiable qu'à l'âge de 70. ans il ait entrepris d'aller en Egypte? Et ſi l'on veut avaler cette abſurdité, qu'on me diſe donc comment il a pu ſe faire que Platon n'aiant pas encore 20. ans l'accompagnât en Egypte, lui qui ne fit ce voiage qu'après (z) la mort de Socrate (aa), poſterieure de quelques années à celle d'Euripide; lui en un mot qui n'entreprit de voiager en Egypte (bb) qu'après avoir vu l'Italie, & qui ne ſortit d'Athenes qu'à (cc) l'âge de 28. ans? Quand

(q) *Sur le proverbe* Κυνὸς ὄνυξ. Canis vindictam. *Adag. Chil. 1. cent. 7. n. 47. pag. m. 245.*

(r) Cum Euripides in ſylva quadam ſolus eſſet, & Archelaus à venatu reverteretur, canes Euripidem cinctum diſcerpſerunt devoraruntque. *Eraſm. ubi ſupra.* Il a tort de dire qu'ils le devorerent, ce que nous avons dit touchant le tombeau d'Euripide refute cela.

(ſ) *Voiez le ci-deſſus lettre q.*

(t) *Chil. 2. cent. 7. n. 88. pag. 561. Apoſtolius dit en general la même choſe centur. 16. n. 70.*

(v) *In vita Euripidis pag. 27.*

(w) Οὐ φασι κ) Εὐριπίδην αὐτῷ συνακολουθῆσαι. Quo & Euripidem una ſe quutum eſſe ajunt. *Diog. Laert. l. 3. in Platon. n. 6.*

(x) *Barneſ. p. 28. ex Scholiaſte Eurip. & Joan. Meurſio.*

(y) *Barneſ. ibid.*

(z) *Diog. Laert. ubi ſupra.*

(aa) *Voiez la remarque DD.*

(bb) *Diog. Laert. ibid. Ciceron 5. de finibus, dit le contraire, mais comme Apulée obſerve que Platon alla 2. fois en Italie, & la ſeconde fois après le voiage d'Egypte, il eſt aiſé d'accorder Ciceron avec Heſychius de Milet dans Diogene Laerce.* (cc) *Id. Laert. ib.*

Digitized by Google

bien qu'il en eût composé * 92. Il aimoit à debiter plusieurs (T) sentences pleines d'une bonne morale, & il se peignoit lui-même par là, car c'étoit un homme severe, & grave, & indifferent pour les plaisirs. Il s'enfermoit dans une (V) affreuse caverne pour y composer ses Ouvrages. Mais au reste toutes ses maximes n'étoient pas bonnes. Il en debita une sur la religion (X) du serment qui parut si cavaliere, qu'on lui en fit un procés. Dans une autre rencontre il dogmatisa si gravement pour les avares, que toute (Y) la compagnie s'en émut. Une

* *Suidas qui le rapporte dit aussi que selon d'autres il n'en composa que 75. Mr. Barnes a trouvé le titre de 84. pieces d'Euripide. Voiez son édition pag. 55.*

Quand Diogene Laërce affirmeroit avec serment le voiage dont il s'agit, il ne meriteroit pas d'être cru contre les raisons claires & solides que l'on emprunte de la chronologie. A plus forte raison doit-on se donner la liberté de rejetter cette fable, puis qu'il ne la raporte que sur un *on dit*. Et neanmoins vous voiez Joseph Scaliger, Mr. le Fevre, Mr. Menage très-persuadez de cette jonction de Platon & d'Euripide pour le voiage d'Egypte. Je ne pretens point excuser Laërce, car lors qu'un *on dit* est manifestement faux, il ne le faut point raporter sans le contredire. Laërce me fournit une preuve contre son *on dit*. Il remarque qu'Euripide tomba malade en Egypte, & que les Prêtres le guerirent par des remedes de mer; ce qui l'obligea de dire quelque tems après, Θάλασσα κλύζει πάντα τ' ἀνθρώπων κακά, *Mare universa profert hominum mala*. C'est le 1193. vers de la tragedie d'Iphigenie *in Tauris*, anterieure à l'an 69. de la vie d'Euripide, puis que la tragedie d'Oreste qu'il donna à l'âge de 69. ans fut (a) la derniere piece qu'il composa dans Athenes. Il faut donc neccessairement que son voiage d'Egypte soit anterieur à sa 69. année, & ainsi Platon seroit allé en Egypte avant l'âge de puberté; ce qui est absurde. Les savans d'Angleterre (b) n'ont pas été si faciles à duper que ceux de France: ils n'ont point dit comme le grand Scaliger: (c) *Plato, Eudoxus, Euripides profectionis in Ægyptum socii planetarum cursum ab Ægyptiis didicere: & primi omnium Græcorum populares suos id docuerunt, Plato quidem in Timæo, Eudoxus in* ἐπόπτῃ, *Euripides in Thyeste. Verba sunt magni Scaligeri in Notis ad sphæram Manilii.* Ils n'ont point dit comme Tanaquil le Fevre (d), qu'Euripide après avoir été instruit dans la rhetorique par Prodicus, *fit le voiage d'Egypte avec Platon, pour y joüir de la conversation des Prêtres de ce pais-là, qui avoient alors un peu plus de reputation pour la connoissance des bonnes lettres que les Prêtres d'Espagne ou d'Italie.* Il se passa plus de 30. ans depuis qu'Euripide eut apris la rhetorique, jusqu'à la naissance de Platon. Voilà qui aggrave la faute de Mr. le Fevre.

(a) *Barnes. ubi supra pag. 30.*

(b) *Voiez Barnes. ib. pag. 27.*

(c) *Menagius ad Diog. Laertium l. 3. n. 6. pag. 140. Puis qu'il cite cela sans y trouver rien à redire il est complice de la faute de Scaliger, & de celle de le Fevre de Saumur.*

(d) *Vie des poët. Grecs pag. 97.*

(T) *Il aimoit à debiter plusieurs sentences.*] La chose n'a pas besoin de preuve: on n'a qu'à lire ce qui nous reste de lui. Mais si quelcun veut savoir cela par la voie du temoignage, il n'a qu'à joindre au passage de Quintilien cité ci-dessus (e) ces paroles de Ciceron: (f) *Cui* (Euripidi) *tu quantum credas nescio: ego certe singulos ejus versus singula ejus testimonia puto.* Autant de vers d'Euripide, autant de maximes & de sentences au jugement de Ciceron. Faut-il s'étonner après cela que cet illustre Orateur se soit preparé à la mort par la lecture de ce poëte? On a remarqué (g) que les assassins qui le poursuivoient, & qui le tuerent, le trouverent qui lisoit dans sa litiere la Medée d'Euripide. Or comme les meilleures choses gâtent un livre si on ne les sait pas menager, on a eu peut-être beaucoup de raison de condamner dans ce poëte l'usage un peu trop frequent des aphorismes philosophiques. On a trouvé nommément que son Hecube philosophe jusqu'à l'excés & à contre-tems. (h) Τὸν Εὐριπίδην καλαμῶμεθα ὅτι παρὰ καιρὸν αὐτῷ Ἑκάβη φιλοσοφεῖ. *Euripidem vituperare solemus, quod intempestivius apud illum philosophetur Hecuba.*

(e) *Remarque F, lettre w.*

(f) *Epist. 8. lib. 16. ad famil.*

(g) *Ptolemæus Hephæst. l. 5. varia histor. apud Photium p. m. 485.*

(h) *Theo in Progymnasmatis cap. 1. pag. 4.*

(V) *Il s'enfermoit dans une affreuse caverne.*] Elle étoit dans l'Ile de Salamine: Aulugelle eut la curiosité d'y entrer. *Philochorus refert*, dit-il (i), *in insula Salamine speluncam esse tetram & horridam quam nos vidimus, in qua Euripides tragœdias scriptitavit.*

(i) *Lib. 15. cap. 20.*

(X) *Il debita une* maxime *sur la religion du serment.*] Il introduit Hippolyte armé d'une distinction, quand on lui remet en memoire son serment: (k) Ἡ γλῶσσ' ὀμώμοχ', ἡ δὲ φρὴν ἀνώμοτος, *Lingua juravit, mens vero* manet *injurata.* (l) *J'ai juré de la langue, & non pas de l'esprit.* Voilà justement le sophisme, ou plutôt la trahison des reticences mentales. Il y eut un certain Hygiænon qui ne put souffrir ce vers, il fit un procés d'impieté à Euripide comme à un docteur, à un protecteur du parjure. Le poëte demanda d'être renvoié à ses Juges naturels. Il reclama la juridiction des Juges prepositez aux controverses de theatre, & dit qu'il avoit rendu, ou qu'il étoit prêt de rendre raison de sa foi, & de sa doctrine devant ce tribunal, & que c'étoit là, & non au barreau ordinaire qu'il avoit dû être accusé. (m) Ἔφη γὰρ αὐτὸν ἀδικεῖν τὰς ἐν τῷ Διονυσιακῷ ἀγῶνι κρίσεις εἰς τὰ δικαστήρια ἀγόντα· ἐκεῖ γὰρ αὐτὸν δεδωκέναι λόγον ἢ δώσειν εἰ βούλοιτο καταγνούς. *Dixit enim injuste agere ex Dionysiaco certamine judicia in forum traducentem, ibi enim se reddidisse rationem aut redditurum si voluerit accusare.* Aristote qui nous aprend cette circonstance nous laisse là: il ne nous dit point les suites, ni l'issuë de cette cause: son sujet ne souffroit pas qu'il s'etendit là-dessus. Mais si Euripide se tira d'affaire par ce conflit de jurisdiction, & s'il n'eut rien de plus specieux à alleguer, il faut convenir que sa cause n'étoit guere bonne, & qu'il a trouvé des amis & des defenseurs qui l'ont mieux plaidée que lui. Je ne mets point Ciceron parmi ses apologistes, car il n'a point pris la peine de justifier que la distinction d'Hippolyte fût dans le cas de la regle que lui Ciceron venoit d'établir, il s'est contenté d'alleguer en general cette distinction avec un adverbe d'eloge: *Non falsum jurare perjurare est*, dit-il (n), *sed quod ex animi tui sententia juraris, sicut verbis concipitur more nostro, id non facere perjurium est. Scitè enim Euripides*, juravi lingua, mentem injuratam gero. Le Scholiaste d'Euripide a donné un meilleur éclaircissement; il veut que la pensée du poëte soit celle-ci. Hippolyte n'avoit point compris de quoi il étoit question quand on l'avoit fait jurer: on lui avoit deguisé les choses, & de bonne foi il les avoit entendues d'une certaine maniere, & il avoit juré selon l'état de la question qu'il entendoit. Après cela on lui fit voir un autre état de l'affaire, & l'on pretendit qu'il s'étoit lié par son serment: il repondit que jamais son intention n'avoit été de jurer cela, & qu'ainsi sa langue seule avoit juré. Il me semble que voilà un cas bien different des équivoques, & des restrictions mentales. Hippolyte selon cette hypothese doit joüir des prerogatives de l'ignorance, qui disculpe dans le barreau. (o) *Si certum est eum qui juravit aliquod factum supposuisse quod revera se ita non habeat, ac nisi id credidisset non fuisse juraturum, non obligabit juramentum.* Mais neanmoins la maxime d'Euripide, generalement parlant, est très-mauvaise: il n'y a point de parjure que l'on ne pût excuser par là. Ceux qui usent d'équivoques, ne peuvent-ils pas dire que leur pensée & leur langue n'étoient point d'accord; que celle-ci a juré, & que celle-là n'a point juré? Mr. Barnes pour justifier Euripide observe (p) entre autres choses, qu'Hippolyte aima mieux mourir que de violer ce serment verbal.

(k) *Ciceron Officior. l. 3. c. 29. p. m. 371.*

(l) *Grotius de jure belli & pacis l. 2. c. 13. n. 4.* Dans la note il aplique fi maxime à Hippolyte.

(m) *Aristot. Rhetor. l. 3. c. 15. p. m. 464.*

(n) *Cicero Officior. l. 3. c. 29. p. m. 371.*

(o) *Grotius de jure belli & pacis l. 2. c. 13. n. 4.* Dans la note il aplique fa maxime à Hippolyte.

(p) *In vita Euripid. pag. 22.*

(Y) *Pour les avares que toute la compagnie s'en émut.*] On auroit chassé l'Acteur, si Euripide ne fût venu lui-même prier le peuple de se donner un peu de patience, l'assûrant qu'on verroit bientôt la fin malheureuse de cet avare, dont les maximes avoient tant choque la compagnie. C'est à Seneque que nous sommes redevables de cette particularité. Il raporte en vers Latins les maximes de cet avare, & puis il ajoûte: (q) *Cum hi novissimi versus in tragœdia Euripidis pronunciati essent, totus populus ad ejiciendum & actorem & carmen consurrexit uno impetu: donec Euripides in medium ipse prosiluit, petens, ut exspectarent, viderentque quem admirator auri exitum faceret. Dabat in illa fabula pœnas Bellerophontes, quas in sua quisque dat. Nulla enim avaritia sine pœna est, quamvis satis sit ipsa pœnarum.* L'équité veut que l'on se contente de cette sorte d'apologie. Le même poëte s'en servit pour son Ixion. Quelques (r) personnes trouverent mauvais qu'il representât sur le theatre un homme aussi mechant & aussi impie que celui-là; *Prenez garde*, leur repondit-il, *qu'avant que de le laisser disparoître je l'attache sur une rouë.* C'est ce qu'il y avoit de meilleur dans les tragedies; on y voioit triompher la vertu persecutée; on y voioit enfin le châtiment des mechans: mais neanmoins il étoit à craindre que certains exemples, & certains discours ne devinssent contagieux. Voiez le reproche qu'on fait à nôtre Euripide dans (s) Aristophane à l'occasion de sa Phedre. Notez que dans le *Menagiana* on confond les deux affaires qui furent faites à Euripide, car on y assûre, (t) *Que les cinq Juges établis chez les Atheniens pour regler les diferens qui pouvoient naître au sujet de la Comedie . . . . . ayant (v) un jour cité Euripide pour rendre compte d'un vers de quelqu'une de ses pieces*

(q) *Seneca, epist. 115. p. m. 452.*

(r) Ὥστις ὁ Εὐριπίδου εἰκὼν λέγεται πρὸς τὸν ἰξίονα λοιδορεῖσθαι ὡς ἀλόγῳ μιαιφόνῳ, Οὐ μήν τοι πρότερόν αὐτὸν ἐκ τῆς σκηνῆς ἐξήγαγον ἢ τῷ τροχῷ προσηλῶσαι. Quemadmodum Euripides fertur Ixionem ut impium flagitiosumque convicantibus dixisse, Enim vero non ante eum è scena eduxi, quam rotæ affigerem. *Plutarch. de audiendis poëtis pag. 19.*

(s) *In Ranis act. 4. sc. 2. pag. m. 243.*

(t) *Menagiana pag. m. 119.*

(v) *Ibid. pag. 120.*

Digitized by Google

Une autre fois on s'offença tellement des deux premiers vers de ſa Menalippe qui ſembloient attaquer l'exiſtence du plus grand des (ΥΔ) Dieux, qu'il fut obligé de changer cela. Il a debité quelquefois des propoſitions impies: c'eſt le fondement ſur quoi quelques-uns le (Z) font paſſer pour athée. Je n'entre pas dans la diſcuſſion de ce point de fait; je dis ſeulement en general qu'il eſt abſurde d'imputer (AA) à l'Auteur d'une tragedie les ſentimens qu'il fait debiter par ſes perſonnages. La maniere dont Euripide reçut les avis du peuple ſur la correction d'un endroit de ſes tragedies, & ce qu'il repondit à un poëte qui ſe glorifioit de compoſer aiſément, ſont deux choſes qui peuvent recevoir un (BB) bon & un mauvais tour. On l'a accuſé d'avoir maltraité Medée par com-

pieces où il faiſoit dire à un Acteur qu'il avoit juré de la langue & non pas de l'eſprit; Euripide ſe defendit en diſant qu'ils attendiſſent à la fin de la piece, & qu'ils verroient que cet Acteur ſeroit roüé.

(ΥΔ) *Qu'il fut obligé de changer cela.*] La preuve de ceci ſe voit dans Plutarque: je raporterai ſes paroles un peu au long, parce qu'elles nous aprenent le poids que le Paganiſme donnoit à la tradition (†), quand il s'agiſſoit des preuves de l'exiſtence divine. Plutarque avoüe aſſez nettement qu'il y avoit du danger à ne ſe point tenir ferme ſur cette preuve, & qu'il étoit dificile d'en donner de plus certaines. Les philoſophes d'aujourd'hui ne ſont pas reduits à cet embarras; ils donnent des preuves très-évidentes, & tout autrement demonſtratives que ne le peut-être la tradition. Mais laiſſons parler Plutarque: „ (a) Tu me ſembles toucher une grande & hardie queſtion, ou pour mieux „ dire, remuer un point, auquel on ne deuſt aucunement toucher, c'eſt l'opinion & creance que nous „ avons des dieux, en nous demandant la preuve & „ la raiſon de chacun d'iceux. Car l'ancienne foi & „ creance que nous en avons de nos anceſtres en ce „ pais, nous doit ſufire, ne s'en pouvant dire ne imaginer de plus ſufiſante ne plus evidente preuve.

„ *Dont ſens humain par ſubtile fineſſe,*
„ *N'inventa onc la profonde ſageſſe.*

„ Ains eſtant ceſte tradition le fondement & la baſe „ commune de toute religion, ſi la fermeté & la „ creance d'icelle receuë de main en main vient à eſ„ tre esbranlee & remuee en un ſeul point, elle de„ vient ſuſpecte & douteuſe en tous les autres. Tu „ peux bien avoir oui dire comment Euripide fut ſiflé „ & rabroué pour le commencement de ſa Tragedie „ Menalippe qu'il avoit ainſi commencee,

„ *O Jupiter, car de toi rien ſinon*
„ *Je ne conois ſeulement que le nom.*

„ Il ſe voit fort de ceſte Tragedie-là, comme eſtant „ magnifiquement & exquiſement bien eſcrite, mais „ pour le tumulte & murmure qu'en fit le peuple, il „ changea les premiers vers ainſi comme il ſe lit „ maintenant,

„ *O Jupiter, combien en verité*
„ *Ce nom convient à ta divinité.*

(Z) *Quelques-uns le font paſſer pour athée.*] Plutarque entre les anciens, & Brown (b) entre les modernes ont parlé ainſi d'Euripide. Voiez la remarque H de l'article *Critias*. Ariſtophane dit une choſe qui me fait ſonger à la crainte que certaines gens eurent (c) dans Epheſe, au ſujet des Predicateurs de l'Evangile. Il introduit (d) une veuve qui avoit gagné ſa vie à vendre des bouquets ſacrez; mais, diſoit-elle, depuis qu'Euripide a perſuadé aux hommes par ſes vers impies qu'il n'y avoit point de Dieux, je ne vens preſque plus rien. Prenez bien garde que les Dieux du Paganiſme étoient ſi riſibles, qu'on pouvoit bien ſans être athée les tourner en ridicule. Ainſi le paſſage d'Euripide raporté par Clement Alexandrin ne prouve rien: j'entens celui où ce poëte dit que ſi les Dieux étoient apellez à rendre compte de leurs adulteres, Neptune & Jupiter même évacueroient leurs temples en execution de la ſentence qu'on prononceroit contre eux; mais, ajoûte-t-il, je ne penſe pas qu'on en vienne jamais là. (e) Ἤδη δὲ ἐν Ἴωνι τῷ δράματι γυμνῇ τῇ κεφαλῇ ἐγκυκλεῖ τῷ θεάτρῳ τοὺς θεούς.

Πῶς ἂν δίκαιον, τοὺς νόμους ὑμᾶς βροτοῖς
Γράψαντας, αὐτοὺς ἀδικίας ὀφλισκάνειν;
Εἰ, δ' ἐγὼ λέγω ἔξαι, τῷ λόγῳ δὲ χρήσομαι·
Δίκας βιαίων δώσετ' ἀνθρώποις γάμων,
Σὺ κἀ Ποσειδῶν, Ζεὺς θ' ὃς ὑρανῶ κρατεῖ,
Ναοὺς τίνοντες ἀδικίᾳ κενώσετε.

Jam verò in dramate, cui nomen eſt Ion, capite nudo deos in theatrum inducit.

An hoc videtur, qui datis mortalibus
Leges, ut ipſi criminis ſitis rei?
Quod ſi (futurum quod quidem nunquam reor)
Reddenda vobis ratio ſit ſtupri & probri:
Neptunus, & tu, rexque Jupiter poli,
Templis relictis jure abibitis foras.

Le Pere Thomaſſin (f) a raiſonné juſte ſur la contradiction qui ſe trouve dans la conduite des Paiens. Ils adoroient dans les temples les mêmes divinitez que l'on bafoüoit impunément ſur leurs theatres.

Notez une groſſe faute de Theophile Raynaud. Il dit que l'athée Euripide (g) attaqua le philoſophe Anaxagoras à cauſe du dogme de l'unité de Dieu, & il cite le 6. chapitre du 14. livre de la preparation Evangelique d'Euſebe. Il falloit citer le chapitre 16. mais cela n'eût point reparé la faute, car voici ce qu'a dit Euſebe en abregeant le recit qu'a fait Plutarque des opinions des anciens ſur la nature de Dieu, Euripide n'oſant marquer ſa penſée parce qu'il craignoit l'Areopage, l'inſinua en introduiſant Siſyphe qui nioit qu'il y eût des Dieux. Plutarque fait venir enſuite Anaxagoras comme le premier qui eût eu des ſentimens orthodoxes touchant la divinité. Voilà ce que dit Euſebe (h).

(AA) *Il eſt abſurde d'imputer à l'Auteur d'une tragedie.*] Mr. Barnes obſerve que pour ſoutenir le caractere de Siſyphe, il a falu qu'Euripide le fit raiſonner comme un athée, & qu'ainſi Plutarque n'a point eu raiſon de trouver là une ruſe d'Ecrivain; la ruſe, dis-je, de debiter ſûrement ſous le nom d'autrui ſes propres penſées. (i) *Miror autem plurimum quid tanto viro perſuaſerit hac vafre ab* Euripide *dicta ſub* Siſyphi *perſona, & poëta ipſius eſſe ſenſus, cum nemo unquam extitit noſtro poëta pientior, ut ex innumeris ejus locis colligi poteſt, &* Siſyphi *characterem maximè decuit* impie loqui: *ut obſervavimus ad* Bellerophont. (k) v. 8. Grotius a dit judicieuſement (l), *Multa in tragœdiis ſunt non ex poëta ſenſu dicta; ſed congruenter perſonæ quæ loquens inducitur.* Voiez la (m) Chimere de la Cabale de Rotterdam demontrée, & ce que nous avons dit dans la remarque Q de l'article *Eraſme*.

(BB) *Qui peuvent recevoir un bon & un mauvais tour.*] Un jour le peuple d'Athenes ſouhaita qu'il retranchât un certain endroit de l'une de ſes tragedies: il ſe preſenta ſur la ſcêne pour dire au peuple, *Je ne compoſe point mes Ouvrages afin d'aprendre de vous, mais afin de vous enſeigner.* Il ſe plaignit une fois au poëte Alceſtis que pendant les 3. derniers jours il n'avoit pu faire que 3. vers, quoi qu'il eût travaillé de toutes ſes forces. L'autre lui repondit avec un grand air de vanité qu'il en avoit fait une centaine fort aiſément: *mais*, reprit Euripide, *il y a cette difference entre les miens & les vôtres, que les miens perceront toute l'étenduë des ſiecles, & que les vôtres ne dureront que 3. jours.* Valere Maxime a interpreté tout ceci fort favorablement: il n'y a trouvé aucune trace d'orgueil: il n'y a trouvé que la confiance raiſonnable qu'un grand homme doit avoir en ſon merite. Il aſſûre même à l'égard du premier fait, que l'on en jugea dans Athenes comme il en juge. *Nec Euripides quidem Athenis*, dit-il (n), *arrogans viſus eſt, cùm poſtulante populo, ut ex tragœdia quandam ſententiam tolleret, progreſſus in ſcenam, dixit: Se, ut eum doceret, non ut ab eo diſceret, fabulas componere ſolere. Laudanda profectò fiducia eſt, quæ æſtimationem ſui certo pondere examinat, tantum ſibi arrogans, quantum à contemptu & inſolentia diſtare ſatis eſt. Itaque etiam quod Alceſtidi tragico poëta reſpondit, probabile: apud quem cùm quereretur, quòd eo triduo non ultra tres verſus maximo impenſo labore deducere potuiſſet, atque is ſe centum perfacilè ſcripſiſſe gloriaretur: Sed hoc, inquit, intereſt, quod tui in triduum tantummodo, mei verò in omne tempus ſufficient. Alterius enim fœcundi curſus ſcripta intra primas memoriæ metas corruerunt, alterius cunctante ſtylo elucubratum opus per omne ævi tempus plenis gloriæ velis feretur.* Perſonne n'eſt obligé d'aſſujettir ſon franc arbitre au jugement de cet Ecrivain Latin, ni de croire ſur ſa parole qu'on reçut en bonne part dans Athenes la declaration deſobligeante d'Euripide. On ne doit donc pas être ſurpris que le Giraldi ſe ſervant de ſes lumieres, ait trouvé trop de fierté & trop d'amour propre dans ces reponſes du poëte Grec. Il n'eſt blâmable qu'en ce qu'il a pretendu, que l'Auteur Latin les a raportées comme une preuve d'orgueil. C'eſt du moins la faute (o) que Mr. Barnes lui a reprochée, après quoi il a fait cette reflexion ſur la derniere partie du paſſage de Valere Maxime: *Vere hæc quidem*

(†) *Voiez les penſées diverſes ſur les Cometes n.* 137.

(a) *Plutarch. in Amatorio pag.* 756. *Je me ſers de la verſion d'Amiot.*

(b) *Relig. Medici ſect.* 46. *Vide notas in eum locum.*

(c) *Actes des Apôtres chap.* 19. *v.* 24. *& ſuiv.*

(d) *In Theſmophoriaſ. p. m.* 777.

(e) *Clem. Alexandrin. admonit. ad Gentes pag.* 50.

(f) *Methode de lire chretiennement les poëtes tom.* 1. *pag.* 173.

(g) Quin etiam Euſeb. 14. præpar. cap. 6. refert Anaxagoram ab Euripide Atheo id circo impugnatum. *Theoph. Raynaud. Theol. natur. diſtinct. ſ. n.* 155. *p. m.* 525.

(h) *Euſeb. prap. l.* 14. *cap.* 16. *pag.* 753.

(i) *Barneſ. not. in Euripid. Siſyphi Fragm. pag.* 492.

(k) *Les fragmens de cette piece contiennent le diſcours d'un homme qui nie tout net la providence, ſous pretexte que les mechans ſont plus riches que les gens de bien.*

(l) *In præfat. ad excerpta apud Barneſ. in vitâ Euripid. pag.* 22.

Euripide faiſoit des vers avec peine.

(m) *A la preface pag.* 110.

(n) *Val. Maxim. lib.* 3. *c.* 7. *pag. m.* 312. 313.

(o) *Lilius Gyraldus* incogitanter nimis dixit quod poëtam noſtrum arrogantem & ſuperbum *Valerius Maximus* prodat, quum tamen nobilis is author in eo capite & loco quem *Gyraldus* deſignat, nihil omnino tale imo plane contrarium ſtatuat. *Barn. in vita Euripid. p.* 20.

Digitized by Google

complaisance (CC) pour les Corinthiens. Il n'eſt pas vrai qu'il y eût dans ſon Palamedes quelque reproche (DD) tacite touchant la mort de Socrate. Je m'étonne que ſi peu de gens faſſent mention d'une choſe qu'on lit dans (EE) Euſebe. Quelques-unes des fautes de Mr. Moreri ſont (FF) très-lourdes. La meilleure édition d'Euripide eſt celle qu'un Docteur de Cambrige (GG) publia in folio l'an 1694.

EU-

(a) Ælian. var. hiſtor. l. 5. c. 21.

(b) Apud Scholiaſten Euripidis in Medeam v. 9. Mr. Barnes page 15. aſſure que Plutarque dans la vie d'Alexandre raporte la même choſe l'empruntant de Parmeniſcus. Je n'ai point trouvé cela dans Plutarque.

(c) Parmeniſcus & Didymus apud Scholiaſten Euripid. ib. v. 273. Didymus cite Creophylus. Voiez Elien ubi ſupra, & Apollodore Bibl. l. 1.

(d) Barneſ. in vita Euripid. pag. 15.

(e) Apud Ariſtotel. rhetor. l. 2. c. 23. pag. 447.

(f) Biblioth. l. 1.

(g) Barneſ. ibid.

(h) Diodor. Sicul. lib. 13. c. 103. p. m. 554.

(i) Vie des poët. Grecs pag. 85.

(k) Miſcellan. l. 1. c. 14.

(l) Ælianus var. hiſtor. l. 2. c. 8. où il faut lire ὑπεκρίνη & non pas ἔλεγε, & alors on trouvera la 91. Olympiade. Voiez Schefferus in hunc locum Æliani.

(m) Suidas in Φιλόκορος.

(n) Apud Diogen. Laertium lib. 2. in Socrate n. 44.

quidem Valerius, *nam quum hodie ne tres quidem verſus nedum unc.us ullius ex innumeris jactabundi iſtius poëtæ extemporanei verſibus ſuperesſe videatur, ſed neque ullum illorum veſtigium ad* Valerii *ætatem perduraverit, ad quam tamen omnia* Euripidis *opera ſalva & integra permanſerunt, etiam poſt* Valerii *tempora jam mille & octingentos annos ſuperſunt plures iſtius fabulæ integræ quam omnes Æſchyli, Sophoclis, & Ariſtophanis tragœdiæ & comœdiæ ſimul ſumptæ.* Il me ſemble qu'on pourroit cenſurer 2. choſes dans ce diſcours. L'une eſt que Valere Maxime aiant vécu ſous Tibere, on ne peut pas dire l'an 1694. qu'il vivoit il y a 18. cens ans. L'autre qu'il nous reſte 7. tragedies d'Eſchyle, autant de Sophocle, & 11. comedies d'Ariſtophane. Toutes ces pieces jointes enſemble ſurpaſſent en nombre les 20. tragedies d'Euripide qui nous reſtent.

(CC) *Maltraité Medée par complaiſance pour les Corinthiens.*] Ce furent, dit-on, les Corinthiens qui tuerent les fils de Medee, & qui long tems après engagerent Euripide à ſuposer qu'elle-même les avoit tuez. On ajoûte qu'à cauſe de la grande reputation de ce poëte la fiction prevalut ſur la verité (a), & que la ville de Corinthe ſe dechargea de l'infamie de ſon crime ſur la memoire de l'innocente Medée. L'Auteur que je cite ne dit point qu'il en aît coûté autre choſe aux Corinthiens que des prieres, pour obtenir cette tranſlation d'infamie; mais d'autres aſſûrent qu'il leur en coûta cinq talens. C'eſt la ſomme qu'ils donnerent à Euripide, ſi l'on en croit Parmeniſcus (b). Il y a pluſieurs Auteurs qui ont dit que Medée ne tua point ſes enfans, & qu'au contraire ne pouvant les amener avec ſoi quand elle s'enfuit de Corinthe, elle eut ſoin de les mettre dans un temple, où elle eſpera qu'ils trouveroient un aſyle inviolable; mais que les Corinthiens les y maſſacrerent (c). On allegue (d) pour juſtifier Euripide qu'il n'a pas été le premier qui ait accuſé Medée du meurtre de ſes enfans, puis que Carcinus (e) l'a introduite plaidant ſa cauſe contre ceux qui l'en accuſoient, & qu'Apollodore (f) dit nettement qu'elle tua les deux fils qu'elle avoit de Jaſon. De ces 2. temoins il n'y a que le premier qui puiſſe ſervir, car le dernier a vécu 250. ans après Euripide. Pour Carcinus il a precedé ce poëte; il eut un fils nommé Xenocles qui diſputa le prix de la tragedie contre Euripide (g).

(DD) *Dans ſon Palamedes quelque reproche . . . . . touchant la mort de Socrate.*] Ce qu'il y a de plus uniforme dans les Auteurs par raport au tems d'Euripide, eſt qu'il nâquit la 1. année de la 75. Olympiade, & qu'il vécut environ 75. ans. Il faut donc placer ſa mort dans la 93. Olympiade, comme Suidas a fait. Or il eſt certain que Socrate ne mourut que dans la 95. Olympiade: il n'eſt donc pas vrai qu'Euripide aît pu reprocher aux Atheniens le ſuplice de ce philoſophe. Notez que Diodore de Sicile aiant dit qu'Apollodore mettoit la mort d'Euripide en la même année que la mort de Sophocle, c'eſt-à-dire, à l'an 3. de la 93. Olympiade, ajoûte que ſelon d'autres Euripide avoit eté dechire par des chiens dans la Macedoine quelque tems auparavant (h). Remarquez auſſi, je vous prie, ces paroles de Mr. le Fevre: (i) *Je ſuis fort aſſuré qu'Ariſtophane fit jouer la comedie intitulée les* Grenouilles *en cette même Olympiade 92. & qu'en cette piece il parle d'Euripide comme d'un homme qui étoit déjà mort.* Samuel Petit (k) pretend prouver que cette piece parut la 3. année de la 93. Olympiade. Cela me ſuffit. J'ajoûte que l'anonyme qui a fait la deſcription des Olympiades, marque ſous la 91. le combat d'Euripide & de Xenocle, dans lequel combat le Palamede (l) fut l'une des quatre pieces produites par Euripide. Joignez à cela l'autorité de Philocorus, qui avoit fait un livre (m) particulier ſur la vie d'Euripide. Il marqua en termes precis que le ſuplice de Socrate (n) fut poſterieur à la mort de ce grand poëte: & neanmoins on a oſé publier, & cela depuis très-long tems, qu'Euripide fit pleurer tous les ſpectateurs pour avoir coulé deux vers dans ſon Palamedes qui deſignoient la mort de Socrate. Voici le conte. Ὅθεν λοιπὸν ἐκέλευσαν μηδένα δημοσίᾳ, οἷον ἐν κοινῷ θεάτρῳ, λέγειν περὶ Σωκράτους. ἀμέλει λέγεταί τι τοιοῦτον, ὡς ὅτι τὸν ποιητὴν βουλόμενον εἰπεῖν περὶ αὐτοῦ, τὸ δεδιὸς, ἀναπλάσασθαι παλαμήδη, ἵνα διὰ τούτου φοίη καιρὸν τῷ πεποιηκότι εἰς τὸν Σωκράτη, καὶ εἰς τοὺς Ἀθηναίους ἐκκύψαι ἐκκύψαι τῶν ἐπῶν τὸν ἄριστον, ὃ ἐστι, ἀφροσύνησε. καὶ τοῦτον, τὸ διάφορον ἅπαν ἐδάκρυσε, διότι περὶ Σωκράτους μηνύσαν (o). *Unde poſt edixerunt, ne quis in poſterum Socratis publicè, ut in communi theatro, meminiſſet. Narratur autem hujuſmodi quiddam acciſiſſe: Euripidem, cum aliquid de eo dicere vellet, nec id tamen auderet, finxiſſe fabulam de Palamede, ut ſub ejus perſona occaſionem haberet obſcurè ad Socratis interitum & factum Atheniensium alludendi, his verbis: „ Occidiſ- „ tis, occidiſtis Græcorum optimum. „ Animadvertente autem populo, hæc verba ad Socratem pertinere: ortam in toto theatro eſſe comploorationem.* Diogene Laërce (p) a raporté en peu de mots le principal de cette fauſſe avanture. Pluſieurs (q) de nos plus ſavans modernes l'ont adoptée.

Par la vraie date de la mort d'Euripide, l'on peut convaincre Cœlius Rhodiginus d'une inſigne fauſſeté. Il dit (r) que le jeu des oſſelets contenoit un nombre qui valoit 40. & qui s'apelloit *Euripides*, & il en donne pour raiſon qu'Euripide fut l'un des 40. Magiſtrats que l'on établit dans Athenes après l'expulſion des 30. tyrans. Comment auroit-il pu être l'un de ces 40. puis qu'il étoit mort avant que Lyſandre ſe fût rendu maître d'Athenes? Charles Etienne, Lloyd & Hofman ont conſervé en ſon entier cette erreur de Rhodiginus.

(EE) *Une choſe qu'on lit dans Euſebe.*] Il ſemble que l'on en pourroit conclure qu'Euripide avoit un apartement dans la Citadelle d'Athenes, avec une penſion du public. Je raporterai les paroles d'Oenomaus: les Savans y feront les commentaires qu'ils jugeront à propos. (ſ) Εἰ μὲν οὖν ὁ πρότερον ἱκανὸς κρίνης, καὶ ὧδε ἐν Ἀκροπόλει τράπεζα, οὐδὲν ἔτι λέγω, βλέπων ἐν Ἀκροπόλει διατρίβοντα τὸν Εὐριπίδην, καὶ τὸν Ἀθηναίων ἅμα καὶ τὸν Μακεδόνων δῆμον ἐπιφοιτῶντα. *Si ergo vel iſti plauſus, vel inſtructa in Arce menſa, idonei ſunt hoc in genere arbitri, nihil adùo: novi enim & in Arce Euripidem cœnaſſe & Athenienſium atque Macedonum plauſu celebratum eundem fuiſſe.*

(FF) *Des fautes de Mr. Moreri ſont très-lourdes.*] I. Il ne faloit pas dire qu'on apelloit nôtre poëte *le Philoſophe tragique*, mais le *Philoſophe du Theatre.* II. Au lieu d'aſſûrer qu'il *naquit à Phlia* (t), il faloit dire dans *l'Ile de Salamine.* III. Puis qu'il nâquit la 1. année de la 75. Olympiade, il eſt abſurde de dire qu'il *vivoit en* cette *Olympiade*, car on ne parle ainſi que pour deſigner le tems où un homme fait le plus parler de lui. IV. J'ai déjà (v) marqué l'erreur de ceux qui l'envoient en Egypte avec Platon. V. Et qui obſervent en particulier qu'il y alla après avoir achevé ſes études de rhetorique. VI. On auroit bien de la peine à juſtifier que Decamnique fût celui qui fit mourir Euripide. Les Auteurs qui ont conſervé les noms de ceux qu'on accuſe de l'avoir expoſé aux chiens, ne nomment jamais ce Decamnique. Je m'étonne donc que Mr. le Fevre ne ſe ſoit attaché qu'à ce nom-là. VII. En tout cas il ne faloit point placer la vengeance de Decamnique contre Euripide après la mort d'Archelaus. Mr. le Fevre s'en étoit fort bien gardé: ſi Mr. Moreri avoit été bon copiſte, il eût fait la même choſe; car il eſt ſûr qu'Euripide mourut quelques années avant ce Prince. VIII. Dire qu'Euripide *mourut âgé d'environ 75. ans en la 93. Olympiade*, lors que l'on a deja dit qu'il *vivoit en la 75. Olympiade*, eſt ignorer les elemens de ſon metier, & ceux de l'Arithmetique. Les plus mauvais hiſtoriens ne diront jamais qu'un homme qui vit dans la 75. Olympiade (c'eſt-à-dire qui eſt alors dans ſon état floriſſant) & qui meurt dans la 93. meurt âgé d'environ 75. ans. Un tel homme auroit vécu pour le moins un ſiecle entier. IX. Il ne faloit pas dire que ce poëte ſe retira *aprés l'an* 338. *de Rome chez Archelaus Roi de Macedoine:* car puis que l'on devoit dire qu'il mourut *l'an* 348. *de Rome*, on s'engageoit à ſoutenir qu'il vécut environ 10. ans à la Cour de Macedoine; fauſſeté que tous les Auteurs condamnent, puis qu'ils ne donnent qu'environ trois ans de ſejour à Euripide dans la Cour d'Archelaus. Et nous avons vu (w) qu'à l'âge de 69. ans il fit joüer ſon Oreſte dans Athenes. X. La citation de Diodore de Sicile *l.* 13. & celle d'Aulugelle *l.* 11. *c.* 4. ſont tout-à-fait inutiles.

(GG) *La meilleure édition . . . . eſt celle qu'un Docteur de Cambrige.*] Il ſe nomme Joſué Barnes. Il y a joint des ſcholies, & tous les fragmens qu'il a pu trouver.

(o) Anonymus in argumento Orationis Iſocratis cui titulus, *Buſiris p. m.* 322.

(p) *Ubi ſupra.*

(q) *Daniel Heinſius* inter *alios* in dedicat. Tragœd. Senecæ apud Barneſ. p. 15.

(r) *Antiq. lection. lib.* 20. *chap.* 27. *p. m.* 1135. *Mr. Barnes pag.* 23. *a relevé cette bevuë, qu'il attribuë non ſeulement à Rhodiginus, mais auſſi à Euſtathius in Homer. fol.* 1289. *lin.* 61.

(ſ) *Oenomaus apud Euſebium de præparat. Evangel. lib.* 5. *cap.* 33. *pag.* 228.

(t) *Voiez la remarque A.*

(v) *Dans la remarque S.*

(w) *Ci-deſſus remarque I lettre n.*

Digitized by Google

EUROPE, fille d'Agenor * Roi de Tyr. Les poëtes ont feint que Jupiter ſe deguiſa en taureau afin d'enlever cette Princeſſe, & qu'il la tranſporta dans l'Ile de Crete † où il eut d'elle trois fils. Ceux qui raprochent autant qu'ils peuvent de la verité hiſtorique les fables des poëtes, diſent que Taurus General (A) des troupes d'Aſterius Roi de Crete aiant pris la ville de Tyr, la pilla, & en enleva un grand nombre de priſonnieres, & entre autres Europe la fille du Roi. Elle épouſa Aſterius, qui n'en pouvant (B) avoir d'enfans adopta ceux qu'elle avoit eus de ſon galant. On pretendoit que Jupiter jouït d'elle la (C) premiere fois ſous un plane, qui eut depuis ce tems-là un privilege tout particulier, c'eſt qu'il conſervoit ſon beau feuillage

* *D'autres la font fille de Phenix.* Apollod. lib. 3. init.

† *Voiez Ovide au 2. livre des Metamorphoſes.*

trouver. Il a éclairci pluſieurs choſes par des notes fort ſavantes, & il a mis en tête une vie d'Euripide toute pleine d'érudition.

DISONS un mot ſur quelques-unes des éditions precedentes. Geſner (a) obſerve que la premiere édition de 18. tragedies d'Euripide eſt celle de Veniſe chez Alde Manuce. Elle n'eſt qu'en Grec: il n'en marque ni l'année, ni la forme. J'ai ſçu d'ailleurs qu'Alde imprima ce poëte ſans verſion Latine l'an 1503. *in* 8. Hervagius renouvella cette édition à Bâle l'an 1537. *in* 8. & l'an 1544. & l'an 1551 (b). On y joignit une traduction Latine de mot-à-mot dans l'édition de Bâle chez Robert Winter l'an 1541 (c). Le traducteur ſe deguiſa ſous le faux nom de *Dorotheus Camillus* (d). Jean Oporin donna une édition d'Euripide *in folio* l'an 1562. en Grec & en Latin, laquelle contient les notes & les prefaces de Gaſpar Stiblinus, les prolegomenes de Jaques Micyllus & quelques remarques de Jean Brodeau. L'édition de Plantin *in* 16. à Anvers 1571. contient une choſe qui manquoit aux precedentes; les vers y ſont demêlez, chacun eſt placé dans ſa ligne ſelon ſa meſure & ſa longueur. Guillaume Canterus fit ce partage. Paul Etienne publia Euripide en Grec & en Latin, avec l'ancien Scholiaſte, & avec les commentaires de Brodeau, de Canterus, de Stiblinus, & de Portus l'an 1602. *in* 4. L'édition dont je me ſers eſt d'Heidelberg chez Jerôme Commelin 1597. *in* 8. Elle eſt en Grec & en Latin: les vers y ſont rangez ſelon l'ordre que Canterus leur donna: la traduction fut retouchée par Æmilius Portus: on joignit aux 19. tragedies d'Euripide le commencement de la 20. intitulée *Danaë*. Il y a quelques tragedies qui ont paru à part traduites par diferens Auteurs. On en imprima (e) quatre à Anvers l'an 1581. traduites en vers Latins par Ratallerus. Eraſme traduiſit en vers iambiques l'Hecube & l'Iphigenie *in Tauris*, & cette verſion fut imprimée à Veniſe chez Alde l'an 1507. *in* 8. Florent Chretien a traduit en vers Latins l'Andromaque & le Cyclope.

(a) *Geſner in Biblioth. fol. 229. verſo.*

(b) *Voiez le catalogue de la bibliotheque de Nicolas Heinſius parte 2. pag. 118.*

(c) *Geſner ubi ſupra.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Savoir Phœniſſa, Hippolytus, Coronatus, & Andromacha.*

(A) *Taurus General des troupes ..... enleva ..... Europe.*] J'ai ſuivi le ſentiment de Meurſius, encore que je ne l'aie vu fortifié que du temoignage de Tzetzes (f), & qu'un grand nombre d'Auteurs ſoutiennent que Taurus étoit Roi de Crete. C'eſt la qualité que lui donnent la Chronique d'Alexandrie, Euſtathius & Cedrenus (g). Quoi qu'il en ſoit Taurus ou Roi de Crete, ou commandant les troupes du Roi de Crete, fit la guerre à Agenor, lui (h) prit la ville de Tyr & ſa fille Europe, &c. Il étoit nâtif de Gnoſſe (i) ville de Crete, & il fit bâtir dans cette Ile la ville de Gortys (k). Il lui donna le nom de ſa mere.

(f) *In Lycophronem apud Meurſium in Creta pag. 125.*

(g) *Apud Meurſium ib. p. 251.*

(h) *Chronicon Alexandrinum: Palaphatus (c. 16.) Euſtathius ad Dionyſium: Cedrenus, apud Meurſium ibid.*

(i) *Palaphat. & Tzetzes ib.*

(k) *Chronic. Alexandr. Euſtathius, Cedrenus, apud Meurſium ibid.*

(B) *Aſterius .... n'en pouvant avoir d'enfans adopta.*] On ſoupçonne (l) avec raiſon qu'il étoit encore enfant, lors qu'Europe fut enlevée par Jupiter. Lors qu'il l'épouſa elle étoit mere de Minos, de Rhadamanthe & de Sarpedon, trois garçons que Jupiter lui avoit faits. Aſterius les adopta, & laiſſa ſon Roiaume à Minos. Voilà ce qu'on trouve dans Diodore de Sicile (m). On en trouve à-peu-près autant au 3. livre d'Apollodore. Il eſt vrai que le Prince qui la prit à femme n'y eſt point nommé Aſterius, mais Aſterion. Dans la Chronique d'Euſebe ces trois enfans ne ſont point fils de Jupiter & d'Europe, ils le ſont d'Aſterius & d'Europe; d'Aſterius, dis-je, qui l'épouſa après que Jupiter eut joüi d'elle. St. Auguſtin dit que ce fut Xanthus Roi de Crete qui enleva Europe, & qui en eut Rhadamanthe, Sarpedon & Minos. Il avoüe qu'on donne d'autres noms à ce Monarque: *Per eos annos*, dit-il (n), *à Rege Xantho Cretenſium, cujus apud alios aliud nomen invenimus, rapta perhibetur Europa, & inde geniti Rhadamanthus, Sarpedon & Minos, quos magis ex eadem muliere filios Jovis eſſe vulgatum eſt.* Nonnus pretend que Jupiter aiant engroſſé Europe, la maria toute enceinte qu'elle étoit à un très-riche parti, ſavoir à Aſterion.

(l) *Meurſius ibid. pag. 124.*

(m) *Diodor. Sicul. lib. 4. c. 62.*

(n) *Auguſt. de civit. Dei. lib. 18. c. 12.*

Καὶ (o) ζαθέης ὠδῖνα ἰὴν ἐγκύμονα νύμφην
Κάλλιπεν Ἀστερίωνι βαθυπλούτῳ παρακοίτῃ
Ζεὺς πόσις.
Et ſanctæ partus ſuam gravidam Nymphæm
Reliquit Aſterioni opulento conjugi
Jupiter maritus.

(o) *Nonnus Dionyſ. lib. 1. v. 353.*

C'eſt ainſi que les Rois en uſent aſſez ſouvent: ils marient à de grans partis les belles dont ils ont joüi autant de tems qu'il leur a plu. Lycophron (p) inſinuë que ce fut pour Aſterion qu'Europe fut enlevée.

(C) *Que Jupiter jouït d'elle ſous un plane.*] Theophraſte & Pline ſont, je penſe, les ſeuls des anciens Auteurs qu'on puiſſe citer. *Eſt Gortyna in inſula Creta*, dit Pline (q), *juxta fontem Platanus una, inſignis utriuſque linguæ monumentis, nunquam folia dimittens: ſtatimque ei Gracia fabuloſitas ſuperfuit, Jovem ſub ea cum Europa concubuiſſe: cum vero non alia ejuſdem generis eſſet in Cypro. Sed ex ea primum in ipſa Creta (ut eſt natura hominum novitatis avida) Platani ſata regeneravere vitium: quandoquidem commendatio arboris ejus non alia major eſt quam ſolem æſtate arcere, hieme admittere.* Les termes de Theophraſte (r) pourroient nous porter à croire qu'Europe étoit ſur cet arbre, lors que Jupiter ſe divertit avec elle la premiere fois, & il y a, dit-on, des medailles qui favoriſent cette explication. Mais laiſſant cela, conſiderons les termes de Pline. J'avoüe que je n'en comprens pas toute la force. Il remarque très-ingenieuſement que la fabuleuſe Grece ne s'oublia pas en voiant un plane d'une nature ſi ſinguliere, elle s'en empara promptement pour y bâtir des fictions; elle ſupoſa que cet arbre ne poſſedoit un tel privilege que parce qu'il avoit fourni ſon ombre au plus grand des Dieux, pendant la priſe de poſſeſſion d'un pucelage. Pline refute cette chimere par la raiſon, qu'il y avoit dans l'Ile de Cypre un plane tout ſemblable à celui-là. Juſqu'ici tout eſt facile: mais il ajoûte qu'on voulut avoir de la race de ce plane, premierement en divers endroits de l'Ile de Crete, & puis en Italie, & que les planes qui ſortirent de celui-là firent renaître le defaut; car ce qu'il y a de plus eſtimable dans les arbres de cette eſpece, c'eſt d'ecarter le ſoleil pendant l'été, & de le laiſſer paſſer pendant l'hiver. Voilà une penſée de Pline qui me paroit bien confuſe. Aparemment c'eſt à cauſe que je ne l'entens pas: elle eſt peut-être très-belle & très-fine. Le ſens le plus naturel que j'y trouve eſt celui-ci. Tous les planes qui tirerent leur origine de celui-là eurent le même defaut de ne perdre jamais leur feuillage; ils furent privez de la principale perfection des arbres de cette eſpece, c'eſt-à-dire qu'ils n'eurent point la proprieté de donner paſſage au ſoleil pendant l'hiver, & d'être impenetrables à ſes raions pendant l'été. En prenant ainſi le texte de Pline j'y trouve deux grans inconveniens; l'un eſt qu'il n'y a nulle aparence qu'il y ait eu dans l'Ile de Crete, & dans l'Italie, pluſieurs planes qui conſervaſſent leur verdure toute l'année: l'autre eſt, qu'on ne comprend pas que ce ſoit une perfection à une plante de perdre ſes feuilles pendant l'hiver. N'eſt-ce pas à cauſe que le laurier n'a point cette pretenduë perfection, qu'il a été le ſymbole de la victoire? De quoi peut ſervir qu'un arbre n'ait point de feuilles durant la rude ſaiſon? Eſt-ce afin qu'on puiſſe s'aſſeoir ſous ſes branches ſans être privé de la chaleur du ſoleil? Mais où ſont les gens ſi ſots, qu'ils aillent pendant le froid ſe mettre au ſoleil ſous un arbre bien branchu? Ne cherche-t-on pas une muraille ou une haie qui d'un côté nous garantiſſe du vent, & qui de l'autre reçoive les raions du ſoleil? Du Pinet a ſenti ſans doute la difficulté; mais au lieu de faire quelques efforts pour la reſoudre, il l'a ſautée. Voici ſa verſion. *A Cortina, ville de l'Iſle de Candie, on void un autre Plane aupres d'une fort belle fontaine, qui pour raiſon de ce eſt celebree tant des Grecs que des Latins. Car ce Plane eſt touſiours verd, tant en Yver qu'en Eſté: de ſorte que les Poëtes qui ne laiſſent jamais rien en arriere, diſent que ce fut le Plane ſoubs qui Juppiter deſpucella l'Infante Europe: comme s'il n'y avoit point d'autres Planes en Chypre de meſme nature que ceſtuy. Mais comme les hommes ſont touſiours curieux des choſes nouvelles, les Candiots, voulans avoir de la race de ce Plane, replanterent en pluſieurs lieux de ſes jettons. Et trouvans que ces Planes replantez ſervoient ſeulement de garder de la chaleur du Soleil en Eſté, mais qu'en Yver ils perdoient leurs feuilles, ils demeurerent fermes en leur opinion de la deflouration d'Europe.*

(p) *In Caſſandra v. 1300.*

(q) *Plin. l. 12. c. 1.*

(r) Ἐν Κρήτῃ δὲ λέγεται πλάτανός τινα ἴσως ἐν τῇ Γορτυναίᾳ πρὸς πηγῇ τινι ἣ οὐ φυλλοβολεῖ. μυθολογοῦσι δὲ ὡς ἐπὶ ταύτῃ ὁμιλήσῃ τῇ ἰσχάτῃ ὁ Ζεύς.
In Creta inſula agro Gortynenſi platanum apud fontem quendam ſtare aſſeverant quæ nunquam folia deperdit. Jovem ſub ea cum Europa concubuiſſe fabulantur. *Theophr. hiſtor. plantar. lib. 1. c. 15. p. m. 16. Ἐπὶ ταύτῃ. Voici la note du P. Hardouïn.* Ubi ἐπὶ ἐπὶ τῇ ὑπὸ dictum: etſi arbori inſidere ipſi Europa videtur in nummo ΓΟΡΤΥΝΙΩΝ apud Auguſt. Dial. 3. pag. 85. *Harduin. in Plin. lib. 12. cap. 1. p. 7. tom. 3.*

Digitized by Google

feuillage toute l'année. On dit auſſi qu'Europe aiant perdu ſon pucelage, s'alla promtement laver dans (D) une eau qui avoit une merveilleuſe proprieté.

EUSTACHE (DAVID) Miniſtre de l'Egliſe Reformée de Montpellier, & nâtif de * Dauphiné, publia quelques ſermons, & (Z) quelques Ouvrages de controverſe qui lui aquirent de la reputation. Il aſſiſta au Synode national de Loudun comme deputé de la province du bas Languedoc l'an 1659. & il fut nommé par la Compagnie pour aller porter au Roi la lettre qu'elle écrivit à ſa Majeſté. Il harangua ce Monarque qui étoit alors à Toulouſe, la Reine mere, & le Cardinal Mazarin, & s'en aquitta dignement. Il mourut quelques années après, & ne laiſſa que deux filles.

* *Allard biblioth. de Dauphiné pag. 94.*

EXPERIENS (PHILIPPE CALLIMACHUS) étoit du nombre de ces ſavans Italiens qui formerent une Academie au XV. ſiecle, & ſe donnerent un nouveau nom. Il changea celui de Geminianus † en celui de Callimachus. Le Pape Paul II. ſe perſuada qu'il y avoit là-deſſous quelque grand myſtere; il regarda cette troupe de Savans comme une bande de conjurez; il les fit mettre en priſon, & leur fit donner la queſtion d'une maniere très-rigoureuſe ‡. Ce fut en cette rencontre que Platine fut ſi durement traité, comme nous le dirons dans ſon article. Callimachus paſſa pour le chef de cette conſpiration; & Platine eut (A) beau alleguer l'incapacité de ce perſonnage à l'égard d'une ſemblable entrepriſe, & l'inimitié qui regnoit entre

† *Voiez Platine dans la vie de Paul II.*

(D) *Laver dans une eau qui avoit une merveilleuſe proprieté.*] J'ai été contraint d'emploier le terme d'*eau*, parce que les Auteurs qui nous aprenent ce conte ne ſe ſervent ni du mot de riviere, ni de celui de fontaine: & de là vient que le ſavant Meurſius parle de cette eau, après avoir achevé la liſte des rivieres & des fontaines de l'Ile de Crete. *Et hi quidem fontes pariter fluviique in hac inſula memorantur*, dit-il (a), *præter quos & aqua fuit, cui ſi qui pluviæ tempore inſiderent, illi ſicci permanebant. Solien. De Flum.* Ἐν Κρήτῃ ἐχεῖνός ἐστιν ὕδωρ, ὃν οἱ διαβαίνοντες, ὑετοῦ τοῦ Διὸς, ἔτι ἔρχεται διαβαίνοντος, ἐφ' ὅσον ἂν τοῦ ὑετοῦ ᾖ. In Creta aquæ rivus eſt, quem qui tranſeunt, pluente Jove, ſicci tranſeunt, quamdiu quidem ſunt in rivo. *Et Europa, poſt concubitum cum Jove, eâ lota ferebatur. Antigonus Caryſtius, Hiſt. Mirab. cap.* 129. Καὶ περὶ τῆς καλῆς τῆν Κρήτην ὑδάτιος, ᾧ οἱ ὑπερβαίνοντες, ὅταν ὑετὸς ᾖ, διαπαντὸς ἄβρεκτοι. παραδίδοται δὲ τοῖς Κρησὶν, ὅτ' ἐκείνη λουσαμένη τὸν Εὐρώπην, ἀπὸ τῆς τοῦ Διὸς μίξεως. Item de aqua in Creta, cui inſidentes, dum pluit, ſicci manent: ac tradi apud Cretenſes, eâ ſe Europam quondam abluiſſe, poſtquam cum Jove rem habuiſſet. En faveur de ceux qui n'entendent point le Latin, je dois dire quel étoit le privilege de cette eau. Ceux qui y entroient pendant la pluie ne ſe mouilloient point. Les Auteurs que Meurſius cite ne diſent pas que Jupiter accorda ce privilege en conſideration du ſervice que cette eau avoit rendu à Europe, ou plutôt en conſideration de l'honneur qu'Europe avoit daigné faire à cette eau; mais il ne faut point douter que les habitans de Crete ne recouruſſent à cette cauſe. Je m'étonne qu'on n'ait point donné la poſition de cette eau avec la derniere preciſion; car puis qu'on ſavoit où étoit (b) le plane ſous lequel ſe celebra l'amoureux myſtere, on devoit ſavoir où Europe ſe lava après que le jeu eut fini. Ce fut ſans doute dans la fontaine qui étoit auprès du plane. Je finis en remarquant qu'Europe entra dans l'Ile de Crete par l'embouchure de la riviere qui paſſoit à Gortys. (c) *Gortynam amnis Lethæus præterfluit: quo Europam tauri dorſo Gortynii ferunt vectitatam.*

(a) *Meurſius in Creta pag. 92.*

(b) Eſt Gortynæ in inſula Creta JUXTA FONTEM platanus una &c. *Plinius l. 12. c. 1.* Voiez ci-deſſus la remarque C lettre q.

(c) *Solin. cap. 11.*

(Z) *Publia quelques ſermons, & quelques Ouvrages de controverſe.*] Il publia (d) *les Remedes ſalutaires contre la ſeparation d'avec Dieu, l'an 1645. La victoire de la foy. Une reponſe au Pere Meynier Jeſuite, ſon Colloque avec Diſdier Barruel Curé d'Entraigues.* Voilà ce qu'en dit le Bibliothequaire de Dauphiné. J'ajoûte à cela que David Euſtache eſt Auteur d'un livre diviſé en deux parties qui ſert de reponſe à la demande que l'on fait aux Proteſtans, *où étoit vôtre Egliſe avant Luther.* Il publia en 1660. un petit livre anonyme intitulé *l'Orateur Tertulle convaincu*, c'eſt une reponſe à la harangue que l'on ſupoſa que *les ſages de la religion pretenduë reformée*, avoient faite à la Reine Marie Thereſe à ſon entrée dans le Roiaume, pour lui declarer qu'aiant ſçu qu'elle avoit temoigné beaucoup de chagrin en aprenant qu'une partie des ſujets du Roi ſon mari étoient heretiques, ils venoient diminuer cette affliction, vu qu'ils embraſſoient la religion de ſa Majeſté, & cela après avoir conu par le temoignage de leurs plus fameux Auteurs que l'on peut être ſauvé dans la Communion Romaine. On ne douta point que le Jeſuite Meynier ne fût l'Auteur de cette harangue. Il ſe plaiſoit fort à ce lieu commun, & il le pouſſa beaucoup plus quelque tems après dans un livre qu'il intitula (e) *Montauban juſtifié.*

(d) *Allard, bibl. de Dauphiné pag. 94.*

(e) *Voiez l'article* Montauban, *à la remarque.*

(A) *Eut beau alleguer l'incapacité de ce perſonnage.*] Platine parle de Callimachus fort mepriſamment; il le repreſente tant pour le corps que pour l'eſprit comme un homme depourvu des qualitez neceſſaires à un conſpirateur. C'eſt une groſſe bedaine, dit-il, qui a de la peine à ſe remuer, & qui d'ailleurs a perdu la vuë. J'ai de la peine à concilier cela avec le credit de Callimachus à la Cour du Roi de Pologne, & avec les intrigues qui le rendirent ſi odieux aux Polonois. Il n'eſt pas hors d'aparence que Platine parloit en rheteticien & en ennemi; je veux dire qu'il decrioit Callimachus, afin de refuter l'accuſation qu'on lui intentoit, & parce qu'il le haiſſoit (f). Mr. de Sponde (g) ne ſauroit croire qu'un homme bâti comme le Callimachus de Platine, eût pu ſe rendre ſi recommandable dans la Cour des Rois de Pologne. J'en laiſſe la deciſion aux lecteurs; voici les paroles de Platine; (h) *Tum ego cum viderem omnia armis & tumultu circumſonare, veritus ne quid gravius ob formidinem & iram in nos conſuleretur, rationes aſtuli quamobrem crederem Callimachum vil tale aliquid unquam moliturum nedum meditatum fuiſſe, qui cum conſilio, lingua, manu, ſolicitudine, opibus, copiis, clientelis, armis, pecuniis, oculis poſtremo careret. Caculus enim & P. Leutulo ſomniculoſior, ac L. Craſſo ob adipem tardior.* Je ſuis ſurpris d'une choſe, c'eſt de voir que Platine qui nomme pluſieurs de ceux qui furent mis à la torture pour cette conjuration, ne diſe point ſi Callimachus fut de ce nombre. Il le fut ſelon Paul Jove. (i) *Ipſe ante alios deſumpti Graci nominis reus tormentis & carcere pœnas daret.* Octavius Ferrarius eſt aſſez propre à nous faire croire que Callimachus ne fut pas empriſonné, quoi qu'il (k) aſſure le contraire; car il remarque que Callimachus n'étoit point à Rome, lors que les nouvelles de la pretenduë conſpiration furent portées au Pape. (l) *Nam cum falſo rumore delatus fuiſſet Callimachus Umbraticus vir, inermis & abdomine tardus adverſus Sacrorum Regem conſpiraſſe, jamque multos aſſeclas habere, & ad urbem perdendam reſque immutandas feſtinare, iterum Platina in vincla conjectus eſt tanquam conjurationis conſcius.* J'ai bien peur que Mr. Ferrari ne nous donne ici un recit falſifié. La cauſe de mes ſoupçons eſt que Platine raporte qu'on donna deux fauſſes alarmes en même tems: l'une étoit la pretenduë conſpiration de Callimachus; l'autre étoit un attroupement pretendu proche de Rome. On vint dire que Luc Totius (m) qui avoit été chaſſé de Rome, & qui s'étoit retiré à Naples, alloit revenir accompagné de pluſieurs autres bannis. Sur cela le Pape craignit d'être oprimé & par dedans & par dehors. Il eſt viſible que celui dont on diſoit qu'il s'avançoit en diligence pour venir bouleverſer Rome, n'étoit point Callimachus, & par conſequent Mr. Ferrari a bien la mine de s'être trompé. On en jugera mieux ſi l'on conſidere les paroles de Platine. Les voici: (n) *Nunciatur ei* (Paulo) *quoſdam adoleſcentes duce Calimacho in eum conſpiraſſe; cui præ timore vix reſpiranti, neſcio quo fato novus etiam terror additur. Advolat enim quidam cognomento philoſophus homo facinoroſus & exul, qui vitam primo & reditum in patriam deprecatus nunciat, ac falſo quidem, Lucam Totium Romanum civem Neapoli exulantem, cum multis exulibus in memoribus Veliterinis à ſe viſum, ac paulo poſt aſſuturum. Timere Paulus ac magis trepidare tum cœpit: veritus ne domi & foris opprimeretur.* C'eſt-à-dire manifeſtement que ſelon la fauſſe alarme, ce qu'on craignoit de Callimachus étoit déjà dans la ville même, & que c'étoit Totius qui s'avançoit vers la ville. Les Logiciens ſe ſervent trop de l'art du *diſtinguo.* Les Orateurs ne s'en ſervent pas aſſez.

(f) Reſpondeo me nunquam conſiliorum Callimachi participem fuiſſe, quippe cum inter nos ſi multas eſſet haud parva. *Platina in Paulo II. fol. m. 358. verſo.*

(g) *Spondan. ad ann. 1496. ſub fin.*

(h) *Plat. ibid. fol. 356. verſo.*

(i) *Jovius elog. c. 41.*

(k) Ea nominum novitate populorum paſtor offenſus, quaſi occultæ conſpirationis teſſera eſſet, Platinam & Callimachum tanquam impios & maleficos tormentis excruciavit. *Octav. Ferrarius Proluſ. pag. 88.*

(l) *Id. ib.*

(m) D'autres éditions portent Tortius.

(n) *Platina ibid. fol. 356.*

Digitized by Google

entre lui & Callimachus, il fut traité comme l'un des conjurez. Quand on eut assez tourmenté ces pauvres gens, & que l'on eut decouvert la chimere de leur pretendu complot, ils furent mis en liberté. Callimachus β plein de depit abandonna l'Italie, & se retira en Pologne où la Cour étoit extremement mecontente de la conduite du Pape. Le Roi Casimir le reçut honorablement, & le donna pour precepteur à son fils Albert. Il l'emploia γ aussi à diverses Ambassades. Callimachus s'insinua de telle sorte dans l'esprit de son disciple, qu'il eut un très-grand credit sous son regne. Cela deplut fort aux Polonois, & sur tout après la bataille qu'ils perdirent dans la Moldavie. Ils crurent que Callimachus étoit la cause de cette sanglante perte, & qu'il avoit conseillé d'exposer à la (B) boucherie la plupart de la Noblesse, qu'il avoit, dis-je, conseillé cela comme le moien le plus efficace d'établir dans la Pologne un gouvernement arbitraire. L'indignation qu'ils conçurent contre lui sous ce pretexte l'allarma de telle sorte, que n'osant plus se montrer il se cacha dans un village chez un bon ami. Il mourut dans cette retraite. On n'osoit divulguer sa mort: on fit secher son cadavre à la chaleur d'un fourneau, & on le gardoit dans une armoire. Le Roi Albert l'aiant sçu le fit porter à Cracovie dans l'Eglise de la Trinité, où il lui fit dresser un tombeau de bronze δ. C'est ce que Paul Jove (C) debite: mais les historiens Polonois ne disent rien de semblable. Ils assûrent que Callimachus mourut en paix & en repos à Cracovie le premier jour de Novembre ζ 1496. & qu'il y fut enterré honorablement. Le Sieur Konig ‡ s'est imaginé mal-à-propos que Philippe Callimachus, & Callimachus Experiens étoient deux Auteurs. Callimachus composa quelques (D) histoires qui peuvent passer.

On a une de ses lettres où il se plaint de ce que la Diete de Petricovie avoit resolu de le livrer au Pape, & où il assûre que ses ennemis n'eussent pas pu le traiter si cruellement, au cas qu'André † Sborow se fût trouvé à la Diete *. Il écrit cela à ce Seigneur Polonois. Ceux qui avec la Popeliniere † oseroient dire qu'il vivoit environ l'an 1552. s'abuseroient grossierement.

β *Jovius elog. c. 41.*

γ *Spondan. Annal. ad ann. 1496. n. 6.*

δ *Ex Jovio ibid.*

ζ *Et non pas 1490. comme dans Moreri.*

‡ *In Biblioth. vet. & nova pag. 155.*

‡ *Il fut successivement Palatin, & Castellan de Cracovie, & grand Marechal de Pologne.* Jo. Mich. Brutus ubi infra.

* *Jo. Michael Brutus epistol. lib. 4. p. 456. edit. 1698.*

† *Popelin. hist. des hist. pag. 480.*

(a) *Jovius ubi supra pag. m. 97.*

(b) *Spondan. ad ann. 1496. n. 6.*

(c) *Paul Freher a lu aussi* Vilnæ, *mais mon édition de Paul Jove qui est de Bâle 1561. dit* semi-exul in villa Sarmatica apud veterem amicum occultatus fato cessit.

(d) *Vossius de hist. Lat. pag. 620.*

(B) *Et qu'il avoit conseillé au Roi d'exposer à la boucherie.*] Paul Jove parle de cela comme d'un fait assûré. (a) *Callimachus* ab Alberto ... *post Casimiri patris interitum, ad summum familiaritatis, atque potentiæ locum evectus est, tanta Polonorum consternatione, odioque ut eum tanquam impium, & Moldavica cladis authorem, tyrannidemque impotenti imperio exercendam Regi suaderet, aula extruserint. Maligno enim judicio nobilitatem, quòd imperata pecunia, & suscepto bello aversa esset, sævo hosti objectandam esse censuerat, ut nemo demum superesset, qui libertatis per manum traditæ jura tueretur.* C'est donner une noire idée de ce personnage, & quiconque seroit capable d'une telle mechanceté, auroit bien pu faire ce que Paul II. soupçonna.

(C) *C'est ce que Paul Jove debite.*] On a eu raison de dire qu'il n'est point capable de balancer les Ecrivains Polonois, & qu'il se plaît trop à ramasser les traditions populaires. (b) *Ejus obitum Jovius in elogiis, ex vulgi fabulis, ut assolet, (c) Vilnæ in exilio contigisse refert: quem auctores Poloni quibus magis credendum placide Cracoviæ contigisse, & amplo funere honestatum esse asserunt.* Vossius (d) fait tout le même jugement de Paul Jove.

(D) *Quelques histoires qui peuvent passer.*] La relation de ce que firent les Venitiens afin d'engager les Perses & les Tartares à la guerre contre les Turcs: la vie d'Attila, & l'histoire de Ladislas Roi de Hongrie, tué à la bataille de Varnes, sont les principaux Ouvrages de Callimachus. Il a surpassé dans cette derniere histoire tous ceux qui depuis Tacite se sont érigez en historiens. Je ne donne cela que sur le goût de Paul Jove. (e) *Adeo eleganter ejus gravissimi muneris leges implevisse existimatur, ut omnes qui à Cornelio Tacito per tot sæcula id scribendi genus attigerint meo judicio superarit.* Cette histoire de Ladislas fut composée à la priere de Matthias Hunniade Roi de Hongrie, qui recompensa largement l'Auteur (f). Cet homme fit bien ses affaires dans ces païs froids: il y alla pauvre, & y devint fort riche: (g) *Ad hos Callimachus Geminianenses meus familiaris penetravit, ubi & literis & ingenii solertia ex paupere dives magnopere apud eos reges quibus erat dilectus ante hos annos decessit.* Consultez Martin Cromerus au 30. livre de l'histoire de Pologne.

(e) *Jovius ibid.*

(f) *Vossius ibid. pag. 619.*

(g) *Volaterranus l. 7. cap. de Polonia p. m. 257.*

FA-

Digitized by Google

F.

FABRICIUS LUSCINUS (Caïus) Capitaine Romain, auſſi recommandable par ſa probité & par ſa (A) frugalité, que par ſa valeur, donna des preuves éclatantes de toutes ces belles qualitez durant la guerre de Pyrrhus. Il fut Conſul pour la premiere fois l'an de Rome 471. & il remporta des victoires (B) ſignalées ſur les Samnites, ſur (B) les Brutiens, & ſur les Lucaniens. Il fit lever le ſiege de Thurium, & il amaſſa un butin ſi conſiderable, qu'après la diſtribution qu'il fit largement à tous ſes ſoldats, & après avoir rendu à tous les bourgeois de Rome ce qu'ils avoient contribué pour la guerre, il lui reſta quatre cens talens qui furent portez à l'Epargne le jour de ſon triomphe. Il fut le ſeul qui ne retint rien de tant de riches depouilles. Il eut pour collegue Quintus Æmilius Papus, & il fut encore Conſul avec † lui l'an 475. mais il faut mettre entre (C) ces deux conſulats ſon ambaſſade vers Pyrrhus. Il fut envoié vers ce Prince pour traiter de la rançon des priſonniers faits à la bataille que le Conſul Lævinus avoit perduë l'an 473. Pyrrhus aiant ouï † dire que Fabricius étoit fort pauvre lui voulut donner de l'argent, mais Fabricius n'en voulut point prendre, encore qu'on lui proteſtât qu'on n'avoit pour but que de lui donner un gage de bonne amitié, ſans vouloir exiger de lui rien de malhonnête. La reflexion de Fabricius à la table de ce Prince, ſur ce que Cineas diſoit touchant les Epicuriens, qu'ils faiſoient conſiſter le ſouverain bien dans une vie voluptueuſe, & tout-à-fait éloignée des affaires publiques, & qu'ils ne croioient pas que les Dieux ſe ſouciaſſent du gouvernement du monde, la reflexion, dis-je, que Fabricius fit là-deſſus en * s'écriant, *Faſſe le Ciel que Pyrrhus & les Samnites prennent un grand goût à cette Philoſophie pendant qu'ils ont la guerre avec nous*, ne fut pas la moindre cauſe qui fit concevoir à Pyrrhus une très-bonne opinion des Romains. Il goûta tellement les manieres de Fabricius, qu'il lui offrit la premiere place dans ſon Conſeil & dans ſes armées, s'il vouloit venir avec lui après la paix ‡. Le Romain avec ſa franchiſe ordinaire lui repondit, *Il n'eſt nullement de vôtre interêt de m'avoir auprès de vous, car ceux qui vous honorent & qui vous admirent aujourd'hui, aimeroient mieux m'avoir pour Roi, s'ils avoient conu ce que je ſai faire.* Ce diſcours qui n'étoit guere obligeant ne parut point choquer Pyrrhus, & n'empêcha point que Fabricius n'obtint ſur le ſujet de ſon ambaſſade aſſez de ſatisfaction. Pendant ſon Conſulat de l'an 475. il fit voir à Pyrrhus un bel exemple de droiture; c'eſt qu'il l'avertit que ſon propre (D) medecin offroit de l'empoiſonner, pourvu qu'on l'aſſûrât

(A) *Et par ſa frugalité.*] Il refuſa non ſeulement les preſens de Pyrrhus, mais auſſi ceux des Samnites. Le fait (a) merite d'être raporté. Les Ambaſſadeurs qu'ils lui envoierent aiant étalé les bons offices qu'il avoit rendus à leur nation depuis la paix, le prierent d'agréer une bonne ſomme d'argent qu'ils avoient ordre de lui offrir, d'autant plus qu'il lui manquoit une infinité de choſes neceſſaires à l'ornement de ſa maiſon, & de ſa table, & qu'il n'avoit pas un équipage proportionné à ſon rang & à ſon merite. Sur cela Fabricius étendit ſes mains depuis ſes oreilles juſqu'aux yeux, puis ſur le nez & la bouche, puis ſur la gorge, & ainſi de ſuite juſques au bas du ventre, & dit aux Ambaſſadeurs: *Pendant que je pourrai commander à toutes les parties que j'ai touchées, rien ne me manquera: ainſi n'aiant nul beſoin d'argent, je n'ai garde d'en recevoir de ceux que je ſai en avoir afaire.* Il n'avoit pour toute vaiſſelle d'argent qu'une taſſe & une ſalière, & il ne vouloit pas que les Generaux allaſſent plus loin à cet égard: (b) *Bellicoſos imperatores plus quam pateram & ſalinum ex argento habere vetabat.* Il ſe nourriſſoit des herbes (c) qu'il arrachoit, & qu'il cultivoit lui-même.

(B) *Sur les Samnites, ſur les Brutiens, & ſur les Lucaniens.*] Sigonius (d) n'auroit point marché à tâtons comme il a fait ſur ce conſulat, & n'auroit point dit que Fabricius triompha des Toſcans & des Gaulois, s'il eût ſçu ce que j'ai cité de Denys d'Halicarnaſſe. Il a eu tort d'apliquer au ſecond conſulat de Fabricius ce que Valere (e) Maxime raporte de la levée du ſiege de Thurium, qui fut une affaire où les Romains pretendirent (f) que le Dieu Mars ſe batit pour eux viſiblement. Comparez cela avec le Saint George de nos Croiſades. La levée de ce ſiege avint ſous le (g) premier conſulat de Fabricius. La ville de (h) Thurium érigea à ſon liberateur une ſtatuë.

(C) *Il faut mettre entre ces deux conſulats ſon ambaſſade.*] Les Auteurs ne s'accordent pas ſur le tems de cette ambaſſade; les uns veulent que Fabricius (i) ait été envoié à Pyrrhus avant l'arrivée de Cineas à Rome: les autres renvoient cela après le retour de Cineas vers ſon maître. Plutarque (k) eſt de ce dernier ſentiment. Ce qu'il y a de certain c'eſt que Pyrrhus ne fit rien de conſiderable dans la ſeconde campagne; les deux premieres batailles ſe donnerent l'une pendant la premiere campagne, l'autre pendant la troiſiéme; l'année d'entre deux ne ſe paſſa qu'en propoſitions de paix. Or c'eſt dans cet intervalle que Fabricius alla vers Pyrrhus, & que Cineas fut envoié aux Romains: mais lequel des deux partit le premier? c'eſt ce qu'il n'eſt pas aiſé de dire avec une pleine certitude. *Adhuc ſub judice lis eſt.*

(D) *Il l'avertit que ſon propre medecin.*] Il y a mille diverſitez ſur ce fait dans les Auteurs. Les uns (l) diſent qu'un inconu aporta à Fabricius une lettre du medecin de Pyrrhus, par laquelle il promettoit de faire mourir ſon maître, ſi on l'en vouloit bien recompenſer; & que Fabricius aiant horreur d'une telle propoſition, écrivit conjointement avec ſon collegue à Pyrrhus, & lui envoia la lettre du medecin. La teneur de la lettre qui fut écrite par les deux Conſuls eſt dans Plutarque, qui decrit enſuite la bataille d'Aſculum comme un fait poſterieur à celui-là. D'autres (m) diſent qu'après les deux premieres batailles gagnées par Pyrrhus, un certain Timochares vint ſecretement trouver le Conſul Fabricius, & lui promit que pourvu qu'on convint de la recompenſe, il empoiſonneroit Pyrrhus, ce qui lui ſeroit facile parce que ſes fils étoient Echanſons de ce Monarque. Fabricius en écrivit au Senat, qui envoia des Ambaſſadeurs à Pyrrhus pour l'avertir en general de ſe donner garde de ſes domeſtiques, mais on ne devoit rien dire de Timochares. On voulut menager un homme qui avoit voulu rendre du ſervice: on voulut auſſi être équitable envers lui. (n) *Timocharis nomen ſuppreſſit, utroque modo æquitatem amplexus, quia nec hoſtem malo exemplo tollere, neque eum qui bene mereri paratus fuerat prodere voluit.* D'autres (o) aſſûrent que celui qui vint trouver Pyrrhus s'apelloit Nicias; & que ce ne fut point le Senat, mais les Conſuls qui depêcherent vers Pyrrhus. Ils raportent la lettre des Conſuls mot-à-mot: mais elle n'eſt point la même que celle dont Plutarque a emploié la teneur. Il y en a qui (p) veulent que le medecin de Pyrrhus ait eu nom Cineas, & qu'il ait écrit au Senat de Rome, & que le Senat ait rejetté ſa propoſition, & l'ait communiquée à Pyrrhus. D'autres (q) diſent que Fabricius renvoia à Pyrrhus le transfuge qui offroit de l'empoiſonner, & que le Senat aprouva l'action de Fabricius. Il y en a (r) qui veulent que le medecin de Pyrrhus ait été trouver lui-même Fabricius, & que celui-ci l'ait renvoié pieds & poings liez à ſon maître. Florus (ſ) ôte toute cette action à Fabricius pour la donner à Curius, *Medicum venale regis Pyrrhi caput* affe-

(a) Julius Higinus de vita rebusque illuſtrium virorum lib. 6. apud A. Gellium l. 1. c. 14. *Voiez auſſi* Val. Max. l. 4. c. 3.

(b) *Plin. l. 33. c. 12. Voiez auſſi Val. Max. l. 4. c. 4.*

(c) *Seneca de Provid. cap. 3.*

(d) *Comment. in faſt. ad ann. 471.*

(e) *Valer. Maxim. lib. 1. c. 8. n. 6.*

(f) *Id. ib. Amm. Marcell. l. 24. c. 4.*

(g) *Ex Dionyſ. Halicarn.*

(h) *Plin. l. 34. c. 6. ſub fin.*

(i) *Vide Sigonium in faſt. ad ann. 473. & Eutropium lib. 2.*

(k) *In Pyrr. pag. 395.*

* *Dionyſ. Halicarn. excerpt. de Legat.*

† *Cicero de amicit. cap. 11.*

‡ *Plut. in Pyrrho. Dionyſius Halic. ubi ſupra.*

* *Plut. ib. Val. Max. l. 4. c. 3. Voiez auſſi Ciceron de ſenect. cap. 12.*

‡ *Id. Plut. ib. Eutrope dit que Pyrrhus offrit la 4. partie de ſon Roiaume à Fabricius.*

(l) *Plut. in Pyrr. pag. 396.*

(m) *Valerius Antias apud Gellium l. 3. c. 8. Vide etiam Valer. Maxim. l. 6. c. 9.*

(n) *Valer. Maxim. ib.*

(o) *Quadrigarius apud Gellium ibid.*

(p) *Ælian. div. hiſt. l. 12. c. 33. Il ſemble qu'il faille lire* Nicias *& non* Cineas, *comme André Schottus l'a remarqué l. 3. obſer. hiſt. c. 34. Scheffer ſur cet endroit d'Elien ſe trompe, en diſant que Valerius Antias donne le nom de* Nicias *au Medecin.*

(q) *Cicer. de offic. l. 3. c. 22.*

(r) *Eutropius l. 2. Aurel. Victor de viris illuſtr.*

(ſ) *Lib. 1. cap. 18.*

Digitized by Google

rât d'une recompenſe. C'eſt ſous cette année qu'on doit placer la bataille (E) d'Aſculum; qui fut la ſeconde contre Pyrrhus. L'opinion la plus vraiſemblable eſt que (F) les Romains la perdirent, mais qu'elle coûta tant de braves gens au vainqueur, qu'il n'eſpera rien de bon de la continuation de la guerre; deſorte que très-à-propos il ſe vit apellé au ſecours des Siciliens. Fabricius fut Cenſeur l'an 478. & il eut pour ſon collegue * le même Æmilius Papus avec lequel il avoit été deux fois Conſul. Ils donnerent un exemple d'une ſevere regularité, puis qu'ils † caſſerent un Senateur nommé Cornelius Rufinus qui avoit été Dictateur, & deux fois Conſul, & qu'ils n'eurent point d'autre raiſon de le faire, ſi ce n'eſt qu'ils avoient trouvé chez lui en vaiſſelle d'argent à l'uſage de ſa table le poids de dix livres. Fabricius haïſſoit de longue main cet homme-là, & neanmoins il l'avoit ſervi à obtenir le Conſulat, dans un tems où il le crut plus capable que ne l'étoient ſes competiteurs de l'exercer au bien de la Republique. Il dit là-deſſus un bon (G) mot que Ciceron a raporté. On ne s'étonnera pas qu'un tel homme ſoit mort ſi pauvre, qu'il falut marier ſa fille (H) aux frais du public. Je n'ai point trouvé d'Auteur qui diſe ce que Mr. Moreri raporte, ſavoir *que le Senat fut obligé de fournir aux frais de ſes funerailles.* Je ſai ſeulement que pour honorer ſa vertu, on fit ‡ une exception en ſa faveur à la Loi des douze tables, qui defendoit d'enterrer perſonne dans la ville.

* *Cicer. de amicitia cap.* 11.

† *Gellius l.* 4. *c.* 8. *& l.* 17. *c. ult.*

‡ *Cicer. de legib. l.* 3.

☞ FABRICIUS (VINCENT) nâtif de Hambourg au XVII. ſiecle, a été recommandable par ſon eſprit & par ſon ſavoir, & par les emplois politiques qui lui furent confiez. Il étoit bon poëte, & bon medecin, habile orateur, & ſavant juriſconſulte. Il ſe fit fort eſtimer des plus ſavans hommes de Hollande pendant qu'il étudioit à Leide, & ils trouverent ſi bonnes ſes poëſies Latines, qu'ils lui conſeillerent de les donner au public. Il les fit imprimer l'an 1632. Cette (A) édition a été ſuivie de quelques autres. Il fut quelque tems Conſeiller

(a) *Suidas in ἀνεψιοῦς & in φαβίνιος. Voiez auſſi Eutrope & Aurel. Victor ubi ſupra.*

(b) Quod quidem ejus factum niſi eſſet jure laudatum, non eſſet imitatus quarto ſuo conſulatu filius, neque porro ex eo natus cum Pyrrho bellum gerens Conſul cecidiſſet in prælio, ſeque ex continenti genere tertiam victimam reipublicæ præbuiſſet. *Cicer. l.* 2. *de finib.*

(c) *Le Pere Labbe* Chronol. Franc. *& la Faule* hiſt. de la Republ. Romaine *en reconnoiſſent* 4. *mais le premier met avant le Conſulat de Fabricius celle où Decius fut tué, le ſecond la met après.*

afferentem Curius remiſit: en cela moins bon conoiſſeur que Pyrrhus qui reconut à ces traits ſon Fabricius, & qui s'écria (a) que c'étoit lui & non autre, qu'on detourneroit plus malaiſément du chemin accoutumé de la vertu, que l'on ne detourneroit le ſoleil de ſa carriere ordinaire. Parmi toutes ces variations des anciens je ne m'étonne pas que les citateurs prennent l'un pour l'autre. Voiez Freinshemius ſur Florus, vous y trouverez qu'il raporte tout-à-fait mal ce qu'Aulugelle avoit tiré de Valerius Antias & de Quadrigarius. Je ne ferai point de reflexions ſur cette grande diverſité de recits; je les laiſſe faire à un chacun; & je dirai ſeulement que nous n'aurions pas les faits avec une ſi grande bigarrure de circonſtances, ſi les Auteurs ſe pouvoient guerir de ces deux defauts; l'un eſt qu'ils ſe fient trop à leur memoire; l'autre eſt qu'ils ſont trop hardis à donner aux grands exemples le tour qui s'ajuſte mieux avec le ſujet qu'ils traitent. Pour les reflexions morales ſur la probité des anciens Romains, ſi ſuperieure à celle de nôtre tems, elles ſe preſentent aſſez à tout le monde ſans que j'en parle. Voiez la 120. épitre de Seneque.

(E) *La bataille d'Aſculum qui fut la ſeconde contre Pyrrhus.*] On ne compte ordinairement que trois batailles entre ce Prince & les Romains, dont les deux premieres precedent ſon voiage de Sicile, l'autre ſe donna après ſon retour en Italie. Mais ceux qui ont dit que le Conſul (b) P. Decius fut tué dans une bataille contre Pyrrhus, doivent neceſſairement faire de deux choſes l'une, ou reconoître (c) quatre batailles, ou nier celle d'entre Pyrrhus & Fabricius. Car il eſt certain que le Conſulat de P. Decius a precedé le ſecond Conſulat de Fabricius; & ſuivi celui de Lævinus, ſous lequel la premiere bataille fut donnée. Eutrope qui met la ſeconde ſous le Conſulat de Decius, dit que Pyrrhus paſſa en Sicile l'année ſuivante, & que le Conſul Fabricius u'eut à faire qu'avec les Samnites & avec les Lucaniens dont il triompha. Plutarque & Florus aſſûrent poſitivement que la ſeconde bataille fut donnée entre Pyrrhus & Fabricius. Comment ſe fieroit-on aux anciens hiſtoriens ſur des choſes peu remarquables, puis que les années des combats les plus deciſifs ne ſont pas certaines?

(F) *Eſt que les Romains la perdirent.*] Les anciens auſſi ont eu des batailles de Senef, dont chaque parti s'attribuoit la victoire, & remercioit ſolennellement & pompeuſement le bon Dieu. Voiez ce qui a été dit ſur cette bataille d'Aſculum dans la remarque M de l'article *Pyrrhus.* A certains égards rien n'eſt plus aiſé à la providence que de contenter tout le monde: rarement avoue-t-on dans une guerre que ſon ennemi ait eu la fortune favorable; on publie preſque toûjours qu'on l'a batu, & qu'il a mille ſujets de ſe chagriner. A-t-il eu quelque ſuccés? on l'inſulte d'avoir fait ſi peu de choſe, & d'avoir ſi mal profité de l'occaſion: on ſupoſe qu'il avoit formé cent vaſtes projets, & que ſe trouvant ſi loin de ſon compte, il doit être l'objet de la raillerie publique. Il n'y a point de gens qui aient auſſi peu de beſoin que les Nouvelliſtes publics d'être exhortez à celebrer & à chanter les loüanges de Dieu: on pourroit ſe paſſer de les comprendre dans un Cantique, que l'on feroit ſur le modele de celui des trois enfans Hebreux. Ils obeïſſent admirablement au precepte, (d) *Soiez toûjours joieux.*

(G) *Il dit là-deſſus un bon mot.*] Ce P. Cornelius (e) Rufinus étoit brave & grand Capitaine, mais d'une avarice & d'une rapacité prodigieuſe. Il demanda le Conſulat dans un tems où la Republique étoit en danger, ſes competiteurs furent des gens qui n'entendoient point la guerre, & qui n'avoient nul merite. Fabricius quoi qu'il le hait ne laiſſa pas de briguer pour lui très-fortement: on lui en demanda la raiſon avec beaucoup de ſurpriſe: *C'eſt*, repondit-il, *que j'aime mieux être pillé, que vendu.* (f) *Nihil eſt quod mireminí ſi malui compilari quam venire.* Ciceron pretend que Fabricius fit cette reponſe à Rufin même qui le remercioit de ſes bons offices. (g) *Nihil eſt quod mihi gratias agas, inquit, ſi malui compilari quam venire.*

(H) *Marier ſa fille aux frais du public.*] Je citerai deux Auteurs. (h) *Senatus Fabricii Luſcini, Scipionisque filias ab indotatis nuptiis liberalitate ſua vindicavit, quoniam paterna hereditati prater opimam gloriam nihil erat quod acceptum referrent.* Voilà le premier: le ſecond ſera Apulee. (i) *Quod ſi modo judices de cauſa iſta ſederent C. Fabricius, Cn. Scipio, Manius Curius, quorum filia ob paupertatem de publico dotibus donata ad maritos ierunt, portantes gloriam domeſticam pecuniam publicam.*

(A) *Cette édition a été ſuivie de quelques autres.*] Il ne faut pas que j'oublie qu'il fut principalement excité par le celebre Daniel Heinſius chez qui il logeoit, à faire imprimer ſes vers Latins. Il ne fut pas trop content de cette premiere édition, c'eſt pourquoi il en donna une autre corrigée & augmentée l'an 1638. Il y ajoûta une ſatire en proſe qu'il dedia à Saumaiſe, & qui a pour titre *Pranſus paratus.* Les poëtes qui s'amuſent aux anagrammes, les faiſeurs de vers impudiques, & de vers *impromptu*, & ceux qui mepriſent les poëtes y ſont raillez d'importance. Notez qu'il fit une piece de poëſie qu'un (k) Medecin de Geneve inſera dans la ſeconde partie de ſon *Medicina Septentrionalis collatitia.* Voici ce qui en fut dit dans les Nouvelles de la Republique des lettres, lors qu'on donna un extrait du livre de ce Medecin. (l) „ Cela eſt peut-eſtre moins ſurprenant que l'avanture d'une ſervante Hollandoiſe qui avoit eté confinée dans un jardin lors qu'on lui eut vu 3. grands charbons ſur le corps durant l'horrible peſte de l'an 1636. Elle ne ſongeoit qu'au paſſage de l'autre monde quand un jeune garçon qui l'aimoit, lui donna pour tout remede les embraſſemens les plus tendres dont il fut capable, & comme il vit qu'ils etoient de quelque vertu, il eut ſoin pour les mieux reiterer d'aller coucher toutes les nuits avec cette peſtiferée. Elle guerit parfaitement, & pour lui il ne s'en trouva point incommodé. Cela fit faire un joli Poëme Latin à Vincent Fabritius qu'il dedia à Saumaiſe, & qui fut imprimé à Hambourg peu de tems apres. On le voit ici tout du long p. 210. „ La matiere étoit auſſi favorable qu'un poëte l'eût pu ſouhaiter, & je ſuis ſûr que la Fontaine eût compoſé là-

(d) *I. Epitre de St. Paul aux Theſſ. chap.* 5. *v.* 16.

(e) *Aul. Gellius l.* 4. *c.* 8.

(f) *Id. ib. Voiez auſſi Quintilien lib.* 12. *c.* 1. *p. m.* 558.

(g) *Cicero lib.* 2. *de oratore.*

(h) *Val. Maxim. lib.* 4. *cap.* 4.

(i) *Apuleius, apol.* 1. *pag. m.* 286.

(k) *Theophile Bonnet.*

(l) *Nouvelles de la Republ. des lettres, Fevrier* 1687. *pag.* 176.

Digitized by Google

ler de l'Evêque de Lubec, & ensuite Syndic de la ville de Dantzic. Cette ville l'honora de la dignité de Bourgmaître, & le deputa en Pologne treize fois. Il mourut à Varsovie pendant la Diete du Royaume l'onziéme d'Avril 1667. à l'age de 54. ans. On imprima un recueil de ses Ouvrages l'an 1685. par les soins de Frideric Fabricius son fils β. Voiez la remarque.

β *Tiré du Journal de Leipsic mois de Juin 1686. pag. 278. 279.*

FANNIA, femme de Caïus γ Titinius bourgeois de Minturne, en usa genereusement envers Marius, quoi qu'elle ne fût pas contente du jugement qu'il avoit rendu dans un procés où elle étoit fort interessée. Cette femme s'étoit ruinée de reputation par ses impudicitez; Titinius ne laissa pas de l'épouser, & ce fut même le motif de son mariage, car il se proposoit de faire divorce avec elle en tems & lieu, & de ne lui point rendre sa dot; & pour cet effet il avoit besoin que sa femme fût convaincuë d'adultere. Il ne manqua pas d'executer son projet quand il le jugea à propos; mais Fannia se defendit, & eut son recours à la Justice. Marius fut juge de ce procés. Dès qu'il eut conu l'état de cette question il tira Titinius à part, & lui conseilla de rendre la dot à Fannia. Il ne put venir à bout de le lui persuader, c'est pourquoi par sentence definitive il prononça que Titinius (A) rendroit la dot, & que Fannia seroit censée bien & duëment convaincuë d'impudicité, & paieroit une amende † de quatre sous. Quelque tems après Marius fut obligé de s'enfuïr de Rome, on le declara ennemi de la Republique. Il se cacha dans les marais de Minturne, il en fut tiré, & mis sous la garde des Magistrats. Ceux-ci le logerent chez Fannia, parce qu'ils crurent qu'elle se ressentiroit de la sentence infamante qu'il avoit renduë contre elle. Ils se tromperent: Fannia se rendit (B) justice, & eut tout le soin possible de l'hôte qu'on lui avoit envoié *.

γ *Plutarque* in Mario *pag.* 427. E. *Capella Titinius.*

† *Plutarch. ib. Valere Maxime l. 8. c. 2. n. 3. dit qu'on la condamna sestertio nummo.*

* *Tiré de Valere Maxime ubi supra.*

FANNIA, illustre Dame Romaine, digne fille du celebre Petus Thrasea, & digne petite-fille d'Arrie, étoit d'une grandeur d'ame, & d'une vertu si insigne, que non seulement elle pouvoit être le modele des autres femmes, mais aussi servir d'exemple de fermeté aux hommes. Elle suivit deux fois son mari Helvidius dans l'exil, & fut exilée ensuite elle-même à cause de lui, c'est-à-dire parce qu'elle avoit prié Senecion d'écrire la vie d'Helvidius, & qu'elle lui avoit fourni des memoires. Elle le confessa hautement (Z) devant les juges, & nia seulement que sa mere en eût rien ‡ sçu. Ceci se passa sous l'empire de Domitien. Cette grandeur d'ame étoit jointe avec une humeur si douce & si agreable, que Fannia se faisoit autant aimer que respecter †.

‡ *Tiré de Pline le jeune epist. 19. l. 7.*

† Eadem quam jucunda, quam comis, quam denique (quod paucis datum est) non minus amabilis quam veneranda. *Plin. ibid.*

FAN-

là-dessus un conte qui eût bien fait rire. On auroit pu l'intituler *l'Amour Medecin.* Laissons aux disciples d'Hippocrate & de Galien les recherches naturelles de la cause de ce petit prodige. Quel triomphe de l'amour ne voit-on point-là! Si cette passion ouvre l'esprit aux plus stupides, elle donne de la hardiesse aux plus poltrons, car aparemment le galant de cette servante eût fui comme un lievre s'il eût vu venir à lui un valet pestiferé, mais parce que la pestiferée lui avoit donné de l'amour, & que l'occasion de se contenter se presentoit, il brava le peril, il s'en moqua, & il fut assez heureux pour éprouver que la fortune (a) favorise les temeraires.

(a) *Audaces fortuna juvat.*

L'édition la plus complete des poëfies de nôtre Fabricius est celle de Leipsic 1685. car outre les vers contenus dans l'édition de Leide 1638. elle en contient plusieurs autres qui n'avoient jamais été imprimez. J'ajoûte qu'elle contient aussi plusieurs pieces adoptives, & les harangues que l'Auteur a faites aux Rois de Pologne, & celle qu'il prononça à Leide l'an 1632. *de obsidione & liberatione urbis Leidensis*, & les Theses de Medecine qu'il soutint dans la même ville l'an 1634. &c (b).

(b) *Tiré du Journal de Leipsic mois de Juin 1686. pag. 278. 279.*

(A) *Que Titinius rendroit la dot.*] Il n'y avoit rien de plus juste que de l'y contraindre, puis qu'il n'avoit pas ignoré la mauvaise vie de Fannia en l'épousant. S'il l'eût épousée sur le pied de femme d'honneur, & s'il eût souhaité de bonne foi qu'elle eût vêcu en honnête femme, c'eût été une autre affaire: mais afin de s'emparer des (c) grans biens de Fannia, il voulut bien être son cocu pendant quelque tems. Il n'étoit donc point juste qu'il cessât de l'être, & qu'il retint neanmoins tout l'émolument. Rien donc ne pouvoit être plus sensé que l'arrêt de Marius. (d) *Mulierem impudicitiæ ream sestertio nummo, Titinium summa totius dotis damnavit, profatus idcirco se hunc judicandi modum fecisse, quod liqueret sibi Titinium patrimonio Fanniæ insidias struentem impudica conjugium expetisse.* Plutarque touche le fondement de la sentence. (e) Ἔφαινετο γὰρ τὸν Φαννίαν ἀπόλεσιν γεγενῆσθαι, καὶ τὸν ἄνδρα τοιαύτην εἰδότα λαβεῖν, καὶ συμβιώσεως ἕνεκα χρήσιμον. *Quum Fanniam constaret impudicam fuisse, & virum qui talem sciret esse eam duxisse, denique cum ea in matrimonio vixisse.*

(c) Τὴν ἀναίδειαν τὴν ἐπὶ τοῖς ἀφροδισίοις ἀναγκαῖον ἔρωτος ἔδωκε. Divortio facto dotem quæ lauta erat repetebat. *Plut. in Mario pag. 427. E.*

(d) *Valer. Maxim. lib. 8. cap. 2. n. 3.*

(e) *Plut. ibid.*

(B) *Fannia se rendit justice.*] Elle savoit bien en sa conscience qu'elle meritoit toute l'infamie dont Marius l'avoit chargée, & par consequent qu'il meritoit toute l'estime que l'on doit avoir pour un bon juge. Elle avoit recouvré son bien par la sentence de Marius. C'étoit un plus grand avantage pour une femme comme elle, que si Marius en pleine audience l'avoit declarée femme d'honneur. Il n'eût point reparé par là les breches que les galanteries de Fannia avoient faites à sa reputation. Ses voisins, & en general toutes les personnes de la connoissance de Fannia, auroient eu la même opinion de sa chasteté qu'auparavant. Ainsi Marius l'avoit plus sensiblement obligee en la declarant putain, & en lui rendant son patrimoine, que s'il l'eût declarée honnête femme, sans lui faire rendre sa dot. Quand les impudicitez d'une femme ont fait un certain éclat, elle n'est plus sensible à la medisance, mais elle souhaite autant ou plus que jamais d'avoir de l'argent & de jouïr de son bien. Ne nous étonnons donc pas que Fannia se soit comportée envers Marius comme envers un juge équitable. Voiez Valere Maxime, je le cite en marge (f). Mais ne doutons point qu'un grand nombre de personnes en pareil cas n'eussent maltraité Marius.

(f) Fannia autem hæc est, quæ postea Marium, hostem à senatu judicatum, cœnoque paludis, qua extractus erat, obstitum, etiam in domum suam custodiendum Minturnis deductum, ope quantacunque potuit, adjuvit: memor, quòd impudica judicata esset, suis moribus; quod dotem servasset, illius religioni acceptum ferri debere *Val. Maxim. ib.*

(Z) *Elle le confessa hautement devant les juges.*] Metius Carus fameux delateur accusa Senecion d'avoir composé la vie d'Helvidius. L'accusé se defendit en disant qu'il n'avoit pu refuser ce petit service aux prieres de Fannia. Celle-ci interrogée d'un air menaçant si Senecion disoit vrai, repondit qu'ouï. Mais il vaut mieux que ce soit Pline qui parle: (g) *Bis maritum sequuta in exsilium est, tertio ipsa propter maritum relegata. Nam cum Senecio reus esset, quod de vita Helvidii libros composuisset, rogatumque se à Fannia in defensione dixisset, quærente minaciter Metio Caro, an rogasset, respondit; Rogavi: an commentarios scripturo dedisset; Dedi: an sciente matre; Nesciente. Postremo nullam vocem, cedentem periculo, emisit. Quin etiam illos ipsos libros, quanquam ex necessitate & metu temporum abolitos, SC. publicatis bonis, servavit, habuit, tulitque in exsilium, exsilii causam.* Si d'un côté l'on conçoit de l'indignation de voir les basses flateries d'une infinité de Romains qui vouloient parvenir aux charges sous les premiers Empereurs, on est de l'autre tout saisi d'admiration de voir un assez bon nombre de belles ames, qui conservoient toute la grandeur Romaine au milieu de la corruption publique. L'Auteur dont j'ai cite les paroles ne se peut lasser de dire du bien de Fannia. Il nous apreud une chose qui ne deplaira point aux curieux, c'est que les Pontifes commettoient certaines Dames pour avoir soin des Vestales qu'une maladie contraignoit de sortir de leur Couvent. Fannia étoit devenuë malade à force de prendre soin d'une Vestale: (h) *Ægrè me Fannia valetudo. Contraxit hanc dum adsidet Fanniæ, virgini Vestali, sponte primum, (est enim adfinis) deinde etiam ex auctoritate pontificum. Nam virgines, quum vi morbi atrio Vestæ coguntur excedere, matronarum curæ custodiæque mandantur. Quo munere Fannia dum sedulo fungitur, hoc discrimine implicita est.*

(g) *Plin. epist. 19. l. 7.*

(h) *Id. ib.*

Digitized by Google

FANNIUS, famille Romaine. On va parler de quelques perſonnes qui en étoient, & on n'oubliera pas les (A) fautes de Mr. Moreri.

I. FANNIUS STRABON (CAÏUS) Conſul Romain avec Valerius Meſſala l'an de Rome 592. Ce Conſulat eſt remarquable par deux endroits. 1. Par les reglemens que fit le Senat touchant la depenſe des feſtins. 2. Par un arrêt du Senat qui autoriſoit le Preteur † de chaſſer de Rome les (B) Rhetoriciens & les Philoſophes. On ne ſe contenta pas des reglemens du Senat touchant la depenſe des feſtins; on fit là-deſſus une loi qui à cauſe du Conſul Fannius (C) fut nommée *Fannia*. Nous toucherons ailleurs * les excés qui la firent naître. Je

† Il s'apelloit Marc Pomponius.

* Dans les remarques de l'article Titius (Caius.)

(b) Suetoni. de clar. Rhetorib. c. 1.

(i) Aul. Gell. lib. 15. cap. 11.

(k) Id. lib. 2. c. 24.

(l) Gland. Onomaſtic. pag. 333.

(m) Plin. l. 10. c. 50.

(n) Prima omnium de cœnis lex ad populum Orchia pervenit, quam tulit C. Orchius tribunus plebis de ſenatus ſententia, tertio anno quam Cato cenſor fuerat. Cujus verba quia prolixa ſunt prætereo. Summa autem ejus præſcribebat numerum convivarum. Et hæc eſt lex Orchia, de qua Cato in orationibus ſuis vociferabatur, quod plures quam præſcripto ejus cavebatur ad cœnam vocarentur. Cumque auctoritatem novæ legis aucta neceſſitas implorare: poſt annum vicesimum ſecundum legis Orchiæ Fannia lex lata eſt, anno poſt Romam conditam ſecundum Gellii opinionem quingentesimo octogesimo octavo. *Macrob. Saturnal. l. 2. c. 13.*

(A) *On n'oubliera pas les fautes de Mr. Moreri.*] I. Il met la Queſture de Caïus Fannius ſous le Conſulat de (a) *C. Calpurnius Piſo, & de M. Popilius Lænas*, & ſous l'an de Rome 611. Ce ſont deux fautes, car ce Fannius fut Queſteur l'an 614. & ce Conſulat ne tombe point ſur l'an 611. mais ſur l'an 614. de Rome. II. Fannius Strabon n'a pas été deux fois Conſul: il ne l'a été qu'une fois. Le Conſulat de l'année 632. qui lui eſt attribué par Mr. Moreri, apartient à Caïus Fannius fils de celui-là. III. Ces paroles, *peut-être* ce Fannius Conſul l'an 632. *étoit-il fils du premier*, ſont abſurdes. Il n'y a perſonne qui ne les explique de cette façon, *Peut-être étoit-il fils du premier Fannius dont moi Moreri ai parlé.* Or ce premier Fannius eſt l'Annaliſte, qui bien loin d'être le pere de Fannius Strabon, eſt ſon neveu. Si pour excuſer Mr. Moreri l'on ſupoſe que ſon premier Fannius eſt Fannius Strabon, on l'expoſera à trois reproches; il ſe ſera exprimé pitoiablement: il aura affirmé une choſe dont peu de lignes après il devoit douter, & il aura ignoré un fait notoire. Il n'y a point lieu de douter que le collegue de Domitius Enobarbus dans le Conſulat de l'année 632. ne ſoit fils du Conſul de l'année (b) 592. Paſſons à d'autres fautes. IV. Fannius l'ami de Pline le jeune ne compoſa pas *une Hiſtoire qui ſe perdit.* Elle s'eſt perduë dans la ſuite des ſiecles avec une infinité d'autres livres, mais il n'y a point de doute qu'elle n'ait ſubſiſté long tems. En tout cas il eſt très-faux que Pline parle de la perte de cette hiſtoire. Mr. Moreri qui l'aſſûre a fait voir qu'il n'entendoit pas même le Latin de Voſſius. Il avoit vu que Voſſius après avoir raporté les regrets de Pline (c), ſur ce que la mort de Fannius avoit englouti les preparatifs d'un grand Ouvrage, fait cette triſte reflexion: (d) *Ita profecto eſt, nam ut alibi* (e) *de alio loquitur Plinius*, omnia illa cum ipſo ſine fructu poſteritatis obierunt. Mr. Moreri n'a point compris que ce paſſage de Pline ne regarde pas les travaux de Fannius, mais ceux d'un autre homme, ainſi que Voſſius le remarque expreſſément. Il eſt vrai que Voſſius s'eſt ſervi des mots de Pline, pour exprimer l'état où furent reduits avec le tems les Ouvrages de ce Fannius. C'eſt le moindre privilege de l'art des aplications; les mêmes mots qui ſeroient très-faux dans le livre du premier Auteur, ſont très-veritables lors qu'on les aplique mille ans après à d'autres matieres. Mr. Moreri a ſi bien cru que Pline parloit de ſon Fannius dans la 9. lettre du 5. livre, qu'il l'a citée au bas de l'article. V. Il ne faloit pas dire que les poëſies de Fannius furent placées avec ſon portrait dans le temple d'Apollon & des Muſes, & dans une Bibliotheque publique. Cela paſſe l'hyperbole, ce n'eſt pas groſſir un objet, c'eſt fournir une idee toute differente: c'eſt preſque dire que l'image de Fannius devint une idole, un objet de la devotion des peuples dans le temple des faux Dieux. Que c'eſt s'écarter de la verité! car tout au plus on n'a pu dire ſi ce n'eſt que les vers, & le portrait de ce perſonnage furent mis dans la Bibliotheque d'Auguſte. J'avoue que cette Bibliotheque fut miſe dans un temple (f) d'Apollon, mais il faut entendre cela tout de même que quand nous diſons qu'il y a une belle Bibliotheque dans l'Egliſe cathedrale d'un tel lieu; & il eſt auſſi abſurde de confondre enſemble ces deux phraſes, *Mettre un tableau dans l'Egliſe cathedrale, mettre un tableau dans la Bibliotheque d'une Egliſe cathedrale*, que de prendre pour une même choſe, *mettre le portrait d'un poëte dans le temple d'Apollon, mettre le portrait d'un poëte dans la Bibliotheque du temple d'Apollon.* Avoüons donc que Voſſius (g) s'eſt mal exprimé en parlant de Fannius: ſa negligence a trompé Mr. Moreri, mais au moins ce dernier eût dû prendre garde à la disjonctive *aliamve*; s'il y eût pris garde il n'auroit pas dit que les pieces de Fannius *furent placées avec ſon portrait dans le temple d'Apollon & des Muſes, & dans une Bibliotheque publique.* La copulative *&* au lieu de la disjonctive *ou*, & l'omiſſion d'*aliam* ſont ici une faute prodigieuſe: non ſeulement cela multiplie les êtres ſans neceſſité, mais auſſi nous donne à conoître que l'honneur qui fut fait à Fannius lors que l'on plaça ſon portrait dans une Bibliotheque publique, etoit d'une autre nature que celui qui lui fut rendu lors que ſon image fut placée dans le temple d'Apollon. S'il étoit d'une autre nature, que pouvoit-il être qu'une eſpece de conſecration, & qu'une maniere d'idolâtrie? On ne peut plus dire pour excuſer Mr. Moreri que par le temple d'Apollon il a entendu la Bibliotheque de ce temple, la particule *&* dont il s'eſt ſervi lui ôte ce ſubterfuge: cette Bibliotheque n'étoit-elle pas publique?

(a) Il faloit dire Cn. Calpurnius.

(b) J'ai ſuivi Sigonius. Mr. Moreri met 593.

(c) Quod me recordantem miseratio ſubit quantum vigiliarum quantum laboris exhauſerit fruſtra. *Plinius epiſt. 5. l. 5.*

(d) *Voſſ. de hiſtor. Latin. pag. 161.*

(e) *Lib. 5. epiſt. 9.*

(f) *Sueton. in Auguſto c. 29.*

(g) Cujus poëmata in ædem Apollinis & Muſarum aliamve Bibliothecam publicam cum imagine fuerunt delata. *Voſſ. de poët. Latin. pag. 34.*

(B) *De chaſſer de Rome les Rhetoriciens & les Philoſophes.*] Suetone (h) & Aulugelle nous aprennent cela: voici les paroles d'Aulugelle: (i) *C. Fannio Strabone, M. Valerio Meſſala Coss. Senatus-conſultum de Philoſophis & de Rhetoribus Latinis factum eſt. M. Pomponius Prætor Senatum conſuluit. Quod verba facta ſunt de Philoſophis & de Rhetoribus, de ea re ita cenſuerunt. Uti M. Pomponius Prator animadverteret, coërarentque uti ei è republica fideque ſua videretur, uti Roma ne eſſent.*

(C) *Une loi qui . . . fut nommée* Fannia.] Aulugelle parle diſtinctement de cette loi, & du Senatus-conſulte comme de deux choſes qui vinrent l'une après l'autre. Le Senatus-conſulte parut le premier: la loi vint enſuite. (k) *Legi adeò nuper in Capitonis Atei conjectaneis ſenatus decretum vetus C. Fannio & M. Valerio Meſſala Coss. factum; in quo jubentur principes civitatis, qui ludis Megalenſibus antiquo ritu mutitarent, id eſt, mutua convivia agitarent, jurare apud Conſules verbis conceptis, non amplius in ſingulas cœnas ſumtus eſſe facturos, quàm centenos vicenosque aris, præter olus & far & vinum; neque vino alienigena, ſed patrio, uſuros; neque argenti in convivio plus pondo, quàm libras centum illaturos. Sed poſt id ſenatuſconſultum lex Fannia lata eſt, qua ludis Romanis, item ludis plebejis & Saturnalibus, & aliis quibuſdam diebus, in ſingulos dies centenos aris inſumi conceſſit, decemque aliis diebus in ſingulis menſibus tricenos; cæteris autem omnibus diebus denos.* Voilà une merveilleuſe frugalité: c'étoit bien gêner les gens. Où ſont aujourd'hui les peuples riches qui vouluſſent ſubir un tel joug? Mais laiſſant là toute critique des mœurs, attachons nous à une autre ſorte de critique: voions ſous quel Fannius la loi *Fannia* fut établie, car il y a des gens qui penſent qu'elle ne le fut pas ſous celui dont Aulugelle a fait mention.

Glandorp (l) conſiderant la diſtinction qu'Aulugelle a obſervée entre le Senatus-conſulte & la loi, ſe perſuade que la loi fut établie long tems après l'arrêt du Senat: c'eſt-à-dire ſous le Conſulat de Caïus Fannius, fils de nôtre Caïus Fannius Strabon, l'an de Rome 632. Mais cette penſée ne peut nullement s'accorder avec ce qu'on lit dans Pline, que la loi Fannia preceda d'onze ans la troiſiéme guerre Punique. Je raporterai tout le paſſage, parce qu'il contient quelques faits curieux. On y verra que les habitans de Delos furent les premiers qui engraiſſerent les poules, ce qui fit qu'on s'accoutuma à vouloir que tous les oiſeaux que l'on mangeroit euſſent été engraiſſez. Il falut qu'afin de reprimer cette gourmandiſe, la loi Fannia ordonnât que l'on ne ſervît à table aucune ſorte d'oiſeau, hormis une poule qui n'auroit pas été engraiſſée. On frauda la loi peu après, car l'on pretendit qu'elle ne defendoit pas les poulets qui auroient été engraiſſez. (m) *Gallinas ſagimare Deliaci cœpere: unde peſtis exorta opimas aves & ſuopte corpore unctas devorandi. Hoc primum antiquis cœnarum interdictis exceptum invenio jam lege C. Fannii Coſſ. XI. annis ante tertium Punicum bellum, ne quid volucre poneretur præter unam gallinam quæ non eſſet altilis: quod deinde caput tranſlatum per omnes leges ambulavit. Inventumque diverticulum eſt in fraude earum gallinaceos quoque paſcendi lacte madidis cibis: multo ita gratiores approbantur.* Macrobe fourniroit de très-bonnes armes contre Glandorp, ſi ſes calculs ne contenoient pas quelques brouilleries. Il raporte l'une après l'autre les loix des anciens Romains contre les depenſes de bouche, & voici l'ordre qu'il obſerve. (n) La premiere loi fut établie à la requête de C. Orchius Tribun du peuple: la ſeconde qui étoit la loi Fannia fut établie

† *Plutarch. in vita Gracch.*

Je ne trouve rien de memorable de Marc FANNIUS frere de celui qui eſt le ſujet de cet article. Ces deux freres laiſſerent chacun un fils nommé Caïus, comme on le va voir.

FANNIUS (CAÏUS) fils du precedent, ſe diſtingua par ſon (D) éloquence. Il fut Conſul avec Cn. Domitius Enobarbe l'an de Rome 632. & il ne laiſſa pas de s'oposer aux entrepriſes factieuſes de Caïus Gracchus, quoi qu'il lui fût redevable du † Conſulat. Il publia contre lui une harangue (E) que Ciceron a loüée.

* *Ipſe Fannius apud Plutarch. in vita Gracch. p. 816. A.*

† *Appian. in Iberic. p.m. 476.*

FANNIUS (CAÏUS) fils de Marc, & couſin germain du precedent, fut Queſteur l'an de Rome 614. & Preteur deux ans après. Il porta les armes en Afrique ſous Scipion l'Africain le * jeune, & en Eſpagne ſous Fabius Maximus † Servilien. Il fut diſciple de Panetius ‡ grand philoſophe de la ſecte des Stoïques, & il épouſa la fille puînée de Lelius. Il compoſa des (F) Annales dont on fit cas. Il prit en mauvaiſe part que Lelius ſon beau-pere eût con-

‡ *Cicero in Bruto p. m. 185.*

établie vingt-deux ans après la premiere. Or on établit la premiere trois ans avant que Caton obtint la Cenſure: la loi Fannia fut donc établie dix-neuf ans après que Caton eut obtenu cette charge. Or il fut créé Cenſeur l'an 569. de Rome, la loi Fannia eſt donc de l'an 588. Cette conſequence legitimement tirée des paroles de Macrobe jointes aux faſtes conſulaires, eſt conforme au texte même de Macrobe. (a) *Poſt annum viceſimum ſecundum legis Orchiæ Fanniæ lex lata eſt anno poſt Romam conditam, ſecundum Gellii opinionem, quingenteſimo octogeſimo octavo.* Mais on y trouve ceci de fâcheux, c'eſt que ſelon Aulugelle la loi Fannia fut établie l'an 588. de Rome. Cherchez tant qu'il vous plaira dans Aulugelle, vous n'y trouverez pas ce point de chronologie, vous y trouverez ſeulement qu'après l'arrêt qui fut donné par le Senat lors que C. Fannius & Valerius Meſſala étoient Conſuls, qu'après, dis-je, cet arrêt, on établit la loi Fannia. Afin que Macrobe puiſſe dire que ſelon l'opinion d'Aulugelle l'établiſſement de cette loi eſt de l'an 588. il faut qu'il ſupoſe qu'Aulugelle aſſûre que la loi Fannia fut établie ſous le Conſulat de Fannius & de Meſſala, & que ce Conſulat tombe ſur l'année 588. Mais il eſt certain qu'Aulugelle n'avance ni l'un ni l'autre de ces deux faits, & qu'il parle plutôt en homme qui rejette le premier, qu'en homme qui le voudroit ſoutenir: (b) POST *id ſenatuſconſultum lex Fannia lata eſt.* Je ſai bien que l'on ne peut pas conclure de ce Latin que le Senatuſconſulte & la loi ne ſont pas de la même année, & c'eſt ce que j'opoſe au raiſonnement de Glandorp: une année eſt aſſez longue pour donner le tems au Senat de faire un arrêt, & puis au peuple de confirmer, ou de corriger, ou d'amplifier par une loi authentique l'arrêt du Senat. Aulugelle auroit donc pu s'exprimer comme il s'exprime, encore qu'il eût été fort certain que le Senatuſconſulte & la loi parurent la même année: mais il eſt très-vrai que ſes paroles conduiſent plutôt à un autre ſens, & qu'ainſi Macrobe a choqué l'exactitude, s'il a pretendu qu'Aulugelle met ces deux choſes, la loi & le Senatuſconſulte, ſous le même Conſulat. A l'égard de l'autre fait Macrobe eſt bien plus blâmable, car Aulugelle debiteroit un menſonge très-groſſier, s'il mettoit le Conſulat de Fannius & de Meſſala ſous l'année 588. Voilà des brouilleries dans Macrobe qui nous empêchent de nous prevaloir de ſon temoignage pour une preciſion chronologique: en voici d'autres qui nous permettent encore moins de le faire.

(a) *Id. ib.*

(b) *Aul. Gell. lib. 2. cap. 24.*

Selon ſa ſupoſition il eſt très-vrai qu'on établit la loi Fannia l'an 588. de Rome, car il met vingt-deux ans d'intervalle entre cette loi, & celle que l'on nommoit *Orchia*, & il pretend que celle-ci fut établie trois ans avant que la charge de Cenſeur fût conferée à Caton. Or cette charge (c) fut conferée l'an 569. de Rome. La loi Orchia fut donc établie l'an 566. ajoûtez à ce nombre celui de vingt-deux ans, vous vous trouverez à l'an de Rome 588. Il n'eſt donc pas neceſſaire de corriger (d) les paroles de Macrobe. Si elles ne vont pas bien c'eſt la faute de l'Auteur, & non pas celle des copiſtes. Le Pere Hardouïn en ſupoſant qu'ils ont corrompu les nombres dans le texte de Macrobe, indique une cauſe très-vraiſemblable de la corruption. (e) *Hinc Macrobium emendamus, lib. 2. Saturn. cap. 13. pag. 367 apud quem corruptus annorum numerus legitur.* Fannia lex, *inquit*, lata eſt anno poſt Romam conditam, ſecundum Gellii opinionem, quingenteſimo octogeſimo octavo. *Scriptum erat per litterarum compendium, DLXXXXIII. Librarii deinde, ut alias ſæpe advertimus denarii nota poſtrema, in quinarium verſa, DLXXXVIII. perperam reſcripſerunt.* Le mal eſt que cette ſupoſition eſt fauſſe, car ſi Macrobe n'avoit point marqué l'année 588. mais l'année 592. ou 593. il ſe ſeroit refuté lui-même par ſes calculs. De quelque côté qu'on tourne la choſe on ne le trouvera jamais exact: & ſi l'on ſoutenoit

(c) *Voiez Sigonius in faſtis.*

(d) *Pighius veut qu'au lieu de* quingenteſimo octavo *on liſe* quingenteſimo nonageſimo ſecundo, *le P. Hardouïn veut qu'on liſe* quingenteſimo nonageſimo tertio. *Voiez la citation ſuivante.*

(e) *Harduinus in Plinium l. 10. pag. 482. tomi 2.*

(f) *Ce qui* (f) *que ſelon lui la loi Orchia fut établie lors qu'il y avoit trois ans que Caton avoit exercé la cenſure, on ne feroit qu'augmenter les confuſions. Voiez l'article Titius où j'examine ſi ce que dit Macrobe touchant cet homme peut apuier le ſentiment de Glandorp.*

(D) *Se diſtingua par ſon éloquence.*] De peur que l'imagination de mes lecteurs n'aille trop loin, je les avertis que l'Orateur dont je parle n'a jamais été du premier rang; il paſſa toûjours pour mediocre: (g) *Fannius in mediocribus oratoribus habitus eſſet*, mais la remarque ſuivante fera voir que ſans hyperbole j'ai pu dire de lui ce que j'en ai dit: Paterculus (h) ne le met-il pas entre les plus fameux Orateurs?

(E) Que *Ciceron a loüée.*] Voici ſes paroles: (i) *Horum ætatibus adjuncti duo C. Fannii, Caii & Marci filii fuerunt, quorum Caii filius qui Conſul cum Domitio fuit unam Orationem de ſociis, & nomine Latino contra Gracchum reliquit, ſane & bonam & nobilem.* Cette harangue parut ſi bonne aux conoiſſeurs, qu'ils dirent, les uns que Perſius (k) l'avoit faite, les autres que pluſieurs perſonnes de qualité y avoient mis la main. On la trouvoit trop belle pour venir d'un Orateur mediocre, tel que Fannius étoit eſtimé. Ciceron refute cela entre autres raiſons par celle-ci, c'eſt que Fannius avoit toûjours fait valoir ſa langue, & s'étoit rendu illuſtre dans ſon Tribunat. (l) *Eam ſuſpicionem propter hanc cauſam credo fuiſſe, quod Fannius in mediocribus oratoribus habitus eſſet, oratio autem vel optima eſſet illo quidem tempore orationum omnium: ſed nec ejuſmodi eſt, ut à pluribus confuſa videatur: unus enim ſonus eſt totius orationis, & idem ſtylus, nec de Perſio reticuiſſet Gracchus, quum & Fannius de Menelao Maratheno, & de ceteris objeciſſet, præſertim quum Fannius nunquam ſit habitus elinguis: nam & cauſas defenſitavit, & tribunatus ejus arbitrio & autoritate Publii Africani geſtus, non obſcurus fuit.* Ce paſſage nous aprend que Fannius a été d'une famille plebeïenne. On accuſe Ciceron de donner ailleurs à Fannius fils de Marc le Tribunat qu'il donne ici à Fannius fils de Caïus. (m) *In præſentia mihi velim ſcribas quibus* CENSS. *C. Fannius M. F. Tribunus pl. fuerit. Videor mihi audiſſe P. Africano, L. Mummio.* Mais je ne voi pas que cette (n) critique ſoit bien fondée, car il eſt très-poſſible que Fannius fils de Marc ait été Tribun pendant la Cenſure de Scipion l'Africain, & que Fannius fils de Caïus ſe ſoit conduit dans ſon Tribunat par les conſeils de Scipion l'Africain. Or ſi ces deux choſes ſont très-poſſibles, pourquoi ne dirons-nous pas que Ciceron a parlé ici de l'une, & dans ſes lettres à Atticus de l'autre? Je trouve plus de difficulté dans le mot *Cenſoribus* qu'on a mis au lieu de *Conſulibus* dans le paſſage de ſa lettre à Atticus, car comme Ciceron cherchoit principalement en quelle année (o) tels & tels avoient été ou Tribuns du peuple, ou Preteurs, &c. il demandoit ſans doute ſous quel Conſulat ils avoient exercé ces charges. On ne renouvelloit les Cenſeurs que tous les cinq ans, & ainſi il n'auroit pu ſavoir l'année d'un Tribunat, s'il avoit ſeulement ſçu ſous quels Cenſeurs un tel ou un tel avoit exercé la charge de Tribun du peuple.

(F) *Il compoſa des Annales dont on fit cas.*] Ciceron en parle aſſez honorablement: (p) *Ejus omnis in dicendo facultas ex hiſtoria ipſius non ineleganter ſcripta perſpici poteſt, qua neque nimis eſt infans neque perfecte diſerta.* Brutus en fit un abregé, comme nous l'aprend l'une (q) des lettres de Ciceron à Atticus, où nous liſons ces paroles: *Conturbat me epitome Bruti Fanniana, an Bruti epitoma Fannianorum.* Voſſius (r) remarque que Manuce a mal expliqué ce Latin dans ſon commentaire, il a cru, dit-il, que cet Ouvrage de Brutus étoit l'hiſtoire abregée de la famille Fannia, ou des choſes memorables que les Fannius avoient faites. Manuce n'a rien dit de ſemblable dans ſon commentaire; il a entendu la choſe comme il la faloit entendre. (ſ) *In Bruti epitoma Fannianorum*, c'eſt-à-dire ſelon lui, *quam confecit Brutus annalium Fan-*

(g) *Cicero, in Bruto p. m. 185.*

(h) *Paterc. lib. 2. c. 9.*

(i) *Cicero ib. p. 182.*

(k) *C'étoit un des plus doctes hommes de ce tems-là. Voiez l'article* Perſius (Caïus.)

(l) *Ibid. pag. 185.*

(m) *Cicero epiſt. 13. ad Attic. lib. 16.*

(n) *Elle eſt de Corradus: voici ſes paroles in Brutum Ciceron. pag. 187.* Videbatur Cicero audiviſſe tunc Fannium Tribunum plebis fuiſſe: quanquàm libro decimo ſexto ad Atticum de C. Fannio M. F. hoc ipſum ſcribit: ſed quum poſtea nihil infra ſuo loco ea de re dicat, videtur errorem, ſuo Attico fortaſſe monente, cognoviſſe, & hunc pro illo repoſuiſſe.

(o) *Voiez la 5. lettre du 2. livre à Atticus.*

(p) *In Bruto p. 186.*

(q) *La 5. du 12. livre.*

(r) *Voſſ. de hiſtor. Lat. pag. 28.*

(ſ) *Voiez l'édition de Grævius t. 2. p. 75. 76. du commentaire de Manuce.*

Digitized by Google

conferé la charge d'Augure à Quintus Mutius Scevola ſon autre gendre, & il ne ſe paia point des excuſes (G) de Lelius. Il ne ſera pas inutile d'obſerver que Ciceron aiant dit que Fannius l'hiſtorien étoit gendre de Lelius, fut refuté par Pomponius Atticus (H) d'une maniere demonſtrative. Cependant il ne ſe trompoit pas. On verra dans une ſeule remarque les fautes de quelques Auteurs (I) à l'égard des Fannius.

FANNIUS QUADRATUS, poëte Latin, dont les pieces bien que ridicules avoient été placées avec ſon portrait dans une bibliotheque (A) qu'Auguſte avoit fait dreſſer. Horace contemporain de ce Fannius a parlé de lui avec beaucoup de mepris, & l'a traité de * paraſite. C'eſt le defaut ordinaire des mauvais poëtes.

FAN-

* Aut crucier quod Vellicet abſentem Demetrius, aut quod ineptus Fannius Hermogenis laudet conviva Tigelli. *Horat. ſat.* 10. *l.* 1. *v.* 78.

(a) *Voiez l'édition de Grævius t.* 2. *p.* 296. *col.* 1.

(b) Cum aliis Hiſtoriographis ſingula tradidiſſet (*Salluſtius*) in libro primo hiſtoriarum, Catoni brevitatem, Romani generis diſertiſſimus paucis abſolvit; Fannio vero veritatem. *Marius Victorinus in primum Ciceronis de inventione apud Voſſium ib. pag.* 28. 29.

(c) *Cicero in Bruto pag.* 185.

(d) *Idem epiſt.* 5. *ad Atticum lib.* 12.

(e) Scripſi quod erat in extremo: idque ego ſecutus hunc Fannium qui ſcripſit hiſtoriam, generum eſſe ſcripſeram Lælii: ſed tu me γεωμετρικῶς refelleras: te autem nunc Brutus & Fannius. Ego tamen de bono auctore Hortenſio ſic acceperam, ut apud Brutum eſt. Hunc igitur locum expedies. *Id. ibid.*

Fannianorum, id eſt hiſtoria à Fannio conſcripta. Si au lieu d'accuſer Manuce de cette faute, on l'eût imputée à Corradus (a), on ne ſe ſeroit pas abuſé. Si les Annales de Fannius n'étoient pas à beaucoup près un chef-d'œuvre d'éloquence, elles avoient d'ailleurs une qualité qui valoit mieux que le beau ſtyle, c'eſt qu'elles étoient ſinceres. Voilà ce que Salluſte (b) donnoit en partage à Fannius.

(G) *Il ne ſe paia point des excuſes de Lelius.*] Il avoit épouſé la fille puînée de Lelius; l'aînée étoit femme de Scevola, mais d'ailleurs Scevola étoit plus jeune que Fannius. Celui-ci pretendoit que ſon droit d'aîneſſe le devoit avoir rendu preferable à Scevola auprès de Lelius, quand il fut queſtion d'un avancement à la dignité d'Augure. Lelius ſe defendit en diſant, qu'il n'avoit pas preferé le plus jeune de ſes gendres au plus âgé, mais l'aînée de ſes filles à la cadete. Fannius ne ſe paia point d'une telle diſtinction. *Is ſocerum quia cooptatus in Augurum Collegium non erat, non admodum diligebat, præſertim cum ille Q. Scevolam ſibi minorem natu generum prætuliſſet, cui tamen Lælius ſe excuſans non genero minori dixit ſe illud, ſed majori filia detuliſſe* (c). Ce paſſage de Ciceron ne s'accorde pas trop bien avec le dialogue de l'amitié. Dans ce dialogue Ciceron a introduit Fannius parlant à ſon beau-pere comme un beau-fils très-content, & même comme ſon collegue dans la dignité d'Augure.

(H) *Refuté d'une maniere demonſtrative.*] Je ne fais que mettre en François les paroles de Ciceron (d), *Sed tu me γεωμετρικῶς refelleras.* Je ſuis trompé s'il n'y a un peu d'ironie là-dedans. Ciceron veut faire entendre à ſon ami qui étoit l'homme du monde le plus conſommé dans la conoiſſance des familles, qu'il faut ſe defier quelquefois de ſa memoire, & que l'on peut prendre pour des raiſons invincibles ce qui n'eſt au fond qu'une illuſion. Vous me prouvâtes geometriquement que j'avois avancé à tort que Fannius étoit gendre de Lelius: je le tenois d'Hortenſius qui eſt fort croiable dans ces choſes-là, il falut ſe rendre à vos preuves geometriques: mais voici Brutus qui vous refute dans l'abregé qu'il a fait de l'hiſtoire de Fannius: vous vous tirerez de là comme vous pourrez (e). C'eſt ainſi que Ciceron parle à ſon ami Atticus. Il eſt viſible qu'il ſe moque, quand il traite de demonſtrations geometriques les pretendues raiſons d'Atticus. Notez que les termes de Ciceron prouvent 1. que Fannius avoit dit dans ſon hiſtoire qu'il étoit gendre de Lelius. 2. Que Ciceron n'aprit que par l'abregé de cette hiſtoire publié par Brutus que Fannius eût dit cela, car s'il l'avoit ſçu il n'auroit pas allegué pour toute preuve l'autorité d'Hortenſius. Si Mezerai avoit dit dans ſon hiſtoire qu'il s'étoit marié avec la fille d'un tel, ceux qui auroient allegué ce mariage, & qui ſe ſouviendroient de ce que l'hiſtorien en auroit dit, n'allegueroient pas un ouï dire, & s'ils l'alleguoient, ils meriteroient qu'on ſe moquât d'eux.

(I) *Les fautes de quelques Auteurs.*] Commençons par Mr. Lloyd. I. Il met à l'an 508. de Rome l'établiſſement de la Loi Fannia, & cite le 14. chapitre du 2. livre d'Aulugelle, au lieu de citer le 24. Il cite auſſi le 17. chapitre du 3. livre des Saturnales de Macrobe, au lieu de citer le 12. chapitre du 2. livre. II. Il dit que Caïus Fannius fils de Marc & gendre de Lelius, fut plus illuſtre que Fannius ſon couſin, & en éloquence & en bonnes mœurs, *moribus & ipſo dicendi genere clarior.* C'eſt un inſigne menſonge. Ciceron auquel il renvoie eſt bien éloigné (f) de dire cela. III. Il dit quant au poëte Fannius, que ſes poëmes furent portez avec ſon image dans le temple d'Apollon & des Muſes, ou dans quelque autre bibliotheque. Il a copié cette faute de (g) Voſſius. IV. Il aplique à FANNIUS Cepion une épigramme (h) de Martial, & ne la raporte pas bien, car il dit:

Hoſtem cum peteret (i) ſe Fannius ipſe peremit,
Hic rogo non furor eſt ne moriare mori?

Ces deux vers n'ont aucun ſens, le mot *peteret* ſubſtitué à *fugeret* emouſſe toute la pointe de l'épigramme. Mais laiſſez y *fugeret*, elle ne conviendra pas à Fannius Cepion chef d'une conſpiration contre Auguſte. Je n'allegue point Macrobe (k) qui raporte la fidelité extrême qu'un eſclave de ce Fannius eut pour ſon maître, & qui nous aprend par là que Fannius fuioit la mort avec tous les ſoins imaginables; je n'allegue point, dis-je, Macrobe qui ne dit point qu'enfin Fannius ſe ſoit laſſé de tant fuir la mort: mais j'allegue Dion qui dit poſitivement que Fannius fut (l) tué, & qu'un de ſes valets le (m) trahit. N'eſt-ce pas une preuve qu'il ne ſe tua point lui-même? Paſſons à Mr. HOFMAN. Il a fait les 4. fautes de Lloyd, & une partie de celles de Mr. Moreri. Il a cité la 9. lettre du 5. livre de Pline laquelle ne regarde aucun Fannius. Il dit que Fannius Strabon fut Conſul deux fois, premierement avec Valerius Meſſala, & puis avec Domitius Ænobarbe. Il ajoûte que la loi Fannia fut établie ſous le premier Conſulat de Fannius: il nous renvoie ſur ce ſujet à ſon article Fannia, où nous trouvons que cette loi fut établie l'an 508. Il met donc le premier Conſulat de Fannius Strabon à l'an 508. au lieu qu'il le faloit mettre à l'an 592. ou 593. Avant que de parler de Fannius Strabon il avoit fait un article de Caïus Fannius Conſul avec Domitius, & ainſi d'un ſeul homme il en a fait deux.

(A) *Dans une bibliotheque qu'Auguſte avoit fait dreſſer.*] Elle étoit dans le temple d'Apollon Palatin. Voici ce qu'Horace dit de Fannius:

(n) *Beatus Fannius ultro*
Delatis capſis & imagine: quum tuus hæres
Scripta legat, vulgo recitare timentis.

Mr. Dacier entend ce langage de la maniere que l'on va voir. *Ce Fannius*, dit-il, *quoi que mechant Poëte avoit tant fait par ſes intrigues, & par une eſpece de cabale qu'il avoit menagée en liſant ſes poëſies en tous lieux, & à tous venans, que contre toute ſorte d'aparence & de juſtice on avoit permis qu'il . . . . . portât lui-même & ſes écrits & ſon portrait dans la Bibliotheque* qu'Auguſte avoit dediée. *& c'eſt de quoi Horace ſe mocque bien finement . . . . . Fannius en faiſant tous les jours des aſſemblées, pour y lire ſes Ouvrages, s'étoit fait un nombre infini de partiſans, qui vantoient par tous ſes vers, & en ſemoient par tout des copies, au lieu que les vers d'Horace qui ne voioit devoir ſa reputation qu'à lui-même, & qui ne les communiquoit que très-rarement, & à tres-peu de perſonnes, étoient preſque inconnus, & ne faiſoient pas le quart du bruit que faiſoient les ſots Ouvrages de Fannius. Car en ce tems-là, comme aujourd'hui, la cabale étoit bien ſouvent plus forte que le merite. C'eſt le veritable ſens de ce paſſage, qui n'avoit point été bien entendu. Car ce que dit Acron, que le Senat avoit fait ces honneur à Fannius, pour ſe delivrer de ſes importunitez; ou que des gens avides du bien de Fannius, qui n'avoit point d'enfans, pour captar ſes bonnes graces, & par ce moien devenir ſes heritiers, avoient porté ſes livres & ſon portrait dans la Bibliotheque, tout cela, dis-je, n'eſt qu'une pure imagination, qui ne peut avoir aucun fondement.* Je mets en marge (o) les paroles du vieux Interprete que Mr. Dacier condamne. J'ai dit quelque part (p) que les ſatires auroient beſoin d'être commentées ou par l'Auteur même, ou par quelque Auteur contemporain. Voici un paſſage d'Horace qui confirme ma penſée. On ne ſait pas au vrai ce qu'il ſignifie; il faut deviner pour en entendre le ſens, & quelque heureuſement que l'on conjecture, il reſte des doutes. Nous ne ſerions pas en cette peine ſi Horace eût commenté ſes ſatires, ou ſi quelque Auteur du ſiecle d'Auguſte les eût commentées; mais comme l'une des perfections de cette eſpece d'Ouvrages, eſt de contenir mille traits de raillerie exprimez à demi mot, & qui portent ſur des avantures que tout le monde ne ſait pas, je croi qu'un Auteur de ſatire ſe ſoucie peu de commentaire. Le nouveau (q) Theophraſte ne ſe plaiſoit pas à voir qu'on lui fit des ennemis en apliquant à eux & à tels ſes deſcriptions.

(f) *Il dit* moribus & ipſo genere dicendi durior. *Id. in Bruto p.* 185. (g) *Voiez ci-deſſus les fautes de Mr. Moreri pag.* 1214. (h) *C'eſt la* 80. *an* 2. *livre.* (i) *Il faloit dire* fugeret.

(k) *Saturn. lib.* 1. *c.* 11.

(l) Καὶ (οὐ γὰρ ὑπέμειναν τὸ δικαστήριον) ἑαυτὸν μὲν ὡς ἐξ φυγὴν μέλλοντα ἔλασαν, ἄπιστον φάγησαν δὲ ὑπὸ πολλῶν ὕστερον. Hi quum die dicta in judicio non comparuiſſent, abſentes exilio damnati ſunt & paulo poſt necati. *Dio lib.* 54. *p. m.* 598. *ad ann.* 732.

(m) Τινὰ δὲ ὕστερον (τῶν δούλων) τὸν προδόντα αὐτόν. Alterum (*ſervorum*) qui herum prodidiſſet. *Id. ib.*

(n) *Horat. ſat.* 4. *l.* 2. *v.* 21.

(o) Fannius Quadratus Poëta loquaciſſimus & ineptiſſimus fuit, cui Senatus audiendi faſtidio ultro capſas & imaginem obtulit, ut libros ſuos mitteret, & in auctoritatem reciperetur tanquam optimus Poëta: vel, ut alii referunt, Fannius Poëta malus cum liberos non haberet, hæredipetæ ſine ejus cura & ſtudio libros ejus & imaginem in publicas Bibliothecas referebant, nullo tamen merito ſcriptoris.

(p) *Voiez ci-deſſus pag.* 25. *nom.* 3.

(q) *La Bruyere.*

Digitized by Google

FANNIUS (CAÏUS) Auteur Latin qui vivoit du tems de Trajan, & qui eut beaucoup de part à l'eſtime & à l'amitié de Pline le jeune. Quelque occupé qu'il fût à plaider des cauſes, il ne laiſſoit pas de faire un recueil des cruautez de Neron; je veux dire qu'il compoſoit les dernieres heures de ceux que ce mechant Prince avoit fait tuër, ou bannir. Il avoit publié trois livres ſur (B) ce ſujet pleins d'exactitude & de politeſſe, & il travailloit à la ſuite avec d'autant plus de ſoin, qu'il voioit que les premieres parties étoient fort luës: mais la mort l'empêcha d'achever l'Ouvrage. Il avoit preſſenti lui-même, à cauſe d'un certain ſonge, qu'il mourroit avant que de publier le quatriéme livre *.

FAREL (GUILLAUME) l'un des principaux Miniſtres de l'Egliſe Reformée, étoit fils d'un Gentilhomme de Dauphiné, & nâquit à Gap l'an 1489 †. Il étudia à Paris avec beaucoup de ſuccés; il β y aprit la philoſophie, γ la langue Greque, & l'Hebraïque, & δ il regenta quelque tems dans le College du Cardinal le Moine. Ce fut ζ Jaques le Fevre d'Etaples qui lui procura cet emploi. Je penſe qu'il lui procura auſſi la vocation que Guillaume Briçonnet Evêque de Meaux lui adreſſa. Cet Evêque avoit quelque inclination à la Reforme, & dans cette vuë il fit venir dans ſon Dioceſe quelques perſonnes qui avoient goûté les nouvelles opinions. η Farel entre autres fut apellé pour les y prêcher l'an 1521. La perſecution qui fut allumée à Meaux l'an 1523. contre ceux qu'on apelloit Heretiques, θ *le contraignit de pourvoir à ſa ſeureté ailleurs qu'en France.* Il ſe retira à (A) Strasbourg, & y ϰ reçut de Bucer & de Capiton *la main d'aſſociation*; puis ‡ il la reçut de Zuingle à Zurich, d'Haller à Berne, & d'Oecolampade (B) à Bâle. Comme on le trouva très-propre à faire des proſelytes, on lui conſeilla d'entreprendre la reformation de Montbeliard. Il fut favoriſé dans cette entrepriſe par le Duc de Wirtemberg Seigneur du lieu, & il la fit reüſſir très-heureuſement ⸸. Il modera un peu ſon ardeur ſelon le (C) conſeil d'Oecolampade. Il eut un pareil ſuccés l'an 1528. dans la ville

* *Tiré de Pline le jeune epiſt. 5. l. 5.*

† *Ancillon, vie de Guillaume Farel, p. 1.*

β *Id. ib. pag. 10.*

γ *Id. ib. pag. 18. & 28.*

δ *Id. ib. pag. 29.*

ζ *Ibid.*

η *Ibid. pag. 110. & 193.*

θ *Ibid. pag. 110.*

ϰ *Ibid. pag. 197.*

‡ *Ibid.*

⸸ *Ibid. pag. 204.*

(*B*) *Trois livres ſur ce ſujet pleins d'exactitude.*] Il n'y avoit rien de plus propre qu'un tel Ouvrage a rendre odieuſe la memoire de Neron. C'étoit une eſpece de martyrologe. On ſait que les ſatires le plus finement écrites ſont incomparablement moins de tort à un tyran, qu'un martyrologe groſſierement compilé. Les dernieres heures des perſecutez les recommandent par deux raiſons très-puiſſantes: l'une eſt l'état de miſere où ils ſont ordinairement reduits; l'autre eſt la patience & les beaux diſcours qui accompagnent d'ordinaire leur combat, à tout le moins dans les relations. Cela fait oublier tous les endroits de leur vie qui pourroient empêcher les effets de la compaſſion & de la veneration. Jugez quels charbons de feu toutes ces choſes amaſſent ſur la tête du perſecuteur & du tyran. Je vous laiſſe donc à penſer ſi cet Ouvrage de Fannius n'étoit pas bien propre à inſpirer de l'horreur pour la memoire de Neron; car on y voioit les dernieres heures d'une infinité d'illuſtres perſecutez écrites avec une grande netteté. Ecoutons Pline. (*a*) *Pulcherrimum opus imperfectum reliquit. Quamvis enim agendis cauſſis diſtringeretur, ſcribebat tamen exitus occiſorum aut relegatorum à Nerone: & jam tres libros abſolverat, ſubtiles, & diligentes, & Latinos, atque inter ſermonem hiſtoriamque medios. Ac tanto magis reliquos perficere cupiebat, quanto frequentius hi lectitabantur.*

(*A*) *Il ſe retira à Strasbourg.*] J'ai cru devoir ſuivre le narré d'un homme (*b*) qui nous aprend qu'il a *le Journal de Farel entre les mains.* J'ai donc dit ſur ſa parole que nôtre Guillaume fuiant de Meaux ſe refugia à Strasbourg; mais je ne dois pas diſſimuler qu'un autre (*c*) Miniſtre qui me paroît avoir travaillé ſur de bons memoires, conte la choſe un peu autrement. Il dit que Farel contraint d'abandonner Meaux s'en alla à Gap, & tâcha d'y établir la reformation. Ce deſſein ne reüſſit pas, & ne fit qu'expoſer Farel à la haine de ſes compatriotes, & à leurs mauvais offices. C'eſt pourquoi il ſe retira à Bâle, où il ſoutint des theſes publiques qui l'expoſerent à de grans dangers. De là vint qu'il s'en alla à Strasbourg, où il fut reçu à bras ouverts par Bucer & par Capiton, & où il prêcha la verité aux Refugiez de France juſques à ce qu'en 1527. il ſe tranſporta à Montbeliard pour l'œuvre de la reformation (*d*). Ce dernier fait eſt très-faux: nous montrerons ci-deſſous que Farel evangeliſoit au païs de Montbeliard en 1524.

(*B*) *Et d'Oecolampade à Bâle.*] J'ajoûte le nom de cette ville au narré de mon Auteur. Cette omiſſion eſt illuſoire, elle fait penſer qu'Oecolampade étoit Miniſtre de Berne. Voici les paroles de Mr. Antillon: (*e*) *L'an 1524. Zuingle, la chandelle ardente & luiſante à Zurich, Haller le vaiſſeau d'élection à Berne Oecolampade, la lampe de la Maiſon de Dieu, embraſſerent Farel.* Je trouve dans ſon narré une autre omiſſion qui eſt plus conſiderable. Il ne dit rien d'une celebre diſpute que Farel ſoutint à Bâle l'an 1524. Je ſçai bien qu'il en a parlé dans un (*f*) autre endroit; mais outre qu'il n'en a pas bien marqué (*g*) le tems, il n'en a point fait mention où il faloit qu'il le fît, c'eſt-à-dire, lors qu'il a conté (*h*) hiſtoriquement & ſelon l'ordre chronologique tous les travaux de Farel. Supleons donc ce qu'il a omis. Farel étant arrivé à Bâle l'an 1524. ſe preſenta à la Faculté de Theologie pour declarer qu'il ſouhaitoit de ſoutenir une Theſe publiquement. Les Theologiens de Bâle, & ſur tout Loüis Berus Prevôt de St. Pierre lui en refuſerent la permiſſion, ſous pretexte que ſes poſitions étoient conformes à la nouvelle doctrine. Le Senat aiant connu ce refus donna permiſſion à Farel de ſoutenir ſes poſitions. Farel les fit afficher à la porte du college. Le grand Vicaire, le Recteur de l'Univerſité, & les Profeſſeurs publierent une defence d'aſſiſter à cette diſpute ſous peine d'excommunication. Le Senat perſuadé que cette defence donnoit une rude atteinte à ſon autorité ordonna à tous les Theologiens, à tous les Curez, & à tous les Ecoliers de ſe trouver à cette diſpute, & declara que tous ceux qui n'y aſſiſteroient pas (*i*) perdroient le droit de ſe ſervir & des moulins, & des fours, & d'acheter au marché ce qui leur ſeroit neceſſaire. Par ce moien Farel eut tout l'avantage qu'il auroit pu ſouhaiter: il ſoutint ſa Theſe en preſence d'une infinité de gens eccleſiaſtiques & laïques le 15. de Fevrier 1524. mais neanmoins la faction des Catholiques ſe trouva encore ſi forte qu'elle l'obligea un peu après à ſortir de Bâle (*k*).

(*C*) *Il modera un peu ſon ardeur ſelon le conſeil d'Oecolampade.*] Voici les paroles de Mr. Ancillon: „ (*l*) Farel ſelon l'advertiſſement qu'il en avoit eu „ d'Oecolampade tempera ſon ardeur, menagea ſon „ zéle, le proportionna au Naturel de ſes Auditeurs, „ qu'il attira tous à la Communion de Jeſus Chriſt. „ Il s'agit là de Montbeliard. D'autres diſent qu'aiant fait paroître trop d'emportement en ces quartiers-là, il fut averti par Oecolampade de joindre la prudence avec la vigueur dans un autre lieu où il alla evangeliſer. (*m*) *Baſilea exactus in* monte Bellicardi *Evangelium Chriſti aliquandiu docuit: poſt & in aliis Gallici idiomatis peritis vicinisque locis: tanta animi contentione tantoque ardore: ut divinitus illum ad munus ejuſmodi excitatum res demonſtraret; quanquam alicubi moderationem in eo quidam deſiderarint, ut dicemus. Circa annum* viceſimum ſeptimum *iterum annunciandi verbi locum invenit, in quodam oppido, cui Ælin nomen: ubi ut fortiter & prudenter ageret, Oecolampadius* (1) *ſubmonuit.* L'Auteur dont j'emprunte ce Latin raporte les termes dont Oecolampade ſe ſervit en exhortant ſon ami à ſe defaire de ſa violence. (*n*) *Ita* (2) Oecolampadius *alicubi:* Qui hic tibi & Evangelio favent; ne quid ardore zeli inter initia attentes, timent. De quo ſatis monui antè, quàm abires: nunc non item. Neque enim excidiſſe animo crediderim; quomodo inter nos convenerit: nempe ut quantò propenſior es ad violentiam; tantò magis te ad lenitatem exerceas; leoninamque magnanimitatem columbina modeſtia frangas. Duci, non trahi, volunt homines. Unum ſpectemus; quomodo lucrifaciamus animas Chriſto: & quomodo ipſi doceri vellemus, ſiquidem adhuc teneremur in tenebris & captivitate Antichriſti. Vide ut Chriſtum etiam vita exprimas, exemplo

(*a*) *Plin. epiſt. 5. lib. 5.*

(*b*) *Ancillon Miniſtre de Metz avant la revocation de l'Edit de Nantes, & puis de Berlin. Voiez ſa vie de Farel publiée à Amſterdam en* 1691. *pag.* 202.

(*c*) *Frideric Spanheim.*

(*d*) *Tiré de la harangue de Frideric Spanheim, intitulée* Geneva reſtituta *p.* 39. 40.

(*e*) *Ancillon ubi ſupra pag.* 197. 198.

(*f*) *A la page* 43. *où il ne s'agit point de la ſuite chronologique des travaux de ce Miniſtre.*

(*g*) *Il la miſe au* 15. *de Fevrier* 1520.

(*i*) Secus facturis ullu molendinorum furnorum & mercatus interdicit. *Melch. Adam. in vitis Theol. exter. pag.* 114.

(*k*) *Tiré de Melchior Adam, ubi ſupra pag.* 113. 114.

(*l*) *Ancillon ubi ſupra pag.* 204.

(*m*) *Melch. Adam. ubi ſupra pag.* 114.

(*n*) *Id. ib. pag.* 115. 116.

(1) *In epiſt. lib.* 4.

(2) *Lib.* 4. *epiſt. pag.* 916.

Digitized by Google

ville (D) d'Aigle, & peu après dans le Bailliage de Morat *. Il alla ensuite à Neufchatel l'an 1529. & il y combatit avec tant de force le parti des Catholiques Romains, que cette ville établit parfaitement † la Religion Reformée le 4. de Novembre 1530. Il fut ‡ deputé au Synode des Vaudois dans la vallée d'Angrogne, & puis il vint à Geneve où il travailla contre le Papisme, mais le grand Vicaire & les autres Ecclesiastiques le reprimmerent avec tant de violence qu'il fut contraint de se retirer. Il y fut rapellé l'an 1534. par les habitans qui avoient quitté l'Eglise Romaine, & il fut le principal instrument de l'entiere abolition qui fut faite du Papisme dans cette ville-là l'année suivante. Il en ß fut bani avec Calvin l'an 1538. & se retira à Bâle γ, & ensuite à Neufchâtel; il y exerça son ministere jusqu'en 1542. qu'il en ↓ partit pour aller à Mets, où les aparences d'une moisson Evangelique promettoient beaucoup. Quelques mois auparavant il avoit reçu à Neufchatel un sanglant affront, qui (E) fut si bien reparé qu'on ne peut point

* *Ibid. pag. 206. 207.*

† *Ibid. pag. 207. 209.*

‡ *Spanhem. in Geneva restituta p. 42. 43.*

ß *Beza in vita Calvini.*

γ *Ancillon ubi supra pag. 170.*

↓ *Ancillon, pag. 229.*

emplo inquam docendi. *Et* (3) *alibi apertiùs:* rogavi ex N. super mansuetudine tuâ: quâ nihil magis Christianum, nedum Apostolum decet. Is cùm mirè extuliſſet ſedulitatem infatigabilem, ardoremque inextinguibilem, & ſatis felicem ſucceſſum: ſubdidit, quod in ſacrificos imbres effundas convitiorum. Non ignoro, quid illi mereantur, & quibus coloribus depingi debeant: pace tamen tua dixerim, amicus & frater fratri: non videris per omnia officii tui reminiſci. Evangelizatum, non maledictum miſſus es. Condono, imò laudo zelum: modò ne deſideretur manſuetudo. Da operam, mi frater, ut ſpiritum meum exhilares etiam hoc nuncio: quod in tempore ſuo vinum & oleum infundas: quod Evangeliſtam, non tyrannicum legiſlatorem præſtes.

(3) *Lib. 4. epiſt. pag. 956.*

Voici une marque d'un zêle un peu trop bouillant. Un jour de proceſſion Farel arracha des mains d'un prêtre le ſimulachre de Saint Antoine, & le jetta du pont en bas dans la riviere. Il auroit été aſſommé ſi Dieu n'y avoit mis ordre par une terreur panique qui ſaiſit la populace. C'eſt du moins ainſi qu'un Miniſtre que je cite ſauve Farel. (a) *Cùm verò Farellus noſter aliquando, publica occaſione gloriæ divinæ aſſerendæ oblata,* Antonii *idolum, magna cum pompa per urbem circumgeſtatum, Sacrificulorum manibus excuſſum in ſubjectum flumen è ponte precipitaſſet, Pentheus alter haud dubiè futurus erat, ni mira Dei providentia furibundæ plebis ora & manus injecto terrore panico prater ſpem compeſcuiſſet.* Eraſme deſaprouvoit extremement l'humeur de Farel: (b) *Habetis ijſthic in propinquo,* écrit-il à l'Official de Bezançon, *novum Euangeliſtam* Pharellum, *quo nihil vidi unquam mendacius, virulentius aut ſeditioſius.* Il en fait ailleurs un portrait hideux; mais il faut ſe ſouvenir qu'il croioit avoir reçu des offenſes de Farel dans quelques écrits. (c) *Supereſt* Pharellus, *bone* Chriſte, *quàm pius, quam innocens vir! In quem quid ſcripſerim non referam. Si nunc eſt converſus ad meliorem frugem, gratulor homini. Qualis olim erat, mihi valde diſplicuit, ſeditioſus, aciua lingua, & vaniſſimus. Sic rem geſſit in monte* Pellicardi, *ut bis inde profugerit.* Baſilienſis *Senatus, quum cuperet civitatem eſſe tutam à ſeditione, juſſit* Pharellum *ire exulatum.* Oecolampadius *cujus menſâ tum utebatur non ſemel objurgavit hominem, quòd obtrectandi nullum faceret finem, teſtatus ſe non poſſe ferre in convivio tam amarulentas obtrectationes. Id mihi narravit, qui in eadem menſa accumbebat, vir integritatis rariſſimæ. Appellâras me* Balaam, *hac de cauſa cum illo expoſtulanti, nihil certi reſponsit, ſed ſic elapſus eſt, ut diceres negotiatorem quendam* Dupletum *hoc dixiſſe, is enim jam abierat; & fieri poteſt ut dixerit, ſed à* Pharello *doctus. De colloquio noſtro ſcripſit epiſtolam ad fratres* Conſtantiam, *in qua ſæpe in decem verſibus non erat unum verbum verum. Omitto jam leviora. Talem expertus, ſi talem depinxi, nihil mirum. Nunc qualis ſit neſcio.* Puis qu'Eraſme étoit piqué au jeu l'on n'eſt pas obligé de croire qu'il a peint ici d'après nature: mais on doit être très-aſſuré que nôtre Farel étoit de ceux qui ont plus beſoin de bride que d'éperon. Le temperament eſt preſque toûjours le premier & le principal mobile dans les perſonnes mêmes qui font ici bas l'œuvre de Dieu. Quelques-uns pretendent qu'il fut neceſſaire que Luther, que Calvin, que Farel, que quelques autres fuſſent chauds, coleres, bilieux, car ſans cela, dit-on, ils n'euſſent pas ſurmonté la reſiſtance. L'Egliſe étoit alors comme quand JESUS-CHRIST diſoit (d) *Le Royaume des cieux eſt forcé, & les violens l'emportent & le raviſſent.* Voiez la penſée de Mr. Claude dans la remarque R de l'article de Luther.

(a) *Fridericus Spanhemius in Geneva reſtituta p. 40. 41.*

(b) *Eraſmus epiſt. 30. lib. 18. pag. 798. elle eſt datée du 29. Decembre 1524. d'où il paroit que Farel alla cette année au païs de Montbeliard. Voiez auſſi la 14. lettre du 30. livre, mais corrigez en la date, mettez 1525. au lieu de 1515.*

(c) *Eraſm. in epiſtola ad fratres Germaniæ inferioris, pag. 2128. 2129. c'eſt la 59. du 31. livre & fut écrite l'an 1530. j'ai corrigé quelques fautes de l'édition de Londres. Conferez ce qui ſera cité d'Eraſme dans la remarque L, lettre b.*

(d) *Matth. chap. 11. v. 11.*

(D) *Dans la ville d'Aigle, & peu après dans le Bailliage de Morat.*] Selon Mr. Ancillon il n'alla à Neufchatel qu'après avoir reformé la ville d'Aigle, & le Bailliage de Morat; mais Mr. Spanheim le pere le fait aller à Neufchatel en ſortant de Montbeliard, & puis à Aigle, &c. Sa narration eſt aſſez curieuſe pour meriter d'être rapportée en ſon entier. On y trouvera l'intrepidité du Reformateur, & la force avec laquelle il vint à bout de la reſiſtance des Prêtres qui faiſoient ſonner les cloches afin d'empêcher que ſa voix ne fût ouïe. Ils pratiquerent auſſi la ruſe dont Ulyſſe ſe ſervit pour prevenir le mauvais effet du chant des Sirenes; ils boucherent leurs oreilles avec des flocons de ſoie. Voilà ce qu'ils ſavoient opoſer à l'éloquence fulminante de Farel; mais enfin ils entendirent raiſon, ils l'écouterent favorablement. (f) *Inde,* c'eſt-à-dire de Montbeliard, Neocomum *delatus Farellus, ſed & ibi duriter habitus* Aquileiam *Bernatum oppidum Valeſiis conterminum incolere cœpit, & ludam aperire evadienda juventuti in ſpecim, revera docenda veritati. Turbatum hic etiam à Sacrificulis, & Farello quarenda ſedes alia. Delecta* Moratum, *Helvetica gentis fortitudine & victoria nobile municipium. Sed nec ibi Farello noſtro quies. Extruſis usque in agrum* Biellenſem *divina providentia totum illum tractum ingenti ſucceſſu Evangelii prædicatione implevit, eumque inter ludibria, verbera, & contumelias innumeras, Diaboli & Cleri ingratiis, Chriſto vindicavit. Acceſſere mox* Orba & Granſonium, *quicquid fremeret Satan, quicquid Sacrificuli in Farelli & Evangelii perniciem molirentur. Imperterritus hominis animus omnes in ſtuporem dabat, cùm viderent animum ſimul ac vocem illi ad ſtrictos enſes conſtare, adeò quidem, ut & illi ex Clero, qui continuo campanarum clangore, & auro bombycina lanugine oppleta, conciones ejus eludere diu ſategerant, poſtmodùm pauulæ aures & faventes animos ad Farelli auditorium adferrent.* Vous ne trouvez point Lauſane dans ce catalogue des villes où Farel planta la reformation, cependant il la planta auſſi à Lauſane, ſi nous en croions Theodore de (g) Beze, & l'inſcription de ſa taille douce. Notez, je vous prie, que pendant le premier ſermon qu'il fit à Mets les Dominicains recoururent à leurs cloches comme au ſouverain remede; mais ils eurent beau les faire ſonner, ils n'interrompirent point le predicateur. Il diſputa avec les cloches à qui ſe feroit mieux entendre, & il ne fut pas vaincu. (h) *Primam concionem in cœmiterio Dominicanorum habuit. Qui cùm aliud non poſſent, campani æris impulſu impedire concionem conati ſunt. Ibi tum* Farellus *contra ad ravim uſque vocem intendit: nec vinci ſe à ſtrepitu ullo paſſus eſt.* Sa voix étoit un tonnerre, & l'on peut lui apliquer ce que Frederic Spanheim a dit d'un Moine qui prêchoit contre le Lutheraniſme. (i) Dominicanus *familiæ Monachus, qui pro concione in Palatii cœnobio ſtentoreâ declamatione* Cornua quæ vincaque tubas, *in* Lutheranum *nemen invehebatur*, à Petro Roberto Olivetano ..... *publicè increpitus & correptus.*

(f) *Spanhem. ubi ſupra pag. 41. 42.*

(g) *Beza in iconibus.*

(E) *Reçu à Neufchâtel un ſanglant affront qui fut ſi bien reparé.*] „ (k) Farel ayant travaillé à établir dans „ l'Egliſe de Neuf-châtel, que toutes choſes s'y fiſſent „ par ordre, réformoit ſans ceſſe les mœurs, il cor„ rigeoit les abus, il en vouloit aux vices & retran„ choit les ſcandales de toute ſa force. Cette exacti„ tude à faire obſerver la diſcipline, le rendit odieux, „ & même inſupportable aux vicieux & aux libertins. „ Etant arrivé un jour qu'une femme de noble ex„ traction ſe ſépara de ſon mari, Farel l'ayant exhor„ tée à ne point ſéparer ce que Dieu avoit conjoint, „ & lui ayant allegué des puiſſantes raiſons pour la ra„ mener à ſon devoir; Cette femme n'écoutant ni les „ remontrances particulieres, ni les remontrances du „ Conſiſtoire, ni les ſollicitations de la Seigneurie de „ Neuf-châtel; Farel crût qu'il étoit obligé de blâmer „ & de condamner cette deſobeïſſance d'une autre „ maniere; Farel crût qu'en pleine chaire ſa prédica„ tion en devoit lever le ſcandale. De là vint qu'un „ Dimanche matin dernier jour de Juillet, il parla „ avec ſa chaleur ordinaire, tant contre cette femme „ rebelle, que contre ceux qui l'entretenoient dans ſa „ mauvaiſe humeur. Ceux qui s'intereſſoient pour „ la coupable, prirent ſon action en très mauvaiſe „ part. Ce jour là même ils ſonnerent un parti con„ tre

(k) *Malch. Adam. ubi ſupra pag. 114.* Voiez une lettre de Bucer à Calvin. C'eſt la 37. parmi les lettres de Calvin. Elle eſt datée du 6. Oct. 1541. Cette date ne s'accorde point avec Th. de Beze, hiſt. Eccleſ. l. 16. p. 433. qui met le voiage de Farel à l'an 1542.

(i) *Spanhem. ubi ſupra pag. 56.*

(k) *Ancillon, ubi ſupra pag. 376. & ſuiv.*

Digitized by Google

point dire qu'il alla par force à Mets. Il eut mille dificultez à eſſuïer dans cette Egliſe naiſſante, & β il ſe vit contraint de ſe retirer avec les fideles (F) dans l'Abbaïe de Gorze, où le Comte de Furſtemberg les couvrit de ſa protection. Mais † ils ne purent s'y maintenir: ils y furent aſſiegez, & il falut enfin qu'ils ſe rendiſſent à compoſition. Farel s'évada (G) par un grand bonheur, & tâcha de γ leur obtenir un bon retabliſſement par le moien des Puiſſances Proteſtantes d'Allemagne. Il alla reprendre ſon ancien poſte de Miniſtre de Neufchatel, d'où il faiſoit quelquefois des voiages à Geneve. Celui qu'il y fit l'an 1553. lui fit conoître qu'il y étoit bien (H) odieux à quelques perſonnes. Il aſſiſta ‡ alors au ſuplice de Servet. Il fit un autre voiage à Geneve * l'an 1564. pour dire le dernier adieu à Calvin dangereuſement malade. Il ſe maria à l'âge (I) de 69. ans. Il ⸸ fit un ſecond voiage à Mets l'an 1565. *eſtant convié par ſes*

β *Id. ib. pag.* 211.

† *Beze, hiſt. eccleſiaſt. lib.* 16. *p.* 434.

γ *Ancillon, ubi ſupra pag.* 99. 100.

‡ *Id. ib. pag.* 228.

* *Melch. Adam. in vitis Theolog. exter. pag.* 115.

⸸ *Ancillon ib. p.* 263.

„ tre Farel, & gagnerent ſi bien le Peuple, qu'ils l'aſ-
„ ſemblerent à deux heures aprés midi, ſur la place
„ prochaine du Temple, & du Château pour reſou-
„ dre comment il falloit traitter Farel. Le Peuple
„ étant partagé, les uns étant pour Farel, les autres
„ étant contre; la pluralité des voix fut que, dans deux
„ mois Farel ſortiroit de Neuf-châtel. La prudence
„ du Gouverneur d'alors & du Conſeil d'Etat, com-
„ me ils parlent, fut telle qu'elle empêcha la ſédition
„ & l'effuſion de ſang. Comme Farel n'avoit autre
„ motif ni but que la gloire de Dieu & l'honneur de
„ ſon Egliſe, cette émotion ne le ſurprit point, elle
„ ne l'ebranla point, il continua dans l'exercice de ſa
„ Charge ſans ſe relacher. Les magnifiques Seigneurs
„ de Berne ne furent pas plûtôt avertis de cette équi-
„ pée des partiſans de cette Dame, qu'ils en eſcrivi-
„ rent promtement au Gouverneur & au Conſeil de
„ Neuf-châtel, afin qu'ils previnſſent le mal & qu'ils
„ l'étouffaſſent en ſa naiſſance. Ils deputerent deux
„ notables de leur Conſeil, qui eſtant arrivez à Neuf-
„ châtel exagererent, & aux quatre Miniſtres, & au
„ Conſeil, & aux Bourgeois, le tort ſignalé que l'on
„ feroit à Farel, & aux grands ſervices qu'il avoit ren-
„ du, & à la grace dont Dieu l'avoit fait l'organe en-
„ vers eux. De là vint que le 28. Novembre le Con-
„ ſeil rendit un Arreſt qui portoit que toutes meſin-
„ telligences ſeroient oſtées, toutes partialitez étouf-
„ fées, toutes défiances terminées, & toutes inimi-
„ tiez aſſoupies & éteintes, que Farel continueroit
„ l'exercice de ſa Charge, comme eſtant irreprehenſi-
„ ble, & en ſa doctrine, & en ſes mœurs, & com-
„ me celui à qui l'Egliſe eſtoit trés étroitement obli-
„ gée; que quiconque parleroit contre Farel, ſeroit
„ condamné à une groſſe amande; Farel eſtant veri-
„ tablement la Claſſe de Neuf-châtel, eſtant le Cha-
„ riot d'Iſraël & ſa Chevalerie pour ſa pieté, pour ſa
„ probité, & pour ſa capacité. Le 4. Janvier 1542.
„ ſelon le conſeil des Seigneurs de Berne à la plurali-
„ té des voix des Bourgeois de Neuf-châtel, Farel fut
„ conſervé & continué à la grande conſolation de tous
„ les gens de bien, & à la grande confuſion de ſes en-
„ nemis qui eurent tous la bouche fermée, les mains
„ & les pieds liez. Farel en reprit une nouvelle vi-
„ gueur, & tonna & fulmina plus fortement que ja-
„ mais contre la corruption du vice. „ Il faut ſavoir que ce Miniſtre maintenoit avec un grand zéle, & avec beaucoup de vigueur la ſeverité de la diſcipline; il ſoumettoit à des penitences publiques les pecheurs qui avoient donné du ſcandale. Voici la ſubſtance d'une lettre écrite à la Claſſe de Neufchâtel par les Miniſtres de Bâle le 28. de Juillet 1554. (a) *Ils diſent qu'ils loüent le zéle de Farel, en ce qu'il s'appliquoit à faire en ſorte que la Diſcipline Eccleſiaſtique fut religieuſement obſervée; que le regne du vice fut éloigné; que l'uſage des Saints Sacremens fut ſaint & fructueux; ajoûtans qu'ils trouvoient bon avec Farel, que ceux qui péchoient d'une maniere ſcandaleuſe à l'Egliſe, fiſſent une ſolemnelle confeſſion de leurs fautes, rendiſſent un témoignage public de leur repentance, & réparaſſent par une humiliation extraordinaire le ſcandale qu'ils avoient donné.*

(a) *Ancillon, ibid. pag.* 153.

(b) *Madaure, dans le livre intitulé,* La naiſſance & la decadence de l'hereſie à Metz *apud Ancillon ubi ſupra pag.* 66.

(F) *Se retirer dans l'Abbaïe de Gorze.*] Les femmes penſerent l'y dechirer, ſi nous en croions Mr. de Madaure: il l'accuſe (b) *d'avoir crié qu'il eſt faux que la Vierge ſoit demeurée Vierge aprés l'enfantement; les femmes de Gorze*, ajoûte-t-il, *étonnées de ce blaſphéme & de cette effronterie, ſe ruerent ſur lui, & à belles ongles lui arracherent les cheveux, & la barbe, & le déchirerent, d'une telle force, qu'il ne fut jamais échappé de leurs mains, ſi le Capitaine Henry Frank ne l'en eut retiré.* Mr. Ancillon fait voir que c'eſt une fable.

(G) *Farel s'évada par un grand bonheur.*] Theodore de Beze aiant raconté que (c) cette Abbaïe *fut aſſiegée, & finalement renduë par compoſition*, ajoûte *& combien que Farel fut tres ſoigneuſement recherché, ſi eſt ce qu'il eſchappa de leurs mains, ayant eſté mis dans une charrette parmi les ladres.* Mr. de Madaure pretend (d) qu'on ſauva Farel *au milieu d'une charetée de ladres, le viſage bien enfariné, & les Cliquettes à la main.* Mais Mr. Ancillon a repondu que *cette farine & ces Cliquettes ſont toutes de l'invention du Sieur de Madaure*, il ſe fonde ſur le ſilence de Theodore de Beze: ce fondement n'eſt guere ſolide, car Theodore de Beze n'a pas dû circonſtancier cette avanture; il a dû ſe contenter du gros.

(c) *Beze, hiſt. eccleſiaſt. livre* 16. *p.* 434.

(d) *Madaure ubi ſupra apud Ancillon pag.* 95.

(H) *Qu'il y étoit bien odieux à quelques perſonnes.*] Ils lui intenterent un procés criminel, & il lui falut comparoître devant les Juges, car le Senat de Geneve écrivit à Meſſieurs de Neufchâtel pour les prier de donner ordre que l'accuſé vint repondre aux charges qu'on lui mettoit ſus. Dès que le Senat eut apris que Farel étoit arrivé, il fit ſavoir à Calvin qu'il ne faloit pas le laiſſer monter en chaire. Calvin ne nous aprend point les ſuites de cette affaire, il ſe contente de dire que volontiers il effaceroit de ſon propre ſang le deshonneur que les Genevois s'étoient fait par cette conduite ingrate. Voici tout le paſſage: (e) *Nunc ad ſummum pervenit nequitia, ut omni pudore excuſſo, templum Domini in lupanar convertere obſtinate cupiant. Atque ut ſciatis, quam fœda ſit deformitas, cum hic nuper eſſet frater noſter Farellus, cui ſe totos debent, ut ſatis noſtis, & pro jure ſuo eos libere moneret, tantus in eum furor exarſit, ut capitale judicium in eum intentare non ſint veriti. Scio equidem non debere novum videri, ſi reperiantur in urbe libera factioſi homines, qui turbas concitent. Sed deploranda eſt Senatus noſtri cacitas, quod libertatis ſuæ patrem, & patrem hujus Eccleſiæ ſibi reum cauſſæ capitalis mitti a Neocomenſibus popoſcit. Dedecus hujus urbis proferre cogor, quod ſanguine meo delere cuperem. Venis Farellus: antequam urbem ingreſſus eſſet, denuntiavit domi meæ Apparitor Senatus, ne ſuggeſtum conſcenderet. Reliqua non perſequor: quia ſatis eſt ejus ingratitudinis guſtum dediſſe, quæ bonis omnibus, & ingenuis merito ſtomachum movebit. Sed quoniam me complures cauſæ impediunt, ne mala noſtra aperte deplorem, ſic breviter habete, niſi per vos cohibeatur Satan, habenas ei laxatum iri.*

(e) *Calvinus epiſtola ad Tigurinos Miniſtros. C'eſt la* 165. *elle eſt datée de Geneve le* 26. *de Novembre* 1553.

(I) *Il ſe maria à l'âge de* 69. *ans.*] „ (f) Il paroit
„ par un eſcrit de la main de Farel, qu'il épouſa une
„ fille advancée en âge, nommée Marie, fille d'Ale-
„ xandre Torel de la Ville de Roüen; que cette fille
„ s'eſtant retirée à Neufchaſtel à cauſe de la Religion,
„ avoit eſté élevée en la diſcipline du Seigneur par ſa
„ mere qui eſtoit une veritable veuve, qui craignoit
„ Dieu, & qui le ſervoit; que cette fille avoit de la
„ ſageſſe & de la vertu, que ſa vie eſtoit reglée & ho-
„ neſte. Les Annonces du Mariage de Farel & de
„ Marie Torel ſe trouvent eſcrites de la main de Fa-
„ rel avec grande ſimplicité; elles furent publiées les
„ 11. & 21. Septembre, & le 2. Octobre 1558. „
Voions de quelle maniere Mr. Ancillon juſtifie ce mariage. (g) *Farel ne ſe maria qu'à l'âge de* 69. *ans, & comme diſoient ſes amis, lors qu'il étoit ſur le bord de ſa foſſe. Les amis de Farel trouvoient ſon Mariage fort étrange, & fort hors de ſaiſon, néanmoins Farel ſit goûter à ſes amis les raiſons, qui le portoient à une Societé telle qu'eſt celle du Mariage en un âge ſi advancé. L'on a crû juſques ici que Farel a eſté porté au Mariage par une inſpiration ſecrete, & par un mouvement extraordinaire. Quoi qu'il en ſoit, on a ſçû qu'il ſe propoſa en ſe mariant, de pourvoir à ſa vieilleſſe, à cauſe de ſes infirmitez, par le moyen que Dieu lui-même a ordonné, en prenant une ayde à la pieté pour s'y entretenir, une ayde à la Societé pour la lui rendre agréable, une aide à l'Oeconomie, ſur qui il ſe repoſaſt de bien des choſes appartenantes à cette vie, & enfin une aide d'infirmité pour poſſeder ſon Vaiſſeau en ſanctification & honneur. On a ſçû que Farel ſe maria, afin de faire voir que, comme l'enſeignent ceux de l'autre Communion, le Celibat n'eſtoit point méritoire ni ſatisfactoire. On a ſçû que Farel ſe maria pour juſtifier que la grace de la continence perpetuelle n'eſt donnée, ni à tous, (i) ni pour toûjours.* La fin de cette apologie ſurprendra tous les eſprits ſuperficiels, & bien d'autres gens auſſi, car on a

(f) *Ancillon, ubi ſupra pag.* 242. 243.

(g) *Id. ib. pag.* 240. 241.

(i) *Chryſoſt. Hom.* 47. *ſur St. Matth.*

Digitized by Google

ſes anciennes bretis de venir voir le fruit de la ſemence qu'il avoit jettée en leurs cœurs. Le lendemain

beaucoup de peine à ſe figurer que le don de continence conſervé juſques à l'âge de 69. ans, diſparoiſſe tout d'un coup, & s'evanouiſſe. Les plus ſenſuels, & les plus voluptueux perdent ordinairement à cet âgé-là & même plutôt leur incontinence, ceux mêmes qui n'ont pas trop abuſé de la chaleur exceſſive du temperament, ſe trouvent au bout de leurs forces avant que d'atteindre leur année 69. & voici un homme qui commence alors à ne pouvoir plus ſe contenir. Cela eſt ſans doute fort ſingulier; mais neanmoins ne le traitons pas de fable. Conſiderons que l'impreſſion de certains objets ſur nôtre cerveau ne depend point de nôtre ame. Ce n'eſt point à cauſe que nous le voulons que certains objets nous plaiſent, c'eſt à cauſe qu'ils remuent d'une certaine maniere les fibres de nôtre cerveau, & qu'ils y ouvrent des valvules qui étoient fermées. Ce changement en produit d'autres preſqu'à l'infini dans la machine, de là naiſſent des deſirs, & des avantgoûts de plaiſir, & cent autres innovations qui detruiſent la continence. Voilà comment Marie Torel changea le cours des eſprits dans ce bon vieillard: elle lui plut, elle eut cette proportion de l'objet à la faculté qui excite les ſentimens de l'amour & ce qui s'enſuit. Il n'en falut pas davantage. Ne m'allez point dire, *cette fille n'étoit pas jeune, & on ne la repreſente pas comme belle.* Cela n'y fait rien; la proportion dont il s'agit, ce grand reſſort, ce grand mobile ne conſiſte ni dans la grande jeuneſſe, ni dans la beauté; c'eſt un je ne ſçai quoi qui a ſon ſiege dans des particules inſenſibles. (a) On ſent leur effet ſans connoître les manieres de leur action. Il y a tel homme qui a vu 20. ans durant une infinité de femmes ſans avoir jamais eu l'envie de ſe marier. Ce même homme en rencontrera quelqu'une fortuitement dans un bateau, dans un feſtin, dans une viſite; il en ſera ſi touché qu'il ſera tout prêt à l'épouſer ſur le champ. Elle n'eſt ni auſſi jeune, ni auſſi belle que celles qui n'ont point plu à ce perſonnage; elle a frequenté des gens plus ſuſceptibles d'amour que celui-ci, & ne les a point bleſſez: la proportion de l'objet à la faculté n'y etoit point, elle ſe trouve dans ce cas particulier, & voilà un mariage bientôt conclu. On peut même dire qu'un homme avancé en âge qui conclut après une longue ſuite de raiſonnemens qu'il doit renoncer au celibat, ſe diſpoſe par cela même à l'incontinence. Il devient facile à être frapé dans cet endroit du cerveau qui donne le branle à l'amour: l'objet qui le touche à cet endroit-là lui plaît & le charme; il y ſonge à toute heure, il en veut joüir, cela lui ôte ce beau don de continence que la nature lui avoit donné; il ſe trouve dans un etat de brûlure, & il ſe marie ſelon le conſeil de Saint Paul. Il n'y a donc rien qui ruine le vraiſemblable dans l'apologie que j'ai raportée du mariage de nôtre vieillard; & nous y trouvons au contraire dequoi prouver par un bel exemple qu'il n'y a rien de plus temeraire que le vœu de celibat. Le don de continence n'eſt point une choſe ſur quoi l'homme puiſſe compter. Il a été à l'épreuve de mille objets très-aimables, il y a été, dis-je, pendant une longue ſuite d'années, Hé bien, eſt-ce à dire qu'il y ſera éternellement? Pouvez-vous repondre qu'enfin il ne vous tombera pas ſous les yeux quelque autre objet mieux proportionné avec les fibres de vôtre cerveau? Cela vient comme le larron de nuit, à l'heure qu'on ne s'y attend point. Gardez donc toûjours vôtre liberté, poſſedez vôtre don comme ne le poſſedant point: ſongez que vous le pouvez perdre, & que vous le perdrez peut-être lorſque vous y penſerez le moins. Il ne faut pour cela que rencontrer une perſonne qui vous donne de l'amour. Ce ſera l'éponge de vôtre continence.

(a) *Voiez les nouvelles lettres contre le Calviniſme de Maimbourg pag. 557.*

Tout ceci n'empêche pas qu'il ne ſoit un peu ſurprenant que nôtre Farel ait vêcu garçon juſqu'à ſa vieilleſſe. Son temperament de feu, & ſi vigoureux que d'une épouſe avancée en âge il eut un fils dans (b) ſa 75. année, demandoit ce ſemble qu'il ſe mariât bientôt. L'éloquence toute pleine d'efficace avec laquelle il combatoit la pretenduë validité des vœux monaſtiques ne le demandoit pas moins, puis qu'en ce tems-là il faloit prêcher d'exemple à peine d'être ſuſpect de quelque reſte d'heterodoxie (c). Eraſme parlant des progrés des Reformateurs, dit entre autres choſes que pluſieurs Moines & Religieuſes ſe marioient: il venoit de dire que Farel prêchoit au païs de Montbeliard: (d) *In montem* Bellicardi *vocatus eſt* Pharellus *ad prædicandum Evangelium hoc novum, cujus hic mirus eſt ſucceſſus. Jam multi repudiárunt Baptiſmum, & revocárunt Circumciſionem. Miſſam abominantur plurimi: ſunt qui publicè docent in Euchariſtia nihil eſſe niſi panem & vinum: Velum & Cuculla deponitur paſſim. Nubunt & ducunt uxores monacha & monachi.* Mr. Maimbourg remarque que le Sermon de Farel aux Religieuſes de Geneve fut tout plein d'exhortations au mariage. (e) *Il falut . . . . . que les Sœurs de Sainte Claire qui eſtoient les uniques Religieuſes dans Geneve, en ſortiſſent, ſans néanmoins qu'on fit aucune violence à ces ſaintes filles. On leur fit ſeulement toutes les remontrances les plus fortes qu'on put pour leur perſuader de quitter le voile, & d'accepter ceux qu'on leur offroit pour maris, & il fallut qu'elles entendiſſent un long & ridicule preſche que le Miniſtre Farel leur fit dans leur Monaſtere en preſence des Sindics ſur ce texte de l'Evangile,* Exurgens Maria abiit in Montana, *pour leur prouver qu'à l'exemple de la Vierge, qui alla viſiter ſa couſine Elizabeth ſur les montagnes de Judée, elles ne devoient pas eſtre réclуſes, & qu'elles eſtoient obligées de vivre dans le monde, & de ſe marier comme les autres.* Je dirai en paſſant que ceux qui trouvent que les Miniſtres inſiſterent trop en ce tems-là à relever l'excellence du mariage, & à fulminer contre les vœux de continence, ne prenent point garde aux circonſtances du tems. Il faut ſavoir que le celibat des Eccleſiaſtiques étoit depuis quelques ſiecles une ſource inepuiſable d'impuretez ſcandaleuſes qui deshonoroient le nom Chretien. Il faloit donc mettre la coignée à la racine de l'arbre; il faloit faire tarir cette ſource par l'abolition des vœux. Il faloit fortement combatre le pernicieux dogme qu'un Eccleſiaſtique concubinaire pechoit moins qu'un Eccleſiaſtique qui ſe marioit. Ce dogme eſt une ſuite neceſſaire de la loi du celibat; car ſelon les principes de Rome, un Clerc qui après les vœux de continence ſe marie s'engage avec ſerment à violer toute ſa vie une loi inviolable, il eſt donc plus criminel que s'il tomboit quelquefois dans le crime de fornication: c'eſt une chûte paſſagere, elle n'empêche pas qu'il ne conoiſſe ſa faute, qu'il ne s'en repente, qu'il ne puiſſe revenir à l'obſervation de ſon vœu; mais s'il ſe marie il ſe met dans la neceſſité de le violer ſans remors, & ſans retour. Il étoit donc neceſſaire de prêcher vigoureuſement ſur l'honnêteté du mariage, ſur ſa dignité, ſur l'audace de ceux qui l'aviliſſoient juſques à lui preferer la fornication. Outre qu'on avoit à craindre que ſi les Prêtres, & les Moines qui abandonnoient le Papiſme, s'abſtenoient du mariage, on ne vît bientôt dans l'Egliſe Reformée les mêmes impuretez qui avoient rendu le Clergé Romain le mepris & l'execration des honnêtes gens. Afin donc de prevenir ce grand deſordre, il falut encourager ces Meſſieurs-là à ſe marier, ſupoſé qu'ils euſſent beſoin d'encouragement. Il falut que les plus grans noms leur montraſſent le chemin, & leur ſerviſſent d'exemple. Il faut rendre juſtice à ces grans hommes de l'Egliſe primitive qui ont tant recommandé le celibat. Ils y ont été portez par de beaux motifs, car rien n'eſt plus propre à faire fructifier l'Evangile que de croire que ceux qui le prêchent ont mortifié leur chair, & ſe privent des plaiſirs mêmes que les gens du monde peuvent prendre impunement. On a conſideré que le mariage traînoit avec ſoi cent occupations terreſtres, & ſenſuelles qui faiſoient trop de diverſion aux exercices ſacerdotaux. En un mot on s'eſt laiſſé ébloüir par les beaux côtez du celibat, on eſt venu enfin juſques à le convertir en loi. Mais on peut dire que les promoteurs de cette juriſprudence n'avoient pas aſſez étudié la nature humaine; s'ils l'avoient bien conuë ils n'auroient jamais impoſé ce rude joug aux Miniſtres de l'autel. Chacun d'eux eût dû dire aux autres, nous nous arrêtons à l'écorce, l'éclat des ſuperficies nous jette dans l'illuſion:

Maxima (f) *pars vatum, pater & juvenes patre digni*
Decipimur ſpecie recti.

S'ils euſſent prevu les ſuites de cette loi, ils euſſent aparemment pris leurs belles idées pour un piege du tentateur.

Notez que Florimond de Remond aſſûre que Farel avoit eu deja une femme quand il ſe maria ſi âge. Voici ſes paroles: (g) *Luy ayant Farel quitté la place pour ſe rendre Miniſtre à Neuf-chaſtel, où en l'aage du tout amorty, de ſoixante dix ans, ayant la pierre & la goutte, (partage ordinaire de la vieilleſſe) il ſe remaria avec la fille de ſa chambriere, aſpre au ruth à la façon des vieux cerfs, regrettant pour neant ſes jeunes chaleurs, plus ſouvent pareſſeux & inutile entre ſes bras, qu'entre ſes livres.*

POURQUOI les Miniſtres au commencement de la reformation inſiſterent ſur la neceſſité du mariage.

(b) *Il vêcut 76. ans, & il laiſſa un fils qui n'avoit qu'un an. Voiez Ancillon ubi ſupra pag. 272.*

(c) *Voiez l'article* Bucer *remarque E.*

(d) *Eraſmus epiſt. 14. lib. 30. pag. 1907. elle eſt datée de Bâle le 10. de Fevrier 1525. mais il faut dire 1525.*

(e) *Maimbourg hiſt. du Calviniſme liv. 1. pag. m. 48.*

(f) *Horatius de arte poëtica v. 24.*

(g) *Flor. de Remond, hiſt. de l'hereſie liv. 7. ch. 18. pag. m. 929.*

Digitized by Google

main ß de son arrivée *il prescha dans le Temple du retranchement.* Il n'étoit (K) pas alors aussi âgé qu'on le debite. Il retourna à Neufchatel, & y mourut * le 13. de Septembre de la même année. Il laissa † un fils qui n'avoit qu'un an, & qui mourut trois ans après. Quoi qu'il fût plus propre à prêcher qu'à faire des livres, il ne (L) laissa pas de s'ériger en Auteur. N'oublions pas qu'il jetta les fondemens ‡ de l'Eglise de Grenoble pendant un voiage qu'il fit à Gap. En marquant les mepriſes de Moreri (M) nous ferons voir les fauſſetez de quelques autres Ecrivains. Notez qu'on le crut Auteur ‡ de quelques placards affichez en pluſieurs ruës de Paris, & juſques aux portes du Louvre l'an 1534. ce qui fit beaucoup de tort à tout le parti dans le Roiaume.

ß *C'eſt-à-dire le 13. de Mai.*

* *Melch. Adam. ubi ſupra.*

† *Ancillon, ubi ſupra pag. 272.*

‡ *Beze, hiſt. eccleſiaſt. liv. 5. pag. 891. Voiez la derniere remarque.*

‡ *Florim. de Remond hiſt. de l'hereſie l. 7. ch. 5. p. m. 859.*

☞ FAR-

(K) *Alors auſſi âgé qu'on le debite.*] Beze (a) aſſûre que Farel alla à Mets l'an 1565. *nonobſtant ſon extreme vieilleſſe qui paſſoit quatre vingts ans.* Il a mieux marqué l'âge de Farel dans un autre livre (b) où il ne lui donne que 76. ans de vie. Mr. Ancillon n'auroit pas dû copier cette mepriſe de Theodore de Beze, puis qu'il avoit mis (c) la naiſſance de Farel à l'an 1489. Voilà comment les Auteurs oublient dans un endroit du même livre ce qu'ils ont dit dans un autre. *Dieu*, dit-il (d), *mit au cœur de Farel âgé de plus de quatre vingts ans de faire un voiage à Metz . . . . . il y arriva le 12. de May 1565.*

(L) *Il ne laiſſa pas de s'ériger en Auteur.*] Il publia (e) une relation Latine d'une diſpute qu'il ſoutint à Berne l'an 1528. Mr. Ancillon n'en parle pas, mais ſeulement (f) du *ſommaire & declaration brieve, neceſſaire a tous Chreſtiens imprimé l'an 1552. & du livre de la ſainte Cene du Seigneur & de ſon Teſtament imprimé l'an 1553.* & d'un (g) autre livre intitulé *le glaive de l'Eſprit*, imprimé à Geneve l'an 1550. & deſtiné à combatre les Libertins. Eraſme fait mention de quelques ecrits anonymes de Farel: voici en quels termes. (h) *Cum* Phallico *fuit mihi congreſſiuncula perbrevis. Ejus hiſtoriam ſcripſit quidam* Conſtantienſis. *Exemplum clam ad me perlatum eſt. Nihil vidi vanius, nihil glorioſius, nihil virulentius. Sunt ibi interdum decem verſus in quibus nè ſyllaba quidem vera eſt. Idem edidit libellum de* Pariſienſibus & Pontifice. *Quantum illic inficetiarum, quantum inepta virulentia, quam multi nominatim traducti? & tamen ipſe ſolus non apponit nomen ſuum. Idem ut audio auxit ſolidum* Alneri *judicium, quod nonnum videre licuit. Viſi ſunt* Conſtantiæ *& alii duo libelli quos in me ſcripſit. Et profitetur novum dogma, ſic traducendos qui obſiſtunt Evangelio, inter quos me numerat, &* Balaam *paſſim appellat.*

(M) *Les mepriſes de Moreri nous ferons voir les fauſſetez de quelques autres Ecrivains.*] I. Moreri dit que par Farel *l'hereſie fit auſſi les plus grands progrez en Dauphiné.* Il ſe trompe, car toute la part de Farel dans la converſion de cette Province eſt contenuë dans ces paroles de Theodore de Beze, (i) *Auvint en ces entrefaites que Guillaume Farel allant de ſon Egliſe de Neufchatel en Suiſſe à Gap ville de ſa naiſſance, & paſſant par Grenoble y fit une vive & ardente exhortation comme il eſtoit perſonnage plein de zele de Dieu s'il y en a eu de noſtre temps, & les ayant diſpoſés à bien faire y laiſſa pour Miniſtre Aynard Pichon pour leur donner courage.* II. Farel, je l'avouë, fut Miniſtre à Neufchatel depuis ſa ſortie de Geneve, mais avant que d'être Miniſtre à Geneve il l'avoit été à Neufchatel, & par conſequent Mr. Moreri n'a point ſuivi la chronologie. III. Il tombe dans une pareille erreur lors qu'il dit que ce Miniſtre aiant été traité un peu durement par ceux de Geneve, *enſeigna depuis ſa doctrine à Mets, à Montbelliard, à Lauſanne & ailleurs.* Depuis ſon banniſſement de Geneve il ne l'enſeigna qu'à Neufchatel & à Mets. Ses premiers faits d'armes pour ainſi dire furent la reformation de Montbeliard: ce qu'il fit à Lauſane preceda ſon Miniſtere de Geneve. IV. Il ne faloit pas citer les Annales de Sleidan; ce n'eſt pas ainſi qu'on nomme l'Hiſtoire de cet Auteur. V. Selon Mr. Moreri on imputa à Farel de renouveller l'hereſie *de Paul de Samoſathe & celles des Elceſaites. Ce qui ſe voit par une lettre qu'il écrit à Calvin qui commence ainſi*, Litteras tuas (k) quæque eſt &c. *& qui eſt la 78. entre les epitres de Calvin.* Je n'ai pu encore trouver la ſource de tout cela; j'ai découvert ſeulement qu'un certain (l) Pierre Caroli autrefois Docteur de Sorbonne ſe retira à Geneve environ l'an 1535. Il fut reconu pour un homme qui *nageoit entre deux eaux*, & qui aimoit trop les femmes & la bonne chere, c'eſt pourquoi il ne lui fut point facile de trouver une bonne Egliſe: il vouloit être Miniſtre de Neufchatel, & n'en put venir à bout. Farel ſans doute en fut la cauſe; Calvin & Viret lui furent contraires: & ce fut apparemment la vraie raiſon qui pouſſa ce Caroli à les accuſer tantôt d'Arianiſme tantôt de Sabellianiſme. On convoqua un Synode à Lauſanne où il produiſit toutes les preuves qu'il lui fut poſſible de ſes accuſations; les accuſez ſe defendirent ſi bien qu'elles furent declarées nulles: ils obtinrent une ſentence qui les declara orthodoxes: & quant à lui le Synode le jugea indigne du Miniſtere (m). Caroli ne ſe rebuta point; il comparut avec ſon ſac d'accuſations groſſi de nouvelles pieces dans un Synode de Berne, & il tâcha d'obtenir que pour le moins on jugeât que les accuſez avoient donné lieu à des ſoupçons. Ils le refuterent pleinement là-deſſus, & furent abſous à cet égard comme par raport à l'hereſie. (n) *Ubi à nobis excuſſa omnia fuerunt quibus ſuſpicionem aliquam de tempore præterito injicere conabatur . . . . . atque hac ratione, cui non ſatisfaceret, nemo præter ipſum repertus eſt. Fratres ut dignum erat fidis Chriſti Miniſtris nos iniquiſſime in ſuſpicionem aliquam (o) adductos ſibi videri pronuntiarunt.* Par la lettre de Calvin dont j'emprunte ces paroles il paroît que les extraits de ce perſonnage repandus de toutes parts, avoient produit de ſiniſtres impreſſions contre ces Miniſtres accuſez. Tant il eſt vrai que l'homme eſt capable de ſe laiſſer ébranler par la hardieſſe d'un impudent calomniateur! Celui-ci ne ceda point à l'autorité du Synode; il perſiſta (p) ſeul à ſoutenir qu'il avoit bien accuſé. Voilà le caractere des eſprits brouillons, ſuperbes & vindicatifs; ils ne veulent jamais convenir qu'ils aient temerairement diſamé leurs freres. *Dum hæc geruntur, aſſeruntur à Myconio litera publice ad conventum ſcriptæ. Alia rurſum à Capitone ad Farellum generatim miſſæ, quibus utriſque intellectum eſt, horrendum longe lateque rumorem de noſtra controverſia pervagatum eſſe. Denique ad excitandam erga nos gentium omnium invidiam malicioſe à certis hominibus fabre factum. Quod autem homo nihili futiliſſima ſua vanitate tantum projicere potuerit, ut tot Eccleſiis ſiniſtram de nobis opinionem injiceret: id vero eſt, quod nos vehementer perturbavit.* Calvin obſerve (q) que Caroli fut condamné au banniſſement. Notez que par le narré que je viens de faire il ne paroît pas que l'on accuſât du Samoſatenianiſme Guillaume Farel. Je ſai bien ce que Lindanus obſerve (r), que ce Miniſtre enſeigna que le Saint Eſprit n'etoit autre choſe que le mouvement que Dieu imprima aux creatures. Je ſai auſſi que Lindanus cite pour cela (ſ) une lettre de Caroli au Cardinal de Lorraine, mais je ſuis ſûr qu'il y a là beaucoup de ſupercheries. Il tombe dans une bevuë que je ne paſſerai pas ſous ſilence. Ceux de Bâle, dit-il, (t) redouterent tellement l'eſprit mutin de Farel, qu'aiant ſçu les deux evaſions de Montbelliard, ils le bannirent. Il cite *Eraſm. epiſt. ad Prin. Inſer. Germ.* Il eſt facile de le convaincre qu'il examinoit très-mal les Auteurs qu'il alleguoit. La lettre d'Eraſme dont il s'autoriſe n'eſt pas adreſſée *ad principes* mais *ad fratres inferioris Germaniæ.* Eraſme ne dit point que ceux de Bâle banirent Farel depuis les deux fuites de Montbeliard: il ſavoit bien que Farel ne s'en alla à Montbeliard qu'après ſon exil de Bâle. Prateolus (v) adopte toutes les fautes & toutes les phraſes de Lindanus. Ils nous donnent l'un & l'autre une ſecte chimerique de *Farelliſtes* qui n'a jamais exiſté que dans la tête des faiſeurs impertinens de catalogues d'heretiques. Le Jeſuite Gaultier produit ſur la ſcene cette même ſecte, & cite Prateolus. Il dit que Farel (w) fit revivre toute entiere l'hereſie de Paul de Samoſate, & renouvella le dogme des Elceſaites. Il pretend le prouver par une lettre où il ſupoſe que ce Miniſtre ne damne point ceux qui diſſimulent leur foi dans le peril, pourvu qu'ils ne faſſent pas profeſſion ouverte de l'idolâtrie. (x) *Dicens nolle ſe eos damnare qui periculorum formidine adducti fidem ſuam diſſimulant modo idololatriam exterius non profiteantur.* Il cite *Farell. ep. ad Calv. cujus*

(a) *Beze, ubi ſupra liv. 16. pag. 456.*

(b) *Beza in iconibus.*

(c) *Ancillon, ubi ſupra p. 1.*

(d) *Id. ib. pag. 263.*

(e) *Melch. Adam. ubi ſupra pag. 116.*

(f) *Ancillon ubi ſupra pag. 44.*

(g) *Idem page 212.*

(h) *Eraſmus epiſt. 113. l. 19. pag. 951. elle eſt datée du 6. de Septembre 1524.*

(i) *Beze hiſt. eccleſiaſt. liv. 5. pag. 890. 891.*

(k) *Voiez ci-deſſous la citation du Pere Gaultier, lettre x, elle vous apprendra que quelque eſt n'eſt pas du texte de la lettre.*

(l) *Beze, ubi ſupra lib. 16. pag. 435.*

ipſius rebus creatum. *Lindanus in Dubitantio dial. 2. p. m. 147.* (ſ) Ita in Summa Gallicana Scripturæ, teſte Petro Carolo epiſt. ad Card. Lotharingum. *Id. ib.* (t) Hunc adeo ſeditioſum metuebant Baſilien. ut cum bis Monte Pellicardo profugiſſet eum in exilium abire juſſerint. *Id. ib. p. 146.* (v) *Prateol. in elencho hæreſ. p. m. 180. Voiez auſſi pag. 290.* (w) Pauli Samoſateni hæreſim in integrum reſtituit docens Spiritum Sanctum eſſe quendam motum creatum. *Jacobus Gaultierius in tabula Chronograph. p. m. 757.* (x) *Id. ib.*

(m) Nos ſynodi ſententia fuimus abſoluti, ille indignus judicatus qui Miniſterio fungeretur. *Calvinus epiſtola ad Grynæum*, c'eſt la 5. dans l'édition de Hanaw 1597.

(n) *Id. ib.*

(o) Sycophanta ille Senatusconſulto in exilium actus eſt, nos plane abſoluti non à crimine modo, ſed ab omni quoque ſuſpicione. *Id. ib.*

(p) *Voiez la citation m.*

(q) *Voiez la citation o.*

(r) Hic præter Sacramentariſmum etiam Samoſateni renovavit hæreſim Spiritum Sanctum affirmans motum in

Digitized by Google

☞ FARNABE (THOMAS) en Latin *Farnabius*, a été un docte Humaniſte au XVII. ſiecle. Ses notes ſur la plupart des anciens poëtes Latins ont rendu beaucoup de ſervice à la jeuneſſe. Elles ſont courtes, & remplies d'érudition, & tendent principalement à faire entendre le texte. Il demeuroit * à Londres, & s'apliquoit à inſtruire les enfans de bonne maiſon & de qualité, & y trouvoit bien ſon compte pour l'entretien de ſa famille ‡. Je penſe auſſi que les épitres dedicatoires lui aportoient du profit, quoi qu'il diſe quelque part que le (*T*) tems étoit paſſé où elles étoient utiles. Il dedia ſon Horace au Prince Henri fils aîné de Jaques I. Roi d'Angleterre, & enſuite ſon Juvenal & ſon Perſe. Il reçut de ce jeune Prince un accueil très-favorable β quand il eut l'honneur de lui preſenter ce dernier livre. Il en reçut même une eſpece d'ordre de faire un ſemblable commentaire ſur tous les poëtes Latins, mais il fut ſi ſenſible aux coups que certains critiques lui porterent, qu'il ſe reſolut par depit & contre le propre penchant de ſon genie, à diſcontinuer ce travail. On le fit changer de reſolution depuis ce tems-la †. Un Dominicain (*Z*) François a donné des loüanges aux écrits de cet Auteur.

FATIME, fille de Mahomet, & femme d'Ali. Quelques relations portent qu'elle eſt la grande (*A*) Sainte qu'on venere avec tant de devotion à Com †: mais la plupart des voiageurs ſont d'un autre ſentiment. Les uns diſent que la (*B*) Sainte de Com eſt fille d'Ali & de Fatime. Selon Pietro della Valle elle eſt leur (*C*) petite-fille. D'autres diſent qu'elle eſt fille de Mouſa fils de Dgafer. Cette derniere opinion eſt ſoutenuë par une preuve authentique, je veux dire par les titres que l'on donne à la Sainte de Com dans les (*D*) prieres ſolennelles que

* *Barlaus epiſt. 119. pag. 292.*

‡ *Id. ib.*

β *Voiez l'épitre dedicatoire de ſon Lucain.*

‡ *Tiré de la même épitre dedicatoire.*

† *C'eſt une ville de Perſe.*

jus initium, Literas tuas, (*z*) *quaque eſt* 78. *inter epiſtolas Calvini.* Nous avons vu ci-deſſus que Mr. Moreri ſe fonde ſur la même citation. J'ai les lettres de Calvin imprimées à Hanaw l'an 1597. la 78. eſt de Bucer à Calvin; aucune de celles de nôtre Farel ne commence par *literas tuas*, ni ne favoriſe les Nicodemites, & je trouve dans ſa vie compoſee par Mr. Ancillon (*a*) que *c'eſt à la lettre* qu'il *ecrivit à Calvin le* 2. *Novembre* 1544. *que nous devons cet excellent Ouvrage de Calvin contre les Nicodemites lequel nous avons depuis la page* 789. *de ſes Opuſcules juſqu'à la page* 803. Voici un menſonge manifeſte du Pere Gaultier. Il ſupoſe que Calvin ôta Geneve à Farel, (*b*) *qui tamen eam* (Genevam) *illi poſtea eripuit, aueo ut deinde Neocomenſis Miniſter creatus ſit.* Il eſt indubitable que ces deux Miniſtres furent chaſſez de Geneve en même tems, & pour le même ſujet, & que lors que l'on rapella Calvin, on voulut auſſi rapeller Farel, qui malgré (*c*) les fortes inſtances de Calvin s'opiniâtra à ne donner point les mains à cette nouvelle vocation de ceux de Geneve.

(*z*) *Pag.* 1221. *lettre k.*

(*a*) *Ancillon, ubi ſupra pag.* 212.

(*b*) *Gaultier. ubi ſupra.*

(*c*) *Voiez la* 40. *lettre de Calvin.*

Ce menſonge du Pere Gaultier eſt plus ſuportable que celui qu'on trouve dans Prateolus à l'endroit où il aſſûre, (*d*) que les archers ſurprirent Farel à Bâle en un lieu de proſtitution le Vendredi ſaint.

(*d*) *Prateolus ubi ſupra pag.* 290.

(*T*) *Que le tems etoit paſſé où elles étoient utiles.*] Il aplique à ce ſujet-là un fait que Valere Maxime raporte, qui eſt qu'encore qu'on ne conſultât plus le vol des oiſeaux comme anciennement, lors que l'on ſe marioit, on ne laiſſoit pas de faire venir aux noces les perſonnes prepoſées a conſulter ce vol-là. On retenoit pour le moins de nom quelques veſtiges de l'ancienne ceremonie. (*e*) *Quod antiquis, apud quos nihil niſi auſpicio prius ſumpto gerebatur factitatum, ut ex more, nuptiis auſpices interpoſiti, quamvis auſpicia deſiſſent* (*Val. Max. lib.* 2. *cap.* 1.) *ipſo tamen nomine veteris conſuetudinis veſtigia uſurparent: hoc pleriſque noſtrum quos vexat inſanabile hoc ſcribendi cacoëthes, uſu venit ut quamvis patronorum exoleverit cum autoritas tum benignitas, non citra ambitionem tamen ſummis & gravibus viris peritura charta tutelam obtrudamus.* Il veut dire que toute la realité des épitres dedicatoires a peri, & que neanmoins la coutume n'en eſt point paſſée.

(*e*) *Thomas Farnabius epiſt. dedicatoria tragœdiar. Senecæ.*

(*Z*) *Un Dominicain François a donné des loüanges aux écrits de cet Auteur.*] C'eſt dans l'endroit où il entreprend de montrer que les Jeſuites ſont inferieurs à quantité d'autres Ecrivains qui ont illuſtré les belles lettres. *Doleo*, continuë-t-il, (*f*) *meo tempore, cùm literis humanioribus ſtuderem, defuiſſe nobis illud ſubſidium ad rem litterariam maximum, quod ſuppeditarunt à paucis annis Farnabius & alii; Poëtis omnibus commentariis marginalibus ita clarè explicatis, ut mediocris Grammaticus poſſit etiam difficillimos inoffenſo pede locos decurrere. Hac non poſſunt expectari aut parari adjumenta, ad Auctorum peritiam, ab iis, qui per tres aut quatuor annos literas humaniores docent, & ad Theologia conſcendunt vel Philoſophia cathedram, ſed ab his, qui conſeneſcunt & immoriuntur grammatica, aut Rethorica ſcholis; quales non dubito fuiſſe illos, qui adeò utilem & neceſſariam opem contulerunt bonarum litterarum ſtudioſis, Commentatores marginales.*

(*f*) *Vincent Baronius apologet. lib.* 5. *ſect.* 1. *pag.* 316.

(*A*) *Qu'elle eſt la grande Sainte . . . . . de Com.*] Herbert dans ſon voiage de Perſe aiant dit que la Moſquée de Com eſt magnifique, ajoûte: (*g*) *La devotion que l'on a pour ce lieu l'a enrichie de pluſieurs grands preſens que l'on y a portez au ſepulcre de Fatime femme de Mortis Ali, & fille de Mahomet le grand Prophete de tous les Muſſulmans, laquelle y eſt enterrée. Le bâtiment de la Moſquée eſt rond & fait à l'Epirotique. La tombe de la pretenduë Sainte eſt élevée de douze pieds de terre, & eſt couverte d'un drap de velours blanc, & l'on y monte par quelques marches faites d'argent maſſif.*

(*g*) *Pag.* 339. *apud Beſpier remarques ſur l'état preſent de l'Empire Ottoman par Ricaut to.* 1. *p.* 23.

(*B*) *Eſt fille d'Ali & de Fatime.*] C'eſt ce qu'on trouve dans la relation de Figueroa: on m'aprit, dit-il (*h*), *qu'il y avoit* à Com *une Moſquée fort celebre, dediée à la memoire d'une grande Sainte nommée Lela, petite fille de Mahomet, & fille d'Ali & de Fatima.* Le Sieur Beſpier avance une conjecture qui n'eſt pas ſans beaucoup de vraiſemblance: *Le nom de* Lela, dit-il (*i*), *ſe donne ordinairement aux grandes Dames de l'Afrique, & c'eſt auſſi le titre d'honneur qu'on y donne à la bien-heureuſe Vierge, mere de notre Seigneur* JESUS, *pour laquelle les Mahometans ont beaucoup de reſpect & de veneration, auſſi bien que pour ſon fils.* Il cite Diego de Torres qui aſſûre (*k*) *qu'ils apellent la Sainte Vierge Lela Mariam, qui ſignifie la Dame Marie. & que* (*l*) *toutes les filles du* Cherif *prenoient le titre de* Lela, *& les nomme toutes quatre, à ſavoir* Lela Mariam, Lela Aya, Lela Fatima & Lela Lu. Après cela Beſpier ajoûte, qu'il a *quelque panchant à croire que* Lela *n'étoit pas le nom propre* de la Sainte dont Figueroa fait mention, *mais ſeulement le titre d'honneur qui la precedoit, & qu'elle avoit un autre nom que Figueroa a omis, ou qu'on ne lui aprit point. Les habitans de* Com *qui tenoient cette fille-là pour une Sainte, s'étant contentez de l'apeller par excellence* Lela *ou* la Dame: *à peu pres de même qu'on dit aujourd'hui* Nôtre-Dame *parmi la plûpart des Chretiens, pour dire* la Sainte Vierge Marie.

(*h*) *Ambaſſade, pag.* 220. *apud Beſpier ib.*

(*i*) *Ibid. pag.* 22.

(*k*) *Hiſtoire des Cherifs chap.* 74.

(*l*) *Ibid. chap.* 107.

(*C*) *Leur petite-fille.*] „ (*m*) Il y a un beau pont „ à Com, & on voit auprés du pont une belle Moſ„ quée, dans laquelle on me dit qu'une ſœur d'Iman „ Riza qu'ils ont en veneration, & qui fut un des „ ſucceſſeurs des plus eſtimez de Mahomet, eſt en„ terrée, & laquelle ils conſiderent auſſi pour une „ Sainte à leur mode, tellement qu'ils ont beaucoup „ de reſpect & de veneration pour le lieu de ſa ſepul„ ture. „ Iman Riza (*n*) étoit fils d'Hoſſein, qui étoit fils de Fatime; diſons donc que la ſœur d'Imon Riza eſt petite-fille de Fatime. Les relations de Tavernier s'accordent ici avec celles de Pietro della Valle. „ Ce qu'il y a de plus remarquable à Com eſt une „ grande Moſquée . . . . . où l'on voit les ſepul„ tures de Cha-Sefi & de Cha-Abas ſecond, & „ celle de *Sidi-Fatima* fille de *Iman-Hocen*, qui „ étoit fils d'Ali & de Fatima Zurha fille de Maho„ met (*o*). „

(*m*) *Pietro della Valle pag.* 58. *du* 2. *vol. de ſes voiages apud Beſpier ibid. p.* 23. 24.

(*n*) *Beſpier ib. pag.* 24.

(*o*) *Tavernier, voiag. liv.* 1. *pag.* 75. *édit. de Hollande* 1679.

(*D*) *Dans les prieres ſolennelles.*] Mr. Chardin (*p*) a raporté les *deux principales Oraiſons qu'on fait dire aux Pelerins* de Com. La premiere commence ainſi: *Je viſite Madame & maitreſſe* Fathmé, *fille de* Mouſa, *fils de* Dgafer, *ſur qui ſoit le ſalut & la paix éternellement.* Il y a une choſe conſiderable dans ces prieres, c'eſt qu'on s'y recommande à l'interceſſion de cette Sainte, & que l'on y fait des vœux pour elle. Vous avez deja vu qu'on lui ſouhaite la paix & le ſalut éternel; voici un autre morceau de formulaire: (*q*) *Je te ſouhaite le ſalut éternel, ô* Fathmé *fille de* Mouſa,

(*p*) *Journal du voiage de Perſe pag.* 464. *édit. d'Amſterdam chez Wolfgang* 1686.

(*q*) *Ibid. pag.* 465.

Digitized by Google

que les pelerins lui adreſſent. Ce ſont des prieres de formulaire, & par conſequent elles fourniſſent une bonne preuve, qui ne nous donne pas une grande idée de l'exactitude des voiageurs, puis que quelques-uns des plus celebres raportent ſi mal les qualitez d'une telle Sainte. Il paroît par ce formulaire de prieres que Fatime fille de Mahomet, femme d'Ali, mere de quelques enfans, eſt neanmoins venerée (E) comme une vierge.

☞ FAUCHET (CLAUDE) Pariſien, & premier Preſident en la Cour des Monnoies à Paris, publia (Z) des livres qui le firent regarder comme un ſavant perſonnage. Il mourut fort vieux l'an 1601. Sa maniere d'écrire ne plaiſoit † point au Roi Louïs XIII. Il a été mis en parallèle avec Scipion du Pleix dans la bibliotheque ‡ Françoiſe du Sieur Sorel. Cela merite d'être lu.

† *Voïez la remarque M de l'article de Louïs XIII.*

‡ *A la page 377. de la 2. édition.*

FAUCHEUR * (MICHEL LE) a été un très-illuſtre Miniſtre parmi les Proteſtans de France au XVII. ſiecle. Son fort (A) étoit la predication, & l'on peut dire qu'il y excelloit. Il ſe fit admirer de ce côté-là dans l'Egliſe de (B) Montpellier; & comme ſa reputation ſe repandit, & que l'Egliſe de Paris avoit de coutume de s'aproprier les plus grands Predicateurs qui fuſſent dans les Provinces, elle attira celui-ci. Il ne fut pas fâché de deſabuſer ceux qui croioient qu'il n'avoit point d'autres talens que celui de bien compoſer un ſermon, & de le bien reciter. C'eſt pourquoi il s'engagea à un Ouvrage de longue haleine ſur l'Euchariſtie contre le Cardinal du Perron. On fut agreablement ſurpris de voir ſortir de ſa plume un aſſez gros *in folio*, farci de paſſages Grecs & Latins, & de toute ſorte d'érudition concernant cette controverſe. Ses autres Ouvrages ſont pluſieurs volumes de Sermons, & un traité (C) de l'action de l'Orateur, qu'on a reimprimé en Hollande depuis quelque tems. J'ai vu une lettre manuſcrite en Latin, où il donnoit de très-bons avis au grand du Moulin ſur ſon livre des Controverſes Salmuriennes. Le Faucheur mourut à Paris † le 1. d'Avril 1657.

* *Je l'ai vu cité en Latin* Falcarius.

† *Witte, in Diario Biograph. Voïez auſſi la vie de Mr. Daillé pag. 44.*

☞ FAU-

(a) *Ibid.*

Mouſa, *Vierge ſainte, vertueuſe, juſte, directrice de verité, pieuſe, Sanctifiée, digne de toutes nos loüanges, qui aime ſouverainement les fidelles, & qui en eſt ſouverainement aimée: Fille ſans tache & exempte de toute impureté. Dieu veuille prendre ſon plus grand plaiſir en toi, t'avoir pour agreable & t'affermir dans le Paradis, qui eſt ta demeure & ton refuge éternellement.* Mais voici de quelle maniere on ſe recommande tout auſſitôt à ſes prieres: (a) *Je te ſuis venu chercher, ô Dame & Maitreſſe de mon ame, dans la vuë de m'approcher de Dieu très-haut par cet acte de pieté, & de ſon Apôtre & de ſes enfans. La miſericorde de Dieu ſoit ſur lui & ſur eux éternellement. J'abhorre & deteſte mes pechez, dont j'ai fait un malheureux fardeau qui m'accable, & je fais mes efforts pour briſer le joug de l'Enfer. Daigne m'accorder ton interceſſion, ô ſainte Vierge, au jour que les bons ſeront ſeparez d'avec les mechans. Sois moi propice alors, car tu és d'une race & ſortie de parens qui ne laiſſent tomber dans le malheur nul de ceux qui les aiment, qui ne refuſent jamais rien à quiconque les vient prier, qui detournent toute ſorte de mal de deſſus ceux qui les cheriſſent, & de qui les ennemis au contraire ne ſauroient jamais proſperer.* Mr. Chardin nous aprend (b) que le tombeau de cette *Fatimé* a été rebâti trois fois; *Son pere*, continue-t-il, *l'amena à Com à cauſe de la perſecution que les Califes de* Bagdad *faiſoient à ſa famille, & à tous ceux qui tenoient* Ali *& ſes deſcendans pour ſeuls legitimes ſucceſſeurs de* Mahammed. *Elle fit faire de beaux édifices en cette ville, & y mourut. Le peuple croit que Dieu l'enleva au Ciel, & que ſon tombeau ne renferme rien, & n'eſt qu'une repreſentation.* L'Egliſe Romaine n'eſt donc pas la ſeule qui honore l'aſſomption des Vierges. Nous allons voir que la conception immaculée, & la virginité d'une mere ſemblent être deux dogmes du Mahometiſme. Il manque une choſe au narré de Mr. Chardin. Il faloit nous dire en quel tems vivoit Mouſa pere de Fathmé.

(b) *Ibid. pag.* 468.

(E) *Neanmoins venerée comme une vierge.*] Les pelerins doivent dire ſelon le formulaire des prieres entre autres choſes celle-ci: „ Je te ſouhaite le ſalut „ éternel, ô Vierge trés-pure, trés-juſte & immacu„ lée, glorieuſe *Fathmé* fille *de Mahammed l'Elu*, „ femme *d'Ali le bien aimé*, mere des douze vrais vi„ caires de Dieu d'illuſtre naiſſance (c). „

(c) *Ibid. pag.* 464.

(Z) *Publia des livres qui le firent regarder.*] „ (d) Il a „ traduit fort doctement & avec un travail infiny l'hiſ„ toire de Cor. Tacite, imprimée à Paris chez Abel „ l'Angelier l'an 1582. 1583. & 1584. tant in fol. „ que in 4. & in 8. ſans y avoir mis ſon nom, non „ plus qu'en ſon livre des Antiquitez Gauloiſes . . . „ . . . tant il eſt peu curieux de gloire, mais ſeule„ ment deſireux de profiter au public. „ C'eſt ainſi que la Croix du Maine parloit l'an 1584. Mr. Baillet ne parle point de cette verſion comme d'un Ouvrage anonyme. Claude Fauchet, dit-il (e), *a traduit en notre langue les œuvres de* Tacite, *qui furent imprimées ſous ſon nom en diverſes formes, mais les cinq premiers livres ſont de la traduction* d'Eſtienne de la (f) Planche. Fauchet publia un recueil des antiquitez Gauloiſes & Françoiſes en deux livres l'an 1579. in 4. Il en donna une autre édition vingt ans après in 8. & pouſſa ſon travail juſques à la fin de la premiere Race des Rois de France. Il en publia la ſuite l'an 1601. in 8. elle a pour titre: *Fleur de la maiſon de Charlemagne . . . . . contenant les faits de Pepin & ſes ſucceſſeurs depuis l'an 751. juſques à l'an 840. de* JESUS-CHRIST. Il mourut pendant que l'on imprimoit, *Declin de la maiſon de Charlemagne . . . . contenant les faits de Charles le Chauve & ſes ſucceſſeurs depuis l'an 840. juſques à l'an 987. de* JESUS-CHRIST *& entrée du regne de Hugues Capet.* Ce Volume parut l'an 1602. in 8. Quant à l'Ouvrage des *Origines des Chevaliers, armoiries, & Heraux, enſemble de l'ordonnance, Armes, & inſtrumens deſquels les François ont anciennement uſé en leurs Guerres*, il fut imprimé à Paris in 8. l'an 1600. Son *Recueil de l'origine de la langue & poëſie Françoiſe, Rime & Romans; plus les noms & ſommaire des œuvres de 127. poëtes François, vivans avant l'an 1300.* fut imprimé à Paris *in* 4. l'an 1581. L'édition de ſes œuvres faite à Paris (g) l'an 1610. dont Moreri fait mention, fut contrefaite à Geneve l'année ſuivante.

(d) *La Croix du Maine, Biblioth. Franc. pag.* 57.

(e) *Baillet, Jugem. des Savans to.* 4. *n.* 939. *pag.* 535.

(f) *Du Verdier le nomme Planche.*

(g) *Elle eſt in* 4.

(A) *Son fort étoit la Predication.*] J'ai ouï dire qu'il prêcha un jour contre le duel avec une telle éloquence, que le Marechal de la Force qui avoit aſſiſté à ce ſermon, proteſta devant quelques braves que ſi on lui faiſoit un apel, il ne l'accepteroit pas.

(B) *Dans l'Egliſe de Montpellier.*] On a imprimé pluſieurs fois le ſermon qu'il y prêcha un jour de jêne l'an 1618. C'eſt une piece très-forte & très-pathetique.

(C) *Un traité de l'action de l'Orateur.*] On l'imprima à Leide l'an 1686. & on l'attribua fauſſement à Mr. Conrart: ſoit qu'on crût qu'il en fût l'Auteur, ſoit qu'on eût envie de faire mieux vendre le livre, en y mettant le nom d'un homme dont la politeſſe eſt fort celebre. Mrs. de Leipſic en donnerent une analyſe fort exacte dans leur Journal (h) du mois de Janvier 1687. Ils n'oublierent point l'endroit où l'Auteur parle d'un Predicateur, qui ſe faiſoit une regle de touſſer par compas & par meſure, preciſément à une telle ou à une telle periode; & de peur d'y manquer il faiſoit des marques à ſon manuſcrit, par tout où il ſe propoſoit de touſſer. Il écrivoit à ces endroits-là *hem, hem*, comme on l'a vu dans l'original après ſa mort. Le conſeil que donnerent ces Journaliſtes a été ſuivi par un (i) Profeſſeur de Helmſtad, qui a traduit en Latin ce traité-là. Cette traduction eſt ſortie de deſſous la preſſe dans la même ville l'an 1690. Ils en (k) ont parlé, & ont fait ſavoir au public que le traducteur avoit rendu cet Ouvrage à ſon veritable pere. Ce qu'ils ſuposent que ce livre aiant été imprimé à Lion ſans nom d'Auteur l'an 1676. on le publia à Paris dix ans après ſous le nom de Mr. Conrart, & que l'édition de Hollande imita celle de Paris, pour ce qui concerne l'attribution de l'Ouvrage à Mr. Conrart, a beſoin d'être corrigé. 1. L'édition anonyme de Lion 1676. n'eſt pas la premiere. Je me ſouviens d'avoir vu ce livre dès l'an 1666. En ſecond lieu on ne l'a point imprimé avec le nom de Mr. Conrart à Paris

(h) *Pag.* 17. 18.

(i) *Melchior Sandius.*

(k) *Au mois de Juillet* 1690. *pag.* 368.

Digitized by Google

☞ FAUSTA, fille de Maximien Herculeus γ, fut femme de l'Empereur Conſtantin. On la lui donna dans la δ vuë de le tromper; mais elle decouvrit à ſon époux les embûches de Maximien ζ. On raconte que Conſtantin aiant ſoupçonné que Criſpus qu'il avoit eu * d'une concubine θ, avoit un mauvais commerce avec Fauſta, le fit mourir, & que pour conſoler Helene ſa mere qui s'afligeoit extremement de la mort de ce jeune homme, il fit étoufer Fauſta dans un bain très-chaud. Zozime † aſſûre cela. Quelques-uns diſent (A) que Fauſta étant amoureuſe de Criſpus, lui decouvrit ſa paſſion, & que n'aiant pu le porter à la ſatisfaire, elle ſe plaignit à Conſtantin qu'il l'avoit voulu corrompre. Ils ajoûtent que Conſtantin ajoûtant foi à la calomnie de Fauſta, fit mourir Criſpus, & qu'aiant reconu enſuite l'innocence de ſon fils, il fit perir

γ *Zoſimus lib. 2. pag. m. 81.*

δ *Id. ib. pag. 82.*

ζ *Id. ib. Voiez auſſi Eutropius lib. 10.*

* *Id. Zoſim. ib. pag. 93.*

θ Elle s'appelloit Minervine. Id. ibid.

† *Id. ib. pag. 103. 104.*

Paris l'an 1686. Ces paroles *ad exemplar Pariſ. MDCLXXXVI.* que ces Mrs. (a) ont raportées, ſignifient non pas qu'on a imprime ſur l'édition qui avoit paru à Paris l'an 1686. mais qu'on a imprimé l'an 1686. ſelon l'exemplaire de Paris. Et ainſi l'on ne marque point l'année de l'edition de Paris.

(A) *Quelques-uns diſent que Fauſta étant amoureuſe de Criſpus . . . . que Conſtantin . . . fit mourir Criſpus . . . . & cette femme.*] Cet évenement tragique ſe trouve dans les Auteurs avec mille diverſitez, & preſque toûjours tronqué de quelques-unes des circonſtances les plus eſſentielles. Zoſime (b) veut que Conſtantin ait ſoupçonné Criſpus d'avoir eu à faire avec Fauſta, & neanmoins il aſſûre que cet Empereur fit mourir Criſpus ſans infliger aucune peine à l'Imperatrice, car il pretend qu'elle ne fut étoufée dans un bain, que parce qu'on jugea cela neceſſaire pour la conſolation de la mere de Conſtantin. Un tel recit merite beaucoup de cenſure. Criſpus n'a pu être ſoupçonné d'inceſte avec Fauſta, ſans que Fauſta ait paru ſuſpecte du même crime. D'où vient donc que Conſtantin ne punit que Criſpus? C'eſt une objection que Zoſime devoit preſſentir, & prevenir, & contre laquelle neanmoins il n'a pris nulle precaution: il n'a donc pas ſuivi les idées de la bonne exactitude en narrant cette conduite de Conſtantin. La derniere partie de ſon narré demandoit qu'il y eût dans la premiere, que Criſpus fut ſoupçonné non pas de commettre inceſte avec Fauſta, mais d'avoir tâché inutilement de la corrompre. La ſuite ſeroit ſans dificulté, chacun comprendroit facilement que Conſtantin ſacrifia à l'affliction de ſa mere l'innocence de ſa femme, ou que par certaines ruſes on lui fit apercevoir que l'Imperatrice ne s'étoit pas bien gouvernée. Pour trouver un recit bien plein touchant cet évenement il faut recourir à Metaphraſte; j'avoue que ce n'eſt pas un Auteur bien digne de foi, mais enfin c'eſt lui qui laiſſe le moins de lacunes; c'eſt lui qui met en bel ordre les circonſtances. Criſpus accuſé par ſa belle-mere eſt puni: le voilà ſeul criminel aux yeux de ſon pere. Il ne faut donc pas trouver étrange que Fauſta ne ſoufre rien. Elle eſt reconuë enſuite pour calomniatrice, & on la punit ſur ce pied-là. Notez que Metaphraſte ſupoſe que le martyr Artemius narre cela pour juſtifier Conſtantin, & pour repondre aux objections de Julien l'Apoſtat. Liſez ce paſſage de Baronius: (c) *Artemius Prafectus Auguſtalis, idemque martyr, cum Chriſtianitatis reus cauſam ageret coram Juliano Apoſtatâ, deroganti illi Conſtantino, miſtaque in eum objicienti, ac præſertim propinquorum necem, hæc tunc in eum pro Conſtantino reſpondit* (1): Ille autem (*inquit*) uxorem Fauſtam juſte admodum interfecit, ut quæ priſcam Phædram eſſet imitata, ejusque filium Criſpum calumniata, quòd ejus amore captus eſſet, & vim ei conatus eſſet afferre, ſicut etiam illa Hippolytum Theſei filium. Atque primùm quidem qui ſic in matrem inſanierat (ut volebant ejus verba) ille cùm eſſet maritus, punivit. Poſtea autem cum ſciviſſet eſſe mentitam, ipſam quoque occidit, in eam ferens ſententiam omnium juſtiſſimam. *Hæc Artemius ad Julianum.* Sidonius Apollinaris nous aprend que le Conſul Ablavius fit un diſtique qui fut afiché à la porte du palais, & qui contenoit une cenſure piquante de la cruauté de Conſtantin. (d) *Ut mihi non figuratius Conſtantini domum vitamque videatur vel pupugiſſe verſu gemello conſul Ablavius, vel mordiſſe diſtichо tali clam palatinis foribus appenſo:*

Saturni aurea ſæcla quis requirat?
Sunt hæc (e) gemmea, ſed Neroniana.

Quia ſcilicet prædictus Auguſtus iiſdem fere temporibus extinxerat conjugem Fauſtam calore balnei, filium Criſpum frigore veneni. Ces paroles de Sidonius Apollinaris ne contiennent rien touchant la cauſe de cette conduite de Conſtantin; elles nous aprennent ſeulement que ce Prince fit perir ſa femme Fauſta par la chaleur d'un bain, & ſon fils Criſpus par le froid d'un poiſon. La plupart des Ecrivains diſent que l'on tua Criſpus, & non pas qu'on l'empoiſonna. (f) *Ad Iſtriam duxit prope opidum Polam, ubi quondam* PEREMPTUM *Conſtantini filium accepimus Criſpum.* Voici l'expreſſion de St. Jerome. (g) *Hic* (Lactantius) *extrema ſenectute magiſter Cæſaris Criſpi, filii Conſtantini in Gallia fuit, qui poſtea à patre* INTERFECTUS *eſt.* On lit dans la Chronique d'Euſebe que Criſpus fils de Conſtantin, & le jeune Licinius fils d'une ſœur de Conſtantin, furent tuez très-cruellement, *crudeliſſime* INTERFICIUNTUR, l'an 1. de la 276. Olympiade, c'eſt-à-dire l'an 325. & que Conſtantin tua Fauſta ſon épouſe l'an 4. de la même Olympiade. Oroſe ne parle point de Fauſta, mais il dit que Conſtantin environ le tems que les hereſies d'Arius furent condamnées au Concile de Nicée, tua Criſpus ſon propre fils, & Licinius ſon neveu, ſans que l'on ſache les raiſons qui l'animerent de la ſorte contre ſon ſang. (h) *Sed inter hæc latens cauſa, cur vindicem gladium & deſtinatam in impios punitionem Conſtantinus Imperator etiam in proprios egit affectus. Nam Criſpum filium ſuum, & Licinium filium, ſororis filium* INTERFECIT. Il eſt bien étrange que cet hiſtorien n'eût pas ouï dire ce que tant d'autres atteſtent, que Criſpus fut mis à mort pour avoir été ſoupçonné d'aimer criminellement ſa belle-mere; mais peut-être qu'Oroſe avoit ouï dire cela, & d'autres raiſons auſſi, & que les diverſitez des relations l'obligerent à juger que les veritables cauſes etoient cachées. Aurelius Victor qui raporte qu'on croioit que Fauſta avoit pouſſé Conſtantin à ſe defaire de Criſpus, n'ajoûte point quel fut le motif que cette femme ſuggera à ſon mari. Il s'accorde d'ailleurs avec Zoſime touchant la cauſe de la mort de Fauſta; il dit que Conſtantin la fit perir dans un bain, parce que ſa mere Helene outree de douleur de la mort de Criſpus, lui en faiſoit des reproches. (i) *Fauſta conjuge, ut putant, ſuggerente Criſpum filium* NECARI *juſſit. Dehinc uxorem ſuam Fauſtam in balneas ardentes conjectam interemit, cum eum mater Helena dolore nimio nepotis increparet.* Rien ne me ſemble plus ſurprenant que de voir qu'Eutrope (k) ait parlé des cruautez de Conſtantin, ſans toucher à la mort de Criſpus, quoi qu'il n'ait pas oublié de faire mention nommément de celle du jeune Licinius, & de Fauſta. On pretend que St. Chryſoſtome, ſans nommer perſonne, a raporté cette action de Conſtantin; mais il ſupoſe que ce Prince ſoupçonnant d'adultere ſon épouſe, la fit attacher ſur une montagne, afin qu'elle y fût mangée des bêtes. Il ajoûte que le fils de ce même Prince fut tué par ſon propre pere, ou plutôt par ſon frere (l). Gregoire de Tours (m) aſſûre que Conſtantin fit mourir Criſpus ſon fils, & Fauſta ſa femme pour crime d'Etat. Philoſtorge (n) raconte que Conſtantin prevenu par les calomnies de ſa femme belle-mere de Criſpus, le fit tuer, & qu'aiant enſuite decouvert que cette femme commettoit adultere avec un Courier, il donna ordre qu'on l'étoufât dans un bain. Outre les Auteurs que j'ai nommez on fera bien de conſulter (o) Suidas & Zonaras.

J'ai raporté toutes ces autoritez afin qu'on voie les defauts, les variations, l'inexactitude des anciens hiſtoriens. Notons auſſi qu'y aiant un ſi grand nombre d'Auteurs à citer ſur ce ſujet, il eſt étrange qu'on n'ait cité juſqu'ici dans le Moreri qu'Ammien Marcellin, qui n'a rien dit ni de Fauſta, ni de la raiſon pour laquelle Criſpus fut tué. Vous avez pu voir (p) ci-deſſus tout ce qui ſe trouve concernant cette matiere dans cet Ecrivain.

Je ne veux point omettre la liberté que le Jeſuite Cauſſin s'eſt donnée, d'ajoûter beaucoup de choſes de ſon invention au recit de cette avanture. Cela ſeroit ſuportable dans une piece de poëſie, ou dans un Roman; mais dans un Ouvrage ſerieux, & qu'on intitule *La Cour Sainte*, il ne faut point ſe permettre ces decorations de rhetorique. Rien n'eſt plus ragoûtant que cela pour de jeunes écoliers, ni plus fade pour les perſonnes avancées & en âge, & en jugement. Elles ne ſauroient voir ſans indignation qu'on leur decrive amplement la beauté de Criſpus, la naiſſance, & le progrés de l'amour de Fauſta, la maniere dont elle ſe declara, ſon depit d'avoir été rebutée, ſon artifice pour ſe venger, ſon regret de la mort de Criſpus &c. qu'on

(a) *Pag. 17. ann. 1687.*

(b) *Zoſimus lib. 2. p. m. 103. 104.*

(c) *Baronius ad ann. 324. n. XI. pag. m. 295.*

(1) *Ex Metaphr. apud Sur. die 20. Octob. to. 5.*

(d) *Sidon. Apollin. epiſt. 8. lib. 5. pag. m. 338.*

(e) *Savaron fait cette note ſur ce mot*, ſcilicet quod Criſpus... veneno gemmæ id eſt gemmatæ pateræ infuſo potionatus occubuit.

(f) *Ammian. Marcell. lib. 14. cap. ult. pag. m. 57. 58.*

(g) *Hieronym. de ſcript. Eccleſ. in Lactantio.*

(h) *Oroſius lib. 7. cap. 28. fol. m. 321. verſo.*

(i) *Aurel. Victor in epitome p. m. 224.*

(k) Primum neceſſitudines perſecutus, egregium virum, & ſororis filium, commodæ indolis juvenem interfecit, mox uxorem, poſt numeroſos amicos. *Eutrop. lib. 10. p. m. 117.*

(l) *Chryſoſtom. Homil. 15. in Philippenſes. Voiez Henri Valois in Ammian. Marcell. lib. 14. p. m. 58.*

(m) *Gregor. Turon. hiſt. Franc. lib. 1. cap. 34.*

(n) *Philoſtorg. hiſtor. Eccleſ. lib. 2. cap. 4.*

(o) *Suidas voce κρίσπος.*

(p) *Les tres f.*

Digitized by Google

perir cette femme. Le Cardinal Baronius † ſe plaint (B) juſtement des Ecrivains de l'hiſtoire Eccleſiaſtique qui ont ſuprimé ces faits, ou qui ont même tâché de les refuter. Il met le mariage de Conſtantin & de Fauſta à l'an 307 †. & la mort de Criſpus & de cette Imperatrice à l'an 324. Rien ne pouvoit arriver de plus dangereux à ce fils de Conſtantin, que de donner de l'amour à ſa belle-mere, car quelque parti qu'il eût pu prendre il ſe fût commis. La complaiſance l'expoſoit au courroux du ciel, & d'ailleurs ſi elle venoit à être conuë, il avoit tout à craindre de la part de Conſtantin: le refus étoit une grande afaire, car c'étoit un cas qui l'expoſoit à l'indignation (C) & à la fureur d'une Imperatrice. Quelques-uns diſent * que Fauſta fit retomber Conſtantin dans le culte des faux Dieux, & que pour l'en retirer Dieu lui envoia la lepre.

☞ FEI-

‡ *Baron. ad ann. 324. n. 5. & ſeq.*

† *Mr. Baluze in Lactant. de mort. perſec. cap. 27. prouve que cette chronologie eſt bonne.*

* *Michel Glycas lib. 4. apud Baronium ad ann. 324. n. 35.*

qu'on leur faſſe, dis-je, un portrait de toutes ces choſes, quoi qu'elles ne ſoient tirées d'aucune hiſtoire. Voici ce que l'Auteur avance quant au dernier point. „ (a) Auſſi-toſt que cette (b) nouvelle fut venuë à la „ Cour, la meſchante Fauſte vit bien que c'eſtoit un „ effect de ſa perfidie, & ſe repreſentant vivement „ devant les yeux ce pauvre Prince qu'elle avoit aupa„ ravant tant aimé, pour lors indignement maſſacré „ en une beauté, en un âge, où meurent les plus dé„ plorables, & en une bonté qui eut donné de la com„ paſſion aux tygres & aux lyons; toute ſa paſſion & „ ſa haine ſe change en une douleur enragée, qui la „ fait crier & hurler aux pieds de ſon mary, confeſ„ ſant qu'elle avoit tué le chaſte Criſpus par ſa deteſta„ ble calomnie: que c'eſtoit elle qui l'avoit ſollicité au „ mal; mais qu'elle avoit trouvé un Joſeph doüé d'u„ ne chaſteté invincible, qui avoit deteſté ſon peché „ autant qu'il eſtoit deteſtable; dequoy piquée de co„ lere, & craignant d'eſtre prevenuë, elle avoit pro„ cedé à cette funeſte occaſion; & partant qu'elle eſ„ toit indigne de vivre apres avoir tué le plus inno„ cent Prince du monde, & taché de ſon ſang ſon „ propre pere. „ Quelle hardieſſe! un Auteur du XVII ſiecle vient nous donner touchant ce qui s'eſt paſſé dans le IV. un detail de particularitez qu'il ne tire que de ſon cerveau. Il n'y a point d'ancien Auteur qui nous ait apris comment Conſtantin conut l'innocence de ſon fils, tant s'en faut qu'il y en ait qui nous aprennent que ce fut Fauſta elle-même qui la decouvrit à cet Empereur.

(B) *Le Cardinal Baronius ſe plaint juſtement des Ecrivains. . . . qui ont ſuprimé ces faits, ou qui ont même tâché de les refuter.*] Il attaque ſur cela trois hiſtoriens, Euſebe, Sozomene, & Evagrius. Le premier ſe tait: les deux autres diſputent contre ceux qui ont parlé. Euſebe garde là-deſſus un profond ſilence dans ſa Vie de Conſtantin, mais non pas dans ſa Chronique. Sozomene n'oſe nier formellement la mort de Criſpus, ni l'avouër poſitivement; il (c) ſe contente de refuter les Auteurs Paiens, qui avoient dit que Conſtantin ne trouvant dans le Paganiſme aucune voie d'expier des meurtres ſi execrables, & en trouvant dans le Chriſtianiſme, abandonna la Religion de ſes peres, & ſe fit Chretien. Evagrius (d) nie nettement ces deux choſes; l'une que Conſtantin ait fait mourir Criſpus, & Fauſta; l'autre qu'il ait embraſſé le Chriſtianiſme pour cette raiſon-là. Baronius (e) aiant condamné le ſilence du premier de ces trois hiſtoriens comme une indigne flaterie, accuſe (f) d'une ſtupidité incroiable Sozomene, qui pour nier que Conſtantin ait fait mourir Criſpus, ne s'eſt ſervi, dit-il, que de ce raiſonnement; Criſpus vecut juſqu'à la 20. année de l'empire de Conſtantin, & fit avec lui diverſes loix. Baronius (g) s'étonne encore davantage de la conduite d'Evagrius: il le renvoie à la Chronique d'Euſebe, à Aurelius Victor, à Eutropius, à Oroſe, à Sidonius Apollinaris &c. Il refute enſuite les raiſons que Sozomene & Evagrius ont oppoſées, celui-là aux Auteurs Paiens en general, celui-ci à Zoſime en particulier. Obſervons en 1. lieu qu'il mutile leurs raiſons, & qu'il ne devoit pas aſſûrer que Sozomene (h) eût nié la mort de Criſpus, car cet hiſtorien ſe contente de nous laiſſer en ſuſpens quant au fait même, & refute ſeulement les conſequences que les Paiens en tiroient. La raiſon qu'il leur oppoſe eſt beaucoup meilleure que Baronius ne la repreſente; car ſi Conſtantin & Criſpus ont conjointement fait des loix en faveur de l'Evangile, comme le ſupoſe Sozomene, il s'enſuit que Conſtantin avoit abjuré le Paganiſme avant la mort de Criſpus; il ne l'abjura donc point à cauſe qu'il n'y trouvoit pas les expiations qui lui étoient neceſſaires, ſouillé qu'il étoit du ſang de ſon fils, à ce que diſoient les Paiens. Voilà le raiſonnement de Sozomene: l'Annaliſte en a ôté toute la force, en ſupoſant (i) que cet Auteur n'a dit autre choſe, ſi ce n'eſt que Criſpus avoit fait des loix avec Conſtantin. On ne s'étoit pas ſervi d'une obſervation ſi vague; on avoit dit que c'étoient (k) des loix pour les Chretiens. Baronius n'a pas été plus fidele à l'égard d'Evagrius: il lui impute (l) d'alleguer contre Zoſime le ſilence d'Euſebe; mais il eſt ſûr qu'Evagrius paſſe plus avant: il (m) raporte trois paſſages de l'hiſtoire Eccleſiaſtique d'Euſebe, qui temoignent que l'Empereur Conſtantin avoit toûjours eu de l'attachement à la vraie foi, & que ſon fils Criſpus très-cheri de Dieu étoit ſemblable à ſon pere. Diſons 2. que les autres raiſons de Sozomene ont été bien refutées par l'Annaliſte (n), qui lui a fait voir clairement que le philoſophe Soſipatre avoit eu des liaiſons avec Conſtantin, & avoit dû repondre ſelon l'hypotheſe Platonique, que les parricides de cet Empereur ne pouvoient être expiez. Zoſime aſſûre que ce philoſophe repondit cela à Conſtantin. On (o) l'a refuté entre autres raiſons par celle-ci: c'eſt que Soſipatre ne pouvoit pas ignorer que la Religion des Grecs avoit des ceremonies expiatoires pour les meurtres les plus atroces; temoin Hercule qui tua ſes fils, & ſon hôte, & qui trouva un moien d'expiation. Baronius (p) refute très-bien ces reponſes de Sozomene, en montrant une diference capitale entre les parricides de Conſtantin, & ceux d'Hercule. Ceux-là furent commis par un Prince qui étoit en ſon bon ſens, & ceux-ci par un furieux dont les actions ne pouvoient paſſer pour volontaires.

On demandera ſans doute d'où vient que cet Annaliſte prend à tâche de confirmer les mediſances des Auteurs Paiens, & de refuter les Auteurs de l'hiſtoire Eccleſiaſtique, qui les ont combatuës le mieux qu'ils ont pu. Sied-il bien à un Cardinal, de ſe declarer en quelque façon pour les Infideles, qui ont afecté de decrier la converſion de Conſtantin, comme ſi cet Empereur n'avoit abjuré le Paganiſme, que parce que la diſcipline y étoit d'une telle auſterité, qu'il n'y trouvoit aucun remede aux remors de ſa conſcience, au lieu que les Chretiens lui ofroient un moien aiſé de ſe purger de ſes ſouillures dans l'eau du Batême? Ne croiez pas que Baronius faſſe tout cela pour rien; il n'en uſe ainſi qu'en faveur de certaines traditions favorables au Siege Papal; il (q) s'en ſert pour confirmer les actes du Pape Silveſtre, & pour prouver que Conſtantin reçut de ce Pape le batême à Rome un peu avant la celebration du Concile de Nicée. Les Faſtes d'Idace ne lui ſont pas favorables, car ils mettent la mort de Criſpus à l'an 326. Le Pere Pagi (r) met le 3. Conſulat de Criſpus à l'an 324. Conſultez les notes de (ſ) Godefroi ſur Philoſtorge. Après tout il eſt mal aiſé de ſe figurer qu'un an après, ou un an avant le Concile de Nicée, Conſtantin ait conſulté un philoſophe Paien pour ſavoir de lui les ceremonies expiatoires des homicides. Auroit-il été imbu juſques alors des ſuperſtitions Paiennes après une ſi longue profeſſion de la vraie foi? Notez qu'encore aujourd'hui il y a des (t) gens qui doutent qu'il ait fait mourir ſa femme Fauſta; & n'oubliez pas de comparer les Paiens avec ceux qui publierent, & qui publient encore que les Reformateurs de l'Egliſe au XVI. ſiecle, ne ſortirent de la Communion de Rome, que pour s'exempter des rigueurs du celibat, & des abſtinences, & que la liberté de vivre ſans confeſſion auriculaire, & ſans aucune auſterité, leur fit trouver une foule de ſectateurs.

(C) *Le refus . . . l'expoſoit à l'indignation, & à la fureur d'une Imperatrice.*] Ceux qui ont le plus de conoiſſance des afaires de galanterie, aſſûrent que c'eſt ſe conduire fort imprudemment que de s'ériger en tentateur, lors qu'on n'a deſſein que d'éprouver ſi une femme eſt vertueuſe; car ceux qui ſe bornent à cela, s'expoſent beaucoup en cas qu'ils la menent juſqu'à conſentir qu'on jouiſſe d'elle. L'afront qu'on lui fait en ne ſe prevalant pas des diſpoſitions où on l'a miſe, la remplit d'un reſſentiment qui la porte à inventer mille moiens de vengeance: elle ne peut ſe ſouvenir qu'on l'a trompée, & que la foibleſſe qu'elle a fait paroître ne lui a de rien ſervi; elle ne peut, dis-je, ſonger à cela ſans une colere très-violente, & que le

(a) *Cauſſin Cour ſainte to. 2. p. m. 56.*

(b) *Celle de la mort de Criſpus.*

(c) *Sozomen. hiſt. Eccleſ. lib. 1. cap. 5. p. m. 406. 407.*

(d) *Evagrius hiſt. Eccleſ. lib. 3. cap. 41. p. m. 371.*

(e) *Baron. ad ann. 324. n. 5. p. m. 293.*

(f) *Id. ib. n. 7. pag. 294.*

(g) *Id. ib. n. 8.*

(h) Ut neget Criſpum occiſum à patre. *Id. ib. n. 7.* Non admittens omnino Criſpum à Conſtantino juſſum occidi. *Id. ib. n. 20.* Jaques Godefroi *not. in Philoſtorgium pag. 50.* fait la même faute.

(i) Eo uno utitur argumento quod Criſpus vivens ad vigeſimum uſque patris Imperii annum pervenerit multas interea leges cum eo ſtatuens. *Baron. ubi ſupra n. 7.*

(k) Πολλὰς σὺν αὐτῷ θείμενος νόμους ὑπὲρ Χριστιανῶν. Multas una cum patre leges pro Chriſtianis tulerat. *Sozom. ubi ſupra.*

(l) *Baron. ib. n. 8.*

(m) *Evagr. ubi ſupra pag. 372.*

(n) *Baron. ib. n. 22. & ſeq.*

(o) *Sozom. ubi ſupra.*

(p) *Baron. ib. n. 25.*

(q) *Ibid. n. 29. & ſeq.*

(r) *Pagi, diſſertat. hypat. pag. 249.*

(ſ) *Jacob. Gothofredus in Philoſtorg. pag. 51.*

(t) *Voiez Cellarius in Eutropium lib. 10.*

Digitized by Google

☞ FEITHIUS (EVERARD) nâquit à Elbourg au païs de Gueldres au XVI. ſiecle. Il emploia quelques années à l'étude de la philoſophie, & puis il s'attacha tout entier aux belles lettres, & y fit de très-grans progrés. Il aprit à fond la langue Greque & même la langue Hebraïque. C'eſt dequoi les profeſſeurs de l'Academie que les Proteſtans de France avoient en Bearn donnerent un temoignage bien ample. Etant retourné en ſon païs après une longue abſence, il le trouva conſterné à cauſe de l'expedition des Eſpagnols commandez par Spinola. Cela le fit reſoudre à ſe retirer hors de ſa patrie. Il fut ſe fixer en France, il y enſeigna la langue Greque, & il y fut honoré de la bienveillance de Caſaubon, de Mrs. du Puy, & du Preſident de Thou. Il ſe promenoit à la Rochelle accompagné d'un valet lors qu'il fut prié d'entrer dans la maiſon † d'un bourgeois. On n'a jamais pu ſavoir depuis ce jour-là ce qu'il devint, quelque perquiſition que les Magiſtrats en fiſſent. Ce fut dommage, car ſi ce jeune homme fut parvenu juſqu'à la vieilleſſe, il eût merveilleuſement illuſtré la literature. Ce jugement eſt fondé ſur les Ouvrages manuſcrits que l'on a de lui †. On en publia un (*A*) à Leide l'an 1677.

‡ In civis Rupellani ædes vocatur. *Brumanus ubi infra.*

† *Tiré de Brumannus epiſt. dedicat. antiquitatum Homericarum.*

☞ „ FELIBIEN (ANDRÉ) Sieur des Avaux & de Javercy, Conſeiller hiſtoriographe „ du Roi &c. ſe rendit recommandable par la connoiſſance qu'il acquit des beaux arts. Il étoit „ de Chartres, où à peine eut il achevé ſes premieres études à l'âge de 14. ans qu'il fut envoyé „ à Paris pour ſe rendre habile dans les ſciences & dans les affaires. Mais ſon inclination ſe de„ clara bientôt en faveur des Muſes. Les premiers eſſais de ſa plume firent connoître la „ beauté de ſon genie & les graces de ſon ſtyle. Mr. le Marquis de Fontenay-mareüil ayant été „ nommé pour la ſeconde fois Ambaſſadeur extraordinaire à Rome en 1647. Mr. Felibien fut „ choiſi pour Secretaire de l'Ambaſſade, & remplit toute l'attente que ce digne Miniſtre en „ avoit conçüe. Pendant ſon ſejour à Rome ſa paſſion naturelle pour les beaux arts lui faiſoit „ ſacrifier volontiers ſes momens de loiſir à viſiter les perſonnes, qui y excelloient, & ſur tout le „ fameûx Mr. Pouſſin, dans la converſation duquel il apprit à connoître ce qu'il y a de plus beau „ dans les ſtatuës & les tableaux. Ce fut ſur les hautes idées qu'il ſe forma alors de l'excellence, „ & de la perfection de la peinture, qu'il compoſa depuis ces ſavans ouvrages qui ont fait ſa repu„ tation. A ſon retour d'Italie il alla à Chartres, & comme il ſongeoit à s'établir il épouſa „ Mlle. Marguerite le Maire fille de l'Avocat du Roi au Preſidial, alliée comme lui aux premie„ res familles de la ville, & entr'autres à l'illuſtre maiſon d'Aligre originaire de Chartres. Ses „ amis le preſenterent enſuite à Mr. Foucquet, qui lui auroit donné de plus grandes marques de „ ſon eſtime ſans ſa diſgrace, qui ſurvint trop tôt. Mais Mr. Colbert, qui aimoit les Sciences „ & les Arts, ne le laiſſa pas inutile. Après quelques deſcriptions qu'il lui fit faire pour Sa Ma„ jeſté, afin de l'engager à continuer les autres ouvrages qu'il avoit commencez, il lui obtint le „ brevet d'hiſtoriographe du Roi, de ſes bâtimens, & des Arts & manufactures de France, qui „ lui fut expedié le 10. Mars de l'an 1666. L'Academie Royale d'Architecture ayant été „ érigée en 1671. il en fut nommé Secretaire. Sa Majeſté lui donna enſuite la garde du cabinet „ de ſes antiques avec un appartement au Palais Brion. Il eut auſſi l'une des premieres places „ dans l'Academie Royale des inſcriptions & des medailles. Mr. le Pelletier ayant ſuccedé à „ Mr. Colbert dans la direction des finances, fit exercer par commiſſion à Mr. Felibien la charge „ de Controlleur General des ponts & chauſſées du Royaume. Quoiqu'il fut d'ailleurs fort oc„ cupé, il ne refuſa pas ſes ſoins aux pauvres pendant pluſieurs années qu'il fut adminiſtrateur „ de l'hôpital des Quinze-vingts de Paris. . . . Il mourut âgé de 76. ans le 11. Juin 1695. „ Il a laiſſé (*B*) cinq enfans. * „ On verra ci-deſſous le catalogue (*C*) de ſes principaux Ouvrages avec l'abregé de leur éloge, & du caractere de ſon cœur. Voiez le Journal des Savans du 28. de Novembre 1695.

* *Tiré mot à mot d'un memoire qu'on a reçu de Paris.*

FER-

le tentateur a grand ſujet de redouter. C'eſt bien pis lors qu'une femme s'eſt declarée la premiere, & que ſes avances ont été ſuivies d'un mauvais ſuccés. Malheur à celui qu'elle a tenté, & qu'elle n'a pu gagner. Elle ne ſonge qu'à le perdre. Le (*a*) patriarche Joſeph en eſt une preuve: & ſi l'hiſtoire ſainte nous fournit ce grand exemple, l'hiſtoire des tems heroïques n'en fournit pas de moins éclatans: liſez les avantures de Bellerophon, & celles du chaſte Hippolyte. L'hiſtoire des ſiecles ſuivans fournit auſſi quelque choſe, quand ce ne ſeroit que nôtre Fauſta calomniatrice de Criſpus, qui n'avoit point voulu conſentir à la contenter. Juvenal a fort bien dit que ſi la honte d'un tel refus anime la haine, c'eſt en ce cas-là qu'une femme temoigne la plus grande cruauté.

(*a*) *Voiez le chapitre 39. du livre de la Geneſe.*

(*b*) *Juven. ſat. 10. v. 324.*

Sed (b) caſto quid forma nocet? quid profuit olim
Hippolyto grave propoſitum? quid Bellerophonti?
Erubuit nempe hoc ceu faſtidita repulſa:
Nec Stenobœa minus quam Creſſa excanduit, & ſe
Concuſſere amba, mulier ſæviſſima tunc eſt,
Cum ſtimulos odio pudor admovet.

Une Imperatrice, une Reine, & en general les Dames de la plus haute condition, ſont ſur tout à craindre lors que l'on n'a point repondu à leurs ſollicitations: leur qualité les rend plus ſenſibles à l'injure, & leur fournit plus d'occaſions de ſe venger. C'eſt à elles que peuvent fort bien convenir ces paroles de la Junon de Virgile: (*c*) *Mene incepto deſiſtere victam, Faut-il que j'abandonne mon entrepriſe ſans avoir rien fait?* C'eſt dans de telles rencontres qu'un jugement peu favorable à la beauté, eſt une ofenſe qui s'enracine dans le cœur:

(*c*) *Virgil. Æneid. lib. 1. v. 37.*

(*d*) *Manet alta mente repoſtum*
Judicium Paridis ſpretæque injuria formæ.

(*d*) *Id. ib. v. 26.*

Je ne ſai ſi Lactance avoit fait lire à ſon (*e*) diſciple l'hiſtoire de Phedre; cela eût pu lui ſervir de quelque choſe.

(*e*) *Criſpus fils de Conſtantin.*

(*A*) *On en publia un à Leide l'an 1677.*] C'eſt un in 12. de 350. pages, qui a pour titre *Antiquitatum Homericarum libri quatuor.* Il contient une erudition fort curieuſe & fort inſtructive. Henri Bruman Recteur du College de Swol, & petit-neveu (*f*) de l'Auteur, eut ſoin de le publier. Il promettoit de recueillir les autres écrits de Feithius, que la negligence des heritiers avoit laiſſé diſperſer. Je ſai de bonne part qu'ils ne ſont pas tous peris, & que l'ouvrage *De Athenienſium Republica,* & celui *De Antiquitatibus Atticis* ſont entre les mains d'un très-ſavant (*g*) Antiquaire.

(*f*) Avo meo materno frater fuit (Feithius.) *Bruman. epiſt. dedic. antiquit. Homeric.*

(*g*) *Mr. Cuper.*

(*B*) *Il a laiſſé cinq enfans.*] (*h*) Trois fils & deux „ filles. L'aîné ci-devant Doien de la Cathedrale de „ Bourges, eſt aujourd'hui vicaire general dans cet Ar„ chevêché. Le ſecond a ſuccedé à la charge d'hiſto„ riographe du Roi & de Garde des antiques de ſa Ma„ jeſté. Nous avons de lui un recueil hiſtorique de la „ vie & des Ouvrages des plus celebres Architectes. Le „ troiſiéme eſt Religieux, Dom Michel Felibien de la „ Congregation de St. Maur. „

(*h*) *Tiré mot-à-mot d'un memoire qu'on a reçu de Paris.*

(*C*) *Le catalogue de ſes principaux Ouvrages avec l'abregé de leur éloge, & du caractere de ſon cœur.*] „ (*i*) Les principaux Ouvrages que nous aions de lui „ ſont les Entretiens ſur les vies & ſur les Ouvrages „ des plus excellens peintres anciens & modernes in „ 4. en deux volumes de la ſeconde édition. Les

(*i*) *Tiré du même memoire.*

„ prin-

Digitized by Google

FERNEL (Jean) medecin de Henri II. Roi de France, étoit né (A) en Picardie. Il fut envoié un peu tard à Paris pour y faire ſes études de rhetorique, & ſon cours de philoſophie: mais il fit tant de progrés ſi promtement, qu'aiant été reçu maître és arts au bout de deux ans, les Principaux de college lui offrirent à l'envi les uns des autres la regence de la logique, avec des gages très-conſiderables. Il n'accepta point ces offres; il aima mieux travailler par des études & par des leçons particulieres, à ſe rendre beaucoup plus digne d'une profeſſion publique. Il s'apliqua de telle ſorte à l'étude, qu'il renonça aux plaiſirs * les plus innocens qui l'euſſent pu arracher à ſon Ciceron, à ſon Platon, à ſon Ariſtote. La lecture de Ciceron lui procura cet avantage, que les leçons qu'il donna ſur des matieres philoſophiques, furent auſſi éloquentes que celles des autres Maîtres étoient barbares en ce tems-là. Il eut auſſi une forte aplication à l'étude des mathematiques. Cette grande contention d'eſprit lui attira une longue maladie qui l'obligea à quitter Paris. Y étant revenu après le retour de ſa ſanté, il reſolut d'étudier en medecine, mais avant que de ſe bien apliquer à cette étude, il enſeigna un cours de philoſophie dans le college de Ste. Barbe. Après quoi il emploia quatre années à étudier en medecine; & aiant été promu au doctorat il s'attacha tout entier à ſon cabinet, afin de lire les bons Auteurs, & de cultiver l'étude des mathematiques. Il eut de grandes liaiſons avec un excellent † Rhetoricien qui lui aprit les belles lettres, & à qui il enſeigna les mathematiques. Les inſtrumens qu'il inventa & qu'il fit faire ſur cette ſcience l'engagerent à de grans frais. La femme qu'il venoit d'épouſer ne s'accommodoit point de cette dépenſe, qui s'étendoit même ſur ſa dot: elle en murmura, elle en pleura, elle en fit ſes plaintes à ſon ‡ pere, & l'engagea à ſe fâcher tout de bon contre Fernel. Celui-ci ceda enfin, & renvoia tous ſes faiſeurs d'inſtrumens, & s'attacha à la pratique de la medecine. Mais parce que la viſite des malades ne pouvoit point prendre tout ſon tems, à un homme qui comme lui en donnoit peu (B) aux repas, & au dormir, il reprit une occupation à laquelle il s'étoit deja exercé avant que d'être Docteur en

* *Voiez la remarque B.*

† *Jaques Strebans.*

‡ *Il étoit Conſeiller à Paris, mais on ne dit point de quelle Cour.*

(c) *Abregé du threſ. chronol. to. 3. ad ann. 1558.*

(d) *Hiſtoire de France tom. 2. pag. 1129.*

(e) *Plantius in vita Fernelii.*

(f) *C'étoit la methode de ce tems-là pour les petites gens. Ils n'apelloient point le Medecin; ils lui envoioient de l'urine du malade, & il ordonnoit des remedes. Voiez Plantius ibid.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Pradium Pentinianum.*

(i) Erat hoc robore animi, atque hac indole virtutis, & continentiæ, ut reſpueret omnes voluptates, omnemque vitæ ſuæ curſum in labore corporis atque in animi contentione conficeret; quem non quies, non remiſſio, non æqualium ſtudia, non ludi, non convivia delectarent, nihil in vita expetendum putaret, niſi quod eſſet cum laude, & honore, & cum dignitate conjunctum. *Id. ibid.*

(k) *Id. ib.*

(a) *Du 28. de Novembre 1695. pag. 695. & ſuiv. édit. de Holl.*

(b) Claromontio oppidulo (quod viginti duntaxat miliaribus à Lutetia diſtat) natus atque ingenue educatus, Ambianum in operibus idcirco ſe prædicat, quod patrem inde habuerit. *G. Plantius in vita Fernelii init.*

» principes de l'Architecture, de la Sculpture & de la » Peinture, avec un Dictionaire des termes propres de » ces arts *in* 4. De l'origine de la Peinture avec pluſieurs » pieces detachées *in* 4. Pluſieurs deſcriptions, ſoit de » Verſailles, ſoit des divertiſſemens donnez par le » Roi, ſoit de tableaux recueillis dans un volume *in* 12. » Les conferences de l'Academie Roiale de Peinture, » en un volume *in* 4. La deſcription de l'Abbaïe de la » Trappe *in* 12. & il a laiſſé auſſi quelques traductions, » comme la relation de ce qui s'eſt paſſé en Eſpagne » à la diſgrace du Comte Duc d'Olivares traduite de l'I- » talien; le château de l'ame de Ste. Thereſe traduit » de l'Eſpagnol. La vie du Pape Pie V. traduite de » l'Italien. Il paroît dans tout ce qu'il a écrit un ju- » gement ſolide, un goût exquis, beaucoup de net- » teté & de politeſſe. Son ſtyle eſt pur, naturel, no- » ble & élegant. La varieté des choſes qu'il a mêlées » ſur tout dans ſes entretiens, & la beauté des traits » qu'il y a jettez avec la bienſeance convenable au ſu- » jet, en rendent la lecture extremement agreable. » Mais quelque rares que ſes talens aient été, ce n'eſt » pas d'eux ſeuls que lui venoit l'eſtime qu'il s'étoit ac- » quiſe. Il devoit une bonne partie de ſa reputation » à ſa probité, & l'honneur que cinq miniſtres tous » habiles dans l'art de diſcerner les eſprits lui ont fait » de l'emploier ſucceſſivement, eſt une preuve authen- » tique de l'approbation qu'ils ont donnée à ſa con- » duite. Le Roi lui-même dans plus d'une rencon- » tre fit l'éloge de ſon ſavoir & de ſa vertu. S'il avoit » été ambitieux, ou moins moderé, étant auſſi bien » venu à la cour auprès des grands, il lui auroit été » facile de s'avancer davantage dans le monde; mais » il ne put jamais ſe reſoudre à manier le bien d'au- » trui, & ce fut ſa plus grande conſolation à la mort. » Huit à neuf mille livres qu'il touchoit tous les ans » des bienfaits du Roi lui parurent avec ce qu'il avoit » de ſon patrimoine, une aſſez ample recompenſe » pour un homme de lettres, qui doit être plutôt ami » de la vertu, qu'eſclave des biens de la fortune. Il » conſerva toûjours beaucoup d'honneur & de Reli- » gion. Quoi qu'il fut naturellement grave & ſe- » rieux, d'un eſprit prompt & même ſevere, ſa con- » verſation ne laiſſoit pas d'être fort agreable, & mê- » me enjoüée ſelon les rencontres. Il avoit le cœur » droit & ſenſible à l'interêt de la verité. C'étoit à » quoi il s'excitoit lui-même par ces deux mots, qu'il » avoit fait graver ſur ſon cachet, *bene facere & dicere* » *vera*, qu'on a mis dans l'exergue de ſa medaille. Il » vécut dans la pratique de ces deux devoirs qui font » l'honnête homme & le parfait Chretien.» Vous trouverez un plus grand detail ſur tout ceci dans le (a) Journal des Savans.

(A) *Etoit né en Picardie.*] Je m'en tiens à cette generalité, afin de jouër au plus ſûr, car je voi d'un côté qu'il ſe qualifie *Ambianus, natif d'Amiens*, & de l'autre qu'on aſſûre dans ſa vie qu'il étoit né à Clermont (b) à vingt milles de Paris, & qu'il ne ſe donna le ſurnom d'*Ambianus*, qu'à cauſe que ſon pere étoit d'Amiens. Par Clermont on entend ici Clermont en Beauvaiſis. Dom Pierre de St. Romuald allegue une autre raiſon pourquoi Fernel a été nommé *Ambianus*. *Il eſtoit né*, dit-il (c), *à Clermont en Beauvoiſis dans une maiſon du Fauxbourg, où pend encore aujourd'hui pour enſeigne le Cigne. Quelques-uns l'ont apellé Ambianois d'autant que le Fauxbourg dans lequel il naquit s'apelle le Fauxbourg d'Amiens.* Mezerai aſſûre (d) que Fernel étoit *natif de Montdidier au Dioceſe d'Amiens.*

(B) *Qui comme lui donnoit peu* de tems *aux repas & au dormir.*] Tout autre plaiſir que celui d'aprendre étoit inſipide pour lui: il ne ſe ſoucioit ni de jeux, ni de promenades, ni de collations, ni de converſations. Je parle du tems qu'il étoit encore Ecolier. (e) *Ludos, jocos, compotationes, & conveſſationes, ſermones etiam omnium pene condiſcipulorum, ac familiarium, fugere ſtatuit, non cibi, non ſomni, non corporis, non valetudinis, non rei familiaris rationem habere, omnia perpeti, dum liberalium artium cognitionem aſſequeretur: omne in eis ſtudium, diligentiam, curam, induſtriam adhibere, nullam præterquam ex diſcendo voluptatem capere: arbitratus omnem horam perire, quæ in bonorum auctorum lectione & ſtudiis non collocaretur: tanta in illius animo inſita erat diſcendi cupiditas, tantus cognitionis amor & ſcientia.* La ſuite de ſa vie ne dementit point ces commencemens, jamais homme ne fut plus actif que lui. Il ſe levoit à 4. heures du matin, & s'en alloit étudier juſques à ce que le tems de faire leçon, ou d'aller voir les malades aprochât. Alors il examinoit les urines (f) qu'on lui portoit, & il preſcrivoit des remedes ſelon les conjectures qu'il pouvoit former. Revenant au logis pour dîner, il s'enfermoit avec ſes livres juſques à ce qu'on l'apellât pour ſe mettre à table: il retournoit dans ſon cabinet en ſortant de table; il ne quitoit ſon étude que pour les affaires qui l'apelloient hors du logis. Revenant le ſoir, il faiſoit comme à midi; il attendoit ſur ſes livres qu'on l'apellât pour ſouper; il les reprenoit auſſitôt qu'il avoit ſoupé, & ne les quitoit qu'à onze heures pour ſe mettre au lit. Il ne faiſoit point ſcrupule quand il prioit quelcun à manger, de le quiter dès que le repas étoit fini, & de s'en aller retrouver ſes livres. (g) *Omnia animi & corporis oblectamenta præ literarum ſtudiis, & medicæ artis exercitatione, pro nihilo ducens: ut nulla vitæ pars neque publicis, neque privatis, neque medicis, neque domeſticis in rebus vacaſſe officio videretur. Si quem fortè ad cœnam vel prandium aliquando invitaret, ab eo neque turpe, neque inhoneſtum ducebat, aliquantò poſt ſumptum cibum ſtudiorum cauſa ſe ſubripere.* A la priere de ſa femme quelques années avant ſa mort il acheta une (h) maiſon de campagne; mais il ne s'y alloit delaſſer qu'une fois ou deux par an. Il trouvoit plus de plaiſir dans la vie active, & dans l'exercice de ſa profeſſion que dans le repos (i). Il ne renvoioit jamais les malades qui venoient implorer ſon aſſiſtance quelque pauvres qu'ils fuſſent; & il en venoit un ſi grand nombre pendant l'été, qu'il n'avoit pas le loiſir de s'aſſeoir à table; il dînoit debout. (k) *Tantus ægrorum numerus ad eum confugiebat, ut per totam fere æſtatem ſtans prandere cogeretur: neminem quantumlibet pauperem à ſe abire*

Digitized by Google

en medecine, je veux dire qu'il fit des leçons publiques sur Hippocrate & sur Galien. Cela lui aquit bientôt une extrême reputation par toute la France, & dans les païs étrangers. Il fut obligé d'interrompre ces leçons au bout de six ans, parce que l'estime qu'il s'étoit aquise faisoit recourir à lui un si grand nombre de malades, qu'il n'avoit pas assez de tems pour rendre ses bons offices à tous ceux qui venoient les lui demander. Mais comme rien n'étoit capable de faire cesser ses études de cabinet, il emploia toutes les heures qu'il avoit de reste à composer un Ouvrage * de medecine, qui vit le jour quelque tems après. Les Ecoliers le presserent si vivement de leur faire des leçons sur cet Ouvrage, qu'il s'y resolut nonobstant les opositions (C) de sa femme, & les conseils de ses amis. Il donna trois ans à ces leçons; & comme pendant ce tems-là il entreprit un autre † Ouvrage qu'il fit imprimer, il s'imposa en quelque maniere la necessité de lire en public encore quelques années, car on souhaita passionnément qu'il expliquât à la jeunesse ce second livre. Il n'avoit pas achevé encore de l'expliquer lors qu'on l'apela à la Cour, pour voir s'il pourroit guerir (D) une Dame dont l'on desesperoit de la guerison. Il la guerit heureusement, & ce fut la premiere cause de l'estime que le Roi Henri II. qui n'étoit alors que Dauphin, & qui aimoit fort cette Dame, conçut pour lui. Ce Prince lui offrit dès lors la place de son premier medecin, mais Fernel qui preferoit ses études à l'embarras de la Cour, n'accepta point cet emploi; & il se servit même d'artifices pour (E) obtenir la permission de retourner à Paris. Il l'obtint sans diminution de la pension ‡ qui lui fut promise. Aiant achevé d'expliquer son livre, il fut incessamment sollicité d'expliquer quelque autre chose ‖; mais la multitude de malades qui l'apelloit l'empêcha de

* *C'est celui qu'il intitula* Physiologia.

† *C'est celui* de venæ sectione.

‡ *Elle étoit de six cens livres.*

‖ Hoc perfunctus munere alia quædam Hippocratis & Galeni interpretari scripta cogitabat, idque ab eo quotidianis precibus & acclamationibus contendebant philiatri omnes, sed præ ægrorum qui undique ad eum opis causa quotidie confugiebant turba, id muneris aggredi non potuit. *G. Plantius ubi infra.*

abire dimittebat morbi quo angeretur ignarum, remedisque ad eum profligandum destitutum. Quand on l'exhortoit à se donner quelque relâche, il repondoit que la mort lui donneroit un assez long tems pour se reposer. *Quod si illum nonnunquam de curanda corporis sui valetudine, deque nocturnis studiis intermittendis, commonefacerem, & ad quiescendum cohortarer, (erat enim somni parcissimus) responsum in promptu habere solebat,* Longa quiescendi tempora fata dabunt.

Les femmes de tels Medecins sont fort à plaindre lors qu'elles aiment leurs maris, & qu'elles ne sont point avares; car l'indifference & l'avarice peuvent trouver de bons dedommagemens dans cette absence du mari.

(C) *Nonobstant les opositions de sa femme.*] Il n'est pas difficile de deviner pourquoi sa femme ne consentoit pas à ces sortes de leçons; elles l'empêchoient de voir les malades, & ainsi elles diminuoient notablement le profit quotidien de sa pratique. Son historien ne s'est point tû sur ce dommage: *Quod onus . . . . uxore, amicis omnibus, & ægrorum curis reclamantibus vel magno rei domesticæ dispendio susceperit* (a).

(D) *S'il pourroit guerir une Dame.*] Ceux qui croiroient que l'historien a eu en vuë la sterilité de Catherine de Medicis, s'abuseroient lourdement, & tout le monde me l'avoüera, si l'on considere comment il s'exprime. (b) *Nec absolverat ejus commentationis explicationem, cùm in gravissimo* (c) *mulieris nobilissimæ casu ad aulicos quasi edicto regio rapitur. Pervagabatur enim incredibilis ad hujus imperii proceres de Fernelii eruditione fama & persuasio, quasi unus esset è Gallia Medicis calamitosi illius morbi perstrenuus oppugnator, & impendentis mortis fortissimus vindex, malorumque depulsor, quasi Hercules Alexicacus: quam ille opinionem de se strenuè sustinuit, ut non tam sit creditus mulierem in vita retinuisse, quàm jam profligata salute ex inferorum faucibus revocasse.* Premierement on peut douter s'il s'agit ici en quelque maniere de Catherine de Medicis: en second lieu on ne peut douter qu'il ne s'agisse de toute autre chose que de la sterilité. Si l'Auteur a voulu parler de cette Princesse qui étoit alors Dauphine, n'est-il pas étrange qu'il l'ait designée par le nom vague de *femme de grande noblesse?* N'est-il pas étrange qu'il ait dit (d) qu'elle étoit très-chere au Dauphin? Si ce n'étoit point la Dauphine, l'expression est bonne & à-propos: ce pouvoit être une maîtresse; ce pouvoit être une Dame pour qui le Dauphin avoit beaucoup d'amitié: mais si c'étoit son épouse, l'historien s'explique impertinemment. On supose toûjours dans les recits de cette nature qu'un mari aime sa femme, qu'il s'interesse extrêmement à la guerison de sa femme, qu'il a une extrême reconoissance pour les medecins qui la gueriſſent. Il suffit donc de marquer que la malade est sa femme; & si l'on veut se servir de l'épithete *charissima, tenerrima*, c'est après avoir emploié le mot *uxor*, ou *conjux*, qu'il le faut faire. D'où je conclus que cet Auteur aiant écrit sensément & éloquemment ne se seroit point exprimé comme il a fait, s'il eût eu dessein de parler d'une maladie de Madame la Dauphine. Ajoûtez encore cette raison. La gloire de Jean Fernel auroit reçu un nouvel éclat, de ce que la Dame qu'il auroit guerie auroit été la Dauphine; pourquoi donc son historien qui ne cherche qu'à le combler d'honneur & d'éloges, eût-il tû la qualité principale de cette Dame? Voilà pour le premier point; le second est encore plus clair. Catherine de Medicis se portoit bien pendant qu'elle étoit sterile; elle fatiguoit un cheval, elle suivoit le Roi à la chasse, (e) & sa santé ni sa vie ne paroissoient courir aucun risque de ce qu'elle continueroit à ne faire point d'enfans. On ne la guerit donc pas d'une maladie mortelle, quand on lui donna des remedes contre la sterilité; ce n'est donc point d'elle qu'il s'agit ici, puis qu'il est question de *morbus calamitosus*, de *mors impendens*, de *profligata salus*, de *ex inferorum faucibus revocatio.*

(e) *Brantôme, au discours de cette Reine.*

Ce n'est pas pour rien que je m'arrête à toutes ces observations; c'est pour en tirer une forte preuve contre ceux qui disent que Fernel guerit la sterilité de la Dauphine. C'est un fait qui me semble très-douteux, puis que son disciple bien-aimé n'en dit rien, & qu'il parle d'une autre cure moins importante que ne seroit celle-là. Il n'est nullement vraisemblable qu'il ait ignoré un si bel endroit de la vie de Fernel, ou que l'aiant sçu il l'ait passé sous silence dans l'histoire de ce medecin. Qui auroit sçu cette avanture si Plantius l'avoit ignorée; Plantius, dis-je, instruit si long tems aux pieds de ce Gamaliel, & admis à sa plus étroite confidence? Et à qui convenoit-il mieux qu'à ce disciple de publier une chose si glorieuse à son bon maître? Il l'avoit oubliée, me dira-t-on, quand il se mit à écrire l'histoire de Jean Fernel. Mais ne s'en seroit-il pas ressouvenu quand il se mit à narrer le 1. voiage que son maître fit à la Cour? Cette Dame abandonnée des medecins, si chere au Dauphin Henri, pouvoit-elle lui repasser dans l'esprit, sans exciter les idées d'une Dauphine renduë feconde par les remedes de Fernel? *Credat Judæus apella.*

(E) *Il se servit même d'artifices pour obtenir la permission.*] L'on ne se rendoit pas aux raisons qu'il alleguoit, qu'il n'étoit pas encore assez fort pour meriter qu'on lui confiât la santé des Princes; mais que si on lui permettoit de retourner à Paris, il emploieroit avec ardeur tous les moiens qu'il y trouveroit de se rendre plus habile, & plus digne de servir Monsieur le Dauphin. Quand il vit que ces raisons ne le tiroient pas d'affaire, il feignit d'être malade, & il fit dire à ce Prince par un chirurgien qui lui parloit familierement, qu'il avoit une pleuresie que le chagrin rendroit infailliblement mortelle, & que ce chagrin procedoit de ce qu'il se voioit separé de ses livres, & de ses leçons, & de sa famille, & engagé à une vie tumultueuse. (f) *Simulata pleuritide & conficta ementitaque à Chirurgo qui principi familiaris erat periculi magnitudine, per eum nuntiari jubet tanti mali causam ab animi agritudine & mœrore profiscisci, quod à studiis esset abductus &c.* Le Prince ajoûtant foi à ce mensonge permit à Fernel de se retirer. Ne faut-il pas être bien amoureux de l'étude, & de la vie philosophique, quand on emploie tant de machines pour n'être pas medecin de Cour, c'est-à-dire pour n'avoir pas un emploi que d'autres tâchent d'obtenir par toutes sortes de voies? Lors qu'Henri II. fut sur le thrône il renouvella ses instances, mais Fernel representa que l'honneur qu'on lui offroit étoit dû par plusieurs raisons, & comme un droit hereditaire au medecin du feu Roi, & qu'il avoit besoin d'un certain tems afin de faire des experiences sur plusieurs choses qu'il decouvroit dans la medecine. On lui accorda du delai; mais quand le medecin de François I. fut mort, il falut que Fernel allât occuper sa place auprès de Henri II.

(f) *Plantius. ib.*

(a) *Id. ib.*

(b) *Id. ib.*

(c) *Il ne faut avoir nul égard au sommaire que l'on voit à la marge* reginam curavit, *car ce sont aparemment les Libraires qui l'ont fait mettre.*

(d) Henrico Galliarum Regi designato cui illa charissima erat.

Digitized by Google

de s'y engager. Il ne ceſſa pas pourtant de ſe rendre utile au public autrement que par ſa pratique. Il donna ſes veilles à la compoſition de l'Ouvrage *de abditis rerum cauſis*, qui fut ſuivi des ſept livres de Pathologie, après quoi il travailla (F) ſur les remedes. Avant qu'il eût achevé ce dernier Ouvrage, il fut contraint de ceder aux ordres de Henri II. Ce Prince le voulut avoir auprès de lui pour ſon premier medecin, & il arriva tout le contraire de ce que Fernel avoit redouté, car il trouva plus de repos & plus de loiſir à la Cour, qu'il n'en avoit eu à Paris; & ſans les voiages que la repriſe des armes fit faire à ce Prince, ſon medecin eût pu regarder ſa Cour comme une douce retraite. Etant de retour de l'expedition de Calais, il fit venir ſa femme à Fontainebleau. Cette bonne femme fâchée de ſe ſeparer de ſa famille tomba malade, & mourut frenetique dans peu de tems. Il en fut (G) ſi affligé, qu'il devint malade douze jours après les obſeques de ſon épouſe, & qu'il mourut le 18. jour de ſa maladie ‡. Je ferai une remarque (H) ſur le nombre de ſes années. Il gagna (I) beaucoup de bien, & maria ſes

‡ *Tiré de ſa vie compoſée par Guillaume Plantius, ſon diſciple natif du Mans. Elle eſt à la tête des Oeuvres de Fernel dans toutes les éditions.*

(a) *Id. ib.*

(b) Quum cauſæ quædam externæ hæque graves admodum acerbiſſimum mœrorem attuliſſent, ſupervenientе uxoris obitu quo omnia exaſperata ſunt, humor in lienе collectus tandem incaleſcens atque putreſcens, inflammationem ejus viſceris peperit, unde & febris accenſa eſt continua. *Plantius ubi ſupra.* Voiez Thevet tom. 7. pag. 331.

(c) *Dans une lettre inſerée au Mercure Galant du mois de Novembre 1693. pag. 197. Voiez ci-deſſus pag. 900. remarque C.*

(d) *Thuan. hiſtor. l. 21. pag. 431.*

(e) *Patin, lettre 117. du 1. tome.*

(f) *Patin a tort d'imputer cela aux auteurs de l'édition d'Utrecht, car ils n'ont fait qu'imprimer la vie de Fernel compoſée par Guillaume Plantius.*

(g) *Il faloit dire* Philibert.

(h) *Je le ſai par experience.*

(i) Jam natu grandis quum ſub triviali magiſtro Grammaticam didiciſſet, etiamſi mater rebus eum curisque domeſticis potius quam literis TAM SERO deſtinandum contenderet. *Plantius in vita Fernelii init.*

(k) Febre quartana TANDEM corripitur, qua crudeliter ac DIU conflictatus cœptum ſtudiorum curſum interrumpere, utque ſalubriore aëre frueretur ſolum vertere cogitur. *Id. ibid.*

(l) *Geſner in Biblioth.*

(m) *Le livre qui ſelon Geſner fut imprimé à Paris l'an 1526. avoit pour titre* Monaloſphærium.

(n) *Dans l'éloge de Fernel, au 7. tome pag. 325. édit. de 1671. in 12.*

(o) *Ubi ſupra in fine.*

(F) *Il travailla ſur les remedes.*] Il avoit achevé l'Ouvrage des remedes compoſez, & il travailloit à celui des remedes ſimples dont il avoit decouvert pluſieurs vertus inconuës aux anciens. Il n'en diſoit rien à perſonne, il vouloit que le public ſçût à qui l'honneur en ſeroit dû; c'eſt pourquoi ſon deſſein étoit de ne s'en ouvrir que quand il publieroit ſon livre. La neceſſité où il ſe trouva reduit de ſuivre la Cour, l'empêcha de mettre la derniere main à cet Ouvrage. Le plus grand de ſes regrets en mourant fut de n'avoir pas pu l'achever. (a) *Hic dolor hominem præcipue angebat, hæc cura ſollicitabat quod therapeutica poſtrema Medicinæ parti in qua multum diuque verſatus erat, quamque ſuis inventis plurimum locupletare poterat, extremam manum non addidiſſet.* Voilà ce qui fait qu'on trouve dans ſes Ouvrages une excellente Pathologie; mais peu de Therapeutique. Voiez le Journal des Savans, au mois d'Avril 1666.

(G) *Il fut ſi affligé* de la mort de ſa femme, *qu'il devint malade.*] Veu le narré de Plantius on peut dire que diverſes cauſes concoururent à faire mourir Fernel. Il avoit la rate en mauvais état; le chagrin venant là-deſſus empira cette mauvaiſe diſpoſition, d'où nâquit une fievre continuë. Il ne ſeroit point mort ſi tôt, ni avec ſon mal de rate ſans le chagrin, ni avec ſon chagrin ſans le mal de rate. Il eſt même vrai que ſon chagrin ne venoit pas tout de la perte de ſa femme. Bien d'autres choſes l'affligeoient avant cela très-violemment (b). Mais quand on ne feroit aucune attention à ces circonſtances, on ne laiſſeroit pas de conoître que Mr. l'Abbé Deſlandes s'eſt étrangement trompé. *Jean Fernel*, dit-il (c), *ayant été apellé à la Cour par une Princeſſe qui étoit deſolée de ſa ſterilité, & ayant ſu la mort de ſa femme, il tomba aux pieds de cette Princeſſe, d'où on l'ôta pour le porter au tombeau dans l'Egliſe de Saint Jaques de la Boucherie.* Cette Princeſſe eſt ſans doute Catherine de Medicis qui avoit ceſſé d'être ſterile l'an 1543. Or Fernel & ſa femme ne moururent qu'en 1558. & de plus il n'eſt pas vrai que la mort de ce medecin ait été ſubite. Il ne tomba malade que 10. ou 12. jours après avoir enterré ſa femme, & il ne mourut qu'au 18. jour de ſa maladie.

(H) *Une remarque ſur le nombre de ſes années.*] Il mourut la 72. année de ſa vie en 1557. peu de tems après la priſe de Calais, ſi nous en croions Plantius ſon hiſtorien. Cette ville fut conquiſe par Henri II. au mois de Janvier 1557. ſelon la façon de compter de ce tems-là, c'eſt-à-dire, ſi l'on ne commence pas l'année au mois de Janvier. Mais ſi on la commence comme nous la commençons, ce fut en 1558. que la ville de Calais fut priſe. Plantius obſerve qu'elle étoit entre les mains des Anglois depuis cent ans. Il faloit dire depuis 211. ans. L'épitaphe de Fernel marque ſa mort au 26. d'Avril. Si le jour eſt bien marqué dans l'épitaphe, il faut conclure que Plantius n'a pas bien marqué l'année, car le 26. d'Avril qui ſuivit la reduction de Calais apartient à l'an 1558. ſelon même la vieille façon de compter. Si Mr. de Thou (d) marque bien le jour au 27. de Mars, Plantius peut avoir bien marqué l'année. Mais ce n'eſt pas là le principal. L'épitaphe donne à Fernel 52. ans de vie; Plantius lui en donne 72. Il ne faut pas croire que les imprimeurs aient mis 72. au lieu de 52. car on trouve dans cette même vie de Fernel 1. qu'il avoit environ ſoixante ans lors qu'il s'arrêta auprès du Roi comme premier medecin. 2. Qu'il a pratiqué la medecine à Paris pendant trente ans. 3. Qu'il avoit fait pluſieurs choſes avant que de s'attacher à voir les malades. Soions donc très-aſſûrez que Plantius lui a donné 72. ans: & cependant l'épitaphe dreſſée par le beau-fils de Fernel lui donne ſeulement 52. ans. Raportons un paſſage de Guy Patin: „ (e) Puis qu'on imprime chez „ vous le Fernel, je vous veux prier d'une choſe, qui „ eſt d'y faire corriger une faute que ceux (f) d'Utrecht ont fait à leur impreſſion, lors qu'ils diſent „ dans ſa vie qu'il avoit 72. ans quand il mourut, ce „ qui eſt tres-faux: car je vous aſſûre qu'il n'en avoit „ que 52. ce que j'ai ouï dire à feu Monſieur de Villeray Maître des Requêtes, fils d'une fille de Fernel, „ laquelle n'eſt morte qu'en 1642. Je l'ai auſſi ouï „ dire à d'autres de ſes parens, & c'eſt une tradition „ toute claire dans ſa famille: mais ſans la tradition „ qui n'eſt pas toûjours aſſûrée, j'en ai deux preuves „ très-certaines; l'une eſt tirée des regîtres de nôtre „ Faculté, que j'ai eu entre mes mains tandis que j'ai „ été Doyen, où il eſt expreſſément remarqué que „ Fernel mourut le 26. Avril 1558. *anno ætatis 52.* „ L'autre preuve eſt dans ſon épitaphe à St. Jacques „ de la Boucherie, que j'ai fait voir à une infinité de „ perſonnes, où il eſt encore marqué qu'il mourut à „ l'âge de 52. ans. L'Auteur de cette épitaphe y eſt „ nommé (g) *Philippus Barjotius, Fernelii Gener*, qui „ étoit un Maître des Requêtes & Preſident au grand „ Conſeil, ſon premier gendre; le ſecond fut Mr. „ Gilles de Riant, Preſident au Mortier, qui eſt „ mort l'an 1597. ſa veuve lui aiant ſurvêcu 45. ans.„ Il eſt difficile de combatre les autoritez que Guy Patin a produites. S'il n'alleguoit que l'épitaphe ſa preuve ne ſeroit pas auſſi deciſive qu'il l'a pretendu, car qui ſait ſi le graveur n'a pas oublié deux XX. ce qui reduiroit 72. à 52. Il a pu ſe tromper plus aiſement s'il s'eſt ſervi de chiffres au lieu de lettres, un 5. pour un 7. eſt bientôt mis. Ceux qui ſavent qu'un Auteur qui corrige ſes épreuves ne s'aperçoit pas quelquefois que ſes Imprimeurs (h) ont prodigieuſement alteré ſes chiffres ou ſes lettres numeraires, ne s'étonneroient pas que la faute du graveur n'eût pas été aperçuë du gendre de Jean Fernel. Mais comme je l'ai deja dit, les autoritez alleguées par Guy Patin ne ſont pas reduites au ſeul temoignage de l'épitaphe. Je ne laiſſerai pas de lui opoſer 2. choſes: 1. je ne comprens guere qu'un diſciple de Fernel qui a paſſé dix années de confidence avec lui, ſoit dans l'erreur d'une façon ſi énorme à l'égard de l'âge de ſon maître; s'y tromperoit-il de 20. ans? & compoſeroit-il ſa vie ſans s'informer un peu mieux de l'âge qu'il lui faut donner? 2. Si ce diſciple erre à l'égard de l'âge, il faut qu'il ſe trompe ſur bien d'autres choſes: il ment lors qu'il conte que Fernel commença (i) tard ſes études, & il n'eſt pas vrai que Fernel ait étudié 2. ans au College de Ste. Barbe, & puis en ſon particulier avec tant d'aplication, qu'il gagna une fievre quarte qui fut fort longue, & qui l'obligea à (k) s'en aller à la campagne. Comment ſeroit-il poſſible qu'aiant recouvré ſes forces il fût revenu à Paris, & qu'après avoir deliberé ſur la profeſſion à embraſſer, il eût regenté deux ans au College de Ste. Barbe: comment, dis-je, cela ſeroit-il poſſible, puis que nous ſavons qu'en (l) 1526. il fit imprimer des livres de Mathematique? Or en prenant les choſes au pis, on ne ſauroit ſupoſer que ces livres aient paru que pendant qu'il regentoit. Où trouverons-nous le tems neceſſaire ſelon le recit de Plantius, s'il eſt vrai que Fernel ſoit mort à l'âge de 52. ans? N'aura-t-il pas été Auteur d'un livre d'Aſtronomie (m) à l'âge de 20. ans? Cela peut-il convenir à un Ecolier qui commence tard ſa grammaire & ſa rhetorique? Et il faut bien prendre garde qu'au tems de Fernel un Ecolier qui entroit en philoſophie avant l'âge de 20. ans, paſſoit pour bien avancé. Un provincial que l'on envoioit à Paris à l'âge de 15. ou 16. ans pour y faire ſes baſſes claſſes, ne paſſoit point pour un Ecolier que l'on eût mis tard à l'étude. Je ne compte ici pour rien l'autorité de Thevet (n), car il n'a fait que copier Plantius tant pour les 72. ans de vie qu'il a donnez à Fernel, que pour tout le reſte.

(I) *Il gagna beaucoup de bien.*] Plantius (o) temoigne que pendant les 10. années qu'il paſſa auprès de Fernel, le gain annuel de ce Medecin alloit ſou-

Digitized by Google

ſes deux filles * très-avantageuſement. C'eſt une opinion fort (K) repanduë qu'il guerit la ſterilité de Catherine de Medicis; & que cette Princeſſe l'en recompenſa (L) magnifiquement. Nous raſſemblerons dans une remarque les (M) fautes de quelques Auteurs.

*, *Voiez la remarque I.*

(m) *Sammarth. in elogiis l. 1. p. m. 33.*

FER-

vent au delà de 12. mille francs, & n'étoit au deſſous de 10. mille livres preſque jamais. Un Auteur que j'ai cité ci-deſſus me fournit ce que l'on va lire: (a) *On trouva dans ſon eſtude apres ſa mort trente mille eſcus d'or: auſſi mourut-il tres-riche: car il laiſſa outre cela trente ſix mille livres de rente, à partager entre ſes deux filles ſes uniques héritieres.* Si l'on en croit ſon hiſtoire il faiſoit du bien à ſa famille; mais il étoit apliqué au gain, (b) *Attentus quidem ad rem familiarem, ſed in ſuos beneficus & liberalis.* Scaliger dit ſur cela & ſur un point encore plus delicat une choſe très-choquante: *Fernelius bon gagne denier qui entra en credit pour avoir facilité l'accouchement de la Reine mere. Habuit ſalaciſſimam filiam, cui dedit decem millia aureorum pro dote* (c). Ceux qui voudront ſavoir quelque choſe touchant la poſterité de Fernel, n'auront qu'à jetter les yeux ſur ce paſſage de Guy Patin. „ (d) Dans le Convent de la Viſitation à Lyon, „ il y a une Demoiſelle fille de Monſieur de Riant „ Conſeiller d'Etat. Sa mere eſt niece de Mr. de Nar„ bonne, & s'apelle Marie des Prez. Cette belle Re„ ligieuſe, qui n'eſt pas encore Profeſſe, eſt conſide„ rable pour ſa naiſſance entr'autres belles qualitez „ qu'elle poſſede, étant deſcenduë de nôtre grand Fer„ nel, qui a été vraiment un incomparable Medecin. „ Il laiſſa deux filles, dont l'aînée fut mariée à Mon„ ſieur Barjot Preſident au Grand Conſeil & Maître „ des Requêtes, duquel eſt deſcendu aujourd'hui Mr. „ d'Annœuil Maître d'Hôtel de chez le Roi. An„ nœuil eſt une terre de 12. mille livres de rente en „ nôtre païs de Picardie prés de Beauvais, à deux „ lieuës de mon païs natal. L'autre fille de Fernel fut „ mariée à Mr. Gilles de Riant Preſident au Mortier, „ qui mourut l'an 1597. Elle s'appelloit Madeleine „ Fernel, & mourut l'an 1642. au mois de Mars âgée „ de 94. ans. *Et generatio rectorum benedicetur.* J'ai „ grand regret que je n'ai été autrefois tout exprés à „ Villeray au Perche, où elle eſt morte, pour avoir „ l'honneur de la voir & de lui baiſer les mains. On „ nous fait bien baiſer des Reliques, qui ne valent pas „ celle-là. Si bien que vôtre belle Religieuſe ſe peut „ vanter d'être deſcenduë du plus grand homme qui „ eût été dans nôtre profeſſion depuis Galien, puiſque „ le grand Fernel eſt ſon triſayeul.„

(a) *St. Romuald abr. du threſ. chr. n. to. 3. ad ann. 1558.*

(b) *Plantius ibid. ſub fin.*

(c) *Scaligerana prima p. 82.*

(d) *Lettre 100. pag. 394. du 1. tome. Cette lettre eſt datée du 25. de Sept. 1655.*

(K) *Qu'il guerit la ſterilité de Catherine de Medicis.*] On pretend que Henri II. lui propoſa cette affaire en des termes aſſez ſurprenans. (e) *Monſieur le Medecin ferez vous bien des enfans à ma femme?* Et l'on veut que Fernel ait repondu ſagement, *C'eſt à Dieu, Sire, à vous donner des enfans par ſa benediction: c'eſt à vous à les faire, & à moi à y aporter ce qui eſt de la Medecine ordonnée de Dieu pour le remede des infirmitez humaines.* Mr. Varillas raporte l'expedient dont ce Medecin ſe ſervit. *Le peuple étoit perſuadé*, dit-il (f), *que la Reine mere aprés dix ans de ſterilité n'avoit conçu le Roi, que parce que le premier (g) Medecin Fernel avoit conſeillé à Henri ſecond de coucher avec elle durant ſes ordinaires, & que les perſonnes engendrées de la ſorte étoient ſujettes à cette honteuſe (h) maladie.* Selon Mezerai (i) François II. *avoit été dès ſa naiſſance de complexion mal ſaine, étant le premier enfant d'une mere qui avoit eu ſes purgations bien tard.* En effet pluſieurs pretendent que Gatherine de Medicis ne devint feconde, que parce qu'on trouva un remede qui fit ceſſer la ſupreſſion de ſes fleurs (k). Cet expedient eſt bien eloigné de celui que Mr. Varillas raporte. Nous avons vu que Scaliger établit d'une toute autre maniere le ſervice rendu par Fernel: il inſinuë que ce Medecin fut apellé pendant le travail d'enfant, & qu'il donna des remedes pour faire acoucher la Reine. Cela s'acorderoit un peu mieux avec la cure d'une grande Dame dont Plantius a parlé. Mais comme on ne voit aucune raiſon qui eût pu l'induire à ne pas aprendre au public que Fernel procura un heureux accouchement à Madame la Dauphine en danger de mourir en couche, je perſiſte à dire qu'il n'a point voulu parler de Catherine de Medicis, & à tirer de ſon ſilence un argument très-puiſſant pour douter de ce qui eſt contenu dans le texte de cette remarque. Selon Brantome, (l) *On diſoit à la Cour qu'il ne tenoit pas tant à Madame la Dauphine, qu'à Monſieur le Dauphin pourquoi il n'avoit d'enfans*; & ſur cela il raporte la plaiſanterie d'une Dame. Il avoit là une très-belle occaſion de dire ce qu'on conte de Fernel, cependant il n'en parle pas: ſon ſilence eſt-il de petite ſignification? Mr. de Thou dans l'éloge de Fernel eût-il oublié un évenement de cette importance s'il l'avoit ſçu, ou s'il l'avoit cru? Je croi donc que c'eſt un fait ſur lequel on doit prononcer *non liquet*, nonobſtant cette affirmation de Scevole de Ste. Marthe: (m) *Ab Henrico ſecundo in Regiam accerſitus, principem inter ejus Archiatros locum tenuit. Eo felicis opera proventu ut quod à natura negatum eſſe videbatur, artis beneficio conſecutus inviſam ſterilitatem à domo regia repelleret.* Je penſe qu'on leveroit facilement tous ces doutes, ſi l'on avoit la diſſertation que Varillas a citée. *Le Medecin Fernel*, dit-il (n), *aprés avoir obſervé le temperament de la Dauphine s'étoit mis en tête de remedier à ſon indiſpoſition, & ſoit que les medicamens qu'il ordonna euſſent operé, ou que ſon ſecret n'eût conſiſté qu'à reveler au Dauphin les momens dans leſquels ſa femme étoit plus capable de concevoir, la Cour s'étoit aperçuë quelques mois aprés que la Dauphine étoit groſſe.* Vous trouverez ce paſſage mot-à-mot dans (o) les Galanteries des Rois de France. Mr. Menjot ſavant medecin de Paris a cru que Fernel conjectura que Catherine de Medicis n'étoit ſterile, que par une trop grande ſechereſſe de l'*uterus*, ou que pour être trop ſerrée dans cette partie. Au 1. cas la ſemence rencontrant une terre trop aride ne pouvoit fructifier: au 2. cas elle ne parvenoit point où elle devoit. Or comme pendant le cours des ordinaires la partie s'humectoit, & ſe dilatoit plus que de coutume, Fernel jugea qu'il faloit que le Dauphin prit alors ſon tems, & que c'étoit le moment propice pour faire un coup de partie avec ſon épouſe. Mr. Menjot ajoûte qu'Hippocrate a pu fournir des ouvertures pour ce conſeil. Cet Auteur s'exprime avec tant de force, que je lui ferois du tort ſi je ne raportois pas tout ce qu'il dit. (p) *Referunt Catharinam Medicaam Galliarum Reginam ætate licet integra, cùm velut quinta Luna nata progeniem deſperaret, importunam alvi ſterilitatem votiva fœcunditate commutaſſe, dulcique liberorum propagine ditatam fuiſſe, quòd contra Moſis edictum ἐν τῇ καθόδῳ τῶν καταμηνίων quibus ſemen aliàs eluitur, à Rege ſubagitatâ eſſet, ex conſilio Fernelii ſagaciter conjicientis exuperantem uteri ariditatem benigni ſanguinis aſperginè rigandam eſſe, vel etiam ſtomachum matricis naturaliter, perinde ac ex eventu in gravidis, arctiſſimum nonniſi menſium tranſitu reſerari. Idque edoctus fuerat Fernelius ab* (1) *Hippocrate jubente mulierem ἐμιγῆναι τῇ ἀνδρὶ inchoante menſtruo profluvio, ſed maximè eo deſinente, verùm profluente adhuc potiùs quàm arefacto.*

(L) *L'en recompenſa magnifiquement.*] Ecoutons Mr. Patin. „ (q) Quelques-uns parlent du Roi d'Angle„ terre qui a épouſé la Princeſſe de Portugal: il la veut „ repudier à cauſe de ſa ſterilité, comme eût fait Henri „ II. à ſa femme Catherine de Medicis ſi Fernel ne „ s'en fût heureuſement mêlé, de laquelle par une in„ ſigne liberalité il recevoit (r) chaque fois qu'elle ac„ couchoit dix mille écus, à ce que dit Louïs d'Or„ leans, *en ſa plante humaine.*„ Le comme de cet Auteur eſt plus juſte qu'il ne penſoit, car ce qu'il raporte du deſſein de Charles II. Roi d'Angleterre eſt une imagination des nouvelliſtes qui n'avoit aucun fondement; & nous aprenons de Brantome que Catherine de Medicis *ſe fit tellement aimer du Roi ſon beau-pere, & du Roi Henri ſon mari, que demeurant dix ans ſans produire lignée, il y eut force perſonnes qui perſuaderent au Roi & à Monſieur le Dauphin de la repudier, car il étoit beſoin d'avoir lignée en France, jamais ni l'un ni l'autre n'y voulurent conſentir, tant ils l'aimoient* (ſ). Voiez en marge l'obſervation que j'ai faite ſur le paſſage de Gabriel Naudé: elle montre que Louïs d'Orleans parloit d'une choſe dont il n'étoit pas bien inſtruit.

(M) *Les fautes de quelques Auteurs.*] Celles de Mr. Moreri ſont en petit nombre. Il dit que Fernel *a vu que les livres qu'il avoit donnez au public étoient les ſeuls qu'on expliquoit dans les Univerſitez de Medecine, & ceux qu'on y preferoit à tous les autres.* C'eſt un des plus grans menſonges qui ait paru dans un livre. Ce que Ste. Marthe aſſûre ne merite qu'à grand' peine d'être cru: jugez ce qu'on doit penſer des hyperboles monſtrueuſes dont Moreri l'a couvert. Voici les paroles de Ste. Marthe: (t) *Cujus* (Fernelii) *admirabili genio id contigit, quod à multis ſeculis nulli quamlibet eruditio contigiſſe memini, ut ipſo vivo atque videnti opera quæ de univerſa Medicina ſcripſit in Scholis publice legerentur: ejuſque auctoritas veterum ſcriptorum inſtar apud optimum quemque rei medicæ magiſtrum graviſſimi eſſet ponderis & momenti.* Les fautes du Sieur Bullart ſont en

(n) *Hiſt. de François I. l. 11. p. m. 99. Il met en marge*, Dans la diſſertation Latine preſentée ſur ce ſujet au Roi.

(o) *Tome 1. p. 225. de l'édition de 1694. & p. 207. de l'edition de 1695.*

(p) *Antonius Menjotius diſſertat. Pathologicar. part. 3. p. m. 23.*

(q) *Patin lettre 515. p. 520. du 3. tome.*

(r) *Naudé de antiquitate ſchole Medicæ Pariſienſis pag. 75. citant le même livre de Louïs d'Orleans, dit que ce preſent fut fait quatre fois.* Fernelius ab Henrico ſecundo qui quater illi decem aureorum millia pro quatuor filiis ejus ope & conſilio ſuſceptis obtulit. *Il eſt ſûr que les dix enfans de Catherine de Medicis naquirent tous avant la mort de Fernel.*

(ſ) *Brant. ubi ſupra pag. 41.*

(t) *In Elogiis lib. 1. p. m. 32.*

(f) *Varill. hiſtoire de François II. l. 1. p. m. 76.*

(g) *Fernel ne fut premier Medecin qu'après la mort de François I. François II. fils aîné de Catherine de Medicis naquit 4. ans avant la mort de François I.*

(h) *Il parle de la lepre.*

(i) *Mezer. hiſt. de France to. 3. pag. 42.*

(k) *Voiez la remarque M, lettre d.*

(l) *Brantome, Dames illuſtres pag. m. 42.*

(b) *Bullart, Academie des Sciences to. 2. pag. 84. Il cite Dupleix.*

Digitized by Google

FERRAND (Jaques) Docteur en medecine, nâtif d'Agen, composa un livre *de la maladie d'amour*, qui fut imprimé à Paris l'an 1622. La Bibliotheque des Medecins n'en a point encore fait mention; il meritoit neanmoins d'y (Z) trouver place, plus que bien d'autres qu'on y voit placez.

FERRARE (Renée de France, Duchesse de) celebre par sa vertu, & par son attachement à l'Egliſe Reformée, étoit fille de Louïs XII. & d'Anne (A) de Bretagne. Elle β nâquit à Blois le 25. † d'Octobre 1510. & fut accordée à Charles ‡ d'Autriche l'an 1513. & l'an 1515. & depuis elle fut auſſi promiſe à Joachim Marquis de Brandebourg; mais elle épouſa en 1527. Hercule d'Eſt II. du nom, Duc de Ferrare & de Modene ‡. D'autres mettent le jour de ces noces au 28. de Juin 1528 *. Un hiſtorien (B) moderne aſſûre qu'elle poſſedoit une vaſte érudition. Il conte beaucoup de choſes qui ſont les unes (C) très-fauſſes, les autres douteuſes touchant le voiage de Calvin à la Cour de cette Princeſſe. Ce qu'il

β *Le P. Anſelme, hiſtoire genealog. pag. 132.*
† *Voiez la remarque A.*
‡ *Qui fut enſuite l'Empereur Charles-Quint.*
‡ *Id. ib.*
* *Le Pere du Londel, faſtes des Rois p. 32.*

(a) *Bullart. Academie des S. ſciences, to. 2. p. 83.*

(b) Dum Streſtæus à Fernelio Mathematicarum diſciplinarum, Fernelius vicinum à Strebæo politioris literaturæ cognitionem & gravem plenumque orationis ityl um accipit, integrum biennium exigitur. *Plantius in vita Fernelii.*

(c) *Voiez ci-deſſus remarque L, lettre r.*

(d) *Ubi ſupra.*

(e) *Bullart ibid.*

(f) *Dans la remarque F de l'article d'Eve page 1192. col. 2.*

(g) *Q. Curtius lib. 4. c. 14.*

(h) *Voiez l'article* Selemnus, *Quand il n'y auroit que la jalouſie, ce ſeroit aſſez pour faire que le mal balançât le bien.*

(i) *C'eſt ainſi que s'apelle la Bibliotheque de ſcriptis Medicis, dans la derniere édition, qui eſt celle de 1686. in 4.*

(k) *Mezerai, hiſt. de France, t. 2. p. 890.*
(l) *Pag. 83.*
(m) *Varill. hiſt. de l'hereſie, liv. 10. pag. 354. édit. de Hollande.*
(n) *Id. hiſt. de Charles IX. to 1. pag. 176. édit. de Hollande.*
(o) *Brantôme, vie des Dames illuſtres, p. m. 300.*
(p) *Brantôme*, ubi ſupra, *dit que Renée quoi* qu'elle fût très-gâtée de ſon corps, *produiſit à ſon mari une très-belle lignée. Il dit pag. 306.* qu'encore qu'elle apparût n'avoir pas l'apparence exterieure tant grande à cauſe de la gâture de ſon corps, ſi eſt-ce qu'elle en avoit beaucoup en ſa majeſté. *Varillas au lieu d'en demeurer là, dit qu'elle étoit* la Princeſſe de ſon ſiecle la plus diſgraciée pour ce qui regardoit le corps.
(q) *Varill. hiſt. de l'hereſie, liv. 10. pag. 352. & ſuiv.*

en plus grand nombre. Il dit (a) que Fernel ſe reſolut *un peu tard à ſe mettre ſous la diſcipline de Jaques Strebé pour aprendre les principes des ſciences.* Cela ſignifie deux choſes, l'une que Fernel commença tard ſes etudes, l'autre qu'il les commença ſous Jaques Strebe. La 1. de ces deux choſes eſt très-veritable, ſelon Plantius dans la vie de Fernel, mais la 2. eſt très-fauſſe, car Fernel avoit deja enſeigné la philoſophie dans le college de Ste. Barbe, & reçu le bonnet de docteur en medecine, lors qu'il lia commerce avec Strebé. Ce commerce conſiſtoit dans une inſtruction mutuelle; chacun enſeignoit ſon camarade, & en étoit enſeigné: Fernel enſeignoit les Mathematiques à Strebé, & aprenoit de lui à bien écrire en Latin (b). Mr. Bullart croit à tort que Henri II. étoit Roi de France pendant que ſa femme étoit ſterile. S'il avoit conſulté Brantome il n'auroit point dit que ce Prince *deliberoit de la repudier*, & s'il avoit conſulté Louïs d'Orleans il n'auroit pas dit que la Reine donna (c) dix fois à Fernel un preſent de dix mille écus. Raportons les paroles de Mr. Bullart: (d) *Ces Eſculape François uſa ſi efficacement de la connoiſſance qu'il avoit du mal, & du remede qu'il y falloit apporter, qu'il rendit la Reine feconde en la delivrant de la ſuppreſſion de ſes purgations naturelles: en ſuite de quoi elle eut cinq fils, & cinq filles; à la naiſſance de chacun deſquels enfans elle donna dix mille ecus à ce ſavant homme.* On ſupoſe fauſſement (e) qu'après que Henri II. l'eut retenu près de *ſa perſonne en qualité de ſon premier Medecin, & l'eut mené par tout avec lui comme le conſervateur de ſa ſanté . . . il lui donna le loiſir de mettre en ordre les écrits qu'il avoit compoſez ſur la medecine, & les moyens de les faire imprimer.* Liſez la vie de ce ſavant homme, vous trouverez qu'il ne compoſa qu'un traité des fievres depuis qu'il exerça auprès de Henri II. la charge de ſon premier Medecin: vous trouverez même qu'il mourut avant que d'achever ce traité.

(Z) *Il meritoit neanmoins d'y trouver place.*] Quoi que le but de Jaques Ferrand ſoit de ne conſiderer l'amour qu'entant qu'il ſe change quelquefois en maladie corporelle, en fureur, en melancholie, il ne laiſſe pas de dire beaucoup de choſes qui ſe raportent à l'amour en general. Je prens ici le mot d'amour ſelon le ſens qu'on lui donne par excellence, je veux dire pour la paſſion que l'un des ſexes conçoit pour l'autre, paſſion qui a été honorée d'un culte divin ſous le nom de Venus dans le Paganiſme, & qui eſt l'un des plus profonds myſteres de la nature. L'épitre dedicatoire du livre de Jaques Ferrand eſt remplie d'une érudition, qui temoigne qu'il n'y avoit rien ſur quoi les poëtes du Paganiſme euſſent plus profondément philoſophé que ſur l'amour. On y a oublié les vers de Lucrece que j'ai raportez ci-deſſus. Je diſois alors (f) qu'en cas que cette paſſion ſoit entrée au monde par le peché, il la faut conſiderer comme une planche après le naufrage; c'étoit comme un ſecond principe de vie accordé au genre humain: c'étoit un nouveau reſſort très-neceſſaire pour donner le branle à la nature. Mais je devois dire auſſi que cette ſeconde liberalité de l'Auteur de toutes choſes eſt marquée au coin general de la maxime, *Les preſens de la fortune ſont toûjours mêlez de quelque diſgrace:* (g) *Fortuna nunquam ſimpliciter indulget.* Ceux qui ne ſavent point par experience les amertumes (h) dont les plaiſirs de l'amour ſont accompagnez, n'ont qu'à lire l'ouvrage du Sieur Ferrand, ils y aprendront à juger de cette matiere par les ſentences de pluſieurs graves Auteurs; car ſelon la methode de ce tems-là, ce medecin cite beaucoup, & il ne dit preſque rien qu'il ne muniſſe de l'autorité de quelque poëte Grec ou Latin, ou de quelque philoſophe ancien ou moderne. On eſt revenu de cette methode, mais les Auteurs qui l'ont ſuivie n'en ſont pas moins inſtructifs, & tout bien compte, je trouve étrange que (i) *Lindenius Renovatus* n'ait point parlé de l'Auteur qui fait la matiere de cet article. Ce n'eſt pas le ſeul peché d'omiſſion qui s'y rencontre. Voiez la remarque B de l'article *Vanderlinden.*

(A) *Et d'Anne de Bretagne.*] Je raporterai ici une particularité qui n'eſt pas indigne d'être ſçuë. (k) Cette Reine accoucha l'an 1510. „ d'une ſeconde fille „ qu'elle fit nommer Renee, comme ſi elle eût vu „ renaître dans cet accouchement l'eſperance d'avoir „ des enfans, qu'elle avoit preſque tout-à-fait perduë: „ mais l'ignorance des matrones qui reçurent ce der- „ nier, la traiterent ſi mal, que deſormais elle fut in- „ capable d'en plus produire, & il lui en reſta de ſi „ grandes incommoditez, qu'elle en mourut enfin à „ trois ans de là dans le château de Blois le 13. jour du „ mois de Fevrier 1513.„ L'Auteur des notes ſur les lettres de Rabelais s'eſt trompé aparemment, lors qu'il a dit (l) que la Princeſſe Renée nâquit le 15. Octobre 1509. &c.

(B) *Qu'elle poſſedoit une vaſte érudition.*] Mr. Varillas eſt l'hiſtorien dont je parle. Voici ſes paroles: „ (m) Renée de France fille du Roi Louïs douze, épou- „ ſe d'Hercules d'Eſte Duc de Ferrare, l'avoit rendu „ pere de cinq enfans les mieux faits de la Chrétien- „ té, quoi qu'elle fût la Princeſſe de ſon ſiecle la plus „ diſgraciée pour ce qui regardoit le corps. Il eſt vrai „ que ce qu'il y avoit de defectueux en ſa taille & en „ ſa beauté, étoit ſi abondamment reparé du côté de „ l'eſprit, qu'à tout prendre elle avoit plus à ſe louër „ qu'à ſe plaindre de la nature. Elle avoit plus de ſub- „ tilité & de delicateſſe d'eſprit, que l'on n'en avoit „ vu en aucune femme, ſans en excepter celles d'I- „ talie qui s'en piquoient le plus, & ce n'étoit qu'un „ jeu pour elle d'aprendre ce qu'il y avoit de difficile „ dans les ſciences les plus élevées. Elle avoit pene- „ tré ſans peine, & ſans effort d'eſprit dans la Philo- „ ſophie & dans la Theologie, & perſonne de ſon ſe- „ xe n'en parloit de meilleure grace, ou pour mieux „ dire d'une maniere moins ennuyeuſe. Elle excel- „ loit dans toutes les Mathematiques, & ſur tout dans „ l'Aſtronomie; & le mepris qu'elle avoit pour l'Aſtro- „ logie Judiciaire ne l'avoit point empêchée de s'en „ faire montrer tous les ſecrets par le fameux Luc „ Gauric. „ Il dit ailleurs (n) quelque choſe de plus fort; c'eſt que *perſonne ne la ſurpaſſoit dans les connoiſſances les plus profondes de la Philoſophie, des Mathematiques, & de l'Aſtrologie.* Cela ſent le ſtyle de Roman: Mr. Varillas au lieu de modifier les expreſſions de Brantome Auteur Gaſcon, qui ne lâche la bride que trop ſouvent aux hyperboles, & ſur tout quand il s'agit des Princeſſes, encherit par deſſus lui. On en va juger. (o) *Madame Renée . . . . avoit un des bons eſprits & ſubtils qui étoit poſſible: elle avoit fort étudié, & l'ai vu fort ſavante diſcourir fort hautement & fort gravement de toutes ſciences, juſques à l'Aſtrologie & la conoiſſance des aſtres, dont je la vis un jour entretenir la Reine mere, qui l'oyant ainſi parler dit que le plus grand Philoſophe du monde n'en ſauroit mieux parler.* Voiez quel rabais. Selon Varillas l'égalité de ſavoir entre la Princeſſe & tous les autres Savans ſe raporte aux *conoiſſances les plus profondes de la Philoſophie, des Mathematiques, & de l'Aſtrologie:* mais ſelon Brantome elle ne ſe raporte qu'à des diſcours d'Aſtrologie, encore n'eſt-ce qu'au jugement de Catherine de Medicis. Il eſt plus utile que l'on ne penſe de propoſer aux lecteurs le parallèle de l'original avec la copie, comme je le fais ici. Conſultez la marge (p).

(C) *Les unes très-fauſſes, les autres douteuſes touchant le voiage de Calvin.*] Mr. Varillas raconte (q) ſous l'an 1535. que Calvin aiant choiſi Strasbourg *pour ſon ſejour*, y attira *ceux de ſa ſecte qui s'étoient bannis volontairement* de France. *Calvin*, pourſuit-il, *ayant aſſemblé grand nombre de diſciples pour former une Egliſe, preſenta par le conſeil de Bucer une requête au Magiſtrat de Strasbourg, pour obtenir la direction ſpirituelle des François qui s'étoient transplantez de France dans l'Alſace à cauſe de la Religion . . . Le Magiſtrat perſuadé*

Digitized by Google

qu'il debite ſur les motifs (D) qui la pouſſerent dans la nouvelle Religion, à fort peu de vrai-ſem-

ſuadé par Stunius (a) . . . *accorda la requête, & Calvin eut de cette ſorte la commodité de fonder une Egliſe à ſa mode. . . . Comme ſon intention étoit de rendre celebre le College de Strasbourg, il ne ſe contenta pas d'y attirer les plus beaux eſprits, & les plus ſavans hommes des Univerſitez de France qu'il avoit corrompus; mais de plus il voulut que ce même College lui fut principalement redevable de ſa reputation, & il y enſeigna avec une aſſiduité plus grande que n'avoient eté celles de Luther & de Melancton dans le College de Vittemberg. Auſſi le nombre de ſes Auditeurs devint-il plus grand ſans comparaiſon que n'avoit été le leur, quoi qu'aucun Prince Souverain ne s'en fût mêlé. Il enſeignoit la Theologie dans ce College, & aucun des Profeſſeurs n'aſſiſtoit plus volontiers que lui aux theſes des Etudians. Il revoyoit outre cela ſon Inſtitution, & y ajoutoit un quatriéme & dernier livre. Il employa deux ans entiers à ces penibles occupations, & rien n'auroit été capable de l'en tirer s'il n'eut eſperé de faire ailleurs plus de progrés; mais il ſe laiſſa tromper par la fauſſe opinion qu'on lui inſpira d'étendre ſa doctrine dans l'Italie, & il s'imagina que ce ſeroit quelque choſe de ſi glorieux & de ſi agreable que de penetrer dans un climat qui avoit été inacceſſible à Luther & à Zuingle, & de tirer de l'obeiſſance du Pape les peuples les plus proches de ſon Siege, qu'il ne put reſiſter à la tentation qui lui en ſurvint.* Mr. Varillas fait ici une digreſſion pour (b) l'éloge de la Ducheſſe de Ferrare, après quoi il dit (c) que Calvin n'ignorant pas la diſpoſition de cette Princeſſe, *paſſa travesti de Strasbourg à Ferrare.* Il ſupoſe que Calvin s'étant aquis par *ſon bel eſprit* la familiarité de Renée, lui decria les maximes de Luther, celles de Zuingle, & celles de Melancton, & que la Princeſſe qui (d) *ne vouloit changer de Religion que pour ſe vanger* de la Cour de Rome, rebuta d'abord celles de Calvin; mais qu'elle *ne s'empécha pas long tems d'être Calviniſte. . . . Le Prêche ſe faiſoit dans ſa chambre afin qu'il demeurât plus caché, par le reſpect qui defendoit aux domeſtiques de s'enquerir trop curieuſement de ce qui s'y paſſoit. Mais il eſt encore moins poſſible aux femmes de qualité qu'aux autres de celer long tems à leurs maris la Religion qu'elles profeſſent. Celle de la Ducheſſe vint à la connoiſſance du Duc de Ferrare, & ce Prince en fut d'autant plus irrité, que rien ne choquoit davantage ſes interêts humains. Il relevoit du ſaint Siege, & il ſavoit que les Papes ne manquerient pas de forces pour le depouiller s'ils en avoient le pretexte. Sa terreur augmentoit lors qu'il faiſoit reflexion que le Duc Alfonce ſon pere avoit été long tems exilé, vagabond, pauvre, & ſoldat appointé d'une nation étrangere pour s'être mis mal avec le Pape; & que pour rentrer en grace il avoit été contraint de demander pardon au Pape Alexandre ſix, & d'épouſer Lucrece Borgia. Ces conſiderations changerent en un inſtant le Duc, qui avoit été juſques la trés-complaiſant à l'égard de la Ducheſſe. Il la contraignit de revenir à l'exercice de la nouvelle* (e) *Religion; & toute la faveur qu'elle obtint de lui pour Calvin, fut qu'il lui ſeroit permis de s'en retourner comme il étoit venu.*

Il y a beaucoup de menſonges dans ce narré. I. Lors qu'en 1534. Calvin ſortit du Roiaume il choiſit la ville de Bâle (f), & non pas celle de Strasbourg pour le lieu de ſa retraite, & il ſe tint à Bâle dans la plus grande obſcurité (g) qu'il lui fut poſſible, juſques à ce qu'il entreprit le voiage d'Italie, après avoir publié ſon Inſtitution (h) Chretienne. II. Il eſt donc faux qu'il ait érige en ce tems-là une Egliſe à Strasbourg, & qu'il ait rendu plus celebre le College de cette ville, que ne l'étoit le College de Wittemberg. III. Rectifions ceci autant que nous le pourrons en le tranſportant à ſon veritable tems, nous ne laiſſerons pas d'y trouver bien de menſonges. Calvin chaſſé de Geneve l'an 1538. s'en alla en Suiſſe, où il reçut une vocation de Profeſſeur en Theologie de la part des Magiſtrats de Strasbourg. Il accepta cette charge, & la remplit avec l'aplaudiſſement des gens (i) doctes: mais IV. il n'attira point à ce College *les plus beaux eſprits, & les plus ſavans hommes des Univerſitez de France:* & V. *le nombre de ſes Auditeurs* ne devint pas *ſans comparaiſon plus grand que n'avoit* été celui *de Luther & de Melancton* à Wittemberg. Je ne ſai où Varillas a pu prendre le fondement de ces hyperboles romaneſques. Il eſt bien certain que Calvin par la permiſſion des Magiſtrats fonda une Egliſe Françoiſe à Strasbourg, & qu'il la ſoumit à ſon formulaire de Diſcipline (k): mais VI. il n'eſt pas vrai qu'il ait commencé par là ſes travaux dans cette ville. Il y alla pour y enſeigner la Theologie, à quoi il ſe voioit apellé par les Magiſtrats; & puis il les ſuplia de conſentir à l'érection d'un troupeau François. VII. Il ne quita point *ces penibles occupations* par l'eſperance de faire plus de progrés en Italie; car il ne prit congé de ceux de Strasbourg, qu'afin de retourner (l) à Geneve où il ſe voioit rapellé avec de fortes inſtances. Il eſt abſurde de ſupoſer, comme le ſupoſe Mr. Varillas, que Calvin s'en alla voir la Ducheſſe de Ferrare l'an 1535. après avoir fait deux ans à Strasbourg les fonctions de profeſſeur en Theologie, & celles de Miniſtre, & après y avoir revu ſon Inſtitution, & l'avoir augmentee *d'un quatrieme & dernier livre;* car VIII. il ſortit de France l'an 1534. & il alla à Ferrare vers la fin de l'an 1535. & IX. lors qu'il fit ce voiage ſon Inſtitution Chretienne n'avoit paru qu'une fois. (m) Il ne la revit, il ne l'augmenta qu'après ſon retour d'Italie. X. Elle ne fut diviſée en livres que dans l'édition de l'an mil cinq cens cinquante neuf. XI. J'avoue que la Ducheſſe de Ferrare fut mere de cinq enfans, mais ils n'étoient pas tous nez lors du voiage de Calvin. Quand elle accoucha d'une fille l'an 1536. Rabelais (n) obſerve qu'elle avoit deja une fille & un fils.

Un hiſtorien qui ſe rend coupable de tant de menſonges ſur des choſes ſi aiſées à bien raporter, ne merite pas beaucoup de creance à l'egard des converſations particulieres qu'il ſupoſe entre la Ducheſſe de Ferrare & Calvin. Voilà ce que j'apelle douteux; car je n'ai point de bonnes preuves pour averer ſi Calvin inſinua, ou s'il n'inſinua point à la Ducheſſe telles & telles choſes contre Luther, contre Zuingle, contre Melanchthon. On me perſuaderoit aiſément que Calvin contribua peu à la converſion de cette Princeſſe: je croi qu'il la trouva fort guerie de la creance Romaine, & que Marot qui s'étoit refugié avant lui en cette Cour, eut plus de part que lui au changement de Renée (o).

(D) *Sur les motifs qui la pouſſerent.*] „ (p) Les in„ jures qu'elle pretendoit que le Roi ſon pere eût re„ çuës du Pape Jules II. lui avoient inſpiré de l'aver„ ſion pour la Cour de Rome.„ C'eſt, ſelon Mr. Varillas, le motif qui la diſpoſa à prêter l'oreille aux nouvelles ſectes. „ (q) Elle ne vouloit changer de Re„ ligion que pour ſe vanger; elle croyoit qu'il ſuffiſoit „ pour cela d'attaquer l'autorité ſpirituelle & tempo„ relle des Papes, ſans toucher aux Sacremens, & „ ſur tout à la profeſſion religieuſe, qui ne manque„ roit pas d'exciter de grans troubles dans les Etats les „ mieux établis.„ Il faut convenir generalement parlant, que l'envie de ſe venger peut produire dans l'eſprit de l'homme une forte inclination vers une ſecte. S'il s'éleve un parti contre certaines perſonnes qui nous ont fait un grand tort, nous ſommes très-diſpoſez à ſoutenir ce parti, nous ſouhaitons qu'il ſoit juſte, & à force de le ſouhaiter nous venons ſouvent à bout de le croire juſte. Ceci a lieu non ſeulement dans les cabales d'Etat & d'Academie, mais auſſi dans les diſputes de Religion; deſorte qu'il ne faut point douter qu'une haine perſonnelle contre un Pape, ne ſoit capable de porter un Prince à favoriſer les Theologiens qui prêchent contre ce Pape. Mais nôtre Ducheſſe a-t-elle été dans ce cas? A peine étoit-elle hors du maillot quand Jules II. mourut. La Cour de Rome étoit reconciliée avec Louis XII. quand ce Prince ſortit du monde; deſorte que nôtre Renée fut plutôt capable d'ouïr parler de la paix entre ſon pere & Leon X. que des violences de Jules II. Il n'y a point d'aparence qu'elle ait conçu contre la memoire de ce Pape un reſſentiment qui ait compris tous ſes ſucceſſeurs. Quand nous n'aprenons une querelle qu'après qu'elle ne ſubſiſte plus, les paſſions qu'elle produit ne ſont point ſi vives. C'eſt à la vuë des maux où elle nous plonge, que nous concevons une violente haine contre celui qui en eſt l'auteur. Je ne nie pas que ceux qui pendant les troubles, & au tems même de la pacification étoient encore au berceau, ne conçoivent un très-vif reſſentiment contre l'auteur de ces troubles, lors qu'étant venus en âge ils ſe voient très-incommodez des ſuites fâcheuſes du mal qu'il cauſa; mais la Ducheſſe de Ferrare etoit-elle dans le cas? Elle avoit été excluſe de la ſucceſſion de ſon pere par la loi Salique; & ainſi les maux que Jules II. avoit cauſez à Louis XII. ne l'euſſent pas concernée, quand même ils euſſent duré ſous le regne de François I.

Il eſt ſûr que les veritez de fait ſont quelquefois deſtituées de vraiſemblance, & ainſi ſans decider ni que la Princeſſe avoit du reſſentiment, ni qu'elle n'en avoit pas, je me contente de dire qu'il n'eſt point probable que le ſouvenir des injuſtices de Jules II. l'ait remplie de la paſſion de ſe venger de la Cour de Rome, par l'adoption du Lutheraniſme. Neanmoins je

ne

(a) *Il faloit dire Sturmius.*

(b) *On l'a vu dans la remarque precedente.*

(c) *Ibid. pag. 355.*

(d) *Ibid. pag. 356.*

(e) *Les Imprimeurs ont fait ici une faute: il faut lire ou* renoncer *au lieu de* revenir, *ou* ancienne *au lieu de* nouvelle.

(f) *Ci-deſſus pag. 767.*

(g) *Ci-deſſus pag. 771. 772.*

(h) *Il la publia à Bâle l'an 1535. Voiez ci-deſſus pag. 771. col. 2.*

CENSURE de ce paſſage de Varillas.

(i) Theologiam ibi docuit magno cum doctorum omnium applauſu. *Beza in vita Calvini ad ann. 1538.*

(k) Ex Senatus conſenſu Gallicam Eccleſiam conſtituta etiam eccleſiaſtica diſciplina Plantavit. *Id. ibid.*

(l) *Il y retourna l'an 1541. Voiez ſa vie par Beze.*

(m) *Mr. Varillas* hiſt. de Charles IX. to. 1. *dit que Calvin* avoit compoſé chez *la Ducheſſe de Ferrare* les livres de ſon Inſtitution. *Dans le 10. livre de l'hiſtoire de l'hereſie pag. 350. il dit, que Calvin étant allé à Nerac pour conferer avec le Fevre, & avec Roſſel, leur lut ſon Inſtitution. Il faut ſavoir que Calvin conſera avec le Fevre à Nerac l'an 1533. ou environ.*

(n) *Rabelais, épitre 14. p. 59.*

(o) *Voiez le Laboureur addit. à Caſtelnau to. 1. pag. 746. 747.*

(p) *Varillas hiſt. de l'hereſie liv. 10. pag. 355.*

(q) *Id. ib. pag. 356.*

Digitized by Google

ſemblance. Elle quitta l'Italie à cauſe (E) de ſa Religion, dès que ſon mari fut mort, & s'en vint en France, où on lui permit la profeſſion du Huguenotiſme. Elle fit ſa reſidence à Montargis, & y fournit un aſyle à pluſieurs perſecutez, juſques à ce qu'on la contraignit de ne le plus faire. Je doute que Mezerai en marque juſte le (F) tems. Ce fut avec beaucoup de regret qu'elle ceda à cette dure neceſſité: & ſi ſon courage (G) parut en cette rencontre, ſa charité ne ſe ſignala pas moins. Cette vertueuſe Dame avoit toûjours fait paroître une extrême inclination à repandre ſa liberalité (H) ſur les miſerables. Elle parla fortement pour le Prince

(a) *Ubi ſupra pag.* 300.

(b) *Addit. aux Memoires de Caſtelnau tom.* 1. *pag.* 747. *il remarque que cette elegie a été ſupprimée.*

(†) *Voiez la remarque* C *de l'article* Fontarabie.

(c) *Thuan. lib.* 26. *pag.* 521.

(d) *Hiſtoire de France tom.* 3. *pag.* 86.

(e) *Anne d'Eſt fille de Renée épouſa en premieres noces François de Lorraine Duc de Guiſe, & en ſecondes le Duc de Nemours. Elle fut mere du Duc de Guiſe tué à Blois, & fit rage pour la Ligue contre Henri III. & Henri IV. Elle s'apelloit alors la Ducheſſe de Nemours. Voiez la derniere remarque vers la fin.*

(f) *Varillas hiſt. de Charles IX. to.* 1. *pag.* 175.

(g) *C'eſt-à-dire le maſſacre de ceux de la Religion fait à Orleans en l'année* 1569.

(h) *Voiez ci-deſſous les paroles de Brantome, remarque H lettre e.*

(i) *D'Aubigné, hiſtoire univerſelle to.* 1. *liv.* 5. *cap.* 13.

ne dois pas diſſimuler ce que j'ai lu dans Brantome. *Peut-être*, dit-il (a), *que ſe reſſentant des mauvais tours que les Papes avoient fait au Roi ſon pere en tant de ſortes, elle ſe ſepara de leur obeiſſance, ne pouvant faire pis étant femme. Je tiens de bon lieu qu'elle le diſoit ſouvent.* Mr. le Laboureur (b) cite une élegie de Clement Marot ſur la troiſiéme groſſeſſe de Renée. L'enfant y eſt felicité *de ſa conception dans un tems ſi heureux.* Marot *lui promet la ruine du Pape & du ſaint Siege qu'il traite injurieuſement, & qu'il dit être ennemi de ſa Maiſon.* Cela montre que ce poëte mettoit en jeu les differens domeſtiques, afin d'aliener de la Cour de Rome la Ducheſſe de Ferrare. Notez qu'il mettoit auſſi en jeu les bons augures, & les predictions favorables dont les poëtes ſont ſi liberaux, & qui les convainquent ſi ſouvent (†) d'être faux prophetes. Il le fut en cette rencontre, & non plus que ſes confreres en pareil cas, il n'en rougit point.

(E) *Elle quita l'Italie à cauſe de ſa Religion.*] C'eſt Mr. de Thou qui me l'aprend. *Sub idem tempus*, dit-il (c), *Renata Ferrarienſis Guiſii ſocrus, quæ ex Italia in Galliam ob religionis cauſſam migraverat, Aurelianum Regis ſalutandi gratia venit.* Il dit cela ſous l'année 1560. Le Duc de Ferrare mari de cette Princeſſe mourut l'an 1559.

(F) *Je doute que Mezerai en marque juſte le tems.*] En racontant les violences que ceux de la Religion eurent à ſouffrir en divers lieux l'an 1562. il dit (d) que „ l'autorité de Madame Renée Douairiere de Ferrare „ en ſauva grand nombre, qui de toutes parts ſe jet„ toient dans Montargis ſous ſa protection. Le Duc „ de Guiſe (e) ſon gendre n'ayant pu par prieres, ni „ par menaces la reduire dans le bon chemin, y de„ pêcha Jean de Sourches-Malicorne avec quatre com„ pagnies de cheval. Lequel l'ayant fait ſommer de „ lui mettre entre les mains les principaux factieux „ qui s'étoient retirez dans le château auprés d'elle, „ & la menaçant d'y faire mener le canon pour les „ avoir, en reçut une reponſe digne d'une telle Prin„ ceſſe. *Aviſez bien*, lui dit-elle, *à ce que vous fe„ rez, ſachez que perſonne n'a droit de me commander „ que le Roi même, & que ſi vous en venez là, je me „ mettrai la premiere à la brêche où j'eſſayerai, ſi vous „ aurez l'audace de tuer la fille d'un Roi, dont le ciel „ & la terre ſeroient obligez de vanger la mort ſur vous „ & ſur toute vôtre lignée, juſqu'aux enfans du berceau.* „ Ces fieres paroles ayant un peu ralenti ſa reſolution, „ il arriva la mort du Duc de Guiſe, qui l'en detour„ na tout à fait.„ Mr. Varillas en raportant la même hiſtoire, & en la paraphraſant ſelon ſa coutume, (f) l'aplique à l'an 1562. Mais je ſerois fort trompé ſi les Ecrivains Proteſtans qui apliquent cette avanture à l'an 1569. n'étoient beaucoup plus croiables. Nous allons voir les paroles du Sieur d'Aubigné.

(G) *Si ſon courage parut en cette rencontre, ſa charité.*] La reponſe qu'elle fit à Malicorne n'a pas été tournée auſſi noblement par d'Aubigné que par Mezerai; mais je ne ſçai ſi les phraſes ſont plus de l'hiſtorien que de la Princeſſe. Quoi qu'il en ſoit citons d'Aubigné: „ Cela (g) fut cauſe que des villes & villa„ ges du plat pais tout s'enfuit à Montargis, où plu„ ſieurs avoient eſté conſervez, des les premieres guer„ res ſous la faveur de la Ducheſſe, laquelle eſtant du „ ſang Royal apparentée de ceux de Guiſe, avoit eu „ un privilege particulier. Elle & ſes Miniſtres blaſ„ moient ceux qui portoient les armes, en termes, „ qu'ils les rendirent ennemis, elle & le Prince de „ Condé: & ceſte querelle donnoit couverture au reſ„ pect qu'on lui portoit. Mais ce dernier amas eſmut „ les Preſcheurs de Paris, & eux le Roi, à la contrain„ dre de chaſſer quatre cents ſoixante perſonnes, les „ deux tiers de femmes & d'enfans portez au col: cet„ te Princeſſe fondant en larmes, dit à Malicorne, „ qui lui avoit aporté cette rude nouvelle, que ſi elle „ avoit (h) au menton ce que lui portoit, elle le feroit „ mourir de ſes mains, comme meſſager de mort. „ Elle fournit ce peuple de cent cinquante grandes „ charrettes, huit coches, & d'un grand nombre de „ chevaux (i). „ La maniere dont ces pauvres gens que Malicorne tâcha de faire perir en chemin échaperent eſt fort ſinguliere. D'Aubigné la raconte. Un autre hiſtorien (k) Huguenot la raconte auſſi, mais ſans nommer Malicorne; & à l'égard de la Ducheſſe voici ce qu'il dit ſous l'année 1569. (l) *En ce tems le Duc d'Alençon fit entendre à la Ducheſſe de Ferrare, que Montargis (ſon ſejour ordinaire) ſervoit de retraite aux Proteſtans: & qu'on y faiſoit journellement complots contre la Majeſté. Partant la prioit de les chaſſer avec les Miniſtres, & l'exercice de la Religion Proteſtante, dont elle faiſoit profeſſion, ou de prendre autre demeure. Elle reſpond qu'elle eſtoit trop proche de la Couronne, pour y eſtre ſi mal affectionnée. Joint qu'il n'y avoit en la ville qu'un povre & ſimple peuple, qui ne ſe meſloit de choſe qui puſt de tant ſoit peu importer à l'eſtat du Roi. Au reſte qu'elle ne pouvoit ſortir d'un lieu ſien, où elle vouloit vivre & mourir: meſmes en l'exercice de Religion qui lui avoit eſté permis du Roi, & où elle avoit eſté juſques là nourrie. Toutes fois ſur la fin de Septembre, fut contrainte de donner congé à la pluſpart de ceux qui s'y eſtoient retirez, pour les menaces qu'on lui faiſoit d'une garniſon prochaine. Et d'autant qu'il y avoit pluſieurs familles, maintes femmes, & grand nombre de jeunes & vieilles gens, tous indiſpoſts à faire les longues traites qu'il leur falloit entreprendre, ou tomber à la merci de ceux qui n'en attendoient que la peau: elle preſta ſes coches, charrettes, & charriots pour les aider, reſpondant pour les charretiers qui conduiſoient le reſte & leur bagage.*

Quand je ſonge que Mr. de Thou (m) a fourni à Mezerai, & à Varillas ce qu'ils diſent de l'équippée de Malicorne ſous l'an 1562. & de la reponſe courageuſe de la Princeſſe, & qu'il met cet évenement à la même année, je ne ſçai de quel côté me tourner, & peut-être faut-il dire que la Ducheſſe fut inquietée deux fois à Montargis, l'an 1562. & l'an 1569. la ſeconde fois ce n'étoit peut-être pas Malicorne qui fut chargé de la commiſſion, quoi que d'Aubigné le diſe.

(H) *Repandre ſa liberalité ſur les miſerables.*] Je me ſervirai des paroles de Brantome. *Si cette Princeſſe*, dit-il (n), *étoit habile, ſage, ſpirituelle & vertueuſe, elle étoit accompagnée d'autant de bontez, qu'elle étendoit ſi bien ſur les ſujets de ſon mari, que je n'ay vu aucun dans Ferrare qui ne s'en contentât, & n'en dit tous les biens du monde, car ils ſe reſſentoient ſur tout de ſa charité qu'elle a eu toûjours en recommandation, & principalement ſur les François, car elle a eu cela de bon que jamais elle n'a oublié ſa Nation, & bien qu'elle en fut trés-loing, elle l'a toûjours fort aimée: jamais François paſſant par Ferrare ayant neceſſité & s'adreſſant à elle, n'a parti d'avec elle, qu'elle ne lui donnât une ample aumoſne & bon argent pour gagner ſon païs & ſa maiſon, & s'il étoit malade & qu'il n'eut pu cheminer, elle le faiſoit traiter & guerir trés-ſoigneuſement, & puis lui donnoit argent pour ſe retirer en France.* Brantome avoit ouï dire *qu'au voyage de Mr. de Guiſe en Italie elle ſauva aprés ſon retour plus de dix mil ames de pauvres François tant de gens de guerre, que d'autres qui fuſſent morts de faim & de neceſſité ſans elle, leſquels paſſant à Ferrare elle ſecouroit tous de remedes & d'argent autant qu'il y en avoit*, & quand les Intendans de ſa maiſon lui remontroient l'excés des depenſes, (o) *Elle ne leur diſoit autre choſe ſinon, que voulez-vous, ce ſont pauvres François de ma Nation, & leſquels ſi Dieu m'eût donné barbe au menton & que je fuſſe homme, ſeroient maintenant tous mes ſujets, voire me ſeroient ils tels ſi cette méchante Loy Salique ne me tenoit trop de rigueur.* Brantome n'ignoroit pas les charitez de Montargis; continuons de l'entendre: (p) „ J'ai ouï dire à aucuns de ſes gens qu'étant de „ retour en France, & s'étant retirée en ſa ville & „ maiſon de Montargis, quand les guerres civiles ſe „ venoient à émouvoir, tant qu'elle a vécu elle reti„ roit chez elle une infinité de peuple, & ceux de la „ Religion qui étoient chaſſez & bannis de leurs biens „ & maiſons, elle les aidoit, ſecouroit & nourriſſoit „ de tout ce qu'elle pouvoit. J'ai bien veu moi aux „ ſeconds troubles les forces de la Gaſcogne condui„ tes par Meſſieurs de Terrides & de Monſales mon„ tans à 8000. hommes, & s'acheminans vers le Roi, „ nous paſſâſmes à Montargis les Chefs & principaux „ Capitaines & Gentilshommes, nous lui allâmes fai„ re la reverence comme nôtre devoir nous le com„ mandoit: nous vimes dans le Chateau je crei plus „ de

(k) *Son Ouvrage eſt intitulé* la vraye & entiere hiſtoire des troubles & choſes memorables avenuës tant en France qu'en Flandres & païs circonvoiſins depuis l'an 1562. *il eſt imprimé à la Rochelle* 1573. *in* 8.

(l) *Liv.* 8. *fol.* 253.

(m) *Thuan. hiſt. l.* 30. *pag.* 608.

(n) *Brantome, vie des Dames illuſtres pag.* 302.

(o) *Ibid. pag.* 303.

(p) *Ibid. pag.* 305.

Digitized by Google

Prince de (I) Condé lors qu'on l'eut mis en prison; mais depuis elle se brouilla avec lui, parce que ni elle, ni ses Ministres, n'aprouvoient point β la prise d'armes des Protestans. On ne sauroit assez admirer la fermeté qu'elle opposa aux machines dont (K) Henri second & son mari se servirent, pour la retirer de ce qu'ils nommoient heresie. Elle mourut à Montargis γ le 12. de Juin 1575. dans la profession des Reformez. C'est donc par une ignorance crasse qu'un Jesuite δ l'a placée dans le catalogue des personnes qui ont abjuré les erreurs des Protestans. La plus petite marque de sa patience dans les disgraces de ce monde, ne fut point celle qu'elle donna par raport aux galanteries de son mari. On pretend qu'après lui avoir donné 3. fils & 3. filles, elle se retira de son propre mouvement dans une maison particuliere, pour ne pas voir, & pour ne pas traverser les plaisirs qu'il se donnoit avec d'autres Dames. On ajoûte que cette *pauvre Princesse* temoignoit de l'amitié aux maîtresses de son époux †.

β *Voiez la remarque G.*

γ *Le Laboureur, addit. à Castelnau, tom. 1. pag. 749.*

δ *Joannes Franciscus Hacki, in libro cui titulus* Via Regia *&c.*

† *Voiez Louïs Guyon diverses leçons to. 3. pag. 136.*

FERRARIENSIS. C'est sous ce nom que l'on cite (Z) ordinairement un Philosophe Scholastique qui s'apelloit *François Sylvestre*. Il étoit de Ferrare, & il se fit tellement considerer dans son Ordre *, qu'il en fut élu General au Chapitre tenu à Rome l'an 1525. Son âge ne ‡ l'empêcha pas de visiter les Provinces de l'Ordre, afin d'y retablir la discipline autant que faire se pourroit. Il mourut à Rennes en Bretagne le 24. de Septembre 1528. Il fut assisté à sa mort & muni des Sacremens de l'Eglise par le Pere Ives Mayeuc, Dominicain, qui étoit Evêque de Rennes depuis le 29. de Janvier 1506. & qui avoit été Confesseur de la Reine Anne de Bretagne, de Charles VIII. & de Louïs XII. ⸸.

* *C'étoit celui des Dominicains.*

‡ Licet corpore gravis Provincias tamen Ordinis visitando lustravit ex officio, restituendæ vitæ regulari. . . pro viribus intendens. *Altamura ubi infra.*

⸸ *Tiré d'Altamura, Bibliotheque des Dominicains pag. 253.*

☞ FERRET (Emile) en Latin *Æmylius* (A) *Ferrettus*, l'un des bons Jurisconsultes

„ de trois cens personnes de la Religion, qui de toutes parts du païs s'étoient retirez là: un vieux Maître d'hôtel qu'elle avoit, fort honnête Gentilhomme que j'avois connu à Ferrare & en France, me jura „ qu'elle nourrissoit tous les jours plus de trois cens „ bouches de ces pauvres personnes retirées. „

(I) *Elle parla fortement pour le Prince de Condé.*] C'est encore du même Auteur que j'emprunterai ma preuve. (a) „ J'ai ouï dire & le tiens de bon lieu, „ que lors que le Prince de Condé fut mis en prison „ à Orleans du tems du petit Roi François, elle arriva de Ferrare deux jours aprés & la vis arriver, le „ Roi & toute la Cour étans allez au devant, & reçuë avec un trés-grand honneur, comme il lui apartenoit, elle fut fort triste de cette prison, & dit & „ remonstra à feu Monsieur de Guise son gendre, que „ quiconque avoit conseillé au Roi ce coup avoit failli grandement, & que ce n'étoit peu de chose que „ de traiter un Prince du sang de cette sorte. „ Mr. de Thou la fait tenir un langage encore plus relevé (b).

(a) *Ibid. pag. 306.*

(b) Aurelianum regis salutandi gratia venit, deploratoque præsenti rerum statu generum acerbè increpuit, & siquidem ante captum Condæum adveniset id se impediturum testata monuit, ut ab injuria erga regiæ stirpis principes in posterum temperaret, nam plagam eam diu sanguinem missuram, nec cuiquam unquam bene vertisse qui regis consanguineos principes prior lacessivisset. *Thuan. lib. 26. pag. 521. 522. ad ann. 1560.*

(K) *Aux machines dont Henri second.*] Mr. le Laboureur a publié un memoire (c) très-curieux. C'est l'instruction qui fut donnée au Docteur Oriz allant à Ferrare de la part de Henri II. Ce Docteur étoit l'un des Penitenciers du Pape, & il faisoit en France l'office d'Inquisiteur: il fut envoié exprés à Ferrare pour y être le convertisseur de la Duchesse. Il fut chargé de lui dire 1. que le Roi avoit apris avec une douleur incroiable qu'elle *s'étoit laissée precipiter au labyrinte de ces malheureuses & damnées opinions, contraires & repugnantes à nôtre sainte foi.* 2. *Que quand il entendra sa reconciliation & reduction à la vraye obeïssance de l'Eglise, l'aise & plaisir qu'il en recevra ne serons pas moindres que s'il la voyoit ressuscitée de mort à vie.* 3. Que si *au lieu d'ensuivre les vestiges de ses progeniteurs qui par un singulier zéle ont toujours embrassé la protection de nôtre sainte foi Catholique, icelle Dame voulsist demeurer en une opiniastreté & pertinacité, cela deplairoit autant au Roi que chose de ce monde, & seroit cause de lui faire entierement oublier l'amitié avec toute observation & demonstration de bon neveu, n'ayans rien plus odieux qu'il a tous ceux de telles sectes reprouvées, dont il est ennemi mortel.* Si ces remontrances ne produisoient rien, le Docteur Oriz devoit faire des Sermons de Controverse ausquels on obligeroit la Duchesse d'assister *avec toute sa famille, quelque refus ou difficulté qu'elle en sût faire. Ayant continué cela par quelques jours, s'il voyoit que par telle voye on ne pouvoit rien profiter à l'endroit d'icelle Dame*, il devoit lui declarer *en la presence du Duc son mari, que Sa Majesté veut & entend, & de fait prie & exhorte tres-instamment icelui Sieur Duc, qu'il ait à faire mettre ladite Dame en lieu separé de congregation & conversation, où elle ne puisse plus gâter personne que soi-même, lui ôtant ses propres enfans & toute sa famille entierement de quelque nation qu'ils soient, lesquels se trouveront chargez ou vehementement soupçonnez desdites erreurs & fausses doctrines pour leur faire leur procés....* *& leurs dits procés faits, qu'il soit fait punition & correction exemplaire des fauteurs & delinquans.* Tout cela fut inutile: lisez les paroles (d) de Mr. le Laboureur. Le Duc de Ferrare ne fut pas assez adroit pour empêcher qu'Anne d'Est sa fille ne fût imbuë des nouvelles opinions. Sa mere qui la faisoit élever aux sciences lui donna pour camarade d'étude Olympia Fulvia Morata, fille de beaucoup d'esprit, qui fut ensuite une bonne Lutherienne. (e) *Cum Anna Herculis Estensis Ferrariensium Principis filia iisdem literis à Joanne Sinapio viro summo institueretur, ut haberet quicum honesta amulatione certaret, visum matri est... ut Olympia in Aulam in qua aliquot annos magna cum laude fuit advocaretur.* Le commerce de cette fille donna beaucoup de lumieres sur la religion à la Princesse Anne. Aussi dit-on qu'elle s'affligea beaucoup des suplices que l'on fit souffrir à ceux de la Religion après l'affaire d'Amboise, & qu'elle exhorta Catherine de Medicis à ne point repandre le sang innocent. C'est Mr. de Thou qui le raporte. (f) *Sola Anna Atestina Guisii uxor miti ingenio femina, & quæ à teneris annis Ferraria sub Renata parente ei doctrinæ quæ tunc exagitabatur innutrita fuerat, Olympia Morata lectissima & eruditissima femina consuetudine ad id usa lacrimas non tenuisse dicitur, ultroque Catharinam monuisse ut si regem ac regnum salvum vellet, ab innocentum suppliciis abstineri juberet.* Du tems de la Ligue elle fut fort passionnée contre ceux de la Religion. Les interêts de famille, & le souvenir de Poltrot (g) la firent changer peut-être de sentimens. Au reste le Duc de Ferrare s'étoit brouillé avec Renée avant le regne de Henri II. car voici ce que Rabelais écrivit de Rome l'an 1536. „ Il y a danger que Madame *Renée* en souffre „ facherie: le dit Duc lui a osté Madame de *Soubise* sa „ Gouvernante & la fait servir par Italiennes, *qui n'est „ pas bon signe* (h).

(c) *Dans les additions à Castelnau tom. 1. pag. 747.*

(d) *Elle souffrit avec obstination l'effet de toutes ces menaces, à cause de quoi le Sr. de Brantôme remarque qu'elle fut quelque tems en mes-intelligence avec son mari, qui ne put faire autre chose que de lui ôter l'éducation de ses enfans.* Le Laboureur ubi supra pag. 749.

(e) *Cœlius Secundus Curio in epistola ad Betuleium inter epistolas Olympiæ Fulviæ Moratæ p. m. 97.*

(f) *Thuan. hist. l. 24. pag. 496. 497. ad ann. 1560.*

(g) *Qui assassina le Duc de Guise son mari.*

(h) *Epitres de Rabelais p. 18.*

(Z) *Que l'on cite ordinairement.*] On cite principalement son commentaire sur les quatre livres de Thomas d'Aquin contre les Gentils. Il a fait aussi des commentaires sur la Philosophie d'Aristote, & la vie de la bienheureuse Osanna en six volumes. C'est une Sainte dont il avoit été Confesseur, & qui est fort venerée à Mantouë à cause de sa sainteté & de ses miracles (i).

(i) *Ex Altamura in Biblioth. Dominic. pag. 253.*

(A) *En Latin* Æmylius Ferrettus.] Mr. Graverol l'Avocat se trompe quand il croit que ce professeur en Jurisprudence s'apelloit *Æmilius Perrotus*. Il ne veut pas rechercher si c'est par erreur que quelques-uns l'ont nommé *Æmilius Ferretus* (k), mais quoi qu'il en soit, il assûre que l'*Æmilius Perrottus* à qui Bunel a écrit des lettres, est le même Jurisconsulte qu'*Æmilius Ferrettus*. C'est une erreur; celui-ci étoit Italien; l'autre étoit François comme Bunel (l) le pouvoit aprendre à Mr. Graverol. Je ne le distingue point de ce Conseiller au Parlement dont Mr. de Thou a parlé avec éloge, & dont le fils fut tué à la Saint Barthelemi. (m) *Dionysius item Perrotus Æmilii Senatoris Parisiensis non minus integritate quam juris scientia clari F. tanto patre dignissimus eandem fortunam subiit.* L'épitome de la Bibliotheque de Gesner a trompé Mr. Graverol; on y trouve ces paroles, (n) *Æmilius Ferretus seu Perrotus Jurisconsultus scripsit &c.* L'Auteur lui donne le commentaire *in legem Gallus* qui n'apartient qu'à Perrot.

(k) *Bunelli pag. 7.*

(l) *Voiez la 7. lettre de Bunel pag. 33.*

(m) *Thuan. histor. lib. 52. pag. 1077. ad ann. 1578.*

(n) *Epit. Bibl. Gesn. p. m. 12.*

Digitized by Google

ſultes du XVI. ſiecle, nâquit à Caſtello Franco (B) dans la Toſcane le 14. de Novembre 1489. Il fut envoié à Piſe dès qu'il eut douze ans, & y étudia le Droit canon, & le Droit civil pendant trois années; puis il en paſſa deux autres dans l'Academie de Sienne, après quoi il alla à Rome & fut Secretaire du Cardinal Salviati. Il fut reçu Avocat à l'âge de 19. ans, après avoir ſoutenu des theſes dans une aſſemblée nombreuſe de Cardinaux & d'Evêques. Il quitta alors ſon nom de batême *Dominique*, & prit celui d'*Æmylius*. Aiant accepté la profeſſion en Juriſprudence il expliqua ſi habilement le titre de *rebus creditis*, que cela lui fit obtenir la qualité de Secretaire de Leon dixiéme. Il exerça cette charge quelques années, après quoi il la quita volontairement, & ſe retira dans ſa patrie. Il en ſortit au bout de deux ans, ſon pere y aiant été tué, & s'en alla à Tridino dans le Montferrat. Il s'y (C) maria, & après y avoir ſejourné 4. ans il ſuivit à Rome & à Naples le Marquis de Montferrat qui commandoit une partie de l'armée de France. Cette expedition des François aiant été malheureuſe, il tâcha de regagner ſon païs, mais il tomba entre les mains des Eſpagnols, & ne recouvra la liberté qu'en paiant rançon. Il s'en vint en France, & enſeigna le Droit à Valence avec tant de reputation que François I. le fit Conſeiller au Parlement de (D) Paris, & le deputa aux Venitiens, & aux Florentins. L'habileté avec laquelle il s'aquita de ces emplois obligea le Marquis de Montferrat à l'envoier à la Cour de Charles-Quint, après avoir fait agréer ce voiage à François premier. Ferret ſuivit l'Empereur à l'expedition d'Afrique, & dès qu'il fut de retour en France, le Roi l'envoia aux Florentins pendant la guerre qu'ils ſoutenoient contre l'Empereur. Il revint en France lors qu'ils eurent été ſubjuguez, & ſuivit la Cour à Nice lors de l'entrevuë du Pape, de Charles-Quint, & du Roi; puis s'étant defait de la charge de Conſeiller au Parlement, il ſe retira à Lion, d'où il paſſa à Florence & y obtint la bourgeoiſie. Il fut apellé à Avignon pour y enſeigner le Droit. D'abord ſes gages monterent à 550. écus par an, puis à 800. & enfin à mille, ſomme qui n'avoit jamais été donnée dans cette Univerſité à nul profeſſeur. Il ſe fit aimer & des (E) habitans & des écoliers; cela parut d'une façon éclatante après ſa mort, comme on le verra dans les remarques. Il mourut à Avignon le 15. de Juillet 1552. Il compoſa (F) pluſieurs Ouvrages *. On voit une de ſes lettres au devant de la vieille traduction Françoiſe du (G) Decameron de Boccace.

* *Tiré de Panzirole lib. 2. cap. 167. de claris legum interpretibus.*

FERRI (PAUL) en Latin *Ferrius*, a été un fort ſavant Theologien au XVII. ſiecle. Il nâquit le 24. de Fevrier 1591. à Mets, où ſa (A) famille faiſoit figure. Il fit de ſi grans progrés à Montauban, où on l'avoit envoié pour étudier en Theologie, qu'il fut reçu Miniſtre à Mets l'an 1610. à l'âge de 19. ans. Il avoit deja publié (B) un livre. La qualité de Propoſant

(B) *Nâquit à Caſtello Franco dans la Toſcane.*] Ses ancêtres originaires de Ravenne s'étoient établis dans cette ville de Toſcane (a). Notez ici une ou deux erreurs de Mr. Allard. *Emile Ferret*, dit-il (b), *eſtoit de Languedoc, mais il a leu dans l'Univerſité de Valence avec aplaudiſſement ſous Henri II.* Il faloit dire *ſous François I.* On eût pu dire après Panzirole (c) qu'il fut deſigné Conſeiller au Parlement de Grenoble; par là il eût eu une nouvelle relation à l'ouvrage de Mr. Allard.

(a) *Panzirolus, de claris legum interpret. lib. 2. c. 167. p. m. 348.*

(b) *Allard, biblioth. de Dauphiné pag. 103.*

(c) *Panzir. ibid. pag. 350.*

(C) *Il s'y maria.*] Sa femme étoit d'une très-bonne famille, (d) *ex ſplendida familia.* Il en eut ſix fils & une fille (e), & neanmoins il deceda ſans enfans, & ſon (f) neveu fut ſon heritier. Nouvelle preuve qu'Emile Perrot pere d'un homme qui fut tué l'an 1572. n'eſt pas le même qu'Emile Ferret mort ſans enfans l'an 1552.

(d) *Ibid. pag. 349.*

(e) *Id. ib.*

(f) Uxore ac liberis amiſſis Marcum Nicolai fratris filium hæredem ſcripſit. *Id. ibid. pag. 350.*

(D) *Il le fit Conſeiller au Parlement de Paris.*] Ce fut en 1536. ſi l'on en croit Panzirole, mais s'il a raiſon en cela il ſe trompe lourdemeut bientôt après, lors qu'il ſupoſe que depuis la promotion à cette charge Ferret fut envoié par François I. à Veniſe, & à Florence, & par le Marquis de Montferrat en Eſpagne environ le tems que Charles-Quint ſe preparoit à l'expedition d'Afrique. Cette expedition apartient à l'an 1535.

(g) *Id. ib.*

(E) *Il ſe fit aimer & des habitans & des écoliers, cela parut.*] Simon Craveta ſon ſucceſſeur en la chaire de Juriſprudence aiant oſé le cenſurer dans ſa premiere leçon, fut ſiflé de toute la compagnie, & chaſſé hors de la ville. (g) *Unicè tam à civibus, quam auditoribus dilectus* (Ferrettus) *ingens ſui deſiderium reliquit, quod Simonis Craveta exemplum oſtendit, qui Æmilii Cathedra ſubrogatus, cum in prima oratione eum perſtrinxiſſet, ab omnibus exploſus, & urbe ejectus, coactus eſt diſcedere.*

(h) *Id. ib.*

(F) *Il compoſa pluſieurs Ouvrages.*] Voici ce qu'en a dit Panzirole, (h) *Plura in jus civile ſcripſit, & librum de Signo, & Ratione inſcriptum, in quo multas leges interpretatus eſt, & alterum Bartoli Everriculum nuncupatum, in quo ejus errores congerit; Notas in Inſtitutiones, Opinionum volumen, Reſponſa, nec paucas Epiſtolas edidit. Opus etiam de Armorum ratione lingua Hetruſca compoſuit.* Il faut ajoûter à cela un commentaire ſur Tacite.

(G) *Une de ſes lettres au devant de la vieille traduction Françoiſe du Decameron.*] Cette lettre eſt en Italien, & datée de Lion le 1. de Mai 1545. Il écrivit à la Reine de Navarre. C'eſt un fort bon éloge du Decameron, & de la verſion Françoiſe qu'Antoine le Maçon en avoit faite par ordre de cette Princeſſe. Emilio Ferretti (c'eſt ainſi qu'il ſigne) declare qu'il n'avoit pas cru que le traducteur quoi qu'homme d'eſprit, diligent, bonne plume, & habile dans la langue Italienne, reüſſiroit parfaitement bien à traduire le Decameron, mais qu'il avoit vu le contraire en liſant la traduction. L'attachement du Sieur le Maçon à l'agriculture, & à bâtir, les diſtractions que lui cauſoient les ſoins domeſtiques, chargé qu'il étoit d'une femme, & d'un grand nombre d'enfans, avoient empêché nôtre Ferretti d'eſperer de lui une bonne traduction. On ſera bien aiſe, je m'aſſûre, de voir ici ſes propres paroles. *Per la moltitudine & varietà de le cure, ne lequali egli ha veſo ſingular conto di ſe, o per eſſer deditiſſimo, à la agricoltura, & à l'edificare, ſecondo che dimoſtrano le ville & le caſe ſue, o per hauer moglie & buon numero di figliuoli & maſchi & femine, à quali è ſtato meſtieri di altro aiuto che di teſſer fauole, à ogni altra coſa aſpettauo che mi riuſciſſi che à tradur nouelle, almeno in ſi gran numero & di ſi gran varietà: ma la bellezza de l'ingegno ſuo, & il compartimento, per il quale egli ha ſaputo coſi ben diſpenſar il tempo, ha vinte & tante ſue difficultà, & l'imagination mia.* Voilà en paſſant une petite notice de la perſonne du vieux traducteur du Decameron.

(A) *A Mets (i) où ſa famille faiſoit figure.*] Jaques Ferri ſon pere fut quarante & un an à paſſer ſucceſſivement par tous les degrez de l'ancienne Magiſtrature de cette ville, & ne ſortit d'emploi qu'à la ſupreſſion qui ſe fit l'an 1643. de la juriſdiction des Juges qu'on apelloit Treizes. Elizabeth Jolli ſa femme, mere de nôtre Paul Ferri, étoit ſœur du celebre Pierre Jolli Procureur du Roi à Mets, à Toul, & à Verdun, auquel Mr. le Bey-de Batilli & Mr. Boiſſard adreſſent pluſieurs épigrammes dans leurs poëſies Latines.

(i) *Le catalogue d'Oxford devoit le qualifier* Metenſis, *& non pas* Metrenſis.

(B) *Il avoit deja publié un livre.*] En voici le titre, *Les premieres Oeuvres poëtiques de Paul Ferri Meſſin, où ſont la douce diverſité de ſes conceptions ſe rencontrent les honeſtes libertez d'une jeuneſſe.* Il le fit imprimer à Montauban en 1610. Il n'étoit encore que Propoſant, mais comme il ſe preparoit à être promu bientôt au Miniſtere, il finit ſon avertiſſement au lecteur par ces mots *ſat ludo magiſque datum.* Si ce recueil de poëſies étoit en Latin, on l'apelleroit *Juvenilia Pauli Ferrii.* Voici un nouvel Auteur à ajoûter aux enfans celebres, ſi

Digitized by Google

posant se trouva unie en lui avec le titre d'Auteur. Ceux qu'il (C) publia depuis en divers tems lui aquirent beaucoup de reputation. Il avoit de grans talens pour la Chaire. C'étoit l'homme de sa Province le plus éloquent, & dont les discours touchoient le plus. Sa belle taille, son visage venerable, & ses beaux gestes relevoient beaucoup son éloquence. Ses ennemis firent courir un faux bruit, qu'il étoit l'un des Ministres que le Cardinal de Richelieu avoit gagnez pour l'accord des deux Religions. On voit cette fausseté dans les (D) lettres de Gui Patin. Ce qu'il y a de certain c'est qu'il gemissoit de la division des Protestans, & qu'il ne desesperoit pas de pouvoir contribuer quelque chose à l'éteindre. C'est sans doute dans cette vuë qu'il entretint un grand commerce de lettres avec (E) *Duræus* *, qui negocioit en Allemagne la concorde des Protestans, & qui étoit un homme de bien, zêlé, & pieux, mais qui enfin devint (EΔ) un peu visionaire. Paul Ferri mourut le

* *Voiez son article.*

Mr. Baillet les rimprime. La premiere piece que l'on rencontre dans ces poëties est une Pastorale intitulée, *Isabelle ou le dedain de l'amour*. On voit ensuite plusieurs sonnets & quelques stances sous le titre de *Les gloires d'Isabelle*, & enfin plusieurs stances & sonnets pour des Ministres & autres personnes de Montauban, de Mets, & de la Rochelle.

(C) *Ceux qu'il publia depuis en divers tems.*] Celui qu'il fit imprimer l'an 1616. sous le titre de (a) *Scholastici orthodoxi specimen*, montre que la doctrine des Protestans sur les matieres de la Grace a été enseignée par les Scholastiques. Ce traité lui attira l'estime de l'illustre Mr. du Plessis Mornai, qui lui en écrivit une (b) lettre où il lui donna ses avis sur un autre Ouvrage qu'il avoit ouï dire que Mr. Ferri composoit. Cet autre Ouvrage fut imprimé à Sedan chez Jean Jannon l'an 1618. & a pour titre, *Le dernier desespoir de la tradition contre l'Ecriture, ou Refutation du livre de François Veron.* Voici le titre d'un livre publié à Leide l'an 1630. *Pauli Ferrii Vindiciæ pro Scholastico orthodoxo adversus Leonardum Perinum Jesuitam, Doctorem Theologum, & Universitatis Mussipontanæ Cancellarium, justæ, plenæ, amicæ, in quibus agitur de prædestinatione & annexis, de gratia & libero arbitrio, de causa peccati, & justificatione.* Ce Jesuite avoit publié un livre l'an 1619. qu'il avoit intitulé (c) *Thrasonica Pauli Ferrii Calvinistæ.* Mr. Ferri en 1654. fit un catechisme general, pour montrer qu'il avoit été necessaire de reformer l'Eglise Romaine. Il le publia la même année sous le titre de *Catechisme general de la Reformation.* Mr. Bossuet qui étoit alors Chanoine & Archidiacre de Mets, & qui s'est rendu depuis si celebre sous le titre d'Evêque de Condom, & sous celui d'Evêque de Meaux, écrivit contre ce traité de Mr. Ferri. Je ne dois pas oublier que ce Ministre fut choisi pour prononcer le Sermon funebre de Louis XIII. & celui de la Reine mere Anne d'Autriche. Ces deux Sermons sont imprimez. Il fit aussi des prieres en quelques rencontres pour la guerison de leurs Majestez. Ces prieres furent imprimées, & sont très-belles.

AJOÛTONS à tout ceci un passage de Mr. Ancillon. (d) „ Monsr. Ferry a fait encore un (e) autre „ livre, qui a pour titre *le dernier desespoir de la tradition*, qui est un très-bon ouvrage en son genre. Il „ fit aussi en l'année 1624. un livret qui a pour titre, „ *Remarques d'Histoires sur le discours de la vie & de la* „ *mort de St. Livier, & le recit de ses miracles nouvellement publiés par le Sr. de Ramberviller Lieutenant* „ *General au Bailliage de l'Evêche de Metz avec diverses approbations des Docteurs.* Mr. Ferry ne voulut „ pas estre connu pour Autheur de cette petite piéce „ parce qu'il l'avoit écrit contre un homme considérable, & son compatriote, avec lequel il ne vouloit „ pas se brouiller, mais il m'a fait present d'un exemplaire de ce livret, depuis que j'ay esté son Collegue, & je l'ay encore actuellement, sur lequel il a „ mis ces mots de sa propre main, au dessous du titre, „ *Par Paul Ferry.* „

(D) *Cette fausseté dans les lettres de Guy Patin.*] Voici le passage. (f) „ Monsieur Ferri Ministre de „ Mets y est mort depuis un mois. Il étoit un des „ plus savans de sa volée. Si le Cardinal de Richelieu „ ne fût pas mort si-tôt, il alloit faire accorder les „ deux Religions. Il y avoit plusieurs Ministres ga„ gnez pour cela. Ce Monsieur Ferri étoit de la ban„ de, & en avoit une pension de 500. écus tous les „ ans. Voilà comment les Huguenots en parlent ici. „ Les ennemis de ce Ministre renouvellerent ce faux bruit à l'occasion de son Catechisme general, où ils pretendirent qu'il donnoit prise à son adversaire, je veux dire à Mr. l'Abbé Bossuet Archidiacre de Mets qui écrivit contre lui.

(E) *Il entretint un grand commerce de lettres avec* Duræus.] Ce commerce dura plus de vingt-cinq ou vingt-six ans. Je raporterai sur ce sujet une historiette qui m'a été communiquée. Duræus étant à la foire de Francfort au mois d'Avril 1662. temoigna à quelques Messieurs de Mets la passion extrême qu'il avoit de voir Mr. Ferri. Lors qu'ils furent prêts à s'en retourner chez eux, ils lui demanderent s'il vouloit être de la partie, & l'exhorterent à ce voiage, & s'offrirent de l'attendre jusqu'au lendemain. Il auroit voulu qu'on lui cût donné plus de tems pour se resoudre, mais il falut mettre fin bientôt à la deliberation. Il prit le parti d'aller à Mets: sur cela voici deux obstacles qui se presentent, il faloit se resoudre à s'habiller à la Françoise comme un homme de campagne, & à faire raser une grande barbe blanche & quarrée qu'il portoit. Il avoit de l'averfion pour la premiere de ces deux choses, & l'autre lui étoit une terrible mortification. Mais le desir de voir Mr. Ferri surmonta tous ces obstacles. Ils arriverent à Mets si tard, que Duræus fut obligé de renvoier sa visite au lendemain. Mais quelcun de ceux qui étoient venus avec lui alla dire de fort bon matin à Mr. Ferri que Mr. Duræus étoit arrivé le jour precedent, & qu'il étoit juste de prevenir sa visite. Mr. Ferri se tremoussa tellement à cette nouvelle, & se remplit si fort du plaisir d'aller embrasser incessamment ce bon Docteur, qu'il oublia d'attacher les jarretieres de son calçon, & qu'il sortit demi habillé. Leur entrevuë fut accompagnée de mille marques édifiantes de zêle, & d'estime reciproque. On croit qu'ensuite de leurs conferences Mr. Ferri fit un écrit qu'il adressa aux Theologiens de Strasbourg. Quelqu'un d'eux qui aparemment n'étoit pas pour le *Syncretisme*, écrivit contre Mr. Ferri. Remarquez en passant combien Mr. Amyraut s'étoit trompé, lors qu'en 1647. il parloit de ce Duræus comme (g) d'un homme qui ne vivoit plus.

METTONS ici ce que Mr. Ancillon collegue de Mr. Ferri a dit de Duræus. (h) „ Il vint à Metz ou „ il conféra dans une maison tierce avec Mr. Ferry & „ moi sur ce sujet. Il nous dit en Confidence tout ce „ qu'il avoit fait jusqu'alors, & ce qu'il avoit dessein „ de faire à la suite, & nous demenda nos avis; Nous „ remarquâmes que c'estoit un homme de bien & qui „ estoit içavant, qu'il estoit très-capable & très-propre „ à négotier une affaire de cette importance; Il l'a„ voit mis dés lors en très-bon Etat; Il avoit dés-ja „ parole de tous les Princes d'Allemagne & des Roys „ du Nord; Il nous dit qu'il ne trouvoit pas de diffi„ culté de la part des Princes, & qu'il n'y avoit que „ quelques Ministres, qui apportassent des obstacles „ & qui s'opposassent à ce grand & souhaitable ouvra„ ge. Il se loüoit fort de la Charité de Messieurs de „ Zurich qui luy avoient fourni de grandes sommes „ d'argent pour faire ses voyages, & pour suppleer à „ ce qu'il falloit au de là de ce que le Protecteur (i) luy „ faisoit donner. Nous l'exhortâmes fort à conti„ nuer de travailler jusqu'a ce qu'il eut mis son dessein „ à execution. „

Je marquai dans la premiere édition de cet Ouvrage ce que portoit le memoire qui m'avoit été fourni, c'est qu'ensuite des conferences de Duræus & de Ferri en 1662. ce dernier fit quelque Ouvrage qui obligea un Theologien de Strasbourg à écrire contre lui. Ce Theologien ne peut pas être Dorscheus, car il mourut l'an 1659. ainsi son livre *de gratia adversus Calvinistam Ferrium*, ne peut point se raporter à aucune chose qui ait suivi cette conference du pacificateur Duræus, & du Ministre de Mets. Ce que disoit Duræus *qu'il n'y avoit que quelques Ministres qui s'opposassent* à l'ouvrage de la reünion est digne d'être observé, & confirme ce que l'on verra (k) ci-dessous. Hulseman professeur en Theologie publia à Wirtemberg en 1644. un livre contre le projet de Duræus & l'intitula, *Calvinismus irreconcilabilis.*

(EΔ) Duræus *enfin devint un peu visionaire.*] Cela paroît par les choses que j'ai raportées (l) ci-dessus touchant ses desseins apocalyptiques, & plus encore par les vastes esperances qu'il avoit conçuës de sa nouvelle explication de l'Apocalypse. Je ne pus joindre ce dernier fait au precedent, parce que je me trouvai alors à la derniere page du premier volume de ce Dictio-

(a) *C'est un Octavo de 559. pages: le titre porte qu'il est imprimé à Gotstad*, Gotstadii. *C'est aparemment un nom forgé à plaisir, qui signifie en Allemand* ville de Dieu, *par lequel on designe Geneve.*

(b) *Datée du 19. de Juin 1617. elle se trouve au 3. tome des Memoires de Du Plessis pag. 1158.*

(c) *Alegambe, Biblioth. Societat. pag. 305. Son Continuateur a dit* Verrii *au lieu de* Ferrii.

(d) *Ancillon Mélange Critique to. 2. pag. 269.*

(e) *On venoit de parler du* Scholastiqueus orthodoxus.

(f) *Patin lettre 509. datée du 14. Mars 1670. pag. 499. du 3. tome, édit. de Geneve 1691.*

(g) *André Rives lui releva cette fausseté* (scripsit in sua præfatione (*c'est-à-dire dans la preface* Specimini animadversionum *contre Mr. Spanheim*) Rever. Duræum *pie memoriæ* non *deposuisse nisi cum vita* studium concordiæ inter Reformatos & Lutheranos sarciendæ, qui etiamnum vivit Dei gratia & valet. *Andr. Rivetus epist. Apologet. ad Guill. Fratrem*, datée du 14. Juillet 1648. *Oper. to. 3. pag.* 886. 887.

(h) *Ancillon Mélange critique to. 2. pag. 244. 245.*

(i) *Olivier Cromwel.*

(k) *Dans la remarque D de l'article* Hottinger.

(l) *Page* 1096.

Digitized by Google

le 27. de Decembre 1669. Il n'avoit jamais diſcontinué de prêcher. On lui trouva dans la veſſie plus de 80. pierres : ce fut ce qui lui cauſa la mort. Il avoit une très-belle Bibliotheque, & il ſe plaiſoit à écrire pluſieurs remarques ſur le papier blanc qu'on laiſſe au commencement des livres & à la fin ; & parce que ſon écriture étoit fort menuë & nette, il plaçoit beaucoup de choſes ſur ces feuillets que l'on peut lire aiſément. On voit dans l'inſcription de (F) ſa taille-douce

Dictionaire. Je le renvoiai donc ici. Conſiderez je vous prie le plan de Duræus. C'eſt une (a) *methode de meditation pour penetrer au vray ſens de l'Eſcriture St. par ſoi meſme ; afin qu'on previenne toute occaſion de diſpute, touchant ce qui peut eſtre douteux : car en tout cas de doute il ne faudra faire autre Choſe qu'avoir recours immediatement à un texte, ou à pluſieurs qui parlent de la matiere dont il eſt queſtion ; & ayant trouvé le vray ſens de l'Eſcriture par la Regle d'interpretation commune ; la deciſion ſera trouvée, ſi l'on a eſté au preallable d'accord, d'acquieſcer au ſens de l'Eſcriture S.* Il ajoûte que pour donner un eſſai de ſa methode (b) *il a voulu prendre le livre de l'Apocalypſe, qui ſans contredit eſt eſtime le plus obſcur de toute la Bible ; afin que par la deſcription du moien qui nous mene à ſon intelligence, nous puiſſions comprendre que la meſme regle nous pourra faire voir le ſens, & mener à l'intelligence des autres livres, & textes de l'Eſcriture St. moins obſcurs.* Il croit (c) que *Dieu aidant cette batterie contre la puiſſance de tenebres, ſera dreſſée de telle facon que la main de l'eternel ſera haut eſlevée ſelon la prophetie d'Eſaie ch. XXVI. 9, 10, 11, 12. qui commence à eſtre aujourdhuy accomplie. Il faut donc faire que la clarte les environne tellement qu'ils n'auront aucun lieu ou ſe cacher plus outre.* Que de viſions ! que de chimeres ! comment faut-il avoir l'eſprit fait pour ſe flater qu'on fera ſortir d'une pareille methode une évidence ſi lumineuſe, qu'elle diſſipera tous les doutes que l'on forme ſur le vrai ſens de tels & de tels paſſages de la Bible ? Ce grand pacificateur ſonna du cornet en Sion, car il joignit à ſon livre un imprimé Latin de quatre pages in 4. avec ce frontiſpice, *Celeuſma ad pios Evangelii Miniſtros.*

Vos qui per vada Sancta navigantes
Lentos figitis ad mandata remos
Audite hoc monitum, ut celeusma miſſum
Nomine CHRISTI.

Celui qui poſſedoit l'exemplaire qui eſt parvenu entre mes mains y avoit colé l'original de la lettre que Duræus ecrivit aux conſiſtoires de la province de Groningue, en leur envoiant ſon nouveau projet & ſon *Celeuſma*. Cette lettre eſt datée de Caſſel le 22. de Juin 1674. & temoigne qu'il prenoit vivement à cœur les interêts de ſa nouvelle methode.

Notez que pour l'excuſer, & pour faire voir qu'il ne ſe repaiſſoit pas de chimeres, il ſemble qu'on pourroit dire que l'une de ſes principales vuës étoit d'attaquer la conſcience de ceux qui nouriſſent la diviſion. Cela paroît par ces paroles, (d) *Ce qui embrouille les Eſprits & ſepare les affections des Chreſtiens n'eſt autre Choſe qu'une viſée que les hommes ont, de maintenir les Principes & la methode de leur faction particuliere, contre l'intereſt de l'edification commune, qui nous eſt enſeignée & recommandée par l'Apoſtre St. Paul 1. Corint. IX. v. 19. . . . . J'ay donc en ma viſee la recherche du Remede vrayement Evangelique & Spirituel, qui pourra eſtre appliqué à la conſcience de ceux qui fomentent pour des intereſts mondains, l'eſprit de partialite parmi les Chreſtiens, c'eſt ici donc le fondement & la viſee du nouveau deſſein.* C'étoit aller à la ſource & du mal & du remede, dira-t-on ; il ne faut donc pas s'étonner qu'il ſe ſoit promis tant de merveilles, il (e) vouloit montrer „ les moiens d'oſter les empeſchemens, „ qui deſtournent les Eſprits des Proteſtans du chemin „ d'une Reformation plus accomplie, qui doit eſtre „ introduite es Eſcoles & en l'Egliſe, d'ou le fruict par „ la benediction de Dieu redondera au gouvernement „ des Eſtats. „ On dira ce qu'on voudra, ſes chimeres ne laiſſeront pas de ſubſiſter, car les aſſauts qu'il ſe propoſoit de donner à la conſcience des chefs, n'étoient pas moins mal aiſez à reüſſir que ceux de l'entendement.

(F) *Dans l'inſcription de ſa taille douce.*] Pluſieurs trouveront ici avec plaiſir le diſtique qui eſt au bas de l'eſtampe :

Tales ſi multos ferrent hac ſacula Ferri,
In Ferri ſaclis aurea ſacla forent.

La premiere taille-douce de Miniſtre que les Proteſtans de Mets publierent depuis celle-là, fut celle de Mr. Ancillon. On y mit (f) le *verbi divini Miniſter*, mais on les obligea à l'effacer.

CE MR. Ancillon étoit Miniſtre de Mets, & un homme de beaucoup de merite. Voiez ſon article (g) ci-deſſus. Mr. ſon fils s'eſt fort offenſé des paroles que l'on vient de lire dans cette remarque F ; & il en a publié ſes plaintes. I. Il pretend (h) qu'afin de *repreſenter la grande conſideration qu'on avoit pour Mr. Ferry*, j'ai dit *qu'on trouva bon qu'on le nommât Miniſtre de la R. R. & que ceux qui ont gravé la taille douce de Mr. Ancillon ayant voulu luy donner depuis la même qualité, la Juſtice s'y oppoſa & qu'on la fit effacer parce qu'on n'avoit pas les mêmes égards pour l'un, qu'on avoit eu pour l'autre.* Eſt-ce, continuë-t-il, (i) *qu'il n'y avoit pas moyen de faire paroitre l'illuſtre Mr. Ferry auſſi grand qu'il a eſté, ſans abbaiſſer Mr. Ancillon ? Et qu'on ne pouvoit l'elever qu'en le mettant ſur les ruines de l'autre ?* Cette *diſtinction* lui paroît (k) *odieuſe & affectée*, il dit *qu'on* (l) *tâche très-mal à propos de noircir* la memoire de Mr. Ancillon. II. Il ſe fâche (m) contre celui qui m'a donné des memoires, & il a été ſurpris (n) de ma *credulité* & de la *maniere dont je les ai mis en œuvre :* il ſupoſe qu'aiant *eſté long temps dans le voiſinage de Metz, je ſçais à peu prés comment les choſes s'y ſont paſſées*, & que *je n'ai pas ignoré l'eſtime univerſelle & l'affection inexprimable qu'on avoit pour Mr. Ancillon.* III. Il parle (o) du commerce de lettres qui a été entre Mr. Ancillon & moi pendant pluſieurs années. IV. Il ne croit point (p) que Monſieur ſon pere ni aucune perſonne de ſa famille m'ait jamais chagriné. V. Mais il trouve que (q) *j'aurois bien fait* pour mon honneur *de m'abſtenir . . . de mettre avec tant de ſoin le nom d'Ancillon dans le corps & dans l'Indice de mon ouvrage, n'ayant à luy donner qu'une place ſi peu digne d'un auſſi grand homme qu'il a eſté.* VI. Venant au fait il accuſe de fauſſeté ce que j'avance, & il aprend au public que (r) le Sr. Philippe *fit la taille douce de Mr. Ferry quelque temps aprés ſa mort, & le nomma Miniſtre de la R. R.* que *le Procureur du Roy ſe ſouleva d'abord contre cette qualité, & appella le Graveur en juſtice*, que les heritiers de Mr. Ferri n'aiant point voulu intervenir dans cette cauſe, le graveur (ſ) *ſe chagrina contre ſon ouvrage*, & que *ſi des perſonnes de conſidération ne l'euſſent empêché, il eût briſé la planche de dépit de ce qu'on s'intereſſoit ſi peu pour luy, qui n'avoit en en veue en travaillant, que de faire honneur à la mémoire de Mr. Ferry & à ſa famille*, qu'*il ſe contenta donc de corriger le titre, & pour fermer la bouche au Procureur du Roy & aux Cathol. Rom. il mit un P. entre les deux R. pour dire prétenduë Reformée.* Que (t) *le même Sr. Philippe grava quelques années aprés le portraict de Mr. Ancillon, & pour éviter le même inconvenient qui luy eſtoit arrivé au ſujet de celuy de Mr. Ferry, il mit ces mots*, David Ancillon, Miniſtrorum Metenſium Decanus. Que *jamais perſonne ne les a trouvé mauvais, qu'ils ſont reſtés ſans contradiction*, que *le public les a toûjours vû dès le commencement & dans la ſuite ſur cette taille douce*, qu'*il a la planche actuellement entre les mains*, & (v) qu'il *eſt prêt à la repréſenter à quiconque ſouhaitera d'eſtre convaincu qu'il y a du moins une erreur dans* mon gros *ouvrage*.

Je n'avois jamais été auſſi ſurpris que je le fus en liſant cette partie de l'Ouvrage du fils de Mr. Ancillon. Je fis promptement deux choſes, l'une fut de lui écrire qu'il pouvoit avoir raiſon à l'égard du fait, mais qu'il n'en pouvoit point avoir à l'égard du but qu'il ſupoſoit que l'on avoit eu. Je lui donnai quelques éclairciſſemens, je le priai de rectifier les choſes dans le premier ouvrage qu'il donneroit au public, & je l'avertis que de mon côté j'éclaircirois toute cette affaire dans la 2. édition. Il me repondit fort obligeamment, & m'aſſûra qu'il eſperoit de mettre bientôt ſous la preſſe un livre où ceci ſeroit retouché. L'autre choſe que je fis fut d'écrire à celui qui m'avoit communiqué des memoires touchant Mr. Ferri : je le priai de me dire ſi les deux faits que j'avois mis en avant & que je tenois de lui, ſe pouvoient prouver, ou bien s'il faloit paſſer condamnation depuis que l'on avoit vu le livre où Mr. Ancillon le fils ſoutenoit que l'eſtampe de Mr. Ferri avoit été attaquée, & que celle de Mr. ſon pere ne l'avoit pas été. Nous verrons ci-deſſous ce qui me fut repondu. Faiſons avant cela quelques notes ſur les cinq points de la plainte.

I. Je puis proteſter avec la derniere ſincerité que je n'ai point eu deſſein d'inſpirer à mes lecteurs aucune idée de ſuperiorité ou d'inferiorité par raport à ces deux Miniſtres de Mets, Mr. Ferri & Mr. Ancillon. Je ne croi point que l'honnête homme qui m'envoia des memoires ait ſongé à rien de ſemblable. Je les ai relus depuis que la plainte m'a été conuë, & je n'y ai rien

(a) *Durans, intelligence de l'Apocalypſe pag. 24.*
(b) *Ibid. pag. 25.*
(c) *Idem épitre dedicat. pag. 9. 10.*
(d) *Ibid. pag. 17.*
(e) *Ibid. pag. 25. 26.*
(f) *Ceci s'eſt trouvé faux. Voiez ci-deſſous pag. 1238. n. VI.*
(g) *Pag. 237. & ſuiv.*
PLAINTE de Mr. Ancillon le fils.
(h) *Diſcours ſur la vie de feu Mr. Ancillon pag. 307.*
(i) *Ibid. pag. 308.*
(k) *Ibid.*
(l) *Ibid.*
(m) *Ibid. pag. 312.*
(n) *Ibid. pag. 313.*
(o) *Ibid.*
(p) *Ibid. pag. 314.*
(q) *Ibid.*
(r) *Ibid. pag. 308.*
(ſ) *Ibid. pag. 309.*
(t) *Ibid. pag. 310.*
(v) *Ibid. pag. 311.*
REFUTATION de cette plainte.

Digitized by Google

douce les paroles *verbi divini Miniſter*, que l'on n'eut point la permiſſion d'emploier depuis pour ſes Col-

rien trouvé qui ſoit capable de faire naître ce ſoupçon. La choſe y eſt tournée tout ſimplement comme je la donne, & il paroît clairement qu'il ne ſongeoit qu'à marquer l'époque de l'une des chicaneries que les Miſſionaires ont faites à ceux de la religion. Un tems a été qu'on ſe contentoit de chicaner les Miniſtres qui prenoient la qualité de Paſteurs, on ne leur faiſoit point d'afaires ſur la qualité de Miniſtres de la parole de Dieu; enfin on s'aviſa de les harceler ſur cet article. Voilà ce que je crus que la perſonne qui m'envoia des memoires avoit eu deſſein de marquer par raport au pais Meſſin, & ce fut uniquement dans la même vuë que j'emploiai la remarque qui concernoit le portrait de Mr. Ferri. Si l'on m'avoit dit qu'il ſe trouveroit des gens qui pretendroient que je voulois mettre par là Mr. Ferri au deſſus de Mr. Ancillon, j'aurois repondu que cela me paroiſſoit impoſſible. Je me ſouviens pour le moins fort diſtinctement qu'il ne me tomba jamais dans l'eſprit que quelcun prendroit la choſe en ce ſens-là, & ſi ce ſoupçon me fût venu, j'aurois marqué poſitivement quel etoit le but de ma remarque. Jugez donc quelle a été ma ſurpriſe lors que j'ai vu qu'on s'eſt plaint publiquement que mon deſſein a été d'abaiſſer & de noircir Mr. Ancillon, & que j'ai dit qu'on fit effacer de ſa taille douce la qualité de Miniſtre de la parole de Dieu, *parce qu'on n'avoit pas les mêmes égards pour lui qu'on avoit eu pour l'autre.* Non ſeulement c'eſt m'attribuer un deſſein que je n'ai point eu, mais c'eſt m'imputer des paroles dont il n'y a nulle trace dans mon Dictionaire. J'ai obſervé mille fois que ceux qui écrivent ou la vie ou l'éloge des hommes illuſtres, ſe plaiſent à dire qu'un tel ou un tel uſage a commencé ou a ceſſé par un tel ou par un tel profeſſeur &c. Ce ſont des époques, ou des ſingularitez qu'on trouve notables, & ſur ce pied-là l'Auteur du memoire a dû m'indiquer où finit la permiſſion de mettre le *verbi divini Miniſter* aux tailles douces des Miniſtres, & où commença la defence. Mais s'il eût voulu faire trouver en cela quelque diſtinction avantageuſe à la memoire de Mr. Ferri, il eût été obligé de ſpecifier les circonſtances, & de prouver nettement qu'elles formoient une telle diſtinction, car ſans cela il ne pouvoit etablir aucun droit de preference. Je m'explique. Ceux qui diſent en general, *un tel a été le dernier qui ait eu cette permiſſion, un tel a été le premier à qui l'on ait fait cette defenſe*, indiquent clairement & preciſément une époque, mais ils ne diſent rien juſques-là qui faſſe connoître la difference de merite entre ce dernier, & ce premier. L'évenement dont ils parlent eſt un ſigne très-équivoque. Il peut s'élever des factions qui entreprenent d'abolir une coutume, & qui pendant les trois ou quatre premieres années n'ont pas la force de l'abolir. Un profeſſeur eſt-il promu pendant ce tems-là? vous verrez qu'il joüit des privileges de cette coutume. Si à la cinquiéme année les factions ſe trouvent aſſez puiſſantes, un profeſſeur que l'on élira ſera exclus de ces privileges. Cela prouve-t-il que ſon merite ſoit moindre que celui de l'autre? nullement. Ce n'eſt qu'une preuve que les progrés d'une cabale étoient plus grans la cinquiéme année qu'aux années precedentes. Il peut même arriver qu'une faction ne veuille pas emploier ſes forces parce qu'elle mepriſe un certain ſujet, & qu'elle attend à établir ſon innovation qu'il ſe preſente un profeſſeur à qualitez éminentes, car le changement d'une coutume eſt d'un tout autre poids, lors qu'il commence par une perſonne très-diſtinguée. Il y a mille & mille cas où les époques que l'Auteur du memoire voulut m'indiquer ſeroient une preuve de ſuperiorité pour le Miniſtre Ancillon, & une preuve d'inferiorité pour l'autre Miniſtre. Mais la verité eſt qu'en cette rencontre on n'a pretendu marquer aucune ſorte de ſuperiorité pour l'un ni pour l'autre. On a voulu ſeulement marquer les progrés des avanies, & des vexations que l'on faiſoit aux Miniſtres. Notez que les Juges animez par les Miſſionaires, ou par leur propre (*a*) ambition chagrinoient plutôt un Miniſtre qui avoit de grans talens, qu'un Miniſtre de peu d'importance. Ils ſe figuroient qu'en perſecutant celui qui étoit conſideré comme le pilier d'une Egliſe Calvinienne, ils avanceroient beaucoup mieux la ruine de tout le parti, qu'en perſecutant un Miniſtre peu eſtimé. Ainſi bien loin de pretendre comme a fait Mr. Ancillon le fils qu'on auroit voulu abaiſſer Mr. ſon pere, il auroit été plus excuſable s'il s'étoit imaginé qu'on auroit voulu le relever; car qu'y a-t-il de plus glorieux pour un Miniſtre tant ſelon le jugement du monde refugié, que ſelon le jugement de tout le monde Proteſtant, que d'avoir été le (*b*) premier exemple d'une vexation de Miſſionaire? Un tel choix des perſecuteurs ne ſemble-t-il pas temoigner qu'ils mepriſoient ceux par où ils n'avoient pas commence, & qu'ils regardoient comme un grand coup de partie l'affront qu'ils feroient à ceux par où ils commenceroient? On peut ſe ſouvenir que les Agens du Clergé qui laiſſoient prendre à des Miniſtres de village, ou à des Auteurs de la petite volée la qualité de Paſteur, ſe remuërent (*c*) beaucoup quand ils virent les Miniſtres de Paris ſe donner cette qualité dans un livre très-excellent compoſé par Aubertin Miniſtre de la même Egliſe. Tout bien compté il ſe trouvera que ſi l'Auteur du memoire & moi avions eu le deſſein bizarre qu'on nous attribuë, nous aurions choiſi un mauvais moien de l'executer, nous aurions été les plus maladroits de tous les hommes: nous l'aurions tellement caché que nous l'aurions rendu inviſible à tous les lecteurs deſintereſſez, & que bien des gens auroient pu conclure de nos paroles tout le contraire de nôtre intention. Voilà pour ce qui concerne le premier chef de la plainte. Je ſerai beaucoup plus court ſur tous les autres.

II. La foi que j'ai ajoûtée au memoire n'eſt point une credulité illegitime. Toutes ſortes de raiſons vouloient que je me perſuadaſſe qu'un homme qui avoit pris tout fraichement ſur les lieux les informations les plus exactes & les plus particulieres qu'il avoit pu, ne ſe trompoit pas à l'égard de l'avanture des eſtampes de Mrs. Ferri, & Ancillon. Le ſejour que j'ai fait quelques années au voiſinage de Mets ſans avoir jamais oui rien dire de ces eſtampes, ne pouvoit ſervir qu'à produire cette perſuaſion. J'arrivai à Sedan vers la fin du mois d'Août 1675. & je trouvai que les Reformez y joüiſſoient d'une liberté beaucoup plus grande que ne l'étoit celle des autres Egliſes. Mais j'éprouvai que les choſes empirerent de jour en jour, & je vis naître la chicane contre le *verbi divini Miniſter*. Un (*d*) Propoſant devoit ſoutenir des theſes qu'il avoit dediées à quelques Miniſtres du lieu. Il leur donna la qualité de *verbi divini Miniſter* ſelon la coutume qui s'étoit pratiquée de tout tems, & ſans aucune oppoſition, mais les Prêtres de Sedan ſe gendarmerent contre cela, & ils obtinrent que ce titre ſeroit effacé. Me ſouvenant de cela, pouvois-je douter qu'on n'eût vu à Mets une ſemblable innovation quelque tems après la mort du Miniſtre Ferri? L'eſtime particuliere que les Magiſtrats pouvoient avoir pour un Miniſtre (*e*), ne les empêchoit pas de s'accommoder en cela à l'eſprit des Miſſionaires qui recouroient à eux. C'étoit l'eſprit de la Cour, & par conſequent une roüe qui emportoit tout. III. Le commerce de lettres que j'eus avec Mr. Ancillon m'étoit fort agreable, & je m'en faiſois honneur. Nous nous écrivions l'un à l'autre ce que nous ſavions touchant les Nouvelles de la Republique des lettres. J'avois deſſein de parler de lui dans mon Ouvrage, & de m'y glorifier de ſon amitie, mais j'attendois des memoires, ou en tout cas l'occaſion que l'article de Farel dont il a compoſé la vie me fourniroit. Or cet article fut renvoié à la ſuite des deux volumes de mon Dictionaire. J'y ai renvoié auſſi pluſieurs articles importans. IV. C'eſt me faire une injuſtice dont perſonne qui me conoîtra ne ſera jamais capable, que de ſoupçonner que ſous pretexte que les parens de quelcun m'auroient chagriné, je dechargerois mon reſſentiment ſur la memoire de ce quelcun (*f*). Je reconois ici que je n'avois aucun ſujet de me plaindre ni de feu Mr. Ancillon, ni d'aucune perſonne de ſa famille. V. Si je ne trouvai pas à propos de m'écarter de mon memoire touchant Mr. Ferri, afin de parler du merite de ſon Collegue, c'eſt à cauſe que j'étois fort aſſûré que des occaſions encore plus naturelles que celle-là ne me manqueroient point. J'ai averti le public que ce n'eſt pas moi qui ai fait l'indice de mon Dictionaire. Il a été fait par un Miniſtre refugié, qui ſans doute y donna place à feu Mr. Ancillon, parce qu'il voulut marquer l'époque de la chicane particuliere contre le titre *verbi divini Miniſter*: fait notable & ſingulier.

VI. Venons enfin au principal. L'Auteur du memoire m'a écrit qu'il s'eſt trompé dans un point. Il n'eſt pas vrai que l'on eût mis dans l'eſtampe de Mr. Ancillon *Verbi divini Miniſter*, & ainſi il n'eſt pas vrai que l'on ait été contraint d'y effacer cette clauſe. Mais d'ailleurs il a eu raiſon d'avancer que cette clauſe fut permiſe dans la taille douce de Mr. Ferri. Il m'en a envoié un exemplaire où j'ai lu ces paroles, PAULUS FERRI V. D. MINISTER ECCLES. P. R. METENSIS OBIIT ANNO 1669. ÆTAT. ANNO 79. L'inſcription portoit d'abord MINISTER ECCLES. REF. METENSIS, mais on fut obligé de biffer le REF.

(*a*) *C'a été en France un moien court & aſſûré de plaire à la Cour & d'en obtenir des faveurs & des avancemens, que de temoigner beaucoup d'ardeur pour harceler les Miniſtres &c.*

(*b*) *C'eſt une gloire que d'être la premiere victime d'une perſecution: c'eſt le plus beau fleuron de la couronne de St. Etienne: la mort de Proteſilas devint notable par un tel endroit dans la fameuſe guerre de Troie;* Hectorea PRIMUS fataliter haſta Proteſilaë cadis. *Ovid. Metam. lib.* 12. *v.* 67.

(*c*) *Voiez ci-deſſus page* 409. *col.* 2.

(*d*) *Natif de Sedan: il eſt Miniſtre ordinaire de l'Egliſe Walonne de Dordrecht. Il eſt plein de vie, & pourra rendre temoignage à ce que j'avance ici.*

(*e*) *L'Auteur de la plainte doit convenir de cela, puis qu'il reconoit qu'on mit en juſtice le graveur du portrait de Mr. Ferri, & que ce Miniſtre étoit fort conſideré.*

(*f*) *Voiez en ſon lieu l'article* Ancillon. *Il a été compoſé depuis la plainte deſobligeante du fils de ce Miniſtre, & neanmoins j'ai parlé de ce Miniſtre, très-avantageuſement, & ſans aucune attention à cette plainte ſi mal-fondée & ſi injuſte.*

Digitized by Google

Collegues. Il a laiſſé des (G) enfans, & des (H) manuſcrits *. Je ne ſai ſi l'on pourra voir jamais de ſes Ouvrages poſthumes.

FERRIER (ARNAUD, ou ARNOUL DU) Prefident au Parlement de Paris, ſous le regne de Henri II. fut emploié par Charles IX. à diverſes ambaſſades. Voiez ſur cela Mr. Moreri, car je n'ai deſſein de m'arrêter qu'à une choſe qu'il a paſſée ſous ſilence, c'eſt que du Ferrier fut long tems bon Huguenot au fond de l'ame, & qu'enfin il le (A) fut tout ouvertement. S'il ne ſe fût évadé, † il auroit été mis en priſon comme ſuſpect d'hereſie, après la fameuſe Mercuriale de l'an 1559. La tempête fut calmée à ſon égard quelque tems après, & on le choiſit pour une ambaſſade qui lui donna lieu de parler un peu ſelon ſon cœur. Il harangua ‡ dans le Concile de Trente comme Ambaſſadeur du Roi très-Chretien, & s'exprima d'une maniere bien vigoureuſe, & qui chagrina les bons Papiſtes. Après cela il fut à Veniſe en la même qualité d'Ambaſſadeur, & y ſejourna pluſieurs années ſans pouvoir faire éclater ſes ſentimens. Enfin Mr. du Pleſſis Mornai, qui ne les ignoroit pas, le preſſa ſi vivement au retour de cette ambaſſade de donner gloire à la verité, ‡ qu'il l'obligea à ſe declarer hautement. Le Roi de Navarre le (B) fit ſon Chancelier. Les Ultramontains ont accuſé du Ferrier d'un certain complot qui pourroit (C) bien avoir été veritable ou en tout, ou en partie. Cet habile homme mourut

* *Ceci & la plupart des choſes qu'on verra dans les remarques ont été tirées d'un Memoire que l'obligeant, ſavant & curieux Auteur des remarques ſur la confeſſion Catholique de Sancy imprimées à Amſterdam en l'année 1693. m'a communiqué.*

† *Mezerai, abregé chron. to 4. p. m. 721.*

‡ *L'an 1562.*

‡ *Voiez la remarque A.*

REF. comme repugnant aux Edits de pacification, & de ſubſtituër en la place de ces trois lettres le P. R. qui ſe voit ſur toutes les eſtampes. Mr. Ancillon s'eſt trompé quand il a dit que la planche de Mr. Ferri portoit originairement R. R. au lieu dequoi lors qu'on voulut la corriger il ne falut que mettre un P. entre ces deux lettres. La concluſion de tout ceci ſera 1. Qu'il eſt vrai à la rigueur que le titre de *V. D. Miniſter* a paru d'abord ſur l'eſtampe de Mr. Ferri, & qu'il y a été conſervé depuis même que l'on eût mis en juſtice le graveur. 2. Qu'il n'a paru depuis ce tems-là ſur l'eſtampe d'aucun Miniſtre de Mets, & que le graveur n'oſa le mettre dans celle de Mr. Ancillon. Voilà quelle fut la reponſe de l'Auteur du memoire. Je laiſſe pluſieurs conſiderations qu'il me marqua, & qui tendent à diſtinguer le pretexte d'avec la veritable cauſe de l'inſulte qui nous a été faite à lui & à moi. Il n'eſt pas neceſſaire d'en importuner le public.

(G) *Il a laiſſé des enfans.*] Il fut marié deux fois, & il eut de ſa premiere femme un fils & une fille. La fille eſt à Mets avec toute ſa famille. La famille du fils conſiſte en un fils & en pluſieurs filles. Celles-ci hormis l'aînée ſe ſont toutes refugiées à Berlin: le fils eſt en Angleterre. L'aînée des filles eſt à la Haie avec Mr. du Vivier ſon mari qui y eſt Miniſtre. Du ſecond mariage il ne ſortit qu'une fille qui eſt femme de Mr. Bancelin, ci-devant Miniſtre de Mets, & à preſent de Berlin.

(H) *Et des manuſcrits.*] Comme, la reponſe à *l'hiſtoire de la naiſſance & de la decadence de l'hereſie dans la ville de Mets.* Mr. de Madaure ſuffragant de l'Evêché de Mets eſt l'Auteur de cette hiſtoire. Mr. Ferri recommanda par ſon teſtament à ſes heritiers de publier ſa reponſe à cet Ouvrage, cependant elle n'a point encore paru (a). Ils gardent quelques autres traitez du defunt, outre une infinité de Sermons, onze cens entre autres de compte fait ſur la ſeule Epitre aux Hebreux.

(a) *Conferez avec ceci le Mélange critique de Mr. Ancillon to. 2. pag. 271.*

(A) *Enfin il fut* bon Huguenot *tout ouvertement.*] Cette circonſtance que pluſieurs habiles gens (b) ont ignorée, merite de paroître ici avec ſa preuve. Le paſſage que je citerai ſera un peu long, c'eſt à cauſe que je n'y ai rien trouvé qui ne ſervît à inſtruire ſur l'hiſtoire de cet illuſtre perſonnage. Mr. du Pleſſis Mornai allant en Guienne, (c) „ r'encontre M. du Ferrier a Artenay revenant de ſon Ambaſſade de Veni„ze, ou il l'avoit particulierement connu en l'an „ 1570. Apres les embraſſemens, s'eſtans retirés apart „ ſur le diſcours de la bonne diſpoſition que Dieu luy „ donnoit en ſon aage, il lui eſcheut de dire qu'il „ touchoit le ſeptante ſixiéme. Sur quoy Mr. du „ Pleſſis prenant l'occaſion; *Et donc eſt il point deſor„ mais temps de penſer a ſa conſcience? a ces bons propos „ que vous m'avés autrefois tenus a Venize? a ceſte re„ ſolution tant de fois repetée & de bouche & par let„ tres, de faire ouverte profeſſion de la verité, de ſi long „ temps connue, ſi long temps recelée?* Et ſi vivement „ l'en preſſa, qu'il tira parole de luy, qu'il ſe declare„ roit; ne taiſant pas toutefois qu'il euſt bien voulu „ eſtre payé auparavant de quatorze mil eſcus qui lui „ eſtoient deubs de ſon Ambaſſade. M. du Pleſſis eſcrit „ a ſes amis a Paris pour l'entretenir en ce bon pro„ pos; & pour luy arracher toute excuſe arrivé qu'il „ eſt aupres du Roy de Navarre, le perſuada de l'ap„ peller pour ſon Chancelier. Sur quoy toutes affai„ res ceſſantes il le vint trouver, & fit publique pro„ feſſion de la religion reformée. C'eſtoit un grand „ perſonnage, verſé en toutes bonnes lettres, excel„ lent Juriſconſulte, honoré de pluſieurs Ambaſſades, „ meſmes de celle au Concile de Trente, & qui pour „ port de ſes eſtudes, avoit choiſi ſur ſes vieux ans & „ l'Eſcriture & la langue Saincte. Et pour ce M. du „ Pleſſis, comme il ſe void par pluſieurs de ſes let„ tres, l'exhortoit a faire une declaration (d) plus ſo„ lennelle; par laquelle les Eſtats ou il avoit veſcu „ entendiſſent, pourquoy un tel perſonnage, en la „ reputation en laquelle il eſtoit & en tel aage, ſe re„ tiroit de la Religion Romaine. Mais il ne peuſt ob„ tenir cela d'une ame envieillie au reſpect de la Court, „ & en la crainte du monde M. de Montagne certes, „ ne ſe pouvoit ſaouler de dire a M. du Pleſſis; *Vous „ avés gaigné une bataille ſur nous, par l'appel de ceſt „ homme, honorant en luy une vertu que nous avons meſ„ priſée.*„

(b) *Voiez la remarque C.*

(c) *Vie de du Pleſſis Mornai pag. 65. ad annum 1582.*

(B) *Le Roi de Navarre le fit ſon Chancelier.*] Aiant cru que les affaires que du Ferrier pourſuivoit à la Cour de France ne lui permettroient pas de reſider auprès de lui, il voulut le pourvoir d'une charge qui l'engageât à demeurer à Paris, il lui deſtina l'emploi (e) de Pibrac, c'eſt-à-dire, la Surintendance des affaires qu'il avoit dans cette ville. Ce Prince avoit un Conſeil à Paris, à Toulouſe, & à Bourdeaux: les procés qu'il avoit dans chacun de ces Parlemens demandoient cela. Mais ſervons nous des propres termes de Mr. du Pleſſis; (f) *Par ce que les ſuſdits biens ſont aſſis ſous trois Parlemens, a ſçavoir Paris, Thoulouze & Bordeaux, auſquels reſſortiſſent pluſieurs affaires & procés concernans iceux, en chacun deſdits Parlemens il a un Conſeil ſtipendié & arreſté, auquel preſide un des principaux du Parlement. Pour celui de Paris il a fait election de M. du Ferrier nagueres Ambaſſadeur pour le Roi a Venize, l'un des grands perſonnages de l'Europe, & que feu M. le Chancelier de l'Hoſpital avoit ſeul jugé digne de ſucceder en l'Eſtat de Chancellier pour ſon integrité & ſuffiſance. Nous craignons qu'il ne l'oſe accepter, parce qu'il deſire doreſenavant faire ouverte profeſſion de la Religion, & voudroit demeurer en lieu plus ſeur & plus libre pour l'exercice d'icelle.* Je croi en effet qu'il n'accepta point cette charge. Il ſe rendit auprès du Roi de Navarre pour être ſon Chancelier, car voici ce que je trouve dans les Memoires de Du-Pleſſis: (g) „ Je „ n'ai connu de tout ce temps que deux Chanceliers „ du Roi de Navarre, feu M. du Ferrier tres-grand „ perſonnage, le ſecond Caton de France, qui mou„ rut y à un an du regret de ceſte guerre de la Ligue, „ & M. de Glateins frere aiſné de M. de Pybrac qui „ exerce aujourd'hui ceſte charge avec beaucoup de „ loüange. „ L'écrit où ſont ces paroles eſt daté du mois d'Octobre 1586.

(d) *Voiez dans les Memoires de du Pleſſis tom. 1. pag. 104. & 106. le modelle d'abjuration qu'on lui propoſa. On auroit voulu qu'il eût publié les motifs de ſon changement, leſquels on auroit ſomez par tout le monde en diverſes langues.*

(e) *Memoires de du Pleſſis t. 1. p. 158. & 165.*

(f) *Ibid. pag. 187. dans un écrit qui eſt daté du mois de Mai 1583.*

(g) *Ibid. pag. 644.*

(C) *D'un certain complot qui pourroit bien avoir été veritable, &c.*] L'Auteur du Journal des Savans s'eſt fâché contre l'Annaliſte Raynaldus, qui attribuë ce complot au Chancelier de l'Hôpital, & au Preſident du Ferrier. Un certain projet des Legats du Pape (h) „ donna lieu à des remontrances faites par l'Em„ pereur, par le Roi d'Eſpagne, & par d'autres Prin„ ces, & à la fameuſe proteſtation prononcée par „ Monſieur le Preſident du Ferrier Ambaſſadeur de „ Charles neuviéme, qui deplut ſi fort à la Cour de „ Rome. Il ne ſe peut rien imaginer d'auſſi injurieux „ à la memoire de ce celebre Magiſtrat, que ce que „ Raynaldus a la temerité d'avancer qu'il avoit conſpi„ ré avec le Chancelier de l'Hôpital, pour rompre le lien „ qui attachoit le Roi très-Chretien au ſaint Siege, „ pour aſſembler un Concile national, où le Roi de „ France, à l'imitation de celui d'Angleterre, fût de„ claré chef de l'Egliſe Gallicane, & pour uſurper tous „ les biens de l'Egliſe en France. „ Si Mr. le Preſi-

(h) *Couſin, Journal des Savans du 28. de Fevrier 1689. pag. m. 118.*

dent

rut (D) l'an 1585. âgé d'environ 79. ans. Brantome en dit une (E) choſe aſſez ſinguliere: je la raporte, & je n'oublierai pas le Cardinal (F) Palavicin.

J'allonge un peu cet article dans la 2. édition: c'eſt pour dire que du Ferrier reçut à β Padouë le degré de Docteur en Droit, & que de la charge de profeſſeur en l'Univerſité de Toulouſe, il fut élevé à celle de Conſeiller au Parlement de la même ville. Liſez là-deſſus une lettre γ de Bunel, où il remarque que le Cardinal de Tournon avoit fort contribué à cette honorable recompenſe du merite de ce docte Juriſconſulte, & que la liberalité de François I. avoit paru en cela. Il n'y a point de date dans cette lettre, mais on y trouve que Caſtellan jouïſſoit alors de l'Evêché de Macon. Il faut conclure de là que du Ferrier obtint cette charge entre l'an 1543. & l'an 1548. Il avoit été δ l'un des hommes doctes que le Cardinal de Tournon menoit avec lui, & qu'il admettoit à ſes entretiens familiers. Mr. de Thou * dit là-deſſus une choſe qui eſt fort glorieuſe à ce Cardinal. L'éloge de du Ferrier ſe trouve parmi ceux (G) de Ste. Marthe: conſultez outre cela les notes † ſur la Confeſſion Catholique de Sanci.

FERRIER (‡ JEREMIE) fut Miniſtre & Profeſſeur en Theologie à Nîmes vers le commencement du XVII. ſiecle: enſuite il changea de Religion, & devint Conſeiller d'Etat. Il avoit ſoutenu dans une theſe publique l'an 1602. *que le Pape Clement VIII. étoit proprement l'Antechriſt* ‡. Cela fut cauſe (A) de bien des remuëmens. Qui n'auroit cru qu'un homme qui

(a) *Conſer quæ infra remarque F.*

(b) *Davila, delle guerre civili di Francia l. 7. ad ann. 1585. p. m. 377.*

(c) *Dans ſes remarques ſur Davila, à la fin de l'hiſtoire des Favoris.*

(d) *Palavic. Iſtoria del Concilio di Trento, introduzione cap. 4.*

AUTEURS qui ont ignoré que du Ferrier ſoit mort Proteſtant.

(e) *Vie de du Pleſſis pag. 65.*

(f) *Memoires du même t. 1. pag. 644.*

(g) *Brant. Memoires tom. 1. à l'éloge de François I. pag. 248.*

(h) *Palavic. introduzione cap. 4.*

(i) *On en envoia trois, Lanſac, Ferrier & Pibrac.*

(k) Conſalvo di Mendoza Evêque de Salamanque: Muzio Callino Archevêque de Zara: Niccolo da Ponte Ambaſſadeur de Veniſe au Concile de Trente, & puis Doge de la Republique.

dent Couſin s'étoit ſouvenu que du Ferrier étoit dès lors bon Proteſtant, & qu'il eſt mort dans la profeſſion ouverte de la Religion Reformée, auroit-il nié ce que Raynaldus ſupoſe? Y a-t-il rien de plus vraiſemblable que ce (a) projet? & pouvoit-on être auſſi habile que l'étoient ces deux excellens perſonnages, auſſi revenu des abus, auſſi zélé pour la veritable grandeur de la Monarchie Françoiſe qu'ils l'étoient, & ne pas ſonger à une reforme qui rendroit la France ſi formidable à tous ſes voiſins, & qui la delivreroit d'une dependance qui lui eſt encore aujourd'hui ſi nuiſible?

Il y a bien d'autres habiles gens qui n'ont point ſçu que du Ferrier eſt mort de la Religion. Voici ce qu'a dit le Davila en parlant d'une conference du Duc d'Epernon avec le Roi de Navarre, ſur laquelle Roquelaure l'un des Favoris de ce Prince lui conſeilla de ſe conformer aux intentions d'Henri III. (b) *Contendeva in contrario Arnoldo Monſignore di Ferrier ſuo Cancelliere, il quale huomo di ſinißimo ingegno, e di eccellente dottrina dopò la legatione di Venetia, nella quale era ſtato molti anni, tornato in Francia, e poco riconoſciuto alla corte, s'era ritirato appreſſo il Rè di Navarra. Queſto temendo, ſe il Padrone ſi riduceſſe alla concordia, & alla ubbidienza del Rè di rimanere abjetto, & abbandonato, s'era* BENCHE CATTOLICO *accoſtato all' opinione di Filippo di Mornè Signore di Pleſſis.* Mr. de Beauvais-Nangis (c) a relevé cette faute de Davila. Je penſe que le Cardinal Palavicin auroit bien remercié celui qui lui eût apris ce que je raporte dans la remarque A; cela eût donné un poids extrême parmi ceux de ſon parti à la raiſon qu'il allegue (d) contre Fra-Paolo, priſe des grandes liaiſons qui furent entre ce Moine & l'Ambaſſadeur du Ferrier. Il eſt indubitable que l'abjuration de celui-ci n'étoit pas conuë à ce Cardinal, puis qu'elle n'a pas été alleguée dans l'endroit que j'ai cité. Voiez la remarque F.

(D) *Mourut l'an 1585. âgé d'environ 79. ans.*] Deux paſſages de Mr. du Pleſſis Mornai citez ci-deſſus ſont la preuve de ce texte. L'un porte (e) qu'en 1582. le Preſident du Ferrier touchoit ſon année 76. l'autre (f) porte qu'il mourut l'an 1585.

(E) *Brantome en dit une choſe aſſez ſinguliere.*] (g) „ J'aimerois autant le Preſident du Ferrier, ſi long „ tems arrêté Ambaſſadeur à Veniſe, qui s'en alloit „ quelquefois faire des leçons publiques aux écoles de „ Padouë, ce qui derogeoit fort à ſa charge & à l'au„ torité du Roi, qui ne le trouva bon, & ne lui en „ fit bonne chere à ſon retour, tant pour cela que „ pour la religion qu'il tenoit, dont apres fut Chan„ celier du Roi de Navarre. „

(F) *Je n'oublierai pas le Cardinal Palavicin.*] Il (h) cite la vie du Pere Paul, où l'on trouve que ce Pere avoit eu des liaiſons très-intimes avec du Ferrier, & que du Ferrier avoit recueilli beaucoup de memoires & beaucoup de lettres. Le Cardinal infere de là que le Pere Paul avoit puiſé dans une ſource empoiſonnée; car il faut ſavoir, dit-il, que du Ferrier fut l'un (i) des Ambaſſadeurs que la Cour de France envoia à Trente, lors que ſous l'enfance du Roi Charles la plupart de ceux qui gouvernoient le Conſeil roial étoient imbus des nouvelles hereſies. Du Ferrier ſe fit tellement conoître, qu'il y eut (k) trois perſonnes de marque qui temoignerent par leurs écrits qu'il paſſoit pour Huguenot. Le troiſieme de ces temoins eſt l'Ambaſſadeur de Veniſe, qui aſſûre dans la relation qu'il fit au Senat que du Ferrier ſoupçonné de Huguenotiſme, liſoit Lucien en aſſiſtant à la Meſſe. Le Cardinal ajoûte que du Ferrier ſe propoſa de s'enrichir par un negoce de religion, & qu'il traita ſourdement pour cet effet avec le Pape par le moien de Baſtien Gualtieri Evêque de Viterbe. Il tâcha de porter ſa Sainteté à diſſoudre le Concile, & à convoquer une aſſemblée particuliere de l'Egliſe Gallicane dont le Pape ſeroit le chef, & où il eſperoit d'aſſiſter de la part du Roi. Comme il ſe promettoit monts & merveilles de la faveur du Pape, il faiſoit auſſi eſperer toutes ſortes de bons offices à la Cour de Rome, & temoignoit être fortement perſuadé de l'autorité du Pape, ſur les points que la Sorbonne a mis en conteſtation. Voiant que le Pape ne vouloit point ſuivre ce projet, il changea ſa cupidité en rage, & ſe prevalant de l'abſence du Cardinal de Lorraine, & de celle de Lanſac chef de l'Ambaſſade, comme auſſi du pouvoir conditionel que la Cour de France avoit donné à ſes Miniſtres de proteſter; & ſachant que ſon (l) collegue lui aplaudiroit, il fit en preſence de tout le Concile une harangue ſatirique contre les Papes, & contre les membres de l'aſſemblée, & attribua au Roi ſon maître la même autorité dans l'Egliſe Gallicane, que les Rois ſchiſmatiques d'Angleterre s'attribuoient dans leur Egliſe Anglicane. Il ne comparut plus au Concile, il vit bien qu'il s'étoit rendu odieux; mais il s'en alla à Veniſe quelque tems après, d'où il écrivit au Roi le pis qu'il put, & lui fit entendre par les plus fines raiſons d'Etat dont il ſe put aviſer, qu'il ne faloit point que ſa Majeſté renvoiât à Trente ſes Ambaſſadeurs, ni qu'elle reçût les decrets de ce Concile, vu qu'ils étoient prejudiciables à l'autorité roiale. Voilà d'où le Pere Paul a tiré la fauſſe monnoie qu'il debite comme du fin or. C'eſt ainſi que Palavicin a conclu cette matiere.

(G) *Se trouve parmi* les éloges *de Ste. Marthe.*] Cet élogiſte a bien exprimé ce qu'il a dit, mais il ne s'etend pas aſſez ſur la vie de ce grand perſonnage. Au reſte on l'a cité juſqu'ici (m) dans le Moreri *in Annal.* Cela fera croire à bien des gens que Scevole de Ste. Marthe a fait des Annales, & les obligera à faire chercher ce pretendu livre. A propos de quoi j'obſerve une ſemblable faute qui n'a pas eté corrigée non pas même dans l'édition de Paris 1699. On cite dans le Moreri à la fin de l'article d'Eugene IV. *Eneas Silvius, Eutrop. c. 58.* Voilà qui eſt capable de perſuader à pluſieurs lecteurs que cet Eneas Silvius, qui a été Pape ſous le nom de Pie II. a fait un livre intitulé *Eutropius*, ou un commentaire ſur l'hiſtorien *Eutropius.* Ces fautes & pluſieurs autres de même nature ont été commiſes non par Mr. Moreri, mais par ſes imprimeurs. Je ne doute pas qu'il n'eût écrit *Sainte Marthe, in elogiis. Eneas Silvius in Europa.* C'eſt du moins ainſi qu'il faloit écrire.

(A) *Cela fut cauſe de bien des remuëmens.*] Le Parlement de Toulouſe decreta priſe de corps contre lui à cauſe de cette theſe: il y eut à la Chambre de Caſtres arrêt de partage ſur la forme de proceder: enfin le Roi Henri IV. donna un arrêt qui *interdit toute ſorte de perſonnes de rechercher* ce Miniſtre pour cette propoſition (n). Les Synodes Provinciaux & Nationaux (o) s'emploierent vivement pour Ferrier, qui avoit eu l'induſtrie d'intereſſer tout le corps dans cette affaire; juſques-là que le Synode National de Gap où il fut (p) Adjoint au Moderateur, ordonna l'an 1603. qu'on inſereroit dans la Confeſſion de foi un nouvel article, portant que le Pape *eſt proprement l'Antechriſt, & le fils de perdition predit en la parole de Dieu.* Voiez dans la vie de Mr. du Pleſſis Mornai (q) comment Henri IV. ſe formaliſa contre cette innovation: & notez combien les intrigues & les interêts d'un particulier donnent le branle à tout le Corps.

β *Sammarth. in elogior. lib. 1. pag. m. 90.*

γ *C'eſt la 42.*

δ *Thuan. de vita ſua lib. 2. pag. m. 1185.*

* *Id. ib.*

† *A la page 391. de l'édition 1699.*

‡ *Et non pas* Benjamin, *comme l'apelle St. Romuald, apud David l'Enfant mois de Septem. pag. 174.*

‡ *Ferrier, preface du traité de l'Antechriſt.*

(l) Eſſendo rimaſto per Collega al Ferrier ſolo Guido Fabri paleſe. Ugonotto in quel tempo, come il nomina la mentovata Relazione dell' Orator Vineziano. *Palavic. ibid.*

(m) *C'eſt-à-dire juſqu'à l'édition de Paris 1699. inclusivement.*

(n) *Ferrier, preface du traité de l'Antechriſt.*

(o) *Ibid.*

(p) *Hiſtoire de l'édit de Nantes tom. 1. pag. 396.*

(q) *Pag. 296. & ſuiv.*

Digitized by Google

qui s'engagea si hardiment dans cette demarche, seroit toûjours un esprit chaud, & l'antagoniste de tous les Theologiens mitigez ? Cependant il fut des premiers (B) à molir dans les assemblées politiques de ceux de la Religion : il n'apuioit point ceux qui opinoient qu'il faloit montrer les dens ; au contraire il traversoit le plus qu'il pouvoit les voies de vigueur & de courage, que plusieurs personnes zêlées mettoient en avant. Cela le rendit tellement suspect, qu'on le regardoit comme un pensionaire de la Cour, comme un faux frere, comme un traitre des Eglises †. Le Synode National de Privas * en 1612. lui defendit (C) de prêcher dans Nîmes. Là-dessus Ferrier se fit pourvoir d'une charge de Conseiller au Presidial de cette ville : mais il s'éleva un tumulte (D) populaire contre lui, qui donna lieu à son changement de Religion : après quoi

† *Voiez la remarque D & L.*

* *Mercure François, tom. 3. pag. 156.*

(B) *Il fut des premiers à molir.*] On assûre dans l'histoire de l'édit de Nantes (a) qu'il *se laissa corrompre par les cageoleries de la Cour, & que les Jesuites se vantent que dès l'an 1600. leur P. Cotton étant à Nimes . . . . lia quelque commerce avec Ferrier, à qui il inspira dès ce tems-là des dispositions à trahir ses freres. Quoi qu'il en soit,* poursuit cet historien, *il broüilla tout dans les Assemblées Politiques où il se trouva, ce qui lui fit defendre par les Synodes de s'en mêler plus.* Le Mercure François (b) nous aprend qu'il s'éleva des jalousies entre les Deputez de l'Assemblée de Saumur l'an 1611. & qu'*auſſi le Ministre Ferrier prit occasion de se retirer sur la maladie de son fils & de sa belle mere.* Il y avoit deux avis dans cette Assemblée, (c) *les uns soutenans qu'ils devoient avoir la jouïssance de l'Edit de pacification selon qu'il avoit esté expedié ; & les autres (du nombre desquels estoit Ferrier) qu'ils devoient demeurer (conformement à la volonté du Roi) dans les termes de l'Edit, suivant la verification qui en avoit esté faite aux Parlemens.*

(a) *Ubi supra pag. 395.*

(b) *Mercure François to. 2. pag. 203. édit. de Cologne.*

(c) *Ibid. tom. 3. pag. 156. Voiez aussi le tome 12. pag. 496. où il est dit que Chamier étoit le chef du 1. avis qui étoit celui des Huguenots de party, & Ferrier le chef du 2. avis qui étoit celui des Huguenots d'Etat.*

(C) *Lui defendit de prêcher dans Nimes.*] L'historien de l'édit de Nantes decrit amplement cette affaire. *Ce fut à cause de* Ferrier, dit-il (d), que dans le Synode de Privas *on dressa un acte qui excluoit les Professeurs en Theologie des Assemblées politiques ; mais on n'en demeura pas aux generalitez à son égard, & on lui fit son procés d'une maniere fort humiliante.* Les moiens dont il s'etoit avisé *pour parer le coup ne servirent qu'à le rendre inévitable ; il fit à la Cour des voyages fort suspects sans la participation de son Eglise.* Il accepta d'abord la place qui lui fut offerte dans l'Eglise de Paris, *& reçut même les reproches qu'on lui fit de ses fautes avec de grandes marques de repentance ; mais après avoir promis de n'abandonner point sa profession, & de l'exercer à Paris, il s'en dedit de mauvaise grace,* & s'en retourna dans sa Province *sans prendre congé des Magistrats* de Paris. *Tout cela fut mis en consideration à Privas ; & du Moulin qui y rendoit compte de ce qui s'étoit passé à Paris, où Ferrier avoit fait paroître un esprit également fier, volage & sans foi, fit trouver sa conduite fort irreguliere. On y joignit diverses accusations qui regardoient sa vie passée, qu'on examina rigoureusement. On lui reprocha d'avoir negligé sa profession de Theologie ; d'avoir prêché des doctrines peu orthodoxes ; de s'être ingeré au maniement des deniers, & d'en avoir infidelement retenu une grosse somme, dont il ne vouloit pas rendre compte ; d'avoir ou supposé lui-même, ou consenti à la supposition de certaines lettres, qui l'avoient embarrassé dans des affaires honteuses, & des deguisemens mal-honnêtes. On lui fit de fortes censures sur tous ces articles ; mais outre la censure verbale, le Synode lui ordonna d'écrire à l'Eglise de Paris pour lui faire satisfaction ; lui defendit de se trouver de dix ans dans des Assemblées Politiques ; & lui enjoignit d'exercer son ministere hors de la Province de Languedoc.* L'Eglise & la ville de Nîmes envoierent des Deputez au Synode, qui n'oublierent rien *pour obtenir la revocation de ce jugement : mais ils perdirent leur tems & leur peine. Le Synode même leur temoigna qu'il étoit mal satisfait, de voir qu'on avoit fait une deputation si considerable, pour favoriser un homme qui trahissoit la cause commune. Les Ministres qui s'y étoient joints, furent censurez de leur complaisance ; & les Memoires qu'ils s'étoient chargez de presenter pour sa justification, furent traitez de calomnieux. Mais parce qu'on vit bien que Ferrier n'en demeureroit pas là ; & qu'aiant les Magistrats dans ses interêts il se maintiendroit dans son ministere, dont on ne lui avoit pas interdit les fonctions, on lui declara en aggravant qu'il en étoit dès lors suspendu, s'il n'obeïssoit.* Neanmoins parce qu'on ne vouloit pas le pousser à bout, le Synode l'envoia à Montelimar, à la place de Chamier qui alloit être Professeur en Theologie à Montauban. Ferrier prit alors d'autres mesures ; (e) il se fit pourvoir d'une charge de Conseiller au Presidial de Nimes, & y fut installé nonobstant les oppositions du Consistoire, qui ensuite de plusieurs procedures l'excommunia le 14. de Juillet 1613. Nous verrons dans la remarque suivante les desordres qui vinrent de là par une émotion populaire.

(d) *Hist. de l'édit de Nantes, to. 2. pag. 84. & suiv.*

(e) *Ibid. pag. 122.*

(D) *Un tumulte populaire qui donna lieu à son changement de Religion.*] L'Auteur du Mercure François a decrit les circonstances de ce tumulte. Les adversaires de Ferrier, dit-il (f), le voiant reçu Conseiller au Presidial, *l'excommunierent à leur mode, & exciterent la populace de Nismes à luy courir sus comme il voudroit aller au Presidial, ou qu'il en retourneroit.* Du Ferrier averti de ce dessein ne laissa pas de se rendre au Presidial avec le Prevôt le 14. Juillet 1613. *En y allant il ne rencontra personne ; mais a sa sortie pensant retourner à sa maison, il trouva ses adversaires avec la populace qui s'entredisoient en le demontrant de la main, vege lou, vege lou, lou traistre Judas : puis commencerent à luy jetter des pierres,* & à le poursuivre *en intention de le prendre ;* mais il se sauva chez le Lieutenant Rozel. *Faschez de ce qu'il estoit eschappé, ils allerent à sa maison, la saccagerent, & brusterent devant la porte plusieurs de ses meubles & livres.* Le 15. & le 16. Juillet *ils furent aussi saccager ce qu'il avoit aux champs, & arracher ses vignes, ce qu'ayans faict ils retournerent à Nismes tenans tous des ceps de vigne, & des arbrisseaux du clos de du Ferrier.* Il trouva moien de se sauver à Beaucaire, après avoir été enfermé durant trois jours (g) dans un sepulcre. Ferrier (h) assûre qu'il fut *à demi assommé à coups de pierres,* & qu'il n'échapa *que miraculeusement des mains de trente Estafiers du Consistoire, qui par serment s'estoient obligez de le tuer ; que sa mere aagée de 60. ans, veufve & fille de Ministre, estoit morte par l'horreur de ce triste spectacle, durant lequel elle fut cent fois menacée par ces assassins d'estre brusslée toute vive ;* que *deux petits enfans furent arrachez miraculeusement du feu, par la sage conduite des Magistrats qui furent menacez de mort par ces Zelateurs enragez ;* que *sa pauvre femme enceinte de 9. mois fut batuë de coups de halebarde ;* que *sa belle-mere aagée de pres de 80. ans fut traitée avec la mesme inhumanité ;* que *tous ses meubles furent brusslez devant leur Temple, la plus grand part de ses livres & papiers pillez ou brusslez, tous le meilleur de son bien emporté & ruiné,* que *les Arrests donnez par la Chambre de l'Edit de Castres, & par les advis de tous les juges de la Religion Prestenduë Reformée, condamnerent à la roüe ou au gibet 17. de ces pauvres miserables, qu'ils avoient (i) obligez à le tuer par l'interest de leur Religion, & en leur promettant le Paradis par le moyen d'un acte si detestable.* Ce dernier trait a tout l'air d'une imposture, & d'une atroce calomnie. Les autres peuvent (k) devenir suspects par ce moien, & en tout cas rien de tout cela ne sauroit tirer à consequence contre la doctrine & l'esprit de tout le parti. On sait assez qu'en aucun païs, qu'en aucune sorte de Religion, la populace mutinée ne garde point de mesures. Ferrier reconoît lui-même que les juges de la Religion opinerent au suplice de 17. de ces mutins. Il ne me reste pour achever le commentaire de mon texte, qu'à dire que Ferrier pretend que toutes ces violences surmonterent l'obstination avec laquelle il resistoit à la lumiere. (l) *C'est,* dit-il, *la reproche ordinaire des ennemis de mon salut.* Que je suis Catholique par force. *Il est tres-vray : & je l'advoüe. Dieu m'a fait cette grace contre ma volonté, lors que je luy resistois, que je le fuyois, & que j'avois en horreur le salut qu'il me presentoit. Ma vocation a esté violente, parce que mon obstination en l'Heresie estoit fort grande. Ainsi pour sauver les persecuteurs & les plus aspres ennemis de l'Eglise, il a fallu que Dieu ait tonné du ciel, qu'il ait esclairé, qu'il les ait abbatus par terre, & qu'il les ait aveuglez par sa main puissante.* Il pretend donc que les maux qui lui furent faits, rompirent les liens qui le tenoient attaché à l'heresie, & le menerent à un autre Ananias, c'est-à-dire au Cardinal du Perron, qui l'introduisit dans le giron de l'Eglise. C'étoit le grand Convertisseur de ce tems-la.

Je dirai ici sans avoir en vuë aucun fait particulier, que comme il y a un *compelle intrare,* CONTRAIN

(f) *Mercure François, to. 3. pag. 156. 157.*

(g) *Ibid. tome 12. pag. 495. 496. Ferrier le dit aussi dans la preface du traité de l'Antechrist.* J'ai esté enterré durant trois jours, & mis veritablement en un tombeau.

(h) *Ferrier ibid.*

(i) *Il entend* les Ministres & leurs supôts.

(k) *L'historien de l'édit de Nantes to. 2. pag. 123. 124. avoüe que la populace sans respecter ni Consuls, ni Juges, ni Pasteurs rompit les portes de la maison de Ferrier, pilla ou brûla les meubles, & n'oublia rien de tout ce qu'un peuple irrité sait faire, fit tout le degât possible dans une maison de campagne qui apartenoit à Ferrier, & força les prisons pour en tirer quelques mutins que les Juges y avoient mis.*

(l) *Ferrier ubi supra.*

Digitized by Google

quoi il s'établit à Paris, où il tâcha de faire fortune. Il y publia en * 1614. un livre de controverſe ſur la diſpute de l'Antechriſt. Le Roi ſe ſervit de lui en *pluſieurs actions d'importance*; & l'an 1626. il lui commanda *de ſuivre ſa Majeſté* au voiage de Bretagne, où elle l'honora *de l'état de Conſeiller d'Etat & Privé* †. Le Cardinal de Richelieu l'honora de ſon eſtime particuliere ‡. Ferrier au retour de ce voiage fut attaqué d'une fievre lente, qui empira de jour en jour. Il en mourut (E) le 26. de Septembre 1626. & fut enterré dans l'Egliſe de St. Sulpice ſa ‖ paroiſſe. Il donna de grandes preuves (F) de ſa Catholicité les derniers jours de ſa vie, & fit promettre à tous ſes enfans (G) qu'ils vivroient & qu'ils mourroient dans la même foi. Je ne ſaurois bien dire quel âge (H) il avoit. On lui faiſoit eſperer l'ambaſſade de Hollande, ſi nous en croions (I) Mr. Moreri. Je n'oſerois decider que ce ſoit (K) lui qui ait fait le Catholique d'Etat,

(a) *Voiez ci-deſſus pag. 150. col. 1.*

(b) *Voiez ci-deſſus pag. 367. remarque H.*

* *L'épitre dedicatoire au Roi eſt datée de Paris le 1. Sept. 1614.*

† *Mercure François to. 12. pag. 496. 497.*

‡ *Ibid.*

‖ *Ibid. pag. 499. Sa maiſon étoit au Fauxbourg St. Germain.*

REFLEXION ſur la maxime *compelle intrare*, contrain les d'entrer.

LES D'ENTRER, il y a tout de même un *compelle exire*, CONTRAIN LES DE SORTIR. Repreſentez vous un Eccleſiaſtique qui ſe ſoit fait quelque puiſſant ennemi entre ſes confreres. Il pourra fort bien arriver que malgré lui on le rendra heretique, & qu'on le forcera à paſſer dans une autre Communion: il ſe verra d'abord accuſé d'heterodoxie; puis on dira qu'il entretient de ſecretes intelligences avec l'ennemi; qu'il eſt penſionaire, mal intentionné contre l'Etat, & capable d'infecter l'Egliſe; on le rendra ſi odieux que ſes parens mêmes n'oſeront le voir: il ſera contraint voiant que ſon miniſtere n'eſt plus en édification, de chercher ailleurs de l'emploi. Mais où ira-t-il? Les lettres de ſes adverſaires vont plus vite qu'une famille: (a) il ne ſauroit aller dans un lieu où il ne trouve qu'on l'a déjà diffamé; ainſi après avoir tranſporté ſes tabernacles en divers lieux, ſans avoir pu diſſiper les preventions & les jugemens temeraires, prêt à ſe voir reduit au dernier denier, & ne ſachant de quoi ſubſiſter: indigné d'ailleurs qu'il ſoit ſi facile à deux ou trois clabaudeurs de preoccuper tant de monde, & concevant mauvaiſe opinion d'un parti qui ſe laiſſe ſi aiſément effaroucher, il ſe jette entre le bras d'une autre Egliſe. Et c'eſt ce que ſes ennemis cherchoient; ils ſont alors au comble de leurs ſouhaits; rien ne les deſole davantage que de voir que ceux qu'ils ont accuſez & diffamez, ne confirment point l'accuſation par leur ſortie (b). Voilà une eſpece de dragonnade non pas pour contraindre d'entrer; mais pour contraindre de ſortir.

(c) *Pierre de St. Romuald, le P. l'Enfant, Mr. Moreri &c.*

(d) *Le P. Jacob*, Biblioth. Pontificia pag. 349. *Konig*, Biblioth. vet. & nova. *Henninges Witte* in Diario biographico.

(e) *Mercure François, tome 12. pag. 496. & ſuiv.*

(f) *Ibid. pag. 497.*

(g) *Voiez l'hiſtoire generale de tous les ſiecles par le P. David l'Enfant, mois de Septembre p. 174.*

(h) *Mercure François ib. p. 499.*

(i) *Ibid. pag. 498.*

(k) *C'eſt la 196. à la page 175. du 2. tome.*

(l) *Lettre 366. pag. 95. du 3. tome, datée du 26. Août 1665.*

(E) *Le 26. de Septembre 1626.*] L'erreur de ceux (c) qui mettent ſa mort au 27. de Septembre 1626. eſt bien petite: ceux (d) qui la mettent à l'année 1625. errent un peu plus.

(F) *Il donna de grandes preuves de ſa Catholicité.*] On publia un livre intitulé *de l'heureux trepas & mort du Sieur Ferrier*, où l'on conte ce qu'il dit quand le Prêtre lui porta la communion & l'extrême-onction &c. Le Mercure François (e) a raporté pluſieurs choſes contenuës dans ce petit livre: j'y renvoie le lecteur; mais je mettrai ici deux de ces choſes, parce qu'elles ſervent à refuter quelques mepriſes. „ (f) Le „ Sainct Sacrement arrivant en ſa maiſon, Mademoi„ ſelle du Ferrier ſa femme eſtant à genoux aſſez prez „ de ſon lict, s'eſcria, *Ha mon Seigneur, je ne ſuis pas „ digne que vous entriez en ma maiſon:* luy atteint au „ vif de ces paroles luy dit, *Helas m'amie, que celuy „ qui vous a mis ces paroles en la bouche, vous impri„ me à jamais ſon amour & ſa croyance dans le cœur.*„ Cela montre clairement que la femme de cet Ex-Miniſtre n'étoit plus de la Religion; & qu'ainſi le Feuillant St. Romuald, & après lui le Dominicain David l'Enfant ſe ſont trompez, lors qu'ils ont dit (g) que du Ferrier *ne put perſuader à ſa femme de l'imiter, ce qui n'a pas empêche qu'ils n'ayent vêcu en bonne intelligence enſemble.* Un peu avant que de mourir il dicta ſon épitaphe en ces termes: (h) *Hic jacet Hieremias Ferrier, qui anno Domini 1613. Catholicam Apoſtolicam & Romanam fidem firmiter amplexus, ad extremum uſque vitæ ſpiritum firmiter retinuit.* Ceci ſervira à refuter Mr. Moreri.

(G) *Et fit promettre à tous ſes enfans.*] Comme il dit dans la preface du traité de l'Antechriſt qu'il *a une grande famille ſur ſes bras*, il faut croire qu'il avoit bon nombre d'enfans. Dans ce nombre il n'y avoit qu'une fille: voici le diſcours qu'il lui tint lors qu'il les exhorta tous à perſeverer dans la foi Romaine, (i) *Et vous, ma fille, qui avez eu ce privilege par ſus vos freres d'avoir eſté baptiſée en l'Egliſe, ne me le promettez-vous pas auſſi?* Mr. Patin a parlé de cette fille. *Le Lieutenant Criminel eſt ici fort malade; ſa femme qui eſt Megere l'a batu, & enfermé dans ſa cave: c'eſt une Diableſſe pire que la femme de Pilate: elle eſt fille de Jeremie Ferrier, jadis Miniſtre de Nimes, revolté.* Voilà comme il parle dans une (k) lettre du 25. d'Août 1660. Aparemment il parle auſſi d'elle lors qu'il dit ailleurs; „ (l) On ne parle ici que du maſſa„ cre de *Monſieur Tardieu* Lieutenant Criminel, & de „ ſa femme; les deux aſſaſſins ont été pris incontiſ„ nent .... Tout le peuple va comme en proceſ„ ſion à l'Egliſe St. Barthelemi y prier Dieu pour l'a„ me de ce malheureux Lieutenant Criminel, & de ſa „ miſerable femme laquelle étoit ſi énormement ava„ re, qu'elle n'avoit ni valet, ni cocher, ni ſervante. „ Elle aimoit mieux ſe ſervir elle-même pour épar„ gner ſon pain .... On (m) a fait un grand ſervice „ dans Saint Barthelemi pour feu Monſieur le Lieute„ nant Criminel & ſa femme; mais ſi elle n'avoit „ point d'ame que deviendront ces prieres; car pour „ les cierges ils ſont brûlez & conſumez.„ Un fils de Jeremie Ferrier *fut tué par des laquais qu'il vouloit empêcher de frapper le ſien.* Dom Pierre de Saint Romuald (n) marque cette mort ſous le 23. de Fevrier 1638. Voilà une famille bien malheureuſe: je ne doute point que la femme de Mr. Tardieu qui étoit ſi decriée pour ſon avarice (o), & qui perit ſi tragiquement avec ſon mari, ne fût la fille de l'Ex-Miniſtre Ferrier.

(m) *Lettre 367. pag. 99. datée du 10. Septembre 1665.*

(n) *Journal chronologique & hiſtorique.*

(o) *Voiez la X. Satire de Mr. Deſpreaux où ce mariage & ſes ſuites ſont un curieux épiſode.*

(H) *Je ne ſaurois bien dire quel âge il avoit.*] Il ne s'explique point là-deſſus d'une maniere uniforme; car dans un endroit de ſa preface il ſe reconoît *bien affligé* de n'avoir pas emploié pour l'Egliſe Catholique *vingt bonnes années qu'il a miſerablement perduës*, dit-il, *en ſervant une cauſe mauvaiſe & ingrate.* Cela ſignifie qu'il fut reçu au miniſtere environ l'an 1593. puis qu'il ne changea de Religion qu'en 1613. mais deux pages auparavant il avoit dit, qu'il n'avoit que 24. ans lors qu'il ſoutint que Clement VIII. étoit l'Antechriſt. C'eſt ce que je trouve dans les paroles que je vais citer, & qui ſervent de reponſe au reproche qu'on lui faiſoit de s'être engagé impudemment à cette hypotheſe, afin de troubler l'Etat, & s'enrichir par la guerre. *A luy donc*, c'eſt-à-dire à Mr. du Pleſſis, *plus convenablement qu'à moy, leurs accuſations d'avoir par ce moyen voulu exciter la guerre, qu'à moy, dis-je, qui alors n'avois jamais ſorty de mon eſtude, qui n'eſtant aagé que de vingt quatre ans, n'avois jamais rien apprins des affaires du monde, ne me conoiſſois rien à toutes leurs cabales guerrieres, ne ſongeois qu'à mes livres, & à avancer la religion en laquelle j'eſtois nay.* Souvenons nous que ſa theſe fut ſoutenuë l'an 1602. Or s'il n'avoit alors que 24. ans, il n'avoit pas été reçu Miniſtre l'an 1593. Ce grade ne ſe donne pas à un Ecolier de 15. ans. On ne peut donc pas faire fond ſur ce qu'il dit. Selon le Mercure François (p) il avoit prêché 16. ans durant la Religion Proteſtante: poſant donc le cas qu'il avoit 24. ans lors que la theſe de l'Antechriſt fut ſoutenuë en 1602. il auroit été reçu Miniſtre à l'âge de 19. ans en l'année 1597. & il ſeroit mort âgé de 48. ans. Mais qui oſeroit plutôt croire le Mercure François, que Jeremie Ferrier lui-même ſur la durée de ſon Miniſtere? Il vaut donc mieux ne rien decider.

(p) *Tome 3. pag. 158.*

(I) *L'ambaſſade de Hollande, ſi nous en croions Mr. Moreri.*] Je le tiens ici ſujet à caution, car il n'a point ſçu que Jeremie Ferrier vêcut 13. ans depuis ſon voiage de Paris; il a cru que cet Ex-Miniſtre mourut peu de tems après ſon arrivée dans la capitale. Il n'a point ſçu que ſon livre de l'Antechriſt eſt en François; car s'il l'avoit ſçu, il ne l'auroit pas marqué en Latin *de Antichriſto.* Il croit ſans raiſon que Ferrier a fait un livre qui a pour titre, *Reſponſio ad lib. admonitio ad Reg. Lugd. XIII. &c.* Les Imprimeurs ont horriblement defiguré ce pauvre titre: il faloit dire *Reſponſio ad libellum cui titulus, admonitio ad Reg. Ludovicum XIII.* Ceux qui ont attribué un ſemblable livre à nôtre Ferrier, ſont indubitablement des Auteurs Latins qui ont ainſi deſigné un livre François qu'on lui attribue. J'en vais parler.

(K) *Je n'oſerois decider que* Ferrier *ait fait le Catholique d'Etat.*] Il y a des raiſons pour & contre. Cet Ouvrage (q) fut publié l'an 1625. ſous le nom du *Sieur du Ferrier.* Il fut attribué à Jeremie Ferrier tout auſſitôt, car l'Auteur du petit livre intitulé, *L'heu-*

(q) *Depuis il fut inſeré dans le Recueil de diverſes pieces pour ſervir à l'hiſtoire.*

Digitized by Google

d'Etat, Ouvrage qui fut fort estimé en son tems. Ceux de la Religion ont (L) fait un portrait hideux de Jeremie Ferrier. Il ne pouvoit guere éviter cela. Le Cardinal du Perron disoit une chose

(a) Mercure François tom. 12. pag. 499.

(b) Voiez ci-dessus p. 820. remarque B.

(c) Le Mercure François pag. 500. 501. & suiv. donne une liste de plusieurs libelles des Espagnols dans laquelle on en voit un intitulé Scopæ Ferrerianæ.

(d) Voetius, Polit. Eccles. to. 2. pag. 531. Strzelius, Scrut. Atheismi pag. 32.

(e) Voiez la table de ses Auteurs derniers.

(f) Il étoit de l'Académie Françoise & neveu du P. Sirmond Jesuite. Voiez l'histoire de l'Académie Françoise p. m. 304.

(g) Histoire de l'Académie Franç. pag. 306. 307.

(h) Preface du traité de l'Antechrist.

(i) De plusieurs livres publiez contre lui, il dit qu'il n'en a lu que deux, l'un composé par S. Cesari, l'autre par le Synode du bas Languedoc.

(k) J'ai déja dit ci-dessus contre Moreri qu'il vécut 13. ans depuis son abjuration. L'Auteur que je cite l'a reconu dans son 2. tome pag. 125. Ferrier vécut encore long tems, dit-il, après l'émotion de Nîmes.

L'heureux trepas & mort du Sieur du Ferrier, remarque (a) qu'on peut recueillir *deux choses de cette mort, l'une contre les Religionaires, & l'autre contre les publieurs de libelles en Flandres. Les Religionaires ou Huguenots de parti avoient publié que sa conversion étoit feinte . . . . & que sa fin feroit recognoistre cela.* On leur repondoit que *la protestation qu'il avoit faite en mourant, ne pouvoit estre tenuë pour suspecte ou contrainte, ni mesme pour estre provenue de quelque resverie, puis que plusieurs Religionaires mesmes l'avoient veu en sa maladie, qui pouvoient temoigner que son esprit ne s'estoit egaré aucunement; mais au contraire, que son jugement lui estoit demeuré clair & libre jusques au dernier souspir.* Quant aux *Ecrivains etrangers qui ont publié dans leurs libelles que simia nil semper simia*, on leur repondoit que *cette protestation de foi du Sieur du Ferrier faite par lui en mourant & ce Recit de son heureux decés leur devoit clorre la bouche, & condamner leurs escrits scandaleux.* Il faut savoir que le Catholique d'Etat est une reponse à quelques libelles que les partisans du Roi d'Espagne avoient publiez contre la France (b), sur ce qu'elle se liguoit avec les Etats Protestans au prejudice de la Catholicité. L'Auteur du Catholique d'Etat ne put repondre, sans debiter bien des choses contre la maison d'Autriche. Les Ecrivains du parti d'Espagne (c) repliquerent, & reprocherent à cet Auteur qu'il faisoit toûjours le singe, marque évidente qu'ils le prenoient pour l'Ex-Ministre & l'Ex-Professeur de Nîmes, & voilà pourquoi dans le recit de sa mort on a fait la reflexion que j'ai raportée. Plusieurs celebres (d) Auteurs & grans connoisseurs de livres ont attribué le Catholique d'Etat à Jeremie Ferrier. Je ne balancerois pas à le faire, si je ne savois que Mr. Baillet (e) attribuë cet Ouvrage à Jean Sirmond (f), qui étoit l'une des plumes dont le Cardinal de Richelieu se servoit pour la refutation des libelles que l'on imprimoit à tas & à piles contre lui dans le Païs-Bas Espagnol. C'étoit la coutume de Jean Sirmond de se donner un faux nom dans les Ecrits qu'il publioit contre ces libelles, mais il seroit un peu étrange qu'il se fût donné le nom d'un Auteur vivant, & aussi conu que l'étoit le Sieur Jeremie Ferrier: & d'ailleurs Mr. Pellisson (g) qui articule plusieurs pieces anonymes ou pseudonymes de cet Ecrivain, ne lui attribuë point le Catholique d'Etat, l'un des meilleurs écrits que l'on voie dans le recueil de Mr. du Chatelet. Nonobstant toutes ces raisons, je differerai à prononcer, jusques à ce que j'aie vu les preuves que Mr. Baillet alleguera pour justifier son sentiment.

(L) *Un portrait hideux de Jeremie Ferrier.*] Il (h) raconte lui-même qu'il eut à souffrir deux violentes persecutions, l'une avant qu'il fût Catholique, l'autre depuis qu'il eut abjuré. La premiere consistoit dans les coups de pierre qu'il essuia, & dans le pillage de sa maison, &c. la seconde fut une grêle (i) d'invectives que l'on publia contre lui. On l'accusoit *d'avoir esté Pensionaire du Roi & traistre aux Eglises; d'avoir mis la division dans les assemblées: semé de querelles entre les grands, & des noises parmy la Noblesse; d'avoir voulu demeurer à Nismes pour ruiner toutes les Eglises; d'avoir esté gratifié par leurs Majestez pour de services cachez; de s'estre asseuré de plusieurs moyens pour ruiner & exterminer les Eglises; d'estre un Athée; d'avoir sustenu de propositions execrables contre le Mystere de l'Incarnation; & d'avoir merité qu'on le sortis de la Synagogue comme un enfant de Belial.* Voiez le precis des accusations contre Ferrier dans l'histoire de l'édit de Nantes à la page 124. du 2. tome, & voici ce que l'on trouve sur son chapitre à la page 395. du 1. volume de la même histoire. „ Il brouilla tout dans les „ Assemblees Politiques où il se trouva; ce qui lui fit „ defendre par les Synodes de s'en mêler plus. Il se „ fit des affaires dans son Eglise & dans sa Province „ qui l'en firent chasser; & s'ennuyant d'être Ministre, „ il se fit donner une Charge de Conseiller au Presi- „ dial de Nîmes, quoi qu'il eût promis à Paris de con- „ tinuer en quelque autre lieu l'exercice du Ministere. „ En suite on le deposa comme deserteur: enfin il se „ revolta; & mourut peu (k) d'années après aussi „ hai du peuple, qu'il en avoit été aimé dans le „ commencement de sa vie. Il étoit interessé, four- „ be, ambitieux, inconstant, brouillon, sans juge- „ ment, & peu capable des intrigues où il eut l'impru- „ dence de s'embarasser. Mais il avoit assez de cou- „ rage, l'esprit vif, l'imagination enflammée, une grande „ facilité à parler, un ton de voix imperieux, une ve- „ hemence dans l'action & dans le discours qui entraî- „ noit ses auditeurs, & qui ne leur laissoit pas la li- „ berté de lui contredire. C'est pourquoi la multitu- „ de qui se laisse aisément éblouir par ces qualitez, „ étoit toûjours dans son parti: & il l'emportoit sou- „ vent, même dans les Synodes, sur Chauve son con- „ current. Ce Chauve avoit beaucoup plus de droi- „ ture & de jugement, & sur tout une gravité char- „ mante, qui le rendoit fort considerable dans les „ Assemblées. Mais le feu de l'un l'emportoit sur le „ phlegme de l'autre; & la vivacité de Ferrier obscur- „ cissoit la solidité de Chauve. „ Rien ne m'oblige à douter que ce portrait ne soit très-fidele, mais je dirai en general, & sans faire aucune aplication, qu'il est fort facile en certains tems de passer pour un faux frere, encore qu'on ne le soit pas. Il ne faut qu'envisager les choses d'une autre maniere que les esprits ardens, & d'une vaste & contagieuse imagination. Ces gens-là ne conoissent gueres les autres, & ne se conoissent gueres mieux eux-mêmes. Ils s'imaginent la plupart du tems ne faire que pour le bien de la Religion, ce qu'ils font par un esprit d'emportement & de vanité. Leur temperament leur fait abhorrer tous les conseils de douceur & de patience; ils ne goûtent que les desseins vigoureux, & qui leur paroissent propres à conserver le credit & le temporel du parti; & ils apellent cela avoir du zêle pour la cause de Dieu. Passe pour cela; mais ils se portent quelquefois à une étrange injustice contre leur prochain, ils ne croient pas qu'on puisse donner dans un autre sentiment que par un esprit de trahison: neanmoins il y a des circonstances où l'on peut être fermement persuadé, que même pour l'interêt temporel il vaut mieux n'être pas si roide. Que font ces esprits ardens? ils travaillent de toute leur force à rendre suspects les gens pacifiques; & alors ceux qui veulent éviter les mauvais soupçons suivent le torrent, & ceux qui continuent à s'y oposer courent risque d'encourir tous les malheurs du *compelle exire*. Voilà comment il ne faut dans une assemblée assez nombreuse que deux ou trois fortes têtes pour obtenir un decret. Il faut seulement faire peur aux esprits tranquilles qu'on les rendra odieux au parti, & suspects d'une lâche prevarication. Que ne feroit-on pas pour éviter une chose qui rend inutiles tous vos travaux & tous vos talens?

Comme cette reflexion pourra deplaire à quelques personnes, je la veux fortifier du suffrage d'un Ecrivain fort zêlé. Il reconnoît (l) *qu'il y a eu quelquefois de fort honnêtes gens, qui aimoient leur Religion, & la croyoient l'Evangile pur, qui neanmoins recevoient des pensions sans scrupule; parce qu'ils les regardoient plûtôt comme des recompenses de leur affection pour la tranquillité publique, que comme des engagemens à faire quelque chose contre le bien de leurs Eglises. A dire le vrai*, continuë-t-il, *dans les lieux où le peuple chaud & precipité pouvoit se porter aisement à des entreprises temeraires & seditieuses, il étoit à-propos que les Pasteurs fussent sages & moderez, afin d'inspirer à leur Troupeau les mêmes sentimens par leurs discours & par leur exemple: mais il auroit été plus honnête de s'y porter par la justice de la chose même, sans toucher aux gratifications de la Cour, que de prendre ces recompenses suspectes, qui pouvoient faire douter de leur innocence & de leur droiture. Du Moulin avoit été tenté plusieurs fois par des gens que la Cour lui envoyoit, & qui lui offroient de grosses pensions, sans exiger de lui autre chose que de porter les esprits à la paix & à l'obeïssance. Il temoigna toûjours que c'étoit là un devoir dont il s'aquiteroit toute sa vie: mais qu'il vouloit avoir l'honneur de le faire de lui-même & par conscience; non pas comme gagé pour y travailler: de sorte qu'il n'accepta jamais rien de tout ce qui lui fut presenté. Il auroit été beau que tous ceux qui ont été exposez à la même tentation, l'eussent repoussée avec le même courage.* On ne peut rien dire de plus sensé, ni de plus juste. La conduite de du Moulin auroit dû être celle de tous ses confreres: aucun d'eux ne devoit prendre recompense de ce qu'il faisoit selon son devoir: mais quoi qu'il en soit nous voions ici la condamnation de ces esprits temeraires, qui entraînez par l'impetuosité du temperament étoient toûjours prêts à decrier comme de faux freres, comme des traîtres, comme des prevaricateurs tous ceux qui prêchoient la patience. L'Auteur avouë que *de fort honnêtes gens qui aimoient leur religion*, étoient pensionaires de la Cour de France, sans avoir dessein de rien faire contre le bien des Eglises, & sans se proposer autre chose que de recevoir une gratification, qu'ils croioient

Combien les têtes chaudes sont sujettes à juger temerairement.

(i) Histoire de l'édit de Nantes tom. 2. pag. 101.

Digitized by Google

choſe bien (M) maligne, ſur les excuſes qu'il pretendoit que les Proteſtans emploierent touchant l'émeute de Nîmes.

FERRIER (JEAN) Jeſuïte François, nâtif de Roüergue, ſucceda au Pere Annat dans la charge de Confeſſeur du Roi de France l'an 1670. Il étoit né l'an 1614. & s'étoit fait Jeſuïte l'an 1632. Il avoit enſeigné 4. ans la Philoſophie, 12. ans la Theologie, & 2. ans la Morale. Il avoit été Recteur du college de Toulouſe, & s'étoit aquité de cet emploi fort habilement *. Perſonne ne s'aviſa de douter qu'il ne paſſât parmi les Jeſuïtes pour un ſujet recommandable, puis qu'ils le deſtinerent à remplir la place de Confeſſeur de ſa Majeſté. Pluſieurs ont cru qu'il étoit beaucoup plus propre aux affaires, & aux intrigues que le Pere Annat. Il mourut † dans la Maiſon profeſſe de Paris le 29. d'Octobre 1674. Il publia (Y) pluſieurs livres, & fut un des meilleurs antagoniſtes des ſectateurs de Janſenius. Sa theſe de la probabilité fit beaucoup de bruit. Il la ſoutint à Toulouſe le 8. & le 11. de Juin 1659. Voiez Thomas Anglus à la page 51. & 52. du *Monumethum excantatus*. Voiez auſſi la remarque B de l'article *Maimbourg*.

FERVAUX (JEAN) eſt le veritable (Z) Auteur des Annales de Baviere, qui ont paru ſous le nom de Jean Adlſreitterus. Il étoit Lorrain. C'eſt tout ce que j'en puis dire preſentement.

FERUS ‡ (JEAN) Gardien des Cordeliers de Maience, a été un des grans Predicateurs du XVI. ſiecle. Il a compoſé pluſieurs commentaires ſur l'Ecriture, qui temoignent non ſeulement qu'il étoit docte, mais auſſi qu'il n'étoit pas de ces Moines entêtez qui ne veulent demordre de rien, ni conſentir à la reforme d'aucun abus. Il y a peu d'écrivains dans la Communion de Rome qui ſoient plus eſtimez que celui-là (A) chez les Proteſtans. C'eſt parce qu'il a écrit avec beaucoup de moderation ‡ ſur les controverſes qui diviſoient alors l'Allemagne, & qu'en certaines choſes il favoriſoit les maximes (B) des Reformateurs. Il fut attaqué ſur

* *Sotuel. Bibl. Scrip. Soc. Jeſu, pag. 449.*

† *Id. ib.*

‡ *C'eſt un nom latiniſé. Ce Moine s'apelloit* Wild, *mot Allemand qui ſignifie ſauvage. Voilà pourquoi Mr. Moreri parle de Ferus ſous le mot* Sauvage.

‡ *Voiez Mr. de Thou l. 13. pag. 271.*

doë au ſoin qu'ils prenoient de s'oposer aux eſprits guerriers. A plus forte raiſon avoue-t-il que ceux qui prêchoient la patience ſans aucune gratification pouvoient être des gens de bien. Quant aux Miſſionaires qui conſiderant ces penſions, voudroient dire malignement & odieuſement que les guerres de religion avoient remis la Monarchie de France dans l'état d'où Louïs onze (a) l'avoit tirée, ils ne meritent pas d'être ouïs. Henri IV. & Louïs XIII. n'avoient pas beſoin pour éviter les guerres de religion, d'acheter des mediateurs de paix entre eux & leur peuple Proteſtant. S'ils avoient fait obſerver l'Edit, il ne leur en auroit pas coûté un ſou pour maintenir la tranquilité. Mr. Jurieu me pardonnera ſi je n'acquieſce pas à l'aveu qu'il fait qu'au tems de Louïs XIII. le parti des Huguenots ſapoit l'autorité ſouveraine: *Le Cardinal de Richelieu*, dit-il (b), *leur ôta leurs villes de ſûreté, mais ce fut par une ſageſſe politique plutot que par un zéle de religion. Il voioit que c'etoit un Etat dans un Etat, & que ces villes étoient des retraites de rebelles & de mecontens.*

(a) *On a dit de lui qu'il avoit mis les Rois de France hors de Page, & quelques Miſſionaires diſent que le Cardinal de Richelieu les trouvant remis au premier état, les en tira par la priſe de la Rochelle.*

(b) *Politique du Clergé p. m. 20.*

(M) *Le Cardinal du Perron diſoit une choſe bien maligne.*] „ (c) Ceux de la Religion ont faict un livre „ pour excuſer la violence dont ils ont uſé contre Fer„ rier, & ſe ſervent des lieux des Peres; & entre au„ tres de S. Bernard, pour monſtrer qu'ils en pou„ voient ainſi uſer, puis qu'il eſtoit excommunié, & „ qu'un Juge excommunié eſtoit ſuſpendu. Il dit apres „ ceci en riant, Sainct Bernard parle de l'excommuni„ cation comme il faut, mais S. Bernard diſoit tous „ les jours la Meſſe; ils ſe ſervent fort bien des loix „ que nous avons, quand ils croyent qu'elles ſont pour „ eux, autrement ils n'en veulent point ouïr parler, ce „ n'eſt qu'une pure injuſtice de leur faict, s'ils croyoient „ eſtre aſſez forts, & que par excommunication „ ils penſaſſent occuper le Royaume & depoſſeder le „ Roy; je ne ſçay ce qu'ils ne feroient point. „ Voilà un trait de l'injuſtice que l'on fait ordinairement aux Sectes que l'on tolere; on les ſoupçonne de mauvaiſes intentions, on s'imagine que ſi elles avoient la puiſſance de changer le gouvernement elles le changeroient, & qu'elles ne condamnent les maximes de perſecution, & l'étenduë de l'excommunication, que pendant qu'elles ne s'en peuvent pas ſervir tout à leur aiſe.

(c) *Perroniana au mot Ferrier p. m. 141.*

(Y) *Il publia pluſieurs livres.*] Une reponſe en Latin aux objections du Pere Baron contre la ſcience moienne. Ce livre eſt intitulé *Reſponſio ad objectiones Vincentianas*, & fut imprimé à Toulouſe l'an 1668. *in* 8. Le Pere Ferrier avoit deſſein de publier un Cours de Theologie; mais on n'a vu que le premier tome, qui traite *de Deo uno juxta Sancti Auguſtini & Sancti Thoma principia*. Ses autres Oeuvres ſont en François, & regardent pour la plupart le Janſeniſme. Il écrivit contre les deux lettres de Mr. Arnauld, & il fit une relation de tout ce qui s'etoit paſſé l'an 1663. ſur l'affaire du Janſeniſme. Je ne dois pas oublier qu'il fit un livre de l'immortalité de l'ame l'an 1660. & un autre de la beauté de JESUS-CHRIST l'an 1657. (d).

(d) *Tiré du P. Sotuel, pag. 449.*

(Z) *Eſt le veritable Auteur.*] Voici mon garant. *Joh. Adlfreiterus (vel ſi mavis,* P. Joh. Fervaux, *Lotharingus, in cujus nomine ob certas cauſſas Annales illos prudentiores apparere noluerunt) in præfatione ad lectorem tomi primi Annalium Boica gentis minime ſibi ait* (e) &c.

(e) *Chriſtoph. Arnoldus de vita Marci Welſeri pag. 46.*

(A) *Plus eſtimez que celui-là chez les Proteſtans.*] Voici les paroles de Bucholcer. (f) *Fuit vir doctiſſimus, ejuſque ſcripta non ſolum apud Catholicos, ſed etiam apud Evangelicos quoſdam in ſummo habentur pretio.* Quenſtedt Auteur Lutherien cite ces paroles ſans y trouver à redire. Il en raporte d'autres que je copie pour l'inſtruction du lecteur. (g) *Johannes Ferus, aliàs* Wild, *Franciſcanus, Eccleſiaſtes Moguntinus, vir doctus & eloquentiâ ſingulari præditus. Scripſit latino & culto ſermone pias & eruditas lucubrationes*, (*ſcil. annotationes in Pentateuchum, in Job. Eccleſiaſten, Threnos, Jonam, Matthæum, Johannem. Acta Apoſtolorum, Epiſtolam ad Romanos*) *in quibus tam veterum, quam recentium Expoſitorum labores veluti in compendium redegit, teſte* Sixto Senenſe lib. IV. Bibl. S. Ne croiez pas que Quenſtedt ait donné toute la liſte des Oeuvres de Ferus. Elles contiennent pluſieurs autres livres. Conſultez le catalogue d'Oxford, & Mr. Teiſſier à la page 85. du 1. volume des additions aux éloges tirez de Mr. de Thou.

(f) *In indice Chronolog. ad ann. 1554.*

(g) *Quenſtedt de patr. viror. illuſtr. pag. 244. 245.*

(B) *En certaines choſes il favoriſoit les maximes des Reformateurs.*] Ils prenoient à tâche de faire connoître à l'homme ſa corruption, & la neceſſité de recourir à la miſericorde de Dieu, ſans aucune confiance ſur ſes bonnes œuvres. Leurs formulaires de priere ſont remplis de cet eſprit; & cela eſt ſi peu conforme aux maximes de l'Egliſe Romaine, que les Miſſionaires de France ont pointillé cent & cent fois là-deſſus contre le Rituel des Proteſtans. Mais voici ce que Mr. Drelincourt leur repondit: il leur montra entre autres choſes que (h) Jean Ferus avoit compoſé des prieres toutes remplies des ſentimens qu'ils condamnoient. Les citations de ce Cordelier ſont innombrables dans les livres de ce Miniſtre. Mr. Colomiés (i) cite un paſſage (k) de Ferus que je raporterai après lui. „ Combien y a-t-il de choſes qui ont été inſtituées par „ les Saints à bonne intention, que nous voyons main„ tenant changées partie en abus, partie en ſuperſti„ tion? Comme par exemple les fêtes, les ceremo„ nies, les images, la Meſſe, les Monaſteres &c. Au„ cune de ces choſes-là n'a été inſtituée comme on „ les tient aujourd'hui. Et toutes fois nos Gedeons ſe „ taiſent; ils n'ôtent point l'abus, ils n'ôtent point les „ ſuperſtitions. „ Il dit (l) ailleurs que *ceux qui voudront avoir dans leurs Bibliotheques une belle edition du commentaire de Ferus ſur St. Jean, doivent chercher celle de Louvain 1559. qui eſt preferable à toutes les autres: car outre qu'elle eſt in folio, elle a l'Epitre dedicatoire de ce pieux & éloquent Cordelier, à Sebaſtien Archevêque de Mayence, que les autres éditions n'ont point. Dans cette Epitre Ferus avouë ingenuement, qu'il s'eſt ſervi en quelques endroits des Commentaires de Brentius & d'Oecolampade, Proteſtans; mais, ajoûte-t-il,* Ea tantum tranſtuli quæ bona, Eccleſiaſticæque doctrinæ conſona videbantur, & quæ viri illi non in Schiſmate, ſed in Catholica Eccleſia didicerant.

(h) *Voiez le 1. des neuf dialogues contre les Miſſionaires ſur le ſervice des Egliſes Reformées. pag. 12. & ſuiv.*

(i) *Colomiés, Rome Proteſtante, p. 59.*

(k) *Il le tire du commentaire* in li. Judicum c. 8.

(l) *Biblioth. choiſie pag. 78.*

Digitized by Google

(a) *A Salamanque l'an 1554.*

(b) Fero ipso ter persuaso, seu dissimulante. *Nic. Anton. Biblioth. Script. Hispan. tom. 1. pag. 257.*

(c) *A Complute l'an 1558.*

(d) *Nicol. Antonio ib. to. 2. pag. 112.*

(e) Aliquando quod Joannem Ferum suæ sectæ Franciscanæ sodalem ab impetu Dominici Soti apologetico libro defendisset, causam religionis dixit, in qua tamen suam innocentiam probavit. *Id. ib. p. 111.*

(f) *L'an 1569. & l'an 1578.*

(g) *Imprimé à Londres l'an 1606. composé par W. Crashaw.*

(h) *In Prolegomenis de jure belli & pacis n. 29.*

(i) *Voiez ci-dessus pag. 1157. remarque V.*

(k) *Confess. Cathol. parte 1. general. pag. 23. apud Quenstedt de patr. vir. illustr. pag. 245.*

(l) *Joh. Albertus Faber in decade decadum n. 70.*

(m) *De pœn. & satisfact. pag. 462. apud Konig Bibl. vet. & nova pag. 302.*

sur ce (C) sujet par un Jacobin Espagnol, mais sa cause rencontra des apologistes au même païs. On n'a point trouvé de meilleur expedient pour sauver le Catholicisme de Ferus, que de supoſer que les heretiques avoient ajoûté à ses écrits plusieurs choſes (D) qui n'étoient point dans l'original. Ce bon Cordelier mourut * le 8. de Septembre 1554. Peu s'en faut qu'il n'ait été du sentiment des Anabaptistes (E) à l'égard de la prise d'armes. Salmeron a (F) été son plagiaire.

FEUARDENT (François) Cordelier celebre, nâquit à † Coutance en basse Normandie ‡ l'an 1541. & il auroit pu recueillir ⸸ une riche succession, s'il n'eût mieux aimé vivre sous le froc que porter l'épée. Il prit l'habit de Cordelier dans le Couvent de ß Baieux, & fit incomparablement plus parler de lui sous cet équipage, qu'il n'auroit fait sous celui de Cavalier. Il devint Docteur de Sorbonne, Predicateur & Controversiste. Son temperament étoit si conforme (A) à son nom, que jamais la vieille maxime, *Conveniunt rebus nomina sæpe suis*, n'a été plus veritable qu'en sa personne. C'étoit un des plus furieux adversaires, & un des plus violens persecuteurs que les Protestans aient jamais eu sur les bras, à ne considerer que les gens d'Eglise. C'est lui neanmoins qui se glorifie d'être maltraité (B) par les heretiques. Il a fait des commentaires sur quelques livres de l'Ecriture. Il a traduit en François quelques Ouvrages des Peres. Il a donné une édition (C) d'Irenée avec des notes: & il a publié des

* *Id. ib.*

† *Feuardent. epist. dedicat. Theomach.*

‡ *Konig, pag. 302.*

⸸ *Boterein, Commentarior. de rebus in Gallia gestis lib. 17. pag. 590.*

ß *Id. ib.*

(C) *Il fut attaqué . . . par un Jacobin Espagnol.*] Le celebre Dominicus à Soto publia un livre (a) qu'il intitula, *Annotationes in Commentarios Joannis Feri Moguntinensis super Evangelium Joannis*, & l'adressa à Ferdinand Valdes Inquisiteur General. Il accusa Ferus d'avoir enseigné le Lutheranisme en 67. endroits de son commentaire sur St. Jean. Si Ferus ne se defendit pas, ce ne fut point par la raison que Nicolas Antonio (b) insinuë, ce fut parce qu'il étoit mort, & non pas à cause ou qu'il avoüoit la dette dans le fond de l'ame, ou qu'il voulut faire semblant de ne point conoître ce que Soto avoit publié. Mais on prit son parti au même païs où il fut attaqué. Michel Medina savant Religieux de l'Ordre de St. François, publia un livre (c) intitulé, *Apologia Joannis Feri in qua septem & sexaginta loca Commentariorum in Joannem, quæ antea Dominicus Soto Segovienſis Lutherana traduxerat, ex sancta Scriptura, Sanctorumque doctrina restituuntur.* Cette apologie fut condamnée par la Congregation de (d) l'Index, & l'Auteur se vit obligé de rendre raison de sa (e) foi. D'où l'on peut conclure que l'orthodoxie de Ferus étoit un fait fort douteux aux Inquisiteurs, pour ne rien dire de pis.

(D) *Plusieurs choses qui n'étoient pas dans l'original.*] Le même Medina assisté de quelques autres retrancha du commentaire de Ferus sur l'Évangile de St. Matthieu ce qu'il jugea à propos, & le fit reimprimer à Complute l'an 1562. Il supoſa que les endroits qu'il falut ôter s'étoient glissez dans cet Ouvrage par l'artifice des sectaires après la mort de l'Auteur. *Purgavit etiam, ne id ignores, lector, Michaël noster ejusdem Feri* Sermones, *seu* Commentaria in Matthæum, *quæ inedita ab eo relicta hæreticorum inter manus labis quidquam contraxerant: quod & agnovit Sixtus Senensis lib. VI.* Bibliothecæ sanctæ *annotatione LXXII. Operas autem cum Medina Rodericus Vadillus Benedictinus, & Petrus Carolus Prior Ucleſiensis Ordinis Sancti Jacobi restituendi his mancipaverunt, Complutique edi correctiora curaverunt anno* 1562. *in* 4. Le catalogue d'Oxford fait mention 1. du commentaire de Ferus sur l'Evangile de St. Jean, & sur la I. épitre du même Apôtre; de ce commentaire, dis-je, corrigé par Michel Medina, & imprimé à Complute (f). 2. D'un livre Anglois (g) où l'on se plaint que ceux de l'Eglise Romaine falsifient les Auteurs; & l'on en donne pour exemple le commentaire de Ferus sur la I. Epitre de St. Jean.

(E) *A l'égard de la prise d'armes.*] J'ai lu cela dans Grotius à l'endroit où il observe qu'un bon nombre de gens de bien, considerant les barbaries qui se commettent à la guerre, ont cru qu'un Chretien ne devoit jamais y aller. (h) *Cujus immanitatis conspectu multi homines minime mali eo venerunt, ut Christiano cujus disciplina in omnibus hominibus diligendis præcipue consistit, omnia arma interdicerent: ad quos accedere interdum videntur & Joannes Ferus & Erasmus (i) nostras, viri pacis & ecclesiastica & civilis amantissimi.*

(F) *Salmeron a été son plagiaire.*] Il en a été du moins accusé par Jean Gerhard celebre Docteur Lutherien. *Salmeron*, dit-il (k), *ex fontibus Feri areolas suas ita irrigavit, ut pagellas integras in Commentarios suos ex eo transtulerit.* Thomasius n'en a rien dit, je m'en étonne; mais (l) un autre Collecteur de plagiats n'a point manqué celui-ci.

(A) *Son temperament étoit si conforme à son nom.*] Mr. Daille fait cette remarque. *Feuardentius*, dit-il (m), *homo nomine suo dignissimus, quem cæci irarum, odiorum ac furiarum ignes sic exagitabant ut raro apud se esset.* J'ai été toûjours fort étonné que les familles qui portent un nom odieux ou ridicule, ne le (n) quitent pas. Pourquoi, par exemple, ne pas abandonner le nom burlesque, ou farouche de *Feuardent?* On en pourroit indiquer cent autres.

(B) *D'avoir été maltraité par les heretiques.*] Si on l'en veut croire (o) il reçut un jour un bon soufflet; il fut injurié très-souvent au milieu des ruës, deferé aux Magistrats, & poursuivi à mort. On lui deroba le cheval dont il se servoit dans sa vieillesse, pour aller évangeliser de lieu en lieu. Un de ses freres fut blessé d'un coup de fusil. Il n'oublia pas ce que soufrirent ses confreres de Religion: il faloit aussi conter tout ce qu'ils firent soufrir. Mais voilà l'illusion continuelle des gens emportez. Ils mettent à bout la patience de tout le monde, & enfin ils rencontrent des adversaires impatiens qui les étrillent d'importance. N'ont-ils pas la hardiesse sur cela de se plaindre qu'on les maltraite? Ne font-ils pas des listes des maux qu'ils ont endurez, & ne passent-ils pas sous silence les injures qu'ils avoient faites auparavant? Mr. Moreri a été dans cette illusion en faveur de ce personnage. *Perkins, Cocus, Rivet, & quelques autres Calvinistes*, dit-il (p), *s'emportent contre le P. François Feu-ardent d'une maniere peu chretienne: mais ce ne sont pas ces Auteurs que les gens de bonne foi consultent ordinairement.* La maniere dont ce Cordelier traitoit les Ministres, étoit-elle bien Chretienne? Qu'on me reponde pour Mr. Moreri.

(C) *Il a donné une édition d'Irenée.*] Voici le jugement qu'en a fait Mr. du Pin. „ (q) Enfin Feuardent „ Cordelier, Docteur en Theologie de la Faculté de „ Paris, homme savant pour son tems, mit la main „ à cet Ouvrage, & fit imprimer à Paris chez Nivel„ le l'an 1575. & 1576. les cinq livres de Saint Ire„ née, revus & corrigez en plusieurs endroits sur un „ ancien manuscrit, & augmentez de cinq chapitres „ entiers, qui se trouverent dans son manuscrit à la „ fin du cinquiéme livre. Il a ajoûté à la fin de cha„ que chapitre les annotations, qu'il a cru necessaires „ pour l'intelligence de son Auteur. Elles sont pour „ la plûpart utiles & savantes; mais il y en a quelques„ unes qui excedent les bornes que se doit prescrire „ un Commentateur, dont le but ne doit pas être de „ paroître savant, ou de traiter des matieres de Con„ troverse, mais simplement d'expliquer son Auteur. „ La seconde édition de Feuardent imprimée à Colo„ gne l'an 1596. & depuis en 1630. & à Paris en 1639. „ est meilleure que la premiere, parce qu'elle con„ tient les passages Grecs de Saint Irenée, qui se sont „ trouvez dans Saint Epiphane, & dans quelques au„ tres Auteurs anciens. „ Voilà une grande moderation. Le Pere Labbe échauffé par les duretez qu'il trouvoit qu'un Protestant avoit publiées contre l'édition de Feuardent, ne garde pas les mêmes mesures. *Plura nos quoque*, dit-il (r), *adversus Centuriatores Magdeburgenses, Nicolaum Gallasium . . . . . sed præcipue Rivetum bipedum nequissimum, qui pristina Apostolorum Patrumque doctrina retinentissimos Baronium & Possevinum hæreticos appellare, & de Catholica Fidei fortissimo Vindice hac ausus est effutire, Caveant (s) ab illis editionibus, quas impudentissimus ille Monachus Feuardentius homo projectæ audaciæ & nullius fidei, fœdè in multis corrupit & annotationibus impiis & mendacibus (sic Christianas & Catholicas vocant desperatissimæ causæ infelices Patroni) conspurcavit. Verum quid facias homini impudentiam ubique professo, nec Deum, nec homines reverito, κυνάκτῃ ϗ κυνογλώσσῳ, cui totidem hæreant infixa cordi sagittæ, quot pro veritate Eucharistiæ hujus*

(n) *Quelques-unes de ces familles ont quité leur nom. Voiez les Origines Françoises de Mr. Menage au mot* Hauteclair.

(o) *Theomachia Calviniſt. l. 13. pag. m. 160.*

(p) *Dans l'article de Feuardent.*

(q) *Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques to. 1. p. 73. 74. édition d'Amsterdam.*

(r) *Dissert. de Script. Eccles. to. 1. p. 630.*

(s) *Rivet dit ceci in* Critico sacro l. 2. c. 6. oper. tom. 3. pag. 1091.

Digitized by Google

des livres de controverſe où les Catholiques mêmes avouënt (D) qu'il a fait entrer trop de paſſion. Les Jeſuïtes ont eu ſujet de ſe plaindre de ſon (E) procedé envers Suarés. J'ai oublié de dire qu'il β fut l'un des plus ſeditieux Predicateurs qui enſeignaſſent dans Paris contre Henri III. & Henri IV. les maximes de Buchanan. Il mourut γ à Paris le 1. jour de Janvier 1610. Voïez dans Moreri le titre de pluſieurs de ſes Ouvrages, & ajoûtez γ δ *l'hiſtoire de la fondation de l'Egliſe & Abbaye du Mont Saint Michel, au peril de la mer, & des miracles, Reliques, & Indulgences données en icelle.*

β *Maimbourg Hiſt. de la Ligue p. 295.*

γ *Id. Botereius ibid.*

δ *Du Cheſne* Biblioth. des Hiſtor. de France *p. m. 141. cote l'édition de* Conſtances 1611. *in 24.*

FEUILLANT (LE PETIT) Predicateur de la Ligue. Cherchez MONGAILLARD.

FEVRE d'Etaples ζ (JAQUES LE) en Latin *Faber Stapulenſis*, fut un de ceux qui commencerent à chaſſer la barbarie qui regnoit dans l'Univerſité de Paris. C'étoit un petit bout d'homme, & de fort baſſe naiſſance θ, mais un bon eſprit ſoutenu de beaucoup d'érudition. Il ſe rendit ſuſpect de Lutheraniſme, & il fut contraint de ceder aux avanies de certains zelateurs emportez & ignorans, qui ne lui donnoient aucun repos †. Il leur quita la partie, & ſe retira de Paris à Meaux, où il y avoit un Evêque † qui aimoit les ſciences, & les veritables ſavans. La perſecution excitée à Meaux par les Cordeliers obligea l'Evêque à être bon Catholique *. Le Fevre fut alors contraint de ſe retirer à Blois, & de là en Guienne. Marguerite Reine de Navarre, ſœur de François I. l'honora de ſa protection, deſorte qu'il jouït à Nerac d'une pleine liberté juſques à ſa mort, qui arriva ‡ l'an 1537. On raconte des choſes fort (A) ſingulieres touchant ſes dernieres heures. Le Parlement de Paris reçut ordre de François I. de ne rien reſoudre

ζ *Etaples en Picardie eſt le nom de ſa patrie.*

θ *Verheiden in effig. & elog. pag. 104. Jovius elog. c. 121.*

‡ *Beze, hiſt. Eccleſiaſt. lib. 1. pag. 2.*

† *Nommé Guillaume Briçonnet.*

* *Beze ib. pag. 6.*

‡ *Ibid. & pag. 14.*

(a) *Dans l'article de Calvin, pag. 678.*

(b) *Je me ſers de cette édition, qui eſt in* quarto.

(c) *J'ai vu la 3. édition, qui eſt celle de Paris chez Sebaſtien Nivelle* 1604. in 8.

(d) *Au feuillet* 180. *verſo, & ſuiv.*

(e) *C'étoit une ſupoſition.*

(f) *Feuardent, examen des Confeſſions fol. 1. verſo.*

(g) *Id. ib. fol. 3. verſo.*

(h) *Id. ib. fol. 63.*

hujus oblatione à Chriſto Domino inſtituta, libero arbitrio, Fide & operibus, Principalitate Romana Eccleſiæ, ac ſimilibus Catholicæ Religionis aſſertis, ex Irenæi lucubrationibus depromuntur apertiſſima Teſtimonia, quæ allegatis aliorum Patrum locis firmavit, & diſcuſſa Novatorum caligine illuſtravit Feuardentius, nunquam non à laudatis viris laudandus.

(D) *Les Catholiques mêmes avoüent qu'il a fait entrer trop de paſſion.*] Mr. Moreri ſera ici le temoin qui me fournira des preuves. *Peut-être*, dit-il (a), *y a-t-il de l'exaggeration dans les cent hereſies que le P. Gautier attribuë* aux Calviniſtes *dans ſa Chronologie, & qu'on pourroit les reduire à moins. Nous pouvons encore faire le même jugement de ce qu'a écrit le P. François Feuardent Cordelier, Docteur de Paris, lequel a marqué mille quatre cens erreurs des Calviniſtes dans l'Ouvrage qu'il nomme* Theomachia Calviniſtica. C'eſt ainſi que parle Mr. Moreri. Cet Ouvrage de Feuardent fut reimprimé (b) à Cologne l'an 1629. Il a intitulé (c) l'un de ſes livres *les Enire-mangeries & guerres miniſtrales*, où ce qu'il pille d'autres Auteurs eſt à tous égards la partie la plus conſiderable.

DEPUIS quelques jours j'ai jetté les yeux ſur ſon *Examen des Confeſſions, Prieres, Sacremens, & Catechiſme des Calviniſtes: avec refutation de la Reſponſe d'un Miniſtre: où ils ſont convaincus de ſix cens ſoixante & ſix tant contradictions, erreurs, que blaſphemes contenus en iceux. Seconde edition reveuë & ampliſiée par l'Autheur.* Ce livre fut imprimé à Paris *in* 8. l'an 1601. On y trouve l'emportement ordinaire de Feuardent, & quelques endroits (d) où il raporte d'une maniere prophane, & impudente, je ne ſçai quels contes concernant les femmes & les ſervantes des Miniſtres. Il n'y a aucune gravité dans ſon ſtyle, il le parſeme de quolibets, & de phraſes tout-à-fait burleſques. Un Anonyme avoit repondu à la 1. édition de cet Ecrit. Cette reponſe imprimée (e) *à la Rochelle, par Nicolas Froit-d'eau* fut (f) envoïée à Feuardent à Mantes ſur la fin de l'an 1599. Il remarque qu'on la croioit un Ouvrage (g) *d'Anthoine de la Faye.* Voici l'une de ſes vanteries: Feuardent (h) *par les meilleures villes & celebres Egliſes de France, de Brabant, de Flandres, & de Lorraine où il a preſché, a par la grace de Dieu reduit plus de ſix cens ames de tes erreurs à la vraye foy & religion Catholique: & en ceſte meſme confirmé plus de cent mil bons Chreſtiens.*

(E) *De ſon procedé envers Suarés.*] Voici ce que c'eſt. Feuardent avoit cité comme un paſſage de St. Cyrille les paroles de Maître Joſſe Clichthou, pour prouver l'immaculée conception de la Ste. Vierge. Ce Maître Joſſe aiant trouvé imparfait l'Ouvrage de St. Cyrille ſur l'Evangile de St. Jean, ſuplea les quatre livres qui y manquoient, & les publia avec ceux de St. Cyrille. Il y a un endroit dans ſes ſuplémens qui eſt clair comme le jour, & tout-à-fait deciſif pour la conception immaculée. Feuardent le cita avec des airs de triomphe, & l'attribua à St. Cyrille. Il fut averti de cette mepriſe par Suarés, qui remarqua que ce paſſage devoit être reſtitué à Joſſe Clichthou, au lieu d'être attribué à St. Cyrille. Cet avis ne plut point à Feuardent; il en fut ſi irrité qu'il ramaſſa toutes les fautes qu'il put trouver dans Suarés concernant les chiffres, & pretendit le convaincre d'une erreur pareille. Mais ces choſes-là ne ſont nullement ſemblables. Marquer un chiffre pour un autre n'eſt pas une affaire. C'eſt le plus ſouvent une faute d'impreſſion, qui ne doit pas être mise ſur le compte de l'Auteur; mais donner à St. Cyrille ce qui ne vient que d'un homme de nôtre ſiecle, & faire cela afin d'avoir un temoin irreprochable à produire contre ſes parties dans un procés d'importance, c'eſt une faute d'Auteur qui n'eſt pas legere. Theophile Raynaud decide tout net que Feuardent ne pecha point par ignorance, mais de deſſein premedité. (i) *Feuardentius* ad lib. 3. S. Irenæi cap. 23. *intentus in aſtruendum nitorem conceptionis prædictæ, allegavit locum pro ea, ipſis Solis radiis ſcriptum, ex* lib. 6. *S. Cyrilli* in Joannem cap. 15. *At non eſſe eum librum S. Cyrilli, ſed Clichtovei, qui lacunam quatuor intermediorum librorum in eo Cyrilli opere ſupplere voluit, in confeſſo eſt. Neque id ignoraſſe Feuardentium, comperta ejus eruditio dubitare non ſinit. Sed (ut dixi) ſerviens cauſæ quam tractabat, locum ex lucubratione nuperi ſcriptoris, operi S. Cyrilli intexta, meditato ſuppoſuit S. Cyrillo, & tanquam tanti Patris dictum, protulit. Monuit de hoc loco per Feuardentium minùs aptè citato, & ad Clichtoveum, non ad S. Cyrillum referendo, Suarez* tom. 2. 3. part. d. 3. ſ. 5. *qui eam à Feuardentio gratiam retulit in poſteriore editione commentariorum in Irenæum, ut quotquot congerere potuit menda, in numeros typographicos illapſa in Suaris operibus, ad eum ſimilis lapſus inſimulandum intorſerit. Sed eſt profectò ſumma diſparitas. Nam autorum allegationes quoad numerum arithmeticum, quo à typographo exhibentur, nullus autor præſtare queat indemnes à multis mendis, in tanta operarum oſcitantia, & emaculatorum indiligentia. At plagula Clichtovei prolatio nomine S. Cyrilli, ad conciliandam majorem fidem placito pro quo pugnes, non eſt erratum, vel mendum typographicum, quod in oſcitantes operas, vel in dormitantem emaculatorem poſſit referri.*

(A) *Fort ſingulieres touchant ſes dernieres heures.*] Thomas Hubert Conſeiller de l'Electeur Palatin Frideric II. qu'il accompagna à ſon voiage d'Eſpagne, fit une relation de ce voiage laquelle fut imprimée à Francfort l'an 1624. Il (k) raconte que l'Electeur ſon maître revenant d'Eſpagne paſſa par la France l'an 1538. & tomba malade à Paris, où François I. & la Reine de Navarre le viſiterent ſouvent. Ce fut dans l'une de ces viſites que cette Princeſſe raconta de quelle maniere le Fevre d'Etaples finit ſes jours. Lui & quelques autres ſavans dont les entretiens plaiſoient beaucoup à cette Reine, dinoient un jour avec (l) elle. Au milieu du repas le Fevre ſe mit à pleurer, & lors que la Reine lui en demanda la raiſon, il repondit que l'énormité de ſes crimes le jettoit dans cette triſteſſe. Ce n'étoit point le ſouvenir de ſes impudicitez qui l'affligeoit, vû qu'à l'âge de 16. an il avoit encore ſa virginité. A l'égard des autres paſſions qui precipitent les hommes dans le deſordre, il ſe ſentoit la conſcience aſſez en repos; mais il comptoit pour un très-grand crime qu'aiant conu la verité, & l'aiant enſeignée à pluſieurs perſonnes qui l'avoient ſcellée de leur propre ſang, il avoit eu la foibleſſe de ſe tenir dans un aſyle, loin des lieux où les couronnes des martyrs ſe diſtribuoient. La Reine qui étoit fort éloquente le raſſûra. Il fit ſon teſtament de vive voix, s'alla mettre ſur un lit, & y fut trouvé mort peu d'heures après. La Reine le fit enterrer honorablement

(i) *Theoph. Raynaud. erotemat. x. de bonis ac malis libris, n. 289.*

(k) *Mr. Rivet a inſeré cette hiſtoire dans ſa lettre* de ſenectute bona, oper. tom. 2. pag. 1266. *Mr. Colomiés la raporte dans ſes mélanges hiſtoriques* pag. 2. & ſuiv. *Mr. Jurieu la raporte auſſi,* Apol. pour les Reformat. ch. 2. pag. 70. & 71. *Je n'en donne que le precis.*

(l) *Mr. Colomiés pretend que la Reine alla dîner chez lui. Le Latin de Thomas Hubert ne ſignifie point cela.* Quadam autem die miſit ad eum Regina, & ſe velle cum eo prandere dixit, convocatis aliquot doctis, quorum confabulationibus mirum in modum delectaretur.

Digitized by Google

resoudre contre le Fevre, & d'attendre les intentions de sa Majesté. Ce Prince étoit alors en prison. On voit dans Sleidan (B) la substance de sa lettre. Ce fut aparemment en ce tems-là que la Sorbonne degrada le Fevre de son Doctorat; mais il ne sortit point de France, comme Sleidan le debite. J'avouë qu'il fit un voiage à Strasbourg; mais ce fut par ordre de la Reine de Navarre, afin (C) de conferer avec Bucer touchant la reformation de l'Eglise. Sa moderation naturelle le quita quand il écrivit (D) contre Erasme son ancien ami. Cette querelle ne se passa pas à son avantage.

Nous avons dit ci-dessus † qu'il s'exposa aux criailleries des Moines, pour avoir soutenu que Ste. Anne n'avoit été mariée qu'une fois. Il ne fut pas moins contrequarré dans le sentiment qu'il avança, que la femme pechereſſe dont St. Luc parle au chapitre 7. & Marie Magdelaine dont il est fait mention au chapitre 8. du même Evangeliste, & Marie sœur de Lazare de laquelle il est parlé au chapitre 11. de St. Jean, sont trois (E) femmes diferentes. On a renouvellé cette

† Pag. 110.

(a) In Iconibus.

(b) Corpus humo, mentemque Deo, bona cuncta reliquo Pauperibus: Faber hæc cum moreretur, ait. *Verheiden pag. 105. Nous dirons pag. 1248. lettre I, que c'étoit son épitaphe.*

(c) Sleid. lib. 5. sub finem.

(d) Per absentiam quoque regis captivi Parisienses Theologi Jacobum Fabrum Stapulensem . . . exagitabant, ita quidem ut ille deserta Gallia migraret alio. *Id. ibid.*

(e) Ad ann. 1523. (& non pas 1525. comme dit Morri) n. 19.

(f) Melch. Adam. in vitis Capitonis p. 90. Il cite Johannes Sturmius Antipappo 4. pag. 8.

(g) Dans une lettre datée du mois de Mars 1526. c'est le 26. du 18. livre.

(h) Erasmus epist. 13. lib. 19. pag. 830.

ment sous le même marbre qu'elle s'étoit destiné: *Honorifice tumulari fecit & marmore quod pro se excindi fecerat contegi voluit.* Il laissa ses livres à Gerard Roussel, & ses autres biens aux pauvres.

Il est difficile de douter de ce recit, & difficile de n'en douter pas. Si le fait eût été faux, la Reine l'eût-elle conté à l'Electeur? Si elle ne le lui eût pas conté, Hubert Thomas l'eût-il osé mettre dans son histoire? Voilà les motifs de n'en douter pas. Mais d'ailleurs comment se persuader qu'un fait comme celui-là, très-glorieux à Jaques le Fevre en particulier, & à tout le corps en general, auroit été suprimé par tous les Ministres s'il avoit été veritable? D'où vient que Theodore de Beze n'en parle pas, ni dans son histoire des Eglises en faisant mention de la mort de Jaques le Fevre, ni dans l'éloge particulier qu'il a fait (a) de ce Docteur, ni dans aucun autre endroit de ses livres, où les occasions de debiter cette merveille se presentoient frequemment? D'où pourroit venir le silence de Sleidan, le silence de Verheiden, le silence d'un million d'Auteurs qui ont dû, s'ils ont eu le sens commun, racouter ce fait en cas qu'ils en aient eu connoissance? On ne sauroit soudre ces difficultez, qu'en supoſant que cette avanture a été entierement inconuë. Mais c'est sortir d'un embaras par un autre. La scêne de cet accident a été la Cour du Roi de Navarre: plusieurs Savans qui dinoient avec la Reine en ont dû être temoins: la plupart d'entr'eux étoient dans les sentimens des Reformez: par quel étrange complot se seroient-ils engagez à n'en parler de leur vie? Par quelle fatalité un accident si public, & d'une telle nature, auroit-il trouvé les langues de toute une Cour liées durant plus de 50. ans? On n'a point ignoré que le bonhomme dit en mourant qu'il laissoit ses biens aux pauvres, & l'on n'a pas manqué de faire courir en vers (b) cette circonstance: d'où pourroit venir que le reste plus digne d'être prôné n'auroit pas été conu? Ajoûtez à cela qu'il n'est nullement probable que le Fevre ait vécu un siecle entier; car s'il avoit eu 101. an lors qu'il mourut, il seroit né l'an 1436. Il auroit eu plus de 86. ans lors qu'il s'évada de Meaux: il en auroit eu environ 96. quand Calvin lui alla faire la reverence à Nerac. Une telle circonstance s'oublie-t-elle? se contente-t-on pour de semblables vieillars d'employer les termes vagues de vieillesse dont Beze, Verheiden, & les autres plumes du parti se servent à l'égard de ce Docteur. En un mot il n'y a point d'exemple dans ces derniers siecles, qu'un homme illustre ait vécu plus de cent ans, & que neanmoins cela n'ait été marqué par aucun Auteur qui parle de lui.

(B) *On voit dans Sleidan.*] Elle est (c) à sa maniere en beaux termes: mais il ignoroit que le Fevre se fût retiré à Nerac (d). Sponde (e) n'a parlé qu'en fort peu de mots de ce personnage, & de sa degradation.

(C) *Afin de conferer avec Bucer.*] J'ai apris cette particularité dans la vie de Capiton. (f) *Tanta fuisse Capitonis & Buceri fama fuit, ut Jacobus Faber Stapulensis, & Gerardus Rufus clam è Gallia profecti, Capitonem & Bucerum audierint, atque de omnibus doctrinæ præcipuis locis cum ipsis disseruerint, missi à Margaretha Francisci Regis sorore Navarræ regina.* Erasme qui ne savoit point cette derniere circonstance, s'imagina que le Fevre étoit à Strasbourg comme fugitif: *Faber Stapulensis Galliæ profugus*, dit-il (g), *agit Argentorati, sed mutato nomine quemadmodum Comicus ille senex*, Athenis Chremes erat, in Lemno Stilpho. Dans une autre lettre datée de Bâle le 17. de Mai 1527. il dit que le Fevre avoit été rapellé honorablement en France. (h) *Hinc honorifice revocatus est in Galliam, cesserat enim motu & est regi charissimus.* C'est toûjours la suite de la fausse supoſition que ce Docteur avoit pris la fuite vers le Rhin. Tout le monde ne savoit pas la vraie cause de ce voiage, la deputation secrete de la Reine Marguerite.

(D) *Quand il écrivit contre Erasme.*] Il fut l'aggresseur sans en avoir d'autre cause (i), si ce n'est que toutes ses opinions sur certains passages de l'Ecriture, n'avoient pas été adoptées par Erasme publiant des notes sur le Noûveau Testament. Il attaqua rudement Erasme, & l'accusa d'avoir avancé des impietez (k). Erasme se defendit, mais après avoir donné ce qu'il faloit aux interêts de son honneur, il suplia son adversaire de lui continuer son amitié (l), & il l'assûra qu'il n'avoit jamais cessé de l'aimer & de l'estimer. Les complimens qu'on lui écrivoit sur sa victoire ne lui étoient pas agreables, & il prioit ses amis de ne changer point de sentimens pour le Fevre à l'occasion de ce demêlé. (m) *Quæ scribis de nostra ad* Fabrum *apologia, quanquam scio animo abs te scribi amicissimo, mihi tamen his molesta fuerunt, vel quod veterem animi dolorem refricant, vel quod tu hac occasione minus aliquanto quam vellem videris tribuere* Fabro, *viro quo vix in multis millibus reperias vel integriorem vel humaniorem. Hac una in re sui dissimilis fuit, quod amicum immerentem tam atrociter impetiit. Quis autem omnibus horis sapuit unquam? Atque utinam mihi licuisset adversario parcere. Nunc duobus crucior nominibus, & quod cum tali amico coactus sim manus conserere, & quod intelligam quosdam de* Fabro *minus candide sentire, de quo cupiam omnes quam optimè sentire.* Peut-on voir des sentimens plus heroïques que le sont ceux-là? Le Fevre se repentit de son attaque (n), & n'en vint point à la replique.

(E) *Sont trois femmes diferentes. On a renouvellé cette dispute.*] Lors que Jaques le Fevre publia un livre sur ce sujet vers le commencement du XVI. siecle, les ignorans & les savans, le peuple & les Docteurs s'accordoient à dire que Marie sœur de Marthe & de Lazare, ne diferoit point de la femme pechereſſe du 7. chapitre de St. Luc, ni de celle qui avoit été poſſedée de sept diables dont Jesus-Christ la delivra. Les hymnes & l'office de Ste. Marie Magdelaine dans le Breviaire Romain sont conformes à ce sentiment. Cela n'empêcha pas nôtre le Fevre de le combatre. Son livre fut rimprimé l'an 1518. & l'an 1519. par les soins de Josse Clichthou qui suivit son opinion, & qui la soutint deux fois contre les attaques de Marc Grandivel Chanoine de St. Victor. Le livre que Jean Fisscher Evêque de Rochester composa contre le Fevre, pour soutenir l'opinion commune touchant l'unité de ces trois femmes fut imprimé à Paris l'an 1519. Cette dispute échaufa terriblement les esprits, tant parce que les moindres innovations étoient suspectes aux Catholiques dans ces commencemens du Lutheranisme, que parce qu'on n'étoit guere persuadé que Jaques le Fevre fût orthodoxe. Mais lors que les animositez personnelles eurent cessé, on commença de goûter son sentiment, si bien qu'à la fin du 16. siecle, & long tems après il a passé pour conforme à la foi, & à la raison. Il a été permis de le soutenir publiquement en Sorbonne, pourvû qu'on y ajoûtât une petite distinction qui reellement renversoit tout le decret en faveur duquel elle avoit été inventée. On étoit obligé de dire (o) que l'on ne reconoissoit point une triple femme, c'eût été avancer ce que le decret de la Faculté avoit condamné; mais trois femmes diferentes dont l'une s'apelloit Magdelaine. La chose alla si avant que les plus habiles auroient eu honte de demeurer dans le sentiment commun, & que les correcteurs des Breviaires de Paris, & d'Orleans, & de Vienne, mirent de la distinction entre la sœur de Lazare, la pechereſſe, & Marie Magdelaine. Ces choses étant en cet état quelques Docteurs ont eu pitie de la doctrine qu'ils voioient à l'abandon, & qui étoit menée en triomphe par celle qui avoit paru si fausse quand Jaques le Fevre osa nager

(i) *Erasm. epist. 51. lib. 3. pag. 213. & 216.*

(k) *Erasm. epist. 33. lib. 3.*

(l) *Voiez la lettre qu'il lui écrivit au mois d'Avril 1517. c'est la 9. du 3. livre. Il lui en écrivit une autre au mois de Septembre suivant: c'est la 33. du même livre.*

(m) *Erasm. epist. 3. lib. 3. pag. 174.* Il l'écrit à Tonſtal Ambassadeur d'Angleterre à Paris l'an 1517. *On trouve plusieurs semblables passages dans ses lettres.*

(n) *Erasm. epist. 28. l. 7. p. 398.*

(o) Negabant à se agnosci triplicem sed tres diversas mulieres quarum una diceretur Magdalena. *Lami ubi infra.*

Digitized by Google

cette diſpute depuis quelque tems. Il ne faut pas oublier qu'il fit une traduction (F) Françoiſe des quatre Evangiles, & une verſion Latine des Epitres de St. Paul, avec des notes critiques & un commentaire où il cenſure aſſez ſouvent la verſion vulgate. Il fit de ſemblables notes & un ſemblable commentaire ſur les Evangiles, & ſur les Epitres des autres Apôtres. Tout cela ne fit qu'augmenter la mauvaiſe humeur de la Sorbonne contre lui, & il ſe vit attaqué par le redoutable Noel Beda. Il ne quita point exterieurement (G) l'Egliſe Romaine, & il deſaprouva en certains points la conduite un peu trop chaude de ceux qui établiſſoient la reformation en Allemagne, mais au fond de l'ame il n'étoit guere Papiſte.

FINE' (ORONCE) en Latin *Orontius Finæus*, Profeſſeur en Mathematique dans le college roial à Paris, étoit fils d'un Medecin, & nâquit à Briançon en Dauphiné l'an * 1494. Etant encore fort jeune lors que ſon pere mourut, il s'en alla à Paris, & s'apliqua de toutes ſes forces à l'étude. Antoine Silveſtre qui étoit de Briançon †, & qui regentoit les belles lettres au

* *Theves, éloges tome 7. pag. m. 313.*

† *Launoi. hiſtor. gymn. Navarr. pag. 646.*

(a) *Tiré de la diſſertation du Pere Lami* de unica Maria Magdalena. *Elle eſt dans l'appendix de ſon commentaire in harmoniam quatuor Evangeliſtarum imprimé à Paris 1699. Voiez le Journal d'Utrecht, mois de Juillet & d'Août 1699. pag. 448. & ſeq.*

ger contre le torrent (a). Le Pere Alexandre *qui a imprimé depuis la reformation de l'Office de Paris, aprés avoir balancé . . . . les autoritez & les raiſons des deux partis*, a conclu (1) *en faveur de l'opinion qui n'en fait qu'une ſeule perſonne. Depuis encore* le Pere Lamy Prêtre de l'Oratoire *non content d'avoir travaille à retablir cette opinion dans ſa nouvelle* concorde Evangelique, *qu'il a donnée en Latin en 1689. en a fait une diſſertation particuliere dans un Traitté François en forme de lettre imprimé en 1691. . . . . plus recemment enfin* le Pere (2) Mauduit *auſſi Prêtre de l'Oratoire* & Dom (3) Pezron . . . . . *ont fait chacun une diſſertation dans un Ouvrage qu'ils ont donné en François ſur l'Evangile, où ils deffendent l'opinion commune. . . . . Mr. du* (4) *Hamel de l'Academie des Sciences* a retenu la même opinion. J'emprunte cela d'un livre que Mr. Anquetin Curé de Lyons a fait imprimer à Roüen en 1699. ſous le titre de *Diſſertation ſur Sainte Marie Magdeleine, pour prouver que Marie Magdeleine, Marie ſœur de Lazare, & la femme pechereſſe ſont trois femmes differentes.* Notez qu'Eraſme écrivit à l'Evêque de Rochester que tout le monde lui attribuoit la victoire; mais qu'il y avoit des gens qui étoient fâchez qu'il eût traité ſi durement un perſonnage, qui avoit rendu autant de ſervices aux ſciences que Jaques le Fevre (b). Nous trouvons dans la même lettre d'Eraſme, qu'Etienne Poncher Evêque de Paris avoit excité l'Evêque Anglois à prendre la plume contre ce Docteur.

(1) *Natalis Alexander* hiſt. Eccl. . . . 1. ſæculi T. 2. f. 120.

(2) *Mauduit.* Analize de l'Evangile . . . imprimé en 1695.

(3) *Dom Pezron.* Hiſtoire Evangelique . . . imprimé en 1696.

(4) *Theol. Cleric. fund. Tom. 2. lib. 4.*

(b) *Eraſm. epiſt. 8. lib. 6. pag. 352. datée d'Anvers le 2. d'Avril 1519.*

(c) *Simon, nouvelles obſervat. ſur le texte & ſur les verſions du N. T. pag. 146.*

(5) *Eraſm. Epiſt. lib. 30. Ep. 44.*

(d) *Id. Simon ibid. pag. 150.*

(e) *Simon, hiſt. critique des Commentateurs du N. T. ch. 34. p. 488.*

(f) *Il faloit dire Thomaſſin.*

(g) *Simon ibid. pag. 496.*

(h) *Id. ib. pag. 502.*

(i) *Id. ib. pag. 503.*

(k) *Eraſm. epiſt. ad fratres Germaniæ infer. fol. m. 2. 4. verſo.*

(l) *Flor. de Remond hiſt. de la naiſſance de l'hereſie liv. 7. chap. 3. pag. m. 846. 847.*

(F) *Il fit une traduction Françoiſe des quatre Evangiles, & une verſion Latine des Epitres de St. Paul avec.*] Cette traduction Françoiſe fut imprimée avec privilege par Simon de Colines en 1523. L'Auteur n'y mit point ſon nom; mais „ (c) nous apprenons „ d'une Lettre d'Eraſme écrite à Bilibaldus en 1526. „ qu'elle eſt de Jaques le Févre, qui fut obligé de „ prendre la fuite pour avoir publié cet ouvrage, comme ſi l'on eût puni alors dans Paris ceux qui traduiſoient en François les Livres ſacrez, à cauſe des deſordres que ces nouvelles Traductions cauſoient dans „ l'Europe. *Jaques le Fevre* (dit Eraſme (5) en ce lieu-„ là) *qui s'étoit enfui de peur, ſans autre raiſon, que „ parce qu'il avoit mis en François les Evangiles, a été „ rappellé à la Cour. Jacobus Faber qui metu profu-„ gerat, non ob aliud niſi quòd verterat Evangelia Gal-„ licè, revocatus eſt in aulam.* „ Mr. Simon de qui j'emprunte ces paroles cite pluſieurs endroits de cette verſion, & en donne ſon jugement. Ce qu'il (d) tire *de la vie de Capiton recuëillie par Melchior Adam*, n'eſt nullement propre à confirmer ce que dit Eraſme que *Jaques le Fevre ſe ſauva de Paris à cauſe de ſa nouvelle traduction Françoiſe*, car il paroît par ce paſſage de Melchior Adam que ce docteur fut à Bâle comme deputé de la Reine Marguerite. Voiez ci-deſſus la remarque C.

„ (e) Il publia dès l'année 1512. une traduction des „ Epîtres de Saint Paul avec un Commentaire. Cette premiere édition eſt dans la Bibliotheque du Roy „ ſur de beau parchemin. Il n'oſa pas rejetter tout-„ à-fait la Vulgate, qu'il a inſerée entiere dans ſon „ Ouvrage, y joignant vis-à-vis ſa nouvelle verſion, „ où il ne s'éloigne pas beaucoup de l'ancienne: mais „ il a ajoûté à ſon Commentaire des obſervations cri-„ tiques qui ont pour titre, *Examinatio nonnullorum „ circa literam*; & c'eſt principalement dans ces obſervations qu'il a pris la liberté d'examiner & de corriger l'ancien interprete Latin. Bien qu'il y faſſe „ paroître de l'érudition, & qu'il s'éloigne autant qu'il „ luy eſt poſſible de la barbarie des Theologiens de „ ſon tems, il a laiſſé dans tout cet Ouvrage de grandes marques de foibleſſe, ſoit pour l'interpretation, ſoit pour la Latinité. Eraſme & Stunica ont „ repris doctement une partie de ſes fautes, ayant „ prouvé par pluſieurs exemples, qu'il n'étoit que demi-Grammairien, & qu'il n'avoit qu'une connoiſ-„ ſance mediocre de la langue Grecque. Natalis Bedda Theologien de Paris cenſura ſa Theologie, auſſi „ bien que celle d'Eraſme. Enfin les Inquiſiteurs de „ Rome ont mis ſous Clement VIII. au nombre des „ livres defendus ſon Commentaire ſur tout le Nouveau Teſtament, juſqu'à ce qu'il fût retouché & „ purgé de ſes erreurs. . . . . Bedda luy a objecté „ pluſieurs erreurs, & entr'autres d'avoir écrit ſur le „ Chap. 9. de l'Epît. aux Rom. qu'il ne dependoit point „ de la volonté de l'homme de ſe ſauver, (6) *Poſſe „ ſalvari non eſt in hominis voluntate, poteſtate aut operibus.* . . . . . Le docte P. (f) Taumaſſin de l'Oratoire, n'a pas manqué d'inferer dans ſes memoires ſur la grace cette cenſure de Bedda, ajoûtant „ que la doctrine de ce Theologien étoit en quelque „ façon la doctrine de la Faculté de Theologie de Paris, puis qu'elle avoit approuvé la cenſure. Quoy „ qu'il en ſoit, Bedda le preſſe fortement là-deſſus, „ comme s'il avoit nié la grace univerſelle. . . . . „ (g) Je n'ay vû qu'une édition de ſon Commentaire „ ſur les Evangiles, qui ne parut qu'en 1522. ayant „ été imprimé à Meaux au depens de Simon de Colines. . . . . (h) Il a auſſi écrit ſur les Epîtres Canoniques. Il dedia ce dernier ouvrage à Antoine du „ Prat Chancelier de France, qu'il remercie de la protection qu'il avoit donnée à ſon explication des „ Evangiles; ce qui pourroit faire juger que les livres „ de cet Auteur ne plaiſoient pas dès ce tems-là à „ quelques Theologiens de Paris. . . . . Il a ſuivi dans „ ce dernier Commentaire la même methode que ſur „ les Evangiles, ſi ce n'eſt qu'il a mis ſes corrections „ à la marge vis-à-vis du texte: ce qui eſt plus commode. Il remarque dans une lettre qui eſt à la tête, écrite à Meaux en 1525. que l'original Grec des „ Evangiles & des Epîtres de S. Paul eſt plus exact que „ l'ancienne édition Latine; que cette édition au contraire eſt plus exacte que le Grec en quelques endroits des Epît. Canoniques. „ Mr. Simon raporte pluſieurs autres choſes pour faire conoître le caractere de cet Ouvrage, & conclut (i) que Jaques le Fevre *doit être placé parmi les plus habiles Commentateurs de ſon ſiecle. Mais Eraſme qui écrivit en ce même tems, & qui avoit beaucoup plus de politeſſe, diminua beaucoup de ſa reputation. On ne lit preſque plus les ouvrages de ce Theologien de Paris; au lieu que ceux d'Eraſme . . . . . ſont encore aujourdhuy fort eſtimez.*

(G) *Il ne quitta point exterieurement l'Egliſe Romaine, & il deſaprouva.*] Le ſecond de ces deux faits eſt contenu dans ces paroles d'Eraſme: (k) *De regno quod ſcripſi, plebem lingua temperare, magiſtratum nihil gerere, niſi ex ipſorum ſententia, ſenatu movere, qui à doctrina ipſorum diſſentiunt, conjicere in carcerem, qui verbo ipſos tetigerit, fœderibus ſeſe communire, an non hoc eſt regnare? Damnavit hoc in illis egregius ille vir Jacobus Faber, quum metu ceſſerat Galliis, & in Germaniam conceſſerat.* Je citerai pour le premier fait un paſſage de Florimond de Remond: „ (l) Le Févre qui „ portoit le ſurnom d'Eſtaple, village de ſa naiſſance, pauvre enfant, ſans berceau, & ſans aveu, veſquit longuement dans les terres du Roy de Navarre, ſemant pluſieurs doutes & ſcrupules és conſciences de ceux qui luy vouloient preſter l'oreille, faiſant toutefois le Catholique. Il me ſouvient „ avoir veu autrefois lors que l'Egliſe de Nerac eſtoit „ ſur bout, ſon tombeau en ces mots.

„ *Corpus humo, mentemque Deo, bona cuncta relinquo „ Pauperibus, Faber hæc dum moreretur, ait.*

„ Pour lors rien ne fut changé en la Religion, ny „ aux ceremonies de l'Egliſe. Le Roy & la Roine de „ Navarre quoi qu'on recognuſt leur devotion refroidie pour avoir de trop pres abouché ces fugitifs de „ Meaux continuoient la meſme façon de vivre qu'ils „ avoient accouſtumé. „

Digitized by Google

au college de Montaigu, lui servit de bon patron, & le fit entrer au college de Navarre. Le jeune homme fit là ses Humanitez & son cours de Philosophie †. Il étudia avec soin tout le cours que les Professeurs lui enseignerent; mais il s'attacha plus particulierement aux Mathematiques, où son inclination † naturelle le poussoit violemment. Il ne se rebuta point par la consideration du mepris où étoient alors ces sciences, & de la necessité où il se voioit reduit de s'y avancer de lui-même & sans le secours d'autrui; & ces obstacles n'empêcherent pas qu'il n'y fit de très-grans progrés β. Il se rendit très-habile dans la Mechanique; & comme il avoit également l'esprit propre à l'invention des instrumens, & la main adroite à y travailler γ, il se mit dans une haute reputation par les essais qu'il donna de son industrie. Le premier (A) travail par où il se fit conoître consista à publier & à corriger l'Arithmetique de Jean Martin Siliceus, & la *margareta philosophica*. Ensuite il fit des leçons particulieres de Mathematique, & puis il enseigna publiquement cette science dans le college de Maître Gervais *. Il s'en aquita si glorieusement qu'on le proposa à François I. comme le sujet le plus capable d'enseigner les Mathematiques dans le nouveau college que ce Prince fonda à Paris ‡. Il n'oublia rien pour faire honneur à sa profession; & son assiduité à instruire ses auditeurs ne l'empêcha pas de publier beaucoup de livres ξ sur presque toutes les parties des Mathematiques. Il se glorifia d'avoir trouvé la quadrature (B) du cercle. Ce qu'on a dit sur cela dans son éloge nous fournira la matiere d'une remarque. Je suis fort trompé s'il n'est point celui dont les lettres d'Agrippa ont fait mention, comme d'un homme qui fut long tems empriſonné (C) pour avoir predit des choses qui ne plaisoient pas à la Cour de France; car en ce tems-là il n'y avoit guere d'Astronomes ou de Geometres qui ne se mêlassent de l'Astrologie judiciaire. Pour conoître de quoi il étoit capable en fait de machines, on n'a qu'à considerer l'horloge qu'il inventa l'an 1553. & dont le public a pu voir la description dans le Journal d'Amsterdam du 29. de Mars 1694. Son esprit, son travail, ses inventions, & l'estime qu'une infinité de personnes lui temoignerent, ne le garantirent pas de la destinée si ordinaire aux gens d'étude; il fut obligé de luter toute sa vie contre une (D) fâcheuse pauvreté, & en mourant il laissa une nombreuse famille chargée de dettes. Il est vrai que le souvenir de son merite fit pour ses enfans, ce que son merite n'avoit pu faire pour lui. Il se trouva des Mecenes qui en sa consideration soulagerent (E) l'indigence de sa

‡ *Id. ib. pag.* 678.

† *Thevet ib. p.* 314.

β *Id. ib.*

γ *Ibid. pag.* 315.

* *Launoi. ubi supra pag.* 679.

‡ *Thevet, ibid. pag.* 314. 315. *Launoius ibid.*

ξ *Voiez en la liste dans Mr. Teissier, Addit. aux éloges to.* 1. *pag.* 110.

(a) *Laun. hist. gymnas. Navarr. pag.* 678. 679.

(b) *Sammarth. elog. lib.* 1. *p.m.* 28.

(c) *Agrippa epist.*62. *l.* 4. *p. m.* 881. *La lettre est datée de Lion le* 3. *Novembre* 1526.

(d) Je ne fais pas état de reciter les loüanges qui lui sont échuës à cause de ses devanciers, mais de ce qu'il s'est lui-même particulierement acquis sans secours, aide & support de ses parens, dont le bonhomme se plaint en quelque part de ses œuvres. *Thevet, éloges, tom.* 7. *pag.* 314.

(e) *Id. ib. pag.* 319.

(A) *Le premier travail par où il se fit conoître.*] C'est Mr. de Launoi qui me l'aprend. *Et primo quidem*, dit-il (a), *nomen suum ab edendis corrigendisque aliorum operibus illustre fecit. Nam anno* 1519. *è Navarra sua Joannis Martini Silicei Hispani Arithmeticam typis commisit, mendisque pluribus expurgavit, & anno* 1523. *dum adhuc in Navarra cum Antonio Silvestro degeret, Philosophicam Margaretam qua rationalis ac Moralis Philosophia principia duodecim libris complectitur, recognovit & prælo mandari curavit.*

(B) *Quadrature du cercle. Ce qu'on a dit . . . . . dans son éloge.*] Ste. Marthe assûre qu'Oronce Finé se vantoit à tort de l'avoir trouvée, & que la providence avoit reservé cette gloire au seul Joseph Scaliger; (b) *Cum . . . . inter cetera volumina peculiari quodam libro quadraturam illam circuli à multis frustra quæsitam se tandem aliquando reperisse gloriaretur. Hoc enim de se facile credebat homo summa doctrina sibi conscius, cùm tamen veram hujus admirabilis inventi gloriam uni Josepho Scaligero faciliora numina reservarent.* Il a raison de dire qu'Oronce Finé se felicitoit mal à propos de l'invention de la quadrature du cercle; mais il s'abuse étrangement lors qu'il veut que Scaliger soit le seul qui ait decouvert ce mystere; car tant s'en faut que cet avantage fût reservé uniquement à Scaliger, qu'on peut dire que ce grand homme s'en est beaucoup moins aproché que plusieurs autres.

(C) *Long tems empriſonné pour avoir predit.*] Les paroles d'Agrippa que je m'en vais raporter sont tirées d'une lettre où il se plaint de sa disgrace, qu'il attribuë à un horoscope dans lequel il avoit trouvé que le Connetable de Bourbon seroit encore victorieux l'an 1526. Madame la Regente s'étoit emportée contre l'Astrologue; qui dit là-dessus qu'il n'avoit pas cru engager son art à la menterie, & qu'il n'avoit pas songé assez-tôt à l'aventure d'un grand Mathematicien. Je croi qu'il parle d'Oronce Finé. (c) *Sed & nesciebam me prædario Astrologum conductum, quodque mihi, quod arsilla dictat, monendi dicendique jus relictum non esset, occurrisque extemplò Orintius Parrhisiorum insignis Mathematicus & Astrologus, qui dum victoria, quàm poterat, vaticinaverat, iniquissima captivitate diutinè vexatus est.* Je ne pense pas que ce fait soit guere conu.

(D) *Contre une fâcheuse pauvreté.*] Il avoit fait ses études sans recevoir de sa famille les secours dont un Ecolier a besoin: son pere étoit mort, & ses parens le negligerent (d). On comprend sans peine qu'un tel état étoit incommode. Thevet (e) assûre qu'Oronce Finé *se sequestra tellement* de l'avarice, *que philosophant il contentoit bien son esprit, mais n'empliſſoit pas beaucoup sa bourse. Qu'il ait tenu à luy je ne le sçaurois croire, vens les doleances qu'il a souvent fait à plusieurs Seigneurs de la diſette où il estoit reduit, ausquelles ils ont si mal entendu, que le bon Oronce pour tout ses biens à sa mort, n'avoit que grande charge de debtes, où il laissa (à son tres-grand regret) embarrassée sa chere espouse Deniſe Blanche, chargée de cinq fils males & une fille. On fait estat de certains Orateurs, Philosophes & savans personnages, dont certains avoient des moyens à regorger, d'autres jettoyent leurs biens en la mer, comme s'ils ne leur eussent servy que d'empeschements pour bien philosopher. Le docte Finé n'estoit ny des uns (f) ny des autres, participant neanmoins avec les derniers, en ce, qu'apres s'estre dégarnis de leurs biens ils se trouverent pauvres, quant aux richesses.* Joignons à ces paroles ce que le même Thevet observe dans l'éloge de Pierre Danes. „ (g) Je ne puis me tenir de dire que „ je ne me plaigne de l'ingratitude & meconnoissance „ de plusieurs Cardinaux, Abbez & autres Prelats, „ qui ont veu, ouy & entendu quelle estoit la misere „ de plusieurs pauvres, au reste gens vertueux & ra„ res en sçavoir, tels qu'estoient Iodelle, Oronce Fi„ né, Postel, Regius, Belle Forest, & un assez grand „ nombre d'autres, qui aprés leur mort n'avoient pas „ de quoy se faire enterrer, & si n'ont daigné ouvrir „ leurs entrailles de misericorde pour leur tendre un „ seul pauvre denier. „

(E) *Soulagerent l'indigence de sa famille.*] Continuons d'entendre Thevet. (h) *Il est beaucoup d'enfans, qui demeurez & de pere & de moyens ne demeurerent pourtant pas privez de secours, dautant qu'aprés sa mort plusieurs bons Seigneurs deployerent leurs charitez à entretenir, maintenir & deffendre les enfans de celuy, auquel ils avoient durant sa vie esté fort affectionnez. Il y en a eu deux d'entre eux, qui suivirent les estudes non seulement de Mathematiques, mais aussi l'un de Theologie & l'autre de Jurisprudence, chacun gradué en sa faculté.* Thevet dans la page 312. parle de Maître Jean Finé Docteur en Theologie, fils d'Oronce: *J'ai été secouru*, dit-il, *de quelques memoires par son fils Maître Jean Fine, Docteur en Theologie, lequel ayant appris que je faisois un abregé des vies des hommes illustres, s'est mis en tout devoir qu'il a peu pour y faire mettre son pere.* Voici ce qu'il dit ailleurs: (i) *Encore que ses fils ayent composé de fort beaux & exquis épitaphes, je n'ai osé ici les inserer, craignant, quoi qu'ils soient bien faits & raportans la verité, qu'on ne les debilitaſt de ce point qu'ils ne pouvoient porter temoignage neceſſaire à la loüange de leur pere.* Mr. de Launoi (k) m'aprend que ce Jean Finé fit ses études au college de Navarre, qu'il regenta la Philosophie quelques années dans le college d'Harcour, qu'il fut reçu Docteur en Theologie l'an 1565. qu'il fut ensuite Chanoine de Meaux, & qu'en l'année 1608. il étoit Doien de la Faculté de Theologie.

(f) *Voilà la troisiéme fois que Thevet refute dans ce passage ce qu'il avoit dit qu'Oronce s'étoit merveilleusement sequestré de l'avarice. Ce n'est point s'en sequestrer que d'être pauvre malgré soi.*

(g) *Idem tom.* 8. *pag.* 22.

(h) *Ibid. tom.* 7. *pag.* 320.

(i) *Ibid. pag.* 321.

(k) *Laun. ubi supra pag.* 679.

Digitized by Google

β Allard, Biblioth. de Dauphiné, pag. 106.

γ Voiez la remarque C.

‡ Eloges tirez de Mr. de Thou to. 1. pag. 36. & ſuiv.

ɟ Voiez la remarque A.

* Menage Anti-Baillet, tome 2. pag. 337.

† Sebaſt. Corradus in Erutum Ciceronis pag. 43.

ſa famille. Je citerai un Auteur qui (ΕΔ) l'accuſe de plagiat. Vous trouverez dans Moreri qu'il mourut le 6. du mois d'Octobre 1555. L'Abbé de Brianville, Auteur d'un jeu de Cartes pour le blazon, & de quelques livres à l'uſage du Dauphin de France ſous le regne de Louis XIV. étoit du β même païs, & de la même famille qu'Oronce Finé.

FLACIUS (MATTHIAS). Cherchez ILLYRICUS.

FLAMINIUS (MARC ANTOINE) a été un des meilleurs poëtes Latins du XVI. ſiecle, & outre cela un bon Humaniſte. Il étoit d'Imola en Italie, fils γ & petit-fils de gens doctes. Voiez ſon hiſtoire dans Mr. ‡ Teiſſier encore plus amplement que dans Mr. Moreri. Je ne veux toucher qu'une choſe qu'ils n'ont point dite. Le Pape l'avoit choiſi pour Secretaire du Concile l'an 1545. ɟ mais Flaminius refuſa ce bel emploi, parce que ſe ſentant imbu des nouvelles opinions, il ne voulut point emploier ſa plume pour une Aſſemblée qui les anathematiſeroit. C'eſt la conjecture du Cardinal Palavicin. Ce Cardinal parlant de l'honneur que le Pape voulut faire à Flaminius, n'a pas oublié (A) de critiquer Fra-Paolo. Il ajoûte que depuis ce tems-là Flaminius eut le bonheur de reconoître ſes erreurs, par les habitudes qu'il lia avec le Cardinal Polus, & d'écrire & de mourir en bon Catholique. Mr. de Thou n'a pas ignoré le panchant de Flaminius, quant à certains points, pour le parti des Reformateurs: il en excepte entre autres l'article de la Sainte Cêne, & je ne voi point que (B) Simler combate cette exception. Longolius (C) a donné de grands éloges à Flaminius. La pieté de ce dernier n'empêcha pas *qu'il ne fit un très-grand nombre de vers amoureux, & très-amoureux*, quoi qu'il fût Eccleſiaſtique *.

L'infirmité de ſa ſanté l'obligeoit à obſerver un tel regime de vivre qu'il refuſa de ſouper avec Corradus, parce qu'il craignit que d'autres n'euſſent été invitez †.

FLAM-

(ΕΔ) *Un Auteur qui l'accuſe de plagiat.*] Jean Baptiſte Benedictus declare dans la preface de ſon livre des quadrans, qu'il n'a rien dit de ce que d'autres avoient très-bien expliqué, & qu'il s'eſt reduit à cette abſtinence pour ne point s'aproprier le bien d'autrui, & afin de ne detourner perſonne de la lecture des autres livres. Il ajoûte que tous les Auteurs ne ſont pas ſi ſcrupuleux, & il nomme Munſter & Finé. (a) *Quis enim Sebaſtiani Munſteri, & Orontii Phinei horologiographias legit qui non animadverterit quam multa præter neceſſitatem de verbo ad verbum in poſterioris opere ſint tranſlata quæ poterant majori cum utriuſque laude apud priorem videnda relinqui, aut potius ab utroque prætermitti, cum alter alterius imprudens calcaverit veſtigia, & quandoque eodem errore ambo ducti cæcutientes in eandem foveam ſeſe præcipites egerint ut factum eſt præcipue ubi agunt de deſcriptione horarii ſuper globo aut ſphærica ſuperficie convexa.* Il y a là deux choſes à conſiderer, l'une eſt un fait, ſavoir que le livre de Finé contient mot-à-mot pluſieurs remarques de Munſter; l'autre eſt le raiſonnement de Benedictus. Il ſupoſe que ſi Finé ne les eût pas priſes de Munſter, la gloire de l'un & de l'autre eût été plus grande. Il a raiſon à certains égards; mais par certains côtez ſa penſée eſt fauſſe, & en tout cas il eût bien fait de la mieux developer. Il ſupoſe enſuite que l'un a été copiſte de l'autre ſans y penſer. Il devoit donc dire que Munſter avoit été plagiaire des mêmes Auteurs que Finé pilla depuis: & il devoit nous dire qui étoient ces Auteurs-là.

(A) *Le Cardinal* Palavicin . . . . *n'a pas oublié de critiquer Fra-Paolo.*] Il l'accuſe (b) d'avoir debité fauſſement que le Pape fit ſavoir à ſes Legats, qu'il n'étoit point neceſſaire qu'on expediât des lettres au nom du Concile, & que celles qu'il écriroit lui-même, ou celles que les Legats écriroient en leur propre nom ſuffiroient. Pour prouver que cela eſt faux, le Cardinal Palavicin obſerve que le Pape marqua diſtinctement aux Legats la forme des ſuſcriptions, & des ſignatures des lettres qui ſeroient écrites au nom du Concile. Il ajoûte que le ſoin de dreſſer ces ſortes de lettres, & les decrets du Concile, devoit être la fonction du Secretaire du Concile, & que le Pape (c) propoſa pour cet emploi la perſonne de Marc Antoine Flaminius. *Adunque il Papa fè proporre al Concilio per Segretario Marcantonio Flaminio, chiaro frà gli Scrittori Latini di quell'età, come dimoſtrano i ſuoi verſi. Ma egli ſcuſciſſi dal peſo, forſè perche gia covava (d) nelle mente l'affezione à quelle dottrine in condannazion delle quali gli ſarebbe convenuto d'eſercitar quivi la penna: auvenga che (e) in fine de gli anni ſuoi la ſalutevol converſazione del Cardinal Polo in Viterbo il faceſſe rauvedere, e ſcriver' e morir cattolicamente.* Mais ce qu'il y a de plus fort contre Fra-Paolo dans ce chapitre du Cardinal, eſt que les Peres du Concile s'étant plaints que le Pape choiſiſſoit lui-même les Officiers de la Compagnie, on leur laiſſa une pleine liberté d'élire qui ils voudroient pour leur Secretaire: ils élurent Angelo Maſſarelli par proviſion (e), & enſuite pour toûjours (f).

(B) *Je ne voi point que Simler combate cette exception.*] De la maniere que Mr. de Thou parle de Flaminius, il en fait un Janſeniſte, plutôt qu'un Proteſtant. Il dit qu'entre ceux qui en Italie croioient neceſſaire qu'on travaillât tout de bon à la reforme, il s'éleva des diſputes particulieres ſur la foi, ſur les bonnes œuvres, ſur la grace, ſur le franc arbitre, ſur l'élection, ſur la vocation, ſur la glorification, & que la plupart formerent ſur ces matieres un jugement fort éloigné de celui qui étoit alors en vogue, & ſe fortifierent de l'autorité de St. Auguſtin. C'eſt pour cela, ajoûte Mr. de Thou, qu'Auguſtin Fregoſe Softeneo fit imprimer à Veniſe l'an 1545. quelques opuſcules tirez des livres de ce Pere. Flaminius (g) embraſſa ce ſentiment, & quant au reſte il ne ſuivit point les dogmes que l'on avoit repandus en Allemagne: il temoigna clairement dans une lettre qu'à l'égard de l'Euchariſtie ſon opinion étoit celle de l'Egliſe, & il ne ſortit point de ſon païs, comme quelques autres avec leſquels des raiſons de religion l'avoient fait vivre en commerce d'amitié. Galeas Caracciol Marquis del Vico fut de ce nombre. Mr. Teiſſier a combatu cette narration. *S'il en faut croire Joſias Simler*, dit-il (h), *Mr. de Thou s'eſt trompé lors qu'il a écrit que Flaminio n'aprouvoit pas la doctrine que Luther avoit ſemée en Allemagne, car Simler (i) met Flaminio au nombre de ceux qui ayant embraſſé la Religion des Proteſtans, obligerent Pierre Martyr Vermil, qui depuis fut Miniſtre à Zurich, de ſuivre leur exemple, & de renoncer à la communion de l'Egliſe Romaine.* J'ai parcouru toute la vie de Pierre Martyr dans le volume de (k) Melchior Adam, & je n'y ai rien trouvé que ceci concernant Flaminius, c'eſt que Pierre Martyr étant Superieur d'un Monaſtere à Naples s'éclaircit de la verité par la lecture de certains livres, & tint pluſieurs conferences ſur des matieres de religion avec des perſonnes pieuſes, & pleines de zele pour la pure Religion. Marc Antoine Flaminius étoit un des principaux, parmi ceux qui conferoient de ces choſes avec Martyr. Je ne voi rien là-dedans qui ſoit contraire au recit de Mr. de Thou, & en tout cas Simler ſeroit plutôt à reprendre que ce grand hiſtorien, puis que la lettre de Flaminius eſt authentique, & que ſon ſejour & ſa mort en Italie ſont des faits inconteſtables. Je l'ai mille fois dit; un homme pouvoit reconoître mille abus & mille deſordres dans la Communion Romaine, & pluſieurs excellentes veritez dans les livres de Luther, ſans (l) ſe croire neceſſairement obligé au voiage d'Allemagne, & ſans pretendre que la Communion de Rome eût tort en tout ce que les Lutheriens blâmoient. Mr. Teiſſier oppoſe à Mr. de Thou l'épigramme de Flaminius ſur la mort de Savonarola: mais ce n'eſt point une preuve; une infinité de Dominicains bons Papiſtes ſigneroient publiquement cette épigramme. La lettre inſerée dans la vie de Galeas Caracciol marque beaucoup de pieté, mais on n'y voit rien qui deſigne dans le detail la profeſſion, ou l'aprobation du Lutheraniſme.

(C) *Longolius a donné de grans éloges à Flaminius.*] Mr. Teiſſier (m) cite ces paroles de Longolius: *Sachez que depuis pluſieurs ſiecles il n'y a eu perſonne qui ait égalé Flaminius en eſprit, en ſavoir, en vertu, & en probité.*

(a) *Joannes Baptiſta Benedictus, Patricius Venetus, in præfatione libri de gnomonum umbrarumque ſolariorum uſu.* Ce livre fut imprimé à Turin 1574. in fol.

(b) *Iſtoria del Concilio di Trento l. 6. c. 1. n. 4.*

(c) *Id. ib. n. 5.*

(d) *Cette expreſſion me paroit fauſſe, car Flaminius recula plutôt qu'il n'avança dans le Lutheraniſme depuis 1545. juſques à ſa mort en 1551.*

(e) *Sta nella vita del Polo ſcritta dal Beccatello.* C'eſt-à-dire juſqu'à ce que Priuli élu Secretaire perpetuel vint ſe mettre en poſſeſſion, mais il refuſa cette charge.

(f) *Ibid. n. 6.*

(g) Cui ſententiæ accedebat Flaminius, cum in ceteris fidei capitibus doctrinæ per Germaniam tunc diſſeminatæ minime adſtipularetur. Nam & luculentum ipſius exſtat inter vulgareis clarorum virorum Epiſtolas de ſacroſancto Euchariſtiæ myſterio ex Eccleſiæ ſenſu ſcriptis mandatum teſtimonium, itaque cum alii, quibuſcum religionis cauſa amicitiam coluerat, atque in primis Galeacius Caracciolus Vici Marchio patriam reliquiſſent &c. *Thuan. l. 9. pag. m. 177.*

(h) *Eloges tirez de Mr. de Thou to. 1. pag. 39.*

(i) *In vitâ P. Martyr.*

(k) *Il raporte cella que Joſias Simler a compoſée.*

(l) *Voiez entre autres endroits pag. 847. col. 2.*

(m) *Il cite* Longol. epiſtol. lib. 3. *Voiez ſes additions tom. 2. pag. 395.*

Digitized by Google

FLAMMINIUS (ANTOINE) savant Professeur aux belles lettres dans le college de Rome vers le commencement du XVI. siecle, étoit de Sicile. Il aimoit tellement la solitude qu'il ne se plaisoit à parler ni avec les savans, ni avec les ignorans. Il ne convioit jamais personne, & ne vouloit point qu'on le conviât. Il n'avoit ni valet, ni servante. Il achetoit chaque jour dans une auberge qui étoit au voisinage ce qu'il mangeoit. L'hôte de l'auberge s'étant aperçu que depuis trois jours il n'avoit rien demandé, & qu'il ne s'étoit pas même montré, entra dans la chambre par la fenêtre du jardin, & le trouva mort entre ses livres. Il (D) étudioit couché par terre †.

† *Tiré de Pierius Valerianus, de litteratorum infelicitate l. 1. pag. m. 23.*

FLORA, si nous en croions (A) Lactance, étoit une courtisane qui aiant gagné de grosses sommes par sa prostitution, institua le peuple Romain son heritier, & ordonna que les revenus d'un certain fond qu'elle designoit, serviſſent à la celebration de son jour natal. Elle voulut que ce jour-là fût remarquable tous les ans par les jeux que l'on donneroit au peuple, & qu'on nommeroit Floraux. Ils se celebroient d'une maniere (B) très-scandaleuse, & ils étoient en quelque façon la (C) fête des courtisanes. Lactance ajoûte que le Senat fit ensorte que la conois-

(a) *Elle est de Paris 1533. in 8. chez Jodocus Badius.*

(b) *Voiez lib. 2. fol. 190. & lib. 3. fol. 240.*

(c) *Ibid. lib. 2. fol. 183. verſo.*

(d) De Flaminio quod benigne polliceris, respondes illi omnino, quam de prolixa ista tua atque benetica in studiosos omnes natura semper habui, opinioni: sed nihil eo quod ostendis etiam nunc est opus. Inita est enim à nobis ratio, quem admodum hic adolescentem tueamur. In vestiario tantum laboramus: in quo si adjutus à te fuerit, ocium ejus liberalitate tua constitutum esse judicabo. *Ib. l. 4. fol. 271.*

(e) *Ibid. lib. 2. fol. 202. verſo.*

(f) *Leand. Albert. descript. Italia pag. m. 493.*

(g) *Voiez Vossius de histor. Latin. pag. 682.*

(h) *Id. ib. pag. 678.*

(i) *Pierius Valerianus de litterat. infelicit. l. 1. pag. m. 23.*

probité. Certes j'ai accoutumé en parlant de lui de dire qu'aujourd'hui je ne connois point d'homme qui ait plus de merite, ni qui soit plus malheureux que lui. Je n'ai point trouvé ce passage où Mr. Teissier nous renvoie, c'est peut-être que je n'ai pas eu assez de patience pour le chercher: peut-être aussi que mon (a) édition est moins ample que la sienne; mais j'ai trouvé d'autres endroits (b) où Longolius temoigne une estime & une amitié particuliere à Flaminius. J'ai même trouvé dans le 2. livre un passage qui a quelque raport à celui de Mr. Teissier. Le voici. (c) *Ego nihil ad* Flaminium *scripsi, quod neque scirem ut cum ipso ageretur, neque certi quicquam haberem, ad quod literas meas accommodarem. Quin ingenio, industria, virtute æquales suos omnes longe superarit, plane non dubito: ne fortuna tanta indoli maligne respondeat, etiam atque etiam timeo. Sed tamen velim ut animo maximo sit, optesque semper secunda, cogites adversa, feras qualiacunque acciderint, neque sibi præstandum quicquam præter culpam existimet: à qua sane tam longe abest quam ab ea ætate qua vel culpam adhuc præstare debeat.* Flaminius n'étoit encore qu'un jeune écolier, & par consequent on n'auroit pas eu sujet de dire qu'il étoit le plus malheureux de tous les hommes. Pour parler ainsi raisonnablement, il faut avoir vu qu'un homme qui s'est tourné de tous les côtez a eu toûjours le vent contraire. Mais ce passage ne laisse pas d'indiquer la mauvaise étoile de Flaminius, jeune homme qui étoit très-mal dans ses affaires, car il falut que ces amis remediassent à ses besoins, & qu'ils tâchassent par des lettres de recommandation de lui faire avoir des habits (d). Par je ne sai quelle lettre qu'il avoit écrite, il se fit un ennemi qui le dechira d'une terrible maniere en parlant à Longolius, & qui soutint dans cette conversation, que puis que Flaminius étoit fils & petit-fils de Pedant, & Pedant lui-même, on n'avoit pu decouvrir en lui ni de la vertu ni de l'esprit. (e) *Erras, inquit, Longoli, erras, si quod te vel ingenii vel virtutis lumen in eo perspexisse putas qui & ipse pædagogus sit, & pædagogo patre avoque natus.* Pour le pere de nôtre Flaminius, il ne m'est pas inconu: il s'apelloit Jean Antoine FLAMINIUS. Il enseigna les belles lettres à Boulogne pendant plusieurs années (f), & y mourut l'an 1536. après avoir publié quelques Ouvrages (g). Mr. Moreri a parlé de lui. Quant au grand-pere je ne le conois point, & peut-être ne le faut-il pas distinguer d'un Sebastien FLAMINIUS, natif d'Imola (h), Auteur de la vie d'Ambroise de Sienne Jacobin beatifié.

(D) *Il étudioit couché par terre.*] Ce n'étoit pas la moindre marque de son naturel heteroclite. (i) *Is inopinata prævenius morte à caupone vicinia qui quotidiana edulia homini venditabat, contentionem admirante quod jam triduum non apparuisset, & per hortuli fenestellam quandam ingresso inter libros quos humi stratos, stratus & ipse lectitare consuerat, sempiterno oppressus somno reperius est.* Il avoit enseigné long tems dans Rome avec une profonde érudition. (k) *Cujus prælectionibus Roma longa annorum serie nihil habuit eruditius.*

(A) *Si nous en croions Lactance étoit une courtisane.*] Voici comme il parle en reprochant aux Paiens les abus énormes de leurs deifications. (l) *Jam quanta ista immortalitas putanda sit, quam etiam meretrices assequantur? Flora (cum magnas opes ex arte meretricia quæsiviſſet) populum scripsit hæredem, certamque pecuniam reliquit, cujus ex annue fœnore suus natalis dies celebraretur editione ludorum, quos appellant Floralia.* Arnobe (m) ni St. Augustin (n) ne disent rien de semblable touchant Flora, quoi qu'ils reprochent aux Paiens les impuretez des jeux Floraux: mais on la voit traitée de courtisane dans le dialogue de (o) Minutius Felix. Il faut sans doute que St. Augustin ait reconu que ce conte de Lactance étoit mal fondé. J'ai lu dans le Scholiaste (p) de Juvenal que les jeux Floraux furent fondez en l'honneur de la Déesse Flora par la courtisane Flora. Cela ne dit rien pour Lactance. Nous verrons dans l'article suivant qu'il y a eu une fameuse debauchée qui se nommoit Flora, mais il est faux qu'elle soit la fondatrice des jeux. Le Scholiaste de Juvenal se trompe, & en tout cas il ne dit point comme Lactance que la courtisane Flora ait fondé les jeux Floraux pour elle-même.

(k) *Id. ibid.* (l) *Lactant. divin. instit. lib. 1. c. 20. pag. m. 60.* (m) *Arnob. l. 3. p. m. 113. & l. 7. p. 238.* (n) *August. de civit. Dei l. 2. c. 27. & alibi passim. Voiez les notes de Cognatus in hunc locum.*

(B) *Ils se celebroient d'une maniere très-scandaleuse.*] Lactance a ici raison. (q) *Celebrantur ergo illi ludi cum omni lascivia convenientes memoriæ meretricis. Nam præter verborum licentiam, quibus obscœnitas omnis effunditur, exuuntur etiam vestibus populo flagitante Meretrices, quæ tunc mimorum funguntur officio, & in conspectu populi usque ad satietatem impudicorum luminum cum pudendis motibus detinentur.* St. Augustin a foudroié comme il faloit en divers lieux cette impudence. Je ne raporte que ce passage: (r) *Horum planè florum non terra fertilis, non aliqua opulens virtus; sed illa dea Flora digna mater inventa est, cujus ludi scenici tam effusiore & licentiore turpitudine celebrantur, ut quivis intelligat, quale dæmonium sit, quod placari aliter non potest; nisi illic, non aves, non quadrupedes, non denique sanguis humanus; sed multo scelestius pudor humanus tanquam immolatus intereat.* Les Auteurs paiens ne nient pas qu'on ne produisît des femmes nuës devant le peuple aux jeux Floraux, & ils content qu'une fois Caton assistant à ces jeux-là, & s'apercevant que sa presence empêchoit le peuple de demander le spectacle de ces infames nuditez, se retira pour ne point troubler la fête; le peuple le combla d'acclamations à la vuë de cette complaisance, & l'on fit ensuite selon la coutume. (s) *Eodem* (Marco Catone) *Ludos Florales, quos Messius ædilis faciebat, spectante, populus, ut Mima nudarentur, postulare erubuit: quod cum ex Favonio, amicissimo sibi, una sedente, cognovisset, discessit è theatro, ne præsentia sua spectaculi consuetudinem impediret. Quem abeuntem ingenti plausu populus prosecutus, priscum morem jocorum in scenam revocavit; confessus, plus se majestatis uni tribuere, quàm universo sibi vindicare.* Martial s'est moqué fort justement de cette conduite de Caton. Pourquoi alloit-il à ces jeux, puis qu'il savoit ce que l'on y pratiquoit? N'y alla-t-il qu'afin d'en sortir? Voilà ce que le poëte lui reproche (t). Il oublia le meilleur, c'est que Caton ne devoit pas se retirer, puis qu'il observoit que sa presence étoit si utile pour corriger une mauvaise coutume. Juvenal en quatre mots donne une idée terrible du dereglement des jeux Floraux, *Dignissima prorsus Florali matrona tuba* (v).

(C) *La fête des courtisanes.*] Bien que cela soit assez clair par les passages que je cite dans la remarque precedente, j'y ajoûterai neanmoins ces vers d'Ovide:

Turba (w) *quidem cur hos celebrent meretricia ludos*
Non ex difficili causſa petenda subest.
Non est de tetricis, non est de magna professis.
Vult sua plebeio sacra patere choro.
Et monet ætatis specie, dum floreat, uti,
Contemni spinam cum cecidere rosa.

C'étoit une belle morale. La Deesse Flora vouloit que les courtisanes celebrassent sa fête, parce qu'il est juste d'avertir les femmes qu'elles aient à profiter de leur beauté pendant qu'elle est dans sa fleur, car si elles laissent passer le bel âge, elles seront mepriſées comme une rose qui n'a plus que ses épines: mais quelque abominable que puisse être cette morale, on la chante pu-

(o) *Pag. m. 233. 234.*

(p) *In Sat. 6. v. 249.*

(q) *Lactant. ubi supra.*

(r) *August. epist. 202. p. m. 865.*

(s) *Val. Maxim. lib. 2. c. 10. n. 8. Seneque* epist. 47. *parle de la même chose:* Catonem illum quo sedente negatur populus permisisse sibi postulare florales jocos nudandarum meretricum.

(t) Nosses jocosæ dulce cum sacrum Floræ Festosque lusus & licentiam vulgi, Cur in theatrum Cato severe venisti? An ideo tantum veneras ut exires? *Mart. epigr. 3. lib. 1.*

(v) *Juven. sat. 6. v. 249.*

(w) *Ovid. Fastor. lib. 5.*

Digitized by Google

connoissance d'une (D) institution si infame dans son origine fût derobée au public, & qu'en se prevalant du nom de la courtisane, on fit acroire que Flora étoit la Déesse qui preside aux fleurs; & qu'afin que la recolte fût bonne il étoit necessaire d'honorer tous les ans cette Déesse, & de se la rendre propice. Il y a lieu de douter que Lactance dise cela sur de bons memoires, car puis que le culte de Flora fut institué dans Rome * par Tatius Roi des Sabins, & collegue de Romulus, il faut que cette Déesse ait été servie parmi les Sabins avant que la ville de Rome fût bâtie. Ce n'étoit donc pas une courtisane qui eût choisi le peuple Romain pour son heritier. On ne commença à celebrer les jeux Floraux que l'an de Rome (E) 513. La maniere dont on en paia les (F) frais est une nouvelle preuve contre Lactance. Depuis ce tems-là jusques à l'année 580. ils ne furent point celebrez annuellement, mais seulement en cas que l'intemperie des saisons le demandât, ou que les livres des Sibylles l'ordonnassent †. C'est une autre preuve contre Lactance. Enfin il fut trouvé à propos l'an de (G) Rome 580. de faire un édit portant que ces jeux seroient celebrez toutes les années. Le dereglement du printems dont on avoit vu plusieurs fois les fâcheuses suites, fut cause de cet édit. La reflexion (H) de Vossius sur l'objection de Lactance n'est pas du goût de tout le monde. Il n'a pas entendu un passage de ce (I) Pere. On verra ci-dessous les fautes de (K) Mr. Moreri.

* *Varron l'assûre lib. 4. de lingua Latina. Voiez Vossius de orig. idolol. lib. 1. c. 12. pag. m. 93.*

† *Vossius ibid.*

FLO-

(a) *Les Comedies, les Opera sont pleins de ces dogmes.*

(b) *Lactant. ubi supra.*

(c) *Voss. de orig. idolol. l. 1. c. 12. p. m. 93.*

(d) *Plin. l. 18. c. 29. p. m. 527.*

(e) Prius DXVI. permutatis annorum numeris legebatur: nos tum ex vestigiis veterum codicum, tum ex indubitata temporum ratione locum eum sanavimus. *Harduin. in emendat. libri 18. Plin. n. 40.*

(f) *Paterc. l. 1. c. 14.*

(g) *Harduinus ibid.*

(h) *Id. ib. pag. 557.*

(i) *Fastor. lib. 5.*

(k) *Voiez Vossius ubi supra.*

(l) *Tacit. Annal. lib. 2. c. 49.*

(m) *Vossius ubi supra ex Ovidio Fast. l. 5.*

publiquement (a) parmi les Chretiens dans des assemblées que l'autorité souveraine honore de sa protection.

(D) *Que la connoissance d'une institution si infame.... fût derobée au public.*] Je raporte les paroles de Lactance: (b) *Quod quia Senatui flagitiosum videbatur, ob ipso nomine argumentum sumi placuit, ut pudenda rei quadam dignitas adderetur. Deam finxerunt esse, quæ floribus præsit, eamque oportere placari, ut fruges cum arboribus, aut vitibus benè, prosperèque florescerent. Eum colorem secutus in Fastis Poëta non ignobilem Nympham fuisse narravit, quæ sit Chloris vocitata, eamque Zephyro nuptam quasi dotis loco id accepisse muneris à marito, ut haberet omnium florum potestatem.*

(E) *Que l'an de Rome 513.*] C'est l'opinion de Vossius (c): Pline corrigé par le Pere Hardouïn le confirme. Avant l'édition de ce Jesuïte on lisoit dans Pline, (d) *Floralia quarto Kalendas ejusdem* (Maii) *instituerunt Urbis anno DXVI. ex oraculis Sibyllæ, ut omnia bene defloresceremt.* Mais le Pere Hardouïn soit par le moien des manuscrits, soit par des raisons de chronologie a retabli dans ce passage l'an 514 (e). Un passage de Velleius Paterculus lui a été fort utile; le voici, (f) *Proximo anno Torquato Sempronioque Coss. Brundisium* (colonis occupatum) *& post triennium Spoletium: quo anno Floralium ludorum factum est initium.* Selon la chronologie de Tite Live & de Pline le Consulat de Torquatus & de Sempronius tombe à l'an de Rome 510. (g) *Incidit prior ille consulatus in annum Urbis DX. ex Liviana Plinianaque Chronologia, quo fit ut triennio interjecto Floralium celebritas ludorum incurrat in annum DXIV.* Puis donc que les jeux Floraux commencerent 3. ans après, il en faut mettre le commencement à l'année 513. Le Pere Hardouïn aime mieux le mettre à l'année 514. parce sans doute qu'il s'imagine que depuis la fin de ce Consulat il se passa trois ans entiers, avant que la Colonie de Spolete fût fondée. Sur ce pied-là il seroit vrai que les jeux Floraux commencerent la 4. année d'après ce Consulat, c'est-à-dire, l'an 514. Il est, ce me semble, plus naturel de dire qu'une chose arrivée trois ans après l'an 510. est arrivée l'an 513. Notez que selon Pline les jeux Floraux commencerent par ordre de la Sibylle. Ce ne fut donc point en execution du testament d'une courtisane. Le Pere Hardouïn a vu des medailles de la famille Servilia, qui contiennent cette inscription FLORA. PRIMUS, c'est-à-dire selon lui, *Floralia primus edidit* (h): d'où il conclut que le premier qui donna ces jeux étoit de cette famille. Mais pour peu que l'on ajoûte foi à Ovide (i), on se convaincra que les premiers qui les celebrerent étoient deux Ediles de la famille des Publiciens. Les medailles (k) confirment cela, & Tacite n'y donne pas peu de poids, lors qu'il assûre que Lucius & Marcus Publicius firent bâtir le temple de Flora pendant leur Edilité (l).

(F) *La maniere dont on en paia les frais est une nouvelle preuve.*] On fit paier des amendes à ceux qui s'étoient aproprié les terres de la Republique, & l'on fit servir ces amendes à la depense des jeux Floraux. (m) *Non ex Flora vel meretricis cujusquam hæreditate, sed ex pecunia multaticia eorum qui peculatus damnati forent quia publicum populi Romani agrum occupassent.*

(G) *L'an de Rome 580.*] Ovide en fournit la preuve, car il introduit la Déesse Flora, qui raconte qu'aiant laissé perdre les fleurs des arbres & des vignes, pour se venger de ce que le peuple Romain ne celebroit pas les jeux Floraux tous les ans, elle obligea le Senat à faire un decret touchant cet anniversaire si la recolte étoit bonne. Elle le fut, & ainsi le decret commença d'être executé sous le Consulat de Postumius & de Lænas.

Convenere (n) patres, & si bene floreat annus
Numinibus nostris annua festa vovent.
Annuimus voto. Consul cum Consule ludos
Postumio Lænas persoluere mihi.

(n) Ovid. fast. l. 5.

(H) *La reflexion de Vossius sur l'objection de Lactance.*] Après avoir étalé les preuves qui ruinent cette objection, il avertit que la verité n'a pas besoin de mandier l'assistance du mensonge, & qu'ainsi l'on ne doit pas adopter tout ce que les Peres ont écrit contre les Gentils. *Cum veritas falsi minime sit indiga, non omnia alba signari linea oportere qua veteres adversus pago deditos edisserunt* (o). Blondel s'est étendu fort librement sur cette pensée: *Il ne faut pas*, dit-il (p), *defendre une bonne cause par des raisonnemens mal choisis, ni prendre tout ce qui semble faire pour nous de quelque part qu'il vienne. C'est pourtant ce qu'on remarque dans les Peres, car le desir de faire profit de tout, de prendre des avantages par tout, d'arracher la verité de la bouche même du mensonge, & de se rendre semblables à des torrens qui enlevent par l'impetuosité de leur cours ce qui se rencontre en leur chemin, a fait que plusieurs d'entr'eux pour ne rien laisser échaper à l'avidité de leur memoire, ont negligé les meilleures occasions de donner des preuves de leur jugement, & non seulement ont taché de tirer à eux toutes les pensées des Payens tant solides que mal fondées, comme ces grandes rivieres qui charrient dans leur lit du sable d'or & de la boüe melez, mais se sont glorifiez de cette espece de menage où quelquefois il y avoit de la supercherie jointe, comme s'il leur eût été permis de dire avec Ænée en Virgile,* Dolus an virtus quis in hoste requirat? *De là est arrivé que St. Hierome* (r) *se laissant aller à la force de cet étrange prejugé n'a point fait difficulté d'alleguer pour sa decharge, que les Peres ont été contraints de dire non ce qui étoit de leur sentiment, mais ce qui étoit necessaire contre ce que soutenoient les Gentils. Il tache même de les justifier par l'exemple de St. Paul, mais fort injustement, puis que l'Apôtre n'a jamais autorisé par son exemple ces abus, ni cru tous moyens indifferens voire loüables pourveu qu'ils pussent servir à endommager l'erreur, &c.*

(o) *Vossius ubi supra pag. 94.*

(p) *Blondel, des Sibylles l. 1. c. 26.*

(I) Vossius *n'a pas entendu un passage de* Lactance.] Ce Pere (q) reproche aux Romains l'apotheose d'une garse dont la fête s'apeloit *Larentinalia*. Il ajoûte qu'ils rendent les honneurs divins à une autre debauchée savoir à Faula, qui selon Verrius étoit la putain d'Hercule. Ensuite il parle de Flora dans les termes qu'on a pu voir ci-dessus. Vossius pretend que Lactance n'a point distingué Faula de Flora, mais qu'au lieu de Faula il faut lire Flaura. Or Flaura étoit l'ancienne ortographe de Flora, c'est ainsi que *caudex* fut changé en *codex*, & ainsi de plusieurs autres termes (r). Tout cela tombe par terre, dès qu'on songe que la Faula de Lactance a été la concubine d'Hercule, & que la Flora dont il parle laissa tous ses biens au peuple Romain. Voilà comment faute d'attention les Auteurs les plus celebres tombent dans de grosses mepriſes.

(q) *Lactant. lib. 1. c. 20.*

(r) Suspicor prisco more *Flauram* scripsisse (*Lactantium*) id est Floram, quod ex altero factum. *Vossius ubi supra pag. 92.*

(K) *Les fautes de Mr. Moreri.*] 1. Il dit qu'on faisoit des fêtes à Flora au commencement de Mai. C'est prendre le *IV. Kalendas Maii*, premier jour de ces fêtes, autrement que ne le prenent tous ceux qui savent les elemens des Humanitez. Le 4. des Kalendes de Mai est le 28. d'Avril. Qu'on ne me dise pas que ces fêtes s'étendoient jusques au commencement de Mai, car les loix de la narration ne souffrent pas que l'on marque le tems des fêtes par les derniers jours preferablement aux premiers. Le bon Rosinus (s) s'est imaginé

(s) *Rosin. Antiquit. Roman. lib. 5. c. 15.*

Digitized by Google

FLORA, fameuſe courtiſane de Rome, ſe fit tendrement aimer de Pompée, & eut tant d'égards pour lui, qu'elle ne voulut jamais aquieſcer aux preſſantes ſollicitations d'un autre galant *, juſques à ce que Pompée la pria lui-même d'y condeſcendre. Pompée en uſa de la ſorte, parce que cet autre galant qui étoit de ſes bons amis, lui demanda un bon mot de recommandation auprès de Flora †. Depuis ce tems-là Pompée fâché ſans doute de ſon grand credit, & d'avoir trouvé tant de complaiſance, n'alla plus voir cette maîtreſſe; ce qui la plongea dans une telle melancholie, qu'elle en fut long tems malade ‡. Quand elle fut âgée elle prenoit un plaiſir tout particulier à faire mention des doux momens qu'elle avoit paſſez avec Pompée, & remarquoit même qu'elle ne s'étoit jamais retirée d'entre ſes bras, ſans avoir (*A*) reçu de lui quelque morſure. Plutarque obſerve que Pompée avoit un don tout particulier (*B*) de ſe faire aimer

* *Il s'appelloit Geminius.*

† *Plutarch. in Pompeio init. pag. 619.*

‡ *Τῶν δὲ φίλων τὸν ἐρώμενον ἐχ ἑταίρας ἐποιήσατο γυναῖκα, ἀλλὰ πολὺν ὑπὸ λύπης καὶ πόθου χρόνον νοσήσας.* Id ſe non meretricia levitate tuliſſe, verum ex mœrore & deſiderio perdiu ægrotaſſe. *Id. ibid.*

imaginé que les jeux Floraux ſe celebrerent d'abord au mois d'Avril, & qu'enſuite on les tranſporta au mois ſuivant. Les vers d'Ovide qu'il allegue ont paſſé ſon intelligence; ils ſignifient neanmoins très-clairement que ces jeux prenoient les derniers jours d'Avril, & les premiers jours de Mai.

Incipis (a) Aprili, tranſis in tempora Maii,
Alter te fugiens, cum venit alter habes.
Cum tua ſint cedantque tibi confinia menſum,
Convenit in laudes ille vel iſte tuas.

II. Aucun des Auteurs citez par Moreri ne dit que durant les jeux Floraux *les Ediles parſemoient les chemins de fleurs de feves & de pois.* Il a pris cela dans quelque moderne, & peut-être dans le Jeſuite Pomey, qui dit (*b*) que pendant cette ſolennité les Ediles diſtribuoient des feves au peuple, & des pois, & de tels autres legumes. Il cite Valere Maxime *l.* 2. *cap.* 5. Cherchez y cela tant que vous voudrez, vous n'y en trouverez pas la moindre trace. Pomey ſe fia ſans doute au commentaire de Tiraqueau ſur Alexander ab Alexandro (*c*), où l'on trouve cette même fauſſe citation. Je ne croi pas qu'il ait été plus heureux à citer Plutarque: il dit par une étrange & inexcuſable (*d*) façon de citer, que (*e*) cet Auteur nous aprend que le ſimulacre de la Déeſſe Flora au temple de Caſtor & de Pollux étoit revêtu d'une tunique, & portoit des fleurs de feve & de pois à la main droite. Je ſuis fort trompé ſi Plutarque a dit autre choſe, ſinon que Cecilius Metellus conſacra au temple de Caſtor & de Pollux le portrait de Flora, maîtreſſe du grand Pompée, l'une des plus belles femmes qui fuſſent à Rome.

III. Tous les Auteurs que Moreri cite ſont mal citez (*f*).

(*A*) *Sans avoir reçu de lui quelque morſure.*] Girac ſoutient qu'Amiot n'a pas entendu ce Grec de Plutarque; *φλάσειν δὲ τὴν ἑταίραν ἔφασαν ἤδη περιττοτέραν οὖσαν ἐπιεικῶς αἰσὶ μνησθῆναι τῆς γενομένης αὐτῇ πρὸς τὸν Πομπήιον ὁμιλίας, λέγουσαι οἷς οὐκ ἂν ἐκείνῳ συναπαντεσεῖν, ἀδήκτως ἀπελθεῖν.* Voici la traduction d'Amiot: *On dit auſſi que la courtiſanne Flora eſtant devenuë vieille prenoit grand plaiſir à conter ordinairement de la frequentation qu'elle avoit euë en ſes jeunes ans avec Pompejus, diſant qu'il eſtoit impoſſible quand elle couchoit avec lui, qu'elle s'en departiſt ſans le mordre.* Ce n'eſt point rendre le ſens de l'original. Le traducteur Latin n'a guere mieux rencontré, *Floram meretricem ajunt natu jam grandiorem ſere ſemper commemorantem ſuam cum Pompejo conſuetudinem, dicere ſolitam non potuiſſe ſe ab illius concubitu ſine aculeo diſcedere.* Je ne ſuis pas le premier qui aie fait cette remarque contre Amiot; je l'ai luë dans la replique de Girac, à l'endroit où il cenſure ſon antagoniſte d'avoir comparé ſes *dents à celles de cette belle Romaine qui aimoit Pompée, & qui ne le quitta jamais ſans le mordre par bonne amitié.* Voici comment on relance Mr. Coſtar. „ (*g*) Cette aplica-
„ tion eſt pleine de beaucoup d'ignorance, car ce n'eſ-
„ toit pas Flore qui mordoit Pompée, c'eſtoit Pom-
„ pée qui la mordoit, ainſi que le texte Grec le porte
„ en termes tres-precix & tres-intelligibles. Si M.
„ Coſtar n'entend pas cette langue, & ſi ſon Amiot
„ l'a trompé, la ſuite du diſcours ne devoit-elle pas le
„ redreſſer? A quel propos un Autheur auſſi judicieux
„ que Plutarque, eût-il remarqué en la perſonne de
„ Flore, une laſciveté ordinaire aux femmes de ſa
„ profeſſion? Il n'eſtoit queſtion que de faire le por-
„ trait de Pompée, d'entrer dans ſon cabinet, & d'in-
„ ſtruire la poſterité des plus ſecrets mouvemens d'un
„ Capitaine ſi illuſtre. „ Mr. de Girac n'a point cru qu'il ſe falût contenter de cette critique, & il a eu beaucoup de raiſon; il étoit encore plus neceſſaire de faire voir la faute morale où ſon adverſaire étoit tombé. Auſſi lui reproche-t-il avec aigreur de *n'avoir pas eu de honte de ſe comparer à une Courtiſanne qui eſt ſi connë dans l'Hiſtoire Romaine par ſes proſtitutions.* Il trouve étrange qu'un Archidiacre, qu'un Curé *ait apris* de cette impudique *le bel art de mordre galamment.* Quant à lui il ſe felicite (*h*) *de n'eſtre point dans la ſervitude d'Amour, puis que c'eſt un maiſtre qui eſt plein de fureur & de rage. Cette rage,* pourſuit-il, *comme dit Lucrece* (*i*) *ne paroiſt point ailleurs avec plus de tranſport que dans la jouiſſance de ces ſales plaiſirs, elle oblige de bleſſer & de mordre ce qu'on aime le plus. Les Poëtes ne parlent que de ces morſures.* Immediatement après il parle de Flora & de Pompée.

Ce ne ſont pas ſeulement les poëtes qui parlent de ces morſures. Ciceron en regala le barreau dans l'un de ſes plaidoiez contre Verres: il ſoutint que ſi l'accuſé montroit ſa poitrine, on y verroit non pas de ces cicatrices glorieuſes que les braves gens reçoivent dans les combats, mais de celles que les impudiques gagnent dans l'exercice des ſales plaiſirs: *Hic ſcilicet eſt metuendum ne ad exitum defenſionis (i) tuæ, vetus illa Antoniana dicendi ratio atque auctoritas proferatur, ne excitetur Verres, ne denudetur à pectore, ne cicatrices populus Romanus aſpiciat ex mulierum morſu veſtigia libidinis atque nequitiæ (k).* Ceux qui voudront voir pluſieurs paſſages de poëtes touchant cette ſorte de morſures, conſulteront s'il leur plaît le commentaire de Denys Lambin ſur ces paroles de l'ode 13. du 1. livre d'Horace,

Sive puer furens
Impreſſit memorem dente labris notam
Non, ſi me ſatis audias,
Speres perpetuum, dulcia barbarè
Lædentem oſcula, quæ Venus
Quinta parte ſui nectaris imbuit.

Ce n'eſt pas que cet Auteur ait recueilli tout ce que les poëtes ont dit ſur cette matiere: il en a laiſſé peut-être plus qu'il n'en a pris. J'ai remarqué qu'entre autres paſſages il a oublié celui d'Auſone, qui concerne la fureur amoureuſe de certains Eunuques. Le Jeſuite Theophile Raynaud s'en eſt fort bien ſouvenu. (*l*) *S. Baſilius l. de vera virgin. ſub finem diſtinguit duplicem eunuchiſmum factitium. Unum quo exſcinditur tota virilitas . . . . alium quo ſoli didymi auferuntur. Priores Eunuchos negat S. Baſilius (m) . . . . De poſterioribus ait, eos acrius atque ardentius inflammari libidine, & impatientiſſimè ferri ad complexum. Et cum obſtructis per exciſionem ſuperioribus meatibus, non poſſint humorem in lumbis inflammatum emittere: non allevantur per complexum, ut ii quibus vaſa ſunt integra & expedita; & emiſſione concupiſcentiæ flagrantis remittunt ardorem; ſed pruritu aſſiduo ſtimulati, aguntur in rabiem, nec deſiſtunt donec fatigatio caſſos conatus diſturbet. Probat hoc S. Baſilius, gemino ſuæ ætatis exemplo, quorum alterum eſt de faſſa ingenuæ Virginis ſacra, ſpurcum Eunuchum totum toti affuſum, cum non haberet, qui æſtrum concupiſcentiæ ſedaret, ardentem rabiem, morſibus ac infixis dentibus indicaſſe. Annuit Auſonius epigr.* 160. (*n*) *ſic canens.*

Deſectos ſic fama viros, ubi caſſa libido
Fœmineos cœtus, & non ſua bella laceſcit
Irrita vexato conſumere gaudia lecto;
Titillata brevi cum jam ſub fine voluptas
Fervet, & ingeſto peragit ludibria morſu.

Voiez ce qu'on a dit ci-deſſus dans la remarque D de l'article *Adonis*, & la remarque A de l'article *Lamia*.

Un Medecin de Paris beaucoup plus habile dans la langue Greque que Coſtar s'eſt trompé non moins que lui au paſſage de Plutarque. *Sic Flora*, dit-il (*o*), *nobile apud Romanos ſcortum, & forma egregia, cum ardentius Pompeium Magnum tum adoleſcentem deperiret, dicere ſolebat (aut quidem refert Plutarchus) nunquam ſe ab ejus amplexibus diſcedere potuiſſe niſi corpore ejuſdem demorſo.* Notez qu'il obſerve des choſes aſſez curieuſes ſur la brutalité de l'amour, & qu'il inſinuë qu'elle pouſſe non ſeulement à mordre l'objet aimé, mais auſſi à le vouloir manger. Il traîne à cela un paſſage de Platon où l'amour eſt comparé à la faim, & à la paſſion avec laquelle les loups cherchent les agneaux. (*p*) *Τὸν ἐράστην φιλίας, ὅτι δ' οὐκ εὐνοίας γίγνεται, ἀλλὰ σιτίου τρόπον, χάριν πλησμονῆς* &c. *Amatoris amicitiam, non benevolentiæ ullæ, ſed aviditate quadam expletionis veluti cibi conſtare* &c.

(*B*) *Un don tout particulier de ſe faire aimer des femmes.*] Il le prouve tant par le temoignage de Flora,

(*a*) *Ovid. faſt. lib.* 5. Roſin n'a pas cité les 2. derniers.

(*b*) *Pomey, Panth. Mythic. p. m.* 219.

(*c*) *Lib.* 6. *c.* 8. *p. m.* 513.

(*d*) *Je veux dire qu'il ne marque ni tome, ni livre, ni quoi que ce ſoit.*

(*e*) *Pomey ibid. pag.* 218. 219.

(*f*) *Il cite Lactance ſans marquer le livre. Valere Maxime l.* 2. *c.* 5. *où il n'eſt rien dit des jeux Floraux: & Ovide au* 4. *des faſtes, il le faloit citer au* 5.

(*g*) *Girac, replique ſect.* 8. *p. m.* 73.

(*h*) *Ibid. pag.* 72.

(*i*) *Quod petiere premunt arctè, faciuntque dolorem Corporis, & dentes inlidunt ſæpe labellis, Oſculaque adfigunt, quia non eſt pura voluptas: Et ſtimuli ſubſunt, qui inſtigant lædere id ipſum Quodcumque eſt, rabies unde illæ hæc germina ſurgunt. Lucret. l.* 4. *pag. m.* 141.

(*i*) *Ciceron adreſſe la parole à Hortenſius l'Avocat de Verres.*

(*k*) *Cicero in Verrem act.* 7. *fol.* 82. *B.*

(*l*) *In tractatu de Eunuchis cap.* 5. *paragr.* 2. *n.* 12. *pag. m.* 143.

(*m*) *Vous trouverez de quoi remplir cette lacune ci-deſſus pag.* 956. *lettre f.*

(*n*) *Dans mon édition d'Auſone qui eſt celle d'Amſterdam* 1671. *ces vers ſont dans l'épigramme* 108.

(*o*) *Petrus Petitus de natura & morib. Anthropophag. pag.* 107.

(*p*) *Plato in Phædro apud Petitum ibid. pag.* 108.

Digitized by Google

mer des femmes ; & que Flora étoit ſi belle que Cecilius Metellus la fit peindre, afin de conſacrer ſon portrait avec pluſieurs autres dans le Temple de Caſtor & de Pollux *. Ce ne fut ni la premiere ni la derniere fois, que le portrait (C) d'une courtiſane reçut un pareil honneur. Je ne ſai ſi l'on ne pourroit pas dire que cette action de Cecilius Metellus a contribué à l'erreur dont j'ai parlé dans l'article precedent, lors que j'ai montré que Lactance n'a pas eu raiſon de dire que les jeux Floraux étoient celebrez en l'honneur d'une courtiſane. Un Auteur moderne qui ſans doute n'ignoroit pas l'erreur de Lactance, ne (D) l'a pourtant évitée qu'à demi. Je marquerai d'où Montagne avoit apris, que *la † Courtiſane Flora ne ſe preſtoit à moins que d'un Dictateur, ou Conſul, ou Cenſeur*, & qu'elle *prenoit ſon deduit en la dignité de ſes* (E) *amoureux*. Brantome a rencheri ſur Montagne, & debité (F) bien des choſes qui n'ont aucun fondement.

FON-

(a) *Plutarch. in Pompeio pag. 647. B.*

(b) *Plin. lib. 35. cap. 10.*

(c) *Athen. lib. 13.*

(d) *Remarque C & G.*

(e) *Arnob. lib. 6. pag. 199.*

(f) *Id. ib. pag. 198.*

(g) *Lib. 35. c. 10.*

(h) *Volum. 4. p. 429. Je ne ſai pas bien ſi tout ce paſſage eſt de Molanus: je ſoupçonne que tout ce qui eſt après* paſcerent oculos *eſt de Voetius.*

(i) *Il cite en marge à ce que dit Voetius,* Fridericus Scenckius à Tautenburch ultimus epiſcopus Ultrajectinus libro de imaginibus cap. 12. 13.

(k) *C'eſt de Mr. Spon qu'on parle. Voiez ſes* Miſcellanea eruditæ antiquitatis *pag. 13.*

(l) *Vossaſſor de forma Chriſti pag. 200.*

(2) *Cicero de nat. Deor. 1.*

(3) *Rabelais épitre 15.*

(l) *Nouvell. de la Republ. des lettres mois de Sept. 1685. art. 10. p. m. 1028.*

que par la conduite de Julie femme de Pompée. C'étoit une jeune femme mariée à un homme qui n'étoit point jeune, & neanmoins elle l'aimoit ardemment. Pompée s'étoit attiré cette tendreſſe non ſeulement parce qu'il gardoit exactement la foi conjugale, mais auſſi par ſes manieres engageantes envers le ſexe. (a) Καὶ γὰρ καὶ τοῦτο λέγεται, καὶ περιβόητον ἦν τῆς χάριτος τὸ φίλανδρον, ὃ καὶ δῆλον πεδοῦσης τὸν Πομπήϊον. ἀλλ' οὔτιον ἧττον ἦτε σωφροσύνη τῷ ἀνδρὶ σῖναι, μόνον γινώσκουσα τὸν γεγαμημένην, ἢτε σεμνύσης, οὐκ ἀρχὴν ἀλλ' ὄγκῳ ἴσχυεν ἴσχυεν τὴν ὁμιλίαν, ᾗ μάλιστα γυναικῶν ἀγωγὸν, εἰ δὴ μηδὲ φλαῦραν ἀλλᾶναι τὴν ἐναλφαν ψυχαγωγίαν. *Nam ea quoque fama eſt, celebratusque fuit illius in virum amor: non quòd propter ætatis florem Pompeji deſiderio flagraret, verùm in cauſa videtur illius continentia fuiſſe unam cognoſcentis uxorem: & ſeveritas non cum auſtera ſed jucunda conjuncta converſatione, qua duceret imprimis mulieres: niſi meretrix damnanda Flora falſi teſtimonii ſit.*

(C) *Que le portrait d'une courtiſane reçut un pareil honneur.*] La Venus ſortant des eaux étoit le portrait (b) de Campaſpe, maîtreſſe d'Alexandre le Grand, ou bien celui de la courtiſane Phryné (c). Voiez l'article d'Apelles (d). Pendant que Phryné fut jeune, elle ſervit d'original à ceux qui peignoient la Déeſſe Venus (e). La Venus de Cnide fut copiée d'après le viſage d'une courtiſane que Praxitele aimoit ardemment (f). Pline fait mention d'un peintre qui peignoit toûjours les Déeſſes d'après quelqu'une de ſes maîtreſſes. *Fuit Arellius*, dit-il (g), *Romæ celeber, paulo ante divum Auguſtum, niſi flagitio inſigni corrupiſſet artem, ſemper alicujus fœmineæ amore flagrans, & ob id Deas pingens, ſed dilectarum imagine.* Le Chriſtianiſme n'eſt pas exemt de ce deſordre. Voiez les theſes de Voetius (h), vous y lirez ces paroles : *Quid factum ſit aperis* Molanus (i) in libro de picturis ſacris cap. 29. . . . *Viſa inquit quandoque in locis ubi non decuit divorum imagines viventium adhuc hominum ora vultusque referre, ut hoc umbratico velamento illorum quos amabant effigie* paſcerent oculos. *Ad quas ſelectas & procaciter venuſtas formas pingi ſolere imagines despara Virginis probe norunt pictores.* Je finis par un paſſage des Nouvelles de la Republique des lettres. (k) „ L'Auteur . . . raporte l'explication d'une me„ daille de Julien l'Apoſtat, ſur laquelle on voit d'un „ côté Serapis qui reſſemble parfaitement à Julien, & „ de l'autre la figure d'un *Hermanubis*. Il n'étoit point „ rare de voir des Statuës d'hommes toutes ſembla„ bles à celles de quelque Dieu. La flaterie ou la va„ nité ont ſouvent produit ce deſordre. Pline fait „ mention d'un Peintre qui faiſoit toûjours les Déeſ„ ſes ſemblables aux Courtiſanes dont il étoit amou„ reux. Cela peut avoir donné lieu à Juſtin Martyr „ de dire en ſe moquant des Payens, qu'ils adoroient „ les Maîtreſſes de leurs Peintres. Mais je ne ſai s'il „ n'y a point un peu de ſupercherie à rendre les Payens „ reſponſables des imaginations d'un Zeuxis, ou d'un „ Lyſippe. Que diroit-on d'un homme qui preten„ droit que ceux qui croyent venerer les Images de „ St. Charles Borromée, ne venerent qu'un portrait „ fait à plaiſir, & un caprice du Peintre ? Je dis cela „ parce qu'encore que ce Saint fût laid, on le peint „ (1) fort beau. C'eſt une choſe inévitable dans tou„ tes les Religions à Images ; il faut s'y reſoudre à „ ſouffrir la licence des Ouvriers, & à ſe repoſer ſur „ eux de la figure & de l'air des objets de la devotion. „ (2) *Deos ea facie novimus quâ pictores & fictores vo„ luerunt. Nous ne connoiſſons les Dieux par le viſage „ que ſelon qu'il a plu aux Peintres & aux Sculpteurs*, „ diſoient les honnêtes gens du Paganiſme. Cela n'em„ pêche pas qu'on ne doive prendre garde qu'il ne „ ſe commette trop d'abus : par exemple il ne faloit pas „ ſouffrir qu'on fît à Rome une Image de la Vierge „ ſur le portrait & la reſſemblance d'une ſœur du Pa„ pe (3) Alexandre VI. laquelle étoit fort belle, mais „ non pas fort vertueuſe (l). „ Voiez la remarque E de l'article *Duval*.

(D) *N'a évité qu'à demi* l'erreur de Lactance.] Le moderne dont je parle eſt la Mothe le Vayer : voici ſes paroles ; elles tendent à montrer que tout conſiſte dans l'opinion, & que c'eſt par là, & non par une loi naturelle & immuable que le vice differe de la vertu. *Il n'y a*, dit-il (m), *que les putains ordinaires & garces d'Hortacio qui ſoient parmi nous dans l'infamie ; une Laïs, une Rhodope, une Acca Laurentia, qui laiſſe aſſez de ſon gain pour inſtituer le peuple Romain ſon heritier, une Flora, une Fauſtine meritent des temples & des autels. La plus celebre des pyramides d'Egypte fut bâtie en l'honneur de la fille d'un Roi, qui ne demandoit qu'une pierre de chacun qui ſe meſurroit avec elle, dont neanmoins elle fit conſtruire ce prodigieux édifice, après avoir enrichi le Roi Ethiops ſon pere à ce gentil paſſe-tems.* On voit manifeſtement qu'il n'a point cru que la courtiſane Flora ait inſtitué le peuple Romain ſon heritier, car il n'attribuë cette action qu'à Laurentia. Il croit neanmoins que Flora l'une des Déeſſes de Rome avoit été une inſigne courtiſane ; c'eſt une illuſion ; c'eſt vouloir retenir l'édifice après en avoir ruïné le fondement. Il n'y a point d'autre courtiſane Flora que celle dont parle Lactance, & celle qui aima Pompée. Celle-ci ne vint au monde qu'après l'inſtitution des jeux Floraux, & nous avons vu (n) que l'autre ne les inſtitua point. Nôtre moderne ne pretendoit pas qu'elle eût laiſſé tous ſes biens à la Republique de Rome. D'où a-t-il donc pris l'apotheoſe d'une courtiſane qui s'apellât Flora ?

(E) *En la dignité de ſes amoureux.*] Horace critique certains debauchez qui ſuivoient la même maxime (o). Voiez auſſi le *patricia immeiat vulva* de Perſe, vers la fin de la derniere ſatire. On verra dans la remarque ſuivante qu'un Ecrivain (p) de trois jours avoit fourni à Montagne cette belle particularité.

(F) *Brantôme a . . . debité bien des choſes qui n'ont aucun fondement.*] Il dit (q) que la courtiſane Flora *étoit de bonne maiſon & de grande lignée*, & qu'elle *eut cela de bon & de meilleur que Laïs qui s'abandonnoit à tout le monde comme une bagace, & Flora aux Grands, ſi bien que ſur le ſeuil de ſa porte elle avoit mis cet écriteau : Rois, Princes, Dictateurs, Conſuls, Cenſeurs, Pontifes, Queſteurs, Ambaſſadeurs, & autres grands Seigneurs, entrez, & non d'autres. Laïs ſe faiſoit toûjours payer avant la main, & Flora point ; diſant qu'elle faiſoit ainſi avec les Grands, afin qu'ils fiſſent de même avec elle comme Grands & Illuſtres ; & qu'auſſi une femme d'une grande beauté & haut lignage ſera toûjours autant eſtimée qu'elle ſe priſe ; & ſi ne prenoit ſinon ce qu'on lui donnoit, diſant que toute Dame gentille devoit faire plaiſir à ſon amoureux pour amour, & non pour avarice, d'autant que toutes choſes ont certain prix fors l'amour. Pour fin, en ſon tems elle fit l'amour fort gentiment, & ſe fit ſi bravement ſervir, que quand elle ſortoit de ſon logis, quelquefois pour ſe pourmener en ville, il y avoit aſſez à parler d'elle pour un mois, tant pour ſa beauté, ſes belles & riches parures, ſes ſuperbes façons, ſa bonne grace, que pour la grande ſuite des courtiſans, & ſerviteurs, & grands Seigneurs qui étoient avec elle, & qui la ſuivoient & accompagnoient comme vrais eſclaves, ce qu'elle endurois fort patiemment ; & les Ambaſſadeurs eſtrangers, quand ils s'en retournoient en leurs Provinces, ſe plaiſoient plus à faire des contes de la beauté & ſingularité de la belle Flora, que de la grandeur de la Republique de Rome, & ſur tout de ſa grande liberalité, contre le naturel pourtant de telles Dames ; mais auſſi eſtoit-elle outre le commun, puis qu'elle eſtoit noble. Enfin elle mourut ſi riche & ſi opulente, que la valeur de ſon argent, meubles & joyaux eſtoit ſuffiſante pour refaire les murs de Rome, & encore pour deſengager la Republique. Elle fit le peuple Romain ſon heritier principal, & pour ce lui fut dreſſé dans Rome un temple tres-ſomptueux, qui de Flora fut apellé Florian.* Ce ſont des contes faits à plaiſir, & de la forge de Don Antoine de Guevara, Auteur plus coupable que nos nouveaux faiſeurs de Roman, quelque grans que puiſſent être leurs forfaits en ce genre-là.

(m) *Dialogue 1. d'Orafius Tubero pag. m. 46. 47.*

(n) *Dans les remarques de l'article precedent.*

(o) Huic ſi Mutonis verbis mala tanta videntis Diceret hæc animus, quid vis tibi ? nunquid ego à te Magno pronatum depoſco conſule cunnum Velatumque ſtola, mea cum conferbuit ira ? *Hor. Sat. 2. lib. 1.*

(p) *Antoine de Guevara.*

(q) *Vie des Dames Galantes tome 1. pag. 313. & ſeq.*

Digitized by Google

FONTARABIE, ville d'Eſpagne, ſur la riviere de Bidaſſo, proche de la mer, fut bâtie, dit-on, (*A*) par le Roi Suintilla. Alfonſe IX. Roi de Caſtille s'en empara † ſur Sanchez Roi de Navarre, & accorda aux habitans les mêmes prerogatives, que le Roi Sanchez ſon pere avoit accordées à la ville de Saint Sebaſtien. On pretend que † Fontarabie étoit autrefois une ville de Guienne, ſous le Vicomté de Baionne. Sa ſituation au deçà des Pyrenées favoriſe ce ſentiment: outre que pour le ſpirituel elle a dependu de l'Evêque de Baionne juſques en l'année * 1571. Voiez dans Moreri la priſe de cette ville par les François ſous le regne de François I. le ſecours qu'ils y jetterent, & la lâcheté du gouverneur qui la rendit aux Eſpagnols. Moreri ne devoit pas oublier la honte que les François (*B*) eſſuierent devant cette place l'an 1638. deux jours après la naiſſance de Louïs XIV. ce qui ſans doute fut pris pour un merveilleux (*C*) preſage par les Eſpagnols. Louïs le Juſte & le Cardinal de Richelieu furent (*D*) extremement en colere contre ceux qu'ils prirent pour la cauſe de cette diſgrace.

Joſeph Moret Jeſuite Eſpagnol a compoſé en Latin une relation fort ample de ce ſiege de Fontarabie. Je n'ai point trouvé dans ‡ l'exemplaire dont je me ſers l'année de l'impreſſion, mais l'épitre dedicatoire étant datée de Segovie le 12. d'Avril 1654. & l'aprobation du Provincial des Jeſuites étant datée du 5. de Mars 1655. on peut bien juger que cet Ouvrage ne devint public que long tems après la defaite des François.

‡ C'eſt un in ſeize de 467. pages.

† Baudrand, Geograph. pag. 397.

* Id. ib.

(a) Oihenart Notitia Vaſconia pag. 168.

(b) C'eſt une lettre qu'il écrivit à Chapelain (l'onzieme du 3. livre.) On a mis des étoiles en certains endroits afin de dépaiſer les lecteurs. Je ſuis ſûr que par le même motif on a mis une fauſſe date au bas de la lettre. On y a mis le 8. Mai 1638. au lieu du 8. Octobre 1638. C'eſt qu'on ne vouloit pas choquer un Prince du ſang: c'étoit le Prince de Condé qui commandoit à ce ſiege.

(c) L'aieul de celui qui porte ce nom cette année 1695.

(d) Voiez le Dictionnaire de Richelet au mot Teſt.

(e) Le 7. jour de Septembre 1638.

(f) Folïs tantum ne carmina manda
Ne turbata volent rapidis ludibria ventis.
Virgil. Æn. lib. 6. v. 74.

(g) Nommé Foſſet. Voiez la lettre que Balzac lui écrivit. C'eſt la 15. du livre 3. de la 1. partie des lettres choiſies.

(h) Balzac parle de cela dans ladite lettre. Voiez l'Apologie de Coſtar pag. 92.

(i) Dans la vie d'Alexandre aſſez près du commencement: je me ſers de la verſion d'Amyot.

(k) Cicero de nat. Deorum lib. 2. pag. m. 342.

(l) Hiſtoire du Cardinal de Richelieu imprimée à Amſterdam 1694. to. 2. pag. 364. 365.

(m) Ibid. pag. 364.

(n) Pag. 259. de la 1. édition de Holl.

(o) Le 24. de Juin 1637. Voiez Gaſſendi en ſa vie pag. m. 347. 349.

(p) Quand on lit les Memoires de Puyſegur à l'endroit où eſt decrite la bataille d'Honnecour (c'eſt p. m. 234. & ſuiv.) on ne peut s'empêcher de croire que le Marechal de Grammont avoit ordre de ſe laiſſer battre.

(*A*) *Fut bâtie, dit-on, par Suintilla.*] Beuterus l'affirme, mais Oihenhart n'en croit rien. (*a*) *A Suintilla Rege Gotho conditam fuiſſe affirmat Beuterus lib. 3. cap. 27. Sed quis credat Beutero ſine teſte loquenti in re adeo antiqua, & à noſtro ævo remota? mihi certe nulla ſuppetunt argumenta quæ huic oppido tanta vetuſtatis decus concilient.*

(*B*) *La honte que les François eſſuierent devant cette place l'an 1638.*] Ce fut une des plus grandes diſgraces du regne de Louïs le Juſte, & du miniſtere du Cardinal de Richelieu. Il faut là-deſſus entendre Balzac: (*b*) *Ne parlons jamais de ***. C'eſt la honte & l'ignominie du nom François, c'eſt une journée que les Romains euſſent appellée ſceleratæ, & que nous devons appeller maudite. Il faut que la poſterité la deteſte, ou plûtôt, il faut qu'elle l'ignore, & que nous l'effacions s'il y a moyen de l'année mille ****

Que ce jour ſoit rayé des choſes avenuës
Jupiter le commande aux trois Filles chenuës
Qui tiennent Regiſtre des Temps.

Il y a des gens à qui la Fortune veut mal, entre les mains deſquels les plus belles occaſions ſe gaſtent & ſe corrompent. Quand on a deſſein de lever des Sieges & de perdre des armées, il ne faut que les employer: à l'heure même toutes les Places deviennent des Acrocorinthes, & tous les ennemis des Alexandres. Il eſt viſible que ces *gens à qui la fortune veut mal* &c. ſont un voile ſous lequel on couvre Mr. (*c*) le Prince de Condé. C'étoit dire gravement & reſpectueuſement la plaiſanterie de la chanſon, *Il prendra Fontarabie, Zeſt* (*d*), *comme il a pris Dole.*

(*C*) *Pour un merveilleux preſage par les Eſpagnols.*] Il ne faut point douter que leurs poëtes & leurs orateurs n'aient fait valoir avec une extrême pompe la circonſtance du tems: un triomphe ſignalé, une victoire complete deux jours (*e*) après la naiſſance d'un Dauphin que la France ſouhaitoit depuis tant d'années. Quel bon augure pour l'Eſpagne! Que ne doit-elle pas eſperer ſous le regne d'un Prince François, dont les premiers jours de la vie ont été marquez par une bataille très-glorieuſe aux Eſpagnols, & très-honteuſe à la France? Le premier courier que l'on ait vu à la Cour de France depuis la naiſſance du Dauphin, eſt aparemment celui qui portoit la triſte nouvelle du ſiege de Fontarabie levé: quel horoſcope! ô l'heureux preſage pour la Monarchie Eſpagnole! Je ſuis ſûr qu'on feroit un livre de toutes les ſaillies poëtiques qui échaperent alors aux Ecrivains de cette nation. Cependant que ſont devenus tous ces bons preſages? Ils ont été des oracles de Sibylle écrits ſur des feuilles (*f*): autant en emporte le vent. Il eſt bon de faire ſentir à toutes les plumes poëtiques, ſoit qu'elles écrivent en proſe, ſoit qu'elles écrivent en vers, qu'il ne faut pas ſe mêler de prophetiſer. La Reine de France accoucha d'un Prince dans le tems qu'on recevoit courier ſur courier ſur les progrés que Louïs XIV. faiſoit en Hollande l'an 1672. Là-deſſus que ne dirent point les poëtes François? quels triomphes ne promirent-ils point au Prince qui venoit de naître au milieu de tant de bonnes nouvelles? Et neanmoins il a vécu peu de tems.

Au reſte il y eut un (*g*) Jeſuïte qui ſe ſervit de la penſée d'un Auteur Paien, pour parer la levée du ſiege de Fontarabie, *La bonne fortune du Roi*, dit-il (*h*), *etoit ſi empreſſée à Saint Germain, qu'elle ne put pas ſe trouver à Fontarabie.* Il vouloit dire que cette bonne fortune donnoit tous ſes ſoins à la naiſſance du Dauphin. Plutarque a fort mal traité cette penſée. *Alexandre*, dit-il (*i*), *naſquit le ſixiéme jour de Juin, auquel jour propre fut bruſlé le temple de Diane en la ville d'Epheſe, comme temoigne Hegeſias Magneſien, qui en fait une exclamation & une rencontre ſi froide, qu'elle euſt pu eſtre ſuffiſante pour eſteindre l'embraſement de ce temple. Car il ne ſe faut pas*, dit-il, *eſmerveiller comment Diane laiſſa lors bruſler ſon temple, pource qu'elle eſtoit aſſez empeſchee à entendre comme ſage femme à l'enfantement & à la naiſſance d'Alexandre.* Le goût de Plutarque eſt ici fort different de celui de Ciceron. (*k*) *Concinnè ut multa Timæus, qui cum in hiſtoria dixiſſet quo nocte natus Alexander eſſet eadem Diana Epheſia templum deflagraviſſe adjunxit, minimè id eſſe mirandum quod Diana cum in partu Olympiadis adeſſe voluiſſet; abfuiſſet domo.*

(*D*) *Furent extremement en colere.*] Le Duc de la Valette fils aîné du Duc d'Epernon paſſa pour le principal Auteur de ce grand deſavantage. Il n'oſa point ſe remettre priſonnier pendant que l'on examineroit s'il étoit coupable; il ſe ſauva en Angleterre. Le Conſeil d'Etat le declara (*l*) *convaincu du crime de leze-Majeſté, pour avoir lâchement & perfidement abandonné le ſervice du Roi au ſiege de Fontarabie, & de felonnie pour être ſorti du Royaume contre les ordres de Sa Majeſté, & pour cela condamné à avoir la tête tranchée en Greve, s'il pouvoit être pris, ou en effigie ſi on ne le pouvoit prendre, à perdre toutes ſes charges, & à avoir ſes biens confiſquez.* Je remarque que le Roi le declara innocent par raport à la lâcheté: *Il ne s'agit point*, dit-il (*m*), *ni de la lâcheté ni de la malhabileté du Duc de la Valette, puis que je ſai qu'il ne manque ni de bravoure, ni de capacité, mais il n'a pas voulu prendre Fontarabie.* Tout le monde n'en jugeoit pas comme Loüis XIII. Voiez cet endroit du *Menagiana*. „ (*n*) Du tems que Mr. d'Eſpernon ſe retira en Angle„ terre accuſé d'avoir fui dans un combat, Monſr. Pei„ reſc écrivit au grand Bignon, & lui demanda ſi on „ pouvoit être condamné à mort pour avoir manqué „ de courage. Monſieur Bignon lui fit reponſe, qu'il „ n'y avoit point de loi ſur laquelle on ſe pût fonder „ pour le faire. Les loix tout au plus ne condamnent „ à mort que le premier qui fuit pour ſervir d'exem„ ple. „ Mr. Menage n'a pas été bien ſervi en cet endroit par ſa memoire, quelque bonne qu'elle fût, car Mr. Peireſc (*o*) mourut 15. mois avant la deroute de Fontarabie plus ou moins, & il eſt ſûr que le Duc de la Valette ne ſe retira en Angleterre qu'au ſujet de cette deroute. Au fond ce que diſoit le Roi eſt plus aparent, & ce ne ſeroit pas la ſeule rencontre où la haine que l'on avoit pour le Cardinal auroit fait perdre des batailles à ce Monarque. Il n'y avoit point d'attentat dont les ennemis de cette Eminence n'ſe ſe ſerviſſent. Ils ſouhaitoient des victoires aux Eſpagnols, & leur en procuroient quelquefois, dans la ſeule vuë de ruïner le Cardinal, qui n'eût pu ſe ſoutenir ſans les grans ſuccés des armes du Roi. Mais voici un autre deſordre. Ses Creatures ont quelquefois perdu des batailles par complaiſance pour lui. On a du moins ſoupçonné le Marechal de Grammont de s'être fait batre à Honnecour, afin de lui procurer un grand avantage (*p*). Le Cardinal s'étoit retiré de la Cour, que pouvoit-on faire de plus à propos pour ſon ſervice que de mettre les affaires du Roiaume en mauvais état? N'étoit-ce pas le moien de faire dire que dès qu'il quittoit le timon tout alloit mal? N'étoit-ce point auſſi le moien de le faire rapeller, afin qu'il remediât aux deſordres ſurvenus pendant ſon abſence. Voilà comment le bonheur des peuples, & la gloire même des Princes ſont ſacrifiez aux interêts d'un Miniſtre.

FON-

Digitized by Google

FONTE (MODERATA) C'eſt ſous ce nom-là qu'une Dame Venitienne a publié ſes Ouvrages: ſon vrai nom étoit *Modeſta Pozzo*. Elle eſt Auteur d'un poëme intitulé *Floridoro*, & d'un autre poëme Italien ſur la paſſion & ſur la reſurrection de JESUS-CHRIST. Outre ces poëmes, & divers autres, elle publia en proſe un livre *de meriti delle donne*, où elle ſoutient que le ſexe feminin n'eſt point inferieur au maſculin. J'ai tiré cela d'un livre intitulé *le coſe notabili, & maravigliose della Città di Venetia, gia riformate & accommodate da Leonico Goldioni, & hora grandemente ampliate da Zuanne Zittio.* Voiez y la page 311. de l'édition de Veniſe 1655. J'ai été ſurpris qu'on n'y marque point l'année de la naiſſance, & l'année de la mort de cette Dame, ni aucune autre circonſtance de ſa vie; mais j'ai trouvé (Z) ailleurs dequoi ſupléer cela. Voiez la remarque. Mr. Moreri ſous le mot *Puy* a raporté quelque choſe touchant cette illuſtre femme.

FONTEVRAUD, ou plutôt (A) FRONTEVAUX, Abbaie celebre du Dioceſe de Poitiers & de la Province d'Anjou, reconoît pour ſon fondateur ROBERT D'ARBRISSEL. Nous avons promis de parler ici de ce perſonnage, & nous allons nous aquiter de cette promeſſe. Il nâquit environ l'an 1047. dans le village d'Arbriſſel, à ſept lieuës de Rennes. Il alla à Paris l'an 1074. & y fut promu au Doctorat en Theologie. Un Evêque de Rennes, qui ne (B) ſachant rien ne laiſſoit pas d'aimer les Savans, & de leur donner de l'emploi, le fit revenir en Bretagne environ l'an 1085. & lui confera la dignité d'Archiprêtre, & celle d'Official, & eut la joie de le voir combatre contre les deſordres qui deſoloient ſon Dioceſe. Les querelles, la ſimonie, le concubinage des Eccleſiaſtiques y faiſoient d'étranges ravages. Après avoir travaillé quatre ans à l'extirpation de ces deſordres, Robert ſe voiant expoſé par la mort de ſon Evêque à la mauvaiſe ſatisfaction des Chanoines, à ‡ qui ſon eſprit de reforme ne plaiſoit pas, ſe tourna d'un autre côté; il s'en alla enſeigner la Theologie à Angers: mais il ſe degoûta tellement du monde à la vuë de la corruption de mœurs qui y regnoit, qu'il ſe retira dans un deſert †. La vie auſtere qu'il y mena fit du bruit; pluſieurs perſonnes ſe rendirent auprès de lui, comme afin de voir & d'ouïr un Saint. Il en retint quelques-uns, avec leſquels il commença de former une eſpece de College de Chanoines Reguliers environ l'an 1094. Urbain II. étant en France deux ans après entendit dire tant de bien de lui, qu'il le manda; & que le voulant ouïr prêcher, il lui fit faire le Sermon de la dedicace † d'une Egliſe. Il en fut ſi édifié, qu'il le crea Predicateur Apoſtolique. Le Baron de Craon fut ſi touché de cette predication, qu'aiant fondé dès le lendemain une Abbaie il la donna à Robert *. Le nouvel Abbé remplit les fonctions de cette charge juſques en l'année 1098. Alors il fit reflexion que ſon caractere de Predicateur Apoſtolique ne ſouffroit pas qu'il fût toûjours renfermé dans un même lieu avec ſes Chanoines Reguliers. Il renonça donc à ſon Abbaie, & s'en alla de lieu en lieu pour faire valoir ſon talent de Predicateur. Aiant fait ce metier pendant deux ans, ſuivi d'une grande multitude d'hommes & de femmes: il reſolut de ſe repoſer & de fixer ſes tabernacles à la forêt de Frontevaux. Il n'y manqua de rien: on s'empreſſoit de toutes parts à lui envoier tout ce qui lui étoit neceſſaire pour la ſubſiſtance des ames devotes qui ſe tenoient autour de lui; & il fut bientôt en état de diſtribuer des aumônes de ſon ſuperflu. Il ne faut pas oublier qu'il y eut au même tems deux autres celebres Predicateurs, qui convinrent avec lui de partager les deux ſexes, & de lui laiſſer (C) le ſoin des femmes, pendant qu'ils ſe chargeroient des hom-

(Z) *J'ai trouvé ailleurs dequoi ſupléer cela.*] Le Pere Hilarion de Coſte m'aprend que cette Dame (a) nâquit à Veniſe l'an 1555. qu'*elle perdit ſon pere & ſa mere la premiere année de ſa naiſſance*; qu'*elle fut miſe en ſes jeunes ans au Monaſtere des Religieuſes de Sainte Marthe de Veniſe*; qu'*elle apprit avec une grande facilité la Poëſie & la langue Latine*; qu'*elle avoit une memoire ſi heureuſe, qu'ayant entendu un Sermon elle le rediſoit mot pour mot*; que *ſon livre* du merite des femmes fut mis en lumiere *incontinent aprés ſon decés*; qu'*elle fut honorablement mariée à* Philippe de Georgiis, & qu'*elle véquit vingt ans* avec lui *en grande union, aprés quoi elle mourut en couche* le 1. de Novembre 1592. que ſon mari lui fit *dreſſer un monument ſur lequel eſt gravé cet épitaphe*: „ Modeſtæ à Puteo fœminæ doctiſſimæ, quæ „ varios virtutis partus Moderatæ fontis nomine rhytmis Etruſcis (quibus memoranda cecinit) & ſermone continuo feliciter enixa, naturæ partum dum „ ederet, puellæ vitam, ſibi verò mortem (proh dolor) aſcivit. Philippus de Georgiis Petri in officio „ ſuper aquis, pro ſereniſſ. Do. publici jura defendens, amantiſſimæ conjugi P. Obiit anno Domini „ 1592. Kal. Novemb. „ Que *Jean Nicolas Doglioni a écrit en Italien l'an 1593. la vie de cette Dame*; que *le R. P. Pierre Paul Ribera*, a fait *un eloge de cette ſçavante Heroine, dans ſon* Theatre des femmes ſçavantes; & que *N. di Zorzi ſa fille a fait une preface à ſes Ouvrages* (b).

(A) *Ou plutôt* FRONTEVAUX.] Le nom Latin dans les anciens titres eſt (c) *Fons-Ebraldi*. Selon cette origine il faudroit dire *Fontevraux*, & pluſieurs le font auſſi. Mais Mr. Menage declare qu'*il faut dire* Frontevaux *avec les peuples d'Anjou & de Poitou*. On a inſeré ici la lettre r comme dans le mot *fronde* derivé du Latin *funda*, & dans le mot *fromage* derivé de *formaticum*. Il y a long tems qu'on a inſeré cette lettre, car on trouve dans la Chronique de Savigni, page 317. *Anno Domini* 1189. *obiit Henricus Rex Angliæ, octavis Apoſtolorum Petri & Pauli, & ſepultus eſt apud Fronteval* (d).

(B) *Qui ne ſachant rien ne laiſſoit pas.*] Il s'apelloit Silveſtre de la Guerche, & avoit porté les armes contre Conan Duc de Bretagne (e). Voici ce que l'on a dit de lui dans l'hiſtoire de Robert d'Arbriſſel; (f) *Licet non litteratus litteratos tamen inhianter complexabatur . . . . . convocabat igitur alisunde ſi quos poterat litteratos, quod hominum genus Britannia tunc habebat rariſſimum.* Sur le temoignage qu'on lui rendit du merite de ce Robert, il l'attira dans ſon Dioceſe, & lui fit cette confeſſion ingenuë: *Evectione præparata, venerandus Pontifex dirigit Pariſius, & accerſitum taliter alloquitur. Vides, inquit, Frater chariſſime, quomodo ſancta Redonenſis Eccleſia mater tua ſine regimine vacillat, hoc præſertim tempore cum me penè Laicum ei contigerit præeſſe. Eſto igitur, quaſo in reſponſis Eccleſiaſticis noſter interpres, audiam te, & loqueris in me. Poteris procul dubio Dei populo prodeſſe, ſi zelum Dei habens, volueris nobiſcum aliquantulum militare.*

(C) *Et de lui laiſſer le ſoin des femmes, pendant qu'ils.*] Ce partage eſt admirable, & ne peut point être comparé à celui de la circonciſion & du prepuce, je veux dire à celui que firent St. Pierre & St. Paul, (g) quand il fut dit que St. Pierre s'apliqueroit à la converſion des Juifs, & St. Paul à la converſion des Gentils. Les 3. Predicateurs dont je parle ici étoient Robert d'Arbriſſel, Bernard de Tiron, & Vitalis de Moriton. Raportons les paroles d'un ancien hiſtorien. (h) *In tranſmarinis partibus, ſicut à majoribus accepi, tres memorabiles viri uno tempore fuere: ſcilicet Robertus cognominatus de Arbruſculo, Bernardus, & Vitalis. Hi non ignobiliter eruditi, & ſpiritu ferventes, circuibant per caſtella & vicos, ſeminanteſque ſecundum Iſaiam ſuper omnes aquas, de converſione multorum fructus*

β *Elle conſerva le ſens de ce nom ſous le mot de* Fonte *qui repond à* Pozzo, *& ſous celui de* moderata *qui repond à* modeſta.

‡ *On le nomme preſentement* Arbreſec.

† *Baldricus in vita Rob. Arbriſſ. c. 1. n. 10. apud Joann. de la Mainferme ubi infra to. 1. pag. 137.*

‡ *Corruptiſſimi ſæculi faſtidioſus Robertus in Credonenſe deſertum abſcondit ſe. Joan. de la Mainferme in Clypeo naſcentis Fontebraldenſis Ordinis to. 2. pag. 498.*

† *Celle de St. Nicolas à Angers.*

* Mirabili ejus facundia captus illius regionis princeps Baro Credonenſis Abbatiam beatiſſimæ Virgini conſtruxit, cui de Rota cognominatæ Robertum præfecit Abbatem. *Id. tom. 1. pag. 28.*

(a) *Il la nomme Modeſta Pozzo di Zorzi.*

(b) *Tiré d'Hilarion de Coſte, éloges des Dames illuſtres to. 2. pag. 717. & ſeq.*

(c) *Dans l'épitre 200. de St. Bernard ce lieu eſt nommé* Fons Eberaudi. *Menage orig. de la langue Françoiſe pag. 536. édit. 1694.*

(d) *Apud Menag. ibid. Voiez auſſi ſon hiſtoire de Sablé pag. 89. 90.*

(e) *Le Pere de la Mainferme,* in Clypeo naſcentis Fontebraldenſis Ordinis, to. 2. pag. 47.

(f) *Albricus in vitâ Roberti Arbriſſ. c. 2. n. 8. apud Joann. de la Mainferme ibid. pag. 48.*

(g) *Voiez l'épitre aux Galates ch. 2. v. 7. & 8.*

(h) *Guillelmus Neuburgenſis lib. 1. de rebus Anglicis cap. 15. apud Joan. de la Mainferme to. 1. pag. 117.*

Digitized by Google

hommes. Dès qu'il eut établi de bonnes loix dans son Monastere de Frontevaux, il reprit l'emploi de Predicateur ambulant. Il parcourut plusieurs Provinces de France, & principalement la Bretagne & la Normandie. Il fit à Rouën un des plus grans coups qu'un homme de son metier puisse faire; car une seule de ses exhortations convertit (D) toutes les filles de joie qui se trouvoient dans un lieu de prostitution, où il entra pour y annoncer la parole. Il assista l'an 1104. au Concile de Beaugenci, & y eut seance entre les Prelats. Il parcourut pendant les années 1107. & 1108. l'Anjou, le Poitou & la Touraine, en execution de sa charge de Predicateur Apostolique. Ces courses produisirent pour le moins ce bon effet, c'est que l'Ordre de Frontevaux (E) se repandit dans ces Provinces, & éprouva l'efficace des exhortations du Pape Paschal II. L'Evêque de Poitiers fut à Rome l'an 1106. pour demander à sa Sainteté la confirmation de cet Ordre. Il obtint une Bulle de Paschal II. par laquelle ce Pontife declara qu'il en vouloit prendre un soin special, & le mettre immediatement sous le pouvoir du St. Siege, & exhorta puissamment les peuples à faire du bien à ce nouvel Institut. Il en confirma tous les privileges par une nouvelle Bulle l'an 1113. L'Ordre étoit deja bien augmenté, car le Fondateur allant prêcher dans d'autres Provinces de France, ne manquoit * pas d'y établir des Couvens. Il persuada à la Reine Bertrade (F) de prendre l'habit de l'Ordre. Elle ne le porta

(a) *Joan. de la Mainferme ib. pag.* 118.

(b) Statim eas de civitate eduxit, & ad eremum cum eis gaudens perrexit, ibique peracta pœnitentia Christo fœliciter transmisit. *Id. ibid. p.* 133. *ex codice manuscripto (anno* 1110.) *Abbatiæ de Vallibus Cernaii* (l'Abbaie des Vaux de Cernai) *Ordinis Cisterciensis Diœcesis Parisiensis.*

(c) *Idem ex eodem codice.*

(d) *Mois d'Août* 1690. *pag.* 527. *dans l'extrait du* 2. *tome du* Clypeus.

(e) Quæ quidem omnia liquido ostendunt Robertum ardenti zelo æstuasse, dono speciali præditum fuisse ad convertendas mulieres impuras, meretrices, & publicæ libidinis victimas, imo de facto plurimas convertisse. *Jo. de la Mainferme ib. p.* 133.

Eus colligebant, pio inter se placito constituto: quòd Robertus quidem fœminarum communi labore ad meliora conversarum sollicitudinem gereret; Bernardus verò & Vitalis maribus propensius providerent. Robertus igitur famosissimum illud Monasterium fœminarum de Fonte-Ebraldi construxit, & regularibus disciplinis informavit. Bernardus verò apud Tirocinum, & Vitalis apud Savigniacum Monachis regulariter institutis, suos quisque ab aliis per quasdam præceptorum proprietates distinxit. On eut beau representer à nôtre Robert le peril où il s'exposoit par ce grand attachement à la direction du sexe, il rejetta ces avis comme des ruses de Satan, & se fortifia de l'exemple de St. Jerome. (a) *Despexit ergo tentatorem, irrisit ejus fallaciam, nec fœminarum abjecit moderationem . . . . . divum Hieronymum imitatus, cui insulsi obloquebantur Aristarchi, quòd scriberet ad mulieres, easque viris anteponeret: quorum cavillationes venustissimâ & copiosissimâ retundit devoti sexûs celebratione sacris ex litteris deductâ.*

(D) *Convertit toutes les filles de joie.*] On lui attribuë un talent tout particulier pour cela; & il faloit bien que puis que la direction du sexe lui étoit échuë, il cherchât principalement les brebis galeuses. Il alloit nus-pieds par les ruës & par les places, afin d'exhorter à la penitence les filles de mauvaise vie, & il entroit même dans le bordel afin de leur faire des exhortations. Il y entra un jour dans Roüen, & s'alla mettre auprès du feu afin de chauffer ses pieds. Il se vit bientôt entouré de femmes persuadées qu'il n'étoit venu que pour goûter le plaisir venerien, mais il leur parla de toute autre chose; il leur annonça les paroles de vie, & la misericorde du Fils de Dieu. La principale d'entre elles surprise de ce langage, lui dit que depuis 25. ans qu'elle hantoit cette maison, elle n'y avoit vu entrer personne qui parlât de Dieu, ou qui leur fit esperer grace; mais que si elle pouvoit prendre confiance en ce qu'il disoit, elle ne manqueroit point de changer de vie; & sur la reiteration des promesses de misericorde, elle & ses compagnes se jetterent aux pieds de Robert, & s'engagerent à se repentir. Il profita de ce bon moment, & les faisant sortir de la ville (b) les amena toutes dans son desert. (c) *In vita beati Roberti de Arbrissello legitur, quod Ordinem Sanctimonialium Fontis-Ebraldi instituit: & quod nudipes per plateas & vicos ire consueverat, ut fornicarias ac peccatrices ad medicamentum pœnitentiæ posset adducere. Quadam ergo die, cùm venisset Rotomagum, Lupanar est ingressus, sedensque ad focum pedes calefacturus, à meretricibus circumdatur, æstimantes eum causâ fornicandi esse ingressum. Sed prædicante eo verba vitæ, ac misericordiam Christi eis promittente, una ex meretricibus, quæ cæteris præerat, dixit ei: quis es tu, qui talia loqueris? Scias pro certo, quia per viginti quinque annos, quibus hanc domum ad perpetranda scelera fœmineum ingressa, nunquam aliquis huc advenit, qui de Deo loqueretur, vel de ejus misericordia præsumere nos faceret: tamen si scirem vera esse, &c.* On a remarqué dans l'histoire des Ouvrages de Savans: „ (d) Que plusieurs autres femmes de cette espece „ ayant été aussi converties, il falut que Robert fit „ faire un Cloître tout particulier pour elles qu'il de„ dia à Sainte Marie Magdeleine, pendant qu'il ren„ fermoit dans un autre consacré à la Sainte Vierge „ celles qui avoient un l'on renom. „ Cela temoigne le talent particulier (e) qu'il avoit pour gagner ces sortes de creatures, & son attachement à l'ancienne discipline; car il y a des Peres qui ont cru que les Religieuses qui avoient été violées devoient vivre sequestrées de celles à qui ce malheur n'arrivoit point (f).

(E) *L'Ordre de Frontevaux se repandit dans ces Provinces.*] Pendant les courses qu'il fit dans l'Anjou, dans le Poitou & dans la Touraine l'an 1107. & 1108. il fonda les Monasteres de *Chamfournois*, celui de *Lapuie*, celui *des Loges*, celui *de Relai*, celui de *Gaine*, & celui de *Gironde*. L'an 1110. il courut le Berri & la Bretagne, & fonda le Monastere d'*Orsan* au Diocese de Bourges. L'an 1112. il en fonda trois dans les Dioceses d'Orleans & de Poitiers, celui de *la Lande-en-Beauchene*, celui de *Turon*, & celui de *la Madelaine d'Orleans*. L'an 1114. il prêcha dans le Limosin, dans l'Angoumois, dans le Perigort, & au Diocese de Toulouse, & fonda 4. Monasteres, celui de *Bourbon*, celui de *la Gasconiere*, celui de *Cadoüin*, & celui de *l'Epinasse*. Ce fut en ce tems-là qu'aiant couru le Languedoc & la Guienne, il s'en alla en Auvergne où il eut des entretiens de pieté avec la bien-heureuse Raingarda mere de Pierre le Venerable (g).

(F) *A la Reine Bertrade de prendre l'habit de l'Ordre.*] Cette BERTRADE étoit fille de Simon de Montfort, & sœur d'Amauri de Montfort Comte d'Evreux, & de Guillaume de Montfort Evêque de Paris. Elle fut élevée en Normandie chez sa tante la Comtesse d'Evreux, & ce fut là que Foulque Rechin Comte d'Anjou la vit & l'aima. Il l'épousa l'an 1089. Elle le quitta en 1092. ou 1093. pour épouser Philippe I. du nom Roi de France, avec lequel elle avoit eu un *entretien particulier le jour de la vigile de la Pentecôte dans l'Eglise de* St. Jean de Tours, pendant que les Chanoines de St. Martin benissoient les fons de l'Eglise. Elle se rendit à Orleans (h) où le Roi la reçut. Il l'épousa ensuite à Paris. Le Pape le fit excommunier par son Legat l'an 1094. au Concile d'Autun, & l'excommunia lui-même l'année suivante au Concile de Clermont. Philippe chassa Bertrade en 1096. & la reprit l'an 1100. il fut excommunié tout de nouveau, mais lui & elle obtinrent l'absolution l'an 1105. (i) aiant *juré sur les Saintes Evangiles de ne plus habiter charnellement ensemble, & de ne se plus voir ni de ne se plus parler qu'en presence de personnes non suspectes.* Le Cartulaire de St. Nicolas d'Angers aprend *qu'en* 1106. *le* 6. *des Ides d'Octobre Philippe fut à Angers avec Bertrade, & que Rechin l'y reçut magnifiquement. Ce fut sans doute en ce tems-là que Bertrade reconcilia ses deux maris, & qu'elle leur donna une grande fête où elle les servit à table, comme l'a écrit Orderic,* qui *ajoûte que Bertrade demeura avec Philippe jusqu'à la mort de Philippe* (k). Il y a beaucoup d'aparence que le Pape aprouva leur mariage, car leurs deux fils *furent declarez capables de succeder à la couronne, comme nous l'aprenons de Suger dans la vie de Louis le Gros. Bertrade eut un doüaire sur les Domaines de la Couronne, ... & ce doüaire fut la Terre de Hautebruiere dans le voisinage de Montfort, & dans le Diocese de Chartres, qui est le lieu où elle fonda un Prieuré s'étant faite Religieuse à Frontevaux entre les mains de R. d'Arbrissel, & s'y étant retirée elle y mena jusqu'à la mort une vie exemplaire.* Elle avoit demeuré en Anjou depuis la mort du Roi *Philippe arrivée l'an* 1108. Mr. Menage (l) dont j'emprunte tout ceci a relevé un prodigieux nombre de fautes, qu'il a observées dans plusieurs historiens au sujet de cette Bertrade. Il ne dit point si elle vécut long tems depuis qu'elle fut entrée en religion, mais nous aprenons de Guillaume de Malmesburi qu'elle mourut peu après. *Philippus*, dit-il (m), *in extremo vitæ, tactus morbo* (n) *Monachicum apud*

* *Voiez la remarque F.*

(f) *Voiez la* 85. *lettre du Pape Leon I. cap.* 2. *&* 5.

(g) *Tiré du* Clypeus *nascentis du P. de la Mainferme, to.* 2. *pag.* 500. 501.

(h) Rex libidinosus Philippus Turonis venit, & cum uxore Fulconis locutus eam fieri Reginam constituit. Pessima illa, Consule dimisso, nocte sequenti Regem sequitur, qui Mindraico prope pontem Bevronis milites dimiserat, qui eam Aurelianis duxerunt. *Menage, hist. de Sablé, l.* 3. *chap.* 16. *p.* 85. 86. *ex Gestis Consulum Andegavensium.*

(i) *Id. ib. pag.* 89.

(k) *Id. ib.*

(l) *Ibid.*

(m) *Lib.* 5. *de gestis regum Anglorum apud la Mainferme Clyp. to.* 2. *pag.* 137.

(n) *Le P. de la Mainferme ib. pag.* 138. 139. *fait voir que cela est faux.*

Digitized by Google

porta guere, l'auſterité de l'Inſtitut (FΔ) la tua bientôt. Il ſe ſentit défaillir l'an 1115. & de l'avis de pluſieurs Prelats, Abbez, & Moines qu'il aſſembla, il confera le Generalat de l'Ordre à une femme ‡. On a fort critiqué une (G) telle diſpoſition. L'année ſuivante il ſentit revenir ſes forces, & ſe promena par le Dioceſe de Chartres en faiſant ſes fonctions accoutumées de Predicateur. Il termina un different que pluſieurs perſonnes avoient tâché en vain de pacifier, entre Ives Evêque de Chartres & Bernard Abbé de Bonneval. Il ne fut pas moins heureux par raport à la querelle qui s'éleva entre le Comte de Chartres, & les Chanoines, au ſujet de l'élection d'un Evêque après la mort d'Ives. Il tomba malade en prêchant dans le Dioceſe de Bourges l'an 1117. & ſe fit porter au Monaſtere d'Orſan, où il mourut quelques jours après. L'Archevêque de Bourges ſuivi de ſon Clergé, & d'un grand nombre de gentilshommes & de roturiers, accompagna le corps juſqu'au Monaſtere de Frontevaux, où il celebra les funerailles le douziéme jour après le decés. Le Comte d'Anjou, l'Archevêque de Tours, l'Evêque d'Angers, pluſieurs Abbez, une multitude incroiable d'Eccleſiaſtiques & de peuple étoient allez au devant de ce convoi, avant qu'il ſortît du Dioceſe de Tours *. Le Pere de la Mainferme, Religieux de Frontevaux, a publié † trois volumes apologetiques où il s'eſt donné beaucoup de peine pour juſtifier ſon Patriarche, que quelques-uns ont accuſé d'avoir partagé le lit (H) de ſes Religieuſes, non pas

‡ Abbatiſſam toti ſuo Ordini Petronillam de Camilliaco præpoſuit. *Id. tom. 2. pag. 502.*

* *Tiré du 2. tome du* Clypeus naſcentis Fontebraldenſis Ordinis, *à la fin, où l'on voit un abregé chronologique de la vie de Robert d'Arbriſſel, avec les renvois aux endroits où chaque choſe eſt plus amplement raportée.*

† *Le 1. tome de ſon* Clypeus *fut imprimé l'an 1684. le 2. l'an 1688. le 3. l'an 1692.*

apud Floriacum accepit habitum. Pulchrius & fortunatius illa, (Bertrada) *quod ætate & ſanitate integra, nec ſpecie rugata apud Fontem Evraldi Sanctimonialium appetiit velum. Nec multò poſt præſenti vita vale fecit: Deo forſitan providente, non poſſe delicata mulieris corpus Religionis laboribus inſervire.* La converſion de cette Reine impudique fit beaucoup d'honneur à Robert. Cette femme étoit ſi adroite qu'elle faiſoit du Roi ce qu'elle vouloit, & qu'on vit ſouvent à ſes pieds ſon premier mari lui faire mille ſoumiſſions depuis qu'elle l'eut quitté. Lâcheté pour le moins égale à celle de Menelas. (a) *Amore ejus ita captus eſt* (Philippus) *ut illa ſibi in omnibus imperaret, cum ipſe omnibus imperare cuperet.* (b) *Bertrada virago facetæ, & eruditiſſima illius admirandi muliebris artificii, quo conſueverunt audaces ſuis etiam laceſſitos injuriis maritos ſuppeditare, Andegavenſem priorem maritum, licet thoro omnino repudiatum, ita mollificaverat, ut eam tanquam Dominam veneraretur, & ſcabello pedum ejus ſæpius reſidens, ac ſi præſtigio fieret, voluntati ejus omnino obſequeretur.* On croit qu'elle prit le voile à Frontevaux environ l'an 1115.

(a) *Vincentius Bellovacus Specul. l. 26. c. 88. apud la Mainferme ib. pag. 141.*

(b) *Sugerius in vita Ludovici Groſſi c. 17. apud eundem ibid.*

(FΔ) *L'auſterité de l'Inſtitut la tua bientôt.*] Nous avons vu (c) que Guillaume de Malmesburi a conjecturé que la providence de Dieu menagea peut-être que le corps de cette delicate Reine fût incapable de ſuporter les travaux de la Religion. Il valut mieux peut-être qu'elle y ſuccombât promptement; car s'ils n'euſſent fait que l'amaigrir, il eût été à craindre qu'une langueur un peu trop longue ne la degoûtât de la vie monaſtique, & ne lui fit regretter les douceurs voluptueuſes qu'elle avoit quittées. Quoi qu'il en ſoit voici la preuve de mon texte. (d) *Anno 1115. aut circiter Bertradam Reginam ad inſtitutum Font-Ebraldenſe tandem pellectam Robertus in Monaſterio* Alta-Brueria *dicto collocavit. Victu cultuque in primis aſpero atque horrido utens, vita ſtatim privata eſt.* On vit alors la verité de la maxime *nullum violentum durabile.*

(c) *Ci-deſſus ligne 5. de cette colonne.*

(d) *La Mainferme tom. 2. pag. 502.*

(G) *On a fort critiqué une telle diſpoſition.*] Il n'y a rien de plus ſingulier (e) dans le monde monaſtique, que de voir tout un grand Ordre compoſé de Religieux & de Religieuſes reconoître une femme pour ſon Chef & ſon General. C'eſt ce que font les Moines & les Nonnes de l'Ordre de Frontevaux en vertu de leur Inſtitut. Robert d'Arbriſſel le fondateur l'a voulu ainſi. Il fit une loi diametralement opoſée à la loi Salique; il ne ſe contenta pas de vouloir que l'Ordre pût tomber en quenouille, il voulut qu'une femme ſuccedât toûjours à une autre femme dans la dignité de Chef & de General de l'Ordre. Le Pere de la Mainferme a deſtiné le 3. tome de ſon Ouvrage à juſtifier cette conduite du fondateur. Il repond à toutes les objections qu'on a coutume de faire, & il inſiſte beaucoup ſur ce que la Ste. Vierge a commandé à Dieu même; car il eſt dit dans l'Ecriture que JESUS-CHRIST étoit ſujet à ſa mere. Si Dieu l'être neceſſaire, le createur de toutes choſes, n'a point fait difficulté d'obeïr à une femme, nous autres hommes, petites creatures que nous ſommes oſerons-nous en faire difficulté? Si jamais l'Egliſe Romaine faiſoit avec conoiſſance de cauſe ce qu'on pretend qu'elle fit ſans le ſavoir ſous le regne de la Papeſſe Jeanne, elle trouveroit ſon apologie toute prête dans le livre du Pere de la Mainferme, & je ne voi point ſi l'apologie de Frontevaux paſſe une fois, pourquoi on feroit ſcrupule de créer une Papeſſe. Ajoûtez à cela que dans l'hypotheſe de preſque tous les devots de la Communion de Rome, Dieu a donné à la Ste. Vierge l'empire du monde: on ne voit rien de plus frequent dans les livres de ces Meſſieurs que les titres de *Reine des Cieux, Reine des Anges*, quand ils parlent de la Vierge, & c'eſt même le langage du culte public, je veux dire des hymnes de l'Egliſe. Un Religieux de Frontevaux ſe ſervit un jour de cette raiſon: le Pere de la Mainferme le raporte (f) ſans y trouver rien à redire. „ Il arriva une fois à un certain Religieux que je ne „ nomme point, qui avoit bien de la peine à digerer „ ce qui eſt de noſtre Inſtitut, qui me dit une fois „ me parlant de ce ſujet, *que noſtre Royaume eſtoit en „ quenoüille.* En quoi de verité, il diſoit mieux qu'il „ ne penſoit, & nous faiſoit beaucoup d'honneur con„ tre ſon intention. Car il eſt vrai, *qu'il eſt en que„ noüille*, comme tout le Royaume de l'Univers, du „ Ciel & de la Terre, *eſt en quenoüille*, ſçavoir eſt, „ entant qu'il eſt regi & gouverné par la puiſſance & „ autorité Souveraine de celle, qui comme une fem„ me forte: *manum ſuam miſit ad fortia; & digiti „ ejus apprehenderunt fuſum.* Pr. 31. v. 19. „

(e) *Voiez dans la remarque M, pag. 1262. chifre (3) les paroles de Charles du Moulin.*

(f) *Tom. 3. p. 21. Il cite Frere E. Martin, Auteur d'un livre qui a pour titre,* Le ſejour du Verbe incarné dans les entrailles immaculées de la Vierge.

(H) *Que quelques-uns ont accuſé d'avoir partagé le lit de ſes Religieuſes.*] L'accuſation eſt fondée ſur une lettre de Godefroi Abbé de Vendôme. Les lettres de cet Abbé furent publiées par le P. Sirmond l'an 1610. ſur le manuſcrit de l'Abbaie de la Couture. L'une de ces lettres fut écrite à nôtre Robert, pour l'avertir d'un fâcheux bruit qui couroit touchant ſa conduite, & des inconveniens de cette conduite. Raportons les paroles de la lettre; (g) *Fœminarum quaſdam, ut dicitur, nimis familiariter tecum habitare permittis, & cum ipſis etiam, & inter ipſas noctu frequenter cubare non erubeſcis. Hoc ſi modò agis, vel aliquando egiſti, novum, & inauditum ſed infructuoſum martyrii genus inveniſti. . . . . Mulierum quibuſdam, ſicut fama ſparſit, & nos ante diximus, ſæpe privatim loqueris, & earum accubitu novo martyrii genere cruciaris.* Il y a une autre lettre qu'on attribuë à Marbodus Evêque de Rennes, qui contient les mêmes avertiſſemens: (h) *Mulierum cohabitationem diceris plus amare. Has ergo non ſolum communi menſa per diem, ſed & communi accubitu per noctem dignaris, ut referunt.* On blâme Robert d'avoir fait prendre l'habit de Nonne trop legerement à de jeunes filles, & on lui repreſente le mauvais ſuccés d'un tel procedé. Quelques-unes ſentant venir le neuviéme mois avoient rompu leur clôture pour aller accoucher ailleurs, & les autres étoient accouchées au milieu de leurs cellules. (i) *Taceo de juvenculis, quas ſine examine Religionem profeſſas mutata veſte per diverſas cellulas protinus incluſiſti. Hujus igitur facti temeritatem miſerabilis exitus probat. Alia enim urgente partu, fractis ergaſtulis elapſa ſunt, alia in ipſis ergaſtulis pepererunt.* Notez 1. que dans la lettre attribuée à Godefroi de Vendôme on accuſe d'acception de perſonnes Robert d'Arbriſſel. Il y a quelques femmes, dit-on, avec leſquelles vous êtes toûjours de bonne humeur, promt, actif, alerte, ſi complaiſant que vous n'épargnez rien de tout ce qui leur peut marquer vôtre honnêteté; mais quant aux autres, ſi quelquefois vous daignez leur adreſſer la parole, c'eſt pour leur dire des duretez; vous les traitez en cenſeur rigide; & vous les laiſſez expoſées à la faim & à la ſoif, & au froid, (k) *Illis ſiquidem te ſemper ſermone jocundum oſtendis, & alacrem actione, omneque genus humanitatis exhibes, nulla ſervata gravitate.* Et iterùm. *Aliis verò, ſi quando cum ipſis loqueris, ſemper locutione nimis durus appares, nimis diſtrictus correctione: illas etiam fame, & ſiti ac nuditate crucias omni relicta pietate.* C'eſt inſinuer ce que Theophile Raynaud (l) affirme, je veux dire que Robert

(g) *Voiez le Clypeus naſcentis tom. 1. diſſertat. 1. pag. 38.*

(h) *Voiez le même livre ibid. pag. 41.*

(i) *Ibid. pag. 69.*

(k) *Ibid. pag. 66.*

(l) *Ci-deſſous remarque K, lettre m.*

Digitized by Google

pas à la verité dans la vuë de jouïr d'elles, mais afin de se commettre avec de plus fortes tentations. On a vu cette scêne (I) dans les Nouvelles de la Republique des lettres. On ne sauroit trouver étrange la vivacité de zêle que ce Religieux temoigne (K) contre les auteurs de l'accusation: la chose est (L) assûrément delicate, & il fait bien de mettre tout en usage pour justifier

bert choisissoit toutes les plus belles quand il vouloit s'expoſer à la tentation en couchant avec une femme. Notez en 2. lieu que le Pere de la Mainferme ne raporte point tout le passage de la lettre pretenduë de Marbodus. Je l'ai vu (a) beaucoup plus complet dans Mr. Menage, & j'y ai trouvé que l'on fait souvenir Robert qu'il avoit été autrefois pecheur du côté des femmes. J'y ai trouvé un autre reproche dont je ferai mention (b) ci-dessous.

(I) *Cette scêne dans les Nouvelles de la Republique des lettres.*] Voiez l'article 2. du mois d'Avril 1686. c'est l'extrait du 1. tome du *Clypeus nascentis Fontebraldensis Ordinis*. L'Auteur de l'extrait a comparé à Tantale un homme qui s'aviseroit d'un genre de mortification tel que celui que l'on imputa à nôtre Robert. Mais comme il n'y a point de comparaison qui ne cloche, celle de Tantale à certains égards ne conviendroit pas au Directeur de ces Religieuses. Il souffriroit la faim & la soif au voisinage du remede, mais il ne seroit pas certain que le remede se retireroit à mesure qu'on le voudroit joindre. La comparaison de ces Physiciens curieux qui étudient avec tant d'ardeur les causes des phenomenes, ne seroit juste qu'à certains égards. Leurs meditations, & leurs recherches ne font qu'effleurer la nature, le secret qu'ils cherchent est dans un vase dont ils peuvent seulement toucher les bords; ils ont beau tourner, aller & venir, ils trouvent par tout la circonference du cercle, & jamais ils ne parviennent au centre. C'est l'emblême de Robert, si ce n'est qu'il ne vouloit pas comme eux penetrer le fond du mystere (c). Je n'ai garde d'affirmer ce qu'on dit de lui, car je trouve très-fortes les raisons de l'apologiste; mais on ne sauroit croire combien il s'est trouvé d'heretiques qui en faisant profession de s'interdire le mariage, & la pleine joüissance du sexe, couchoient neanmoins avec des femmes, & les embrassoient, & n'oublioient aucune sorte de prelude. Voiez les procés de l'Inquisition de Toulouse (d) imprimez à Amsterdam l'an 1692. j'en cite quelque chose dans l'article *Guillemete*. Voiez aussi ce que Mr. de Meaux raporte de St. Bernard contre les Henriciens au paragraphe 69. du livre 11. de l'histoire des Variations. C'est une des bonnes marques à quoi nous puissions conoître qu'il n'y a point d'illusion, & de chimere qui n'entre dans l'ame de l'homme. Le plus grand peril où puissent tomber ceux qui ont fait vœu de continence, c'est de songer aux objets à quoi ils ont renoncé; c'est de les voir en certains états. Temoin (e) l'Ermite qui vit Brandimart entre les bras de sa chere Fleurdelis:

Hor stando inginocchiato in oratione,
Vide far' à color quel gioco strano:
E vennegli si fatta tentatione,
Ch'il Breviario gli cade di mano.

Que seroit-il devenu dans un prelude: (f) *Admissus circum præcordia ludens?* Auroit-il eu la force de Saint Aldhelme? Pour ne pas être ici trop prolixe, je parlerai de ce Saint dans la remarque C de l'article *François d'Assise*.

(K) *Ce Religieux temoigne contre les auteurs de l'accusation.*] Il emploie plusieurs moiens; il s'inscrit en faux contre les deux lettres; il soutient que Godefroi de Vendôme n'a point écrit celle qui court sous son nom, & il trouve fort étrange que le Jesuïte Sirmond l'ait publiée comme legitime, & qu'on voie dans la table des matieres, *mirâ Roberti simplicitas & confidentia*. Il dispute contre le Pere Alexandre qui a soutenu que cette lettre est de Godefroi de Vendôme, & il se prevaut (g) de l'aveu qu'a fait ce Dominicain que la lettre attribuée à Marbodus est supposée. Il pretend (h) que l'heretique Roscelin condamné comme tritheïte dans un Concile, est l'Auteur de la lettre que Sirmond a publiée parmi celles de Godefroi de Vendôme. C'est le sentiment (i) du Cardinal Bona, & des Jesuïtes Bollandus & Henschenius, comme il n'oublie pas de le marquer. Il ajoûte que le Pere Sirmond aiant bien consideré toutes choses (k), étoit passé dans le même sentiment. Il cite Theophile Raynaud qui (l) se rangea aussi au même avis. Il blâme le Pere Alexandre d'avoir nié que Sirmond se soit retracté, & ait eu envie d'ôter cette lettre dans une nouvelle édition. Il se plaint que ce Jesuïte fit un grand tort au bien-heureux Robert d'Arbrissel, & il allegue un passage (m) du Pere Theophile Raynaud, qui n'est fondé que sur la lettre publiée par le Pere Sirmond. Voici les paroles qu'il cite. *Fecisse hoc Robertum de Arbruscellis legitur cum omni detestatione apud Goffridum Vindocinensem; nec sane potest ulla par esse detestatio inconsultissimi facti quo dicitur (n) cum speciosissima quaque sacrarum Virginum, cum nuda nudus in eodem lecto cubuisse, ut nequicquam frendentem & adhinnientem appetitum in tam illecebrosi objecti præsentia novo martyrii genere afficeret.* Il montre que l'on ne sauroit marquer le tems où Godefroi de Vendôme ait pu écrire une telle lettre, & il allegue un grand nombre de raisons pour faire voir que cet Abbé n'a jamais cru que Robert meritât de tels avis. Il soutient que l'autre lettre n'est ni de Marbodus Evêque de Rennes, ni (o) d'Hildebert Evêque du Mans, & puis Archevêque de Tours; mais qu'elle fut supposée ou par Roscelin, ou par quelque autre scelerat d'Ecclesiastique (p). J'ai oublié de dire qu'il cite (q) un certificat portant que le manuscrit des Ouvrages de Godefroi de Vendôme, que l'on garde comme un original dans le Monastere de la Sainte Trinité à Vendôme, ne contient point la lettre en question. Le Prieur (r) de ce Monastere donna ce certificat le 3. de Fevrier 1652. Enfin le Pere de la Mainferme étale un très-grand nombre de preuves, tirées des éloges & des bienfaits que Robert reçut de tout ce qu'il y avoit alors de plus éminent dans le monde, & dans l'Eglise, & il le justifie des autres defauts qu'on pourroit lui imputer. Je ne m'arrête que sur celui qui a le plus de raport avec la faute dont il s'agit en cet endroit.

On pretend que lors qu'il alloit prêcher par le monde il amenoit avec lui beaucoup de femmes. Le Pere de la Mainferme nie cela; il avoüe seulement que ce saint homme prit quelquefois avec lui dans ses voiages Petronille Abesse de l'Ordre, & Angardis Prieure de Frontevaux, ce qui ne scandalisoit pas les bonnes ames; au contraire on les reçut une fois avec toute sorte d'hospitalité dans l'Abbaie de Dol: les Peres de ce Monastere n'oublierent rien pour faire honneur à leurs hôtes. (s) *Cum jam cœptum iter ageret consociatâ sibi Petronillâ, aliisque nonnullis, quadam die apud Dolensem Abbatiam hospitalitatis gratiâ pervenit. Quem Monachi ejusdem cœnobii læti suscipientes, hospitalitatis jura ei honorificè præbuerunt, ut eorum animas prædicationis sanctæ pabulo reficere dignaretur, humillimè postulaverunt.* Le passage de la lettre de Marbodus que Mr. Menage cite, & qu'on verra ci-dessous, temoigne qu'on reprochoit à Robert de se faire suivre par beaucoup de femmes dans ses voiages, & d'en distribuer un grand nombre en diverses Provinces dans les cabarets & les hopitaux pêle-mêle avec des hommes, sous pretexte de servir les pauvres & les étrangers. On ajoûte que ce beau manege avoit produit assez d'enfans, pour qu'on ne pût plus revoquer en doute que Robert n'eût exposé à un grand danger l'honneur de ses sectatrices.

(L) *La chose est assûrément delicate.*] Les pechez de l'impureté ne sont point de la nature de ceux que l'on peut vaincre en les attaquant, en les prevenant, en faisant des irruptions sur leurs terres. Se batre en retraite, ou plutôt prendre la fuite, est le moien le plus assûré de remporter la victoire. N'est-ce donc pas une étrange temerité, & un mepris punissable de ce sage avertissement, *Quisquis amat periculum peribit in illo*, que d'aller provoquer ce dangereux ennemi, & que de lui faire des insultes jusques dans son fort? A peine devoit-il être permis à d'Arbrissel de le regarder en face, & il étoit assez temeraire, dit-on, pour le colleter, afin de luter avec lui:

Cervi (t) luporum præda rapacium
Sectamur ultro, quos opimus
Fallere & effugere est triumphus.

Ceux qui font vœu de continence, s'ils sont sages, doivent chercher avec ardeur le don de l'oubli, & repousser dès l'entrée les images de l'impureté, tant s'en faut qu'il leur soit permis de se coucher auprès des objets vivans. Quand ils seroient assûrez de la victoire, ils ne laisseroient pas d'être obligez à fuïr cette sorte de combat comme la peste: la charité envers le prochain leur commande cette fuite. Sont-ils assûrez de leur compagne? N'est-il pas moralement indubitable qu'une femme qui consent qu'un homme se vienne coucher auprès d'elle, est très-disposée à ne lui rien refuser? Ne se fortifie-t-elle pas dans cette disposition par la proximité d'un corps d'homme? Ce voisinage ne lui donne-t-il pas des pensées & des de-

(a) *Voiez le dans la remarque M, à la marge de la 1. col. de la page 1262.*

(b) *Remarque M.*

(c) *Ἡ δίψις ἀνθρώπου πέλει ἀνδρῶν ἠδὲ γυναικῶν Πυθοῖτε τῆς τοῦ ἐπιστήμας ἠδὲ μυχῶν.*

(d) *Pag. 382. & seq.*

(e) *Voiez les lettres de Marigni.*

(f) *Aplicquez ici ces deux vers,*
Omne vafer vitium ridenti Flaccus amico
Tangit, & admissus circum præcordia ludit.
Persius, Sat. 2. v. 116.

(g) *Voiez la section 8. de la 1. dissertat.*

(h) *Tome 1. dissertat. 1. p. 4. 5.*

(i) *Ibid. pag. 14.*

(k) *Bollandus l'assûre sur son ouï-dire, ibid. pag. 15.*

(l) *In tria-do fortium David. pag. 46.*

(m) *Tiré de la page 132. de son traité* de sobria alterius sexus frequentatione.

(n) *Le P. de la Mainferme met ici cette note,* Falsò scribit Theophilus id legi apud Gotfridum epist. 47. lib. 4. *Voiez sur cette fausse citation de Theoph. Raynaud les Nouvelles de la Rep. des lettres; mois d'Avril 1686. pag. 391.*

(o) *Elle se trouve parmi les lettres de cet Hildebert dans le manuscrit de la Bibliotheque de St. Victor à Paris. Vide Clypeum, dissert. 1. pag. 61.*

(p) *Ubi supra p. 91.*

(q) *Ibid. pag. 59.*

(r) *Vincent Marsolle. Il a été General de la Congregation de St. Maur.*

(s) *Ubi supra pag. 161.*

(t) *Horat. ode 4. l. 4.*

Digitized by Google

justifier son heros. Il nie le fait, & voilà le seul moien de parvenir à l'apologie, car il n'y a rien de moins compatible & avec la pureté du cœur, & avec la pureté du corps, que la pretenduë mortification de resister à des tentations que l'on auroit irritées. Le veritable triomphe est de se tenir le plus éloigné (LΔ) qu'il est possible d'un tel ennemi, & de n'y penser jamais, &

(a) *Elle pourroit dire*, Qui me commorit, melius non tangere clamo. *Horat. Sat. 1. lib. 2.*

(b) *Montagne, essais livre 3, chap. 5. pag. m. 123. 124.*

(c) Novimus, inquit, illam marito-rum abstinentiam, qui etiamsi primam virginibus timidis remisere noctem, vicinis tamen locis hudunt. *Seneca controv. 2. lib. 1. pag. m. 95.*

(d) *Xenophon, choses memorables de Socrate liv. 1. p. m. 58. Je me sers de la traduction de Charpentier.*

(e) *Hieronym. epist. adverſ. Vigilant. c'est la 13. du 3. livre dans l'édition dont je me sers pag. 563.*

firs dont elle seroit exemte, si on la laissoit dormir toute seule (a)? Voiez ce que dit Montagne touchant les femmes mariées à des vieillards. *Les voilà*, dit-il (b), *en plein mariage de pire condition que vierges & veuves. Nous les tenons pour bien fournies, parce qu'elles ont un homme auprés d'elles. . . . . Mais au rebours on recharge par là leur neceſſité, d'autant que l'attouchement & la compagnie de quelque male que ce ſoit, éveille leur chaleur qui demeureroit plus quiete en la ſolitude.* Ainsi ces avanturiers devots, ces chercheurs d'occasions chaudes, ces solitaires qui pour signaler la bravoure de leur continence se fourrent au lit d'une jeune fille, ne font que jetter de l'huile sur un feu caché sous les cendres. Ne sont-ils pas responsables des desirs lascifs qu'ils y rallument? Il y a beaucoup d'aparence que la plupart de ces gens-là ne cherchent point une victoire complete. S'ils n'achevent pas, ils amusent pour le moins leur sale passion. Ils se mettent sur le pied de ceux qui disent, *Amare liceat, ſi potiri non licet. Eſt quodam prodire tenus, ſi non detur ultra.* Aions toûjours la petite oie: joüissons des avant-goûts. Ils font comme ces maris dont il est parlé dans les controverses de Seneque (c). La chose est donc delicate, & le Pere de la Mainferme est loüable d'avoir travaillé à l'apologie du fondateur de son Ordre.

(LΔ) *De ſe tenir le plus éloigné qu'il eſt poſſible d'un tel ennemi.*] J'ai déjà touché cela au commencement de la remarque precedente; mais j'y reviens afin de munir de bonnes autoritez cette leçon salutaire. Voions d'abord ce que Socrate conseilloit à ses disciples. *Tu penſes, inſenſé!* dit-il (d), *que les baiſers amoureux ne ſoient pas envenimez, à cauſe que tu n'en vois pas le poiſon? Sçache qu'une belle perſonne eſt un animal plus dangereux que les Scorpions, parce que ceux là ne nous peuvent bleſſer s'ils ne nous touchent, mais la beauté nous frappe ſans nous approcher; de quelque endroit que l'on puiſſe l'appercevoir, elle lance ſur nous ſon venin & nous renverſe le jugement. C'eſt peut-eſtre pour ce ſujet que les amours ſont repreſentez, avec des arcs & des fléches, parce qu'un beau viſage nous bleſſe de loin. Je te conſeille donc Xenophon, quand tu découvriras quelque beauté de t'enfuir ſans regarder deriere toy; & pour toy Critobule, je penſe qu'il ſeroit à propos que tu t'abſentaſſes un an tout entier, car ce ne ſera pas trop de temps pour te guerir de ta bleſſure.* Ajoûtons à cela ce que disoit St. Jerôme à ceux qui n'aprouvoient pas qu'on se retirât dans les deserts, & qui pretendoient que ce n'étoit pas combatre le vice, mais le fuir, & qu'il n'y avoit que ceux qui le combatoient, & qui le vainquoient, qui meritassent la couronne. Il repondoit entre autres choses qu'il faloit toûjours choisir le chemin le plus assûré, & qu'ainsi il valoit mieux prendre la fuite, que de demeurer au champ de bataille où si d'un côté l'on pouvoit vaincre, on pouvoit de l'autre être vaincu. On n'est point en sûreté, ajoûtoit-il, quand on dort proche d'un serpent: il peut arriver qu'il ne morde pas, & il peut arriver qu'il morde. Il s'exprime si bien sur tout cela que je ne puis m'empêcher de copier ses paroles; ce sont autant de coups de foudre par raport à la conduite que l'on a attribuée à d'Arbrissel. (e) *Qui ſciens imbecillitatem ſuam, & vas fragile, quod portat, timet offendere: ne impingat, corruat, atque frangatur. Unde & mulierum, maximéque adoleſcentularum vitat aſpectum & in tantum caſtigator ſui eſt: ut etiam qua tuta ſunt, pertimeſcat. Cur, inquies, pergis ad eremum? videlicet ut te non audiam, non videam, ut tuo furore non movear, ut tua bella non patiar, nè me capiat oculus meretricis: ne me forma pulcherrima ad illicitos ducat amplexus. Reſpondebis: hoc non eſt pugnare, ſed fugere; ſta in acie: adverſariis armatus obſiſte: ut poſtquam viceris, coroneris. Fateor imbecillitatem meam. Nolo ſpe pugnare victoria, nè perdam aliquando victoriam. Si fugero, gladium devitavi: ſi ſtetero, aut vincendum mihi, aut cadendum. Quid autem neceſſe eſt certa dimittere, & incerta ſectari? Aut ſcuto, aut pedibus mors vitanda eſt. Tu, qui pugnas, & ſuperari potes, & vincere; ego cùm fugero, non vinco in eo, quod fugio: ſed ideò fugio, nè vincar. Nulla ſecuritas eſt, vicino ſerpente dormire. Poteſt fieri, ut me non mordeat: tamen fieri poteſt ut aliquando me mordeat.* L'Auteur d'un livre qui fut imprimé à Paris l'an 1630. & qui est intitulé *le Miroir des Chanoines*, a ramassé un grand nombre de sentences qui foudroient la conduite de ces temeraires qui s'aprochent du peril le plus qu'ils peuvent. Joseph, dit-il, (f) *laiſſe ſon manteau ſans vouloir converſer* avec la femme de Potiphar, *parce que l'attouchement d'une femme comme contagieux & venimeux doit eſtre autant apprehendé que la morſure d'un chien enragé.* Cette comparaiſon est de St. Jerôme. (g) *Ipſe mulieris contactus quaſi contagioſus & venenatus eſt viro fugiendus, non minus quàm rabidiſſimi canis morſus.* Nôtre Auteur ajoûte que *S. Jordan, dans* (1) *S. Amaury, tance ſeverement un religieux pour n'avoir touché que la main* d'une femme. *Guy, mais c'eſt une femme devote, dict ce religieux, n'y peut cela (repart S. Jordan) car la terre eſt bonne, l'eau eſt auſſi bonne; mais ſi ces deux elemens viennent à ſe meſlanger, il n'en reſulte que de la boüe . . . . . „* (2) S. Hieroſme *reconnoiſſant* „ combien la frequentation des femmes, bien que „ non ſuspectes & mal famées, prejudicioit aux Ec-„ cleſiaſtiques: *Hoſpitiolum tuum* (dict-il) *aut raro, aut „ nunquam mulierum pedes terant: quia non poteſt toto „ corde cum Deo habitare, qui fœminarum acceſſibus co-„ pulatur: fœmina ſecum pariter habitantis conſcien-„ tiam exurit, fœmina nomen tuum noverint, vultum „ neſciant.* Que les pieds des femmes ne foulent jamais le plancher de ta chambre, ou que ce soit rarement: parce que celuy qui se plaist à la converſation des femmes, ne peut point de tout son cœur „ habiter avec Dieu. La femme bruſle la conſcience „ de celuy avec lequel elle habite, que les femmes co-„ gnoiſſent ton nom, & non pas ton viſage. Ne co-„ gnois point auſſi le leur . . . . . (3) Sainct Cy-„ prian refute subtilement & doctement ces hardis „ courages, qui presument tant de leur integrité, „ qu'ils n'apprehendent nullement les femmes, sous „ l'espoir genereux qu'ils ont de s'en despatouiller „ heureuſement, ſans y engager tant soit peu leurs „ ſainctes affections. Voicy la conception: Il eſt im-„ poſſible d'eſtre environné des flammes ſans bruſler, „ il eſt plus expedient de bien craindre que de mal „ preſumer. Il eſt plus utile que l'homme ſe reco-„ gnoiſſe foible pour devenir fort; que ſi voulant pa-„ roiſtre fort, il devient foible. Celuy-là ſe trompe „ qui croit eſtre quelque choſe, & n'eſt rien en effect. „ Qui attachera le feu à ſon ſein, & ne bruſlera point „ ſes veſtemens? Ouy, mais je veux avoir dequoy „ vaincre pour triompher. N'as-tu pas ta propre „ chair à combattre & ſurmonter? pourquoy veux-tu „ qu'une autre terre te fourniſſe des lauriers? la chair „ convoite contre l'eſprit, & l'eſprit contre la chair. „ Que ce ſoit dict une fois pour toutes: la converſa-„ tion des femmes, c'eſt la glu du diable, pour pren-„ dre & aſſervir les hommes . . . . . (h) Aveugle-„ ment noir! de vouloir habiter en un lieu, où neceſ-„ ſairement il faut tous les jours, ou perir, ou vain-„ cre, & de penſer dormir aupres d'un vipere en ſeu-„ reté. (4) *Quid tibi neceſſe* (dict S. Hieroſme) *in „ ea verſari domo, in qua neceſſe habeas quotidie aut „ perire, aut vincere? quis unquam mortalium, jux-„ ta viperam ſecuros ſomnos capit?* „ Nôtre Auteur donnant ensuite quelques remedes contre l'émotion de la chair, met l'abstinence au 1. rang, la frequentation des bonnes compagnies au 2. & puis il dit, (i) que le 3. *ſera n'approcher du tout point des femmes, & les voir de loing, comme Lacides (dans Laerce) diſoit au Roy Attalus qu'il falloit voir les pourtraits . . .* (5) *S. Auguſtin ſur ces paroles de S. Paul,* Fugite fornicationem, *remarque que S. Paul ne dit pas, reſiſtez, mais fuyez, par ce que la victoire eſt plus aſſeuree en la fuite, qu'en la reſiſtance:* Contra libidinis impetum apprehende fugam, ſi vis obtinere victoriam, nec tibi verecundum ſit fugere, ſi caſtitatis palmam deſideras obtinere.

Tu fugiendo fuga, quem fuga ſola fugat.
Tu ne ſçaurois chaſſer plus viſte
Ce peché, qu'avecque la fuite.

Ces maximes si certaines & si importantes en elles-mêmes, & d'ailleurs si recommandables par la veneration que l'on porte aux grands Saints qui les établissent dans leurs écrits, sont très-souvent inculquées aux personnes qui en ont le plus de besoin. On leur prêche cela tous les jours, on le leur étale dans une infinité de livres, & neanmoins ces personnes perseverent volontiers dans la coutume de s'exposer au peril. On diroit qu'elles se piquent de bravoure, & que la fuite leur paroît un acte de lâcheté aussi ignominieux

(f) *Vital Bernard Chanoine de l'Egliſe Cathedrale du Puy, miroir des Chanoines pag. 240.*

(g) *Hieronym. lib. 1. contra Jovinian. apud Vit. Bernard. ibid.*

(1) *D. Antonin. 3. p. tit. 23. c. 9. §. 5.*

(2) *D. Hieron. ep. ad Nepot. ſub fin.*

(3) *D. Cypr. de ſingul. Cler.*

(h) *Id. Vit. Bernard pag. 252.*

(4) *D. Hieron. l. 2. ep. 9.*

(i) *Vit. Bernard ib. p. 273.*

(5) *D. Aug. ſer. 250. de tem.*

Digitized by Google

& ce seroit une illusion très-grossiere, & une furieuse impertinence que de dire qu'y. ayant eu des gens du (LΔΔ) monde qui ont passé des nuits entieres avec des filles sans en jouïr, il faut à plus forte raison s'imaginer que des Religieux se contiennent dans de semblables rencontres. Mr. Menage merite (M) d'être consulté sur la matiere des preuves que le Pere de la Mainferme a

tés

ninieux qu'aux gens de guerre. Elles vont au feu hardiment & gaiement: le sexe qui n'a point eu la valeur pour son partage témoigne sur ce point-là beaucoup d'intrepidité, il n'aime pas moins à recevoir des visites dans la clôture, que d'aller à un rendez: de part & d'autre l'on se comporte comme si l'on n'avoit nulle crainte d'être vaincu: & il y a beaucoup d'apparence que cette seurité n'est pas tant fondée sur ce qu'on connoit ses forces, que sur ce qu'on n'a pas beaucoup d'envie de sortir victorieux de ce combat, & qu'au pis aller le combat même quelle qu'en puisse être l'issuë n'est point sans charmes. Si l'on remporte la victoire, c'est autant de gagné sur la nature; si l'on est vaincu, c'est autant de gagné pour elle. Ceci soit dit sans prejudice des veritables sectateurs de la chasteté qu'ils ont voüée, & qui sans doute s'il leur arrivé de ne point pratiquer les conseils de St. Jerôme, sont assurez que leurs visites, leurs longues conversations &c. n'exciteront point de mauvais desirs. Mais infailliblement ils ne seroient pas les derniers à condamner les excés de temerité dont quelques-uns crurent coupable le fondateur de Frontevaux.

(LΔΔ) *Des gens du monde qui ont passé des nuits entieres avec des filles sans en jouïr.*] Montagne assure cela. *Je me prens pour miracle*, dit-il (a), *comme fait la Reyne de Navarre en l'un des contes de son Heptameron, qui est un gentil livre pour son estoffe, n'y pour chose d'extréme difficulté, de passer des nuicts entieres en toute commodité & liberté, avec une maistresse de long-temps desirée, maintenant la foy qu'on luy aura engagée de se contenter des baisers & simples attouchemens.* Il dit ailleurs (b) que son pere *recitoit d'estranges privautez, nommément siennes, avec des honnestes femmes, sans soupçon quelconque. Et de soy, juroit (c) saincterment estre venu vierge à son mariage, & si c'estoit apres avoir eu longue part aux guerres de delà les monts*, étant parvenu à la 33. année de son âge. S'il en faut croire les gens debauchez, les cas dont parle cet Ecrivain ne sont pas des plus extraordinaires. Quand ces gens-là se mettent en train de raconter leurs avantures, ils protestent qu'ils en ont eu où on les faisoit marcher par degrez, & où on ne les laissoit enfin parvenir jusques à la jouïssance, qu'après avoir éprouvé qu'ils observoient la promesse qu'ils avoient faite de se contenter des autres faveurs. Il y en a qui racontent sans nommer personne, qu'il n'a tenu qu'à eux de jouïr; mais qu'ils s'en sont abstenus pour ne pas s'embarrasser dans des suites desavantageuses, ou bien afin d'épargner à l'objet aimé & complaisant avec inquietude le deshonneur qu'il craignoit. Accordons à ceux qui voudroient se prevaloir de pareilles avantures, pour rendre probable la victoire que l'on attribuë à certains religieux dans le fort des occasions: accordons leur, dis-je, que la passion des gens debauchez n'est pas toûjours si fougueuse, qu'elle ne s'arrête d'elle-même par la consideration de certaines circonstances, quel usage en tirera-t-on pour la justification de ces religieux? Ces debauchez-là se retiennent-ils sans commettre, & sans faire commettre des impuretez qui au jugement des Casuistes les moins rigides vont jusqu'au peché mortel, & quelquefois même à ce que disent plusieurs Casuistes, jusqu'à un peché qui surpasse celui de la jouïssance? Si la pretenduë victoire de ces religieux tenoit un peu de cela, ne seroit-elle point dans le fond le triomphe de l'impudicité, & nullement le triomphe de la chasteté? En leur faisant ainsi leur procés n'épargnons point leur compagne. Sa temerité étoit encore plus dereglée que la leur: & comme l'on ne sauroit jamais excuser par raport à la chasteté les femmes qui s'exposent jusques-là, on ne sauroit jamais non plus les excuser par raport à la prudence. Elle leur diroit de ne se fier ni à promesse ni à serment, & de se precautionner d'une meilleure maniere. Cela me fait souvenir d'une avanture que j'ai lûë dans un petit livre qui fut imprimé à Paris & en Hollande l'an 1682. En voici le precis, c'est l'Avanturier qui parle, il se nomme Pontignan. *J'étois à la campagne*, dit-il (d), *avec deux aimables Femmes, que j'aimois toutes deux à ma maniere. Je leur avois déclaré à toutes deux separement ma bonne volonté pour elles, & j'estois fort satisfait de leurs réponces. Un beau soir que j'étois retiré dans mon Apartement, & déja en Robe de Chambre, voicy les deux Dames qui me viennent trouver, & qui me disent que pour faire une certaine piéce à un autre Homme qui estoit avec nous, il falois qu'elles m'emmaillotassent. Elles me dirent quelle estoit la piéce. Je la trouvay plaisante, & consentis fort gayement à être emmailloté. Elles me prirent tout en Robe de Chambre comme j'estois, & m'enveloperent, je croy, de plus de cent aunes de toile coupée comme des Langes. Je resemblois à une de ces Momies d'Egypte . . . . . Quand je fus equipé en Momie, elles me dirent; Orça, Pontignan, un brave Cavalier ne refuse point de coucher avec des Dames qui l'en prient. Nous t'avons tantet deux donné parole de te favoriser dans l'occasion. Il faut nous en acquitter. Ah! Scelerates, leur criay-je, osterez moy donc vous ce linge-là, & puis faites de moy tout ce que vous voudrez. Point point, dirent-elles, cela ne gâtera rien; & là-dessus elles me font porter tout brandy chez l'une d'elles, me mettent dans un bon Lit entre deux draps, & les deux Friponnes viennent se plonger à mes deux costez. La Chambre estoit éclairée. Je les voyois dans un équipage de nuit tres-joly, & tres-galant, toutes deux fort ragoûtantes. Je n'avois ny bras ny mains, ny quoy que ce soit au monde. J'étois enfevely sous de la toile, & il ne me restoit que mes yeux qui me faisoient enrager. Figurez-vous l'état où j'estois. Tantost je me pridois de me rendre seulement un bras, seulement une main, seulement un doigt. Tantost je faisois des efforts épouvantables pour me dégager de mes liens, jusques-là que les Dames crurent une fois que je les avois rompus, & sauterent hors du Lit, criant l'une & l'autre, Nous sommes perduës. Elles avoient assez de raison; car franchement, si j'eusse pû me mettre en état de me vanger, elles se seroient peut-être trouvées reduites à demander grace. Tantost je les menaçois de leur faire l'affront de m'endormir auprés d'elles, ce qui ne manquoit pourtant pas de difficulté. Elles ne me répondoient qu'en m'insultant sur la bonne fortune que je perdois, & en me faisant de petites caresses pour lesquelles je les eusse volontiers battuës; Jamais je n'ay passé une telle nuit.* Voilà des precautions bien entenduës (e): ces Dames là quelque immodestes qu'on les fasse paroître, étoient plus prudentes que les devotes (f) de Frontevaux.

(a) *Montagne essais liv. 2. chap. 11. pag. m. 172. 173.*

(b) *Id. ib. chap. 2. pag. 21.*

(c) *C'est-à-dire le pere de Montagne.*

(d) *Academie galante pag. 160. édit. de Holl.*

(M) *Mr. Menage merite d'être consulté.*] „ (g) Bollandus dans ses Annotations sur la Vie de R. d'Arbrissel, a écrit que le P. Sirmond qui a publié les „ Lettres de Geoffroi de Vandôme, s'estoit repenti „ d'avoir publié celle dont nous venons de parler, l'aiant „ jugée apocryphe aprés l'avoir bien examinée: & „ qu'il avoit dessein d'en rendre un témoignage pu„ blic dans une 2. édition. Mais je puis assurer que „ le P. Sirmond n'a jamais eu ce dessein, ny qu'il ne „ s'est jamais repenti d'avoir donné cette lettre. Je „ l'ay connu tres-familiérement & tres-long-tems, & juf„ ques à sa mort. . . . . M. Pavillon dans la Preface „ de son Histoire de R. d'Arbrissel, dit que cette lettre „ de Geoffroi de Vandôme ne se trouvant point dans „ le MS. du Monastere de Vandôme, comme le P. „ Sirmond le savoit, & comme il l'insinue assez, elle „ devoit lui estre suspecte.„ Monsieur Menage aiant raporté quelques autres choses, & nommément le certificat de Vincent Marsolle, continuë ainsi: „ Puis „ qu'il a témoigné que cette lettre ne se trouvoit „ point dans ce MS. je suis tres-persuadé qu'elle ne s'y „ trouvoit point alors qu'il a rendu ce témoignage. „ Mais comme d'un autre costé le P. Sirmond qui es„ toit la sincerité mesme, & qui avoit vu ce MS. n'a „ point remarqué dans ses Notes sur cette lettre, que „ cette lettre ne se trouvoit point dans ce manuscrit; „ & qu'il ne me l'a jamais dit, quoy que je me sois „ entretenu plus d'une fois avec lui de cette lettre; je „ suis aussi tres-persuadé qu'elle y étoit, lorsque le P. „ Sirmond a fait imprimer son Geoffroi de Vandôme. „ Il faut donc qu'elle en ait esté arrachée du depuis à „ la priere de Janne Batiste de Bourbon, legitimée „ de France, Abbesse de Frontevaux; à la priere de „ laquelle Theophile Renaud s'est aussi dédit dans son „ *Trias fortium David*, de ce qu'il avoit écrit de R. „ d'Arbrissel dans son *De sobria utriusque sexus conver„ satione:* ce qui m'a esté dit par le P. Commire Je„ suite. Et ce qui peut servir à faire croire qu'elle en „ a esté arrachée, c'est qu'on ne montre plus ce MS. „ & qu'on dit dans l'Abbayie de Vandôme, qu'on ne „ sait ce qu'il est devenu. . . . Mais ce qui refute ce„ pendant l'opinion de Bollandus, de Theophile Re„ naud, de Cossnier, de M. Pavillon, & du Pere de „ la Mainferme; c'est que Marbodus homme d'une „ grande vertu, qui de Maître-Ecole de l'Eglise d'An-

(e) *On pourroit apliquer à ce sujet-ci une parodie de ces deux vers d'Horace, épitre 2. du 1. livre*

Ira furor brevis est: animum rege; qui nisi paret
Imperat; hunc frænis hunc tu compesce catena.

(f) *Supose que ce qu'on en dit fut vrai. En ce cas-là on pourroit apliquer ici ces paroles de l'Evangile de St. Luc 16. v. 8. chap. les enfans de ce siecle sont plus prudens en leur generation que les enfans de lumiere.*

(g) *Menage, Hist. de Sablé, l. 4 ch. 19. pag. 106. & suiv.*

Digitized by Google

† *La Mainferme t. 3. p. 172.*

rejettées. On compte 32. ou 33. Abbeſſes de Frontevaux depuis Petronille de Chemillé, qui fut la premiere, juſques à celle qui (MΔ) l'eſt aujourd'hui †. L'Ordre (N) eſt diviſé en quatre Provinces, dans chacune deſquelles il poſſede pluſieurs Prieurez.

* *Burnet, preface de la vie de Guillaume Bedell.*

FONTIUS (BARTHELEMI) né à Florence, étoit un des Sayans du XV. ſiecle. Il fit des (Z) livres qui ſont imprimez. Matthias Corvin Roi de Hongrie l'honora de ſon amitié, & lui donna la direction de la fameuſe Bibliotheque de Bude. Pic de la Mirandole, Marſile Ficin, Hierôme Donat, Robert Salviati, & les autres lumieres de ce tems-là eurent de l'eſtime pour lui. Il avoit enſeigné la Rhetorique dans ſon païs avec ſuccés, ſi nous en croions deux vers de Verin. Je les raporte dans la remarque.

β *Id. ib.*

‡ *Konig biblioth. pag. 312.*

ϔ *Id. ib.*

☞ FORBES (PATRICE) en Latin *Forbeſius*, Gentilhomme Ecoſſois au XVII. ſiecle, ſe conſacra à l'état Eccleſiaſtique. Les inſtances de ſon Evêque l'engagerent à * *entreprendre le ſervice d'une Cure particuliere de la campagne.* Il avoit alors 48. ans. *Il s'acquita ſi dignement de ſon devoir, que dans peu d'années il fut promû à l'Evêché d'Aberdéen qu'il poſſeda environ dix-ſept ans. Le Roi Jacques eut beaucoup de peine à lui faire accepter cette dignité, & il ſe paſſa pluſieurs mois avant qu'on pût l'y reſoudre, parce qu'il s'étoit propoſé de vivre dans un état moins éclatant. On vit bien tôt aprés ſa promotion qu'il meritoit d'être Evêque, & que ſa reſiſtance n'avoit pas été une fiction mais un veritable effet de ſon humilité, on voyoit en toute ſa conduite le Charactere d'un homme vraiment Apoſtolique* β. C'eſt ce qu'on verra ci-deſſous (A) avec un plus grand detail. Il ‡ mourut en 1635. à l'âge de 71. ans. Il compoſa quelque choſe ſur l'Apocalypſe ϔ.

☞ FOR-

(1) Mulierum cohabitationem, in quo genere quondam peccaſti, diceris plus amare: ut quaſi antiquæ iniquitatis contagium, novæ religionis exemplo, circa eamdem materiam ſtudeas expiare. Has ergo, non ſolùm communi menſa per diem, ſed & communi habitu per noctem, dignaris, ut referunt: accubante ſimul & diſcipulorum grege, ut inter utroſque medius jacens, utriſque ſexui vigiliarum & ſomni leges præfigas. Has peregrinationis tuæ loquuntur eſſe pediſequas: & diſputanti tibi jugiter aſſidere. Sed & diverſis regionibus, non parùm te aſſerunt habere numerum feminarum per xenedochia & diverſoria diviſarum: quas maribus non impune permixtas quaſi ad pauperum & peregrinorum obſequia, deputaſti. Quòd quàm periculoſe ſit factum, vagitus infantium prodiderunt. (2) *Le P. Vignier diſoit auſſi qu'il avoit un Concile tenu à Albi contre les Albigeois: où il eſtoit dit que ces heretiques eſtans blamez de ce qu'ils menoient des femmes avec eux, ils s'en juſtifioient; en diſant:* Sic nos docuit Chriſtus Dominus: ſic nos docuerunt magiſter noſter Robertus, qui nuper Conventum Virginum inſtituit. (3) *Au mot* In nullo loco, 18. *queſtion*, 2. (A) *Pag.* 310.

„ gers fut fait Eveſque de Rennes, & qui ſe fit en ſui-
„ te Moine de S. Aubin d'Angers, a écrit une ſemblа-
„ ble (1) lettre à R. d'Arbriſſel. Cette lettre ſe voit
„ dans le Recueil des Lettres de Marbodus imprimé à
„ Rennes. Il eſt vrai que dans un MS. des lettres
„ d'Ildebert Eveſque du Mans, & Archeveſque de
„ Tours, qui eſt dans la Bibliotheque de S. Victor de
„ Paris, la meſme lettre eſt attribuée à Ildebert. Et
„ M. Baluze qui nous a promis une édition des Ou-
„ vrages d'Ildebert, croit qu'elle eſt plutoſt d'Ildebert
„ que de Marbodus. Mais en cela je ne ſuis pas de
„ ſon avis, aiant peine à croire qu'Ildebert qui eſtoit
„ accuſé d'avoir aimé des femmes, euſt voulu accuſer
„ R. d'Arbriſſel de la meſme choſe. . . . Mais quand
„ cette lettre ſeroit d'Ildebert, elle ne laiſſeroit pas
„ de prouver ce que j'ay intention de prouver, qui
„ eſt, que R. d'Arbriſſel paſſoit pour un homme qui
„ avoit de l'attachement pour les femmes. Ce que
„ je prouve encore par un *Petrus Salmurienſis.* Ce
„ Pierre de Saumur, qui eſtoit un Moine de S. Flo-
„ rant, avoit fait un écrit conforme à la lettre de Geof-
„ froi de Vandôme. Cet écrit a eſté de nos jours en-
„ tre les mains du P. Vignier de l'Oratoire; qui l'a
„ ſupprimé à la priere de Jeanne Batiſte de Bourbon
„ Abbeſſe de Frontevaux: ce que j'ay appris de M.
„ d'Hérouval, de Dom Luc d'Acheri, & de M. de
„ Ste. Beuve; tous gens dignes de foy, auquels le P.
„ Vignier (2) a dit toutes ces particularitez. Mais tout
„ cela ſoit dit, ſans offanſer la memoire de R. d'Ar-
„ briſſel, pour laquelle j'ay toute ſorte de vénération;
„ eſtant perſuadé que ce bruit qui couroit de lui, &
„ au ſujet duquel Geoffroi Abbé de Vandôme, Marbo-
„ dus Eveſque de Rennes, & Pierre Moine de S. Flo-
„ rant, avoient écrit les choſes dont je viens de par-
„ ler; n'avoit aucun fondement véritable. Comme
„ R. d'Arbriſſel avoit inſtitué un Monaſtere de femmes,
„ auquelles il avoit ſoumis les hommes; ce que Du
„ Moulin (3) dans ſes Notes ſur le Decret a exprimé
„ de la ſorte: *In Monaſterio Fontis Ebraldi, adhuc præ-*
„ *poſterè Monachi ſunt infernè, Monacha verò ſunt ſu-*
„ *pernè:* & comme cette inſtitution paroiſſoit contrai-
„ re à ce que dit S. Paul: Qu'il ne faut pas que les
„ femmes dominent ſur les hommes; on croioit qu'il
„ aimoit les femmes; & on en feſoit des railleries; &
„ ces railleries donnerent lieu à ces médiſances.„ Dans
les additions (a) Mr. Menage aprend au public que *la lettre de Geoffroi Abbé de Vandôme à Robert* d'Arbriſſel *ſe trouve dans le manuſcrit des lettres de cet Abbé, qui eſt dans la Bibliotheque des Cordeliers de Ste. Croix de Florence, ce qui ne permet plus de douter qu'elle ne ſoit de cet Auteur: car elle ſe trouve auſſi dans le manuſcrit de l'Abbayie de la Couture du Mans, mais dans un autre ordre que dans celui de Florence.* Elle eſt la premiere dans celui-ci, & la 47. du 4. livre dans l'autre. Mr. Menage ajoûte à l'autorité de ces manuſcrits deux raiſons tirées de la lettre même. Mr. Magliabecchi lui a fait ſavoir ce qui concerne le manuſcrit de Florence.

Les lecteurs n'ont pas beſoin qu'on les avertiſſe de faire les reflexions neceſſaires ſur la complaiſance qu'on a euë pour une Abeſſe de Frontevaux legitimée de France. A ſa priere l'on a arraché d'un vieux manuſcrit une piece originale. Combien d'autres pieces a-t-on ſuprimées en faveur du tiers & du quart? Combien d'autre côté y en a-t-il que l'on a forgées? Combien de mots a-t-on effacez pour en ſubſtituer d'autres dans les Manuſcrits? Voiez un livre imprimé l'an 1699. & intitulé *lettres Critiques où l'on voit les ſentimens de Monſieur Simon ſur pluſieurs Ouvrages nouveaux publiées par un Gentilhomme Alleman.* N'a-t-on point mis par là une infinité de faits dans le cas d'un vain problême, qui exerce les diſputans, & qui ne s'éclaircit jamais?

(MΔ) *Juſques à celle qui l'eſt* (b) *aujourd'hui.*] C'eſt Magdeleine Gabrielle Adelaïde de Rochechoüart, fille du Duc de Mortemar, & ſœur du Marechal de Vivonne. Elle fut reçuë Abeſſe de l'Ordre (c) l'an 1670. C'eſt une Dame d'un merite extraordinaire. Pluſieurs perſonnes qui ont eu l'honneur de la voir, & de lui parler m'ont aſſûré que les agremens, la force, la ſolidité qui éclatent dans ſes diſcours excitent une admiration incomparable. Sa vertu, & ſon (d) ſavoir, & pluſieurs autres qualitez éminentes la mettent au nombre des plus illuſtres perſonnes de ſon ſiecle. Liſez dans le 3. volume du *Clypeus naſcentis Font-Ebraldenſis Ordinis*, à la page 192. & 193. les éloges qu'on lui donna en lui dediant une piece de Theatre.

(N) *L'Ordre eſt diviſé en 4. Provinces.*] Qui ſont celle de France, celle d'Aquitaine, celle d'Auvergne, & celle de Bretagne. Il y a 15. Prieurez dans la premiere: 14. dans la ſeconde: 15. dans la troiſiéme, & 13. dans la quatriéme (e).

(Z) *Il fit des livres.*] Parmi les lettres de Pic de la Mirandole on en voit (f) une que Fontius écrivit à Robert Salviati, pour le remercier d'un livre (g) qu'il lui avoit envoié. Un des principaux Ouvrages de Fontius eſt ſon commentaire ſur Perſe imprimé à Veniſe l'an 1491. Les abbreviateurs de la Bibliotheque de Geſner n'ont parlé de ce commentaire que comme d'un manuſcrit gardé à la Bibliotheque de l'Empereur; mais comme Gaſpar (h) Maſſale leur reproche, ils ignoroient qu'il étoit ſorti de deſſous la preſſe depuis environ cent ans. Les harangues de Fontius furent plus (i) favorablement reçuës du public que ſon commentaire. On imprima à Francfort en 1621. un recueil de ſes Oeuvres, dans lequel on voit la vie de Paul Ghiaccetti. Voions les deux vers que j'ai promis:

Fontius eſt Rhetor, pubis moderator Hetruſcæ,
Judicio & nulli morum pietate ſecundus.

(A) *C'eſt-ce qu'on verra ci-deſſous avec un plus grand detail.*] „(k) Il faiſoit la viſite de ſon dioceſe ſans
„faſte & ſans bruit, accompagné d'un ſeul ſerviteur
„pour être informé plus aiſément de tout ce qui re-
„gardoit ſa charge. Quand on lui faiſoit quelques
„rapports de la negligence ou de la foibleſſe de quel-
„que Eccleſiaſtique, il avoit coûtume d'aller loger le
„ſamedi au ſoir prez de ſon Egliſe ſans ſe donner à
„connoître, & le lendemain quand il étoit en chaire
„il alloit l'entendre afin de juger par là quelles étoient
„ſes

(a) *On écrit ceci l'an 1699.*

(b) *La Mainferme tom. 3. pag. 182.*

(c) *Voiez les Nouvelles de la Rep. des lettres, Avril 1686. art. 2. au commencement.*

(d) *La Mainferme tom. 3. pag. 357.*

(e) *C'eſt la 17. du 2. livre.*

(f) *L'Hetaple de Pic de la Mirandole.*

(g) *Della vita, origine e patria di Aulo Perſio, pag. 17.*

(h) Fontius & ipſe non parum in Perſio meruit: ſed illius orationes majore quodam favore excipiuntur. *Autor Dialogi de Latinæ linguæ reparat. p. 412.*

(i) *Burnet preface de la vie de Guillaume Bedell.*

Digitized by Google

☞ FORBES (JEAN) fils du precedent, fut β „ d'une érudition beaucoup plus éten-
„ duë que celle de ſon pere, & ſi grande qu'il n'y a peut être perſonne en ce ſiécle qui le ſurpaſſe,
„ ceux qui liront ſon livre des inſtructions Hiſtoriques & Theologiques ne lui diſputeront pas cette
„ qualité, car c'eſt un ouvrage ſi excellent que ſi on l'avoit laiſſé en paix dans la retraite
„ qu'il avoit choiſi pour s'appliquer à l'étude, & qu'il l'eût pû achever par un ſecond volume,
„ ce ſeroit peut être le plus riche traité de Theologie qu'on ait encore vû paroître. Il en occu-
„ poit la chaire † de profeſſeur que ſon pere avoit fondé lorſque les ligueurs le chaſſerent & l'o-
„ bligerent de s'enfuir de l'autre côté de la mer.„ La lettre qu'il écrivit à Voſſius datée d'Amſterdam le 17. de Janvier 1645. & celle que Voſſius lui écrivit quelques mois après, meritent d'être (Z) conſiderées. Notez qu'il y eut un FORBES Ecoſſois de nation, & grand puritain qui fut chaſſé de ſon païs au commencement du XVII. ſiecle, & qui ſe refugia en Hollande, & s'y declara chaudement contre les Arminiens ‡.

β *Burnet ubi ſupra.*

† *Dans l'Academie d'Aberdéen, ou d'Aberdon.*

‡ *Voiez Grevinchovius dans la preface de ſon livre contre Ameſius.*

☞ FORBES (GUILLAUME) Evêque d'Edimbourg au XVII. ſiecle, nâquit à Aberdon en Ecoſſe, & y fit ſes Humanitez & ſon cours de Philoſophie. Il fut reçu Maître és arts à l'âge de 16. ans, & tout auſſitôt on lui donna la profeſſion en Logique dont il remplit les fonctions pendant 4. années avec beaucoup de ſuccés. Il s'attacha fortement à ſoutenir la Logique d'Ariſtote contre les chicanes des Ramiſtes. Il ſe mit enſuite à voiager, & fit de très-grans progrés en Theologie & en Hebreu, dans les Univerſitez d'Allemagne pendant les quatre ans qu'il fut en ce païs-là. Il vit enſuite l'Academie de Leide, & s'y fit eſtimer beaucoup de tous les grans hommes qui y floriſſoient. Le mauvais état de ſa ſanté ne permettant pas qu'il entreprît d'aller en France & en Italie, comme il l'auroit bien voulu, il paſſa en Angleterre. La reputation de ſa ſcience y fit bientôt un grand bruit, deſorte que l'Univerſité d'Oxford lui ofrit une profeſſion en langue Hebraïque. Il ne l'accepta point, car les Medecins lui conſeillerent d'aller regagner le païs natal. Les Magiſtrats d'Aberdon lui temoignerent une eſtime particuliere. Il recouvra ſa ſanté & accepta la Cure d'Alford au Dioceſe d'Aberdon. Il ne demeura pas long tems dans cette paroiſſe, ſon grand ſavoir, ſon éloquence, & ſa pieté demandoient un plus grand theatre. On voulut l'avoir pour predicateur dans ſa patrie; il accepta cet emploi, & il s'en aquitta comme le doit faire un veritable Miniſtre de l'Evangile. Il fut reçu Docteur en Theologie lors que le Roi Jaques eut réglé entre autres choſes avec les deputez ‡ du Clergé, que les grades & les dignitez Academiques reprendroient leur premier cours. Les fonctions du miniſtere & de la predication accablerent ſa ſanté, & ainſi on lui donna une occupation qui n'étoit pas ſi penible. Ce fut la principalité du College du Marechal. Il fit chaque ſemaine les 3. leçons que les ſtatuts exigeoient, & ſe vit enſuite declaré Doien de la Faculté de Theologie, & puis Recteur de l'Academie, charge qui eſt immediatement au deſſous de celle de Chancellier. La ville d'Edimbourg le demanda pour Paſteur, il la remercia humblement de cette marque d'eſtime, mais il falut enfin qu'il acceptât cette charge, car le Conſeil ſouverain, & le Synode Provincial le lui ordonnerent. Il fut reçu à Edimbourg avec toute ſorte de temoignages d'amitié, mais les diſpoſitions (A) des eſprits étant changées, il ſe ſepara de ce troupeau, & retourna en ſa patrie qui le deſiroit paſſionnement. Il fut mandé quelques années après par le Roi Charles I. qui s'étoit fait couronner à Edimbourg avec une extrême pompe en 1633. Il prêcha devant ce Monarque ſi éloquemment & ſi doctement qu'il s'aquit l'admiration de tout l'auditoire. Ce Prince aiant fondé une Egliſe Epiſcopale à Edimbourg ne trouva perſonne plus digne d'être placé ſur ce nouveau ſiege que nôtre Forbes; on le conſacra ſelon les ceremonies ordinaires, & il s'apliqua tout entier aux fonctions de ſa dignité, mais il tomba malade bientôt après, & mourut le 1. d'Avril 1634. n'aïant joüi que trois mois de l'Epiſcopat. Il étoit âgé de 49. ans *. Il n'avoit

‡ *Il tint une aſſemblée eccleſiaſtique à St. André en Ecoſſe pour deliberer ſur les affaires de l'Egliſe de ce roiaume.*

* *Tiré de ſa vie à la tête du livre dont je donnerai le titre dans la remarque B.*

(a) *C'eſt la 402. parmi celles qui ont été écrites à Voſſius.*

(b) *C'eſt la 569. parmi les lettres que Voſſius, a écrites.*

(c) Forbeſii ſanam doctrinam de Epiſcoporum primatu, multis convitiis inceſſere, ipſumque Pontificiæ profeſſionis reum inſimulare non verebantur. *Elench. vita Gul. Forbeſii.*

(d) *Ibid.*

„ ſes predications ordinaires, & ſuivant qu'elles lui pa-
„ roiſſoient, il l'encourageoit où l'avertiſſoit de ſes
„ fautes. Il prit un ſi grand ſoin de deux colleges
„ qu'il avoit en ſon dioceſe, qu'ils ſe diſtinguerent
„ bien tôt de toute l'Ecoſſe, & lorſque les troubles
„ vinrent à en affliger l'Egliſe, les écrits qui parûrent
„ contre la Ligue firent voir qu'il n'y avoit que les
„ Docteurs de ces Colleges qui fuſſent capables d'en
„ défendre les interêts; & bien qu'ils ayent travaillé
„ les premiers en cette fameuſe controverſe, cepen-
„ dant nous n'avons rien vû juſques ici ni qui ſoit plus
„ parfait ni qui puiſſe obſcurcir leur ouvrage; leur pie-
„ té exemplaire & leur érudition tres vaſte étoient éga-
„ lement utiles & honorables à ce dioceſe. . . . . .
„ Il aſſembloit ordinairement ſon Clergé deux fois
„ l'an, & avant que de traiter d'aucune affaire, il leur
„ faiſoit un petit diſcours pour s'excuſer de ſes pro-
„ pres infirmitez, & leur dire que s'ils remarquoient
„ quelque choſe de défectueux en ſa conduite, ils pou-
„ voient l'avertir en particulier, ſi ſes fautes étoient
„ ſecrettes, ou devant l'aſſemblée, ſi elles étoient pu-
„ bliques, en la maniére qu'ils jugeroient à propos;
„ puis il ſe retiroit un moment depeur que ſa preſence
„ n'empêchât les particuliers de parler. Il n'y eut ja-
„ mais qu'un broüillon qui abuſa de cette liberté, dont
„ il fut fort reprimendé de tout le monde, excepté
„ de l'Evêque qui le traita auſſi honneſtement que ſon
„ caractere le demandoit.„ Voilà ce que j'ai tiré de la preface que le celebre Docteur Burnet, à preſent Evêque de Salisburi, a miſe au devant de la vie de Guillaume Bedell.

(Z) *Meritent d'être conſiderées.*] La lettre (a) qu'il écrivit à Voſſius accompagnoit l'exemplaire dont il lui faiſoit preſent d'un traité Latin qu'il avoit fait imprimer, où il montroit que le dogme de St. Auguſtin touchant la grace étoit conforme à la doctrine perpetuelle de l'Egliſe Catholique. Il fit des excuſes à Voſſius de n'avoir pas été de ſon ſentiment. Je n'ai point vu la reponſe qui lui fut faite; mais la (b) lettre de Voſſius dont j'ai parlé eſt dans le recueil imprimé à Londres.

(A) *Les diſpoſitions des eſprits étant changées.*] La diverſité de ſentimens ſur l'Epiſcopat fut la cauſe de ce changement. Le paſteur enſeignoit que les Evêques ſont au deſſus des Prêtres: le troupeau ne croioit pas cette primauté épiſcopale; il s'attachoit ardemment à la diſcipline de Geneve, il étoit grand zelateur de l'égalité des Miniſtres. Forbes ſoutenoit modeſtement & ſolidement dans ſes ſermons que la primauté des Evêques n'eſt pas une inſtitution des hommes; mais qu'elle eſt fondée ſur la parole de Dieu, & ſur la pratique des Apôtres, & ſur l'uſage de la primitive Egliſe. Ses (c) auditeurs rejettoient ce dogme, & le diffamoient, & accuſoient de Papiſme leur predicateur. Quand il vit que ſes travaux étoient inutiles à ſes brebis, & que c'étoit une ſemence jettée dans un champ ſterile, il ſe reſolut à ſe defaire de cette charge, d'autant plus que ſon corps maigre & extenué reſiſtoit malaiſément à la fumée d'Edimbourg, & ſe trouvoit par là en danger (d). Je ne fais ici que la fonction de traducteur, c'eſt-à-dire que je n'interpoſe point mon jugement ſur la diſpute des Epiſcopaux & des Presbyteriens.

Digitized by Google

n'avoit rien fait imprimer, & n'avoit guere (B) composé. Il écrivit un Ouvrage qui tendoit à pacifier les controverses, & qui vit le jour l'an 1658. On verra ci-dessous ce que (C) Mr. l'Evêque de Salisburi a publié du merite de ce Prelat. Mr. le Fevre Docteur de Sorbonne ne choisit pas bien ses temoins, quand il cita les opinions de Guillaume Forbes pour prouver que les Calvinistes ne s'attachent pas aux decisions du Synode de Dordrecht. Mr. Arnauld sçut bien menager ses avantages (D) en cette rencontre.

† *Elle est dans les Oeuvres d'Abelard pag. 217. édit. de Paris 1616.*

FOULQUES, Prieur de Deuil au XII. siecle, étoit bon ami de Pierre Abelard. Il n'est gueres conu, je croi, que par la lettre † de consolation qu'il écrivit à cet ami sur la perte des parties naturelles. Nous avons raporté * ailleurs la violence dont on usa envers Abelard, qui au lieu de bien instruire l'Ecoliere qu'on lui avoit donnée, lui avoit fait un enfant. Les parens de cette fille pour se mieux venger, allerent jusques à la racine du mal, & l'arracherent de telle sorte qu'ils ôterent au coupable le pouvoir de la rechute. Foulques aiant sçu qu'Abelard ne se pouvoit consoler de cette mutilation, lui écrivit une lettre où il lui étala tous les avantages qui pouvoient sortir de cette infortune. On lui represente que ses grans dons, la subtilité de son esprit, son éloquence, son érudition, qui attiroient de toutes parts une incroiable (A) multitude d'Ecoliers

* *Dans les articles d'Abelard & d'Heloïse.*

(B) *Il n'avoit guere composé. Il écrivit un Ouvrage qui tendoit à pacifier les controverses.*] Voici le titre de ce livre : (a) *Considerationes modestæ & pacificæ controversiarum de justificatione, purgatorio, invocatione Sanctorum, & Christo mediatore, Eucharistia.* On sera bien aise de trouver ici le jugement qu'en a porté l'Auteur de sa vie. (b) *Opus hoc posthumum, quod jam in lucem prodit, est pacati ingenii & moderati animi, ingens specimen & indicium : in quo tanquam alter Cassander & Catholicus moderator, rigidas & austeras, utriusque tam Reformatæ quam Pontificiæ partis, opiniones in quibusdam Religionis controversiis, componere, saltem mitigare satagit. Quanti moderationem fecerit ostendens dicto illo frequenter ab ipso usurpato. Si plures fuissent Cassandri & Wicelii, non opus fuisset Luthero aut Calvino.* Ces dernieres paroles ne plaisent guere aux esprits zélez & ardens; elles sont une censure tacite de Luther & de Calvin; elles semblent les blâmer d'avoir outré mille choses, que des esprits moderez comme Cassander & Wicelius eussent tolerées pour le bien de la paix. Notez qu'il avoit rempli de notes toutes les marges des 4. tomes de Bellarmin. Ces notes parurent si bonnes à Robert Baron Professeur en Theologie à la place de Guillaume Forbes, qu'il les preferoit à tous les écrits qui avoient paru contre ce Jesuite. Il les auroit publiees si la mort ne l'eût prevenu. Au reste le parti que nôtre Prelat avoit pris de n'écrire pas beaucoup étoit fort bon, & de la même solidité que le conseil qu'il donna à une personne qui usoit beaucoup de papier. Lisez davantage, lui dit-il, & écrivez moins. (c) *Pauca scripsit, scire enim malait quam scribere, & hoc dicterium scripturienti cuidam, & ei magnos labores ostentanti, lepide sed solide usurpavit; Lege plura, & scribe pauciora.* Le nombre des excellens ecrivains seroit moins petit qu'il n'est, si ceux qui aquierent enfin le talent de bien écrire pouvoient se retoudre à ne publier quelque chose que tous les quatre ans; mais ils abusent de la facilité qu'ils ont aquise, & de leur reputation; ils entassent tome sur tome, ils se dispensent de la peine de retoucher, & de bien limer, & ne font plus rien qui vaille, ou qui aproche du merite de leurs premieres productions. Au reste je croi que si l'homme qui ecrivoit tant, fût venu dire quelque tems après à Guillaume Forbes, *j'ai suivi vôtre conseil, j'ai lu beaucoup, un tel & un tel nombre de livres,* on lui eût donné cet autre conseil, *ne lisez pas tant desormais, & meditez plus.* J'ai oüi dire que Mr. Claude conseilla à un savant personnage qui avoit lu prodigieusement, d'être 3. ou 4. années sans lire, & sans faire autre chose que mediter; c'est comme s'il lui avoit dit, *vous avez assez mangé, digerez presentement.* Ceux qu'on nomme *bellluones librorum* ont besoin de cet avis.

(a) *Il est in octavo & contient 466. pages. Il fut imprimé à Londres.*

(b) *Elench. vitæ Gul. Forbesii pag. penult.*

(c) *Ibid.*

(C) *Ce que Mr. l'Evêque de Salisburi a publié du merite de ce Prelat.*] „ (d) Guillaume Forbes étoit aussi „ un des Docteurs d'Aberdeen, (1) pendant que le Roi „ Charles étoit en Ecosse, il fut promû à l'Evêché „ d'Edimbourg que ce Prince fonda alors, & qui lui „ donna sujet de dire qu'il avoit rencontré un si excellent Ecclesiastique, qu'il meritoit qu'on érigât pour „ lui un nouveau siege Episcopal, & en effet c'etoit „ un grand & un sublime Theologien..... Il prêchoit avec un zele & une ardeur si grande que lui „ faisant oublier la mesure du temps, les actions de „ deux ou de trois heures lui étoient assez ordinaires; „ ce travail ne laissoit pas de diminuer beaucoup ses „ forces, pendant que ses jeûnes & sa façon de vivre „ ascetique etoient d'une si grande rigueur, qu'il ne „ prenoit de nourriture que ce qui suffisoit pour retarder sa mort, qui arriva une année après sa promotion à l'Episcopat; Il le posseda assez long-tems pour„ faire remarquer en sa personne les vertus d'un excellent Pasteur, mais trop peu pour executer ce „ qu'on eût attendu d'une vie plus longue. Le peu „ de livres qu'il a donné au public, font assez voir la „ force & l'etenduë de sa science, quoi que le grand „ desir qu'il avoit de la paix & de l'union entre tous „ les Chrêtiens, l'ait rendu trop favorable à beaucoup „ de corruptions de l'Eglise Romaine; C'est ainsi que „ la charite qui n'a pas de bornes, engage les grands „ hommes dans des sentimens peu discrets; Mais „ lorsque le principe ou le motif en est veritablement „ bon, on les doit aucunement excuser, ou du moins „ les censurer sans aigreur. „

(d) *Burnet ubi supra.*

(1) *En 1633.*

(D) *Mr. Arnauld sçut bien menager ses avantages en cette rencontre.*] Il avoit soutenu dans son gros livre du renversement de la morale, que l'inamissibilité de la grace étoit un article de foi chez les Calvinistes decidé par le Synode de Dordrecht. Mr. le Fevre combatit cette pretension, & s'efforça de prouver qu'il étoit libre aux Calvinistes de croire ce qu'ils voudroient là-dessus. Il cita plusieurs écrivains Protestans qui n'ont point tenu l'inamissibilité de la grace, il cita nommement Guillaume Forbes. Voions ce qui lui fut replique par Mr. Arnauld. (e) *Le seul titre du livre* de Guillaume Forbese *devoit faire comprendre à M. le Fevre qu'il n'estoit nullement propre à m'estre opposé. Car il estoit le plus moderé & le plus equitable de ces Episcopaux pacifiques, qui souhaitant, que les Protestans & les Catholiques eussent pu se reunir, ne faisoient nulle difficulte de se declarer pour les Catholiques contre les Calvinistes, quand ils croioient que les Calvinistes avoient tort, comme celuy-cy l'a cru en plusieurs des points de controverse qu'il a traitez. C'est pourquoi il est dit dans l'abregé de sa vie qui est à la teste de son livre, que c'estoit un autre* Cassander..... *Ses amis n'ont osé faire paroistre son livre qu'en* 1658. 20. *ans aprés sa mort: & cependant long temps avant qu'on l'eust vu, sa personne estoit si decriee parmi les Calvinistes, comme soutenant contre eux la doctrine des Arminiens de* l'amissibilité de la foy, *parce qu'il ne pouvoit apparemment s'en taire dans ses sermons, que lorsque les Presbyteriens entreprirent de ruiner l'Episcopat estant soutenus par les rebelles du Parlement, un des reproches qu'ils firent au malheureux Laude Archevêque de Cantorbery, fut qu'il fomentoit l'Arminianisme; & la preuve qu'ils en apportoient, est qu'il avoit porté le Roy à nommer aux Evêchez d'Ecosse des gens qui n'avoient presque rien qui les distinguast, sinon qu'ils estoient connus pour estre de zelez Arminiens, tel qu'estoit, disoient-ils Forbese elevé par ce Roy à l'Evêché d'Edinbourg. Cette même liberté qu'il prenoit d'improuver les opinions de Geneve l'avoit mis en si mauvaise reputation parmi les partisans de Calvin, qu'ayant esté appellé à Edinbourg avant qu'elle fust érigée en Evêché pour y estre Pasteur, les Puritains qui y estoient les plus forts ne le purent souffrir & le chargerent d'injures en l'appellant Papiste.* Cela & les autres choses que Mr. Arnauld étale, mettent dans une si grande évidence que les sentimens particuliers de nôtre Forbes sur l'inamissibilité de la grace, ne peuvent point être alleguez comme une preuve qu'il soit libre aux Calvinistes de rejetter ce dogme-là, qu'il est fort peu necessaire de s'informer de ce que Mr. le Fevre a replique, car on comprend de reste que sa replique n'a pu être bonne. Elle est si mauvaise (f) que je ne la veux point raporter.

(e) *Arnauld, Calvinisme convaincu de nouveau pag. 120.*

(f) *Voiez le chapitre 17. de sa replique à Mr. Arnauld.*

(A) *Une incroiable multitude d'Ecoliers.*] Il en venoit de Rome, d'Espagne, d'Angleterre, d'Allemagne, du Pais-Bas, & des Provinces les plus eloignées de France. Nôtre Foulques exprime cela fort vivement, quoi que son style se ressente trop de l'enflure des siecles barbares. *Roma suos tibi discendos transmittebat*

Digitized by Google

coliers à ſon auditoire, l'avoient rempli d'une vanité inſuportable. On touche legerement à une autre choſe qui n'avoit pas peu contribué à le rendre ſi orgueilleux, c'eſt que les (B) femmes couroient après lui, & ſe faiſoient un honneur de l'arrêter dans leurs filets. On lui dit que la perte qu'il venoit de faire le gueriroit de cet orgueil, & le delivreroit des embûches que les femmes lui tendoient, & qui le reduiſoient à une (C) extrême indigence, quoique ſa profeſſion manque de nourriture; car les mêmes ſangſuës qui lui enlevent tout ſon argent, ſont bien aiſes qu'il ſe porte bien; c'eſt leur interêt qu'il ſe nourriſſe de bonnes viandes; peu leur importe qu'il ait des habits; mais ce ſeroit à leur dam qu'il n'auroit pas une ſanté vigoureuſe, & elles aimeroient mieux fournir du leur pour le bien nourrir, que de le laiſſer ſur les dents. Cela ne m'empêche pas de croire que Foulques avoit ouï dire que Abelard s'étoit tellement ruïne avec les femmes, qu'il manquoit du neceſſaire tant pour la nourriture, que pour la vêture: je ne penſe pas que Foulques ſe ſoit amuſé à ces diſtinctions (g) ſubtiles entre le manger & les habits; mais je ſuis ſûr qu'il deferoit trop à de faux contes; car quand même on ne voudroit pas ſupoſer que la profeſſion d'Abelard, & ſon mariage avec Heloïſe, le contenoient dans certaines bornes, il eſt difficile de s'imaginer qu'un beau garçon comme lui, beau parleur, ſubtil raiſonneur, couvert de gloire, couru des femmes, depenſât avec elles juſqu'au dernier ſou. Un homme d'eſprit à ſa place, & rompu au monde, auroit peut-être gagné plus d'argent à ce commerce qu'il n'y en auroit perdu. Mais voilà une choſe qui manquoit à Abelard; il ne ſavoit pas la routine du monde debauché, c'étoit un homme d'étude: & ainſi encore qu'il donnât aux femmes pour le moins autant d'amour qu'il en prenoit, il n'auroit pas ſçu s'en prevaloir au ſoulagement de ſa finance. C'étoit un homme à être ſucce à tous égards.

JE M'IMAGINE que ſans ſe rendre coupable d'un jugement temeraire on peut aſſûrer que nôtre Foulques conoiſſoit très-peu l'ancien poëte Archilochus, & qu'il n'avoit pas trop d'habitudes avec Elien: cependant il s'eſt ſervi d'une penſée qui reſſemble à une expreſſion d'Archilochus raportée par Elien. (h) Πολλάκις τὸ κατ' ὀβολὸν μετὰ πολλῶν πόνων συναχθὲν χρήματα, κατὰ τὸν Ἀρχίλοχον, εἰς πόρνης γυναικὸς ἄνλιρον καλαίρυσιν. Le traducteur n'a pas bien repreſenté toute la penſée du poëte Grec: le mot ἄνλιρον ne ſe doit prendre pour la bourſe en cet endroit-là que par metaphore: le docte Kuhnius n'y a pas été trompé: καπίμφαλον, dit-il (i), & ſenſus turpiculus ſubeſt voci ἄνλιρον. Ita Stoici τὴν συνοχὴν pro ſua εὐθυρρημοσύνῃ definiunt ἀνλιρίαν παρέτριψιν &c. Nicetas Choniates aplique cette penſée d'Archilochus au regne d'Alexis Manuel Comnene: (k) Τὸ τῷ Ἀρχιλόχῳ ἀντικρυς ἐπαιν῀σαι, ὃ φησιν, εἰς ἄνλιρον πόρνης πολλάκις μολαρρυίσκεσθαι τὰ, χρέων ἢ πόνῳ συλλεγέντα μακρῷ. Ut plane id fieret quod Archilochus ſcribit ea ſæpe in ſcorti pudenda conſlutre qua longo labore & tempore ſint congeſta. On peut auſſi comparer l'expreſſion de Foulques *in voraginem fornicaria conſumptionis demergere non ceſſabas*, avec un paſſage de Sidonius Apollinaris, où un pareil deſordre eſt apellé *ſumtuoſitas domeſtica Charybdis*. Le paſſage eſt bon, & contient la conduite d'un jeune homme, qui après s'être ruïné par un vilain concubinage, avoit enfin ouvert les yeux, & renonçant à cet infame commerce s'étoit marié fort avantageuſement. L'Auteur eut voulu que le changement de vie eût été plus ſaint, & qu'on fût paſſé du concubinage à la continence; mais il n'eſt donné qu'à peu de gens, ajoûte-t-il, de commencer par les grandes choſes, & de ſe retrancher tout immediatement après s'être permis tout. (l) *Hic proximè abrupto contubernio ancilla propudioſiſſima, cui ſe totum conſuetudine obſcœna junctus addixerat, patrimonio, poſteris, fama ſubita ſui correctione conſuluit. Namque per rei familiaris damna vacuatus, ut primùm intelligere cœpit, & retractare quantum de bonuſculis avitis paterniſque ſumptuoſitas domeſtica charybdis abliguriſſet, quamquam ſerò reſipiſcens, attamen tandem veluti frenos momordit, excuſſitque cervices, atque Ulyxeas, (ut ferunt) ceras auribus figens, fugit adverſum vitia ſurdus, meretriicii blandimenta naufragii: puellamque (prout decuit) intactam vir laudandus in matrimonium aſſumpſit, tam moribus natalibuſque ſummatem, quàm facultatis principalis. Eſſet quidem gloria, ſi voluptates ſic reliquiſſet, ut nec uxori conjugaretur: ſed etſi forte contingat ad bonos mores ab errore migrare, paucorum eſt incipere de maximis: & eos qui diu totum indulſerint ſibi, protinus totum & pariter incidere.* Voiez les notes de Mr. Rigault, & celles de Mr. Gudius ſur un paſſage (m) de Phedre: vous y trouverez bien des ſentences touchant l'a-

(g) *Ces diſtinctions pourroient avoir lieu ſupoſé que l'on ne pût pas aller au change; mais Abelard étoit à Paris, où ſi un galant n'a plus la bourſe fournie, on le laiſſe là, on en cherche d'autres qui ſoient en état de fournir à l'apointement, & on ſe ſoucie auſſi peu de la nourriture que des habits du premier.*

(h) Ælian. hiſt. div. lib. 4. cap. 14. pag. m. 276. *Voici la verſion de Vulteius.* Sæpe pecuniæ, quas multo cum labore quis ſigillatim per obolos vix comparſerit, juxta Archilochum, univerſæ ſemel in ſcorti marſupium effunduntur.

(i) *Kuhnius in Ælian. ibid.*

(k) *Nicetas Choniates in Alexi Man. Comneno pag. 253. edit. Genev. 1593. in 4.*

(l) *Sidonius Apollinar. epiſtola 6. lib. 9. pag. m. 571.*

(m) *Sur ces paroles de la 2. fable du 2. livre* A fœminis utcunque ſpoliari viros Ament, amentur, nempe exemplis diſcimus.

tebat alumnos, & qua olim omnium artium ſcientiam auditoribus ſolebat infundere, ſapientiorem te ſe ſapiente tranſmiſſis ſcholaribus monſtrabat. Nulla terrarum ſpatia, nulla montium cacumina, nulla concava vallium, nulla via difficili licet obſita periculo & latrone quominus ad te properarent retinebat. Anglorum turbam juvenum mare interjacens, & undarum procella terribilis non terrebat, ſed omni periculo contempto, audito tuo nomine ad te conſluebat. Remota Britannia ſua animalia erudienda deſtinabat. Andegavenſes eorum edomita feritate tibi famulabantur in ſuis. Pictavi, Waſcones, & Hiberi: Normannia, Flandria, Theutonicus & Suevius tuum calere ingenium, laudare & prædicare aſſiduè ſtudebat. Præterea cunctos Pariſiorum civitatem habitantes, & intra Galliarum proximas & remotiſſimas partes qui ſic à te doceri ſitiebant, ac ſi nihil diſciplina non apud te inveniri potuiſſet. Foulques n'eſt pas le ſeul qui ait parlé de cette grande affluence d'Ecoliers. Il y a un (a) Chroniqueur qui aſſûre qu'il en venoit preſque de tout le païs Latin; *Petrus Abailardus Monachus & Abbas, vir erat religioſus, excellentiſſimarum Rector ſcholarum ad quas pene de tota Latinitate viri litterati conſluebant.* On ne ſauroit nier qu'il n'en vint de delà les Monts, puis que St. Bernard écrit que Pierre Abelard ne craignoit rien, à cauſe des protecteurs qu'il croioit avoir à la Cour de Rome en la perſonne des Cardinaux, & des autres Eccleſiaſtiques qui avoient étudié ſous lui. (b) *Securus tamen eſt quoniam Cardinales & Clericos Curiæ ſe diſcipulos habuiſſe gloriatur.* Le Cardinal Gui du Chatel qui a été enſuite le Pape (c) Celeſtin deux, étoit l'un de ces patrons. Si vous conſultez Abelard même ſur le nombre de ſes diſciples, il vous aprendra que s'étant retiré à la campagne, il y fut ſuivi d'un tel concours d'Ecoliers, qu'ils ne trouverent ni aſſez de maiſons, ni aſſez de vivres: (d) *Ad quas* (ſcholas) *tanta ſcholarium multitudo conſluxit, ut nec locus hoſpitiis, nec terra ſufficeret alimentis.*

(B) *Les femmes couroient après lui.*] Voici les termes dont Foulques ſe ſert; on y remarquera qu'il n'avance qu'un ouï-dire. *Nam illud quod ſic te, ut ajunt, præcipitem dedit, ſingularum ſcilicet fœminarum amorem & laqueos libidinis earum quibus ſuos capiunt ſectatores, melius mihi videor præterire quam aliquid dicere quod ordini noſtro & regulæ noſtræ religionis non concordet.*

(C) *Le reduiſoient à une extrême indigence.*] Foulques qui avoit ouï dire qu'Abelard étoit ſi pauvre quand ce malheur lui arriva, qu'il ne lui reſtoit que de vieux haillons, le prie de conſiderer le grand dommage que lui aportoit cette particule de ſon corps qui lui avoit été coupée, & quel fond de profit & d'épargne il avoit gagné en la perdant. Vous vous ruiniez, lui dit-il, par vos commerces impudiques, tout vôtre bien s'en alloit dans ce vilain goufre. *Hæc corporis particula quam omnipotentis Dei judicio & beneficio perdidiſti, quantum tibi nocuerat ac nocere quamdiu permanſit non deſiſtebat, melius tuarum diminutio rerum quam mea poſſit monſtrare oratio, docet. Quicquid verò ſcientia tua venditione perorando præter cotidianum victum & uſum neceſſarium, ſicut relatione didici, adquirere poteras, in voraginem fornicaria conſumptionis demergere non ceſſabas. Avara meretricum rapacitas cuncta tibi rapuerat. Nulla audierunt ſecula meretricem velle alteri miſereri, vel peperciſſe rebus appetitorum quas quoquo modo auferre potuerunt. Videtur hoc probare tua profunda paupertas, qui nihil, ut dicitur, præter pannos ex tanto quæſtu habebas, cum bis primum caſibus ſubjacuiſti fortunæ . . . . . Adde quod pecunia tua ſi quam tibi habere licuerit (non enim eſt Monachorum ſine licentia proprium quid habere) vexationi diſtrahentium non erit obnoxia. A modo incipies poſſidere quod multis paulò ante diſtrahebatur eviſcerationibus.* La renommée avoit ſans doute groſſi les choſes; je ne penſe pas qu'au tems du deſaſtre Abelard ſe trouvât reduit à la condition de l'enfant prodigue, qui aiant depenſé tout ſon bien avec les (e) femmes debauchées, mouroit de faim (f). J'avouë que ſon conſolateur ne le repreſente pas reduit nommément à n'avoir pas un morceau de pain; il le repreſente en general reduit à de vieux haillons. On pourra même m'objecter qu'il eſt plus probable qu'un impudique ſe ruïne juſques à n'avoir pas de quoi s'habiller, qu'il n'eſt probable qu'il

(a) *Aut. Chronici Morinia-cenſis apud And. du Cheſne not. in Hiſtor. calamit. Abalard. pag. 1155.*

(b) *Epiſt. 193.*

(c) *Voiez l'épitre que St. Bernard lui écrit dans les Oeuvres d'Abelard pag. 299.*

(d) *Oper. pag. 19.*

(e) Ὁ' καταφαγὼν σὺν τοῖς βίοις μετὰ πορνῶν. Qui abligurivit victum ſuum cum meretricibus. *Luca cap. 15. v. 30.*

(f) Ἐγὼ δὲ λιμῷ ἀπόλλυμαι. Ego vero fame pereo. *Ibid. v. 17.*

Digitized by Google

feſſion lui valût beaucoup d'argent. On l'aſſûre que la privation de ces parties dont il avoit fait un mauvais uſage, étoufferoit pluſieurs paſſions qui tourmentent les autres hommes; & lui donneroit la liberté de ſe recueillir en lui-même, au lieu de laiſſer errer ſon ame ſur mille penſées laſcives. On ajoûte que ſes meditations n'étant plus interrompuës par les émotions de la chair, ſeroient plus propres à decouvrir les ſecrets de la nature, & les raiſons de chaque choſe; outre qu'il ne ſe ruïneroit plus en galanteries, & que ſa bourſe ne ſeroit plus la proie de ces miſerables & avides courtiſanes, qui le ſavoient * ſi bien plumer. On lui compte pour un grand avantage que deſormais il ne ſeroit plus la (D) terreur d'aucun mari, & qu'il pourroit loger ſûrement par tout; car n'étant ſuſpect à aucun hôte, il ſeroit le bien venu dans les maiſons, & n'auroit rien à craindre de la jalouſie. On n'oublie pas que deſormais il pourroit paſſer & repaſſer au milieu des femmes les mieux parées, & regarder les plus belles (DΔ) filles ſans aucun peril, & ſans craindre ces criminelles tentations qui à la preſence de ces objets embraſent les vieillards mêmes. On le felicite de ce qu'il ſeroit exempt de ces impures illuſions qui arrivent durant le ſommeil, exemption, lui dit-on, qui eſt un grand don de Dieu. Les fonctions matrimoniales †, pourſuit-on, & le ſoin d'une famille ne retarderont point vôtre aplication à plaire à Dieu; & quel bien n'eſt-ce pas d'être mis hors du danger, & dans l'aſſûrance que l'on ne pechera point? On allegue l'exemple d'Origene & de quelques ſaints martyrs, qui ſe rejouïſſent dans le Ciel d'avoir été ſur la terre dans l'état dont ſe plaignoit Abelard. On lui repreſente que ſon mal (E) eſt irreparable, & l'adreſſe avec laquelle une malhonnête femme met ſes galans à l'aumône. Foulques n'ignoroit pas cette verité, & il croioit qu'Abelard l'avoit éprouvée. Il n'auroit pu s'exprimer plus fortement, quand même il eût eté en état de profiter de la lecture *del Signore Stefano Guazzo*, qui a dit ce que je m'en vais copier. (z) *Sono pur dannoſe le* donne *vecchie* che le giouani, *perche ſecondo il volgar detto, la capra giouane mangia il ſale, & la vecchia mangia il ſale, e'l ſacco . . . . coſi alla fine vi riſoluerete, che ſiamo poſti al mondo dalle donne, per eſſer ruinati dalle donne: Et perciò diceva un meſchino, che ſe ne moriva di mal franceſe: Donna m'ha fatto, & donna m'ha disfatto. Et certo che disfanno in due modi, ſe crediamo à quel gentil Poeta, che diſſe,*

Succia Lesbia la borſa, & ſucca il core,
Pazzo è chi compra con due ſangui amore.

(D) *La terreur d'aucun mari.*] Je n'ai point traduit literalement, de peur de donner dans une expreſſion un peu trop comique; car voici ce que dit Foulques, *Hoc quoque magni exiſtimare debes quod nulli ſuſpectus ab omni hoſpite hoſpes tutiſſime recipiaris. Maritus uxoris violationem ex te vel lectuli concuſſionem minimè formidabit.*

(DΔ) *Regarder les plus belles filles ſans aucun peril . . . . . exempt de ces impures illuſions.*] Afin qu'on ſache que je n'amplifie point, je ferai voir ici les propres paroles de l'Auteur. *Decentiſſime ornatarum turmas matronarum inviolabiliter pertranſibis, virginum choros flore juventutis ſplendentium, quæ etiam ſenes jam calore carnis deſtitutos ſuis motibus in fervorem libidinis inflammare conſueverunt, non timens earum inceſſus & laqueos, ſecurus & ſine peccato miraberis . . . Omnino poſt hos hujus fragiliſſimæ fragilitatis fluxus, quod magnum Dei gratia munus in hoc ordine æſtimo, nocturnas ſomniorum illuſiones te minimè ſentire ita certum eſt, ſicut certum eſt quoniam voluntatem ſi forte aderit, nullus ſequetur effectus.* Il n'eſt pas neceſſaire de prouver que Foulques avoit raiſon de mettre cela parmi les plus grans avantages dont la vie d'un Eccleſiaſtique puiſſe être gratifiée. Chacun comprend qu'une perſonne qui ſe deſtine à la continence ſe doit eſtimer heureuſe quand elle a le cœur couvert d'un ſi fort calus par raport à la beauté, que toutes les flêches de Cupidon n'y font que blanchir. Elle doit ſouhaiter (a) quant à ce feu-là les proprietez qu'avoient les Hirpes à l'égard du feu ordinaire. C'eſt le chemin de la chaſteté non ſeulement le plus commode, mais auſſi le plus ſûr, car ceux qui ne peuvent ſe maintenir dans cette voie que par de frequens combats ſont fort à plaindre; ils vivent dans l'agitation & dans l'inquietude: leur état eſt toûjours douteux, (†) la victoire eſt quelquefois chancelante, elle ſe declare même contr'eux: ils n'éprouvent que trop ſouvent que les armes ſont journalieres, & ils ne ſortent preſque jamais victorieux de ces combats ſans être couverts de plaies. On a raiſon de juger que ceux qui paſſent leur vie entre les mains des Medecins (b) ſont miſerables. Cela n'eſt pas moins vrai par raport à ceux qui ont à combatre la rebellion du temperament, & qui ſont contraints d'oposer toûjours quelque barriere aux irruptions de la chair. Cette condition eſt deplorable: on y eſt ſouvent forcé derriere ſes retranchemens: la conſcience en gemit & en ſoupire: quels progrés n'eût-on pas pu faire dans le chemin de la perfection, ſi l'on y eût pu marcher ſans cette ſorte d'entraves, & ſans perdre tant de temps en livrant combat à l'ennemi à chaque pas? Pour ce qui regarde l'autre point, je veux dire les impuretez du ſommeil, St. Auguſtin nous dira quel eſt l'avantage dont nôtre Foulques felicitoit ſon ami. St. Auguſtin dis-je qui demande à Dieu la grace d'être delivré de la foibleſſe qu'il ſentoit encore à cet égard. Il aquieſçoit dans ſes ſonges à des deſordres à quoi il ne conſentoit pas lors qu'il veilloit, & il gemit de ce grand reſte d'infirmité. *Adhuc vivunt in memoria mea*, dit-il (c), *talium rerum imagines, quas ibi conſuetudo mea fixit: & occurſant mihi vigilanti quidem carenti viribus, in ſomnis autem non ſolum uſque ad delectationem, ſed etiam uſque ad conſenſionem factumque ſimillimum. Et tantum valet imaginis illuſio in anima mea & in carne mea, ut dormienti falſa viſa perſuadeant, quod vigilanti vera non poſſunt . . . . . Nunquid non potens eſt manus tua Deus omnipotens, ſanare omnes languores animæ meæ, atque abundantiore gratia tua laſcivos motus etiam mei ſoporis extinguere? Augebis Domine magis magiſque in me munera tua, ut anima mea ſequatur mea ad te, concupiſcentia viſco expedita, ut non ſit rebellis ſibi: atque ut in ſomnis etiam, non ſolum non perpetret iſtas corruptelarum turpitudines per imagines animales uſque ad carnis fluxum, ſed ne conſentiat quidem.*

(E) *Que ſon mal eſt irreparable.*] Le fait eſt certain; il n'arrive pas ici ce qui arrivoit à l'arbre de la Sibylle; dès qu'on en avoit coupé le rameau d'or (d) il en renaiſſoit un tout pareil. Celui qui a dit en parlant du pucelage qu'on ne le ſauroit perdre qu'une fois, & qu'il n'y a point (e) d'artifice capable de le reparer, a eu raiſon dans le fond, mais il ſavoit aparemment que ſi par des coups d'induſtrie on ne peut pas recouvrer l'original, on en (f) recouvre du moins quelquefois une copie. Il n'en va pas ainſi de la plaie d'Abelard: elle n'eſt point ſuſceptible de raccommodage, il n'y a point de rhabilleurs pour cela, ni de pieces poſtiches à acheter, c'eſt un (g) cyprés. La conſequence que Foulques tire n'eſt pas ſi certaine; ne vous affligez point, dit-il, de la perte de vôtre membre, car il ne reviendra jamais, la nature ne ſouffre point qu'il ſe retabliſſe. *Ergo frater ne doleas, nec contriſteris, nec perturbatione hujus incommodi quatiaris, præſertim cum hoc tam plures, ut dictum eſt, utilitatis afferat fructus, & quod hoc modo factum eſt ſemper & irreparabile permaneat & evulſum. Sit hoc tibi ſolamen aſſiduè quod redintegrari natura non patitur, leviùs poteſt tolerari.* On diroit que dans ces dernieres paroles Foulques avoit eu en vuë cette ſentence d'Horace, (h) *Levius fit patientiâ quidquid corrigere eſt nefas*, mais il n'en raporte pas bien le ſens; ce poëte ne veut pas dire qu'on peut ſuporter plus aiſément une perte irreparable, qu'une perte reparable; il dit ſeulement que le poids d'une perte irreparable devient plus leger, lors qu'on ſe reſout à le porter patiemment.

Il faut convenir que la plupart des lieux communs de conſolation ont deux faces, & qu'ils peuvent ſervir à deux mains. Ils ont le defaut de pouvoir être retorquez: car par exemple qu'y a-t-il de plus ſenſé que de ne rien faire d'inutile? Sur ce pied-là vous raiſonnez bien contre une mere affligée de la mort de ſon cher fils, ſi vous lui dites que ſes pleurs ne ſervent de rien, & que quoi qu'elle faſſe ou qu'elle diſe, elle ne fera point revivre ſon fils; mais c'eſt cela même, vous peut-on repondre, qui me rend inconſo-

* *Voiez la remarque C.*

† Blandítiæ uxoris corporumque contactus, ſine quo uxor haberi non poteſt, ac liberorum cura ſingularis quominus Deo placeas minimè retardabunt.

(c) *Auguſt. confeſſ. lib. 10. cap. 30. pag. m. 217. 218.*

(d) Primo avulſo non deficit alter Aureus, & ſimili frondeſcit virga metallo. *Virg. Æn. l. 6. v. 143.*

(e) Nulla reparabilis arte Læſa pudicitia eſt, deperit illa ſemel. *Ovidius, epiſt. 5. Heroid.*

(f) *Il y a des affronteuſes qui ſe diſent des rhabilleuſes de pucelages.* Furetiere *au mot* pucelage.

(g) Cupreſſi mortuorum domibus ponebantur ideo quia hujus generis arbor exciſa non renaſcitur, ſicut ex mortuo nihil eſt jam ſperandum. *Feſtus.*

(h) *Horat. od. 24. lib. 1.*

(z) *Stefano Guazzo, la civil converſatione, lib. 2. pag. m. 261.*

(a) *Voiez la remarque M de l'article* Loyola.

(†) *Voiez la remarque LΔ de l'article* Fontevraud.

(b) Vivere medice eſt miſere vivere.

EXAMEN de quelques lieux communs de conſolation.

Digitized by Google

& qu'ainſi il le doit ſuporter patiemment. Qu'il ne reçut point cette plaie (F) dans une mauvaiſe occaſion, puis qu'il étoit ſeul dans ſon lit, bien endormi, & ne voulant offenſer perſonne. On le conſole enſuite par d'autres raiſons; on lui repreſente la part que (G) prirent à ſa diſgrace l'Evêque, les Chanoines, & tous les Eccleſiaſtiques de Paris; les plaintes des habitans, & les lamentations (H) des femmes. On decrit cela d'une maniere très-vive, mais on touche le

conſolable; car ſi je pouvois reparer ma perte je la ſuporterois patiemment: ſi j'eſperois, comme on fait dans le negoce, de regagner ſur un vaiſſeau ce que j'aurois perdu ſur un autre, je n'aurois pas un grand beſoin de conſolation. Je ne doute point que Foulques n'eût mieux reüſſi à conſoler, ſi Abelard n'avoit perdu que ſa barbe: de quoi vous affligez vous, lui eût-on dit, on vous a coupé vôtre barbe, voilà un grand malheur, attendez encore quelques mois, & vous en aurez une autre. Il eût trouvé là je m'aſſûre un grand motif de conſolation; mais la ſeule penſée que ſon mal étoit incurable, & ſoumis autant ou plus qu'aucune autre choſe à cette dure regle de Philoſophie; *à privatione ad habitum non datur regreſſus*, cette ſeule penſée, dis-je, que ſon conſolateur lui alleguoit comme une puiſſante raiſon de prendre patience, faiſoit ſon principal deſeſpoir, & ce n'étoit pas l'entendre que de lui dire qu'enfin cette regle ſeroit fauſſe, ſavoir (a) *en la reſurrection au dernier jour*, car il pouvoit repondre qu'alors il n'auroit que faire de cela, puis (b) qu'*en la reſurrection on ne prend ni on ne donne des femmes en mariage, mais que l'on eſt comme les Anges de Dieu au ciel.*

(a) *St. Jean chap. 11. v. 24.*

(b) *Saint Matthieu chap. 22. v. 30.*

NOTEZ qu'on peut confirmer par le temoignage du principal des ſept Sages de la Grece, ce que j'ai dit ci-deſſus de l'irreparabilité d'une perte, c'eſt qu'elle eſt propre à rendre les gens plus inconſolables. Solon pleuroit la mort de ſon fils; on lui repreſenta que ſes larmes ne ſervoient de rien, c'eſt à cauſe de cela même, repondit-il, que je pleure. (c) Αὐτὸν φησὶ Διοσκορίδης ἐν τοῖς ἀπομνημονεύμασιν ἐπὶδη δακρύοντα τὸν παῖδα τελευτήσαντα . . . . πρὸς τὸν εἰπόντα, ἀλλ' ὠδὲ ἀνύτειν, εἶπεν, δι' αὐτὸ δὲ τοῦτο δακρύω, ὅτι ὠδὲν ἀνύτω. *Ipſum refert Dioſcorides in commentariis cum lacrymaretur ac lugeret defunctum filium . . . . diceretque à quodam, at nihil proficis, reſpondiſſe, & propter hoc ipſum illacrymor quia nihil proficio.* Voiez dans la remarque K de l'article *Amphiaraus* comment Carneade refutoit quelques lieux communs de conſolation.

(c) Diog. Laert. in Solone lib. 1. n. 63.

(F) *Qu'il ne reçut point cette plaie dans une mauvaiſe occaſion.*] On veut dire qu'il ne fut point pris ſur le fait avec une femme, ce qui a coûté à quelques-uns les mêmes parties qu'il avoit perduës. *Fer ergo hæc, ut ait ille, ſolatia tecum, quoniam tempore hujus diminutionis vel horum violando, vel in aliquo fornicationis veneno minimè deprehenſus es.* Cette conſolation étoit meilleure que la precedente, quoi qu'il faille convenir qu'Abelard s'étoit attiré ſa diſgrace, par une faute qui n'étoit pas moins criante qu'un adultere. Il ne pouvoit donc pas dire avec la même confiance que cet autre Eunuque:

Quid (d) fortuna, ſtulte, delictum arguis?
Id damnum eſt homini turpe, quod meruit pati.

(d) Phædr. fab. 11. lib. 3.

Mais enfin ſa faute étoit paſſée, & quand on le mutila il ne ſongeoit à faire tort à perſonne. En general la maxime eſt bonne, *Qua venit ex merito pœna, dolenda venit*, ſoit qu'Abelard pût ou ne pût pas s'en faire l'aplication. Au reſte il y a de bonnes autoritez, qui prouvent que ceux qu'on ſurprenoit en flagrant delit y laiſſoient l'inſtrument de leur crime. Plaute (e) fait parler ainſi ſon Synceraſtus:

(e) *In Pœnul. ſc. 2. act. 4. v. 40.*

- - - SYN. *Facio quod manifeſto hi mœchi haud ferme ſolent*
MI. *Quid id eſt?* SYN. *Refero vaſa ſalva.*

C'eſt-à-dire, *Je fais ce que les adulteres ne font pas d'ordinaire.* MI. *Eh quoi?* SYN. *Je raporte mes pieces en bon état.* Je me ſers de la traduction de Mr. Dacier qui raporte ce paſſage dans ſa note ſur un endroit d'Horace (f), où il eſt parlé de cette même eſpece de punition. Le Periplectomenes du même Plaute (g) non ſeulement veut ainſi traiter le Rodomont, mais il veut auſſi lui pendre au cou en guiſe de jouët d'enfant les pieces coupées.

(f) Quin etiam illud Accidit, ut cuidam teſtes, caudamque ſalacem Demeteret ferrum. *Horat. Ser. 2. l. 1.*

(g) *In Milite glor. ſc. uls. v. 5.*

Vide, ut tibi iſtic ſit acutus, CARIO, *culter probe.*
CA. *Quin jamdudum geſtit mœcho hoc abdomen adimere*
Ut faciam quaſi puero, in collo pendeant crepundia
- - - - - - - - - -
PE. *Cur es auſus ſubigitare alienam uxorem? impudens!*

Terence s'eſt contenté (h) de dire qu'on avoit déjà lié le patient, & qu'on alloit lui faire ſouffrir la peine des adulteres; mais ou parce qu'il a plus de modeſtie que Plaute, ou parce qu'il fait parler une ſervante, il ne dit pas ce que c'eſt. On l'entendoit bien.

(h) Eunuch. act. 5. ſc. 5.

- - - Ut ne viderem, miſera hinc effugi foras
Quæ futura exempla dicunt in eum indigna - - -
- - - Colligavit primum eum miſeris modis - - -
- - - Nunc minatur porro ſeſe id quod mœchis ſolet
Quod ego nunquam vidi fieri neque velim.

Voiez dans Valere (i) Maxime deux exemples de ce châtiment. Par les loix d'Egypte (k) c'étoit la peine de ceux qui violoient une femme. Zonaras raporte que l'Empereur Juſtinien condamna à cette peine ceux qui commettoient le peché contre nature. (l) *In eos Juſtinianus pœnam planè convenientem ſtatuit. Nam qua parte erant tam ignominioſi, hac eos privari imperabat, ut Zonaras prodidit. Quid enim? (ajebat) ſi ſacrilegium commiſiſſent, nonne eis manus amputaſſem?* Quoi, diſoit-il, s'ils euſſent commis un ſacrilege, ne les euſſe-je point condamnez à perdre les mains? La proportion du châtiment à la faute avoit aſſez de juſteſſe, & c'etoit le moien de pourvoir à l'avenir: un galand qui ſe pouvoit échaper avec toutes ſes pieces, revenoit un autre jour à la charge; il faiſoit comme ces ſoldats fuiards dont on a (m) dit qu'ils ſe batent une autrefois. Pour obvier à cela on en venoit à l'amputation.

(i) Lib. 6. c. 1. p. 13.

(k) Diodor. Siculus lib. 1. c. 78.

(l) Salmuth in Pancirollum rerum memorabil. part. 2. p. m. 86.

(m) Αὖτις ὁ φεύγων ἢ πάλιν μαχήσεται. Vir qui fugit rurſum integrabit prælium. *Demoſthene allegua ce vers quand on lui reprocha ſa fuite.* Voiez Aulugelle lib. 17. cap. 21.

L'UN (n) des Auteurs que j'ai citez raporte une petite épigramme de Martial, où l'on ſe moque d'un mari qui avoit fait couper le nez au galant de ſon épouſe. Elle n'y a rien perdu, lui dit-on, ce n'eſt point par là que vous aviez été offenſé.

Quis (o) tibi perſuaſit nares abſcindere mœcho?
Non hæc peccatum eſt parte, maritе, tibi.
Stulte quid egiſti? nihil hic tua perdidit uxor,
Cum ſit ſalva ſui mentula Deiphobi.

(n) Salmuth ibi.

(o) Mart. epigr. 85. lib. 3.

Un poëte du XVI. ſiecle exerça ſa Muſe ſur une ſemblable penſée; mais il changea les circonſtances du fait. Voici ſon épigramme:

De marito, cujus mœcha erat conjux.

Cum (p) mœcha ſenſit mœchum dormire maritus,
Extemplo uxori conſtruit ille dolos.
Nocte ſemel media repetens ſua limina, mœchum
Cum mœcha in tepido conſpicit eſſe toro.
Diſtringit gladium, mœchæ duo brachia ſcindit,
Atque duos mœchi diſſecat enſe pedes.
Non ſic debuerat facinus punire nephandum:
Pars, qua peccatum eſt, hac reſecanda fuit.

(p) Jo. Vulteius epigr. lib. 2. pag. m. 136.

(G) *La part que prirent à ſa diſgrace.*] Rien ne montre davantage l'extrême conſideration où étoit ce philoſophe. Il y a ſans doute beaucoup d'exaggeration dans la lettre de nôtre Foulques, car il ne tient pas à lui qu'on ne ſe figure preſque toute la ville de Paris affligée, & deſolée pour la perte des parties honteuſes de Pierre Abelard. Le conſolateur tire de ce deuil public l'une de ſes bonnes raiſons; comme ſi cette grande (q) marque de l'affection des Pariſiens valoit mieux que tout ce qu'Abelard avoit perdu. Je ne croi pas que le perdant aquieſçât à cette apreciation, & il auroit ſans doute mieux aimé ignorer toute ſa vie l'amitié qu'on avoit pour lui, que de la conoître à ce prix-là. Cela eût été bon à dire à des gens qui auroient laiſſé chommer ce bien: mais Abelard le cultivoit d'importance, & en tiroit un bon revenu, & pretendoit le faire toûjours bien valoir. Quoi qu'il en ſoit raportons les paroles du conſolateur. *Plangit hoc tuum vulnus & damnum venerabilis Epiſcopi benignitas, qui quantum licuit vacare juſtitiæ ſtuduit. Plangit liberalium Canonicorum ac nobilium Clericorum multitudo. Plangunt cives civitatis hoc dedecus reputantes, & dolentes ſuam urbem tui ſanguinis effuſione violari.* Voiez le reſte ou à la marge, ou dans la remarque ſuivante. Voiez auſſi l'une des remarques de l'article *Heloiſe*; j'y ai cité ce qu'Abelard a dit lui-même de l'affliction que ſon avanture cauſa.

(q) Tantus omnium luctus extitit, ut melius mihi videaris te debere velle periiſſe, quam ſervaſſe quod periit. Felix ſe neſcit amari. Pene tota civitas in tuo dolore contabuit. Habes arram veræ dilectionis in te quam ſi prius agnoviſſes nullas, meo judicio, divitias illi comparabiles æſtimares.

(H) *Les lamentations des femmes.*] Elles verſerent d'auſſi chaudes larmes, que ſi elles avoient perdu chacune dans une bataille ſon mari ou ſon galant. Il n'y avoit pas eu mort d'homme, il eſt vrai, mais neanmoins elles avoient perdu leur champion, & leur épée de chevet. C'eſt Foulques (r) qui parle de la ſorte. Elles avoient perdu leur Adonis; leurs pleurs devoient donc

(r) Quid ſingularum fœminarum referam planctum quæ, ſic hoc audito, lachrymis, more fœmineo, ora rigarunt propter te MILITEM SUUM, quem amiſerant, ac ſi ſingulæ virum ſuum aut amicum ſorte belli reperiſſent extinctum?

Digitized by Google

lè dernier de ces articles de consolation sans rien dire (1) d'Heloïse. Et comme il paroissoit avoir envie d'aller demander justice au Pape, on lui dit qu'il s'en gardât bien, & qu'il lui faudroit

donc être plus effectifs, que ceux de ces femmes de l'antiquité qui celebroient tous les ans la memoire du deuil de Venus pour la mort (a) d'Adonis, *plangentes Adonidem* (b). Il me semble que le consolateur ne devoit pas toucher cette corde; cela n'étoit aucunement propre à son dessein, & ne pouvoit qu'irriter le deplaisir du malheureux Abelard par deux raisons invincibles: car premierement il voioit par là d'une façon très-particuliere l'importance du bien qu'il avoit perdu; secondement il aprenoit une faveur dont il ne se sentoit pas capable de bien temoigner jamais sa reconoissance. Je le dis, & je le repete, nôtre Foulques est un rhetoricien trop empoulé, & il confond deux choses qui devoient être distinguées. Il veut que les pleurs de toutes ces femmes, *singularum feminarum*, vinssent de ce qu'elles perdoient leur champion, *militem suum*, mais cela ne pouvoit être veritable que d'un petit nombre qu'Abelard avoit déjà vuës de près, où qui esperoient d'avoir un jour quelque part à ses bonnes graces. Il faloit donc dire ou que les autres ne pleurerent point, ou que si elles pleurerent ce fut moins par quelque amitié pour Abelard, que par la crainte des consequences, je veux dire qu'elles craignirent que cette barbare maniere de punir l'impudicité ne s'introduisît dans le monde, & que l'exemple du Chanoine ne devint contagieux. Ainsi les unes pleurerent (c) parce qu'on leur avoit enlevé leur bien, & les autres parce que cela faisoit une planche qui les exposoit à perdre le leur. Voilà une distinction que Foulques a negligée mal à propos. Il y a dans la Bibliotheque universelle un fait si propre pour cette remarque, qu'il faudroit que j'ignorasse, ou que je negligeasse d'une façon excessive les regles des assortimens, si je ne le raportois pas. Le voici donc.

„ (d) Les Grecs faisoient la guerre au Duc de *Benevent*, & le malmenoient assez. *Thedbald* Marquis de „ Spolete, son allié, étant venu à son secours, & „ ayant fait quelques prisonniers, ordonna qu'on leur „ coupât les parties qui font les hommes, & les renvoya en cet état au General Grec, avec ordre de lui „ dire qu'il l'avoit fait pour obliger l'Empereur, qu'il „ savoit aimer beaucoup les Eunuques, & qu'il tâcheroit de lui en faire avoir bien-tôt un plus grand „ nombre. Le Marquis se preparoit à tenir sa parole, „ lors qu'un jour une femme, dont ses gens avoient „ pris le mari, vint toute éplorée dans le camp, & demanda à parler à *Thedbald*. Le Marquis lui ayant „ demandé le sujet de sa douleur; Seigneur, repondit-elle, je m'étonne qu'un Heros comme vous s'amuse à faire la guerre aux femmes, lors que les „ hommes sont hors d'état de lui resister. *Thedbald* „ ayant repliqué que depuis les Amazones, il n'avoit „ pas ouï dire qu'on eût fait la guerre à des femmes. „ Seigneur, repartit la Greque, peut-on nous faire „ une guerre plus cruelle, que de priver nos maris de „ ce qui nous donne de la santé, du plaisir & des enfans. Quand vous en faites des Eunuques, ce n'est „ pas eux, c'est nous que vous mutilez: vous avez enlevé ces jours passez nôtre betail & nôtre bagage, „ sans que je m'en sois plainte; mais la perte du bien, „ que vous avez ôté à plusieurs de mes compagnes, „ étant irreparable, je n'ai pu m'empêcher de venir „ solliciter la compassion du Vainqueur. La naïveté „ de cette femme plut si fort à toute l'armée, qu'on „ lui rendit son mari, & tout ce qu'on lui avoit pris. „ Comme elle s'en retournoit, Thedbald lui fit demander ce qu'elle vouloit qu'on fit à son mari, au cas „ qu'on le trouvât encore en armes. Il a des yeux, „ dit-elle, un nez, des mains, des pieds, c'est-là son „ bien, que vous pouvez lui ôter, s'il en est digne: „ mais laissez lui, s'il vous plaît, ce qui m'appartient. „

Notez que selon toutes les aparences cette femme auroit mieux aimé que l'on eût ôté la vie à son mari, que de le voir revenir eunuque, état où elle eût trouvé les maux du veuvage, sans y en trouver les commoditez: elle n'auroit eu ni la liberté de se remarier, ni le droit de faire rompre son mariage sous pretexte d'impuissance, car les tribunaux de justice n'eussent point reçu ses plaintes; ils n'ont point d'égard à une impuissance qui vient par de pareils accidens. Observons en passant que les Romains n'eussent point blâmé le goût de cette femme. Ils étoient eux-mêmes ainsi disposez qu'ils aimoient mieux perdre la vie, que la virilité. C'est ce que Cesar representa aux Ambassadeurs de Pharnace, en se plaignant de la cruauté que l'on avoit euë pour les Romains qui trafiquoient dans le Roiaume du Pont. (e) *So magnas & graves injurias civium Romanorum qui in Ponto negotiati essent, quoniam in integrum restituere non posset, concedere Pharnaci. Nam neque interfectis amissam vitam, neque exectis virilitatem restituere posse, quod quidem supplicium* GRAVIUS MORTE *cives Romani subissent.*

(1) *Mais sans rien dire d'Heloïse.*] Il ne s'en faut pas étonner, car comme elle étoit la plus lezée de toutes, ses regrets s'entendoient d'eux-mêmes; & on n'auroit rien apris à son époux en lui disant qu'elle avoit pleuré à chaudes larmes. Il est vrai qu'elle étoit alors dans un Couvent, mais elle n'y avoit que l'habit de Religieuse, & les visites secrétes qu'elle y recevoit de son mari n'étoient point un simple verbiage, ils avoient l'adresse de se retirer dans quelque coin (f) pour s'entretenir tout à leur aise, & il y avoit long tems qu'elle savoit comment se passoient ces choses sous (g) l'habit de Religieuse. Ainsi elle n'avoit point renoncé au bien dont on priva son mari. Pour juger de la douleur qui perça son ame à l'ouïe de cette nouvelle, je ne veux pas m'arrêter à la nouvelle version (h) de ses lettres. *Qu'ils furent cruels* (c'est ce que porte cette traduction) *lors que leur aveugle fureur pressa un assassin de vous surprendre dans le sommeil? Si nous eussions été ensemble je vous aurois defendu aux depens de ma propre vie; mes seuls cris auroient arrêté son bras. Mais en cet endroit l'amour est offensé, & ma pudeur jointe à mon desespoir m'ôte la parole. Il ne m'est pas permis de dire tout ce que je pense là-dessus, & je ne le pourrois même quand il me seroit permis. Aussi bien y a-t-il de l'éloquence à se taire, quand la grandeur des malheurs ne peut plus être exprimée.* Que cela est significatif! c'est la nature qui parle; on diroit que ce n'est point un langage d'imagination, mais un langage d'experience & de sentiment, & qu'on a pu (i) se bien mettre à la place d'Heloïse. Je voudrois qu'elle eût tenu ce langage, & je suis fâché de n'avoir point vu dans l'original Latin, ce que j'ai lu dans la paraphrase Françoise. Mais si elle n'a point dit qu'elle auroit exposé sa vie pour sauver le sexe de son mari, & que ses cris auroient pu être capables de preserver de la main de l'assassin ce precieux joiau & cet inestimable bijou, elle a dû le dire: l'on ne peut trouver mauvais que le traducteur lui ait prêté une pensée aussi vraisemblable que celle-là. Neanmoins je ne veux pas me servir de cette regle pour juger de la douleur d'Heloïse. Son Latin m'en fournit assez d'autres. Ses murmures contre la providence de Dieu vont jusqu'au blaspheme. Il n'en échapa jamais tant à Job qui avoit perdu tout son bien, & tous ses enfans, & qui avoit été affligé en sa personne d'une maniere deplorable. Heloïse croit avoir perdu plus qu'il ne perdit, quoi qu'elle & son mari se portent bien, mais après tout, dit-elle, voilà ce qui m'en reste, je sçai qu'il n'est pas mort, tout autre plaisir procedant de sa personne m'est interdit (k). Là-dessus elle pousse les plaintes les plus outrées qui se puissent voir contre la providence divine. Elle dit que Dieu l'a traitée si cruellement, qu'il a decoché sur elle toutes les fléches de son carquois, enfin'te qu'il ne lui reste plus rien avec quoi il puisse faire du mal aux autres, & que chacun peut desormais vivre en sûreté de ce côté-là. Le seul trait, poursuit-elle, dont il n'a pas voulu me percer, est celui qui en me donnant la mort auroit pu finir ma misere; il a peur quoi qu'il me fasse continuellement mourir que je ne meure. *O si fas sit dici crudelem mihi per omnia Deum! ô inclementem clementiam! ô infortunatam fortunam! quæ jam in me universi cœnominis sui tela in tantum consumpsit, ut quibus in aliis saviat jam non habeat. Plenam in me pharetram exhausit, ut frustra jam alii bella ejus formident. Nec si ei adhuc telum aliquod superesset, locum in me vulneris inveniret. Unum inter tot vulnera metuit ne morte supplicia finiam, & cum interimere non cesset interitum tamen quem accelerat timet.* Toute la suite de son discours montre que ses horribles murmures n'ont point d'autre fondement que le malheur qui lui ôta son mari, & l'on n'en sauroit douter après ce qu'elle confesse (l) dans la page 59. Elle se donne une liberté sans bornes de critiquer la providence, comme si Dieu les avoit châtiez lors qu'ils ne le meritoient pas, & les avoit suportez lors qu'il faloit les châtier. Dieu, dit-elle, n'a rien fait contre nous pendant que nos plaisirs étoient criminels, il a attendu à nous punir que le mariage les eût rendus legitimes: *Et ut ex injuria major indignatio surgeret, omnia in nobis æquitatis jura pariter sunt perversa. Dum enim solliciti amoris gaudiis frueremur, & ut turpiore, sed expressiore vocabulo utar, fornicationi vacaremus, divina nobis severitas pepercit. Ut autem illicita licitis cor-*

(a) C'est-à-dire, selon quelques-uns, pour un desastre arrivé au pauvre Adonis, semblable à celui de Pierre Abelard. Voiez la remarque L de l'article Adonis.

(b) Ezech. c. 8. v. 14.

(c) C'est à peu-près ce que dit Horace epist. 1. l. 2. par raport aux traits satiriques, Do luere cruento Dente lacessiti, fuit intactis quoque cura Conditione super communi.

(d) Biblioth. universelle tome XI. pag. 10.

(e) Hirtius de bello Alexandrino pag. m. 311.

(f) Voiez la remarque E de l'article Heloïse.

(g) Elle se deguisa ainsi quand elle s'en alla accoucher chez la sœur de Pierre Abelard. Voiez son article.

Douleur extrême d'Heloïse, en considerant la castration de son mari.

(h) Imprimée à la Haie chez Jean Alberts 1693.

(i) On m'a dit qu'en effet une femme est l'auteur de cette version.

(k) Ubi nullum nisi te remedium habeam, & nullum aliud in te nisi hoc ipsum quod vivis, omnibus de te mihi aliis voluptatibus interdictis, cui nec præsentia tua concessum est frui, ut quandoque mihi reddi valeam.

(l) Si vera miserrimi mei animi profiteor infirmitatem quæ pœnitentia Deum placare valeam non invenio, quem SUPER HAC SEMPER INJURIA summæ crudelitatis arguo, & ejus dispensationi contraria magis eum ex indignatione offendo quàm ex pœnitentiæ satisfactione mitigo.

Digitized by Google

droit trop d'argent pour reüſſir en (K) ce païs-là; que les auteurs du mal (L) avoient été châtiez; qu'il avoit tout de ſe plaindre de l'Egliſe cathedrale; & que puis qu'il étoit Moine il devoit renoncer à la vengeance, la laiſſer toute entiere à Dieu, & aimer juſqu'à ſes plus grans ennemis. Enfin on l'exhorte à n'avoir point de regret au bonheur qu'il avoit perdu, puis que ce pretendu bonheur eſt toûjours accompagné de mille incommoditez; & on l'aſſûre que s'il perſevere juſques à la fin, il recouvrera au jour du jugement ce qu'on lui avoit ôté: & qu'alors cette maxime de Dialectique, *in habitum nunquam poteſt redire privatio*, ſeroit fauſſe. C'eſt dommage que nous n'ayons pas une reponſe d'Abelard à cette lettre de conſolation. Il y a quelque aparence qu'on y verroit une image de la diſpute de Job avec ſes amis; je veux dire qu'Abelard trouveroit à repondre & à repliquer, & qu'en certaines choſes Foulques lui paroîtroit un conſolateur fâcheux.

FRANC (MARTIN) Prevôt & Chanoine de Lauſanne, & Secretaire du Pape Felix V. & du Pape Nicolas V. floriſſoit vers le milieu du quinziéme ſiecle. Il étoit un des meilleurs poëtes François de ce tems-là. Il écrivit un poëme contre le Roman de la Roſe, & l'intitula *le Champion des Dames*. On y trouve pluſieurs vers (A) touchant la Papeſſe Jeanne. Je ne penſe

(a) *Pag.* 57.

(b) Concupiſcentia te mihi potius quam amicitia ſociavit, libidinis ardor potius quam amor. Ubi igitur quod deſiderabas ceſſavit, quicquid propter hoc exhibebas pariter evanuit. *pag.* 47.

(c) *Voiez les remarques de ſon article.*

(d) Quomodo etiam pœnitentia peccatorum dicitur quantacunque ſit corporis afflictio ſi mens adhuc ipſam peccandi retinet voluntatem, & priſtinis æſtuat deſideriis? *Pag.* 59.

(e) *Pag.* 75.

(f) *Voiez les pieces ſur le Nouv. Teſtament de Mons to.* 1. *pag.* 405.

(g) *Pag.* 17.

(h) Quidam illorum qui tibi nocuerunt oculorum privatione & genitalium abſciſione mutilati ſunt. Ille autem (*il parle ſans doute de Fulbert oncle d'Heloiſe*) qui per ſe factum abnegat jam ab omni poſſeſſione ſua bonorum comportatione exturbatus eſt.

correximus, & honore conjugii turpitudinem fornicationis operuimus, ira Domini manum ſuam ſuper nos vehementer aggravavit, & immaculatum non pertulit thorum qui diu ante ſubſtinuerat pollutum (a). Cette pauvre femme étoit dans une grande illuſion, ſi elle s'imaginoit qu'il y eût une grande pureté dans ſon amour, ſous pretexte qu'elle n'avoit pas ceſſé d'aimer ſon mari depuis qu'on l'avoit rendu impuiſſant. Elle lui (b) reproche qu'il n'avoit eu pour elle qu'un amour laſcif, puis qu'il l'avoit negligée dès qu'il n'avoit pu jouïr de la volupté charnelle par ſon moien: mais n'avoue-t-elle pas (c) qu'elle regrette les plaiſirs paſſez, qu'elle ſonge nuit & jour aux embraſſades amoureuſes dont ſon mari l'avoit regalée? Ne dit-elle pas que la (d) volonté de continuer ne ceſſe point dans ſon cœur? Si ce n'eſt point là un amour de concupiſcence, un amour de chair & de ſang, qu'eſt-ce qui le ſera? Abelard comprit fort bien cette verité, & il exhorta ſa femme à former d'autres penſées, de peur qu'elle n'encourût de juſtes reproches d'amour impur. *Cave obſecro*, lui dit-il (e), *ne quod dixit Pompejus mœrenti Corneliæ tibi improperetur turpiſſimè*,

- - - (1) Vivit poſt prælia Magnus
Sed fortuna perit, quod defles illud amaſti.

Aſtende, precor, id & erubeſce, niſi admiſſas turpitudines impudentiſſimas commendes.

(K) *Trop d'argent pour reüſſir en ce païs-là.*] Nôtre Foulques parle ſi deſavantageuſement de la Cour de Rome, que ſi on ne l'a point mis dans le catalogue des temoins de la verité, ce n'eſt pas ſa faute. Il dit que rien ne peut aſſouvir l'avarice des Romains, & que ſi Pierre Abelard va voir le Pape ſans être bien chargé d'argent, ſon voiage ſera inutile. Il faut l'entendre lui-même; il parle une langue où les termes les plus groſſiers ſe ſouffrent mieux que dans la nôtre, *Nunquid non audiſti aliquando de Romanorum avaritiâ & impuritate? quis unquam ſuis potuit opibus meretricum voraginem ſatiare? quis potuit ſacculis cupiditatis earum ſufficere crumenis? . . . . Subſtantia tua rei ad viſitationem Romani Pontificis cum aut modica ſit aut nulla, minimè ſufficit. Quid Palatinis morſibus objectabis? . . . ſi defecerit* (pecunia) *& iter tamen impleveris incaſſum te ſudaſſe nulli dubitare fas eſt: quotquot enim noſtris temporibus ad illam ſedem ſine pondere pecuniæ acceſſerunt, perdita cauſa, confuſi & reprobi abſceſſerunt.* Ce mal dure encore aujourd'hui, s'il en faut croire Mr. Hallier écrivant de Rome au Pere Dinet Jeſuïte le 16. Juin 1653. Mr. Hallier étoit l'un des Deputez qui ſolliciterent la condamnation du Janſeniſme. Il ſeroit très-juſte, dit-il (f), „qu'on nous „ conſiderât en quelque choſe, ayant fait des depen- „ ſes entierement extraordinaires en cette occaſion. „ Vous ne ſauriez croire l'argent qui s'en va en man- „ ches & preſens. Il n'y a petit Saint qui ne veuille „ ſa chandelle. . . . Les Janſeniſtes ont dependu ici „ plus de cent mille livres & peut-être plus de cent „ cinquante.„

(L) *Les auteurs du mal avoient été châtiez.*] On n'en prit que deux, dont l'un étoit le valet de Pierre Abelard. On ne ſe contenta pas de les punir de la peine du talion, on y ajoûta la perte des yeux; ils furent donc non ſeulement mutilez de leurs parties honteuſes, mais auſſi aveuglez. Voici les paroles d'Abelard: (g) *Quibus mox converſis in fugam duo qui comprehendi potuerunt oculis & genitalibus privati ſunt, quorum alter ille fuit ſupradictus ſerviens qui cum in obſequio meo mecum maneret, cupiditate ad proditionem ductus eſt.* Foulques dit en general qu'on (h) condamna quelques-uns de ces malheureux à être châtrez, & aveuglez, & qu'on ôta au Chanoine tous ſes biens, quoi qu'il n'eût pu'il eût eu aucune part à l'action. La ſentence ne plut pas à Abelard; il ſe plaignit de l'Evêque & des Chanoines, & il eut envie d'implorer la juſtice de la Cour de Rome. (i) *Totum meæ pondus injuriæ Romanis auribus intimare ſtudebo, & tam Epiſcopum quàm Canonicos quoniam primum judicium de illo qui in me malus extitit mutare machinati ſunt, quantum potero perturbabo, ac tum demum intelligent quàm ſit contrarium honeſtati à rigore juſtitiæ deviaſſe . . . .* (k) *Noli Canonicos vel Epiſcopum tui ſanguinis effuſores vel perditores vocare, qui propter te & propter ſe quantum potuerunt juſtitiæ intenderunt.* Il y auroit du plaiſir à voir le procés qui fut fait aux aſſaſſins d'Abelard, & à celui qui les emploia; & je m'étonne que dans ce grand nombre de pieces qui ont été tirées de la pouſſiere des cabinets depuis cent ans, on n'ait rien vu qui regarde cette affaire. Je croi qu'on eut trop d'indulgence pour le Chanoine; il meritoit d'être condamné à la peine du talion. Mr. du Cange (l) aiant raporté que la loi Salique condamne à la caſtration les eſclaves ſurpris en adultere & en larcin; que la loi des Wiſigoths condamne à la même peine les Pederaſtes, & que les loix de Guillaume le Conquerant y condamnent ceux qui forcent une femme, ajoûte que Suger dans la page 308. de la vie de Louïs VI. parle d'un traître qui fut condamné à avoir les yeux crevez, & les genitoires coupez. Mr. Hofman (m) n'a pas bien copié Mr. du Cange; car au lieu de ces paroles *apud Sugerium in Ludovico VI. pag.* 308. il a mis *apud Eugenium in Ludovico VI. pag.* 1308. Le traître dont parle Suger étoit un homme que le Roi d'Angleterre avoit comblé de bienfaits, & qui ne laiſſa pas de s'engager dans une conſpiration contre ſon maître, il en fut quitte pour ſon ſexe & pour ſes yeux, & n'en fut point pendu ainſi qu'il le meritoit. (n) *Tam horribili factione deprehenſus oculorum & genitalium amiſſione, cum laqueum ſuffocantem meruiſſet, miſericorditer eſt damnatus.* Le Pere Theophile Raynaud qui avoit tant lu, ignoroit pourtant que les aſſaſſins de nôtre homme euſſent été punis par ordre de la juſtice, de quoi on ne peut douter quand on ſçait ce que Foulques a écrit. Ce Jeſuïte ne ſe ſouvenoit donc pas de cette lettre de Foulques, puis qu'il dit que la punition de ceux qui mutilerent Abelard eſt auſſi criminelle que leur action, s'ils ont été punis ſans l'autorité publique. (o) *Petrus Abelardus . . . privatâ auctoritate eſt eviratus, quam fuiſſe vindictam illicitam eſt manifeſtum. Et æquè nefaria fuit, ſi privatâ autoritate facta eſt, repenſa executoribus trucis illius ultionis exoculatio ſimul & exectio.* Je parlerai peut-être ailleurs du ſuplice à quoi furent condamnez les (p) galans des trois Brus du Roi Philippe le Bel.

(A) *Pluſieurs vers touchant la Papeſſe Jeanne.*] J'en copierai ici quelques-uns, bien aſſûré de faire plaiſir à beaucoup de gens. Mais il faut que j'avertiſſe que l'Ouvrage eſt un dialogue entre l'adverſaire des Dames, & leur champion. Ce qu'on va lire eſt une objection que l'adverſaire propoſe tirée de l'hiſtoire de la Papeſſe:

Tu (q) ſcais qu'elle ſceut tant de lettres,
Que pour ſon ſens on la crea
Papeſſe & Preſtreſſe des Preſtres.
O comme bien eſtudia!
O grande loüange ſi a!
Femme ſe diſſimula homme
Et ſa nature regnia,
Pour devenir Pape de Rome.
O beneiſt Dieu comme oſa femme
Veſtir chaſuble & chanter Meſſe:
O femme oultrageuſe & infame;
Comment euſt elle la hardieſſe,
De ſe faire Pape & Papeſſe?

(i) *Foulques l'introduit parlant ainſi.*

(k) *C'eſt Foulques, qui parle.*

(l) *Gloſſar. ling. Lat. voce* caſtratio.

(m) *Lexic. vol.* 3. *pag.* 389.

(n) *Suger to.* 4. *Hiſtoria Franc. Scriptor. pag.* 308.

(o) *De Eunuchis p. m.* 75.

(p) *On leur coupa les parties viriles & puis on les écorcha. Voiez Guaguin lib.* 7. *fol. m.* 129.

(q) *Champion des Dames imprimé à Paris par Galliot du Pré l'an* 1530. *folio* 335. *Cet Ouvrage eſt dedié à Philippe II. du nom Duc de Bourgogne ſurnommé le Bon.*

Digitized by Google

penſe pas que David Blondel ait mis cet Auteur dans la liſte qu'il a donnée des écrivains qui ont affirmé le fait de cette Papeſſe. Ce ne ſeroit pas (B) le ſeul qu'il eût oublié. On n'eſt point d'accord ſur la (C) patrie de Martin Franc. Son *Eſtrif de fortune & de vertu* *, imprimé à Paris † l'an 1505. eſt mêlé de proſe & de vers.

* *La Croix du Maine pag.* 314.

† *Du Verdier Vau-Privas marque l'an* 1519.

FRANÇOIS d'Aſſiſe, l'un des grans Saints de la Communion Romaine, & le fondateur de l'un des quatre Ordres Mendians, nâquit à Aſſiſe dans l'Italie environ l'an 1181. Il étoit fils d'un Marchand, & il ſuivit la profeſſion de ſon pere juſques en l'année 1206. mais alors il ſe trouva tellement frapé des conſeils évangeliques, qu'il ſe reſolut à quitter le monde †. Il s'entêta de macerations, & de ſolitude, & aquit un air ſi hideux, que les habitans d'Aſſiſe crurent qu'il avoit perdu l'eſprit ‡. Son pere ſe mit en tête de le ramener au premier train, & ſe ſervit pour cela d'un traitement fort ſevere, car il l'enferma dans une priſon. Mais voiant que cela ne ſervoit de rien il mena ſon fils devant l'Evêque d'Aſſiſe, afin de le faire renoncer à tous les biens paternels. Ce fut en cette rencontre que François mit bas tout ce qu'il portoit, ſans en excepter la (A) chemiſe. Il perſuada à un grand nombre de gens de ſe conſacrer comme lui à la pau-

‡ *Spondanus ad ann.* 1208. *n.* 7.

† *Bonaventura in vita St. Franciſci.*

Comment endura Dieu, comment
Que femme ribaulde & Preſtreſſe
Euſt l'Egliſe en gouvernement?
Lors le monde eſtoit bien nouvel:
Dire lon peut qu'il ne tenoit
Sinon à la queuë d'un vel,
Puis que femme le gouvernoit.
Merveille eſtoit que ne tournoit
Le ciel, & que pour vengemens
Dieu ſur la terre ne venoit
Tenir ſon cruel jugement.
Mais il eſt tardif à punir
En attendant que l'on s'amende,
Et quand on ne peut revenir
A raiſon, combien qu'il attende,
Certes c'eſt force qu'il entende
A donner ſa punition,
Et qu'à juſtice ſon droit rende
Sans plus longue remiſſion.
Ainſi tousjours pas n'endura
Que l'Egliſe fuſt abuſée
De celle qui trop y dura,
Car ſa fraude fut encuſée;
O vengeance bien adviſée
La ſaincte Papeſſe enfanta,
Nonques plus la putain ruſée
A l'autel Sainct Pierre chanta.
Entre le Mouſtier Saint Clement
Et Colliſée chacun vit
Le feminin enchantement.
Si fut tantoſt fait un edict
Que jamais Pape ne ſe fiſt,
Tant euſt il de ſcience au nas,
S'il ne montroit le doy petit
Enharnachié de ſon harnas.
O Dames Dames couronnez
Voſtre Pape & voſtre Papeſſe,
Deſſus les quatre couronnez
Elle acreut moult voſtre nobleſſe,
Alors le Champion ſe dreſſe,
Et en jettant le dextre bras
Dit, temps eſt que ce parler ceſſe,
De ce mal tu te remembras.

Je ne raporte point la replique du champion: il excuſe la Papeſſe le mieux qu'il peut, & parle de pluſieurs Papes en recriminant. Voici un petit morceau de ſon diſcours:

Or laiſſons les pechez diſans
Qu'elle eſtoit Clergeſſe lettrée,
Quand devant les plus ſouffiſans
De Rome eut l'iſſuë & l'entrée.
Encor te peut eſtre monſtrée
Mainte Preface que dicta
Bien & ſainctement accouſtrée
Où en la foi point n'heſita.

LIVRE intitulé *l'arbre des batailles.*

(B) *Ce ne ſeroit pas le ſeul qu'il eût oublié.*] Samuel Des-Marets obſerve que David Blondel a oublié entre autres Auteurs celui qui a fait l'arbre des batailles. *Eſt quoque mihi*, dit-il (a), *vetus manuſcriptum Gallicum compoſitum ante* 300. *annos quod inſcribitur*, L'arbre des batailles, fait & compoſé par Maiſtre Honoré Bonet Docteur en Decret & Prieur de Challon, à l'honneur de Dieu & en faveur du Roi Charles VI. de ce nom, dit Charles le Bien-amé. *Illius* libri p. 1. cap. 7. *author explicans quo ſenſu in Apocalypſi tertia pars Solis dicatur obſcurata ad tubam Angeli quarti, idque intelligens de multis qui circa illa tempora ſedem Pontificiam illegitimè occupaverant, ſic inter alia ſuo ſtylo loquitur:* Encores en ceſtuy quart temps, advint que apres ce que le Pape fut mort, une femme fut eſlevée pour eſtre Pape, & ne penſoit on mie qu'elle fut femme. Et ſy eſtoit celle femme des parties d'Engleterre: ne fut ce lors grant doleur d'avoir femme en Pape? *Eam ex Anglia fuiſſe dicit, quod fortè ſe curaſſet nominari Johannem Anglicum, vel ut habet vetus Fragmentum apud Wolphium* Johannem de Anglia, *cum tamen natione Moguntina eſſet. Et credo quod ſi hoc Catalaunenſis Prioris teſtimonium vidiſſet Rev. & Cel. Blondellus, qui etiam Catalaunenſis fuit, minus impendiſſet opera in veritate iſtius hiſtoriæ oppugnandæ.* Un peu après il obſerve qu'Egbert Grim, Anglois de nation Licentié en Theologie (b), avoit publié un livre Flamand ſur la Papeſſe, dans lequel il avoit cité le temoignage de 135. Auteurs. La liſte de Blondel n'en contient qu'un peu plus de 70.

(a) *Samuel Mareſius in Joanna Papiſſa reſtituta, pag.* 11.

(b) *Il étoit Profeſſeur à Weſel, & mourut l'an* 1636. *à l'âge de* 28. *ans.* Mareſius ib. p. 12.

Puis que l'occaſion s'eſt preſentée de parler d'Honoré BONET (c), il faut que pour l'inſtruction de mon lecteur, je raporte ici quelques fautes qui concernent cet écrivain. Je dis donc que Du Verdier Vau-Privas le nomme *Honnoré Bonnor prieur de Salon*, & qu'il lui donne un livre qui contient 165. chapitres, intitulé *l'arbre des batailles*, & dedié au Roi Charles cinquiéme. Il ajoûte que ce livre fut imprimé à Paris par Jean Du-Pré l'an 1495. Voilà trois differences entre lui & Samuel Des-Marets: 1. quant au nom de l'Auteur: 2. quant au nom de ſon Prieuré: 3. quant au nom du Prince qui fut le heros du livre. Je ne doute point que Des-Marets ne ſoit preferable à Du Verdier ſur le premier & le dernier chef, puis que le Jeſuite Labbe ne lui reproche point de mepriſe là-deſſus. L'abregé de la bibliotheque de Geſner contient une furieuſe bevuë, la metamorphoſe du titre d'un livre en un Auteur. Voiez la page 534. vous y trouverez cet *alinea*; L'Arbre *Batailes de bello & duello*. A la page 360. vous trouvez Honoratus *Bonhor, ſcripſit de bello & duello.* Et voilà deja (d) trois noms differens donnez à celui qui a compoſé l'arbre des batailles. Voions de quelle maniere le Pere Labbe a critiqué Mr. Des-Marets. (e) *In Honorato Boneto auctore libri vernaculi qui inſcribitur* l'Arbre des batailles, *multa peccat: I. Priorem* de Challon *vocat, cùm fuerit* de Salon. *II. Compoſitum librum dicit ante annos* 300. *cùm tamen Carolus VI. cui dicatus fuit, regnarit dumtaxat ab anno* 1388. *ad* 1422. *III.* Challon *reddit Catalaunenſem, id eſt* Chaalons, *cùm appellare Cabillonenſem debuiſſet. Ita enim diſcriminantur illæ Civitates: hæc Matrona in Campania, illa Arari in Burgundia impoſita, utraque Epiſcopalis. IV. Atque hinc longè abſurdior apparet alluſio, alioquin Alpina nive frigidior:* Quòd ſi illius teſtimonium vidiſſet Blondellus qui Catalaunenſis fuit, minus impendiſſet operæ in fabula illa expugnanda.

(c) *Sponde fait mention de lui* ad annum 1395. n. 10. *& dit qu'il étoit de l'Ordre des Auguſtins, & qu'il compoſa un ſonge contre le ſchiſme.*

(d) *Bonet, Bonnor, Bonhor.*

(e) *In Joanna Papiſſa Cenotaphio everſo ad calcem diſſertat. de Scriptoribus Eccleſ. tom.* 1. *pag.* 922.

(C) *Sur la patrie de Martin Franc.*] Le Preſident Fauchet (f) aſſûre qu'il étoit *natif en la Conté d'Aumale en Normandie.* Mais ſelon Jean le Maire de Belges (g), en ſa couronne marguaritique, il étoit d'Arras.

(f) *Des anciens poëtes François liv.* 2. *pag.* 205.

(g) *Apud la Croix du Maine pag.* 314.

(A) *Sans en excepter la chemiſe.*] Voions de quelle maniere Mr. Ferrand a tâché de juſtifier ce nouveau Saint aux depens du Prophete David: *Michol femme de David*, dit-il (h), *ayant vu, d'une feneſtre, ſon mari, qui, tranſporté d'une ſainte ferveur ſautoit & danſoit devant l'Arche du Seigneur, le mépriſa en ſon cœur, &... luy dit en raillant*, quelle eſt grande la gloire que s'eſt aquiſe aujourd'hui le Roy d'Iſraël, quand il s'eſt decouvert en preſence des ſervantes de ſes ſujets, & qu'il s'eſt depouillé nud comme un debauché. *Ces dernieres paroles du texte ſacré ſemblent faire voir que David ſe dépouilla tout nud: neanmoins comme le même texte (v.* 14.) *parlant de la danſe de David devant l'Arche, dit qu'il étoit vêtu d'un Ephod de lin, je ne penſe pas qu'il ſe depoüillât tout nud. Mais il ſe depoüilla aſſez pour qu'il parût comme nud; & que cela fut jugé indigne de la gravité & de la Majeſté d'un*

(h) *Ferrand, Reponſe à l'Apologie pour la Reformation pag.* 364. 365.

Roy

Digitized by Google

pauvreté évangelique, & il leur dressa un Institut que les Papes aprouverent. Pour éteindre le feu de l'amour impur il se jettoit dans les glaces (B) & dans la neige. Mais voilà tout ce qu'il crut devoir imiter de la conduite de St. Aldhelme; il n'osa comme lui (C) s'aprocher des femmes durant les accés de la convoitise: & peut-être fit-il sagement; car que sait-on s'il auroit pu triom-

Roy: d'autant plus que la chose se faisoit publiquement & devant un grand monde. L'action de David, accompagnée de toutes ces circonstances, n'est pas plus favorable que celle de saint François qui eut tres-peu de spectateurs: de sorte que si l'action de l'un merite la censure, celle de l'autre ne peut pas en être exempte; aussi lisons-nous que Michol s'en moqua. Mais voyons si le Saint Esprit s'en est moqué; & nous jugerons par là si l'on doit se moquer de l'action de saint François. Il raporte après cela ce que David repondit à Michol, & ce que l'Ecriture remarque touchant la sterilité de cette femme. Je me servirai aussi des paroles de Mr. Ferrand pour exposer la nudité de François d'Assise, & par là je n'aurai pas lieu de craindre qu'on me reproche ce qu'il a (a) reproché à son adversaire. „ (b) Quant à „ ce que l'Apologiste marque du dépoüillement que „ saint François fit de ses habits, je vais raconter cet- „ te affaire de la maniere que saint Bonaventure l'a „ écrite .... Ce pere terrestre & charnel (dit (1) „ saint Bonaventure parlant du pere de saint François) „ aprés avoir ôté l'argent au fils de la grace, tachoit „ de le mener devant l'Evêque de la Ville afin qu'il re- „ nonçât entre ses mains à tous les biens paternels, & „ qu'il rendit tout ce qu'il avoit. François le fit; & „ il rendit même à son pere ses habits, sous lesquels „ on trouva un cilice dont il maceroit sa chair. En „ suite (2), poussé par une admirable ferveur d'esprit „ dont il étoit enyvré, il se depoüilla tout nud devant „ tous les assistans, & tint ce langage à son père. Jus- „ qu'ici je vous ay appellé mon pere sur la terre; mais „ desormais je pourray dire avec seureté: (3) *nostre „ pere qui estes és cieux*, „puis que j'ay mis tout mon „ thresor & toute ma confiance en luy. L'Evêque, „ voyant cela & admirant une si excellente ferveur en „ l'homme de Dieu, se leva de son siege: &, com- „ me il étoit pieux & debonaire, il prit François en- „ tre ses bras la larme à l'œil, & le couvrit de son „ manteau. „

(a) *Il accuse Mr. Jurieu d'avoir usé de mauvaise foi en racontant les actions de François d'Assise, & lui cotte quelques fausſetez, outre les deux que j'en verrai dans la remarque G.* Ferrand reponse à l'apol. pour la reformat. pag. 361.

(b) *Id. ib.* pag. 362. 363.

(1) Tentabat deinde pater carnis &c. *ib.*

(2) Insuper ex admirando fervore &c. *ib.*

(3) *Matth.* VI. 9.

(c) *Id. ib.* pag. 368.

(B) *Il se jettoit dans les glaces & dans la neige.*] Servons nous encore de la traduction de Mr. Ferrand. „ (c) Le bienheureux François (dit saint Bonaventure) „ au commencement de sa conversion, se jettoit sou- „ vent en hyver dans une fosse pleine de glace, afin „ de vaincre parfaitement l'ennemi domestique; & „ de preserver de l'incendie du plaisir, la robe blan- „ che de la chasteté. Il assuroit qu'un homme spi- „ rituel aimoit incomparablement mieux souffrir un „ grand froid dans sa chair, que de ressentir tant soit „ peu dans son ame, l'ardeur de la volupté charnelle. „ Estant attaqué un jour d'une grande tentation de la „ chair, il se depoüilla & se donna une rude discipli- „ ne. Puis étant animé d'une admirable ferveur d'es- „ prit, il ouvrit sa Cellule; &, en étant sorti, il en- „ tra dans un jardin: où, aprés avoir plongé son petit „ corps tout nud dans une grande neige, il en fit sept „ pelotes: &, se les mettant devant les yeux, il par- „ loit ainsi à son homme exterieur. La plus grande „ de ces pelotes est vostre femme: les quatre autres „ sont vos deux fils & vos deux filles. Les autres deux „ sont vostre serviteur & vostre servante qu'il faut avoir „ à vostre service. Hâtez-vous donc de les habiller: „ car elles meurent de froid. Que si le grand embar- „ ras, qu'elles vous donnent, vous fait de la peine, „ servez soigneusement un seul Dieu. Le Diable qui „ tentoit saint François, se retira aussi-tost, vaincu; „ & le saint homme retourna dans sa Cellule avec la „ victoire: car, pour avoir souffert un grand froid au „ dehors, il éteignit tellement dans son interieur les „ flammes de la concupiscence, qu'il n'en eut depuis „ aucune atteinte. „

(C) *Il n'osa pas comme* St. Aldhelme *s'aprocher des femmes durant les accés de la convoitise.*] Aldhelme qui de Religieux devint Evêque dans l'Angleterre vers la fin du VII. siecle, se mettoit dans l'eau jusqu'aux épaules au milieu même de l'hiver, afin d'amortir la rebellion de ses membres. Mais il ne laissoit pas en quelques rencontres de s'exposer au peril; il ne fuioit point les femmes lors qu'il se sentoit tenté; au contraire il en prenoit une, & se couchoit auprès d'elle jusques à ce que la tentation fût passée, & que la nature eût repris son calme. Il faisoit enrager le Diable par ce grand triomphe, car cela ne le detournoit point de chanter les Pseaumes, & il renvoioit la femme sans avoir fait aucun prejudice à son honneur. C'est là une traduction grossiere du Latin que je mets en marge (d); mais en voici une paraphrase toute pleine d'agrémens inimitables. „ St. Adhelme fut un „ Moine Anglois dans le VIII. siecle, que son savoir „ & sa pieté éleverent à l'Episcopat. Le plus grand „ éclat de sa sainteté étoit une chasteté à toute epreu- „ ve, & elle étoit d'autant plus admirable, qu'elle lui „ avoit coûté de furieux combats: car l'Auteur de sa „ vie raconte qu'il se plongeoit dans l'eau ou dans la „ neige pour eteindre les flames de la concupiscence. „ Il falloit que le mal fût pressant pour recourir à un „ remede si violent. Cependant il dompta tellement „ cette chair rebelle, que la presence des plus bel- „ les filles n'allarmoit plus sa conscience. Il poussa mê- „ me sa victoire plus loin, en couchant avec une jeu- „ ne fille, afin de triompher des tentations les plus „ dangereuses, & où les plus grands Saints seroient „ peut-être embarrassez. Tout autre auroit eu bien „ des distractions dans une situation si delicate. Pour „ lui il recita par ordre tout le Pseautier, & son cœur „ ne sentit des émotions que pour le ciel. On dit ici „ que le Demon fremit de rage en le voyant braver le „ peril, & affermir sa vertu dans une occasion où elle „ succombe d'ordinaire. Le P. Henschenius ne con- „ seilleroit pourtant pas aux Saints ni aux Saintes de „ nôtre siecle de se hasarder à de pareils essais de ver- „ tu. Il trouve que c'est-là un exemple à admirer plû- „ tôt qu'à imiter, & il y a de la temerité à se fier si „ fort à soi-même (e). „ Je m'étonne que le Pere de la Mainferme n'ait point fait mention de cette aventure, car elle lui pouvoit servir d'un excellent pis-aller. Aldhelme se couchant auprès d'une femme, & recitant là les loüanges de Dieu en depit de la tentation, & remportant un plein triomphe sur la nature au milieu d'un si grand peril, n'a pas laissé d'avoir place parmi les Saints, & de meriter cet honneur par un grand nombre de miracles. Pourquoi trouver donc si etrange que le bienheureux Robert d'Arbrissel se fût mis au lit avec une de ses Nonnes, pour remporter une victoire d'autant plus meritoire, qu'elle auroit été plus difficile à gagner? Si l'on veut blâmer cela, comme en effet la chose est très-condamnable, au moins faudra-t-il reconoître par l'exemple de l'Evêque Anglois, que ce n'est pas un empêchement du don des miracles.

J'ai parlé (f) d'un bon Ermite qui laissa tomber son Breviaire à la vuë de deux personnes qui se divertissoient au jeu d'amour. S'il avoit eu la force de St. Aldhelme cela ne lui seroit point arrivé. Ce Saint pour avoir à ses côtez une jolie femme ne perdoit pas un mot de Breviaire ni de Psalmodie, & je ne doute point que si on lui eût proposé le cas de conscience que Pierre de Damien examina, il n'eût repondu comme fit Pierre de Damien. Vous trouverez le fait dans la Mothe le Vayer. *Agnez*, dit-il (g), *veuve de (h) Henri II. fit par un Evesque cette belle question à Pierre Damiani, un des plus éclairez Ecclesiastiques de son siecle*, utrum liceret homini inter ipsum debiti naturalis egerium aliquid ruminare Psalmorum: *doute qui fut juge par l'affirmative comme nous l'aprend Baronius, sur l'autorité du texte de St. Paul qui porte dans sa premiere épitre à Timothée (4), qu'on peut prier Dieu en tous lieux.* Est-il possible qu'il se soit trouvé une Imperatrice capable de proposer de telles questions? Et si la curiosité d'une femme a pu pousser jusques-là, faloit-il que des Casuistes graves aprofondissent de pareilles choses? On a bien raison de dire que l'esprit humain ne laisse rien en repos: les retraites les plus sombres, les plus tenebreuses ne lui sont pas inaccessibles: il tâche d'y porter le flambeau malgré les loix de la bienseance. Je remarquerai en passant qu'un des plus celebres commentateurs d'Aristote auroit tout autrement repondu à la question de l'Impera-

(d) *Ut vim rebelli corpori consisseret, fonti, qui proximus Monasterio, se humero tenus immergebat. Ibi nec glacialem in hyeme rigorem, nec æstate nebulas ex locis palustribus halantes, curans: noctes durabat inoffensus. Finis duntaxat percantati Psalterii terminum imponebat labori. . . Inter hæc præclaram hominis conscientiam describere penè verecundaretur oratio; nisi esset in facto gloriosæ victoriæ occasio. Si quando enim stimulo corporis ammoveretur; non solùm illecebræ denegabat effectum, sed aliàs insolitum reportabat triumphum. Neque tunc consortium fœminarum repudiabat; ut cæteri, qui ex opportunitate timent prolabi. Immò verò vel assidens vel cubitans aliquam detinebat; quoad carnis tepescente lubrico, quieto & immoto discederet animo. Derideri se videtur Diabolus, cernens adhærentem fœminam virumque alias avocato animo insistentem cantando Psalterio. Valefaciebat ille mulieri salvo pudore, illæsa castitate. Residebat carnis incommodum: dolebat nequam spiritus de se agitari ludibrium. Wilhelmus Malmesbur. in vita Aldhelmi apud Angliam Sacram part. 2. pag. 13.* (e) *Beauval, Hist. des Ouvrages des Savans mois d'Avril* 1689. *pag.* 164. 165. *en donnant l'extrait des* acta Sanctorum Maii tom. 6. & 7. (f) *Cidessus pag.* 1259. *col.* 1. (g) *Dans la* 20. *homilie academique au* 14. *tome de ses Oeuvres pag.* 291. (h) *Il faloit dire* Henri III. (4) *Chap.* 2.

Digitized by Google

triompher de la tentation, comme St. Aldhelme. Parlons plus positivement, & assûrons que sa conduite a été incomparablement plus prudente que celle de l'autre Saint. C'est une temerité enragée dans les personnes qui aspirent à la plus grande pureté, que de s'aprocher d'un état qui selon le dogme des plus fameux philosophes ne laisse à (CΔ) l'ame aucune liberté de raisonner, tant s'en faut qu'il lui permette les élans de la devotion. Une des plus grandes singularitez de François d'Assise, est qu'on pretend que JESUS-CHRIST lui imprima les marques de ses cinq plaies. Les Moines de son Ordre content mille & mille merveilles sur ce sujet. Ils ont obtenu la permission de consacrer une fête à ces (D) saints stigmates, & d'en reciter l'Office.

peratrice, que ne fit Pierre de Damien. Il auroit soutenu que le bien public demande qu'en cette action-là, autant & plus qu'en aucune autre, on se souvienne du *hoc age*, évitant toute distraction, car il pretend que la raison pour laquelle les enfans des hommes d'esprit & d'étude sont pour l'ordinaire des sots & des hebetez, est que leurs peres n'y pensant pas assez quand ils les font, laissent courir leurs pensées après d'autres choses. Au contraire, dit-il, vous voiez de gros lourdauts qui engendrent des enfans dont l'esprit & l'industrie sont admirables; c'est parce qu'on s'aplique tout entier à les produire, & non pas par maniere d'aquit: on songe bien à ce que l'on fait, & on ne songe qu'à cela; on s'y affectionne, on s'y passionne. Lisez ce Latin. (a) *Alexander Aphrodiseus magno se labore conficit, dum causam conatur investigare & tradere, cur non rarò contingat, ut crassus quispiam, tardus ac propemodum hebes, liberos gignat solertes, prudentes & acutos. Cujus rei causam hanc tandem statuit, quòd qui tardiore est ingenio, is in ipso coitu ita se totum præsenti voluptati percipiendæ addicit, ut nihil aliud animo cogitet, quem totum corpori immersum detinet. Itaque ex eo corpore ductum & haustum semen, cui spiritus admixti sunt, multum habet ipsius facultatis intelligendi: quo fit ut liberi nascantur ipso patre prudentiores. E diverso, qui ingenio sunt acuto, aut etiam eruditione præstant, quia eorum animus in perpetua quadam cogitatione versatur, in ipso venereo complexu alias res agunt. Quare semen quod tunc profluit, quum nihil nisi corporeum habeat (animo nempe tum peregrinante) non multum illius præstantissimæ facultatis habet.* Un très-grand nombre de medecins ont debite ce beau dogme. Lisez seulement Gaspar à Reies dans sa question 76. où il dit entre autres choses que les gens sages & meditatifs qui se portent au devoir conjugal, beaucoup moins par inclination, qu'afin d'entretenir la paix domestique, & qui même au milieu de cette fonction ont leur esprit apliqué à des pensées philosophiques, voient degenerer leurs enfans. Il ajoûte que par une raison contraire les batards ont ordinairement de l'esprit & de la vigueur. (b) *Nec ipso quidem venereo congressu, omnino à rerum studio, & contemplatione desistunt prudentes, à quibus cerebrum debile redditur, quo fit ut plerumque tales minus salaces, minusque fervidi sint, & qui non magnopere hanc monomachiam ardentius expetant, imo detrectent potius, & velut inviti accedant, tantummodo ut uxoribus gratificentur, easque pacatiores experiantur, sicque ad concubitus debitum solvendum magis videntur accedere, quàm avidè expetere.* Il donne des conseils (c) bien éloignez de la decision envoiée à l'imperatrice Agnez, & de la (d) doctrine des Rabins.

AU RESTE Ciceron se fût bien moqué de la pretenduë cause de la sotise de certains enfans; car il dit que l'ame est tellement absorbée qu'elle est incapable de toute fonction raisonnable. (e) *Cujus* (voluptatis) *motus ut quisque est maximus ita est inimicissimus philosophiæ, congruere enim cum cogitatione magna voluptas corporis non potest. Quis enim cum utatur voluptate ea qua nulla possit esse major attendere animo, inire rationem, cogitare omnino quidquam potest?* Voiez la reremarque suivante.

(CΔ) *Un état qui selon le dogme des plus fameux philosophes ne laisse à l'ame aucune liberté de raisonner.*] On vient de lire sur cela le sentiment de Ciceron. Il est conforme aux maximes des plus grans hommes de l'antiquité. Nous avons vu (f) ci-dessus que l'on a dit qu'Hippocrate & Democrite apelloient l'acte Venerien une petite épilepsie. Que peut-on ajoûter à cette definition? N'emporte-t-elle point avec emphase tout ce qui est contenu dans nôtre texte? Mais n'oublions pas le divin Platon. On conte, dit-il, que les Dieux pardonnent aux voluptez de l'amour les faux sermens, comme si elles étoient des enfans destituez d'intelligence. (g) Ἡδονὴ μὲν γὰρ ἀπαίδων ἀλαζονείαστον, ὡς δὴ λόγος, ἡ ἐν ταῖς ἡδοναῖς ταῖς περὶ τὰ ἀφροδίσια (αἱ δὴ μίγισαι δοκοῦσιν εἶναι) ἡ τὸ ἐπιορκεῖν συγγιγνώμην εἴληφε παρὰ θεῶν· ὡς, καθάπερ παίδων, τῶν ἡδονῶν τὸν ὠδὴ τὸν ἀλόγιστον κακὸν μόνον. *Voluptas enim maxime omnium temeraria: fertur enim de Venereis voluptatibus, quæ ingentissima omnium æstimantur, quòd pejerantibus illis Dii prorsus ignoscunt, quasi pueri quidam voluptates sint, nullius intelligentiæ compotes.* Aristote observe que les voluptez sont un obstacle à la faculté de bien penser, & que celles que l'amour fait sentir ne permettent pas à l'ame de mediter, ou d'examiner quoi que ce soit. (h) Ἔτι ἐμποδίζει τῷ φρονεῖν αἱ ἡδοναί· ἡ ὅσῳ μᾶλλον χαίρει, μᾶλλον· οἷον τὴν τῶν ἀφροδισίων· οὐδένα γὰρ ἂν δύνασθαι τοῦτοι τι ἐν αὐτῇ. *Deinde prudenter sentiendi facultatem impediunt voluptates, eoque magis quo quisque magis delectatur: qualis est ea quæ ex rebus venereis percipitur. In ea voluptate enim neminem quicquam animo agitare, aut ratione explicare posse.* Montagne n'étoit pas tout-à-fait de ce sentiment, & il se fondoit sur sa propre experience. Voions ses paroles: „(i) Ceux qui ont à combattre la volupté, usent vo„lontiers de cet argument, pour monstrer qu'elle est „toute vicieuse & déraisonnable, que lors qu'elle est „en son plus grand effort, elle nous maistrise de fa„çon, que la raison n'y peut avoir accez, & alleguent „l'experience que nous en sentons en l'accointance des „femmes,

„ - - - (1) *Cum jam præsagit gaudia corpus,*

„ *Atque in eo est Venus, ut muliebria conserat arva,*

„où il leur semble que le plaisir nous transporte si „fort hors de nous, que nostre discours ne sçauroit „lors faire son office tout perclus & ravy en la volup„té. Je sçay qu'il en peut aller autrement, & qu'on „arrivera par fois, si on veut, à rejetter l'ame sur „ce mesme instant, à autres pensemens: mais il la „faut tendre & roidir d'aguet. Je sçay qu'on peut „gourmander l'effort de ce plaisir, & m'y connois „bien, & n'ay point trouvé Venus si imperieuse Deess„e, que plusieurs & plus reformez que moy la té„moignent„ Ce seroit une miserable excuse pour les Moines que nous combatons ici: l'observation qu'a faite un Medecin d'Italie, est infiniment plus propre à leur aprendre leur devoir. La seule pensée, dit-il, d'un tel acte renverse la raison, & inspire une espece de rage. (k) *Atque utinam in ipso Veneris actu duntaxat mente privaremur, non etiam in previa meditatione ad eundem quam furorem & rabiem dixit & descripsit Virgilius lib. 3 Georg. hisce carminibus* (l) . . . . . *Transimus consulto carminis majestatem, leporem, possuntne apertioribus argumentis physice comprobari, quas furias addat sola meditatio Veneris non homini tantum, sed & brutis quoque cæteris.* (m) *Pudenda itaque, vel partes reprehensibiles existunt, quod animalia omnia in rabiem agant, natura cancellis propriis amoveant, in homine verò maximè omnium jugulent ipsam rationalem animam.* Nous verrons (n) ailleurs un passage de Melanchthon qui a du raport à ceci.

(D) *Une fête à ces saints stigmates.*] Voiez l'Alcoran des Cordeliers, vous y trouverez une note marginale bien satirique; elle est conçuë en ces termes: (o) *Quant aux stigmates de ceste idole les Jacopins disent que ce fut S. Dominique qui les lui feit d'une broche, estant survenu quelque different entr'eux comme il estoit caché sous un lit. Et voila comme ces sectes detestables se deschirent l'un l'autre.* L'Auteur de cette note est coupable pour le moins d'un très-grand peché d'omission. Il n'a cité personne qui dise que les Jacobins content celà. Or il y a si peu d'aparence qu'ils l'aient jamais conté, que 20. temoins ne seroient pas superflus pour les en rendre suspects.

NOTEZ que Jaques le Fevre d'Etaples condamna fort librement comme une superstition la fête des saints stigmates de François d'Assise. Voiez son commentaire (p) sur le verset 17. du chapitre 6. de l'Epitre de St. Paul aux Galates. La superstition de cette fête a quelque chose de contagieux; elle est fort capable de jetter dans l'illusion les ames devotes; les predicateurs se rendent si pathetiques ce jour-là, & debitent des imaginations si guindées, qu'ils sement l'enthousiasme & l'extase dans plusieurs cerveaux, & quand il arrive un certain concours d'incidens, ces semences ne manquent pas de germer. Je me souviens d'un passage de Balzac qu'on sera bien aise de lire.

(a) *Corrasius not: 5. in Arrestum Parlamenti Tholos. p. m. 21.* il cite *Alex. Aphrod. Prob. li. 29.*

(b) *Gaspar à Reies in jucundo Elysiar. quæst. Campo quæst. 76. pag. 1035.*

(c) Igitur qui optimæ & similis prolis desiderio tenentur, non secus ac bruta, totos se Veneri tradere debent, & illius illecebris cum uxoribus attentos esse necesse est, alioquin si aliter imaginationem occupatam habeant, vel conceptus impedietur, vel proposito optimæ prolis fine minimè potientur. *Id. ibid. pag. 1036.*

(d) *Voiez la remarque de l'article* Arodon.

(e) *Cicero, in Hortensio apud Augustin. contra Pelagium lib. 4.*

(f) *Dans la remarque R de l'article* Democrite.

(g) *Plato in Philebo pag. m. 405. C.*

(h) *Aristot. ethicor. Nicomach. lib. 7. cap. 12. pag. m. 72. C.*

(i) *Montagne, essais liv. 2. chap. 11. pag. m. 172.*

(1) *Lucr. l. 4.*

(k) *Marcus Antonius Ulmus, physiologiæ barba humanæ sect. 2. cap. 3. pag. 128.*

(l) *Il met ici 24. vers de Virgile.*

(m) *Il faut noter qu'il recherche la raison pourquoi les parties destinées à la generation sont apellées honteuses.*

(n) *Dans l'une des remarques de l'article* Françoise.

(o) *Liv. 1. pag. 4. de l'edition de Geneve 1560. in 8. chez Conrad Badius, & pag. 5. de l'édition de Geneve 1578. in 12. chez Guillaume de Laimarie.*

(p) *Mr. Simon, hist. critique des commentat. du N. T. ch. 34. pag. 494. & 495. rapporte les paroles de Jaques le Fevre.*

Digitized by Google

fice *. Ils ont publié tant de choſes de (E) leur Patriarche avec ſi peu de jugement, qu'ils l'ont expoſé à une ſanglante grêle d'injures & de railleries. Il y a ſans doute un (F) peu trop de malignité dans quelques-unes de ces railleries; mais le bon ſens ne ſouffre guere que ſans imiter ou les manieres de Democrite, ou les manieres d'Heraclite, on ſe repreſente François d'Aſſiſe jouïſſant des honneurs divins après ſa mort, lui qui a donné tant de marques d'extravagance pendant (G) ſa vie. Il mourut † le 4. d'Octobre 1226. & il fut canoniſé par le Pape Gregoire

* *Spondan. ad ann. 1223. n. 11.*

† *Id. ad ann. 1226. n. 11.*

(a) *Balzac au 3. livre de ſes lettres.*

(b) *Confeſſ. Catholique de Sancy liv. 1. chap. 2.*

(1) *Voyez la mere louve qui en a engendré tant d'autres. Or il eſt a croire que ceſte galande avoit eu grande familiarité avec ce ruffien François, lequel (comme eux-meſmes diſent en leur livre) eſtoit desbauché juſques au bout en toutes ſortes de diſſolutions, danſes, jeux, feſtins, & je vous laiſſe à penſer ſi la paillardiſe eſtoit laiſſée derriere, & ce avant que Satan l'euſt choiſi pour parfaire ceſt eſclandre qui a renverſé la Chreſtienté. Car quelle façon de faire eſt ce pour une fille d'honorable maiſon de ſortir de nuict ſans le ſceu de ſes parens, & s'en venir trouver certains Moines ſans femmes plus eſchauffez que taureaux banniers, & ſe ranger avec eux, en telle familiarité, que de ſe laiſſer faire tout ce qu'ils veulent? tondre, mettre nuë, reveſtir, puis mener a leur plaiſir: & tout ſous couleur de ſainctete?* Alcoran des Cordeliers liv. 2. pag. 220. edit. de Geneve 1560.

(2) *Il a dit ci-deſſus qu'elle fut quarante deux ans enfermée ſans partir du monaſtere: accordez ces fluttes. Cependant qu'il vous ſouviene de ce que j'ay annoté que ſi ces choſes ſont vrayes, il y a grandes conjectures, qu'il y a eu de la paillardiſe meſlée parmi ceſte ſainctete. Car quel ordre y a-il que deux filles s'en aillent ainſi a l'abandon avec deux moines de place en autre pour un repas? Et puis d'où venoit c'eſte affection a ceſte ſaincte nonnain de vouloir banqueter avec la ſainctete de ce beau pere, ſinon qu'elle vouloit ginguer, pour renouveler l'accointance du temps paſſé?* Ib. pag. 223.

(c) *Ibid. pag. 224.*

(d) Quodlibet ex quolibet quia quidlibet in quolibet.

(e) *Jurieu, Apologie pour les Reformateurs chap. 1. pag. 52. 53. édit. in 4.*

(f) *Ferrand, reponſe à l'Apologie pour la reformation pag. 356. 357.*

(g) *Ibid. pag. 369. 370.*

(h) *Quelle penſée! c'eſt comme ſi je diſois* ſi Mr. de Meaux reſſembloit à Mr. Claude, il ſe garderoit bien de condamner la reformation.

(a) *Il ſe fit il y a quelque temps en une ville d'Eſpagne une ſocieté de devotes, qui eſtoient en meditation tant d'heures par jour, & quittoient le ſoin des choſes baſſes pour vivre, diſoient-elles, d'une vie ſuperieure. Mais à voſtre advis, qu'en arriva-il? Mille deſordres domeſtiques, & mille extravagances publiques. Les moins credules prenoient des piqueures d'epingle pour de ſaints ſtigmates; les plus humbles eſtimoient profanes leurs maris, les plus ſages parloient à leurs penſées, & faiſoient des grimaces eternelles. Tant y a que quand au mois de Mai il n'y en avoit que trois ou quatre qui euſſent couru les champs, on tenoit que l'année avoit eſté bonne.*

(E) *Tant de choſes de leur Patriarche avec ſi peu de jugement.*] Voiez le livre intitulé, *Les conformitez de la vie de St. François à la vie de* JESUS-CHRIST, vous n'aurez plus beſoin qu'on vous prouve le texte de cette remarque. Ceux qui compilerent au XVI. ſiecle l'Alcoran des Cordeliers tirerent de là leurs materiaux, ils ne firent que publier les extraits de cet ouvrage, avec quelques notes. Ils ſe ſervirent de l'édition de Milan 1510. Aparemment les Franciſcains auroient été un peu plus ſages, s'ils avoient prevu ce qui arriva par le moien de Luther & de Calvin. Mais il y avoit ſi long tems que tous ceux qui oſoient crier contre l'Egliſe Romaine étoient écraſez par la force du bras ſeculier, que l'on ſe perſuadoit aiſément que tous leurs imitateurs auroient la même deſtinée. On fut trompé. Il s'éleva un grand corps d'Egliſe avant le milieu du XVI. ſiecle. Ce grand corps ſe maintint, & ſubſiſte encore aujourd'hui fort en état de ſe faire redouter. Il a eu de toutes ſortes de plumes en abondance, deſorte qu'il a falu boire toutes les ſotiſes qu'on avoit faites. On avoit eu l'imprudence de permettre l'impreſſion du livre des conformitez, & il a falu en porter la peine. Ce n'eſt pas une plaie qui ne faſſe que paſſer, comme lors que l'on extermine toute une ſecte avec ſes livres. Ceux qui ont fait cette plaie ont des Auteurs à foiſon, & une infinité de bibliotheques & d'imprimeries.

(F) *Un peu trop de malignité dans quelques-unes de ces railleries.*] Je mets en ce rang ce que j'ai dit ci-deſſus touchant les ſtigmates de François d'Aſſiſe. Il ne faut prendre que pour un conte malin & bouffon ces coups de broche qu'il reçut de St. Dominique. Quelcun ſe fit une idée divertiſſante de ces deux fondateurs d'Ordre, en feignant qu'ils ſe querellerent un jour juſques à ſe batre, & que St. François s'étant refugié ſous un lit, l'autre armé d'une broche la lui fourra 5. ou 6. fois dans le corps: & là-deſſus quelcun pouſſa la plaiſanterie juſques à dire que les ſtigmates de St. François ſortirent de cette querelle. Je mets encore en ce rang cette raillerie du Sieur d'Aubigné: „ (b) Si quelque Evêque ou Cardinal devient amou„reux de ſon Page, qu'il ſe conſole à l'imitation de „ Saint François qui apelle ſes amours avec *Frater Ma*„*ceus* ſacrées. Et de fait ils temoignerent leur fureur „ juſqu'à l'autel. Quant à ce que dit ledit livre que „ St. François demeuroit tout en feu regardant frere „ Macée, & s'écrioit ſouvent, même un jour comme „ il tenoit le calice, & l'autre les cannettes, il s'écria „ tranſporté de fureur, *Prabe mihi te ipſum.*„ Enfin je mets dans la même claſſe les gloſes de Conrad Badius que je m'en vais raporter. Je les mets comme lui en marge: quant au texte tiré du livre des conformitez, on va le voir dans le corps de cette colonne. *Il faut ſcavoir comme* (1) *ſaincte Claire fut dediee & conſacree a Chriſt. Or la nuict ſuyvant le jour des rameaux, eſtant en compagnie honeſte, ſortit de la ville d'Aſſiſe, & s'en veint a ſaincte Marie des Anges au convent des freres, ou ſainct François & ſes compagnons l'attendoyent. Où ayant eſte honorablement receuë par ſainct François & ſes compagnons, elle fut menee devant l'autel de la vierge Marie, & là fut tondue en premier lieu, puis on luy oſta ſes habis mondains, & luy bailla on les habits de l'ordre: cela faict, ſainct François avec ſes compagnons la conduit au monaſtere de Panzo, qui eſt maintenant de ſon ordre, & auparavant il eſtoit de ſainct Benoiſt. . . . Une fois que S. Claire dit a ſainct François qu'elle avoit affection de manger avec luy, ſainct François ne vouloit nullement, dont il fut reprins de ſes freres, & par ainſi il s'y accorda finalement* (2). *Ainſi eſtant accompagnee d'une ſienne compagne & de deux compagnons de ſainct François, elle veint a ſaincte Marie des Anges, & apres qu'elle eut fait la reverence devant l'autel de la vierge, où elle avoit eſte epouſee a Chriſt, elle entra pour diſner où ſainct François l'avoit fait preparer en terre. Et pour le premier mets ſainct François commença a parler de Dieu ſi ſouëfuement & ſainctement, ſi divinement & hautement, que luy-meſme le bon ſainct, ma dame ſaincte Claire & ſa compagne avec les autres freres furent tous ravis. Et ſoudain comme ils eſtoyent en ceſte ſorte, ayans les yeux & mains dreſſees vers le ciel, il apparut un grand feu ſur le convent des freres, & ſembloit que le lieu avec la foreſt fuſt tout embraſé. Ce que voyans les habitans d'Aſſiſe veinrent en diligence a ce convent pour eſteindre le feu, & trouverent qu'il n'y avoit rien endommagé, & que les freres & ſaincte Claire eſtoyent ravis: lors ils cogneurent que ce feu-la eſtoit divin, qui eſtoit apparu viſiblement pour conſoler ceux qui eſtoyent là aſſemblez. Dequoy ils furent grandement edifiez. Or quand ils furent revenus a eux ne ſe ſoucians plus d'autre viande, ſaincte Claire avec ſa compagne s'en retourna en ſon monaſtere* (c). Pour peu qu'on examine les choſes ſans prejugé, on trouve de la plus froide impertinence dans la derniere gloſe de Badius, *Il aparut un grand feu ſur le convent*, c'eſt-à-dire, *le bruit courut que les Moines s'y divertiſſoient avec quelques Nonnes.* Quelle ſorte d'interpretation eſt-ce que cela? N'eſt-ce point tranſporter dans la Morale les principes de Phyſique d'Anaxagoras (d)? C'eſt trouver par tout ce que l'on veut.

(G) *Tant de marques d'extravagance pendant ſa vie.*] „ (e) Celui qui avoit une femme & des filles de „ neige pouvoit bien avoir des hirondelles & des cigales pour ſes ſœurs, & des lievres & des agneaux „ pour ſes freres. C'eſt ainſi qu'il appelloit ces ani„maux. *Mes ſœurs les hirondelles vous avez aſſez eſcu*„*ſé. Mon frere le levraut pourquoi t'és-tu laiſſé ainſi* „*tromper? Chantez, ma ſœur la cigale, & louez le* „*Createur.* Il diſoit à un païſan qui portoit au mar„ché deux agneaux ſur ſes épaules, *pourquoi tourmen*„*tes-tu ainſi mes freres?* Sa miſericorde s'étendit juſ„qu'aux poux & aux vers, qu'il ne vouloit pas per„mettre qu'on écraſât, parce qu'il eſt écrit au Pſeau„me 21. *Je ſuis un vermiſſeau & non pas un hom*„*me.* . . . C'eſt lui-même qui tua le fils aîné d'un „ Medecin dans un lieu apellé *Nuceria*, afin d'avoir le „ plaiſir de le reſſuſciter. „ Comparez ce paſſage de Mr. Jurieu avec celui que je m'en vais raporter de Mr. Ferrand, & vous verrez quels ſont les faits que l'on peut tenir pour inconteſtables. Ce ſont ceux que Mr. Ferrand n'oſe nier. *Je laiſſe ici*, c'eſt Mr. Ferrand (f) qui parle, *les choſes qui ne portent pas coup ou qui ſont notoirement fauſſes: comme eſt, par exemple, la miſericorde de ſaint François envers les poux & les vers qu'il ne vouloit pas permettre qu'on écraſât; & le meurtre que l'Apologiſte dit que ce Saint commit en la perſonne du fils aiſné d'un Medecin, pour avoir le plaiſir de le reſuſciter. Cela eſt ſi foible ou ſi evidemment faux qu'on ne doit pas s'y arrêter. C'eſt le refuter que de le propoſer.* Voilà les ſeules fauſſetez que Mr. Ferrand reproche à ſon adverſaire: il convient donc de tout le reſte, & cela ſuffit pour montrer que François d'Aſſiſe s'étoit demonté l'eſprit par de très-fauſſes idées de devotion. Je plains Mr. Ferrand de s'être engagé à l'apologie de ces belles fraternitez. Si *l'Apologiſte*, dit-il (g), reſſembloit à ſaint Bonaventure, *il ſe garderoit bien* (h) *de cenſurer le nom de* ſœur & *de* frere *que S. François donnoit aux animaux. Il admireroit cela avec ſaint Bonaventure, dont je ne puis m'empeſcher d'eſtre encore ici l'interprete.* „Saint François, conſide„rant la premiere origine de toutes choſes, & étant „ rempli d'une pieté abondante, appelloit du nom de „ frere & de ſœur les creatures quelque petites qu'el„ les fuſſent. Il en uſoit de la ſorte, parce qu'il ſça„ voit

Digitized by Google

goire IX. le 6. de Mai 1230. Sa fête fut assignée au quatriéme jour d'Octobre. La plus forte satire qui ait paru contre lui est celle qui a pour titre *l'Alcoran des Cordeliers.* Un Religieux de son Ordre a tâché de la (H) refuter.

* *Voiez le passage de Rivet dans la remarque H.*

† *Auteur du livre des conformitez, fondement de la satire intitulée* l'Alcoran des Cordeliers.

La maniere dont il s'y est pris est plus propre à rejoüir *, qu'à chagriner ses adversaires; car au lieu de condamner ce qui est visiblement condamnable dans le livre des conformitez, il a voulu justifier ou excuser tout. Il étoit impossible de reüssir dans cette entreprise, & par consequent son travail ne peut servir qu'à inspirer aux Protestans cette pensée, c'est que les Moines ne voulant demordre de rien, aprouvent encore aujourd'hui les plus grans excés de superstition que les siecles d'ignorance aient fait naître. On desarmeroit en quelque façon les partisans de l'Alcoran des Cordeliers, si l'on abandonnoit la cause de † Barthelemi de Pise, mais en la soutenant à cor & à cri, on leur fournit de nouvelles armes, & on leur procure la satisfaction de voir que cette satire étoit raisonnable, & qu'elle attaquoit une maladie inveterée, & contre laquelle les remedes les plus caustiques n'étoient point trop forts. Je sai bien qu'on eût eu à craindre quelque chose, si l'on eût avoüé la dette; disons donc que l'on est bien (I) malheureux lors que l'on est exposé à un certain genre d'attaques, où quelque parti qu'on prenne on donne lieu à son ennemi

„ voit que ces animaux étoient tous sortis du même „ principe que luy; c'est-à-dire qu'ils avoient Dieu „ pour createur. Il embrassoit pourtant plus tendre„ ment & avec plus d'amitié ceux des animaux qui re„ presentoient, & par eux & par l'application de l'E„ criture, la mansuetude de Jesus-Christ, par exem„ ple, les agneaux. Comme il étoit un jour à sainte „ Marie de Portioncule, il y avoit une Cigale sur un „ figuier auprés de la cellule de l'homme de Dieu. „ Cette Cigale, par son chant, convioit souvent aux „ loüanges divines le serviteur de Dieu, qui avoit ap„ pris d'admirer la magnificence du Createur dans les „ plus petites choses. Il l'appella un jour; & comme „ si elle eut été instruite du Ciel, elle vola sur la main „ de François. Ce Saint lui dit: chantez ma sœur la „ Cigale, & loüez Dieu par vostre chant. La Cigale „ obeït aussi-tost, & elle commença à chanter. „ S'il est vrai que St. François se soit mis tout nud à la place du Crucifix, il n'y a plus lieu de douter de sa folie. Je n'en parle qu'en doutant, parce que je n'ai lu cela que dans la confession de Sancy. Voions le passage, & reprenons le d'un peu plus haut. (a) *Quand on lit, Saint François habitant avec sa femme de neige; il faut dire que c'estoit un antidote contre sa chaleur naturelle, & pour celle qui paroist en sa posterité. Quand il a presché aux poissons; c'est que quand sa posterité presche, elle aura besoin d'auditeurs muets. Quand il leur prescha pour miracle, que Dieu les empêcha d'estre noyés au deluge; c'est que les miracles de l'Eglise R. selon Richeome, doivent estre de causes naturelles. Quand il appelle les loups ses freres, & les fait toucher à la main; c'est en predisant que les Cordeliers seroient pattes pelues, & taschans de surprendre les innocentes brebis. Il appelle les hirondelles ses sœurs, parce que leurs freres, comme elles, se nichent au temps des matines chez les villageois. Quand en priant, l'Ange dit à Saint François, que de son Ordre devoit naistre l'Antechrist; c'estoit afin qu'on ne desdaignast point de faire les Cordeliers Papes. Et quand il met chemise à part pour s'arborer devant les dames tout nud en la place du Crucifix, c'estoit pour monstrer les beautés de nature, comme n'ayant point mangé du fruit de l'arbre de Science, & representer, sinon la Science, au moins la nudité du pere Adam.* Je conclus par cette observation; personne n'a fait plus de tort à François d'Assie que ses propres enfans: si en publiant son histoire ils avoient passé l'eponge sur les choses qu'il valoit mieux ensevelir dans le silence, ils n'auroient pas donné lieu aux Protestans de le tourner en ridicule. Quel chagrin ne fut-ce pas aux Capucins Hibernois quand ils s'établirent à Sedan, de se voir regaler tout aussitôt de trois (b) Sermons du Ministre Du Moulin, remplis des endroits les plus ridicules de la Legende de leur patriarche, à quoi Mr. du Moulin naturellement railleur, fit une fausse de haut goût?

(a) *Confession Catholique de Sancy, liv. 1. chap. 2.*

(b) *Ils furent imprimez l'an 1641. le Pere Joseph écrivit contre ces Sermons, mais du Moulin lui repliqua par un Ouvrage intitulé* le Capucin, *qu'il publia à Sedan en la même année 1641. Voiez la remarque L.*

(H) *A tâché de refuter* l'Alcoran des Cordeliers.] L'Auteur de cette refutation est un Cordelier du Païs-Bas, & se nomme Henri Sedulius. Il publia son livre (c) à Anvers l'an 1607. Il remarque 1. que le livre des conformitez fut composé par Frere Barthelemi de Pise l'an 1389. & qu'on vit paroître contre cet Ouvrage l'an 1513. un Ecrit en Allemand sans nom d'auteur ni de libraire, intitulé *l'Alcoran des Cordeliers.* 2. Que cet Alcoran augmente de la moitié parut à Geneve en Latin & en François (d) l'an 1578. & qu'on l'imprima à Dort en Flamand l'an 1589. Il remarque en 3. lieu que l'Auteur de cet Alcoran se nomme Erasme Alberus, & se qualifie Ministre de l'Eglise au païs de Brandebourg. Or comme l'an 1513. Luther n'avoit point encore éclaté contre le Pape, Sedulius s'imagine qu'il y a quelque fraude dans la date de l'impression; car avant Luther le titre d'*Ecclesiæ Minister* n'avoit point de cours. En 4. lieu il remarque que c'est une calomnie, que d'assûrer comme fait Alberus, que le livre des conformitez a la même autorité parmi les Moines Franciscains, que l'Alcoran parmi les Turcs. 5. Il nie ce que Conrad Badius assûre (e), que depuis la Reformation on suprime autant qu'on peut ce livre des conformitez, qui avant cela sortoit souvent de dessous la presse. Il met aux prises sur cela Badius avec Luther (f), & il observe que ce livre fut imprimé à Boulogne l'an 1590. Enfin il remarque que ni dans l'édition Allemande, ni dans la Françoise, ni dans la Flamande on n'a vu paroître le nom de ceux qui ont compilé cet Alcoran, & qu'il ne repondra point aux observations marginales, mais seulement aux objections qui sont fondées sur les paroles de Barthelemi de Pise.

(c) *Intitulé* Apologeticus adversus Alcoranum Franciscanorum, pro libro conformitatum, libri tres, in 4.

(d) *Il ignore l'édition de 1560. à Geneve chez Conrad Badius. Notez que Voetius,* Desper. causa papatus pag. 619. *ne conoit que l'édition Flamande de cet Alcoran.*

(e) *Dans la preface de l'Alcoran des Cordeliers édition de Geneve.*

(f) Tam hoc est falsum (*pudere nos libri conformitatum*) quam quod scribit Lutherus verum, nos pro hac abominatione necdum pœnitentiam agere, hanc non recantare. *Sedulius in prolegom.*

Les notes sur la confession Catholique de (g) Sancy nous aprenent que l'Alcoran des Cordeliers fut imprimé sous le titre *De flygmatisato Idolo, quod Franciscum vocant, blasphemiarum & mugarum lorna, seu Alcoranus Franciscanorum* en 1543. & que ce n'étoit qu'une traduction de l'Allemand *qui parut* (1) *en 1513. ou plûtôt 1531. puis qu'en 1513. il ne paroissoit pas encore de Protestans, & que cette année 1531. qui n'est qu'un renversement des chiffres précédens est marquée* (2) *pour epoque de la vie du Docteur Erasme Albere qui composa d'abord en Allemand l'Alcoran des Cordelliers.* Voions un peu le jugement qu'André Rivet a prononcé contre l'Ouvrage de Sedulius. *Un certain Cordelier nommé Henry Sedulius,* dit-il (i), *qui a voulu faire le Singe de Lipsius, a entrepris la defense de toutes ces resveries & scandaleuses propositions, entassant diverses sentences des auteurs Ecclesiastiques & autres, lesquelles ne font que pour grossir son livre, & egarer les matieres: & combien qu'au commencement, il accorde* qu'en ce livre il y a quelque chose escrite plus librement, pour la simplicité du siecle. *Il n'y a cependant aucune telle liberté, laquelle il n'entreprenne de garentir. Aussi les accompare il* à peu de goutes d'eau, lesquelles ne changent la nature du vin: *au lieu d'y recognoistre un poison grossier, qui suffoque l'entendement de ceux qui se plaisent a le boire. Ce livre est approuvé par les Censeurs d'Anvers* comme tres-utile contre les Heretiques. *Certes il est si utile pour nous, que je desireroy pour la gloire de Dieu, qu'il n'y eust Papiste Judicieux qui n'en eust un, & qui ne l'eust leu attentivement, pour dire infalliblement à l'auteur & à ses semblables,* (3) tu as un front de paillarde, & n'as point voulu avoir honte. *Pour le faire veoir, il faudroit faire un livre plus gros que le sien. Mais il ne faut que le sien.*

(g) *A la page 91. 92. de l'édition 1699.*

(1) *C'est Henri Sedulius qui le dit.*

(2) *Theatre Hist.* de Helvic. Table 37.

(i) *Voiez Florus lib. 1. cap. 16.*

(b) *Rivet remarques sur la response au mystere d'iniquité 2. part. pag. 352.*

(3) *Jerem. 3. v. 3.*

(I) *L'on est bien malheureux lors que l'on est exposé à un certain genre d'attaques.*] Les Auteurs qui s'y trouvent exposez ressemblent à l'armée Romaine, qui se laissa engager (k) *ad furculas caudinas.* Elle ne s'en put retirer qu'en se soumettant à la triste honte de passer sous le joug. Elle ne pouvoit ni se defendre, ni capituler qu'avec toutes sortes de desavantages. Il y a des controverses qui ont le même destin. On ne peut y traiter de paix, on ne peut y continuer la guerre qu'à sa honte. Voilà l'état où se trouverent les Franciscains au XVI. siecle, quand les Protestans les attaquerent sur le livre de Barthelemi de Pise. Avouër qu'il y avoit dans cet Ouvrage plusieurs blasphèmes, plusieurs propositions ridicules, extravagantes, impies &c. c'étoit sacrifier la gloire de l'Ordre, scandaliser les bonnes ames, reconoître qu'il avoit falu que les heretiques enseignassent à mieux penser, & à mieux parler. C'étoit d'ailleurs enfler le courage à ces heretiques, leur donner une ample matiere d'insulte, & leur preparer le chemin à renverser d'autres choses, par l'aveu qu'on leur auroit fait de s'être trompé

Digitized by Google

ennemi de s'aplaudir du triomphe. Voilà l'embarras où se trouvent les Franciscains quand on leur reproche les propositions outrées & scandaleuses du livre des conformitez. Ils ne sont pas les seuls qui s'obstinent à ne passer point condamnation, les Jesuïtes entreprenent (K) aussi la defense de l'écrit de Barthelemi de Pise, quand ils le voient attaqué par les Protestans. On a vu des laïques prendre la plume (L) pour une pareille cause contre le Ministre du Moulin; ils ont

(a) Turpe quidem contendere erat, sed cedere vitum Turpius. *Ovid. Metam. lib. 5. v. 315.*

pé en quelques-unes, & d'avoir laissé si long tems le monde dans une crasse superstition. On jugea donc qu'il ne faloit ni reculer, ni capituler, mais se defendre le mieux qu'on pourroit, quoi que le poste fût très-foible. On se vit alors dans le cas de l'ancien proverbe, *A fronte precipitium, à tergo lupi; Les loups me poursuivent, & j'ai devant moi un precipice.* Il faloit choisir entre deux maux, & l'on crut que le pire étoit de se confesser vaincu: l'on espera qu'on feroit des apologies qui contenteroient les ames devotes, & que les repliques des adversaires, quelque victorieuses qu'elles fussent, n'ébranleroient pas la foi des bons Romains. Pour couper court on trouva que si (a) c'étoit une chose honteuse de combatre, il étoit plus honteux encore de ne combatre point. Generalement parlant il est vrai que dans les disputes le personnage d'attaquant est plus favorable, plus avantageux, & plus facile à soutenir que le personnage d'attaqué; mais cela étoit particulierement veritable pour ceux qui entroient en guerre contre ce livre des conformitez. Ils se batoient à coup sûr; ils ne couroient aucun risque; il y avoit à gagner pour eux de quelque côté que l'ennemi se tournât. S'il se taît, pouvoient-ils dire, il donnera à conoître que nos objections lui semblent insurmontables; s'il suprime l'Ouvrage des conformitez, il temoignera la même chose, & il aura honte des excés de ses predecesseurs, & il confirmera nos reproches. S'il prend le parti de l'apologie, il ne les confirmera pas moins; ses reponses seront pitoiables, & ne serviront qu'à le convaincre d'opiniâtreté, & nous donneront un juste sujet de l'insulter, & de lui dire qu'il ne porte pas (b) innocemment la peine des fautes de ses ancêtres, mais en qualité de complice, puis qu'il les adopte en tâchant de les justifier le mieux qu'il peut. Notez que Sedulius (c) l'apologiste de Barthelemi de Pise observe, qu'il y avoit des heretiques qui reprochoient aux Franciscains d'avoir honte de cet Ouvrage, & que d'autres leur reprochoient de n'en avoir point de honte. N'étoit-ce pas se commettre soit qu'on aprouvât, soit que l'on desaprouvât les conformitez?

Tel sera toûjours le destin de ceux qui auront à se defendre dans des postes de cette nature. Le fameux Evêque de Bellai Mr. le Camus ne previt pas, lors qu'il commença d'entrer en lice avec Mr. Drelincourt sur le culte de la Ste. Vierge, qu'on l'ameneroit dans ce defilé. Mr. Drelincourt fit un grand amas des expressions les plus excessives, qu'il rencontra dans les écrits des Catholiques Romains touchant le pouvoir de la Ste. Vierge, & pria Mr. le Camus de lui en dire son sentiment. Ce Prelat fut pris à la glu; il mit en œuvre toutes les inventions de son genie; il repondit qu'il étoit à la campagne, & qu'il ne pouvoit pas verifier les passages alleguez par le Ministre; il plaisanta, il se donna des airs goguenards, mais au bout du compte il ne condamnoit rien formellement; il n'osoit ni avaler le morceau, ni le rejetter; il ne faisoit que mâcher, & il eut même recours à une basse & comique (d) recrimination. Toutes preuves de l'embarras inexcroiable où il se trouvoit. Cette recrimination quelque mauvaise qu'elle soit, est plus suportable que celle dont le Cordelier Feuardent se servit dans une semblable conjoncture. Il s'avisa de reprocher aux Ministres que Theodore de Beze avoit invoqué sa Candide comme une Déesse. Voici ses paroles: „ (e) Mais que respondrez vous, si je vous monstre „ par les escrits de vos principaux Ministres & Pre- „ dicans, *qu'ils invoquent, & adorent leurs Putains,* „ (sauf la reverence de toutes gens de bien) *les tenans* „ *pour deesses?* Est-ce point renier le seul vivant & vray „ Dieu? Voicy les propres vers de Theodore de Beze „ touchant sa garce Candide:

„ *Et tamen hanc audes maculare, & dicere nigram?*
„ *Desine, habet certè Numen & ista suum.*
„ *Quæ nisi sit precibus nostris lenita, veremur*
„ *Ne disças lasæ quàm gravis ira deæ.*

„ Et peu apres:

„ *Parce, rogo, quæcunque dea es.*

„ Et de rechef:

„ *Ecce fugam fateor, veniam ne, Diva, negabo.*

„ Apres il luy donne & consacre son ame, comme à „ une deesse:

„ *Ipsam nempe animam tibi dicatam, Amorisque tui*
„ *ignibus pernstam, Quæ pridem tua sit licet, suam-*

(b) On n'est donc pas dû dire ce qu'Horace Od. 4. lib. 3. disoit aux Romains, Delicta majorum immeritus lues, Romane.

(c) Voiez la remarque H.

(d) Voiez la ci-dessus pag. 378. col. 2.

(e) Feuardent, examen des confessions, prieres, sacremens, & Catechisme des Calvinistes fol. 95. Il cite elegie 6. quæ est de sua Candida, ad quendam Lodoicum. J'ai une édition du Juvenilia poëmata de Theodore de Beze sans marque ni du tems ni du lieu de l'impression, & sans aucun nom d'imprimeur. Les 6. premiers vers que Feuardent cite y sont dans la 5. élegie: les suivans que ce Moine a joint ensemble comme si c'étoit de la prose, sont dans une épigramme qui a pour titre Xenium Candidæ. Les deux derniers sont dans une autre épigramme. Jugez par là si Feuardent savoit citer.

„ *que Te pridem Dominam vocémque amemque, Serva-*
„ *sus tibi datque dedicatque.*

„ Et de rechef:

„ *Ergo fas alium te, Candida, dicere Solem,*
„ *Utpote quæ facias æstum hyememque mihi.*

„ Est-il bien seant à vos Autheurs & archipredicans „ d'appeller leurs vileines, *Dames, Maistresses, Soleils, & deesses:* & idololatrie aux Catholiques d'ap- „ peller la tres-sainte Vierge & mere de Dieu, seule- „ ment Estoille de la mer, Advocate des pecheurs, „ vie, douceur, & Roine de misericorde? „ Chacun peut voir le ridicule de ce parallèle; car 1. il y a une diference prodigieuse entre des phrases de poëte, & des phrases de devotion. Celles-là sont un jeu d'esprit, & ne contiennent rien de serieux: les autres s'emploient serieusement, & comme un acte de religion. En 2. lieu Beze n'étoit point Ministre quand il fit ces vers. 3. Il les desavoüa, & les detesta dès qu'il eut fait profession ouverte de la Religion Protestante.

(K) *Les Jesuïtes entreprenent aussi la defense de l'écrit de Barthelemi de Pise.*] Du Plessis Mornai étala dans l'un (f) de ses livres les comparaisons que l'Auteur des conformitez a faites entre Jesus-Christ & le fondateur des Cordeliers. Le Jesuïte Gretser repondit (g) *qu'il n'y a rien* dans cet Ouvrage des conformitez, *qu'une bonne ame ne puisse tirer en bonne part, beaucoup de choses qu'une meschante ame pourra sinistrement interpreter. Que devant que la candeur & la simplicité eussent abandonné la terre, plusieurs choses ont esté dites simplement & candidement, que des gens doubles de cœur, cavillens & calomniens à present.* En cette maniere, c'est la reflexion d'André Rivet (h), „ qui le voudra entreprendre, defendra l'Alcoran de „ Mahomet, & n'y a blaspheme, qui ne puisse estre „ converti en sentence divine, par ceux ausquels il est „ aisé d'appaiser ainsi leurs *bonnes ames*; peu soucieu- „ ses de l'honneur de Christ. „ Coeffeteau qui étoit Dominicain abandonna un peu plus les interêts de Barthelemi de Pise, en repondant à cet Ouvrage de Du Plessis. (i) *Quant au livre des conformitez de S. François avec Jesus-Christ, l'Eglise Romaine ne l'a jamais approuvé. C'est l'œuvre d'un particulier, qui transporté d'un zele trop inconsideré, à l'endroit de son Patriarche, peut à bon droit estre repris de peu de jugement, par-ce qu'en voulant s'estendre par trop sur ses loüanges, il a dit des choses, qui sans doute peuvent estre tirées à un mauvais sens. Ceux de son ordre qui l'approuverent en leur Chapitre general, ne se figuroient pas qu'on en deust expliquer si cruëment les paroles. & m'asseure que pas un d'eux ne croyoit pour cela* que S. François égalast, ou fust au dessus de Jesus-Christ, *quoy qu'ils l'estimassent un des grands saints du Paradis.* Concluons par la replique de Rivet. „ (k) Si l'Eglise Romaine „ n'approuve ces blasphemes, pourquoy les a elles sup- „ portez si long temps: Pourquoy se sont endormis „ sur cela les censeurs des livres, le Maistre du Palais „ de Rome, & tous les inquisiteurs? N'ont ils pas ap- „ prouvé par leur silence de deux cents ans, ce qu'a „ escrit cet infame Barthelemi de Pise? N'ont ils pas „ encore permis depuis peu (l) d'années, qu'on l'ait „ imprimé à Boulogne, sans aucune censure ou An- „ tidote? Coëffeteau peut il donq jetter cela *sur un* „ *particulier, qui transporté d'un zele inconsideré . . . .* „ Il en est quitte à bon marché, s'il passe pour cela. „ Et quoy son general & le chapitre estoit ce un par- „ ticulier? *Ils ne se figuroient pas,* ce dit-il, *qu'on deust* „ *expliquer si cruëment ses paroles.* Mais pouvoient ils „ dire en conscience apres *l'avoir bien espluché, qu'ils* „ *n'y avoient rien trouvé qui meritast correction;* N'est „ ce pas du moins, un tesmoignage de stupidité & „ ignorance palpable? „ Ceci m'étoit necessaire comme une preuve de ce que j'ai dit ci-dessus, touchant l'embarras inexplicable où les Protestans ont jetté leurs adversaires, en attaquant l'Auteur des conformitez. Et voilà jusqu'où s'étendent les influences de la folie d'un particulier: elles exposent à la tempête tout le corps, toute la communauté, comme autrefois le crime (l) d'Ajax y exposa la flote Greque. Si vous aimez mieux une autre comparaison, voiez la marge (m).

(L) *On a vu des laïques prendre la plume pour une pareille cause.*] Maistre Guillaume Cacherat Advocat, Procureur du Roi en l'Amirauté de France au siege

(f) *Dans le mystere d'iniquité pag. 334. & plus amplement dans son traité de l'Eucharistie lib. 3. cap. 17. Notez que Henri Estienne touche la même corde dans le chapitre 25. de l'Apologie d'Herodote.*

(g) *Gretser exam. mysterii cap. 53. apud Rivet remarques sur la response au mystere d'iniquité tom. 2. pag. 351.*

(h) *Rivet ib. p. 352.*

(i) *Coeffeteau reponse au mystere d'iniquité pag. 870.*

(k) *Rivet ubi supra pag. 351.*

(l) *Anno 1590.*

(l) Unius ob noxam & furias Ajacis Oilei. *Virgil. Æn. lib. 1. v. 41.*

(m) Sicut grex totus in agris Unius scabie cadit & porrigine porci. *Juven. sat. 2. v. 79.*

Digitized by Google

ont eu le fort qui leur étoit dû. Quoi qu'il en soit, les Franciscains perseverent à prêcher des choses absurdes touchant leur fondateur; le public sauroit cela dans une plus grande étenduë, si tous les Prelats étoient aussi vigilans, & aussi fermes que Mr. l'Archevêque de (M) Reims. Parlons d'un autre fait. François d'Assise fonda un Ordre qui aquit en peu de tems beaucoup d'éclat,

de Quilleboeuf, fit un livre qui fut imprimé à Paris l'an 1642. & qui est intitulé *Le Capucin defendu contre les calomnies de Me. Pierre du Moulin Ministre; ou traicté Apologetic contenant les justes raisons pour lesquelles le Parlement de Bordeaux a faict brusler par les mains de l'executeur des Sentences Criminelles, le libelle diffamatoire contre les Capucins, composé & mis en lumiere à Sedan par ce Ministre, & espandu dans ce Royaume, contre la teneur des Edicts de Pacification. Avec la refutation sommaire des Calomnies & impietés qui y sont contenues.* J'ai déjà (a) parlé de cet Ouvrage de Du Moulin, & j'ajoûte ici que Cacherat temoigna autant de zêle pour defendre les Capucins, que s'il eût eté de leur Ordre, mais que son apologie ne valut rien. En voici un échantillon: il compte (b) pour la 9. calomnie du Ministre ce passage-ci: „ Les Capucins qui font „ profession *d'observer la Regle entiere de sainct Fran-*„ *çois, ne le font pas: car la Regle commande aux Fre-*„ *res Mineurs de travailler de leurs mains, ce que les Ca-*„ *pucins ne font pas.* „ Voions comment il s'efforce de prouver que c'est une calomnie. *Les Generaux de l'Ordre*, dit-il (c), *qui respondent des actions de tous leurs Religieux au Cardinal leur protecteur, & luy au Pape, & qui ont le principal interest que la Regle soit punctuellement observée, & qui y veillent soigneusement, ne se plaignent point de ceste inobservance; & le Ministre du Moulin n'estant estably pour s'en informer, & aussi n'ayans jamais esté dans les Convents de ceſt Ordre pour voeir s'ils observent, ou manquent d'observer leur Regle, doit estre tenu pour Calomniateur, & ignorant de ce qu'a entendu S. François par ce mot,* Travailler de ſes mains, *qui ne se doit pas prendre comme le veut entendre le Ministre: mais comme l'Eglise & les Superieurs de l'Ordre l'ont entendu, & l'expliquent à present.* Il est évident qu'une telle preuve de calomnie n'a nulle force, & c'est plutôt une calomnie que la refutation d'une calomnie. Cette pretenduë preuve revient à ceci, *l'Eglise degage les Capucins de l'obligation d'observer leur regle au pied de la lettre.* Mais cela même prouve qu'ils ne l'observent pas, & que l'accusation de Du Moulin est legitime. S'il les avoit accusez d'enfraindre les ordres du fondateur, sans être autorisez en cela par des dispenses, ou par des gloses allegoriques, on auroit pu l'apeller calomniateur; mais il a dit seulement qu'ils n'observoient point la regle de François d'Assise. La justification fondée sur les dispenses du Pape, & sur l'interpretation des Superieurs n'auroit guere embarrassé ce Ministre; il y eût trouvé de nouvelles bateries; car en effet c'est un grand abus que de faire profession d'une regle bien austere, & d'impetrer ensuite une dispense de la violer. C'est ce que firent les Franciscains à l'égard de la pauvreté: ils se firent permettre par le Pape de manier de l'argent, ce qui donna lieu à une dispute qui fit grand bruit en Angleterre, & dont Erasme (d) a donné une description fort divertissante. Lisez la, vous y trouverez que la source du grand fracas de Standicius, l'arcboutant des Freres Mineurs en ce pais-là, fut l'envie d'empêcher les Augustins de continuer à trafiquer, car leur gain diminuoit celui des Freres Mineurs. On pourroit nommer des Religieux Mendians illustres par leurs Ouvrages, & à qui leurs Superieurs ont permis de traiter avec les Libraires. Ceux-ci leur paient fort bien la copie, & la peine de la correction des épreuves; ils donnent à l'Auteur & de l'argent, & des exemplaires; & l'Auteur vend lui-même argent comptant les exemplaires qui lui sont donnez. Observe-t-il son vœu? Point du tout. Mais il a permission de le violer; & c'est cela même qui prouve qu'il ne l'observe pas. La dispense supose & emporte l'inobservation.

(M) *Aussi vigilans & aussi fermes que Mr. l'Archevêque de Reims.*] (e) Un Cordelier, un Capucin, un Benedictin avoient prêché dans son diocese le 2. d'Août 1694. *en l'honneur de Saint François, à la solemnité de la Portioncule.* „ (f) Il leur donna lui-meſ-„ me les retractations par écrit, afin de détromper „ les peuples qu'ils avoient seduits, de les rendre à „ l'avenir plus circonspects dans l'exercice de leurs „ fonctions, & de donner au peuple un préservatif „ contre de pareilles impressions. Les trois Prédi-„ cateurs obeirent humblement à ses ordres, & le „ Cordelier estant monté en chaire déclara que ce tex-„ te qu'il avoit pris pour sujet de son sermon: *Tres „ sunt qui testimonium dant in Cœlo, Pater, Verbum, „ & Spiritus sanctus, & hi tres unum sunt*, n'avoient „ aucun raport avec ce qu'il avoit entrepris de trai-„ ter, & ne lui pouvoit estre apliqué que par un abus „ manifeste de la parole de Dieu: Qu'ayant une fausse „ idée des merites de saint François, quoi qu'il soit „ grand devant Dieu & devant les hommes, il avoit „ avancé temerairement, que saint François avoit fait „ dans la Portioncule par ses larmes ce que Jesus-„ Christ a fait pour les pecheurs dans la Creche de „ Betleem par les siennes; que saint François avoit „ fait dans la Portioncule par le sang de ses playes ce „ que Jesus-Christ a fait par le sien sur le Calvaire, & „ que saint François avoit fait dans son cœur pour les „ pecheurs, ce que Jesus-Christ a fait pour eux dans „ le sien sur la Croix. . . . . (g) Le Capucin re-„ tracta pareillement des propositions contraires à la „ saine doctrine, qu'il avoit avancées dans un sermon „ du meſme jour. La premiere est que saint Fran-„ çois se prosternant la face contre terre, fit descen-„ dre une seconde fois le fils de Dieu sur la terre. La „ seconde est que la Portioncule est une amnistie si „ entiere & si parfaite, que l'on peut dire que dans „ tous les siecles passez Dieu ne s'est jamais montré „ plus favorable aux pecheurs que dans cete solenni-„ té: Que quand il avoit dit, que saint François „ comme saint Paul peut se glorifier d'achever ce qui „ manquoit à la passion de Nôtre Sauveur il avoit fait „ une aplication temeraire des paroles de cet Apôtre, „ & contraire à leur sens: Qu'il avoit encore avan-„ cé une proposition temeraire & fausse, lors qu'il „ avoit fait dire à saint François: Mon Dieu, si c'est „ une necessité que votre justice ait ses droits, par-„ don, misericorde, misericorde aux pecheurs: je „ m'offre d'estre moi seul la victime, & de satisfaire „ pour eux au droit de votre justice. . . . . (h) Il „ reconnoit encore que dans un parallele . . . . . ce „ qui est faux, temeraire, & erroné, aussi-bien que „ ce qu'il avoit avancé, que l'indulgence de la Por-„ tioncule est une image de l'immensité, de l'infini-„ té, & de l'éternité de Dieu, parce qu'elle se gagne „ dans toutes les l'Eglises de saint François, qu'elle „ expie les peines du peché, & qu'elle durera jusques „ à la fin des siecles.„ Voici les propositions qu'il falut que le Benedictin retractât: (i) *La premiere est celle où il a dit qu'il ne sçavoit qu'admirer davantage, ou le Verbe divin qui descend dans le chaste sein de Marie, ou le meſme Jesus qui descend dans la Chapele des Anges. La seconde est celle où il a dit qu'il ne sçavoit qu'admirer davantage, ou la charité de François pour les pecheurs, ou l'amour de Jesus-Christ pour François. La troisiéme est celle qu'il a repetée plusieurs fois, Que François s'est fait la victime des pecheurs, qu'il s'est chargé des pechez du monde. La quatriéme est celle où il a dit, que Jesus-Christ a donné la plenitude de ses graces à saint François. La cinquiéme est celle où il a dit en plusieurs endroits de son sermon, que la sainte Vierge est toute puissante sur son fils, par l'autorité qu'elle a sur lui de Pere & de Mere. La sixiéme est celle où il a dit, que le cri de saint François s'est fait mieux entendre, que celui de Moïse, & de S. Paul. La septiéme est celle où il a dit, que la Vierge a donné à François la vie de la grace, comme elle a donné au Sauveur celle de la nature. La huitiéme est celle où il a dit, que François achéve ce qui manque à la Passion du Seigneur en faveur des pecheurs, en cooperant à ſes victoires sur le peché & sur l'enfer. Il retracte encore plusieurs autres propositions & des expressions dangereuses, comme sont les suivantes: Que les Franciscains sont les freres asterins de Jesus-Christ, les enfans de Marie, compagnons des Esprits bienheureux, qu'ils tirent comme eux, leur origine du milieu des splendeurs de la grace & de la gloire: Que l'Indulgence pleniere de la Portioncule est irrevocable & éternelle, sanctifiée par le saint Esprit, qui descendit dans la Chapele de la Portioncule sous la forme de Colombe, comme il parut sur le Jourdain, pour faire de cete Indulgence comme un baptême de salut. Que l'Indulgence de la Portioncule ne remet pas seulement la peine du peché, mais aussi en quelque façon la coulpe, puisque c'est Jesus-Christ qui l'acorde, lui qui n'a jamais remis peché pendant sa vie mortelle, qu'il n'ait remis l'une & l'autre. Que Jesus-Christ lui-meſme acorde l'Indulgence de la Portioncule indépendemment des Papes. Que c'est un Seraphin qui en a dressé la bulle. Que saint François demande ou une plenitude de grace pour les pecheurs, ou un defaut de misericorde pour lui.*

(a) *Dans la remarque G.*

(b) *Cacherat, Capucin defendu pag. 72.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Erasm. Adag. chil. 2. centur. 5. n. 98. pag. m. 512. & seq.*

(e) *Voiez le Journal des Savans du 11. Avril 1695. pag. 241. édit. de Holl.*

(f) *Ibid. pag. 242.*

(g) *Ibid. pag. 244.*

(h) *Ibid. pag. 245.*

(i) *Ibid. pag. 246.*

Digitized by Google

clat, & qui a rendu de très-grans services à la Papauté. Il a donné quelques Papes, plusieurs Cardinaux, & un bon nombre de Prelats & d'Auteurs celebres. On voit sur cela quelque detail dans le β commentaire de Henri Sedulius Cordelier Flamand, sur la vie de St. François composée par St. Bonaventure, & un très-grand detail dans les Annales de l'Ordre composées en plusieurs volumes par Luc Waddingus Cordelier Irlandois, qui a fait aussi un volume touchant les Auteurs Franciscains. Cet Ordre est divisé en divers corps, les uns plus rigides que les autres, & tous parfaitement heritiers de l'ancienne émulation qui parut bientôt entre les enfans de St. François & les enfans de St. Dominique. Cette émulation les a divisez non seulement dans des matieres de religion, comme est la dispute de la conception immaculée de la Ste. Vierge, mais aussi sur une infinité de questions de philosophie. L'opposition entre les Scotistes & les Thomistes, ceux-là Franciscains & ceux-ci Dominicains, est aussi grande que celle qui étoit autrefois entre les Platoniciens & les Peripateticiens: Je laisse la dispute qui regna long tems parmi les Moines de St. François, & qui donna bien de l'exercice à leurs Superieurs, & aux Papes, quoi qu'elle roulât sur une vetille, car il ne s'agissoit que de la forme du capuchon &c. Le Sieur Gentillet † raconte cela fort plaisamment. Mr. Nicolle en a parlé dans l'une de ses lettres imaginaires. Au reste le Saint dont je parle dans cet article fut nommé François *, parce que son pere avoit trafiqué en France.

β *Imprimé à Anvers l'an 1597. in 8.*

† *Dans la preface du 2. livre de ses discours d'estat contre Nicolas Machiavel.*

* *Volaterr. lib. 21. p.m. 761.*

‡ *Beaucaire, Sponde, Mezerai, Varillas, &c.*

FRANCOIS I. Roi de France, a été un de ces grans Princes dont les belles qualitez sont mêlées de plusieurs defauts. Les historiens ‡ François reconoissent ce mêlange avec la derniere sincerité, & il y en a même qui se plaignent de ce que les (A) écrivains Espagnols au lieu

REFLEXIONS sur ce que dessus.

De peur d'être trop prolixe je ne ferai pas toutes les observations, qui se pourroient faire sur ce que je viens de raporter. Je me borne à trois. La 1. est, que les mêmes propositions que Mr. l'Archevêque de Reims fit desavoüer aux Religieux qui les avoient avancées, que ces mêmes propositions, dis-je, ou d'autres équivalentes sont prêchées tous les ans non seulement en Espagne, en Italie, en Allemagne, &c. mais aussi en France. La plupart des Prelats n'y prenent point garde, ou ne s'en scandalisent point; cela fait que ces doctrines ne rencontrant point d'obstacle font leur voiage tranquillement, & sans que l'on sache dans les païs éloignez si on les a debitées. Saurions-nous qu'en 1694. on les prêcha au Diocese de Reims, si le Prelat ne s'en fût formalisé, & n'eût voulu que les trois predicateurs reparassent avec éclat la faute qu'ils avoient faite? Que ceci serve à persuader que l'empire des pensées monachales touchant le credit de certains Saints, & touchant les prerogatives de certaines indulgences n'est guere diminué, quoi que les siecles d'ignorance qui le fonderent ne subsistent plus, & qu'ils aient été suivis d'un retour d'érudition & de lumiere qui dure depuis long tems. Ma 2. reflexion est que les hyperboles du Benedictin à l'égard des indulgences de la Portioncule, & sur les grandeurs de François d'Assise surpasserent celles du Cordelier, & celles du Capucin. C'est un service reciproque que les Moines s'entre-rendent. Les Franciscains s'imaginent qu'en la bouche d'un Religieux d'un autre Ordre les loüanges de leur fondateur ne seront pas si suspectes, c'est pourquoi ils prient ou quelque Benedictin, ou quelque Carme, &c. de prêcher dans leurs Eglises aux grandes solemnitez. Le predicateur qu'ils emploient est assûré d'un bon regal, & pour le corps & pour l'esprit. Il ne se retire point sans avoir fait bonne chere, & sans recevoir de grans éloges sur son éloquence; on le remercie bien amplement. D'ailleurs c'est à la pareille. L'Ordre dont il est, a aussi ses solemnitez. Le Sermon d'un Cordelier y est necessaire, & fait plus de fruit que le Sermon d'un domestique. On y trouve assez souvent plus d'excés sur l'efficace du scapulaire, que dans le Sermon d'un Carme. Voilà donc un commerce mutuel de bons offices. Il n'y a pas long tems qu'un homme de beaucoup d'esprit, & qui est presentement de la Religion, me conta que pendant qu'il étoit Benedictin, il fut prié de prêcher dans un Couvent de Franciscains à la solemnité de la Portioncule. Ils lui marquerent sur quoi ils souhaitoient principalement qu'il insistât. Il s'accommoda en partie à leur desir, mais il donna à la matiere un certain tour qui ne leur plut pas. Quelques-uns d'eux le lui temoignerent adroitement: il leur fit son apologie, & puis il leur demanda en confidence s'il étoit juste d'assûrer en chaire tant de choses qui n'étoient pas veritables. Et que voulez-vous donc que nous fassions? repondirent-ils. Voulez-vous que nous mourions de faim? C'est ce qui me servira de passage à la 3. reflexion. Il y a dans l'Eglise Romaine plusieurs abus qui selon toutes les aparences dureront aussi long tems qu'elle. On aura beau passer d'un siecle savant à un siecle plus savant; ces choses-là ne changeront point. Il est vrai qu'elles sont nées dans des siecles d'ignorance; mais l'ignorance n'étoit point la seule cause, ni même la principale cause de leur formation. Les besoins d'une communauté tant pour se nourrir que pour se loger commodément; l'interêt que l'on avoit à montrer aux peuples un autel bien decoré, & de riches ornemens d'Eglise, tout cela vouloit que l'on fît des descriptions ravissantes des privileges d'un certain Saint, & d'une certaine chapelle, & d'une certaine fête. C'étoit un fond journalier de subsistance, & lors que l'anniversaire revenoit, c'étoit le tems de la moisson, & de la vendange de l'Ordre. Or les besoins dont je parle ne sont point sujets aux vicissitudes de la lumiere & des tenebres, ils sont de tous les tems; ils sont les mêmes sous un siecle d'ignorance, & sous un siecle de science. C'est pourquoi leurs effets ne cessent point encore que l'on devienne plus éclairé. Les esprits philosophes sont en peine s'ils doivent admirer en cela la longue indulgence, ou la longue colere du Ciel, & il y en a qui apliqueroient volontiers ici le *tantæne animis cœlestibus iræ*, qu'un Docteur Anglois (a) aplique aux erreurs où les nations Orientales croupissent depuis tant de siecles.

(a) *Voiez ci-dessus pag. 692. lettre p.*

(A) *Qui se plaignent de ce que les écrivains Espagnols.*] Quelques Critiques de Mr. Varillas auroient voulu (b) *qu'il eût imité les Historiens . . . Italiens & Espagnols, en ce qu'ils ne se sont pas contentez d'exagerer les belles actions de François premier; mais ils ont de plus caché celles qui n'étoient pas loüables.* Il repond entre autres choses; *Qu'ils n'ont pas prétendu obliger François premier: & qu'ils n'ont écrit en sa faveur que par une fine politique qu'il importe de developper;* & voici comment il la developpe. „ Ils étoient jaloux „ de l'accroissement de la France; & ils aprehendoient „ qu'elle ne poussât ses conquêtes jusques dans leur „ païs, après qu'elle se seroit debarassée des guer„ res civiles où elle avoit été occupée durant qua„ rante ans. Il n'y avoit point d'autre moyen pour „ l'en detourner, que de persuader aux François qu'ils „ ne reüssiroient pas mieux à l'avenir contre l'Espagne, „ l'Allemagne, & les Païs-Bas, qu'ils avoient reüssi „ sous le Regne de François Premier; & pour y par„ venir il faloit les accoutumer à lire dans l'Histoire „ de ce Prince, qu'il avoit fait tout ce qui se pouvoit „ humainement contre la Maison d'Autriche, sans qu'il „ lui eût été possible de l'ébranler. Qu'il n'y avoit eu „ rien à redire dans sa conduite: que les fautes que „ l'on croyoit y avoir apperçuës, venoient de la Mo„ narchie, & non pas du Monarque; c'est-à-dire que „ François Premier avoit bien apporté tout ce qu'il fa„ loit de son côté pour vaincre Charles-Quint: mais „ que la France n'avoit pu faire des efforts assez consi„ derables, ni fournir assez d'hommes & d'argent pour „ une telle victoire. Que ce que l'on imputoit au mal„ heur du même François Premier, ne devoit être at„ tribué qu'à l'impuissance de son Etat; & que si les „ plus grands Capitaines & les plus adroits Politiques „ qui furent jamais, eussent commandé les mêmes ar„ mées, & se fussent rencontrez dans les mêmes con„ jonctures, ils auroient succombé devant Pavie, & „ se fussent comme eux tirez d'affaire par les Traitez „ desavantageux de Madrid, de Cambray, & de Cre„ py. Il n'y avoit rien de plus aisé aux Historiens „ François que de refuter une erreur si grossiere, en „ exposant, comme j'ai fait, la verité toute nuë, & „ en montrant par des titres autentiques que François „ Premier n'avoit pas fait à beaucoup près tout ce qu'il

(b) *Varill. preface de l'histoire de François I.*

Digitized by Google

lieu de le reconnoître, affectent de donner à ce Monarque l'éloge d'un Prince accompli. De part & d'autre cette conduite pourroit bien être trop artificieuse; mais il semble qu'elle l'est moins du côté des Auteurs François, que du côté des Espagnols; car il n'y a guere que des aveugles qui ne puissent voir clairement dans le regne de François I. une longue suite de fautes & d'imprudences. Peu s'en falut que ce Prince ne se dépouillât lui-même du droit de succeder à Louis XII. Il en prenoit le grand chemin par les tendres (B) cajolleries dont il enchantoit la jeune Reine *, lors qu'on lui fit conoître le peril où il s'exposoit. Quoi qu'on (C) raconte diversement cette historiette, on convient qu'il profita de ce bon avertissement; mais à l'égard des

* Femme de Louis XII.

„ pouvoit contre Charles-Quint, & qu'il n'avoit tenu „ qu'à lui de le vaincre en plusieurs rencontres. Qu'il „ y avoit eu dans sa Majesté très-Chretienne des negli- „ gences & des contre-tems qui ne pouvoient être ex- „ cusez. Que ces irregularitez venoient toûjours du „ Monarque, & non pas de la Monarchie. Que la „ foiblesse n'y avoit eu aucune part; & que si le mal- „ heur y en avoit eu, ce n'avoit été que la moindre. „ Que le tout étoit presque venu du mal-entendu, si „ commun dans l'Histoire de France entre les Souve- „ rains du tems passé & leurs Ministres; & que de „ meilleurs Capitaines & de plus vigilans Politiques re- „ pareroient un jour, ce que François Premier avoit „ gâté. „

(B) *Les tendres cajolleries dont il enchantoit la jeune Reine.*] Louis XII. qui avoit épousé la sœur du Roi d'Angleterre au mois de Novembre 1514. mourut le premier jour de Janvier suivant, & (a) *plusieurs crurent que les trop grandes caresses qu'il avoit faites à la jeune Reine avoient causé sa mort.* Ces caresses excessives pour un Prince aussi delicat que lui, ne l'étoient point pour son épouse qui n'avoit que 18. ans. Elle écoutoit la fleurette tant en François qu'en Anglois. Un gentilhomme de son païs l'aimoit, & l'avoit suivie en France. Elle l'épousa depuis. D'autre côté elle parut tout-à-fait aimable à l'heritier presomptif de la Couronne. Il s'apelloit alors le Duc de Valois. Voions ce que Mezerai raporte. „ (b) Le jeune Duc de Valois „ qui étoit tout de feu pour les belles Dames, ne man- „ qua pas d'en avoir pour la nouvelle Reyne, & Char- „ les Brandon Duc de Suffolk, qui l'avoit aymée de- „ vant ce mariage, & qui suivoit la Cour de France „ en qualité d'Ambassadeur d'Angleterre, n'avoit pas „ esteint sa premiere flame. Mais les remonstrances „ d'Artur de Gouffier-Boisy, ayant fait prendre garde „ au Duc de Valois, dont il avoit este Gouverneur, „ qu'il joüoit à se faire un Maistre, & qu'il devoit ap- „ prehender la mesme choie du Duc de Suffolk, il se „ guerit de sa folie, & fit observer de près toutes les „ demarches de ce Duc. „ Mr. Varillas s'est fort étendu sur cette avanture: voici comme il parle, après avoir dit que le Comte (c) d'Angoulême eut ordre d'aller épouser à Boulogne la Princesse d'Angleterre au nom du Roi. „ (d) Il ne put s'empêcher d'aimer celle „ qu'il épousoit pour son (e) beau-pere, comme elle „ ne put s'empêcher de souhaiter que le Ciel lui eût „ destiné le Comte pour mari. La commodité qu'ils „ avoient de s'entretenir les eût peut-être fait emanci- „ per à quelque chose de plus, si le Protonotaire Du- „ prat (f) qui avoit été mis auprès du Comte, pour „ moderer en quelque maniere les emportemens de sa „ jeunesse, ne lui eût fait considerer que la nouvelle „ Reine avoit interêt de n'être pas chaste; parce qu'a- „ lant trouver un mari dont tout le monde lui disoit „ qu'elle n'auroit point d'enfans, il étoit à craindre „ qu'elle ne succombât à la tentation de tâcher d'avoir „ un fils, qui lui conservât son rang en France, lors „ qu'elle seroit veuve, & la dispensât de retourner en „ Angleterre sous la sujetion de son frere. Mais que „ pour lui il avoit le plus grand de tous les interêts hu- „ mains à prendre garde que la Reine vêcût chaste- „ ment, bien loin de la soliciter d'incontinence; puis „ que si elle avoit un fils, quand même ce seroit de „ lui, ce fils l'empêcheroit de parvenir à la Couron- „ ne, & le reduiroit à se contenter de la Bretagne „ que sa femme lui avoit apportée; encore faudroit-il, „ contre l'ordre de la nature, qu'il en fît hommage à „ son batard. Cette raison ralentit l'amour du Comte „ d'Angoulesme, & ne lui fit plus regarder la Reine „ qu'avec des yeux jaloux. Il l'observa de si près, „ qu'enfin il decouvrit l'inclination qu'elle avoit pour „ Suffolk. „ Mr. Varillas raporte ensuite plusieurs cho- ses très-curieuses concernant les precautions que l'on prit contre Suffolk. Voiez la remarque suivante.

(C) *On raconte diversement cette historiette.*] Brantome ne donne la gloire du sage avertissement ni à Gouffier-Boisi, ni à Du Prat, mais à un gentilhomme de sa Province. Je suis sûr qu'on aimera mieux ses paroles que les miennes: ainsi je m'en vai les copier. „ (g) On dit que la Reyne Marie d'Angleterre, troi- „ sieſme femme du Roy Louys Douzieſme, n'en fit „ pas de meſme (h); car ſe meſcontentant & deffiant „ de la foibleſſe du Roy ſon mary, voulut ſonder le „ guay, prenant pour guide Monſieur le Comte d'An- „ gouleſme, qui depuis fut le Roy François, lequel „ eſtoit alors un jeune Prince beau & très-agreable, „ à qui elle faiſoit très-bonne chere, l'appellant tous- „ jours Monſieur mon beau-fils, auſſi l'etoit-il; car il „ avoit épouſé desja Madame Claude, fille du Roy „ Louys; & de fait en eſtoit ſurpriſe, & luy la voyant, „ en fit de meſme; ſi bien que s'en falut peu que les „ feux ne s'aſſemblaſſent, ſans feu Monſieur de Gri- „ gnaux, Gentilhomme & Seigneur d'honneur de „ Perigord, lequel avoit eſté Chevalier d'honneur de „ la Reyne Anne, comme nous avons dit, & l'eſ- „ toit encore de la Reyne Marie, voyant que le myſ- „ tere s'en alloit jouër, remonſtra à mon dit Sieur „ d'Angouleſme la faute qu'il alloit faire, & luy dit en „ ſe corrouçant: Comment Paque Dieu! (car tel eſ- „ toit ſon jurement) que voulez vous faire, ne voyez „ vous pas que cette femme, qui eſt fine & cauteleu- „ ſe, vous veut attirer à elle, afin que vous l'engroſ- „ ſiez; & ſi elle vient à avoir un fils, vous voilà en- „ core ſimple Comte d'Angouleſme, & jamais Roy „ de France, comme vous eſperez; le Roy ſon mary „ eſt vieux, & à preſent ne lui peut plus faire d'en- „ fans, vous l'irez toucher, & vous vous approcherez „ ſi bien d'elle, vous, qui eſtes jeune & chaud, el- „ le jeune & chaude, Paque Dieu, elle prendra com- „ me à glue, & elle vous fera un enfant, & vous voi- „ là bien; après vous pourrez bien dire adieu ma part „ du Royaume de France: parquoy ſongez y. Cette „ Reyne vouloit bien pratiquer & eſprouver le pro- „ verbe & refrain Eſpagnol, qui dit, *que nunca muger „ aguda murio ſin herederos*; jamais femme habile ne „ mourut ſans heritiers: c'eſt à dire, que ſi ſon mary „ ne lui en fait, elle s'aide d'un ſecond pour lui en „ faire. Monſieur d'Angouleſme y ſongea de fait, & „ proteſta d'y eſtre ſage & s'en deſporter: mais tenté „ encore & retenté des careſſes, & mignardiſes de „ cette belle Angloiſe, il s'y precipita plus que jamais. „ Que c'eſt que de l'ardeur de l'amour! & d'un tel pe- „ tit morceau de chair, pour lequel on languit, & on „ quitte & les Royaumes & les Empires, & les perd- „ on! comme les hiſtoires en ſont pleines. Enfin „ Monſieur de Grignaux voyant que ce jeune homme „ s'en alloit perdre, & continuoit ſes amours, le dit „ à Madame d'Angouleſme ſa mere, qui l'en reprima „ & tança, ſi bien qu'il n'y retourna plus. „ Compa- rez ces trois relations, vous y trouverez quelques dif- ferences; mais voici le principal point en quoi Bran- tome differe de Mezerai & de Varillas. Il dit que la jeune Reine ſe voiant veuve, tâcha de ſuppoſer un en- fant afin d'exclure François I. Les deux autres hiſto- riens la dechargent de ce crime. *Aprés la mort de Louis XII. on crut que Marie d'Angleterre étoit groſſe, mais on fut incontinent aſſûré du contraire par le raport qu'elle en fit elle-même.* Voilà les paroles de Meze- rai (i). Voici celles de Varillas: (k) *La Reine fut ob- ſervée avec la même exactitude qu'auparavant, tant qu'il y eut lieu de douter ſi elle étoit groſſe. Mais aprés qu'elle eut declaré qu'elle ne l'étoit point, & que l'on eut des preuves ſuffiſantes pour juger qu'elle diſoit vrai, le Comte d'Angoulême devenu Roi &c.* Brantome va bien tenir un autre langage. „ (l) Ce dit-on pourtant, que „ la dite Reyne fit bien ce qu'elle put, pour vivre & „ regner Reyne Mere, peu avant & après la mort du „ Roy ſon mary: mais il luy mourut trop toſt; car „ elle n'eut pas grand temps pour faire cette beſogne; „ & nonobſtant faiſoit courir le bruit après la mort du „ Roy tous les jours qu'elle étoit groſſe; ſi bien que „ ne l'eſtant point dans le corps, on dit qu'elle s'en- „ floit par le dehors avec des linges peu à peu, & que „ venant le terme, elle avoit un enfant ſuppoſé, que „ devoit avoir une autre femme groſſe, & le produire „ dans le tems de l'accouchement. Mais Madame la „ Regente, qui eſtoit une Savoyenne, qui ſçavoit que „ c'eſt de faire des enfans, & qui voyoit qu'il y alloit „ trop de bon pour elle & pour ſon fils, la fit bien eſ- „ claircr, & viſiter par Medecins & ſages femmes, & „ par

(a) *Mezerai, hiſtoire de France tom. 2. pag. 872.*

(b) *Id. abregé chronologique to. 4. pag. 470. ad ann. 1514.*

(c) *C'eſt ainſi qu'il nomme celui que Mezerai apelle Duc de Valois.*

(d) *Varillas, hiſtoire de François I. liv. 1. pag. 17.*

(e) *La Princeſſe Claude fille de Louis XII. étoit mariée avec François I.*

(f) *Mr. Varillas met ici en marge les paroles ſuivantes,* Il y a des relations qui nomment Gouffier de Boiſy au lieu de Duprat.

(g) *Brantome, Dames Galantes tom. 2. pag. 117.*

(b) *Il venoit de dire que la Reine Louiſe femme de Henri III. rejetta le conſeil qu'on lui donna de ſe faire faire un enfant par quelque autre, puis qu'elle n'en devoit pas eſperer de ſon mari.*

(i) *Hiſtoire de France tom. 2. pag. 894.*

(k) *Hiſtoire de François I. liv. 1. pag. 20.*

(l) *Brant. ubi ſupra pag. 118, 119.*

Digitized by Google

des autres femmes * il garda peu de mesures, & l'on pretend (D) qu'il lui en coûta la vie. J'ai dit ailleurs † que la principale de ses maîtresses le mit à deux doigts de perdre tout son Roiaume. Il ne se defioit pas de ce noir complot; & voiant le mauvais tour que les affaires prenoient, il lui échapa quelques murmures (E) contre la divine providence. Ce fut pendant une guerre que l'on termina beaucoup plutôt que ne l'auroient (EΔ) cru ceux qui ne connoissoient pas à fond l'état des choses. Il conut trop tard qu'il avoit choisi pour ses Favoris deux ou trois

„ par la veuë & descouverte de ses linges & drapeaux, „ qu'elle fut descouverte, & faillie en son dessein, & „ point Reyne Mere, mais renvoyée en son pays. „ Ceci refute invinciblement ceux qui disent en faveur du Roi Jaques (a), qu'il ne peut point monter dans l'esprit d'une personne qui est au milieu d'une grosse Cour, & toûjours entourée d'une infinité de domestiques, de supposer un enfant. Voilà Brantome qui savoit son monde autant qu'un autre, & qui connoissoit merveilleusement la Cour; le voilà, dis-je, qui nous debite un pareil dessein comme formé actuellement à la Cour de France. C'est une preuve qu'il y a des gens d'esprit qui peuvent s'imaginer, qu'il est possible d'en venir à bout.

(D) *L'on pretend qu'il lui en coûta la vie.*] Les Auteurs François parlent de cela fort librement. L'un d'eux aiant fait mention d'un abcés qui (b) *mit ce Prince à l'extremité*, ajoûte, (c) *J'ai entendu dire quelquefois qu'il avoit pris ce mal de la belle Ferronniere l'une de ses Maitresses, dont le portrait se voit encore aujourd'hui dans quelques cabinets curieux; & que le mari de cette femme par une étrange & sotte espece de vengeance, avoit été chercher cette infection en mauvais lieu pour les infecter tous deux. Le danger étant passé, ce mal le tint encore long tems en douleur.* C'est ainsi que parle Mezerai sous l'an 1539. Voions ce qu'il dit touchant la derniere maladie de ce Monarque. (d) *Cet ulcere malin qui lui étoit venu l'an 1539. n'ayant pu être gueri par ses Medecins, qui n'oserent pas le traiter avec la rigoureuse methode qu'il faut aporter à ces maux-là, s'étoit trainé jusqu'au col de la vessie, & commençoit à le ronger avec des ardeurs insuportables: tellement que cette douleur & cette infection, qui étoit repanduë par toute l'habitude du corps, lui causoient une fievre lente, & une morne fâcherie qui le rendoient incapable d'aucune entrepriſe.* Cette fievre lente convertie bientôt en continuë, l'emporta le 30. de Mars 1547. Quoi que cet Auteur dans son abregé chronologique ait dit la plupart des choses qu'on vient de voir, je ne laisse pas de mettre ici ce qu'il repete; on y trouvera de nouveaux faits. „ (e) Trois mois apres le Roy fut griévement malade d'un facheux ulcere, qui luy vint à la „ partie que les Medecins nomment le perinée. Ce „ mal, disoit-on, estoit un effet d'une mauvaise adventure qu'il avoit euë avec la belle Feronniere l'une de ses Maistresses. Le mary de cette femme desespéré d'un outrage que les gents de Cour n'apellent „ qu'une galanterie, s'advisa d'aller en un mauvais „ lieu s'infecter luy-mesme, pour la gaster, & faire „ passer sa vengeance jusqu'à son rival. La malheureuse en mourut, le mary s'en guerit par de prompts „ remedes, le Roy en eut tous les facheux symptomes. Et comme ses Medecins le traiterent selon sa „ qualité plustost que selon son mal, il luy en resta „ toute sa vie quelques-uns, dont la malignité altera „ fort la douceur de son temperament, & le rendit „ chagrin, soupçonneux & difficile. „ Mr. Varillas quoi que fort court contre sa coutume sur une matiere comme celle-ci, (f) ne laisse pas d'ôter au lecteur toute la necessité des suplémens d'imagination. J'ai lu dans Brantome que le Roi communiqua à la Reine Claude le mal qu'il avoit gagné. Voiez le Kalendrier (g) du Pere l'Enfant, vous y trouverez cette verolle de François I. gagnée dans le lit de la belle Feronniere. Cet Auteur cite Du Verdier en la vie de ce Monarque.

J'ai oüi dire que cette Maîtresse n'étoit apellée LA FERONNIERE, qu'à cause que son mari étoit un Marchand de fer. Je douterois moins de cela, si je n'avois lu dans Loüis Guion que celle qui fut infectée par son mari, & qui infecta le Roi, étoit la femme d'un Avocat. Voici les paroles de cet Ecrivain. (h) François premier „ rechercha la femme d'un Advocat „ de Paris, tres-belle & de bonne grace, que je ne „ veux nommer, car il a laissé des enfans pourveus „ de grans estats, & qui sont gens de bonne renommée, auquel jamais ceste dame ne voulut oncques „ complaire; ains au contraire le renvoyoit avec beaucoup de rudes paroles, dont le Roi estoit contristé. „ Ce que conoissans aucuns courtisans & maquereaux „ Royaux, dirent au Roy, qu'il la pouvoit prendre „ d'autorité, & par la puissance de sa Royauté. Et de „ fait l'un d'eux l'alla dire à ceste Dame, laquelle le „ dit à son mari. L'Advocat voyoit bien qu'il falloit „ que luy & sa femme vuidassent le Royaume, encore auroyent ils beaucoup à faire de se sauver, s'ils „ ne luy obeissoyent. Enfin le mari dispense sa femme de s'accommoder à la volonté du Roi; & afin „ de n'empescher rien en cest affaire, il fit semblant „ d'avoir affaire aux champs, pour huict ou dix jours. „ Cependant il se tenoit caché dans la ville de Paris, „ frequentant les bourdeaux, cherchant la verole, „ pour la donner à sa femme, afin que le Roy la print „ d'elle, & trouva incontinent ce qu'il cherchoit, & „ en infecta sa femme, & elle puis apres le Roy. Lequel la donna à plusieurs autres femmes qu'il entretenoit, & n'en peut jamais bien guerir, car tout „ le reste de sa vie il fut mal sain, chagrin, fascheux, „ inaccessible. „ Je m'étonne que Brantome ne designe aucune femme particuliere dans le passage que je vais citer, où il parle de cette verole. *Le Roy François*, dit-il (i), *aima fort aussi, & trop, car estant jeune & libre, sans difference il embrassoit qui l'une qui l'autre, comme de ce temps tel n'estoit pas galand qui ne fust putassier par tout indifferemment, dont il en prit la grande verole, qui lui avança ses jours, & ne mourut gueres vieux, car il n'avoit que cinquante trois ans, ce qui n'estoit rien, & luy après s'estre veu eschaudé & mal mené de ce mal, aviſa que s'il continuoit cet amour vagabond, qu'il seroit encore pris, & comme sage du passé, aviſa à faire l'amour bien galamment, dont pour ce instituа sa belle Cour frequentée de si belles & honnestes Princesses, grandes Dames & Damoiseles, dont ne fit faute que pour se garantir de vilains maux, & ne souiller son corps plus des ordures passées, s'accommoda & s'appropria d'un amour point sallaud, mais gentil, net & pur.* Tout aussitôt il parle de l'amour de ce Prince pour la Demoiselle de Helli, & c'est pretendre que la verole preceda la prison. On ne peut douter que cet Ecrivain ne le pretende, puis qu'il assûre dans un autre endroit (k) que le Roi donna à la Reine Claude *la verole qui lui avança ses jours.* Or cette Reine mourut au mois de Juillet 1524.

(E) *Quelques murmures contre la divine providence.*] Brantome nous va commenter ce texte. (l) *J'ay ouy dire à une Dame de ce temps aussi, que de toutes les guerres que le Roy avoit receu de* Charles-Quint, *il ne se fascha jamais tant, comme quand il sceut la prise de* (m) *Saint Disier, & que l'Empereur venoit teste baissée avec une si grande armée assieger Paris, qu'il le voyoit déja esbranlé; il estoit lors un peu malade & gardoit la chambre, & la feüe Reyne de Navarre sa sœur estoit avec luy, & force autres Dames. En s'escriant un peu il dit, Ah! mon Dieu, que tu me vends cher un Royaume, que je pensois que tu m'eusses donné très-liberalement; ta volonté pourtant soit faite! Puis dit à ladite Reyne, ma mignonne, (car ainsi l'apelloit-il) allez vous en à l'Eglise, à complies, & là pour moy faites priere à Dieu, que puis que son vouloir est tel d'aimer & favoriser l'Empereur plus que moy, qu'il le face au moins sans que je le voye campé devant la principale ville de mon Royaume, & qu'il ne soit dit un jour, que mon vassal rebelle me soit venu voir jusques-là, comme son ayeul le Duc de Bourgogne fit au Roy Louys XI. qui luy donna la bataille si pres; mais pourtant je suis resolu d'aller au devant, le prevenir & luy donner la bataille, où je prie Dieu qu'il me face mourir plustost, que d'endurer une seconde prison.* Il pouvoit bien dire alors, *O couronne, si l'on savoit ce que tu peses* &c (n).

(EΔ) *Que ne l'auroient cru ceux qui ne conoissoient pas à fond.*] La plupart des gens s'imaginoient que Charles-Quint aiant fait de si grans progrés dans la Champagne, n'écouteroit que des conditions de paix trop honteuses à son ennemi pour être acceptées. Ils n'esperoient donc pas un bon succés de la negociation; mais ceux qui savoient qu'il seroit très-aise de terminer cette guerre, eurent beaucoup d'esperance. Tel fut un poëte Italien refugié à Paris: lisez ce passage: *Lors que le Roi François premier & l'Empereur Charles le Quint se trouverent en presence l'un de l'autre dans la France l'an 1544. avec chacun une puissante armée, fort lassés l'un & l'autre de se faire la guerre, quelques grands personnages s'entremirent à faire la paix qui pour lors se fit entre ces deux grands Monarques.*

(a) *Jaques II. Roi desthrôné d'Angleterre.*
(b) *En l'an 1539.*
(c) *Mezerai, hist. de France tome 2. pag. 1005.*
(d) *Id. ib. pag. 1039. ad ann. 1547.*
(e) *Abregé chronolog. to. 4. pag. 606. ad ann. 1538.*
(f) *On ne pouvoit douter que les exces amoureux de Henri* (huit, Roi d'Angleterre) *n'eussent avancé sa fin, & François sentoit aprocher la sienne causée par la maladie dont on a parlé dans le quatriéme livre.* Varillas, hist. de François I. liv. 12. pag. 264. *Je croi qu'au lieu de* quatriéme, *il faut* huitiéme, *& que Mr. Varillas a voulu parler de ce passage du livre 8. pag. 359.* Deux celebres évenemens terminerent l'année 1538. L'un fut la longue maladie du Roi dans Compiegne, causée par un ulcere aux parties que la pudeur defend de nommer. Sa Majesté en guerit alors, mais elle en mourut neuf ans aprés.
(g) *Sous le 31. Mars, pag. 197.*
(h) *Tome 2. de ses diverses leçons l. 1. pag. 109.*

* *Il s'engagea au voiage de Milan entre autres raisons pour y coucher avec une belle femme. Voiez les pensées sur les Cometes p. 715.*

† *Dans l'article* Etampes *pag. 11811.*

(i) *Dans l'eloge de Henri II. an 2. tome de ses Memoires p. 5.*
(k) *Dans les Memoires des Dames illustres pag. m. 298. où en parlant de la Reine Claude il dit que si la Reine Anne sa mere eût vêcu, jamais le Roi François ne l'eût épousée, car elle prevoioit bien le mauvais traitement qu'elle en devoit recevoir, d'autant que le Roi son mari lui donna la verole qui lui avança ses jours.*
(l) *Eloge de François I. an 1. tome de ses Memoires pag. m. 318.*
(m) *Mr. Varillas en inserant une traduction de ce passage de Brantôme dans l'histoire de François I. liv. 11. p. 102. aplique ceci à la prise de Chateau Thierri, & non à celle de St. Disier.*
(n) *Voiez Val. Maxime lib. 7. c. 2. n. 5. ext. Stobée serm. 47. attribuë cette sentence au Roi Antigonus.*

Digitized by Google

trois perſonnes qui en étoient fort indignes, & dont les mauvais conſeils lui avoient été extrêmement prejudiciables. S'il avoit éloigné de lui douze ans plutôt le Connetable de Mommorenci *, il ne ſe ſeroit pas vu dans de ſi dures extremitez. Il y avoit outre cela dans ſon étoile je ne ſai quoi de malheureux, qui faiſoit que lors même qu'humainement parlant il ſe conduiſoit ſelon les regles de la prudence, il ne reüſſiſſoit pas. Toutes ces choſes bien conſiderées rendent ſon regne très-admirable: car qui ne s'étonneroit de voir que ce Prince peu favoriſé de la fortune, mal (F) ſervi par ſa propre mere, livré à des Favoris imprudens, trahi par ceux qu'il honoroit de ſa plus étroite confidence, ait pu reſiſter auſſi glorieuſement qu'il a fait à l'Empereur Charles-Quint, c'eſt-à-dire à un ennemi dont les Etats étoient de beaucoup plus grans que la France; qui avoit plus d'argent & plus de troupes que lui; qui étoit & un grand guerrier, & un très-fin politique; qui étoit fidellement & habilement ſervi par ſes Generaux & par ſes Miniſtres; & qui étoit ſecondé preſque toûjours ou par l'Angleterre, ou par d'autres puiſſans Princes contre lui ſeul? Tout bien compté il eſt plus glorieux à François premier d'avoir conſervé ſon Roiaume dans de telles circonſtances, qu'il n'eſt glorieux à Charles-Quint de ne l'avoir pu conquerir. Je croi qu'on pourroit dire de ces deux Princes, que l'un ſans l'opoſition de l'autre eût pu parvenir à la Monarchie univerſelle; & que puis qu'on ſe liguoit plus ſouvent en faveur de Charles-Quint qu'en faveur de François I. l'on redoutoit plus ce Roi de France que ce Roi d'Eſpagne. Je croi de plus que ſi la liberté de l'Europe ne fut pas entierement oprimée par Charles-Quint, on en a preſque toute l'obligation † à la valeur de François I. Je ne ſai ſi la mauvaiſe fortune de ce Monarque a paru dans aucune affaire autant que dans l'alliance qu'il fit avec Soliman. Il n'en ſut tirer aucun avantage ſolide, & il fournit une matiere de declamation à ſes ennemis qui le rendit fort odieux, & qui lui fit plus de mal que la Porte ne lui fit de bien. On ne ſauroit excuſer, que par les maximes d'une très-pernicieuſe Morale, les menſonges qui furent ſemez dans (G) l'Europe ſur ce ſujet. On fit courir la formule du ſerment que l'on

* *Voiez l'article de Henri II.*

† *Ci-deſſus pag. 891. col. 2.*

(a) *Meynier à la page 589. de ſes demandes curieuſes & reponſes libres. J'ai corrigé quelques fautes d'impreſſion. Il a tiré cela du conſiderationi civili di Remigio Fiorentino cap. 97. fol. m. 123. verſo.*

(‡) *Tel fut celui de tous les habiles gens au commencement des conferences de Ryſwick en 1697.*

(b) Et laſſata viris nondum ſatiata receſſit. *Juven. ſat. 6. v. 129.*

(c) *Galeazzo Gualdo Priorato, hiſtoire de la paix pag. 124. 125. edit. 1667.*

(d) *Il s'appelloit Jaques de Beaune, Seigneur de Samblançai. Voiez l'article* Samblançai.

(e) *Varillas hiſt. de François I. liv. 3. pag. 215. 216. ad ann. 1522.*

(f) *Id. ib. l. 4. p. 247. & ſuiv.*

(g) *Ci-deſſus p. 892. col. 2.*

(h) *Varillas ibid. l. 8. p. 310. ad ann. 1536.*

narques. Quelques-uns demanderent à Loüis Alamanni Florentin s'il croioit que ces perſonnages peuſſent faire ceſte paix, auquels il reſpondit en diſtique Italien.

Com' eſſer può ch'a noi pace ſi toglia
S'un n'ha neceſſità, l'altro n'ha voglia?

C'eſt-à-dire,

Que nous n'aions la paix, comment ſe peut-il faire,
Veu qu'elle plait à l'un, à l'autre eſt neceſſaire (a).

Il n'y avoit rien de plus juſte que ce raiſonnement, & il n'y a point de pronoſtic (‡) d'une paix prochaine plus aſſûré que le beſoin où ſe trouvent les parties de faire ceſſer la guerre. Le defaut d'argent produit une laſſitude qui n'eſt pas moins operative que la ſatieté. On fait comme la femme (b) de l'Empereur Claude; on ſe retire ſans être ſoulé; mais on eſt laſſ. Avant cela on faiſoit la ſourde oreille aux mediateurs; alors on les prie d'agir, ou plutôt on ſe paſſe d'eux, on negocie en droiture; on convient du principal, on conclut ou ſans leurs offices, ou en ne les emploiant que par forme. Voici ce qu'on lit dans un hiſtorien de la paix des Pyrenées. (c) *Sur le ſujet de cette Paix ainſi concluë, ſans l'intervention de ceux qui l'avoient moyennée de longue main, on s'eſt ſouvenu d'un mot que dit un jour le Pape Innocent, comme il eſtoit à une feneſtre de ſon Palais ſur la place Navone, il y vit deux hommes de baſſe condition qui ſe batteient outrageuſement à coups de poing, il defendit qu'on les ſeparaſt, ajoûtant* vous verrez que quand ils ſeront las, ils s'appaiſeront eux-meſmes, *ce qui eſtant arrivé peu aprés, ainſi ſeront, reprit-il,* les François & les Eſpagnols, quand ils ſeront bien las de faire la guerre enſemble, ils feront la Paix entre eux ſans l'entremiſe de qui que ce ſoit.

(F) *Mal ſervi par ſa propre mere.*] Elle étoit de la maiſon de Savoie. Je ne parlerai que de deux choſes qu'elle fit au grand prejudice de la France. Elle ſe fit donner l'argent qu'on avoit promis à Lautrec gouverneur du Milanez, ce qui fut cauſe qu'on perdit ce païs-là; & lors qu'elle vit François I. fort en colere de cette perte demander raiſon de cet argent au (d) Threſorier de l'Epargne, elle nia tout court qu'on lui eût repreſenté la deſtination de ces ſommes. Le dementi qu'elle donna à ce Threſorier fut cauſe que ce pauvre miſerable fut pendu (e). Quel mal ne cauſa-t-elle pas à la France, par l'envie d'épouſer Charles de Bourbon? Le depit de voir ſes avances mepriſées la porta à perſecuter ce Prince par mille chicanes de Palais, qui l'outrerent juſques au point qu'il traita avec l'Empereur, & qu'il alla commander en Italie contre les interêts de la France, & contre la perſonne même de François I. à la journée de Pavie (f).

(G) *Les menſonges qui furent ſemez dans l'Europe ſur* l'alliance du Turc.] J'ai parlé ailleurs (g) de la harangue que Charles-Quint fit à Rome l'an 1536. Ajoûtons ici que les copies qu'il en fit tenir aux Princes de l'Empire, & aux villes Imperiales, (h) *étoient differentes, & mêmes contraires les unes aux autres.* Il retrancha dans les copies deſtinées aux Proteſtans ce qui leur pouvoit deplaire, & y ajoûta des choſes qui devoient leur être agreables. Il repandit des émiſſaires dans tous les Cercles de l'Empire, pour y publier que le Roi de France (i) *avoit fait brûler à petit feu tous les ſujets de l'Empire qui s'étoient trouvez dans ſon Royaume pour trafiquer, ou pour voyager, & qu'il avoit traité de même tous les François qui avoient demeuré en Alemagne: Qu'il avoit fait Ligue offenſive & defenſive avec les Turcs: & que c'étoit de concert avec eux qu'il avoit uſurpé la Savoye, & le Piemont, afin d'attirer dans ces deux Provinces toutes les forces de la Chrétienté, & de faire naître à Soliman l'occaſion de donner ſur l'Alemagne, pendant que l'Empereur ſeroit occupé vers les Alpes. Ces impoſtures qui ne ſe diſoient au commencement qu'à l'oreille, devinrent en ſuite le ſujet des Predications, & furent autoriſées par des Libelles approuvez des Magiſtrats Eccleſiaſtiques & Seculiers. La calomnie toute groſſiere qu'elle étoit eut des effets ſurprenans, & l'Alemagne entiere en fut prevenuë en moins de quinze jours. Le plus fameux de tous ces Libelles fut celui qui ſe debita dans Nuremberg avec privilege de l'Empereur. Il portoit pour deviſe une épée environnée de flâmes, & contenoit un defi à feu & à ſang de l'Empereur au Roi, & à toute la nation Françoiſe, s'ils ne renonçoient dans quinze jours à l'Alliance des Turcs. Ce Libelle fut ſuivi d'un autre de même nature, qui marquoit le jour qu'avoit été fait ce defi pretendu, & le nom du Heraut avec quelques circonſtances qu'on diſoit avoir été tirées de ſon procés verbal; & comme perſonne ne ſe mettoit en devoir de decouvrir la fourbe, elle eut tout ſon effet, puis qu'elle jetta dans les eſprits des ſemences de haine contre la France, qui y demeurerent aprés même qu'on les eut deſabuſez..... Langey trouva ces Libelles à ſon arrivée dans Francfort, & y fit deux reponſes; l'une en Aleman, & l'autre en Latin. Il ſe prevalut admirablement de la conjoncture que les Marchands de tous les Cercles de l'Empire retournoient de la Foire de Lyon. Il les fit comparoître devant le Magiſtrat de Strasbourg: & leurs depoſitions furent imprimées, & envoyées de tous côtez. Elles portoient qu'on les avoit traitez en France avec toute ſorte d'humanité: que le defi de l'Empereur étoit une fable: & que bien loin que les François outrageaſſent ſans ſujet les Alemans, ils ne les recherchoient pas même pour le fait de la Religion. Ainſi l'impoſture cedа à la verité.*

(i) *Id. ib.*

Voici une autre impoſture encore plus étonnante. „ (k) Fregoſe & Rincon (l) s'étoient defaits de leurs „ papiers à la ſollicitation de Langey; & ceux qui les „ avoient (m) tuez, principalement pour avoir ces pa„ piers, furent tout-à-fait ſurpris de n'en trouver au„ cun. Ils s'en fuſſent pourtant conſolez, ſi le meur„ tre fût demeuré dans les tenebres: mais aprés que „ Langey l'eût rendu plus clair que le jour, le Con„ ſeil de l'Empereur en Italie previt que la France en „ tireroit de grands avantages par toute l'Europe, ſur „ tout dans l'Alemagne, où l'on avoit plus d'égard à „ la foi publique qu'ailleurs, s'il n'y remedioit par une „ impoſture. Il feignit que des pêcheurs avoient „ trouvé dans le Pô les hardes & les caſſettes des Am„ baſſadeurs; & forgea ſur ce menſonge des inſtruc„ tions

(k) *C'étoit un Genois que François I. envoioit à Veniſe en qualité d'Ambaſſadeur ordinaire.* Varillas ibid. l. 9. pag. 403.

(l) *Il étoit né ſujet du Roi d'Eſpagne, & avoit negocié pour François I. ſecretement avec Soliman, & alors il alloit à la Porte comme Ambaſſadeur de France.* Id. ibid.

(m) *Le Marquis du Guaſt les fit tuer ſur le Po, comme Langei l'avera.* Id. ibid. p. 407. & ſuiv. ad ann. 1541.

Digitized by Google

l'on ſupoſa que ce Prince avoit fait au grand Seigneur. Il ne ſe peut rien voir de plus (GΔ) afreux, de plus impie, ni de plus abominable que ce ſerment, & par cela même & par quelques autres caracteres il faut juger que ce n'eſt qu'une impoſture ſans vraiſemblance. On n'a pas laiſſé d'inſerer ce formulaire comme une piece authentique dans l'un des livrets qui ont * paru contre la France pendant la derniere guerre. Il courut un autre menſonge qui n'étoit pas moins abſurde que celui-là, & qui concernoit une pretenduë invention de (H) recouvrer les ôtages que François I. avoit donnez.

* *Voiez la remarque* GΔ.

„ tions & des chiffres à ſa mode, qu'il publia comme „ ayant été collationnez aux Originaux. L'inſtruction qu'on attribuoit à Fregoſe, contenoit tous les „ moyens que la Politique pouvoit inventer, pour „ exciter le Senat de Veniſe à ſe detacher des interêts „ de l'Empereur. On y propoſoit le partage du Duché de Milan entre les François & les Venitiens, „ & l'on ne parloit en aucune maniere de conſerver à „ l'Empereur la ſouveraineté de cet Etat; au contraire „ on diſpoſoit des villes & de leurs banlieuës comme „ devant être incorporées au Domaine de la Republique & à la Monarchie Françoiſe, qui ne relevoient „ de perſonne. L'inſtruction imputée à Rincon étoit „ encore pire, en ce qu'elle ajoûtoit l'impieté à la „ malice. On y propoſoit à Soliman de convenir avec „ la France, pour attaquer en même tems la Maiſon „ d'Autriche par deux endroits; & pour lui rendre „ cette correſpondance plus neceſſaire, on l'avertiſſoit en ſecret que la Hongrie qu'il venoit de conquerir, lui échaperoit ſans doute l'Eté ſuivant, s'il donnoit le loiſir à l'Empereur de tirer ſes forces de „ Sicile, de Naples, de Milan, & des Païs-Bas, & de „ les joindre à l'armée formidable que la Diete de Ratisbonne ne manqueroit pas de lui accorder: au lieu „ que ſi ſa Hauteſſe vouloit s'engager à marcher en „ perſonne au printems avec trois cens mille hommes, „ pour entrer dans l'Alemagne, le Roi ſe jetteroit „ dans le Duché de Milan avec cinquante mille hommes; & tiendroit occupées par cette diverſion les „ forces de l'Empereur, durant que Sa Hauteſſe prenant au depourvu les Alemans, & les trouvant diviſez ſur la Religion, en auroit auſſi bon marché „ qu'elle avoit eu des Hongrois la precedente campagne. L'artifice des Imperiaux étoit ſi groſſier, „ qu'il ne faloit qu'un peu de lumiere pour le decouvrir; parce que non ſeulement ils n'offroient point „ de produire les Originaux; mais encore ils donnoient lieu de les ſoupçonner d'avoir commis le „ meurtre, en avoüant dans une conjoncture ſi delicate d'en avoir profité. Cependant il fit ſur la Diete de Ratisbonne toute l'impreſſion qu'on s'en étoit „ promiſe; & François Premier y paſſa pour un Prince prêt de renoncer à ſa Religion & à ſon honneur, „ pourveu qu'on l'aidât à demembrer de l'Empire le „ Duché de Milan. Son Ambaſſadeur Olivier fut „ écouté avec une prevention qui fit prendre à contre-ſens toutes les paroles ſorties de ſa bouche, & „ ce Miniſtre eut le deplaiſir de s'en retourner ſans „ rien obtenir, aprés avoir vu accorder à l'Empereur „ près de quatre-vingt mille hommes, pour être em„ ployez ſelon qu'il le jugeroit à propos (a). „

(a) *Id. ib. pag.* 409. *& ſuiv.*

Je renvoie à Mr. de Wicquefort (b) tous ceux qui voudront aprendre à juger bien ſainement de cette conduite; mais je ne ſai à qui renvoier ceux qui auroient des diſpoſitions à gemir, en conſiderant que des calomnies ſi diaboliques & ſi groſſieres ont été ſi avantageuſes à leurs auteurs. C'eſt un grand ſujet de ſcandale, il faut l'avoüer, mais ainſi va le monde; il faut adorer ces grans & profonds myſteres de la providence, ſans en murmurer. Finiſſons par cette petite reflexion: nôtre ſiecle ne nous fournit point d'exemple des impoſtures que Mr. Varillas raporte; car parmi tant de libelles dont les Auteurs anonymes ſupoſent tout ce qu'il leur plaît, on ne voit pas de fauſſes ſupoſitions revêtues de l'autorité publique, comme étoient celles que la Cour de Charles-Quint ſavoit fabriquer.

(b) *Ci-deſſus pag.* 711. *remarque* G.

(GΔ) *Rien voir de plus afreux . . . . . que le ſerment* qu'on ſupoſa que François I. avoit fait au grand Seigneur.] Tout le monde ſe ſouvient encore de la harangue que le Marquis de Rebenac fit au Pape l'an 1692. pour repreſenter le mal que pouvoit cauſer au Catholiciſme l'alliance de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne avec les Princes Proteſtans. L'anonyme qui publia une reponſe à cette harangue, n'oublia point d'objecter que François I. fut ligué avec les Turcs contre Charles-Quint. (c) *L'on ne ſera peut-eſtre pas fâché*, ajoûte-t-il, *de voir icy la formule du Serment, que ce Prince fit au Sultan Solyman, pour affermir cette infame Alliance, qui ſubſiſte encore, & qui ſemble avoir eſté reſerrée par des Liens indiſſolubles ſous Louis XIV. Je ſçay bien que vous n'en rougirez pas: car s'il n'y eut pour lors que le Chancelier du Prat, qui fut aſſez religieux pour le deſapprouver, il eſt à croire qu'à preſent, que voſtre Cour s'eſt elevée au deſſus de toutes les Loix Divines, & Humaines, il n'y a plus de Sacrilege, ny d'Impieté, qui ſoient capables de luy inſpirer de l'horreur. Permettez-moy ſeulement de prier icy le Lecteur de me pardonner, ſi j'expoſe à ſes yeux un objet, qu'il ne pourra enviſager ſans fremir, & qu'une nuit eternelle devroit avoir derobé pour jamais à la connoiſſance de tous les Chreſtiens. La voicy:* Per Deum Magnum & Altum, Miſericordem & Benignum, Formatorem Cæli & Terræ, & omnium quæ in eis ſunt: & per Sancta hæc Evangelia: per Sanctum Baptiſma, per Sanctum Joannem Baptiſtam, & per Fidem Chriſtianorum, Promitto & Juro, quòd omnia quæ novero, aperta erunt Altiſſimo Domino Sultano Solimano, cujus Regnum Deus fortificet. Ero Amicus ſuorum unicus, & Inimicus Inimicorum. Ero Redemptor Captivorum Turcarum ex Vinculis Hoſtium ejus: nihil in mea parte fraudulentum erit. Quòd ſi hoc neglexerim ero Apoſtata, & Mandatorum Sancti Evangelii Chriſtianæque Fidei Prævaricator. Dicam Evangelium falſum eſſe; Negabo Chriſtum vivere, & Matrem ejus Virginem fuiſſe; ſuper Fontem Baptiſmatis porcum interficiam, & Altaris Præsbiteros maledicam; ſuper Altare fornicabor cum Luxuria; & Sanctorum Patrum maledictiones in me recipiam. Ita me Deus reſpiciat ex alto. *Je ne crois pas qu'il ſoit neceſſaire d'exaggerer icy ſur l'enormité de ce Serment.*

(c) *Reponſe à un diſcours tenu à ſa Sainteté par Mr. de Rebenac pag.* 18. 19.

Je trouve deux choſes à redire dans le procedé de cet écrivain, l'une eſt qu'il ne cite perſonne, l'autre eſt qu'il n'a pas traduit en langue vulgaire la formule qu'il raporte. Quand il n'a été queſtion que de dire en general que François I. avoit fait une alliance avec la Porte, nôtre anonyme (d) n'a pas oublié de citer les memoires de Ribier. D'où vient donc que s'agiſſant d'une circonſtance beaucoup plus atroce il n'a cité aucun Auteur? Il auroit falu citer, pour bien faire, ou un écrivain François, ou un écrivain tout-à-fait neutre entre la Maiſon d'Autriche & la France; mais au pis aller, il auroit falu nous dire qu'un tel Auteur Eſpagnol, ou Belge, ou Allemand, a inſeré ce ſerment dans ſon Ouvrage, & a indiqué les voies par où l'on avoit decouvert ce beau myſtere. Nôtre anonyme n'aiant rien fait de ſemblable, donne à connoître qu'il n'a oſé declarer d'où il a tiré la formule, & qu'il a bien vu qu'en le declarant il decrediteroit toute ſon autorité. Il ſemble auſſi avoir uſé d'artifice en ne donnant point une traduction Françoiſe de la formule, il a craint peut-être de faire ſentir la ſupoſition à trop de gens. Quoi qu'il en ſoit voici ce que ſignifie le Latin qu'il a publié: „ Par le Dieu grand & haut, „ miſericordieux & benin, Auteur du ciel & de la „ terre, & de toutes les choſes qui y ſont, & par ces „ Saints Evangiles, par le Saint Baptême, par Saint „ Jean Baptiſte, & par la foi des Chretiens, je promets & jure que tout ce que je ſaurai ſera manifeſté au Très-Haut Seigneur Sultan Soliman, dont „ Dieu veuille fortifier le regne. Je ſerai l'ami unique „ des ſiens, & l'ennemi de ſes ennemis. Je racheterai les priſonniers Turcs des liens de ſes ennemis. „ Il n'y aura aucune fraude de mon côté. Que ſi je „ neglige ces choſes, je ſerai un apoſtat, & un prevaricateur des preceptes du Saint Evangile & de la „ foi Chretienne. Je dirai que l'Evangile eſt faux, je „ nierai que Jeſus Chriſt vive, & que ſa mere ait été „ vierge, je tuerai un pourceau ſur les fons du baptême, & je maudirai les Prêtres de l'autel; je pailларderai ſur l'autel avec la luxure, & je recevrai ſur „ moi les maledictions des Saints Peres. Ainſi Dieu „ me regarde d'enhaut. „ Je ne ſçai ſi aucune perſonne de bon ſens & verſée dans la conoiſſance des choſes, ſeroit capable de s'imaginer que cette formule ait jamais été dreſſée entre les Miniſtres de France, & ceux de la Porte. Tout y choque la vraiſemblance, rien n'y eſt digne ni de la gravité de Soliman, ni de celle de François I. Le grand Seigneur ſe ſeroit bien contenté des formules ordinaires; il etoit trop habile homme pour ne ſavoir pas qu'il lui ſeroit avantageux d'avoir un tel allié.

(d) *Ubi ſupra pag.* 18.

(H) *Invention de recouvrer les ôtages.*] François I. en ſortant de ſa priſon livra ſes deux fils aux Eſpagnols:

donnez. J'en ai lu un autre bien groſſier, qui ſe (I) raporte aux embarras où ce Prince ſe trouva l'an 1544. Je parle * ailleurs d'une fable qui ſe raporte au voïage que l'Empereur fit par la France, pour aller châtier la ville de Gand. Ce n'eſt pas la ſeule qu'on ait (K) fait courir par raport à ce tems-là. François I. fut auteur de quelques innovations, parmi leſquelles il faut principalement compter la coutume que les femmes prirent (L) d'aller à la Cour. Cela ne fit point changer l'article de la loi Salique, qui ne permet point que la Couronne de France tombe en quenouille; mais on peut dire que depuis ce tems-là juſques à la fin du XVI. ſiecle plus ou moins, la France fut gouvernée par des femmes †. On a eu grand tort d'accuſer François I. de trop d'indulgence (M) pour les Lutheriens de ſon Roiaume. C'eſt un des menſonges que nôtre

* *Dans la remarque (I) de l'article de Charles-Quint.*

† *Voiez dans la remarque X les paroles de Mezerai.*

gnols: il ne pouvoit les retirer que ſous une condition qui lui étoit deſavantageuſe, car on les vouloit retenir juſques à ce que le traité de Madrid fût executé. Il y eut des gens ou aſſez ſots ou aſſez malins, pour repandre dans le monde qu'il faiſoit venir un Magicien Allemand, qui tranſporteroit d'Eſpagne en France les deux ôtages ſans que perſonne s'en aperçût, & qui feroit une infinité d'autres miracles. Vous trouverez cette ſottiſe dans une lettre d'Agrippa, car c'eſt lui qui a écrit cette lettre, encore que le titre porte dans l'édition in 8. *Amicus ad Agrippam.* C'eſt une tranſpoſition des mots: il faut lire, *Agrippa ad Amicum:* elle fut imprimée ſouſce titre avec les trois livres de la Philoſophie occulte l'an 1533. comme le remarque Gabriel Naudé à la page 410. de l'Apologie des grans hommes. Voici les paroles d'Agrippa: (a) *Accerſitus eſt è Germania non modicis ſumptibus vir quidam dæmoniorum, hoc eſt Magus, in quo poteſtas dæmonum inhabitat, ut, ſicut Jannes & Mambres reſtiterunt Moyſi, ſic iſte reſiſtat Cæſari. Perſuaſum enim eſt illis à patre mendaciorum, illum futurorum omnium preſcium, arcanorum quorumcunque conſiliorum conſcium, ac deliberatarum cogitationum interpretem: tanta præterea traditum poteſtate, ut poſſit regios pueros reducere per aëra, quemadmodum legitur Abakuk cum ſuo pulmento traductus ad lacum leonum, poſſetque, ſicut Heliſæus obſeſſus in Dothaim, oſtendere montes plenos equorum & curruum igneorum, exercitumque plurimum: inſuper & revelare ac transferre theſauros terræ, quaſque volet, coget nuptias amoreſque, aut dirimes, deploratos quoque curabit morbos ſtygio pharmaco.* La lettre fut écrite de Paris le 23. de Fevrier 1528. Il remarque même que les Cardinaux & les Evêques conſentoient au deſſein de faire venir le Magicien, & fourniſſoient aux frais de la recompenſe; (b) *Huic tam nefario idololatriæ & ſacrilegorum artifici audaciam præſtat, quæ iſtis tam impensè favet orthodoxa illa mater, & Chriſtianiſſimi filii accommodatur autoritas, & è ſacris pecuniis largiuntur munera, conniventibus etiam atque tam nefariam operam conducentibus columnis Eccleſiæ, Epiſcopis & Cardinalibus, & impietatis Miniſtro impii applaudunt proceres, quemadmodum operibus lupi congratulantur corvi.*

(a) *Agrippa epiſt. 26. lib. 5. pag. 913.*

(b) *Ibid. pag. 914.*

Jean Wier diſciple d'Agrippa raporte une partie de ces beaux contes, je veux dire ce qui concerne l'enlevement des ôtages. (c) *Quemadmodum dicitur, quo tempore Franciſci primi Regis Gallia filii detinebantur obſides in Hiſpania, magum in Galliam evocatum à Germania fuiſſe, qui tanta credebatur traditus poteſtate, ut poſſet regios pueros per æra reducere, theſauroſque inveſtigare & transferre.* Le Comte de la Roca (d) n'ignoroit point ce paſſage de Jean Wier: ce n'eſt pas qu'il eût lu les livres de cet Auteur, il avoit ſeulement vu que Bodin en cite cet endroit-là; mais il a eu tort de ſe contenter de dire que Bodin en a parlé, il faloit qu'il ajoutât que Bodin rejette cela comme une fable. (e) *Il me ſuffiſt*, ce ſont les paroles de ce Juriſconſulte François, *de convaincre Wier par ſes propos meſmes, & par ſes livres. Car luy meſmes* (1) *eſcrit, qu'il a veu les hommes tranſportez en l'air par les diables, & qu'il n'y a point d'abſurdité, & au meſme lieu il eſcrit une choſe fauſſe, qu'on alla chercher en Allemaigne un Sorcier, qui promettoit tirer du Chaſteau de Madry les enfans du Roy François, & les faire tranſporter en l'air, d'Eſpaigne en France: mais qu'il n'en fut rien fait, parce qu'on craignoit qu'il leur fiſt rompre le col.* Je n'ai point trouvé cette derniere circonſtance dans le livre de Jean Wier. Je me ſers de l'édition d'Amſterdam 1660.

(c) *Jo. Wierius de Lamiis lib. 3. cap. 12. n. 7. pag. m. 195.*

(d) *Voiez ſon hiſtoire de Charles-Quint pag. 171. de l'édition de Bruxelles 1663.*

(e) *Bodin, refutation des opinions de Jean Wier pag. m. 513.*

(1) *Lib. 2. ca. 12. de Præſtigiis, pagina 6.*

(f) *Voiez le livre intitulé*, Scriptorum publice propoſitorum à Profeſſoribus in Academia Witebergenſi, ab anno 1540. ad annum 1553. tomus primus, fol. 96. verſo.

(I) Menſonge *bien groſſier qui ſe raporte à ..... l'an 1544.*] Jean Saxon Recteur de l'Academie de Wittemberg faiſant afficher un Programme le 12. d'Octobre 1544. declara entre autres choſes que ce n'étoit point le hazard, mais la juſtice de Dieu qui étoit cauſe des malheurs dont la France étoit accablée. L'Empereur, dit-il, s'eſt aproché de Paris; la Reine de France & le Dauphin lui ont été au devant pour lui faire de très-humbles ſuplications. (f) *Non caſu jam Gallia miſerabiliter vaſtatur, & Rex potens venit in tantum diſcrimen ut cum Carolus Imperator acceſſerit ad Lutecium uſque, ſupplices occurrerint Regina & Delphinus, ut ante paucos annos ad Carolum Burgundum venit ſupplex Rex Francia, Ludoviſue cui induit Dux Carolus Burgundicum Thoracem cui confeſſio victoria inſcripta erat,* VIVAT DUX BURGUNDIÆ. Ces 2. faits mis en parallèle ſont faux; le premier abſolument & ſans nul mêlange de vrai, l'autre dans ſes principales circonſtances; car lors que Loüis onze fut contraint de ſuivre à Liege le Duc de Bourgogne, il ne l'avoit pas été trouver en forme de ſupliant, il avoit demandé une conference parce qu'il avoit eſperé de le duper. C'eſt une honte que le Recteur d'une illuſtre Academie, ait debité dans un Programme une fauſſeté qui ſeroit indigne de la Gazette.

(g) *Chappuzeau, deſſein d'un nouveau Dictionaire Hiſtorique pag. 11.*

(h) *Brant. Memoires tom. 1. pag. 277.*

(i) *Ibid. pag. 280.*

(k) *Ibid. pag. 282.*

(l) *Ibid. pag. 285.*

(m) Je n'ai point ouï dire ni leu qu'auparavant ils fuſſent plus gens de bien & mieux vivans; car en leurs Evêchez & Abbayes ils etoient autant debauchez que gens d'armes. *Ibid. pag. 282.*

(n) *Ibid. pag. 285.*

(o) *Jurieu, apologie pour les Reformateurs, chap. 7. p. 121. & ſuiv.*

(p) *C'eſt de Davila que Mezerai parle. Voici les paroles de cet Italien p. m. 32. du 1. livre.* Comincio l'origine di queſta diſſenſione inſino al tempo del Rè Franceſco il Primo, il quale benche faceſſe tal volta qualche ſevera riſolutione, occupato nondimeno del continuo nel travaglio delle guerre ſtraniere à permeſſe, ò non ſi avidde, che andaſſero all' hora ſerpendo i principii di queſta piu toſto diſpregiata & odiata che temuta ò avertita credenza.

(K) *Ce n'eſt pas la ſeule qu'on ait fait courir.*] „ (g) Combien de Romans n'a-t-on point fait du Roi „ François I.? N'eſt-on pas venu juſqu'à dire qu'il s'eſt „ batu en duel avec l'Empereur, & que ce Prince paſ„ ſant par la France, le Roi par une generoſité ſans „ exemple lui offrit ſon royaume? Que Charles avoit „ un jour occupé le trône de François, qu'il avoit fait „ condamner un criminel, & lui avoit apres donné „ grace pour marquer ſon autorité? „

(L) *Que les femmes prirent d'aller à la Cour.*] On lira ſans doute avec joie ce que je m'en vais citer. *Un jour*, c'eſt Brantome (h) qui parle, *entretenant un grand Prince de par le monde des grandes vertus de* François I. ..... *il m'en dit tout plein de bien, mais il le blaſma fort de deux choſes, qui avoient apporté pluſieurs maux à la Cour, & en la France, non ſeulement pour ſon regne, mais pour celuy des autres Roys ſes ſucceſſeurs, l'une pour avoir introduit en la Cour les grandes aſſemblées, abords & reſidence ordinaire des Dames, & l'autre pour y avoir appellé, inſtalé & arreſté ſi grande affluence de gens d'Egliſe. Pour le regard des Dames, certes il faut avouër qu'avant luy elles n'y abordoient ny frequentoient que peu, & en petit nombre. Il eſt vray que la Reyne Anne commença à faire ſa Cour des Dames plus grande que les autres precedentes Reynes, & ſans elle le Roy ſon mary ne s'en fût gueres ſoucié; mais ledit Roy François venant à ſon Regne, conſiderant que toute la decoration d'une Cour eſtoit des Dames, l'en voulut peupler plus de la couſtume ancienne.* Brantome nous aprend de quelles raiſons ſe ſervoit le Prince critique. *S'il n'y euſt eu que ces Dames de Cour*, diſoit-il (i), *qui ſe fuſſent débauchées, c'euſt eſté tout un, mais elles donnoient tel exemple aux autres de la France, que ſe façonnant ſur leurs habits, leurs graces, leurs façons, leurs dances & leurs vies, elles ſe vouloient auſſi façonner à aimer & paillarder, voulant dire par là, à la Cour on s'habille ainſi, on dance ainſi, on y paillarde auſſi, nous en pouvons faire ainſi.* A l'égard des Prelats il diſoit: (k) *Que commençans alors à ſe debaucher & deregler ils donnerent exemple aux autres de la France d'en faire de même*, & qu'*il euſt* (l) *mieux valu qu'ils euſſent eſté en leurs Dioceſes à prescher leur troupeau.* Brantome refute toutes ces raiſons; il ſoutient qu'avant le regne de François I. la corruption n'étoit pas moindre ni parmi les femmes, ni parmi (m) les gens d'Egliſe, & *qu'on n'avoit vu qu'hereſies, & brouilleries en France* depuis que les Sermons étoient devenus frequens (n). Voiez les reflexions de Mr. Jurieu (o) ſur tout ceci.

(M) *De trop d'indulgence pour les Lutheriens.*] Vous verrez cette accuſation très-fortement refutée dans ces paroles de Mezerai: „ L'infection des erreurs „ s'augmentant le Roi fit rallumer les feux pour en „ purger la France. Il en eſtoit reſté du levain à „ Meaux, depuis que l'Evêque Briçonnet y avoit reti„ ré le Fevre & les Rouſſels. Il y en fut pris plus de „ 60. qu'on amena à Paris, dont 14. furent brûlez, „ les autres pendus, les autres fouetez & bannis. „ Procedez qui joints à tous les autres ſemblables que „ j'ai marquez ci-deſſus, convainquent évidemment „ de menſonge cet Auteur Italien (p) qui a écrit nos „ guerres civiles de la religion & de la ligue, lequel „ par

Digitized by Google

tre Dictionnaire doit critiquer. Si l'on avoit dit que ce Prince fut fort (N) utile aux Protestans d'Allemagne, on ne se seroit pas trompé. J'ai marqué ailleurs * les vaines excuses dont il les paia au sujet de quelques Lutheriens qu'il avoit punis de mort. Mr. Varillas (O) fait là-dessus un anachronisme. Les dernieres années de François I. furent un tems de calamité pour lui. Les suites † de son incontinence, & le souvenir des malheurs où la mauvaise conduite de ses Ministres l'avoient engagé, le plongerent dans un noir chagrin, qui l'empêchoit de conoître ses veritables interêts; car il s'affligea mortellement d'une chose qu'il auroit dû regarder comme une bonne fortune, je parle de la mort de Henri VIII. Roi d'Angleterre, Prince qui s'étoit ligué tant de fois contre la France, & qui auroit été toujours disposé à la renverser de fond en comble, pour la partager avec Charles-Quint. Les deplaisirs de François I. à l'occasion (P) de ses enfans, ne furent pas la plus petite de ses angoisses. Je ne donne pas la suite de ses actions, parce

* *Ci-dessus pag. 534.*

† *Mezerai histoire de France, tom. 2. pag. 1039.*

(e) Voiez ci-dessus pag. 97. remarque G.

(f) Mezer. abregé chronol. to. 4. pag. 637. ad ann. 1547.

L'EMULATION de Charles-Quint & du Roi de France combien utile aux Protestans.

(g) François I. conserva Geneve, où le Duc de Savoie auroit ruiné la Reformation, si ce Monarque ne l'en avoit empêché. On peut appliquer à ceux qui tiennent une telle politique ces paroles, Urbem (philosophiæ) mihi crede proditis, dum castella defenditis. Cicero de Divinat. l. 2. fol. 316. A.

(h) Hist. de François I. l. 7. p. 248.

(i) Pag. 767. col. 1.

(k) Le P. Anselme, histoire de la Maison roiale, pag. 136.

(l) Id. ib. Il dit qu'on l'empoisonna à Valence: *mais Brantome* to. 2. pag. 336. *dit mieux,* qu'on l'empoisonna à Lion.

(m) Brantome ibid. pag. 338.

„ par une grossiere oubliance ou par une insigne malice a dit en son premier livre: *Que du tems de ce Roi commença de s'épandre la creance de Calvin, soit qu'il le permit, soit qu'il n'y prit pas garde: & que l'on eut plûtôt de la peine & du mepris pour elle, que de l'aprehension & du soin de s'en defendre.* Quoi donc faire 6. ou 7. rigoureux Edits pour l'étouffer, convoquer plusieurs fois le Clergé, assembler un Concile Provincial, depêcher à toute heure des Ambassades vers tous les Princes de la Chretienté pour en assembler un general, brûler les heretiques par douzaines, les envoyer aux galeres par centaines, & les bannir par milliers: dites nous, je vous prie, est-ce la permettre, ou n'y prendre pas garde: sont-ce de simples *resolutions*, ou bien des effets? Cela vous avertira, judicieux lecteur, de lire cet Etranger avec un peu plus de precaution, & vous donnera peut être le sujet d'y remarquer grande quantité d'autres fautes que les curieux ne lui doivent pas pardonner, puis qu'il a ainsi parlé du Pere des bonnes lettres (a). „ Il seroit à souhaiter pour la gloire de ce Monarque, que la cause de Mr. de Mezerai ne fût pas si bonne. Un historien à qui les tenebres des prejugez ne cacheroient pas les idées de la droiture & les loix universelles de l'ordre, souhaiteroit que les reproches de Davila fussent bien fondez, *Juvat*, diroit-il (b), *hæc opprobria nobis, Et dici potuisse, & non potuisse refelli*: mais malheureusement (c) je n'ai que trop de raison d'accuser de calomnie cet Italien: pourquoi faut-il que je l'en puisse convaincre par tant de preuves? Tout homme qui a les idées de la veritable gloire, & qui a du zéle pour la memoire de François I. tiendra ce langage, soit qu'il fasse profession du Protestantisme, soit qu'il vive dans la communion Romaine; car il n'y a rien de plus detestable que d'emploier les suplices, contre ceux qui ne se separent d'une religion que par la crainte d'offenser Dieu, & qui dans tout le reste se comportent en très-bons sujets; & il n'y a rien de plus raisonnable que de laisser à Dieu seul l'empire de la conscience.

(a) *Mezerai, hist. de France, tom. 2. pag. 1038.*

(b) *Ovid. Metam. lib. 1. sub fin. mais au lieu de* juvat, *il dit* pudet.

(c) *O utinam arguerem sic, ut non vincere possem. Me miserum! quare tam bona causa mea est? Id. Amor. l. 2. eleg. 5.*

Opposons à Davila ce passage de Brantome. (d) *Les Lutheriens & ceux de la nouvelle religion ont voulu beaucoup de mal à* François I. *& c'est ce qui leur a donné possible grand sujet de medire ainsi de lui comme ils ont fait, tant ceux de ce tems-là que d'aujourd'hui, parce qu'il en a fait faire de grands feux, & en épargna peu d'eux qui vinssent à sa connoissance; & dit-on que c'a été le premier qui a montré le chemin à ces brûlemens, d'autant qu'il s'en parloit peu du tems de ses predecesseurs, Dieu merci, que Luther n'étoit point encore venu, premier & nouveau heretique, qui eut grande vogue parmi la Chretienté, encore qu'il y en eût eu auçuns auparavant. Je laisse cela à ceux qui le sçavent mieux que moi. Ce grand Roi pourtant, nonobstant tous ses feux & brûlemens, se rendit protecteur de Geneve, lors que Charles Duc de Savoye la voulut assieger, voire l'eut prise; ce qui luy porta grand dommage de toutes ses terres que les Bernois luy prirent; en quoy l'on blasma fort sa dite Majesté, & d'y avoir envoye dedans pour secours, des bandes du Seigneur Rance de Lore. Accordez-moy un peu ces feux avec cette protection.*

(d) *Brant. vie de François I. au 1. tom. des Memoires, pag. 231.*

(N) *Que* François I. *fut fort utile aux Protestans.*] Nous venons de voir qu'il sauva la Republique de Geneve, la metropole des Reformez, leur Eglise mere qui envoioit ses Apôtres & ses livres en France, & ses conseils de toutes parts pour le soutien de la Cause. Cette demarche de François I. agrandit le Canton de Berne, de quoi la Reformation se ressent encore. Il rendit de bons services à la ligue de Smalcalde directement, & plus encore indirectement, car il fut cause que Charles-Quint menagea en cent rencontres les Protestans d'Allemagne, afin de les detacher des interêts de la France. Comme il est plus conforme aux principes de la religion & de la pieté, de reconoître le doigt de Dieu, je veux dire une influence particuliere de la providence dans l'établissement de la Reforme, j'aprouve ceux qui en jugent ainsi; mais je ne saurois m'empêcher de dire qu'il y a des gens de bon sens, qui croient que la seule concurrence de Charles-Quint & du Roi de France etoit plus que suffisante, pour fournir aux Protestans les moiens de se maintenir; & que si Luther a eu de plus grands succés que tant d'autres Reformateurs dont il avoit été precedé, c'est parce qu'il s'est mis au monde sous les auspices favorables de l'émulation de François I. & de Charles-Quint, deux Princes qui pour se contrequarrer favoritoient tour-à-tour sa nouvelle secte. Or dès qu'elle fut bien ancrée en Allemagne, elle envoia assez de secours aux Calvinistes de France pour disputer le terrain, &c. La question que fait Brantome sur le peu d'accord qui se trouve entre brûler une centaine d'heretiques, & proteger leur nid, leur centre, leur metropole, embarrasse tous ceux qui ne savent pas que c'est une des plus frequentes scénes de la grande comedie du monde. C'est ainsi que de tout tems les Souverains se sont joüez de la religion: ils joüent à ce jeu-là encore aujourd'hui, ils persecutent chez eux ce qu'ils font triompher en d'autres païs autant qu'il leur est possible. N'allez pas dire sous ce pretexte qu'ils n'ont point de religion. Cela n'est pas vrai: ils en ont souvent jusqu'à la bigoterie: qu'est ce donc? ils (e) ont encore plus à cœur le bien temporel de leur Etat, que le regne de JESUS-CHRIST. Je n'en excepte point le Pape, & je pense qu'il ne fut guere plus content que François I. des progrés de l'Empereur contre la Ligue des Protestans. Citons Mezerai. „ (f) Le bruit des armes de l'Empereur donnoit l'espouvante à toute la Chrestienté, le Pape même „ trembloit de peur, qu'ayant subjugué l'Allemagne „ il ne passast en Italie. Quand François eut donc „ bien conûderé les consequences de la ruine des Protestants, il changea d'advis & fit ligue avec eux, „ s'obligea de recevoir le fils aisné du Duc de Saxe en „ France, & de luy permettre en particulier l'exercice de sa Religion, promit d'envoyer 100000. escus „ à son pere, & autant au Landgrave de Hesse, en „ attendant qu'il pust les assister de troupes. „ N'étoit-ce pas avoir un beau zéle pour sa religion? Il faisoit brûler de petits particuliers, parce qu'ils n'alloient pas à la Messe, & il donnoit de puissans secours à des Princes qui avoient aboli la Messe dans leurs Etats. C'étoit attaquer le parti par les giroüettes, c'étoit lui enlever quelques tuiles, & quelques pierres, ou lui piller quelques bicoques, pendant qu'on lui bâtissoit des forteresses, & des places (g) d'armes.

(O) *Mr. Varillas fait là-dessus un anachronisme.*] Car il supose (h) que lors que François I. fit mourir six Lutheriens le 19. de Janvier 1535. la Monarchie Françoise étoit plus dangereusement ebranlée par l'institution de Calvin, qu'elle ne l'avoit jamais été par les Anglois, & par la maison d'Autriche. Nous avons montré ci-dessus (i) que Calvin se determina à publier cet Ouvrage, afin de refuter les calomnies que l'on repandoit contre ceux que François I. faisoit mourir, qu'on repandoit, dis-je, pour adoucir les Protestans d'Allemagne, fort choquez du dernier suplice des six Lutheriens.

(P) *A l'occasion de ses enfans.*] L'aîné s'apelloit François. Il étoit né au Chateau d'Amboise le 28. de Fevrier (k) 1518. Il fut empoisonné dans une tasse d'eau fraîche par Sebastien Montecuculi, & il mourut au Chateau de Tournon le 10. d'Août (l) 1536. (m) *Le Roi son pere porta cette mort si impatiemment que de long tems il ne s'en put remettre, car il avoit tres-grande esperance & une bonne opinion de ce fils. Monsieur de Bellai le raconte fort bien en ses Memoires.* Le second fils de François I. regna après lui sous le nom de Henri II. Il ne faut point douter qu'il ne donnât beaucoup de chagrins à son pere, lors qu'il entretenoit correspondance avec Mommorency disgracié, & qu'il

Digitized by Google

parce qu'il faudroit redire ce que d'autres Dictionaires raportent suffisamment. Le surnom de GRAND qui lui fut donné (Q) après sa mort, n'a point été de durée. Il le meritoit à certains égards, & sur tout à cause de son courage, & de cette generosité franche & ouverte, qui est si rare parmi les personnes de sa condition. La fermeté de son courage fut sujette à des éclipses. Elle ne le soutint pas assez dans les rigueurs de sa prison. Il y pensa mourir de chagrin; & il temoigna un peu trop de (R) peur en rentrant en France. Je tiens pour un conte fabuleux ce que j'ai lu dans un petit livre * qui a paru depuis quelque tems, c'est qu'il tua à Madrid un grand Seigneur qui lui avoit manqué de respect, & que l'Empereur ne s'en formalisa pas.

Voici en quoi consistent les choses que j'ajoûte à cet article dans cette seconde édition. On a débité faussement que François I. nâquit après une (S) longue sterilité de sa mere. On l'a compté parmi les Princes qui étant montez sur le thrône n'ont point voulu se venger des offenses qu'ils avoient reçuës dans une condition privée. On pretend que sous le regne de Louïs XII. il fit apeller

qu'il formoit une faction contre la Duchesse d'Etampes favorite de son pere. Il forma cette faction avec Diane de Poitiers sa maitresse, & l'on ne sauroit dire le mal (a) que ces deux femmes causerent par leurs jalousies. Si la division qui regna entre la maitresse du pere & la maitresse du fils causa des chagrins au Roi, la discorde qu'il y eut entre le Dauphin & son frere le Duc d'Orleans ne fut pas une source moins feconde d'amertume, & de dommage. La faction de la Duchesse d'Etampes prit le parti du Duc d'Orleans. Celle de Diane de Poitiers traversa ce Prince & l'empoisonna enfin. Voions ce qu'en dit Mezerai. (b) *Le Duc d'Orleans Prince de grande esperance, mourut le 8. Septembre à Foreſt-Moustier, soit de peste, soit d'un poison qu'on soupçonna luy avoir esté donné par les creatures de son frere. Car elles ne pouvoient souffrir que le Roy le cherist si fort qu'il faisoit, & qu'il se faschast de ce qui le Dauphin malgré ses defenses, entretenoit commerce avec le Connestable de Montmorency, dont elles soubaittoient le retour, parce que leur subsiste le desiroit ardemment.* Quel chagrin ne fut-ce point à François I. de voir que son propre fils en s'ingerant plus qu'il ne faloit dans les affaires, le contraignoit à prendre des precautions qui ne lui étoient ni agreables ni avantageuses? La faction du Dauphin fut cause que le Roi donna les mains au traité de paix de Crespy. Le Dauphin (c) avoit écrit *à son pere une lettre du consentement des hauts Officiers des troupes, pour demander à Sa Majesté qu'il lui plût renvoyer le Connétable à l'armée pour y faire sa charge, & qu'il ne manquoit plus que ce Chef pour la rendre invincible. . . . . Le Roi n'avoit jamais eu tant de depit qu'il en temoigna en lisant cette lettre. Il se plaignit que son fils usurpoit sur son autorité, & que ses Officiers pretendoient lui donner la loi. Il parla de son mecontentement à toutes les personnes qui l'aborderent, & fit une reprimende severe à ceux qui l'avoient faché. Il avertit serieusement le Dauphin, que c'étoit à lui de montrer à ses sujets l'exemple d'une parfaite obeissance; & non pas de censurer sa conduite, en lui proposant dans une occasion dangereuse, ce retablissement d'un favori disgracié avec connoissance de cause. Il menaça les autres de son aversion, s'ils perssistoient dans leur imprudence; & la brigue de la Duchesse d'Etampes profitant de son chagrin, lui representa si efficacement que l'unique moyen de se delivrer pour toujours des importunités qui lui pourroient être faites en faveur du Connétable, consistoit à conclure promtement la paix, que Sa Majesté en donna l'ordre à l'Amiral d'Annebaut, &c.* „ (d) Cette paix étant plus avantageuse au Duc d'Or„ leans qu'à la France, le Daufin qui ne pouvoit souf„ frir ni l'agrandissement de son frere, ni le dommage du royaume, fit des protestations contre dans le „ chateau de Fontainebleau en presence du Duc de „ Vendôme, du Comte d'Enghien son frere, & de „ François Comte d'Aumale le 2. jour de Decembre. „ Il est aisé de s'imaginer que le Roi de France avoit alors la destinée de plusieurs autres grans Princes; c'est d'être très-malheureux en famille, c'est de sentir mille jalousies, & mille inquietudes causées par celui qui lui devoit succeder. Ceux qui empoisonnerent le Duc d'Orleans sauverent la vie peut-être à deux cens mille hommes, & peut-être aussi qu'ils épargnerent à la France la funeste honte de troubler l'ordre de la succession (e).

(Q) *Le surnom de* GRAND . . . . . *n'a pas été de durée.*] Qu'on lui ait donné ce surnom après sa mort, c'est Theodore de Bezé (f) qui me l'aprend: mais que cela n'ait fait que passer; je l'infére de ce que tout le monde dit & écrit *François premier*, & non pas *François le grand*. On dit, on écrit *Henri quatre*, ou *Henri le grand*. C'est la même chose. Il en seroit de même de *François premier*, & de *François le grand*, si ce dernier titre n'étoit tombé fort peu après sa naissance. Il n'est pas besoin d'avertir que *le grand Roi François premier*, & *François le grand* sont des choses de diverse signification.

(R) *Un peu trop de peur en rentrant en France.*] Je me servirai des paroles de Mezerai: (g) *Si-tôt que le Roi fut sur la rive de deçà il monta promptement sur un cheval Turc, comme s'il eût eu peur de quelque embûche, & piqua à Saint Jean de Luz qui est à quatre lieuës de là, où s'étant rafraîchi durant deux heures il alla avec pareille diligence à Bayonne.* Il faloit qu'il eût reçu pendant sa prison un traitement bien indigne, puis qu'il chargea ses enfans de l'en venger à peine de sa malediction. J'ai lu cela dans une lettre de (h) Secretaire de l'Amiral Chabot que Mr. le Laboureur a publiée. Elle fut écrite de Londres le 5. de Fevrier 1535. & contient entre autres choses qui furent dites par Henri VIII. à ce Secretaire, (i) *Qu'il devoit soubaitter & bien rechercher quand ils se entrevoudroient dorenavant ensemble, que ledit (k) Seigneur parlast un jour à Messeigneurs les Dauphin d'Orleans & d'Angoulesme ses enfans en la presence de dit Roi, leur dit ces propres mots. Que s'il savoit qu'ils eussent jamais les tors, & inhumains traitements faits à lui & eux par ledit Empereur, en cas qu'ils ne s'en vengeassent, si faire lui meschoit ne le pourroit, comme il esperoit davoir sa vie, qu'il leur donnoit dès lors sa malediction.*

(S) *Que François I. nâquit après une longue sterilité de sa mere.*] Plusieurs de ceux qui ont publié la vie de François de Paule, ont asseré que la Princesse Loüise de Savoie femme de Charles de Valois, deplora auprès de ce saint personage le malheur qu'elle avoit d'être sterile, & il y avoit long tems (l), ajoûteut-ils, qu'elle sentoit cette imperfection. François de Paule lui en obtint la delivrance par ses prieres, & c'est pour cela qu'étant accouchée d'un garçon elle le fit apeller François. Voilà ce qu'ils content. Theophile Raynaud sur la foi de ces Ecrivains debite le même fait dans son *trinitas patriarcharum*, ouvrage où il fait l'éloge de St. Bruno patriarche des Chartreux, de St. Ignace patriarche des Jesuïtes, & de St. François de Paule patriarche des Minimes; mais où l'avertit que c'étoit un grand mensonge, puis que Loüise de Savoie devint veuve à l'âge de 19. ans, & qu'elle étoit déjà mere de la Princesse Marguerite, & du Prince François, ce qui prouve invinciblement qu'elle n'avoit pu deplorer auprès de François de Paule sa longue sterilité. *Hoc correctione indiget*, dit-il (m), *Neque enim longam sterilitatem suam deplorare potuit Ludovica, quæ anno ætatis undevicesimo viduæ velitio, duplicem jam prolem enixa erat, Margaritam filiam natam Engolismæ XI. Aprilis anno 1492. & Franciscum, Cognaci editum anno 1494. 12. Septembris.* Il ajoûte qu'Hilarion de Coste qui avoit écrit depuis, avoit observé cela dans la vie du fondateur des Minimes, & que Mrs. de Ste. Marthe (n) y joignent leur suffrage, puis qu'ils disent que Loüise de Savoie naquit l'an 1477. & qu'elle épousa Charles d'Orleans Comte d'Angoulême l'an 1488. & qu'elle accouche de François, le 12. de Septembre 1494. & qu'elle perdit son mari le 1. de Janvier 1496. Voilà donc une fausseté refutée demonstrativement. Voilà de plus un exemple de la precipitation avec laquelle on entasse les miracles dans la legende d'un Saint, sans prendre la peine de consulter les tables genealogiques, ni les tables chronologiques. Si on les avoit consultées on se seroit bien gardé de dire qu'une femme qui accouche d'une fille à l'âge de 17. ans, & d'un fils à l'âge de 17. avoit soupiré & gemi de sa longue sterilité, & n'en avoit été delivrée que par les prieres d'un saint personage. Dieu veuille qu'il n'y ait eu que de la simplicité, & de la credulité dans le debit de ces faux miracle, & que les besoins & les interêts de communauté dont je dis un mot (o) ailleurs, n'aient pas porté les Minimes à orner de cette fausse gloire leur patriarche.

* *Il est intitulé* Avis à l'Auteur du Mercure Historique & Politique. *Il fut imprimé, si je ne me trompe, l'an 1689. contre quelque chose que l'Auteur du Mercure avoit dit de Christine Reine de Suede. Je n'ai pu retrouver cet Avis.*

(a) *Voiez l'article* Etampes.

(b) *Mezer. abregé chronol. to. 4. p. 635. ad ann. 1545.*

(c) *Varillas hist. de François I. liv. 11. p. 108. ad ann. 1544.*

(d) *Mezerai abregé chronol. tom. 4. p. 631. ad ann. 1544.*

(e) *Voiez la remarque Q de l'article* Henri II.

(f) *Histoire des Eglises Reform. l. 1. à la fin pag. 66.*

(g) *Histoire de France tom. 2. pag. 950. ad ann. 1526.*

(h) *Il s'apelloit Palamedes Gontier.*

(i) *Addit. aux Memoires de Castelnau tome 1. pag. 420.*

(k) *C'est-à-dire François I.*

(l) Du sterili. *Theoph. Raynaud. ubi infra.*

(m) *Id. in syntagm. de libris propriis art. 56. pag. 63. Apopompæi.*

(n) *Aſtipulantur FF. Sammarthani tom. 1. lib. 10. p. 627. Id. ibid.*

(o) *Dans la remarque M de l'article* François d'Assise, *pag. 1277.*

Digitized by Google

apeller en duël Charles de Bourbon qui par certains raports avoit tâché de le mettre mal dans l'esprit du Roi, & l'on ajoûte qu'aiant succedé à ce Monarque il se souvint si peu de l'inimitié qu'il avoit euë pour ce même Charles de Bourbon, qu'il l'éleva à la dignité de Connetable *. L'amour qu'il eut pour les lettres n'est ignoré de personne, mais peu de gens conoissoient la particularité (T) qu'on a pu voir là-dessus dans une lettre d'André Alciat qui n'est devenuë publique que l'an 1697. Il y a une autre chose particuliere, & d'une plus grande importance qui n'est conuë que depuis peu, c'est que le Duc d'Orleans second fils de François I. offrit (V) aux Princes Protestans d'Allemagne de faire prêcher leur religion; on conjecture † qu'il fit ces avances avec le consentement de son pere. J'ai parlé dans la remarque L du desordre que causa en France la nouvelle mode que François I. introduisit dans sa cour, lors qu'il voulut que les femmes y parussent. On ne sauroit mieux representer ce desordre que Mezerai le represente, c'est pourquoi je ferai voir (X) ci-dessous de quels termes il s'est servi. L'Auteur ‡ de quelques dialogues qui ont été imprimez à la Haie l'an 1700, a fort bien marqué les defauts de ce Monarque. C'est dans le dialogue qu'il a supposé entre ce Prince & Louis XII. C'est dommage que ce dialogue soit trop court; on ne peut gueres y critiquer que cela. François I. fit un reglement qui merite de servir de texte à une remarque, je veux dire qu'il abolit (Y) la coutume de faire en Latin les actes publics. Naudé † a touché cela, & plusieurs autres particularitez qui concernent

* Voiez Camerarius, meditat. hiſtor. to. 2. cap. 45. ſub fin. p. m. 194. Il cite du Ferron, in vita Franciſci I.

† Voiez la remarque L vers la fin.

‡ Le même, dit-on, que celui qui a donné les aventures de Telemaque, c'est-à-dire Mr. l'Archevêque de Cambrai.

† Naudé, addit. à l'hiſtoire de Louis XI. pag. 369.

(a) Nolle enim ea arcana cuiquam inferiori a Rege patefieri. *Alciat. epiſt.* 23. *inter Gudianas pag.* 109.

(b) *Ex Alciato ibid.*

(c) *Le Vaſſor, lettres & memoires de Vargas p.* 24. *édit.* 1700.

(d) *Ibid. pag.* 25.

(e) *Ibid.*

(f) *Ibid. pag.* 27.

(g) Voiez ci-deſſus pag. 1182.

(h) Voiez ci-deſſus pag. 1181.

(i) Mezerai hiſt. de France ſous Henri III. to. 3. pag. 446. 447.

(k) Varillas hiſt. de François I. liv. 9. pag. pp. 381.

(T) *Une particularité . . . . . dans une lettre d'André Alciat.*] Cette lettre fut écrite de Bourges le 3. de Septembre 1530. Alciat y raconte qu'un certain Jules Camille savant personnage avoit offert à François I. de lui apprendre dans un mois à parler Grec & Latin, en prose & en vers, avec autant d'elegance que Demosthene & Ciceron; qu'Homere & Virgile. Il suffisoit que le Roi lui donnât une heure par jour; mais Camille vouloit être seul avec ce Monarque, il (a) croioit qu'un si grand secret ne devoit être communiqué qu'à des têtes couronnées. Il vouloit aussi pour sa recompense un revenu de deux mille écus par an en bons benefices. L'assurance avec laquelle il parloit fut cause que François I. se persuada qu'il y avoit quelque chose d'effectif dans les promesses extraordinaires de ce personnage. Il fut renvoié après la 2. leçon, & gratifié d'un present de six cens écus (b).

(V) *Le Duc d'Orleans second fils de François I. offrit aux Princes Proteſtans d'Allemagne de faire prêcher leur religion.*] Nous devons la decouverte de cette grande singularité à Mr. le Vassor. Il l'a publiée dans la 2. édition des lettres de Vargas qu'il a traduites de l'Espagnol, & qu'il a ornées de plusieurs observations très-solides. Il a trouvé (c) *parmi les papiers du Cardinal de Granvelle*, l'instruction que le Duc d'Orleans donna à son (d) *Secretaire & Valet de Chambre* en l'envoiant à *Messieurs les Ducs de Saxe, Landgraff de Hesse, & autres Seigneurs Protestans*, qui devoient s'assembler à Francfort. Elle est datée de Reims le 8. jour de Septembre 1543. & commence ainsi: „ (e) Leur declarera le grand desir que par la grace „ de Dieu nous avons que le sainct Evangile soit pres„ché par tout le Royaume de France, là où nous „ voudrions bien veoir desja quelque commencement. Et pour ce que la crainte & la reverence filiale & l'honneur fraternel que pourtons au Roy „ trés Chrestien notre trés honnoré seigneur & pere, „ & à Monsieur le Daulphin notre frere aisné, nous „ gardent de le faire prescher librement en notre Duché d'Orleans pour estre subz l'obeissance & main „ de notre-dit Seigneur & pere; davantage que le Pape, l'Empereur & autres Princes nous pourroient „ estre à ce contraires; & autres causes raisonnables „ que nous nous reservons pour les dire en temps „ plus opportun, nous sommes fidelement retirez „ par devers trés illustres & excellens Princes Mes„ seigneurs les Duc de Saxe, Landgraff de Hessen, & „ autres Seigneurs Protestans, pour les advertir que „ nous sommes deliberez & leur promettons nom„ mément & sans aucun respect de le faire prescher „ au Duché de Luxembourg, dont nous esperons le„ dit seigneur Roy nous laissera jouir paisiblement & „ d'autres terres qui nous appartiennent de droit de „ guerre. Mais nous vouldrions qu'il pleust aux-dits „ Seigneurs Protestans nous recevoir en alliance & „ confederation offensive & defensive avec eulx: les„ quels nous requerons trés instamment ne nous vou„ loir refuser ceste tant juste & raisonable requeste; „ non pour nous aider de leur support, forces, & ai„ de contre aucun Prince particulier, sins seulement „ en ce qui concerne le faict de la Religion Chrestien„ ne, dont nous desirons grandement & avant toutes „ choses l'augmentation; laquelle par ce moyen pour„ ra facilement venir en lumiere en nos autres ter„ res, & audit Royaume, quant icelluy seigneur Roy „ notre pere nous verra estre ainsi allié avec mes-dits „ Seigneurs, qui seront cause de luy faire declarer le „ bon zele qu'il a en cest endroit, & si nous pourrons „ toujours excuser envers luy & defendre à l'encon„ tre de nos adversaires. A ceste cause il plaira aux„ dits Seigneurs que dés lors que ferons commencer „ de prescher le dit Evangile au-dit Duché de Luxem„ bourg; à l'heure mesme commence notre alliance „ & confederation avec eux „. Voici la reflexion de Mr. le Vassor. (f) *Il y a grande apparence que la Duchesse d'Orleans ne fit point cette démarche à l'insçu de son pere. Il parle trop hardiment du* bon zele *de François I: il offre trop libéralement* toute *la puissance de ce Roi: il donne de trop grandes esperances de ce qui se fera dez que les Protestans l'auront reçû dans leur ligue. Tout cela suppose que le pere & le fils agissoient de concert.* Ceux qui disent (g) que la Duchesse d'Etampes suivoit dans son cœur le Lutheranisme, & qu'elle cabaloit en faveur du Duc d'Orleans au prejudice du Dauphin, ne manqueront pas de dire qu'à l'insçu de François I. elle poussa ce jeune Duc à nouer des intelligences avec la ligue de Smalcalde, & qu'ensuite elle l'engagea (h) à s'attacher à l'Empereur quand elle eut conu que la fortune pouvoit être plus avantageuse de ce côté-là. Quelques-uns peut-être s'imagineront que le Roi entra clandestinement dans ce complot de son fils, sans avoir aucun dessein de favoriser en France la nouvelle religion, & qu'il se proposa seulement de se servir du secours de l'Allemagne avec plus d'utilité, en donnant lieu à ces Princes Lutheriens de se figurer qu'il embrasseroit la reformation en tems & lieu, s'il y trouvoit bien son compte. Je croi que la decouverte de Mr. le Vassor excitera les curieux à rechercher le fond & le fin de cette afaire, & qu'ils trouveront des papiers qui la pourront éclaircir.

(X) *Je ferai voir ci-dessous de quels termes* Mezerai *s'est servi.*] „ (i) Le Roy François I. qui avoit une „ noble passion pour toutes les belles choses, s'estoit „ merveilleusement pleu aux magnificences, croyant „ qu'elles servoient à faire paroître sa grandeur; Et „ comme il se perfuadoit que la beauté des Dames re„ haufferoit l'éclat de ses pompes, joint qu'il estoit „ d'inclination amoureuse, il avoit le premier accou„ tumé ce beau monde à hanter la Cour. Du com„ mencement cela eut de fort bons effets, cét aima„ ble sexe y ayant amené la politesse & la courtoisie, „ & donnant de vives pointes de generosité aux ames „ bien faites: mais depuis que l'impureté s'y fut mê„ lée, & que l'exemple des plus grands eut autorisé la „ corruption, ce qui estoit auparavant une belle four„ ce d'honneur & de vertu, devint un sale bourbier „ de tous vices; le deshonneur se mit en credit, la „ prostitution se saisit de la faveur, on y entroit, on „ s'y maintenoit par ce moyen, bref les charges & „ les bien-faits se distribuoient à la fantaisie des fem„ mes. Et parce que d'ordinaire, quand elles sont „ une fois dereglées, elles se portent à l'injustice, „ aux fourberies, à la vengeance, & à la malice avec „ bien plus d'effronterie que les hommes mesmes: el„ les furent cause qu'il s'introduisit de tres-méchantes „ maximes dans le gouvernement, & que l'ancienne „ candeur Gauloise fut reléguée encore plus loin que „ la chasteté. Cette corruption commença sous le re„ gne de François I. se rendit presque universelle sous „ celuy de Henry II. & se déborda enfin jusqu'au der„ nier poinct sous Charles IX. & sous Henry III. „

(Y) *Il abolit la coutume de faire en Latin les actes publics.*] Servons nous des termes de Mr. Varillas. „ (k) La justice avoit été jusques là renduë en Latin „ dans toute l'étenduë de la Monarchie Françoise; ou „ pour le moins dans sa plus grande partie; & cette

Digitized by Google

nent l'érudition de ce Prince, ſes écrits, & ſon affection pour les ſavans. La derniere choſe que j'ai à dire eſt aſſez notable. On pretend * que François de Paule un jour avant qu'il mourût parla de cette façon à Louïſe de Savoie, *Vôtre fils ſera Roi de France, & ſurpaſſera en gloire, en richeſſes, & en bonheur tous les Princes de ſon ſiecle, pourveu qu'il s'attache à procurer la reformation de l'Egliſe, mais s'il ne s'attache pas à cette affaire il ſera très-malheureux.* Notez que François de Paule deceda le 2. d'Avril 1507. & que Louis XII. qui regnoit alors vêcut encore près de huit ans, & qu'il avoit une femme qui n'étoit point † ſterile.

* *Voiez Richer, hiſtor. Concil. lib. 4. pag. 101.*

† *Voiez l'article* Ferrare *remarque A.*

☞ FRANÇOISE, Dame pieuſe qui fut canoniſée l'an 1608. nâquit à Rome environ l'an 1384. Elle fit voir dés l'enfance que ſon cœur s'étoit tourné du côté du ciel, car elle aimoit l'oraiſon & la ſolitude, & abhorroit les plaiſirs & les divertiſſemens de cet âge-là. Etant parvenuë à l'onziéme année de ſa vie, elle forma le deſſein de ſe faire Religieuſe, mais ſon pere n'y conſentit pas, & la maria avec un ‡ riche gentilhomme. L'eſprit de retraite, & d'oraiſon ne la quitta point dans ce changement d'état, elle donnoit à cela tout le tems qui lui reſtoit après avoir pris le ſoin neceſſaire de ſon domeſtique. Elle n'alloit ni aux ſpectacles, ni aux feſtins, ni aux maiſons où l'on celebroit des noces, elle ne faiſoit pas même de viſites à ſes parens, tout ſon plaiſir étoit d'aller aux Egliſes, & aux Hôpitaux. Elle retira de la vie ſeculiere un bon nombre de filles, & leur fonda un Couvent dans Rome ſous la Regle de St. Benoît. On les nomma les Oblates, & elles furent de la Congregation des Olivetains. Aiant perdu ſon mari, elle demanda le plus humblement du monde d'être aggregée à cette Communauté; elle y fit profeſſion, & s'aquitta de tous les devoirs avec une ponctualité admirable. Elle y mourut le 9. de Mars 1440. Elle fit pluſieurs miracles pendant ſa vie; & bientôt après ſon trepas, deſorte qu'au bout de quelques mois on travailla aux preliminaires de ſa canoniſation ‖. Cette affaire fut repriſe en divers (A) tems à l'inſtance des bourgeois de Rome, mais elle ne fut concluë que ſous le Pontificat de Paul V. l'an 1608. J'ai trouvé dans un Ouvrage de Nicolas Vignier un fait fort étrange (B), & dont j'ai cherché les ſources inutilement.

‡ *Nommé Laurent Ponziani.*

‖ *Tiré de la Bulle de ſa canoniſation inſerée par Bzovius au 16. volume des Annales Eccleſiaſtiques pag. 730. & ſuiv. ad ann. 1440.*

☞ FRAN-

„ Langue y avoit été ſi corrompuë, que l'on ne la reconnoiſſoit preſque plus qu'à la terminaiſon des „ mots, ſoit que l'ignorance en eût été la cauſe, ou „ que les Juges euſſent pretendu ſe rendre par là plus „ intelligibles. L'abus n'étoit plus ſupportable en un „ temps où l'on travailloit avec tant de fruit à recouvrer l'ancienne politeſſe; & puis que la Monarchie „ Françoiſe n'avoit jamais eu aucune dépendance de la „ Romaine, il n'étoit point à propos qu'elle en conſervât la Langue dans ſes Actes les plus autentiques. „ Il eût été ridicule de les mettre en bon Latin, par„ ce que la plûpart du monde ne les auroit pas entendus; & le Roi demeura d'accord qu'il valoit mieux „ les exprimer en bon François, qu'en mauvais Latin. „ Ainſi l'Ordonnance en fut faite en 1539; & de tou„ tes celles de François Premier, il n'y en a eu aucune qui ait été plus univerſellement & plus conſtamment obſervée que celle-là. „ Cet hiſtorien venoit de dire que le Chancelier Poyet procura cette reformation peu de tems avant ſa chute. Il y avoit près de trois ſiecles que l'Allemagne s'étoit reformée à cet égard. Voici ce qu'on trouve dans les meditations hiſtoriques de Camerarius. (a) *L'Empereur Rodolphe I. . . . . eſmeu par pluſieurs plaintes de la nation Alemande, & ſe voyant comme ſous le joug de ſecretaires eſtrangers, entendus en la langue latine, deſquels il eſtoit contraint ſe ſervir, au grand prejudice de ſes afaires, d'autant que telles gens bien ſouvent le trahiſſoyent: tint une journée à Nuremberg l'an 1252. en laquelle fut ordonné du commun conſentement de tous les Eſtats de l'Empire, que de là en avant le langage Aleman ſeroit introduit és Chancelleries & és contracts publics. Voila le commencement & ce qui donna occaſion aux Alemans de faire valoir leur langage de là en avant, juſques à ce qu'il ſoit parvenu à tel poinct, qu'aujourd'hui l'on peut & clairement & elegamment en beaux characteres, ſoit à la main, ſoit par impreſſion, comprendre toutes hiſtoires & ſciences, & les exprimer dignement en ce langage.* Notez qu'on a dit que ce qui porta le Roi de France, à faire ceſſer l'emploi du Latin dans les actes de juſtice, fut qu'on lui raporta que le premier Preſident du Parlement de Paris, avoit uſé d'un terme barbare au ſouverain point en prononçant un arrêt. (b) *Scripſerat morem Gallia fuiſſe, leges Regni ſemper Latino ſermone ſcribi, donec Franciſcus Rex ejus nominis primus id vetuit anno 1539. Sed debuerat Matharellus cauſam addere: quoniam videlicet Præſes Curiæ Parlamenti in arreſto pronuntiando dixerat, debotamus & debotavimus: quod Gallice jam pronunciatur.* Avons debouté & deboutons. *De quo Rex Franciſcus (ut quidam dicunt) multum riſerat: ut alii, multum iratus fuerat.*

(a) *Camerarius, meditations hiſtoriques vol. 3. liv. 4. chap. 5. pag. 271. 272. de la traduction de Simon Goulart.*

(b) *Matagonis de Matagonibus adverſus Italogalliam Antonii Matharelli p. m. 226.*

(A) *Cette affaire fut repriſe en divers tems . . . . mais elle ne fut concluë que . . . l'an* 1608.] On commença les procedures ſous le Pape Eugene IV. l'an 1440. Un Evêque & un Prieur des Chartreux furent commis à examiner les temoins ſur la vie & ſur les miracles de Françoiſe. Au bout de deux ans & quelques mois on commit la cauſe au Cardinal Alberti: le temoignage de 38. temoins fut reçu ſur 80. articles. Nicolas V. ſucceſſeur d'Eugene IV. fit faire de nouvelles informations par deux Evêques, qui reçurent juridiquement la depoſition de 132. temoins. On en demeura là juſques au Pontificat de Clement VIII. & cependant la devotion pour la defuncte ne ſe refroidiſſoit point, & l'on fêtoit à Rome le jour de ſa mort. Clement VIII. ſollicité par les habitans de Rome à mettre la derniere main à cet ouvrage, y fit travailler diligemment. Les Commiſſaires qu'il nomma examinerent tous les actes, & toutes les procedures depuis le commencement, & firent de nouvelles informations juſqu'à l'an 1604. Le Pape étant venu à mourir ſur ces entrefaites, ne put ſatisfaire les deſirs du peuple Romain. Paul V. ſon ſucceſſeur preſſé de conclure cette affaire, y fit travailler avec vigueur, & enfin après les formalitez en tel cas requiſes il canoniſa nôtre Françoiſe le 29. de Mai 1608. & lui aſſigna pour ſa fête le 9. jour de Mars (c). Le peuple Romain ſe chargea des frais de cette grande ceremonie, & y depenſa plus de cent mille écus (d).

(B) *Dans un Ouvrage de Nicolas Vignier un fait fort étrange.*] Voici ce qu'il dit: je ne change, & je ne dois rien changer à ſes expreſſions. (e) *Une matrone de Rome nommee Françoiſe fut miſe entre les Sainctes par le Pape, pour ce qu'elle ſouloit reprimer les appetits de ſa chair, en ſe diſtillant du lard ardent ſur les parties honteuſes. Volaterranus.* Vous voiez qu'il cite Volaterran d'une maniere fort vague, ſans marquer ni titre, ni numero de livre, ni chapitre, ni ſection. C'eſt aſſez ſa coutume; mais il me ſemble qu'il s'en devoit departir en cet endroit, vû la ſingularité du cas, & qu'il devoit rendre aiſée autant qu'il étoit poſſible la verification du paſſage. Je l'ai cherché dans Volaterran (f) par tout, où la table des matieres qui n'eſt guere bonne, & la diſtribution des ſujets ont pu me ſervir de guide, & je n'ai pu le rencontrer. Un homme de lettres m'avoit deja averti qu'il n'avoit trouvé rien de ſemblable dans le volume de Volaterran. Ce n'eſt pas la ſeule choſe que j'ai à dire contre Vignier. Je ne ſaurois comprendre pourquoi il fait mention de cette matrone de Rome ſous l'an 1505. Ce n'eſt pas le tems où elle a vêcu, ni celui où elle eſt morte, ni celui où elle a été canoniſée. Bzovius ſous l'an 1505. parle de deux perſonnes de l'autre ſexe qui moururent en odeur de ſainteté, l'une à Bourges, l'autre à Ravenne; mais elles étoient diferentes de nôtre Françoiſe; l'une étoit Jeanne de France fondatrice des Religieuſes de l'Annonciade, l'autre s'apelloit Marguerite. Enfin j'obſerve qu'on ne me perſuaderoit jamais, à moins que de me le montrer en propres termes dans Volaterran, que la citation de Vignier ſoit fidelle. Il eſt contre toutes les aparences que Volaterran ait dit que Françoiſe fut canoniſée l'an 1505. car elle ne le fut que l'an 1608. & il eſt encore moins vraiſemblable qu'il ait aſſûré que ſa canoniſation ne fut fondée que ſur la raiſon que Vignier raporte. Il connoiſſoit trop bien le ſtyle de la Cour

(c) *Tiré de la Bulle de la canoniſation inſerée par Bzovius an 16. tome des Annales Eccleſiaſtiques pag. 730. & ſeq.*

(d) *Continuat. hiſtor. Thuani lib. 1. pag. 30. ad ann. 1608. in fine.*

(e) *Nicolas Vignier, recueil de l'hiſtoire de l'Egliſe pag. 626. ad ann. 1505.*

(f) *C'eſt-à-dire dans l'Ouvrage intitulé* Commentariorum urbanorum libri acto & triginta.

Digitized by Google

FRANCUS (SEBASTIEN) Anabaptiſte au XVI. ſiecle, publia pluſieurs écrits, remplis d'erreurs que les Lutheriens refuterent. C'étoit un vrai fanatique. Il enſeignoit que tous les pêchez ſont égaux, & il renverſoit l'autorité de l'Ecriture; car il ſoutint qu'il faloit chercher les ſuggeſtions du Saint Eſprit, ſans s'attacher aux paroles revelées. Il croioit auſſi que la vraie Egliſe eſt un amas de pluſieurs ſectes, & que les Papiſtes n'y étoient pas moins compris que les Proteſtans. Les Theologiens de la Confeſſion d'Ausbourg aſſemblez à Smalcalde l'an 1540. chargerent Melanchthon de refuter les reveries de cet homme-là, & celles de quelques autres fanatiques *. Le même Francus publia un livre très-ſatirique (Z) contre les femmes, qui fut refuté par Jean Frederus, & par Luther.

* *Tiré de Seckendorf. hiſtor. Lutheran. lib. 3. p. 268, 269.*

FRANGIPANI, famille Romaine très-ancienne, & alliée aux (A) plus grandes maiſons de l'Europe, doit ſon nom à une (B) admirable charité exercée envers les pauvres pendant

Cour de Rome, pour avancer une choſe auſſi éloignée que celle-là de la pratique des canoniſations. Elles ne ſont jamais fondées uniquement ſur la vertu des perſonnes quelque éminente qu'elle ait été; il faut de plus que les miracles vrais ou faux s'en mêlent, c'eſt-à-dire que l'on faſſe ouïr des temoins qui aſſurent que l'interceſſion, les reliques &c. de la perſonne à canoniſer, ont produit des gueriſons miraculeuſes &c. Je ne voudrois point alleguer contre Vignier le ſilence de la Bulle de Paul V. car je comprens fort bien qu'encore que par les informations ſur la vie de Françoiſe on eût averé qu'elle ſe ſervoit de cette dure mortification, on n'eût point inſeré cela nommement & expreſſement dans la Bulle canoniſante. J'avoue que l'on y a inſeré en particulier divers actes d'auſterité moins ſurprenans que celui-là, mais ils n'avoient point de rapport à des images obſcenes qu'on doit éloigner d'une telle Bulle. (a) *Nec minori virtute in Chriſto* JESU, ce ſont les termes de Paul V. *cum hoſte domeſtico pugnavit, ſed exemplo electorum Dei, admirabilem in modum caſtigavit corpus ſuum, & in ſervitutem redegit. Cibum illi ſemel in die herbæ, & legumina, aqua potum præbuerunt, ſive vigilaret, ſive dormiret; aſperum laneum induſtum non exuebat, duroque cilicio, ac ferreo cingulo ſuper nudum membra mortificabat; accedebant flagella ferreis aculeis aſpera, quibus corpuſculum, quamquam aliunde attritum ſeverißime atterebat.* On aſſûre dans ces paroles Latines qu'elle ne mangeoit que des herbes & des legumes, & qu'elle ne buvoit que de l'eau; qu'elle portoit nuit & jour une chemiſe de laine, un rude cilice, une ceinture de fer immediatement ſur ſa peau; qu'elle ſe foüettoit cruellement. Tout cela eſt fort propre à faire qu'on n'ait pas beſoin du ſuif dont parle Vignier, & ſur tout lors qu'à l'exemple de Françoiſe, on évite la converſation des gens du monde, leurs viſites, leurs repas de noces, leurs divertiſſemens profanes &c. Ajoûtons enfin qu'elle ne commença d'être veuve (b) que peu d'années avant ſa mort, & qu'elle mourut en la 56. année de ſa vie. Voilà bien des raiſons qui marquent que ce violent remede d'impudicité n'a pas été neceſſaire à cette Sainte.

Après tout, ſi elle s'en étoit ſervie, elle meriteroit non ſeulement des éloges, mais auſſi l'admiration des gens de bien. Elle eût fait paroître un amour pour la chaſteté incomparablement plus fort & plus vif, que ſi elle eût imité un (c) Saint Aldhelme, & tels autres devôts temeraires qui excitoient la concupiſcence, afin d'avoir plus de merite à la ſurmonter. Mauvaiſe victoire, & non ſeulement dangereuſe, mais auſſi d'un caractere à ne pouvoir être aquiſe qu'aux depens de la vertu même pour qui l'on combat. La penſée ſeule, l'imagination, une brûlure repouſſée ſont un état de ſalete, & un objet qui ne ſauroit plaire aux yeux du legiſlateur, ni à ceux de ſes ſaints Anges. Les paroles de St. Paul (d) qui ſignifient ſelon la plupart des verſions, que la veuve qui vit en delices eſt morte en vivant, doivent être autrement expliquées ſi l'on en croit Melanchthon. L'Apôtre ne veut point dire que la veuve qui aime la bonne chere, le jeu, les promenades, & tels autres plaiſirs du monde a perdu le Saint Eſprit, & la vie de la grace, il veut dire que cette mort ſpirituelle convient aux veuves qui ſont expoſées aux brûlures de la chair, & il n'entend point une tentation qui les porte juſqu'à l'accompliſſement du deſir, mais des tentations qui detournent l'ame de penſer aux choſes celeſtes, & qui l'apliquent à des images impures. Voici les paroles de Melanchthon: (e) *Accuſat Paulus illas mulieres non levibus verbis: Pruriens viva mortua eſt. Nam vocabulum σπαλαλῶσα proprie ſignificat prurientem, quod plus eſt quam appetere delitias ciborum, ſed eſt habere incendia libidinum, σπάω cutem ſignificat, σπατίζειν, σπάτω τίλλειν, vellicare cutem, ſeu titillare, σπατάλη pruritus ſeu titillatio cutis. Deinde καλαζοῦσθαι, ſignificat turgere ſeu diſtendi ſaginatum & tumefactum eſſe contra Chriſtum. His inſignibus verbis multi turpes motus pugnantes cum Caſtitate ſignificantur. Hac ſalacitate dicit veram fidem expulſo Spiritu ſancto extingui. Hæc eſt nativa ſignificatio verborum Pauli.* Qu'eſt-ce que c'eſt que combatre ces tentations? C'eſt ſouhaiter de n'avoir pas des deſirs & des mouvemens impudiques; mais vous les avez cependant. Le plus ſûr donc eſt de ſe reduire dans un état à n'avoir point ces deſirs. C'eſt ce qu'auroit fait nôtre Françoiſe ſi Vignier raporte une hiſtoire (f) veritable.

(a) *Litera decretales canonizationis S. Franciſcæ apud Bzovium ubi ſupra pag. 732.*

(b) *Defuncto marito, paucis annis ante ſuam dormitionem. Ibid. pag. 731.*

(c) *Voiez l'article* François d'Aſſiſe *remarques* C, & CA. *Voiez auſſi l'article* Fontevraud *remarques* L, & LA.

(d) Η δὲ σπαλαλῶσα ζῶσα τέθνηκε. Nam quæ in deliciis eſt, vivens mortua eſt. *Epiſt. ad Timoth. 1. cap. 5. v. 6.*

(e) *Melanchth. reſponſ. ad impios articulos Bavarica inquiſitionis art. 26. fol. m.* H 2.

(Z) *Très-ſatirique contre les femmes qui fut refuté.*] Jean Freder fit un Dialogue du mariage pour refuter cette ſatire de Francus, & le dedia à Dorothée (g) Reine de Dannemarc, dont il fit un grand éloge. Luther mit une preface au devant de cette refutation, & cria bien haut contre Francus. Il dit entre autres choſes que c'étoit un mediſant qui ramaſſoit les ordures du genre humain, & qui en faiſoit des relations impudentes. Il le compare aux mouches &c. Mais il vaut mieux que je raporte les propres termes de l'Auteur qui me fournit tout ceci. (h) *Oppoſitus ille* (Dialogus de conjugio) *eſt maledicentiæ* Sebaſtiani Franci . . . . . *qua fœmininum ſexum edito libello protervo infectatus eſt.* . . . . . Lutherus *in præfatione fatetur*, ſe Francum *hominem peſſimum reſponſo indignum judicaſſe, certum, quod ſcripta ejus lucem haud diu ſint latura, cum non niſi ſatyris & convitiis indulgeat, & aliorum detegat & exagitet vitia, illitaſque turpitudinum illarum inverecunda relatione chartas mundo obtrudat; Comparat eum cum muſcis & veſpis, quæ ſordiſſima quæque pervolitantes & perrepentes, poſtea inquinate & fœtentes, naſo, oculis, genis & labiis hominum impudenter inſidere velint. Taxari quidem merito vitia etiam a piis doctoribus, ſed non cum petulantia aut inſultatione, aut quod delectentur in eorum enarratione, ſed ut odium flagitiorum excitent, & viam ad emendationem oſtendant.*

(f) *Conſer quæ ſupra pag. 971. remarque* K.

(g) *Femme du Roi Chriſtien III.*

(h) *Sechendorf. hiſt. Lutheran. lib. 3. pag. 993. col. 2. ad ann. 1545.*

(A) *Alliée aux plus grandes maiſons de l'Europe.*] Mr. le Laboureur (i) raporte que le Marquis Frangipani qu'il avoit vu à Rome, *comptoit parmi les cadets de ſa Maiſon les Archiducs d'Auſtriche, & les Rois d'Eſpagne, fondé ſur l'opinion de Raphael de Volterre dont il eût été bien fâché d'être deſabuſé, & il ne ſe laſſoit pas de ſe rendre incommode aux nouvelles Principautez de Rome, par l'avantage qu'il pretendoit d'une antiquité qu'aucun n'eût oſé meſurer avec celle de ſa race.* Cet Auteur aiant decrit l'équipage (k) ſous lequel il avoit vu le même Marquis dans une grande ceremonie, ajoûte que (l) cela lui *donnoit des idées fort contraires à l'eſtime du premier, & du plus ancien nom de Rome, & encore du plus illuſtre de la Dalmatie & du Frioul, depuis environ l'an 1120. qu'un de cette Maiſon épouſa la fille d'Engilbert Marquis de Frioul, ſœur de Mahaut, femme de Thibaut IV. Comte de Champagne & de Brie, tante d'Alix de Champagne femme de Louis le jeune, & mere de Philippe Auguſte Roi de France. Zazzera qui a eſcrit de pluſieurs Maiſons d'Italie, & qui a ignoré cette Alliance, en adjouſte encore une dont il donne la preuve, avec la Niece d'un Empereur de Conſtantinople, qui l'an 1170. fut envoyée en grande pompe ſuivie de pluſieurs Eveſques & Grands Seigneurs de Grece, pour épouſer Enues Frangipani. On void par l'Hiſtoire qu'il a compoſée de cette illuſtre Maiſon, qu'ils eſtoient les plus puiſſans dans Rome, & qu'ils y ont veu naiſtre la grandeur de tous les autres, à qui l'alus des temps a fait prendre qualité de Princes.* Nous verrons ci-deſſous (m) que les Frangipani pretendent être parens de Saint Gregoire.

(i) *Addit. aux Memoires de Caſteln. tome 2. pag. 704.*

(k) *Voiez la remarque* G.

(l) *Ibid. pag. 705.*

(m) *Dans la remarque* F.

(B) *Doit ſon nom à une admirable charité.*] „ Frangipane en Italie, d'azur à deux mains d'argent qui „ tiennent un pain d'or coupé en deux moitiez, à rai„ ſon qu'un de ſes predeceſſeurs fit au tems de la fa„ mine une tres-grande liberalité à tout plein de per„ ſonnes neceſſiteuſes.„ C'eſt ainſi que parle le Pere Gilbert de Varenne (n) dans ſon theatre des armoiries. Ils s'apellerent d'abord *Fricapani*, comme il paroît par ces paroles de Geofroi de Vendôme; (o) *Primo*

(n) *Apud Menagium*, Origini della lingua Italiana *pag. 231.*

(o) *Godefrid. Vindocinenſis lib. 1. epiſt. 8. apud Menagium ibid.*

Digitized by Google

dant la famine. Il y a long tems qu'une branche de cette illuſtre maiſon s'établit (C) glorieuſement en Hongrie. Mutio FRANGIPANI ſervit en France dans les (D) troupes du Pape ſous le regne de Charles IX. L'un de ſes petits-fils eut des emplois * au même Roiaume ſous Louis XIII. On releva un de ſes bons mots; mais celui qui (E) l'allegua dans une lettre en fut ſeverement cenſuré. Ce petit-fils de Mutio Frangipani inventa † *la compoſition du parfum* (F) *& des odeurs, qui retiennent encore le nom de Frangipane. Il tint* ‡ *à honneur d'être le dernier de ce nom illuſtre, & ne feignit point de dire qu'il gardoit le celibat par neceſſité, parce que ſa condition ne lui permettoit pas de mêler ſon ſang avec des familles de fortune, dont l'ancienne majeſté de Rome eſt deshonorée.* L'équipage ſous lequel (G) il parut à Rome le jour d'une cavalcade, étoit remarquable.

FRATRICELLI, Heretiques qui s'éleverent en Italie ſur la fin du XIII. ſiecle. Ils faiſoient leurs devotions dans des lieux cachez, où ils s'aſſembloient de nuit, & là après avoir chanté

* *Voiez dans la remarque F les paroles de Balzac.*

† *Le Laboureur, addit. aux Memoires de Caſtelnau to. 2. pag. 705. où l'on donne au Marquis Frangipani ſon propre frere pour aſſocié à cette invention.*

‡ *Id. ib. pag. 704.*

mò anno, quo, deo volente vel permittente nomen Abbatis ſuſcepi, audivi pia recordationis Dominum Papam Urbanum in domo Joannis Fricapanem *latitare.* Voiez la note du Pere Sirmond (*a*) ſur ce paſſage. Le nom *Frangipani* étoit deja en vogue dans le XII. ſiecle, car on trouve ces paroles dans la Chronique du Monaſtere d'Anchin, (*b*) *Schiſmatici quietem non ferentes Eccleſiæ, iterum quemdam Clericum de progenie illorum quos* Frangipanes *Romani vocant contra Papam Alexandrum, Antipapam ſtatuunt, quem mutato nomine, Innocentem III. vocitarunt.* Conrad Abbé d'Urſperg emploie le terme de *Frangentes panem.* Voici comme il parle: (*c*) *Imperator convocavit ad ſe de civibus Romanis potentiſſimos & nobiliſſimos de familia eorum qui dicuntur* Frangentes panem, *& aliis ad quos præcipue habebat reſpectum populus Romanus.*

(*a*) Vetuſtiſſimæ ac nobiliſſimæ apud Romanos familiæ nomen nunc paululum inflexum; *Frangipanes* enim dicuntur. *Sirmondus, not. in epiſt. 8. lib. 1. Godefr. Vindoc. apud Menag. ibid.*

(*b*) *Ad ann. 1179. apud Menag. ibid.*

(*c*) *Conrad. Abbas Urſperg. ad ann. 1227. apud Menag. ibid.*

(C) *S'établit glorieuſement en Hongrie.*] Scioppius a produit un acte daté l'an 1260. par lequel Bela Roi de Hongrie reconoît que dans les malheurs dont ſon Roiaume fut affligé par les Tartares, il reçut une extrême conſolation de Felderic & Barthelemi Frangipani qui s'attacherent à ſon ſervice avec leurs parens, & le ſecoururent d'une bonne ſomme de deniers. En reconoiſſance de quoi il leur tranſporta la poſſeſſion d'une ville maritime, avec tous les droits & domaines qu'il y avoit. Voiez la page 215. du livre intitulé *Oporini Grubinii Amphotides Scioppiana.* Scioppius aſſure (†) que cet acte lui a été communiqué par George Antigonus Frangipani Gentilhomme de la Chambre, & grand Ecuier de l'Archiduc Maximilien Erneſt. Citons en quelque choſe: (‡) *Deus totius conſolationis, qui conſolatur ſuos in omni tribulatione, etiam nobis fontem aperire dignatus eſt, & ad conſolandum nos* Feldericum & Bartolomæum *illuſtres & ſtrenuos viros* de Frangipanibus, *Nobiles de Weglia quaſi de cœlo projecit, qui nobis cum omni parentela adhærentes inter actus promiſcuos, fideles exhibuerunt famulatus & non modicam pecuniam eorum, quæ ultra xx. marcarum millia tranſcendunt, in vaſis aureis & argenteis atque aliis rebus pretioſis nobis de bonis eorum præſentaverunt, & præſentando donaverunt. Demum nos, cum à nobis Deus ſuam indignationem amoverit, recompenſantes eorum ſervitia & dona, de conſilio domina Maria, chariſſima conſortis noſtræ, & Baronum noſtrorum fidelium, quandam civitatem noſtram, circa littus maris exiſtentem,* SEGNIAM *vocatam, cum omnibus ſuis utilitatibus & pertinentiis univerſis, ſimul cum tributo ſeu Telonio, & aliis circumferentiis, & in eadem libertate, ſicut nobis ſervire conſueverant, dedimus & donavimus, & contulimus ipſis Felderico & Bartolomæo in filios filiorum perpetuo & irrevocabiliter poſſidendum.* Ce Prince par un autre acte leur accorda pluſieurs privileges & pluſieurs immunitez, & en allegua des raiſons qui leur ſont très-glorieuſes. C'eſt ce qui m'oblige à citer ſes termes. Ce ſeront autant de faits hiſtoriques propres à cet endroit de mon Ouvrage. (*d*) *Deus ad refulciendum & corroborandum nos, Felericum & Bartholomæum* de Frangipanibus, *illuſtres & ſtrenuos viros, Nobiles de Weglia alta ex proſapia urbis Romanæ ſenatorum ortos, tanquam angelos protectionis de arce polorum miſit, qui nobis cum eorum parentela & familiarium caterva armigera in opem & noſtra perſona ſaluberrimam tutelam adhærendo, per eorum ſtrenua certamina, quoſdam ductores ipſorum Tartarorum, ſequaceſque eorum dira necis exterminio necari, & quoſdam captos nobis offerre, ubi etiam crebra ſtigmata & gravia ſuſtulere, & multos ex eorum charis proximos & familiares amittere, ſupraque omnibus prænarratis copioſam pecuniarum ipſorum in auro etiam & argento ac rebus pretioſis quantitatem ad XX. millia marcarum ſe extendentem nobis pro aſſumendis ſtipendiariis & expeditionibus variis offerre maluerunt, &c.* Voiez dans le ſuplément de Moreri la fin tragique d'un grand Seigneur de Hongrie nommé Frangipani, qui avoit conſpiré contre l'Empereur l'an 1671.

(†) *Scioppius Amphot. pag. 214.*

(‡) *Ibid. pag. 216.*

(*d*) *Apud Scioppium, amphotid. pag. 217. 218.*

(D) *Servit en France . . . . ſous le regne de Charles IX.*] „ (*e*) Le Pape prenant grande part aux „ guerres de la Religion en France, pluſieurs grands „ Seigneurs d'Italie paſſerent les Monts, les uns avec „ emploi dans les troupes qu'il envoya, & d'autres „ comme Volontaires, & pouſſez de la ſeule inclina- „ tion qu'ils avoient pour cette Couronne. Le Sei- „ gneur Mutio Frangipani y crut être d'autant plus „ obligé qu'il étoit partiſan de France, qu'il y avoit „ pluſieurs parens du côté de Julia Strozzy ſa femme, „ ſœur de la Comteſſe de Fieſque, & qui avoit enco- „ re l'honneur d'être alliée de la Reine. Il donna des „ preuves de ſa valeur à la bataille de Jarnac où il fut „ bleſſé, & apres il s'en retourna jouïr en paix de la „ reputation qu'il avoit aquiſe en cette guerre.„

(*e*) *Le Laboureur ubi ſupra pag. 704.*

(E) *Celui qui l'allegua . . . . . en fut ſeverement cenſuré.*] Coſtar écrivant à Mr. Colbert (*f*) emploia les termes que l'on va lire, (*g*) *Comment voulez-vous que j'aille à la Cour, il y a pres de cinq ans que je ſuis retiré dans la Province, parce que je n'ay plus la force de ſouffrir la vie de Paris, & de me trouver dans les lieux de reſpect, où il faut perpetuellement demeurer dans cette incommode poſture qui ſemblоit ſi inſupportable à Mr. le Marquis de Frangipani lors qu'il eſtoit en la Cour de France, & qu'il diſoit ſi agreablement* ſtar ſempre dritto è ſcapellato: *vous ſçavez le reſte, Monſieur, ou ſi vous n'en ſçavez rien, ce n'eſt pas d'un Archidiacre que vous le devez attendre.* Voions de quelle maniere il fut cenſuré. „ (*h*) Ces mots n'ont pas beſoin „ d'explication, puis que perſonne ne l'ignore. C'eſt „ un vieux quolibet qui eſt depuis ſi long-temps dans „ la bouche de tous ceux qui font gloire d'être diſſo- „ lus; & ſi mon Adverſaire a eu honte de l'expliquer, „ qui eſt-ce qui le voudra faire?„

(*f*) *Il n'étoit alors qu'Intendant de la maiſon du Cardinal Mazarin.*

(*g*) *Coſtar apud Girac replique, pag. 27.*

(*h*) *Girac, ibid.*

(F) *La compoſition du parfum & des odeurs.*] Voici ce que dit Mr. Menage: „ (*i*) *Da uno di que' Signori* „ *Frangipani, (l'abbiam veduto qui in Parigi) furono* „ *chiamati certi guanti perfumati*, Guanti di Frangi- „ pani. *Lodovico Balzacio in una ſua lettera a Madama Deſloges:* De ſon bon gré il ſe vit hyer vôtre „ tributaire, & s'obligea de vous envoyer tous les ans „ une raiſonnable quantité de ſes paſtilles. Si vous „ les trouvez bonnes, elles auront plus de reputation „ que les gands de Frangipani. Mais parce que vos „ gens de Limouſin ſe pourroient ici équivoquer, „ vous les avertirez, s'il vous plaiſt, que ce Parfu- „ meur a trente mille livres de rente, & la premiere „ dignité de nôtre Province; & que ce Gantier eſt „ Seigneur Romain, Mareſchal de Camp des Armées „ du Roi, parent de Saint Gregoire le Grand; &, ce „ que j'eſtime plus que tout cela, un des plus hon- „ neſtes homme du monde.„ Mr. Menage après cela cite quelques vers Latins de Ceriſantes qui ſont fort jolis (*k*). Ils ſont tirez d'une Ode qu'il adreſſa à Voiture, & qui a été imprimée à la fin des lettres Latines de Balzac.

(*i*) *Ubi ſupra.*

(*k*) *Les voici,*
Amice, nil me, ſicut antea, juvat
Pulvere vel Cypria Comam nitentem pectere:
Vel, quas Britannus texuit ſubtiliter,
Mille modis varias Jactare ventis tænias:
Vel, quam perunxit Frangipanes ipſemet,
Pelle manum gracilem Coram Puellis promere.

(G) *L'équipage ſous lequel il parut.*] Mr. le Laboureur temoin oculaire en parle de la façon qu'on va voir. „ Je ne ſaurois m'abſtenir de dire encore à pro- „ pos de ce dernier Marquis Frangipani, que je le „ vis une fois à la Cavalcate qui ſe fait le jour de St. „ Pierre, pour conduire le Pape du Vatican à Mon- „ tecavallo, parfaitement bien monté, & bien à che- „ val, mais dans un équipage fort peu guerrier pour „ une occaſion pourtant toute guerriere, & qui fut „ feſtée de tout le canon du château St. Ange. Il „ étoit vêtu de taffetas noir, le manteau ſur une épau- „ le retrouſſé ſous le bras, l'habit de même étoffe, „ avec des manches pendantes à ſon pourpoint, plan- „ té dans une ſelle à piquer fort creuſe, en bas de „ ſoye avec des jartieres en roſe, la houſſine à la main. „ Je voulus être plus aſſûré que ce fût lui, quoi que „ je le reconnuſſe, tant je trouvois à redire à cette „ maniere tout-à-fait bourgeoiſe de paroître en public „ dans une ſi grande occaſion (*l*).„

(*l*) *Le Laboureur ubi ſupra pag. 705.*

Digitized by Google

chanté quelques hymnes, ils éteignoient les chandeles, & se ruoient chacun sur sa chacune selon la rencontre du hazard *. Les enfans issus de ce commerce étoient portez dans l'assemblée; on se les donnoit de main en main à la ronde jusques à ce qu'ils expirassent. Celui entre les mains duquel ils mouroient étoit élu grand Pontife. Ils brûloient l'un de ces enfans, & jettoient les cendres dans un vase où ils versoient du vin, dont ils faisoient boire à ceux qu'ils initioient à leur Confrairie. Ils combatoient la proprieté des biens; & soutenoient que les fideles ne devoient pas s'engager aux Magistratures; & que les ames des bienheureux ne verront Dieu qu'après la resurrection †. La Demoiselle (A) des Jardins a donné à cette secte une origine très-vraisemblable; car il est difficile de croire que la plupart de ces faux devots qui établissent des conventicules sous pretexte de reforme, ne couchent en joüe les femmes. Ils se persuadent que le beau sexe donnera aisément dans le panneau, & que son panchant vers les exercices exterieurs de Religion, & celui de la nature, qui sait admirablement entretenir la concorde avec l'autre, leur fourniront le moien de plier les femmes à ce qu'on souhaite d'elles.

Afin d'observer la regle qu'il faut entendre les deux parties, *Audi & alteram partem*, je dois observer ici qu'un illustre Protestant nous fait entendre que les (B) Fratricelli n'étoient point coupables des infamies qu'on leur imputa, mais que la veritable raison & des calomnies qui furent semées contre eux, & de la rigueur avec laquelle ils furent persecutez, fut qu'ils enseignoient des dogmes qui combatoient le Papisme. La reponse qui a été faite à ce Protestant nous aprendra que selon quelques Auteurs les Fratricelli ne couchoient point avec des femmes pour en jouïr, mais pour (C) rendre leur continence plus meritoire. Il ne faut pas oublier que plusieurs d'entre eux se disoient Moines de l'Ordre de St. François. Bzovius qui affecta de faire cette remarque,

* Noctu in abditis locis sacra operari soliti post quosdam hymnos seu cantilenas extinctis luminibus, promiscuis ac fortuitis coïtibus sese inquinabant. *Spondanus ad ann.* 1297. *n.* 9. Il cite *Sabellic* 9. *en.* 7. *Prateolus, Sanderus, Gaultier.*

† *Idem Spondanus ibid.*

(A) *La Demoiselle des Jardins a donné . . . . . une origine très-vraisemblable.*] Elle supose (a) que *le bruit des proüesses amoureuses ayans donné l'alarme aux Maris soupçonneux ils augmentèrent le nombre des espions, en sorte que le commerce en fut absolument interrompu.* Quelques *jeunes gens furent fort affligez de cette reforme. . . . . Voyant donc que l'éclat, & la galanterie declarée avoient été la cause du desordre, ils resolurent de traiter l'amour à la sourdine, & de sauver les apparences qui effarouchoient les Maris. Ils affecterent de vivre dans la retraite, ils étudierent un exterieur mortifié, & formant un nouvel Ordre de Religieux sous le nom des Fraticelles ou Frerots, ils furent bien-tôt si reverez pour la pieté apparente qu'ils pratiquoient, qu'on ne parloit plus d'eux que comme de nouveaux Anacoretes. Quelques Espoux des plus inquiets, & des plus mal partagez de chastes Epouses, eurent la curiosité de voir ces devots Personnages; les gens travaillez du soucy domestique, font un grand usage des conferences, & trouvant la conversation des Fraticelles fort édifiante, il n'y en eut aucun qui n'esperast de leurs charitables remontrances l'entiere conversion des Epouses les plus coquettes. Ils avoient impatience d'estre chez eux pour vanter la nouvelle institution, & les Femmes regardant tous les pretextes de visites, comme autant de pas vers la liberté, elles temoignerent autant de desir de voir les Fraticelles, qu'on en avoit de les leur montrer. Voilà donc nos Freres agreablement visitez, & les maris tres-contens des visites qu'on leur rendoit. Car pour établir leur nouvelle domination, ils ne prêchoient que la fidelité à la foi conjugale, l'obeïssance des femmes envers les maris, & quantité d'autres preceptes, tous fort utiles pour la tranquillité du menage, & de grande édification pour Messieurs les Espoux: mais comme ce qui étoit bon à dire pour les uns, n'étoit pas agreable pour les autres, ils exhortoient les Dames à venir les voir en particulier,* Afin *disoient-ils*, de mettre la coignée à la racine des arbres, & de travailler utilement à leur entiere conversion. *Ils n'eurent pas de peine à obtenir d'elles cette marque de leur deference, elles aimoient bien mieux venir aux Sermons que de ne sortir point, & les instructions secrettes des Fraticelles, ne leur paroissant pas aussi difficiles à suivre, que celles des Directeurs ordinaires, elles les recevoient avec docilité, & elles s'y soumettoient sans repugnance.*

(a) *Annales Galantes 3. partie, histoire 7. p. 156. édit. de Hollande 1677.*

Recherche des causes qui attirent tant de femmes aux confrairies d'une austere devotion.

C'est un fait certain & verifié par l'experience de tous les siecles, qu'un des plus sûrs moiens d'attirer le sexe, & de s'en faire courir, est d'établir des confrairies d'une austere reformation, & de se signaler par un exterieur devot dans certains conventicules. Ceux qui cherchent les causes des évenemens, n'ont pas oublié de mediter sur les raisons qui amenent celui-ci. Ils font deux classes principales de ces Ecolieres. Les unes vont à cette école par un bon motif: la devotion naturelle au sexe les attire là. Les autres ont mille fois ouï dire qu'il y a beaucoup de tartufferie dans le fait de ces fondateurs, qu'ils sont hommes comme les autres, & qu'ils ne font les hypocrites qu'afin de faire l'amour sans scandale, & à l'ombre du mystere. Il y a long tems sans doute que l'on chante en d'autres termes par tout païs:

. . . . *Bourgeois de Sodome,*
Voyant Dom Cõme
Dit en courroux,
Ces bigots sont tous en priere,
Ils font tous au ciel les yeux doux,
L'oraison ne leur sert de guiere,
En amour ils sont tous
Moins bêtes & plus fripons que nous.

Cela fait qu'on espere de trouver de bonnes fortunes auprès de ces faux devots; & qu'on est ravie de se mettre sous leur direction: on espere de n'y rien perdre du côté du plaisir, & d'y gagner beaucoup du côté de la renommée. On espere même qu'au cas qu'ils ne fussent pas des hypocrites, on auroit l'adresse de les tenter vivement & victorieusement; car de tous les vices il n'y en a point de plus indomtable (b), que celui de l'impureté, ni qui secouë plus facilement le joug. Pour ce qui est des Ecolieres de l'autre classe, elles conçoivent une si grande veneration pour le pretendu devot, & même tant de tendresse, qu'elles s'aveuglent en sa faveur. S'il est besoin qu'il leur persuade qu'il n'y a point de crime à faire certaines choses, il les tourne de ce côté-là, & au pis aller la tendresse ne leur permet pas de s'opposer aux desirs du personnage. Quoi qu'il en soit il n'y a point eu de chef de secte, point de fondateur de conventicules, quelque abominables que les pratiques en fussent, qui n'ait trouvé des disciples très-dociles (c) dans l'autre sexe; & quand on voit le soin extrême que prenent ces sortes de gens d'attirer des femmes, il faut avoir une grande charité pour ne pas croire que leur but est plutôt le corps qu'elles ont reçu de la nature, que l'ame qu'elles ont à sauver.

(b) *Ce que dit Seneque en general;* nunquam bona fide vitia mansuescunt, *convient d'une façon speciale à celui-ci.*

(B) *Un illustre Protestant nous fait entendre que les Fratricelli n'étoient point coupables des infamies.*] Mr. du Plessis les considere comme une branche des Vaudois. *Mais outre ce que les Vaudois*, dit-il (d), *continuoient en France, nous les suivons à la trace en Italie, & en Alemagne par le sang, qui en estoit espandu par les Inquisiteurs. En Italie où Boniface extermine par toutes rigueurs, ceux qu'ils appellaient fratricelli*, les freres, *qui avoient pour docteurs Gerard Sagarelli de Parme, & Dulcino de Novarre, disciples de Herman tenu pour sainct en Italie, & depuis deterré par Boniface à Ferrare. Ces pouvres gens, ausquels à l'accoustumée ils imputent mille infamies, desormais trop descriées, mais à la verité, qui enseigneient que le Pape estoit l'Antechrist, l'Eglise Romaine la Babylon de l'Apocalipse; Ces pretendus Spirituels, gens rejettés de Dieu, reprenoient plusieurs abus & traditions Romaines; Et avoir esté persecutés de Boniface, l'un des plus impurs & profanes Pontifes qui fut jamais, ne fait pas presumer que ce fust pour infamie; & en Alemagne nous les trouvons aussi de mesme temps.*

(d) *Du Plessis Mornay, Mystere d'iniquité pag.* 412. *il cite* Guido Perpinia. de Hereſib. Blond. dec. 2. l. 9. Guillau. de Nangis.

(C) *Les Fratricelli ne couchoient point avec des femmes pour en jouïr, mais pour rendre leur continence plus meritoire.*] Coeffeteau repondant à ce passage du mystere d'iniquité assûre: „(e) Que les propres fau„teurs des Vvaudois & Albigeois, & mesmes de ces „ Fraticelles nous en disent des choses qui rendent la „ deposition des autres probable: Oyons Vignier com„me il en parle. *Le Pape Clement*, dit-il (f), *estant in„formé que les assemblées, & les congregations de ceux „ qu'on nommoit Freraux qui faisoient leur demeure, & „ retraicte aux Montagnes de Piedmont, & de la Lom„bardie,*

(e) *Coeffeteau reponse au mystere d'iniquité pag.* 1015. 1016.

(f) *Vig. pag.* 3. *de la bib. hist. en l'an* 1308.

Digitized by Google

marque, en fut censuré par les Franciscains. Nous verrons une partie des choses que l'on a dites pour (D) sa justification. Disons aussi que Prateolus qui afirme chaudement tous les mauvais bruits qu'on a fait courir contre les *Frerots* ou les *Fratricelli*, (E) avouë que ces gens-là combatoient la Cour de Rome, & l'autorité Papale.

FRAUWENLOB (HENRI) Auteur Allemand, mort à Maience l'an 1317. Sa pompe funebre fut fort singuliere; les femmes le porterent depuis son logis jusques à la grande Eglise, & firent retentir leurs plaintes & leurs doleances par toutes les ruës, & repandirent une si grande quantité de vin sur son tombeau, que toute l'Eglise en fut inondée. Elles firent tout cela en reconoissance des éloges dont il avoit comblé leur sexe dans ses livres. Voiez (Z) la remarque.

FROIS-

„ *hardie, mesmes és environs de Verseil, & de Novare,* „ *s'augmentoient de plus en plus, tellement qu'on ne les* „ *pouvoit dissiper, fit par les Jacobins, & Cordeliers,* „ *prescher la Croisade contre eux. De façon qu'un grand* „ *nombre de Croisez, se leverent qui les allerent cher-* „ *cher jusques dedans leurs montagnes, où ils en firent* „ *mourir cette année par faim, froid & glaive, plus* „ *de 400. & en brusterent jusques au nombre de 140.* „ *Entre lesquels se trouva leur principal Ministre nom-* „ *mé Dulcin, & sa femme nommée Marguerite, les-* „ *quels on fit mourir pareillement. Aucuns les appel-* „ *lent Dulcins, à cause dudict Dulcin, aucuns Freraux* „ *à cause qu'ils s'entr'appelloient freres, & les femmes* „ *qui les accompagnoient sœurs en Jesus-Christ, avec les-* „ *quelles Platine, & autres Historiens, disent qu'ils ha-* „ *bitoient & paillardoient indifferemment en leurs con-* „ *venticules, à la maniere de ceux qu'on appelloit Ada-* „ *mites, & Nicolaites, soufflants les chandelles: Mais* „ *la mer des histoires dit seulement qu'ils ne faisoient* „ *point de scrupule de coucher ensemble, sans se connoistre* „ *charnellement, estimans qu'une telle continence estoit* „ *autant meritoire, que de resuscister un mort &c.* Ces „ couches communes, & cette bestialle indifference, „ ne rendent elles pas leurs saletés plus de demy ave- „ rées, si ce n'est qu'on croye que c'estoient des mar- „ bres? Mais encor Vignier les flatte aussibien que du Pl. „ La voix publique est qu'ils se soüilloient de mille in- „ fames voluptés, qui ont merité qu'on les exterminast „ comme prodiges, qui deshonnoroient la religion „ Chrestienne. Masseus si souvent cité par du Plessis, „ en parle en ces termes. (1) *En* 1308. *En Caresme furent* „ *recherchés, & pris plus de* 400. *Dulcins és montagnes de* „ *Novare, & aux environs de Verseil. Or estoient ils des* „ *reliques de ceux que Sainct Bernard, sur les Cantiques a* „ *notées. Ils se mesloient indifferemment, hommes & fem-* „ *mes, usans de mesme lit, & disoient les hommes qu'ils les* „ *tenoient ainsi avec eux, afin que passans ces occasions de* „ *peché, leur continence fut plus meritoire les laissant vier-* „ *ges, &c.* „ Je laisse quelques petites fautes qu'on a relevées. Rivet repliquant à Coeffeteau se declare l'apologiste des Fratricelli. Il n'avouë point le fait, je veux dire qu'ils cherchassent à signaler leur continence en se couchant auprès d'une femme sans passer plus outre, il avouë que s'ils avoient tenu cette conduite, ils eussent été blâmables, mais il ne laisse pas d'en extenuer la faute en quelque façon. Voici ses paroles: (a) *Les temoins* contre les Fratricelles *s'accordent comme les temoins de Susanne. Ce qu'escrit Vignier, & que Coeffeteau rapporte de lui en est une preuve. Car ce que leur impose Platine, est plus que ce qu'en dit la mer des Histoires. Et encore que je ne veuille approuver, que les hommes & femmes couchent ensemble sans scrupule, pour rendre leur continence plus penible, & par consequent plus recommandable: Coëffeteau pouvoit trouver en l'antiquité plusieurs clercs garents de cette mauvaise procedure, contre lesquels se sont ecriez Cyprian & Hieroſme. Car ils avoient des Agapetes & compagnes du celibat avec lesquelles ils couchoient, comme nous avons dit ailleurs. Ce n'est pas neanmoins que nous voulions advoüer ce qui s'en trouve en cette mer, laquelle bien souvent est un esgouſt de mensonges.* Notez en passant que la mauvaise conduite qu'on a imputée à Robert d'Arbrissel est fort ancienne, & qu'elle lui seroit commune avec bien des gens qui ont vécu & avant lui, & après lui.

(1) *Massa. Ch. mund. li.* 17.

(a) *Rivet, remarques sur la response au mystere d'iniquité* 2. *part.* . *pag.* 478.

(D) *Une partie des choses que l'on a dites pour la justification* de Bzovius.] Les plaintes des Franciscains, leurs reponses, & leurs apologies se trouvent dans (b) l'Ouvrage intitulé *Nitela Francisc anorum contra Bzovium*, & dans Waddingus au 3. tome (c) des Annales des Freres Mineurs. La replique pour Bzovius se trouve dans l'écrit d'un Dominicain nommé Nicolas Jansenius. J'y renvoie mes lecteurs, & me contente de dire que le Pere Vincent Baron a fait voir par le temoignage d'Oderic Raynaldi continuateur de Baronius, que les Fratricelli avoient obtenu des confirmations & des privileges du Pape Celestin V. en qualité de Religieux de l'Ordre de St. François. (d) *Illi* (Bzovio) *assentitur . . . Odericus Raynaldus tomo quinto decimo suorum annalium ad ann.* 1317. *n.* 56. *& sequent. ita habet: varia fuerunt fratricellorum secta; & certum est ex extravag. Joannis XXII.* Sancta Rom. de Relig. Domib. fratricellorum alios prætexuisse, habitum se, & vitæ ritum ab Episcopis, aut Ecclesiarum prælatis accepisse; alios jactasse se tertii Ordinis sancti Francisci, pœnitentium vocati, habitum induisse; finxisse alios ordinem fratrum Minorum profiteri, & sancti Francisci regulam ad litteram observare, & objecto eo fuco, ipsos à Cælestino quinto hujusmodi vitæ, & status privilegium obtinuisse: quamvis ea ratio non valeat; cum Bonifacius octavus concessa à Cælestino resciderit, ac posteriori decreto standum esset. *Hac Odericus.* Il cite (e) aussi un passage d'Alvares Pelagius Moine Franciscain. Notez que ce passage de Raynaldi confirme ce qu'Hospinien observe, que les Papes ont varié dans leurs jugemens sur les Fratricelli. (f) *De Fratricellis à Johanne XXII. condemnatis, à Gregorio XI. & Eugenio approbatis, refert Hospinianus de Monachis lib.* 6. *cap.* 32. *Vides judiciorum Papalium auctoritatem.*

(b) *Ad ann.* 1317.

(c) *Ad ann.* 1317.

(d) *Vincent. Baronius apologet. lib.* 4. *sect.* 3. *art.* 2. *pag.* 107.

(e) Multi sæculares & Fratres Minores pro isto carnali spiritu libertatis, per Inquisitores hæreticæ pravitatis incarcerati fuerunt. *Alvar. Pelagius de planctu Ecclesiæ lib.* 2. *cap.* 52. *apud Vinc. Baron. ibid. pag.* 108.

(f) *Gisb. Voetius desperata causa Papatus pag.* 211.

(E) *Prateolus qui afirme chaudement tous les mauvais bruits. . . . avouë que ces gens-là combatoient la Cour de Rome.*] Ce qu'il raporte est parsemé de divers faits qui n'ont point paru dans nos remarques precedentes; c'est pourquoi je m'imagine que je le dois copier, afin de faire mieux conoître ce que l'on a dit de ces heretiques. „ (g) Aucuns qui vouloient estre „ estimez du tiers ordre de l'institution de S. François, „ & qu'on nommoit par les Itales, Royaume de Sici- „ le, & Province de Narbonne, *Fratriculi*, ou *Fra-* „ *tricelli*, ou *Fratres de paupere vita*, ou *Bisochi*, ou „ *Beguini*, & autres noms, furent en ce temps accu- „ sez & condamnez d'heresie par le Pape Boniface 8. „ Il y en a aucuns qui disent que premierement par le „ Pape Jean 22. Ceux cy contemnoient les sacremens „ Ecclesiastiques. Ils disoient qu'il n'estoit licite aux „ Chrestiens d'avoir & retenir quelque chose en pro- „ prieté, ny d'avoir l'administration & gouvernement „ des Republiques. Item que les saincles ames n'a- „ voient point de jouyssance & fruition de la vision de „ Dieu devant le dernier jour. En leurs assemblées „ (ainsi que les Adamites du jourd'huy, qui disent „ que toutes femmes sont communes) apres la cele- „ bration de leurs mysteres: ils usoient de volupté „ charnelle contre l'honnesteté de mariage avec la pre- „ miere qui là estoit. Ce qu'ils faisoient de nuict apres „ avoir eſtaint les chandelles. Les Chroniqueurs re- „ citent comment ceux qui estoient de ceste secte fu- „ rent decelez, à sçavoir par un marchand de Milan „ nommé Conrad, lequel voyant que sa femme sou- „ vent se relevoit de nuict, voulut sçavoir où elle al- „ loit & pourquoy elle se relevoit. Il la suyvit donc „ une fois secrettement & entra en leur sinagogue, „ ou apres leurs misteres parachevez & les chandelles „ esteintes, la tenant de bien pres eut sa compagnie, „ & luy osta un anneau de ses doigts pour signe, & „ puis le declara aux autres, & le denonça à l'inquisi- „ teur de la foy. Toutes les femmes qui estoient de „ ceste secte avoient couronne comme les clercs & „ moines, & par cela furent toutes decelees. Voy le „ Suplement des Chroniques. Ils disoient aussi que „ la puissance de l'Eglise à cause des mauvaises mœurs „ des Ecclesiastiques, estoit ja de long temps annullee „ & esteinte, & qu'ils estoient eux seuls l'Eglise de „ Dieu, & qu'ils imitoient les Apostres. Et que l'E- „ glise Romaine estoit une paillarde, & que les Papes „ depuis Sainct Sylvestre premier du nom avoient esté „ tous meschans, pour n'avoir vescu en pauvreté, & „ pour ceste cause qu'il ne leur falloit point payer les „ dismes. Ils estoient si impudens, qu'ils disoient qu'u- „ ne nommee Marguerite concubine de l'un de leurs „ principaux predicans & ministres nommé Dulcinus, „ avoit conceu du sainct Esprit. „

(g) *Du Preau (ou Prateolus) histoire de l'estat & succés de l'Eglise to.* 2. *fol.* 2. *verso & fol.* 3. *ad ann.* 1300.

(Z) *Voiez la remarque.*] Cet article est tiré d'Albertus Argentinensis, l'un des écrivains de l'histoire d'Allemagne (h). On ne sera pas fâché, je m'assûre, de

(h) *Il est dans la compilation des* scriptores rerum Germanicarum *faite par Urstisius.*

Digitized by Google

FROISSARD (JEAN) né à Valenciennes, Chanoine & Threſorier de Chimai dans le Hainaut, a fleuri (A) au XIV. ſiecle. Son principal Ouvrage eſt une hiſtoire qui s'étend depuis l'an 1326. juſqu'en 1399 β. Il eut ſoin de ſe bien inſtruire des choſes, & il fit pour cet effet divers voiages γ à la Cour des Princes, ou pour demander des memoires, ou pour entendre diſcourir ceux qui avoient eu en main la direction des affaires. Il eût merité de n'être pas moins fameux ſous la qualité de poëte, que ſous celle d'hiſtorien; cependant il n'y a que peu de perſonnes qui conoiſſent ſes poëſies. Mr. Menage ne les conoiſſoit pas, lui dont la memoire étoit ſi remplie de cette ſorte d'Ouvrages, & d'une infinité d'autres choſes. S'il avoit ſçu que Froiſſard a compoſé un grand nombre de vers d'amour, il l'auroit joint (B) à la liſte qu'il a publiée des Eccleſiaſtiques qui ont fait de cette eſpece de poëſies. Mr. Moreri ne (C) devoit pas aſſûrer que Jean Sleidan ait traduit Froiſſard en Latin. Il a fait quelques autres fautes, qui ſeront indiquées dans la premiere remarque.

La Popeliniere accuſe Froiſſard d'avoir donné trop de loüanges aux Anglois, & de n'en avoir pas donné aſſez aux François, parce que ceux-ci ne paioient point ſes labeurs, & qu'il recevoit des autres un bon apointement δ.

FRONTON (MARC CORNEILLE *) en Latin *Fronto*, grand Orateur, fut choiſi à cauſe de ſon éloquence pour enſeigner la rhetorique aux Empereurs Marc Aurele, & Lucius Verus †. Cela lui valut (A) les honneurs du Conſulat, & l'érection d'une ſtatuë. La gravité fut le (B) caractere de ſon éloquence. Il avoit une grande érudition, & il entendoit parfaitement

α Voſſius de hiſtor. Lat. pag. 543. Valere André Bibl. Belg. pag. 503. ſe trompe en faiſant commencer cette hiſtoire à l'an 1355. La Popeliniere hiſt. des hiſtoires pag. 434. la fait commencer à l'an 1335.

γ Voiez un detail curieux ſur cela dans Bullart, Academ. des arts & des ſciences tome 1. pag. 125.

δ La Popeliniere, hiſt. des hiſt. liv. 8. pag. 434. Voiez auſſi Bodin, meth. hiſt. c. 4. pag. m. 58.

* Je ne ſai d'où Mr. Moreri a pris le prenom Priſcus qu'il lui donne.

† Capitolin. in M. Aurelio c. 2. & in L. Vero c. 2.

de voir ſes propres paroles. *Anno Domini 1317. ſepultus eſt Henricus dictus* Frauwenlob *in Moguntia in ambitu majoris Eccleſiæ . . . . . qui deportatus fuit à mulieribus ex hoſpitio uſque ad locum ſepulturæ, & lamentationes & querelæ maximæ auditæ fuerunt ab eis propter laudes infinitas quas impoſuit omni generi fœmineo in dictaminibus ſuis. Tanta etiam ibi copia fuit vini fuſa in ſepulcrum ſuum quod circumfluebat per totum ambitum Eccleſiæ.*

(a) Diu ſectatus eſt regum principumque familias, imprimis Philippæ . . . Eduardi III. Anglorum regis, uxoris. *Voſſius de hiſtor. Lat. pag. 543. 544.*

(A) *A fleuri au XIV. ſiecle.*] Je ne comprens pas comment Voſſius a pu s'égarer ici: il avoue que Froiſſard s'arrêta long tems à la Cour (a) de la Princeſſe Philippe fille du Comte de Hainaut, & femme d'Edoüard III. Roi d'Angleterre. Ne faloit-il donc pas le conſiderer comme un (b) vieillard au commencement du XV. ſiecle? Pourquoi donc dit-il que Froiſſard commença à être celebre ſous l'Empire de Rupert, c'eſt-à-dire depuis l'an 1400? Il faut ſavoir que Froiſſard alla preſenter les premiers livres de ſon hiſtoire à la Princeſſe Philippe femme du Roi Edoüard III. Mr. Moreri abuſé par Voſſius place cet hiſtorien au XV. ſiecle. La Croix du Maine paſſa à l'autre extremité, en le faiſant fleurir l'an 1326. ſept ans (c) avant ſa naiſſance. Mr. Moreri eſt d'autant plus inexcuſable qu'il a dit que cet Auteur a dedié *ſa Chronique à Edoüard III. Roi d'Angleterre.* Chacun ſait que ce Monarque mourut vieux l'an 1377. Et comme d'ailleurs Mr. Moreri reconoît que cette Chronique s'étend juſques à l'année 1400. il eſt facile de voir que ſes expreſſions ne ſont point juſtes touchant cette dedicace.

(b) *Bullart*, Academ. des ſcienc. tom. 1. pag. 126. *lui donne alors 67. ans.*

(c) *Il naquit environ l'an 1333. comme on peut voir par ſes écrits.* Bullart ib.

(B) *Il l'auroit joint à la liſte qu'il a publiée.*] Car le ſeul titre des poëſies de Froiſſard pouvoit lui aprendre, qu'il avoit là un ſujet très-propre à être mis dans la liſte. Voici ce qu'on trouve dans Paquier. (d) *Celui que je voi avoir grandement advancé ceſte nouvelle (e) poëſie, fut Jean Froiſſard qui nous fit auſſi preſent de ceſte longue hiſtoire que nous avons de lui depuis Philippe de Valois juſques en l'an 1400. Et m'eſtonne comme il n'ait eſté recommandé par l'ancienneté en cette qualité de Poëte: car autresfois ai-je veu en la Bibliotheque du grand Roi François à Fontainebleau un grand tome de ſes poëſies dont l'inſtitulation eſtoit telle.* „ *Vous devez ſavoir que dedans ce livre ſont contenus pluſieurs dictié ou traité amoureux & de moralité, leſquels Sire Jean Froiſſard Preſtre & Chanoine de Canay, & de la nation de la Comté de Hainaut & de la ville de Valenciannes, a fait dicter & ordonner à l'aide de Dieu & d'Amours, à la contemplation de pluſieurs Nobles & vaillans, & les commença de faire ſur l'an de grace 1362. & les cloiſt en l'an de grace 1394. Le Paradis d'Amour, le Temple d'Honneur, un traité où il loüe le mois de May, la fleur de la Marguerite, pluſieurs Laiz amoureux, Paſtoralles, la Priſon amoureuſe, Chanſons Royalles en l'honneur de noſtre Dame, le Dicté de l'Eſpinette amoureuſe, Balade, Virelaix, & Rondeaux, le Plaidoyé de la Roze, & de la Violette.* „ *Je vous ay voulu par exprés coſter mot apres mot cette Intitulation: d'autant que depuis ce temps-là, toute noſtre poëſie conſiſtoit preſque en toutes ces mignardiſes.* La liſte de Mr. Menage eſt au 2. tome (f) de l'Anti-Baillet.

(d) *Paſquier recherches de la France l. 7. ch. 5. p. 612.*

(e) *C'eſt-à-dire chants roiaux, ballades, rondeaux & paſtorales.*

(f) *Pag. 334 & ſuiv.*

(C) *Mr. Moreri ne devoit pas aſſûrer.*] Sleidan ſe contenta d'abreger Froiſſard, & comme cet hiſtorien eſt fort diffus, & fort chargé de circonſtances peu neceſſaires, il s'eſt trouvé que Sleidan n'aiant choiſi que les choſes qui peuvent ſervir, a reduit un gros volume en un petit livre à mettre à la poche. Je n'ai pas preſentement ſous ma main cet abregé en Latin, je me ſers donc de la traduction Françoiſe, pour citer un morceau de la preface qui ſera ſavoir à mon lecteur la methode de Froiſſard. „ Vrai eſt que le volume „ François eſt bien gros, mais j'oſeroye aſſeurer qu'en „ ce petit recueil je n'ai laiſſé aucune hiſtoire qui ſoit „ audit volume digne de memoire ou de cognoiſ„ ſance. La raiſon eſt, d'autant que l'Autheur deduit „ amplement chacune choſe: & à vrai dire, il s'ar„ reſte quelquefois par trop, & eſt fort redondant „ quand il deſcrit les appareils de guerre, les eſcar„ mouches, les combats de ſeul à ſeul, les aſſaux li„ vrez contre quelques lieux, les propos & devis des „ Princes: d'autant, dis-je, que le recit de telles cho„ ſes n'emporte pas beaucoup, j'ai eſtimé qu'il n'eſ„ toit aucun beſoin de les inſerer, m'arreſtant à ce „ qui eſtoit le principal, & en quoi giſt le profit qu'on „ doit attendre de cette lecture.„

(f) *Voſſius ibid.*

(g) *Auſon. in gratiarum actione p. 714.*

(h) *Voiez une ſemblable penſee ci-deſſus p. 456. lettre k.*

(i) *Auſonius ibid.*

(k) *Capitol. in Marco Aurelio c. 2.*

(A) *Les honneurs du Conſulat & l'érection d'une ſtatuë.*] Voici un paſſage d'Auſone quant au Conſulat. (g) *Unica mihi ampliectenda eſt Frontonis imitatio, quem tamen Auguſti magiſtrum ſic Conſulatus ornavit ut præfectura non cingeret. Sed Conſulatus ille cujuſmodi? ordinario ſuffectus, bimeſtri ſpatio interpoſitus, in ſexta anni parte conſumtus: quærendum ut reliquerit tantus orator quibus conſulibus (h) geſſerit conſulatum.* Ces paroles nous aprennent que Fronto ne fut Conſul que pendant deux mois, c'eſt-à-dire, qu'il ne fut que ſubſtitué au Conſulat en la place de l'un des Conſuls ordinaires, decedé ou deſtitué 2. mois avant que l'année fût expirée. Cela mettoit une grande difference entre le bienfait de Marc Aurele, & celui de Gratien; car Auſone fut fait Conſul ordinaire par Gratien ſon diſciple. Ce poëte craignit qu'en faiſant cette remarque dans ſon remerciment à Gratien, il ne s'expoſât à l'accuſation de ſe comparer à Fronto, c'eſt pourquoi il prevint ingenieuſement cette objection. Je cite ſes paroles, parce qu'elles fourniſſent une preuve tant de la reconnoiſſance de Marc Aurele envers Fronto ſon precepteur, que de l'eſtime qu'on avoit pour Fronto. (i) *Ecce aliud quod aliquis opponat. In tanti te ergo oratoris faſtigium glorioſus attollis? Cui talia requirenti reſpondebo breviter. Non ego me contendo Frontoni, ſed Antonio præfero Gratianum.* Raportons une autre preuve de cette même reconnoiſſance. (k) *Multum ex his Frontoni detulit cui & ſtatuam in Senatu petit,* (voilà l'érection de la ſtatuë) *Proculum vero uſque ad Proconſulatum provexit.* Puis que Capitolin remarque que Proculus, l'un des Grammairiens qui avoient inſtruit Marc Aurele, fut élevé au Proconſulat, & qu'il ne dit point que Fronto ſoit parvenu à la dignité conſulaire, il faut qu'il ait ignoré ce dernier fait: nous pouvons donc l'accuſer d'un bon peché d'omiſſion. Soſipater Chariſius cite une lettre qui rend temoignage à la gratitude de Marc Aurele: *Mihi ſatis abundeque honorum eſt quos mihi cotidiana tribuis.* C'eſt Fronto qui écrit cela à cet Empereur.

(B) *La gravité fut le caractere de ſon éloquence.*] C'eſt ce que nous aprend St. Jerôme; (l) *Ut poſt Quintiliani acumina, Ciceronis fluvios,* GRAVITATEM *Frontonis, & lenitatem Plinii alphabetum diſcerem.* Macrobe en dit preſque autant, quoi que d'une

(l) *Epiſt. ad Ruſticum Monachum.*

Digitized by Google

faitement le Latin *. Il ſe forma une ſecte de ceux qui le prenoient pour le modele de la parfaite éloquence: on les apella Frontoniens †. On peut prouver par une inſcription ‡ que ſes deſcendans furent honorez du Conſulat. Il n'eſt pas hors d'aparence que les Juriſconſultes du nom de *Fronto* ¶ mentionez dans les Pandectes, deſcendoient de lui, mais c'eſt ſans aucune preuve que l'on voudroit attribuer les (C) Orateurs de ce même nom à l'Aquitaine, & en particulier à l'Auvergne. Quelques-uns veulent que nôtre Fronton ſoit le même que celui dont Pline le jeune fait mention, ou que celui dont il eſt parlé dans l'épigramme 56. du premier livre de Martial. Cela n'eſt pas (D) ſans difficulté. On auroit grand tort ſi on ne le diſtinguoit pas

* *Voiez Aulugelle l. 2. c. 26. l. 19. c. 8. 10. & 13.*

† *Frontoniani.* Sidon. Apollinaris ep. 1. l. 1.

‡ *Apud Gruterum pag. 369.*

¶ *Voiez Bertrand, de juriſperitis lib. 2. p. m. 290.*

ne maniere moins obligeante pour Fronto; car il lui donne pour partage l'éloquence ſeche. (a) *Quatuor ſunt genera dicendi*, dit-il, *copioſum, in quo Cicero dominatur: breve in quo Salluſtius regnat: ſiccum quod Frontoni aſſcribitur: pingue & floridum in quo Plinius Secundus quondam, & nunc nullo veterum minor noſter Symmachus luxuriatur.* Sidonius Apollinaris donne une très-grande idée du ſtyle grave de Fronto. (b) *Nec Frontoniana gravitatis aut ponderis Apuleiani fulmen aquiparem.*

(C) *Attribuer les Orateurs de ce nom à l'Aquitaine, &c.*] Sidonius Apollinaris dans une lettre (c) à Leon Conſeiller d'un (d) Roi des Goths, parle de cette maniere: *Suſpende perorandi illud quoque celeberrimum flumen quod non ſolum gentilitium ſed domeſticum tibi, quodque in tuum pectus per ſucceſſivas ætates ab avo Frontone tranſfundatur.* Cela ne prouve rien touchant les Frontons d'Auvergne, quoi qu'en diſe Savaron, qui ſur ces paroles de la 21. lettre du 4. livre, *Hinc avus Fronto blandus tibi, ſibi ſeverus*, nous donne cette remarque: *Fronto ex veteri illa Frontonum familia qui in arte Rhetorica principem locum tenuere, quos ſibi ſuos Aquitania jure vendicat, quantum ex l. 2. C. de municip. & originariis licet colligere*, & ex epiſt. 3. lib. 8. Sidonii Apollinaris. Quand même l'on pourroit prouver que celui à qui cette 3. lettre du 8. livre fut écrite étoit Auvergnac, on n'auroit pas droit de conclure que l'Orateur Fronton ſon quatriéme aieul étoit du même païs.

Un de nos plus curieux Antiquaires, pour lequel j'ai une conſideration infinie, m'arrête ici pour quelques momens. Il (e) aſſûre que Sidonius Apollinaris fait venir *de l'illuſtre famille des Frontons d'Aquitaine* . . . . M. Cornelius Fronto *le plus grand Orateur de ſon ſiecle.* Sidonius, continuë-t-il, *écrivant à Apre (c'eſt dans la 21. épitre du 4. livre) lui fait ſavoir que Fronton ſon ayeul maternel étoit Auvergnac, & qu'il auroit pu ſervir de modele à ceux qu'on nous propoſe pour exemples. . . . . Il écrit dans une autre lettre qui eſt la 3. du 8. livre à une autre perſonne, & lui donne pour biſayeul ce même Fronton, & lui dit qu'il en porte non ſeulement le nom, mais qu'il en a encore herité l'éloquence, & qu'elle lui eſt comme naturelle, & venuë par ſucceſſion de pere en fils de ces excellent Orateur.* L'Auteur ajoûte 1. qu'*il y a eu dans l'Aquitaine du tems de l'Empereur Gordien une famille du* nom de Fronto, *comme nous l'aprenons* de la loi 2. du Code de municip. & origin. lib. 10. *où un certain* A. FRONTO *ayant par un Fideicommis été affranchi par une femme qui étoit originaire d'Aquitaine, & demandant s'il ſuivroit l'origine de celle qui l'affranchiſſoit ou bien du Teſtateur, l'Empereur repondit en faveur de celle qui affranchiſſoit.* 2. Que ſi Æmilius Fronto qui a dedié le monument dont on donne l'explication n'eſt pas le même Fronto qui fut affranchi, nous pouvons bien croire, qu'il eſt le ſecond arriere petit-fils de M. Cornelius Fronto *qui vivoit ſous Antonin le Philoſophe, & qui étoit ſon maître en Rhetorique.*

On a vu dans la preface de mon projet qu'il n'y a point d'Ecrivains ſur qui je hazarde plus librement mes obſervations, que ſur ceux que j'eſtime d'une façon particuliere; car ſi je n'oſois leur propoſer mes petites difficultez, ce ſeroit un ſigne que je les croirois remplis d'une prevention qui me paroît un vilain défaut. Je renouvelle ici ce mot d'avertiſſement, & je ſouhaite que cela ſerve dans toutes les occaſions où le cas y écherra.

En 1. lieu je remarque que l'on me feroit un très-grand plaiſir, ſi l'on prouvoit que l'illuſtre Cornelius Fronto étoit d'Aquitaine. Cela feroit beaucoup d'honneur à l'ancienne Gaule, & donneroit beaucoup de relief au catalogue des habiles gens qui en ſont ſortis. Mais je ne voi point que cela ſe puiſſe prouver par les deux lettres de Sidonius Apollinaris que l'on a citées. L'une de ces lettres a été écrite à Apre, & l'autre à Leon Conſeiller d'un Roi. La premiere fait ſeulement voir qu'il y avoit eu dans l'Auvergne un fort honnête homme nommé Fronton, dont la fille étoit mere de celui à qui Sidonius écrivoit. L'autre lettre, autant que je le puis comprendre, ne dit point que ce même Fronton Auvergnac, ait été le biſaieul de celui à qui Sidonius parle. Sidonius ſe ſert du mot *atavus* qui veut dire quatriéme aieul, & dès là on ſe peut apercevoir que le Fronton de la 1. lettre n'eſt pas le Fronton de la 2. car il ne peut guere arriver qu'un homme ait commerce de lettres avec deux amis, dont l'un ait pour aieul la même perſonne qui eſt le quatriéme aieul de l'autre. De plus il eſt manifeſte, ce me ſemble, que le Fronton de la 1. lettre n'étoit mort que depuis quelques années: il avoit eu part (f) à l'éducation de ſon petit-fils, & peut-être que Sidonius Apollinaris l'avoit connu. Cela ne ſe peut point ſuppoſer touchant le Fronton de l'autre lettre, touchant, dis-je, l'Orateur Marcus Cornelius Fronton precepteur de Marc Aurele, car c'eſt de lui que Sidonius veut parler. Or Sidonius a vécu au V. ſiecle, & Marc Aurele au ſecond. Voilà ma 1. obſervation, en voici une autre. Je ne vois pas comment Æmilius Fronton qui a dedié le monument pourroit être tout enſemble A. Fronto affranchi par une femme d'Aquitaine, & avoir pour triſaieul M. Cornelius Fronto; car cet Orateur comblé de bienfaits par ſon diſciple, & honoré du Conſulat, laiſſa ſa famille dans une très-belle poſture. Son fils, ſon petit-fils, & ſon arriere petit-fils ont eu les premieres dignitez de Rome (g), & l'on ne voit pas comment quelcun de ſes deſcendans auroit pu être eſclave d'une femme d'Aquitaine, Province de l'Empire Romain.

(D) *Cela n'eſt pas ſans difficulté.*] Celui dont Pline parle s'apelloit FRONTO Catius: il plaida pour Marius Priſcus accuſé par les Africains: la cauſe étoit grande & belle, mais difficile à ſoutenir, tant parce que Marius étoit coupable, que parce que Pline & Tacite plaidoient contre lui. L'Avocat de Marius ſe ſervit de ſon talent ordinaire qui étoit d'attendrir les Juges. (h) *Reſpondit Fronto Catius deprecatuſque eſt, ne quid ultra repetundarum legem quæreretur, omniaque actionis ſuæ vela vir movendarum lacrymarum peritiſſimus, quodam velut vento miſerationis implevit. . . . . Dixit* (i) *pro Mario rurſus Fronto Catius inſigniter, atque jam locus ille poſcebat, plus in precibus temporis, quam in defenſione conſumpſit.* Cette cauſe fut plaidée ſous Trajan: il faudroit donc que nôtre Cornelius Fronto fût parvenu à une extrême vieilleſſe, s'il étoit le même Fronto Catius dont nous venons de parler; car depuis la mort de Trajan, juſques au commencement de l'empire de Marc Aurele, il ſe paſſa plus de 40. ans; & l'on ne peut pas ſupoſer que l'Avocat de Marius fût un jeune homme. Il étoit ſans doute l'un des plus celebres Orateurs de ce tems-là, lors qu'il ſoutint cette cauſe. Ajoûtez que ſon caractere pathetique ne s'accorde pas trop bien avec l'éloquence ſeche & grave qui diſtinguoit Cornelius Fronto. Je croi donc que (k) Catanée ſe trompe, en aſſûrant que le Fronto Catius de Pline eſt le même Cornelius Fronto qui fut precepteur de Marc Aurele, & dont Juvenal a parlé dans ſa 1. Satire. Catanée viſe ſans doute à ce vers de Juvenal; *Frontonis platani convulſaque marmora clamant*, qui temoigne que ce Fronton étoit bien logé, & qu'il prêtoit ſa maiſon aux poëtes qui vouloient reciter leurs poëſies. Or comme Juvenal a fleuri ſous l'empire de Domitien, jugez s'il eſt vraiſemblable qu'il ait pu dire cela d'un homme qui fut élevé au Conſulat par Marc Aurele. Selon l'opinion la plus commune ce vers de Martial, (l) *Clarum militiæ Fronto togæque decus*, s'adreſſe au même Fronton chez qui les poëtes alloient lire leurs Ouvrages. Si cela eſt, il me ſemble qu'on ne doit pas dire que Martial ait fait mention de nôtre Cornelius Fronto, car je ne voi perſonne qui obſerve que cet Orateur ſe ſoit jamais ſignalé dans les armées. Quelques-uns croient (m) que celui dont Martial a fait en deux mots un ſi bel éloge, eſt le même Fronton qui fut Conſul avec Trajan l'an 100. de JESUS-CHRIST. Il n'eſt donc pas le precepteur de Marc

(a) *Saturnal. l. 5. cap. 1.*

(b) *Sidon. Apoll. epiſt. 3. l. 4. pag. m. 235.* Voiez auſſi *epiſt. 10. lib. 8. pag. 523.*

(c) *La 3. du 8. livre.*

(d) *Il s'apelloit Evarix.*

(e) *Monſieur l'Abbé Nicaiſe* (de quo ſupra pag. 325. col. 2.) *dans l'explication d'un ancien monument trouvé en Guienne, imprimé à Paris 1689. pag. 14. 15.*

(f) Hinc avus Fronto blandus tibi.

(g) *Voiez l'inſcription raportée par Gruterus pag. 369. & Bertrand de juriſperitis lib. 2. pag. 291. quelques-uns croient que le pere du petit-fils n'étoit que le gendre de nôtre Fronton.*

(h) *Plinius lib. 2. epiſt. 11. pag. m. 98.*

(i) *Ibid. pag. 105.*

(k) Fuit igitur Cornelius Fronto Catius orator nobiliſſimus, Romanæ eloquentiæ non ſecundum ſed alterum decus (quamquam illi Macrobius ſiccum dicendi genus aſcribat) Antonini Philoſophi præceptor. *Catanæus in Plin. epiſt. 11. lib. 2. pag. 98.* Ces paroles *Fronto Romanæ facundiæ non ſecundum ſed alterum decus* ſont citées par Savaron *in Sidon. Apoll. epiſt. 10. l. 8. p. 524.* comme tirées d'un Panegyrique de Maximien.

(l) *Epigr. 56. lib. 1.*

(m) *Cette opinion ne s'accorde pas avec Pline qui dit* in Panegyr. p. m. 116. *que Trajan dans ſon 3. Conſulat (c'eſt celui de l'an 100.) choiſit un collegue qui n'étoit point homme de guerre. Voiez Tillemont tom. 2. p. m. 896.*

Digitized by Google

pas de FRONTON, Conſul Romain ſous l'Empereur Nerva. Il dît un (E) apophthegme très-ſolide. Il y a des gens qui pretendent que nôtre Cornelius Fronton (F) fit un diſcours contre les Chretiens. Il ne ſe contenta pas d'enſeigner la rhetorique à Marc Aurele, il lui donna auſſi de très-bons preceptes de morale *, qui avoient un grand raport aux devoirs des Rois.

FUG.

Marc Aurele, puis que le precepteur de ce Prince n'a joui du Conſulat que par la faveur de ſon diſciple. Prenez bien garde que le collegue de Trajan au Conſulat l'an 100. de JESUS-CHRIST étoit Conſul pour la 3. fois, & que le precepteur de Marc Aurele floriſſoit ſelon la Chronique d'Euſebe l'an de Grace 164. Il y a donc là deux perſonnes ſelon toutes les aparences, n'en deplaiſe au Pere Jeſuïte (a) qui a commenté Aulugelle *in uſum Delphini*. Comment n'a-t-il point vu qu'Auſone ne prenduoit pas pour une inſigne faveur le Conſulat de deux mois conferé par Marc Aurele à ſon diſciple, ſi ce diſciple avoit été Conſul ordinaire long tems auparavant, & cela avec un grand Empereur? Je remarque que nôtre Bronto a furiéu à ſon Conſulat. Cela paroît par Aulugelle (b), qui le traite d'homme Conſulaire, en parlant de la viſite qu'il lui rendit à la ſuite de Favorin. Le Scholaſte Dauphin ſuporte qu'Aulugelle dans le chapitre 8. du 19. livre parle du Fronton qui ſe ſignala dans les armes & dans la robe ſous Domitien, c'eſt-à-dire, du même Fronton dont Martial a fait mention. Je n'en croi rien; je croi qu'Aulugelle parle toûjours de celui qui enſeigna la rhetorique à Marc Aurele, & par conſequent qu'il ne parle pas d'un Fronton qui dès le tems de Domitien fût un grand homme de guerre, & un grand homme de cabinet. Guillaume Grotius croit que celui que Favorin & Aulugelle allerent voir eſt le precepteur de Marc Aurele, mais il le fait (c) Conſul l'an 6. de Severe, c'eſt-à-dire l'an de Grace 199. l'erreur eſt inſigne, puis que ce Conſulat fut une faveur de Marc Aurele, & que d'ailleurs il eſt très-faux que nôtre Fronton ait été en vie l'an 199. N'étoit-il pas le premier & le plus accredité Avocat qui fût à Rome ſous l'empire d'Hadrien? (d) *Ἀμύλιος ὁ Κορνήλιος Φρόντων, ὁ τὰ πρῶτα τῶν τότε Ῥωμαίων ἐν δίκαις φέρων, ἐπεὶς ποτὲ βουλόμενος ἄνδρα δίκην ἀκαλὰ ἐπαινεῖν καὶ μάλιστα παρὰ τῶν ἐν αὐτοκράτορι ὑπάτῳ, διαζεῦξαι αὐτὸν, ἵν' τι τῇ καλῇ τῇ δικαιοσύνῃ ἄσπερ εἶχε ἐς τὸ δικαστήριον αὐτῷ ἐνῇδει. Fuit & Cornelius Fronto magna auctoritatis, qui in agendis cauſſis Roma primum locum obtinebat. Hic cùm veſperi à cœna ſerò domum rediiſſet, intellexiſſetque ex eo cui patrocinium pollicitus erat, principem jus reddere, veſte cœnatoria indutus, ut erat, in jus venit.* Il faloit donc qu'il eût pour le moins 40. ans lors que ce Prince mourut en 138.

(E) *Un apophthegme très-ſolide.*] C'eſt un malheur, diſoit-il, de vivre ſous un Empereur, qui ne permet à perſonne de rien faire; mais c'eſt encore un plus grand malheur d'être ſous un Prince, qui permet à toutes perſonnes de faire tout ce qu'il leur plaît. L'abbreviateur (e) de Dion nous a conſervé cette ſentence, mais il a tellement coupé le fil de la narration, qu'il faut deviner pour conoître à quel propos le Conſul Fronton parla ainſi. Ce fut aparemment lors qu'il vit qu'en remediant aux deſordres que les delateurs avoient introduits ſous Domitien, on commettoit des excés qui cauſoient de plus grandes confuſions. Il eſt probable que la choſe ſe paſſa ainſi. On fit des recherches exactes contre les delateurs, & on les punit ſevérement comme ils le meritoient. Mais ſous pretexte d'exterminer cette deteſtable race, & cette peſte publique, chacun pour ſe defaire de ſes ennemis les accuſoit d'avoir été delateurs. La facilité du bon Nerva, jointe à la haine qu'on avoit conçûe contre les Creatures de Domitien, ouvrit la porte à un million d'injuſtices; de ſorte que Fronton comparant le regne de Nerva avec celui de Domitien, le trouva pire que l'autre. On profita de ſon apophthegme, car l'Empereur fit ceſſer pluſieurs pourſuites & pluſieurs informations (f).

(F) *Fit un diſcours contre les Chretiens.*] Voici ſur quoi l'on ſe fonde. Le Paien Cæcilius dans le dialogue de Minucius Felix reproche aux Chretiens pluſieurs abominations; & cite le temoignage d'un Orateur natif de Cirte ville d'Afrique, *& de conjuvio notum eſt: paſſim omnes loquuntur: id etiam Cirtenſis noſtri teſtatur oratio.* On accuſoit les Chretiens (g) de s'aſſembler à certains jours pour faire un repas; chacun s'y trouvoit ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, & quand on s'étoit échauffé à boire, on jettoit du pain à un chien que l'on avoit attaché au chandelier; ce chien s'élançant ſur le pain renverſoit le chandelier, & alors n'y aiant plus de lumiere dans le lieu de l'aſſemblée, les deux ſexes ſe méloient ſelon le caprice du hazard, chaque homme ſe ſouilloit avec la premiere femme qu'il rencontroit à tâtons, fût-ce ſa ſœur, ſa fille, ou ſa mere. Lors que dans le même dialogue de Minucius Felix, le Chretien Octavius refute cette impudente calomnie, il obſerve que ce temoin qu'on lui avoit allegué, s'apelloit Fronton, & qu'on ne devoit point le citer comme un temoin qui depoſe, mais comme un Orateur qui invective. (h) *Sic de iſto & tuus Fronto non ut affirmator teſtimonium fecit, ſed convicium ut Orator aſperſit.* Il n'y a donc point lieu de douter qu'un Orateur nommé Fronton n'ait fait une ſanglante invective contre les Chretiens; mais la queſtion eſt ſi ce Fronton, & celui qui enſeigna la rhetorique à Marc Aurele ſont la même choſe. Le Juriſconſulte François Baudouïn (i) panche vers ce ſentiment, & aime mieux attribuer cette harangue à l'Orateur Cornelius Fronto precepteur de Marc Aurele, qu'au Juriſconſulte Papyrius Fronto mentionné dans les Pandectes. Mr. Rigaut (k) aprouve le ſentiment de Baudouïn. Quelques autres commentateurs, comme Wower & Elmenhorſt, aſſûrent poſitivement que l'Orateur Cornelius Fronto precepteur de Marc Aurele eſt celui dont il eſt parlé dans le dialogue de Minucius. Mr. Daillé aſſûre la même choſe ſans balancer le moins du monde: il établit par là le vrai âge de Minucius, & ſe juſtifie de l'Anachroniſme qu'on lui reprochoit, & que l'on avoit cru trouver dans la maniere dont il arrangea quelques noms: il avoit mis Minutius Felix devant Irenée & Clement d'Alexandrie. *Je n'ignore pas*, dit-il (l), *que vôtre Bellarmin la met aprés Tertullien, & que feu Monſieur Rigaut, pour ne pas parler des autres, en a la meſme opinion. Mais j'ai eu mes raiſons pour en juger autrement. Car cet Auteur parle* (1) *de l'Orateur Fronton, natif de la ville de Cirthe en Afrique, comme d'un homme de ſon temps, & comme de l'amy de ce Payen Cecile, qu'Octave dans le meſme Dialogue convertit au Chriſtianiſme. Or il eſt certain, que Fronton vivoit des-ja ſous le premier Antonin, qui mourut environ l'an 161. de nôtre Seigneur, & qu'il fut Precepteur d'Antonin Verus,* (2) *& de Marc Aurele,* (3) *qui ſuccederent au premier Antonin; & veſquirent l'un juſqu'à l'an 170. & l'autre juſqu'à l'an 180. de nôtre Seigneur.* Je dirai trois choſes ſur tout ceci. 1. Qu'il n'eſt pas certain que Minutius ait parlé de l'Orateur Fronton *comme d'un homme de ſon tems, & ami du Payen Cecile*, car les paroles *Cirtenſis noſtri* peuvent ſeulement ſignifier que Cecile, & celui à qui il parloit étoient du même païs que cet Orateur. Un Normand né 60. ans après la mort de Malherbe, ne fera point difficulté de le citer *nôtre Malherbe*. C'eſt aſſez l'uſage qu'un Anglois, qu'un Alleman, & ainſi des autres nations, cite un Auteur de ſon païs *nôtre un tel*, encore que ce tel ſoit mort depuis pluſieurs ſiecles. Quand Mr. Daillé dans le paſſage que j'ai cité dit au Pere Adam, *vôtre Bellarmin*, il ne veut point dire que ces deux Jeſuïtes ont vêcu en même tems. 2. Cette expreſſion de Mr. Daillé, *il eſt certain que Fronton vivoit déjà ſous le premier Antonin*, n'eſt point d'un homme qui ſe ſeroit ſouvenu que Fronton tenoit la premiere place parmi les Avocats de Rome (m) ſous l'empire d'Hadrien. 3. Dans le fond j'embraſſe le ſentiment de Mr. Daillé; je croi que nôtre Cornelius Fronto eſt le même que Minucius Felix a cité, & ainſi nous conoiſſons ſa patrie, il étoit de Cirthe dans la Numidie. Qu'on ne m'aille point objecter qu'il n'y a point d'aparence qu'un ſi habile homme, qu'un Orateur ſi celebre ait adopté dans un livre les ſots contes, & les calomnies infames que des eſprits paſſionnés & ignorans faiſoient courir contre les Chretiens. Jugeons de ces ſiecles-là par le XVI. & par le XVII. Où ſont les gens qui repandent plus furieuſement les accuſations les plus fauſſes & les plus atroces contre le parti contraire, que ceux qui poſſedent le roiaume de la declamation? N'étoient-ce pas eux qui dans le XVI. ſiecle calomnioient le plus hardiment les Proteſtans? Que cet exemple tienne lieu de tous les autres: *Sit unum inſtar omnium.*

(a) *In caput 26. l. 2.*

(b) *Lib. 2. cap. 26. Notez que celui qu'il nomme ici M. Fronto, & celui qu'il nomme* Fronto Cornelius, *au chap. 8. & 10. du 19. livre ſont la même perſonne. Celui du chapitre 26. du 2. livre eſt malade aux pieds, & celui du 8. chap. du 19. livre auſſi.*

(c) Cujus conſulatum in annum ſextum Severi rejiciendum puto. *De vitis Juriſconſ. pag.* 188.

(d) *Xiphilin in Hadriano pag. m.* 265.

(e) *Xiphilin in Nerva p. m.* 240.

(f) *Ibid.*

(g) Ad epulas ſolemni die coëunt, cum omnibus liberis, ſororibus, matribus, ſexûs omnis homines, & omnis ætatis. Illic poſt multas epulas, ubi convivium caluit, & inceſtæ libidinis fervor ebrietate exarſit, canis qui candelabro nexus eſt, jactu offulæ ultra ſpatium linex, qua vinctus eſt, ad impetum & ſaltum provocatur: ſic everſo & extincto conſcio lumine, impudentibus tenebris nexus infandæ cupiditatis involvunt pes incertum ſortis: & ſi non omnes opera, conſcientia tamen pariter inceſti; quoniam voto univerſorum appetitur, quidquid accidere poteſt in actu ſingulorum. *Minucius Felix pag. m.* 89. 90.

* *M. Aurel. de ſeipſo l. 1. n. 8.*

(h) *Ibid. pag.* 303.

(i) *In Prolegomenis ad Minuc. Felicem.*

(k) *In notis ad Minuc. Felicem p. m.* 89. *Il cite Lampridius au lieu de Capitolin, car c'eſt Capitolin & non pas Lampridius qui raporte que Cornelius Fronto enſeigna la rhetorique à Marc Aurele.*

(l) *Replique à Adam & à Cottiby, 3. partie chap. 8. p. m.* 187. *Je raporte ſes citations ſans y rien changer: je remarque ſeulement que celle de* Marc Aurel. de vita ſua *l. 12. n'eſt pas juſte. Il faloit citer l. 1. c. 8.*

(1) *Minut. in Octav. pag.* 23. & 92.

(2) *Hier. in Melit. l. de Script. Eccl.*

(3) *Marc. Aurel. de vita ſua l.* 12.

(m) *Voiez ci-deſſus col. 1. lettre d.*

Digitized by Google

FUGGER (HULDRIC) né à Ausbourg d'une famille conſiderable par ſon ancienneté, & par ſes (A) richeſſes, merite ici une place, à cauſe de l'inclination qu'il temoigna pour les ſciences & pour les Savans. Il avoit été Camerier du Pape Paul III. & puis il embraſſa la Religion Proteſtante. Il emploia beaucoup d'argent à ramaſſer les bons manuſcrits des anciens, & à les faire imprimer; & pour cet effet il eut quelque tems à ſes gages le ſavant Henri Etienne. Sa famille lui ſçut un ſi mauvais gré de cette depenſe qu'elle lui en intenta un procés, & le fit declarer incapable de l'adminiſtration de ſon patrimoine. Il y en a qui β ſans dire un mot de la caſſation de cette ſentence, obſervent que le jugement rendu contre lui le plongea dans une melancholie qui l'accompagna preſque juſques au tombeau. Mais ſon épitaphe (B) temoigne qu'il fut inebranlable à ce rude coup, qu'il fut remis dans la poſſeſſion de ſon bien, & qu'il recueillit la ſucceſſion de ſon frere. Il s'étoit retiré à Heidelberg, & il y mourut à l'âge de 58. ans au mois de Juin 1584. leguant au Palatinat ſa Bibliotheque qui étoit fort conſiderable †; & un fond pour la ſubſiſtance de ſix Ecoliers. Il fit auſſi des fondations pour les pauvres, comme on le voit dans ſon épitaphe. Il avoit acheté la Bibliotheque d'un Medecin nommé Achille Gaſſarus, & ce fut une bonne emplette; car ce Medecin étoit un veritable *bellua librorum*, ſi nous en croions Melchior Adam ‡. Au reſte Huldric Fugger n'a pas été le premier de ſa famille qui ait eu une belle Bibliotheque: nous liſons dans Melchior Adam que γ Jerome Wolfius étant allé à Augsbourg, y fut reçu fort civilement par Antoine FUGGER, & que l'on commit à ſes (C) ſoins la celebre Bibliotheque de Jean Jaques FUGGER. Celui-ci avoit fort aimé les lettres; il eut ſoin de faire imprimer quelques Ecrits de Jaques Zicgler δ. Il étoit particulierement conſideré du Cardinal de Granvelle, & lui écrivoit ſouvent. On publia * en 1692. une lettre qu'il lui écrivit en Italien le 21. de Juillet 1564.

Beatus Rhenanus nous donne une grande idée de la magnificence, & du bon goût d'Antoine & de Raimond FUGGER. Il decrit la beauté de leurs maiſons, & de leurs jardins. On y voioit d'excellens tableaux, & les plantes les plus conſiderables qui fuſſent en Italie, & beaucoup (D) d'antiques. Voiez la lettre qu'il écrivit au Medecin de l'Electeur de Maience le 6. de Mars 1531. C'eſt la 50. de la centurie des lettres Philologiques recueillies & publiées par Goldaſt.

FULGINAS, ou DE FULGINEO (SIGISMOND) eſt compté parmi les ſavans du XV. ſiecle. Il a fait l'hiſtoire des choſes qui ſe paſſerent de ſon tems. Felinus ϟ y renvoie touchant les demêlez de Sixte IV. avec Ferdinand Roi de Naples. Voſſius auroit pu conoître mieux que par cette citation en quel tems a vêcu Fulginas, s'il avoit ſongé au premier chapitre du 6. livre des Jours geniaux d'Alexander ab Alexandro. On aprend là que ce dernier avoit eu dès ſa jeuneſſe une grande liaiſon avec Fulginas, homme docte, fort emploié par les Papes, & qui deroboit autant de tems qu'il pouvoit à ſes affaires, afin de lire les bons livres, ou d'écrire les Annales de ſon tems. L'idée qu'on (Z) nous donne de ſes richeſſes & de ſa table eſt fort

à Patrimonii aviti ampliſſimi adminiſtratione dejectus eſt, unde mœrore contracto in melancholiæ morbum incidit quo fere tota vita conflictatus eſt. *Thuan. lib.* 80. *ſub fin.*

† Inſignem Bibliothecam mille aliquot voluminibus manuſcriptis Græcis, Latinis, Hebraicis ſpectatiſſimam. *Gruterus Chron. Eccleſ. l.* 2. *pag.* 1306.

‡ *Melch. Adam. in vit. medicor. pag.* 234.

γ *Id. in vit. philoſ. pag.* 305.

δ *Thuan. l.* 6. *pag.* 118.

* *Voiez Mr. Pelliſſon au traité de la Tolerance des Religions, pag.* 96. *des additions, & ci-deſſous la remarque A.*

(e) Voiez Mr. Hofman au 3. tome de ſon Dictionnaire pag. 773. *Je ne puis accorder avec le livre Allemand ce qu'il dit de Jaques Fugger fils d'un tiſſeran. Il le fait Conſeiller de Maximilien I. le livre Allemand met ſa mort à l'an* 1469. *Maximilien commença à être Empereur l'an* 1493.

(A) *Par ſon ancienneté & par ſes richeſſes.*] Voiez le ſuplément de Moreri au mot *Fouchers*. Mr. de Thou (a) raporte que lors que l'Empereur Charles-Quint changea le gouvernement à Augsbourg l'an 1548. il marqua entre les familles qui auroient à l'avenir la charge de Senateur celle des Fugger. Voici ce que Mr. l'Abbé Boiſot marque à Mr. Pelliſſon en lui envoiant la copie d'une lettre tirée des memoires du Cardinal de Granvelle; (b) *Celuy qui l'a écrite eſtoit un de ces Fugger illuſtres & fameux negocians d'Ausbourg, peu differens en credit & en ſplendeur de ceux qu'un commerce univerſel, qui n'avoit rien que de noble & les grandes richeſſes qui en eſtoient la ſuite, ont quelquefois élevez à tout ce qu'il y a de plus haut dans les Republiques. Celuy-cy entretenoit une grande correſpondance avec le Cardinal, & luy donnoit ſouvent de tres-bons avis.* Rabelais écrivant de Rome l'an 1536. à l'Evêque de Maillezais, lui dit (c) qu'*apres les Fourques de Auxbourg*, Philippe Stroſſi *eſt eſtimé le plus riche Marchand de la Chreſtienté*. Or voici la note hiſtorique qui a été faite ſur ces paroles de Rabelais. „ La famille „ des Foucres ou Fuggers, *Fuggerana*, eſt maintenant „ aſſez conſiderable en Allemagne, au Dioceſe de „ Conſtance, où elle poſſede les Baronnies de Kirc„ berg & de Vveiſſenhorn. Leur premiere reſidance „ eſtoit en la ville d'Ausbourg, & il y a environ cent „ cinquante ans que c'eſtoient les plus riches Marchands „ d'Allemagne. Par la gratification de l'Empereur, ils „ furent honorez de la dignité de Barons l'an M. D. X. „ és perſonnes de Raymond Foucre Baron de Kirc„ berg & de Vveiſſenhorn, & d'Anthoine Fugger qui „ eut pour petit fils Jacques Eveſque & Prince de Con„ ſtance l'an 1604. Ce qui apporte plus d'eſclat à ceſte „ Maiſon, c'eſt qu'elle a pris Alliance avec des meil„ leures Maiſons d'Allemagne, à ſçavoir des Comtes „ de Zollern de Schuuartzemberg, d'Eberſteyn de Ko„ ningſeck de Montfort, d'Ottingen, de Truſes, des „ Barons de Madruce, des Comtes de Lodron, & au„ tres qui ſont les plus qualifiées de la Baviere.„ Hippolithus (d) à Lapide obſerve que les Fuggers furent honorez de la qualité de Comte, mais qu'ils n'ont paru dans la matricule de l'Empire qu'en l'année 1582. J'ai vu un livre Allemand imprimé l'an 1620. contenant la taille douce des perſonnes de cette famille tant hommes que femmes, avec un petit diſcours ſur chacune. Le premier dont on y parle eſt Jaques FUGGER dit le vieux. Il mourut le 14. de Mars 1469. Tous les genealogiſtes d'Allemagne font mention de cette illuſtre famille. On ne fait pas difficulté d'avoüer qu'elle eſt iſſuë d'un tiſſeran qui obtint la bourgeoiſie d'Augsbourg (e) l'an 1370. (f) & qui étoit du village de Geggingen à demie-lieuë de cette ville.

(B) *Son épitaphe temoigne qu'il fut inébranlable.*] Voici ce qu'on y aſſûre: le lecteur en croira ce qu'il voudra, car les amis des defunts ne ſe font pas un ſcrupule d'un petit menſonge officieux. *Apud Fridericum III. Electorem Palatinum fortunam conſtantia & æquanimitate ſuperavit. Suis interea reſtitutus, fraternis quietiam bonis auctior, eundem in re lauta quem in afflicta vultum animumque retinuit.* Voiez Mr. Teiſſier (g).

(C) *La celebre Bibliotheque.*] Wolfius fit des vers Grecs où il temoigne que cette Bibliotheque garnie d'autant de livres qu'il y a d'étoiles au ciel, étoit un lieu où il paſſoit les journées toutes entieres à cueillir des fleurs & des fruits, à ſe divertir & à s'inſtruire, & qu'il la preferoit à toute autre (h):

Α'ντὶ μὲν ὅσ' ἄστρων ἀερῶμαι βιβλιοθήκην
Φυλλάδιν, ὐχῆς κρείσσονα τήνδε φιλῶ.
O *Fuggere tuam, pro cunctis, Bibliothecam*
Hanc amo, nam votis major & illa meis.

(D) *Et beaucoup d'antiques.*] Raimond Fugger n'épargnoit rien pour en faire une bonne proviſion: il n'étoit pas ignorant, & aimoit beaucoup l'antiquité. (i) *Narrabatur vero nobis ex toto propemodum orbe convecta fuiſſe ea vetuſtatis monumenta, præcipue tamen ex Græcia atque Sicilia. Adeo nullius ſumptus Raimundum pœnitet ob amorem, quem literarum minime expers erga antiquitatem gerit, modo poſſit talibus rebus potiri. Id quod vere nobilem & generoſum hominis animum oſtendit.*

(Z) *L'idée qu'on nous donne de ſes richeſſes & de ſa table eſt fort petite.*] Jugez en par ces paroles d'Alexander ab Alexandro. (k) *Nonnunquam in ſuo prædiolo in monte Janiculo, miro proſpectu & collibus amœno, ubi ædiculas habebat, cum amicis ſe recipiebat, ibi-*

(f) Cruſ. part. 3. *Annal. Suev. liv.* 5. *cap.* 9. *apud Maginum eponym. pag.* 366.

(g) Eloge. tome 2. *pag.* 4.

(h) Script. public. Academ. Witteb. to. 3. *fol.* 121. *apud Lomeier de Bibliothe. pag.* 398.

(i) Beat. Rhenan. apud Goldaſt. cent. epiſt. philolog. pag. m. 212.

(k) Alex. ab Alexandro genial. dier. lib. 6. *c.* 1. *p. m.* 391. 392.

(a) *Thuan. lib.* 5. *p. m.* 99.

(b) *Pelliſſon, traité de la tolerance des religions p.* 95. *des additions.*

(c) *Rabel. epitr. p.* 9.

(d) *De rat. ſtat. in Imp. Germ. part.* 2. *cap.* 7. *ſect.* 8. *p. m.* 458.

Digitized by Google

fort petite, & fort au-dessous de celle de son esprit & de son savoir. Il fit des vers en Latin sur la mort de Barthelemi Platine, où il prend la qualité de Secretaire Apostolique. On les a publiez à la fin des Oeuvres de Platine, qui mourut l'an 1481. Je ne le remarque qu'afin que mon Lecteur puisse mieux savoir en quel tems Fulginas étoit au monde. Il est peu connu des Bibliographes.

Il étoit encore en vie l'an 1511. Cela paroît par une lettre que Bembus lui écrivit. C'est la 3. du 5. livre. La lettre precedente écrite le 25. de Novembre 1510. fait voir que Fulginas étoit au service de Jules II. & qu'il est l'un des principaux interlocuteurs dans le dialogue de Bembus *de Urbini ducibus*.

FULVIE, Dame Romaine qui decouvrit la conjuration de Catilina. Voiez la remarque D de l'article suivant.

FULVIE, femme de Marc Antoine, n'avoit rien de son sexe qu'au † corps, car son esprit & son courage ne respiroient que la guerre, & que les affaires publiques. Après la bataille de Philippes gagnée sur Brutus & sur Cassius par Octave & par Marc Antoine, ce dernier passa en Asie pour mettre ordre aux affaires du Levant. Octave revint à Rome & se brouilla promtement avec Fulvie, & ne put terminer ce different qu'à coups d'épée. Cette femme (A) prit les armes, & les fit prendre à Lucius Antoine frere de son mari. Cette levée de bouclier ne fut favorable qu'à Octave qui obtint une pleine victoire sur ses ennemis, après quoi Fulvie passa en Grece, & y mourut d'une maladie que le chagrin lui (B) causa. Elle laissa deux fils *. Les passions de femme (C) avoient eu part à la guerre qu'elle excita contre Octave. Elle avoit eu deux maris avant que d'épouser Marc Antoine: le premier étoit Clodius, ce grand & mortel ennemi de Ciceron; le second étoit Curion, qui fut tué en Afrique dans le parti de Cesar, avant la

† Nihil muliebre præter corpus ferens. *Paterculus l. 2. c. 74.* Voiez la remarque *A*.

* *Voiez la remarque L à la fin.*

que lepidis jucundisque sermonibus, id quod erat laxamenti, una familiarissime conferebat. Præstabat nonnunquam nobis ipse cœnulam, ut non nimis insolentem, sic profecto sobriam & modestam, ac temporibus consentaneam: & ut erat ipse comis, facilisque natura, ita facilem nobis victum, non exquisitis valde obsoniis apparabat, siquidem asparagos altiles acido vino & pipere conditos cum jusculo tepidulo, ac ferculum cucurbitæ, cum immatura uva ibidem expressa, & decocta largo succo, quibus perlibenter vescebatur, obsonia nobis exhibebat: addebat etiam pyrum pomumque persicum miro odore fragrantia. Post cœnulam &c.

(A) *Cette femme prit les armes.*] Entendez cela au sens le plus literal, puis qu'il est certain qu'on lui vit l'épée au côté. Elle ne se contenta pas de se retirer à Preneste, & d'en faire sa place d'armes: elle ne se contenta pas d'attirer là les Senateurs & les Chevaliers de son parti, & d'y tenir conseil avec eux, & d'y publier souvent des Edits selon l'exigence des cas. Elle s'arma personnellement; elle donna le mot aux soldats; elle les harangua en plusieurs rencontres. (a) Καὶ τί ταῦτα θαυμάσειεν ἂν τις ὁπότε καὶ ξίφος παρεζώσατο, καὶ συνθήματα τοῖς στρατιώταις ἐδίδου, ἰδιωτικός τε ἐν αὐτοῖς πολλάκις. *Id quidem mirandum adeo non est quum gladio etiam se accinxerit ipsa, tesseram militibus dederit, sæpenumero concionem apud eos habuerit.* L'historien qui m'aprend ces choses dit qu'en l'an 713. Publius Servilius & Lucius Antoine furent Consuls de nom, & que ce dernier & Fulvie le furent d'effet. On nous fait entendre ensuite que Lucius Antoine n'avoit de l'autorité que par le moien de Fulvie, & que ce fut elle qui lui procura l'honneur du triomphe; car il ne put l'obtenir qu'après l'avoir engagée par ses soumissions à lui rendre ses bons offices. Aussi tira-t-elle plus de vanité de ce triomphe, que le triomphateur même (b). Il est bon de voir ce que Plutarque dit de Fulvie. (c) Φυλβίαν ἀγόμενος τὴν Κλωδίου τοῦ δημαγωγοῦ γυναικησασαν, ἀ ταλασίαν, ἀδὲ οἰκείαν φρενῶν γύναιον, ἀδὲ ἀνδρὸς ἰδιώτου κρατεῖν ἄξιον, ἀλλὰ ἄρχοντος ἄρχειν. καὶ στρατηγοῦντος στρατηγεῖν βυλόμενον, ὡς τε Κλεοπάτραν ὀλισθαίνουσαν Φιλοίᾳ τῆς Ἀντωνίου γυναικοκρατίας ἐφιλεῖν, πάνυ χαιρούσῃ καὶ παιδαγωγημένον ἀπ' ἀρχῆς ἀκροᾶσθαι γυναικῶν, παραλαβοῦσαν αὐτόν. *Fulviam Clodii, plebis concitatoris, (d) viduam uxorem duxit, mulierem non ad lanificium aut ad rei familiaris administrationem factam, neque in virum contentam dominari privatum, sed quæ imperanti imperare & ducem volebat ducere: ut mercedem Fulviæ, quod ancillari Antonium docuisset fœminis, debuerit Cleopatra, quæ plane cicurem atque à tyrocinio institutum ad obtemperandum mulieribus recepit.* Voilà une femme qui à la chasteté près n'étoit guere dissemblable à la (e) Camille de Virgile: la quenouille n'étoit point son affaire; les soins domestiques n'étoient point son occupation; dominer sur son mari au logis n'étoit point un avantage qui la contentât; elle vouloit aussi le maîtriser au dehors; c'est-à-dire entant qu'il avoit de grandes charges publiques. Cleopatre n'eut pas beaucoup de peine à le reduire sous l'obeïssance d'une femme, il avoit apris cette soumission en bonne école.

(a) *Dio l. 48. pag. m. 414.*

(b) *Id. ib. pag. 409. 410.*

(c) *Plutarch. in Antonio pag. 920. D.*

(d) *Fulvie avoit perdu un autre mari depuis Clodius, & ainsi Plutarque n'est point assez exact.*

(e) *Non illa colo calathisve Minervæ Fœminea assueta manus, sed prælia virgo Dura pati. Æneid. l. 7. v. 805.*

(B) *Y mourut d'une maladie que le chagrin lui causa.*] Marc Antoine aiant apris les desordres de l'Italie, se mit en chemin pour y aller remedier. Etant arrivé à Athenes il y trouva sa femme, qui avoit été contrainte de se sauver hors de l'Italie. Il blâma extrêmement les auteurs de cette guerre; c'est-à-dire Lucius Antoine, Fulvie, & Manius (f). Quand il continua son voiage, il laissa Fulvie malade à Sicyone (g). Elle y mourut quelque tems après; la nouvelle en fut aportée à son mari pendant le siege de Brindes l'an 714. Il y a bien de l'aparence qu'il la reçut avec joie; car il s'étoit mis dans une colere extrême contre Fulvie; & quoi qu'il sçût en partant de Sicyone qu'elle étoit tombée malade à cause qu'il l'avoit grondée, il ne lui rendit aucune visite, ce qui avança la mort de cette (h) orgueilleuse femme.

(f) *Appian. lib. 5. bell. civil. pag. m. 409.*

(g) *Ibid. pag. 411.*

(h) *Ibid. pag. 414. Voiez aussi Dion l. 47. pag. 427.*

(C) *Les passions de femme avoient eu part.*] La fille qu'elle avoit euë de Clodius fut mariée à Octave, & repudiée quelque tems après. Octave jura qu'il n'avoit point consommé le mariage; mais ce serment étoit tout propre à choquer Fulvie. La tendresse maternelle souffre beaucoup, dans la pensée qu'une fille a le nom de femme sans aucune realité. Ainsi Fulvie ne pouvoit songer au divorce de sa chere enfant qu'avec douleur; elle la voioit privée des realitez du mariage; cette privation étoit une marque d'un mepris extrême; car Octave étoit d'un temperament fort amoureux. Elle n'ignoroit pas que peu de gens ajoûteroient foi au serment d'Octave, & qu'ainsi sa fille meprisée par son époux, jusques au point de conserver auprès de lui sa virginité assez long tems, ne laisseroit pas de passer pour une personne qui ne pourroit plus donner que les restes d'un premier mari. Fulvie pouvoit encore considerer qu'Octave n'étoit entré dans son alliance qu'avec un esprit defiant, qui l'avoit poussé à ne point jouïr de son épouse, afin que selon le train que les affaires prendroient, il lui fût libre de la renvoier, & d'assûrer avec serment qu'il ne l'avoit point touchée. Dion (i) remarque qu'Octave en faisant ce serment, se mit peu en peine si l'on croiroit qu'il eût gardé tant de tems cette jeune fille chez lui sans en jouïr, ou si l'on croiroit qu'il s'étoit abstenu d'elle, parce que de longue main il avoit voulu se preparer le chemin à ce divorce. Ces precautions trop captieuses, trop artificieuses ne plaisent pas à une mere, & par consequent une passion feminine a pu avoir part au dessein que forma Fulvie de faire la guerre à Octave. Voici une autre passion de la même espece. Fulvie savoit son mari dans les fers de la belle Cleopatre; la jalousie la poussoit à retirer Marc Antoine de ce nouvel engagement; elle crut facilement ceux (k) qui lui dirent que cet époux infidelle ne la viendroit jamais retrouver, pendant que l'Italie seroit en repos; mais qu'une guerre en Italie l'obligeroit à revenir. Ainsi Fulvie porta les choses à l'extremité contre Octave (l). Mais si l'épigramme d'Auguste que l'on voit parmi celles de Martial étoit un narré historique (m), ce seroit alors que l'on pourroit assûrer que Fulvie s'engagea dans cette guerre par des passions de femme.

(i) *Dio ubi supra pag. 410.*

(k) *Manius l'homme d'affaires de Marc Antoine, Appian. l. 5. bell. civil. pag. m. 395. dit cela à Fulvie, id. pag. 397.*

(l) *Appianus ibid.*

(m) *Voiez la remarque C de l'article de la 1. Glaphyra.*

Digitized by Google

la bataille de Pharſale. Il n'eſt pas vrai qu'elle eût (D) été mariée avec Catilina. Elle eut la joie de ſatisfaire ſa (E) vengeance ſur la langue de Ciceron, qui avoit tant maltraité ſon mari dans les Philippiques. Ceux qui diſent qu'elle fut la premiere femme de (F) Marc Antoine ſe trompent.

(a) *Gland. Onomaſt. pag.* 84.

(b) *Cicero Philipp.* 2. *ſub fin.*

(c) Mulier nobilis, γυνὴ τῶν ἐπιφανῶν, *ſelon Plutarque* in Cicer. pag. 868. C. *d'où paroît que Florus qui au chap.* 1. *du livre* 4. *la nomme* viliſſimum ſcortum, *ne la connoiſſoit pas bien.*

(d) *Salluſtius in bello Catil. p. m.* 63.

(e) *Celui qui a fait la table des Salluſte* Variorum *a fait cette faute.* Fulvia, *dit-il*, nobilis mulier cum qua Catilinæ vetus ſtupri conſuetudo fuerat, conjurationem ejus, clam noctu profecta, Ciceroni detexit.

(f) Neque *Ciceroni* ad cavendum dolus aut aſtutiæ deerant, namque à principio conſulatus ſui multa per Fulviam pollicendo effecerat, ut Q. Curius de quo paulo ante memoravi conſilia Catilinæ ſibi proderet. *Salluſt. ib. pag.* 70.

(g) *Id. ib. pag.* 75.

(h) *Valer. Maximus l.* 9. *c.* 1. *n.* 8.

(D) *Qu'elle eût été mariée avec Catilina.*] La raiſon que Glandorp (a) emploie pour refuter cela me paroît fort bonne. Il la tire de la ſeconde Philippique de Ciceron. *Cujus* (P. Clodii) *quidem te fatum ſicuti C. Curionem manet, quoniam id domi tuæ eſt, quod fuit illorum utrique fatale.* Ciceron veut dire que Marc Antoine aiant chez lui la même épouſe qui avoit été fatale à Clodius & à Curion, ne manqueroit pas de faire comme eux une fin funeſte. Il repete la même penſée à la fin de ſa harangue. (b) *Eripiet & extorquebit tibi iſta populus Romanus: utinam ſalvis nobis: ſed quoquo modo nobiſcum egeris, dum iſtis conſiliis uteris non potes* (mihi crede) *eſſe diuturnus. Etenim iſta tua minime avara conjux quam ego ſine contumelia deſcribo, nimium debes duo populo Romano tertiam penſionem.* Il n'y a perſonne qui ne voie clairement que ſi Fulvie avoit été mariée avec Catilina, la mort tragique de ce mari auroit été jointe dans la harangue de Ciceron avec celle des deux autres. Des raiſons generales & des raiſons particulieres euſſent engagé l'Orateur à n'oublier pas Catilina en cette rencontre. L'erreur que Glandorp refute vient peut-être de ce qu'on n'a pas aſſez pris garde aux circonſtances d'un recit qui eſt dans Salluſte. Cet hiſtorien nous aprend qu'une grande Dame (c) nommée FULVIE decouvrit la conſpiration de Catilina. Un des complices qui avoit avec elle depuis long tems un commerce criminel, lui avoit donné lieu par ſes boutades & par ſes fanfaronnades de decouvrir ce complot. Il étoit tombé dans l'indigence, & dès lors la Dame s'etoit furieuſement refroidie à ſon égard. Pour la rechauffer il ſe vanta tout d'un coup de mille choſes; il lui promit monts & merveilles; il fit l'inſolent; il la menaça de la tuer ſi elle continuoit à faire de la rencherie. Elle penetra les cauſes de ces nouvelles bravades, & avertit pluſieurs perſonnes de ce qu'elle avoit apris touchant les deſſeins de Catilina. (d) *Erat ei* (Q. Curio) *cum Fulvia, muliere nobili, ſtupri vetus conſuetudo, cui cum minus gratus eſſet, quod inopia minus largiri poterat, repente glorians, maria, montesque polliceri cœpit, minari interdum ferro, ni ſibi obnoxia foret: poſtremo, ferocius agitare, quam ſolitus erat. At Fulvia, inſolentia Curii cauſſa cognita, tale periculum reipublicæ haud occultum habuit; ſed, ſublato auctore, de Catilinæ conjuratione, quæ quo modo audierat, compluribus narravit.* Aparemment il eſt arrivé à pluſieurs lecteurs de prendre ici l'un pour l'autre, & de croire (e) que c'étoit Catilina qui entretenoit Fulvie. Après cette mepriſe rien n'a été plus aiſé que de debiter que Catilina fut trahi par Fulvie ſa maîtreſſe, ou ſa concubine; & puis il n'a pas été fort mal-aiſé de paſſer juſques à dire que ſa femme Fulvie decouvrit la conjuration. Ceux qui connoiſſent la mechanceté de la femme de Marc Antoine, ont pu s'imaginer aiſément qu'elle étoit capable de tout ce que l'on attribuë à l'autre Fulvie, & ainſi ils ont pu reduire à une ces deux Fulvies. Je dois ajoûter ici afin de faire mieux conoître la maîtreſſe de Curius, qu'elle eut aſſez de diſcretion, & aſſez de fidelité envers ſon galant pour ne dire pas qu'il fût complice, ou qu'elle eût apris de lui ce qui ſe tramoit contre l'Etat. Elle ne rompit point avec lui; il ſemble au contraire qu'elle ſerra davantage le nœud de leur liaiſon. On ſe ſervit (f) d'elle pour gagner par mille belles promeſſes ſon galant, & celui-ci ſe ſervoit d'elle pour decouvrir à Ciceron les deſſeins des conjurez. (g) *Curius ubi intelligit quantum periculum Conſuli impendeat, propere per Fulviam Ciceroni dolum qui parabatur enunciat.* Tant il eſt vrai que tout ſert dans un Etat, & qu'en particulier les courtiſanes, les Dames galantes rendent quelquefois de grans ſervices au public, par l'adreſſe qu'elles ont de ſe faire communiquer les ſecrets les plus importans. Il eſt vrai que par ce moien elles ruinent quelquefois les affaires de leur patrie, en revelant les ſecrets du cabinet à un ennemi liberal; mais telle eſt la condition des choſes humaines, ce qui peut nuire peut auſſi ſervir. Je ne ſaurois bien dire ſi la Fulvie dont Valere Maxime fait mention, eſt la même que celle dont parle Salluſte. Glandorp ne s'éloigne pas de ce ſentiment: d'autres aiment mieux donner ceci à nôtre Fulvie, tant ils la croient capable de toute ſorte de dereglemens. Quoi qu'il en ſoit, voici l'hiſtoire. Un Officier des Tribuns du peuple fit un feſtin à ſes maîtres, & au Conſul Metellus Scipion, & les regala d'un plaiſir infame; il leur amena deux Dames Romaines qui avoient chacune pere & mari, & dont l'une s'apelloit Mucie & l'autre Fulvie. (h) *Æque flagitioſum illud convivium quod Gemellus tribunicius viator ingenui ſanguinis, ſed oſſeii intra ſervilem habitum deformis, Metello Scipioni conſuli ac tribunis plebis magno cum rubore civitatis comparavit. Lupanari enim domi ſuæ inſtituto Muciam & Fulviam, tum à patre tum à viro utramque abductam, & nobilem puerum Saturninum in eo proſtituit.* Le Conſulat de Metellus Scipion tombe à l'an 701. de Rome, onze ans après la conjuration de Catilina. Quelle aparence que la Fulvie de Salluſte eût alors pere & mari? Nôtre Fulvie pourſuivoit alors la vengeance de Clodius: le procés de Milon meurtrier de Clodius fut jugé l'an 701. Quelle aparence que ſa veuve fût remariée ſous ce Conſul? Nous ſçavons d'ailleurs qu'en l'année 696. ſon pere étoit mort, & ſa mere remariée à Murena (i).

(E) *Sa vengeance ſur la langue de Ciceron.*] Elle ſeconda merveilleuſement ſon cruel mari pendant les maſſacres du Triumvirat: elle fit mourir de ſon chef pluſieurs perſonnes ou par avarice, ou par eſprit de vengeance; & des gens mêmes que ſon mari ne conoiſſoit pas. Marc Antoine ſe faiſoit porter à table les têtes de ceux qu'il avoit proſcrits, & ſe repaiſſoit long tems de ce funeſte ſpectacle. La tête de Ciceron fut une de celles qui lui furent aportées; il commanda qu'on la mît ſur la chaire même où Ciceron avoit fait tant de harangues contre lui. Mais avant qu'on executât cet ordre, Fulvie prit cette tête, & cracha deſſus, & l'aiant miſe ſur ſes genoux en tira la langue qu'elle perça de pluſieurs coups avec ſes aiguilles à coiffer (k). En même tems elle degorgeoit toutes ſortes de vilaines injures contre Ciceron. Voilà une etrange eſpece de mechante femme. Il y a des ſcelerats qu'on eſt preſque forcé d'admirer, à cauſe qu'ils font voir je ne ſçai quelle grandeur d'ame dans leurs crimes; mais ici on ne remarque que brutalité, que baſſeſſe, que lâcheté, & l'on ne ſçauroit concevoir qu'une indignation toute pleine de mepris. Cependant Mr. Moreri fait ſçavoir à ſes lecteurs, *qu'on aſſure que* Fulvie *avoit de la generoſité.*

(F) *Qu'elle fut la premiere femme de Marc Antoine ſe trompent.*] Mr. Moreri & Mr. Chevreau ont fait cette faute: le premier dans l'article de Marc Antoine, & l'autre dans ſon hiſtoire du monde à la page 105. du 2. tome. Je me ſers de l'édition de Hollande. La premiere femme de Marc Antoine s'apelloit Fadia: il la prit à cauſe qu'elle étoit riche, & il ne ſe fit point un ſcrupule de ce qu'elle lui donnoit un beau-pere qui etoit auſſi mepriſable par les defauts de ſa perſonne, que par la baſſeſſe de ſon extraction. *Tua conjugis bona femina, locupletis quidem certe Bambalio quidam pater, homo nullo numero. Nihil illo contemptius, qui propter haſtæ ſuam linguam, ſuperorumque cordis cognomen ex contumelia traxerit. At avus nobilis, Tuditanus nempe ille qui eum palla & cothurnis nummos populo de roſtris ſpargere ſolebat. Vellem hanc contemptionem pecuniæ ſuis reliquiſſet.* Voilà ce que Ciceron avance dans la 3. Philippique, à la page 782. de mon édition. Un peu après il aſſûre que cette femme de Marc Antoine étoit (l) fille d'un affranchi; *Ipſe ex libertini filia ſuſceperit liberos.* Il avoit dit la même choſe vers le commencement de la 2. Philippique; *Hoc idcirco commemoratum à te puto, ut te infimo ordini commendares: eum te omnes recordarentur libertini generum, & liberos tuos, nepotes* (m) *Q. Fadii libertini hominis fuiſſe.* Glandorp (n) a raiſon de ſoupçonner que les enfans de Marc Antoine & de Fadia ne vécurent pas long tems, puis que Ciceron ni aucun autre Ecrivain ne les deſignent par leur nom. On ſçait ſeulement que l'ôtage envoié par Marc Antoine aux aſſaſſins de Ceſar, étoit fils de Marc Antoine & de Fadia. C'eſt de quoi Ciceron ne nous permet pas de douter. (o) *Pacem haberemus quæ erat facta per obſides puerum nobilem Marci Antonii filium, M. Bambalionis nepotem.* Glandorp s'eſt bien abuſé lors qu'il a cru que Bambalio étoit le pere de Fulvie, & que le paſſage de la 3. Philippique ne ſe raporte pas tout entier

(i) *Voiez Ciceron* Orat. pro domo ſua.

(k) Ἡ δὲ δὴ Φουλουία ἔτι τῆς κεφαλῆς αὐτοῦ κειμένης, ἀνέλκυσέ τε τὴν γλῶτταν ἐκ τοῦ στόματος, καὶ τῷ σώματι αὐτῆς διέξασα τὴν τοῦ γλώττου ἐξέλυσεν, καὶ ταῖς βελόναις αἷς ἐς τὴν κεφαλὴν ἐχρῆτο κατεκέντησεν πολλὰ ἅμα καὶ μιαρὰ προσεπισκώπτουσα. Fulvia autem id caput acceptum priusquam auferretur, inſultansque amarulentis verbis & conſpuens, genibus ſuis impoſuit: orique ejus aperto linguam extractam acubus (quales ſecum comendi capitis cauſa mulieres ferunt) compunxit, additis crebris ac turpibus opprobriis. *Dio l.* 47. *pag.* 378.

(l) *Ou petite-fille, car le titre* Libertinus, *qui proprement ne ſignifioit que le fils d'un affranchi, ſe donna enſuite indifferemment à l'affranchi même, par la mauvaiſe coutume que l'on a d'étendre les titres d'honneur, & de faire le civil aux depens des mots.*

(m) *Il le nomme Caius Fadius* epiſt. 11. ad Attic. lib. 16. *Vide ibi Corradum qui conjecture que les Copiſtes ont changé le C en Q, aut vice verſa. Mais que diront-nous en voiant que Ciceron* infra *lettre e, le nomme* M. Bambalio. *Il y a des manuſcrits qui au lieu de* Q. Fadii, *ont* M. Fundi.

(n) *Gland. Onomaſt. pag.* 83.

(o) *Cicero Philipp.* 2.

Digitized by Google

trompent. S'ils avoient eu la patience d'examiner les choſes exactement, ils ſauroient que lors qu'il l'épouſa il avoit eu (G) autant de femmes, qu'elle de maris; qu'il avoit repudié Antonia ſa

tier à Fadia. Cette fauſſe imagination a été cauſe qu'il a cenſuré temerairement Maturantius, de n'avoir pas partagé entre deux femmes de Marc Antoine les paroles de Ciceron. (a) *Ex iis quæ retulimus quivis facile perſpexeris quam probe Franciſcus Maturantius, vir alioquin doctiſſimus, Fadia Bambalionem patrem tribuat, eamque fuiſſe Tuſculanam aſſerat. Deinde quæ Ciceroni Philipp. 3. de Fulvia ſeorſim & Fadia dicuntur, ipſe cuncta miſcens ad unam Fadiam omnia referat.* Maturantius a raiſon en tout cela, & je ne ſaurois aſſez m'étonner que Paul Manuce ait pu croire que ces paroles de la 3. Philippique, *at avus nobilis* &c. ſe raportent à Fulvie. Si cela étoit, on auroit raiſon de dire que Ciceron auroit très-mal arrangé & ſes paroles, & ſes penſées. Mais pour peu qu'on y prenne garde, l'on voit manifeſtement que Ciceron ne reproche à Marc Antoine que le mariage avec Fadia. Il remarque 1. que le pere de cette femme étoit un homme de neant: 2. il ſe fait une objection; c'eſt que l'aieul de cette femme étoit noble: 3. il raporte les extravagances & les folies publiques de cet aieul. Il n'y eût eu rien de plus ridicule que de ſuposer par raport au mariage avec Fulvie, que ſi Marc Antoine ne s'étoit pas meſallié, cela venoit de ce que l'aieul maternel de Fulvie étoit noble; or il eſt viſible que ſi l'objection que Ciceron ſe propoſe regarde le mariage avec Fulvie, la preuve que Marc Antoine ne ſe ſeroit pas meſallié ſeroit fondée ſur la nobleſſe de l'aieul (b) maternel de ſon épouſe; il n'eſt donc nullement croiable que l'objection concerne ce mariage. J'ai dit qu'il auroit été très-ridicule de recourir à la nobleſſe de l'aieul maternel de Fulvie, pour juſtifier Marc Antoine de s'être meſallié, & je le prouve facilement. Fulvie étoit des plus anciennes & des plus illuſtres maiſons de Rome. Les Fulvius raportoient leur origine à un diſciple d'Hercule dans les matieres de Religion: voilà quelle etoit la nobleſſe de Fulvie. Il ne faloit pas chaſſer ſon pere hors de la maiſon des Fulvius, comme a fait Glandorp: cette femme avoit un frere qui étoit effectivement de cette ancienne famille: il étoit Pontife, & il en avoit l'obligation à Clodius mari de ſa ſœur (c): ſa femme s'étoit remariée (d) à Murena. C'eſt de Ciceron que l'on tient ces faits. *Te ad tuum affinem non delectum à te, ſed relictum à cæteris contuliſti quem ego tamen credo, ſi eſt ortus ab illis, quos memoria proavitum eſt, ab ipſo Hercule perfuncto jam laboribus ſacra diaiciſſe, in viri fortis erumnis, non ita crudelem fuiſſe, ut (e) &c.* Ne faudroit-il pas qu'il eût eté ivre, s'il avoit pretendu que Marc Antoine ne pouvoit pas alleguer la nobleſſe paternelle de Fulvie, à ceux qui l'auroient accuſé de meſalliance?

Il reſte une difficulté conſiderable. Aſconius Pedianus raconte que les derniers temoins qui furent ouïs contre Milon meurtrier de Clodius, furent Sempronia Tuditana, & Fulvie, celle-ci veuve de Clodius, celle-là mere de Fulvie. (f) *Ultima teſtimonium dixerunt Sempronia Tuditani filia, ſocrus P. Clodii, & uxor Fulvia, & fletu ſuo magnopere eos qui adſtabant, commoverunt.* Je repons que cette difficulté, quelque grande qu'elle ſoit, ne peut pas ſoutenir le ſentiment de Manuce, autant que mes objections le batent en ruïne. Qui empêche que Fadia & Fulvie ne deſcendiſſent toutes deux d'un Sempronius Tuditanus? Il pouvoit y avoir pluſieurs freres, & pluſieurs couſins germains, qui s'apelloient tous Sempronius Tuditanus. Les prenoms les diſtinguoient. La mere de Fadia pouvoit être fille de l'un d'eux; la mere de Fulvie pouvoit deſcendre de l'un des autres. Au pis aller, j'aimerois mieux dire que Ciceron confondit l'aieul maternel de Fulvie avec l'aieul maternel de Fadia, que de dire qu'il a regardé le mariage de Marc Antoine avec Fulvie comme une meſalliance. Je n'oublierai pas de dire que Glandorp condamne ce qu'il fait lui-même. Il trouve mauvais que l'on entende d'une ſeule femme de Marc Antoine tout le paſſage de la 3. Philippique, & cependant il l'aplique tout à Fulvie; car il pretend qu'elle étoit fille de Bambalio, & petite-fille de Tuditanus, & par là il ne laiſſe rien dans les paroles de Ciceron qui convienne à Fadia. C'eſt au reſte une grande abſurdité que de pretendre que Bambalio, l'homme du monde (g) le plus vil, ſoit le pere de Fulvie. C'eſt attribuer à Ciceron les plus grandes fautes qu'un écrivain puiſſe commettre. C'eſt vouloir qu'il ait retorqué (h) le reproche de meſalliance, en accuſant Marc Antoine d'avoir épouſé une fille de la premiere qualité; car c'eſt ainſi qu'il nous repreſente lui-même (i) la famille *Fulvia*, lors qu'il examine une action du beau-frere de Clodius. C'eſt dire qu'il n'a ſçu tirer aucun avantage de la baſſeſſe & de la ſottiſe d'un pere, pour former des prejugez contre la conduite du fils; & que parmi tant d'injures dont il a chargé Clodius, il ne lui a jamais reproché une alliance qui fourniſſoit tant de matiere ſatirique. Concluons de tout cela que Glandorp a mal cenſuré Maturantius; & en voici de nouvelles marques. Il lui a laiſſé paſſer trois erreurs groſſieres ſur ces mots de Ciceron, *At avus nobilis, Tuditanus nempe ille.* Maturantius s'imagine en 1. lieu (k) que cet aieul eſt le grand-pere de Bambalion. 2. Que ce grand-pere reſſembloit (l) à Tuditanus, mais qu'il n'étoit pas Tuditanus même. 3. Que c'étoit l'aieul de la femme de Marc Antoine. La derniere de ces trois fautes n'eſt éloignée de la premiere que de peu de lignes: tant il eſt vrai que les Auteurs ſont ſujets à ſe contredire dans la même page. C'eſt que chaque periode attache à ſoi quelquefois leur attention toute entiere. Ils ne peuvent donc point ſonger aux paroles precedentes.

Je m'intereſſe beaucoup plus à une erreur que j'ai trouvée dans Dion. Cet hiſtorien a inſeré dans ſon Ouvrage une harangue directe de Ciceron contre Marc Antoine. On ne peut nier qu'il n'en ſoit lui-même l'Auteur, puis que nous avons encore les Philippiques de Ciceron, & que nous pouvons nous convaincre en les comparant avec les paroles de Dion, que la harangue de celui-ci n'eſt nullement la verſion d'aucune des Philippiques. C'eſt donc Dion qui a forgé la harangue. Je veux que cela lui ſoit permis; mais au moins auroit-il dû ne rien dire qui ne fût tiré du Latin de Ciceron. Or voici deux choſes qu'il a manifeſtement falſifiées: je n'ai point examiné le reſte. Il ſupoſe que Ciceron reprocha à Marc Antoine de n'avoir rapellé ſon oncle ni pendant la vie de Ceſar, ni après la mort de Ceſar; & d'aimer Bambalion; homme que ſon nom diffamoit ſuffiſamment. (m) Τίς γὰρ οὐκ οἶδε ταῦθ' ὅτι ποθὲν φεύγοντας καὶ ὑπὸ τοῦ Καίσαρος, καὶ μετὰ ταῦτα ἐκ τῶν γραμμάτων δὴ τῶν ἐκείνου ἀναγνὼν, ὑπ' ἐκείνῳ τῷ θεῷ . . . . καὶ τὸν Βαμβαλίωνα τὸν καὶ ἀπ' αὐτῆς τῆς ἀκαιρολογίας ἐπίκλησιν ἀγαπᾶ. *Id vero neminem latet, quod quum multos in exilium miſſos non Cæſare modo ſuperſtite, ſed defuncto etiam, ex libellis ſcilicet ejus in urbem reduxerit, patruo ſuo non ſubvenerit. . . . . Bambalionem etiam ipſius cognomenti ratione infamem diligit.* Ciceron ne fit pas de tels reproches à ſon adverſaire. Ne marque-t-il pas expreſſément que Caïus Antoine étoit au Senat, lors que ſon neveu harangua contre Dolabella? Ceſar étoit alors en vie. On ne reprocha point à Marc Antoine d'être ami de Bambalion, qui ſelon toutes les aparences n'etoit plus au monde. On ſe contenta de lui dire que lui qui avoit epouſé la fille d'un habitant de Tuſculum, la fille de Bambalion ainſi nomme par ignominie, avoit grand tort d'alleguer qu'Octave avoit pour mere une femme qui étoit native d'Aricia. Ces deux falſifications ne doivent-elles pas nous jetter dans la defiance ſur mille choſes que Dion a dites, dont nous n'avons plus les originaux?

(G) *Il avoit eu autant de femmes qu'elle de maris.*] Nous allons voir que ceux (n) qui ont dit que Fulvie fut la 2. femme de Marc Antoine, n'ont fait qu'errer un peu moins que Mr. Chevreau. La 2. femme de Marc Antoine s'apelloit Antonia: elle etoit ſa couſine germaine, & fille de Caïus Antoine, collegue de Ciceron dans le Conſulat. Il ne la garda pas long tems, car ſous pretexte qu'elle entretenoit un commerce de galanterie avec Dolabella, il la repudia. Il n'eut point de honte de publier lui-même devant le Senat, & en preſence de ſon beau-pere l'affront que ſa femme lui avoit fait; & il mit cette injure entre les raiſons pour leſquelles il avoit rompu avec Dolabella. Il faut voir comment Ciceron le pouſſe ſur ce ſujet; Ciceron, dis-je, qui pretend qu'Antonia n'étoit point coupable. (o) *Omnibus eum* (Cajum Antonium) *contumeliis oneraſti, quem patris loco, ſi ulla in te pietas eſſet, colere debebas: filiam ejus, ſororem tuam, ejeciſti, alia conditione quæſita, & ante perſpecta. Non eſt ſatis, probri inſimulaſti pudiciſſimam feminam; quid eſt, quod addi poſſit? Conſentus eo non fuiſti; frequentiſſimo ſenatu Kalendis Jan. ſedente patruo, hanc tibi ejecram Dolabella cau ſam odii dicere auſus es, quod ab eo ſoroti, & uxori tuæ ſtuprum eſſe oblatum comperiſſes. Quis interpretari poteſt, impudentiorne, qui in ſenatu; an improbior, qui in Dolabellam; an impurior, qui patre audiente; an crudelior, qui in illam miſeram tam ſpurce, tam impie dixeris?* Plutarque nous aidera à decouvrir en quel tems ſe fit le divorce de Marc Antoine & d'Antonia. Il dit (p) que Dolabella Tribun du peu-

(a) *Gland. ubi ſupra.*

(b) *Manuce & Glandorp pretendent que Sempronia fille de Tuditanus étoit mere de Fulvie.*

(c) *Cicero pro domo ſua fol.* 180. *A.*

(d) *Ibid. fol.* 181. *A.*

(e) *Id. ib.* Il parle à Clodius: il avoit dit *fol.* 180. *A* comment Clodius avoit emploié le frere de ſa femme lequel il avoit fait Pontife. Il dit dans l'Oraiſon *pro Murena* fol. 148. A que le fils de la femme de Murena eſt *ſummo loco adoleſcens.*

(f) *Aſc. Pedian. argum. Orat. pro Milone p. m.* 192.

(g) Homo nullo numero: nihil illo contemptius.

(h) *Ciceron en ce paſſage de la 3. Philippique refute ce que M. Antoine reprochoit à Octave d'être fils d'une Provinciale,* Aricinam matrem.

(i) *In Orat. pro domo ſua.*

(k) Occurrit dicens Bambalionis hujus avum nobilem fuiſſe. Reſpondet, ſtultumque fuiſſe dicit, Tuditano illi ſimilem de quo Valerius Maximus. *Maturantius in 3. Philippicam fol. m.* 101.

REFLEXION ſur une fauſſeté de Dion.

(l) Vellem ita contemneretis & vos pecuniam, ſicut ille contempſit uxoris tuæ avus. *Ibid.*

(m) *Dio lib.* 45. *ſub fin.*

(n) *Glandorp.* Onom. pag. 83. l'aſſure.

(o) *Philipp.* 2. *pag. m.* 758. *edit. Manut. in* 8.

(p) *Plut. in Anton. pag.* 919.

Digitized by Google

ſa ſeconde femme ſous pretexte d'adultere, ſans avoir aucun égard pour ſon oncle qui étoit le pere d'Antonia. Il ne le menagea (*H*) guere en d'autres rencontres. Quelque brave, violent & brutal qu'il fût, il trouva ſon maître en Fulvie: elle lui fit faire un ſi rude aprentiſſage d'obeïſſance *, que Cleopatre qui le trouva tout aprivoiſé, & tout dreſſé à ce manege, n'eut pas beaucoup de peine à l'aſſujettir. Il eut enfin le courage de ſe fâcher terriblement contre Fulvie, &

* *Voiez la remarque B.*

ple, voulant faire paſſer quelques loix, pria Marc Antoine ſon ami de le ſeconder. Marc Antoine n'en voulut rien faire; il crut que ſa femme Antonia s'étoit laiſſé debaucher par Dolabella; il la repudia, & il ſe joignit aux adverſaires de ce Tribun, & renverſa ſes projets. Ceſar revint à Rome pardonna à Dolabella; & aiant été fait Conſul pour la 3. fois, il ſe donna pour collegue Lepidus, & non Marc Antoine (*a*). Cela nous aprend que les troubles de Dolabella precedent l'an (*b*) 707. de Rome: nous les pouvons donc mettre un an après la bataille de Pharſale, & voilà auſſi l'année du divorce d'Antonia. Or comme Marc Antoine avoit un autre parti en (*c*) vuë avant que de renvoier Antonia, il eſt très-probable qu'une des raiſons qui cauſerent ce divorce fut l'envie qui le prit de ſe marier avec Fulvie. Si l'on en croit Plutarque, ce mariage ſe fit pendant que Ceſar faiſoit la guerre en Afrique l'an 707. & ainſi voilà Fulvie la 3. femme de Marc Antoine. C'eſt ſans aucun fondement que Glandorp (*d*) aſſûre que Marc Antoine l'aiant repudiée épouſa Antonia, & que degoûté bientôt de celle-ci, il la renvoia, & reprit Fulvie.

(*a*) *Ibid. pag.* 920.

(*b*) *C'eſt l'année du 3. conſulat de Ceſar.*

(*c*) Alia conditione quæſita & ante perſpecta. *Cicero ubi ſupra.*

(*d*) *Gland. ubi ſupra pag.* 86.

(*H*) *Il ne le menagea guerre en d'autres rencontres.*] Je fais cette remarque pour m'aquiter de mes promeſſes (*e*). Nous avons ouï Ciceron reprochant à Marc Antoine d'avoir eu la dureté d'étaler en plein Senat l'impudicité d'Antonia, le pere de cette Dame preſent. C'étoit une grande mortification pour ce pauvre pere; mais ce n'étoit pas la premiere fois que ſon neveu en avoit uſé mal-honnêtement envers lui. Ne l'avoit-il pas laiſſé dans l'exil, lors qu'il rapella un grand nombre d'exilez? Ciceron n'oublia pas de lui en faire des reproches: (*f*) *Omnia perfecit quæ Senatus ſalva repub. ne fieri poſſent perfecerat: cujus tamen ſcelus in ſcelere cognoſcite: reſtituebat multos calamitoſos, in his patrui nulla mentio. Si ſeverus, cur non in omnes? ſi miſericors, cur non in ſuos?* Voici d'autres mal-honnêtetez. Ciceron les étale en faiſant mention d'une loi pour le rapel des banis, laquelle fut publiée après la mort de Ceſar, comme ſi Ceſar l'avoit faite. Ciceron demande entre autres choſes pourquoi on laiſſoit encore 3. ou 4. perſonnes dans l'exil: (*g*) *Cur tua miſericordia ſimili non fruuntur? Cur eos habes in loco patrui, de quo ferre, cum de reliquis ferres, noluiſti? Quem etiam ad cenſuram pendendam impuliſti, eamque petitionem comparaſti quæ & riſus hominum & querelas moveret. Cur autem ea comitia non habuiſti? An quia tribunus plebis fulmen ſiniſtrum nunciabat? Cum tuâ quid intereſt, nulla auſpicia ſunt, cum tuorum, tum ſis religioſus. Quid? eundem in ſeptemviratum nonne deſtituiſti? Intervenit enim, cum metuiſti credo, ne ſalvo capite negare non poſſes. Omnibus eum contumeliis oneraſti quem patris loco. . . . . .* Vous trouverez ci-deſſus (*h*) la ſuite de ce paſſage. Manuce a trouvé ceci tout plein de tenebres. (*i*) *Hic mihi, quod aiunt, tenebræ ſunt. Non enim video, quo modo C. Antonius Kalendis Jan. vivo Cæſare in ſenatu eſſe potuerit: cum eum poſt Cæſaris interitum, id eſt, poſt latam ab Antonio de exſulibus legem, exſulare, ex iis verbis intelligatur: cur eos habes in loco patrui? de quo ferre, cum de reliquis ferres, noluiſti.* Voilà d'un côté Caïus Antoine negligé par ſon neveu, quand après la mort de Ceſar on rapelle tous les exilez à la reſerve de 3. ou 4. & le voilà d'autre côté au milieu des Senateurs, lors que Marc Antoine harangue contre Dolabella avant la mort de Jules Ceſar. C'eſt ainſi que Manuce conçoit la choſe; il ne faut pas s'étonner qu'il y trouve des contradictions: mais il eſt facile de les lever en lui montrant la ſource de ſes tenebres. Il s'imagine que quand Marc Antoine après la mort de Jules Ceſar allegua une pretenduë loi de cet Empereur pour le rapel des exilez, Caïus Antoine fut laiſſé dans ſon exil. Ce n'eſt point ce que Ciceron veut dire. La penſée de cet Orateur eſt celle-ci; Marc Antoine avoit exclus du benefice de cette pretenduë loi trois ou quatre malheureux. Ciceron lui en demanda la cauſe; & afin de lui remettre d'autres vices devant les yeux, il compare malicieuſement l'exception de ces 3. ou 4. perſonnes, avec l'exception que lui Marc Antoine avoit faite de ſon oncle dans le tems de ſon Tribunat. *Pourquoi traitez-vous ces 3. ou 4. perſonnes*, lui demande-t-il, *comme vous traitates votre oncle, dont vous ne propoſâtes pas le rapel lors que vous propoſâtes celui des autres?* Ceci doit être raporté au Tribunat de Marc Antoine; au Tribunat, dis-je, qu'il exerça pendant que Ceſar étoit en Eſpagne, contre les Lieutenans de Pompée avant la bataille de Pharſale. C'eſt en un mot le même fait que celui que l'on a vu ci-deſſus dans ces paroles de Ciceron, *Reliqua partes Tribunatus principiis ſimiles . . . . . reſtituebas multos calamitoſos: in his patrui nulla mentio.* Il ne faut donc plus s'étonner que le même Ciceron diſe que Caïus Antoine entendit dans le Senat l'invective de ſon neveu contre Dolabella, dans laquelle ſa fille avoit une ſi mechante place. J'avouë que c'eſt une preuve qu'il étoit revenu de ſon exil avant la mort de Ceſar, puis que cette invective fut recitée pour empêcher le deſſein que Ceſar avoit formé de ceder ſon 5. Conſulat à Dolabella (*k*); mais il ne reſulte de là aucun ſujet de critique contre Ciceron, car il n'y a rien dans ſes Philippiques qui temoigne que Marc Antoine ait laiſſé ſon oncle dans l'exil depuis la mort de Ceſar. Ce qu'il y a de certain eſt que Caïus Antoine a dû être rapellé dans le tems qui s'écoula entre le commencement de la Dictature de Ceſar, & ſon 5. Conſulat. Il fut Conſul pour la 5. fois l'an 709. & il avoit été fait Dictateur quand il fut revenu à Rome après la defaite des Lieutenans de Pompée. Il commença les fonctions de ſa Dictature (*l*) par le rapel des exilez; je ne ſai point ſi Caïus Antoine y fut compris dès ce tems-là; je ſçai ſeulement que Dion (*m*) aſſûre qu'il n'y eut que Milon qui ne fut pas rapellé. Glandorp debite que Caïus Antoine après la mort de Jules Ceſar, fut retabli par Marc Antoine ſon neveu, qui étoit Conſul. Cela n'eſt point vrai par raport au retour à Rome, & au droit d'aller au Senat, puis que Caïus Antoine aſſis à la place des Senateurs, entendit l'invective de ſon neveu contre Dolabella pendant la vie de Jules Ceſar. Nous aprenons de Strabon que cet exilé s'arrêta dans l'Ile de Cephalonie, & la tint ſous ſon obeïſſance. Il y bâtiſſoit une ville, & n'eut pas le tems de l'achever; car aiant obtenu ſon rapel il ſe mit de plus grans deſſeins en tête, & mourut ſur ces entrefaites (*n*).

(*e*) *Voiez ci-deſſus pag.* 266. *remarque A.*

(*f*) *Philipp.* 2. *pag.* 734.

(*g*) *Ibid. pag.* 757.

(*h*) *Dans la page precedente, lettre o.*

(*i*) *Manutius in* 2. *Philipp. pag.* 761.

J'ai lu une traduction (*o*) Françoiſe de la 2. Philippique, où l'on s'eſt un peu brouillé quant au fait dont je parle ici. On a dit dans la page 166. que *Caïus Antonius* étoit *du nombre de ces trois ou quatre malheureux* que ſon neveu avoit laiſſez dans l'exil: mais dans la page 168. on aſſûre qu'il fut preſent au diſcours que fit Marc Antoine en plein Senat le 1. jour de Janvier. Il n'eſt pas neceſſaire que je montre que ce ſont deux choſes contradictoires: chacun le ſent, & j'ai déjà dit ce qu'il faut faire pour ôter toute la difficulté. Maturantius (*p*) entaſſe beaucoup plus de fautes que ce traducteur. Il croit 1. que Caïus Antoine fut exilé par Jules Ceſar, pour avoir été dans le parti de Pompée. Rien de plus faux. Caïus Antoine fut accuſé l'an 694. de deux crimes, (*q*) de complicité avec Catilina, & de concuſſion. Ciceron qui plaida pour lui perdit ſa cauſe. En 2. lieu Maturantius aſſûre que Marc Antoine faiſant revenir les exilez après la mort de Ceſar, ne travailla point au rapel de Caïus Antoine. 3. Il aſſûre que Marc Antoine aiant enfin rapellé ſon oncle, le pouſſa à demander la Cenſure, & lui ſuborna des competiteurs très-indignes afin de l'expoſer à la moquerie. C'eſt avoir attribué à Ciceron une impertinence inſenſée; car s'il avoit dit que Caïus Antoine ne fut point rapellé de ſon exil, quand ſon neveu après la mort de Ceſar rapella preſque tous les exilez, il auroit dit dans une même harangue deux choſes contradictoires. 1. Qu'au tems qu'il parloit Marc Antoine n'avoit pas encore rapellé ſon oncle; car il eſt viſible que les trois ou quatre miſerables que Marc Antoine n'avoit point rendus participans du benefice de la pretenduë loi de Jules Ceſar, étoient actuellement en exil lors que Ciceron recitoit la ſeconde Philippique. 2. Qu'il y avoit déjà quelque tems que Marc Antoine aiant rapellé ſon oncle, l'avoit engagé frauduleuſement à demander la Cenſure. Si je ne le ſavois par experience, je ne pourrois jamais croire que ceux qui ont commenté les Auteurs claſſiques, euſſent pu ne ſe pas apercevoir des abſurditez contradictoires qu'ils joignent enſemble.

(*k*) Ἐπεὶ δὲ τὸ πέμπτον ἀπεδείχθη. Καίσαρ ὕπατος, πρεσβεύσαντο μὲν οἱ περὶ συνάρχοντα τὸν Ἀντώνιον, ἐβούλετο δὲ τὴν ἀρχὴν ἀπομόνου Δολοβέλλᾳ παραχωρῆσαι. ἐξ οὗ τὸ πρὸς τὸν γαμβρὸν ἐξένεγκαν. Ἀντωνίᾳ δὲ τριχῇ διατιθεῖτο, ἐν πολλὰ μὲν αὐτὸν καὶ Δολοβέλλαν, ἐκ ἐλάττους δὲ ἀνέστατο, τότε μὲν αἰσχυνθεὶς τὴν ἀκοσμίαν ὁ Καίσαρ ἀπηλλάγη. Creatus Cæſar quintum conſul, illico cooptavit collegam Antonium. Intendit autem abdicare ſe magiſtratu, & cedere Dolabellæ, idque ad ſenatum retulit: verum repugnante aſpere Antonio, multaque maledicta in Dolabellam congerente, nec pauciora audiente, illius indignitatis Cæſar pudore rem in præſentia omiſit. *Plutarch. in Antonio p.* 921. *A.*

(*l*) *Id. in Cæſare p.* 725. *D.*

(*m*) *Lib.* 41. *pag.* 191.

(*n*) *Strabo lib.* 10. *pag.* 314.

(*o*) *Faite par F. P. G. Avocat au Parlement de Paris, & imprimée à Paris l'an* 1685.

(*p*) *In* 2. *Philipp. fol.* 82.

(*q*) *Voiez Dion lib.* 38. *pag.* 71. *& Ciceron* in Orat. pro Cœlio & in Vatinium.

Digitized by Google

& de lui marquer ſi viſiblement ou ſon mepris, ou ſa haine, qu'elle en tomba malade, & qu'elle en mourut *. Un Rhetoricien qui l'avoit raillée de ce qu'elle avoit une jouë plus groſſe que l'autre, devint par cela même plus agreable à Marc Antoine qu'il ne l'étoit auparavant †: preuve évidente qu'elle n'avoit guere de part à la tendreſſe de ſon mari. Elle l'auroit meritée, s'il n'eût falu pour s'en rendre digne que ſavoir bien imiter l'ardeur avec laquelle il amaſſoit de l'argent par les voies les plus injuſtes. C'étoit dans la chambre de (I) Fulvie qu'on mettoit les Roiaumes & les Provinces à l'encan. On croit qu'elle (K) pouſſa Marc Antoine à repudier ſa

* *Voiez la remarque B.*

† Ejusdem uxorem Fulviam cui altera bucca inflatior erat, acumen ſtili tentare dixit, nec eo minus, immo vel magis ob hoc Antonio gratus. *Sueton. de claris Rhetor. c. 5.*

(*a*) Syngrapha H S centies per legatos viros bonos, ſed timidos & imperitos, ſine Sexti, ſine reliquorum hoſpitum regis ſententia facta in Gynæceo: quo in loco plurimæ res venierunt & veneunt. *Cicero Philipp. 2. pag. 756. Voiez auſſi epiſt. ad Att. 12. lib. 14.*

(*b*) *Idem Philipp. 5. pag. 814.*

(*c*) *Salluſt. in Catil.*

(*d*) *Cornel. Nepos in vita Attici cap. 9.*

(*e*) Intimus erat in tribunatu Clodio ... cujus etiam domi jam tum quiddam molitus eſt: quid dicam ipſe optime intelligit. *Philipp. 2. pag. 730.* Maturantius dit ſur cela, *Fulviam credo Clodii uxorem de coitu appellavit, aut eam adulteravit.* Manuce dit, *De ſtupranda ejus uxore.*

REPUTATION du ſentiment de Manuce ſur la phraſe, *Quærere conditiones.*

(*f*) *Paulus Manutius in 2. Philip. p. m. 759. 760.*

(*I*) *C'étoit dans la chambre de Fulvie qu'on mettoit les Roiaumes à l'encan.*] Chacun ſait la revolution qui ſe fit dans l'eſprit du peuple Romain après la mort de Ceſar. D'abord Marc Antoine ne ſe croioit pas en ſûreté dans Rome; & au bout de quelques jours ce fut lui qu'on y craignit; ce fut à cauſe de lui que les aſſaſſins de Ceſar n'oſerent y tenir ferme. On ne ſauroit dire les injuſtices qu'il commit pour accumuler de l'argent, ſous le faux pretexte que Ceſar avoit ordonné telles & telles choſes. Il les forgeoit lui-même, & s'en faiſoit bien paier. C'eſt ainſi qu'il dupa les Ambaſſadeurs de Dejotarus. Il fabriqua un pretendu ordre de Ceſar, en vertu duquel Dejotarus devoit être retabli; mais il fit ſigner aux Ambaſſadeurs dans la chambre de ſa femme une promeſſe d'une groſſe ſomme (*a*). Ciceron a decrit avec l'éloquence qui lui étoit ordinaire, la prodigieuſe venalité où Marc Antoine & ſa femme ſoumirent la Republique. Quand on ſait d'ailleurs le caractere de Fulvie, l'on croit en liſant les paroles de Ciceron la voir vendre dans ſa chambre les Provinces & les Roiaumes, avec la même âpreté au gain que l'on remarque dans les femmes qui vendent les rubans, les toiles &c. de leur boutique. *Quid illi immanes quæſtus? ferendi ne? quos M. Antonii ſeta exhauſit domus. Decreta falſa vendebat: regna, civitates, immunitates in æs, accepta pecunia, jubebat incidi. Hæc ſe ex commentariis Cæſaris, quorum ipſe auctor erat, agere dicebat. Calebant in interiore adium parte totius reipubl. nundinæ: mulier ſibi ſalicior, quam viris, auctionem provinciarum, regnorumque faciebat (b).* Je croi que le mari & la femme tenoient autant l'un que l'autre du caractere de Catilina (*c*), *Alieni appetens, ſui profuſus*; ils ſavoient autant diſſiper l'argent que l'amaſſer. Fulvie n'avoit pas le ſou un an après ces riches encans; il faloit que Pomponius Atticus repondît pour elle par tout, & lui prêtât de groſſes ſommes (*d*).

(*K*) *Que* Fulvie *pouſſa Marc Antoine à repudier ſa ſeconde femme.*] On ſe fonde ſur ces paroles de Ciceron, *Filiam ejus ſororem tuam ejeciſti alia condicione quæſita & ante perſpecta.* Cela ſignifie que dès avant le divorce d'Antonia ſon mari avoit ſi bien pris ſes meſures, qu'il ſavoit bien comment étoit faite la nouvelle femme qu'il épouſeroit. Il y a du moins beaucoup d'aparence que Ciceron entendoit fineſſe dans l'*ante perſpecta*; & que lors qu'il fit mention de je ne ſçai quelle entrepriſe (*e*) braſſée par Marc Antoine chez Clodius, il vouloit dire qu'on avoit tâché de coucher avec Fulvie femme de Clodius. Je rejette neanmoins la penſée de Manuce, ſur le mot *condicio* dont Ciceron s'eſt ſervi. Ce docte commentateur ſe perſuade que Ciceron a voulu dire que Marc Antoine avoit viſité lui-même, ou fait viſiter par un autre toutes les parties du corps de la femme qu'il vouloit avoir. Il croit que la phraſe Latine *quærere condicionem*, ne ſignifie pas ſimplement chercher un parti à ſe marier, mais devenir l'inſpecteur des parties les plus cachées qui ſont l'objet de l'amour, & en faire une revuë exacte, afin d'eviter toutes les ſurpriſes & tous les mecomptes à quoi ſe peuvent expoſer ceux qui achetent chat en poche, s'il m'eſt permis d'emploier ce quolibet. Quelque long que ſoit le paſſage de Manuce, je me ſens obligé de le tranſcrire, afin que mon lecteur ne m'aille pas objecter qu'il eſt bien facile de rejetter l'opinion d'un homme, lors que l'on ſuprime, ou que l'on énerve ſes raiſons. (*f*) *Invenio apud veteres uſurpari ſolitum hoc loquendi genus, condiciones quærere, de iis, qui mulieres ad concubitum appetentes, prius vel ipſi, vel per amicos inſpiciebant quales eſſent, num candor in corpore, num lævitas, num ſucci plena; denique num appetentis libidini reſponderent, ut eas ne acciperent, aut admitterent, niſi prius hoc tamquam experimentum cepiſſent. Id, ut dixi, vocabant, condiciones quærere. Itaque exprobravit Antonius Auguſto, id, quod Suetonius litteris prodidit, condiciones quæſitas per amicos, qui matres familias, & adultas virgines denudarent, atque perſpicerent, tamquam Thoranio mangone vendente. Et, quod apud eundem Suetonium ſcriptum eſt Cæſar ad retinendam Pompeji neceſſitudinem, ac voluntatem, Octaviam, ſororis ſuæ neptem, condicione ei detulit: facta ſcilicet inſpiciendi poteſtate, ut niſi probatam, non acciperet. Arnobius quoque, ſcriptor in primis eruditus & reconditarum rerum notitia refertus, libro IV. adverſus gentes, Dei uxores, inquit, ducunt condicionibus ante quæſitis. Sic ue Fauſtina quærente ſibi condiciones in viris, ut cum iis, quorum condiciones probaſſet, concumberet, dixit Capitolinus in Antonino Philoſ. multi ferunt, Commodum omnino ex adulterio natum: ſiquidem Fauſtinam, ſatis conſtet, apud Cajetam condiciones ſibi & nauticas, & gladiatorias elegiſſe. Et Lampridius in Heliogabalo: Roma denique nihil egit aliud, niſi ut emiſſarios haberet, qui bene vaſatos (ſic. n. lege, non, naſatos) perquirerent, eoſque ad aulam perducerent, ut eorum condicionibus frui poſſet. Nec multo poſt: Lavacrum publicum in ædibus aulicis fecit, ſimul & palam populo exhibuit, ut ex eo condiciones bene vaſatorum hominum colligeret. Nec alio ſenſu accipiendum illud pro Cœlio: Habes hortos ad Tiberim: ac diligenter eo loco præparaſti, quo omnis juventus natandi cauſſa venit, hinc licet condiciones quotidie legas. Quibus adductus exemplis, Quæſita, & Perſpecta, ad condicionem malo, quam ad mulierem referre: ut ſit: quæſiviſti, & ante perſpexiſti aliam condicionem, non contentus ea, quam in ſorore tua jam perſpexeras. Jam enim conſtat, condicionem eſſe partem corporis, quam vel in muliere vir, vel in viro mulier, explenda libidinis cauſſa quærit, & qua inventa fruitur.* Parmi tous ces paſſages je n'en voi aucun qui m'empêche d'être pleinement perſuadé, que les termes *quærere condiciones* étoient de la même ſignification, & rien plus, que nos phraſes, *chercher, choiſir un parti, un galant, une maitreſſe.* Le premier exemple que Manuce allegue le montre manifeſtement; car ſi ſa pretenſion avoit lieu, il n'eût pas été neceſſaire que Suetone (*g*) ajoûtât à *conditiones quæſitas per amicos* ces autres termes, *qui matres familias & adultas virgines denudarent atque perſpicerent tanquam Thoranio mangone vendente.* Cette addition montre que les termes precedens n'emportoient point d'autre idée que celle-ci, *il donnoit charge à ſes amis de lui chercher des maitreſſes*; & comme cela n'exprimoit point l'infamie que l'on vouloit reprocher, il fut neceſſaire d'en venir à l'explication particuliere des enquêtes qu'Auguſte preſcrivoit à ſes amis. C'eſt ainſi que pour repreſenter la coutume de Moſcovie par raport au choix de la femme que le grand Duc doit épouſer, ce ne ſeroit pas aſſez de dire que l'on envoie des gens par les Provinces avec ordre de chercher, de choiſir les partis les plus charmans, les filles les plus aimables, il faudroit paſſer plus avant, & dire de quelle maniere ces filles ſont viſitées, épluchées, examinées (*b*). Je ne puis aſſez m'étonner que Manuce ait paraphraſé comme il a fait ſon ſecond exemple; a-t-il bien pu croire que Ceſar ait jamais eu ſi peu de cœur, & ſi peu d'honneur? Car ſans compter la violence qu'il eût falu faire à la pudeur d'Octavie, n'eût-ce pas été une baſſeſſe capable de faire mepriſer Ceſar, que de laiſſer à Pompée en lui offrant ſa petite niece, la liberté de la refuſer s'il ne la trouvoit pas à ſon gré, après l'avoir vuë ſans chemiſe? Mais pour montrer combien eſt abſurde la penſée de Manuce, je n'ai qu'à le renvoier à ces paroles de Suetone au chapitre 63. de la vie d'Auguſte: *Hoc* (Agrippa) *quoque defuncto multis ac diu etiam ex equeſtri ordine* CIRCUMSPECTIS CONDITIONIBUS, *Tiberium privignum ſuum elegit.* Il faudroit dire, ſelon Manuce, qu'Auguſte voulant remarier Julie ſa fille veuve d'Agrippa, emploia un tems conſiderable à faire depouiller tous nuds pluſieurs Chevaliers Romains, & qu'enfin il choiſit Tibere. Je ne m'arrête pas à montrer l'extravagance d'une telle ſupoſition, non plus qu'à raporter cent paſſages des bons écrivains qui prouvent que *conditio*, s'agiſſant de mariage, ne ſignifioit autre choſe que ce que nous apellons *un parti: bona conditio, un bon parti.* Je citerai ſeulement quelques paroles de la 257.

(*g*) *In Auguſt. c. 69.*

(*b*) Solent autem Moſchovitæ quum de uxore ducenda deliberant, omnium toto Regno puellarum virginum delectum habere, ac forma, virtuteque animi præſtantiores ad ſe perduci jubere, quas denum per idoneos homines, fideleſque matronas inſpiciunt, ita diligenter, ut ſecretiora quoque ab iis contrectari exploraríque fas ſit. Ex iis vero magna, atque ſolicita parentum expectatione, quæ ad Principi animum reſponderit regiis nuptiis digna pronunciatur. Cæteræ verò, quæ de formæ pudicitiæque, & morum dignitate contenderant, ſæpe eadem die in gratiam Principum, proceribus atque militibus nubunt, ſic ut mediocri loco natæ plerunque dum Principes, regiæ ſtirpis clara ſtemmata contemnunt, ad ſummum regalis thori faſtigium, uti & Turcas Ottomannos ſolitos eſſe videmus, pulchritudinis auſpiciis evehantur. *Paulus Jovius in Moſchovia pag. m. 32. 33.*

Digitized by Google

ſa ſeconde femme; neanmoins il ne ſemble pas qu'elle l'ait eu pour mari immediatement après le divorce: on diroit plutôt qu'il perſevera (L) quelque tems dans l'amour d'une concubine. Pluſieurs

declamation de Quintilien. Elles valent un arrêt definitif contre Manuce: *Sed neque in me ille* (ſocer) *probavit aliud quam pietatem; vidit fletus meos, vidit totius animi atque etiam corporis defectionem: ſic homini inter principes noſtræ civitatis numerando cœpi bona eſſe* CONDITIO. Voiez les *obſervationes* de Gronovius au chapitre 6. du 1. livre page 62. & 63. Il faut avoüer que Manuce attribueroit à l'ancien ſtyle du Palais une formule bien vilaine, car ſelon l'ancienne Juriſprudence l'on ſe ſervoit de cette phraſe dans le divorce, *conditione tua non utor.* Conſultez le commentaire de Torrentius ſur Suetone au chapitre 27. de la vie de Ceſar. Je ſuis bien ſurpris qu'un docte Jeſuïte n'ait pas trouvé fauſſe cette érudition de Manuce, après avoir raporté tant de beaux exemples de la ſignification du mot *conditio. Quid ſit autem ante perſpicere conditionem malo te ex Pauli Manutii in hunc locum quam ex meis verbis addiſcere.* C'eſt ainſi que parle le Pere Abram dans ſon commentaire ſur la 2. Philippique de Ciceron page 725.

Mais venons au fait. Devons-nous croire que Ciceron ait voulu dire que Marc Antoine jetta les yeux ſur Fulvie, avant que de repudier Antonia? Je me rangerois volontiers à ce ſentiment, quoi qu'il ſemble que les noces de Fulvie ne ſuivirent pas de bien près le divorce d'Antonia. C'eſt la matiere de la remarque ſuivante. Maturantius & Lambin ſe ſont ici égarez: celui-là s'eſt imaginé que Marc Antoine ſongeoit à Calpurnia; celui-ci le fait ſonger à Octavie. Je ne ſçai qui eſt cette Calpurnia; mais pour Octavie je ſçai qu'elle étoit ſœur d'Auguſte, & qu'elle n'épouſa Marc Antoine qu'après la mort de Fulvie.

(L) *& qu'il perſevera quelque tems dans l'amour d'une concubine.*] Cette concubine etoit une comedienne. Ciceron la nomme Cytheris, & remarque que Marc Antoine la menoit avec lui dans une litiere ouverte. (a) *Hic tamen Cytheridem ſecum lectica aperta portat, altera uxorem: ſeptem præterea conjunctæ lecticæ amicarum ſunt; an amicorum? vide quam turpi leto pereamus.* Ciceron écrivoit cela pendant que Ceſar alloit en Eſpagne contre les Lieutenans de Pompée, c'eſt-à-dire, la premiere annee de la guerre. Marc Antoine étoit alors Tribun du peuple, & avoit été laiſſé à Rome afin de tenir l'Italie en bride, & dans les interêts de Ceſar. Voilà l'équipage avec quoi il voiageoit. Voilà les gens à qui Dieu trouva à propos de livrer en proie tout ce qu'il y avoit de plus illuſtre dans la Republique Romaine. Mais ce n'eſt pas de quoi il s'agit. Cet équipage de Marc Antoine lui fut reproché en face dans la 2. Philippique en ces beaux termes; *Ecquid enim unquam in terris tantum flagitium exſtitiſſe auditum eſt? tantam turpitudinem? tantum dedecus? vehebatur in eſſedo tribunus plebis: lictores laureati antecedebant: inter quos aperta lectica mima portabatur: quam, ex opidis municipales homines honeſti obviam neceſſario prodeuntes, non noto illo, & mimico nomine, ſed Volumniam conſalutabant. Sequebatur rheda cum* (b) *lenonibus, comites nequiſſimi: rejecta mater amicam impuri filii, tamquam nurum, ſequebatur. O miſera mulieris fecunditatem calamitoſam. Horum flagitiorum iſte veſtigiis omnia municipia, præfecturas, colonias, totam denique Italiam impreſſit.* Remarquez bien qu'entre autres indignitez on reproche ici à Marc Antoine, d'avoir obligé ſa mere à ſuivre dans une autre voiture la litiere de Cytheris. Dans la lettre que j'ai citée Ciceron ne dit point cela de la mere (c); mais de la femme de Marc Antoine. Il eſt difficile de comprendre pourquoi Ciceron n'auroit rien dit des indignitez faites à la femme, pourquoi, dis-je, il les auroit ſupprimées dans une harangue, où il avoit pris à tâche de couvrir de honte ſon adverſaire. Dans trois mots il pouvoit dire que Marc Antoine n'avoit donné place dans ſon carroſſe ni à ſa mere ni à ſa femme, & qu'il les avoit releguées dans d'autres carroſſes qui ſuivoient la litiere où il avoit mis ſa concubine. Les interêts de la femme ne ſervoient pas moins que ceux de la mere à rendre odieuſe la conduite du perſonnage, ainſi l'on ne ſauroit donner aucune bonne raiſon du ſilence de l'Orateur que celle-ci, c'eſt que la femme de Marc Antoine ne fut point de ce voiage, & qu'au lieu de lire dans la lettre à Atticus *altera uxorem*, il faut lire *alteram uxorem*; & le ſens ſera que ce Tribun menoit avec lui Cytheris comme ſi elle eût été ſa femme, comme ſi elle eût été ſa ſeconde femme. Boſius (d) & Lipſe (e) ont adopté cette correction. Popma ſoutient le contraire (f): il veut non ſeulement que Cytheris, & la femme legitime aient été dans des voitures differentes; mais auſſi que la femme legitime ait été Fulvie. C'eſt auſſi le ſentiment de Manuce. On cite (g) la 2. Philippique abuſivement, puis que cette harangue n'aprend pas que Marc Antoine mit ſa femme à la ſuite de Cytheris. Mr. Grævius (h) a prefere l'opinion de Popma à celle de Lipſe. Ce qu'il y a de certain c'eſt que Fulvie n'étoit point alors la femme de Marc Antoine; j'ai montré qu'elle ne le fut qu'après le divorce d'Antonia: or bien loin qu'Antonia eût été repudiée lors que Marc Antoine ſe promenoit par les villes d'Iſalie avec ſa Cytheris, qu'il eſt aſſez vraiſemblable qu'elle n'étoit point encore ſa femme. Il la repudia dans le tems qu'il fut contraire aux deſſeins de Dolabella, c'eſt-à-dire, quelque tems (i) après qu'il fut revenu à Rome enſuite de la journee de Pharſale. Or les voiages qu'il fit avec Cytheris precederent ce retour à Rome; il eſt donc aſſez probable que lors qu'il fit ces voiages il n'étoit point marié encore avec ſa couſine Antonia, car il ne la garda guere. Ajoûtons que Fulvie n'étoit point femme à ſouffrir qu'une concubine reçût les honneurs de la femme legitime, pendant les voiages de ſon mari. Elle étoit trop fiere pour ſuivre dans un carroſſe à part la litiere de la favorite Cytheris. Confirmons la conjecture de Boſius & de Lipſe. Si l'on avoit dit dans la lettre à Atticus, *Cytheridem portat alteram uxorem*, on n'auroit rien dit qui ne s'accordât avec d'autres expreſſions qui ſe voient dans la 2. Philippique. (k) *At etiam quodam loco facetus eſſe voluiſti: quàm id te, di boni, non decebat: in quo eſt tua culpa nonnulla, aliquid enim ſalis ab* UXORE MIMA *trahere potuiſti.* Lors que Ciceron raporte qu'enfin Marc Antoine rompit avec Cytheris, il ſe ſert des termes que l'on emploioit en repudiant ſa femme (l). Il eſt donc probable qu'il faut lire *alteram uxorem* dans la lettre à Atticus. N'oublions pas que le renvoi de Cytheris fut poſterieur non ſeulement à la bataille de Pharſale, mais auſſi à la guerre d'Alexandrie. Marc Antoine après la journée de Pharſale fut renvoié en Italie, afin d'y tenir les choſes ſous le joug du victorieux pendant que Ceſar pourſuivroit Pompée. La comedienne Cytheris alla au devant de ſon galant juſques à Brunduſium, & s'en retourna avec lui à Rome, à-peu-près avec le même équipage que Ciceron a repreſente ci-deſſus. (m) *Veniſti Brunduſium, in ſinum quidem, & in complexum tuæ mimulæ, quid eſt? num mentior? quam miſerum eſt, id negare non poſſe, quod ſit turpiſſimum conferri. Si te municipiorum non pudebat, ne veterani quidem exercitus? Quis enim miles fuit qui Brunduſii illam non viderit? Quis, qui neſcierit veniſſe eam tibi tot dierum viam gratulatum, quis, qui non indoluerit tam ſero ſe, quam nequam hominem ſecutus eſſet, cognoſcere? Italia rurſus percurſatio, eadem comite mima.* Pendant que Ceſar étoit à Alexandrie revêtu pour la 2. fois de la charge de Dictateur, Marc Antoine fut creé General de la Cavalerie, & commit à Rome mille extorſions: il vint par degrez juſques à l'énorme audace de mettre à l'encan les biens de Pompée. Il aquit par ce moien les meubles & la maiſon de ce grand homme, & il diſſipa bientôt dans cette maiſon les richeſſes que cette vente lui procura, car il s'abandonnoit tous les jours aux debauches qui coûtoient le plus. Il avoit encore ſa Cytheris; il avoit logé deja dans la maiſon de Pompee, lors qu'il ſe defit de cette garce (n). Ce que j'obſerve afin de montrer qu'il eſt fort probable qu'il la garda quelque tems depuis le divorce d'Antonia, car la vente des biens de Pompée ne ſe fit que lors (o) que Ceſar fut parti d'Alexandrie. Plutarque en decrivant les debauches de Marc Antoine, ſa paſſion pour Cytheris, &c. inſinuë manifeſtement que ces deſordres continuerent après la bataille de Pharſale; & comme il dit que Ceſar retourné à Rome temoigna à Marc Antoine un grand mecontentement, qui produiſit deux effets notables, il nous donne lieu de croire qu'il ſe paſſa quelque tems entre le divorce d'Antonia, & le mariage de Fulvie: car les deux effets dont je parle ſont, l'un que Marc Antoine ne voulut point ſuivre Ceſar dans l'expedition d'Afrique, l'autre qu'il renonça à ſes debauches; il changea de vie; il ſongea à ſe marier, & choiſit Fulvie (p). Je ne voudrois pas nier pour cela qu'en repudiant ſa 2. femme, il n'eût deja

(a) *Cicero epiſt. 11. lib. 10. ad Atticum. Dans la 16. lettre du même livre il parle ainſi,* Hoc quidem melius quam collega noſter Antonius, cujus inter lictores lectica mima portatur. *Voiez auſſi la 22. lettre du 15. livre où* hic autem noſter Cytherius, *eſt Marc Antoine à ce que diſent les Interpretes.*

(b) *Quelques Critiques celebres veulent qu'on liſe* leonibus, *parce qu'il eſt ſur que dans ces voiages Marc Antoine avoit une chaiſe attellée de lions. Voiez l'article* Lycoris.

(c) Cytheridem ſecum lectica aperta portat, altera uxorem. *Cicero epiſt. 11. l. 10. ad Atticum.*

(d) *In epiſt. ſupra dictam Ciceronis ad Atticum.*

(e) *Epiſtolicar. quæſt. 11. lib. 4.*

(f) *In eam epiſtolam Ciceronis.*

(g) *C'eſt Popma qui la cite.*

(h) Sed rectius Popma cui adſtipulantur, &c. *In Cicer. ad Atticum, tom. 2. pag. 164.*

(i) *Cela eſt clair ex Plutarcho in Antonio, pag. 919.*

(k) *Philipp. 2. pag. m. 718.*

(l) Frugi factus eſt: illam ſuam ſuas res ſibi habere juſſit ex duodecim tabulis: claves ademit: exegit. Quam porro ſpectatus civis, quam probatus, cujus ex omni vita nihil eſt honeſtius, quam quod cum mima fecit divortium. *Ib. pag. 740.*

(m) *Ibid. pag. 737.*

(n) *Voiez Ciceron 2e Philipp. pag. 737. & ſeq.*

(o) Cæſar Alexandria ſe recepit. . . haſta poſita pro æde Jovis Statoris, bona Cn. Pompeji. . . voci acerbiſſimæ ſubjecta præconis. *Ib. p. 739.*

(p) Ἔσχε μέντοι τὸ πολὺ τῆς ἀκολασίας αὐτῷ ἡ γαμικὴ ἀφαλῶς ὁ Καῖσαρ, ἐκ ἀπειθότως τὰ πλημμελήματα δεξάμενος, ἀπαλλαγὴς γὰρ ἐκείνη τῆ βίᾳ, γάμῳ προσῆκε, Φυλλίαν ἀγόμενος. Apparet tamen multum de Antonii amentia & intemperantia Cæſarem, peccata ejus non diſſimulando, detraxiſſe. Siquidem explicuit ſe illa vita, animoque ad nuptias applicato Fulviam duxit. *Plut. in Antonio pag. 920. G.*

Digitized by Google

Plusieurs Dictionaires β ont assûré qu'il repudia Fulvie au commencement du Triumvirat, afin de se marier avec Octavie. Cela est faux; car il n'épousa celle-ci qu'après la mort de Fulvie. Il n'est pas vrai que Josephe parle de (M) cette Fulvie.

β *Celui de Charles Etienne, celui de Lloyd, celui d'Hofman, celui de Calepin.*

FUNCCIUS (JEAN) Predicateur Lutherien, gendre d'Osiander, & son second dans les disputes de la justice impurative, se mêla de troubler d'une autre maniere le repos public, c'est-à-dire par des cabales d'Etat qui lui firent perdre la tête à Konigsberg dans la Prusse le 28. d'Octobre 1566 †. Il couroit alors sa 49. ‡ année. Voiez dans Moreri les deux vers que l'on dit qu'il composa le jour de sa mort. Ils contiennent un mot ‡ Grec que Mr. Moreri a mis en François; mais n'aiant traduit que ce mot, il n'a fait que debiter du galimatias. Il faloit donc dire que ces deux vers avertissoient un chacun de profiter de l'exemple de Funccius, afin d'éviter comme la peste la demangeaison de se mêler de trop de choses. Mr. Moreri (Y) a commis une autre faute. Vossius s'est trompé à (Z) l'âge de Funccius.

† *Melchior Adam. in vitis Theolog. p. 412.*

‡ *Voiez la remarque B.*

☞ FURIUS (FRIDERIC) surnommé *Cariolanus* (A) à cause qu'il étoit né à Valence en Espagne, florissoit au XVI. siecle. Il * étudia à Paris sous Omer Talon, Hadrien Turnebe,

‡ Πολυπραγμοσυνη, de qua voce vide A. Gellium l. 11. c. 16.

* *Andreas Schottus biblioth. Hispan. pag. 615.*

dejà pris des mesures pour épouser la 3. car un engagement avec une courtisane n'empêche pas les grans Seigneurs de se marier: mais aparemment il ne hâtoit pas cette affaire, il falut que le mecontentement de Cesar servît d'éperon. Ainsi je ne critique point ceux qui apliquent à Fulvie ces paroles de Ciceron: *Sororem tuam* (c'est-à-dire Antonia) *ejecisti alia conditione quæsita & ante perspecta.*

Je conois d'habiles gens qui les apliquent à Cytheris. C'est se tromper: car il n'y a nulle aparence que Marc Antoine ait jamais voulu épouser cette creature: il suffisoit à l'un & à l'autre de faire tout ce que font les gens mariez, *boire & manger, coucher ensemble*; & quant à la vie de concubinage, & à tous les excés de complaisance qu'un galant peut temoigner à une maîtresse dont il joüit, Marc Antoine ne pouvoit rien ajoûter après le divorce d'Antonia à ce qu'il avoit dejà pratiqué avant la bataille de Pharsale. Le Pere Abram a bronché en cet endroit: Marc Antoine, selon lui (a), eut dessein en repudiant sa 2. femme d'épouser Cytheris, & l'épousa en effet, & puis la repudia & se maria à Fulvie. Les preuves du Pere Abram sont très-mauvaises. Il pretend que Ciceron & Plutarque assûrent que Marc Antoine, peu après le divorce d'Antonia, fut promener Cytheris dans les villes d'Italie. Il en conclut que le mariage de Fulvie n'étoit pas encore fait, n'y aiant point d'aparence que le nouveau marié eût voulu donner si promtement un tel deplaisir à son épouse. Mais il devoit prendre garde que Ciceron nous fait entendre clairement, que toutes les promenades de Marc Antoine & de Cytheris par les villes d'Italie precederent le divorce d'Antonia. Ciceron observe que cette maîtresse fit deux fois ces promenades: 1. avant la bataille de Pharsale: 2. lors que Marc Antoine revenant à Rome après cette grande journée, rencontra à Brundusium sa concubine Cytheris qui lui étoit allée au devant. Il est sûr que les querelles de Marc Antoine & de Dolabella n'éclaterent qu'après cette 2. promenade de Cytheris par les villes d'Italie. Il est sûr pareillement que le divorce d'Antonia, & la querelle de son mari avec Dolabella sont du même tems. L'Auteur que je refute ne devoit pas s'apuier sur le mot *uxor* emploié par Ciceron touchant Cytheris, car les paroles que l'on trouve un peu après dans Ciceron, *rejecta mater* AMICAM *impuri filii* TANQUAM *nurum sequebatur*, montrent manifestement qu'il n'y avoit point là un vrai mariage.

(a) Certè cùm, ut ex Plutarcho & Ciceronе constat, statim post repudiatam Antoniam Italiæ oppida obierit cum illa mimula, non videtur adhuc de Fulviæ nuptiis cogitasse, ne recentem uxorem iis ludibriis offenderet. Quare nihil obstat quo minus ille Cytheridem, verè tum uxorem acceperit, ut loquitur Orator, à qua tamen paulò post fecit divortium, & Fulviam duxit uxorem. *Abram. in Cicer. Oration. tom. 2. pag. 553.*

Je ne doute point que la raison qui obligea Marc Antoine à renvoier Cytheris, n'ait été qu'il voioit bien que sans cela il ne pourroit point conclure son mariage avec Fulvie. Je mets ce mariage à l'an 707. de Rome, lors que Cesar étoit en Afrique. Deux ans après il y avoit lieu de soupçonner que Marc Antoine continuoit à être amoureux de Cytheris, car la lettre qu'il donna lui-même à Fulvie, & qu'il feignoit de porter comme un messager de Marc Antoine, rouloit principalement sur les assûrances, & sur les protestations qu'il n'aimoit plus cette comedienne, & que toute la passion qu'il avoit euë pour elle s'étoit tournée vers Fulvie. (b) *Confestim ad eam, cujus caussa venerat, deducitur, eique epistolam transdidit, quam cum illa legeret flens, (erat enim amatoria scripta: caput autem litterarum, sibi cum illa mima posthac nihil futurum, omnem se amorem abjecisse illinc, atque in hanc transfudisse) cum mulier fleret uberius, homo misericors ferre non potuit, caput aperuit, in collum invasit.* Il revenoit alors de Narbone jusqu'où il s'étoit avancé afin d'aller au devant de Jules Cesar qui avoit batu en Espagne les fils de Pompée. (c) *Cæsari ex Hispania redeunti obviam longissimè processisti.* Nous verrons dans l'article *Lycoris* qu'il se souvint peu de sa promesse.

(b) *Cicero 2. Philipp. pag. 743. 744. Voiez aussi Plutarque* in Antonio *pag. 920.*

(c) *Cicero ibid. pag. 746.*

Ce que Plutarque a observé touchant le tems du mariage de Marc Antoine avec Fulvie, est confirmé par l'observation que Dion (d) a faite qu'Antyllus leur fils aîné reçut la robe virile après que son pere batu à Actium fut retourné en Egypte. Selon Plutarque le mariage se fit en l'année 707. & Dion assûre qu'Antyllus reçut la robe virile l'an 724. Alors Antyllus pouvoit avoir aisément seize ans. On l'avoit fiancé avec la fille d'Auguste (e); mais on le fit massacrer, & ce fut sa robe virile qui l'exposa à cette funeste disgrace (f). Auguste jugea qu'il ne faloit pas le laisser vivre, puis que les Egyptiens le pouvoient considerer comme un homme fait. Marc Antoine eut de Fulvie un autre fils: j'en ai parlé ci-dessus (g).

(d) *Dio lib. 51. pag. 511.*

(e) *Ibid. pag. 519.*

(f) *Ibid. pag. 511.*

(g) *Page 267.*

(M) *Il n'est pas vrai que Josephe parle de cette Fulvie.*] Glandorp (h) a commis deux fautes sur ce sujet: il nous renvoie au chapitre 5. du 18. livre des Antiquitez Judaïques, pour y aprendre des nouvelles de Fulvie femme de Marc Antoine, & il dit dans la même page que Josephe en ce lieu-là parle d'une FULVIE qui vivoit du tems de Tibere. C'est tromper deux fois le lecteur, c'est lui faire acroire que l'historien des Juifs a parlé de deux Fulvies dans un même chapitre, & que l'une est celle qui fut mariée à Marc Antoine. La verité est qu'il ne parle que d'une Fulvie, Dame Romaine mariée à Saturnin, laquelle avoit embrassé la religion Judaïque à la sollicitation de quatre fripons. Elle leur donna tout ce qu'ils lui demanderent sous le specieux pretexte de religion; mais quand son mari eut sçu qu'ils s'étoient aproprié tous les presens qu'elle avoit cru envoier au temple de Jerusalem, il s'en plaignit à Tibere, qui sans distinguer l'innocent d'avec le coupable ordonna que tous les Juifs sortissent de Rome.

(h) *Onomast. pag. 358.*

(Y) *Mr. Moreri a commis une autre faute.*] Il dit que Funccius conduisit sa Chronologie jusqu'en 1552. & puis jusqu'en 1560. Il faloit dire que Funccius fit imprimer en l'année 1544. la premiere partie de sa Chronologie qui s'étendoit depuis Adam jusqu'à la naissance de JESUS-CHRIST (i), & qu'en l'année 1554. on vit paroître toute sa Chronologie, qui commençoit à la creation du monde, & finissoit à l'an de Grace 1552. Dans une nouvelle édition revuë & corrigée il s'étendit jusques à l'année 1560.

(i) *Voiez l'épitre dedicatoire de cette Chronologie.*

(Z) *Vossius s'est trompé à l'âge de Funccius.*] Il (k) a dit que Funccius fut decapité la 40. année de son âge. Mais imputons plutôt la faute à ses Imprimeurs, & contentons nous de le reprendre de leur avoir envoié une addition très-inutile. Il avoit dit dans la page 231. que Funccius né l'an 1518. perdit la vie âgé de 48. ans, & il voulut qu'à la page 454. on imprimât une addition qui nous aprit que Funccius fut decapité l'an 1566. Y avoit-il rien de plus inutile que cela? tous ses lecteurs n'aprenoient-ils pas assez clairement par la page 231. que Funccius étoit mort l'an 1566? Le seul moien de l'excuser seroit de dire qu'il voulut marquer dans son addition, que Funccius fut decapité la 49. année de sa vie; mais que les Imprimeurs au lieu de 49. mirent 40. Il est sûr que Melchior Adam s'est éloigné de l'exactitude. Aiant mis la naissance de Funccius au mois de Fevrier 1518. & son suplice au 28. d'Octobre 1566. on devoit mettre sa mort à l'année 49. de sa vie, & non pas à l'année 48.

(k) *Vossius de Scient. Mathemat. pag. 454.*

(A) *Surnommé Cæriolanus à cause qu'il étoit né à Valence en Espagne.*] Nicolas Antoine (l) dit que les habitans du Roiaume de Valence sont apellez vulgairement *Seriols*, & que ce fut la raison pourquoi nôtre Furius a le surnom *Seriolanus*. Il ne suit point cette orthographe à la tête de son livre intitulé *Bononia:* il y met *Cariolanus*. Dans le catalogue de la Bibliotheque de Mr. de Thou (m) on le nomme mal *Coriolanus*.

(l) *Nicol. Antonius biblioth. Hispan. tom. 1. pag. 277.*

(m) *A la page 500. de la 1. partie.*

Digitized by Google

Turnebe, & Pierre Ramus, & puis il vint à Louvain où il publia une Rhetorique, & soutint contre un β Docteur en Theologie qu'il faloit traduire l'Ecriture en langue vulgaire γ. Il fit là-dessus (B) un fort beau traité dans la même ville, & l'alla mettre sous la presse en Allemagne. Cela δ lui fit des affaires, mais sa science, sa pieté, & sa candeur aiant été reconuës par l'Empereur Charles-Quint, il fut preservé de l'orage. Ce Prince le renvoia au Païs-Bas, & le mit auprès de Philippe son fils ζ. On lui donna le caractere d'historien θ. Furius fut attaché tout le reste de sa vie au service de ce maître, & l'aiant accompagné aux Etats d'Aragon il mourut à Valladolid l'an 1592 ↓. Je ne saurois bien marquer (C) son âge. Il s'emploia de tout son cœur à pacifier (D) les troubles du Païs-Bas *. Il ne se † maria jamais: on a eu tort de dire qu'il fut ‡ Chancelier du Roi de Pologne. Son traité du Conseiller (E) a été fort estimé.

β *C'étoit un Sicilien nommé Bononia. Il professoit la Theologie à Louvain.* Thuan. lib. 104. pag. 486. *J'ai donné son article.*

γ *Idem Schottus ib.*

δ *Thuan. ibid.*

ζ *Id. ib.*

θ *Schottus ibid.*

↓ *Id. ibid.*

* *Thuan. ibid.*

† *Id. ib.*

‡ *Voiez la derniere remarque.*

(B) *Il fit là-dessus un fort beau traité.*] Qui a pour titre *Bononia, sive de libris sacris in vernaculam linguam convertendis, libri duo ad Franciscum Bovadillium Mendozium, Cardinalem Burgensem*, & qui fut imprimé à Bâle par Jean Oporin l'an 1556. *in* 8. Il contient 365. pages: la lecture en a été defenduë par l'Index du Concile de Trente.

(C) *Je ne sçaurois bien marquer son âge.*] Ces paroles de Mr. de Thou ne sont point precises: (a) *Ad meliorem vitam haud paullum Montano senior hoc anno migravit.* Elles nous aprenent seulement que Furius mourut beaucoup plus âgé que Michel de Montagne qui ne vequit (b) que 60. ans. On ne les a point entenduës dans les éloges de Mr. Teissier, car on y a mis que Furius mourut *âgé d'environ 60. ans.*

(D) *A pacifier les troubles du Païs-Bas.*] Vous trouverez dans Mr. de Thou le precis d'un projet de paix que Furius publia l'an 1575. Les conditions qu'il proposoit aux Provinces soulevées paroissoient fort raisonnables; mais le Prince d'Orange repondit qu'on ne pouvoit pas s'y fier, & qu'elles venoient trop tard, & il prefera la guerre à une paix si suspecte (c).

Notez que Furius protesta que le Roi d'Espagne ratifieroit les conditions contenuës dans son projet, & que s'il étoit jugé necessaire d'engager plus fortement ce Monarque à l'observation du traité, on le feroit signer par les grans Seigneurs d'Espagne tant Ecclesiastiques que seculiers, & par les Princes de l'Empire, & par quelques-unes des plus grandes villes du Païs-Bas. L'Auteur du projet promit que l'Inquisition ne seroit point établie, que l'imposition du dixiéme seroit éteinte, que les Edits contre la nouvelle Religion seroient adoucis par certains temperamens dont on conviendroit à l'amiable de part & d'autre, & que ceux qui ne voudroient pas se contenter de ces modifications auroient une pleine liberté d'aller chercher une autre demeure, sans aucune perte de leurs biens; que les soldats étrangers seroient cassez, & renvoiez hors du Païs-Bas si les mecontens le souhaitoient &c. Furius offrit de prendre la poste pour porter incessamment au Roi d'Espagne l'acceptation qui seroit faite de ces conditions de paix. Il ne fut pas necessaire qu'il fit ce voiage, car on ne les accepta point. (d) *Ad eo Arausionensis, quoniam jam conventus delegatorum dissolutus erat, pridie Non. Maias respondet, quæ in pacis formula proponantur, de promissis servandis cautiones, quæ in re totius negotii cardo vertitur, eas non ita prudenti viro tutas videri, quin P. R. si non serventur, dispensare possint, & violatores absolvere. ea diffidentia fieri, & quoniam formula hac serius transmissa sit, ut ipse objecta omni meliori spe certum licet dubii eventus bellum incerta æque adeo insidiosa paci præferendum duxerit.*

Il arrive aux historiens la même chose qu'à un voiageur, ils rencontrent de tems en tems certaines matieres qui sont comme des bourbiers, ou comme un chemin uni, large, bien pavé &c. Le projet de Furius est un endroit favorable aux historiens du parti d'Espagne, & desavantageux aux historiens de l'autre parti. Il est brillant pour ceux-là, sombre & triste pour ceux-ci; car enfin quel plus beau champ peut-on souhaiter pour l'étalage de la clemence d'un Prince, & pour rendre odieuse l'opiniâtreté de ses sujets revoltez que cette demarche de Furius, & ses suites? Quel embaras n'est-ce point que d'être forcé à dire qu'on ne se peut pas fier à un maître qui vous promet de remedier à tous vos maux, & de suprimer tout ce qui vous a contraints à prendre les armes? Neanmoins dans ce cas particulier le Prince d'Orange avoit de bonnes raisons de se defier du Roi d'Espagne. Les choses étoient venuës à un tel point qu'il faloit qu'il pratiquât, comme il le sçut fort bien faire, la maxime qu'après avoir tiré l'épée contre son Prince il faut jetter le fourreau.

(E) *Son traité du Conseiller a été fort estimé.*] Il l'intitula *del consejo y consejero.* Simon Schardius fut le premier qui le traduisit en Latin. Sa traduction fut publiée à Cologne par André Schottus l'an 1618. avec les traitez de Pierre Magnus, & d'Hippolyte à Collibus sur le même sujet. Christophle Warsevicius en donna une autre version Latine, & la publia avec son traité *de legato & legatione.* Ce fut à Dantsic l'an 1646. si nous en croions Nicolas Antoine; mais sans doute il s'est abusé; Warsevicius n'étoit pas alors en vie; on a des pieces de sa facon imprimées l'an 1582. & une édition de son traité *de legato & legatione* 1595. Nicolas Antoine a pris pour une édition procurée par ce Polonois celle qui fut faite après sa mort. Quoi qu'il en soit voici la loüange que ce Warsevicius a donnée au livre de Furius. (e) *Hoc opus multis multorum vel longissimis commentationibus est præferendum. Sic enim respondet acumen ingenii pectoris candori, & disputandi subtilitas sententiarum gravitati, ut tales Coriola Consiliarii omni ævo optari quam sperari videantur mihi magis potuisse.* Il y a une traduction Latine (f) de cet Ouvrage imprimée à Bâle l'an 1563. *in* 8. & à Strasbourg *in* 12. Au reste Gaspar Escolanus qui a dit (g) dans son histoire de Valence que Furius a eu la charge de Chancelier du Roi de Pologne, a été trompé peut-être par quelque livre qui contenoit tout ensemble le traité du Conseiller, & quelque autre dissertation dediée au Chancelier de Pologne.

(a) *Thuan. lib. 104. pag. 486.*

(b) *Montanus haud sexagenario major vitæ ultimum diem clausit. Id. ibid.*

(c) *Ex Thuano lib. 60. pag. m. 108. 109. ad ann. 1575*

(d) *Id. ib. pag. 109. C.*

(e) *Warsevicius apud Nicol. Antonium ubi supra.*

(f) *Voiez le catalogue de la bibliotheque de Mr. de Thou pag. 500. to. 1.*

(g) *Voiez Nicolas Antoine ubi supra.*

GAR-

Digitized by Google

G.

GAFFAREL (Jaques) l'un des hommes de lettres qui a fait autant parler de lui au XVII. siecle, étoit * Provençal. Il savoit les langues Orientales, & plusieurs autres, & il se piquoit presque de tout, & principalement des sciences occultes, & cabbalistiques. Le Cardinal de Richelieu le choisit pour son Bibliothecaire †, & l'envoia *en Italie pour ramasser les meilleurs livres manuscrits & imprimez qui se pouvoient trouver* ‡. Mr. de la Thuillerie, Ambassadeur de France à Venise, le voulut (A) avoir auprès de lui comme son homme de lettres. Gaffarel publia un livre intitulé *curiositez inouïes*, qui fit un grand bruit, & que (B) la Sorbonne censura. Il fut obligé de donner ses retractations; car aiant des (C) Benefices, il ne pouvoit pas se commettre impunément sur le chapitre de l'orthodoxie. Avant ce (D) tems-là il s'étoit vu exposé à beaucoup de mauvais soupçons, & il y a beaucoup d'aparence qu'il avoit des opinions fort particulieres. On pretend que le Cardinal de Richelieu voulut l'emploier à sa grande affaire de la reünion des Religions, & qu'afin de sonder le gué il l'autorisa de prêcher contre la doctrine (E) du Purgatoire. Gaffarel mourut à Sigonce l'an 1681. âgé de 80. ans ‡. Il avoit (F) presque achevé l'Ouvrage auquel il s'occupoit depuis un bon nombre d'années: je ne sçai si ses amis le donneront au public. Je ne donnerai point une liste (G) exacte de ses Ouvrages.

GALE'S (Pierre) en Latin *Galesius*, savant (Y) Espagnol, „ qui aiant été mis à la „ gêne dans Rome pour avoir été soupçonné de la Religion, y perdit un œil. Depuis étant „ venu

* *Il étoit né à Manes en Provence.* Merc. Galant du mois de Janvier 1682. pag. 159.

† *Ibid. pag.* 160.

‡ *Le Pere Jacob, traité des Biblioth. pag.* 479. *Voiez aussi pag.* 704. *où il cite ce que Gaffarel a dit dans la preface de l'histoire de la guerre de Constantinople de Paul Ramusio.*

‡ *Merc. Galant, ibid.*

(a) *Il paroit par la vie de Mr. de Peiresc que Gaffarel étoit à Venise l'an* 1633.

(b) *Naudæus in Bibliographia Politica imit.*

(c) *Voiez la Bibliotheque Françoise de Sorel pag.* 415.

(d) *A la page* 305. *teste Colomesio Gall. Orient. pag.* 154.

(e) *Voiez le P. Jacob, traité des Biblioth. pag.* 704. 705.

(f) *Merc. Galant, Janvier* 1682. *pag.* 159.

(g) *C'est-à-dire au Cardinal de Richelieu.*

(h) *Mise au devant de la reponse sommaire à la Methode du Cardinal de Richelieu. Cette reponse fut imprimée à Groningue l'an* 1664. *Un nouveau converti, cousin du P. Malmbourg, en étoit l'Auteur. Il y prend le nom du Sieur R. de la Ruelle.*

(i) *Mercure Galant, ubi supra, pag.* 161. 163.

(k) *C'est-à-dire l'Abbé Pecoil, grand voiageur, & Mr. Chorier, Avocat à Grenoble.*

(l) *Colomes. Gallia Orient. pag.* 260. 261.

(m) *Mercure Galant ubi supra pag.* 161.

(n) *Traité de l'Antechrist ch.* 18. *apud Colomiés, Mélanges historiques pag.* 73.

(A) *Mr. de la Thuillerie ..... le voulut avoir auprès de lui.*] Gaffarel ne pretendoit pas (a) être chez Mr. l'Ambassadeur sur le pied d'un homme qui ne fût propre qu'à le delasser aux heures de recreation, par quelque entretien de science. Il ne croioit pas que la Politique fût au delà de sa sphere: il s'imaginoit pouvoir être utile à Mr. de la Thuillerie dans les affaires mêmes de l'Ambassade; c'est pourquoi il pria Mr. Naudé son bon ami de lui envoier une liste des Auteurs qui ont écrit sur la Politique; voilà l'occasion qui fit éclôre la *Bibliographia politica* de Gabriel Naudé reimprimée tant de fois. Citons en preuve le debut de cet Auteur. (b) *Queris à me, mi Gaffarelle eruditissime, atque etiam frequentibus literis vehementius urges, ut pro ea, quam in me non semel deprehendisti, diversorum librorum ac Scriptorum cognitione, eorum nomenclaturam aut potius œconomiam ad te transmittam, quos instituendis tractandisque cum recta ratione, & methodo Politica studiis, non inutiles fore censeo. Quandoquidem ipsa tibi in præsentiarum maximopere esse necessaria, vel te ipso tacente cæteri omnes facilè intelligunt, quos minimè fugit, te unum pra multis, non ut liberalibus modo disciplinis excultum, imbutumque sanctioris linguæ facultate præclarissima, sed tanquam ad reliquas omnes disciplinas factum à naturâ, & diligenti arte expolitum, ab Illustrissimo, Sapientissimoque viro Domino* Thuillerio, *Christianissimi nostri Regis, ad Serenissimam Rempublicam Venetam Oratore Excellentissimo, selectum fuisse; quo cum de rebus gravissimis communicare, & subcisivis horis sermones literarios miscere posset.*

(B) *Publia un livre ..... que la Sorbonne censura.*] En voici le titre tout entier: *Curiositez inoüies sur la sculpture talismanique des Persans, Horoscope des Patriarches, & lecture des estoiles.* L'Auteur „ (c) pretend montrer que les talismans ou figures conselées, avoient du pouvoir pour rendre un homme „ riche & fortuné, pour rendre une maison & tout un „ païs exemts de certains insectes & de bêtes venimeuses, & de toutes les injures de l'air. „ Sorel deguisé sous le nom de Sieur de l'Isle refuta l'Ouvrage de Gaffarel: on fit assez de cas de cette refutation. Vous (d) y trouverez la palinodie de Gaffarel. La 1. édition des curiositez inoüies est de Paris 1629. On en fit une autre à Roüen l'an 1631. deux autres sans nom d'Imprimeur ni de lieu de l'impression l'an 1637. & l'an 1650. *in* 8. Celle-ci est augmentée. L'Ouvrage a été imprimé en Latin à Hambourg l'an 1676. avec les notes de Gregoire Michaël.

(C) *Aiant des Benefices.*] Je mettrai dans cette remarque tous les titres que j'ai observé qu'on lui donne. Il étoit Docteur en Theologie & en Droit Canon, Protonotaire du Saint Siege Apostolique, & Prieur commendataire de Saint Gilles (e). Il est mort Doien en Droit Canon de l'Université de Paris, Prieur du Revest de Brousse, au Diocese de Cisteron, & Commandeur de St. Omeil (f). Konig l'apelle, *Sigoncia apud Gallos Abbas.*

(D) *Avant ce tems-là il s'étoit vu exposé à beaucoup de mauvais soupçons.*] Cela paroît par la Preface des curiositez inoüies. *Une personne de qualité*, dit-il, *à qui refuser ce qu'il veut c'est un crime, les a tirées de mon cabinet d'où elles ne fussent jamais sorties, puis que j'avois fait dessein, apres tant de calomnies souffertes de n'exposer plus rien en public, aiant mille fois soupiré ces paroles autrefois communes à un Prince Romain*, utinam nescissem literas. Combien y a-t-il d'Auteurs qui feroient ce même souhait, s'ils n'avoient la force de mepriser les injustices de certaines gens?

(E) *De prêcher contre la doctrine du Purgatoire.*] „ Lors qu'en une des villes du Languedoc les Ministres du lieu se donnerent l'honneur de lui (g) faire „ la reverence, & qu'étans tombés sur les propos de „ la reünion és choses de la Religion, qu'il temoignoit souhaitter puis qu'elle s'étoit heureusement „ retablie és choses de l'Etat, ils lui repartissent qu'ils „ y voyoient peu d'apparence tant que le Pape voudroit retenir son autorité si tendue & toute infallible, il répondit doucement qu'on trouveroit bien le „ moyen de mettre le Pape à la raison. Et comme „ les Gazettes publierent alors ce que le Sr. Gaffarel, „ d'erudition & de reputation connuë autôrizé de Son „ Eminence avoit publiquement preché en Dauphiné „ contre le Purgatoire, aussi sçeumes nous en son „ temps les secrettes negotiations qui se formerent „ de son ordre par le P. Audebert celebre Jesuite, „ avec quelques-uns de nos Ministres plus renommés, pour convenir des propositions qui se pourroient ajuster entre les deux partis sur leurs princi„ paux differends. „ C'est ce que je tire d'une preface (h) de Samuel Des-Marets. Je sçai que Gaffarel publia un livre sur la pacification des religions.

(F) *Il avoit presque achevé l'Ouvrage.*] „ (i) Il travailloit depuis plusieurs années à l'Histoire du monde souterrain, où il parloit des antres, grotes, mines, voutes, & catacombes qu'il avoit observez „ pendant 30. ans de voyages dans toutes les parties „ du monde. Il avoit presque fini cet Ouvrage; les „ planches en étoient dejà toutes gravées, & on l'alloit mettre sous la presse quand la mort l'a empêché d'executer son dessein. ..... On nous fait esperer que ces deux (k) savans amis qui restent à „ Monsieur de Gaffarel, & qui ont été les depositaires „ de ses volontez, ne priveront pas le public d'un Ouvrage si rare & si curieux. „

(G) *Je ne donnerai pas une liste exacte de ses Ouvrages.*] Voici seulement le titre de quelques-uns; *Abdita divinæ cabalæ mysteria contra Sophistarum logomachiam defensa*, à Paris 1623. *in* 4. *Ars nova & perquam facilis legendi Rabbinos sine punctis. De musica Hebræorum stupenda libellus. In voces derelictas V. T. centuria dua. De stellis cadentibus opinio nova. Quæstio Hebraico-Philosophica, utrum a principio mare falsum exstiterit.* Mr. Colomiés (l) nous renvoie aux *Apes Urbanæ* d'Allatius d'où il a tiré ces titres, & où il en a laissé plusieurs autres. La veuve de Sarepta, & un traité des bons & des mauvais Genies sont deux productions de Gaffarel (m).

(Y) *Savant Espagnol.*] Florimond de Remond (n) le fait Italien, & se trompe.

Digitized by Google

* *Copié de Colomiés, Mélanges hiſtoriques, pag. 73. 74. qui ſans doute avoit copié Meurſius* ubi infra.

† *Meurſius, Athenæ Batav. pag.* 333.

ß *Il s'appelloit Nicolas du Rouſſeau.* Beze, hiſt. Eccleſ. l. 2. pag. 137.

γ *Beza ibid. Voiez auſſi l'hiſtoire des Martyrs, liv. 7. fol. 412. verſo.*

δ *Voiez la remarque C. lettre k.*

‡ *Le Grain, Decade de Louïs le Juſte, l. 4. pag. 154. Hilarion de Coſte,* tom. 2. des Dames illuſtres, pag. 477. *nie qu'elle fût fille de la nourrice.*

ǂ *Voiez Mr. de Perefixe, hiſtoire de Henri le grand, pag. m.* 399. *ad ann.* 1603. *& Mezerai, abregé chronolog. t. 6. p. m.* 301. 367.

(a) *Sur Theocrite de l'édition de Geneve. Sur Diogene Laerce p.* 59. 93. 105. 118. *&* 119. *de l'édit. de* 1594. *Sur Suetone pag.* 9. *& dans ſa preface ſur Athenée,* apud Colomiés ib. *Dans la preface ſur Athenée il faut lire*, Ejus etiam codicem vidimus nos inter alios neutiquam vulgares Petri Galeſii Hiſpani libros, *& non pas* Gelaſii.

(b) *Liv.* 10. *chap.* 11. *apud Colomiés ibid.* (c) *Pag.* 63. *apud eumd. ibid.* (*) *Colom. ibid.* (d) *Beza, in vita Calvini, ad ann.* 1558. (e) *Voiez Placcius de Anonymis n.* 429. *pag.* 102. (f) *A Geneve* 1570. (g) *Il avoit dit que N. des Gallars étoit* Miniſtre de l'Egliſe des François en la ville de Londres en Angleterre.

„ venu à Geneve il y enſeigna la Philoſophie, & fut quelque tems après Recteur du College de „ Guienne à Bourdeaux. D'où étant ſorti à cauſe de l'envie qu'on lui portoit, il laiſſa la Fran„ ce pour aller en Flandre, où aiant été decouvert de la Religion, & mis entre les mains des „ Eſpagnols ſes compatriotes, le plus doux traitement qu'il en reçut fut d'être brûlé par un de„ cret de l'Inquiſition. Ce Galés avoit de bons livres, & même (Z) quelques manuſcrits *. „ Ce furent les Ligueux qui le prirent, & qui le livrerent aux Eſpagnols. Voiez Meurſius †.

GALLARS (NICOLAS DES) en Latin *Gallaſius*, Miniſtre de Geneve, fut un de ceux qui aſſiſterent au Colloque de Poiſſi. On le prêta à l'Egliſe de Paris, lors qu'elle envoia prier celle de Geneve de lui donner un Miniſtre l'an 1557. Le Deputé ß qui l'amenoit fut arrêté à Auſſonne avec lui, & aiant eu des livres ſuſpects dans ſa valiſe il fut amené à Dijon, où il fut martyriſé. On permit à des Gallars de continuer ſon chemin; on ne trouva ſur lui ni livres ni lettres qui le rendiſſent ſuſpect γ. Il eſt Auteur (A) de quelques Ouvrages, & d'une édition (B) de St. Irenée. Calvin le conſideroit beaucoup, & en étoit ſi conſideré qu'il trouvoit en lui un Copiſte δ. La Croix du Maine parle d'un autre (C) N. DES GALLARS, qui ſervoit l'Egliſe Françoiſe de Londres l'an 1561.

GALLIGAI (LEONORA) femme du Marechal d'Ancre, étoit fille d'un menuiſier ‡, & de la nourrice de Marie de Medicis. Cette Princeſſe l'aima tendrement, & la mena en France lors qu'elle y vint pour épouſer Henri IV. La Galligai ſous le titre de femme de chambre de cette Reine, la gouvernoit tout comme bon lui ſembloit. Elle étoit furieuſement laide, mais elle avoit infiniment de l'eſprit. Elle épouſa Concino Concini, domeſtique de la même Reine, & fit avec lui une fortune prodigieuſe. Il y avoit plus de (A) liaiſons d'interêt entre eux que d'amitié. Ils ǂ avoient entretenu la diſcorde entre Henri IV. & la Reine; car leurs artifices & leurs raports furent cauſe du mauvais menage qui rendit la vie ſi amere à Henri le grand. Après la mort de ce Prince ils eurent encore plus de facilité de gouverner leur maîtreſſe, & ils (B) ſe gorgerent de biens

(Z) *Et même quelques manuſcrits.*] „ Caſaubon qui „ l'avoit conu à Geneve parle dans ſes (a) Ouvrages de „ quelques-uns qu'il lui avoit communiquez, & loüe „ même ſes conjectures. Cujas dans ſes obſervations „ (b) l'apelle *doctiſſimum & acutiſſimum virum*, à l'oc„ caſion d'un privilege de l'Empereur Juſtinien qu'il „ lui avoit fourni; & le Pere Labbe dans ſa Bibliothe„ que de manuſcrits cite (c) *Orientii monita in Biblio„ theca Galeſiana reperta.* „ (*)

(A) *Il eſt Auteur de quelques Ouvrages.*] Il publia à Geneve l'an 1545. une apologie de Farel, & de ſes collegues contre Pierre Charles. Il traduiſit en Latin pluſieurs traitez de Calvin. Son livre de la divinité de JESUS-CHRIST contre les nouveaux Ariens fut imprimé à Orleans l'an 1565. Le commentaire de Calvin ſur Eſaïe n'eſt qu'un recueil des leçons & des ſermons de Calvin ſur ce Prophete, & c'eſt des Gallars qui fit ce recueil. Il a fait un commentaire ſur le livre de l'Exode, & une apologie de Calvin contre Cochleus. L'abregé de la Bibliotheque de Geſner qui aprend cela ne marque point en quelle année ces Ouvrages furent imprimez: ce defaut eſt trop frequent dans cet abregé de Geſner, & dans la plupart des compilations de cette nature. Notez que le commentaire ſur Eſaïe fut revu depuis par Calvin, & qu'ainſi l'édition de Nicolas des Gallars n'eſt point la bonne. Je le prouve par Theodore de Beze, qui aiant dit que Calvin quoi que malade l'an 1558. n'avoit pas laiſſé de travailler, continuë ainſi: (d) *Ejus rei teſtes ſunt ultima Chriſtiana inſtitutionis editio tum Latina tum Gallica, & Commentarii in Eſaiam ab eo non tam emendati (quales illos Galaſius ex ore prælegentis exceptos ediderat) quam novi prorſus emiſſi.* Quelques-uns croient (e) que des Gallars compoſa avec Theodore de Beze l'hiſtoire Eccleſiaſtique des Egliſes Reformées, & je croi qu'ils ſe trompent.

(B) *Et d'une édition de St. Irenée.*] L'abregé de Geſner eſt ici très-bon. On y voit non ſeulement où & en quelle (f) année le Miniſtre des Gallars publia cette édition; mais auſſi en quoi elle eſt differente des autres.

(C) *La Croix du Maine parle d'un autre N. des Gallars.*] Le Nicolas des Galars dont il fait mention à la page 344. & le N. des Gallars dont il parle à la page 363. ſont le même Miniſtre, & ainſi d'un ſeul Auteur il en fait deux. *Il a eſcrit en Latin* (c'eſt ainſi qu'il parle touchant le dernier) *& depuis traduit en François la forme de police Eccleſiaſtique inſtituée à Londres en l'Egliſe des François, imprimée l'an* 1561. *auquel tems il faiſoit ſa demeure & reſidence en* (g) *ladicte ville de Londres.* Si la Croix du Maine, me dira-t-on, ne ſe trompe point au tems, il eſt probable qu'il y a ici deux Miniſtres, car Nicolas des Gallars étoit à Geneve l'an (h) 1560. & en France l'an 1561. lors du Colloque de Poiſſi. Je repons que cela ne prouve rien. Ce Miniſtre fut envoié à Londres l'an 1560. pour y établir une Egliſe Françoiſe. Cela eſt certain, & n'empêche pas qu'un an après des Gallars n'ait été en (i) France pour le Colloque de Poiſſi. (k) *Eodem tempore quum non pauci pii Galli poſt Mariæ reginæ mortem ſingulari Sereniſſimæ reginæ Elizabethæ pietate & humanitate freti in Angliam refugerent, peterentque reverendi viri Edmundi Grindalli Epiſcopi Londinenſis aſſenſu ut Geneva mitteretur qui Eccleſiam Gallicam illic conſtitueret, miſſus eſt eo Nicolaus Galaſius familiariſſimus à multis jam annis Calvini collega, & cujus plurimum opera in excipiendis dictatis utebatur. Sed Calvino nihil antiquius Eccleſiarum ædificatione fuit.*

(A) *Plus de liaiſons d'interêt que d'amitié.*] La Marechale d'Ancre aprit ſans pleurer qu'on venoit de maſſacrer ſon mari, & donna ſes premiers ſoins à ſauver ſes pierreries. Elle les mit (l) *dans la paillaſſe de ſon lict, & s'eſtant faite deshabiller s'y coucha dedans.* Les Archers qui allerent dans ſa chambre ne trouvant point les pierreries, la firent (m) *lever pour fouiller dans ſon lict, où elles furent* (n) *trouvées.* Elle *diſoit aprés à ceux qui la gardoient*, & bien, on a tué mon mari: n'eſt-ce pas aſſez pour ſe contenter? qu'on me permette de me retirer hors du royaume (o). Quand ils lui dirent qu'on avoit pendu le cadavre du Marechal, elle parut fort émuë, (p) *ſans pleurer toutesfois, mais elle ne laiſſa pas de dire qu'il eſtoit un* preſumptuos, un orgueillos, *qu'il n'avoit rien eu qu'il n'euſt bien merité; qu'il y avoit trois ans tous entiers qu'il n'avoit couché avec elle, que c'eſtoit un mechant homme, & que pour s'éloigner de lui, elle s'eſtoit reſoluë de ſe retirer en Italie à ce printemps, & avois apreſté tous ſon fait, offrant de le verifier.* Quand Meſſieurs Aubri & le Bailleul la furent interroger *ſur ce qui eſtoit de ſes bagues & autres moyens*, elle leur parla (q) *avec autant d'aſſeurance comme ſi elle n'euſt eu apprehenſion quelconque*, & leur dit même qu'elle eſperoit de revenir en faveur.

(B) *Ils ſe gorgerent de biens & de charges.*] Voiez ci-deſſus l'article de Concini, & conſiderez ſeulement que l'on trouva dans les poches du Marechal (r) en reſcriptions de l'Epargne, en promeſſes de Receveurs, ou en obligations la ſomme de dix-neuf cens quatre-vint-cinq mille livres. On (ſ) trouva dans ſon petit logis pour 2. millions 500. mille livres de bonnes reſcriptions. Sa femme dit aux Commiſſaires (t) qu'*elle avoit encore ſes perles, ſçavoir un tour de col de* 40. *perles de deux mille livres la piece, & une chaine de cinq tours de perles de* 50. *livres la piece, & qu'en tout il y avoit pour plus de* 120. *mille eſcus.* Elle avoit déjà envpié au Roi pour 200. mille livres de pierreries. Les Archers n'avoient pas ſi bien fouillé qu'il ne lui reſtât une laiette, car quand on la mena à la Baſtille, on lui demanda (v) *avant que d'aller ..... ſi elle n'avoit plus de bagues; elle montra une layette qui luy eſtoit*

(h) *L'épitre dedicatoire de ſon commentaire ſur l'Exode eſt datée de Geneve cette année-là.*

(i) Beze, hiſt. Eccleſ. l. 4. pag. 490. *le met parmi les Miniſtres qui ſe trouverent à ce Colloque.*

(k) *Beza in vita Calvini ad ann.* 1560.

(l) *Relation de la mort du Marechal d'Ancre, à la ſuite de l'hiſtoire des Favoris par Mr. du Puy, p. m.* 28.

(m) *Ibid. p.* 30. 31.

(n) *C'eſt ſans doute de ces pierreries qu'elle parloit, lors qu'elle dit à Mrs. Aubri & le Bailleul,* qu'elle avoit envoié au Roi le jour precedent une caſſette où il y avoit pour 200. mille livres de pierreries. *Ibid. p.* 61.

(o) *Ibid. pag.* 31.

(p) *Ibid. pag.* 55.

(q) *Ibid. pag.* 61.

(r) *Ibid. pag.* 48.

(ſ) *Ibid. pag.* 62.

(t) *Ibid. pag.* 61.

(v) *Ibid. pag.* 65.

Digitized by Google

biens & de charges, & ſe bouffirent d'un (C) orgueil inouï & monſtrueux. Mais la concluſion de tout cela fut extremement tragique. J'ai dit ailleurs ce qui fut fait au mari, & je m'en vais dire ce qui fut fait à la femme. Elle fut menée à la Baſtille, & puis à la Conciergerie du Palais. Le Parlement lui fit ſon procés, & la condamna à avoir la tête tranchée, & à être reduite en cendres. Cela fut executé le huitiéme de Juillet 1617. Elle prit enfin ſa reſolution, & mourut aſſez conſtamment & chretiennement *. Elle fut convaincuë entre autres choſes d'avoir (D) non ſeulement judaïſé, mais auſſi d'avoir emploié l'art (E) magique pour parvenir à ſes fins. Elle fut punie pour crime de leze-majeſté divine & humaine, & pour pluſieurs autres

* *Le Grain liv. 10. pag. 419.*

eſtoit demeurée, où il n'y avoit que certaines chaines d'ambre; & enquiſe ſi elle n'en avoit point ſur elle, elle hauſſa ſa coste, & montra juſques pres des tetins, elle avoit un calſon de friſe rouge de Florence: on lui dit en riant, qu'il falloit donc mettre les mains au calſon; elle repondit, qu'en autre temps elle ne l'euſt pas ſouffert, mais lors tout eſtoit permis; & du (a) *Hallier taſta un peu ſur le calſon.* Il ne faloit point d'autres preuves de leurs crimes que cette opulence.

(a) *Il étoit Capitaine des Gardes.*

(C) *D'un orgueil inouï & monſtrueux.*] „ (b) Elle „ ne vouloit pas ſeulement laiſſer entrer dans ſa chambre les Princes, les Princeſſes, ny les plus Grands „ du Royaume, & ne vouloit ſeulement qu'on la regardaſt, diſant, *qu'on luy faiſoit peur, quand on la „ regardoit: & qu'on la pourvoit enſorceler, en la regardant*; qui fut la cauſe qu'elle ne voulut plus voir „ tout plein de ſes ſerviteurs, ſeulement pour l'avoir „ regardée, & ſur la fin de ſa faveur, elle avoit meſme banny de ſa chambre, pour ce ſujet, M. de „ Luſſon, & Faydeau, qui avoit eſté le dernier en faveur. „ Sa ſuperſtition pour les ſortileges & ſa laideur etoient cauſe de ceci, encore plus que ſa vanité.

(b) *Ibid. p. 83. 84.*

(D) *D'avoir non ſeulement judaïſé.*] Cette accuſation lui étoit commune avec ſon mari. On la prouva

I. Par le ſoin qu'ils prirent de faire venir en France un Juif *renommé pour l'intelligence* des aventures. Il s'apelloit Montalto, & faiſoit profeſſion de Medecine. Ils emploierent à cette negociation Vincencio Ludovici leur Secretaire. Cela fut verifié „ (c) par „ lettres eſcrites de Veniſe audit Vincence le vingt-„ ſixiéme Avril mil ſix cens onze, par leſquelles on „ luy donne eſperance de faire venir en France ledit „ Montalto (d); & par les lettres d'iceluy Montalto „ meſme, eſcrites le ſixieſme May enſuivant, à ladite Leonora Galligai, par leſquelles il l'aſſure qu'il „ eſt preſt de venir, *par le moyen d'une tant benigne „ & ſinguliere protectrice; N'entendant neantmoins ſe „ deguiſer & contrefaire en ſa profeſſion, ains exercer librement ſa religion Judaique, veu qu'il a refuſé de „ grands offres à luy faits d'ailleurs à Bologne, à Meſſine, à Piſe, meſmes d'eſtre ſucceſſeur du grand Medecin Mercurial ſous la tres-benigne protection du Grand „ Duc Ferdinand, & qu'auſſi luy avoit eſte offerte la „ premiere chaire de Padouë*, adjouſtant qu'en un ſeul „ acte on pourra recognoiſtre ſon intention, à ſçavoir *qu'il ne recevra aucuns deniers le jour de ſon obſervance*, c'eſt-à-dire le jour du Sabath. Ces lettres „ ont eſté veuës au procez en la production literale „ contre ladite Galligai ſous la cotte K, & fait grandement à conſiderer là deſſus, la depoſition de la „ Place eſcuyer de ladite Galligai qui luy a ſouſtenu en „ la confrontation, que depuis la venuë de Montalto, „ elle ne viſitoit plus les Egliſes, ne ſe confeſſoit plus, „ ains s'amuſoit à faire des petites boulettes de cire „ qu'elle mettoit en ſa bouche. „

(c) *Le Grain, Decade de Louis le Juſte, lib. 10. pag. 404.*

(d) *Il mourut l'an 1616. & aſſigna à l'année d'après la mort de la Galligai.* Id. p. 419.

II. On allegua (e) *que par la frequentation de ce Montalto les accuſez furent deſaccoutumez des obſervances de la religion Chreſtienne, & accoutumez au Judaiſme*, & que de là vint qu'on trouva dans leur maiſon deux livres, dont l'un *qui eſt une forme de Catechiſme* eſt intitulé CHEINUC, c'eſt-à-dire en Hebreu *accoutumance*, *l'autre* a pour titre *Machazor*, c'eſt-à-dire *revolution du ſervice annuel*, à l'uſage des Juifs Eſpagnols imprimé à Veniſe.

(e) *Id. ib. pag. 405.*

III. On allegua que (f) *de cette frequentation & catechiſation eſt enſuivie l'apoſtaſie, & deſertion de la religion Chreſtienne, pour ſe tranſporter, comme ils ont faict, au Judaiſme, pratiquans les ſacrifices, oblations, & exorciſmes uſitez entre les Juifs. Cela eſt verifié au procez, tant par la preuve teſtimoniale & vocale, que par la confeſſion de ladite Galligai, & entre autres depoſitions, celle de ſon Carroſſier eſt notable, par laquelle on veoit comment ils ſe ſervoient de pluſieurs Egliſes en la ville de Paris pour y commettre de nuict telles impietez, recogneuës par les cris & hurlemens que l'on entendoit en icelles, lors que ladite Galligai ſacrifioit un coc, qui eſt une oblation accouſtumée entre les Juifs en la feſte de reconciliation, offrant un coc pour les pechez. Et que cette oblation d'un coc ſoit Judaïque, & que les Juifs ayent accouſtumé d'en uſer ez lieux où ils ont permiſſion de demeurer, il en appert par deux livres qui furent repreſentez par Monſieur le Procureur General du Roy lors que l'on procedoit au jugement du procez, l'un inſcrit* Baal Haturim, *c'eſt à dire*, le chef & patron des ordres, *en la premiere partie duquel intitulée* Grachchaüm, *c'eſt à dire* le chemin & ſentier de vie, *ou*, la maniere de vivre que l'on doit garder, *ou*, la maniere de paſſer cete vie, *eſt faict mention de cete oblation, & duquel livre Rabbi Jacob, ſoy diſant Gaulois, eſt auteur. Et l'autre intitulé*, la Sinagogue Juifve (1), *au vingtieſme chapitre duquel eſt eſcrit ce qui ſe fait en cete feſte de* Reconciliation *durant dix jours penitentiaux, & qu'au neufieſme les Juifs ſe levent de grand matin, frequentent l'Eſcole, chantent & font pluſieurs prieres: & ſoudain qu'ils retournent au logis, chaque maſle tant vieil que jeune prend en ſa main un coc, & la femelle une poule, & la femme groſſe un coc & une poule enſemble en leurs mains, & recitent du Pſeaume de David ces mots:* (2) Les fols par la voye de leur prevarication & pour leurs iniquitez ſont affligez en ſorte que leur ame a abominé toute viande, & ſont parvenus juſques aux portes de la mort. *Cete oblation du Coc ne monſtre pas ſeulement le Judaiſme, mais auſſi le Paganiſme, & declare les accuſez Apoſtats, conſequemment ſacrileges, car l'Apoſtat eſt tenu pour ſacrilege par les Conſtitutions Imperiales* (3), *qui puniſſent tels crimes capitaux de confiſcation entiere. Et à ce que ladite Galligai a dit pour excuſe*, qu'elle avoit faict telle oblation du coc pour ſa ſanté & gueriſon d'une maladie qu'elle avoit, *on luy a reſpondu que telle impieté eſt punie de mort*, encore que ce ſoit pour remede de gueriſon (4).

(1) *Synagoga Judaica edita Hanoviæ anno 1514.*

(2) *Pſal. 105.*

(3) *tot. tit. C. de Apoſtatis.*

(4) *novel. Conſt. Leonis imp. 65.*

IV. On donna pour preuve de leur affection au Judaïſme (g) *la diligence qu'ils faiſoient de faire venir des Juifs en France, ayans envoyé à Amſterdam en Hollande, où il y en a, pour en faire venir à Paris.*

(g) *Le Grain ibi pag. 406.*

(E) *Mais auſſi d'avoir emploié l'art magique.*] L'accuſation étoit encore commune au mari & à la femme. On la prouva:

I. (h) *Par une lettre de la nommée Gondy, & d'autres de ladite Galligai accuſée, à la Dame Iſabelle tenuë pour ſorciere, par leſquelles elle la prie luy mander ſi elle ſçait quelque choſe* PAR SON ART *qui regarde en quelque ſorte ſa perſonne, ou l'intereſt de ſa maiſon.*

(h) *Id. ib. pag. 406.*

II. *Par trois livres de Caracteres, avec un autre petit Caractere, trouvez en la chambre de ladite Galligai, & une boüette où ſont cinq rondeaux de velours, deſquels Caracteres les accuſez uſoient pour avoir du pouvoir ſur les* VOLONTEZ DES GRANDS. *Ce qui eſt verifié par les depoſitions de Melon, Charton, & Nicolas Viart confrontez à ladite Galligai. Et quant aux livres de Caracteres trouvez en ſa maiſon, il en eſt faict mention au procés verbal de Meſſieurs de Maupeou & Arnauld Intendans des finances, contenant la deſcription des meubles, tiltres, & enſeignemens trouvez en ladite maiſon.*

III. *Par la depoſition de Philippes Dacquin cy-devant Juif, & à preſent Chreſtien, qui dit, que luy eſtant à Molins chez le Lieutenant Criminel, les accuſez luy ont mandé*, qu'ils ſe ſont aydez de la Caballe, & des livres des Juifs, *ce qui ſert contre le Judaiſme & le ſortilege; eſtant à noter ce que depoſe Dacquin*, que Conchine en la preſence de ſa femme auroit oſté de ſa chambre un urinal pour l'impureté, & emporté hors ladite chambre l'image du Crucifix, de peur d'empeſchement à l'effet que Conchine & ſa femme pretendoient tirer de la lecture de quelques verſets du Pſeaume cinquante & un en Hebrieu, laquelle lecture ils vouloient leur eſtre faite par Dacquin en la forme qu'elle leur avoit eſté faicte autrefois par Montalto.

IV. Par la raiſon *qu'ils firent venir des ſorciers pretendus Religieux dits* Ambroſiens, *de Nancy en Lorraine*, leſquels aſſiſtoient la Marechalle dans l'oblation du Coc.

V. Parce qu'on trouva *chez eux diverſes eſtoffes, dont ils uſoient pour les* (i) *pendre au col, en la façon des preſervatifs que les Juifs appellent* Kamea, *les Grecs* Philacteria, & Periapta, *les Latins*, Amuleta, & Ligaturas, *qui ſont choſes reprouvées par les ſaincts Conci-*

(i) *Id. ib. pag. 407.*

Digitized by Google

autres crimes particuliers. Il y eut même dans le procés une accuſation qui contenoit tout enſemble le crime de leze-majeſté (F) divine, & celui de leze-majeſté humaine. On lui ferma bientôt la bouche, lors que pour prolonger ſa vie elle allegua (G) qu'elle étoit groſſe.

GALLONIUS (ANTOINE) Prêtre de l'Oratoire à Rome, a compoſé entre autres Ouvrages un traité *de martyrum cruciatibus*, qui eſt fort curieux. On y voit la figure des inſtrumens dont les Paiens ſe ſervoient contre les Martyrs de la primitive Egliſe. Il mourut l'an 1605 *. Je donne le (A) titre de quelques autres Ouvrages qu'il compoſa.

Un petit livre imprimé en Hollande l'an 1699. m'aprend une choſe qui me paroît digne d'être inſerée dans ce Dictionaire. Elle regarde la diſpute où Gallonius entra (B) pour ſoutenir Baronius contre les Moines du Mont Caſſin.

GALLUTIUS (JEAN PAUL) ſavant Aſtronome Italien, vivoit au XVI. ſiecle. Il inventa un inſtrument † pour obſerver les phenomenes celeſtes; & il publia (Z) divers Ouvrages d'Aſtronomie, & quelques-uns de Medecine. Il étoit Academicien à Veniſe.

GAL-

* *Ludovicus Jacob in Bibliotheca Pontificia pag.* 263.

† Quo inſtrumento nove excogitato cuncta cœli phænomena una cum horis omnis generis obſervantur ex ſole, luna, ac ſtellis, non longe ab ecliptica diſtantibus. *Voſſius de ſcient. Mathem. pag.* 386.

(1) Si quis ariolos, 26. *q.* 5.

(2) *Part.* XI. *c.* 1. & 54. & 58.

(a) *Id. le Grain ib.*

(b) *Id. ib. pag.* 408.

(c) *Ibid. pag.* 418.

les, ſignamment par le Canon ſoixante & un de la ſixieſme Synode in Trullo, *& par un Concile Romain ſous le Pape Gregoire III. & par un autre d'Agathe cité par Gratian* (1), *& par Yves Eveſque de Chartres* (2) *rapportant un Concile d'Arles c.* 5. *lequel condamne* Philacteria diabolica, & Caracteres diabolicos.

VI. On prouva contre eux qu'ils ſe ſervoient d'images de cire, & qu'ils les gardoient dans des cercueils.

VII. Et qu'ils conſultoient des Magiciens, & ſe ſervoient des Aſtrologues faiſans profeſſion de la Mathematique judiciaire, & qu'entre autres ils ſe ſont aidez de la ſcience diabolique de Coſme Ruger Italien.

VIII. „ (a) Mais ſur tous eſt notable le faict d'un „ Mathieu de Montenay, lequel ladite Galligai a fait „ venir à Paris, comme plus grand Magicien & plus „ experimenté que leſdits Ambroſiens, par lequel el„ le s'eſt faict exorciſer en l'Egliſe des Auguſtins en „ la chapelle des Epifames, & de nuict, comme plu„ ſieurs Religieux dudit Monaſtere ont depoſé, dont „ la plus-part luy ont eſté confrontez & non repro„ chez par elle. Eſtant à remarquer que l'exorciſme „ ſe fit d'autre façon qu'entre les Chreſtiens: ce qui „ fut fait auſſi és Egliſes de ſainct Sulpice au faux„ bourg ſainct Germain, & au petit ſainct Antoine en „ la ville. Elle reſpondoit à cela, que ce qu'elle ſe „ faiſoit ainſi exorciſer de nuict eſtoit afin qu'on ne „ ſçeuſt le mal pour lequel elle ſe faiſoit exorciſer, „ diſant qu'elle eſtoit quelquefois poſſedee. Mais ce „ devoit eſtre par gens ayans le vray caractere, com„ me par l'Eveſque ou ſon Vicaire, c'eſt-à-dire le Curé „ de ſa parroiſſe, & non par des gens incognus & „ afreux, leſquels ont diſparu, & n'ont eſté veuz depuis, „ comme eſtoient ces pretendus Ambroſiens.

IX. „ Il fait auſſi à remarquer que lors que ces „ Ambroſiens vouloient faire quelque action de leur „ art & ceremonies en la maiſon d'icelle Galligai, ils „ en faiſoient ſortir tous les ſerviteurs, encenſoient „ dans le jardin, & faiſoient pluſieurs choſes en for„ me de benedictions ſur la terre, & ladite Galligai „ ne mangeoit lors que des creſtes de coc, & des roi„ gnons de Belier qu'elle faiſoit benir, & de ce il y „ en a preuve teſtimoniale au procez.

X. „ Eſt remarquable auſſi que tous les ans la veil„ le de l'Epiphanie, que l'on dit la feſte des Roys, el„ le faiſoit benir par le pere Roger, l'eau dont elle „ ſe ſervoit pour eau luſtrale ou beniſte, ce qui n'eſ„ toit ſans myſtere & deſſein, & interrogee pour „ quelle cauſe elle faiſoit cela, n'a rien voulu reſpon„ dre. „

(F) *Tout enſemble le crime de leze-majeſté divine, & celui de leze-majeſté humaine.*] Car le mari & la femme (b) *s'enquirent de la vie & ſalut du Roy à perſonnes faiſant profeſſion d'Aſtrologie judiciaire.* Cela fut prouvé par *la depoſition de Jean du Chatel, dit* Cæſar, *qui* étoit *un devineur & faiſeur d'horoſcopes, confronté aux accuſez*, &c.

(G) *Elle allegua qu'elle étoit groſſe.*] Ayant oüi la lecture de ſa condamnation (c) elle dit *je ſuis groſſe*, mais on lui remontra *qu'elle avoit dit eſtant priſonniere, & en ſon proces, qu'il y avoit plus de deux ans qu'elle n'avoit eu la compagnie de ſon mary, de ſorte que cela ne pouvoit eſtre qu'au dommage de ſon honneur, à quoy elle ne reſpondit rien, & n'inſiſta davantage là deſſus.*

(A) *Le titre de quelques autres Ouvrages.*] Il fit la vie de Philippe Neri fondateur des Prêtres de l'Oratoire, & une apologie *pro aſſertis in annalibus Eccleſiaſticis Baronianis de monachatu Sancti Gregorii Papæ adverſus D. Conſtantinum Bellottum Monachum Caſinatem*, à Rome 1604. *in* 4. *ex typographia Vaticana.* Voiez la Bibliotheque de Proſper Mandoſio. On n'a eu garde d'y oublier Gallonius qui étoit natif de Rome.

(B) *Pour ſoutenir Baronius contre les Moines du Mont Caſſin.*] Le petit livre qui me fournira ici un commentaire, eſt intitulé *Critique du livre publié par les Moines Benedictins de la Congregation de S. Maur, ſous le titre de* Bibliotheque divine de S. Jerôme. Il contient 66. pages *in* 12. L'avertiſſement du libraire fait ſavoir que *nous ſommes redevables de cette Critique au neveu de M. Simon, qui l'a écrite ſur les memoires Latins de ſon oncle.* Ce que je m'en vais copier de ce livret-là n'eſt pas l'endroit le moins curieux. (d) Les Moines du Mont Caſſin „ ſont ſi liberaux de leur froc, „ que l'ayant donné à S. Gregoire le Grand, ils ne pu„ rent ſouffrir, que ce (e) Cardinal eut avancé dans „ ſes Annales, qu'il étoit faux que S. Gregoire eût été „ Moine Benedictin, ils publierent auſſi-tôt un Livre „ ſous ce titre: *Gregorius Magnus inſtitutor Sanctiſſimi „ Patris Benedicti reſtitutus.* Mais Antoine Gallon ſa„ vant Prêtre de l'Oratoire de Rome prenant la dé„ fenſe de ſon confrere Baronius, leur fit une répon„ ſe fort vigoureuſe; & comme elle eſt devenuë fort „ rare, je vous en marquerai quelque choſe en atten„ dant qu'on la faſſe réimprimer avec quelques au„ tres pieces ſur la même matiere. Elle eſt imprimée „ à Rome, *in* 4. avec ce titre: *Apologeticus liber...* (f). „ Je vous avoüe que ſi l'on ne connoiſſoit d'ailleurs la „ pieté du P. Gallon auſſi bien que celle de Baronius, „ on croiroit qu'il y auroit de l'emportement dans „ cette réponſe, où l'on accuſe les Moines de produi„ re pour la défenſe de leur cauſe, des pieces dont „ les Auteurs meriteroient le même ſupplice que Ci„ carelle. Etrange comparaiſon! Ce Cicarelle fit *i lon„ gum* pour ſes fauſſetez, par l'ordre du Pape Pie V. „ Il eſt vrai que le même Gallon avoüe qu'il revele „ des choſes qui ne devroient jamais venir à la con„ noiſſance du public; mais il ajoûte en même temps, „ que l'impudence extréme de ces Moines l'a engagé „ à les écrire. Il leur objecte un grand nombre d'ac„ tes faux qui avoient été fabriquez au Mont-Caſſin „ ſous les noms des Papes & des Princes. Tous ces „ actes ont été imprimez à Veniſe in 4. en 1513. à la „ fin de la Chronique de ce Monaſtere. Il ne s'agit „ de rien moins dans ces faux titres, que d'attribuer „ aux Moines du Mont-Caſſin des poſſeſſions & mé„ me des Villes entieres. Il eſt vrai que le Moine „ Conſtantin produit pour la défenſe de ſon Monaſte„ re, des titres qui ſe trouvoient dans ſa Bibliothe„ que écrits en caracteres Lombards, & qui par con„ ſequent ne pouvoient pas avoir été forgez de nou„ veau. Mais Gallon qui connoiſſoit à fond les pra„ tiques des Moines Benedictins répond, que tout ce „ qui eſt écrit parmi eux en ces anciens caracteres, „ ne doit point faire foi, comme s'il étoit ſcellé du „ ſceau de l'Apocalypſe; qu'on ſait fort bien qu'ils ne „ manquent point d'Ecrivains qui ont la main aſſez „ bonne pour contrefaire les caracteres Lombards: „ *Ac ſi quidquid eo caractere* [Longobardico] *exara„ tum invenitur tanquam ſigillo Apocalypſis ſit conſigna„ tum in dubitationem non licet revocare, & deſint „ hodie quoque ſcriptores qui eorumdem formam elemen„ torum valeant imitari, ut plus apud te probat genus „ caracteris, quam veritas manifeſtis rationibus confir„ mata.* „

Je n'ai point vu la reponſe qui a été faite à ce livret du neveu de Mr. Simon par les Benedictins de Paris. Si je l'avois vuë j'en aurois tiré tout ce qui pourroit ſervir à l'éclairciſſement de cette diſpute, & j'aurois été le raporteur fidelle de ce que les deux parties ont allegué.

(Z) *Et il publia divers Ouvrages.*] Voici ceux dont j'ai conoiſſance: *Della fabrica & uſo di diverſi ſtromenti di Aſtronomia & Coſmografia*, à Veniſe 1597.

(d) *Critique de la bibliot. divine de St. Jerôme pag.* 64. & *ſuiv. Voiez auſſi les lettres Critiques de Mr. Simon publiées par un Gentilhomme Alleman pag.* 118. & *ſuiv.*

(e) *C'eſt-à-dire Baronius.*

(f) *Voiez la ſuite de ce titre à la remarque A.*

Spe-

Digitized by Google

GALLUTIUS (TARQUIN) né en Italie l'an 1574. entra chez les Jesuïtes l'an 1590. & y devint tres-illustre. Il enseigna la Rhetorique dans le college Romain pendant dix ans, & la Morale pendant quatre ans. Il mourut à Rome le 28. de Juillet 1649. dans le college des Grecs, dont il avoit été directeur dix-huit ans β. Il est Auteur (Y) de divers Ouvrages.

GALLUTIUS (ANGE) nâtif de Macerata en Italie, se fit Jesuïte l'an 1606. âgé de treize ans. Il se fit estimer par son éloquence & par ses vers. Il enseigna la Rhetorique dans le college Romain pendant 24. années; & il mourut à Rome le 28. de Fevrier 1674. âgé de plus de 80. ans γ. Il est (Z) Auteur de quelques Ouvrages.

GAMACHE (PHILIPPE) en Latin *Gamachæus*, Docteur de Sorbonne, & Professeur en Theologie dans l'Université de Paris, a passé pour un des habiles Theologiens du XVII. siecle. Il étoit δ né l'an 1586. & il mourut le 21. de Juillet 1625. Ses commentaires sur Thomas d'Aquin intitulez ζ *summa Theologica*, sont fort estimez. Voiez ci-dessus θ ce qu'il disoit de St. Augustin.

☞ GAMBARA (LAURENT) nâtif de Bresce en Italie, fut un des bons poëtes Latins du XVI. siecle. Il vêcut long tems à Rome ‡ chez le Cardinal Alexandre Farnese. Il publia dans la même ville un recueil de poësies dont le Giraldi (A) qui étoit bon conoisseur, & qui n'avoit pas trop d'indulgence, dit beaucoup de bien. Manuce a loüé (B) encore plus amplement les poësies de Gambara, mais il se faut souvenir qu'il lui donne ces grans éloges dans des lettres qu'il lui écrit. Muret passa dans une autre (C) extremité, car il parla des Ouvrages de ce poëte avec le dernier mepris. On conte ‡ que Gambara avoit fait des vers trop libres, & un peu sales, mais que se voiant élevé à la Prêtrise, il les jetta au feu en presence de plusieurs personnes, quoi que le public eût une extrême impatience de les voir. Il composa un Ouvrage où il met (D) les poëtes sous un rude joug, car il ne veut point qu'ils touchent aux fables du Paganisme. Il mit en vers Latins quelques Idylles de Bion, & y reüssit assez mal si l'on s'en raporte au jugement * de Barthius. Il † mourut à Rome vers la fin de l'an 1586. âgé de 90. ans.

β *Nathan. Sotuel in Biblioth. Scriptor. Societat. Jesu. pag. 753.*

γ *Sotuel ibid. pag. 61.*

δ *Paulus Freherus in Theatro. pag. 423.*

ζ *Imprimez à Paris l'an 1627. en 3. volumes in fol.*

θ *Pag. 78. remarque C.*

‡ *Thuan. lib. 84. p. m. 76.*

‡ *Voiez Mr. Teissier élog. to. 2. pag. 71. Il cite l'apparat de Possevin.*

* *Barth. in Statium tom. 3. pag. 1635.*

† *Thuan. ubi supra.*

GA-

Speculum Uranicum, à Venise 1593. *Cœlestium corporum & rerum ab ipsis pendentium explicatio*, à Venise 1605. Cet Ouvrage a été mal attribué à Paulus Galvicius dans le catalogue (a) de la Bibliotheque de Mr. de Thou. *Theatrum mundi & temporis*, à Venise 1589. *De Themate erigendo, parte fortuna, divisione Zodiaci, dignitatibus Planetarum & temporibus ad medicandum accommodatis. Extat cum Joh. Hasfurto de cognoscendis & medendis morbis ex corporum cœlestium positione, cui argumenta & explicationem inscripsit*, à Venise 1584.

(a) *Part. 2. pag. 113.*

(Y) *Il est Auteur de divers Ouvrages.*] Il prononça quelques harangues devant le Pape qui ont été imprimées. Ce fut lui qui fit l'oraison funebre du Cardinal Bellarmin, qui fut aussi imprimée. Plusieurs autres de ses harangues recueillies en deux tomes, & plusieurs de ses poësies en trois livres ont vu le jour. On a de lui deux volumes de commentaires sur la Morale d'Aristote, imprimez (b) à Paris chez Sebastien Cramoisi *in fol.* Son livre intitulé *vindicationes Virgilianæ, & Commentaris tres de Tragœdia, de Comœdia, de Elegia*, imprimé à Rome l'an 1621 (c), est bien curieux. Son dessein „ (d) a été de justifier Virgile à „ quelque prix que ce fût. Pour cet effet il raporte „ toutes les objections qu'il a cru qu'on pouvoit faire „ sur divers endroits de ce Poëte. Mais il y en a plu„ sieurs qu'il n'a point proposées dans toute leur for„ ce, de peur de s'oster la facilité d'y repondre. Neanmoins parmi quelques raisonnemens assez foibles, il „ s'en trouve d'assez raisonnables, soutenus même de „ beaucoup d'humanitez, & de beaucoup de belles ma„ ximes concernant l'Art Poëtique.„ Mr. Baillet indique là une ruse qui n'est que trop ordinaire dans toutes sortes de disputes, & principalement parmi Messieurs les controversistes. Quand ils ne se sentent pas capables de repoudre à une objection, ils en ôtent la principale dificulté; c'est desarmer son adversaire avant que de l'attaquer. Le P. Gallutius publia à Rome l'an 1633. le renouvellement de l'ancienne tragedie, & la defense de Crispus. Cet Ouvrage est en Italien (e).

(b) *Le premier l'an 1632. & l'autre l'an 1645.*

(c) *Nath. Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societatis Jesu.*

(d) *Baillet Jugemens sur les poëtes, to. 1. n. 1067. pag. 51.*

(e) *Sotuel ibid.*

Ce Jesuïte est sans doute le même Orateur que Balzac loüe dans les paroles que vous allez lire. *J'avois apris* en Italie, dit-il (f), *que pour escrire comme il faut, il se fallois proposer les bons exemples, & que les bons exemples estoient enfermez dans un certain cercle d'annees, hors duquel il n'y avoit rien qui ne fust, ou dans l'imperfection de ce qui commence, ou dans la corruption de ce qui vieillit. Avec ce principe je m'estois trouvé à la harangue funebre du Cardinal Bellarmin; & j'avois considere ce grand & admirable Jesuite, qui avec la dignité de ses gestes, les graces de sa prononciation, & l'eloquence de tout son corps, qui accompagnoit celle de sa bouche, me transporta en esprit dans l'ancienne Republique.*

(f) *Balzac œuvr. diverses pag. m. 404.*

(Z) *Il est Auteur de quelques Ouvrages.*] De quelques harangues Latines, & d'une histoire de la guerre des Pais-Bas, depuis l'an 1593. jusques à la treve conclue l'an 1609. Cette histoire est en Latin; elle fut imprimée à Rome l'an 1671. en 2. volumes *in folio*. On l'a rimprimée en Allemagne in 4. l'an 1677.

(A) *Dont le Giraldi ..... dit beaucoup de bien.*] Citons ses paroles: (g) *Vivit adhuc Laurentius Gambara Riulanus ex Brixia, cujus poëmata nuper legi Romæ extusa non indigna illa quidem lectione bonorum, nam & numeris poëticis, ac figuris, & varia eruditione habetur insignis. Roma versatur Basilio nostro Zancho carissimus amicus, ut ex ejus carmine facile cognoscimus, & Zanchi ipsius epistolis.* Nous verrons dans la remarque suivante la confirmation de ce que l'on vient de lire touchant l'amitie de Gambara & de Basile Zanchius.

(g) *Gyrald. de poet. suor. tempor. dial. 3. pag. m. 573. E.*

(B) *Manuce a loüé encore plus amplement les poësies de Gambara.*] Il lui écrivit une (h) lettre peu après la mort de Basile Zanchius, de laquelle il le supose très afligé, vû la liaison intime qui avoit été entre eux. Il remarque qu'on les regardoit comme les deux premiers poëtes de ce tems-là; mais qu'on n'avoit pas decidé lequel des deux l'emportoit sur l'autre. (i) *Fuit uterque vestrum ad poeticam facultatem natura propensus, ac mirè factus, ingenio verò ita pares, ut, cùm nemo tam bonus poeta sit, quin vobis primas in componendis versibus partes tribuat, quam confessionem etiam ab invitis exprimit poematum comparatio, uter tamen utri præstet, nondum satis judicare quisquam possit.* Dans une autre lettre il l'exhorte à continuer le poëme dont il avoit vu le commencement avec une extrême admiration. (k) *Patavii dum eras, habebas in manibus egregium illud poëma de novis insulis à Columbo inventis: cujus ego cùm exordium, multis præsentibus, legissem, admiratus gravitatem, & elegantiam carminis, exclamavi, Cedite Romani. in quo, adhuc, qui à me dissentiret, inveni neminem. quo magis te hortor, quamquam, ut spero, currentem, ut approperes, habeasque rationem non exspectationis modo nostræ, verùm etiam gloriæ tuæ, cujus habes à natura præclarum seminarium, quod etiam studio excolis, ingenium tuum. Urge igitur, nec institutum dimitte.* Mr. Teissier (l) assûre que Gambara *a mis au jour* cette *description de la decouverte du nouveau monde.* Si cela est, l'exhortation de Manuce ne fut pas inutile.

(h) *C'est la 28. du 4. livre.*

(i) *Paulus Manutius epist. 28. lib. 4. pag. m. 226.*

(k) *Id. epist. 48. lib. 4. pag. 261.*

(l) *Teissier elog. to. 2. pag. 71. Il ne cite que la lettre de Manuce.*

(C) *Muret passa dans une autre extremité.*] Il y a sans doute une exaggeration blâmable dans les flateries de Paul Manuce; mais l'exaggeration opposée où Muret s'abandonna est encore plus vicieuse. Il (m) ecrivit ces deux vers *à la teste de son exemplaire des poesies de Gambara:*

Brixia, vestratis merdosa volumina vatis
Non sunt nostrates tergere digna nates.

Le Pere Sirmond avoit vu cet exemplaire dans la Bibliotheque des Jesuïtes de Rome (n). Mr. Menage oposé à ce jugement de Muret la loüange que Mr. de Thou a donnée à Gambara (o). S'il se fût souvenu du Giraldi & de Manuce, il les eût aussi opposez au sale & vilain distique qu'il a raporté.

(m) *Menage, Antibaillet to. 2. pag. 9.*

(n) *Id. ib.*

(o) *Id. ib.*

(D) *Un Ouvrage où il met les poëtes sous un rude joug.*] Lisez ces paroles de Mr. Baillet: Il „ (p) a „ fait un Traité Latin de la maniere de rendre la „ Poësie parfaite, imprimé à Rome in 4. l'année de „ sa mort. Il pretend faire voir dans cet Ouvrage „ qu'il y a une obligation indispensable à tout Poëte, „ ou

(p) *Baillet Jugem. sur les poëtes to. 1. n. 1091. pag. 112.*

Digitized by Google

GAMON (CHRISTOPHLE DE) ne m'eſt connu que par un Ouvrage qu'il publia l'an 1609. Il a pour titre, *La ſemaine ou creation du monde, contre celle du Sieur du Bartas.* Voiez la (Z) remarque.

☞ GANYMEDE, fils d'un Roi (A) de Troie, étoit le plus beau garçon du monde. Jupiter en fut charmé, & l'enleva, & le fit ſon (B) échanſon à la place † d'Hebe, & l'emploia à d'autres uſages

,, ou à tout Verſificateur & Rimeur ſe diſant Poëte, ,, de retrancher non-ſeulement tout ce qui peut eſtre ,, mal-honneſte, laſcif & libertin dans les vers, mais ,, encore tout ce qui ſent la Fable & le culte des fauſ- ,, ſes Divinitez. ,, Je vous renvoie à la reflexion que (a) Mr. Menage fait là-deſſus.

(a) *Menage ubi ſupra pag. 4. & ſuiv.*

(Z) *Voiez la remarque.*] Le Sieur Bullart après avoir dit beaucoup de bien de la Semaine de Du Bartas, ajoûte ceci: ,, (b) Mais comme les jugemens des ,, hommes ſont divers, Chriſtophle de Gamon per- ,, ſonnage recommandable par ſa doctrine pretendit ,, de marquer des deffauts dans ce livre, & d'en dimi- ,, nuer le merite par un autre qu'il compoſa ſur le mê- ,, me ſujet, & qu'il mit en lumiere quelque tems ,, aprés la mort de DU BARTAS: il lui diſputa nean- ,, moins cette palme avec quelque reſpect, & ne put ,, aprés tout refuſer à la memoire de ce grand hom- ,, me les loüanges qu'il reconnoiſſoit lui être dues ſi ,, juſtement. ,,

(b) *Bullart, Academie des arts & des ſciences, tome 2. pag. 354.*

(A) *Fils d'un Roi de Troie.*] Tros fils d'Erichthonius, & petit-fils de Dardanus fut pere d'Ilus, d'Aſſaracus & de Ganymede. Voici des vers Grecs qui nous aprennent cela, & qui meritent d'être citez puis qu'ils rendent temoignage à la beauté de ce garçon, & à ſon enlevement, & à la charge qui lui fut donnée de verſer à boire à Jupiter.

(c) Homer. Il. lib. 20. v. 219.

Δάρδανον (c) αὖ τίκτε Διὸς Ἐριχθόνιος βασιλῆα,
– – – – – – – –
Τρῶα (d) δ' Ἐριχθόνιος τέκετο Τρωσὶν ἄνακτα·
Τρωὸς δ' αὖ τρεῖς παῖδες ἀμύμονες ἐξεγένοντο,
Ἶλός τ', Ἀσσάρακός τε, καὶ ἀντίθεος Γανυμήδης,
Ὃς δὴ κάλλιστος γένετο θνητῶν ἀνθρώπων,
Τὸν καὶ ἀνηρείψαντο θεοὶ Διὶ οἰνοχοεύειν,
Κάλλεος εἵνεκα οἷο, ἵν' ἀθανάτοισι μετείη.
Dardanum rurſus genuit filium Erichthonium regem
– – – – – – – –
Troem autem Erichthonius genuit Trojanis regem,
Ex Troe vero rurſum tres filii inculpati nati ſunt,
Iluſque Aſſaracuſque & divinus Ganymedes,
Qui ſane pulcherrimus fuit mortalium hominum:
Quem etiam rapuerunt dii, Jovi ut pocillator eſſet,
Pulchritudinem ob ſuam, ut immortalibus intereſſet.

(d) Id. ib. v. 230.

Notez qu'Homere dans ces vers-là ne dit point, comme il fait (e) ailleurs, que Jupiter ait enlevé Ganymede, il dit que les Dieux l'enleverent pour le faire ſervir d'échanſon à Jupiter. Il ajoûte qu'Ilus frere aîné de Ganymede engendra Laomedon qui fut pere de Priam. J'obſerve cela parce qu'il eſt neceſſaire d'examiner ſi l'on cenſure Ciceron avec juſtice, lors qu'on lui reproche comme un peché de memoire d'avoir dit que l'enfant qui fut enlevé étoit fils de Laomedon. (f) *Trois igitur fuit filius Ganymedes, non Laomedontis, ut videtur ſenſiſſe Cicero 1. Tuſcul. lapſus videlicet memoriæ (quæ nomine ſolent magni viri laborare, qui gravioribus impediti curis, cùm citant vel auctores, vel autorum teſtimonia, toto, quod aiunt, cælo aberrant: id quod diligens lector ſæpe in Ariſtotelis deprehendet libris, præſertim de moribus.) Verba Ciceronis hæc ſunt: Nec Homerum audio, qui Ganymedem à Diis raptum ait propter formam, ut Jovi pocula miniſtraret: non juſta cauſa, cur Laomedonti tanta fieret injuria. Fingebat hæc Homerus & humana ad Deos transferebat, divina nullam ad nos.* Mr. le Fevre pretend que cette cenſure eſt injuſte, & pour le prouver il allegue (g) un paſſage du Scholiaſte d'Euripide, où un ancien Ecrivain temoigne que Ganymede étoit fils de Laomedon. Cela veut dire que vu le partage de ſentimens Ciceron a pu joüir de la liberté de ſuivre Homere, ou de ne le ſuivre pas, & qu'ainſi ce n'eſt point par inadvertance, ou par oubli; mais par choix qu'il a dit que Ganymede étoit fils de Laomedon. N'en deplaiſe à l'apologiſte la cenſure me paroît très-bien fondée, car Ciceron en cet endroit-là raporte une tradition qui venoit d'Homere, & il le cite qui plus eſt. Il n'y a donc aucune aparence qu'il l'ait voulu contredire à l'égard du pere du beau garçon enlevé. Diſons donc qu'il crut qu'Homere le faiſoit fils de Laomedon, & concluons que ſa memoire le trompa.

(e) Dans l'Hymne pour Venus. Voiez la remarque ſuivante.

(f) Commentar. in emblemata Alciati p. m. 29. col. 1. Claude du Verdier cenſ. in Author. p. 105. a critiqué cette faute de Ciceron.

(g) Hinc animadvertere potes ſatis improſpere Ciceronem a multis reprehenſum fuiſſe qui. . . Ganymedem Laomedontis filium faciat. Tan. Faber epiſt. 58. lib. 2. pag. 153.

Notez que quand je me ſuis ſervi de l'expreſſion vague *fils d'un Roi de Troie*, j'ai eu égard aux varietez que l'on obſerve dans les Auteurs ſur ce ſujet. Hygin aſſûre dans le chapitre 224. que Ganymede étoit fils d'Aſſaracus, & dans le chapitre 271. qu'il étoit fils d'Erichthonius. Quelques-uns (h) le font frere de Laomedon, & par conſequent fils d'Ilus. D'autres (i) le font fils de Dardanus. Le ſentiment d'Homere eſt le plus commun.

(h) Tzetzes ad Lycophron. pag. 10.

(B) *Et la fit ſon échanſon . . . & l'emploia à d'autres uſages très-criminels.*] Les vers d'Homere que l'on a vus dans la remarque precedente, ne marquent point qu'aucun motif d'impureté ait donné lieu à l'enlevement de Ganymede. Ils temoignent ſeulement que la beauté de ce jeune homme engagea les Dieux à le tranſporter au ciel, afin qu'il fût l'échanſon de Jupiter, & qu'il vequît entre les natures immortelles. C'eſt comme ſi l'on diſoit qu'ils le trouverent trop beau pour ne devoir pas ſervir d'ornement à la cour celeſte, & qu'ils crurent que la terre n'aiant pas aſſez de merite pour poſſeder un threſor de cette importance, il lui faloit procurer une habitation plus digne de lui, c'eſt-à-dire, une bonne place dans le païs de l'immortelle beatitude. Cela ne deſigne aucune laſciveté. Homere s'eſt exactement tenu dans les mêmes bornes lors qu'il a parlé de Ganymede dans l'hymne de Venus. Il y change quelques autres circonſtances, car il ſupoſe que Jupiter l'enleva afin de le faire l'échanſon des Dieux; mais il n'altere point le reſte:

Ἡ τοι μὲν ξανθὸν Γανυμήδεα μητίετα Ζεὺς
Ἥρπαζ' ἵνα δῖα θεὰ καλὸν, ἵν' ἀθανάτοισι μετείη,
Καί τε Διὸς καλὰ δῶρα θεοῖς ἐπιοινοχοεύοι,
Θαῦμα ἰδεῖν, τιμῇσι τετιμένος ἀθανάτοισι,
Χρυσέῳ ἐν κρητῆρι· ἀφύσσοιτο νέκταρ ἐρυθρόν.
Hic quidem flavum Ganymedem conſultor Jupiter
Rapuit ſuam propter pulchritudinem, ut cum diis converſaretur,
Et Jovis in domo Diis vinum effunderet,
Mirabile viſu, ab omnibus honoratus immortalibus,
Aureo ex cratere hauriens nectar rubrum.

Apollonius ne s'écarte point de cette idée, & l'on ſeroit trop ſoupçonneux ſi l'on en jugeoit autrement ſous pretexte des derniers mots dont il s'eſt ſervi. Rien n'empêche qu'on ne les reduiſe au même ſens qu'Homere avoit exprimé:

(l) Μίσθ' ἣ Γανυμήδεα, τὸν ῥά ποθ' ὅσσε Διὸς
Οὕνεκ' ἐγκαλίνακτον ἐφίσσεν ἀθανάτοισιν.
Κάλλεϊ ἰμερθείς.
Sed cum Ganymede, quem aliquando Jupiter
In cœlo locarat, & deorum fecerat contubernalem
Pulchritudinis cupidus.

(i) Lucian. in Charidemo oper. to. 2. pag. 1019.

Les autres poëtes n'ont pas gardé tant de meſures; ils ont dit tout net que Jupiter devint amoureux de Ganymede, & qu'il l'enleva pour contenter ſa pederaſtie. Voiez les deux vers de Plaute que j'ai citez (m) ci-deſſus, & le 10. livre (n) des Metamorphoſes d'Ovide. Si l'on en croit le grammairien Servius, (o) *rapti Ganymedis* dans Virgile eſt la même choſe que *ſtuprati, corrupti.* Je laiſſe pluſieurs endroits de Martial, & nommément ces quatre vers:

Deprenſum (p) in puero tetricis me vocibus uxor
Corripis, & . . . . . to quoque habere refers.
Dixit idem quoties laſcivo Jove tonanti?
Ille tamen gracili cum Ganymede jacet.

Je ne compte pas pour peu de choſe l'autorité de Lucien, car quoi que ce fût un impie qui ne ſe plaiſoit qu'à tourner en ridicule la religion, il faloit que ſes railleries euſſent quelque fondement; il ſe ſeroit lui-même rendu ridicule s'il eût plaiſanté ſur des opinions, ou ſur des ceremonies forgées dans ſa tête, & imputées calomnieuſement aux Païens. Il prenoit donc dans les traditions, & dans le culte des Gentils la matiere de ſes ſatires, puis donc qu'il a ſupoſé (q) que Ganymede étoit tout enſemble l'échanſon, & le mignon de Jupiter, il faut conclure que c'étoit un ſentiment aſſez commun dans le paganiſme. Mais nous n'avons que faire de ſon autorité: celle de Platon toute ſeule ſeroit ſuffiſante. Ce grand philoſophe a condamné la fiction que les Cretois avoient établie touchant Ganymede, pouſſez à cela par l'interêt de trouver un grand exemple qui favoriſât leur pederaſtie: or la fable de Jupiter & de Ganymede étoit fort propre à leur intention, parce qu'on croioit que leurs loix étoient venuës de Jupiter (r). Ils enſeignoient donc que cette divinité ſe ſervoit de Ganymede pour les plaiſirs de l'amour. Je ne ſaurois m'empêcher de citer ici Seneque, qui a mis cette action de Jupiter entre les folies que les poëtes avoient chantées touchant ce Dieu, & qui n'étoient propres qu'à ôter la honte du crime à tous ceux qui auroient formé une telle idée de la nature divine. *Sic veſtras hallucinationes fere,* dit-il (ſ), *quemadmodum Jupiter optimus maximus in-*

‡ *On verra pag. 1309. remarque D, col. 2. l'accident qui fut le pretexte de la deſtitution d'Hebe. Charles Etienne le raporte & cite Servius:* Cum Jove, *dit-il,* apud Æthiopas cœnante, Hebe pocula illi adminiſtrans, perque lubricum minus cautè incedens, cecidiſſet, revolutiſque veſtibus obſcœna ſuperis nudaſſet, ab officio eſt amota, ejuſque loco Ganymedes ſubrogatus. Hæc Servius.

(l) Apollon. Rhodius Argonaut. lib. 3. v. 115. pag. m. 278.

(m) Pag. 84. lettre q.

(n) Verſu 155. & ſeq.

(o) Servius in hac verba Æneid. l. 1. v. 28. & rapti Ganymedis honores.

(p) Mart. epig. 44. lib. 11. Voiez auſſi l'épigramme 27. du même livre.

(q) Voiez ſon dialogue de Junon, & de Jupiter oper. to. 1. p. m. 128. J'en raporte un paſſage dans la remarque D de l'article Longus.

(r) Plato de legib. lib. 1. pag. m. 776. E.

(ſ) Seneca de vita beata cap. 26. pag. m. 639.

Digitized by Google

usages très-criminels. Les uns disent qu'il le fit enlever par un (C) aigle, les autres assûrent qu'il fut lui-même le ravisseur sous la forme de cet oiseau. Il défia ce jeune (D) garçon, & fit un très-beau present au pere. L'on n'est point d'accord sur le lieu où se fit l'enlevement, (E) ni sur l'état où étoit alors le garçon qui fut enlevé. Les uns disent qu'il étoit sur le mont Ida, les autres le placent ailleurs: quelques-uns pretendent qu'il chassoit, & quelques autres qu'il gardoit un troupeau. Je ne m'amuserai point à raporter les explications allegoriques * que l'on a données: ce sont des jeux d'esprit que l'on peut multiplier à l'infini, & par lesquels on trouve dans chaque chose tout ce que l'on veut. Mais je dirai qu'il y a des écrivains qui ont raporté ceci sur le pied d'un fait historique. Ils pretendent que Ganymede (F) fut réellement enlevé par un Prince

* Voiez les commentateurs du 4 embleme d'Alciat.

eptias poëtarum: quorum alius ..... adulterum ipsum induxit ..... alius raptorem ingenuorum corruptoremque & cognatorum quidem ..... quibus nihil aliud actum est quàm ut pudor hominibus peccandi demeretur si tales deos credidissent. Il est indubitable qu'il avoit en vuë la fiction de l'enlevement de Ganymede, fiction d'autant plus injurieuse à Jupiter qu'il étoit le trisaieul de ce jeune homme. Cette parenté fit dire à quelques-uns que Dardanus bisaieul de Ganymede n'étoit pas fils de Jupiter, car s'il l'eût été, comment est-ce que Jupiter auroit pu commettre cette infamie? *(a) Sed authores quidam traduns, Dardanum, & Jasium Coriti filios fuisse, non Jovis; nec enim (si ita fuisset) ad usus impudicos Ganymedem pronepotem suum habere potuisset.*

Ceci justifie les Peres de l'Eglise (b) qui ont reproché aux Paiens cette infamie du plus grand de leurs Dieux. On ne sauroit chicaner sur ce point-là, comme si les Clemens Alexandrins, les Arnobes, les Lactances avoient employé la supercherie, ou même la calomnie contre les Gentils. Ils ont objecté une tradition bien établie, & qui s'étendoit jusques au culte; car le même Jupiter que l'on adoroit dans les temples, y étoit representé avec Ganymede, & avec l'aigle qui enleva ce jeune garçon. Lisez ces paroles de Lactance: *(c) Nam quod aliud argumentum habes imago catamiti, & effigies Aquila, cum ante pedes Jovis ponuntur in Templis, & cum ipso pariter adorantur, nisi ut nefandi sceleris, ac stupri memoria maneat in aternum?* Consultez aussi Tatien (†). J'ai vu dans Juvenal une chose qui signifie qu'il y avoit à Rome ou un temple de Ganymede, ou un temple qui contenoit la statuë de cet échanson de Jupiter. Les commentateurs n'éclaircissent guere cet endroit-là:

Nuper (d) enim, ut repeto, fanum Isidis & Ganymedem
Facis, & advecta secreta palatia matris,
Et Cererem (nam quo non prostat fœmina templo?)
Notior Ausidio moechos celebrare solebas.

Pausanias (e) fait mention d'une statuë de Jupiter & de Ganymede qu'un certain homme de Thessalie nommé Gnothis dedia dans le fameux temple d'Olympe.

(C) *Qu'il le fit enlever par un aigle ..... qu'il fut lui-même le ravisseur.*] Horace & Hygin (f) sont du premier sentiment: Ovide & Lucien sont du second. Voici les paroles d'Horace:

Qualem (g) ministrum fulminis alitem,
Cui Rex Deorum regnum in avis vagas
Permisit, expertus fidelem
Jupiter in Ganymede flavo.

Pour ce qui est d'Ovide, il s'est exprimé de cette façon:

(h) Nulla tamen alite verti
Dignatur, nisi qua portat sua fulmina terra.
Nec mora: percusso mendacibus aëre pennis
Abripit Iliaden, qui nunc quoque pocula miscet,
Invitaque Jovi nectar Junone ministrat.

Vous trouverez les paroles de Lucien (i) dans le dialogue de Jupiter & de Ganymede.

(D) *Il défia ce jeune garçon, & fit un très-beau present au pere.*] Tros étoit inconsolable d'avoir perdu ce cher fils; mais après avoir reçu quelque dedommagement, & la nouvelle que celui qu'il pleuroit vivroit toujours entre les Dieux, & ne veilliroit jamais, il se consola. Jupiter lui fit present de quelques chevaux qui couroient fort vite, & qui étoient du nombre de ceux qui portoient les Dieux (k). Notez que Laomedon fils de Tros promit à Hercule de lui donner les chevaux que Jupiter avoit fait (l) servir de compensation: mais n'aiant pas tenu sa parole il fut assiegé dans Troie, & y perdit la vie. Hercule avoit demandé ces chevaux-là en recompense du service de delivrer Hesione fille de Laomedon exposée à un monstre marin (‡). Notez aussi que (m) Sins que Laomedon s'en aperçût Anchise eut l'adresse d'avoir de la race de ces chevaux. Notez enfin que selon quelques Auteurs (n) le present que Jupiter fit au pere de Ganymede, fut une vigne d'or que Vulcain avoit fabriquée. Au reste si les autoritez qu'on a vuës (o) ci-dessus touchant la déification de ce jeune homme ne sufisoient pas, on y pourroit joindre le temoignage de (p) Pindare, & celui de (q) Lucien, & ce commentaire de Servius. (r) *Honores dixit, vel propter ministerium poculorum, ad quod receptus est, remota Hebe filia Junonis, qua Jovi bibere ministrabat. vel ob hoc quod inter sydera collocatus, aquarii nomen accepit, & non ob hoc tantum irascitur Juno, sed quod violatus sit ut divinos honores consequeretur.* Vous voiez dans ces paroles de Servius deux choses notables, l'une est qu'Hebe qui avoit la charge de verser à boire aux Dieux fut privée de cet emploi, & que Ganymede fut mis à sa place; l'autre est qu'on le mit entre les étoiles, & qu'il fut le signe du Zodiaque que nous apellons Verseau, & que les Latins apellent Aquarius. Hygin (s) observe cela. Quel crevecœur pour la pauvre Junon de voir le mignon de son mari occuper la place qu'on avoit ôtée à sa fille Hebe! Le malheur qui étoit arrivé à Hebe fut bien le pretexte de sa destitution; mais non pas la vraie cause. Elle étoit tombée pendant que les Dieux étoient à table, & avoit montré tout ce que la pudeur veut que l'on cache (†). Jupiter qui desiroit ardemment que Ganymede fût son échanson, profita de cette conjoncture pour destituer cette pauvre fille.

(E) *L'on n'est point d'accord sur le lieu où se fit l'enlevement, ni sur l'état où étoit alors.*] Lucien (t) suppose que Ganymede faisoit la fonction de berger sur le mont Ida lors que Jupiter l'enleva. Virgile suppose qu'il y chassoit:

Intextusque (v) puer frondosâ regius Idâ
Veloces jaculo cervos, cursuque fatigat,
Acer, anhelanti similis: quem præpes ab Idâ
Sublimem pedibus rapuit Jovis armiger uncis.

Valerius Flaccus (w) & Stace (x) ont imité cet endroit de l'Eneïde. Mais Strabon (y) assûre que l'on disoit que Ganymede avoit été enlevé dans un lieu qui s'apelloit *Harpageia*, & qui étoit situé sur les confins du territoire de la ville de Priape, & de la ville de Cyzique, & que selon d'autres il avoit été enlevé au promontoire de Dardanie. Les Chalcidiens (z) soutenoient que l'enlevement se fit chez eux, c'est-à-dire, dans l'Isle d'Eubœe, & ils montroient le lieu où Jupiter avoit fait ce rapt. C'étoit un lieu plein de myrtes, & on l'apelloit *Harpagium*. Notez que c'étoient des gens d'une inclination excessive au peché contre nature. *(aa) Περὶ τὰ παιδικὰ διαφοίτας ἐκλύοντας. Prodigiose in amore puerorum flagrant.* Il y a donc bien de l'aparence qu'ils debitoient cette tradition afin de se mieux couvrir de l'autorité & de l'exemple du plus grand des Dieux. C'est ce que Platon a pensé des habitans de l'Isle de Crete comme je l'ai déjà dit *(bb)*. Suidas nous a conservé une autre hypothese touchant le lieu de l'enlevement, voiez la remarque suivante.

(F) *Que Ganymede fut réellement enlevé.*] Herodien raporte que le lieu qui se nommoit Pessinunte dans la Phrygie avoit été ainsi apellé, ou parce que le simulachre de la mere des Dieux y étoit tombé du ciel, ou parce que le combat qui s'y donna entre Ilus & Tantale coûta la vie à plusieurs personnes. Ces deux Princes, l'un Phrygien, l'autre Lydien se firent la guerre, ou parce qu'ils ne purent convenir *(cc)* des limites de leurs états, ou plutôt à cause que Tantale avoit enlevé Ganymede. Ce dernier perdit la vie au champ de bataille entre les mains de son frere, & celles de son ravisseur, celui-ci ne voulant point le relâcher, & l'autre faisant tous les efforts possibles pour le lui ôter. Son corps ne s'étant point trouvé, on donna du merveilleux, & du divin à son avanture, & l'on en tira la fable que Jupiter l'avoit enlevé *(dd)*. Nous lisons dans la chronique d'Eusebe *(ee)*, qu'au sujet de l'enlevement de Ganymede il s'éleva une guerre entre Tros pere de ce jeune garçon, & Tantale. On assûre cela sur la foi d'un écrivain nommé Phanocles. C'étoit un Auteur erotique *(ff)*, ou pour m'expliquer plus clairement, un compilateur d'avantures amoureuses. Orose a parlé de cette action de Tantale, voici en quels termes: *(gg) Nec mihi nunc enumerare opus est Tantali & Pelopis facta turpia, & fabulas turpiores: quorum*

(†) Voiez la remarque G, à la marge.

(a) Lactant. lib. 1. sub fin.

(b) Voiez ci-dessus pag. 920. col. 1. & S. Augustin de civit. Dei lib. 7. cap. 26.

(c) Lactant. divin. instit. lib. 1. cap. 11. p. m. 34.

(d) Juven. sat. 9. v. 22.

(e) Pausan. lib. 5. cap. 24. pag. m. 440.

(f) Hygin. poët. astron. lib. 2. cap. 16. Voiez aussi Apollodore lib. 3. pag. m. 221.

(g) Horat. od. 4. lib. 4.

(h) Ovid. Metam. lib. 10. v. 157.

(i) Lucian. oper. to. 1. pag. 124. & seq.

(k) Tiré d'Homere hymn. in Venerem.

(l) Διὸς ἕνεκα παιδὸς γανυμηδέος. Dedit pro filio compensationem Ganymede. Homer. Iliad. lib. 5. v. 266.

(‡) Ex Apollod. lib. 2. pag. m. 123. 137.

(m) Homer. ubi supra.

(n) Voiez Tanaq. Faber ubi supra. Il cite le Scholiaste d'Euripide in Orest.

(o) Dans la remarque B, & dans la 1. citation de la presente remarque.

(p) Pindar. od. 10. Olymp.

(q) Lucian. in Jove tragœdo oper. to. 2. pag. 205. & in Charideme ib. pag. 1019.

(r) Servius in Virg. Æn. lib. 1. v. 28.

(s) Hygin. cap. 224. & poët. astron. lib. 2. cap. 16. & 29.

(†) Voiez la citation ‡ de p. 1308.

(t) Lucian. in dial. Jovis & Ganym. oper. to. 1. pag. 124.

(v) Virgil. Æn. lib. 5. v. 252.

(w) Valer. Flaccus Argon. lib. 2. v. 414.

(x) Statius Theb. lib. 1. v. 548.

(y) Strabo lib. 13. pag. 404. Voiez aussi Steph. Byzant. voce Ἁρπαγία.

(z) Athen. lib. 13. pag. 601.

(aa) Id. ib.

(bb) Dans la remarque B lettre r.

(cc) Il y a dans Herodien περὶ ὁδῶν de viis, mais selon la conjecture de Mezeriac, comment. sur les épitres d'Ovide pag. 884. il faut corriger περὶ ὄρων de finibus.

(dd) Herodian. lib. 1. cap. 11. Voiez aussi le Scholiaste de Lycophron pag. 50.

(ee) Euseb. p. 654.

(ff) Voiez Scaliger in Eusebium p. 41. Il cite Plutarque lib. 4. cap. 5. συμπόσ.

(gg) Orosius lib. 1. c. 12. pag. m. 4. 45.

Digitized by Google

Prince qui en étoit amoureux. Les peintres qui le repreſentent enlevé ſur (G) le dos de l'aigle, s'abuſent, & ne conſultent pas les anciens Auteurs. On pretend que Ciceron † n'a pas bien conu le pere de Ganymede. De tems immemorial les Phliaſiens avoient une devotion particuliere pour une divinité qu'ils nommerent d'abord GANYMEDA, & enſuite Hebe. C'eſt ce que Pauſanias nous aprend au livre 2. page 140.

GARASSE (FRANÇOIS) nâtif d'Angoulême, ſe fit Jeſuïte ‡ l'an 1601. Il fit extremement parler de lui, par le zêle qu'il temoigna contre les eſprits libertins, & contre les ennemis de ſon Ordre. Il ſe dechaîna principalement contre le poëte Theophile, & contre Paſquier. Il ne manquoit ni de genie, ni de lecture; & comme il avoit beaucoup de feu, & l'imagination aſſez vaſte, & une bonne poitrine, il paſſa pour un grand predicateur. Il étoit fort propre à ſoutenir une cauſe en Chaire; ſon tour d'eſprit & ſes manieres faiſoient de très-fortes impreſſions veu le goût de ce tems-là: mais il ne devoit point ſe mêler d'écrire; ou s'il ne pouvoit renoncer au titre d'Auteur, il ne devoit faire que des vers Latins, ou que s'exercer ſur des ſujets peu importans; car aiant voulu écrire ſur les veritez les plus ſublimes que les libertins puiſſent revoquer en doute, il a moins contribué (A) à convertir ces gens-là, qu'à les endurcir; parce qu'à tous momens il s'éloignoit de la gravité qui convient à une telle matiere, & qu'il ſe ſervoit de mauvaiſes preuves, & qu'il citoit à faux. Il ſe trouva expoſé à la critique de pluſieurs plumes redoutables. Les fils de Paſquier (B) vengerent leur pere avec beaucoup de hauteur.

† *Voïez la remarque A.*

‡ *Alegambe, p. 124.*

(a) *Euſtath. in lib. 20. Iliad.*

(b) *Tiré de Suidas in μίνως.*

(c) *Euſtath. ubi ſupra.*

(d) *Lud. Vives in Auguſt. de civit. Dei lib. 7. cap. 26. & lib. 18. cap. 13.*

(e) *Auguſt. ib. lib. 18. cap. 13.*

(f) *Meziriac ubi ſupra pag. 885.*

(g) *Salmaſ. not. in Achillem Tatium pag. 583.*

(h) *Acmil. Tatius pag. m. 144.*

(i) *Mart. epigr. 7. lib. 1.*

(*) Leocharès aquilam ſentientem quid rapiat in Ganymede, & cui ferat, parcentem unguibus etiam per vellem. *Plin. l. 34. c. 8. p. m. 125.* On faiſoit grand cas de cet ouvrage. Τὸν δὲ χάλκεον διὰ Λεωχάρους Γανυμήδη τὸν ἀνδρόγυνον, ὡς τι σπουδαῖον ἔχοντας κτῆμα, τετιμήκασιν. Cur propter Leocharis ſculptoris artificium Ganymedem illum effœminatum, tanquam eximium aliquid habentes, colitis? *Tatian. orat. ad Græc. pag. 170.*

(k) *Le monde dans la lune 1. part. pag. 267.*

(l) *Lib. 3. cap. 40.*

quorum Tantalus rex Phrygiorum Ganymedem Trois Dardaniorum regis filium cum flagitioſiſſimè rapuiſſet, majore conſerti certaminis fœditate detinuit, ſicut Phanocles poeta confirmat, qui maximum bellum excitatum ob hoc fuiſſe commemorat: ſive quia hunc ipſum Tantalum, utpote aſſeclam deorum, videri vult raptum puerum ad libidinem Jovis familiari lenocinio præparaſſe, qui ipſum quoque filium Pelopem epulis ejus non dubitarit impendere. Euſtathius (a) aiant dit que ſelon quelques Auteurs Tantale avoit enlevé Ganymede, ajoûte que d'autres imputoient ce rapt à Minos. Si nous conſultons Suidas nous aprendrons bien des circonſtances de cet attentat de Minos. Nous y verrons que ce Roi de Crete alla voir Tros, & qu'aiant ſçu que les trois fils de ce Prince étoient à la chaſſe, il declara qu'il vouloit chaſſer avec eux. Il n'eut pas vû plutôt Ganymede qu'il conçut pour lui une paſſion très-ardente, il le fit enlever; il l'embarqua dans l'un des vaiſſeaux qu'il avoit envoiez par avance ſur le Granique, & s'en retourna en Crete: Ganymede fut ſi affligé de ſon malheur qu'il ſe perça de ſa propre épée. Minos l'enterra dans un temple, & de là vint qu'on divulgua que ce jeune homme converſoit avec les Dieux (b). Euſtathius (c) particulariſe la choſe un peu autrement. Il dit que Ganymede aiant été violé ſe pendit, & qu'on fit acroire à ſon pere qu'un tourbillon & une nuë l'avoient enlevé afin qu'il fût l'echanſon de Jupiter. Vous trouverez dans Athenée qu'Echemenes qui avoit fait un Ouvrage touchant ce qui concernoit l'Ile de Crete, avoit aſſûré que Ganymede n'avoit pas été enlevé par Jupiter; mais par le Roi Minos. Loüis Vives (d) aſſûre que Tantale aiant enlevé ce jeune garçon, le tranſporta en l'Ile de Crete, & le donna à Jupiter: pure paraphraſe d'Oroſe: mais St. Auguſtin (e) a reconu qu'il n'y avoit que la fable qui convint à Jupiter, & que la realité étoit pour Tantale. Voici une autre tradition qui ne donne point un motif d'impudicité à la conduite de Tantale. (f) *Suidas ſur le mot Ἴλιον & Cedrenus auſſi racontent que le Roy Tros ayant ſubjugué pluſieurs Princes ſes voiſins, envoya ſon fils Ganymede accompagné de cinquante hommes pour faire un ſacrifice d'action de graces, en un certain temple de Jupiter, qui eſtoit dans les terres de Tantale. Mais Tantale s'imaginant que Ganymede venoit comme eſpion, pour s'informer des forces de ſon Royaume, l'arreſta priſonnier, & là deſſus Ganymede tomba malade, & mourut.*

(G) *Enlevé ſur le dos de l'aigle, ſe trompent.*] Mr. de Saumaiſe (g) a cenſuré cette mepriſe: il dit que ſelon les anciens poëtes l'aigle prit Ganymede par les cheveux entre ſes ſerres. L'Auteur (h) qu'il commente le dit auſſi. Notez que Martial ſupoſe que l'aigle avoit peur de faire du mal à Ganymede.

Ætherias (i) aquila puerum portante per auras
Illæſum timidis unguibus hæſit onus.

Un ancien ſculpteur repreſenta cela (*) merveilleuſement. Un docte Anglois a ſuivi l'erreur commune des peintres; c'eſt dans un Ouvrage dont la traduction Françoiſe fut imprimée à Roüen l'an 1656. ſous le titre de *le Monde dans la Lune.* Voici ce qu'il obſerve: „ (k) S'il „ y a un ſi grand Oyſeau en Madagaſcar, ainſi que „ le raconte (l) Paulus Venetus, dont les plumes des „ aiſles ſont de douze pas de longueur, & qui peut „ enlever en l'air un cheval & ſon chevaucheur, avec „ autant de facilité que feroit un de nos Milans une „ petite ſouris; il ne faudroit donc qu'inſtruire un de „ ces Oyſeaux à porter un homme, & l'on pourroit „ chevaucher juſques là ſur ſon dos, comme fait Ga„ nimede ſur un Aigle. „

(A) *Moins contribué à convertir* les libertins *qu'à les endurcir.*] Voici le titre d'un livre qu'il publia à Paris l'an 1623. *La doctrine curieuſe des beaux Eſprits de ce temps, ou pretendus tels, contenant pluſieurs maximes pernicieuſes à l'Eſtat, à la Religion, & aux bonnes mœurs, combatue & renverſée par le P. François Garaſſus, de la compagnie de* JESUS. Il croioit avoir donné échec & mat à ces libertins, & il ſçut en peu de tems que ſelon le jugement du public ſon livre étoit bien plus propre à fomenter l'atheïſme, qu'à le ruïner. On adreſſa aux Jeſuites le (l) jugement & la cenſure de cet Ouvrage, & on leur dit qu'on ne ſauroit croire qu'etant *des premiers & des plus forts champions de la verité*, ils euſſent choiſi le Pere Garaſſe pour la defendre. Cet homme (m) *eſtant mieux pourvu des conditions neceſſaires à un Poëte ſatyrique, & à un farceur, que non pas des qualitez convenables à un Docteur Catholique, a fait depuis nagueres un livre qui porte un tiltre ſpecieux d'eſcrit contre les Athées, & qui à parler ſincerement & comme devant Dieu eſt un cloaque d'impieté, une ſentine de profanations, un ramas de bouffonneries & de contes facetieux, une ſatyre de malignité & de mediſance contre infinis gens de bien & de merite.* Après avoir dit pluſieurs autres choſes ſur ce ton-là pour caracteriſer cet Ouvrage, on demande aux Jeſuïtes, *Si ce ſont là les moyens de defendre la venerable verité de nôtre religion, ſi ce ſont là les vrayes armes dont il faille combatre l'Atheiſme, ou ſi ce ne ſont pas plûtôt les inſtrumens de la perte des ames, & les inventions du Pere de menſonge pour rendre la verité ridicule, & mepriſable davantage parmi ſes malheureux ſuppoſts.* La meme année 1623. Naudé publia un (n) livre où l'on trouve ces paroles: (o) *Pour le Pere Garaſſe, il eſt vrai qu'il a tiré quelques-uns de leurs articles du Pere Robert*, leſquels *il a fait ſi à propos entrer en parallele avec les façons de faire des Libertins de ce temps, que tant pour ce ſujet que pour l'induſtrie de ſon eſprit & varieté de ſa doctrine, je ſuis faſché qu'il ſubiſſe la cenſure que l'on donne de tous ceux qui ont faict paroiſtre leur doctrine en meſme matiere, ſçavoir que perſonne n'eſcrivit jamais mieux contre les Atheiſtes, que les Greffiers qui ont minuté l'arreſt de leur condamnation: ſi toutesfois, ſuivant le dire de Tertullien, l'Egliſe toute miſericordieuſe*, non quærat potius pudorem ſuffundere, quàm ſanguinem effundere. Il revient à la charge au dernier chapitre de ſon livre, & voici comment: J'ai *quelques monſtres à combatre*, dit-il (p), ... „ qui tirent par une in„ duſtrie abominable . . . . l'impieté, du livre de la „ Doctrine Curieuſe, lequel par une temerité & impu„ dence nompareille ils qualifient du tiltre tres-perni„ cieux de l'Atheiſme reduit en art. Ce qui me donne „ occaſion de deplorer la calamité de noſtre ſiecle, la„ quelle eſt eſlevée à un tel degré de malice, qu'elle „ nous oſte meſme la liberté de nous oppoſer aux im„ pietez les plus grandes, & de les refuter par les moyens „ les plus ordinaires & legitimes, puiſque la corrup„ tion eſt ſi grande, que quand les Religieux, zelez „ & jaloux de l'honneur & integrité de leur Religion, „ *voluerunt*, comme dit Lactance (q), *poſteris etiam approbare, quanta pietate defenderint religiones, auctoritatem religionum ipſarum, teſtando minuerunt.*

(B) *Les* (q) *fils de Paſquier vengerent leur pere.*] Ils attendirent à éclater (r) que Garaſſe eût fait paroître ſon obſtination à le mordre. Il avoit fait un (ſ) livre contre ſes Recherches l'an 1622. L'année ſuivante il le

(m) *Dans l'épître dedicatoire.*

(n) *Intitulé* Inſtructions à la France ſur la verité de l'hiſtoire des Freres de la Roze-Croix.

(o) *Au chap. 6. pag. 60.*

(p) *Ibid. pag. 113. 114.*

(q) *L'un s'apelloit Nicolas Paſquier Sieur de Minxe, & avoit été Maitre des Requêtes, l'autre s'apellois Guy Paſquier Sieur de Buſſy, & étoit Auditeur des Comptes. Voiez le privilege de leur livre.*

(r) *Voiez l'épitre dedicatoire du livre intitulé* Defenſe pour Etienne Paſquier, *imprimé à Paris l'an 1624.*

(ſ) *Intitulé* Les recherches des recherches & autres Oeuvres d'Etienne Paſquier.

Digitized by Google

teur. Mais celui qui écrivit le plus fortement contre (C) ce Jesuïte fut l'Abbé de St. Cyran. On veut qu'à cause de cela le Pere Garasse (D) ait été l'Helene de la guerre des Jesuïtes & des Jansenistes. La derniere action de sa vie fut très-belle. Il demanda instamment à ses Superieurs la permission de servir les pestiferez pendant une affreuse contagion, qui faisoit mille ravages dans Poitiers; il l'obtint, & aiant gagné la peste dans cette fonction de charité, il mourut à l'Hôpital au milieu des pestiferez * le 14. de Juin 1631. à l'âge de 46. ans †. Il s'étoit reconcilié de fort bonne grace (E) avec le Prieur Ogier, & avec (F) Mr. de Balzac. Son Rabelais reformé a été un titre (G) trompeur à l'égard de Placcius.

Il emploia contre les poëtes une maxime (H) qui est dans le fond très-bonne, mais on la tourna

* Cum Pictavii sæva luce grassaretur, multis precibus exoravit Moderatores suos, ut sibi liceret tabe infectis inservire; quod cùm obtinuisset, in iis demum piis officiis, in hospitali domo inter infectos, quos verbo & exemplo etiam moriens hortabatur, sanctissimè & religiosissimè consumptus est. *Alegambe ib.* Voiez aussi Lescalopier *in Cicer. de nat. Deor. lib. 1. n. 64.*

† *Id. Alegamb. ib.*

le maltraita en cent endroits de la Doctrine Curieuse: il continua le même train l'an 1624. dans sa reponse au Prieur Ogier. Alors ils perdirent patience, & publierent un livre très-violent contre ce Jesuïte, & le lui adresserent en quelque lieu qu'il pût être. La raison de cette adresse est que François Garasse avoit dedié son livre *à Feu Etienne Pasquier la part où il sera*, car (disoit-il) *n'ayans jamais sceu recognoistre l'air de vostre religion, je n'ai pas sceu la route & le chemin que vous avez tenu au depart de ceste vie, & par ainsi suis-je contraint de vous escrire à l'avanture, & adresser ce paquet* LA PART OU VOUS SEREZ. Afin de le paier en même monnoie on lui parla de cette façon: (a) *Ceci m'a fait user de vostre liberté, & m'a forcé de vous adresser ce pacquet* EN QUELQUE LIEU QUE VOUS PUISSIEZ ESTRE. *Car ne sçachant si vous estes au Cormier (que vous appellez Cabaret d'honneur, & où vous confessez d'avoir eu maintes repeuës franches) ou à la ville de Clamar au faux-bourg S. Germain (où vostre nom est escript en si beaux caracteres sur tous les manteaux de cheminées) ou en quelque autre lieu de mesme espece: je suis contraint de vous envoyer ce livre à l'advanture, & de vous le faire tenir* en quelque lieu que vous soyez.

(a) *Epitre dedicat. de la defense pour Etienne Pasquier.*

(C) *Qui écrivit le plus fortement contre ce Jesuïte fut l'Abbé de St. Cyran.*] Il attaqua le volume *in folio* que Garasse avoit publié l'an 1625. sous le titre de *la Somme Theologique des veritez capitales de la religion Chrestienne*: sa Critique est intitulée, (b) *La somme des fautes & fausſetez capitales contenues en la somme Theologique du Pere François Garasse.* Elle devoit contenir quatre volumes: je n'ai vu que les deux premiers & un abregé du quatriéme, & si je ne me trompe il n'y eut que cela d'imprimé. Le 1. tome contient les fautes que Garasse avoit commises en citant la Sainte Ecriture, Saint Augustin, & Saint Basile de Seleucie. Le 2. contient ses fautes sur les citations des autres Peres, & des Auteurs seculiers. Le 3. devoit contenir les fautes de Theologie, de Philosophie, de Chronologie, de Cosmographie, &c. Le 4. devoit contenir plusieurs *heresies, erreurs, impietez, irreverences, bouffonneries, & vanteries insupportables.* L'Auteur dedie l'Ouvrage au Cardinal de Richelieu, & marque dans son épitre dedicatoire qu'il honore la Societé des Jesuïtes, *comme une des plus fortes compagnies de l'armée du fils de Dieu, & qui surpasse en courage aux occasions & l'escadron invincible de la Macedoine, & la bande inseparable des amoureux qui mouroient ensemble pour le bien public en* (c) *Lacedemone.* Il se donne dans le privilege du Roi le nom d'*Alexandre de l'Exclusse* (d). Je ne croi pas qu'il soit facile de trouver une Critique aussi forte que celle-là. On y rencontre une exacte & profonde érudition, un jugement solide, & une sagacité merveilleuse à decouvrir les defauts d'un Ecrivain. C'est une des plus utiles lectures que l'on puisse faire, & sur tout lors qu'on a dessein de s'ériger en Auteur à raisonnemens par autoritez, par allusions, par comparaisons, &c.

(b) *Elle est in quarto, & imprimée à Paris l'an 1626.*

(c) *Je croi qu'il falloit dire* Thebes *& non pas* Lacedemone. *Voiez Plutarque dans la vie de Pelopidas.*

(D) *Le Pere Garasse ait été l'Helene.*] C'est la pretension des Jansenistes; car voici ce que l'un d'eux a publié. „ (e) Ce fut l'an 1626. qu'elle (f) commença „ par le livre d'un Jesuïte nommé Garasse intitulé: „ *Somme des veritez capitales de la Religion Chrestienne.* „ Feu M. l'Abbé de S. Cyran y ayant remarqué un nom„ bre prodigieux de falsifications de l'Ecriture & des „ Peres, & de propositions heretiques & impies, crut „ que l'honneur de l'Eglise demandoit de lui qu'il en „ entrepriſt la Refutation, quoi que sa modestie le fist „ resoudre en même tems à cacher son nom, com„ me il a toûjours fait dans ses autres livres. La pre„ miere partie de cet Ouvrage estant sous la presse, „ le bruit qui s'en repandit de toutes parts donna lieu „ d'examiner avec plus de soin le livre de Garasse. Le „ Recteur de l'Université en fit des plaintes à la Fa„ culté, qui nomma des Commissaires pour l'examen „ de ce livre. Mais cet éclat ayant donné l'allarme „ aux Jesuïtes, ils montrerent bien que ce n'est pas „ une entrepriſe facile que celle de censurer le livre „ d'un Jesuïte. Car ils firent tant par leur cabale au„ près des Magistrats; que le livre de Saint Cyran fut „ fort long-tems arresté. „ L'Auteur ajoûte que Garasse choisit lui-même 53. *propositions dans son livre les plus aisées à defendre qu'il put trouver, & dont il n'y en avoit pas trois qui fussent du nombre de celles dont Me. de Saint Cyran l'accusoit dans son Ouvrage, & ayant en suite formé une censure à sa fantaisie, il la refuta tout à son aise, & par cette adresse il ebloüit quelque tems le monde, & brouilla l'examen de son livre qui se faisoit en Sorbonne:* de sorte que „ M. de Saint Cyran „ eut mille peines à faire lever l'empeschement que „ les Jesuïtes apportoient à la publication de la Refu„ tation, & à detromper le monde, qui s'estoit laissé „ surprendre à l'artifice du P. Garasse. Il en vint neanmoins à bout, & malgré toute la cabale de la Com„ pagnie, & les longs delais que l'on accorda au P. „ Garasse pour se retracter, son livre fut censuré, *com„ me contenant plusieurs propositions heretiques, erronées, „ scandaleuses, temeraires, plusieurs falsifications de paſ„ sages de l'Ecriture, & des saints Peres citez à faux, „ & detournez de leur vray sens, & une infinité de pa„ roles indignes d'estre écrites, & d'estre leües par des „ Chrestiens & par des Theologiens.* Les Jesuïtes te„ moignerent . . . . en cette affaire quelque sorte de „ prudence . . . . Ils ne s'opiniastrerent point à sou„ tenir leur Pere Garasse, mais ils le releguerent loin „ de Paris en une de leurs maisons, où l'on n'entendit „ plus parler de lui, & par là ils terminerent cette af„ faire. Heureux si en assoupissant ce different, ils „ eussent étouffé dans leur cœur le ressentiment qu'ils „ en conceurent contre M. l'Abbé de Saint Cyran, qui „ les a depuis engagez en tant d'horribles excez! „

(e) *L'Auteur des imaginaires, lettre 3. pag. m. 47.*

(f) *C'est-à-dire la guerre des Jesuïtes & des Jansenistes.*

(E) *Reconcilié . . . . avec le Prieur Ogier.*] Dès que l'apologie de Garasse eut paru, le Prieur se prepara à la replique, mais il y eut des mediateurs de paix qui terminerent ce diferent. Le Jesuïte prevint son antagoniste par une lettre remplie d'honnêtetez. Ogier repondit de même. Le public fut regalé de ces lettres aussi-tôt (g) qu'elles eurent été écrites. Le Pere Alegambe a fait ici une faute dont Mr. Ogier auroit demandé reparation, s'il avoit été aussi delicat que les parens (h) de Jansenius; car il resulte manifestement de la narration d'Alegambe (i) que Mr. Ogier avoit été heretique, & qu'il s'étoit converti à la communion de Rome. Sotuel n'a point corrigé la faute du Pere Alegambe.

(g) *En l'an 1624.*

(h) *Voiez leurs factums contre le Jesuïte Hayart.*

(F) *Et avec Mr. de Balzac.*] Le narré de leur reconciliation, & les lettres qu'ils s'entr'écrivirent se voient à la tête de la Somme Theologique du Pere Garasse.

(i) *Il met entre les livres du P. Garasse,* litteræ ad Dominum Ogier, & hujus ad illum de sua cum Ecclesia reconciliatione. *Alegamb. pag. 124.*

(G) *Un titre trompeur à l'egard de Placcius.*] Cet Auteur a fait un livre *de scriptis & scriptoribus anonymis atque pseudonymis:* il a eu raison de mettre François Garasse au nombre des Ecrivains anonymes, car il y a divers Ouvrages de ce Jesuïte où l'Auteur ne mit point son nom. Tel fut le livre qu'il intitula *le Rabelais Reformé.* Mr. Placcius s'imagine que Garasse fit à l'égard de Rabelais, ce que plusieurs ont pratiqué envers Martial & Catulle, qu'ils ont donnez au public après en avoir retranché toutes les paroles sales. Les Oeuvres de Rabelais, dit-il(k), *ut ut jucunda, sic obscœnis aliisque scandalosis plena,* castigata *ime castrata, titulo* Rabelesii reformati *Pictavii & Bruxellis in* 8. *nomine reformantis* Francisci Garassi, *scriptis aliis notissimi* Jesuitæ Galli, *non adjecto prodiere, docente* Alegambe *pag.* 124. La verité est que le Rabelais reformé du P. Garasse est un livre de controverse, où il parle satiriquement de plusieurs Ministres, & sur tout de Pierre du Moulin, qu'il accuse d'être imitateur de Rabelais, & un Rabelais resuscité. Voiez à quoi l'on s'expose, quand on parle d'un livre sans en rien connoître que le titre.

(k) *Placcius, de Anonymis c. 14. n. 463. pag. 111.*

(H) *Contre les poëtes une maxime qui est dans le fond très-bonne, mais on la tourna contre lui-même.*] Voici comment il debute dans la refutation d'un sonnet de Theophile. „ (l) Pour respondre à ces impietez il „ faut que par anticipation j'enerve une folle & foible „ defense que plusieurs ont en bouche, touchant les „ impietez de cet Escrivain, car pourveu qu'ils puis-

(l) *Garasse Somme Theologique p. 370.*

sent

tourna contre lui-même. Il pretendit que ce n'eſt pas une bonne excuſe pour des penſées profanes, que de dire qu'on ne les a point debitées en proſe mais en vers.

☞ GAR-

„ ſent avoir dit que c'eſt en Poeſie que telles choſes „ ſont dittes, il leur ſemble que le crime eſt avanta- „ geuſement couvert, d'autant que ce n'eſt pas en „ proſe, comme ſi la rime devoit effacer toutes les „ impietez & licentier les eſprits, à prononçer des „ blaſphemes. Il eſt vray que ces impietez & imper- „ tinences que je dois combattre ſont en Poëſie, je „ le vois bien: mais c'eſt pour cela que je les eſtime „ plus coupables que ſi ſeulement elles eſtoient en Pro- „ ſe: car elles en ſont d'autant plus eſtudiees, recher- „ chees, penſees profondement, & par conſequent „ avec des termes plus efficaces, plus puiſſans, plus „ elabourez, qui font plus d'empreinte dans les eſprits „ des Lecteurs. Cleanthez n'avoit il pas couſtume de „ dire que la voix qui ſort d'une fluſte, & d'une trom- „ pette eſt plus puiſſante que celle qui ſort ſimplement „ par la bouche, & que les penſées qui ſe lançent par „ une Poeſie bien faite, ſont beaucoup plus roides, „ plus durables, plus fortes que celles qui s'expriment „ par une periode de proſe, où les paroles ſont or- „ dinairement languiſſantes, j'ay ſatis-fait amplement „ à ceſte objection ridicule dans le vingtieſme chapi- „ tre de mon Apologie, où j'ay fait voir qu'une im- „ pieté faite en Poeſie, n'eſt que d'autant plus perni- „ cieuſe. „ Prenez bien garde que j'ai dit que dans le fond cette maxime eſt très-bonne; car je ne pretens pas l'adopter auſſi generalement que ce Jeſuite l'adopte, ni par toutes les raiſons qu'il allegue. Je ſuis très-perſuadé qu'en mille rencontres il y a beaucoup moins de mal à debiter une mechante morale en vers, qu'à la debiter en proſe, & qu'il faut rabatre beaucoup de la peſanteur d'une cenſure, par la raiſon que c'eſt un poëte qui parle. Un homme qui ſoutiendroit dogmatiquement des propoſitions heretiques ſeroit cent fois plus criminel, que s'il les mêloit dans une piece de poëſie: il y a tel poëme où l'Auteur avance mille choſes qu'il ne croit pas, & qu'il ne voudroit jamais reduire en theſes à ſoutenir contre tout venant, & que même il ne diroit pas en vers, s'il croioit que ſes lecteurs les conſideraſſent non pas comme un jeu d'eſprit, mais comme des dogmes, ou des articles de foi. Il prend plus de peine, je l'avouë, à les tourner, & à les orner, que s'il les diſoit en proſe; il y aplique donc plus fortement ſon eſprit; il y medite plus profondement; mais enfin ce n'eſt pas toûjours l'image fidelle de ce qui ſe paſſe dans ſon cœur; il ne pretend point donner ni ſa confeſſion de foi, ni un modêle de creance à ceux qui le liſent; & il faut tomber d'accord que les hommes ne ſont pas ſi dupes, qu'ils ſe laiſſent auſſi aiſément perſuader une hereſie debitée par un poëte, qu'une hereſie debitée en chaire, ou dans un écrit dogmatique. Je n'adopte donc point les raiſons du Pere Garaſſe, quoi que je convienne du gros, & du fond de ſon hypotheſe, c'eſt qu'une mauvaiſe maxime ou contre les bonnes mœurs, ou contre les dogmes ſpeculatifs de la foi eſt très-condamnable dans quelque ſorte de poëſie qu'on la propoſe. Je conviens auſſi que la licence qu'un poëte ſe donne d'étaler pluſieurs penſées contre la Morale, & contre la Religion peut produire de mauvais effets. J'avouë même que les agrémens de la poëſie rendent quelquefois plus pernicieux un venin, qu'il ne le ſeroit en proſe. On ne ſauroit aſſez deplorer les maux que les impietez poëtiques d'Homere, & de ſes imitateurs introduiſirent dans le Paganiſme. Les perſonnes éclairées conurent bien cette ſource, & s'en plaignirent hautement. Ils murmurerent (*a*) avec raiſon de ce que les poëtes imputoient aux Dieux les mêmes crimes qui ſe cometent ſur la terre. J'ai cité ailleurs (*b*) un endroit de Platon, & voici un beau paſſage de Ciceron. (*c*) *Nec enim multo abſurdiora ſunt ea, quæ poëtarum vocibus fuſa, ipſa ſuavitate nocuerunt, qui & ira inflammatos, & libidine furentes induxerunt deos, fecerunſque ut eorum bella, prælia, pugnas, vulnera videremus: odia præterea, diſſidia, diſcordias, ortus, interitus, querelas, lamentationes, effuſas in omni intemperantia libidines, adulteria, vincula, cum humano genere concubitus, mortalesque ex immortali procreatos.* Les pieces de theatre où les Dieux étoient repreſentez ſi indignement, excitoient mille paſſions dereglées. Ciceron ne le diſſimula point; St. Auguſtin ſe fortifia de ſon temoignage. (*d*) *Quomodo tanta animi & morum mala, bonis præceptis & legibus, vel imminentia prohiberent, vel inſita extirpanda curarent Dii tales: qui etiam ſeminanda & augenda flagitia curaverunt, talia vel ſua, vel quaſi ſua facta per theatricas celebritates populis innoteſcere cupientes: ut tanquam autoritate divina ſua ſponte nequiſſima libido accenderetur humana: fruſtra hoc exclamante Cicerone, qui cùm de poetis ageret, ad quos cùm acceſſiſſet, inquit: Clamor & approbatio populi, quaſi magni cujuſdam & ſapientis magiſtri, quas illi obducunt tenebras? quos invehunt metus? quas inflammant cupiditates?* Ciceron ſe plaint dans l'un de ſes livres que la lecture des poëtes amolit le cœur, & affoiblit tous les nerfs de la vertu. (*e*) *Videſne poëta quid mali afferant? Lamentantes inducunt fortiſſimos viros. Molliunt animos noſtros, ita ſunt deinde dulces, ut non legantur modo ſed etiam ediſcantur. Sic ad malam domeſticam diſciplinam, vitamque umbratilem, & delicatam quum acceſſerunt etiam poëta, nervos omnis virtutis elidunt. Recte igitur à Platone educuntur ex ea civitate, quam finxit ille quum mores optimos, & optimum reip. ſtatum exquireret.* Tout auſſi-tôt après il obſerve comme un grand abus la coutume qu'on avoit de faire aprendre de tels Auteurs à la jeuneſſe Romaine (*f*). Plutarque n'en jugeoit pas de la ſorte; il croioit que (*g*) la lecture des poëtes pouvoit ſervir de beaucoup, mais il eſt pourtant contraint d'avouër que ce n'eſt qu'à cauſe qu'ils (*h*) ſe contrediſent. Leurs dogmes, dit-il, ſont tantôt bons, & tantôt mauvais, tantôt impies, & tantôt pieux. Cela fait que leur autorité eſt douteuſe, & n'a pas aſſez de poids pour nuire; & c'eſt à nous à choiſir ce qu'ils avancent pour le bon parti. (*i*) *Αἱ δὲ τῶν ποιητῶν ὑπεναντιώσεις πρὸς αὐτοὺς ἀπαναφέρουσαι τὴν πίστιν, οὐκ ἐῶσιν ἰσχυρὰν ῥοπὴν γενέσθαι πρὸς τὸ βλάπτον. ὅτε μὲν γὰρ ἐν αὐτοῖς τὸ τιθέναι συνέχους ἐκφανῆς ποιεῖ τὰς ἀντιλογίας, δεῖ τῷ βελτίονι συνηγορεῖν. Poëtarum quoque contradictiones quibus fidem dictorum dubiam faciant, non ſinunt ea ad nocendum ſatis momenti habere. Ubi ergo juxta ſe poſita contraria dicta apud illos evidenter ſunt, meliori parti adſtipulandum eſt.* Cet expedient de Plutarque n'eſt pas un fort bon remede; car la corruption du cœur nous porte plutôt à choiſir ce que les poëtes avancent en faveur du vice, qu'à choiſir ce qu'ils avancent en faveur de la vertu. Outre cela leurs contradictions portent à juger que leurs maximes les plus graves, & les plus devotes ne ſont que des jeux d'eſprit, & qu'ils n'en ſont point perſuadez. On s'imagine qu'ils ne les étalent que parce qu'ils ont trouvé là une matiere ſuſceptible d'une belle forme, & de toute la majeſté de la poëſie. Effectivement il y a des poëtes qui ſans avoir aucune pieté, ni aucune foi, ont fait des vers magnifiques & admirables ſur les veritez les plus ſublimes de la Religion. Ils choiſiſſoient ce ſujet parce qu'il leur donnoit lieu d'étaler les plus belles phraſes, & les plus brillantes figures de l'art. Un autre jour ils choiſiroient une matiere toute contraire, pourvu qu'elle favoriſât les enthouſiaſmes de leur imagination, je veux dire pourvu qu'elle leur fournît des idées qu'ils ſe cruſſent propres à bien exprimer. Quel poids peut avoir la bonne doctrine que l'on trouve dans des Auteurs que l'on croit ainſi tournez?

Diſons en paſſant que la poëſie moderne a excité beaucoup de murmures. J'ai raporté (*k*) ailleurs les plaintes que Mr. de Thou & Mr. de Mezerai ont pouſſées contre les poëtes de la Cour de Henri II. J'aurois pu citer auſſi le Sieur de la Planche, car voici un bon endroit de ſon Ouvrage. (*l*) *Ce qui aggrava en ce faict l'ire de Dieu, fut que la cognoiſſance des bonnes lettres (moyen ſingulier ordonné de Dieu pour apprendre à le cognoiſtre deuement, & par conſequent pour la conſervation du genre humain) ayant eſté ramenée en France par le Roy François, plus anobly par cela que pour autre choſe advenue de ſon temps, ſe tourna aux eſprits malins & curieux en occaſion de toute meſchanceté, ce qui s'eſt trouvé principalement en certains grands eſprits, adonnez à la Poeſie Françoiſe, qui lors vindrent à ſourdre comme par troupes: les eſcrits deſquels ords & ſales, & remplis de blaſphemes, ſont d'autant plus deteſtables, qu'ils ſont emmiellez de tous allechemens qui peuvent faire gliſſer, non ſeulement en toute vilaine & puante lubricité, mais auſſi en toute horrible impieté, tous ceux qui les ont entre mains.* Joignez à tout cela les plaintes ameres de (*m*) Gabriel de Puy-Herbeau, & les (*n*) raiſons qui engagerent le Pape Hadrien VI. à ne point favoriſer les poëtes. Si vous voulez des exemples de leurs profanations, vous n'avez qu'à lire le commentaire de (*o*) Sorel ſur le berger extravagant.

Voions à cette heure comment le principe du Pere Garaſſe fut emploié contre lui. On (*p*) le cenſura d'avoir

(*a*) *Voiez dans l'Anti Baillet de Mr. Menage à la page 227. du 1. tome quelques vers de Xenophane raportez par Sextus Empiricus pag. 57. & 341. adverſ. Mathematicos. Voiez auſſi Forcatulus* de Gallor. imperio & philoſophia *lib. 4. p. m. 537.*

(*b*) *Dans la remarque H de l'article* Junon.

(*c*) *Cicero de nat. Deorum lib. 1. pag. m. 66.*

(*d*) *Auguſt. de civit. Dei lib. 2. cap. 14. p. m. 188. Ce que dit ici Ciceron ne ſe trouve point dans les livres qui nous reſtent de lui, mais voiez ce qu'il dit contre les pieces de Theatre,* Tuſcul. quæſt. lib. 4. fol. m. 270. B, C.

(*e*) *Cicero Tuſcul. quæſt. lib. 2. fol. 256. B.*

(*f*) At vero nos docti ſcilicet à Græcia, hæc & à pueritia legimus & diſcimus. Hanc eruditionem liberalem & doctrinam putamus. *Id. ib.*

(*g*) *Voiez le traité de Plutarque* de audiendis poëtis.

(*h*) *Ceci rapelera la memoire de ce qu'a dit Mr. Saurin dans la page 372. de ſon examen de la Theologie de Mr. Jurieu,* Il n'y a rien dequoi Mr. Jurieu ait plus lieu de ſe feliciter, que de ſes contradictions perpetuelles, parce que c'eſt à la faveur de ces contradictions qu'il eſt orthodoxe.

(*i*) *Plut. ibid. pag. 20. C.*

(*k*) *Dans les penſées diverſes ſur les Cometes n. 126. pag. 366.*

(*l*) *Hiſtoire de l'Eſtat de France tant de la Republique que de la Religion ſous le regne de François II. pag. 7. edit. 1576. in 8.*

(*m*) *Gabriel Puyherbeus in Thoſtimo, ſive de tollendis & expurgandis malis libris, lib. 1. pag. 77. edit. Pariſ. 1549. in 8. Voiez Voetius diſputat. Theol. tom. 2. pag. 1274.*

(*n*) *Voiez la remarque C de l'article* Hadrien VI. (*o*) *A la page 644. 732. & alibi.* (*p*) *L'Abbé de Saint Cyran, ſomme des fauſſetez capitales contenues en la ſomme de Garaſſe tom. 4. pag. 34.*

Digitized by Google

☞ GARDIE (PONTUS DE LA) grand Marechal des armées de Suede ſous le Roi Jean III. étoit un gentilhomme François d'une naiſſance (A) plus illuſtre que ne l'ont dit quelques Auteurs. Il † fut deſtiné par ſon pere à l'état eccleſiaſtique dans le Monaſtere de Montoliou au Dioceſe de Carcaſſonne, mais l'ardeur de ſon courage ne lui permit pas de ſoufrir long tems cette clôture, il en ſortit bientôt pour s'en aller à la guerre. Il fit ſes premieres armes dans le Piemont ſous le Marechal de Briſſac, puis il paſſa en Ecoſſe avec les troupes que Henri II. y envoia ſous la conduite de Henri Clutin d'Oiſel, pour ſecourir la Reine mere contre ſes ſujets. Cette guerre d'Ecoſſe aiant été terminée il paſſa en Dannemarc, & ſe ſignala dans les armées du Roi Frideric II. contre Eric Roi de Suede. Il changea de maître quelque tems après, car aiant obtenu un congé très-honorable du Roi de Dannemarc, il s'attacha au ſervice du Roi de Suede †. Ce fut l'an 1565. On l'envoia en France l'année ſuivante avec un autre Ambaſſadeur pour demander à Charles IX. la permiſſion de lever des troupes dans ſon Roiaume; cette affaire fut ſi bien conduite qu'ils amenerent en Suede trois mille hommes de pied, & autant de cavaliers *. Ils trouverent à leur retour les affaires de ce païs-là en mauvais état, ſoit à cauſe de la guerre que les Danois, les Polonois & la ville de Lubec declarerent à la Suede, ſoit à cauſe de la meſintelligence du Roi avec Jean Duc de Finlandie ſon frere. Ce feu caché au commencement avoit enfin éclaté. Le Duc & ſa femme ſœur de Sigiſmond Auguſte Roi de Pologne avoient été enfermez dans

‡ *Mezerai apud Claudium Arrhenium Oernhielm ubi infra pag. 11.*

† *Id. ib.*

* *Claudius Arrhenius Oernhielm in vita Ponti de la Gardie p. 14. 15.*

voir fait des vers qui contenoient une choſe impie, & on l'avertit de ſe ſouvenir de ſes paroles, *que la rime n'efface pas les impietez . . . & qu'une impieté faite en poëſie n'en eſt que d'autant plus pernicieuſe.* On blâme (a) les vers Latins qu'il avoit faits à la loüange du ſoleil, & où il s'étoit ſervi des termes les plus idolâtres. On n'épargne pas les vers où il s'adreſſe à Neptune, & à Thetis qu'il apelle *numina*, & où il apoſtrophe la nature comme une Déeſſe. On le renvoie à ſa propre maxime, & aux retractations de St. Auguſtin. Ce grand Saint ſe repentit (b) d'avoir donné aux Muſes le nom de Déeſſes, quoi qu'il ne l'eût fait que par jeu d'eſprit. On cenſure le même Garaſſe d'avoir reveillé des idées *paganiques & impudiques*, dans le poëme qu'il avoit fait en forme d'épithalame du Verbe & de la nature humaine. Je ne dis rien des reproches qu'on lui fait touchant ſes prieres en proſe, où il parla des erreurs d'Ulyſſe, & des lauriers de Thrace, & de ſon talent pour la poëſie.

(A) *D'une naiſſance plus illuſtre que ne l'ont dit quelques Auteurs.*] On a pu prouver certainement qu'il étoit iſſu de Robert de la GARDIE Seigneur de Ruſſol & de la Gardie, qui épouſa en 1382. Anne de L'Eſtandart. Les ſucceſſeurs de ce Robert juſques à Jaques de la GARDIE pere de nôtre Pontus, & mari (c) de Catherine de ſainte Colombe, s'allierent avec des familles très-nobles & très-anciennes, & nommément avec celle de Bellegarde, dont ſortit du côté des femmes le Marechal de Bellegarde, gouverneur du Marquiſat de Saluces (d) ſous Henri III. Vous trouverez ſur tout cela un detail circonſtancié dans la vie de Pontus de la Gardie compoſée par Mr. Oernhielm hiſtoriographe de Suede, & publiée l'an 1690. Il cite Mr. de Thou qui a dit (e) *Pontius Gardius nobili loco apud nos in Petrocoriis natus*, & Mr. de Mezerai dont il traduit les paroles en cette maniere: *Pater ejus* (Ponti de la Gardii) *illuſtri domo ortus prope Rueſium in Septimania.* Il croit ſans raiſon que les *Petricorii* de Mr. de Thou (f) ſont preſentement une partie du Languedoc; il eût mieux fait de critiquer ce fameux hiſtorien, qui ſans doute a voulu dire que Pontus de la Gardie étoit né dans le Perigord, ce qui n'eſt pas vrai. Sa faute peut-être vient de ce qu'il avoit ouï dire que Pontus étoit né à Peiregoux. C'eſt une Seigneurie au Dioceſe de Caſtres: elle apartenoit à la famille de la Gardie, & c'étoit toûjours le partage de l'aîné. Mr. Oernhielm (g) le remarque, & il ajoûte que la Gardie eſt ſituée entre *Caſtres & l'Albigeois.* C'eſt une erreur pardonnable à une perſonne ſi eloignée de ce païs-là. Caſtres eſt dans l'Albigeois, ainſi la ſituation de la Gardie n'a pas été bien deſignée; il la faloit marquer au Dioceſe de Carcaſſone. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut nier que cet Auteur ne nous cite deux hiſtoriens François fort illuſtres, qui temoignent que Pontus de la Gardie étoit de bonne maiſon. Il eſt encore très-vrai qu'il cenſure juſtement le Pere Maimbourg, qui a dit (h) que la fortune *prit plaiſir d'élever* Pontus de la Gardie *d'une naiſſance aſſez baſſe aux premieres charges* du Roiaume de Suede. *En effet aiant quitté le village d'où il étoit près de Rieux en Languedoc, il ſuivit les armes où ſon inclination le portoit, & fut comme ſimple ſoldat en Ecoſſe ſous le Seigneur d'Orſel, Lieutenant de François II.* Il n'y a perſonne qui ſur ces paroles ne s'imagine que nôtre Pontus étoit tout au plus le fils d'un marchand ou d'un notaire de village. On n'y voit rien qui puiſſe faire juger que ſon pere étoit Gentilhomme. Diſons donc que Maimbourg a fait là une lourde faute. Ce n'eſt pas la ſeule qu'il ait commiſe. Mezerai aſſûre que Pontus commandoit quelques compagnies de cavalerie en Ecoſſe: il n'y étoit donc point en qualité de ſimple ſoldat. Son General s'apelloit *Oiſel*, & non pas *Orſel*; & comme Oiſel fut envoié en Ecoſſe par Henri II. on eût bien fait de ne rien dire de François II. Cela fait perdre la vraie route chronologique. Notez que toutes ces fautes ont été aveuglement copiées dans Florimond de Remond (i). Si Mr. Varillas les eût copiées avec la même ponctualité, il n'en eût pas augmenté le nombre, mais aiant voulu faire quelques pas ſans ſon guide, il s'eſt égaré. *La Gardie*, dit-il (k), *eſtoit ne François dans la Province du Languedoc, & dans un Village de l'Eveſché de Rieux proche de cette petite Ville. Il s'eſtoit attaché fort jeune à la profeſſion des armes, & il les avoit portées long temps en qualité de ſimple ſoldat. Il l'eſtoit encore, lors que d'Oyſel que le Roy François Second envoyoit en Ecoſſe avec des troupes, l'y mena. Il y demeura juſqu'a la paix de Caſteau-Cambreſis, qui le mettant hors de ſervice, le réduiſit à prendre parti avec vingt de ſes compagnons ſous un Capitaine qui les conduiſit en Dannemarc.* C'eſt un menſonge que de dire qu'il étoit né dans un village proche de la ville Epiſcopale de Rieux. Les hiſtoriens qui diſent qu'il étoit de Rieux ou des environs n'entendent pas cette ville-là, mais un lieu du Dioceſe de Narbonne, ou quelque autre. Il ne faloit pas dire que François II. envoia des troupes en Ecoſſe avant la *paix de Caſteau-Cambreſis*, car Henri II. ſon pere ſurvêquit à cette paix, & ce fut lui proprement qui envoia Clutin d'Oyſel à la Regente d'Ecoſſe, belle-mere du Dauphin marié à l'heritiere d'Ecoſſe. En tout cas la paix de Cateau-Cambreſis ne fit point ceſſer les diviſions de l'Ecoſſe; on envoia de nouvelles troupes à la Regente peu après la concluſion de cette paix.

Toutes les preuves de Mr. Oernhielm contre le Pere Maimbourg ne ſont pas bonnes. Si Pontus de la Gardie, dit-il (l), n'eût pas été noble, & s'il fût *ſorti d'un village*, Charles IX. & Henri IV. ne ſe fuſſent pas ſervis du ſtyle qu'ils emploierent en lui écrivant. Les Ambaſſadeurs de France, pour ne rien dire de l'Empereur Rodolphe, ni de Marie ſa mere, ni de Frideric Roi de Dannemarc, ni des Radziwil, ni des Zamoyski ne lui euſſent point rendu tous les honneurs qui paroiſſent dans leurs lettres, avec un empreſſement extrême de cultiver ſon amitié. Cette raiſon eſt nulle, car dès qu'un homme poſſede les plus grandes charges de l'Etat, & la faveur de ſon maître, tout le monde le menage; les autres Princes ne negligent rien pour le gagner; on n'a point d'égard à ſon extraction; on ne conſidere que l'état preſent, & ce qu'il peut faire pour ſervir ou pour nuire. Qui ne ſçait les flateries de Charles-Quint pour le Cardinal de Volſey fils d'un boucher?

Finiſſons par dire que la plupart des Gentilshommes de France ſont d'un village. Ils naiſſent dans un château ſitué proche de quelque petite Seigneurie qui apartient à leur pere. Et il y a pluſieurs familles ſans titre, & qui n'ont jamais paru à la Cour, ni dans les charges conſiderables de la Province, qui ſont neanmoins d'une nobleſſe très-ancienne: elles pourroient produire des filiations de trois ou quatre cens ans; elles tiennent par quelque bout d'alliance aux maiſons les plus magnifiquement titrées. C'eſt ce que l'on pourroit ſupoſer de celle de nôtre Pontus. Je remarque que ni le lieu ni le tems où il naquit n'ont pu être deſignez par Mr. Oernhielm; cela eſt bien ſurprenant.

(a) *Id. ib. pag. 102.*

(b) *Auguſt. retract. lib. 1. c. 3.*

(c) *Il épouſa l'an 1511.*

(d) *Mr. Oernhielm* in vita Ponti de la Gardie pag. 8. *dit qu'il l'avoit déjà été ſous François I. & Henri II. & qu'il obint de Henri III. la charge de grand Ecuier de France. Je croi qu'il ſe trompe, & que ſur le dernier point il prend le fils pour le pere.*

(e) *Thuan. lib. 83. pag. m. 57.*

(f) Nunc partem facientibus Septimaniæ vulgo Languedociæ. *Claudius Arrhenius Oernhielm ubi ſupra pag. 11.*

(g) *Id. ib. pag. 10.*

(h) *Maimbourg, hiſtoire du Lutheran. liv. 6. pag. 251. édit. de Holl.*

(i) *Pontus de la Gardie natif d'un village pres de Rieux en Languedoc, pauvre ſoldat de fortune, deſirant voir le monde paſſa en Eſcoſſe ſous la charge du Sieur d'Orſel Lieutenant pour le Roi François II.* Flor. de Remond, naiſſance & progr. de l'hereſie l. 4. ch. 16. pag. m. 495.

(k) *Varillas, hiſtoire de l'hereſie livre 30. pag. 265. édit. de Holl.*

(l) *Oernhielm ubi ſupra pag. 13.*

Digitized by Google

† Certe, Poſt patratas innocentium multorum cædes, jam non obſcuræ ferebantur voces populi, regnandi jure excidiſſe immitem principem. *Id. ib. p.* 16.

dans une priſon, pluſieurs perſonnes ſuſpectes de leur être favorables fûrent maltraitées; le Roi ſe porta à de grans excés de cruauté; mais comme il ſçut que l'on commençoit à dire † que de droit il étoit dechu du gouvernement, il affecta de donner un grand exemple de clemence, en redonnant à ſon frere ſon premier état, & en mettant auprès (B) de lui un Seigneur de tête & brave qui pût lui rendre en toutes rencontres les ſervices neceſſaires. Ce fut nôtre Pontus de la Gardie. Quelque tems après on crut que le Roi avoit deſſein de ſe defaire de tous ſes freres pendant la ſolennité de ſes noces. C'eſt pourquoi on les exhorta à n'y point aller, & à delivrer le roiaume (C) de l'opreſſion. Ils écouterent ce conſeil, ils coururent par toutes les Provinces, ils

(B) *En mettant auprès de lui un Seigneur de tête & brave.*] Voici les paroles de Mr. Oernhielm. (a) *Hujus* (populi) *iram ut mulceret inſigni aliquo ſpecimine clementiæ, fratrem Johannem Ducem, deterſo carceris ſqualore, libertati dignitatique priſtinæ reſtituit. Eidemque, præter cætera argumenta duraturæ in poſterum benivolentiæ,* PONTUM DELAGARDIUM *concedit, virum in negotiis pacis ac belli ſpectatæ induſtriæ, ut ejus utereatur operâ, ubicunque rerum magnitudo poſceret.* Peu après il raporte ce paſſage d'une hiſtoire manuſcrite de Suede. „ (b) Le Duc Jean, Prince pru„ dent & ſage, qui connoiſſoit bien les humeurs, l'eſ„ prit & les infirmitez du Roy ſon frere, flechit enfin „ à ſes commendements, & accepta le faix de cette „ grande & peinible charge. C'étoit la charge de vice „ Roy, Lieutenant-General, & Gouverneur de Suede „ & des deux Gothies. Mais il luy remonſtra ſince„ rement, que ſa longue priſon luy avoit fait du tout „ perdre non ſeulement tous les fidelles ſerviteurs, „ mais auſſi les bonnes & anciennes habitudes & con„ noiſſances, qu'il avoit à la cour, & qu'il ſupplioit „ tres-inſtament ſa Majeſté de luy donner quelque fi„ delle conſeiller & digne ſecond, ſur lequel elle put „ ſe repoſer aſſeurement, & pour être un illuſtre te„ moing & compagnon de ſes actions & comporte„ ments. Sa demande étant juſte, Eric luy donna vo„ lontiers Pontus de la Gardie ou de la Garde, gentil„ homme francois de nation, qu'il aimoit grandement „ pour ſon eſprit & ſon courage, & l'avoit tellement „ avancé dans ſes Eſtats, qu'il ſe ſervoit de ſes dignes „ conſeils en toutes les affaires de haute & grande con„ ſequence. „ Florimond de Remond raconte la même choſe, mais avec une circonſtance que Jolivet a omiſe. *Le Roi*, dit-il (c), *qui durant ce propos voyoit que le Duc tenoit les yeux fichez ſur un François qu'il aimoit nommé Pontus de la Gardie, il lui dit pouſſé de ſon mauvais Ange (car ce fut l'autheur de ſa ruine) Mon frere je vous donne Pontus, ſervez vous de lui, & vous repoſez ſur ſa valeur & loiauté, de laquelle j'ai fait ſouvent l'epreuve.*

(C) *On les exhorta . . . . à delivrer le Roiaume de l'opreſſion.*] On ne pouvoit pas les y porter par un motif plus preſſant que celui que l'on emploia, car de toutes parts on leur écrivit que le Roi vouloit les perdre. (d) *Adferuntur ad Principes amicorum ab omni parte litera, monentes, caverent ſibi à futuris inauguranda Reginæ, elocandaque ſororis ſolemnibus epulis, quibus haud aliter uſurus ſit Rex quam retibus, capturis everſurisque haud dubiè ſuſpectos fratres Regnique Proceres, operoſâ aliàs conquirendos indagine. Ad hæc adjungunt ſe Ducibus aliquot, de ſuâ ipſorumque jam ſalute ſolliciti, decretam aſſerentes omnium necem, certumque debere opprimi, ni opprimant. Fruſtra adhiberi fidem promiſſis totiens juratis violatisque Erici, ludentis jam perjuriis, ut ſolent pueri aſtragalis.* Dans ces rencontres il ne faut rien faire à demi; il ne faut pas que les mecontens s'arrêtent à dire qu'il y a quelque danger; il faut qu'ils aſſûrent poſitivement un heritier preſomptif, qu'il eſt perdu ſans reſſource s'il ne perd ſon adverſaire; que tout conſiſte à primer, ſans avoir égard aux belles promeſſes, ou aux ſoumiſſions que le peril extorquera du tyran. Vous voiez que les conducteurs de l'intrigue de Suede emploierent cette machine. Nôtre Pontus qui étoit le principal directeur s'aviſa d'un beau ſtratagême, ce fut d'animer à cette entrepriſe la Ducheſſe qui devoit regner en cas que la choſe reüſſit. Il ſavoit ſans doute que l'ambition remuë plus vivement le cœur des femmes que celui des hommes. Voici de quelle maniere il lui parla: (e) *Madame, toute la cour s'etonne comment Monſieur votre Epoux n'a pas pitié de ce miſerable royaume, ou tout le monde étant infiniment offencé & laſſé des inſolentes cruautez & tirannies du Roy ſon frere; Luy ſeul y peut facilement remedier. Je vous aſſure que tous les Grands & les petits jettent les yeux ſur luy pour luy mettre, s'il veut, la couronne Royale ſur ſa tête. Il l'a merité auſſi juſtement, que ce barbare, qui en eſt indigne au jugement de tout le monde. Si Monſeigneur votre Mary le veut, il eſt aiſe de le rendre Maitre de cet Eſtat, & de le faire grand Prince au lieu de Duc qu'il eſt, qui ne pourra ſans doute eviter la mort ou la priſon perpetuelle, de la quelle luy & vous êtes deja ſortis comme par un miracle, alors que vous y penſiez le moins. Je ſcay pour aſſuré de tous les Capitaines, que les ſix mille Eſcoſſois, qu'Eric tient à ſa ſolde, ſont meſcontents, & ne demandent rien plus qu'à changer de maiſtre faute de payement. Dailleurs il eſt certain, que les Ducs Magnus & Charles ſes freres, avec les plus grands du royaume ſont extremement offencés & marris, qu'un ſi grand Roy que leur frere ait epouſé la fille d'un miſerable ſergent, condition odieuſe. Madame, prennez donc l'occaſion, qui ſe preſente ſi favorable, aux cheveux, pour le bien de l'Eſtat, pour le repos du peuple & des provinces, & pour l'avencement de votre cher Epoux & de votre maiſon.* Mr. Oernhielm qui raporte ces paroles, avouë qu'on n'en trouve point de traces dans l'hiſtoire de la nation: il eût pu les lire dans Florimond de Remond, avec la reponſe de la Ducheſſe: (f) *Ce ſont de beaux diſcours, Pontus*, dit-elle, *mais mal aiſez à eſtre executez; ſois ſage & diſcret, j'en parlerai au Duc mon mari.* Florimond declare (g) qu'il a trouvé ces paroles dans les memoires manuſcrits de l'Ambaſſadeur de France envoié en Suede (h) l'an 1566. *qui fut temoin oculaire des eſtranges changemens qui avindrent en ce pays là.* N'oublions pas cette circonſtance. Pendant les preparatifs des noces il courut un bruit parmi le peuple, que la ruïne des freres du Roi, & celle des Grans du Roiaume étoit reſolué. On ne ſavoit point ſi cette rumeur étoit chimerique ou bien fondée, mais elle devint vraiſemblable quelque tems après par les caprices du Roi, & enfin les lettres qui furent écrites de toutes parts à ſes freres la perſuaderent. (i) *Dum hæc parantur, manat in vulgus ſtruendarum in Principes fratres Proceresque Regni inſidiarum rumor, verus an vanus, ab initio non ſatis ſciebatur: Quem tamen ſimilimum vero mox fecerunt, ingenium Erici ſuſpicax, infidum, in modum Euripi æſtuans, & mobile ſemper ad obſequia pravè conſulentium. . . . .* (k) *Tot rebus adſtructâ primo rumori fide.*

Ce ſont là pour l'ordinaire les preparatifs des revolutions: on repand d'abord des nouvelles: on les laiſſe courir d'une ruë à l'autre, d'une ville à l'autre: on a des raiſonneurs qui les apuient, & enfin des gens graves qui les confirment par leurs lettres. Je ne pretens point dire qu'il y ait toûjours de la ruſe dans ce manege; ce ſont quelquefois de nouvelles veritables, que l'on n'apuie que par un bon zêle pour le bien public, & je remarque même que nous avons ici l'un de ces cas. Florimond de Remond avoit interêt de diſculper le Roi Eric, afin de rendre plus odieuſe la conduite de Pontus de la Gardie qu'il maltraite beaucoup, le conſiderant comme la cauſe qui empêcha la Suede de retourner ſous l'obeiſſance du Pape; neanmoins il raporte mille crimes abominables de ce Roi, & il aſſûre (l) qu'il n'avance rien qu'il ne tienne de bon lieu. Il cite en particulier (m) la lettre que le nouveau Roi écrivit à Charles IX. Après cela ne ſe rend-il pas ridicule en finiſſant par ces paroles? (n) *Mais bien ſouvent des faux bruits ſont jettez ſur les Grands, pour leur attirer ſur leur chef la haine des peuples qui leur obeyſſent, & les faire rebelles, comme on fit contre Erric qui perit miſerablement en priſon.*

La reflexion de Mr. Oernhielm eſt bonne. C'eſt qu'un Prince qui n'écoute que ſes paſſions, ſans avoir égard à ce qui eſt dû à Dieu & à ſes ſujets, ſe prive des apuis les plus neceſſaires à ſa grandeur. Il ne trouve point dans ſes peuples une fidelité qu'il puiſſe oposer à ceux qui l'attaquent. (o) *Prævenit adventum Ducum fama collecti in Regem exercitus, ad quam ille excitus, implorat opem civium, quorum plerique pertæſi acerbi regiminis, ſurdas obvertunt aures precanti, hilares, adveniſſe tempus, quo jugi in dies ingraveſcentis leventur onere, antequam ſuccumbant penitus interituri. Itaque ſubnixus ope paucorum, in quorum animis non dum obſoleverat Majeſtas ſui Principis, congreſſuſque cum pluribus ac fortioribus, non poterat non redigi ad angustias. Atque tum præferoci Regi adparuit, & favore civium, & ſucceſſu fulcienda potentia deſtitui potentes rerum, cum exutâ reverentiâ Numinis, ex amplâ poteſtate uſurpant nil præter trucem quidvis in ſubjectos agendi*

(a) *Id. ib. pag.* 16.

(b) *Id. ib. pag.* 17. *Il cite Jolivet Auteur d'une hiſtoire de Suede.*

(c) *Florimond de Remond ubi ſupra pag.* 495.

(d) *Oernhielm ubi ſupra pag.* 16. 17.

(e) *Id. ib. pag.* 17. *Il cite une hiſtoire manuſcrite de Suede compoſée par Jolivet Avocat au Parlement, & achetée d'un fils de l'Auteur par le Comte Magnus de la Gardie. Elle eſt dans la bibliotheque d'Upſale.*

(f) *Florimond de Remond ubi ſupra pag.* 497.

(g) *Id. ib. pag.* 496.

(h) *Id. ib. pag.* 494.

(i) *Oernhielm ib. pag.* 16.

(k) *Id. ib. p.* 17. 18.

(l) *Flor. de Remond ubi ſupra pag.* 494.

(m) *Id. ib. pag.* 499.

(n) *Ibid.*

(o) *Oernhielm ubi ſupra pag.* 18.

Digitized by Google

ils y leverent du monde, & se mirent en état de destituer le Roi. On marcha droit à Stokholm, on y entra, & après quelques conferences, & quelques escarmouches où la Gardie l'un des chefs des troupes de Jean Duc de Finlandie fut blessé au bras, on vint à bout de l'affaire. Le Roi Eric fut dethrôné, & mis en prison l'an 1568. Jean son frere fut élu pour lui succeder, & il donna tout aussi-tôt à la Gardie la qualité de grand Maître de sa Maison, & lui commit tous les soins du couronnement qui ne se fit que le 10. de Juillet 1569. Personne n'avoit plus contribué que la Gardie au bon succés de cette revolution. Sa vigilance, son adresse, sa fermeté y éclaterent admirablement. Le nouveau Roi n'aiant pu conclure une bonne paix avec celui de Dannemarc marcha contre lui. Il se donna une bataille où la Gardie fort blessé fut fait prisonnier. Il ne recouvra sa liberté que par le traité de paix ratifié le 16. de Mars 1571. Il avoit été fait β Chevalier le jour du couronnement, & il aquit un nouveau titre le 27. de Juillet 1571. Ce fut celui de Baron d'Eckholm, avec de grans biens attribuez à ce titre. En même tems il fut envoié γ en ambassade avec deux autres à quelques villes Imperiales, à l'Evêque de Munster, au Comte d'Oostfrise, au Duc d'Albe, au Roi de France, au Roi de Navarre, au Roi d'Espagne, & peu après son retour il fut emploié aux affaires de la guerre, car on l'envoia δ en Livonie au mois d'Août 1573. pour arrêter les progrés du grand Duc de Moscovie. On le rapela trois ans après pour lui confier une Ambassade importante dont il s'aquita très-bien. Il negocia d'abord avec quelques villes imperiales, &c. & puis à la cour de Rodolphe qui venoit d'être créé Empereur. Il passa ensuite les Alpes pour aller à Rome, où il eut diverses audiences de Gregoire XIII. après quoi il fut à Naples pour retirer ce qui étoit dû à son Maître ζ par raport aux biens de Bonne Sforce mere de la Reine de Suede. Il revint à Rome, & y confera quelquefois avec le Cardinal Hosius, mais on ne sçait point de η quelles afaires il traita (D) avec le Pape. Il ne fut de retour à Stokholm qu'au bout de 19. mois. Il épousa au mois de Janvier 1580. une fille naturelle du Roi de Suede, & il reçut ordre quelques mois après de faire irruption sur les Etats du grand Duc de Moscovie avec toutes les troupes qu'il trouveroit dans la Finlandie, & dans les Provinces voisines. Il fit cette expedition en qualité de θ grand General, ses instructions porterent entre autres choses ι qu'on ne feroit aucun mal aux Moscovites qui se soumettroient, & qu'on laisseroit aux Moines & aux Religieuses une pleine liberté de conscience, sans (E) leur ôter les images, ni les autres meubles de religion. Il † se rendit maître de la Province de Carelie en fort peu de tems. Il fut fait ‡ gouverneur de Livonie, & d'Ingrie l'année suivante, & il continua ses conquêtes sur les Moscovites avec beaucoup de bonheur & de prudence. Il leur ôta l'importante place de Nerva, & plusieurs autres, & ⊥ les obligea en 1583. à consentir à une treve de trois ans, sans qu'ils recouvrassent aucune des villes qu'ils avoient perduës. Il s'occupa pendant cette treve aux moiens les plus capables de faire fleurir son gouvernement. Il fut aussi * le second Plenipotentiaire de Suede dans les conferences qui se tinrent à Pernovie l'an 1585. avec les Ambassadeurs de Pologne pour la paix des deux roiaumes: elles furent bientôt rompuës, après quoi on negocia avec les Ambassadeurs de Moscovie ou pour la prolongation de la treve, ou pour un traité de paix. Il perit malheureusement (F) dans une riviere pendant le cours de ces negociations le 5. de Novem-

β Eques auratus. *Id. p.* 19.

γ *Id. ib. pag.* 23.

δ *Id. ib. pag.* 111.

ζ *Id. ib. pag.* 164.

η *Id. ib. pag.* 165.

θ Summi militiæ præfecti titulo. *Id. ibid. pag.* 174.

ι *Id. ib. pag.* 175.

† *Id. ib. pag.* 176.

‡ *Ibid. pag.* 178.

⊥ *Id. ib. pag.* 190.

* *Id. ib. pag.* 196.

agendi licentiam. Id Erico Regi accidit. Quem solio sublimem vidit sol oriens, eundem occidens vidit provolutum ad aliena genua. Le nombre des Princes qui ont été ou (a) assassinez, ou emprisonnez pour leurs tyrannies est si grand; le nombre de ceux qui ont pu se maintenir dans une mauvaise administration, & qui n'ont pas hâté le couronnement de leur fils, ou de leur frere &c. par leur conduite violente est si petit, qu'on ne peut assez admirer qu'il y en ait qui ne savent pas profiter de cette leçon. Au reste les revolutions d'Etat qui transferent les couronnes d'une tête à l'autre, ont été toûjours si frequentes, qu'il y a lieu de s'étonner qu'elles ne l'aient pas été beaucoup plus; car enfin le pis qu'on puisse craindre c'est de manquer son coup: on trouvera toûjours cent moiens de se defendre contre les reproches d'injustice, pourvu que l'on reüssisse, & l'on ne manquera jamais ni d'aprobateurs, ni d'alliances.

(a) Ad generum Cereris sine cæde & sanguine pauci Descendunt reges & sicca morte tyranni. *Juvenal. sat.* 10. *v.* 112.

(D) *On ne sçait pas de quelles affaires il traita avec le Pape.*] Mr. Oernhielm avoue qu'il n'a pu en découvrir rien. (b) *Quid Regis nomine cum Pontifice egerit non perinde liquet, cum regiorum mandatorum nihil ea de re videre contigerit.* Il traite de fable ce que le Pere Maimbourg raconte (c), que Pontus de la Gardie fut chargé *de traiter avec le Pape Gregoire XIII. de la reduction de la Suede à l'obeissance de l'Eglise à certaines conditions*, qui étoient 1. (d) *qu'on ne troublât point la Noblesse dans la jouïssance des biens d'Eglise qu'elle possedoit*: 2. *qu'on laissât aux Evêques & aux Prêtres les femmes qu'ils avoient épousées*: 3. *qu'on permît aux laïques la communion sous les deux especes*: 4. *que le service divin se fist en langue vulgaire.* Cela est tiré de Florimond de Remond, qui ajoûte (e) que la Gardie *à son arrivée* trouva *le Roy en alarme, qu'en voulant toucher à la religion, ceux là luy ostassent la couronne de la teste, qui la luy avoient mise dessus. Ce pauvre Roy ne pouvant, ou n'osant remettre tout à fait l'Eglise Catholique, il voulut composer avec les Archevesques, & Evesques Lutheriens, Seigneurs principaux, de leur laisser pendant leurs vies leurs femmes, la Communion sous les deux Especes, & la Messe en langue vulgaire. On fust venu à bout des Ecclesiastiques; puis qu'on ne touchoit à leur couche, mais ceux qui portoient l'espee au costé ne voulurent lascher prise. Ainst fut rompu ce dessein, non sans soupçon, que la Gardie mesmes y eust apporté du retardement de son costé, pour avoir interest aux grands biens dont il jouissoit sous la faveur de son maistre qu'il possedoit du tout.*

(b) Oernhielm ubi supra pag. 165.

(c) Maimbourg, ubi supra.

(d) *Id. ib. pag.* 253.

(e) Flor. de Remond ubi supra chap. 17. pag. 502.

(E) *Sans leur ôter les images, ni les autres meubles de religion.*] Cette defense étoit necessaire, car on avoit mal observé cela auparavant. (f) *Omninò autem vis omnis ac injuria abesse deberet à corporibus ac bonis ipsorum, qui se ritè huic Regno submitterent, præcipuè verò ab his, qui peculiari solitoque ei genti ritu, etiamsi à sacris penes nos receptis nonnusquam recederent, sexu utroque incolerent monasteria, quorum ornamenta, imagines, cæteramque sacram suppellectilem intacta inviolataque eis linqui præcipit,* SECUS QUAM' FACTUM HACTENUS. On ne suivit point cet ordre du Roi, car on tira de l'Eglise de Carelgrod les images, les statuës, & les habits sacerdotaux, & on les transporta dans la Finlandie pour l'usage des Paroisses.. Le Roi n'en fut pas content, & menaça desormais du dernier suplice ceux qui violeroient sa defense. Laissons parler encore l'historien Suedois. (g) *Utcunque non probârit, quod, privato ausu, sculptas pictasque tabulas aris impositas, stolasque, quibus sacra peracturi sacerdotes amiciuntur, templo arcis Kexholmensis detractas, nonnulli in vicinam Finlandiam, ad earum, in quibus habitârunt, paræciarum templa iis exornanda, avehi curaverint, quas reductas in sacrario templi arcis Viburgensis locari præcipit, donec ipse de eis aliter constituerit: interminatione mortis prohibens, ne quis Regno se submittens exhostibus, ulla adficeretur injuria, aut horum devictorum templis ac monasteriis ulla vel minima vis fieret.*

(f) Oernhielm pag. 175.

(g) *Id. ib. pag.* 176.

(F) *Il perit malheureusement dans une riviere.*] Lui & ses collegues s'étoient separez des Ambassadeurs de Moscovie, sans être convenus d'aucune autre chose que d'une trêve de 15. jours. Il se mit sur la riviere pour

vembre 1585 β. On l'enterra à Revel, où quatre ans après on lui fit construire un tombeau de marbre γ. Sa posterité est encore (G) très-florissante dans la Suede. Je dirai δ ailleurs quelque chose qui a du raport à cet article.

β *Id. ib. pag.* 213.

γ *Id. ib. pag.* 214.

δ *Dans l'article* Typot.

GARISSOLES (ANTOINE) Pasteur & Professeur en Theologie à Montauban sa patrie, a été un très-habile homme. Il nâquit environ l'an 1587. & fut reçu Ministre à l'âge de 23. ou 24. ans. Il fut donné à l'Eglise de Puylaurens. Il fut établi Professeur en Theologie à Montauban l'année 1627. après avoir été designé à cet emploi par plusieurs Synodes de sa Province, & chargé nommément par un Synode National de Castres d'en aller faire les fonctions. Il les remplit dignement jusques en l'année 1650. qui fut celle de sa mort. Il composa beaucoup de livres, dont quelques-uns (A) ont vu le jour, & les autres se sont presque tous perdus dans la derniere persecution. Il se plaisoit extremement à la poësie Latine, & il eut la joie de voir sortir de dessous la presse le poëme (B) épique qu'il avoit entrepris pour chanter les grans exploits de Gustave. J'en parlerai ci-dessous η. Il fut Moderateur au Synode National de Charenton l'an 1645. *

η *Dans la remarque* B.

* *Tiré d'un memoire manuscrit.*

GARNACHE (FRANÇOISE DE ROHAN, DAME DE LA) étoit fille de René de Rohan I. du nom, & d'Isabelle d'Albret fille de Jean d'Albret, Roi de Navarre. Elle étoit par consequent cousine germaine † de Jeanne d'Albret mere de Henri le grand. Une parenté aussi puissante & aussi recommandable que celle-là, jointe à la très-ancienne noblesse de la maison de Rohan, ne fut point capable de la garantir de la plus desagreable injustice qu'on puisse faire à une personne de son sexe. Le Duc de Nemours lui avoit promis mariage, & il avoit obtenu d'elle moiennant cela toutes les faveurs qu'il en pouvoit esperer; en un mot & sans detour, il lui avoit fait un enfant. Lors qu'il se vit sommé de tenir parole, il s'en moqua avec d'autant plus de hardiesse, qu'il ne voioit pas qu'Antoine Roi de Navarre, quoi que premier Prince du Sang, eût ou assez de vigueur, ou assez d'autorité, pour le contraindre de reparer l'honneur de la Demoiselle. Ce fut bien pis après que le Roi de Navarre, qui avoit eu quelque sorte de credit pendant le Triumvirat, eut été tué. Le Duc de Nemours sorti de France au commencement des troubles, à cause qu'on avoit decouvert qu'il avoit voulu enlever † le Duc d'Anjou, frere du Roi Charles neuf, avoit été rapellé bientôt, & avoit servi utilement contre ceux de la Religion. Cela & la mort du Roi de Navarre l'encouragerent à presser la Cour de Rome de declarer nul son engagement. Il obtint tout ‡ ce qu'il voulut; le bon droit de la Demoiselle de Rohan fut entiere-

† *Henri d'Albret Roi de Navarre fils de Jean, & frere d'Isabelle d'Albret fut pere de cette Jeanne d'Albret.*

‡ *Le Laboureur addit. à Castelnau to. 1. pag. 808. to. 2. pag. 34.*

‡ *Varill. hist. de Charl. IX. tom. 2. pag. 34. ex Thuano lib. 39.*

pour aller à Nerva, mais quand le vaisseau fut arrivé à demi-lieuë de cette ville, on se mit à tirer quelques pieces de campagne. Cela fit sauter une planche; l'eau entra par cette ouverture: ceux qui eurent peur se jetterent de l'autre côté, & renverserent le batiment. La Gardie fut l'un de ceux qui se noierent (a). C'est ainsi que Mr. Oernhielm raconte cet accident. Il y a dans cet endroit de son livre une note marginale où le recit du Pere Maimbourg est censuré. (b) Comme Pontus de la Gardie, ce sont les paroles de ce Pere, *retournant de son Ambassade de Moscovie, voulut entrer dans le Port de Revel Capitale de la Livonie Suédoise dont il estoit Vice-Roy, la Patache à la Poupe de laquelle il estoit assis dans un fauteuil, ayant donné d'une extréme roideur contre un rocher, la Proüe se haussa si fort de ce coup, que deux de ses Gentilshommes qui estoient debout devant luy, estant tombez & renversez sur sa chaise, firent encore baisser davantage la Poupe, de sorte qu'ils coulerent en un instant tous trois dans la mer, & ne parurent jamais plus.* Florimond de Remond qui a fourni ce narré, y a joint deux fauſſetez que Maimbourg n'a point copiées: la 1. est que la Gardie s'aboucha avec le Grand Duc: la 2. qu'aiant mis fin à sa negociation il monta sur mer avec ses vaisseaux. Dans la note marginale on accuse le Pere Maimbourg de ne savoir pas la geographie. Il a supposé qu'aux frontieres de la Moscovie il y a une riviere qui descend à Revel. Cela est faux. On le blâme d'avoir dit que Revel est la capitale de Livonie; il faloit dire d'Esthonie. On le blâme d'avoir dit que Pontus étoit Gouverneur de Livonie; car, dit-on, cette Province n'appartenoit pas alors à la Suede; elle n'a été conquise que par Gustave Adolphe. Cette censure ne me paroît pont raisonable, puis que Mr. Oernhielm dit expressément que (c) Pontus de la Gardie fut fait Gouverneur de Livonie & d'Ingrie l'an 1581. Je me serois contenté de critiquer le terme de Viceroi, que Maimbourg a pris de Florimond de Remond.

(a) *Id. ib. pag.* 213. *confer Thuanum l.* 83. *p.* 57. *& Jolivet apud Oernhielm pag.* 214.

(b) *Maimb. hist. du Lutheran. to.* 2. *pag.* 260. 261.

(c) Etiam auctus novo supremi per Ingriam ac Livoniam Gubernatoris titulo ac munere loca priora repetiit. *Oernhielm ubi supra pag.* 178.

Comme l'article *Gardie* dans le suplément de Moreri a été tiré du Pere Maimbourg, vous trouverez aisément dans ces remarques ce qu'il a de defectueux.

(d) *Maimbourg, & après lui le supléments de Moreri donnent à tort cette qualité à Pontus de la Gardie.*

(G) *Sa posterité est encore très-florissante.*] Il laissa deux fils & une fille. Jean de la GARDIE l'aîné n'eut que des filles qui furent mariées très-avantageusement. Jaques de la GARDIE le cadet fut fait (d) Comte, Senateur, & Grand Connetable du Roiaume, President du Conseil de guerre &c. Son fils aîné Magnus Gabriel de la GARDIE épousa la sœur de Charles Gustave Roi de Suede, & fut pere de Gustave Adolphe de la GARDIE Senateur du Roiaume, & President du Conseil suprême de Suede. Les freres de Gabriel Magnus ont eu aussi de beaux emplois, & ont laissé des enfans. Voiez l'arbre genealogique de cette maison à la tête de la vie de nôtre Pontus. Celui-ci laissa deux freres en France qui se marierent, mais il ne reste aucun mâle de leurs descendans (e).

(e) *Oernhielm pag.* 5.

(A) *Dont quelques-uns ont vu le jour.*] Il publia un volume de Sermons qui a pour titre *la voie de salut.* Ses autres livres imprimez sont Latins: diverses theses de Theologie, un traité *de imputatione primi peccati Adæ*, un autre *de Christo mediatore*; l'explication du Cathechisme. Ce dernier Ouvrage avoit été commencé par Mr. Charles collegue de Mr. Garissoles. Il y a ceci à considerer sur le livre *de imputatione peccati Adæ*, c'est que l'Auteur le composa par l'ordre de son Synode, après avoir conferé amiablement sur cette matiere avec Mr. Amyraut en presence du Synode National de Charenton. Mr. Amyraut (f) ne faisoit que representer Mr. de la Place son collegue; il ne defendoit pas ses opinions propres, mais celles de Mr. de la Place qui l'avoit prié de les expliquer à la Compagnie, & de les soutenir. Mr. Garissoles aiant dedié son livre aux 4. Cantons Evangeliques, le leur fit presenter par son fils aîné, qui reçut par tout de grans honneurs. Un an après ils firent un beau present à l'Auteur; ils lui envoierent 4. grandes coupes de vermeil d'un ouvrage exquis, accompagnées d'une lettre en Latin pleine d'éloges, & signée des 4. Syndics des 4. Cantons (g).

(f) *Voiez ci-dessus pag.* 195.

(B) *Le poëme epique qu'il avoit entrepris pour . . . Gustave.*] On l'apelle l'*Adolphide*. L'Auteur l'avoit dedié à la Reine Christine & aux cinq Grans du Roiaume, mais il fut obligé de changer l'épitre dedicatoire, parce que son fils aîné lui écrivit de Stockholm, qu'il ne seroit pas possible de presenter cet Ouvrage s'il n'étoit dedié à la Reine seule. On fit donc une autre épitre dedicatoire adressée seulement à cette Princesse, & l'Ouvrage fut presenté. *La Reine le reçut de la maniere du monde la plus obligeante & la plus honnête*, & fit beaucoup de caresses au fils aîné de l'Auteur. Elle lui dit que certaines gens avoient travaillé plus d'une fois à lui decrier & le poëme & le poëte; *mais que l'ayant lu elle en avoit été ravie, & qu'elle étoit pleine de veneration & d'admiration pour l'Auteur. Ce furent ses termes. On soupçonna Grotius d'avoir voulu rendre ce mechant office, encore qu'ayant été prié de vouloir donner son avis sur cet Ouvrage avant même qu'il fut imprimé, il en eût parlé très-avantageusement, & comme d'une piece presque accomplie. Quoi qu'il en soit, le livre reçut de la Reine de grands éloges; l'Auteur en fut honoré d'une belle medaille d'or, & son fils aîné fut assez amplement payé des frais du voyage (h).* Notez que Mr. Garissoles fit un poëme sur le couronnement de cette Reine.

(g) *Tiré du memoire manuscrit.*

(h) *Tiré du même memoire.*

Digitized by Google

tierement opprimé, à cauſe qu'elle s'étoit declarée pour (A) le parti Huguenot, deſorte qu'il lui falut avaler l'affront de ſe voir mere ſans avoir été mariée, & le deplaiſir de voir ſon infidelle galant marié avec la veuve du Duc de Guiſe, & auſſi honoré par tout, & careſſé des Dames, que s'il avoit été le plus honnête homme du monde. Toute la conſolation qui lui reſta fut le titre de (B) Prince de Genevois qu'elle fit porter à ſon fils: & quant à elle on la nomma Madame de la Garnache *, ou la Ducheſſe de Loudunois †. Elle ſe maintint (C) adroitement dans ſes terres pendant les guerres civiles. C'eſt aparemment de ſon avanture que (D) Brantome parle. Mr. Varillas en a parlé amplement, & y a fait (E) bien des fautes, dont quelques-unes ſont ſi groſſieres, qu'on ne ſauroit s'empêcher d'en être ſurpris.

* C'eſt le nom d'une ville de Poitou.

† Cette Duché fut érigée l'an 1579.

GA-

(A) *Pour le parti Huguenot.*] Si l'on n'en veut pas croire D'Aubigné, il faudra fortifier ſon temoignage par celui de Mr. de Thou. (a) *On toucha encores au mariage clandeſtin entre le Duc de Nemours & Françoiſe de Rohan; mais autant qu'il falut pour mettre la complaignante vers le vent en haine de ſa Religion, & l'autre en puiſſance d'eſpouſer la Douairiere de Guiſe.* Ecoutons maintenant le Latin de Mr. de Thou. (b) *Eodem tempore*, c'eſt-à-dire en 1566. *lis olim agitata inter Franciſcam Roanam & Jacobum Sabaudum Nemoroſium, & ſuperſtite Navarro qui Roana cognata patrocinabatur intermiſſa demum renovata, & prævalente hinc Nemoroſii gratia, inde* ODIO RELLIGIONIS PROTESTANTIUM *cui Roana addicta erat, prægravante, interveniu Pontificis deciſa eſt, ſchedula Nemoroſii de matrimonio præſentibus verbis contracto irrita pronunciata.*

(a) D'Aubigné to. 1. livre 4. chap. 6. ad ann. 1566.

(b) Thuan. l. 39. pag. m. 795.

(B) *Le titre de Prince de Genevois.*] Si j'avois ſuivi les idées de Virgile, j'aurois dit que cette Dame ſe conſola de l'infidelité de ſon galant par le fils qu'il lui laiſſa; mais il y a long tems que nos Dames ne ſont point faites comme la Didon de ce grand poëte Romain. Un de ſes plus grands regrets (c) fut que ſon perfide amant la quitoit ſans lui laiſſer de ſa race; & ſi elle avoit eu un petit poupon de lui, ou ſi du moins elle ſe fût ſentie enceinte de ſes œuvres, elle eût été incomparablement moins affligée. Une tendreſſe de cette force ne ſeroit pas même bonne aujourd'hui pour les Romans, tant elle eſt contraire à l'uſage. Le plus grand regret de celles à qui un galant manque de foi, n'eſt pas de lui avoir accordé plus qu'on ne devoit; mais de n'avoir pu éviter les ſuites. Une groſſeſſe, un enfant ſont des convictions de deshonneur qu'aucune chicane ne peut éluder; ce ſont des preuves parlantes, *& luce meridiana clariores*; ce ſont des temoins ſans reproche, *& omni exceptione majores.* C'eſt donc la principale ſource de l'infortune & de la deſolation, *Queſto e quel che piu inaſpri i miei martiri. Auſſi crois-je*, c'eſt Brantôme (d) qui parle touchant les Demoiſelles qu'il avoit vuës à la Cour, *que le meilleur tems qu'elles ont jamais eu, & qu'on leur demande, c'eſt quand elles étoient filles; car elles avoient leur liberal arbitre pour être Religieuſes auſſi bien de Venus que de Diane; mais qu'elles euſſent la ſageſſe & l'habileté & ſavoir pour ſe garder de l'enflure du ventre.* A certains égards il faut avouër que le ſort de Madame de la Garnache fut aſſez conforme à celui de Didon, car ſon galant pretendit auſſi bien qu'Enée qu'il n'avoit point penſé (e) à ſe marier.

(c) Saltem ſi qua mihi de te ſuſcepta fuiſſet Ante fugam ſoboles, ſi quis mihi parvulus aula Luderet Æneas, qui te tantum ore referret, Non equidem omnino capta ac deſerta viderer. *Virgil. Æn. lib. 4. v.* 327.

(d) *Diſc. de Cather. de Medicis pag.* 100.

(e) Nec conjugis unquam Prætendi tædas, aut hæc in fœdera veni. *Virgil. ubi ſupra v.* 338.

(C) *Se maintint adroitement.*] D'Aubigné ſera ici mon Auteur unique. Il faut ajoûter ici, dit-il (f), „ Que la Dame de la Ganache ſœur du Duc de Rohan, „ tenoit la ville de la Ganache & le chaſteau de Beau„ vois ſur mer en neutralité, ſe garentiſſant avec les „ ſoubmiſſions & artifices qui ne peuvent eſtre blaſmez „ à ſon ſexe & à ſa condition. Son fils (nommé le „ Prince de Genevois pour la pretenton du mariage „ de ſa mere avec le Duc de Nemours) s'eſtant ſaiſi „ de la Ganache par l'intelligence des domeſtiques „ qui eſperoyent de lui, eſperoit en faire la guerre „ pour ſon parti & ſes neceſſitez. Il entreprit auſſi „ ſur Beauvois par intelligence; mais elle eſtant dou„ ble il ſe trouva priſounier de ſa mere. La cadence „ de tout cela fut que le Roi de Navarre ſe meſlant „ de ſa liberté l'obtint, & par meſme moyen la pla„ ce, quand la Dame du lieu qui auſſi s'appelloit la Du„ cheſſe de Loudunois, vid les affaires du pays aſſez fa„ vorables pour la Religion dont elle faiſoit profeſ„ ſion, pour ce que deſlors on y pouvoit compter huit „ places partiſanes des Reformez.„ Il parle (g) au long du ſiege de la Garnache. Il falut que la garniſon Proteſtante ſe rendît enfin au Duc de Nevers. On peut hardiment compter entre *les ſoumiſſions & les artifices* de cette Dame, les lettres qu'elle écrivit à ſon frere aſſiegé dans Luſignan (h): elle fit tout ce qu'elle put pour le porter à ſe rendre aux conditions avantageuſes que le Duc de Montpenſier lui offroit: mais elle n'y gagna rien.

(f) D'Aubigné to. 3. li. 1. ch. 13. ad ann. 1587. pag. 65.

(g) Ibid. livre 2. chap. 12. & 16.

(h) Thuan. l. 59. ad ann. 1574. pag. 99.

(D) *De ſon avanture que Brantôme parle.*] Il dit (i) qu'il *a conu une fille de tres-grande part, laquelle vint à être groſſe du fait d'un trés-brave & galant Prince. . . . . Le Roi Henri le ſus le premier, qui en fut extremement fâché, car elle lui apartenoit un peu. . . Le ſoir au bal il la voulut mener danſer le branle de la torche, & puis la fit danſer à un autre le branle de la Gaillarde & les autres branles, là où elle montra ſa diſpoſition, & ſa dexterité mieux que jamais, avec ſa taille qui étoit trés-belle, & qu'elle accommodoit ſi bien ce jour-là qu'il n'y avoit aucune aparence de groſſeſſe; de ſorte que le Roi . . . . . vint dire à un trés-grand de ſes plus familiers, ceux-là ſont bien mechans & malheureux d'être allé inventer que cette pauvre fille etoit groſſe. . . . . Ils ont menti, & ont trés-grand tort. Ainſi ce bon Prince excuſa cette belle & honnête Demoiſelle, & en dit de même à la Reine le ſoir étant couché avec elle: mais la Reine ne ſe fians en cela la fit viſiter le lendemain au matin, elle étant preſente, & ſe trouva groſſe de ſix mois, laquelle lui avoüa & confeſſa le tout ſous la courtine de mariage. Pourtant le Roi qui étoit tout bon fit tenir le myſtere le plus ſecret qu'il put, ſans ſcandaliſer la fille, encore que la Reine en fût fort en colere; toutefois ils l'envoyerent tout coi chez ſes plus proches parens, où elle accoucha d'un beau fils, qui pourtant fut ſi malheureux qu'il ne put jamais être avoüé du pere putatif, & la cauſe en traina longuement, mais la mere n'y put jamais rien gagner.* Il n'eſt pas difficile de reconoître là-dedans la Dame de la Garnache, qui étoit fille (k) d'honneur de Catherine de Medicis au tems de cet accident. Elle ne fut pas la ſeule qui gagna cela au ſervice de cette Reine.

(i) Brant. Dames Gal. to. 2, p. m. 370.

(k) Brantome au diſcours de Catherine de Medicis met la Demoiſelle de Rohan en tête des filles d'honneur qu'il avoit vuës chez les Reines de France.

(E) *Mr. Varillas . . . . . y a fait bien des fautes.*] Voici comme il parle. (l) *Jaques Premier Duc de Nemours, ſurnommé le beau & le galand Cavalier par excellence, avoit aimé Françoiſe de Rohan, qui paroiſſoit à la Cour ſous le nom de Mademoiſelle de Leon. . . . Il* lui *avoit donné une promeſſe de mariage en bonne forme: ceste Demoiſelle ajoûtoit qu'il l'avoit épouſée par paroles de preſent, & que le mariage avoit été conſommé. Il n'en étoit point ſorti d'enfans, & les choſes étoient encore demeurées dans l'incertitude lors que Poltrot tua le Duc de Guiſe. . . . . L'amour* du Duc de Nemours pour la Ducheſſe de Guiſe *ſe ralluma auſſi-tôt* qu'elle *fut veuve*, & il l'épouſa avant que la Demoiſelle de Leon *eût achevé de prendre toutes les meſures dont elle avoit beſoin pour y former oppoſition. Ses parens qui ne l'avoient que mediocrement aſſiſtée avant l'infidelité du Duc de Nemours, s'échauffarent aprés qu'ils le virent marié; & le Roi de Navarre ſon couſin iſſu de germain, ceux de la Maiſon de Rohan, & tous les autres Seigneurs du Royaume qui leur étoient alliez, firent entendre au Duc de Nemours que s'il ne faiſoit raiſon à la Demoiſelle de Leon, il falois qu'il ſe batit en duel contr'eux tous l'un aprés l'autre. Cette extremité étoit terrible; & quoi que le Duc de Nemours fût un des plus vaillans hommes du monde, il n'étoit pas poſſible qu'il ſatisfit tant de gens, ſans ſuccomber enfin dans la querelle. C'eſt ce qui lui fit prendre des ſuretez qui l'empêcherent du combat durant quelques années. . . . . La Ducheſſe de Nemours accoucha de deux fils. . . . . & la Demoiſelle de Leon s'ingera de prouver qu'ils n'étoient pas legitimes. Le procés en fut inſtruit avec beaucoup d'appareil. On conſulta les plus celebres Profeſſeurs de l'Europe en Juriſprudence, auſſi bien que les plus celebres Avocats des Parlemens de France; & la plûpart des uns & des autres repondirent, que la queſtion paroiſſoit difficile, & que le mieux ſeroit d'accommoder l'affaire. La querelle de Religion qui ſurvint enſuite de celle du mariage ne ſervit qu'à l'augmenter; car d'un côté la Maiſon de Rohan ſe fit Calviniſte. . . . . La Demoiſelle de Leon étoit cadette de Bretagne, & par conſequent n'avoit que trés-peu de bien. Elle aimoit la depenſe; & c'étoit en lui fourniſſant les moyens de la faire, que le Duc de Nemours s'étoit inſinué dans ſon eſprit. Elle fut attaquée par ce foible; & la Reine mere lui offrit que pourvû qu'elle ſe deſiſtât de ſes pretenſions, on detacheroit du Domaine Royal la ville de Loudun, & ſa juriſ-*

(l) Varill. hiſtoire de Henri III. livre 5. pag. 18. & ſuiv. édit. de Holl.

Digitized by Google

GARONNE, en Latin *Garumna*, l'une des quatre grandes rivieres de France. Papyre Maſſon * vous fournira pluſieurs paſſages de poëtes concernant cette riviere. Joignez y la jolie & plaiſante imagination de Mrs. † de la Chapelle, & de Bachaumont, ſur ſon flus, & ſon reflus. Je me borne à marquer (Z) quelques fautes de Mr. Moreri.

* *In deſcriptione Franciæ per flumina.*

† *Dans la relation de leur voiage.*

GEDICCUS (SIMON) Docteur en Theologie, & Miniſtre à Magdebourg, ne m'eſt conu que par la reponſe qu'il publia l'an 1595. à un petit livre, dans lequel on avoit (A) voulu prouver que les femmes n'apartiennent point à l'eſpece humaine, *mulieres non eſſe homines.* Cela

diction; & ſi le tout enſemble ne valoit pas cinquante mille livres de rente, on acheteroit des Terres voiſines, & on les y joindroit juſqu'à la concurrence de cette ſomme; que le tout enſemble ſeroit érigé en Duché & Pairie, & que l'expedition de la Chancellerie porteroit en termes exprés, que ce Duché & cette Pairie paſſeroient de la Demoiſelle de Leon à ſes deſcendans mâles & femelles juſqu'à l'infini, ſuppoſé qu'elle en eût; & ſi elle n'en avoit pas, à tous les mâles & femelles de la Maiſon de Rohan dans le même degré d'infini. La Demoiſelle de Leon rejetta d'abord la propoſition de la Reine mere. . . . Elle fut tellement perſecutée par ſes proches, qu'elle n'oſa plus s'oppoſer ouvertement au deſſein de s'accommoder. Mais il naiſſoit toûjours de nouveaux obſtacles, quand on croyoit avoir ſurmonté les precedens. Le Parlement de Paris qui devoit enregiſtrer les Lettres de l'érection de Loudun en Duché & Pairie, en fit difficulté, & ſe fonda ſur ce que pour aſſeoir dans les regles un Duché & Pairie, il falloit trouver une Terre, dont le futur Duc & Pair fut Seigneur incommutable; c'eſt-à-dire, qu'il la poſſedât ſi parfaitement, qu'aucun n'eût droit de l'en priver, ce qui ne pouvoit avoir lieu à l'égard de la Terre de Loudun, puis qu'elle étoit du Domaine Royal, & que quelques precautions que l'on prit pour l'en ſeparer, il ſeroit toûjours permis au Roi de l'y reünir; & quand Sa Majeſté le negligeroit, comme elle n'etoit qu'uſufruitiere de ſon Royaume, ſes Succeſſeurs ſeroient toujours en etat de le faire. Il étoit mal-aiſé de refuter cette raiſon, par une raiſon oppoſée d'une égale force: mais la Reine mere auroit employé au defaut de cela tout ſon credit, & toute l'autorité du Roi ſon fils, ſi le changement qui ſurvint en la perſonne du Duc de Nemours ne l'en eut empêchée. Ce Prince . . . . devint paralitique. . . . . Il languit deux ans entiers dans un lit, & y mourut au bout de ce tems (a). Comme ſon indiſpoſition donnoit de la pitié à tout le monde, la Demoiſelle de Leon ſuſpendit les pourſuites qu'elle faiſoit contre lui en Juſtice, & les Juges n'en voulurent plus ouir parler après la mort de celui qui en étoit la cauſe. Le Roi fut ravi de n'avoir plus occaſion d'aliener ſon Domaine, & de créer un nouveau Duché & Pairie pour un ſujet qui en étoit ſi peu digne. . . . . Et comme ce n'avoit été que par neceſſité, & par complaiſance pour la Reine mere qu'il avoit conſenti à l'alienation de Loudun, il ſe rejoüit d'être diſpenſé d'accomplir ſa promeſſe par la mort du Duc de Nemours.*

(a) *Il mourut à Anneſi au Comté de Foucigny le 19. de Juin 1583.* Hilarion de Coſte elog. des Dames tom. 1. pag. 79.

(b) *Diſcours de Catherine de Medicis pag. m. 100.*

(c) *Dans la remarque A.*

(d) *Auſſitôt que* la ſentence definitive eut été ſignifiée *à la Demoiſelle de Rohan*, le Duc *de Nemours* épouſa la Doüairiere de Guiſe. *Varillas hiſtoire de Charles IX. to. 2. pag. 34. ad ann. 1566.*

CENSURE de ce paſſage de Varillas.

En I. lieu je remarque que la Demoiſelle dont il s'agit eſt nommée par Brantôme (b) *Mademoiſelle de Rohan*, & non pas *Mademoiſelle de Leon.* II. J'ai fait voir (c) par le temoignage de Mr. de Thou, que le procés de la Demoiſelle fut definitivement jugé à ſon prejudice l'an 1566. La promeſſe de mariage qu'elle produiſoit fut declarée nulle. Mr. Varillas (d) le ſavoit bien en compoſant ſon Charles neuf. Voiez les paroles que je cite en marge; elles declarent formellement que le mariage du Duc de Nemours avec la Ducheſſe de Guiſe, fut precedé de la ſentence qui declara nulles les pretenſions de Mademoiſelle de Rohan (e). D'où vient donc qu'il dit ici qu'avant que cette Demoiſelle eût pris *toutes les meſures dont elle avoit beſoin pour y former oppoſition*, le Duc de Nemours avoit épouſé la veuve du Duc de Guiſe? III. Quelle aparence que la Demoiſelle ait renouvellé ſes pourſuites, après la naiſſance des deux garçons du Duc de Nemours & de cette veuve? Ce mariage s'étoit fait après la ſentence definitive qui ruina les pretenſions de la Demoiſelle, & par conſequent il n'y avoit plus rien à dire contre les enfans iſſus de ce mariage. IV. Et ainſi ces conſultations des Profeſſeurs & des Avocats, ce procés inſtruit *avec beaucoup d'appareil* touchant la qualité des deux fils du Duc de Nemours, ſont des chimeres. V. La querelle de Religion ne fut point poſterieure à la naiſſance de ces deux enfans; car ce Duc n'épouſa la Doüairiere de Guiſe qu'après avoir vuidé ſon procés avec Mademoiſelle de Rohan en l'année 1566. & il y avoit eu déjà une très-ſanglante guerre de religion. VI. La maiſon de Rohan ne ſe fit point Calviniſte depuis la naiſſance des deux enfans du Duc de Nemours; car Mr. Varillas remarque (f) que dès l'an 1562. le Vicomte de Rohan embraſſa le Calviniſme, par l'eſperance d'épouſer l'heritiere de Soubize. VII. C'eſt encore une chimere que cette pitié qui obligea, nous dit-on, la Demoiſelle de Rohan à ſuſpendre ſes pourſuites contre le Duc de Nemours paralytique. VIII. Selon Mr. Varillas le Roi Henri trois n'érigea pas Loudun en Duché; la mort du Duc de Nemours l'en diſpenſa. Cependant il eſt certain que cette érection fut faite en faveur de la Demoiſelle de Rohan. IX. La plus énorme des fautes de cet Auteur eſt de dire qu'il n'étoit point ſorti d'enfans du commerce du Duc de Nemours avec cette Demoiſelle. Voiez ci-deſſus (g) le paſſage du Sieur d'Aubigné (h).

(e) *Voiez Hilarion de Coſte* ubi ſupra pag. 76.

(f) *Hiſtoire de Charles IX. livre 3. au commencement.*

(g) *Dans la remarque C.*

(h) *Voiez auſſi le Laboureur additions aux Memoires de Caſtelnau tome 1. pag. 808.*

(Z) *Marquer quelques fautes de Mr. Moreri.*] I. Il dit que la Garonne traverſe la plaine d'Aran dans le païs de Comminges. C'eſt n'entendre rien dans le Latin qu'on a copié; car voici comme parle Mr. Baudrand l'original de Mr. Moreri; *Oritur* (Garumna) *in montibus Aura in Arania valle Hiſpanicæ ditionis in confinio Aragoniæ.* Mr. Baudrand ne parle pas de la plaine d'Aran, mais de la vallée d'Aran, & il dit qu'elle apartient à l'Eſpagne ſur les frontieres d'Aragon, & non pas qu'elle fait partie du païs de Comminges. II. Il ne faloit pas dire que la Garonne paſſe à Rieux, mais proche de Rieux. Le Sieur Coulon a évité cette faute en (i) diſant qu'elle côtoie *l'Eveſché de Rieux en la Comté de Foix.* Ces dernieres paroles ne valent rien, puis que la ville de Rieux n'eſt point du Comté de Foix, & que la partie du Dioceſe de Rieux *coſtoyée* par les eaux de la Garonne, n'eſt point au Comté de Foix. III. Il n'eſt pas vrai que la Garonne reçoive à Toulouſe le petit Lers, elle le reçoit fort au deſſous de cette ville. IV. Il ne faloit pas oublier qu'à une lieuë au deſſus de Toulouſe elle reçoit une riviere tout autrement conſiderable que le petit Lers. Je parle de la riviere d'Ariege. *Inde patentes & fertiles campos rigans duobus milliaribus à Tholoſa in (k) vinculo S. Crucis* Aurigeram (l) *fluvium excipiens, arenulis aureis intermicantem, jam ſuis aquis & externis valentior* Tholoſam *Tectoſagum Metropolim alluit*; c'eſt ainſi que parle Papyre Maſſon (m). V. Dire comme fait Mr. Moreri que la Garonne vient près de Bourdeaux, eſt vouloir que les Lecteurs s'imaginent qu'elle ne touche point les murailles de cette ville, ce qui ſeroit une très-fauſſe imagination. VI. La Garonne & *la Dordogne forment un ſeul Canal de la Garonne qui paſſe à Blaye.* Cette expreſſion eſt ſi barbare, que le plus ignorant Wallon ſe ſeroit mieux expliqué. VII. Il ne faloit pas dire qu'il y a ſur la droite de la Garonne, & ſur le rivage de Xaintonge une ville nommée *Marmande*; il faloit dire *Mortagne.* VIII. Au lieu de *Pavillac* & de *Soulac*, il faloit dire *Paulliac* & *Souillac.* La 2. & la 5. faute ſe trouvent dans le Dictionaire Geographique de Mr. Baudrand.

(i) *Traité des rivieres de France 1. part. pag. 475.*

(k) *Il faut lire* viculo, *petit village.*

(l) *L'Auteur ne traduit pas bien ce mot par* la Riege.

(m) *In deſcriptione Franciæ per flumina p. 433. edit. Pariſ. 1685.*

(A) *On avoit voulu prouver . . . . .* mulieres non eſſe homines.] J'ai parlé ailleurs (n) des vacarmes & des tempêtes qu'on excita contre le pauvre Acidalius, qui avoit donné à ſon Libraire une copie de cette diſſertation, & j'ai averti là mon lecteur que je parlerois ici de ce petit livre. Je doute fort que le Sieur Gediccus ait penetré la veritable intention de l'Auteur Il s'eſt amuſé à faire dans toutes les formes l'apologie du ſexe: il a donc cru qu'il refutoit un Ouvrage où l'on avoit eu principalement en vuë de dire du mal des femmes. Il n'a été guere fin ce me ſemble. L'Auteur de la diſſertation n'en veut point principalement aux femmes, ce n'eſt que par accident & fort indirectement qu'il les maltraite: ſon principal but eſt de tourner en ridicule le ſyſtême des Sociniens, & leur methode de ſe jouër des textes les plus formels de la parole de Dieu touchant la divinité du Verbe. Il y a long tems qu'un Journaliſte l'a remarqué. Voici ſes paroles. „ (o) Pourquoi ne pas permettre à tout le „ monde de ſe convaincre que les Sociniens ne payent „ que de chicaneries ſi mechantes, qu'on leur a fait „ voir qu'avec leurs gloſes on éluderoit tous les paſſa- „ ges de l'Ecriture qui prouvent que les femmes ſont „ des creatures humaines, je veux dire de même eſ- „ pece que les hommes. Ce fut le ſujet d'un petit li- „ vre qui parut ſur la fin du dernier ſiecle, *mulieres „ homines non eſſe*, auquel un nommé *Simon Gediccus* „ Miniſtre du païs de Brandebourg repondit fort ſe- „ rieu-

(n) *Ci-deſſus pag. 65. remarque G.*

(o) *Nouvelles de la Republique des lettres mois de Juillet 1685. pag. 822.*

Digitized by Google

Cela s'exprime en Latin beaucoup plus heureuſement qu'en François ; car autant qu'il eſt ridicule de ſoutenir en Latin *mulieres non eſſe homines*, autant eſt-il ridicule en nôtre langue de ſoutenir *que les femmes ſont des hommes*. On a reimprimé ce petit (*B*) livre pluſieurs fois ; & il s'eſt trouvé des gens qui ont (C) ſoutenu tout de bon la theſe qu'on voit au titre. Je n'ai point trouvé que la Reine Elizabeth (*D*) y ſoit miſe en jeu.

Il y a des gens qui croient que l'Auteur de l'Eccleſiaſtique a combatu le paradoxe *que les femmes n'ont point d'ame*. S'ils avoient raiſon il faudroit conclure que l'Auteur Italien (*E*) qui a ſoutenu ce paradoxe, a renouvellé une chimere bien ſurannée. Rajeunir en ce ſens-là une vieille

(*a*) *C'eſt une faute d'impreſſion qui eſt marquée dans l'Errata. Il faut lire* Cocleus, *ou* Cochleus. *Mr. Baillet* Jugem. des Sav. tom. 1. pag. 103. *ne s'étant point aperçu de cette faute d'impreſſion, a cru que Theophile Raynaud avoit cité* un nommé *Cocher.*

(*b*) *Theoph. Raynaudus de bonis ac malis libris partit.* 3. *erotem.* 3. *n.* 528. *p. m.* 299.

(*c*) Non me latet nuper Petrum Aurelium in hanc ſcriptionem vomuiſſe plerasque virulenta, quaſi id ſit illudere verbo Dei. Sed hæc eſt planè frivola criminatio, hujusmodi enim ad hominem recriminationes à viris piis in non diſſimili materia ſunt adhibitæ. Sic cum Lutherani &c. *la ſuite eſt dans le corps de cette remarque.*

(*d*) *Jugemens des Savans to.* 1. *pag.* 102. 103.

(*e*) *Voiez l'Index d'Alexandre VII. n.* 55. *pag.* 255.

(*f*) *Voſſius de orig. idolol. l.* 3. *c.* 48. *pag. m.* 984.

„ rieuſement, n'ayant pas pris garde au but de l'Au„ teur, qui étoit de faire une Satyre violente contre „ les Sociniens: car en effet que peut-on imaginer de „ plus propre à les tourner en ridicules, ou de plus „ mortifiant que de leur montrer, que les gloſes avec „ leſquelles ils combattent la conſubſtancialité du Fils „ de Dieu, ſont capables d'empêcher qu'on ne prou„ ve par l'Ecriture que les femmes ſont des creatures „ humaines?„ Cochleus emploia la même machine, mais fort inutilement, contre Luther: il fit des livres où en ſe ſervant de la methode Lutherienne, il prouvoit par des paſſages de l'Ecriture que JESUS-CHRIST n'eſt point Dieu, que Dieu doit obeïr au diable, & que la Sainte Vierge ne garda point ſa virginité. *Cùm Lutherani ſcripturis ad ſuas nugas aptatis luderent*; *Cocherus* (*a*) *in actis Lutheri anno* 1527. *ſe librum ex Scripturis malè conſertis conſarcinaſſe teſtatur, ad probandum, quòd Chriſtus non ſit Deus*; *additque anno* 1528. *ſe item ſimili arte ac ſcopo, ſcripſiſſe de obedientia Diabolo debita à Deo, & de B. Virginis integritate violata. Unde liquere volebat, nihil eſſe adeò ſanctum, ad quod impugnandum non poſſent obtorqueri Scriptura* (*b*). L'Auteur dont j'emprunte ces paroles venoit de donner un grand exemple du pouvoir de la chicane: il avoit montré qu'en ſe ſervant des principes de certains cenſeurs, le Symbole des Apôtres ne contenoit aucun article que l'on ne pût fulminer. Il ſe plaint (*c*) de ce que Petrus Aurelius avoit frondé depuis peu cet exemple de chicanerie, mais je ne ſaurois aprouver ſa plainte après avoir lu dans Mr. Baillet ce que je m'en vais copier. „ (*d*) Le P. Theophile Raynaud . . . . fait voir qu'il „ n'y a point de livre quelque parfait & quelque ſaint „ qu'il puiſſe être, où on ne puiſſe trouver quelque „ choſe à dire à droit ou à tort, quand une fois on „ s'eſt mis ſur le pied de tout pervertir, & de contrôl„ ler ſur toutes choſes. Mais il n'étoit pas fort neceſ„ ſaire qu'il nous en donnât des preuves ſi ſenſibles & „ ſi efficaces, en voulant nous perſuader qu'il ſçavoit „ autant qu'aucun autre l'art de tricher & de chicaner, „ lors qu'il a publié une Cenſure libertine & impie du „ Symbole des Apôtres, dans laquelle ou lui-même ou „ celui à qui il l'attribuë & qu'il appelle *trés-Catholi„ que & trés-ſçavant homme*, tire en effet tous les „ mots de ce Symbole ou par les cheveux ou par les „ pieds, pour faire voir qu'il n'y en a point qui ne „ ſoient ſuſpects, dangereux, captieux, impies, & „ heretiques en un ſens. Voila, à dire le vrai, un eſ„ ſai de ce que peut produire la maudite chicane. Mais „ je ne vois pas bien quel jeu cet Auteur *trés-Catholi„ que* a voulu joüer, en joüant ainſi nôtre Profeſſion „ de Foy. Je ne ſçay ſi c'eſt pour les perſonnes ſim„ ples & faciles à être ſcandaliſées, ou ſi c'eſt pour les „ pretendus Eſprits-forts qu'il a fait cette piece, & „ s'il a voulu rendre quelque ſervice aux Sociniens ou „ aux Déiſtes.„ Conſultez l'article *Poza*.

(*B*) *On a reimprimé ce petit livre pluſieurs fois.*] L'édition dont je me ſers eſt de la Haie 1638. *in* 12. je ne marque pas les autres. Je ne ſaurois bien dire ſi l'Ouvrage condamné par la Congregation de l'*Index* à Rome le 18. de Juin 1651. eſt une verſion de celui-ci. Cet Ouvrage a pour titre, *Che le donne non ſiano della ſpecie de gl'huomini: diſcorſo piacevole, tradotto da Horatio Plata, Romano* (*e*).

(C) *Qui ont ſoutenu tout de bon la theſe.*] On en verra la preuve dans cette remarque, mais tous les exemples que j'alleguerai ne ſont point propres à montrer qu'on ait pris l'affirmative ſerieuſement. Je croi avec Voſſius que Cujas la prit ſeulement pour ſe divertir: (*f*) *Eoque cum Cujacius contenderet, mulieres non eſſe homines, credo à ſeriis animum remittens* (*prope* amittens *in tali negotio dixerim*) *pauxillum voluit nugari, quod poſt magnum virum aliis etiam nugandi præbuit occaſionem.* Cette matiere fut extremement agitée en Hollande pendant que Sorbiere y demeuroit: Mr. Beverovic, dit-il, a fait „un livre *de l'excel„ lence des femmes*, enſuite d'une diſpute ſur une *the„ ſe* advancée en forme de *paradoxe* par un Eſcholier „ qui vouloit exercer ſon eſprit, *mulieres non eſſe ho„ mines*. Cette diſpute eſt paſſée de l'Academie dans „ l'entretien des meilleures compagnies, & il a eſté „ dejà beaucoup écrit pour & contre. Enfin Mon„ ſieur *de Beverovic* s'en eſt mêlé, & nous a donné un „ auſſi galant & docte Ouvrage que l'on peut faire ſur „ cette matiere. Il n'a rien oublié à dire à l'advanta„ ge du beau ſexe, & il a verifié par mille exemples „ ce qu'il a tâché de prouver methodiquement & par „ bonnes raiſons, *que les femmes n'étoient point infe„ rieures aux hommes en aucunes qualitez du corps & de* „ l'eſprit (*g*).„ Je voudrois que Voſſius eût jugé auſſi ſainement de l'opinion d'Ariſtote, que de celle que Cujas entreprit de ſoutenir, mais il ne faloit pas attendre cela de lui; l'autorite d'Ariſtote étoit encore trop reſpectée. Ce grand Philoſophe a ſoutenu un étrange ſentiment: il a cru que la Nature ne formoit des femmes que lors qu'à cauſe de l'imperfection de la matiere elle ne pouvoit parvenir au ſexe parfait. Voſſius (*h*) loüe Cajetan d'avoir avoüé cela à l'égard de la nature particuliere, mais de l'avoir nié à l'égard de la nature univerſelle. Ainſi au dire de ces 2. Docteurs la nature humaine ne ſe propoſe pas d'engendrer des femmes, ſon but eſt toûjours de faire des mâles; mais parce que ſi elle parvenoit toûjours à ce but-là l'Univers en ſouffriroit trop, il y a une nature univerſelle qui y remedie. Quel pitoiable jargon! & que voilà une idée de ſageſſe bien biſarre, & une étrange Philoſophie! La nature humaine opereroit afin de ſe conſerver, & neanmoins elle n'auroit pas pour but de produire l'être ſans lequel il n'eſt pas poſſible qu'elle ſe conſerve. C'eſt la plus grande des abſurditez, & neanmoins il y a un nombre innombrable de Medecins & de Philoſophes qui ont ſoutenu que la nature ne fait des femelles, que quand elle s'eſt deroutée, & qu'ainſi elle n'en produit que par hazard, que par accident, que par force. Ecoutons cette ſottiſe en Italien. (*i*) *Huomini ſapientiſſimi hanno laſciato ſcritto, che la natura, percio che ſempre intende, & diſegna far le coſe piu perfette, ſe poteſſe, produrria continuamente huomini: & quando naſce una Donna, è difetto, o error della natura, & contra quello, ch'eſſa vorrebe fare: come ſi vede ancor d'uno, che naſce cieco, zoppo, o con qualche altro mancamento, & ne gli arbori molti frutti, che non maturano mai. Coſi la Donna ſi puo dire animal produtto à ſorte, & per caſo.* Ce que je trouve de plus étrange, eſt de voir que dans un Concile (*k*) on ait gravement mis en queſtion ſi les femmes étoient une creature humaine, & qu'on n'ait decidé l'affirmative qu'après un long examen.

(*D*) *Que la Reine Elizabeth y ſoit miſe en jeu.*] Voici ce qu'on trouve dans la vie que Mr. Leti a publiée de cette Reine. *J'ai toûjours regardé avec horreur*, dit-il (*l*), *un mechant livre qui a pour titre* que les femmes ſont d'une autre eſpece que les hommes, *où l'on oſe alleguer l'exemple de cette Reine pour ſe mocquer de ceux qui ont loüé ſa capacité dans l'adminiſtration des affaires, & dire que pendant ſon regne ſes Favoris, ſon Conſeil, & le Parlement faiſoient toutes les affaires ſans qu'il y eût autre choſe d'elle que ſon nom.* Comme apparemment il y a quelques autres diſſertations ſur la theſe, *mulieres non eſſe homines*, outre le traité que le Sieur Gediccus s'eſt donné la peine de refuter, je ſerois fort temeraire ſi je niois ce que Mr. Leti raporte, car j'avouë que je n'ai lu ſur cette matiere que le livre que le Sieur Gediccus a refuté. Je dirai ſeulement que Mr. Leti auroit obligé ſes lecteurs, s'il avoit (*m*) caracteriſé le livre où il a lu cette mediſance contre la Reine Elizabeth.

(*E*) *Que l'Auteur Italien qui a ſoutenu ce paradoxe a renouvellé une chimere bien ſurannée.*] „(*n*) Un Eſpa„ gnol a dit que les bêtes n'ont point d'ame. Un „ François l'a dit auſſi: Mais un Italien plus outré, s'eſt „ aviſé de ſoûtenir que les femmes n'ont point d'ame, „ & ne ſont pas de l'eſpece des hommes: *Che le don„ ne non habbino anima, & che non ſiino della ſpetie „ de gli huomini, e vienne comprobato da molti luoghi „ della Scrittura ſanta:* ce que l'Auteur tâche de prou„ ver par pluſieurs paſſages de l'Ecriture Sainte, qu'il „ ajuſte à ſa fantaiſie. Tant que ce Livre ne parut „ qu'en Latin, l'*Inquiſition* ne dit rien; mais dés qu'il „ fut traduit en Italien, elle le cenſura, & le defen„ dit. Les Dames d'Italie prirent ce ſiſtême bien di„ ver-

(*g*) *Sorbiere dans une lettre à Guy Patin écrite de Leiden, environ l'an* 1650. *C'eſt la* 63. *voiez la pag.* 437. *de ſes lettres in* 4.

(*h*) *Ubi ſupra.*

(*i*) *Le Comte Balthaſar Caſtiglione dans ſon parfait Courtiſan l.* 3. *pag. m.* 382.

(*k*) *De Mâcon. Voiez la* Polygamia triumphatrix *pag.* 123. *où on lit ces paroles:* Cum inter tot ſanctos patres Epiſcopus quidam... ſtatueret non poſſe nec debere mulieres vocari homines, res tanti eſt habita ut in timore Dei publice ibi ventilaretur, & tandem poſt multas vexatæ hujus quæſtionis diſceptationes concluderetur quod mulieres ſint homines.

(*l*) *Au tome* 1. *pag.* 6.

(*m*) *Il auroit falu marquer en quelle langue, en quel païs, en quel tems ce livre fut imprimé.*

(*n*) *Mélanges d'hiſt. & de litterat. recueillis par Mr. de Vigneul-Marville pag.* 16. *& ſuiv. édit. de Roüen* 1699.

Digitized by Google

vieille decrepite n'eſt pas un ouvrage fort mal aiſé. L'art de Medée n'y eſt pas neceſſaire. Cependant comme ce nouvel Auteur n'a pas été en état de ſe prevaloir des raiſonnemens de ceux qui ont été refutez dans l'Eccleſiaſtique, il peut pretendre à la gloire de l'invention à certains égards. Vous verrez β ci-deſſous un paſſage des *Mélanges d'hiſtoire & de litterature recueillis par Mr. de Vigneul-Marville.*

β *Dans la remarque E.*

GELDENHAUR (GERARD) en Latin *Geldenhaurius*, nâtif (*A*) de Nimegue, a tenu un rang conſiderable parmi les ſavans hommes du XVI. ſiecle. Il étudia les Humanitez à Deventer ſous de très-bons † maîtres, & il fit ſon cours de Philoſophie à Louvain ſi heureuſement, qu'il ſe rendit capable d'y enſeigner cette ſcience. Ce fut dans cette illuſtre Univerſité qu'il lia une amitié très-étroite avec pluſieurs ſavans perſonnages, & nommément avec Eraſme. Il fit quelque ſejour à Anvers, d'où on l'apella à la Cour de Charles d'Autriche, pour être ‡ lecteur & hiſtorien de ce Prince; mais comme il n'aimoit pas à changer ſouvent de demeure, & qu'il ne trouva pas à-propos de l'accompagner en Eſpagne, il ſe detacha de lui, & ſe mit au ſervice de Philippe de Bourgogne, Evêque d'Utrecht. Il (*B*) fut ſon lecteur & ſon ſecretaire pendant 12. ans, c'eſt-à-dire juſques en l'année 1524. qui fut celle de la mort de ce Prelat; après quoi il fit les mêmes fonctions auprès de Maximilien de Bourgogne. On l'envoia à Wittemberg l'an 1526. afin d'y examiner l'état des Ecoles, & celui de l'Egliſe. Il raporta de bonne foi ce qu'il y avoit obſervé; & avoüa qu'il ne pouvoit point deſaprouver une doctrine auſſi conforme aux Prophetes & aux Apôtres, que celle qu'il y avoit entenduë. Ainſi il quitta le Papiſme, & ſe retira vers le haut Rhin. Il ſe maria à Worms, & y enſeigna la jeuneſſe pendant quelque tems. Enſuite il fut apellé (*C*) à Augsbourg pour le même emploi, & enfin l'an 1534. il s'en alla à Marpourg. Il y enſeigna l'hiſtoire pendant deux ans, & puis la Theologie juſques à ſa mort. Il mourut de peſte le 10. de Janvier 1542. à l'âge de 60. ans *. Il avoit été ‡ Moine. Son changement de Religion, & quelques écrits qu'il publia contre l'Egliſe Romaine, le brouillerent avec (*D*) Eraſme, qui parle très-mal de lui, & qui au lieu de l'aſſiſter dans ſa miſere,

† *Alexandre Hegius, & Jean Oſtendorp.*

‡ *Voiez la remarque B à la fin.*

* *Tiré du theatre de Paul Freher p. 114. où l'on cite les manuſcrits de l'Academie de Marpourg.*

‡ *Voiez la remarque B.*

(*k*) *Bibliot. Univerſ. tome 1. pag. 89.*

(*l*) *Paul Freher in Theatro pag. 114.*

(*m*) *Valer. Andr. in Bibliotheca Belgica pag. 273.*

(*n*) Ordinis Cruciferorum Monachus. *Id. ibid.*

(*o*) *Eraſm. epiſt. 42. l. 3.*

(*p*) *Eraſme venois de dire.* Sed heus tu, rem oppido novam ex tuis literis accipio. Neſciebam te tam virgineo pudore præditum ut ad me non auſis ſcribere.

(*q*) Cæſari Carolo V. à ſacris fuit. *Voſſius de hiſt. Lat. pag. 654.*

(*r*) *In vitis Theologor. Germanorum p. 92.*

(*ſ*) *C'eſt la 47. du 31. livre, elle eſt datée du 4. de Novembre 1519.*

(*t*) *Eraſm. epiſt. 47. lib. 31.*

„ verſement: Les unes étoient fâchées de n'avoir point „ d'ames, & de ſe voir ſi fort ravalées au deſſous des „ hommes, qui les traiteroient doreſnavant comme „ des guenons: Les autres aſſez indiferentes, ne ſe „ regardant plus que comme des machines, ſe promettoient de faire ſi bien joüer leurs reſſorts, qu'elles feroient enrager les hommes. Il étoit bien juſte „ d'arrêter le cours de cette hereſie qui eſt ancienne, „ & ſi ancienne que l'Eccleſiaſtique paroit l'avoir combatuë, lorſqu'il a dit que *Dieu avoit créé à Adam „ une Compagne ſemblable à lui; & qu'il leur avoit „ donné à tous deux une langue, des yeux, des oreilles; „ & par deſſus tout cela, une ame pour penſer & ſe „ conduire.* L'Auteur du Commentaire ſur les Epîtres de S. Paul, fauſſement attribué à ſaint Ambroiſe, dit nettement ſur le chapitre onziéme de la „ premiere aux Corinthiens, que les femmes ne ſont „ pas faites à l'image & reſſemblance de Dieu: *Fœminas ad imaginem Dei factas non eſſe.*„ Touchant cette derniere queſtion voiez Gisbert Voetius (*a*) au 3. tome du *Politica Eccleſiaſtica.* Il prouve en peu de mots par trois raiſons que la femme fut faite à l'image de Dieu, il repond à l'objection qu'on voudroit fonder ſur un paſſage (*b*) de St. Paul. Il refute auſſi (*c*) avec la même brieveté la fauſſe theſe *mulieres non eſſe homines*, & il obſerve que l'opinion d'Ariſtote raportée (*d*) ci-deſſus a été adoptée par Thomas d'Aquin, & par pluſieurs autres Scholaſtiques avec la même modification que nous avons (*e*) vu que Cajetan y a fourrée. *An mulier ſit ἀμοιβαῖον erratum naturæ & mas occaſionatus, & per accidens genereatur, atque adeo ſit monſtrum? Reſp.* Tale quid excidit *Ariſtoteli lib. 2. de generat. animalium cap. 3. & lib. 4. cap. 2.* Hanc opinionem adoptavit *Thomas part. 1. qu. 92. art. & lib. 3. c. Gentes cap. 94.* Ejuſque ſequaces, *Viguerius Inſtitut. cap. 21. §. 2. v. 4.* Et commentatores ad Thomæ Summam *Cajetanus, Medices, Alagona, & Ferrarienſis ad 3. c. Gentes cap. 94.* Inſuper ex ſententiariis *Bonaventura, Ægidius, Richardus ad 2. diſt. 20.* Sed panaceâ diſtinctionis emolliri putant crudam hanc opinionem, quod fœmina ſit occaſionativè, non per ſe, reſpectu agentis particularis . . . ſed quod . . . ſit per ſe ex intentione agentis univerſalis, & naturæ (*f*).

(*a*) *Gisb. Voetius politica Eccleſiaſt. parte 2. lib. 1. pag. 185. 186.*

(*b*) *Au verſet 7. du chap. 11. de la 1. épitre aux Corinthiens.*

(*c*) *Voetius ibid. p. 179. 180.*

(*d*) *Dans la remarque C.*

(*e*) *Ibid.*

(*f*) *Voetius ib. p. 181.*

(*A*) *Nâtif de Nimegue.*] Il étoit plus conu ſous le nom de ſa patrie, que ſous celui de ſa famille, car on l'apelloit ordinairement *Gerardus Noviomagus.* Eraſme ne l'apelle pas autrement dans les lettres qu'il lui écrit. Konig (*g*) ne parle de lui que ſous le mot *Noviomagus.* Quelques autres Bibliographes (*h*) ne prenant pas aſſez garde aux choſes, ont trouvé deux Auteurs où il n'y en avoit qu'un; ils ont diſtingué de Gerardus Geldenhaurius, le Gerardus Noviomagus. L'erreur de la Popeliniere n'eſt pas moindre, *Gerard de Noyon Noviomagun*, dit-il (*i*), *a dreſſé l'hiſtoire de Hollande 1530.* Ne ſemble-t-il pas qu'il lui donne *Noviomagun* pour nom de famille? N'eſt-il pas du moins certain qu'il le croit nâtif de Noion en Picardie? On trouve une pareille mepriſe dans le 1. tome de la Bibliotheque Univerſelle. (*k*) *Mr. Matthieus fait voir qu'*Eligius *avoit déjà préché l'Evangile aux Friſons . . . & qu'il fut le premier Evêque de Nimegue.* Il y a 3. fautes dans ces paroles. Il faloit traduire le mot Latin *Eligius*, par celui d'*Eloi*, & le terme de *Noviomagus*, par celui de *Noion*, car c'eſt de Noion que St. Eloi a été Evêque. Nimegue n'a jamais été une ville Epiſcopale.

(*g*) *In Bibliotheca veteri & nova.*

(*h*) *Les Abbreviateurs de Geſner, & Draudius.*

(*i*) *Hiſtoire des hiſtoires livre 9. fol. 483.*

(*B*) *Son lecteur & ſon ſecretaire pendant 12. ans.*] Voici comme parle l'Auteur (*l*) qui m'a fourni cet article; *Se ad* Philippum Ultrajectinum *præſulem contulit, eique à Secretis in Latina lingua, & in cubiculo à lectionibus fuit per annos XII.* Je m'étonne que Paul Freher ne diſe pas que Geldenhaur étoit emploié à des fonctions de devotion chez cet Evêque, comme l'aſſûre Valere André (*m*), *Philippo Burgundo, Epiſcopo Ultrajectino à ſacris.* C'eſt l'expreſſion de Valere André. Mr. Moreri l'a traduite par *Aumônier de Philippes de Bourgogne.* On ne doit point douter que Geldenhaur qui étoit Moine ne ſervît aux devotions de ſon Prelat. Valere André n'eſt point le ſeul qui m'apprenne la profeſſion monaſtique (*n*) de ce perſonnage. Je la trouve dans une lettre d'Eraſme. (*o*) *Quod ſi vera prædicas, mea ſententia nec aula dignus es, nec cucullo*, c'eſt-à-dire, *s'il eſt vrai que vous ſoyez d'un naturel ſi honteux* (*p*), *vous n'êtes propre ni à la Cour, ni au froc.* Notez que ce Moine ſervit auſſi d'Aumonier à Charles d'Autriche, ſi l'on en croit (*q*) Voſſius.

(*C*) *Il fut apellé à Augsbourg.*] Melchior Adam (*r*) raconte qu'en 1531. les Magiſtrats de cette ville aiant érigé une Ecole qu'ils nommerent de Sainte Anne, apellerent Geldenhaur pour en être le Recteur. Voiez ce que je cite d'Eraſme à la fin de la remarque ſuivante.

(*D*) *Le brouillerent avec Eraſme.*] Liſez la lettre (*ſ*) d'Eraſme *in Pſeudevangelicos*: il l'écrivit à Geldenhaur, dont il metamorphoſa le nom en celui de *Vulturius.* Il le blâme d'avoir publié des livres moqueurs, qui ne faiſoient qu'irriter les Princes contre les ſectateurs de Luther. (*t*) *Parum erat evulgaſſe epiſtolam ad* Spirenſe *Concilium, non magno intervallo proſilit nobis ridiculus ille* Cometes Carolo Cæſari *dicatus. Quum iterum te meis ſcriptis admonuiſſem, ut à talibus jocis temperares, qui & Principum animos ad ſævitiam irritarent, & adeo nihil juvarent cauſam, à cujus victoria veſtra pendet incolumitas, ut etiam graviſſimè ladant, placidè quidem reſpondiſti: ſed perinde quaſi te fuiſſem hortatus, ut ſimile quiddam iterum deſignares, ita rurſus ad Concilium* Spirenſe, *cui tum Rex* Ferdinandus *præſidebat, miſſus eſt libellus, nomen* Eraſmi *literis bene magnis præferens.* Il le blâme auſſi d'avoir mis le nom & quelques notes d'Eraſme à la tête de quelques lettres, deſtinées à montrer qu'il ne faut point châtier les heretiques. C'étoit expoſer Eraſme à la haine de la Cour de Rome, & à l'indignation des Puiſſan-

Digitized by Google

misere, le paia (E) de railleries, & le traita d'esprit seditieux; reproche qui ne merite pas moins (F) d'attention, que le soin que prit Erasme de nier qu'il condamnât le suplice des heretiques.

Puissances qui persecutoient le Lutheranisme, c'étoit dire qu'Erasme fournissoit des armes aux Novateurs pour combatre leurs ennemis. Ce savant homme n'aimoit point qu'on lui rendît ce mauvais office; l'âge l'avoit rendu poltron de ce côté-là. Ses plaintes contre la conduite de Geldenhaur, & contre celle des Lutheriens sont très-ameres, & furent repoussées par des écrits qu'il trouva très-violens. Il crut que Geldenhaur en avoit été le ressort, & il ne feint point de le comparer au traître Judas. (a) *Sed nondum commigrarat* Argentoratum, *ille* (b) *mirabilis concitanda seditionis, & mox turbatis rebus, alioque profugiendi artifex: ille qui loca ex omnibus Epistolis meis ad calumniam idonea enotaret, moxque fingeret sibi librum à fratribus clam ereptum. Qui adeò flagrabat impotenti odio, ut hunc librum è mendaciis & conviciis non aliter contextum, quàm cento contexitur ex pannis, non potuerit expectare, sed furtim emisit insulsissima scholia, & interim mihi scribebat blandas Epistolas: Eram Dominus ac Præceptor, à quo libenter admoneretur, qui sine imagine mei non poterat vivere, qui proximis ad me literis etiam consolatus est me, hortans ut lato esſem animo, contemnens rabulas loquaces & scribaces: denique jamdudum editâ epistolâ meâ, quòd me facturum scripseram, in suis ad amanuensem meum literis volebat mihi commendari, & interim hæc parabantur, tantâ arte mordacia, ut magis ladar laudatus, quàm convitiis affectus. Et hi se cum Apostolorum sanctimonia conferunt, quum hoc* Vulturii *factum propiùs accedat ad exemplum* Judæ *proditoris, quam* Christi. Ceci nous aprend que Geldenhaur étoit à Strasbourg l'an 1530. & qu'il y faisoit paroître un esprit fort remuant. C'est de quoi Melchior Adam, ni Paul Freher ne parlent pas. Erasme dit en un autre endroit que personne dans Strasbourg, n'entreprit rien contre lui avant que Geldenhaur y allât. Il écrivit cela lors que Geldenhaur étoit déjà Professeur en poëtique à Augsbourg: *Argentorati nemo quicquam in mea molitus est, priusquam eò commigrâsset* Noviomagus, *qui nunc agit* Augustæ, *profiteturque Poëticam salario, ut aiunt, sexaginta florenorum* (c).

(E) *Le paia de railleries.*] Après lui avoir representé plusieurs choses qui ne soufroient pas qu'il secourût ses amis dans leur indigence, il lui dit que la pauvreté n'est pas une affaire pour ceux qui se devouënt au pur Evangile, qu'ils se doivent soulager les uns les autres, & qu'en se contentant de peu, & en se reduisant au pain & à l'eau, ils trouveront toûjours de quoi vivre. (d) *Porrò, quod significas tibi molestam egestatem, equidem nec tam sum inops, ut non possim; nec tam parcus, ut graver amiculo aureos aliquot impartiri: sed hæc benignitas quantulum haberet momenti ad tuam egestatem sublevandam? Res mihi sanè mediocris est, minimumque superest meis necessitatibus: multum impendii requirit hoc corpusculum . . . . jam bona pars mihi deciditur in famulos, &c. . . . Verùm postquam, mi* Vulturi, *induxisti in animum Euangelicam vitam profiteri, miror paupertatem esse molestam, quum beatus* Hilarion, *ubi non inveniret quod pro naulo solveret, gloriandum duxerit, quòd insciens ad tantam Euangelii perfectionem pervenisset. Gloriatur &* Paulus, *quod sciat abundare, & penuriam pati, quod nihil habens omnia possideat. Idem collaudat* Hebræos *quosdam Euangelium amplexos, quòd rapinam bonorum suorum cum gaudio suscepissent. . . . . Adde si* Judæi *non patiuntur inter ipsos esse pauperes, quanto magis convenit ut qui jactant Euangelium, fratrum inopiam mutua benignitate sublevent: præsertim cum Euangelica frugalitas minimo sit contenta. Si panis cibarius adsit & aqua, non desiderant* Attica *bellaria qui spiritu vivunt. Nesciunt luxum, jejunio pascuntur. Ipsi Apostoli confrictis manu aristis famem sedâsse leguntur. . . . . Fortassis hic tibi videbor cavillis ludere, at aliis non idem videtur.*

(F) *Qui ne merite pas moins d'attention que le soin.*] La dispute d'Erasme avec Geldenhaur m'a fait prendre garde à deux choses avec quelque sorte de surprise.

La I. est que selon Erasme c'étoit tenir des discours fort seditieux & fort outrageans, que d'exhorter les Puissances à ôter aux Moines les grans biens qu'ils possedoient, & à ne point resister à l'Evangile. (e) *Nisi forte non videtur seditiosum hortari Principes, ut facultates sacerdotibus ac Monachis adimant, & in bonos vestri similes conferant: aut non offenduntur illorum animi, quum audiunt*, Noli occidere innocentes, Noli tuo periculo recalcitrare Euangelio, Sine verbum Dei in tua ditione prædicari. *Hæc quid aliud sunt quam atrocissima convitia nondum persuasis, imò in diversum persuasis. Quos tu vocas innocentes, illi habent pro seditiosis & hæreticis; & quod tu vocas Euangelium, illis persuasum est esse doctrinam Satanæ. Prius igitur erat illis persuadendum: Quod si non potes, aliis rationibus tractandus erat illorum animus.* C'est ce qu'il represente à Geldenhaur qui avoit publié des lettres adressées aux Puissances, & composées sur le ton qui est censure ici. Ce discours d'Erasme est un veritable Janus, il a deux faces: il est raisonnable à certains égards, mais il paroît injuste quand on l'envisage d'un certain côté. Ceux qui croient qu'il faut convertir le monde à une nouvelle doctrine, & detruire le mensonge regnant, doivent demander qu'on les écoute, & qu'on ne leur fasse point de violence: ils sont donc injustes s'ils demandent que l'on violente ceux qui sont d'une autre opinion, qu'on les depouille de leurs biens, qu'on les empêche de parler & de se montrer. Il semble donc que Geldenhaur alloit trop vite en demandant les biens des Moines, & qu'Erasme n'a pas tort de lui reprocher cette precipitation. Il faut consentir qu'on accorde aux autres ce que l'on demande pour soi-même, car chacun se vante de soutenir l'interêt de la verité. Dire aussi aux Princes qui nous persecutent qu'ils opriment le regne de Dieu, c'est leur dire des injures tout-à-fait atroces. Il semble donc que le mieux seroit d'adoucir le style, & de ne pas supposer si fortement ce de quoi il est question. Il faudroit avant toutes choses faire goûter ses maximes & ses preuves, & si l'on en venoit à bout, on qualifieroit après cela selon la rigueur du droit & ses opinions, & les sentimens de ses adversaires. Par ce côté-là les observations d'Erasme paroissent fort judicieuses; mais quand nous considerons d'un autre côté que si l'on ne represente pas au monde qu'il est perdu sans ressource à moins qu'il ne se reforme, à moins qu'il ne cesse de faire la guerre à Dieu en s'opposant aux reformateurs, on n'avance pas beaucoup, on n'excite pas assez l'attention publique: quand, dis-je, nous considerons cela, il nous paroît qu'Erasme faisoit trop le Philosophe, & qu'il ignoroit le peu de pouvoir de la raison mal secouruë des passions. Quoi qu'il en soit, il ne paroît guere possible que les grandes revolutions de religion s'executent, sans qu'on demande pour soi d'abord une tolerance, que l'on est tout prêt de refuser à son prochain dès qu'on le pourra contraindre. *Non aliter hæc sacra constant.*

La II. chose qui m'a surpris, est de voir qu'Erasme a regardé comme une noire & odieuse calomnie, qu'on lui imputât d'avoir enseigné qu'il ne faut point faire mourir les heretiques. Il avoue bien qu'il a exhorté les Princes à n'ecouter pas legerement les plaintes de toutes sortes de Theologiens, & de Moines (f), & à distinguer les erreurs les unes des autres; mais il nie d'avoir jamais soutenu qu'il ne faloit point punir de mort les heretiques, & il se plaint (g) que ceux qui l'accusent de cette fausse doctrine, l'exposent au ressentiment des Puissances, comme s'il leur vouloit ôter le glaive que Dieu leur a mis en main. (h) *Hoc atrocius est, quòd nusquam id doceo, non esse sumendum capitis supplicium de hæreticis, nec usquam adimo gladii jus Principibus, quod illis non ademit Christus nec Apostoli . . . . . (i) ut peccant qui ob quemvis errorem pertrahunt homines ad ignem: ita peccant qui in nullos hæreticos arbitrantur prophano magistratui jus esse occidendi . . . . . nec ulla res erat quæ poterat illos magis alienare, quàm si illis gladium excutiam è manibus, easque sectas defendam, quas illi velut execrabiles radicitùs evulsas cupiunt, & facerent, nisi rerum motus aliò vocaret illorum animos.* Je m'étonne qu'Erasme qui avoit tant lu les Peres, ait ignoré que pendant les trois premiers siecles ils ont hautement soutenu le dogme dont il se purge avec tant de soin. On ne pretendoit point pour cela ôter aux Princes le droit du glaive qu'ils tiennent de Dieu; on vouloit seulement dire que ce droit ne s'étend pas sur les erreurs de la conscience, & que les Souverains n'ont pas reçu de Dieu la puissance de persecuter les Religions. C'est le vrai état de la question. Tous les Princes du monde reconoissent qu'ils n'ont pas le droit du glaive contre les vrais serviteurs de Dieu, ou contre l'orthodoxie; ils ne pretendent l'avoir que contre les ennemis de la verité. C'est sur ce fondement que les Empereurs Paiens punissoient les anciens Chretiens, & qu'aujourd'hui l'Inquisition fait mourir les Protestans. Il est donc très-inutile de prouver aux persecuteurs qu'ils ne doivent pas faire mourir les fideles, car ils ne pretendent pas à cela, & ils ne sont pas assez fous

(a) *Id. epist. ultima libri ultimi pag. 2137. datée du 1. d'Août 1530.*

(b) *Les paroles suivantes temoignent assez qu'il parle de Geldenhaur, ce qui se confirme par ce passage de la lettre 52. du livre 30.* Quidam G. N. è Brabantia profugus & ex amicissimo subito factus capitalis hostis novam tragœdiam movit *Argentorati*, nebulo seditioni natus. Is est ficto nomine *Vulturius. Il parle encore de lui dans la lettre 56. du même livre*, Jam & Euangelici quidam quorum magister scelerosus ille *Gelrius* miris technis hoc agunt ut Cæsaris ac *Ferdinandi* animum in me irritent.

(c) *Id. epist. 56. l. 30. pag. 1941. datée du 14. de Decembre 1531.*

(d) *Id. epist. 47. lib. 31. pag. 2049. 2050.*

(e) *Idem epistola in Pseudevangelicos pag. 2051. Voiez aussi epist. 59. l. 31. pag. 2107.*

(f) Tantum admoneo locis aliquot, ne sit hic præceps Principum severitas, nec facile præbeant aures quorumlibet Theologorum aut Monachorum delationibus. *Erasm. epist. 47. lib. 31. pag. 2051.*

REFLEXION sur le suplice des heretiques.

(g) Ut lector parum attentus existimaret meam esse sententiam, non esse fas in quenquam hæreticum pœna capitis animadvertere: eaque res Cæsarem *Ferdinandum*, aliosque Principes, atque etiam *Romanum* Pontificem in meum caput irritaret. *Id. ibid.*

(h) *Id. ib.*

(i) *Ibid. pag. 2052.*

Digitized by Google

tiques. Mr. Moreri a fait quelques (G) fautes considerables. Paul Freher (H) n'a pas été aussi exact qu'il le devoit être. Je donne le titre de (I) quelques Ouvrages de Geldenhaur. C'étoit un homme qui entendoit bien la poësie, & l'art oratoire *.

L'Empereur Maximilien le jugea digne de la couronne poëtique l'an 1517. † Ce fut après avoir lu avec attention une vingtaine de vers Latins composez en son honneur par Geldenhaur. Notez que cet Ecrivain suprima une (K) verité dans l'une de ses histoires. Les conditions sous lesquelles on le chargea d'être historien peuvent être quelquefois (L) une occasion de mentir.

GELENIUS (SIGISMOND) né d'une fort (A) bonne famille à Prague, a été un des savans hommes du XVI. siecle. Il se mit à voiager de fort bonne heure en Allemagne, en France, & en Italie, & aprit facilement les langues de ces trois païs. Il se confirma en Italie dans

* Celebris Poëta, celebrior Orator, celeberrimus Theologus (*Lovanii*) salutatus. *Reinh. Lorichius, scholiis in Aphthon. p. m.* 302.

† *Geldenhaur. in vita Philippi à Burgundia circa fin. Vous y trouverez ce petit poëme.*

pour croire qu'en leur ôtant cette puissance, on leur derobe quelque chose qui leur apartienne. Il ne s'agit donc que de savoir s'ils peuvent punir ceux qui servent Dieu selon les lumieres de leur conscience. Les Peres des trois premiers siecles l'ont nié; d'où vient qu'Erasme n'a osé les imiter? Et ce qui est bien plus (*a*) étonnant, d'où vient que depuis quelques années un Ministre de Hollande a tâché de rendre odieux les tolerans, par la raison qu'ils ôtoient aux Souverains un des plus beaux droits de leur (*b*) Majesté? N'est-ce pas être plus malin & plus injuste que les Paiens ne l'étoient contre les Peres de la primitive Eglise, auxquels ils ne reprochoient point ce pretendu attentat sur les droits des Souverains, ou ce pretendu crime d'Etat? Mais pour montrer l'illusion de ce Ministre, il suffit de lui demander pourquoi il ôte aux Rois Catholiques le droit du glaive par raport aux Protestans? Pourquoi se croit-il permis ce qu'il blâme dans les autres comme un crime de leze-majesté? Je parle pour la verité, dira-t-il; mais sa pretension est celle de tout le monde.

(*a*) *Il faut supposer qu'au tems d'Erasme on ne connoissoit pas, comme l'on a fait depuis, la force des preuves qui combatent la persecution.*

(*b*) *Voiez le Tableau du Socinianisme, lettre* 8.

(G) *Mr. Moreri a fait quelques fautes considerables.*] I. Il ne devoit pas donner à *Philippes de Bourgogne* le titre d'Archevêque d'Utrecht; mais celui d'Evêque. Utrecht n'étoit pas encore un Archevêché. II. Marpourg n'est point la premiere ville d'Allemagne où Geldenhaur enseigna. III. Il n'enseigna jamais à Wittemberg. IV. Et il ne fut point *assassiné par des voleurs en* 1542. Valere André a fourni à Mr. Moreri la moitié de ces faussetez; voici ce qu'il dit. *Turpi apostasia à Catholicis Belgis ad Germanos Marpurgenses transfugit: ubi postquam annos aliquot historiam explanasset, dum Wittembergam versus iter instituit à latronibus fisso securi capite miserè periit an. salutis* CIↃ. IↃ. XLII. *die* X. *Januarii, ut refert Reinhardus Lorichius Hadamarius, scholiis ad Aphthonii progymnasmata.* Il y a plusieurs fautes dans ces paroles. 1. Geldenhaur ne se retira point à Marpourg lors qu'il abjura l'Eglise Romaine; il n'alla à Marpourg qu'après avoir resîdé à Worms, à Strasbourg, & à Augsbourg. 2. Il ne fit point un voiage à Wittemberg après avoir enseigné l'histoire pendant quelques annees à Marpourg. Il fit ce voiage l'an 1526. pendant qu'il étoit Catholique, & au service de Maximilien de Bourgogne. 3. Il ne mourut point des blessures qu'il reçut des assassins; ce fut la peste qui l'emporta 16. ans après cet assassinat. 4. L'Auteur que Valere André allegue marque très-expressement que Geldenhaur rechapa de ses blessures. Si l'on avoit sçu de quels termes (*c*) il s'est servi; on ne seroit point tombé dans ces mensonges; & cela declare combien il importe de consulter les Auteurs que l'on veut citer. Swertius (*d*) ne debite que ce mensonge, c'est que Geldenhaur allant de Marpourg à Wittemberg fut tué par des voleurs le 10. de Janvier 1542.

(*c*) Quanam verba Gerhardus Noviomagus ex lipothymia ad sese rediens, olim potuisset dicere, cujus Witebergam profecturi caput latrones securi diffiderant, ipsum apud Brunonis vicum humi stratum spoliaverant, & fugitivi mortuum credentes in sylva reliquerant. R. *Lorichius scholiis in Aphthon. p. m.* 300.

(*d*) *Athen. Belg. pag.* 279.

(H) *Freher n'a pas été aussi exact.*] Il ne devoit pas dire que Geldenhaur se retira de la Cour Imperiale, *relicta imperatoria aula*, & se mit au service de Philippe de Bourgogne l'an 1512. car la Cour de Charles d'Autriche qu'il quita n'étoit point encore une Cour Imperiale. C'est errer grossierement dans les calculs, que de dire qu'un homme qui va à Marpourg l'an 1534. & qui y meurt le 10. de Janvier 1542. y a enseigné deux ans l'histoire, & ensuite 9. ans la Theologie. *Historia primùm biennium, ac postmodum novennium sacras literas . . . . . interpretatus est.* Cela seroit faux, quand même l'on supposeroit que dès la premiere année il commença d'enseigner la Theologie.

(I) *Le titre de quelques Ouvrages.*] Je le tire de Valere André. *Historia Batavica cum appendice de vetusta Batavorum nobilitate*, à Strasbourg 1533. mais Vossius (*e*) parle d'une édition de l'an 1520. *De Batavorum Insula. Germania inferioris Historia*, à Strasbourg 1532. *Vita Philippi à Burgundia Episcopi Ultrajectini.* Voiez la remarque suivante. *Catalogus Episcoporum Ultrajectinorum. Epistola ad Guilielmum Geldria principem gratulatoria de principatuum suorum adeptione. Epistola de Zelandia. Satira octo*, imprimées à Louvain 1515. (*f*).

(*e*) *Vossius de histor. Lat. pag.* 654.

(*f*) *Tiré de Valere André Bibl. Belg. pag.* 273. 274.

(K) *Suprima une verité.*] Ce fut dans l'histoire de Philippe de Bourgogne fils naturel du Duc Philippe le Bon. Il n'oublia point de dire que ce bâtard étoit si beau dans sa jeunesse, & si capable d'inspirer de l'amour aux femmes, qu'il y en eut d'assez lascives pour courir effrontement après lui; mais au lieu d'ajoûter qu'il y en eut qui le trouverent sensible, & qui eurent de lui jusqu'à trois bâtards, il le represente d'une pureté virginale, qui pensa lui coûter la vie. (*g*) *Moribus & conversatione ita compositus ut magis Parthenius quam Philippus adpellari potuisset. Quare non tam amabat quam amabatur, lasciviores enim quaedam matronæ in tantum eum, sepositâ omni verecundiâ, deperibant ut harum causâ fere in vitæ periculum incidisset, nisi is qui ei mortem intentaturus putabatur, occisus fuisset.* Voici la note que Mr. Matthæus fait là-dessus. (*h*) *Nec exemplo destitutus, præsertim patris Philippi, suscepit spurios non paucos. Tres etiam ex una Philippum, Joannem & Oliverium ut observavi ex adversariis Gisberti Lappii à Waveren.* Aprenons de là à nous defier des histoires composées par des domestiques comblez de bienfaits. Ils supriment ce qui n'est pas glorieux à la memoire de leurs maîtres. Avoüons neanmoins que Geldenhaur n'a point pretendu que la chasteté de son Philippe ait été de longue durée: il avoüe (*i*) que cet Evêque d'Utrecht aima le sexe, & que les Prêtres ivrognes trouverent chez lui plus de rigueur que les impudiques. Notez qu'il étoit ouvertement Protestant lors qu'il publia (*k*) cette histoire, & qu'elle est (*l*) toute heretique si l'on s'en raporte à Valere André. Notez aussi que Suffridus Petri qui en a tiré la vie de Philippe de Bourgogne qu'il a inserée dans son Appendix de Beka, en a retranché tout ce qui n'étoit pas favorable à la Communion de Rome. Mr. Matthæus (*m*) observe cela dans les notes qu'il a jointes à la nouvelle édition de ce petit livre de Geldenhaur, inserée dans ses (*n*) *Veteris ævi analecta.*

(*g*) *Geldenhaur in Philippo Burgundo p. m.* 220. *Je me sers de l'édition de Mr. Matthæus.*

(*h*) *Antonius Matthæus veteris ævi analect. pag.* 243. 244.

(*i*) Ebriosos præsertim qui cerevisia se ingurgitare solent, detestabatur, scortationibus minus infestus. Ipse enim in Venerem propensior inque adolescentularum amoribus ardentior erat. *Geldenh. ibid. pag.* 230.

(*k*) *A Strasbourg* 1529.

(*l*) Libellus hic totus hæreticus est. *Val. Andr. Bibl. Belg. pag.* 273.

(*m*) *Matthæus ubi supra pag.* 247.

(*n*) *Imprimez à Leide l'an* 1697. *quoique le titre porte* 1698.

(*o*) *Geldenhaur. in præfat. opusculorum illustrat. Germania apud Vossium ubi supra pag.* 654.

(*p*) *Celius Secundus Curio, præfat. in Appianum Alexandrin.*

(*a*) *Il faut supposer qu'au tems d'Erasme on ne connoissoit pas, comme l'on a fait depuis, la force des preuves qui combatent la persecution.*

(*b*) *Voiez le Tableau du Socinianisme, lettre* 8.

(*c*) *Voiez le Tableau du Socinianisme, lettre* 8.

(*d*) *Athen. Belg. pag.* 279.

(*e*) *Vossius de histor. Lat. pag.* 654.

(*f*) *Tiré de Valere André Bibl. Belg. pag.* 273. 274.

(*g*) *Geldenhaur in Philippo Burgundo p. m.* 220. *Je me sers de l'édition de Mr. Matthæus.*

(*h*) *Antonius Matthæus veteris ævi analect. pag.* 243. 244.

(*i*) Ebriosos præsertim qui cerevisia se ingurgitare solent, detestabatur, scortationibus minus infestus. Ipse enim in Venerem propensior inque adolescentularum amoribus ardentior erat. *Geldenh. ibid. pag.* 230.

(*k*) *A Strasbourg* 1529.

(*l*) Libellus hic totus hæreticus est. *Val. Andr. Bibl. Belg. pag.* 273.

(*m*) *Matthæus ubi supra pag.* 247.

(*n*) *Imprimez à Leide l'an* 1697. *quoique le titre porte* 1698.

(*o*) *Geldenhaur. in præfat. opusculorum illustrat. Germania apud Vossium ubi supra pag.* 654.

(*p*) *Celius Secundus Curio, præfat. in Appianum Alexandrin.*

Digitized by Google

dans la connoissance du Latin, & il y aprit le Grec sous Marc Musurus. Revenant en Allemagne il passa par Bâle, & s'y fit connoître à Erasme qui l'estima, & qui conseilla à Jean Froben de lui donner l'intendance de son Imprimerie. Gelenius accepta cette condition, quelque penible qu'elle fût; car il eut à corriger quantité de livres Hebreux, Grecs, & Latins que Froben faisoit imprimer. Il s'aquita bien de cette charge jusques à sa mort, c'est-à-dire pendant trente ans; & ne se contenta pas de corriger le travail des imprimeurs, il s'érigea en traducteur & en critique. Peu de Savans ont (B) traduit de Grec en Latin autant d'Ouvrages que lui. C'étoit un homme de grande taille, & fort gros. Il avoit la memoire bonne, & l'esprit pronit & subtil; ne se mettoit (C) presque jamais en colere, & ne se soucioit ni (D) d'honneurs, ni de richesses. Il prefera aux charges qu'on lui offrit en d'autres lieux, la condition paisible qu'il avoit à Bâle β, où il mourut (E) en bon Chretien âgé de 57. ans. Il s'étoit marié dans ce lieu-là, & il laissa deux garçons & une fille †, dont je ne sai pas quelle a été la destinée. Les uns placent sa mort sous l'an ‡ 1554. les autres sous l'an ⸸ 1555. Son édition (F) d'Arnobe a été fort condamnée.

β Voiez la remarque D.

† Tiré de la preface que Celius Secundus Curion a mise au devant de la version d'Appien.

‡ Thuanus, Bucholcerus.

⸸ Pantaleon apud Bucholcer. ind. Chron.

☞ GENTILIS DE BECHIS, nâtif d'Urbin, & Chanoine de Florence, fut promu à l'Evêché d'Arezzo le 21. d'Octobre 1473. Les Florentins en eurent bien de la joie, ils le deputerent souvent à la Cour des Princes, & ce fut lui qu'ils choisirent pour aller faire à Charles VIII. Roi de France les complimens de condoleance sur la mort du Roi son pere, & les complimens de felicitation sur son avenement à la couronne *. Il se fit estimer par son éloquence, & il la fit paroître dans des harangues Latines qu'il prononça en divers endroits de l'Italie. Il eut part à l'éducation de Leon X. Il se mêla aussi de faire des vers. Quelques critiques parlent de ses productions avec assez de mepris, & ne lui sauroient pardonner les termes de la mauvaise latinité qui se glisserent dans ses Ouvrages, ni soufrir que la meilleure de ses pieces contienne la phrase *praestare obedientiam*. Nous verrons la preuve de (A) tout ceci dans un passage

* Tiré d'Ughelli au 1. tome de l'Italia sacra pag. 479.

(i) Gelenius pro sua doctrina non vulgari, proque morum sinceritate dignus est lautiore fortuna, divitias vix ausim illi optare. Quid periculi inquis? Ne segnior fiat ad provehendam rem literariam Multos suis ad industriam stimulat. *Erasm. epist. 38. lib. 27. pag. 1555.*

(k) Cum egestate tota vita conflictatus. *Thuani lib. 13. p. 271. ad ann. 1554.*

(l) In Boëmia natus, Basileæ decessit. *Id. ibid.*

(m) Chrysostomi homilias aliquot cum manuscriptis Græcis exemplaribus contulit, emendavit, supplevit. *Epit. Bibliath. Gesner. pag. 753.*

FAUTES de Mr. Moreri.

(n) *Teissier, elog. to. 1. p. 90. Pope Blount* Censur. Autorum pag. 459. *est dans la même erreur.*

(o) *De Scriptor. Eccles. to. 1. p. 531. & seq.*

(p) *Adversar. lib. 44. c. 1. apud Pope Blount ib. pag. 460.*

(q) *Petrus Alcyonius in Medice Legato posteriore, circa fin.*

(a) Linguarum quatuor Symphonum Lexicum, Græcis videlicet, Latinis, Germanicis & Dalmaticis vocibus ordine dispositis concinnavit. *Id. ib.*

(b) Henricus Valesius in præfat. Amm. Marcellini.

(c) C'est-à-dire Marianglus Accursius, & Sigismond Gelenius.

(d) Erasmus epist. 69. l. 30. pag. 1957. datée le 21. de Mai 1535.

(e) C'est-à-dire à Damien de Goes.

(f) Huetius, de claris Interpret. p. m. 225.

(g) Curio ubi supra.

(h) Id. ib.

(B) *Ont traduit de Grec en Latin autant d'Ouvrages que lui.*] Après avoir publié un Dictionaire (a) en 4. langues, il se mit à faire des notes sur Pline & sur Tite Live, & les publia. Il traduisit les Antiquitez Judaïques de Josephe, & corrigea les autres Oeuvres de cet Auteur, en collationnant ensemble plusieurs manuscrits. Ensuite il mit en Latin quelques homelies de St. Chrysostôme, & puis l'histoire Romaine de Denys d'Halicarnasse, l'histoire Ecclesiastique d'Evagrius, l'Ouvrage d'Origene contre Celsus, les Oeuvres de Philon, & celles d'Appien. Après cela il entreprit la version des Oeuvres de Justin Martyr, & il les avoit dejà traduites pour la plupart lors qu'il mourut. Voilà ce que je trouve dans la preface de Curion sur Appien. Je n'y trouve pas le travail de Gelenius sur Ammien Marcellin, travail que Henri Valois a fort loüé. Voici ce qu'il en a dit: (b) *Erat quidem in* (c) *utroque horum virorum magna doctrina, ut scripta utriusque testantur. Sed in Gelenio major quadam ingenii vis, & judicium acrius fuit. Quod cùm multi præclari labores illius viri testantur, tum maximè interpretationes Latinæ Dionysii Halicarnassensis, Appiani, Philonis item ac Josephi, Origenis & aliorum. Ex quibus apparet eum excellenti ingenio & singulari doctrina præditum fuisse. Sed & Ammiani Marcellini historia ab eo edita id ipsum abunde testantur. In quibus plurima acutè & ingeniosè emendavit; & insignem paginarum transpositionem, quæ in Mss. omnibus codicibus reperitur, & in Editione exstat Accursii, mira dexteritate restituit. Quamobrem ejus viri nomini libenter hoc laudis testimonium impertimus, neminem adhuc exstitisse, qui de historia Marcellini melius meritus sit.* Erasme ne parle pas si avantageusement du travail de Gelenius sur Pline; au contraire il en donne une très-mechante idée. (d) *Sigismundus Gelenius tuo nomini* (e) *dicavit* Annotationes in Plinium *jam tertiò ab ipso castigatum, Sed mire imposuit illi codex manu descriptus, in quo scioli aliquis è suo capite mutavit quicquid libuit, & quodam modo novum* Plinium *nobis dedit. Admonui, nè fideret illi exemplari, sed auditus non sum.* Hermolaus *non ausus est mutare lectionem* Plinianam. Gelenius *se putat rem mirificam præstitisse, ego censeo crimen esse inexpiabile.* Voici le jugement de Mr. Huët: (f) *In iis quoque numeratur Sigismundus Gelenius Bohemus, quo vix quisquam pluribus hanc artem monumentis ditavit: distortus imprimis habitus est & elegans; audax in confringendis pluribus in unum periodis, vel disjungendis, sensus sibi non semper intellectos ad libitum recoquit.*

(C) *Ne se mettoit presque jamais en colere.*] Curion exprime cela en ces termes; (g) *Erat in eo animi lenitas mira, naturaque bonitas quædam, ut vix irasci posset etiam irritatus ..... cum nemine unquam simultatem gessit: rerum alienarum minimè curiosus, minimè suspicax: sed antiqua non tamen stulta simplicitate præditus.* Voilà le vrai caractere d'une bonne ame. Cela paroîtra encore par la remarque suivante.

(D) *Ne se soucioit ni d'honneurs ni de richesses.*] Je me sers des termes de Curion. (h) *Quanta vero continentia atque abstinentia fuerit, quarum illa in iis quæ absunt non expetendis, altera in iis quæ adsunt, in nostraque potestate sunt abstinendo, illa declarant, quod cùm per tot annos tantopere in re literaria elaboraverit, ex quo magnorum virorum gratiam est consecutus, nullas tamen divitias congessit: nullas reliquit, suppellectile domestica, victuque contentus. Bonis & doctis, si quos egere animadverteret, largiebatur: felicibus & fortunatis non invidebat: calamitatibus aliorum afficiebatur: neminem contemnebat. Illud verò maximum continentiæ signum fuit: quod in Regis Bohemiæ aulam magnis præmiis, & honoribus, quibusque vel cupidus & ambitiosus aliquis contentus esse posset, allectus renuit, hanc quietam & moderatam vitam ambitiosis illis & turbulentis dignitatibus anteponens. Omitto provincias bonas & litteras & artes, profitendi oblatas, quas nunquam ut susciperet adduci potuit, adeò tenax propositi, vitaque generis semel honestæ suscepti, semper fuit.* Erasme qui trouvoit Gelenius digne d'une meilleure fortune, n'osoit pourtant lui souhaiter des richesses; il craignoit que cela ne lui ralentît l'ardeur avec laquelle il le voioit occupé au bien de la Republique des lettres (i). Gelenius selon Mr. de Thou (k) luta contre la misere toute sa vie.

(E) *Il mourut à Bâle.*] Mr. Moreri a fait ici une insigne transposition. *Sigismond de Ghelen, fait-il dire à Mr. de Thou, nâtif de Bâle mourut en Boheme.* Mr. de Thou avoit dit qu'il étoit né en Boheme, & qu'il étoit mort à Bâle (l). Mr. Moreri a eu tort de dire que Gelenius a traduit *quelques homelies* d'Origene; il ne faloit dire cela qu'à l'égard de St. Chrysostôme. Mr. Teissier a eu tort de ne le point dire; il s'est laissé tromper par ceux qui ont abregé Gesner (m). *Il a aussi corrigé plusieurs Homelies de S. Chrysostome,* c'est Mr. Teissier (n) qui parle, & c'est nier que Gelenius en ait traduit. Mais voiez seulement le P. Labbe (o), vous y pourrez compter plusieurs homelies de St. Chrysostome, mises en Latin par Gelenius.

(F) *Son édition d'Arnobe a été fort condamnée.*] Voici ce qu'en a dit Barthius: (p) *Ingeniosissimus sed audacissimus, & nil prorsus sibi negans, Arnobii corrector Sigismundus Gelenius in eam editionem quam totam ad suum captum reformavit, aut transformavit potius, testatus neminem sibi unquam auctorem tantum negotii exhibuisse.* Ajoûtez à ce passage celui de la preface d'Arnobe de l'édition de Leide 1651. *Arnobium quidem hunc primus Roma vulgaverat Franciscus Priscianensis Florentinus, sed una cum veteris manuscripti, quo usus fuerat, fœdis admodum erroribus. Sigismundus postea Gelenius editionem hanc corruptam solo ingenio, usi potuit restituit. Sed ingenii ille fiducia malo exemplo usus, conjecturas suas textui inserui, antiquas lectiones suo imperio ejecit, & Arnobium nobis effinxit, qui Arnobii speciem non referret. Hanc audaciam merito reprehendit Canterus.*

(A) *La preuve de tout ceci dans un passage d'Alcyonius.*] Je le tire d'un dialogue où Jules de Medicis l'un des interlocuteurs parle de cette façon au Legat Jean de Medicis qui fut le Pape Leon dixiéme. (q) *Memini etiam operam te dare Gentili præsuli Aretino homini,*

ſage d'Alcyonius. La harangue où cette phraſe ſe trouve eſt celle qu'il fit au Pape Alexandre VI. lors de l'ambaſſade d'obedience. On pretend que l'envie qu'il eut de haranguer (B) en cette rencontre, fut l'une des cauſes qui obligerent Pierre de Medicis à empêcher que les peuples d'Italie ne rendiſſent ce devoir au nouveau Pape tous enſemble & par une ſeule deputation. Gentilis fut * deputé à Charles VIII. au tems de l'expedition de Naples, & regla les conditions que les Florentins auroient à ſuivre dans cette ſituation delicate des afaires d'Italie.

* *Ughelli ubi ſupra.*

GENTILIS (JEAN † VALENTIN) nâtif de (A) Cozence dans le Roiaume de Naples, quitta ſon païs pour la Religion vers le milieu du XVI. ſiecle, & ſe retira à Geneve, où pluſieurs familles Italiennes avoient deja formé une Egliſe. Il ſe trouva parmi ces Refugiez d'Italie quelques eſprits qui voulurent ſubtiliſer ſur le myſtere de la Trinité, ſur les mots d'eſſence, de perſonne, de coëſſentiel &c. George Blandrata medecin, & Jean Paul Alciat Milanois étoient les principaux de ces Novateurs, avec un Avocat qui s'apelloit Matthieu Gribaud. La choſe ſe traitoit ſans éclat, & par des écrits particuliers. Gentilis ſe fourra dans ces diſputes, & ne contribua pas peu à faire lever la tête à ces nouveaux Ariens. Cela donna lieu au formulaire de foi que l'on dreſſa dans le (B) Conſiſtoire Italien le 18. de Mai 1558. il contenoit la plus pure

† *Voiez la remarque D de l'article* Gentilis (Scipion) *à la fin.*

ni, ut ſuis temporibus politioris humanitatis laude florentiſſimo. Sed nihil etiam melior ille fuit quam Politianus. id quod cum ex aliis monimentis ejus perſpici poteſt, cum ex orationibus quas in diverſis Italiæ locis complures habuit. in illis enim multa verba ex trivio arrepta viſuntur, multa quoque elocutiones barbaræ & agreſtes occurrunt, ſententiæ autem multa pueriles ac imprudentes ſunt. Nonnulli tamen eam in primis orationem honorifica laude proſecuntur quam habuit apud Alexandrum VI. Pontif. Max. Legatus populi Florentini paulo poſt quam ille ſacris Chriſtianis publice præfectus eſt. Verum hanc quoque non ſatis dignam video quæ iterum legatur. in ea enim minus eleganter expreſſit id quod homini exprimendum erat elegantiſſime. hoc eſt cauſſam cur Romam veniſſet, qua erat ut per illum populus Florentinus ſe conferret ad auctoritatem Pontificis Maximi. Ille autem in hoc ſenſu reddendo plebeiam elocutionem uſurpavit, qua eſt obedientiam præſtare. quam ob rem id genus orationes tempus, ut alias multorum oblivione obruet. Feruntur quoque ejuſdem verſiculi faciliore quidem muſa facti, ſed ſine cultu & Latina puritate nitore. Il y a là une prediction que le tems a verifiée, car on ne parle pas plus des harangues de ce Gentilis que ſi elles n'avoient jamais exiſté.

(a) *Varillas, hiſt. de Charles VIII. livre 2. pag. 162. édit. de Holl.*

(b) *Id. ib. pag. 163.*

(B) *L'envie qu'il eut de haranguer en cette rencontre fut l'une des cauſes.*] Loüis Sforce (a) avoit fait reſoudre que les Etats d'Italie n'enverroient au Pape qu'une Ambaſſade d'obedience *où les Deputez de chaque Prince & Republique ſeroient enſemble, marcheroient à leur rang, n'auroient qu'un Orateur & concerteroient ſi bien leur conduite, que ſi le nouveau Pape s'eſtoit propoſé de les diviſer, il en perdit l'eſperance. . . . . (b) Mais Pierre de Medicis qui n'avoit oſé s'oppoſer à cette reſolution, parce qu'il s'étoit trouvé ſeul d'avis contraire, n'oublia rien de ce qu'il jugeoit capable d'en traverſer l'execution. Il s'étoit fait nommer Chef de la Députation des Florentins: ſon équipage étoit preſque tout dreſſé: & comme il n'y avoit en Italie que la Republique de Veniſe qui eût plus d'argent que lui, & qu'il n'épargnoit rien dans les occaſions d'éclat, il étoit aſſuré de paroître plus lui ſeul que tous les autres Ambaſſadeurs & Deputez enſemble. . . . . Il comprit, que ſi ſon train marchoit avec celui des autres Ambaſſadeurs, il ſeroit obſcurci par le grand nombre, & qu'il n'y auroit que les yeux les plus fins qui le diſtinguaſſent dans la confuſion: au lieu qu'en entrant dans Rome, & en alant à l'audiance ſeul, les connoiſſeurs & ceux qui ne l'étoient pas beaucoup lui rendroient une égale juſtice. Il n'auroit pourtant pas été impoſſible de le deſabuſer de cette prévention, ſi ſes amis y euſſent travaillé; mais celui d'entre-eux qui lui étoit le plus intime, le confirma par un autre caprice dans ſon erreur, au lieu de l'en tirer. C'étoit* (‡) *Scipion Gentile, Gentilhomme Florentin, & Evêque d'Arezzo, qui s'étoit rendu fort celebre par la ſcience des belles Lettres, & par ſes agrémens dans la converſation. Sa naiſſance & ſes grands biens ne le rendoient pas moins traitable, & ſon trop d'attachement à l'éloquence étoit preſque le ſeul de ſes deffauts. Il n'étoit que médiocre Orateur; cependant il avoit ſi bonne opinion de lui-même en ce point, qu'à peine cedoit-il à l'incomparable Savonarole. Il avoit obtenu par ſon credit de la République de Florence que ce ſeroit lui qui haranguëroit le Pape pour elle, & il avoit enſuite compoſé ſon diſcours avec toute l'application dont il étoit capable. Il l'avoit communiqué à Jean Pic de la Mirandole, à Ange Politien, à Marcille Ficin & aux autres beaux Eſprits de l'Italie, qui l'aiant approuvé, l'avoient confirmé dans le ſentiment que c'étoit un chef d'œuvre: ainſi l'on ne pouvoit le deſobliger d'avantage qu'en empêchant de le prononcer; ce qui arriveroit pourtant, s'il n'y avoit qu'un Orateur pour toute l'Italie, parce que le Roi de Naples, comme le plus qualifié de tous les Princes, auroit droit de le nommer. Ce Prince qui avoit dans ſa Ville capitale l'Academie la plus floriſſante de l'Europe pour les belles Lettres, dont le celebre Sannazar étoit Directeur, n'avoit garde de choiſir hors de ce Corps un ſujet pour porter la parole à Sa Sainteté. Gentile animé par ſon propre interêt, échauffa de ſorte Pierre de Medicis, qu'il lui fit ſolliciter le Roi de Naples pour le rétabliſſement de la coûtume, que chaque puiſſance d'Italie rendit en particulier ſes reſpects au nouveau Pape.* Cela reuſſit: (c) *La céremonie de l'Obedience ſe fit par chaque Prince, par chaque République d'Italie en particulier, & les deux Florentins y trouverent leur compte. L'équipage de Pierre de Medicis l'emporta ſur tous les autres pour la magnificence; & la harangue de Scipion Gentile fut tellement eſtimée, qu'on la mit à la tête du recueil de cette ſorte d'ouvrages.*

(‡) *Ughelli ne lui donne point ce nom de baptême: il ne le nomme que* Gentilis de Bechis: *il le fait natif d'Urbin, & non pas gentilhomme de Florence.*

(c) *Id. ib. pag. 165. 166.*

Voilà une citation trop longue, diront quelques-uns; mais je ne doute pas que pluſieurs autres ne ſoient bien aiſes de trouver ici l'inſtruction complete d'un fait auſſi curieux que l'eſt celui-là.

(A) *Nâtif de Cozence.*] Quelques-uns (d) ont dit qu'il n'étoit point né dans cette ville; d'autres (e) l'ont fait Napolitain. Le Sieur Nicodemo les refute invinciblement par le temoignage de pluſieurs graves Auteurs, & par la ſignature même de Valentin Gentilis; mais il ſe trompe quand il attribuë à Theodore de Beze l'hiſtoire du ſuplice de cet Heretique. Pour avoir raiſon entierement, il devoit attribuer cet Ouvrage à Benoît Aretius, après avoir cenſuré le Quattromani qui l'avoit donné à Calvin.

(d) *Sertorio Quattromani in epiſtola ad Celſum Mollum apud Leonardum Nicodemum addizioni alla Biblioteca Napoletana, pag. 243.*

(e) *Lindanus in Dyſbitantio, dial. 2. pag. 149. & ex eo Prateolus in elench. Hæret. pag. 510. apud Nicodemum ibid. pag. 244.*

(B) *Le Conſiſtoire Italien.*] L'Auteur (f) du livre que j'ai cité, & Calvin contre Gentilis ne parlent que du formulaire du Conſiſtoire Italien, & ne nomment que cinq perſonnes qui le ſignerent, & diſent bien que Gentilis & cinq autres n'aiant point voulu ſigner ſur le champ, ſignerent dans la ſuite (g) lors qu'on les apella en particulier; mais ils ne diſent pas qu'il fût l'un des ſept qui aimerent mieux quiter Geneve, que de donner leur ſignature, juſques à ce que les fortes ſollicitations des compatriotes les euſſent obligez à revenir & à ſigner. C'eſt (h) Mr. Leti qui ſans rien dire du formulaire dreſſé par le Conſiſtoire Italien, en raporte un beaucoup plus long qui ſelon lui fut propoſé à ſigner devant le Conſeil. Ce formulaire n'étoit autre choſe que la confeſſion de foi que Calvin avoit dreſſée depuis peu, & que les Miniſtres, les Syndics, le Conſeil des 25. celui des deux cens, & l'aſſemblée generale du peuple avoient aprouvée. Il nomme quantité de gens qui le ſignerent. Il nomme entre autres *Galeazzo Caracciolo, Celſo Conte Martinengo, Maſſimiliano ſuo fratello Miniſtro della Chieſa.* Mais quant au premier, la relation de ſa vie nous aprend qu'il fut hors de Geneve depuis le 7. de Mars juſqu'au 4. d'Octobre 1558. Or ce fut dans cet intervalle que ſe firent les ſignatures, & que Gentilis fut empriſonné &c. Pour les deux autres, la même relation nous aprend qu'il faut les reduire à un, c'eſt à ſavoir au Miniſtre. Or ce Martinengo étoit mort avant qu'on ſongeât aux ſignatures. Voiez la 262. lettre de Calvin. Mr. Leti ajoûte que ſept perſonnes refuſerent de ſigner, & ſortirent de la ville: (i) *Che in fatti ſi ritirarono della Citta e tra queſti Andrea Oſſellani, Marco Pizzi, e Valentino Gentile: quali vinti poi in breve dalle perſuaſive de loro compatrioti, ſi riduſſero à ſotto ſcrivere.* Ce qu'il dit pourroit être vrai; mais s'il l'eſt, quel tort n'ont point eu les Auteurs des autres relations, d'avoir ſuprimé des choſes ſi eſſentielles à cette hiſtoire? Mr. Spon (k) ne s'accorde qu'en partie

(f) *Benedictus Aretius. Voiez touchant ſon livre ci-deſſous pag. 1326. à la marge du corps de cet article.*

(g) *Voiez Beze dans la vie de Calvin.*

(h) *Hiſtor. Genevrine tom. 3. pag. 104.*

(i) *Ibid. pag. 117.*

(k) *Hiſt. de Geneve ad ann. 1558.*

Digitized by Google

pure orthodoxie de ce myſtere, & il faiſoit promettre en termes precis & à peine d'être reputé parjure & perfide, de ne rien faire ni directement ni indirectement qui pût la bleſſer. Gentilis ſouſcrivit à ce formulaire, & ne laiſſa pas de ſemer clandeſtinement ſes erreurs. Là-deſſus les Magiſtrats prirent conoiſſance de la choſe, & le mirent en priſon. Il fut convaincu d'avoir violé ſa ſignature, ce qu'il tâcha d'excuſer ſur les inſtincts de ſa conſcience. Il preſenta divers écrits, d'abord pour tâcher de colorer & de ſoutenir ſes ſentimens, & puis pour adoucir l'eſprit de Calvin, & pour reconoître & abjurer ſes erreurs: moiennant quoi les Magiſtrats de Geneve ne le condamnerent qu'à faire amende honorable, qu'à jetter lui-même ſes écrits au feu, & qu'à promettre de ne point ſortir de la ville ſans permiſſion. Cette ſentence fut executée le 2. de Septembre 1558. Il fut mis hors de priſon peu de jours après: & ſur la requête qu'il preſenta touchant l'impoſſibilité où il ſe trouvoit de donner caution, on le diſpenſa d'en donner; mais on le fit jurer qu'il ne ſortiroit point de Geneve ſans le conſentement des Magiſtrats. Il ne laiſſa pas de s'enfuir bientôt, & de ſe retirer à la (C) campagne chez Matthieu Gribaud, ſon camarade d'hereſie. Il fut enſuite à Lion, & puis il erra de lieu en lieu dans le Dauphiné & dans la Savoie; & n'étant en ſûreté nulle part, il s'en retourna au village où il s'étoit retiré la premiere fois, ſur les terres du Canton de Berne. Il y fut bientôt conu, & mis en priſon; mais il fut élargi dans quelques jours, & il publia une confeſſion de foi ſoutenuë de quelques preuves, & de quelques invectives contre St. Athanaſe. Il la dedia au Baillif qui l'avoit empriſonné, & le chagrina beaucoup par une telle (D) dedicace. Environ ce même tems il fut empriſonné à Lion pour ſa doctrine; mais comme il eut l'adreſſe de faire voir qu'il n'en vouloit qu'à Calvin, & nullement au myſtere de la Trinité, la priſon lui fut ouverte. Blandrata & Alciat qui faiſoient rage en Pologne pour établir leurs hereſies, le firent venir auprès d'eux, afin qu'il fût leur compagnon d'œuvre. Ils auroient fait beaucoup plus de mal qu'ils ne firent, s'ils ne ſe fuſſent diviſez, & ſi le Roi de Pologne (E) n'eût publié en 1566. un édit de banniſſement contre tous les étrangers qui enſeignoient leurs nouveaux dogmes. Gentilis ſe retira dans la Moravie, d'où aiant paſſé à Vienne en Autriche, il ſe reſolut de retourner en Savoie, où il eſperoit de trouver encore ſon ami Gribaud: outre que la mort l'avoit delivré du plus redoutable adverſaire qu'il eût à craindre en ces quartiers-là, je veux dire de Calvin: mais il vint s'enferrer lui-même; car le Baillif du Canton de Berne qui l'avoit autrefois empriſonné, ſe trouva (F) encore en charge, & ne manqua pas de mettre la main ſur lui l'onziéme de Juin 1566. La cauſe fut portée à Berne, où on l'examina depuis le 5. d'Août juſques au 9. de Septembre. Gentilis duëment convaincu d'avoir opiniâtrément & contre ſon propre ſerment attaqué le myſtere de la Trinité, fut condamné à perdre la tête. Il ſe glorifia de ſouffrir pour (G) la gloire de Dieu le Pere, & taxa les autres de

partie avec eux: il dit que le Conſeil fit ſouſcrire la confeſſion generale de l'Egliſe aux Italiens ſuſpects; il avoüe qu'il s'en trouva qui ſortirent de la ville; mais non pas qu'ils y rentrerent pour ſigner, & il ne met point Gentilis au nombre de ceux qui ſortirent de la ville. Pourquoi faut-il que l'hiſtoire ſoit ſi remplie de variations? Eſt-ce qu'on ſe plaît à falſifier les memoires que l'on copie? Eſt-ce qu'on ne s'aperçoit pas du changement qu'on y aporte?

(C) *A la campagne chez Matthieu Gribaud.*] Aretius dit qu'il ſe retira *in pagum Fargiarum*, & que ce village eſt dans le païs de Gex, *in prefectura Gajenſi*. Cela me fait croire qu'il y a faute dans l'endroit de Lubieniecius (a), où il eſt dit que *Matthæus Gribaldus celeberrimus Juriſconſultus Patavinus* étoit *pagi Turgiarum dominus*. Au lieu de *Turgiarum* je voudrois dire *Fargiarum*. Le païs de Gex étoit alors poſſedé par le Canton de Berne.

(D) *Et le chagrina beaucoup par une telle dedicace.*] Ce Baillif de Gex avoit demandé (b) une Confeſſion de foi à Gentilis, afin de la faire examiner par des Miniſtres, & de l'envoier à Berne: là-deſſus Gentilis la fit imprimer comme par ordre du Baillif, & la lui dedia. La Bibliotheque des Anti-Trinitaires debite (c) que ce Baillif qui avoit mis Gentilis hors de priſon à la priere de Jean Paul Alciat, devint ſuſpect d'hereſie à Berne, à cauſe qu'on lui avoit dedié cette Confeſſion, & que de là vint qu'il s'aſſûra de Gentilis dès que l'occaſion s'en preſenta. Il le fit pour diſſiper les ſoupçons. Que cela ſoit vrai, ou non, au moins eſt-il fort certain qu'il n'y a gueres de machine qui remuë plus puiſſamment ceux qui veulent conſerver ou amplifier leurs dignitez, que l'envie de ne paſſer pas pour heretiques. Si l'on faiſoit l'hiſtoire de toutes les injuſtices, & de tous les tours de comedien qui ſortent de cette ſource, que d'étranges choſes ne diroit-on pas! La Confeſſion de Gentilis & les pieces qui l'accompagnoient furent imprimées à Lion; cependant le titre portoit *à Anvers*, & l'on faiſoit parler le Libraire dans la preface ſous le nom de *Theophilus ad filios Eccleſiæ*. Les menſonges furent mis (d) en tête des crimes de fourberie dans le procés de Gentilis. On le trouva ſaiſi de quelques autres Ouvrages de ſa façon quand on l'arrêta, mais ils n'eroient pas imprimez. Aretius (e) & la Bibliotheque (f) des Anti-Trinitaires en parlent.

(E) *N'eût publié en 1566. un édit.*] Moreri commet ici pluſieurs fautes. I. Il veut que Valentin Gentilis ait été chaſſé de Pologne vers l'an 1562. En II. lieu que l'édit publié alors par le Roi Sigiſmond Auguſte ait bani tous les heretiques. Tout cela eſt faux. L'édit fut publié dans une Diete (g) convoquée le 5. de Mars 1566. & ne regardoit point les Calviniſtes. Aretius n'en eût pas loüe le Roi de Pologne comme il a fait, ſi les Reformez y euſſent été compris; & tant s'en faut qu'ils le fuſſent, qu'on les accuſe d'avoir pouſſé à la roüe pour le faire donner. *Inſtigantibus adverſariis Romano & Lemano ſpiritu ductis Rex Auguſtus in Comitio Lublinenſi anno 1566. legem horrendi carminis in Anabaptiſtas, & Trideitas latam promulgari curavit quâ ii intra menſem regni finibus excedere juſſi.* C'eſt ainſi que parle le Sieur Lubieniecius dans la page 194. de ſa Reformation de Pologne. III. Enfin il n'y a nulle exactitude à dire ſi generalement que Gentilis *paſſant à Berne y eut la tête tranchée vers l'an 1565.* Le P. Maimbourg (h) n'a pas évité entierement l'anachroniſme à l'egard de Gentilis: il le fait diſputer à la Conference de Petricovie en 1566. mais elle fut tenuë en 1565.

(F) *Se trouva encore en charge.*] Ce fut à Gex que Gentilis fut arrêté, & non pas à Berne. Il y etoit allé (i) trouver le Baillif pour lui demander qu'il permît une diſpute publique, dont on trouva le plan & les conditions parmi les papiers de ce fugitif. Il vouloit que le Baillif fît ſavoir aux Miniſtres & aux Conſiſtoires du voiſinage, que ſi quelcun vouloit ſoutenir contre Gentilis la doctrine de Calvin, il eût à venir à Gex dans la huitaine, pour diſputer avec lui à telle condition, que celui qui ne pourroit pas prouver ſon ſentiment par la pure parole de Dieu, ſeroit mis à mort comme un impoſteur notoire, & un defenſeur d'une fauſſe religion, & que ſi perſonne n'acceptoit le cartel, le Baillif & tout le Conſeil de ville prononceroient que Gentilis avoit des ſentimens orthodoxes & pieux touchant le Dieu très-haut, & ſon fils Jesus-Christ. La reponſe (k) que l'on fit aux premieres ouvertures de cette diſpute fut qu'on empriſonna l'heretique.

(G) *De ſouffrir pour la gloire de Dieu le Pere.*] Aretius ne lui fait rien dire de plus particulier le jour de ſa mort; mais il remarque ailleurs (l) le detail que je m'en vais raporter; *Gentilis de ſe ita & ſcripſit & loquutus eſt quod eſſet patronus ſummi patris eminentia, & aſſertor gloriæ patris. Nec dubitavit etiam dicere, nemmem*

FAUTES de Moreri.

(a) *Hiſt. reformat. Polonica, pag.* 108.

(b) *Aretius pag.* 9. & 46.

(c) *Pag.* 27. *Vide etiam Hiſtor. reform. Polan. pag.* 107.

(d) *Aretius pag.* 46.

(e) *Ibid. p.* 11. 12.

(f) *Pag.* 26. 27.

(g) *In Comitiis Pinſovienſibus anno 1566. 5. Martii celebratis* Aretius pag. 10. *L'hiſtoire de la Reformation de Pologne pag.* 195. *dit que ce fut* in Comitio Lublinenſi anno 1566.

(h) *Hiſt. de l'Arrian. tom.* 3. *pag.* 356. *édit. de Hollande.*

(i) *Aretius p.* 47. 48.

(k) *Ab præfecto Gatenſi* petit publicam diſputationem: reſpondit ille, fiat quod juſtum eſt, & ad carceres duci juſſit. *Id. pag.* 10.

(l) *Pag.* 27.

Digitized by Google

de Sabellianisme *. Son sentiment étoit tout particulier. Il croioit † que dans l'étenduë de l'éternité Dieu avoit creé un esprit très-excellent, qui s'incarna lors que la plenitude des tems fut venuë. Je ne pense pas que ce soit avoir été Tritheïte ‡: mais il a eu sans doute en divers tems plusieurs opinions.

* *Cet article a été extrait d'un livre Latin imprimé à Geneve chez François Perrin l'an 1567. in 4. il contient outre divers traitez dogmatiques, l'histoire de la condamnation de Gentilis par* Benedictus Aretius *Theologien de Berne.*

† *Voiez la remarque G à la fin.*

‡ *On le qualifie ainsi dans le Moreri de Hollande, à l'article de Jean Paul Alciat.*

GENTILIS (ALBERIC) Professeur en Droit à Oxford, étoit fils de Matthieu Gentilis (*AΔ*) medecin Italien, issu d'une ancienne & noble famille de la Marche d'Ancone. Ce medecin aiant trouvé des abus dans la Communion Romaine, & goûté la bonne semence de la Reformation, abandonna son païs, & se retira dans la Carniole avec Alberic son fils aîné, & avec Scipion le penultiéme de ses sept enfans. Alberic fut envoié en Angleterre, où sa grande capacité lui fit trouver un bon établissement, je veux dire une chaire de Professeur en Droit dans l'Université d'Oxford l'an 1582. Il avoit été reçu Docteur à Perouse à l'âge de 21. ans, & peu après il avoit été fait Juge dans la ville d'Ascoli, charge qu'il quitta afin de s'exiler avec son pere par un pur motif de conscience. Il composa (*A*) plusieurs Ouvrages qui lui aquirent beaucoup de reputation. Il y en a quelques-uns où il ne donne pas tout-à-fait dans (*BΔ*) les hypotheses des Protestans; car peu s'en faut que sa dispute touchant le premier livre des Maccabées, ne soit une apologie indirecte de ceux qui le tiennent pour Canonique. On peut faire un semblable jugement à-peu-près du traité qu'il composa contre ceux qui blâment le Latin de la Vulgate. Voiez la remarque *BΔ*. Il mourut à Londres le 19. de Juin 1608. à l'âge de 58. ans. Il aimoit de telle sorte à profiter dans les sciences, qu'il ne cherchoit pas moins à s'instruire par les conversations, que par la lecture: & il a publié lui-même que ses recueils étoient remplis de mille choses qu'il avoit ouïes, en causant familierement avec des gens qui ne pensoient pas que ce qu'ils disoient dût être ainsi honoré. L'endroit où il parle de cela (*B*) merite d'avoir place dans nos remarques. Voiez la Bibliotheque du Sieur Konig, & l'oraison funebre de Scipion Gentilis.

GENTILIS (SCIPION) frere d'Alberic, & aussi celebre Jurisconsulte que lui, naquit à *Castello di Sangenesio* en Italie l'an 1563. Il étoit encore enfant lors que son pere quitta sa patrie & sa femme, pour aller ailleurs faire profession ouverte de la Religion Protestante; & il ne sortit pas avec lui de la maison: mais un peu après on trouva les expediens de le derober à sa mere, & sous pretexte d'une promenade de le mener à son pere, qui s'étoit arrêté pour l'attendre

neminem adhuc (quod ipse quidem sciret) prò gloria & eminentia patris mortuum esse; Prophetas, Apostolos, piosque martyres pro Filii gloria persecutiones, mortem & extrema quæque passos esse; eminentiam autem Dei patris nullos adhuc martyres habere. Mettons ici le sentiment qu'il declara dans un Synode de Pologne. (*a*) *Sententia ejus quam in Polonia in Synodo Pinczoviæ ann. 1562. die 4. Novembris celebrata proposuerat, hæc fuit,* Deum creavisse in latitudine æternitatis Spiritum quemdam excellentissimum, qui postea in plenitudine temporis incarnatus est.

(*a*) *Bibliot. Anti-Trinitar. pag. 26. Histor. Ref. Polon. pag. 107.*

(*AΔ*) *De Matthieu Gentilis medecin Italien.*] J'ai trouvé quelque chose qui le concerne dans un Ouvrage de Scipion Gentilis. (*b*) *An vero Dæmones morborum caussa sint, hanc quæstionem cum parens meus Matthæus Gentilis optimus & clarissimus, Matth. Duraſtanti, Med. & Philos. præstantissimo proposuisset, edito libro ei respondit.* Notez en passant que le medecin qui repondit à cette question a été mal nommé Durastanes par Mr. Konig. Il s'apelloit (*c*) Durastantes.

(*b*) *Scipio Gentilis in comment. in apolog. Apulei pag. 260.*

(*c*) *Voiez Lindenius renovatus pag. 504.*

(*A*) *Il composa plusieurs Ouvrages.*] Il a fait 3. livres *de jure belli* qui n'ont pas été inutiles à Grotius. Il en a fait aussi trois *de Legationibus.* Ses disputes sur le pouvoir absolu des Rois, & sur l'union des Roiaumes de la grand' Bretagne, & sur l'injustice inseparable de la resistance aux Rois, *de vi civium in Regem semper injusta,* marquoient encore plus clairement qu'il n'étoit pas pour les maximes republicaines, que les dix disputes dont il fit present à son fils, afin qu'il les dediât en l'an 1607. au Comte de Pembrock son Patron. Elles sont sur les titres du Code, *Si quis Imperatori maledixerit, ad legem Juliam de majestate.* Ses livres de *Juris interpretibus,* & *de Advocatione* (*d*) *Hispanica* ne sont pas les moindres de ses Ouvrages. Je laisse là le titre de plusieurs autres.

(*d*) *Pour comprendre la raison de ce titre, il faut savoir qu'Alberic Gentilis fut établi Avocat perpetuel de toutes les causses que les sujets du Roi d'Espagne auroient en Angleterre. Voiez son épitaphe dans la Bibliotheque de Konig.*

(*BΔ*) *Où il ne donne pas tout-à-fait dans les hypotheses des Protestans.*] Voetius s'en est très-bien aperçu. Il raconte que Jean Howson Theologien d'Oxford, soutint dans une these publique le sentiment des Catholiques Romains sur l'indissolubilité du mariage, savoir que l'adultere peut bien être une raison legitime de se separer d'une femme; mais non pas une raison qui donne le droit de se marier à une autre. Un Theologien Anglois qui s'apelloit Thomas Pyus écrivit contre ce dogme de Jean Howson. Celui-ci se defendit, & composa une apologie qui fut imprimée à Oxford *in* 4. l'an 1606. avec la these, & avec deux lettres l'une de Jean Raynoldus à Thomas Pyus, l'autre d'Alberic Gentilis à Jean Howson. Notez que Raynoldus censura Pyus d'avoir debité certaines choses qui n'étoient point exactes; mais il persistoit dans la doctrine qu'il avoit deja soutenuë contre Bellarmin dans un livre Anglois touchant le divorce. Gentilis biaisa, & fit connoître qu'il ne savoit que penser sur cette question. Et neanmoins dans son Ouvrage *de nuptiis* il s'étoit declaré pour la doctrine ordinaire des Protestans. Voetius aiant narré tout cela y joint une reflexion qui merite d'être raportée. (*e*) *Iste* (Alb. Gentilis) *in hac epistolâ haut obscurè fatetur se fluctuare, quamvis antea in libro de Nuptiis affirmantem sententiam tradidisset. Sed nescio quomodo* Albericus Gentilis *vasta eruditionis Raynoldiana, & theologia ipsius tanquam nimis pura & reformata in dogmatibus & in practicis, si non amulum (de quo quidem ex singularium factorum gnaris, aliquid audisse memini) se ostendere, saltem suspectum se reddidisse videatur diatribis suis de vulgatâ versione, de scriptoribus fabularum, de abusu mendacii, &c. In quibus tam longè ac disciplina reformata, à moribus antiquis Academia Perusina, ubi antea stes professus erat, non abibat. Sed hac in tantâ omnium imperfectione miseria humana pars non minima.*

(*e*) *Gisbert. Voetius Politica Eccles. to. 2. p. 171.*

(*B*) *Merite d'avoir place dans nos remarques.*] Voici ce que nous lisons dans l'un de ses livres. (*f*) *Quid de Oxoniensibus meis? vel repertoria mea testantur satis quantum ego capiam fructus ex eorum virorum & juvenum colloquiis, nam in illis ego descripsi non pauca quæ dum minus id ipsi cogitant, disco tamen & asservo ex sermonibus familiaribus.* Il ajoûte ce qu'il avoit oüi dire à son pere qui avoit étudié la jurisprudence sous le Professeur Argentier. Ce Professeur ne laissoit tomber à terre rien de ce qu'il aprenoit en conversation, & il avoit des livres en blanc où il écrivoit avec soin jusqu'à des choses que des personnes du commun lui avoient dites. *Tu non audisti aliquando à Patre de illustri præceptore suo Argenterio, qui ab unius cujusque ore solebat pendere si forte aliud agendo excidisset homini aliud quod ipse disceret, nam & dicta homuncionum curabat reponi in sua quadam volumina, si quæ audisset non inepta?* Enfin nôtre Gentilis raporte qu'Alciat aprit par l'action d'un païsan le sens d'un passage de Plaute qui lui avoit été inconu jusques-là. *Refert* (1) *Alciatus ex facto sui cujusdam villici se locum Plauti intellexisse quem non potuerat antea.* Dieu nous garde de tels auditeurs; ils feroient le fleau des compagnies s'ils y étoient reconus. Tel qui avance hardiment tout ce que sa memoire lui fournit, seroit fort gêné s'il croioit qu'au partir de là, quelques-uns de la compagnie écriroient dans leurs Recueils ce qu'ils lui auroient entendu dire. On trouve bien du mecompte & quant aux noms propres, & quant aux circonstances des tems & des lieux, lors qu'on compare avec les livres de son cabinet la conversation des personnes qui ont le plus de memoire, & qui parlent sans dessein premedité (*g*). Chacun en a pu faire l'experience, & doit souhaiter par consequent qu'on n'écrive pas ce qu'il debite dans le discours familier. Ceux qui souhaitent le contraire, ne devroient rien dire sans preparation.

(*f*) *Dial. 3. de juris interpret. fol. 36.*

(1) *Lib. 1. pareng. c. 21.*

(*g*) *Le* Scaligerana, *le* Menagiana *&c. pour ne rien dire des lettres de Gui Patin, confirment cette verité.*

CEUX qui écrivent les conversations sont gens dangereux.

Digitized by Google

dre dès qu'il s'étoit vu en un lieu de sûreté. Nous avons déjà dit qu'il se retira dans la Carniole, & qu'il envoia son fils aîné en Angleterre. Quant à Scipion qu'il aimoit fort tendrement, il l'envoia étudier à l'Academie de Tubinge. Il avoit dequoi soutenir ces frais, car il jouïssoit dans la * Carniole du titre de Medecin de la Province avec des apointemens. Le jeune homme fit beaucoup de progrés à Tubinge. Il aprit la langue Greque sous le celebre Martin Crusius; & il se trouva l'esprit tellement tourné à la poësie, que Melissus qui a été l'un des meilleurs poëtes d'Allemagne se reconut son inferieur. Il alla étudier ensuite à Wittemberg, & puis à Leide, afin d'être plus près de son pere, qui aiant été contraint de sortir de la Carniole pour la Religion, s'étoit retiré en Angleterre auprès de son fils aîné. Scipion Gentilis profita beaucoup à Leide sous Hugo Donellus & sous Juste Lipse, après quoi il alla à Bâle, & y fut reçu Docteur en Droit l'an 1589. Il s'en alla à Heidelberg quelque tems après, où Julius Pacius, Italien comme lui, enseignoit la Jurisprudence. Il s'éleva je ne sai quelle émulation entre eux, qui fit prendre à Scipion l'envie de sortir de là pour s'en aller à Altdorf, où par les soins de Donellus qui y étoit Professeur en Droit, il devint son collegue l'an 1590. & lors que Pierre Wesenbecius eut été apellé en Saxe, nôtre Gentilis occupa son poste de premier Professeur. Il fut fait aussi Conseiller de la ville de Nuremberg. Il remplit toutes ces charges dignement jusques à sa mort, qui arriva l'an 1616. Sa methode d'enseigner clairement & brievement tout ensemble, & de mêler avec les épines du Droit les fleurs des belles lettres, (car il étoit grand Humaniste) cette methode, dis-je, aiant été reconnuë tant par ses leçons, que par les livres qu'il publia, le fit demander (A) par plusieurs Academies celebres: mais il prefera le poste qu'il avoit dans l'Academie d'Altdorf à toutes les conditions qu'on lui proposoit. Il avoit vêcu dans le celibat jusqu'en 1612. mais enfin il falut subir le joug conjugal. La beauté & le merite d'une Demoiselle originaire de Luques, fille de Cesar Calandrin, captiverent sa liberté; il la demanda en mariage, & l'obtint, & en eut un (B) fils & une fille †. Je donne le titre de ses (C) principaux écrits. Il est fait mention de lui dans les lettres (D) de Bongars.

* Provinciæ procer. . . . constituerunt illum Archiatron propositis iis conditionibus, & ea erga ipsum munificentia usi quam ipse nec aspernari vellet, nec repudiare ulla ratione posset. *Orat. funeb. Scip. Gentil.* Voiez aussi Alberic Gentilis *l.* 3. *de jure belli c.* 13. & *l.* 3. *de legatis c.* 14.

† *Tiré de son oraison funebre prononcée par Michel Piccart, Professeur en Logique & en Metaphysique à Altdorf. Elle est dans le recueil du Sieur Witte.*

☞ GENTILLET (INNOCENT) nâtif ‡ de Vienne en Dauphiné, a fleuri au XVI. siecle. Il publia des livres de controverse (A) qui le rendirent recommandable au parti des Protestans,

‡ *Allard biblioth. de Dauphiné pag.* 114.

(A) *Le fit demander par plusieurs Academies.*] On lui offrit un professorat en France, à Heidelberg, & à Leide, & ce qui est bien plus remarquable par la rareté du fait, le Pape Clement VIII. pour lui faire accepter une chaire de Professeur à Boulogne, lui promit la liberté de conscience (a).

(a) *Piccart. in Orat. funebri Scip. Gentilis.*

(B) *Et en eut un fils.*] On voit dans une (†) lettre de Vossius à Guillaume Laud Archevêque de Cantorberi, que la mere de ce garçon ne se voiant pas en état de lui faire continuer ses études, à cause des pertes qu'elle avoit faites durant les guerres d'Allemagne, tâcha de lui obtenir une place dans un College d'Oxford ou de Cambridge. Ses amis devoient presenter une requête pour cela, & ils esperoient que la memoire d'Alberic Gentilis serviroit à son neveu. Vossius prepara les voies à cette requête; je ne sçai point ce qui en avint, ni ce qu'est devenu ce fils unique de Scipion Gentilis. Je remarque qu'on a toutes les peines du monde à suivre à la trace les descendans de la plupart des heros de la Republique des lettres. Assez souvent les choses vont bien pour la premiere generation. La seconde commence à s'obscurcir; les curieux ont besoin de quelque tems pour la trouver: mais la troisiéme ou la quatriéme se trouvent tellement confonduës dans la foule, qu'on ne les demêle plus. Ainsi l'on ne pourroit pas dire de la posterité de ces grands hommes, ce qu'un (b) satirique Romain a dit touchant ses ancêtres, & qu'il a pretendu que quantité de gens nobles dissent des leurs. Le quatriéme degré en descendant est déjà dans les tenebres. Que dirai-je de tant d'hommes illustres par leur savoir, dont la famille est aussi obscure au premier degré qui les suit, qu'au premier degré qui les precede? Ne diroit-on pas que ce sont des feux, que l'on voit briller de loin au milieu d'une nuit obscure, sans qu'on puisse rien decouvrir autour d'eux, tant les tenebres les environnent de toutes parts? Voiez la remarque B de l'article *Beuserade*.

(†) *C'est la* 166. *elle fut écrite l'an* 1635.

REFLEXION sur les descendans des hommes doctes.

(b) Quære ex me quis mihi quartus
Sit pater, haud prompte, dicam tamen: adde etiam unum
Unum etiam, terræ est jam filius. *Pers. Sat.* 6. *v.* 57.

(C) *Le titre de ses principaux Ecrits.*] Le voici: *De jure publico populi Romani. De conjurationibus libri duo. De donationibus inter virum & uxorem libri IV. De bonis maternis & secundis nuptiis libri duo. In Apulei Apologiam commentarius. De jurisdictione libri tres. Commentarius in Pauli Epistolam ad Philemonem. De erroribus Testamentorum.* Son oraison funebre avec la liste de ses Ouvrages est dans le Recueil du Sieur Witte: mais il faut prendre garde qu'on lui en attribue quelques-uns dans ce catalogue là qui appartiennent à son frere, comme le traité de *jure belli*, & celui *de legationibus*, & qu'on n'y dit rien de son livre *de antiquis Italiæ linguis*, ni de ses notes sur Tacite, ni de ses *quæstiones ad Africanum Jurisconsultum*. Ce sont trois ouvrages dont il fait mention dans son commentaire sur l'apologie d'Apulee.

(D) *Dans les lettres de Bongars.*] Si je m'en souviens bien, il y est presque toûjours designé par les termes de *Scipio noster*, ou semblables. La langue Latine souffre & aprouve cet usage, mais le traducteur François a eu grand tort de mettre *Monsieur Scipion* en ces endroits-là. C'est une ignorance, car s'il avoit sçu qu'il s'agissoit de Scipion Gentilis, il eut dit *Monsieur Gentilis*, & non pas *Monsieur Scipion* (c).

NOTEZ que cette coutume de designer les gens en Latin aussitôt par leur nom de baptême, que par leur nom de famille, donne lieu à des erreurs; & je m'imagine qu'elle a été cause que Mr. Konig s'est abusé touchant Gentilis l'Arien. Il parle deux fois de lui sans s'apercevoir que c'est toujours le même heretique. Il en parle sous le mot *Gentilis*, & sous le mot *Valentinus*. Au 1. endroit (d) il ne lui donne pour nom de baptême que *Johannes*, & il supose que *Valentinus* est son surnom de patrie. Au second endroit (e) il lui donne *Valentinus* pour nom de famille, & *Johannes* pour nom de baptême. La premiere source de cette erreur est aparemment, qu'il y a des livres où l'on donne simplement & tout court à cet homme-là le nom *Valentinus*, qui étoit la moitié de son prenom, ou de son nom de baptême.

(c) *Cette faute se trouve dans l'édition de la Haie* 1695.

(d) *Konig biblioth. pag.* 341.

(e) *Id. ib. pag.* 826.

(A) *Des livres de controverse qui le rendirent recommandable au parti des Protestans.*] Il fit pour eux ce que Quadratus, Aristide, Justin Martyr, Meliton, Tertullien, & quelques autres avoient fait pour les Chretiens des premiers siecles, je veux dire une apologie. Il la dedia au Roi de Navarre qui fut ensuite Roi de France. L'épitre dedicatoire est datée du 15. de Fevrier 1578. L'édition qu'il fit dix ans après fut fort augmentée, & bien corrigée. Et notez qu'il publia cet Ouvrage en Latin & en François. Voici le titre Latin, *Apologia pro Christianis Gallis Religionis Evangelicæ seu Reformatæ, Qua docetur hujus Religionis fundamenta in sacra Scriptura jacta esse, ipsamque tum ratione, tum antiquis Canonibus comprobari.* L'édition dont je me sers est la seconde, & de Geneve chez Jaques Stoer 1588. *in* 8. Il y paroît sous ce titre, *Authore* INNOCENTIO GENTILLETO *Jurisconsulto clarissimo, & amplissimi Senatus Provinciæ Delphinensis præside.* L'Ouvrage qu'il intitula *le Bureau du Concile de Trente: auquel est montré qu'en plusieurs poincts icelluy Concile est contraire aux anciens Conciles & Canons, & à l'autorité du* ROY, fut imprimé l'an 1586. *in* 8. Il le dedia au même Roi de Navarre, & data l'épitre dedicatoire le 12. de Juillet 1586. Il se nomme simplement *Innocent Gentillet, Jurisconsulte Dauphinois.* Il publia le même livre en Latin la même année sous le titre de *Examen Concilii Tridentini: in quo demonstratur* &c. Il s'est fait plusieurs éditions de cet Ouvrage: la derniere, si je ne me trompe, est celle de Gorchom en Hollande 1678. Notez ces paroles de l'épitre dedicatoire: (f) *Voyant donc,* SIRE, *que les contrerolleurs de vostre declaration fondent du tout leur opinion*

(f) *Gentillet, épitre dedicat. du Bureau du Concile de Trente.*

Digitized by Google

Proteſtans, car il y deploia de l'érudition, & beaucoup de zêle contre le Papiſme. Il étoit Juriſconſulte de profeſſion, & l'on dit † qu'il fut Avocat au Parlement de Toulouſe. J'ai vu ‡ à la tête de l'un de ſes livres qu'il prend la qualité de Preſident au Parlement de Grenoble. Il apfend dans une preface * qu'il ſe trouvoit exilé à cauſe des édits que l'on avoit faits en France contre ceux de la Religion. Quelques-uns aſſûrent qu'il a été Syndic de la Republique de Geneve, & qu'il ſe deguiſa (B) ſous le nom de *Joachimus Urſinus Anti-Jeſuita*, à la tête de divers Ouvrages dont il fit preſent au public. Je croi que Mr. Allard ſe (C) trompe lors qu'il ‖ aſſûre que Vincent GENTILLET *ſon fils, Conſeiller, puis Preſident en la Chambre de l'Edit de Grenoble fit l'Antimachiavel l'an 1573. une Remonſtrance au Roy Henry III. pluſieurs preceptes touchant la police, & qu'il a traduit le livre de la Republique des Suiſſes de Joſias Simlerus.* J'admire que l'on trouve ſi peu de particularitez touchant la vie d'un homme qui ſe diſtingua par ſes écrits, & par ſes charges; & je ne ſaurois aſſez m'étonner que ceux mêmes qui ont compoſé la bibliotheque des Auteurs de ſa Province, n'aient pu remplir ſix lignes ſur ſon ſujet, & qu'ils y aient commis beaucoup de fautes.

† *Voiez la remarque B.*

‡ *Voiez la remarque A.*

* *Voiez la même remarque.*

‖ *Allard ibid. pag. 115.*

GERGENTI, ville de Sicile, autrefois *Agrigentum*, ou *Acragas*. Je n'en parle que pour corriger (A) les fautes de Mr. Moreri. Ses pechez d'omiſſion demanderoient un long

(g) *Baillet to. 1. des Anti pag. 197.*

(h) *Id. au tome 2. pag. 31.*

(i) *Allard bibl. de Dauph. pag. 114. 115.*

(k) *Dans la bibliotheque Françoiſe pag. 97.*

(l) *Keckerman apud Placcium ubi ſupra pag. 60. a fait la même faute.*

(m) *Dans la remarque A.*

(n) *Mezerai abregé chronol. tom. 5. pag. 212.*

(o) *Dans la remarque A.*

(p) *Poſſev. bibl. lib. 16. cap. 5.*

(q) *Voiez la preface du traducteur.*

(r) *Dans la remarque E de l'article* Machiavel.

(ſ) *Duris apud Stephan. Byzantin.*

(t) *Thucydide l. 5. & Ariſtarque* apud Scholiaſten Pindari in od. 2. Olymp. *ſont de ce ſentiment.*

(v) *Voiez Polybe l. 9. c. 7. Elien var. hiſt. l. 2. c. 33. le ſcholiaſte de Pindare ex Ariſtarcho* ubi ſupra, *Thucydide* ibid.

(w) *Polyb. apud Stephanum Byzant.*

opinion ſur ce Concile de Trente, J'ay eſtimé que le devoir que j'ay à voſtre ſervice, & à ma patrie, me commendoyent aſſez, d'employer le loiſir, dont l'Edict qu'on appelle de reunion me fait jouyr en exil, à leur esbranler ce fondement. La declaration dont il parle eſt celle que le Roi de Navarre (a) *avoit fait publier par tous, de vouloir demeurer à la deciſion d'un libre Concile, ſur les differens de religion qui* étoient en France. Cette declaration fut publiée l'an 1585. l'édit *de reünion* fut fait en la même année. Il faut donc dire que Gentillet ne travailla point à cet Ouvrage avant cette année-là, & que par conſequent Voetius ſe trompe quand il dit (b) que ce livre fut publié en Latin l'an 1556. ſous le titre de *hiſtorica relatio & nullitas Concilii Tridentini.* Il ajoûte qu'il fut imprimé à Amberg l'an 1615. Notez qu'en 1556. le Concile de Trente n'étoit pas conclu.

(a) *Id. ib.*

(b) *Voetius polit. eccleſ. tom. 4. pag. 271.*

(B) *Quelques-uns aſſûrent qu'il a été Syndic de la Republique de Geneve, & qu'il ſe deguiſa ſous le nom de* Joachimus Urſinus Anti-Jeſuita.] Conſiderez, je vous prie, ces paroles de Mr. Placcius (c): ANTIMACHIAVELLI *nomine vulgo inſigniuntur* commentariorum de regno . . . . . libri tres . . . . . *qui citantur ſub nomine* Innocentii GENTILETI *JCti Delphinatis olim Toloſana curia Advocati, dein Genevenſis Reip. Syndici.* Pour prouver cela il allegue Draudius page 1169. & 1144. du *bibliotheca claſſica*; Voetius page 124. 209. 211. 218. du 1. volume des theſes theologiques; Pellerus page 505. du *politicus ſceleratus impugnatus*; Conringius à la preface de ſon édition du Prince de Machiavel, & Keckerman au 1. chapitre du *conſilium de locis communibus.* Voilà 5. Auteurs qu'il cite: je n'ai pu conſulter que les trois premiers, & je n'y ai rien vu qui marque que Gentillet ait plaidé au Parlement de Toulouſe, ni qu'il ait eu quelque charge dans la republique de Geneve. Il faut même remarquer que Pellerus le qualifie *Juriſconſultus Delphenſis*, ce qui eſt fort propre à faire croire que Gentillet étoit de Hollande, & non pas de Dauphiné. Mr. Baillet obſerve (d) que *l'opinion commune veut* que l'Auteur de l'Antimachiavel *ſoit un Huguenot du Dauphiné nommé Innocent Gentillet qui fut d'abord Avocat plaidant au Parlement de Toulouſe, & depuis Syndic de la Republique de Geneve.*

(c) *Placcius de anonymis p. 60.*

(d) *Baillet to. 2. des Anti pag. 131.*

A l'egard de *Joachimus Urſinus Anti-Jeſuita*, Mr. Placcius (e) articule cinq Ouvrages qui ont paru ſous ce faux nom-là. Le premier eſt intitulé *Concilii Tridentini Hiſtorica relatio, & nullitas ſolidè & ex fundamentis demonſtrata*, & fut imprimé à Amberg l'an 1615. *in* 8. Le ſecond a pour titre *Apologia pro Chriſtianis Gallis Religionis Reformatæ*, à Geneve 1598. *in* 8. Le troiſiéme s'intitule *Stupenda Templi Jeſuitici*, il eſt diviſé en trois parties, & fut imprimé à Francfort & à Amberg l'an 1610. *in* 8. Le titre du quatriéme eſt *Floſculi blaſphemiarum Jeſuiticarum, ex tribus concionibus ſuper beatificatione Ignatii Loyola habitis decerpti, una cum Sorbona Pariſienſis cenſura.* Cet Ouvrage fut imprimé en 1612. *in* 4. Le cinquiéme fut imprimé à Amberg l'an 1611. *in* 8. & a pour titre, *Hiſpanica inquiſitionis, & carnificinæ ſecretiora, ubi præter illius originem . . . . . exemplis illuſtrioribus tum Martyrum, tum articulorum, & regularum inquiſitoriarum in fine adjectis per* Joachimum Urſinum Anti-Jeſuitam *de Jeſuitis qui Inquiſitionem Hiſpanicam in Germaniam & Bohemiam vicinam introducere moliuntur, præfantem.* (f) Vincent Mollerus Bourgmaître de Hambourg & biſaieul de Mr. Placcius, avoit marqué de ſa main le nom d'Innocent Gentillet au premier de ces cinq Ouvrages: cela & quelques autres raiſons determinerent Mr. Placcius à juger que c'étoit le nom veritable du pretendu Joachim Urſinus. Mr. Baillet (g) a ſuivi ce ſentiment, & il (h) donne au même Gentillet un Ouvrage qui fut imprimé à Francfort l'an 1612. ſous le titre d'*Antiſocinus*, hoc eſt *ſolida confutatio errorum quos olim Arriani* &c. Je n'ai pas aſſez de livres pour bien éclaircir tout cela.

(e) *Placcius de Pſeudonymis pag. 275.*

(f) *Id. ib. pag. 276.*

(C) *Que Mr. Allard ſe trompe lors qu'il aſſûre que Vincent* GENTILLET.] Il remarque (i) en 1. lieu que l'examen du Concile de Trente eſt un Ouvrage d'Innocent Gentillet, Auteur, dit-il, qui vivoit ſous Henri III. & puis il ajoûte que *Vincent Gentillet ſon fils . . . . fit l'Antimachiavel l'an 1573.* C'eſt choquer l'uſage des Chronologues, car lors qu'ils marquent l'âge des hommes illuſtres ils mettent quelque diſtance entre les peres & les fils, les maîtres & les diſciples, quoi qu'il arrive aſſez ſouvent que le tems de la reputation des uns concourt avec l'état floriſſant des autres. Le Bibliothecaire de Dauphiné n'a pas ſuivi cette regle. Il met le pere ſous Henri III. & il place plus haut ſous Charles IX. la production du principal livre du fils. Cette erreur eſt moindre que celle que je m'en vais indiquer. Il faloit dire ſuivant l'opinion generale que l'Antimachiavel eſt la production d'Innocent Gentillet, & non pas la production de ſon fils. Je n'ai point trouvé de bibliographe qui ait fait mention de ce Vincent Gentillet fils d'Innocent, & il eſt ſûr que la Croix du Maine (k) donne à Innocent Gentillet tous les Ouvrages que Mr. Allard ſpecifie comme des écrits de Vincent. Il eſt vrai que la Croix du Maine ſe trompe au nom de baptême, il a mis *François* (l) au lieu d'*Innocent*. La charge de *preſident en la chambre de l'Edit de Grenoble* qu'il donne à cet Ecrivain, me confirme dans la penſée qu'il a eu en vuë nôtre Innocent Gentillet, qui comme nous l'avons (m) vu s'eſt qualifié à la tête de l'Apologie des Reformez *ampliſſimi Senatus Provinciæ Delphinenſis præſes.* Je conjecture qu'il fut fait Preſident de la chambre de l'édit à Grenoble lors qu'on accorda (n) aux Huguenots cette eſpece de tribunaux *en chaque Parlement* l'an 1576. Cela lui donnoit lieu de prendre la qualité de Preſident au Parlement de ſa Province. Nous avons vu (o) que l'édit de reünion fut cauſe de ſon exil, & j'ajoûte ici que Poſſevin (p) a obſervé que l'Auteur Calviniſte qui avoit écrit contre Machiavel, s'étoit refugié à Geneve. Nouvelle marque que Mr. Allard s'eſt abuſé en attribuant non pas au pere, mais au fils l'Ouvrage contre Machiavel. La preface que le traducteur François a miſe au devant de l'écrit de Joſias Simler ſur la republique des Suiſſes, n'indique quoi que ce ſoit qui faſſe conjecturer qu'il pourroit être nôtre Gentillet, neanmoins je le croirois facilement l'Auteur de cette verſion. Quelques-uns la lui donnoient à ce que dit la Croix du Maine. Elle fut imprimée à Paris l'an 1579. & à Anvers l'an 1580. *in* 8. Simler avoit publié en Latin cet Ouvrage l'an 1576. & (q) étoit mort quelques mois après.

Je parlerai (r) ailleurs aſſez amplement de l'Antimachiavel de Gentillet.

(A) *Que pour corriger les fautes de Mr. Moreri.*] I. Il n'eſt pas vrai que cette ville *ait tiré ſon nom du mont Agragas.* Etienne de Byzance qui raporte trois autres etymologies, ne fait aucune mention de celle-là. Pluſieurs (ſ) villes de Sicile portoient le nom de leurs rivieres; celle-ci étoit de ce nombre, ſelon le premier (t) des trois ſentimens raportez par cet Auteur. Il eſt certain qu'elle étoit bâtie ſur (v) la riviere d'Acragas, mais ſelon la troiſiéme (w) opinion & cette riviere

Digitized by Google

long discours, car il a oublié les choses (B) les plus curieuses qui se pouvoient dire d'Agrigente.

GIFA-

riviere & la ville s'apelloient ainsi à cause de la bonté du terroir. Je laisse la 2. opinion, selon laquelle la ville devoit son nom à Acragas fils de Jupiter & d'Asterope. II. Il n'est pas vrai que Virgile fasse mention de la montagne d'Acragas; les deux vers (a) citez par Moreri signifient uniquement & visiblement une ville située sur une éminence. III. Il eût été necessaire de nommer l'Auteur qui a dit que *les Ioniens conduits par Gelle ou Gelon jetterent les premiers fondemens* d'Agrigente, car cet Auteur doit être bien apocryphe puis que Cluvier ne l'a point conu, ou ne l'a point jugé digne d'être cité. Il eût mieux valu laisser ce Gelle ou Gelon, & dire avec Thucydide (b) que les habitans de Gela envoierent une colonie à Acragas, 108. ans après la fondation de Gela. Or comme Gela fut bâtie conjointement par Antipheme chef d'une troupe de Rhodiens, & par Entimus chef d'une troupe de Cretois, & qu'ils lui donnerent les statuts des Doriens (c), j'aimerois mieux prendre Agrigente pour une colonie Dorique, que pour une colonie Ionienne. Thucydide qui marque le tems & le nom des fondateurs est ici un peu plus croiable que Strabon, qui s'est contenté de dire d'une façon vague (d) qu'Agrigente apartenoit aux Ioniens. Je ne pense pas qu'il l'ait dit plus d'une fois, & je suis sûr qu'il a rarement parlé de cette ville: ainsi je compte pour la IV. faute ces paroles de Moreri, *c'est pour cela que Strabon la nomme ordinairement Agrigente Ionienne.* Avant que de passer plus avant, je dis que Polybe (e) parle d'Agrigente comme d'une colonie de Rhodiens. Il s'est glissé une grosse faute dans Cluvier, que son abreviateur n'a point corrigée. On y trouve (f) que les habitans de Gela fonderent Agrigente en la 99. Olympiade. Il faloit mettre 49. & non pas 99. car voici le calcul de Cluvier: il met la fondation de Syracuse à l'an 2. de l'onziéme Olympiade: quarante cinq ans après, selon Thucydide (g), Gela fut fondée par les Rhodiens & par les Cretois, & selon le même Auteur ceux de Gela envoierent une colonie à Agrigente 108. ans après que leur ville eut été fondée; ils l'envoierent donc la 49. Olympiade. V. Il ne faloit pas citer Elien touchant le luxe des Agrigentins en maisons & en repas, sans dire qu'il cite Platon; car un bon mot venant de (h) Platon a incomparablement plus de force, que s'il venoit d'Elien. VI. Il est faux que Diodore de Sicile nous aprene qu'Alcamon domina dans Agrigente après Phalaris, & qu'Alcandre, Theron & Thrasidée furent successeurs d'Alcamon. VII. Il n'y a rien de plus opposé aux loix d'une bonne narration, que de joindre ensemble le tems où la ville d'Agrigente fut prise par les Carthaginois, & le tems où elle devint une portion de la Republique Romaine; car l'état des Agrigentins changea en plusieurs manieres considerables depuis que les Carthaginois les eurent pillez l'an 4. de la 93. Olympiade, jusques à ce que les Romains fussent possesseurs de cette ville. Ils le devinrent pendant la 2. guerre Punique, & ils ne l'étoient pas quand ils prirent Syracuse: car depuis même cette prise, les Carthaginois qui étoient maîtres d'Agrigente leur taillerent de la besogne (i). VIII. Il ne faloit pas apliquer au tems qu'elle fut soumise au joug des Romains la *description magnifique* que *Diodore de Sicile nous en a laissée.* Cette description concerne l'etat florissant où étoient les Agrigentins, lors que les Carthaginois les attaquerent en la 93. Olympiade. La ville se releva de l'état affreux où cette guerre l'avoit reduite: on trouve même que ses forces furent redoutables en divers tems (k) depuis le saccagement qu'elle souffrit, quand elle tomba au pouvoir des Carthaginois l'année que j'ai marquée; mais c'est confondre les tems que dire avec Moreri, *qu'elle étoit une des plus florissantes villes de l'Empire* Romain, *grande, belle, & extremement peuplée*, lors que les Romains en *chasserent les Carthaginois* & s'y *établirent.* IX. Empedocle le philosophe & Empedocle le poëte ne sont qu'un seul homme, il ne faloit pas en faire deux illustres Agrigentins. X. Ciceron ne *parla pas du temple & de la statuë d'Hercule qu'on voioit à Agrigente, comme d'un des plus beaux Ouvrages de l'antiquité.* Tout au plus il ne parle ainsi que de la statuë, & il se contente de dire à l'égard du temple que les Agrigentins le considerent comme un lieu bien saint: (l) *Herculis templum est apud Agrigentinos non longè à foro sane sanctum apud illos & religiosum.* Touchant la statuë il dit que c'est une des plus belles qu'il ait vuës de sa vie, mais il reconoit qu'il n'étoit pas conoisseur, & que sur cette matiere il avoit donné beaucoup plus d'occupation à ses yeux, qu'il n'avoit aquis d'intelligence (m). Si Mr. Moreri avoit eu du discernement par raport aux choses qui frapent le plus un lecteur, il auroit ajoûté une circonstance fort singuliere concernant cette statuë, c'est qu'on lui avoit usé les levres & le menton à force de la baiser devotement. (n) *Rictus ejus ac mentum paulo sit attritius, quod in precibus & gratulationibus non solum id venerari, verum etiam osculari solent.* XI. Pline n'a point dit touchant le sel d'Agrigente ce que Mr. Moreri lui impute, mais seulement qu'il souffre le feu, & qu'il saute hors de l'eau. De ces deux proprietez Mr. Moreri a oublié la derniere, & mal raporté la premiere, car il veut que Pline ait dit que ce sel *se fondoit dans le feu.* S'il vouloit raporter cela il faloit citer d'autres gens que Pline; les paroles de cet Ecrivain (o), *Agrigentinus (sal) ignium patiens (p) ex aqua exilit*, signifient seulement que ce sel petilloit dans l'eau, & s'elançoit hors de l'eau, mais qu'il souffroit le feu sans y petiller. En citant Solin, ou St. Augustin, Mr. Moreri n'auroit eu à craindre nulle censure. Voici les paroles de Solin: (q) *Salem Agrigentinum si igni junxeris, dissolvitur ustione: cui si liquor aqua proximaverit, crepitat veluti torreatur.* St. Augustin allegue ce phenomene aux incredules qui rejettoient tous les miracles de religion, dès que les Theologiens ne les pouvoient pas expliquer. Il represente à ces incredules bien des choses naturelles dont les Philosophes ne pouvoient donner de raison, & il commence par les singularitez du sel d'Agrigente. (r) *Agrigentinum Sicilia salem perhibent cum fuerit admotus igni velut in aqua fluescere; cum vero aquæ velut in igne crepitare.* Notez contre ceux qui voudroient faire l'apologie de Mr. Moreri, qu'il y a une extrême difference entre se fondre au feu, & souffrir le feu sans y petiller. Je ne dis rien sur les fausses (s) citations: je dis seulement pour finir cette remarque, qu'il y a une infinité d'articles dans le Dictionaire de Moreri qui ne sont pas moins remplis de fautes que celui-ci.

(B) *Il a oublié les choses les plus curieuses.*] Je lui ai déjà reproché qu'il n'a rien dit, ni de ces baisers de devotion qui avoient aplati les levres de l'Hercule de bronze des Agrigentins, ni de l'une des proprietez merveilleuses du sel d'Agrigente. Il n'est pas moins digne de blâme de n'avoir rien dit des proprietez des lacs qui étoient proche de la ville. L'eau en étoit salée comme celle de la mer, mais les hommes n'y enfonçoient point: ceux mêmes qui ne savoient pas nager y flotoient comme le bois. (t) Περὶ Ἀκράγαντα δὲ λίμναι, τὴν μὲν γεῦσιν ἔχουσι θαλάττης, τὴν δὲ φύσιν διάφορον· οὐδὲ γὰρ τοῖς ἀκολύμβοις βαπτίζεσθαι συμβαίνει, ξύλων τρόπον ἐπιπολάζουσιν. *Apud Agrigentum lacus sunt gustu marino, naturâ planè diversa: nam & natandi inscii in iis lignorum in morem supernatant.* Combien de choses singulieres ne pouvoit-il pas tirer du 13. livre de Diodore de Sicile concernant le luxe des Agrigentins, leurs richesses, & la depense que l'un d'eux faisoit à regaler les étrangers. Il ne faloit pas oublier que l'endroit de cette ville qui servit de forteresse, fut bâti avant la prise de Troie, qu'il fut, dis-je, bâti par Dedale le plus habile Ingenieur de l'antiquité. Il fortifia si habilement la place, que trois ou quatre hommes la pouvoient defendre. Cela determina le Roi Cocalus à y resider, & à y mettre ses thresors (v). Je n'aurois pas voulu omettre le zêle ardent des Agrigentins, contre ceux que le Preteur Verres avoit envoiez au temple d'Hercule avec ordre d'en enlever la statuë. On força la garde du temple, & l'on travailla une heure entiere à faire sauter cet Hercule, à force de bras & de machines. Mais malgré les tenebres de la nuit les Agrigentins eurent le tems de s'armer, & de chasser du temple les Satellites de Verres. Dès que l'allarme eut été donnée chacun se leva: les vieillars & les infirmes trouverent assez de forces, pour aller au secours d'Hercule. (w) *Et clamore famæ totâ urbe percrebuit, expugnari deos patrios, non hostium adventu, neque repentino prædonum impetu: sed ex domo atque cohorte prætoriâ manum fugitivorum instructam, armatamque venisse. Nemo Agrigenti neque ætate tam affecta, neque viribus tam infirmis fuit, qui non illa nocte eo nuncio excitatus, surrexerit, telumque, quod cuique fors offerebat, arripuerit.* Ce grand zêle n'empêcha point les habitans de tourner en raillerie cette avanture: ils dirent qu'il la faloit ajoûter aux travaux du Dieu. (x) *Nunquam tantum mali est Siculis quin aliquid facete & commode dicant, velut in hac re: ajebant in labores Herculis non minus hunc immanissimum Verrem, quam illum aprum Erymanthium inferri oportere.*

(a) Arduus inde Acragas, ostentat maxima longe Mœnia, magnanimûm quondam generator equorum. *Virgil. Æneid. l. 3. v. 704.*

(b) *Thucyd. lib. 6. circa init.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Strabo lib. 6. pag. 187.*

(e) *Polyb. l. 9. c. 7.*

(f) *Sicil. Antiq. l. 1. c. 15. pag. m. 108.*

(g) *Ubi supra.*

(h) *Diogene Laerce l. 8. in* Empedocle *attribuë à Empedocle ce qu'Elien attribuë à Platon.*

(i) *Voiez Cluvier ubi supra pag. 112. citant Tite Live l. 24. & 25.*

(k) *Voiez Cluvier ib. citant Diodore de Sicile l. 16. & 19.*

(l) *Cicero in Verrem act. 6. fol. 75. D.*

(m) Ibi est ex ære simulacrum ipsius Herculis quo non facile quicquam dixerim me vidisse pulcrius: tametsi non tam multum in istis rebus intelligo quam multa vidi. *Id. ibid.*

(n) *Id. ib.*

(o) *Plin. l. 31. c. 7. p. m. 807.*

(p) *Meursius in Antigon. pag. 188. conjecture qu'il faut lire* impatiens. *Le P. Hardouin in hunc locum Plinii renvoie au loin cette conjecture.*

(q) *Solin. cap. 5.*

(r) *August. de civit. Dei l. 21. c. 5. Voiez aussi chap. 7.*

(s) *On les a vuës dans ma 1. édition.*

(t) *Strabo l. 6. p. 189.*

(v) *Diodor. Sicul. l. 4.*

(w) *Cicero, in Verrem Orat. 6. fol. 75. D.*

(x) *Id. ib.*

Digitized by Google

GIFANIUS (OBERT) a été un ſavant Humaniſte, & un grand Juriſconſulte. Il étoit de Buren au païs de Gueldre. Il fit ſes études à Louvain & à Paris; & il fut le premier qui établit à Orleans la Bibliotheque de la nation Allemande. Il reçut dans cette ville le bonnet de Docteur en Droit l'an 1567. & s'en alla en Italie à la ſuite de l'Ambaſſadeur de France, après quoi il paſſa en Allemagne, où il enſeigna la Juriſprudence avec tant de capacité, qu'il s'acquit une très-belle reputation. Il l'enſeigna premierement à Strasbourg, où il fut auſſi Profeſſeur en Philoſophie: puis il l'enſeigna dans l'Academie d'Altdorf, & enfin à Ingolſtad. Il abandonna la Religion Proteſtante, pour embraſſer la Romaine. Il fut attiré à la Cour Imperiale, & honoré de la charge de Conſeiller & Referendaire de l'Empereur Rodolphe. Il mourut à Prague (A) le 26. de Juillet 1609. âgé de plus de * 70. ans †, ſi l'on en croit quelques Auteurs; mais quelques autres mieux informez mettent ‡ ſa mort à l'an 1604. Il avoit amaſſé du bien, car il étoit un (B) bon œconome. On l'accuſe d'une inſigne ſupercherie par raport aux (C) manuſcrits de Fruterius; & on le met dans la liſte des (D) écrivains plagiaires. Ses demêlez avec Lambin ont (E) fait éclat dans la Republique des lettres. La cauſe pourquoi il

* *De 75. ſelon Witte in Diario Biograph.*

† *Tiré de Valere André Bibliot. Belg. pag. 703.*

‡ *Mr. de Thou le fait liv. 131. pag. m. 1041.*

(a) *Le 25. ſelon le* Diarium Biographicum *de Witte.*

(b) *Athen. Belg. pag. 587.*

(c) *Bibl. Belg. pag. 703.*

(d) *Scaligerana, p. m. 94.*

(e) *Scaligerana ib.*

(f) *Thuan. hiſtor. lib. 38. ad ann. 1566.*

(g) *Id. ib.*

(h) Adfuit ille quidem, fateor, lectique reſedit Ante pedes: ſed non ut amici impendere, verum Vulturis officium valido malè poſſet amico: Ut vel continuo patuit, cùm Fruterius jam Deficiens, illi manuum monumenta ſuarum Subjicienda operis prælorum traderet, atque Hæc mea ſint Fanni tibi, diceret, ut tua curæ. *Douza ſatira 2. pag. 339. edit. 1609.*

(i) *Idem epiſtol. 3. pag. 412.*

(k) *Id. ib. pag. 411.*

(l) *Idem ſatira 2. pag. 339.*

(m) *Numero 445. & ſeq.*

(n) *Douza, Ode in Felles literarias pag. 619.*

(o) Atque utinam tantùm ſcires mea vulnera, nec te Luſiſſet plagiis improbus ille ſuis. Illa dies nocuit, qua te ſibi credere primùm Nobile Prudenti nomine ſuaſit opus. Te quoque tunc animos vafra ſub vulpe latentes Suſpicor, & Geldram perdidiciſſe fidem. *Douza epiſt. 3. pag. 412.*

(p) *Thomaſius de plagio literario pag. 196.*

(q) *Douza ſat. 1. p. 336.*

(r) *Voiez auſſi ces vers de la 2. ſatire:* Non ut ineptus Fannius hic Fidentini genus, & plagii olim Convictus Lambine tibi, cùm fronte retecta Furtivis riſum movit cornicula plumis. *Id. pag. 338.*

(ſ) Ego autem nunquam abducar ut eum nominatim deſcribam. *Lambinus præf. tertio edit. Lucretii pag. XXVIII. apud Thomaſium pag. 197.*

(t) *Thomaſius ib.*

(A) *Mourut à Prague le* (a) *26. de Juillet 1609.*] Swertius (b) & Valere André (c) le diſent, mais je ne ſçai comment l'accorder avec le Scaligerana, où l'on fait mention de la mort de Gifanius. (d) *Un Jeſuite Italien s'eſt trouvé à ſa mort, & a pillé beaucoup de ſes papiers, & s'en eſt allé à Rome.* Scaliger pouvoit-il dire cela, lui qui mourut le 21. de Janvier 1609? Je n'empêche pas que pour lever la difficulté on ne ſupoſe qu'il courut un faux bruit de la mort de Gifanius, ſur quoi Scaliger ſe fonda, ou que les Compilateurs du Scaligerana y ont fourré pluſieurs choſes qu'ils n'avoient point ouï dire à Scaliger. Cela ſe remarque en d'autres endroits de cette compilation. Mais le plus ſûr eſt de dire que Swertius & Valere André ſe trompent, n'aiant pas ſuivi Mr. de Thou, qui a mis la mort de Gifanius à l'an 1604.

(B) *Il étoit un bon œconome.*] Je n'en ai point d'autre preuve que ces paroles de Scaliger. (e) *Il eſtoit Conſeiller de l'Empereur, & parce qu'il faut entretenir maiſon ayant femme il renvoya la ſienne à Nuremberg. Il eſtoit riche de 25000. ducats, & demeuroit en un galetas. Liberis utebatur ut ſervis.* Cela paſſe l'œconomie: c'eſt une vraie meſquinerie.

(C) *D'une inſigne ſupercherie par raport aux manuſcrits de Fruterius.*] Fruterius l'un des grans eſprits de ſon ſiecle étoit à Paris l'an 1566. avec quelques autres Flamans, Janus Douza, Obertus Gifanius, Janus Lernutius, &c. & y mourut la même année à l'âge de 25. (f) ans. Il avoit dejà recueilli un bon nombre d'obſervations de Critique, qu'il recommanda en mourant à Gifanius. Celui-ci uſa de fraude, il les ſupprima autant qu'il lui fut poſſible, & ce ne fut qu'après les plaintes de Janus Douza qu'il ſe reſolut à reſtituer une partie de ce depôt. Liſez ces paroles de Mr. de Thou. (g) *Is* (Fruterius) *in puriore literaturæ cum excelleret, & jam multa commentatus eſſet, properata morte præpeditus omnia ea Gifanii judicio ac fidei* (h) *commiſit, qui pari fide minime uſus creditur, vixque lite à Jano Douza mota exorari potuit, ut paucula quæ ex tanta jactura, velut ex magno naufragio exigua tabula ſupererant, ſint publicata.* Douza fut ſi en colere contre Gifanius à cauſe de cette mauvaiſe foi, qu'il n'oublia rien pour le mettre à la raiſon. Il implora même le ſecours de Giſelinus, afin que de concert ils obligeaſſent le voleur à reſtituer les manuſcrits.

Quid (i) *tamen hæc Giſeline juvant, ſi Fannius hæres*
Se premere æterna tot bona nocte cupit?
Ille cupit: ſed tu genio communis amici
Aſſertor venias, injiciaſque manus.
Tunc ego damnatus voti, de more ſacrabo
Prima quidem Nemeſi dona, ſecunda tibi.
Scis etenim quàm me mendaci laſerit ore,
Dum pia pro caris Manibus arma gero.

Le *tamen* du premier vers ſe raporte à un endroit où Douza dit, que Giſelinus étoit le premier qui avoit crié contre la mauvaiſe foi de Giphanius.

At (k) *quota virtutum pars eſt tamen iſta tuarum?*
Majus opus Fanni non tacuiſſe dolos,
Verbaque Fruterica prima injeciſſe favilla,
Nec dubiam factis exhibuiſſe fidem.
Non mihi Fruterium reddendo plura dediſſes:
Hoc quoque Fruterium reddere pene fuit.

Il raconte dans ſa 2. ſatire ce qu'il avoit fait pour la memoire du defunt, & contre Gifanius.

Suſpectum (l) *ex illo cœpi obſervare, quid eſſet*
Domum acturus, at ille vafer malè diſſimulare,
Nec de ſe quicquam promittere, donec aperto
Spes mutata metu nos extorquere ſubegit
Editionis opus. mirum, quas perfidus hic ſe
Verterit in facies. primùm civilia jura
Cauſſari: mox commentaria ſeſquipedalia
Cæſaris ingeminare ſono, & cui nomen Agelli
Ipſe adeo primus vult reſtituiſſe videri.
Poſtremò, ipſe meas poſtponere res alienis
Nec volo, nec poſſum, nec debeo, dicere. quid te
Longa ambage morori? ceſſi inde, nec ulterius mi
Ceſſandum ratus, Haud falles tamen improbe, dixi.
Nec mora, & archetypum exemplar clam nactus, & apta
Tempora, dum ſeſe miratur Fannius, & ſpe
Creſcentem tumida inflat utrem, præeunte fideli
Verba Syro, à capite ad calcem loca quæque notando
Deſcripſi ſapiens. hinc tempeſtatis origo,
Hinc illa lachryma.

(D) *On le met dans la liſte des écrivains plagiaires.*] Voiez le recueil du docte Thomaſius ſur ces gens-là, vous y (m) trouverez Gifanius accablé de tous les reproches qu'on vient de lire, & de pluſieurs autres: vous y verrez ces vers de Douza:

Tu (n) *præter omnes alpha legulejorum*
Burene quem inter buſtuarios Verres,
Plumis adornatum & colore furtivo,
Autumnitas Pontana nobilem fecit,
Notisque Tranſrhenana inuſta frons Gallis.

Vous les y verrez, dis-je, accompagnez de cette note, *Autumnitas* Pontana *idem eſt quod* Fruteriana, *ſumebat enim Fruterius nomen* Pontani, *ut ſe* Brugis (*Pont. Brucke*) *natum ſignificaret: vide Reliquias ejus p. 134. Nota autem* Gallæ *ſunt quas Dionyſius Lambinus* Gallus *Giphanio quamquam ſuam potius quam Fruterii cauſam agens, tum initio coram auditoribus ſuis, tum poſtea in præfat. ad lectorem Lucretii tertium editi inuſſit.* Vous y verrez que Giſelinus ſe trouva très-mal d'avoir prêté ſon Prudence à Gifanius (o). Cela ſignifie que Gifanius avoit volé à Giſelinus ce qu'il y avoit trouvé de meilleur. Lors que Douza écrit en proſe, il ne s'emporte pas tant, & il épargne même le nom de ſon ennemi; mais il ne laiſſe pas de dire que Gifanius avoit orné ſon Lucrece des depouilles de Fruterius: *Nec dubium quin de Giphanio intelligendum ſit, quod lego apud Valer. Andream p. 629. Bibl. Belg.* notaviſſe Janum Douſam ad Triumviros amoris, quæ in Lucretium adfecta Fruterius habuerit, iis non parùm adjutos fuiſſe, qui poſt Lambinum auctorem illum Collectaneis illuſtrârunt. *Utique enim in Lucretium habentur collectanea Giphanii* (p).

(E) *Ses demêlez avec Lambin ont fait éclat.*] Lambin ne ſe contenta pas de ſe plaindre dans ſes leçons publiques que Gifanius l'avoit volé, il en temoigna ſon indignation dans la preface de ſon Lucrece, lors qu'il le fit imprimer la troiſiéme fois. Voici des vers qui concernent les invectives qu'il fit en chaire;

Nec (q) *libet antiquam plagii renovare querelam:*
Quod te, felicem quondam, Lambine, cerebri,
Et vidi & pleno memini poſſiſſe theatro
Pariſiis, tunc cùm miſerandus & hoſtibus ipſis
Fannius introrſum detractâ pelle pateret.
Indignum ſcelus, & nullo ſatis igne piandum (r).

Giphanius ſans être nommé (ſ) dans la preface, y eſt traité comme un chien: les injures les plus atroces y pleuvent ſur lui. P. XXVI. *ipſi Giphanius eſt* quidam omnium mortalium, qui unquam fuerunt, qui ſunt, qui erunt injuſtiſſimus, audaciſſimus, impudentiſſimus. p. XXX. audacem *vocat*, arrogantem, impudentem, ingratum, petulantem, inſidioſum, fallacem, infidum, nigrum. *p. ſeq.* unum ex omnibus mortalibus nulla re magis, quàm feritate, importunitate, contumacia, ſuperbia, audacia, confidentia & impudentia excellentem (t). Le fondement de ces horribles injures, eſt que Gifanius avoit pillé dans le Lucrece de Denys Lambin ce qui lui avoit paru bon, & avoit blâmé le reſte, ſans reconoître de qui il tenoit ſon

Digitized by Google

il se brouilla avec le terrible Scioppius (F) tient de la peine du talion. Cette affaire est assez curieuse. Vous trouverez le titre de la plupart de ses Ouvrages dans le Dictionaire de Moreri, où l'on donne ridiculement comme deux personnes Hubert Giphani, & Obertus Giphanius.

GYMNO-

son bien. (a) *Omnia fere, quæ in eo Lucretio recta sunt, mea sunt: quæ tamen isie aut silentio prætermisit, aut malignè laudat, aut sibi impudenter arrogat. Sic unde reprehendendi ansam arripere potest, ibi mihi petulantissimè insultat, in eo me improbissimè insectatur.* Il est pourtant vrai qu'il reconut dans sa preface que le commentaire de Lambin lui avoit été très-utile. (b) *Dionysio autem Lambino & Adriano Turnebo duobus Francia ornamentis quantum debeatur præmii, quippe qui de hoc gravissimo scriptore optimè sint meriti, oratione mea quidem nequeam adsequi. Neque sanè viri illi præstantissimi à me id ut faciam expectant aut volunt, satis ipsorum industria & eruditio incredibilis. Hoc tantum verèque testatum relinquere possum ac debeo, illorum maximè laboribus & solertia adjutum esse in his hujusquemodi Emendationibus ac Notis comparandis.* Voilà bien des loüanges, mais elles venoient trop tard, & ne pouvoient pas guerir la plaie faite dans la page precedente, où l'on avoit dit que l'on donnoit un Lucrece beaucoup meilleur que ne l'étoit celui de Lambin, & que Lambin avec toute son érudition n'avoit pu faire que le public eût le vrai Lucrece. Mettez tant qu'il vous plaira une dorure d'éloges sur cette pillule, vous n'en ôterez jamais l'amertume; elle sera toûjours d'un mechant goût, & mettra en mouvement la bile, & toutes les autres mauvaises humeurs. Voici le passage tout entier; à tout prendre il est desobligeant. (c) *Tandem Dionysius Lambinus libros manu descriptos complures felicissimè nactus; adjutus etiam doctiss. virorum, in iis præcipuè Adriani Turnebi, & Joh. etiam Aurati opera, ipse incredibili diligentia & eruditione præditus, à pluribus iisque turpissimis mendis Lucretium liberavit. Sed quia tam fœdè esset contaminatus, uti adhuc præstantissimus poëta nomine tantùm fuerit notus; illi recusantibus medicinam adhibere eruditis viris, ut si desperatus esset ac depositus: efficere ille quamvis doctus & diligens (quod pace viri doctiss. dictum velim) non potuit, ut purum ac merum haberemus Titum. Nos igitur etsi id quoque præstare non potuimus, spero tamen id nos consecutos, ut multis jam partibus melior & emendatior in hominum manibus esse possit optimus Romani sermonis auctor.* Je ne sçai point, non plus que Thomasius (d), si Gifanius se defendit contre Lambin, je sçai seulement qu'il en fit ses plaintes à Muret (e), & qu'il se jetta sur la recrimination. Il pretendit que ses corrections sur Ciceron & sur Cornelius Nepos avoient paru de bonne prise à Lambin, & d'ailleurs il l'accusa d'un vilain mensonge: Lambin, dit-il, se vanta de l'amitié de tous les Flamans qui étudioient à Paris, excepté Gifanius, & en nomma une douzaine, dont il n'eût pas même sçu le nom s'il ne s'étoit servi d'artifice. Voici les paroles de Gifanius. (f) *De Lambino, φῦ τῆς ἀνοσίας! in quem ut omnia pulchrè conveniant, accipe & aliud ejus stratagema. Cùm Lutetiæ hyemsum, non Lucretianum illum, sed suum in me quatere instituisset, (ego interim domi virgam tàm puerditer peccanti minitabar,) primâ concione dixit, cum Belgis omnibus familiaritatem sibi esse, me unum sibi malè cupere: protulitque duodecim ferè Belgarum nomina, qui tùm ibi agerent studiorum causa,* (conferenda sunt cum his, quæ scribit Lambin. ad Lect. tertiæ ed. Lucret. p. xxxi. xxxii.) *Multi ex his admirari hanc publicam testationem & citationem, quod illum ne salutassent quidem, me autem uterentur familiarissimè; imo eo ipso tempore epigrammata in illum partim proscripsissent, ad me accurrerunt, & acumen Lambini, artesque ejus oratorias mihi exposuerunt. Mirantibus omnibus, unde eorum nomina collegisset, intervenit mox ejus convictor Bruxellensis, qui scrupulum illum nobis exemit: se namque rogatum & coactum fuisse Lambino petenti domi aliquot Belgarum nomina dictare, causæ ignarum. Atque ita res in risum abiit.* C'est une chose très-fâcheuse que les belles lettres ne puissent point garantir ceux qui les professent du desordre des passions.

Muret ne fut pas le seul depositaire des plaintes de Gifanius. On vient de publier une lettre que celui-ci écrivit à Theodore Canterus l'an 1587. où se trouvent ces paroles: (g) *Præterea nosti quemadmodum mea compilarit, meque tractarit Lambinus in Æmilium Probum, cujus rei testes habeo epistolas Mureti, quas & tu jam divulgatas videre potuisti, & Puteani cujus auctoritate Lambinus abutitur inviti, &c.* Gifanius écrivit au même Canterus l'an 1567. ce qui suit: (h) *Ille qui ea fulmina in me jacit anne ut divinavi est Ludovicus Cartrion, quem mihi nomen amicissimum putavi. Certè eum esse indicavit Dn. Bombergus. Sic Lucretiana mea ubique vapulant, sed tua & tui similium amicitia fretus vana illa fulmina esse judico.*

Je dirai en passant que Scaliger n'est pas fort propre à faire croire que Gifanius ne fût point un plagiaire. *Gifanius*, dit-il (i), *estoit docte, son Lucrece est tres-bon. Je lui ai envoyé depuis quelque chose de bon sur Lucrece qu'il a gardé, & dit qu'il n'a rien reçu, & s'en veut prevaloir . . . . Il avoit derobé à L. Fruterius son Agellius qui estoit prest d'estre imprimé.*

(F) *Avec le terrible Scioppius tient de la peine du talion.*] Scioppius ayant obtenu de Conrad Rittershusius chez qui il logeoit à Altorf, une lettre de recommandation auprès d'Obert Gifanius Professeur à Ingolstad, s'insinua dans les bonnes graces de ce Professeur, & après avoir eu un accés fort libre chez lui, il trouva un jour le moien de visiter la Bibliotheque pendant l'absence du maître, & d'en ôter un manuscrit de Symmaque. Il copia aussi tout ce qu'il voulut dans un Ouvrage manuscrit de Gifanius, & y trouva des materiaux pour s'ériger en Auteur critique, & lors que Gifanius eut fait eclater ses plaintes, le plagiaire vomit sur lui cent injures. Voilà ce que les amis de Scaliger content à la charge de Scioppius. (k) *In ædes primum, mox in animum, postea in bibliothecam absentis penetravit Giphanii, cui MS. Symmachi codicem subduxit: libros vero Observationum lingua Latina invito domino percurrit, & ex iis quæ voluit furtim sublegit. E quibus partim, partim emendationibus Plautinis, quas è Camerarii membranis descriptas in suo Rittershusius codice adnotarat, partim etiam reliquiis schedarum Modii, quas ab amplissimo Velsero, summo literarum patrono acceperat; duos illos, quibus primum innotuit, libellos corrasit. . . . . Quod quidem plagium cum passim voce passim literis testaretur Giphanius, in præceptorem suum & doctissimum hominem erupit hac vipera, & quæcunque undique poterat convitia in eum contorsit.* Voici ce que repond Scioppius. 1. Il cite deux (l) endroits de ses Ouvrages où il reconoît les obligations qu'il avoit à Gifanius, pour la communication du manuscrit de Symmaque. 2. Il avouë que ces deux endroits n'étoient qu'une (m) raillerie, car, ajoûte-t-il, Gifanius ne m'a laissé voir qu'une fois ce manuscrit, & quand je le lui demandai une autre fois, il me fit reponse: *Monsieur me demander mon Symmaque c'est toute la mesme chose que si l'on me demandoit que je permisse qu'on couchât avec ma femme:* (n) *Symmachum à me petere perinde est atque uxorem meam utendam postulare.* 3. Que Gifanius qui avoit volé ce manuscrit à Venise dans la Bibliotheque du Cardinal Bessarion, ne vouloit ni le publier, ni le laisser publier à d'autres. (o) *Erat autem liber ille Symmachi ex Bessarionis Bibliotheca Venetiis furto Gifanii sublatus (velut Wolfgangus Zundelinus indicium Scioppio fecit) quem ille neque ut ederet, neque ut Rittershusio id petenti edendum daret, ullis precibus aut muneribus induci potuit.* 4. Que lui Scioppius voulant faire ensorte que le public ne fût point frustré si long tems de ce thresor fit mille caresses à Gifanius, & le pria souvent à souper; mais que tout cela fut inutile, quoi que ce Professeur se plût beaucoup à souper chez ses amis. (p) *Scioppius ne literarum studiosis liber ejusmodi diutius deberetur, Giphanium creberrimè ad cœnam vocando demulcere (vix enim ullam diem toto anno elabi sibi Gifanius sinebat, quin foris cœnaret, ac plerumque Menelai Homerici exemplo invocatus amicis condiceret) & Symmachi copiam ab eo impetrare studuit, sed frustra.* 5. Que voiant cette obstination il s'associa avec trois Jurisconsultes, pour enlever secretement ce manuscrit, & que s'en étant servi il le remit à sa place le lendemain. 6. Que la subtilité avec laquelle il devina où étoit ce manuscrit surpasse toute la finesse des Critiques qui ont commenté Symmaque. (q) *Unica illa conjectura sua quo loco Symmachi codex in Gifanii Bibliotheca situs foret, omnium Criticorum quotquot ei scriptori operam navarunt ingenium & acumen longè superavit.* 7. Qu'il est faux qu'il ait derobé ce manuscrit, puis qu'il ne le garda qu'une nuit, afin que d'autres s'en pussent servir. (r) *Rem quoque malo furto acquisitam possessori suo nequaquam subduxerit (velut tu mentiris) sed usum ejus unius noctis lucubratione cum aliis communicavit.* 8. Quant à l'autre manuscrit il avoue qu'il l'a eu entre les mains par le moien du copiste de Gifanius, & qu'il en a tiré le meilleur, mais non pas pour se l'aproprier, puis

(a) *Lambinus pag. xxix. apud Thomas. ibid.* Notez que j'ai verifié les citations de la preface de Lambin alleguées par Thomasius.

(b) *Gifan. præf. in Lucret. fol. m. **2.*

(c) *Id. ib. fol. ** vrso.*

(d) Quid Douza, quid Lambino ipsi ad istas accusationes respondederit Giphanius, fateor ignorare me. *Thomas. pag.* 198.

(e) *Thomasius*, pag. 199. 200. *rapporte tous les passages des lettres de Gifanius à Muret, & des reponses de Muret.*

(f) *Gifanius ad Muretum epist. 78. lib. 1. inter epistolas Mureti apud Thomasium pag.* 200.

(g) *Voiez les lettres que Mr. Matthæus, Professeur en Droit à Leide, y a publiées l'an 1695. pag.* 97.

(h) *Ibid.*

(i) *Scaligerana pag.* 93.

(k) *Voiez la satire*, Hercules tuam fidem, *où il y a un appendix intitulé*, Vita & parentes Gaspar. Schoppii, *pag.* 145. 146.

(l) *La preface de ses* verisimilia, *& la lettre* 15. *de ses* suspectæ lectiones.

(m) Ista Scioppium non serio sed joco tantum scripsisse. *Oporinus Grubinius Amphot. Scioppian. pag.* 139.

(n) *Ibid.*

(o) *Ibid.*

(p) *Ibid. pag.* 140.

(q) *Ibid.*

(r) *Ibid. pag.* 141.

GYMNOSOPHISTES. Les Grecs ont ainſi nommé les Philoſophes (*A*) qui alloient nuds. Il y en avoit de tels dans l'Afrique; mais les plus renommez étoient dans les Indes. Les Gymnoſophiſtes d'Afrique demeuroient ſur une montagne d'Ethiopie aſſez près du Nil, ſans aucune maiſon ni cellule. Ils ne formoient point de communauté, & ne ſacrifioient point en commun comme * ceux des Indes, chacun avoit ſon petit quartier où il faiſoit à part ſes exercices & ſes études. Il faloit que les homicides involontaires ſe preſentaſſent à eux pour leur demander l'abſolution, en ſe ſoumettant aux penitences qui leur ſeroient impoſées, & ſans cela ils ne pouvoient pas revenir à leur patrie. Ces Philoſophes faiſoient profeſſion d'une grande frugalité, car ils ne vivoient que des fruits que la terre leur fourniſſoit d'elle-même. Si l'on en croit Philoſtrate †, ils étoient deſcendus des (*B*) Gymnoſophiſtes Indiens. Je ne ſaurois bien dire ſi c'eſt à eux que l'on doit attribuer les decouvertes Aſtronomiques dont ‡ Lucien a donné la gloire à leur nation. Il pretend que c'eſt dans l'Ethiopie que la ſcience des aſtres a eu ſes commencemens; & que c'eſt là qu'en conſiderant les diverſes phaſes de la lune, on a commencé de conoître qu'elle empruntoit toute ſa lumiere du ſoleil. Pour ce qui regarde les Gymnoſophiſtes de l'Orient, ils étoient diviſez en Brachmanes ⸸, dont j'ai donné un long article, & en Germanes. Les plus conſiderables de ceux-ci portoient le nom d'Hylobiens, à cauſe qu'ils demeuroient dans les bois. Ils s'y nourriſſoient de feuilles & de fruits ſauvages; ils renonçoient au vin & à l'autre ſexe; ils repondoient aux queſtions des Princes par des meſſagers; & c'étoit par eux que les Rois honoroient & prioient la Divinité. Le ſecond degré d'eſtime étoit pour les Medecins. Ceux-ci n'étoient pas ſedentaires comme les Hylobiens, & ſe piquoient de ſavoir (*B* Δ) entre autres choſes les remedes de la ſterilité. On les logeoit avec plaiſir:

* *Philoſtrate qui parle ainſi dans la vie d'Apollonius liv. 6. eſt bien different de Porphyre. Voiez la remarque B de l'article* Brachmanes.

† *In vita Apollon. l. 6. d'où j'ai tiré ce que deſſus.*

‡ *De Aſtrolog.*

⸸ *Voiez Strabon au livre 15. & la remarque F de l'article* Brachmanes.

puis qu'il en a laiſſé tirer des copies à pluſieurs perſonnes curieuſes de la belle latinité (*a*). 9. Il pretend avoir reconu publiquement le profit qu'il avoit tiré de cet Ouvrage. „ *De Obſervationibus Grammaticis fateri* „ *puta Scioppium cum præfatione diſputationis de injuriis* „ *ita Giphanium alloquitur*, Ego multa ex te quamvis „ inſcio & invito didici. „ Je ne m'étonne point que Gifanius ſe ſoit bien mis en colere, car qui pourroit ſoufrir patiemment de telles ſupercheries? Scioppius en avouë aſſez pour perſuader ſes lecteurs qu'il n'etoit pas honnête homme. Le pis fut pour Gifanius que l'on ſe moqua de ſa colere. (*b*) *Hoc ut reſcivit Giphanius, tantum non in furorem redactus eſt, omnibusque viris doctis etiam amicis ſuis deridiculo fuit.*

J'ai oui dire à l'illuſtre Mr. Grævius, qu'il a vu entre les mains de Frideric Gronovius une lettre de Philippe Pareus, où l'on donnoit avis à Gronovius que le manuſcrit des obſervations de Gifanius ſur la langue Latine avoit été retrouvé, & qu'il ſeroit facile par là de decouvrir les larcins de Scioppius.

(*A*) *Qui alloient nuds.*] Il ſeroit abſurde de nier qu'il y ait eu des philoſophes Indiens qui ne portoient point d'habit; mais on pourroit pretendre que les Brachmanes n'ont pas été de ce nombre; car outre les autoritez que j'ai alleguées en un autre lieu (*c*), on peut faire remarquer 1. que l'Iarchas (*d*) de Philoſtrate (*e*) ſe depouille avant que d'entrer dans une fontaine avec Apollonius. 2. Qu'un autre Brachmane tire une lettre (*f*) de deſſous ſa robe; une lettre, dis-je, qu'il écrivoit à un Demon pour lui commander avec menaces de ſortir du corps d'un jeune homme. 3. Qu'Apollonius reproche aux Gymnoſophiſtes d'Ethiopie, d'avoir tout-à-fait quitté l'habit des Gymnoſophiſtes Indiens, & d'avoir eſperé par là de faire croire qu'ils étoient Ethiopiens d'origine. Il y a une autre queſtion à propoſer, ſavoir ſi ceux qui alloient nuds couvroient les parties naturelles. St. Auguſtin le ſoutient. *Per opacas*, dit-il (*g*), *quoque India ſolitudines quum quidam nudi philoſophentur, unde Gymnoſophiſtæ nominantur; adhibent tamen genitalibus tegumenta quibus per cætera membrorum carent.* Je croi qu'il a raiſon, car une ſemblable ceinture n'a pas dû empêcher qu'on n'imputât la nudité à ces philoſophes: elle n'empêche aujourd'hui perſonne de dire & d'écrire que certains peuples de la terre vont nuds. Lors que Philoſtrate parle des Gymnoſophiſtes d'Afrique, il les apelle cent fois *les nuds* ſimplement & abſolument: neanmoins il ne les repreſente pas comme n'aiant rien ſur le corps; au contraire il dit (*h*) qu'ils ſont habillez comme les moiſſonneurs d'Athenes, & il leur reproche d'avoir quitté l'habit Indien, ſous l'eſperance qu'avec l'habit d'Ethiopie ils gagneroient la reputation d'être de veritables Ethiopiens. Je trouve que pour apuier le ſentiment de St. Auguſtin, (*i*) on cite Nicolas de Damas, & Diodore de Sicile. Le premier (*k*) raporte comme temoin oculaire, que les preſens que le Roi des Indes fit à l'Empereur Auguſte, furent portez par huit eſclaves nuds à la verité, mais non pas quant aux parties viriles. Louis Vives & Pererius raportent cela, comme ſi ces huit eſclaves avoient été donnez à Auguſte. Voilà comment les plus doctes ſont ſujets à ne regarder pas de fort près à ce qu'ils alleguent. On (*l*) fait parler Diodore de Sicile comme s'il avoit aſſûré que les Ethiopiens alloient nuds, mais de telle ſorte qu'ils ſe faiſoient des ceintures ou de poil, ou de queuës de renard. C'eſt ſuprimer une partie du paſſage en faveur de la cauſe que l'on ſoutient. On veut ſoutenir la penſée de St. Auguſtin, que la honte depuis le peché eſt naturelle à tous les hommes, quant aux parties qu'Adam & Eve ne purent voir nuës après avoir mangé de la pomme. Si Diodore de Sicile avoit avancé que tous les Ethiopiens qui vont nuds cachent ces parties, ſon autorité ſeroit de poids; il a donc falu ou ne point parler de lui, ou ſupoſer qu'il s'exprime de la ſorte. La verité eſt qu'il ne le fait pas, & qu'ainſi il fait plus de tort que de bien à la cauſe de St. Auguſtin. Il parle (*m*) de 4. ſortes d'Ethiopiens; les premiers vont nuds; les ſeconds ſe couvrent de quelques queuës de bêtes les parties honteuſes; les troiſiémes s'affublent de la peau de quelques animaux; & les derniers ſe font un tiſſu de poils qui les couvre juſqu'à la ceinture.

(*B*) *Ils étoient deſcendus des Gymnoſophiſtes Indiens.*] Apollonius avoit vu ceux-ci avant que d'aller en Ethiopie, & il ne ceſſoit de temoigner l'admiration qu'il avoit conçuë pour eux. Les Gymnoſophiſtes d'Ethiopie aiant eu le vent de cela, affecterent de lui parler avec mepris de ceux des Indes. Il leur (*n*) repondit là-deſſus fort librement, qu'ils ne mediſoient des Indiens qu'afin de perſuader au monde qu'ils n'étoient point venus de ce païs-là en Ethiopie pour de mauvaiſes raiſons, comme le bruit en couroit. Voici quel étoit ce bruit. On diſoit (*o*) que les Ethiopiens étoient originaires des Indes; qu'ils y avoient été anciennement ſujets du Roi Ganges; qu'ils l'avoient tué; que les autres Indiens les avoient regardez depuis ce meurtre comme des abominables; que la terre n'avoit plus voulu les ſoufrir; qu'elle ne laiſſoit plus meurir leurs moiſſons, ni venir à terme leurs femmes groſſes, ni croître leurs beſtiaux; & qu'elle s'affaiſſoit par tout où ils vouloient bâtir des maiſons; que l'ombre du Roi meurtri les ſuivoit par tout, & les effraioit, & qu'on ne vit aucune fin à ces miſeres, que lors que les auteurs de ce parricide eurent été engloutis par la terre. On pretend (*p*) que tous ces prodiges firent deſerter le païs à ce peuple, & qu'il vint s'établir dans cette partie de l'Afrique qu'on a nommée l'Ethiopie. D'autres ont parlé de cette tranſmigration, comme le docte Marsham (*q*) l'a montré. Il a fait voir auſſi qu'on a reconu deux ſortes d'Ethiopiens; les uns en Aſie, & les autres en Afrique, & des Indiens en Afrique; mais il pretend ſans raiſon que dans un paſſage de Virgile on doit entendre l'Ethiopie par le mot *Indis*. Virgile entendoit par là les Indes Orientales; il croioit que le Nil y avoit ſa ſource, & vous voiez auſſi qu'il le fait paſſer par les frontieres de Perſe:

Nam (*r*), *quâ Pellæi gens fortunata Canopi*
Accolit effuſo ſtagnantem flumine Nilum,
Et circùm pictis vehitur ſua rura phaſelis,
Quâque pharetratæ vicinia Perſidis urget,
Et viridem Ægyptum nigrâ fœcundat arenâ,
Et diverſa ruens ſeptem diſcurrit in ora,
Uſque coloratis amnis devexus ab Indis:
Omnis in hac certam regio jacit arte ſalutem.

(*B* Δ) *De ſavoir entre autres choſes les remedes de la ſterilité.*] Là-deſſus ils ſe vantoient de trois choſes: de

(*a*) Cum ei Giphanii amanuenſis librum illum obſervationum attuliſſet, cum iiſdem Juriſconſultis, amicis ſuis, operas partitus intra paucos dies quicquid in eo minus pervulgatum eſſe videretur, deſcripſit, & paſſim poſtea aliis linguæ Latinæ ſtudioſis, etiam ſacrilego illi Guldinaſto deſcribendi copiam fecit. *Ibid.*

(*b*) *Ibid.*

(*c*) *Dans la remarque G de l'article* Brachmanes.

(*d*) *C'étoit en ce temslà le Preſident des Brachmanes.*

(*e*) *In vita Apoll. l.* 3.

(*f*) Simul epiſtolam è ſinu detractam mulieri dedit. *Id. ibid.*

(*g*) *Auguſt. de civit. Dei, l.* 14. *c.* 17.

(*h*) *Lib.* 6. *p. m.* 247.

(*i*) *Vives in Auguſt. ubi ſupra. Pererius in Geneſim cap.* 3.

(*k*) *Apud Strab. lib.* 15.

(*l*) *Perer. ubi ſupra.*

(*m*) *Diodor. Sicul. lib.* 4. *c.* 1.

(*n*) *Philoſtrat. in ejus vita lib.* 6.

(*o*) *Id. ib. lib.* 3.

(*p*) *Id. l.* 6.

(*q*) *Chron. Canon. Ægypt. ſæcul.* 13. *pag.* 335. *edit. in* 4.

(*r*) *Virgil. Georg. lib.* 4. *v.* 287.

Digitized by Google

sir : cette science de faire engendrer fils & filles leur donnoit un bon privilege d'hospitalité. Quelques autres se mêloient de predictions & d'enchantemens, & paroissoient fort instruits des ceremonies & des traditions qui regardent l'état des morts : ils étoient un peu coureurs. D'autres bien plus polis que ceux-là, ne prenoient de ce qui se dit de l'autre monde, que les choses qui pouvoient servir à la saintetè & à la pieté †. Generalement parlant les Gymnosophistes ont fait honneur à leur profession : les maximes que les historiens leur attribuent *, & les discours qu'on leur fait tenir, ne sentent point le barbare : on y voit au contraire bien des choses d'un grand sens, & d'une profonde meditation. On ne peut pas se plaindre qu'ils aient mal soutenu la majesté de la Philosophie, puis que c'étoit leur methode de n'aller trouver personne, mais de mettre les choses sur un tel pied à l'égard (BΔΔ) même des Rois, que si quelcun avoit besoin d'eux il vint le leur dire, ou le leur envoiât dire. C'est pour cela qu'Alexandre, qui ne crut pas β qu'il fût de sa dignité de les aller voir, leur deputa quelques personnes, afin de satisfaire l'envie qu'il avoit de les conoître. Il ne se peut rien voir de plus beau que la maniere dont ils élevoient (C) leurs disciples. Ils leur demandoient chaque jour avant qu'on se mît à table, à quoi ils avoient emploié la matinée, & chacun de leurs éleves étoit obligé de produire ou quelque bonne action morale, ou quelque progrés dans les sciences ; faute de quoi on le renvoioit au travail sans lui donner à manger. On a vu dans l'article des Brachmanes la grande frugalité des Gymnosophistes, & leur patience extraordinaire à se tenir (D) long tems en une même situation. Il n'est pas hors d'aparence que le dogme de la metempsycose les portoit à ne manger de rien qui eût été animé ; & que Pythagore emprunta d'eux cette doctrine : mais il est absurde de faire descendre d'eux le peuple Juif, comme Aristote ‡ l'en a fait descendre. C'étoit une chose honteuse parmi eux que d'être malade, desorte que ceux ‡ qui vouloient éviter cette ignominie se brûloient eux-mêmes. C'est ainsi que Calanus se fit mourir à la suite d'Alexandre. Nous avons dit ailleurs que le dogme de la transmigration des ames inspiroit une extrême indifference (E) aux Brachmanes pour la vie ou pour la mort. Porphyre (F) repond pertinemment à ceux qui leur proposoient cette objection, *Que deviendroit le monde, si tous les hommes vivoient comme les Brachmanes ?*

† Οὐδ' αὐτοὺς δὲ ἀπεχομένους τῶν καθ' ἅδου ἐμμανέντων ὅσα δοκεῖ πρὸς εὐσέβειαν καὶ ὁσιότητα. Qui nec ipsi abstineant ab iis quæ de inferis memorantur quæ ad pietatem sanctimoniamque pertinent. *Strabo ibid.*

* *Voiez Strabon ibid. Philostr. in vita Apollon. l. 3. Plutarch. in Alexandro. Arrian. exped. l. 7.*

β *Plut. ib. & alii.*

‡ *Apud Clearchum cité par Josephe lib. 1. contra Appion.*

‡ *Strabon pag. 493.*

GIOA-

de pouvoir faire que l'on eût beaucoup d'enfans ; de menager que ce fussent des garçons ; de procurer que ce fussent des femelles. Strabon marque tout cela. (a) Δύνασθαι δὲ καὶ πολυγόνους ποιεῖν, καὶ ἀρρενογόνους καὶ θηλυγόνους διὰ φαρμακευτικῆς. *Posse eos & fœcundos facere, & marium & feminarum procreationem medicamentis præstare.* C'étoit le moien de se rendre necessaire ou agreable à plusieurs sortes de personnes, car il y en a qui souhaitent une nombreuse famille : d'autres n'aiant que des filles souhaitent passionnément un garçon : d'autres n'aiant que des garçons voudroient bien aussi avoir quelque fille. C'est principalement la passion des meres : elle est assez raisonnable, car une fille est une compagne & une aide plus commode à une mere qu'un garçon.

(a) *Strab. lib. 15. pag. 491.*

(BΔΔ) *A l'égard même des Rois.*] Ceci ne doit point s'entendre generalement de tous les Gymnosophistes, car selon Nearchus (b) les Brachmanes étoient à la Cour, & à la suite des Rois en qualité de leurs Conseillers.

(b) *Nearchus apud Strabonem lib. 15. pag. 493.*

(C) *Dont ils élevoient leurs disciples.*] Tout ce qu'en dit Apulée me paroît digne d'être copié. *Est præterea*, dit-il (c), *genus apud illos* (Indos) *præstabile, Gymnosophista vocantur. Hos ego maxime admiror : quod homines sunt periti, non propaganda vitis, nec inoculandæ arboris, nec proscindendi soli. Non illi norunt arvum colere, vel aurum colare, vel equum domare, vel taurum subigere, vel ovem vel capram tondere vel pascere. Quid igitur est ? Unum pro his omnibus norunt. Sapientiam percolunt, tam magistri senes quàm discipuli minores. Nec quidquam apud illos æque laudo quàm quòd torporem animi & otium oderunt. Igitur ubi mensa posita, priusquam edulia apponantur, omnes adolescentes ex diversis locis & officiis ad dapem conveniunt. Magistri perrogant, quod factum à lucis ortu ad illud diei bonum fecerit. Hic alius se commemorat inter duos arbitrum delectum, sanata simultate, reconciliata gratia, purgata suspicione, amicos ex infensis reddidisse : inde alius, sese parentibus quidpiam imperantibus, obedisse : & alius, aliquid meditatione sua reperisse, vel alterius demonstratione didicisse. Denique ceteri commemorant, Qui nihil habet adferre cur prandeat, impransus ad opus foras extruditur.*

(c) *Apul. Floridor. l. 1. circa init. pag. m. 343.*

(D) *A se tenir long tems en une même situation.*] Outre ce qui a été allegué sur ce sujet dans la remarque A de l'article *Brachmanes*, je dirai ici que cette dure contrainte n'a pas été hors d'usage parmi les Philosophes Grecs. Socrate se mettoit (d) quelquefois à cette épreuve, afin de faire bonne provision de patience pour les besoins à venir. Nous prendrions cela pour une bêtise : j'ai ouï parler comme d'une grande marque de molesse & de pesanteur d'esprit, de la coutume qu'avoit un Monarque vers le commencement du XVII. siecle, de laisser son chapeau tout comme on le lui mettoit sur la tête en l'habillant. Mais remarquons qu'il n'y auroit guere de suplice plus insupportable, que d'être condamné à se tenir toute sa vie dans une même posture. La situation qui nous semble la plus commode, être bien assis, veux-je dire, fatigueroit à la longue (e) cruellement.

(d) Stare solitus Socrates dicitur pertinaci statu perdius atque pernox, à summo lucis ortu ad solem alterum orientem inconnivens, immobilis, isdem in vestigiis & ore atque oculis eumdem in locum directis cogitabundus. *A. Gellius l. 2. c. 1.*

(E) *Une extréme indifference.*] A cela se raporte ce que Trajan (f) dit des Getes, qu'ils étoient les plus belliqueux de tous les hommes, non seulement à cause de la force de leur corps, mais aussi à cause de l'opinion que Zamolxis leur avoit persuadée ; car comme ils ne croioient pas que la mort fût autre chose qu'un changement de demeure, ils se preparoient plus aisément à mourir, qu'à faire un voiage. Voilà dequoi couvrir de honte les Chretiens, à qui, generalement parlant, l'esperance prochaine du Paradis ne peut arracher l'amour immense qu'ils ont pour la vie.

(e) *Voiez les commentateurs de Virgile sur ces paroles du 6. de l'Eneide,* Sedet æternumque sedebit Infelix Theseus. *Voiez sur tout Mr. du Rondel dissert. sur le Chenix pag 96. & suiv.*

(f) *Apud Julianum in Cæsar.*

(F) *Porphyre repond pertinemment.*] Il n'avoit garde de ne pas louër ces philosophes Indiens dans son livre de l'abstinence, puis qu'ils pratiquoient si bien son dogme. Il fait (g) une description très-avantageuse de leur frugalité, de leurs bonnes mœurs, & de leur mepris pour la vie. Quant à l'objection des mondains, il la refute de la maniere que Pythagore l'a refutée. Si tous les hommes, dit-il, devenoient Rois, la vie humaine seroit dans un embarras étrange ; faut-il pour cela fuïr la Roiauté ? Et si tous les hommes suivoient la vertu, on ne sortiroit jamais des charges publiques ; car il faudroit que ceux qui les administreroient ne perdissent jamais cette recompense de leur probité ; personne neanmoins n'est assez fou pour pretendre que ce ne soit pas le devoir de tous les hommes, de marcher avec ardeur dans le chemin de la vertu. Il y a bien des choses que les loix permettent au peuple, qu'on ne regarderoit pas comme tolerables à un philosophe. Les loix ne defendent point au peuple les divertissemens avec les filles de joie, ni la vie de cabaret, mais elles jugent qu'un tel commerce, & un tel genre de vie sont honteux aux personnes mêmes dont la probité n'est que mediocre. Il ne faut donc pas permettre aux vertueux ce que l'on souffre dans le menu peuple : un philosophe se doit prescrire lui-même les saintes loix que les Dieux & les serviteurs des Dieux ont établies. Ces maximes de Porphyre peuvent servir à ceux qui pressent l'observation de la morale la plus severe, & qui conseillent tant le celibat. Que deviendroit le monde, leur dit-on, si chacun obeïssoit à vos conseils ? Ne soiez pas en peine sur cela, (h) doivent-ils repondre, peu de gens nous prendront au mot. Les Anabaptistes se servent avec succés d'une semblable reponse, touchant la condamnation des charges de Magistrature ; ils savent bien qu'on ne manquera jamais de maître, & que quand leurs censures & leurs exhortations seroient les plus pathetiques du monde, il se trouvera toûjours plus de postulans que de charges. Cela me fait souvenir

(g) *Lib. 4. de abstin.*

(h) *Voiez Mr. Bailet dans les Nouvelles de la Rep. des lettres, Dec. 1686. pag. 1435. On voit une autre reponse de St. Augustin dans l'Auteur des nouvelles lettres contre l'hist. du Calvinisme de Maimbourg pag. 767.*

Digitized by Google

GIOACHINO GRECO, connu sous le nom du CALABROIS, joüoit aux échecs avec tant d'habileté, qu'on ne peut trouver étrange que je lui consacre un petit article. Tous ceux qui excellent dans leur metier jusques à un certain point, meritent cette distinction. Ce fut un joüeur qui ne trouva son pareil en aucun endroit du monde. Il voiagea dans toutes les Cours de l'Europe, & il s'y signala au jeu des échecs d'une maniere surprenante. Il trouva de fameux joüeurs à la Cour de France, le Duc de Nemours, Arnaud le Carabin, Chaumont & la Salle; mais quoi qu'ils se piquassent d'en savoir plus que les autres, aucun d'eux ne fut capable de lui resister: ils ne purent pas même lui tenir tête tous ensemble. *C'étoit en fait d'échecs un Brave, qui cherchoit dans tous les Etats quelque fameux Chevalier avec qui il pût se battre & rompre une lance, & il n'en trouva point dont il ne demeurât le vainqueur.* Un bel Esprit fit (Z) des vers sur ce sujet *. Voiez ci-dessus l'article BOI.

* *Tiré d'une lettre inserée dans le Mercure Galant du mois de Decembre 1693.*

GIRAC (PAUL THOMAS SIEUR DE) Voiez THOMAS.

GLAPHYRA, femme d'Archelaus grand Prêtre de Bellone à Comane dans la Cappadoce, procura des Roiaumes à ses deux fils par sa beauté. Elle florissoit en même tems que Marc Antoine. Il y a des historiens qui ne disent pas formellement qu'elle se gouvernât mal, ils se (A) contentent de le donner à penser, en raportant ce que faisoit Marc Antoine pour l'amour d'elle; mais Dion sans nulle sorte de menagement la (B) traite de femme de mauvaise vie. Il est effectivement très-probable, veu l'humeur de Marc Antoine, qu'il ne donnoit pas des Couronnes en consideration de Glaphyra, pour la seule satisfaction d'obliger une belle femme, & qu'il prenoit d'elle tous les temoignages de reconoissance qu'un voluptueux est capable de souhaiter & de prescrire. Le bruit de cette galanterie vint jusques à Rome; & Fulvie femme de Marc Antoine auroit bien voulu qu'Auguste la vengeât de cette infidelité de son mari. Ses desirs étoient là-dessus si ardens, qu'elle menaçoit Auguste d'une declaration de guerre, s'il ne la traitoit comme son mari traitoit Glaphyra. Auguste mepriſa cette menace, & aima mieux s'exposer à une guerre, que d'être galant de joüissance chez Fulvie. C'est au moins ce qu'il voulut qu'on jugeât de lui; car il composa là-dessus une (C) épigramme que Martial a inserée dans ses poësies. Je ne sai point par quelle fatalité le mari de Glaphyra n'eut pas auprès de Cesar le même suport, que ses fils auprès de Marc Antoine. J'ai deja dit qu'il étoit grand Prêtre de Bellone; c'étoit une dignité considerable. Cesar la donna à un grand Seigneur (D) nommé Lycomedes, qui fondoit ses pretensions sur de bons titres. Où étoit alors Glaphyra? Si elle

(e) *Appian. lib. 5. de bell. civil. p. m. 392.*

(f) Ὁ δ' Ἀρχέλαος οὗτος, πρὸς μὲν πατρὸς, ἐκ τῶν Ἀρχελάου ἐκείνου τῶν τοῖς Ῥωμαίοις ἀντιπολιμησάντων ἦν, ἐκ δὲ μητρὸς ἐταίρας Γλαφύρας ἐγεγένητο. Archelai vero hujus genus paternum deducebatur ab Archelais qui contra Romanos belligeraverant, mater autem ei erat scortum Glaphyra. *Dio lib. 49. p. 469. D.*

(g) *Martial. epig. 21. l. 11. Voiez la remarque F de l'article* Lycoris.

(h) Hinc (*c'est-à-dire de ce qui a été cité d'Appien*) argumentum obscœni epigrammatis Augustus postea sumpsit, quod Antonio objicit apud Martialem. *Noris, cenotaph. Pisan. pag. 225.*

(i) *Dans la remarque D, de l'article* Archelaus, *pag. 314.*

(k) *Hirtius de bello Alexandr.*

d'un Theologien de l'Eglise Anglicane, à qui l'on vouloit persuader que le dogme de l'obeïssance passive devoit être abandonné, comme tout-à-fait contraire au bien public; n'aiez pas peur, repondit-il, que les peuples en soient plus portez à soufrir qu'on les oprime; & comme vous ne craignez pas en prêchant très-fortement contre la vengeance, d'exposer vôtre prochain à l'insulte; car vous sçavez bien que nonobstant tous vos Sermons, il mettra bon ordre que son insensibilité pour un soufflet ne lui attire de nouvelles injures; ainsi &c. Notez que la pensée de Porphyre, *Les loix ne defendent point au peuple* &c. se peut confirmer par ce passage de Ciceron: (a) *Aliter leges aliter philosophi tollunt astutias: leges quatenus tenere manu res possunt: Philosophi quatenus ratione & intelligentia.* Et par ce passage de Seneque: (b) *Quam angusta innocentia est ad legem bonum esse? quanto latius officiorum patet quàm juris regula? quam multa pietas, humanitas, liberalitas, justitia, fides exigunt? quæ omnia extra publicas tabulas sunt.* Voiez Grotius au chapitre 10. du 3. livre *de jure belli & pacis.*

(a) *Cicero de Offic. l. 3. cap. 17.*

(b) *Seneca de ira lib. 2. cap. 27.*

Au reste la pensée de St. Augustin que j'indique dans (†) la marge, me fait souvenir d'un philosophe. *Vôtre Philosophe*, dit-il (c), *n'est pas trop sage, quand il se veut marier pour laisser en France de sa race. S'il estoit de la race des Empereurs & des Souverains, je ne l'empeschervois pas pour le Roy. Et quoy, M. a-t-il peur que le monde vienne à manquer? Quand il manqueroit par là, il ne peut plus glorieusement finir: qu'un Courtisan, qu'un Magistrat se marie, un Marchand & une Marchande, j'y consens: mais qu'un Philosophe se charge de femme & d'enfans, & un Philosophe de la famille de Zenon, c'est M. une espece de prodige plus digne d'estre expié que celuy des vaches qui ont parlé, & ont dit autrefois effroyablement*, Rome prens garde à toy.

(†) *A la page precedente, lettre h.*

(c) *Cotin, Oeuvres Galantes tom. 1. p. m. 275.*

(Z) *Fit des vers sur ce sujet.*] La plupart des lecteurs me voudroient du mal, si je leur aprenois cela sans leur faire voir les vers mêmes. Il faut donc que je les raporte.

A peine dans la carriere
Contre moi tu fais un pas
Que par ta demarche fiere
Tous mes projets sont à bas.
Je vois dès que tu t'avances
Ceder toutes mes defenses,
Tomber tous mes champions,
Dans ma resistance vaine
Roi, Chevalier, Roc & Reine
Sont moindres que des Pions (d).

(d) *De la lettre inserée au Merc. Galant Dec. 1693.*

(A) *Ils se contentent de le donner à penser.*] Appien est celui que je designe: voici comme il parle quand il raconte ce que Marc Antoine fit dans l'Asie après la defaite de Brutus & de Cassius. (e) *Disceptationes quoque civitatum ac regum ex arbitrio suo composuit, Sisinna Ariarathisque in Cappadocia, prælato Sisinna in Glaphyræ matris formosæ gratiam.* Ce fut l'an 713. de Rome que Sisinna fut établi Roi de Cappadoce à l'exclusion d'Ariarathes. Il ne jouït pas long tems de cette couronne. car nous allons voir qu'en l'année 718. Ariarathes regnoit dans la Cappadoce.

(B) *Dion . . . la traite de femme de mauvaise vie.*] C'est lors qu'il parle du changement de gouvernement qui fut fait par Marc Antoine dans plusieurs Provinces de l'Asie l'an 718. Amyntas qui avoit été secretaire de Dejotarus fut mis en possession de la Galatie, & de quelques parties de la Lycaonie & de la Pamphylie. Ariarathes fut chassé de la Cappadoce, & Archelaus fut mis en sa place, Archelaus, dis-je, issu des Archelaus qui avoient fait la guerre aux Romains, & fils de la courtisane Glaphyra (f).

(C) *Il composa là-dessus une épigramme.*] Si je la raporte ce n'est qu'après en avoir ôté les termes trop scandaleux (g).

Cæsaris Augusti lascivos livide versus
Sex lege, qui tristis verba Latina legis.
Quod . . . Glaphyram Antonius, hanc mihi pœnam
Fulvia constituit, se quoque uti . . .
Fulviam ego ut . . . quid si me Manius oret
Pædicem, faciam? non puto si sapiam.
Aut . . . aut pugnemus ait. Quid quæ mihi vita
Carior est ipsa mentula? signa canant.
Absolvis lepidos nimirum Auguste libellos
Qui scis Romana simplicitate loqui.

Le Pere Noris s'est imaginé qu'Auguste fit cette épigramme (h) contre Marc Antoine, & dans la vuë de lui reprocher ce mauvais commerce. Mais ce n'est nullement sur Marc Antoine que le coup porte, c'est sur sa femme Fulvie, & c'est bien le plus rude coup que la satire puisse porter à une femme. Je prens avec d'autant moins de scrupule la liberté de relever cette petite mepriſe du sçavant Bibliothecaire du Vatican, qu'il seroit ravi de dire qu'il n'a point examiné ces sortes de vers, & qu'il fait gloire de s'y tromper. Son erreur est infiniment moindre que celle de Farnabe, qui a trouve dans ces vers une protestation d'Auguste, que la chasteté lui étoit plus chere que la vie. Nous verrons dans l'article *Lycoris*, qu'il y a des gens qui veulent qu'il s'agisse de la courtisane Cytheris dans l'épigramme d'Auguste.

(D) *A un grand Seigneur nommé Lycomedes.*] J'ai deja dit en un autre (i) endroit qu'Hirtius le nomme Nicomede: raportons ses termes; (k) *Id* (Bellonæ templum)

Digitized by Google

elle eût plaidé la cauſe de ſon mari devant Ceſar, elle eût fait voir ſans doute que les pretenſions de Lycomedes étoient mal fondées : le juge auroit été trop galant pour ne ſe declarer pas en faveur d'un Prêtre qui avoit une ſi belle femme. Je ſerois bien aiſe de ſavoir ſur quoi ſe fondoit un bel Eſprit, lors qu'il diſoit γ, que la Glaphyra de l'épigramme d'Auguſte étoit la comedienne Citheride. Nous verrons dans l'article ſuivant que Glaphyra pretendoit deſcendre des Rois de Perſe.

γ *Nouveaux Dialogues des morts, 2. partie dial. 4. p. m. 28.*

GLAPHYRA, petite-fille de la precedente, étoit fille d'Archelaus Roi de Cappadoce. Elle fut mariée en premieres noces avec Alexandre fils d'Herode & de Mariamne, & comme elle étoit fiere & infatuée de ſa nobleſſe, elle ne ſervit nullement à entretenir la concorde dans la famille où elle entra, famille dont les diviſions rendirent Herode le plus malheureux, & le plus criminel de tous les peres. Glaphyra ſe vantoit à tout propos que ſon pere étoit deſcendu de Temenus †, que ſa mere étoit iſſuë de Darius fils d'Hyſtaſpes, & qu'ainſi elle ſurpaſſoit infiniment en nobleſſe toutes les Dames de la Cour. Elle traitoit de haut en bas la ſœur & les femmes d'Herode, & reprochoit à celles-ci que leur beauté ſeule, & non pas leur qualité les avoit élevées au rang où elles étoient. Rien n'étoit plus propre que de tels diſcours à mettre le feu dans la famille d'Herode ; & il eſt certain que cette fierté de Glaphyra fut une des premieres cauſes de la mort de ſon mari. Elle le rendit odieux, & augmenta l'envie que l'on avoit de le perdre par des calomnies, & par des machinations ζ. Pendant le procés criminel qu'Herode fit faire à Alexandre il fit interroger Glaphyra : la reponſe qu'elle fit merite (A) d'être raportée. Après qu'Herode eut fait mourir Alexandre, il renvoia * Glaphyra à ſon pere Archelaus, & retint les deux fils que le defunt avoit eus de cette femme. Joſephe pretend qu'elle ſe remaria avec Juba Roi de Libye, & qu'aiant perdu ce ſecond mari elle retourna chez ſon pere : mais il eſt aiſé de prouver (B) que cela eſt faux, ſi on l'entend de Juba Roi de Mauritanie. Ce qu'il y a de certain c'eſt qu'Archelaus fils d'Herode devint ſi amoureux d'elle, que pour l'épouſer ‡ il repudia ſa femme. On dit que Glaphyra ne vécut pas fort long tems depuis ſon retour en Judée, pour un mariage ſi opoſé aux loix Judaïques, & l'on parle d'un ſonge (C) qu'elle eut qui fut le preſage de ſa mort. Les deux fils ‡ qu'elle avoit eus d'Alexandre ſon premier mari abandon-

† *Elle entendoit apparemment celui qui fut l'un des trois chefs des Heraclides pour rentrer au Peloponneſe, de ſorte qu'elle prétendoit que ſon pere Archelaus deſcendit d'Hercule.*

ζ *Ex Joſepho de bello Jud. lib. 1. c. 17.*

* *Id. ib. c. 18. & antiq. lib. 17. c. 1.*

templum) *homini nobiliſſimo Nicomedi Bithynio adjudicavit, qui regio Cappadocum genere ortus propter adverſam fortunam majorum ſuorum mutationemque generis jure minime dubio, vetuſtate tamen intermiſſo, Sacerdotium id repetebat.* On entrevoit dans ces paroles qu'il y eut quelques diſputes devant Ceſar touchant la poſſeſſion de ce Benefice : or comme Strabon aſſûre que Lycomedes le poſſeda après Archelaus, il ſemble que le debat fut entre eux deux. C'eſt auſſi le ſentiment du Pere Noris, car il n'a point fait difficulté d'aſſûrer (a) qu'Archelaus jouït du Pontificat de Bellone, juſques à ce que Ceſar le lui ôta en l'année 707. pour le conferer à Lycomedes. Selon cette ſupoſition il y a lieu de demander où étoient alors les charmes de Glaphyra, & pourquoi ne s'en ſervit-elle point contre les demandes de Lycomedes? Ils devoient être plus puiſſans qu'en 713. ce n'eſt pas un fruit que le tems rende meilleur. Son mari l'auroit-il cachée ? Auroit-il mieux aimé perdre ſa Prêtriſe, que d'expoſer ſa femme aux galanteries redoutables de Ceſar? C'eſt ce que je ne ſçai pas.

(a) *In Cenotaph. Piſan. pag. 225.*

(b) *Ex Joſepho Antiquit. lib. 16. cap. 16.*

(c) *Antiq. l. 17. c. 15. de bell. Jud. l. 2. c. 11.*

(d) *Strabo lib. 6. pag. 198.*

(e) *Ibid. pag. 199. quæ eſt ultima l. 6.*

(f) *Pag. 142. ſub fin.*

(g) *Calviſius met cette expedition à l'an de Rome 738. & la mort d'Auguſte à l'an 766.*

(A) *La reponſe qu'elle fit merite d'être raportée.*] Elle ſubit l'interrogatoire en preſence de ſon mari, que l'on avoit garrotté comme un fils conſpirateur contre la vie de ſon pere. Cette vuë la deſola, & lui fit pouſſer les plus triſtes gemiſſemens. Son mari preſſe de dire ſi ſa femme étoit complice de l'attentat, repondit qu'il n'étoit point homme à rien cacher à une femme dont il avoit des enfans, & qui lui étoit plus chere que ſa vie. Là-deſſus elle proteſta de ſon innocence, & declara qu'elle ne feroit point dificulté de mentir, ſi cela pouvoit contribuër quelque choſe à ſauver la vie de ſon mari, en dût-elle perdre la vie, mais qu'autrement elle confeſſeroit tout. Le mari fit alors ſa confeſſion, & dit qu'ils n'avoient eu autre deſſein lui & elle que de s'en aller à la Cour d'Archelaus, & de là à Rome (b).

(B) *Il eſt aiſé de prouver que cela eſt faux.*] Joſephe (c) parle de ce mariage de Glaphyra avec Juba Roi de Libye, comme d'une choſe certaine : il ajoûte que Juba étoit mort quand Glaphyra fut mariée à Archelaus. Voici comment on demontre que cela ne ſe peut entendre du Roi de Mauritanie. Juba Roi de Mauritanie n'étoit point mort (d) quand Strabon compoſa ſon 6. livre ; or Strabon le compoſa ſous (e) l'empire de Tibere ; Juba n'étoit donc point mort quand Archelaus fils d'Herode fut marié avec Glaphyra, puis qu'il l'épouſa pendant ſa proſperité, & par conſequent avant l'an de Rome 759. qui fut celui de ſa diſgrace, car ce fut alors qu'Auguſte le rélegua à Vienne. Auguſte vécut encore ſept ou huit ans. On peut prouver que Strabon fit ſon 6. livre environ l'an 5. de Tibere, car dans le 4. livre (f) il remarque qu'il y avoit 33. ans que Tibere & Druſus avoient (g) ſubjugué les Noriques. Il ſeroit ſuperflu de remarquer après cela que Dion (h) parle du Roi Juba comme d'un Prince plein de vie, ſous la même année où il poſe le banniſſement d'Archelaus. On peut recueillir du 4. livre des annales de Tacite que Juba mourut environ l'an 10. de Tibere ; cet hiſtorien en parle (i) comme d'un homme vivant ſous l'an de Rome 776. mais ſous (k) l'année ſuivante il parle du regne de Ptolomée fils de Juba. Le 17. livre de Strabon fut compoſé peu (l) après la mort du même Juba. C'eſt donc une affaire vuidée que Joſephe ſe ſeroit lourdement trompé, ſi par le Roi de Libye qu'il donne pour ſecond mari à Glaphyra, il avoit entendu le Roi de Mauritanie. Le Pere Noris (m) ne ſoulageroit Joſephe que d'une partie de la faute, s'il avoit raiſon de conjecturer que Glaphyra fut repudiée par Juba. Ce que Joſephe declare touchant la mort du ſecond mari, anterieure au mariage d'Archelaus & de Glaphyra, ſeroit toûjours faux ; mais ce n'eſt qu'en devinant, & en ſupoſant tout ce qu'on veut que l'on a droit de s'imaginer ce divorce. Noldius (n) ſupoſe peut-être un fait moins incertain, c'eſt que Joſephe a entendu par Juba Roi de Libye un Roi qui n'avoit aucune relation avec les Romains, & dont Glaphyra étoit veuve lors qu'Archelaus devint ſon amant. Cet Auteur ſoutient (o) que la Libye ſe prend pour toute l'Afrique en general, ou pour certaines parties de l'Afrique en particulier, mais qu'en cette derniere ſignification elle n'enferme jamais la Mauritanie ; d'où il prend occaſion de cenſurer (p) Sigiſmond Gelenius, qui a traduit par *Regem Mauritaniæ* les paroles dont Joſephe s'étoit ſervi en parlant de Juba Roi de Libye, Τῶν Λιβύων. Il cenſure plus fortement le Pere Salian, qui a cru que Juba avoit été tué dans le combat dont Dion (q) a fait mention au livre 55. C'eſt un combat où les Getules remporterent la victoire, & ils s'étoient ſoulevez parce qu'ils ne vouloient point obeïr à Juba. Ce Jeſuite obſerve pour ſoutenir ſon opinion que Juba étoit mort en ce tems-là ; que ſa veuve étoit retournée chez ſon pere, & qu'elle avoit épouſé en troiſiémes noces l'Ethnarque de Judée Archelaus. Il cite Joſephe ; mais il faloit ſe ſouvenir qu'en l'année où les Getules remporterent la victoire dont Dion parle, Archelaus fut relegué par Auguſte. Il eſt donc vrai que Juba vivoit encore l'année qu'Archelaus fut relegué au delà des Alpes ; il n'eſt donc pas vrai que ſa veuve ait été femme d'Archelaus : car il ſeroit abſurde de ſupoſer qu'il ne l'épouſa que peu de jours avant ſa diſgrace arrivée l'an 9. ou 10. de ſon Ethnarchie. Deſorte que le ſeul paſſage de Dion que le P. Salian a mis en jeu, ſuffit pour le convaincre de bevuë.

‡ *Id. Antiq. l. 18. c. 7.*

(h) *Dio lib. 55. ad ann. 759.*

(i) *Tacit. Ann. l. 4. c. 5.*

(k) *Ibid. c. 23.*

(l) *Voiez Strabon l. 17. p. 570.*

(m) *Cenotaph. Piſan. p. 238.*

(n) *Noldius de vita & geſtis Herodum. pag. 190.*

(o) *Pag. 185. & ſequens.*

(p) *Pag. 185.*

(q) *Ad annum 759.*

(C) *Un ſonge qu'elle eut.*] Je le raporte avec les moralitez que l'hiſtorien (r) y a jointes : je me ſers de la traduction de Genebrard, car comme mon principal but eſt de compiler des faits, il me doit ſuffire qu'on les trouve dans ce livre : il importe peu que ce ſoit en vieux langage. *Ainſi qu'elle eſtoit avec ſon dernier*

(r) *Joſeph. Antiq. lib. 17. c. ult. Voiez auſſi de bello Jud. lib. 2. cap. 11.*

Digitized by Google

donnerent de bonne heure la Religion Judaïque, aparemment à cauſe qu'Archelaus leur aieul maternel les attira auprès de lui, & prit ſoin de leur fortune. L'un s'apelloit Alexandre, & l'autre Tigranes: nous dirons quelque choſe de leurs (D) avantures dans les remarques. Si la chronologie de quelques (E) modernes étoit veritable, il faudroit mettre les deux Glaphyra au nombre des femmes qui ont été belles même dans leur vieilleſſe.

☞ GLEICHEN. On raporte d'un Comte Allemand de ce nom une avanture bien ſingulière. Il fut pris dans un combat contre les Turcs, & amené en Turquie. Il y ſoufrit une dure & longue captivité, on lui fit travailler la terre &c. mais voici quelle fut ſa delivrance. Il fut abordé un jour & fort queſtionné par la fille du γ Roi ſon maître pendant qu'elle prenoit le plaiſir de la promenade. Sa bonne mine & ſon adreſſe à travailler plurent ſi fort à cette Princeſſe qu'elle lui promit de le delivrer, & de le ſuivre pourvu qu'il l'épouſât. J'ai une femme & des enfans, repondit-il. Cela n'y fait rien, repliqua-t-elle, la coutume de Turquie eſt qu'un homme ait pluſieurs femmes. Le Comte ne fit point l'opiniâtre, il aquieſça à ces raiſons, il engagea ſa parole. La Princeſſe s'emploia ſi promptement, ſi adroitement à le tirer de captivité, qu'ils furent bientôt en état de s'embarquer. Ils arriverent heureuſement à Veniſe. Le Comte y trouva l'un de ſes gens qui rodoit par tout pour aprendre de ſes nouvelles. Il ſçut de lui que ſa femme & ſes enfans ſe portoient bien, & tout auſſi-tôt il courut à Rome, & après avoir narré ingenument ce qu'il avoit fait, il obtint du Pape † une permiſſion ſolennelle de garder ces deux épouſes. Si la Cour de Rome ſe montra commode en cette occaſion, la femme du Comte ne le fut pas moins, car elle fit cent careſſes à la Dame Turque qui étoit cauſe qu'elle recouvroit ſon cher mari, & conçut pour cette ‡ concubine une tendreſſe particuliere. La Princeſſe Turque repondit de très-bonne grace à toutes ces honnêtetez. Elle fut ſterile, & neanmoins elle aima beaucoup les enfans que l'autre femme faiſoit à foiſon. On trouve encore à Erford un monument (A) de ceci *. Un fort honnête ‡ homme qui m'indiqua cette hiſtoire l'an 1697. me parut ſurpris de ce que les Ecrivains Proteſtans obligez de ſatisfaire aux reproches touchant ce que

γ Filia Regis ſub quo ſervichat Comes. *Hondorf. ubi infra.*

† Re ordine narrata literas à pontifice impetrat quibus ei concederetur *utramque fovere conjugem.* Id. ibid.

‡ Summo amore pellicem ejus opera cariſſimum maritum recepiſſet, proſequitur. *Id. ib.*

* *Tiré du theatre hiſtorique d'André Hondorf à la page 535. de la 5. edition qui eſt celle de Francfort 1633. in 8.*

‡ *Mr. Pallardy Miniſtre François à Delft.*

(a) *Joſeph. Antiq. l. 18 c. 7.*

(b) Ne Tigranes quidem Armenia quondam potitus, ac tunc reus nomine regio ſupplicia civium effugit. *Tacit. Annal. l. 6. c. 40. ad ann. 788.*

(c) *Id. ib. lib. 14. c. 26.*

(d) *Voiez la remarque E.*

(e) Eum *proneptem* fuiſſe præter Joſephum, *Ant.* XIIX. *c. 7.* ipſa rerum ſeries oſtendit. Quo pacto enim *Tigranes, nepos* circa tempus medium *Auguſti* natus (pater non multo poſt *victoriam ad Actium* ab *Herode* interfectus) ſub Nerone agere aut pati potuit? quo profecto tempore natura eum *aut* morte *aut* ſenio ita multaverat, ut rebus gerendis aptus tum haud eſſe potuerit, nedum ita arduis & perturbatis. *Noldius, ubi ſupra, pag. 367.*

(f) *On verra dans ce Dictionaire quelques exemples de femmes dont la beauté a duré long tems. Neanmoins on n'en doit pas tirer des conſequences pour ſoutenir des hypotheſes chronologiques, qui ſont d'ailleurs peu certaines.*

(g) *Cenotaph. Piſan. p. 153. & ſeq.*

(h) *Hondorf. theatr. exempl. pag. 535. edit. 1633.*

nier mary Archelaus, elle eut un tel ſonge: il luy ſembla qu'Alexandre vint à elle, & qu'elle l'embraſſa de grande joye qu'elle avoit. Mais Alexandre luy faiſoit reproche, diſant: Glaphyra, tu as bien conferme le proverbe commun; qu'il ne ſe faut point fier aux femmes: tu m'as eſté donnee vierge & pucelle: tu as eſté faite mere d'enfans qui nous eſtoient communs: & ayant du tout oublié noſtre amour, tu as eſté epriſe de deſir de voler aux ſecondes nopces. Et ne te contentant de m'avoir fait un tel outrage, tu as bien oſé coucher avec un troiſieſme mary, te fourrant vilainement & imprudemment dedans ma famille: & tu pourras maintenant porter qu'Archelaus mon frere ſoit ton époux? Mais de moy, je ne mettray jamais en oubly ton ancienne amitié: & je te delivreray d'un tel vilain opprobre, en te faiſant mienne, comme tu eſtois. Apres qu'elle eut declare ce ſonge à quelques femmes qui luy eſtoient familieres, elle mourut bien-toſt apres. Il m'a ſemble qu'il eſtoit bon de reciter cecy, d'autant que mon propos eſt de ces Roys: & autrement cecy ſemble eſtre un exemple digne d'eſtre noté, pource qu'il contient un tres-certain argument de l'immortalité des ames, & de la providence divine. Si ces choſes ſemblent incroyables à quelqu'un, qu'il jouyſſe de ſon opinion: mais auſſi qu'il n'empeſche point les autres de le croire, qui par tels exemples ſont incitez à s'eſtudier à vertu.

(D) *Quelque choſe de leurs avantures dans les remarques.*] Tigrane (a) fut Roi d'Armenie, & mourut ſans enfans. Joſephe ſe contente de dire que les Romains l'accuſerent; il auroit dû ajoûter que (b) Tibere le fit punir du dernier ſuplice. Alexandre frere de Tigrane eut un fils apellé Tigrane, à qui Neron conferа le Roiaume d'Armenie. Ce Tigrane eut un fils nommé Alexandre qui épouſa Jotape fille d'Antiochus Roi des Comageniens, & qui obtint de Veſpaſien un Roiaume dans la Cilicie. Ajoûtons à ce narré de Joſephe le ſuplement que Tacite nous fournit. (c) *Advenit Tigranes à Nerone ad capeſſendum imperium delectus, Cappadocum ex nobilitate, regis Archelai nepos, ſed quod diu obſes apud urbem fuerat uſque ad ſervilem patientiam demiſſus.* Il y a lieu de croire que les Romains ne maintinrent pas Tigrane contre les Parthes qui vouloient l'Armenie pour Tiridate. Tacite ne marque pas avec precifion le degré de (d) parenté de ce Tigrane, par raport à Archelaus Roi de Cappadoce. Cet Archelaus étoit non pas ſon aieul, mais ſon biſaieul, puis que ce Tigrane étoit fils d'un Alexandre qui avoit pour pere un autre Alexandre, & pour mere Glaphyra fille d'Archelaus.

(E) *Si la chronologie de quelques modernes.*] Noldius prouve contre Tacite qu'Archelaus n'étoit point l'aieul, mais le biſaieul de ce Tigrane à qui Neron donna l'Armenie; il le prouve, dis-je, (e) premierement par le temoignage de Joſephe, & en ſecond lieu par l'âge decrepit où ce Tigrane auroit dû être s'il eût été fils d'Archelaus; car en ce cas il auroit été fils d'Alexandre; or Herode fit mourir ſon fils Alexandre peu après la bataille d'Actium; Tigrane ſeroit donc né vers l'an 724. de Rome. Il auroit donc eu près de 90. ans lors qu'il fut envoié dans l'Armenie. C'eſt la conſequence que Noldius devoit tirer de ſon hypotheſe; il ne l'a pourtant point tirée, il a mieux aimé raiſonner ainſi: puis que le pere de Tigrane fut mis à mort peu après la bataille d'Actium, il faut que Tigrane ſoit né vers le milieu de l'âge d'Auguſte, il n'auroit donc gueres été en état d'agir ſous l'empire de Neron. La premiere conſequence ne ſent point l'exacte chronologie. Auguſte mourut l'an 766. de Rome âgé de 76. ans: le milieu de ſon âge eſt donc l'an 728. Or un chronologue exact peut-il dire qu'un homme né environ l'an 728. eſt fils d'un pere qui fut mis à mort peu après la bataille d'Actium? L'autre conſequence eſt beaucoup meilleure; l'Armenie fut donnée à Tigrane par Neron l'an 813. donc ſi Tigrane étoit né en l'annee 728. il auroit fait le voiage d'Armenie à l'âge de 85. ans. Mais faiſons voir à Noldius qu'il a bâti ſur une fauſſe hypotheſe. La mort d'Alexandre fils d'Herode ne peut pas ſuivre de près la bataille d'Actium, car ce malheureux Prince laiſſa deux fils. On peut donc ſupoſer que ſa femme étoit âgée de 20. ans lors qu'il mourut; elle ſeroit donc née environ l'an 704. de Rome; Archelaus ſon pere ſeroit donc né environ l'an 684. Il auroit eu donc 85. ans lors qu'il mourut. Or c'eſt ce qui n'a nulle vraiſemblance, parce que les hiſtoriens qui ont parle de ſa mort l'ont fait d'une maniere très-odieuſe pour Tibere, & neanmoins ils n'ont pas marqué la circonſtance d'un âge ſi avancé, circonſtance qui étoit ſi propre à rendre beaucoup plus affreuſe la cruauté de cet Empereur. Ajoûtez que ſi Archelaus étoit né l'an 684. il faudroit que ſa mere eût eu près de 50. ans lors que ſa beauté donnoit tant d'amour à Marc Antoine. La preuve en eſt facile à donner. Archelaus n'étoit pas ſon fils aîné, on peut donc croire raiſonnablement qu'elle l'eut à l'âge d'environ 20. ans. Or ce fut en 713. que Marc Antoine donna le Roiaume de Cappadoce à Siſinna fils de Glaphyra. C'eût été une choſe rare (f) que de voir une grand'-mere dont la petite-fille avoit déjà neuf ou dix ans, tenir dans ſes fers par les charmes de ſa beauté le diſtributeur des ſceptres & des couronnes. Auguſte auroit eu là un beau champ, pour faire des épigrammes ſatiriques contre Marc Antoine, & pour le tourner en ridicule. D'autre côté comme Glaphyra la fille d'Archelaus ne ſe maria avec Archelaus fils d'Herode qu'après qu'Herode fut mort, elle auroit pu inſpirer un amour ardent à l'âge de 50. bonnes annees. Rectifions donc la chronologie de Noldius, & diſons avec le Pere Noris (g) qu'Alexandre mari de la derniere Glaphyra, ne fut mis à mort qu'après l'an 742. de Rome.

(A) *On trouve encore à Erford un monument de ceci.*] Voici les paroles d'Hondorf: *Hujus rei monimentum Erphordiæ etiamnum exſtat: in quo ex utroque latere Comiti uxores adſtant. Regina marmoreâ coronâ ornata: Comitiſſa ſculpta eſt nuda & infantes ad ejus pedes reptantes (h).*

Digitized by Google

que les Reformateurs permirent à un Landgrave de Heſſe, n'ont point allegué la permiſſion qui fut accordée par le Pape au Comte de Gleichen, & voulut (B) ſavoir ma penſée là-deſſus. Il m'avertit que du Val a parlé de cette avanture dans ſa deſcription * de l'Allemagne. *L'an 1227. dit du Val, un Comte de Gleichen obtint du Pape la permiſſion d'avoir deux femmes en même tems.* Si cette hiſtoire eſt veritable, nous avons là un très-grand triomphe (C) de l'amour. Un Abbé qui avoit commerce de lettres avec le Comte de Buſſi avoit ouï dire quelque choſe de cette hiſtoire, mais (D) il ignoroit le vrai état de la queſtion. Au reſte l'Auteur des quinze joies de mariage ſemble ſupoſer qu'il arrive aſſez ſouvent qu'une femme (E) ſe remarie ſur la fauſſe ſupoſition de la mort de ſon époux.

* *A la page 205. édit. de Paris 1668.*

GOL-

(B) *Et voulut ſçavoir ma penſée là-deſſus.*] Si je m'en ſouviens bien, ma reponſe ſe reduiſit à ceci; premierement que c'étoit un fait aſſez obſcur, & ſecondement qu'il ne ſerviroit de rien de l'alleguer, à moins qu'on ne pût produire les lettres du Pape, ou le temoignage de quelque Auteur contemporain, ou l'aveu des Ecrivains Catholiques. Hondorf, ſi je ne me trompe, eſt le ſeul Auteur (a) que l'on allegue, il ne cite perſonne, c'eſt un compilateur que les gens doctes n'ont jamais fort eſtimé, & comme il eſt Proteſtant, les Catholiques Romains ne manqueroient pas de rejetter ſon temoignage. Ils demanderoient les Archives, ou les Annaliſtes d'où il a tiré ce fait; & puis qu'il ne cite rien, ils pretendroient qu'il ne ſe fonde que ſur l'ouï-dire, & ſur des traditions vagues: ils diroient qu'un grand nombre de maiſons illuſtres font courir des traditions incertaines, ou même très-fabuleuſes touchant la maniere dont leurs ancêtres furent delivrez de la priſon au tems des Croiſades. En un mot s'ils nioient le fait, que pourroit-on leur repondre? Le monument d'Erford ne peut rien prouver; une figure d'homme entre deux figures de femme ſignifie-t-elle clairement la polygamie? Ne peut-elle pas ſignifier entre autres choſes deux mariages ſucceſſifs, ou deux mariages contractez entre un mari & deux épouſes vivantes; mais dont le dernier fut annullé? Combien y a-t-il de contes abſurdes que l'on tâche de prouver par des monumens de pierre? C'eſt ainſi qu'on pretend prouver qu'une Comteſſe de Hollande accoucha tout à la fois de 365. enfans, choſe dont les bons hiſtoriens ſe moquent, & qu'ils convainquent de fauſſeté.

(a) *Simon Goulart qui a inſeré cette hiſtoire dans ſa traduction des meditations hiſtoriques de Camerarius to. 2. l. 2. ch. 14. p. m. 152. ne cite que le theatre d'Hondorf.*

(C) *Nous avons là un très-grand triomphe de l'amour.*] Savoir la fille d'un Roi non ſeulement prête à renoncer aux avantages ſublimes de ſon etat pour ſuivre un eſclave au bout du monde, mais fugitive actuellement après avoir mepriſé tous les perils où ſon deſſein expoſoit ſa vie & celle du priſonnier dont elle étoit amoureuſe. Elle ne s'engage pas peu-à-peu à une fuite ſi environnée de perils, ſi prejudiciable, ſi mal-honnête, elle y eſt toute reſoluë dès la premiere fois qu'elle voit l'eſclave: (b) *Ut vidi ut perii, ut me malus abſtulit error*, pouvoit-elle s'ecrier comme bien d'autres. Qu'on a eu raiſon de dire dans un Opera:

Bacchus revient vainqueur des climats de l'Aurore,
Il traîne après ſon char mille peuples vaincus;
Il mepriſoit l'amour, mais l'amour eſt encore
Un vainqueur mille fois plus puiſſant que Bacchus.

Je ne ſçai ſi la Dame de Ville-Dieu a romaniſé l'hiſtoire de nôtre Comte de Gleichen. C'eût été un beau champ pour ſa plume, & quelque ſec que puiſſe être le narré d'Hondorf, elle en eût fait quelque choſe de bien joli. Notez que le triomphe de l'amour ne regarde ici que le beau ſexe, car ſûrement le Comte ne devint point polygame en qualité d'amoureux, mais en qualité de gentilhomme qui s'ennuioit d'être eſclave, & de travailler la terre. Mais notons auſſi que l'action de cette Princeſſe Turque n'eſt pas à beaucoup près auſſi noire que celle de la fille de Niſus, ou que celle de la (c) fille de Pterelaus. Peut-être même qu'elle eſt un peu plus excuſable que celle de la fille de Minos. Auſſi eut-elle un ſuccés beaucoup plus heureux que la trahiſon de ces trois Princeſſes, & de pluſieurs autres ſemblables victimes de l'amour, ornemens du char de triomphe de Venus. N'attribuez pas pour cela l'avantage au ſexe maſculin, car ſûrement il y a beaucoup plus d'hommes qui épouſent leurs ſervantes, qu'il n'y a de femmes qui épouſent leurs valets.

(b) *Virgil. eclog. 8. v. 41.*

(c) *Voiez l'article d'Amphitryon, page 211. au texte.*

(D) *Un Abbé . . . . avoit ouï dire quelque choſe de cette hiſtoire, mais il ignoroit.*] Voici ce qu'il écrivit à Mr. le Comte de Buſſi Rabutin le 12. de Juin 1674. „ (d) Je trouvai l'autre jour Madame de . . . . . & „ comme on parloit de M. de . . . . qui avoit preſenté une Requête au Pape, pour qu'il lui fuſt per„ mis d'épouſer une autre femme; on dit que le ſaint „ Siege avoit fait cette grace une fois à un Comte „ d'Allemagne, auquel ſa femme ne pouvant ſuffire, „ il fut permis pour le ſalut de ſon ame d'en prendre „ une ſeconde avec la ſienne. Madame de . . . . . „ qui s'endormoit auparavant, s'éveilla en cet en„ droit, & dit en ſoupirant: qu'il ne ſe trouvoit plus „ de maris faits comme celui-là.„ On voit manifeſtement qu'il confond les choſes; & que de deux avantures il n'en fait qu'une: il joint pêle mêle ce qui concerne le Comte de Gleichen, & ce qui concerne un Landgrave de Heſſe, & il ne ſçait les circonſtances ni de l'une ni de l'autre de ces deux choſes. La permiſſion qu'on pretend que le ſaint Siege accorda à un Comte d'Allemagne ne fut point fondée ſur l'inſuffiſance de l'epouſe. Celle que l'on a accordée à un Landgrave ne fut point non plus fondée ſur une telle raiſon, (e) quoi que Mr. de Thou l'ait dit. Je ne voudrois pas repondre que cet Abbé ait mieux ſuivi les loix de l'hiſtoire quant au bon mot & au ſoupir de Madame de . . . . . que dans le reſte. Il inventa peut-être lui-même cette reflexion, & l'écrivit neanmoins comme quelque choſe d'hiſtorique au Comte de Rabutin, pour finir ſa lettre par un trait divertiſſant. Quoi qu'il en ſoit je me trouvai l'autre jour avec un homme qui eſt marié depuis cinq ou ſix années, & je remarquai qu'après qu'on lui eut fait le recit de toute cette partie de la lettre de l'Abbé, il dit preſque en ſoupirant que s'il ne ſe trouvoit plus de maris faits comme celui-là, il ſe trouvoit encore moins de femmes faites comme celle-là. J'euſſe voulu qu'il eût fait encore une reflexion, c'eſt que la Dame ſupoſoit à tort que nôtre ſiecle eſt inferieur aux tems paſſez. Cela eſt faux: les maris de cette trempe ont été toûjours fort rares, & auſſi rares dans les ſiecles precedens que dans celui-ci.

(d) *Lettres du Comte de Buſſi Rabutin to. 4. pag. 114. 115. édit. de Holl.*

(e) *Voiez la remarque O de l'article de Luther.*

(E) *Qu'il arrive aſſez ſouvent qu'une femme ſe remarie.*] Car voici ſa *traizieme joye de mariage*. Un Gentilhomme, dit-il (f), qui a veſcu avec ſa femme *en grands delits & plaiſances* cinq ou ſix ou huit ans plus ou moins *veut acquerir honneur & vaillance. . . . A l'advanture il va outremer en quelque armee pour acquerre honneur & chevallerie . . . . . ſi prend congé de ſa femme à grand regret, laquelle fait tout le dueil que l'on pourroit dire: mais il eſt homme qui aime honneur, & n'eſt riens qui le detint. . . . . Il s'en va & recommande ſa femme & ſes enfans qu'il ayme plus que choſe qui ſoit apres ſon honneur, à ſes eſpeciaux amis. Or advient qu'il paſſe la mer, eſt pris des ennemis, ou par fortune ou autrement il demeure trois ou quatre ans ou plus qu'il ne peut venir. La Dame eſt en grand douleur, un temps advient qu'elle a ouy dire qu'il eſt mort dont elle fait ſi grand dueil que c'eſt merveilles: mais elle ne peut pas touſiours pleurer, & s'appaiſe Dieu mercy tant qu'elle ſe remarie avec un autre, ou elle a pris ſon plaiſir, & a tantoſt oublié ſon mary qu'elle ſouloit tant aimer, & l'amour de ſes enfans eſt oubliee, les belles cheres, les baiſers, les accollemens, les beaux ſemblans qu'elle ſoulloit faire à ſon mary ſont tous paſſez & oubliez, & qui la verroit faire avec ceſtuy dernier mary, il diroit qu'elle l'aime plus qu'elle ne fiſt oncq l'autre qui eſt priſonnier, ou en autre neceſſité pour ſa vaillance: ſes enfans que le bon homme aimoit ſont deboutez & leur desperd on le leur à grandabandon, ainſi jouent & gallent enſemble & ſe donnent du bon temps. Mais il advient ainſi que fortune le veut, que le bon gentilhomme ſon mary s'en vient, qui eſt moult envieilly & gaſté: car il n'a pas eſté à ſon aiſe deux ou trois ou quatre ans qu'il a eſté priſonnier, & quant il approche de ſon pays, il enquiert de ſa femme & de ſes enfans: car il a grand peur qu'ils ne ſoyent morts, ou qu'ils n'ayent autre grande neceſſité. Et penſez bien quantes fois le bon homme y aura ſongé au milieu des angoiſſes de ſa priſon, & s'en eſt donné maintes malaiſes ou ſa femme ſe donnoit du bon temps: & peut eſtre qu'à telle heure que le bon homme penſoit à elle, & prioit Dieu qu'il la conſervaſt que celuy qu'elle a dernierement pris la tenoit entre ſes bras, & n'avoit garde de peril. Lors il oit dire qu'elle eſt mariee: or jugez quelle Aachée il a d'ouyr telles nouvelles . . . . . or arrive au pays, & ſçait la choſe certainement, s'il eſt homme d'honneur jamais ne la prendra, l'autre qui l'avoit priſe, qui s'en eſt donné du bon temps la laiſſera. Ainſi elle eſt perdue à ſon hon-*

(f) *Les quinze joies de mariage pag. 154. & ſuiv. édit. de Roüen 1596. le titre porte que ce livre a été extrait d'un vieil exemplaire eſcrit à la main, paſſez ſont quatre cens ans.*

Digitized by Google

GOLDAST † (MELCHIOR HAIMINSFELD) nâtif de ‡ Biſchoffſell au païs des Suiſſes, & Proteſtant de la confeſſion de Geneve, a été un fort ſavant homme au XVII. ſiecle. Sa famille n'étoit (A) point riche, & il ne fit jamais fortune; deſorte qu'il ſe fit plus conoître par le grand nombre de livres qu'il compoſa, ou dont il procura des éditions, que par ſes emplois publics. Un recueil de (B) lettres imprimé l'an 1688. fait voir qu'en l'année 1598. il ſe tenoit à Biſchoffſel. Que l'année ſuivante il étoit logé à St. Gal chez un honnête homme qui ſe declara ſon Mecene, & qui ſe nommoit Schobingerus. Qu'en la même année il fut à Geneve, & qu'il y logea (C) chez Lectius avec les fils de Vaſſan, deſquels il étoit precepteur. Qu'il étoit encore à Geneve l'an 1602. & qu'il s'y plaignoit de ſa miſere. Que la même année il s'en alla à Lauſanne, à cauſe qu'il y pouvoit ſubſiſter à moins de frais qu'à Geneve. Qu'il retourna peu après à Geneve. Qu'à la recommandation de Lectius, il fut donné pour ſecretaire au Duc de Bouillon. Qu'il ne garda guere cet emploi; car il étoit à Francfort au mois de Fevrier 1603. Qu'il avoit une condition à Forſteg l'an 1604. Qu'en l'année 1605. il demeuroit à Biſchoffſel, où il ſe plaignoit de n'être pas en (D) ſûreté à cauſe de ſa Religion, qui le rendoit fort odieux même à ſes parens. Qu'il étoit à Francfort l'an 1606. Qu'il s'y maria, & qu'il y demeura juſques à l'année 1610. mal (E) dans ſes affaires, & voiant échouër les (F) vuës de ſes amis pour quelque bon établiſſement. Le recueil dont je parle finit là. Goldaſt avoit deja publié beaucoup de livres, & il continua (G) de le faire juſques à ſa mort, c'eſt-à-dire juſques à l'onziéme jour * du mois d'Août 1635. Scioppius

† *Par les lettres Latines qu'on lui écrivoit, il paroit qu'on l'apelloit indifferemment* Goldaſtus, *ou* Goldinaſtus, *ou* Guldinaſtus. *Ses prenoms étoient latiniſez,* Melchior, *ou* Melior Heiminsfeldius, *ou* Haiminsfeldius, *ou* Hamenveltus, *ou* Hamenvelto, *ou* Hameneveldo.

‡ *En Latin* Epiſcopocella. *Moreri ſe trompe en le faiſant natif d'*Himinsfeldt.

* *Witte in Diario biographico.*

(a) *Sa lettre eſt la* 3. *dans le recueil imprimé l'an* 1688.

(b) *Sa lettre eſt la* 9. *du même recueil.*

(c) *C'eſt l'onziéme du même recueil.*

(d) *Goldaſtus ſe dit eſtre noble, & remarque ſa Maiſon à l'entour de St. Gal.* Scaligerana pag. m. 95.

(e) *Oporini Grubinii Amphot. Scioppian. pag.* 111.

(f) *Voiez la* 131. *lettre du recueil.*

(g) *C'eſt la* 56.

neur, & paradventure affollera du tout. Le bon prend'homme en aura une douleur perpetuelle que jamais il n'oubliera, ſes enfans ſeront aucunement ahontis par la faute de leur mere, l'un ny l'autre ne ſe pourront plus marier la vie durant l'un de l'autre.

(A) *Sa famille n'étoit point riche.*] Cela paroît par quelques lettres de Conrad Rittershuſius, chez qui Goldaſt avoit été en penſion. Goldaſt en étoit ſorti ſans paier ſon hôte; & depuis qu'il fut retourné dans ſa patrie, il laiſſa couler bien du tems ſans le ſatisfaire. Rittershuſius s'en plaignit (a), & repreſenta que les bouchers, les boulangers, les braſſeurs l'avoient tant preſſé, qu'il lui avoit falu prendre de l'argent à interêt, afin de faire ceſſer leurs perſecutions. Il ajoûta qu'il eſperoit que Goldaſt lui feroit tenir le principal & les interêts, & que c'étoit ainſi que Taurellus & quelques autres en uſoient à l'egard de leurs penſionnaires qui avoient beſoin qu'on leur fît credit. Sa lettre eſt datée du 24. d'Août 1598. L'année ſuivante Stuckius (b) écrivit au même Goldaſt, que Rittershuſius ſe plaignoit de ne toucher pas les 52. florins d'or qui lui étoient dûs; c'eſt pourquoi on exhorte le debiteur à s'aquiter promtement, & on lui dit que s'il y manque les plaintes en ſeront portées à ſa mere. Une lettre (c) de Rittershuſius en date du 8. de Septembre 1599. aprend qu'il étoit paié, & qu'il quitoit les interêts; mais que comme Goldaſt avoit laiſſé pluſieurs dettes à Altorf, il couroit divers mauvais bruits de lui. Ce n'eſt point une preuve qu'on puiſſe oposer aux pretenſions de nobleſſe. Nous aprenons de Scaliger (d) que Goldaſt pretendoit être gentilhomme. On peut l'être ſans avoir dequoi paier ſa penſion. Scioppius remarque que Goldaſt mettoit dans ſes noms une particule qui n'étoit propre qu'à la nobleſſe: (e) *Fratribus quidem certe hoc uno nomine nobilior quod illi ſe tantum* Heiminsfeld, *hic autem Heros noſter pro conſuetudine pleraque nobilitatis* ab Heiminsfeld *cognominat.* Mais voici une bonne marque de la pauvreté de Goldaſt. Quand il faiſoit imprimer des livres il en envoioit des exemplaires aux Magiſtrats des villes & aux Conſiſtoires, & cela afin qu'on lui fît quelque preſent. On lui envoioit un peu plus que le livre ne coûtoit, & ſes amis s'imaginoient lui rendre beaucoup de ſervice, en lui menageant ces petites recompenſes. Ce chetif trafic aidoit à le faire ſubſiſter. (f) Un Miniſtre nommé David Lange lui écrivit de Memminge, que les Magiſtrats du lieu lui envoioient dans l'incluſe *unum nummum aureum*, & le Conſiſtoire un autre, pour l'exemplaire de ſon livre.

(B) *Un recueil de lettres.*] En voici le titre; *Virorum clariſſimorum & doctorum ad Melchiorem Goldaſtum epiſtolæ, ex Bibliotheca Henrici Guntheri Thulemarii J. C. edita. Francofurti & Spiræ* 1688. *in* 4.

(C) *Et qu'il y logea chez Lectius.*] C'étoit un des Profeſſeurs de l'Academie. Le recueil de lettres dont j'ai parlé en contient une (g) qui eſt fort ſanglante contre lui. Il ſe plaignoit que lors que Goldaſt & ſes diſciples étoient ſortis de chez lui, ils ne lui avoient pas fait un preſent honnête; mais Goldaſt de ſon côté ſe plaignoit qu'on les avoit obligez de paier cent ſortes de choſes injuſtement, fourneaux, bancs, ſerrures, clefs, &c. Il faut avouër que ceux qui tiennent des penſionaires dans les Univerſitez, font paroître trop ſouvent une avarice ſordide. Quand ce ne ſont pas des Profeſſeurs le mal n'eſt pas grand; mais quelle honte pour les lettres, quel deshonneur pour le caractere, lors que des Profeſſeurs s'attachent ſi meſquinement au gain!

(D) *Où il ſe plaignoit (b) de n'être pas en ſureté.*] Scioppius conte que le Sieur Jodocus Mezlerus Vicaire de l'Abbé de St. Gal, lui avoit dit que Goldaſt fut mis en priſon à St. Gal pour cauſe de vol. Il ajoûtoit que Goldaſt avoit demandé permiſſion d'acheter une petite terre proche de St. Gal, où la femme Lutherienne qu'il avoit deſſein d'epouſer, cût la liberté de conſcience; que quant à lui il ſeroit facilement Catholique. (i) *Commodum eas literas legeram cum officii causa viſum ad me venit D.* Jodocus Mezlerus *illuſtriſſimi Principis & Abbatis S. Galli vicarius, iſſumque Melchiorem adhuc vivum probeque ſibi notum eſſe affirmavit. Idque ut credibilius faceret præter alia hoc quoque de eodem narravit expoſuiſſe eum ſibi in ſermone, in quanto apud Sangallenſes periculo ſemel verſatus fuerit cum illi ſturi nomine in carcerem ſe compegiſſent: peſtiſſe etiam ut prædioli cujuſdam in Sangallenſi territorio emendi ab Abbate poteſtas ſibi fieret, ita tamen ut uxori, quam ducere in animo haberet, Lutherana Religionis libertas ſalva eſſet: nam ſeipſum quidem Catholicum futurum. His ego auditis capi de ipſo non deſperare futurum ut fato aliquando fratris utatur, & ſublime potius quàm humi putiſcat, cum præſertim nemo, qui faciem ejus viderit, non confeſtim patibulo dignum judicet.* Interim nos *velut Ciceronem Vatinii morte nunciata, cujus parum certus dicebatur auctor, reſpondiſſe legimus*, uſura fruemur. Scioppius eſt ici ſuſpect, tant parce qu'il étoit fort medisant, que parce qu'il regardoit Goldaſt comme celui qui avoit fourni des materiaux (k) à Scaliger pour la conſtruction de la ſatire *Munſterus Hypobolimæus.* Apliquez ceci à la remarque H.

(E) *Mal dans ſes affaires.*] Cela paroît dans une lettre (l) qui lui fut écrite par Quirinus Reuterus, directeur du college de la Sapience à Heidelberg. Il l'exhorte à ſe venir mettre en penſion dans ce college.

(F) *Echouër les vuës de ſes amis.*] Ils negocient à la Cour de l'Electeur Palatin, pour lui faire avoir la charge de Conſeiller de ſon Alteſſe Electorale l'an 1608. La lettre 191. parle de cela comme d'une choſe concluë; mais dans la lettre 194. Lingelsheim temoigne que cette affaire reculoit; & dans la 209. il aprend qu'elle étoit entierement échoüée. L'Electeur de Maience offroit alors un emploi à nôtre Goldaſt. Celui-ci demanda conſeil à (m) Lingelsheim, qui n'oſa le detourner abſolument d'accepter ces offres, ſeu qu'il le ſavoit dans une grande neceſſité, & qu'on n'avoit rien à lui offrir. Il lui repreſenta ſeulement la ſervitude qui lui étoit immanquable dans un lieu où les Jeſuites étoient les maîtres.

(G) *Il continua* de publier des livres *juſques à ſa mort.*] Donnons ici une liſte de ſes principaux Ouvrages. *Alamannicarum rerum ſcriptores vetuſti*, 3. volumes *in folio. Monarchia Imperii Romani, ſeu de juriſdictione & poteſtate Imperatoris & Papæ per varios autores*, trois volumes *in folio. Conſtitutionum Imperialium tomi quatuor, in folio. Suevicarum rerum ſcriptores veteres*, à Francfort 1605. *in* 4. *De juribus ac privilegiis regni Bohemiæ, & hereditaria regia familiæ ſucceſſione libri* 6. *cum appendice in folio. Conſultatio de officio & jure Electoris Bohemiæ in conventibus Electorum*

(b) *Voiez la lettre* 109. *du recueil.*

(i) *Scioppius in Oporini Grubinii Amphot. Scioppian. pag.* 108.

(k) Hem qui tibi omnium illorum, quæ de Scioppii natalibus, vita, ſtudiis ac fortuna in Satyram & confutationem tuam conjeciſti, auctor fuit. *Id. ibid. pag.* 111. *Voiez auſſi pag.* 332.

(l) *C'eſt la* 278. *du recueil.*

(m) *Voiez les lettres* 214. *&* 217. *du recueil.*

Digitized by Google

plus avoit donné ordre que l'on publiât dans son *Scaliger Hypobolimæus*, que Goldast avoit été roüé; mais aiant conu la fausseté de ce fait, il fit ensorte que l'on corrigeât cela. Nous verrons dans les remarques comment il (H) se tire d'affaire; ce n'est pas sans dire beaucoup de mal de Goldast. On ne sauroit aprouver la conduite de ce dernier (I) à l'égard de Juste Lipse; sous

Electorum Romani Imperii. Rationale constitutionum Imperialium. Statuta & rescripta Imperialia. Politica Imperialia. Catholicon rei monetariæ, seu leges monarchicæ generales de reb⁹ nummariis & pecuniariis. Digesta regia seu constitutiones Imperiales de SS. Eucharistia. Apologia Principum Germaniæ pro Henrico IV. Imperatore contra criminationes Gregorii VII. Replicatio pro Cæsarea & Regia Francorum Majestate & ordinibus Imperii contra Gretserum (a). *Imperialia decreta de cultu Imaginum. Paradoxon de honore Medicorum, & obiter de honore Theologorum & Jureconsultorum. Sibylla Francica, seu de admirabili puella Joanna Lotharinga exercitus Francorum ductrice sub Carolo VII. Dialogi duo de querelis Franciæ & Angliæ, & de jure successionis utriusque Regum in regno Franciæ. Centuria Epistolarum Philologicarum diversorum hominum*, à Francfort 1610. *in* 8. *Emendationes in Petronium Arbitrum. Nota ad paraneticos scriptores veteres.*

(a) Jésuite Allemand, qui écrivit divers livres contre Goldast.

Ce dernier Ouvrage n'etoit pas fort estimé de Scaliger. *Il cite de vieux auteurs en ses Parenetiques*, dit-il (b) parlant de Goldast. *Il s'est trop amusé apres ces vieux mots. Il* (c) *n'y a rien qui vaille dans ces Parenetici Melchioris. Cela seroit bon s'il faisoit imprimer ces vieux instrumens, on aprendroit toûjours quelque chose pour les maisons des Gentilshommes. Melchior a des Manuscrits, feu infimi ævi. Je me prosituois en escrivant à Melchior, puis qu'il est tel.* Il n'est pas besoin d'avertir que la plupart des Ouvrages que Goldast a fait imprimer, sont des productions dont il n'étoit pas l'Auteur; les titres montrent assez qu'il ne faisoit que les reduire en un corps, ou que les tirer des Bibliotheques où elles n'étoient qu'en manuscrit. Il s'est montré en cela l'un des plus infatigables hommes du monde. Conringius lui donne de grans éloges. *Vir*, dit-il (d), *editis antiquis Germaniæ monumentis tam bene de patria meritus, ut absque dubio Athenienses illum in Prytaneo aluissent, si quidem illud in ævum incidisset. Cum* (e) *primis in Germania certus meliusque hoc studiorum genus* (de jure publico Imp. Germ. agit) *incensum fuit initio hujus sæculi auctore* MELCHIORE GOLDASTO *cui nemo Germania rebus illustrandis par fuit, nec forte erit quispiam, & vero illius ductu paulatim cœpit apud nos solito exquisitior Reip. cognitio.* Il ne laisse pas de le traiter d'homme de mauvaise foi en certaines choses; (f) *Sunt hæc omnia* (examinat nonnulla ex libro III. Constitutionum Imperialium) *illaudabili facinore perquam tamen* GOLDASTO *familiari efficta, quo nomine eum ex merito acerrime increpavit Wendelinus c. 2. de l. Salica.* Il n'est pas le seul qui se plaigne de Goldast sur ce chapitre. (g) *Qui noverit quam multas suspectæ fidei merces pro veris erudito orbi obtruserit* GOLDASTUS, *cui cæteroquin diligentiæ laudem non negamus, in re cui aliunde fides fieri non potest, vix ejus solius auctoritate sibi aliquid plane persuaderi patietur.*

(b) Scaligerana pag. 95.

(c) Ibid. pag. 154. au mot Melchior.

(d) In præf. ad Tacitum de moribus Germanorum, apud Magirum eponymolog. p. 393.

(e) Id. in dedicat. exercitationibus de Rep. Imp. Germ. præmiss. apud eundem Magirum ibid.

(f) Idem cap. 7. de O. J. G. apud eundem ibid. pag. 394.

(g) Er. Maurit. de matricula Imperii n. 12. apud eundem Magirum ibid.

(H) *Comment* Scioppius *se tire d'affaire.*] Deux gentilshommes de Franconie qui avoient logé avec lui à Altorf chez Conrad Rittershusius, lui rendirent une visite pendant leur sejour à Rome. Il leur demanda des nouvelles de leurs communs amis, & entre autres de Goldast qui avoit été en pension avec eux à Altorf: ils lui conterent que ce miserable avoit été rompu sur la roue, & puis brûlé pour avoir commis un meurtre horrible. (h) *Eum videlicet superiori anno cum Bullionio Duce, cui interpretis operam dederit, Genevæ in Germaniam profectum, cum Argentinæ in familiaritatem Centurionis cujusdam pervenisset, qui in contubernio suo puellam nobilem, domo paterna abductam pro secutuleia muliere & concubina circumducebat, audito eum jam satietate illius captum mille aureos ei, qui ab illa se liberaret, polliceri, avidè conditionem quod protio inhiaret, arripuisse, & ita digresso Centurione non procul ab urbe in ipsa via regia . . . . miserum obtruncasse.* Il avoit lié amitié, disoient-ils, avec un certain Capitaine qui commençoit d'être las d'une Demoiselle qu'il avoit enlevée, & qui promettoit mille écus à quiconque l'en delivreroit. Goldast accepta le parti, mais peu après il massacra cette femme au milieu du grand chemin proche de Strasbourg, & la depouilla, & s'en revint à la ville. On le saisit dans son cabaret comme il decousoit les habits de cette femme, & on le mit en prison; & dans sept jours il fut condamné à être roüé & brûlé. *Septimo tandem post die capitis condemnatum & summo supplicio, tanquam arricidam affectum, hoc est membratim pane rota contusum & comminutum, & in le lignis infelicibus usthlatum conflagrasse* (i).

(h) Operinus Grubinius in Amphotidibus Scioppian. pag. 104.

Scioppius écrivit tout aussitôt cette histoire, afin qu'elle fût inserée dans l'Ouvrage qu'il faisoit imprimer en Allemagne contre Scaliger; il ne crut point avoir besoin d'autre apologie, ni d'autre vengeance (k) contre Goldast par raport au mauvais office qu'il croioit en avoir reçu. Il pretendoit que Goldast avoit publié sous le nom de Scioppius un commentaire sur les Priapées, dont lui Scioppius n'étoit point l'Auteur. La lettre qu'il écrivit touchant cette pretenduë fin tragique de Goldast, fut suivie d'une autre cinq mois après (l), où il fit savoir à son ami que l'histoire que les 2. gentilshommes Allemans lui avoient contée, regardoit un frere de Melchior Goldast. Le Sieur Charles Fugger Président de la Chambre Imperiale de Spire, avoit fait savoir à Scioppius, l'action barbare, & le suplice de ce frere de Goldast. Voici ce qu'il lui aprit. (m) *Sebastianus Heiminsfeld, dictus Guldenast, natus Cellæ Episcopi in Turgovia die sexta Junii anno* 1603. *propterea in carcerem conjectus fuit, quod pridie feminam quandam, Dorotheam de Gries, Bamberga aut Herbipoli, quemadmodum ipse retulit, natam, quam diebus aliquot hac illac circumduxerat, bene mane non longe ab hac civitate priusquam patefactæ essent portæ. Satanæ instinctu cultro immaniter obtruncasset, & omni vestitu usque ad lineam insorulam spoliasset, ac postquam aliquantum de via regia eam provolverat, in civitatem portis commodum apertis ingressus in hospitium publicum divertisset, ubi & captus mox, factumque quæstioni subjectus, & sponte etiam sua, confessus die* 10. *ejusdem mensis Rota supplicio affectus fuit.* Scioppius aprit peu après de Jodocus Mezler Vicaire de l'Abbé de St. Gal (n), que Melchior Goldast étoit plein de vie; il écrivit donc à son ami qu'il ne falloit pas imprimer ce qu'il lui avoit mandé touchant le suplice de cet homme. (o) *Hoc à te pro amicitia nostra peto, ut si adhuc est integrum illa supplicii de monstro isto sumpti mentio ex Scaligero meo Hypobolymæo circumscribatur. Sin autem, quod vereor, hæc ipsa mea epistola ad calcem libri illius adjuncta totius gestæ rei ordinem palam omnibus declarari cupio.* Cette 2. lettre est datée du 3. de Mars 1607. & par là on peut convaincre les deux gentilshommes, de s'être trompez à la circonstance du tems; car au commencement de (p) Novembre 1606. Scioppius écrivit à son ami qu'ils lui avoient dit que Goldast avoit souffert le dernier suplice l'année precedente, *superiori anno*. Or c'étoit le 10. de Juin 1603. que le frere de Goldast fut roüé (q). Ils disoient aussi que quand Goldast massacra la Demoiselle auprès de Strasbourg, il faisoit le voiage d'Allemagne avec le Duc de Bouillon dont il étoit Secretaire. Cela ne s'accorde point avec une (r) lettre que Goldast écrivit au Sieur Schobinger son Mecene au mois de Fevrier 1603. Il n'étoit plus avec le Duc de Bouillon, & neanmoins l'assassin de la Demoiselle interrogé par ses Juges au mois de Juin 1603. dit que Melchior Goldast son frere etoit au (s) service du Duc de Bouillon.

(i) Id. ib.

(k) Ibid. pag. 106.

(l) Ibid.

(m) Ibid. pag. 109. 110.

(n) Voiez la remarque D.

(o) Ibid. pag. 109.

(p) La 2. lettre de Scioppius fut ecrite 5. mois après la premiere. Ibid. pag. 106.

(q) Sebastianus Melchioris frater germanus is fuerit qui Argentinæ anno 1603. a. d. 10. Junii ob crudelissimum homicidium & latrocinium affectus, nunc quoque supplicio & celsus in rota, velut in radiato disco, quotidiano prandio asso, inquam, bene ad solem tosto corvos accipiat. Ib. pag. 107. Voiez ci-dessus la lettre m.

(r) Voiez le recueil des lettres écrites à Goldast, imprimé en Allemagne l'an 1688.

(s) Amphotides Scioppian. pag. 110.

(I) *La conduite de* Goldast *à l'égard de Juste Lipse.*] Scioppius qui étoit un grand exaggerateur, n'eut point de honte de dire dans un tems où il croioit que Goldast avoit été rompu sur la roue, que le principal crime qui lui avoit attiré cette affreuse peine, étoit d'avoir supposé une harangue à Juste Lipse. (t) *Hujus ego non minus facti, quam supplicii atrocitatem cum animo meo recogitans, nullius magis sceleris, quam quod orationem illam, de qua Lipsius Cent. IV. epist. LXVIII. ad consules ac senatum Imperialis opidi Francofurtensis scribit, ejusdem Lipsii nomine præscriptam minime Helvetica simplicitate, sed actu plusquam Punico & vere Genevensi malitia Tiguri edendam curasset, pœnas ab eo expeditas & sumptas esse judicavi.* Cette harangue avoit pour titre, *De duplici concordia litterarum & religionis*, & parut l'an 1600. On supposoit que Lipse l'avoit prononcée à Iena le 31. de Juillet 1574. Elle ne fut pas imprimée à Leide comme le titre le portoit, mais à (u) Zurich par Jean Jaques Frisius. On en envoia cent exemplaires à la foire de Francfort, que Plantin acheta tous, en nians que cette piece fût de Lipse, & en menaçant que l'Imprimeur & le vrai Auteur s'en repentiroient (w). Le libraire de Zurich fit savoir ces choses à Goldast, & le pria de justifier que cette harangue étoit de celui dont elle portoit le nom. Un Professeur de Zurich avertit Goldast des menaces de Juste Lipse, & lui marqua que le tissu & le fil de

(t) Voiez la lettre de Stuckius à Goldast dans le recueil de quo supra: c'est la 18. Voiez aussi Lipse epist. 68. centur. ad German. & Gallos.

(u) Jean Jaques Frisius avertit Goldast de tout cela. Sa lettre est dans le recueil.

Digitized by Google

sous le nom duquel il publia une harangue dont il étoit lui-même l'Auteur. Il paroît que l'on se plaignit de son (K) humeur un peu bisarre, & de sa β mauvaise foi.

GOLIUS (JAQUES) Professeur en Mathematique & en Arabe dans l'Academie de Leide, nâquit à la Haie l'an 1596. d'une famille (A) ancienne & considerable. Il eut une forte inclination pour les lettres, & un genie de grande étenduë; car il ne se contenta pas d'étudier les langues, la Philosophie, les antiquitez Greques, les antiquitez Romaines, la Theologie, la Medecine; il s'apliqua aux Mathematiques avec une extrême ardeur. A l'âge de vingt ans il quita l'Academie de Leide, où il avoit fait de grans progrés, & se retira dans une maison de campagne ‡, avec la resolution d'y passer deux ans sans s'occuper que de ses études: mais à force d'étudier il tomba bientôt malade, & il fut obligé d'interrompre son dessein. Il fut si charmé des travaux & des leçons du savant Erpenius †, qu'il s'attacha tout entier à lui. Il fit un voiage en France avec la Ducheſſe de la Trimouille, ce qui lui donna lieu d'être apellé à la Rochelle pour y enseigner le Grec. Il n'exerça pas long * tems cette charge, parce que les guerres civiles, qui se terminerent enfin par la prise de cette ville, firent souhaiter à Golius de retourner en Hollande. Quelque tems après † il suivit l'Ambassadeur que les Provinces Unies envoierent au Roi de Maroc, & il profita extremement des conseils (B) qu'Erpenius lui donna, pour aquerir la parfaite intelligence de l'Arabe. Il parut si curieux, & si bien instruit des sciences & des manieres des Arabes, qu'il se rendit très-agreable aux Docteurs & aux Courtisans. Il reçut même plusieurs (C) temoignages de bonté de Mulei Zidan Roi de Maroc. Il s'ac-

β *Voiez la remarque G, lettre f, g.*

‡ *Située auprès de Naaldwijk. Elle apartenoit à son pere.*

‡ *Il étoit Professeur en Arabe à Leide.*

* *Un an seulement.*

† *L'an 1622.*

(a) *Waserus, epist. ad Colinatium. C'est la 38. du recueil.*

(b) *Vassan dans la lettre 31. du recueil, écrite de Paris à Goldast le 23. de Sept. 1600.*

(c) *Voiez la 68. lettre de Lipse centur. ad Germanos & Gallos, pag. m. 700.*

(d) *Ibid. pag. 702.*

(e) *Miraus in vita Lipsii circa finem, pag. m. 35.*

(f) *Placcius de Pseudonymis pag. 219.*

(g) *Il ne faloit pas s'exprimer par le pluriel, car il n'y avoit qu'une harangue.*

(h) *Voiez la lettre 58. du recueil imprimé l'an 1688. Elle est datée de Saint Gal au mois de Fevrier 1602.*

(i) Feudorum Hollandiæ actuarius. *Gronovius in orat. funebri Jacobi Golii p. 6.*

(k) *Ex oratione funebri Golii habita à Gronovio.*

(l) *Cherchez* HEMELAR (Jean.)

la harangue faisoient conoître que Lipse en étoit l'Auteur: (a) *Nos quidem ex filo orationis conjecimus omnino ejus esse.* C'est ainsi que les Savans de Zurich jugerent: le goût de ceux de Paris étoit tout autre: ils n'y trouverent point le stile de Lipse. (b) *Lipsii oratio nova nobis visa fuit, nec in ea Lipsii stylum sine monitione tua unquam agnoviſſemus.* Les menaces de Juste Lipse ne furent point vaines; il s'adressa aux Magistrats de Francfort, qui (c) ordonnerent que cette harangue seroit effacée du catalogue de leur foire. Il les en remercia, & leur montra par bien des raisons l'imposture de ceux qui la lui avoient supposée. Il soutint entre autres choses qu'il n'étoit point à Iena le 31. de Juillet 1574. & qu'il en étoit parti le premier de Mars (d). Goldast merita toute sorte de confusion; il n'y eut guere de gens équitables qui ne fussent persuadez à cet égard de l'innocence de Lipse. (e) *Insulsam illam & vix latialem orationem* de duplici concordia literarum & religionis *Jenæ, ut volunt habitam, jam olim falsimoniam esse meram, edita epistola ipse ostendit, & nuper suppositicii istius fœtus parens* Melchior Haiminsfeldus Goldastus *se prodidit.* Mais il y a des gens si entêtez qu'ils ne veulent demordre de rien, & qu'ils sont à l'épreuve des raisons les plus évidentes. Il s'en trouva qui s'obstinerent à soutenir que Lipse avoit harangué tout comme Goldast le supposoit. Lisez ce qui suit; (f) *Justi Lipsii nomine*, de duplici concordia literarum & religionis, *editas* (g) Orationes, *non ejus ipsius, sed* Melchioris Goldasti, Miræus *in vita Lipsii pag. m. 67. refert. Carolus etiam* Scribanius *Jesuita, cap. ult. defensionis posthumæ, Lipsii operibus in folio præfixæ, aliquot jam ante mensibus, quam Orationes istæ habitæ perhibentur, Lipsium Jenæ disceſſiſſe, auctor scribit: sed vide refutationem hujusce mendacii factam à* Sagittario *in* Liplio Proteo, *Francof. 1614. edito.* Je ne pretens pas nier l'inconstance de Juste Lipse sur le fait de la Religion.

(K) *De son humeur un peu bisarre.*] Lors que son patron Schobinger lui conseille de s'en aller à Lausanne, si la depense y étoit moindre qu'à Geneve, il y ajoûte cette restriction: (h) *Modo à crebris migrationibus in posterum abstineas, quæ neque è re neque pro existimatione tua morositatis nescio cujus suspectum te apud nonnullos fecere, qui id mihi Tiguri nuper objecerunt.*

(A) *D'une famille ancienne & considerable.*] Elle étoit originaire de Leide, où François GOLIUS trisaieul de celui dont nous parlons, étoit Echevin environ l'an 1458. Corneille & Gilbert GOLIUS ses petits-fils furent Senateurs de la même ville. Ils étoient fils de Theodoric GOLIUS qui s'étant marié deux ou trois fois, procura à ses descendans divers degrez de parentage avec un grand nombre de bonnes familles. Un autre Theodoric GOLIUS issu de celui-là fut pere de nôtre Jaques. Il possedoit une (i) charge considerable, & il fut l'un des citoiens de Leide qui contribuerent le plus à sauver la ville, pendant le siege dont les histoires ont tant parlé. Sa femme mere de nôtre Professeur s'apelloit Anne Hemelar (k), & avoit un frere (l) à qui je destine un article, où je parlerai de Pierre GOLIUS frere de Jaques.

(B) *Des conseils qu'Erpenius lui donna.*] Il le chargea entre autres choses de s'informer de l'origine de certains proverbes, & de rechercher sur quelle coutume, ou sur quelle inclination des peuples étoient fondées plusieurs expressions, ou termes Arabes qu'il n'entendoit que par conjecture, & sur quoi il s'imaginoit qu'il eût pu se faire donner de bons éclaircissemens, s'il avoit été dans les pais où cette langue est en usage. Mais servons nous de la description que l'on trouve de tout ceci dans le livre que je cite. *Intellexerat* (Erpenius) *unum sibi deesse quod terras, in quibus viget atque in usu habetur Arabismus, non incoluiſſet, non accesſiſſet. Quum enim multa in promptu haberet verba, proverbia, vocabula, quæ quid significarent, divinabat magis & suspicabatur quam noverat, quod de rerum formis, hominum actionibus, locorum habitu, unde & ubi illa nata essent nunquam oculis judicasset, hoc præcepit, inculcavit, infixit nostro, ut quicquid ejusmodi sive natura illic, sive ars, sive consuetudo nobis ignarum peperisset, aut introduxisset, diligentissime observaret, accurate describeret, annotaretque una cum signato cujusque nomine, & si noscerentur, causis nominum* (m).

(C) *Plusieurs temoignages de bonté de Mulei Zidan Roi de Maroc.*] Il lui avoit aporté une lettre d'Erpenius très-bien écrite, & il s'étoit lui-même recommandé heureusement par ses manieres agreables (n). Voilà tout ce que l'on trouve là-dessus dans son Oraison funebre. Nous y pouvons joindre un suplément très-curieux tiré d'une relation manuscrite que Colomiés avoit luë, & dont il a publié un petit morceau qui regarde Golius. Je raporte le passage tout entier, quoi que je tombe par là dans l'importune necessité de repeter quelque chose de ce qui se voit dans Mr. Moreri. „ (o) M. Golius que je vis à Leide, où il „ estoit Professeur en Arabe en la place de M. Erpé„ nius, estoit fort intelligent dans les Langues & dans „ les Mathématiques; mais il avoit encore plus de gé„ nie que d'érudition. Il acquit beaucoup d'honneur „ au voiage qu'il fit dans l'Orient l'an 1622. & sur tout „ à Maroc, avec un Ambassadeur des Etats & un „ Ecuyer du Prince d'Orange. Comme ils furent ar„ rivez dans cette ville, ils allerent faire la reverence „ au Roy, qui se nommoit Mouley Zidam, & qui les „ receut, avec leurs présens fort obligeamment. Il „ témoigna particulierement estre fort content du pré„ sent que luy avoit envoyé M. Erpenius; qui estoit „ un grand Atlas & un Nouveau Testament Arabe dans „ lequel il lisoit en suite souvent. L'Ambassadeur des „ Etats venant à s'ennuyer de ce qu'on ne luy donnoit „ point son expedition, fut conseillé de presenter au „ Roy une Requeste, que M. Golius fit en écriture & „ en langue Arabesque, & en stile Chrestien, extraor„ dinaire en ce pays-là. Le Roi demeura étonné de „ la beauté de cette Requeste, soit pour l'écriture, „ soit pour le langage, soit pour le stile; & ayant „ mandé les Talips ou Ecrivains, il leur montra „ cette Requeste, qu'ils admirerent. Il fit aussi„ tost venir l'Ambassadeur, à qui il demanda qui „ avoit dressé cette Requeste. L'Ambassadeur luy „ ayant dit que c'estoit M. Golius, Disciple & Envoyé „ de M. Erpenius, il le voulut voir, & luy parla en „ Arabe. M. Golius luy repondit en Espagnol qu'il „ entendoit fort bien ce qu'il luy disoit, mais qu'il „ ne pouvoit luy repondre en Arabe, parce que la „ gorge ne luy aydoit point. Le Roy, qui enten„ doit l'Espagnol, receut son excuse, & ayant accor„ dé à l'Ambassadeur les fins de sa Requeste, le fit „ prom-

(m) *Gronovius in orat. funebri, pag. 13. 14.*

(n) Nec privata tantum humanitate, sed & Imperatoris ipsius Mulei Zidani (quam & literis Erpenii puriſſimo sermone scriptis, & suo lepore atque honestate promeruerat) clementia, cumulatissime præstitit. *Ibid. pag. 14.*

(o) *Colomiés, Mélanges historiques, imprimez à Orange 1675. pag. 75. & suiv.*

Digitized by Google

s'accommoda de plusieurs livres inconus aux Européens, & entre autres des Annales de l'ancien Roiaume de Fez & de Maroc, lesquelles il resolut de traduire. Il fit aussi beaucoup de recueils concernant l'histoire des Serifs. Il aporta par ce moien à Erpenius mille beaux thresors, qui auroient rendu de grans services à ce savant Professeur, si une maladie contagieuse ne l'eût enlevé peu après. Golius sans considerer le peril où il s'exposoit, rendit tous les services qu'il lui fut possible à son cher maître pendant cette maladie, & ne le quitta point qu'il ne l'eût vu expirer. Il fut élu son successeur dans la β profession de l'Arabe, conformément aux conseils que le defunt avoit donnez peu avant sa mort; & il s'aquita si doctement de cet emploi, qu'on ne trouvoit pas à redire l'incomparable Erpenius. ‡. Mais pendant qu'il satisfaisoit les autres, il n'étoit pas content de lui-même; il croioit qu'il lui manquoit beaucoup de choses, qu'il ne pourroit aquerir qu'en se transportant aux lieux les plus voisins de la source. Il demanda donc * congé à ses superieurs pour faire un voiage au Levant. Il s'arrêta un an & demi à Alep; après quoi il fit quelques courses dans l'Arabie & vers la Mesopotamie, & s'en vint par terre à Constantinople. Son savoir & sa prudence lui firent trouver par tout des amis, & les facilitez necessaires pour profiter d'un voiage parmi ces nations barbares. Il trouva des Turcs (D) qui le laisserent fouiller dans de belles Bibliotheques. En un mot il laissa son nom en si bonne odeur, que cela fut très-utile à son frere †, qui quelque tems après s'engagea au même voiage. Nôtre Golius fut de retour à Leide au bout de quatre ans, chargé de beaux manuscrits ‡, & de la memoire d'une infinité de choses rares. Aiant repris le train de ses anciennes leçons, il se vit bientôt (E) apellé à en faire d'une autre nature, car il fut fait Professeur en Mathematique à la place de Willibrord Snellius. Il remplit très-dignement les fonctions de ces deux charges environ 40. ans; & quoi qu'elles pussent épuiser tout le loisir d'un homme laborieux, il ne laissa pas de trouver du tems pour travailler à de (F) beaux Ouvrages, qui ont vu le jour, & d'en entreprendre (G) d'autres qui ne cederoient point à ceux-là, s'il avoit assez vécu pour y mettre la der-

β *L'an 1624.*

‡ Hac in Sparta ornanda jam satisfaciebat omnibus, haudquaquam sibi: nemo non renatum in Golio Erpenium, & corpus tantum hominis, non virtutem Professoris mutatam credere: ipse non credulus illis omnia in sese requirere; & licet haudquaquam arrogaret sibi magistri summam, tamen ne hac quidem contentus esse. *Joh. Fridericus Gronovius in orat. funebri Jac. Golii p. 15.*

* *Les lettres patentes que le Prince d'Orange Frideric Henri lui accorda, sont datées du 30. Novembre 1625.*

‡ *Il étoit Moine. Voiez l'article* Hemelar.

† Quadriennio circumacto cum inæstimabili quo bibliotheca publica superbit, rarissimorum librorum thesauro quem mente ac pectore condiderat, huc regressus intermissa docendi munia repetiit. *Id. ib. pag.* 19. Le catalogue des manuscrits qu'il aporta a été imprimé plus d'une fois.

(e) Non parvæ molis, sed immensæ atque infinitæ curæ & industriæ. *Id. ib. p.* 20.

(f) *Il est inseré dans le Lexicon Heptaglotton de Castellus.*

(g) Quod rarissimum, annis jam vergentibus Sinensi etiam linguæ difficillimæ, & nisi quis inter ipsos ætatem exigat, ingenio humano inexsuperabili attenderat, & ad octo millibus signorum quibus pro vocibus utuntur satis assuerat, ut libros illorum non ægre legere atque intelligere posset. *Id. ibid.*

„ promtement expédier. Je dois toutes ces particu-
„ laritez à la Relation de feu M. le Gendre Mar-
„ chand de Roüen, qui se trouva alors à Maroc.
„ M. Briot en garde une Copie, qu'il me fit la fa-
„ veur de me communiquer à Paris. Ajoûtons en-
„ core un mot au sujet de M. Golius. Il estoit frére
„ de Pierre Golius, trés savant aussi dans les langues
„ Orientales, qui a tourné de Latin en Arabe le Li-
„ vre de l'Imitation de J. C. de Thomas à Kempis,
„ & qui s'estant fait de l'Ordre des Carmes déchaussez,
„ prit le nom de Pére Celestin de S. Lidwine. Ces
„ deux dignes Fréres estoyent neveux d'un Chanoine
„ d'Anvers, nommé Hémelar, qui a fait un beau Li-
„ vre de Médailles, qui ne se trouve pas aisément. „
Je voudrois que les Mêlanges historiques de Colomiés fussent un *in folio*.

(D) *Il trouva des Turcs qui le laisserent fouiller.*] Les Turcs ne sont pas aussi depourvus de livres que l'on pense. Voiez ce que Mr. Spon (a) a raporté, & joignez y ce passage de Gronovius. *Simul cum Legato* (b) *in Asiam transiit* (Golius) *Præfecto ora propontidos amœnissimos hortos cum amplissima Bibliotheca eis cedente: in quo secessu in Historicorum & Geographorum Arabum scripta aut ignorata adhuc, aut inevoluta se ingurgitavit. Ut redit, & memoriam lectorum per occasiones in sermonibus apud Magistanas ostendit, ita obstupefecit audientes, ut purpuratorum principi dignationis proximus cum eo egerit, Imperatoris diplomate ornatus ac tutus omne Imperium obiret, ac situs locorum rectius quam vulgo fit in tabulis depingeret: ille gratiam fecit pretexto Sacramento quod Ordinibus dixisset, sed & periculi magnitudinem cogitans* (c). Ce passage meritoit d'être raporté, puis qu'il peut aprendre à mes lecteurs la consideration particuliere que l'on eut pour Golius à Constantinople, & les offres qu'on lui fit d'une commission authentique, qui l'eût érigé en Geographe du grand Seigneur. La connoissance que Golius avoit de la Medecine, & les remedes qu'il fournissoit sans en vouloir être paié, lui procurerent beaucoup de presens & beaucoup d'amis. On lui offroit de grans avantages pour l'engager à s'arrêter dans le Levant. (d) *Philarchi & reguli Arabum admiserunt eum familiariter, & ob Medicina experimenta suspexerunt, quodque mercedes recusaret donis plurimis & pretiosis affecerunt; majoribus, ut secum maneret, sollicitarunt.* Voilà des choses bien glorieuses à un Chretien.

(a) *An 1. tome de ses voiages p. 193. édit. de Hollande. Voiez aussi le voiage de Mr. Wheler p. 162.*

(b) *Il entend Corneille Haga, Ambassadeur de Hollande à Constantinople.*

(c) *Gronovius in orat. funebri p. 18.*

(d) *Id. ib. pag. 17.*

(E) *Il se vit bientôt apellé à en faire d'une autre nature.*] Tout exprès j'ai suivi la narration de Gronovius, afin de donner à mes lecteurs un exemple qui les convainque combien il faut regarder de près aux choses, si l'on veut attraper tout ce qui est necessaire à developer un fait. Ceci est raconté de telle sorte dans l'Oraison funebre, qu'il n'y a personne qui n'en conclue que Snellius deceda après le retour de Golius, & que celui-ci ne fut creé Professeur aux Mathematiques, qu'après avoir fait pendant quelque tems les fonctions de son autre charge, depuis qu'il fut revenu à Leide. Ceux qui croiroient cela se tromperoient. Snellius mourut l'an 1626. & Golius revint du Levant l'an 1629. & fut creé successeur de Snellius pendant son voiage. Il aprit à Constantinople qu'on l'avoit élu Professeur à la place de Snellius.

(F) *A de beaux Ouvrages qui ont vu le jour.*] Il publia l'histoire des Sarrazins composée par Elmacin. Ce travail est dû en partie à Erpenius qui avoit commencé la version de cette histoire. Golius acheva ce qui manquoit. Il publia la vie de Tamerlan composée en Arabe par un Ecrivain de grand nom. Il publia aussi les élemens Astronomiques d'Alferganus, & y joignit une nouvelle version, & de savans commentaires. *Son Lexicon Arabicum* est un Ouvrage tout-à-fait exact (e). Il enrichit de notes & d'additions la Grammaire Arabe d'Erpenius, & y joignit plusieurs pieces de poësie tirées des Auteurs Arabes, & principalement de Tograi & d'Ababolla. Quoi qu'il n'eût commencé à étudier tout de bon la langue Persane qu'à l'âge de 54. ans, il s'y perfectionna de telle sorte, qu'il en composa un très-ample Dictionaire qui a été imprimé (f) à Londres. Il auroit pu en faire autant de la langue Turque. Il avoit tant de naissance pour l'étude des langues, que s'étant mis sur le tard à aprendre celle des Chinois, il s'y avança jusques au point de pouvoir lire leurs livres, & les entendre. Ce n'est pas peu de chose que de savoir seulement conoître les figures dont ils se servent en écrivant. Ils en ont jusqu'à huit mille (g). L'Atlas de la Chine à quoi il a joint quelque chose, temoigne les progrés qu'il avoit faits dans cette langue.

(G) *Et d'en entreprendre d'autres qui ne cederoient point.*] Il vouloit donner une 2. édition de la vie de Tamerlan; le texte auroit été imprimé avec les voielles; il y auroit joint une traduction, & un commentaire tout plein d'éclaircissemens sur l'histoire Orientale. Peu s'en falut que cet Ouvrage ne fût en état d'être donné à l'Imprimeur. Il avoit commencé un Dictionaire geographique & historique, qu'il destinoit à l'explication du Levant, *in quo omnia locorum & hominum per Orientem nomina explicarentur.* Il faisoit esperer depuis long tems une nouvelle édition de l'Alcoran, avec une traduction & une refutation. Il vouloit donner un catalogue de tous les livres Persans qui sont dans l'Europe, & un traité des dialectes de la langue Persane. Il eût principalement examiné la dialecte qui passe pour la meilleure, & qui a obtenu cette qualité par un des arrêts les plus authentiques que l'on puisse demander dans ce genre de privileges.

derniere main. Ce qu'il y eut de plus loüable dans ſes travaux, fut qu'il s'apliqua avec zéle à faire ſervir ſa conoiſſance des langues à la (*H*) propagation de la foi parmi les peuples infideles, & à la conſolation des Chretiens qui gemiſſent ſous la tyrannie des Mahometans. Il avoit commerce de lettres avec les plus * ſavans hommes de l'Europe, & il fut très-eſtimé de ſes Souverains †. Son temperament (*I*) étoit ſi robuſte, qu'il jouït preſque toûjours d'une très-bonne ſanté. Il mourut le 28. de Septembre 1667. après avoir paſſé par tous les honneurs Academiques, & après s'être fait conſiderer autant par ſa vertu & par ſa pieté, que par ſon érudition. Il jugeoit ſainement des choſes; car il deploroit la maniere (*K*) dont on ſe gouverne dans les diſputes de Religion. Il laiſſa deux fils dont je parlerai dans les (*L*) remarques.

GOMARUS (FRANÇOIS) Profeſſeur en Theologie, nâquit à Bruges le 30. de Janvier 1563. Son pere & ſa mere qui avoient embraſſé la Religion Reformée, ſe retirerent au Palatinat l'an 1578. afin de la profeſſer tranquillement, & le firent étudier à Strasbourg ſous le celebre Jean Sturmius. Il fut ſous la diſcipline de ce bon vieillard environ trois ans, après quoi il alla continuer ſes études à Neuſtad, où † les Profeſſeurs d'Heidelberg s'étoient retirez. Il fit un voiage en Angleterre ſur la fin de l'an 1582. & oüit à Oxford les leçons de Theologie de Jean Rainoldus, & à Cambrige celles de Guillaume Witaker. Il y reçut le degré de Bachelier au mois de Juin 1584. Il paſſa les deux années ſuivantes à Heidelberg ‡, où l'Academie avoit été retablie. L'Egliſe Flamande de Francfort le demanda pour Miniſtre l'an 1587. & jouït de ſon miniſtere depuis ce tems-là, juſques à ce qu'en l'année 1593. elle fut toute diſſipée par la perſecution. Il fut apellé à Leide pour la profeſſion en Theologie l'an 1594. Il l'accepta, & avant que d'en aller prendre poſſeſſion, il fut prendre à Heidelberg le doctorat. Il exerça tranquillement cette profeſſion juſques à ce qu'il eût pour collegue Jaques Arminius l'an 1603.

* *Gronovius en nomme pluſieurs, & entre autres Mr. Deſcartes. Voiez dans la vie de ce Philoſophe par Mr. Baillet l'amitié de Golius pour lui.*

† *Tiré de ſon oraiſon funebre prononcée par Jean Friderie Gronovius. Les dates y manquoient par tout, il a falu les ſupléer à la marge.*

‡ *L'Electeur Palatin les avoit chaſſez à cauſe qu'ils n'étoient pas Lutheriens.*

† *L'Electeur Louis, perſecuteur des Reformez, étant mort l'an 1583. le Prince Caſimir ſon frere eut l'adminiſtration de l'Electorat, & retablit les Reformez.*

(*a*) Et libellus de variis linguæ Perſicæ dialectis, præſertim de omnium puriſſima, quam juſſu magnorum regum omnibus ex partibus regni concilio coacto ſapientes moroſo verborum delectu probarunt, & aula recepit. *Ibid. pag.* 21.

(*b*) *Ibid.*

(*c*) *Gronovius ibid. p.* 22. 23.

(*d*) *Id. ib.*

(*e*) *Idem pag.* 28.

(*f*) Septuaginta natus annos continenti quatuordecim horarum Vahalim inter & Moſam ambulatione iter pedes confecit. *Ib.*

(*g*) *Ibid. pag.* 30.

Voiez la marge (*a*); vous y trouverez un fait ſingulier: jamais les Grecs, jamais les Romains, ni aucun des peuples qui ont le plus cultivé les lettres, & l'eloquence, n'ont fait pour leur langue ce qu'ont fait les Rois de Perſe. L'academie *della Cruſca* & ſes ſemblables, ni celle dont le Cardinal de Richelieu fut le fondateur, n'aprochent pas de cette Aſſemblée de Sages que les Rois de Perſe convoquerent, pour l'admiſſion ou pour l'excluſion des mots.

(*H*) *Faire ſervir ſa conoiſſance des langues à la propagation de la foi.*] On peut compter pour une marque de ſon zéle le ſoin particulier qu'il prit, de faire imprimer en Grec literal & en Grec vulgaire le Nouveau Teſtament. Meſſieurs les Etats voulurent bien faire cette depenſe en faveur des Grecs. (*b*) *Nemo tanto ſtudio, labore, gratia ob conſulatus & præturas & imperia contendit omnemque lapidem movit, quam ille ut Novi Fœderis ſacratiſſima tabula, ſimul uti ſcripta ſunt, ſimul ut in ῥωμαϊκὸν (ut appellant) ſeu Græcam linguam vulgarem traducta, formis vulgarentur: atque id magnificum atque divinum munus Potentiſſimorum Liberi Belgii Ordinum beneficio, gemens ſub barbaria intolerabili jugo gens libertatis & elegantiæ inventrix acciperet.* Il eut ſoin de repandre parmi les Chretiens du Levant une traduction Arabe de la Confeſſion des Reformez, de leur Catechiſme, & de leur Liturgie; car il y a des Chretiens en ce païs-là qui ſe ſervent de la langue Arabe dans le ſervice divin. Il emploia à cette verſion un Armenien qui entendoit l'Arabe vulgaire, & les phraſes conſacrées à la Religion, & qui pouvoit accommoder à la portée de tout le monde le ſtyle de Golius: car ſi Golius avoit travaillé tout ſeul à cela, il eût été à craindre que ſes expreſſions n'euſſent été trop relevées & trop ſavantes. Il garda chez lui cet Armenien 2. ans & demi, & lui promit la même penſion que les Etats avoient accordée à l'Archimandrite, qui mit le Nouveau Teſtament en Grec vulgaire. Cependant il ne ſavoit pas ſi les Etats voudroient faire cette depenſe. Il ne leur propoſa la choſe que quand le travail fut achevé, & ils n'eurent garde de le dedire. Ils lui firent même un beau preſent à lui en particulier (*c*). Je ne renverrai point ailleurs ce que j'ai à dire touchant un autre preſent. Il étoit leur Interprete ordinaire pour les langues Arabe, Turque, Perſane &c. & cela lui valoit une penſion annuelle. Je croi que les fonctions de cette charge n'interrompoient guere ſes autres travaux; mais toutes les fois qu'on avoit beſoin de lui pour des affaires de cette nature, il recevoit mille honnêtetez, & on lui fit même preſent d'une chaine d'or avec une fort belle medaille (*d*).

(*I*) *Son temperament étoit ſi robuſte.*] Il en avoit conſervé la bonne trempe par une perpetuelle frugalité, & par la fuite des voluptez (*e*). A l'âge de 70. ans il fit à pied tout le chemin qui eſt entre la Meuſe & le Wahal. à un endroit où il lui falut marcher pendant 14. heures (*f*).

(*K*) *Il deploroit la maniere dont on ſe gouverne dans les diſputes de Religion.*] Voici comment s'eſt exprimé l'Auteur de ſon Oraiſon funebre; (*g*) *Religionem, perinde ut rempublicam, factionibus geri dolebat. Speciem quandam externam ſibi circumdediſſe multis ſufficere, quam vita & actiones confutarent. Inter diſſentientes, de mediis quoque rebus atque indifferentibus, nullam turpem rationem vincendi: calumnias, artes malas, pias fraudes vigere. Nuſquam moderata conſilia, zelum, qui furor ſit, vocari. Partim Scripturam S. tractare, potius ut ingenium inde quam ſalutis curam nutriant. Theologicen præferre, ut nomen ſcientiæ atque auctoritatis. Ergo miſſa in diſcrimen veritate, quamvis ſatis & excellenter doctos eſſe conſtet, tam ſecure de illa tranſigere. Hos in Theologia philoſophari, ad diſputandum modo, atque ut magiſtri & conſpecti ſint, Theologos.* C'eſt une des 5. ou 6. reflexions que Gronovius a choiſies, parmi pluſieurs autres que l'on avoit oüi faire à Golius pendant ſa derniere maladie (*h*). Toutes les perſonnes de bon ſens conviendront que ce choix eſt judicieux; car il n'y a point de choſes qui meritent d'être deplorées, ſi les abus dont il eſt ici queſtion ne meritent pas de l'être: & neanmoins on voit le monde ſi endurci à cela, & ſi peu touché de ce deſordre, qu'il faut conclure qu'il n'apartient qu'aux perſonnes d'un jugement très-exquis, de penſer ſur cette affaire comme faiſoit nôtre Profeſſeur. L'Egliſe diviſée en factions & en cabales tout comme les Republiques; en factions, dis-je, qui triomphent ou qui ſuccombent tout comme dans les Republiques, non pas à proportion que les cauſes ſont bonnes ou ne le ſont pas, mais à proportion que l'on peut mieux, ou que l'on peut moins ſe ſervir de toutes ſortes de (*i*) machines; une telle Egliſe eſt ſans doute un objet de compaſſion, un ſujet de gemiſſement. Une autre choſe que Gronovius a recueillie eſt de très-bon ſens, ce me ſemble. Golius qui avoit tant vêcu, tant vu, tant voiagé, n'avoit trouvé rien de plus rare qu'un Chretien digne de ce nom. Le genre humain lui avoit paru par tout plongé dans le vice (*k*), par tout maſqué. Les voiageurs remarquent une diverſité infinie parmi les hommes: d'un jour à l'autre ils ſe trouvent tranſportez dans un païs tout nouveau; nouvelle langue, nouvelle vêture, nouvelles manieres; mais nonobſtant cette infinité de variations tous les peuples ſe reſſemblent, & ſe reünifſent en ce point-ci; c'eſt qu'il y a par tout peu d'honnêtes gens, & que les plaiſirs defendus ſont l'exercice ordinaire.

(*L*) *Deux fils dont je parlerai dans les remarques.*] Ils étudierent tous deux en Droit, & furent reçus Avocats. L'aîné s'apelloit Theodore: il entra dans le Conſeil de Leide l'an 1669. Il fut Bourgmaître de la même ville trois fois, & il y exerça une fois la charge de grand Bailli; c'eſt la premiere charge des villes de Hollande. Il fut auſſi deputé au college de l'Amirauté d'Amſterdam. Il mourut l'an 1679. dans la charge de Bourgmaître. Son frere Mathieu GOLIUS très-honnête homme & très-habile homme, eſt le Doien des Conſeillers de la Cour de Hollande. Leur mere (*l*) étoit d'une très-bonne famille, & très-bien aparentée: elle vêcut 24. ans avec ſon mari dans une grande concorde (*m*).

(*i*) Nullam turpem rationem vincendi: calumnias, artes malas, pias fraudes vigere. *Ib. pag.* 30.

(*k*) Vana eſſe omnia, & fucata, totumque orbem inundatum & immerſum vitio. *Ib. p.* 29.

(*l*) *Gronovius ubi ſupra pag.* 24. *& ſeq.*

(*m*) *Idem pag.* 26.

Digitized by Google

1603. homme qui ne tarda (A) pas long tems à repandre ſes doctrines Pelagiennes, & à ſe rendre chef de parti dans l'Academie. Gomarus s'éleva contre lui avec un grand zéle, non ſeulement dans les Auditoires de Leide, mais auſſi en preſence des Etats de la Province. Ils diſputerent deux fois tête-à-tête dans l'aſſemblée des Etats de Hollande l'an 1608. & cinq contre cinq l'année ſuivante. Le ſuccés de ces diſputes ne fut pas tel que les Egliſes le ſouhaitoient †; mais neanmoins il ſervit de quelque choſe, il fit connoître le Pelagianiſme d'Arminius. Ce Profeſſeur qui étoit déjà malade, ſe ſervit de cette excuſe pour diſcontinuer les conferences, & mourut quelque tems après. Ses adverſaires emploioient toute leur induſtrie afin d'empêcher que Vorſtius ne lui ſuccedât; & n'y pouvant reüſſir, il arriva que Gomarus pour n'avoir pas un tel collegue, quitta la partie, & ſe retira à Middelbourg l'an 1611. Il y fut Miniſtre, & y fit auſſi des leçons publiques. Cela dura juſques à ce qu'en l'an 1614. il fut apellé par l'Academie de Saumur pour la Chaire de Theologie. Il exerça cette charge pendant quatre ans; après quoi il ſe retira à Groningue, pour y être premier Profeſſeur en Theologie, & en Hebreu. Il y trouva une aſſiette fixe, où il ſe tint fermement collé juſques à ſa mort, c'eſt-à-dire juſques à l'onziéme de Janvier 1641. S'il s'abſenta deux fois ce ne fut pas pour ſe donner du relâche, ce fut pour aller être l'un des juges de la cauſe d'Arminius † au Synode de Dordrecht, & pour revoir * la traduction du Vieux Teſtament. Il ſe maria trois fois, & n'eut des (B) enfans que de ſa ſeconde femme. C'étoit un fort habile homme, & principalement aux langues Orientales. On imprima ſes Oeuvres à Amſterdam *in folio* l'an ‡ 1645. S'il eſt vrai qu'il ait fait à Barnevelt la reponſe dont Grotius parle, on ne ſauroit le diſculper (D) de beaucoup d'entêtement.

‡ *Voiez la remarque A.*

† *L'an 1618.*

* *A Leide, l'an 1633.*

‡ *Tiré de ſa vie, dans le recuëil de celles des Profeſſeurs de Groningue.*

(a) Dogmata Pelagiana clam, palam, voce, ſcripto ſpargere cœpit, ac familiam in Academia ducere. *Vita Gomari inter Profeſſ. Groningenſ. vitas, pag.* 76.

(b) *La* 19. *de la* 2. *partie.*

(c) Succeſſu quidem non eo quem Eccleſiæ optabant, ut profligatis erroribus ac ſchiſmate orthodoxa veritas & concordia in arce collocaretur: non tamen nullo, cum detracta larva Adverſarii Pelagianiſmus palam evictus fuerit. *Vita Gomari pag.* 77.

(d) *Il avoit auſſi épouſé la* 1. *dans la même ville. Il épouſa la* 3. *à Middelbourg: ainſi on n'a pas dû dire dans le* 1. *tome des* Anti pag. 128. *qu'il s'étoit marié à Leide avant que d'aller à Middelbourg.*

(e) *Prolegom. in Pſalmos.*

(A) Arminius *ne tarda pas long tems à repandre ſes doctrines Pelagiennes.*] J'avance cela en qualité de traducteur (a) de celui qui a compoſé la vie de Gomarus, mais du reſte je ne pretens pas garantir qu'il ait raiſon; car je ſai qu'Arminius ne demeuroit point d'accord que ſes ſentimens fuſſent ſemblables à ceux de Pelage, ni même à ceux des Semi-Pelagiens. Voiez le traité de Grotius qui a pour titre, *Diſquiſitio an Pelagiana ſint ea dogmata quæ nunc ſub eo nomine traducuntur.* Il eſt dans le troiſiéme volume de ſes Oeuvres Theologiques. Voiez auſſi l'une (b) de ſes lettres. Quand donc vous liſez dans la vie de Gomarus que pour le moins on retira cette utilité des conferences que l'on eut avec les Arminiens, qu'ils furent (c) manifeſtement convaincus d'enſeigner les dogmes de Pelage, n'allez pas croire qu'on les contraignit d'avoüer cela, & que les juges de la conference prononcerent qu'ils en avoient été ſuffiſamment convaincus. Les termes de cet Auteur ne doivent ſignifier autre choſe, ſi ce n'eſt que Gomarus pretendit avoir avancé de bonnes preuves de l'accuſation qu'il intentoit à Arminius.

(B) *Et n'eut des enfans que de ſa ſeconde femme.*] Elle s'apelloit Marie Leremite, & étoit Demoiſelle tant du côté paternel que du maternel. Il l'épouſa à Francfort (d). Il en eut un fils & deux filles: le fils mourut avant ſon pere, & laiſſa des enfans. La fille puînée ſe maria avec David de la Haie Miniſtre d'une Egliſe Walloune. Cette remarque & pluſieurs autres ſemblables que l'on trouvera repanduës dans ce Dictionaire, ſont faites en faveur de quantité de bonnes ames, que l'on conoît fort curieuſes de nouvelles concernant la famille des Paſteurs, & des ſavans. S'il y a des lecteurs qui ſe ſoucient peu de cela, comme ſans doute il n'y en a que trop, on les prie de ſe ſouvenir qu'un Auteur n'eſt pas obligé à ne rien dire que ce qui eſt de leur goût. Dans un Ouvrage comme celui-ci, il faut travailler tantôt pour une ſorte de gens, tantôt pour une autre. Ceci ſoit dit une fois pour toutes.

(C) *On imprima ſes Oeuvres à Amſterdam* in folio *l'an* 1645.] Cela veut dire qu'on raſſembla en un corps pluſieurs traitez qui avoient paru en divers tems. Son Anti-Cofferus fut imprimé l'an 1599. & l'an 1600. Sa *lyra Davidis* fut publiée long tems avant ſa mort; Louis Capel écrivit contre cet Ouvrage. *Non ita pridem vir Cl. & Doctiſſ.* c'eſt Rivet (e) qui dit cela, *Franciſcus Gomarus edidit* Lyram Davidis, *in qua putavit ſe ad metra Horatiana & ſimilia Davidis Pſalmorum verſus ita exegiſſe, ut veram poëſeos Hebraicæ rationem invenerit. Sed Ludovicus Capellus animadverſionum libello totum illud D. Gomari opus obelo tranſfigere conatus eſt, ut inde lector diſcat vix inter doctos de eo poſſe convenire, neque labore parum utili ſe ultra fatiget.*

(D) *S'il eſt vrai . . . . on ne ſauroit le diſculper de beaucoup d'entêtement.*] Barnevelt fit un petit diſcours à ces deux Antagoniſtes devant les Etats de Hollande, dans lequel il declara qu'il rendoit graces à Dieu de ce que ces controverſes ne regardoient point les doctrines fondamentales de la religion Chretienne. Sur quoi Gomarus aiant obtenu la permiſſion de parler, proteſta qu'il ne voudroit point comparoître devant le thrône de Dieu avec les erreurs d'Arminius. C'eſt dans les lettres de Grotius (f) que l'on trouve cette particularité. On la trouve auſſi dans la preface qui a été miſe au devant des Actes du Synode de Dordrecht. Je doute qu'il y ait aujourd'hui des partiſans de Gomarus aſſez paſſionnez, pour ſoutenir qu'il ait eu raiſon de dire cela. La chaleur de la diſpute, & les influences malignes de l'émulation profeſſorale lui faiſoient outrer les choſes, & lui troubloient le jugement; car aujourd'hui les Calviniſtes les plus rigides ne font point difficulté d'avoüer, que les cinq articles des Remontrans ne ſont point des hereſies fondamentales; & ils ſont aſſez entendre que le ſchiſme ſeroit facile à lever, ſi la ſecte d'Arminius n'étoit point tombée dans de nouvelles erreurs mille fois plus pernicieuſes, que celles qui commirent Gomarus & Arminius. Ainſi ceux qui n'ont point eu la tête échauffée par les demêlez perſonnels qui avoient aigri Gomarus, ne croient pas comme lui que l'on ſoit damné éternellement lors que l'on croit les cinq articles des Arminiens. C'eſt donc à l'animoſité perſonnelle qu'il faut imputer l'opinion bourruë de cet adverſaire d'Arminius.

Afin qu'on ne me conteſte point les faits que j'avance, je m'en vais produire une preuve qui bien que fondée ſeulement ſur un temoin, a toute la force d'une bonne demonſtration; puis que ce temoin n'eſt autre que Mr. Jurieu, l'homme du monde le plus intraitable par raport aux Arminiens. Mr. Arnauld croioit avoir fait un livre tout-à-fait embarraſſant contre les Miniſtres, lors qu'il publia ſon renverſement de la Morale. Il fonda toutes ſes preuves ſur les dogmes du Synode de Dordrecht, & il ſupoſa qu'une Aſſemblée de cette importance n'eût point obligé à la profeſſion de ces dogmes ſous peine d'excommunication, ſi elle ne les avoit jugez fondamentaux. Mr. Jurieu lui repondit cent bonnes choſes, & le rendit tout confus, en lui ſoutenant que ce Synode n'avoit jamais regardé comme des articles neceſſaires au ſalut, les dogmes dont il s'agiſſoit dans les diſputes des Remontrans (g). Il dit en particulier touchant celui de la grace inamiſſible, l'un des principaux chefs de la diſpute, que depuis la deciſion du Synode, *Il eſt libre aux Lutheriens & à toute autre Communion de defendre ce dogme ou de ne le recevoir pas. Je dis que cela eſt libre; non pas qu'on ne peche toûjours quand on rejette une verité ſainte, importante, & clairement établie par la parole de Dieu, comme eſt celle-là. Mais ce n'eſt pas un peché, ſelon nous, qui exclue de la grace & qui ruine la foi* (h). Il dit même que ceux qui vivent dans la Communion des Contre-Remontrans ont la liberté de ne ſe *ſoumettre point à la deciſion du Synode de Dordrecht à cet égard*, & d'avoir *là-deſſus des ſentimens particuliers*, pourveu qu'ils ne *s'amuſent point à dogmatiſer & à faire des diſciples*, & que ſi on *ne ſouffre pas dans la chaire des Paſteurs qui entreprenent de combatre la perſeverance des vrais ſaints*, & ſi on les chaſſe de la Communion, on ne pretend pas pour cela les *bannir du corps de* Jesus-Christ (i).

Au reſte s'il en faut croire l'Auteur Anglois de quelques lettres publiées par les Arminiens, Gomarus étoit un homme très-emporté. Voiez les lettres de ces Meſſieurs à la page 548. 565. &c. Cela me rend plus hardi à rejetter la temeraire & maligne conjecture de ceux qui voudroient pretendre, qu'il ne croioit pas que les doctrines d'Arminius conduiſiſſent à l'Enfer, mais

(f) Cum D. Oldenbalverdius, brevi, quam ad Profeſſores habebat, oratione, inter alia gratias ſe habere Deo diceret, quod de Chriſtianæ Religionis capitibus nulla eſſet diſputatio; reſpondit Gomarus, poſtulata dicendi venia, ejuſmodi eſſe Collegæ ſui opiniones in articulis inter ipſos controverſis, ut ipſe ita ſentiens, nolit coram Deo Judice conſiſtere. *Grotius epiſt.* 11. *part.* 1. *pag.* 3.

(g) *Il dit les raiſons pourquoi le Synode de Dordrecht a fait entrer cela dans ſes deciſions: c'eſt . . . en troiſiéme lieu pour appaiſer des differens en terminant une controverſe ſur laquelle les eſprits ſe partageoient. Mais je nie encore une fois que le Synode ait eu deſſein de faire un article fondamental de nôtre foi par cette nouvelle deciſion.* Jurieu, juſtification de la Morale des Reformez 2. part. l. 6. chap. 3. pag. 216.

(h) *Id. ib. chap.* 2. *pag.* 207.

(i) *Id. ibi.*

Digitized by Google

tement. Il eſt facile de s'en convaincre à ceux qui ſavent juger des choſes. Meurſius a trompé Moreri en (E) quelques faits: mais les fautes (F) que Moreri a commiſes de ſon chef ſont pitoiables. On les a marquées preſque toutes dans l'édition de ce païs. J'oubliois de dire que Scaliger (G) n'eſtimoit guere nôtre Gomarus.

☞ GOMBAULD (Jean Ogier de) l'un des bons poëtes François du XVII. ſiecle, nâquit * *en Xaintonge à S. Juſt de Luſſac près de Brouage.* On a pu voir dans le Moreri que non ſeulement il fut aggregé à l'Academie Françoiſe dès le commencement de l'inſtitution de cette compagnie, mais auſſi qu'il fut de la petite aſſemblée de beaux eſprits qui preceda cette inſtitution, & qui donna lieu à la fondation de cette illuſtre Academie. On a pu voir dans le même Dictionaire quelques autres choſes curieuſes touchant Mr. de Gombauld: je ne les repeterai point, je m'attacherai ſeulement aux faits qu'on n'y trouve pas. Je dirai donc qu'il étoit de la (A) Religion, & † *Gentil-homme, & Cadet d'un quatriéme Mariage, comme il avoit accoûtumé*

* Pelliſſon. hiſt. de l'Academ. Françoiſe p. m. 339.

† Preface des traitez & lettres, de Mr. Gombaud ſur la religion.

mais qu'il l'aſſûra pourtant afin de juſtifier les oppoſitions qu'il formoit contre ces doctrines: car il avoit lieu de craindre que les Etats de Hollande ne lui diſſent que ce n'étoit pas la peine de tant crier, ſi les opinions d'Arminius n'empêchoient pas qu'on ne ſe ſauvât. La meilleure reponſe qu'on pouvoit faire à cette objection étoit de dire, que l'on ne pouvoit pas ſe remuer avec trop de force, ni implorer avec trop d'ardeur l'autorité des tribunaux contre ces doctrines, puis qu'elles étoient capables de precipiter dans les Enfers tous ceux qui s'en laiſſeroient infecter. Grotius remarque que Gomarus dans une converſation qu'ils eurent ſur les controverſes Arminiennes, apella profanes & impies les opinions d'Arminius, & s'emporta contre lui, mais ſans preſque rien dire ſur la predeſtination. (a) *Cum multa acriter in Arminium diceret, impiaſque & profanas vocaret ipſius opiniones, tamen de prædeſtinatione vix quicquam locutus eſt. Sed primum in illam maxime ſententiam invectus eſt, quæ juſtificationis objectum aut materiam ſtatuit fidem, juſtitiam autem Chriſti cauſam meritoriam juſtificationis ejus quæ eſt ex fide.* Il inſiſtoit principalement ſur la matiere de la juſtification, & neanmoins la plupart des membres de Etats de la Province avoient jugé, que ſur ce point la diſpute de Gomarus & d'Arminius n'étoit preſque qu'une diſpute de mots (b). S'il y avoit de l'artifice à n'inſiſter pas beaucoup ſur la matiere de la predeſtination, c'étoit auſſi un artifice que d'y inſiſter, & ce ſecond artifice étoit celui d'Arminius. Il remarquoit que le dogme de la reprobation abſoluë pouvoit être aiſément tourné d'un ſens odieux, & qui ſouleve l'eſprit, & que ſa doctrine ſur ce point étoit plus plauſible & plus populaire; c'eſt pourquoi il ſe faiſoit voir de ce côté-là (c). C'eſt la coutume generale des plaideurs; ils montrent toûjours leur cauſe par ſon bel endroit. Remarquez bien ce que Grotius raporte à la fin de cette lettre. Uyttenbogard avoit prevu dès l'an 1608. le ſuccés de ces diſputes, c'eſt que la doctrine de Calvin triompheroit en Hollande, comme elle triompha à Geneve au tems de Caſtalion, homme que l'on chaſſa de Geneve, & qui ſe vit reduit à un tel etat, qu'il fut obligé de gagner ſa vie au metier de bûcheron. (d) *Cum tantis præjudiciis res agatur, & ſingulares Doctorum opiniones, in mentes diſcipulorum ſenſim irrepentes, atque auctu temporis, & alius inquirendi negligentia ac ſpecie, tacito Eccleſiarum conſenſu recepta, liberam magnorum ingeniorum ſedulitatem auctoritate ſua jugulent, neque minus in Eccleſiis, quam in aliis conſeſſibus vincat major pars meliorem, non alium ſe eventum rerum Arminii ſperare, quam Caſtellionis fuerit, qui preſſus impotentia adverſariorum eo redactus ſit, ut vir non indoctus & perpetua fama lignando ſibi victum quæreret.*

(a) *Grotius epiſt. 11. part. 1. pag. 3.*

(b) *Plerique ex Senatu judicaverant hoc non multo plus eſſe quam λογομαχίαν (verborum pugnam) . . . . . ille contra rem magnam agi putabat. Grotius ibid.*

(c) *At Arminius dicebat, non ita graves eſſe controverſias, ſed maxime circa prædeſtinationem ambigi, quod ideo in Conventu dixiſſe videbatur aut credebatur, quia in iſto argumento, popularis ac plauſibilis eſt novitas. Id. ibid.*

(d) *Ibid. pag. 4.*

(E) *Meurſius a trompé Moreri en quelques faits.*] Il a mis (e) la naiſſance de Gomarus à l'an (f) 1562. & l'a fait aller en Angleterre avant qu'en Allemagne. On conoît ces deux fautes quand on lit la narration que j'ai raportée, qui eſt ſans comparaiſon meilleure que celle que Mr. Moreri a ſuivie, puis qu'elle eſt tirée d'un livre fait à Groningue où Gomarus a profeſſé 22. ans, d'un livre, dis-je, compoſé après la mort de Gomarus, & ſur des memoires beaucoup plus amples que ceux qui avoient ſervi à Jean Meurſius.

(e) *Athen. Batav. pag. 176.*

(f) *Mr. Baillet* to. 1. des Anti, pag. 127. *ajant en cela ſuivi Meurſius, a dû dire par une conſequence neceſſaire, que Gomarus mourut âgé de 79. ans, puis qu'il mourut l'an 1641. La verité eſt qu'il s'en faloit quelques jours qu'il n'eut 78. ans le jour de ſa mort.*

(F) *Les fautes que Moreri a commiſes de ſon chef.*] Il a dit que le pere de Gomarus le mena en Angleterre. Meurſius ne dit point cela, & l'Auteur des vies des Profeſſeurs de Groningue dit formellement le contraire. Il dit que le pere de Gomarus ſe retira au Palatinat, & envoia ſon fils à Strasbourg. Mr. Moreri pretend qu'Arminius enſeignoit une doctrine particuliere à Leide, lors que Gomarus y fut apellé. C'eſt un grand anachroniſme. Il y avoit dix ans que Gomarus profeſſoit à Leide, lors qu'Arminius commença d'y enſeigner. Mais la plus étrange bevuë de nôtre Auteur, & la plus inexcuſable dans un Prêtre François qui ſe devoit croire apellé à la converſion des Huguenots, eſt d'avoir cru que le dogme de la grace irreſiſtible & inamiſſible étoit une erreur où Gomarus tomba, *pour avoir été pouſſé un peu trop loin par ſa paſſion.* Quelle ignorance! n'eſt-ce pas une doctrine qui a toûjours dominé dans la Communion de Geneve, depuis Calvin juſques à preſent? Ce que Gomarus pouvoit avoir de moins commun, eſt de s'expliquer durement ſelon l'hypotheſe des Supralapſaires. Voiez les avis que Voſſius lui donnoit (g).

(g) *Voſſius epiſt. 396. pag. 362. edit. Londinenſis 1693.*

(G) *Scaliger n'eſtimoit guere nôtre Gomarus.*] Liſez ce paſſage du Scaligerana. (h) *Qui demandera à Gomarus & à Snellius ſi ce ſiecle portera de plus grans hommes que les precedens, ils reſpondront ſans doute qu'ous, parce qu'ils penſent eſtre les plus ſavans. Gomarus eſt de Bruges, voilà pourquoi il eſt docte: il a une belle Librairie, il a force Ramiſtes, car il eſt grand Analytique qui eſt la marque d'un Ramiſte. Il penſe eſtre le plus ſavant Theologien de tous. Il s'entend à la Chronologie comme moi à faire de la fauſſe monnoye.*

(h) *Pag. m. 95.*

(A) *Il étoit de la Religion.*] C'eſt ce que les continuateurs de Moreri n'ont point dit: ils l'ignoroient peut-être: mais peut-être auſſi qu'ils n'en euſſent point parlé, encore qu'ils l'euſſent ſçu. Quoi qu'il en ſoit cette omiſſion eſt vicieuſe, car à moins que l'on ne voie dans un Dictionaire hiſtorique imprimé en France, & compoſé par des Catholiques Romains, qu'un Auteur ne profeſſoit pas la Religion dominante, l'on ſupoſe ordinairement qu'il la profeſſoit, on le ſupoſe, dis-je, ſi l'on trouve (i) d'ailleurs qu'il eſt dans des poſtes honorables; comme dans une Academie de beaux eſprits fondée par un Cardinal premier Miniſtre d'Etat; qu'il eſt chargé de la commiſſion d'examiner les ſtatuts de cette nouvelle compagnie; & qu'il donne des memoires là-deſſus. Afin donc de ne porter pas les lecteurs à ſe figurer que Gombauld étoit Catholique Romain, il faloit dire nommément & expreſſément qu'il ne l'étoit pas, & qu'il étoit Huguenot, ſauf à joindre à cela des reflexions ſur le malheur qui l'accompagnoit à cet égard. Les livres que cet Auteur donna au public n'étoient guere propres à faire conoître qu'il étoit bon Proteſtant, mais tout le monde a pu conoître cela par quelques traitez poſthumes qui furent imprimez en Hollande l'an 1678. Ce ſont (k) *des Diſcours de Religion*, & c'eſtoient *de tous ſes Ouvrages ceux* que Gombauld *eſtimoit le plus. Il les avoit compoſez par un pur motif de charité, dans le deſſein de faire conoître la verité à ceux qui étoient dans l'erreur, & d'affermir dans la bonne creance ceux qui y étoient nés, ou qui l'avoient embraſſée. Il ſe plaignoit ordinairement de deux choſes, l'une que la pluſpart de ceux qui écrivoient ſur ces matiéres, faiſoient de trop gros livres, où ils entaſſoient Preuves ſur Preuves, & Autoritez ſur Autoritez, ſans ſe ſoucier beaucoup, ni de l'ordre, ni de la clarté. Et l'autre qu'ils ſe perſuadoient que la Doctrine, & l'Elégance eſtoient incompatibles. Pour faire voir qu'ils ſe trompoient en cela, il compoſa ſes Conſiderations ſur la Religion Chreſtienne, lors qu'il eſtoit encore dans la vigueur de l'âge, & il fit voir véritablement, qu'on peut eſtre tout enſemble vigoureux & clair: concis & plein; ſolide & élegant. Ayant communiqué cette Piéce à pluſieurs de ſes amis, & meſme à quelques-uns de la Communion Romaine, elle fut eſtimée de tous, & cela luy donna courage de faire enſuite le Traitté de l'Euchariſtie, & un autre qu'il adreſſe à un de ſes Amis, ſous le nom d'Ariſtandre. Pour les Lettres, il les a faites en un âge beaucoup plus avancé, excepté celle à un Propoſant, qui eſt preſque de meſme date que les Conſidérations ſur la Religion Chreſtienne. . . . . Sa plus grande paſſion eſtoit* de publier ces écrits, *parce qu'il eſtoit perſuadé qu'ils ſeroient utiles, & peut-eſtre n'a-t-on gué-*

(i) *On trouve cela dans le Moreri.*

(k) *Preface des traitez & lettres de Mr. Gombaud.*

re

tumé de le dire luy-meſme, par raillerie, pour s'excuſer de ce qu'il n'étoit pas riche. Qu'il étoit grand, bien-fait, de bonne mine, & ſentant ſon homme de qualité. Que ſa piété eſtoit ſincére, ſa probité à toute épreuve, ſes mœurs ſages, & bien réglées. Qu'il avoit le cœur auſſi noble que le Corps, l'ame droite, & naturellement vertueuſe, l'Eſprit élevé, moins fécond que judicieux, l'humeur ardente, & prompte, fort porté à la colére, quoy qu'il euſt l'air grave & concerté. Qu'apres avoir achevé à Bourdeaux toutes ſes Etudes en la pluſpart des Sciences, ſous les plus excellens Maîtres de ſon temps, il vint à Paris, ſur la fin du Régne du Roy Henry le Grand, où il ne tarda guére à eſtre connû, & eſtimé. Il † *ne fut ni des derniers ni des moindres*, qui firent des vers ſur la mort *de ce grand Monarque.* Il ‡ *Ibid.* fut fort conſideré de Marie de Medicis, *& il n'y avoit point d'homme de ſa condition, qui euſt l'entrée plus libre chez-elle, ni qui en fut veu de meilleur œil. Elle luy donna une penſion de douze cens écus.* „ Et comme il eſtoit autant ennemy des dépenſes ſuperfluës, qu'exact à faire honneſtement les „ néceſſaires, il fit un fons aſſez conſidérable, de l'épargne de ces années d'abondance, ce „ qui luy vint bien à propos pour paſſer celles de ſtérilité qui y ſuccedérent, quand les Guerres „ Civiles, & étrangéres, eurent diminué, & enfin tary les ſources d'où les premiéres avoient „ coulé. On le réduiſit d'abord, de douze cens écus, à huit cens; & enſuite, de huit cens, „ à quatre (B) cens, où il eſt demeuré juſqu'à ſa mort, ſans eſtre payé neanmoins, depuis „ la guerre de Paris, que par les Offices de quelques perſonnes puiſſantes, & généreuſes, dont „ il avoit l'honneur d'eſtre connû, & protégé, entre leſquelles, Mr. le Duc, & Madame la „ Ducheſſe de Montauſier doivent tenir le premier rang. Durant quelques années il fut auſſi gra- „ tifié d'une penſion ſur le Seau, par Mr. Seguier, Chancelier de France. Il avoit toûjours „ vêcu fort ſain, à quoy ſa frugalité, & ſon économie, avoient extrémement contribué. Mais „ un

re vû d'homme Seculier avoir autant de zéle pour la gloire de Dieu, & autant d'amour pour le prochain, qu'il en avoit. Mais quand on aura remarqué dans ſes Ouvrages la ferveur de ce zéle, & quand on ſaura d'ailleurs, que ſa ſubſiſtance dépendoit preſque indiſpenſablement de la Cour, on ne trouvera plus etrange qu'il ne les ayt pas fait paroiſtre durant ſa vie. Pour empécher que le Public n'en fuſt privé apres ſa mort, s'ils fuſſent tombez entre les mains de quelques perſonnes d'autre Religion que de la ſienne, il les mit ſur ſes dernieres années, en celles d'un de ſes anciens Amis, dont il avoit éprouvé la fidélité, & l'affection, & luy fit promettre de ne s'en point déſaiſir, & de les mettre au jour, dés que la commodité s'en preſenteroit. On peut aiſément conoître par la lecture de ces traitez-là que Gombauld étoit auſſi éloigné de la Communion Romaine qu'un Miniſtre, mais d'ailleurs il doit être comparé à ces perſonnes qui ne font du bien à leurs heritiers qu'aprés leur mort. Ce n'eſt pas qu'elles manquent d'afection, & qu'elles ne vouluſſent être liberales pendant leur vie, ſi elles le pouvoient être ſans s'incommoder, c'eſt qu'elles jugent que la jouïſſance de tous leurs effets leur eſt neceſſaire. On ſeroit zélé peut-être au delà des juſtes bornes ſi l'on condamnoit cette conduite de Gombauld. Il ne ſubſiſtoit que par le moien d'une penſion de la Gour de France; & il n'en étoit paié qu'en opoſant à mille dificultez le credit d'un grand Seigneur. Ce credit eût été trop foible s'il eût eu à ſurmonter les objections priſes de ce que Gombauld auroit publié des Ouvrages de controverſe, & ainſi la publication de cette eſpece d'écrits eût ôté le pain des mains à ſon Auteur. Ne ſeroit-on donc pas trop rigide ſi l'on condamnoit ſon menagement, & ſi l'on trouvoit étrange qu'il eût renvoié au tems qu'il ne ſeroit plus le profit de ſes lecteurs? Combien y a-t-il de gens qui ſe fuſſent moquez de lui, s'il eût perdu ſa penſion pour avoir mis en lumiere ſes traitez de controverſe? Ils euſſent dit qu'il outroit la charité, & qu'aiant plus de beſoin de ſa penſion, que ſes freres n'avoient beſoin de ſes livres, il avoit dû prendre ſes meſures ſur cette regle, & remedier au plus preſſé, temperer ſon zéle par la prudence, & ſe contenter d'étre Auteur poſthume. La naïveté du poéte Gomés étoit fort ſenſée dans cette épigramme (a),

Plaiſe au Roi me donner cent livres,
Pour acheter Livres & vivres,
De Livres je m'en paſſerois,
Mais de vivres je ne ſçaurois.

(a) *Voiez Gueret p. m. 171. de la guerre des Auteurs.*

(B) *On le reduiſit . . . . de huit cens, à quatre cens . . . . ſans eſtre payé . . . . que par les Offices.*] Il y avoit là deux choſes fâcheuſes, car cette deſcente ſucceſſive de la penſion, eſt fort capable d'incommoder les afaires d'un bel eſprit, & de le bien chagriner, mais outre cela il faloit faire bien des viſites, & ſe rendre importun aux autres en ſe fatigant ſoi-même pour pouvoir toucher la portion à quoi l'on étoit reduit. Combien de fois faloit-il avoir recours à l'interceſſion des Muſes, & leur extorquer des vers ſoit pour flechir les intendans des Finances, ſoit pour mandier de fortes recommandations, ſoit pour remercier de ce qu'enfin on avoit été exaucé, & que la deſcription pathetique de ſes grandes neceſſitez avoit attendri les cœurs? Liſez les œuvres des plus grans poëtes, vous y trouverez beaucoup de vers de cette nature. Mais quelque fâcheux que pût être le deſtin de Mr. Gombauld, il étoit incomparablement moins deplorable que celui de beaucoup d'autres beaux eſprits, qui étoient toûjours renvoiez à vuide. Jamais homme n'avoit été plus liberal envers eux que le Cardinal de Richelieu: ſon miniſtere fut un ſiecle d'or pour les Muſes de la France. Mais ſa mort fut une terrible grêle ſur leur moiſſon, non pas tant par la diverſité de genie de ceux qui lui ſuccederent, qu'à cauſe des confuſions où le Roiaume tomba. Les penſions furent ſuprimées, ou diminuées, ou en tout cas mal paiées, & cela fit murmurer, & ſoupirer bien des gens. Je ne citerai que les complaintes de Mr. de Scuderi. Elles furent étalées dans les vers qu'il compoſa ſur l'Eneide burleſque de Scarron:

Quand (b) tu ſouffres qu'on te voye,
Tu reſſuſcites ma joye;
Tu rétablis ma raiſon:
De l'humeur qui m'aſſaſſine,
Ton Livre eſt la medecine,
Et le ſeul contre-poiſon.
Je te jure par Hercule,
(Serment de l'antiquité)
Que ton Heros ridicule
M'a preſque reſſuſcité.
Auſſi pour ſes aſſiſtances,
J'appends comme des potences,
Et mes chagrins, & mes ſoins:
Et tout ce qu'un miſerable
De l'Eſpargne inexorable,
Endure & ſouffre le moins.
J'appends (dis-je) dans le Temple
De VIRGILE TRAVESTY,
Mille chagrins ſans exemple,
Dont je me trouve inveſty:
Oüy, par ce croteſque Ænée,
J'incague la Deſtinée
Qui me met à l'abandon:
Et j'offre mon Ordonnance,
Et mes Brevets ſans finance
A la burleſque Didon.

(b) *Scudery ode à Scarron, au devant du Virgile traveſti.*

Concluons que nôtre Gombauld ne fut pas des moins bien traitez; il ne perdit que les deux tiers de ſa penſion, & à force d'implorer les aſiſtances de ſes protecteurs il fut paié du tiers pendant une longue ſuite d'années. Il mourut penſionaire jubilé, (c) & plus que jubilé, car les gratifications qu'on lui fit annuellement durerent plus d'un demi-ſiecle. Circonſtance bien inſigne: puis qu'autant que la Cour de France accorde facilement des penſions, & eſt ponctuelle à les paier pendant les premieres années, autant eſt-elle prompte à s'en decharger, & à convertir en d'autres uſages plus preſſans les fonds ſur quoi on les avoit aſſignées. Il ſe preſente inceſſamment de nouveaux venus, & l'on eſt bien aiſe de les contenter ſans une nouvelle depenſe, c'eſt-à-dire en leur apliquant ce qui a déjà ſervi pour d'autres que l'on ſupoſe avoir joui du benefice aſſez long tems. Les vieux penſionaires ſont les plus odieux, & ceux qui ſont obligez de poſtuler avec la plus grande, & la plus humble patience, & qui ſont rebutez avec le moins de ſcrúpule.

(c) *Voiez la remarque L, de l'article* Benſerade.

Digitized by Google

„ un jour qu'il se promenoit dans sa chambre, ce qui luy estoit fort ordinaire, le pied luy ayant „ tourné, il tomba, & se blessa de telle sorte à une hanche, qu'il fut obligé de garder presque „ toûjours le lit, depuis cét accident jusqu'à la fin de sa vie, qui a duré prés d'un siecle, (C) si „ une date écrite de sa main, dans un des Livres de son cabinet, estoit le temps véritable de sa „ naissance, comme il l'avoit dit en confidence, à quelqu'un qui n'en a parlé qu'aprés sa mort. „ Il avoit été *des plus assidus à se trouver* aux *Cercles* de Marie de Medicis, & d'Anne d'Autriche pendant les Regences de ces deux Princesses. *Mais il se rendoit encore avec plus de soin & de plaisir à* (D) *l'Hotel de Rambouillet* *. Il mourut l'an 1666. Je mettrai dans une seule remarque ce que j'ai à dire sur ses (E) écrits, & sur ce que les connoisseurs en ont jugé.

☞ GONET (JEAN BAPTISTE) Religieux Dominicain nâtif de Beziers, a été Docteur de l'Université de Bourdeaux, & y a regenté publiquement la Theologie. Il y fit aprouver les fameuses lettres provinciales de † Montalte, ce qui lui attira l'indignation & l'aversion des Jesuïtes. Il a publié plusieurs (A) Ouvrages, où il fait paroître que la Scholastique étoit son fort, & qu'il n'avoit pas une grande érudition dans ce qu'on apelle Theologie positive. Il se retira à Beziers sur la fin de ses jours, & y mourut le 24. de Janvier 1681 ‡. Mr. de Rocolles

* *Tiré de la preface alleguée ci-aprés.*

† *C'est-à-dire de Mr. Pascal.*

‡ *Tiré d'un Memoire reçu de Paris.*

(b) *Gueret ubi supra pag.* 138. 139.

(i) *Furetiere, nouvelle allegorique pag.* 56. 57. *édit. de Paris* 1658. in 8.

(k) *L'Abbé de Marolles ubi supra pag.* 246.

(l) *Desprenaux art poëtique chant second pag. m.* 130. *Il dit dans le chant* 4. *pag.* 147. *que Gombaus tant loüé garde encor la boutique.*

(m) *Baillet, jugem. sur les poët. to.* 5. *pag.* 25. 26.

(n) *Rosteau sentim. sur quelques livres qu'il a lûs pag.* 74.

(o) *Je veux dire qu'il commença bientôt à en faire, & qu'il y en joignit d'autres tous les ans selon l'occasion.*

(p) *Le Journal des Savans du* 30. *Mars* 1665. *en donna un fort bon extrait.*

(q) *Tiré d'un Memoire reçu de Paris.*

(C) *Sa vie qui a duré prés d'un siecle . . . . comme il l'avoit dit en confidence.*] Qu'est-ce que ceci? Un homme de bonnes mœurs, & zélé pour sa Religion, un tel homme, dis-je, qui fait mystere de l'année de sa naissance, & qui aiant pu se resoudre à reveler ce grand secret à un bon ami, lui recommande si fortement la discretion que cet ami se croit obligé à ne rien dire qu'après la mort du confident. A peine pardonneroit-on cela à une fille ou à une veuve, quoi que d'ailleurs on ait l'indulgence de ne pas trouver mauvais qu'elles soient bien aises (a) que la veritable date de leur naissance soit inconuë. Mais nous pouvons voir ici comme en cent autres occasions, que ce qui semble n'être que bizarrerie, que foiblesse extravagante, que puerilité de vieille, ne laisse pas d'avoir pour son fondement une raison specieuse, & d'uncertain genre de solidité. Gombauld n'étoit point un rimailleur, ou un versificateur, c'étoit (†) un poëte excellent, & qui s'étoit fait estimer dans le grand monde. Il avoit été fort assidu aux ruelles & aux cercles, & par consequent il avoit aquis l'habitude des conversations galantes. S'il se trouvoit avec des femmes, il se souvenoit du style de sa jeunesse, il les loüoit, il les encensoit. Le rôle de bel esprit, & de galant homme étoit encore son partage. Mais pour le soutenir avec plus de bienseance, il avoit besoin que l'on ignorât sa vieillesse. Il fit imprimer un gros recueil d'épigrammes l'an 1657. N'avoit-il pas à craindre que si l'on venoit à savoir qu'il étoit âgé de 90. ans, l'on ne trouvât fort étrange qu'il demandât un privilege pour un tel livre, & qu'il fit ses présens d'Auteur? N'avoit-il pas à craindre que Mr. Daillé & les autres Ministres de Paris ne le censurassent de vaquer encore à de semblables productions dans un âge si avancé? En tout cas il n'est pas le seul qui ait eu cette foiblesse, nous la verrons (b) ci-dessous dans un grammairien heriſſé de Grec, & qui auroit dû s'en afranchir beaucoup mieux qu'un poëte de Cour.

(a) *Voiez les nouvelles lettres contre Maimbourg pag.* 762. 763. *où l'on cite un passage fort joli des lettres du Chevalier d'Her* * *.

(†) *Voiez la citation l de cette page, & les remarques de Mr. Menage sur les poësies de Malherbe en divers endroits où Gombauld est loüé & cité.*

(b) *Voiez la remarque A de l'article* Guyet.

(D) *A l'Hôtel de Rambouillet.*] L'Auteur de la preface le nomme (c) *le delicieux réduit de toutes les personnes de qualité, & de mérite qui fussent alors.* C'étoit, ajoûte-t-il, *comme une Cour abrégée, & choisie, moins nombreuse, mais, si je l'ose dire, plus exquise que celle du Louvre, parce que rien n'approchoit de ce Temple de l'Honneur, où la Vertu estoit révérée sous le nom de l'incomparable Arsénice, qui ne fust digne de son approbation, & de son estime.*

(c) *Preface des traitez & lettres de Mr. de Gombaud.*

(E) *Sur ses écrits & sur ce que les connoisseurs en ont jugé.*] L'histoire de l'Academie Françoise (d) nous aprend qu'en 1652. Gombauld n'avoit point encore publié ni la tragedie des Danaïdes, ni la tragicomedie de Cidippe, ni trois livres d'épigrammes, ni plusieurs autres poësies, & lettres & discours de prose, mais que son Endimion, & sa pastorale d'Amarante, & un volume de poësies, & un volume de lettres étoient imprimez. Mr. l'Abbé de Marolles dans un livre qu'il publia en 1657. observe (e) que *Monsieur Gombaud venoit de donner un excellent recueil d'épigrammes*, & (f) que *son* (g) *Aconce & ses immortelles Danaïdes où se lisent de si beaux Vers*, n'étoient pas encore imprimées. La preface des traitez posthumes nous aprend que la tragedie des Danaïdes a été imprimée, & que l'Auteur a laissé non seulement une *Tragicomedie de Cydippe*, mais aussi *dequoy faire un nouveau Recueil de Vers, particulierement de sonnets, & d'Epigrammes, qui pour estre entre les mains de personnes peu intelligentes en ces sortes de choses-là, n'ont pu encore estre mises en lumiere.*

(d) *Pag.* 335. *édit. de Paris* 1672. in 12.

(e) *Marolles suite des Memoires pag.* 246.

(f) *Id. ib. pag.* 242.

(g) *C'est la même piece que Mr. Pellisson nomme Cidippe.*

Les sentimens sont partagez sur le merite de ses poësies. Quelques Auteurs pretendent que son fort etoit le sonnet, que c'étoit pour ainsi dire son lot, & la portion du Parnasse qui lui étoit échuë. *Suivons toûjours nôtre naturel*, c'est ainsi que parle Mr. Gueret, (h) *ne sortons jamais du genre qui nous est propre, & n'envions point aux autres la gloire que nous ne scaurions acquerir comme eux. Laissons l'Elegie à Desportes, les Stances à Theophile, le Sonnet à Gombault, l'Epigramme à Mainard.* D'autres étendent plus loin la domination de Gombauld, ils veulent que non seulement il ait regné sur le sonnet, mais qu'il ait aussi conquis sur Mainard l'empire de l'épigramme. „ (i) *De l'Isle* „ *Sonnante*, ou *Terre des Sonnets*, GOMBAUD le grand „ *Casuiste* & *Législateur* du païs en fit venir de bien „ propres & de bien lestes. Il tira aussi des *Montagnes Epigrammatiques*, trois Compagnies de *Chevaux Légers* de petite taille; mais qui combattoient „ avec une merveilleuse vivacité, & qui avoient des „ traits fort dangereux, qu'ils lançoient avec une „ adresse nomparcille. Il s'en étoit servi à démembrer la Principauté, qu'y avoit auparavant usurpée „ le Président *Ménard*. „ L'Abbé de Marolles se contente (k) de mettre *Monsieur Menard, Monsieur de Bautru, & Monsieur de Gombaud*, entre les poëtes François *à qui nos Voisins ne sçauroient contester les avantages de la primauté* à l'égard de l'épigramme, & *qui n'en doivent gueres aux Anciens.* Mr. Despreaux ne fait aucun cas des sonnets de nôtre poëte.

Un (l) *Sonnet sans defauts vaut seul un long Poëme.*
Mais en vain mille Auteurs y pensent arriver,
Et ces heureux Phenix est encore à trouver.
A peine dans Gombaut, Maynard, & Malleville
En peut-on admirer deux ou trois entre mille.
Le reste aussi peu lû que ceux de Pelletier,
N'a fait de chez Sercy qu'un saut chez l'Epicier.

Voions le jugement d'un autre Critique; je le raporte dans les mêmes termes que Mr. Baillet (m) a employez. „ Monsieur Rosteau dit (n) qu'il y a peu „ d'exemples de Poëtes, qui ayent fini leurs travaux „ par des *Epigrammes*, qui pour l'ordinaire sont for„ mées de pointes d'esprit, & d'un feu qui convient „ mieux à un jeune homme qu'à des Poëtes usez & „ avancez en âge. Mais il ajoûte qu'on peut excuser „ Monsieur de Gombaud de s'estre appliqué à ce gen„ re d'écrire dans la derniere partie de sa vie, sur ce „ que la pluspart de ses Epigrammes sont plûtost des „ censures des vies & des mœurs corrompuës de son „ temps, que de ces galanteries qui se font ordinaire„ ment pour les Dames. „ Mr. Rosteau supose ce qui n'est guere certain, que les épigrammes de Gombauld furent le dernier travail à quoi l'Auteur s'occupa. C'est un fait douteux, pour ne rien dire de pis, car encore qu'elles soient le (n) dernier livre de poësie que Gombauld ait publié, il ne s'ensuit pas qu'il ne les eût composées (o) dans sa jeunesse.

(h) *Nous sortons jamais du genre qui nous est propre, & n'envions point aux autres la gloire que nous ne scaurions acquerir comme eux.*

(i) *Furetiere, nouvelle allegorique pag.* 56. 57. *édit. de Paris* 1658. in 8.

(k) *L'Abbé de Marolles ubi supra pag.* 246.

(l) *Desprenaux art poëtique chant second pag. m.* 130. *Il dit dans le chant* 4. *pag.* 147. *que Gombaus tant loüé garde encor la boutique.*

(m) *Baillet, jugem. sur les poët. to.* 5. *pag.* 25. 26.

(n) *Rosteau sentim. sur quelques livres qu'il a lûs pag.* 74.

(o) *Je veux dire qu'il commença bientôt à en faire, & qu'il y en joignit d'autres tous les ans selon l'occasion.*

(A) *Il a publié plusieurs Ouvrages.*] Sa Theologie intitulée *Clypeus doctrinæ Thomisticæ*, fut imprimée premierement à Bourdeaux en 16. volumes *in* 12. l'an 1666. & puis à Paris en cinq volumes *in folio* l'an 1669. Cette derniere édition fut augmentée de plusieurs prefaces, & de plusieurs dissertations, & est beaucoup plus correcte que la premiere. Les Espagnols la trouvent trop courte, & ils l'appellent *un fort joli compendium de Theologie.* Il fit imprimer à Bourdeaux en 1664. un petit livre intitulé *dissertatio Theologica de Probabilitate* (p). Son dernier Ouvrage est *Manuale Thomistarum*, imprimé à Beziers l'an 1680. en six volumes *in* 12. Il a laissé un cours de Philosophie à imprimer, mais on le trouve trop diffus, & peu conforme au genie de nôtre siecle (q).

Digitized by Google

colles qui l'avoit loüé dans † quelcun de ſes Ouvrages, publia au devant d'une nouvelle édition la lettre de remerciment qu'il avoit reçuë de ce Religieux, où on l'aſſûroit de lui rendre la pareille dès que l'occaſion s'en preſenteroit.

† *Je croi que c'étoit l'introduction à l'hiſtoire.*

GONTAUT (ARMAND DE) Baron de Biron, fut fait Marechal de France l'an 1577. Il étoit grand Maître de l'Artillerie depuis le 5. de Novembre 1569. & avant cela il avoit ‡ paſſé par toutes les charges de la guerre. Parmi tant de belles actions qui le rendirent illuſtre, il n'y en a point qui merite plus de loüanges que la fidelité qu'il garda (A) au Roi Henri III. dont il n'étoit point aimé, & à Henri IV. qui étoit ouvertement ſeparé de la Communion Romaine. Il n'y eut perſonne qui contribuât autant que lui après la mort de Henri III. à conſerver (B) la couronne à Henri IV. Auſſi fut-il extremement regreté de ce dernier Prince, lors qu'il fut tué au ſiege d'une * ville de Champagne, avant que la Ligue eût été domtée. Quand il n'auroit fait (C) qu'empêcher que Henri IV. ne ſe conformât à l'avis de ceux qui lui conſeilloient

‡ *Voiez en le detail dans Brantome Memoires to. 3. p. 326. & ſuiv. Le P. Anſelme copié par le Sr. Moreri n'a fait qu'abreger Brantome.*

* *A Epernai, le 26. de Juillet 1592.*

(A) *Henri III. dont il n'étoit point aimé.*] Il avoit encouru ſon indignation (a), pour s'être oposé à la paix qui fut faite devant la Rochelle l'an 1573. Henri III. qui n'étoit alors que Duc d'Anjou avoit aſſiegé cette place pendant pluſieurs mois, & ne trouvoit point d'autre expedient de ſe retirer avec honneur que celui d'un Traité de paix; car la continuation du ſiege étoit hazardeuſe, & s'oposoit à l'envie que la Reine mere avoit de revoir le Duc d'Anjou, & au deſſein qu'il avoit lui-même d'aller prendre poſſeſſion du Roiaume de Pologne. Deſorte que ſa mere & lui étoient bien aiſes qu'on portât les aſſiegez à un accommodement. (b) *Biron fit tout ce qu'il put* pour divertir le Roi & la *Reine à n'entendre à aucune compoſition, & que ſur ſa vie on lui laiſſât faire, qu'il auroit la ville la corde au col dans un mois, ou pour le plus tard dans cinq ſepmaines, ſans rien perdre ni hazarder ſinon à faire de bons blocus. Cet avis & ces lettres n'aporterent nul coup pour cette fois..... Monſieur de Biron quand il vit qu'il ne pouſt venir au deſſus du Roi, de la Reine, & du Roi de Pologne ſur ce fait, s'aviſe de brouiller d'ailleurs, & eſcrire à Monſieur le Cardinal de Lorraine & aucuns principaux du Conſeil, qu'ils empeſchaſſent ce levement de ſiege & cette paix, & qu'on luy laiſſaſt faire ſeulement, qu'un temporiſement de ſix ſepmaines rendoit au Roy la ville de la Rochelle plus ſujette à luy, qu'elle ne fut jamais, comme certes il eſtoit vray. Monſieur le Cardinal, qui eſtoit un vray brouillon d'affaires, ſe met à faire menées là-deſſus, & à gagner ceux du Conſeil, pour divertir le Roy & la Reyne de cette capitulation & paix, qui importunerent tant leurs Majeſtez, & principalement la Reyne, qu'elle ne ſceut trouver remede pour s'en depeſtrer, ſinon d'eſcrire & mander par l'Abbé de Gadagne, en qui elle ſe fioit du tout, au Roy de Pologne ſon bon fils, les belles menées & manigances que traitoit Monſieur de Biron contre luy, & qu'il parlaſt bien à lui, comme il faloit, & des groſſes dents, comme l'on dit, & de meſme en eſcrivit audit Cardinal & autres Meſſieurs les beaux Conſeillers de ce fait, des lettres bien hautaines & menaçantes; ce qu'il ſceut tres-bien faire, car de ſa propre main il en fit les lettres, comme je ſçay, & ſi braves & ſi rigoureuſes, qu'ils furent tous eſtonnez & demeurerent court, ſi bien qu'ils n'oſerent plus en ſonner un ſeul petit mot. Quant à Monſieur de Biron, eſtant, ſans y penſer, un matin allé trouver le Roy, & dans ſa garderobe, où le Conſeil tenoit cette fois, eſtoit fort eſtroit & garny de peu de gens; le Roy de Pologne le vous entreprend d'une façon qui ne tomba pas à terre, comme on dit, car d'abordade il luy donna ce mot, Venez ça, petit gaillard, j'ay ſceu de vos nouvelles; vous vous meſlez de faire des menées contre moy & d'eſcrire à la Cour; je ne ſçay qui me tient que je ne vous donne de l'eſpée dans le corps & vous eſtende mort par terre; ou pour mieux faire, que je ne vous faſſe donner des Commiſſaires pour examiner & s'informer de voſtre vie & des traitez qu'avez faits contre moy, le Roy & ſon eſtat, & puis vous trancher la teſte. Et vous appartient-il aller contre mes volontez & deſſeins? Vous que je ſçay bien qui vous eſtes? Sans le Roy & moy que ſeriez-vous? & vous vous oubliez; vous voulez faire du galand, vous voulez prendre la Rochelle, &, dites-vous, dans un mois ou ſix ſepmaines, & voulez en avoir l'honneur & m'en priver; vous m'avez trop intereſſé le mien, petit galand que vous eſtes..... Vous m'avez fait demeurer cinq mois; à cette heure que j'en puis ſortir à mon honneur, vous me le voulez traverſer, & propoſez d'y demeurer & l'emporter, & triompher de cet honneur par deſſus moy. Je vous apprendray à vouloir faire du grand Capitaine à mes depens, & ne l'eſtes pas aux voſtres.* Biron (c) fit tout doucement ſes excuſes le mieux qu'il put, & (d) *du depuis le Roi de Pologne lui fit toûjours fort froide mine, & même à ſon retour de Pologne.* Mais (e) *il lui fit aſſez bonne chere* quand Biron lui fit la reverence au mois d'Août 1575. aiant été mandé par la Reine mere à la priere du Duc de Guiſe, *qui ne vouloit avec lui d'autres Capitaines que Monſieur de Biron & Monſieur de Strozze, pour bien eſtriller Monſieur de* (f) *Thoré & tous ſes Reitres.* Biron fit très-bien dans cette guerre, & quoi qu'on ait dit qu'il auroit embraſſé la ligue, ſi les 30. mille écus qui lui *furent preſentez* lui euſſent été mis en main, il eſt plus probable (g) qu'il rejeta toutes ces propoſitions. *Tant y a, que le Roi après ne trouva point en ceſte guerre meilleur ne plus loyal ſerviteur.* ..... (h) *Monſieur de Guiſe mort, il alla trouver ſon Roy bien à propos, & duquel il avoit tres-grand beſoin, qui receut auſſi une grande joye, ſecourut ſon Maiſtre en tres-grande neceſſité, car quaſi toute la France eſtoit bandée contre luy, à cauſe de ce maſſacre de Monſieur de Guiſe.*

(a) *Notez que Brantome avoit déjà dit, que ce Prince s'emporta furieuſement contre Biron, & le menaça de la dague à la 3. guerre civile, & avant la bataille de Moncontour. Voiez ci-deſſous remarque D.*

(b) *Brantome, élog. du Marechal de Biron, au 3. tome de ſes Memoires p. 340.*

(c) *Id. ib. pag. 344.*

(d) *Ibid. pag. 345.*

(e) *Ibid. pag. 346.*

(f) *Fils du Connetable de Mommorency.*

(g) *D'autres, la plus ſaine part, diſent que certainement il ſe trouva en ce feſtin, entendit leurs paroles & deſſeins, qu'il deprouva; & meſme dequoy ils les fondoient ſur la religion & d'exterminer l'hereſie, dont il s'en mocqua.* Brantome ibid. pag. 353. 354.

(h) *Ibid. pag. 354.*

(i) *Ibid.*

(k) *Mezerai hiſt. de France tom. 3. pag. 829.*

(l) *Mezerai, ibid. pag. 842.*

(m) 1589.

(B) *Qui contribuât ..... à conſerver la couronne à Henri IV.*] Ecoutons encore Brantome. „ (i) Son Roy „ mort, luy ayant pris de longue main creance par„ my les gens de guerre, tant François qu'eſtrangers, „ que tous l'aymoient & adoroient, il les aſſura & ga„ gna ſi bien, que voicy un grand coup celuy-cy, voi„ re le plus beau qu'il ayt fait de ſon temps, pour „ matiere d'Etat, que voicy le Roy de Navarre, ſans „ contradiction de la voix & du conſentement de tous „ mis en la place du feu Roy ..... ſi bien que tout „ le monde tient & eſt aiſé à preſumer, que Monſieur „ le Mareſchal le fit Roy, comme il luy ſceut, à ce „ que j'ay ouï dire, depuis une fois bien dire & re„ procher; car les Catholiques le voyant Huguenot „ l'euſſent abandonné, & les Huguenots n'eſtoient aſ„ ſez forts pour le mettre en ce ſiege; mais par l'in„ duſtrie dudit Sieur Marechal ils furent reduits & „ convertis d'obeïr à ce nouveau Roy, tout Hugue„ not qu'il étoit, ſinon par bon vouloir, à moins „ pour vanger la mort du pauvre trepaſſé injuſtement „ maſſacré, qu'il donnoit ainſi à entendre. Ce ne „ fut pas tout, car il le faloit maintenir & conquerir „ les places où il n'eſtoit Roy qu'à demy; à quoy le„ dit Sieur Mareſchal aſſiſta ſi bien à ſon Roy, qu'a„ vant mourir il luy ayda à en recouvrir de belles & „ bonnes, gagner la bataille d'Yvry, & ſortir d'Ar„ ques & de Dieppe, comme j'eſpere dire en la vie „ de noſtre Roy; & puis en reconnoiſſant la ville „ d'Eſpernay il vint à avoir la teſte emportée d'une „ canonnade.„ Il y eut une tache qui ne fut pas de longue durée dans ſa fidelité pour Henri IV. Il ſe jugeoit le plus neceſſaire, & il l'étoit auſſi après la mort de Henri III. & (k) *croyant que dans ceſte confuſion le royaume s'en iroit en lambeaux, il s'imagina qu'il en pourroit avoir quelcun, & étant entré dans le cabinet ſans ſe faire de feſte, après qu'il eut quelque tems entendu gronder les uns & les autres, il tira Sancy à part, & lui declara qu'il deſiroit avoir le Comté de Perigord en ſouveraineté pour le prix des ſervices qu'il rendroit. Sancy pour ne le pas rebuter en alla parler au Roi tout à l'heure: le Roi le chargea de lui donner toutes ſortes de belles eſperances, & Sancy gouverna cet eſprit avec tant d'adreſſe & de force, que l'ayant piqué de generoſité il l'obligea non ſeulement de renoncer à ceſte pretention, mais encore de proteſter qu'il ne ſouffriroit jamais qu'aucune piece de l'Etat fût demembrée en faveur de qui que ce fût.*

(C) *Qu'empêcher que Henri IV. ne ſe conformât.*] Le Duc de Maienne aiant obligé ce Prince à lever le ſiege de Roüen, & à ſe retirer du côté de Dieppe, tâcha de le ſerrer de ſi près, que toute autre voie de s'échaper lui fût fermée que celle de la mer. Les Capitaines de Henri IV. *les Religionaires mêmes* (l).... *ne voyoient pas bien quel expedient les pourroit tirer de ce peril, & aprehendoient extremement pour le ſalut du Roi duquel dependoit celui de tout l'Etat. De ſorte que dans un Conſeil qu'il tint le 5. de Septembre* (m), *la plûpart concluoient que laiſſant ſes troupes à terre fortifiées dans de bons poſtes..... il mit en ſureté ſa perſonne ſacrée, & qu'il s'embarquât au plûtôt pour prendre la route d'Angleterre ou de la Rochelle, de peur que s'il tardoit davan-*

Digitized by Google

seilloient de chercher par mer un lieu de sûreté, il meriteroit de grandes loüanges. Il n'avoit guere de Religion, & pour le peu qu'il en avoit il étoit plutôt (D) Protestant, que Catholique. Il étoit si suspect aux Inquisiteurs, qu'il fut mis parmi les proscrits (E) au massacre de la St. Barthelemi: mais comme il logeoit à la Bastille en qualité de grand Maître de l'Artillerie, il sçut bien rendre inutiles les mauvais desseins des massacreurs. La raison pourquoi on le soupçonna (F) de favoriser les Huguenots lui est infiniment glorieuse. Jamais homme de sa qualité

davantage, il ne se trouvât investi par mer aussi bien que par terre..... Ils appuyoient ces avis de tant de fortes considerations, que le Roi même commençoit à s'ébranler, quand le Marechal de Biron qui avoit entendu ce discours avec dedain, fâché qu'il fit plus d'impression qu'il ne devoit, prit la parole, & d'une voix animée de colere dit au Roi &c. Je ne raporte pas sa harangue, on la trouvera dans Mezerai; elle est si bien tournee, & si remplie de fortes raisons, qu'il ne faut pas être surpris de son effet. Henri IV. l'aiant ouïe ne songea plus qu'à tenir ferme dans son poste. Il y fut attaqué, & il repoussa glorieusement l'ennemi. Biron eut raison de dire qu'*en l'état où étoient les choses, sortir de France seulement pour 24. heures, c'étoit s'en bannir pour jamais.* Ce n'est pas le moien de reüssir dans cette sorte de concurrences, que de dire à ses Generaux, *ayez soin de ma couronne, j'aurai soin de ma personne* &c.

(D) *Il étoit plutôt Protestant que Catholique.*] Les soupçons qu'on eut de lui à cet égard furent cause qu'on ne le fit point Chevalier de l'Ordre, au commencement des guerres civiles. *Notez*, dit Brantome (a), *que la principale occasion, pourquoy il n'eut cet honneur, & ne faisoit-on pas grand cas de luy, c'est qu'il estoit tenu pour fort Huguenot, & même qu'il avoit fait baptizer deux de ses enfans (ce disoit-on à la Cour) à la Huguenotte, ce que les grands Capitaines d'alors, comme le Roy de Navarre, Messieurs de Guise, le Connestable & le Mareschal de Saint André abhorroient comme la peste, & les Religieux, le monde & tout. Voilà pourquoy mondit Sieur de Biron estoit regardé de fort mauvais œil, si bien qu'il resolut de partir de la Cour & se retirer en sa maison.* Il auroit executé ce dessein, si du Perron, qui fut ensuite le Marechal de Rets, n'eût parlé pour lui à la Reine. On le retint, il suivit l'armée sans aucune charge, mais aiant fait bientôt connoître son merite, il fut donné pour assister les grans Marechaux de Camp. (b) *Monsieur de Guise le commença à gouster, bien qu'il fist tousiours quelque signe & dist quelque petit mot Huguenot, & ne s'en pouvoit garder, mais secretement & montrant une secrete affection à ce party. Il se fit enfin si capable en sa charge, qu'il falloit qu'on se servist de luy.* A la 3. guerre civile il *fut malheureux par deux fois*, & fort blâmé de Monsieur qui étoit le General, (c) *& tenions nous en l'armée* (c'est Brantome qui parle) *qu'il l'avoit menacé de luy donner des coups de dague; mais ce fut à Monsieur de Biron de dire ses excuses le plus bellement qu'il peut, car s'il eust parlé le moins du monde haut, Monsieur luy en eust donné, tant qu'il estoit en colere contre luy; & luy reprochant qu'il estoit Huguenot, & en favorisoit le party, & avoit fait ces fautes exprés pour luy faire recevoir une honte, & lui faire couper la gorge & à toute son armée. Monsieur de Tavannes, qui estoit haut à la main & fort imperieux, parla aussi bien à luy, jusques à luy dire, qu'il appriſt bien sa leçon, & qu'il vouloit se mesler de tout & d'un mestier qu'il ne sçavoit pas encore, & qu'il luy feroit bien apprendre, & qu'il estoit Huguenot, & qu'il n'oyoit jamais la Messe, & quand il y alloit, c'estoit par forme d'acquit. Tout cela luy fut reproché au Conseil, & ce fut à Monsieur de Biron à caller & où se taire.* Après le massacre de la Saint Barthelemi le Roi l'envoia en Xaintonge (d), pour reduire la Rochelle à l'obeïssance où de gré ou de force. Il falut assieger la ville: Biron fut (e) *malheureux en ce siege, car il s'y travailla & peina, fit tous les devoirs d'un grand Capitaine & d'un bon grand Maistre d'Artillerie, &, qui pis est, y receut une grande arquebusade: toutefois la plus grand' part des assiegeans avoient opinion qu'il s'entendoit avec ceux de dedans, & que luy & les siens leur donnoient avis de tout ce qui se faisoit au dehors: ce qui est le plus grand abus du monde, car s'il eust pris cette ville, il en estoit Gouverneur, & possesseur de la plus importante place de la France; & luy, qui estoit un Capitaine ambitieux, je vous laisse à penser s'il eust voulu eschapper ce bon morceau s'il l'eust peu prendre; & si on l'eust voulu croire, & Monsieur de Strozze, la ville eust esté prise, en la gagnant pied à pied, comme nous avons fait à la fin* (f). Ne doutons point que les soupçons qu'on forma qu'il y avoit des intelligences entre lui & les habitans de la Rochelle, n'eussent pour principe le panchant qu'on lui croioit vers les Huguenots. C'est pourquoi j'ai joint ce dernier passage de Brantome aux precedens. Je m'en vais les confirmer tous par ces paroles de Mezerai tirées de l'éloge de nôtre Biron. „ (g) Pour la religion, ſes „ sentimens panchoient un peu vers la nouvelle re„ forme. Un Precepteur qu'il avoit eu dans ſes jeu„ nes années lui en avoit donné la premiere teinture, „ & ſa femme qui la profeſſoit ouvertement l'entrete„ noit dans ces opinions (h): de ſorte qu'il favoriſoit „ ſous main les Religionaires, ſinon quand il s'agiſ„ ſoit purement du ſervice du Roi, & l'abondance „ de ſon cœur ſe degorgeant par ſa bouche, il laiſſoit „ ſouvent échaper des traits de raillerie contre les ce„ remonies de l'Egliſe Romaine. On ſoupçonna à „ cauſe de cela qu'il retardoit la converſion du Roi „ lequel pour la même raiſon & pour les ſignalez ſer„ vices qu'il lui avoit rendus après la mort de Hen„ ri III. en lui aſſûrant les gens de guerre, avoit pris „ grande confiance en lui, & deferoit entierement à „ ſes avis, non toutefois ſans ſe piquer ſouvent de ſa „ maniere imperieuſe. „

(E) *Parmi les proscrits au massacre de la St. Barthelemi.*] On s'étoit servi de Biron pour faire venir la Reine de Navarre à la Cour de France, avec le Prince son fils que l'on marioit à la sœur de Charles IX. Biron amena ce Prince (i) *accompagné de toute la fleur des Huguenots, qui pensant tous braver & gouverner tout le monde, prirent là une fin miserable. Ceux qui en eschaperent en blâmerent mondit Sieur de Biron, & lui en donnerent toute la coulpe, disant qu'il les eust allé tous amadoüer & apaster pour les mener tous au marché de la boucherie, & pour ce commencerent à debagouler contre lui..... & si ne laissa-t-il pour toutes ces calomnies, soupçons & causeries, qu'il ne fust en grande peine à cette feste, & bien luy prit d'estre brave, vaillant & assuré, car il se retira aussi-tost en son arsenal, bracqua force artillerie à la porte & autres avenuës, fit si belle & assurée contenance de guerre, qu'aucunes troupes de Parisiens, qui n'avoient eu jamais affaire à un tel homme de guerre, s'approchant à sa porte, il parla à eux si bravement, les menaça de leur tirer force canonnades s'ils ne se retiroient, ce qu'ils firent aussi-tost & n'oserent plus s'y approcher, ny rien faire à luy de ce qu'ils vouloient & qui leur avoit esté commandé; car pour le seur il estoit proscrit ainsi que les autres que je sçay, comme il me dit luy-mesme à son retour de Broüage, car il m'estoit bon parent & amy, & me discourut fort de ce massacré.* On disoit que Monsieur de Tavannes, *qui ne l'aymoit trop, & le Comte de Rets non plus, luy presterent cette charité de proscription.* Mr. de Mezerai nous aprend que Biron donna retraite dans la Bastille à quelques-uns de ses amis. Citons ses paroles. (k) *Les Montmorencis, Cossé, & Biron, avoient été couchez sur le roolle: mais l'absence du Mareschal de Montmorency qui estoit à Chantilly, mit en seureté la vie de ses trois freres, les prieres de la belle Chasteau-neuf, Maistresse de Monsieur, sauverent Cossé son allié; & Biron Grand Maistre de l'artillerie, ayant fait pointer quelques coulevrines sur la porte de l'Arsenal, arresta la fougue des massacreurs, & recueillit quelques-uns de ses amis, entre autres Jacques second fils du Seigneur de la Force, lequel n'estant âgé pour lors que de dix à douze ans, s'estoit adroitement caché entre les corps de son pere & de son frere aisné, qu'on avoit tuez dans un lit où ils estoient couchez tous trois.*

(F) *De favoriser les Huguenots lui est..... glorieuse.*] Je me servirai des paroles d'un de nos meilleurs historiens. Biron „ (l) sembloit avoir toûjours gardé „ quelque inclination pour les nouvelles opinions, „ depuis qu'il avoit été en estime auprès du feu Roi „ de Navarre. Il temoigna neanmoins tout le reste „ de sa vie qu'il étoit fort bon Catholique, & toutes „ les fois qu'il y eut guerre contre les Huguenots, il „ s'y comporta avec autant de courage & de fidelité „ qu'aucun autre. Mais ce qui donnoit lieu de croire „ qu'il ne les haïssoit pas, c'est qu'il ne pouvoit con„ sentir qu'on leur violât la foi quand on la leur avoit „ donnée, & que par plusieurs fois lors que l'on plâ„ tra le dernier Edit de pacification, il fit entendre à „ la Reine mere qu'il eût été plus convenable à la ma„ jesté du Roi de les pousser jusqu'au (m) bout, que „ de faire un Traité, qu'il prevoyoit bien ne devoir pas

(a) *Brant. ubi supra pag. 328.*

(b) *Ibid. pag. 330.*

(c) *Ibid. pag. 332.*

(d) *Biron en etoit gouverneur & du pais d'Aunix.*

(e) *Brantome ibid. pag. 338.*

(f) *Joignez aux malheurs qu'il eut dans ce siege, la terrible reprimende que lui fit le Roi de Pologne, ci-dessus remarque A.*

(g) *Mezerai, histoire de France tom. 3. pag. 1026.*

(h) *Je m'étonne qu'il ne dise rien de sa mere, qui selon Mr. de Thou donna retraite aux Reformez. Denique in Aginnensi agro apud Annam Bonvalliam, Armani Bironi amasii illius ducis matrem, toto eo tempore tutus receptus fuit. Thuan. lib. 33. pag. 671. ad ann. 1562.*

(i) *Brantome ubi supra pag. 335.*

(k) *Mezerai, abregé chronol. to. 5. pag. 157. 158.*

(l) *Id. hist. de France to. 2. pag. 267. ad ann. 1572.*

(m) *On s'est étonné qu'aucun Ministre d'Etat de Louis XIV. ne lui ait osé dire la même chose, quand il s'amusoit à publier tant d'Arrêts contre ceux de la Religion. Il en falut venir enfin à la force ouverte; à quoi servirent donc tant de procedures du Palais? Voiez les Nouvelles de la Rep. des lettres, mois de Novembre 1685. pag. 1263. sur la maniere de perfectionner dont Marie Reine d'Angleterre se servit.*

Digitized by Google

qualité ne (G) fut plus universel. Il étoit propre non seulement à tous les emplois de la guerre, mais aussi très-bon negociateur. Il aimoit les livres & la conversation des savans, & il écrivoit sur ses tablettes tout ce qui lui paroissoit digne de remarque. Il étoit trop emporté; & il aimoit un (H) peu trop le vin. Il avoit un autre defaut bien plus grand que ces deux-là, & qui très-souvent fait beaucoup de tort aux Princes: c'est qu'il negligeoit les occasions de fraper sur (I) l'ennemi un coup decisif. Il craignoit que cela ne fît cesser les desordres de la guerre, & qu'alors la Cour ne le renvoiât chez lui sans aucun emploi. On dit qu'après s'être bien moqué des predictions de ceux qui tirent les horoscopes, de quoi la Cour de France étoit alors infatuée, il devint tout-à-fait credule par raport au genre de (K) mort dont ces gens-là le menacerent. Les fatigues, les blessûres, les années n'empêchoient pas qu'il ne fût très-vigoureux; & l'on conte une chose considerable de la (L) bonté de son estomac. Il laissa plusieurs enfans. Je vais parler de l'aîné.

GONTAUT (CHARLES DE) Duc de Biron, fils du precedent, fut un des plus grans Capitaines de son siecle; mais il avoit le defaut de parler lui-même de ses exploits avec un orgueil insuportable. Il avoit apris de bonne heure le metier des armes sous le Marechal de Biron son pere, qui n'avoit rien oublié ni pour (A) l'avancer, ni pour le faire paroître bien digne

„ pas être observé. A raison de quoi, & parce qu'il „ avoit une trop libre & trop sincere probité, la Rei„ ne mere & les Guises l'avoient mis sur le rôlle de la „ Saint Barthelemi: au moins il eut cette croyance, „ & toute sa vie il en garda dans son ame un très„ vif ressouvenir. „

(a) *Brantome ibid. pag. 356.*

(G) *Ne fut plus universel.*] „ (a) Lors qu'il est „ mort, il est mort un très-universel, fut pour la „ guerre fut pour les affaires d'Estat, lesquelles il a „ traitées autant & les a sceuës aussi-bien que Seigneur „ de France. Aussi la Reyne mere, quand elle avoit „ quelque grande affaire sur les bras, l'envoyoit que„ rir toûjours, fut en sa maison ou ailleurs, & avoit „ son grand recours en luy. Luy-mesme, en gogue„ nardant, il disoit qu'il estoit un maistre aliboron, „ qu'on employoit à tout faire, comme il estoit vray, „ & s'entendoit avec elle très-bien en tout, fut pour „ affaire de paix, fut des guerres, ausquelles il estoit „ très-universel, & pour commander & pour execu„ ter. Il avoit fort aymé la lecture, & la continua „ fort bien dès son jeune âge. Il avoit été curieux de „ s'enquerir & sçavoir tout, si bien qu'ordinairement „ il portoit dans sa poche des tablettes, & tout ce „ qu'il voyoit & oyoit de bien, aussi-tost il le mettoit „ & escrivoit sur lesdites tablettes; si bien que cela „ couroit à la Cour en forme de proverbe, quand „ quelqu'un disoit quelque chose, on luy disoit, Tu „ as trouvé cela ou appris dans les tablettes de Biron: „ mesme le greffier Fol du Roy Henry, il juroit quel„ quefois par les divines tablettes de Biron ..... „ & j'ay veu plusieurs s'estonner de luy, que luy, qui „ n'avoit jamais traité grandes affaires avec païs es„ trangers, ny moins esté Ambassadeur, pour le „ mieux entendre, comme un Monsieur de Lansac, „ de Rambouillet & le Mareschal de Rets & autres „ chevaucheurs de coussinets, il en sçavoit plus que „ tous eux, & leur en eut fait leçon, tant de celles de „ dehors que dedans du Royaume. „ Joignons à ce passage quelques fragmens de l'éloge que Mr. de Mezerai a fait de Biron. (b) *Il avoit l'esprit vif & perçant, le discours facile, fort, & persuasif, le cœur haut & guerrier, étoit alerte & agile de sa personne, laborieux & hardi, tres-curieux d'aprendre, & tres-exact, aussi adroit dans les intrigues de la Cour & parmi les Dames, que vaillant à la guerre. ..... Il faisoit gloire d'être universel, & d'entendre aussi bien les negociations que l'art militaire. Il se mêloit de tout, & se donnoit de l'emploi même, si on ne lui en donnoit pas; se piquoit de savoir parfaitement la Geographie & l'Histoire, dessignoit les plans & les cartes de sa propre main, disant que c'etoit une des parties d'un grand Capitaine, de savoir faire voir sur le papier ce qu'il savoit executer à la campagne.*

(b) *Mezerai, hist. de France, tom. 3. pag. 1026.*

(H) *Et il aimoit un peu trop le vin.*] Mezerai dit seulement (c) qu'il *se plaisoit aux bons mots, & à faire grand' chere*; qu'il *demeuroit peu au lit, & long-tems à la table où il beuvoit jusqu'à se rendre gaillard.* Mais une repartie que l'on attribuë à Henri IV. porte la chose plus loin. „ (d) Le Duc de Savoye lui loüant „ un jour les belles actions & les grans services des „ Birons pere & fils, le Roi lui repondit, qu'il étoit „ vrai qu'ils l'avoient bien servi; mais qu'il avoit *eu „ beaucoup de peine* à moderer l'ivrognerie du pere, „ & à retenir les boutades du fils. „

(c) *Id. ib.*

(d) *Perefixe, hist. de Henri le grand, ad ann. 1600. pag. m. 320.*

(I) *De frapper sur l'ennemi un coup decisif.*] Brantome (e) raporte qu'on disoit que si Biron *eût voulu aller à la rigueur*, il eût fait beaucoup plus de mal au Roi de Navarre. Je parle du tems que Biron commandoit en Guienne sous Henri III. Dans une autre rencontre, c'est-à-dire, quand le Duc de Parme étoit à Caudebec, le Marechal de Biron relança son fils qui representoit au Roi, que si on lui vouloit donner quatre mille arquebusiers, & deux mille chevaux, il empêcheroit le passage aux ennemis. Servons nous des paroles de Brantome. (f) *Monsieur le Marechal sur cela rabroüa fort son fils devant le Roy, & luy dit que c'estoit un habile homme pour le faire, & s'y montra si difficultueux qu'il en rompit le coup. Le soir aprés il luy dit & remonstra qu'il sçavoit bien qu'il auroit fait ce coup, on il fust mort; mais il ne faloit jamais tout à coup voir la ruine d'un tel ennemy des François, car si tels sont une fois du tout vaincus & ruinez, les Roys ne font jamais plus cas de leurs Capitaines & gens de guerre, & ne s'en souciens plus quand ils en ont fait, & qu'il faut tousjours labourer & cultiver la guerre, comme on fait un beau champ de terre; autrement ceux qui l'ont labourée, & puis la laissent en friche, ils meurent de faim.* Voici un style plus nerveux & plus poli tout ensemble: Le Marechal de Biron (g) *étoit accusé de susciter diverses factions, afin d'avoir matiere d'exercer son adresse & son credit, & de prolonger la guerre, non pour le desir de butiner, mais pour demeurer toûjours le maître & le conducteur des affaires.* On voit regner quelquefois une pareille ambition parmi les Theologiens. Voiez (h) comment on aplique à un Docteur de parmi le monde ces maximes du Marechal de Biron.

(e) *Ubi supra pag. 350.*

(f) *Ibid. pag. 368.*

(g) *Mezerai ubi supra. Voiez aussi Davila lib. 13. p. m. 806.*

(h) *Dans les Entretiens sur la Cabale chimerique, pag. 191.*

(K) *Au genre de mort dont* les tireurs d'horoscopes *le menacerent.*] Voici ce qu'on trouve dans la grande histoire de Mezerai. „ (i) J'ai ouï raconter à qui avoit „ bien connu ce Marechal une chose digne de me„ moire. Il s'étoit toute sa vie moqué de la divina„ tion, que neanmoins la curiosité de la Reine Cathe„ rine de Medicis avoit mise fort en vogue à la Cour: „ mais peu avant sa mort pour en avoir vu quelque „ effet apparent; il y ajoûtoit foi avec autant de su„ perstition, qu'il avoit eu d'incredulité pour ces cho„ ses-là, & s'étoit mis à consulter les diseurs de bon„ ne avanture. Un de ces gens-là lui ayant predit six „ mois auparavant ce siege, qu'il seroit tué d'un coup „ de canon, il s'imprima tellement l'effet de cette „ prediction dans l'esprit, que toutes les fois qu'il en„ tendoit tirer, comme il l'avoüoit à ses amis, il ne „ pouvoit s'empêcher de tressaillir de peur, & de bais„ ser la tête. Cette fois-là (k) ayant entendu chiffler „ le boulet, comme il se jettoit à quartier pour éviter „ le coup, le malheur voulut qu'il le rencontra si bien „ qu'il alla au devant de sa mort, & accomplit lui„ même une prediction qui peut-être ne fût pas arri„ vée, s'il s'en fût moqué. „ Cet historien est plus exact que je n'avois cru à raporter de semblables choses.

(i) *Davila ubi supra dit, qu'il entroit dans sa 65. année. D'Aubigné tom. 3. p. 368. ne lui donne que 65. ans.*

(k) *C'est-à-dire quand il fut tué d'un coup de fauconneau devant Epernai.*

(L) *De la bonté de son estomac.*] Continuons d'entendre Mr. de Mezerai. „ (l) Il s'étoit trouvé à une „ infinité de sieges de grandes villes & de sanglantes „ mêlées, & avoit commandé en chef dans sept ba„ tailles ou grans combats, où il avoit reçu autant de „ blessures. Et quoi qu'il fût tout rompu de travaux „ & de coups, & qu'il eût (m) 68. ans passez, nean„ moins il étoit d'une si vigoureuse santé, que les „ Chirurgiens qui l'ouvrirent pour l'embaumer, ne „ lui trouverent aucune viande dans l'estomach, bien „ qu'il n'eût été tué qu'une heure aprés souper; mar„ que d'une grande chaleur naturelle qui avoit pu fai„ re digestion en si peu de tems (n). „

(l) *Ibid.*

(m) *Davila ubi supra dit, qu'il entroit dans sa 65. année. D'Aubigné tom. 3. p. 368. ne lui donne que 65. ans.*

(n) *Dupleix, hist. de Henri IV. pag. 93. dit, que ce fut une heure apres n'avoir bien disné, & qu'il avoit 58. ans.*

(A) *Qui n'avoit rien oublié ni pour l'avancer, ni pour.*] En 1580. une chute de cheval lui cassa (o) en deux endroits la cuisse dont il étoit boiteux; desorte qu'il fut obligé de laisser à d'autres la conduite de son armée. Et pour ne point faire de jaloux, il pria ceux qui avoient droit au commandement, de choisir eux-

(o) *Il menoit son armée vers l'Isle en Jourdain à 4. lieuës de Toulouse.* Dupleix, hist. de Henri III. pag. 82.

Digitized by Google

digne d'être avancé. Il obtint la charge d'Amiral de France l'an 1592. & s'en étant demis l'an 1594. il fut fait Marechal de France, & gouverneur de Bourgogne. Le Roi érigea la Baronnie de Biron en Duché-Pairie l'an 1598. & envoia tout auſſi-tôt le nouveau Duc à Bruxelles, Chef d'une ambaſſade magnifique. Ce fut pour faire jurer à l'Archiduc la paix de Vervins. Il fut envoié en (B) Suiſſe au mois de Janvier 1602. pour un renouvellement d'alliance avec les Cantons. Il étoit paſſé en Angleterre l'année precedente, pour faire des complimens de la part du Roi à la Reine Eliſabeth. Cette grande Reine lui fit des honneurs extraordinaires. On a mêlé quelques fables dans la relation (C) de ce qu'elle fit en cette rencontre. Chacun ſçait la fin tragique du Marechal Duc de Biron: il eut la tête tranchée le 31. de Juillet 1602. pour une horrible conſpiration qu'il avoit (D) tramée contre l'Etat avec le Duc de Savoie. Il donna ſur l'échafaut mille (E) marques d'emportement. Il n'avoit pas encore 40. ans *. Son ambition

* *Matthieu, hiſtoire de la paix, l. 4. pag. 218.*

(a) *Id. ib.*

(b) *Pierre Matthieu, hiſt. de la paix, l. 5. p. m. 218.*

(c) *Cayet, Chronol. ſeptenaire, fol. 319. verſo.*

(d) *Ibid. fol. 320. verſo.*

(e) *Ibid.*

(f) *Ibid. fol. 319.*

(g) *Le P. Anſelme, pag. 197.*

(h) *Matthieu, hiſt. de la paix, l. 5. p. m. 218.*

(i) *Diſcours hiſtorique de la fortune & diſgrace des Favoris, depuis François I. juſques à Louis XIII. inſeré dans les additions de le Laboureur aux Memoires de Caſtelnau, t. 2. p. 134. Il a été imprimé depuis à part ſous le titre de* Memoires de Mr. de Beauvais-Nangis.

(k) *Hiſt. de France, tom. 3. pag. 1026.*

(l) *Mezerai, abregé chronolog. to. 6. pag. 257. ad ann. 1602.*

(m) *Pierre Matthieu, Cayet, &c. Mezerai* abreg. chronol. to. 6. pag. 249. *dit, qu'elle lui montra peut-être à deſſein la tête du Comte d'Eſſex. Mr. de Thou* lib. 126 pag. 943. *dit, qu'elle lui tint ce diſcours comme ils regardoient les têtes fichées ſur la tour de Londres.*

mêmes un chef. Ils choiſirent ſon fils qui n'étoit âgé que de 15. ans (a). D'autres hiſtoriens (b) aſſûrent qu'à 14. ans ce même fils *fut Colonel des Suiſſes en Flandres : toſt apres Mareſchal de Camp, & puis Marechal General.* Mais on ne ſauroit accorder cela avec ce que d'autres content (c), que ſon pere après la mort de ſon fils aîné *le fit appeller Baron de Biron, & le mena en la Cour, où incontinent il eut une querelle avec le Sieur de Carency fils aiſné du Comte de la Vauguyon, laquelle ſe termina par un combat de trois contre trois* l'an 1585. *Biron, Loignac & Janiſſac d'un coſté, tuërent Carency, d'Eſtiſſac & la Baſtie. . . . . Le Duc d'Eſpernon obtint ſa grace.* Il (d) l'avoit mené à Pau, lors qu'il y alla trouver le Roi de Navarre. *Depuis* le pere du jeune Biron *fut Lieutenant General en l'armée de Poictou au ſiege de Marans, lequel le faiſoit commander à toute ſa maiſon, & à toute ſa compagnie de gens-d'armes, meſmes il l'appelloit Monſieur le Baron, & deſlors il devint ſi imperieux & ſi libre en paroles, que rien plus* (e). Notez que ſelon Victor Cayet il avoit 16. ans lors que le Marechal de Biron ſon pere le tira d'auprès de ſon precepteur (f). Notez auſſi que ce Marechal perdit un fils l'an 1583. au maſſacre d'Anvers. C'étoit ſans doute ſon fils aîné, puis qu'il avoit déjà (g) des enfans, & que le Duc de Biron n'avoit pas 40. ans (h) lors qu'il fut decapité en 1602. Il y a beaucoup d'aparence que Dupleix & Pierre Matthieu donnent à Charles de Gontaut ce qui convient à ſon frere.

Ce qui ſuit me fournira une plus ſolide preuve. Le Marechal de Biron ſe voiant dans une grande autorité après la mort de Henri III. (i) *ne ſongea plus qu'à élever le Baron de Biron, & quoi qu'il fut jeune & ſans experience, neanmoins il fit une querelle d'Allemand à Monſr. de Dampierre Marechal de Camp, lui fit quiter ſa charge, & en fit pourvoir ledit Baron de Biron, en qualité de Marechal de Camp General; & parce qu'il ne ſavoit pas la charge, il travailloit nuit & jour pour lui, & lui en laiſſoit tout l'honneur : ce qui mit ledit Baron de Biron en telle reputation & creance parmi les gens de guerre, que le Marechal ſon pere ayant été tué d'un coup de canon devant Epernai, le Roi le fit Admiral : & Mr. de Villars venant au ſervice du Roi, il lui remit l'Admirauté, & fut fait Marechal de France.* Il eſt difficile d'écrire plus mal en François, que l'Auteur dont j'emprunte ces paroles, car il faut perpetuellement deviner, ſoit en raiſonnant, ſoit en conſultant l'hiſtoire, à qui ſe raportent ſes *il*. Finiſſons cette remarque par un paſſage de Mezerai: (k) *Les Catholiques ne regretterent pas tant* le Marechal de Biron, *que fit le Roi, qui en temoigna une plus grande affliction que de toutes autres pertes qu'il avoit jamais reçuës, & eût eu plus de peine à s'en conſoler, s'il n'eût cru que le Baron de Biron ſon fils étant façonné de ſa main, pouvoit lui rendre d'auſſi grans ſervices, d'autant plus qu'il avoit toute l'experience du pere; mais il n'en avoit pas encore la fineſſe & les mauvaiſes maximes.*

(B) *Il fut envoié en Suiſſe.*] De Vic & Silleri avoient eu beaucoup de peine à regler le renouvellement d'alliance, & lors qu'ils croioient avoir ſurmonté toutes les difficultez, ils virent que *tout s'en alloit rompu* par les *émiſſaires d'Eſpagne & de Savoye*; mais le Marechal de Biron qui arriva à Soleurre (l) *avec une grande ſuite & un pompeux équipage*, termina heureuſement le traité. *Sa magnifique depenſe, ſon diſcours tout Martial, & l'éclat de ſes beaux faits dont les Suiſſes avoient été ſi ſouvent temoins, purent beaucoup envers ces peuples guerriers; puis les voitures d'argent qui le ſuivoient de pres acheverent de les combler. . . . . Il couronna cette fête par la magnificence d'un ſomptueux banquet, où il fit merveilles de prêcher les grandeurs du Roi, & les forces de la France. Ce ne fut pas là le moindre de ſes ſervices.*

(C) *On a mêlé quelques fables dans la relation de ce que* la Reine Elizabeth *fit.*] Une infinité d'Hiſtoriens diſent (m) qu'elle affecta de lui faire voir la tête du Comte d'Eſſex, afin d'avoir occaſion de lui aprendre les motifs qui l'avoient portée à châtier ſi ſeverement la rebellion de cet ingrat. On ajoûte qu'elle lui dît, que le Roi de France feroit fort bien de punir ainſi les traîtres. Les uns diſent que ce fut des fenêtres de ſon palais qu'elle lui montra la tête de ce rebelle; les autres que ce fut en paſſant ſur le pont de Londres. Rien de tout cela ne peut être vrai, puis que la Reine paſſa à Vignes tout le tems que le Marechal de Biron fut en Angleterre. Dupleix (n) a refuté par cette remarque ce que tant d'autres hiſtoriens avoient debité. Mr. Leti les refute par la même obſervation (o). Il ſe trompe quand il dit que Henri IV. n'envoia Biron à Londres qu'après ſon retour à Paris (p). Ce fut de Calais qu'il l'envoia.

Je ne pretens pas nier que cette Reine n'ait tenu ces diſcours-là ſur le ſujet du Comte d'Eſſex; mais au lieu de dire qu'elle les tint en montrant au Duc de Biron la tête du Comte, il faloit dire, comme a fait le Grain (q), qu'elle lui parla ainſi dans ſon cabinet en lui montrant le portrait de ce Seigneur.

(D) *Tramée contre l'Etat avec le Duc de Savoie.*] Ce n'étoient pas de ces petites conſpirations qui ne tendent qu'à occuper un Monarque, afin qu'il n'ait pas les mains libres pour troubler le repos de ſes voiſins. On pretend que le Duc de Savoie & Biron étoient convenus de (r) *demembrer le Royaume, y faire autant de Souverainetez que de provinces, & mettre tous ces petits Princes ſous la protection d'Eſpagne. Le Duc de Savoye euſt pris pour ſa part, s'il euſt pû, le Lyonnois, le Dauſiné & la Provence, & Biron la Duché de Bourgogne, à laquelle les Eſpagnols euſſent joint la Franche-Comté, pour dot d'une fille de leur Roy, ou d'une fille de Savoye, qu'ils promettoient de luy donner en mariage.* Cela me donne occaſion de marquer une grande difference entre les paſſions des Souverains, & celles des particuliers. Il n'y a point de gentilhomme qui ne prît pour le fondement d'une très-groſſe querelle, ſi quelcun de ſes voiſins lui debauchoit ſes valets, & les engageoit à un coup de trahiſon contre leur maître. Les cartels de defi ſuivroient bientôt, ou du moins on chercheroit bientôt l'occaſion de vuider ce different l'épée à la main. Pour ce qui eſt des Princes, ils ſe contentent de punir les traîtres, & ils continuent de vivre comme auparavant avec le ſeducteur. Henri IV. avala tout doucement cette hoſtilité du Duc de Savoie. Il n'en ſortit aucune rupture, ni aucune interruption de la bonne intelligence quant aux dehors. Voiez (ſ) ci-deſſous un (t) paſſage de Brantome touchant les querelles des Grans.

(E) *Sur l'echaffaut mille marques d'emportement.*] Tous les hiſtoriens du tems ſont remplis de ce qu'il fit, & de ce qu'il dit pendant ſon proces juſques au moment de l'execution. Je ne raporterai que ce que je trouve dans une lettre du Sieur Gillot à Scaliger. „ (v) Vous aurez entendu de la mort du Mareſchal, „ auquel le Roy remit la rigueur de l'execution en „ Greve, pour la convertir dans la Cour de la Baſtil- „ le: lequel ne voulut onc rien confeſſer pour les „ complices, ne dire autre choſe que ce qui eſtoit en „ ſon proces. Mourut fort mal affectionné vers ſon „ Roy & ſa patrie. Et le teſmoigna ainſi: Priant, „ dit-il, Dieu qu'il euſt pitié de ſon ame & de celle „ du Roy. Puis diſt: Boute, boute, viſte: ne vou- „ lut jamais ſouffrir que l'on le liaſt: jurant qu'avec „ les dents il eſtrangleroit l'executeur, qui n'appro- „ cha point de luy, ſe banda luy meſmes de ſon mou- „ choüer, puis ſe debanda & ſe releva, jurant & blaſ- „ phemant que l'on ne le mît pas en furie: & qu'il „ gaſteroit la moitié de tous tant qu'ils eſtoyent là; „ Priant des ſoldats mouſquetaires arrengez dans la „ cour de le tirer, en ces mots: y a il point quelque „ bon compagnon qui vueille tirer le Mareſchal de Bi- „ ron, que ces coquins ne le facent pas mourir? Se „ pleignant du Chancelier à luy meſmes de la rigueur „ de ce jugement. Enfin vous pouvez croire que ſa mort

(n) *Hiſt. de Henri IV. p. 300.*

(o) *Hiſt. d'Elizabeth to. 2. pag. 495.*

(p) *Ibid. pag. 485.*

(q) *Le Grain, decade de Henri le Grand p. m. 782.*

(r) *Mezerai ubi ſupra pag. 237.*

(ſ) *Dans la remarque I de l'article* Poitiers.

(t) *Il eſt tiré de la page 329. du 2. tome des Dames galantes.*

(v) *Epitres Françoiſes à Scaliger, pag. 248.*

Digitized by Google

tion n'avoit point de bornes ; & quoi qu'il n'eût point de (F) Religion, il ne laissa pas de faire le (G) superstitieux, afin de ressusciter la Ligue. Il † profita de la leçon que son pere lui avoit laissée, qu'un guerrier doit éloigner le plus qu'il peut le traité de paix, parce qu'en tems de paix on peut se passer de lui, & qu'on le laisse dans sa maison de campagne. Ce fut par ce principe qu'il ne donna pas tous les ordres necessaires pendant le siege d'Amiens, pour empêcher le secours que l'Archiduc vouloit faire entrer dans la place. Il n'eût pas été fâché qu'on l'eût secouruë, parce que cela auroit retardé la paix. A peine pouvoit-il souffrir (H) que l'on fît part de la gloire des bons succés à Henri le grand, & il menaçoit les historiens qui ne s'accommodoient pas assez à sa vanité. J'ai de la peine à croire ce que l'on debite touchant (I) son érudition.

† *Voiez un discours sur les Favoris inseré dans les additions de la Laboureur aux Memoires de Castelnau tom. 2. pag. 135.*

„ mort estoit tres-necessaire à la France. Je vous puis „ encores asseurer qu'il est mort comme celuy dont „ l'Italien dit (a):

Biastemando se ne fuge l'alma con grand cordoglio,
Come nel mondo visse pieno d'ira & d'orgoglio.

Ces deux vers ressemblent beaucoup à ceux qui se trouvent à la fin de l'*Orlando furioso*:

Bestemmiando fuggì l'alma sdegnosa,
Che fu si altera al mondo, e si orgogliosa.

(a) *Confrontez avec ceci ces paroles de Virgile:* Illi solvuntur frigore membra Vitaque cum gemitu fugit indignata sub umbras. *Æneid. lib. ultimo in fine.*

Quand il eut sçu qu'il n'y avoit point de pardon à esperer, il s'emporta d'une maniere si violente contre la personne d'Henri IV. que l'histoire n'a pas osé se charger d'un tel depôt. „ (b) Le Duc de Biron „ ..... ayant abandonné toutes les puissances de son „ ame à la douleur & à la passion, prend l'advantage „ de parler le premier, & de dire tout ce qu'une lan„ gue maistrisée par la douleur peut proferer, repro„ chant au Chancellier qu'il n'avoit eu autant d'affec„ tion à le sauver comme à le condamner. Il ad„ jousta en cest endroit des paroles dont la memoire „ est defendue, & punissable le rapport. Mais les „ Princes ne se soucient des traits qui estants lancez „ par leurs sujets contre leur Majesté, retombent „ tousiours en la poictrine d'où ils sont sortis. „

(b) *Matthieu ibid. liv. 5. pag. 340.*

(F) *Quoi qu'il n'eût point de Religion.*] J'allegueray là-dessus ce passage de Victor Cayet: „ (c) Il s'est „ mocqué plusieurs fois de toute Religion: mesmes „ son confident le Baron de Lux, luy disant, qu'un „ Capucin remonstrant à son oncle l'Archevesque de „ Lyon à l'article de sa mort, luy avoit dit, Quand „ Dieu void qu'il n'y a point d'amendement au mes„ chant, & qu'il rejette sa grace, il luy donne des „ prosperitez, toutes choses luy arrivent à souhait, „ il le saoule des (d) contentions du monde: Le Ma„ reschal luy fit response, Je voudrois bien estre „ abandonné comme cela. Il se raconte une infinité „ d'autres traicts, de son peu de religion, tel que ces„ tui-cy: mais ce n'est de nostre intention d'en tas„ cher sa memoire. „ Cet historien avoit dit dans la page precedente une chose d'autant plus digne d'être raportee ici, qu'elle nous aprend que Biron fut élevé à la Religion Reformée. Voici les paroles de Victor Cayet. „ On l'a veu souventesfois se mocquer de la „ Messe, & se rire de ceux de la Religion pretenduë „ reformee, avec lesquels il avoit esté nourry dés ses „ jeunes ans: car en son enfance & ce à l'aage de „ huict ans, Madame de Brisambourg (e), sa tante „ paternelle, qui estoit de la Religion pretenduë re„ formee, le prit en telle affection pour une gaillardi„ se & naïfveté qu'il avoit en luy, qu'elle le demanda „ à sa mere, sa belle-sœur, ce qu'elle luy accorda, „ (car elles estoient toutes deux de ladite Religion.) „ La mere donc le luy bailla volontiers pour le faire „ nourrir & eslever en ceste Religion, ce qui fut „ faict, & desiors sa tante de Brisambourg le declara „ son unique heritier. Or avoit-elle de grands biens, „ à cause des trois marys qu'elle avoit espousez: & „ desquels elle n'avoit eu aucuns enfans, mais bien en „ avoit eu de grands doüaires & de grandes donations, „ lesquelles luy furent toutes adjugées à son profit, „ & en pleine disposition. „ Camden raporte que le Marechal de Biron (f) se moqua des dispositions chretiennes avec quoi le Comte d'Essex alla à la mort, comme si de telles resignations n'eussent été dignes que d'un Predicant, & non pas d'un homme de guerre.

(c) *Chronologie Septenaire, fol. 319.*

(d) *On plus contentemens comme il y a dans Pierre Matthieu qui raporte de même fait dans le 2. livre p. m. 271.*

(e) *Brisambourg est proche de Saint Jean d'Angely.*

(f) Licet hanc pietatem ut ministello quam viro bellicoso digniorem Bironus & alii prophani subsannarent. *Camdenus in Annal. parte 4. pag. 805.*

(G) *Il ne laissa pas de faire le superstitieux.*] Mezerai remarque (g) qu'*après la perte de Dourlens & de Cambray, la Noblesse & les gents de guerre avoient jetté les yeux sur luy seul, comme sur le Liberateur de l'Estat; Au retour du siege d'Amiens il s'estoit enyvré de l'amour du peuple de Paris; & quand il alla en Flandres faire jurer la Paix à l'Archiduc, les Espagnols connoissant sa vanité & sa mauvaise disposition, luy donnerent de si hauts éloges, qu'ils luy remplirent la teste de vent, & le cœur de fort mauvais sentiments. Dés lors, & mesme dés auparavant, il recherchoit la faveur des peuples, affectoit pour la Religion Catholique un zéle qui alloit jusqu'au chapelet & aux Confrairies, comme s'il eust voulu relever la Ligue que son épée avoit abatuë.* Il n'avoit pas oublié jusqu'où l'entêtement de la ville de Paris pour le Duc de Guise avoit poussé & soutenu l'ambition de ce Seigneur, & il savoit bien que la principale cause de ce grand entêtement, étoit que le Duc de Guise travailloit à l'extinction des Reformez. Il crut donc qu'afin que les Parisiens ne jurassent que par lui, il faloit fortifier par les grimaces de la bigoterie les impressions que sa valeur avoit faites sur l'esprit de ce grand peuple. C'est dans cette vuë qu'il affecta de hair les Huguenots. Voici la suite de ce que j'ai cité de la lettre du Sieur Gillot; (h) *Je vous dirai que c'estoit pure ligue & pur* Catholicon. *Il y avoit promis & juré de ne voir, ny parler, ny hanter, ny admettre aucun Huguenot, & pour tenir son serment ne voulut point voir sa mere lors qu'il fut au pays, chassa tous les vieux Officiers de son feu pere & les siens.* Sacramento illo obligatus, *vers le Comte de Fuentes.*

(g) *Abregé chronolog. tom. 6. pag. 209. ad ann. 1599.*

(h) *Epitres Françoises à Scaliger, pag. 249.*

(H) *Que l'on fit part ..... à Henri le grand, & il menaçoit les historiens.*] Il y avoit de la jalousie entre ce Monarque & le Marechal de Biron. Le Roi ne convenoit pas toûjours de la gloire que le Marechal s'attribuoit, & en disoit fort librement sa pensée au (i) Duc de Savoie, qui par une finesse très-maligne le mettoit sur ces discours, afin de pouvoir raporter des choses qui outrassent le Marechal (k). Celui-ci aprenant ces choses, (l) *se laissoit aller aux pires paroles que sa cholere pouvoit former contre le respect & le service du Roy ..... il faisoit des reparties fort brusques & legeres, car il estoit fort sensible aux coups lancez contre la reputation de sa valeur, au prix de laquelle il n'estimoit rien; & quand il entroit en l'histoire de sa vie, il adjoustoit de mauvais contes de tout le monde, & n'espargnoit pas mesmes le Roy.* Auquel il disoit quelquefois (m), *qu'il ne vouloit point qu'on dit en l'histoire de France qu'autre que luy eust faict telle & telle chose* (n). Aiant vu un discours de Pierre Matthieu sur les causes & sur les effets *des longues guerres entre la Maison de France & d'Austriche*, & croiant qu'on n'y parloit pas *de lui ni si souvent, ni si hautement qu'il vouloit*, il s'en plaignit *au Chancelier de Bellievre, & decouvrit plus ouvertement sa colere à De Vic Ambassadeur en Suisse, adjoustant aux mauvaises paroles des cruelles menaces* (o) contre l'Auteur.

(i) *Pendant le sejour que ce Duc fit à la Cour de France l'an 1600.*

(k) *Pierre Matthieu, histoire de la paix, l. 3. p. m. 449.*

(l) *Ibid.*

(m) *Ces paroles furent dites & entenduës au siege d'Amiens.* Id. ibid. pag. 452.

(n) *Ibid.*

(o) *Idem lib 4. pag. 388.*

Notez qu'il y avoit dans son caractere une maniere d'ambition toute semblable à celle d'Achille. Ce heros d'Homere ne vouloit pas qu'aucun autre Grec tirât sur Hector, il vouloit avoir en propre toute la gloire de l'avoir tué:

Λαοῖσιν (p) δ' οὐτάμενος μεμάπλι δῖος Αχιλλεὺς,
Οὐδ' εἴα ἰοῦσιν ἐπὶ Ἕκτορι πικρὰ βέλεμνα,
Μήτις κῦδος ἄροιτο βαλὼν, ὁ δὲ δεύτερος ἔλθοι.
Populis autem innuebat capite nobilis Achilles,
Neque sinebat mittere in Hectorem acerba tela,
Ne quis gloriam auferret jaculatus, ipse vero posterior veniret.

(p) *Homer. Iliad. lib. 22. v. 205. p. m. 639.*

L'autorité d'Homere n'empêcha point que l'antiquité ne jugeât que ce caractere d'Achille n'étoit point bon. Voici ce que Plutarque nous aprend: (q) *A bon droit reprend-on mesme Achilles, & dit-on qu'il ne fit point en homme sage, ains en jeune fol estourdy, & transporté par convoitise d'honneur, en ce qu'il faisoit signe aux autres Grecs au fort de la bataille, & leur defendoit de tirer coup à Hector, ainsi que dit Homere:*

Que ceſt honneur autre ne luy levaſt,
Et que trop tard puis il n'y arrivaſt.

(q) *Plut. in Pompeio pag. 634. version d'Amiot.*

(I) *Ce que l'on debite touchant son érudition.*] Balzac nous aprend une chose très-curieuse; la voici. „ (r) J'adjouste hors d'œuvre aux deux (s) François „ que j'ay alleguez, un troisiesme que j'avois oublié, „ & dont vous ne vous douteriez jamais. C'est le „ Mareschal de Biron dernier mort; cet homme qui „ ne respiroit que feu & que sang, & de qui Torqua„ to Tasso a dit, en la personne d'Argante,

„ *Impatiente, inesorabil, fiero,*
„ *Ne l'arme infaticabile & invitto, &c.*

„ Un de nos amis, qui le connoissoit, a escrit de luy „ ce qui s'ensuit. Le Roy envoya le Mareschal de „ Biron à la Reine Elizabet, l'appellant par ses lettres „ d'en-

(r) *Balzac Entretien 4. vers la fin, pag. m. 72. 73.*

(s) *Il avoit parlé pag. 71. de Mr. de Givry & de Mr. d'Urfé, qui ont été eloquens & savans, & ont sçu écrire en prose & en vers.*

Digitized by Google

érudition. Ce que l'on conte de ſa (K) reminiſcence merite d'être raporté. On l'éleva d'abord à la Proteſtante *. C'étoit un grand joueur †; mais il ne ſe plongeoit point dans la debauche des femmes, ni dans les autres voluptez du corps ‡. Henri IV. le (L) voulut faire ſon gendre, & ſe vantoit, dit-on, de lui (M) avoir ſauvé la vie. Je ne marquerai que deux fautes (N) de Mr. Moreri.

* *Voiez la remarque F.*

† *Il perdit en un an plus de 500. mille écus.* Mezerai, abregé chronol. tom. 6. p. 270. ad ann. 1602.

‡ *Cayet, Chronolog. ſeptenaire, fol.* 317.

☞ GONZAGUE (CECILE DE) doit être comptée parmi les plus vertueuſes, & les plus ſavantes filles qui aient vêcu au XV. ſiecle. Elle fut inſtruite aux belles lettres par Victorin de Feltri avec des progrés admirables, car c'eſt d'elle, ſi je ne me trompe, qu'il faut entendre ce que l'on (A) trouve dans l'un des livres d'Ambroiſe de Camaldoli. Sa mere Paule Mala-

„ d'envoy, *Le plus tranchant inſtrument de ſes Victoi-*
„ *res.* Le Mareſchal s'aquita dignement de ſa char-
„ ge, n'eſtant point deſpourveu des dons de l'eſprit,
„ non plus que de ceux du courage. Il a eſté dit ail-
„ leurs que pour s'accommoder à la beſtiſe du ſiecle,
„ il vouloit ſe faire eſtimer brutal. Mais il eſt certain
„ qu'avec le naturel il avoit l'acquis. Comme il parut
„ un jour à Freſne, où le Roy ſe promenant dans une
„ Galerie, & ayant demandé à quelques Maiſtres des
„ Requeſtes, l'interpretation d'un vers Grec, gravé
„ ſur une piece de marbre, le Mareſchal à leur def-
„ faut, la jetta par deſſus l'eſpaule, & puis paſſa la
„ porte, eſtant honteux d'en avoir plus ſceu que les
„ Maiſtres des Requeſtes de ce temps-là. „ Je ſuis preſque perſuadé qu'on a pris le fils pour le pere; car comme le pere aimoit la lecture, & les entretiens ſavans, & qu'il mettoit ſur ſes tablettes tout ce qu'il entendoit dire de remarquable, ce fut aparemment lui qui trouva dans ſes tablettes l'explication du vers Grec, & qui la fournit. Je n'ai garde neanmoins de rien decider: on verra dans la remarque ſuivante un fait qui cauſe mon incertitude. Mr. de Perefixe (a) declare que Biron le fils *étoit fort ignorant, mais extrememens curieux des predictions des Aſtrologues, Devins, Geomantiens & autres affronteurs.* Au reſte Mr. de Balzac n'agit point ici avec aſſez de rondeur; il ſe ſert un peu des ruſes des Auteurs glorieux: il n'oſe nommer celui qu'il cite; il eſpere que ce ſilence fera ſoupçonner aux lecteurs qu'il a puiſé dans une ſource inconuë au reſte du monde: & cependant ce qu'il raporte eſt tiré d'un livre commun, je veux dire de l'Hiſtoire (b) de d'Aubigné.

(a) *Hiſtoire de Henri le grand, p. m.* 374.

(b) *Au tome 3. livre 5. ch. 12. pag.* 668. 669.

(K) *Ce que l'on conte de ſa reminiſcence.*] J'ai dit ci-deſſus qu'il fut élevé auprès de ſa tante paternelle la Dame de Briſambourg. J'ajoûte ici (c) qu'*il ne ſe trouva nullement enclin aux lettres, mais toujours aux armes, ce qui fut cauſe que ſon pere le Mareſchal de Biron, homme martial & qui eſtoit Catholique, le retira d'avec ſa tante, & le mena un tems avec luy par les Provinces de Xaintonge, Aulnis & Angoulmois, & le fit inſtruire en la religion Catholique. . . . . Charles de Biron donques, juſques à l'aage de ſeize ans, en ſon adoleſcence, eſtant incapable aux lettres, ſe rendit ſi capable aux armes qu'il ne trouvoit rien impoſſible, ſon pere auſſi y prenoit plaiſir; & c'eſt une choſe merveilleuſe qu'on a obſervée en luy, que ayant eſté nourry aux Hiſtoires dans Briſambourg, ſous un nommé Manduca, docte perſonnage & Maltois de nation (combien que lors il n'y proffitoit nullement) neanmoins du depuis il en a rapporté des exemples, & a recité toutes ſortes d'hiſtoires avec une façon admirable, combien que de ſon naturel il ne fuſt point parleur.*

(c) *Cayet ubi ſupra, fol.* 319.

(L) *Henri IV. le voulut faire ſon gendre.*] J'ai lu cela dans les additions aux Memoires de Caſtelnau, & je ne penſe pas que mes lecteurs ſoient fâchez d'en trouver ici un bon morceau tout plein de choſes curieuſes. „ (d) Si le Duc de Biron ne conſpira contre
„ ſa (e) perſonne, on ne peut nier qu'il n'eût conjuré
„ contre ſon Eſtat, & qu'il ne fût d'intelligence pour le
„ mettre en pieces, & l'abandonner en proye au Roy
„ d'Eſpagne & au Duc de Savoye ſon pretendu beau-
„ pere. Le Roy fut d'autant plus irrité de ſa defec-
„ tion, qu'il l'aimoit juſques au poinct d'avoir jetté
„ les yeux ſur luy pour le faire ſon gendre, & pour
„ luy faire épouſer Catherine Henriette ſa fille, depuis
„ Ducheſſe d'Elbœuf; afin de mieux aſſeurer ſa Cou-
„ ronne au Duc de Vendoſme, qu'il pretendoit ren-
„ dre legitime par ſon mariage avec la Ducheſſe de
„ Beaufort. Il découvrit ce deſſein à Fontainebleau,
„ peu de jours apres la mort de cette Dame ſa Maiſ-
„ treſſe, au S. du Vair lors Conſeiller d'Eſtat, en une
„ conference particuliere, apres luy avoir confié ſes
„ regrets; & l'ayant obligé de ne luy point celer ce
„ qu'il en penſoit, *ſi voſtre Majeſté, Sire,* luy dit-il,
„ *eſtoit un Duc de Toſcane, de Mantouë, ou d'Urbin*
„ (c'eſt que l'Italie eſt toute pleine d'exemples de cruau-
„ té, particulierement dans l'établiſſement des Souve-
„ rainetez qui ont eſté preſque toutes tyranniques dans
„ leurs commencemens) *je croirois qu'en faiſant exter-*
„ *miner tous ſes Parens & Amis d'iceux, elle pourroit*
„ *avoir eſtably des enfans non legitimes: mais eſtant un*
„ *Roy de France ſi debonnaire, & ſoigneux de vivre*
„ *comme ſes Predeceſſeurs, elle eut couru grande fortune*
„ *de perdre tout à fait l'Eſtat, & peut-eſtre la vie.*
„ *Vous vous trompez, luy répondit le Roy, en France on*
„ *s'accouſtume à tout.* Le Roy ayant perdu le moyen
„ de faire regner le Duc de Vendoſme, ſongea à le
„ rendre le plus grand du Royaume, & continuoit
„ ſon deſſein de lui donner le Duc de Biron pour beau-
„ frere; mais ſoit qu'il n'y trouvât pas le meſme
„ avantage, ou qu'il fût faſché de ſe voir engagé par
„ authorité à un Party, qui ne pouvoit comme aupa-
„ ravant ſatisfaire ſon ambition: il ſe laiſſa follement
„ flatter de l'eſperance de pouvoir épouſer la fille du
„ Duc de Savoye, deſcenduë par ſes pere & mere du
„ Roy François I. & de l'Empereur Charles V. . . . . .
„ Le meſme Sieur du Vair retournant de la Cour en
„ Provence par Dijon, eut un long entretien avec le
„ Secretaire du Duc de Biron: & comme il luy eut
„ témoigné quelque eſtonnement qu'un Seigneur de
„ ſon âge, ſi grand & ſi eſtably ne ſe mariât point, il
„ luy donna quelque lumiere de ſes deſſeins par cette
„ réponſe, ces Grands ſe laiſſent mettre à la teſte de ſi
„ hautes entrepriſes, qu'ils ont peine à ſe connoiſtre.
„ En effet ce Duc de Biron qui eſtoit d'un eſprit fier
„ & hautain, & preſqu'ingouvernable, ne ſe plaiſoit
„ qu'aux choſes difficiles & preſqu'impoſſibles: il en-
„ vioit toute la grandeur d'autruy, & la jalouſie qu'il
„ portoit au Duc de Montmorency à cauſe de ſa Char-
„ ge de Conneſtable, s'eſtendit juſques à Loüiſe de
„ Budos ſa femme. Il luy fit parler de mariage ſon
„ mary vivant, comme celuy qui croyoit devoir eſtre
„ ſon (f) Succeſſeur, & la partie eſtoit faite entr'eux,
„ ſi leur deſtinée y eût conſenty; mais tous deux
„ moururent dans la fleur de leurs années & de leurs
„ grands deſſeins, & le Conneſtable les ſurveſquit. „

(d) *Le Laboureur, addit. aux Memoires de Caſtelnau, to. 2. pag.* 132.

(e) *C'eſt-à-dire contre la perſonne de Henri IV.*

(f) *L'Auteur du diſcours hiſtorique de la fortune & diſgrace des Favoris, inſeré dans les additions aux Memoires de Caſtelnau, parle ainſi pag.* 135. Le Roi pour recompenſer les ſervices dudit Mareſchal, le fit Duc & Pair, lui donna de grans apointemens, & n'attendoit que la mort du Conneſtable, déjà fort vieil, pour lui en donner la charge.

(M) *De lui avoir ſauvé la vie.*] J'ai lu cela dans une hiſtoire de Henri le grand compoſée par G. Soſſi. Cet Auteur (g) introduit ce Prince diſant; *Tout Roy que je ſuis j'ai ſauvé un mien ſoldat de la mort: ſans moy il eut eſté tué devant mes yeux: j'ai veu ce vaillant guerrier tourner le dos à l'ennemy. Il eſt hors de doubte que ce que le Roy diſoit eſtoit aſſez notoire: ſur la frontiere pourſuivant Farneſe qui faiſoit ſa retraitte, il y eut une rencontre de combat à cheval, auquel l'ennemy ayant repris ſes forces attaqua Biron, & perça d'un coup de lance ſon cheval. Tout navré de coups d'eſpées en la rencontre de Fontaine Françoiſe, il receut un coup ſur la teſte dont il eut les yeux tous esblouis du ſang qui couloit de ſa playe.* Le Roi le retira de ces deux dangers. Pierre Matthieu raporte ceci avec plus de netteté. (h) *Il m'a bien ſervi*, diſoit le Roi, *mais il ne peut dire que je ne lui aye ſauvé la vie trois fois. Je le tirai des mains de l'ennemi à Fontaine Françoiſe ſi bleſſé, & ſi eſtourdy de coups, que comme j'avois fait le ſoldat pour le ſauver, je fis encores le Mareſchal pour la retraicte; car il me dict qu'il n'eſtoit pas en eſtat d'y penſer ni de me ſervir.* Voici ce qu'il y a dans la marge de cet hiſtorien: „ Au combat de Fontaine-Françoiſe le Roi deſgagea
„ le Mareſchal de Biron du milieu des harquebuſades.
„ Un des ſerviteurs de ſa Majeſté lui dit qu'il y avoit
„ trop de hazard à ſe jetter aveuglement au milieu de
„ ſes ennemis. Il eſt vray, dit le Roi, mais ſi je ne
„ le fais, & que je ne m'advance, le Mareſchal de Bi-
„ ron s'en prevaudra toute ſa vie. „

(g) *Liv. 4. p. m.* 462.

(h) *Matthieu, hiſt. de la paix. l. 4. p. m.* 286.

(N) *Deux fautes de Mr. Moreri.*] Il dit que la Baronie de Biron fut érigée en Duché & Pairie, après que le Marechal fut retourné de ſon Ambaſſade d'Angleterre. Cela eſt faux (i): l'érection preceda d'environ 3. ans cette Ambaſſade. Il ajoûte que *le Sieur de Biron ayant perdu la charge d'Amiral, & eu quelques petits ſujets de mecontentemens*, machina contre l'Etat. Cela auſſi eſt faux: il s'étoit demis volontairement de l'Admirauté l'an 1594. & avoit été largement recompenſé de ſa demiſſion.

(i) *Cette faute eſt dans le P. Anſelme, Hiſt. des grans Officiers, pag.* 211.

(A) *Qu'il faut entendre ce que l'on trouve dans. . . Ambroiſe de Camaldoli.*] Liſez ſon *Hodœporicon*, vous y (k) trouverez que Victorinus Feltrius enſeignoit les belles

(k) *A la page* 34.

Digitized by Google

Malateſte (B) Dame très-illuſtre par ſa vertu, par ſon ſavoir, & par ſa beauté lui inſpira le mepris du monde, & la porta à vouloir être religieuſe. Ce deſir fut ferme, & ne ceda point aux opoſitions. Cecile * harangua ſon pere qui ne vouloit point qu'elle renonçât au mariage, & lui montra par de très-bonnes raiſons la juſtice de ſon deſſein. J'ai marqué † ailleurs la lecture qu'on lui conſeilla lors qu'elle fut engagée à la vie religieuſe. Mr. Joly a fait (C) quelques fautes.

* Voiez la remarque B, lettre f.

† Dans l'article Conrarus.

☞ GONZAGUE (ELEONOR DE) fille de François II. Marquis de Mantouë, & femme de François Marie de la Rovere (A) Duc d'Urbin au XVI. ſiecle, ſe rendit illuſtre par ſes belles lettres à Mantouë avec beaucoup de reputation, & qu'il inſtruiſoit les enfans du Seigneur du lieu: c'étoit Jean François de Gonzague. Il avoit une fille d'environ huit ans, qui ſçavoit deja les declinaiſons & les conjugaiſons de la langue Greque, de quoi elle fit preuve en preſence du très-docte Ambroiſe General des Camaldoli, lors qu'il paſſa par la ville de Mantouë l'an 1432. *Principis filiam octo ferme annorum ita imbuerat* (Victorinus Feltrius) *ut legeret jam & ſcriberet, Græcaque & nomina & verba inoffenſe declinaret non ſine admiratione noſtra.* Voilà les paroles dont Ambroiſe s'eſt ſervi dans la relation de ſon voiage, c'eſt-à-dire de la viſite qu'il fit de pluſieurs maiſons de l'Ordre dont il étoit General. Je m'en vais dire une choſe qui doit être raportée, ce me ſemble, à un voiage poſterieur. Je la copie de Mr. Joly: (a) *Ce qui eſt raporté d'une autre fille* dans la vie (1) d'Ambroiſe General de l'Ordre des Camaldoli, *eſt tout autrement remarquable. Ambroiſe étant envoyé par le Pape Eugene IV. au Concile de Baſle, il paſſa à un château appellé Gorda dans le territoire de Mantouë, où il trouva deux enfans, dont l'un étoit un garçon âgé de 14. ans, qui recita devant luy deux cens vers qu'il avoit compoſés, avec tant de grace* (2), *qu'il ne croyoit pas que Virgile eut mieux prononce devant Auguſte ſon ſixiéme livre de l'Eneide: il n'eſt point fait mention qui étoit ce garçon. Mais quant à la fille il y a ce qui ſuit* (3). Il ſe preſenta auſſi la fille du Prince (*c'eſt a dire du Duc* (b) *de Mantoue*) ayant environ l'âge de dix ans, qui écrivoit en Grec avec tant d'elegance, qu'Ambroiſe n'en eût pas deſiré davantage en tout autre homme ſçavant.

(a) *Joly, aus Chretiens & moraux pour l'inſtitution des enfans pag.* 347. 348.

(1) *Lib.* 3. *hiſtoriar. Camaldulenſ. cap.* 24. *Autore Auguſtino Florentino Monacho Camalulenſi edit. Florentiæ* 1575. in 4.

(2) *L'Auteur de cette Hiſtoire dit qu'Ambroiſe avoit raporté cela dans la* 35. *de ſes Epitres.*

(3) Adfuit puella quoque Principis filia, decennis fermè, Græcè adeò ſcribens eleganter, ut tantumdem in quolibet à ſe erudito homine Ambroſius deſideraverit.

(b) *Les Seigneurs de Mantouë n'étoient point encore Ducs: ils n'ont cette qualité que depuis l'an* 1530.

Je crois ſans peine qu'il s'agit de la même fille dans ces deux voiages, & que cette fille eſt celle qui fait le ſujet de cet article.

Notez que Victorin de Feltri fut un homme très-celebre. Voici ce que Leandre Albert en a dit dans ſa (c) deſcription de l'Italie: *Illuſtrarunt Feltrium ingenia quædam nobilia nominatim Victorinus memoria noſtrorum avorum lingua Latina qua tam diu perierat, reductor ac inſtaurator.*

(c) *Pag.* m. 749.

(B) *Paule Malateſte . . . illuſtre par ſa vertu . . . lui inſpira le mepris du monde.*] Leandre Albert la loue beaucoup, & declare qu'elle fut comblée d'éloges par tous les Auteurs du tems. (d) *Paula, Franciſci primi Gonzaga Mantuani Marchionis conjux, non ſolum excellenti forma pulchritudine (veruſtiſſima quippe totius Italiæ habebatur) ſed etiam multis virtutibus, literis, prudentia ſanctitateque decorata.* Ailleurs en parlant du même François de Gonzague, élevé à la qualité de Marquis de Mantouë par l'Empereur Sigiſmond le 22. de Septembre 1433. il dit, (e) *Uxorem habuit literatiſſimam fœminam, religione, ſapientia, pudicitia, literiſque decoratam Paulam Malateſtam, ab omnibus illorum temporum ſcriptoribus ob ſingulares virtutes miriſicè laudatam.* Qui n'auroit loüe une femme ſi incomparable? Elle paſſoit pour la plus belle de toute l'Italie, & neanmoins elle mepriſoit tous les ornemens du corps, & ne faiſant point de depenſes en bijoux ni en parures, elle depenſoit beaucoup à bâtir, ou à reparer des Egliſes, à nourrir les pauvres, à marier de jeunes filles &c. Elle inſpira le même eſprit à nôtre Cecile, comme Matthieu Boſſus va nous l'aprendre. (f) *Habuit Mantua Paulam Gonzagam illuſtrem fœminam univerſa Italia celeberrimam, quam ſi dixero corporis cultum contempſiſſe, omnem ſuam rem in ædificandis inſtaurandiſque ædibus, in pauperum Chriſti neceſſitatibus, in locandis nuptuique tradendis virginibus, qua quidem maxima ſunt, erogaſſe, ſi nihil unquam illam omiſiſſe, quod ad veram humilitatem, culmenque virtutis conducat, ſi omnis aemique ingenioli mei vires in ejus laudibus expendam, parum dixiſſe me profecto ſemper agnoſcam. Primam Paulam, cujus modo mentionem* (g) *fecimus, imitata Caciliam virginem ſuam filiam literarum peritiſſimam ſuo educatu, ſuaque imitatione ad tantam ſæcularium ornamentorum, ut ita dixerim, nanſeam perduxit, & ad religionem inflammavit, ut apud patrem primum Mantua Marchionem vincere ejus propoſitum cupientem, cauſam conſtantiſſimè agere non ſit verita.* Ces paroles ſont tirées d'un diſcours que Matthieu Boſſus (h) adreſſa au Cardinal Beſſarion, pour l'exhorter à ne point permettre que les femmes de Boulogne repriſſent leurs ornemens.

(d) *Paula, Franciſci primi Gonzaga Mantuani Marchionis conjux, non ſolum excellenti forma pulchritudine (veruſtiſſima quippe totius Italiæ habebatur) ſed etiam multis virtutibus, literis, prudentia ſanctitateque decorata.*

(e) *Id. ib. pag.* 608.

(f) *Matthæus Boſſus de immoderate mulierum cultu, pag.* m. 327.

(g) *Un peu auparavant il avoit parlé de Paula mere de Bleſilla & d'Euſtochium ſi celebres dans les écrits de St. Jerome.*

(h) *Il étoit de Verone, & Chanoine regulier: j'ai donné ſon article.*

(C) *Mr. Joly a fait quelques fautes.*] N'abregeons pas ſon diſcours; une infinité de gens aprendront avec plaiſir ce que j'en retrancherois. *A bien conſiderer ces temps-là*, dit-il (i), *on peut dire qu'ils furent plus feconds en femmes ſçavantes que d'autres, quoy que l'ignorance fuſt grande alors parmi les hommes. Car il eſt fait mention dans la fin du ſiecle de* 1500. *d'une Paule de Gonzague fille du Marquis de Mantouë, Religieuſe; d'une Baptiſta veufve du Seigneur d'Arimini; des filles de Jean Feruffini Juriſconſulte Milanois, à qui Marguerite leur mere eut autant de ſoin de faire apprendre les langues Grecque & Latine, que depuis Thomas Morus eut de les faire apprendre aux ſiennes; d'Iſota Nogarola de Verone, où le Cardinal Beſſarion l'ayant eſté viſiter exprés, dit que* (4) c'eſtoit une vierge plus divine qu'humaine; *de Violante veufve du Prince de Ceſene, & par apres Religieuſe de l'Ordre de S. François, toutes rapportées par Matthieu Boſſus* (5) *auſſi Veronois Chanoine Regulier de S. Auguſtin.*. C'eſt commettre plus d'une faute que de dire que la docte femme nommée Paule, dont Matthieu Boſſus a fait mention, a vêcu *dans la fin du* XV. ſiecle, & qu'elle étoit fille du Marquis de Mantouë, & Religieuſe. Elle étoit de la maiſon de Malateſte, & puis qu'elle eut pour mari (k) le premier Marquis de Mantouë, il ne la faut point placer à la fin du XV. ſiecle, car ce Marquis mourut (l) l'an 1444. après avoir eu d'elle pluſieurs enfans. S'il etoit vrai qu'il l'épouſa l'an 1410. comme l'aſſûre (m) Mr. de Marolles, l'erreur de Mr. Joly ſeroit plus viſible. Joignez à cela que Matthieu Boſſus obſerve qu'elle prepara ſa fille Cecile à la vie religieuſe: il ne dit point que ſe voiant veuve elle embraſſa l'état monaſtique. Je n'ai point les lettres de cet Auteur, ainſi je ne ſçaurois dire ſi l'on y trouve que la ſçavante Baptiſta avoit été mariée au Seigneur d'Arimini. Je ſçai ſeulement qu'il ne le dit point dans l'autre Ouvrage que Mr. Joly a cité. Je ſçai de plus qu'elle (n) étoit de la maiſon de Malateſte qui dominoit à Arimini; & en tout cas je ſuis bien ſûr que cette Dame avoit beaucoup de credit dans toute la ville, car ſon exemple, ſes exhortations, & ſes ordres obligerent les femmes d'Arimini à s'habiller modeſtement, & à renoncer aux longues queuës de juppe. Une telle reformation n'eſt point l'ouvrage d'une Dame mediocre en autorité & en merite. C'eſt l'une des plus dificiles entrepriſes qu'on ſe puiſſe mettre dans la tête. Quoi qu'il en ſoit, voions tout du long le bel éloge que Matthieu Boſſus a donné à cette heroïne Chretienne. (o) *Baptiſtam inſignem Ariminenſe ſolum habuit ſingulari humilitate, pariter & literarum ſtudiis præditam, qua adeo animi ornamenta corporalibus præſtulit, ut nihil unquam prætermiſiſſe viſa ſit, quod ad principis aut præſentis, aut futuræ decus, & ornamentum ullo pacto poterit attinere. At cæteris ſuis rebus geſtis omiſſis, invenio illam etiam vivente viro nedum humili habitu inceſſiſſe, verùm cæteras concives & populares hortatu ſuo imperioque temperatiſſimis ornamentis, breviſſimisque veſtium caudis uſas fuiſſe.* Volaterran (p) a parlé de l'érudition de cette femme, & obſervé que Leonard Aretin & pluſieurs autres Sçavans lui dedierent des livres. Prenez bien garde que je ne pretens pas nier qu'il n'y ait eu une Religieuſe nommée Paule de Gonzague; je dis ſeulement que ce n'eſt point d'elle que Matthieu Boſſus a parlé: il étoit mort avant qu'elle entrât en religion: elle n'a vêcu qu'au XVI. ſiecle, & je n'ai vu aucun Auteur qui la loue que ſur le pied d'une Religieuſe très-devote. Voiez Hilarion de Coſte, à la page 707. du 1. tome des éloges des Dames illuſtres, où il dit qu'on a voulu la canoniſer.

(i) *Joly, voiage de Hollande pag.* 163. 164.

(4) *V. aux Dames illuſtres de la Coſte pag.* 721.

(5) *In recuperationib. Faſulanis, ad Beſſarion. Card. de honeſto cultu fœminarum. It. ep.* 3. & 102.

(k) *Boſſus l'aſſûre dans les paroles que j'ai citées lettre f.*

(l) *Volaterr. lib.* 4. *pag.* 113. *Leand. Albertus ubi ſupra pag.* 608. *Il y a erreur dans les calculs de ce dernier: il raporte une inſcription qui témoigne que ce Marquis étoit âgé d'environ* 12. *ans au mois de Mars* 1407. (*Volaterran ubi ſupra lui en donne* 14.) & *puis il place ſa mort au* 23. *d'Octobre* 1444. & *lui donne* 54. *ans de vie. L'Abbé de Marolles ubi infra s'accorde avec lui ſur ces deux nombres.*

(A) *François Marie de la Rovere Duc d'Urbin.*] Il étoit neveu de Jules II. & fils de ce Jean de la Rovere à qui Sixte IV. donna la Principauté de Sore & de Sene-

(m) *Marolles, memoires to.* 1. *pag.* 427. (n) Fuit & Baptiſta ſingularis formæ ſapientiæ, honeſtatis ac eruditionis mulier. *Leand. Albert. ubi ſupra pag.* 456. (o) *Matth Boſſus, de immoder. cultu fœmin. pag.* 327. (p) *Volaterr. commentar. urban. lib.* 6. *pag.* 203.

Digitized by Google

ſes belles qualitez. Elle fit paroître beaucoup de conſtance dans ſa mauvaiſe fortune, & beaucoup de moderation dans les tems heureux. Elle aima toûjours ſon mari, & lui tint une fidelle compagnie (B) dans ſes diſgraces. Mais *ſur toutes les vertus elle cherit la chaſteté*, ce qu'elle fit hautement paroître par la rigueur (C) qu'elle exerçoit contre les femmes de mauvaiſe vie. Elle eut cinq enfans, 2. fils & 3. filles. Guy-Ubalde de la Rovere ſon fils ainé fut Duc d'Urbin: le puîné fut Duc de Sore & Cardinal: Hippolyte l'aînée des filles fut femme d'Antoine d'Aragon Duc de Montalte. Julie la ſeconde épouſa Alfonſe d'Eſt Marquis de Montecchio: Iſabelle la plus jeune de toutes fut mariée avec Alberic Cibo, Prince de Maleſpine & Marquis de Maſſa †.

‡ *Tiré d'Hilarion de Coſte, éloges des Dames illuſtres to. 1. pag. 544. & ſuiv.*

† *Et non pas de la Rovere comme Hilarion de Coſte le dit p. 697. du 1. tome des éloges des Dames illuſtres.*

☞ GONZAGUE (ISABELLE DE) femme de Guy-Ubalde de † Montefeltro Duc d'Urbin, merite d'être comptée parmi les Dames les plus illuſtres. L'un de ſes Panegyriſtes la nomme * *femme pour ſa bonté, ſon integrité, ſon courage, & ſa nobleſſe plus divine qu'humaine.* Elle eut une chaſteté qui merite de l'admiration, mais on en raconte des circonſtances qui paroiſſent fabuleuſes; car on dit qu'aiant couché deux années avec ſon époux, ſans qu'il eût rien fait de ce qu'on nomme devoir conjugal, elle demeura (A) très-perſuadée qu'il ne manquoit rien à ſon mariage, & que tous les autres maris reſſembloient au ſien. Enfin elle fut deſabuſée de cette

* *Joſeph Betuſſi, delle donne illuſtre, apud Hilarion de Coſte ubi ſupra. Voiez auſſi Criſtofano Bronzini della dignita, e nobilta delle donne, giornata quinta p. 116.*

Senegaille, & qui épouſa Jeanne de Montefeltro fille de Frideric de Montefeltro Duc d'Urbin. Nôtre François Marie iſſu de ce mariage, devint Duc d'Urbin après la mort de Guy-Ubalde de Montefeltro ſon oncle maternel, qui ne laiſſa point de poſterité (a).

(a) *Voiez Leandre Albert deſcript. Ital. pag. m. 445.*

(B) *Et lui tint une fidelle compagnie dans ſes diſgraces.*] Leon X. aiant créé Duc d'Urbin Laurens de Medicis ſon neveu, depouilla de ce Duché François Marie de la Rovere. Voilà le tems de diſgrace où (b) *Eleonor monſtra une grande conſtance aux adverſitez, & aux coups injurieux de la Fortune que receut ſon mary, quand il fut privé pour quelque temps de ſon Eſtat: ce qui ne la fit jamais démordre de ſa generoſité ordinaire, ny de garder à ſon mary une entiere fidelité, luy faire bonne compagnie, & le conſoler en ſes diſgraces, auſquelles comme une femme d'honneur elle voulut touſjours avoir part.* Ils rentrerent en poſſeſſion du Duché d'Urbin (c) après la mort de Laurens de Medicis. Le mari mourut (d) l'an 1538. Paul Jove (e) le loüe beaucoup.

(b) *Hilarion de Coſte, éloges des Dames illuſtres to. 1. pag. 545.*

(C) *Par la rigueur qu'elle exerçoit contre les femmes de mauvaiſe vie.*] „ (f) Car elle ne voulut voir chez „ elle, ny avoir aucune familiarité avec les Dames de „ Maiſon & de qualité, qui avoient eu le moindre bruit „ & ſoupçon d'avoir ſoüillé l'honneur de leur ſexe par „ le deſordre de leur conduite, & fut mortelle enne„ mie de toutes celles qui s'eſtoient laiſſées aller aux „ infames plaiſirs de l'impudicité, en ayant banny & „ fait chaſſer pluſieurs de ſes terres, & fait punir avec „ ſeverité ces vieilles miſerables, qui aprés avoir per„ du en leur jeuneſſe, la honte, l'honneur, la con„ ſcience, & la reputation, ne penſent jour & nuit, „ eſtans ſur la fin de leurs jours, qu'aux moyens de „ ruiner & de perdre les jeunes filles, ſimples, & peu „ aviſées. Auſſi elle eſt encore digne d'une eternelle „ memoire, pour n'avoir jamais eſpargné ſes biens „ pour enlever toutes les innocentes columbes abuſées, „ des griffes des Eſperviers, & les conſacrer aux Au„ tels, où depuis elles ont fait des merveilles en ma„ tiere de vertu. „ C'étoit là remplir les devoirs d'une Princeſſe vertueuſe, car on peut dire qu'elle ne les auroit point remplis, ſi elle ſe fût contentée de garder exactement la foi conjugale. Cela peut ſufire à une femme du commun, mais non pas à celles qui occupent les premieres places. Elles ſont indiſpenſablement obligées à imprimer par des temoignages manifeſtes de leur indignation, une note d'infamie aux femmes galantes. Cette flêtriſſure eſt une leçon plus efficace de bonne conduite, que les ſermons les plus éloquens d'un Predicateur pieux; & il eſt certain que les deſordres d'une Cour, je dis les deſordres qui procedent de la galanterie des femmes, ſont une tache à la vie d'une Souveraine, quelque vertueuſe qu'elle ſoit de ſa perſonne; car enfin ſi elle excluoit de ſa familiarité les femmes de mauvais renom; ſi elle leur defendoit l'entrée de ſon palais; ſi pour le moins elle les mortifioit par des marques de froideur, & par des cenſures, pendant qu'elle feroit éclater ſon eſtime & ſon amitié pour les femmes chaſtes, elle produiroit infailliblement la reformation des mœurs. D'où l'on peut conclure que ſi la galanterie marche la tête levée, c'eſt un ſigne que la principale Dame ne met guere de diſtinction exterieurement entre celles qui donnent lieu à la mediſance, & celles qui ſe conduiſent très-bien. Voiez ce qui a été dit en un (g) autre lieu. Je veux que l'on attribuë cette connivence non pas au defaut de zêle pour la propagation de la pureté, mais à une certaine douceur de naturel, qui ne permet pas que l'on s'oppoſe au torrent avec les hauteurs neceſſaires: alleguez cette excuſe tant qu'il vous plaira, je vous ſoutiendrai que la molleſſe, ou ſi vous voulez la douceur de naturel eſt un grand defaut en de pareilles rencontres.

(c) *Leand. Albert. ubi ſupra.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Paulus Jovius, elog. bellica virt. illuſtr. l. 6. p. m. 497.*

(f) *Hilarion de Coſte ubi ſupra pag. 546. 547.*

(g) *Dans la remarque M de l'article de Louis XII.*

(A) *Très-perſuadée qu'il ne manquoit rien à ſon mariage.*] Servons nous des phraſes du Minime Hilarion de Coſte, car la traduction que je voudrois faire de ſon François, deplairoit peut-être aux lecteurs prudes. „ (h) Elle fut du nombre de celles dont parle l'Apoſ„ tre, qui ſont mariées comme ne l'eſtans point, car „ ou par la foibleſſe de ſon aage, ou par la ſimplicité „ de ſon naturel, elle fut les deux premieres années „ de ſon mariage dans une ſi profonde ignorance du „ Sacrement où elle eſtoit engagée, qu'elle eſtimoit „ qu'il en fuſt des autres mariées comme d'elle-meſ„ me: ſemblable en cela à la femme de l'ancien Hie„ ron, qui ne ſe plaignoit point de la mauvaiſe haleine de ſon mary, eſtimant que tous les autres hom„ mes l'euſſent ainſi forte: mais l'aage par une ſecrette „ & non inſenſible leçon, luy ayant enſeigné ce qui „ n'eſt pas ignoré des nations les plus barbares, ny „ des complexions les plus endormies, noſtre nature „ corrompuë n'eſtant que trop encline aux plaiſirs „ ſenſuels, ſoit que la libre frequentation qu'elle „ avoit comme mariée avec les Dames qui l'eſtoient, „ luy appriſt des choſes qu'elle ne ſçavoit pas, les „ tayes de ſon ignorance tomberent de ſes yeux. „ Il n'eſt point vraiſemblable qu'elle ait été ſi long tems aveugle dans une affaire comme celle-là. La plupart de ceux qui ont lu le livre de ce Minime, ont dit ſans doute que pour trouver une fille d'une ſi grande innocence à l'égard de la theorie, il la faudroit prendre à l'âge de cinq ou ſix ans. En effet il regne une très-mauvaiſe coutume dans les familles, ſoit qu'on ne la puiſſe empêcher, ſoit qu'on eſpere qu'elle ſera de quelque uſage, ſoit qu'une ſecrete providence ſoufre cela pour le bien temporel de l'univers. Dès que les enfans ont un certain âge, on ne leur parle que de maitreſſes & que de galans; on declare aux petites filles qu'on veut corriger de quelque choſe, que ſi elles ne s'en corrigent, elles n'auront jamais de mari; on leur promet la conquête d'un galant pourvu qu'elles faſſent ceci ou cela (i). Cent promeſſes, autant de menaces ſont éternellement en campagne ſur ce ton-là. Les ſervantes du logis, les blanchiſſeuſes, les lingeres, les femmes de chambre &c. vont beaucoup plus loin; elles expliquent à l'oreille tout ce que cela veut dire. Mille occaſions s'en preſentent naturellement. Il ſe fait des mariages de tems en tems dans le voiſinage, dans la parenté: on eſt curieux d'aller aux temples pendant la ceremonie des benedictions nuptiales, ce qui arrive ſouvent; & voilà une ample matiere de converſation, non ſeulement à haute voix, mais même à voix baſſe pour l'inſtruction myſterieuſe des petites novices. Cette inſtruction ſe donne ſur tout dans le tems qui court entre les preliminaires des fiançailles, ou plutôt entre les fiançailles & le jour des nôces. Par ce moien la theorie du mariage eſt très-bien connuë avant l'âge de puberté. Mais poſons le cas qu'on eût pu mettre une fille à couvert des converſations ſecretes, où les ſervantes & bien d'autres femmes ſe mêlent de ſatisfaire, ou même de prevenir la curioſité de la nature; poſons, dis-je, le cas qu'une fille fût donnée à ſon époux auſſi ignorante dans la theorie que dans la pratique, pourroit-elle demeurer long tems dans cette ignorance? N'y a-t-il pas encore une autre coutume qui regne par tout? Ne fait-on pas cent queſtions aux nouvelles mariées le lendemain de leurs nôces? Si leurs meres par bienſeance s'abſtiennent de queſtionner, n'emploient-elles pas d'autres femmes? Les tantes, & les couſines, les amies &c. ſe peuvent-elles empêcher de faire ſubir l'interrogatoire? On ne ſçauroit donc s'imaginer que nôtre Ducheſſe d'Urbin ait été deux ans depuis ſes nôces dans l'iguorance que le Minime lui attribuë.

(h) *Hilarion de Coſte, éloges des Dames illuſtres to. 1. pag. 697. 698.*

(i) *Voiez les nouvelles lettres contre le Calviniſme de Maimbourg pag. 663. 664.*

Digitized by Google

cette erreur, & son mari même lui avoüa (B) son infirmité, lors qu'il se fut aperçu qu'elle en savoit la nature, mais elle ne cessa point d'avoir pour lui beaucoup de tendresse; elle le consola, & ne se plaignit jamais, & ne revela à personne l'état de son mariage. Ce secret ne laissa pas d'être conu (C) au public, & alors elle se vit puissamment sollicitée à songer à d'autres noces; on lui fit voir qu'il lui seroit très-facile de faire declarer nul son mariage, & on lui mit devant les yeux plusieurs autres considerations (D) très-fortes. Rien ne l'ébranla; elle fut fâchée que l'im-

(B) *Son mari même lui avoüa son infirmité lors qu'il se fut aperçu.*] Emploions encore les expressions du Minime. (a) *Le Duc son mary ayant apperçeu que la Duchesse Isabelle avoit recogneu son infirmité, fut contrains luy-mesme de luy declarer en termes & paroles fort honnestes son impuissance, témoignant par ses discours l'affliction qu'il avoit de se voir en estat de ne pouvoir laisser des enfans pour succeder à son Estat, & que si cela estoit recogneu de ses sujets, qu'il en seroit moins aymé. A ces tristes paroles, la sage & vertueuse Isabelle avec un visage joyeux & serein commença à le consoler, l'exhortant de vouloir supporter cette disgrace avec une resignation parfaite à la volonté de Dieu; que beaucoup de Rois & de grands Princes avoient esté, & estoient encore en cette affliction, & que souvent il est meilleur de n'avoir point d'enfans que d'en avoir de méchans & de vicieux, d'autant que pour l'ordinaire, comme dit le vieil proverbe Latin, Filii Heroum noxæ, c'est à dire que les Heros n'engendrent que des monstres, enfans ingrats & dénaturez, les funestes flambeaux, & les ruines de leurs Maisons, des Estats, & des Republiques, & des peres qui les ont engendrez. Que pour son regard il ne s'en mist point en peine, & que cela ne diminueroit en rien son affection & son amour, qu'elle garderoit sa virginité jusques au tombeau, afin que luy ne pouvant pas par defaut de nature joüir de ce qui luy estoit destiné, un autre ne vinst à la posseder, & que personne n'en sçauroit jamais rien.*

(a) *Id. ib. pag. 698.*

(C) *Ce secret ne laissa pas d'être conu au public.*] Hilarion de Coste (b) aiant fait une exclamation contre *ceux qui disent que les femmes ne sont pas capables de secret*, ajoûte que la Duchesse d'Urbin *a plus fidelement gardé son secret & sa promesse à son mary que ce Prince ne l'a gardée, ayant vescu plus de 14. ans avec luy en sorte que par aucune plainte elle n'a fait paroistre le defaut de son mariage; aux premieres années elle le cela par jeunesse & par ignorance, depuis par honneur, par la force de sa vertu, & par l'obligation du secret. Non seulement les peuples du Duché d'Urbin, les habitans de la belle ville de Pesaro, mais encore les plus secrets & familiers domestiques, & principaux Seigneurs de leur Cour, ne sceurent que ce defaut & cette sterilité procedoit du Duc, au contraire ils l'attribuerent plustost à la Duchesse. Jamais on n'en eust rien sceu si le Duc mesme ne l'eust dit, lors que chassé de son Estat par Cesar Borgia Duc de Valentinois, il vint saluer nostre Roy Louys XII. qui estoit lors en sa ville de Milan, & dans son Duché de Milanois, auquel il eut recours pour estre remis & restably dans ses terres, duquel n'ayant pû obtenir ce qu'il demandoit, à cause que le Roy estoit ligué avec le Pape Alexandre VI. pere du Duc de Valentinois, & craignoit la haine de ceux de la Maison de Borgia contre luy & sa Maison, il leur donna esperance de se separer d'avec sa femme, & de se faire d'Église, asseurant que jamais il n'avoit consommé le mariage au sujet de son impuissance; & estant interrogé par le Roy, il affirma qu'il estoit veritable. Ainsi ce secret ayant esté revelé par le mary, il fut divulgué par tout l'Estat d'Urbin, & par l'Italie, où les moindres du peuple sceurent que Guy-Vbalde (c) de la Roüere, Duc d'Urbin, n'estoit homme que par le visage, ou s'il estoit homme, il ne l'estoit pas pour prendre rang au nombre des maris; & tout le monde admira la constance & la pudicité de la sage & chaste Princesse Isabelle de Gonzague. Sa constance, puis que pouvant faire declarer ce mariage nul par une declaration qu'elle eust peu obtenir facilement, elle ne le voulut pas, aymant mieux se taire que de polluer ses levres. Sa pudicité, par cet acte heroique de pudeur, ayant vescu plus de vingt ans sans avoir assez de front pour rougir de la honte de celuy que le monde reputoit pour son époux.*

(b) *Id. ib. pag. 699.*

(c) *Il n'étoit pas de la maison de la Rovere, mais de celle de Feltri ou Montefeltro.*

(D) *Plusieurs autres considerations très-fortes. Rien ne l'ébranla.*] C'est ici qu'Hilarion de Coste crie à plein gosier, & qu'il éleve sa voix comme un cornet. *O chasteté merveilleuse d'une femme!* s'écrie-t-il (d), *ô constance incroyable! ô vertu parfaite, & sans exemple! vivre ainsi vingt ans avec un mary en une mesme maison, & dans un mesme Palais: C'est vrayement un parangon de pudicité, & une vraye preuve que l'esprit & la vertu ont plus de pouvoir que la chair & la sensualité, & que la foy & l'amour conjugal sont plus puissans que l'appetit inferieur, & la deshonnesteté. Combien y en auroit-il eu d'autres qui eussent voulu demeurer sans publier un secret? je ne dis pas quatorze ans, mais quatorze mois, que celle-cy garda, non pas vingt mois, mais vingt ans, & jusques à la mort de son mary, sans défaire le mariage; puis que priée, importunée, & presque forcée par toute sorte de personnes puissantes, & qui luy estoient parens, de se vouloir separer de son mary, pour mille considerations tres-fortes qu'ils luy mettoient en avant, jamais elle n'y voulut entendre; au contraire elle soustint tousjours que ce defaut ne venoit point de luy, ains trouva mauvais qu'on en parlast au contraire, & se fascha fort quand la verité de l'Histoire vint en evidence. O tres-fidelle & tres-chaste Princesse! que celles-là jettent les yeux sur toy, qui poussées de l'esprit de sensualité sans sujet, ou sur le moindre pretexte & raison frivole, défont des mariages concertez par avis de parens, & faits en face d'Eglise, procurant des dispenses je ne sçay quelles sous des faux-entendre, qui ne leur serviront que de lien pour les traisner à la damnation: puisque vous estant encores jeune, belle, & noble, qui pouviez legitimement procurer une separation, avez voulu monstrer que vous estiez mariée plus de l'esprit que du corps.* Après cela il observe quatre grans sujets d'admiration dans la victoire qu'elle *remporta sur soy.* 1. (e) *Par abondance de courage & de vertu elle ne se separa point de son mary, quoy qu'elle le peust legitimement faire.* 2. *L'amour qu'elle portoit à son mary luy fit deposer le desir commun & raisonnable qu'ont tous ceux qui se marient . . . de laisser des enfans . . . ce qui doit estre plus admiré en cette grande Princesse*, qui voioit *finir en son mary* la ligne directe d'une maison souveraine. 3. Elle eut la prudence d'accompagner par tout son mari, *pour ne point manifester le defaut de ce Prince.* La 4. *merveille* est que *parmy la liberté de sa condition, parmy la quantité d'hommes qui traitoient avec elle, elle ait conservé entiere sa virginité.* Les circonstances du quatriéme point sont confirmées par Balthasar Castillon, car il dit que la Cour d'Urbin étoit remplie de gentilshommes bienfaits de corps & d'esprit, qui s'occupoient toute la journée à des exercices convenables à leur condition, & qui se rendoient après souper à la chambre de la Duchesse, pendant que le Duc qui s'alloit coucher de bonne heure à cause de ses maladies, étoit au lit. (f) *Erano adunque tutte l'hore del giorno divise in honorevoli & piacevoli essercitii, così del corpo, come dell' animo: ma perche il S. Duca continuamente per la infirmità, dopo cena assai per tempo se n'andava a dormire, ogn'uno per ordinario, dove era la S. Duchessa Elisabbetta Gonzaga, a quell'hora si riduceva.* Raportons ce qu'il observe de l'infirmité du Duc: cela donne lieu de croire qu'Hilarion de Coste a suivi des Ecrivains qui ont trop exaggeré. Prenez bien garde à ce que je m'en vais dire. Le Duc (g) étoit très-bien fait de sa personne, vigoureux, dispos; mais à l'âge de (h) 20. ans il devint goüteux d'une maniere si etrange qu'il ne pouvoit se remuër. Il se maria sans doute avant que d'être reduit en cet état: il y a donc beaucoup d'aparence qu'il consomma son mariage. Il est vrai que le même Auteur va nous aprendre que la Duchesse fut sollicitée à se separer de son mari, puis que son mariage étoit un état de viduité. C'est une marque qu'on la prenoit pour une fille, car une impuissance qui survient depuis l'acomplissement du mariage, n'est point un juste sujet de divorce. (i) *Non posso piu tacere una parola della Signora Duchessa nostra, la quale essendo vivuta XV. anni in compagnia del marito, comme vedoa, non solamente è stata constante di non palesar mai questo a persona del mondo, ma essendo da suoi proprii stimulata da uscir di questa viduità, elesse piu presto patir essilio, poverta, & ogni altra sorte d'infelicità, che accettar quello, che a tutti gli altri parea gran gratia, & prosperità di fortuna: & seguitando pur Messer Cesare circa questo, disse la Signora Duchessa. Parlate d'altro, & non intrate piu in tal proposito, che assai d'altre cose havete che dire.* Vous voiez dans ces paroles Italiennes un trait admirable de la modestie de cette Dame: elle ne vouloit point qu'on la loüât; elle detournoit la conversation lors qu'on étoit prêt d'étaler tout le merite de sa continence.

(d) *Id. ib. pag. 700.*

Notez que Cristoforo Bronzini qui a fait l'éloge de cette Dame, dit les mêmes choses, & avec les mêmes

(e) *Id. ib. pag. 701.*

(f) *Le Comte Balthasar Castillon dans son Courtisan, liv. 1. pag. m. 10.*

(g) Non essendo ancora il Duca Guido giunto alli XX. anni, s'infermo di podagre, lequali con atrocissimi dolori procedendo, in poco spatio di tempo talmente tutti i membri gli impedirono che ne stare in piedi ne mover si potea: & così restò un de i piu belli, & dispositi corpi del mondo, deformato & guasto nella sua verde età. *Id. ibid. pag. 8.*

(h) *Odaxius dans l'oraison funebre de ce Prince dit que ce fut à l'âge de 21. ans.*

(i) *Id. Balth. Castil. ib. lib. 3. pag. 460.*

Digitized by Google

l'impuiſſance de ſon mari fut connuë, & il n'y eut que la mort du Duc qui la ſeparât de lui. Cette mort la jetta preſque dans le deſeſpoir, & il s'en falut bien peu que ſon affliction ne fût mortelle au pied (E) de la lettre. Notez que ſon mariage dura 20. ans β. Les exclamations d'un Minime qui l'a loüée ſont pardonnables, veu la rareté du fait, neanmoins il auroit pu ſe moderer un peu plus ſans ſortir des regles d'un bon Rheteur. Nôtre Iſabelle paſſa le reſte de ſa vie dans un veuvage glorieux. Elle étoit tante d'Eleonor de Gonzague qu'elle maria avec un neveu de Jules II. je veux dire avec François Marie de la Rovere ſucceſſeur de ſon mari au Duché d'Urbin. Vous verrez par là en quel tems elle a vêcu, & ſi vous liſez le Courtiſan de Balthaſar Caſtillon, vous l'y verrez fort loüée, & vous comprendrez que la Cour d'Urbin étoit alors tout-à-fait polie. Je raporterai ce que Pierre Bembus (F) diſoit de cette Ducheſſe.

β *Tiré d'Hilarion de Coſte ubi ſupra, & pag. ſequent.*

GONZAGUE (JULIE DE) Ducheſſe de Traiette, & Comteſſe de Fondi, fut femme de Veſpaſien Colonne. Après la mort de ſon mari elle prit pour ſa deviſe „ une amaran„ the, que les herboriſtes apellent *fleur d'amour*, avec ce mot, *non moritura*. „ Elle voulut temoigner par là „ que ſa premiere amour ſeroit immortelle. La merveille eſt que ſon mari étoit „ vieux; qu'elle étoit en la fleur de ſon âge, & dans une ſi grande reputation de beauté, que „ Soliman Empereur des Turcs eut envie de la voir. Il envoya pour cela * Barberouſſe Roi „ d'Alger, & ſon Lieutenant general, avec une puiſſante armée juſqu'à Fondi, où elle faiſoit „ ſon ſejour ordinaire: mais il ne reüſſit pas dans ſon deſſein; car quoi que Barberouſſe arrivât la „ nuit, & prît la ville d'aſſaut, la belle & chaſte Julie ne tomba pas entre les mains du Barbare. Soit „ qu'elle fût avertie du malheur qui la menaçoit, ou qu'elle fût inſpirée de Dieu, elle s'enfuit „ les pieds nus au premier bruit qu'elle entendit; & pour ſauver ſon honneur elle expoſa ſa vie à „ mille dangers †. „ Cette Dame fut ſuſpecte de Lutheraniſme ‡. *Monſieur de Thou, François Billon, & autres Auteurs la loüent pour ſon ſavoir, qui la fit eſtimer par les plus habiles hommes de l'Italie* ¶. La raiſon pourquoi elle ne ſe (A) remaria pas eſt conſiderable. Il y a lieu de douter qu'elle ait joüé le (B) perſonnage de belle-mere, ſans en retenir quelques defauts. Nous verrons comment (C) Brantome a raporté l'avanture de Barberouſſe.

* *Cela me diſpenſe de marquer qu'elle a vécu au XVI. ſiecle.*

† *Tiré des entretiens d'Ariſte & d'Eugene, p. m. 458. 459. Voiez auſſi Hilarion de Coſte to. 2. des Dames illuſtres p. 96. 97.*

‡ Convictusque quod cum ſectariis in Germania, & in Italia cum Victoria Columna Marchionis Piſcarii vidua, & Julia Gonzaga, lectiſſimis alioqui feminis, de pravitate ſectaria ſuſpectis, amicitiam coluiſſet. *Thuanus lib. 39. circa init.*

¶ *Hilarion de Coſte, vies des Dames illuſtres, to. 2. pag. 97.*

(a) *Ce livre fut imprimé à Florence en 1625. in 4.*

(b) *Hilarion de Coſte ubi ſupra pag. 703. 704.*

(c) *Il a été imprimé pluſieurs fois: il eſt dans un recuëil de ſemblables pieces imprimé* Urſellis *l'an 1606. Vous le trouverez auſſi dans le livre intitulé* Baudii amores.

(d) *Hilarion de Coſte, vies des Dames illuſtres, to. 2. p. 97.*

(E) *Que ſon affliction ne fût mortelle au pied de la lettre.*] Le Pere Hilarion de Coſte (b) *ſe trouve fort empeſché à donner des preuves de l'amour & de la prudence qu'elle eut dans le deüil de la mort de ſon mary, car . . . . tant qu'il fut en vie, jamais elle ne ſe laiſſa aller aux pleurs . . . . afin que ſon affliction exprimée exterieurement par les larmes ne luy en cauſaſt une autre; mais ſi toſt qu'il eut rendu l'eſprit, à l'heure meſme elle laſcha la bonde à la douleur qui la fit tomber ſur luy, criant à haute voix:* Ah mon cher mary, pourquoy me laiſſez-vous ainſi, & où allez vous? *Ces paroles dites elle tomba en foibleſſe, ſans pouvoir jamais dire autre choſe, & demeura comme demy-morte. Il y en eut qui la creurent vrayement morte, ſe voyant empeſchez à luy faire revenir les eſprits, ſi bien qu'ils pleuroient tout enſemble la mort de l'un & de l'autre. Mais Dieu ne les voulant pas tant affliger tout à la fois, permit qu'elle revinſt peu à peu, ouvrant les yeux, & les tournant vers le Ciel: puis elle ſe mit à les jetter ſur ceux qui eſtoient autour d'elle, & les regardant leur dit comme par plainte & reproche:* Quelle importunité eſt-ce que vous me faites? Pourquoy uſez-vous avec moy de cette cruauté, que de m'empeſcher de ſuivre mon tres-honoré Seigneur & mary? Pourquoi ne voulez-vous pas que j'accompagne en la mort celuy avec qui j'ay paſſé le meilleur de ma vie? O moy miſerable, qu'il s'en ſoit allé, & qu'il faille que je demeure! non, non, je ne m'y puis reſoudre, & faut que j'aille après luy. *Si toſt qu'elle eut ainſi formé ſes plaintes, ſes yeux commencerent à ruiſſeler comme deux ſources de larmes, & il ne fut jamais poſſible pendant deux jours d'avoir autre raiſon d'elle, ne voulant prendre ny repos ny repas, diſant touſjours qu'elle ne pouvoit ſurvivre à ſon mary.*

(F) *Ce que Pierre Bembus diſoit de cette Ducheſſe.*] L'Auteur du traité (c) qui a pour titre *De matrimonio Literati, an cœlibem eſſe an verò nubere conveniat*, allegue le grand merite de quelques femmes, & n'oublie point celle-ci. *Quid de Elizabetha Gonzaga?* dit-il, *quam Bembus ita laudat, ut lapideum eum eſſe dicat qui non unam ejus feſſiunculam omnibus philoſophorum ambulationibus & diſputationibus anteponat.*

(A) *La raiſon pourquoi elle ne ſe remaria pas.*] „ Après „ la mort de ſon mary elle fut recherchée des plus „ grands Seigneurs d'Italie, qui ne pûrent pas pour„ tant la faire reſoudre à de ſecondes noces, parce „ que, diſoit-elle, ſi le mary qu'elle épouſeroit eſtoit „ bon, cela la mettroit en perpetuelle apprehenſion „ de le perdre: s'il eſtoit mauvais, cela luy ſeroit fort „ faſcheux & penible à ſupporter, & qu'après en avoir „ eu un bon, jamais elle ne vouloit bannir de ſon „ cœur l'affection qu'elle luy avoit portée (d) „ Elle fut bien heureuſe de ne rencontrer pas ſous ſes yeux quelque objet qui la touchât, car en ce cas-là ſon dilemme cût été bientôt renverſé. Didon eut beau dire:

Sed (e) mihi vel tellus optem priùs ima dehiſcat,
Vel pater omnipotens adigat me fulmine ad umbras,
Pallentes umbras Erebi, noctemque profundam:
Ante, pudor, quàm te violo, aut tua jura reſolvo.
Ille meos, primus qui me ſibi junxit, amores
Abſtulit; ille habeat ſecum, ſervetque ſepulchro.

(e) *Virgil. Æneid. l. 4. v. 24.*

La bonne (f) mine & le merite d'Enée avoient déjà fait impreſſion, & renouvellé les vieilles traces (g); il falut ſuccomber aux ſecondes noces, & oublier toutes les belles reſolutions. Generalement parlant le dilemme de Julie de Gonzague eſt une medaille que l'on peut tourner, car on peut dire, *ſi mon ſecond mari eſt mechant, je ne craindrai pas de le perdre: s'il eſt bon, il me rendra très-heureuſe.* D'ailleurs celles qui ont perdu un bon mari peuvent alleguer cette raiſon, *je me ſuis ſi bien trouvée du mariage, que je veux rentrer dans un état dont j'ai eu ſujet de me loüer.* Celles qui ont perdu un mauvais mari peuvent dire, *il eſt juſte que j'eſſaye ſi je ſerai plus heureuſe la ſeconde fois que la premiere: il ne faut pas que je meure ſans chercher quelque dedommagement.*

(f) *Quam ſeſe ore ferens! quam forti pectore & armis! Ibid. v. 11.*

(g) *Agnoſco veteris veſtigia flammæ. Ibid. v. 23.*

(B) *Le perſonnage de belle-mere.*] C'eſt un rôlle bien difficile: les plus ſages têtes ont de la peine à s'en bien tirer; il y a je ne ſçai quelle fatalité qui inſpire beaucoup de mauvaiſe humeur aux marâtres. Quoi qu'il en ſoit, le Minime que j'ai déjà cité m'aprend que Veſpaſien Colonne (h) *avoit eu de ſa premiere* (i) *femme une fille nommée Iſabelle, laquelle noſtre Julie, ſa belle-mere, ayant reſolu de donner en mariage à Louys de Gonzague ſon frere, reſiſta pour ce ſujet au Pape Clement VII. (qui la vouloit faire épouſer à Dom Hippolyte ſon neveu qui fut depuis Cardinal) & à l'Empereur Charles V. qui s'en eſtoit ſaiſi pour la marier à Dom Ferdinand de Gonzague, & partie par ſon courage, partie par ſon induſtrie vint à bout de ſon deſſein.* Mais conſultoit-elle les inclinations de la jeune fille? c'eſt la queſtion: Iſabelle Colonne auroit mieux aimé peut-être le parti que Clement VII. lui offroit, ou celui que l'Empereur lui vouloit donner, que celui qui plaiſoit à ſa belle-mere. N'eſt-ce pas agir en marâtre, que de gêner le panchant du cœur dans un point comme celui-là?

(h) *Brantome vie des Dames illuſtres, pag. 282.*

(i) *Beatrix fille du Seigneur de Piombin.* Sanſovino, delle caſe d'Italia fol. 93.

(C) *Comment Brantome a raporté l'avanture de Barberouſſe.*] „ (k) Nous avons un conte pareil qui me „ fut fait en la ville de Fondy auprés de Naples, & qui „ eſt tout commun de par de là, vray & frais encore, „ de la Signora (l) Livia Gonzaga, qui avoit eſpouſé „ Aſcanio (m) Colonne; elle fut eſtimée de ſon temps „ la plus belle femme de toute l'Italie, & de telle ſor„ te dis-je eſtimée, que ſa beauté vola juſqu'au Le„ vant (j'en ay veu le portrait en femme veufve plu„ ſieurs fois qui le confirme ainſi) & en Conſtantino„ ple, dont Ariadan Barberouſſe lors qu'il eut le baſ„ ton de General de l'armée de mer du grand Sei-

(k) *Il faloit dire Julie.*

(m) *Je l'ai apellé Veſpaſien dans le corps de cet article, & c'étoit ſon vrai nom.*

gneur,

Digitized by Google

☞ GONZAGUE (LUCRECE DE) eſt une des plus illuſtres femmes qui aient vêcu au XVI. ſiecle. Elle releva la nobleſſe de ſa naiſſance par l'éclat de ſon eſprit, par (A) ſon ſavoir, & par la delicateſſe de ſa plume. Les beaux Eſprits de ce tems-là ne (B) manquerent pas de la loüer. Elle écrivoit de ſi belles lettres qu'on les ramaſſa avec un extrême empreſſement pour les donner au public. J'ai vu le recueil qui en parut à Veniſe l'an 1552. On y aprend que ſon mariage avec Jean Paul Manfrone fut fort malheureux. C'étoit un homme qui n'étoit pas digne d'elle par ſes richeſſes, & qu'elle épouſa * à regret n'étant âgée que de 14. ans. Elle ſe conſola aiſément de ne vivre pas chez lui avec tout l'éclat que ſa qualité demandoit. On ne ſauroit voir une plus belle morale que celle qu'elle étala dans une † lettre qu'elle écrivit à un Moine qui la plaignoit d'avoir été mariée (C) à un ſi petit Campagnard, mais elle fut fort chagrine

* *Voiez ſes lettres pag. 151. 214.*

† *Elle fut écrite au Pere Bandel & ſe trouve à la page 61.*

„ gneur, la premiere fois avec une tres-ſolemnelle „ pompe (comme il eſt eſcrit) ayant paſſé par le Far „ de Meſſine, & coſtoyé la Calabre, & y fait de grands „ ravages, & vers Naples, fit entrepriſe ſur la vil„ le de Fondy, & y arriva de nuit, & ſi à propos, & „ ſi à l'improviſte, qu'ayant mis deux mille Turcs en „ terre, prindrent la ville d'aſſaut & d'eſcalade, don„ nerent au Chaſteau où eſtoit ladite Livia Gonzaga „ endormie & couchée en ſon lit, laquelle oyant l'a„ larme fut tellement ſurpriſe qu'elle ſe leva en ſur„ ſaut, & tout le loiſir qu'elle eut, ce fut de ſe jet„ ter en chemiſe par une feneſtre, & ſe ſauver par „ les montagnes ſi à propos, que les Turcs entrerent „ en ſa chambre ainſi qu'elle n'eſtoit que quaſi ſortie. „ On dit que Barberouſſe en vouloit faire un preſent „ au Grand Seigneur, & que ladite entrepriſe ne fut „ faite que pour cela, & quand il ſçeut qu'elle avoit „ eſté faillie, il s'en cuida deſeſperer, mais le malheur „ de la Dame voulut que tombant de Scille en Carib„ de, vint à tomber en ſe ſauvant parmy les Bando„ liers & foruſcis du Royaume, laquelle fut recogneuë „ d'aucuns, d'autres non: je vous laiſſe donc à penſer „ ſi ce bon & friand boucon tombé entre les mains & „ puiſſance de ces affamez, ne fut pas gouſté & taſté „ à bon eſcient, ainſi que pluſieurs n'en doutoient „ point, d'autres ſi: mais quelque ſerment & execra„ tion qu'elle peut faire, n'en peut eſtre creuë, car „ volontiers une ſi belle & bonne viande ne ſçauroit „ eſchapper impolluë de telles gens. Les plus clair„ voyans, & qui s'entendent en ces choſes, & qui en „ ont taſté, n'en ſçauroient que bien dire, & qu'au„ cuns du pays le diſent par ainſi: voilà comme hom„ mes & femmes ſe damnent aiſement par leurs fer„ mens, meſmes que les plus belles Reynes & Prin„ ceſſes, quand elles tomberoient en tels hazards, ne „ ſeroient eſpargnées non plus que les autres; puis „ qu'une grande beauté ne porte aucune regle ny ſau„ vegarde avec ſoy qu'elle ne ſoit par tout deſpriſée, „ & que l'amour en cela n'uſe de ſon droit & autorité „ ſans aucun reſpect: au partir de là ſont quittes pour „ dire & jurer, que leur grandeur a fait perdre l'har„ dieſſe à ceux qui l'ont voulu entreprendre, & Dieu „ ſçait. „

Mr. Varillas (a) a tiré de ce livre de Brantome tout ce qu'il a dit de l'avanture de Julie de Gonzague.

(A) *Par ſon ſavoir.*] Il n'y a point d'erudition dans ſes lettres, mais on ne laiſſe pas d'y aprendre qu'elle étoit docte; car en écrivant à Robortel elle declara qu'il lui avoit fait entendre par ſes commentaires pluſieurs paſſages obſcurs d'Ariſtote, & du poëte Eſchyle. (b) *Egli è gran tempo, che vi ſono affettionata per i beneficii chi mi ſento haver ricevuto dai voſtri divini componimenti, i quali, m'hanno illuminato l'intelletto in molti eſcuri luoghi, & di Ariſtotile, & di Eſchilo dove il voſtro nobil ingegno s'è molto affaticato.* Elle s'étoit moquée de ce que le Docteur Louis Picco ſon couſin enſeignoit l'aſtrologie à ſa fille; mais aiant ſçu le grand ſervice que Sulpitius Gallus & Pericles avoient rendu l'un aux Romains, l'autre aux Grecs par la connoiſſance de l'aſtrologie, elle voulut l'etudier, & pria Louis Picco de l'inſtruire dans cette ſcience (c). L'une des choſes qu'elle étudia le plus (d) fut la Rhetorique. Il paroît auſſi qu'elle aprit beaucoup de Logique de Bandel ſon maître (e), & qu'il (f) lui expliqua Euripide.

(B) *Ne manquerent pas de la loüer.*] Hortenſio Lando fut celui qui s'y emploia avec le plus d'empreſſement. Il fit un très-beau Panegyrique de cette Dame. Voiez la lettre (g) où elle l'en remercie modeſtement, & où elle lui repreſente qu'il (h) auroit mieux fait de garder ſes conceptions ingenieuſes, & ſes beaux termes pour le Panegyrique *della Signora* (i) *Marcheſana.* Je dis ceci afin de faire conoître le nom d'une autre Dame très-illuſtre en ce ſiecle-là. Le même Auteur dedia à nôtre Lucrece ſon Dialogue (k) *del temperar gli affetti dell' animo.* Il y eut un grand commerce de lettres entre elle & lui: elle lui en écrivit plus de trente qui ont été imprimées. Diſons un mot de celle qui eſt à la page 215. On y trouve Hortenſio Lando un peu cenſuré de ce qu'il ſe chagrinoit exceſſivement de ſe voir pauvre. On le blâme de s'affliger d'une choſe dont on lui étale les commoditez. (l) *Eſſendo voi perſona dotta; & tanto bene eſperta nei mondani caſi; mi maraviglio che di ſi ſtrana maniera vi attriſtiate per la poverta; quaſi non ſappiate la vita dei poveri, eſſer ſimile ad una navigatione preſſo il lito; & quella de ricchi, non eſſer differente da coloro che ſi ritrovano in alto mare: à gli uni è facile gittar la fune in terra, & condur la nave à ſicuro luogo; & à gli altri è ſommamente difficile* &c. Jerôme Ruſcelli fut l'un des Panegyriſtes de cette Dame. Cela paroît par une lettre qu'elle lui écrivit, & dont voici le commencement: (m) *Inſieme col Panegirico fatto da non ſo cui; in mia commendatione, hò ancho letto la bella, & preliſſa lettera che per voi vi ſi è aggiunta; nella quale, m'haveste ritratta col penello della voſtra facondia, tale, quale io dovera eſſere per haver quella perfettione che non ho.* Liſez auſſi l'autre (n) lettre qu'elle lui écrivit. Un memoire qui vient de bon lieu m'aprend „ (o) que „ le Bandel lui a dedié l'une de ſes Nouvelles, c'eſt la „ 21. de la 2. partie. C'eſt là qu'il lui dit ſur la fin, „ *Spero ben toſto darvi del mio il libro de le mie Stanze „ tutto compoſto in voſtra lode, ove vederete come io mi „ ſforzo à farvi immortale,* & c'eſt ſur ces Stances que „ Jule Ceſar Scaliger grand ami du Bandel a fait une „ aſſez mauvaiſe epigramme qu'il intitule *de Bandelli „ amoribus Thuſca lingua decantatis.* „ On ſera peut-être bien aiſe de la voir ici:

Maxime (p) *Phœbigenum, cui Thuſco æqualis Homero*
Lydia Mœonio nectare vena fluit:
Unde tibi atherios immenſi numinis hauſtus
Largus opum pleno pectore ſpirat amor?
Tantus eras vates, tanta eſt Lucretia. An ipſum
Hoc illi dederas: an dedit illa tibi?
Dum cælo imponis, tranſcendes ſidera. Sic te
Dat Dea, tam rari carminis eſſe Deum.

Voiez dans les Nymphes du même Auteur la piece (q) qui a pour titre *pro Diva Lucretia Gonzaga Pyrrhi filia canit Talariſca,* & dans les Heroïnes (r) l'epigramme intitulée *Lucretia Pyrrhi Gonzaga F.* Mais ſur tout voiez les *rime di diverſi autori in lode di donna Lucretia Gonzaga,* imprimées à Boulogne l'an 1565. *in* 4. Mettons encore ici un (ſ) paſſage de Mattheo Bandel: il nous aprendra le nom de la mere de nôtre Lucrece, & quelques autres particularitez. Voici comme il parle *a la molto illuſt. e vertuoſa Heroina la S. Iſabella Gonzaga di Poccino* en lui dediant la 57. Nouvelle de la 1. partie. *Eſſendo troppo al mondo manifeſto il debito e obligo che io ho a la felice e honorata memoria del valoroſo S. Pirro Gonzaga, e de la gentiliſſima S. Camilla Bentivoglia, voſtri honoratiſſimi Padre e madre che tanto m'amavano, e tutto il di con nuovi beneficii m'obligavano, e mentre viſſero, furono da me (ſecondo le deboliſſime forze mie) ſempre tenuti ni quella riverenza che io ſeppi la maggiore, come ne le Stanze mie ſi vedera che io in lode ho compoſte de la voſtra nobiliſſima Sorella dal mondo riverita e da me ſantiſſimamente amata, la Signora Lucretia, le quali in breve ſaranno publicate, ove ancora vederete il nome voſtro eſſere celebrato.*

(C) *Qui la plaignoit d'avoir été mariée à un ſi petit Campagnard.*] C'eſt ainſi qu'il me ſemble que je puis traduire ces paroles Italiennes: (t) *Ho inteſo che la riverenza voſtra molto ſi è maravigliata che i miei maggiori mi maritaſſero mai in huomo di ſi poche facultà, il quale, m'haveſſe à condurre in una poco amena villuccia, & farmi habitare in una torre poco degna degli Avoli onde ne ſono ſecondo la carne diſceſa; & per quanto appare dalle voſtre ſcritte à mia ſorella, aſſai ve ne doleſte.* Mais afin qu'on ne ſe faſſe pas de fauſſes idées je dois dire ici, que Jean Paul Manfrone étoit beaucoup plus conſiderable que ce Moine ne croioit. Une lettre de ſon épouſe nous aprend qu'il avoit eu de belles charges dans l'armée Venitienne, & qu'il avoit bâti de magni-

(a) *Varill. hiſt. de François I. liv. 8. pag. m. 347. ad ann. 1537.*

(b) *Lettere della Signora Lucretia Gonzaga da Gazuolo pag. 78.*

(c) *La lettre qu'elle lui écrivit eſt à la page 50.*

(d) *Ibid. pag. 53.*

(e) *Ibid. pag. 52.*

(f) *Ibid. pag. 61.*

(g) *Elle eſt à la page 30. Voiez auſſi la page 161.*

(h) *Molto meglio haureſte voi fatto trapportando nel Panegirico della Sig. Marcheſana tutti i bei concetti, & tutte le ſcelte parole che deſtinaſte al Panegirico compoſto per illuſtrare il mio nome oſcuro. Ibid.*

(i) *C'étoit la Marquiſe de Padula, de la maiſon de Cardonne. Ib. pag. 31.*

(k) *Ibid. pag. 140.*

(l) *Ibid. pag. 215.*

(m) *Ibid. pag. 76.*

(n) *Ibid. pag. 131.*

(o) *Memoire communiqué par Monſieur de la Monnoie.*

(p) *Jul. Cæſar Scaliger in farragine pag. 174. prima partis poematum edit. 1591.*

(q) *Elle eſt à la page 278. de la 1. partie.*

(r) *Elle eſt à la page 377. de la même partie.*

(ſ) *Il m'a été communiqué par Mr. de la Monnoie.*

(t) *Lettres de Lucrece de Gonzague p. 61.*

chagrine & fort desolée de la conduite de son mari. Il étoit fort β brave, & altier, & il fit certaines actions qui ne demeurerent pas impunies. Le Duc de Ferrare le fit γ enlever, & le detint plusieurs années dans une dure prison. Par le procés qu'il lui fit faire δ il le trouva digne du dernier suplice, mais il usa de clemence, & ne voulut pas le faire mourir. Nôtre Lucrece travailla autant qu'elle put à lui procurer la liberté. Elle tâcha d'attendrir le Duc de Ferrare par une ζ lettre fort touchante: elle implora l'interceſſion de η Paul III. celle de θ Jules III. celle du Sacré College, celle de l'Empereur, celle du Roi de France, celle de tous les autres Potentats de la Chretienté. Elle recourut à l'assistance de la Cour celeste par ses oraisons, & par celles qu'elle fit faire dans tous les Couvens, & dans les autres Egliſes, & quand elle vit que cela ne servoit de rien, elle forma la resolution de s'adresser au grand Turc λ, & lui écrivit une lettre μ flateuse & respectueuse pour le suplier de s'emparer de la forteresse où son mari étoit prisonnier, & de ne faire point d'autre mal aux Etats Chretiens. Elle avoit remercié très-humblement † le Duc de Ferrare d'avoir épargné la vie d'un (D) prisonnier que les Juges avoient trouvé digne de mort: mais elle eût voulu que la clemence eût été portée plus loin. On ne mettoit point son époux en liberté: elle n'avoit pas la permission de l'aller voir: ils pouvoient seulement s'écrire ξ: & cela ne la contentoit pas: c'est pourquoi elle remua ciel & terre pour obtenir l'élargissement de son mari: toutes ses peines furent inutiles. Il mourut ‡ dans la prison après avoir temoigné dans sa disgrace une impatience qui fit juger qu'il avoit perdu * l'esprit. La reponse que fit sa veuve à ceux qui lui proposerent de se (E) remarier merite nôtre admiration. De quatre

β *Ib. pag.* 57. 105.

γ *Voiez la page* 59. *des lettres de Lucrece de Gonzague.*

δ *Ibid. pag.* 158.

ζ *Elle eſt à la page* 16.

η *Pag.* 99.

θ *Pag.* 101.

λ *Voiez ſes lettres pag.* 104.

μ *Elle eſt à la page* 257.

† *Ib. pag.* 158. 159.

ξ *Ibid. pag.* 156.

‡ *Ibid. pag.* 211. & *ſeq.*

* *Ibid. pag.* 208.

(f) *Ibid. pag.* 214.

(g) *La Fontaine, ubi ſupra.*

(h) *Daillé de l'emploi des Peres liv.* 2. *c.* 4. *p.m.* 381.

magnifiques palais. Qu'on lise ce qui suit, on y trouvera quelques autres circonstances de sa vie. (a) *Ve ne supplica tutto il territorio Vicentino, donde egli ne trahe l'origine; ve ne priega la Città di Padoua, dove egli fanciullo essendo diligentemente studiò: ve ne priega il Polesimo, dove molti anni praticò, & palazzi, & giardini con grande arte edificò; ve ne priega tutto il distretto Mantouano, dove sposandomi ben fanciulla, si imparentò: ve ne priega finalmente tutto il Senato Vinitiano, il qual hà sin dalle fascie per condottiere & fedelmente, & honoratamente sempre servito.* Voilà les raisons que sa femme emploie pour engager Paul III. à interceder pour lui.

(a) *Ibid. pag.* 100. 101.

(b) *Medecin illustre de Ferrare.*

(c) *Epitome biblioth. Gesneri pag.* 65.

(D) *D'avoir épargné la vie d'un prisonnier que les Juges.*] Pour bien connoître les circonstances de ce procés il faut voir l'histoire (b) qu'Antoine Brasavolus en a publiée. Nous aprenons dans l'epitome de la bibliotheque de Gesner que les trois premiers livres d'un volume de Medecine composé par Brasavolus contenoient (c) *historiam capti & supplicio afficiendi Pauli Manfroni propter insidias adversus ducem, & quomodo dux ei vitam donaverit, sed in carcere retinuerit.*

(E) *A ceux qui lui proposerent de se remarier merite nôtre admiration.*] J'avouë qu'ils ne garderent pas le decorum, ils se presserent trop; ils firent la proposition avant qu'un mois se fût écoulé depuis l'enterrement du mari. Les veuves les plus coquetes, & les plus avides de mariage feroient paroître quelque indignation à ceux qui leur parleroient sitôt de secondes noces. La bienseance, l'usage reçu, le formulaire du style des conversations demandent, que l'on paroisse fort afligée pendant quelque tems, & fort éloignée du dessein matrimonial, & comme ceux qui croiroient se rendre agreables par des conseils trop hatifs de mariage, temoigneroient quelque mauvaise opinion de la continence d'une veuve, l'ordre veut qu'on les repousse avec des airs de colere. J'avouë donc que les personnes qui furent si promptes à proposer un second mari à nôtre Lucrece de Gonzague, observerent mal le ceremoniel. Mais je trouve dans sa reponse je ne sçai quoi qui lui fait beaucoup d'honneur, & qui ne ressemble pas au langage artificieux de la (d) jeune veuve de la Fontaine. (e) *Appena; hò rasciutto le lagrime che giorno è notte mi sono con larghissima vena piovute da gli occhi: à fatica hò posto termine ai singhiezzi & ai sospiri: ne anche è compiuto il mese che l'infelice mio consorte è stato sepolto, & voi già mi parlate di rimaritare? non sapete voi casta non esser mai stata istimata; chi due fiate si è maritata? Didone anchora presso di Virgilio, chiama sotto nome di colpa le seconde nozze, & voi con tanta instanza mi ci invitate? nò nò, io non voglio piu sentire de si fatti cordogli; ne altro marito intendo piu di volere che* Giesu Christo. Tout le reste de la lettre roule sur le dessein de se consacrer desormais uniquement à Jesus-Christ comme à son époux. Il y a de l'excés dans ce que nôtre Lucrece assûre qu'on n'a jamais estimé chaste une femme qui se remarie: mais il est sûr que celles qui n'ont jamais voulu se remarier, & qui ont vécu sans reproche dans le veuvage ont été toûjours plus admirées. Nous venons de voir ce que nôtre veuve repondit au Sieur Orsola Pellegrini qui lui avoit conseillé de convoler en secondes noces, qui lui avoit, dis-je, conseillé cela le mois même de l'enterrement du premier mari. Voions à cette heure comment elle repondit à Andriana Trivulce, qui avoit beaucoup mieux gardé le decorum, car son conseil ne fut donné que vers la fin du premier an du veuvage. Lucrece lui declara qu'elle avoit été si malheureuse avec son mari qu'elle trouvoit fort étrange qu'on lui proposât de se remettre sous le joug conjugal dont Dieu l'avoit delivrée. Sachez, dit-elle, que je ne m'y remettrois pas quand même je pourrois trouver un mari plus sage que Lelius, plus beau que Nirée, & aussi riche que Crassus. Il vaut mieux entendre ses propres paroles: (f) *Non mi posso veramente pensare che fantasia vi sia venuta in capo, di procacciarmi marito, non essendo anchora consunto il cadavero di chi già prima à se di legittimo nodo mi legò, ilquale, mi hà fatto sentire tanti affanni, che se divina forza non mi haveſſe aitata, non haurei potuto mai resistere à tanti guai;* Iddio *finalmente mi hà restituito quella libertà, che m'era stata occupata dalla fraterna voluntà, dandomi marito contra mia voglia: & voi, non so da qual spirito guidata, cercate di condurmi un'altra fiata sotto'l marital giogo: ponete pur il vostro core in pace, & pensate ad altro; che non ritoglierei marito s'egli fusse piu savio di quel Lelio, che hebbe il titolo del savio, s'egli fusse piu bello di Nireo? & s'egli possedesse le facultà di Crasso.* Voilà donc une veuve bien diferente de celle de la Fontaine. Elle parle au bout de l'an tout comme le premier jour, on ne peut donc pas lui apliquer ces quatre vers:

Entre (g) la veuve d'une année
Et la veuve d'une journée
La difference eſt grande. On ne croiroit jamais
Que ce fuſt la même perſonne.

Je me crois obligé d'adoucir un peu la critique que j'ai faite des pensées de cette Dame lors que j'ai dit qu'il y avoit de l'excés dans ses expressions. On peut excuser cet excés en supoſant que nôtre Lucrece avoit adopté avec un peu trop de respect les maximes de Saint Jerôme. Les plus sages Critiques observent que ce grand Saint a outré un peu cette matiere. Voici un passage de Mr. Daillé. (h) *Je passe ce qu'il dit à tout propos de contumelieux, & contre le mariage en general, & contre les secondes nopces particulierement, usant quelquesfois d'expressions si crues, qu'apres avoir employé pour les expliquer toutes les ouvertures dont il nous aduiſe lui meſme en l'Epistre qu'il escrit à Pammachius sur ce subject, il semble neantmoins impossible de leur oster le sens de Tertullian, condamnés par l'Egliſe comme contraires à l'honnesteté du Mariage, & à l'authorité de l'Escriture. Par exemple avec quel miel, & avec quel succre sçaurois-on addoucir ce qu'il dit escrivant a une dame nommee Furia,* (1) Qu'elle ne sera pas tant loüable de demeurer vefve, qu'elle sera execrable si elle se remarie, ne pouvant se conserver Chrestienne, ce que plusieurs femmes de sa famille avoyent observé Payennes; *conception qu'il repete encores en l'Epistre suivante exhortant Ageruchia au meſme deſſein* (2), *& ameine sur ce subject des comparaisons peu honnestes, appliquant à celles qui se remarient le proverbe dont use S. Pierre sur un autre propos,* Un chien retournant à son vomissement, & une truye lavee à se veautrer dans les boües. *N'est-ce pas la clairement ranger les seconds mariages, entre les choses sales & pollues?* Si vous voulez mieux conoître ce qui concerne la pudicité que St. Jerôme attribuë aux ancêtres feminins de Furia lisez l'article (i) *Camille.* Ajoûtons que la

(d) *C'eſt le titre que Mr. de la Fontaine a donné à la Fable* 21. *du livre* 6. *pag.* 226. *du* 2. *tome, édit. de Paris* 1678.

(e) *Lucretia Gonzaga ubi ſupra pag.* 213.

Recueil touchant les seconds mariages.

(1) *Id. ep.* 10. *ad Furiam T.* 1. *p.* 89. *D. & 101. C.* Ut non tam laudanda ſis, ſi vidua perſeveres quàm execranda ſi id Chriſtiana non ſerves, quod per tanta ſæcula Gentiles fœminæ cuſtodierunt *mox p.* 90. *C.* Canis revertens ad vomitum & ſus lota ad volutabrum luti.

(2) *Id. ep.* 11. *ad Ageruch. Tom.* 1. *p.* 101. *C. tot.* Hæc brevi ſermone perſtrinxi, ut oſtendam adoleſcentulam meam non præſtare monogamiam generi ſuo, ſed reddere, nec tam laudandam eſſe ſi tribuat, quam omnibus execrandam ſi negare tentaverit.

(i) *Remarque F page* 789.

Digitized by Google

quatre enfans † qu'elle avoit eus il ne lui reſta que † deux filles qu'elle mit dans des Couvens *. On eut tant d'eſtime pour toutes les productions de ſa plume, que l'on ramaſſa juſqu'aux billets qu'elle écrivoit (F) à ſes domeſtiques; vous en trouverez pluſieurs dans l'édition de ſes lettres. Vous

† *Ibid. pag. 151.*

* *Ibid. pag. 141.*

la vertueuſe Lucrece de Gonzague avoit été éblouïe du grand éclat de reputation qui environnoit juſques dans le Paganiſme les femmes qui ne ſe remarioient point. Etant ainſi éblouïe elle conclut qu'on ne croioit pas bien chaſtes celles qui prenoient un ſecond mari. Elle avoit lu ſans doute les paroles que je citerai bientôt d'un Auteur Paien, où nous aprenons que l'on decernoit une couronne de pudicité aux femmes qui n'avoient eu qu'un mari, & que par là l'on faiſoit connoître que l'on regardoit la reïteration du mariage comme une eſpece de dereiglement. (a) *Quæ uno contenta matrimonio fuerant, coronâ pudicitiæ honorabantur. Exiſtimabant enim eum præcipuè matronæ ſincera fide incorruptum eſſe animum, qui poſt depoſita virginitatis cubile in publicum egredi neſciret: multorum matrimoniorum experientiam, quaſi (b) illegitimæ cujuſdam intemperantiæ ſignum eſſe credentes.* Je croi auſſi qu'elle avoit lu dans Tertullien les privileges que le Paganiſme accordoit aux femmes qui n'avoient été mariées qu'une fois. *Monogamia apud Ethnicos in ſummo honore eſt: ut & virginibus nubentibus univiræ pronuba adhibeatur, & ſic auſpicii initium eſt. Item in quibuſdam ſollemnibus & auſpiciis, ut prior ſit univiræ locus. Certe Flaminia non niſi univira eſt.* Lipſe allegue ce paſſage de Tertullien lors qu'il commente l'endroit où Tacite obſerve que la fille de Pollion fut preferée à la fille de Fonteius Agrippa par cette ſeule raiſon, qu'elle avoit pour mere une femme qui n'avoit eu qu'un mari. Il s'agiſſoit de l'élection d'une Veſtale. (c) *Prælata eſt Pollionis filia non ob aliud quam quod mater ejus in eodem conjugio manebat. Nam Agrippa diſcidio domum imminuerat.* Lipſe ne raporte point tous les privileges dont Tertullien fait mention; il ne dit pas qu'il n'y avoit que les femmes (d) monogames qui puſſent mettre la couronne (e) ſur la tête de la Fortune feminine. Je ne dis rien des épitaphes où l'on marquoit ſoigneuſement l'épithete d'*Univira* en l'honneur des femmes qui ne s'étoient point remariées. C'eſt une preuve que l'on regardoit cette conduite comme une choſe qui meritoit l'immortalité. L'exclamation de Libanius nous peut aprendre que cette conduite étoit admirée entre autres raiſons, à cauſe qu'on n'en voioit pas beaucoup d'exemples. Ce Sophiſte aiant apris que la mere de St. Chryſoſtome étoit âgée de 40. ans, & veuve depuis 20. années s'écria (f), Bon Dieu quelles femmes trouve-t-on dans le Chriſtianiſme!

L'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres a dit quelque part qu'un certain éloge qu'on venoit de faire du mariage étoit apuié ſur des raiſons qui prouvent trop, (g) *Et qui ruinent une notion qui a été fort commune même parmi ceux qui pour des raiſons politiques attachoient une eſpéce de déshonneur au célibat. Cette notion eſt qu'une veuve qui ne ſe remarie point eſt plus eſtimée, les autres choſes étant égales, qu'une veuve qui ſe remarie. Quand nous n'aurions pas une foule d'autoritez ſur cela, les ſeules paroles que Virgile met en la bouche de Didon nous apprendroient quel a été là-deſſus le goût des anciens:*

Ille meos primus qui me ſibi junxit, amores
Abſtulit. Ille habeat ſecum ſervetque ſepulcro.

Les idées d'honnêteté ſont plus favorables aux ſecondes nôces des hommes, il en faut demeurer d'accord; mais il eſt pourtant certain que ces nôces ont été ſujettes autrefois & le ſont encore à des peines Canoniques, & ſi l'on en croit le ſçavant Juriſconſulte qui a fait les Droits de la Reine, *la* Dévolution *qui a lieu en certains païs, n'y a été établie que pour refrener l'incontinence des Veufs, & pour les empêcher de convoler en ſecondes nôces au grand préjudice des enfans de leur* 1. *mariage.* Ce qu'il dit de Didon n'a pas été inconu à l'Illuſtre Dame qui ſert de matiere à cet article. Je ne ſçai ſi elle avoit lu le paſſage de Pauſanias que j'ai raporté dans l'article *Gorgophone*, ou les raiſons que Plutarque allegue pourquoi les nôces des filles ne ſe celebroient jamais dans Rome les jours de fête, ni celles des veuves un jour ouvrier. Selon Varron le fondement de cette coutume étoit qu'il ne faut rien faire (h) contre ſon gré les jours de fête, or ajoûtoit-il, (i) une veuve ſe remarie avec plaiſir, mais une fille ne ſe marie qu'avec douleur. Cette penſée ſeroit indigne de ce ſavant homme, ſi nous la prenions à la lettre: il faut donc dire qu'il n'a parlé que des aparences. Son ſens eſt ſans doute que les jours de fête étant deſtinez aux rejoüiſſances publiques, il faut que la joie ſoit repanduë ſur tous les viſages pendant ces ſolennitez. Puis donc que les loix de la bienſeance (k) engagent les filles à faire paroître un air ſombre & morne le jour de leurs noces, & que les veuves ſont diſpenſées de cette grimace, on ne marie point les filles un jour de fête, &c. Parlons d'une autre raiſon alleguée par Plutarque. Il dit que le mariage étant honorable aux filles & honteux aux veuves, il faut celebrer les noces des filles en preſence de beaucoup de gens: cela eſt glorieux à la mariée, mais au contraire les veuves doivent ſouhaiter que leurs noces ſoient celebrées en preſence de peu de gens, & c'eſt pour cela qu'elles choiſiſſent un jour où chacun eſt attiré à d'autres ſpectacles: (l) Ἢ μᾶλλον ὅτι ταῖς μὲν παρθένοις, καλὸν μὴ ὀλίγων, ταῖς δὲ χήραις αἰσχρὸν πολλῶν ὄντων γαμεῖσθαι; ζηλωτὸς γὰρ ὁ πρώτου γάμος, ὁ δὲ δευτέρου ἀτιμοτατος. αἰσχύνονται γὰρ ἀν ζώντων τῶν πρόσθεν ἑτέρους λαμβάνουσιν, ἀδύτοις δὲ ἐν ἀποδανόσιν ὄδυν ἡσυχίαν χαίρουσι μᾶλλον ἢ θορύβοις καὶ προμπταῖς· αἱ δὲ ἑορταὶ περιστάσεις τοὺς πολλοὺς, ὥστε τοῖς τοιούτοις μὴ σχολάζειν. *Aut quia decori eſt virginibus nuptias earum multis præſentibus peragi, idémque viduis dedecori? prima enim nuptiæ optandæ ſunt & in precio: ſecundæ votis recuſandæ, quod vel cum turpitudine nubunt vivente priore marito, vel cum luctu, ſi is ſit mortuus. itaque vidua ad ſuas nuptias quiete magis gaudent quàm frequentia hominum & tumultu. feſtivitates porrò multitudinem ad ſe trahunt, neque nuptiis vacare patiuntur.* J'ai cru qu'il faloit citer toutes les paroles de Plutarque, parce que dans le precis que j'en ai donné en François, je n'ai pas repreſenté toute la force des expreſſions, & des circonſtances par leſquelles il a temoigné le peu d'eſtime que l'on avoit pour les ſeconds mariages d'une femme. Si vous joignez à cela les reponſes qui furent faites par quelques (m) Dames illuſtres lors qu'on leur parla d'épouſer un ſecond mari, vous excuſerez ce qu'il y a d'exceſſif dans les paroles de nôtre Lucrece.

Souvenez-vous de la reponſe d'une autre (n) Dame de la Maiſon de Gonzague.

(F) *Juſqu'aux billets qu'elle écrivoit à ſes domeſtiques.*] On n'oublia pas même ce (o) qu'elle écrivit à ſon Eſtafier, pour le gronder de ce qu'il n'obeïſſoit pas promptement à Dame Lucie, qui avoit le ſoin de la depenſe. On n'oublia point non plus ce qu'elle écrivit à cette Lucie pour lui defendre d'être ſi menagere; & pour lui donner ordre de fouëter juſques au ſang une ſervante deſobeïſſante. (p) *Se Livia non vi è obediente alzatele in capo i drappi & datelene tante che le carni ſi facciano livide & il ſangue le ſcorra fino alle calcagna.* Je ne ſai ſi Mr. Montreuil s'eſt reglé ſur cet exemple lors qu'il a mis dans le recueil de ſes lettres (q) ce qu'il écrivoit à ſon boucher, mais je m'imagine qu'on auroit pu ſuprimer cette eſpece de billets de nôtre Lucrece ſans lui faire tort. Je fais un autre jugement des billets qui nous aprennent qu'elle s'apliquoit avec un grand ſoin à marier ſes domeſtiques. Cela fait beaucoup d'honneur à ſa memoire. C'eſt une des bonnes qualitez qu'une grande Dame doit poſſeder, & en même tems c'eſt une vertu qu'on ne trouve guere dans le grand monde; car ſi une Dame eſt mal ſervie, elle ſe defait de ſes ſervantes, & de ſes femmes de chambre &c. ſans les recompenſer, & ſi elle en eſt bien ſervie elle les garde auſſi long tems qu'elle peut, ſans leur procurer un mariage qui la priveroit des bons ſervices qu'elles lui rendent. Il n'y a point de perſonnes qui ſoient plus inexcuſables dans cette conduite que les Dames à grand train, à grand équippage, car elles peuvent conoître très-aiſément par la familiarité qui ſe noüe entre leurs domeſtiques de diferent ſexe, qu'elles leur feroient un grand plaiſir en les mariant. La vigilance la plus exacte des maîtreſſes, leur ſeverité, leurs exhortations, leurs cenſures n'empêchent point les liaiſons, & les tête-à-tête des domeſtiques, ni d'autres commerces encore plus forts dont les ſuites ſcandaleuſes éclatent aſſez ſouvent. Cela decouvre avec la derniere évidence ce qu'il faudroit faire pour recompenſer les ſervices que l'on a reçus. Blamons donc les Dames qui n'imitent pas nôtre Lucrece, loüons la de ſon affection, & de ſon honnêteté pour les perſonnes de ſon ſexe qui la ſervoient. Elle eut la bonté d'écrire elle-même à Cornelia Giannotti qu'elle lui avoit trouvé un mari jeune, riche, ſage, & bienfait. Elle lui enſeigna exactement les perfections; qu'il avoit beaucoup d'eſprit, qu'il étoit (r) honnête dans ſes diſcours, poli dans ſes manieres, induſtrieux, grave, civil &c. Voilà pour ce qui regarde l'ame. Elle n'oublia point ce

(a) *Valerius Maximus lib. 2. c. 1. n. 3.*

(b) *Les meilleurs manuſcrits portent* legitimæ.

(c) *Tacit. Annal. lib. 2. c. 86.*

(d) *C'eſt-à-dire qui n'avoient eu qu'un mari.*

(e) Fortunæ muliebri coronam non imponebat niſi univira. *Tertull.*

(f) Βαβαὶ, ἔφη, οἵας παρὰ Χριστιανοῖς γυναῖκας εὑρίσκομεν. *Chryſoſt. orat. 1. ad viduam juniorem.*

(g) *Nouvelles de la Rep. des lettres, Sept. 1685. art. 3. pag. 968. 969.*

(h) Ἐορτὴ μηδὲν λυπεῖν μηδὲ πρὸς ἀνάγκην. Feſto die nihil cum moleſtia & coactione agendum. *Plut. in queſt. Roman. pag. 289. A.*

(i) Αὐτίκα μὲν αἱ παρθένοι γαμοῦνται, χαίρουσι δὲ αἱ γυναῖκες. Virgines nubere triſtes, mulieres autem cum lætitia. *Id. ib.*

(k) *Sans doute c'étoit l'uſage de Rome, & c'eſt encore l'uſage de pluſieurs païs.*

(l) *Idem Plut. ibid.*

(m) *Voiez les remarques de l'article* Porcie.

(n) *Voiez l'article* Gonzague (Julie) *pag. 1356. col. 1.*

(o) *Cette lettre eſt à la page 226. Voiez auſſi ce qu'elle écrivit à ſon Sommellier pag. 222.*

(p) *Ibid. pag. 227.*

(q) *Voiez l'article* Pays, *remarque B.*

(r) Dalla ſua bocca non uſci mai parola (non dico vergognoſa) ma ne pur leggiera o licentioſa. *Ibid. pag. 221.*

Digitized by Google

Vous y trouverez auſſi beaucoup de marques de ſa vertu, & de ſa pieté. Les cenſures qu'elle fit à quelques (G) perſonnes impudiques, ou avares, ou arrogantes, ſont très-belles, & ne meritent pas moins d'être luës que celles qu'elle adreſſa à un Prêtre qui (H) s'adonnoit aux plaiſirs veneriens. On peut lire auſſi avec édification ce qu'elle β écrivit à une mere qui avoit beſoin d'être conſolée pour n'avoir pu perſuader à ſa fille d'aimer mieux le cloître que le mariage. Elle lui debita en peu de mots les plus excellens lieux communs dont les Proteſtans ſe ſervent pour exalter la nobleſſe & la ſainteté du mariage. N'oublions pas qu'elle étoit fille de γ Pyrrhus de Gonzague, & qu'elle eut des freres & des ſœurs.

GORGOPHONE, fille de Perſée & d'Andromede, fut femme de Perieres fils d'Æole, & Roi des Meſſeniens au Peloponneſe. Aiant vêcu plus que ſon mari elle ſe remaria avec Oebalus, & fut la premiere femme qui convola en ſecondes noces; car avant elle les † perſonnes de ſon ſexe s'étoient fait une religion de ne ſe remarier jamais. Cette innovation ne peut pas flêtrir ſa memoire, autant que Lamech a été flêtri par l'innovation qu'il aporta au mariage, en épouſant deux femmes qui vivoient en même tems. Mais c'eſt toûjours une flêtriſſure, quand l'hiſtoire marque qu'on a été le premier qui a relâché la pratique de la morale ſevere. Le relâchement des enfans de Gorgophone fut infiniment plus condamnable, car ils donnerent dans l'inceſte. Elle eut deux fils de ſon premier mariage, ſavoir Aphareus & Leucippus. Du ſecond lit elle eut une fille nommée Arene, qui fut femme d'Aphareus. Cet Aphareus laiſſa bien regner ſon fils avec lui à Meſſene, mais il retenoit la principale autorité. Il bâtit une ville qu'il nomma Arene, à cauſe de ſa femme *. Gorgophone fut enterrée à Argos ‡ ſa patrie. Elle eut de ſon ſecond mariage un fils qui eut nom Tyndare, & qui fut pere d'Helene ⸸. Je croi que Plaute l'a priſe (Z) pour la grande mere d'Amphitryon, & non pour la tante.

GOR-

β *Ibid. pag.* 34-35.

γ *Ibid. pag.* 87.

† Πρότερον δὲ κωλύειν τοῖς γυναιξὶν ἐπὶ ἀνδρὶ ἀποθανόντι χωρεῖν. Cum ante ſanctum & ſolemne fœminis fuiſſet, *priore* viro mortuo, ſecundis nuptiis abſtinere. *Pauſanias, ex verſione Romuli Amaſæi, l.* 2. *p.* 64.

* *Id. l.* 4. *pag.* 112.

‡ *Id. l.* 2. *pag.* 64.

⸸ *Id. ib. pag.* 81.

(a) *Ibid.*

(b) *Ibid. pag.* 143.

(c) *Ibid.*

(d) *Ibid. pag.* 292. 293.

(e) *Conferez ce qui eſt dit dans l'article* Fontevraud *remarque L, & L Δ.*

(f) *Ibid. pag.* 293.

(g) *Ibid.*

(h) *Ibid. pag.* 294. *& ſeq. Voiez auſſi ce qu'elle écrivit à d'autres debauchées pag.* 128. 166.

ce qui concernoit le corps; elle entra même dans un detail bien particulier. (a) *Vengo hora alle qualità corporali* dit-elle, *lequali, ſonomi paruto degne di contemplatione percioche egli è piu toſto robuſto, che dilicato, non molto grande, ma thoroſo, d'occhio vivaciſſimo; di largo petto; di fianco rotundo; di gamba ſuelta, di fronte ampia; di capo tondo, & ricciuto, ne aggiugne al ventoteſimo anno (per quanto ſi dice).* Tout cela montre qu'elle avoit choiſi en bonne maîtreſſe & en bonne amie. Une autrefois aiant trouvé un parti avantageux à quelcune de ſes femmes, elle lui en écrivit promptement l'heureuſe nouvelle, & l'exhorta d'un côté à rendre graces à Dieu, & de l'autre à ſe tenir propre afin que le galant qui devoit la venir voir ne la prît pas pour la cuiſiniere: (b) *Rallegrati Giulia; & alza le mani al cielo, poi che mentre ſon ſtata alla fera di Rovige; ti hò trovato un marito di tal qualita che ogn'uno che lo conoſce lo giudica laborioſo . . . . ponti adunque in ordine, percioche io penſo ch'egli ſe ne verra con noi alla Fratta; fa che non ti ritrovi con i capegli ſcarmigliati, col viſo tinto; ò con le mani impaſtricciate come ſe tu fuſſi la cuoca.* Elle (c) rendit un pareil ſervice à l'une des femmes de ſa ſœur.

(G) *Les cenſures qu'elle fit à quelques perſonnes impudiques, ou avares, ou arrogantes.*] Il faut lire ce qu'elle écrivit (d) à une perſonne de ſon ſexe laquelle pour s'excuſer de ſes impudicitez alleguoit l'inutilité de ſa reſiſtance. Nôtre Lucrece lui donna entre autres conſeils celui de manger fort peu, de ne dormir guere, de chaſſer l'oiſivete, de fuir les converſations laſcives, de s'abſtenir des plaiſirs permis, d'étudier les ſaintes lettres, & de vaquer à l'oraiſon. Je ne m'étonne pas, lui dit-elle, que vous n'aiez pas la force de vous priver des plaiſirs groſſiers, car je ne vois pas que vous vous teniez ſur vos gardes pour vous éloigner des choſes qui vous excitent à la luxure. Les tentations de la chair ſont ſemblables aux Sirenes. Il faut s'en éloigner (e) ſi l'on veut s'en garantir: (f) *Non ti vego porre alcuna diligenza per ſchivar quelle coſe che alla libidine incitar ti poſſono, & è ben ragione che* CHI AMA IL PERICOLO PERISCA NEL PERICOLO. *Sono le tentationi carnali ſimili alle Sirene, dalle quali, pochi ne ſcampano ſe non ſi allontanano.* Voilà pour le dire en paſſant une illuſion très-commune. On ſe plaint de ne pouvoir reſiſter à certaines tentations quoi qu'on les combate de toutes ſes forces, dit-on. Mais eſt-ce les combatre de cette maniere que de ſe nourrir des meilleures viandes, que de faire toutes ſortes de viſites, que de chercher les converſations les plus agreables &c? Il eſt ſi facile de franchir les bornes qui ſeparent les plaiſirs permis, & les plaiſirs defendus, qu'on ne ſauroit croire qu'une perſonne travaille ſincerement à bien vivre lors qu'elle ne renonce pas à pluſieurs commoditez innocentes. (g) *Raffrenati etiandio dai leciti piaceri*, faut-il dire aux voluptueux, comme on le diſoit à la debauchée dont je parle ici. Cette impudique avoit une ſœur qui menoit la même vie: Lucrece lui écrivit une (h) longue lettre qu'elle remplit des raiſons les plus capables de couvertir cette creature. On ne peut pas s'exprimer plus eloquemment ni plus vivement qu'elle fait contre la brutalité de ce vice. Elle n'eſt pas moins éloquente lors qu'elle cenſure un vieux pecheur, & qu'elle le tourne en ridicule: (i) *Oh bella coſa, che per tutta la città voſtra ſi dica, che non vi poſſiate per vecchiezza che vi habbia ſouragiunto diſtogliere dalle libidinoſe ſchifezze. . . . . Fra tutti i moſtri, niuna coſa è piu moſtruoſa di un vecchio libidinoſo. Contemplate almeno allo ſpecchio i canuti capegli, la canuta barba, la fronte rugoſa, & la faccia ſimigliante ad un cadavero.* Ce qu'elle écrivit à un homme qui bien loin d'avoir trouvé dans le mariage la gueriſon de ſes deſordres, (k) y étoit devenu plus laſcif n'eſt pas moins fort. Si elle avoit voulu cenſurer toutes les perſonnes que ni la vieilleſſe ni le mariage ne retirent pas de cet abyme, elle auroit écrit plus de lettres qu'il n'en faudroit pour deux volumes *in folio*. Quant aux perſonnes avares, ou ſuperbes qu'elle a tâché de corriger, voiez les pages (l) que je cote.

(H) *A un Prêtre qui s'adonnoit aux plaiſirs veneriens.*] Voici de quelle maniere elle lui parle: (m) *Egli è pur forza che poſpoſto ogni riſpetto, io vi ſcriva, io vi ammoniſca, & vi faccia rauvedere dei voſtri ſporchi falli, voi ſacerdote d'*IDDIO, *tutto conſacrato alle coſe divine, non vi vergognerete toccare la putrida carne di una mereterice, con quella bocca, con laquale, ricevete il corpo del noſtro Signore; & non vi vergognerete trattare ſi odioſe bruture con quelle iſteſſe mani, con lequali, celebrate quello ineffabile miſterio miniſtrandovi gli agneli? Oh come non ſi patono inſieme, farſi quel medeſimo corpo, & ſpirito con* IDDIO, *& un medeſimo corpo con la maluagia femina.*

(Z) *Plaute l'a priſe pour la grande mere d'Amphitryon.*] Voici ſes paroles. (n) *Ego idem ille ſum Amphitruo, Gorgophones nepos, imperator Thebanorum.* Mademoiſelle le Fevre fait là-deſſus cette note: „ Je n'ai „ jamais remarqué dans les Anciens le mot *nepos* pour „ ce que nous apellons *neveu*, il ſignifie toûjours petit-„ fils: je crois pourtant qu'Ovide s'en eſt ſervi dans „ le même ſens, comme le fait ici Plaute, car Gor-„ gophone étoit fille de Perſee, ſœur d'Alcée, & par „ conſequent tante d'Amphitryon. „ Pour moi je ne ſaurois me perſuader que Plaute ſe ſoit ſervi du mot *nepos* qu'au ſens de *petit-fils*. On ne trouve point certainement que ce mot ait eu d'autre ſignification avant la decadence du Latin: ainſi tous les ſpectateurs & tous les lecteurs de l'Amphitryon alloient tout droit à *petit-fils* par le mot *nepos*. Quelle aparence que le poëte les eût voulu ainſi tromper, en leur donnant pour le petit-fils de Gorgophone, celui qui n'auroit été que le neveu de cette Dame? Je ſai bien que ſelon la genealogie qu'Apollodore a raportée (o) Amphitryon n'eſt que le neveu de Gorgophone; mais je ſai auſſi que toutes ces genealogies du tems fabuleux ont été diſpoſées en pluſieurs manieres, & qu'il eſt fort aparent que Plaute avoit lu quelques Auteurs qui faiſoient Amphitryon petit-fils de Gorgophone. Souvenons-nous qu'elle eut deux maris, & des enfans de chacun d'eux: on aura pu lui faire preſent d'une fille qui ait été femme d'Alcée, & mere d'Amphitryon. Cela ne ſeroit pas plus étrange que ce qu'on lit dans (p) Apollodore, ſavoir qu'Electryon épouſa Anaxo ſa niece, fille

(i) *Ibid. pag.* 298.

(k) Io mi credevo, che voi vi foſte maritato, perche il matrimonio vi haveſſe ad eſſere il rifuggio della voſtra incontinenza: ma per quanto s'intende, gli vi è piu toſto ſtato un ſprone, & uno incitamento alla luſſuria. *Ibid. pag.* 299.

(l) *Ibid. pag.* 29. 129. 174. 232. 304.

(m) *Ibid. pag.* 297.

(n) *Amphitr. act.* 4. *ſc.* 4. *v.* 49.

(o) *Lib.* 2. *p. m.* 97.

(p) *Id. ib.*

Digitized by Google

GORLÆUS (ABRAHAM) né à Anvers l'an 1549. se rendit celebre par la curiosité de ramasser un grand nombre de medailles, & d'autres semblables monumens. Les aneaux & les cachets des anciens ne furent pas sa moindre passion. Il en rassembla une quantité prodigieuse, comme il paroît par l'Ouvrage qu'il (A) publia l'an 1601. Sept ans après il publia un recueil de plusieurs medailles. Il avoit choisi la ville de Delft pour le lieu de son sejour, & il y mourut le 15. d'Avril 1609. Il n'est pas vrai qu'il y fût (B) pourvu d'une charge dans la Monnoie. Quelques-uns disent (C) qu'il n'avoit jamais étudié la langue Latine; & que la docte préface qui est à (D) la tête de sa *Dactyliotheca* fut composée par un autre. Ses heritiers vendirent son Cabinet au Prince de Galles *. Il ne seroit pas toûjours sûr de se fier à ses medailles, si l'on s'arrêtoit (E) au Scaligerana.

GORLÆUS (DAVID) nâtif d'Utrecht, a vêcu dans le XVII. siecle. Il publia quelques † livres de Philosophie, où il s'écarta de l'opinion ordinaire des Ecoles. Regius disciple de Mr. Descartes, se voiant harcelé pour une these qui concernoit l'union de l'ame & du corps, allegua qu'il s'étoit servi des propres termes de Gorlæus. Cela ne lui servit de rien, & fut cause que Voetius Professeur en Theologie flêtrit (A) autant qu'il lui fut possible les sentimens de Gorlæus.

GOSE-

(a) *Id. ib.*
(b) *Paus. l. 8. pag. 248.*
(c) *Id. ib.*
(d) *Confer quæ infra dans la remarque F de l'article* Teleboes.
(e) *Paus. l. 2. pag. 64.*
(f) *Swert. Athen. Belgic. pag. 87.*
(g) *Val. André Biblioth. Belg. p. 1.*
(h) *Elle marque qu'il étoit alors dans sa 52. année.*
(i) *A Leide chez Vander Aa 1695.*
(k) *In præfat.*
(l) *Bibliot. Bibliothec. in manuscripta antiquaria supellectilis, p. m. 341.*
(m) *Ubi supra.*
(n) *In alloquio ad Lectorem.*
(o) *Ubi supra.*
(p) Ipsum Gorlæum cognoscere familiarius cupivi, & quæ causa illum induxisset patriam Batavia mutare, præsertim quum dissona de eo memorarentur, sic ut ibi quoque mori & sepelire novem annis post voluerit. Ipse in præfatione postremâ videtur se describere eum qui publicis quotidie distringeretur muneribus, & qualia ista fuerint rescisscere non magis potui, quam id ipsum quod modo dixi. *Gronovius in præfat.*

* *Voiez Swertius Athen. Belg. p. 87.*

† Exercitationes Philosophicæ, anno 1620. in 8. Item Idea physices. *Konig p. 355. Voiez Sorel à la page 248. de la perfection de l'homme.*

fille d'Alcée. Si Electryon a épousé la fille de son frere Alcée, celui-ci auroit bien pu épouser la fille de Gorgophone sa sœur. Joignez à cela que les Auteurs qui nous restent ne sont point d'accord touchant la femme d'Alcée, qui fut mere d'Amphitryon. Les uns (a) veulent qu'elle ait été fille de Menœceus, & qu'elle ait eu nom Hipponome. D'autres (b) disent qu'elle s'apelloit Lysidice, & qu'elle étoit fille de Pelops. D'autres (c) enfin la font fille de Guneus qui étoit de Pheneum dans l'Arcadie, & la nomment Laonome. Qui empêche que d'autres Ecrivains qui n'étoient point encore perdus au tems de Plaute, n'aient dit qu'elle étoit fille de (d) Gorgophone? Au reste il ne faut pas s'étonner qu'Amphitryon ait voulu se faire valoir sur le theatre par cette genealogie, car le nom seul de Gorgophone faisoit songer à Persée le domteur des Gorgones. C'est de cette action que sa fille (e) eut le nom qu'elle porta.

(A) *Par l'Ouvrage qu'il publia l'an 1601.*] En voici le titre, *Dactyliotheca, seu annulorum sigillarium quorum apud priscos tam Græcos quam Romanos usus ex ferro, ære, argento & auro Promptuarium.* Ce fut la 1. partie de l'Ouvrage: la 2. eut pour titre, *Variarum gemmarum quibus antiquitas in signando uti solita sculptura.* Ce qui me fait dire que cet Ouvrage fut imprimé l'an 1601. quoi que je sache que (f) Swertius & Valere (g) André assûrent qu'il fut imprimé à Nuremberg l'an 1600. est la date de l'epitre dedicatoire. L'Auteur dedia son livre à l'Electeur de Cologne le premier d'Octobre 1601. De plus la taille douce de l'Auteur à la tête de l'Ouvrage est (h) de la même année. Enfin Mr. Gronovius qui (i) a publié une nouvelle édition de cet Ouvrage, observe (k) qu'il fut imprimé la 1. année de ce siecle. L'édition de ce livre dans la Bibliotheque de Mr. de Thou est de Leide 1605. dans celle de Mr. le Tellier Archevêque de Reims elle est d'Anvers 1609. Le Pere Labbe (l) marque l'édition de Leide 1650. peut-être ses Imprimeurs ont fait de 1605. 1650. par la seule transposition d'un chiffre. Quoi qu'il en soit, l'édition de Leide 1695. surpasse toutes les autres, car non seulement elle contient un plus grand nombre de figures, mais aussi une courte & très-docte explication que Mr. Gronovius y a jointe.

(B) *Qu'il y fût pourvu d'une charge dans la Monnoie.*] Valere André a fait ici une très-insigne bevuë: *Abrahamus Gorlæus*, dit-il (m), *Antverpiæ natus, celebri emporio, Delphis Batavorum vixit in Collegio III. virorum monetalium.* C'est assûrer deux choses, l'une qu'il y a à Delft un Corps composé de trois personnes preposé à la monnoie, l'autre que Gorlæus étoit l'un de ces trois hommes. Or ni l'une ni l'autre de ces choses n'est veritable. Cette erreur est venuë de ces paroles de Gorlæus. (n) *Nescio quo fato in antiquorum numismatum Stœpius delapsus, reique dulcedine allectus, totum me trado huic contemplationi: & tanquam in Collegium III. virorum Monetalium cooptatus, nihil præter numos veteres somnio.* Swertius (o) a fort bien compris ce que ces paroles veulent dire, & il les a rapportées selon le sens de l'Auteur, mais Valere André les a perverties: il ne dit pas que Gorlæus s'apliquoit à la recherche des anciennes monnoies, comme un homme qui auroit été l'un des Triumvirs de la monnoie: il le represente actuellement revêtu de cette fonction. Mr. Gronovius s'est informé des raisons qui avoient porté cet Antiquaire à sortir de son païs, afin de se retirer en Hollande pour le reste de ses jours, & quels emplois Mrs. de Delft lui donnerent, mais il n'a pu en rien découvrir (p). Ce qu'il y a de certain, c'est que Gorlæus lui-même se represente comme un homme à qui des emplois publics ôtent le tems d'étudier autant qu'il voudroit. *Cæterum*, dit-il (q), *cum illud præstare quod à nobis ipsi exigimus, ejus sit veritus qui in umbratica rerum contemplatione & desidia literarum torpescit, quam qui publicis quotidie distringitur muneribus, aliis relinquemus quod optari possit, nobis quod ad nominis nostri existimationem publicamque utilitatem sufficiet reservabimus.*

(C) *Qu'il n'avoit jamais étudié la langue Latine.*] Mr. de Peiresc contoit cela, lors qu'il parloit des conversations qu'il avoit euës avec Gorlæus à Delft. Les paroles de son historien meritent d'être raportées. (r) *Quo loco narrare solebat rem memoratu non indignam, nempe Gorlæum, cùm aliàs Latina lingua non studuisset, intellexisse tamen libros omnes circa rem nummariam Latinè conscriptos; eodem modo, quo Forcatulus omnes circa rem Mathematicam: tantum valet improbus labor ex desiderio quidpiam noscendi vehementissimo profectus.* Cela seroit assez singulier, & donneroit peut-être plus de relief à la gloire de Gorlæus, qu'il ne lui seroit honteux de n'avoir pas étudié. N'est-ce pas une marque de bon esprit, que d'entendre un livre Latin par la seule connoissance que l'on a de la matiere dont il traite? Plutarque dit quelque part qu'aiant étudié l'histoire Romaine dans les livres Grecs, cela étoit cause qu'il entendoit la langue des historiens Latins. Gorlæus auroit pu dire que la science des medailles qu'il s'étoit aquise, lui faisoit comprendre la pensée des Auteurs Latins qui avoient écrit sur cette science. Mais on ne sauroit accorder ce conte de Mr. de Peiresc avec ce qu'on lit dans Swertius, qui avoit conu familierement (s) Gorlæus. Un camarade d'Ecole d'André Schottus alloit sans doute au College. Mr. Gronovius (t) emploie cette raison contre ce que dit Gassendi.

(D) *La docte preface . . . fut composée par un autre.*] Cuneus assûre qu'Ælius Everhard Vorstius en étoit l'Auteur, il l'assûre, dis-je, dans l'Oraison funebre de ce Vorstius. Un docte Allemand (v) qui a écrit touchant les anneaux assûre la même chose.

(E) *Si l'on s'arrêtoit au Scaligerana.*] On y trouve ces paroles: (w) *Gorlæus fond des medailles; il m'en a quelquefois montré, mais j'ai decouvert qu'elles n'etoient pas anciennes, il ne m'en a montré depuis que de vraies. C'est un bon homme.* Cela & toute la suite du passage temoigne que Scaliger rangeoit Gorlæus au nombre des fabricateurs de fausses medailles.

(A) *Flêtrit autant qu'il lui fut possible les sentimens de Gorlæus.*] Vous trouverez l'histoire de tout ceci dans Mr. Baillet (x). Il nous aprend que Regius avoit soutenu entre autres choses: (1) *que de l'union de l'ame & du corps il ne se faisoit pas un être de soi, mais seulement par accident . . . Il suffit à Mr. Voetius que* cela ne fût pas conforme *au langage ordinaire de l'Ecole, pour declarer Mr. Regius heretique, & faire proceder à sa deposition. Mr. Regius eut beau s'excuser sur ce que cette maniere de parler n'étoit pas de lui, mais de Gorlæus dans les écrits duquel il l'avoit prise telle qu'elle se trouvoit inserée dans la dispute. Voetius fit ordonner au nom de la Faculté de Theologie . . . que les étudians en Theologie s'abstiendroient des leçons de Mr. Regius comme de dogmes pernicieux à la religion. Peu de jours après le même Voetius fit imprimer des theses auxquelles il ajoûta 3. Corollaires* dont voici le 1. *L'opinion de l'Athée Taurellus & de David Gorlæus qui enseignent que l'homme composé de l'ame & du corps est un être par accident, & non de soi-même est absurde & erronée.* Voici le 3. *La Philosophie qui rejette les formes substancielles des choses*

(q) *In 2. monito ad Lectorem.*

(r) *Gassendus in vita Peireskii l. 2. ad ann. 1606. p. m. 265.*

(s) Mihi familiaris; liberalibus studiis à primis adolescentiæ annis delectatus, condiscipulum habuit Andream Schottum Soc. Jesu Presbyt. *Swert. ubi supra.*

(t) *Ubi supra.*

(v) *Kirchmannus, cap. 3. de annulis p. 13. edit. Lugd. Batav. 1672.*

(w) *A la pag. 97.*

(x) *Vie de Descartes t. 2. p. 145. 146. ad ann. 1641.*

(1) Ex mente & corpore non fit unum per se, sed per accidens.

Digitized by Google

GOSELINI (JULIEN) né à Rome l'an 1525. fut dès l'âge de 17. ans secretaire de Ferdinand de Gonzague Viceroi de Sicile. Il continua de l'être lors que ce Viceroi passa au gouvernement de Milan. Il eut la même fonction sous le Duc d'Albe, & sous le Duc de Sesse, qui furent successivement gouverneurs de cet Etat après la mort de Gonzague. Le Duc de Sesse l'amena avec lui à la Cour d'Espagne, où Goselini se rendit si agreable par son adresse & par sa prudence, qu'on temoigna à ce Duc qu'il feroit bien de n'emploier que ce Negociateur dans les affaires qu'il auroit auprès du Roi. Goselini fut gratifié en même tems d'une pension viagere de 200. écus par an. Le Marquis de Pescaire successeur du Duc de Sesse eut pour Goselini les mêmes égards, & la même confiance que ses predecesseurs: mais les choses changerent étrangement sous celui qui succeda à ce Marquis; ce fut le Duc d'Albuquerque. Il en usa d'une maniere si bisarre & si farouche envers Goselini, que peu s'en falut qu'il ne lui fît perdre & la vie & l'honneur en même tems. La fin de cette persecution fut neanmoins honorable à ce secretaire. Il esquiva le coup adroitement, & se gouverna avec une telle prudence pendant cette rude tempête, qu'il s'en tira à son honneur. Il ne rentra en charge que sous le Marquis d'Aimonte & sous le Duc de Terranova, qui furent gouverneurs du Milanez, & dont il fut secretaire à leur grande satisfaction. Entre plusieurs bonnes qualitez on lui donne celle de pacificateur des querelles. On dit qu'il avoit pour cela un talent tout particulier. La chose étoit digne d'être marquée dans son épitaphe, *titulo res digna sepulcri:* aussi ne l'y a-t-on * pas oubliée. Les affaires du Secretariat qui l'occuperent plus de 40. ans, ne l'empêcherent pas de (Z) publier divers Ouvrages. Il mourut à Milan le 12. de Fevrier 1587. âgé de près de 62. ans †.

☞ GOSSELIN. Je conois trois Auteurs Normans qui ont eu ce nom. Guillaume GOSSELIN nâtif de Caen vivoit au XVI. siecle, & se mêla (A) de mathematique. Jean GOSSELIN vivoit aussi en ce siecle-là. Il étoit de Vire, & fut garde de la Bibliotheque du Roi. Il s'attacha (B) beaucoup à l'astrologie. Il mourut (C) fort vieux, d'une maniere

* Componendis dissordiis natus.

† *Tiré du Ghilini*, teatro d'huomini letterati part. 1. pag. 134. *Voiez aussi Prosp. Mandosio Bibl. Roman. p.* 26.

(a) *On entend ceux qui sont specifiez dans le* 3. *corollaire.*

(b) Quidquid sit de summa rei, quam Philosophorum disquisitioni relinquimus, hoc unum saltem hyponema studiosis nostris subjicimus: Achillei argumenti istius, quo formas explodere conantur, consequentiam suspectam habeant; quæ est hæc, negatur essentia & existentia formarum, quia earum origo seu modus originis incertus est, aut explicari non potest, sic ut patroni formarum & sibi & aliis in eo satisfaciant. Hoc periculoso axiomate semel hausto proclive erit vanitati, scepticismo & petulantiæ humani ingenii, disputare, non dari animam rationalem &c.

choses avec leurs facultez propres & specifiques, ou leurs qualitez actives, & conjequemment les natures distinctes & specifiques des choses, telle que Taurellus, Gorlæus, & Basson, ont tâche de l'introduire de nos jours, ne peut point s'accorder avec la Physique de Moise, ni avec tout ce que nous enseigne l'Ecriture. Cette Philosophie est dangereuse, favorable au Scepticisme, propre à détruire notre creance touchant l'Ame raisonnable, la procession des personnes divines dans la Trinité, l'incarnation de JESUS-CHRIST, *le peché originel, les miracles, les propheties, la grace de notre regeneration, & la possession réelle des Demons.*

On voit là manifestement de quoi sont capables les impressions de la coutume & les prejugez. C'est un poids qui nous entraîne où l'interêt de nôtre cause demande que nous n'allions pas: car que peut-on dire de plus contraire aux interêts de ces (a) dogmes fondamentaux de la religion, que de soutenir qu'ils ont un besoin extrême de la doctrine des Scholastiques sur la distinction de l'*ens per se*, & de l'*ens per accidens*, & sur la nature des formes qui constituent les especes des corps? *Ens per se*, *Ens per accidens* sont des phrases inexplicables, un vrai jargon des Logiciens Espagnols qui ne signifie rien; & quant aux formes substantielles, ce que l'on dit de leur nature, & de la maniere de leur production & de leur destruction est si absurde, & si incomprehensible, qu'on ne peut le faire passer pour une doctrine necessaire à la religion, sans commettre dangereusement les veritez les plus sublimes de l'Evangile, & sans remplir de tant de mysteres le cours general de la nature, que la religion n'aura plus aucune prerogative sur la nature. Il est sûr que les plus profonds mysteres de l'Evangile sont pour le moins aussi aisez à comprendre que la doctrine des formes, & que la nature de l'*ens per se* des Scholastiques.

Cette reflexion ne regarde Voetius que d'une façon éloignée & indirecte; car quand on consulte son corollaire tout entier, on voit que la raison pour laquelle il trouve tant de peril pour les dogmes évangeliques dans la rejection des formes, n'est pas la rejection même des formes (b), mais le motif de leur rejection. Il observe que la raison principale de ceux qui les nient, est que la maniere dont elles sont produites est inexplicable, & puis il montre que sur un semblable fondement, il est à craindre que l'esprit humain ne se porte à la negation des mysteres &c. Cela change l'état de la question, & met la dispute en état d'être plus facilement terminée. On n'a qu'à expliquer le mal entendu, & à donner la disparité. Mais pour ceux qui condamnent en elle-même la rejection des formes comme prejudiciable à la religion, je le repete, ils meritent qu'on leur represente ce que j'ai dit ci-dessus.

VOUS trouverez dans la remarque E de l'article *Heidanus* quelque chose qui concerne les difficultez inexplicables de la doctrine des Peripateticiens touchant les formes substancielles: mais pour voir cela dans toute son étenduë vous n'avez qu'à voir le 1. volume des theses d'Hadrien Heereboord depuis la page 125. jusques à la page 148. où il fait valoir les raisonnemens profonds & subtils de Guillaume Pembelius qui a ecrit en Anglois sur cette matiere.

(Z) *De publier divers Ouvrages.*] Voici le titre de quelques-uns: *Rime: Discorsi: Lettere: Ragionamento sopra i componimenti del Borghesi: Dichiarazione di alcuni componimenti: Vita di Don Ferdinando Gonzaga: Trè congiure, cioè de Pazzi e Salviati contra i Medici: del Conte Giouan Luigi de' Fieschi contra la Republica di Genoua: & d'alcuni Piacentini contra il loro Duca Pietro Luigi Farnese.* Il a fait aussi des vers & des lettres en Latin, & il traduisit en Italien un livre François intitulé, *Recit veritable des choses qui se sont passées aux Pais-Bas depuis l'arrivée de Don Juan d'Autriche* &c. Mr. Varillas ignoroit sans doute que Goselini eût écrit la conjuration du Comte de Fiesque, veu qu'en donnant la raison pourquoi il traite de cette conjuration, il ne (c) nomme que quatre Auteurs qui en aient publié l'histoire, Hubertus Folietta, Agostino Mascardi, Mademoiselle de Scuderi, & le Cardinal de Rets. Il avoue qu'ils sont *incomparables chacun en son espece*, mais que les deux premiers donnent trop de part à la France dans ce projet, & que les deux derniers ne lui en donnent pas assez.

(A) *Et se mêla de mathematique.*] Cela paroît par l'ouvrage qu'il publia à Paris en 1577. sous le titre *de arte magna, seu de occulta parte numerorum quæ & Algebra & Almucabala vulgo dicitur libri quatuor, in quibus explicantur æquationes Diophantis, & regulæ quantitatis simplicis & quantitatis surdæ.* Il joignit des demonstrations, & des inventions à la traduction Françoise qu'il fit de l'Arithmetique de Nicolas Tartaglia Auteur Italien. Cette version fut imprimée à Paris l'an 1577. (d) & à Anvers chez Plantin l'année suivante (e).

(B) *Il s'attacha beaucoup à l'astrologie.*] Temoin le livre qu'il publia à Paris en 1577. & qu'il intitula *historia imaginum cœlestium nostro sæculo accommodata in qua earum vicinitates seu habitudines inter se atque stellarum fixarum situs & magnitudines explicantur.* Six ans auparavant il avoit donné au public *la main harmonique, ou les principes de musique antique & moderne, & les proprietez que la moderne reçois des sept planetes*, comme aussi *Ephemerides ou Almanach du jour & de la nuict pour cent ans commençans en l'an* 1571 (f). Il fit imprimer à Paris en 1582. une table de la reformation de l'an, & une version Françoise du Calandrier Gregorien (g). Notez que VOSSIUS (h) n'a fait aucune mention de ces deux Auteurs. C'est une marque qu'il n'en avoit point ouï parler.

(C) *Il mourut fort vieux . . . nous verrons ce que Scaliger,*] „ (i) *Gosselin* Gardien de la Bibliotheque du „ Roy est mort tout brusle, estant tombé dans son „ feu, & à cause de son age estant seul ne s'est peu „ relever, ce qui advient ordinairement aux vieilles „ gens. Monsieur Casaubon le sera maintenant. Ce „ feu

(c) *Pref. de son François I.*

(d) *Tiré de du Verdier Vau-Privas, bibl. Franc. pag.* 478.

(e) *La Croix du Maine pag.* 147.

(f) *Tiré de du Verdier Vau-Privas ubi supra pag.* 708.

(g) *La Croix du Maine pag.* 232.

(h) *Dans son livre de scientiis Mathematicis.*

(i) *Scaligerana p. m.* 97.

Digitized by Google

re assez singuliere. Nous verrons ce que Scaliger a dit de lui. Antoine GOSSELIN étoit de Caen, & y fut professeur roial en histoire & en éloquence, & principal du College du Bois. Il publia en Latin l'histoire des anciens Gaulois l'an 1636. Il se trompa en bien des choses, comme Mr. Bochart le fit voir dans quelques observations qu'il composa sur cet Ouvrage, & qu'il ne voulut point rendre publiques, car il craignit de deplaire aux amis & aux parens de l'Auteur. Elles ont été insérées dans la derniere édition de ses œuvres.

GOUDIMEL (CLAUDE) l'un des plus excellens Musiciens du XVI. siecle, fut massacré à Lion l'an 1572. à cause qu'il étoit de la Religion. Le martyrologe des Protestans fait (A) mention de lui. D'Aubigné (B) se trompe quand il le met parmi ceux qui perirent à Paris le jour de la St. Barthelemi. Mr. Varillas n'a point commis cette faute; mais il a eu tort de croire que (BΔ) Goudimel & Claudin le jeune aient été la même chose. Il fait une observation curieuse contre (C) ceux qui n'excepterent pas du massacre un si habile Musicien. Si l'on avoit sçu prendre garde à la signature de Goudimel, on n'auroit (D) pas defiguré son nom comme l'on a fait. Il y a de ses lettres * imprimées parmi les poësies de Melissus son intime ami. Il y signe *Goudimel*. Melissus ne manqua pas d'exercer sa muse sur la triste destinée de son ami. Je raporterai (E) l'épigramme où l'on observe que Goudimel auroit

* *Elles sont en Latin, & bien écrites.*

„ feu Bibliothecaire Gosselin ne laissoit entrer perſonne en la Bibliotheque, tellement que Monsieur Casaubon trouve des tresors qu'on ne scavoit point qui y fussent.

Concluez deux choses de ce passage, l'une que Jean Gosselin mourut vers le commencement du XVII. siecle, l'autre que sa charge fut donnée à Casaubon.

(A) *Le martyrologe des Protestans fait mention de lui.*] En ces termes „ (a) Claude Goudimel excellent „ Musicien, & la memoire duquel sera perpetuelle „ pour avoir heureusement besogné sur les Pseaumes „ de David en François, la pluspart desquels il a mis „ en Musique en forme de Mottets à quatre, cinq, six „ & huit parties, & sans la mort eust tost apres rendu „ cest œuvre accompli. Mais les ennemis de la gloire „ de Dieu & quelques meschans envieux de l'honneur „ que ce personnage avoit acquis, ont privé d'un tel „ bien ceux qui aiment une musique Chrestienne. „

(a) *Livre 10. fol. 727. ad ann. 1572.*

(B) *D'Aubigné se trompe.*] Après avoir nommé plusieurs personnes notables que les massacreurs de Paris tuerent, il ajoûte, (b) *Goudimel excellent Musicien, & Perrot Jurisconsulte, tout cela jetté par les fenestres, & traisné par les ruës, fut porté en la riviere à la sollicitation du Duc de Montpensier, qui s'estoit joint à ceux que nous avons dit pour crier qu'on tuast, & qu'ils avoient entrepris sur la vie du Roi.* S'il avoit consulté Mr. de Thou, comme il a fait sur d'autres choses, il auroit évité cette mepriſe; car voici ce qu'on trouve dans Mr. de Thou à l'endroit qui concerne le massacre de Lion. (c) *Eamdem fortunam expertus est Claudius Goudimelus excellens nostra ætate Musicus, qui Psalmos Davidicos vernaculis versibus à Clemente Maroto & Theodoro Beza expressos ad varios & jucundissimos modulationum numeros aptavit, quibus & hodie publice in concionibus protestantium ac privatim decantantur.*

(b) *Hist. universelle tom. 2. liv. 1. chap. 4. ad ann. 1572.*

(c) *Thuan. histor. lib. 52. pag. m. 1084.*

(BΔ) *Il a eu tort de croire que Goudimel & Claudin le jeune aient été la même chose.*] On verra dans la remarque suivante qu'il les reduit à une seule & même personne. Il faut pour le refuter que j'allegue ici un fait notable qui concerne ce Claudin, & qui nous aprend qu'il étoit encore en vie 9. ans après le massacre de la St. Barthelemi. J'ai trouvé ce fait dans le commentaire qui a été imprimé avec la vie d'Apollonius de Tyane traduite en François. Je me servirai des termes du commentateur quoi qu'ils ne soient pas fort élegans; (d) Ce fut aussi par ces deux chants Phrygiens & Soubsphrygiens que Timothée fit preuve „ de son sçavoir en la personne d'Alexandre, luy faisant par un chant Phrygien courir aux armes estant „ à table, & soudain par un sous-Phrygien le faisant „ retourner à sa premiere tranquillité. (e) J'ay quelquesfois ouy dire au sieur Claudin le jeune, qui a „ sans faire tort à aucun, devancé de bien loin tous „ les Musiciens des siecles precedens: l'intelligence „ de ces modes, qu'il fut chanté un air (qu'il avoit „ composé avec les parties) aux magnificences qui furent faites aux nopces du feu Duc (f) de Joyeuse du „ temps d'heureuse memoire Henry III. Roy de France & de Pologne que DIEU absolve, lequel comme „ on l'essayoit en un concert qui se tenoit particulierement, fit mettre la main aux armes à un gentilhomme qui estoit là present, & qu'il commença à „ jurer tout haut, qu'il luy estoit impossible de s'empescher de s'en aller battre contre quelqu'un; & „ qu'alors on commença à chanter un autre air du „ mode sous-Phrygien qui le rendit tranquille comme „ auparavant: ce qui m'a esté confirmé encore depuis „ par quelques-uns qui y assisterent, tant la modulation, le mouvement, & la conduitte de la voix con-

(d) *Artus Thomas Sieur d'Embry comment. sur la vie d'Apollonius liv. 1. chap. 16. pag. 282.*

(e) *L'Auteur met ici ce sommaire. Louange du Sieur Claudin le jeune l'honneur de tous les Musiciens.*

(f) *Il se maria en 1581.*

„ joincts ensemble, ont de force & de puissance sur „ les esprits.... (f) Pour clorre ceste longue annotation „ si on veut voir une excellente practique de ces douze „ modes, qu'il chante ou oye chanter le Dodecacorde „ du sieur Claudin le jeune, dont j'ay parlé cy-dessus; „ & je m'asseure qu'il y trouvera toutes ces figures & „ variations maniées avec tant d'art tant d'harmonie „ & tant de sçavoir, qu'il confessera qu'on ne peut rien „ adjouster à ce chef-d'œuvre que la loüange que tous „ les amateurs de ceste science doivent rendre à ce rare & excellent personnage, lequel estoit capable de „ pousser la Musique jusques au dernier degré de sa „ perfection, si la mort n'eust devancé l'execution de „ ses hauts & profonds desseins sur ce subject. „

(C) *Observation curieuse contre ceux qui n'excepterent pas.*] Voici ses paroles: „ Mandelot (g) se mit inutilement en devoir d'empêcher à Lyon le massacre „ de treize cens Calvinistes, & sur tout (h) de l'incomparable Musicien Gaudinel, si connu sous le „ nom de Claudin le jeune. Son plus grand crime fut „ d'avoir inventé les plus beaux airs des Pseaumes de „ Marot & de Beze qui se chantoient au Prêche, & „ pour l'en punir on n'eut point d'égard à la loi Romaine, indulgente aux personnes singulieres en „ leur profession, à cause que le public en s'en defaisant perdoit sans comparaison davantage, qu'il ne „ profitoit par l'exemple de leur suplice (i). „

(g) *Il commandoit dans Lion. Voiez Mr. de Thou ubi supra, pag. 1083.*

(h) *On dit que Mr. Varillas dit citer aucun Auteur qui ait dit que Mandelot ait souhaité principalement de sauver ce Musicien.*

(i) *Varillas hist. de Charles IX. liv. 9. pag. 471. 472. édit. de Paris in 12. 1684.*

L'INDULGENCE de la loi Romaine dont parle Mr. Varillas excitera la curiosité d'un très-grand nombre de lecteurs: ils trouveront là une singularité bien remarquable; mais comme ils savent qu'il en a donné bien à garder en matiere même d'histoire, l'objet principal de ses études, ils ne le croiront pas trop digne de foi sur un article de jurisprudence, matiere qui n'étoit pas de son ressort. Afin donc de les tirer d'inquietude, je leur donnerai une meilleure caution, c'est-à-dire le temoignage d'un homme beaucoup plus docte que lui, & qui a cité deux Auteurs très-graves. Voici ce que Girac remarqua contre Costar. „ (k) Nostre Docteur péche encore contre les régles de la „ Jurisprudence, luy qui se mesle quelquefois d'agiter „ des questions de droit; Il est tres-faux qu'un Ouvrier „ mérite d'autant plus d'estre puni, *que son ouvrage „ sera admirable, & qu'il saisira l'imagination des regardans:* Tous les Interprétes du droit soustiennent „ le contraire; Et c'est une pratique qui a esté souvent „ observée par les Princes & les Cours Souveraines, „ que de donner la vie à ceux qui excellent en quelque art, bien qu'ils méritassent de la perdre pour „ les crimes qu'ils avoient commis (l). „

(k) *Girac, replique à Costar sect. 26. p. m. 235.*

(l) Hinc apparet ratio ejus quod passim juris utriusque Interpretes adnotarunt scilicet, pœnam esse vel remittendam vel minuendam delinquenti ob insignem ejus peritiam, seu ex eo quod artifex sit celebris magnique nominis &c. *Couvarr. l. 2. var. resol. c. 9. nu. 6. vide Juli. Clar. sent. li. 5. §. fin. qu. 60. nu. 26. & alios.*

(D) *On n'auroit pas defiguré son nom, comme l'on a fait.*] Mr. de Thou le nomme *Gaudimelus*: Gisbert (l) Voetius, *Gaudimellus*: Mr. Varillas, *Gaudinel*: Jeremie de Pours, *Guidomel*. „ Le mesme Guidomel a composé les Pseaumes de David, imprimez à „ Paris par Adrian le Roi & Robert Balaard l'an 1567. „ Il avoit aussi composé 19. chansons spirituelles, imprimées à Paris par Nicolas du Chemin l'an 1555. (m). „

(l) *Polit. Eccles. to. 1. p. 534.*

(m) *Jeremie de Pours, Divine melodie du St. Psalmiste, liv. 2. ch. 41. p. 581.*

(E) *Je raporterai l'épigramme où l'on observe.*] Elle est à la page 79. d'un livre qui a pour titre *Melissi Schediasmatum reliquiæ*, & qui fut imprimé l'an 1575. in 8. Il contient plusieurs pieces de poësie sur Goudimel qui ne sont pas de Melissus.

Prensus ab externo si Goudimel hoste fuisses
Vector in Ionio Musice clare mari;
Ille tibi vitam vel non voluisset ademtam,
Lenitus citharæ carminibusque tuis;
In tutos aliquis vel, sicut Ariona, Delphin
Tergore portasset te quasi nave locos.

roit trouvé plus d'humanité sur les flots de la mer Egée, comme autrefois Arion, qu'il n'en trouva dans sa patrie. Je croi que ce Musicien étoit (F) Franc-Comtois.

GOVEA (André (β) en Latin *Govеanus*, natif de Bela dans le Portugal, fut Principal du college (A) de Ste. Barbe à Paris au XVI. siecle, & y éleva trois neveux qui se rendirent illustres par leur savoir. Le Roi de Portugal leur fournissoit dequoi s'entretenir à Paris. Martial Govea, l'aîné des trois freres, devint bon poëte Latin, & publia à Paris une Grammaire Latine. André Govea son puîné, enseigna premierement la Grammaire, & puis la Philosophie dans le college de Ste. Barbe, & enfin il fut établi Principal de ce college à la place de son oncle; & comme il s'aquitoit bien de cette charge, il fut apellé à Bourdeaux pour exercer un pareil emploi dans le college de Guienne. Il y alla l'an 1554. & y remplit ses devoirs avec une (B) exactitude qui fut très-utile à la jeunesse. C'est ce qui porta Jean III. Roi de Portugal à le faire revenir dans ses Etats, pour l'établissement d'un college à Conimbre, qui fût semblable à celui de Guienne. Govea partit de Bourdeaux l'an 1547. & prit avec lui (C) quelques savans personnages propres à instruire la jeunesse. Il exerça à Conimbre la même charge qu'il avoit euë à Bourdeaux γ. Il avoit dessein de retourner dans cette derniere ville, après avoir donné deux ans à mettre en bon train le college de Conimbre; mais il mourut avant ce terme ‡ au mois de † Juin 1548. âgé de 50. ans ou plus. Il (D) étoit Prêtre & Predicateur, & ne fit rien imprimer δ. Antoine Govea, le plus jeune des trois freres, fut le plus illustre de tous. Voiez dans Moreri ce qu'en a dit Mr. de Thou *: il seroit inutile de le repeter. Je remarquerai seulement que s'il est vrai, comme l'assûre Mr. de Thou, que Govea (E) ait enseigné la Jurisprudence à Grenoble †, à un fort grand nombre d'auditeurs, on a très-mal fait de dire dans la Bibliotheque de Dauphiné, qu'*il a consulté dans Grenoble, & lu dans l'Université de Valence.* Il y a une autre reflexion à faire (F) sur le narré de Mr.

β C'est ainsi que Mr. de Thou le nomme l. 38. pag. 769. mais André Schottus Biblioth. Hispan. p. 300. & Ribadeneira vita Ignatii l. 1. c. 3. l'appellent Jaques. Ce fut lui qui voulut soûtenir Ignace Loyola.

γ Ex Elia Vinæo, epist. ad Schottum, in Biblioth. Hispan. pag. 475.

‡ Schottus, in Biblioth. Hispan. pag. 618. Voiez aussi Mr. de Thou l. 17. sub fin.

† Vinæus ibid.

δ Id. ib.

* Lib. 38. pag. 769. 770. ad ann. 1565.

† Gratianopoli jus civile magna auditorum frequentia professus est.

(a) Biblioth. Hispan. pag. 300.

(b) Teiss. élog. to. 1. pag. 191.

(c) Elias Vinæus epist. ad Schottum, in Biblioth. Hispan. pag. 475.

(d) Schottus Bibl. Hispan. pag. 617.

(e) Hist. Ecclesiast. des Eglises, liv. 1. pag. 28.

Audivere tuoi Galli modulosque probarunt
Indigenæ, decori quæis tua Musa fuit:
At datus es lecto, licet insons, inque cruenti
Stagnantis Aratis præcipitatus aquas.
Proh scelus indigenum! nam barbarus hostis in hostem
Barbaricum LANIIS *mitior esse solet.*

Je pardonnerois aux poëtes Latins ce qui n'est point pardonnable aux historiens, d'avoir ôté, ou changé, ou ajoûté quelques lettres à Goudimel, car c'est un mot un peu bien rude dans la poësie Latine.

(F) *Que ce Musicien étoit Franc-Comtois.*] Je le conjecture de ce que le lieu de sa naissance étoit situé sur le Doux, riviere qui passe à Besançon.

Goudimel ille meus, meus (ehou!) Goudimel ille est
Occisus. Testes vos Arar & Rhodane,
Summisses vivosque simul violenter unisque
Absorpsos ussi plangere gurgitibus.
Sequana cum Ligeri flevit, flevitque Garumna;
Præcipuè patrius flevit amara Dubis

J'ai trouvé ces vers à la page 79. du *Meliffi Schediasmatum reliquiæ.*

(A) *Principal du College de Ste. Barbe.*] C'est ainsi qu'il faut traduire le *Collegii Barbarani præfectus* d'André (a) Schottus, & non pas *Principal du College Barbarin*, comme a fait Mr. Teissier (b).

(B) *Et y remplit ses devoirs avec une exactitude.*] C'est ce qu'on peut voir dans la preface de Businus au devant des lettres de Gelida, imprimées à la Rochelle l'an 1571. *Ubi quamdiu egerit, quam se gesserit* (Andreas Govеanus) *& quomodo ab rege suo in patriam sit revocatus, Colimbricensis scholæ instituendæ gratia quæ similis esset Burdigalensi, in præfatione Busini in epistolas Gelidæ cognosci potest* (c).

(C) *Et prit avec lui quelques savans personnages.*] George Buchanan, & Patrice Buchanan son frere furent de ce nombre: Nicolas Grouchi, Guillaume Guerente, Elie Vinet, Arnoul Fabrice, Jean la Coste, Jaques Tevius, & Antoine Mendez en furent aussi (d).

(D) *Il étoit Prêtre & Predicateur.*] Je ne sai si Beze est digne de foi quand il le fait Docteur de Sorbonne; je ne le croi point. Cependant il est bon de raporter ce qu'il en dit. *Ce ne fut rien à la fin*, dit-il (e), *hormis qu'un pauvre serviteur fut baillé entre les mains du Principal du College André de Govea, Portugais, Docteur de la Sorbonne* (*surnommé communement* Sinapivorus, *c'est-à-dire Avalemoutarde*) *pour estre chastié, & avoir comme on dit la Sala.* Beze venoit de parler d'Aymon de la Voye Martyr Protestant, brûlé à Bourdeaux l'an 1541. & de quelques Ecoliers qui furent pris le lendemain, *estans soupçonnez d'avoir fait un placart qui fut trouvé attaché au posteau.*

(E) *S'il est vrai . . . que Govea ait enseigné . . . à Grenoble.*] N'aiant point les livres que je voudrois, je laisse une infinité de choses dans l'incertitude. Ceux qui les y ont laissées aiant toutes sortes de Bibliotheques à la main, sont plus blâmables que moi. En tout cas mes incertitudes determineront quelques lecteurs à chercher la decision. Je repete ici cette remarque avec d'autant moins de scrupule, que je suis persuadé qu'on ne lira ce Dictionaire que par morceaux. Ainsi un avertissement qui ne seroit donné qu'une fois courroit risque de demeurer inconu.

André Schot seroit bien capable de m'assûrer de ce que je lis dans Mr. de Thou concernant la profession de Grenoble, si je ne voiois qu'au lieu même où il declare que Govea enseignoit en cette ville, il écrit sans exactitude. Voici le passage tout entier. (f) *Cadurci jus annos aliquot magno concursu docuit, & Valentia Delphinatus anno à Christo nato 1555. ad tit.* de vulgari & pupillari substitutione *dictabat. Tolosæ 6. antea anno Andreæ natura neque animo fratri, beneficiis vero parenti librum* de jure accrescendi *inscripsit. Gratianopoli ad* legem Falcidiam *quæ perdifficilis est dictabat* (g) *anno* 1566. *Quarto post anno uxorem ibi domum duxit, ex eaque liberos sustulit Petrum & Manfredum, quorum illum Petrus Bertrandus Cadurcorum Episcopus in baptismatis fonte susceperat.* Le sens naturel de ce recit est 1. que Govea enseigna le Droit à Cahors avant que de l'enseigner à Valence, c'est-à-dire avant l'année 1555. En 2. lieu qu'il l'enseignoit à Grenoble l'an 1566. & qu'il s'y maria l'an 1570. En 3. lieu qu'il fit presenter au batême l'aîné de ses fils par l'Evêque de Cahors. Ces trois choses paroissent si derangées, qu'elles choquent un lecteur exact. Le bon sens dicte que Govea étoit Professeur à Cahors, quand il pria l'Evêque du lieu de lui faire l'honneur d'être son compere. Or suivant le recit que j'ai raporté il professoit à Cahors avant l'année 1555. Que veut-on donc dire quand on assûre qu'il professoit à Grenoble l'an 1566. & qu'il s'y maria l'an 1570. & que son fils aîné fut presenté au batême par l'Evêque de Cahors? N'ai-je pas raison de me defier du Pere Schottus? Un Jurisconsulte Allemand qui a fait reimprimer à Leipsic les vies de quelques Jurisconsultes, augmente mes defiances; car il fait une objection très-solide à ce Jesuite, par raport à ces paroles *Gratianopoli ad* legem Falcidiam. . . . *dictabat* 1566. Voici l'objection. (h) *Videtur hic Schottus temporis rationem minus rectè observasse, fieri enim non potuit ut prælectiones suas ad L. Falcidiam anno demum* 1566. *habuerit Govеanus Gratianopoli, qui eâdem jam an.* 1560. Michaëli Hospitalio *Franciæ Cancellario inscripserat.*

Notez qu'Etienne Pasquier assure (i) qu'*Antonius Govеanus* enseigna le Droit à Grenoble & y mourut. Il se trompe pour le moins quant au dernier fait.

(F) *Sur le narré de Mr. de Thou.*] Voici ses paroles: (k) *Ab Æmilio Ferreto qui Avenione jus civile docebat, cum Lugduni privatis studiis intentus desideret* (Antonius Govеanus) *ad illius perplexa scientia professionem evocatus est.* La suite du discours temoigne que Ferret n'exhorta point Govea à étudier en Droit, mais à enseigner cette science; & cela même est assez clair par les paroles que j'ai raportées, & que Du Rier a ainsi traduites; *Emile Ferret qui enseignoit le Droit civil à Avignon, l'invita d'y venir faire profession de cette science laborieuse & difficile, voyant qu'il passoit son tems à Lion en des études privées.* Disons donc que ces paroles de Mr. de Thou affirment que Govea fut attiré à Avignon par Ferret, afin d'y enseigner la Jurisprudence.

(f) Andr. Schottus Biblioth. Hispan. pag. 401.

(g) Paul Freher copiant ceci dans son theatre p. 849. a mis anno 1555. & l'a mis même à linea. Ce sont deux grosses fautes.

(h) Frider. Fac. Leickherus in not. ad vitas Clariss. Jurisconsultorum pag. 202. 203. edit. Lipsi. 1686.

(i) Pasquier recherch. liv. 9. ch. 37. pag. m. 898.

(k) Thuan. lib. 38. pag. 769.

Digitized by Google

Mr. de Thou. Par forme de suplément à Moreri je dirai qu'en 1539. Govea étudioit en Droit à Toulouse; qu'il avoit déjà regenté à Bourdeaux dans le College dont son frere étoit Principal; qu'en 1542. il enseignoit à Paris sous (G) son oncle; qu'au bout d'un certain tems il retourna à Bourdeaux auprès de son frere; qu'il continua de demeurer dans cette ville après que son frere s'en fut allé à Conimbre *; qu'il a passé pour (H) athée dans l'esprit de quelques-uns; & qu'il n'y a point d'aparence qu'il soit mort l'an 1565. comme Mr. de Thou l'assûre †; ni l'an 1595. comme Nicolas Antonio le dit. Ce dernier Auteur (I) n'a pas été tout-à-fait exact. On ne peut rien dire de plus glorieux pour Antoine Govea, que ce que ‡ Ronsard

* *Ex epist. Elia Vineti ubi supra.*

† *Voiez la remarque I.*

‡ *Voiez la page suivante à la marge, lettre a.*

ce. On peut former là-dessus deux difficultez; l'une est prise de ce que Mr. de Thou aiant dit que Govea connut bientôt la vraie maniere d'expliquer le Droit, & s'y fit admirer de telle sorte que Cujas en fut allarme, ajoûte, *Igitur Goveanus Tolosa primum, dein Divione Cadurcorum, post Valentiæ & Gratianopoli jus civile magna auditorum frequentia professus est.* Voici donc l'analyse de ce narré. Govea attiré par Ferret à Avignon afin d'y enseigner la Jurisprudence, devint bientôt un excellent interprete du Droit civil, jusques à donner de la jalousie au grand Cujas. Il enseigna donc le Droit premierement à Toulouse, puis à Cahors, ensuite à Valence & à Grenoble à un grand nombre d'auditeurs. Ne peut-on pas demander à ce grand historien où il a laissé Avignon? Ne s'est-il pas visiblement contredit? N'a-t-il pas dû dire que Govea enseigna premierement dans cette ville? La seconde difficulte est prise de ce que dans la Bibliotheque d'Espagne, où l'on donne un abregé de la vie de Govea ture de ses propres ecrits, on dit bien qu'il enseigna la Jurisprudence à Cahors, à Valence & à Grenoble; mais quant à Avignon & à Toulouse, on dit seulement qu'il y étudia le Droit avec une extrême aplication. (a) *Turonis natu grandior tres fere annos in Juris civilis studio operam dedit Æmilio Feretto Avenione profitenti, sua memoria facile principi; quemque parentem alterum appellare lib. 2. de Juris dictione non dubitat: neque ex eo tempore à Jurisconsultorum libris longius unquam oculos dimovit. Tolosæ mox tanta in studio assiduitate, tantaque est usus contentione, ut majore non posset.* Un fameux historiographe de (b) Savoie renverseroit la narration de bien des gens, s'il avoit dit avec raison qu'en l'année 1559. le Duc de Savoie érigea une Academie à Mondevis, & y établit pour Professeur entre autres savans personnages Antoine Govea.

(G) *En 1542. il enseignoit à Paris sous son oncle.*] Lors qu'André Govea le neveu alla à Bourdeaux l'an 1534. il avoit eté Principal du college de Ste. Barbe à Paris pendant quelque tems, à la place d'André Govea (c) l'oncle. Puis donc que celui-ci étoit Principal à (d) Paris l'an 1542. il faut conclure qu'il reprit la charge lors que son neveu alla à Bourdeaux; c'est ce qu'Elie Vinet eût dû observer expressément, afin de donner un recit plus intelligible.

(H) *Il a passé pour athée dans l'esprit de quelques-uns.*] » (e) Il a consulté dans Grenoble, lu dans » l'Université de Valence, & a composé quelques Ou» vrages dans ces deux villes. Il y (f) fut même ac» cusé d'avoir mal parlé de la Divinité, & il falut qu'il » s'en justifiât, ce qu'il fit par un excellent discours » qu'on a vu autrefois manuscrit dans la Bibliotheque » d'Ennemond de Rabot d'Illins, premier President » en ce Parlement, sur lequel de Gordes Lieutenant » de Roi en cette Province, trouva lieu de se faire son » protecteur. Cette liberté de parler a obligé Calvin » de l'apeller Athee en l'un de ses Ouvrages. » Si l'Ouvrage dont j'emprunte ces paroles contenoit 2. ou 3. gros *in folio*, on pardonneroit à l'Auteur une citation si vague; mais c'est un *in douze* de 224. pages. L'Auteur pouvoit donc se donner la peine de chercher l'endroit où Calvin a si mal parlé de Govea, & il auroit fait beaucoup de plaisir aux lecteurs en le citant, car il leur eût épargné le soin de feuilleter 8. ou 9. volumes *in folio*. Je ne ferai point cette faute quelque gros que soit mon Ouvrage; je raporterai les paroles de Calvin, & je marquerai la page où elles se trouvent. (g) *Agrippam, Villanovanum, Doletum, & similes vulgò nosum est tanquam Cyclopas quospiam Evangelium semper fastuose sprevisse. Tandem eo prolapsi sunt amentiæ & furoris, ut non modò in Filium Dei execrabiles blasphemias evomerent, sed quantum ad animæ vitam attinet, nihil à canibus & porcis putarent se differre. Alii (ut Rabelæsus, Deperius, & Goveanus) gustato Evangelio, eadem cecidisse sunt percussi. Cur ita? nisi quia sacrum illud vitæ æternæ pignus, sacrilega ludendi aut videndi audacia antè profanarant?* Nous aprenons de ces paroles que Govea étoit un mocqueur, & qu'il avoit aprouvé au commencement le parti de la Reforme. Ce fait n'est guere connu. Voici deux vers contre Govea par raport à sa mecreance:

Antoni Goveane, tua hæc Marrana propago,
In cælo & collis non putat esse Deum.

Ils servoient de reponse à ce distique qu'il avoit fait contre un Conseiller (h):

Dum tonat, in cellas propero pede Vallius imas
Confugit: in cellis non putat esse Deum.

Vous trouverez ces 4. vers dans le premier *Scaligerana*, avec quelques autres choses qui font honneur à Govea. *Goveanus doctus erat vir, & valens dialecticus, optimus poëta Gallicus, nec enim Hispanum judicaveris, adeo bene Gallice loquebatur.* Dans le second *Scaligerana* l'atheïsme dont Calvin accuse Govea est traité de calomnie; *Goveanus fuit doctus Lusitanus. Calvinus vocat illum Atheum cum non fuerit; debebat illum melius nosse.*

(I) Nicolas Antonio *n'a pas été ici tout-à-fait exact.*] Il assûre (i) qu'Antoine Govea enseignoit le Droit à Toulouse environ l'an 1539. mais Elie Vinet merite plus de croiance, lui qui avoit connu très-particulierement André & Antoine Govea, & qui fut prié par André Schottus de lui en écrire l'histoire. Il dit simplement (k) qu'en l'année 1539. Antoine Govea étudioit deja en Droit à Toulouse. Chacun voit la difference entre enseigner le Droit, & l'étudier. Nicolas Antoine ajoûte que Govea fut Professeur un peu après à Paris, & à Bourdeaux, & qu'enfin il s'arrêta à Cahors, où il professa la Jurisprudence avec une extrême reputation, qui volant jusques à Turin, fit resoudre le Duc de Savoie à l'attirer à son service, par la charge de son Maître des Requêtes, & de son Conseiller. *Caduraci demum substitit juris civilis antecessor in summo laudis atque existimationis loco positus. Quod cum prospexisset ab ipsa Augusta Taurinorum Sabaudiæ (l) Dux* &c. Il y a bien du mecompte là-dedans. Govea s'étoit fait entendre de plus près depuis qu'il fut sorti de Cahors; il avoit lu dans le voisinage du Duc de Savoie, à Valence en Dauphiné, & ce ne fut point dans le Querci que les offres de ce Prince l'allerent trouver: il leur étoit allé au devant à plus des deux tiers du chemin. Outre que la Princesse Marguerite (m) sœur de Henri II. & femme du Duc de Savoie, le recommanda à son époux. Or comme elle étoit savante, elle avoit été toûjours curieuse de s'informer qui étoient ceux qui se distinguoient en France par leur esprit, & par leur érudition. Nicolas Antonio pretend que Govea vivoit encore l'an 1595. car, dit-il, Tesauro le jeune fait mention de lui avec éloge sous cette année dans la 19. *questionforense*. Si j'avois cet Ouvrage, j'y reconoîtrois peut-être que cet éloge ne s'adressa pas au Govea dont nous parlons, mais à son fils; & quand même je ne pourrois pas y reconoître cela, je ne laisserois pas de croire que Govea n'a point vécu jusqu'en 1595. car Vinet (n) parle de lui comme d'un homme qui ne vivoit plus; Vinet, dis-je, qui est mort (o) l'an 1587. Nicolas Antonio aiant presupposé faussement que Govea étoit plein de vie l'an 1595. censure Elie Vinet qui a cru que Govea étoit mort à l'âge de 60. ans. Le censeur se fonde sur ce que Govea enseignoit le Droit à Toulouse l'an 1539. Il a raison d'en inferer que Govea vivant encore l'an 1595. est mort plus âgé que ne l'a cru Elie Vinet. Cette consequence n'est pas si forte quand on suppose que Govea étudioit en Droit l'an 1539. mais elle l'est pourtant beaucoup, parce que Vinet observe que Govea avoit regenté à Bourdeaux, avant que d'étudier en Droit à Toulouse. Un Regent de Classe pour l'ordinaire a plus de 20. ans, & ainsi Govea auroit eu pour le moins 77. ans en 1595. Qu'avez vous donc à dire contre Nicolas Antonio, me demandera-t-on? Vinet n'est-il point justement batu de ses propres armes? Je repons que non, car puis qu'il est mort l'an 1587. il n'a point pu supposer que Govea vivoit encore l'an 1595. & ce n'est que sur cette supposition que la censure de Nicolas Antonio peut avoir un bon fondement. Il est bien certain qu'il a ignoré en quel tems Vinet est mort; sa censure est un temoignage incontestable de cette petite ignorance. Il a ignoré aussi que Mr. de Thou ait fait l'éloge de Govea; car s'il l'avoit sçu il auroit cité cet endroit, & ne se seroit pas contenté d'un autre, où ce grand historien

(a) *Bibl. Hispan. Schotti. pag.* 300.
(b) *Guichenon, hist. de Savoie, t. 1. p.* 678.
(c) Andreas apud patruum Grammaticam primum, mox Philosophiam professus, ab eodem scholæ illi tandem præfectus fuit. *Vinetus in Bibl. Hispan. pag.* 475.
(d) Illic (*Lutetiæ*) Antonium Goveanum vidi primum an. à Christo nato 1542. quem docuit apud patruum. *Id. ibid.*
(e) *Allard, Bibliotheque de Dauphiné, pag.* 118. 119.
(f) *Cela signifie clairement qu'il fut accusé à Grenoble & à Valence; mais il n'y a nulle aparence que l'accusation ait été reçuë dans un autre lieu. L'Auteur s'est mal exprimé aparemment. Il a voulu dire que Govea fut accusé dans l'une de ces deux villes. Il eût bien fait de s'exprimer sans équivoque, & de marquer si ce fut à Grenoble ou à Valence que le procés fut intenté.*
(g) *Calvinus in tractatu de scandalis, in volumine tractatuum Theologicorum, p.* 90. *col.* 1. *edit. Genev.* 1611.

(h) *Au Parlement de Bourdeaux, & non de Toulouse, comme en l'assûre dans la prima Scaligerana pag.* 86. *Voiez Mr. Menage, Anti-Baillet tom.* 1. *pag.* 262. *où il montre que ce Conseiller s'apelloit Briand de Vallée.*

(i) *Nicol. Anton. Bibliotb. Hispan. to.* 1. *pag.* 97.

(k) Literas ante professus est quam ego qui veni an. Christi 1539. quo tempore Tolosæ jam operam juri dabat. *Vinetus in epist. ad Schott. in Bibl. Hisp. pag.* 475.

(l) *Nicol. Anton. ubi supra.*

(m) *Thuanus lib.* 38. *pag.* 770.

(n) Qui Taurinis decessisse fertur libellorum supplicum magister. *Vinetus ubi supra.*

(o) *Thuan. lib.* 88. *pag.* 137.

(p) *Il le nomme mal* Elias Venetus: *la* Bibliotheca Hispanica *de Schottus a la même faute.*

Digitized by Google

ſard en diſoit. Le public a vu divers écrits de Govea, tant ſur la Philologie que ſur le Droit. Il y a des gens qui ſoutiennent qu'il ſurpaſſoit en eſprit le grand (K) Cujas. Je dirai quelque choſe de Mainfroi GOVEA (KΔ) ſon fils.

GOULART (SIMON) nâtif de Senlis, & Miniſtre de Geneve, a été un des plus infatigables (A) Ecrivains de ces derniers tems. Quand il ne mettoit pas ſon nom à un livre, il le deſignoit par ces trois lettres initiales S. G. S. qui vouloient dire, * *Simon Goulart Senliſien.* C'eſt à cette marque que le Pere Labbe † croit avec raiſon l'avoir reconu pour l'Auteur des notes marginales, & des ſommaires qui accompagnent les Annales de Nicetas Choniates dans l'édition de Geneve 1593. Goulart mourut à (B) Geneve fort âgé l'an 1628. La date ordinaire de ſes épitres dedicatoires eſt *de St. Gervais*, qui eſt le nom que l'on donne à une partie de la ville de Geneve. Si l'on ne ſavoit pas qu'il datoit de même les lettres ‡ qu'il ne deſtinoit pas au public, on croiroit ſans doute qu'il ſe ſervoit de cette date, parce qu'elle ne rendoit point ſuſpectes ſes compoſitions aux Catholiques, comme auroit fait le nom de Geneve. Il avoit une conoiſſance fort étenduë de tout ce qui ſe paſſoit en matiere de Librairie: & c'eſt pour cela qu'Henri III. voulant conoître l'Auteur qui ſe deguiſa ſous le nom de *Stephanus Junius Brutus*, pour debiter une doctrine tout-à-fait republicaine, envoia un homme exprès à Simon Goulart, afin de s'en informer; mais Goulart qui ſavoit tout le myſtere, ne le voulut pas decouvrir, de peur d'expoſer les intereſſez ‡. Scaliger l'eſtimoit (C) beaucoup. Un fils de Simon Goulart fut Miniſtre de l'Egliſe Walonne d'Amſterdam, & embraſſa avec ardeur (D) le parti des Arminiens.

GOULU

(a) *J'avouë que là par occaſion il lui donne des loüanges plus exquiſes que quand il en parle* ex profeſſo, *car il le met au petit nombre de ces ſavans de College qui par un bonheur très-rare n'ont aucune pedanterie. Buchanan, Turnebe, & Muret ſont les 3. autres qu'il met de ce nombre, ſuivant le goût de Ronſard. Voiez cideſſus pag. 728. lettre a.*

(b) *Antonius Faber in præfat. lib. 7. & ſeqq. conjectur. ad Petrum Fabrum apud Leickherum in not. ad vitas clariſſ. Juriſconſultorum pag. 200.*

(c) *Papyr. Maſſo in vita Cujacii pag. 300. 301.*

(d) *Paſquier recherch. liv. 9. ch. 10. pag. 902.*

(e) *Tiré du Ghilini teatro parte 2. pag. 189.*

* *On le nomme dans le catalogue d'Oxford* Simon Goulartius Sanliſienſis Sylvanectinus. *Il faloit mettre un* ſive *entre les deux derniers mots.*

† *De Scriptorib. eccleſ. to. 2. p. 765.*

‡ *Voiez les lettres qu'il écrivoit à Scaliger dans le Recueil publié par Jaques de Reves à Harderwick 1624.*

‡ *Voiez ſon Oraiſon funebre prononcée par Mr. Tronchin Profeſſeur en Theologie.*

(f) *C'eſt ce qu'il a fait à toutes les Oeuvres de Plutarque traduites par Amiot.*

(g) *Compoſée par Oſorius.*

(h) *D'Aubigné, hiſt. univerſ. to. 3. l. 3. chap. 23. p. m. 401.*

(i) *Varillas, hiſt. de Louis XI. liv. 11. au commencement p. m. 358. 359.*

(k) *C'eſt la 52. du 3. livre au recueil de Jaques de Reves.*

(l) *Spon, hiſt. de Geneve, p. m. 263.*

(m) *In Scaligeranis, pag. m. 97. 98.*

(n) *Voiez les* epiſtolæ Eccleſiaſticæ & Theologicæ pag. 414. edit. in fol.

rien ne parle de Govea que (a) par occaſion. D'ailleurs comme Mr. de Thou a mis la mort de Govea ſous l'an 1565. Nicolas Antonio n'eût pas manqué d'indiquer cette mepriſe, qui ſelon lui eſt énorme. Bien des gens & entre autres Mr. Allard à la page 119. de la Bibliotheque de Dauphiné, & Mr. Konig à la page 356. du *Bibliotheca vetus & nova*, ſuivent en cela Mr. de Thou; mais André Schot n'eſt pas de ce nombre, puis qu'il affirme à la page 301. du *Bibliotheca Hiſpanica* que Govea dictoit à Grenoble l'an 1566. & y faiſoit des enfans après l'année 1570.

(K) *Qu'il ſurpaſſoit en eſprit le grand Cujas.*] Antoine Faure pretend que Govea & Cujas ont été les deux plus excellens Juriſconſultes de leur ſiecle; mais avec cette difference que Govea avoit l'eſprit plus heureux, & que ſe fiant trop à ſon naturel, il ne croioit pas que le travail lui fût neceſſaire, ni honorable; au lieu que Cujas d'un genie moins penetrant, travailloit en homme qui étoit perſuadé qu'à force de s'apliquer, on decouvroit les choſes mêmes que l'on ne peut conquerir qu'à la pointe de l'eſprit. Ceux qui entendent le Latin ſeront bien aiſes de voir de quelle maniere Antoine Faure a prononcé ce jugement. (b) *Tulit ætas noſtra maximos in Juriſprudentia viros non paucos, ſed præcipuos, ſi quid mei ingenii eſt, (cæterorum pace dixerim) Anton. Goveanum & Jac. Cujacium. Illum ut mihi quidem videtur, multo feliciore ingenio ad Juriſprudentiam natum: ſed qui natura viribus tam confideret, ut diligentia laudem ſibi non neceſſariam, minus etiam fortaſſe honorificam putare videretur. Hunc contra minus lucido præſtantique ingenii acumine, ſed qui aſſiduo labore ea quoque ſe adſequi poſſe crederet, quæ ſolis ingenii nervis parari queunt.* Cujas lui-même ne s'éloignoit pas de cette penſée; il auroit cedé la carriere à Govea, s'il l'avoit conu auſſi ſtudieux que ſpirituel. *Adoleſcens* (Cujacius) *Antonii Goveani Juriſconſulti ingenium admirabatur, ſed indiligentia hominis notata, nihil deterritus eſt, deterritum iri ſe dicens à jure tractando, ſi homo Luſitanus tanto ingenio, tamque ſubtili, labores civilium ſtudiorum ſeriò ſuſcipere ac ſubire voluiſſet* (c).

PASQUIER donne la prééminence à Cujas ſur Antoine Govea. *Repaſſant*, dit-il (d), *ſur les trois chambrées de ceux qui ont eſcrit ſur le Droict; En la premiere je fais grand eſtat d'Accurſe entre les Gloſſateurs, en la ſeconde de Bartole. . . . Et entre ceux de la troiſieſme, qu'il me plaiſt de nommer Humaniſtes, je donne le premier lieu à noſtre Cujas, qui n'eut ſelon mon jugement, n'a, & n'aura par avanture jamais ſon pareil. Et au milieu de ces derniers, je n'en voy aucuns qui ayent eſcrit en langage plus elegant que Govea & Duaren, au peu que l'un & l'autre nous ont laiſſé de leurs ouvrages, & de ces deux je donne le premier lieu à Govea.* Je ne comprens pas qu'on puiſſe dire que Duaren ait peu écrit, car ſes œuvres font un gros in folio.

(KΔ) *Je dirai quelque choſe de Mainfroi* GOVEA *ſon fils.*] Il nâquit à Turin, & ſe rendit fort capable d'écrire en vers & en proſe. Il entendit bien les belles lettres, & le Droit Civil & Canonique, & ſe fit conſiderer du Duc de Savoie ſon maître qui l'honora de la charge de Conſeiller dans le Senat de Turin, & dans le Conſeil d'Etat. Il mourut l'an 1613. On a de lui *Conſilia: Notæ & Animadverſiones in Opera Julii Clari: Carmina: Orazione funebre nella morte di Filippo II. Rè di Spagna* (e).

(A) *Un des plus infatigables Ecrivains.*] Cela paroît par le grand nombre de livres qu'il a ou ornez de notes & (f) de ſommaires, ou commentez, ou mis en François, ou compoſez de ſon cru. Les Semaines de Du Bartas ſont un des livres ſur leſquels il a fait des commentaires. Il ne ſe contenta pas de traduire en nôtre langue les meditations hiſtoriques de Camerarius; il y joignit beaucoup d'additions. Il a fait un gros recueil d'hiſtoires admirables & memorables. La Croix du Maine vous indiquera pluſieurs traductions Françoiſes compoſées par Simon Goulart, celle de l'hiſtoire (g) de Portugal, celle de la Chronique de Carion, celle de quelques traitez de Theodoret, celle des livres de Jean Wier touchant l'impoſture des Diables. Ajoûtez-y celle de toutes les Oeuvres de Seneque publiée à Paris en 2. volumes *in* 4. l'an 1590. Ce même Auteur compoſa divers traitez de devotion & de morale, & ſur les affaires du tems. D'Aubigné parle avec éloge de ces derniers; car après avoir donné le titre de quelques livres de cette nature, il continue en cette maniere; *A quoi je joindrai les divers eſcrits doctes, patetiques & puiſſans en raiſons, leſquels a fourni à diverſes occaſions Simon Goulart Senliſien, plume digne d'eſcrire l'Hiſtoire, ſi ſa profeſſion lui euſt permis d'eſcrire ſans juger* (h).

J'AI marqué à la marge que Simon Goulart mit des notes & des ſommaires au Plutarque d'Amiot. Il faut dire auſſi qu'il y joignit quelques parallêles, dont Mr. Varillas ne porte point un jugement favorable. *Quelque habile*, dit-il (i), *que fut du tems de nos peres Simon Goulard de Senlis Miniſtre de Geneve, & quelque ſoin qu'il eut pris d'ajouter au Plutarque François les comparaiſons qui manquent dans le Grec, il n'y en a pourtant qu'une de bonne, qui eſt celle d'Alexandre le Grand avec Jules Ceſar.*

(B) *Mourut . . . fort âgé l'an 1628.*] Par une lettre (k) qu'il écrivit à Scaliger le 17. d'Octobre 1606. nous aprenons qu'il étoit alors *au bout* de ſa 63. année. Il y a peu de gens qui aient exercé le Miniſtere auſſi long tems qu'il l'exerça; car il (l) ſucceda à Calvin l'an 1564.

(C) *Scaliger l'eſtimoit beaucoup.*] (m) „ Monſieur „ Goulart . . . a bien travaillé ſur ſon Cyprien. C'eſt „ un gentil perſonnage qui a tout appris de ſoi-meſ„ me, & a commencé tard au Latin, lors que j'eſtois „ à Geneve. On dit que ſon fils contente bien ſon „ Egliſe. Monſieur Goulart a ſi bien & ſi joliment „ travaillé ſur ſon Cyprien, je l'ai lû tout du long. Il „ faiſoit ſes preſches bien clairs. Il a fait chaſtrer les „ œuvres de Montagne; quæ audacia in ſcripta aliena? „ non putaſſem Goulartium, quod ſeriùs incœpit, tam „ bene poſſe ſcribere, ut fecit. „ Nous allons parler de ce fils de Simon Goulart.

(D) *Avec ardeur le parti des Arminiens.*] Provoqué par un jeune Miniſtre ſon collegue, il prêcha un jour contre ceux qui diſent qu'en vertu des decrets de reprobation, certains enfans qui meurent à la mammelle, ou dans le ventre de leurs meres, ſont damnez éternellement. On le ſuſpendit (n) pour cela l'an 1615. Il fut un des Miniſtres Remontrans qui pour n'avoir pas voulu ſouſcrire au Synode de Dordrecht, furent depoſez de leurs charges, & chaſſez du païs. Il ſe retira à Anvers, d'où il écrivit quelques lettres qui ont été inſerées dans le recueil que je cite en marge.

Il

Digitized by Google

GOULU (NICOLAS) en Latin *Gulonius*, fils d'un Vigneron (A) d'auprès de Chartres, fut fait Professeur Roial en langue Greque dans l'Université de Paris † l'an 1567. à la place de Jean Daurat, dont il avoit épousé une fille. Il a traduit de * Grec en Latin la dispute de Gregentius contre le Juif Herbanus, laquelle Gilles de Noailles Ambassadeur de France en Turquie avoit aportée de Constantinople. Cette version accompagnée de quelques notes de Nicolas Goulu fut imprimée avec le texte Grec à Paris l'an 1586. On avoit dejà imprimé dans la même ville en 1580. un (B) recueil de diverses pieces de ce Professeur. Il eut deux fils, Jean & Jerôme, dont il sera parlé ci-après. Magdelaine Daurat sa femme étoit savante. Son épitaphe nous aprend qu'elle savoit la langue Greque, la Latine, l'Italienne, & l'Espagnole. J'emprunte de Mr. Menage ‡ toutes ces particularitez. On verra dans les articles des fils de Nicolas Goulu, ou dans les remarques ci-jointes, ce qui me reste à marquer de ses Ouvrages. Il y a quelque aparence que c'est de lui dont d'Aubigné vouloit parler dans le chapitre 8. du premier livre de son Baron de Fæneste. L'endroit (C) est fort satirique. On s'étonne que Daurat (D) n'ait pas fait quitter à son gendre le nom de Goulu.

† *Du Breul Antiq. de Paris p. 565.*

* *Menage Rem. sur la vie d'Ayrant pag. 252. & 501.*

‡ *Ubi supra.*

GOULU (JEAN) fils de celui dont je viens de faire mention, n'avoit pas peut-être plus de merite que son pere, quoi qu'il ait fait plus de bruit que lui. Il étoit né à Paris le ‡ 25. d'Août 1576. & aiant été reçu Avocat, il se proposoit d'en exercer la profession au Parlement de cette ville; mais il eut le malheur de demeurer court à la (A) premiere cause qu'il plaida; &

‡ *St. Romuald, Thresor. chron. ad ann. 1629.*

Il en écrivit une (a) à son pere au mois de Mars 1620. où il fait mention d'un livre qu'il avoit fait imprimer depuis deux ans, sous ce titre: *Examen des opinions de M. F. Basseconrt (b) contenues en son livre de disputes, intitulé, Election éternelle & ses dependances.* Il se retira en France après la fin de la treve des Hollandois & des Espagnols, & sejourna quelques années à Calais, d'où il passa dans le païs de Holstein. Il y a une de ses (c) lettres qui ne rend pas un bon temoignage aux Ministres, à l'égard des guerres de religion qui regnoient alors en France. Selon Mr. Witte il etoit né à (d) Senlis, & il mourut à Fredericstad en 1628. à l'âge de 52. ans. Mr. Mollerus qui l'avoit cru de Geneve avant que de lire le 2. tome du *Diarium Biographicum*, changea de pensée quand il eut su que Mr. Witte le faisoit Senlisien, (e) *Senlisiensem Silvanectinum esse rectius forte tradis vir Clarissimus Henn. Wittenius.* Je trouve plus vraisemblable le premier sentiment de Mr. Mollerus que l'autre, & comme il observe que Mr. Witte donne à Goulart le fils les Ouvrages qu'il faloit donner à Goulart le pere, il auroit pu dire aussi qu'aparemment on a confondu le tems de (f) la mort de l'un avec le tems de la mort de l'autre. Voiez ce qu'il a observé depuis dans son livre *de scriptoribus homonymis* à la page 678. & 679.

(a) *C'est la 374. des mêmes epitolæ Ecclesiasticæ &c.*

(b) *C'étoit un Ministre qui avoit été Moine.*

(c) *C'est la 424. l'inez. La page 696.*

(d) *Senlisiensis, Silvanectinus.* Witte, Diar. biograph. to. 2. pag. 35. *Il faloit mettre un* five *entre ces deux mots. Mr. Mollerus ubi infra les raporte sans virgule.*

(e) *Mollerus Isagoge ad Histor. Cherf. Cimbr. parte 2. pag. 223.*

(f) *Witte met au 19. de Mars 1628. la mort de Goulart le fils.*

(g) *Menage remarques sur la vie d'Ayrant, pag. 251. 252.*

(A) *D'auprès de Chartres.*] Guillaume Du-Val qui a écrit dans son catalogue des Professeurs du Roi, que Nicolas Goulu étoit Limousin, a fait une faute, & peut-être l'a-t-il faite en considerant que Daurat, qui avoit donné l'une de ses filles & sa charge à Nicolas Goulu, étoit de ce païs-là. Goulu temoigne lui-même (g) à la tête de quelques poësies Latines qu'il a publiées, qu'il étoit Chartrain.

(B) *Un recueil de diverses pieces.*] Savoir la traduction de la paraphrase Greque d'Apollinaris sur les Pseaumes; une paraphrase en vers Grecs du *Magnificat*, du *nunc dimittis*, du cantique de Zacharie; une hymne de JESUS-CHRIST, & une preface en vers Grecs sur la paraphrase d'Apollinaris. Ce livre a été inconnu au dernier continuateur de l'épitome de Gesner, & à Du Verdier Vau-Privas qui a fait des suplémens à cet épitome; & il ne paroît ni dans les catalogues de Draudius, ni dans celui d'Oxford, ni dans celui de Mr. de Thou, ni dans celui de l'Archevêque de Reims.

(C) *L'endroit est fort satirique.*] Pour l'honneur de la savante Magdelaine Daurat, je voudrois ou que Nicolas Goulu eût été marié deux fois, & que le quatrain qu'on va voir concernât son autre femme, ou que d'Aubigné ne se trompât pas sur la patrie de celui dont il fait mention; car cela prouveroit que cette satire ne regarde point Nicolas Goulu. Quoi qu'il en soit, c'est ainsi qu'il parle; *Il y avoit à Paris un Loudunois savant homme nommé le Goulu: il enrageoit quand sa femme prenoit en pension ceux qui etudioient aux loix, il ne vouloit que les petits Grimaux, dont il fut fait un quatrain duquel le sens vaut bien la rime, le voici:*

Du Goulu savant ne prend gueres
Les barbus pour pensionnaires;
Il choisit les petits enfans,
Mais la Goulue les veus grands.

Ce qui pourroit faire naître quelque soupçon qu'il ne s'agit pas ici du gendre de Jean Daurat, est de voir qu'il n'est point qualifié Professeur ou Lecteur des lettres Greques, ce que d'Aubigné n'ignoroit pas aparemment; & il n'étoit pas homme à vouloir fuir en semblables occasions ce qui pouvoit designer les personnages. Laissons donc la chose indecise si on la veut telle. Du Verdier Vau-Privas n'a point sçu le nom de batême de nôtre homme. Daurat, dit-il (h), *avoit une fille qu'il maria à G. Goulu Lecteur public és lettres Greques, avec lequel il avoit quelque desbat, & parlant de lui l'apelloit mon Goulu.*

(h) *Prosopographie, tom. 3. pag. 2576.*

(D) *Que Dauras n'ait pas fait quitter.*] J'emprunte cette remarque de Mr. Baillet. *Ce même Dorat*, dit-il (i), *qui paroissoit honteux & degousté du nom de* Disnemandi, *ne fit point difficulté de donner sa fille . . . à un autre savant du nom de* Goulu, *qui marque encore quelque chose de moins honnête que celui de* Disneman-di, *& qui ne vaut gueres mieux que le* lurco *des Latins. Aprés ce qu'il avoit fait pour son nom, il y a lieu de s'étonner qu'il n'eût point fait inserer dans le contract de mariage pour sa fille qu'on changeroit le nom de Goulu, & qu'il ait bien voulu que non seulement son gendre, mais encore ses petit-fils ayent conservé ce nom, & l'ayent rendu même immortel dans la posterité, sans avoir pris d'autre liberté que celle de le tourner assez mal en Latin, par le mot de* Gulonius. Sans doute il y a lieu de s'en étonner, car d'un côté la pratique de metamorphoser son nom étoit commune en ce tems-là parmi les Savans, & de l'autre il doit être un peu fâcheux de porter un nom qui reveille certaines idées, & qui ouvre le champ à mille fades allusions. Il est fort probable que quand les familles ont commencé à se distinguer par des noms propres, on a affecté à quelques personnes le nom qui leur convenoit pour certains defauts. Voilà vraisemblablement d'où viennent en tous païs les familles qui portent le nom d'*Aveugle*, de *Bossu*, de *Noir*. Sur ce pied-là Daurat se devoit deplaire à un nom qui faisoit penser qu'il étoit issu d'un affamé, & que son gendre n'avoit pas une meilleure origine. Je laisse les mauvaises plaisanteries que les poëtes du parti de Balzac tirerent du nom de son adversaire le Pere Goulu. Voiez le *Vaticinium Galatea de exitio Pantophagi*, à la tête de la reponse du Sieur de la Motte-Aigron. (†)

(i) *Auteurs deguisez pag. 156.*

(†) *Conferez avec ceci ce qu'on trouve ci-dessus pag. 1245. remarque A.*

(A) *A la premiere cause qu'il plaida.*] Je vous donne pour mon garant un des ennemis du Pere Goulu, savoir le Sieur de la Motte-Aigron, qui (k) raconte de telle sorte l'avanture, qu'il paroît manifestement par un grand nombre de circonstances dont il la revêt, que le malheur de ne savoir plus que dire arriva à l'Avocat Jean Goulu la premiere fois qu'il plaida. On n'ose pas assûrer qu'aiant risqué une seconde tentative, il ait été accueilli du même accident; mais on (l) avance que quelques-uns l'ont dit, & l'on insinuë (m) qu'il ne se mêla jamais de prêcher depuis qu'il se fut fait Feuillant. Mais Balzac nous fait entendre le contraire dans ces paroles. *Son portrait*, dit-il (n), *se montre par rareté dans une maison des Galleries du Louvre: il est de la main du Peintre des Heros & des Heroïnes, & fait si au naturel qu'il ne lui manque que la parole. Encore quelques-uns disent que ce silence n'est pas tant un defaut de l'art, qu'une des proprietez de mon Adversaire, & que lors qu'il plaidoit au Parlement, ou qu'il* PRESCHOIT *dans le Chapitre, car il a esté Advocat &* PREDICATEUR, *il avoit de coustume de tenir ainsi sa gravité, & de conclurre souvent sans avoir rien dit. Les medisans prenent plaisir de s'esgayer là dessus, & alleguent entre autres exemples ce Rhetoricien muet si mal-traité par le Poëte (o) Ausone, sur la peinture duquel il se joüe ainsi à la fin d'une Epi-*

(k) *Reponse à Phyllarque p. 74. & suiv.*

(l) *Ibid. pag. 75.*

(m) *Ibid. pag. 80. 83.*

(n) *Relation à Menandre 1. part. pag. m. 309.*

(o) *Dans l'Epigramme 47.*

gramme;

Digitized by Google

& l'on croit que cette disgrace lui fit venir la pensée de quiter le monde, & de se mettre en Religion. Il choisit l'Ordre des Feuillans, & y fut reçu l'an 1604. Il s'y fit tellement considerer qu'il y fut toûjours en charge, & qu'enfin (B) il en obtint le Generalat. Son nom de Religion fut celui de Dom Jean de St. François. Comme il entendoit la langue Greque, il s'appliqua à (C) traduire en nôtre langue le manuel d'Epictete, les dissertations d'Arrien, quelques traitez de St. Basile, & les Oeuvres de St. Denys l'Areopagite. Il joignit à cette derniere version une Apologie des Oeuvres de ce St. Denys. Il revit aussi la version Latine que son pere avoit faite des traitez de St. Gregoire de Nysse contre Eunomius, & la donna au public. Elle est * dans l'édition de St. Gregoire de Nysse, procurée † par Fronton du Duc. Le Pere Goulu ne se voulut pas borner à faire des traductions, il se mêla aussi de controverse, & fit un livre contre celui (D) que du Moulin avoit publié de la vocation des Pasteurs. On a de plus de sa façon la vie de François de Sales Evêque de Geneve, & l'Oraison funebre de Nicolas le Fevre precepteur de Louis XIII. mais on pretend qu'il (E) ne la recita jamais. A dire le vrai ces Ecrits ne lui aquirent pas une grande reputation, mais il lui survint une (F) affaire l'an 1627. qui fit extremement parler de lui. Un Feuillant qu'on n'apelloit que ‡ *Frere André*, avoit fait un petit recueil des pensées dont il croioit que Balzac n'avoit été que le copiste. Les envieux de la gloire de Balzac prônerent si fort cette piece qui ne couroit que manuscrite, que cela donna lieu à l'Apologie qu'Ogier son bon ami publia, où Frere André fut traité fort durement. L'exemplaire qu'on en fit porter au Pere Goulu, qui étoit alors General de l'Ordre, fut pris pour un cartel de deffi, qui le mit dans une colere furieuse. Il publia deux volumes de lettres contre Balzac, qui sont remplies d'un emportement horrible. Il s'y donna le nom de *Phyllarque*, c'est-à-dire de *Prince des feuilles*, comme l'ont traduit ses adversaires; & il ne faut point douter qu'il n'ait eu en vuë sa qualité de General des Feuillans en se masquant sous ce faux nom. Pour se faire une juste idée de son animosité, il suffit de considerer qu'au-

(a) *Balzac, Oeuvres diverses, disc. 14. pag. m. 377.*

* *Labbe de Script. Eccles. to. 1. p. 382.*

† *A Paris 1615.*

‡ *C'est celui que Balzac apelle* Dom André de St. Denys, *dans les lettres qu'il lui écrivit après leur reconciliation. Voiez la remarque C de l'article* Balzac.

(b) *Ceci est fondé sur ce qu'on pretend que Goulu falsifia & sophistiqua ce qu'il eitoit de Balzac. Voiez touchant ce crime* les Avis au petit Auteur des petits livrets, *qui parurent pendant la guerre de la Cabale Chimerique de Rotterdam l'année 1691. & 1692.*

(b) *Thres. chronol. ad ann. 1627.*

(i) *Pag. 91. 92.*

(k) *Relat. à Menandre 3. part.*

(l) *Biblioth. Cisterciens. Caroli de Visch.*

(m) *Remarq. sur la vie d'Ayraut, pag. 252.*

(n) *Vita Cartes. compend.*

(o) *Richelet vie des Auteurs François, au devant d'un recueil de lettres pag.* XLII.

REFLEXION sur le crime des fausses citations.

(c) *Mr. Menage est de ceux-là,* Remarq. sur la vie d'Ayraut, pag. 252.

(d) *Elle est de l'an 1629. in 4. Le P. de Visch a inseré cet éloge dans sa* Bibliotheca Scriptorum sacri Ordinis Cisterciensis, *pag. 220.*

(e) *Pag. 72.*

(f) *Witte Diar. biographic. in Append.*

(g) *Ex Biblioth. Cisterciens. Caroli de Visch.*

gramme; Qu'est-ce que fait Rufus dans sa Chaise? La même chose que dans son portrait.

Je m'en vais citer un autre passage, non pas à cause qu'il fait mention de l'avanture, mais parce qu'il peut servir à desabuser ceux qui croient que ce n'est pas un grand crime de raporter de mauvaise foi les paroles d'un Auteur, afin de le rendre odieux. Je soutiens que cette mechanceté n'est point differente de celle des Notaires qui falsifient un contrat; écoutons là-dessus un homme dont l'éloquence a beaucoup de majesté. *Avoüez moi*, dit-il (a), *que ce n'est pas un petit effet de la providence de Dieu de s'estre visiblement opposé au premier genre de vie qu'avoit choisi un homme si dangereux, & de l'avoir chassé du Barreau par cette celebre disgrace qui lui arriva en pleine audience. Le coup fatal dont sa langue fut frappée a esté salutaire à une infinité de familles; ç'a esté la bonne fortune des Vefves & des Pupilles qui fussent tombez entre ses mains, & ce jour-là apparemment Dieu garantit ce pauvre Royaume de plusieurs volumes de faux Contrats, & de Testamens de mesme nature dont son bel esprit le menaçoit (b).* Au reste l'éloge du Pere Goulu que je citerai dans la remarque suivante, en parle comme d'un homme qui auroit pu se signaler parmi les plus fameux Avocats. *Foro jam assuetus, ubi celeberrimus inter Jurisconsultos tunc temporis eminere posset.* Il ne faut pas disputer à un éloge le privilege d'être *subreptice*, mais on ne devroit point le faire passer jusques à celui d'être *obreptice*.

(B) *Il en obtint le Generalat.*] Ceux (c) qui ont dit qu'il l'eut deux fois n'avoient pas consulté son éloge, dans la 2. édition (d) de son St. Denys l'Areopagite. Cet éloge nous aprend que depuis son Noviciat, il eut toûjours quelque charge dans l'Ordre, & qu'enfin il fut elevé à la premiere qu'il exerça pendant six ans, après quoi il fut donné pour Conseiller & pour Assesseur à celui qui lui succeda. D'où paroit que la Motte-Aigron se trompe, lors qu'il dit (e) *que Dom Jean Goulu est depuis trois ans General* de sa Compagnie. Il écrivoit cela en 1627. ou en 1628. le Pere Goulu mourut au commencement de 1629. n'étant plus dans la charge de General laquelle il avoit exercée six ans: chacun voit la conclusion. Un Auteur (f) de Livonie dit que ce Pere fut *General de la Congregation de l'Ordre de Citeaux*. Il faloit dire *de la Congregation des Feuillans, qui est une branche de l'Ordre de Citeaux.*

(C) *A traduire en nôtre langue.*] Je n'ai pas nommé chaque traduction suivant son âge, mais les voici en meilleur ordre. La premiere fut celle de St. Denys l'Areopagite, qui fut imprimée en 1608. & rimprimée l'an 1629. & l'an 1642. La seconde fut celle d'Epictete; elle parut en 1609. & l'on voit par le privilege qu'il l'entreprit pour la Reine Marie de Medicis. La troisiéme fut celle des homelies de St. Basile sur l'Hexameron, qui fut imprimée en 1616 (g).

(D) *Contre celui que du Moulin.*] Je trouve une grande difference entre le Moine Saint Romuald, & le Sieur de la Motte-Aigron; non seulement par raport à la qualité de cette reponse, laquelle celui-ci mepriſe autant que l'autre la louë, mais aussi à l'égard du tems où elle fut faite. Ce fut du vivant de François de Sales, si nous en croions le Moine, qui (h) nous conte que ce Prelat aiant lu le livre de la vocation des Pasteurs contre Du Moulin, jugea, que le Pere Goulu étoit seul digne de succeder aux travaux du Cardinal du Perron contre l'heresie. Mais la Motte-Aigron pretend (i) que ce Pere s'ingera à faire cette reponse *apres la mort* de Coeffeteau, & il s'étonne *qu'il ait osé se prendre pour celui qui devoit succeder aux grands combats que* Coeffeteau *avoit eus contre* Du Moulin. François de Sales est mort quelques mois avant Coeffeteau; il n'a donc point vu la reponse du Pere Goulu, si elle n'a été entrepriſe qu'au tems marqué par la Motte-Aigron. Mais afin qu'on sache de quel côté est la mepriſe, je dois avertir que l'Ouvrage du Pere Goulu contre Du Moulin parut en 1620. & que Coeffeteau ne mourut qu'en 1623.

(E) *Qu'il ne la recita jamais.*] La Motte-Aigron le soutient positivement; ainsi l'on doit lire avec quelque circonspection ce qui est dit dans le Dictionaire de Moreri à l'article de Nicolas le Fevre, *que Jean de St. François, Feuillant, fit son Oraison funebre.* Mr. de Balzac (k) en cite un passage qui est d'un style bien guindé & un peu dur. Elle fut imprimée la premiere fois en 1612. l'Auteur ne mit son nom qu'à la 2. édition en 1616. La 3. édition fut augmentée de deux traitez (l).

(F) *Il lui survint une affaire l'an 1627.*] C'est là l'époque des differens de Balzac avec le Pere Goulu, car ce qui fit mettre celui-ci aux champs fut l'apologie publiée pour celui-là, & achevée d'imprimer le 8. d'Avril 1627. Le premier volume des lettres de Phyllarque, qui parut dès la même année, attaque principalement Mr. de Balzac, je l'avouë; mais l'apologiſte y est attaqué aussi de tems en tems. Cela montre que Mr. Menage & le Sr. Pierre Borel se sont trompez, quand ils ont dit l'un (m), que *le Prieur Ogier repondit aux livres du P. Goulu contre Mr. de Balzac par un livre qu'il intitula*, l'Apologie de Mr. de Balzac; l'autre (n) que Mr. Descartes servit fort à propos Mr. de Balzac contre le Pere Goulu l'an 1625. auprès du Cardinal Barberin Legat en France. Il est certain que le livre du Prieur Ogier vit le jour avant les lettres de Phyllarque, & qu'en 1625. Mr. de Balzac n'avoit rien à demêler avec le Pere Goulu.

LE SIEUR Richelet a commis la même faute que Mr. Menage. *Le Pere Goulu*, dit-il (o), *se declama davantage contre* Balzac, *car il composa une fanglante critique contre ses Ecrits, & cela auroit pû causer quelque chagrin à cet eloquent Homme, si M. Ogier, jeune Ecclesiastique, n'eût montré par une Apologie, que le bon Pere avoit tort.* Il faudroit en quelque façon dans les matieres de fait suivre le conseil que Mr. Descartes donne à l'égard des speculations Philosophiques, examiner chaque chose tout de nouveau sans avoir aucun égard à ce que d'autres en ont écrit. Mais il est infiniment plus commode de s'arrêter au temoignage d'autrui, & c'est ce qui multiplie prodigieusement les temoins des fauſſetez.

Digitized by Google

qu'autant qu'il le put il interessa toute la terre à la ruïne de Balzac, & qu'il le livra à toute la rigueur du bras seculier. Il tâcha même d'engager les femmes à la punition de cet adversaire. Il les apostropha par l'éloge flateur † de *Belles Dames*; & leur declara que *si elles avoient tant soit peu de courage, elles étoient obligées de crever les yeux* à Balzac *avec la pointe de leurs aiguilles*, ou en cas de misericorde, *de lui faire endurer la peine que les Dames de la Cour voulurent faire soufrir à Jean de Meun.* C'étoit la peine du fouët. Le zêle du Pere Goulu qui soulevoit ainsi le monde dans un livre, contre un Auteur dont toute la faute consistoit à s'être servi de quelques pensées froides, trop libres, & trop immodestes, & à n'avoir pas reprimé la fougue & les hyperboles de son imagination naissante; ce zêle, dis-je, qui étoit sorti de dessous la presse, n'étoit pas le plus malfaisant. Celui de ses émissaires, qui par tout où s'étendoit l'autorité de sa charge, & où ils pouvoient mettre le pied, debitoient en conversation mille choses (G) desavantageuses contre Mr. de Balzac, selon la coutume des (H) Devots, étoit bien plus dangereux. Ce fut alors que le Pere Goulu devint (I) très-celebre. Il eut pour partisans (K) d'un côté presque tous les Moines, parce que Balzac avoit parlé de leur literature avec un peu trop de mepris; & de l'autre tous ceux qui portoient envie à la grande reputation de ce jeune Auteur. On publia * quantité d'écrits pour & contre, & l'on en vint même jusques à l'épée & au pistolet, ce qui aparemment fit taire quelques Ecrivains, qui n'aimoient pas que l'on usât ainsi de main-mise. Le Pere Goulu ne posseda pas long tems le plaisir d'avoir excité un si grand desordre dans la Republique des lettres, car il mourut ‡ le 5. de (L) Janvier 1629. Il fut enterré dans le Chœur

† *Lettre 15. du 1. tome.*

* *Voiez la Bibliotheque Françoise de Sorel ch. 7.*

‡ *Menage Remarq. sur la vie d'Ayrault, pag. 252. St. Romuald Journ. Chronol. tom. 1. pag. 24.*

(G) *Debitoient en conversation mille choses desavantageuses.*] La preuve de ceci se trouve dans les relations à Menandre. Vous y voiez (a) que dans tous les lieux de l'obeïssance du General des Feuillans Mr. de Balzac ne s'apelloit plus que le monstre; & que ce n'étoit que sous ce nom-là qu'il étoit connu des Novices & des freres Lais. Vous y voiez les plaintes de Mr. de Balzac contre les inventions & contre les artifices de la calomnie. *Rien n'a esté oublié*, dit-il (b), *pour donner du credit à mon adversaire, & pour me perdre de reputation. On a fait une affaire d'Estat d'un different de College, & une guerre generale des Esprits, d'un petit jeu de syllabes & de mots. Il s'est debité plusieurs fables à mon prejudice, & beaucoup plus à l'avantage de mon Ennemi. On a brigué toutes les voix: On a remué tous les Corps: On a sollicité toute la France pour luy. Il n'a manqué ni d'Orateurs, ni de Poëtes, ni de Parasites qui l'ont prosché, qui l'ont chanté, qui ont bû à sa victoire dans les bonnes Compagnies.* . . . . . (c) *Sans parler des pratiques qui se sont faites hors de ce Royaume, & du portrait monstrueux qui a esté publié de moi en toutes les Cours de la Chrestienté, il suffit que vous sçachiez ce qui s'est passé à Paris dans la premiere ardeur de la guerre. On a veu trois mois durant certain nombre de ceux de sa faction sortir tous les matins de leur quartier & prendre leur departement de deux en deux avec ordre de m'aller rendre de mauvais offices en toutes les ruelles du petit Monde, & de semer par tout leur doctrine mesdisante avec intention de soulever contre moy le Peuple, & le porter à faire de ma personne ce que leur Superieur a fait de mon Livre. . . . Ils ont esté rechercher pour grossir leur troupe, des hommes condamnez par la voix publique; fameux par leurs débauches & par le scandale de leur vie; connus de toute la France par les mauvais sentimens qu'ils ont de la Foy, & le mespris qu'ils font de la saincteté de nos Mysteres. Ils ont offert à ces gens là, qui pourra se l'imaginer? mais il est vray pourtant qu'ils leur ont offert protection contre les Jesuites: qu'ils les ont asseurez dans les alarmes de la Conscience, & contre les menaces des Loix: Il est vray qu'ils leur ont promis leur faveur & leur tesmoignage, en cas qu'ils fussent accusez d'impieté, ou de quelque autre crime capital, pourveu qu'ils voulussent se joindre à eux en cette occasion, & me declarer la guerre sous les enseignes de mon Adversaire.*

(a) *Balzac Oeuvres diverf. pag. 310. édit. de Rouën 1658. in 8.*

(b) *Ibid. pag. 336.*

(c) *Ibid. pag. 339.*

(H) *La coutume des Devots.*] Voilà leurs manieres. Les uns écrivent des libelles que d'autres font valoir dans les compagnies, & il n'y a point de chicanes qu'ils ne convertissent par ce moien en bonnes raisons auprès d'une infinité de gens. C'est une scêne qui se joue en toutes sortes de païs. Ces gens-là se font connoître par des traits si marquez, qu'il n'a pas été difficile de les peindre naïvement. C'est ce qu'ont fait depuis peu quelques (d) beaux Esprits de Paris: mais que gagne-t-on à les peindre; leurs artifices & leurs complots n'en sont pas moins redoutables?

(d) *Madame des Houlieres, Mr. de la Bruyere, l'Abbé de Villiers, &c.*

(I) *Ce fut alors que le Pere Goulu devint très-celebre.*] Outre ce que je viens de citer de la relation à Menandre, en voici un autre extrait qui prouve admirablement, que cette querelle fit voler de toutes parts le nom du Pere Goulu. (e) *Quelques-uns de ses partisans ont asseuré qu'il avoit reçu un Bref de nostre Saint Pere le Pape.* . . . . *D'autres ont dit que l'Assemblée du Clergé lui avoit envoyé des Deputez, pour se rejoüir avec lui de la prosperité de ses armes.* . . . . . *Il n'y a point de Prince ny de Princesse, de Seigneur ny de Dame de condition, à qui il n'ait fait porter de ses livres en ceremonie, la plus-part reliez en forme d'Heures ou de Prieres devotes. Ils ont passé le Rhin, le Danube & l'Ocean, ils ont volé au delà des Alpes & des Pyrenées: ils interviennent dans toutes les Conversations, & se fourrent dans tous les Cabinets. On en a chargé des chariots pour envoyer au siege de la Rochelle.* . . . . . (f) *Son portrait se montre par rareté dans une maison des Galleries du Louvre* . . . . *il faut n'estre pas de la Cour, & n'avoir point de belle curiosité, pour n'avoir pas veu la figure de ce redoutable Prince.*

(e) *Ibid. pag. 337. 338.*

(f) *Ibid. pag. 309.*

(K) *Presque tous les Moines.*] C'est à bon droit que j'ai usé d'exception, puis que Mr. de Balzac declare (g) que *quantité de bons Religieux avoient blasmé publiquement la fausse* du Pere Goulu. *Des Ordres entiers*, poursuit-il, c'est-à-dire, comme il nous l'aprend lui-même un peu plus bas, *les principaux de leurs Compagnies ont rendu tesmoignage à mon innocence, & ont protesté contre la mauvaise foi de mon Ennemi.* . . . . *Parmy les seuls mesmes il s'en est trouvé qui n'ont pas esté extrémement satisfaits de son action.* . . . . *Il n'a pas reçu des Vieux & des Severes les Eloges que lui ont donné les Femmes & les Gaillards.* . . . . *Tout n'est pas d'ailleurs si bien joint ni si bien d'accord en son Estat, qu'il n'y ait quelque partie des-unie qui souffre ou qui fait soufrir les autres. Il a ses playes ce venerable corps, & ses incommodités cachées. Et si j'estois homme à me prevaloir de la division que j'ay découverte, & à mesnager les mescontentemens des Esprits malades, je pourrois faire une notable diversion; Et il est certain qu'on s'est offert à moy jusqu'en Italie, & qu'on m'a voulu fournir des Memoires dont je n'ay pas voulu me servir.* Il fait connoître en un autre endroit (h) que s'il n'a pas emploié toutes ses forces contre un Religieux, c'est qu'il n'a point voulu donner aux Huguenots le plaisir de rire. C'est peut-être par le même motif que son second le Sieur de la Motte-Aigron, n'a point publié le livre Latin dont il (i) avoit menacé le Pere Goulu, & où il devoit reveler bien des mysteres. Voilà ce que c'est que d'être engagé au service de l'Eglise, on n'ose vous pousser à bout, & malgré que l'on en ait on vous laisse dans l'impunité, de peur d'aprêter à rire aux autres Religions. J'ai (k) parlé d'un homme qui voulant detourner son fils de la profession d'Avocat, afin de l'engager aux Ordres sacrez, lui allegua une fort bonne raison, mais il en oublia une autre qui est encore meilleure, c'est l'impunité qu'on vient de toucher.

(g) *Ibid. pag. 342. 343.*

(h) *Ibid. pag. 316.*

(i) *Reponse à Phyllarque pag. 71. 322.*

(k) *Ci-dessus p. 45. remarque L.*

(L) *Il mourut le 5. de Janvier 1629.*] L'Auteur de l'éloge du Pere Goulu, & Pierre de Saint Romuald desquels j'emprunte cette date, ajoûtent que le Pere Goulu mourut âgé de 94. ans: je n'ai pu adopter cela, après avoir adopté la date du jour natal que j'ai trouvée dans Saint Romuald, savoir le 25. d'Août 1576. Je ne sçai pas bien si j'ai suivi un bon guide, car quoi qu'en qualité de Feuillant il semble ne devoir pas s'être trompé sur un tel fait, on ne peut nier d'ailleurs qu'il ne se soit refuté lui-même, puis qu'il a dit dans l'abregé de son thresor, & dans son Journal chronologique que le Pere Goulu est mort âgé de 54. ans. C'est une chose pitoiable que d'être obligé à se servir d'Auteurs peu exacts; il vaudroit mieux avoir à faire à des gens dont les fautes eut quelque juste excuse entre elles.

Chœur des Feuillans de Paris. L'on marqua entre autres choſes dans ſon épitaphe qu'il avoit retabli par ſes écrits la pureté de nôtre langue †. Mr. de Balzac en fit ſonner haut (M) ſes plaintes. L'un de ſes tenans nommé la Motte-Aigron, publia des choſes touchant le Pere Goulu qui (N) ont quelque ſingularité.

GOULU (JERÔME) frere puîné du precedent, a été Profeſſeur Roial en langue Greque à la place de ſon pere; auquel il ſucceda à l'âge de dix-huit * ans l'année † 1595. Il a été enſuite Medecin de la Faculté de Paris. Je parle de ſes enfans (T) dans une remarque. On a publié dans l'éloge du General des Feuillans, qu'il (Z) ceda à ſon cadet la ſucceſſion au Profeſſorat de la langue Greque.

GOURNAI (MARIE DE JARS, DEMOISELLE DE) fille d'alliance (A) de Michel de Montagne, & celebre par ſon ſavoir. Voiez dans Moreri de quelle famille elle étoit, & pluſieurs autres circonſtances de ſon hiſtoire. Je n'ai pas beaucoup de choſes à y ajoûter. On trouve dans le (B) *Perroniana* un trait fort deſobligeant contre cette Demoiſelle: c'eſt au ſujet d'une

‡ Scriptis ſuis mirum quantum adulteratam eloquentiæ puritatem revocaverit, conſervaverit, illuſtraverit.

* *Menage Remarq. ſur la vie d'Ayraut, pag.* 254.

† *Du Breul Antiq. de Paris, p.* 565.

(a) *Pag.* 101.

(b) *Pag.* 72.

(c) *Elle eſt pag.* 243. *de l'édit. de Paris* 1651. in 12.

(d) *C'eſt d'Achille demandant le ſacrifice de Polyxene, qu'Ovide*, Metamorph. lib. 13. *fait parler Hecube.*

(e) *Ad ann.* 1629.

(f) *Reponſe à Phyllarque pag.* 318.

(g) *Ibid. pag.* 322. 324.

(h) *Ibid. pag.* 330.

(i) *Homer. Iliad. lib.* 11. *verſu* 635.

(k) *Macrob. Saturn. l.* 5. *c.* 21.

(l) *Stat. Theb. l.* 6.

(m) *Macrobius ubi ſupra.*

(n) *J'en parle dans la remarque D de l'article* Hercule.

(o) *Menage ubi ſupra pag* 254.

(p) *Apud Carol. de Viſch Bibl. Ciſterc. pag.* 220.

(q) *Voiez les Eſſais de Montagne l.* 2. *chap.* 17. *à la fin, p.m.* 606.

(r) *Paſquier au* 2. *volume de ſes lettres liv.* 18. *pag.m.* 384. 385.

(ſ) *C'eſt-à-dire au Cardinal du Perron.*

(t) *Il me ſemble que c'eſt au Lieutenant Civil à interdire les livres.*

les. Au moins devroit-on avertir lors que l'on ſe ſert tantôt d'un calcul, tantôt d'un autre, quel eſt celui où l'on a été trompé. Quoi qu'il en ſoit on peut accuſer de beaucoup de negligence le Sieur de la Motte-Aigron, qui en écrivant contre le Pere Goulu l'an 1628. lui donnoit (a) *ſoixante tant d'ans*, & le (b) faiſoit plus vieux environ de quarante *que n'eſt la Samaritaine.*

(M) *Mr. de Balzac en fit ſonner haut ſes plaintes.*] Voiez ſon poëme Latin intitulé *Crudelis Umbra*, & la lettre Latine (c) où il apliqua ſi ingenieuſement à ſon ennemi ces deux vers (d) d'Ovide:

Ergo & adhuc metuendus erat? Cinis ipſe ſepulti
In caput hoc ſævit: tumulo quoque ſenſimus hoſtem.

Pierre de St. Romuald dit dans ſon threſor chronologique (e) que l'épitaphe du Pere Goulu eſt de la façon de Mr. Corneille. Notez que le Duc de Vendome fils naturel de Henri IV. & Françoiſe de Lorraine ſa femme firent mettre ſur le tombeau du Pere Goulu l'épitaphe qu'on y voit. Mr. Menage l'aſſûre dans la page 252. de ſes remarques ſur la vie de Pierre Ayrault.

(N) *Qui ont quelque ſingularité.*] Le Pere Goulu n'étant (f) encore que precepteur chez un homme qui demeuroit à Paris, alla avec lui dans le païs d'Angoumois, & logea avec lui chez le pere du Sieur de la Motte-Aigron. Il y fut perſecuté d'une ſoif ſi violente, qu'il faloit lui donner à boire en toutes ſortes de compagnies, & que la nuit même il étoit contraint de boire. D'ailleurs il ſe portoit très-bien. Par bonheur il ſe rencontra dans un païs où il croît beaucoup de vin, mais au milieu de cette abondance la mediocrité des verres ne ſervoit qu'à irriter cette ſoif. On en chercha dans le logis, & chez les amis, & comme il ne s'en trouva point d'aſſez grands, on en fit faire un exprès que l'on garda dans la famille en memoire de Phyllarque dont il porta toûjours le nom. *Il étoit grand veritablement, mais non pas à comparaiſon de la coupe de Neſtor*, car il ne faloit pas trois hommes pour lui faire perdre terre; chacun le pouvoit *lever aiſément avec les deux mains.* Cette incommodité du P. Goulu (g) eſt plus ſinguliere, que celle qui l'obligea long tems après en logeant chez le même hôte pendant ſon Generalat, à ne manger que de la viande, quoi (h) qu'*il eût le teint ſi frais, & l'embonpoint ſi excellent, qu'on ne croyoit pas qu'il eût beſoin* d'être diſpenſé de ſa regle.

Je ne ſçai point d'où la Motte-Aigron avoit pris que la coupe de Neſtor demandât les forces de trois hommes pour être portée; Homere ne dit point cela; il ne dit ſinon que quand on l'avoit remplie un autre eût eu de la peine à l'ôter de deſſus la table, mais que Neſtor le faiſoit facilement.

Ἄλλος μὲν μογέων ἀποκινήσασκε τραπέζης
Πλεῖον ἐὼν· Νέστωρ δ' ὁ γέρων ἀμογητὶ ἄειρεν.
Alius quidem non ſine labore ſubmoviſſet à menſa
Plenum exiſtens: Neſtor vero ſenex ſine labore tollebat.

On trouve dans l'onziéme livre d'Athenée une longue explication de tous les vers d'Homere qui regardent cette coupe; mais bien loin d'y rencontrer quelque choſe qui favoriſât le Sieur de la Motte-Aigron, j'y ai lu qu'il ne faut pas entendre qu'aucun Grec n'auroit pu ſoulever la coupe, mais qu'aucun vieillard comme Neſtor ne l'auroit pu faire. Hercule qui étoit un grand buveur (k) avoit une coupe bien grande, mais je ne remarque pas qu'il falût trois hommes pour la porter. Stace n'y en met que deux:

Huic (l) pretium palma gemini cratera ferebant
Herculeum juvenes. Illum Tyrinthius Heros
Ferre manu ſola, ſpumantemque ore ſupino
Vertere ſeu monſtri victor, ſeu Marte, ſolebat.

On pourroit alleguer bien des choſes touchant la coupe d'Hercule, qui étoit (m) d'une grandeur ſi énorme, ſelon quelques-uns, qu'ils diſoient qu'elle lui avoit ſervi de vaiſſeau ſur la mer, mais tout cela ſeroit ici hors de ſa place (n).

(T) *De ſes enfans dans une remarque.*] Il eut pour femme Charlote de Monantheuil, fille de Henri de Monantheuil Doien de la Faculté de Medecine de Paris, & Profeſſeur du Roi en Mathematiques. De ce mariage ſont ſortis entre autres enfans Nicolas GOULU, qui a fait un livre des Eloges des Goulu; Jaques, Maître d'Hôtel du Roi, conu ſous le nom de Monſieur de Monantheuil, & Marthe femme de René Labitte Avocat au Parlement, petit neveu de ce Jaques Labitte Juge de Maienne, qui a fait l'Indice des livres des Juriſconſultes, & que Cujas a cité avec éloge au chap. 1. du livre 4. & au chap. 15. du livre 5. de ſes Obſervations (o).

(Z) *Qu'il ceda à ſon cadet.*] Voici les premieres paroles de cet éloge; (p) *Inter Gallos doctrina illuſtres Joannes Gulonius annumerari meretur, quem Nicolaus pater (Joannis Aurati gener ac in regia Græca lingua profeſſione ſucceſſor) ſingulari naturæ bonitate præditum adoleſcentem non vulgariter & adeo felici ſucceſſu inſtituit, ut ab Academia Pariſienſis curatoribus digniſſimus ſit judicatus, qui ſublato è vivis parente literariam ejus profeſſionem ſuſciperet: ſed in fratrem ſe minorem muneris iſtius functionem paterna pietate tranſmiſit.*

(A) *Fille d'alliance de Michel de Montagne.*] Elle ne temoignoit pas moins de reſpect & de zéle pour ce pere d'alliance, que pour ſon veritable pere. Vous en tomberez d'accord, ſi vous conſiderez bien tout ce qu'elle dit dans la preface des Eſſais. Elle fit imprimer ce livre l'an 1635. & le dedia au Cardinal de Richelieu. La preface qu'elle y ajoûta vaut la peine d'être luë, & peut ſur tout être agreable à ceux qui aiment l'hiſtoire des livres, & des editions. *Le jugement qu'elle fit des premiers Eſſais* de Montagne, & *la bienveuillance qu'elle lui voüa ſur la ſeule eſtime qu'elle en prit de lui long tems avant qu'elle l'eût vu*, firent faire bien des reflexions à cet Auteur, & donnerent lieu à l'alliance. Il l'eſtima dès lors, & predît qu'*elle ſeroit capable des plus belles choſes* (q).

PASQUIER nous aprend quelques circonſtances de cette eſpece d'adoption. Michel de Montagne, dit-il, (r) *laiſſa deux filles; l'une qui naſquit de ſon mariage, heritiere de tous & chacuns ſes biens, qui eſt mariée en bon lieu; l'autre ſa fille par alliance, heritiere de ſes eſtudes. Toutes deux Damoiſelles tres-vertueuſes. Mais ſur tout je ne puis clorre ma lettre, ſans vous parler de la ſeconde. Cette-cy eſt la Damoiſelle de Jars, qui appartient à pluſieurs grandes & nobles familles de Paris; Laquelle ne s'eſt propoſée d'avoir jamais autre mary que ſon honneur, enrichi par la lecture des bons Livres; Et ſur tous les autres, des Eſſais du Seigneur de Montaigne; lequel faiſant en l'an* 1588. *un long ſejour en la ville de Paris, elle le vint expres viſiter, pour le cognoiſtre de face. Meſmes que la Damoiſelle de Gournay ſa mere & elle le menerent en leur maiſon de Gournay, où il ſejourna trois mois en deux ou trois voyages, avec tous les honneſtes accueils que l'on pourroit ſouhaitter. Enfin cette vertueuſe Damoiſelle advertie de ſa mort, traverſa preſques toute la France, ſous la faveur des paſſeports, tant par ſon propre deſſein, que par celuy de la veufve & de la fille qui la convierent d'aller meſler ſes pleurs & regrets, qui furent infinis, avec les leurs. L'hiſtoire en eſt vrayement memorable.*

(B) *Dans le* Perroniana, *un trait fort deſobligeant.*] Je raporte le paſſage tout du long. *Comme Monſieur Pelletier luy (ſ) diſoit un jour, qu'il avoit rencontré Mademoiſelle de Gournay, qui alloit preſenter Requeſte au Lieutenant (t) Criminel, pour faire defendre la defence des Beurrieres, parce que la dedans elle eſt appellée coureuſe, & qui a ſervi le public; il dit, je crois que le Lieutenant n'ordonnera pas qu'on la prenne au corps, il s'en trouveroit fort peu qui voudroient prendre cette peine, & pour*

ce

Digitized by Google

d'une satire (C) où on la mêla, & qui fut une des suites de l'Anti-Coton. Il y eut aussi un libelle qui eut pour titre γ l'Anti-Gournai. La raillerie piquante du Cardinal du Perron n'empêchoit pas qu'il n'eût de l'estime pour cette savante Demoiselle. Il est dans le (D) catalogue de ceux qui lui ont donné des loüanges. Elle fut regulierement paiée de la petite pension que la Cour lui accorda ‡; & vêcut toûjours dans le celibat. Elle étoit fort bien reçuë (E) chez les Princesses. Elle eût bien fait de ne pas écrire contre les partisans de l'Anticoton. Une personne de son sexe doit éviter soigneusement cette sorte de querelles. Les écrivains satiriques sont des rustres qui † ne gardent point de mesures: ils attaquent les femmes par l'endroit le plus sensible. Celle-ci fut representée non seulement (F) plus vieille qu'elle n'étoit; mais aussi * comme une fille de mauvaise vie. On a publié presque en même tems deux (G) contes qui ne se ressemblent guere, touchant Mr. de Racan & Mademoiselle de Gournai. Je trouve étrange † que Mr. Moreri debite que les livres de cette fille ne parurent qu'après sa mort.

γ *Voiez la remarque C.*

‡ *Voiez la remarque D.*

‡ Rustica progenies nescit habere modum.

* *Voiez la remarque C.*

† *Voiez la remarque D.*

Quand *ce qui est dit qu'elle a servi le public, ça esté si particulierement qu'on n'en parle que par conjecture, il faut seulement que pour faire croire le contraire, elle se fasse peindre devant son livre, c'est ce que je dis une fois à Mademoiselle de Surgeres, qui me prioit chez Monsieur de Rets que je fisse une epistre devant les œuvres de Ronsard, pour monstrer qu'il ne l'aymoit pas d'amour impudique. Je luy dis au lieu de cet Epistre, il y faut seulement mettre vostre portraict.* Je suis sûr que la Demoiselle de Gournai auroit pris pour une mortelle offense cette raillerie: car encore que la nature eût hautement reparé en elle les defauts du visage par les perfections de l'esprit, & qu'ainsi au cas qu'on la mepriſât du côté du corps, elle eût une consolation toute prête, & même une grande ressource de gloire, il n'y a nulle aparence qu'elle ait été jamais assez humble, pour renoncer à l'estime de ses agrémens corporels autant que la raison le demandoit. Je doute que la vertu des plus grandes Saintes fût à l'épreuve d'un aussi sanglant outrage que le seroit celui-ci. Pour faire taire la calomnie de ces esprits satiriques, qui disent que vous n'avez pas gardé une exacte continence, vous n'avez qu'à vous montrer ou en personne, ou en effigie. Il est certain que le Cardinal du Perron poussoit l'insulte au delà de toutes sortes de limites; & je croi que la Demoiselle auroit mieux aimé ne savoir rien, & n'avoir que très-peu d'esprit, que de passer pour une personne aussi depourvuë d'agrémens, que le seroit une fille qui auroit conserve son pucelage, faute de trouver qui le voulût.

(a) *Imprimée à Niort l'an 1610.*

(b) *Pag. 3.*

(c) *Pag. 8.*

(d) *Le Pere Coton . . . s'est premierement adressé à une Damoiselle Carabine, qui pour la defense de ce venerable a eu bien-tost usé la poulbre de son fourniment, & puis ayant enseigné au Sieur de Courbouzon le marchant chez lequel on prend ceste munition, luy ont faict jouer l'enfant perdu.* Ibid. pag. 11. 12.

(e) *C'est elle que le P. Richeome nomme Amazone. Voiez les Anti de Mr. Baillet tom. 1. pag. 146.*

(f) *Tom. 1. des Anti pag. 146.*

(g) *Ibid. pag. 145.*

(h) *Voiez le 1. tome des Anti pag. 176.*

(C) *Une satire où on la mêla.*] On apelle cette satire dans le *Perroniana* la defense des Beurrieres. Je croirois volontiers que ce n'est point là le vrai titre, & qu'il auroit falu dire *le remerciment des Beurrieres.* Car j'ai lu une satire (a) qui a pour titre, *Le remerciment des Beurrieres de Paris au Sieur de Courbouzon Montgommery*, dans laquelle on voit d'abord (b) ces paroles, *Et singulierement par la defense magnifique des Peres Jesuistes, que suivant la trace & les memoires de la Damoiselle de Gournay, qui a tousjours bien servi au public, vous avez faict publier depuis huict jours en çà.* Quelques pages après on lit ceci: (c) *Depuis n'agueres, c'est une beurriere qui parle au Sieur de Courbouzon, ils se sont presentez quelques mal habiles gens qui ont voulu entreprendre sur vos marches, & vous desrober vostre chalandize, comme un certain Peletier, & la Damoiselle Gournay, pucelle de cinquante cinq ans, qui s'y sont meslez de publier des defenses pour les Jesuïtes, comme ayans interest en cause, sous pretexte qu'ils ont esté rappellez & restablis à la poursuite, brieve, & solicitude du Postillon general de Venus.* A quoi si nous ajoûtons le passage que je mets en marge (d), il sera manifeste, je m'assûre, que toutes les plaintes que la Demoiselle de Gournai vouloit porter devant les Juges, concernoient le remerciment des Beurrieres. Au reste ce que j'ai cité de cette satire fait conoître que la Demoiselle de Gournai (e) publia quelques Ecrits pour les Jesuïtes, & contre l'Anti-Coton. Voici le titre de l'imprimé dont on se moque dans le remerciment des Beurrieres: *Le fleau d'Aristogiton, ou contre le Calomniateur des Peres Jesuistes, sous le titre d'*ANTICOTON, *par Louis de Montgommery Sieur de Courbouzon.* On peut assûrer une chose que Mr. Baillet (f) n'assûre pas, c'est que l'Auteur du fleau d'Aristogiton a paru sous son veritable nom. Mr. Baillet (g) croit que l'Ecrit de Courbouzon a paru après le fleau d'Aristogiton, mais l'un n'est point different de l'autre. Les adversaires des Jesuïtes ne se contenterent pas d'avoir insulté nôtre pucelle dans le remerciment des Beurrieres, ils firent un livre contre elle qu'ils intitulerent *Anti-Gournai:* Mr. Baillet en parle, mais non pas en donnant la liste des pieces qui parurent à l'occasion de l'Anti-Coton (h). Il semble même n'avoir point sçu que la Demoiselle de Gournai fût interessée à cet Anti.

(D) *Dans le catalogue de ceux qui lui ont donné des loüanges.*] Pour prouver cela je raporterai un fort long passage qui la concerne dans les Memoires de l'Abbé de Villeloin. Ceux qui trouveront qu'il n'auroit falu qu'en copier une partie, feront de ces gens qui ne se soucient pas de conoître beaucoup de particularitez de la vie des hommes illustres. Ce n'est pas pour ceux qui ont ce goût-là que je travaille, j'en fais ma declaration une fois pour toutes. *Cette bonne fille*, c'est ainsi que parle le bon Abbé de Marolles touchant nôtre Demoiselle de Gournai, *que j'ai tousjours beaucoup estimée, & que je visitois souvent en mon particulier, avoit l'ame candide & genereuse, Sa beauté estoit plus de l'esprit que du corps, & sçavoit force choses qui ne sont pas ordinaires aux personnes de son sexe. Nous avons plusieurs ouvrages de sa façon en prose & en vers, qui sont recueillis en un seul volume, qu'elle fit imprimer de son temps, & l'a intitulé*, Presens de la Demoiselle de Gournay. *Ceux qui l'ont voulu railler, n'ont pas trouvé sujet de s'en glorifier, & plusieurs grands personnages luy ont donné des loüanges pendant sa vie, & apres sa mort, & entre autres Michel de Montagne, Juste Lipse, les Cardinaux du Perron & de Richelieu, M. Cospean Evesque de Nantes, M. de Rochepoſai Evesque de Poitiers, M. Seguier Chancelier de France, & Mess. les Surintendans, qui ont tousjours eu soin de luy payer une pension assez mediocre, que le Roi luy donnoit, & n'en a jamais voulu avoir davantage, à la charge de se servir d'un carosse, comme je sçay qu'il luy fut offert de la part de M. le Cardinal de Richelieu. Plusieurs sçavants hommes la visitoient aussi fort souvent, & la bonne Demoiselle comptoit au nombre de ses meilleurs amis M. de la Mothe le Vahier, M. le Prieur Oger, & M. son frere; Mess. les Haberts, Cerisai, Lestoile, Boisrobert, de Revol, Colletet, Malleville, tous assez connus dans la Republique des lettres, & si je ne me trompe, elle me faisoit l'honneur de me mettre en ce nombre-là* (i).

(i) *Memoires de l'Abbé de Marolles pag. 58. ad ann. 1623. Voiez aussi ce qu'il dit p. 105. ad ann. 1636. il dit qu'il alla loger à la ruë St. Honoré au voisinage de cette Demoiselle qui faisoit alors imprimer la 1. édition de ses Ouvrages.*

(E) *Elle étoit fort bien reçuë chez les Princesses.*] Le même Abbé de Marolles nous aprend cela en parlant du Duc de Retelois, fils aîné du Duc de Nevers. *Mademoiselle de Gournay*, dit-il (k), *estoit un de ses grands divertissemens, & quoi qu'il fust d'une humeur assez galante, si est-ce qu'il n'y avoit point de Dame qu'il n'eust quittée pour entretenir celle-cy, soit qu'il la visit chez Mademoiselle sa sœur, soit qu'il la trouvast chez Madame de Longueville sa tante, ou chez Madame la Comtesse de Soissons, où elle alloit quelquefois.*

(k) *Ibid. pag. 58.*

(F) *Plus vieille qu'elle n'étoit.*] Voiez dans la remarque C le passage du remerciment des Beurrieres, où on lui donne 55. ans lors qu'elle n'étoit âgée que de 45. Elle mourut l'an 1645. à l'âge de 80. ans; elle n'en avoit donc que 45. l'an 1610.

(G) *Deux contes qui ne se ressemblent guere.*] Le premier se trouve dans le (l) *Menagiana*, & l'autre dans le (m) *Recueil des bons mots.* Le premier nous represente Mr. de Racan & Mademoiselle de Gournai comme deux personnes qui se voioient très-souvent, & qui se parloient à cœur ouvert quand l'un mepriſoit les vers de l'autre. C'est entre Auteurs qui sont amis le comble de la familiarité. Mais au contraire le second recit est tout-à-fait propre à persuader que ces deux personnes furent mal ensemble. On nous debite ce second recit sur le pied d'un des bons contes de Boisrobert, & on lui donne pour titre *les trois Racans.* On suppose que la Demoiselle aiant envie de conoître le Marquis de Racan, il y eut un bel esprit qui le disposa à faire cette visite; mais quand il eut sçu le jour & l'heure, *il eut la malice* d'envoier chez la Demoiselle *quelque tems auparavant un homme de la Cour qui feignit d'être le Marquis de Racan.* Quand cette visite fut faite, il alla lui-même chez Mademoiselle de Gournai, & se dit Mr. de Racan. Il fut reçu, & temoigna à la Dame beaucoup de surprise, de la har-

(l) *Imprimé à Paris l'an 1693.*

(m) *Imprimé à Paris l'an 1693.*

Digitized by Google

Quand Mr. Menage ſupoſe dans ſa Requête des Dictionaires que la Demoiſelle de Gournai s'intereſſa très-particulierement à la diſgrace des vieux mots que Meſſieurs de l'Academie Françoiſe proſcrivoient, il n'emploia point la fiction, car il eſt très-vrai que cette fille ſe fâcha beaucoup de (H) ce changement de langage. Je ne ſçai ſi l'on fit des vers à la loüange de ſon chat:

hardieſſe qu'on avoit euë d'emprunter ſon nom pour lui rendre une viſite. Dès qu'il fut ſorti le veritable Racan arriva. „ (a) On alla auſſi-tôt avertir Mademoi- „ ſelle de Gournay: elle eſtoit Gaſconne (b), & un peu „ bilieuſe de ſon naturel; elle s'emporta à la vuë de „ ce troiſiéme Racan, & ſans attendre qu'il luy par- „ laſt, *eſt-ce que je ne verrai toute ma vie que des Ra-* „ *cans*, dit-elle avec fureur; & s'armant d'une de ſes „ pantoufles elle le chargea vigoureuſement, & le „ pouſſa hors de ſa chambre ſans vouloir l'écouter, „ en luy diſant toutes les injures que ſa colere lui „ dictoit, dont le pauvre Marquis de Racan fut ſi ſur- „ pris, qu'il ne ſçut que luy repondre, & ſortit prom- „ tement, avec l'opinion que la Demoiſelle ſçavante „ eſtoit devenuë folle. „ Je croirois ſans peine que c'eſt une fable; & je juge principalement cela à l'égard des coups de pantoufle. Aparemment ce fut ou une invention toute pure, ou une broderie de Boiſrobert, pour plaiſanter tout à la fois & de Racan, & de la ſavante. Mais en tout cas cette avanture met entierement hors du vraiſemblable, la liaiſon que Mr. Menage ſupoſoit entre cette docte fille & le Marquis de Racan. Voici ce qu'on trouve dans le *Menagiana*. „ (c) M. de Racan alla voir un „ jour Mademoiſelle de Gournay qui luy fit voir des „ Epigrammes qu'elle avoit faites, & luy en deman- „ da ſon ſentiment. M. de Racan luy dit qu'il n'y „ avoit rien de bon, & qu'elles n'avoient pas de poin- „ te. Mademoiſelle de Gournay luy dit, qu'il ne fal- „ loit pas prendre garde à cela, que c'étoient des Epi- „ grammes à la Grecque. Ils allerent en ſuite dîner „ enſemble chez M. de Lorme Medecin des eaux de „ Bourbon. M. de Lorme leur ayant fait ſervir un „ potage qui n'eſtoit pas fort bon, Mademoiſelle de „ Gournay ſe tourna du côté de M. de Racan, & lui „ dit: Monſieur, voilà une mechante ſoupe. Made- „ moiſelle, repartit M. de Racan, c'eſt une ſoupe à „ la grecque. „ Je dirai en paſſant que ce petit conte a ſouffert ce qui arrive preſque toûjours aux recits de cette nature: on en varie prodigieuſement les circonſtances. Liſez ce paſſage de la Defenſe de Voiture. „ (d) On traduiſit une fois pour un (e) de nos Poëtes „ . . . . qui n'entendoit pas *le Grec quelques Epigram-* „ *mes de l'anthologie*. . . . Il les trouva ſi fades & d'un „ gouſt ſi plat, que diſnant le lendemain à la table d'un „ Prince, où l'on ſervit devant luy un potage qui ne „ ſentoit que l'eau, ſe tournant vers un de ſes amis qui „ 'avoit veu ces Epigrammes avec que lui. *Voilà*, dit-il, *un* „ *vray potage à la Grecque, s'il en fut jamais.*

NOTEZ qu'on a inſeré dans la ſuite (f) du Menagiana le conte des trois Racans, & ainſi l'on ſupoſe que les converſations de Mr. Menage ſe contrediſoient quelquefois.

(H) *Se fâcha beaucoup de ce changement de langage.* Citons l'endroit où Sorel releve un peché d'omiſſion du pere Bouhours. „ (g) Pour parler d'une „ Perſonne qui s'eſt miſe fort en colere en ce temps- „ là contre ces retranchemens de mots, il faloit parler „ de la bonne Demoiſelle de Gournay, qu'Ariſte l'un „ des Perſonnages des Entretiens dont il eſt queſtion, „ a miſe au rang des Illuſtres & des Filles d'eſprit. „ Certainement elle a bien merité cecy; Au deſſus „ de ſon ſçavoir je voudrois mettre encore ſa genero- „ ſité, ſa bonté & ſes autres Vertus qui n'avoient „ point leurs pareilles: Il faut avoüer pourtant qu'elle „ gardoit toûjours quelque animoſité contre les nou- „ veaux Autheurs de ſon ſiecle, mais c'eſtoit avec „ raiſon, puiſqu'il y en avoit entre eux qui ne pre- „ noient plaiſir qu'à luy faire piece. Ceux qui l'ont „ veuë autrefois ſçavent qu'elle avoit des emportemens „ horribles quand elle parloit des Gens de la nouvelle „ Bande, ou de la nouvelle Caballe, & que c'eſtoit „ là ſon foible. Elle pourroit donner grande matie- „ re de diſcourir touchant la Langue, autant pour „ ce qu'on luy en a oüy dire, que pour ce qu'elle „ en a écrit. Ceux qui ne ſont pas aſſez vieux pour „ avoir eu ſa converſation, doivent avoir recours „ à ſon Livre appellé: *Les Avis & les Preſens de la* „ *Demoiſelle de Gournay*. Ils y trouveront pluſieurs „ Chapitres du Langage François, entre autres le „ Chapitre *des Diminutifs*, & quelques-uns touchant la „ Poëſie où elle veut remettre en credit les mots „ compoſez à l'imitation des Grecs, & faire toû- „ jours ſubſiſter ſans aucune exception, le Langage „ de Ronſard. „ Voions comment Mr. Menage a mis en œuvre cette paſſion de la Demoiſelle. Il étale d'abord la proſcription de

Ces nobles mots, *moult, ains, jaçoit*
Ores, adonc, maint, ainſi-ſoit,
A-tant, ſi que, piteux, icelle,
Trop plus, trop mieux, blandice, iſnelle,
Pieça, tollir, illec, ainçois,
Comme étant de mauvais François.

Et puis il feint que les Dictionaires expoſent dans leur Requête que

. . Bien que telle outrecuidance
(Soit dit ſauf vôtre reverence)
Fiſt préjudice aux Suppliants
Vos bons & fideles Clients;
Et que de GOURNAY la Pucelle,
Cette ſavante Demoiſelle,
En faveur de l'Antiquité
Euſt nôtre Corps ſollicité
De faire ſes plaintes publiques
Du décri de ces mots antiques:
Toutefois, &c.

Pluſieurs dirent ſans doute que la Demoiſelle de Gournai atteinte de la maladie des vieillards, ne condamnoit la reforme du langage que parce que c'étoit la production des jeunes Auteurs, ou qu'à cauſe qu'elle n'eut pu l'aprouver, ſans convenir qu'à ſon grand âge elle avoit beſoin de retourner à l'école. On lui apliqua ſans doute ce qu'Horace (h) dit ſi bien de certaines gens qui s'imaginent que leur goût eſt la ſeule regle du bon, ou qu'il leur ſeroit honteux de ceder le pas aux nouveaux venus, & d'avoüer dans leur vieilleſſe l'inutilité des études de leur jeuneſſe. Mais tout bien conſideré, cette Demoiſelle n'avoit pas autant de tort que l'on s'imagine, & il ſeroit à ſouhaiter que les Auteurs les plus illuſtres de ce temps-là ſe fuſſent vigoureuſement opoſez à la proſcription de pluſieurs mots qui n'ont rien de rude, & qui ſerviroient à varier l'expreſſion, à éviter les conſonances, les vers, & les équivoques. La fauſſe delicateſſe à qui on lâcha trop la bride, a fort apauvri la langue. Les meilleurs écrivains s'en plaignent, je dis les Auteurs qui ſont le moins incommodez de cette indigence, & qui trouvent dans le fond fertile de leur genie dequoi la reparer. Voiez les reflexions de Mr. de la Bruyere (i). Quelques-uns d'entre eux donnent mille benedictions à Mr. l'Evêque de Meaux, à Mr. l'Evêque de Nimes, & à telles autres plumes du premier étage, lors qu'ils les voient ſe ſervir de quelque terme vieilliſſant. Cela le rehabilite, & le rajeunit, c'eſt au moins une barriere qui previent la preſcription, & qu'on peut opoſer aux chicaneries des puriſtes. (k) *Nôtre langue doit beaucoup aux Ecrivains qui diſent* certes *en proſe, & qui ſe commettent pour luy dans leurs Ouvrages.* On pourroit faire la même obſervation par raport à d'autres mots très-commodes, dont la fauſſe delicateſſe de quelques eſprits ou le caprice de l'uſage nous ont privez, & nous privent de jour en jour. La ſource du mal n'eſt pas toute entiere dans cette inconſtance des langues vivantes, que les anciens ont éprouvée & très-bien (l) decrite. Il s'y fourre je ne ſçai quel complot, & cette machination ne vient pas tant des lecteurs qui ſont Auteurs, que de ceux qui ne le ſont pas. Ceux-ci ſe donnent tout le plaiſir de critiquer, ſans ſentir la peine de compoſer. Ceux qui ſentent cette peine ſont plus indulgens envers les mots. J'excepte deux ſortes d'Auteurs, les jeunes, & ceux qui ne ſont qu'un petit écrit en deux ou trois ans. Un jeune Auteur qui ne lit guere que les livres les plus nouveaux, ne traite de beau langage que les termes & les expreſſions qu'ils lui fourniſſent. Malheur auprès de lui à tout mot, & à toute autre phraſe qu'il trouve ailleurs, cela eſt de la vieille cour, dit-il, cela commence à ſentir le vieux gaulois. Pour ce qui eſt d'un Ecrivain de demipage par jour, il n'a pas le tems de ſentir la peine que cauſe le retranchement d'une infinité d'expreſſions qui étoient bonnes ſous le regne d'Henri IV. & de Louis le Juſte. C'eſt pourquoi il ſe pique de degoût à l'egard de tous les mots qui ſont ſuſpects de vieilleſſe. Mais s'il avoit à compoſer un Ouvrage de longue haleine, & ſans beaucoup de lenteur, il ne feroit pas tant le dégoûté: les difficultez du travail, l'embarras des repetitions, la neceſſité preſque inevitable de rimer en proſe &c. lui feroient conoître le tort qu'on fait aux Auteurs en apauvriſſant la langue dont ils ſe ſervent.

(a) *Recueil des bons contes & des bons mots, pag. 158. édit. de Holl.*

(b) *Je ne croi pas que cela ſoit vrai. Je m'étonne qu'Hilarion de Coſte qui a tant parlé d'elle,* Vies des Dames illuſtres tom. 2. pag. 668. & ſuiv. *n'ait point dit d'où elle étoit. Le paſſage de Paſquier ci-deſſus remarque A, prouve ce me ſemble qu'elle n'étoit pas Gaſconne.*

(c) *Pag. 138. de la 1. édit. de Hollande.*

(d) *Coſtar, Defenſe de Voiture pag. 274.*

(e) *C'étoit Racan.*

(f) *Imprimée à Paris l'an 1695.*

(g) *Sorel, de la connoiſſance des bons livres pag. m. 418. 419.*

(h) Vel quia nil rectum, niſi quod placuit ſibi, ducunt: Vel quia turpe putant parêre minoribus, &, quæ Imberbes didicêre, ſenes perdenda fateri. *Horat. epiſt. 1. lib. 2.*

(i) *La Bruyere Caracteres de ce ſiecle, au chapitre de quelques uſages pag. 635. & ſuiv. de la 8. édition de Paris.*

(k) *La Bruyere ubi ſupra.*

(l) Mortalia facta peribunt: Nedum ſermonum ſtet honos, & gratia vivax. Multa renaſcentur, quæ jam cecidêre, cadentque, Quæ nunc ſunt in honore vocabula, ſi volet uſus, Quem penes arbitrium eſt, & jus, & norma loquendi. *Horat. de arte poët.*

Digitized by Google

chat: mais je ſuis perſuadé que les beaux Eſprits auroient fait pluſieurs poëmes ſur ce ſujet, ſi elle eût été jeune & belle. C'étoit un chat (*I*) dont Mr. l'Abbé de Marolles à immortaliſé la fidelité.

GRAIN (BAPTISTE LE) Maître des Requêtes ordinaire de l'hôtel de Marie de Medicis Reine de France, a compoſé quelques hiſtoires (*A*) qui ſont aſſez bonnes. Il étoit né environ † l'an 1563. Il ne temoigne point d'aigreur contre ceux de la Religion; au contraire il ſe declara fortement (*B*) pour l'édit qu'on leur avoit accordé.

† *Voiez ſa Decade de Henri le grand l. 1. p. 80. édit. de Rouën 1633. in 4.*

GRAMONT (GABRIEL DE) Cardinal François au XVI. ſiecle. Je n'en parle que pour corriger quelques (C) fautes de Mr. Moreri.

GRAMOND (GABRIEL BARTHELEMI DE) en Latin *Gramondus*, Preſident au Parlement de Toulouſe, & fils du Doien des (*AΔ*) Conſeillers de ce même Parlement, a compoſé une (*A*) hiſtoire qui eſt eſtimée. J'ai lu dans un Auteur Allemand un fait (*B*) ſingulier

(*I*) *C'étoit un chat dont Mr. l'Abbé de Marolles a immortaliſé la fidelité.*] Il a rendu le même ſervice à la linotte de ſon hoteſſe, *Une linote*, dit-il (*a*), *que j'ay veuë à la tres-honneſte & tres-vertueuſe Mademoiſelle de Belleville, chez qui je loge à Paris, a duré entre ſes mains plus de quatorze ans: & pour quelque beau-temps que c'euſt eſté, ce petit oyſeau n'euſt eu garde de prendre l'eſſor, quand ſa bonne Maiſtreſſe le mettoit hors de ſa cage ſur la feneſtre de ſa chambre. Le Piaillon de Mademoiſelle de Gournai (c'eſtoit ſon Chat) en douze années qu'il a veſcu aupres d'elle, ne ſe fuſt pas delogé une ſeule nuict de ſa chambre pour courir dans les Goutieres ou ſur les tuiles, comme les autres Chats.* Si la Demoiſelle eût eu des galans tels que Catulle, ſon chat fût devenu auſſi celebre que le moineau de Lesbie. Notez que Mr. l'Abbé de Marolles n'oublie point ce moineau, ni le perroquet de Melior (*b*), ni la colombe de Stella (*c*). On pourra joindre à ces exemples quand on voudra, l'épagneul de Madame des Houlieres (*d*).

(*a*) *Marolles ſuite des memoires pag. 98. 99.*

(*b*) *Voiez Stace Silv. 4. lib. 2.*

(*c*) *Voiez Martial epigr. 8. lib. 1.*

(*d*) *Voiez le 1. tome du Mercure galant 1672. pag. m. 83. 103.*

(*A*) *Quelques hiſtoires qui ſont aſſez bonnes.*] On a de lui deux Decades: la premiere eſt l'hiſtoire de Henri le grand: la ſeconde eſt l'hiſtoire de Louis XIII. depuis le commencement de ſon regne, juſques à la mort du Marechal d'Ancre en 1617. „ En „ quelques endroits il a mis des particularitez qui ne „ ſe voyent point ailleurs, & l'on juge que cette Hiſ„ toire a eſté écrite de bonne foy, comme par un vray „ François. „ C'eſt Sorel (*e*) qui dit cela touchant la premiere Decade: à l'égard de la ſeconde il dit (*f*), que *comme c'eſtoit une Hiſtoire publiée dans le temps & le credit de ceux dont elle parloit, les affaires d'auparavant y ſont fort decriées. Le Mareſchal d'Ancre & ceux de ſon party y ſont tres-mal traitez. Les bons ſerviteurs de la Reine mere n'y ſont pas meſme épargnez, tellement qu'autrefois cela faiſoit fort rechercher ce Livre, que les uns vouloient garder par curioſité, & les autres avoient deſſein de le ſupprimer. On remarque principalement qu'en ce qui touche l'Eveſque de Luſſon qui depuis a eſté le Cardinal de Richelieu, cet Auteur rapporte de luy une lettre adreſſée au Mareſchal d'Ancre, laquelle on pretend eſtre en termes fort ſoûmis.* On a raiſon de le pretendre (*g*).

(*e*) *Bibliotheque Françoiſe p. m. 352.*

(*f*) *Ibid. pag. 353. 354.*

(*B*) *Pour l'édit qu'on leur avoit accordé.*] Voiez le livre ſeptiéme (*h*) de la Decade de Henri IV. vous y trouverez une belle apologie de ce Prince au ſujet de l'édit de Nantes; une apologie, dis-je, ſoutenuë & d'exemples & de raiſons. D'Aubigné n'oublia point d'en inſerer le precis dans ſon (*i*) hiſtoire. Le Grain n'avoit point changé de principes, lors qu'il écrivoit ſa Decade de Louis XIII. car il y (*k*) fit l'apologie des lettres patentes (*l*), par leſquelles Sa Majeſté avoit declaré, *qu'elle n'a entendu comprendre ſes ſubjets de la Religion pretenduë Reformée au ſerment & proteſtation faicte en ſon ſacre, d'*EMPLOYER SON ESPE'E ET MOYENS POUR L'EXTIRPATION DES HERESIES. Ces deux beaux paſſages en faveur de la tolerance de Religion, ſe trouvent dans un Ouvrage (*m*) du Sieur Colomiés.

(*g*) *Voiez le Grain, livre 10. pag. 411. ad ann. 1617.*

(*h*) *Pag. m. 704.*

(*i*) *Tom. 3. livre 5. chap. 2. p. m. 631.*

(*k*) *Au livre 8. pag. 299.*

(*l*) *Elles furent regîtrées au Parlement le 4. d'Août 1616.*

(*m*) *Intitulé* Rome Proteſtante *pag. 65. & ſuiv.*

(C) *Que pour corriger quelques fautes de Mr. Moreri.*] I. L'entrevuë de Clement VII. & de François I. à Marſeille ne ſe fit point l'an 1552. mais l'an 1532. II. Ce ne fut pas pour avoir perſuadé au Pape le deſſein de cette entrevuë, que le Cardinal de Gramont fut recompenſé de l'Evêché de Poitiers, car il poſſedoit cette mitre lors qu'il partit de France pour aller negocier avec Clement ſept. III. Ces paroles, le Roi *lui donna l'Archevêché de Bourdeaux & de Toloſe: il en alloit prendre poſſeſſion*, doivent être cenſurées, puis que ſelon le ſens le plus naturel elles ſignifient que l'on donna ces deux metropoles en même tems, & tout à la fois à ce Cardinal. Or cela eſt faux. De plus on ignore ſi c'eſt de l'Archevêché de Bourdeaux, ou de celui de Toulouſe qu'il alloit prendre poſſeſſion: la phraſe de Mr. Moreri ne nous determine à rien. IV. Il n'eſt pas vrai que ce Cardinal ſoit mort avant que de prendre poſſeſſion de l'Archevêché de Toulouſe. Il en prit poſſeſſion par procureur le 27. d'Octobre 1533. & en perſonne le 15. de Mars ſuivant. V. Le château de Balura eſt une chimere; il faloit dire le château de Balma: le Cardinal y mourut le (*n*) 26. de Mars 1534. ſelon Du Bouchet. Ce château apartient aux Archevêques de Toulouſe, & n'eſt éloigné de la ville que d'une petite demie lieuë. VI. Si le Cardinal fut attaqué d'une fievre lente, ce ne fut pas lors qu'il alla prendre poſſeſſion de l'Archevêché; il faloit dire que ſon voiage de Rome lui cauſa une longue maladie, dont il mourut onze jours après la priſe de poſſeſſion. Meurt-on d'une fievre lente en ſi peu de jours? Ce qu'il y a d'étonnant eſt que Catel (*o*) l'un des Auteurs que Mr. Moreri cite, me fournit la correction de toutes les fautes qui viennent d'être marquées. A quoi ſonge cet homme, de nous citer des Auteurs qu'il n'a point vus? Catel releve une faute de Jean du Bouchet (*p*) touchant le nom du château; ainſi Mr. Moreri pouvoit conoître certainement le vrai nom de cet édifice.

(*n*) *Moreri dit le 24. de Mars.*

(*o*) *Memoires de l'Hiſtoire du Languedoc liv. 5. pag. 945.*

(*p*) *Du Bouchet dit que le Cardinal mourut au lieu de Abalme, eſtant des apartenances de l'Archeveſché à 2. lieües pres de Toulouſe.*

(*AΔ*) *Et fils du Doien des Conſeillers de ce même Parlement.*] Ce Doien des Conſeillers s'apelloit Barthelemi de GRAMOND. C'étoit un homme d'une grande probité & d'une integrité achevée. Son fils lui donne cet éloge en raportant une action plus digne d'un courtiſan, que d'un ſenateur zêlé pour la bonne diſcipline. Il dit (*q*) que Mr. de Mommorenci Gouverneur de Languedoc voulut que ſa femme fut recuë dans toutes les villes de ſon gouvernement avec des honneurs inuſitez juſques alors. Il ſouhaita en particulier que les Magiſtrats de Toulouſe envoiaſſent des gens armez au devant d'elle pour la recevoir. On rejetta pluſieurs fois ſa propoſition, & on lui repreſenta que les jeux, les danſes, la muſique étoient le veritable apareil de la reception d'une femme, mais que les honeurs militaires devoient être reſervez pour ceux qui ont de la juriſdiction ſur les armes. Barthelemi de Gramond fut d'un autre ſentiment, car il fut d'avis que l'on reçût la Ducheſſe de Mommorenci de la maniere que ſon mari le ſouhaitoit; il fut deputé aux (*r*) Capitouls de la part du Parlement, & leur perſuada d'aquieſcer aux deſirs du Gouverneur de la Province. Ceci ſe paſſa l'an 1619. On ne trouve là aucune trace de l'ancienne gravité Romaine. Nôtre hiſtorien eût beaucoup mieux travaillé à la gloire de ſon pere, s'il eût pu dire que le deputé du Parlement confirma les Capitouls dans le deſſein de rejetter les nouveautez que Mr. de Mommorenci exigeoit d'eux pour ſon épouſe. Cette conduite eût ſenti ſon homme qui avoit très-bien profité du ſage conſeil de Tibere (*ſ*) *moderandos fœminarum honores*, & de la harangue de Severus Cæcina Senateur Romain ſous cet Empereur. Elle fut rejettée, mais s'en faut-il étonner? Rome avoit perdu toutes ſes belles maximes. Notez que ce Senateur opina (*t*) qu'il ne faloit point permettre à ceux qui avoient du commandement dans les Provinces d'y amener leurs femmes. Il allegua de très-ſolides raiſons.

(*q*) *Gramond. hiſtor. Galliæ lib. 3. pag. m. 213. ad ann. 1619.*

(*r*) *C'eſt ainſi qu'on nomme ceux qui preſident à la maiſon de ville de Toulouſe.*

(*ſ*) *Tacit. annal. lib. 1. cap. 14.*

(*t*) *Id. ib. lib. 6. cap. 33.*

(*A*) *A compoſé une hiſtoire qui eſt eſtimée.*] Elle comprend en 18. livres ce qui s'eſt paſſé en France depuis la mort d'Henri IV. juſques à l'année (*v*) 1629. Elle fut imprimée à Toulouſe l'an 1643. Les étrangers l'ont jugée digne de leurs preſſes, tant en Hollande qu'en (*w*) Allemagne. Je me ſers de l'édition de Maience 1673. *in* 8. Le ſtyle de cet Auteur eſt un peu trop concis, & n'eſt pas aſſez naturel; mais il temoigne que le Preſident de Gramond poſſedoit bien la langue Latine. Il avoit publié à Toulouſe l'an 1623. l'hiſtoire particuliere de la guerre que Louis le Juſte avoit faite à ſes ſujets de la Religion.

(*v*) *Et non pas juſqu'en 1639. comme dit Moreri.*

(*w*) *Notez que les Auteurs Allemans la citent beaucoup. Voiez entre autres Pellerus dans ſon politicus ſceleratus impugnatus.*

(*B*) *Un fait ſingulier dont je doute fort.*] Chriſtien Funccius debite que le Preſident de Gramond aiant ſuivi les traces de Mr. de Thou, dans la hardieſſe de

Digitized by Google

(a) In eo Thuano per quod intrepide dicat, quid sentiat, non dissimulans gravissima aulæ & magnatum peccata, indeque idem quod Thuanus, fatum expertus. Simul enim ac prima pars historiæ prodiit, multorum incurrit odia: ita ut vix Tholosæ tuto vivere potuerit. Quare non prodiit tenus hac, nisi pars prima: si altera succederet, opus esset incomparabile, vel non nisi cum ipsa antiquitate comparandum. Arcanissima enim reip. Gallicæ autor penetraverat. *Chr. Funccius tom. 1. orbis imper. pag. 443. apud Konig, Bibl. pag. 358.*

(b) *Concluez de là que Konig qui met sa mort à l'an 1672, se trompe, car cette lettre de Patin est datée du 15. Sept. 1654.*

(c) *Patin lettre 90. tom. 1. pag. 365.*

(d) *Tome 20. pag. 748.*

(e) *Ibid. pag. 777.*

(f) *Voiag. 1. partie, pag. 9.*

(g) *Remarques sur la vie de Guillaume Menage pag. 340.*

lier dont je doute fort, & qui étant veritable seroit très-glorieux au Président de Gramond. Les lettres de Patin (C) ne confirment guere ce que l'Auteur Allemand debite.

GRANDIER (URBAIN) Curé & Chanoine de Loudun, brûlé vif comme Magicien, étoit fils d'un Notaire Roial de Sablé, & nâquit à Bovére proche de Sablé. Il prêchoit bien, & cela fut cause que les Moines de Loudun conçurent d'abord contre lui beaucoup d'envie, & enfin beaucoup de haine, lors qu'il eut prêché fortement sur l'obligation de se confesser à son Curé aux fêtes de Pâque. Il étoit bel homme, agreable dans la conversation, propre en ses habits & en sa personne, ce qui le fit soupçonner (A) d'être aimé des femmes, & de les aimer. On l'accusa en 1629. d'avoir eu à faire avec des femmes dans l'Eglise même dont il étoit Curé. L'Official de Poitiers le condamna à se defaire de ses Benefices, & à vivre en penitence. Il en apela comme d'abus, & par arrêt du Parlement de Paris il fut renvoié au Presidial de Poitiers, qui le declara innocent. Trois ans après quelques Religieuses Ursulines de Loudun passerent dans la commune opinion du peuple (B) pour possedées. Les ennemis de Grandier firent aussitôt courir le bruit que cette possession étoit arrivée par son fait, & ils l'accuserent de Magie: ce qui paroît dire la verité, & de decouvrir les fautes du gouvernement, & celles des grans Seigneurs, se fit beaucoup d'ennemis, & n'etoit pas même en sûreté au milieu de sa patrie (a). Mr. Graverol Avocat de Nîmes qui avoit de grandes habitudes à Toulouse, & que j'avois consulté sur ce fait, me repondit plusieurs choses, mais rien qui me fit conoître qu'il eût jamais ouï parler d'une telle chose.

(C) *Les lettres de Patin ne confirment guere.*] Tant s'en faut que Guy Patin nous represente Mr. de Gramond comme un martyr de la verité, qu'il le traite de lâche flateur. Je croi qu'il outre les choses, & qu'au pis aller l'extremité de l'Ecrivain Allemand seroit moins vicieuse que celle de Guy Patin. Quoi qu'il en soit, voici les paroles de ce dernier. „ J'ay l'Histoire de „ Monsieur de Gramont Président de Toulouse dont „ vous me parlez. Je l'ai souvent entretenu pendant „ qu'il étoit en cette ville. C'étoit un bon vieillard, „ mais d'une ame feble & bigotte. Il se faisoit de fê„ te pour obtenir des memoires, & pousser son histoi„ re jusqu'à la mort du feu Roi: mais le Cardinal Ma„ zarin ne lui a pas voulu donner cet emploi. Il est „ mort (b) depuis peu à Toulouse. Son livre est peu „ de chose, & infiniment au dessous de l'Histoire du „ Président de Thou. Il est rempli de faufletes & de „ flateries indignes d'un homme d'honneur. Quand „ il fut achevé d'imprimer, & prêt d'être mis en ven„ te, Monsieur de Gramont fit refaire quinze demi„ feuilles, pour y flater plus fortement le Cardinal de „ Richelieu, qui étoit alors au plus haut point de sa fa„ veur. Ce bon homme crut qu'il n'y avoit point de „ termes assez forts pour le louer; mais il n'y gagna „ rien, car le Cardinal vint à mourir (c).

(A) *Le fit soupçonner d'être aimé des femmes, & de les aimer.*] Le Mercure François (d) dit qu'*Urbain Grandier estoit homme majestueux & fastueux, qui avoit quelque lecture & assez bon esprit d'ailleurs avantagé de quelques perfections naturelles & aquises, mais qui par une reduplication de vices extraordinaires, nommément de paillardise & impuretez, avoit . . . prostitué l'honneur de son caractere*, & que son intention étoit en briguant la charge de Directeur des Ursulines, de faire *un deshonneste Serrail de leur Convent, & autant de sales concubines qu'il y auroit de belles vierges.* La lettre du Sieur Seguin Medecin de Tours, dit (e) que *les partisans mesme* de Grandier *reconnoissoient qu'il vivoit dans une debauche, qu'on ne peut autrement qualifier que du nom d'impieté, profanant les choses les plus saintes, & abusant hautement de la Religion qu'il prechoit avec assez de reputation.* On a pu voir dans l'article l'accusation qu'on lui intenta, d'avoir connu des femmes dans l'Eglise même dont il étoit Curé. Mr. Menage qui le raporte se contente de dire dans les notes, qu'il fut accusé d'adultere; il ne dit pas que ce fût avec la femme d'un Magistrat de Loudun. C'est Mr. de (f) Monconis qui le dit, sur la foi de la Superieure des Ursulines. La relation qu'on a publiée en Hollande l'an 1693. ne nous permet pas de douter que ce Prêtre ne fût impudique, & orgueilleux.

(B) *Dans la commune opinion du peuple.*] Mr. Menage (g) ne se contente pas de cette clause; il ajoûte tout de suite: *Car à l'égard des Savans, la plûpart d'entr'eux soutenoient que ces Religieuses n'étoient que malades, ne se trouvant en elles, quelque chose qu'on ait dit au contraire, aucune des trois marques que le Rituel Romain demande pour la marque d'une veritable possession, qui sont la divination, l'intelligence des langues qu'on n'a point aprises, & les forces de cors surnaturelles.* Il cite deux livres qui furent faits contre cette pretenduë possession, l'un par Duncan, Ecossois celebre, Medecin de Saumur; l'autre par Jaques Boutreux Sieur d'Etiau, homme docte de la ville d'Angers; & il raporte ce que Claude Menard Lieutenant de la Prevôté d'Angers, a dit de ce livre de Jaques Boutreux dans son catalogue des Ecrivains Angevins. *Laudunensis theatri scenam aggressus, Parochi Granderii tepidatas silentio longo favillas memoriamque scripto vindicare ausus, dubia quæstionis thema renovavit, ut tristes virginum malè tractarum pœnas, vel exercita potius trophæa virtutis ad scurrilia planorum ludibria, vindicandique & suppositi in Granderium, ut credi vult, maleficii ministeria personata traduceret, grandi certe mentis fiducia, calami scriptique liberrate, nescio an cessura feliciter.* Voiez ci-dessous la remarque I. Or quant à ce que Mr. Menage observe que l'intelligence des langues, qui est l'une des *trois marques d'une veritable possession*, ne se trouvoit point dans ces Religieuses, il est bon de remarquer que le Sieur Seguin Medecin de Tours raporte, qu'elles (h) *repondirent en langage Taupinambous que leur parla Monsieur de Launai Razilli, que je croi*, dit-il, *plus que moi-mesme, & que je vous allegue à cause que vous le connoissez pour homme de creance.* Mais puis que Mr. Menage qui n'ignoroit point le contenu de cette lettre, ni les autres contes que l'on avoit publiez touchant l'intelligence des langues attribuée à ces Nones, ne laisse pas d'affirmer qu'elles ne temoignoient point par là qu'elles fussent veritablement possedées, on voit qu'il ne faut gueres se fier aux relations en cette sorte de choses. Ce que Mr. de Balzac a dit dans ses Entretiens merite d'avoir ici sa place. *Si pour avoir deviné*, dit-il (i), *on l'accusoit d'être Magicien.... il faudroit que les Diables avec lesquels il auroit eu communication, ne fussent que goujats des troupes de Lucifer. Il faudroit qu'ils fussent moins savans que ceux de Loudun, qui n'avoient pas etudié jusqu'à la troisiéme, ainsi que disoit un des Courtisans de Monsieur le Cardinal de Richelieu. Il faudroit enfin qu'ils fussent de l'Ordre de ces Diables Ecoliers, qui dans les Oraisons de Theodoret font des fautes au nombre & au langage, pechent contre la mesure des vers, & contre les regles de la Syntaxe* (k). Nous allons voir quelques preuves de l'ignorance des Diables de Loudun. (l) *La Messe étant achevée Barré s'aprocha de la* Superieure, *pour lui donner la Communion & pour l'exorciser, & tenant le Sacrement dans sa main il lui parla en ces termes*, Adora Deum tuum, Creatorem tuum, adore ton Dieu, ton Createur: *Etant pressée elle repondit*, Adoro te, je t'adore. Quem adoras, qui adores-tu? *lui dit l'Exorciste diverses fois.* Jesus Christus, *repliqua-t-elle en faisant des mouvemens comme si elle eût soufert de la violence. Daniel Drouïn Assesseur à la Prevôté ne put s'empêcher de dire assez haut*, Voilà un Diable qui n'est pas congru. *Barré changeant la phrase demanda à l'Energumene*, Quis est iste quem adoras, qui est celui que tu adores? *Il esperoit qu'elle diroit encore*, Jesus Christus; *mais elle repondit*, Jesu Christe. *On entendit alors plusieurs voix des assistans qui crierent*, Voilà de mauvais Latin. *Barré soutint hardiment qu'elle avoit dit*, Adoro te Jesu Christe, je t'adore, ô Jesus Christ.

Voici une raillerie bien acerée contre le Capucin conducteur de la pretenduë possedée Marthe. (m) On disoit qu'elle avoit deux Diables dans le corps, l'un apellé Belzebub, l'autre Astarot. Les Juges d'Angers les examinerent & en Grec & en Latin. Belzebub en colere repondit, „ Que s'il vouloit il repondroit aus„ si bien au Grec qu'au Latin. Le Capucin pour lui „ fournir une excuse dit, Belzebub mon ami il y a ici „ des Heretiques, c'est pourquoi vous ne voulez pas „ parler. On se mit à latiner avec Astarot, qui s'ex„ cusa sur sa jeunesse. Belzebub s'excusa disant qu'il „ étoit pauvre Diable. Là il y eut grande dispute en„ tre ceux de la Justice, si les Diables étoient tenus „ d'aller à l'Ecole. Les Jurisconsultes maintindrent „ que c'étoit le *proprium in quarto modo* des Demonia-

OBSERVATION sur l'intelligence des langues dans les possedez.

(h) *Merc. Franc. tome 20. pag. 777.*

(i) *Entret. 17.*

(k) *Voiez les Nouv. de la Republ. des lettres, Mars 1684. pag. 10. de la 2. édition.*

(l) *Histoire des Diables de Loudun imprimée à Amsterdam 1693. pag. 57.*

(m) *Confession Catholique de Sancy liv. 1. chap. 6.*

ques,

Digitized by Google

paroît assez bisarre: car s'ils le croioient (C) capable d'envoier le Demon dans le corps des gens, ils devoient craindre de l'irriter; ils devoient le menager, de peur qu'il ne les soumît à une legion de Diables. Quoi qu'il en soit, ils l'accuserent de magie. Les Capucins de Loudun, ses grans ennemis, trouverent fort-à-propos pour faire reüssir l'accusation, de se munir de l'autorité toute puissante du Cardinal de Richelieu. Pour cet effet ils écrivirent au Pere Joseph leur confrere, qui avoit beaucoup de credit auprès de cette Eminence, que Grandier étoit l'Auteur d'un libelle intitulé, (D) *La Cordonniere de Loudun*, très-injurieux & à la personne & à la naissance du Cardinal de Richelieu. Ce grand Ministre parmi beaucoup de perfections, avoit le defaut de poursuivre à toute outrance les Auteurs des libelles qui s'imprimoient contre lui: desorte que (E) s'étant laissé persuader au Pere Joseph que Grandier étoit l'Auteur de *la Cordonniere de Loudun*, il écrivit aussitôt à Mr. de Laubardemont Conseiller d'Etat, sa creature, qui faisoit demolir à Loudun de la part du Roi les fortifications du château, de s'informer soigneusement de l'affaire des Religieuses, & il lui fit assez paroître qu'il souhaitoit de perdre Grandier. Mr. de Laubardemont le fit prendre prisonnier au mois de Decembre 1633. & après avoir informé amplement de cette affaire, il alla trouver le Cardinal pour concerter avec lui. On expedia des lettres patentes le 8. de Juillet 1634. pour faire le procés à Grandier. Ces lettres furent adressées à Mr. de Laubardemont, & à douze Juges des Sieges voisins de Loudun, tous veritablement gens de bien, mais tous personnes credules, & par cette raison de credulité tous choisis (F) par les ennemis de Grandier. Le * 18. d'Août 1634. sur la (G) deposition d'Astaroth, Diable de l'Ordre des Seraphins, & le chef des Diables possedans;

* *Mr. Menage* remarq. sur la vie de Guill. Menage pag. 342. *s'est trompé en mettant le* 8.

„ques, de parler toutes langues, comme celui de „Cartigni en Savoye qui fut éprouvé en seize langues, „aux enseignes que les Ministres de Geneve n'oserent „essayer de l'exorciser. Ceux d'Angers furent plus „hardis entre autres, qui commencerent en cette fa„çon; *Commando tibi ut exeas Belzebut & Ajtarot, „aut ego augmentabo vestras pœnas, & vobis dabo actio„res.* A la seconde fois il redoubla: *Jubeo exeatis su„per pœnam excommunicationis majoris & minoris.* En„fin tout en colere il ajoûta; *Nijs vos exeatis, vos re„lego & confino in infernum centum annos magis quàm „Deus ordinavit.*„ Je ne doute point que ceci ne soit point de l'invention de l'Auteur.

(C) *S'ils le croioient capable.*] Mr. Menage a trouvé si belle cette pensée, qu'après s'en être servi (*a*) dans la vie de Guillaume Menage, il en a enrichi ses notes sur cette vie. Il est bon de l'entendre en François; son Latin est en marge. *Ils accuserent*, Grandier, dit-il, *de Magie, le crime ordinaire de ceux qui n'en ont point, & lequel selon la pensée excellente d'Apulée, accuse autrefois du même crime, n'est pas même cru par ceux qui en accusent les autres; car si un homme étois bien persuadé qu'un autre homme le pût faire mourir par Magie, il aprehenderoit de l'irriter en l'accusant de ce crime abominable.* Mais quelque solide que paroisse cette maniere de raisonner, je croi neanmoins qu'il y a eu toûjours des gens qui ont cru coupables ceux qu'ils accusoient de Magie; car en premier lieu il ne faut pas trop s'attendre que l'homme agisse consequemment; de plus on s'imagine pour l'ordinaire que dès que la Justice est saisie de la cause d'un Magicien, il ne peut plus faire de mal. Enfin on croit qu'un Magicien n'osera rien entreprendre contre ses accusateurs, puis que ce seroit fournir des preuves contre soi-même.

(D) *Intitulé* La Cordonniere de Loudun.] La raison de ce titre étoit prise de ce qu'on faisoit parler dans ce libelle la femme d'un Cordonnier. Mr. Menage a pris (*b*) les fadaises dont cette satire est remplie, pour une forte preuve que Grandier ne l'avoit point faite, & il avoit ouï dire à Mr. Bouillaud (*c*) qu'il étoit constant que Grandier n'étoit point l'auteur de ce libelle. Mr. Bouillaud natif de Loudun (*d*) avoit conu familierement cet homme. Voiez dans la relation (*e*) imprimee à Amsterdam, avec quelle adresse on se servit de cette satire pour perdre Grandier.

(E) Le Cardinal de Richelieu *s'etant laissé persuader.*] J'ai lu quelque part qu'il fomenta cette farce afin de faire peur à Louis XIII. & de le tenir plus soumis à ses desseins, par les contes de sorcelerie dont on lui battoit les oreilles. Cela n'est point vraisemblable, quoi qu'il faille convenir que les genies les plus sublimes, sont pour l'ordinaire ceux qui negligent le moins les occasions qui semblent les plus ridicules, & les plus absurdes. Je parle de ces grands genies qui gouvernent un Etat. L'étenduë de leur penetration leur fait decouvrir des ressorts, où l'on diroit qu'il n'y en a pas. C'est qu'ils conoissent mieux que ne font les autres hommes, tous les usages que l'on peut faire d'une vetille; c'est que la foiblesse du genre humain leur est plus conuë; ils savent mieux ce que l'ignorance & la foiblesse des uns, & la malice des autres peuvent produire. Il ne faut donc pas toûjours raisonner ainsi. Une telle chose est si absurde, si basse, si extravagante, qu'un homme d'esprit & de jugement ne voudroit pas y faire attention; & par consequent il est faux qu'un tel Ministre d'Etat s'en soit servi, qu'il l'ait inventée, qu'il l'ait apuiée. L'Auteur de l'histoire de l'édit de Nantes (*f*) observe, qu'il *y eut bien des gens qui prirent pour une affaire de religion, la Comedie qui fut joüée durant plusieurs années aux Ursulines de Loudun.* Je croi qu'il veut dire que ces gens-là s'imaginerent qu'on fit joüer cette piece, afin de travailler à la sappe de l'édit de Nantes. Il raconte agreablement le ridicule des reponses que faisoient ces possedées. Notez qu'il dit que Grandier gouvernoit le Couvent des Ursulines, mais dans l'Errata il avertit qu'il faut dire que Grandier visitoit quelquefois ces Religieuses. Ce dernier fait n'est pas plus conforme que l'autre à la relation qu'on a publiée l'an 1693. Voiez y la page 25. vous y trouverez ces paroles: *Il est du moins constant que ces filles avoient demeuré 7. ou 8. ans à Loudun sans qu'il leur eût rendu aucune visite, & en l'an 1634. lors qu'elles lui furent confrontées, il parut qu'elles ne l'avoient jamais vu. Le Pere Tranquille l'a aussi soutenu dans un de ses livres, & que le Curé ne s'étoit jamais mêlé de leurs affaires.*

Tout à ce moment je me ressouviens que c'est dans Sorberiana, que j'ai lu ce que j'ai dit au commencement de cette remarque. L'endroit est curieux. On y trouve que Mr. Quillet defia le Diable de ces Religieuses, & le rendit (*g*) *penaut, & que toute la diablerie fut interdite; que Mr.* (*h*) *Lobardemont s'en scandalisa, & decreta contre Quillet, qui voyant que toute la mommerie étoit un jeu que le Cardinal de Richelieu faisoit joüer pour intimider le feu* (*i*) *Roi, qui naturellement craignoit fort le Diable, jugea qu'il ne faisoit pas bon pour lui à Loudun, ni en France*, & s'en alla *en Italie.*

Naudé confirme ce qui concerne la disgrace de ce faiseur de defi. Raportons ses termes. „(*k*) *Dun„cam* & *Quillet* s'estant opposez aux fourberies des Re„ligieuses de *Loudun*, celui-là en fut reprimendé & „menacé de belle sorte par le Cardinal de Richelieu, „& celui-ci fut contraint d'aller servir le Marquis de „Cœuvre à Rome.„

(F) *Tous choisis par les ennemis de Grandier.*] La remarque que Mr. Menage fait sur cela me paroît digne d'être copiée: *Il est à remarquer*, dit-il (*l*), *qu'il n'y a point d'innocence à l'épreuve du choix des Juges: qu'on donne le choix des Juges à un accusateur, il fera brûler par des Juges Molinistes tous les Evêques Jansenistes, & par des Juges Jansenistes, tous les Evêques Molinistes.* Voilà matiere à reflexion (*m*). Le Procureur de la commission nommé *Deniau*, Conseiller au Presidial de la Fleche, a fait un (*n*) traité de la possession des Religieuses de Loudun, pour soutenir le jugement des Commissaires.

(G) *Sur la deposition.*] Cela se recueille du second (*o*) procés verbal des Exorcistes. Il y eut trois possessions; durant la premiere les Diables hormis un refuserent de se nommer; ils se contenterent de repondre qu'ils étoient ennemis de Dieu. Durant la seconde & la troisiéme ils se firent conoître par leurs noms & dignitez, & ils accuserent nommément Grandier. Il est à remarquer qu'ils repondoient en François; encore que les Exorcistes leur parlassent en Latin. Mais il est incomparablement plus digne d'observation que

(*a*) De Maleficio fingit se assentiri (*Armandus Richelius*) nam ut verè Appulejus & ipse maleficii reus postulatus; id genus crimen non est ejus accusare qui credit, accusare enim eo crimine is quem timeret, quem vi cantaminum posse tantum fateretur. *Menag. in vita Guil. Menagii pag.* 83.

(*b*) *Granderii non esse tot ineptiæ quibus scatet, arguunt. Id. ibid.*

(*c*) *Idem remarques sur la vie de Guill. Men. pag.* 343.

(*d*) *Ibid. pag.* 341.

(*e*) *Pag.* 99.

(*f*) *Tome 2. liv. 10. pag. 538. ad ann.* 1634.

(*g*) *Sorberiana voce* Quillet *p. m.* 172.

(*h*) *Il faloit dire* Laubardemont.

(*i*) *Cette expression est mauvaise, elle signifie Henri IV. & l'intention de l'Auteur est de parler de Louis XIII.*

(*k*) *Naudé, Dial. de Masenat pag.* 310.

(*l*) *Menage ubi supra pag.* 342.

(*m*) *Voiez quelque chose d'aprochant dans la remarque B de l'article* Montaigu (Jean.)

(*n*) *Ibid.*

(*o*) *Dans le 20. vol. du Merc. Franc. pag.* 760. 762.

Digitized by Google

† *Voiez le 20. tome du Mercure François pag. 771.*

* *Apud Carisiacum.*

‡ Certum est quia ad omnes homines quando egrediuntur de corpore, veniunt Diaboli & ad justos & ad peccatores. *Lettre des Peres de ce Concile à Louis Roi de Germanie.*

‖ *In vita Guillelmi Menagii, & dans les remarques sur cette vie.*

(a) *Evangile de St. Jean chap. 8. v. 44.*

(b) *Mercure François ibid. pag. 771. 778.*

(c) *Merc. Franc. ib. pag. 761.*

(d) *Ibid. pag. 762.*

(e) *Remarq. pag. 343.*

(f) *Dans l'histoire de Pédis de Nouës ubi supra, on insinuë que Grandier avoit publié cet Ecrit.*

(g) *Mercure Franç. ibid. pag. 779.*

sedans; d'Easas, de Celsus, d'Acaos, de Cedon, d'Asmodée, de l'Ordre des Thrones; & d'Alex, de Zabulon, de Nephtalim, de Cham, d'Uriel, & d'Achas, de l'Ordre des Principautez, c'est-à-dire sur la deposition des Religieuses qui se disoient possedées par ces Demons, les Commissaires rendirent leur jugement, par lequel Maître Urbain Grandier Prêtre, Curé de l'Eglise St. Pierre du Marché de Loudun, & Chanoine de l'Eglise Ste. Croix, fut declaré † *dûment atteint & convaincu du crime de Magie, malefice, & possession arrivée par son fait és personnes d'aucunes des Religieuses Ursulines de Loudun, & autres seculieres mentionnées au procez*; pour la reparation desquels crimes il fut condamné à faire amende honorable, & à être *brûlé vif avec les pactes & caracteres magiques estant au Greffe, ensemble le livre manuscrit par* (H) *lui composé contre le celibat des Prestres, & les cendres jettées au vent.* Grandier aiant ouï sans émotion cette terrible sentence, demanda pour Confesseur le Gardien des Cordeliers de Loudun, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris. On le lui refusa, & on lui presenta un Recollect, dont il ne voulut point se servir, disant que c'étoit son ennemi, & l'un de ceux qui avoient le plus contribué à sa perte. On persista à ne lui vouloir point donner d'autre Confesseur que ce Recollect: il persista de son côté à le refuser, & ainsi il ne fit qu'une confession mentale à Dieu: après quoi il alla au suplice, & le souffrit très-constamment & très-chretiennement. Comme il étoit sur le bûcher, il arriva qu'une grosse mouche, du genre de celles qu'on apelle bourdons, vola en bourdonnant autour de sa tête. Un Moine present à l'execution, qui avoit lu dans le Concile de * Quieres que les † Diables se trouvoient toûjours à la mort des hommes pour les tenter, & qui avoit ouï dire que Belzebut signifioit en Hebreu le Dieu des mouches, cria tout aussitôt que c'étoit le Diable Belzebut qui voloit autour de Grandier, pour emporter son ame en enfer; & là-dessus on fit une chanson très-plaisante. La Diablerie de Loudun dura encore un an après la mort de Grandier. Theophraste Renaudot Medecin celebre, & l'inventeur de la gazette de France, a fait un éloge de ce Grandier, qui a été imprimé à Paris en feuilles volantes. Ceci est tiré de Mr. Menage ‖, qui prend hautement le parti de ce Curé de Loudun, & traite de chimerique la (I) possession de ces Religieuses. On diroit même qu'il a voulu combatre

que leur temoignage ait été reçu en Justice, & qu'il ait servi de preuve dans un procés où l'on condamna l'accusé à être brûlé tout vif. Ignoroit-on le temoignage que la verité éternelle (a) rend au Demon? Je trouve tout à fait rares les pensées du Sieur Seguin. *Il semble*, dit-il (b), *que ce ne soit pas tant un jugement des hommes que de Dieu, qui ait fait sortir les Diables d'enfer pour la confusion de ce miserable, car c'est une chose admirable comme les Demons se sont esleyez contre lui & l'ont contraint de reconoistre qu'ils estoient ses accusateurs. Je laisse à juger à la Sorbonne si l'on a deu recevoir les causes de recusation contre eux parlans de la part de Dieu, & donnans des marques evidentes de la verité qu'ils estoient forcez de dire.* On a horreur quand on pense que des Juges Chretiens trouverent nulles les causes de recusation fournies contre de semblables temoins, car il est de foi qu'ils sont les peres du mensonge. Il ne serviroit de rien d'alleguer que la force des exorcismes les empêchoit de mentir, on avoit fait depuis peu l'experience du contraire. Le second procés verbal porte, (c) que *tant auroit esté & si continuellement procedé aux exorcismes, tant auroient esté faits de jeunes, d'oraisons & de prieres, que le Maistre Diable & ses associez apres avoir promis de frapper le Magicien si violemment, & en telle partie de son corps que la place seroit aussi visible que sensible, & encor apres avoir reconu qu'il cedoit à la toute puissance de Dieu, & declaré qu'il se retireroit de ce Monastere pour toujours, enfin seroit sorti le 13. Octobre 1632. du corps de ladite Superieure, & signifié sa sortie par sept flegmes qu'elle auroit jettés fort loin par sa bouche: seroit aussi sorti du corps de sœur Claire le Demon qui la possedoit, & ensuite les Religieuses se seroient trouvées sans inquietudes, leurs lieux sans infestation, & tout le Monastere en sainte paix.* Mais ils ne tinrent point leur promesse, ils jouërent les Exorcistes; dès le 20. (d) *de Novembre de la mesme année 1632. la pluspart des Religieuses se trouverent inquietées & infestées des malins Esprits.*

(H) *Composé contre le celibat des Prêtres.*] Mr. Menage (e) qui *a ouï dire à Mr. Bouillaud qu'il n'y avoit point de preuve que Grandier eût fait ce livre*, ne disconvient pas qu'il n'eût été trouvé parmi ses papiers (f). Il ajoûte que ce livre n'étoit pas mal fait, qu'il étoit adressé à une femme, & qu'il finissoit par ces vers:

Si ton gentil esprit prend bien cette science
Tu mettras en repos ta bonne conscience.

Il avoit sans doute apris cela de la lettre du Sieur Seguin Medecin de Tours, inserée dans le Mercure François; mais peut-être n'auroit-il pas dû suprimer ce qu'on y trouve, que Grandier avoüa à la question qu'il avoit composé ce petit Ouvrage. Ce Medecin n'a pas tort de dire (g) que ce livret *donne soupçon que* Grandier *étoit marié. Notez*, poursuit-il, *qu'il est adressé à sa plus chere concubine, le nom de laquelle par tout est suprimé aussi bien qu'au titre. . . . Je ne puis vous dissimuler*, continuë-t-il, *que ce Traité m'a semblé tres-bien fait, & bien suivi jusques à la conclusion qui cloche veritablement & qui découvre le venin. Il n'y a rien qui tende à la Magie, & semble plustôt que l'on en pourroit induire le contraire, s'il n'y en avoit d'ailleurs des preuves suffisantes.* Il s'étoit servi peu auparavant de ces termes; *C'estoit au reste un esprit fort resolu, & qu'on peut dire fort, & tel que Monsieur le President m'a dit avoir admiré sur la selette, & regrettoit sa perte.* L'oraison funebre de Scevole de Sainte Marthe faite à Loudun par Grandier, est (h) imprimée parmi les Oeuvres de Sainte Marthe.

(I) *Traite de chimerique la possession de ces Religieuses.*] Il trouve fort (i) vraisemblable qu'elles n'étoient tourmentées que de suffocations de matrice, & il dit (k) que Grandier *merite d'être ajoûté au catalogue de Gabriel Naudé des grands hommes accusez de Magie injustement.* Il avouë (l) neanmoins qu'il a ouï dire à la Superieure des Ursulines de Loudun; *Que lors qu'elle fut delivrée des Demons qui la tourmentoient, un Ange grava sur sa main* JESUS MARIA JOSEPH F. DE SALLES, *& qu'elle lui montra sa main sur laquelle ces mots étoient en effet gravez, mais legerement, & de la façon que sont gravées ces Croix* (1) *qu'on voit aux bras des Pelerins de la Terre Sainte. Il lui a ouï dire de plus que cet Ange grava premierement au haut du dessus de sa main le nom de* François de Salles, *que ce mot se baissa pour faire place par honneur à celui de* Joseph *& à celui de* Maria, *& qu'ils se baisserent en suite tous trois pour faire place à celui de* Jesus. Il a bien fait de ne dire pas en propres termes, qu'il prenoit cela pour des impostures; son lecteur le comprend assez. Mais Mr. de Monconis (m) ne laisse aucun lieu de douter de la fourberie, c'est pourquoi il ne sera pas hors de propos de raporter ici ce qu'il en dit. Il alla voir cette Superieure des Ursulines le 8. de Mai 1645. & comme elle se fit attendre au parloir plus d'une grosse demi heure, il soupçonna quelque artifice. Il la pria de lui montrer les caracteres que le Demon (n) qui la possedoit avoit marquez sur sa main lors qu'on l'exorcisoit; elle le fit: *il vit en lettres de couleur de sang sur le dos de* la main gauche, *commençant du poignet jusqu'au petit doigt*, Jesus, *au dessous tirant vers l'épaule*, Maria, *plus bas*, Joseph, *& plus bas à la quatriéme ligne*, F. de Salles. *Elle lui dit toutes les machanceter du Prêtre Grandier, qui avoit été brûlé pour avoir donné le malefice au Convent; & comme un Magistrat de la ville duquel il debauchoit la femme s'en étoit plaint à elle, & que de concert ils l'avoient denoncé, nonobstans les fortes inclinations que ce mal heureux lui causoit par ses sortileges, dont la misericorde de Dieu la preservoit. Enfin* Mr. de Monconis *prit congé d'elle, & souhaita de revoir sa main, qu'elle lui donna fort civilement au travers de la grille: il lui fit remarquer que le rouge des lettres n'étoit plus si vermeil que quand elle étoit venuë, & comme il lui sembloit que ces lettres s'écailloient, & que toute la peau de la main sembloit s'élever,*

(b) *Menage, remarques pag. 346.*

(i) *In vita Guill. Men. pag. 82.*

(k) *Remarq. pag. 339.*

(l) *Ibid. pag. 344.*

(1) *Voiez Thevenot chap. 46. de son voiage du Levant.*

(m) *Voiag. 1. part. pag. 8. & 9.*

(n) *Selon Mr. Menage ce fut un Ange qui grava ces caracteres lors que la possession cessa.*

Digitized by Google

hatre (K) en general tout ce qui se dit des Magiciens. Ce seroit se tirer d'un (L) embarras par un autre. Depuis la composition de cet article on a imprimé en Hollande * l'*Histoire des Diables de Loudun*; & il paroît manifestement par cet Ouvrage, que la pretenduë possession de ces Ursulines fut une horrible machination contre la vie de Grandier. Cette relation est très-curieuse, & munie de toutes les pieces qui concernent ce procés. J'y ai trouvé une chose qui m'a donné quelque surprise, par raport aux grans vacarmes (M) que l'on fit contre le Pere Coton.

On trouve dans la vie d'un Jesuïte qui fut l'un des exorcistes des Religieuses de Loudun, beaucoup de particularitez sur cette afaire. J'en raporterai deux choses (N) dont l'une est fort surprenante.

* *A Amsterdam 1693. in 12. elle a été traduite en Flamand.*

GRA-

s'élever, comme si c'eût été une pellicule d'eau d'empois dessechée. Avec le bout de son ongle il emporta par un leger attouchement une partie de la jambe de l'M, dont elle fut fort surprise, quoi que la place restât aussi belle que les autres endroits de la main. Il fut satisfait de cela. Je n'en doute point; c'étoit un threſor inestimable pour un homme comme lui, que la decouverte d'une si grande forfanterie qui avoit infatué tant de gens. La nouvelle histoire des Diables de Loudun vous aprendra que (a) *lors que les rides de la vieillesse eurent rendu la main seche & decharnée, les drogues qu'on employoit pour refaire* ces noms *ne pouvant plus les imprimer; la bonne Mere dit alors que Dieu avoit accordé à ses prieres, de laisser effacer ces noms, qui étoient cause de ce que quantité de gens venoient la troubler, l'importuner, & la distraire souvent de ses actes de devotion.* Vous y trouverez aussi que Cerisantes avoit l'industrie de marquer un nom sur sa main (b), & que les filles de la Reine se moquerent l'an 1652. des gravures des Ursulines (c).

(a) *Histoire des Diables de Loudun pag. 469.*

(b) *Ibid. pag. 394.*

(c) *Ibid.*

(K) *On diroit même qu'il a voulu combattre en general.*] En effet il se moque de la premiere scéne de cette horrible tragedie, & il en tire des preuves pour la justification de Grandier. Cette premiere scéne consiste en ce que l'une des Religieuses (d) *reposant durant la nuit sur son petit mais tres-chaste grabat*, apercut un spectre qui ressembloit à leur defunt Confesseur, & qui avoüa que c'étoit lui, & qu'il revenoit pour communiquer des lumieres fort singulieres. La partie fut renvoiée au lendemain à pareille heure: le spectre ne manqua pas de revenir, on lui repondit comme la premiere fois, qu'on ne pouvoit plus traiter avec lui sans le sçu de la Superieure. Alors ce spectre devint tout-à-fait semblable à Grandier: *Il parla d'amourettes* à la Religieuse, *la sollicita par des caresses aussi insolentes qu'impudiques : . . . elle se debat, personne ne l'assiste, elle se tourmente, rien ne la console, elle apelle, nul ne repond, elle crie, personne ne vient, elle tremble, elle sue, elle pasme, elle invoque le Saint nom de Jesus, enfin le spectre s'evanouit.* J'avoüe à Mr. Menage que cela est assez propre à disculper son Urbain Grandier quant à la Magie, mais non pas à le justifier à d'autres égards. N'auroit-il pas pu sans que le Diable Ceden (e) lui ouvrit la porte, gagner la Portiere, & s'introduire dans la chambre de la Religieuse en faisant l'Esprit, & en se couvrant d'un masque qui ressemblât le feu Directeur. Le narré de la Religieuse sent fort l'accomplissement de l'acte Venerien. Mr. (f) Menage dit aussi qu'aucune personne de bon sens ne pourra croire que Grandier *ait eu le pouvoir de disposer des Demons à sa volonté, pour les envoyer tourmenter des filles innocentes & consacrées à Dieu.* Enfin il loüe la prudence & la justice de Louïs XIV. „ qui a arrêté le cours des procés criminels contre „ ceux qu'on accuse de magie & de sortilege, ayant „ commué la peine de mort en banniſſement, à l'é„ gard de plusieurs particuliers condamnez par arrêt „ du Parlement de Roüen à être brûlez, comme cou„ pables de ce crime. & ayant en suite par arrêt de „ son Conseil d'Etat du 26. Avril 1672. ordonné que „ par toute la Province de Normandie les prisons se„ roient ouvertes à toutes personnes qui y seroient „ detenues pour raison des mêmes crimes, & qu'à l'a„ venir celles qui en seroient accusées seroient jugées „ selon la Declaration que sa Majesté promet par ces „ arrêt d'envoyer dans toutes les Jurisdictions de „ France, pour regler les procedures qui doivent être „ tenuës par les Juges dans l'instruction des procés de „ magie & de sortilege. „

(d) *Mercure Franc. ubi supra pag. 749.*

(e) *On prétend qu'à la troisiéme possession il entra ouvertement par une porte que ce Diable lui avoit ouverte.* Merc. Franc. pag. 762.

(f) *Remarq. pag. 341.*

(L) *D'un embarras par un autre.*] Il est certain que les Philosophes les plus incredules & les plus subtils, ne peuvent n'être pas embarassez des phenomenes qui regardent la sorcelerie. Mais à l'égard de Grandier, je ne sçai pas si l'on ne pourroit point dire ce que dit Olympias, en voiant une Maîtresse de son mari qu'elle trouva extremement belle, & spirituelle, *qu'on ne s'accuse plus de sorcelerie, sous ses enchantemens sont dans sa personne* (g). Le Curé de Loudun étoit bel homme, propre, beau parleur; c'étoit aparemment la Magie avec laquelle il mettoit (h) en tentation la Superieure des Ursulines, & *faisoit* (i) *souffrir des ardeurs violentes & sales aux Religieuses.* Le vœu de continence & la devotion ne pouvant pas chasser ce desordre, on s'imagina qu'il étoit surnaturel. Cette pensée épargnoit à l'amour propre la confusion de garder long tems une mauvaise passion naturelle: on se crut donc ensorcelé, toute la machine se detraqua, & il falut pour l'honneur de cette Communauté que les premieres avances ne fussent pas retractées. Il n'y a rien de plus dangereux pour les personnes qui croient que leur bonne reputation est necessaire à l'Eglise, que de s'engager dans une fausse demarche. Cette Superieure des Ursulines a pu être dans la bonne foi au commencement, mais elle n'y étoit plus quand elle reçut la visite de Monconis: cependant il faloit continuër la comedie afin de sauver le passé. Ceux à qui la Carte de la petite ville de Loudun eût été parfaitement conuë, au tems que ces diableries commencerent, eussent pu les expliquer beaucoup mieux qu'on ne pourroit faire presentement.

(g) *Voiez la remarque L de l'article* Apulée, *où je cite les paroles Grecques de Plutarque.*

(h) *Monconis ubi supra.*

(i) *Merc. François pag. 761.*

Peu de mois après avoir composé ce qu'on vient de lire, j'apris qu'un homme de ce païs-là faisoit imprimer à Amsterdam une relation exacte de cette avanture. J'y ai trouvé la confirmation de ce que j'avois conjecturé, on y explique les passions particulieres & personnelles qui inspirerent cette étrange mommerie, & si l'on en croit l'Auteur de la relation, la Superieure n'a pas été un seul moment dans la bonne foi.

(M) *Grans vacarmes que l'on fit contre le Pere Coton.*] Il marqua sur un morceau de papier diverses choses sur quoi il vouloit questionner une possedée. Entre autres questions il proposoit celle-ci: *Quel est le passage de l'Ecriture le plus propre à prouver le Purgatoire* (k). Ceux de la Religion s'accorderent avec un grand nombre de Catholiques à crier contre cette impie curiosité, & à insulter tant le Pere Confesseur de Henri IV. que tout l'Ordre des Jesuites. Il est pourtant vrai que ce confesseur ne faisoit que suivre l'usage de son Eglise, si vous exceptez quelques questions, qu'il vouloit qu'on fit touchant des faits politiques. L'exorciste de Loudun ne demandoit-il pas au Diable (l) *quelle étoit la meilleure voye par laquelle la creature qui s'est égarée de Dieu pouvoit retourner à lui?* Ne lui demandoit-il pas (m), *si depuis sa chute il n'avoit jamais goûté les douceurs de l'amour divin . . . & quel est le plus fort de tous les liens qui tiennent l'homme attaché à la creature . . . (n) s'il y avoit en Enfer des personnes qui eussent fort goûté l'amour divin sur terre.* Le Demon repondoit amplement à ces demandes, & decouvroit même plusieurs secrets de sa politique, & les moiens de la renverser. Ce n'est pas seulement à Loudun que de telles choses se sont pratiquées: elles sont du style courant des exorcistes, comme les Theologiens Protestans le reprochent aux Catholiques Romains (o). Ainsi la haine particuliere que l'on avoit contre les Jesuïtes, fut cause que l'on declama contre une conduite du Pere Coton, laquelle on laisse en repos quand d'autres s'en servent. Je ne parle point des Protestans. On ne guerira jamais le vice de l'acception des personnes.

(k) *Voiez aussi Voetius disput. to. 3. pag. 622. 623.*

(l) *Histoire des Diables de Loudun pag. 371.*

(m) *Ibid. pag. 372.*

(n) *Ibid. pag. 373.*

(o) Si quis attente legerit nupera Exorcistarum scripta, ut Monachi Michaëlis, historiam Ludovici Gaufridi & obsessarum mulierum, non satis mirari poterit impietatem & stoliditatem hominum, qui judicium controversiarum fidei à dæmonibus exposcunt, eos fingunt pœnitentiæ prædicatores, eos adigunt, ut preces ad Deum fundant, & omnia religionis & pietatis externa munia obeant. *Heidegger. dissert. Selector. Triade pag. 98. Voiez aussi Voetius disput. to. 3. pag. 622. 623.*

(N) *Deux choses dont l'une est fort surprenante.*] Je ne les conois que par les extraits de Mr. Cousin. Voici ce que j'ai lu dans son Journal des Savans, à l'endroit où il fait mention de la vie du Pere Seurin. (p) *A l'occasion des combats donnez par ce Pere aux demons,* l'Auteur (q) de sa vie *prouve fort au long la verité de la possession des Religieuses de Loudun, sur tout par le temoignage de deux des plus grans esprits de ce siecle. L'un est le Cardinal de Richelieu qui envoya à Loudun des Exorcistes entretenus aux depens du Roi, & l'autre le Milord de Montaigu, qui ayant vu sortir les demons du corps de la Mere des Anges, en fut parfaitement convaincu, & en envoïa Urbain VIII. lors qu'il abjura l'heresie, & fit profession de la Foi Catholique entre ses mains.*

(p) *Journal des Savans du 9. Mai 1689. pag. 311. édit. de Holl.*

(q) *Il s'apelle Henri Marie Boudon.*

Digitized by Google

GRAPALDUS (FRANÇOIS MARIUS) savant homme, a vêcu au XVI. siecle. Il étoit de Parme; & lors que sa patrie après avoir été delivrée du joug des François, se fut remise sous l'obeïssance de Jules II. il fut choisi chef de l'Ambassade qui fut envoiée à ce Pape β. Son éloquence & sa belle taille le firent choisir pour cet emploi γ. Il harangua très-bien Jules II. & il publia des vers sur la matiere qui avoit été le sujet de sa harangue. Le Pape le couronna de sa main avec beaucoup de solennitez dans le Vatican. Grapaldus encouragé par cette couronne poëtique se mit à faire beaucoup de vers, qui ont été imprimez δ. L'Ouvrage qui a fait le (Z) plus paroître son érudition, est celui où il explique toutes les parties d'une maison. Il mourut † d'une retention d'urine à l'âge de plus de 50. ans.

β *Jovius in elogiis c. 62.*

γ A præstanti facundia & insigni corporis proceritate legationis princeps. *Id. ibid.*

δ *Ex eodem ibid.*

† *Id. ib.*

GRASSIS (PARIS DE) merite beaucoup de blâme pour l'imposture qu'il fit au public. Il composa (A) l'épitaphe d'une mule, & la fit graver sur une piece de marbre, qu'il cacha ensuite sous la terre dans sa vigne. Au bout de quelque tems il donna ordre qu'on plantât des arbres au lieu où ce marbre étoit enterré; & quand on lui vint dire la decouverte qu'on avoit faite de cette inscription, il la donna pour une chose qui avoit été predite touchant sa mule. On ne fit qu'en rire pendant quelque tems, & l'on ne tint pas grand compte de cette piece de marbre; mais après plusieurs années elle devint considerable, & passa pour une (B) Antique dans l'esprit de bien des gens: desorte que Thomas Porcacchi a inseré dans un livre cette épitaphe, comme une piece legitime & venuë de l'antiquité ‡. Paris de Grassis n'est (C) pas le seul qui ait tendu de cette sorte de pieges aux Antiquaires. Je croi, pour le dire en passant, qu'il est le même que celui qui au commencement du seiziéme siecle fut maître des ceremonies sous plusieurs Papes, & Evêque de Pesaro, & frere du Cardinal Achille de GRASSIS. On cita son Journal * dans les écrits qui furent faits sur la dispute de la preseance entre la Republique de Venise, & le Duc de Savoie. Son Ceremoniel est imprimé, & l'on en fait cas ⸸. Il temoigna un grand zêle contre un plagiaire, car c'est de lui que Mr. le president Cousin parle dans le passage (D) que l'on verra ci-dessous.

‡ *Ex Museo Italico Mabillonii tom. 1. pag. 176.*

* *Voiez Grafwinekel, de jure præcedentiæ pag. 263. 320. 329.*

⸸ *Voiez Naudé Bibliograph. polit. pag. m. 42.*

GRAS-

(a) *Journ. des Savans ubi supra pag. 310.*

mains. Ce que je m'en vais dire est beaucoup plus singulier. On y verra un homme qui a été la rançon de Jesus-Christ corps pour corps, c'est-à-dire qui pour le tirer des mains du Diable, s'est livré lui-même au Demon. Lisez ces paroles du Journaliste. „(a) Au „ temps auquel le Pere Seurin exorcisoit les possedez „ de Loudun, les demons declarerent que deux Ma„ giciens s'estoient saisis de trois hosties pour les pro„ faner. Le Pere Seurin se mit en prieres pour obte„ nir la délivrance du corps de son Maitre, & consen„ tit que le sien propre fust mis au pouvoir des demons „ pour le racheter. Les offres furent acceptées, & „ l'échange executé. Les demons tirerent les trois „ Hosties d'entre les mains de leurs suppôts, & les mi„ rent au pied du soleil du saint Sacrement qui estoit „ alors exposé, & l'un d'eux entra dans le corps du „ Pere qui demeura possedé ou obsedé presque tout le „ reste de sa vie.

(Z) *L'ouvrage qui a fait le plus paroître son érudition.*] Paul Jove en juge ainsi fort sainement. *Sed multo uberius*, dit-il (b), *& latius ingenii famam propagavit, edito libro de partibus ædium, quo per optimas disciplinas perornatum diligenti cultura ingenium demonstravit.* Cet Ouvrage a été imprimé plusieurs fois. La premiere édition est celle de Parme chez Antoine Quintianus. Je n'en sai point l'année, je sai seulement que l'Auteur en fit faire une seconde sept ans après: elle étoit plus ample que la premiere (c). Gesner n'indique que les éditions de Bâle 1533. & 1541. *in* 4. Celle dont je me sers est de Dordrecht 1618. *in* 8.

(b) *Jovius in elog. c. 62.*

(c) *Voiez l'avis au lecteur.*

(A) *Il composa l'épitaphe d'une mule.*] Il supposa qu'un Publius Crassus avoit dressé ce monument à sa mule. DIS PEDIBUS SAXUM est le commencement de cette inscription.

(B) *Et passa pour une Antique dans l'esprit de bien des gens.*] Le Pere Mabillon l'assûre. *Virus eruditis non nullis fucum fecit*, dit-il (d), *opinantibus id esse antiquum . . . . . Thomas Porcacchius inter alios hoc epitaphium pro genuino & antiquo habuit in libro funeralium: immo Alexander VII. in adversariis suis notas id repertum fuisse prope sanctum Petrum.* Il nous aprend que Sebastien Maccius a raporté l'histoire de cette imposture dans son recueil d'inscriptions antiques, qui se trouve en manuscrit dans la Bibliotheque du Cardinal Chigi. Maccius tenoit cela d'Annibal de Grassis, Evêque de Jaccentia (e).

(d) *Mabillon. in Museo Italico tom. 1. pag. 176.*

(e) Ut Maccius refert ex Annibale de Grassis Bononiensi Jaccentiæ Episcopo. *Id. ibid.*

(C) *N'est pas le seul qui ait tendu.*] Je ne raporterai qu'un exemple de pareilles impostures, quoi qu'il soit facile d'en compiler un grand nombre. Le 9. d'Août 1505. on trouva trois pierres, proche le cap de Roco de Sintra dans le Portugal. Il y avoit sur ces pierres une inscription Latine en vieux caracteres qui contenoit une prophetie. La voici:

Sibylla vaticinium occiduis decretum,
Volventur saxa literis, & ordine rectis,
Cum videas Occidens Orientis opes.
Ganges, Indus, Tagus, erit mirabile visu,
Merces commutabit suas, uterque sibi.
Soli æterno, ac Lunæ decretum.

On prit cela pour un oracle de Sibylle (f), & il y eut des Savans qui s'exercerent à l'explication de ces vers; mais enfin on decouvrit que Cajado poëte Portugais en étoit l'Auteur, & que c'étoit lui qui avoit enterré ces pierres, & qui avoit pris son tems pour les faire deterrer. *Fraudem detexit* Caspar Varrerius: *Scilicet, quo tempore Emmanuel Lusitaniæ Rex, per* Vascum Gamam, *navigationes in Indiam Orientalem feliciter tentasset: Ulyssepone vixit* Hermicus Cajadus, *Poëta celebris*, Angeli Politiani *discipulus* (g): *hic tria marmora literis antiquis, hoc vaticinium continentibus, incidi, & clam circa oppidum* Syntra, *leviter terrâ tegi curavit. Postquam verò, tractu temporis, aliquam antiquitatis speciem contraxissent, amicos quosdam, in villâ suâ, circa quam hæc marmora occultata erant, convivio excipit; quibus strenuè epulantibus nunciat villicus, fossores marmora, ignotis literis inscripta, invenisse, procul dubio thesaurum eo loco defossum esse. Advolant omnes, inveniunt lapides, mirantur vaticinium, non sanè foliis inscriptum: Rex, hujus fraudis conscius, stuporem tamen simulat, versus aulicis describendos tradit, ipsa verò marmora, tanquam sanctiora κειμήλια, in gazophylacio religiosè servat* (h). Il y en a qui disent que Cajado par cette fourbe espera de s'insinuer dans les bonnes graces de son Roi, & d'en excroquer quelque argent. (i) *Postea tamen compertum eosdem confictos & impositos fuisse à quodam Hermo Charado Lusitano, qui illos marmori inscripserat, defoderatque ut situ humoreque terræ aliquantulum deformati, vetustatis indicium exhiberent; rursusque per mercenarias operas refoderat, ut hoc tam nobili atque peregregio antiquitatis monumento, Regis* (Lusitaniæ, Emanuelis) *gratiam, avidè in Orientis opes intenti, pecuniamque aucuparetur: ut testantur Cæsar Orlandius & Gaspar Barrerius, quos refert Ortelius in theatro magno tab. 5. novi orbis, & ab eo mutuatus Malvenda lib. 3. de Antichristo cap. 16. Torniellus in annalibus 2. tom. anno mundi* 3043. *num. 7. pag.* 48.

(f) Hos versus Sibyllinos esse Valentinus Moranus, Jacobus Navarch, Ferdinandus Lopez in suis historiis Indiæ Orientalis, sibi & aliis persuaserant. *Jo. Eusebius Nierenbergius de origine Sacræ Scripturæ lib. 3. c. 3. apud Voetium disput. to. 4. pag. 696.*

(g) *Nicolas Antonio Bibliot. Hispan. tom. 1. pag. 433. dit que Cajadus à son arrivée en Italie trouva que Politien étoit mort.*

(h) *Montan. legat. Belg. ad Japan. pag. 15. apud Lomeierum de Biblioth. pag. 366. 367.*

(i) *Nierembergius ibid. apud eumdem Voetium ibid.*

(D) *Dans le passage que l'on verra ci-dessous.*] „(k) Christophe Marcel nommé à l'Archevêché de „ Corfou ayant recouvré une copie du livre qu'Augus„ tin Patrice avoit composé sous le Pontificat d'Inno„ cent VIII. des Rites de l'Eglise Romaine, le fit „ imprimer à Venise l'an 1516. & le dédia à Leon X. „ sans faire mention d'Augustin Patrice son veritable „ Auteur, qui avoit esté Maitre des Ceremonies à Ro„ me depuis le Pontificat de Pie II. son oncle, qui „ lui avoit donné le surnom de Picolomini, jusqu'à „ celui d'Innocent VIII. sous lequel il corrigea le „ Pontifical Romain, & composa ce Ceremonial. Pa„ ris de Crassis qui exerçoit la charge de Maitre des „ Ceremonies sous Leon X. n'eut pas si-tôt vu l'édi„ tion de Venise, qu'il s'en plaignit à Sa Sainteté „ comme d'un attentat qui ne pouvoit estre expié que „ par

(k) *Journal des Savans du 7. de Mars 1689. pag. 141. 142. édit. de Holl.*

Digitized by Google

GRASWINCKEL (THEODORE) nâtif de Delft, a été un fort ſavant Juriſconſulte dans le XVII. ſiecle, & il l'a temoigné par pluſieurs (*A*) Ouvrages. Il étoit non ſeulement bien verſé dans les matieres de Droit, mais auſſi dans les belles lettres, & dans la poëſie Latine. Son merite fut reconu; car il eut de belles charges (*B*) à la Haie. La Republique de Veniſe le fit Chevalier de Saint Marc. Il mourut d'une apoplexie à Malines le 12. d'Octobre 1666. âgé de 66. ans, & fut enterré dans la grande Egliſe de la Haie, où l'on voit ſon épitaphe qui lui donne de très-grans éloges.

GRATAROLUS (GUILLAUME) ſavant Medecin, a vêcu au XVI. ſiecle. Il étoit né à Bergame en Italie, & il quitta ſon païs pour s'en aller en Allemagne faire profeſſion de la Religion Proteſtante. Après s'être arrêté quelque tems à Bâle, il fut apellé à Marpourg pour y être Profeſſeur en Medecine; mais il n'y demeura qu'un an; ſoit que l'air du païs de Heſſe ne lui convint pas, ſoit qu'il eût laiſſé à Bâle des agrémens qu'il regretoit *. Il retourna en cette derniere ville, & y mourut (*I*) le 6. de Mai 1562. à l'âge de 52. ans. Il eſt

* Nobilis hunc miſit Cattis Baſilea, ſed anno Vix ſemel exacto rurſus eò rediit, Sive quod Haſſiaco non poſſet vivere cœlo, Sive quod in votis urbs Baſilea foret. *Petrus Nigidius apud Freher. Theatr. pag.* 1252.

„ par le feu qui conſumeroit les exemplaires & l'Au-
„ teur. Le Pape qui avoit donné ſon privilege pour
„ cette édition, fit ſemblant de prendre feu ſur ce que
„ lui remontra ce zelé Maitre des ceremonies, & or-
„ donna une Congregation pour examiner l'affaire.
„ Mais quelque diligence que fiſt Paris de Graſſis, il
„ ne put empêcher qu'on ne viſt bien-tôt pluſieurs
„ nouvelles éditions de ce livre à Cologne & ail-
„ leurs. „

VOILA ce qu'on trouve dans l'extrait que Mr. Couſin a donné du 2. volume du *Muſeum Italicum*. J'ai conſulté ce 2. volume depuis la premiere édition de mon Dictionaire, & cela m'a fait ſentir qu'Ovide aſſûre avec beaucoup de raiſon que l'on boit plus agreablement à la fontaine. (*a*) *Gratius ex ipſo fonte bibuntur aqua.* J'ai trouvé que la paſſion de Paris de Graſſis contre l'Archevêque de Corfou ne venoit pas tant de ce qu'on s'attribuoit un livre qu'un autre avoit compoſé, que de ce qu'on divulgoit des ceremonies qui devoient demeurer cachées, & qu'on les divulgoit même avec des alterations. Il expoſe dans une lettre (*b*) adreſſée à Leon dix qu'il eſt maître des ceremonies depuis près de 16. ans, & qu'il ſe croiroit blâmable, s'il ſoufroit tranquillement qu'elles fuſſent corrompuës, & publiées, & que l'on ôtât à ſes predeceſſeurs la loüange qui leur convenoit. Il ne diſſimule point que l'un de ſes griefs conſiſte en ce que la publication de ces choſes en diminuë la veneration, & fait mepriſer ce que le voile du ſecret & du myſtere rendoit venerable. (*c*) *Quemadmodum juſti cujuſque principis eſt curare, ne quiſquam ſuo jure fraudetur: ita, ſi diligenter inſpexerimus, ad quempiam alium non magis ſpectat quam ad Romanum Pontificem, ne ſacra ſua ceremonia maculentur, neve aliqua in parte alterentur, ac præſertim ne corrumpantur: ſed & quod omnium principum eſt, ne prolata in vulgus velut proſtituta pontificalium ſacrorum exiſtimationem minuant, flocci faciant, & contemnantur.* Il allegue l'exemple des anciens Païens qui ne vouloient point permettre que les myſteres des Dieux vinſſent à la connoiſſance des profanes. Il cite en particulier la conduite des anciens Romains, & le Roi Tarquin qui fit jetter dans la mer Marcus Tullius pour le punir d'avoir donné à copier le livre des ceremonies ſacrées. Nôtre Auteur demanda que le livre de l'Archevêque de Corfou fût brûlé avec ſon Auteur, ou que pour le moins l'Auteur fût puni comme on le trouveroit à propos. Le Pape trouva raiſonnable cette demande, & promit de la faire examiner dans le conſiſtoire ſuivant. (*d*) *Hanc epiſtolam cum in manibus Papa dediſſem, legiſſetque libenter & avide, & acceptaſſet rationes & argumenta in ea per me allegata; verſus ad cardinales aliquos, qui ſibi forte adhærebant, dixit me rationem habere ſuper petitionibus meis: & librum ceremoniarum nuper impreſſum omnino comburi ſimul cum falſo auctore, ſicut poſtulaſſem, aut ſaltem ipſum auctorem corrigi & caſtigari omnino debere prout præſentibus videretur. Itaque ad primum conſiſtorium rem & cauſam differre.* On (*e*) ne ſçait point quelle fut l'iſſuë de cette afaire, car il manque quelques cahiers dans le Ceremoniel de Graſſis à l'endroit où devoit être la ſuite de la narration. Il s'en faut bien peu que le Pere Mabillon ne ſe moque du grand zéle de Paris de Graſſis, & ce n'eſt pas ſans quelque plaiſir qu'il obſerve (*f*) que le livre de l'Archevêque de Corfou ne fut point brûlé. Il dit que les Catholiques de bon ſens ne reglent point leur veneration pour le Pape ſur ces ceremonies occultes; mais ſur ſa qualité de chef de l'Egliſe. Il faut pourtant convenir, que ce zelateur du ſecret ne diſoit pas ſans raiſon qu'il (*g*) étoit à craindre qu'en divulgant tout le myſtere du ceremoniel de Rome, on ne diminuât l'idée qu'en ont les peuples; car c'eſt la coûtume d'admirer bien plus ce que l'on ne conoit pas, que ce qu'on conoit. Il paroît même fâché de ce que le Pontifical étoit devenu public, ce qui, dit-il, eſt cauſe qu'au mepris du Sacerdoce les ceremonies que cet Ouvrage contient, tombent tous les jours entre les mains des profanes, & que les ſectaires en tirent de grans ſujets de ſe moquer de nôtre religion. (*h*) *Sed utinam etiam & illa quæ dixi, ſecretiora forent & magis recondita. Non enim ea quotidie ad profanas manus in ſacerdotii contemptum, nec ad alienas ſectas in noſtræ religionis irriſionem devenire videremus.* Quoi qu'il en ſoit, nous devons dire qu'il s'eſt trop mis en colere contre le Prelat de Corfou. Il le charge d'injures, & je ne ſçai s'il ne conçut point pour lui autant d'horreur qu'on en concevoit anciennement pour ceux qui avoient divulgué les ceremonies des myſteres de Ceres; gens avec qui l'on n'eût point voulu s'embarquer, crainte d'être envelopé dans la peine qu'ils meritoient.

Eſt (i) & fideli tuta ſilentio
Merces. Vetabo, qui Cereris ſacrum
Vulgarit arcana, ſub iiſdem
Sit trabibus, fragilemque mecum
Solvat phaſelum: ſæpè Dieſpiter
Neglectus, inceſto addidit integrum.

(*A*) *Il l'a temoigné par pluſieurs Ouvrages.*] Il publia à la Haie l'an 1642. un livre *de jure Majeſtatis* qu'il dedia à la Reine de Suede. Il y établit les principes les plus favorables aux Monarques, & les plus oposez aux maximes republicaines de Buchanan. Il prit le parti de la Republique de Veniſe contre le Duc de Savoie, dans la diſpute de la preſeance; car il publia un livre l'an 1644. *de jure precedentiæ inter ſereniſſimam Venetam Rempubl. & ſereniſſ. Sabaudiæ ducem*, où il refute la diſſertation qui avoit paru là-deſſus en faveur du Duc de Savoie. Il y avoit long tems qu'il avoit donné des marques de ſon zêle pour la Republique de Veniſe. Dès l'an 1634. il avoit fait une reponſe au *Squittinio*, laquelle il intitula, *Libertas Venetæ, ſeu Venetorum in ſe ac ſuos imperandi jus.* L'an 1652. il écrivit contre un Genois nomme Burgus, qui pretendoit la même choſe que Seldenus, c'eſt-à-dire que la mer fût ſoumiſe non moins que la terre à l'empire de certains Etats. *Maris liberi vindicia adverſus Petrum Baptiſtam Burgum Liguſtici maritimi dominii aſſertorem*, eſt le titre de l'Ouvrage de (*k*) Graſwinckel, qui l'année ſuivante publia un pareil traité contre Velvodus. J'ai vu auſſi de lui un traité *de præludiis juſtitiæ & juris* imprimé l'an 1660. où il refute un Jeſuite (*l* Portugais. Il y joint une diſſertation *de fide hæreticis & rebellibus ſervanda.* Je n'oublie point ſes *Strictura adverſus Felden*, ni ſon commentaire ſur Salluſte, & ſur un Auteur Eſpagnol (*m*) *de vita & nece Caſſii & Bruti*, ni ſa traduction des Pſeaumes de David en vers heroïques, ni ſa verſion de Thomas (*n*) à Kempis en vers élegiaques, ni le poëme en vers hexametres où il decrit la vie d'André Canterus nâtif de Groningue, qui fut un prodige de ſavoir dans ſes plus tendres années. Il a fait auſſi quelques livres en Flamand; l'Art de bien vivre, un commentaire ſur les edits *de annonis*, & deux (*o*) volumes *in* 4. de la ſouveraineté des Etats de Hollande.

(*B*) *Il eut de belles charges à la Haie.*] Il étoit Avocat Fiſcal des domaines des Etats de Hollande, & Greffier & Secretaire de la Chambre Mipartie, de la part des Etats generaux.

(*I*) *Et y mourut le 6. Mai 1562.*] C'eſt ce qu'on aſſûre dans le Theatre de Paul Freher, où l'on cite la 4. partie des hommes doctes de Jean Jaques Boiſſard. La nouvelle édition de vander Linden (*p*) met auſſi la mort de ce Medecin à l'an 1562. Konig l'a miſe à l'an 1566. & Mr. de Thou (*q*) & Bucholcer (*r*) au 16. d'Avril 1568. Il eſt fâcheux de trouver tant de differences entre les Auteurs à l'égard d'un fait de cette nature,

(*a*) *Ovidius in epiſt. ex Ponto, ep. 5. v.* 8.

(*b*) *Ecrite l'an* 1517.

(*c*) *Muſeum Italic. to. 2. in appendice pag.* 588.

(*d*) *Ibid. pag.* 592.

(*e*) *Ibid. in Commentario pag.* VI.

(*f*) *Ibid. pag.* VII.

(*g*) Quod ſi ſacrorum arcana pandantur, & ſacræ publicentur ceremoniæ, ilico futurum eſt, ut omnis opinio minuatur, ut pontificia auctoritas elangueſcat neceſſe eſt. *Ib. in append. pag.* 589.

(*h*) *Ibid. pag.* 588.

(*i*) *Horat. od. 2. lib. 3.*

(*k*) *Le Soprani dans ſon recueil des Ecrivains de la Ligurie en parlant de Burgus, dit que* Thomaſo Graſeninckelio *écrivit contre lui l'an* 1652. *Oldoini a copié cette faute dans ſon* Athenæum Liguſticum. *C'eſt falſifier & le nom & le ſurnom de nôtre Graſwinckel.*

(*l*) *Nommé* Ferdinand Rebellus.

(*m*) *Voiez ci-deſſus pag.* 719. *lettre c.*

(*n*) *De imitatione Jeſu Chriſti.*

(*o*) *Ils ont été imprimez après ſa mort, l'un en* 1667. *l'autre en* 1674.

(*p*) *De Scritt. Medic. pag.* 376.

(*q*) *Thuan. lib.* 43. *ſub fin.*

(*r*) *Bucholcer. in indice Chron. p. m.* 622.

Digitized by Google

est Auteur de (Z) plusieurs bons livres. On dit qu'il excelloit dans la science physionomique †. Beze lui écrivit quelques lettres qui sont imprimées.

GRAWERUS (ALBERT) né à Mesecow dans la Marche de Brandebourg l'an 1575. a été fort estimé parmi les Theologiens de la Confession d'Augsbourg. On peut le comparer à ces soldats de fortune qui passant par tous les degrez de la milice, parvienent enfin aux premieres charges. D'abord il ne fit que regenter β dans (A) la Hongrie; mais lors qu'Agria eut été prise γ par les Ottomans il se retira à Wittemberg, d'où il passa à Islebe pour y diriger l'École; ensuite de quoi il δ devint Doien de Mansfeld, puis il fut reçu Docteur en Theologie ζ dans l'Academie de Iêne, & deux ans après il y exerça la charge de Professeur en la même Faculté. Enfin l'an 1616. il obtint la Surintendance des Eglises du païs de Weimar ‡. Il mourut le 30. de Novembre 1617 *. C'étoit le plus chaud Theologien qui se puisse voir; & jamais homme n'a écrit avec plus d'emportement que lui contre ceux de la Confession de Geneve. C'est à lui principalement que les (B) Missionaires recourent, quand ils veulent faire voir l'animosité qui regne entre les deux Communions Protestantes. Il étoit fougueux non seulement dans les (C) disputes de vive voix, mais aussi dans ses Ecrits. Ils sont en grand (D) nombre, la plupart contre ceux de la Religion. Il a aussi écrit contre les Sociniens, & contre l'Eglise Romaine.

GREGOIRE I. surnommé le grand, né à Rome d'une famille Patricienne, fit paroître tant d'habileté dans l'exercice de la charge de Senateur, que l'Empereur Justin le jeune le crea Prefet de Rome ‡. Il quitta cette dignité dès qu'il eut compris qu'elle l'attachoit à la terre, & s'enferma dans (A) un Couvent, sous la discipline de l'Abbé η Valentius. Il en fut tiré

† *Tiré de Paul Freher ibid.*

β *Premierement à Scepuz, & puis l'an 1597. à Cassovie.*

γ *L'an 1599.*

δ *L'an 1607.*

ζ *L'an 1609.*

‡ *Ex Spizelio, in Templo honoris reserato p. 39. Voiez aussi le Theatre de Paul Freher pag. 394. 395.*

* *Freher. ibid. Spizelius met l'an 1616.*

‡ *Maimbourg, histoire du Pontificat de St. Gregoire.*

η *D'autres le nomment Valentin.*

(a) *Vide Lindenium renovatum pag. 376. 377.*

(b) *Id. ib. & Paul Freher. in theatro pag. 1252.*

(c) *Apud Freherum in theatro pag. 394. 395.*

(d) *L'an 1595.*

(e) *C'est ainsi qu'il y a dans la replique de Mr. Daillé 2. part. pag. 86. mais il faloit dire* Grawerus.

(f) *Le titre Latin est* Absurda absurdorum absurdissima, Calvinistica absurda, hoc est invicta demonstratio Logica & Theologica aliquot horrendorum paradoxorum Calviniani dogmatis in articulis de persona Christi, Cœna Domini, baptismo & prædestinatione. *Jena 1612. in 4. c'est la 2. édition.*

(g) *Daillé, replique à Adam 2. part. chap. 14. pag. m. 86.*

te, qu'il seroit si facile de savoir exactement. J'ai remarqué les mêmes variations à l'égard de Gisanius. Voiez la remarque A de son article.

(Z) *Il est Auteur de plusieurs bons livres.*] Voici le titre de quelques-uns, *De memoria reparanda, augenda, conservanda, ac de reminiscentia.* La 1. édition qui est de l'an 1554. a été suivie de plusieurs autres. (a) *De prædictione morum, naturarumque hominum facili, & inspectione partium corporis. Prognostica naturalia de temporum mutatione perpetua, ordine literarum. De literatorum & eorum qui magistratibus funguntur conservanda præservandaque valetudine. De vini natura, artificio, & usu, deque omni re potabili. De regimine iter agentium, vel equitum, vel peditum, vel navi, vel curru, seu rheda &c. viatoribus quibusque utilissimi libri duo.* Il publia quelques livres d'autres Auteurs, & y joignit quelque chose de sa façon. *Petri Pomponatii liber de causis occultorum affectuum, seu de incantatione, cum præfatione & glossulis. Petri Aponensis libellus de venenis ad manuscriptum exemplar correctus, cui adjecit multa ejus argumenti utilia. Correctiones & additiones in librum Italicum falso attributum Gabrieli Fallopio, cui titulus est secreta Fallopii.* Il fit un recueil de divers traitez touchant la sueur Angloise, & touchant les bains, & une compilation de plusieurs Ouvrages d'Alchymie (b). On ne lui sauroit refuser l'éloge d'avoir eu à cœur le bien public, puis qu'il a cherché non seulement les remedes qui peuvent servir aux Magistrats, mais aussi ceux qui sont propres à toutes sortes de voiageurs. Il n'a pas oublié les hommes d'étude; il a tâché de leur fournir des secours & pour la conservation de la santé, & pour la conservation & l'augmentation de la memoire. Un homme qui leur fourniroit là-dessus ce de quoi ils ont besoin, meriteroit les honneurs divins dans la Republique des Lettres. La memoire y est presque aussi necessaire que la vie.

(A) *Il ne fit que regenter dans la Hongrie.*] Voilà l'idée qu'on se formeroit si l'on ne consultoit que le Sieur Spizelius; mais quand on recourt au sermon funebre (c), l'on trouve que le Baron Gregoire Horwath aiant érigé un (d) nouveau College à Scepuz, en fit Recteur le Sieur Grawerus à la recommandation de Gilles Hunnius, & que Grawerus y enseigna la Philosophie & la Theologie.

(B) *Que les Missionaires recourent.*] Le Pere Adam lors qu'il fit un livre contre Mr. Daillé, produisit *Je ne sai combien d'Allemans, un Gilles Hunnius, un Zephirius, un Gibelin, un Philippe Nicolas, & un Granverus* (e), qui repetent & qui exaggerent un grand nombre d'invectives contre ceux de la Religion. Il apuia principalement sur un traité de Grawerus, qui a pour (f) titre, dit-il, *les absurditez très-absurdes des absurditez Calviniennes.* Voici la sage reponse de Mr. Daillé, mais un peu trop desobligeante pour l'Auteur dont je parle dans cet article. „(g) Ce sont des freres qui sont en colere. Il faut pardonner a leur „ passion, & nous consoler par le témoignage que „ leur violence mesme rend a la bonté de nôtre cause, dans le different, que nous avons avec eux. „ S'ils n'avoient tort, ils n'en viendroient pas aux injures. C'est assurément l'erreur, qui les trouble. „ La verité a plus de douceur & de retenue, & n'a „ pas accoutumé de s'emporter ainsi. Car que Luther & ses disciples fussent en colere, quand ils écrivoient les vilenies & les horreurs que vous en avez „ ramassées, le desordre & l'extravagance de leurs „ propres paroles le montre assez; comme pour laisser à le reste, ce titre ridicule du livre de l'un d'eux, „ que vous ne manquez pas de representer; *les absurditès tres-absurdes des absurditès Calviniennes.* Un „ homme savant ne parleroit pas si sotement, s'il étoit „ en son sens rassis. „ Il finit ce chapitre par ces paroles: *Graces a Dieu ils ne sont pas tous dans les emportemens de vos* Gibelins *& de vos* Granveres. *Il y en a de plus doux & de plus traitables, & le feu Docteur Calixte Theologien de Helmstat, le plus savant de tous les Lutheriens de son tems, l'a assez témoigné par deux ou trois livres,* (1) *qu'il a publiez sur ce sujet.*

NOTEZ que Mr. Daillé eut pu accuser le Jesuïte Adam de n'avoir pas bien traduit le titre du livre de nôtre Grawerus. Voici la vraie traduction: *Les absurditez Calviniennes plus absurdes que toute autre absurdité.*

(C) *Dans les disputes de vive voix.*] Il eut une conference avec Amling l'an 1604. dans le château de Schochwiz, & il la fit imprimer avec des notes qui ne respiroient que son zêle pour le Lutheranisme, *Veritatis Lutheranæ amore notulis quibusdam aspersis evulgatum* (colloquium cum Amlingo.) Jamais il n'avoit fait tant d'efforts en faveur de son parti, qu'il en fit en cette rencontre. (h) *Singulari zelo & fervore spiritus sancti motus strenuè & masculè adversus hostium quorumvis cohortes depugnavit, nec quicquam omisit quo veritatis cœlestis doctrina asseri propugnarique queat,* CUM PRIMIS *in gravissimo illo colloquio cum Amlingo habito.* Jugez combien il s'échauffa contre Sebastien Lamius, qu'il convainquit de Calvinisme dans un Synode. (i) *Quemadmodum etiam in Synodo Hungarico-Keysmarcensi anno 95. habita Sebastianum Lamium heterodoxia Calviniana convicit.* Sans doute il l'avoit denoncé comme un faux frere, qui sous le nom de Ministre Lutherien couvoit les erreurs des Calvinistes, & cela seul pouvoit échauffer un esprit froid. D'ailleurs il disputa contre lui dans un Synode. La circonstance du lieu étoit toute seule capable de lui émouvoir la bile. N'oublions pas qu'on l'a apellé *le bouclier & l'épée du Lutheranisme* (k).

(D) Ses écrits *sont en grand nombre.*] Les titres seuls feront conoître l'excés de son zêle. *Bellum Calvini & Jesu Christi*, à Magdebourg 1605. *Harmonia præcipuorum Calvinianorum & Photinianorum*, à Iêne 1612. *in* 4. J'ai deja raporté l'*absurda absurdorum* &c. Son *Anti-Lubinus, hoc est elenchus paradoxorum & emblematum Calvinisticorum D. Eilhardi Lubini, de prima causa & natura mali*, à Magdebourg 1606. *in* 4. ne laisse pas d'être un Ouvrage contre les Calvinistes, encore qu'Eilhard Lubin ait toûjours vécu Lutherien, à ce que Mr. Baillet (l) assûre; car sans doute Grawerus le soupçonnoit d'être du sentiment de Calvin en certaines choses. Je laisse le titre de ses autres livres. Vous le trouverez dans Spizelius (m), & dans Paul Frelier (n).

(A) *Et s'enferma dans un Couvent.*] Ce fut dans celui de St. André: il l'avoit fondé à Rome dans sa maison paternelle (o), & il en avoit donné la direction à

(1) *Judicium de controv. Luther. & Ref. ann. 1650. De siderium & studium concord. Eccles. an. 1651.*

(h) *Spizelius in Templo honoris reserato pag. 43.*

(i) *Id. ib.*

(k) *Idem pag. 40.*

(l) *Au 1. tome des Anti pag. 351.*

(m) *Ubi supra.*

(n) *Theatrum viror. illustr. pag. 395.*

(o) *Maimbourg, histoire du Pontificat de St. Gregoire le Grand, pag. 7. édit. de Holl.*

Digitized by Google

tiré bientôt par le Pape Pelage II. qui le fit son septiéme Diacre, & qui l'envoia Nonce à Constantinople pour demander du secours contre les Lombards. Il revint à Rome (B) après la mort de l'Empereur; & servit quelque tems de secretaire au Pape Pelage, ensuite il obtint la permission de se retirer dans son Monastere *. Lors qu'il croioit y jouir du repos de la solitude, il fut élu Pape par le Clergé, par le Senat, & par le peuple Romain; & après s'être servi de tous les (C) moiens imaginables pour n'avoir pas cette charge, il fut obligé de l'accepter †. Il parut par sa conduite qu'on ne pouvoit pas choisir un homme qui fût plus digne que lui de ce grand poste; car outre qu'il étoit savant, & qu'il travailloit par lui-même à l'instruction de l'Eglise, soit en écrivant, soit en prêchant, il savoit fort bien menager l'esprit des Princes en faveur des interêts temporels & spirituels de la Religion. Le detail de cette conduite me meneroit trop loin, & je me dispense d'autant plus raisonnablement de m'y étendre, que chacun s'en peut instruire dans un Ecrivain moderne ‡. Mais je marquerai que nôtre (D) Pape entreprit la conversion des Anglois, & qu'il en vint à bout fort heureusement par les secours d'une femme ‡, selon

* *Ibid. pag. 7. & 8.*

† *Il fut installé le 3. de Septembre 590.*

‡ *Mr. Maimbourg dans l'Ouvrage cité ci-dessus.*

‡ *Voiez la remarque D.*

à Valentius (a) qu'il tira d'un Monastere de Province. Il fonda (b) six autres Couvens dans la Sicile, & *il vendit tous le reste de ses biens dont il donna le prix aux pauvres.*

(B) *Il revint à Rome après la mort de l'Empereur.*] Cet Empereur s'apelloit Tibere: il mourut (c) le 14. d'Août 582. & cela fait voir une grosse faute de Mr. Maimbourg. Il dit (d) que Gregoire qui ne put obtenir aucun secours, *ne laissa pas de servir très-utilement l'Eglise*, puis qu'il composa à Constantinople son *excellent livre des Morales sur Job*, & qu'il *obligea par ses doctes conferences le Patriarche Eutychius à retracter ses erreurs* touchant la resurrection. *Après quoi*, continuë-t-il, *sa Nonciature étant finie par le decés de l'Empereur Tibere qui mourut sur ces entrefaites . . . . . il retourna à Rome.* Il met ces conferences à l'an 586. il faut donc qu'il croie que Tibere ne mourut pas avant cette année, & c'est là une grosse erreur de chronologie. Mr. Cave met les mêmes conferences & la mort de cet Empereur (e) à l'an 586. Il a donc commis la même faute. Baronius (f) lui aussi met la mort de cet Empereur à la même année; sa fausse chronologie n'a pas été conuë de Mr. du Pin (g).

(C) *De tous les moiens imaginables pour n'avoir pas cette charge.*] Il écrivit à l'Empereur une lettre très-pressante, où (h) *il le conjure de ne pas confirmer son élection, & d'ordonner qu'on en fasse promtement une autre d'un sujet qui eût plus de capacité, de force & de santé qu'il n'en avoit*; & quand il eut sçu que sa lettre avoit été interceptée par le gouverneur de Rome, & qu'il se fut persuadé que son élection seroit confirmée à la Cour Imperiale, il prit la fuite, & (i) *s'alla cacher au fond d'une forêt dans une caverne, resolu d'y vivre . . . . . jusqu'à ce que desesperant de le trouver, on eût fait une nouvelle élection.* Il falut que par des signes celestes il aprît manifestement que Dieu vouloit qu'il fût Pape; il falut, dis-je, qu'il aprît cela par cette voie surnaturelle, avant que de se resoudre à accepter le Papat. On pretend (k) qu'une colombe *volant devant ceux qui le cherchoient, leur montroit le chemin qu'ils devoient suivre*, ou *qu'une lumiere miraculeuse leur marquoit l'endroit de sa retraite.* Voilà qui ressemble fort à l'avanture des Mages qui allerent adorer le Messie nouveau né. L'exclamation de Mr. Maimbourg sur la resistance de St. Gregoire est fort juste. *Grand exemple*, s'écrie-t-il (l), *qui doit confondre la furieuse ambition de ceux qui n'ayant rien d'approchant de la saintetè, de la doctrine, & de la suffisance de ce grand homme, qui s'ensevelit tout vivant sous terre, pour se garantir du Pontificat comme d'un coup de foudre, font par leurs brigues scandaleuses une espece de violence au S. Esprit, pour s'élever contre ses ordres par des voyes purement humaines, & très-peu Canoniques, jusques à la premiere place de l'Eglise.* Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres (m) dans l'extrait d'un livre intitulé *de Clerico renitente.* Je ne dois pas oublier un autre endroit de Mr. Maimbourg, touchant les reponses de St. Gregoire aux lettres dont on l'accabla de tous côtez: (n) *Pour lui temoigner la part qu'on prenoit dans la joye que tout le monde avoit de son exaltation... Il n'y fit reponse que par des expressions très-vives de l'extrême douleur qu'il ressentoit d'avoir été tiré de sa solitude, pour être replongé dans l'abime des affaires. Mais parce que l'experience a fait voir dans tous les siecles*, c'est la reflexion de Mr. Maimbourg, *que les belles choses qu'un homme d'esprit peut dire & peut écrire, ne sont pas toujours une bonne preuve de sa droite intention & de sa vertu; & qu'il s'en voit assez qui pensent, & font tout le contraire de ce qu'ils prêchent & qu'ils écrivent: je ne copierai point ici ce que ce grand Pontife a dit de lui-même sur ce sujet dans ses Ecrits.* Mais il y a une chose que l'équité ne souffre point que j'oublie; c'est une faute du celebre Pierre du Moulin, relevée par Mr. Maimbourg. Afin que personne ne se plaigne que j'extenuë ou que j'amplifie la chose, je me servirai des propres termes du censeur.

(o) *Le Ministre du Moulin dans un petit Ecrit qu'il a fait sous le faux titre de* Vie de St. Gregoire premier surnommé le Grand . . . . . *veut faire accroire . . . . . que ce Pontife Romain étoit d'une Religion contraire à la nôtre. Mais sans qu'il faille se donner la peine de refuter un si miserable libelle, c'est assez que je montre, pour faire voir quelle creance il merite, qu'il commence par la plus horrible & la plus grossiere imposture qui fut jamais. Car voici comme il parle au Chapitre second page 9. pour prouver contre le temoignage de Gregoire de Tours, que Saint Gregoire* ne fit aucune resistance à ce qu'il fût etabli Evêque. Ceux, *dit-il*, qui ont écrit la vie de Gregoire, notamment Gregoire de Tours, disent qu'il fit quelque resistance; mais cela est mal-accordant avec ce que Gregoire même dit en l'Epitre 4. du 1. Livre, où il dit qu'il ne fit aucune resistance à ce qu'il fût etabli Evêque, *& il cite à la marge ces paroles*, fibi ut imponeretur Episcopatus non reftitiffe, *qu'il n'a point resisté à ce qu'on le chargeât de l'Episcopat. Qu'on lise maintenant cette Epitre, on y trouvera justement tout le contraire. En effet Saint Gregoire se plaint à son ami Jean Patriarche de Constantinople, de ce qu'il n'a pas empêché par les bons offices qu'il lui devoit rendre auprès de l'Empereur, qu'on ne confirmât son élection; & voici comme il parle.* Si l'on nous commande d'aimer nôtre prochain comme nous-même: d'où vient que vôtre beatitude ne m'aime pas comme soi-même? Car je sçai avec quelle ardeur elle a voulu fuir l'Episcopat; & neanmoins elle ne s'est pas opposée à ce qu'on m'imposât cette même Charge. *Saint Gregoire se plaint ici en termes formels, de ce qu'on ne s'est point opposé à ce qu'on le fit Evêque de Rome; & le Ministre Du Moulin veut que Saint Gregoire avouë en cet endroit même*, qu'il n'y a fait aucune resistance, *attribuant ainsi à ce Saint Pape, ce que lui même dit du Patriarche de Constantinople, en se plaignant de lui.*

(D) *Entreprit la conversion des Anglois.*] Il envoia en Angleterre quelques Moines de son Monastere (p) sous la conduite d'Augustin leur Abbé (q), *que les Evêques de France consacrerent premier Evêque de la Nation des Anglois, selon le pouvoir qu'ils en avoient de Saint Gregoire* (r). Ethelrede regnoit alors en Angleterre, & avoit épousé Aldeberge ou Berthe fille de Charibert Roi de France, (f) *Jeune Princesse de beaucoup d'esprit, instruite dans les bonnes lettres, & fort zélée pour la foi Catholique.* Elle le disposa à écouter les Missionaires du Pape. (t) *Il les fit venir en sa presence, & ne les voulut ouïr qu'en pleine campagne, selon une des vieilles superstitions du peuple, afin que s'ils vouloient user de quelque charme, & de quelque secret malefice pour le tromper, il se dissipât, & perdit toute sa force en un grand air. . . . . Après les avoir ouïs fort paisiblement, il leur dit que tout ce qu'il venoit d'entendre lui plaisoit infiniment, que néanmoins ces belles choses, & sur tout ces magnifiques promesses qu'ils lui faisoient d'une vie éternelle, ne lui paroissant pas trop asseurées, il ne trouvoit pas qu'il fût à propos d'abandonner ce qu'il tenoit de ses Ancêtres, pour courir aprés l'incertain.* Il leur permit de prêcher dans son Roiaume: il permit aussi à tous ceux qui goûteroient leur doctrine de l'embrasser. Il se convertit lui-même: (v) *Et comme l'exemple des Rois est ordinairement très-efficace, soit pour le bien, soit pour le mal, la plûpart des Anglois embrasserent aprés lui la foi Chretienne. Et ce qui acheva de les gagner, fut cette maniere également douce & efficace dont il les sçût prendre. Car il ne violenta & ne contraignit par force personne à renoncer à leurs anciennes superstitions, ayant appris de ses Docteurs, que le service qu'on rend à* JESUS-CHRIST, *doit être volontaire* (w).

(a) Monasterio suo urbano Valentium ex Monasterio S. Equitii in provincia Valeria accitum praefecit. *Cave, hist. literar. Scriptor. eccles. pag.* 430.

(b) *Maimbourg ibid.*

(c) *Chronicon Alexandr. Voiez le P. Pagi, Dissert. hypatica, pag.* 336. *& Denys de Ste. Marthe pag.* 100. 101. *de l'histoire de St. Gregoire.*

(d) *Ibid. pag.* 8.

(e) *Histor. literar. Scriptor. ecclesiast. pag.* 430.

(f) *In Annal.*

(g) *Nouv. Biblioth. des Auteurs Ecclesiast. tom.* 5. *pag.* 102. *édit. de Holl.*

(h) *Maimb. ib. pag.* 10.

(i) *Id. ib. pag.* 13.

(k) *Ibid.*

(l) *Pag.* 14.

(m) *Au mois de Fevrier* 1685. *pag.* 179.

(n) *Maimbourg ibid. pag.* 14.

(o) *Maimbourg, preface de l'histoire du Pontificat de St. Gregoire.*

(p) *C'est-à-dire de celui qu'il avoit fondé à Rome dans sa maison.*

(q) *Maimbourg, histoire du Pontificat de St. Gregoire, pag.* 201.

(r) *Id. ib. pag.* 206.

(f) *Ibid. pag.* 207.

(t) *Ibid. p.* 208. *ad ann.* 597.

(v) *Ibid. p.* 212. *ad ann.* 600.

(w) *Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres, mois de Fevrier* 1686. *pag.* 193. 201. *contre la comparaison que Maimbourg a fait entre la methode convertisseuse d'Ethelrede & celle de Louis XIV.*

Digitized by Google

selon le train ordinaire des revolutions de Religion. Ses maximes touchant la contrainte de la conscience n'ont pas été uniformes, & il donnoit quelquefois dans un (E) grand relâchement. Aussi

La Reine contribua extremement à ces conversions; car non seulement elle disposa le Roi son époux à traiter favorablement les Missionaires, mais aussi à se convertir. Il n'y a eu guere de revolution de religion en bien ou en mal, à quoi les femmes n'aient donné le grand branle. Mr. Maimbourg nous en va donner quelques exemples. „ (a) On peut dire que comme le „ Diable se servit autrefois des artifices de trois Impe- „ ratrices (1), qui furent femmes, l'une de Licinius, „ l'autre de Constantius, & la troisiéme de Valens, „ pour établir l'hérésie Arienne en Orient: Dieu, pour „ renverser sur son ennemi ses Machines, & le com- „ battre de ses propres armes, se voulut aussi servir „ de trois illustres Reines, Clotilde femme de Clovis, „ Ingonde épouse de saint Ermenigilde, & Theode- „ linde femme d'Agilulphe pour sanctifier l'Occident, „ en convertissant les François du Paganisme, & en „ exterminant l'Arianisme de l'Espagne, & de l'Italie, „ par la conversion des Visigots, & des Lombards. „ Dans un autre Ouvrage il n'avoit parlé que des services rendus par des femmes aux mauvaises causes. *Comme s'il étoit de la destinée de chaque heresie*, dit-il (b), *selon qu'il a paru par ceux exemples, de trouver toujours sa protection, & si je m'ose exprimer ainsi, de trouver son fort dans le foible de quelque Princesse, qui, ou par vanité, pour s'en faire honneur, ou par illusion, pensant peut-être s'en faire un merite, veut devenir le Chef d'un party, qui ne se pouvant soutenir, tombe, & l'accable enfin miserablement sous ses ruines.*

(E) *Il donnoit quelquefois dans un grand relâchement.*] Le peu d'uniformité de ses maximes paroît manifestement, en ce qu'il n'aprouvoit pas que l'on contraignît les Juifs à se faire batiser, & qu'il aprouvoit que l'on contraignît les Heretiques à revenir à l'Eglise. (c) *Saint Avit Evêque de Clermont en Auvergne ..... allant aprés son Clergé en Procession par la ville, tout le peuple qui le suivoit ..... se jetta tout à coup sur la Synagogue des Juifs, & la renversa tellement de fond en comble, qu'il n'en resta plus que la place toute aplanie, & sans qu'il y restât pierres sur pierres.* Le Prelat *voulant profiter d'une occasion si favorable*, fit dire aux Juifs qu'ils eussent à se convertir, ou à sortir de son Dioceſe. Trois cens d'entr'eux se convertirent, & les autres furent contraints de se retirer. Cet exemple (d) *fut bien-tôt aprés suivi en Espagne & en Italie, & principalement en Provence, où l'on fit encore plus qu'il n'avoit fait. Car sans se mettre en peine de les attirer à la foi par de saintes instructions, & par de bons exemples, en les contraignoit de recevoir le saint Batême malgré qu'ils en eussent: ce qui causoit autant de profanations d'une chose si sainte, & de sacrileges, qu'il y avoit de batisez parmi les Juifs. Saint Gregoire pour empêcher un si grand mal, en écrivit* (2) *à Virgilius Archevêque d'Arles, & à Theodore Evêque de Marseille, deux grands hommes de bien, leur ordonnant de faire en sorte qu'on ne contraignit pas les Juifs de se faire batiser, de peur que les sacrez Fons où l'on renait à une vie divine par le Batême, ne leur soit occasion d'une seconde mort plus funeste que la premiere par l'Apostasie. Il avoit écrit un peu auparavant la même chose à l'Evêque de Terracine.* Il lui ordonna de laisser aux Juifs (e) *l'entiere liberté de s'assembler au lieu qui leur a été accordé pour y celebrer leurs fêtes.* C'est ce qu'il écrivit encore quelque tems aprés à l'Evêque de Cagliari en Sardaigne. (f) Les loix, „ lui dit-il, de- „ fendent bien aux Juifs de bâtir de nouvelles Syna- „ gogues; mais aussi elles leur permettent de possé- „ der les anciennes, sans qu'on puisse les inquieter „ là-dessus (3). Et il ajoûte ce qu'il dit aussi au sujet „ des Juifs de Marseille, que c'est par la Predication „ qu'il les faut attirer à la foi, & non pas par la vio- „ lence; que Dieu veut que le sacrifice qu'on lui fait „ de l'esprit & du cœur soit volontaire, & il ajoûte „ que ceux qui se convertissent par contrainte, & par „ necessité, retournent à leur vomissement quand ils „ le peuvent. „ Cela va le mieux du monde; mais voici une étrange distinction, & qui fait une monstrueuse bigarrure dans un systême. „ (g) Ce n'est pas „ neanmoins que selon lui-même il n'y ait en ceci „ grande difference entre les Infidelles, & les Hereti- „ ques, principalement au commencement des here- „ sies. Car ceux-ci doivent être traitez comme des „ rebelles, des perfides & des parjures, qui ont fauſ- „ sé la foi qu'ils avoient donnée à Dieu & à l'Eglise „ Catholique, de laquelle ils sont sortis, en se revol- „ tant contre elle, & s'efforçant autant qu'ils peuvent „ de l'aneantir. On peut les contraindre de rentrer „ dans l'obeissance qu'ils lui doivent, & dans leur de- „ voir; & s'ils ne le font punir, comme le veu- „ lent les Loix Imperiales, les Saints Peres, & Cal- „ vin même qui a fait un écrit sur ce sujet, pour jus- „ tifier sa conduite à l'égard de Servet, qu'il fit con- „ damner au feu à Geneve. Il n'en est pas ainsi des „ Payens, des Juifs, & des Mahometans; ni même „ de ces Heretiques, qui étant nez dans l'heresie „ qu'ils ont reçuë de leur ancêtres, n'ont jamais été „ élevez dans l'Eglise non plus que tous ces Infidelles. „ On ne doit pas les contraindre directement, & à „ vive force de se convertir; sur tout quand on les a „ tolerez quelque tems. Mais Saint Gregoire nous „ aprend, & par sa doctrine, & par son exemple, „ qu'il est bon de les y contraindre indirectement, se- „ lon l'Evangile, qui dit, *Compelle intrare.* „ *Ce qui se peut faire en ces deux manieres:* l'une en traitant à la rigueur les obstinez; l'autre en faisant du bien à ceux qui se convertissent. „ C'est ainsi que Saint Gre- „ goire veut qu'on persecute les Manichéens obstinez „ dans leur heresie; qu'il ordonne à l'Evêque de Ca- „ gliari de surcharger les païsans, & ceux d'entre les „ Payens, qui apartiennent à l'Eglise, & tiennent ses „ terres, & qui refusent toûjours opiniâtrément d'em- „ brasser le Christianisme; & qu'au contraire il veut „ qu'on decharge les Juifs qui se convertiront du tiers „ qu'ils sont obligez de rendre à l'Eglise Romaine, „ pour les terres de son patrimoine qu'ils cultivent „ dans la Sicile, afin que les autres attirez par l'espe- „ rance d'une pareille remise, se rendent plus facile- „ ment Chretiens; & cependant à ceux qui pour- „ roient tenir ces sortes de conversions interessées „ pour fort suspectes, il dit (4) que si ces gens-là „ trompent, & ne sont pas bien convertis, on gagne- „ ra toûjours beaucoup en ce que du moins leurs en- „ fans deviendront bons Catholiques. „

Ceci pourroit fournir la maniere d'un long discours, je me contente de quelques notes. I. Il est certain que l'alternative de la conversion ou de l'exil est très-dure, & très-propre à faire des hypocrites; car que ne font pas les gens d'une mediocre pieté, pour ne pas perdre les douceurs du païs natal? Et en un mot tous ceux qui proposent cette alternative, la condamnent comme une action de tyran par tout où ils y sont exposez eux-mêmes; marque évidente qu'ils ne jugent de la justice d'une action que par la regle de leur interêt, *quod volumus sanctum est.* II. C'est attribuer à l'Eglise un pouvoir qu'elle n'a pas, que de pretendre qu'elle peut traiter tous ceux qui la quittent, comme les Etats humains traitent les rebelles. L'Eglise ne peut avoir que des sujets volontaires, & ne peut jamais exiger un serment derogatoire à la loi de l'ordre, qui veut que l'on suive en tout tems & en tout lieu les lumieres de la conscience: & par consequent ceux qui pour obeïr à ces lumieres rompent la foi qu'ils lui ont donnée, doivent être comparez à ceux qui preferent les sermens primitifs & absolus, aux sermens posterieurs & conditionnels, car ce seroit une impieté que de s'engager à un formulaire de croiance, sans presupposer qu'il est bon, & ainsi tous les sermens par où l'on s'engage à l'Eglise sont conditionnels, mais l'engagement aux lumieres de la conscience est naturel, essentiel & absolu. Ce que l'on peut dire de ceux qui pour obeïr à leur conscience faussent le serment qu'ils avoient prêté à l'Eglise, est que d'éclairez ils sont devenus ignorans. Mais où sont les Etats bien policez qui établissent des peines contre ceux qui oublient leur érudition, & contre ceux qui aquierent des idées qui leur persuadent que ce qu'ils prenoient pour l'erreur est la verité? Disons donc que si l'Eglise pouvoit punir comme des rebelles ceux qui la quittent, elle auroit plus de pouvoir que les Princes les plus (h) despotiques n'en exercent. Elle pourroit châtier comme un crime capital le changement de quelques idées. III. Il n'est pas difficile de comprendre la chimere de la distinction; car un homme qui a été élevé dans une Eglise, n'a jamais pu renoncer à la faculté d'en sortir, dès que sa conscience le pousseroit dans une autre Communion: & ainsi il a autant de droit de suivre cette Communion que ceux qui y ont été nourris, car tout le droit de ceux-ci consiste en ce qu'ils sont persuadez que leur Religion est bonne. IV. Mes maximes sont si certaines, que chaque parti en tombe d'accord quand il ne supose pas son propre principe. Un Juif bien loin d'apeller perfide & rebelle celui qui renonce au Christianisme pour embrasser la Religion Judaïque, le nomme fidelle à Dieu, à la verité, à la vraie Eglise: il n'apelle perfides que ceux qui renoncent au Judaïsme. Chaque Reli-

(a) *Ubi supra pag. 69.*

(1) *Constantia, Eusebia, Dominica.*

(b) *Hist. du grand schisme d'Occident liv. 2. pag. m. 183. au sujet de la Princesse de Galles protectrice de Wiclef.*

(c) *Maimb. hist. du Pontificat de St. Gregoire pag. 239.*

(d) *Ibid. pag. 240.*

(2) Dum quispiam ad Baptismatis fontem non prædicatione, sed necessitate pervenerit, ad pristinam superstitionem remeans, inde deterius moritur, unde renatus esse videbatur. *L. 1. Ep. 45.*

(e) *Maimbourg, ibid. pag. 241.*

(f) *Ibid. pag. 242.*

(3) Quia sicut Legalis definitio Judæos novas non patitur erigere Synagogas. Ita quoque eos sine inquietudine veteres habere permittit.

(g) *Ibid. pag. 243. 244.*

(4) Etsi ipsi minus fideliter veniunt: hi tamen qui de iis nati fuerint jam fidelius baptisantur. Aut ipsos ergo, aut eorum filios lucramur. *L. 4. ep. 6.*

REFLEXIONS sur les maximes de St. Gregoire touchant la contrainte de la conscience.

(h) *C'est-à-dire considerez seulement comme Souverains; car notez que les Souverains qui punissent ce qu'ils apellent heresie, ne le font qu'en vertu de leur Religion, & ainsi proprement c'est leur Religion qui punit:* QUOD NOTANDUM

Auſſi eſt-il bien difficile d'avoir des regles pour une choſe ſi contraire à la raiſon. En recompenſe ſa morale par (F) raport à la chaſteté des Eccleſiaſtiques étoit très-rigide; car il pretendoit qu'un homme qui avoit perdu ſa virginité ne devoit point être admis au Sacerdoce, & il faiſoit interroger là-deſſus les poſtulans. Il exceptoit de cette neceſſité les veufs, pourvu qu'ils euſſent été reglez dans leur mariage, & que depuis fort long tems ils euſſent vêcu dans la continence. Il fut auſſi fort ſevere à l'égard de la (G) calomnie. Tout bien compté il merite

(a) *Cela me fait ſouvenir de ces deux vers d'Ennius:* Nec mi aurum poſco, nec mi pretium dederitis, Nec cauponantes bellum, ſed belligerantes. *Cicero, de Officiis, lib. 3. cap. 12.*

(b) *II. Epitre aux Corinth. chap. 2. v. 17.*

(c) *Voiez les nouvelles lettres contre le Calviniſme de Mr. Maimbourg, to. 1. p. 205. & ſuiv. & ce qui eſt dit des manieres de convertir employées par la Reine Marie en Angleterre, Nouv. de la Repubi. des lettres, mois de Novembre 1685. pag. 1283.*

(d) *Maimbourg, ibid. pag. 351.*

(e) *Id. ib.*

(f) *L'un des deux qu'on avoit élu.*

(g) *Maimbourg ibid. pag. 353.*

Religion en uſe ainſi. V. Quant aux deux manieres du *compelle intrare*, ſoit renvoié au commentaire philoſophique. Je dis ſeulement que (a) l'epithete de (b) *maquignons de la parole de Dieu*, doit convenir par excellence à ceux qui emploient ces deux manieres dans le metier de Converтiſſeur, & qu'il eſt moralement impoſſible que les Souverains qui les autoriſent, ne ſoient entraînez par les promoteurs de l'affaire à des demarches (c), où non ſeulement il y ait beaucoup d'injuſtice, mais auſſi beaucoup de baſſeſſe. VI. La raiſon pourquoi St. Gregoire ne vouloit pas que l'on convertit les Juifs par contrainte eſt fort bonne, c'eſt, diſoit-il, que ceux que l'on convertit de cette ſorte retournent à leur vomiſſement quand ils le peuvent. Mais il avoit donc grand tort de vouloir qu'on les convertît en ſurchargeant les opiniâtres, & en dechargeant du tiers de la taille ceux qui ſe feroient Chretiens; car il eſt viſible que ceux que l'on convertit de cette façon, retournent quand ils le peuvent à leur vomiſſement. VII. Et ſi la raiſon pourquoi il veut que l'on convertiſſe les Juifs en aggravant les charges des opiniâtres, & en ſoulageant les convertis eſt bonne, il a tort de deſaprouver qu'on les contraigne à recevoir le batême: car voici quelle eſt ſa raiſon; ſi ces convertis trompent, *on gaguera toûjours beaucoup en ce que du moins leurs enfans deviendrent bons Catholiques.* Ne peut-on pas dire la même choſe par raport à ceux qu'on batiſe par contrainte? On ne peut donc pas le ſauver d'une pitoiable contradiction.

(F) *Par raport à la chaſteté des Eccleſiaſtiques étoit très-rigide.*] Quand il s'agiſſoit d'élire un Evêque, il recommandoit principalement aux électeurs de s'informer ſi celui que l'on propoſoit étoit coupable d'adultere, ou de ſimple fornication. „ (d) Il vouloit „ même qu'on l'interrogeât en particulier & en ſecret „ s'il n'étoit pas tombé dans ce deſordre, l'avertiſſant „ que s'il étoit coupable de ce crime, quoi que perſonne n'en ſçût rien, & qu'on n'eût point de preuve pour l'en convaincre, il ne pourroit en conſcience recevoir les Ordres; qu'on les lui donneroit „ néanmoins s'il proteſtoit qu'il en étoit exempt, „ mais s'il le confeſſoit qu'on lui remontrât doucement qu'il devoit bien plûtôt ſonger au Cloître pour „ y faire penitence, qu'au Sacerdoce dont ſon crime, „ quoi que ſecret, le rendoit incapable. „ Ce grand Pontife aiant ſçu (e) *que quelques Eccleſiaſtiques de Sardaigne, étoient tombez dans ce peché d'impureté aprés avoir reçu les Ordres, il ordonna non ſeulement qu'ils fuſſent dépoſez, ſans eſperance de pouvoir jamais être rétablis dans les fonctions de leur Miniſtere; mais auſſi, que pour prévenir un ſi grand mal, on* (1) *n'admit plus de ſujets aux Ordres ſacrez, & ſur tout à l'Epiſcopat, qu'on ne fût aſſeuré qu'ils avoient toujours vécu chaſtement, & qu'ils avoient même gardé la continence pluſieurs années apres s'être ſeparez de leurs femmes, afin de pouvoir être admis au Sacerdoce.* Les ſuffrages aiant été partagez à Naples dans l'élection d'un Evêque, ce Pape declara tout net qu'il ne vouloit point du (f) Diacre Jean, (g) *parce qu'il étoit bien informé qu'il avoit une fort petite fille, & quelle preſomption, ajoûte-t-il d'oſer pretendre à être Evêque, à lui qui eſt manifeſtement convaincu, par ce petit enfant qu'il a, du peu de temps qu'il y a qu'il garde continence* (2)? Il faiſoit inviolablement obſerver ſelon les Canons (h) *que tous Eccleſiaſtique, & Beneficier ſoit Soudiacre ſoit Diacre, Prêtre, Abbé, ou Evêque qui ſeroit tombé dans un peché d'impureté, s'il y avoit des preuves de ſon crime fût dépoſé, & mis en penitence dans un Monaſtere, ſans qu'il pût jamais pretendre d'être retabli dans ſon ordre & dans ſa dignité..... Ayant* (3) *apris que l'Abbé Secondin, qui étoit un fort mechant homme, avoit commis d'horribles crimes, il dit que ſans ſe mettre en peine d'en chercher des preuves pour l'en convaincre juridiquement, il ſuffiſoit que luy-même, peut-être en ſe vantant de ce que ces ſortes de débauchez appellent leurs bonnes fortunes, eût* (4) *avoüé qu'il s'étoit diverti avec des femmes, ce qui n'avoit pas empêché qu'il ne fût parvenu à être Abbé; ſur quoi il le fit dépoſer.* Il traita de la même ſorte *l'Evêque de Docleatine Ville de l'Illyrie, que l'on appelle maintenant Cataro*, & il ordonna à ſon Metropolitain (i) *que ſi ce méchant homme qu'on avoit juſtement dépoſé pour avoir ſouillé ſon caractere par ce vice infame, oſoit jamais prétendre & même témoigner ſeulement par un ſeul mot qu'il ſongeat encore à l'Epiſcopat, on le confinât dans un Monaſtere pour y faire penitence toute ſa vie, privé de la communion juſqu'à la mort* (5). *Ce qu'il y a de trés-remarquable en ceci, c'eſt que l'Evêque de Tarente ayant été non pas accuſé, mais ſeulement ſoupçonné d'avoir entretenu une concubine depuis qu'il étoit Evêque, il l'avertit fort ſerieuſement que s'il ſe ſent coupable de ce crime, quoy qu'il ſoit ſecret, & qu'il le nie, & qu'on n'en ait aucune preuve convaincante, il eſt neanmoins obligé en conſcience de ſe dépoſer luy-même, & de s'abſtenir de toute fonction Sacerdotale. Cela paroîtra d'autant plus etrange que ce même Evêque ayant commis un autre crime, qui ſelon le monde ſemble plus grand, il le punit d'une peine incomparablement plus douce. Car ce Prelat trop emporté ayant reçû quelque mécontentement d'une de ſes pauvres vieilles qui étoient nourries aux dépens de l'Egliſe, luy avoit fait donner tant de coups de baton qu'elle en étoit demeurée demi-morte. Il eſt certain que ſi elle fût morte peu de jours aprés avoir été ſi cruellement battuë, on l'eût puni comme coupable d'homicide trés-ſeverement ſelon toute la rigueur des Canons, toutefois comme elle ne mourut que huit mois aprés, Saint Gregoire ne crut pas qu'on dût attribuer ſa mort à ces coups de baton qu'elle avoit reçûs, & ſe contenta de le ſuſpendre pour deux mois. Mais pour le peché d'incontinence, qui ſelon les Loix de la juſtice humaine ſeroit puni beaucoup moins rigoureuſement que cette autre action ſi indigne d'un Evêque; il luy déclare que s'il l'a commis, quoy qu'on ne le puiſſe prouver, il faut abſolument pour ſatisfaire à ſa conſcience qu'il renonce à ſon Evêché.*

Mr. Maimbourg ne quitte point cette matiere, ſans dire „ (k) que la rigueur des Canons ſur ce point-là „ n'eſt plus maintenant en uſage, & que l'on n'eſt „ pas obligé de ſuivre ſur ce cas de conſcience le ſentiment de Saint Gregoire. „

(G) *Fort ſevere à l'égard de la calomnie.*] Tout ce que Mr. Maimbourg raporte ſur ce ſujet m'a ſemblé ſi bon, que ne voiant pas qu'il y eût rien d'inutile, je ne me ſuis pas amuſé à l'abreger. Il (l) remarque premierement qu'il y a une opreſſion très-ſubtile, (6) *& d'autant plus dangereuſe qu'elle eſt trés-difficile à découvrir, ſçavoir la calomnie que les plus ſages, & ceux-là même qui font gloire de ſouffrir avec joye la premiere* (m), *trouvent ſi rude & ſi peu ſupportable, qu'ils ne peuvent empêcher, quelque force d'eſprit qu'ils ayent, que leur conſtance n'en ſoit ébranlée.* Enſuite voici ce qu'il expoſe: „ Je ſcay que les (7) Loix Civiles & Ca„ noniques ordonnent des peines pour punir ce crime, „ dont on ſe plaint fort dans le monde; mais elles ne „ ſont pas toûjours bien obſervées à l'égard des Eccle„ ſiaſtiques, comme Saint Gregoire le témoigne, & „ ſur tout dans les Communautez, où l'on ne fait gue„ res juſtice de la Calomnie, ſous pretexte qu'en puniſſant une fauſſe accuſation, on éteroit la liberté „ qu'on doit avoir d'en former de veritables, & de dé„ couvrir aux Superieurs les fautes de ceux qui méri„ tent d'être châtiez. Or c'eſt cela que Saint Gregoire ne pouvoit nullement ſouffrir, comme il eſt aiſé „ de le voir en pluſieurs de ſes lettres. En (8) effet „ Epiphane Prêtre de l'Egliſe de Cagliari aiant eté fauſſement accuſé de quelque grand crime, par d'autres „ Eccleſiaſtiques Sardiots, qui avoient même porté juſ„ qu'au Pape cette accuſation: il voulut lui-même con„ noître à fond de cette cauſe. Et comme il eut trou„ vé que ce n'étoit là qu'une pure Calomnie dont on „ vouloit opprimer l'innocence de ce Prêtre, il le ren„ voya pleinement abſous à ſon Evêque auquel il en„ joignit de le retablir dans ſon Ordre, & de retran„ cher de la Communion celui qui l'avoit accuſé, s'il „ n'étoit preſt de montrer par des preuves Canoni„ ques, & trés-évidentes la verité de ce qu'il avoit avan-

(2) Nam quâ præſumptione ad Epiſcopatum audet accedere, qui adhuc longam corporis ſui continentiam, filiola teſte, convincitur non habere. *L. 8. Ep. 11.* (h) *Maimbourg ibid. pag. 354.* (3) Qui poſt acceptum ſacrum Ordinem lapſus in peccatum carnis fuerit, ſacro Ordine ita careat ut ad altaris miniſterium ulterius non accedat. *L. 3. Ep. 26.* Si Clericus fuerit à ſuo remotus officio, pro ſuis continuo lugendis exceſſibus in Monaſterium detrudatur. *L. 3. Ep. 9. L. 1. Ep. 18. 42.*

(4) Hoc ſolum ad ejus damnationem poteſt ſufficere, quod etiam ipſe de ſe dicitur fuiſſe confeſſus quod à ſtatu habitus ſui in lapſum corporis ceciderit. *L. 2. Ep. 23. Ind. 11.*

(i) *Maimb. ibid. pag. 355. & ſuiv.*

(5) Si forte poſt depoſitionem ſuam invereconde ac mente perverſa aliquid de Epiſcopatu loqui, atque ruſſus ad hoc qualibet aſpirare præſumptione tentaverit. *L. 10. Ep. 34.*

(k) *Maimbourg. ibid.*

(l) *Id. ibid. pag. 460.*

(6) Calumnia conturbat ſapientem. *Eccl. c. 7. v. 8.*

(m) *C'eſt-à-dire le malheur d'être opprimé par la violence de ceux qui gouvernent.*

(7) *Digeſt. l. 3. tit. 2. Grat. c. 5. q. 6. canſ. 6. q. 1.*

(8) *L. 3. Ind. 12. Ep. 24.*

Digitized by Google

merite le surnom de Grand : mais on ne sauroit excuser la prostitution de loüanges avec laquelle il s'infinua dans l'amitié d'un (H) Usurpateur, tout degoutant encore d'un des plus execrables parricides que l'on puisse voir dans l'histoire. C'est un exemple très-insigne de la servitude où l'on tombe, dès qu'on veut se soutenir dans les grans postes. Quand on compare ses flateries pour l'Empereur Phocas, avec celles dont il regaloit une très-mechante (I) Reine de France, on doit

(4) *L. 11. Ep. 38. ind. 6. & 49. & 46.*

(f) *Voici comme Mr. Cave, hist. liter. scriptor. Eccles. pag. 431. s'exprime :* Anno 603. datis ad Phocam tyrannum literis imperium illæ pessimis flagitiis arreptum gratulatus est : quin & si verum fateri fas sit, adeo turpiter in hac re lapsus est Gregorius, ut scelestissimo parricidæ execrandissimis adulandi artibus blandiri, & in piissimi principis Mauricii manes acerrime debacchari non erubesceret.

(g) *Maimbourg en convient pag. 124.*

(h) *Phocas favorisa la Cour de Rome, & fit une loi par laquelle il défendit à l'Evêque de Constantinople de s'intituler Patriarche Oecumenique, declarant que ce n'étoit qu'au seul Evêque de l'ancienne Rome que ce titre appartenoit. Voiez Maimbourg pag. 126.*

(i) *Maimbourg ubi supra pag. 313.*

(k) *Pro aliis gentibus gentem Francorum asseruimus felicem, quæ sic bonis omnibus præditam meruit habere Reginam. L. 11. Ep. 8.*

(l) *Nouvelles de la Republique des lettres, mois de Janvier 1686. pag. 196.*

(m) *Voiez Maimbourg ibid. pag. 236.*

(1) *Cod. l. 4. & 9. tit. de probat. leg. finali. Cum calumniantes ad vindictam poscat similitudo supplicii. Conf. n. q. 8. c. 3.*

(2) *L. 9. Ind. 4. Ep. 66. Ut eundem Hilarium prius Subdiaconatus quo indignus fungitur privet Officio, atque verberibus publicè castigatum faciat in exilium deportari, ut unius pœna multorum possit esse correctio.*

(3) *Qui modus coërcitionis, & à Magistris liberalium artium, & ab ipsis parentibus, & sæpe etiam in judiciis ab Episcopis solet usurpari. Aug. Ep. 159.*

(a) *Voiez Maimbourg ubi supra pag. 179.*

(b) *Ibid. pag. 180.*

(c) *Ibid. pag. 181.*

(d) *Ibid. p. 182. ex Cedreno.*

(e) *Pag. 183.*

„ cé contre ce Prêtre. C'est (1) ce que veut la Loi „ qui ajoûte, que celui qui accuse faussement son fre„ re doit être puni de la même peine que mériteroit „ l'accusé s'il se trouvoit coupable. Voicy quelque „ chose de plus. Hilaire Soudiacre de l'Eglise de Na„ ples ayant intenté contre Jean Diacre de la même „ Eglise une fausse accusation, qu'il ne put soutenir „ contre plusieurs témoins qui attestoient de l'inno„ cence du Diacre : le Saint Pontife trouva trés-mau„ vais que Paschasius leur Evêque n'eût pas encore pu„ ni le Calomniateur. Sur quoi il ordonne au Défen„ seur Anthemius de l'avertir de sa part, qu'il veut pre„ miérement qu'on le prive de son (2) Office de Soû„ diacre dont il est indigne ; secondement qu'on le „ fasse foüeter publiquement ; car on usoit encore „ en ce temps-là de cette sorte de correction pour châ„ tier les Clercs, comme on peut voir dans Saint (3) „ Augustin, quoi qu'on ait depuis aboly cette coûtu„ me ; & enfin qu'aprés avoir été châtié de la sorte „ on l'envoye en exil, bien entendu ou dans un Mo„ nastere pour y faire penitence, ou par l'ordre du „ Magistrat, auquel seul il appartenoit de punir de „ l'exil, selon la Loi du Prince, un criminel. Et „ comme il faisoit paroître l'horreur qu'il avoit de la „ Calomnie en la punissant si severement : il se tenoit „ aussi avec trés-grand soin sur ses gardes, pour ne s'y „ pas laisser surprendre, & ne croyoit point du tout „ au Délateur, jusqu'à ce qu'ayant examiné jusques „ aux moindres circonstances de l'accusation, & bien „ ouï les deux parties, il ne pût nullement douter que „ l'accusé ne fût coupable. Encore craignoit-il si fort „ d'être trompé, quoy qu'innocemment, par l'artifice „ de la Calomnie, que, quand il le pouvoit, il se dis„ pensoit de juger de l'accusation, en s'en rapportant „ à quelque autre de la suffisance & de la probité du„ quel il se tenoit fort asseuré.„

(H) *Dans l'amitié d'un Usurpateur.*] L'armée de l'Empereur Maurice s'étant soulevée contre lui à l'instigation de Phocas marcha vers Constantinople, & s'en empara sans aucune peine. L'Empereur (a) fut livré à Phocas, *qui par une effroyable cruauté fit égorger en sa presence & aux yeux de Maurice cinq petits Princes ses enfans, que leur malheureux pere n'avoit pu sauver.* La nourrice (b) du plus jeune l'avoit retiré adroitement du massacre, & avoit substitué en sa place le sien propre, mais Maurice qui s'en aperçut fit redonner le sien aux bourreaux. „ Aprés cela le tyran „ plus cruel que les bêtes les plus feroces, n'étant nul„ lement touché d'une si belle & si généreuse action, „ qui faisoit fondre en larmes tous les assistans, com„ manda qu'on tuât ce pauvre petit innocent, & que „ l'on achevât ce sanglant sacrifice de sa cruauté, en „ étendant Maurice sur les corps de ses cinq enfans, „ comme sur un Autel, où il le fit encore inhumaine„ ment égorger.„ L'aîné des fils de Maurice, avoit été *peu auparavant envoyé au Roi de Perse*, mais il fut pris à Nicée, & decapité. „ (c) Le cruel Phocas fit „ aussi mourir presque tous les parens & les amis de „ l'Empereur Maurice, & même l'Imperatrice Cons„ tantine, & ses trois filles, contre la parole qu'il „ avoit donnée au Patriarche Cyriaque, qu'il les laisse„ roit vivre en repos dans un Monastere, où elles s'é„ toient renfermées. Enfin il n'y eut jamais tant de „ sang innocent repandu, ni tant de miseres & de mal„ heurs que sous son Regne. . . . . (d) Aussi n'y „ eut-il jamais de plus infame Tyran que ce malheu„ reux homme, sans vertu, sans naissance, sans hon„ neur, sans mérite, très-mal fait de sa personne, fu„ rieusement laid, d'un regard affreux, paroissant toû„ jours en furie quand il parloit, yvrogne, lascif, bru„ tal, sanguinaire, n'ayant nul sentiment d'humanité, „ tenant tout de la bête feroce dans la physionomie, „ & dans l'humeur, & ne retenant rien de l'homme, „ que la figure horriblement difforme ; en un mot „ ayant toutes les méchantes qualitez qu'on peut oppo„ ser à celles que les Historiens ont extrêmement „ loüées dans Maurice.„ Je me suis servi des paroles du Sieur Maimbourg, afin que personne ne pût dire que pour flétrir davantage Saint Gregoire, j'exaggerois les crimes de Phocas ; & je m'en vais encore me servir des expressions du même Auteur à l'égard des flateries de ce Pape, afin qu'on ne m'accuse pas d'y repandre quelque sorte de malignité. *J'avouë*, dit l'historien (e), *que tout ce que je viens de dire peut faire quelque peine à ceux, qui aprés cela liront les trois Epitres que le* (4) *Saint Pontife écrivit à Phocas, & à Leontia sa femme, quand on sçut à Rome ce qui s'étoit fait à Constantinople, lors qu'il y fut couronné Empereur. Car il semble que dans toutes les trois il se réjoüit, & rend graces à Dieu de son avenement à la Couronne, comme du plus grand bien qui pouvoit arriver à l'Empire, & qu'il en parle dans les termes du monde les plus avantageux, comme d'un admirable Prince, qui le va faire refleurir, & le rendre trés-heureux, en le delivrant de toutes les miseres dont il a été affligé jusqu'alors. Et il loüe Dieu de ce qu'aprés avoir été sous un rude & fâcheux joug, on commence à rentrer dans la jouïssance d'une douce liberté sous son Empire.* Mr. Maimbourg colore le mieux qu'il peut cette étrange (f) flaterie ; il en cherche plusieurs raisons, mais il ne dit rien de la veritable, qui est que Maurice (g) s'étoit declaré pour le Patriarche de Constantinople contre le Pape Gregoire dans des disputes très-delicates, comme le sont toûjours les differens sur l'autorité, ou sur la superiorité. Le Pape ravi d'être delivré d'un Empereur qui favorisoit le Patriarche de Constantinople, combla de loüanges le nouveau Prince, afin d'obtenir de lui (h) ce qu'il souhaitoit contre son rival. On n'a presque point d'exemples d'une vertu qui ait été à l'épreuve de la jalousie d'autorité, ou de l'interêt de parti. Qu'un Prince possede les plus grandes qualitez, mais qu'avec cela il soit contraire à une certaine Eglise, qu'on le chasse, qu'on le tuë, elle regarde cela comme une faveur du ciel, elle baise respectueusement la main humaine qui procure cette faveur, & sur tout lors que cette main prend le contre-pied de l'autre Prince. On voit alors dans la bouche du Clergé deux propositions contradictoires ; le parti qui perd son patron ne considere cette perte que comme un malheureux complot des puissances infernales ; il cite les loix divines & les loix humaines contre la revolution. Mais l'autre parti ne parle que des voies merveilleuses de la providence, que des soins paternels du ciel, & se jette à corps perdu sur les dogmes de la Politique. Mais je ne sçai si jamais l'on a porté cette prevention à des infamies semblables à celles de Saint Gregoire. Quelle chute ! quel aveuglement ! quelle lacheté ! Un Pape qui est si severe contre un pauvre Clerc fornicateur, & qui donne là-dessus des sentences si terribles, écrit à Phocas sans lui temoigner qu'il eût bien voulu que Maurice & ses enfans n'eussent pas souffert le dernier suplice. Il n'y a point de gens qui crient plus contre les Pyrrhoniens que Messieurs les gens d'Eglise, & personne n'est plus accoutumé qu'eux à tourner comme un nés de cire toutes les regles de la morale, selon l'interêt reciproque de leur cause, ce qui dans le fond est un Pyrrhonisme très-dangereux.

(I) *Une très-mechante Reine de France.*] C'étoit la Reine Brunehaut. Dans toutes les lettres que ce Pape lui écrivit, il lui donna (i) *toutes les loüanges qu'on peut donner à une des plus parfaites Princesses du monde, jusques là qu'il n'a point fait de difficulté de dire fort affirmativement, que la nation Françoise est la plus heureuse de toutes, puis qu'elle a merité d'avoir une semblable Reine, douée de toutes sortes de vertus & de belles qualitez* (5). Voici ce qu'on trouve sur ce sujet dans les Nouvelles de la Republique des lettres. (k) On doit tenir à ce Pape *un plus grand compte de ses bonnes intentions, que de la complaisance excessive qu'il avoit pour la Reine Brunehauld, la plus mechante femme de la terre, à ce que disent presque tous les Historiens, mais en même tems la plus adroite à s'acquerir le Clergé, parce qu'au milieu de ses crimes les plus atroces, elle conserva un esprit de magnificence extraordinaire* (l) *envers les gens d'Eglise, & en fondations de Temples & de Couvens, sans oublier de demander bien devotement des Reliques au Saint Pere. . . .* Mr. Maimbourg *convaincu de supposition* les exemptions qu'*on pretend avoir été accordées par ce Pape à la priere de la Reine Brunehauld, car c'est de cette vertu que St. Gregoire la loüe, & qu'on loüera toûjours quiconque sera devot envers l'Eglise, le Pape use de ces termes, qui quelquefois*

(5) *Voiez Maimbourg ibid. pag. 236.*

Digitized by Google

doit convenir que ceux qui le contraignirent à être Pape, le conoissoient mieux qu'il ne se conoissoit lui-même. Ils voioient en lui le fond de toutes les ruses, & de toutes les soupleſſes dont on a besoin pour se faire de grans protecteurs, & pour attirer sur l'Egliſe les benedictions de la terre. Il y a beaucoup d'aparence que le zêle (K) qu'il temoigna contre l'ambition du Patriarche de Conſtantinople étoit mal reglé. Il n'eſt pas certain qu'il ait fait detruire les beaux (L) monumens de l'ancienne magnificence des Romains, afin d'empêcher que ceux qui venoient à Rome ne fiſſent plus d'attention aux arcs de triomphe &c. qu'aux choſes ſaintes. Faiſons le même jugement de l'accuſation qu'on lui intente, d'avoir fait brûler (M) une infinité de livres Paiens, & nommément (N) Tite Live. Il mourut le 10. de Mars 604. Je ne ferai point de remarque

fois ſont les Dupes à leur tour. Cela me fait ſouvenir de la reponſe qui fut faite par un Chartreux à Philippe de Comines. „ (a) *Le corps de Jehan Galeas* un grand „ & mauvais tyran .... eſt aux Chartreux à Pavie, „ pres du Parc, plus haut que le grand autel, & le „ m'ont monſtré les Chartreux, au moins ſes os (& „ y monte-l'on par une eſchelle) leſquels ſentent com„ me la nature ordonne: & un natif de Bourges le „ m'appella *Sainct*: & je lui demanday en l'oreille, „ pourquoy il l'appelloit *Sainct*, & qu'il pouvoit voir „ peintes à l'entour de luy les armes de pluſieurs ci„ tez qu'il avoit uſurpées, où il n'avoit nul droit. .... „ Il me reſpondit tout bas: *Nous appellons*, dit-il, *en „ ce pays icy, Saincts, tous ceux qui nous font du bien.*„ La maxime de ces bons Moines eſt de tous les tems, & de tout pais.

(a) *Philippe de Comines, Memoires, liv. 7. pag. m. 451.*

(K) *Le zêle qu'il temoigna contre l'ambition du Patriarche de Conſtantinople.*] Ce Patriarche eſt honoré comme un Saint dans l'Egliſe Greque: il s'apelloit Jean le Jeuneur. (b) *On lui donna le ſurnom de Jeuneur*, à cauſe que *c'étoit un homme d'une incroyable abſtinence, & d'une très-grande auſterité de vie.* ..... (c) *Il fit tout ce qu'il put pour empêcher qu'on ne l'élevât ſur le Trône Patriarcal.* Le Pape Gregoire lui en rendit ce temoignage, *quo ardore, quo ſtudio Beatitudo veſtra Epiſcopatus pondus fugere voluerit ſcio* (d). Mais lors que ce grand jûneur eût été aſſis pendant quelque tems ſur ce beau thrône, il ne fut plus le maître de ſon orgueil. Peut-être étoit-il atteint de cette mauvaiſe qualité avant ſon Patriarchat; car il eſt aſſez ordinaire que ſi la nature corrompuë ne peut pas pouſſer les gens à la volupté, elle ſe dedommage par d'autres defauts, & principalement par l'eſprit d'orgueil. Peut-être auſſi que la dignité patriarcale, par je ne ſçai quelle fatalité contagieuſe, fit naître dans l'âme de Jean le Jeuneur les ſentimens de l'ambition. Quoi qu'il en ſoit, il lui fut facile ſous cette grande dignité de ſe mettre au large: il pouvoit ſe couvrir du beau pretexte des droits du Patriarcat qu'il occupoit. Ceux qui ſe piquent d'une auſtere devotion tiennent plus facilement à la chaîne leurs defauts, lors qu'ils ne ſont pas dans un poſte où ils peuvent alleguer les interêts de l'Egliſe, ceux de la gloire de Dieu, la charite du prochain &c. mais lors qu'ils occupent de tels poſtes, ils peuvent mettre en liberté pluſieurs paſſions, & les faire voguer à pleines voiles ſous les auſpices ſacrez qu'on vient de toucher. Revenons à Jean le Jeuneur. Il ſe donna le titre de Patriarche Oecumenique: le Pape le trouva ſi mauvais, qu'il lui defendit ſur peine d'excommunication de plus prendre cette qualité. Jean le Jeuneur s'étonna ſi peu de ces menaces, qu'il retint toûjours ſon titre d'Oecumenique. (e) *Et il le fit avec tant de hauteur, ou plûtôt avec tant d'affectation, que dans les actes d'un Synode qu'il envoya à Rome ... il ſe nomme preſque à chaque ligne Patriarche Oecumenique.* Ce fut la ſource d'une très-groſſe querelle entre Saint Gregoire & lui. Bien des gens pretendent qu'il n'y avoit entre eux qu'une diſpute de mot, & il ſemble que Mr. Maimbourg le prouve aſſez bien. Mais il ne ſauroit le faire ſans que, bon gré mal gré qu'il en ait, on ne trouve là une furieuſe ſatire contre les deux principaux Prelats de ce tems-là, l'Evêque de Rome & le Patriarche de Conſtantinople; car quoi de plus ridicule que les tempêtes qu'ils exciterent, s'il eſt vrai que leur diſpute ne fût qu'une vaine queſtion de nom (f)?

(b) *Maimb. ibid. pag. 103.*

(c) *Ibid. pag. 106.*

(d) *Gregor. lib. 1. epiſt. 4. ind. 9. apud Maimb. pag. 106.*

(e) *Maimbourg ibid. pag. 109.*

(f) *Voiez les Nouv. de la Rep. des lettres, mois de Fevrier 1686. pag. 189.*

(L) *Qu'il ait fait detruire les beaux monumens.*] Il eſt certain qu'il en a été accuſé, car voici ce que dit Platine en rejettant cette accuſation. (g) *Neque eſt cur patiamur Gregorium hac in re à quibuſdam literarum ignaris potiſſimum carpi, quod ſuo mandato veterum ædificia ſint dirupta, ne peregrini & advenæ (ut ipſi fingunt) ad urbem religionis cauſa venientes poſthabitis locis ſacris, arcus triumphales & monumenta veterum cum admiratione inſpicerent. Abſit hac calumnia à tanto Pontifice Romano præſertim: cui certe poſt Deum patria quam vita charior fuit.* Le même hiſtorien remarque que Sabinien qui ſucceda à Gregoire temoigna une extrême animoſité contre ſon predeceſſeur, dont il ne s'en falut guere qu'il ne fît brûler les livres. Quelques habitans de Rome pouſſoient à cela le nouveau Pape, à cauſe, dit-on, que St. Gregoire avoit mutilé, ou renverſé les ſtatuës des anciens Romains. Platine rejette auſſi cette accuſation. (h) *Paululum etiam abfuit quin libri ejus comburerentur, adeo in Gregorium ira & invidia exarſerat homo malivolus. Sunt qui ſcribant Sabinianum inſtigantibus quibuſdam Romanis hoc in Gregorium molitum eſſe, quod veterum ſtatuas tota urbe dum viveret, & obtruncaverit & disjecerit: quod quidem ita vero diſſonum eſt, ut illud quod de abolendis ædificiis majorum in vita ejus diximus.*

(g) *Platina in Gregorio I.*

(h) *Id. in vita Sabiniani.*

(M) *D'avoir fait brûler une infinité de livres.*] La Bibliotheque Palatine qu'Auguſte avoit fondée fut reduite en cendres par St. Gregoire, dit-on. Je n'ai lu cela que dans *Joannes Sariſberienſis*, ainſi je n'y ajoûte pas beaucoup de foi, mais je rapoite ſes paroles. (i) *Si vero mathematicorum via eſſet uſquequaque laudabilis, non tantopere pœnituiſſet magnum Auguſtinum ſe eorum conſultationibus inclinaſſe. Ad hæc doctor ſanctiſſimus ille Gregorius qui melleo prædicationis imbre totam rigavit & inebriavit eccleſiam, non modo matheſin juſſit ab aula, ſed ut traditur a majoribus, incendio dedit probatæ lectionis ſcripta, Palatinus*

Quæcunque tenebat Apollo.

In quibus erant præcipua, quæ cæleſtium mentem, & ſuperiorum oracula videbantur hominibus revelare. Il dit en un autre lieu que St. Gregoire abolit les livres profanes, afin de rendre plus recommandables les livres ſacrez. (k) *Fertur beatus Gregorius bibliothecam combuſſiſſe gentilem, quo divinæ paginæ gratior eſſet locus, & major autoritas, & diligentia ſtudioſior.* Ce qu'il y a de fort certain, c'eſt que ce Pape avoit conçu beaucoup d'averſion pour les livres du Paganiſme. On en jugera par ce morceau de ſon hiſtoire. Didier Archevêque de Vienne „ (l) étoit un homme d'un „ très-grand merite, d'un rare ſavoir, & d'une vertu „ fort éclatante, à qui Saint Gregoire a écrit plus d'u„ ne fois avec éloge; & neanmoins il trouva à redire „ à ſa conduite, & le reprit aigrement, comme d'un „ grand crime, de ce qu'il s'employoit à enſeigner à „ quelques-uns de ſes âmis la Grammaire, & les Let„ tres humaines, & à leur expliquer les Poëtes. Il „ l'aſſeure que cette fâcheuſe nouvelle lui a donné tant „ de chagrin, que toute la joye qu'il avoit euë d'ap„ prendre le ſuccés de ſes études, & ſa grande capa„ cité, s'étoit changée tout à coup en triſteſſe, *Parce „ que*, lui dit-il (1), *les loüanges de Jupiter & celles de „ JESUS-CHRIST ne peuvent être dans la même bou„ che. Songez un peu combien c'eſt une choſe indigne & „ deteſtable à un Evêque de chanter des vers que même „ un Laïque devot & religieux ne pourroit reciter avec „ bien-ſeance, & ſans faire tort à ſa profeſſion.* Il „ ajoûte qu'encore que d'ailleurs on l'ait aſſeuré qu'il „ n'en étoit rien, cela pourtant lui tient toûjours bien „ fort au cœur, & qu'il veut s'informer d'autant plus „ exactement de la verité, qu'il eſt plus horrible, & „ même execrable, d'entendre dire une pareille choſe „ d'un Prêtre, & d'un Evêque. *Que* (2) *ſi neanmoins*, lui dit-il enfin, pour le conſoler, *je puis con„ noître évidemment que le rapport qu'on m'a fait con„ tre vous eſt faux, & que vous ne vous amuſez point „ à ces bagatelles de Lettres humaines & de Sciences mon„ daines & ſeculieres, j'en rendray graces à Dieu, qui „ n'aura pas permis que vôtre cœur ſoit ſouillé des loüan„ ges pleines de blaſphémes, que ces Auteurs profanes „ donnent aux plus ſcelerats de tous les hommes.*„ Mr. Maimbourg ne manqua pas de reflechir ſur ſoi-même après avoir raporté cela. Voiez ſes paroles dans les Nouvelles de la Republique des lettres, mois de Septembre 1686. page 1034. & dans Mr. Seckendorf page 4. du 1. livre de l'hiſtoire du Lutheraniſme.

(i) *Joan. Sariſberienſis de nugis Curialium lib. 2. cap. 26. p. m. 104.*

(k) *Id. ib. lib. 8. cap. 19. p. 557.*

(l) *Maimbourg ubi ſupra pag. 263. 264.*

(1) Quia in uno ſe ore cum Jovis laudibus Chriſti laudes non capiunt. Et quam grave nefandumque ſit Epiſcopis canere quod nec Laico religioſo conveniat, ipſe conſidera. Quantò execrabile eſt hoc de Sacerdote enarrari, tantò utrum ita nec ne ſit diſtricta & veraci oportet ſatisfactione cognoſci.

(2) Si poſthac evidenter ea quæ ad nos perlata ſunt falſa eſſe claruerint, nec vos nugis & ſæcularibus literis ſtudere conſtituerit; Deo noſtro gratias agimus, qui cor veſtrum maculari blaſphemis nefandorum laudibus non permiſit.

(m) *Voſſius de hiſtor. Lat. pag. 98.*

(N) *Et nommément Tite Live.*] Antonin Archevêque de Florence eſt le plus ancien Auteur qui ſoit cité pour cela par Voſſius. On pretend que Tite Live fut ainſi traité, à cauſe qu'il inſiſte trop ſur les cultes ſuperſtitieux du Paganiſme. (m) *At mirificus zelus fuit*

Digitized by Google

que concernant ſes Oeuvres, je renvoie mon Lecteur à Mr. du Pin, dont l'Ouvrage eſt plus commun que ne ſera ce Dictionaire. J'ai penſé oublier l'attachement de (O) ce Pape pour la Pſalmodie de l'Egliſe.

L'Ouvrage que Dom Denys † de Sainte Marthe a fait imprimer * ſous le titre d'*Hiſtoire de S. Gregoire le Grand*, n'avoit point encore paru lors que je fis cet article. Je viens de parcourir cette hiſtoire, & il me ſemble que ce ſeroit un panegyrique continuel de ce grand Pape, ſi l'Auteur n'avoit ſouvent entrecoupé les éloges par pluſieurs obſervations qui expliquent les matieres, & qui éclairciſſent les faits, ou qui ſont la refutation de quelques autres écrivains. Il donne dans ſa preface une liſte de ceux qui ont compoſé la vie de St. Gregoire, & c'eſt là qu'il cenſure quelques fautes du Miniſtre Pierre du Moulin outre celle que l'on a vuë dans la remarque C. Il ne paroît guere (P) content de Mr. Maimbourg. Il refute le Cardinal Baronius en ce qui concerne le monachat de St. Gregoire, & il combat quelques ſentimens de Mr. de † Gouſſainville. Ce qu'il obſerve contre les Centuriateurs de Magdebourg eſt mêlé de fauſſe (Q) critique. Nous le verrons ci-deſſous. Je n'ai point trouvé qu'il blâme de rien le Pape Gregoire, il prend le

† *Benedictin de la Congregation de St. Maur.*

* *A Roüen 1697. in 4.*

‡ *Auteur de l'edition des Oeuvres de St. Gregoire 1675.*

(a) *Maimbourg ubi ſupra pag. 327.*

(b) *Ibid. pag. 330. & ſuiv.*

(1) Scholam quoque Cantorum quæ hactenus, eiſdem inſtitutionibus in S. R. Eccl. modulatur conſtruit. *L. 4. Ep. 44.*

(2) Iſid. de Eccl. Offic. l. 2. c. 12. Pridie quam cantandum erat cibis abſtinebant pſallentes, legumine in cauſa vocis aſſidue utebantur, unde & cantores apud gentiles Fabarii dicti ſunt.

(3) Uſque hodie lectum ejus in quo recubans modulabatur, & flagellum ejus quo pueris minabatur, veneratione congruâ cum authentico Antiphonario reſervatur. *Jo. Diac. l. 2. c. 6.*

(c) *Jeremie de Pours divine melodie, pag. 1070.*

(d) *Denys de Sainte Marthe dans ſa preface.*

S. Gregorii, qui ut S. Antoninus, & ex eo Jo. Heſſelius, ex utroque Raderus ad Martialem tradit, Livium propterea combuſſit, quod in ſuperſtitionibus & ſacris Romanorum perpetuo verſetur.

(O) *L'attachement de ce Pape pour la Pſalmodie de l'Egliſe.*] „(a) Il s'appliqua principalement à regler „l'Office & le chant de l'Egliſe. Pour cet effet il com„poſa ſon Antiphonaire. . . . . (b) Il n'y a rien de „plus admirable que ce qu'il fit en cette occaſion. „Quoi qu'il eût ſur les bras toutes les affaires de l'E„gliſe Univerſelle, plus encore accablé de maladies „que de cette multitude infinie de tant de differentes „choſes, auſquelles il faloit neceſſairement pourvoir „dans toutes les parties du monde: il prenoit neanmoins le temps d'examiner lui-même de quel air on „devoit chanter les Pſeaumes, les Hymnes, les Oraiſons, les Verſets, les Repons, les Cantiques, les „Leçons, les Epitres, l'Evangile, les Prefaces, & „l'Oraiſon Dominicale; quels étoient les tons, les „meſures, les notes, les modes, les plus convenables à la majeſté de l'Egliſe, & les plus propres à inſpirer de la devotion; & il en forma ce chant Eccleſiaſtique qui n'a rien que de grave & d'edifiant, qu'on „appelle encore aujourd'huy le chant Gregorien. Il „inſtitua de plus une Academie de Chantres (1), pour „tous les Clercs juſqu'au Diaconat excluſivement, par„ce que les Diacres ne doivent s'employer qu'à prê„cher l'Evangile, & à diſtribuer les aumônes de l'E„gliſe aux Pauvres, & qu'il vouloit que les Chantres „s'appliquaſſent à ſe rendre parfaits dans l'art de chan„ter juſte, ſelon les notes de ſon chant, & à ſe bien „former la voix pour chanter agreablement & d'un „air devot, ce que ſelon S. Iſidore (2) on n'obtient „que par le jeune & l'abſtinence. Car, dit-il, les „Anciens jeunoient la veille qu'ils devoient chanter, „& n'uſoient dans leur vivre ordinaire que de legumes pour avoir la voix plus nette & plus claire, d'où „vient que les Gentils appelloient les Chantres man„geurs de feves. Je ne ſçay pas ſi aujourd'huy les „Chantres voudroient bien s'accommoder de cette „methode, à laquelle ils ne ſont pas trop accoûtumez. Quoy qu'il en ſoit, Saint Gregoire prenoit „grand ſoin de les inſtruire, & leur faire des leçons „luy-même, tout Pape qu'il étoit, pour leur appren„dre à bien chanter. Jean (3) le Diacre nous aſſeure que de ſon temps, on gardoit avec grande vene„ration, dans le Palais de Saint Jean de Latran, le lit „où étant malade il ne laiſſoit pas de chanter, pour „enſeigner les Chantres, & le foüet avec lequel il „menaçoit les jeunes Clercs, & les Enfans de chœur, „quand ils ne prenoient pas bien le ton, & qu'ils „manquoient aux notes de ſon chant.„ Il faut faire ici une obſervation contre ceux qui citent ſans examiner les circonſtances. Le Miniſtre Wallon qui publia un gros livre de la divine melodie du Saint Pſalmiſte l'an 1644. ne s'eſt pas mis en peine ſi les choſes avoient changé depuis Jean le Diacre Auteur de l'hiſtoire de St. Gregoire. Jean le Diacre a vêcu au 9. ſiecle. Il a dit qu'on gardoit encore le foüet avec lequel ce grand Pape menaçoit les Ecoliers de Muſique. Mais il ne s'enſuit pas que nous puiſſions uſer comme lui du tems preſent, lors que nous raportons ce fait: & ainſi le Miniſtre Wallon eſt très-digne de cenſure. Voici ce qu'il a dit: (c) *Gregoire le Grand auparavant cité inſtitua une eſcole de Chantres, & leur baſtit des Colleges avec un revenu convenable. On montre* encore *à Rome* aujourd'huy *ſon lit ſur lequel ſe repoſant il moduloit, le fouët avec lequel il corrigeoit ſes diſciples, & l'Antiphonaire authentique. Naucl. 94.*

(P) *Il ne paroît guere content de Mr. Maimbourg.*] Il trouve que l'*hiſtoire du Pontificat* de *Saint Gregoire le Grand* publiée par cet Auteur, (d) *ne comprend pas toute la Vie du Saint.* Il ajoûte que *M. Maimbourg ne s'eſt attaché qu'à certains faits de ſon Pontificat qui entroient dans ſes deſſeins & dans ſes vûës, negligeant tous les autres qui toutefois méritent d'être connus.* Je ſçai, dit-il (e) en un autre endroit, „qu'un Ecrivain „fameux, qui a donné au Public l'Hiſtoire du Pontifi„cat de ſaint Gregoire, & qui ſe pique d'un grand „deſintéreſſement, l'a blâmé de s'être ſi fort échauffé „dans *une affaire de rien.* Cependant je ne doute pas „que ſi ſaint Gregoire ou quelqu'autre Pape avoit en„trepris de ſe faire appeller Patriarche œcuménique, „& que Jean Patriarche de Conſtantinople, ou quel„qu'autre Evêque s'y fût oppoſé; le même Ecrivain „n'eût blâmé le Pape de cette entrepriſe, comme d'u„ne préſomption & d'une uſurpation inſupportable, „loüe la generoſité du Patriarche, de l'Evêque, & „généralement de tous ceux qui s'y ſeroient oppoſez. „Tant il eſt dangereux d'apporter à écrire l'hiſtoire, „un eſprit rempli de prejugez, qui cherche autant à „faire entrer ſes ſentimens dans le recit des faits, qu'à „expoſer ces faits avec une entiere ſincerité.„ C'eſt nous donner une idée deſavantageuſe du cœur de Mr. Maimbourg.

(e) *Idem hiſtoire de St. Gregoire liv. 3. chap. 1. 336. 337.*

(Q) *Eſt mêlé de fauſſe critique. Nous le verrons ci-deſſous.*] Tout le monde ſait que la diſpute ſur les vœux du celibat eſt fort grande entre les Proteſtans & les Catholiques Romains, & que l'une des raiſons des Proteſtans eſt que ces vœux-là trainent après eux beaucoup de deſordres, & une infinité (f) d'*œuvres de tenebres* infructueuſes tant qu'on voudra, ſelon le ſens de l'Evangile, mais très-fructueuſes en un autre ſens, puis qu'elles donnent la vie à un très-grand nombre de creatures humaines. Il eſt vrai que ce ſont des fruits qu'on ne laiſſe pas meurir: on les étouffe avant leur naiſſance autant que l'on peut, il faut faire enſorte de couvrir le premier crime, & on ne le peut guere que par un ſecond peché plus énorme encore que le precedent. Voilà ce que les Controverſiſtes ne manquent pas d'alleguer, & ils diſent même que la decouverte de ces deſordres a obligé quelquefois à revoquer la dure loi du celibat. Voici un aſſez long paſſage de Dom Denys de Ste. Marthe. „(g) Je n'entreprens point de „réfuter ici une fable débitée par les (1) Centuriateurs „de Magdebourg, qui ſe détruit d'elle-même. On „veut que ſaint Gregoire le Grand, aprés avoir fait „un Decret pour ôter aux Prêtres leurs femmes, ait „été obligé de le révoquer, à cauſe de ce qui arriva „dans la ſuite. Peu de tems aprés ce réglement, le „Pape, dit-on, ayant envoyé pêcher dans un réſer„voir qu'il avoit, au lieu de poiſſon l'on tira de l'eau „ſix mille têtes de petits enfans. Gregoire connoiſ„ſant donc que ces enfans étoient les fruits de l'in„continence des Prêtres qu'il avoit privez de leurs „femmes, révoqua ſon Decret, & fit pénitence du „péché qu'il avoit commis, en donnant lieu à tant de „crimes. On ajoûte que ſaint Udalric Archevêque „d'Ausbourg a écrit ceci au Pape Nicolas. Tout ce „narré n'eſt qu'un amas confus de fauſſetez mal in„ventées. Par quelle raiſon choiſit-on le réſervoir „du Pape, plûtôt que le Tibre ou les autres lieux pu„blics, pour y jetter ces ſix milles têtes d'enfans? „Que fit-on de leurs corps dont on ne parle point? „Eſt-il à croire que ceux qui les avoient tuez, & qui „avoient interêt de les cacher, euſſent pris plaiſir à „les décapiter, & à porter leurs têtes dans l'enceinte „du Palais du Pape, pour faire bien-tôt découvrir leurs „crimes? Ne craignirent-ils point qu'elles ne flottaſ„ſent ſur l'eau? Comment étoient-ils convenus tous „enſemble de porter ces têtes dans un même endroit? „Car on ne marque pas qu'il en ait été trouvé d'au„tres ailleurs.„ Voilà des dificultez que Baronius ni Bellarmin ne propoſent point quand ils refutent ce conte

(f) *Voiez l'Epitre aux Epheſ. chap. 5. v. 11.*

(g) *Denys de Sainte Marthe ubi ſupra liv. 2. chap. 4. pag. 206.*

(1) *Centur. 6. c. 7.*

Digitized by Google

le parti d'apologiſte ſur toutes choſes, ſur les loüanges données à Phocas, & à Brunehauld, ſur la conte des Centuriateurs de Magdebourg. Je ne ſçai ſi elles n'ont pas été inventées par Dom Denys de Ste. Marthe: il trouvera bon que je lui diſe qu'autant qu'elles peuvent paroître ſpecieuſes à ceux qui s'arrêtent aux premieres impreſſions, autant ſont elles deſtituées de ſolidité à l'égard de ceux qui examinent les choſes attentivement. Tout le monde m'avoüera que dans les matieres de fait, ceux qui refutent doivent faire des objections qui ſoient opoſées au but de leur adverſaire. Voions ſi les dificultez du Pere de Sainte Marthe ont cette proprieté. Je trouve qu'elles ſeroient bonnes ſi Udalric, & ceux qui alleguent ſa lettre avoient pretendu que ces meurtriers de batars leur coupoient la tête, & ne la jettoient que dans le vivier du Pape. Cette pretenſion ſeroit ſujette aux grans inconveniens que l'Auteur propoſe, & il ſeroit très-dificile d'opoſer quelque bonne probabilité à ſes queſtions. Mais il ne faut point s'imaginer que l'on pretende cela. On a voulu ſeulement narrer ce qui avoit été decouvert dans le reſervoir de St. Gregoire, & ſi l'on n'a point parlé du Tibre, ou des autres lieux publics, ce n'eſt pas que l'on ait cru qu'aucun des enfans qui étoient le fruit de l'incontinence des Eccleſiaſtiques n'y eût été jetté: c'eſt parce qu'on ne ſavoit pas que les mêmes crimes y euſſent été decouverts, ou bien parce qu'on ſe contenta des conſequences qui pouvoient être tirées de ce qui avoit été vu dans le reſervoir. On ſupoſa qu'il ſeroit facile de tirer cette concluſion; le ſeul reſervoir du Pape a contenu ſix mille enfans, donc le nombre des enfans qui ont été étoufez pour cacher le crime des peres & des meres eſt preſque infini, car combien en a-t-on jetté dans le Tibre, dans les cloaques, dans les puits? combien en a-t-on enterré &c? Un homme qui raporte qu'en creuſant les fondemens d'un tel palais on a trouvé beaucoup de medailles, ou d'oſſemens, pretend-il que c'étoit le ſeul endroit où l'on eût pu rencontrer de pareilles choſes? Et ſous pretexte qu'il ne dit rien des autres endroits, ſes adverſaires peuvent-ils combatre par ce ſilence ce qu'il afirme? Notez qu'il y a une raiſon particuliere pourquoi l'on a fait mention de ce reſervoir plutôt que du Tibre &c. les rivieres ne ſe vuident point, mais de tems en tems on vuide les reſervoirs afin d'en tirer tout le poiſſon; & c'eſt alors qu'on peut decouvrir ſi des enfans y avoient été jettez. Pour en ſavoir le nombre on ſe contente de compter les têtes, parties uniques en chaque enfant & très-aiſées à diſcerner. Voilà pourquoi on n'a dû faire mention que des têtes dans l'épître d'Udalric. Il ne faut pas que le Pere de Ste. Marthe trouve mauvais qu'on n'y diſe rien du corps. Ce reproche ſeroit bon à faire à des Commiſſaires qui auroient été envoiez ſur les lieux pour examiner l'état du vivier. Ils ſeroient blâmables ſi leur procés verbal ne contenoit pas plus de circonſtances que la lettre d'Udalric. Ils auroient été obligez de marquer ſi outre les têtes, on avoit auſſi trouvé d'autres oſſemens; ſi tous les corps étoient decharnez; ſi quelques-uns n'étoient pourris qu'à demi, ou que mangez à demi par les poiſſons, & telles autres particularitez; mais un Auteur qui allegue cette decouverte comme une choſe à opoſer à la loi du celibat, n'a que faire d'aucun detail, il lui doit ſufire de marquer en gros que l'on trouva ſix mille têtes. Si ce que Dom Sainte Marthe aſſûre touchant la ſituation du reſervoir étoit veritable, ce ſeroit une aſſez bonne dificulté; mais qui lui a dit que ce reſervoir étoit dans l'enceinte du palais? Baronius eût-il negligé de ſe ſervir de cette raiſon, ſi elle eût été bien fondée? Se fût-il contenté de dire (a) que les viviers n'étoient pas publics, & qu'on les gardoit très-bien? Mauvaiſe raiſon, car on ne met pas de ſentinelles pendant la nuit à l'entour de ces lieux-là, on ſe contente de mettre ordre que des pêcheurs n'y puiſſent entrer ſans l'aveu des maîtres, precaution qui ne ſert de rien contre ceux qui veulent y jetter un petit enfant.

Il y a peut-être un aſſez bon nombre de Controverſiſtes qui aiant à repliquer pour les Centuriateurs au Benedictin Sainte Marthe borneroient ici l'apologie. J'en conois qui en uſeroient de cette façon, & qui même chantant le triomphe avec des airs inſultans ſe vanteroient d'avoir mis en poudre toutes les nouvelles machines, avec quoi l'on avoit voulu combatre le recit de ces Auteurs Allemans. Mais pour moi qui tiens à honneur de (b) n'imiter pas une conduite ſi opoſée à la bonne foi, je declare que Dom Denys de Ste. Marthe a emploié d'autres raiſons infiniment plus ſolides que celles que j'ai refutées; car voici ce qu'il ajoûte, (c) *Mais avec quelle impudence oſe-t-on dire que ſaint Gregoire ſe relâcha dans la ſuite ſur la continence des Prêtres? Quel Pape a eu plus de zele & de fermeté que lui pour la faire obſerver? On peut connoître ſes véritables ſentimens, par la réponſe qu'il fit à ſaint Auguſtin ſur diverſes difficultez qu'il lui avoit propoſées. Car répondant au ſecond article, il exclud expreſſément les Clercs promûs aux Ordres ſacrez, du nombre de ceux qui peuvent contracter mariage. Pour confondre davantage les Ecrivains heretiques, qui ont voulu donner créance à ce menſonge, on a déja fait voir que le Pape Nicolas I. étoit mort avant que ſaint Udalric fût au monde, & que Nicolas II. n'a été Pape que fort long-tems après la mort de ce Saint.* Voilà deux bons argumens contre ce qu'avancent les Centuriateurs: (d) Baronius & (e) Bellarmin s'en étoient ſervis avec une grande force. Le Benedictin eût bien fait de n'emploier que cela, car le veritable moien de multiplier les repliques & les dupliques à l'infini eſt de mêler de fauſſes raiſons avec les bonnes; un adverſaire trouvera toûjours dequoi nourrir la diſpute pendant qu'on lui donnera de fauſſes preuves à refuter, & il perſuadera à beaucoup de gens de ſon parti qui ne liſent jamais les Ouvrages du parti contraire, que ſa cauſe eſt toûjours victorieuſe. De là vient qu'à l'égard d'une infinité de gens rien n'eſt jamais éclairci, & que beaucoup d'autres regardent toûjours comme un problême les faits les plus dignes d'être rejettez. Il me ſemble que l'on doit mettre dans cette claſſe de faits celui que les Centuriateurs de Magdebourg, & leur Udalric raportent; car d'un côté on ne voit ailleurs aucun veſtige ni de la revocation ni du repentir qu'ils attribuent à St. Gregoire, & de l'autre il paroît manifeſtement par les écrits de ce Pape qu'il ne s'eſt jamais relâché à l'égard de l'interdiction du mariage des Prêtres. Tout ſon relâchement conſiſta à n'exiger point que les Soûdiacres qui avoient été ordonnez avant la (f) Decretale de ſon predeceſſeur fuſſent contraints de ſe ſeparer de leurs femmes, mais il defendit de les elever aux autres Ordres ſuperieurs, & il voulut que *les Evêques n'ordonnaſſent point de nouveaux Soudiacres, qu'après leur avoir fait promettre de vivre en continence* (g). A moins donc que l'on n'aporte de bonnes preuves & de la revocation de la loi du celibat, & du repentir de St. Gregoire: & que d'ailleurs on ne faſſe voir certainement qu'il y a eu un Udalric Evêque d'Augsbourg contemporain de quelque Pape nommé Nicolas, on ne ſera jamais digne de foi en nous alleguant la lettre d'un Udalric, & ces ſix mille têtes d'enfans trouvées dans le reſervoir de St. Gregoire.

Faiſons encore deux ou trois obſervations. 1. Le recit de cette afaire n'eſt pas bien tourné. Voici les paroles des Auteurs des Centuries: (h) *Beatus Gregorius Magnus Papa primus aliquando ſuo quodam decreto uxores ſacerdotibus ademit. Deinde paulo poſt cum idem Gregorius juſſiſſet ex piſcina ſua piſces aliquot capi, piſcatores pro piſcibus ſex millia capitum infantium ſuffocatorum repererunt. Quam cadem infantium cum intelligeret S. Gregorius ex occultis fornicationibus vel adulteriis ſacerdotum natam eſſe; continuo revocavit decretum, & peccatum ſuum dignis pœnitentiæ fructibus purgavit.* Ils ſupoſent que le Pape Gregoire fit un decret pour empêcher que les Prêtres ne ſe mariaſſent, & que peu après il donna ordre que l'on tirât de ſon vivier quelques poiſſons, mais que les pêcheurs au lieu de poiſſons y trouverent ſix mille têtes d'enfans; que là-deſſus ce Pontife caſſa ſon decret, & repara ſon peché par des fruits dignes de repentance; il conut que le meurtre de tant d'enfans procedoit de l'incontinence des Prêtres. Cette narration, je le dis encore un coup, eſt très-mal tournée. L'on y ſupoſe que ſix mille enfans furent jettez dans le reſervoir du Pape en très-peu de tems, & que les pêcheurs qui trouverent les ſix mille têtes de ces pauvres creatures, ne prirent aucun poiſſon. Tout cela eſt abſurde: une ſi grande quantité d'enfans noiez dans le même lieu demande (i) bien des années, & ſeroit beaucoup plus propre à multiplier les poiſſons, qu'à les detruire tout-à-fait. On eût beaucoup mieux accommodé la narration ſi l'on eût dit que St. Gregoire abrogea le celibat des Eccleſiaſtiques établi depuis fort long tems, & que la raiſon pourquoi il leur permit le mariage fut qu'aiant voulu faire nettoier ſon reſervoir, qui depuis un fort grand nombre d'années n'avoit été nettoié, on y trouva ſix mille têtes d'enfans. Un tel narré donne autant d'années que l'on en peut ſouhaiter. Concluons, c'eſt ma ſeconde obſervation, qu'en arrangeant mal les circonſtances d'un fait (k), on le rend douteux, contraire à la vraiſemblance, ridicule, abſurde, quelque certain & veritable qu'il ſoit en lui-même; car ſupoſé que la decouverte des ſix mille têtes d'enfans fût veritable, Udalric & les Centuriateurs lui feroient perdre ſon état par la negligence avec laquelle ils le ra-

(a) Cum certum ſit piſcinas illas in quibus piſces aſſervari ſolent, non fuiſſe omnibus publicas, ſed optime cuſtoditas. *Baron. ad ann. 591. n. 21. pag. m. 29.*

(b) Longe mea diſcrepat iſtis Et vox & ratio. *Horat. ſat. 6. lib. 1.*

(c) *Ste. Marthe ubi ſupra pag. 207.*

(d) *Baron. ubi ſupra n. 19. 20. 21.*

(e) *Bellarmin. de Clericis lib. 1. cap. 22. pag. m. 1124. 1125.*

(f) *Celle par laquelle le Pelage II. avoit ordonné que tous les Soudiacres de Sicile ſe ſeparaſſent de leurs femmes.*

(g) *Voiez Ste. Marthe ubi ſupra pag. 205. 206.*

(h) *Magdeburgenſ. apud Baronium ubi ſupra n. 19. p. m. 27.*

(i) *Baronius ubi ſupra n. 21. ſe ſert de cette raiſon.*

(k) *Apliquez ici ces paroles,* Nihil eſt, *Antipho*, Quin male narrando poſſit depravarier. *Terent. in Phorm. act. 4. ſc. 4.*

Digitized by Google

la credulité avec laquelle (R) ce Pape a publié tant de miracles dans ſes dialogues, & ſur l'inconſtance de ſes principes à l'égard des perſecutions de religion &c. Il ſe range du parti de ceux

portent. J'obſerve en troiſiéme lieu que Theophile Raynaud dans un paſſage que j'ai allegué (a) ci-deſſus, ſupoſe que les têtes furent trouvées dans le puits du Pape Gregoire II. Voilà deux mepriſes, l'une quant au lieu, l'autre quant au Pape. La demande que fait Bellarmin (b) comment on conut que les ſix mille enfans étoient l'ouvrage des Eccleſiaſtiques, & non pas celui des Laïques peut paſſer pour une objection, mais non pas pour une dificulté embarraſſante; car encore que Gregoire I. eût pu croire que des Laïques avoient eu part à ces productions, il n'eût pas laiſſé de juger que le mal devenoit plus grand par le celibat que l'on impoſoit aux Clercs. Il eſt certain que les Laïques (c) font perir une infinité d'enfans afin de couvrir leur faute. Notez qu'Udalric Evêque d'Augsbourg a vécu au dixiéme ſiecle, & que la lettre en queſtion fut imprimée dans le livre intitulé *Orthodoxologia Sanctorum Patrum* à Bâle au ſeiziéme ſiecle.

(a) *Dans l'article* Bellarmin *page 538. remarque E.*

(b) *Bellarmin. ubi ſupra pag. 1125.*

(c) *Conſer quæ infra dans la remarque C de l'article* Patin.

(R) *Sur la credulité avec laquelle ce Pape a publié tant de miracles dans ſes dialogues.* „(d) Quelques „ Sçavans à qui le recit de tous ces miracles ne plaît „ pas, ont douté que ces dialogues fuſſent l'ouvrage „ de Saint Gregoire, parce qu'ils ne les croyent pas „ dignes d'un ſi grand Docteur. „ Dom Denys de Ste. Marthe aiant parlé de la ſorte, refute par de très-bonnes raiſons le doute de ces Savans, & leur fait voir que ces dialogues ſont un veritable Ouvrage de Saint Gregoire. Mr. du Pin (e) reconoît cette verité, mais il avoue en même tems *qu'il ſemble* qu'ils ne ſoient pas *dignes de la gravité & du diſcernement de ce ſaint Pape, tant* ils ſont pleins *de miracles extraordinaires, & d'hiſtoires preſque incroyables. Il eſt vrai qu'il les a rapportées ſur la foi d'autrui; mais il ne devoit pas ſi legerement y ajoûter foi, ni les debiter enſuite comme des choſes conſtantes. . . . Les hiſtoires qui ſont rapportées* dans ces dialogues, *ne ſont ſouvent appuyées que ſur la relation de quelques vieillards ignorans, ou ſur des bruits communs. On y fait les miracles ſi frequens, ſi extraordinaires, & ſouvent pour des choſes de ſi peu de conſequence, qu'il eſt bien difficile de les croire tous. Il y a des hiſtoires que l'on auroit bien de la peine à accorder avec la vie de ceux dont il parle, comme la priſon volontaire de S. Paulin en Afrique, ſous le Roi des Vandales. Les viſions, les apparitions, les ſonges y ſont en plus grand nombre qu'en aucun autre Auteur. Auſſi Saint Gregoire avoue-t-il ſur la fin, que l'on avoit plus découvert de choſes de l'autre monde de ſon tems, que dans tous les ſiecles precedens. Mais je ne crai pas que perſonne voulût être garant de toutes ces relations.* Le Pere Denys de Ste. Marthe avoue „(f) qu'il ne voudroit pas „ garantir tous les miracles, ni toutes les viſions qu'on „ lit dans les dialogues. „ Neanmoins il ne blâme pas la conduite de ce Pape. *Nôtre Saint*, dit-il, *a pu en rapporter quelques-uns, ſur le témoignage de quelques perſonnes qui étoient un peu trop credules. Il a cru ne devoir pas les mepriſer, à cauſe des choſes édifiantes qu'il y rencontroit. Il eſt de la prudence du lecteur d'examiner en les liſant, dans quel degré de certitude Saint Gregoire les place, & qui ſont ſes Auteurs.* On voit là manifeſtement le langage d'un apologiſte, qui ſoutient que St. Gregoire n'eſt aucunement blâmable. Le mal eſt que les raiſons que l'on allegue pour montrer cela, ne ſont point ſolides; car ſi ſous pretexte qu'il y a des choſes édifiantes dans une relation, il étoit permis de l'adopter, combien de fables ne ſeroit-il point permis de propoſer à ſes lecteurs comme des hiſtoires pieuſes, & veritables? S'abſtenir de dire en propres termes, *je vous donne ceci pour certain, & pour très-conſtant:* ne pas citer des Auteurs contemporains, & tout-à-fait graves, mais ſeulement une ancienne tradition, ne ſont pas des preſervatifs valables, ni un ſage ménagement qui diſculpe l'Ecrivain. Il faut qu'il diſe poſitivement & formellement, *je vous donne ceci comme une choſe douteuſe, vous en croirez ce qu'il vous plaira, je n'en ai pas de bons temoins*, ſi l'on veut le juſtifier par la raiſon qu'il ne place point les faits dans un degré de certitude, à vouloir ſerieuſement & paſſionnément les perſuader à ſes lecteurs. Tout homme qui narre un évenement miraculeux, ſans inſinuer quoi que ce ſoit qui faſſe connoître qu'il en doute, ou qu'il permet qu'on en doute, declare dès là manifeſtement qu'il le raporte comme une verité. Qu'on ne me diſe pas qu'un hiſtorien n'eſt pas en droit de ſuprimer toutes les choſes qui lui ſemblent fauſſes, & que ſon devoir l'engage à raporter celles qu'il trouve bien atteſtées, quoi qu'il ne les juge pas veritables; qu'on ne me faſſe pas, dis-je, cette objection, car elle n'attaque point ce que j'ai poſé, ma theſe regarde un hiſtorien qui n'inſinuë quoi que ce ſoit qui faſſe connoître ſa defiance, ou la liberté qu'il accorde de rejetter ſa narration. Tout bon hiſtorien qui raconte ce qu'il juge fabuleux, y joint un *ut dit*, ou quelque autre clauſe (g) qui temoigne encore plus nettement ce qu'il en penſe; & ainſi quand il n'ajoûte rien de cette nature à ſes narrations, c'eſt une marque qu'il les donne pour veritables, & qu'il ſouhaite de les perſuader à ſes lecteurs. C'eſt le but general de tous ceux qui narrent une choſe dont ils ſont perſuadez; ils ſouhaitent de la perſuader à ceux à qui ils s'adreſſent, & ce ſeroit les deſobliger, & leur temoigner du mepris que de leur repondre, je n'en crois rien. Or ſi ces maximes ſont veritables à l'égard de ceux qui compoſent une hiſtoire, elles le ſont beaucoup plus à l'égard d'un Theologien qui raconte des miracles dans un livre de morale, ou dans un traité de devotion, ou en general dans un écrit tel que celui de Saint Gregoire. On doit ſupoſer non ſeulement que ce Pape n'a raporté aucun miracle qu'il crût faux, mais auſſi qu'il a ſouhaité que tous ſes lecteurs reconuſſent pour veritables tous les prodiges qu'il raconte. Il eſt donc coupable de trop de credulité; il n'a point eu de diſcernement, & il n'a pas tenu à lui que ſes defauts ne paſſaſſent dans l'eſprit de tous ſes lecteurs; car ſi l'on a la prudence de rejetter une partie de ce qu'il narre, ce n'eſt point par les ſecours qu'il fournit. Notez qu'on le juſtifiera très-mal, ſi l'on s'aviſe de repondre qu'il n'a pas cru lui-même tout ce qu'il a raconté. A-t-il voulu neanmoins, demanderai-je, que ſes lecteurs ajoûtaſſent foi à tout? S'il l'a voulu, c'eſt un impoſteur: s'il ne l'a point voulu, pourquoi prenoit-il la peine d'écrire de telles choſes? Le parti le moins deſavantageux à ſa memoire, eſt de dire qu'il a été trop credule, & trop depourvu de jugement.

(d) *Ste. Marthe ubi ſupra pag. 273.*

(e) *Du Pin biblioth. des Auteurs Eccleſiaſt. t. 7. pag. 138. édit. de Holl.*

Voilà ce que l'on peut opoſer à l'apologie que le Benedictin Sainte Marthe a voulu faire par raport aux miracles où ce grand Pape a pu ſe tromper. L'apologiſte ne declare pas s'il croit que ce genre de miracles ſoient en grand nombre dans les dialogues de Saint Gregoire, mais il eſt facile de deviner qu'il ne le croit pas. Il s'étend beaucoup ſur les raiſons qu'il juge capables de perſuader, que les faits extraordinaires raportez dans ces dialogues, furent très-frequens en ce tems-là. L'une de ſes raiſons eſt tirée (h) de ce qu'il y avoit alors beaucoup d'heretiques à convertir, & pluſieurs Catholiques qui ne croiſoient pas *l'immortalité de l'ame, & la reſurrection des morts.* „ C'eſt une verité „ conſtante, que du tems de ſaint Gregoire, on voyoit „ bien des Chrétiens chanceller ſur ces points capi„ taux de nôtre doctrine & de nôtre Religion. Il (i) a „ l'humilité d'avoüer qu'il avoit été lui-même autrefois „ dans le doute, touchant la réſurrection. C'eſt pour „ cela qu'en pluſieurs de ſes Homélies il s'attache fort „ à perſuader ſes Auditeurs de ces véritez. Comme il „ y a toûjours eu beaucoup de libertins, même dans „ le ſein & dans la communion extérieure de l'Egli„ ſe Catholique, il y a toûjours eu beaucoup de gens, „ qui ayant interêt qu'il n'y eût point d'autre vie que „ la vie préſente, point de réſurrection, point de ju„ gement, ſe le ſont aiſément perſuadé. Car il n'y a „ pas beaucoup de chemin à faire de la corruption du „ cœur, aux erreurs & aux égaremens de l'eſprit. Quoi „ qu'il en ſoit, il eſt très-conſtant que l'Italie, que „ Rome particuliérement, étoit remplie de ces incré„ dules, du tems de ſaint Gregoire. Il eſt inutile que „ j'entreprenne de le prouver, aprés ce qu'a dit ſur ce „ ſujet le dernier Traducteur des Dialogues, dans une „ excellente Préface. Gregoire de Tours (2) rapporte „ la diſpute qu'il eut avec un des Prêtres de ſon Egli„ ſe, qui dogmatiſoit, qu'il n'y avoit point de réſur„ rection à attendre. Il parle auſſi d'un Diacre de l'E„ gliſe de Paris qui faiſoit l'habile homme, lequel „ étoit tombé dans la même erreur, ſe montrant fort „ ardent à diſputer ſur cét article de foi. Nous pou„ vons juger de là, qu'il y en avoit bien d'autres en „ France, engagez dans une héreſie ſi dangereuſe. „ Ceux qui liront les Dialogues, y apprendront de „ Pierre Diacre, qu'il en connoiſſoit pluſieurs entre „ les Chrétiens, qui doutoient que l'ame continuât à „ vivre aprés ſa ſeparation d'avec le corps (3). N'étoit„ il donc pas conforme à la miſericorde de Dieu, „ qu'il fit éclater en ce tems-là des miracles, pour re„ médier à la foibleſſe de ces pauvres infidéles? Et „ ſaint Gregoire eſt-il blâmable de les avoir recueil„ lia? „ Je fais ſur cela deux courtes obſervations: l'une eſt que ſi ces Catholiques incredules doutoient ſeulement que l'ame fût immortelle, & que les corps duſſent

(f) *Ubi ſupra pag. 275. 276.*

(g) Equidem plura tranſcribo quam credo: nam nec adfirmare ſuſtineo de quibus dubito, nec ſubducere quæ accepi. *Q. Curtius lib. 9. c. 1.* Voiez ſur cela le commentaire de Freinshemius où vous trouverez pluſieurs paſſages ſemblables d'autres hiſtoriens. Voiez auſſi Tacite annal. lib. 4. cap. 11. & Maimbourg liv. 5. de l'hiſtoire des Croiſades cité dans les penſées diverſes ſur les Cometes pag. 293. La Mothe le Vayer *diſc. ſur l'hiſtoire* raporte divers paſſages où Tite Live prend ſes precautions en raportant des prodiges.

(h) *Ste. Marthe ubi ſupra pag. 274.*

(i) Multi enim de reſurrectione dubitantes, ſicut & nos aliquando fuimus. *Hom. 26. in Evang.*

(2) *Hiſt. l. 10. c. 13. & 14.*

(3) *L. 3. c. 38. & l. 4. c. 4.*

Digitized by Google

ceux qui nient que St. Gregoire ait delivré des enfers β l'ame de Trajan. S'il étoit vrai qu'après la mort de ce Pape on eût brûlé une partie de ses écrits, & qu'on n'eût été (S) empêché de les brûler tous, que par le moien d'un incident fort semblable à celui qui avoit anciennement detourné le peuple Romain * de faire mourir les Senateurs comme meurtriers de Romulus, quelques personnes en concluroient que la gloire de ce Pape, aussi bien que celle de quelques autres anciens Peres ressemble aux fleuves, qui de très-petits qu'ils sont à leur source deviennent très-grans lors qu'ils en sont fort éloignez. Il y auroit à redire dans cette comparaison, mais il est certain generalement parlant que les objets de la memoire sont d'une nature très-diferente de celle des objets de la vuë. Ceux-ci diminuent à proportion de leur distance, & ceux-là pour l'ordinaire grossissent à mesure † qu'on est éloigné de leur tems & de leur lieu.

GREGOIRE VII. nommé auparavant Hildebrand, a été celui de tous les Papes qui a le plus hardiment & le plus heureusement ‡ travaillé à l'augmentation de la puissance pontificale. Il sera tout aussi mechant que l'on voudra, mais on ne lui sauroit contester (A) les qualitez d'un grand homme, non plus (B) qu'à certains Conquerans qui sont d'ailleurs tout cou-

β *Voiez l'une des remarques de l'article* Trajan.

* *Voiez Plutarque dans la vie de Romulus pag.* 35.

† Omnia post obitum fingit majora vetustas.

‡ *Car encore qu'il ait été enfin chassé de Rome par l'Empereur, il a fourni aux Papes ses successeurs la tablature qui les a fait triompher en tant de rencontres.*

(a) *C'est-à-dire selon la definition de Dom Denys de Ste. Marthe.*

(b) *Ste. Marthe ubi supra liv.* 4. *c.* 7. *pag.* 613.

(1) *Saint Ephrem Diacre de l'Eglise d'Edesse, témoigna qu'il avoit vû une colombe blanche sur l'épaule du grand saint Basile, laquelle sembloit lui suggerer tout ce qu'il disoit au peuple.* Ephræm. Orat. in Basil. apud Coteler. tom. 3. Monum. Græc. p. 59.

(c) *Id. Ste. Marthe ib. pag.* 614.

(d) Quod (*argumentum ab autoritate negativa*) omnes agnoscunt esse insufficiens & enerve. *Theoph. Raynaud. de bonis ac malis libris n.* 582. *p.m.* 327.

(†) *Id. ib.*

duissent sortir du tombeau, c'étoient de pauvres raisonneurs; car dès qu'on admet une fois la verité de l'Evangile, on est ridicule & pitoiable dans les doutes que l'on forme sur ces deux articles-là. L'autre est que jamais peut-être il n'y a eu autant d'incredules que dans le XVI. & dans le XVII. siecle; je parle de ces incredules qui ne se contentent pas de rejetter l'édifice sans ruiner le fondement, mais qui rejettent tout à la fois & le fondement & l'édifice. Il y a eu d'ailleurs dans ces deux siecles un très-grand nombre d'heretiques (a) à convertir. Il faudroit donc que les miracles eussent été pour le moins aussi frequens dans ces siecles-là, que dans le siecle de St. Gregoire. Concluez de là que le raisonnement du Pere Denys de Ste. Marthe ne prouve rien, car il prouve trop.

(S) *Brûlé une partie de ses livres, & qu'on n'eût été empêché de les brûler tous que par le moien d'un incident.*] Jean Diacre au chapitre 69. du livre 4. de la vie de Saint Gregoire raconte, (b) *que l'Italie fut travaillée d'une horrible famine la même année* que ce Pape mourut. „ Les pauvres accoûtumez aux liberalitez de ce Pere „ commun des fidéles, ne recevant pas les mêmes se„ cours de la part de Sabinien son successeur, parce „ qu'on alléguoit que Gregoire avoit dissipé tous les „ biens de l'Eglise de Rome par ses prodigalitez, il se „ trouva des hommes assez passionnez, pour exercer „ leur rage sur les ouvrages de ce saint Docteur, ne „ pouvant se satisfaire sur lui-même, & ils en brûlé„ rent une bonne partie. Mais lorsqu'ils se disposoient „ à brûler le reste, Pierre Diacre disciple du Saint leur „ représenta que c'étoit inutilement qu'ils jettoient au „ feu ces livres, pour obscurcir la mémoire du Pape „ qu'ils haïssoient, parce qu'ils avoient été déja repan„ dus dans tout le monde, par l'empressement qu'on „ avoit témoigné de les avoir. Qu'au reste, c'étoit un „ sacrilége de faire un traitement si indigne aux écrits „ de ce S. Pere, sur la tête duquel il avoit vû très-sou„ vent une (1) colombe, qui représentoit le saint Es„ prit conversant familiérement avec lui. Pierre, pour „ confirmer la verité de ce qu'il disoit, monta au ju„ bé tenant les saints Evangiles, sur lesquels il jura que „ ce qu'il venoit de dire étoit vrai; ajoûtant qu'il prioit „ Dieu, que s'il avoit dit la vérité, il le fît mourir sur „ le champ. La chose arriva comme il l'avoit souhai„ tée; car il expira au même moment, sans douleur, „ & il fut enterré au pied du jubé même, où ce fait „ surprenant étoit arrivé. „ L'Auteur qui me fournit ce passage ne sauroit se persuader (c) qu'*on ait pû commettre un si grand excés contre les Ouvrages* d'un tel Evêque de Rome; & il observe que le Cardinal Baronius *a rejetté ce recit comme une pure fable appuyée seulement sur une tradition fausse, parce que nul Auteur plus ancien que Jean n'en fait mention.* Le Jesuite Theophile Raynaud s'oppose à cette opinion du Cardinal Baronius. Voici de quelle maniere il la combat. Il observe en premier lieu que le silence de Paterius, & d'Isidore, & d'Ildephonse est un argument negatif, & que la force de cette espece d'argument est insuffisante (d), & sans nerfs comme tout le monde le reconoît. En second lieu que l'autorité de Sigebert alleguée par Baronius ne peut pas servir de preuve contre Jean Diacre. Ce Cardinal dit que Sigebert a nié formellement qu'aucun Ouvrage de St. Gregoire ait peri dans cette rencontre, l'intercession de Pierre Diacre les aiant preservez tous. Le Jesuite afirme que Sigebert dit tout le contraire dans le chapitre 41. & 43. du livre *de viris illustribus.* Il remarque en troisieme lieu que St. Gregoire avoit composé des livres dont il ne reste aucune trace. (†) *Præsertim cum idem Joannes* sequenti capite 70. *ex ipsissimis Sancti Gregorii epist. ad Joannem Ravennæ Subdiaconum, demonstret, plerosque libros à Sancto Gregorio fuisse conscriptos, quorum nullibi extant vestigia; ut expositionis in Proverbia, & in Prophetas, & in libros Regum, neque enim pauca quæ habemus* in 1. Regum, & Ezechielem, *mensuram implent titulorum illorum.* Il emploie en quatriéme lieu un argument *ad hominem* tiré de ce que Baronius avoüe que les écrits de ce grand Pape coururent grand risque, & que les mutins n'aiant pû exercer leur rage sur Gregoire déjà mort, la tournerent sur ses livres, & cela ouvertement, & au milieu de la grande place de Rome. Il est certain que Baronius en avoüant un tel fait ruine lui-même ses protensions, car dequoi lui sert après cela qu'aucun livre de St. Gregoire n'ait été brûlé? n'a-t-on pas d'assez fortes preuves du mépris, ou de la haine des Romains pour ce Pontife dans la resolution de brûler publiquement tous ses écrits, resolution si animée, & si obstinée, que l'on eût besoin d'un miracle très-insigne pour en arrêter l'effet? (†)

(A) *Contester les qualitez d'un grand homme.*] Voici le portrait qu'un Auteur moderne nous en a donné. „ (e) C'étoit un homme d'une stature beaucoup au „ dessous de la mediocre, mais ayant dans ce petit „ corps une ame tres-grande, un esprit extremement „ vif, & fort éclairé, un courage intrepide & incapa„ ble de ceder, quelque difficulté qu'il rencontrât dans „ la poursuite de ses entrepriſes, d'un naturel ardent, „ imperieux, prompt, hardi, & entreprenant, allant „ sans doute un peu bien viste à l'execution, & pous„ sant aisément les choses aux dernieres extremitez, „ sans apprehender les fascheuses suites que pouvoient „ avoir les resolutions vigoureuses à la verité, mais „ aussi quelquefois trop violentes qu'il prenoit: au „ reste irreprochable dans sa vie, de quelque calom„ nie dont ses ennemis l'ayent voulu noircir, donnant „ le premier aux autres (2) l'exemple de tout ce qu'il „ exigeoit d'eux, & tres-sçavant, sur tout dans les „ sciences (3) divines, & dans le Droit, les regles & „ les coustumes de l'Eglise, comme les Historiens, „ mesme Allemans, qui ne luy doivent pas estre trop „ favorables, en conviennent. Enfin, si son humeur „ impetueuse & inflexible luy eust pû permettre d'ac„ compagner son zéle de cette belle moderation qu'eu„ rent ses cinq Predecesseurs ... il est certain qu'il eust „ épargné bien des maux, & bien du sing à la Chre„ tienté, & l'Histoire n'eust eu que de grands éloges „ à luy donner. „ Pesez bien ce qu'on dit le Sieur Naudé, vous y trouverez l'idée d'un fort grand homme. (f) *Il a esté un des plus grands pilliers qui fut jamais de l'Eglise, & pour en parler avec sincerité & sans passion j'ay esté luy qui l'a mis le premier en possession de ses franchises, qui a tiré les souverains Pontifes hors de page & de la servitude des Empereurs.* Aquerir la liberté, secouër le joug, se mettre dans l'independance, subjuguer ses propres maîtres, sont si l'on veut des actions très-criminelles, mais non pas l'ouvrage d'une personne depourvuë des plus grans talens de l'esprit & du courage.

(B) *Non plus qu'à certains Conquerans.*] Je me sers d'autant plus hardiment de cette comparaison, que je suis persuadé que la conquête de l'Eglise a été un ouvrage où il n'a pas fallu moins de cœur & moins d'adresse, qu'il en faut pour la conquête d'un Empire. L'autorité où les Papes sont parvenus est plus digne d'admiration que la vaste Monarchie de l'ancienne Rome: desorte qu'on peut assûrer que la providence avoit destiné cette ville à être en deux (g) manieres differentes la source & le grand mobile des qualitez les plus relevées qui soient necessaires pour fonder un très-grand Etat. Si cela ne prouve pas que les Romains en fait de vertus morales aient égalé les autres peuples, c'est pour le moins une preuve qu'ils ont eu ou plus de courage, ou plus d'industrie. On ne sauroit considerer sans étonnement qu'une Eglise qui n'a, dit-elle, que les armes spirituelles de la parole de Dieu, & qui ne peut fonder ses droits que sur l'Evangile, où tout prêche l'humilité &

(†) *Notez que Jean Rubeus dans la vie de Boniface* 8. *p.* 246. *assûre citant Jean Diacre, qu'on accusoit d'heresie le Pape Gregoire:* Accusatus fuit effusi sanguinis & Malchi Episcopi in custodia occisi, thesauri Ecclesiæ dilapidati, doctrinæ non sanæ, contendentibus, æmulis illius libros, tanquam reos hæreticorum dogmatum, vulcano debere tradi.

(e) *Maimbourg decadence de l'Empire liv.* 3. *pag.* 220. *édit. de Holl. Il cite,* Willel. Malmesb. l. 3. de gest. Reg. Angl. Petr. Dam.

(2) Forma gregis factus, quod verbo docuit, exemplo demonstravit. Otto Frising.

(3) Virum sacris litteris eruditissimum, & omnium virtutum genere celeberrimum. *Lambert. Schafnab.*

(f) *Naudé Apologie des grans hommes pag.* 577.

(g) *Quand elle perdit la domination temporelle, elle aquit la spirituelle.* Sedes Roma Petri, quæ pastoralis honoris Facta caput mundo, quic-

couverts de crimes. Il étoit de Soane petite ville de la Toscane, & il se rendit si considerable dans le Monastere de Clugni, qu'on l'en fit Prieur. Il negocia diverses affaires auprès des Papes, & pour les Papes, & il fut enfin élevé au Pontificat de Rome l'an 1073. Il resolut sans perdre tems d'arracher aux Empereurs le droit dont ils jouïssoient de donner l'investiture aux Evêques: mais comme il craignit de trouver d'abord des obstacles invincibles, si on lui pouvoit reprocher de s'être porté pour Pape avant que son élection eût été ratifiée par l'Empereur *, il écrivit à ce Prince en des termes fort soumis, & lui déclara qu'il ne se feroit ni consacrer, ni couronner, jusques à ce qu'il eût apris sa derniere volonté. Les Evêques Allemans conseillerent à l'Empereur de desaprouver cette élection; mais tout ce qu'ils purent obtenir fut qu'il feroit informer de quelle maniere elle s'étoit faite, & il l'aprouva dès qu'il eut sçu les bonnes reponses que son Envoié reçut d'Hildebrand. Il eut lieu de s'en repentir bientôt; car le nouveau Pape dans le premier Concile qu'il tint à Rome, renouvella les anciens Decrets contre les Simoniaques, & contre les (C) Ecclesiastiques concubinaires; & en fit un tout nouveau, par lequel il declaroit excommuniez tant ceux qui recevroient d'un laïque l'investiture d'aucun Benefice, que ceux qui la donneroient. Il n'en exceptoit personne; & de là vint que ses Legats declarerent à l'Empereur, qui leur étoit allé au devant jusqu'à Nuremberg, qu'ils avoient des ordres exprès de le traiter comme un excommunié, & de ne conferer point avec lui jusques à ce † *qu'il eût reçu d'eux l'absolution de l'excommunication, qu'il avoit encouruë pour le crime de simonie dont on l'avoit accusé devant le feu Pape.* Il fit tout ce qu'ils voulurent; il reçut l'absolution, & il écrivit à Gregoire qu'il lui seroit toûjours très-soumis. Neanmoins il ne permit pas aux Legats de convoquer un Concile, & il retint auprès de soi ceux de ses Ministres que le Pape avoit nommément excommuniez. A cause de ces raisons & de plusieurs autres, le Pape le fit citer *pour comparoître au Synode prochain de Rome, à faute* de quoi il l'excommunieroit. L'Empereur se moqua de cette menace, & fit souffrir toute sorte d'indignitez aux Legats qui avoient osé la lui faire; & il convoqua un Concile à Wormes, où le Cardinal le Blanc se porta pour delateur contre Gregoire. Il l'accusa de tant (D) de crimes, que l'Assemblée declara nulle l'élection de ce Pape, & qu'elle

* *C'étoit l'Empereur Henri IV.*

† *Voiez Maimbourg decadence de l'Empire, l. 3. pag. 228. de l'edit. de Hollande.*

quid non possidet armis Religione tenet. *Prosper Aquitanicus lib. de ingratis, & lib. 2. de vocatione gentium cap. 6.*

(a) Excudent alii spirantia mollius æra . . . Tu regere imperio populos Romane memento, (Hæ tibi erunt artes) pacique imponere morem, Parcere subjectis & debellare superbos. *Virgil. Æneid. lib. 6. vers. 848. 852.*

(b) On écrit ceci en 1695.

(c) *Lambertus Schafn. de rebus Germanic. ad ann. 1074. apud Coeffeteau, Reponse au Mystere d'iniquité, pag. 677.*

& la pauvreté, ait eu la hardiesse d'aspirer à une domination absoluë sur tous les Rois de la terre: mais il est encore plus étonnant que ce dessein chimerique lui ait si bien reüssi. Que l'ancienne Rome, qui ne se piquoit que (a) de conquêtes & de la vertu militaire, ait subjugué tant d'autres peuples, cela est beau & glorieux selon le monde, mais on n'en est pas surpris quand on y fait un peu reflexion. C'est bien un autre sujet de surprise, quand on voit la nouvelle Rome ne se piquant que du ministere Apostolique, aquerir une autorité sous laquelle les plus grans Monarques ont été contraints de plier; car on peut dire qu'il n'y a presque point d'Empereur qui ait tenu tête aux Papes, qui ne se soit enfin très-mal trouvé de sa resistance. Encore aujourd'hui les demêlez des plus puissans Princes avec la Cour de Rome, se terminent presque toûjours à leur confusion. Les exemples en sont si recens (b), qu'il n'est pas necessaire de les marquer. Selon le monde cette conquête est un ouvrage plus glorieux que celle des Alexandres, & des Cesars: & ainsi Gregoire VII. qui en a été le principal promoteur, doit avoir place parmi les grans Conquerans, qui ont eu les qualitez les plus eminentes.

Vous verrez dans la remarque S ma reponse à une objection qui a été publiée contre ceci.

(C) *Et contre les Ecclesiastiques concubinaires.*] Jamais Pape ne s'étoit montré aussi rigoureux que nôtre Hildebrand, contre les Prêtres qui n'observoient point le celibat, & cela le fit fort hair. Voici les paroles de Lambert de Schafnabourg selon la version de Coeffeteau. (c) *Le Pape Hildebrand s'estant souvent assemblé en Synode avec les Evesques d'Italie, avoit ordonné que selon le reglement des anciens Canons, les Prestres n'eussent point de femmes, & que ceux qui en avoient s'en separassent, ou bien fussent deposez, ne recevant plus personne au sacerdoce qui ne promist de vivre en perpetuelle continence. Ce decret publié par toute l'Italie, il envoya ses lettres aux Evesques des Gaules, leur commandant qu'ils eussent à faire le semblable en leurs Eglises, retranchant sous peine d'anathéme les femmes de la compagnie des Prestres. Contre ce decres s'éleva aussi-tost toute la faction du Clergé criant qu'il estoit heretique, & qu'il enseignoit une doctrine insensée, contraire à la parole de Dieu, qui a dit, Tous ne prennent pas cette parole, qui la peut prendre la prenne; contraire aussi à l'Apostre qui commande que celuy qui ne se contient pas, se marie, car il est meilleur de se marier que de brusler; ajoustant encore que cet homme par une violente exaction vouloit contraindre les hommes de vivre à la façon des Anges, par cette voye laschant la bride à toute sorte de saletés pour vouloir empescher le cours de nature. Ces factionaires conclurent en somme, que s'il demeuroit obstiné en sa resolution, ils aymoient mieux renoncer à la prestrise que d'abandonner leurs femmes, & qu'alors il verroit, où peut prendre des Anges pour gouverner les Eglises celuy qui ne se vouloit pas servir des hommes en ce ministere.* Coeffeteau ajoûte selon le raport de Marianus Scotus, *que plusieurs du Clergé aimerent mieux demeurer interdits du Pape que de se separer des femmes, mais le Pape ordonna en Synode qu'aucun Chrestien n'ouïst la Messe d'un Prêtre marié.*

Je remarquerai une chose qui me paroît digne d'attention: c'est que les Papes ont eu incomparablement plus de peine à reduire sous la loi du celibat les Ecclesiastiques du Septentrion, que ceux du Midi. Lors qu'il y avoit long tems que ceux d'Italie, & d'Espagne avoient subi ce rude joug, ceux d'Allemagne, & des autres pais froids tenoient ferme encore, & disputoient le terrain pour le mariage, *tanquam pro aris & focis:* & je ne sçai même si l'on n'a pas droit de dire qu'au tems de Luther le concubinage des Prêtres etoit plus visible, & plus scandaleux en Allemagne qu'en Italie. Il ne faut pas pour cela conclure qu'on soit plus chaste vers le Midi; il semble au contraire que les Prêtres septentrionaux aient mieux aimé se fixer à certaines concubines, que de faire disparoître leur incontinence par des amours vagues. Ils y procedoient donc de meilleure foi, & tout bonnement ils croioient peut-être que c'étoit un moindre crime.

(D) *Il l'accusa de tant de crimes.*] Pour conoître ses accusations il suffit de voir la sentence qui fut prononcee contre le Pape par l'assemblée de Wormes: je la raporte selon la version du Sieur du Plessis Mornai. (d) *Hildebrand qui se nomme Gregoire est le premier qui sans nostre consentement, contre la volonté de l'Empereur Romain estably de Dieu, contre la coustume des Majeurs, contre les loix, par sa seule ambition de longue main continuée a envahy la Papauté; Il veut faire tout ce qui lui vient en la teste,* per fas nefasque, *licite ou illicite qu'il soit. C'est un Moine Apostat qui abastardit la sainte Theologie par nouvelle doctrine, accommode les Saintes lettres par ses fausses & forcées interpretations à ses affaires, divise la concorde du College, peste mesle choses sacrées & profanes, pollue egalement l'un & l'autre, ouvre ses aureilles aux Diables, aux mesdisances des meschans, lui mesmes temoin, juge, accusateur & partie; Il separe les maris des femmes, prefere les putains aux femmes de bien, les paillardises, incestes, adulteres aux chastes mariages; Mutine les Peuples contre les Prestres, la Populace contre les Evesques, veut faire croire que nul n'est bien consacré, que qui a mandié, la Prestrise de lui, ou l'a achepteé, ab ejus Aurisugis, de ses sangsues; Il trompe le vulgaire, par une religion simulee, le fraude, le pipe;* In senatulo muliercularum, *en un Cabinet de femmelettes, traite des sacrez mysteres de la religion, dissoud la Loi de Dieu, entreprend & la Papauté & l'Empire; Criminel de lese Majesté divine & humaine, qui veut oster & la vie & l'Estat à un sacré Empereur, à un tres-bon Prince; Pour ces causes l'Empereur, les Evesques, le Senat & peuple Chrestien, le declarons deposé, & ne voulons plus laisser les brebis de Christ en la garde d'un tel Loup.*

(d) *Du Plessis Mornai, Mystere d'iniquité, pag. 240. Il cite* Avent. Annal. Boior. l. 5. Lambertus Schaffnab. de rebus Germaniæ. Carolus Sigonius de regno Italiæ l. 9. Autor vitæ Henrici.

Digitized by Google

qu'elle lui écrivit des lettres remplies d'injures, pour lui aprendre cette decision. Ceux qui presenterent ces lettres le firent avec beaucoup de brutalité, & neanmoins † *ce Pontife, qui non obstant son naturel promt & ardent savoit fort bien se posseder, les prit froidement sans rien dire*: mais dès le lendemain les aiant communiquées à son Synode, il prononça ‡ solennellement la sentence (E) d'anathême contre l'Empereur, & declara excommuniez je ne sai combien de Prelats d'Allemagne & de Lombardie. Ces derniers s'en étonnerent si peu, qu'ils s'assemblerent promtement à Pavie, & qu'ils l'excommunierent. Comme il avoit prevu que sa conduite lui attireroit de grans ennemis, il n'avoit rien negligé pour fortifier son parti; & avant toutes choses il avoit mis (F) trois Princesses dans ses interêts, dont l'une nommée Mathilde s'attacha à lui d'une (G) maniere qui fit bien causer le monde. De plus il excita les Saxons à la revolte; il

† *Id. ib. pag.* 236.

‡ *L'an* 1076.

(4) *Lambert. Schafnab.* Post cujus mortem Romani Pontificis lateri penè comes individua adhærebat, eumque miro colebat affectu. Cumque magna pars Italiæ ejus pareret imperio, & omnibus quæ prima mortales ducunt, supra cæteros terræ illius Principes abunderet; ubicumque operâ ejus Papa indiguisset ociùs aderat, & tanquam patri & domino sedulum exhibebat officium.

(E) *La sentence d'anathême contre l'Empereur.*] „ (a) Et ce qu'aucun Pape n'avoit encore jamais fait; „ il le priva de la dignité d'Empereur, & de ses Royaumes de Germanie & d'Italie, declara que tous ses „ sujets étoient absous par l'autorité Pontificale, du „ serment de fidelité qu'ils lui avoient fait, & écrivit „ (1) ensuite sur cela des lettres circulaires à tous les „ Evêques, & à tous les Princes d'Allemagne, par „ lesquelles il leur permettoit, au cas que Henri persistât opiniâtrément dans sa revolte contre le saint „ Siege, d'elire par la même autorité un autre Roi, „ qui pût recevoir la couronne de l'Empire, & le „ gouverner justement selon les loix. „

(a) *Maimbourg ubi supra pag.* 237.

(1) *Gregor. l.* 3. *ep.* 6. *&* l. 4. *ep.* 2. *&* 3.

(F) *Il avoit mis trois Princesses dans ses interêts.*] „ (b) A sçavoir l'Imperatrice Agnés sa mere (c), la „ Ducheſſe Beatrix sa tante, & la Comteſſe Mathilde „ sa cousine germaine. Pour l'Imperatrice, elle pouvoit servir utilement par ses prieres & par ses remontrances. En effet, (2) elle fit le voyage d'Allemagne avec les Legats que Grégoire y envoya la „ premiere fois, & l'Empereur luy promit de la satisfaire sur tout ce qu'elle demandoit au nom du Pape, quoy-que pourtant il n'en fit rien. Mais pour „ les Comteſſes Beatrix & Mathilde, comme elles „ estoient très-puissantes en Italie, où elles possedoient „ de très-grands Estats, Grégoire en pouvoit tirer encore des secours bien plus efficaces que celuy des „ simples remontrances, dont Henri ne faisoit pas „ trop grand estat. Ces deux Princesses, qui estoient „ fort dévotes, avoient conçeu une très-haute idée de „ la vertu de Grégoire, qui en effet estoit en grande „ réputation d'estre Saint, & de Saint très-austere, „ qu'on disoit mesme avoir des révelations & des extases avec le don de prophetie & de miracles, ce qui „ est un fort grand attrait pour la direction. En suite „ elles s'estoient mises entiérement sous sa conduite; & „ luy aussi de son costé correspondant à cette confiance qu'elles avoient en luy, prenoit très-grand soin „ de les diriger par ses lettres dans le chemin de la „ vertu, & leur témoignoit beaucoup d'affection, & „ une confiance réciproque. Ainsi, quand cette éclatante rupture qui se fit entre le Pape & l'Empereur, „ eut partagé l'Empire en deux partis, elles ne balancerent point du tout entre les deux, & se declarerent hautement pour Grégoire, qu'elles résolurent „ d'assister de toutes leurs forces, & principalement „ la Comteſſe Mathilde. „ Je me sers tout exprés des paroles de ce Jesuïte, afin que tous mes lecteurs aient l'esprit en repos, & sans nul soupçon qu'on ait dessein de les surprendre par des traductions artificieuses. Avoüons que ce Pape étoit bien fin, & que son temperament impetueux ne l'empêchoit pas de se servir des ruses les plus efficaces: il s'assûroit du sexe, & il choisissoit les Dames qui avoient le plus de pouvoir.

(b) *Maimbourg ibid. pag.* 238.

(c) *C'est-à-dire mere de l'Empereur Henri IV.*

(2) *Lambert. Greg. l.* 1. *ep.* 85. *&* l. 2. *ep.* 30.

(G) *Mathilde s'attacha à lui d'une maniere qui fit causer le monde.*] Le Pape le plus pacifique, & le plus universellement aimé n'eût pu échaper les traits de la medisance, s'il eût eu avec une Dame les liaisons très-étroites qu'Hildebrand eut avec Mathilde. Jugez si un Pape aussi violent que celui-ci, & qui s'étoit fait tant d'ennemis, pouvoit éviter d'être diffamé par l'attachement reciproque qui étoit entre lui & cette Comteſſe. Servons nous encore un coup des paroles d'un Jesuïte qui ne sauroient être suspectes en cette occasion. „ (d) La Comteſſe Mathilde se trouvant alors „ toute seule, & maistresse absoluë de ses Etats, par„ ce que la Ducheſſe Beatrix sa mere mourut presque „ (3) aussitost qu'on eut apris la mort de Godefroy (e), „ elle s'attacha plus fortement encore qu'elle n'avoit „ fait auparavant, à suivre les conseils de Gregoire, „ qu'elle rendit tout-à-fait maistre de son esprit, de sa „ conduite, & de ses biens. En effet, suivant la „ coustume de ces bonnes dévotes, qui croiroient que „ tout fût perdu pour elles si l'on éloignoit leur Di„ recteur, auquel elles ont quelquefois un peu trop „ d'attachement, elle fit tout ce qu'elle put pour ne „ le pas perdre de veüe. (4) Elle le suivoit assidument „ par tout; elle luy rendoit mille petits soins, & „ mille services avec une incroyable affection. Elle „ n'agissoit que selon ses ordres, qu'elle executoit „ avec une merveilleuse exactitude; & quoy qu'elle „ fust la plus grande Princesse de l'Italie, elle préferoit neanmoins à cette qualité celle de sa tres-humble servante, & de sa chere fille, en le considerant, „ & le traitant comme son pere, & comme son maistre, avec beaucoup de respect à la verité, de zêle, „ & de devotion, mais peut-estre aussi avec un peu „ moins de prudence & de discretion qu'elle ne de„ voit, si on l'ose dire, sans rien diminuër de l'honneur qu'on doit rendre à la mémoire d'une si illustre Princesse. Car enfin, les partisans de l'Em„ pereur, & les ennemis de Gregoire, & sur tout les „ Ecclesiastiques d'Allemagne, ausquels il vouloit absolument que l'on ostast les femmes, qu'ils avoient „ impudemment épousées contre les plus saintes loix „ de l'Eglise, prirent de cela mesme occasion de se „ déchaisner contre luy d'une étrange maniere, de „ l'accuser d'une trop grande privauté avec cette Com„ tesse (5), & d'en publier les choses du monde les „ plus fâcheuses, & les plus indignes d'aucune sorte „ de creance, comme estant tout-à-fait contraires à la „ verité, & à la vertu reconnuë de l'un & de l'autre. „ Aussi l'Historien Alleman, & contemporain, qui „ rapporte cecy, ajoûte, qu'il n'y eut alors aucune „ personne tant soit peu judicieuse, & qu'une injuste „ passion n'eust point préoccupée & aveuglée, qui ne „ vist plus clairement qu'on ne voit la lumiére en plein „ midi, que ce n'estoient là que de pures & impudentes calomnies, qui, comme de foibles nuages, se dissipoient tellement par la seule maniere Apostolique „ dont le Pape vivoit à la veüe de toute la Cour Romaine, qu'il n'en restoit pas mesme l'ombre du „ moindre soupçon dans l'esprit de ceux qui le connoissoient. „

(d) *Maimbourg ubi supra pag.* 243.

(3) 18. *d'Avril* 1076.

(e) *C'étoit le mari de Mathilde.*

(5) Unde nec evadere potuit incesti amoris suspicionem, passim jactantibus Regis fautoribus, & præcipuè Clericis, quibus illicita, & contra scita Canonum conjugia prohibebat, quod die ac nocte impudenter Papa ejus; &c. Sed apud omnes sanum aliquod sapientes luce clariùs constabat falsa esse quæ dicebantur. Nam & Papa tam eximiè tamque Apostolicè vitam instituebat, ut nec minimam sinistri rumoris macularn conversationis ejus sublimitas admitteret, & illa in urbe celeberrima, &c. *Lambert. Schaf. ab.*

L'équité demande que je raporte ici une plainte de Coeffeteau contre Du Plessis Mornai. Ce Moine trouve fort mauvais que Du Plessis n'ait cité que la premiere partie du passage de Lambert de Schaffnabourg, (f) *dont aussi elle ne se peut garantir du soupçon d'un amour incestueux; Les fauteurs du Roy semans par tout, & sur tous les Clercs, ausquels il defendoit le mariage contracté contre les Canons, que jour & nuit il se veautroit impudemment en ses embrassemens, & qu'elle prevenue des amours desrobées de ce Pape, apres avoir perdu son mari ne voulut point venir à secondes nopces.* Voilà où Du Plessis s'arrête; & voici la plainte de Coeffeteau. (g) *Mais Lecteur que diras-tu, si je te montre que cet Auteur*, ce grave Historien *comme il l'apelle, refute en ce mesme lieu cette effrontée calomnie . . . . . de quelle foi donc, ains de quel front l'alleguer pour diffamer sa vie propre, & sa conversation domestique?* C'est trop crier pour peu de chose: j'avoüe que Mr. du Plessis n'eût pas mal fait de remarquer en passant que Lambert de Schaffnabourg refute cela; mais enfin comme son principal but n'etoit que de raporter *quel jugement* on faisoit du Pape Gregoire, il ne faut pas trouver si étrange qu'il se soit contenté des paroles, où Lambert de Schaffnabourg aprend au public les medisances qui couroient contre ce Pape. Notez qu'il donne à ce Lambert la qualité d'Abbe de Hirtzaw. Son adversaire l'en reprend & dit qu'il n'etoit que Moine d'Hirtzaw. Ils se trompent tous deux: il étoit Moine d'Hirsfeld au diocese de Maience.

(f) *Du Plessis Mystere d'iniquité pag.* 246. (g) *Coeffeteau, reponse au Mystere d'iniquité, p.* 695.

Finissons par une pensée du Pere Maimbourg: *Ce n'estoient là*, dit-il (h), *que des faussetez toutes visibles: mais cependant, comme le monde par une certaine malignité qui luy est naturelle, a bien plus de panchant*

(h) *Ubi supra pag.* 245.

Digitized by Google

il se ligua avec le * Duc de Suaube; & il repandit plusieurs lettres circulaires qui firent un grand effet; car il declaroit excommuniez tous ceux qui communiqueroient avec l'Empereur, il defendoit à tous les Evêques de l'absoudre, & il ordonnoit aux Princes ou de le contraindre à se soumettre au Saint Siege, ou de proceder à l'élection d'un autre Empereur. Ce qu'il y a de bien remarquable, c'est qu'il osa soutenir qu'en le deposant il n'avoit fait (H) que se conformer à l'usage de la Cour de Rome. La ligue qui se forma en sa faveur dans l'Allemagne fut si puissante, qu'après une longue deliberation on declara, *qu'il † faloit élire un autre Roi par l'autorité du Pape, qui lui donneroit la couronne de l'Empire.* L'Empereur avec toutes les bassesses dont il se servit auprès des Princes confederez, ne put obtenir que des conditions très-dures, ce qui l'obligea d'aller lui-même demander au Pape son absolution. Il falut pour l'obtenir qu'il se soumit aux indignitez les (I) plus inouïes. Ses partisans excommuniez éprouverent presque la (K) même rigueur. Cela refroidit beaucoup le zêle que les Lombards avoient pour lui; & il ne put se remettre dans leur esprit qu'en temoignant un ardent desir de se venger. Les guerres qu'il lui falut soutenir en Allemagne, où Rodolphe Duc de Suaube avoit été creé Roi, l'empêcherent d'attaquer le Pape; mais comme il remporta de grans avantages sur son rival, il temoigna très-peu de disposition

* *Il s'apelloit Rodolphe, & fut elu Empereur par les Allemans.*

† *Id. ib. pag. 251.*

chant à croire le mal que le bien, sur tout dans les personnes qui ont quelque réputation de vertu; cela ne laissa pas de produire un mauvais effet, & de nuire à Gregoire en ce temps-là: ce qui doit aprendre aux Directeurs des consciences, que les plus courtes conversations qu'ils pourront avoir avec leurs dévotes, seront sans doute toujours les meilleures; & qu'à l'égard des gens de leur profession, c'est avec beaucoup moins de fruit que de danger, du moins pour la réputation, qu'on traite si souvent, & si long-temps avec les femmes.

(a) *Maimbourg ibid. pag. 248.*

(H) *Que se conformer à l'usage de la Cour de Rome.*] Ceci nous aprend qu'il ne faut pas se fier à ceux qui se vantent de n'être que les imitateurs des anciens. Les plus grans innovateurs ont eu la hardiesse de se vanter de cela. Nous en avons ici un illustre exemple. Raportons le selon les paroles d'un Jesuite, afin que personne ne pretende que j'use d'exaggeration. „(a) Je „ trouve aussi qu'Heriman Evesque de Mets, ayant „ proposé à Gregoire par écrit ses difficultez sur ce „ sujet, & demandé entre autres choses, ce qu'il fal- „ loit dire à ceux qui soustenoient que le Pape ne pou- „ voit deposer le Roy, ni dispenser ses sujets du ser- „ ment de fidelité, comme il avoit fait au dernier Sy- „ node de Rome, il luy avoit répondu nettement & „ sans hésiter, (1) qu'il l'avoit pu faire très-juste- „ ment, selon la coustume & l'usage de ses Prédéces- „ seurs, qui avoient excommunié des Rois, & des „ Empereurs, en les privant de l'Empire & de leur „ Royaume. Cependant Othon de Frisingue, tres- „ sçavant & tres-saint Evesque, tout-à-fait bien inten- „ tionné pour les Papes, & souvent loüé par le Cardi- „ nal Baronius, nous asseûre avec grande sincerité, „ qu'ayant leû (2) fort exactement les Histoires, il „ n'a jamais trouvé qu'aucun Pape, avant celuy-cy, „ eust entrepris une pareille chose (b).

(1) Lego & relego Romanorum Regum & Imperatorum gesta, & nusquam invenio quemquam eorum ante hunc à Romano Pontifice vel excommunicatum, vel regno privatum. *Otto Frising. Chron. l. 6. c. 35.*

(b) *Voiez le P. Alexandre select. histor. cap. seculi XI. & XII. part. 2. où il supose que Gregoire VII. fut trompé par son Secretaire qui lui alleguoit de faux documens.*

(I) *Qu'il se soumit aux indignitez les plus inouïes.*] (c) Il étoit parti *au commencement de l'hyver avec sa femme, & un de ses enfans, & une tres-petite suite,* & il traversa *les Alpes durant la plus rude saison de l'année, avec d'étranges incommoditez qui pourroient faire compassion même dans un simple voyageur, beaucoup plus dans un si grand Prince reduit en un état si miserable.* Son arrivée en Italie ne laissa pas d'inquieter le Pape; c'est pourquoi Mathilde, (d) *afin qu'en tout évenement il fut en lieu de siureté, le mena dans sa forteresse de Canossa.* Plusieurs Princes le suplierent d'absoudre cet Empereur; mais il demeura long tems inexorable; & puis *se trouvant plustost importune que fléchi, ni mesme ébranlé par les continuelles & ardentes sollicitations de ces Princes, il leur répondit enfin qu'il se resoudroit donc, puis qu'ils le vouloient ainsi, à l'absoudre, à condition toutefois, que pour faire paroistre à tout le monde qu'il estoit touché d'un veritable repentir de sa revolte, il luy envoyeroit avant toutes choses sa Couronne, & tous ses autres ornemens Royaux, pour en disposer à sa volonté, & qu'il confesseroit publiquement qu'après ce qu'il avoit fait dans son infame Conciliabule de Wormes, il estoit indigne d'être jamais ni Roy, ni Empereur.* Les Princes se jetterent aux genoux du Pape, pour le conjurer au nom de Dieu de se contenter de quelque chose de plus supportable. Ils obtinrent avec bien de la peine, *qu'il (e) pourroit donc venir à la bonne heure s'il vouloit être absous; mais que pour obtenir cette grace il falut se resoudre à faire hors de ce point-là, tout ce qu'on lui ordonneroit pour penitence.* L'Empereur passa par dessus tout. „ (f) Il s'alla presenter à la premiere porte de „ la forteresse, attendant avec une extrême soumission „ ce qu'on exigeroit de luy. D'abord il fallut qu'il y „ entrast seul, & qu'il laissast tous ses gens dehors pour „ l'attendre, & pour le reconduire quand il en sortiroit; ce qui estoit asseûrément un point fort délicat, „ & que tout autre Souverain que luy n'auroit jamais „ fait. Car enfin, c'estoit là comme se mettre pieds „ & poings liez, entre les mains de ceux qui en pour- „ roient absolument disposer comme il leur plairoit, „ & le retenir prisonnier dans une place jugée impre- „ nable, & d'où ses gens ne l'auroient jamais pu tirer. „ De plus, quand il eut passé la premiere enceinte, „ on l'arresta dans la seconde, & là il fallut qu'il mist „ bas toutes les marques de la Majesté Royale; que „ s'estant dépouillé de ses habits, il se revestist d'une „ simple tunique de laine, comme d'un cilice, & qu'il „ demeurast là pieds nuds (g) durant la plus grande „ rigueur de l'hiver, car c'estoit sur la fin de Janvier, „ & à jeun, sans rien prendre du tout depuis le ma- „ tin jusqu'au soir, implorant avec de grands gémis- „ semens la misericorde de Dieu & du Pape. Ce qu'il „ y a de plus étrange, c'est qu'il fallut encore que ce „ pauvre Prince demeurast en un si triste, si penible, „ & si pitoyable estat trois jours continuels, sans „ qu'on pust jamais obtenir du Pape, à force de lar- „ mes & de prieres, qu'il l'admist plûtost à sa presen- „ ce pour le consoler; & la chose alla si avant, que, „ comme il l'avoue luy-même, en se faisant honneur „ de cette extrême severité dans sa lettre aux Princes „ d'Allemagne, tous ceux qui estoient avec lui en mur- „ muroient, ne pouvant assez s'étonner de cette du- „ reté d'ame sans exemple; & quelques-uns mesme „ disoient hautement, que cette conduite ressembloit „ bien plus à la barbare cruauté d'un tyran, qu'à la „ juste severité d'un Juge Apostolique (3). Ce sont „ là les propres termes de Grégoire, rapportez par le „ Cardinal Baronius. . . . (h) Il s'en fallut peu que „ la patience n'échappast à ce Prince sur la fin du troi- „ siéme jour d'une si rude penitence, & il estoit sur le „ point de tout rompre . . . lors que la Comtesse Ma- „ thilde entreprit cette affaire avec plus d'ardeur qu'el- „ le n'avoit fait: car alors le Pape Gregoire qui ne „ pouvoit rien refuser aux instantes prieres d'une si „ grande Princesse, & à laquelle il avoit tant d'obliga- „ tion, résolut enfin de recevoir Henri le quatriéme „ jour au matin, & de le réconcilier à l'Eglise, à ces „ conditions: *Qu'il se soumettroit au jugement que le „ Pape, au temps & au lieu qu'il seroit assigné, rendroit „ sur les accusations qu'on avoit intentées contre luy . . . . „ qu'il n'exerceroit cependant aucun acte de Souveraine- „ té.* „ Je laisse les autres conditions toutes très-rudes.

(c) *Maimbourg ubi supra pag. 254.*

(d) *Id. ib. pag. 255.*

(e) *Ibid. pag. 257.*

(f) *Ibid. pag. 258.*

(g) *Malmesburiensis adjoûte* des ciseaux, & un balay à la main, *comme se soûmettant à estre tondu & fouetté.* Du Plessis, Mystere d'iniquité, pag. 242. 243.

(3) Ut pro eo multis precibus & lacrymis intercedentes, omnes quidem insolitam nostræ mentis duritiem mirarentur, nonnulli verò in nobis non Apostolicæ severitatis gravitatem, sed quasi tyrannicæ feritatis crudelitatem esse clamarent. *Greg. l. 4. ep. 12. & apud Baron. hoc an. 17.*

(h) *Maimbourg ibid. pag. 260.*

(i) *Id. ib. pag. 259.*

(k) *Ci-dessus p. 134. remarque A.*

(K) *Ses partisans excommuniez éprouverent.*] „(i) Il „ n'en usa gueres plus doucement envers les Evesques „ Allemans, & les autres, tant Ecclesiastiques que „ laïques, qui estoient venus un peu auparavant se „ jetter à ses pieds pour estre absous de l'excommuni- „ cation qu'ils avoient encouruë. Car avant que de „ les absoudre, il les fit enfermer separément en de „ petites cellules, comme dans des prisons, & là il „ les fit jeusner fort rigoureusement assez long tems, „ contre l'ordinaire de leur païs, où à cause du froid „ le jeusne est beaucoup plus difficile à garder qu'en „ Italie. „ Le jûne est sans contredit l'une des plus fortes mortifications qu'on puisse imposer aux peuples septentrionaux, & principalement aux personnes riches, qui s'accoutument dès l'enfance à se bien nourrir, & à faire de longs repas, où si l'on mange beaucoup, on boit encore davantage. Si la Religion Chrétienne avoit commencé dans ce païs-là, je ne pense pas qu'elle eût envoié dans le Levant les mêmes Canons d'abstinence & de Vigiles, qui sont venus de l'Orient au Septentrion. Voiez les plaintes qui furent faites contre le Cardinal Alamandus (k).

Digitized by Google

position à executer ce que Gregoire lui demandoit. C'eſt pourquoi ce Pape dans un Concile tenu à Rome l'an 1080. l'excommunia (L), & le depoſa tout de nouveau. Ce dernier coup de foudre acheva de porter les choſes aux dernieres extremitez. L'Empereur convoqua une aſſemblée premierement à Maience, & puis à * Brixen, où l'on declara que Gregoire étoit dechu du Pontificat, & l'on élut en ſa place Guibert de Parme, Archevêque de Ravenne, qui prit le nom de Clement III. Cette aſſemblée imputa entre autres crimes (M) celui de magie à Hildebrand. L'Empereur aiant gagné deux batailles, l'une en Allemagne ſur Rodolphe, malgré les (N) propheties du Pape; l'autre auprès de Mantouë, ſur l'armée de la Comteſſe Mathilde, reſolut d'aller établir à Rome ſon Antipape. Il en vint à bout après bien des difficultez;

* *Cette ville eſt dans le Tirol, entre la ville de Trente & celle d'Inſpruc.*

(1) *Conc. Rom. 7. t. 10. Concil. edit. Pariſ.*

(2) Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho.

(a) *Maimbourg ibid. pag. 278.*

(b) *Greg. epiſt. ad Herimann. Epiſc. Met. de excom. Henr. IV. apud Maimb. ibid. pag. 259.*

(c) *Maimb. ibid. pag. 218.*

(d) *Myſtere d'iniquité, pag. 244.*

(e) *Ou plutôt dans le Tirol.*

(f) *Myſtere d'iniquité pag. 244.*

(g) *Reponſe au Myſtere d'iniquité pag. 692.*

(L) *L'excommunia, & le depoſa tout de nouveau.*] Par ce decret foudroiant il (1) *le prive de l'Empire & des Royaumes de Germanie & d'Italie, abſout tous ſes ſujets du ſerment de fidelité qu'ils luy avoient preſté; & ce qu'il n'avoit pas encore voulu faire juſques alors, il confirme l'élection de Rodolphe, auquel il envoya une riche Couronne d'or, autour de laquelle il y avoit une inſcription dans un vers, qui ſignifie que Jeſus-Chriſt, qui eſt la pierre myſtique, ayant donné le Diademe à Pierre, en la perſonne de Gregoire le donnoit à Rodolphe* (2). Ce ſont les paroles du Pere Maimbourg (a). S'il eſt vrai que le pere d'Hildebrand étoit charpentier, nous avons là une preuve que les courages les plus ſuperbes peuvent naître parmi la lie du peuple. Que peut-on voir de plus altier que nôtre Hildebrand?. N'avoit-il pas pris à tâche d'*abaiſſer les Rois, parce*, diſoit-il, *qu'ils le portoient trop haut, & qu'il leur vouloit fournir par ſa rigueur les moyens de s'humilier.* (b) *Imperatoribus & Regibus, cæteriſque Principibus ut elationes maris, & ſuperbia fluctus comprimere valeant, arma humilitatis, Deo auctore, providere curavimus: proinde videtur utile, maximè Imperatoribus, ut cùm mens illorum ſe ad alta erigere, & pro ſingulari vulg gloriâ oblectare, inveniat quibus ſe modis humiliet, atque unde gaudebat, ſentiat plus timendum.* Notez que le Jeſuite Maimbourg rejette ce que l'on a dit du pere de Gregoire VII. Voici ſes termes. (c) *Ce que l'on dit ordinairement qu'il étoit fils d'un Charpentier, & que ramaſſant des copeaux en ſe joüant lors qu'il étoit encore petit enfant, il en avoit formé par haſard des lettres diſpoſées en ſorte qu'elles compoſoient ce verſet du Pſalmiſte*, Dominabitur à mare uſque ad mare, Il dominera d'une mer à l'autre, *n'eſt qu'une pure fable.*

(M) *Entre autres crimes celui de magie.*] Cela paroît par la ſentence que l'on porta contre lui. Du Pleſſis Mornai en fait une ample mention. *Lors auſſi*, dit-il (d), *ſe raſſemblant en l'an* 1080. *les Eveſques d'Italie, d'Allemagne & des Gaules à Brixen en* (e) *Baviere, & derechef condamnent Hildebrand d'ambition, d'hereſie, d'impieté, de ſacrilege*; „ parce, diſent-ils, „ qu'il eſt un faux Moine, Magicien, Devin, Conjecteur de ſonges & prodiges, mal ſentant de la Religion Chreſtienne, qui a achepté le Pontificat contre la couſtume des Majeurs mal-gré tous les bons, „ *&c.* Ennemi juré de l'Empereur & de l'Empire, „ corrupteur du Droit divin & humain, enſeignant le „ faux au lieu du vrai, le mal au lieu du bien, *&c.* „ Trompette à toutes meſchancetez, fauteur d'un Tyran, ſemeur de diſcorde entre les freres, parens & „ amis, de divorces entre les mariez, niant ce bel „ homme que les Preſtres qui ont femmes legitimes „ ſoyent vrays Preſtres, & cependant approchant des „ Autels les paillards, les adulteres, les inceſtueux *&c.* „ Nous en l'authorité de Dieu tout puiſſant, le declarons depoſé du Pontificat, & ſi de lui meſmes il ne „ s'en depart, ordonnons qu'à jamais l'entrée lui en „ ſoit fermée. *Sigonius qui auſſi recite cet Arreſt; au* „ Veu *d'icelui y employe ces termes; manifeſtum Necromanticum, pythonico ſpiritu laborantem*, manifeſte „ Necromantien, & poſſedé d'un eſprit de Python. „

(N) *Malgré les propheties du Pape.*] Hildebrand pour donner courage à Rodolphe & aux Saxons, les aſſûra qu'il ſavoit par revelation *que cette année-là un faux Roi devoit mourir*, ce qu'il interpretoit de l'Empereur Henri IV. *& s'il n'eſt vrai*, ajoûte-t-il, *que je ne ſois point Pape, meſme ſi cela n'advient devant la S. Pierre.* Du Pleſſis Mornai (f) emprunte cela de Sigebert, & remarque que *Rodolphe ſoubs la foi de ceſt oracle retente la bataille juſques à la quatrieme fois, autres diens la ſixieme, & non ſeulement la perd, mais la main droite dont il avoit preſté le ſermens à l'Empereur, & en perd la vie.* Coeffeteau (g) repond que *le Cardinal Baronius avoit prevenu cette calomnie, & montré que Gregoire ne dit jamais qu'il euſt eu la revelation que ſes ennemis luy reprochoient: mais ſeulement qu'en termes generaux il avoit aſſeuré, ſe confians en la miſericorde de Dieu, & en la juſtice de la cauſe que ſon zéle luy faiſoit defendre, que Dieu ruineroit ſes adverſaires, & que ceux de ſon party ſeroient en bref victorieux, ſans toutes-fois preſcrire aucun jour, comme les Schiſmatiques l'ont accuſé.* „ De là, *dit Baronius*, les ennemis de „ Gregoire prindrent occaſion de le calomnier, & de „ l'appeller faux Prophete, comme s'il euſt voulu pre„ dire que Henry mourroit bien toſt, & pluſieurs au„ tres telles choſes, comme ainſi ſoit toutesfois qu'il „ ne fiſt pas eſtat ny profeſſion de dire cela par eſprit „ de prophetie, mais parlant ſelon le plus commun „ cours des choſes, arrivant bien ſouvent que l'hom„ me recueille ce qu'il a ſemé: & partant Gregoire „ s'apuyant ſur la juſtice de ſa cauſe, ſe promettoit aſ„ ſeurément que Dieu la rendroit victorieuſe: ce qu'à „ tout prendre on trouvera, *dit-il*, veritable, ſi l'on „ regarde que Henry & ſes complices eurent une fin „ miſerable.„ Voici ce qu'on repliqua à Coeffeteau: (h) *Il devoit regarder que Baronius dit cela à propos d'une epiſtre* (3) *eſcrite par Gregoire à ſes freres Eveſques, & autres fidelles, de laquelle il eſt vrai que les termes peuvent ſouffrir ſon interpretation. Mais cela ne prouve pas que le Pape n'en a point parlé autrement ailleurs. Et de faict ce qu'on lui reproche eſt toute autre choſe, dite non en une lettre, mais en un ſermon public, faict en habits Pontificaux, avec ces termes.* Ne me tenés plus d'oreſnavant pour Pape, mais dejettés moi de l'autel, ſi cette prophetie ne ſortit effect à la feſte de S. Pierre. *Le mal fut que les aſſaſſins gagnés par argent, ne peurent faire leur coup, pour aider à la Prophetie, tellement que pour s'en defendre, il eluda ſon dire, raportant ce qu'il avoit predit, à la mort de l'ame de l'Empereur Henri, pour ce qu'il n'avoit peu tuer le corps.*

(h) *Rivet, remarques ſur la reponſe au Myſtere d'iniquité, 2. part. pag. 182.*

(3) *Gregor. Regiſt. lib. 8. epiſt. 7.*

Il eſt facile de voir que l'objection du Sieur du Pleſſis demeure dans toute ſa force, puis que la reponſe de Coeffeteau copiée de Baronius ne vaut rien du tout. Diſons donc qu'Hildebrand ſe mêla de prophetiſer des choſes que l'évenement confondit bientôt. Conſiderez bien ces paroles du Pere Maimbourg. (i) *Il écrivit des Lettres* (4) *circulaires à tous les Fidelles, & ſingulierement à ceux de la Province de Ravenne, pour les engager à faire une ligue avec les Princes Normans contre l'antipape. Il en envoya d'autres aux Princes de la Germanie, pour les animer à combattre contre Henri, & promit aux uns & aux autres qu'ils remporteroient une glorieuſe victoire. Mais il arriva par malheur pour luy, que le ſuccés fut tout contraire à ces aſſûrances qu'il leur donna: car trois ſemaines aprés la date de ſes lettres, qui ſont du vingt-deuxiéme de Septembre, les deux armées de Henri & de Rodolphe s'entrechoquerent* (5) *furieuſement le quinziéme d'Octobre, ſur les bords de la riviére d'Elleſtre, auprés de Merſebourg en Saxe* (k). Voici un dilemme: ou Hildebrand croioit que ſa prediction arriveroit, ou il ne le croioit pas. S'il le croioit, il faut l'apeller faux Prophete; s'il ne le croioit pas, mais s'il avoit ſeulement en vuë d'encourager les rebelles, il faut l'apeller un impoſteur, qui par une politique deteſtable ſacrifioit à ſes interêts temporels, la ſainteté de la Prophetie, & l'honneur du ſaint nom de Dieu. Nous avons vu de nos jours quelques interpretes de l'Apocalypſe, qui peuvent être jettez dans les embarras d'un pareil dilemme. La ruſe d'Hildebrand me fait ſouvenir de l'article *Dejotarus* (l). Quand on s'engage à predire l'avenir, on fait proviſion ſur toutes choſes d'un front d'airain, & d'un magaſin inépuiſable d'équivoques, afin d'attirer à ſoi les évenemens de quelque maniere qu'ils tournent. Si les ennemis ſont heureux ſelon le monde, on aſſure que leur endurciſſement augmente, & que c'eſt là le vrai malheur qu'on avoit predit. Voiez ici Hildebrand qui aplique à la mort de l'ame, ce qu'il avoit oſé predire de la mort de l'Empereur. De quoi pouvoit ſervir à Rodolphe que l'Empereur Henri IV. fut damné au bout de pluſieurs années, ſi avant cela Rodolphe devoit être tué dans une bataille que cet Empereur gagneroit? Quel ſens y avoit-il à predire la damnation de Henri IV. Prince qui devoit bientôt triompher de ſon rival? Ce triomphe eût été la premiere choſe que l'on eût predite, ſi l'on eût été un vrai prophete. Je remarque cela, afin qu'on voie la vanité du ſubterfuge du Pape Gregoire ſept.

(i) *Ubi ſupra pag. 281.*

(4) *Greg. l. 8. ep. 7.*

(5) *Lib. 8. epiſt. 9.*

(k) *Rodolphe fut tué dans cette bataille.*

(l) *Ci-deſſus pag. 1020. remarque I.*

Digitized by Google

cultez; & il eut le plaisir de contraindre son ennemi à s'enfuir de Rome, pour se retirer à Salerne. Ce fut là que Gregoire VII. mourut le 24. de Mai 1085 *. Il n'est pas aisé d'arriver à la certitude par raport à un detail plus particulier de ses actions; car outre que les Ecrivains qui parlent (O) de lui se refutent les uns les autres, on ne peut nier que ses ennemis ne soient suspects de trop de passion, & que ce qu'ils ont debité sur le chapitre de sa (P) magie n'ait tout l'air d'une chimere. Quoi qu'il en soit, je puis assûrer qu'il n'y eut jamais de Pape dont on ait dit ni plus de mal, ni plus de bien, que de Gregoire VII. On lui attribuë beaucoup de miracles, & on le met au nombre des Saints †. On pretend que son cadavre fut trouvé presque (Q) tout entier

* *Consultez les Auteurs que le P. Maimbourg a citez dans sa decadence de l'Empire. Je me suis servi de sa narration.*

† *Voiez l'Histoire des Ouvrages des Savans, mois d'Avril 1689. pag. 166. 167. dans l'extrait des Acta Sanctorum Maji, to. 6. & 7. où est la vie de Gregoire VII.*

(a) *Maimbourg ubi supra pag. 216. 217.*

(b) *Voiez du Plessis Mornai, Mystere d'iniquité, pag. 248. 249.*

(c) *Coeffeteau* ubi supra pag. 704. *dit, que Benno allegue touchant ce Laurens,* qu'un jour un passereau chantant en presence de plusieurs Prelats, quelques-uns lui demanderent ce que disoit cet oiseau, & qu'il leur dist, Cet oiseau dit aux autres oiseaux, qu'ils s'en volent vistement à la porte Maieur, où tout maintenant se vient de rompre le chariot d'un païsan, qui portoit du mil qui a esté repandu: il les invite donc d'en aller manger leur part. Et qu'alors plusieurs se transporterent à cette porte, & trouverent la chose comme il l'avoit dite.

(d) *Ubi supra pag. 704.*

(O) *Les Ecrivains qui parlent de lui se refutent les uns les autres.*] Il est certain qu'ils se sont jettez dans les deux extremitez, les uns contre le Pape Gregoire VII. les autres contre l'Empereur Henri IV. L'historien moderne que j'ai cité plusieurs fois decrit cela si heureusement, qu'il vaut mieux que je me serve de ses expressions, que d'en chercher d'autres. *Cette querelle*, dit-il (a), *qui partagea toute l'Europe, & en arma une partie contre l'autre, a tellement divisé, & en suite échauffé les esprits des Auteurs qui en ont écrit, que je puis asseurer qu'on ne vit jamais tant de chaleur, tant d'amertume, & tant d'aigreur, ni mesme tant d'emportement, qu'il en paroist dans les Ouvrages de ceux qui ont entrepris de defendre, & de soustenir l'un ou l'autre party, & qui à cause de la passion, & du sentiment dont ils sont préoccupez, sans vouloir seulement souffrir qu'on l'examine, vont toujours aux extremitez. Car outre qu'ils n'épargnent pas les injures les plus atroces, dont ils s'accablent impitoyablement les uns les autres, contre toutes les regles, je ne diray pas du Christianisme, mais de l'honnesteté civile, & mesme de l'humanité; les uns, aprés le Cardinal Schismatique Bennon, dechirent de la plus horrible maniere du monde la memoire du Pape Gregoire VII. & en font le plus méchant & le plus detestable de tous les hommes; & les autres tout au contraire veulent qu'il ait esté l'incomparable en toutes les perfections qui sont propres d'un grand Pontife, & ne peuvent trouver à leur gré d'assez grands éloges, ni d'assez magnifiques loüanges pour les luy donner.* Pour mieux juger des historiens de ce siecle-là, il est bon de considerer ce qui a été écrit ou pour, ou contre la Ligue sous Henri III. & sous Henri IV. Combien de fables, & combien de calomnies ne publia-t-on pas alors? Je m'abstiens des exemples plus recens, & je suis persuadé que les esprits les plus prevenus m'accorderont que les siecles à venir seroient très-injustes, s'ils jugeoient de nos principaux Acteurs par les libelles qui s'impriment de part & d'autre tous les jours, où chacun debite avec la derniere hardiesse non pas ce qu'il sait, mais tout ce qu'il forge lui-même, ou qu'il ramasse dans les ruës. J'écris ceci l'an 1695.

(P) *Ce qu'ils ont debité sur le chapitre de sa magie.*] Voici ce qu'en dit le Cardinal Bennon. (b) Qu'il avoit apris la Magie de Theophilacte qui fut le Pape Benoit IX. de Laurens son compagnon, de l'Archevêque de Melfe, & de Jean Archiprêtre de Saint Jean Porte Latine, qui fut le Pape Gregoire VI. *qui par le commerce des Demons, & le vol & chant des oiseaux (c) se mesloient de dire des nouvelles des plus lointains pays, de l'evenement des guerres, & de la mort des Princes. Que tant qu'ils vescurent, mesmes au Papat, il avoit esté Ministre & complice principal de tous leurs malefices . . . . Que venant un jour d'Alba, il auroit oublié un sien livre de Necromantie, sans lequel rarement il alloit, dont s'estans apperçeu à l'entrée de la porte de Latran, il avoit renvoyé deux siens confidens serviteurs pour le querir, leur defendant asprement de l'ouvrir; mais qu'iceux emportez de curiosité, l'auroient lu, & qu'aussitost se seroient presentez à eux les anges de Satan en grand nombre, dont ils auroient eu telle horreur, qu'ils en auroient presque perdu le sens &c. Que ce lui estoit chose ordinaire en secouant ses manches d'en faire sortir feu & flamme, & choses semblables.* Coeffeteau (d) se plaint de l'*Etcætera* du Sieur du Plessis; „ Il oublie le meilleur, dit-il, car Benno ajoûte que *les* „ *malins esprits presserent ces deux serviteurs de leur dire* „ *pourquoy ils les avoient appellés, & pourquoy ils les fatiguoient ainsi. Commandez nous vistement ce que* „ *vous voulez que nous facions*, dirent ces gentils Demons aux serviteurs, *autrement nous nous prendrons* „ *à vous, & vous ferons de la peine.* A cela le plus „ jeune leur dist; *Renversez hastivement ces murailles,* „ *& en disant cela, leur monstra les hauts murs de Rome qui estoit proche. Au mesme temps ces esprits abattirent les murailles de Rome, & les deux jeunes* „ *hommes faisans le signe de la croix, s'en retournerent* „ *tous effrayez à leur maistre.* „ Coeffeteau veut que Du Plessis ait eu honte de coucher ce dernier conte dans son livre, *nul Auteur du siecle n'ayant parlé de ce renversement des murailles de Rome.* Dieu me garde de soupçonner d'artifice Mr. Du Plessis, sous pretexte qu'il a supriné ce qui est le plus visiblement fabuleux dans ce passage de Bennon; mais j'ose bien dire qu'il n'eût pas mal fait de s'abstenir de l'*Etcætera* dans cette rencontre. Son Apologiste veut que Coeffeteau soit ici falsificateur: *Il ne falloit point*, dit-il (e), *qu'il mist à sa marge que* nul Auteur de ce siecle n'a parlé du renversement des murailles de Rome. *Benno n'en a parlé non plus; seulement dit-il de ce jeune homme que,* ostendit illis muros altos vicinos Romæ, quos in momento maligni spiritus dejecerunt; *qu'il leur monstra de hautes murailles proche de Rome, lesquelles en un moment ces malins esprits jetserent par terre. Ainsi il n'a point parlé des murailles de Rome, pres de laquelle quelques vieilles murailles peuvent estre tombées, sans que les Historiens en fissent mention.* La bonne foi dont je me pique ne me permet pas de me declarer ici contre Coeffeteau; car je suis persuadé qu'on le censure mal à propos: *muros altos vicinos Romæ* sont les murailles mêmes de Rome dont ces gens-là n'étoient pas loin, & non pas des murailles qui fussent au voisinage de Rome. Voiez ce que c'est que les équivoques de la langue Latine. Quelle source de procés ne sont-elles point?

Je raporte ici le jugement du Sieur Naudé touchant les recits du Cardinal Bennon. (f) „ Difficilement me „ pourrois-je persuader que l'on puisse dire des choses „ si estranges du plus scelerat du monde, que cet Au„ theur a dict d'un tel Pape, & à son occasion de Syl„ vestre II. Jean XX. XXI. & Benoist IX. qui à son „ dire faisoit au moyen de sa Magie courir les femmes „ apres luy par les bois & montaignes, & predisoit as„ seurément les choses futures; combien que ces fa„ bles ne soyent rien aux prix de ce qu'il adjouste de „ l'Archevesque Laurens qui entendoit tres-bien le „ chant des oyseaux, de Gregoire VII. qui jetta la „ saincte Hostie dans le feu, conjura la mort de l'Em„ pereur, fit empoisonner six Papes par son intime „ confident Gerard Brazutus, & avoit si bien appris „ la Magie de Theophylacte & Laurens disciples de „ Sylvestre, qu'il faisoit sortir du feu en secoüant ses „ bras, & petiller des tonnerres de sa manche. Mais „ cet Auteur en a trop dict pour estre creu; & puis „ qu'il avoit envie de calomnier les Papes, il le devoit „ faire avec plus de modestie & de jugement. „ Ces dernieres paroles devroient être un continuel sujet de meditation aux Ecrivains satiriques. Voulant faire trop, ils ne font pas assez, *ipsa sibi obstat magnitudo* (g): ils decreditent leurs veritez par les fables qu'ils y mêlent. Ils agiroient plus sagement, s'ils aimoient mieux se retrancher quelque chose, que de se charger du superflu (h). La maxime *dimidium plus toto* (i), devroit être la regle perpetuelle de leur plume. Le Pere Maimbourg (k) remarque que les calomnies publiées contre Gregoire VII. *se sont detruites d'elles mêmes, pour avoir été trop atroces, trop grossierement inventées par une aveugle passion, qui ne dit rien pour en vouloir trop dire, & infiniment éloignées de toute vraysemblance.*

(Q) *Que son cadavre fut trouvé presque tout entier.*] Il avoit été enterré à Salerne dans l'Eglise de St. Matthieu, qu'il avoit consacrée peu de tems avant sa mort. On chercha son corps l'an 1573. & on le trouva revêtu des ornemens Pontificaux. Voici l'épitaphe qu'on y ajoûta: (l) *Gregorio VII. Soanensi Pont. Opt. Max. Ecclesiasticæ libertatis vindici acerrimo, asserendi constantissimo, qui dum Rom. Pontificis auctoritatem adversus Henrici perfidiam strenuè tuatur, Salerni sanctè decubuit, anno D. 1085. 8. Kal. Junii. Marcus Antonius Columna, Marsilius Bononiensis, Archiepiscopus Salernitanus, cùm illius corpus, quingentos circiter annos, patris amictum, ac ferè integrum reperisset, ne tanti Pontificis sepulchrum diutius memoria careret. Gregorio XIII. Bononiense sedente, anno Domini 1578. pridie Kalendas Quintilis.* Il fut mis dans le Martyrologe Romain en 1584. & sa fête fut solennisée (m) en 1595.

(e) *Rivet, remarques sur la reponse au Mystere d'iniquité 2. part. pag. 193.*

(f) *Naudé, apologie des grans hommes, pag. 553.*

(g) *Florus, in Proœmio. Voiez ci-dessus p. 63. remarque H.*

(h) *Ce n'est pas ici qu'on doit apliquer la maxime des Jurisconsultes,* Superflua non nocent.

(i) *Ci-dessus p. 63. remarque H.*

(k) *Ubi supra pag. 290.*

(l) *Voiez le Pere Jacob,* Bibliotheca Pontificia. lib. 1. pag. 93.

Il y a ce semble, bien des fautes dans ce passage, bien des mots oubliez par les Imprimeurs.

(m) *Histoire des Ouvrages des Savans mois d'Avril 1689. pag. 166.*

Digitized by Google

tier cinq cens ans après ſa mort : & il y a lieu d'admirer l'incertitude de l'hiſtoire, quand on lit les apologies (R) que ſes partiſans ont écrites.

L'Anonyme qui publie * tous les mois *l'Eſprit des Cours de l'Europe*, a fait une reflexion qu'il eſt juſte d'examiner. Elle concerne ce que j'ai dit dans la remarque B touchant les conquêtes des Papes. Il pretend qu'elles n'ont pas (S) dû être auſſi dificiles que je me figure, & qu'il faut

* Depuis le mois de Juin 1699.

(a) *Jacques Gretſerus.*

(b) *Myſtere d'iniquité pag.* 246.

(c) *Ceſſe-ceam ubi ſupra pag.* 696. *Gretſerus in examine Myſterii Pleſſ. pag.* 356.

(d) *In primo libro de inveſtigatione Antichriſti.*

(e) *Rivet ubi ſupra pag.* 186.

(f) *In prabaquiis ad Gerochianum ſyntagma.* Voiez ſon Examen Myſterii Pleſſeani pag. 357.

(g) *Gretſ. in exam. Myſter. Pleſſeani pag.* 359. 360.

(R) *Les apologies que ſes partiſans ont écrites.*] Celui qui s'eſt le plus ſignalé pour ce Pape eſt un Jeſuïte (a) Allemand : il a produit le bon temoignage que 50. Auteurs très-ſaints & très-doctes, à ce qu'il pretend, ont rendu à Gregoire VII. Entre ceux-là ſont *Paulus Bernriedenſis*, & *Gerochus*, ou *Gerhohus Reicherſpergenſis*. Mr. Du Pleſſis a cru (b) que ce Gerochus avoit compoſé la vie de Gregoire VII. & il en a cité quelque choſe ſur la foi de Jean Aventin. On pretend qu'il s'eſt doublement trompé : (c) on lui ſoutient 1. que Gerochus n'a point écrit cette vie, mais qu'il a ſeulement (d) parlé de diverſes choſes qui regardent les demêlez de ce Pape & de l'Empereur. 2. Qu'il n'a point dit ce que Du Pleſſis a cité. On le prouve par l'Ouvrage même de Gerochus publié à Ingolſtad l'an 1611. Rivet (e) replique qu'on n'eſt pas obligé de ſe fier à cette édition, puis qu'elle a été procurée par le Jeſuïte Gretſerus, qui en a pu retrancher tout ce qu'il aura voulu. Ce Jeſuïte ſoutient (f) que les paroles attribuées à Gerochus ſont d'Aventin. On ne vit jamais des airs plus altiers que ceux qu'il ſe donne, contre les gens qui oſeront encore douter de l'innocence de Gregoire ſept, après ſon apologie, & après les pieces publiées par Sebaſtien Tegnagel Bibliothecaire de l'Empereur. (g) *Quis Benno & Sigebertus, Gregorii VII. calumniatores; ſi confrarentur cum tot ſanctiſſimis & doctiſſimis Scriptoribus à parte Gregorii VII. ſtantibus, quorum in Apologia pro eodem Pontifice, quinquaginta protulimus, recitatis eorum verbis; ex quibus nonnulli interea integri in lucem venerunt, ut Paulus Bernriedenſis, & Gerochus, ſeu Gerhohus Reicherſpergenſis, ut taceam praclara illa antiquorum monumenta, qua in defenſionem Gregorii VII. jam olim ſcripta, nuper ex tenebris erut vir clariſſimus Dominus* Sebaſtianus Tegnagel, *I. U. D. Cæſareus Vienna Bibliothecarius, quorum fulgore tam priſcorum, quam recentium in Gregorium VII. convicia adeo obnubilantur, ut jam non niſi à noctuis, ululis, veſpertilionibus & nycticoracibus, & ſi qua ſunt alia hujus generis caliginis patientes, lucis impatientes aves, conſpiciantur.*

Aventin diffamé.

Seroit-il poſſible qu'Aventin eût fait ce qu'on lui impute? On pretend que pour medire des Papes plus malignement, il a ſuppoſé qu'il trouvoit dans de vieux livres les ſatires qu'il forgeoit lui-même. (h) *Quis vel obiter in Aventino verſatus neſcit, Aventinum ſine fronte in pontifices maledicta jacere, & ne impudentia accuſetur mentiri talia à veteribus vel dicta vel prodita de pontificibus, cum ipſe ex hæretico ſuo cerebro omnia hujus generis exſculpſerit, & qua olim dicta vel ſcripta voluiſſet, dicta vel ſcripta fuiſſe, cynico prorſus ore affirmet.* On pretend l'en convaincre ſur Gerochus qu'il a cité, pour des faits qui ne ſont pas dans le manuſcrit de cet Auteur. Cela ſeroit fort, s'il ne reſtoit pas un dernier refuge aux partiſans d'Aventin, c'eſt de dire (i) que Gretſerus a falſifié ſon édition de Gerochus. On peut dire contre ce reproche de Gretſerus, qu'il n'y a pas beaucoup d'apparence qu'Aventin ait debité ſes propres ſatires ſous le nom d'un ancien Auteur, puis qu'il a pu trouver un bon nombre d'anciens Auteurs qui ont dit de la Cour de Rome tout le mal qui s'en pouvoit dire. On n'avoit qu'à produire ces Ecrivains-là : les bons Papiſtes ſavent bien ſe plaindre que les ennemis du Saint Siege, (k) *s'occupent tous les jours à chercher les preuves & les calomnies qui leur manquent dans les bons Eſcrivains, parmy les ſepulchres & vieux egouts des Schiſmatiques, & comme a fort bien remarqué le Juriſconſulte Michel Ritius;* (l) Antiquos & manuſcriptos libros in latebroſis lucis laborioſe evolvunt, & ex fœtido pulvere auctores quoſvis excitant, quos licentioſe in ipſos Pontifices ſcripſiſſe deprehendunt : *je m'en rapporte au recueil qu'en a faict Matthias Flaccius Illiricus dans ce gros volume qui eſt intitulé,* Catalogus teſtium veritatis, *lequel je ne puis mieux comparer qu'à cette Poneropolis de Philippe de Macedoine; car comme cette ville n'eſtoit habitee que de for-bannis, vau-riens, coupe-jarrets, aſſaſſins, & de toute la canaille du pays, auſſi peut-on dire avec verité que ſi l'on excepte les paſſages depravez des Peres & des Conciles, tous ce Catalogue ſi ample n'eſt groſſi que des vieux fragmens & lopins de ceux qui ont autrefois regimbé contre l'Egliſe, ou qui ont eſté retranchez du corps d'icelle, comme membres pourris & gangrenez, tel qu'a eſté entre une infinité d'autres le faux Cardinal Benno.*

(i) *Rivet l'aſſure, ci-deſſus lettre e.*

(k) *Naudé apologie des grans hommes pag.* 551.

(l) *Lib. de fide Gallica.*

(S) *Il pretend que* les conquêtes des Papes *n'ont pas dû être auſſi dificiles que je me figure.*] On peut diviſer ſa reflexion en deux parties, & dire que dans la premiere il raille agreablement & finement le pouvoir des Papes, & que dans la ſeconde il établit ſans detour & ſerieuſement la facilité de s'agrandir qu'il ſupoſe qu'ils ont eue. Les ironies ingenieuſes de la premiere partie ſont telles qu'un docteur Ultramontain y pourroit être attrapé, & les emploier tout de bon comme des preuves. C'eſt pourquoi il ne ſera pas hors de propos de les diſcuter. „ (l) N'eſt-il pas dit que tout „ genouil terreſtre flechira au nom du chef inviſible? „ comment le chef viſible ne terraſſera-t-il pas tous „ ſes ennemis? comment n'auroit-il pas confondu „ tous ceux qui ont oſé lui reſiſter? le Chef viſible n'a- „ git que par le pouvoir du Chef inviſible : ſi le Mal- „ tre eſt toûjours victorieux, il faut bien que le Vicai- „ re le ſoit auſſi. Ce miracle eſt un article de foi, c'eſt „ trop peu dire, il eſt le grand Mobile de la Religion; „ la Religion ne doit pas moins aſſujetir le corps que „ l'Eſprit à ſon Empire : perſonne ne le diſpute : elle „ a droit ſur l'homme tout entier : comme les récom- „ penſes ſont propoſées a la ſubſtance materielle, auſſi „ bien qu'à la ſpirituelle; l'une & l'autre doivent ſubir „ également le joug des loix, & les menaces regar- „ dent indifferemment toutes les deux : ce principe „ une fois renverſé, que deviendroit la ſainte Inquiſi- „ tion? ce divin tribunal n'auroit plus d'autre fonde- „ ment qu'une cruauté barbare; & cet arſenal ſacré ne „ renfermeroit pas une arme qui n'eut été forgée au „ feu de l'enfer : le Pape eſt donc le maître des corps „ auſſi bien que des ames; & comme ſon autorité ſur „ les conſciences n'a point de bornes; ſon pouvoir ſur „ les corps doit être invincible. D'ailleurs n'étoit-il „ pas de la juſte œconomie du ſalut, que la puiſſance „ ne fut pas moins etenduë que la lumiere? de quoi „ ſerviroit à un Chef divinement établi de connoître „ tout; s'il n'avoit pas le pouvoir de diſpoſer de tout, „ il ſeroit fort inutile à cet Hercule d'écraſer les mon- „ ſtres de l'erreur, s'il n'avoit pas droit de terraſſer „ les monſtres de l'impieté : ce droit embraſſe les „ Rois & les Empereurs qui pour commander à des „ peuples ne ſont pas moins les ſujets de l'Egliſe : les „ Papes ont tenu tête à ces premiers ſujets, toutes les „ fois qu'ils ſe ſont revoltez contre cette bonne Mére: „ ils leur ont oppoſé une puiſſance infinie; comment „ les Papes auroient-ils eu le deſſous? & voila le veri- „ table denoument des glorieux & inimaginables ſuc- „ cès de la nouvelle Monarchie Romaine. „ Ce diſcours étant pris ſans ironie formeroit ce raiſonnement ſerieux; que dès là que les Evêques de Rome ont été conſiderez comme les Vicaires de J. Christ, dont la puiſſance ſur les corps & ſur les ames n'a point de bornes, il a falu que leur empire ſe ſoit établi facilement ſur les peuples, & même ſur le temporel des Souverains. Une diſtinction ſufira pour reſoudre cette dificulté. Qu'on ſupoſe tant qu'on voudra que Jesus-Christ a établi un Vicariat dans ſon Egliſe, le bon ſens, la droite raiſon ne laiſſeront pas de nous aprendre qu'il l'a établi non pas en qualité de ſouverain maître, & de createur de toutes choſes, mais en qualité de mediateur entre Dieu & les hommes, ou en qualité de fondateur d'une religion qui montre aux hommes la voie du ſalut, qui promet le paradis aux fideles, & qui menace de la colere de Dieu les impenitens. Voilà donc les bornes de la puiſſance du Vicaire que J. Christ auroit établi. Ce Vicaire ne pourroit tout au plus que decider de la doctrine qui ſauve, ou qui damne. Il faudroit qu'après avoir annoncé les promeſſes du paradis, & les menaces de l'enfer, & après les inſtructions, les cenſures, & telles autres voies de perſuaſion, & de direction ſpirituelle, il laiſſât à Dieu l'execution des menaces non ſeulement à l'egard des peines de l'autre vie, mais auſſi à l'egard des châtimens corporels dans ce monde ici. Jesus-Christ lui-même n'en uſoit pas autrement. Il ſuivit dans la derniere exactitude le veritable eſprit de la religion, qui eſt d'eclairer & de ſanctifier l'ame, & de la conduire au ſalut par les voies de la perſuaſion, ſans empieter ſur la politique l'autorité de punir corporellement les opiniâtres & les incredules, dont il trouvoit un nombre infini; car il n'eſt pas vrai qu'à cet égard le chef & le maître de l'Egliſe (m) *ſoit toûjours victorieux.*

(l) *L'Eſprit des Cours de l'Europe, Nov.* 1699. *pag.* 663.

(m) *Voiez la remarque C de l'article* Xenophanes.

Digitized by Google

faut plutôt s'étonner de ce qu'elles n'ont pas été plus grandes, que de ce qu'elles ont été si grandes.

rieux. Ainſi ceux-mêmes qui ont été le plus fortement perſuadez que le Pape eſt le Vicaire de JESUS-CHRIST, ont dû regarder comme un abus du Vicariat tout ce qui ſentoit la juriſdiction temporelle, & l'autorité de punir le corps. Et de là devoient ſortir naturellement une infinité d'obſtacles aux conquêtes de l'Evêque de Rome. Il n'eſt pas inutile de connoître tout, encore que l'on n'ait pas le pouvoir de diſpoſer de tout. C'eſt aſſez que la religion faſſe connoître ſûrement ce qu'il faut croire, & ce qu'il faut faire; c'eſt aſſez qu'elle puiſſe clairement refuter l'erreur, & ce n'eſt qu'en ce ſens-là que l'autorité de terraſſer les monſtres de l'hereſie, & de l'impieté lui apartient. Si les hommes reſiſtent à ſes lumieres, c'eſt a Dieu à les en punir comme des inexcuſables. Ce n'eſt point l'afaire de la religion, ni une partie du miniſtere établi par JESUS-CHRIST. Voions la 2. partie de la reflexion de l'anonyme.

(a) L'Eſprit des Cours de l'Europe ubi ſupra pag. 665.

„ (a) Ne volons pas ſi haut, & parlons plus humainement: je ne vois rien de ſi ſurprenant dans „ la grandeur des Papes. A la faveur de quelques paſſages de l'Ecriture; ils ont perſuadé le monde de „ leur divinité: cela eſt-il nouveau? juſqu'où les hommes ne ſe laiſſent-ils pas entrainer en fait de Religion? ils aiment ſur tout à diviniſer leur ſemblable. „ Le Paganiſme en fait foi: or poſé une fois que les „ Papes ayent pu facilement établir les divins privileges de leur charge: n'étoit-il pas naturel que les „ peuples ſe déclaraſſent pour eux contre toutes les autres Puiſſances? pour moi, bien loin d'être ſurpris „ de leur élevation; j'admire comment ils ont pu manquer la Monarchie univerſelle: le nombre des Princes qui ont ſecoué le joug Romain me confond; „ quand j'en cherche la raiſon, je ne puis me prendre „ qu'à ces deux cauſes ſi generales & ſi connuës, que „ l'homme n'agit pas toûjours conſequemment à ſes „ principes; & que la vie preſente fait de plus fortes „ impreſſions ſur ſon cœur que celle qui eſt à venir.„ Laiſſons croire à cet Ecrivain fin & ſubtil que les Papes ont pu aiſément perſuader qu'ils étoient des Dieux en terre, c'eſt-à-dire qu'en qualité de chefs viſibles de l'Egliſe ils pouvoient declarer authentiquement *cela eſt heretique*, *cela eſt orthodoxe*, regler les ceremonies, & commander à tous les Evêques du monde Chretien. Reſultera-t-il de là qu'ils aient pu aiſément établir leur autorité ſur les Monarques, & les mettre ſous leur joug avec la derniere facilité? C'eſt ce que je ne vois point. Je vois au contraire que ſelon les aparences leur autorité ſpirituelle devoit courir de grans riſques, par l'ambition qu'ils auroient d'attenter ſur le temporel des Rois. Prenez garde, dit-on (b) un jour aux Atheniens, que le ſoin du ciel ne vous faſſe perdre la terre. Tout au rebours, on auroit dû dire aux Papes, Prenez garde que la paſſion d'aquerir la terre ne vous faſſe perdre le ciel: on vous ôtera la puiſſance ſpirituelle, ſi vous travaillez à uſurper la temporelle. On ſait que les Princes les plus orthodoxes ſont plus jaloux des interêts de leur ſouveraineté, que de ceux de la religion. Mille exemples anciens & modernes nous le font voir. Il n'étoit donc point probable qu'ils ſoufriroient que l'Egliſe s'emparât de leurs domaines & de leurs droits, & il étoit probable qu'ils travailleroient plutôt à amplifier leur autorité au prejudice de l'Egliſe, qu'ils ne laiſſeroient amplifier la puiſſance de l'Egliſe au prejudice de leur puiſſance temporelle. Les Princes qui ſavent regner ont preſque toûjours à leur devotion les gentilshommes & les ſoldats, & quand cette partie de leurs ſujets leur eſt fidelle, il ne paroît pas qu'ils aient ſujet de redouter les entrepriſes du Clergé. On ſe bat pour eux contre toutes ſortes d'ennemis. C'eſt ce que firent les troupes de Charles-Quint contre Clement VII. C'eſt ce que les troupes de France firent pour Louis XII. contre le Pape Jules II. & ce qu'elles étoient prêtes de faire avec une ardeur incroiable pour Louis XIV. contre Alexandre VII. un peu avant que la paix de Piſe (c) delivrât ce Pape de la tempête qui alloit fondre ſur lui. J'étois chez Mr. Juſtel à Paris en 1675. lors qu'un Nouveliſte aſſûra que le Comte de Vignori gouverneur de Treves avoit fait cette reponſe aux Religieux qui lui repreſentoient que les Couvens, qu'il jettoit par terre afin de fortifier la ville, avoient été fondez par Charlemagne, *Je ne fais qu'executer les ordres du Roi, & s'il me commandoit de dreſſer une baterie contre le St. Sacrement je le ferois.* François Mendoſe de Cordoüe ne fut pas ſi emporté dans la reponſe qu'il fit à une lettre de l'Empereur le 30. de Decembre 1598. mais il ne s'en faloit pas beaucoup. Il lui écrivit (d) *que quand ſa Majeſté Imperiale ſeroit avec ſa puiſſance d'un côté, & le Saint-Pere le Pape avec ſon excommunication de l'autre, luy commandant encore une fois de partir, qu'il n'obeiroit, comme ayant un Maitre qui luy avoit commandé de faire ſes exploits, n'eſt que quelcun, par force d'armes, le fit reſoudre autrement.* Nous pouvons ajoûter que les Rois & les Empereurs peuvent combler de tant de bienfaits & de ſi belles recompenſes un grand nombre de perſonnes, qu'il leur eſt facile d'engager dans leurs interêts pluſieurs Prelats & pluſieurs Moines, & les obliger à écrire contre les pretenſions de la Cour de Rome. Cette diſpute de plume doit être fatale ſelon les aparences aux Pontifes uſurpateurs de l'autorité temporelle, car il eſt aiſé de montrer & par des textes formels de l'Ecriture, & par l'eſprit de l'Evangile, & par l'ancienne tradition, & par l'uſage des premiers ſiecles que les Papes ne ſont nullement fondez dans leurs pretenſions de diſpoſer des couronnes, & de partager en tant de choſes les droits de la ſouveraineté. Cela peut même fraier le chemin à rendre problematique leur autorité ſpirituelle; & en les mettant ainſi ſur la defenſive à l'égard de ce point-là, dans quels embarras les jette-t-on? quel peril ne leur fait-on pas courir par raport même aux articles que les peuples s'étoient laiſſé perſuader inſenſiblement? Il ne faut pas compter pour peu de choſe la diſpoſition qu'il eſt probable qu'auront à ſervir les Princes, les Eccleſiaſtiques que la Cour de Rome veut contraindre à ne ſe marier point. Le nombre de ceux qui trouvent ce joug trop rude eſt innombrable: les incontinens honnêtes ſont ceux qui ont le plus à cœur le privilege de ſe marier, car pour ceux qui n'ont guere de conſcience ils ſe dedommagent par le concubinage. Quoi qu'il en ſoit, la diſcipline du celibat paroît incommode à une infinité de gens: le mariage eſt pour eux celui de tous les Sacremens dont la participation paroît la plus chere & la plus precieuſe, & qui voudroit faire ſur ce ſujet-là un livre ſemblable à celui de la frequente communion, ſe rendroit auſſi odieux que Mr. Arnauld le devint quand il publia ſous ce titre, mais ſur une autre matiere, un Ouvrage qui a fait beaucoup de bruit. On auroit donc dû s'imaginer que les Empereurs & les autres Princes trouveroient des legions de Prêtres, & de Chanoines, & de Moines affectionnez à leur cauſe contre des Papes ardens promoteurs du celibat. Or que ne peuvent point ſe promettre ceux qui outre de grandes armées, ont à opoſer à un Evêque de Rome tant d'Eccleſiaſtiques qui ne ſauroient renoncer à l'autre ſexe, & qui ont une extréme envie d'être peres & maris en même tems?

(b) Voiez la citation d'Eraſme dans la remarque F de l'article Olympias.

Mais pour conoître ſi ceux qui auroient fait de ſemblables conjectures touchant les difficultez qui s'opoſeroient au deſſein des Papes, auroient été de bons devins, il faut recourir aux évenemens, il faut conſulter l'hiſtoire. On verra par ce moien qu'ils auroient très-bien conjecturé quant aux obſtacles, & qu'au pis aller leur erreur ne conſiſteroit qu'en ce qu'ils auroient pretendu que ces obſtacles ſeroient invincibles. Liſez le livre que Mr. du Pleſſis a intitulé *le Myſtere d'iniquité*, ou *l'Hiſtoire de la Papauté*, vous y trouverez à chaque chapitre les progrés & les opoſitions. Les Papes n'avancent dans leur chemin, & ne gagnent du terrain qu'en renverſant des obſtacles qu'ils rencontrent à chaque pas. On leur a opoſé des armées & des livres: on les a combatus & par des predications, & par des libelles, & par des propheties; on a tout mis en uſage pour arrêter leurs conquêtes, & tout s'eſt trouvé enfin inutile. Mais pourquoi? c'eſt à cauſe qu'ils ſe ſont ſervis de tous les moiens imaginables. Les armes, les croiſades, les tribunaux de l'Inquiſition ont ſecondé en leur faveur les foudres apoſtoliques; la ruſe, la violence, le courage, & l'artifice ont concouru à les proteger. Leurs conquêtes ont coûté la vie à autant de gens, ou peu s'en faut que celles de la Republique Romaine. On voit beaucoup d'Ecrivains qui apliquent à la nouvelle Rome ce que Virgile a remarqué touchant l'ancienne.

(c) Elle fut concluë en 1664.

(d) L'Auteur de l'Apologie pour la Maiſon de Naſſau pag. 184. édit. 1664. Il cite de Meteren, fol. 456.

Multa (e) *quoque & bello paſſus dùm conderet urbem*
Inferretque Deos Latio . . . . . .
. . . . . .

(e) Virgil. Æneid. lib. 1. v. 5.

TANTÆ (f) MOLIS ERAT ROMANAM CONDERE GENTEM.

(f) Id. ib. v. 33.

Sephora diſoit à Moïſe, (g) *Certes tu m'és un époux de ſang*; mais ſi l'Egliſe Romaine étoit l'épouſe de JESUS-CHRIST, ſon époux lui pourroit dire avec beaucoup plus de raiſon, *certes tu m'és une épouſe de ſang.*

(g) Exode chap. 4. verſ. 25.

Cela ſufit, ce me ſemble, pour juſtifier les propoſitions que j'avois miſes dans la premiere édition de ce Dictionaire à la remarque B de cet article. Je demeure

grandes. Je dirai un mot touchant un livre qui court depuis quelques mois sous le titre (T) de *Hiſtoire des amours de Gregoire VII.*

GREGOIRE (PIERRE) nâtif de Toulouſe, enſeigna le Droit premierement à Cahors, & puis dans la ville de ſa naiſſance. Il floriſſoit au XVI. ſiecle. C'étoit un fort ſavant perſonnage, & qui a compoſé des livres (A) remplis d'une vaſte érudition; mais il ne paroiſſoit pas aſſez judicieux dans le choix des choſes qu'il debitoit. On peut apliquer à tous ſes Ouvrages ce qui a été dit de ſon livre (B) *de Republica*. Il fut apellé en Lorraine d'une maniere très-honorable *, pour être Profeſſeur en Droit Civil & en Droit Canon à Pontamouſſon, où le Duc Charles venoit d'ériger une Academie. Voiez la marge ✠. Il remplit glorieuſement cette charge juſques en l'année 1597. qui (C) fut celle de ſa mort. Il fut enterré aux Religieuſes de Sainte Claire †. Il entendoit la (D) langue Hebraïque. Si Mr. Colomiés avoit ſçu cela, il auroit parlé de lui dans ſa *Gallia Orientalis*.

GRENAILLE (FRANÇOIS DE) né à Uzerche dans le Limouſin l'an 1616. a fait quantité de (E) livres François qui ne valent pas grand choſe. Il s'étoit fait ‡ Moine à Bourdeaux, & puis il avoit quitté le froc à Agen. Il devint hiſtoriographe du Duc d'Orleans. Voiez

✠ *Mr. Doujrat met ceci ſous l'an 1582. mais Pierre Gregoire dans l'épitre dedicatoire du* Syntaxis artis mirabilis *datée de Lion le 4. de Novembre 1574. ſe qualifie Profeſſeur en Droit à la nouvelle Academie de Pontamouſſon. Cette Academie fut créée l'an 1573. par le Cardinal Charles de Lorraine, ſi l'on en croit Mr. Baudnard pag. 431. du 2. volume de ſa Geographie.*

* Decaſſi titulo & cum ſumma poteſtate accitus eſt, atque in ea utrumque jus magna cum laude profeſſus. *Doujat. pran. Canon. pag.* 638.

† *Tiré de Doujat, ubi ſupra.*

‡ *Voiez la guerre des Auteurs p. m. 169. & la remarque G.*

meure conſtamment perſuadé que la puiſſance où les Papes ſont parvenus eſt un des plus grans prodiges de l'hiſtoire humaine, & l'une de ces choſes qui n'arrivent pas deux fois. Si elle étoit à faire, je ne croi pas qu'elle ſe fit. Une ſingularité de tems auſſi favorable à cette entrepriſe ne ſe rencontreroit point dans les ſiecles à venir, comme elle s'eſt rencontrée dans les ſiecles paſſez; & ſi ce grand édifice ſe detruiſoit, & que ce fût à recommencer on n'en viendroit pas à bout. Tout ce que peut faire preſentement la Cour de Rome avec la plus grande habileté politique qui ſe voie dans l'Univers ne va qu'à ſe maintenir. Les (a) aquiſitions ſont finies. Elle ſe garde bien d'oſer excommunier une tête couronnée, & combien de fois faut-il qu'elle diſſimule ſon reſſentiment contre le parti Catholique qui diſpute aux Papes la ſuperiorité & l'infaillibilité, & qui fait brûler les livres qui leur ſont les plus favorables? Si elle tomboit aujourd'hui dans l'embarras de l'antipapat, je veux dire dans ces confuſions de ſchiſme où elle s'eſt vuë tant de fois, & où l'on voioit Pape contre Pape, Concile contre Concile, (b) *Infeſtiſque obvia ſignis ſigna, pares aquilas, & pila minantia pilis*, elle n'en ſortiroit pas à ſon honneur, elle en ſeroit deconcertée, elle y perdroit ſon Latin. Un tel contraſte dans un ſiecle comme le nôtre demonteroit la machine. Notez en paſſant pour bien conoître la grandeur & la nature des obſtacles dont j'ai parlé ci-deſſus, qu'il a falu que les Papes ſe rendiſſent maîtres de pluſieurs Conciles generaux. C'étoit une afaire très-malaiſée; car plus un Concile eſt nombreux, plus eſt-il ſemblable à un vaiſſeau agité de vents contraires, & batu de ces violens orages dont Virgile nous a laiſſé cette deſcription.

Incubuêre (c) mari, totumque à ſedibus imis
Unà Euruſque Notuſque ruunt, creberque procellis
Africus; & vaſtos volvunt ad littora fluctus.
Inſequitur clamorque virum, ſtridorque rudentum.
Eripiunt ſubitò nubes cœlumque diemque
Teucrorum ex oculis: ponto nox incubat atra.
Intonuêre poli: & crebris micat ignibus æther.

On n'a pas trop de toute l'adreſſe de l'art pour gouverner un tel vaiſſeau, & ſi la manœuvre la plus penible, & la plus habile ſuffit à le faire entrer au port où l'on tend, c'eſt une merveille.

(a) *Entendez cela ſelon le ſens de la diſtinction de l'Ecole* intenſivè *&* non pas extenſivè.

(b) *Lucan. Pharſ. lib. 1. v. 6.*

(c) *Virgil. Æn. lib. 1. v. 84.*

(T) *Sous le titre de* Hiſtoire des amours de Gregoire VII.] Ce n'eſt là qu'une partie du titre, mais le voici tout entier, *Hiſtoire des amours de Gregoire VII. du Cardinal de Richelieu, de la Princeſſe de Condé, & de la Marquiſe d'Urfé. Par Mademoiſelle D**. A Cologne chez Pierre le Jeune MDCC.* Quoi que l'Auteur faſſe mention de *Roman* aux premieres lignes de la preface, il ne laiſſe pas *d'aſſeurer qu'il n'y a rien de fabuleux dans ces Hiſtoriettes, & qu'elles auroient pû être beaucoup plus étenduës, s'il avoit voulu ſe ſervir du ſecours de l'invention.* C'eſt là le comble de la hardieſſe, & l'on s'en peut apercevoir aujourd'hui facilement par la lecture du livre; mais qui peut repondre que ce ne ſera point une choſe mal aiſée dans les ſiecles à venir? Poſons le cas que quelcun eût compoſé un ſemblable livre au tems de Gregoire VII, n'eſt-il pas bien vraiſemblable qu'Aventin, ou Flacius Illyricus le trouvant dans quelque coin de Bibliotheque s'en fuſſent ſervis comme d'une hiſtoire veritable? Ne le verroit-on point cité tous les jours comme une piece legitime dans des Ouvrages de controverſe? Savons-nous ce qui arrivera entre le dix-huitiéme ſiecle & le vingt-huitiéme? Un retour peut-être de l'ignorance, & de la barbarie, & puis une nouvelle reſurrection des belles lettres. Mille & mille bons Ouvrages periront peut-être pendant que celui-ci ſe conſervera. Il ſera deterré peut-être par un curieux, & paſſera pour des anecdotes ineſtimables, monument certain de la veritable hiſtoire des amours du Cardinal de Richelieu &c. On a été la dupe plus d'une fois de pareils Ouvrages: on le ſera aparemment dans les ſiecles à venir. Patience.

(A) *Des livres remplis d'une vaſte érudition.*] C'eſt de quoi l'on ſe peut convaincre pour peu qu'on feuillete l'Ouvrage qu'il intitule, *Syntagma Juris univerſi atque legum pene omnium gentium, & rerumpublicarum præcipuarum, in tres partes digeſtum, in quo divini & humani juris totius, naturali ac nova methodo per gradus oratineque, materia univerſalium & ſingularium ſimulque judicia explicantur.* C'eſt un gros *in folio* dont il y a pluſieurs (d) editions. Ses autres œuvres ſont *Syntaxis artis mirabilis. De republica libri 26.* Deux volumes ſur le Droit Canon: le premier volume contient *partitiones totius juris Canonici, in quinque libros digeſta, ſcholiis & annotationibus illuſtrata inſtar ſyntagmatis totius juris Eccleſiaſtici, quæ à methodo partitionum Ciceronis oratoriarum diverſa, ſummam potius Hoſtienſis imitantur*: l'autre volume comprend, *Commentaria & annotationes in Decretalium proœmium. Ad Tit. de ſumma Trinitate & fide Catholica. De conſtitutionibus. De reſcriptis. De Electione enarratio. Ad Cap. conquerente de officio & poteſtate Judicis Ordin. Rei beneficiariæ Eccleſiaſtica inſtitutiones. Ad Tit. de Sponſalibus & matrimoniis. De Uſuris libri tres* (e). Il écrivit contre Charles Du Moulin, pour prouver que le Concile de Trente devoit être reçu en France.

(d) *Je me ſers de celle de Francfort 1599.*

(e) *Voiez Doujat, pranot. Canonic. pag.* 638.

(f) *Naudæus in Bibliographia politica, p. m.* 22.

(g) *Ubi ſupra.*

(B) *Ce qui a été dit de ſon livre* de Republica.] Voici le jugement qu'en a fait Gabriel Naudé. (f) *Copioſior* (Nicolao Bieſio Medico Lovanienſi) *extitit Gregorius Tholoſanus, ac magis ex arte ſcribens, quia Juriſperitus: deſiderantur tamen in eo modus, quem ſibi præſcribere non potuit eruditione vulgari luxurians; & majeſtas, cui non magis indulſit quam judicio, dum omnia ingerit, & pauca digerit: cæterum valde utilis eſt, & diverſa in ſe continet, propter quæ theſauri inſtar haberi poſſit, ubi meliorum auctorum gemmas ac precioſam variæ doctrinæ ſupellectilem poſſis invenire.*

(C) *L'année 1597. qui fut celle de ſa mort.*] Mr. Doujat (g) m'aprend cela, & comme il étoit compatriote de cet Auteur, j'ai plus de confiance en lui qu'au Sieur Konig, qui fait mourir nôtre Gregoire l'an 1585. Le Libraire (h) de Francfort ne parle pas exactement, lors qu'il dit dans ſon épitre dedicatoire datée du 1. de Mars 1599. que (i) les malheurs du tems l'avoient empêche de jouïr de la preſence & des ſecours de l'Auteur, en reimprimant le *Syntagma juris univerſi*. Parleroit-on ainſi d'un homme l'an 1599. ſi l'on ſavoit qu'il étoit mort l'an 1597? On ne pourroit pas excuſer tout-à-fait cela, en ſupoſant que l'impreſſion de ce livre traîna pendant quelques années.

(h) *Johnas Rhodius. Il s'étoit tranſporté de France à Francfort, comme il le dit dans l'épitre dedicatoire.*

(i) Cum per injuriam temporis ipſius auctoris præſentia & ope frui non liceret. *Johnas Rhodius Petri Fiſcheri Bibliopola Francofortenſis ſucceſſor, epiſt. dedicat. ad Archiepiſcopum Moguntinum.* Cum ipſius Auctoris præſentia in hiſce deplorandis Gallicarum rerum tumultibus frui non liceret.

(D) *Il entendoit la langue Hebraïque.*] C'eſt ce qu'a reconu le Sieur Feltman Juriſconſulte d'Allemagne, car non ſeulement il l'apelle (k) *virum omni ſtudiorum genere excultiſſimum*, mais auſſi *Hebrai juris ac ſermonis callentiſſimum* (l).

(E) *A fait quantité de livres François.*] Il publia coup ſur coup *l'honnête fille, l'honnête garçon, l'honnête veuve, l'honnête mariage, l'honnête maitreſſe, la Bibliotheque des Dames, le plaiſir des Dames, le ſage* (m) *reſolu contre la fortune, la revolution du Portugal, le Theatre du monde, la mode ou le caractere de la religion.*

Id. præfat. ad lector. (k) *Feltman. lib. 1. de tit. honor. c. 13. apud Magirum eponymol. pag.* 403. (l) *Ibid. cap. 1. n. 3. apud eundem ibid.* (m) *C'eſt une verſion de Petrarque. Voiez la remarque G.*

Digitized by Google

ζ *Celle du 2. tome du Sage resolu contre la fortune.*

Voiez (F) le *Sorberiana*. Il fit mettre sa taille douce à la tête de ses livres (G) avec une inscription orgueilleuse. Il nous aprend dans une preface ζ qu'il fut accusé de crime d'Etat, & qu'il se vit en danger de mort.

GRETSERUS (JAQUES) très-savant homme, né à Marcdorf en Allemagne, se fit Jesuite à l'âge de 17. ans l'année 1577. Il fut Professeur dans l'Academie d'Ingolstad pendant fort (A) long tems. On pretend que l'aplication à l'étude ne l'empêcha point d'être assidu à l'oraison; & que son grand savoir fut accompagné d'une modestie admirable. Les habitans de Marcdorf souhaiterent d'avoir son portrait, afin de le mettre dans leur Maison de ville; mais dès qu'il sçut les instances qu'ils avoient faites pour cela auprès de ses Superieurs, il en fut fâché, & il leur dit que s'ils vouloient avoir son portrait, ils n'avoient qu'à peindre un âne *. Pour se dedommager ils acheterent toutes ses Oeuvres, & les consacrerent au public. Il n'emploia jamais sa faveur pour faire obtenir quelque marque de distinction à son neveu qui étudioit. Il mourut à Ingolstad le 29. de Janvier 1625 †. Sa vie fut un train de guerre continuel contre les Auteurs Protestans, & pour la defense de son Ordre. Son style contre eux étoit assez aigre; mais on lui repondoit sur le même ton. Le nombre des (B) livres qu'il a composez ou traduits est prodigieux. Quelques Auteurs lui ont donné de grandes loüanges ‡. Le Cardinal du Perron lui accordoit celle d'avoir de l'esprit; mais il y ajoûtoit une (C) clause très-malhonnête, puis qu'elle choquoit une très-illustre & très-savante nation. Un moderne a encheri sur cette incivilité du Cardinal, & s'est exposé par là à de très-justes censures ‡.

GREVIUS (JEAN) Ministre Arminien, nâtif du païs de Cleves, fut deposé & banni pour n'avoir pas voulu souscrire aux Canons du Synode de Dordrecht; & comme il ne garda point son (A) ban, il fut condamné à une prison perpetuelle. On le sauva de la prison l'an 1621.

* *Indignatus ille est ubi resciit, monuitque tum demum illos suam imaginem habituros si pictum in tabula asinum haberent.* Sotuel, *Biblioth. Script. Societ.* pag. 369.

† *Tiré de Natanael Sotuel ib.*

‡ *Voiez la remarque B.*

‡ *Voiez la remarque C.*

(a) Pag. 105.

(F) *Voiez la* Sorberiana.] Vous y trouverez ces paroles: (a) *Il y avoit à Paris environ ce tems-là un certain Grenailles Sieur de Chatonnieres, Limosin, jeune homme de 26. ans qui decocha tout à coup une prodigieuse quantité de livres, dont il nomma les uns l'honnête fille, l'honnête veuve, l'honnête garçon; les autres la Bibliotheque des Dames. Dans les plaisirs des Dames, ce que je trouvois de loüable étoit qu'apparemment un homme de cet âge avoit demeuré dans le cabinet, & s'étoit abstenu de plusieurs debauches pour composer des livres: mais au reste les bonnes choses y étoient fort rares, & ce qu'il y en avoit de bonnes, avoient été déjà dites si souvent, que ce n'étoit pas grande gloire de les repeter: le stile estoit assez fade, & qui faisoit juger de l'Auteur qu'il n'écrivoit que pour écrire. Son livre des plaisirs des Dames est divisé en cinq parties, du Bouquet, du Bal, du Cours, du Concert, de la Collation. D'abord il traite la question, si c'est le Bouquet qui orne le sein, ou si au contraire celui-ci empreint de lui toute sa grace; sur quoi il juge en faveur du dernier, estimant que des deux hemispheres d'une Dame il sort une influence qui anime le Bouquet, & le rend non seulement plus beau, mais de plus de durée.*

(G) *Avec une inscription orgueilleuse.*] Continuons d'entendre Sorbiere. „ C'est de ces belles pensées „ qu'il espere l'immortalité, & qu'il fait interpreter la „ devise de sa taille douce dont il pare le frontispice „ de son Ouvrage, *hac mortales evadamus immortales*.„ Mr. Gueret le maltraite encore plus: *On vous laisse*, lui dit-il (b), *vôtre sage resolu en faveur de Parnasse que nous honorons; & l'on veut bien encore vous laisser vôtre* Relation de la Revolution du Portugal, *à la charge d'en oster vostre portrait, dont l'inscription est trop fanfaronne pour un Auteur comme vous. Si vous n'y auriez marqué que le lieu de vostre naissance, & que vous vous fussiez contenté d'y joindre que vous vous estes fait Moine à Bordeaux, & que depuis vous jettâtes le froc à Agen, on l'auroit souffert: mais vous y ajoûtiez, que vous vous estes rendu immortel à Paris; c'est un article qui n'a rien de la verité des trois precedens, & sous le bon plaisir d'Apollon il sera rayé.*

(b) Guerre des Auteurs, pag. 168. 169. édit. de Hollande.

(A) *Professeur à Ingolstad pendant fort long tems.*] Il y enseigna trois ans la Philosophie; sept ans la Theologie Morale, & quatorze ans la Theologie Scholastique (c).

(c) Natan. Sotuel, Biblioth. Script. Societ. Jesu, pag. 369.

(B) *Le nombre des livres qu'il a composez . . . est prodigieux.*] Le catalogue en a été publié à Munich l'an 1674. *in* 4. par les soins du Jesuite George Heserus. Ce catalogue est fort exact, & on l'a publié sur l'original de l'Auteur (d). Je ne marquerai que le titre de quelques-uns de ses livres. *De Sancta cruce tomi III. De sacris peregrinationibus libri IV.* Trois apologies pour la vie du fondateur des Jesuites. La refutation de l'histoire des Jesuites. Cette histoire est l'ouvrage d'un nommé Hasenmullerus. *De jure & more prohibendi libros noxios libri II. Controversiarum Roberti Bellarmini defensio tomi II. in folio. Basilicon doron, seu commentarius exegeticus in Serenissimi Magni Britanniæ Regis Jacobi præfationem monitoriam; & in apologiam pro juramento fidelitatis.* plusieurs livres contre Goldast, & entre autres un qui pour titre, (e) *Arcanum Regium, sive Jacobus Rex Britannicus, Gallicus, Hibernicus, Scoticus, Virginianus, Pannonicus, Bohemicus, Palatinus, Brandenburgicus, Brunsvicensis, Hassiacus, Saxonicus, Cliviensis, Juliacensis, Montanus, Westphalicus, Ultrajectinus, Frisius, Transylvanicus, Moldavicus, Valachicus, Turcicus, Arabicus, Persicus, Indicus, Æthiopicus, Cimmericus, Antipodicus, Australis, Borealis, Occidentalis, Orientalis, Universalis, Catholicus, Apostolicus, Romanus, Pontifex Maximus, Imperator, Monarcha, Triumphator, Pacificus, Augustus, Sanctissimus, Beatissimus, Dominus Noster, Dominus Deus, Salvator, Redemptor, Mundi Creator, Conservator, Gubernator, Judex, Rex Regum, Dominus Dominantium, Alpha & Omega, Principium & Finis, Sol Justitiæ, Lux Mundi, Sapientia, Virtus, Verbum, Agnus, Leo, Vitulus, Aries, Ursus, Draco, Serpens, Aquila, Columba, Pelicanus, Phœnix, Cedrus, Oliva, Vitis, Ficus, Rosa, Lilium, Flos Campi, Lapis Angularis, Petra, Fundamentum, Ostium, Via, Vita, Resurrectio, Pastor, Sponsus, Ecclesiæ Caput, Ecclesiæ Filius, Ecclesiæ Pater, Ecclesiæ Mater, Ecclesiæ Sponsa, Ecclesiæ Columba, Ecclesiæ Soror, Ecclesiæ Mater Virgo, Ecclesiæ Virgo Mater, Ecclesiæ Filia, Ecclesiæ Ancilla, Ecclesiæ Mater Ancilla, Ecclesiæ Ancilla Mater, Ecclesiæ Mater Filia, Ecclesiæ Filia Mater, Ecclesiæ Mater Soror, Ecclesiæ Soror Mater, Ecclesiæ Mater Sponsa, Ecclesiæ Sponsa Mater, Ecclesiæ Mater Columba, Ecclesiæ Columba Mater, Ecclesiæ Mater Pastor, Ecclesiæ Pastor Mater, Ecclesiæ Mater Caput, Ecclesiæ Caput Mater, Ecclesiæ Mater Fundamentum, Ecclesiæ Fundamentum Mater, Ecclesiæ Mater Ostium, Ecclesiæ Ostium Mater, Ecclesiæ Mater Via, Ecclesiæ Via Mater, Ecclesiæ Mater Vita, Ecclesiæ Vita Mater, Ecclesiæ Mater Resurrectio, Ecclesiæ Resurrectio Mater, Ecclesiæ Mater Lapis Angularis, Ecclesiæ Lapis Angularis Mater, Ecclesiæ Mater Petra, Ecclesiæ Petra Mater, Ecclesiæ Mater Rosa, Ecclesiæ Rosa Mater, Ecclesiæ Mater Lilium, Ecclesiæ Lilium Mater, Ecclesiæ Mater Flos Campi, Ecclesiæ Flos Campi Mater, Ecclesiæ Mater Oliva, Ecclesiæ Oliva Mater, Ecclesiæ Mater Vitis, Ecclesiæ Vitis Mater, Ecclesiæ Mater Ficus, Ecclesiæ Ficus Mater, Ecclesiæ Mater Cedrus, Ecclesiæ Cedrus Mater, Ecclesiæ Mater Phœnix, Ecclesiæ Phœnix Mater, Ecclesiæ Mater Pelicanus, Ecclesiæ Pelicanus Mater, Ecclesiæ Mater Aquila, Ecclesiæ Aquila Mater, Ecclesiæ Mater Serpens, Ecclesiæ Serpens Mater, Ecclesiæ Mater Draco, Ecclesiæ Draco Mater, Ecclesiæ Mater Ursus, Ecclesiæ Ursus Mater, Ecclesiæ Mater Aries, Ecclesiæ Aries Mater, Ecclesiæ Mater Vitulus, Ecclesiæ Vitulus Mater, Ecclesiæ Mater Leo, Ecclesiæ Leo Mater, Ecclesiæ Mater Agnus, Ecclesiæ Agnus Mater, Ecclesiæ Mater Verbum, Ecclesiæ Verbum Mater, Ecclesiæ Mater Virtus, Ecclesiæ Virtus Mater, Ecclesiæ Mater Sapientia, Ecclesiæ Sapientia Mater, Ecclesiæ Mater Lux Mundi, Ecclesiæ Lux Mundi Mater, Ecclesiæ Mater Sol Justitiæ, Ecclesiæ Sol Justitiæ Mater, Ecclesiæ Mater Principium & Finis, Ecclesiæ Principium & Finis Mater, Ecclesiæ Mater Alpha & Omega, Ecclesiæ Alpha & Omega Mater, Ecclesiæ Mater Dominus Dominantium, Ecclesiæ Dominus Dominantium Mater, Ecclesiæ Mater Rex Regum, Ecclesiæ Rex Regum Mater, Ecclesiæ Mater Judex, Ecclesiæ Judex Mater, Ecclesiæ Mater Gubernator, Ecclesiæ Gubernator Mater, Ecclesiæ Mater Conservator, Ecclesiæ Conservator Mater, Ecclesiæ Mater Mundi Creator, Ecclesiæ Mundi Creator Mater, Ecclesiæ Mater Salvator, Ecclesiæ Salvator Mater, Ecclesiæ Mater Redemptor, Ecclesiæ Redemptor Mater, Ecclesiæ Mater Dominus Deus, Ecclesiæ Dominus Deus Mater, Ecclesiæ Mater Dominus Noster, Ecclesiæ Dominus Noster Mater, Ecclesiæ Mater Beatissimus, Ecclesiæ Beatissimus Mater, Ecclesiæ Mater Sanctissimus, Ecclesiæ Sanctissimus Mater, Ecclesiæ Mater Augustus, Ecclesiæ Augustus Mater, Ecclesiæ Mater Pacificus, Ecclesiæ Pacificus Mater, Ecclesiæ Mater Triumphator, Ecclesiæ Triumphator Mater, Ecclesiæ Mater Monarcha, Ecclesiæ Monarcha Mater, Ecclesiæ Mater Imperator, Ecclesiæ Imperator Mater, Ecclesiæ Mater Pontifex Maximus, Ecclesiæ Pontifex Maximus Mater, Ecclesiæ Mater Romanus, Ecclesiæ Romanus Mater, Ecclesiæ Mater Apostolicus, Ecclesiæ Apostolicus Mater, Ecclesiæ Mater Catholicus, Ecclesiæ Catholicus Mater, Ecclesiæ Mater Universalis, Ecclesiæ Universalis Mater, Ecclesiæ Mater Orientalis, Ecclesiæ Orientalis Mater, Ecclesiæ Mater Occidentalis, Ecclesiæ Occidentalis Mater, Ecclesiæ Mater Borealis, Ecclesiæ Borealis Mater, Ecclesiæ Mater Australis, Ecclesiæ Australis Mater, Ecclesiæ Mater Antipodicus, Ecclesiæ Antipodicus Mater, Ecclesiæ Mater Cimmericus, Ecclesiæ Cimmericus Mater, Ecclesiæ Mater Æthiopicus, Ecclesiæ Æthiopicus Mater, Ecclesiæ Mater Indicus, Ecclesiæ Indicus Mater, Ecclesiæ Mater Persicus, Ecclesiæ Persicus Mater, Ecclesiæ Mater Arabicus, Ecclesiæ Arabicus Mater, Ecclesiæ Mater Turcicus, Ecclesiæ Turcicus Mater, Ecclesiæ Mater Valachicus, Ecclesiæ Valachicus Mater, Ecclesiæ Mater Moldavicus, Ecclesiæ Moldavicus Mater, Ecclesiæ Mater Transylvanicus, Ecclesiæ Transylvanicus Mater, Ecclesiæ Mater Frisius, Ecclesiæ Frisius Mater, Ecclesiæ Mater Ultrajectinus, Ecclesiæ Ultrajectinus Mater, Ecclesiæ Mater Westphalicus, Ecclesiæ Westphalicus Mater, Ecclesiæ Mater Montanus, Ecclesiæ Montanus Mater, Ecclesiæ Mater Juliacensis, Ecclesiæ Juliacensis Mater, Ecclesiæ Mater Cliviensis, Ecclesiæ Cliviensis Mater, Ecclesiæ Mater Saxonicus, Ecclesiæ Saxonicus Mater, Ecclesiæ Mater Hassiacus, Ecclesiæ Hassiacus Mater, Ecclesiæ Mater Brunsvicensis, Ecclesiæ Brunsvicensis Mater, Ecclesiæ Mater Brandenburgicus, Ecclesiæ Brandenburgicus Mater, Ecclesiæ Mater Palatinus, Ecclesiæ Palatinus Mater, Ecclesiæ Mater Bohemicus, Ecclesiæ Bohemicus Mater, Ecclesiæ Mater Pannonicus, Ecclesiæ Pannonicus Mater, Ecclesiæ Mater Virginianus, Ecclesiæ Virginianus Mater, Ecclesiæ Mater Scoticus, Ecclesiæ Scoticus Mater, Ecclesiæ Mater Hibernicus, Ecclesiæ Hibernicus Mater, Ecclesiæ Mater Gallicus, Ecclesiæ Gallicus Mater, Ecclesiæ Mater Britannicus, Ecclesiæ Britannicus Mater, Ecclesiæ Mater Rex, Ecclesiæ Rex Mater, Ecclesiæ Mater Jacobus, Ecclesiæ Jacobus Mater.* Ouvrage contre Mr. Arnauld. cité ci-dessus pag. 367. lettre a.

(d) Ex Natan. Sotuelo ibid. pag. 372.

(e) Voiez le titre d'un semblable Ouvrage contre Mr. Arnauld. ci-dessus pag. 367. lettre a.

(C) *Il y ajoûtoit une clause très-mal honnête.*] Gretser est grandement loüable, il a bien de l'esprit pour un Allemand (h). Voilà ce que disoit le Cardinal du Perron. Le Pere Bouhours s'est fortifié de ce temoignage, quand il a revoqué en doute le bel esprit des Allemans. Il se trouva un François qui prit le parti de la nation offensée: voici de quel air il critiqua le Pere Bouhours. „ (i) C'est dans ce même discours „ que l'Auteur demande, *si un Allemand peut estre bel* „ *Esprit*. Je ne pense pas qu'on se fust encore avisé de „ douter de cette possibilité; & apparemment l'Au„ theur est le premier, qui ait fait cette question. Il „ y repond, en disant: Que *c'est comme un prodige,* „ *qu'un Allemand soit spirituel*; & il cite sur cela le „ Cardinal du Perron. . . . Mais de tout cela, il ne „ s'ensuit point qu'il fallust aller jusqu'à mettre en „ question, si un Allemand peut être bel esprit; & „ c'est le moyen de se faire dire bien des injures en „ Allemand. „ Dans un autre endroit (k) il parle ainsi: cela „ ne fait pas un fort grand ornement, non „ plus que cette question par laquelle il demande, *si* „ *un Allemand peut estre bel esprit*. Je vous asseure, „ Monsieur, que cela a deplu à des personnes bien „ sages, qui m'ont dit, que si l'Autheur des Entre„ tiens estoit plus judicieux, il traiteroit mieux des „ gens, qui ont une inclination particuliere pour les „ lettres; qui les allient avec les armes; qui ont trou„ vé des choses admirables dans les Arts, & dans les „ Sciences; l'Artillerie, l'Imprimerie, le Compas de „ proportion; qui d'ailleurs sont la pluspart nos amis, „ nos alliez, nos voisins. „ On ne s'est pas cru assez vengé par Cleanthe: Mr. Cramer a fait là-dessus un belle apologie de sa nation dans un livre (l) qui parut l'année passée, & dont Mr. de Beauval a donné l'extrait (m).

(h) Perroniana pag. m. 163.

(i) Barbier Dancour, Sentimens de Cleanthe sur les entretiens d'Ariste & d'Eugene, p. 91. 92. édit. de Bruxell.

(k) Ibid. pag. 78.

(l) Intitulé Vindiciæ nominis Germanici contra quosdam obtrectatores Gallos. A Amsterdam 1694.

(m) Au mois de Juillet 1694 pag. 499. & suiv.

(A) *Et comme il ne garda point son ban il fut condamné.*] Il dit qu'encore que son exil le separât de son troupeau, il ne laissoit pas d'en avoir soin, & que ses brebis aiant souhaité qu'il leur distribuât la pâture spirituelle, il se crut plus obligé à travailler à leur salut, qu'à obeïr à la sentence des Magistrats qui lui defendoit de rentrer dans le païs. Il retourna donc en

(f) Dans l'article de ce Pape, à la remarque R pag. 1395.

(g) Magnus Lutheranorum domitor, ac malleus Hæreticorum, & calumniatorum Societatis terror. Nat. Sotuel ubi supra pag. 368.

Digitized by Google

1621. Il y avoit commencé (B) un Ouvrage qu'il publia dans la suite, & dans lequel il se declare contre ceux qui font donner la question aux personnes accusées. Il pretend que la raison est (BΔ) de son côté, encore que la pratique la plus generale soit contre lui. Il fait le recit de sa delivrance dans sa * lettre à Vorstius. Sa captivité dura un an & demi †.

GRIBAUD (MATTHIEU) en Latin *Gribaldus*, savant Jurisconsulte de Padouë, quitta l'Italie au XVI. siecle pour pouvoir professer ouvertement la Religion Protestante : mais à l'imitation de quelques autres Italiens convertis au Protestantisme, il donna dans l'heresie des Antitrinitaires. Aiant été Professeur en Droit à Tubinge pendant quelque tems, il abandonna ce poste pour éviter les peines qu'il eût encouruës, s'il eût été convaincu de ses erreurs. On se saisit de sa personne à Berne ; & on lui auroit fait un mauvais parti, s'il n'eût fait semblant de renoncer à ses sentimens ; & comme il retomba au bourbier, & qu'il favorisa hautement les heretiques qu'on avoit chassez de Genéve, & nommément Gentilis, à qui il donna retraite dans une terre ‡ qu'il possedoit au voisinage, il auroit été tôt ou tard puni (C) du dernier suplice, si la peste qui l'emporta ne l'eût garanti de tout procés d'heresie. Dans un voiage qu'il fit à Geneve, pendant le procés de Servet, il demanda de conferer avec Calvin, & n'obtint pas cet avantage. Calvin quelque tems après lui fit dire qu'il l'admettroit à une conference à laquelle ses collegues & trois Anciens du Consistoire assisteroient. Gribaud se rendit au lieu assigné, mais il en sortit avec precipitation dès qu'il eut vu que Calvin ne lui voulut pas tendre la main. Il n'é-

en Hollande, & tint des assemblées secretes à Campen, pour l'instruction de ses oüailles. On le sçut, on le saisit, & on le condamna à une prison perpetuelle. C'est ainsi qu'il narre (a) les choses. Je n'en sçai pas davantage, mais je sçai bien que sur ce pied-là on ne le peut regarder que comme un parfaitement honnête homme, qui remplissoit ses devoirs. J'en prens à temoin ceux qui soutiennent que les Ministres qui retournent en France, afin d'instruire en secret les Reformez, malgré les édits du Prince, font une très-belle action. Notez en passant que le principe de l'intolerance est la destruction de la maxime, *Quod tibi fieri non vis alteri ne feceris.* Vous punissez un tel, & vous blâmez ceux qui font la même chose.

(a) *Dans la preface de son traité de tortura.*

(b) *Revius. Daventria illustrata lib. 6. pag. 626.*

REVIUS dans son histoire de Deventer remarque (b) que nôtre Grevius avoit été Ministre à Heusden, & qu'il vint à Campen au mois de Novembre 1619. & y prêcha onze fois dans les maisons des Remonstrans.

(B) *Il y avoit commencé un Ouvrage qu'il publia.*] En voici le titre : *Tribunal reformatum in quo saniori & tutiori justitiæ viæ judici Christiano in processu criminali commonstratur, rejecta & fugata* TORTURA *cujus iniquitatem, multiplicem fallaciam, atque illicitum inter Christianos usum libera & necessaria dissertatione aperuit* JOANNES GREVIUS *Clivens. quam captivus scripsit in Ergastulo Amsterodamensi.* Cet Ouvrage fut publié à Hambourg l'an (c) 1624. Il roule sur une matiere fort delicate, où il semble qu'on ne puisse se declarer pour la negative, sans condamner une pratique autorisée par les loix de l'Etat. Il n'y a guere de païs au monde où la question ne soit en usage. Mais il faut bien remarquer que les Souverains qui l'autorisent, & qui ordonnent même qu'elle faisse une partie notable de la pratique criminelle, n'imposent pas aux particuliers la necessité de croire qu'elle soit juste. Il s'est trouvé de tout tems & en tout païs plusieurs savans hommes, qui se sont donné la liberté d'en representer les abus & les injustices. Nôtre Grevius est de ceux-là. Son traité merite d'être lu. Ceci doit aprendre à certains esprits persecuteurs, que c'est sans raison qu'ils harcelent leurs ennemis, sous pretexte qu'on n'aprouve pas ou tous les usages de son païs, ou tous les principes de ceux qui gouvernent. La soumission des sujets demande bien que l'on obeïsse aux Magistrats, mais non pas qu'on croie qu'ils agissent toûjours justement, & qu'entre deux usages ils n'aient choisi quelquefois le pire. Il est même permis d'écrire pour representer respectueusement les abus, afin de porter le Souverain à les reformer.

(c) *Konig a eu tort de dire,* Grævius (Joh.) JCtus de tortura quædam meditatus est ann. 1635. *D'ailleurs Grevius n'étoit point Jurisconsulte. Voiez sa preface.*

(BΔ) *Il pretend* en condamnant l'usage de la torture que *la raison est de son côté.*] L'Auteur du commentaire philosophique (d) raporte un très-beau passage de Michel de Montagne où l'on trouve les deux inconveniens de la question, l'un que ceux qui ont assez de force pour resister aux tourmens, ne disent pas la verité ; l'autre que ceux qui sont trop sensibles à la douleur avoüent des faussetez. Les paroles de Montagne seroient dignes d'être placées ici tout du long : cependant je me contente de les indiquer (e). Le même commentateur observe que Saintmars decapité à Lion pour crime d'Etat l'an 1642. *mourut avec beaucoup de constance, & témoigna un grand mépris pour la vie, mais en même tems une telle peur de la question, qu'il est tres-probable que si on la lui eût donnée il eût avoüé tout ce qu'on auroit voulu.* Il seroit facile de compiler des autoritez, & des exemples pour montrer les injustices qui resultent de la question, car il y a bien des modernes qui ont publié des recueils sur ce sujet. Voiez nommément Ramirez de Prado au chapitre 9. du *Pentecontarchos*, Segla dans l'annotation 36. sur un arrêt du Parlement de Toulouse, & Rupert sur le chapitre 4. du 7. livre de Valere Maxime. Je laisse les Jurisconsultes qui ont traité de cette matiere *ex professo.* Personne n'oublie dans ces occasions le passage de St. Augustin (f) où l'injustice de la torture est tout à la fois fortement representée, & foiblement excusée. Louïs Vives en commentant ce passage se declare hautement contre la pratique de la question, mais Leonard le Cocq dans son commentaire sur les mêmes paroles de St. Augustin condamne cette opinion de Vives, & dit que les Peres & le Droit Canon aprouvent que l'on emploie les tourmens pour faire parler les accusez. On n'oublie point non plus ces paroles de Quintilien : (g) *Sicut in tormentis quæque, qui est locus frequentissimus, cùm pars altera quæstionem, vera fatendi necessitatem vocet, altera sæpe etiam causam falsa dicendi, quòd aliis patientia facile mendacium faciat, aliis infirmitas necessarium :* ni celles-ci du Jurisconsulte Ulpien: (h) *Statutum est non semper fidem tormentis ; nec tamen nunquam adhibendam fore. Etenim res est fragilis* (quæstio) *& periculosa, & qua veritatem fallat : nam plerique patientiâ, sive duritiâ tormentorum, ita tormenta contemnunt, ut exprimi eis veritas nullo modo possit : alii tanta sunt impatientia, ut quævis mentiri, quàm pati tormenta velint. Ita fit, ut etiam vario modo fateantur, ut non tantùm se, verùm etiam alios criminentur.* J'ai parlé ailleurs (i) de la force avec laquelle les Cappadociens pouvoient resister aux tourmens : on a dit la même chose des (k) Egyptiens, & des (l) Espagnols. Notez que l'usage de la question n'a point lieu en Angleterre, non pas même contre ceux que l'on accuse du crime de haute trahison. Barclai a fait cette remarque dans le 4. chapitre de son *icon animorum.* Je finis par dire que Grevius avoit un beau champ, & que si les materiaux se sont presentez en abondance, il a sçu s'en bien servir.

(d) *Comment. philosophique sur* contrain les d'entrer *to. 2. pag. 251. 252.*

(e) *Montagne essais liv. 2. chap. 5. p. m. 61. Voiez aussi le Menagiana pag. 374. 375. de la 1. édit. de Holl.*

(C) *Il auroit été tôt ou tard puni du dernier suplice.*] Je ne dis cela qu'après Theodore de Beze, dont voici les paroles qui font foi de plusieurs faits que j'ai avancez. (m) *Domi verò Serveti cineres pullulare cœperunt : cujus blasphemiis favere deprehensus Matthæus Gribaldus, non incelebris Jurisconsultus, quum Genevam forte venisset . . . . . deductus ad Calvinum à quibusdam Italis, quos Patavii docuerat, recusante Calvino dextram illi porrigere, nisi prius de primario Christianæ fidei articulo, id est de sacra Triade & Deitate Christi inter eos conveniret, nullum postea locum ullis admonitionibus vel argumentis reliquit. Itaque quod ei jam tum prædixit Calvinus, grave nimirum Dei judicium pertinaci ipsius impietati imminere ; hoc reipsa postea expertus est, Tubinga primùm profugus, quò fuerat Vergerii favore introductus : Berna postea captus, simulatâque abnegatione liberatus, ad ingenium postea rediens, & Gentilis illius de quo mox dicemus fautor & hospes, superveniente demum peste correptus, paratum sibi in terris supplicium antevertit.* On ne trouve point dans ces paroles en quelle année mourut Gribaud, mais puis qu'il n'étoit plus au monde lors que Valentin Gentilis (n) l'alla chercher sur les terres du Canton de Berne l'an 1566. nous devons croire qu'il mourut en 1565. ou en 1566.

* *C'est la 405. dans les lettres des Arminiens.*

† *Præfat. dissert. de tortura.*

‡ Erat Fargiarum Dominus. *Beza in vita Calvini ad ann. 1555. & Bibliot. Antitrinitar. p. 17.*

(f) *Augustin. de civit. Dei lib. 19. cap. 6.*

(g) *Quintil. instit. Orat. lib. 5. cap. 4.*

(h) *Ulpian. in l. 1. §. Quæst. de quæst.*

(i) *Ci-dessus pag. 796. lettre r.*

(k) *Ælian. var. histor. lib 7. c. 18. Ammian. Marcell. lib. 22.*

(l) *Voiez Rupert in Valer. Maxim. lib. 3. c. 3. pag. 218.*

(m) *Beza, in vita Calvini, ad ann. 1555. pag. m. 378. Voiez aussi la 238. lettre de Calvin, p. m. 440.*

(n) Veluti trahente illum ad pœnam ipsius Christi manu in Sabaudiam ad suum Gribaldum venit (*Gentilis.*) At illam pestem altera jam pessis sustulerat. *Id. ibid. pag. 380.*

Digitized by Google

β Confer quæ Sylla erga Mithridatem apud Plutarchum in Sylla pag. 467.

n'écouta point les excuſes qui lui furent faites ſur ce que l'on ne pouvoit la lui tendre β qu'après qu'on ſeroit d'accord avec lui quant aux principes de la foi, c'eſt-à-dire quant au dogme des trois perſonnes, & à l'article de γ la Divinité de JESUS-CHRIST. On le fit citer devant les magiſtrats afin qu'il donnât raiſon de ſa foi, & comme ſes reponſes ne furent point telles qu'on les ſouhaitoit, il reçut ordre de vuider la ville. C'eſt ce que nous pouvons inferer de la ‡ lettre que je cite. Il compoſa divers (D) Ouvrages qui ſont eſtimez.

γ Voiez la remarque C.

‡ C'eſt la 238. lettre de Calvin. Elle eſt datée du 2. de Mai 1557.

GRILLON, Gentilhomme Provençal, l'un des plus braves hommes de ſon ſiecle ſous Henri III. & ſous Henri IV. Voiez ſon hiſtoire dans la preface du Henri III. de Varillas. Cet hiſtorien l'apelle toûjours Crillon, & c'eſt la vraie orthographe, quoi qu'inconuë à preſque tous les autres Auteurs.

GRYPHIANDER (JEAN) né au païs d'Oldembourg, fut profeſſeur en poëſie & en hiſtoire dans l'Academie d'Iëne après Elie Reuſnerus decedé l'an 1612. Il fut reçu Docteur en Droit dans la même Academie l'an 1614. & s'en retourna quatre ans après en ſon païs, pour y exercer une charge de Judicature. Il mourut au mois de Decembre 1652 γ. On a quelques (E) Ouvrages de ſa façon.

γ Tiré du Theatre de Paul Freher pag. 1130.

GRYPHIUS (SEBASTIEN) fameux Imprimeur de Lion au XVI. ſiecle, étoit Allemand. Il exerça ſa profeſſion avec tant d'honneur, qu'il merita que de fort habiles gens lui en donnaſſent des loüanges publiques. C'eſt ce que firent entre autres Jules Ceſar Scaliger, & Conrad Geſner. Celui-ci lui dedia l'un de (A) ſes livres. On pretend que l'autre lui dedia ſon Ouvrage *de cauſis linguæ Latinæ*; mais (B) on ſe trompe. L'une de ſes plus belles éditions eſt une Bible Latine: il la donna en deux volumes *in folio* l'an 1550. & ſe ſervit *du* * *plus gros caractere qu'on eût vu juſqu'alors. Elle* † *ne cede en beauté qu'à la ſeule Bible imprimée au Louvre l'année 1642. en neuf volumes in folio.* Les éditions *qu'il a faites en grand nombre ſont eſtimées de tous ceux qui ſavent en quoi conſiſte l'art & la perfection de l'Imprimerie.* Il agiſſoit de très-bonne foi dans (C) ſes *Errata*, & avoit d'habiles (D) Correcteurs. Il ‡ *imprimoit auſſi parfaitement*

* Majoribus & auguſtioribus typis. *Gryphius in præfat. apud Chevillier, Origine de l'Imprimerie de Paris p. 150.*

† *Chevillier ibid. pag. 151.*

‡ *Il. ib.*

(D) Gribaud *compoſa divers Ouvrages.*] En voici les titres: (a) *Commentarii in legem de rerum miſtura, & de jure fiſci*, ils furent imprimez en Italie. *Commentarii in Pandectas juris*, imprimez à Lion. *Commentarii in aliquot præcipuos Digeſti, Infortiati novi, & codicis Juſtinianei titulos atque leges utiliſſimis concluſionibus illuſtrati*, à Francfort 1577. *in* folio. *Hiſtoria Franciſci Spiræ (cui anno 1548. familiaris aderat) ſecundum quæ ipſe vidit & audivit*, à Bâle 1550. *De omni genere homicidii*, à Spire 1583. *in* 8. *De methodo ac ratione ſtudendi in jure civili libri tres*, à Lion 1544. & 1556. C'eſt aparemment dans ce dernier livre qu'il a ſoutenu (b) qu'un Juriſconſulte doit ſavoir l'hiſtoire, & qu'il a montré les ignorances où quelques Juriſconſultes ſont tombez. Il n'emploia que (c) 8. jours à faire ce livre.

(a) Voiez la Bibliotheque des Antitrinitaires pag. 18. & le catalogue d'Oxford.

(b) Voiez Alberic Gentilis de juris Interpretibus, fol. 54. verſo.

(c) Id. ib. fol. 65.

NOTEZ que Sleidan confirme qu'il fut ſpectateur de l'état funeſte du malheureux Spiera, & qu'il en fit & en publia une relation. (d) *Multi præterea Spieram in eo ſtatu viderunt, magni nominis viri, & in his, Mathæus Gribaldus, jureconſultus Patavinus, qui & rem omnem, quam ipſe coram vidit & audivit, ſcripto complexus, in lucem edidit.*

(d) Sleidan. lib. 21. fol. m. 590.

(E) *On a quelques Ouvrages de ſa façon.*] Un traité des Iles; en voici tout le titre. *Joannis Gryphiandri ICti de* INSULIS *tractatus ex ICtis, politicis, hiſtoricis, & philologis collectus, ut omnibus hiſce uſui eſſe poſſit, in quo plurima cognata quæſtiones de mari, fluminibus, lacubus, littoribus, portubus, aqua ductibus, aggeribus, navigationibus, alluvionis, alveique incremento &c. excutiuntur.* Il fut imprimé à Francfort *in* 4. l'an 1624. Il n'y a rien de plus inſtructif qu'un traité particulier ſur une certaine queſtion, quand un ſavant homme s'en fait une affaire, & ſe propoſe de l'épuiſer. Il y a un nombre infini de citations dans cet Ouvrage de Gryphiander. Il en fit un ſur le Phenix l'an 1618. Celui qu'il publia l'an 1625. eſt fort curieux. Il traite d'un certain droit qui a lieu dans quelques villes de Saxe. C'eſt qu'on y érige des ſtatues de Roland qui ſont d'une taille giganteſque. Voici le titre du livre: *Commentarius de Weichbildis Saxonicis, ſive Coloſſis Rulandinis urbium quarundam Saxonicarum.* Le Sieur Konig donne à Gryphiander un traité *de Oeconomia legali*, dont Freher ne parle point.

(A) Geſner *lui dedia l'un de ſes livres.*] Savoir le 12. de ſes Pandectes. Voici l'éloge qu'il lui donne: (e) *Tu inter primos, humaniſſime Gryphi, minime prætereundus in mentem mihi veniſti κοσμῶν αἰνίκτως ἄκων, cui non poſtremus inter eximios ætatis noſtræ chalcographos locus debetur: idque eò magis, quoniam non ſolum inter externos in Gallia innumeris optimis libris optima fide ſummaque diligentia elegantiaque procuſis, maximam tibi gloriam peperiſti: ſed noſtras etiamnum eſſe videris, qui Germanus in Galliam veneris.* Il fait ſuivre l'épitre dedicatoire par le catalogue des livres que Gryphius avoit imprimez.

(e) Geſner. in Pandectis fol. 117.

(B) *Mais on ſe trompe.*] „ (f) Il n'eſt point vrai que „ Jules Scaliger ait dedié ſes livres *de cauſis Linguæ „ Latinæ*, à Sebaſtien Gryphe Imprimeur de Lyon. „ Il lui a ſeulement écrit une lettre au ſujet de ce li„ vre qu'il devoit imprimer; par laquelle il lui dit: „ *Tuam vero, mi Gryphi, veram pietatem, excellen„ tem eruditionem, inſignem humanitatem, his noſtris „ lucubratiunculis & præſſe volui, & moderari: ſi id „ tibi ita collibuiſſet: ut Poſteri intelligerent, ejus frugis „ proventum, ſi qua ad eorum commoda per nos exculta „ eſſet, à nobis tantùm commendari, quantùm ex dili„ gentia tua, atque auctoritate gratiæ conſequi potuiſ„ ſet.* Eſt-ce là une Dedicace? Jules Scaliger a écrit „ de même une lettre à l'Imprimeur Vaſcoſan, pour „ lui recommander l'édition de ſon livre de la Subti„ lité. Outre que Jules Scaliger étoit trop glorieux „ pour dédier un de ſes livres à un Imprimeur, il „ n'avoit garde de dédier à Gryphe ſes livres des cau„ ſes de la Langue Latine, puis qu'il les avoit adreſ„ ſez à ſon fils aîné Silvius Cæſar Scaliger: auquel il „ a auſſi adreſſé ſa Poëtique. Jules Scaliger a écrit à „ Sebaſtien Gryphe de la même façon que Quintilien „ a écrit à Tryphon le Libraire, pour lui recomman„ der ſes Inſtitutions Oratoires qu'il avoit dedices à „ Marcellus; & de la même façon que Scévole de „ Sainte Marthe a adreſſé des Hendécaſyllabes à Ma„ mert Patiſſon, pour lui recommander l'édition de „ ſes Ouvrages. „ Voilà ce que Mr. Menage remarque dans un livre qui fut imprimé l'an 1688. Si le curieux Mr. Chevillier en avoit eu connoiſſance, il n'auroit point dit (g) que Jules Ceſar Scaliger dedia à Gryphe, „ ſon Traité *de cauſis Linguæ Latinæ* impri„ mé en 1540. *in* 4. où il lui fait ce compliment, que „ ſi ſes Ouvrages ont été bien reçus des Savans, c'eſt „ autant par la richeſſe & l'agrément de la belle im„ preſſion qu'il a donnée, que par leur propre meri„ te: *Cum plerique librorum meorum . . . . . tuis opibus „ atque apparatibus ea gratia (b) effecti ſint, ut non mi„ nus tuum ob beneficium quam propter ſuum meritum „ eos doctiſſimus quiſque exceperit & probarit.* „ Il étoit aiſé de tomber dans la faute que Mr. Menage a cenſurée, car la lettre de Scaliger à Gryphius eſt à la tête du livre: vous trouverez cette même faute dans le ſupplément de Moreri.

(f) Menage, Anti-Baillet, tom. 1. pag. 55. & 56.

(g) Chevillier, Origine de l'Imprimerie de Paris p. 151.

(C) *De très-bonne foi dans ſes* Errata.] „ (i) Pour „ marquer que ſa Bible étoit correcte, & faire paroî„ tre en même tems ſa bonne foi, il fit une choſe re„ marquable. On mettoit ordinairement l'Errata dans „ l'endroit le plus caché du livre: Gryphe le mit à la „ plus belle place, où on ne manque jamais de jetter „ les yeux. La premiere page c'eſt le titre du livre, „ la marque de l'Imprimeur, & l'année de l'impreſ„ ſion: la ſeconde c'eſt l'Errata, & la troiſiéme c'eſt „ l'Epître dedicatoire. „

(b) Mon édition, qui eſt in 8. apud Santandreanum 1597. à affecti.

(i) Chevillier ibid.

(D) *Et avoit d'habiles Correcteurs.*] Voici une preuve de leur exactitude. L'Errata des *Commentaires ſur la langue Latine d'Etienne Dolet*, n'eſt que de 8. fautes, quoi que cet Ouvrage ſoit en deux volumes *in folio*. Puis que les fautes d'impreſſion étoient en ſi petit

Digitized by Google

tement (E) *bien l'Hebreu.* Il ne faut pas oublier qu'il (F) étoit ſavant. Il † mourut le 7. de Septembre 1556. Antoine GRYPHIUS ſon fils marcha dignement ſur ſes traces dans la même ville. L'un & l'autre ont été loüez (G) par du Verdier Vau-Privas. Il y avoit à Veniſe en 1557. un Imprimeur qui ſe nommoit Jean GRYPHIUS.

GROTIUS (CORNEILLE) en Flaman *de Groot*, c'eſt-à-dire *le Grand*, nâquit le 25. de Juillet 1544. à Delft, où ſa famille étoit (A) illuſtre depuis quatre ſiecles. Il y fit ſes premieres études, après quoi il fut envoié à Louvain, où il étudia pendant quatre ans en Philoſophie. Il s'attacha principalement à celle de (B) Platon. Il aprit auſſi le Grec & l'Hebreu, & même les Mathematiques. A l'âge de 20. ans il s'en alla à Paris, & y continua l'étude des belles lettres, & celle de la Philoſophie. Il fut très-particulierement aimé de Jean Daurat Profeſſeur Roial. Enſuite il s'en alla à Orleans pour y étudier la Juriſprudence; & lors que les Profeſſeurs le jugerent digne du Doctorat, il ſe contenta de prendre le degré de Licencié, & s'en tint là toute ſa vie. Etant retourné en ſon païs, il s'apliqua au Barreau. La ville de Delft le fit Conſeiller & Echevin tout à la fois; & comme il donna de belles preuves de ſa vertu & de ſon érudition, le Prince Guillaume le fit Maître des Requêtes. Il remplit très-bien les devoirs de cette charge, juſques à ce qu'en 1575. il fut apellé à d'autres fonctions, c'eſt-à-dire à celles de Profeſſeur dans l'Academie de Leide nouvellement érigée. Il y enſeigna la Philoſophie quelques années, & puis la Juriſprudence. Il ſe plut de telle ſorte à cet emploi, qu'il ne voulut pas le quitter pour la charge de Conſeiller au grand Conſeil, qui lui fut offerte diverſes fois. Il mourut l'an 1601. & ne laiſſa point d'enfans. Il laiſſa quelques Ouvrages de (C) Juriſprudence, qui n'ont pas été imprimez *. Il avoit un frere nommé (D) Jean de GROOT, qui fut pere de Hugues de Groot dont je vais parler. Ils étoient fils l'un & l'autre de Hugues de GROOT, le (E) premier de ſa famille qui porta ce nom, & qui mourut ‡ l'an 1567. étant Bourgmaître de Delft pour la cinquiéme fois.

GRO-

† *Inventaire de Philoxore Fournaliere, fait par T. G. P. fol. 190. verſo eut de Paris 1599.*

* *Tire du livre intitulé,* Illuſtrium Hollandiæ & Weſt-Friſiæ Ordinum Alma Academia Leidenſis, *imprimé à Leide l'an 1614.*

‡ *Ibid. in Juno Grotio.*

(a) Erratis & mendis in opere tam vario tamque ſpiſſo carere omnino non potuimus, tametſi omni diligentia & cura quanta maxima potuit, adhibita. *Apud Chevillier ib.*

(b) *Jacobus Zuingerus in auctario Theatri vitæ humanæ pag. 1712. edit. 1604. apud Chevillier, ibid.*

(c) *Ibid.*

(d) *Menage ubi ſupra pag. 57.*

(e) *Dans ſon apologie touchant le changement du nom d'*Antonius Maria Comes *en celui de* Marcus Antonius Majoragius, *apud Monagium ibid.*

(f) *C'eſt le 16. du 5. livre p. m. 184.*

(g) *Du Verdier Vau-Privas, Proſopographie. pag. 497 (la 2. fois que cette page eſt marquée) édit. 1573. in 4.*

(h) *Academia Leidenſis p. 76.*

petit nombre, Gryphius avoit raiſon d'aſſûrer (a) que les épreuves avoient été corrigées avec une grande exactitude. L'un de ſes Correcteurs a été un Medecin de Cologne apellé Adam Knouf (b).

(E) *Parfaitement bien l'Hebreu.*] Mr. Chevillier (c) ajoûte: *On a de lui dans la Bibliotheque de Sorbonne le Treſor de la langue Sainte par Pagnin, qui eſt une tres-belle édition faite* in fol. *l'année 1529.*

(F) *Il ne faut pas oublier qu'il étoit ſavant.*] „(d) Majoragius l'apelle (e) *vir inſignis ac litteratus* . . . . . „ & Jean Voute de Reims, dit en Latin Vulteius, a „ écrit dans une de ſes Epigrammes qui eſt du livre „ premier, que Robert Etienne corrigeoit fort bien „ les livres, que Colinet les imprimoit fort bien, „ mais que Gryphe ſavoit fort bien & les imprimer & „ les corriger.

„ *Inter tot novunt libros qui cudere, tres ſunt*
„ *Inſignes; languet cætera turba fame.*
„ *Caſtigat Stephanus, ſculpit Colinæus, utrumque*
„ *Gryphius docta mente manuque facit.* „

Voiez la (f) lettre que Sadolet lui écrivit.

(G) *Ont été loüez par du Verdier Vau-Privas.*] *Sebaſtien Gryphius*, dit-il (g), *natif de Reuthlingen en Suevo pres d'Auguſte a reſtauré à Lyon l'art d'imprimer, auparavant eſtrompu l'a reſtitué en ſon entier & decoré de neufs, & fort beaux caracteres aux trois langues Hebraique, Greque & Latine eſquelles il eſtoit grandement verſé . . . . . les poëtes de ſon temps l'ont appellé l'excellent Tryphon de noſtre aage duquel Martial fait memoire. Il a eſté le receptacle des gens ſcavans, diligent & curieux à chercher par tout les bons livres qui eſtoyent perdus (au moins bien eſgarez) par l'injure du temps, pour iceux trouvez les reſtituer & faire joüir la poſterité d'un tant rare treſor, dont le ſeigneur Antoine Gryphius ſon fils en a encores une bonne partie à imprimer, & comme ſon pere n'a rien eſpargné pour les recouvrer & apres fidelement mettre en lumiere, ainſi il n'eſt chiche & de ſon labeur & de ſon bien à les faire ſortir en publiq. Il mourut l'an 1556. aagé de 63. ans.*

(A) *Où ſa famille étoit illuſtre depuis quatre ſiecles.*] Voici les paroles de l'Auteur que j'ai citées dans le texte de cet article. (h) *Patrem habuit Hugonem Grotium virum antiqua virtute & opibus pollentem, ex patricia Grotiorum familia quæ in repub. Delphenſi totis quadringentis annis continuis illuſtris, etiam hucuſque conſulatibus & ſummis reipub. honoribus decoratur.* Cet Auteur n'eſt point exact, & il a beſoin d'être éclairci. Ses paroles portent manifeſtement à croire que l'ancienne famille de *De Groot*, fut continuée de mâle en mâle juſques à nôtre *Cornelius Grotius*; mais cela eſt faux, elle tomba en quenouille environ l'an 1430. Dideric de Groot Bourgmaître de Delft, & illuſtre par pluſieurs deputations n'eut qu'une fille, qui ſe mariant avec Corneille Cornetz ſtipula que les enfans qui ſortiroient de ſon mariage prendroient le nom de De Groot. Ce qui commença à s'executer en la perſonne de Hugues de Groot pere de Corneille. Les Cornetz étoient iſſus d'un gentilhomme François, qui s'établit dans le Païs-Bas au tems des Ducs de Bourgogne. Voiez le paſſage que je cite dans la remarque *E*.

(B) *Principalement à celle de Platon.*] L'Auteur de ſon éloge parle de cela en ces termes: (i) *Philoſophiam Platonicam, quippe quam ſolam inter humanæ ſapientiæ ſectas magis divinam (ut revera eſt) judicavit, adeo avide amplexus eſt, ut omnia Platonicorum ſcripta perſcrutatus fuerit, memoria infixerit, ac per totam vitam manu ac mente volutaverit.*

(C) *Ouvrages de Juriſprudence qui n'ont pas été imprimez.*] Continuons d'entendre le même Auteur. „ *Libros nullos edidit, ſed elaboratos quoſdam commentarios ad diverſas Juris partes conſcripſit. Inter quos* „ Abſolutiſſimum commentarium ad quatuor libros „ Inſtitutionum juris civilis. Ad omnes titulos quatuor primorum librorum digeſtorum. Duos Tomos commentariorum & obſervationum feudalium. „ Singularem tractatum continentem quinquaginta „ differentias feudorum, à feudis Hollandicis. „ C'eſt à quoi Konig n'a pas pris garde, car il donne (k) la plupart de ces Ouvrages pour des écrits publiez par leur Auteur, & il cite Swertius & Meurſius qui ne diſent (l) rien moins que cela.

(D) *Un frere nommé Jean* DE GROOT.] Qui après avoir étudié les Humanitez à Delft, fit ſon cours de Philoſophie, & ſes études de Juriſprudence à Douai. Il revint en Hollande dès que l'Univerſité de Leide eut été fondée, & demeura juſques en 1582. chez ſon frere Corneille de Groot Profeſſeur en Droit dans cette Univerſité. Après cela il fut élevé ſucceſſivement à la charge d'Echevin, & de Bourgmaître (m) de Delft, & à celle de Curateur de l'Academie de Leide, & il ne fit point difficulté de ſe faire recevoir Docteur en Droit depuis qu'il fut Curateur (n). *On a quelques Ouvrages de ſa façon écrits avec beaucoup de politeſſe*, ſi l'on en croit Mr. Moreri, mais il ſe trompe; il a donné trop d'étenduë à une choſe que Meurſius avoit déjà un peu trop amplifiée. Voici les paroles de Meurſius: (o) *Pater* (Hugonis) *erat Joannes Grotius cujus exſtant carmina, & Lipſii ad ipſum litera, Douſaque verſus, nec pauca aliorum monumenta ipſius inſcripta nomini.* Cela ſignifie manifeſtement que Jean Grotius avoit fait des vers qui étoient ſortis de deſſous la preſſe. Mais puis que dans la vie de Grotius (p) on a raporté tout le paſſage de Meurſius hormis ces paroles, *cujus exſtant carmina*, il eſt très-probable que Meurſius s'étoit trompé ſur cet article. D'ailleurs il eſt très-certain que Jean Grotius entendoit la poëſie: Lipſe le temoigne. (q) *Negas agnoſcere te Deas, idque carmine quod agnoſcant ipſæ Deæ. . . . . Carmen totum approbamus, nec critica illi à me nota.*

(E) *Le premier de ſa famille qui porta ce nom.*] C'eſt ce que l'on trouve dans la vie de Grotius, qui eſt à la tête de ſes Oeuvres, & parmi celles que Bateſius a recueillies. Le paſſage merite d'être copié tout entier. *Avus ei fuit ille Hugo* de Groot *qui ex illuſtri Cornetziorum gente prognatus, primus Grotianum nomen in familiam ſuam tranſtulit. Quippe cùm circa annum*

(i) *Ibid. pag. 77.*

(k) Edidit Comm. ad 4. libros inſtitutionum Juris civilis: item 2. tomos obſervationum feudalium. *Konig Biblioth. vet. & nova pag. 366.*

(l) *Swertius dit expreſſément,* Libros nullos edidit, ſed elaboratos . . . conſcripſit. *Meurſius ne parle ni de livres publiez, ni de livres compoſez.*

(m) *Il fut Bourgmaître quatre fois de ſuite, avant que d'être Curateur de l'Academie.* Academ. Leidenſ.

(n) *Ibid.*

(o) *Athen. Batav. pag. 205.*

(p) Patrem habuit Joannem de Groot . . . ad quem exſtant Lipſii epiſtolæ, illuſtris viri Jani Douzæ verſus, & non pauca aliorum monumenta ejus nomini inſcripta. *Vita Grotii init. apud Bateſium pag. 420.*

(q) *Lipſius epiſt. 17. Centur. II miſcellan.*

Digitized by Google

GROTIUS (Hugo) l'un des plus grans hommes de l'Europe, nâquit à Delft le 10. d'Avril 1583. Les progrés de ſes études furent ſi promts, qu'il fit des vers avant l'âge de 9. ans, & qu'à l'âge de 15. il ſavoit beaucoup de Philoſophie, beaucoup de Theologie & beaucoup de Juriſprudence. Il étoit encore plus habile dans les belles lettres, comme il parut par le commentaire qu'il fit à cet âge-là ſur un Auteur β très-difficile. Il accompagna en France l'an 1598. l'Ambaſſadeur † de Hollande, & y reçut des marques de l'eſtime de Henri le grand. Il y prit auſſi le degré de Docteur en Droit; & dès qu'il fut de retour en ſon païs il s'attacha au Barreau, & plaida avant l'âge de dix-ſept ans. Il n'en avoit pas 24. lors qu'il fut élevé à la charge d'Avocat General. Il s'établit à Rotterdam en 1613. & y fut Syndic ‡ de la ville; mais il n'accepta cet emploi que ſous la promeſſe qu'il ſe fit faire qu'on ne l'en depoſſederoit pas. Il prit cette ſage precaution, parce qu'il previt que les querelles des Theologiens ſur les matieres de la grace, qui formoient dejà mille factions dans l'Etat, cauſeroient un flux & reflux de revolutions dans les principales villes. Il fut envoié en Angleterre la même année, à l'occaſion des brouilleries qui regnoient entre les Marchans des deux nations, ſur quoi il (A) avoit écrit quelque choſe. Il ſe trouva ſi envelopé dans les affaires qui firent perir Barnevelt, qu'il fut arrêté priſonnier au mois d'Août 1618. & condamné à une priſon perpetuelle le 18. de Mai 1619. & à la confiſcation de tous ſes biens. On l'enferma au château de Louveſtein le 6. de Juin de la même année. Tout le monde ſçait (B) la maniere dont il ſe ſauva, après avoir ſouffert dans ce château un traitement rigoureux pendant plus d'un an & demi *. Il ſe retira en France, où la Cour le reçut très-bien, & lui aſſigna une penſion. Les Ambaſſadeurs de Hollande tâcherent en vain de le mettre mal dans l'eſprit du Roi: ce Prince n'écouta point leurs artifices, & rendit un glorieux (C) temoignage à la vertu de cet illuſtre Refugié. Grotius s'apliqua beaucoup à l'étude, & à compoſer des livres. Le premier qu'il publia depuis qu'il ſe fut établi en France, fut l'apologie (D) des Magiſtrats de Hollande qui avoient été depoſez. Il ſortit de France après y avoir demeuré onze ans, & retourna en Hollande, où il eſperoit bien des choſes fondé ſur les marques d'affection que le Prince Frideric Henri lui avoit données dans une lettre; mais ſes ennemis en (E) detournerent tous les bons effets. Il fut donc contraint de ſortir encore

β *Martianus Capella. Voiez Mr. Baillet*, Enfans celebres, pag. 232. & ſuiv. *il vous aprendra tout ce qui concerne les preuves de l'érudition de Grotius avant l'âge de 20. ans.*

† *C'étoit le fameux Barnevelt.*

‡ *Les Hollandois nomment* Penſionaires, *ceux qui exercent cette charge.*

* Ubi poſtquam ultra ſeſquiannum ſuſtentatus bonis uxoris, aſpernantis judicum largitionem, qui vicenos & quatuor in diem aſſes captivo, totique ipſius familiæ aſſignaverant, ſtudiis præcipuè impendiſſet, plurimaſque ab iis qui cuſtodiæ ejus præerant injurias perpeſſus fuiſſet &c. *Vita Grotii apud Bateſium pag.* 423.

(a) *Meurſius, Athen. Batav. pag.* 206.

(b) *Du Maurier Memoires de Hollande pag. m.* 404. *Voiez les lettres* eccleſiaſticæ & theologicæ pag. 654. & ſeq.

(c) *Son veritable nom étoit* Marie Reygersbergen.

trigeſimum ſeculi decimi quinti in Diderico de Groot *ejuſdem itidem civitatis Conſule, & non paucis deputationibus ſatis claro, defeciſſet ſtirps maſculina, filia ejus Ermgarda* de Groot, *domûs ſatis opulentæ hæres, viro Nobiliſſimo Cornelio Cornetzio, qui genus ſuum ex ea Cornetziorum proſapia ducebat, qui ſub Ducibus Burgundiæ ex Gallia in Belgium migraverant, nuptura, matrimonium non iniit, niſi facta conditione, ne, qui ex eo naſcerentur maſculini ſexus liberi, alio quam Grotiano nomine nuncuparentur; ita natus Hugo* de Groot, *ejus Hugonis, de quo loquimur, avus, vir ſupra quam ea tempora ferebant, Latinarum, Græcarum & Hebræarum quoque literarum ſciens.* La ſuite de ce paſſage nous aprend que ce Hugues fut Bourgmaître de Delft, & qu'il épouſa Elſelinge Heemskerk, fille de grande nobleſſe.

(A) *Sur quoi il avoit écrit quelque choſe.*] Je me ſers des paroles de Meurſius. (a) *Cum intelligeret navigationem in Indiam fœderaque ejus Orbis ingentia eſſe præſidia patriæ ſuæ, quo magis populares ſuos excitaret ad eas res magno animo ſuſcipiendas*, de jure commercii Indicani *libellum compoſuit.* Ce traité avoit pour titre, *mare liberum, ſive de jure quod Batavis competit ad Indicana commercia diſſertatio*, & fut imprimé l'an 1609. Voiez la Bibliotheque choiſie de Colomiés, page 157.

(B) *Tout le monde ſçait la maniere dont il ſe ſauva.*] Ce fut „ (b) par le conſeil & par l'induſtrie de Marie „ de (c) Regelsberg ſa femme, qui ayant remarqué „ que ſes Gardes, aprés s'être laſſez d'avoir ſouvent „ viſité & fouillé un grand coffre plein de livres & de „ linge qu'on envoyoit blanchir à Gorcum, ville voiſine de là, le laiſſoient paſſer ſans l'ouvrir, comme „ ils faiſoient d'abord: elle conſeilla à ſon mari de ſe „ mettre dans ce coffre, ayant fait des trous avec un „ virebrequin à l'endroit où il avoit le devant de la tête, afin qu'il pût reſpirer, & qu'il n'étouffât point. „ Il la crut, & fut ainſi porté à Gorcum chez un de „ ſes amis, d'où il alla à Anvers par le chariot ordinaire, ayant paſſé par la place publique deguiſé en „ Menuiſier, ayant une reigle à la main. Cette femme adroite feignoit que ſon mary étoit fort malade, afin de luy donner le temps de ſe ſauver, & „ pour ôter le moyen de le recourre: mais quand elle le crut en pays de ſeureté, elle dit aux Gardes en „ ſe mocquant d'eux, que les oyſeaux s'en étoient envollez. D'abord on voulut proceder criminellement „ contr'elle, & il y eut des Juges qui conclurent à la „ retenir priſonniere au lieu de ſon mary: mais par la „ pluralité des voix elle fut élargie & loüée de tout le „ monde, d'avoir par ſon eſprit redonné la liberté à „ ſon Mary. „ Une telle femme meritoit dans la Republique des lettres non ſeulement une ſtatuë; mais auſſi les honneurs de la canoniſation, car c'eſt à elle qu'on eſt redevable de tant d'excellens Ouvrages que ſon mari a mis au jour, & qui ne ſeroient jamais ſortis des tenebres de Louveſtein, s'il y eût paſſé toute ſa vie, comme des Juges choiſis (d) par ſes ennemis l'avoient pretendu.

(C) Loüis XIII. *rendit un glorieux temoignage.*] Grotius ne perdit point le ſouvenir ni l'amour de ſa patrie qui l'avoit maltraité. C'eſt ce que Loüis XIII. admiroit, & ce fut ſans doute l'une des raiſons qui le porterent à rejetter les mauvais conſeils des Miniſtres de la Republique, ennemis particuliers de Grotius, qui tâchoient de le rendre odieux à la Cour de France. (e) *Semper intentus patriæ & popularibus ſuis ubi quid negotii illis apud aulam eam eſſet, conſilio, operâ, & quæ pollebat apud nonnullos Miniſtros regios gratiâ inſervire ac prodeſſe; quamvis non ignoraret, eos, qui ibi res Fœderatorum curabant, nihil intentatum relinquere, quo Regis animum ipſi infeſtum redderent, ſed fruſtra laborabant apud Principem nihil ignorantem eorum, quæ annis* cIↃ IↃc xviii. & cIↃ IↃc xix. *in Hollandia acta erant: quin dixiſſe non ſemel fertur, mirari ſe virtutem hominis, qui tam male in patria habitus, non deſineret tamen ei, ſubditiſque ejus bene velle, imò quocunque etiam poſſet modo benefacere.* Grotius temoignoit par cette conduite qu'il n'avoit pas mal profité de la lecture des grans exemples (f) que l'antiquité Romaine nous fournit. Voiez ce que j'ai remarqué touchant Camille (g).

(D) *Fut l'apologie des Magiſtrats de Hollande.*] Ce livre deplut extremement à ceux du parti contraire. Ils crurent que Grotius les convainquoit d'avoir violé les loix, & ils firent de nouveaux efforts pour le perdre; mais la protection de la Cour de France le mit à couvert de leurs entrepriſes. Je ne fais que mettre en François le precis de ce Latin. (h) *Primum operum, quod poſt receptam libertatem ediit, fuit Apologeticus ſive defenſio, non tam ſua, qui non poterat peccare in exſequenda iis, quæ ſibi à Superioribus ſuis mandata erant, quam eorum, qui legitimo modo creati, legitimo jure Reip. Hollandicæ annis decimo octavo & nono præfuerant. Quo comperto Fœderatorum Delegati, neque ignorantes ſuas in eo libro partes, illatamque Hollandiæ (i) vim detegi, cum nihil haberent, quo expreſſam in eo veritatem redarguere aut refutare poſſent, uſitatâ jam diu violentiâ utentes, proſcriptionibus eum perſequi ſunt: quod brutum fulmen, cùm per Chriſtianiſſimi Regis tutelam, qui eum in fidem ſuam receperat, evanuiſſet, nihil aliud eo actum eſt, quam quod &c.*

(E) *Ses ennemis en detournerent tous les bons effets.*] La lettre que le Prince Frideric Henri ecrivit à Grotius

(d) *Eorumque (novem menſium) ſex elapſi eſſent in conquirendo infenſiſſimos quoſque quibus judicum munus tuto committerent. Vita Grotii pag.* 423. Voiez ci-deſſus pag. 1375. col. 2. ce que dit Mr. Menage touchant les jugemens par Commiſſaires choiſis.

(e) *Vita Grotii apud Bateſium pag.* 423.

(f) *Voiez la lettre qu'il écrivit à Erycius Puteanus. C'eſt la* 388. *parmi les* Epiſt. eccleſiaſt. & theolog. in fol.

(g) *Ci-deſſus pag.* 788. *au texte.*

(h) *Vita Grotii pag.* 424.

(i) *On explique pag.* 423. *en quoi conſiſta cette violence:* Delegatos illis judices dare, illegitimo modo accuſare, indefenſos damnare; Oldenbarneveldium ſeptuageſimum ſecundum ætatis annum agentem capitali ſupplicio plectere, reliquos duos ad perpetuos carceres mittere, & omnia eorum bona publicare: nitentibus contra & vim auctoritati ſuæ inferri fruſtra clamantibus ipſis Hollandiæ Ordinibus, donec optimis quibuſque à muneribus ſuis dimotis, noviſque in eorum loca contra leges impoſitis omnia pro libidine eorum agi cœpêre qui iſtius novitatis auctores erant.

Digitized by Google

core une fois de ſa patrie. Le parti qu'il prit fut de s'en aller à Hambourg, où il s'arrêta juſques à ce qu'il eût accepté les offres de la Couronne de Suede l'an 1634. La Reine Chriſtine l'honora de la dignité de ſon Conſeiller, & l'envoia Ambaſſadeur auprès de Louïs XIII. Après avoir eu cet emploi environ onze ans il partit de France, pour aller rendre compte de ſon ambaſſade à la Reine de Suede. Il paſſa par la Hollande, & reçut bien des honneurs à Amſterdam. Il vit la Reine Chriſtine à Stokholm, & après l'avoir entretenuë des affaires qu'elle lui avoit confiées, il la ſuplia très-humblement de lui donner ſon congé. Il ne l'obtint qu'avec peine, & il reçut de cette Princeſſe pluſieurs temoignages d'une grande eſtime. Il avoit (F) beaucoup d'ennemis dans cette Cour. Le vaiſſeau ſur lequel il s'embarqua fut ſi mal-traité par la tempête, qu'il échoüa ſur les côtes de Pomeranie. Grotius malade & chagrin continua ſon voiage par terre, mais ſon mal le contraignit de s'arrêter à Roſtock, où il mourut dans peu de jours le 28. d'Août 1645. Son corps fut porté à Delft au ſepulcre de ſes ancêtres *. Son ambaſſade ne l'avoit pas empêché de publier bien des (G) livres ſur divers ſujets. Il s'engagea dans une

(a) *Vita Grotii pag.* 424.

(b) *Neque dubitavit hoc unum ſufficere ad irritandam invidiam illam, quam à principio adventûs ſui in nonnullis Regni Proceribus animadverterat. Quare, cùm nihil minùs propoſitum ei eſſet, quàm in ea terrarum parte habitationis ſuæ ſedem figere, ubi non minus cum ingeniis hominum tam malè ſibi volentium, quàm cum ſæris inclementia luctandum quotidie foret, non deſiit coram Regina, quoties ad eam accederet, dimiſſionem ſuam & veniam ad ſuos revertendi efflagitare. Ibid. pag.* 426.

(c) *Memoires pour ſervir à l'Hiſt. de Hollande, pag.* 412. *& ſuiv.*

(d) *Ibid. pag.* 409.

(e) *Ibid. pag.* 430.

(f) *Il eſt étonnant que la Reine Chriſtine qui s'étoit ſi hautement declarée la protectrice des Savans, ait commencé ſon regne par revoquer Grotius pour lors Ambaſſadeur de Suede en France, & par le priver de ſon emploi: une ingrate femme, la plus femme qu'on vit jamais.* Menagiana pag. m. 404.

(g) *Calviniſme convaincu de nouveau pag.* 146.

tius l'an 1622. eſt pleine d'offres de ſervice. On l'a imprimée à la fin de la vie de Grotius, & il y a bien de l'aparence que ce Prince ſe ſeroit fait une gloire de retablir un ſi grand homme, ſi on ne lui avoit repreſenté qu'il y avoit quelque peril là-dedans. Voici du Latin qui explique tout cela. (a) *Mortuo Mauritio Arauſionenſium Principe, frater ejus Fredericus Henricus ad gubernaculum Reipublicæ admotus, non miſeris tantùm regiminis, ſed & priſtina in adminiſtranda Republica libertatis ſpem dederat, ipſique jam pridem Grotio animi ſui affectum per literas teſtatus erat, credebanturque à non paucis, quæſiturus ſibi gloriam ex tanti viri tam injuſtè damnati in integrum reſtitutione; ſed ut plerumque apud animos eorum, qui Principum conſiliis præſunt, utilia honeſtis prævalent, neque deeſſent qui ipſe ſe ante oculos ponerent, quam periculoſum rebus ſuis foret, hominem, tam pertinaciter libertatis ac patriæ ſuæ amantem, iterum ad Rempublicam admittere, potentia ſua quàm exiſtimationi conſulere maluit, & Proceribus ſuper manſione Grotii, in Hollandiam reverſi circa finem anni* CIↃ IↃC XXXII. *deliberantibus, iis acceſſit, qui interdicendam illi in patria habitationem opinabantur.*

(F) *Il avoit beaucoup d'ennemis dans cette Cour.*] La Reine ne lui donna point de reponſe poſitive ſur la demande du congé, & cela deplut à quelques Grans qui craignirent qu'elle ne voulût le retenir dans ſon Conſeil. Il (b) s'aperçut de leur mécontentement, & fit tant d'inſtances pour être congedié, qu'enfin cette grace lui fut accordée. Mr. du Maurier (c) raconte que le Chancelier Oxenſtern eût fait ôter beaucoup plutôt l'ambaſſade de Suede à Grotius, s'il n'eût voulu faire du depit au Cardinal de Richelieu. Ce Cardinal (d) avoit fait raier la penſion de trois mille livres que Grotius avoit touchée pendant dix ans, ce qui obligea l'illuſtre Refugié à ſortir de France. L'auteur de cet affront aiant ſçu que Grotius y revenoit avec un beau caractere, en fut très-fâché, & fit cent fois des inſtances pour le rapel d'un Ambaſſadeur dont il n'étoit pas aimé, & qu'il n'aimoit pas. Oxenſtern qui vouloit mortifier le Cardinal, ne lui accorda jamais cette marque de complaiſance; mais il ne ſe ſoucia plus de proteger l'Ambaſſadeur dès que le Cardinal fut mort, & au contraire, il lui procura des chagrins qui l'obligerent à demander la permiſſion de ſe retirer, ſur quoi on le prit au mot. Du Maurier ajoûte que (e) Grotius *ne ſe voyant aucunement conſideré* en Suede, *ſe retira de Stokolm ſans prendre congé de la Reyne ni d'aucun de ſes Miniſtres, & étoit déjà aux Dalles pour s'y embarquer: mais la Reyne l'ayant rémandé, luy fit preſent de douze mille Riſdalles.* Cela ne s'accorde point avec la vie de Grotius. Je cite quelque choſe du *Menagiana* (f). Mr. Arnauld (g) produit une lettre qui porte que Grotius *étant fort mal ſatisfait de la Cour de Suede, quoi que fort content de la Reine, il en étoit parti pour s'en retourner en France où il devoit être Ambaſſadeur de Pologne: mais que n'étant encore gueres avant dans ſon voyage la Reine l'avoit preſſé de retourner, afin qu'elle luy puſt parler encore une fois: Qu'il le fit. Et qu'étans reparti* &c.

(G) *Ne l'avoit pas empêché de publier bien des livres.*] Diſons ici quelque choſe ſur les Ouvrages de cet Auteur, en quelque tems qu'il les ait faits, ou qu'ils aient été publiez.

Pendant le ſejour qu'il fit à Paris, avant que d'y être Ambaſſadeur de Suede, *il traduiſit en Proſe Latine ſon Livre de la verité de la Religion Chrêtienne, qu'il avoit fait en Vers Flamands en faveur des Matelots qui font les voyages des Indes, pour les divertir à chanter une Poëſie ſi pieuſe.* C'eſt ainſi qu'en parle Mr. du Maurier (h), & il a bien tort d'avilir juſqu'à ce point-là le but de l'Auteur; car Grotius s'étoit propoſé une fin bien plus relevée; il voulut fournir aux Hollandois qui vont aux Indes les moiens de travailler à la converſion des Infidelles. (i) *Propoſitum enim mihi erat, omnibus quidem civibus meis, ſed præcipuè navigantibus, operam navare utilem, ut in longo illo marino otio impenderent potiùs tempus, quam quod nimium multi faciunt, fallerent. Itaque ſumto exordio à laude noſtræ gentis, quæ navigandi ſolertia veteres facilè vincat, exſitavi eos, ut hac arte, tanquam divino beneficio, non ad ſuum tantùm quæſtum, ſed & ad veræ, hoc eſt Chriſtianæ religionis propagationem, uterentur.* Cet Ouvrage eſt excellent. Les notes qui l'accompagnent ſont remplies d'une profonde érudition: il a été traduit en Anglois, en François, en Flamand, en Allemand, en Grec, en Perſan & en Arabe, mais je ne ſçai pas ſi toutes ces traductions ſont devenuës publiques. La Greque (k) ne l'étoit point l'an 1637. Grotius l'année ſuivante ne parle de la traduction Perſane, que comme d'un livre à quoi les Miſſionnaires du Pape faiſoient travailler: (l) *Liber meus de veritate Religionis Chriſtianæ . . . . qui Sociniſmus eſt Voetianis adeo hic pro tali non habetur, ut ſtudio Religioſorum Pontificiorum vertatur in ſermonem Perſicum ad convertendos, ſi Deus cœpto annuat, ejus imperii Mahumetiſtas.* L'an 1641. un Anglois qui avoit traduit ce livre en Arabe, vouloit faire enſorte que ſa verſion fût imprimée en Angleterre. (m) *Fuit apud me his diebus Anglus vir doctiſſimus, qui diu in Turcico vixit imperio, & meum librum de Veritate Religionis Chriſtianæ in Arabicum vertit ſermonem; curabitque ſi poteſt, typis in Anglia edi. Is nullum putat eſſe utiliorem aut inſtruendis illarum partium Chriſtianis, aut etiam convertendis Mahumetiſtis, qui ſunt in Turcico imperio, aut Perſico, aut Tartarico, aut Punico, aut Indiano.* Cette verſion faite par le fameux Edoüard Pocok fut imprimée à Londres l'an 1660. *in* 8. Nous verrons dans l'article *Henichius* qu'on accuſe Grotius de plagiariſme. Il y a trois traductions Allemandes (n) de cet Ouvrage, deux en proſe & l'autre en vers, & deux traductions Françoiſes en proſe. La derniere a été faite & publiée (o) à Utrecht l'an 1692. l'autre avoit paru depuis long tems. J'en ai vu deux éditions, l'une *in* 12 en caracteres ordinaires, l'autre *in* 8. en caracteres qui reſſemblent à ceux d'un Maître à écrire. Auſſi a-t-on mis au titre qu'elle a été faite *à Paris de l'Imprimerie des nouveaux Caracteres inventez par Pierre Moreau Me. Eſcrivain à Paris.* Je n'ai trouvé aucune date ni au titre, ni au bas de l'épitre dedicatoire. L'Auteur de cette verſion la dedia à Mr. Bignon Conſeiller d'Etat, & ne deſigna ſon nom que par un M. On m'a dit qu'il s'apelloit Mr. de Courcelles.

L'incomparable Ouvrage *de jure belli & pacis* fut publié à Paris l'an (p) 1625. J'en parlerai amplement dans la remarque O.

Pour ce qui regarde le commentaire *de imperio ſummarum poteſtatum circa ſacra* (q); le traité *de ſatisfactione Chriſti contra Fauſtum Socinum* (r); les notes ſur les Evangiles (ſ); le *pietas Ordinum Hollandiæ* (t); la diſſertation *de cœna adminiſtratione ubi Paſtores non ſunt, & an ſemper communicandum per Symbola* (v); les *Epiſtolæ ad Gallos* (w), je renvoie mes lecteurs à un livre de Colomiés que je cite en marge, & qui pourra leur aprendre quelques faits aſſez curieux. Touchant l'édition des lettres *in folio*, conſultez le 1. volume de la Bibliotheque univerſelle, & le *Polyhiſtor* de Morhofius (x). Mais à l'égard de l'*hiſtoria belgica* je vous renvoie à la remarque P. Notez qu'on trouve au 4. tome (y) de la Bibliotheque univerſelle une ample analyſe du traité *de Cœna adminiſtratione ubi Paſtores non ſunt* &c. qui fut rimprimé à Londres avec d'autres pieces l'an 1686.

Du Maurier nous trompe plus d'une fois dans les paroles que l'on va lire: „ Pendant cette longue Am-

„baſſade

* *Tiré de ſa vie qui eſt à la tête de ſes Oeuvres Theologiques imprimées à Amſterdam l'an* 1679. *& dans le recueil imprimé à Londres l'an* 1681. *intitulé,* Vitæ ſelectorum aliquot virorum.

(h) *Ubi ſup. p.* 408.

(i) *Grotius de Verit. Religionis Chriſtian. p.* 3. *edit. Par.* 1640. *in* 12.

(k) Etiam Græcè verſus eſt, ſed nondum editus. *Grot. epiſt.* 411. *part.* 2. *pag.* 872.

(l) *Id. ib. epiſt.* 444. *pag.* 881.

(m) *Id. ib. epiſt.* 534. *pag.* 914.

(n) *Scheffer in Suecia literata pag.* 361. *dit que la verſion Allemande de cet Ouvrage par Valentin Muſculus fut imprimée à Stokholm l'an* 1651.

(o) *Par un Refugié de France nommé le Jeune. Il mourut à Utrecht quelque tems après.*

(p) *Voiez la* 934. *lettre de Grotius,* 2. *part. à la fin.*

(q) *Voiez la Bibliotheque choiſie de Colomiés pag.* 23.

(r) *Ibid. pag.* 160.

(ſ) *Ibid. pag.* 76.

(t) *Ibid. pag.* 117.

(v) *Ibid. pag.* 182.

(w) *Ibid. pag.* 186.

(x) *Pag.* 294.

(y) *Pag.* 93. *& ſuiv.*

Digitized by Google

une diſpute deſagreable, pour avoir voulu porter les controverſes à un accommodement. Un Theologien * de Leide, François de nation, l'entreprit ſur cette affaire, & n'oublia rien de tout ce qui le pouvoit rendre ſuſpect aux Proteſtans, & irriter la Couronne de Suede. On vit là un exemple de la maxime *que l'eſprit eſt la dupe du cœur.* Grotius aiant ſouhaité la reünion des Chretiens, jugea qu'elle étoit poſſible: ſon deſir l'empêcha de voir les obſtacles invincibles que l'entêtement de quelques particuliers formeroit facilement, quand même il n'y en auroit pas dans les cauſes de la diviſion. Les calomnies que ſes ennemis repandirent malignement touchant ſa mort, ſont refutées d'une maniere (H) invincible par la relation du Miniſtre qui le prepara au dernier paſſage. On ne laiſſe pas en divers tems de faire valoir ces faux bruits: mais perſonne n'a outré la choſe autant (I) que l'Auteur de l'eſprit de Mr. Arnauld. Il a oſé debiter que Grotius

* *André Rivet.*

(a) *Il faloit dire* la Peyrere.

(b) *Du Maurier ubi ſupra pag.* 417.

(c) *Voiez la* 52. *lettre de Sarrau p.* 50. *édit.* 1697.

(d) *Elle eſt imprimée parmi les* Epiſtolæ eccleſiaſticæ & theologicæ, *à la page* 828. *de l'édition in folio* 1684.

(e) Ego ille ſum publicanus.

(f) In ſolo Chriſto omnis ſpes mea eſt repoſita.

(†) *C'eſt-à-dire,* Seigneur Jeſus vrai homme & Dieu.

(g) Probe intellexi.

(h) Vocem tuam audio, ſed quæ ſingula dicas difficulter intelligo.

(i) *Patin,* lettre 7. pag 31. du 1. tome, *raporte qu'on diſoit que les Lutheriens étoient ſoupçonnez d'avoir empoiſonné Grotius,* à cauſe de ce qu'il a écrit de l'Antechriſt en faveur du Pape.

(k) *Vous la trouverez traduite en François dans le livre qui a pour titre,* Sentimens de quelques Theologiens de Hollande ſur l'Hiſtoire Critique du Pere Simon, *pag.* 397.

(l) *Voiez Patin ubi ſupra.*

(m) *Du Maurier ubi ſupra pag.* 431.

(n) *Voiez le livre de Mr. Arnauld,* Le Calviniſme convaincu de nouveau, *pag.* 145.

(o) *Ibid. pag.* 146.

(p) *Il contient un recueil de pluſieurs hiſtoires. Voiez les Sentimens de quelques Theologiens de Hollande p.* 402.

(q) *Voiez les Sentimens de quelques Theologiens ibid.*

(r) *Stephanus Curcellæus in præfat. apologeticæ præfixa Anacriſi Davidis Blondelli de Joanna Papiſſa, apud Mareſium in Johanna Papiſſa reſtituta pag.* 329.

(ſ) *Voiez le* 1. *volume de la Perpetuité defenduë, p. m.* 128. *& ſuiv. Mr. Arnauld trouve étrange* la civilité extraordinaire *de Mr. Daillé, & ſon excés de moderation pour St. Ambroiſe, dont il s'eſt contenté de dire qu'il avoit bon nés, aprés avoir poſé des principes ſelon leſquels il le devoit apeller* fourbe, impoſteur & ſeducteur.

(t) *Eſprit de Mr. Arnauld tom.* 2. *pag.* 307.

(v) *Ibid. pag.* 308.

„ baſſade de douze ans Mr. Grotius fit divers Ouvra„ ges, entr'autres une diſſertation Latine contre le „ ſieur de la (a) Perrere, qui avoit fait un Ecrit des „ Préadamites. Cette diſſertation eſt intitulée, *De „ origine gentium Americanarum Diſſertatio*, où il en„ ſeigne que les peuples d'Amerique ne ſont pas fort „ anciens: & qu'ils ſont venus d'Europe, ou par la „ jonction des terres, ou par quelque tempête: *Niſi,* „ dit-il, *quis Præadamitas eſſe dixerit, ut nuper quidam „ in Gallia ſomniavit.* Mais un certain Docteur nom„ mé Laëtius des Pays-bas, ayant écrit contre luy, il „ fit une ſeconde Diſſertation intitulée, *De origine gen„ tium Americanarum Diſſertatio altera*, où il réfute „ amplement Laëtius (b).„ Il n'eſt pas vrai que Grotius ait compoſé la diſſertation *de origine gentium Americanarum* contre le Sieur de la Peyrere, ni qu'alors l'écrit des Preadamites eût vu le jour. Ce n'eſt point dans cette diſſertation que ſe trouvent les paroles que du Maurier cite; c'eſt dans la replique à de Laet qu'on trouve ceci, *Cui conſequens eſt ut credantur . . . . . aut aliquos ante Adamum fuiſſe conditos homines, ut nuper quis in Gallia ſomniavit.* Je crois bien que la Peyrere eſt deſigné dans ces paroles, (c) mais je perſiſte à maintenir que l'écrit des Preadamites n'étoit pas alors imprimé. Grotius ſavoit les ſentimens de ce perſonnage, & c'eſt ce qui fit qu'il en dit un mot par occaſion. Ce n'eſt point ce qu'on apelle refuter l'ouvrage d'un homme.

(H) *Sont refutées d'une maniere invincible par la relation du Miniſtre.*] Ce Miniſtre nommé Jean Quiſtorpius étoit Profeſſeur en Theologie à Roſtoch. Sa relation (d) porte qu'il fut trouver Grotius qui l'avoit fait apeller, & qu'il le trouva preſque à l'agonie, qu'il l'exhorta à ſe diſpoſer à la mort pour aller jouïr d'une vie plus heureuſe, à reconoître ſes pechez, & à en avoir de la douleur; qu'aiant fait mention du Publicain qui ſe reconut pecheur, & qui demanda à Dieu miſericorde, le malade repondit, (e) je ſuis ce Publicain-là; qu'il pourſuivit, & qu'il lui dit qu'il faloit recourir à Jesus-Christ hors duquel il n'y a point de ſalut, & que Grotius repliqua (f) *je mets toute mon eſperance en Jeſus-Chriſt tout ſeul*; qu'il ſe mit à reciter à haute voix en Allemand la priere qui commence ainſi (†), *Herr Jeſu, wahrer Menſch und Gott* &c. & que le malade le ſuivoit tout bas les mains jointes; qu'aiant fini il lui demanda s'il l'avoit entendu, & que la reponſe fut, *je vous* (g) *ai fort bien entendu*; qu'il continua à lui reciter les endroits de la parole de Dieu que l'on a accoutumé de rapeller en memoire aux agoniſans, & à lui demander *m'entendez-vous*, & que Grotius repondit (h) *j'entens bien vôtre voix mais je ne comprens pas tout ce que vous dites:* qu'après cette reponſe le malade perdit la parole, & expira peu de tems après.

On ſe rendroit ridicule ſi l'on revoquoit en doute la ſincerité de Quiſtorpius; aucune raiſon d'interêt n'a pu le pouſſer à mentir, & perſonne n'ignore que les Miniſtres Lutheriens (i) étoient auſſi mecontens que les Calviniſtes des opinions particulieres de Grotius. Ainſi le temoignage du Profeſſeur de Roſtoch eſt une preuve authentique; & ſi dans les matieres de fait on ne ſe contente pas d'une telle preuve, on ouvre la porte au Pyrrhoniſme, & il n'y aura preſque plus rien qu'on puiſſe prouver. Tenons donc pour un fait inconteſtable: 1. Que Grotius prêt à mourir a été dans les diſpoſitions du Publicain; il a confeſſé ſes fautes; il en a eu de la douleur; il a recouru à la miſericorde du Pere celeſte. 2. Qu'il a mis toute ſon eſperance en Jesus-Christ ſeul. 3. Que ſes dernieres penſées ont été celles qui ſont contenuës dans la priere (k) des agoniſans, ſelon le rituel des Lutheriens. Or je ne croi pas qu'on puiſſe trouver une priere plus remplie que celle-là des ſentimens que doit avoir un vrai Chretien, lors qu'il ſe prepare à comparoître devant le tribunal de Dieu.

Il reſulte de là manifeſtement: 1. Que ceux qui diſent (l) *qu'il eſt mort Socinien*, ſeroient traitez trop doucement, ſi l'on ſe contentoit de leur dire qu'ils ſont coupables d'un jugement temeraire, ils meritent d'être apellez calomniateurs. 2. Que Du Maurier conte une fable lors qu'il parle ainſi: (m) *On m'a rapporté que pendant ſa maladie, un Prêtre Catholique & divers Miniſtres Lutheriens, Calviniſtes, Sociniens & Anabatiſtes le vinrent voir, pour le diſpoſer à mourir de leur opinion; Mais pendant qu'ils l'entretenoient de controverſe, & que chacun s'efforçoit de luy prouver que ſa Religion étoit la meilleure, il ne répondit autre choſe ſinon*, non intelligo: *& quand ils ne diſoient plus mot, il leur dit*, hortare me ut Chriſtianum morientem decet. *Exhortez-moy comme il faut exhorter un Chrétien mourant.* 3. Que c'eſt une autre fable que le bruit qu'on fit courir (n) *auſſi-tôt aprés ſa mort, qu'il avoit refuſé d'écouter un Miniſtre qui lui vouloit parler.* 4. Qu'il eſt faux, (o) *qu'un Miniſtre Lutherien* aiant *commencé à lui vouloir parler de ſa Religion . . . . . le malade ne lui repondit que par ces deux mots*, non intelligo, *lui voulant marquer par là que ſes predications & ſes avis ne lui plaiſoient point, & qu'en effet* le Miniſtre *ſe retira.* 5. Qu'on a inſeré un menſonge dans un petit (p) livre Anglois, lors qu'on y a mis *que Grotius dit en mourant*, multa agendo, nihil egi, *en entreprenant beaucoup de choſes je n'ai rien avancé.* 6. Que ceux qui *peu* (q) *de tems aprés la mort de ce grand homme . . . . . firent courir le bruit qu'il étoit mort d'un coup de foudre*, debiterent une fauſſeté encore plus fole que maligne.

Je finis cette remarque par un paſſage où André Rivet, l'un des plus ardens adverſaires de Grotius, eſt intereſſé. Il publia que Grotius étoit mort ne reſpirant que menaces, tout plongé dans le levain, & même dans le fiel amer, ſans donner aucune marque de repentance. Neanmoins, ajoûte-t-il, nous ne jugeons pas le ſerviteur d'autrui. Ces dernieres paroles contienent un menagement qui a paru ridicule à un Profeſſeur Arminien, parce que le bon ſens ne ſouffre pas que l'on admette un principe, ſans admettre les conſequences qui en émanent neceſſairement: or la damnation éternelle eſt une ſuite infaillible de l'impenitence finale; deſorte que ce ne peut être qu'un artifice groſſier, que de dire un tel eſt mort ſans ſe repentir de l'énormité de ſes crimes, neanmoins je ne veux rien prononcer ſur ſa deſtinée. C'eſt ainſi que ce Profeſſeur a pris (r) la choſe, & je n'examine point s'il a raiſon. Mais voici le paſſage que j'ai promis. *Paulo apertius egit A. Rivetus, de illuſtri viro Hugone Grotio loquens: ἐμπνέων ἀπειλὰς, inquit*, & totus in fermento jacens, imo in fellè amaritudinis, videtur ad plures abiiſſe, nullo pœnitentiæ, quod ſciamus, ſigno exhibito, &c. *Ubi nihil aliud ſuperfuit, niſi ut adderet, Actum eſt de ejus ſalute. Licet ad emolliendum tam inclementem ſententiam, ita concludat:* Sed tamen non judicamus ſervum alienum, qui Domino ſuo ſtetit & cecidit. *Sed quorſum moderationis ſpeciem præ ſe ferre circa conſequens, cum tota difficultas ſit in antecedente? Ego contra, ſi mihi conſtaret, vel Grotium, vel Blondellum, in aliquo gravi delicto ſine pœnitentia obiiſſe, non vererer, eſſi dolens, dicere, Damnatus eſt. Non enim ipſe ſententiam ferrem, ſed Deus in verbo ſuo, quod cælo & terra firmius eſt.* J'ai lu dans Mr. Arnauld un ſemblable trait contre le menagement de Mr. Daillé (ſ) pour St. Ambroiſe. Mais ce n'eſt pas de quoi il s'agit ici. Diſons ſeulement que Mr. Rivet avance une choſe, ſur la pretenduë impenitence de Grotius, qui eſt dementie par la relation du Miniſtre Lutherien. Mr. des Marets en refutant le paſſage que j'ai cité, ne deſaprouve en rien la conduite de Mr. Rivet.

(I) *Autant que l'Auteur de l'eſprit de Mr. Arnauld.*] Il ne ſe contente pas de dire (t) que Grotius eſt un Arminien emporté, un Socinien, un Papiſte, qualitez qui ne peuvent ſubſiſter enſemble dans un même ſujet, il ajoûte que Grotius (v) eſt mort *ſans avoir voulu faire profeſſion d'aucune religion, & ne repondant*

Digitized by Google

Grotius étoit mort comme un athée. Pluſieurs ont trouvé étrange que ſes petits-fils n'aient pas demandé reparation de cette injure, & qu'ils aient paru moins ſenſibles ſur ce point-là, que les parens de Janſenius * ſur des calomnies bien plus legeres. Mais des perſonnes très-ſages aprouvent fort qu'on (K) ait negligé là-deſſus toute procedure juridique. Il a paru une très-forte reponſe à cet (L) endroit de l'eſprit de Mr. Arnauld, qui étant demeurée ſans repartie, montre clairement que l'accuſateur ſe ſent convaincu de calomnie. Or de là naît un double ſcandale; puis

* *Voiez la remarque K au commencement.*

dant à celui qui l'exhortoit à la mort que par un non intelligo, *je ne vous entends pas, en* (a) *lui tournant l'épaule.* Il cite pour tout temoin & pour toute preuve Mr. Arnauld, c'eſt-à-dire un homme dont il fait dans ce même Ouvrage un portrait ſi monſtrueux, qu'il n'y a point de tribunal équitable, où l'on voulût mettre à l'amende ceux que vint temoins ſemblables à ce portrait accuſeroient d'homicide. Peut-on voir un aveuglement plus énorme? Ne faut-il pas avouër que l'envie de medire eſt de toutes les paſſions la plus capable de faire perdre de vuë les idées du ſens commun? Mais ne perdons point de tems ſur de telles moralitez, & nous contentons de cette remarque; c'eſt que l'accuſation d'être mort athée eſt toute viſible à l'égard de Grotius dans l'eſprit de Mr. Arnauld. Mourir en rejettant toute ſorte de religion; mourir ſans vouloir faire profeſſion d'aucune religion; mourir athée ſont trois propoſitions ſynonymes. Deſorte que ſi l'on faiſoit un procés à l'accuſateur, il faudroit reduire l'affaire à cette queſtion preciſe, GROTIUS EST-IL MORT ATHÉE? L'accuſateur le ſoutient clairement & nettement; il faut donc qu'il le prouve, & il ne lui ſerviroit de rien de prouver que Grotius n'a été ni Lutherien, ni Calviniſte, ni Papiſte, ni Arminien. Or qui ne fremiroit d'horreur, en ſongeant qu'un homme qui eſt mort de la maniere que Quiſtorpius l'a temoigné publiquement, eſt accuſé d'être mort athée? L'impudence d'un tel calomniateur n'eſt-elle pas un prodige? Ne faut-il pas pour la croire en liſant ſon livre, ſe repreſenter tout de nouveau ce que l'on a pu aprendre de l'infinie corruption du cœur humain, & faire un acte de foi ſur ces paroles de l'Ecriture, (b) *le cœur de l'homme eſt deſeſperement malin?* J'ai deja dit (c) qu'on n'a aucune raiſon de douter de la bonne foi de Quiſtorpius, & j'ajoûte ici que l'affaire dont il porte temoignage eſt d'une telle nature, qu'il n'a pu y être trompé. Il a ouï ce que Grotius lui a repondu, il a vu les mouvemens des mains & des levres de ſon penitent, pendant qu'il recitoit une excellente priere. Les oreilles & les yeux ſur de tels faits ſont des temoins authentiques. J'avouë qu'il n'a point ſçu ſi Grotius diſoit tout bas d'autres choſes que celles que lui Quiſtorpius diſoit tout haut: c'eſt une objection que Mr. Arnauld (d) n'a pas eu honte de propoſer; elle eſt indigne de reponſe, car ſur ce pied-là ne pourroit-on pas douter de la foi de tous les agoniſans?

(a) *Ceci ne ſe trouve pas dans la lettre que Mr. Arnauld produit pag. 145. du Calviniſme convaincu. C'eſt une addition, & une falſification de l'Auteur de l'eſprit de Mr. Arnauld.*

(b) *Jerem. chap. 17. v. 9.*

(c) *Page 1404. col. 1. remarque H.*

(d) *Calviniſme convaincu pag. 147.*

(K) *Ont fort aprouvé qu'on ait negligé . . . . . toute procedure juridique.*] L'exemple des parens de Janſenius, que quelques-uns euſſent voulu que la famille de Grotius eût ſuivi, eſt une des choſes qui peuvent le mieux juſtifier la conduite qu'elle a tenuë en mepriſant la calomnie. Le parti Janſeniſte avoit eſperé de mortifier le Pere Hazart fameux Jeſuïte, qui avoit dit dans un de ſes livres que le pere de Janſenius avoit été Proteſtant, & que Janſenius avoit vécu juſques à un certain âge dans la profeſſion du Calviniſme. On fit de beaux factums (e) pour montrer que ce Jeſuïte étoit un inſigne calomniateur, & on le ſomma dans toutes les formes de reparer ſon injure par une retractation ſolennelle. On s'adreſſa aux Tribunaux qui avoient le droit de juger de ce different; mais après bien des écritures, après s'être bien remué, on a eu le deplaiſir de voir échoüer l'affaire. Le Pere Hazart a eu aſſez de credit, & a inventé aſſez de chicanes, pour rendre vaines toutes les demarches des complaignans. A la vuë de cet exemple les deſcendans de Grotius doivent ſe feliciter, de n'avoir pas ſollicité juridiquement la reparation de la calomnie; car l'Auteur de l'eſprit de Mr. Arnauld n'eût pas cedé en invention de chicaneries au Pere Hazart, & n'eût pas trouvé moins d'apui que lui pour s'exemter de la peine qu'il meritoit. On l'eût pu traduire devant les tribunaux ſeculiers, par la loi *ſi quis famoſum.* On eût pu auſſi s'adreſſer aux Juges Eccleſiaſtiques. Mais il eût trouvé de ſi forts patrons, & de ſi puiſſantes recommandations à l'égard des tribunaux ſeculiers, que tout s'en ſeroit allé en fumée. C'eût été bien pis ſi l'on ſe fût adreſſé aux tribunaux Eccleſiaſtiques; c'eſt là que ſes chicanes ſont un labyrinthe dont on ne le ſauroit jamais tirer: c'eſt là que ſes amis s'épuiſent en artifices, pour le mettre à couvert de toute cenſure. L'Auteur des Penſées ſur les Cometes a-t-il pu avoir aucune raiſon, d'une calomnie toute ſemblable à celle dont il s'agit ici touchant Grotius? L'accuſateur entaſſant ſupercheries ſur ſupercheries, n'a-t-il pas toûjours éludé les juſtes demandes qui ont été faites par l'accuſé à leurs Juges naturels? Qu'ont obtenu les Miniſtres qui ont denoncé la doctrine de cet Auteur? ne l'ont-ils pas trouvé ſuperieur aux loix de la diſcipline, quelque peine qu'ils ſe ſoient donnée, & quelque manifeſtes qu'ils aient renduës ſes erreurs? Par cette nouvelle raiſon les parens de Grotius doivent ſe feliciter, de s'être abſtenus des procedures juridiques.

(e) *Voiez les Nouvelles de la République des lettres 1686. pag. 68. 209. 502. & 1314. Ces Factums ont été rimprimez dans le 8. volume de la Morale pratique des Jeſuites.*

(L) *Il a paru une très-forte reponſe à cet endroit de l'eſprit de Mr. Arnauld.*] Voici le debut de l'apologiſte. „ (f) Mais, Monſieur, tout ce que cet Auteur „ & le Pere Simon diſent de Grotius, n'eſt rien en „ comparaiſon de ce qu'en dit l'Auteur Anonyme d'un „ libelle ſcandaleux intitulé *l'Eſprit de Monſieur Arnaud.* „ Il eſt vrai qu'il médit de tout le genre humain dans „ ce livre, & que les menſonges manifeſtes que l'on „ y trouve, doivent faire perdre créance à tout le reſ„ te. Mais parce qu'il y a des gens aſſez foibles pour „ ſe laiſſer frapper par la maniére hardie dont il parle, „ & que quelques-uns de ceux à qui vous communi„ quez mes lettres, ont conçu une mauvaiſe opinion „ de Grotius ſur ce qu'il en dit; vous me permettrez „ bien de les deſabuſer ici. Ils ne ſeront peut-être pas „ fâchez d'y trouver un exemple de la plus horrible „ calomnie qui fut jamais, dans un Auteur pour qui „ ils ont tant d'eſtime. Cela leur fera comprendre „ qu'il faut être ſur ſes gardes, contre ceux qui temoi„ gnent tant de zéle pour la Verité, & que ce zéle ca„ che quelquefois une malignité & une médiſance in„ croyable, ſous le beau pretexte de defendre l'Egliſe „ de Dieu. „ Après cela l'apologiſte examine l'un après l'autre les quatre chefs d'accuſation. Je ne m'arrête point aux choſes qu'il dit ſur le 1. (g) chef; mais voici ce qu'il dit ſur le 2. „ *Grotius*, dit nôtre „ (h) Auteur Satyrique, *en ſecond lieu Socinien, comme* „ *il paroît, parce qu'il énerve* TOUTES *les preuves* „ *de la Divinité de Jeſus-Chriſt.* Dites à vos amis, „ Monſieur, de lire les Annotations de Grotius ſur les „ endroits de Saint Marc & de Saint Jean, que je „ vous ai marquez, & s'ils ne diſent pas que c'eſt ici „ une calomnie abominable, je m'abandonne moi-mê„ me à paſſer pour le plus méchant de tous les calom„ niateurs. Voyez encore la (i) lettre DXLVIII. „ dans le volume des *Lettres Eccleſiaſtiques & Théolo„ giques de quelques grands hommes.* „ Je ſerois trop long ſi je raportois ce qu'il dit à l'égard du 3. chef, tant contre l'Auteur de l'eſprit de Mr. Arnauld, que contre Mr. Arnauld même. Je n'en tirerai que ce morceau. „ (k) Quand Mr. Arnaud dit quelque choſe d'in„ jurieux aux Reformez, l'Auteur du libelle ſe récrie „ d'une façon tragique, & Mr. Arnaud n'eſt rien moins „ qu'un homme ſans ſincerité, qu'un accuſateur de „ mauvaiſe foi, qu'un infame calomniateur: mais lors „ qu'il dit quelque choſe qui peut ſervir à l'Auteur de „ *l'Eſprit* à declamer contre quelqu'un qui n'a pas le „ bonheur de lui plaire, tout eſt bon, & cela ſert à „ groſſir le volume, & à l'empêcher d'être mis au „ rang *des petits Auteurs.* „

(f) *Sentimens de quelques Theologiens de Hollande p. 390.*

(g) *Savoir que Grotius étoit Arminien emporté.*

(h) *Ibid. pag. 392.*

(i) *Epiſt. præſtant. Viror. pag. 797.*

(k) *Ibid. pag. 395.*

N'oublions pas que Mr. Arnauld blâme le Miniſtre Lutherien, de n'avoir pas demandé à Grotius (l) *dans quelle Communion il vouloit mourir.* Cela eſt eſſentiel, dit Mr. Arnauld, *au regard d'un homme que l'on ſavoit n'avoir point voulu avoir de Communion depuis long tems avec aucune Egliſe de Proteſtans, & avoir refuté dans ſes derniers livres la plûpart des dogmes qui leur ſont communs.* L'apologiſte dit là-deſſus (m) que ce qui trompe Mr. Arnauld, & l'Auteur de ſon eſprit eſt *qu'ils s'imaginent que c'eſt n'avoir point de Religion, que de n'être dans aucune de ces factions qui condamnent tout le genre humain, & dont chacune prétend d'être toute ſeule l'Egliſe de* JESUS-CHRIST. *Grotius s'étoit abſtenu de communier avec les Proteſtans auſſi bien qu'avec les Catholiques Romains, parce que la Communion qui a été établie par* JESUS-CHRIST, *comme un ſymbole de la paix & de la concorde, dans laquelle il veut que ſes diſciples vivent, paſſe dans les Societez pour un ſigne de diſcorde & de diviſion . . . .* (n) *Quiſtorpius fit tres-ſagement de ne lui demander point dans quelle Commu-*

(l) *Arnauld, Calviniſme convaincu, pag. 147.*

(m) *Ubi ſupra pag. 398.*

(n) *Ibid. pag. 399.*

Digitized by Google

puis que d'un côté il n'a fait aucune demarche pour la reparation d'une injure si atroce; & que de l'autre ses superieurs Ecclesiastiques ne l'ont jamais censuré d'une calomnie si manifeste, & ne lui ont jamais temoigné qu'ils n'aprouvoient pas qu'il publiât des Ouvrages tels que l'esprit de Mr. Arnauld. On * travaille à une vie de Grotius qui sera ample, & fort instructive; c'est dommage qu'on ne la compose pas en une langue plus universellement entenduë que le Flamand. On n'oubliera pas à le louër du côté de la memoire: il l'avoit si bonne, † qu'aiant assisté à la revuë de quelques regimens, il retint le nom de chaque soldat. On a publié depuis quelques jours une (M) lettre de Saumaise, où il est assez maltraité. Il laissa trois (N) fils, & une fille. Le fils aîné de l'un de ses fils est Drossart ‡ de Bergopzom.

Le livre *de jure belli & pacis* étant un chef-d'œuvre, & aiant reçu du public un honneur très-particulier, il est raisonnable (O) d'en parler un peu amplement. Je dirai aussi quelque chose de

* *Je parlois ainsi en 1695. mais Caspar Brand, Ministre Arminien d'Amsterdam, qui composoit cet Ouvrage est mort depuis.*

† *Borremans, var. lect. cap. 3. apud Crenium, animadvers. Philolog. & Histor. parte 1. pag. 19.*

‡ *Charge considerable en Hollande.*

(a) *Intitulé le vrai système de l'Eglise.*

(b) *Carus Larebonius in Janua seculorum reserata.*

(c) *Voiez le livre intitulé,* Catholica querimonia, *p. 9.*

(d) *C'est un mensonge.*

(e) *Voiez ci-dessus pag. 1405. lettre f, où l'on assûre que cet Auteur* medit de tout le genre humain. *Un autre s'exprime ainsi:* L'abomination de cette satire ne consiste pas principalement, en ce que c'est l'ouvrage d'un homme qui à l'exemple de l'esprit malin circuit & rode par tout, cherchant qui il pourra devorer, mais *&c. Chimere de la Cabale de Rotterdam demontrée, à la preface pag. 173. Voiez aussi la Cabale chimerique pag. 281.*

nion il vouloit mourir, puis qu'il le voyoit mourir dans la Communion de JESUS-CHRIST, *en vertu de laquelle seule on est sauvé; & non pas en vertu de celle que l'on peut avoir avec l'Evêque de Rome, ou avec les diverses Societez des Protestans.*

Sans examiner si Quistorpius eut tort ou raison de ne lui pas faire cette demande, j'observe qu'un homme persuadé des articles fondamentaux du Christianisme, mais qui s'abstient de communier, parce qu'il regarde cette action comme un signe que l'on damne les autres sectes du Christianisme, ne sauroit passer pour athée que dans l'esprit d'un vieux radoteur, qui a oublié & les idées des choses, & les definitions des paroles. Je passe plus avant, & je dis qu'on ne sauroit refuser à un tel homme la qualité de Chretien. Je consens que l'on traite d'heresie l'opinion qu'il a, que la porte du salut est ouverte dans toutes les Communions qui reçoivent l'Evangile; je consens que l'on assûre que c'est un dogme pernicieux & dangereux: mais cela peut-il empêcher que ceux qui croient que JESUS-CHRIST est le fils éternel de Dieu, coëssentiel & consubstantiel au pere; qu'il est mort pour nous; qu'il est ressuscité; qu'il est assis à la main droite de Dieu son pere; que c'est par la foi en sa mort, & en son intercession que l'on est sauvé; qu'il faut obeïr à ses preceptes, & se repentir de ses fautes &c. cela, dis-je, peut-il empêcher que de telles gens ne soient Chretiens? Aucun homme de bon sens ne le peut pretendre; mais personne ne seroit plus insensé dans une semblable pretension que celui qui a composé l'esprit de Mr. Arnauld; puis qu'il a fait un autre Ouvrage (a) où il montre, que tous ceux qui croient les articles fondamentaux apartiennent à la vraie Eglise, dans quelque secte qu'ils vivent. Je ne parle pas de plusieurs autres maximes qu'il a posées, d'où il resulte que l'on peut faire son salut dans toutes sortes de Religions, comme un anonyme (b) le lui a fait voir par des preuves demonstratives. Je ne parle que des dogmes qu'il ne sauroit desavoüer, & selon lesquels il doit reconoître que Grotius par la seule foi des dogmes fondamentaux, sans aprouver en toutes choses ni le Calvinisme, ni le Papisme &c. a été membre de la vraie Eglise.

Au reste il seroit bien étrange que Grotius fût échapé à un homme, dont l'Ouvrage a été regardé comme la satire de tout le genre humain. (c) *Homo iste procacissimus in illo suo* ARNALDI SPIRITU, *universum genus humanum impetit nec Sacris parcens nec profanis, nec Ecclesiastico, nec Civili Statui, Regem suum, Regem Christianissimum, singula Regia familiæ capita, familiares Ministrosque Regis tam fœdè, tam impudenter carpit: ut vel in suo Hollandia asylo vix (d) tutus ipse, tutum præstare id libri monstrum nequiverit.* Voiez la marge (e); & jugez si un tel Auteur pouvoit manquer de rencontrer Grotius, y aiant des raisons particulieres qui l'animoient contre lui: ceux qui savent la carte de Rotterdam m'entendent bien.

(M) *Une lettre de Saumaise où il est assez maltraité.*] Mr. Crenius a publié cette lettre dans la 1. partie de ses *animadversiones philologicæ & historicæ* imprimée à Rotterdam en 1695. Mr. de Saumaise l'écrivit à Mr. Sarrau le 20. de Novembre 1645. Il ne se contente pas de donner à Vossius la preference sur Grotius, il passe beaucoup plus avant; il abaisse le plus qu'il peut le merite de ce dernier: à peine le fait-il mediocre en Philosophie, & il le met au dessous de tout le monde, quant à la force du raisonnement. *In Philosophicis, si disputandi sobrietas spectetur, vix mediocribus par est: nec unquam vidi qui minore cum vi ratiocinetur.* Un Professeur de Transilvanie, ajoûte-t-il, qui écrit contre le livre *De jure belli & pacis*, pretend y montrer des fautes grossieres dans chaque page, *affirmavit se ostensurum esse nullam paginam vacare insignibus erratis.* C'est un pauvre Critique que Grotius; plusieurs de ses notes sur l'ancien Testament sont si pueriles que rien plus; je ne voudrois pas mettre mon nom à la tête d'un tel Ouvrage. *Scimus etiam in Critica quam infelix fuerit & exos & vir alioquin summus Grotius. . . . . Nollem meum nomen adscriptum esse adnotatis in Vetus T. nihil his in multis puerilius invenio, & tanto nomine indignius.* Comment accorderons-nous cela avec les lettres que Saumaise écrivoit à Grotius? Il y en a une où il le traite de *supereminentissime*, & où il assûre qu'il aimeroit mieux lui ressembler, que de jouïr de tous les honneurs & de tous les biens du sacré College: *Non solum Cardinalibus, sed etiam mihi rem minime gratam facis, qui me dones eo titulo, quo tu dignior, supereminentissime Groti. Quid enim te non sic appellem, cujus me multo similem esse malim, quam omnes purpurati illius gregis divitias & honores possidere (f)?* Voiez en marge le passage de Justus Pacius. Quelqu'un me demandoit l'autre jour si les lettres que les grans hommes écrivent à un Auteur, ressemblent à celles où ils parlent de cet Auteur à d'autres personnes? Je lui repondis qu'il arrivoit rarement qu'ils tinssent le même langage dans ces deux sortes de lettres. Quand ils écrivent à l'Auteur ils loüent son livre; quand ils écrivent à d'autres, ils ne le loüent guere, & quelquefois ils le blâment. S'ils publioient eux-mêmes leurs lettres, ils tâcheroient de supprimer ce double langage; mais la plupart du tems elles ne paroissent qu'après leur mort. Si Mr. de Saumaise avoit publié sa lettre du 20. de Novembre 1645. il eût supprimé les autres où il donne de si sublimes éloges à Grotius. Il n'étoit nullement de ses amis, & il le temoigna bien en se deguisant sous le masque de *Simplicius Verinus* pour écrire contre lui (g).

(N) *Laissa trois fils & une fille.*] Celle-ci fut mariée à un Gentilhomme François nommé Mombas, dont on a parlé beaucoup à l'occasion d'une affaire qu'on lui suscita, peu après que le Roi de France eut passé le Rhin l'an 1672. L'aîné des fils & le plus jeune suivirent le parti des armes, & moururent sans s'être mariez. Le second nommé Pierre DE GROOT s'est rendu illustre par des ambassades. L'Electeur Palatin retabli par la paix de Munster, le fit son Resident auprès des Etats Generaux. Il fut fait Pensionaire de la ville d'Amsterdam en l'année 1660. & il exerça habilement cet emploi pendant sept ans. Il fut envoié Ambassadeur vers les Couronnes du Nord l'an 1668. Au bout d'un an il fut destiné à l'Ambassade de France, dont il s'aquita avec beaucoup de dexterité & de sagesse. Lors que la guerre de 1672. s'alluma, il revint en son païs, & fut privé de la charge de Pensionaire de la ville de Rotterdam, qu'il possedoit depuis son retour de l'Ambassade de Suede; il en fut, dis-je, privé pendant les émotions populaires, qui causerent tant de changemens dans les villes de Hollande. Il se retira à Anvers, & puis à Cologne, pendant que l'on y traitoit de la paix, & il s'employa pour le bien de sa patrie autant qu'il put. Cependant lors qu'il fut retourné en Hollande, on l'accusa de crime d'Etat. La cause fut jugée, & il fut renvoié absous. Il se retira dans une maison de campagne, & y mourut à l'âge de 70. ans (h). Voiez son éloge dans Mr. de Wicquefort (i).

(O) *Il est raisonnable de parler un peu amplement* du livre *de jure belli & pacis.*] Il fut imprimé à Paris l'an 1625. & dedié à Louis XIII. „ (k) Le Roy „ Gustave de Suede l'ayant lû & admiré il resolut de se „ servir de l'Auteur, qu'il croyoit un grand Politique „ à cause de cet Ouvrage: & le Chancelier Oxenstern, „ premier Ministre de ce Conquerant, le fortifioit „ dans ce dessein, faisant un merveilleux état de son „ Ouvrage. *De jure pacis & Belli*, qu'il feuilletoit incessamment; Mais ce Prince ayant été emporté à la „ Bataille de Lutzen l'an 1632. Monsieur Oxenstern „ suivant son inclination, & le dessein du feu Roy „ Gustave, le nomma pour aller Ambassadeur en France. „ Mr. Colomiés assûre (l) qu'on pretend que Grotius mit *tout son esprit en ce livre, & qu'il en pouvoit dire ce que Casaubon dit de son Commentaire sur Perse dans une lettre à Mr. Perillau son parent qui n'est pas imprimée*; in Persio omnem ingenii conatum effudimus.

(f) *Epist. Salmas. 21. lib. 2. pag. 45.*

(g) *Grotius étoit déjà mort. Voiez le livre qui sert de reponse à cet Ouvrage de Saumaise, voiez, dis-je,* Justi Pacii revisionem judicii: *où j'reproche à Saumaise son inconstance:* Illum phœnicem sui seculi in tuis literis prædicares, quid te igitur modo impulit virum adeo in te benignum canino dente perstringere. *Pag. 3.*

(h) *Tiré de la vie de Hugo Grotius.*

(i) *Traité de l'Ambassadeur livre 2. pag. 454. Voiez aussi pag. 411.*

(k) *Du Maurier, ubi supra pag. 410.*

(l) *Colomiés Biblioth. choisie p. 128.*

Digitized by Google

de l'Ouvrage que Grotius a composé (P) sur l'hiſtoire du Païs-Bas. Il le fit dans ſa jeuneſſe, & ſelon la Latinité de Tacite.

GRU.

dimus, *L'Ouvrage de Grotius eſt en effet une excellente piece, & je ne m'étonne pas qu'il ait été expliqué en quelques Academies d'Allemagne. . . . . Voici le jugement que M. Bignon, ce Magiſtrat ſans reproche, fait de ce Livre, écrivant à M. Grotius le 5. Mars* 1632. J'oublie, *dit-il*, de vous remercier de voſtre Traité *de Jure Belli*, qui eſt autant bien imprimé que le ſujet le merite. On m'a dit qu'un grand Roy le tenoit touſiours devant lui, & ſuis tres perſuadé que cela eſt, parce qu'il n'en peut arriver que du bien infini: Ce Livre mettant la raiſon & la juſtice en une matiere qu'on croit ne conſiſter qu'en confuſion & injuſtice. Ceux qui ſe plairont en cette lecture, y apprendront les vrayes maximes de la Politique Chreſtienne, qui ſont les fondemens ſolides de tout gouvernement. Je l'ay releu avec un merveilleux plaiſir. *On n'en fit pas le même jugement à Rome, où il fut mis au rang des Livres défendus, le 4. Février.* 1627.

(a) *Dans ſon Journal des Savans dreſſé à Berlin pag. 220. & ſuiv. de l'an* 1696.

Le memoire que Mr. Chauvin (a) a emploié ſur la deſtinée & ſur l'importance de cet Ouvrage, eſt ſi beau & ſi curieux que je ne puis m'empêcher d'en copier pluſieurs choſes. On y aprend que Grotius entreprit ce livre à la ſollicitation du fameux Peireſc. C'eſt *lui-même qui l'a declaré dans la lettre qui accompagnoit le preſent qu'il lui faiſoit d'un exemplaire.* „ Le „ ſujet qu'il traite a été jugé ſi important, & d'une „ ſi grande utilité que l'on en a pris l'occaſion d'en faire une ſcience particuliere pour l'explication de la„ quelle on a trouvé à propos d'établir exprés des Pro„ feſſeurs dans les Univerſitez. „ L'Electeur Palatin Charles Louis, *faiſoit une ſi grande eſtime de ce livre qu'il trouva à propos de le faire ſervir de texte à la juriſpudence du droit de Nature & du droit des gens, & que pour l'enſeigner il en donna la charge de Profeſſeur dans ſon Univerſité de Heydelberg à Mr. de Puffendorf qui a été le premier qui en a fait les fonctions; & à l'imitation de ce Prince on a depuis fait de ſemblables établiſſemens dans pluſieurs autres Univerſitez. . . . . Il ne paroît point que du vivant de Grotius, perſonne ait entrepris de critiquer ſon livre, ni d'écrire contre lui. Quelques-uns à la verité croient* que Seldenus *a fait par émulation ſon livre du droit de Nature & des gens ſelon les loix des Hebreux. . . . . Le premier Auteur qui a paru ſur les rangs pour critiquer l'Ouvrage de Grotius a été* Johannes à Felden *Docteur en Droit & Profeſſeur en Mathematique à Helmſtadt. Il a ſuivi comme pied-à-pied les trois livres de Grotius, & s'eſt arreté ſur les matieres de Droit & de Morale . . . . . il le contredit par tout. Son ouvrage a été mis au jour en* 1653. & fut refuté l'année ſuivante par Theodore Graſwinckel. On a vu en 1663. les „ Commentaires de Boecler ſur „ le premier livre de Grotius. Il les a depuis continuez „ ſur les ſept premiers chapitres du 2. livre, & a enco„ re donné au public 5. diverſes matieres importantes „ du même livre. . . . . Il ne s'eſt pas arreté par „ tout aux ſentimens de cet Auteur: il en a embraſſé „ de tout contraires ſur divers ſujets. . . . . En 1664. „ Jean Philippe Muller Juriſconſulte reduiſuit en ta„ bles les 3. livres de Grotius. . . . En 1665. Janus „ Klenckius donna au public ſes inſtitutions du Droit „ de Nature & des Gens tirées du livre de Grotius. En „ 1666. Gaſpar Ziegler . . . . . Profeſſeur en Droit „ à Wittemberg donna au public ſes notes ſur les trois „ livres de Grotius . . . . il ne paroit point qu'il ait „ été animé d'un eſprit de contradiction, mais il n'a „ pas laiſſé de s'écarter en une infinité d'endroits des „ ſentimens de Grotius. „ Le frere (b) puîné de celui-ci publia en 1667. un manuel des principes du droit de Nature. Ce livre-là eſt proprement une introduction à celui du droit de la guerre & de la paix, & il a été orné de notes en 1675. par Jean George Simon Profeſſeur en Droit à Iéna (c). Environ l'an 1668. David Mevius Vice-preſident de la Chambre Souveraine de Wiſmar entreprit de faire un juſte ſyſtême de la *juriſprudence du Droit de nature & des gens*, & publia *l'introduction à cette Juriſprudence en 9. conſiderations.* Il donne dans ſa preface beaucoup de loüanges à Grotius, *& lui attribuë la gloire d'avoir le premier ſervi de guide à l'etude de cette Juriſprudence commune des Gens, & de l'avoir expliquée avec plus de ſolidité & d'erudition qu'aucun autre n'avoit fait auparavant.* Des trois parties dont ſon grand Ouvrage devoit être compoſé, les deux premieres étoient achevées, *& pretes à être miſes ſous la preſſe*, mais il ne ſavoit pas ſi ſon grand âge, & ſes affaires lui laiſſeroient le loiſir d'achever l'autre. Jean Adam Oſiander profeſſeur en Theologie dans l'Univerſité de Tubinge publia des obſervations ſur l'Ouvrage de Grotius l'an 1671. & affecta de le critiquer preſque par tout. L'année ſuivante Mr. de Puffendorf publia ſon livre du Droit de nature & des Gens. Il y traite à fond ce qui en avoit été omis, ou touché legerement par Grotius, & *il y en a qui conſiderent* ſon ouvrage *comme un ample ſuplement de Grotius, & d'autres comme des commentaires perpetuels* ſur Grotius. *On a vu en* 1673. *les Obſervations de Henri Heniges ſur Grotius. Il s'attache aux ſentimens de cet Auteur & les ſoutient contre ceux qui les ont combatus.* Preſque en même tems Jean George Simon fit reimprimer le livre de Grotius avec des notes qui concernent particulierement le droit civil & le droit public. Il prend quelquefois contre lui le parti de Jean à Felden. En 1676. Samuel Rachelius donna au public ſon traité *de jure naturæ & gentium*, & Valentin Velthem *publia ſon introduction* à l'Ouvrage de Grotius en trois tomes. Jean George Kulpis publia auſſi un College ſur le même Grotius en 1682. Gronovius enrichit de ſavantes notes le même livre de Grotius l'an 1680. Mr. de Courtin le traduiſit en François l'an 1687. Mr. Becman le publia en 1691. avec des notes *Variorum*, c'eſt-à-dire, qu'il les prit *des plus fameux Auteurs qui avoient travaillé ſur celui-là:* comme ſont Boecler, Ziegler, Oſiander, Puffendorf, Simon, Gronovius, & quelques autres. Le memoire de Mr. Chauvin ajoûte qu'on a donné en 1696. une nouvelle édition de ce livre de Grotius in folio avec des commentaires de Mr. (d) Vandemeulen. Notez que ce memoire ſert d'introduction à l'extrait que Mr. Chauvin a publié d'un commentaire de *Joh. Teſmarius in Hugonis Grotii de jure bell. ac pacis libros* 3. publié à Francfort in folio l'an 1696. On y a joint les notes d'Ulric Obrecht ſur le même Ouvrage de Grotius. Mr. Teſmar (e) decede l'an 1693. avoit travaillé à ce commentaire durant vingt ans. On rimprima à Francfort ſur l'Oder en 1699. *in* 4. l'Ouvrage de Mr. Becman dont j'ai parlé. En voici le titre: *Hugonis Grotii de jure belli & pacis libri tres, in quibus jus naturæ & Gentium, item juris publici præcipua explicantur cum Annotatis Autoris ex poſtrema ejus ante obitum cura. Acceſſerunt excerpta annotationum variorum virorum inſignium in totum opus. Edente Joh. Chriſtoph. Becmano.* Ainſi Grotius 50. ans après ſa mort, a obtenu un honneur que l'on n'a fait aux anciens qu'après une longue ſuite de ſiecles: je veux dire qu'il a paru *cum commentariis variorum.* Je viens de lire dans un Ouvrage de Mr. Crenius * que Theodore Graſwinckel écrivit l'original de ce livre de Grotius, car il écrivoit & l'Auteur dictoit, *ex ore dictantis Grotii, ſe excepiſſe, eoſque in ordinem demum redegiſſe.* Chriſtophle Arnoldus aprit de Graſwinckel même cette particularité, & l'inſera dans une lettre qui a été imprimée avec celles de Richterus.

(d) *Il faloit dire* Vander Meulen. *Voiez l'extrait de ſon livre dans l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans Nov.* 1695. *pag.* 123. *& ſuiv.*

(e) *Chauvin ibid. pag.* 316. 317.

* *Thomas Crenius animadv. parte* 5. *pag.* 204.

(P) *L'Ouvrage que Grotius a compoſé ſur l'hiſtoire du Païs-Bas.*] Il comprend les choſes qui s'y ſont paſſées depuis le depart de Philippe II. juſqu'en 1608. Il eſt diviſé en annales & en hiſtoire: les annales contiennent cinq livres: l'hiſtoire en contient 18. & commence à l'année 1588. (f) *Caſaubon qui en avoit lû quelque choſe dés l'an* 1613. *en parle avantageuſement, écrivant de Londres à M. de Thou.* Il obſerve qu'il y avoit 21. livres dans cet Ouvrage. Il n'avoit pas bien compté, mais peut-être que les deux derniers livres y furent ajoûtez depuis: l'Auteur n'avoit point publié cette hiſtoire; il ne l'avoit montrée qu'en manuſcrit à Caſaubon. (g) *Elle n'a vu le jour qu'après la mort de ſon Auteur; M. Grotius ayant eu ſes raiſons pour la tenir priſonniere pendant ſa vie. . . . .* (h) *Madame Grotius refuſa d'accorder à M. Sarrau le Manuſcrit de cette Hiſtoire pour la ſomme de deux* mille *livres.* Elle fut imprimée à Amſterdam, chez Jean Blaeu l'an 1657. in folio, & l'an 1658. (i) in 12. (k) *Elle a été traduite en François par M. l'Heritier.* On fit à Paris une nouvelle édition de la traduction Françoiſe l'an 1672. in folio. Voiez l'extrait que Mr. Denys en donna (l) dans ſon ſeptiéme memoire concernant les arts & les ſciences. Mettons ici le jugement de l'Auteur du Parrhaſiana. „ (m) On peut joindre à *Polybe* un ſa„ meux Hiſtorien moderne, qui après avoir ſouffert „ beaucoup, par l'injuſtice d'un grand Prince, n'a pas „ laiſſé de racconter ſes belles actions, avec autant de „ ſoin qu'aucun autre Hiſtorien, & de parler par tout „ de lui, comme ſes grandes qualitez le méritoient; „ ſans laiſſer rien échapper, qui pût marquer, qu'il „ avoit juſte ſujet de s'en plaindre. J'entends l'in„ comparable *Hugues Grotius*, qui a parlé dans ſon „ Hiſtoire des Païs-bas du Prince Maurice de Naſſau, „ comme s'il n'avoit jamais eu aucun démêlé avec lui. „ C'eſt

(f) *Colomiés Bibliotheque choiſie pag.* 24. *edit.* 1699.

(g) *Id. ib.*

(h) *Ibid. pag.* 25.

(i) *Il y a auſſi une édition* in 8. *l'édition* in 12. *eſt pleine de fautes d'impreſſion.*

(k) *Ibid.*

(l) *Pag.* 85. *des Memoires de Mr. Denys édit. de Paris* 1672.

(m) *Parrhaſiana pag.* 160.

(b) *C'eſt Guillaume Grotius.*

(c) *Il l'eſt à la nouvelle Univerſité de Hall en* 1696.

Digitized by Google

GRUTERUS (PIERRE) nâquit au Palatinat. Son pere Thomas Gruterus qui s'y étoit refugié β, à cauſe de la Religion Proteſtante perſecutée dans les Païs-Bas, fut profeſſeur (A) à Duisbourg, & eut trois ou quatre fils (B) qui furent hommes de lettres. Pierre Gruterus dont il eſt ici queſtion, pratiqua la medecine dans diverſes villes de Flandre, à Dixmuide, à Oſtende &c. & ne ſe loüa γ pas beaucoup des Flamans. Il fit imprimer à Leide l'an 1609. une centaine de lettres Latines, qui furent fort maltraitées par (C) l'Imprimeur & par les Critiques. Il y affecta un ſtyle tout plein de vieux mots & de phraſes furannées. Il quitta Oſtende l'an 1620. & ſe retira à Middelbourg. Je ne ſai pas s'il s'y arrêta long tems; mais je croi qu'il buſqua fortune en divers lieux, avant que de ſe fixer à Amſterdam, où les Magiſtrats lui firent du bien *. Il y (D) publia une nouvelle centaine de lettres l'an 1629. & y trouva la fin de ſa vie † l'an 1634. Swertius ‡ le fait nâtif de Ziriczée dans la Zelande, & ſejourner en Italie quelques années.

β *Valer. Andreas Bibl. Belg. pag. 741.*

γ *Voiez la 2. centurie de ſes lettres.*

* *Voiez l'épitre dedicatoire de la 2. centurie de ſes lettres.*

† *Val. Andreas ibid.*

‡ *Athen. Belg. pag. 618.*

GRUTERUS (JANUS) ſavant Humaniſte, & l'un des plus laborieux Ecrivains de ſon ſiecle, nâquit à Anvers le 3. de Decembre 1560. Il étoit encore enfant lors que ſon pere ‡ & ſa mere, proſcrits pour la Religion Proteſtante par la Ducheſſe de Parme gouvernante des Païs-Bas, le tranſporterent en Angleterre. Sa mere qui étoit (A) ſavante fut ſon principal

‡ *Je parle de lui dans la remarque B, vers la fin.*

„ C'eſt là un exemple remarquable de deſintereſſe-
„ ment, & qui fait voir qu'il n'eſt nullement impoſ-
„ ſible de vaincre ſa paſſion, & de parler bien de ſes
„ ennemis: comme s'imaginent beaucoup de gens,
„ qui jugent des autres par eux mêmes. „ Si l'Auteur qui parle ainſi s'eſt plu à marquer ce bel endroit de l'Ouvrage de Grotius, ce n'eſt point par flaterie, car il le blâme peu après dans une choſe qui devoit être blâmée, il n'aprouve point le ſtyle de Grotius; c'eſt faire voir qu'il a le goût bon. *Perſonne*, dit-il (a), *de ceux qui parloient bien, ne parloit ni à Athenes ni à Rome auſſi obſcurément, que* Thucydide & Tacite *ont écrit. C'eſt ſans doute en voulant s'élever au deſſus de l'uſage commun, qu'ils ſont tombez dans l'obſcurité, que l'on reprend avec raiſon dans leur ſtile. On ne ſauroit nier que ce ſtile ne ſoit affecté, & que ces Auteurs n'aient crû rendre leurs Hiſtoires recommendables, par une éloquence mâle, s'il faut ainſi dire, où il ſemble que l'on exprime beaucoup de choſes en peu de mots, & qui eſt au deſſus de la portée du Vulgaire. Je ne comprends pas quel goût ont pû avoir en ceci d'habiles hommes, qui ont entrepris de les imiter, comme* Hugues Grotius, & Denys Voſſius, *dans ſa verſion de l'hiſtoire de* de Rheide. *Car enfin les bonnes penſées n'ont que faire d'être obſcures, pour paroître bonnes aux connoiſſeurs; & le Lecteur, qui s'arrête à tous momens, pour chercher le ſens, ne ſe ſent nullement obligé à l'Hiſtorien, qui lui donne cette peine. Par là, ils ont fait que d'excellentes Hiſtoires, à l'égard de la matiére, ne ſont luës que de peu de gens; au lieu que ſe propoſant d'inſtruire ceux qui entendent aſſez la Langue Latine, pour lire un Hiſtorien avec plaiſir, ils devoient tâcher de ſe faire entendre, ſans peine, à tous ceux qui ont pouſſé juſques-là l'étude de cette Langue, & ſe rendre utiles au plus grand nombre de perſonnes, qu'il fût poſſible. Plus une hiſtoire eſt digne d'être luë, à cauſe des évenemens qu'elle renferme, plus elle mérite d'être repandue. L'autorité des Anciens, qui ont négligé la clarté du ſtile, ne ſauroit mettre à couvert les Modernes, qui les ont imitez, contre les raiſons que je viens de dire, ou plûtôt contre le bonſens.* Il n'y a rien en quoi Tacite merite moins d'être imité que dans ſon langage trop concis, & par là neceſſairement obſcur. C'eſt neanmoins en cela que l'on trouve plus de fingesde cegrand hiſtorien. Je ſuis bien fâché que Grotius n'ait pas voulu éviter ce piege. Le grand Bignon qui deſaprouvoit ce ſtyle avoit preſque perſuadé à l'Auteur de le reformer. (b) *Amavit* (Grotius) *ubique orationem preſſam, & quadam dignitate gravem. A qua nec in hiſtoria ſibi temperavit. Satis conſtat, virum noſtri ſæculi ſummum, omniſque doctrinæ & auctorem & cenſorem graviſſimum*, Hieronymum Bignonium, *cum ineditas adhuc Grotii hiſtorias & Annales legiſſet, non probaſſe brevitatem orationis, obſcuritati obnoxiam, in illo genere ſcripturæ, quod à perſpicua venuſtate potiſſimum commendationem caperet; penèque Grotio perſuaſiſſe, ut reſcriberet.*

(a) *Ibid. pag. 179.*

(b) *Boecler. præfat. commentar. in Grotium de jure belli & pacis p. m. 30.*

(A) *Il fut Profeſſeur à* (c) *Duisbourg.*] On aprend cela par quelques lettres qui ont été imprimées à la fin de la deuxiéme centurie de Pierre Gruterus ſon fils, & dont quelques-unes ſont de ce Thomas Gruterus. Il avoit compoſé divers Ouvrages (d), & entre autres l'hiſtoire de David George, & la refutation de ſes heſies.

(c) *Il l'étoit l'an 1560. & 1561.* Centur. 2. epiſt. Petri Gruteri pag. 197. 198.

(d) *Ils n'ont jamais été imprimez, on en voit la liſte ibid. pag. 200.*

(B) *Trois ou quatre fils qui furent hommes de lettres.*] Jaques GRUTERUS fils de Thomas, étoit Profeſſeur en hiſtoire dans l'Ecole Illuſtre de Middelbourg l'an 1604. On a imprimé quelques-unes de ſes lettres à la fin de la deuxiéme centurie de Pierre Gruterus ſon frere, avec la liſte de quelques livres qu'il avoit compoſez, mais qui n'ont jamais été imprimez. Reinier GRUTERUS fils du même Thomas, étoit Principal du College de Caſimir à Heidelberg. Quelques lettres qu'il avoit écrites à ſon frere Pierre, ſe trouvent à la fin de la deuxiéme centurie dont je viens de parler. On n'y a pas oublié la liſte de ſes productions manuſcrites. Jean GRUTERUS autre fils de Thomas quitta les études, & fit un voiage en Italie qui ne lui fut pas heureux; car aiant eu l'imprudence de diſputer ſur l'Euchariſtie, il fut obligé de prendre la fuite, pour ne pas tomber entre les mains de l'Inquiſition. Il ſe ſauva de nuit à Naples, & peu après il ſe remit en chemin pour regagner ſon païs; (e) mais il mourut de maladie avant que d'achever ſon voiage. On a publié quelques-unes de ſes lettres avec celles de ſes freres.

(e) *Petri Gruteri epiſt. centuria 2. pag. 234.*

(C) *Fort maltraitées par l'Imprimeur & par les Critiques.*] Voici la plainte qu'il fait au commencement de ſa deuxiéme centurie: (f) *Externa quoque fata ſæpe eas involvunt; Typographo alibi ſterteute, & correctoris ignaviâ vacillante: qua ſors meas certe obruit, nuſquam prælo magis fama autoris invidente, quibus ſi deſidiam illius aſſocio, cujus fidei typorum curam adſcripſeram, omnem excuſationis cumulum confeci.* Cette plainte paroît en cent autres lieux de l'Ouvrage. Les murmures contre les cenſeurs de la 2. centurie ne ſont ni moins forts, ni moins frequens. Son fils eſpere que la deuxiéme centurie ſera reçue plus favorablement, (g) *Vario fato prima Centuria fluctuavit, iniqui ſubinde Cenſoris aciem experta, prout rudi manu libram hanc vitio-creati Judices verſarunt. Sed qui felices adoleſcentiæ tuæ primitias non benignè ventilarunt, fœcundæ virilitatis meſſem admirari diſcent.* La verité eſt qu'on avoit raiſon de ſiffler ces lettres, & neanmoins un grand nombre de perſonnes écrivirent à l'Auteur cent beaux complimens ſur cet Ouvrage, leſquels il ne manqua pas de publier à la tête de ſa deuxiéme centurie. Ce qui doit aprendre à bien peſer ſes paroles quand on écrit à un Auteur vain, & dont les livres ne ſont pas bons. Il faut toûjours craindre qu'un tel homme ne publie les éloges qu'on lui donne, s'il en a l'original. Pierre Gruterus avoit preſſenti qu'on ne goûteroit pas l'affectation de ſon vieux langage; c'eſt pourquoi il en fit une apologie par avance, & l'imprima (h) avec les premieres lettres.

(f) *Pag. 4.*

(g) *Ibid. pag. 184.*

(h) Centuria epiſtolarum & apologia pro eadem quâ inſtituti ſui & ſtyli ab uſu & latiniſmi puritate abhorrentis rationem reddit. *Val. Andr. Bibl. Belg. pag. 741.*

(D) *Il y publia une nouvelle centaine de lettres.*] Valere André ſe trompe quand il dit qu'Iſaac Gruterus, fils de l'Auteur, la publia. Il paroît manifeſtement & par l'épitre dedicatoire, & par la preface, & par une lettre de Gilles Snouck qui eſt en tête des autres, que ce fut Pierre Gruterus qui fit imprimer la deuxiéme centurie. Cela même paroît par une lettre de ſon fils Iſaac, imprimée à la fin du livre, avec un *carmen gratulatorium* qu'il avoit fait ſur cette édition, & avec quelques autres lettres qu'il avoit écrites à diverſes perſonnes.

(i) *Fridericus Hermannus Flayderus in vita & morte Jani Gruteri.*

(A) *Sa mere qui étoit ſavante.*] Elle étoit Angloiſe (i), & ſe nommoit Catherine Tisbem (k). La langue Greque lui étoit ſi familiere, qu'elle pouvoit lire Galien en Grec. Il y a très-peu de Medecins qui en puiſſent faire autant. *Is ſicut vobis duris cauſſantia doctoris utrumque parentem, ita matrem præſcipuè ſtudiorum magiſtram, votum ſimul Agaſiclis conſecutus eſt, ut earum diſcipulus diceretur, quorum & filius eſſet. Mater enim præter Gallicam, Italicam, Britannicam linguam, Latinas litteras optimè, Græcas ita callebat, ut & Galenum, quod milleſimus Medicus vix ſolet, linguâ Galeni legerit.* Je crains que ceux qui ont publié des catalogues des femmes ſavantes n'aient oublié celle-ci un peu trop ſouvent.

(k) *Balthaſar Venator in Panegyrico Gruteri apud Herm. Witte, Memor. Philoſophorum, Oratorum &c. pag. 227.*

Digitized by Google

pal precepteur. Il paſſa quelques années dans l'Academie de Cambrige, après (B) quoi il vint à celle de Leide pour y étudier en Juriſprudence. Il y reçut le doctorat, mais dans la ſuite il ne s'attacha qu'aux belles lettres, & il publia bientôt des (C) Ouvrages de Critique. Quoi qu'on ſache en general qu'il voiagea, on ne ſauroit neanmoins marquer les circonſtances & l'ordre de ſes voiages. Il étoit en Pruſſe lors que Chriſtien Duc de Saxe lui fit offrir la chaire de profeſſeur en hiſtoire dans l'Academie de Wittemberg. Il l'accepta, & ne la garda que peu de mois, parce que Chriſtien mourut bientôt, & que ceux qui gouvernerent après lui obligerent tous les profeſſeurs à ſigner un formulaire, ou à renoncer à leur charge. Gruterus aima mieux quitter la ſienne, que de ſouſcrire (D) à des Confeſſions de foi contre ſa conſcience. Je trouve qu'il a fait des leçons publiques dans l'Academie de Roſtock *, mais je ne ſai point ni quand ni comment il en ſortit. Le lieu où il a profeſſé avec plus d'éclat eſt l'Academie d'Heidelberg, où il eut auſſi la † direction de cette fameuſe Bibliotheque, qui fut tranſportée à Rome quelque tems

* *Voiez la remarque D, lettre h.*

† *Il commença de l'avoir l'an 1601.*

(a) *In Biblioth. Belg. pag. 438.*

(b) *Flayderus ubi ſupra.*

(c) Gualtherus vici ſui Magiſter delectus eſt; cui muneri minùs gravi ſucceſſit deinde gravius, cùm *Parmenſis* obſidionem feciſſet. Rei namque frumentariæ quatuorvir, collegis *Aldegondio, Leſdale & Roſa*, adſcitus in partem gloriæ illius mittendus eſt, quod annonæ conſcientiam ſic inter paucos ſeptam tenuiſſent, ut citra deditionem nec civi, nec hoſti conſtare poſſet, tantum tridui frumentum ſuperfuiſſe. *Venator ubi ſupra pag. 224.*

(d) *Flayderus ibid.*

(e) Gruterus cùm *Librum Concordiæ* nec vidiſſet nec legiſſet unquam abſtinuit à ſubſcriptione, quod temerarium eſſet & fatuum judicare de re, quam non videris, approbare librum, quem non legeris, firmare ſententiam, quam non conſideraveris, ſubſcribere divinis, quæ cum divinis nondum contuleris. Miſſionem igitur præſtulit. *Venator ibid. pag. 224.*

(f) *Id. ibid.*

(B) *Après quoi il vint à celle de Leide.*] Il y étudia pendant ſept ans, ſi l'on en croit Valere Andre (a) qui cite une preface de Gruterus même, & qui ajoûte que Gruterus avoit demeuré en Angleterre depuis l'âge de quatre ans juſqu'à l'âge de dix-neuf, & qu'aiant voulu ſe fixer dans ſa patrie, après avoir été reçu Docteur en Droit, il la quitta tout auſſi-tôt, parce qu'on aprit qu'elle alloit être aſſiegée par le Duc de Parme. Son pere qui étoit une perſonne conſiderable, & qui eut des emplois dans cette ville pendant le ſiege, ne voulut pas que ſon fils y paſſât un ſi fâcheux tems: il l'envoia voiager en France. Ces calculs ne ſont pas juſtes; car ils ſupoſent que le Duc de Parme aſſiegea Anvers l'an 1586. ce qui eſt très-faux: il l'aſſiegea l'an 1584. deſorte que ſi Gruterus avoit quité Leide pour ſe retirer à Anvers avant le ſiege, il ſeroit faux qu'il eût étudié en Angleterre juſqu'à l'âge de dix-neuf ans, & puis à Leide pendant ſept ans. Au reſte le pere de nôtre Gruter s'apelloit Gualtherus: il fut (b) Bourgmaître d'Anvers: il ſigna cette fameuſe Requête qui fut preſentée à la Ducheſſe de Parme, & qui donna l'origine au mot de *Gueux*. Après ſa proſcription il eſſuia bien des traverſes, avant que d'arriver à Norwich en Angleterre, où il s'arrêta aſſez long tems: enſuite il s'en vint à Middelbourg, d'où il paſſa à Anvers lors que les Etats en furent les maîtres. Il demanda au Senat exemption de toute charge, ce qui lui fut accordé juſques au tems qu'on ſe vit menacé d'un ſiege. Alors non ſeulement il fut Capitaine de ſon quartier, mais auſſi l'un des quatre Intendans des vivres (c).

(C) *Il publia bientôt des Ouvrages.*] Les premiers fruits de ſes veilles qu'il communiqua au public furent quelques vers Latins. Il avoit environ 20. ans: *Famæ ſuæ immortalis jannam circa annum vigeſimum aperiebat verſibus quos Ocellos vocabat* (d). Enſuite il publia à Wittemberg l'an 1591. *Suſpicionum libri IX. in quibus variæ ſcriptorum loca emendata & explicata*; & puis coup-ſur-coup il donna des notes ſur preſque tous les Auteurs de l'ancienne Rome; ſur les deux Seneques, ſur Martial, ſur Ciceron, ſur Tite Live, ſur Florus, ſur Velleïus Paterculus, &c.

(D) *Que de ſouſcrire à des Confeſſions de foi contre ſa conſcience.*] On vouloit qu'il ſignât le livre de la Concorde: il (e) repondit qu'il ne ſavoit ce que c'étoit: qu'il n'avoit jamais lu ni vu ce livre, & que ce ſeroit une extrême temerité, que d'aprouver une choſe que l'on n'avoit pas examinée. Il fut donc congedié avec deux autres qui refuſerent de ſouſcrire; mais il leur en coûta beaucoup moins qu'à lui. Ils furent gratifiez des gages de la moitié d'une année, comme on le pratique en ce païs-là envers ceux que l'on licentie avec honneur. Quant à lui, bien loin de toucher cette gratification, il ne fut pas même rembourſé des frais du voiage. C'étoit le plus mauvais Courtiſan du monde; il ne ſongeoit qu'à ſes livres, & ne s'amuſoit point à gagner les bonnes graces des Favoris par des ſoumiſſions & par des viſites captieuſes; & il trouva qu'à tout prendre, il lui ſeroit plus avantageux de renoncer à cette ſomme d'argent, que de s'engager dans les embarras d'une ſollicitation qui auroit tiré en longueur. *Causâ ſuperius indicatâ, quod purpuras Aulicus adorare nolebat, Principi verò ſervientium, aut ſupplicationis continuæ ſedulus adhibere ſibi interdixerat. Minus enim moleſtiæ ineſſe videbatur deſpendio expedito, quàm ſtipendio aut præmio interjacente* (f). Voilà le caractere naïf d'un veritable homme d'étude. Mais je ne ſai ſi l'on ne doit pas trouver étrange dans un homme qui avoit tant lu, qu'il ignorât abſolument ce que c'étoit que le livre de la Concorde. Je ne croi pas que l'eſprit de nôtre Gruterus fût d'une vaſte étenduë; mais ſon aplication extraordinaire; ſon avidité immenſe de ſavoir une infinité de choſes; ſa diligence prodigieuſe à entaſſer des recueils, lui firent aquerir une eſpece d'univerſalité que la nature ne lui donnoit pas. Pourquoi donc negligeoit-il de s'inſtruire d'une choſe qui partageoit les Egliſes, & qui faiſoit tant de bruit parmi les Theologiens? Aparemment ſon inclination le tenoit fort éloigné des études de la controverſe. Parlons plus poſitivement: il deſaprouvoit (g) les diſputes des Theologiens; il ne s'en voulut jamais mêler; il ne ſe fit point de querelles de religion avec ceux de l'Egliſe Romaine; & de là vint qu'on le ſoupçonna de vouloir changer de religion. Venator ſon panegyriſte s'emporte un peu contre ceux qui formoient de tels ſoupçons. Voici comment il les traite: (h) *Hunc accedit quædam alia dementia, quæ frigere eos dicit in Religione, quos in contentiones non videant ardeſcere.* Pontificio *non obloquutus es?* Pontificius *haberis.* Lutherano *non reluctatus?* Lutheranus *audis.* Calviniſtæ *non inſultaſti?* Calviniſta *es. Iſtis enim nominibus invicem diſcedimus. Novi qui de GRUTERO propter hanc ipſam cauſam Tranſitionem ſparſerant. Sicut &* David Chytræus, *quod in* Academia Roſtochiana *GRUTERO, qui tunc ibidem* Suetonium *legebat, conjunctior erat, & ſtudium rixandi averſabatur*, Calviniani *nominis invidiam ſuſtinuit.* Le panegyriſte venoit de parler fort ſenſément contre ceux qui aiment à diſputer, & touchant le mauvais effet de l'eſprit controverſiſte. On n'en devient pas meilleur, dit-on, mais on en devient plus chagrin contre ſon prochain. (i) *Certamina talia ſemper ferè iſtis eventibus finiuntur, ut acerbius ſint odium inter partes, & nemo per illa melior. Mira res eſt, quod commiſſionibus factionum, argumentorum verſutiis, clamoribus, convitiis, mutuis execrationibus Deo nos gratiores fieri putamus, cum amor & pax, & manſuetudo, & precedentium mater Fides nobis rem conficiant, quorum tamen poſtrema cura habetur, & inter diſceptandum nulla. Hæreſes odiſti? Dicam qua maxima ſit,* Hypocriſis. *Hanc prius exuamus. Quoties enim quiſque de gloria Dei prius cogitat, quam de ſua? Quotuſquiſque melius vivit, quàm diſputat?* J'avertirai mon lecteur qu'il ne faut pas croire legerement ce que Venator avance ſur ces matieres; car il paroît trop piqué au jeu, & trop plein de reſſentiment contre les Theologiens; il en fait une deſcription odieuſe: tenons nous donc ſur nos gardes, quand nous lui entendons dire: (k) *Multas inauſpicatas, inimicas & arcentes aves mortales illi ubique fere nanciſcuntur, nullas tamen infeſtiores hodie, quàm quæ de ſuggeſtu diris omnibus regnant, & populares animos odiis aſperant, quos vetus Augurum diſciplina ignoravit, miſs, quia de ſummo vocem mittunt,* Supervaganeas *cum antiquis appelles, aut picarum generi aſcribas quodam collegio naturæ, quoniam utriſque par inſolentia, quam illis fabula tribuunt, par conviciandi & obtrectandi libido*

Raucaque garrulitas, ſtudiumque immane loquendi.

Dicam clarius. Sunt nonnulli (abſit enim ut omnes eadem cenſura vexem) & in ipſa matre noſtra Germania de ſacro ordine homines ſacerrimi, qui velut divinarum & humanarum rerum judices atque arbitri tamen confidentia portem illam, quam neſcio quis optimam & peſſimam dixit, exercent, ut quidvis in quovis nullâ ex re, verum ex falſum intemperanter effundant, aureſque & fidem Vulgi ignobiliſſima captivitate damnent & ſervituti. Aliquis ipſis non dedit? Avaritia: non ſcrupuloſe ſatis honoravit? arrogantia: non laudavit? ambitio: non rudis eſt? invidia: non aſſentitur? Inimicitia: malum morem tangit, tum verò capitale odium ecce facit diſertos. En voilà aſſez: il en dit beaucoup davantage; que les lecteurs y aient recours, ſi le cœur leur en dit.

(g) *Erat noſter alienus ab iſtis velitationibus, quas nec in aliis probavit. Id. p. 269.*

(h) *Ibid.*

(i) *Ibid.*

(k) *Ibid. pag. 222.*

QUEL portrait à fait Venator des Theologiens.

Digitized by Google

tems après. Cet emploi lui convenoit admirablement, & l'aida beaucoup à publier un grand nombre de commentaires. L'un des plus utiles Ouvrages qu'il ait donnez au public eſt un gros (E) recueil d'inſcriptions. Rien ne pouvoit être plus triſte pour un homme de ſon humeur, que la perte qu'il ſouffrit par le pillage (F) de ſa belle Bibliotheque. Elle fut enveloppée dans le ſaccagement general de la ville d'Heidelberg l'an 1622. Avant que cette ville fût priſe il s'étoit retiré à Bretten chez ſon gendre, d'où il paſſa à Tubinge. Il retourna à Bretten lors que les affaires du Palatinat furent un peu moins en deſordre; mais parce qu'il s'y trouva (G) inquieté par les Catholiques Romains, il ſe retira dans une maiſon de campagne qu'il acheta proche d'Heidelberg. Il alloit de tems en tems dans cette ville, & il en étoit parti le jour qu'il tomba malade de la maladie dont il mourut. Il en partit le 10. de Septembre 1627. pour s'en aller à Berhelden *, où il trouva la fin de ſa vie au bout de dix jours. Il fut enterré à Heidelberg dans l'Egliſe de St. Pierre. Juſtement lors qu'il mourut la nouvelle vint que l'Academie de Groningue l'apelloit à la profeſſion en hiſtoire, & en langue Greque †. Il avoit reçu pluſieurs (H) vocations de divers endroits. Comme je l'ai dit au commencement, c'étoit l'hom-

* *Maiſon de campagne d'Oſwaldus Smendius ſon gendre à une lieuë d'Heidelberg. Moreri ne devoit pas dire qu'il mourut à Heidelberg.*

† *Tiré ou de Balthaſar Venator au panegyrique de Gruterus, ou de Frideric Herman Flayder,* De vita & morte Gruteri.

(a) *Je la tire de la vie de Gruter compoſée par Flayder.*

(b) *Flayder ubi ſupra.*

(c) *Venator ubi ſupra pag. 241. & ſeq.*

(d) Annuit igitur Cæſar de privilegio, & in ipſo privilegio de privilegiis ultro cogitavit. Non tantum illis quæ GRUTERO, ſed & quæ concederet GRUTERUS. *Comitem* enim *S. Palatii* deſignavit. *Id. ibid. pag.* 243.

(e) *Ibid.*

(E) *Eſt un gros recueil d'inſcriptions.*] Voici (a) l'hiſtoire de cet Ouvrage. Martin Smetius, nâtif de Bruges, employa ſix ans à parcourir toute l'Italie pour ramaſſer des inſcriptions, & les aiant jointes à celles qui lui furent fournies par quelques perſonnes doctes, il les rangea dans un fort bon ordre. Marc Laurinus Seigneur de Watervliet, grand amateur de l'antiquité, le pria de lui en donner une copie, & lui promit de reconoître dignement ce penible office. Pendant que Smetius y travailloit, le feu prit à ſa maiſon, & conſuma tous ſes meubles, & toutes ſes inſcriptions, à la reſerve d'une cinquantaine de feuilles, qu'il avoit miſes à part dans un cabinet. Laurinus par prieres & par promeſſes l'encouragea à retablir cet Ouvrage dans ſa premiere perfection: cela fut fait, & ainſi ce beau recueil fut remis entre les mains de Laurinus, qui ſe preparant à ſe retirer en France à cauſe des guerres civiles, prit avec lui ces inſcriptions, & le threſor d'anciennes medailles qu'Hubert Goltzius avoit raſſemblé avec mille peines, & avec mille depenſes. Tout cela lui fut enlevé par la garniſon Angloiſe d'Oſtende. Il ne fut plus poſſible de recourir à Smetius, car comme il étoit Miniſtre des Reformez à Bruxelles, il y avoit été pendu par les ſoldats. Goltzius épouſa ſa veuve. Sur ces entrefaites Janus Douza étant allé en Angleterre par ordre des Etats, acheta d'un ſoldat Anglois le manuſcrit des inſcriptions, & le mit entre les mains de Juſte Lipſe, qui le fit imprimer avec quelques ſuplemens. Gruterus prenant ces inſcriptions, & les augmentant de toutes celles qu'il lui fut poſſible de ramaſſer avec des peines inconcevables, les mit en ordre & les publia à Heidelberg l'an 1601. & il fut aſſez heureux pour obtenir de Scaliger 24. indices que ces grand homme prit la peine de dreſſer, par un travail de dix mois. (b) *Hoc Gruterus tandem: noſter aſinino prorſus labore ex lateritio marmoreum imo aureum fecit, nam & ilias pauciores primo ſervavit, & omnes quotquot unquam in toto orbe ſuperfuerant collegit inſcriptiones, & eaſdem in ordinem coëgit, & denique Cæſari Rudolpho parenti publico perpetuoque Auguſto dedicatum publicavit. Cui ipſemet Joſephus Scaliger in ſenecta ætate, ſolo amore atque ſtudio quo Gruterum proſequebatur compulſus, viginti quatuor Indices decem menſibus continuo illis inſudando adjecit.* L'Empereur loüa beaucoup cet Ouvrage, & mit au choix de Gruterus la recompenſe dont il le vouloit gratifier. L'Auteur repondit qu'il s'en remettoit au choix de S. M. I. pourveu que la recompenſe ne conſiſtât pas en argent: & lors qu'il eut ſçu qu'on ſongeoit à lui donner des armoiries, pour relever dans l'Empire la nobleſſe de ſon extraction, il temoigna que bien loin de ſouhaiter de nouvelles armoiries, il ſe ſentoit trop chargé de celles que ſes ancêtres lui avoient laiſſées. Là-deſſus on conſeilla à S. M. I. de lui accorder un privilege pour tous les livres qu'il publieroit (c). Ce Prince y donna les mains, & voulut de plus que Gruterus eût un caractere (d) qui lui donnât droit d'accorder des privileges: il lui deſtina la dignité de *Comte du Sacré Palais*, mais comme il mourut avant que d'avoir ſigné les lettres patentes, cette affaire n'aboutit à rien. Gruterus ſe hâta trop de temoigner ſa reconnoiſſance. (e) *Decreta res apud Principem, approbata in Senatu Auguſto, relata ad Principem iterum, ut ſubſcribendo firmaret, quod præſcripſerat communicando. Sed Cæſarem occupavit morbus, deinde fatum, quod bonas actiones plerumque cum authoribus finit. Litera itaque quibus ſuperiora Privilegia continebantur, ſicut ejus generis mille alia, more quodam differendi, relictæ ſunt abſque manu Imperatoris, abſque ſignatione, nec poſtea unquam productæ, quia nova Poteſtas facilius ſua beneficia orditur, quàm aliena abſolvit, & novis curis occupata rarò ſuccedit in obligationem veteris promiſſi. Itaque* GRUTERUS *luculentiſſimum munus nunquam accepit, & laudes Cæſaris optimi ſic celebravit, quaſi integrum acceppiſſet.*

(F) *Par le pillage de ſa belle Bibliotheque.*] Elle lui avoit coûté 12. mille écus (f). Oſwald Smendius ſon gendre travailla inutilement à la conſerver: il écrivit pour cela à l'un des Officiers generaux des troupes du Duc de Baviere; mais la licence du ſoldat fut plus forte que les bonnes intentions de cet Officier. Smendius aiant apris que la maiſon de Gruterus étoit pillée, ſe tranſporta à Heidelberg, & vit la diſſipation des livres. Il tâcha de ſauver du moins ceux que le Copiſte de Gruterus avoit tranſportez dans la Bibliotheque Electorale, & il fut ſuplier le Commiſſaire du Pape de lui permettre de les retirer. On lui repondit qu'à l'égard des manuſcrits, le Pape avoit donné ordre de les chercher tous avec ſoin, & de les porter à Rome; mais que pour les livres imprimez on permettroit qu'ils fuſſent rendus à Gruterus, pourvu que Tilli l'aprouvât par un billet ſigné de ſa main. Cette pretenduë courtoiſie ne ſervit de rien, parce que Tilli fut inacceſſible (g).

(f) *Flayder ubi ſupra.*

(g) *Tiré de Venator ubi ſupra pag. 265.*

(G) *Il s'y trouva inquieté par les Catholiques Romains.*] J'ai deja dit (h) qu'il n'avoit jamais aimé les controverſes, ou les diſputes de religion; ainſi ſe voiant importuné par quelques jeunes Jeſuïtes qui n'aimoient qu'à battre le fer, il leur quitta bientôt la partie, en ſortant de Bretten. La premiere fois il leur repondit fort doucement, & les redreſſa ſur quelque paſſage de St. Auguſtin qu'ils n'avoient pas bien raporté; mais quand ils revinrent à la charge il ſe mit un peu en colere, & les traita de jeunes preſomptueux, & leur allegua les honnêtetez qu'avoient pour lui André Schot & Jaques Sirmond. (i) *Ipſum quoque juvenes quidam ex familia* Jeſuïtarum *diſputando ſollicitabant, quibus ille primum placidè reſpondit, & ſemel etiam ſententiam* Auguſtini, *quam non ſatis memoriter ipſi meminerant, ex libro præſenti oſtendit, docuitque aliis verbis, & alio loco extare, quod ab illis & pro illis fuerat allatum. Deinde cùm nec dum deſiſterent, quin ipſum talibus obtunderent, libertate reſumta,* mirari ſe *dixit,* ubi frontem reliquiſſent ſemibarbatuli juvenes, ut ſperent docere ſenem ſexagenarium, qui plures Patres in vita legerit, quàm ipſi ſaltem vidiſſent. Jeſuïtas Senes & primarios (*SCHOTTUM nominabat & SIRMONDUM*) ſibi mutuo honore litterarumque commercio coli: nullam tamen ab iſtis de Religione ſibi moleſtiam exhiberi. *Erat enim noſter alienus ab iſtis velitationibus, quas nec in aliis probavit.* Ce n'étoit pas le fait d'un Critique comme lui d'ergotiſer ſur la controverſe, avec de jeunes Jeſuïtes nourris dans les ſubtilitez de l'Ecole: & il ne vit point d'autre remede contre leurs importunitez, que d'aller demeurer loin d'eux.

(h) *Ci-deſſus remarque D.*

(i) *Id. pag. 268. 269.*

(H) *Pluſieurs vocations de divers endroits.*] La plus memorable de toutes fut celle de Padouë. On (k) lui offrit la chaire que la mort de Riccobon venoit de laiſſer vacante: les gages étoient fort conſiderables, & on lui promettoit la liberté de conſcience. Il refuſa tous ces avantages, malgré les ſollicitations de Pinellus & de Velſerus. Il craignit de s'expoſer à l'envie, par un emploi ſi honorable & ſi lucratif, & il ne voulut pas ſe priver des exercices publics de ſa religion. (l) *Erat ei religioni religio, ſed & erat religioni ipſa pecunia ſumma, quæ cæteroqui paucis nimia eſt, & multis oportuna ad impietatem merces. . . . Cultus enim divini libertatem publicam (quamvis privatam recepturus) pro quibuſcunque divitiis ſibi negabat eſſe venalem; præterea tam humanum ſciebat eſſe invidere aliena felicitati, quàm aliena virtuti, & hanc quidem propter invidiam non eſſe deſerendam, illum verò feliciorem eſſe, qui non ſit infelix, quàm qui cum invidia felicisſimus.* Cela eſt

(k) *Id. Venator ibid. pag. 239.*

(l) *Ibid.*

plus

Digitized by Google

l'homme (I) du monde le plus laborieux. Il avoit une qualité fort rare, c'étoit de n'être pas attaché au gain. Il ne se soucioit pas d'augmenter son revenu, il donnoit largement l'aumône, & il prêtoit de l'argent (K) sans s'informer trop si le debiteur seroit solvable. Il suportoit constamment les adversitez; & si on ne le vit point insensible à la mort de ses quatre femmes, on remarqua pour le moins qu'il se laissoit consoler (L) avec succés dans cette affliction domestique. Sa plus violente querelle de literature fut avec Philippe Pareus. J'en parle ailleurs *. Celle qu'il eut avec Denys (M) Godefroi fut comme un torrent; violente, mais de peu de durée. Il fit un

* *Dans la remarque C de l'article* Pareus (Philippe.)

plus meritoire dans un Critique, qu'il ne le seroit dans beaucoup d'autres. Je trouve que Gruterus fut apellé en Dannemarc, & que le Connetable d'Esdiguieres lui écrivit pour le prier de venir à son service, & que Claude d'Expilli & Charles Perinet Seigneur de Maugarniac l'exhorterent à satisfaire en cela le desir de ce Connetable (a). Les Curateurs de l'Academie de Franeker lui offrirent l'an 1624. la profession en histoire (b).

(I) *C'étoit l'homme du monde le plus laborieux.*] Combien y a-t-il de très-savans hommes qu'on pourroit apeller faineans, si l'on comparoit leur travail avec celui de Gruterus? *Cum quo etiam doctissimi hujus ævi, si laboris emensi respectu comparentur, desidiosissimi vocabuntur* (c). Spizelius qui dit cela l'avoit emprunte de Flayder qui ajoûte: *Cum etiam illi qui tota sua vita literis assident huic collati, quasi somno ac inertiæ dediti erubescere cogantur, nisi Gruteri labores callidius dissimulare velint, quam candidius æstimare.* Le même Spizelius observe que Gruter publioit un livre presque chaque mois: *Nullus fere author sive Græcus sive Latinus extabat ex antiquis, quem non notis ac commentariis suis aut illustrarit, aut illustrare potuerit, nemo plura veterum recensuit monumenta & restituit, imò singulos suæ vitæ annos, ac propemodum menses, libris singulis à se editis distinxit.* Il étudioit tout le jour, & une bonne partie de la nuit, & toûjours debout: *Die toto maximam sæpe noctium partem stans literis operam navabat . . . stans scribebat, stans legebat, stans studebat* (d). On croira facilement cette aplication extraordinaire, quand on considerera le nombre de livres qui sont sortis de sa plume, ou qu'il a reduits en un corps. Son *Thesaurus* (e) *Criticus* est de cette derniere classe. Il y a ramassé en 6. gros volumes *in* 8. une infinité de traitez des plus excellens Critiques, que l'on auroit mille peines à trouver, s'il ne les avoit rassemblez. Il a rendu le même service à plusieurs Poëtes modernes, dont il a recueilli les œuvres sous le titre de, *Delicia Poëtarum Gallorum, Italorum, Belgarum*, en (f) neuf volumes. Il s'est donné à la tête de cette compilation le nom de *Ranutius Gerus*, qui est l'anagramme du sien. Nous avons de lui un double *Florilegium*. Le 1. en trois volumes *in* 8. contient un grand amas de proverbes de presque toutes les nations avec des notes. Le 2. est une suite du Polyanthea de Langius. Le premier volume de cette suite fut imprime à Strasbourg l'an 1624. *in fol. Composuit* (g) *quoque Polyanthea tomum tertium & quartum nondum tamen editos, qui si referantur ad Langianum sunt Oceanus ad gustulas.* Il publia un *Chronicon Chronicorum ecclesiasticum & politicum*, en 4. gros tomes *in* 8. à Francfort l'an 1614. où au lieu de mettre son nom il mit celui de *Johannes Gualterus*, en memoire de son pere (h). Il y avoit un peu d'excés dans la passion qu'il a euë de multiplier ses livres, & de là vint que le choix & le jugement ne regnoient pas dans ses Ouvrages. *Non curat*, disoit Scaliger (i), *utrum charta sit cacata, modo libros multos excudat . . . . . quod fecit Gruterus in Senecam, c'est labeur d'escolier ou d'imprimeur.* Mr. Amelot de la Houssaye (k) a parlé avec beaucoup de mepris du travail de ce Critique sur Tacite, & il y avoit long tems que Baudius en avoit fait un semblable jugement, (l) *Vidi quæ J. Gruterus ad eum auctorem annotavit. Diligentiam ejus in colligendis variis sententiis improbare nefas sit. Sed (quod libere liceat) commissiones meræ sunt, & ut flagitiosissimi Caligulæ non absonum dictum in re simili usurpem, arena sine calce.* ** *Videtur sibi proposuisse ad imitandum rationem illam, quam secutus est Lipsius in admirabili & præstantissimo opere De civili doctrina. Sed Dii boni! quam longo intervallo, quam non passibus æquis vestigia sectatur.* On verra un autre passage du même Auteur dans la remarque *M*.

Cette aplication excessive aux livres fut cause aparemment de je ne sai quelles boutades, qui faisoient dire à Commelin que Gruterus (m) *estoit fou & bien fou. En estudiant quand il n'entend pas quelque chose il se depite, & jette ses livres par terre.*

(R) *Il prêtoit de l'argent sans trop s'informer.*] Quoi qu'il y eût été attrapé, il ne cessoit point d'être d'une humeur commode pour les emprunteurs; & il s'estimoit heureux de n'être pas une fille, car, disoit-il en plaisantant, je n'aurois refusé personne: (n) *Et egenis benignè dedit, & indigis prompte credidit; utrumque virtute indolis, cum tam crudele putaret non dare esurienti, quam inhumanum negare mutuanti. Et quamquam ipsius argentum non semel in mala nomina inciderat, & oblivioſam fidem, facientibus ex commodato donum, quibus dignum erat ultra sortem etiam usuræ loco reddere gratias. Non tamen desistebat ille, quoties rogaretur, pecunias promere auxiliares, cùm interim subinde confiteretur damnosam facilitatem suam, dicere per jocum solitus;* Bene secum actum, quòd puella non esset natus, haud dubiè enim nemini se tuisse negaturum. L'ingratitude ni la mauvaise foi de quelques-uns de ses debiteurs, ne firent pas qu'il se rendît plus difficile envers les autres en exigeant des cautions, ou des promesses par devant Notaire. Il negligea même ces formalitez quand il paia le mariage de ses filles. (o) *In se itaque potius facetè lusit, quàm ingratos asperè perstrinxit, aut propter hos inhumaniter alios rejecit, aut eosdem sponsoribus, testibus, aut scriptis publicis stipavit, ut & ipse in are essent, & fides in custodia. Quem morem vulgò receptum noster ne tunc quidem adhibuit, cùm majoris etiam momenti pacta forent condenda, cùm filiabus generos daret & dotem, nulla testium conscientia, nulla Formulariorum curiositate, nulla cerâ, quam soceri generique opus esse censebat.*

(L) *Il se laissoit consoler avec succés dans cette affliction domestique.*] C'est ce qu'on peut recueillir des paroles de son panegyriste, qui aparemment n'a pas dit tout ce qu'il savoit là-dessus, ne croiant pas que l'insensibilité fût une chose honorable. Il dit que l'une des quatre femmes de Gruterus perit d'une mort très-violente, elle tomba du haut en bas de la maison, & se tua: neanmoins son mari resista courageusement à une douleur, que les circonstances de cet accident devoient rendre plus cuisante. Il ne s'impatienta pas comme l'on fait ordinairement (p).

(M) *La querelle qu'il eut avec Denys Godefroi.*] Ce docte Jurisconsulte avoit autrement corrigé que lui quelques endroits de Seneque, & tout aussi-tôt Gruterus fit voler sur son critique un Ouvrage qu'il intitula, *Confirmatio suspicionum extraordinariarum contra Dionysii Godofredi conjecturas & varias lectiones in Senecam Philosophum.* Il le publia à Francfort l'an 1591. le feu de la jeunesse le fit passer au delà des bornes, & il en fut bien fâché dans la suite lors que Denys (q) Godefroi fut son collegue, & qu'ils se furent reconciliez ensemble. Le panegyriste pretend que cette dispute est d'une telle nature, qu'à cause de l'érudition qu'on y trouve on seroit fâché que ces deux Critiques ne se fussent pas querellez, & qu'à cause de l'emportement outré qui y regne, on voudroit que leur querelle ne fût jamais arrivée. Le tour Latin de Venator est plus heureux que ma traduction, comme on va le voir. (r) *Quod certamen inter ipsos certatum vix possis nolle, quin velis, vix velle, quin nolis. Adeò multum excidebat inter disceptandum humanioris doctrina, adeò multum rursus inhumanioris censura.* GRUTERUS *ipse calorem illum juventutis sæpe postea detestatus est. Cùm enim optimus & doctissimus Ille, quem* GRUTERUS *paulo vehementiùs antea tetigerat, Heidelbergam ipse quoque docendi causa venisset, reconciliatio primùm inter ipsos facta est, deinde secuta propior notitia, & tandem apud* GRUTERUM *pœnitentia scriptionis, ut ita loquar, piperata. Nam si mihi constitisset, inquiebat noster,* Dionysium *virum esse tam bonum, nunquam quicquam mihi tanti fuisset, ut contra illum manum tam seriò misissem.*

POUR preuve qu'il s'étoit reconcilié sincerement avec Denys Godefroi, j'allegue une chose que je trouve dans les lettres de Baudius. Celui-ci l'avoit prié de saluer de sa part ce Jurisconsulte, mais Gruterus n'en fit rien parce qu'il trouva trop maigres les loüanges que Baudius avoit données à Godefroi, & il lui recrivit que ce n'étoit pas assez pour un tel homme que de l'apeller laborieux, & de lui attribuer l'éloge de n'avoir pas rendu de petits services à la jurisprudence, mais qu'il le faloit loüer d'en avoir rendu de très-grans à cette science, ou se servir même de quelques termes plus forts. Baudius s'ofensa de cet avis, & parla tout-à-fait desobligeamment du bon Gruterus dans une lettre

(a) *Id. ib. pag.* 275.

(b) *Gruter. epist. ad Hosmannum inter Richterianas pag.* 549.

(c) *Spizelius in felice literato pag.* 1042.

(d) *Flayder, ibid.*

(e) *Le titre est* Lampas sive fax artium liberalium, hoc est Thesaurus Criticus.

(f) *Imprimez l'an* 1608. 1609. 1614.

(g) *Ces paroles sont dans le catalogue des Oeuvres de Gruterus à la fin de sa vie par Flayder.*

(h) *Flayder ubi supra.*

(i) *Scaligerana pag. m.* 100. 101.

(k) *Preface de sa version de Tacite.*

(l) *Baudius, epist.* 13. *centur.* 2. *pag. m.* 171.

(m) *Scaligerana pag.* 101.

(n) *Venator ubi supra pag.* 254.

(o) *Id. ib.*

(p) Doluit ille quidem magnopere morte uxoris, doluit ipsa specie mortis, doluit inopinâ viduitate, sed post amissionem tamen uxoris multum abfuit ab amissione sui, multum ab impatientia vulgari, quæ plerunque cùm corrigere non possit mala sua, corrigere vult Deum. *Ib. pag.* 256.

(q) *Il fut Professeur en Droit à Heidelberg.*

(r) *Idem pag.* 261.

Digitized by Google

un fort bon uſage des malheurs dont les dernieres années de ſa vie furent traverſées. On le peut connoître par les reflexions morales qu'il publia †. Sa curioſité quelque grande qu'elle fût s'épuiſoit toute ſur les matieres d'érudition; il ne s'amuſoit point à des nouvelles (N) de ville, comme font tant d'autres ſavans, qui ne ſe couchent jamais ſans être repus de tous les contes qui courent. Il ne s'amuſoit point non plus aux controverſes δ, & ce fut ſans doute l'un des motifs qui encouragerent l'un de ſes antagoniſtes à l'accuſer d'irreligion (NΔ). Neanmoins il donna de telles preuves de ſon attachement à l'Egliſe Proteſtante, qu'il y a bien des controverſiſtes emportez & injurieux qui n'auroient pas aſſez de pieté pour en donner de pareilles.

☞ GUADAGNOLO (PHILIPPE) Lecteur en Arabe & en Chaldéen à Rome dans le College de la Sapience au XVII. ſiecle, fut un des premiers que l'on emploia à la traduction Arabe de l'Ecriture, après que la Congregation *de propaganda fide* eut reſolu de ſatisfaire en cela aux deſirs de quelques Prelats Orientaux qui avoient preſenté une requête au Pape Urbain VIII. environ l'an 1624. L'Archevêque de Damas, & le Pere Guadagnolo furent chargez de compoſer la traduction; mais quelque tems après il n'y eut que ce dernier qui ſoutint cette fatigue. Il fut fort ſoulagé ſous le Pontificat d'Innocent X. car il ne fut chargé que du ſoin de corriger la verſion. Il mourut à Rome le 27. de Mars 1656 *. On fait beaucoup de cas d'un livre qu'il a publié contre un (A) Docteur Mahometan.

☞ GUAGNIN (ALEXANDRE) nâtif de Verone, & Polonois naturaliſé, ſe rendit illuſtre & par ſon épée & par ſa plume. Il eut des charges conſiderables dans les armées Polonoiſes, & y aiant fait paroître ſa valeur tant aux guerres de Livonie, & de Moldavie, qu'à celles de Moſcovie, il fut honoré non ſeulement de ‡ l'*indigenat* ſous le regne de Sigiſmond Auguſte, mais pourvu auſſi du gouvernement de la forteresse de Witebſk. Il y commanda pendant 14. ans. Il ſe tourna enfin du côté des lettres, & compoſa une (B) hiſtoire de Pologne. Il mourut à Cracovie l'an 1614. à l'âge de 76. ans. Il ne fut jamais marié. Il portoit les titres de *Comes Palatii Lateranenſis, & eques auratus* ‡.

☞ GUAL-

† *Sous le titre de* Bibliotheca exulum, ſive enchiridion divinæ humanæque prudentiæ.

δ *Voiez les remarques D & G.*

* *Tiré du giornale de' letterati du 29. de Janvier 1672. où l'on fait mention de cette verſion de la Bible qui parut enfin à Rome l'an 1671. en 3. vol. in folio.*

‡ *C'eſt-à-dire du privilege d'être cenſé Noble Polonois.*

‡ *Tiré de Starovolſcius pag. 101. 102. inſ. Oſſolińſcius* Scriptorum Polonicorum.

(a) *Baudius epiſt. 9. centur. 2. pag. m. 164. 165.*

(b) Quæſo ſe quoties in quempiam incideris cui veniat in mentem noſtri, ne graveris eum verbis noſtris impartiri ſalute, tametſi nihil ea de re nominatim caveam. Non enim arbitror aut tibi tam parum eſſe fidei, aut veſtros homines adeo ineptire, ut nihil niſi inſpectis ſignis & tabellis credere ſuſtineant. *Id. ibid. pag. 164.*

(c) Nec prius in dulcem declinent lumina ſomnum, *niſi exactiſſime à ſui ſimilibus congerronibus cognorint,* Quid toto fiat in orbe, Quid Seres quid Thraces, agant, ſecreta novercæ Et pueri, quis amet, quis decipiatur adulter? *Imo* quis viduam prægnantem fecerit & quo menſe. *Flayder ubi ſupra. Voiez Juvenal Sat. 6. v. 400.*

(d) *Voiez ci-deſſus pag. 181. remarque H.*

(e) *Flayder ibid.*

tre qu'il écrivit à un ſavant de Hambourg. (a) *Quemadmodum Grutero non fuit animus ſalutandi meo nomine Dionyſium Godofredum, quia nimis parca manu laudes & virtutes ejus eram perſecutus: quod & ſignificavit per literas adjuncto noſtro elogio, ſi forte me ratio fugiſſet. Erat autem tale,* vir laborioſus, & non male de jure meritus. *Dicere debueras, inquit,* optime, *aut ſi quid aliud efficacius. Vide quid oneris nobis injungatur, ut faſces ſubmittamus ſcilicet iis, quibus ut iſti τῆς ἀρτίφρων. Omnes hominis dotes abunde complexus eſſe videor, ſi dicam* Sarcinatorem eſſe probum fuere centones optime. *Ego malim in æternum ejerare omnem ſcribendi copiam, quam tali pacto me poſteritati æſtimandum proponere, ciſi hac via & ad opes & ad æſtimationem ducit. ἀλλὰ μᾶλλον αἰσχύνομαι καὶ ἐρυθριῶ, καὶ τὰς τῶν ἰσομοίρων δόξας. Quanquam bonum illum Grutetum (eſt enim vir minime malus, imo vix capax malitiæ) prorſus habeo excuſatum, ſi id ætatis homo non poteſt ablegare vaniſſimam illam gloriæ cupiditatem, quæ nunquam ſeneſcit, & (uti incomparabilis meus Tacitus ait) ſapientiam profeſſis, noviſſima exuitur.* Perſonne, ce me ſemble, ne ſera faché de ſavoir à quel propos Baudius écrivit cela. *Si quelcun vous demande de mes nouvelles,* venoit-il de dire, *aiez la bonté de le ſaluer de ma part, quoi que je ne vous aie point parlé de lui, car je ne penſe pas qu'on ſe defie de vous à un tel point, ou que les gens ſoient ſi ridicules en vôtre païs, qu'ils ne veuillent croire que ce qu'on leur donne à lire (b).* Là-deſſus il raconte comment Gruterus s'étoit comporté à l'égard des complimens qu'il l'avoit prié de faire. La commiſſion fut refuſée parce qu'on ne s'en vouloit aquitter qu'en montrant les propres paroles de Baudius. C'eſt une ſervitude qui n'a point de lieu dans le commerce de lettres des honnêtes gens.

(N) *A des nouvelles de ville comme font tant d'autres ſavans.*] L'Auteur que je cite condamne les hommes doctes qui donnent dans cette curioſité. Selon lui c'eſt ſe repaître de cent mediſances, c'eſt vouloir conoître les mauvais deſſeins des marâtres, & les tentations des veuves, que dis-je les tentations, le Latin porte *les groſſeſſes* (c). Gruterus étoit loüable de n'être point amateur (d) de ces nouvelles. *Quamquam in omni artium ac ſcientiarum indagine curioſiſſimum ſemper ſe exhibuerat, alieniſſimus tamen fuerit ab omni reliqua curioſitate, ſive πολυπραγμοσύνῃ, quæ haud raro doctiſſimis quibuſdam nimis eſt familiaris ac domeſtica, ut ubique tibi obvii, nil niſi novitates aut rumuſculos aniles ad innocentium ac ſimplicium, ut vocant, mortalium vitam macula inurendam fabrefactos, aucupentur, & impetuoſorum inſtar ventorum atque turbinum, non modo veſtes hominum, ſed ædium quoque parietes atque facta intima ſupinent, nec prius in dulcem* (e), la ſuite eſt à la marge.

(NΔ) *A l'accuſer d'irreligion. Neanmoins il donna de telles preuves.*] On dit que Philippe Pareus l'accuſa d'avoir plus d'eſtime pour une ſentence d'Apulée ou de Petrone, que pour tous les preceptes de JESUS-CHRIST; ſon atheïſme eſt conu, ajoûta-t-il, & ſa froideur pour la religion. (f) *Unum Appuleji aut Petronii effatum pluris facit, quam infinita ſervatoris noſtri παραγγέλματα. Notus quippe eſt ejus ἀθεισμὸς, & in ſacra religione ψυχρότης frigus.* Je ne ſaurois verifier aujourd'hui ſi le Jeſuite Jaques Gretſerus, que l'on cite ſur cela, s'attache ſcrupuleuſement aux paroles de Philippe Pareus, mais je puis bien dire que l'index de l'un (g) des Ouvrages de ce dernier contient cet article: *Gruterus ſcurriliter illudit religioſiſſimis Salvatoris myſteriis;* & cet autre, *Gruterus ἄθεος & Theologiæ ſacræ ignarus.* On eſt renvoié à la page 334. & l'on y trouve ces paroles, *Abi, Grutere; & Theologica mitte, quæ nihil ad Criticum tuum umbonem. Tuum eſt, conflictari cum blattis ac tineis: non ſcrutari myſteria ſacra, quæ numquam didiciſti. immò quæ adſpernari ſolitus es, Critico planè & aſinino ſupercilio.* Ceux qui ſauront que la tendreſſe de conſcience obligea Gruterus à refuſer une ſignature (h) dans un tems où ce refus le privoit de ſon emploi, & à rejetter une chaire de l'Univerſité de Padouë, (i) parce qu'il n'y eût point trouvé un exercice public de ſa religion, que penſeront-ils de l'audace de celui qui l'accuſa d'atheïſme? qu'en penſeront-ils lors qu'ils verront que ce pretendu athée repondoit à ceux qui lui propoſoient cette alternative, *il faut ſortir du païs ou changer de religion*, j'aime mieux le premier que le dernier; ſi je ne puis paſſer mes jours dans une ville, je les paſſerai aux champs, ou dans les bois, Dieu m'y fournira quelques herbes, ou quelques racines qui entretiendront le peu de vie qui me reſte. (k) *Cum juberetur ad aliam Religionem tranſire, aut exire foras,* hoc malo, *inquit,* quàm illud. Si non licebit vivere in urbe, licebit in agris aut in ſilvis. Aliquid ſemper Deus ſuppeditabit radicis aut herbæ, quod ſpiritum hunc alat, non diu moraturum. Sont-ce là des temoignages d'atheïſme, ou d'indiference de religion? ne ſont-ce pas plutôt des preuves d'un veritable zêle preferables à tout le bruit, & à toutes les tempêtes avec quoi l'on ſoutient mille diſputes, & l'on damne toutes les autres communions?

(A) *D'un livre qu'il a publié contre un Docteur Mahometan.*] C'eſt une apologie pour la Religion Chretienne contre les objections d'Ahmed Ben Zin Alabedin. Il la publia en Latin à Rome l'an 1631. & puis en Arabe l'an 1637. Le Sieur Theodore Hackſpan (l) declare qu'il n'a rien vu de meilleur contre le Mahometiſme que ce livre-là. Notez que le Pere Guadagnolo publia *lingua Arabica inſtitutiones, in folio* l'an 1642.

(B) *Il compoſa une hiſtoire de Pologne.*] En voici le titre ſelon l'edition de Francfort 1584. *in* 8. chez Jean Wechel. *Rerum Polonicarum tomi tres: quorum primus omnium Poloniæ Regum, à Lecho primo gentis Duce, ad Stephanum Bathoreum, etiamnum Regem: tum Principum Lituaniæ, chronologicam recenſionem, ac ſingulorum res geſtas complectitur: adjecta recens Hiſtoriarum in noſtram ætatem incidentium continua narratione. II.*

(f) *Philipp. Parens teſte Jacobo Gretſero. Voiez la 4. partie des* animadverſiones *de Mr. Crenius pag. 142.*

(g) *Intitulé* Analecta Plautina. *Il fut imprimé à Francfort l'an 1623.*

(h) *Voiez la remarque D.*

(i) *Voiez la remarque H.*

(k) *Venator ubi ſupra pag. 272.*

(l) *In tractatu ad librum Nizachon R. Lipmanni adjecto pag. 343. apud Crenium de philologia pag. 224.*

Pro-

Digitized by Google

☞ GUALDRADE, Dame Florentine, illuſtre par ſa chaſteté: elle en donna une preuve ſi à-propos devant l'Empereur † Otton IV. qu'elle obtint ſur le champ pour recompenſe (C) la ſatisfaction d'être mariée fort avantageuſement, comme on le verra ci-deſſous. Dante a fait mention d'elle, & cela d'une façon bien glorieuſe, car en parlant d'un (D) fameux guerrier il le deſigne par le caractere de *nepote* de Gualdrade.

‡ *Il regnoit vers le commencement du XIII. ſiecle.*

GUARIN, nâtif de Verone, & diſciple d'Emanuel Chryſoloras, a été l'un des premiers qui ont (A) retabli les belles lettres dans l'Italie au XV. ſiecle. Il entendoit bien la langue Latine & la langue Greque, & il les enſeigna avec beaucoup de ſuccés premierement à Veniſe, & puis à Ferrare β. Le Pape Nicolas V. lui donna ordre (B) de traduire Strabon †. Cette traduction étoit bonne pour le tems: diſons le même des autres verſions de Guarin, qui ſont celles de quelques vies & de quelques opuſcules de Plutarque. Il mourut à Ferrare le 14. de Decembre 1460 *. Tous ſes Ecrits (C) ne ſont pas des traductions.

β *Voſſius de hiſtor. Lat. pag. 584.*

† *Geſner. in Biblioth. fol. 285.*

* *Voſſius ubi ſupra.*

GUARIN (BAPTISTE) fils du precedent, marcha ſur les traces de ſon pere, & ſe rendit très-illuſtre par l'intelligence des langues ſavantes. Il les enſeigna long tems à Ferrare avec beaucoup de reputation, & publia (D) quelques livres qui ſoutinrent aſſez bien ſa gloire. Il

Provinciarum, quæ uno Sarmatiæ Europæ nomine vulgò veniunt, chorographicam deſcriptionem continet. III. Res ſingulariter à Polonis in Valachia geſtas, Orationes item & Epiſtolas ſceptri Polonici negocia concernentes habet. Alexandro Guagnino, equite aurato peditumque præfecto authore. Le libraire Sigiſmond Feyerabenius qui fit la depenſe de l'impreſſion, dedia l'ouvrage à Marc Fugger Seigneur de Kirchberg, & de Weiſſenhorn, & lui parla des grans ſervices qu'Antoine Fugger ſon pere, & Jean Jaques, & George Fugger ſes oncles avoient rendus à la ville Imperiale d'Augsbourg lors que Charles-Quint ſe preparoit à châtier la ſedition des habitans. Staroveolſcius (a) obſerve que Guagnin compoſa cette chronique de Pologne l'an 1578. *puro & nitido ſermone Latino*, & la fit traduire en Polonois par Martin Paſcowski l'an 1611.

(a) *Staroveolſc. inter. ſcript. Polon. p. 102.*

(C) *Elle obtint ſur le champ pour recompenſe la ſatisfaction d'être mariée.*] Pour commenter ceci je me ſervirai du vieux Gaulois d'un commentateur de Dante. *Ceſte Dame*, dit-il (b), *en ſes jeunes ans fut pucelle treſbelle & de bonne grace, fille de Meſſire Belincion Barti des Ravignans, ancienne famille de Florence, & une des branches de celle des Ademares. Un jour il advint comme l'Empereur Otton IIII. eſtoit à Florence en une aſſemblée de Dames, qui ſe faiſoit à cauſe de la feſte de S. Jehan Baptiſte, qu'il fut eſmeu merveilleuſement de la beauté de ceſte fille, & demandant à qui elle aparſenoit, Bellincion ſon pere ſe trouvant pres dudict Empereur, en preſence de tous reſpond: Qu'elle eſtoit fille de celuy qui ſe faiſoit fort de la luy faire baiſer. La fille oyant les parolles du pere, & picquée d'une honeſte vergoigne, en ſe levant gaillardement dict, Mon pere, je vous prye ne ſoyez ſi liberal d'une choſe qui me touche ſi fort. Car vous me permettrez, s'il vous plaiſt, que je vous aſſeure, Que jamais aucun ne me baiſera s'il n'eſt mon eſpoux legitime. L'Empereur fut eſtonné d'une ſi chaſte & prudente reſponce en ſi bas aage, & ſoudainement fit venir l'un de ſes Barons appellé Guidò, voulant que ſur le champ elle l'eſpouſe, & en dot luy donnà le Caſſentin, & partye de la Romagne, & honorà ſon mary du Tiltre de Comte, duquel tire ſon origine la famille des Comtes Guidons. Dudict Guidon & de Gualdrade nacquirent deux filz, Guillaume & Ruggier.*

(b) *Grangier, commentaire ſur le chant 16. de l'enfer de Dante pag. 182.*

(D) *En parlant d'un fameux guerrier il le deſigne:*] C'eſt dans le 16. chant de ſon enfer: nous y trouvons ces paroles:

Queſto, l'orme di cui peſtar mi vedi,
Tutto che nudo, e dipelato vada
Fu di grado maggior, che tu non credi:
Nepote fu della buona Gualdrada:
Guidoguerra hebbe nome; e in ſua vita
Fece col ſenno aſſai, e con la ſpada.

C'eſt-à-dire ſelon la vieille verſion de Grangier.

Ceſte ombre mepriſe
Dont tu me voys piller les pas, quoy qu'alteré
Son corps ſoit du tout nud & pelé, d'une gloire
Et rang plus grand il fut, que tu ne ſçaurois croire.
Icelluy fut nepveu de la bonne Gualdrade,
Qui euſt nom Guido-guerre, & en ſes jours aſſez
Par le glaive & conſeil ſe maintient en parade.

Ce traducteur vous dira de plus dans ſon commentaire, que (c) Ruggier Guidoguerra nepveu de la belle Gualdrada *fut un valeureux chevalier & homme d'une grande prudence & conſeil, ſi bien qu'en la bataille de Benevento entre Charles premier & Manfrede, il fut reputé le principal motif de la victoire, qu'emporta ledict Charles, pource qu'il ſe trouva là Colonnel de CCCC. chevaliers Florentins Guelfes exilez, leſquelz quelque temps aprez retournerent à Florence, & avec l'ayde de Charles chaſſerent les Ghibelins de ladicte ville.* Obſervons que Grangier ſe coupe lui-même quand il explique dans la page ſuivante ce degré de parenté. (d) *Dudict Guidon & de Gualdrade nacquirent deux filz, Guillaume & Ruggier, & de Ruggier Guidoguerre qui pour ceſte cauſe eſt neveu de Gualdrade.* Comment peut-on ſe tromper ſi groſſierement? n'eſt-il pas viſible que le fils du fils de Gualdrade eſt le petit-fils & non le neveu de cette Dame? Je croi que le mot *nepote* dont Dante ſe ſert ſe doit prendre ici comme *nepos* dans la bonne latinité; le Pere (e) Paul & le Cardinal Pallavicin (f) s'en ſervent pour deſigner les petits-fils de Paul III. On peut donc dire que *nepote*, ou *nipote* ſignifie quelquefois en Italien un petit-fils, c'eſt de quoi Franceſco Alunno auroit dû nous avertir dans ſon (g) Dictionaire des termes emploiez par Dante, par Petrarque, par Boccace, &c.

(c) *Id. ib. pag. 181.*

(d) *Id. ib. pag. 182.*

(e) *Hiſtoria del Concilio Tridentino l. 1. p. m. 75.*

(f) *Iſtoria del Concilio di Trento lib. 3. c. 17. n. 5. p. m. 346.*

(g) *Il eſt intitulé* della fabrica del mondo. *Il y eſt parlé de* nepote *au numero 1529.*

(A) *L'un des premiers qui ont retabli les belles lettres.*] C'eſt l'éloge que lui donne Leandre (h) Albert, & voici un paſſage de Paul Jove qui ſervira de ſecond temoin: (i) *Ab hoc inſigni viro, græca latinaque litera obſcuris illis temporibus antiqui ſeculi normam, quadrataque ſtructura ordinem & diu quæſitum decus receperunt.* Pogge reconoît que les Italiens avoient de grandes obligations à nôtre Guarin: *Vir doctiſſimus*, dit-il (k) en parlant de lui, *atque humaniſſimus, cujus ſtudia & præſtans doctrina plurimum Italis profuerunt.* Laurent Valla (l) apelle Guarin & Leonard Aretin les plus doctes hommes de leur ſiecle. Philelphe (m) donne à Guarin l'éloge de très-éloquent.

(h) *In deſcript. Italiæ pag. m. 722.*

(i) *Jovius, in elog. cap. 110.*

(k) *Poggius 2. in Philelphum invectiva.*

(l) *Apud Poggium 1. in Vallam invectiva. Voiez Voſſius de hiſt. Latin. pag. 585.*

(m) *Epiſt. ad Flavium Blondum anno 1450. apud Voſſium ib.*

GABRIEL Naudé me fournit une très-bonne addition. Il dit (n) que *Bocace travaillant au reſtabliſſement des bonnes lettres, avança tellement le progrez d'icelles, que venant à mourir en 1375. il eut pour ſucceſſeur à cette entrepriſe un Jean de Ravenne, qui commença le premier à ouvrir & reſtablir les Eſcholes à Veniſe, deſquels ſortirent Gaſparinus qui fit le meſme à Milan, & Guarinus Veronenſis,*

(n) *Naudé addit. à l'hiſt. de Louis XI. pag. 179.*

Qui (1) niſi proſtratas relevaſſet funditus artes,
Priſcorum vanus ſtaret labor:

car ce fut luy, à proprement parler, qui commença de faire valoir l'Eloquence & la Philoſophie, tant par ſes voyages à Conſtantinople, où il apprit la langue Grecque, que par ſes preceptes de Rhetorique, verſions, & autres livres; mais encore plus par le grand nombre de ſes diſciples, qui s'eſpandirent de Ferrare, où il enſeignoit, par toute l'Italie, pour declarer la guerre aux vieilles reſveries du temps paſſé, & faire comprendre à la jeuneſſe

(1) *Janus Pannonius in ejus Paneg.*

Senſa (2) tot auctorum mille indeprenſa per annos.

Ce qu'il dit enſuite n'eſt pas moins digne de remarque: (o) *Quiconque avoit eſté à Conſtantinople pour apprendre* la langue Greque, *en revenoit comme en triomphe, & paſſoit pour quelque nouveau prodige, teſmoin ce que dit Joannes Ungheretus ou Pannonius Eveſque de cinq Egliſes, du retour en Europe de ce Guarinus Veronenſis,*

(2) *Id. ib.*

(o) *Naudé ibid. pag. 181.*

- - - - (3) Vagus omnia rumor
Gymnaſia Italiæ centeno murmure complet,
Affulſiſſe virum gemina qui Pallade ſolus
Polleat, & duplicem præſtet ſitientibus hauſtum.

(3) *In Panegyrico citato.*

(B) *Le Pape Nicolas V. lui donna ordre de traduire Strabon.* D'autres diſent que Guarin ſe porta à cette entrepriſe par un eſprit d'émulation; il ne voulut point ceder à Gregoire Tiphernas qui avoit traduit l'Aſie de Strabon, c'eſt pourquoi il traduiſit l'Europe de ce même Geographe (p).

(p) *Voiez Voſſius ib.*

(C) *Ne ſont pas des traductions.*] Il publia quelques traitez de grammaire, quelques lettres, quelques harangues, & quelques vers (q).

(q) *Geſner. in Biblioth. fol. 285.*

(D) *Et publia quelques livres.*] Un traité *de Secta Epicuri*, un autre *de Ordine docendi*, un autre *de regno adminiſtrando*, des notes ſur les faſtes d'Ovide, & ſur

Digitized by Google

Il étoit encore en vie l'an 1494. & il y avoit alors 33. ans qu'il rempliſſoit les fonctions de la charge de profeſſeur aux belles lettres dans laquelle il avoit ſuccedé à ſon pere †. L'endroit où Geſner nous aprend cela n'a pas (DΔ) été bien entendu par Henri Etienne.

† *Voiez la remarque* DΔ.

GUARIN ou GUARINI (BAPTISTE) nâquit à Ferrare l'an MDXXXVIII. Il s'eſt fait plus connoître par ſa Tragicomedie du *Paſtor Fido*, que par tous ſes autres Ouvrages, & que par les (A) emplois honorables que le Duc ſon maître lui donna. Cette piece étoit ſon Ouvrage favori, & il le temoigna clairement par la colere où il ſe mit (B) contre un Critique, qui ne l'avoit attaqué que d'une maniere indirecte. Il y a exprimé ſi vivement les myſteres de l'amour, qu'on pretend qu'il a été cauſe que l'honneur de pluſieurs perſonnes de l'autre ſexe a fait un vilain naufrage. Cela ſemble combatre fort puiſſamment une (C) maxime de Mr. de la Fontaine. Je ne ſai ſi le Guarini auroit voulu ſe defendre par une telle maxime, & s'il n'auroit pas trouvé plus court de recourir à une (D) penſée beaucoup plus commune. Je ne croi pas qu'il

(*k*) Melici, in his Paulus Ægineta, diſertis verbis ad excitandam languentem Venerem vel præcipuum remedium præſcribunt Priapeorum & ſimilis poëſeos infamis aſſiduam lectionem. *Caſaubonus in hac verba Perſii Sat.* 1. *v.* 19. Cum carmina lumbum Intrant, & tremulo ſcalpuntur ubi intima verſu.

(*a*) *Geſner. in bibl. fol.* 130.

Catulle, des harangues, des lettres, des vers, & la traduction de quelques harangues de Demoſthene, & de St. Gregoire de Nazianze (*a*) &c.

(DΔ) *N'a pas été bien entendu par Henri Etienne.*] Comparons ſes paroles avec celles de Geſner. (*b*) *Memini me in Bibliothecographia Geſneri legere, Guarinum patrem (nam fuit & Baptiſta Guarinus ejus filius, quem Geſnerus, etiamnum ſe de illo ſcribente, claruiſſe Ferrariæ ait, ubi patris ſucceſſor jam per annos tres & triginta linguam utramque florentiſſime doceret) ſcripſiſſe canoniſmata in lingua Græca.* Voilà ce que dit Henri Etienne, & voici ce que l'on trouve dans la bibliotheque de Geſner. (*c*) *Claret uſque hodie Ferrariæ, ubi patri ſuccedens, jam per annos tres & triginta utramque linguam florentiſſime docet & varia conſcribit.* Peut-on trouver des paſſages plus conformes que ces deux-là, me direz-vous? oui vous repondrai-je, car les paroles que Geſner raporte ſont de Tritheme, ce n'eſt point Geſner qui dit *claret uſque hodie*, & c'eſt pourtant ce qu'a pretendu Henri Etienne, & en cela il s'eſt lourdement trompé. Il auroit dû raporter le mot *hodie* à l'an 1494. que Geſner a mis à la marge de ſon livre en cet endroit-là. Il eſt très-faux que nôtre Guarin fut en vie l'an 1545. qui eſt la date de cette bibliotheque de Geſner.

(*b*) *Henricus Stephanus in dialogo de bene inſtituendis Græca linguæ ſtudiis pag.* 116.

(*c*) *Geſner. biblioth. fol.* 130.

(A) *Par les emplois honorables.*] Voiez le Dictionnaire de Moreri, & joignez y que Guarini envoié par Alfonſe II. Duc de Ferrare à Veniſe, harangua en Italien devant le Senat, & fut admiré, & qu'après la mort d'Alphonſe il fut envoié par les Ferrarois à Paul V. pour le feliciter du Pontificat (*d*).

(*d*) *Nicius Erythræus, Pinacoth.* 1. *pag.* 96.

(B) *Par la colere où il ſe mit contre un Critique.*] (*e*) Jaſon Denores nâtif de l'Ile de Chypre, & originaire d'un gentilhomme de Normandie, & profeſſeur en Morale à Ferrare, fit un traité de Poëtique, où il maltraita une eſpece de poëſie dramatique qui étoit devenuë fort à la mode. Je parle des tragi-comedies paſtorales (*f*). Il ſoutint que c'étoient des monſtres produits par des gens qui n'avoient nulle connoiſſance de l'antiquité, & contre les regles de l'ancienne poëſie. Guarini ſe perſuada que cette Critique le regardoit, c'eſt pourquoi il compoſa une apologie contre Denores. Celui-ci repliqua, & mourut pendant que Guarini travailloit à une replique ſi ſanglante, qu'on croit qu'elle auroit pu faire mourir le cenſeur des paſtorales. Voici ce qu'en dit Mr. de Thou. (*g*) *Baptiſta Guarinus lectiſſimus eques Ferrarienſis, qui ſub id Paſtorem fidum magno plauſu ubique in Italia exceptum ediderat, eum ſermonem ad injuriam ſuam pertinere exiſtimans, defenſionem ſub nomine Verati publicavit, quam apologia contraria ſtatim Denores refutavit. Sed dum alteram defenſionem meditatur Guarinus, morte minime fatali Denores conceſſit, qua niſi dilectiſſimi filii calamitate fuiſſes præcipitata, alterius Verati lectione acceleraſſe potuiſſe credita eſt. Tanta ſiquidem vi eloquentia ſimul & aſperitate ac verborum amaritudine in Jaſonem invectus eſt Guarinus, ut Archilochum ipſum in Lycamben iambos ſtringentem eo ſcripto ſuperaſſe paſſim jactaretur.*

(*e*) Jaſon Denores de Poetica diſſerens Tragicomœdias Paſtorales quæ hodie inter Italos uſurpantur, tanquam monſtra quædam & nullo veterum exemplo, contraque Poëticæ priſcæ leges ab imperitis reiantiquariis introducta exagitaſſet &c. *Id. ibid.*

(*f*) Inter alia quæ ſcripſit cum de Poëtica diſſerens Tragicomœdias Paſtorales quæ hodie inter Italos uſurpantur, tanquam monſtra quædam & nullo veterum exemplo, contraque Poëticæ priſcæ leges ab imperitis reiantiquariis introducta exagitaſſet &c. *Id. ibid.*

(*g*) *Ibid.*

(C) *Semble combatre . . . une maxime de Mr. de la Fontaine.*] Nicius Erythræus aiant dit que le Paſtor Fido ſe reimprime preſque tous les ans, & que toutes les nations, quelque barbares qu'elles ſoient, l'ont fait traduire en leur langue, ajoûte que peut-être ce n'eſt pas un livre qui ſerve (*h*) à la pureté des mœurs, & voici la raiſon qu'il en allegue: *Etenim in ejus dulcedine ſuavitateque tanquam in infeſto Sirenis mari in quo etiam Ulyſſes erravit, virgines nuptæque complures pudicitiæ naufragium feciſſe dicuntur.* Voions la maxime (*i*) de Mr. de la Fontaine.

Iroit-il après tout s'allarmer ſans raiſon
Pour un peu de plaiſanterie?
Je craindrois bien plûtôt que la cajolerie
Ne mit le feu dans la maiſon.
Chaſſez les Soupirans, Belles, prenez mon livre
Je retons de vous corps pour corps.

(*h*) Morum fortaſſe integritati non utilis. *Nic. Eryth. ubi ſupra.*

(*i*) *Elle eſt dans l'un de ſes Contes.*

Voilà comment cet Auteur ſe tire d'une très-grande difficulté. On ſe plaignoit que ſes contes n'etoient propres qu'à exciter mille deſirs impudiques dans l'ame de ſes lecteurs, il repond que ſi les femmes qui liſent ſon livre ne laiſſent aprocher d'elles aucun Galant, elles ne forferont point à leur honneur. Cette reponſe ſent le Sophiſte, car elle demande une condition que le livre même dont on ſe plaint rend très-malaiſée à pratiquer. Vous voulez que nous liſions vôtre livre, & que nous chaſſions les ſoupirans; vous êtes injuſte d'exiger cela, puis que vos poëſies nous ôtent la force de chaſſer nos ſoupirans. Elles nous rempliſſent d'amour, elles nous echaufient, elles nous embraſent, elles nous font ſouhaiter violemment la preſence de ces Meſſieurs; vous avez bonne grace après cela de nous dire que pourvu que nous les chaſſions, il ne nous arrivera rien de fâcheux. On peut faire une autre difficulté à Mr. de la Fontaine, c'eſt que lors même que l'on chaſſeroit les ſoupirans, on ſe trouveroit expoſée à pluſieurs paſſions impures excitées par la lecture de ſes contes. Et n'eſt-ce pas un aſſez grand mal? Pour faire une bonne apologie de cet Auteur, il faudroit pouvoir ſupoſer, que ſon livre n'eſt point capable de prejudicier à la chaſteté, & qu'il n'y a que la vuë des objets aimables, & la cajolerie de vive voix qui nuiſent à cette vertu. Mais c'eſt ce qu'on ne ſauroit ſupoſer, s'il eſt vrai, comme on le pretend, que la lecture du Paſtor Fido ait perdu beaucoup de femmes & beaucoup de filles. Voilà donc mon texte ſuffiſamment commenté.

Quand ce que l'on conte des mauvais effets de ce poëme ſeroit faux, il ne laiſſeroit pas d'être vrai que la lecture de certains livres eſt très-pernicieuſe aux jeunes gens de l'un & de l'autre ſexe. Il y a des Medecins (*k*) qui ont ordonné la lecture des Priapées, à ceux qui ont de la peine à s'exciter aux combats d'amour; & j'ai obſervé que l'Empereur Ælius Verus, Prince qui s'abandonnoit aux voluptez impudiques, avoit toûjours dans ſon lit les poëſies amoureuſes d'Ovide, & qu'il faiſoit un grand cas des vers de Martial; *Idem Ovidii libros amorum in lecto ſemper habuiſſe: idem Martialem Epigrammaticum Poëtam Virgilium ſuum dixiſſe* (*l*). Je me ſouviens d'avoir lu dans le Taſſoni, que l'étude excite l'impudicité entre autres raiſons, parce qu'elle fait connoître mille faletez qui ſont dans les livres. Par là il explique d'où vient que pluſieurs femmes ſavantes, dont l'antiquité fait mention, ont été fort impudiques. Voici ſes paroles: (*m*) *Che ſimilmente le lettere ſieno cagioni d'eccitar la libidine, e di partorire molti atti oſceni, non è da dubitarne; poſciache col leggere accidenti, e ſtratagemi amoroſi, e libri laſcivi, e particularmente nelle ſolitudini, e negli ozi, che richieggono le lettere, s'appreſentano fantaſmi oſceni, e penſieri, e voglie di coſe illecite ſotto apparenza di guſto, e di diletto; e l'ingegno ſagace vi s'abbandona ſopra. E quindi è (cred'io) che in Euripide, e Giuvenale (n) leggiamo notate d'impudizia le donne di lettere antiche, le quali leggendo libri di coſe laſcive, e converſando ſotto quel preteſto di lettere più liberamente con gli huomini, che ſi convenivan alla debolezza del ſeſſo, ſi fecero ardite, e la libidine loro s'infervorò nell'ozio, e la ſagacità dell'ingegno s'offerſe di ricoprire gli eccеſſi.*

(*l*) *Spartian. in Ælio Vero c.* 5.

(*m*) *Penſieri diverſi di Aleſſandro Taſſoni lib.* 7. *c.* 11. *pag.* 227.

(*n*) *Il n'eſt pas vrai qu'Euripide & Juvenal les accuſent de ce défaut. Juvenal ne veut point que l'on épouſe une ſavante, mais il n'en donne point de raiſon. Euripide en donne pour raiſon que Venus les rend plus ruſées. Voiez Muret Variar. lect. lib.* 8. *c.* 21.

(D) *De recourir à une penſée beaucoup plus commune.*] Il auroit pu dire que ſa Paſtorale n'aprenoit rien de nouveau à ſes lecteurs, ou que ſi les jeunes gens y rencontroient quelque choſe qu'ils ne ſavoient pas, ils l'auroient aprîſe ailleurs; deſorte qu'il n'auroit ſervi de rien de ne pas donner au public le Paſtor Fido. Un ami de Mr. de la Fontaine a touché delicatement cette ſorte de juſtification. *Il eſt de la prudence des perſonnes commiſes à l'éducation de la jeuneſſe*, dit-il (*o*), *non*

(*o*) *Preface des Contes de l'édition d'Amſterdam* 1685.

Digitized by Google

qu'il y ait rien d'auſſi fort dans ſon Ouvrage, que la ſcêne qui a été ſi bien traduite en François par la Comteſſe de la Suze. Il y touche l'un des plus (E) incomprehenſibles myſteres de la nature. Le nombre * des éditions & des traductions du *Paſtor Fido* eſt incroiable †. Le Cavalier Guarini mourut à Veniſe dans une (F) auberge l'an 1613. Sa pompe funebre ‡ par l'Academie des Humoriſtes, marque qu'il étoit fort conſideré.

Il étoit arriere petit-fils de Guarin le Veronois, & il enſeigna la philoſophie morale dans l'Academie de Ferrare. Quelque grande reputation qu'il eût aquiſe par le poëme dont j'ai parlé, il ne pouvoit ſoufrir le nom & la qualité de poëte, car il s'imaginoit qu'un tel titre ne fait point d'honneur à ceux qui le portent, & les expoſe au mepris. On s'imagine en liſant ſes vers qu'il les compoſoit avec la derniere facilité; c'eſt un abus; ils lui coûtoient beaucoup (G) de travail, bien

* *Nicius Erythraus, Pinacoth. 1. pag. 96.*

† *Louis Zuccolo louë beaucoup le Paſtor Fido dans ſon traité* della eminenza della Paſtorala *pag. 25.*

‡ *Id. Nicius Erythr. ib. pag. 97.*

(g) *Barthius in Claudian. pag. 766. fait ici une note qui n'eſt pas mauvaiſe.* Ita etiam, *dit-il*, ultimo edita ſunt ſancti viri verba; Scripſiſſe tamen arbitror; *Corpore licet virgo permaneat; at mente, oculis, auribus, lingua, minuit illa qua habebat.* Sanè niſi mens tangeretur per ſenſus, minime minuerentur poſſeſſa.

(h) *L'amour & l'honneur; voiez le Sonnet de l'avorton:*

(i) *Nicius Erythraus pag. 97.*

(k) *Aubert Miraus in ſcriptor. ſæc. XVI. pag. 177.*

(l) *Imperialis in Muſæo hiſtor. pag. 129.*

(a) *C'eſt-à-dire des Contes de la Fontaine.*

(b) *Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres Octob. 1684. article 5. pag. 792. 793.*

(c) *Eſſais, livre 3. chap. 5. pag. m. 125. 126.*

(1) *Nulle colombelle, ou s'il eſt rien de plus ſafrement laſcif, pillans ſans fin les baiſers à ſon pair d'un bec mordillant, n'eſt point ſi aſpre & ſi glouton ne en ſes appetits qu'une femme.* Cat. 109.

(d) Uſque adeone Scire tuum nihil eſt, niſi te ſcire hoc ſciat alter? *Perſ. ſat. 1. v. 25.*

(e) *Voiez le paſſage de Saint Cyprien qu'on va citer.*

(f) *Cyprianus de diſciplina & habitu virginum cap. 14.*

non ſeulement de leur (a) en interdire la lecture, mais encore d'empêcher qu'ils n'en aprenent bien davantage par une mechante frequentation. Ce ne ſont pas toûjours les livres qui aprenent ce qu'on ne doit pas ſavoir. C'eſt inſinuer fort clairement que de la maniere que l'on ſe comporte dans le monde, ceux qui n'aprendroient point par le livre de Mr. de la Fontaine ce qu'il ſeroit bon qu'ils ignoraſſent, l'aprendroient par cent autres voyes. On (b) s'eſt ſervi d'une ſemblable penſée, pour refuter les injuſtes plaintes de ceux qui ne voudroient pas, que l'on retranchât de Juvenal & de Martial les endroits ſales. Cette maniere d'apologie eſt plus ſuportable que la maxime de Mr. de la Fontaine, & neanmoins elle n'eſt pas bonne; car enfin quelque inévitables que puiſſent être les deſordres, lors même qu'on n'y contribuera pas, chacun doit mieux aimer qu'ils viennent d'ailleurs que de ſon intervention. Et notez que ceci concerne ceux qui inventent des hiſtoires ſales, ou qui les traduiſent avec de nouveaux embelliſſemens, & non pas ceux qui citent un paſſage de Martial, &c. comme la preuve de quelque fait dont la nature de leur livre, ou leur caractere d'hiſtorien, de commentateur, &c. les oblige à faire mention. Quant au reſte il faut convenir que tout ce qu'on peut aprendre d'impuretez dans certains livres, ſe communique ſans l'aide des livres par le moien des converſations. Il n'eſt pas croiable combien de choſes ſavent là-deſſus des perſonnes qui ſont encore dans la plus tendre jeuneſſe, & qui n'ont jamais ſçu lire. Les progrés de cette ſcience ſont ſurprenans, & ne demandent pas bon nombre d'années. Ecoutons Montagne. (c) *Qu'elles ſe diſpenſent un peu de la ceremonie, qu'elles entrent en liberté de diſcours, nous ne ſommes qu'enfans aux prix d'elles en cette ſcience. Oyez-leur repreſenter nos pourſuittes & nos entretiens, elles vous font bien connoiſtre que nous ne leur apportons rien, qu'elles n'ayent ſceu & digeré ſans nous. Seroit-ce ce que dit Platon, qu'elles ayent eſté garçons débauchez autresfois? Mon oreille ſe rencontra un jour en lieu, où elle pouvoit dérober aucuns des diſcours faits entr'elles ſans ſoupçon: que ne puis-je le dire? Noſtre-dame, dis-je, allons à cette heure eſtudier des phraſes d'Amadis, & des regiſtres de Boccace & de l'Aretin, pour faire les habiles: nous employons vrayement bien noſtre temps: il n'eſt ny parole, ny exemple, ny demarches qu'elles ne ſçachent mieux que nos livres: C'eſt une diſcipline qui naiſt dans leurs veines,* Et mentem Venus ipſa dedit, *que ces bons maiſtres d'eſcole, Nature, jeuneſſe, & ſanté, leur ſouffient continuellement dans l'ame: Elles n'ont que faire de l'apprendre, elles l'engendrent.*

Nec tantum niveo gaviſa eſt ulla columbo
Compar, vel ſi quid dicitur improbius,
Oſcula mordenti ſemper decerpere roſtro:
Quantum præcipue multivola eſt mulier (1).

Elles s'aprenent ces choſes les unes aux autres: les vieilles inſtruiſent les jeunes, & ſi les ignorantes deſirent paſſionnément la ſcience, les ſavantes n'ont pas moins d'avidité de communiquer leurs lumieres; on diroit qu'elles regardent comme canonique l'axiome (d) qu'il ne ſert de rien de ſavoir, ſi l'on ne fait conoître à autrui ce que l'on ſait. Ainſi l'éducation Italienne, ce grand ſoin d'ôter aux filles la converſation des garçons n'ôte point le mal. Outre que dans les païs de captivité on leur permet de ſe trouver à des noces pêle-mêle avec les hommes. Or peut-on voir une école d'impureté plus ſcandaleuſe que les aſſemblées, les divertiſſemens, les repas de noces? Combien de ſottiſes, & combien d'obſcenitez (e) n'y dit-on pas? St. Cyprien avoit raiſon de ne vouloir point que les vierges y aſſiſtaſſent: il leur declare qu'elles n'en remporteront qu'une virginité eſtropiée. (f) *Quaſdam non pudet nubentibus intereſſe, & in illa laſcivientium libertate ſermonum colloquia inceſta miſcere; audire quod non licet dicere: obſervare & eſſe præſentes inter verba turpia & temulenta convivia, quibus Libidinum fomes accenditur. Sponſa ad patientiam ſtupri, ad audaciam ſponſus animatur. Quid illic diſcitur? quid videtur? Quantum à propoſito ſuo virgo deficit, quando, pudica qua veneratur, impudica diſcedit? Corpore licet virgo (g) ac mente permaneat; oculis, auribus, lingua, minuit illa qua habebat.* Voiez ce qui ſera dit dans l'article de Lycurgue, remarque G.

(E) *Un des plus incomprehenſibles myſteres de la nature.*] Il introduit une fille qui ſe ſentant livrée à la diſcretion de deux tyrans (h) ennemis, porte envie au bonheur des bêtes, qui dans leurs amours n'ont point d'autre regle que l'amour même. Elle ne peut comprendre l'oppoſition qu'elle trouve entre la nature & la loi. L'une attache un plaiſir extrême à certaines choſes, & l'autre y attache la rigueur du châtiment. Sa concluſion eſt celle-ci:

Sans doute ou la nature eſt imparfaite en ſoi
Qui nous donne un panchant que condamne la loi:
Ou la loi doit paſſer pour une loi trop dure
Qui condamne un panchant que donne la nature.

Sans la revelation de Moïſe il n'eſt pas poſſible de rien comprendre là-dedans, & je me ſuis cent fois étonné que les anciens Philoſophes aient fait ſi peu d'attention à cela. Je ne parle que des Philoſophes qui ont connu l'unité de Dieu, car ceux qui ſelon la Religion de leur païs admettoient la pluralité des Dieux, n'ont dû trouver là aucune difficulté: ils n'avoient qu'à ſupoſer qu'un Dieu étoit cauſe du panchant de la nature, & que d'autres Divinitez nous imprimoient les inſtincts de la conſcience, & les idées de l'honneur. La difficulté ne regardoit que ceux qui étoient perſuadez que l'univers eſt l'Ouvrage d'un Dieu infiniment ſaint. Comment ſe peut-il faire que ſous un principe de cette nature, le genre humain ſoit attiré vers le mal par une amorce preſque inſurmontable, je veux dire par le ſentiment du plaiſir, & qu'il en ſoit detourné par la crainte des remors, ou par celle de l'infamie, & de pluſieurs autres peines; & qu'il paſſe toute ſa vie dans ce contraſte de paſſions, tiraillé tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, tantôt vaincu par le plaiſir, tantôt par la crainte des ſuites. Le Manicheïſme eſt aparemment ſorti d'une forte meditation ſur ce deplorable état de l'homme.

(F) *Mourut à Veniſe dans une auberge.*] Il étoit allé à Veniſe pour un procés, & il mourut de chagrin & de vieilleſſe. Il avoit été malheureux toute ſa vie par les traverſes de ſes ennemis, ſi nous en croions l'Auteur que je cite. (i) *Semper cum adverſa fortuna iniquorum odio conflictatus (non enim malevoli tanto viro deeſſe poterant) demum cum Venetias litium quarumdam cauſa veniſſet, & ad cauponem divertiſſet, ibi ſenio curiſque confectus, exceſſit è vita.* J'en cite un autre qui s'eſt fort trompé quant à l'année de la mort de nôtre Guarini, il la (k) met à l'an 1590.

(G) *Ses vers lui coûtoient beaucoup de travail.*] Voions d'abord ce que dit l'Imperialis: (l) *Inſuper mirandum etiam, quòd licet expedita illa carminum pangendorum ubertas, illaborata penitus, & ſponte fuſa videatur; tamen ab ipſo anxiè affectatam ac diutino quæſitam ſtudio ipſimet* (familiares) *aſſerunt, pramonſtrantes extrarias quaſdam carminum ſuorum ſchedulas, frequentiſſimis expunctas ac immutatas locis, ex quibus herculè peracris quidam, ac implexus ſcribendi arguitur labos.* C'eſt nous aprendre deux choſes, l'une que les vers du Guarini ont été faits avec une peine extrême, l'autre qu'il ſemble qu'ils aient été compoſez avec la derniere facilité. Ceux qui pretendroient que ces deux choſes ſont incompatibles, ne conoîtroient guere les varietez de l'eſprit humain, & ſe perſuaderoient qu'il n'y a point d'autres compoſitions qui coûtent beaucoup, que celles dont un lecteur fait le même jugement que l'on faiſoit des harangues de Demoſthene, (m) *Olent lucernam, cela ſent l'huile.* Mais il faut ſavoir que le caractere des eſprits embraſſe bien d'autres diverſitez. Tel Auteur fait ſentir à ceux qui le liſent toute la peine qu'il a euë: & s'il corrige trois ou quatre fois un certain endroit avec des meditations profondes qui le font preſque ſuer, on s'aperçoit que cet endroit-là ſent beaucoup plus le travail, qu'un autre endroit

RECUEILS touchant la facilité apparente ou réelle de compoſer.

(m) *Plut. in Demoſt. pag. 849.*

Digitized by Google

bien des changemens, & bien des ratures. Il ne fut point frapé de la maladie d'amaſſer du bien, & comme il aimoit un peu le faſte, il ne trouva point lors que la fortune lui eût tourné le dos, les reſſources qu'une bonne œconomie lui eût fournies, s'il eût menagé plus ſagement les liberalitez d'Alfonſe II. ſon maître. Ce Prince ceſſa de l'aimer, & alors Guarini s'attacha ſucceſſivement à Vincent de Gonzague, à Ferdinand de Medicis Grand Duc de Florence, & à François Marie de Feltri Duc d'Urbin, ſans que tous ces changemens de maître lui aportaſſent autre choſe que la grande eſtime que l'on eut pour ſon eſprit & pour ſes Muſes. Il ſe retira enfin dans ſa patrie où on le conſultoit comme un oracle touchant les moiens de pacifier l'Italie *.

* *Tiré de Jean Imperialis in Muſeo hiſtor. pag. 129. 130.*

☞ GUA-

endroit qui n'a été corrigé que deux ou trois fois. Mais il y a des Auteurs dont le travail & la peine ne ſervent qu'à faire diſparoître tout ce qui ne ſent pas une extrême facilité, & un air aiſé & naturel, de ſorte que plus ils retouchent leur ouvrage, moins il ſemble à leurs lecteurs qu'il ait été refondu, raturé, & travaillé. Voilà quel étoit (a) le caractere du Guarini. Son goût le portoit à juger que la perfection d'une piece de poëſie conſiſtoit dans des beautez naturelles, & d'un tour aiſé, & coulant. C'eſt par là qu'il cherchoit à meriter l'aprobation du public, & il s'apercevoit avec beaucoup de penetration s'il reſtoit dans ſon ouvrage quelque choſe de forcé, & là-deſſus ſes reviſions & ſes corrections ne tendoient qu'à effacer ces petits reſtes d'embarras & de contrainte. Ainſi il ne parvenoit à faire paroître coulante ſa poëſie, qu'à force de la retoucher, & de la polir. D'autres Ecrivains ſont d'un goût tout diferent, ils mettent la perfection à penſer & à s'exprimer d'une maniere afectée, guindée, & qui ſente la fatigue d'une profonde meditation. Ils ne croiroient point s'exprimer heureuſement & ingenieuſement (†), ſi on pouvoit les entendre ſans avoir beſoin de beaucoup d'eſprit & de beaucoup d'attention, & ils ne ſont jamais contens juſques à ce qu'ils aient bien écarté de leur écrit tout ce qui pourroit paroître ſimple, naturel, & ordinaire. C'eſt pourquoi plus ils corrigent leur ouvrage, plus font-ils connoître au lecteur la peine qu'ils y ont priſe. Elle eſt ſans doute bien grande, mais elle n'égale point quelquefois celle que prenent ceux qui veulent que leurs Ouvrages conſervent par tout un grand air de facilité. Quelques perſonnes qui diſoient le tenir de bonne part m'ont aſſuré, & je l'ai lu depuis quelques jours dans un Ouvrage (b) public, que Voiture n'a mis ſes vers & ſes lettres en l'état où nous les avons, qu'après avoir bien ſué à les corriger. Son Apologiſte ne dit point cela, mais il inſinuë pourtant que l'adreſſe avec laquelle ce bel eſprit repandoit ſur ſes Ouvrages un grand air de facilité lui coûtoit beaucoup. J'eſpere qu'on ne ſera pas fâché de voir ici un morceau de cette apologie. La matiere eſt aſſez curieuſe pour meriter qu'on la montre ici avec les ſufrages de quelques bons conoiſſeurs. (c) *Sur toutes choſes* Monſieur de Voiture *a recherché cette ſorte de negligence qui ſied ſi bien aux belles perſonnes, qui fait tant valoir les avantages de leur naiſſance, & qui apres avoir charmé les yeux, laiſſe encore à l'imagination le plaiſir de ſe figurer ce que les graces de l'art auroient adjoûté à celles de la Nature. Dans tout ce qu'il fait, il paroiſt je ne ſçay quoy de ſi facile, de ſi aiſé, de ſi naturel, que chacun d'abord ſe croit capable de travailler avec un pareil ſuccés; & ce n'eſt qu'apres de longs & d'inutiles efforts que l'on s'écrie,* Queſto facile, quanto è difficile! *Je me ſouviens qu'il ne deſaprouva pas autrefois que je me ſerviſſe pour luy d'une loüange, que le Taſſe donne à une de ſes Heroïnes,*

Non ſo ben dire, s'adorna, ò ſe negletta,
Se caſo od arte, il bel volto compoſe;
Di natura, d'amor, del cielo, amici
Le negligenze ſue ſono artefici.

En effet, ce qui paroiſt negligence en luy, eſt un artifice caché qui ſe déguiſe ſous la forme de ſon contraire, pour agir avec plus d'adreſſe & avec plus de ſureté. Et certes, comme la Nature n'eſt jamais plus admirable, que lors qu'il ſemble qu'elle ait voulu copier les ouvrages de l'art, & qu'elle ait eu envie de ſe faire la diſciple de ſon Eſcolier, & l'Imitatrice de ſon Imitateur ordinaire; auſſi l'art de ſon coſté n'eſt point en ſa perfection, s'il ne contrefait le naturel, & s'il ne couvre d'une apparence de facilité, ſes ſoins, ſes meditations & la violence de ſes efforts. Les Peintres de Grece repreſentoient les Graces ſans habillemens & ſans coiffure, & s'ils leur donnoient quelquefois des robes, c'eſtoient des robes ſans ceinture, pour marquer, ſans doute, que les agrémens qui charment le plus, ne viennent pas des artifices declarez, ni des ajuſtemens qui ſe laiſſent voir; & ſur tout, que quiconque pretend de plaire, doit éviter l'image & l'ombre meſme de la contrainte. L'amour d'inclination que nous avons tous pour la liberté, s'eſtend juſqu'aux productions de l'eſprit, & nous naiſſons ſi ennemis de ſujetion & de ſervitude, que rien ne peut eſtre ſi beau qu'il ne perde tous ſes attraits du moment qu'il paroiſt forcé. Jamais perſonne ne comprit mieux cette Verité que Monſieur de Voiture, & n'employa plus d'induſtrie à cacher les machines dont il ſe ſervoit, pour tirer du fond de ſon imagination les belles choſes qu'il nous a laiſſées. On diroit que les fleurs naiſſent ſous ſes pas, ou qu'il les trouve ſous ſa main par hazard & ſans y ſonger, que ce qui vaut le mieux dans ſes efforts ne luy conſte rien, que tout cela luy tombe fortuitement ſur le papier, & luy vient ſans peine au bout de la plume; que tout cela, dis-je, ſort gayement ſans aucun travail, que tout cela coule de ſource, & d'une ſource vive, feconde & inépuiſable.

Mr. Pelliſſon qui ſe connoiſſoit ſi bien en toutes ſortes d'Ouvrages d'eſprit, étoit fort perſuadé qu'aſſez ſouvent il n'y a rien qui coûte plus à un Auteur (d) que de faire paroître que ſon Ouvrage ne lui a guere coûté. Deux choſes, dit-il (e), „ rendent ſur tout la poëſie „ admirable; l'invention d'où elle a auſſi pris ſon nom, „ & la facilité qui luy eſt tres-neceſſaire. Je n'entens „ pas la facilité de compoſer, elle peut quelquesfois „ eſtre heureuſe, mais elle doit eſtre touſiours ſuſpe„ cte; j'entens la facilité que les Lecteurs trouvent „ dans les compoſitions deſia faites, qui a eſté ſouvent „ pour l'Autheur une des plus difficiles choſes du Mon„ de; de ſorte qu'on la pourroit comparer à ces Jar„ dins en Terraſſe, dont la deſpenſe eſt cachée, & qui „ apres avoir couſté des millions, ſemblent n'eſtre que „ le pur ouvrage du hazard & de la Nature. Ce qu'il avoit deja dit touchant la facilité qui paroît dans les Ouvrages des bons poëtes eſt admirable. (f) *On croiroit qu'ils ne pouvoient pas dire autrement ce qu'ils ont dit, quand meſme ils l'auroient voulu, tant les expreſſions en ſont faciles. Ces paroles leur ſont tombées de la plume ſans deſſein; elles ont pris naturellement chacune leur place. La Lyre d'Amphion ne faiſoit pas, ce ſemble, de plus grands miracles, quand les pierres attirées par ſon harmonie ſe venoient ranger d'elles-meſmes l'une ſur l'autre pour baſtir les fameuſes murailles de Thebes.*

C'eſt ainſi que les lecteurs en jugent, mais l'Auteur ſait bien le contraire, & ſe ſouvient que les vers qui ſemblent les plus aiſez, & les plus coulans ſont ceux qui l'ont le plus obligé à (g) ſe bien grater la tête, & à ſe bien mordre les ongles. Il ſe ſouvient que c'eſt là qu'il ſe ſervoit du conſeil (h) d'Horace avec le plus d'exactitude, & qu'il reſſembloit le mieux à ces anciens philoſophes qu'une profonde meditation alienoit de leurs ſens.

Obſtipo (i) capite, & ſigentes comine terram,
Murmura cum ſecum, & rabioſa ſilentia rodunt,
Atque exporrecto trutinantur verba labello,
Ægroti veteris meditantes ſomnia, Gigni
De nihilo nihil, in nihilum nil poſſe reverti.

Il y a des exceptions dans tout ceci, car quelques poëtes comme Ovide entre les anciens, & Moliere parmi les modernes ont eu une extrême facilité à faire des vers, où les lecteurs remarquoient ſans peine cette grande facilité.

Notez que Mr. Pelliſſon remarque que cette ſorte de facilité *peut quelquefois être heureuſe, mais qu'elle doit (k) être toûjours ſuſpecte.* Cela me fait ſouvenir d'une penſée de Mr. Godeau. *La facilité de compoſer*, dit-il (l), *ſemble eſtre un avantage, mais c'eſt une eſpece de defaut, à cauſe qu'il empeſche que l'eſprit qui naturellement hait la peine, ne porte les choſes au point de la perfection où il ſeroit capable de les mettre. En effet la correction qui purifie les premieres productions eſt plus faſcheuſe à ceux qui ont cette facilité, qu'aux autres qui en produiſant les choſes les achevent, & en qui l'art travaille plus que la nature.* Cela ne s'accorde pas mal avec les idées de Quintilien. Ce grand maître veut que l'on commence par compoſer lentement. On parviendra par ce moien à bien écrire, d'où l'on paſſera à écrire promptement; mais en ſe hâtant d'écrire, on ce qui eſt la même choſe, en écrivant avec beaucoup de facilité, on ne parviendra jamais à bien écrire. (m) *Hanc morem & ſolicitudinem initiis impero . . . . vito ſcribendo non fit ut bene ſcribatur: bene ſcribendo, fit ut cito.* Que cette facilité ſoit un defaut tant qu'il vous plaira, il vaut mieux ſans doute y être ſujet, que de ne pouvoir enfanter ſes conceptions qu'av-

(a) C'eſt-à-dire ſi l'on en juge ſuivant les paroles de l'Imperialis rapportées ci-deſſus.

(†) Quid, quod nihil jam proprium placet, dum parum creditur diſertum quod & alius dixiſſet? . . . . tum demum ingenioſi ſcilicet ſi ad intelligendos nos opus ſit ingenio. *Quint. lib. 8. in proœm. pag. m. 354.*

(b) Dans les melanges d'hiſt. & de literature de Mr. de Vigneul Marville pag. 223. édit. de Roüen.

(c) Coſtar, defenſe des Ouvrages de Mr. de Voiture pag. 16. 17.

(d) Vincta quædam quaſi ſolvenda de induſtria ſunt, illa quidem maximi laboris, ne laborata videantur. *Quintil. lib. 9. cap. 4. pag. m. 457.*

(e) *Pelliſſon preface des Oeuvres de Sarraſin pag. 30.*

(f) *Id. ib. pag. 28.*

(g) Et in verſu faciendo Sæpe caput ſcaberet, vivos & roderet ungues. *Horat. ſat. 10. lib. 1.* Confer quæ Perſius ſat. 1. v. 106. *Nec plateum cadit nec domor-ſos ſapit ungues.*

(h) Ludentis ſpeciem dabit & torquebitur. *Horat. epiſt. 2. lib. 2.*

(i) Perſius ſat. 3. v. 80.

(k) Redeamus ad judicium & retractemus ſuſpectam facilitatem. *Quintil. l. 10. c. 3. p. 483.*

(l) Godeau, preface de la traduction des Pſeaumes. Confer quæ Quintilian. lib. 10. c. 3. p. m. 485.

(m) Quintil. lib. 10. cap. 3. pag. 484.

Digitized by Google

☞ GUARINI, ou GUARINIO (GUARIN) Moine Theatin, & Mathematicien du Duc de Savoie, étoit de Modene, & a fleuri au XVII. siecle. On imprima (Z) à Paris ſes *placita philoſophica* l'an 1666. & à Milan ſon *cœleſtis Mathematica* l'an 1683. Il ne vivoit plus quand ce dernier livre ſortit de deſſous la preſſe.

GUEBRIANT (RENÉE DU BEC, MARECHALE DE) étoit fille de René du Bec (A) Marquis de Vardes, & ſœur de René du Bec, qui épouſa la Comteſſe de Moret maîtreſſe de Henri le Grand. Elle avoit eu un frere aîné (B) qui fut tué en Italie par des Bandis. Elle fut chargée de mener au Roi de Pologne la Princeſſe Marie de Gonzague, qu'il avoit épouſée à Paris par Procureur; & on la revêtit d'un caractere nouveau *, ce fut celui d'Ambaſſadrice extraordinaire. Mr. le Laboureur (C) dans la relation de ce voiage, ne paroît pas avoir raporté

* Voiez la remarque E. lettre k.

qu'avec des tranchées inſuportables; & l'on eſt bien plus malheureux quand on ne trouve jamais la fin de ſes corrections, que quand on la trouve un peu trop tôt. Mr. de Balzac a été mis dans le catalogue des Auteurs qui ſe rendent malheureux par un goût trop dificile. Liſez ces paroles de Coſtar: „ (a) Dans les „ écrits de Monſieur de Balzac rien ne coule ſans pei„ ne, rien ne vient naturellement. Le travail y pa„ roiſt ſi à découvert que les Delicats qui les liſent en „ ſont fatiguez, comme ce fameux Sybarite qui ſuoit à „ groſſes gouttes des efforts qu'il voyoit faire à un mi„ ſerable Manœuvre. Et certes il confeſſoit quelque„ fois luy meſme, que lorſqu'il mettoit la main à la „ plume, il ne ſouffroit pas moins qu'un Galerien „ qu'on avoit mis à la rame. Ce n'eſt pas qu'il n'euſt „ une grandeur & une beauté d'eſprit admirable; mais „ c'eſt qu'il avoit autant de peine à ſe contenter, que „ ce rare perſonnage dont feu Monſieur de Lizieux „ diſoit, *Les belles choſes qu'il donne au Public luy couſ„ tent ſi cher, que ſi j'eſtois en ſa place je choiſirois quel„ que autre employ pour le ſervice du prochain, & ne* „ *croirois pas que Dieu deſirât celuy-là de moy.*„ On a quelque raiſon de dire que les lecteurs s'aperçoivent aiſément que les productions de ce fameux écrivain lui coûtoient beaucoup. Ils n'ont garde de s'imaginer qu'il leur ſeroit très-facile d'écrire comme lui. Ce n'eſt qu'en liſant un Auteur dont les penſées & les paroles ont un air aiſé, que l'on ſe figure que l'on en feroit bien autant. Mais on ſe trouve bien loin de ſon compte quand on en vient à l'eſſai; on aprend alors par l'experience qu'il n'eſt rien de plus dificile que d'imiter ce qui paroît ſi facile.

Ex (b) noto fictum carmen ſequar, ut ſibi quivis
Speret idem, ſudet multum, fruſtraque laboret
Auſus idem.

Ce jugement d'Horace eſt conforme à celui qu'a fait Ciceron en parlant d'une eſpece d'Orateurs. (c) *Summiſſus eſt & humilis, conſuetudinem imitans, ab indiſertis re plus quàm opinione differens. Itaque eum qui audiunt, quamvis ipſi infantes ſint, tamen illo modo confidunt ſe poſſe dicere. Nam orationis ſubtilitas imitabilis quidem illa videtur eſſe exiſtimanti, ſed nihil eſt experienti minus.* Notez qu'il y eut des gens qui dirent que les Orateurs de cette eſpece étoient les ſeuls qu'on pût apeller Attiques (d). J'ajoûterai ici qu'Ovide eſt un de ces poëtes inimitables dont l'imitation paroît d'abord la plus aiſée du monde (e).

(Z) *On imprima . . . ſes* placita philoſophica . . . *& ſon* cœleſtis Mathematica.] Chacun de ces deux Ouvrages eſt *in folio*. Le premier eſt un cours de Philoſophie, dans lequel l'Auteur s'étend principalement ſur la Phyſique, & s'écarte beaucoup des ſentimens ordinaires de l'Ecole. Voiez le Journal des Savans du 29. de Novembre 1666. Quant à l'autre Ouvrage je renvoie aux (f) *Acta eruditorum Lipſienſium* ceux qui ne l'ont pas.

(A) *Fille de René du Bec Marquis de Vardes.*] Ajoûtez qu'il étoit Chevalier des Ordres du Roi, & gouverneur de la Capelle, & du Pais de Tieraſche, & que ſon fils qui épouſa la Comteſſe de Moret en eut le Marquis de Vardes, qui a été ſi long tems diſgracié pour quelques intrigues qu'on a touchées dans les Ecrits du Comte de Rabutin. Cette diſgrace n'a pas duré juſques à la mort du Marquis de Vardes, mais il ne s'en falut qu'un petit nombre d'années. Le mari de la Comteſſe de Moret fut gouverneur (g) de la Capelle, & même condamné à mort par contumace, comme aiant rendu trop tôt cette place aux Eſpagnols l'an 1636. Mais il fut declaré innocent par un Arrêt du Parlement de Paris, après la mort du Cardinal de Richelieu.

(B) *Un frere aîné qui fut tué en Italie.*] On l'aſſûre communément dans les livres (h) qui contiennent quelque ſuite genealogique des ancêtres du Marquis de Vardes. Mais dans le Recueil des pieces qui ſont à la ſuite du Journal de Henri III. il y a des obſervations ſur les amours de Henri IV. où l'on aſſûre que ce frere aîné fut tué par un païſan; qu'il avoit voulu battre; & que *ſon pere, venerable vieillard riche de 50. ou 60. mille livres de rente, pour cacher cette mort facheuſe, fit partir le train de ſon fils aprés ſa mort pour prendre le chemin de Lion & d'Italie, puis à quelques jours de là ſe fit écrire lettres comme quoi il étoit mort en chemin de mort ſubite.* Celui qui raporte cela le fait à cette occaſion. Il dit qu'un gentilhomme de Guienne nommé Villeneuve, marié dans le Vexin, aſſembla pluſieurs gentilshommes à (i) Saucour près de Giſors en l'année 1622. pour avoir leur avis ſur le cas de conſcience que voici. Un gentilhomme (c'étoit aparemment le conſultant) étoit allé ſeul dans la maiſon d'un païſan pour le châtier: le païſan l'avoit colleté, & mis ſous lui, & avoit juré *de lui ôter la vie, à moins qu'il lui promît & jurât de ne s'en reſſentir jamais ni par ſoi-même ni par autrui.* Cela fut juré par le gentilhomme, & il vouloit ſavoir s'il devoit tenir ſa parole au païſan. L'Auteur des obſervations ajoûte, *qu'ils allerent tous d'une voix, dix ou douze qu'ils étoient, à l'affirmative, avec avertiſſement pris & donné pour tous de n'attaquer jamais par un Gentilhomme telles gens que ſeurement, & fut allegué*, pourſuit-il, *un exemple pareil & pire tout frais & tout nouveau en ce tems-là d'un certain Marquis*, &c. c'eſt l'avanture que je viens de raporter concernant le frere aîné du Marquis de Vardes, & de la Marechale de Guebriant.

Les circonſtances de ce narré ſont fort preciſes, & fort propres à le faire paſſer pour veritable: cependant il y a lieu de douter du fait, & même de le croire faux, quand on peſe d'autres circonſtances. Nous voions dans le voiage de la Reine de Pologne compoſé par Mr. le Laboureur, (k) que la Marechale de Guebriant paſſant par Genes fit faire un tombeau à ſon frere, qui avoit été tué par les Bandis en ce païs-là. Mais il vaut mieux raporter tout le paſſage de Mr. le Laboureur; il contient un amas de circonſtances, qui ôte au narré de l'Aſſemblée de Saucour toute ſa probabilité. Cet Ecrivain dit donc, après avoir obſervé que les Princes de Monaco & les Seigneurs du Bec-Creſpin en Normandie deſcendent de mêmes ancêtres, que *c'eſt ce qui invita feu Meſſire Jean du Bec Marquis de la (l) Boſſe, fils aîné de René du Bec Marquis de Vardes Chevalier des Ordres du Roi, paſſant en Italie l'an 1616. d'aller à Gennes viſiter les Seigneurs Grimaldi ſes parens; & ayant été tué en chemin par les Bandis, ils eurent ſoin de venger ſa mort par une juſtice exemplaire, & firent mettre ſon corps en dépôt dans l'Egliſe de St. François, ſepulture de pluſieurs de leur Maiſon, où il a demeuré juſques en l'année 1646. que Madame la Marechalle de Guebriant ſa ſœur, & Meſſieurs Grimaldi l'ont fait tranſporter à N. Dame de la Conſolation hors de Gennes, où l'on lui dreſſa un tombeau dont je fis l'Epitaphe.*

Se pourra-t-on bien perſuader que la Comédie ait été pouſſée juſques-là, pour cacher l'avantage qu'un païſan auroit remporté ſur un jeune Marquis? La famille auroit-elle été deshonorée par ce malheur, & n'y avoit-il point d'autre moien de voiler la choſe, que de recourir aux Bandis de delà les monts? N'accoutumons point les gens à ajoûter plus de foi à des contes de converſation, qu'à des monumens hiſtoriques, de la nature de ceux que Mr. le Laboureur raporte; cela ſeroit de mauvais exemple & de dangereuſe conſequence.

(C) *Mr. le Laboureur . . . . ne paroît pas avoir raporté ſincerement.*] Quelque envie qu'on ait d'épargner un homme d'autant de merite que lui, on ne peut s'empêcher de dire qu'il n'a point parlé roundement de la diſpute de l'Ambaſſadeur de France, & qu'il a tâché de repandre des tenebres ſur le mauvais ſuccés de ſes pretenſions. Après avoir raporté dans les pages 137. & 138. les raiſons les plus ſolides des Polonois, il plante là ſon lecteur, ſans lui aprendre ni ce qu'on y repliqua, ni ce qui fut enfin reſolu. Dans la page 151. il place à table Mr. de Bregi au deſſous du Prince Charles (m), ſans dire comment ni pour-

(a) *Coſtar, apolog. pag. 37. Voiez auſſi les pieces pour la defenſe de la Reine Mere to. 1 p. m. 471. 472. où l'on aſſûre que tout ce que Balzac pouvoit faire étoit de polir une periode dans un jour, & qu'il falloit un jour pour loger une conjonction ou prepoſition.*

(b) *Horat. de arte poët. pag. m. 166.*

(c) *Cicero in Oratore fol. 120. C. Voiez auſſi Iſocrate in Panathenaico.*

(d) Quem ſolum quidam vocant Atticum. *Cicero. ib.*

(e) Dictionem Ovidii quæ non nemini tanquam in triviis invenienda vileſceret, eſſe nimirum ex eo genere rerum quas omnes inveniant inventas. *Fam. Strada proluſ. 6. lib. 2. p. m. 380.*

(f) *Mois de Juin 1684. pag. 259.*

(g) *Le Mercure François de l'an 1636. ne l'apelle que le Baron du Bec.*

(h) *Voiez le Pere Anſelme tome 2. pag. 626. le Laboureur, addit. aux Memoires de Caſtelnau tom. 2. pag. 500.*

(i) *Je crôi qu'il eût falu dire* Sancour.

(k) *Troiſiéme part. pag. 353.*

(l) *Moreri article de* Bec-Creſpin *a mis une fois la* Broſſe, *au lieu de la* Boſſe. *Il avoit lu en ouï dire quelque choſe de l'autre maniere dont on conte cette mort, comme il paroît par ces paroles*, d'autres diſent que des païſans de Normandie l'aſſommerent à Budavide *ce qui fait une nouvelle diverſité.*

(m) *Il étoit frere du Roi de Pologne.*

PRETENSIONS de Mr. de Bregi Ambaſſadeur de France en Pologne.

Digitized by Google

té sincerement l'issuë du demêlé de l'Ambassadeur de France; mais d'ailleurs Mr. de Wicquefort n'en a point (D) parlé exactement, & y a mêlé sans raison nôtre Marechale. Elle soutint dignement son caractere. C'étoit une femme d'intrigue, & doüée de fort grandes (E) qualitez. Sa

pourquoi cet Ambassadeur avoit abandonné ses pretensions. Dans la page 194. il le place encore au dessous, mais en ajoûtant que ce Prince *representoit l'Ambassadeur extraordinaire de l'Empereur.* C'est insinuer adroitement, que Mr. de Bregi eut tout l'avantage qu'il pouvoit esperer de sa dispute, puis qu'on recourut en faveur du Prince Charles à l'expedient de le revêtir d'un caractere, auquel tous les Ambassadeurs des Couronnes cedent le haut bout. Mais dans l'*Errata* le lecteur est averti, qu'il faut ôter de la page 194. *qui representoit la personne de l'Empereur.* Il est étrange qu'en faisant l'*Errata*, on ait été assez negligent pour ne pas marquer la faute, dans les mêmes termes qu'elle étoit couchée. C'est peu de chose; l'artifice qu'on ne peut s'empêcher de voir là-dedans, quand on songe que presque personne ne s'informe (a) de ce qu'il y a dans un *Errata*, est beaucoup moins excusable. On fait raier de la même page 194. ce qu'on y avoit dit, que le Nonce ne voulut point d'autre place au festin nuptial, qu'au dessous de Madame la Marechalle. En tout cas ces deux corrections ne paroîtront pas bien repondre à l'attente où l'on avoit mis (b) le lecteur, par la censure qu'on avoit faite des Gazettes de Mr. Renaudot, & d'une autre relation de ce festin, & par ces paroles: *l'on s'en croira peut-être mieux à moi, que la Reine de Pologne fit apeller pour y être present, pour les rangs & pour les personnes qui mangerent à la table de leurs Majestez.* Si l'on debita tant de fausſetez par la ville de Paris, sur des choses qui concernoient le Ceremoniel, quel fond pouvoit-on faire sur des nouvelles, qui concernoient des choses plus difficiles à conoître? La multitude de ceux qui se mêlent d'envoier des relations produit un cahos épouvantable. Mr. le Laboureur dit (c) *qu'ils avoient plusieurs valets, qui se méloient d'en écrire chacun selon leur portée, & que le Boulanger en faisoit une, où il étoit soigneux de remarquer particulierement le prix & la bonté des farines.*

(a) *Voiez quelque chose de cette nature dans les Nouvelles de la Rep. des lettres, mois de Juin 1686. artie. 3.*

(b) *Pag. 194.*

(c) *Ibid.*

(D) *Mr. de Wicquefort n'en a point parlé exactement.*] L'Ambassadeur, dit-il (d), *qui fit difficulté de ceder au Prince hereditaire de Suede, frere du Roi de Pologne, & la Marechalle de Guebriant qui pretendoit se faire rendre les mêmes honneurs, qu'on avoit autrefois faits à l'Archiducheſſe de Tirol, donnoient dans une impertinence qui n'est pas pardonnable, & faisoient recevoir un affront à leur Maitre.* L'Ambassadeur dont il veut parler est celui qu'il apelle Vicomte de Bregi, dans la page 593. du premier livre; où après avoir traité sa pretension d'*assez extravagante*, il ajoûte que celle de la Marechale de Guebriant n'étoit pas *moins ridicule*, puis qu'*elle vouloit qu'on lui donnât le même rang*, & qu'on lui fit les mêmes honneurs que l'on avoit faits à l'Archiducheſſe, *lors qu'elle amena la Reine sa fille en Pologne.* Dans la table on a mis, en renvoiant à la même page 593. que la Marechale de Guebriant a pretendu preceder l'Archiducheſſe, mais c'est ce qu'on ne trouve point dans l'endroit cité.

(d) *Traité de l'Ambassadeur l. 2. pag. m. 200.*

Je ne veux point contredire Mr. de Wicquefort, sur la qualité qu'il donne à ces pretensions; ce n'est pas une matiere de fait. Je dis seulement qu'il avance sans raison, que Bregi & la Marechale de Guebriant *firent recevoir un affront à leur Maitre*, par les pretensions qu'ils formerent. Cela n'est vrai tout au plus que par raport à Bregi, car on ne voit point dans la relation de Mr. le Laboureur, quelque ample qu'elle soit, que la Marechale ait rien disputé. On y trouve bien (e) que *la contestation fut tres-longue, & à deux reprises*, à l'égard des pretensions de l'Ambassadeur de France; mais bien loin qu'on y trouve cette Dame obligée à disputer, on y voit au contraire, que le jour même que le different du Sieur de Bregi commença, la Reine de Pologne *pria la Marechale de Guebriant de n'y point prendre part, & que le Comte d'Honoff, les Ambassadeurs, & les Grands de Pologne lui temoignerent encore, que l'on lui garderoit les honneurs dûs à sa charge, non seulement d'Ambassadrice extraordinaire, mais de Sur-Intendante de la conduite de sa Majesté, selon les exemples qu'ils en avoient,* ET PARTICULIEREMENT CELUI DE L'ARCHIDUCHESSE D'INSPRUCK *lors qu'elle amena la Reine defunte.* En un autre endroit l'Auteur nous aprend, (f) que *le Roi avoit declaré à tous les Grands du Royaume, que son intention étoit qu'elle reçût tous les honneurs qu'une Dame de sa condition, & de la qualité presente qu'elle portoit, pouvoit meriter,* & TOUS PAREILS A CEUX QUI AVOIENT ÉTÉ RENDUS A L'ARCHIDUCHESSE D'INSPRUCK *sœur du Grand Duc de Toscane, qui avoit conduit la Reine defunte.* Il n'est pas besoin après cela pour refuter Mr. de Wicquefort, de raporter ce passage de la Relation; (g) *Madame la Marechale descendant l'escalier du Palais pour aller monter en (h) carosse, l'Evêque de Posnanie revêtu pontificalement lui donna sa benediction. C'est un honneur qui ne se pratique point que pour les Rois, les Reines, & les Souverains, que le Roi voulut lui être rendu, pour temoigner davantage l'estime qu'il faisoit de cette illustre Dame.*

(e) *Pag. 137. de la 1. part.*

(f) *Pag. 203. de la 1. part.*

(E) *Doüée de fort grandes qualitez.*] Je croi que pour bien juger du merite de la Marechale de Guebriant, il faut prendre le milieu entre les éloges que Mr. le Laboureur lui donne, & le mal que d'autres en disent; & en tout cas lors qu'on songe à ses emplois, il est impossible de nier qu'elle n'eût beaucoup d'esprit, & beaucoup de ces grans talens qui font qu'une Dame se maintient, & se distingue avec avantage dans les postes les plus éminens de la Cour. Qu'on medise tant qu'on voudra de ceux qui donnent les charges; qu'on les accuse tant qu'on voudra de consulter peu le merite; on ne persuadera jamais aux gens de bon sens que la Reine mere & le Cardinal Mazarin eussent choisi cette Marechale, pour Sur-Intendante de la conduite de la (i) Reine de Pologne, & pour Ambassadrice extraordinaire, si on ne l'avoit jugée propre à faire honneur à la France dans la Cour de Pologne, & à soutenir (k) la nouveauté de ce caractere avec tout l'esprit, toute la prudence, & toute la grandeur qu'il demandoit. Les lettres qui lui furent écrites par le Roi, par la Reine mere & par le Cardinal, lors qu'elle fut nommée à cette charge, & celles que le Roi de Pologne écrivit au Roi & à la Reine mere, lors qu'elle s'en retourna à Paris, s'accordent à lui donner de grans éloges, & il est sûr qu'elle s'aquita de cet emploi en habile femme. Vous trouverez ces lettres dans la relation de Mr. le Laboureur.

Je l'ai dejà dit, il faut rabattre quelque chose des loüanges qu'il lui a données; il lui semble *que leurs Majestez tres-Chretiennes suivirent dedans ce choix les mouvemens & les inspirations de tous les François, & particulierement encore des principaux de la Cour.* Il dit *que la chose étoit publique avant qu'elle fût resoluë, & que personne ne le savoit moins que ceux qui le devoient savoir; que cette illustre veuve menoit une vie retirée; que tous les jours son mari ressuscitoit en sa memoire, pour mourir en son cœur, qui en faisoit un nouveau deuil; que tous les jours elle lui immoloit quelqu'une de ses passions; que celle des emplois de la Cour, & la Cour même étoit morte en elle:* enfin qu'elle n'accepta la charge, que parce qu'elle ne pouvoit ne pas obeïr aux ordres du Souverain, après les obligations qu'elle lui avoit *pour tant de bienfaits, & singulierement pour les honneurs funebres qu'il avoit fait rendre au Marechal son mari.* C'est ainsi qu'il parle dans la 1. partie de sa relation à la page 9. Il dit dans le 2. tome de ses additions aux Memoires de Castelnau page 499. qu'*elle a continué la reputation & la memoire* du Marechal de Guebriant, *par tant de services & de glorieux travaux, que le Roi n'a pas seulement satisfait aux suffrages de tous ses sujets, mais encore aux vœux & à l'estime de tous les pais, où son merite a éclaté pendant son Ambassade extraordinaire, pour la conduite de la Reine de Pologne en ses Etats, par la recompense de la charge de Dame d'honneur de la Reine future.* Il y a là sans doute un peu trop de rhetorique, & de pensées poëtiques; & sur tout pour un homme qui en tant d'endroits de ses additions à Castelnau a parlé bien hardiment contre les abus du siecle, & dont les coups sont fort semblables à ceux du Comte de Lude, dont il dit, *que quoi qu'il tirât de loin sur le gouvernement, tous ses coups n'étoient pas perdus, qu'il y en avoit qui portoient quelquefois, & qui blessoient à outrance.* C'est dans la page 767. de ses additions qu'il a parlé de la sorte. Nous entendrons ci-dessous Mr. Patin, qui ne temoigne pas que les vœux de tous les François destinassent cette Heroïne à de grans honneurs; & je viens de lire dans un historien moderne, qu'elle avoit une ambition dereglée, & que ce fut cette passion qui procura des funerailles magnifiques au Marechal de Guebriant. *Guebriantii exsequiæ non vulgari pompa celebratæ. Corpus illatum Fano Deiparæ Virginis, qui honos infrequens non tam concessus Viri meritis, quam uxoris Renatæ Bekiæ flagitatione extortus; fœmina imperens, gloriæ potius quàm luctus immodica justa marito persoluta in sui ostentationem trahere (l).* Franchement je ne croi pas qu'elle ait accepté l'Ambassade extraordinaire de Pologne en vertu de sainte obedience, & que cet emploi ait prevenu ses desirs, & ses sollicitations. Il faut se defier de l'art oratoire d'un homme qui loüe.

(g) *P. 3. de la 3. part.*

(h) *C'étoit le jour qu'elle partit de Pologne.*

(i) *Louise-Marie de Gonzague, fille d'un Duc de Nevers qui le devint de Mantouë, mariée avec Uladislas IV. Roi de Pologne en 1645. Voiez les Memoires de Marolles p. 162.*

(k) Rex atque Regina mater Renatam Dubecam Vardiam mulierem viduam genere atque probitate insignem, una cum Sponsa in Poloniam ire jussere, quæ hanc vice sua Uladislao Regi traderet, Dubecam ea causa novo, ut opinor, exemplo atque apud omnes gentes inaudito Legati, seu si fas est dicere Legatæ titulo ornavere. *Labardeus (Mr. de la Barde) Histor. de reb. Gallic. l. 3. p. 176.* La Marechale de Guebriant a été la premiere Dame, & la seule si je ne me trompe, qui ait eu la qualité d'Ambassadrice de son chef, & elle pourroit bien être la derniere. *Wicquefort l. 1. de l'Ambass. pag. 15.*

(l) *Benjam. Priolus de rebus Gall. histor. lib. 2. c. 6. p. m. 41. 42.*

Digitized by Google

Sa negociation de Brisac n'a pas (F) été bien narrée par Mr. Priolo. Ce n'est pas la seule faute qu'il ait commise par raport à cette Dame. Cela peut servir à la preserver de (G) quelques mauvais soupçons. Il ne faut pas croire legerement tout ce que Guy (H) Patin a dit d'elle. Cela nous

(a) *Ubi supra lib. 6.*

(b) Imponit hamo escam quam sciebat appetiturum Charlovoium: puella amata illicium fuit, cui invisendæ miser arce exit. *Id. lib. 8. c. 8.*

(c) Guebriantia utrimque exosa, tædio & mœrore vitam inquietam finivit.

(d) *L'histoire remarque qu'elle se servoit de la beauté de ses filles d'honneur, pour faire donner les Grans dans le panneau selon ses besoins. Sa fille l'imitoit en cela. Voiez Mezerai sous l'an 1579. à l'occasion de* la guerre des Amoureux.

(e) *Labardæus, histor. de reb. Gallic. l. 10. pag. 737. ad ann. 1652.*

(f) Legati . . . personam sustinuerat, quod tametsi amplum ipsi, magnificumque visum, tamen magis suprà fœminam esse videbatur, quidpiam quod ad militiam pertineret, attingere, cujus sibi facultatem dari in Charlevosii negotio est arbitrata. *Labard. pag. 620.*

(g) *Id. ib.*

(F) *N'a pas été bien narrée par Mr. Priolo.*] Cet historien (a) raconte une chose qui n'est pas trop honorable à cette Dame. Il dit que durant les derniers troubles, Charlevois qui avoit commandé dans Brisac, se brouilla avec le gouverneur que la Cour y mit (c'étoit Mr. de Tilladet) & qu'il poussa si bien sa pointe, que le gouverneur fut obligé de lui quitter la partie. Qu'alors la Marechale de Guebriant, soit par avarice, soit par ambition, se fit de fête, & voulant se faire à la Cour un grand merite de la conservation de cette importante place, noüa une intrigue pour perdre Charlevois. Qu'elle se rendit à Brisac accompagnée d'une fille qu'il aimoit, & que comme il eut l'imprudence (b) de sortir de la forteresse pour voir cette fille, il fut pris & amené prisonnier à Philisbourg. Que ce manege attira sur la Marechale une grêle d'injures, qui l'obligea à se retirer à Bâle le plus vite qu'elle put, & que Charlevois s'entendit avec le Comte de Harcourt mecontent du Gouvernement, & fit sa paix à des conditions avantageuses: desorte que la Dame se vit haïe des deux côtez, & en mourut de chagrin (c).

On voit là un exemple de ce qui arrive presque toûjours à ceux qui donnent des abregez; ils omettent plusieurs circonstances, sans lesquelles un fait n'est qu'une petite masse brute & informe, comme l'éprouvent ceux qui après l'avoir lu dans une histoire étenduë, comparent l'idée qu'ils en ont avec celle qu'un abregé leur en donnoit. Ceux qui liront dans l'histoire de Mr. de la Barde cette intrigue de la Marechale de Guebriant, feront une épreuve de ce que je dis. Mais laissant à part les omissions de Priolo, il est certain qu'il y a deux fausseтez dans sa narration.

La premiere consiste à dire que Charlevois sortit de Brisac, pour voir la maîtresse que la Marechale lui amenoit. Rien de plus faux; il n'avoit que faire d'en sortir pour la voir, puis qu'elle y étoit à la suite de Madame de Guebriant. C'est d'ailleurs un embarras pour le lecteur, que de voir que cette Dame soit à Brisac, & que la maîtresse de Charlevois, par le moien de laquelle on veut le prendre comme à la glu, ne soit pas auprès de la Dame qui conduit l'intrigue, & qui se sert si bien des ruses de Catherine de (d) Medicis. Il est certain qu'elle y étoit, & que l'artifice qu'on emploia pour attirer Charlevois dans l'embuscade, fut de l'accoutumer à s'aller promener en carosse loin de la ville avec Madame de Guebriant, accompagnée de la maîtresse en question. Mais le jour de la capture, la Marechale qui vouloit être dans Brisac, lors que la premiere nouvelle y arriveroit, supposa je ne sai quelle affaire, qui l'empêchoit d'être de la promenade, & voulut neanmoins que toute la troupe qui la devoit suivre s'allât promener. La seconde fausseté regarde la mort de cette Dame. Mr. Priolo la fait mourir de chagrin, dans un tems où la guerre civile n'étoit pas encore terminée; mais il est sûr (e) qu'elle ne se deconcerta point, pour le mauvais succés de son entreprise de Brisac, & qu'elle continua ses intrigues à Bâle même, & se remplit la tête de vastes desseins, pour se faire valoir auprès de la Reine mere, & auprès du Cardinal Mazarin: en un mot qu'elle n'est morte qu'en 1659. après avoir fait une si grande figure à la Cour, qu'elle devoit être premiere Dame d'honneur de la Reine Marie Therese. Comment est-ce qu'un historien comme Mr. Priolo, qui avoit eu assez d'habitudes avec le grand monde pour en bien savoir la carte, & qui n'a publié son livre que peu d'années après la mort de cette Dame, a pu si mal placer sa mort, qu'il lui a ôté cinq ou six annees d'une éclatante prosperité? C'est peut-être lui avoir rendu un bon office.

Mr. de la Barde observe que cette Dame (f), non contente de l'emploi d'Ambassadrice qu'elle avoit eu, souhaita comme quelque chose d'un plus grand relief, de s'engager dans une intrigue de guerre. On disoit même qu'elle aspira au gouvernement de Brisac, & à posseder les terres que le Roi a en Alsace. Elle se seroit paiée des sommes que le Roi lui devoit, & auroit formé dans cette frontiere un petit Etat. *Ea tempestate vulgatum Dubecam non modò Brisiacum expetere sibi, cui Præfecta esset, sed & prædia quæ rex in Alsatiâ possidet omnia, quibus huic permissis are se alieno liberaret, quo satis grandi Dubeca obstrictus erat: ita mulier nihil nisi ingens animo volvere solita, sibi speciem Principatûs aliquam in hâc ab Aulâ remotâ regione fingebat* (g).

(G) *La preserver de quelques mauvais soupçons.*] Je viens de dire que peut-être on lui a rendu un bon office. Le bon office, au cas qu'il fût là, consisteroit en ce que si l'Auteur n'avoit point representé la Marechale de Guebriant comme morte avant la fin des troubles, il auroit fait soupçonner à plusieurs de ses lecteurs, qu'elle étoit l'une des quatre femmes dont il parle très-desavantageusement. Il dit que ce furent quatre femmes qui allumerent la guerre civile par toute la France; qu'elles avoient plus d'esprit que de vertu, & que n'aiant pas reüssi dans leurs projets, elles firent les devotes & se mirent en Religion; ce qui est ordinaire, dit-il, quand le miroir fait connoître qu'on n'est plus en état de bien tenir sa partie dans le monde. *Tunc quatuor, non quidem absurda ingenio, sed quæ plus moribus nocebant quàm ingenio proderant omnem Galliam commiserunt. . . Ipsa postea improsperis, ut fit, rebus se pradamnantes Numini fidem obligarunt per religionis mendacem simulationem & fucosa superstitione: effætis vitiis januâ clausâ, cum speculo damnante, se pueris senectus, præcisa ejus sententiâ reformidat* (h). *Ad arbitrium quatuor fœminarum nostra dies recta. Illa neque Regno neque sibi felicis uteri dum sua magnitudine peccandi licentiam metiuntur, Galliam omnem in summum discrimen vocavere &c* (i). Pour mieux comprendre combien cette Marechale est obligée à l'historien, qui la tire de la bande de ces quatre Dames, il faut se souvenir qu'il les represente comme (k) steriles, & mesurant à leur grandeur la licence de pecher; se repaissant toûjours de grandes idées; s'attachant en secret au Cardinal par l'entremise de leurs Galans, & se trahissant les unes les autres; desorte que cette Eminence n'etoit point le Juge de trois, mais de quatre Déesses coquettes. *Sic Mazarinus non trium sed quatuor dearum libidinantium judex fuit.* Pendant que celles-là étoient dans ses interêts, d'autres lui étoient fort contraires, & ne trouvoient rien qui leur coûtât trop, pourveu qu'elles se poussassent dans le secret des intrigues. Elles (l) y paioient de leur personne, & cela est presque inevitable à celles qui se veulent mêler de guerres civiles. Elles ont besoin de la confidence des Chefs de parti, il leur importe que ces Messieurs leur prêtent le secours de leur épée, & de leur politique; mais ils ne font rien pour rien, & leur galanterie sait bien profiter de l'occasion. Les engagemens qu'elles contractent deviennent tôt ou tard des obligations au corps, dont l'on ne s'aquitte que sur ce pied-là. On ne donne point le change aux creanciers; ils executent sur l'hypotheque. Telle est la condition d'une Dame qui veut être directrice des revolutions d'Etat. Mr. de Turenne avec toute sa sagesse ne put surmonter, dit-on, l'impetuosité du torrent; il voulut lui aussi qu'on reconût par le service personnel ce qu'il faisoit pour la Fronde. J'avois cru que c'étoit peut-être la premiere & la derniere fois que l'on eût causé de ses galanteries; mais j'ai apris d'une personne qui le pouvoit bien savoir qu'il se méloit assez souvent de ce metier-là. L'âge de la Marechale de Guebriant n'empêcheroit pas tous les lecteurs de la prendre pour l'une des quatre, si l'on n'y avoit beaucoup mieux remedié de la façon que j'ai dit, que par les caracteres qu'on leur donne, dont il n'y a que quelques-uns qui ne lui conviennent pas: l'âge, dis-je, n'y feroit rien; car pour ne pas remonter à Aspasie, & à Lamie, ni même à la Ducheſſe de Valentinois, ne voions-nous pas dans le même tems à peu près dont Mr. Priolo parle, une Ducheſſe (m) assez avancée en âge qui ne laissoit pas de faire de grandes conquêtes en amour? Mr. de la Barde que je cite s'accorde avec Mr. Priolo sur ce point, savoir que les femmes se mêlerent extremement du gouvernail pendant les orages de la derniere minorité. L'Auteur des Pensées sur les Cometes auroit pu ajoûter cette citation à celles de son article 236. & non seulement celle-là, mais une infinité d'autres semblables que l'on trouve dans les livres.

Notez, je vous prie, que quand j'ai dit que l'historien a representé comme steriles les quatre Dames, dont le credit étoit si grand, je n'ai entendu cela que par raport à la plupart des lecteurs, car ceux qui savent que ces paroles de Mr. Priolo, *neque regno, neque felicis uteri*, sont une allusion à une chose que (n) Paterculus a dite de Julie fille d'Auguste, ne les prendront pas pour une marque de sterilité.

(H) *Tout ce que Guy Patin a dit d'elle.*] Voici deux passages de ses lettres. *Madame la Marechale de Guebrian*, dit-il dans une lettre du 9. Septembre 1659.

(h) *Priol. lib. 2. n. 43.*

(i) *Id. l. 8. n. 10.*

(k) *Voiez la fin de cette remarque.*

(l) Pars ... copiam facere ut aulæ arcanum quodlibet ſimarentur. *Id. l. 2. n. 42.*

(m) Huic erat novercæ Maria Avaucuria (*d'Avaugour*) quam Hercules Rohanus Mombasonus pater dudum uxorem duxerat eximiæ per adolescentiam pulchritudine; tantaque vis boni in ipsa erat forma ut ne hanc quidem ætas extingueret, quo fiebat uti multi domum ejus frequentarent mulieris amore capti, atque inter hos Henricus Guisius vir è Lotharingica gente Princeps. Prius Henricus Aurelius Longavilla apud hanc multus fuerat frequensque. *Labardæus l. 2. pag. 72. ad ann. 1644.*

(n) *Voici ce que dit Paterculus* lib. 2. cap. 93. Filiam Cæsaris Juliam . . . feminam neque fibi neque reip. felicis uteri.

Digitized by Google

nous fournit une remarque, où l'on verra en quel tems elle mourut. On verra dans une autre remarque l'erreur d'un Ecrivain (I) Allemand, qui a fait des notes sur Priolo. Il ne faut pas oublier que cette Dame se croiant mesalliée par le mariage qu'on lui avoit fait contracter avec un homme qui avoit beaucoup de bien, fit (K) declarer nul son engagement, & se maria * avec le Comte de Guebriant, cadet d'une ancienne famille de Bretagne. Elle lui fut fort (L) utile pour parvenir au bâton de Marechal.

GUESCLIN ‡ (BERTRAND DU) Connetable de France, a été un des plus grans Capitaines de son siecle. Il ne faut pas neanmoins croire tout ce que les vieilles Chroniques disent de lui; car les Auteurs de cette espece d'Ouvrages n'étoient pas encore gueris de la maladie qui a produit les histoires de Roland, d'Oger le Danois, & semblables. Nôtre du Guesclin étoit Breton, & il rendit des services très-importans à la France durant la prison du Roi Jean, & sous le regne de Charles V. Etant passé en Espagne au secours de Henri Roi de Castille, il y fit des choses extraordinaires. Il repassa en France lors que la Couronne eut été assûrée à Henri, par la mort de Don Pedro le cruel son competiteur, & il s'emploia avec un succés admirable à reprendre sur les Anglois plusieurs païs. Il mourut † l'an 1380. à l'âge de 66. ans ou environ. C'étoit un (A) petit homme fort laid. Consultez (B) sa vie publiée par Mr. du Chatelet.

Elle

(a) *Le P. Anselme, Histoire des Grands Offic. to. 2. pag. 626. & après lui le Dictionaire de Moreri à l'article du Marechal de Guebrians mettent sa mort au 2. Sept. 1659.*

(b) *Voiez la* Menagiana *pag. 279. de la 1. édition de Hollande.*

(c) *Notez que depuis que ceci a été imprimé dans le projet, j'ai vu le procés verbal des obseques du Marechal de Guebrians* (apud le Laboureur dans l'hist. de ce Marechal) *où il est nommé Comte de Guebrians & de Perigueux.*

(d) *Moreri dit aussi* la Chapelle *dans l'article de Du Bec.*

(e) *Histoire des Amours d'Alcandre n. 70. Les notes disent que ce Comte s'apelloit Philippes de Harlai, & qu'il mourut au mois de Mai 1652. âgé de 71. ans.*

(f) *Voiez l'édition de Leide apud Hackium 1674. in 8.*

(g) *Je n'ai remarqué cette accusation qu'en 2. endroits, dont l'indice des matieres fait par le Sr. Franckenstein, quoi que fort ample, ne marque que l'un.*

(a) *est morte à Perigueux : elle n'a été malade que treize heures, & est morte sans confession; elle étoit le Partisan de ce païs-là, elle y est fort maudite.* Dix jours après il en parla de cette maniere; *Il est venu des nouvelles que la Marechale de Guebrian est morte à la suite de la Cour. Elle etoit tante du Marquis de Vardes, & n'a jamais eu d'enfans. Je pense que la succession en est bonne. Elle est morte en 4. jours & sans confession. On peut dire d'elle ce que dit Erasme en raillant, d'un Cordelier qui mourut subitement,* obiit sine crux, sine lux, sine Deus. *On dit qu'elle devoit beaucoup; mais en recompense la Reine lui doit 40000. pistoles, qu'elle lui prêta durant le siége de Paris.*

Comme il y a dans les lettres de Mr. Patin beaucoup de nouvelles, qu'il ramassoit en faisant la ronde de ses malades (b), je ne voudrois pas faire fond sur tout ce que je viens d'emprunter de lui. Je croirois volontiers que cette Dame se mêloit dans les partis, & que la depense excessive qu'elle se plaisoit de faire, & son genie qui aimoit l'occupation, la tournoient vers cette source feconde de gain, & qu'ainsi elle se faisoit maudire dans les lieux où elle exerçoit son savoir faire: mais je ne pense pas que ce fût dans le (c) Perigord. Son heure l'y surprit sans doute, lors qu'elle ne faisoit qu'y passer pendant le voiage de la Cour en Guienne, dans le tems qu'elle esperoit de prendre bientôt possession de la dignité de premiere Dame d'honneur de la Reine; car on ne doutoit plus alors du mariage du Roi avec l'Infante d'Espagne.

Si l'on reimprime les lettres de ce Docteur, on fera bien d'y ajoûter des notes rectifiantes, & un bon indice alphabetique. Mais ne quittons pas son Ouvrage, sans titer de l'une des lettres deja citées quelque chose qui concerne la famille de Guebriant. Il dit que la Comtesse de Moret, Maîtresse de Henri IV. *est celebre dans l'Euphormion de Barclai sous le nom de* Casina; *que c'est à l'endroit où elle fut mariée au Comte de Cesi-Sancy, qui depuis fut envoié Ambassadeur à Constantinople, & que là se voit la description d'un contrat de mariage d'un homme qui veut bien être cocu, & qui promet & s'oblige à le souffrir; qu'environ l'an* 1618. *elle se remaria au Marquis de Vardes, fils du bon-homme Gouverneur de la Chapelle,* &c. Il faloit dire (d) la Capelle; ce gouvernement a été aussi possedé par celui qui épousa la Comtesse de Moret. On pouvoit ajoûter que Henri IV. stipula du (e) Comte de Cesi, qu'il quitteroit cette Comtesse dès le soir des noces, & que cela fut executé. L'*Euphormion ne fait point* promettre cela, mais il fait promettre par contrat, qu'on ne toucheroit point l'Epouse. Cette particularité ne devoit point être oubliée par Mr. Patin. Au reste celui qui a donné (f) la clef de l'*Euphormion* se trompe, de prendre pour le Comte de Moret, l'*Olympion* qui se soumit à ces conditions de mariage.

(I) *L'erreur d'un Ecrivain Allemand.*] L'histoire de Mr. Priolo fut reimprimé à Leipsic pour la seconde fois l'an 1686. On y joignit des notes d'un Professeur nommé Franckenstein, qui à la verité ne sont pas exemtes de fautes, mais qui neanmoins sentent un homme assez bien instruit pour un étranger. Ce Professeur aiant dit que Priolo accuse (g) souvent de trop d'ambition la Marechale de Guebriant, ajoûte qu'elle en donna une preuve signalée, lors qu'elle demanda à la Cour du Roi de Pologne les mêmes honneurs, que l'Archiducheſſe d'Autriche y avoit reçus, quand elle y avoit amené sa fille fiancée au Roi. Il cite Mr. de Wicquefort au 2. livre de l'Ambassadeur, sect. 8. page 134. Mais outre qu'il faloit citer la page 200. & non pas la 134. il faloit citer aussi la page 594. du 1. livre, où cette Archiducheſſe est qualifiée mere de la Reine de Pologne qu'elle amenoit. Ils se trompent tous deux quant à cette qualité de l'Archiducheſſe, car elle n'étoit point la mere de la fiancée, qu'elle amenoit au Roi de Pologne. Cette fiancée étoit fille de l'Empereur Ferdinand II. & sœur de l'Empereur Ferdinand III. C'auroit donc été l'Imperatrice, & non l'Archiducheſſe d'Autriche qui auroit conduit la Reine de Pologne, s'il étoit vrai que cette Reine eût été conduite par sa mere. D'ailleurs pour être tout-à-fait exact, il faloit dire l'Archiducheſſe d'Inspruck, & non pas l'Archiducheſſe d'Autriche. Enfin je remarque que Mr. le Laboureur n'insinuë point, que la Marechale ait exigé cette égalité d'honneurs; il dit simplement que le Roi de Pologne voulut qu'elle l'obtint: mais ceci est plus l'affaire de Mr. de Wicquefort, que celle du Professeur de Leipsic. Voiez ce que j'en ai dit dans la remarque D.

(K) *Fit declarer nul son engagement.*] Rien n'est plus propre que cela à faire conoître son ambition. Le Comte de Guebriant promettoit beaucoup; on l'estimoit beaucoup à la Cour, & son talent pour la guerre lui repondoit des plus grandes charges. Nôtre Renée du Bec trouva là son homme; elle previt (h) qu'il s'avanceroit, & qu'elle auroit lieu de s'intriguer pendant qu'il commanderoit les armées; ainsi sans avoir égard qu'il n'étoit point riche, elle le voulut épouser, & pour cela elle se fit demarier. Mr. de la Barde nous racontera ce fait en bon Latin. (i) *Hæc mulier animo suprà sexum valido est, cui videlicet nec prima, nec magna usquè fuit sicuti vulgo mulierum solet, rei familiaris cura: primas, quia imparem animo, sicuti rebatur, virum nacta erat, nuptias dedignata est, atque infirmas esse contendit, maluitque se I. Buda Guebriani virtutis, quàm alterius amplioris rei, cujus rationem, ut ferè fit, filiam collocando parentes habuerant, sociam esse. Ex illâ secum, atque ex gloriâ viri postilla multis rebus praclarè gestis celeberrimi communicatâ ita crevere mulieri animi, uti magna, atque insolita moliretur.*

(L) *Elle lui fut fort utile pour parvenir au bâton.*] Nous venons de voir que selon Mr. de la Barde, ce n'étoit pas une femme qui à l'imitation des personnes de son sexe, prît grand soin de son ménage: elle aimoit à negocier à la Cour. Mr. le Laboureur (k) observe, qu'*il peut parler comme temoin des soins nompareils qu'elle a pris pour solliciter les necessitez de l'armée* de son mari *auprés des Ministres, & je puis assûrer,* ajoûte-t-il, *que la dignité de Marechale de France lui appartient à double titre, par participation de son mari, & par la part qu'elle a merité dans le bon succés de ses armes.*

(A) *C'étoit un petit homme fort laid.*] „ (l) La petite taille jointe à la laideur de Bertrand du Guesclin, ne l'empêcherent pas d'estre Connetable de „ France, & ne le firent jamais moins estimer. L'on „ a dit au contraire en sa faveur, que la Nature sembloit l'avoir rendu tel, de crainte qu'il eust quelque „ chose de commun avec les femmes. Et s'il eust „ consumé toutes ses matinées à se coiffer d'une perruque, luy qui n'estoit pas nai coiffé, il n'eust jamais merité la lampe inextinguible, ni la sepulture „ que le Roy son maistre luy fit donner à ses pieds „ dans Sainct Denis. „

(B) *Consultez sa vie.*] Menard publia une ancienne histoire de ce Heros l'an 1618. laquelle avoit été composée dès l'an 1387. mais ce n'est point à celle-là qu'il faut renvoier le lecteur, c'est à celle dont le Journal des Savans du 21. de Juin 1666. a donné l'extrait.

Elle

* *L'an 1632.*

‡ *On trouve dans les livres François ce nom écrit en 14. façons.* Guido Ludovicus Longolius in genealogia Longoliorum apud Menagium in vita Petri Ærodii pag. 6.

† *Le Pere Anselme, Histoire des grans Officiers pag. 37.*

L'AUTEUR des Remarques sur Priolo a pris pour fille de l'Archiducheſſe celle qui ne l'étoit pas.

(h) *Cette Dame douée de beaucoup d'esprit le reçut avec d'autant plus de contentement qu'elle connoissoit sa noblesse, & qu'elle prevoioit que ses grandes qualitez l'éleveroient bientôt aux premieres charges de l'Etat.*

Le Laboureur histoire du Marechal de Guebriant, liv. 1. chap. 7. pag. 12.

(i) *Labarde dans ubi supra lib. 9. p. 619. ad ann. 1651.*

(k) *Ibid.*

(l) *La Mothe le Vayer lettre 114. tome 12. pag. 15.*

Digitized by Google

Elle eſt meilleure que celle qui avoit été imprimée l'an 1618. en très-vieux Gaulois ; & de laquelle je raporterai un endroit fort ſingulier (C) qui a ſervi à quelques Controverſiſtes pour prouver que les Laïques ont eu le droit d'adminiſtrer les ſacremens dans certains cas de neceſſité.

GUEVARA (ANTOINE DE) predicateur & hiſtoriographe de Charles-Quint, étoit né dans la Province d'Alaba en Eſpagne. Il fut élevé à la Cour ; mais après la mort de la Reine Iſabelle de Caſtille, il ſe fit Moine dans l'Ordre des Franciſcains, & y eut des emplois fort honorables. Enſuite s'étant fait conoître à la Cour, il fut choiſi pour predicateur de Charles-Quint, & il ſe fit extrêmement conſiderer par ſa politeſſe, par ſon éloquence, & par ſon eſprit *. Il devoit ſe contenter de la gloire que ſa langue lui aqueroit ; car s'étant voulu mêler d'écrire des livres, il ſe rendit ridicule auprès des bons conoiſſeurs. Son ſtyle ampoulé, figuré, (A) plein d'antitheſes, n'eſt pas le plus grand defaut de ſes Ouvrages. Un mauvais goût, une fauſſe idée d'éloquence l'entraînerent dans ce precipice, & ce fut un petit malheur en comparaiſon de l'extravagance avec laquelle il oſa (B) manier l'hiſtoire. Il en viola les loix les plus ſacrées & les plus fondamentales, avec une audace qui merite toute l'indignation des lecteurs ; & il fit voir que jamais homme ne fut auſſi indigne que lui du caractere de *Chroniqueur* de Charles-Quint dont on l'avoit revêtu. L'excuſe qu'il allegua quand il ſe vit (G) cenſuré eſt très-mauvaiſe : il pretendit Elle avoit été publiée depuis peu à Paris *in folio*, par Meſſire (a) Paul Haï, Seigneur du Chatelet : elle eſt (b) *redigée en un meilleur ordre que l'autre, le diſcours en eſt incomparablement plus pur & plus élegant, & elle eſt encore enrichie de quantité de preuves.*

(C) *Un endroit fort ſingulier qui a ſervi aux Controverſiſtes.*] Liſez ces paroles de Mr. Drelincourt : „ (c) En nos hiſtoires de France (1) nous avons un „ exemple bien notable de ceſte communion laïque, „ & une preuve bien claire qu'elle a eſté longuement „ en uſage. Car Bertrand du Gueſclin Conneſtable „ de France qui a veſcu ſous le regne de Jean & Charles V. Rois de France deſcrivant la bataille de Pontvalin en laquelle il remporta une celebre victoire „ ſur les Anglois, nous apprend que ſes ſoldats avant „ que de venir aux mains ſe confeſſerent l'un l'autre „ & s'entre-donnerent la communion. Mais il vaut „ mieux que je repreſente ceſte hiſtoire par les paroles meſmes de l'Autheur, & au langage du ſiecle „ que cela eſt arrivé. *Et en icelle place ſe desjunerent „ de pain & de vin qu'ils avoyent apporté avec eux. „ Et prenoyent les aucuns d'iceux du pain, & le ſeignoyent ou nom du ſainct Sacrement. Et apres ce „ qu'ils eſtoyent confeſſez l'un à l'autre de leurs pechiez, „ le uſoyent en lieu d'eſcommichement. Apres dirent „ mainte oroiſon en depriant à Dieu qu'il les gardaſt de „ mort, de mahaing & de priſon.* „ Grotius ſe ſervit du même paſſage dans une diſſertation qui fut imprimée l'an 1638. *de cœna adminiſtratione ubi Paſtores non ſunt.* Voiez la bibliotheque univerſelle à la page 115. & 116. du 4 tome.

(A) *Son ſtyle ampoulé, figuré, plein d'antitheſes.*] Voici le jugement qu'en a fait un docte Jeſuite : (d) *Scripſit vernaculo ſermone, in quo affectaſſe nimium ſchemata viſus, pompa quadam tumens, & antithetis putide nimium iteratis lectorem enecat : quin & ut poëtâ verbis utar*, projicit ampullas & ſeſquipedalia verba. Nous allons voir que le jugement de Matamore, Auteur Eſpagnol, n'eſt pas plus avantageux à Guevara que celui du Jeſuïte Flamand. Je le raporte après Nicolas Antonio qui parle ainſi : „ (e) *Quantumvis „ ſtylus hominis non uſquequaque placeat, neque in gymnaſio rhetorum ſolidam reportaverit eloquentiæ laudem. „ Cum præcipue Alphonſo Garſiæ Matamoro & Andreæ „ Scoto (qualis judicii & doctrinæ viris!) affectata nimium ab eo antithetorum ſibi mutuo reſpondentium „ perpetua cura diſpliceat maxime. Horum enim prior „ Matamorus in* de Academiis & doctis viris Hiſpaniæ „ *Libello ingenue exiſtimat virum fuiſſe* miræ facundiæ „ & incredibilis ubertatis naturæ, ſed omnium rerum „ momenta (*ait*) quod poëtis objecit Perſius, raris libra in antithetis doctas poſuiſſe figuras laudari contentus. Fulgurat interdum & tonat, ſed non totam „ (ut olim Pericles Athenienſis) dicendo commovet „ civitatem, & dum nihil vult, niſi culte & ſplendide „ dicere, ſæpe incidit in ea quæ deriſum effugere non „ poſſunt. Qui ſi illam (*ſubjungit*) extra ripas effluentem verborum copiam artificio dicendi repreſſiſſet, & graviorum artium inſtrumento locupletaſſet, dubito quidem an parem, in eo eloquentiæ genere in Hiſpania eſſet inventurus. „ C'eſt en vain, & par un aveugle entêtement que Waddingus (f) accuſe d'envie le pere Schottus.

(B) *Avec laquelle il oſa manier l'hiſtoire.*] La licence qu'il ſe donna de falſifier tout ce que bon lui ſembloit, & de debiter comme des faits veritables ce qui n'étoit que les inventions de ſon cerveau creux, aproche de celle des faiſeurs de Roman. Ceux-ci ne trompent perſonne, car ils ne demandent pas qu'on prenne pour vrai tout ce qu'ils debitent, ils n'aſpirent qu'à la gloire de faire aprouver leurs fictions, comme des choſes ingenieuſement forgées : mais pour Guevara il pretendoit que l'on prît pour des narrez hiſtoriques, & puiſez dans de bonnes ſources ce qu'il avançoit. C'étoit donc un empoiſonneur public, & un ſeducteur, & dans le tribunal de la Republique des lettres il meritoit le châtiment des profanes & des ſacrileges, car il violoit ce qu'il y a de plus ſacré dans l'art hiſtorique. Nicolas Antonio eſt trop indulgent. *Illud*, dit-il (g), *commiſeratione potius quam excuſatione indiget, talis fama virum putaſſe litere ſibi adinventiones proprii ingenii pro antiquorum proponere, & commendare, fœtus ſuos aliis ſupponere, ac denique de univerſa omnium temporum hiſtoria, tanquam de Æſopi fabulis, portentoſiſve Luciani narrationibus ludere.* Voiez dans l'article *Rua* toute l'étenduë de ſes fourberies : j'en touche auſſi quelque choſe en d'autres (h) endroits.

(C) *Quand il ſe vit cenſuré.*] Pierre Rua Profeſſeur à Soria, ne laiſſa point impunie l'audace de cet Auteur. Il écrivit très-fortement contre lui, comme on le verra dans ſon article. Voici le jugement qu'a fait Voſſius de la pretenduë vie de Marc Aurele compoſée par Guevara : (i) *Vita illa M. Aurelii Antonini, quæ ab Antonio Guevara, Mendonenſi Epiſcopo, & Cæſari Carolo V. à conſiliis, Hiſpanicè edita eſt, eâque è linguâ in alias permultas tranſlata fuit, nihil Antonini habet ; ſed tota eſt ſuppoſititia, ac genuinus Guevara ipſius fœtus ; qui turpiter os obtvit lectori, planè contra officium hominis candidi, maximè Epiſcopi. Habet interim plurima lectu nec inutilia nec injucunda : imprimis viro principi : unde &* Horologium principum *inſcribitur.* Je cite en marge (k) Martin Schoockius, qui a bien conu les defauts de cet Eſpagnol ; mais comme il ſe fonde ſur l'autorité de Rupert, il ne ſera pas inutile de citer ici un peu plus au long les paroles de ce ſavant Allemand. (l) *Eandem quoque impoſturam notarant in eodem* Guevara *quem ob id tanta Imperatoris ſui, tanta noſtrorum hominum benevolentia prorſus indignum ſtudioſa juventutis manibus excuſſum ibam. Refert* lib. I. Horologii Principum c. 1. *gentem apud Romanos fuiſſe* Clavillam *magno in honore qua ſe originem ducere glorietur à* Camillo *ducum Romanorum celeberrimo, viros ex ea* Camillos, *Feminas* Clavillas *dictas in memoriam filiæ* Camillæ, *quæ abhorrens nuptias in Virginum Veſtalium numerum cooptari voluerit. Mortuam divinis honoribus cultam, ejuſque monumento inſcriptos fuiſſe hos verſiculos.*

Unica ſub tumulo jacet hoc Clavilla Camilli,
Nata quater denos & ſex quæ maluit annos
Vivere Veſtales inter concluſa ſorores
Magno Trinacriæ quam nubere libera Regi.
Quam miſerum ! extinctæ nunc artus rodere vermes
Artus qui vitam puri effulſere per omnem.

Hoc epitaphium addit è Græco tranſlatum *eſſe, & paullo poſt, multa refert de* Camillorum prærogativis, *de* perſecutionibus *eorundem ſub* Sylla, *quæ omnia putida, vana & falſa, nec cuiquam Hiſtoricorum veterum tradita, quamvis ille* Cinnam & Pollionem *laudet ſcriptores quos tot anni & profunda ſeculorum oblivio fere cogitationibus hominum & memoria, nedum oculis exemit.* Je n'ai rien voulu retrancher de ce long paſſage, parce qu'il fournit un échantillon par lequel on pourra juger plus ſûrement de l'effronterie de Guevara, que par tout ce que j'en ai dit en general. Le docte Antonius Auguſtinus a fort bien decrit les defauts du perſonnage. *Antonius Guevara*, dit-il (m), *qui ſcire antiqua Romanaſque Hiſtorias fingit, eaque commiſcitur*

* *Nicol. Antonius Biblioth. Scriptor. Hiſpan. tom. 1. pag. 98.*

(g) *Ubi ſupra pag. 99.*

(h) *Dans les articles* Lais, & Lamies *C'eſt lui qui eſt l'Auteur des fables que Brantome debite dans l'article* Flora, *remarque F.*

(i) *Voſſius de hiſtor. Græcis pag. 226.*

(k) Quod ſpeciatim quoque de Guevara ... vocato etiam ad ſuffragium Reineſio ... docet Gl. Rupertus ad Florum lib. 2. cap. 17. §. 17. quo loco, ubi ſpecimen impoſturarum ipſius propoſuiſſet, hæc ſubjicit : *Taceo innumeras alias fraudes, quibus mendaciorum auctori ſtrenue litat, & id maximè agit, ne ab Hiſpanica vanitate deſciſcere videatur.* Martinus Schoockius de fabula Hamelenſi pag. 87.

(l) *Rupertus ibid.*

(m) *Anton. Auguſt. Dial. 10. p. m. 152. Voiez auſſi pag. 189.*

(a) *C'eſt ainſi qu'il faut expliquer les lettres P. H. & D. C. qui ſont au titre.*

(b) *Journal des Savans du 24. de Juin 1666.*

(c) *Drelincourt triomphe de l'Egliſe 2. part. pag. 320. 321.*

(1) *Ceſte hiſtoire de Meſſire Bertrand de Gueſclin Conneſt. de France a eſté imprimée à Paris chez Sebaſt. Cramoiſi l'an 1618.*

(d) *Andr. Schottus, Biblioth. Hiſpan. pag. 250.*

(e) *Nic. Antonius Biblioth. Scriptor. Hiſpan. tom. 1. pag. 98.*

(f) *Cordelier Irlandois, dans ſon livre* De Scriptoribus Ordinis Minorum, *apud Nicol. Antonium ib.*

Digitized by Google

tendit qu'hormis la Sainte Ecriture, toutes (D) les autres hiſtoires ſont trop incertaines pour meriter que l'on y ajoûte foi. Il vit * à la ſuite de l'Empereur ſon maître une bonne partie de l'Europe, & fut fait Evêque de Guadix au Roiaume de Grenade, & puis † Evêque de Mondonedo dans la Galice. Il mourut le 10. d'Avril 1544. après avoir poſſedé ‡ quelques années cette dignité. C'eſt une chimere que de dire qu'il a été (E) beatifié par la Cour de Rome. On ne ſauroit aſſez admirer l'empreſſement (F) que les étrangers ont eu de traduire en diverſes langues quelques-uns de ſes Ouvrages. Je donnerai dans une remarque la liſte (G) de ſes Ecrits.

* *Id. ib.*

† *Vankelius* præf. verſionis horolog. princip. *ne ſachant pas que Guevara a eu ces 2. Evêchez, n'a ſçu comment accorder ceux qui le nomment Evêque de Guadix, & ceux qui le nomment Evêque de Mondonedo.*

‡ Qua dignitate aliquot annis geſta obiit. *Nicol. Anton. ib.* Moreri a donc tort de dire que *Guevara en jouit peu de tems.*

GUICCIARDIN (François) iſſu d'une des plus nobles & des plus anciennes familles de Florence, & (A) Auteur d'une hiſtoire fort eſtimée, & de quelques autres † Ouvrages,

† *Voiez la remarque H.*

tur quæ nec viſa nec audita mortalibus, nemo ut divinare queat in quos ille libros inciderit. Nova itaque nomina ſcriptorum excogitavit, ſomniaque venditat obtruditque quæ apud nullum reperias auctorem.

(D) *Il pretendit que... les ... hiſtoires ſont trop incertaines.*] Il ſe ſervit de cette excuſe, quand il ſe vit pouſſé à bout par le docte Pierre Rua. (a) *Adeo in lubrico eſſe omnem veterum factorum fidem cauſabatur, ut non aliis diceret quam Sacrorum Bibliorum hiſtoriis præſtandam: nempe hoc velamenti genus ſibi à tam parum æquo de præſtantiſſima arte judicio tunc quæſivit cum è Sorienſis Schola cathedra vir eximiæ eruditionis Petrus Rua eum de fide in hiſtoriis præſtanda non ſemel datis admonuit expoſtulatoriis literis.* C'étoit une pauvre excuſe, c'étoit ſe couvrir de feuilles de figuier dans ſa nudité: car quand même le Pyrrhoniſme hiſtorique ſeroit auſſi bien fondé que quelques-uns le pretendent, il ne ſeroit pas permis à un Auteur d'avancer, que Ciceron ou Ceſar ont dit, ont fait une telle choſe qu'il inventeroit lui-même. Chacun ſeroit obligé de ne leur attribuer que ce qu'on lit d'eux dans les anciens monumens. Un Auteur ne doit point ſe faire des regles particulieres; c'eſt à lui à ſe conformer aux regles publiques: or ſelon les loix publiques en fait de lecture d'hiſtoire, on reçoit pour bon ce qui ſe prouve par le temoignage des Auteurs graves, & l'on rejette comme une fable tout ce qu'un moderne debite concernant l'antiquité, ſans l'avoir lu dans de bons hiſtoriens. Ainſi de quelque façon que Guevara conſiderât l'ancienne hiſtoire, qu'il la crût vraie, qu'il la crût fauſſe, qu'il la crût douteuſe, il devoit citer ce qu'il y trouvoit, & n'alleguer que cela, faute de quoi il merite d'être traité comme un ſeducteur public. Rua ne le laiſſa point jouir de ce ſubterfuge, il écrivit contre lui pour la certitude de l'hiſtoire. Un autre Auteur (z) ſe mit auſſi ſur les rangs, pour foudroier les principes de Guevara. (b) *Cujus rei etiam nomine doctiſſimus ille* Theologicorum locorum *ſcriptor libri ſecundi ſexto capite in Guevara hoc, indignum eo, ac dignitate ejus, ſive judicium, ſive, quod magis credere eſt, ingenii luxuriantis licentiam, acri, quod decuit, oratione invehitur. Præſertim cum Chronographi munus regio beneficio apud Carolum exerceret, neutiquam debuit eam quæ ornabatur hiſtoriarum profeſſionem ſic deprimere, ut propria confeſſione ſibi ipſi quoque & monumentis ſuis fidem apud poſteros derogaret.*

(a) *Nicol. Anton. ibid.*

(z) C'eſt *Melchior Canus.*

(b) *Id. ib. pag. 99.*

Les Nouvelles de la Republique des lettres (c) ont parlé d'un certain Triumvirat, auquel Guevara meriteroit d'être aſſocié. Ce Triumvirat eſt compoſé 1. du Pere Morin, qui *trois ans aprés la priſe de la Rochelle, ſoutenoit encore qu'elle n'avoit pas eté priſe, & que tous les bruits qui en avoient été publiez n'étoient qu'un Roman.* 2. D'un fameux & redoutable Dialecticien, qui dît à un gentilhomme qui venoit de dire qu'il avoit vu le Duc d'Epernon à Plaſſac, *Cela ne ſauroit être... par quatre raiſons indiſputables, & je m'en vais vous prouver qu'il faut de neceſſité que Mr. d'Epernon ſoit encore à Londres. . . . Il eſt plus à croire que les yeux ſe trompent que la raiſon . . . . la nouvelle dont il s'agit implique contradiction morale, & peut-être contradiction phyſique.* 3. D'un homme qui declara à Iſaac Voſſius, *qu'aprés de longues & de fortes meditations il avoit compoſé un Livre où il montroit par des preuves invincibles, que tout ce qui eſt contenu dans les Commentaires de Ceſar touchant la guerre des Gaules eſt faux, & où il faiſoit voir d'ailleurs amplement que jamais Ceſar n'a été au deçà des Alpes.*

(c) *Mois d'Avril 1685. article 7. pag. 410. 411.*

(E) *Qu'il a été beatifié.*] Don Nicolas Antonio cite un Auteur qui a compoſé le martyrologe des Franciſcains, & qui a dit que le Saint Siege après les enquêtes neceſſaires, a ſolennellement decidé que nôtre Guevara eſt au nombre des Beats, & qu'on le doit tenir pour tel. (d) *Neſcio unde Arcturus à Monaſterio* Franciſcani Martyrologii *auctor rem aliis inditam, inauditam acceperit.* Antonium *ut* Guevaram *Octobris die* XXIV. *in albo eorum collocaret quos Apoſtolica Petri ſedes Beatos eſſe atque appellari debere, acceptis prius exquiſitiſſimis probationibus, vitæ ſanxit.* Cette hardieſſe eſt pire que celle de Guevara même. Si ce fait avoit la moindre aparence, n'y auroit-il qu'un Auteur qui en parlât? Le ſilence de tous les autres eſt demonſtratif contre l'Auteur du martyrologe.

(d) *Nicol. Anton. ib.*

(F) *L'empreſſement que les étrangers ont eu de traduire.*] L'Horloge des Princes fut traduite en Italien par Mambrin Roſſeus l'an 1548. & en François par un autre homme l'an 1588. Frideric Guillaume Duc de Saxe en fit faire une édition Latine, accompagnée de notes & d'aphoriſmes par Jean Vankelius l'an 1611. *in folio.* Cette édition a été renouvellée à Leipſic l'an 1615. & l'an 1624. & à Francfort l'an (e) 1664. (f) *Emericus Caſaubonus* in *prologo ſic feliciter Guevaræ ſuam contigiſſe fictionem confirmat, omnium ſit ut hic liber ubique gentium celebratiſſimus, Europæique omnes ſuæ uniuscujuſque idiomate loquentem theſauri ad inſtar habeant, mirificeque ejus poſſeſſione fruantur.* Voilà ce que j'emprunte de Don Nicolas Antonio: ſelon lui l'édition de Vankelius fut faite à Torga l'an 1611. mais il devoit ajoûter que cette édition de l'an 1611. eſt la troiſiéme. Je la croi plutôt de Leipſic que de Torga, car le traducteur l'oppoſe à celle de (g) Torga qui étoit la premiere, & qui parut en l'année 1601. la ſeconde parut l'an 1606. Les épitres du même Guevara ont été traduites en Italien & en François. Le Jeſuïte Schottus ſe moque comme il faut de l'eſtime qu'on faiſoit de ces deux Ouvrages en France: *Nam* principum horologium, dit-il dans la page 251. de ſa Bibliotheque d'Eſpagne, *ſeu de vita M. Aurelii Imperatoris, & Fauſtinæ Conjugis conficta ſunt, non ex hiſtoriis petita: ne quis erret, ut in Gallia, ubi cupide nimis in ſinus olim nobilium, manibuſque geſtatum fuiſſe, memini; ut & Epiſtolas ejus nauci plenas & ineptiarum; Aurearum titulo tranſcribere non iidem dubitarunt: ſed quas illi legant, per me licet, quibus meliora non ſuppetunt, aut capere non poſſunt.* Et voici ce qu'il dit dans la page 567. *M. Aurelii Antonini vitæ & Fauſtinæ ejuſdem Guevarræ, ridicula eſt & mera nuga, quam tamen Galli applauſu magno exceperunt, ſæpius verterunt, ediderunt que & nobiles plerique manibus geſtant: ſed quid mirum quibus Amadiſius Gallicus, Orlandus furioſus, ceteraque ægrorum ſomnia perplacent, quæ, qui ſapiet, ne horas collocet male, fugiet.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Id. ib.*

(g) Certa cum ſpe quanto hæc editio primæ illi Torgensi quoad typos chartaſque eſt ſimilior, tanto etiam fore ad lectionem frequentiorem quam ſecunda fuit. *Vankelius epiſt. dedicat.*

(G) *La liſte de ſes écrits.*] J'ai parlé du plus fameux. Il a pour titre en Eſpagnol *Relox de principes: ò Marco Aurelio.* On croit que la premiere édition eſt de l'année 1529. elle fut ſuivie de quelques autres avant que l'Auteur publiât lui-même ſon Ouvrage. Il ſe plaignit qu'on le lui avoit arraché des mains encore imparfait, & qu'on l'avoit publié à ſon inſçu. Ses lettres furent imprimées la premiere fois l'an 1539. & l'ont été depuis en divers lieux & en divers tems. Ses autres Ouvrages ſont *prologo ſolenne, en que el autor toca muchas hiſtorias. Una decada de las vidas de los X. Ceſares Emperadores Romanos desde Trajano à Alexandro. Del menos precio de la Corte, y alabanca de la Aldea. Aviſo de privados,* (h) *y doctrina de Cortesanos. De* (i) *los inventores del marear y de muchos trabaxos que ſe paſſan en las Galeras. Monte Calvario, ſive de myſteriis dominicæ paſſionis* (k) *ac de verbis domini in Cruce pendentis. Oratorio de religioſos y exercitio de virtuoſos.* Il travailloit à une hiſtoire de Charles-Quint, & l'on dit qu'il ordonna par ſon teſtament qu'on rendît (l) à cet Empereur la penſion d'hiſtoriographe, qu'il avoit touchée pendant une année, où il n'avoit point travaillé à cette hiſtoire (m).

(h) *Il a été traduit en François ſous le titre de* Reveillematin des Courtiſans, *par Alexandre Hardy Pariſien Receveur des aydes & tailles du Mans. Je me ſers de la 2. édition faite à Paris 1623. in 8.*

(i) *Du Pinet l'a traduit en François.*

(k) *Waddingus a fait ici deux Ouvrages d'un: il a cru que le livre* De verbis Domini in cruce *étoit different du* Monte Calvario. *Nicol. Anton. ibid.*

(l) *Ægidius Gonzales Davila affirme ceci en parlant des Evêques de Mondonedo dans ſon* Theatrum Eccleſiaſticum *apud Nicol. Anton. pag. 100.*

(A) *Auteur d'une hiſtoire fort eſtimée.*] Elle comprend en 20. livres ce qui ſe paſſa dans l'Italie depuis l'an 1494. juſques à l'année 1532. Renfermons la dans ces bornes (n), puis que l'Auteur de ſa vie le veut; mais obſervons qu'elle remonte juſques à l'état où ſe trouvoit

(m) *Ex Nicolao Antonio ubi ſupra pag. 99.*

(n) *Bullart* Academ. des Sciences tom. 1. pag. 151. *lui donne pour bornes l'entrée des François en Italie l'an* 1490. *& le Pontificat de Paul III. en* 1535. *Les François n'entrerent en Italie qu'en* 1494.

Digitized by Google

vrages, nâquit dans cette ville le 6. de Mars 1482. Il enſeigna le Droit à l'âge de 23. ans; mais il aima mieux ſuivre le Barreau, que continuer d'être profeſſeur en Juriſprudence. Il ſe rendit un Avocat fort celebre, deſorte qu'on le jugea digne d'être emploié dans les affaires d'Etat. On l'envoia Ambaſſadeur à la Cour de Ferdinand Roi d'Aragon au mois de Janvier 1512. Cette ambaſſade dura deux ans, & lui fut fort glorieuſe; car à ſon retour à Florence on lui temoigna hautement qu'on étoit bien ſatisfait de lui. Il ſe mit quelque tems après au ſervice de Leon X. qui lui donna le gouvernement de Modene & de Reggio. Il defendit Parme avec beaucoup de ſuccés après la mort de ce Pape. Il retint ſous Hadrien VI. & ſous Clement VII. les gouvernemens qu'il avoit eus ſous Leon X. Il fut même Gouverneur de la Romagne ſous Clement VII. & Lieutenant de l'armée, & il fit voir qu'il n'étoit pas moins bon Capitaine, qu'habile negociateur. Il étoit Gouverneur de Boulogne lors que ce Pape mourut, & il donna bon ordre que les ennemis qu'il s'étoit faits par l'exacte obſervation de la juſtice, ne ſe prevaluſſent contre lui de l'interregne. Le nouveau Pape donna ce gouvernement à un autre, ce qui obligea Guicciardin à s'en retourner à Florence, où il ſe fixa juſques à ſa mort. Il rendit de grans ſervices à la Maiſon de Medicis, & ne voulut point écouter les offres de Paul III. qui le voulut attirer à ſon ſervice. Il avoit une femme, mais non pas des fils, ainſi il conſidera qu'il ne pourroit point parvenir aux Prelatures, ni en procurer à ſes enfans: & comme il craignoit d'ailleurs de ne pouvoir pas ſervir le Pape, ſans deſobliger quelquefois le Duc de Florence, il aima mieux vivre en repos dans ſa maiſon de campagne, & s'y occuper à l'hiſtoire qu'il avoit entrepriſe. Il l'avoit fort avancée, lors qu'une fievre maligne le fit mourir au mois de Mai mil cinq cens & quarante à l'âge de cinquante & cinq ans. Il ordonna que ſes funerailles ſe fiſſent ſans beaucoup de pompe, & ſans épitaphe ni oraiſon funebre †. Son hiſtoire d'Italie eſt fort bonne. Pluſieurs pretendent qu'il a merité l'éloge d'un hiſtorien deſintereſſé, qui ne flate perſonne, & qui ne blâme que ce qui eſt blâmable: mais quelques-uns trouvent qu'il a été (B) trop partial contre la France, ou

(a) *Faite le 13. d'Octob. 1534.*

(b) *Ballart ibid.*

(c) *Poſſevin. bibl. ſelect. to. 2. l. 16. c. 41. pag. 337.*

(d) *Ils en publierent deux (l'un tiré du 3. livre, l'autre tiré du 4.) à Bâle en Latin, en Italien & en François l'an 1569. in 8. & avec quelques autres pieces l'an 1602. ſans lieu d'impreſſion in 8. & à Francfort in 4. l'an 1609. Voiez la derniere remarque Q. de l'article Jules II.*

† *Tiré de ſa vie compoſée par le Pere Remi de Florence. Elle eſt à la tête de ſon hiſtoire d'Italie.*

trouvoit l'Italie l'an 1490. & qu'elle finit à la mort de Clement VII. & à l'election (a) de Paul III. Il eſt vrai qu'elle eſt fort ſuccincte ſur les dernieres années de Clement VII. à commencer principalement par l'an 1530. Elle a été traduite de l'Italien en diverſes langues. Cælius Secundus Curion la publia en Latin à Bâle l'an 1556. Un certain Jerome Chomedey Pariſien la publia en François à Paris l'an 1568. Les Anglois l'ont en leur langue, comme il paroît par le catalogue d'Oxford. Les Eſpagnols, les Allemans & les Flamans l'ont auſſi traduite en la leur (b). La meilleure édition Italienne eſt celle qui eſt accompagnée des notes marginales de Thomas Porcacchi. La premiere édition de cette nature eſt de (c) Veniſe 1573. Cet Ouvrage de Guicciardin ne parut qu'après ſa mort, & ce fut Agnolo Guicciardin ſon neveu qui eut ſoin de le donner au public. Les Proteſtans n'ont pas laiſſé perdre les fragmens que l'on en avoit detachez, & qui n'étoient pas au goût de la Cour de Rome. Ils les ont publiez à part (d) en divers tems. Mr. Heidegger en dernier lieu a joint à (e) l'*Hiſtoria Papatus* celui du 4. livre. Mr. Varillas aſſûre que les heritiers de Guicciardin *s'ingererent contre ſon intention, de donner au public* les quatre derniers livres *dans la troiſiéme édition.* J'examinerai cela (f) ci-deſſous. Notez que le Sanſovino a publié une épitome de cette hiſtoire, & que Guicciardin avoit eu deſſein d'imiter Ceſar, c'eſt-à-dire de compoſer des Memoires ſur les actions de ſa vie; mais Jaques Nardi qu'il conſulta lui mit en tête un travail plus relevé, ſavoir l'hiſtoire de ſon tems. Il le jugea propre à cette entrepriſe, le conoiſſant incapable de falſifier les choſes, ou par la crainte des effets de la cenſure, ou par l'eſperance des effets de la flaterie. Outre que c'eût été encourir l'envie des Florentins, que de ſe borner à ſa propre hiſtoire. (g) *Fu da lui diſſuaſo, & eſſortato a ſcriver l'Hiſtoria de ſuoi tempi, ſi perche lo conoſceva d'ingegno, atto a condurre un' impreſa coſi fatta à perfettione; e perche anche ſapeva molto bene, ch'egli era per deſcriver la pura verità, ſenza riſpetto di paura, ò ſperanza di premio, delle quali due corruttele par che ſieno ſtati ne' tempi paſſati, e ſieno ancor hoggi corrotti quaſi tutti gli Scrittori; ſi ancora perche fuggiſſe l'invidia de' ſuoi Cittadini, e'l biaſimo univerſale de l'haver voluto celebrare ſolamente ſe ſteſſo.*

(B) *Qu'il a été trop partial contre la France.*] Rapportons un long paſſage de Claude du Verdier. (h) *Guicciardinus tam frigide invituſque Gallorum victorias & gloriam narrat, quàm accuratè lubenſque, adverſa quaque, quantumvis minima, à fortuna potentiſſimo belli numine ejaculata: quemadmodum ſarcinarium in alicujus fluminis trajectione ſubmerſionem perſequitur, atque dilatat. Dum videt Carolo VIII. totam Italiam ab Alpibus ad Neapolim nemine penitus obſiſtente occupanti, victoriam abſque ſuſpicione falſi adimi non poſſe, in Gallorum quorundam militum internecione paucorumque, quæ ſine victoria obtineri non potuit, totus eſt, magnam eam appellans ſtragem: Carolo tamen agri dominium ſuperſtitiſſe diffiteri non auſus eſt. Sed qua de victoribus ſtrages fieri potuit? Si de ſuis ſermonem inſtituit, eis ſemper plus meritis attribuit, & regionis laudes magis, quàm ſua gentis res geſtas perſequitur, unde maxima laus ducenda eſt.* Si cette cenſure eſt bien fondée Guicciardin merite la berne; il ſe rend coupable de la faute des Gazettiers. Ceux-ci donnent tous les jours la comedie: car, par exemple, lors que les François campent au delà du Rhin, la Gazette ennemie ne parle que des partis qu'on leur bat; que des priſonniers que l'on fait ſur eux, & que de leurs deſerteurs. La Gazette de France ne dit rien de tout cela; mais en recompenſe elle s'étend ſur les pertes des Alliez, & ſur les contributions qu'on les contraint de paier. Quand les Allemans paſſent ſur les terres de France, comme ils firent pendant l'automne de l'an 1694. la Gazette de France n'oublie point les partis qu'on leur defait, ou qui ſont contraints de ſe venir rendre: elle ne parle que de cela. Au contraire celle des Alliez oubliant toutes ces choſes, tient un regître fort exact de tous les villages pillez par les Allemans; de tous les magaſins brûlez; de tous les partis François batus &c. (i) Mille fâcheuſes raiſons eulent qu'on en uſe ainſi dans ces écrits journaliers; mais un hiſtorien qui oſe tenir cette conduite eſt entierement inexcuſable. Il doit raporter avec la même exactitude les pertes & les avantages de ſon parti. En trouve-t-on qui le faſſent?

OBSERVATION ſur la Gazette.

(i) *Conſer crit. generale de l'hiſtoire du Calviniſme lettre 2. pag. 27. de la 3. édit.*

La Popeliniere eſt un de ceux qui accuſent Guicciardin d'avoir été trop partial contre la France. *Il eſt libre*, dit-il (k), *& veritable, franc de paſſion s'il l'eſtoit de haine, qu'il n'a ſu deguiſer contre les François, le Duc d'Urbin & autres. . . . Il ne s'eſt même pu commander de patienter l'injure que les Italiens diſent & eſcrivent par tout avoir reçu des François, lors qu'ils furent troubler le vieil & profond repos de l'Italie ſous le Roi Charles VIII. . . . mal propre ſujet toutesfois à Guicciardin, & à preſque tous les autres Auteurs Italiens d'y faire voir l'animoſité de leurs eſprits. Et ne puis juger en quoi il ſe fonde, de dire que ce Roy eſtoit de forme monſtrueuſe.* La Popeliniere refute cela avec un babil bien ennuieux: il ſe devoit contenter de ces paroles. (l) *Je laiſſe à penſer à tous, ſi le Roy Charles euſt eſté tel: voire en euſt ſeulement approché, ſi d'autres Italiens auſſi ennemis du nom François que Guicciardin (qui n'en a deſcrit que les vertus qu'il ne pouvoit nier ſans eſtre accuſé de menſonges & faulſeté) n'en euſſent pas devant & apres luy farcy leurs eſcrits. Mais un ſeul de tous les peuples Chreſtiens, ny eſtrangers du temps de ce Roy, ny apres luy; n'a ſeulement mordu de nom ce Roy.* Pour n'en faire pas à deux fois, je raporterai ici les autres defauts dont cet écrivain blâme Guicciardin. Ils ſont les mêmes que d'autres ont obſervez, comme il paroîtra par les remarques ſuivantes. *Je n'y trouve*, dit-il (m), *recommandation aucune, pour laquelle on le doive avancer ſur les autres, que pour ceſte liberté de parler des grands: & le ſoing de rechercher les cauſes & motifs de pluſieurs accidens qu'il traicte. Au reſte ſi prolixe & ſur-abondant en harangues, & infinis petits diſcours qui ne meritent l'eſcrire:* que

(k) *La Popeliniere, hiſtoire des hiſtoires l. 7. pag. 406.*

(l) *Ibid. pag. 410.*

(m) *Ibid. pag. 412.*

(e) *Imprimée à Amſterdam l'an 1684. Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres mois de Mai 1684. pag. 316. de la 2. édition.*

(f) *Dans la remarque H.*

(g) *L'Auteur de la vie de Guicciardin.*

(h) *Claud. Verderius in cenſione Autorum apud Pope Blount p. m. 390.*

Digitized by Google

ou qu'il s'eſt trop (C) arrêté à des minuties, ou qu'il a inſeré trop de (D) harangues diffuſes, ou qu'il a trop attribué les (E) actions à des motifs illegitimes. Le Cardinal Palavicin ne lui a pas été favorable. Je (F) raporterai ce qu'il en a dit. Quant au ſtyle de Guicciardin, ſes plus injuſtes cenſeurs reconoiſſent qu'il eſt très-pur & très-exact, mais ils mettent une grande difference entre les premiers livres & les ſuivans, & cela parce qu'ils ſupoſent * que les cinq premiers furent corrigez par un habile homme.

Le Pere Poſſevin le blâme d'attribuer au deſtin & à la fortune les ſuccés des guerres, & les revolutions des Etats; il veut bien lui faire la grace de croire que ce ſtyle n'eſt point en lui un effet de quelque erreur de l'entendement, mais un ſimple effet de la coutume, neanmoins il s'imagine que cela gâte l'eſprit des lecteurs †. Il n'eſt pas aiſé de conoître s'il a plus (G) d'inclination à le cenſurer qu'à le loüer. Mr. Varillas l'accuſe de calomnier François I. au ſujet des intelligences avec Soliman: j'examinerai (H) tout ce qu'il obſerve là-deſſus. Je raporterai auſſi les plaintes

* Cui etiam illi qui eidem ſunt iniquiſſimi in primis quinque libris, quos eruditi cujuſquam viri lima perpolitos fuiſſe contendunt, omnem Florentini ſermonis elegantiam concinnitatemque concedunt: in ceteris libris non item, quos nullius cenſuræ, ut priores quinque, ſubjecerat. *Nic. Erythræus Pinac.* 3. *pag.* 220.

† *Poſſevin, biblioth. ſelect. to.* 2. *l.* 16. *c.* 41. *pag.* 337.

que ſi quelque Autheur l'euſt devancé en la hardieſſe de deſcouvrir les fautes des plus ſignalez, on n'euſt fait grand conte de Guicciardin. Mais on ſçait combien une notable nouveauté, affectionne les eſprits des hommes. En laquelle neantmoins, il s'eſt prejudicié de ne s'y eſtre commandé, & avoir preferé quelque devoir de pais, à celuy de l'Hiſtorien, voire de Chreſtien & homme d'honneur, qui doit avoir telles choſes indifferentes.

(C) *Trop arrêté à des minuties.*] C'eſt le jugement de Juſte Lipſe. (a) *Vitia duo propria hujus ævi non effugit, quod & juſto longior eſt, & quod minutiſſima quæque narret, parum ex lege aut dignitate hiſtoria quæ ut Ammianus lib.* 26. *ait* Diſcurrere per negotiorum celſitudines aſſueta, non humilium minutias indagare cauſarum.

(D) *On qu'il a inſeré trop de harangues diffuſes.*] Outre ce que vous verrez dans la remarque ſuivante au paſſage de Montagne, voici les paroles du même Lipſe: (b) *Sed non orationes ejus ſatis vegeta mihi aut caſtigata, languent ſæpe aut ſolutè vagantur. Denique, uno verbo, inter noſtros ſummus eſt hiſtoricus: inter veteres, mediocris.*

(E) *Attribué des actions à des motifs illegitimes.*] On va voir Montagne, qui ſe revêt là-deſſus d'un eſprit de charité pour le genre humain. Bien d'autres ne croiroient pas que Guicciardin meritât de ce côté-là quelque cenſure: mais laiſſons parler Montagne tant ſur ce qui eſt propre à mon texte, qu'en general ſur le caractere de ce fameux hiſtorien. „ (c) Il n'y a aucune apparence que par haine, faveur, ou vanité, „ il ayt deguiſé les choſes: de quoy font foy les libres „ jugemens qu'il donne des Grands: & notamment „ de ceux par leſquels il avoit eſté advancé, & employé „ aux charges, comme du Pape Clement VII. Quant „ à la partie de quoy il ſemble ſe vouloir prevaloir le „ plus; qui ſont ſes digreſſions & ſes diſcours, il y en „ a de bons & enrichis de beaux traits, mais il s'y eſt „ trop pleu: car pour ne vouloir rien laiſſer à dire, „ ayant un ſujet ſi plein & ample, & à peu pres infi„ ny, il en devient laſche, & ſentant un peu le caquet „ ſcholaſtique. J'ay auſſi remarqué cecy, que de tant „ d'ames & d'effects qu'il juge, de tant de mouvemens „ & conſeils, il n'en rapporte jamais un ſeul à la ver„ tu, religion & conſcience: comme ſi ces parties-là „ eſtoient du tout eſteintes au monde: & de toutes les „ actions, pour belles par apparence qu'elles ſoient „ d'elles-mêmes, il en rejette la cauſe à quelque oc„ caſion vicieuſe, ou à quelque profit. Il eſt impoſ„ ſible d'imaginer, que parmy cet infiny nombre d'ac„ tions, de quoy il juge, il n'y en ait eu quelqu'une „ produite par la voye de la raiſon. Nulle corruption „ ne peut avoir ſaiſi les hommes ſi univerſellement, „ que quelqu'un n'échappe de la contagion. Cela me „ fait craindre qu'il y aye un peu du vice de ſon gouſt, „ & peut-eſtre advenu, qu'il y ayt eſtimé d'autruy ſe„ lon ſoy. „

(F) *Je raporterai ce qu'en dit* le Cardinal Palavicin.] D'abord il lui impute trois menſonges, & puis il juge de lui en general. Le 1. de ces trois menſonges regarde Hadrien VI. On pretend que Guicciardin n'a pas dû dire (1), que le jour que ce Pape fut élu aucun Cardinal n'avoit intention de l'élever au Pontificat, & que ceux qui lui donnerent leur ſuffrage au ſcrutin, n'avoient intention que d'amuſer le bureau cette matinée (e). Je ne raporte point les raiſons du Cardinal Palavicin contre ce narré. Le 2. menſonge regarde l'Electeur de Saxe. On ſoutient qu'il n'eſt pas vrai, que Leon X. ait expedié contre ce Prince un monitoire rempli de menaces, qui l'irrita extremement. (f) *Due altre abbagli più relevati prende egli nelle principal noſtra materia. Il primo è l'affermar che Leone ſpediſſe contra l'Elettor di Saſſonia, un monitorio con minacce di gravi pene, e poco con irritazion di quel Principe. Il che è un vano ſogno contrario à quanto ſi legge nelle memorie pieniſſime di que' ſucceſſi.* Le 3. menſonge regarde Luther, qui à ce que conte Guicciardin, fut tellement effraié de ſe voir au ban de l'Empire, qu'il auroit facilement abandonné ſes erreurs, ſi le Cardinal Cajetan ne l'eût jetté au deſeſpoir par ſes injures & par ſes menaces, & s'il lui avoit fait des offres honnêtes. Palavicin ſoutient que le Cardinal Cajetan etoit retourné à Rome 20. mois avant (2) que le ban contre Luther fût publié, & que le diſcours qu'il lui tint avant cela fut plein de moderation (g). Palavicin dit à ce propos, que Guicciardin à l'egard des choſes qui ne concernoient pas directement ſa matiere, s'arrêtoit à des conoiſſances confuſes; & croioit plutôt le mal que le bien afin de ſatisfaire ſon eſprit de mediſance. Il ajoûte quelque choſe pour le rendre fort ſuſpect, à l'égard des mediſances qui concernent la Cour de Rome. Voici ſes paroles: (h) *Dal che m'auveggo, che quell' Iſtorico, di ciò che non apparteneva al ſuo principal argomento, preſe notizie molto confuſe: E fu anche ſempre inclinato à credere le peggiori, come appare nella ſua ſpeſſa maldicenza di ciaſcheduno; la quale appreſſo alla vulgare malignità gli hà guadagnata eſtimazion di veridico. Mà contro à Pontefici fù anche più ſpecialmente amaro, così per quell' uſato rancore che i miniſtri di lungo ſervigio concepiſcono contra i padroni da cui non ottennero le mercedi ſperate; come forſe perch'egli riconoſceva da loro la perdita della libertà nella ſua Republica.*

(G) *S'il a plus d'inclination à le cenſurer qu'à le loüer.*] Il (i) lui attribuë un grand jugement, & beaucoup d'experience dans les affaires publiques: il (k) raporte l'opinion avantageuſe de Thomas Porcacchi touchant cette hiſtoire; mais il dit auſſi que Jean Baptiſte Leone publia (l) cinq livres de conſiderations ſur cet Ouvrage, pour en marquer les fauſſetez & la partialité. Cette critique, ajoûte-t-il, eſt entre les mains de tout le monde; il n'eſt donc pas neceſſaire que je la raporte. Au reſte il nous avertit que Clement VIII. venoit de faire mettre dans l'Index la verſion Latine de Guicciardin, compoſée par l'heretique Cœlius Velcurion (m). Il pretend que ce fut à cauſe que le traducteur n'avoit pas bien expliqué (n) l'original: mais nous verrons ci-deſſous que le Vannozzi ne nous permet pas de nous arrêter à cette raiſon. Si Poſſevin avoit eu en vuë d'inſpirer à ſes lecteurs une grande eſtime pour l'Ouvrage de Guicciardin, il n'auroit pas eu moins de ſoin de nous parler de Remigius, que de Jean Baptiſte Leone. Ce Remigius, Moine de Florence, eſt Auteur d'un livre qui fut imprimé à Veniſe l'an 1582. & qui a pour titre *Conſiderationi civili ſopra l'hiſtorie di M. Fr. Guicciardini, e d'altri hiſtorici.*

(H) *J'examinerai tout ce que* Mr. Varillas *obſerve.*] Il (o) aſſûre que François I. & Henri VIII. s'engagerent en 1532. à *defendre ſans exception & ſans reſerve quelque Etat de la Chretienté que les Turcs attaqueroient. . . . L'Original de cette convention,* ajoûte-t-il (p), *ſe trouve encore dans la Chambre des Comptes de Paris; & il faut que Guichardin n'en eût eu aucune connoiſſance, puis qu'il écrit poſitivement, & que la plûpart des Hiſtoriens étrangers ont depuis aſſuré ſur ſon temoignage, que le Roi tres-Chretien dans le même temps ſollicitoit le Sultan Soliman d'achever la conquête de la Hongrie, & offroit de joindre ſes forces à celles des Turcs pour attaquer la Maiſon d'Autriche. La calomnie eſt ſi groſſiere, que Paul Jove qui écrivoit l'Hiſtoire en même tems que Guichardin, & dans l'Italie auſſi-bien que lui, s'en eſt apperçû. Mais on pardonnera plus aiſement à Guichardin de l'avoir priſe pour verité, ſi l'on conſidere qu'il ne l'a écrite que ſur la fin de ſon ouvrage; & que les quatre derniers Livres de cet Auteur ne ſont ni de la force ni de l'autorité des ſeize precedens: Qu'ils ſont imparfaits en pluſieurs endroits: Que celui qui les avoit faits ne les avoit pas jugés dignes d'être imprimés; & qu'ils ne le furent qu'apres ſa mort, lors que ſes heritiers s'in-*

(a) *Lipſius in notis ad* 1. *lib. politic. c.* 9.

(b) *Id. ib.*

(c) *Montagne, Eſſais liv.* 2. *chap.* 12. *p. m.* 155.

(1) *Nel libro* 14.

(e) Quaſi le prime voci date nello Squittinio al Cardinal Adriano foſſero non perche veruno haveſſe intenzione d'eleggerlo, ma per conſumare indarno quella mattina. *Palavic. Iſtor. del Concilio lib.* 2. *cap.* 2. *n.* 7. *ad ann.* 1521.

(f) *Palavicin. ibid. n.* 8.

(2) A 5 di Settembre 1519. come ne gli Atti conſiſtoriali. *Id. ib.*

(g) E pur è certo che il Cardinal di Gaeta non parlò con Lutero nè allora, nè dipoi, nè per gran tempo addietro; eſſendo tornato in Roma venti meſi prima del Bando: E quando gli parlò, gli offerſe benignamente il perdono, ſecondo che Lutero ſteſſo racconta: E la medeſima eſibizione gli fù più volte fatta in Vormazia nella Dieta, come teſtificò Ceſare nel ſuo Bando. *Id. ibid.*

(h) *Id. ib.*

(i) *Poſſevin. biblioth. ſelect. to.* 2. *lib.* 16. *c.* 14. *pag.* 336.

(k) *Id. ib. pag.* 337.

(l) *A Veniſe* 1583. *cet Ouvrage eſt en Italien.*

(m) *Il faloit dire Curion.*

(n) Haud omnino recte converſa eſt. *Poſſevin. ibid.*

(o) *Varillas hiſt. de François I. liv.* 7. *pag.* 220.

(p) *Id. ib. pag.* 221.

Digitized by Google

plaintes un peu (I) trop devotes de Bonifacio Vannozzi, & je n'oublierai pas que les Venitiens se plaignent d'une certaine harangue que Guicciardin (K) attribuë à l'Ambassadeur qu'ils envoierent à la Cour Imperiale. Outre cela je dirai qu'il composa quelques (L) autres livres, &

s'ingerirent contre son intention de les donner au public dans la troisieme édition. Cela ne me paroît point exact: je ne trouve point que Guicciardin ait dit autre chose, si ce n'est qu'en 1531. (a) François I. entretenoit des intelligences avec les Princes d'Allemagne mecontens de l'Empereur, & avec le Pape, & avec Soliman; & qu'en 1532. (b) le même Prince & Henri VIII. projetterent d'attaquer le Milanez, parce qu'ils crurent que Soliman passeroit l'hiver en Hongrie. De plus je ne trouve point que Paul Jove ait refuté ce que l'on pretend avoir été dit par Guicciardin. Il (c) raporte seulement comme un bruit qu'il ne veut pas garantir pour vrai, que Soliman vint en Hongrie l'an 1532. à la sollicitation du Roi de France, & à celle du Roi de Pologne. Mr. Varillas s'exprime comme une personne persuadée que les seize premiers livres de l'histoire de Guicciardin furent imprimez pendant la vie de l'Auteur. Cela est faux. Ils furent donnez au public l'an (†) 1561. par les soins de ses neveux. L'épitre dedicatoire à Cosme de Medicis Duc de Florence est signée *Agnolo Guicciardini.* On y promet les quatre derniers, quoi (d) qu'on en confesse l'imperfection. Ils ne sont pas à l'édition de Venise 1565. in 4. *appresso Niccolò Bevilaqua.* Elle fut corrigée de plusieurs fautes, & augmentée de sommaires & de notes marginales par le Pere Remi Florentin. Ils ne sont point non plus dans l'édition que le même Bevilaqua fit l'an 1568. in 4. On ne doit donc pas dire avec Mr. Varillas qu'ils parurent dans la troisiéme édition. Il faut plutôt assûrer qu'on les imprima à part à Venise *appresso Gabriel Giolito de' Ferrari* l'an 1564. in 4. J'ai cette édition. Les neveux de l'Auteur la dedierent au même Cosme de Medicis Duc de Florence, à qui ils avoient dedié les seize livres. Agnolo Guicciardini signa pour tous l'épitre dedicatoire datée de Florence le 20. de Juillet 1564. Le Pape, le Doge de Venise, & le Duc de Florence accorderent des privileges au libraire Giolito, qui furent mis au devant de cet Ouvrage. Et ce fut sans doute ce qui empêcha le libraire Bevilaqua, d'inferer ces quatre derniers livres dans l'édition des 16. premiers.

(a) Guicciardin lib. 20 fol. m. 107.

(b) Id. ib. fol. 108.

(c) Paulus Jovius histor. lib. 30. fol. m. 187. verso.

(†) Prenez garde que ci-dessus pag. 1423. lig. 7. de la 1. col. il y a par une faute d'impression 1556. au lieu de 1566.

(d) Lasciando questa opera imperfetta & quattro altri ultimi libri d'essa piu presto abbozzati che finiti, i quali per tale cagione non si mandano fuori al presente.

(I) *Les plaintes un peu trop devotes de . . . . Vannozzi.*] Son histoire, dit-il (e), est plus agreable aux particuliers qu'à ceux qui commandent; car il a parlé des Princes sans aucune retenuë, & il a traité si mal les Papes, que son livre traduit en Latin a été lu avec une extrême avidité dans les pais heretiques. D'où l'on peut conoître, continuë-t-il, qu'il est aisé aux écrivains Italiens de faire un grand tort à la Papauté. Vannozzi pretend qu'ils ne doivent point decouvrir la vergogne de leur mere; & que s'ils publient une verité flétrissante, ils pechent contre la charité; & que s'ils publient des faulletez, ils pechent contre la justice. Je ne m'attache qu'en gros à son sens; mais en faveur de ceux qui souhaiteront de savoir plus precitément ce qu'il a dit, je raporterai ses propres termes. (f) *Si che vegga un pò chi scrive, con quanta facilità egli possa pregiudicare alla Chiesa Romana; alla Sedia Apostolica, & al Sommo Pontefice: & che le penne de gl'Italiani, professanti il Christiano, ò scoprano le nostre vergogne, se dicono il vero, che è contro alla carità, dovuta al prossimo; ò calunniando per odio, ò per altra passione, chi merita esser onorato; facciano da maligno, & da tristo.* Il avouë que l'histoire de Guicciardin ne cause point tant de scandales depuis qu'elle a été corrigée; mais il soutient que la traduction Latine faite sur (g) le premier original, peut scandaliser le Diable même. (h) *Ma la fatta Latina, cavata dal primo originale, & piena di maledicenze contro à Papi, & altri Ecclesiastici, può scandalizare il Diavolo stesso; parlo di quel ch'io sò di propria scienza, & come si dice di veduta. Et un moderno Scrittore, parlando di questa Storia, dice così per l'appunto. Il Guicciardini, hà potuto per se stesso, acquistar tanto d'autorità all' Istoria sua, che molte indegnità, molti errori, & molte bugie, ch'ella contiene, sono state non solo sopportate dal Mondo; ma approbate da molti, per esempi, & per dogmi del vero, & perfetto viver civile. Et lasciando il resto, si legge pur in esso, un'aperta, & fastidiosa irreverenza, dice il medesimo moderno Scrittore, verso gli stessi Vicari di Christo, con grande indegnità della Sedia Apostolica, & non potendosi accusarlo d'ignoranza, bisogna necessariamente confessarlo, per troppo appassionato, & commiserare più tosto, che biasmare una cosi bella, ma così difettosa, fatica.* Celong passage n'est pas inutile ici, puis qu'il apartient à l'histoire des jugemens que l'on a faits de Guicciardin.

(e) Vannozzi, degli avvertimenti politici, tom. 2. pag. 367.

(f) Id. ib.

(g) Remarquez bien cela contre Possevin.

(h) Vannozzi ib.

(K) *Harangue que Guicciardin attribuë à l'Ambassadeur des Venitiens.*] Il n'y a rien de plus rampant que cette harangue. Cet historien supose qu'elle fut faite par Antoine Justiniani à l'Empereur Maximilien l'an 1509. (i) *Per ottener da lui con qualunque conditione la pace gli mandarono con somma celerità Ambasciatore Antonio Giustiniano: il quale ammesso in publica audientia al cospetto di Cesare; parlò miserabilmente e con grandissima sommissione.* Il ne se contente pas de cette idée generale de l'humilité trop soumise des Venitiens; il ajoûte qu'il est à propos de raporter toute la harangue, afin qu'on voie la consternation qui les saisit. Il raporte donc tout le discours de l'Ambassadeur, sans y faire d'autre changement, que de traduire le Latin en Italien. (k) *Non mi pare alieno dal nostro proposito, accioche meglio s'intenda in quanta consternatione d'animo fusse ridotta quella Repub. la quale già più di dugento anni, non haveva sentito avversità pari a questa, inserire la propria oratione havuta da lui innanzi a Cesare, transferendo solamente le parole latine in voci volgari, lequali furono in questo tenore.* Les Venitiens soutiennent que cette harangue est chimerique, & pour le prouver ils alleguent (l) que François Capello, qu'ils avoient envoié à l'Empereur après qu'ils eurent repris Padouë, n'eut pas même la permission de mettre le pied sur les terres de ce Prince, & que Louis Mocenigo, & Antoine Justiniani qu'ils lui envoierent quelque tems après, ne furent non plus admis, ni ouïs que François Capello. Ce qu'il y a de certain est que ces Ambassadeurs étoient chargez de faire des offres très-avantageuses à sa Majesté Imperiale. L'historien de Venise que j'ai cité n'en disconvient pas. Pierre Bembo autre historien de Venise l'avouë encore plus fortement. *Latum*, dit-il (m), *ut Antonius Justinianus . . . . ad Maximilianum rectà contenderet; & cum illo, si posset, pacem quantumvis duris conditionibus faceret: Tergestéque oppidum, & Portum Naonis, reliquaque municipia, quæ resp. ex ejus ditione superiore anno ceperat, Senatum ei paratum esse restituere: ac qua oppida ex Romanorum imperatorum ditione in Carnis, & Gallia, & Venetia resp. possideret, ea se omnia illi tanquam accepta relaturum nuntiaret.* Notez qu'il assûre qu'Antoine Justiniani fut envoié à l'Empereur aussitôt que l'on eut apris la victoire que les François avoient remportée. Que sçait-on si Guicciardin n'avoit point vu la copie de la harangue que Justiniani avoit preparée? Cela ne le disculperoit point; car s'il étoit vrai que l'Ambassadeur n'eût point eu d'audience, on ne pourroit point produire son manuscrit comme un discours actuellement recité devant l'Empereur. Il regnoit beaucoup d'abus dans les harangues que les historiens raportoient: ils les composoient eux-mêmes selon leur caprice, & vouloient bien que l'on crût qu'elles avoient été prononcées actuellement. Lisez dans Paul Jove la harangue qui fut faite par l'Ambassadeur du Duc de Milan à Charles VIII. pour le porter à l'expedition d'Italie; lisez la aussi dans Guicciardin, vous trouverez que ce sont deux pieces qui ne se ressemblent pas (n). Le discours que le Doge Loredan fit au Senat pour faire envoier deux cens nobles Venitiens à la defense de Padouë, est raporté par Guicciardin tout autrement que par Mocenigo, & par Justiniani historiens de Venise (o).

(i) Guicciardin, lib. 8. fol. 222. verso.

(k) Id. ib.

(l) Voiez l'histoire de Venise par Pierre Justiniani, au livre 10. Porcacchi la cite dans sa preface sur Guicciardin, & dans ses notes marginales sur le 8. livre fol. 222. verso.

(m) Bembus, histor. Veneta lib. 8. circa init. fol. m. 188. verso.

(n) Porcacchi notes sur Guicciardin l. 1. fol. 8.

(o) Id. ib. liv. 8. fol. 230.

(L) Guicciardin *composa quelques autres livres.*] Je les reduis à deux, dont l'un a pour titre *Consigli aurei*, & l'autre, *Auvertimenti politici.* Le Ghilini ne parle que de ces deux-là (p). Si l'on se fioit aux catalogues des bibliotheques, on ne s'arrêteroit point à ce nombre: on attribueroit à Guicciardin outre cela, *Pii consigli e auvertimenti in materia di re publica e di privata*, imprimez à Paris l'an 1576. *in* 4. *I precetti e sententie in materia di stato*, imprimez à Anvers l'an 1585. *in* 4. *Auvertimenti politici*, imprimez à Venise l'an 1583. *in* 4. *Hypomneses poëtica.* Voilà les titres que l'on trouve dans le catalogue d'Oxford, sans que l'on soit averti que ce ne sont que diverses éditions des mêmes livres. Les Libraires sont cause de tels desordres, par la licence qu'ils se donnent d'intituler le même Ouvrage tantôt d'une façon, & tantôt d'une autre. Mais n'allez pas croire que Guicciardin ait donné des regles de poëtie, sous pretexte que le catalogue d'Oxford lui attribuë *Hypomneses poëtica.* C'est une faute d'impression: il faloit dire *Hypomneses politica*; car c'est ainsi que le traducteur Latin des *Auvertimenti politici* de Guicciardin a intitulé sa traduction. Remarquons que ces Ouvrages de Guicciardin traduits

(p) Si vedono anco del suo due componimenti che per titolo hanno &c. Ghilini teatr. to. 1. p. 59.

Digitized by Google

& que ſon neveu Louïs GUICCIARDIN s'eſt (M) rendu illuſtre dans la republique des lettres.

GUICHENON (SAMUEL) Avocat à Bourg en Breſſe, merite une place illuſtre parmi les hiſtoriographes qui ont fleuri au XVII. ſiecle. Il publia en 1650. l'hiſtoire de Breſſe, après quoi il travailla à l'hiſtoire genealogique de la maiſon de Savoie, & la fit imprimer à Lion l'an 1660. en deux gros volumes *in folio*. Ces deux Ouvrages ſont très-bons en leur eſpece, & l'ont rendu digne des recompenſes † dont il fut gratifié. Mr. le Laboureur en convient, mais d'une maniere qui ſemble (A) accuſer d'ingratitude la Cour de France envers ſes hiſtoriographes. J'ai ouï dire que Guichenon avoit été Huguenot: je n'en ſuis pas aſſez aſſûré pour l'affirmer: ſon nom de batême porte à le croire. Nous verrons ci-deſſous qu'on (AA) l'accuſe de plagiariſme.

† *Ses titres ſont* Seigneur de Painesſuyt, Conſeiller & Hiſtoriographe du Roi, & de Son Alteſſe Royale, Comte Palatin, Chevalier de l'Empire, & de la ſacrée religion des Saints Maurice & Lazare.

GUYET (FRANÇOIS) étoit d'Angers, & d'une fort bonne (A) famille, & l'un des meil-

(a) *Voiez la bibliotheque Françoiſe de Du Verdier pag. 151.*

(b) *A la page 403. de la 12. partie.*

(c) *Imperialis in Muſæo hiſtorico pag. 99. Voiez auſſi la vie de Guicciardin compoſée par Remigio Fiorentino.*

(d) *Par Pierre Paul Kerchbovius. Sa traduction fut imprimée à Anvers 1566. in 8. Valer. Andreas ubi infra pag. 754.*

(e) *Valer. Andreas Bibl. Belg. pag. 467.*

(f) *Ghilini, ubi ſupra pag. 150.*

(g) Ex Italica Latinam factam quia in edendo ab aliis præventus premere maluit. *Valer. Andreas ubi ſupra.*

(h) Ex idiomate Italico ad exemplar tertium ac poſtremum ab ipſo authore recognitum . . . in Latinum ſermonem converſa.

(i) *Voiez les* Athenæ Belgicæ *de Swertius pag. 420.*

(k) *Pocciantius, de ſcriptor. Florent. pag. 118.*

en François par Charles de Chantecler (a), furent imprimez à Paris l'an 1577. *in* 8. ſous le titre de *pluſieurs advis & conſeils tant pour les affaires d'eſtat que privez.* Il y a une lourde faute dans le catalogue de la bibliotheque de Mr. de Thou. On y donne (b) à François Guicciardin deux livres qui ont été faits par Louïs Guicciardin ſon neveu, & qui ſont intitulez, l'un *raccolta de i detti & fatti notabili coſi gravi comme piacevoli*, & l'autre, *hore di ricreatione*. Cette mepriſe renferme une abſurdité; car Guicciardin l'oncle avoit tant d'éloignement des plaiſanteries, qu'il ne lui en échapa jamais aucune. Il étoit grave & ſevere au ſouverain point. (c) *Fuit indignationi proclivior, crisque ductu licet ſuavi, tamen ſevero & gravi genioque ſupra modum ſalſa urbanitatis dicteriis repugnante, quorum nullum in tota vita ipſi unquam excidiſſe perhibent quidam.* On lui attribuë dans l'épitome de Geſner une hiſtoire Italienne *urbis Italiæ*, imprimée à Veniſe l'an 1569. Je ne ſçai ce que c'eſt: *urbis* a été mis peut-être pour *rerum*.

(M) *Son neveu Louïs* GUICCIARDIN *s'eſt rendu illuſtre.*] Outre les deux Ouvrages dont on vient de voir le titre, il publia *Commentarii delle coſe memorabili accaduteneli' Europa, e maſſime nella Fiandra, dall' anno 1530. fino al 1560.* Cette hiſtoire a été (d) traduite en Latin, & fut ſuivie bientôt après par la *deſcrizione di tutti i Paeſi baſſi, altrimenti detti Germania inferiore.* Cette deſcription des Païs-Bas eſt un fort bon livre; l'Auteur demeura long tems en ce païs-là, & prit une peine extrême de s'informer de toutes choſes, & ſe porta ſur les lieux autant qu'il lui fut poſſible, pour ne rien dire dont il ne fût bien certain. Il donna trois éditions de cet Ouvrage; la derniere eſt de l'an 1587. & ſurpaſſe autant la ſeconde, que celle-ci la premiere. Ce livre fut traduit en François par Belleforet, & en Latin par Jean Brant Senateur d'Anvers, & par Regnier Vitellius. La traduction de Jean Brant n'a point été publiée; l'Auteur ſe (e) voiant prevenu par d'autres la ſuprima. Le Ghilini ſçavoit quelque choſe de ceci, mais il s'eſt brouillé d'une étrange ſorte en le raportant. Voici ce qu'il dit: (f) *Reynero Vitellio, e avanti di lui Giovanni Branzio Senatore di Anverza, che dal Vitellio fu prevenuto la traduſſero dal Franceſe nel Latino.* Ses paroles ſont pleines de fautes: en premier lieu elles ſignifient que la traduction de Brant a vu le jour; car lors qu'on parle d'un livre ſans marquer expreſſément qu'il n'a point été publié, on a deſſein de faire entendre qu'il eſt ſorti de deſſous la preſſe. Cette premiere fauſſeté eſt ſuivie d'un galimatias affreux. On nous aſſûre que la traduction de Brant fut anterieure à celle de Vitellius, & que Brant fut prevenu par Vitellius. Ce ſont des choſes incompatibles, quand on oublie, comme le Ghilini, de diſtinguer la compoſition d'avec l'impreſſion. Notez même que Valere André ne dit point que Jean Brant traduiſit ce livre avant que Vitellius s'apliquât au même travail; il ſe contente (g) de dire qu'on le prima quant à l'impreſſion. Enfin il n'eſt pas vrai que la traduction Françoiſe ait ſervi d'original à Vitellius, & à Brant. Celui-là declare dans le frontiſpice de ſa (h) verſion, qu'il a travaillé ſur l'Italien; & Valere André aſſûre la même choſe par raport à Brant. J'ai cité ſes expreſſions. Le Ghilini eſt tombé dans toutes ces fautes pour avoir ſuivi aveuglement Swertius (i). Le Pocciantio (k) aſſûre que Louïs Guicciardin entendoit la langue Latine & la langue Greque, les Mathematiques, & l'Antiquariat. Mr. de Thou loüe beaucoup la deſcription des Païs-Bas, & nous aprend un fait remarquable; c'eſt que le Duc d'Albe fit mettre Louïs Guicciardin en priſon, pour avoir écrit un livre ſur les motifs qui devoient porter à abolir le Carême. On peut conoître par là l'humeur farouche, & l'orgueil énorme de ce Duc, car ce ne fut que par ſon ordre que Guicciardin écrivit ce livre; mais parce qu'il ne donna point lui-même le manuſcrit au Duc d'Albe, & que ce fier Eſpagnol le reçut de la main d'un tiers, il ſe mit dans une colere extrême contre l'Auteur, & le fit empriſonner honteuſement. Guicciardin fut trahi par une perſonne, qui ſe voulant faire un merite de ſa diligence, preſenta le manuſcrit qu'on lui avoit confié. (l) *In carcerem ignominioſum ob id conjectus, quod Albanus poſtea excuſavit, cùm diceret, non tàm ob conſilium optimo viro ſuccenſere, quàm quod illud juſſu ſuo; nam fatebatur, cùm ſcriptis mandaſſet, non per ipſum ſcriptorem, ſed per alias manus in ſuas præpoſtera perfidi hominis gratiam ſuam aucupantis diligentia illud perveniſſet.* Il mourut à Anvers le 22. de Mars 1589. à l'âge de 66. ans.

(l) *Thuan. lib. 96. ſub fin. p. m. 315. ad ann. 1589.*

(A) *Qui ſemble accuſer d'ingratitude la Cour de France.*] Voici les paroles de Mr. le Laboureur. „En „ même tems qu'elle (m) accroît leurs limites par ſes „ victoires, elle fait travailler à l'hiſtoire genealogi„ que des Ducs de Savoye, & c'eſt tout dire pour „ bien louër ſon choix, & le merite de l'Ouvrage qui „ eſt à preſent (n) ſous la preſſe, d'en nommer l'Au„ teur, le Sieur Guichenon qui a ci-devant illuſtré la „ Breſſe ſa patrie d'un ſi excellent Recueil de ſes an„ tiquitez, & de l'hiſtoire de ſes anciens Seigneurs, „ & de toute la Nobleſſe de cette Province. Si cette „ Princeſſe n'étoit fille du grand Henri IV. j'aurois „ honte pour nôtre nation de dire qu'elle lui a temoi„ gné dans le cours de cette entrepriſe, par les hon„ neurs qu'il en a reçus, que les cœurs des Souverains „ ne ſe meſurent point ſelon l'étendue de leurs Etats, „ & que la condition d'Hiſtoriographe de Savoye, eſt „ aujourd'hui la plus glorieuſe & la plus heureuſe du „ monde (o).

(m) *C'eſt-à-dire la Ducheſſe de Savoie ſœur de Louïs XIII.*

(n) *Le Laboureur écrivoit l'an 1659.*

(o) *Le Laboureur addit. aux Memoires de Caſtelnau to. 1. pag. 752.*

(AA) *Qu'on l'accuſe de plagiariſme.*] L'accuſation eſt contenuë dans ces paroles de Varillas. „(p) Je parle „ dans l'Onziéme Livre des prétentions du Duc de Sa„ voye, & de l'Evêque de Genéve ſur la Ville dont il „ porte le nom, & j'avoüe d'avoir profité du travail „ de Monſieur Guichenon. Ce n'eſt pas que je n'aye „ trouvé cet Auteur trop attaché à la Maiſon Souve„ raine de Savoye dont il étoit né ſujet: mais comme „ cette inclination ne l'avoit pas empêché de lire tous „ les Livres imprimez & manuſcrits qui ſervoient à „ ſon ouvrage, j'y en ai lû des Fragmens que je n'a„ vois point encore vûs. La ſincerité ne me permet „ pas toutefois de diſſimuler une de ſes fautes, qui „ me paroît ſi groſſiére qu'il eſt étonnant que perſon„ ne ne ſe ſoit encore aviſé de la reprendre. Il repro„ che dans ſa Préface à Guillaume Paradin, d'avoir ti„ ré preſque toute ſon Hiſtoire de Savoye de l'ancienne „ Chronique de cette Maiſon, & de l'Hiſtoire de Hie„ rôme Champier, ſans avoir jamais cité ni l'un ni „ l'autre de ces Auteurs; cependant j'ai découvert que „ Guichenon eſt tombé dans la même ingratitude dont „ il accuſe Paradin. On connoit aſſez l'Hiſtoire Ita„ lienne du Provéditeur Nani, & l'on convient qu'il „ y en a peu de nôtre Siécle qui approche de ſa poli„ teſſe & de ſon rafinement. Si l'on ſe donne la pei„ ne de la confronter avec ce que Guichenon rapporte „ des derniers Ducs de Savoye, on verra qu'il l'a in„ ſerée mot à mot dans ſon dernier Tome, ſans s'être „ ſouvenu de rendre juſtice à l'Hiſtorien qu'il copioit.„

(p) *Varillas, preface du 3. tome de l'hiſtoire de l'hereſie.*

(A) *D'une fort bonne famille.*] Il avoit deux oncles, Lezin Guyet, & Martial Guyet: celui-là Conſeiller au Preſidial d'Angers, a fait une Carte de la Province d'Anjou; celui-ci a compoſé des vers (q) François. Voilà ce que Mr. Portner debite. J'y trouve quelque difficulté quand je le compare avec ce que Mr. Menage m'aprend (r), ſçavoir que Lezin Guyet Conſeiller au Preſidial d'Angers, & Auteur de la premiere Carte de la Province d'Anjou, étoit Echevin d'Angers en 1493. Mais cette difficulté s'évanouït, dès que je conſulte la Croix (ſ) du Maine, qui m'aprend que Lezin Guyet nâquit l'an 1515. le 13. jour de Fevrier. Dès là je ne doute plus que l'Imprimeur de Mr. Menage n'ait mis un chiffre pour un autre, ou

(q) *Voiez la Croix du Maine, pag. 312.*

(r) *Remarques ſur la vie de Guill. Menage pag. 292.*

(ſ) *Biblioth. pag. 289.*

Digitized by Google

meilleurs Critiques qui aient vêcu dans le XVII. siecle. Il nâquit (B) l'an 1575. & il étoit encore enfant lors qu'il perdit son pere & sa mere. Le peu de bien qu'ils lui laisserent fut presque reduit à rien par la mauvaise conduite de ses tuteurs. Cela bien loin de le rebuter de l'étude, le poussa à s'y attacher avec plus d'aplication : & comme il crut que le sejour de Paris lui fourniroit les moiens de perfectionner son esprit & son jugement, par la conversation des gens doctes, il fit ce voiage en 1599. Il ne tarda gueres à s'aquerir l'amitié de Christophle & d'Augustin Du-Puy, les deux fils aînez de Claude β Du-Puy, qui avoit été l'ornement & le soutien des belles lettres. Les liaisons qu'il eut ensuite avec Pierre & Jaques Du-Puy, fils du même Claude Du-Puy, lui furent extremement avantageuses pour faire de grans progrés dans les sciences ; car tout ce qu'il y avoit de plus habiles gens à Paris voioient souvent ces deux freres, & il s'en assembloit tous les jours bon nombre chez Mr. le Président de Thou, où Mrs. Du-Puy faisoient en quelque maniere les honneurs de la maison. Après la mort de ce Président, ce furent eux qui continuerent de tenir ces conferences au même lieu. Guyet se trouvoit fort reglément à ces assemblées. Il fit un voiage à Rome en 1608. & s'apliqua si fortement à l'étude de l'Italien, qu'il se rendit capable de faire des vers en cette langue, que les meilleurs poëtes de la nation n'auroient pas jugez indignes de leur veine. Il renouvela avec Regnier ‡, qui étoit alors chez le Cardinal de Joyeuse, la connoissance qu'ils avoient deja faite à Paris; & il se fit fort estimer du Cardinal du Perron, & de Gabriel de l'Aubespine Evêque d'Orleans, auquel il donna du secours plus d'une fois pour l'explication de plusieurs passages difficiles tant des écrivains sacrez, que des écrivains profanes. Il revint à Paris par l'Allemagne, & entra chez le Duc d'Epernon pour diriger les études de l'Abbé de Granselve, qui fut ensuite si connu sous le nom de † Cardinal de la Valette. Comme il entendoit à fond les Auteurs Grecs & Latins, il y choisit ce qu'ils avoient de plus propre à son disciple, & le lui expliqua non pas en Pedant, mais d'une maniere proportionnée à l'usage qu'en devoit faire un homme destiné à de grans emplois. Ce disciple profita beaucoup des leçons d'un si savant maître, & conçut pour lui tant d'estime, qu'il lui confia toûjours ses affaires les plus importantes. Il le mena avec lui à Rome lors qu'il y alla après son Cardinalat, & lui fit avoir un bon Benefice *, outre celui qu'il lui avoit deja conferé. Guyet étant de retour à Paris aima mieux vivre en particulier, que chez le Cardinal de la Valette, & fit élection de domicile dans le College de Bourgogne. C'est là qu'il vêcut jusques à sa mort, ne songeant qu'à ses études, & se contentant de faire sa Cour pendant que ce Cardinal étoit à Paris ; car pour le suivre dans les armées & dans les Provinces, c'est à quoi il n'auroit sçu se resoudre. Il avoit tous les jours la conversation de Mrs. Du-Puy, qui logeoient à l'Hôtel de Thou assez près du College de Bourgogne ; mais après le depart de Mr. Rigaut ils se transporterent à la Bibliotheque du Roi, où se tinrent ensuite leurs conferences. Sa principale occupation fut un Ouvrage où il pretendoit montrer que la langue Latine étoit derivée de la Greque, & que tous les mots primitifs de celle-ci n'étoient composez que d'une syllabe. Il étoit le premier à qui ce dessein fût monté dans la pensée : c'est ce qui faisoit qu'il vouloit être le seul qui eût la gloire de l'execution, ainsi il ne montroit à personne les essais de son travail. Quelque longue & continuelle qu'ait été son aplication à composer cet Ouvrage, elle a été entierement inutile, car on n'a trouvé après sa mort qu'une vaste compilation † de termes Grecs & Latins, sans ordre ni suite, & sans aucune preface qui expliquât son projet : desorte qu'il semble qu'il ait eu, à l'égard même du papier, la defiance qui l'empêchoit d'expliquer à ses amis son plan, sa methode & ses principes. Il n'a pas laissé de travailler à d'autres choses ; les marges (C) de son Horace, de son Virgile, de son Lucain, de son Plaute, de son Martial, de son Philoxene, de son Hesychius &c. étoient toutes pleines de remarques de Critique, où il se donnoit beaucoup (D) de licence ; car il rejettoit comme des vers

β *Il étoit mort en 1594.*

‡ *Poëte François celebre par ses satires.*

† *Il fut fait Cardinal en 1621.*

* *L'un de ces deux Benefices étoit le Prieuré de St. Andrade auprès de Bourdeaux. Voiez l'hist. de l'Academie Françoise p. m. 269.*

† *Elle contenoit 25. mains de papier in folio, d'une écriture nette & fort lisible.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Epist. Ismael. Bullialdi apud Periandrum ubi supra.*

(e) *Le secret de l'âge est un secret que le beau sexe garde bien inviolablement, & je croi que c'est le seul. Plusieurs femmes m'ont confié les affaires de leur maison, leurs amours même, aucune ne m'a confié son âge. J'en ai vu d'assez raisonnables pour prendre leur party dans les occasions avec beaucoup de fermeté & de constance, je n'en ai point veu qui pussent faire un assez grand effort de courage & de raison, pour dire leur âge.*

(f) *En 1667.*

(g) *Baillet Jug. des Sav. to. 3. n. 518.*

(h) *Portner. in vita Guyeti.*

ou que Mr. Menage n'ait pris quelque Lezin Guyet anterieur au frere aîné de Martial, pour celui qui a fait la Carte d'Anjou ; car je vois qu'il donne à Lezin Guyet un fils nommé André, & qu'il parle de deux Andrez, dont l'un étoit Maire d'Angers en 1550. & l'autre Echevin de la même ville en 1519. Il n'est pas possible que le dernier de ces deux Andrez, soit fils de celui qui a fait la Carte d'Anjou, puis que l'Auteur de cette Carte est né en 1515. Par cette même raison il n'y a nulle aparence qu'il soit le pere de l'autre André : mais ils pouvoient être tous deux fils d'un Lezin Guyet Echevin d'Angers l'an 1493. Quoi qu'il en soit, Mr. Menage donne l'eloge *d'ancienne* à cette famille, & aiant nommé quelques autres personnes de ce nom, il vient à nôtre François Guyet, & l'apelle *le plus savans des Angevins qui fois venu à sa connoissance.*

(B) *Il nâquit l'an 1575.*] On n'a sçu cela que par le temoignage de ses heritiers ; car pour lui il a toûjours caché même à ses amis l'année de sa naissance ; il (a) ne vouloit point passer pour aussi vieux qu'il l'étoit ; & comme il se flatoit de l'esperance de vivre beaucoup plus qu'il n'a vêcu, il étoit bien aise que l'on ne sçût pas son âge. En toute autre chose c'étoit assez la coutume de n'avoir aucun confident, mais peut-être n'y en avoit-il point qu'il cachât mieux que celle-là ; & comme il n'avoit gueres (b) grisonné dans sa vieillesse, & que ses forces n'étoient point diminuées à proportion du tems qu'il avoit vêcu, il n'étoit pas bien aise de detromper ceux qui ne lui donnoient pas tout son âge. S'il avoit eu dessein de se marier, on comprendroit mieux la raison de sa mysterieuse taciturnité. Ses yeux si bons qu'il pouvoit lire sans lunettes (c) les caracteres les plus menus, eussent merveilleusement secondé sa tricherie. On croit qu'à cause (d) qu'il esperoit de vivre encore beaucoup plus, il ne donna aucun ordre à ses affaires, ni touchant ses Ouvrages, ni touchant son bien : il mourut sans avoir fait son testament. Tous ceux qui liront cette remarque, & qui auront lu les lettres du Chevalier d'Her... se souviendront des paroles que j'en cite (e). Elles sont dans la 36. lettre de la 1. partie. Conferez avec ceci la remarque C de l'article *Gombauld.*

(C) *Les marges de son Horace, de son Virgile.*] Mr. Menage acheta les livres dont les marges contenoient ces notes. Elles ne sont pas toutes demeurées dans la poussiere du cabinet. Celles qui regardoient Hesiode ont été communiquées à Mr. Grævius, qui les a inserées dans son édition (f). Celles qui concernent Etienne de Byzance ont été (g) aussi publiées. Je dirai en passant que Mr. Guyet n'étoit point de ces lecteurs qui courent de livre en livre ; il se fixoit de telle sorte à un seul, qu'il ne touchoit point à d'autres avant que de l'avoir lu tout entier avec une attention extrême. C'est ainsi qu'en dernier lieu il travailla sur Terence, sur Hesiode, sur Horace, & sur Plaute. La lecture des anciens étoit son affaire principale. Quant au reste il ne se plaisoit qu'à lire les historiens modernes, & les voiageurs (h). Je remarque ces choses non seulement parce qu'il y a des gens qui en sont curieux, mais aussi parce qu'elles peuvent faire prejuger en faveur des notes de ce grand Critique.

(D) *Où il se donnoit beaucoup de licence.*] Il y avoit sans doute de l'excés dans sa critique, & quelque cho-

(a) *Periander in vita Guyeti.*

(b) *Id. ib.*

† *Reineſius* epiſt. ad Daumium pag. 170. *s'eſt trompé en mettant* 1657.

vers ſupoſez tous ceux qui ne lui paroiſſoient pas ſentir le genie de l'Auteur. Ce qu'on a trouvé de plus entier a été ſes notes ſur Terence; auſſi ont elles été publiées dans l'édition de Strasbourg en 1657. aiant été envoiées au docte Boeclerus par Jaques Du-Puy. Il avoit eu ce bonheur qu'il s'étoit aquis la reputation d'un très-ſavant homme, encore qu'il n'eût rien fait imprimer: & lui ſage de (E) s'être épargné les diſputes où il lui eût ſalu deſcendre, s'il eût publié des livres. Il demordoit rarement de ce qu'il avoit avancé. Il s'échauffoit ſi on lui conteſtoit quelque choſe, & lançoit alors des railleries fort plaiſamment. Il avoit une memoire très-heureuſe: il étoit franc, ſincere, & homme de bien. Il s'étoit fait tailler l'an 1636. & avoit ſuporté avec une fermeté incroiable les douleurs de l'operation. A cela près il n'avoit ſenti preſque aucune incommodité dans une très-longue vie, & il fut aſſez heureux pour être emporté d'un caterre, qui ſans le faire ſouffrir qu'environ trois ou quatre jours, donna lieu aux fonctions accoutumées du Curé de la Paroiſſe. Il mourut entre les mains de Jaques Du-Puy & de Mr. Menage ſon compatriote, le 12. d'Avril 1655 ‡. âgé de 80. ans. Sa vie β a été écrite fort ſenſément & fort poliment en Latin par Mr. Portner † Senateur de Ratisbonne. J'en ai tiré ce qu'on vient de lire.

β *Elle eſt à la tête du commentaire de Guyet ſur Terence, imprimé avec celui de Boeclerus à Strasbourg en* 1657.

‡ *Il s'eſt deguiſé ſous le nom de* Antonius Periander Rhœtus. *Voiez* Placcius de Script. anonymis & pſeudonym. pag. 236.

GUYET (CHARLES) Jeſuïte François, né à Tours l'an 1601. entra dans la Societé l'an 1621. & y enſeigna les belles lettres pendant cinq ans, & la Theologie Morale pendant deux ans. Il s'attacha enſuite aux predications, ce qui fut de longue durée. Il devint conſommé dans la conoiſſance des ceremonies de l'Egliſe: cela paroît par deux (Z) Ouvrages qu'on a de lui. Il mourut à Tours le 30. de Mars 1664. †.

† *Tiré de Natan. Sotuel, Biblioth. Script. Societ. p.* 129.

GUILLEMETE de Boheme, chef d'une Secte infame qui parut en Italie dans le XIII. ſiecle, avoit ſi bien trompé le monde par les aparences d'une ſinguliere devotion, & ſi bien joüé la comedie juſques au bout de ſa courſe, que non ſeulement elle mourut en odeur de ſainteté, mais auſſi qu'elle fut venerée comme une Sainte pendant un aſſez long temps après ſa mort. Enfin on decouvrit ſon impoſture, & les preſtiges dont elle s'étoit ſervie; on deterra ſon cadavre, & on le brûla l'an 1300. Elle étoit morte l'an 1281. & on l'avoit enterrée dans Milan au cimetiere de Saint Pierre du Jardin. Six mois après on la tranſporta au Couvent de * Caravalla, où on lui dreſſa un tombeau dont les ruines paroiſſent encore dans le cimetiere des Moines. Deux ſavans hommes Puricellus & Boſſius ont écrit de cette Secte, & ne ſe ſont pas accordez en tout. Boſſius a été le premier qui a diffamé cette Secte par (A) raport aux ſouillures de la chair, mais Puricellus

* *Il eſt de l'Ordre de Citeaux à deux lieuës de Milan. C'eſt par abus qu'on le nomme* Clarevallis. *Mabillon ubi infra.*

ſe de ſi outré, qu'il étoit impoſſible qu'elle ne donnât quelquefois dans le faux goût. Mr. Guyet avoit effacé je ne ſçai combien de vers dans ſon Virgile; il pretendoit que l'on avoit ſupoſé beaucoup d'enfans à ce grand poete, & que ſes poëſies étoient ſemblables à des troupes, où quantité de paſſevolans ont été fourrez. Il ſe donnoit donc la charge d'un Commiſſaire rigide, qui ne paſſe à la montre que les veritables ſoldats. Il traitoit d'enfant ſupoſé toute la premiere Ode d'Horace, & toutes les Anecdotes de Procope; & quand ſon oreille ou ſon goût ne trouvoient pas ce qu'il cherchoit dans la cadence, ou dans le tour d'une periode, il concluoit ſans delai la ſupoſition de part, encore que les anciens grammairiens, & les meilleurs manuſcrits fuſſent contre lui. Mais (a) afin de le convaincre que pour le moins en quelques rencontres il avoit le goût depravé, & qu'il paſſoit les bornes du *delicati faſtidii* qu'on lui imputoit, il ne faut que voir les vers qu'il a compoſez contre la biere, où il parle avec un ſi grand mepris de tous les poëtes (b) de Hollande. Grotius lui repondit fort pertinemment (c):

Dura mentis iners, merumque rus eſt,
Si quem baſia non movent Secundi,
Et quos Douſa canis parente major
Cœlo ſydereos rotante curſus,
Et qua ſpicula Baudio vibrante
Non unum ſibi deſtinant Lycamben,
Et quos dat numeros nihil vetuſtis
Cedens vatibus Heinſii Thalia.

(a) *Portner ubi ſupra.*

(b) Hinc Batavi fumis cerealibus ebria turba Carmina tot Muſis inficianda vomunt.

(c) *Voiez ces deux petits poëmes dans les lettres choiſies de Balzac pag.* 313. *édit. de Hollande.*

(E) *Et lui ſage de s'être épargné les diſputes.*] La hardieſſe de ſa critique, & ſon intrepidité à dire en converſation ce qu'il penſoit, ne l'empêcherent pas d'être timide envers le public. Il redoutoit (d) ſur tout Mr. de Saumaiſe, qui l'avoit menacé d'un livre chez Mrs. Du-Puy, s'il lui arrivoit de publier ſes penſées concernant certains paſſages des anciens Auteurs. Il eût eu à faire à une trop forte partie; Saumaiſe auroit fait ſortir cent feuilles de deſſous la preſſe, plutôt que Guyet n'en eût mis quatre en état d'être données à l'Imprimeur; car Guyet avoit toutes les peines du monde à (e) ſe contenter ſoi-même: c'eſt pourquoi il continua à ne s'ériger point en Auteur, lors même que par la mort de Saumaiſe il ſe vit delivré de ſa principale crainte. Il ſeroit à ſouhaiter pour le public que bien des Auteurs euſſent eu un ſemblable épouvantail; ceux mêmes que cette conſideration eût empêché de faire imprimer des livres, s'en felicite-

(d) *Portner ubi ſupra.*

(e) Vir enim acutiſſimi judicii non humanius de ſuis quam de alienis curis ſtatuebat, ac proinde ipſe ſibi nunquam ſatisfaciebat, in exprimendis quæ meditatus erat ſupra modum tardus, in exigendis quæ expreſſerat, ſupra fidem ſeverus. *Id. ibid.*

roient, s'ils entendoient bien leurs interêts; car combien voit-on d'écrivains qui verifient ou en tout, ou du moins quant à la derniere partie cette penſée d'Horace?

Sed (f) tacitus paſci ſi poſſet corvus, haberet
Plus dapis & rixæ multo minus invidiæque.

Heureux les Savans, qui comme nôtre Guyet (g) ſe contentent d'avoir planté la foi dans la Republique des lettres; je veux dire d'y avoir une reputation d'habiles gens, fondée ſur le temoignage d'autrui. Ce temoignage ne lui manquoit point. Balzac entre autres lui avoit ſervi de trompette. Voiez ſon *Ludus poëticus de Hypercritico Galeſo* (h).

(Z) *Par deux Ouvrages qu'on a de lui.*] L'un a pour titre *Ordo generalis & perpetuus divini Officii recitandi*, & l'autre *Heortologia, ſive de feſtis propriis locorum*, à Paris chez Sebaſtien Cramoiſy 1657. *in folio.* Il n'y a guére de deſſein plus penible, ni d'un auſſi grand detail que celui d'expliquer les fêtes de chaque lieu. C'eſt ce qu'a fait cet Auteur.

(A) *Par raport aux ſouillures de la chair.*] On imputoit à cette ſecte une conduite dont pluſieurs autres conventicules ont été accuſez en divers tems, & en divers lieux. On diſoit que les Sectateurs de Guillemete s'aſſembloient de nuit dans une caverne, & qu'après avoir recité certaines prieres, ils éteignoient les chandelles, & s'accouploient les hommes avec les femmes au gré du hazard. (i) *Quos ipſe in quadam Synagoga ſubterranea conventibus antelucanis congregantes, cum ad modum Presbyterorum indusi certas orationes ad altare fudiſſent, extincto aut ſub modio abſcondito lumine ad fortuitos concubitus hortari conſueverant.* On ajoûte qu'un riche marchand marié avec une femme qui alloit ſouvent à la derobée dans cette caverne, la ſuivit une fois ſecretement, & eut à faire avec elle, & l'en convainquit par une bague qu'il lui ôta du doigt. Il ſe rendit denonciateur contre cette (k) ſecte. Nous avons vu ci-deſſus (l) qu'on debite le même conte à l'égard des Fratricelli. Je croi qu'il y a eu quelquefois de la calomnie dans cette eſpece d'accuſations. Mais ſans doute il s'eſt commis très-ſouvent beaucoup d'impudicitez dans ces ſortes de conventicules; & je ne m'étonne point que tant de maris deſaprouvent l'attachement de leurs femmes pour certaines aſſemblées de devotion; car tôt ou tard l'amour s'en mêle, & l'on ne ſçauroit aſſez admirer la docilité du ſexe, à l'égard des dogmes les plus opoſez à la chaſteté (m). Que dans l'ancien Paganiſme on ait pu lui perſuader la proſtitution, je ne m'en étonne pas tant, c'étoit, diſoit-on, une maniere de culte divin, c'eſt ainſi que l'on honoroit la Déeſſe Venus; mais il eſt étonnant qu'au milieu du Chriſtianiſme, après tous

(f) *Horat. epiſt.* 17. *l.* 1.

(g) Nullis quoad vixit libris à ſe editis inclaruit, notitia eorum quibus alii ingentem ſibi pepererunt famam, ac eruditionis ſuæ quam in dubium nemo unquam vocare auſus eſt conſcientia contentus. *Portn. ib.*

(h) Pas Galeſus *il entend* Guyet.

(i) *Spondanus ubi infra.*

(k) *Ex Spondano ad ann.* 1300. *n.* 10.

(l) *Pag.* 1290. *lettre g.*

(m) *Voiez l'article* Fratricelli, *pag.* 1289.

Digitized by Google

ricellus a ſoutenu que le deſordre n'avoit point paſſé de l'eſprit au corps, & que Guillemete & ſes ſectateurs n'étoient coupables que d'un Fanatiſme abominable, ce qu'il prouve par le (B) procés verbal de l'Inquiſition *. La fête de Guillemete ſe celebroit trois fois l'an à ſon ſepulcre, le jour de Saint Barthelemi, qui étoit celui de ſa mort; le jour de la tranſlation de ſon corps à Caravalla, & le jour de la Pentecôte †. Ses viſions ne furent pas (C) extirpées pour jamais.

GUIMENE' (LA PRINCESSE DE) Colomiés l'a miſe (D) entre les perſonnes qui ont ſçu la langue Hebraïque. Mr. Menage conte (E) quelque choſe d'aſſez plaiſant qui a du raport à cela.

☞ GUINDANO (SIGISMOND) nâtif de Cremone, aiant compoſé un poëme ſur les actions de Charles-Quint, le preſenta à ce Prince ſous une influence ſi maligne de ſon étoile, qu'il n'en reçut pas la valeur d'un ſou. Il ne choiſit (A) pas *un tems opportun*, car il fit ſon compliment le manuſcrit à la main lors que Charles-Quint ſoutenoit en Allemagne une groſſe guerre. Il fut tellement indigné d'un accueil ſi peu profitable, qu'il jetta ſon poëme au feu: on croit que s'il eût été aſſez riche pour paier les frais de l'impreſſion, il n'eût point ſevi de cette maniere ſur la production de ſon eſprit, mais la pauvreté qui l'accabloit ne lui permit pas de publier ſon ouvrage, & ſe joignant au depit, ce fut une raiſon ſufiſante pour l'obliger à le detruire ‡.

☞ GUISCARD. C'eſt le nom que les Seigneurs de la Coſte, de la Bourlie, de la Laurie &c. ont donné à leur Maiſon, qui eſt l'une des plus nobles & des plus anciennes de la Pro-

* *Tiré du* Muſeum Italicum *du P. Mabillon 1. part. pag.* 19. 20.

† *Id. ib.*

‡ *Tiré de Don Lancelot de Perouſe au diſinganno 27. du 1. tome de l'Hoggidi, pag.* 273. *Il cite* An. Campo lib. 3. Aug. Ju. lib. 5.

tous les devans qui ſe prennent contre la nature, & malgré les ſages conſeils des meres, & les fortes exhortations des Predicateurs, le premier Caffard qui ſe preſente puiſſe perſuader mille & mille abominations. Qu'il diſe comme Saint Aldhelme (a) à l'une de ſes devotes, *Couchez vous auprès de moi, je veux voir ſi vous ſerez entre les mains de Satan un inſtrument aſſez puiſſant pour me faire ſuccomber à la tentation*, elle le fait. Qu'il lui diſe comme certains heretiques, que l'Inquiſition de Toulouſe châtia, (b) *Mettons nous tous nuds l'un auprès de l'autre, l'un ſur l'autre, baiſons nous, chatouillons nous, c'eſt par là que nous donnerons des preuves de notre force ſpirituelle*, il eſt obeï. Peut-on voir une plus grande docilité? N'en feroit-on pas davantage s'il le vouloit? N'a-t-on pas aquieſcé en pluſieurs rencontres à l'ordre de ſe ſouiller avec le premier venu, après l'extinction des chandelles, dans les conventicules de la confrairie?

PARLONS d'une autre docilité moins criminelle, mais aſſez étrange pourtant. Se trouve-t-il des hommes infirmes qui aient beſoin de quelque reſtauration de la chaleur naturelle, il ſe trouvera auſſi de jeunes filles ou femmes, qui ſe coucheront auprès de lui pour lui rendre ce bon office. Un panegyriſte du ſexe me fournira là-deſſus un paſſage bien notable. Les Medecins ne peuvent celer, dit-il (c), „ que la mi„ gnonne chaleur de la Mamelle d'une jeune femme, „ jointe a leſtommac d'un Perſonnage vieil, ne luy „ puiſſe viviffier le chaut naturel de la Vie, & qu'elle „ ne l'entretienne & augmente. Choſe auſſi qui n'e„ toit pas incognue au Prophete Royal David, lequel „ elut (1) la belle Dame Sunamite, pour en cete ma„ niere luy échauffer la froideur de ſa vieilleſſe. Et a „ l'exemple dequoy, eſt vrayſemblable, le Pere grant „ du Roy de Navarre dernier décedé, nommé Mon„ ſieur d'Albret, avoir en l'age de ſix vingtz ans, en„ tretenu deux belles jeunes Femmes a cet effait: Du „ laict deſquelles il vécut longuement ſans autre ſuſ„ tance quelconque, Luy, couchant au meilleu d'el„ les, qui pour cela étoient auſſi honorées comme „ Princeſſes en ſa maiſon. Vray eſt, que ſus cecy, „ ne convient pas que tous Hommes facent fundement, „ parce qu'il en pourroit ſouvent avenir, ce qu'il aveint „ une fois d'un Notaire au Chaſtellet de Paris, qui „ s'appeloit maiſtre Martin Maupin, Lequel faiſant „ bien ſon prouſit de telles Hiſtoires, faiſoit de ſon vi„ vant acroire a ſa Femme Jalouze, qu'il ſe trouvoit „ ſouvent empeſché du mal de David, a ce qu'elle luy „ permeiſt l'aproche de ſa Chambriere, pour un peu „ échauffer ſon eſtommac, en quoy la pauvre femme „ ſe laiſſoit par fois circonvenir.„ Je dirai en paſſant que St. Jerome n'aprouve point qu'on prenne au pied de la lettre l'hiſtoire de la Sunamite. Il recourt à l'allegorie, & il veut que l'on entende par là que David dans ſes vieux jours fut uni plus intimement à la ſageſſe. On ne ſauroit rejetter le ſens literal avec plus d'indignation que ce grand Docteur de l'Egliſe le rejette. (d) *Nonne tibi videtur, ſi occidentem ſequaris litteram, vel figmentum eſſe de mimo, vel Atellanarum ludicra? .... Qua eſt igitur iſta Sunamitis, uxor & virgo, tam fervens, ut frigidum calefaceret, tam ſancta, ut calentem ad libidinem non provocaret? Exponat ſapientiſſimus Salomon patris ſui delicias, & pacifici bellatoris viri narret amplexus. Poſſide ſapientiam, poſſide intelligentiam &c.*

(a) *Voiez l'article de François d'Aſſiſe pag.* 1271.

(b) Nonne eſt bene magnum meritum quod ſic ſtemus oſculando, amplexando, tangendo, & tamen non conſentiamus in perpetratione carnalis peccati? *Dans les procés de l'Inquiſition de Toulouſe imprimez à Amſterdam en* 1692. *pag.* 382. Erat opinio aliquorum, quod non debebat reputari homo vel mulier virtuoſus vel virtuoſa, niſi ſe poſſent ponere nudus cum nuda in uno lecto, & tamen non perficerent actum carnalem. *Ibid. pag.* 383.

(c) *Billon, fort inexpugnable de l'honneur du ſexe femenin fol.* 112.

(1) *Reg.* 3. c. 1.

(d) *Hieronym. epiſt. ad Nepotianum p. m.* 207.

(B) *Par le procés verbal de l'Inquiſition.*] Cet acte dreſſé l'an 1300. porte qu'André Saramita, & Mayfreda Pirovana principaux ſectateurs de Guillemete, ſoutenoient qu'elle étoit le Saint Eſprit incarné ſous le ſexe feminin, & né de Conſtance femme du Roi de Boheme; qu'elle n'étoit morte que ſelon la chair; qu'elle reſſuſciteroit avant la reſurrection generale, & monteroit au ciel à la vuë de ſes diſciples; qu'elle avoit laiſſé pour ſon Vicaire ſur la terre Mayfreda Pirovana Religieuſe de l'Ordre des Humiliez; que cette Religieuſe diroit la Meſſe au tombeau de Guillemete; & qu'enfin elle occuperoit à Rome le Saint Siege Apoſtolique; qu'elle en chaſſeroit les Cardinaux, & qu'elle auroit quatre Docteurs qui feroient quatre nouveaux Evangiles. Puricellus traite amplement de toutes ces affreuſes impietez. Son livre n'a pas été imprimé encore, & l'on ne ſçait pas même s'il ſera jamais publié. Il ne paroît pas que Guillemete ſe ſoit vantée de cette prétenduë incarnation: il ſemble même que par une fauſſe modeſtie elle ait affecté de n'en point tomber d'accord (e).

(C) *Ne furent pas extirpées pour jamais.*] Le continuateur de la chronique de Nangis raporte ſous l'année 1306. qu'un certain Dulcinius de Vercel avança des dogmes ſemblables touchant le Saint Eſprit (f). Poſtel & ſa mere Jeanne n'avoient point de moindres extravagances; & il ſeroit aiſé de montrer que cette ſorte de fanatiſme regerme de tems en tems. Il ſemble qu'il y ait un complot fait parmi les Demons de faire tomber la Religion en quenouille, & que ſans ſe rebuter du mauvais ſuccés d'un grand nombre de tentatives, ils les recommencent de tems en tems en differens lieux.

(D) *Colomiés l'a miſe.*] Voici ſes paroles: (g) *Lutetia apud D. Hardy hujus principis Horas (ut vocant) vidi Hebraicè & Gallicè excuſas, unde colligo ipſam fuiſſe Hebraici idiomatis haud ignotam. Claruit circa A.* 1625.

(E) *Mr. Menage conte quelque choſe.*] „ (h) M. le „ Prince de Guimené voyant un homme (c'étoit M. „ des Vallées) avec un haut-de-chauſſes tout dechiré „ entrer tous les matins dans la chambre de Madame „ la Princeſſe de Guimené, luy demanda un jour ce „ qu'il y venoit faire. Elle luy dit: Il me monſtre l'He„ breu. Il luy dit: Madame, il vous monſtrera bien„ tôt le derriere. „

(A) *Il ne choiſit pas* un tems oportun.] Tous ceux qui ont des Ouvrages à preſenter à un Grand, doivent prendre garde au conſeil qu'Horace donne dans ces paroles:

Ut (i) proficiſcentem docui te ſæpe diuque
Auguſto reddes ſignata volumina, Vinni,
Si validus, ſi lætus erit, ſi denique poſcet,
Ne ſtudio noſtri pecces, odiumque libellis
Sedulus importes opera vehemente miniſter.

C'eſt-à-dire qu'il faut éviter les contre-tems; car tous les Princes ſont en cela de l'humeur d'Auguſte; (k) ils ne veulent point être interrompus mal à-propos. Il ſufit pour échouër qu'un Auteur n'obſerve pas le moment propice, & ce que les Latins nomment *molles aditus, molliſſima fandi tempora*. Nôtre Guindano eut ce malheur; il prit mal ſon tems; il voulut montrer un (l) poëme de 12. livres à un Empereur qui avoit ſur les épaules une guerre très-peſante. (m) O *eſſendo preſentati con poco garbo, ò non à tempo trovandoſi egli occupatiſſimo nelle guerre d'Allemagna, non hebbe mai niente.*

(e) *Mabill. in Muſeo Italico part. 1. pag.* 20.

(f) *Idem Mabill. ib.*

(g) *Colomeſ. Gall. Orient. pag.* 261.

(h) *Menagiana pag.* 189. *de la 1. édit. de Holl.*

(i) *Horat. epiſt.* 13. *lib.* 1.

(k) Niſi dextro tempore, Flacci Verba per attentam non ibunt Cæſaris aurem. *Id. ſat. 1. l. 2. v.* 18.

(l) Havea queſti compoſto dodici libri de fatti di Carlo V. Imperadore intitulati *Auſtriados.* Lancelot de Peruſe, hoggidi parte 1. cap. 27. pag. 273.

(m) *Id. ib.*

Digitized by Google

Province de Querci. Ils le choisirent par la consideration qu'ils eurent pour un de leurs ancêtres apellé de son nom propre GUISCARDUS. L'usage de ces tems-là n'avoit pas encore établi que l'on conservât les preuves de l'origine des familles en faveur de leur posterité : mais ce defaut n'empêche pas que ces Seigneurs ne raportent des titres de près de cinq cens ans, car ils justifient non seulement qu'ils possedent des Terres qui ne sont pas sorties de leur Maison depuis tant de siecles, mais que la noblesse recommandable qu'ils se sont conservée, s'est transmise sans interruption dans la personne de Monsieur le Comte de GUISCARD, qui soutient * avec une gloire digne de ses aieux tous les avantages qu'il tire de la naissance qu'ils lui ont donnée. Bernard de GUISCARD fait le premier degré de la genealogie de cette maison. Les temoignages qui restent de ses actions font juger que sa race avoit une source qui devoit aller au delà du siecle où il vivoit. Il prit la qualité de Chevalier dans tous les arrentemens de ses terres depuis l'an 1247. jusqu'en 1283. C'est une preuve constante qu'il s'étoit dejà signalé dans la guerre, & que les services qu'il avoit rendus, lui avoient aquis ce titre, qui étoit alors, & qui plusieurs siecles après a été encore la recompense la plus honorable, que l'on pût donner à la valeur militaire. Il y a quatorze degrez en ligne directe & masculine depuis ce Bernard jusques à Mr. le Comte de Guiscard, & l'on trouve dans cette suite de successions plusieurs (A) alliances illustres, & plusieurs personnes d'un merite distingué. Mais il faut pourtant reconoître que ceux qui ont fait briller cette maison avec plus d'éclat sont George (B) de GUISCARD Seigneur de la Bourlie, & Louïs

* *On écrit ceci au mois de Mars 1700.*

(A) *Plusieurs alliances illustres, & plusieurs personnes d'un merite distingué.*] J'en vais marquer quelques-unes. Bertrand de Guiscard (*a*) Damoiseau, troisiéme fils de Bernard (*b*) de GUISCARD, laissa un fils nommé Gaillard de Guiscard, „ (*c*) duquel le threſor des „ Chartes conserve un acte qui a peu de semblables. „ Comme à l'exemple de ses peres il avoit été fait „ Chevalier, un particulier apellé Pierre de la Tour, „ qui servoit aparemment sous luy, & qui estoit prest „ de mourir, l'ayant prié de l'honorer du mesme ti„ tre, il luy confera ce grade d'honneur l'an 1334. *In „ infirmitate qua decessit, fecit se militem fieri per Gail„ lardum Guiscardum militem, & per eundem Guiscar„ dum insignia militaria sibi dari.* Et le Roy Philip„ pes de Valois en aprouvant cette action, par ses let„ tres données à Paris au mois d'Aoust l'an 1337. con„ firma cette Chevalerie, & voulut que la posterité de „ celuy qui l'avoit receüe, jouït en conſequence de „ tous les avantages de la noblesse. Le mesme Gail„ lard de Guiscard servoit encore dans les guerres de „ Gascogne l'an 1339. avec quatre Escuyers, sous le „ commandement de Messire Pierre de Marmande Se„ nechal de Perigord, suivant un compte de cette an„ née rendu par Barthelemy de Drack Tresorier des „ guerres. Mais on ne sçait point s'il fut marié, & „ s'il laissa des enfans. „

(*a*) *Ce titre étoit une distinction que l'on donnoit aux enfans de bonne maison qui n'avoient pas encore la chevalerie.*

(*b*) *Celui-ci étoit fils de ce Bernard de Guiscard où la genealogie commence.*

(*c*) *Hosier ubi infra.*

Bernard de GUISCARD IV. du nom Seigneur de la Coste & de la Laurie, Damoiseau, épousa le 28. d'Avril 1315. Helis de Montaigu, fille & heritiere de Bernard de Montaigu Seigneur de Montcuc. „ (*d*) Com„ me son chateau de la Coste estoit alors une forte„ resse importante, Galois de la Baume Seigneur de „ Valsin, qui avoit la conduite de la guerre en Lan„ guedoc, & qui estoit alors à Cahors, luy en donna „ la Capitainerie, & le retint aux gages du Roy Char„ les V. par des lettres du 10. de May de l'an 1348. „ avec six hommes d'armes, & douse sergens de pie, „ pour veiller à la seureté de cette place. Il y a lieu „ de croire qu'excité par son interest, & par son zele, „ il la conserva comme il s'y estoit engagé, car il y fit „ son testament le 27. d'Avril l'an 1353. „

(*d*) *Id. ib.*

Guillaume Bertrand de GUISCARD II. du nom épousa en premieres noces le 5. d'Octobre 1413. Marguerite de Veirac, fille de Guy de Veirac Seigneur de Merle & de Cossac au Dioceze de Tulles; & en secondes noces Helis de Landore, sœur de Bernard de Landore Vicomte de Cadars en Roüergue. Antoine de GUISCARD Seigneur de la Coste & de Montcuc, fut marie le 16. d'Octobre 1492. avec Izabelle de Lomagne, fille de Jean de Lomagne Seigneur de Montagu en Agenois. Jean de GUISCARD I. du nom, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, fut marié l'onziéme d'Août 1528. avec Souveraine de Ricard de Genouillac, fille de Jean de Ricard surnommé de Genouillac, Chevalier, Baron de Gourdon, & Seigneur de Genouillac, & de Vaillac, & de Marguerite Daubusson. Jean de GUISCARD son fils, l'un des cent (*e*) Gentilshommes de la maison du Roi, épousa le 12. de Novembre 1554. Françoise de la Barthe, fille de Matthieu de la Barthe, Baron de Montcornel, & premier Baron d'Astarac, & de Catherine de Lomagne Dame de Montarac. Jean de GUISCARD son second fils, Seigneur du Puy de Sirects, épousa Agnes de Temines le 5. de Janvier 1625.

(*e*) *C'étoit alors une compagnie toute remplie de personnes qualifiées.*

(B) *George de* GUISCARD *Seigneur de la Bourlie.*] Il se forma deux nouvelles branches vers la fin du XV. siecle, celle (*f*) des Seigneurs du Puy de Sirects, & celle des Seigneurs du Cairou & de la Bourlie. Le chef de la premiere étoit second fils de Jean de Guiscard II. du nom. Le chef de l'autre étoit Gabriel de Guiscard Seigneur de la Gardelle, du Cairou & de la Bourlie, troisiéme fils de Jean de Guiscard II. du nom. Ce Gabriel de Guiscard eut 8. fils, dont le sixiéme est Monsieur le Comte de la Bourlie, dont le nom paroît au texte de cette remarque. Il nâquit le 9. d'Août 1606. „ (*g*) Il a esté successivement Capitaine d'Infanterie & „ de Cavalerie, dans le Regiment de Vaillac & de Coa„ lin. Il eut une jambe cassée d'un coup de mousquet „ à la descente des Isles de Ste. Marguerite & de St. „ Honorat, le braz percé d'un coup de pique à la ba„ taille de Rocroy; & s'estant signalé à celle (*h*) de Lens, „ au siége d'Arras, & en plusieurs autres occasions, il „ merita d'estre creé l'un des Pensionnaires du Roi „ l'an 1644. Il fut fait Sergent de bataille, & Gou„ verneur de Courtray l'an 1647. L'année suivante la „ feüe Reyne mere le jugea digne du choix qu'elle fit „ de sa personne, pour remplir la place de Sous-Gou„ verneur du Roy. Il fut fait ensuite Conseiller d'E„ tat l'an 1649. Marechal de Camp l'an 1651. & la „ satisfaction que Sa Majesté eut de ses services, qu'il „ avoit rendus dans ses charges, l'obligea de luy don„ ner l'an 1662. le commandement des villes & Souve„ rainetez de Sedan, Raucour & de St. Mange, & il fut „ pourvû du gouvernement de cette importante place „ l'an 1671. de laquelle il avoit esté fait Grand Bailly. „ Elle crut qu'elle ne pouvoit remettre dans des mains „ plus fidelles le commandement des Villes & Cita„ delle de Dunkerque, Bergues, Furnes & Graveli„ nes, & des trouppes destinées pour la defense de „ toute cette frontiere, dont Elle le chargea avec le „ pouvoir de Lieutenant General l'an 1672. Et l'année „ suivante il battit pres de Furnes avec 500. maîtres, „ plus de 800. hommes des ennemis, dont il resta une „ bonne partie sur la place, & il remena 140. priſon„ niers à Dunkerque. Enfin comblé de la reputation, „ que sa sageſſe & sa valeur luy avoient justement ac„ quise dans la durée d'une tres longue vie, il mourut „ le 9. de Decembre de l'an 1693. agé de quatre-vingt „ sept ans & quatre mois. Il avoit esté marié dans le „ Palais Royal en presence du Roy, & de la feüe Rey„ ne mere le 28. de Novembre de l'an 1648. avec Ge„ nevieve de Longueval Dame de Fourdrinoy en Pi„ cardie, fille d'Antoine de Longueval Seigneur de Te„ nelles & de Lémont, & d'Elizabeth de Margival: & „ & il a laissé quatre enfans de cette Dame. Louïs de „ Guiscard Comte de Neuvy, dont je parlerai dans „ la remarque suivante. Jean Georges de Guiscard „ né le 27. de Septembre de l'an 1657. Il a donné de „ grandes preuves de sa valeur estant Enseigne Colo„ nelle du regiment de Normandie à la defense de Gra„ ve, où il fut blessé d'un coup de mousquet à la teste; „ & pendant qu'il a esté Capitaine dans le Regiment des „ Gardes, en plusieurs batailles & siéges il se fit distin„ guer par son courage. Il receut un coup de mous„ quet au travers du corps à celuy d'Ipres, & il a esté „ depuis Colonel du Regiment de Normandie, à la „ teste duquel Monsieur le Comte de Guiscard son fre„ re avoit servi avec grande distinction. Antoine „ de Guiscard né le 27. de Decembre de l'an 1658. „ Abbé de Bonnecombe en Roüergue, & Prieur de Dieu „ en Souvienne. Genevieve Catherine de Guiscard a „ été mariée le 30. d'Octobre 1683. avec Camille Sa„ vari Comte de Breves. „

(*g*) *Id. ib.*

(*h*) *Notez que la bataille de Lens se donna l'an 1648. Il y a donc ici ou un nom pour un autre, ou un petit anachronisme.*

(*f*) *Elle est éteinte.*

Notez que la branche aînée est aujourd'hui dans le 15. degré, en la personne de François de GUISCARD Seigneur de Saint Jean & de la Coste.

Digitized by Google

Louïs de GUISCARD son fils (C) aîné. Lisez les remarques suivantes. Cette maison porte pour Armes, d'argent à une bande de gueule: pour suports deux lions d'or, & pour cimier un lion naissant de même *.

* *Tiré de la genealogie de la Maison de Guiscard dressée sur les titres au mois de Decembre 1696. par Mr. d'Hosier.*

☞ GUISE (JAQUES DE) Religieux de l'Ordre de St. François, nâquit à Mons dans le Hainaut. Il fut Docteur en Theologie, & il enseigna cette science, la Philosophie, & les Mathematiques pendant 25. années plus ou moins dans les Couvens de son Ordre. Il s'attacha avec une extrême aplication à illustrer les antiquitez & l'histoire de son païs, mais il adopta des traditions fabuleuses, car il assûra que sa patrie a été fondée par les Troiens. Le public n'a vu qu'un (A) abregé de sa Chronique du Hainaut †, & il n'y a point d'aparence que tout l'Ouvrage

† *Tiré de Valere André bibl. belg. pag. 411.*

(C) *Louïs de* GUISCARD *son fils aîné.*] Il est né le 27. de Septembre 1651. & „ (a) n'a pas cessé depuis „ qu'il a entré dans les troupes, d'être employé à des „ fonctions utiles & importantes au service du Roi. „ Car poussé par les mêmes sentimens qui avoient pro„ curé à Mr. le Comte de la Bourlie son pere, toutes les „ recompenses glorieuses, dont sa Majesté avoit ho„ noré son courage, il commença ses premieres ar„ mes par l'emploi de Capitaine dans le Regiment des „ Vaisseaux, dont il fut pourvu l'an 1671. En cette „ qualité il servit l'année suivante aux sieges d'Orsoy, „ Rhimberg, Duisbourg & Zutphen, & à ceux de „ Maestrick & d'Uuna dans le païs de la Marck en l'an„ née 1673. Le Roi le fit Colonel du Regiment de „ Normandie au mois de Mars de l'an 1674. & incon„ tinent après il entra dans Grave, qui étoit déjà in„ vestie, & où se trouvoit ledit Regiment. Il força „ une garde, dont il mena seize prisonniers dans la „ place, avec 30. maîtres de la garnison de Mazeyck, „ qu'il avoit pris pour son escorte. Il fut blessé dan„ gereusement d'un coup de mousquet dans l'aisselle „ sur la fin du siége, où il commandoit l'Infanterie. „ L'année suivante il fut encore blessé d'un coup de „ mousquet à la tête au siege de Bouchain: & ayant été „ detaché la même Campagne pour conduire six ba„ taillons au Corps que commandoit Mr. le Marechal „ de Crequi près de Thionville, il se trouva à la batail„ le de Consarbrick, & fut assez heureux pour condui„ re à Metz les debris de l'Infanterie, avec les restes „ du Regiment de Normandie & de Bourlemont. Il „ servit les années suivantes en Allemagne, & se trou„ va au siége de Fribourg, & du Fort de Kel: comme „ aussi en l'année 1684. au siége de Luxembourg. Il „ se signala toûjours avec tant de bravoure, dans tous „ les endroits où il eut occasion d'agir à la tête de ce „ Corps, que sa Majesté lui accorda l'an 1689. un bre„ vet de Brigadier dans son Infanterie, & lui donna un „ pouvoir pour commander dans Dinant avec l'inspec„ tion generale sur les trouppes, qui étoient en gar„ nison dans cette place, & dans celles de Charle„ mont, de Rocroy, de Beaumont, & de Philippe„ ville. Les fonctions de cette charge, qu'il a remplie „ avec toute la vigilance & l'attention la plus active, „ (†) ayant obligé le Roi de le pourvoir l'année suivante „ de celle de Marechal de Camp, & du commande„ ment de Rocroy & de Charlemont, avec l'ordre de „ se jetter dans Philippeville en cas qu'elle fût atta„ quée. Comme la sagesse de sa conduite, & son ap„ plication infatigable pour les devoirs des diferens „ postes, ausquels sa valeur le destinoit, lui preparoient „ toûjours de nouvelles recompenses; Mr. le Comte „ de la Bourlie s'étant demis du gouvernement de Se„ dan, le Roi crut qu'il étoit de la justice de le rendre „ à Mr. le Comte de Guiscard son fils. Il en fut pour„ vu l'an 1692. & sa Majesté satisfaite du zéle & de „ l'intrepidité qu'il avoit marquée par tout, où il avoit „ executé ses ordres, jugea qu'elle ne devoit confier „ qu'à son courage la garde de la ville & du château „ de Namur la plus importante place de l'Europe, qu'à „ la tête de son armée elle venoit de reduire sous sa „ puissance. Il avoit le pouvoir pour y commander „ comme Gouverneur, & ce choix si glorieux pour „ lui fut accompagné de la dignité de Lieutenant Ge„ neral, dont Elle l'honora le 30. de Mars 1693. Sa „ Majesté lui donna le commandement d'un Corps con„ siderable pour former l'investissement de Huy, afin „ de faire une diversion capable de favoriser le siége de „ Furnes, que faisoit Mr. le Marechal de Boufiers, ce „ qui reüssit en retenant de ce côté-là une partie des „ trouppes ennemies commandées par le Comte d'Ath„ lone. Il soutint à Bossu l'attaque vigoureuse que les „ ennemis firent d'un convoi, qu'il conduisoit de Mau„ beuge à l'armée de Mr. de Luxembourg, avec une „ fermeté d'autant plus extraordinaire, qu'il n'avoit „ que 13. escadrons; & Mr. Dupuy Lieutenant Gene„ ral des armées d'Espagne en ayant 18. & 2400. hom„ mes de pié de la garnison de Charleroy, fut entiere„ ment defait & mis en fuite, avec un grand nombre „ des siens tuez sur la place, & de prisonniers. Il fut „ assez heureux pour se trouver à la victoire de Ner„ winde, étant parti de Huy à la pointe du jour. Mr. „ de Luxembourg le plaça à l'aille gauche, où il ser„ vit utilement. La defense de Namur attaquée par „ toutes les forces des Alliez, lui ayant augmenté cet„ te gloire qu'il a acquise, le Roi l'a honoré de l'Or„ dre du St. Esprit, auquel il le nomma le 17. de De„ cembre l'an 1695. & il fut reçu avec les ceremonies „ ordinaires le premier de Janvier de cette année 1696. „ Il épousa le 24. Fevrier de l'an 1677. Angelique de „ Langlée, fille de Claude de Langlée, Chevalier, „ Seigneur de l'Epicheliere, Marechal general des lo„ gis des Camps & armées du Roi; & de Catherine „ Roze: & il a de ce mariage Louïs Auguste de Gui„ card, né le 20. de Mai de l'an 1680. & Colonel du „ Regiment de Guiscard, &c. Catherine de Guiscard, „ née le 12. de Juin de l'an 1688.

(a) *Hosier dans la genealogie de la Maison de Guiscard dressée sur les titres au mois de Decembre 1696.*

(†) *J'ai suivi l'original que j'ai eu en main, mais il est visible que c'est une copie fautive en cet endroit-ci, & qu'il ne faut pas imputer à Mr. d'Hosier ce que l'on y trouve de contraire à la construction grammaticale des mots.*

C'est ainsi que parloit Mr. d'Hosier au mois de Decembre 1696. Il ne pouvoit point encore faire mention, ni de l'Ambassade de Suede à laquelle Monsieur le Comte de Guiscard (b) fut nommé l'an 1698. ni de la mort prematurée du fils unique de ce Comte. Ce jeune Seigneur avoit été élevé avec tous les soins imaginables, & y avoit repondu admirablement. Il avoit les plus belles inclinations du monde; il aimoit non seulement les exercices de la guerre, mais aussi les belles lettres, & la philosophie, & y avoit déjà fait de très-grans progrés. Il avoit vu la Cour d'Angleterre à la suite de Monsieur le Comte de Tallard, Ambassadeur de France l'an 1698. & il accompagna Monsieur son pere à Stockholm l'an 1699. Il se preparoit à faire le voiage de Rome, lors qu'étant arrivé à Vienne en Austriche, il y tomba malade de la petite verole, qui l'emporta en peu de jours vers la fin du mois de Decembre 1699. au grand regret de tous ceux qui avoient l'honneur de le conoître, & qui avoient pu admirer les grandes & belles esperances qu'il donnoit. Une ame moins ferme que celle de Monsieur le Comte de Guiscard, qui aimoit ce fils unique avec une tendresse toute particuliere, n'eût jamais pu resister à ce rude coup.

(b) *Il en exerce actuellement les fonctions depuis 7. ou 8. mois. On écrit ceci au mois de Mars 1700.*

(A) *Le public n'a vu qu'un abregé de sa chronique du Hainaut.*] Cet abregé n'est point en Latin comme la chronique même, mais en François. Il fut imprimé à Paris l'an 1531. *in folio.* En voici le titre: *Les illustrations de la Gaule Belgique, antiquitez du pays de Hainault, & de la grand cité des Belges, à present dite Bavay, dont procedent les chaussées de Brunehaut, & de plusieurs Princes qui ont regné, & fondé plusieurs villes & citez audict pays, & autres choses singulieres & dignes de memoire, advenues durant leurs regnes, jusques au Duc Philippes de Bourgogne dernier decedé. Par Frere Jacques de Guise Religieux de l'Ordre de Saint François, Oeuvre divisé en six volumes, desquels il n'y a que les trois premiers imprimez.* C'est ainsi qu'André du Chesne (c) raporte le titre de cet Ouvrage. Du Verdier (d) ne le raporte pas si amplement, mais il n'a pas oublié une circonstance que Du Chesne n'a point marquée, c'est que ce livre a été *transtaté en François.* La Croix du Maine (e) a cru faussement que Jaques de Guise étoit l'Auteur de cette version. Il ajoûte que la chronique Latine de ce Moine *se voit escrite à la main au convent des Freres Mineurs* de Valenciennes, *comme tesmoigne Jean le Maire en ses illustrations de Gaule*, qu'elle fut composée *à la requeste du Conte Guillaume de Haynau*, & qu'elle s'étend jusques à l'année 1244. Ce dernier fait ne s'accorde pas avec le titre de l'abregé; car il n'y a point de Duc de Bourgogne nommé Philippe qui soit mort en ce tems-là. Philippe de Rouvre dernier Duc de Bourgogne de la premiere branche, mourut le 21. de Novembre 1361. Valere André (f) observe que l'édition de Paris 1531. a pour titre, *Extraict des Chronicques de Jacques de Guise*, & qu'il y avoit chez Mr. Gevart à Anvers un autre abregé de ces Chroniques, fait par ordre du Duc de Bourgogne Philippe le Bon. Il dit aussi que les Franciscains de Mons avoient en 3. tomes le manuscrit de cette Chronique du Hainaut.

(c) *Du Chesne, biblioth. des historiens de France p. m. 198.*

(d) *Du Verdier, biblioth. Franc. pag. 608.*

(e) *La Croix du Maine pag. 188.*

(f) *Valer. Andreas bibl. belg. pag. 411.*

J'apris (g) hier de Mr. le Baron le Roi, homme très-curieux

(g) *On écrit ceci en Novembre 1697.*

Digitized by Google

vrage soit jamais mis en lumiere. L'Auteur β mourut à Valenciennes le 6. de Fevrier 1399. Mr. Moreri a fait (B) quelques fautes.

β *Valere André ibid.*

GUISE, ville de Picardie sur la riviere d'Oise au dioceſe de Laon, étoit γ l'ancien patrimoine des puînez de la maison de Lorraine, & fut erigée en Duché-Pairie au mois de Janvier 1527. Elle éprouva les divers succés des armes pendant les guerres de François I. & de Charles-Quint. Elle fut prise d'assaut l'an 1536. δ *Le château qui pouvoit tenir se rendit lâchement, à cause de quoi les Capitaines furent notez d'infamie.* Mais l'an 1543. Fernand de Gonzague qui l'assiegeoit, averti de bonne heure de la marche de François I. leva le siege, & fut chargé si brusquement dans la retraite, qu'on lui tua deux mille hommes de son arrieregarde, & qu'on fit *quantité de prisonniers* †. L'an 1636. les Espagnols qui avoient fait quelques conquêtes dans la Picardie, ne trouverent pas à-propos d'assieger Guise; ils craignirent la vigoureuse resistance du Comte de Guebriant qui y commandoit ζ. Ils ne purent s'en rendre maîtres l'an 1650. quoi que tout semblât les favoriser. Voiez le livre intitulé *Le triomphe de la ville de Guise.* Il a été composé par Jean Baptiste de Verdun Minime, & il fut imprimé à Paris l'an 1687. le Journal * des Savans en parle. Nous dirons ailleurs ‡ que le Marquis de Bougi fut la principale cause qui fit échoüer cette entrepriſe des Espagnols.

γ *Du Chesne antiq. des villes de France p.m. 438.*

δ *Mezerai, abregé chronol. tom. 4. pag. 595.*

† *Id. histoire de France, tom. 2. pag. 1021.*

ζ *Le Laboureur, hist. du Mareschal de Guebriant.*

GUISE (CLAUDE de LORRAINE DUC DE) second fils de René Duc de Lorraine, alla s'établir en France, après avoir tenté inutilement, dit-on, d'exclure de la (A) succession paternelle Antoine son frere aîné. Comme il avoit beaucoup de courage & un grand merite, il se fit extremement estimer. Il épousa une Princesse ‡ du Sang, & il parvint à de grans emplois. Ce fut pour l'amour de lui qu'on érigea la Comté de Guise en Duché-Pairie. On n'avoit fait encore de semblables érections que pour les Princes du Sang. On pretend que François I. conçut du chagrin (B) contre lui en quelques rencontres, & qu'il ne lui permit pas d'être re-

* *Du 17. Mai 1688. Corrigez y dans l'édition de Hollande les chifres 1550. mis pour 1650.*

‡ *Dans l'une des remarques de l'article* Reverend.

‡ *Antoinette de Bourbon, sœur de Charles Duc de Vendôme, le 18. d'Avril 1513. Anselme, hist. genealog. pag. 285.*

curieux & très-habile, qu'un peu avant que Sa Majesté très-Chretienne assiegeât la ville de Mons l'an 1691. il écrivit une lettre au Gardien du Couvent où étoit ce manuscrit, pour le prier de lui en faire copier quelques chapitres, & que le Gardien lui repondit qu'après en avoir copié quelque chose, il y avoit renoncé, ne pouvant dechifrer les caracteres & les abreviations de l'Auteur, & que les plus capables de son Couvent n'avoient pu non plus en venir à bout. Mr. le Baron le Roi ajoûta que pendant le siege un frere lai de ce Couvent s'érigea en canonier, & fit paroître qu'il n'avoit pas mis en oubli l'experience qu'il avoit aquise autrefois dans cet art-là; qu'un deserteur aiant raporté cela au camp des François, on fit tirer plusieurs bombes sur ce couvent, qui y mirent tout en feu, desorte que le manuscrit de Jaques de Guise y fut consumé avec la bibliotheque des Moines.

(B) *Mr. Moreri a fait quelques fautes.*] I. Jaques de Guise n'étoit pas *natif de Valenciennes*, mais de Mons. Notez en passant que la Croix du Maine (a) qui a conjecturé qu'il étoit de Guise, s'est trompé; il ignore d'ailleurs que ce Religieux a vécu dans le XIV. siecle. II. Il ne faloit pas nous dire qu'il mourut ou l'an 1348. ou l'an 1399. car ce n'est pas de cette façon que les Ecrivains ont varié sur l'année mortuaire de Jaques de Guise. Leurs variations consistent en ce que les uns commencent l'année au mois de Janvier, & les autres après Paques. Selon ceux-ci il mourut en 1398. & selon ceux-là en (b) 1399.

(a) *La Croix du Maine ubi supra.*

(b) *Voiez Valere André ubi supra.*

(A) *D'exclure de la succession paternelle.*] Voici ce que Mr. de Thou nous aprend, lors qu'il raporte la harangue qu'on supose que la Renaudie fit à ses complices (c). René Duc de Lorraine épousant Marguerite (d) d'Harcourt heritiere de Tancarville, l'obligea par le contrat de mariage à lui faire une donation de ses biens. Ensuite sous pretexte qu'elle étoit laide, & puis sous pretexte qu'elle étoit sterile il la repudia cruellement, & ne lui rendit pas ses biens, & n'attendit pas qu'elle fût morte, à se marier avec la sœur du Duc de Gueldres. Il eut de ce second mariage entre autres enfans Antoine qui lui succeda, & nôtre Claude. Celui-ci né depuis la mort de Marguerite d'Harcourt pretendit qu'Antoine étant né pendant la vie de cette Dame, devoit être censé bâtard, & inhabile à succeder; desorte qu'il ne feignit point de deshonorer sa propre mere en la faisant passer pour concubine, pourveu qu'il pût devenir par là Duc de Lorraine au prejudice de son frere aîné (e). Cette tentative ne lui aiant pas reüssi, il abandonna son païs & se retira en France. Je ne saurois bien dire si cela est vrai, & je ne me fie guere à tout ce que peuvent dire des harangueurs dans les circonstances où la Renaudie se trouvoit: mais je suis sûr qu'un homme fort ambitieux, se met peu en peine du deshonneur de sa me-

(c) *Lors de la conspiration d'Amboise, l'an 1560.*

(d) *Fille de Guillaume d'Harcourt Comte de Tancarville.*

(e) Et Claudius quidem... Antonium fratrem, quod is viva Margarita ex Philippo natus esset, tanquam ex adulterio procreatum Lotaringiæ successione dejicere voluit, ne communis quidem matris pudori parcens: quod cum frustra tentasset, & in patria impius esse non posset, spes iniquas secum in Galliam . . . attulit. *Thuan. lib. 24. pag. 490. ad ann. 1560.*

re lors qu'il en tire de grans avantages. Je raporterai quelques paroles de Mr. de Thou, qui semblent avoir quelque obscurité. *Cum primo simulatis nuptiis Margaritam Gulielmi Harcuriani Tancarvillæ Comitis filiam & amplissimorum bonorum, quæ Lotaringi hodie in Caletensi agro possident, heredem duxisset, & tabulis dotalib. ad donationem illorum bonorum adegisset, postea deformitatem & ex deformitate sterilitatem caussatus miseram feminam repudiavit, & tamen bona retinuit* (f). Il semble que Mr. de Thou veuille dire que les deux pretextes du Duc de Lorraine furent fondez l'un sur l'autre, c'est-à-dire qu'on allegua premierement que Marguerite étoit laide, & en second lieu que sa laideur la rendoit sterile. Ce seroit être un très-mauvais Physicien que de raisonner ainsi, car il n'y a point d'autre liaison entre la laideur & la sterilité d'une femme, que celle que la malignité d'un mari trop delicat y peut mettre, en ne rendant point à son épouse ce qu'on nomme devoir conjugal. Peut-être que le Duc René donna bon ordre que le pretexte de la sterilité ne lui manquât pas au besoin, mais je suis persuadé que la phrase de Mr. de Thou ne signifie sinon qu'après que le Duc se fut servi du pretexte de la laideur, il allegua une autre cause de son divorce, c'est que sa femme ne lui donnoit point d'enfans.

(f) *Id. ib. pag. 489.*

Je ne sai si Mr. Varillas a eu d'autre fondement que la harangue de la Renaudie, mais quoi qu'il en soit il est bon de le citer. (g) „ Lors que Claude de Lorrai„ ne avoit été capable de raisonner sur ses propres in„ terêts, il avoit pretendu que les Duchez de Lorrai„ ne & de Bar luy devoient appartenir, & qu'Anto„ ne son Frere aîné n'étoit pas legitime, puis qu'il „ étoit né durant la vie de la (h) premiere Femme de „ leur pere. Le même Claude n'avoit pu s'empêcher „ de le dire à des gens qui l'avoient rapporté au Duc „ René; & cette consideration luy avoit fait craindre „ que ses deux Fils aînez n'attentassent sur la vie l'un „ de l'autre. Il n'avoit point trouvé de meilleur ex„ pedient que d'envoyer Claude en France, & de l'y „ marier avec Antoinette de Bourbon, fille aînée du „ Comte de Vendôme; & de luy donner toutes les „ Terres qu'il possedoit dans ce Royaume, qui étoient „ en si grand nombre, qu'elles contiennent deux pages „ dans le manuscrit (i) du Contrat, & si considera„ bles que le revenu n'en étoit pas moins grand que „ celuy des Duchez de Lorraine & de Bar. „ Beloi dit tout le contraire, car il assûre (i) que le premier Duc de Guise n'avoit que *quatorze ou quinze mil livres* de rente *quand il espousa Madame Anthoinette de Bourbon.*

(g) *Varillas, Hist. de Henri III. liv. 12. p. m. 311. 312.*

(h) *Varillas la nomme Jeanne de Harcourt-Tancarville.*

(i) *Entre ceux de Lorraine.*

(i) *Beloi Apologie Catholique fol. 10. verso.*

(B) *Du chagrin contre lui en quelques rencontres.*] La Renaudie l'assûre dans sa harangue: il dit que Claude de Lorraine aiant sans l'ordre du Roi fait sortir des troupes de la Province dont il étoit gouverneur, irrita tellement sa Majesté, qu'on ne put obtenir sa grace qu'à condition qu'il ne paroîtroit plus à la Cour. Le pretexte dont il se servit pour tirer ces troupes de son gouvernement de Champagne fut celui-ci; il vouloit repousser les Anabaptistes qui faisoient des courses

Digitized by Google

reconu (C) pour Prince, ni d'en prendre toutes les marques. Quoi qu'il en ſoit Claude de Lorraine devint ſi puiſſant, qu'il fonda une maiſon qui penſa dethrôner les ſucceſſeurs legitimes. Il mourut l'an 1550. laiſſant ſix fils & quatre filles, deſquelles l'aînée épouſa Jaques Stuart V. du nom Roi d'Ecoſſe. Il s'étoit ſignalé en pluſieurs grandes occaſions, & notamment à la bataille (D) de Marignan. Jean ſon frere que l'on apelloit le Cardinal de Lorraine, lui ſervit d'un grand apui *.

GUISE (FRANÇOIS DE LORRAINE DUC DE) fils aîné du precedent, fut un des plus grans Capitaines de ſon ſiecle. Il rendit des ſervices très-importans à l'Etat, par la defenſe de Mets contre l'Empereur Charles-Quint, & par la priſe de Calais, & en pluſieurs autres rencontres: mais on peut dire que les maux dont il fut cauſe ſurpaſſent ſans comparaiſon les avantages que ſa valeur & ſa conduite procurerent à la France. Son ambition & celle du Cardinal Charles de Lorraine ſon frere, encore plus dereglée que la ſienne, plongerent le Roiaume dans une affreuſe deſolation; outre que l'eſprit ſanguinaire dont ils furent animez contre ceux qu'on apeloit Huguenots, donna lieu aux guerres civiles, qui reduiſirent tant de fois la France aux dernieres extremitez. Cette haine ne fut d'abord qu'une grimace de politique; car s'ils avoient eſperé une (A) plus haute fortune dans le parti de la Reforme, ils l'auroient ſans doute embraſſé; mais enfin ce fut tout

(a) Thuanus ibid. pag. 490.

(b) Mr. de Thou avoit dit peu auparavant, que Claude avoit obtenu le gouvernement de Champagne & de Brie, par la recommandation de Jean ſon frere Cardinal, qui avoit beaucoup de credit auprès du Roi.

(c) Le Preſident de la Place, commentaires de l'eſtat de la Religion & Republique, liv. 2. fol. m. 54. verſo, ad ann. 1560.

(d) C'eſt-à-dire Claude Duc de Guiſe.

(e) Thuan. ibid. pag. 490. Voiez ci-deſſous p. 1438. lettre e.

(f) Le Preſident de la Place ubi ſupra fol. 59. Voiez auſſi l'hiſtoire de l'eſtat de la France ſous François II. compoſée par Louis Regnier Sieur de la Planche, pag. 399.

(g) Le Preſident de la Place ibid. & fol. 60.

ſes ſur les terres du Duc de Lorraine: (a) *Antonio ab Anabaptiſtis, uti ajebat, infeſtato, injuſſu regis ex præfectura ſua auxiliareis copias adduxit. Quòd adeo impatienter tulit Franciſcus, qui his præludiis patientiam ſuam tentari interpretabatur, ut niſi in Joannis fratris (b) & Annæ Momorantii, qui factum excuſavit, gratiam, nunquam eam injuriam condonaturus fuiſſe crederetur: quam tamen ea lege remiſit, ut Claudius in poſterum aula abſtineret, neque in ſuum conſpectum veniret.* Comme je l'ai deja dit, je ne me fie pas trop à la harangue de la Renaudie, mais une partie de ce qu'il avance ſe trouve dans un bon hiſtorien, tenons nous en là. *Le feu Roy François*, dit-il (c), *ne peut avoir en bonne opinion le (d) pere, depuis qu'il ſceut que durant ſa priſon il avoit mené les forces de ce Royaume à Saverne, pour appaiſer les troubles d'Allemaigne, & deffaire ceux qui alloyent troubler les païs-bas & autres pais patrimoniaux de la maiſon d'Auſtriche: qui fut ſi mal receu dudict Sieur Roy, qu'à ſon retour de priſon à ſainct Sever, il ordonna qu'il fuſt mis priſonnier: & ſans l'interceſſion & remonſtrance de monſieur le Conneſtable, il luy en fuſt mal prins. L'entrepriſe auſſi faicte par luy ſur l'eſtat du gouvernement de la Bourgogne du vivant de Philippes Chabot Admiral & gouverneur dudict païs, luy vint à grand blaſme, non ſeulement envers la nobleſſe, mais auſſi envers le Roy meſme: car ce ſont deux poincts fort remarquez en France, que de faire un deſſervice à la Couronne, & d'entreprendre ſur l'eſtat d'un gentil-homme vivant. Leſquels rendirent tellement odieux le pere & les enfans au bon jugement de ce grand Roy François, qu'ils furent hors d'eſpoir de ſe pouvoir avancer, ſans l'alliance & faveur de Madame de Valentinois.* Je m'étonne qu'il n'ajoûte pas que ce Prince un peu avant ſa mort recommanda à ſon ſucceſſeur de ne donner point de charges aux Guiſes. Quelques hiſtoriens parlent de ce fait: la Renaudie ne l'oublie pas. Voici ſes paroles dans Mr. de Thou. (e) *Ejus rei memoria cum tenaciſſime in Franciſci prudentiſſimi principis animo, quamdiu vixit, hæſiſſet, moriens ille inter ſalutaria præcepta, quæ de poſteritate ac regno ſolicitus Henrico F. dedit, imprimis eum monuit, ut ſibi à Guiſianorum ambitione caveret, ac proinde eos publica rei gubernaculis ne admoveret.*

(C) *Qu'il ne lui permit pas d'être reconu pour Prince.*] Le Preſident de la Place que j'ai deja cité, raporte un diſcours qui fut fait à Catherine de Medicis par Louis Regnier, Sieur de la Planche. *Les gentilshommes François, c'eſt Louis Regnier qui parle, honorent les Princes eſtrangers quand ils ſe contiennent en leurs limites: mais autrement ils ne les peuvent ſupporter, & moins les recognoiſtre ou advoüer pour Princes, & autres que ſeigneurs & gentilshommes. Ce que fut confirmé par le jugement du feu Roy François, quand le Duc d'Aumale ſe maria: car il ne voulut permettre que ſa femme fuſt habillée en Princeſſe le jour de ſes nopces: diſant qu'il ne vouloit communiquer les honneurs, qui n'appartiennent qu'aux Princes du ſang, à ceux de Lorraine. Et que s'ils vouloyent faire des Princes, qu'ils les allaſſent faire hors de ce Royaume, & à leurs deſpens. Et feu monſieur de Guyſe, qui avoit fort diligemment pourchaſſé d'avoir l'eſtat de grand Veneur, lequel auparavant n'eſtoit exercé que par bien ſimples gentilshommes, ſe contenta que ſa belle fille n'euſt point de manteau à Fontainebleau le jour de ſes nopces* (f). Nous allons voir que Henri II. ne marcha pas ſur les traces de ſon pere, & que François I. même ſe relâcha quelquefois. (g) *Le feu Roi François*, ce ſont les paroles du Sieur de la Planche, *à l'entrée de la Royne Alienor feit bien habiller madamoiſelle de Guiſe, qui depuis a eſté Royne d'Eſcoſſe, en Princeſſe, pour ſon ſeul plaiſir: mais aux nopces de ſon frere, il monſtra bien qu'il ne vouloit que cela fuſt tiré en conſequence. Et ſi le feu Roy à la perſuaſion de Madame de Valentinois, à laquelle ſont tenus de toute leur grandeur tous ceulx qui aujourd'hui vivent de la maiſon de Guiſe, a pour l'exaltation d'icelle corrompu l'ancien ordre, qui eſtoit, qu'en France nulle fille eſtoit habillée en Princeſſe le jour de ſes nopces, ſi elle n'eſtoit fille de Prince du ſang, ou en eſpouſoit un: il eſt certain que s'il euſt veſcu, il avoit aſſez reſolu de les humilier en recompenſe.* Il y a deux autres faits dans le diſcours de Louis Regnier, qui meritent d'être raportez. (h) *Feu monſieur de ſainct Paul n'ouit jamais* le Duc de Guiſe Claude de Lorraine *s'appeler Prince, qu'en ſoubzriant, il ne diſt à quelcun des ſiens, qu'il parloit Alemant en François: & que toutesfois & quantes qu'il ſe vouldroit appeler Prince, pour parler proprement François, il devoit adjouſter, de Lorraine.* Voilà le premier fait: nous allons voir le ſecond. (i) *L'ancienne couſtume des Parlements, meſmement de celuy de Paris, a touſiours eſté d'empeſcher que nul ne s'y attribuaſt le nom de Prince, s'il n'eſt du ſang. Ce que meſme a eſté confermé és perſonnes de meſdicts ſieurs de Guiſe plaidans devant le feu Preſident Lizet, lequel dict en pleine audience à leur advocat, prenant la qualité de Prince, que ce tiltre n'appartenoit en France qu'aux Princes du ſang, & ordonna ſur le champ qu'elle ſeroit rayée* (k).

(D) *Et notamment à la bataille de Marignan.*] François I. la gagna l'an 1515. ſur les Suiſſes. „ (l) Claude Duc de Guiſe qui commandoit les Lanſquenets „ en l'abſence de Charles Duc de Gueldres ſon oncle „ maternel y fut foulé aux pieds, un Gentilhomme „ Allemand ſon Eſcuyer, lui ſauva la vie aux depens „ de la ſienne, en le couvrant de ſon corps, & recevant les coups qu'on lui portoit. „ Voiez le P. Anſelme (m) qui decrit cela d'une maniere plus avantageuſe pour le Duc de Guiſe.

(A) *Une plus haute fortune dans le parti de la Reforme.*] L'Auteur d'un petit Roman (n) qui parut en France l'an 1675. introduit le Prince de Condé parlant ainſi à l'Amiral de Chatillon. *La religion dont vous êtes, & dont je ne ſuis que parce que les Guiſes n'en ſont pas (car je ne vous cele point, que s'ils s'aviſoient de ſe faire Huguenots, le lendemain je me ferois Catholique) cette religion, dis-je, defend-elle à un honneſte homme d'aimer la plus belle perſonne que l'on puiſſe voir?* On peut faire tort à ce Prince en lui prêtant ce langage, mais il eſt vrai generalement parlant que les chefs des grandes factions ne ſe determinent à une choſe, que parce que leurs rivaux ſont engagez à une choſe oppoſée. Et il ne faut point douter que les Guiſes ne ſe ſoient bien affermis dans leur Religion, parce qu'ils voioient dans l'autre parti leurs plus redoutables ennemis. Si le Prince de Condé & les Chatillons avoient affecté un grand zèle pour l'extirpation des Proteſtans, & ſi cela leur eût mis en main dequoi oprimer les Guiſes, ne doutons point que ceux-ci n'euſſent quitté l'Egliſe Romaine, afin de ſe faire craindre à la tête des Huguenots. On veut qu'ils aient été en balance pendant quelque tems ſur cette affaire; Mr. Varillas qui le nie, pretend en avoir de bonnes raiſons. Voici ce qu'il dit: „ (o) C'eſt icy le lieu de refuter une erreur d'autant plus dangereuſe, que les Hiſtoriens „ les plus habiles ne l'ont pas toujours évitée. On dit „ que la Maiſon de Guiſe delibera dans la conjoncture (p) dont il s'agit, s'il lui eſtoit plus avantageux „ de demeurer Catholique, ou de ſe mettre à la teſte „des

* Voiez ci-deſſous à la marge lettre b.

(h) Le preſident de la Place ibid. fol. 59. verſo.

(i) Id. ibid. fol. 60.

(k) Voici les propres paroles du Sieur de la Planche, p. 400. de l'hiſtoire ſous François II. Meſmes en plain Parlement un advocat en plaidant pour le feu Sieur de Guiſe, ayant prins la qualité de prince, il fut dit & ordonné ſur le champ que ceſte qualité ſeroit rayée: ce qu'on eſtime avoir eſté cauſe en partie de demettre de ſon eſtat le feu premier Preſident Liſet, à la pourſuite du Cardinal de Lorraine, ſans (il faudroit je croi ſous) autre preterte toutesfois.

(l) Mezerai, abregé chronolog. tome 4. pag. 480.

(m) Anſelme, Palais de la gloire pag. 442.

(n) Intitulé, Le Prince de Condé.

(o) Varillas, hiſt. de l'hereſie l. 23. pag. m. 131. ad ann. 1560.

(p) C'eſt-à-dire après la mort de Henri II.

Digitized by Google

tout de bon une veritable haine. Les plus grans panegyriſtes de ce Duc de Guiſe ne ſauroient le diſculper d'une très-injuſte & très-violente uſurpation : car ce n'eſt pas ſeulement l'autorité ſouveraine que l'on uſurpe, on peut auſſi meriter le nom odieux d'uſurpateur, lors qu'on s'empare de la puiſſance qui n'eſt duë qu'aux Princes du Sang, & qu'on les éloigne de la part qu'ils doivent avoir au gouvernement de l'Etat ſous un Roi mineur. Or c'eſt ce que firent les Guiſes ſous le regne de François II. mari de leur niece *, en abuſant de la foibleſſe de ce Prince, ſans garder aucunes meſures de bienſeance. On veut même qu'ils aient eu deſſein de faire (B) mourir les premiers Princes du Sang. Cette uſurpation accompagnée d'une cruauté horrible contre l'Egliſe Pro-

* *Marie Stuart fille de Jaques V. Roi d'Ecoſſe.*

„ des Calviniſtes; & qu'aprés une exacte diſcuſſion de „ ſes intereſts, elle prefera l'ancienne Religion à la „ nouvelle. Les deux freres Meſſieurs du Puy ſi ce- „ lebres pour leur ſuffiſance, inſinuoient ce fait à l'o- „ reille de tous les Doctes qui les alloient viſiter à la „ Bibliotheque du Roy, comme un ſecret des plus im- „ portans de l'Hiſtoire de France. Ils ſoutenoient que „ ce ſecret eſtoit contenu dans le Livre contre la Li- „ gue de Gonſague Duc de Nevers. Ils avoient fait „ relier tout-à-fait bien ce Livre, & le gardoient fort „ précieuſement. Cependant aprés leur mort on a „ examiné ce Livre avec d'autant plus d'exactitude & „ de curioſité, que l'on ſe ſouvenoit de ce qu'on leur „ en avoit ouï dire plus d'une fois, & l'on ne l'y a pas „ trouvé. De plus Marin le Roy de Gomberville s'é- „ tant chargé de l'impreſſion des Memoires du Duc de „ Nevers, emprunta le meſme Livre. Il le tranſcri- „ vit, & le mit dans le premier volume de ſes Memoi- „ res. Cependant il ne s'y trouve rien de cette preten- „ duë deliberation de la Maiſon de Guiſe, quoy que „ Gomberville n'ignoraſt pas ce qu'en avoient dit „ Meſſieurs du Puy. Enfin toutes les circonſtances „ d'alors conſpirent à perſuader que ce fait eſt chi- „ merique; car la Maiſon de Guiſe d'un coſté ne ga- „ gnoit rien, & de l'autre coſté perdoit tout en ſe fai- „ ſant Calviniſte. Elle ne gagnoit rien, puis que ce „ Parti quand elle y eût entre n'auroit eu garde de la „ mettre à ſa teſte à l'excluſion des deux premiers „ Princes du ſang, & ſur tout du Prince de Condé, „ trop ambitieux pour ceder à des Etrangers le com- „ mandement dans une faction qu'il avoit formée en „ partie, & où il avoit déjà ſes meſures priſes pour „ faire toutes choſes ſous le nom de ſon frere, & pour „ lui ſucceder en cas qu'il retournaſt à la Commu- „ nion des Catholiques. De plus, quand les Princes „ du Sang auroient eu de la déference pour la Maiſon „ de Guiſe ſur un point ſi delicat, les trois Chaſtillons „ n'auroient pas eſté de meſme humeur; & ſe fuſſent „ dés lors eſtablis dans la direction generale du Calvi- „ niſme, qui leur fut depuis ſi ſolennellement defe- „ rée aprés la deſertion du Roy de Navarre, & la mort „ du Prince de Condé. „

(a) *C'eſt ce qu'ont remarqué les Journaliſtes de Leipſic contre Mr. Varillas, dans leur mois de Janvier 1691. pag. 29.*

(b) *Imprimé l'an 1565. Il a pour titre,* Reponſe à l'Epiſtre de Charles de Vaudemont, Cardinal de Lorraine. *Cette Epitre avoit été publiée ſous le nom d'un Gentilhomme de Hainault, tant pour excuſer le port d'armes que le Cardinal avoit fait au mois de Janvier à Paris, contre les ordonnances de ſa Majeſté, que pour accuſer le Maréchal de Montmorency.*

(c) Fol. D iiii.

Je me rendrois ſans beaucoup de peine à ces raiſons de Varillas, quoi que je ſache que ceux qui publient des memoires en (a) ôtent & y ajoûtent ce que bon leur ſemble. Je ne voi point de tems où les Guiſes aient pu s'imaginer que la deſertion du Catholiciſme leur pourroit être avantageuſe, & jamais ils n'ont eu moins de ſujet de former cette penſée que ſous le regne de François II. D'où ſeroit donc venuë la deliberation que Mrs. Du Puy aprenoient à leurs amis comme un grand ſecret? Ce que je trouve de fort vraiſemblable, eſt que ſi les Guiſes avoient vu les Chatillons beaucoup plus accreditez qu'eux dans le parti Catholique, ils ſe ſeroient jettez dans le parti Huguenot; car ſelon toutes les aparences ils ne tenoient à la Communion Romaine qu'à cauſe des biens temporels, & ils ne faiſoient paroître de l'averſion pour l'autre parti, qu'afin de gagner les cœurs de la populace, & l'affection du Clergé. Je parle du tems où les querelles particulieres & les libelles n'avoient pas encore remué l'interieur de la machine: car enfin lors que la haine de politique les eut rendus l'execration du parti qu'ils perſecutoient, ils le haïrent tout de bon, & neanmoins ils diſſimuloient finement, lors que des raiſons de politique le demandoient. J'ai lu dans l'un (b) des Ecrits qui parurent en ce tems-là, que le Cardinal Charles de Lorraine faiſoit entendre que par ſon conſeil, (c) *le ſieur d'Aumalle ſon frere* favoriſoit *en tout ce qu'il pouvoit ſelon l'Edict les Egliſes de Bourgongne & de Champagne; qu'il avoit faict bruſler à Chaalons, en ſa preſence, les informations qui avoyent eſté faictes contre ceux de la Religion depuis la declaration de la paix; qu'il ſçavoit que Madame de Guyſe ſa ſœur eſtoit de la Religion, & qu'elle faiſoit ſecretement inſtruire le ſieur de Guyſe ſon fils en la confeſſion d'Auguſte, & cela*, diſoit-il, *ne me deplait aucunement.* On lui repond entre autres choſes: *Je ſçai bien que vous entretenez quelques Princes d'Allemagne en ceſte opinion que vous faites inſtruire voſtre nepueu en leur confeſſion: mais c'eſt ſeulement pour avoir moyen de l'inveſtir des quatre baronnies de l'Eveſché de Mets, pour le faire Prince de l'Empire. Et à ceſte occaſion vous lui feiſtes faire à vos derniers hommages la harangue à la Nobleſſe, en Allemant, pour peu à peu gaigner la faveur du païs.* Quelques pages auparavant on lui avoit reproché, d'avoir *donné d'une main des coupes d'argent doré aux Miniſtres d'Allemagne à Saverne*, & d'avoir *de l'autre main executé le maſſacre de Vaſſi.* Au maſſacre de la Saint Barthelemi (d) le Duc de Guiſe *retira dans ſon hôtel plus d'une centaine* de Huguenots, *qu'il crut pouvoir gagner à ſon ſervice.*

(d) *Mezerai, abregé chronolog. tome 5. pag. 157.*

L'Auteur de la reponſe à l'épitre du Cardinal de Lorraine eſtoit un bon Proteſtant. Or voici ce qu'il avoue touchant la haine que ceux de la religion avoient conçuë contre les Guiſes. *Le conſentement general de toutes nos Egliſes*, dit-il (e), *eſt & ſera touſiours de faire teſte à toutes les parties deſquelles vous ſerez ou directement ou indirectement, & de prendre party avec tous vos ennemis, de quelque qualité ou religion qu'ils ſoyent. Et m'esbahis comme vous ignorez encores noſtre volonté, que le Pape n'ignore pas; veu qu'il declara dernierement à l'Eveſque d'Auxerre, qu'il vouldroit qu'il luy euſt couſté cent mille eſcus, & que vous fuſſiez Huguenot: s'aſſeurant, pour l'inimitié irreconciliable que nous vous portons, que nous abandonnerions noſtre Religion ſi vous en eſtiez. Puis donc que ce conſentement general qu'ont toutes nos Egliſes de vous reſiſter, ne peult venir que de la ſpeciale bonté de Dieu, nous devons certainement eſperer qu'il nous preſervera de l'effect de vos deſſeins, par leſquels vous faites un appareil de guerre mortelle contre nos biens, nos foyers, & nos vies.*

(e) *Fol. C iii.*

Notez bien ces paroles de Brantome. Le Cardinal de Lorraine „ (f) eſtoit fort religieux, & pour „ ce fort haï des Huguenots, mais pourtant le te- „ noit-on pour fort caché & hypocrite en ſa religion, „ de laquelle il s'aidoit pour ſa grandeur; car je l'ay „ veu ſouvent diſcourir de la confeſſion d'Ausbourg & „ l'approuver à demy, voire la preſcher, plus pour „ plaire à aucuns Meſſieurs les Allemans, que pour „ autre choſe, ainſi qu'on diſoit; comme je vis une „ fois à Reims, pour une ſemaine ſainte, & devant „ Madame ſa mere publiquement, où il le faiſoit beau „ ouïr. „

(f) *Brant. éloge du Duc de Guiſe au 3. to. de ſes memoires p. m. 135.*

(B) *De faire mourir les premiers Princes du Sang.*] „ On ne peut lire ſans horreur ce qui fut dit en ce „ tems-là (g), & qui a été écrit depuis. Que les Gui- „ ſes craignant les reſſentimens du Roy de Navarre, „ & jugeant d'ailleurs que leur autorité ne ſeroit jamais „ tranquille ni aſſûrée tant qu'il reſteroit un Prince du „ Sang pour la conteſter, ils avoient entrepris de s'en „ defaire; mais par un moyen qui eſtant ſuivi du ſuc- „ cés, n'alloit pas à moins qu'à faire perir toute la „ Maiſon Royale par elle-meſme. Que le Roy à qui „ ils avoient fait comprendre combien il eſtoit impor- „ tant de ne point laiſſer vivre un Prince qui puſt ven- „ ger la mort du Prince de Condé, devoit faire venir „ le Roy de Navarre dans ſa chambre. Qu'il luy re- „ procheroit en termes fort piquans les crimes de ſon „ frere, & les juſtes ſujets de plainte qu'il avoit con- „ tre luy-meſme; le Prince nieroit avec audace, ou „ du moins ſe défendroit avec trop de chaleur; & là- „ deſſus il ſeroit tué à coups de poignard par des gens „ à qui le Roi feroit ſigne, & qui ſeroient en embuſ- „ cade. On ajoûte que ce Prince fut averti du dan- „ ger qui le menaçoit, & qu'aprés avoir long-tems he- „ ſité ſur ce qu'il devoit faire, il ſe reſolut de pren- „ dre le haſard de ce qui pourroit arriver; & que s'en „ eſtant expliqué à un de ſes plus fidelles domeſtiques, „ ſur le point d'entrer dans la chambre du Roy, *S'il „ arrive*, luy dit-il, *que je ſuccombe à la multitude & „ à la trahiſon de mes ennemis, prenez ma chemiſe „ toute ſanglante; portez-la à ma femme & à mon „ fils: ils liront dans mon ſang ce qu'ils doivent faire „ pour me venger.* Qu'en ſuite il alla trouver le Roy, „ qui n'oſa, ou qui ne voulut point donner le ſignal „ dont on eſtoit convenu; & que Guiſe chagrin de „ voir ainſi manquer cette entrepriſe, s'écria à ceux „ qui eſtoient avec lui: *O le pauvre Prince que nous „ avons!* (h) „

(g) *C'eſt-à-dire au tems que les Etats du Roiaume furent tenus à Orleans ſous François II. l'an 1560.* Le Prince de Condé fut arrêté, en arrivant, & peu de jours aprés ſon procés lui aiant été fait par des Commiſſaires que le Roi avoit nommez, il fut condamné à avoir la tête tranchée. *L'Auteur de la vie de François de Lorraine Duc de Guiſe, imprimée à Paris l'an 1681. qui dit enſuite ce que je raporte dans cette remarque.*

(h) *Vie du Duc de Guiſe, imprimée à Paris l'an 1681. pag. 78. édit. de Hollande.*

Digitized by Google

Proteſtante, fit naître la fameuſe conſpiration d'Amboiſe, qui ne ſervit qu'à augmenter leur autorité. Ils en vinrent juſqu'à faire condamner au dernier ſuplice le ſecond Prince du Sang; & ſans doute l'arrêt eût été executé, avec le carnage general des Proteſtans du Roiaume, ſi François II. eût vêcu un peu davantage *. Après ſa mort Meſſieurs de Guiſe n'eurent pas aſſez de credit, pour empêcher que l'on n'accordât aux Huguenots la liberté de conſcience, par l'édit † qu'on apella de Janvier. Mais n'aiant pu empêcher cette tolerance, comme ils avoient fait dans l'aſſemblée (C) des Notables ſous François II. ils trouverent le moien de rendre nul cet édit par le maſſacre de Vaſſi. On a beau dire que ce ne fut pas une affaire premeditée; les hiſtoriens les plus flateurs avoüent (D) des faits d'où il faut conclure qu'elle le fut. Ce maſſacre fut ſuivi bientôt après d'une guerre de Religion, comme la maiſon de Guiſe l'avoit eſperé. Les ſuccés en furent funeſtes aux deux partis, & par conſequent très-pernicieux à la France. Il n'y eut que cette maiſon qui en profitât. Nôtre Duc de Guiſe eut l'adreſſe de s'attirer toute la gloire de la journée

* *Voiez Maimbourg, hiſtoire du Calviniſme liv. 2. pag. 157. & ſuiv. édit. de Hollande.*

† *Il fut donné le 17. de Janvier 1562.*

(C) Comme ils avoient fait dans l'aſſemblée des Notables.] Elle ſe tint à Fontainebleau au mois d'Août 1560. (a) L'Amiral y preſenta une requête de la part de tous les Proteſtans de France, par laquelle ils demandoient la permiſſion d'avoir des temples pour y exercer publiquement leur religion. L'Evêque de Valence Jean de Monluc opina d'une maniere favorable à l'Amiral, mais le Duc de Guiſe, & le Cardinal ſon frere s'oposerent avec tant d'emportement à cette requête, qu'on la rejetta. Peu s'en falut qu'ils n'établiſſent en France le tribunal de l'Inquiſition: (b) ils y travaillerent de toute leur force, & il falut *que pour detourner ce coup* le Chancelier *s'aviſât de propoſer au Roi l'Edit de Romorantin*, très-rigoureux contre ceux de la religion. C'eſt donc à ces deux freres qu'on peut imputer tous les malheurs des guerres civiles de ce tems-là. Ils s'opoſerent à la liberté de conſcience des Proteſtans, ils fomenterent la perſecution, ils entretinrent dans le Roiaume l'eſprit ſanguinaire, contre le droit le plus eſſentiel & le plus inalienable dont l'homme puiſſe jouïr, & celui que les Souverains doivent regarder comme le plus inviolable.

(a) *Voiez Maimb. ubi ſupra, pag. 145. & ſuiv.*

(b) *Id. ib. pag. 144.*

(D) Avoüent des faits d'où il faut conclure que le maſſacre de Vaſſi fut une choſe premeditée.] Varillas (c) avouë 1. que le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine ne doutant pas *que les guerres civiles ne commençaſſent bien-tôt*, & que le parti Catholique *ne remportât la victoire, pourveu que les Proteſtans d'Allemagne n'entraſſent point dans la querelle*, furent s'aboucher ſecretement à Saverne avec le Duc de Wirtemberg. 2. Qu'ils (d) n'oublierent rien *de ce qui ſervoit à donner de la jalouſie* aux Lutheriens *ſur le progrés du Calviniſme, & à leur perſuader qu'on ne* L'ALLOIT ATTAQUER *en France* (remarquez bien ces paroles, car elles font voir que la partie étoit dreſſée pour commencer les actes d'hoſtilité) *qu'afin de travailler en ſuite par de douces voyes à reünir avec le Saint Siege les Lutheriens.* 3. Qu'aiant tiré parole du Prince Allemand *qu'il employeroit ſes offices auprés de ceux de ſon party, pour les diſpoſer à conſentir que l'on empechât en toute maniere le Calviniſme de prendre racine en France*, ils s'en retournerent à (e) *Joinville où ils avoient deſſein de ſe divertir durant quelques jours.* 4. Que la Douairiere de Guiſe leur mere qui vivoit *dans une exacte ſolitude* à Joinville (f), emploia *tout ſon credit auprés* d'eux *pour les diſpoſer à ne plus ſouffrir ſi prés d'eux le temple de Vaſſi, dont la contagion paſſeroit bien-tôt à Joinville.* 5. Que (g) *le Duc de Guiſe reſolu d'accorder ce qu'il pourroit aux ſollicitations de ſa mere ſans violer les Edits, paſſa par Vaſſi avec le Cardinal de Guiſe ſon plus jeune frere.* 6. Que *ſon intention étoit bien éloignée de la violence, puis qu'il ſuppoſoit que ſa ſeule preſence ſuffiroit pour diſſiper les aſſemblées des Calviniſtes par tout où il ſe trouveroit.* 6. Qu'*il entra dans la ville de Vaſſi le premier jour de Mars 1562.* & qu'aiant été contraint d'interrompre ſes prieres pendant la Meſſe, à cauſe que *les Calviniſtes dont le temple étoit fort proche de là entonnerent en même tems leurs Pſeaumes ... il leur envoia demander un quart d'heure de ſilence, & les aſſura qu'ils pourroient enſuite continuer leurs chants avec liberté, parce que la Meſſe qu'il entendoit ſeroit finie.*

(c) *Varillas, hiſt. de Charles IX. to. 1. pag. 121. édit. de Holl.*

(d) *Ibid. pag. 122.*

(e) *Ibid. pag. 124.*

(f) *Ibid. pag. 125.*

(g) *Ibid. pag. 126.*

Deux reflexions ſur ces faits me ſuffiront. La 1. eſt qu'ils marquent très-clairement que le Duc de Guiſe travailloit à faire caſſer l'Edit, & qu'il prenoit des meſures pour attaquer les Huguenots, & qu'outre cette diſpoſition generale, il ne paſſa par Vaſſi qu'après avoir promis à ſa mere, qu'il auroit égard à l'envie ardente qu'elle temoignoit que les heretiques n'y prêchaſſent point. Il n'y a donc nulle aparence qu'il ſoit allé à Vaſſi, ſans un deſſein premedité d'y uſer de violence contre ceux de la Religion. Ma 2. reflexion eſt que Mr. Varillas n'a pu deguiſer les choſes, qu'en mêlant enſemble des faits qui ſe contrediſent. Car en premier lieu comment eſt-ce que le Duc de Guiſe eût tenu parole à ſa mere, s'il eût eu deſſein de laiſſer continuer leurs chants aux Calviniſtes avec liberté, dès que la Meſſe qu'il entendoit ſeroit finie? Cela eſt contradictoire: deſorte qu'il faut que l'on nous avouë, ou qu'il n'a jamais envoié aſſûrer les Calviniſtes qu'il ne vouloit pas troubler les exercices de leur devotion, ou qu'il n'étoit pas allé à Vaſſi pour tâcher de contenter la Douairiere de Guiſe, ou qu'il a fait faire un faux meſſage. La derniere de ces trois choſes eſt trop indigne d'un homme d'honneur, pour l'attribuer au Duc de Guiſe quand on veut le juſtifier. Il faut donc que l'on ſe range aux deux premieres qui dementent toutes deux Mr. Varillas, & ainſi l'on ne peut juſtifier ce Duc, ſans dementir les hiſtoriens qui lui ſont les plus favorables. En ſecond lieu il paroit très-faux que le Duc de Guiſe ait ſupoſé, que ſa preſence ſuffiroit pour diſſiper les aſſemblées de ceux de la Religion. Il ſavoit trop bien que des gens auſſi affamez de prêches qu'ils l'étoient alors, & qui avoient obtenu au prix de tant de perſecutions & de ſuplices la permiſſion de prêcher, n'étoient pas pour renoncer à leur privilege à cauſe de ſa preſence. En troiſiéme lieu ſi ce Duc avoit ſupoſé que ſa preſence diſſiperoit leurs aſſemblées, il n'auroit pu s'y preſenter ſans enfraindre les Edits du Roi, d'où il s'enſuit manifeſtement qu'il ſe credit lui-même dans Varillas, lors qu'il ſupoſe que ſa ſeule preſence diſſipera l'aſſemblée de Vaſſi, & que neanmoins il ne veut contenter ſa mere qu'autant qu'il le pourra ſans violer les Edits. Il eſt impoſſible qu'il veuille contenter ſa mere ſans vouloir diſſiper cette aſſemblée, & l'on avouë qu'à tout le moins il s'eſt preparé à la diſſiper par ſa preſence. Il eſt d'ailleurs impoſſible qu'il la diſſipe ſans contrevenir au dernier Edit. On lui fait donc avoir des penſées contradictoires. C'eſt preſque toûjours l'extremité où l'on peut reduire les Hiſtoriens, qui s'efforcent d'obſcurcir les veritez éclatantes.

On pourroit marquer beaucoup de faits (h) qui ſignifient manifeſtement, que l'intention du Duc de Guiſe étoit d'abolir l'Edit de Janvier, mais il ſuffit de faire attention à ſon propre aveu tel que Davila le raporte. Après que le tumulte de Vaſſi fut apaiſé le Duc de Guiſe manda le Juge du lieu, & le cenſura fortement de permettre aux Huguenots une licence ſi pernicieuſe de s'aſſembler. Le Juge s'en excuſa ſur l'Edit du Roi, qui leur permettoit les aſſemblées publiques. Le Duc auſſi indigné de cette reponſe que de la choſe même, mit la main ſur ſon épée, & dit *le tranchant de celle-ci coupera bien-tôt cet Edit ſi étroitement lié.* C'eſt la nature qui parle en cette occaſion, & ce n'eſt pas le premier exemple d'une émotion de colere qui ait trahi les plus grans diſſimulez. Ce mot ne tomba pas à terre; on s'en ſervit comme d'une forte preuve des deſſeins violens du Duc de Guiſe. C'eſt Davila qui fait cette obſervation. Voici ſes paroles. (i) *Finito il tumulto, il Duca di Guiſa, chiamato à ſe l'ufficiale del luogo, cominciò con gravi parole à riprenderlo, che permetteſſe in danno de' paſſaggieri queſta perniciosa licenza: & iſcuſando egli ai non poterle impedire per la permiſſione dell' editto di Gennaio, che concedeva le radunanze publiche a gli Ugonotti, il Duca ſdegnato non meno della riſpoſta, che del fatto, meſſa la mano sù la ſpada, replicò pieno di colera, che l'editto cosi ſtrettamente legato, preſto ſi troncarebbe con il filo di quella, dalle quali parole dette nell' ardore dell' ira; e non traſcurate da quelli, ch'erano preſenti, molti poi l'arguirono per autore, e per machinatore delle guerre ſeguenti.* Les hiſtoriens Proteſtans fourniſſent pluſieurs autres circonſtances à la charge du Duc de Guiſe. Ceux qui diront que venant d'où elles viennent il eſt juſte de s'en defier, que diront-ils contre Davila?

(h) *Entre autres la retraite des chefs du party Romain.* Percoſſe queſt' editto i capi della parte Cattolica; nè volendo, che il mondo ſtimaſſe, che conſentiſſero alle coſe, che ſi facevano, il Duca di Guiſa, il Conteſtabile, & i Cardinali, de' quali era mancato di vita il Cardinale di Tornone, i Mareſcialli di Briſſac, e di Sant' Andrea ſi partirono dalla Corte, machinando già di diſturbare l'editto, e d'opporſi per ogni modo alla fattione Ugonotta. *Davila, lib. 2. pag. m. 79.*

(i) *Id. ib. lib. 3. pag. 86.*

Digitized by Google

née de Dreux ; & ſelon toutes les aparences il alloit ſe mettre en état, par la priſe d'Orleans, d'exterminer la Religion Reformée, lors qu'il fut aſſaſſiné par Poltrot. Il mourut de * ſa bleſſure le 24. de Fevrier 1563. âgé de 44. ans †. On dit † qu'il *proteſta au lit de la mort qu'il n'avoit eu aucune part* au maſſacre de Vaſſi ; mais je ne ſai pas ſi une telle (E) proteſtation ſeroit capable de balancer les preuves qu'on a du contraire. Les écrivains de ſon parti le loüent extrémement d'une maxime Chretienne, qu'ils diſent qu'il allegua contre un homme de la Religion qui cherchoit à le tuer. Cette maxime n'étoit pas trop (F) bien placée dans ſa bouche. Il ſeroit

* *Poltrot lui tira un coup de piſtolet pendant le ſiege d'Orleans, le 18. de Fevrier 1563.*

‡ *Il étoit né au Château de Bar le 17. Fevrier 1519.* Le P. Anſelme, Hiſt. des grans Officiers pag. 424.

† *Maimb. Hiſt. du Calviniſme liv. 4. p.m. 259.*

(E) *Si une telle proteſtation ſeroit capable de balancer.*] On ne ſait plus à quel prix mettre les proteſtations des mourans : les Auteurs qui ont écrit pour & contre la conſpiration denoncée en Angleterre par Titus Oates, nous produiſent des accuſez qui ont proteſté de leur innocence juſques au dernier ſoupir, & des temoins qui ont fait la même choſe. Il faut neceſſairement que les accuſez ou les temoins faſſent de fauſſes proteſtations au moment même de la mort, deſorte que nous voilà chaſſez d'un retranchement que nous opoſions au Pyrrhoniſme, je veux dire de la depoſition des mourans (*a*). La ſentence de Lucrece (*b*), qu'enfin on ſe demaſque à l'article de la mort, n'eſt pas toûjours vraie. La mauvaiſe honte nous accompagne bien des fois juſqu'au tombeau, & cet amour de la gloire dont les Grans font leur idole, les oblige très-ſouvent à tenir caché toute leur vie, ce qui ſeroit capable de flétrir leur reputation. L'empire d'une paſſion dominante va ſi loin, qu'il n'eſt pas toûjours arrêté par la vuë d'une mort prochaine. C'eſt ce qu'on vit dans Tibere à l'égard de la diſſimulation, ſa qualité favorite. (*c*) *Jam Tiberium corpus, jam vires, nondum diſſimulatio deſerebat. Idem animi rigor, ſermone ac vultu intentus, quæſita interdum comitate, quamvis manifeſtam defectionem tegebat.* L'hiſtoire du Duc d'Epernon nous fournit une autre preuve. C'étoit un Seigneur extremement fier, & qui s'étoit piqué toute ſa vie d'imprimer une marque de fierté ſur tout ce qu'il diſoit, & ſur tout ce qu'il faiſoit. Cet eſprit ne le quitta point le jour même de ſa mort, quoi qu'une longue maladie & une extrême vieilleſſe l'euſſent prodigieuſement abatu. Un Eccleſiaſtique qui le preparoit à bien mourir lui aiant fait prononcer qu'il pardonnoit à ſes ennemis, & à tous ſes domeſtiques qui lui avoient deplu, s'aviſa de lui dire s'il ne demandoit point auſſi pardon à ceux de ſes domeſtiques qu'il pouvoit avoir offenſez ; la raiſon de cette demande étoit que le Duc peu de jours auparavant avoit mal-traité une perſonne qui étoit à ſon ſervice. Mais la propoſition ne laiſſa pas de l'irriter, il repondit d'un ton animé, *qu'il ſuffiſoit qu'il eût pardonné aux ſiens qui lui avoient deplu, & qu'il n'avoit pas ouï dire que pour bien mourir, un Maitre fut tenu de faire amende honorable à ſes Domeſtiques* (*d*). Celui qu'on accuſe du maſſacre de Vaſſi s'étant piqué toute ſa vie de ſauver les aparences, & d'avoir plus de probité & plus de candeur que les autres Courtiſans, il avoit dit & proteſté mille fois qu'il étoit innocent de ce maſſacre, & il avoit dû le proteſter, parce qu'en l'avoüant il ſe ſeroit declaré la premiere cauſe des malheurs qui ont affligé la France, & qu'il ſeroit devenu l'objet de l'execration publique. Il ſe trouva donc engagé à continuer ſes proteſtations juſques à la mort ; non ſeulement pour empêcher que ſa memoire ne fût deteſtée par tous ceux qui avoient horreur des guerres civiles, mais auſſi pour empêcher que toute l'Europe ne conût qu'il avoit été menteur dans toutes les proteſtations qu'il avoit faites, de n'avoir point ordonné la tuerie de Vaſſi. Il y a peu d'ambitieux qui ſoient capables de ſe retracter, lors qu'il y a tant de honte à ſe dedire.

Mais ce n'eſt pas la ſeule choſe que l'on puiſſe alleguer contre les depoſitions des mourans ; on peut encore revoquer en doute la plupart de celles qui ſe debitent, parce qu'elles ne ſont fondées que ſur le temoignage de perſonnes fort ſuſpectes (*e*). Qui nous aſſûrera qu'un tel a fait en mourant une telle declaration, & que ce ne ſont pas ſes parens ou ſes amis intereſſez à ſa gloire, qui lui prêtent ces paroles, afin de perſuader au monde ſon innocence ? Il n'y a rien de plus aiſé que de debiter, *un tel en mourant a declaré telle choſe, & ceux qui ont aſſiſté à ſa mort le diſent.* Si c'eſt une affaire où le public ſoit intereſſé, une heure ſuffit pour faire paſſer la nouvelle dans tous les quartiers d'une grande ville : chacun l'écrit à ſes amis, perſonne n'en examine les fondemens, les gazettes la publient tout auſſi-tôt, & dès là vous pouvez être aſſûré que tant que le monde ſera monde, les apologiſtes vous allegueront la declaration de ce mourant, avec autant d'aſſûrance, que ſi elle avoit été averée par les plus rigoureuſes enquêtes des Magiſtrats. Pour faire voir les grans abus qui ſe gliſſent dans ces ſortes de depoſitions, nous n'avons qu'à conſiderer la maniere dont celle du Duc de Guiſe eſt raportée par Mr. Maimbourg, & par Mr. Varillas, deux hiſtoriens celebres qui ont publié leurs Ouvrages preſque en même tems. Le premier (*f*) affirme ſur la foi de Brantome, que le Duc après avoir proteſté qu'il n'avoit eu aucune part à ce deſordre, n'avoit pas laiſſé d'en demander pardon à Dieu, mais l'autre (*g*) nous aſſûre, *qu'il pria Dieu de lui pardonner toutes ſes fautes excepté celle de Vaſſi.* Accordez un peu ces deux choſes, & ſouvenez-vous que les Catholiques avoient un grand interêt à perſuader que le Duc de Guiſe avoit proteſté cela dans le lit de mort. Ils repouſſoient par ce moien un cruel reproche dont les Calviniſtes les accabloient inceſſamment. Que ne fait-on pas pour refuter de tels reproches, quand la haine de religion les envenime ?

(*a*) *Mr. le Grand,* Defenſe de Sanderus p. 164. *fait valoir le temoignage de Smeton contre Anne Boulen, & fait ſouvenir que Mr. Burnet s'eſt prevalu d'une ſemblable depoſition. Cela montre que les partis contraires s'objectent le temoignage des mourans, & qu'on le rejette ou qu'on l'adopte ſelon qu'il nuit, ou qu'il favoriſe.*

(*b*) Nam veræ voces tum demum pectore ab imo Ejiciuntur, & eripitur perſona manet res. *Lucret. l. 3. v. 57.*

(*c*) *Tacit. Annal. l. 6. c. 50.*

(*d*) *Voiez la vie du Duc d'Epernon compoſée par Girard.*

(*e*) *Voiez la remarque L de l'article* Henri II. *On pretend qu'il ne parla plus depuis ſa bleſſure, & cependant les Auteurs lui ont fait dire mille choſes.*

(*f*) *Maimb. hiſt. du Calviniſme pag. 259.*

(*g*) *Varill. vie de Charles IX. to. 1. pag. 128.*

(F) *Cette maxime n'étoit pas trop bien placée dans ſa bouche.*] Voici la reflexion d'un des Auteurs Proteſtans qui ont écrit avec le plus de chaleur contre les dragonneries de France. (*h*) „ On conte qu'au ſiege „ de Rouën un Gentilhomme Huguenot (*i*) luy ayant „ été amené qui avoit eu deſſein de le tuër, & qui lui „ avoüa que ce n'étoit point par haine qu'il eût conçuë contre ſa perſonne, mais qu'il avoit cru y être „ obligé pour ſervir ſa Religion, le Duc en le relâchant lui dit : *Va t'en (k), ſi ta Religion te commande „ d'aſſaſſiner ceux qui ne t'ont jamais ofenſé, la mienne „ m'oblige à te donner la vie que j'ai droit de te faire „ perdre, juge par là quelle eſt la meilleure.* Ce ſeroit „ avoir parlé ſagement & chretiennement ſi l'on n'avoit pas été Catholique, & à la tête d'une armée „ perſecutante ; mais quand on ſonge que celui qui „ parle ainſi eſt un perſecuteur de Religion, on ne „ peut que ſe moquer de lui comme d'un homme qui „ agit en Comedien, & qui fait de la Religion une „ Mommerie ; qui pardonne par faſte & par bravade „ à un ſimple particulier digne de mort, pendant qu'il „ exerce une cruauté ſauvage & abominable ſur tout „ un grand Corps de gens innocens. Ce Duc de Guiſe n'étoit-il pas de la même Religion que François I. „ & Henri II. n'avoit-il pas aprouvé & conſeille l'E„ dit de Château Briant, & celui de Romorantin qui „ ſoumettoient les Proteſtans à la mort ? n'avoit-il pas „ travaillé de tout ſon pouvoir à l'établiſſement de „ l'Inquiſition en France, ce qui eût été proprement „ établir une boucherie d'hommes, une Chambre ar„ dente toûjours ſiegeante & environnée de bourreaux ? „ N'avoit-il pas été le principal promoteur du deſſein „ que la mort precipitée de François II. rompit, qui „ étoit d'envoyer des troupes par toutes les Provinces, „ & de faire ſigner un Formulaire à tous les François, „ à peine pour les refuſans (& c'étoit la plus-douce „ punition) d'être chaſſez du Royaume, & d'être de„ pouillez de tous leurs biens, mais combien en au„ roit-on fait mourir ? N'étoit-ce pas encore ce mê„ me Duc qui avoit ſouffert que ſes gens maſſacraſ„ ſent à Vaſſi pluſieurs Huguenots qui prioient Dieu „ dans une grange ; en un mot l'obſtination qu'il te„ moigna pour que ces pauvres gens fuſſent toûjours „ puniſſables du dernier ſuplice ne fût-elle pas la cauſe „ des guerres civiles de Religion, qu'on n'eût jamais „ vuës en France ſi on les eût laiſſé prier Dieu à leur „ maniere ? Et ne faiſoit-il pas cela par zêle de Reli„ gion ? L'auroit-il fait s'il eût été Payen ? N'auroit-il „ pas ſouffert les Proteſtans auſſi bien que les Papiſtes ? „ Ce qu'il en faiſoit n'étoit-il pas aprouvé par le Pape „ & par le Clergé ? Comment donc pouvoit-il dire „ que ſa Religion lui ordonnoit de pardonner à ceux „ qui l'avoient ofenſé, puis qu'elle l'engageoit à faire „ mourir & à tourmenter en mille manieres une in„ finité de gens qui ne lui faiſoient aucun mal, & qui „ ne demandoient qu'à ſervir Dieu ſelon les lumieres „ de leur conſcience ? Voilà l'enorme turpitude, & „ qui tient d'une eſpece de Farce, des Religions qui „ perſecutent & qui contraignent d'entrer. Un hom„ me d'une telle Religion ne fera pas difficulté de pro„ teſter, que pour ce qui le concerne en ſa perſonne „ il pardonne à un homme de diferente Religion les „ offenſes qu'il en a reçuës, mais il ne laiſſe pas de „ l'en-

(*h*) *Commentaire philoſophique ſur* Contrainles d'entrer, *à la preface pag.* LXIV. *& ſuiv.*

(*i*) *C'eſt-à-dire au Duc de Guiſe.*

(*k*) *Voiez Maimbourg, hiſt. du Calviniſme l. 4. p.m. 316.*

Digitized by Google

roit à ſouhaiter que ceux de la Religion n'euſſent pas fait imprimer tant de libelles (G) & tant de ſatires contre ce Duc, & contre le Cardinal ſon frere. En cela ils n'agiſſoient ni ſelon les regles de l'Evangile, ni ſelon celles de la prudence, veu que ces ſortes d'écrits (H) irritoient de plus en

„ l'envoyer au gibet ou aux galeres ſous pretexte qu'il „ n'a pas la veritable foi, & fut-ce une perſonne de qui „ il auroit reçu du ſervice. En bonne foi ce Duc ne ſon„ geoit guere à ce qu'il diſoit, puis qu'il oſoit com„ parer les deux Religions, & donner l'avantage à la „ ſienne en ce qui regarde la charité. Le Gentilhom„ me qui avoit conſpiré contre lui croyant que ſa mort „ ſeroit avantageuſe à la Religion Proteſtante, ne ſui„ voit pas la vraye doctrine de ſon parti, car il n'y a „ point de Theologien Proteſtant qui ne diſe, prêche, „ & ſoutienne qu'il n'eſt pas permis, afin de procurer „ l'avantage de ſa Religion, d'aſſaſſiner; mais le Duc „ conformément à une doctrine aprouvée, & mille „ fois commandée dans ſa Religion, opinoit dans le „ Conſeil du Roi à faire des Edits qui condannaſſent „ à mort une infinité de bonnes gens, & il n'avoit „ veine qui ne tendît à l'extirpation de la Secte par „ les voyes les plus violentes. Avec ces diſpoſitions „ n'eſt-ce pas ſe moquer du monde, que de ſe glori„ fier qu'on a une Religion qui ordonne de pardon„ ner. C'eſt à quoi je prie les Convertiſſeurs de faire „ attention. Ils ſe mettent dans un état que toutes „ les plus belles maximes de la Morale Chretienne „ deviennent dans leur bouche des ſornettes, & des „ ironies de farceur, ou un vain Galimatias.„

(a) *Maimbourg, hiſt. du Calviniſme pag.* 151. *Voici ſes citations:* Dupleix ſous François II. pag. 619. Spond. ad ann. 1560. n. 16. Mezeray, tom. 2. pag. 785. tire de la Poplin. l. 6. p. 104. & de Belcar. l. 28. pag. 946.

(b) *Maimbourg ibid. pag.* 151. 152.

(1) *Memoir. de Caſteln.*

(c) *Maimbourg ibid. pag.* 153.

(2) *Memoir. de Caſteln. l.* 1. *c.* 7. *Sur quoy l'on prit un Imprimeur qui avoit imprimé un Livre intitulé,* le Tigre, *dont l'Auteur preſumé & le Marchand furent pendus.*

(d) *Cela eſt faux, voiez la remarque ſuivante.*

(G) *Tant de libelles & .. de ſatires.*] Dans l'aſſemblée des Notables, dont j'ai parlé ci-deſſus, le Cardinal de Lorraine dit fierement, (a) *Qu'il ſe faiſoit honneur de la haine & des emportemens* des Huguenots; *Qu'on avoit fait courir dans Paris, & de Paris dans toutes les Provinces, une infinité de libelles remplis d'injures trés-atroces, & de furieuſes menaces contre luy & contre le Duc de Guiſe ſon frere; qu'il en avoit en ſon particulier juſqu'à vingt-deux qu'il conſervoit ſoigneuſement, & qu'il prenoit plaiſir à les montrer comme autant de marques trés-éclatantes de leur zéle pour la Religion, & de leur fidelité inviolable au ſervice du Roi, auquel il avoit plu de les choiſir pour ſes Miniſtres.* Je le dis encore un coup, il ſeroit à ſouhaiter qu'on n'eût point mis en lumiere un ſi grand nombre d'écrits ſatiriques; ils nuiſent encore aujourd'hui par les reflexions qu'ils fourniſſent aux Miſſionaires. Par exemple, le Sieur Maimbourg ne manqua pas de reflechir d'une maniere maligne & ſatirique, ſur ce que le Cardinal avoit dit de ces libelles. (b) „ Et certes il eſt „ tout évident que ce fut le ſtile ordinaire des Hugue„ nots de ce temps-là, de dechirer impitoyablement „ par mille ſcandaleux libelles, & par mille impuden„ tes ſatyres tous ceux qui ne leur eſtoient pas favora„ bles, ſans reſpecter ni merite, ni qualité, ni Rois, „ ni Princes, ni Prelats, ni tout ce qu'il y a de plus „ inviolable & de plus ſacré parmi les hommes. Pour „ moi je puis aſſeurer que j'ay veu un gros Recueil en „ dix volumes *in folio*, tout remplis de ces mechantes „ pieces que les Huguenots firent alors contre les „ Rois Henry II. & François II. contre la Reine Ca„ therine, quand elle n'eſtoit pas en humeur de les „ favoriſer, contre le Roy de Navarre, depuis qu'il „ ſe fut joint aux Catholiques, & ſur tout contre le „ Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine Archeveſ„ que de Reims, où tout ce que la mediſance & la „ malignité la plus noire a jamais inventé de crimes „ ſuppoſez, d'injures atroces & de calomnies, (1) eſt „ brutalement repandu ſans jugement & ſans eſprit. „ De ſorte que, pour peu qu'on ait d'honneur & de „ bon ſens, on ne pourra jamais jetter les yeux du„ rant quelques moments ſur ces ſots & inſolens „ écrits, qu'on n'en ait le dernier mepris meſlé d'une „ juſte indignation contre leurs impudens Auteurs.„ Voilà les reflexions odieuſes de Mr. Maimbourg. Ceux qui repondirent à ſon hiſtoire du Calviniſme n'oublierent pas de les refuter. Il ajoûte (c) que le Cardinal de Lorraine „ qui avoit l'ame auſſi grande que l'eſ„ prit, ne ſe voulut venger de ces faiſeurs de libelles, „ que par un genereux mepris qu'il fit de leur im„ puiſſante fureur; ce qui pourtant n'empeſcha pas „ que le Magiſtrat faiſant ſon devoir n'en priſt quel„ ques-uns que l'on fit paſſer par toute la rigueur des „ loix, qui ordonnent qu'ils ſoient traitez comme „ des empoiſonneurs publics. En effet, il ſe trouve „ qu'il y en eut deux de pendus (2), qui furent l'Au„ teur (d) d'un de ces mechans libelles, intitulé le „ *Tigre*, & celui qui le debitoit ſous main.„

(H) *Irritoient de plus en plus un ennemi.*] Mr. Maimbourg dit à tort que la grandeur d'ame du Cardinal de Lorraine le porta à ne ſe *venger de ces faiſeurs de libelles que par un genereux mepris*, car peut-on voir une vengeance plus outrée, & plus injuſte que celle qu'il emploioit? Il ne prenoit pas la peine de rechercher les auteurs particuliers de ces libelles, voilà tout ce que peut pretendre le Sieur Maimbourg; mais il exterminoit autant qu'il lui etoit poſſible tout le Corps des Reformez; il etoit le grand promoteur des loix penales, & des ſuplices contre eux; il travailloit à les ſoumettre au cruel joug de l'Inquiſition. N'étoit-ce pas ſe venger plus cruellement, que s'il eût borné ſon indignation à faire punir les auteurs de ces ſatires? Nous allons voir qu'il n'eſt pas vrai qu'il moderât ſon reſſentiment contre cette ſorte d'Ecrivains.

Du libelle intitulé, LE TIGRE.

Caſtelnau cité par (e) Mr. Maimbourg fait cette remarque: *Contre* la Maiſon de Guiſe *à tous propos les Huguenots faiſoient imprimer quelques libelles injurieux. Sur quoi l'on prit un Imprimeur qui avoit imprimé un petit livre intitulé le Tigre, dont l'Auteur preſumé & un Marchand furent pendus pour cette cauſe.* Ce narré n'eſt point exact: il n'aprend point ce qui fut fait à l'Imprimeur, & l'on y avance fauſſement que la perſonne ſoupçonnée d'avoir fait ce livre fut penduë. Il faloit dire comme a fait le Sieur de la Planche que l'on pendit l'Imprimeur & un Marchand: or ni l'un ni l'autre n'etoit l'*Auteur preſumé*. Raportons les propres paroles de cet Hiſtorien. (f) *La cour de Parlement faiſoit de grandes perquiſitions à l'encontre de ceux qui imprimoyent ou expoſoyent en vente les eſcrits que lon ſemoit contre ceux de Guiſe. En quoy quelques jours ſe paſſerent ſi accortement, qu'ils ſceurent enfin qui avoit imprimé un certain livret fort aigre intitulé le Tygre. Un Conſeiller nommé du Lion en eut la charge, qu'il accepta fort volontiers, pour la promeſſe d'un eſtat de Preſident au Parlement de Bourdeaux, duquel il pourroit tirer deniers, ſi bon luy ſembloit. Ayant donc mis gens apres, on trouva l'imprimeur nommé Martin L'hommet qui en eſtoit ſaiſi. Enquis qui le luy avoit baillé, il reſpond que c'eſtoit un homme inconu, & finalement en accuſe pluſieurs de l'avoir veu & leu, contre leſquels pourſuites furent faites: mais ils le gaignerent au pied. Ainſi qu'on menoit pendre ceſt Imprimeur, il ſe trouva un marchant de Rouen moyennement riche & de bonne apparence, lequel voyant le peuple de Paris eſtre fort animé contre ce patient, leur dit ſeulement, Et quoy, mes amis, ne ſuffit-il pas qu'il meure? Laiſſez faire le bourreau. Le voulez vous davantage tourmenter que ſa ſentence ne porte? (Or ne ſavoit-il pourquoy on le faiſoit mourir, & deſcendoit encor de cheval à une hoſtellerie prochaine.) A ceſte parolle quelques preſtres s'attachent à luy, l'appellans Huguenot & compagnon de ceſt homme, & ne fut ceſte queſtion pluſtoſt eſmeue que le peuple ſe jette ſur ſa malette & le bat outrageuſement. Sur ce bruit ceux qu'on nomme La juſtice approchent, & pour le rafreſchir le menent priſonnier en la conciergerie du Palais, où il ne fut pluſtoſt arrivé que du Lion l'interrogue ſommairement ſur le fait du Tygre, & des propos par luy tenus au peuple. Ce pauvre marchant jure ne ſavoir que c'eſtoit, ne l'avoir jamais veu, ny ouy parler de Meſſieurs de Guiſe: dit qu'il eſt marchant qui ſe meſle ſeulement de ſes affaires.* Il proteſta que l'homme que l'on menoit au ſuplice lui etoit entierement inconu, qu'il avoit été neanmoins *meu de pitié*, & qu'il avoit exhorté le peuple *à laiſſer faire au bourreau ſon office.* Il requiſt qu'on informaſt *de ſa vie & converſation, & qu'il ſe ſoumettoit au jugement de tout le monde. Du Lion ſans autre forme & figure de proces, fait ſon rapport à la cour & aux juges delegnez par icelle, qui le condannent à eſtre pendu & eſtranglé en la place Maubert, & au lieu meſme où avoit eſté attaché ceſt imprimeur. Quelques jours apres, du Lion ſe trouvant à ſoupper en quelque grande compagnie, ſe mit à plaiſanter de ce pauvre marchant. On luy remonſtra l'iniquité du jugement par ſes propos meſmes. Que voulez-vous? dit-il, il faloit bien contenter Monſieur le Cardinal de quelque choſe, puis que nous n'avons peu prenure l'autheur: car autrement il ne nous euſt jamais donné relaſche.* Jugez par là ſi Mrs. de Guiſe etoient inſenſibles à l'égard d'une ſatire. Brantome nous inſtruira tout à l'heure de leur extrême ſenſibilité. (g) „ Il y eut force libelles diffamatoires „ contre ceux qui gouvernoient alors (h) le Royaume; „ mais il n'y eut aucun qui piquât & offenſât plus qu'u„ ne invective intitulée le Tigre, (ſur l'imitation de „ la premiere invective de Ciceron contre Catilina,) „ d'autant qu'elle parloit des amours d'une très-gran„ de & belle Dame d'un grand ſon proche: ſi le ga-

(e) *Il le cite l.* 1. *c.* 7. *Il faloit citer l.* 2.

(f) *La Planche, Hiſtoire de France ſous François II. p.m.* 385.

(g) *Brantome, Dames galantes, tome* 2. *p.m.* 374.

(h) *C'eſt-à-dire ſous François II.*

Digitized by Google

en plus un ennemi très-puissant, & lui donnoient des pretextes de (I) nourrir sa haine, & d'augmenter la persecution. Il y auroit de l'injustice à imputer à tout le Corps (K) l'impatience de quelques particuliers, & leur trop grande demangeaison d'écrire. Ce Duc de Guise avoit été fait Duc d'Aumale, & gouverneur de Dauphiné l'an 1547 *. Il fut Chevalier de l'Ordre, grand Maître, grand Chambellan, & grand Veneur de France †. Sa Baronnie de Joinville β qui ressortissoit de la ville de Vassi fut érigée en principauté γ l'an 1552. & l'on y joignit ‡ quelques villages qui dependoient de la même ville. Il épousa Anne d'Est fille d'Hercule d'Est II. du nom, Duc de Ferrare, le 4. de Decembre 1549. ⊥ & en eut plusieurs enfans.

GUISE (HENRI DE LORRAINE DUC DE) fils aîné du precedent, possedoit un certain mêlange de (A) bonnes & de mauvaises qualitez, qui le rendoit propre à bouleverser un Etat. Il étoit assez habile d'un côté pour en inventer les moiens, & assez mechant de l'autre pour les mettre en execution. Il se laissa tellement entraîner par son humeur ambitieuse, qu'après

* *Le Pere Anselme ibid. pag. 424.*

† *Id. ib. pag. 425.*

β *Beze hist. eccles. pag. 721. liv. 4.*

γ *Baudrand in Geogr.*

‡ *Beze ib.*

⊥ *Le Pere Anselme ubi supra.*

„ lant auteur eut esté appreliendé, quand il eût eu cent „ mil vies, il les eût toutes perdues: car & le Grand „ & la Grande en furent si estomaquez, qu'ils en cui„ derent desesperer. „ J'ai dit (a) ailleurs que François Hotman fut cru l'auteur de cette satire.

(a) *Dans la remarque N de l'article* Hotman.

(I) *Des pretextes de nourrir sa haine.*] Quelque mechans que vous fassiez Messieurs de Guise, il sera toûjours vrai qu'on leur imputoit dans les libelles cent choses qu'ils n'avoient point faites. C'est une fatalité inévitable à tous ceux qui se mêlent d'écrire sans avoir eu part aux affaires, ou sans avoir consulté de bons papiers; ce leur est, dis-je, une fatalité inévitable que d'avancer mille mensonges, s'il s'agit d'écrire contre des gens dont on a été maltraité. On veut se venger, & l'on est bien aise de rendre infames ceux qui persecutent: dans cette disposition on croit tout ce que l'on entend dire, & quand même on ne le croiroit pas, on juge qu'on a droit de le publier, puis qu'on l'a entendu dire. Or quand ceux qui sont diffamez dans ces libelles, considerent qu'on leur attribuë des crimes dont ils se sentent très-innocens, ils se representent les auteurs & les aprobateurs de ces libelles comme des gens sans honneur, & sans conscience; ils les croient dignes de toute leur haine; ils s'imaginent qu'on ne fait pas mal d'exterminer de semblables calomniateurs, ou fauteurs de la calomnie. Il est donc certain que ceux qui publient de cette espece de petits livres diffamatoires, dissipent leur mauvaise humeur, ou donnent carriere à leur zêle avec beaucoup d'imprudence. Cela coûte trop à tout le parti.

(K) *D'imputer à tout le Corps l'impatience de quelques particuliers.*] Jugeons du XVI. siecle par le tems (†) present. Nous savons que ceux qui publient tous les jours une infinité de libelles anonymes, ne font aucune figure dans le monde. Ils sont dans une telle obscurité, qu'ils échapent aux plus fins chercheurs; & quand on peut deterrer le nom de quelcun de ces Ecrivains, on trouve bien souvent que ce n'est ni un bon Chretien, ni un honnête homme. Je suis persuadé que la plûpart de ceux qui firent ce grand nombre de libelles, dont Mr. Maimbourg se vante d'avoir vu 10. gros volumes, étoient les parties les moins nobles de l'Eglise Reformée de France. C'étoient presque toutes personnes inconuës & sans aveu, qui se mêloient de composer ces sortes d'Ecrits, & il n'étoit pas même necessaire que ces Auteurs fussent en grand nombre. Cinq ou six esprits naturellement satiriques, & qui n'ont autre chose à faire, & qui gagnent quelques écus à cela, sont capables en moins de 30. ans d'inonder de leurs satires tout un grand Roiaume. Est-il juste d'imputer à tout un grand Corps la faute d'un petit nombre de telles gens? Pour se bien representer leur caractere, il ne suffit pas de dire qu'ils sont credules, il faut ajoûter qu'ils sont fourbes: ils publient des choses qu'ils savent être très-fausses, car ils les inventent eux-mêmes. Voici un passage de Mezerai touchant les fraudes de cette nature. „ (b) Quel„ ques-uns ont voulu croire que ces (c) memoires „ estoient supposez, & les plus équitables, que s'ils „ estoient vrais, ils ne partoient que de la melancho„ lie noire de cet Advocat, outré de quelque dom„ mage qu'il avoit receu des Huguenots. Il y a gran„ de apparence que ce furent les Mignons, ou les Hu„ guenots, ou la Reyne mere, tous ennemis mortels „ des Guises, qui les fabriquerent; comme il est cer„ tain qu'ils supposerent beaucoup d'autres calomnies „ pour les rendre odieux. Et certes les Guises n'ou„ blierent pas de leur rendre bien la pareille: c'est „ pourquoy il faut adjouster peu de foy aux escrits & „ aux relations de ce temps-là, à moins que de les „ avoir bien examinées. „

(†) *En écrit ceci en 1695.*

(b) *Mezerai, abregé chronolog. to. 5. pag. 200. ad ann. 1577.*

(c) *C'est-à-dire ceux de l'Avocat David touchant l'exclusion des descendans de Hugues Capet, & la restitution de la Couronne aux Guises descendus de Charlemagne.*

(A) *Un certain mêlange de bonnes & de mauvaises qualitez.*] Servons nous des couleurs qu'un Auteur moderne a emploiées pour le peindre. „ (d) Rien „ ne lui manquoit de tout ce qui pouvoit concourir, „ soit de bien, soit de mal, pour faire réüssir ce qu'il „ avoit fortement resolu.... C'estoit un Prince qui... „ avoit toutes les belles qualitez, & toutes les perfec„ tions du corps & de l'esprit les plus capables de „ charmer les cœurs, & d'aquerir sans peine à celuy „ qui les possede un empire absolu sur l'esprit des peu„ ples qui en furent comme enchantez, & en devin„ rent idolâtres. Car il estoit d'une haute stature ad„ mirablement proportionnée, toute semblable à celle „ que l'on attribuë aux Heros, ayant tous les traits du „ visage parfaitement beaux, les yeux perçans, & „ pleins d'un certain feu également doux, actif, & pe„ netrant, le front large, uni, & toûjours serain, „ accompagné d'un agreable sourire à la bouche, qui „ charmoit encore plus que les paroles obligeantes „ qu'il disoit à tous ceux qui s'empressoient de l'appro„ cher, le teint vif, fort blanc, & vermeil. . . . Sa „ demarche estoit grave & hautaine, sans qu'il y pa„ rust ni orgueil ni affectation; & dans toutes ses ma„ nieres il avoit un certain air inexprimable de gran„ deur heroïque, où il entroit de la douceur, de l'au„ dace, & de la fierté, sans avoir rien de rebutant; ce „ qui inspiroit tout ensemble de l'amour, de la crain„ te, & du respect à tous ceux ausquels il parloit. Cet „ admirable exterieur estoit animé d'un interieur en„ core plus merveilleux par les belles qualitez qu'il „ possedoit d'une ame veritablement grande, estant „ liberal, magnifique en tout, n'épargnant rien pour „ se faire des creatures, & pour gagner des personnes „ de toutes sortes de conditions, sur tout la Noblesse, & les gens de guerre, civil, obligeant, popu„ laire, toûjours prest à faire du bien à tous ceux qui „ s'adressoient à lui, genereux, magnanime, incapa„ ble de nuire, mesme à ses plus grands ennemis, „ autrement que par les voyes d'honneur, extreme„ ment persuasif, dissimulé sous l'apparence d'une „ grande franchise, sage & prudent dans les conseils, „ hardi, prompt & vaillant dans l'execution, souf„ frant gayement toutes les incommoditez de la guer„ re comme le moindre des soldats, s'exposant à tout, „ & mepriſant tous les plus grands perils pour venir à „ bout de ce qu'il avoit une fois entrepris. . . . Mais „ comme il n'y a point de mine d'or où ce precieux „ metal se trouve tout pur & sans mêlange de beau„ coup de terre: aussi ces grandes vertus naturelles „ du Duc de Guise estoient corrompuës par le mêlan„ ge de beaucoup de defauts & de vices, dont le prin„ cipal estoit ce desir insatiable de grandeur & de gloi„ re, & cette vaste ambition à laquelle il fit tout ser„ vir; estant au reste temeraire, presomptueux, ne „ suivant que son propre sens, & mepriſant celuy des „ autres, sans toutefois qu'il y parust, couvert, fin, „ peu sincere, & peu veritable ami, ne songeant qu'à „ luy-mesme, quoy qu'il fust le plus caressant & le plus „ officieux de tous les hommes, tout le bien qu'il fai„ soit aux autres n'estant que pour aller par là plus fa„ cilement à ses fins, & couvrant toûjours ses vastes „ desseins du pretexte specieux du bien public, & de la „ conservation de la veritable Religion, se fiant trop „ à son bonheur, se perdant & s'aveuglant luy-mesme „ dans la prosperité qui luy faisoit gouster avec tant de „ plaisir le bien present, qu'il ne songeoit pas à pren„ dre ses precautions pour l'avenir; enfin donnant „ trop à l'amour des Dames, desquelles neanmoins, „ sans qu'elles le detournassent du soin qu'il prenoit „ de sa principale affaire, il se servoit adroitement „ pour avancer par leurs intrigues son grand dessein „ sans qu'elles s'en apperçussent. „ L'esprit dangereux des Guises que François I. penetra si bien (e), qu'il conseilla à son fils d'y prendre gearde, empiroit à chaque generation. On en peut dire par excellence ce qu'un ancien (f) Poëte disoit de tout le peuple Romain.

(d) *Maimbourg, histoire de la Ligue l. 1. pag. m. 18. & suiv.*

(e) Hoc adverterat Rex Franciscus I. & levia licet quæ tunc ab iis cæpta, cavenda nihilominus liberis suis edixerat, ut parva ex queis magnarum rerum motus orirentur: nunquam satis fidam potentiam, ubi nimia est, rebus suis prospicerent, nec majores domus eos crearent, quibus mos erat vim principis complecti, nomen remittere. Utinam Henricus II. patris consilium haud aspernando liberis suis consuluisset, nec Guisianos rebus gerendis præfecisset. *Vindic. secundum libertat. Eccles. Gallic. pag. 6. & 7.*

(f) Ætas parentum pejor avis tulit Nos nequiores mox daturos Progeniem vitiosiorem. *Horat. Od. 6. lib. 3.*

Digitized by Google

près avoir cauſé mille malheurs à tout le Roiaume, il tomba lui-même dans le precipice. Il porta les choſes à de ſi grandes extremitez, qu'on ne trouva point d'autre moien d'arrêter ſes attentâts, que de le faire mourir. La maniere dont Henri III. ſe defit de lui, & du Cardinal de Guiſe dans le Chateau de Blois, pendant * la tenuë des Etats, eſt ſi conuë de tout le monde, que je n'en ferai aucune mention. Je dirai ſeulement que pluſieurs hiſtoriens ont debité une fable, quand ils ont dit qu'un peu aprés l'execution du Duc de Guiſe, le † Legat (B) du Pape parla au Roi avec ſi peu d'émotion, ou plutôt d'une maniere ſi enjoüée, qu'on crut qu'il y avoit eu du concert entre ce Prince & la Cour de Rome. On peut dire que la violente reſolution à quoi la Cour de France ſe porta en cette rencontre, fut un de ces coups d'Etat qui ne peuvent être excuſez que par la raiſon qu'ils ſont abſolument neceſſaires au bien public; car ſi l'on eût laiſſé vivre le Duc de Guiſe, les Etats du Roiaume auroient fait ſans doute en ſa faveur ce qu'ils avoient fait en d'autres tems (C) pour Pepin, & pour Hugues Capet; mais la tranſlation de la Couronne auroit eu des ſuites (D) bien plus funeſtes à tout le Roiaume dans le XVI. ſiecle, qu'elle n'en eut

* *Au mois de Decembre 1588.*

† *Il l'appelloit Merzimi.*

(c) *Imprimée l'an 1694.*

(d) *On l'en menaça par ce diſtique affiché publiquement:*
Qui dedit ante duas, unam abſtulit, altera nutat
Tertia tonſoris nunc facienda manu.
C'étoit pour repondre à l'inſcription de l'horloge du Palais,
Qui dedit ante duas, triplicem dabit ille coronam.

(e) *Critique generale du Calviniſme de Maimb. lettre 3. pag. 40. Voiez auſſi pag. 44. où l'on cite Mezerai.*

(4) *Mr. de Thou, l. 95.*

(5) *Hiſt. du Calvin. pag. 491.*

(f) *Voiez Varillas, hiſt. de Henri III. livre 7. pag. 216.*

(g) *Maimbourg, ubi ſupra pag. 284.*

(h) *Apliquez ici ce qu'Horace Od. 35. l. 1. dit ſi bien de la fortune.*
Te ſemper anteit ſæva neceſſitas
Clavos trabales & cuneos manu
Geſtans ahena: nec ſeverus
Uncus abeſt, liquidumque plumbum.

(i) *Voiez ci-deſſus pag. 1099.*

(k) *Lucretius lib. 1. v. 102.*

(B) *Le Legat du Pape parla au Roi.*] Il y a peu de faits plus favorables que celui-ci au Pyrrhoniſme hiſtorique. Je le raporte ſelon ma coutume dans les propres termes de l'Auteur qui le fournit.

(a) *Maimbourg ubi ſupra pag. 279. & ſuiv.*

„ (a) L'hiſtorien Davila dit qu'aprés (b) cela le „ Roy eſtant deſcendu dans la Cour ſe promena long- „ temps avec le Legat, auquel il expoſa toutes ſes rai- „ ſons, que cét Ecrivain prend la peine de déduire „ fort au long, comme s'il euſt eſté preſent à cette „ longue conference, & qu'il euſt ouï, ſans perdre un „ ſeul mot, tout ce que le Roy dit à ce Cardinal, dont „ il nous fait auſſi ſçavoir les réflexions politiques, & „ la reponte qu'il fit à tout ce grand diſcours du Roy. „ Car il dit que pour ne pas refroidir l'affection de ce „ Prince envers le Saint Siege, il l'aſſeûra que le Pa- „ pe . . . . . Il ajouſte, que le Roy lui promit avec „ ſerment . . . qu'il ne permettroit point qu'il y „ euſt dans ſon Royaume d'autre Religion que la Ca- „ tholique Romaine. Qu'aprés ce ſerment le Legat „ ne jugea pas qu'il fuſt à propos de paſſer plus avant „ dans cette conference, & ſans luy parler pour le pre- „ ſent en faveur des Prelats priſonniers, il ſe mit à „ traiter avec luy auſſi confidemment qu'auparavant. „ Il y en a meſme qui diſent (1) que de la maniere „ libre & dégagée dont on le voyoit agir avec le Roy, „ en luy parlant quelquefois à l'oreille, & riant avec „ luy, on crut que ce Prince avoit agi de concert avec „ Rome; & ils ajouſtent avec Davila, que cela don- „ na lieu au Roy de paſſer outre, & de faire encore „ tuer le Cardinal de Guiſe, voyant qu'on ſe mettoit „ ſi peu en peine de l'empriſonnement des Cardi- „ naux. Voilà ce que ces Auteurs ont écrit fort ſe- „ rieuſement, comme une verité dont on ne peut nul- „ lement douter, cette conference, à ce qu'ils diſent, „ s'eſtant faite à la veûë de tout le monde dans la Cour „ du Chaſteau de Blois. Cependant il n'y a rien de „ plus faux, & tout ce que nous dit là-deſſus Davila, „ eſt une de ces fictions que les ſeuls Poëtes ont droit „ de faire. La preuve en eſt toute évidente & ſans re- „ plique. Nous avons les Memoires imprimez de la „ vie du Cardinal Moroſini, écrite tres-élegamment „ & tres-fortement en Italien par Monſignor Stepha- „ no Coſmi Archeveſque de Spalato, qui me fit l'hon- „ neur de me les envoyer de Veniſe il y a plus de trois „ ans; & l'on voit par les Lettres (2) de ce Cardinal „ Legat au Cardinal Montalte, neveu du Pape Sixte V. „ auquel il rend un compte exact de tout ce qui ſe fit „ le 23. Décembre & les jours ſuivans, que quelque „ inſtance qu'il euſt faite à la priere de Madame de Ne- „ mours, pour obtenir audiance du Roy le matin de „ ce jour-là, on luy refuſa meſme l'entrée du Chaſ- „ teau, quelque effort qu'il puſt faire à la porte pour „ y entrer, & qu'il ne put jamais avoir cette audian- „ ce que le vingt-ſixiéme, trois jours aprés la mort „ du Cardinal. Que deviendront aprés cela tous ces „ beaux diſcours, & toutes ces particularitez de la „ prétenduë conference du vingt-troiſiéme, & cette „ maniere ſi douce & ſi tranquille, ou plûtoſt ſi en- „ joüée du Cardinal parlant au Roy à l'oreille, & riant „ de tout ſon cœur; ce qui donna lieu aux gens de „ croire, que ſelon les ordres de Rome il eſtoit d'in- „ telligence avec le Roy, qui le voyant agir de la ſor- „ te, réſolut de paſſer outre, & de ſe défaire encore „ du Cardinal de Guiſe? Cela s'appelle faire une hiſ- „ toire de ſon invention, c'eſt-à-dire, une fable, com- „ me l'ont fait en cét endroit deux Ecrivains Proteſ- „ tans, (3) d'Aubigné, & l'Auteur du *Diſcours de ce „ qui s'eſt paſſé à Blois juſqu'à la mort du Duc de Guiſe*; „ & nos Hiſtoriens Catholiques qui les ont ſuivis s'eſ- „ tant laiſſé tromper par ces Huguenots, ont auſſi „ trompé leur Lecteur.„ Si l'on s'eſt trompé ſi groſ- ſierement ſur des faits de cette nature, quel fond y a-t-il à faire ſur mille choſes plus mal-aiſées à decou-

(b) *C'eſt-à-dire aprés qu'il eut été porter lui-même à Catherine de Medicis la nouvelle de la mort du Duc de Guiſe, & aprés avoir envoié le Cardinal de Gondi au Legat pour l'informer de ce qui s'étoit fait, & des raiſons qui l'y avoient engagé, & avoir ouï la Meſſe.*

(1) *D'Aubigné.*

(2) *Memor. del vit. del Card. Moroſ. l. 3. c. 16. 17. 18.*

(3) *D'Aubigné, tom. 2. l. 2. ch. 15. Mem. de la Ligue, tom. 3. pag. 161.*

vrir, dont les hiſtoriens nous parlent avec tant de confiance? Notez que l'on continuë à debiter le menſonge que Mr. Maimbourg a refuté: je viens de le lire dans une hiſtoire (h) romaneſque du Duc de Guiſe.

(C) *Ce qui fut fait . . . pour Hugues Capet.*] Le deſſein de la Ligue étoit ſans doute de degrader Henri III. & de l'enfermer dans un Monaſtere (d); & de mettre ſur le thrône le Duc de Guiſe. La Ducheſſe de Mompenſier ſœur de ce Duc ne s'en cachoit pas. Elle (e) *dit un jour à pluſieurs perſonnes en montrant ſes ciſeaux d'or, (4) qu'ils ſervitoient bien-tôt à tondre le Roy, afin qu'étant relegué dans le fond d'un Cloitre, il laiſſât le thrône dont il eſtoit indigne, en eſtat de pouvoir eſtre occupé par un homme plus capable de regner, & d'exterminer les Huguenots. Cet homme c'étoit ſon frere. Mr. Maimbourg ne diſconvient pas que ce Duc n'ait aſpiré à la Couronne, du moins pour aprés la mort des Valois.* Il entra, *dit-il* (5), dans la Ligue pour ſe faire Chef d'un parti, qui aprés la mort des Valois, le pourroit encore élever plus haut. Entre autres preparatifs on avoit publié une (f) genealogie qui faiſoit deſcendre de Charlemagne la maiſon de Lorraine. Le but étoit d'inſinuer qu'on ne feroit que reſtituer la Couronne aux deſcendans de celui que Hugues Capet en avoit fruſtré. Les decrets de la providence ſe font jour par tout, *fata viam invenient*; mais humainement parlant on peut dire que Henri III. leur abregea, & leur aplanit le chemin en faiſant tuer le Duc de Guiſe; car ſi d'un côté la ſituation du Roi de Navarre le mettoit en état de s'oppoſer fortement à l'uſurpation, il eſt certain de l'autre, que jamais on ne vit un concours plus favorable de diſpoſitions, que celui qui fraioit au Duc de Guiſe le chemin du thrône. Un Auteur moderne a raiſon de dire, qu'il n'y avoit que la force du deſtin qui pût arrêter ce Duc. *La ſuite des évenemens a fait voir*, dit-il (g), *que cette Providence, qui diſpoſe ſouverainement des Empires, voulois oſter celuy de la France aux Valois pour le tranſporter aux Bourbons; & il falloit que tout ce qui s'y pouvoit oppoſer ſuccombaſt enfin par ſon malheur inévitable ſous la force (h) invincible de ce Decret, auquel il n'y avoit ni conſpiration, ni ligue, ni fortune, ni aucune puiſſance ſur la terre qui puſt réſiſter.* La bonne fortune du Roi de Navarre voulut que celui qui étoit ſi reſolu, n'eût pas au beſoin aſſez de reſolution, & que celui qui étoit ſi foible, devint hardi au beſoin. Ces deux choſes lui ſauverent la Couronne. Henri trois revenant de ſa lethargie fit un grand coup; mais le Duc de Guiſe n'avoit pas été aſſez hardi pour s'abandonner au torrent de ſa fortune. La Ligue *l'eût en effet couronné, s'il eût oſé conſommer le crime dont il fut juſtement puni, comme le ſont d'ordinaire les grans criminels qui manquent de reſolution.* C'eſt ce qu'on a dit dans l'hiſtoire romaneſque de ce Duc. Il eſt ſûr, & l'experience le confirme, que le vrai moien de reüſſir dans de ſemblables deſſeins, eſt de ne ſe pas arrêter ſous pretexte que le crime ſeroit trop grand (i).

(D) *Des ſuites bien plus funeſtes à tout le Roiaume.*] Car comme le Prince qui devoit être le ſucceſſeur legitime de Henri trois étoit d'un merite extraordinaire, brave tout ce qui ſe pouvoit, & ſoutenu non ſeulement de ceux de la religion, mais auſſi d'un nombre conſiderable de Catholiques; il auroit falu que l'uſurpateur eût donné cent combats afin de ſe maintenir, & les deux partis ſe ſeroient preſque batus juſqu'au dernier homme. Jugez ce que la France ſeroit devenuë pendant ce furieux contraſte: elle eût été le theatre des plus horribles tragedies; & pour comble de ſcandale, la religion auroit été non ſeulement le pretexte, mais auſſi la plus puiſſante machine de ces ſanglantes operations, & l'on auroit pu dire plus que jamais, (k) *Tantum Religio potuit ſuadere malorum!* Lors que Pepin & Hugues Capet uſurperent la Couronne, les circonſ-

tances

Digitized by Google

eut au tems de Pepin & de Capet. Le parti du Duc de Guise étoit si puissant, que l'execution de Blois qui lui fit perdre son chef, ne l'empêcha pas de se soutenir de telle sorte qu'il fit perir le Roi même, & qu'il contraignit Henri IV. à renoncer à sa Religion. La France ne sauroit se souvenir de ce tems-là sans rougir de honte, veu que jamais il n'y eut de Democratie où l'on traitât aussi cavalierement l'autorité & la majesté roiale, que l'on fit alors dans ce Roiaume. Les predicateurs se (E) dechaînerent contre le Roi avec fureur, & firent du (F) Duc de Guise un martyr à canoniser. Les peuples imiterent la rage des (G) predicateurs: & ce qu'il y eut de plus étrange, & dont les Protestans ne manquerent pas de se prevaloir, fut que la Sorbonne (H) aplaudissant à la sedition, fit des decrets entierement republicains. Le Parlement de

(a) *Voiez ci-dessus pag. 1059.*

(b) *Maimbourg hist. de la Ligue l. 3. p. m. 295. & suiv.*

(1) *Cayet, Chron. Nov. Lettere di Moros. Mem. del vit. del detto l. 3. c. 16.*

(2) *Journal manuscrit d'Antoine Loysel.*

(c) *Maimbourg ibid. pag. 311. 312.*

(d) *On les avoit trouvez dans les Oratoires de Henri III. au bois de Vincennes quand la populace les pilla.*

(e) *M. de Nevers, Traité de la prise des Arm. pag. 467. apud Maimb. ib. pag. 301.*

(f) *Maimbourg ibid. pag. 305.*

(3) *Journal de Henri III.*

(g) *Critique generale du Calvinisme de Maimbourg lettre 3. pag. 37.*

(4) In Regis invidiam etiam tanquam beatorum fœlices exuvias ad adorationem vulgo exposituros.

tances étoient autrement disposées. Le parti legitime étoit si foible, que personne n'osa branler en sa faveur; ainsi la revolution ne fut point funeste aux particuliers. D'où l'on peut conclure qu'il y a des tems aussi bien que des pais, où les entreprises de cette nature sont moins criminelles, parce que les entrepreneurs peuvent être moralement assûrez qu'il n'y aura guere de sang repandu, puis que le possesseur legitime sera bientôt abandonné de tous ses amis, ou qu'il lui en restera si peu, qu'il ne sera pas capable de resister, chacun se rangeant sous les enseignes de celui qui paroîtra le plus fort. Je l'ai dit (a) plus d'une fois, tout a ses usages dans un Etat: l'ingratitude des grans Seigneurs, leur peu de fidelité, leur molesse, cent autres defauts sont quelquefois plus utiles au public, que les vertus opposées.

(E) *Les predicateurs se dechainerent contre le Roi avec fureur.*] Ils „ (b) changerent leurs sermons en in„vectives contre la personne sacrée du Roy, & décri„virent si pathetiquement la mort tragique des deux „freres, lesquels ils élevoient jusqu'au Ciel comme des „Martyrs, qu'ils faisoient fondre en larmes, & éclater en soupirs tout leur Auditoire, auquel, (1) au „lieu de luy proposer l'exemple de Saint Estienne, ils „inspiroient un ardent desir de vengeance. De sorte „que ceux mesme qui n'avoient pas envie de pleurer „ni de soupirer, & qui estoient scandalisez de ces ma„nieres tout-à-fait indignes d'un aussi saint ministere „que celuy de la parole de Dieu, estoient contraints „de contrefaire les pleureurs, de peur d'estre ahorm„mez. . . . Le Curé de Saint Nicolas des Champs „François Pigenat . . . faisant l'Oraison funebre du „Duc de Guise, . . . en (2) vint jusqu'à cet excés de „fureur que de demander à ses Auditeurs s'il ne se „trouveroit pas quelqu'un qui entrepriſt de venger le „meurtre du Duc en donnant la mort au Tyran. Et „pour émouvoir le peuple, il fit parler en sa place la „Duchesse, veuve du defunt, qui estoit preste d'ac„coucher, & luy fit dire ces terribles paroles imitées „de Virgile:

„*Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor*
„*Qui face Valesios ferroque sequare Tyrannos.*„

(c) *Le furieux Guinceſtre montrant en plein ſermon certains petits (d) chandeliers d'argent travaillez delicatement, il y avoit plus de cent ans, en forme de Satyres portant des flambeaux*, accusoit le Roi *d'estre ſorcier, disant que c'estoient-là les idoles & les figures des Demons ausquels Henry de Valois avoit coustume de sacrifier dans ses retraites de Vincennes, & qui luy avoient ordonné le massacre du Duc de Guise defenseur de la foy.* Joignez à cela que *les (e) Curez & les Confesseurs de la faction des Seize, abusant sacrilegement du pouvoir que leur sacré ministere leur donne de lier & de delier, refusoient l'absolution à ceux qui leur avouoient en Confession qu'ils ne pouvoient se resoudre à ne plus reconnoistre Henry III. pour leur Roy.*

(F) *Et firent du Duc de Guise un martyr.*] La Duchesse de Nemours étoit revérée dans Paris „(f) comme la mere de deux saints Martyrs; & le petit Feuil„lant prêchant un jour en sa presence, s'emporta jus„qu'à faire, en se tournant vers elle, une apostrophe „au feu Duc de Guise en ces termes: *O saint & glo„rieux Martyr de Dieu, benit est le ventre qui t'a porté, „& les mammelles qui t'ont allaité* (3)! „ Mr. de Thou raporte que cette Duchesse (g) *ayant fait prier Henri III. de luy rendre le corps de ses fils, on representa au Roy qu'ils s'en faloit bien garder, parce que dans la preoccupation où étoient les peuples, on ne manqueroit pas de leur faire adorer comme des Reliques des Saints, ce qui rendroit* (4) *la personne du Roy plus odieuse, de sorte que l'on fit consumer ces cadavres dans de la chaux, par une precaution presque semblable à celle qui fut cause que Dieu ne voulut pas permettre que les Juifs sçussent où estoit le Corps de Moyse. L'évenement fit voir que ceux qui donnerent cet avis au Roy, avoient raison; car entre les autres extravagances qui se firent dans Paris après la mort de ces deux freres, Mr. de Thou remarque que l'on portoit tous les jours au pied des Autels leur effigie grande comme nature, & toute sanglante, & marquée des signes affreux de l'assassinat* (5). Voiez le premier passage que je cite dans la remarque suivante.

(G) *Les peuples imiterent la rage des predicateurs.*] „(b) Au mesme temps qu'en vertu de ce malheureux „(i) Decret on luy osta le nom de Roy, pour ne luy „donner que celuy de Henry de Valois, il n'y a sor„te d'outrages qu'on ne luy fist en toutes les manieres „que la rage impuissante d'un peuple furieux put in„venter, pour se répandre en satyres, en invectives, „en libelles, en calomnies, en toutes sortes d'injures „atroces, dont la moindre estoit celle de Tyran & „d'Apostat; & pour se décharger, par le plus brutal „de tous les emportemens, sur ses Armes, sur ses „Statues, sur ses Portraits, sur ses Tableaux qui fu„rent rompus, dechirez, foulez aux pieds, traisnez „par les boues, brulez, jettez dans la riviere, en le „chargeant de mille maledictions, tandis qu'on révé„roit le Duc de Guise & son frere comme des Martyrs, „jusques à mettre leurs images sur les Autels.„ Prenez bien garde à ce que Mr. Maimbourg venoit de dire; Aussitôt que le Decret de la Sorbonne fut publié dans Paris, dit-il, *l'on passa tout-à-coup à de si horribles extremitez, & à de si exécrables excés de fureur contre ce que des sujets doivent à leur Prince legitime, qu'encore que nos Ecrivains les ayent rendus publics, je crois pourtant qu'il vaut mieux les supprimer, que de profaner mon Histoire par un recit qui la rendroit desagréable & odieuse.* Un (k) acte du pretendu Parlement (l) *envoyé à toutes les villes qui tenoient pour la Ligue, augmenta la fureur des peuples, qui firent encore pis qu'auparavant: jusques-là mesme qu'il y en eut qui par un abominable mélange du parricide, du sacrilege, & des enchantemens de la magie, mettoient des images de cire à la ressemblance du Roy sur les autels, & les piquoient en divers endroits, en prononçant certaines paroles diaboliques à chacune des quarante Messes qu'ils faisoient dire en plusieurs Eglises, pour donner plus de force à leur charme, & à la quarantiéme ils les perçoient à l'endroit du cœur, comme pour luy donner le coup de la mort.*

(H) *La Sorbonne . . . fit des decrets.*] J'ai dit ailleurs (m) pourquoi je me sers des propres termes de Mr. Maimbourg, je n'en ferai plus d'excuses: citons-le donc encore ici sans repugnance, & sans diminution ni addition. „ (n) Ceux qui composoient le „Corps de ville . . . s'aviserent de proposer à Mes„sieurs de Sorbonne non seulement de vive voix, mais „aussi par un Acte authentique signé du Magistrat & „scelle du Sceau de la Ville, ces deux grands cas de „conscience: (6) l'un, *Si les François estoient effective„ment déliez du serment de fidelité & d'obeïssance que „l'on avoit presté au Roy*; l'autre, *s'ils se pouvoient ar„mer & unir, & s'ils pouvoient lever de l'argent, & „contribuer pour la defence & conservation de la Reli„gion Catholique, Apostolique & Romaine en France, „(7) pour s'opposer aux détestables desseins & aux efforts „du Roy & de tous ses adherans, depuis qu'il avoit vio„lé la Foy publique à Blois, au préjudice de la Religion „Catholique, de l'Edit de la Sainte Union, & de la li„berté naturelle des Estats.* Sur quoy la Faculté s'est „tant assemblée le septiéme de Janvier au nombre de „soixante-dix Docteurs, après une Procession solen„nelle & la Messe du Saint Esprit, *conclut pour l'affir„mative sur ces deux points, d'un commun consentement, „& sans que persone s'y opposast*, ce sont les propres „termes du Decret; *& qu'on envoyeroit au Pape cette „resolution, afin qu'il l'approuvast & confirmast de son „autorité, & qu'il eust la bonté de secourir l'Eglise Gal„licane qui souffroit beaucoup, & se trouvoit fort op„primée.„* Le 5. d'Avril de la même année 1589. la Sorbonne fit un autre Decret, par lequel elle declare, *Qu'on ne peut prier pour Henry de Valois en aucune Oraison Ecclesiastique, beaucoup moins au Canon de la Messe, à*

(5) His accedebant libelli ineptissimi de martyrio fratrum cum imaginibus eorum inscite pictis, nec contenti libris, corundem effigies justâ hominis mensurâ ad pulvinaria templorum quotidie fistebant, sanguinolentas, & pallore violentæ mortis horridas.

(b) *Maimbourg ubi supra pag. 300.*

(i) *C'est-à-dire le Decret de la Sorbonne.*

(k) *Par lequel tous les membres de ce Parlement au nombre de six vingt-six, y compris les Princes & les Prelats, jurerent sur le Crucifix qu'ils ne se departiroient jamais de leur Ligue, & qu'ils poursuivroient par toutes sortes de voies la juste vengeance de la mort des deux Guises, contre tous ceux qui en estoient ou les auteurs ou les complices.* Id. Pag. 311.

(l) *Id. ib.*

(m) *Dans l'article de Gregoire I. pag. 1384. col. 1. Voiez aussi Gregoire VII. pag. 1391. col. 1.*

(n) *Maimbourg ubi supra pag. 297. 298. ann. 1589.*

(6) *Mem. de la Ligue tom. 3. M. de Nevers, Traité de la prise des Ar.*

(7) *Mem. del vit. di Moros. l. 3. c. 23.*

Digitized by Google

de Paris reçut les plaintes de la veuve du Duc de Guiſe qui demandoit (I) juſtice de la mort de ſon mari contre Henri III. Je raporterai un éloge que l'on trouve dans (K) les Entretiens de Balzac. Ce Duc étoit né * le trente-uniéme de Decembre 1550. Il ſe maria en 157 ›. avec Cathe-

* *Maimbourg*, hiſt. de la Ligue pag. 284. *dit qu'il fut tué à l'âge de 42. ans, il ſe trompe de 4. ans.*

à cauſe de l'excommunication qu'il a encouruë; & qu'on doit oſter du Canon ces paroles, pro Rege noſtro, *de peur qu'on ne croye que l'on prie pour luy, quoy que le Preſtre, dirigeant ailleurs ſon intention, la faſſe tomber ſur ceux qui gouvernent, ou ſur celuy à qui Dieu réſerve le Royaume. Elle veut qu'au lieu de cela on diſe à la Meſſe, hors du Canon, trois Oraiſons,* (1) Pro Chriſtianis Principibus noſtris, *qui furent imprimées, & qu'on voit encore aujourd'huy. Elle ajouſte enfin que ceux qui ne voudront pas ſe conformer à ce ſentiment, ſeront privez des prieres & des droits de la Faculté, de laquelle ils ſeront chaſſez comme des excommuniez: ce qui fut approuvé d'un commun accord de tous les Docteurs.* Ces principes republicains ſe repandirent de telle ſorte parmi les Theologiens François, que Genebrard l'un des principaux Deputez du Clergé aux Etats qui furent tenus à Paris l'an 1593. fit un ſermon devant l'Aſſemblée, (a) *Dans lequel, au lieu d'exhorter par la parole de Dieu les Deputez à n'avoir dans leurs deliberations devant les yeux que la conſervation de l'Eſtat & de la Religion qui en eſt le plus ferme appuy, il s'efforça de prouver par de tres-mechantes raiſons, que leur Aſſemblée pouvoit changer & abolir la Loy Salique, qui eſt la Loy fondamentale de l'Eſtat, qu'on a toûjours inviolablement obſervée depuis l'etabliſſement de la Monarchie Françoiſe juſqu'à maintenant.*

(1) *Mem. de la Ligue, t. 3.*

(a) *Maimbourg ibid. pag. 458.*

(I) *Qui demandoit juſtice de la mort de ſon mari contre Henri III.*] Ce que l'Auteur de la Critique generale du Calviniſme de Mr. Maimbourg, a raporté (b) touchant le procés que l'on intenta à ce Monarque, eſt aſſez curieux; mais voici une choſe qui l'eſt beaucoup davantage. Elle m'a été communiquée par un très-habile homme (c), qui a ramaſſé une infinité de raretez literaires, & qui ſe conoît merveilleuſement en toutes ſortes de livres, quelque peu conus & quelque malaiſez à trouver qu'ils puiſſent être. Il a eu la bonté de m'écrire qu'il a un livret, contenant ſeize pages *in* 8. dont voici le titre: *Advertiſſement & premieres Eſcritures du procés pour Meſſrs. les Deputez du Royaume de France, aux pretendus Eſtats qui ſe devoient tenir en la ville de Blois, demandeurs d'une part. Le peuple & les heritiers des defunts Duc & Cardinal de Guiſe, auſſi demandeurs & joints d'une part. Contre Henry de Valois troiſiéme de ce nom, jadis Roy de France & de Pologne, autrement dit Theſſalonien, au nom & en la qualité qu'il procede, defendeur d'autre part. Avec l'approbation des Docteurs. Et ſe vendent chez Denis Binet, avec permiſſion.* 1589. Le livre commence ainſi:

(b) *Lettre 13. p. 228. de la 3. édition. Il cite un paſſage fort notable de Mr. de Pereſixe, hiſtoire de Henri le Grand.*

(c) *Monſieur Bourdelot, Medecin de Mr. Boucherat Chancelier de France. Il l'eſt devenu depuis de Madame la Ducheſſe de Bourgogne.*

Advertiſſement du procés.

„Meſſieurs les Deputez du Royaume de France, „demandeurs ſelon l'exploit & libelle de M. Pierre du „Four l'Eveſque en date du 12. Janvier 1589. d'une „part, & le peuple & conſorts, auſſi joints demandeurs d'une part: contre Henry de Valois, au nom „& en la qualité qu'il procede, defendeur d'autre part: „diſent par devant vous Meſſieurs les Officiers & Conſeillers de la Couronne de France, tenans la Cour „de Parlement à Paris, que pour les cauſes, raiſons „& moyens ci-apres deduits,

„Ledit Henry de Valois pour raiſon du meurtre & „aſſaſſinat, commis és illuſtriſſimes perſonnes de Meſſieurs le Duc & Cardinal de Guiſe; ſera condamné „pour reparation dudit aſſaſſinat, à faire amende honorable nud en chemiſe, la teſte nuë & pieds nuds, „la corde au col, aſſiſté de l'executeur de la haute „Juſtice, tenant en ſa main une torche ardente de „trente livres, lequel dira & declarera en l'Aſſemblée „des Eſtats, les deux genoux en terre, qu'à tort & „ſans cauſe il a commis ou fait commettre ledit aſſaſſinat aux deſſuſdits Duc & Cardinal de Guiſe, duquel il demandera pardon à Dieu, à la Juſtice & aux „Eſtats: que dés à preſent comme criminel & tel declaré, il ſera demis & declaré indigne de la Couronne de France, renonçant à tout tel droit qu'il y „pourroit pretendre; & ce pour les cas plus à plein „mentionez & declarez au procés, dont il ſe trouvera bien & deuëment atteint & convaincu; oultre „qu'il ſera banny & confiné à perpetuité au Convent „& Monaſtere des Hieronymites aſſis pres du bois de „Vincennes, pour là y jeuſner au pain & à l'eau le „reſte de ſes jours; enſemble condamné aux depens, „& à ces fins diſent &c. Par ces moyens & autres „que la Cour de grace pourra trop mieux ſuppléer, „concluent les demandeurs avec deſpens. Pour l'abſence de l'Advocat ſigné CHICOT.

„*Arreſt de la Cour Souveraine des Pairs de France, contre les meurtriers & aſſaſſinateurs de Meſſieurs les „Cardinal & Duc de Guiſe. A Paris chez Nicolas „Nivelle* 1589. 8. *avec privilege.*

„Veu par la Cour toutes les Chambres aſſemblées, „la Requeſte à elle preſentée par Dame Catherine de „Cleves Ducheſſe Douairiere de Guiſe &c. Ouï ſur „ce le Procureur General qui l'auroit requis & tout „conſideré, ladite Cour a ordonné & ordonne commiſſion d'icelle eſtre delivrée à ladite ſuppliante addreſſante à deux Conſeillers d'icelle, pour informer du „contenu en ladite Requeſte, circonſtances & dependances, pour l'information faite, rapportée par devers ladite Cour, & communiquée audit Procureur „General, ordonner ce que de raiſon. Fait en Parlement le dernier jour de Janvier 1589. ſigné

BOUCHER.

„Sur la Requeſte ce jourd'huy preſentée par Dame Catherine de Cleves, &c. La Cour toutes les „Chambres aſſemblées, a commis & commet Meſſieurs Pierre Michon & Jean Courtin Conſeillers en „icelle, pour informer du contenu en ladite Requeſte, circonſtances & dependances, & ſera l'execution du preſent arreſt faite par vertu de l'extrait „d'iceluy. Fait en Parlement le dernier de Janvier „1589.

BOUCHER.

„*Extrait des Regiſtres du Parlement.*

„Veu par la Cour toutes les Chambres aſſemblées, „la Requeſte à elle preſentée par Dame Catherine de „Cleves &c. contenant que ſur autre Requeſte preſentée par elle &c. ouï ſur ce le Procureur General, & „tout conſideré, ladite Cour a reçu & reçoit ladite de „Cleves appellante de l'octroy de ladite commiſſion, „execution d'icelle, & de tout ce qui s'en eſt enſuivi „& pourroit enſuivre; ordonne commiſſion d'icelle „Cour luy eſtre delivrée, pour faire intimer en icelle „tous ceux qu'il appartiendra ſur ledit appel, & cependant fait inhibitions & defenſes, particulierement „aux Commiſſaires & tous autres, de paſſer outre, ny „entreprendre aucune court, juriſdiction ou cognoiſſance du fait contenu en ladite Requeſte, circonſtances & dependances, ſur peine de nullité des procedures. Ordonne en outre ladite Cour que tous „exploits qui ſeront faits en general, & à cry public „aux prochains lieux de ſeur accés, vaudront & ſeront „de tel effet, que s'ils eſtoient faits aux perſonnes ou „domiciles de ceux contre leſquels il ſera beſoin d'exploiter. Fait en Parlement le premier jour de Fevrier 1589. ainſi ſigné

DU TILLET.

(K) *Que l'on trouve dans les Entretiens de Balzac.*] Je ne doute point que Balzac n'en ſoit l'Auteur, & qu'il n'y ait mis une bonne doſe d'hyperbole, ſa figure favorite. Quoi qu'il en ſoit, voici ſes paroles.

(d) „La France eſtoit folle de cet homme-là; car „c'eſt trop peu de dire amoureuſe. Il ne faut pas „s'eſtonner ſi elle s'éloigna de ſon devoir, comme elle fit. Une telle paſſion alloit bien pres de l'Idolatrie: il y avoit des gens qui l'invoquoient dans leurs „prieres; d'autres mettoient ſa Taille-douce dans leurs „heures. Pour ſon Portrait, il eſtoit par tout; quelques-uns couroient aprés luy dans les ruës, pour faire toucher leur chapellet à ſon manteau; & un jour „qu'il revenoit d'un voyage de Champagne, entrant „à Paris par la Porte Sainte-Antoine, non ſeulement „on luy cria *Vive Guiſe*; mais pluſieurs perſonnes luy „chanterent, *Hoſanna filio David.* On a veû des Aſſemblées, qui n'eſtoient pas petites, ſe rendre en un „inſtant à ſa bonne mine. Il n'y avoit point de cœur „qui pûſt tenir contre ce viſage: il perſuadoit avant „que d'ouvrir la bouche: il eſtoit impoſſible de luy „vouloir mal en ſa preſence. Le premier regard qu'il „jettoit ſur ſes Ennemis, oſtoit d'abord de leur eſprit „toute l'aigreur, qu'ils avoient apportée contre luy, „& faiſoit une telle eſmotion en leur ſang, & un ſi „eſtrange changement en leurs humeurs, qu'aprés „cela ils avoient beſoin de s'exciter long-temps eux-meſmes, pour reprendre la haine qu'ils n'avoient „plus. De ſorte que ce que j'ay ouï dire à un Courtiſan de ce Regne-là, ne me ſemble pas mal dit; que „*les Huguenots eſtoient de la Ligue, quand ils regardoient „le Duc de Guiſe.* Je laiſſe à l'Hiſtoire à conter les choſes qu'il a faites, & à porter meſme ſa curioſité ſur „celles qu'il a penſées. Je ne me hazarde point de dechiffrer ces Enigmes de la Cour, & ne ſuis pas ſpeculatif

(d) *Balzac, Entretien 24. p. m. 260.*

Digitized by Google

Catherine de Cleves, seconde fille de François de Cleves Duc de Nevers. Mr. Varillas a rapporté quelque chose de fort singulier (L) sur ce mariage. L'infidelité conjugale (M) y fut reciproque: & si l'on en croit cet historien, ce ne fut point le mari qui se vengea du galant de son épouse; il se contenta de la jetter dans une (N) extrême fraieur. Il laissa plusieurs enfans *.

On le surnomma (O) le balafré à cause d'une blessure qu'il reçut à la jouë dans un combat en 1575. Le Duc de Maienne son frere se declara chef de la Ligüe, & sous cette qualité il exerça un

* *Il en eut 14. non pas en 14. ans, comme l'assûre Varillas, hist. de Henri III. liv. 12. pag. 343. car son mariage dura 18. ans, & il laissa sa femme enceinte.*

„culatif jusques-là. Il me suffit de croire, sans de„viner, qu'il faloit bien que ce fust un Homme fort „extraordinaire, puisque son seul nom, apres sa mort, „a esté capable de continuër la guerre à deux puissans „Rois, & que le premier Capitaine de l'Europe, le „second Fondateur de cet Etat, Henry le Grand, „de glorieuse memoire, n'a pris des Villes, ni n'a „gagné des batailles, que pour faire perdre le credit „à un homme qui n'estoit plus. Je ne veux pas ou„blier un mot, que vous ne serez pas faschè de sça„voir. Il est detaché de l'Eloge, & on l'attribuë à „Madame la Marechalle de Rais. *Ils avoient si bonne „mine, disoit-elle, ces Princes Lorrains, qu'auprés „d'eux, les autres Princes paroissoient Peuple.* Cette „façon de parler est un peu hardie, & un Grammai„rien scrupuleux diroit, paroissoient Bourgeois. Mais „la Cour est au dessus de l'Escholе, & ne reconnoist „point, non plus que l'Eglise, la Jurisdiction de la „Grammaire.„

(L) *Quelque chose de fort singulier sur ce mariage.*] Il dit (a) que le Duc de Guise aiant sçu que Charles IX. le vouloit faire assassiner consulta la Duchesse de Nemours sa mere, qui *lui repartit qu'il ne pouvoit éviter le malheur qui le menaçoit qu'en se mariant (b) la même nuit, & qu'elle se chargea de lui trouver une femme. Elle manda la Princesse de Porcien, qui ne jugea pas à propos de refuser le party qui se presentoit. Ainsi le mariage fut proposé, negotié, conclu, consommé, & la Duchesse se trouva grosse d'un Fils qui fut depuis le quatriéme Duc de Guise; & le tout arriva dans l'espace de quatre heures. Le Roy l'ayant appris à son reveil, revoqua l'ordre qu'il avoit donné à la Tour-Gondy.* Je m'étonnerois, si ce fait étoit veritable, qu'il n'eût pas été conu à Mr. le Laboureur. Il a sçu des choses bien particulieres concernant cette Duchesse de Guise. Il (c) nous conte que le Prince de Porcien peu avant que de mourir pria sa femme, *qu'il soupçonnoit de quelque affection pour le Duc de Guise, de ne le point épouser. Vous êtes jeune, lui dit-il, vous êtes belle, & vous êtes riche, toutes ces qualitez jointes ensemble avec celle d'une illustre extraction vous feront rechercher de beaucoup de gens. J'aprouve que vous soyez remariée, je vous laisse le choix des partis, & de tout le Royaume je n'en excepte qu'un seul homme. C'est le Duc de Guise, c'est l'homme du monde que je hai le plus, & je vous demande en grace que mon plus grand ennemi ne soit pas heritier de ce que j'ai le plus aimé de tous mes biens. Il mourut d'une fievre chaude à Paris l'an 1564. & six ans aprés sa veuve aprés avoir balancé la memoire d'un mari mort, avec la presence d'un objet si considerable qu'étoit Henri de Lorraine Duc de Guise, se laissa vaincre à son merite, & l'épousa.* Ce recit & celui de Varillas ne sont guere compatibles ensemble.

(M) *L'infidelité conjugale y fut reciproque.*] Les galanteries du Duc de Guise sont assez connuës: elles entrent dans le portrait que Mr. Maimbourg a fait de lui, comme on l'a vu ci-dessus. (d) „Il avoit „passé la nuict qui preceda son assassinat, avec une Da„me de la Maison de la Reine, ce qui fut cause qu'il „se rendit plus tard que les autres au Conseil, & l'on „crut même que le saignement de nez qui luy prit „dans la Sale du Conseil, & qui l'obligea à demander „quelques confitures, vint de ce qu'il avoit épuisé ses „forces avec cette femme. Si vous ne voulez pas „m'en croire, croyez en à tout le moins Mr. de Thou, „dont je vous raporte les paroles à la marge (1), & „admirez l'injustice de ce Duc. Parmi toutes les in„fidelitez qu'il faisoit à son Epouse, il ne vouloit pas „souffrir qu'elle luy en fist à son tour, car il fit cruel„lement assassiner un beau jeune Gentilhomme, nom„mé S. Megrin, l'un des Mignons du Roy, à cause „de certains bruits qui couroient de lui & de Madame „de Guise (2). N'en deplaise au (e) Roy de Navar„re qui avoit ses raisons pour aprouver le châtiment „de S. Megrin, cette action du Duc de Guise estoit „un tres-grand peché.„ Nous entendrons bientôt un Auteur qui nous dira que le Duc de Guise n'eut point de part à l'assassinat de St. Megrin. On l'en crut pourtant l'auteur à la Cour de France (f): & le Roi de Navarre en fut si persuadé qu'il dît, (g) *Je sai bon gré au Duc de Guise mon Cousin de n'avoir pu souffrir, qu'un mignon de couchette, comme sainct Maigrin, le fist cocu; c'est ainsi qu'il faudroit accoustrer tous les autres petits galands de Cour qui se meslent d'approcher les Princesses pour leur faire l'amour.* Mais l'Auteur que je vais citer ne nie point les amourettes de la Duchesse de Guise. Il est vrai aussi qu'il les raporte sans les garantir veritables.

(N) *Il se contenta de la jetter dans une extrême fraieur.*] (h) „Caussade Saint Maigrin Gentilhomme Bour„delois étoit devenu Favori du Roy Henry Trois, „par le seul avantage de sa beauté. . . . Il eut l'im„pudence de dire que la Duchesse de Guise s'étoit prosti„tuée à lui (3). Comme le Duc de Guise étoit l'hom„me le moins susceptible de jalousie à l'égard des „Femmes, on ne s'adressa pas d'abord à luy pour luy „faire confidence de la sotte vanité de Saint Maigrin. „On en parla à ses plus proches Parens & à ses meil„leurs Amis; & les uns & les autres le solliciterent „avec tant d'instance, que pour se délivrer de leurs „importunitez, il leur promit de se venger premie„rement de sa Femme, & ensuite de son pretendu „Galant. Et de fait, il s'abstint contre sa coutume „de coucher avec elle la nuit suivante; & le lende„main il entra dans sa Chambre dès les quatre heures „du matin avec un poignard à la main droite, & une „écuelle d'argent remplie d'une liqueur noirâtre à la „gauche. Il reveilla la Duchesse qui dormoit profon„dément; il luy reprocha en peu de mots son infide„lité; & il luy dit avec un visage & d'un ton de voix „où elle pouvoit découvrir tous les symptômes de la „fureur & du desespoir, qu'il luy donnoit le choix de „mourir du poignard, ou du poison preparé dans „l'écuelle qu'il tenoit.„ La Duchesse n'aiant pu rien obtenir par ses prieres, *prit le pretendu poison & l'avala, & se mit à genoux* devant son Oratoire, en attendant le moment qu'elle devoit expirer: mais comme ce pretendu poison étoit *le meilleur consommé que l'on eût pu preparer*, elle ne sentit aucun mal, & dans une heure son mari lui vint aprendre, *la maniere dont on l'avoit pressé de se defaire d'elle; & la raillerie dont il avoit pretendu punir le conseil qu'on lui avoit donné. Les parens & les amis du Duc de Guise qui n'esperoient plus de luy tourner l'esprit contre sa femme, aprés l'experience qu'ils venoient d'en faire, s'attacherent uniquement à tuer Saint Maigrin. Ils l'attendirent au nombre de vingt Cavaliers au sortir du Louvre à minuit, & ils luy donnerent trente-trois coups d'épée, ou de pistolet presque tous mortels.* Le Roi n'en temoigna rien, *parce qu'on luy rapporta que l'on croyoit avoir remarqué parmy les Assassins, un homme qui à sa taille extraordinairement haute, & à ses mains faites en épaule de mouton, paroissoit être le Duc de Mayenne.*

Notez que cette Duchesse de Guise avoit été de la Religion, pendant la vie de son premier mari, mais quand il fut mort elle se fit Catholique (i) *dans la Chapelle du Chasteau de S. Germain en Laye à l'instance de la Reine Catherine de Medicis sa marraine.*

(O) *On le surnomma le balafré.*] Un historien celebre fait une remarque qui ne me paroît point juste. *Le Duc de Guise*, dit-il (k), *Gouverneur de Champagne chargea* les Reistres, *& les défit prés de Chasteau-Thierry. Il y fut blessé à la jouë gauche d'un coup d'arquebuse, dont* (4) *la balafre luy demeura toute sa vie, tres-glorieuse envers les Catholiques, & fort advantageuse à l'esgard des Dames, qui croyent que ceux qui sont braves le sont par tout.* Il a quelque raison de dire que les marques de bravoure servent d'une puissante recommandation auprès du sexe. Mademoiselle de Scuderi a dit (l) quelque part, que *bien que la valeur ne soit pas la vertu des femmes, il est pourtant constamment vrai qu'elles l'aiment, & qu'elles font même quelquefois injustice à d'autres bonnes qualitez à l'avantage de celle-là, en preferant des gens qui ne sont simplement que braves, à d'autres qui ont plusieurs vertus*

au

(a) *Varillas, hist. de Henri III. livre 12. p. 342.*

(b) *Il faut savoir que Charles IX. le vouloit faire mourir, à cause qu'il le croioit amoureux de la Princesse Marguerite. Voiez l'histoire romanesque du Duc de Guise imprimée à Paris l'an 1694. où cette Princesse est representée si amoureuse du Duc de Guise, que cela passe toutes les bienseances du Roman, mais non pas la vraisemblance, si ce n'est en ce qu'on supose que dans les plus favorables occasions de la jouissance les amans se separerent toujours sans &c.*

(c) *Le Laboureur, Addit. aux Memoires de Castelnau to. 1. pag. 390.*

(d) *Critique generale de l'hist. du Calvinisme, lettre 3. pag. 41.*

(1) Ultimus comparuit Guisius, quem ea nocte securum Veneri furtivæ cum quadam Gynæcei matrona, quam perdite deperibat, indulsisse, eoque tardius surrexisse constans rumor fuit. . . . Dulciaria quædam Cubicularii regiis ad refocillandas vires petiit, quod tamen ab aliis non tam pavori quàm lassitudini ex contubernio feminæ illius cum qua concubuerat, contractæ assignatum est. *Thuanus lib. 93.* (2) *Journal de Henri III. 21. Juillet 1578.*

(e) *Voiez ci-dessous lettre g.*

(f) *Voiez le Journal de Henri III. pag. m. 31.*

(g) *Ibid.*

(h) *Varillas, hist. de Henri III. l. 12. pag. 343.*

(3) *Dans les Memoires de Mr. de Boissy. Ils sont dans la Bibliotheque de Mr. de Mesmes.*

(i) *Hilarion de Coste, Vies des Dames illustres, tome 1. pag. 295.*

(k) *Mezerai abr. Chron. to. 5. p. 207. ad ann. 1575.*

(4) *A cause de cela on le nomme le balafré.*

(l) *Dans l'un des volumes de la Clelie.*

Digitized by Google

un pouvoir qui diferoit peu du roial. (P) Il ne tint qu'à lui de prendre le nom de Roi, mais il eut sans doute ses raisons pour se contenter du titre de *Lieutenant General de l'Estat & Couronne de France*, accompagné réellement d'une autorité presque despotique. Lui & la Ligue suposerent que le thrône étoit vacant, & ainsi ils renverserent les loix les plus solennelles & les plus fondamentales du roiaume. Je raporterai un acte (Q) que l'on a ôté des Regîtres du Parlement de Paris,

au lieu d'une. Il est certain qu'un Cavalier suspect de poltronerie (*a*) devient le mepris des Dames, & que plusieurs d'entre elles mettent à l'épreuve le courage de leurs soûpirans, je veux dire qu'elles les expose nt à des querelles pour decouvrir s'ils sont capables de s'en bien tirer. Quelles actions de temerité (*b*) ne faisoit-on pas dans les armées de France au XVI. siécle pour l'amour d'une maîtresse, & afin de meriter ses bonnes graces? On ne peut donc pas critiquer à tous égards la remarque de Mr. de Mezerai, mais on peut soutenir que la raison sur quoi il la fonde n'est pas solide. Les Dames aiment les hommes vaillans, les Cavaliers courageux, d'accord; mais ce n'est pas à cause qu'elles s'imaginent qu'ils sont braves par tout, c'est plutôt à cause du grand éclat qui accompagne la reputation de bravoure, & qui rejaît sur les maîtresses de ceux qui se sont aquis cette brillante reputation. Il y a donc plus de faste que d'impudicité dans la preference que les femmes donnent aux gens de guerre sur les bourgeois, & aux guerriers d'une valeur distinguée sur les guerriers du commun. Elles croient qu'il y a bien plus de gloire à captiver un grand courage, qu'à captiver des cœurs pacifiques. L'avantage est tout certain de ce côté-là: le reste est fort casuel. Il y a des braves qui dans les combats d'amour n'égalent pas l'homme casanier. Tel Romain qui avoit fait 20. campagnes glorieuses, & fecondes pour lui en recompenses militaires, n'avoit jamais été comparable sur l'autre chef de vigueur à un Ovide & à un (*c*) Horace, & à cent petits muguets très mal-propres à se servir d'une épée. Je ne pense pas que le plus brave homme de France eût pu disputer sur ce point-là avec Zacachrist, ni que le Marechal de Rantzaw qui portoit tant de glorieuses marques de sa valeur, & qui étoit bien plus balafré que le Duc de Guise, ait aproché de la force du tendre Voiture.

Si nous remontons plus haut, nous trouverons que le ravisseur d'Helene n'est pas le vaillant Hector, mais le lâche & efeminé Paris; & nous verrons que le grand Homere qui peignoit si heureusement, & si naïvement toutes les passions, se sert de l'exemple de ce pagnote pour decrier l'impatience dereglée de ceux qui s'aprochent de leurs femmes pendant le jour. Il n'y a dans ses poëmes que le seul Paris qui en use de la sorte. Notez qu'il est embrasé de cette impatience au milieu même de la honte qu'il devoit avoir de s'être sauvé tout fraîchement d'un combat. Le poëte n'a-t-il point voulu designer par là les forces veneriennes des poltrons? Plutarque ne le dit point, mais peut-être l'eût-il pu dire avec autant de raison qu'il en a eu dans les paroles suivantes: (*d*) *A quoi servira d'exemple ce que fait Paris en Homere, qui s'enfuyant de la bataille s'en va coucher dedans le lict avec la belle Helene: car (e) n'ayant le poete nulle part ailleurs introduit homme qui aille de plein jour coucher avec sa femme, il monstre assez clairement, qu'il juge & repute telle incontinence reprochable & honteuse.* Voiez dans le 3. livre de l'Iliade les reproches que faisoit Hector à ce fuiard, & voici ce qu'Helene lui representa:

Quod (f) bene te jactas, & fortia facta recenses;
A verbis facies dissidet ista suis.
Apta magis Veneri, quam sint tua corpora Marti.
Bella gerant fortes: tu Pari, semper ama.
Hectora, quem laudas, pro te pugnare jubeto;
Militia est operis altera digna tui.

(P) *Un pouvoir qui diferoit peu du roial. Il ne tint qu'à lui de prendre le nom de Roi.*] Il (*g*) aprit à Lion la mort du Duc & du Cardinal de Guise ses freres, & tout aussi-tôt il se retira en Bourgogne dont il étoit gouverneur. Il y assembla des troupes, & puis il marcha vers Paris. (*h*) Il fut reçu à *Troyes avec les mesmes honneurs que l'on rend aux Rois. Il y agit en Souverain, envoyant de là des Commissions aux Creatures du Duc de Guise, & sur tout à Rosne & à Saint Paul, ausquels il fit expedier des ordres pour commander en Champagne & en Brie.* (*i*) Il entra le douziéme de Fevrier 1589. à Paris „(1) où comme si l'on eust veu le Duc de Guise „ressuscité en sa personne, on fit éclater la joye publi„que avec tant de transports & d'excés, qu'on en „vint mesme jusqu'à exposer son Tableau avec la Cou„ronne fermée, & à luy dresser un (2) Trône Royal; & „s'il eust eû assez d'ambition & d'audace pour s'y pla„cer, il eust trouvé peut-estre assez de gens qui l'eus„sent reconnu, pour tenir sous luy des Gouverne„mens qu'il leur eust donnez en titre de Duchez & de „Comtez avec hommage, comme fit Hugues Capet.„ Mais (*k*) il refusa d'accepter cet honneur, & ne voulut pas dans la suite qu'un autre le possedât. Il se contenta *d'établir d'abord son autorité* en se rendant le plus fort dans le Conseil de la Ligue. (*l*) *Il y faisoit passer malgré les Seize tous ce qu'il vouloit, & il s'y fit donner en effet une autorité fort approchante du souverain pouvoir des Rois. Car la premiere chose qui fut arrestée dans ce nouveau Conseil, fut que pour marquer ce pouvoir presque absolu & souverain qu'on luy laisse prendre, ou qu'on luy donna, il auroit desormais, jusqu'à la tenuë des Estats, la qualité toute extraordinaire, & de laquelle il n'y a nul exemple, de Lieutenant Général, non pas du Roy, car la Ligue n'en connoissoit point encore, mais de l'Estat & Couronne de France. .... (m) Il presta le serment de cette nouvelle & bizarre dignité, le (3) treiziéme de Mars, au Parlement, qui en verifia les Lettres scellées des nouveaux Sceaux qu'on fit au lieu de ceux du Roy qui furent rompus; & pour commencer l'exercice de sa Charge par un acte de Souverain, (4) il fit aussitôt publier de nouvelles Loix contenuës en vingt & un articles pour unir sous une mesme forme de gouvernement toutes les villes qui estoient entrées dans la Ligue, & celles qui y entreroient encore, dont le nombre en fort peu de temps se trouva tres-grand.* Il se mit en campagne, & attaqua plus d'une fois l'armée du Roi, il amena dans le Roiaume les troupes d'Espagne, & s'il traversa le dessein qu'avoit la Ligue de creer un Roi qui se mariât avec l'Infante, ce ne fut qu'à cause que cette nomination ne pouvoit le regarder lui qui étoit marié, & qu'elle n'étoit destinée qu'au Duc de Guise son neveu. Il fut si obstiné dans sa rebellion qu'il continua de faire la guerre à Henri IV. après même que la ville de Paris se fut soûmise à ce Prince reüni au giron de l'Eglise Romaine. Il ne se soumit qu'après avoir été prevenu par des ofres si avantageuses qui lui furent faites de la part du Roi, qu'il auroit eu de la peine à se promettre de tels biens d'un Prince qui lui auroit eu les dernieres obligations (*n*). L'Edit qui fut fait en sa faveur est date de Folembrai l'onziéme de Janvier 1596 (*o*).

(Q) *Un acte que l'on a ôté des Regîtres du Parlement de Paris.*] J'en ai une copie qui a été faite sur l'original signé du Tillet. Voici la teneur de cet Acte.

„*Extrait des Regîstres du Parlement.*

„Ce jour le Sieur Duc de Mayenne Lieutenant ge„neral de l'Estat Royal & Couronne de France, les „Chambres assemblées, & les gens du Roy presens, „apres avoir remontré à la Cour les causes qui l'a„voient fait acheminer en cette ville, & laisser une „grosse armée, & que depuis le quatorzieme jour du „mois passé ladite Cour (*p*) n'estoit entrée, & que à „present n'y ayant aucun President, luy avoit semblé „necessaire d'en venir communiquer & aviser avec el„le pour y en remettre jusqu'à quatre, afin que cette „grand' Chambre & celle de la Tournelle ne demeure „sans chefs, & qu'à ceux qui seront eleus il en fasse „expedier les provisions, n'ayant voulu entreprendre „d'en nommer aucuns de sa part, ains le tout remis „à ladite Cour: sur ce ayant interpellé plusieurs fois „la Cour de les nommer, & les gens du Roy oüis, „aprez qu'il luy a esté remonstré par Me. Mathieu „Chartier Doyen & plus ancien Conseiller, que ad„venant vacation desdits Estats la Cour avoit accoutu„mé d'en nommer aucuns aux Rois dont il choisissoit „l'un ou deux qui en estoient pourveus: mais qu'à pre„sent n'y ayant aucun Roy & veu l'estat de la ville, „icelle Cour s'en remettoit à luy & le prioit d'en vou„loir nommer; & enfin aprez plusieurs excuses a dit „puisqu'il plaisoit à ladite Cour, & suivant la priere „qu'il avoit faite le matin à Dieu & à son Saint Esprit „que cette affaire se conduisist en toute sincerité, il se „resoluoit de nommer pour premier President le Sieur „Chartier plus ancien Conseiller deja nommé par la „Cour pour President en icelle; les vertus, integri„tez, & suffisances duquel estoient tres-notoires à un „chacun; & pour second le Sieur Hacqueville President „au grand Conseil, le tiers le Sieur de Nully premier „President en la Cour des Aydes, & devant pourveu de „l'un desdits Estats; & pour le quatriéme, le Sieur le „Maistre Advocat du Roy, n'ayant jamais veu qu'il „sache lesdits Sieurs Chartier & le Maistre, ou bien „tels autres que ladite Cour avisera, laquelle nomina„tion

(*a*) *Voiez ci-dessus pag. 872. remarque B.*

(*b*) *Brantome en parle en divers endroits.*

(*c*) *Il avouë od. 7. lib. 2. qu'il prit la fuite dans un combat, & Suetone in vita Horatii assûre que ce poëte ad res venereas intemperantior traditur, nam & speculato &c.*

(*d*) *Plut. de audiendis poëtis p. 18. F. version d'Amyot.*

(*e*) Οὐδὲν γὰρ ἄλλον ἐν ἡμέρᾳ συγκοιμώμενον γυναικὶ ποιήσας ἢ τὸν ἀκόλαστον καὶ μοιχικόν, ἐν αἰσχύνῃ δῆλός ἐστι καὶ ψόγῳ τιθέμενος καὶ τὴν τοιαύτην ἀκρασίαν. Nam quum neminem alium interdiu cum uxore rem habere commemoret, extra intemperantem hunc & adulterum: satis evidenter docet, se hoc de eo opprobrii & reprehensionis causa referre. *Id. ibid.*

(*f*) *Ovid. epist. Helen. ad Parid. v. 251. p. m. 74.*

(*g*) *Maimb. ubi supra pag. 294.*

(*h*) *Id. ib. pag. 315.*

(*i*) *Id. ib.*

(1) *Journal MS. de M. Loysel.*

(2) *Journal de Henry III.*

(*k*) *Maimb. ib. p. 316.*

(*l*) *Id. ib. pag. 317.*

(*m*) *Ibid. pag. 318.*

(3) *Journal MS. de M. Loysel.*

(4) *Cayet, t. 1.*

(*n*) *Voiez Maimb. ubi supra pag. 518. & suiv.*

(*o*) *Ibid. pag. 529.*

(*p*) *Il faut savoir qu'après que les Seize eurent fait prendre le Presidents Brisson, le Parlement ne voulut plus rentrer. C'est ce qui obligea le Duc de Maienne à se transporter à Paris pour l'afaire dont il est ici question.*

Digitized by Google

Paris, & par lequel nous verrons qu'en ce qui concerne la creation des Preſidens de ce Parlement il exerça toutes les fonctions de Roi. Il convoqua les Etats du Roiaume †, & les fit tenir à Paris l'an 1593. Il y crea * un Amiral, & quatre Marechaux de France. Il y declara ‡ que l'on *n'étoit aſſemblé que pour proceder à l'élection d'un Roy qui fuſt Catholique.* Mais quand il vit que l'élection ne pouvoit tomber ſur lui, car il étoit marié, & l'on vouloit choiſir un Prince qui pût épouſer l'Infante d'Eſpagne, il detourna adroitement cette entrepriſe, & avec d'autant plus d'application, qu'il ſçut que le Duc de Guiſe ſon neveu étoit celui que l'on vouloit créer Roi. Il ‡ eut un chagrin extrême de cette nomination. La Ducheſſe ſa femme ne la pouvoit ſoufrir, & conſeilla à ſon époux *de faire plûtoſt la paix avec le Roy, que d'eſtre ſi laſche de reconnoiſtre pour ſon Maiſtre & pour ſon Roy* ce petit garçon: *c'eſt ainſi qu'elle apelloit par mépris ſon neveu.* Ceux qui font quelque attention à ces attentats des Guiſes, ne peuvent comprendre à quoi ſongeoit le philoſophe Carteſien (Q) Jaques Rohault quand il écrivit l'épitre dedicatoire de ſa Phyſique.

† *Mainb. hiſt. de la Ligue pag. 456.*

* *Ibid. pag. 460.*

‡ *Ibid. pag. 462.*

‡ *Ibid. pag. 479.*

GUISE

„tion approuvée par ladite Cour, la matiere miſe en „deliberation; & nonobſtant les excuſes & remon„trances dudit Sieur Chartier de ſon aage de 79. ans, „indiſpoſition notoire de ſa perſonne, & qu'il eſtoit „nouvellement relevé & ſorti d'une groſſe maladie, & „que cet aage deſiroit pluſtoſt un repos que le travail „requis en un tel eſtat, a eſté arreſté qu'il feroit le „ſerment de premier Preſident en ladite Cour. A „tant a paſſé au Barreau, & apres avoir juré que pour „y parvenir il n'a baillé ne promis de donner ou faire „donner par luy ou par d'autres, or, argent, ne cho„ſe equipollente, en outre de bien & deüement exer„cer ledit Eſtat & Office de premier Preſident, il y „a eſté receu & fait profeſſion de ſa foy ez mains de „Me. Eſtienne Fleury plus ancien Conſeiller. Fait en „Parlement le ſecond jour de Decembre mil cinq cent „quatrevingt onze. Collation faite. Signé

DU TILLET.

FORMULE des proviſions en execution de l'arreſt cy-deſſus.

„CHARLES de Lorraine Duc de Mayenne Lieu„tenant general de l'Eſtat & Couronne de France, A „tous ceux qui ces preſentes lettres verront, Salut. „La principale marque de l'authorité & ſainte volon„té de ceux qui ont gouverné les Eſtats, & ce qui les „a fait plus eſtimer par les peuples qui leur ont eſté „ſoumis, & admirer par les Eſtrangers, a eſté quand ils „ont eu ſoin de relever & maintenir les deux colom„nes, ſur leſquelles eſt fondée la conſervation de tou„tes les monarchies, la pieté & la juſtice. C'eſt pour„quoy depuis qu'il a pleu à Dieu nous appeller à la di„rection des affaires de ce Royaume, aprez avoir re„gardé le mieux qu'il nous a eſté poſſible aux regle„mens & proviſions neceſſaires pour avancer la gloi„re de Dieu, noſtre principale intention a eſté de „remplir les places des principaux Officiers de la juſ„tice, de perſonnes de probité & de vie & integrité „de mœurs convenables au rang que nous avons de„ſiré leur faire tenir. Et ſur ce qu'il nous a eſté re„montré & avons reconneu qu'il eſtoit tres neceſſai„re de pourvoir aux eſtats & offices des Preſidens de „la Cour de Parlement de Paris, afin que par faute „d'iceux le cours de la juſtice ne ſoit intermis ou in„terrompu comme il a eſté depuis quelque tems, „ayant reſolu d'y en mettre & eſtablir juſqu'au nom„bre de quatre, afin que tant la grand Chambre du „Plaidoyé que la Tournelle ne demeurent ſans chefs; „Scavoir faiſons, qu'aprez avoir cejourd'huy comu„niqué à Meſſieurs de ladite Cour, les Chambres aſ„ſemblées, nos deſirs & intentions, & nommé les „quatre perſonnes que nous avons eſtimé propres, „dignes & capables de ces charges, leſquels ils au„roient eu tres-agreables, comme il appert par l'ac„te & arreſt de cedit jour cy attaché ſous le contre„ſcel; nous conſiderant les bons & agreables ſervices „que Mre. &c. Car ainſi le deſirons. En teſmoin „de quoy nous avons à ces preſentes fait mettre le „ſcel du Royaume de France. Donné à Paris le 2. „Decembre 1591. Signé *Charles de Lorraine*, & ſur „le reply, par Monſeigneur, *Pericard.*„

Mr. Marais Avocat au Parlement de Paris a eu la bonté de m'envoier la copie qu'il avoit faite de cet acte. Il m'a communiqué auſſi des obſervations ſur mon Dictionaire, qui me donnent une haute idée de ſon eſprit, & de ſon érudition.

(Q) *Ne peuvent comprendre à quoi ſongeoit le philoſophe Carteſien Jaques Rohault.*] Il publia ſa phyſique l'an 1671. & la dedia au Duc de Guiſe, qu'il regala de ce compliment. „(a) Quand il m'auroit „eſté libre de déliberer ſur le choix; quelle autre pro„tection aurois-je pû ménager aux veritez Naturelles „que je donne au Public, que celle d'un Nom qui „de tout tems a eſte deſtiné à ſoûtenir les plus gran„des veritez du monde? Vos Anceſtres ont defendu „avec une pieté digne d'eſtre à jamais propoſée pour „exemple, les veritez Divines de la Foy, contre ceux „qui s'en ſont declarez les ennemis; Ces Illuſtres „Heros ont maintenu aux dépens de leur ſang, & de „leur vie, les veritez Politiques, je veux dire les Loix „fondamentales de l'Eſtat, & les droits immuables de „nos Souverains, contre les attaques du dehors, & „contre les fureurs inteſtines de la rebellion; Et il „eſtoit reſervé pour ſurcroiſt de partage, à VOSTRE „ALTESSE, d'eſtre encore le Protecteur des veri„tez de la Nature, aprés avoir ſuccedé dans le reſte „à tous les nobles ſentimens de ſes Ayeuls. Nous „verrions meſme à leur exemple éclater encore au„jourd'huy ce meſme zele en la perſonne de V. A. „avec la meſme ferveur, ſi le défaut d'occaſion n'en „ſuſpendoit l'exercice, ſous le Regne glorieux du „plus Grand & du plus Sage Monarque du monde.„ Si un poëte debitoit de telles choſes, même en très-beaux vers, on auroit lieu de pretendre qu'il le feroit pour ſes pechez, & pour expier quelque grand crime. On lui pourroit apliquer cette penſée d'Horace:

(a) *Rohault épitre dedicat. de ſa Phyſique.*

Nec (b) ſatis apparet cur verſus factitet, utrum
Minxerit in patrios cineres, an triſte bidental
Moverit inceſtus: certe furit.

(b) *Horat. de arte poët. ſub fin.*

Que doit-on donc penſer d'un celebre Philoſophe, & d'un bon Mathematicien, à qui des folies de cette nature ſont échapées? N'avoit-il point commis quelque forfait abominable qui meritoit qu'on l'abandonnât à un ſens ſi reprouvé? Parlons plus doucement: n'a-t-il point deshonoré ſon caractere par l'afirmation d'un menſonge ſi palpable? Diſculpons ſon Carteſianiſme autant que nous le pourrons. Il faut ſupoſer pour cela que Mr. Rohault ne compoſa point ſon épitre dedicatoire en qualité de philoſophe, il s'étoit depouillé de ce perſonnage juſqu'à la chemiſe, & il s'étoit revêtu de celui de panegyriſte par le malheureux engagement que contractent les Auteurs d'une épitre dedicatoire. Belle leçon pour detourner d'un tel deſſein tout bon philoſophe! Paſſons plus avant, & diſons que celui-ci lors même qu'il fût couvert de la livrée d'un perſonnage étranger, ne perdit pas toutes les idées de l'office de philoſophe, & que s'il debita un menſonge tout-à-fait groſſier, ce ne fut point par une lâche flaterie, mais par un peché d'ignorance. Il étoit aparemment de ces philoſophes, & de ces mathematiciens qui n'ont du goût que pour la ſcience naturelle, & pour Euclide, & qui mepriſant tout le reſte, ne daignent pas même s'informer de l'hiſtoire de leur païs. Peut-être auſſi que l'aplication à faire des experiences contre le vuide, & ſur les proprietez de l'aiman, & ſur les diverſes refractions de la lumiere &c. ne lui laiſſoit point aſſez de loiſir pour lire Mr. de Thou, ou Mr. de Mezerai, & qu'ainſi il ne connoiſſoit l'hiſtoire de Meſſieurs de Guiſe que ſous cette idée generale qu'ils s'étoient fort opoſez à la rebellion des Huguenots. Il étoit donc en quelque maniere dans la bonne foi. Mais gardons nous bien d'aſſûrer que ſon ignorance le diſculpe, elle n'étoit point invincible, il pouvoit au contraire s'en delivrer aiſément. Il n'avoit point d'Ecolier qui ne lui pût faire le recit des actions de Mrs. de Guiſe contre Henri III. & contre Henri IV. & il n'y avoit ſi petit legiſte ou ſi petit praticien qui ne lui pût dire que c'étoient des attentats diametralement opoſez aux loix du Roiaume, & un renverſement total des principes les plus eſſentiels à la Monarchie Françoiſe, & une ſuite continuelle des plus grans crimes de felonie & de leze-Majeſté qui puiſſent être commis. S'il n'a donc pas été coupable d'avoir parlé contre ſa conſcience, il merite pour le moins que nous le blâmions d'avoir negligé de s'inſtruire ſur les faits dont il parloit. Je penſe que c'eſt là toute ſa faute, & je ne ſaurois me perſuader qu'il ait trahi ſes lumieres pour s'ériger en flateur, car s'il avoit eu quelque teinture de l'hiſtoire du XVI. ſiecle, & du ſyſtême politique des François, eût-il oſé ſe ſervir de l'encens qu'il emploia pour le heros de ſon Ouvrage? eût-il oſé le loüer d'être tout prêt à imiter ſes ancêtres ſi l'occaſion lui en étoit preſentée? N'étoit-

Digitized by Google

GUISE (CHARLES DE LORRAINE DUC DE) fils aîné du precedent, nâquit le 20. d'Août 1571. On l'arrêta avec plusieurs autres le jour de l'execution de Blois, & il demeura prisonnier jusques au mois d'Août 1591. Il β se sauva alors du Château de Tours. *La Ligue en fit des feux de joye par tout, & le Pape en rendit graces à Dieu publiquement.* Ce jeune Prince fut reçu dans Paris avec de grandes acclamations †, & vit accourir en foule vers lui non seulement le peuple, mais aussi la noblesse de la Ligue. Il se lia très-étroitement avec la faction des Seize, mais toutes ces grandes prosperitez ne servirent qu'à la ruine du parti, par la jalousie qu'elles donnerent au Duc de Maienne. J'en ai parlé dans l'article precedent. On dit que la Duchesse de Mompensier devint (AΔ) amoureuse de ce jeune Duc de Guise son neveu. Celui-ci ôta à la Ligue l'un de ses (AΔΔ) *Preux* en tuant de sa propre main le brave Saint Pol. Il γ obtint le gouvernement de Provence lors qu'il se soumit à Henri quatre l'an 1594. Il eut sous Louïs XIII. quelques emplois par mer & par terre ‡; mais on l'empêcha de voler trop haut, & on l'obligea même de sortir de France. Ce fut l'effet d'une sage politique (A) du Cardinal de Richelieu. Il se * retira à Florence, & mourut à Cuna dans le Siennois le 30. de Septembre 1640. Il avoit épousé en 1611. Henriete Catherine de Joyeuse, fille unique de Henri de Joyeuse Marechal de France, & veuve δ de Henri de Bourbon Duc de Mompensier. Il en eut plusieurs (B) enfans. Le Marechal de Bassompierre † le loüe beaucoup. Je ferai une remarque concernant le Duc de Chevreuse (BΔ) frere de ce Duc de Guise. J'en ferai une autre sur le Chevalier de Guise.

β *Mezer. abr. chronol. to. 6. p. m. 59. Voiez dans le 14. livre des lettres de l'Asquier pag. 173. & suiv. la maniere dont il se sauva.*

† *Maimb. ubi infra pag. 435. ad ann. 1591.*

γ *Anselme, Hist. des grans Officiers pag. 427.*

‡ *Id. ibid.*

* *Idem pag. 428.*

δ *La fille qu'elle eut de ce Henri de Bourbon fut mariée à Gaston de France frere de Louis XIII. Cette Henriete Catherine de Joyeuse mourut l'an 1656.*

† *Dans la derniere page de son Journal.*

toit-ce pas dire réellement, *en cas de besoin vôtre Alteſſe ſera toûjours diſpoſée à exciter une ſedition dans Paris, à y faire pouſſer les barricades juſques au Louvre, à contraindre le Roi de prendre la fuite, à le faire déchirer par les invectives les plus violentes des predicateurs, à lui intenter un procés au Parlement de Paris, à le depoſer, à le faire aſſaſſiner par un Moine, à exclure de la ſucceſſion Monſieur le Dauphin, & tous les Princes du ſang, à mener dans le Roiaume l'armée Eſpagnole pour les empêcher de ſoutenir leur bon droit &c.* Concluons que Mr. Rohault n'auroit pas tenu un langage ſignificatif de toutes ces propoſitions, s'il avoit conu que ſes paroles ſignifioient effectivement cela. S'il faut donc lui pardonner cette faute, c'eſt parce qu'il ne ſavoit ce qu'il diſoit.

Au reſte ce ne ſont pas ſeulement les Ecrivains Proteſtans qui ont fait une deſcription deſavantageuſe des actions & des deſſeins de Mrs. de Guiſe: il y a eu de bons Catholiques qui en ont parlé ſur le même ton. Liſez un (a) Ecrit que l'on attribuë à Louïs Servin Avocat General au Parlement de Paris.

(A Δ) *Devint amoureuſe de ce jeune Duc de Guiſe.*] Voici ce que diſoit Mr. Menage. „ (b) Madame de „ Montpenſier aimoit fort ſon neveu le Duc de Gui„ſe, fils de Henry le Balafré. J'ai veu autrefois des „ Lettres fort paſſionnees qu'elle lui avoit écrites. „ C'eſt pour cela que dans la Satyre Ménippée, quand „ on place tout le monde, le Heraut crie: Madame „ de Montpenſier, mettez-vous ſous vôtre neveu. „ Mr. Menage ne ſe ſouvenoit pas bien de tout ce que dit le Heraut: il en oublioit une clauſe très-notable: il y a dans le Catholicon, *Madame la Doüairiere de Montpenſier, comme Princeſſe de voſtre chef, mettez vous ſoubs voſtre Nepveu.* Voiez la reflexion que fait (c) ſur cela l'Auteur des nouvelles remarques ſur cette Satire Menippée.

(AΔΔ) *Ota à la Ligue l'un de ſes* Preux. „(d) Saint „ Paul ſoldat de fortune, qui par ſa valeur & par ſa „ conduite au meſtier des armes avoit aquis ſon titre „ de Nobleſſe „ fut l'un des quatre Marechaux de France que le Duc de Maienne créa en 1593. Ce Duc (e) *après la mort du Duc de Guiſe, dont ce Capitaine eſtoit la créature, l'avoit commis au Gouvernement de Champagne, où après s'eſtre rendu maiſtre de Reims, de Mezieres & de Vitry, il eut l'audace de s'emparer par force du Duché de Retelois, & d'en prendre poſſeſſion en qualité de Duc, en vertu du don qu'il diſoit en avoir eu du Pape, comme le Roy l'écrivit du Camp devant Chartres au Duc de Nevers; & enfin ſon orgueil inſupportable, joint à la tyrannie qu'il exerçoit dans la Province, luy fit perdre la vie par la main du jeune Duc de Guiſe qui le fit tomber mort à ſes pieds d'un coup d'épée qu'il luy donna droit dans le cœur, parce que ce Prince l'ayant prié fort civilement de retirer de Reims les gens de guerre qu'il y avoit mis pour s'en aſſeûrer, ce prétendu Mareſchal, qui vouloit, malgré qu'il en euſt, y eſtre le maiſtre abſolu, luy avoit dit fierement, en mettant la main ſur la garde de ſon épée, qu'il n'en feroit rien.* C'eſt aſſez la coutume que dans une rebellion les braves qui abandonnent le ſervice de leur Prince legitime, aſpirent un peu à l'independance. Mais ils éprouvent très-ſouvent que le chef de la revolte demande plus de ſoumiſſion que le vrai maître. Je croi qu'Henri IV. eût été plus indulgent pour les bruſqueries de Saint Pol, que ne le fut le Duc de Guiſe. Notez que Mr. de Mezerai donne tout le tort au Duc, qui voulant, dit-il (f), *avoir la deſpoüille* de ce brave, *pour en faire ſon accommodement, luy fit un jour une querelle ſur le pavé de Reims, & luy donna de l'eſpée dans le ventre.* Le même hiſtorien obſerve que Sainct Pol *avoit ſauvé la vie le jour de devant les barricades* au Duc de Guiſe pere de celui-ci. Admirez la reconnoiſſance que l'on eut de ce grand ſervice.

(A) *D'une ſage politique du Cardinal de Richelieu.*] On avoit fait une triſte experience du grand pouvoir du nom de Guiſe, après même que la Ligue ne ſubſiſtoit point. Cette maiſon étoit en quelque maniere un Etat dans l'Etat, & il étoit à craindre que la ſotiſe & le faux zéle des peuples n'en fît une idole, toutes les fois qu'il s'éleveroit des guerres de religion. La prudence demandoit donc quelque abaiſſement de ce credit; le premier Miniſtre y pourvut ſous le regne de Louïs le Juſte.

(B) *Il en eut pluſieurs enfans.*] Je ne veux parler ici que des fils. Vous verrez (g) ailleurs ce qui concerne les filles. (h) Le Prince de Joinville ſon fils aîné mourut à Florence le 7. de Novembre 1639 en ſa 28. année ſans avoir été marié. Son ſecond fils s'apelloit Henri. J'en parle dans l'article ſuivant. Le troiſiéme s'apelloit Charles Louïs, & porta le nom de Duc de Joyeuſe, & mourut en Italie ſans alliance le 15. de Mars 1637. (i) Louïs leur frere prit alors la qualité de Duc de Joyeuſe: il étoit ne l'an 1622. Il fut grand Chambellan de France, & il epouſa à Toulon au mois de Novembre 1649. Françoiſe Marie de Valois, fille unique & heritiere de Louïs Emanuel de Valois Duc d'Engoulême. Il mourut à Paris le 27. de Septembre 1654. d'une bleſſure qu'il avoit reçuë en chargeant un parti des ennemis proche d'Arras. (k) Son fils Louïs Joſeph de Lorraine Duc de GUISE, de Joyeuſe & d'Engoulême, né le 7. d'Août 1650. épouſa en 1667. Elizabeth d'Orleans fille puînée de Gaſton de France Duc d'Orleans, & mourut de la petite verole à Paris le 30. de Juillet 1671. laiſſant un fils François Joſeph de Lorraine Duc d'Alençon, de GUISE, de Joyeuſe, & d'Engoulême qui etoit né le 28. d'Août 1670. (l) & qui mourut le 16. de Mars 1675 (m). Alors il ne reſta plus de mâle de cette fameuſe branche de la maiſon de Lorraine. Il en reſte pluſieurs des autres branches cadetes de celle de Guiſe. Conſultez la derniere remarque de l'article ſuivant, & notez que Roger de Lorraine cinquieme fils de nôtre Charles Duc de Guiſe mourut (n) Chevalier de Malte à Cambrai le 6. de Septembre 1653. en ſa 30. année.

(BΔ) *Concernant le Duc de Chevreuſe.*] Il s'apelloit Claude de Lorraine, & il étoit le ſecond fils d'Henri Duc de Guiſe. Il naquit le 5. de Juin 1578. & porta premierement le titre de Prince de Joinville. Il ſe ſignala en 1596. au ſiege de la Fere, & en 1597. à celui d'Amiens. Quelques intrigues de Cour qui le brouillerent avec le Roi, l'obligerent d'aller chercher la guerre en Hongrie. Il fut créé Duc de Chevreuſe & Pair de France au mois de Mars 1612. & fait Chevalier du St. Eſprit le premier de Janvier 1620. Il ſervit en 1621. aux ſieges de St. Jean d'Angeli, de Montauban, &c. & fut honoré de la charge de grand Chambellan de France & de celle de grand Fauconnier. Il fut ſucceſſivement gouverneur de la haute & baſſe Marche, & d'Auvergne, & de Bourbonnois, & de Picardie. Il épouſa comme procureur du Roi de la grand' Bretagne la Princeſſe Henriette Marie de France l'an 1625. & la conduiſit en Angleterre avec un train magnifique. Il ſe trouva au ſiege de la Rochelle en 1628. Il mourut d'apoplexie à Paris le 24.

(a) *Intitulé* Vindiciæ ſecundum libertatem Eccleſiæ Gallicanæ, & regii ſtatus Gallofrancorum. *Je me ſers de l'édition* 1593. in 8.

(b) *Menagiana 2. partie pag. m. 57.*

(c) *A la page 390. 391. de l'edit.* 1699.

(d) *Maimb. ubi ſupra pag. 460.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Mezer. abr. chron. tom. 6. pag. 124. Voiez ci-deſſous dans la remarque* BΔΔΔ *ce que Marie de Medicis diſoit de cette action du Duc de Guiſe.*

(g) *Dans la derniere remarque de l'article ſuivant.*

(h) *Anſelme ubi ſupra pag. 428.*

(i) *Idem ibid.*

(k) *Idem pag. 459. 460.*

(l) *Idem pag. 460.*

(m) *Etat de la France 1680. tome 1. p. m. 544.*

(n) *Anſelme ibid. pag. 428.*

Digitized by Google

Chevalier (BΔΔ) de GUISE qui étoit auſſi ſon frere, & qui tua en très-peu de tems les Barons de Lux pere, & fils, ſans (BΔΔΔ) ſe voir expoſé pour ce ſujet au moindre embarras. Il ſig-

de Janvier 1657. ſans laiſſer de garçons. Il n'avoit eu que des filles (a). Il avoit épouſé en 1622. Marie de Rohan veuve du Connetable de Luines, & fille aînée d'Hercule de Rohan Duc de Mombazon (b). C'eſt cette Ducheſſe de Chevreuſe qui fit tant parler d'elle pendant les broüilleries de la Cour de Louïs le juſte, & pendant la guerre civile de Paris ſous Louïs XIV. Le Cardinal de Richelieu la fit releguer; elle ſe ſauva en Lorraine, d'où elle paſſa à Bruxelles. Elle eut permiſſion de rentrer en France après la mort de Louïs XIII. & tarda fort peu à s'intriguer, ſecondée de la Ducheſſe de Mombazon ſa belle mere. Nous en verrons (d) cideſſous des preuves. Elle avoit ſtipulé pendant la priſon des Princes que ſa fille ſeroit mariée avec le Prince de Conti (e). Il ne s'en fit rien.

(BΔΔ) Une remarque *ſur le Chevalier de* GUISE.] Il étoit fils de ce Duc de Guiſe que l'on maſſacra à Blois en 1588., & il nâquit poſthume, & fut nommé François Alexandre Paris (p). Il tua dans les ruës de Paris le Baron de Lux le 5. de Janvier 1613. & au bout d'un mois il tua le fils du même Baron, & n'en fut aucunément inquieté ni par la Cour, ni par les Juges: tant étoit grande l'autorité de cette maiſon! L'Ecrivain que je vais citer nous le fera bien ſentir. Le Chevalier de Guiſe & le Baron de Lux »(f) ſe rencontrerent un matin à la grande ruë de »Sainct Honoré, le Baron (g) à pied, & le Cheva»lier à cheval; qui mit pied à terre, & dit au Baron »qu'il miſt la main à l'eſpée, en tirant la ſienne. Le »Baron ne penſoit à rien moins, & ne ſe pouvoit »imaginer que ce fuſt à bon eſcient; il mit toutes»fois la main à l'eſpee, mais avec peu d'effet: il eſtoit »deſia vieux, & hors d'eſcrime depuis long temps, »pour ſe batre contre un jeune Prince qui ne faiſoit »que ſortir des exercices. Auſſi ne luy donna le Che»valier qu'un ſeul coup au travers du corps, dont il »alla tomber mort dans la boutique d'un cordonier. »Quant à luy, il remonta froidement à cheval, & ſe »retira le pas en la grande Eſcuyrie du Roy, comme »s'il n'euſt rien veu. Ainſi mourut le Baron de Lux »pour s'eſtre vanté diſoit-on, d'avoir eſté du conſeil »de Blois contre la vie du feu Duc de Guiſe. . . . . »(h) Il avoit un fils de meſme âge que le Chevalier »de Guiſe, qui receut la nouvelle de ceſt accident, »avec la juſte douleur qu'un fils unique pût reſſentir »de la mort d'un pere. . . . Chacun parloit diverſe»ment de ce qu'il feroit, s'il eſtoit en ſa place, & cha»cun s'y fuſt trouvé bien empeſché. Il avoit afaire »avec un Prince qu'il falloit qu'il tuaſt, ou qu'il en fuſt »tué. De le tuer, il n'y avoit pied de terre en la »Chreſtienté qui luy peuſt eſtre aſſeuree apres ſa mort; »& d'eſtre tué auſſi par celuy qui avoit tué ſon pere, »ce n'eſtoit pas ſatisfaire à ſa paſſion. D'en tirer pluſ»toſt raiſon par juſtice que par l'eſpee, il ne le falloit »pas ſeulement penſer. Le Chevalier eſtoit en l'hoſ»tel de Guiſe, dont il n'avoit point deſcouché, & où »perſonne n'euſt oſé ſeulement l'aller demander. »C'eſt le malheur des Gentils-hommes d'avoir affaire »contre des Princes; ce ſont des vaiſſeaux d'airain »contre un pot de terre, qui ne les peut choquer ſans »ſe rompre. Le Roy doit pourtant la juſtice à tous »ſes ſujets, & n'y a Prince qui en ſoit exempt.» Le parti que prit le jeune Baron de Lux fut d'apeller en duel le Chevalier de Guiſe. (i) *Ce Cartel fut porté par ſon Eſcuier, qui s'aquita dignement de la charge que ſon maiſtre luy avoit commiſe. L'action eſtoit perilleuſe, car s'il euſt eſté reconnu, & qu'on ſe fuſt tant ſoit peu douté du deſſein qui le menoit, les plus hautes feneſtres de l'Hoſtel de Guiſe, euſſent eſté trop baſſes pour luy; Mais il y fut ſi matin, que tout le monde y dormoit encore. Il entra dans la chambre du Chevalier pluſtoſt que le jour, & l'eſveillant de la part du Baron de Lux, le ſupplia tres-humblement, &c.* Le Chevalier ſe rendit au lieu de l'aſſignation, & tua ſon ennemi, & (k) *retourna à l'Hoſtel de Guiſe où il fut viſité des Braves de la Cour. Pluſieurs vers furent faits ſur ce combat ſous le nom de Paris & de Lucidor, pource que le Chevalier de Guiſe ſe nommoit Paris.* Notez que les Poëtes ſe declarerent pour celui qui avoit vaincu. Ils (l) *eſcrivirent que ce Prince Chevalier,*

Pouſſé d'un vif reſſentiment
Avoit faict paſſer vaillamment
Au fil d'une juſte cholere
Celuy-là qui s'eſtoit vanté
D'avoir peu (chere vanité)
Empeſcher la mort de ſon pere.

On n'oublia point de remarquer l'inégalité du ſuccés dans des combats où la juſtice paroiſſoit ſemblable. Si le Chevalier devoit vaincre dans le premier parce qu'il cherchoit la vengeance du ſang de ſon pere, il devoit être vaincu dans le ſecond, parce qu'il s'y agiſſoit de faire raiſon au fils d'un homme qu'il avoit tué. Et neanmoins le ſort lui fut auſſi favorable dans le ſecond que dans le premier. Ce fut une choſe qui ſurprit beaucoup de gens, & ſur laquelle on fit beaucoup d'attention. Mais communément parlant ces ſortes d'afaires ſe decident ſelon le plus ou le moins d'adreſſe, & de courage, & de force des combatans, ou par le concours de quelques cauſes fortuites, & non pas ſelon le plus ou le moins de droit. Je ne ſai ſi l'on s'aviſa de faire deux autres reflexions qui ſe preſentoient naturellement. L'une eſt qu'à prendre les choſes à la rigueur, le premier combat ne fut point conforme aux loix de la bonne chevalerie, car qu'un jeune homme frais émoulu de la ſale d'armes, & preparé au duel, attaque un vieillard qui ne s'attend point à cela, & qui n'a tiré l'épée depuis long tems, & qui a oublié toutes ſes leçons d'eſcrime, & qui en un mot a les bras & les jambes foibles, n'eſt-ce pas preſque la même choſe que ſi deux hommes en attaquoient un, ou ſi un garçon de 16. ans ſe ruoit ſur un garçon de 10. ans? L'autre reflexion ſeroit que Mrs. de Guiſe étoient bien injuſtes ſous le regne de Henri IV. & de Louïs XIII. de pourſuivre ſi chaudement la vengeance de l'execution de Blois ſur ceux qui y avoient eu quelque part. Ces Mrs. avoient obtenu une amniſtie generale de toutes leurs rebellions, & tout autant de bienfaits que ſi elles euſſent été de grans ſervices rendus à leur Monarque. Ne devoient-ils pas uſer du même ſuport à l'égard de ceux qui n'avoient fait qu'executer les ordres d'Henri troiſiéme, ou qui ne l'avoient pas detourné d'une entrepriſe qu'il jugeoit très-neceſſaire à la conſervation de ſa Couronne? ne devoient-ils pas enveloper tout cela ſous l'amniſtie generale qui leur étoit ſi utile? Il y auroit encore une reflexion à faire, & qui regarderoit ceux qui deplorent ſi amerement la perte qu'ils diſent, que les Princes, & les grans Seigneurs de France ont faite de leur autorité. Le pouvoir, diſent-ils, eſt trop reüni, il faudroit qu'il fût partagé comme autrefois. Mais pourquoi oublient-ils donc les deſordres épouvantables à quoi le Roiaume étoit expoſé lors que la Cour étoit foible ſous la minorité de Louïs XIII? Souhaitent-ils le retour de ces tems pretendus heureux où un Chevalier de Guiſe tuoit impunément dans les ruës de Paris un homme de qualité, & n'avoit pas ſeulement beſoin d'en faire excuſe à ſon Prince, ou à la Juſtice du Roiaume?

Ce Chevalier mourut (m) à Baux en Provence (n) *un an ou environ apres.* Il mettoit *le feu lui-meſme à un canon qui creva, & luy emporta d'un eſclat la moitié du corps . . .* (o) *Eſtant porté dans la ville d'Arles le lendemain de ſa mort, le peuple criant & gemiſſant d'une façon eſtrange, arracha les cloux de ſa biere, deſcouſut le drap où il eſtoit enſevely, & ne trouvant aucun changement en ſon viſage, en fit faire un pourtrait qui fut mis en leur maiſon de ville, comme un advertiſſement aux vivans de le regretter, & une exhortation à la poſterité d'en garder eternellement la memoire. Mais ce qui eſt encore plus admirable, les deux premieres villes de la Province, Aix, & Arles, eſtans entrees en jalouſie de ſes cendres, & conteſtans à qui les auroit pour avoir l'honneur de leur donner ſepulture; ne purent eſtre acordees que par l'expedient qu'on print, de donner le cœur à l'une, & laiſſer le corps à l'autre. Il fut regretté pareillement à la Court, non ſeulement de ſes parens, mais auſſi du Roy, & de la Reyne ſa mere, qui furent viſiter Monſieur de Guiſe, & le conſoler juſqu'en ſon Hoſtel. Mais ſur tous Madame la Princeſſe de Conty ſa ſœur en fut tellement affligee, que les plus belles plumes de ce temps s'employerent à la conſoler.* Vous voiez là un grand reſte de l'idolatrie où les Catholiques de France étoient tombez pour le nom de Guiſe. S'il n'y avoit eu que les perſonnes qui travailloient avec une vigilance continuelle à vivre chretiennement, qui euſſent aimé ce nom-là, ce grand fleau des Huguenots, la ſurpriſe d'un philoſophe ſeroit moindre; mais les plus grands idolâtres en ce genre-là quelles gens étoient-ce? ceux qui étoient les plus adonnez au train commun de la vie, à l'impudicité, au vin, au jeu, à l'avarice, au menſonge, à la mediſance, à l'envie. Voilà les gens qui pour maintenir la proſperité temporelle de leur religion, & pour extirper ce qu'ils apellent herefie pouſſent le zéle au delà de toutes bornes.

(BΔΔΔ) *Sans ſe voir expoſé pour ce ſujet au moindre embarras.*] Cela reſulte manifeſtement de la narration que j'ai tirée du livre du vrai & ancien uſage des duëls.

(a) *Tiré du Pere Anſelme ubi ſupra pag. 458. 459.*

(b) *Id. ib.*

(d) *Dans la remarque D de l'article ſuivant.*

(e) *Voiez Priolo lib. 5. cap. 40. & lib. 6. cap. 4.*

(f) *D'Audiguier vrai & ancien uſage des Duels pag. 538.*

(g) *Le continuateur de Mr. de Thou* lib. 6. init. pag. 327. *& le Mercure François* to. 3. pag. 48. *diſent qu'il étoit en carroſſe.*

(h) *D'Audiguier ib. pag. 540.*

(i) *Id. ib. pag. 542.*

(k) *Mercure François ibi ſupra pag. 50.*

(l) *Ibid. pag. 48.*

(m) *D'Audiguier ubi ſupra pag. 552.*

(n) *Id. ib. pag. 550. le Pere Anſelme ubi ſupra pag. 427. met ſa mort au 2. de Juin 1614.*

(o) *Id. ib. pag. 551.*

(p) *Anſelme ubi ſupra pag. 427.*

Digitized by Google

ſignala ſon adreſſe dans le Carrouzel de l'an 1612. & il s'en (BΔΔΔΔ) falut bien peu qu'il ne remportât le prix de la courſe de la bague.

GUISE (HENRI DE LORRAINE DUC DE) fils du precedent, nâquit * le 4. d'Avril 1614. & fut l'un des plus galans, & l'un des plus accomplis Seigneurs de France, bien fait de ſa perſonne, adroit en toutes ſortes d'exercices, plein d'eſprit & de courage. Il ne faudroit pas ajoûter beaucoup d'inventions à ſon hiſtoire pour la faire reſſembler à un Roman. Il fut deſtiné à l'Egliſe, & pourvu d'un très-grand (A) nombre d'Abaïes, † *& nommé meſme à l'Ar-*

* *Anſelme ubi ſupra pag. 460.*

† *Id. ib.*

duëls. Mais je ne veux point abuſer de ce temoignage ſans examiner ce que l'on trouve dans Baſſompierre. (a) *La Reyne fut extremement courroucée* de ce que le Chevalier de Guiſe avoit tué le Baron de Luz. *J'allay au meſme temps au Louvre, où je la trouvay pleurant, ayant envoyé querir les Princes & les Miniſtres, pour tenir conſeil ſur cette affaire, qu'elle avoit infiniment à cœur. Elle me dit lors: vous voyez, Baſſompierre, en quelle façon on s'adreſſe à moy, & le brave procedé de tuër un vieil Gentilhomme, ſans deffenſe ny ſans dire gare. Mais ce ſont des tours de la maiſon. C'eſt une copie* (b) *de St. Paul. . . . . Le conſeil fut aſſemblé dans l'autre ſalle où j'aiday à deſcendre la Reyne, me rencontrant prez d'elle. On murmura fort de cette action, & chacun fut ſcandaliſé de ce que l'on vint dire, qu'il y avoit grand nombre de Nobleſſe aſſemblé à l'Hoſtel de Guiſe, & que Mr. de Guiſe devoit venir trouver la Reyne bien accompagné. Sur cela on conſeilla à la Reyne d'envoyer Mr. de Chaſteau-vieux trouver mondit ſieur de Guiſe, luy defendre de venir trouver la Reyne, juſques à ce qu'elle luy mandaſt, & commander de la part de ſa Majeſté à toute la Nobleſſe, qui eſtoit allée chez luy, de ſe retirer. . . . .* (c) *Mr. de Chaſteauvieux fit ce qui luy eſtoit ordonné, & dit au retour, que quelques-uns avoient un peu fait les difficiles de ſe retirer, que Mr. de Guiſe leur avoit fait inſtance de ſortir, puis que la Reyne le commandoit. Et comme on luy demanda, qui eſtoient ces difficiles, il en nomma trois ou quatre, & entre autres Mr. de la Rochefoucaut. Alors on anima la Reyne contre luy, qui moins que les autres, eſtant Maiſtre de la Garderobbe du Roy, devoit avoir fait refus d'obeïr, & ſur cela il fut reſolu de le chaſſer de la Cour. Il fut auſſi reſolu, que le Parlement ſeroit ſaiſi de cette affaire, & que l'on l'en informeroit. La Reyne fut aucunement rappaiſée par la prompte obeiſſance de Mr. de Guiſe, & de ce que le Chevalier eſtant venu, apres avoir tué le Baron, à l'Hoſtel de Guiſe, Mr. de Guiſe l'en avoit fait ſortir, & tenir la Campagne.* Le Marechal de Baſſompierre ajoûte (d) que Mr. de Guiſe *parla à la Reyne avec tant de ſouſmiſſion & de reſpect, qu'il la remit un peu, mais que Madame de Guiſe ſa mere parla ſi haut* à la Reine *qu'elle la faſcha de nouveau*; que *Mr. de la Rochefoucaut eut commandement de s'en aller*; que Mr. de Guiſe ſe jetta dans la cabale du Prince de Condé, & dit en parlant de la Rochefoucaut: „ (e) Oüy par Dieu il reviendra, & ſi je n'en aurai pas „ obligation à la Reyne„ que la Reine fut ſi allarmée de l'union du Duc de Guiſe avec le Prince de Condé qu'elle chargea Baſſompierre (f) d'offrir à ce Duc la ſomme de *cent mille eſcus comptant*; *la Lieutenance generale de Provence pour ſon frere le Chevalier*; *la reſerve de l'Abbaye de St. Germain* pour la Princeſſe de Conti ſa ſœur, & le *retour de la Rochefoucaut*; que le Duc de Guiſe (g) accepta ces ofres, & promit de ſe detacher de la cabale. Concluons par ces paroles du Marechal de Baſſompierre: „ (h) Peu de jours apres „ le jeune Baron de Luz fit appeller le Chevalier de „ Guiſe, qui le tua. Je vis encore une choſe bien eſ„ trange des changemens de la Cour: que Mr. le Che„ valier de Guiſe, qui pour avoir tué le Pere, la Rey„ ne commanda au parlement d'en connoiſtre, d'en „ informer, & de luy faire & parfaire ſon procés, à „ moins de huit jours de là, apres avoir encore de „ ſurcroit tué le Fils du dit Baron de Luz, la Reyne „ l'envoya viſiter, & ſçavoir comme il ſe portoit de „ ſes bleſſeures, apres qu'il fut de retour de ce dernier „ combat.„

(a) *Baſſomp. Memoir. to. 1. pag. m. 274. 275.*

(b) *Voiez ci-deſſus pag. 1445. lettre f.*

(c) *Id. ib. pag. 276.*

(d) *Id. ib. pag. 277.*

(e) *Id. ib. pag. 281. 282.*

(f) *Id. ib. pag. 284.*

(g) *Ibid. pag. 292.*

(h) *Id. ib. pag. 303.*

Le recit de ce Marechal ſemble contraire à ce que j'ai dit dans la remarque precedente, me fondant ſur la narration du Sieur d'Audiguier dans laquelle on ne voit rien qui inſinuë que la Juſtice ſe ſoit remuée, ni que le Chevalier de Guiſe ait eu quelque ſujet d'inquietude; mais au fond on peut accorder facilement ces deux recits. Tout ce qu'on peut conclure de la narration de Baſſompierre eſt, 1. que le conſeil de la Reine ordonna que le Parlement ſe ſaiſiroit de cette cauſe. 2. Que cet ordre ſubſiſta juſques à ce que le Duc de Guiſe ſe fût aggregé à la cabale de Mr. le Prince. Mais cet intervalle de tems fut ſi court, qu'il y a beaucoup d'aparence que les procedures du Parlement ne furent point commencées, ou qu'elles avancerent ſi peu que preſque perſonne n'en oüit parler, deſorte que d'Audiguier eſt fort excuſable de n'en avoir fait aucune mention. Il ſupoſe que le Chevalier coucha toujours à l'hôtel de Guiſe, & neanmoins Baſſompierre aſſûre que le Duc l'envoia à la campagne. Je croi que le Duc aſſûra la Reine qu'il avoit tenu cette conduite à l'égard du Chevalier, mais je m'imagine pourtant que d'Audiguier ne ſe trompe pas. Le Duc ſavoit bien qu'on n'enverroit pas des Commiſſaires chez lui pour verifier ſi le Chevalier y étoit encore. Et notez que tous les Auteurs conviennent que le cartel du jeune Baron de Lux fut porté à l'hôtel de Guiſe au lit du Chevalier. Celui-ci donc y couchoit, & par conſequent ſon abſence eût été bien courte, poſé le cas qu'on l'eût effectivement envoié à la campagne comme le Duc l'aſſûra. Mais ce qu'il y a de plus digne d'attention, eſt que les recits de Baſſompierre temoignent encore plus clairement que ceux du Sr. d'Audiguier les horribles confuſions, & les deſordres épouvantables à quoi la France ſe voit reduite lors que la Cour n'a pas la force de ſe faire craindre. C'eſt le vrai moien de refuter ces Auteurs democratiques, qui dogmatiſent à tout propos que ces heureux tems ſont paſſez où la puiſſance étoit partagée entre le Monarque & les grans Seigneurs. O le beau ſiecle d'or que celui où le Chevalier de Guiſe tuoit dans un mois le pere & le fils, & ne laiſſoit pas d'obtenir des Lieutenances generales, & où l'on n'avoit qu'à ſe joindre à la cabale d'un Prince pour arrêter tout court les procedures de la juſtice roiale, & ſe faire bien paier par deſſus cela! Notez qu'encore que Baſſompierre fût à la ſource des évenemens, ce n'eſt pas à dire qu'il raporte mieux les petites circonſtances des faits, que ne les raportent les hiſtoriens ordinaires. Il s'y trompe quelquefois groſſierement. En voici un exemple: il ne met (i) que huit jours entre la mort du Baron de Lux le pere, & la mort du Baron de Lux le fils. Il eſt neanmoins certain que l'intervalle fut d'un mois.

(i) *Id. ib. pag. 303.*

(BΔΔΔΔ) *Son adreſſe dans le Carrouzel . . . & il s'en falut bien peu qu'il ne remportât.*] Je commente ceci non pas tant pour donner des preuves de ce que j'avance, que pour avoir lieu de raporter une loi qui s'obſerve dans cette eſpece d'exercices. „ (k) Quand „ il y a dans les Courſes de Bagues pareil nombre de „ dedans, & d'atteintes entre quelques uns des Cava„ liers, ils ſe diſputent le prix entre eux en recommen„ çant les Courſes juſqu'à ce qu'un ſeul ait l'avantage, „ & ſi dans le meſme jour l'égalité de leur addreſſe les „ empeſche de decider l'honneur des Courſes, toute la „ Troupe a droit de les recommencer une autrefois, „ comme on fit au grand Carrouſel du feu Roy; au„ quel Meſſieurs le Duc de Vendoſme, les Comtes de „ S. Agnan, & de Monrevel, & les Barons de la Chaſ„ taigneraye, & de Fontaines Chalandray furent égaux, „ ayant chacun de trois courſes deux dedans: ce qui „ les obligea à recourir trois fois, & ſe trouvant en„ core egaux, comme par leur avantage ils avoient „ fait perdre aux autres la pretention du Prix, par leur „ égalité propre ils la perdirent eux-meſmes, ſelon les „ lois de ces Courſes, qui en pareil cas en remettent „ tout le droit à la Dame qui donne le Prix. Ainſi les „ Courſes ayant eſté remiſes à une autrefois, la Bague „ demeura en diſpute entre Monſieur le Chevalier de „ Guiſe, le Marquis de la Valette, & le Marquis de „ Rouillac, qui tous trois mirent dedans en toutes „ leurs Courſes, tellement qu'il leur fallut recommen„ cer, & le Chevalier de Guiſe avec le Marquis de la „ Valette n'ayant fait que deux dedans, le Prix de„ meura au Marquis de Rouillac, qui fit des dedans en „ toutes ſes Courſes.„ Le Chevalier de Guiſe fut de la premiere troupe des Aſſaillans dans ce Carrouzel, & il ſe donna le nom d'*Olivante de Loro*. Cette troupe étoit celle des Chevaliers du ſoleil, & avoit le Prince de Conti pour chef (l).

(k) *Meneſtrier, traité des tournois, jouſtes, carouſels & autres ſpectacles publics pag. 304.*

(l) *Tiré du Mercure François, to. 2. pag. m. 536. ad ann. 1612.*

(A) *Et pourvu d'un très-grand nombre d'Abaïes.*] De celles „ de (m) S. Denis en France, de S. Remy de Rheims, „ de S. Nicaiſe, de S. Pierre de Corbie, de Feſcamp, „ du Mont S. Michel, de S. Martin de Pontoiſe, d'Or„ camp, de Chambon, & de Montirandé.„ Il poſſedoit cinq cens mille livres de rente en Benefices, ſi l'on en croit l'Auteur de l'état (n) de la France imprimé

(m) *Anſelme hiſt. des grands Officiers pag. 460.*

(n) *A la page 53.*

Digitized by Google

‡ *L'Eſtat de la France pag. 53. édit. de Paris 1657.*

† *Memoires de Montreſor pag. 369.*

* *Le Pere Anſelme hiſt. des grans Offic. pag. 460.*

l'Archeveſché de Rheims; „ ‡ mais s'eſtant engagé par promeſſe de mariage (B) avec la Princeſſe „ Anne de Mantouë, le. . . Cardinal de Richelieu trouva moyen de le priver de tous ſes Bene- „ fices, ce qui l'occaſionna de ſe retirer à Bruxelles, où il eſpouſa la (C) Comteſſe le Boſſu, „ qu'il laiſſa peu apres, & revint en France: eſtant tombé en une ſeconde diſgrace, il ſe retira „ à Rome, où il fit travailler à la diſſolution de ſon mariage. Ce fut de là qu'il ſe tranſporta à „ Naples pour y commander les armées du peuple, où peu apres il fut fait priſonnier & mené en „ Eſpagne.„ Voilà ce qu'on dît de lui dans un livre qui fut imprimé à Paris l'an 1657. Cette narration a beſoin de ſuplément, il y faut joindre que le Duc de Guiſe eut part † au traité que le Comte de Soiſſons, le Duc de Bouillon & quelques autres mecontens conclurent avec l'Eſpagne; qu'il fit un *voiage public à Bruxelles pour plus grande ſeureté de ce traitté*; qu'il fut mis en juſtice comme criminel; * qu'il fut condamné par contumace le 6. de Septembre 1641. & qu'il fit ſon accommodement au mois d'Août 1643. qu'au bout de quelques mois il ſe batit en duel (D) avec le Comte de Coligni; & que cette querelle vint d'un diferent où Madame de Longueville fille du Prince de

primé l'an 1657. Notez qu'il étoit encore enfant lors que cet immenſe revenu, la depouille de deux riches Cardinaux, commença de lui apartenir. Il recueillit en 1615. la ſucceſſion du Cardinal de Joyeuſe oncle de ſa mere, & en 1621. celle du Cardinal de Guiſe ſon oncle. C'eſt ce que j'ai lu dans le Preſident de Gramond, (a) qui obſerve que le Cardinal de Guiſe joüiſſoit de cent mille écus de rente qui furent donnez par le Roi au jeune Abbé de Fecamp.

(a) *Gramond. hiſtor. Galliæ lib. 8. pag. m. 407. ad ann. 1621.*

(B) *Engagé par promeſſe de mariage avec la Princeſſe Anne de Mantouë.*] Nous allons citer un Auteur qui bien loin de dire que cet engagement fut cauſe qu'on ôta au Duc ſes Benefices, aſſûre qu'il s'en étoit defait, avant que de s'engager à ce mariage. „ (b) Ce „ Prince étant le Cadet de ſa Maiſon, fut deſtiné à l'E- „ gliſe & fait Archevêque de Rheims: aprés la mort „ de ſon frére il ſe défit de ſes bénéfices, & voulut ſe „ marier avec Anne de Gonzague, Sœur de la Prin- „ ceſſe Marie dont nous avons parlé. Le Cardinal de „ Richelieu voyant cette alliance contraire au bien de „ l'Etat, employa l'autorité du Roy pour l'empêcher, „ & fit mettre cette Princeſſe dans un Convent. Le „ Duc de Guiſe au déſeſpoir de voir ſa paſſion traver- „ ſée ſortit du Royaume, & ſe retira à Cologne où ſa „ Maîtreſſe le vint trouver en habit d'homme, mais „ il l'obligea à s'en retourner, & paſſa à Bruxelles, où „ il trouva les autres exilez.„

(b) *Intrigues galantes de la Cour de France to. 2. p. 179. édit. 1695.*

(C) *Où il eſpouſa la Comteſſe le Boſſu.*] La Ducheſſe de Chevreuſe qui étoit alors à Bruxelles fit conoître au Duc de Guiſe cette Comteſſe (c) *qui étoit une jeune Veuve, d'une humeur douce & enjoüée. . . . On la mit d'une partie où le Duc de Guiſe ſe trouva, & elle lui fit tant d'avances, qu'il ne pût s'empêcher d'y repondre. Il eſt vray que de peur qu'elle* (*) *ne jugeât mal de ſa conduite, elle lui parla d'abord de Mariage, & le Duc lui témoigna ne deſirer rien tant que d'unir ſa deſtinée à la ſienne, mais en des termes qui marquoient aſſez qu'il ne ſongeoit qu'à ſe divertir pendant ſon exil. Quoy que la Comteſſe eut pénétré ſes intentions, elle ne fit pas ſemblant de s'en être apperçûë, eſperant de l'engager plus facilement par ſa feinte ingenuité. Un jour elle le mena à une belle maiſon qu'elle avoit à une lieuë de Bruxelles, & lui donna tous les divertiſſemens qu'on pouvoit prendre dans cette ſaiſon qui étoit la plus agreable de l'année. Le Duc ne pût s'empêcher de lui en témoigner ſa reconnoiſſance, & de lui parler d'amour à ſon ordinaire. La Comteſſe lui dit que s'il etoit auſſi amoureux qu'il vouloit le lui perſuader, il montreroit plus d'empreſſement pour leur mariage; le Duc lui jura qu'il ne ſouhaitoit rien avec tant de paſſion, que de paſſer le reſte de ſa vie avec une ſi aimable perſonne, & qu'il ne tiendroit qu'à elle de le mettre à l'epreuve. La Comteſſe le prenant au mot lui repartit, qu'elle verroit bien tôt ſi ſes proteſtations étoient ſincéres, puis qu'elle avoit dans ſa maiſon un Notaire & un Prêtre pour les marier. Le Duc fut ſurpris de ce diſcours, mais il n'en fit pas ſemblant, & crût pouvoir paſſer carriere ſans rien hazarder & rendre la Comteſſe la dupe de ſon propre artifice, puis qu'un mariage de cette nature depourvû des formalitez preſcrites par les Canons, & fait ſans le conſentement du Roy ne pouvoit ſubſiſter. La Comteſſe voyant le Duc diſpoſé à faire ce qu'elle déſiroit, fit entrer Manſele, Aumônier de l'armée qui leur donna la benediction nuptiale, & les diſpenſa de la publication des bans, comme s'il avoit eu la même autorité que l'Archevêque de Malines. Le Duc paſſa la nuit dans cette ſuperbe maiſon avec ſa nouvelle Epouſe, à qui il témoigna tant d'amour qu'elle demeura contente de l'heureux ſuccés de ſes deſſeins. Le lendemain il s'en retourna chés lui aprés avoir prié la nouvelle Ducheſſe de trouver bon que leur Mariage demeurât ſecret, juſqu'à ce qu'il eût obtenu l'agrément de la Cour & de ſa famille. Quelque ſoin qu'on eût pris de dérober au public la connoiſſance de cette avanture; elle ne laiſſa pas de venir aux oreilles du Duc d'Elbeuf & de la Ducheſſe de Chevreuſe, qui la reprochérent au Duc de Guiſe comme la derniére lâcheté. Le reſpect qu'il avoit pour les Dames, l'empêcha de s'emporter contre la Ducheſſe, mais il ſe brouilla ſi fortement avec le Duc d'Elbeuf qu'ils auroient tiré l'épée, ſi l'Archi-duc ne les avoit acommodés. Lors que le Duc de Guiſe eut perdu l'eſperance de ſe vanger par les armes il chercha d'autres moyens pour donner du chagrin aux deux perſonnes qui l'avoient offenſé, & crut n'en pouvoir trouver de meilleur que de mener la Comteſſe chés lui & la traiter publiquement comme ſa femme. Ce fut auſſi le parti qu'il prit, & il vécut toûjours depuis en bonne intelligence avec elle tant qu'il demeura à Bruxelles.* L'Auteur qui raconte tout ceci ſupoſe que le Duc de Guiſe ne travailla à faire caſſer ſon mariage qu'afin d'avoir la liberté d'épouſer la Demoiſelle de Pons. Servons nous encore de ſes termes. „ (d) Comme le Duc de „ Guiſe ne pouvoit épouſer Mademoiſelle de Pons „ qu'il n'eût fait caſſer ſon mariage avec la Comteſſe „ de Boſſu, il reſolut d'aller à Rome pour en pour- „ ſuivre la diſſolution devant le Tribunal de la Rote. „ L'action étoit déja intentée, & la Ducheſſe de Guiſe „ ſa mére y avoit envoyé un Gentil-homme pour cet „ éfet: mais lors qu'elle eut apris l'amour de ſon fils „ pour Mademoiſelle de Pons, elle avoit mandé à ſon „ Agent de ne plus pourſuivre. Le Duc partit enfin, „ & aprés avoir eſſuyé pluſieurs perils ſur mer, arriva „ heureuſement à Florence, & obligea le Grand Duc „ à écrire en ſa faveur à Innocent X. qui venoit d'ê- „ tre élevé au Pontificat; lors que ce Prince fut arrivé „ à Rome il fut fort bien reçu du Pape, qui même à „ ſa priére accorda le Chapeau au frére du Cardinal „ Mazarin. Le Duc de Guiſe avoit eſperé que ce ſer- „ vice engageroit ce premier Miniſtre à favoriſer ſon „ deſſein, mais bien loin de cela, l'Ambaſſadeur de „ France eut ordre de le traverſer.„

(c) *Ibid. pag. 180.*

(*) *Il y a* qu'elle *comme dans l'édition de 1694. mais je ne doute point qu'il ne faille lire* qu'il.

(d) *Ibid. pag. 234.*

Notez qu'il n'y a pas fort long tems qu'on a remué tout de nouveau la queſtion de la validité de ce mariage du Duc de Guiſe & de la Comteſſe de Boſſu. Les nouvelles publiques ont debité (†) que la Cour de Rome l'a declaré valable, mais que le Parlement de Paris a decidé le contraire. C'eſt donc encore une matiere de procés. *Adhuc ſub judice lis eſt.* Souvenons nous que le Marechal de Baſſompierre raporte que le Duc de Guiſe qui mourut en 1640. avoit fort (e) *paty dans ſa famille par la perte de ſes deux enfans . . . . & par la mauvaiſe conduite du troiſieme qui ne vivoit pas ſelon ſa profeſſion.* Celui que ce Marechal nomme le troiſiéme fils de ce Duc de Guiſe étoit le ſecond, & l'amant de la Comteſſe de Boſſu, & ce jeune galant chargé de tant d'Abaïes qui vivoit d'une maniere ſi éloignée de celle que doivent tenir ceux que l'on deſtine à la prelature.

(†) *Vers le commencement de l'an 1700.*

(e) *Baſſompierre, Journ. de ſa vie page derniere.*

(D) *S'étoit batu en duel avec le Comte de Coligni.*] Cette afaire fit beaucoup de bruit, & je ſuis perſuadé que mes lecteurs ſeront bien aiſes d'en trouver ici le detail. C'eſt un des grans exemples du deſordre que les jalouſies, & les galanteries du ſexe ont accoutumé de produire. On peut ſe fier au recit que je raporte, car quoi qu'il ſoit pris d'un livre dont l'Auteur ne ſe nomme pas, & qui ſe trompe quelquefois, & qui brouille trop ſouvent les avantures, ſans ſe ſoucier guere d'éviter les anachroniſmes, il a été bien inſtruit du fait dans cette occaſion, & il le donne preſque tout tel que l'a donné Mr. de la Barde (f) hiſtorien très-exact. „ (g) La Ducheſſe de Chevreuſe „ s'imaginant que Monſieur le Prince étoit la principa- „ le cauſe de la détention du Duc de Beaufort, & de la „ diſgrace de Châteauneuf, réſolut de s'en vanger. „ Quoy que les Dames ſe flatent toûjours en matiére „ de beauté, ſon miroir lui avoit dit déja pluſieurs „ fois que ſes charmes à demi effacez avoyent beſoin „ d'une perſonne plus jeune qui fortifiât ſon parti, & „ elle

(f) *Voiez le 2. livre de rebus Gallicis hiſtoriarum Joannis Labardi pag. 71. & ſeq.*

(g) *Intrigues galantes de la Cour de France ubi ſupra pag. 228. & ſeq.*

Digitized by Google

de Condé se trouva mêlée. Il sortit victorieux de ce combat, & n'en craignit pas beaucoup les suites, quoi que cette action fut un duel dans toutes les formes, & qu'elle se fut passée au milieu de

„elle ne fut pas obligée d'en chercher hors de sa fa-
„mille. La fille de la Comtesse de Vertus que le Duc
„de Montbason son Pere avoit épousée, étoit com-
„me nous avons déja dit, la plus belle personne de
„France; d'ailleurs elle avoit un secret dépit contre la
„sœur de Monsieur le Prince, qui ayant épousé le
„Duc de Longueville, lui avoit enlevé un amant, &
„ainsi il ne lui fut pas mal aisé de la faire entrer dans
„son sentiment. Le Duc de Guise qui depuis son re-
„tour s'étoit déclaré pour cette belle Duchesse enga-
„gea tous les Princes Lorrains à embrasser son parti;
„outre qu'ils y sembloient déja portez par la considé-
„ration du Duc de Chevreuse, (*) qui étoit de la même
„maison. Ces deux Dames s'étant étroitement unies,
„resolurent de commencer leur vengeance, en atta-
„quant la reputation de Madame de Longueville.
„Elles publiérent les lettres que cette Princesse avoit
„écrites au Duc de Beaufort, & qu'il avoit sacrifiées
„à la Duchesse de Montbason; elles en supposérent
„même d'autres qu'elles disoient avoir été écrites par
„Madame de Longueville à Coligny. La Princesse
„de Condé ayant sçû que la Duchesse de Montbason
„avoit semé ce bruit, en témoigna beaucoup de res-
„sentiment, & engagea tous ses amis à lui aider à en
„tirer raison. Cette querelle partagea toute la Cour
„& fit craindre à la Reine qu'elle ne renouvellât les
„anciennes haines des Maisons de Bourbon & de Gui-
„se. Ces deux partis étoient assez égaux, parce que
„le Duc d'Orléans qui avoit épousé une femme de
„la Maison de Lorraine, s'étoit declaré pour Madame
„de Montbason, & ainsi ce different pouvoit avoir
„des suites fâcheuses; quoy que la Reine eût interêt
„d'empêcher que le Duc d'Orléans ne demeurât trop
„uni avec le Prince de Condé, de peur que leur au-
„torité ne fit préjudice à la sienne; neanmoins com-
„me il y avoit encore plus de danger à leur laisser
„pousser leur ressentiment jusques à la derniére ex-
„trémité, elle travailla à les accommoder. Elle
„obligea la Princesse de Condé & la Duchesse de Lon-
„gueville à recevoir la satisfaction de Madame de
„Montbason, & cette Duchesse alla déclarer aux deux
„Princesses en sa présence qu'elle n'avoit point eu de
„part à ces bruits, & qu'elle les désavoüoit. Les
„deux Princesses témoignérent aussi comme il avoit
„été convenu qu'elles vouloient bien le croire, puis
„que Madame de Montbason le disoit; il fut stipulé
„par le même accommodement, que cette Duchesse
„éviteroit toutes les occasions de se rencontrer avec
„les deux Princesses, ce qu'elle n'observa pas dans la
„suite. La Duchesse de Chevreuse ayant convié la
„Reine à une collation qu'elle lui avoit fait préparer
„dans la maison de Renard auprés de la porte de la
„Conference, mena sa belle-mére pour lui aider à
„en faire les honneurs. La Reine s'étoit faite ac-
„compagner par la Princesse de Condé, qui voyant
„la Duchesse de Montbason voulut se retirer, mais
„la Reine la retint & pria cette Duchesse de s'aller
„promener ailleurs pour l'amour d'elle, ce qu'elle fit
„de si mauvaise grace que la Reine en demeura fort
„irritée, même lors qu'elle fut de retour au Palais
„Royal, elle lui fit porter par Guenegaud Secretaire
„d'Etat un ordre de se retirer incessamment à sa mai-
„son de Rochefort. Cette querelle sembla être ter-
„minée par l'éloignement de la Duchesse, mais Co-
„ligny qui ne se croyoit pas vangé de ce qu'on l'avoit
„voulu commettre avec la maison de Bourbon dont
„il avoit l'honneur d'être allié fit apeller le Duc de
„Guise par le Marquis d'Estrades: Le Duc accepta
„le defi, & prit pour son second le Marquis de Bri-
„dieu. Ce combat fut à la place Royale, & l'avanta-
„ge demeura tout entier au Duc de Guise, qui désar-
„ma son ennemi aprés l'avoir blessé dangereusement,
„& alla ensuite separer les seconds qui s'étoyent bat-
„tus avec beaucoup de courage, sans avoir eu aucun
„avantage l'un sur l'autre. Ce combat donna beau-
„coup de réputation au Duc de Guise & auroit aug-
„menté la considération que sa Maîtresse avoit déja
„pour lui, s'il avoit persisté dans cet engagement,
„mais son cœur prit (a) d'autres impressions peu de
„tems aprés.„

Notez que Mr. de la Barde met ce duel à l'an 1644. & qu'il assûre que les deux seconds (b) s'entre-blessérent considerablement. Mais Mr. Sarrau dans une lettre qu'il écrivit peu de jours aprés cette action assûre, que (c) Mr. Destrades ne fut point blessé, & que le combat se fit le 12. de Decembre 1643. Grotius s'accorde à cela quant au tems, car dans une lettre (d) qu'il écrivit de Paris le 19. de Decembre 1643. il raconte qu'il y avoit huit jours que le Duc de Guise & le Comte de Coligni s'étoient batus en duel. Il observe une circonstance que Mr. Sarrau a omise, c'est que le Comte fut desarmé. Il est surprenant que Mr. Sarrau ait omis cela: une nouvelle de cette nature, & d'un tel éclat peut-elle être écrite sans qu'on l'accompagne d'une circonstance aussi essentielle que l'est de marquer si l'un des combatans vainquit l'autre, ou s'ils furent separez sans qu'aucun d'eux eût eu du pire? Il faut reconoître ici l'effet des passions. Mr. Sarrau en qualité de bon Protestant avoit beaucoup de chagrin de la victoire du Duc de Guise. Le Comte de Coligni fils aîné du Marechal de Chatillon descendoit de l'Admiral de Coligni en ligne directe: il étoit de la Religion, & il sembloit que sa querelle fut comme un renouvellement de l'ancienne inimitié des Guises & des Chatillons. Tout cela faisoit que Mr. Sarrau eût souhaité de tout son cœur l'avantage de ce Comte dans ce combat. Il ne voioit son desavantage qu'avec chagrin: il auroit voulu se le cacher à soi-même, & ne le pouvant, il le cachoit pour le moins aux autres. Voilà pourquoi il n'en parla point dans la lettre qu'il écrivit à Saumaise. C'est ainsi que le cœur de l'homme se tourne dans les nouvelles desagreables. On fait ce qu'on peut pour ne les pas croire, & si l'on n'a pas la force de se tromper, ni celle de soutenir qu'elles sont fausses, on s'épargne à tout le moins la violence qu'il faudroit se faire au cas qu'on les avoüat nettement, ou qu'on les aprit à ceux à qui elles ne sont pas conuës. Mr. Sarrau quelques jours aprés écrivit à son ami (e) que le Prince de Condé avoit voulu absolument que le Duc d'Enguien qui avoit donné retraite dans sa maison au Comte de Coligni, le congediât, & que ce pauvre Comte s'étoit retiré chez un Ministre. Il mourut (f) de chagrin cinq mois (g) après le combat

On ne sauroit faire de solides reflexions sur ce duel, sans donner beaucoup d'éloges à la prudence avec laquelle le grand Cardinal de Richelieu mit hors du Roiaume la Duchesse de Chevreuse. Les Dames qui abusent de leur beauté & de leur esprit pour se fourrer dans les intrigues d'Etat, sont la peste d'une Cour; on ne sauroit s'en delivrer avec trop de promptitude; il faut le plutôt qu'on peut les faire servir d'ornement dans les païs étrangers. Si la Duchesse dont je parle eût continué de demeurer à Paris après la conjuration de Chalais (†) son amant favorisé, elle eût fait souvent des siennes. Nous voions qu'elle fut à peine revenuë en France, qu'elle jetta les fondemens de ce malheureux combat qui fit perir le Comte de Coligni, jeune Seigneur qui eût pû rendre bien des services à la Couronne, combat encore où Mr. Destrades pouvoit être tué, lui dont l'esprit & l'épée étoient capables de s'employer très-utilement au bien public du Roiaume, comme il a paru dans la suite, & à l'armée, & au Cabinet, par des actions militaires, par des ambassades importantes. Suivez à la trace le duel du Duc de Guise, & du Comte de Coligni, vous en trouverez la source dans l'ambition de la Duchesse de Chevreuse, qui emploia comme un instrument la jalousie d'une autre Duchesse. Ces deux Dames parfaitement d'intelligence, quoi que l'une fut la (h) belle-mere de l'autre, concerterent un recit qui flétrissoit la reputation d'une Princesse du sang. Voilà l'origine de ce duel. Un complot qui eut une telle suite feroit horreur quand même on n'y considereroit que cela. Mais si l'on vient à decouvrir par quels motifs de vengeance cette machine fut faite, on se trouve beaucoup plus saisi de fremissement. Fut-ce par tendresse pour son mari, fut-ce pour le venger d'une injure qu'il eût souferte en son honneur que l'on repandit un conte desavantageux à la Duchesse de Longueville? Helas non: ce fut par un tout autre desir de vengeance: l'honneur du mari en soufroit de plus en plus, bien loin d'être reparé. Une Dame mariée se vouloit venger de ce que cette Duchesse aiant épousé Mr. le Duc de Longueville, l'avoit privée de son galant. Pour tirer raison de cette ofence on tint des discours qui eurent entre autres suites un fameux duel dont l'histoire s'est chargée: & voilà par quel endroit la belle-mere & la belle-fille ont aquis l'immortalité, car on lira leur conduite autant que dureront les écrits des historiens François du regne de Louïs XIV. Il y a des gens qui croient que le veritable merite d'une femme est de couvrir si sagement sous le voile de la modestie ses plus grandes qualitez (i), qu'elles ne puissent servir de matiere ni aux Auteurs ni même aux conversations. Cette morale est bien rigide, trop peut-être, & il n'y a point

(*) *Voiez la remarque BΔ de l'article precedent.*

(a) *Il veut dire que le Duc de Guise devint amoureux de Mademoiselle de Pons fille d'honneur de la Reine.*

(b) Estrada atque Brideus qui una cum his alter alteri socius decertabant, ambo vulnerati graviter, eorum qui his intervenere, operâ quominus alter alterum necaret, prohibiti sunt. *Labordus ubi supra pag. 74.*

(c) Solus Stradius invulneratus recessit. *Sarravius epist. 55. p. 53. edit. Ultraj.* Sa lettre est datée de Paris le 18. de Decembre 1643.

(d) *Grotius epist. 1630. part. 2. pag. 719.*

(e) *Sarrau. epist. 57. pag. 55.*

(f) Collinius mœrore & tædio vitam finivit. *Priolus lib. 2. cap. 9.*

(g) *Sur la fin de Mai* 1644. Anselme hist. des grans Offic. pag. 244.

(†) *Voiez le Ministere du Cardinal de Richelieu to. 1. pag. m. 310. & 317. & l'histoire du même Cardinal imprimée à Amsterdam 1694. to. 1. pag.* 303.

(h) Noverca, *marâtre, titre d'inimitié encore plus grand que celui de* socrus.

(i) *Voiez la remarque D de l'article* Judith.

Digitized by Google

de la place roiale, & qu'il eut contre lui une partie des Princes du sang. Ces circonstances & plusieurs autres, & les informations que le Parlement de Paris β commença de faire faire à la requête du Procureur General du Roi, n'empêcherent point que le Duc de Guise ne se montrât en public, & n'allât faire la campagne de χ l'année suivante au siege de Gravelines sous Mr. le Duc d'Orleans. Il ne faut pas neanmoins douter que cette avanture ne fût la principale cause du voiage qu'il fit quelque tems après au delà des Monts. Il étoit à Rome lors que les Napolitains se soulevérent, & le demanderent pour Chef. Il accepta leurs propositions, & γ partit le 13. de Novembre 1647. Les obstacles qu'il lui falut vaincre pour entrer dans Naples δ furent de telle nature, que la Calprenede ni Scuderi n'ont jamais peut-être rien inventé qui fût plus digne d'un Aventurier de Roman. Ce Duc fut reçu du peuple de Naples avec une joie extraordinaire, & l'on ordonna le 17. de Novembre ζ *qu'il seroit apellé Generalissime des armes, & defenseur de la liberté, avec les mesmes honneurs dont jouissoit le Prince d'Orange en Hollande, sous la protection du Roy tres-Chrestien.* Il trouva beaucoup de difficultez dans l'exercice de cette nouvelle dignité, & il donna beaucoup de preuves de son esprit & de son courage; mais la fortune lui fut contraire, la Cour de France ne pouvant, ou ne voulant l'assister, il ne put se maintenir, & il se vit obligé à faire des tentatives perilleuses où il succomba, & perdit sa liberté. Il tomba entre les mains des ennemis qui le transporterent en Espagne, où il fut detenu prisonnier assez long tems. Il fut mis en liberté au * mois d'Août 1652. à la † sollicitation du Prince de Condé, & l'on croit que la Cour d'Espagne y consentit d'autant plus facilement ‡ qu'elle espera que le Duc de Guise retournant en France y exciteroit des brouilleries & des factions. Tout le monde a cru que la Cour de France negligea de l'assister, parce qu'elle ne souhaitoit pas qu'il afermit son autorité dans le Royaume de Naples, & qu'elle jugeoit qu'il étoit plus de son interêt que les habitans de ce païs-là fussent au pouvoir des Espagnols, que s'ils devenoient sujets de la maison de Lorraine. Le Duc de Guise étant de retour en France ne songea point à des cabales qui pussent accommoder les afaires du Prince de Condé: il s'occupa beaucoup (E) plus de galanteries, & s'il entreprit une expedition pour tâcher de se retablir dans Naples, ce fut plutôt une afaire d'ostentation qu'un dessein solide. Cela n'aboutit à rien. On lui donna la charge de grand Chambellan qui étoit vacante depuis la mort ⊥ du Duc de Joyeuse son frere. Il fut choisi en 1656. pour aller au devant de la Reine de Suede qui venoit en France: on ne pouvoit pas faire un choix plus judicieux, car jamais homme ne fut plus propre que lui pour de semblables commissions, & pour toutes les choses où il faloit de la pompe & de la magnificence. Il parut extraordinairement dans le fameux Carrouzel de l'an 1662. Il y fut chef de la Quadrilie des Mores. Il étoit né pour cette espece de journées, & de spectacles, & il meritoit plus qu'homme du monde d'avoir vêcu au tems des tournois, & au siecle des Paladins. On conte une particularité bien

β *Sarrav. epist. 55. p. m. 53.*

χ *En 1644.*

γ *Galeazzo Gualdo Priorato, histoire des revolutions de Naples liv. 2. pag. m. 72.*

δ *Id. ib. pag. 73. & suiv.*

ζ *Id. ib. pag. 74.*

* *Le Pere Anselme ubi supra pag. 460.*

† *Voiez la remarque E.*

‡ *Voiez la même remarque.*

⊥ *Arrivée l'an 1654.*

point d'inconvenient à la mitiger, & à soufrir qu'une Dame ait l'ambition d'être placée dans le temple de memoire, & dans les écrits d'un historien. Mais il faudroit qu'elle n'eût en vuë que les Auteurs qui comme Valere Maxime font un catalogue des plus grans exemples de pieté, de chasteté, d'amour conjugal, de charité, de constance, &c. C'est là qu'on pourroit legitimement briguer une place: mais de tenir une conduite qui ne peut que procurer éternellement un mauvais renom dans quelque coin de l'histoire, ou dans les plus longs chapitres de la chronique scandaleuse, c'est en verité un desordre qui merite toute l'indignation que le cœur de l'homme puisse concevoir.

Au reste il y a des variations sur la maniere dont la Cour de France temoigna son ressentiment à la Duchesse de Chevreuse au tems de l'affaire de Chalais. Les uns disent qu'on relegua en Lorraine cette Duchesse. C'est l'expression dont se sert (a) l'Auteur de l'histoire du Cardinal de Richelieu imprimée à Amsterdam l'an 1694. Le President de Gramond dit simplement que cette Dame pourvût à sa sûreté par la fuite, & que la consideration de son sexe avoit empêché qu'on ne la mit en prison. Il ajoûte que si on l'eût empriſonnée l'on eût rendu un très-grand service au public, soit au dedans, soit au dehors du Roiaume, vû qu'elle devint la perturbatrice de presque toutes les Cours de l'Europe. (b) *Fuga item consulit sibi Ducissa Caprusii multis rea nominibus: sexus fragilitas, & veneratio inhibuerant nuper quo minus & ipsa in carcerem traheretur: certe magnum erat Gallia, magnum principibus externis ab ea desentione beneficium, auctrice passim in res novas intra & extra Galliam eâ fœmina, aularumque ferme tota Europa omnium perturbatrice, quod suo infra loco reddemus.* Le veritable detail est de dire que d'abord on lui commanda de se retirer de la Cour, qu'ensuite on la fit garder, mais non pas si exactement qu'elle ne trouvât le moien de sortir hors du Roiaume. (c) *Per difficilia Regina tempora hanc diligentissimè coluerat, atque observaverat* (Rohana Mombasona) *atque eâ causâ & Ludovico XIII. & Richelio invisa, Aulâ pulsa, in custodiam conjecta, postremò fugâ sibi consulere, atque in Hispania, & Belgio exulare coacta fuerat.* Mr. de la Barde qui dit cela a raison de remarquer qu'elle devint odieuse à Louïs XIII. car on lit dans les Memoires de Mr. de la Rochefoucaut (d) que les raisons qui rendoient irresoluë la Reine sur le retour de Madame de Chevreuse, *estoit une clause particuliere de la declaration, & une aversion estrange que le Roy avoit témoigné contre elle en mourant.*

(a) *A la page 303. du 1. tome ad ann. 1626. Voiez aussi le Ministere du Cardinal de Richelieu ubi supra pag. 319.*

(b) *Gramond. histor. Gallia lib. 16. pag. 701. ad ann. 1626.*

(c) *Labardaus hist. de rebus Gall. lib. 2. init. p. 71.*

(d) *Pag. m. 14.*

(E) *Il s'occupa beaucoup plus de galanteries, & s'il entreprit une expedition.*] Cette expedition fut faite l'an 1654. Le Duc se rendit maître de Castell' à-mare, & la perdit peu après (e). Raportons un passage de Priolo où nous aprendrons que la liberté du Duc de Guise ne servit de rien aux Espagnols, ni au Prince de Condé. (f) *Guisius ante paucos annos dux electus Reipublicæ Neapolitanæ, & inter sævos tumultus captus ac deductus in Hispaniam, nunc libertate donatur, id maxime procurante Condæo. Iberica fuit vafrities, Guisium Gallia redonare, & Condæo concedere; ut, qui avorum non immemor, posset rursus moliri nova, & ciere turbas. At oblitus donata libertatis, & Condæi negligens, choreas & hastiludia cogitavit. Rursus ab eo tentatum iter Neapolitanum ostentui fuit, renovaturum in animo levi spes accisas per vanum ludibrium. Nullus mortalium tam vana concepit, editus atavis, qui tam grandia, tam solida captabant.* Mr. de la Barde raporte que la Reine mere avoit consenti à l'échange que les Espagnols avoient proposé: ils avoient ofert de relâcher le Duc de Guise pourvu que la France leur rendit tous les prisonniers de leur parti. Ils se raviserent peu après, & dans l'esperance que le Duc de Guise feroit un puissant instrument entre les mains de Mr. le Prince de Condé pour fomenter bien des troubles dans le Roiaume, ils le relâcherent à la priere de ce Prince. Mais dès que le Duc se vit en France il declara qu'aiant reçu des Espagnols un si rude traitement, il ne feroit rien en leur faveur, ni pour temoigner sa reconnoissance au Prince pendant qu'il le verroit dans leurs interêts; que s'il l'en voioit separé, il n'y avoit rien qu'il ne voulut faire pour son service. Il trouva d'ailleurs qu'il étoit fort redevable à la Reine mere qui lui avoit fait l'honneur de consenti que pour le ravoir, on renvoiât aux Espagnols quatre mille prisonniers dont quelques-uns étoient des gens d'importance (g). Quoi qu'il en soit il s'attacha plus à faire l'amour, qu'à faire la guerre. (h) *Il revint a Paris plus amoureux de Mademoiselle de Pons, qu'il ne l'avoit été avant sa prison,* & il resolut *de l'épouser*; mais aiant sçû qu'elle lui étoit infidelle, (i) *il la traita fort indignement: il lui fit même un procés & lui*

(e) *Anselme ubi supra p. 461.*

(f) *Priolus lib. 8. cap. 5. pag. m. 312.*

(g) *Tiré de Mr. de la Barde lib. 10. pag. 756. ad ann. 1652.*

(h) *Intrigues galantes de la Cour de France pag. 251.*

(i) *Ibid. pag. 253.*

Digitized by Google

bien singuliere touchant le don qu'il avoit de se faire aimer des femmes. On dit que celles qui l'aimoient (F) pouvoient connoître à l'émotion de leur cœur, & sans le voir, s'il étoit present. Il † mourut de maladie à Paris le 2. de Juin 1664. & fut porté à Joinville (G) pour y être mis au tombeau de ses ancêtres. Il ne laissa point d'enfans; tous ses freres étoient morts: ses deux sœurs sont mortes depuis sans avoir été (H) mariées. On publia ses memoires l'an 1668. Mr. l'Abbé le Gallois en fit * l'éloge. Voiez ci-dessus l'article de Cerisantes.

† *Anselme ibid.*

* *Dans le Journal des Savans du 12. de Novembre 1668.*

GUISE (LOUÏS DE LORRAINE CARDINAL DE) Il y a eu trois Cardinaux de ce nom. Le premier étoit frere de François de Lorraine Duc de Guise. Le second étoit fils de ce même Duc. Mr. Moreri ‡ a parlé de l'un & de l'autre, & n'a rien dit du troisiéme: c'est ce qui fait que je ne parle que de celui-ci. Il étoit fils d'Henri de Lorraine Duc de Guise tué à Blois, & nâquit l'an 1575. Il avoit l'humeur si guerriere qu'il ne respiroit que les combats, quoi qu'il fût homme d'Eglise, Cardinal & Archevêque de Rheims. Il suivit le Roi dans l'expedition

‡ *Sous le mot Louis.*

lui demanda en justice des Pendants d'oreilles estimez cinquante mille écus, & une riche tapisserie qu'il luy avoit donnée, mais il n'en eut pas le succés qu'il s'en étoit promis: la perte de son procés redoubla sa colére, & il résolut de l'aller insulter dans sa maison. Elle en fut avertie, & se garantit de l'insulte. Elle se retira quelque tems après hors du Roiaume. (a) *Le Duc de Guise ayant apris son depart* s'embarqua sur la flote du Roi pour *faire un second* (b) *voyage à Naples.* Etant revenu en France (c) il fut amoureux de Mademoiselle de Gorce qui *l'aima de meilleure foy*, & qui *aprés sa mort se retira dans le Convent des Carmelites où elle prit l'habit.* Tout ceci nous montre que s'il a été un heros ce n'a pas été selon les idées de Corneille, mais selon celles de Racine, & de Quinaut. C'étoit un heros toûjours (d) amoureux, & qui ressembla quelquefois à celui de l'Enéide; il jouït de tous les privileges de mari, il laissa croire à sa maîtresse qu'elle étoit la femme, & il ne pretendoit pas neanmoins qu'elle le fût. La voilà semblable à Didon (e), le voilà semblable (f) à Enée. Ne disons pas pour cela que ses aventures soient heroïques, il n'y a rien là qui ne se voie souvent parmi les bourgeois, & parmi les gentilshommes ordinaires.

(a) *Ibid. pag. 254.*

(b) *Notez qu'il pouvoit pour se disculper une relation de cette chetive expedition. Vous la trouverez dans un recueil historique de diverses pieces imprimé en Hollande in 12. l'an 1666*

(c) *Ibid. pag. 258.*

(d) *Voiez la vie de Henriette Sylvie de Moliere part. 1. p. m. 55. 56. & part. 2. p. 162. 163.*

(e) Nec jam furtivum Dido meditatur amorem: Conjugium vocat hoc prætexit nomine culpam. *Virgil. Æn. l. 4. v. 171.*

(f) Nec conjugis unquam prætendi tædas Aut hæc in fœdera veni. *Id. ib. v. 338.* Voiez ci-dessus pag. 1317 remarque B un Duc de Nemours & une Demoiselle de Rohan dans un cas pareil à celui du Duc de Guise & de la Comtesse de Bossu.

(F) *Que les femmes qui l'aimoient pouvoient connoître . . . sans le voir s'il étoit present.*] Je ne donne point cela pour une chose certaine, je me contente de raporter ce que j'ai lu. (g) *Ces deux amans*, c'est-à-dire le Duc de Guise & la Comtesse de Bossu, *devoient bien s'aimer, & je suis surprise, que leur amour ait fini plutost que leur vie. Ils avoient un pressentiment secret, qui les advertissoit de leur arrivée, long-temps avant qu'ils se vissent; & jugez s'il vous plaist, Madame, si ce pressentiment estoit juste. Le Duc estoit devenu jaloux du Comte de * * * qui en effet estoit fort amoureux de la Comtesse, & qu'on sçait avoir esté un des hommes du monde le mieux fait. Elle ne l'aimoit point; & quoy qu'on ait voulu en dire, Angelique m'a juré que Madame de * * * aimoit uniquement le Duc de * * *. Mais il n'estoit pas aussi persuadé de son bon-heur qu'il auroit dû l'estre; & recevant tous les jours des advis que son Rival estoit fort assidu & fort passionné, il resolut de l'examiner sans en estre apperçeu, & vint pour cela* incognito *à Bruxelles. On y faisoit alors de grandes réjoüissances pour la naissance d'un Prince qui estoit né en Espagne, & qui fut nommé* (h) *Baltazar.....* Le Duc étant arrivé „ sçeut que „ plusieurs jeunes Seigneurs du Pays faisoient une „ Mascarade d'Indiens, & alloient déguisez de cette „ sorte chez Madame la Comtesse de Cantecroix, où „ il devoit y avoir une tres-grande Assemblée; il se fait „ apporter un de ces habits, & n'eut pas beaucoup de „ peine à le voir; car il n'y avoit point d'ordre de les „ cacher. Il en commande un tout semblable; & se „ mêlant parmy la troupe de ces gens masquez, il „ entre avec eux dans la Salle où on dançoit. Il y vit „ Madame de * * * plus belle à ses yeux qu'il ne l'a„ voit jamais veuë, & Monsieur le Comte de * * * „ auprés d'elle; car il y estoit tousiours dans les As„ semblées, & elle ne pouvoit l'en empêcher, à cause „ du respect qu'on devoit à sa qualité... Si-tost que le „ Duc entra, la Comtesse sentit cette certaine émotion „ que sa presence avoit accoustumé de luy donner. „ Elle ne put la croire trompeuse; & malgré ce que son „ Amant luy avoit escrit d'un voyage supposé, elle le „ chercha curieusement parmy les Masques, & fit si bien „ qu'elle le découvrit. Cela fit fort éclater leurs affai„ res; car l'Amante dans la premiere joye de le re„ voir, ne put dissimuler ses sentimens; & l'Amant „ fut aussi si transporté, qu'il oublia les raisons qu'il „ avoit de cacher encore son Amour. . . . . J'ay veu „ une Lettre originale du Duc, sur cét effect de la „ simpathie, qui estoit à mon gré une des plus belles „ Lettres qu'on puisse écrire; Il s'y plaignoit de l'ex„ cez de son bonheur: car il advoüoit bien que c'en „ estoit un fort grand, que d'estre ainsi deviné par sa „ Maîtresse: Mais il disoit que cela luy ostoit le plaisir „ de voir ce qui se passoit dans son cœur, sans qu'el„ le eust envie de le luy montrer. Ces sortes de dé„ couvertes étoient à son gré, une des plus parfaites „ joyes qu'un Amant puit sentir; & rien ne luy paroiss„ soit plus touchant pour une Ame delicate, que ces „ Epanchemens de tendresse & de sincerité, où l'art „ & la precaution ne peuvent estre soupçonnez d'a„ voir aucune part.„

(g) *Anselme à la page 441. de son livre du Palais de l'honneur dit, qu'il épousa au mois de Decembre 1641.* Honorine de Berghes, fille du Comte de Grimberghe, veuve d'Albert Maximilian de Hennin Comte de Bossut.

(G) *A Joinville pour y être mis au tombeau de ses Ancêtres.*] J'ai dit ailleurs (i) que la Baronnie de Joinville fut érigée en Principauté l'an 1552. Elle entra dans la maison de Lorraine par le mariage (k) de Ferri de Lorraine I. du nom avec Marguerite de Joinville fille aînée de Henri V. du nom Comte de Vaudemont & Seigneur de Joinville, lequel Ferri fut tué à la bataille d'Azincourt l'an 1415. René II. Duc de Lorraine laissa (l) par son testament daté du 25. de Mai 1506. à Claude son fils puîné les terres de Guise, Elbeuf, Aumale, Maienne, JOINVILLE & autres qu'il avoit en France. C'est dans l'Eglise de St. Laurent de Joinville que se voient les tombeaux des Ducs de Guise. Voiez dans Remi Belleau (m) la description de celui de Claude.

(i) *Ci-dessus pag. 1438.*

(k) *Anselme hist. des grans Officiers pag. 455.*

(l) *Voiez le Ministere du Cardinal de Richelieu to. 1. pag. m. 237.*

(m) *Au feuillet 134. de la 1. partie de ses Oeuvres édit. de Lion 1592.*

(H) *Ses deux sœurs sont mortes depuis sans avoir été mariées.*] L'une s'apelloit Marie, (n) & étoit née le 15. d'Août 1615. & a vécu dans le monde sous le nom de Mademoiselle de Guise. J'ai lu quelque (o) part qu'elle pensa epouser Uladislas Roi de Pologne. L'autre se nommoit (p) Françoise Renée & nâquit le 10. de Janvier 1621. & fut mise en religion. Elle fut *Abbe„e de S. Pierre de Rheims*, & puis *de Montmartre.* Après la mort de ces deux filles il ne resta plus de mâle ni de femelle de la branche de Guise, & il est à remarquer qu'encore que les 4. premiers Ducs de ce nom aient eu chacun beaucoup de fils, toute leur posterité est éteinte hormis celle de René de Lorraine Marquis d'Elbeuf huitiéme fils de Claude premier Duc de Guise. Tous les Princes de la maison de Lorraine qui sont aujourd'hui en France sont issus de ce René. Ils sont encore en bon nombre & dans un état floriſſant. Si l'on fait porter à quelcun le titre de Duc de Guise, ce sera une charge bien pesante. Au reste j'ignore à qui apartient presentement ce Duché là, je n'ai pu recevoir assez-tôt les memoires que j'avois demandez touchant les suites du testament de Mademoiselle de Guise. Elle étoit Ducheſſe de ce nom depuis un assez long tems, lors qu'elle mourut au mois de Mars 1688. Elle laissa par son testament (q) *la Duché de Guise, qui vaut cent mille livres de rente, au fils puiné du Duc de Lorraine, avec la Principauté de Joinville qui n'en vaut gueres moins, & son bel hôtel de Paris, à condition qu'il* porteroit *ce nom là*, & viendroit *demeurer en France sous le bon plaisir du Roi.* Le Nouvelliſte qui publia ces choſes ajoûte ceci: „ (r) Mais outre que cette do„nation n'agrée pas au Roi, le Duc d'Elbœuf pretend „que c'est lui faire tort, lui qui est le plus proche he„ritier du côté des mâles. Ainsi il a déja intenté ac„tion pour la faire casser sur tout à l'égard de la Du„ché de Guise, soutenant que la defunte n'en a pu „disposer à son prejudice. . . . . (s) On soupçon„ne la défunte d'avoir eu un mariage de conscience „avec feu Mr. de Montresor, Gentilhomme de qua„lité & de merite. On disoit même qu'ils avoient eu „plusieurs enfans ensemble, dont il restoit deux filles. „Ce bruit se repandit principalement il y a quatre ans, „lors que cette Princesse fit une donation en faveur „du Prince de Harcourt, laquelle n'a pourtant point „eu d'effet. L'on vouloit que l'argent qu'il lui devoit „donner étoit pour marier ces deux filles; mais soit „qu'elles soient mortes depuis, ou que tout cela n'ait „été inventé qu'à plaisir, il est constant qu'il n'en est „fait nulle mention dans son testament.„

(n) *Anselme ibid. pag. 428.*

(o) *Dans un livre intitulé l'état de France.*

(p) *Anselme ibid.*

(q) *Mercure historique & politique, mois de Mars 1688. pag. 279.*

(r) *Id. ib. pag. 280.*

(s) *Id. ib. pag. 281.*

(g) *Vie de Henriette Sylvie de Moliere 6. part. pag. 151. & suiv. édit. de Holl. 1674.*

(h) *Cette chronologie est fausse, car Don Baltasar nâquit en 1629. le Duc de Guise n'avoit alors que 15. ans: &* NOTEZ *que le Pere*

Digitized by Google

pedition de Poitou l'an 1621. & ſe ſignala † entre les plus braves & les plus determinez gentilshommes de l'armée à l'attaque d'un fauxbourg au ſiege de St. Jean d'Angeli. Etant tombé malade quelques jours après il ſe fit porter à Saintes, & y mourut le 21. de Juin 1621. Le procés qu'il eut avec le Duc de Nevers au ſujet d'un prieuré (A) degenera en querelle de bravoure, & il s'y montra fort diſpoſé à le vuider l'épée à la main. On verra ci-deſſous quelques circonſtances de cette afaire. Il temoigna au lit de la mort qu'il ſe repentoit de * la vie licentieuſe qu'il avoit menée, & de l'offenſe qu'il avoit faite au Duc de Nevers †. Le Preſident de Gramond le condamne à l'égard de ces actions belliqueuſes où il faloit mettre la main au ſang, mais il l'épargne par raport (B) au concubinage, qui pour être infiniment plus commun parmi les eccleſiaſtiques que les fonctions militaires, ne laiſſe pas d'être une infraction de la diſcipline canonique.

‡ *Voiez Maimbourg, hiſt. de la rebellion to. 1. p. m. 297. 298. & le 7. tome du Mercure François pag. 515.*

* Aulico luxu & militari licentia traduxerat vitam. *Gramond. hiſt. lib. 8. p. m. 407.*

† *Id. ib.*

(A) *Le procés qu'il eut degenera en querelle de bravoure. On verra ci-deſſous quelques circonſtances.*] „ (a) Durant le ſiege de Sainct Jean d'Angely, le „ Cardinal de Guiſe deceda à Xainctes d'une fiebvre, „ laquelle luy vint du travail qu'il avoit prins. Il eſ„ toit Cardinal, mais ſeulement Diacre, & n'avoit „ jamais chanté Meſſe : c'eſtoit un Prince tout „ Martial, & duquel l'eſprit eſtoit plus porté à l'exer„ cice des armes qu'à celuy des lettres : pluſieurs ont „ eſcrit de la querelle que Monſieur le Duc de Nevers „ & luy eurent enſemble, pour les proviſions du Prieu„ ré de la Charité, & de ce qui ſe paſſa au logis de „ leur Rapporteur. Ceux qui par leurs eſcritures pro„ duites au procez mirent ces deux Princes en querel„ le furent la cauſe qu'ils vinrent juſques aux priſes, „ & qu'ils ſortirent hors de Paris chacun avec leurs „ amis pour ſe rencontrer & terminer leur querelle „ au prix de leurs vies. Mais ſa Majeſté ayant envoyé „ ſa cavalerie legere pour ſe ſaiſir de leurs perſonnes: „ Celuy qui les conduiſoit & qui avoit charge expreſ„ ſe de faire l'arreſt ſur la perſonne dudit ſieur Cardi„ nal, executa le commandement de ſa Majeſté, & „ l'amena à Paris, où depuis crainte d'une ſeconde „ ſortie, à cauſe que M. de Nevers eſtoit touſiours aux „ champs, il fut conduict un ſoir à la Baſtille, & de „ là au Bois de Vincennes. (†)„ Le Preſident de Gramond raporte quelques autres faits curieux; ſavoir que le Cardinal de Guiſe rencontrant le Duc de Nevers chez le Rapporteur du procés lui dit d'abord quelques paroles choquantes, qui furent vertement repouſſées, & que là-deſſus il lui donna un coup de poing en preſence du Rapporteur. Le Prince de Joinville frere de ce Cardinal mit auſſitôt l'épée à la main, & en donna quelques coups de plat à Mareſcot Maître des Requêtes qui avec la permiſſion de ſa Majeſté avoit ſoin des afaires du Duc de Nevers. Le Roi ſachant que ce Duc vouloit ſe batre en duel avec le Prince de Joinville interpoſa ſon autorité pour les accorder, & obligea le Cardinal à demander pardon au Duc. Pour ce qui eſt de l'injure que le Maître des Requêtes avoit ſouferte, voici comment on la repara: le Prince de Joinville fut obligé de ſe ſervir de ces paroles devant les arbitres. *Mr. Mareſcot, en conſideration de Mr. le Duc de Nevers je ſuis faché de vous avoir batu, je vous prie d'oublier cela, & de croire que je ſerai vôtre ami pour l'amour de Mr. le Duc de Nevers.* Le Preſident de Gramond fait une remarque très-ſolide ſur le deſordre de ces tems-là, où un Maître des Requêtes pouvoit être batu impunément. Ce deſordre ne venoit que de la diminution de l'autorité Roiale, & ceſſa dès que le Cardinal de Richelieu eut abaiſſé aux pieds du thrône de Louis le juſte, les Princes & les grans Seigneurs qui uſurpoient une très-conſiderable partie de la puiſſance ſouveraine. N'eſt-ce pas une choſe qui ſent l'anarchie, que dans un païs qui a le titre de Roiaume ceux qui ont batu un grand Magiſtrat, ne ſoient pas obligez de reconoître qu'ils en ſont marris à cauſe de la qualité de ce Magiſtrat, mais ſeulement pour l'amour du grand Seigneur qu'il ſervoit? Conſiderez bien ces paroles du Preſident de Gramond. (b) *Principum per ea tempora ſumma erat ratio, affectabantque diſtingui ab omni ordine, prærogativa ſanguinis. Per injuriam Joinvillius percuſſerat magiſtratum, & ait dolere ſe ex perſona Niverni, quod percuſſerit; quaſi adeo infra poſitus in quem collata offenſa, ut gratis cadi poſſet. Erat hæc labes ejus ætatis, qua à principibus Rex parum diſtinguebatur; quo jure utimur hodie, nempe anno* M. DC. XLII. *quo hæc ſcribo: externi principes parum à Regni primoribus, parum hi à nobilibus differunt, uno ferme ordine habemur omnes; eoque ventum ut nemo publice, nemo privatim peccare poſſit ſine ultore, quod ejus ſapientia & æquitati debitum, qui ætate noſtra ſummam rerum tenet in Gallia.*

(†) *Notez qu'il n'y demeura guere; car* peu apres le Roi voulant partir pour faire ſon voyage de Poictou, il le fit venir à Fontainebleau pour l'accompagner. *Ibid. pag. 571.*

(a) *Mercure François to. 7. pag. 570. 571.*

(b) *Gramondus hiſtor. lib. 8. in fine p. m. 408.*

(B) *Il le condamne à l'égard de ces actions belliqueuſes. . . . mais il l'épargne par raport au concubinage.*] Voici l'antitheſe dont il ſe ſert: (c) *Militiam affectabat impatiens ſui; non miles, quia Cardinalis; non item Cardinalis, quia miles erat. . . . Indebitum certe ejus ætatis, quod in Engeriaca obſidione ſæpe ferrum in hoſtem ſtrinxit, immemor Eccleſiam neſcire ſanguinem.* S'il ne parla point des amourettes de ce Cardinal, ce fut parce qu'il les ignoroit, me dira peut-être quelcun. Mais je ne ſaurois m'imaginer qu'il les ignorât; elles étoient trop publiques, & avoient été acompagnées de generation. La Chronique des Favoris imprimée l'an 1622. ſupoſe (d) qu'il *ſurvint* une diſpute entre le Cardinal de Guiſe, & le Duc *du Mayne* à qui entreroit le premier dans la barque de Charon. *Le Cardinal diſoit qu'il eſtoit mort le premier, & par conſequent qu'il devoit paſſer. Le Duc ne debatoit au contraire, mais remonſtroit qu'il eſtoit preferable, attendu qu'il avoit eſté tué pour le ſervice du Roy, & que l'autre eſtoit mort ſeulement de maladie. Le Cardinal repliquoit que pour la querelle de Dieu il avoit quitté femme & enfans, dont il ne vouloit que M. de Nevers à teſmoin, & que luy n'avoit rien laiſſé de tout cela.* Tout le monde ſavoit en ce tems-là que ce Cardinal avoit entretenu l'une des maîtreſſes d'Henri IV. je veux dire Charlotte des Eſſars. La memoire s'en étoit conſervée d'autant plus facilement que cette femme avoit été aſſez heureuſe pour épouſer un grand Seigneur, nonobſtant la flêtriſſure publique dont elle étoit chargée, après avoir donné des enfans à un Roi de France, & puis (e) à un Archevêque de Reims. Mr. du Hallier qui eût pris peut-être pour une meſalliance d'épouſer Charlotte des Eſſars parfaitement bien famée, ne ſe fit aucun ſcrupule de l'épouſer toute perduë de reputation. Il étoit de qualité, & frere d'un (f) Marechal de France. Il étoit Chevalier de l'Ordre du St. Eſprit, & Capitaine des gardes du Corps, & il avoit donné des preuves de cette vertu militaire qui l'eleva dans la ſuite à la dignité de Marechal de France. Neanmoins dans un mariage legitime il ſe contenta des reſtes d'un Cardinal. Le public ne manqua point de faire attention à cette grande delicateſſe: l'occaſion de citer de tels exemples vient ſi ſouvent que ces ſortes d'avantures ne tombent guere dans l'oubli. Mais lors que l'on commençoit peut-être à n'en parler plus il s'eleva des pretendans à la ſucceſſion de Mademoiſelle de Guiſe, qui ranimerent les idées de cet objet-là. Liſez ce qui ſuit, je le tire du Mercure hiſtorique & politique du mois d'Avril 1688. „ (g) Madame la Marquiſe d'Acy, fem„ me du cadet du Comte de Gamache Chevalier des „ Ordres du Roi, diſpute aujourdhui la ſucceſſion de „ la Maiſon de Guiſe, & ce en vertu d'une certaine „ boëte qui lui a été apportée par une perſonne incon„ nuë, dans laquelle elle a trouvé un contract de ma„ riage du Cardinal de Guiſe avec Mademoiſelle Des„ Eſſarts mere du Comte de Romorantin ſon pere, „ qui a toujours paſſé pour bâtard de ce Cardinal. Ce „ contract eſt aſſaiſonné de la benediction nuptiale fai„ te en forme : qui plus eſt d'une diſpenſe du Pape, „ portant permiſſion à ce Cardinal de poſſeder ſes Be„ nefices, nonobſtant ſon mariage : enfin rien n'y „ manque en apparence, qu'un ſupport aſſez puiſſant „ pour pouvoir diſputer une ſi grande ſucceſſion con„ tre ceux qui y ont interêt. Cependant de quelque „ endroit que puiſſe ſortir cette boëte, elle eſt pour „ faire du bruit au Palais, d'autant plus qu'elle eſt en„ tre les mains d'une Dame qui y a fait un long appren„ tiſſage de chicanne, comme ſi elle eut ſu le beſoin „ qu'elle en auroit un jour. Depuis cette heureuſe „ découverte, elle a fait ôter la barre qu'elle portoit „ ſur ſes armes, pour marque de ſa bâtardiſe. Mais „ il eſt à craindre pour elle qu'elle ne ſoit obligée de „ l'y remettre bientôt : elle a affaire au Prince de Con„ dé, qui pretend être le principal heritier de cette „ Maiſon, à cauſe de Madame la Princeſſe de Condé „ ſa femme, & comme il y a bien peu de proportion „ de l'un à l'autre, la boëte pourroit bien ſe trouver „ ſuppoſée avec le temps. „ Notez que l'Auteur du Mercure a ſupoſé (h) que ce Cardinal de Guiſe étoit celui qu'on tua à Blois. C'eſt une erreur.

(c) *Id. ib. pag. 407.*

(d) *Chronique des favoris pag. 14.*

(e) *Le Pere Anſelme à la page 441. du Palais de l'honneur dit que le Cardinal de Guiſe,* Laiſſa de Charlotte des Eſſars trois fils & deux filles, *que l'aîné des fils fut Evêque de Condom, que le ſecond fut Comte de Romorantin, & tué en Candie au ſervice des Venitiens, & pere de la Marquiſe d'Acy. Je laiſſe ce qu'il dit du troiſiéme, & des filles.*

(f) *De Nicolas de l'Hoſpital Marquis, & puis Duc de Vitri.*

(g) *Mercure hiſtor. & polit. Avril 1688. pag. 375. 376.*

(h) *Id. ib. pag. 386. 387.*

Digitized by Google

H.

HACKER * (JAQUES) Professeur en Theologie à Fribourg dans le Brisgaw vers le commencement du XVII. siecle. Je n'en parle que pour avoir lieu de deterrer (Z) un Ecrivain pseudonyme qui n'a point encore paru, que je sache, dans les catalogues de cette espece d'Auteurs.

* *Et non pas Hacher comme dans Konig.*

☞ HACKET (GUILLAUME) fanatique Anglois au XVI. siecle, fut d'abord valet d'un gentilhomme nommé Hussei, & lui temoigna sa fidelité par une action (A) tout-à-fait brutale. Il épousa ensuite une veuve qui étoit riche, & la ruina en peu de tems par ses depenses voluptueuses. Il n'avoit point étudié, mais il avoit beaucoup de memoire, & en abusoit à repeter entre les verres & les pots les predications des Ministres. Il ne faisoit cela que pour s'en moquer, & il n'alloit au sermon qu'afin d'avoir lieu de donner à sa memoire cet exercice ridicule. Il † aimoit prodigieusement le vin & les femmes, & il corrompit une fille qui étoit allée chez lui pour lui demander conseil. Il vola même sur les grans chemins. Enfin il s'érigea en prophete, & annonça 1. que l'Angleterre sentiroit les fleaux de la faim, & de la peste, & de la guerre, si elle n'établissoit la discipline consistoriale; 2. qu'à l'avenir il n'y auroit plus de Papes. Il marquoit le tems de cette desolation de l'Angleterre. C'étoit selon lui l'année même qu'il la menaçoit. Ce fut dans Iorck & dans Lincoln qu'il commença de prophetiser, & qu'en punition de son audace il fut foüeté publiquement, & condamné à l'exil. Il avoit une facilité merveilleuse à prier Dieu sur le champ, & avec des phrases choisies & fort pompeuses, & cela fit croire au peuple que c'étoit un don extraordinaire du Saint Esprit. Il avoit une extrême (B) confiance en ses prieres, car il disoit que si toute l'Angleterre faisoit des vœux pour obtenir de la pluie, & qu'il fît des vœux pour le contraire, il ne pleuvroit point. Edmond Coppinger & Henri Arthington deux personnages assez doctes s'associerent avec lui, le premier sous le titre de *prophete de misericorde*, & le second sous le titre de *prophete de jugement*. Arthington publia qu'ils avoient une mission extraordinaire, & qu'après J. CHRIST personne au monde

† *Potator scortatorque fuit enormis, virginisque quæ ad eum consilii causa accessit constuprator. Fitz. Simon ubi infra.*

(Z) *Deterrer un Ecrivain pseudonyme.*] Hacker aiant publié une dispute (a) sur la predestination fut refuté par un Moine de Mantouë sous le faux nom de Daniel Neidinger. Il se defendit, & voici le titre de sa replique: *Disputationis de prædestinationis causa falso & ementito autore Dan. Neidingero, vero autem & germano ejus fabro Fr. Andr. Urciano Ord. Min. Obs. reg. in urbe Mantuana nuper edita, & ibidem à tredecim diversorum Ord. Fratribus & Patribus suscepta, in quatuor ex quibus coaluit, elementa, mendacia, hæreses, antilogias, sordes sermonis, Analysis. Autore J. Hackero.* Dorscheus Professeur en Theologie à Strasbourg (b) s'est servi de cet exemple pour faire voir que les Catholiques Romains s'entr'accusent d'heresie. Il dit que cette replique d'Hacker fut imprimée l'an 1618. mais puis qu'on la marque dans le catalogue d'Oxford comme imprimée à Fribourg l'an 1614. je ne pense pas que la premiere edition lui fût conuë. On marque dans le même catalogue deux volumes de Jaques Hacker sur Thomas d'Aquin. Ils furent imprimez à Fribourg, le premier l'an 1619. & le second l'an 1621. Mr. Konig ne distingue point cela, & indique mal le titre.

(a) *L'an 1609. selon le catalogue d'Oxford.*

(b) *Dorscheus in Hodegetico Catholico cap. 10. pag. 868. 869.*

(A) *Il lui temoigna sa fidelité par une action tout-à-fait brutale.*] Un artisan d'Oundel dans le Comté de Northampton fit quelque chose qui excita de l'inimitié entre lui & le gentilhomme qui avoit Hacket à son service. Voions de quelle maniere ce valet vangea son maître. Il aborda familierement & en termes d'amitié le (c) fils de cet artisan, & en fut reçu de la même maniere, puis tout-d'un-coup il le colleta, & le renversa, & lui coupa le nez à belles dents, & au lieu de le rendre au chirurgien qui se faisoit fort de le remettre, il le mangea, (d) *eique nasum dentibus evulsit, nec chirurgo volenti restituere tradidit, sed (ut fertur) barbara immanitate devoravit.* Camden ne raporte point ce fait avec les mêmes circonstances. Il dit qu'Hacket embrassant le maître d'Ecole en signe de reconciliation, le mordit au nez jusqu'à emporter la piece, & que ce fut le maître d'Ecole qui demanda la restitution, afin qu'on pût coudre la partie pendant que la plaie étoit toute fraiche. (e) *Ad vindictam adeo efferus* (Hacquetus) *ut ingenuo Ludimagistro, dum redintegrasi amoris specie amplecteretur, nasum mordicus absciderit, & coram misero deformi supplicante ut redderet, quo vulnere adhuc recente assueretur, canine* (f) *ut ferunt) devoraverit.* La varieté de ces circonstances n'est pas telle que l'on en puisse conclure que le fait est faux, on peut seulement y rencontrer une marque de la paresse, ou de la foiblesse de la memoire de l'homme. Ceux à qui l'on conte une chose ont accoutumé d'être attentifs principalement au fond, & à l'essence du fait. C'est aussi ce qu'ils retiennent le mieux. Mais comme ils n'ont pas eu la même attention à toutes les circonstances, car cela eût été trop penible, ils en oublient plusieurs; ils n'ont pas pris la peine d'en charger leur memoire qui d'ailleurs n'est pas assez forte pour soutenir toutes les parties d'un fardeau, & ainsi au bout de quelques heures, ou de quelques jours, s'ils veulent faire le même recit, ils sont obligez d'y suppleer les circonstances qu'ils n'ont point retenuës. Chacun fait ce suplément selon le caractere particulier de son genie, & de là naissent une infinité de variations qui passent jusqu'aux écrits des historiens.

(c) *Il étoit le maitre d'école du lieu.*

(d) *Henricus Fitz Simon Britannom. Ministror. cap. 6. lib. 2. pag. 202. 203.*

(e) *Camdenus ubi infra pag. 618.*

(f) *Notez que Fitz Simon emploie la même reserve, on dit, ut fertur.*

(B) *Une extrême confiance en ses prieres.*] Tu as la puissance, disoit-il à Dieu, & moi j'ai la foi, donc la chose sera faite. Il se servoit d'imprecations contre soi-même en priant Dieu, & il pretendoit que l'efficace de ses imprecations étoit sûre. Il se vantoit qu'en disputant avec un Papiste il lui avoit proposé cette condition: *Je me soumets à la damnation eternelle, & (g) à la subir tout-à-l'heure: faites en autant, & nous changerons de religion vous ou moi selon le succés malheureux ou favorable qui suivra notre imprecation.* Cela étoit bien absurde, car l'effet de l'imprecation devoit être la mort subite de l'un ou de l'autre, & par consequent aucun d'eux ne pouvoit changer de parti. Le mort ne le pouvoit faire, & le survivant n'auroit eu garde d'abandonner sa religion, à laquelle le mauvais succés de l'imprecation de son adversaire auroit rendu un temoignage si authentique. Mais il ne faut point attendre que des visionaires si extravagans évitent les contradictions. Hacket aiant accusé du crime de felonnie deux grans Seigneurs leur proposa (h) un semblable formulaire de prier. C'est ainsi qu'il apelloit son serment execratoire. Si après l'avoir fait, leur dit il, vous ne mourez pas je me soumettrai à la peine du talion. Mais si vous refusez de le faire, & si je le fais sans qu'il m'en arrive du mal, vous serez condamnez à perdre la tête. Les Juges le renvoierent comme un fou. Il imposa à beaucoup de gens par cette sorte de priere, & il leur persuada que pour les pechez des hommes les Diables & les sorcieres lui avoient fait soufrir pendant deux mois les peines mêmes de l'enfer ou peu s'en étoit falu (i). Camden raporte qu'en jurant sur sa damnation éternelle, & avec les imprecations les plus execrables il seduisit Coppinger & Arthington, & leur fit acroire qu'il s'entretenoit souvent avec Dieu, & que le Diable l'avoit stigmatisé. Les prieres frequentes & très-ferventes, les dehors d'une sainte vie, & la coutume de jûner tous les Dimanches l'aiderent à persuader ces mêmes choses (k). Pauvre esprit humain, quels sont tes égaremens, & quelle est leur efficace!

(g) *Æternæ damnationi è vestigio subeundæ. Fitz Simon ib. p. 203.*

(h) *Ad similem quoque (ut dicebat) orandi modum duos procerum quibus noxam perduellionis objecit provocavit. Id. ib. pag. 204.*

(i) *Id. ib.*

(k) *Camden. annal. parte 4. p. m. 619. ad ann. 1591.*

Digitized by Google

monde n'avoit un pouvoir plus grand que Guillaume Hacket. L'autre je veux dire Coppinger declara qu'Hacket étoit le ſeul Roi de toute l'Europe. Ils allerent enſuite plus loin, ils l'égalerent en toutes choſes à J. CHRIST, & cela ſans qu'Hacket s'y oppoſât, car il diſoit dans ſes oraiſons, ‡ *Pere, je ſai que tu m'aimes autant que tu t'aimes.* Ils voulurent proceder à la ceremonie de l'onction ou du ſacre, mais il ne le permit pas, & ſa raiſon fut que le Saint Eſprit l'avoit déjà oint dans le Paradis. Ils lui demanderent enfin ce qu'il avoit à leur commander, & lui proteſterent qu'ils auroient pour lui une obeïſſance ſans bornes. Il leur ordonna d'aller crier par toutes les ruës de Londres, que J. CHRIST étoit venu pour juger le monde, & logeoit dans une telle hôtellerie, & que perſonne ne le pourroit faire mourir. Ils obeïrent avec tant de hâte, qu'Arthington ne ſe donna pas le loiſir de prendre ſes gans. Ils ajoûterent ceci au formulaire de leur maître, *repens toi, Angleterre, repens toi.* Ils attirerent par leurs cris un ſi grand concours de peuple qu'étant parvenus à la grande place ils ne purent aller plus loin, ni ſe faire entendre; mais aiant trouvé un chariot vuide ils y monterent, & diſcoururent de la (C) commiſſion importante de Guillaume Hacket. Ils furent le retrouver, & dès qu'ils le virent, Harthington ſe mit à crier devant tout le monde *voici le Roi de la terre.* Ceci ſe paſſa le 16. de Juillet * 1592. On les cita devant les Juges, & on leur fit leur procés. La ſentence porta que Guillaume Hacket ſeroit pendu, & mis en quartiers le 28. de Juillet, & la choſe fut ainſi executée. Coppinger ſe laiſſa mourir de faim dans la priſon, mais Arthington † obtint grace. Les blaſphêmes contenus dans la priere qu'Hacquet prononça ſur l'échafaut ſont ſi horribles que je ne les (D) raporterai qu'en Latin †. On verra dans les remarques quelques particularitez de ſon fanatiſme compliqué de rebellion. C'étoit un homme rempli de haine pour la (E) Reine Elizabeth. On ne doit pas revoquer en doute ceci ſous pretexte que je le tire de l'Ouvrage d'un Jeſuïte, car les Annalts de Camden contiennent la plupart de ces mêmes faits avec encore plus de force.

HADRIEN (PUBLIUS ÆLIUS) Empereur Romain, fourniroit un très-long article, ſi l'on ne vouloit rien oublier de ſes principales qualitez, & de ſes principales actions. Il ſe faudra contenter de quelques-unes; & l'on repetera le moins qu'on pourra ce qui s'en voit dans le Dictionaire de Moreri, où (A) cet article n'eſt pas trop rempli de fautes. Hadrien né

‡ Pater, ſcio te non minus tenpio me diligere. *Id. ibid.*

* *Camden raconte ceci ſous l'an 1591.*

‡ *Voiez la remarque D à la fin.*

† *Tiré du chapitre 6. du 2. livre du* Britanno-machia Miniſtrorum *de Henri Fitz Simon qui cite la relation que Bancroft (qui fut depuis Archevêque de Cantorberi) publia de cette affaire à Londres 1592. ſous le titre de* Conſpiratio pro pretenſa diſciplina.

(C) *De la commiſſion importante de Guillaume Hacket.*] Ils dirent qu'il étoit participant de la nature des corps glorifiez, & qu'il devoit convertir toute l'Europe à la diſcipline conſiſtoriale, & que la charge de juger lui avoit été donnée. Ceux qui le voudront voir, ajoûtoient-ils, le trouveront dans un tel logis, & nous vous prédiſons que tous ceux qui n'obeïront pas à ce Roi de toute l'Europe, ſe tueront les uns les autres, & que la Reine ſera dethrônée (a). Avant que de faire cette équippée ils avoient eté trouver un Miniſtre puritain nomme Wiggington, & lui avoient proteſté que la nuit derniere JESUS-CHRIST s'étoit aparu à eux non pas en corps, mais ſelon l'eſprit principal par lequel il habitoit dans Guillaume Hacket avec plus de plenitude que dans aucun autre, & qu'Hacket étoit l'Ange même qui devoit venir avant la fin du monde le van & la houlette à la main pour ſeparer les boucs d'avec les brebis; qu'il fouleroit Satan ſous ſes pieds; & qu'il renverſeroit de fond en comble le regne de l'Antechriſt (b). Le jour qu'ils allerent precher ce nouveau regne par les ruës de Londres Hacket leur commanda de dire, que JESUS-CHRIST étoit venu le van à la main pour juger le monde, & que cela n'étoit pas moins veritable qu'il eſt veritable que Dieu eſt au ciel. Ils s'aquiterent ponctuellement de la commiſſion, & lors qu'ils furent ſur le chariot ils declarerent qu'Hacket déjà glorifié quant au corps participoit à JESUS-CHRIST par ſon eſprit principal, & qu'il étoit là avec le van pour établir l'Evangile dans l'Europe.

(a) *Fitz Simon ubi ſupra pag. 205.*

(b) *Camden. ubi ſupra pag. 620.*

(D) *Les blaſphêmes . . . . que je ne les raporterai qu'en Latin.*] Ils ſurpaſſent ceux de (c) Caligula, & neanmoins ils ſervoient de concluſion à une priere très-devote, & de là l'on peut inferer qu'il n'y a point de folie dont l'eſprit de l'homme ne ſoit capable. „ (d) *Hac fuit ultima ejus oratio.* Deus cœli, Poten- „ tiſſime Jehovah, Alpha & Omega, Domine Domi- „ norum, Rex Regum, æterne Deus, Tu me noſti „ verum iſtum Jehovah quem miſiſti. Miraculum ali- „ quod ex nubibus oſtende his infidelibus, & libera me „ ab his inimicis meis. Sin minus cœlos ſuccendam, „ & te è throno detractum manibus meis lacerabo. „ Camden aiant raporté les mêmes blaſphêmes preſque en mêmes mots, ajoûte qu'Hacket en prononça d'autres encore plus execrables. (e) *Aliaque magis infanda. Converſus ad carnificem laqueum admoventem*, Tune ſpurie, *inquit*, Hackettum Regem tuum ſuſpendes? *laqueo innodatus oculis in cœlum ſublatis*, Hoccine, *inquit frenſens*, pro regno collato rependis? venio ulturus. Cet hiſtorien obſerve que ce fanatique & ſes deux adjoints n'ôterent point leur chapeau quand ils furent amenez devant leurs juges, & qu'ils repondirent impudemment qu'ils étoient au deſſus des Magiſtrats; qu'enſuite Hacket (f) ſe reconut accuſé, mais qu'il repondit d'une maniere ſi blaſphematoire que tous les auditeurs en fremirent. Il y avoit là-dédans peut-être bien de la fraude, car que ſait-on s'il ne vouloit pas inſinuer à ſes juges qu'il avoit perdu l'eſprit. Quoi qu'il en ſoit ſes autres geſtes, & ſa gravité affectée ne marquoient aucune folie (g). C'eſt Camden qui dit tout cela. Notez qu'Arthington ſe repentit, & qu'il publia même un livre qui temoigna ſa repentance (h).

(c) *Voiez ci-deſſus pag. 763. remarque F.*

(d) *Fitz Simon ubi ſupra pag. 205. 206.*

(e) *Camd. ubi ſupra pag. 622.*

(f) *Se reum agnovit. Id. ibid.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Id. ib. pag. 623.*

(E) *Rempli de haine pour la Reine Elizabeth.*] Il ne voulut jamais prier Dieu pour elle; & ſon deſſein fut de lui ôter & la couronne & la vie, & de changer toute la forme du gouvernement. Il entendoit tête nuë la predication, mais il mettoit ſon chapeau dès qu'il s'aperçevoit que les prieres de la compagnie faiſoient mention de la Reine (i). Il avoüa devant les juges qui lui firent ſon procés, qu'il avoit percé au cœur avec un ſtylet de fer l'effigie de cette Princeſſe, & qu'il ne l'avoit jamais reconnë pour Reine. (k) *Julii 20. & 23. palam confeſſus eſt Hacketus Reginæ imaginem ſe transfixiſſe ad cor ſtylo ferreo, eamque pro Regina non habuiſſe.* Un peu avant que d'être étranglé (l) il lui ſouhaita toutes ſortes de maledictions.

(i) *Fitz Simon ib. pag. 204.*

(k) *Id. ib. pag. 205.*

(A) *Moreri, où cet article n'eſt pas trop rempli de fautes.*] C'eſt un des meilleurs. J'y ai remarqué pourtant ſans entrer dans un examen univerſel, dix ou douze choſes dont je ne croi pas qu'on puiſſe donner des preuves. I. Qu'il y avoit en Italie une ville nommée Italica. II. Qu'Hadrien fit retablir Adria. III. Qu'à ſon retour d'Angleterre il aprit dans le Languedoc la mort de Plotine. IV. Qu'il lui fit bâtir un temple à Niſmes. V. Que Quadrat & Ariſtides étoient aſſiſtez de Severus l'un des Lieutenans de l'Empereur, lors *qu'ils preſenterent des livres en faveur de la Religion Chretienne.* VI. Que la ville de Jeruſalem & la ville d'Ælia étoient deux villes differentes dans la Judée. VII. Que Plutarque fut precepteur d'Hadrien. VIII. Qu'Hadrien rapella à Rome Epictete, Numenius, & d'autres Savans. IX. Qu'il en envoia d'autres à Alexandrie pour y enſeigner toutes les ſciences, avant qu'il allât lui-même dans cette ville. X. Qu'il ſavoit les Mathematiques, & qu'il en a fait des Traitez. XI. Qu'il mourut le 12. Juillet de l'an 138. en aiant regné vingt, 10. mois & 29. jours. XII. Que Phavorin fut ſon Secretaire. On a vu dans mon article qu'Hadrien mourut le 10. de Juillet, & qu'il commença de regner l'onziéme d'Août. S'il étoit mort le 12. de Juillet, il eût falu dire qu'il regna 20. ans 11. mois & un jour. Prenez bien garde que je ne veux pas nier qu'il n'ait reçû une lettre de Serenius Granius, Proconſul d'Aſie, qui l'exhortoit à l'équité envers les Chretiens, & qu'il n'ait étudié la Geometrie. Spartien (m) le dit nommément, & Mr. Moreri a bien fait de le dire auſſi; mais outre cela il fait mention des Mathematiques. Ceux qui l'ont trompé n'ont pas ſu que *Matheſis* dans Spartien ne ſignifie que l'Aſtrologie. *Matheſin*

(l) Diris omnibus Reginam devovit. *Id. ibid.*

(m) *Ceci ne ſe doit entendre que de l'étude de la Geometrie.*

Digitized by Google

né (B) à Rome le 24. de Janvier 76. perdit ſon (C) pere dix ans après, & eut pour tuteurs Trajan (D) ſon parent, & Cælius Tatianus Chevalier Romain. L'étude du † Grec fut tellement de ſon goût, qu'il fut expoſé par là aux atteintes des railleurs. Il ſervit de bonne heure dans les armées, & il étoit Tribun d'une Legion avant la mort de Domitien. L'armée de la baſſe Meſie le choiſit β pour complimenter Trajan adopté par l'Empereur Nerva, & ce fut lui qui aporta à Trajan la premiere nouvelle de la mort de Nerva. Il regagna les bonnes graces de cet Empereur, qu'il avoit preſque perduës par les depenſes exceſſives qui l'avoient contraint de s'endetter. Il γ épouſa (E) une petite niece δ de ce Prince; & il eut en la perſonne de l'Imperatrice ζ un patron d'une grande force. On le trouva ſi groſſier dans la harangue qu'il recita devant le Senat pendant qu'il étoit Queſteur η, qu'on le ſiffla; ce qui fut cauſe que s'apliquant beaucoup au Latin, il y devint très-habile & très-éloquent. Il accompagna Trajan dans l'expedition θ contre les Daces; & pour lui faire bien ſa Cour il but d'importance, & en fut magnifiquement recompenſé. Il avoit exercé la charge de Tribun ϰ du peuple, lors qu'il alla avec Trajan à la ſeconde guerre des Daces. Il y fit de belles actions, & y reçut λ un preſent qui lui donna quelque eſperance de ſucceder à l'Empire. Il fut fait Preteur quelque tems après; enſuite de quoi il commanda dans la baſſe Pannonie, avec une ſi bonne conduite qu'elle lui valut * le Conſulat. Les harangues qu'il (F) compoſa pour Trajan augmenterent ſon credit. Après la levée du ſiege d'Atra en Arabie, Trajan malade, & reſolu de s'en retourner à Rome, lui laiſſa le commandement de l'armée. Il lui avoit dejà donné le gouvernement de Syrie; & ſe ſentant proche de ſa fin il l'adopta ‡. Nous examinons dans l'article de Plotine ſi cette adoption fut ſupoſée. Ce qu'il y a de bien ſûr, eſt qu'Hadrien aiant reçu à Antioche preſque en même tems la

† Imbutusque impenſius Græcis ſtudiis ingenio ejus ſic ad ea declinante ut à nonnullis Græculus diceretur. *Spartian. in ejus vita.*

β *En* 97.

γ *En l'an* 100.

δ *Sabine. Voiez ſon article.*

ζ *Voiez l'article de Plotine.*

η *En l'an* 101.

θ *En* 101. *ou* 102.

ϰ *En* 103.

λ Adamante gemma quam Trajanus à Nerva acceperat donatus ad ſpem ſucceſſionis erectus eſt. *Spartian. ubi ſupra.*

* *En* 109.

‡ *Ex Spartiano ib.*

(a) Nomina plurimis ſine nomenclatore reddidit quæ ſemel & congeſta ſimul audiverat, ut nomenclatores ſæpius errantes emendaverit. Dixit & veteranorum nomina quos aliquando dimiſerat: libros ſtatim lectos & ignotos quidem plurimis memoriter reddidit: uno tempore ſcripſit, dictavit, audivit, & cum amicis fabulatus eſt. *Spartian. in Hadriano.*

(b) *Comment. Hiſtoriques, tom. 1. page 456.*

(c) *In Spartian. p. m. 7.*

(d) *In Spartianum ibid.*

(e) Gadibus orta. *Spartian. in vita Adriani.*

(f) Eum Trajanus quamquam conſobrinæ filium vivens noluerat adoptare. *Eutrop. lib. 8. pag. m. 89.*

(g) *Conſtantinus Manaſſes, Glycas, J. Tzetzes apud Triſtan p. 454.*

theſin ſic ſcire ſibi viſus eſt, ut ſero Calendis Januariis ſcripſerit quid ei toto anno poſſet evenire. Je paſſe à Mr. Moreri ce qu'il dit de la memoire d'Hadrien, il outre la choſe. *Il avoit*, dit-il, *une memoire ſi heureuſe, qu'il ſavoit le nom des lieux, des places & des rivieres, où il avoit paſſé, & même de tous les ſoldats de ſes armées.* Cette idée va plus loin que celle qu'Aurelius Victor nous donne par ces paroles: *Memor ſupra quam cuiquam credibile eſt, locos, negotia, milites abſentes quoque nominibus recenſere.* Spartien (a) particulariſe encore plus, & neanmoins il demeure fort au deçà de Moreri.

(B) *Né à Rome.*] Ce qui me fait croire qu'Eutrope n'a pas dû dire qu'Hadrien nâquit à Italica, eſt le detail que Spartien nous donne de la famille de cet Empereur. Il remarque que les ancêtres d'Hadrien originaires d'Adria en Italie, s'établirent à Italica en Eſpagne au tems des Scipions, &c. Il cite Hadrien même qui l'avoit ainſi écrit dans l'hiſtoire de ſa vie. Sans doute Spartien avoit lu dans le même Ouvrage ce qu'il ajoûte en même tems, qu'Hadrien nâquit à Rome IX. *Kal. Feb.* ſous le ſeptieme Conſulat de Veſpaſien & le cinquiéme de Titus.

(C) *Perdit ſon pere dix ans après.*] Il s'apelloit Ælius Hadrianus Afer. On conjecture que le gouvernement d'Afrique lui fit porter le ſurnom d'*Afer*, & qu'il ne faut pas le diſtinguer de ce Preſident *Hadrianus*, qui fit mourir à Tripoli le Saint Martyr Leontius ſous l'Empire de Veſpaſien. Les actes de ce Martyre inſerez dans la Collection de Metaphraſte, portent que le Preſident Hadrianus qui jugea lui-même Leontius étoit Senateur. Or Suidas remarque que le pere de l'Empereur Hadrien étoit Senateur, & qu'il avoit été Preteur. Voilà les fondemens aſſez raiſonnables de la conjecture du Sieur Triſtan (b). Je ne ſçai pourquoi Caſaubon (c) a cenſuré ces paroles de Xiphilin, ἦν δὲ Ἀδριανὸς γένει μὲν Ἀδριανῶν Ἄφρου υἱός, car après avoir bien crié, il a falu demeurer d'accord que ces paroles peuvent ſignifier qu'Hadrien étoit fils d'Hadrien Afer. C'eſt ſans doute leur veritable & naturelle ſignification, comme Saumaiſe (d) le declare. Ainſi on auroit grand tort de cenſurer Xiphilin, comme ſi en abregeant Dion il avoit gâté ce qui concernoit la genealogie d'Hadrien, & fait d'une famille Eſpagnole une famille Africaine. Il eſt vrai que Cedrenus n'entrant pas bien dans le ſens de Xiphilin, y a trouvé l'occaſion d'un gros menſonge, car il a dit que l'Empereur Hadrien étoit Africain d'extraction. N'oublions pas que Domitia Paulina mere d'Hadrien, étoit née à Cadis (e).

(D) *Trajan ſon parent.*] Le pere d'Hadrien étoit couſin germain de Trajan, car il étoit fils d'Ulpia ſœur de Marcus Ulpius Trajan, pere de l'Empereur Trajan. Voiez Caſaubon dans ſon commentaire ſur Spartien. La parenté étoit moindre ſelon Eutrope, qui dit (f) que la mere d'Hadrien étoit couſine de Trajan.

(E) *Une petite niece de ce Prince.*] Nous dirons ailleurs qui elle étoit, & comment elle ſe trouva de ſon mariage. Il ſuffit de dire ici que ceux qui (g) aſſûrent qu'Hadrien fut marié à la fille de Trajan ſe trompent. Il ne paroît point que Trajan ait eu des enfans, ni qu'Hadrien ait eu d'autre femme que Sabine fille d'une niece de Trajan. L'Auteur de la Chronique d'Alexandrie a debité une plaiſante chimere, c'eſt que l'Empereur Hadrien épouſa la fille de cet Aquila qui fit une verſion de la Bible. St. Epiphane ſemble avoir dit la (h) même choſe. Triſtan (i) accuſe ce Chroniqueur d'Alexandrie, d'avoir dit que ſelon St. Epiphane Hadrien étoit Grec de nation, & originaire de Sinope. Il eſt très-faux que St. Epiphane le diſe, il ne le dit que d'Aquila.

(F) *Les harangues qu'il compoſa pour Trajan.*] Je veux raporter les paroles de Spartien. *Defuncto quidem Sura, Trajani ei* (Adriano) *familiaritas crevit, cauſa præcipue orationum quas pro imperatore dictaverat.* Caſaubon aplique ce *dictaverat* à Sura, ce qui paroît d'abord rendre pitoiable le raiſonnement de l'Hiſtorien: car eſt-ce raiſonner que de dire, *Après la mort de Sura, la familiarité d'Hadrien auprès de Trajan devint plus grande, ſur tout à cauſe des harangues que Sura avoit faites pour l'Empereur?* Mais quand on y regarde de près, on trouve que ſelon le ſens de Caſaubon, il n'y a que defaut de netteté dans les termes de Spartien. Celui-ci n'a pas voulu dire que les mêmes harangues, je dis les mêmes en nombre que Sura avoit compoſées augmenterent la faveur d'Hadrien, il n'a parlé que des harangues ſemblables à celles de Sura. Ainſi l'interpretation de Caſaubon ne differe point réellement de celle de Mr. de Saumaiſe qui eſt très-bonne. En voici le ſens. *Hadrien s'inſinua davantage dans l'amitié de Trajan, à cauſe qu'il lui rendit les mêmes ſervices que Sura lui avoit rendus dans la compoſition des harangues.* Je ne voudrois pas changer le texte comme Saumaiſe le change, ni ſupoſer avec lui que la faveur de Plotine fut neceſſaire à Hadrien, afin d'obtenir que l'Empereur lui donnât à faire ſes harangues. Ce n'étoit pas une dignité aſſez relevée par raport à Hadrien, pour qu'il n'y pût parvenir qu'avec une telle interceſſion. Il y a eu de ſimples maîtres de Rhetorique que l'on a employez à cela, temoin ce paſſage de Spartien (k); *Ælius Orationem pulcherrimam qua hodieque legitur, ſive per ſe, ſive per ſcriniorum aut* DICENDI MAGISTROS *paraſſet.* Domitien (l) faiſoit faire à d'autres ſes lettres, ſes harangues, & ſes édits. Neron n'avoit point compoſé l'oraiſon funebre de Claudius qu'il recita, c'étoit Seneque qui l'avoit faite (m): il eſt vrai que les vieillards grands faiſeurs de comparaiſons entre le preſent & le paſſé, s'amuſerent à obſerver qu'avant Neron aucun Prince n'avoit eu beſoin d'une éloquence empruntée. Tacite nous aprend cela au chapitre 3. du 13. livre de ſes Annales: *Adnotabant ſeniores*, dit-il, *quibus otioſum eſt vetera & præſentia contendere, primum ex iis qui rerum potiti eſſent Neronem aliena facundia eguiſſe.* Mr. Spanheim (n) obſerve que les Empereurs Romains donnoient quelquefois à leurs Queſteurs *la charge non ſeulement de compoſer, mais de plus de reciter pour eux leurs Harangues, ainſi que Sueton entre autres le remarque de Neron & même d'Auguſte.* Au reſte ſi nous en croions l'Empereur Julien, (o) ce n'étoit point par ignorance, mais par belle pareſſe que Trajan ſe ſervoit de Sura.

(a) *Comment. Hiſtoriques, tom. 1. page 456.*

(b) *In Spartian. p. m. 7.*

(c) *In Spartianum ibid.*

(d) Gadibus orta. *Spartian. in vita Adriani.*

(e) Eum Trajanus quamquam conſobrinæ filium vivens noluerat adoptare. *Eutrop. lib. 8. pag. m. 89.*

(f) *Conſtantinus Manaſſes, Glycas, J. Tzetzes apud Triſtan p. 454.*

† Imbutusque impenſius Græcis ſtudiis ingenio ejus ſic ad ea declinante ut à nonnullis Græculus diceretur. *Spartian. in ejus vita.*

β *En* 97.

γ *En l'an* 100.

δ *Sabine. Voiez ſon article.*

ζ *Voiez l'article de Plotine.*

η *En l'an* 101.

θ *En* 101. *ou* 102.

ϰ *En* 103.

λ Adamante gemma quam Trajanus à Nerva acceperat donatus ad ſpem ſucceſſionis erectus eſt. *Spartian. ubi ſupra.*

* *En* 109.

‡ *Ex Spartiano ib.*

(g) *Comment. Hiſtor. pag. 455.* (h) *In vita Ælii Veri.* (i) *Sueton. in ejus vit. cap. 20.* (k) *Tacit. Annal. l. 13. c. 3.* (l) *Spanh. notes ſur les Ceſars de Julien, pag. 232.* (m) *In Caſarib. Voiez les notes de Mr. Spanheim.*

ἐγκωμιάζειν ὡς ἦν πενθερὸς Ἀδριανῷ τῷ βασιλέϊ. (i) *Comment. Hiſtor. pag. 455.* (k) *In vita Ælii Veri.* (l) *Sueton. in ejus vit. cap. 20.* (m) *Tacit. Annal. l. 13. c. 3.* (n) *Spanh. notes ſur les Ceſars de Julien, pag. 232.* (o) *In Caſarib. Voiez les notes de Mr. Spanheim.*

Digitized by Google

la nouvelle de ſon adoption, & celle de la mort de Trajan, ſe fit declarer Empereur l'onziéme d'Août 117. Une des premieres choſes qu'il fit fut d'abandonner preſque toutes les conquêtes de Trajan, & de ſe contenter (G) que l'Euphrate ſervît de bornes à l'Empire. Il ne fut de retour à Rome qu'en l'année 118. Le Senat lui decerna le triomphe, & le titre de Pere * de la patrie; mais il refuſa le tout, & voulut que l'on donnât le triomphe à l'image de Trajan. Les liberalitez qu'il fit au peuple ſont des plus (H) extraordinaires. L'année ſuivante il alla dans la Meſie pour repouſſer les Sarmates †. On fit mourir à Rome pendant ſon abſence pluſieurs ‡ perſonnes du premier merite; & il eut beau proteſter qu'il n'en avoit point donné les ordres, il ne laiſſa pas d'être chargé de toute la haine de ces violences. Jamais Prince ne voiagea autant que lui; il n'y eut preſque point de Province dans l'Empire qu'il n'honorât de ſa preſence: & comme il étoit magnifique, & qu'il vouloit tout conoître par lui-même, il laiſſoit par tout des marques de ſa liberalité, & de ſon exactitude à examiner la conduite des gouverneurs. On croit qu'il commença ſes voiages en l'année 120. Il alla voir les Gaules, la Germanie, & l'Angleterre, où il fit conſtruire une muraille pour empêcher que les Inſulaires ſoumis à ſon obeïſſance, ne fuſſent ravagez par ceux qui avoient ſecoüé le joug Romain. Il repaſſa dans les Gaules l'an 121. d'où il alla en Eſpagne. On croit que ce fut alors qu'il alla voir la Mauritanie. Son premier voiage dans l'Orient fut aſſez long; car il ne fut de retour en Grece qu'en l'année 125. Il paſſa l'hiver à Athenes, & s'y fit initier aux myſteres de Ceres. Il étoit à Rome ‡ au commencement de l'année 129. & l'on croit qu'il alla en Afrique la même année; & qu'après être revenu à Rome, il commença ſon autre voiage d'Orient en l'année 130. Après avoir parcouru l'Aſie, où pluſieurs Rois lui vinrent faire la reverence, il s'en alla en Egypte l'an 132. Il paſſa l'hiver à Athenes l'an 135. & au printems ſuivant il fut de retour à Rome. Il adopta Lucius Aurelius Annius Ceionius Commodus Verus, qui quoi que chargé d'aſſez de noms prit encore celui d'Ælius. Après cette (I) adoption Hadrien ſe retira à Tibur, où il fit faire de ſuperbes bâtimens, & où il s'abandonna à la moleſſe, & puis à la cruauté; car il fit mourir pluſieurs perſonnes ou par une violence ouverte, ou par des voies occultes, & n'épargna pas même ſon beaufrere Servien, qui étoit âgé de 90. ans. Lucius Verus étant mort le premier de Janvier 138. Hadrien adopta Titus Antonin, & le chargea d'adopter Marc Annius Verus, & le fils de Lucius Verus. L'hydropiſie de cet Empereur l'accabla & le chagrina tellement, qu'il en devint comme (K) furieux. On em-

* *Il accepta depuis ce titre. Voiez Tillemont, note 1. ſur l'Hiſtoire d'Adrien.*

† *Spart. ibid.*

‡ *Id. ib. Dion l. 69.*

‡ *Digeſter. 5. to. 3. l. 20. pag. 174. apud Tillemont, Hiſtoire d'Adrien.*

(e) *Hiſtoire des Empereurs to. 2. pag. 408. 409. édit. de Bruxelles. Il cite Dion l. 69. pag. 791. Spartien in vita Adriani: les Analecta du P. Mabillon to. 4. pag. 484. 486. Onufre in faſtis pag. 220. Spanheim, de numiſmat. pag. 811.*

(f) Καὶ τὰ παρὰ τῶν χρωμένων γεγραμμένα συντετάγκασιν εἰς ἀγορὰν, ἃ κλάσις κελεύει, ἢ πάντα συνθήκας εἰς ἴσ, ἐπίτηδες. ἀρθείσης δὲ φλογὸς, οἱ μὲν πλέονες ἢ ἀκριβέσεροι, πυρίκαυτοῦντες ἀπῆλθον, ὁ δὲ Λ'γησίλαος, ἅτε ἐφυσιζῶν, ὡς ἔφη λαμπρότερον ἐωρακέναι φῶς οὐδὲν πῶρ ἐκείνου καθαρώτερον. Ita congeſtas in forum debitorum ſyngraphas, quas claria appellant, omnes coacervatas concremaverunt. Sublata flamma pecuniosi & fœneratores, qui ibi deambulabant, digreſſi ſunt. At Ageſilaus, quaſi illudens illis, negavit clarius ſe lumen vel ignem lucidiorem vidiſſe. *Plut. in Agide pag.* 801. B.

(G) *Que l'Euphrate ſervît de bornes à l'Empire.*] St. Auguſtin s'eſt ſervi de cette action d'Hadrien pour railler les Idolâtres, qui diſoient que le Dieu Terme n'avoit point voulu ceder à Jupiter même, lors de la conſtruction du Capitole, & que ç'avoit été un preſage que les bornes de l'Empire Romain ne reculeroient jamais. Vôtre Dieu Terme, leur dit agreablement (a) Saint Auguſtin, a plus redouté Hadrien le Roi des hommes, que Jupiter le Roi des Dieux. *Poſtea in orientalibus partibus Hadriani voluntate mutati ſunt termini imperii Romani. Ille namque tres provincias nobiles Armeniam, Meſopotamiam, Aſſyriam Perſarum conceſſit imperio, ut Deus ille Terminus qui Romanos terminos ſecundum illos tuebatur, & per illud pulcherrimum auſpicium loco non ceſſerat Jovi, plus Hadrianum regem hominum quam regem deorum timuiſſe videatur.* Il n'y a nulle aparence que l'abandon de ces conquêtes ait été l'effet de l'envie (b) qu'Hadrien portoit à Trajan; car que pouvoit-on faire de plus glorieux à la memoire du defunt, que de montrer qu'on ne pouvoit pas maintenir les choſes au point où il les avoit portées? Diſons donc que l'impoſſibilité de garder le païs conquis porta Hadrien à ce ſacrifice. (c) *Omnia trans Euphratem ac Tigrim reliquit exemplo, ut dicebat, Catonis, qui Macedonas liberos pronunciavit quia teneri non poterant.* Il aima mieux perdre dans la comparaiſon qu'on feroit entre ſon predeceſſeur & lui, que d'expoſer ſon Empire aux deſordres qui le menaçoient de toutes parts. Ammien Marcellin a dit qu'avant Jovien aucun Empereur, ni aucun Conſul n'avoit cedé aux ennemis un pouce de terre. Mr. Valois (d) pretend qu'il a pu le dire, & que Caſaubon n'a pas eu droit de l'en critiquer.

(a) *Auguſtin. de civit. Dei l. 4. c. 29.*

(b) *Eutrope ubi ſupra pag. 90. Il a dit pourtant:* Trajani gloriæ invidens, ſtatim Provincias tres reliquit quas Trajanus addiderat.

(c) *Spartian. in Adriano.*

(d) *In Ammian. Marcellin. lib. 25. c. 9. pag. 439.*

(H) *Les liberalitez . . . . . ſont des plus extraordinaires.*] „ Il ſemble qu'il ait remis generalement „ tout ce qui étoit dû par les particuliers de Rome „ & de l'Italie, & dans les Provinces tout ce qui étoit „ dû depuis ſeize ans; au moins dans les Provinces „ Imperiales, car Spartien & une inſcription de cette „ année (118) ſemblent ſe reſtreindre à celles-ci. . . . „ Il brûla dans la place de Trajan les obligations & „ les memoires de toutes les choſes dont il accordoit „ la remiſe, afin qu'on ne craignît point d'en être re„ cherché à l'avenir. . . . . Cette remiſe ſe mon„ toit à des ſommes immenſes, & des perſonnes ha„ biles qui ont reduit à la valeur des monnoyes de „ nôtre tems ce qui en eſt marqué dans les Hiſtoriens „ le font aller à 22. millions cinq cent mille ecus d'or. „ Cette liberalité n'avoit point eu d'exemples juſ„ques à lui: la memoire ne s'en eſt pas ſeulement „ conſervée dans les Hiſtoriens, mais encore dans „ des inſcriptions celebres de cette année & de la „ ſuivante, où elle peut avoir été achevée, & dans „ des medailles qui nous repreſentent Adrien le flam„ beau à la main, pour mettre le feu aux obligations „ qu'il avoit remiſes. „ Je copie ceci de Monſieur de Tillemont (e): on peut voir dans ſes remarques l'examen de pluſieurs difficultez touchant cela. Je n'y entre point; j'aime mieux faire cette reflexion, qu'il n'y a point de feu de joie pour quelque ville conquiſe, ou pour quelque bataille gagnée, qui puiſſe avoir à l'égard des peuples, le même agrément qu'ils trouveroient à un feu tel que celui d'Hadrien. J'ai lu quelque part que l'Ambaſſadeur de Veniſe aiant brûlé devant Henri IV. les papiers où il ſe reconoiſſoit redevable de pluſieurs ſommes à cette Republique, ce Prince qui aimoit les bons mots, ſe mit à dire, *qu'il n'avoit jamais vu un plus beau feu.* Ageſilaus Ephore de Lacedemone s'étoit (f) ſervi de cette penſée, dans une occaſion ſemblable.

(I) *Après cette adoption ſe retira à Tibur où il fit faire.*] Aurelius Victor (g) decrit aſſez vivement la vie molle que cet Empereur menoit dans cette retraite, pendant que Lucius Ælius Ceſar gouvernoit à Rome; mais il fait une lourde faute de chronologie. Il fait entendre qu'Hadrien ſe plongea alors dans les infamies de l'amour d'Antinous; c'eſt ignorer que la mort d'Antinous ait precedé l'adoption d'Ælius Verus. Quant aux bâtimens voici ſes paroles: (h) *Rus proprium Tibur ſeceſſit, permiſſa urbe Lucio Ælio Cæſari: ipſe uti beatis locupletibus mos, palatia exſtruere, curare epulas, ſigna, tabulas pictas.* Joignons à cela un paſſage de Spartien: (i) *Tiburtinam villam mirè exadificavit, ita ut in ea & provinciarum & locorum celeberrima nomina inſcriberet: velut Lyceum, Academiam, Prytaneum, Canopum, Pœcilen, Tempe vocaret. Et ut nihil prætermitteret, etiam inferos finxit.*

(K) *Qu'il en devint comme furieux.*] C'eſt à ce tems ici qu'il faut raporter ce que dit Lampridius, qu'Hadrien impoſa ſon nom à une ville qui s'apelloit Oreſta, & que par ce moien ſa folie ſe paſſa un peu. Un oracle lui avoit donné ce conſeil. (k) *Et Oreſtam quidem urbem Hadrianus ſuo nomini vindicari juſſit eo tempore quo furore cœperit laborare, ut ex reſponſo quum ei dictum eſſet ut in furioſi alicujus domum vel nomen irreperet. Nam ex eo emollitam inſaniam ferunt, per quam multos Senatores occidi juſſerat, quibus ſervatis Antoninus Pii nomen meruit, quod eos poſt ad ſenatum adduxit, quos omnes juſſu principis interfectos credebant.* Le Sieur Triſtan (l) a bronché deux fois ſur

(g) *Aurel. Victor in Cæſaribus, p. m. 129.* (h) *Id. ib. in Adriano c. 26. p. m. 215.* (i) *Spartian. in Adriano c. 26. p. m. 215.* (k) *Lamprid. in vita Heliogab. p. m. 809.* (l) *Commens. hiſtor. pag. 453.*

Digitized by Google

emploia tous les remedes imaginables pour le guerir. Le ſoulagement * que l'art magique lui procura ne fut point de longue durée. On manda un grand nombre de Medecins, & c'eſt à quoi quelques-uns diſent qu'il (*L*) attribua ſa mort. Pour le tirer de ſon deſeſpoir, on feignit qu'il avoit fait des (*M*) gueriſons miraculeuſes: mais malgré tant d'artifices il ſe ſeroit tué lui-même †, ſi on ne l'en avoit empêché. Il cherchoit (*N*) la mort & ne la pouvoit trouver. Elle vint enfin le 10. de Juillet 138. Il mourut ce jour-là à Baies courant ſa 63. année, aiant regné 21. ans à 30. jours près. Les vers Latins ξ qu'il adreſſa à ſon ame, nous aprennent l'incertitude où il étoit ſur l'autre monde. C'étoit un Prince qui avoit & de grandes vertus, & de grans vices. Il étoit liberal, laborieux ‡, civil, exact; maintenoit l'ordre & la diſcipline, ſoulageoit les peuples, rendoit juſtice avec une aplication ſinguliere, & puniſſoit rigoureuſement ceux qui ne s'aquittoient pas bien de leurs charges. Il avoit infiniment de l'eſprit, beaucoup de memoire ‡, & entendoit parfaitement les arts & les ſciences, & (*O*) compoſa pluſieurs livres. Il a été d'ailleurs cruel, envieux, impudique, ſuperſtitieux, & adonné à la magie.

* *Xiphilin. in Hadrian.*

† *Xiphilin. ibid. Spartian. ubi ſupra.*

ξ *Spart. ibid.*

‡ *Voiez la remarque P, à la fin.*

‡ *Voiez la remarque A, à la fin.*

Quoi ſur ce paſſage aſſez lourdement. Il attribuë à Lampridius d'avoir aſſûre qu'Hadrien guerit de la phrenesie après avoir viſité la ville d'Oreſta, & il veut que cela ſoit arrivé au commencement de l'empire d'Hadrien. Il étoit facile de conoître que Lampridius ne parle point d'un voiage de cet Empereur, & que ce qu'il dit ſe doit raporter au tems qu'Antonin etoit deja adopté. Or il ne le fut que peu de mois avant la mort de ce Prince.

(*a*) *In epit. Dion. vit. Adriani.*

(*b*) Οἱ δὲ πολλὰ κεκμηκότες καὶ μηδὲν αὐτοῖς ἰσκυφθησαν ὑπ' αὐτῶ, ὡς καὶ ἐπιστολὴν ὀνειδιστικὴν γράψαι κατ' αὐτῶν τὴν τίχνην αὐτῶν αἰτιωμένην ὡς μηδὲν ὠφελίας τῆς περικειμένης αὐτῷ νόσε ἕνεκα. Cum omnem operam ſine ullo fructu poſuiſſent, ab imperatore riſu ac ludicrio habiti ſunt, uſque adeo ut mordaci in illos epiſtola profeſſionem ipſam artemque damnaret, ut quæ nihil de ægritudine ſua extricare potuiſſet. *Epiphan. de ponder. & menſ. c. 14. pag.* 170.

(*c*) *Xiphilin. ibid.*

(*d*) *Gaſpar à Reies quæſt. 24. n. 4. allegue Tacite pour ce fait. Grande bevuë.*

(*L*) *Qu'il attribua ſa mort.*] Xiphilin raporte (*a*) qu'Hadrien rendit l'ame en s'ecriant, *la multitude des Medecins a fait perir le Monarque*, πολλοὶ ἰατροὶ βασιλέα ἀπώλεσαν. Cet hiſtorien ajoûte que ces paroles étoient une eſpece de proverbe. Je m'etonne que St. Epiphane n'ait point touché cette circonſtance des dernieres heures d'Hadrien, dans l'endroit où il a dit que ce Prince fit venir tous les Medecins de ſon empire, & ſe moqua d'eux (*b*) après avoir éprouvé l'inutilité de leurs remedes, & compoſa même une lettre ſatirique contre leur art & contre leur profeſſion. Si cet ancien Pere n'a pas été mieux inſtruit ſur le fait même, que ſur la circonſtance du tems, nous ne tenons rien, car il dit qu'après avoir compoſé cette ſatire, l'Empereur partit de Rome pour s'en aller en Egypte: c'eſt un menſonge. Il eſt ſûr que depuis que les Medecins eurent tenté inutilement tous les moiens de guerir ſon hydropiſie, il ne fit que le voiage de Baies. On ne peut pas douter qu'il n'eût conçu beaucoup de mepris, ou beaucoup de depit contre eux, puis qu'enfin (*c*) il ne garda plus de regime, & qu'il mangea de tout ce que ſa fantaiſie lui dictoit.

(*M*) *Des gueriſons miraculeuſes.*] Voici ce que Spartien raconte. Une femme vint dire à Hadrien qu'elle avoit été avertie en ſonge de lui repreſenter que puis qu'il devoit guerir, il ſe gardât bien de s'ôter la vie; qu'elle avoit perdu la vuë pour n'avoir pas fait ce que ſon ſonge lui avoit preſcrit; qu'elle avoit reçu un ſecond ordre de lui venir dire les mêmes choſes, & qu'on lui promettoit qu'elle recouvreroit la vuë ſi elle lui baiſoit les genoux. Cette femme aiant executé cet ordre, & lavé ſes yeux avec l'eau d'un temple, vit comme auparavant. Autre miracle. Un homme né aveugle (*d*) vint du fond de la Pannonie, & toucha Hadrien qui avoit la fievre: cela fait, cet homme ne fut plus aveugle, & Hadrien n'eut plus la fievre. Spartien a eu la prudence d'ajoûter que ſelon le temoignage de Marius Maximus, il n'y avoit eu que feinte dans tout cela. Nous le devinerions bien, quand même nous ne ſaurions pas ce que Marius Maximus en a dit. Il eſt bien aiſé de conoître qu'Antonin fils adoptif d'Hadrien, ſe ſervit de cette ruſe pour lui donner quelque eſperance, & pour chaſſer la melancolie qui l'oprimoit. Combien de fois a-t-on renouvellé ces artifices depuis ce tems-là pour fomenter les ſuperſtitions, & même les cabales d'Etat. Les tromperies, dit-on, ſont permiſes envers les enfans & les malades. Cela tire à conſequence ſur les peuples, ils ſont toûjours dans l'enfance, toûjours malades à certains égards. Mais laiſſant ces reflexions où trop de gens redoutables ſe reconoîtroient, diſons un mot de critique grammaticale au grand Saumaiſe. Il ne veut point que l'homme venu de Pannonie fût aveugle de naiſſance, mais ſeulement depuis long tems: ainſi au lieu de lire, *natus cæcus*, il lit *vetus cæcus*. Sa raiſon eſt qu'on ne ſauroit croire que des aveugles nez aient recouvré la vuë, & qu'il eſt moins incroiable que cela ſoit arrivé à des gens qui étoient aveugles depuis pluſieurs années. Remarquez bien que dans la note ſuivante il refute Caſaubon, qui avoit entendu par le mot *ſimulationem* un charme magique, un ſortilege. Ce ſens eſt indigne de Caſaubon. *Simulatio* en cet endroit-là ne ſignifie que feinte. Saumaiſe l'explique de la ſorte & rencontre bien: mais dans cette hypotheſe, que veut-il dire avec la difference qu'il trouve entre un aveugle né, & un aveugle depuis long tems? Ne voit-il pas bien qu'il a été auſſi facile à Antonin d'apoſter un pretendu aveugle de naiſſance, qu'un pretendu aveugle de trois jours, & qu'il n'eſt pas plus facile à un aveugle de trois jours qu'à un aveugle de naiſſance de recouvrer la vuë, en touchant un Prince qui a la fievre, & de le guerir de cette fievre en même tems? Mais que faire à cela? on avoit lu *vetus cæcus* dans le manuſcrit d'Heidelberg; on ſavoit qu'il y a dans Juvenal *veteres cæci*, & dans Marcellus *antiqua cæcitas*; auroit-on perdu ces decouvertes de peur de mal raiſonner?

(*N*) *Il cherchoit la mort & ne la pouvoit trouver.*] Ainſi fut exaucée la priere que Severien fit en mourant: (*e*) *Dieux immortels*, s'écria-t-il, *temoins de mon innocence, je n'ai qu'une grace à vous demander, c'eſt qu'Hadrien ſouhaite paſſionnément de mourir, & ne puiſſe mourir pourtant.* Ce vœu ſentoit une ame exceſſivement vindicative; jamais imprecation ne fut plus dure que celle-là: temoin ces paroles du verſet 6. du chapitre 9. de l'Apocalypſe; *Et en ces jours-là les hommes chercheront la mort, & ne la trouveront point; & deſireront de mourir, & la mort s'enfuira d'eux.* Si nous avions la lettre où Hadrien (*f*) repreſentoit combien etoit deplorable la condition d'un homme, qui ne peut mourir quoi qu'il le ſouhaite, nous verrions quelque choſe de bien triſte; car avec une plume éloquente & ſavante comme la ſienne, on reüſſit fort bien à decrire les malheurs que l'on reſſent. Il promettoit l'impunité & même une recompenſe à qui voudroit le tuer, & ne trouvant (*g*) perſonne qui pût lui rendre ce bon office il pleuroit comme un enfant, de ce (*h*) que pouvant encore faire mourir d'autres hommes, il ne pouvoit ſe tuer lui-même. Ses chagrins & ſes ſoupçons le porterent à ſe defaire de pluſieurs perſonnes, & c'eſt peut-être dans cette occaſion que s'apercevant que le public ne convenoit pas de la juſtice de ſes defiances, il dit que les Princes étoient bien à plaindre: on ne croit jamais qu'il ſe faſſe des attentats ſur leur vie, que lors qu'ils ont été tuez. (*i*) *Scis ipſe quid avus tuus Adrianus dixerit, miſera conditio imperatorum quibus de affectata tyrannide niſi occiſis non poteſt credi. Ejus autem exemplum ponere quam Domitiani (k) qui hoc primus dixiſſe fertur malui, tyrannorum enim etiam bona dicta non habent tantum auctoritatis quantum debent.*

(*e*) Ὅτι μὲν ἀδίκως ἀδικῶ, ὄφη, ὑμεῖς μὲν θεοὶ ἴστε περὶ δὲ Ἀδριανοῦ τοσοῦτον μόνον εὔχομαι, ἵνα ἐπιθυμήσας ἀποθανεῖν, μὴ δυνηθῇ. Vos, inquit, Dii immortales quos habeo innocentiæ meæ teſtes hoc unum rogo, ut Adrianus quamvis mortem obire percupiat, tamen non poſſit. *Xiphil. in Adriano p. m.* 265.

(*f*) *Xiphilin. ibid.*

(*g*) *Conferez avec ceci les plaintes de Neron apud Sueton. c. 47. & ſeq.*

(*h*) *Xiphilin. ibid.*

(*i*) *Marcus Aurelius ad Verum apud Vulcat. Gallicanum in vita Avidii Caſſii.*

(*k*) Conditionem principum miſerrimam ajebat quibus de conjuratione comperta non crederetur niſi occiſis. *Sueton. in Domit. c. 21.* Catalecta Virgilii & aliorum, *& dans Spartien.*

(*O*) *Et compoſa pluſieurs livres.*] Il a écrit en vers & en proſe. Il nous reſte quelques fragmens (*l*) de ſes poëſies Latines, & il y a de ſes vers Grecs dans l'Anthologie. Vous trouverez dans Caſaubon & dans Saumaiſe (*m*) l'épitaphe de ſon cheval (*n*) de chaſſe: elle eſt en vers Latins. Cet Empereur aimoit ſi fort ce cheval, qu'il lui fit bâtir (*o*) un tombeau. Etienne de Byzance cite deux fois un poëme intitulé *Alexandreis*, dont l'auteur a nom Adrien; tout le monde ne convient pas que ce ſoit un Ouvrage de nôtre Empereur. Il avoit fait quantité de vers ſur (*p*) ſes amours. Il en avoit fait auſſi à la loüange (*q*) de Plotine ſa bien-faitrice. On ne ſauroit bien dire s'il parut un recueil de ſes bons mots, car les termes (*r*) de Spartien pourroient n'avoir que ce ſens, qu'on ſe ſouvenoit de pluſieurs de ſes bons mots: mais il eſt ſûr qu'il publia quelques diſcours & quelques harangues:

(*l*) *Dans les Comment. in Spartian. Adrian. pag.* 189. (*m*) *Il s'apelloit Boryſthanes.* (*n*) *Dio in ejus vita.* (*o*) De ſuis dilectis multa verſibus compoſuit. *Spart. pag.* 145. *Apulejus apolog.* (*q*) *Xiphilin. in Adrian.* (*r*) Joca ejus plurima extant nam fuit etiam dicaculus. *Spart. pag.* 187.

Digitized by Google

Quoi de plus abominable que ſa paſſion pour † Antinous? Je laiſſe là ſon (P) exceſſive curioſité. Il ne publia point d'édit contre les Chretiens; mais on ne laiſſe pas de croire que ſa ſuperſtition exceſſive fut cauſe qu'ils furent perſecutez. Il eut égard aux apologies que Quadrat & Ariſtide lui preſenterent pour eux. Les Juifs s'étant ſoulevez tout de nouveau ſous ſon regne, ſe defendirent pendant trois ans contre les troupes qu'il envoia dans leur païs; après quoi ils ſuccomberent, & furent traitez avec la derniere ſeverité *. Ils content une fable ridicule, concernant une queſtion qu'ils ſupoſent avoir été faite par cet Empereur à un Rabin, ſur le chapitre de la reſurrection. J'en parle dans l'article *Barchochebas*, comme auſſi des choſes qui furent faites alors en Judée. Pluſieurs faits particuliers qui ſervent à faire conoître le caractere d'Hadrien, ſa jalouſie contre ceux qui excelloient dans les arts &c. ſe trouveront en divers endroits de ce Dictionaire, ſelon que l'on parlera des perſonnes intereſſées à ces faits. La table alphabetique indiquera chaque choſe. Le Senat ne donna γ qu'aux larmes & aux prieres d'Antonin que les actes d'Hadrien ſubſiſtaſſent; car on avoit reſolu de les caſſer: mais quand une fois la reſolution fut éludée, Antonin obtint tout ce qu'il voulut, ſavoir l'apotheoſe d'Hadrien. Il lui fit bâtir un temple à Pouzoles, & y établit des jeux, avec des Communautez de Prêtres, & les autres aſſortimens de la deïfication ‡. Hadrien n'avoit pas attendu juſqu'à ce tems-là à goûter des honneurs divins, il s'étoit emparé lui-même de la couronne celeſte. Il ſe conſacra à lui-même un autel dans Athenes au temple de Jupiter Olympien; & à meſure ‡ qu'il paſſoit par pluſieurs villes d'Aſie, il multiplioit les temples qu'il ſe bâtiſſoit. Il n'y a nulle aparence qu'il les deſtinât (Q) à JESUS-CHRIST; & l'on ne ſait d'où Lampridius avoit tiré ce qu'il conte là-deſſus. Il ne paroît pas qu'autre que lui ait eu conoiſſance de cette ſource.

HA-

† *Voiez l'article* Antinous.

* *Voiez Tillemont, hiſt. d'Hadrien.*

γ *Dion pag. 799. Spart. ſub fin. Eutropius l. 8.*

‡ *Spart. ibid. Vide etiam Capitolinum in Antonino, p. m. 249.*

‡ *Spartian. p. m. 126.*

(a) *Photius en parle pag. 276.*

(b) *Conſiderez ſa diſpute avec Favorin dans Spartien pag. 150.*

(c) *Lib. 16. c. 13.*

(d) *Spart. pag. 150.*

(e) *Catacrisimos libros obſcuriſſimos Antimachum imitando ſcripſit. Id. p. 152.*

(f) *In Spart. Adrian. p. m. 152.*

(g) *Dion dit qu'ils avoient encore force de loi. Voiez la lettre de Valerien* apud Vopiſcum in Probo. *Caſaub. comment. in Spart. pag. 83.*

(h) *C'eſt Voſſius* de hiſtor. Gr. p. 215. *qui releve cette faute de Geſner.*

(i) *Salmaſius in Spartian. pag. 83.*

(k) *In Apologet. cap. 5.*

(l) *Spartianus pag. m. 163.*

gues (a): on en trouve encore des citations. On trouve dans Sofipater qu'il avoit dit dans le premier livre de ſes diſcours, qu'Auguſte n'étoit pas très-ſavant: *Tametſi Auguſtus non pereruditus homo fuerit, ut id adverbium* (obiter) *ex uſu potius quàm ratione protulerit.* Diſons en paſſant que voilà une autorité, pour ceux qui en fait de langues ne voudront pas que l'uſage l'emporte ſur la raiſon. Voilà auſſi un grand exemple pour ceux dont les études les plus ſerieuſes ſont l'examen rigoureux de leur langue naturelle; car il paroît par le paſſage de Sofipater que nôtre Empereur avoit été (b) dans le Latin ce que Vaugelas a été dans le François. Aulugelle (c) cite la harangue qu'Hadrien prononça devant le Senat pour les habitans d'Italique la patrie de ſon pere. Mais le principal Ouvrage de cet Empereur eſt ſans doute l'hiſtoire de ſa vie. Il aima mieux qu'elle parût ſous le nom d'un autre, & aparemment il n'en uſa de la ſorte, qu'afin d'avoir plus de liberté de ſe loüer. Phlegon (d) l'un de ſes Affranchis, homme docte, mit ſon nom à cet Ouvrage de ſon maître. Hadrien compoſa des livres à l'imitation (e) d'Antimachus, poëte Grec, dont il fut grand admirateur. Ces livres étoient fort obſcurs. Spartien en avoit conſervé le titre; mais on ne ſait pas ſi les manuſcrits l'ont conſervé comme il faloit; deſorte que le titre même de cet Ouvrage eſt un cahos & une croix pour les Critiques. Saumaiſe s'eſt tourné de cent côtez afin d'en tirer parti; & après avoir fixé la leçon qu'il juge la ſeule bonne, il ſe trouve au bout de ſon Latin comme auparavant: *Solam eam* (f) *eſſe veram* (lectionem) *mihi perſuadeo: quomodo tamen explicanda ſit juxta cum ignariſſimis ſcio.* Si cet Ouvrage d'Hadrien eût dû parvenir juſques à nous, on auroit bien eu raiſon de dire à l'Auteur lors qu'il y travailloit, *Vous allez*

Aux Saumaiſes futurs preparer des tortures;
Le ſeul titre les fera bouquer, les fera rendre les armes.

Ce n'eſt pas une choſe bien decidée, ſi Hadrien a écrit de l'art militaire. On ne doute pas qu'il n'ait fait de beaux (g) reglemens, & qu'il n'ait établi dans ſes troupes une merveilleuſe diſcipline. Vegece reconoît qu'il s'eſt ſervi des reglemens d'Hadrien; mais comme il avouë la même choſe par raport à ceux de Trajan, & à ceux d'Auguſte, ſans que pour cela l'on ſoit en droit de pretendre que ces deux Empereurs ont fait des livres ſur cette matiere, chacun voit que Geſner (h) n'a pas eu raiſon de dire en vertu de ce paſſage de Vegece, qu'Hadrien a écrit de l'art militaire. Quelques-uns (i) veulent qu'il ait écrit ſur la Tactique, & que l'Ouvrage d'Urbicius ſur ce ſujet ſoit d'Hadrien, hormis les additions d'Urbicius. Mr. Rigaut en a publié un fragment.

(P) *Son exceſſive curioſité.*] Je la pourrois qualifier de la ſorte, quand même il n'auroit pas ſouhaité de penetrer l'avenir autant qu'il tâchoit de faire, ſoit par l'aſtrologie, ſoit par la magie. Il pouvoit ſans cela paſſer pour un eſprit trop curieux. Il eſt apellé par Tertullien (k) *curioſitatum omnium explorator*; & par Ammien Marcellin *futurorum ſciſcitationi nimiæ deditus.* Je n'examinerai point s'il ſeioit bien à un Prince, de vouloir conoître comme ſpectateur les choſes qu'il rencontroit dans les livres, concernant les divers païs du monde. (l) *Peregrinationis ita cupidus, ut omnia quæ legerat de locis orbis terrarum præſens vellet addiſcere.* Les voiages qu'il entreprenoit pour ſe contenter là-deſſus, n'étoient pas inutiles aux Provinces; ainſi ne le chicanons pas à ce ſujet: ſouffrons qu'il aille voir ſur le mont Etna, ſi le (m) ſoleil quand il ſe leve a les mêmes couleurs que l'arc en ciel; ſouffrons qu'il monte ſur la montagne de Caſſius (n), afin de voir lever ce même aſtre: mais qui pourroit lui pardonner d'avoir entretenu une infinité d'eſpions qui lui aprenoient tous les ſecrets des familles; ce qu'une femme écrivoit à ſon mari; ce qu'un mari diſoit à ſa femme. (o) *Erat curioſus non ſolum domus ſuæ, ſed etiam amicorum, ita ut per frumentarios occulta omnia exploraret, nec adverterent amici ſciri ab Imperatore ſuam vitam priuſquam ipſe hoc Imperator oſtenderet.* Il ne faut pas douter que les lumieres que les eſpions lui fourniſſoient, ne facilitaſſent ſes entrepriſes de galanterie; car il ne faiſoit pas plus de quartier à ſes amis là-deſſus, qu'à des gens indifferens. C'eſt ainſi que j'entendrois volontiers les paroles de Spartien: (p) *Et hoc quidem vitioſiſſimum putant* (il parle de l'eſpionage) *atque huic adjungunt quæ de adulterorum amore ac nuptarum adulteriis, quibus Adrianus laboraſſe dicitur, aſſerunt, jungentes quod ne amicis quidem ſervaverit fidem.* Les Souverains ont tant d'autres voies de ſe rendre redoutables, qu'ils devroient laiſſer celle-là aux paraſites: (q) *Scire volunt ſecreta domus, atque inde timeri*; & neanmoins vous en voiez dans tous les ſiecles qui n'épargnent rien pour être exactement informez de ce qui ſe dit dans les maiſons. La curioſité d'Hadrien fut ſans doute cauſe que preſque tous ſes plus grands amis, & ceux qu'il avoit elevez aux plus grandes dignitez, encoururent ſon inimitié. Il avaloit avidement tout ce qu'on lui venoit raporter de ſes amis, (r) *Facile de amicis quidquid inſuſurrabatur audivit.* Au reſte, puis que je l'ai conſideré dans cette remarque comme un voiageur curieux, je la veux finir par dire qu'il marchoit (ſ) à pied tout comme un ſoldat, & qu'il ne ſe (t) couvroit jamais la tête quelque tems qu'il fit. Il s'en trouva (v) mal enfin.

(Q) *Qu'il les deſtinât à* JESUS-CHRIST.] Quoi qu'il en ſoit voici les paroles de Lampridius: (w) CHRISTO *templum facere voluit* (Alexander Severus) *eumque inter Deos recipere, quod & Adrianus cogitaſſe fertur, qui templa in omnibus civitatibus ſine ſimulacris juſſerat fieri, qui hodie idcirco quia non habent numina, dicuntur Adriani, qua ille ad hoc paraſſe dicebatur, ſed prohibitus eſt ab iis qui conſulentes ſacra reperiebant omnes Chriſtianos futuros, ſi id optato evenisſet, & templa reliqua deſerenda.* Caſaubon ſans doute n'a point de tort de rejetter cela comme fabuleux. Ce que j'y trouve de vraiſemblable eſt cette crainte des Paiens que leur Religion ne fût deſertée, ſi l'on eût toleré publiquement le Chriſtianiſme. Voilà qui fait plus d'honneur à la foi Chretienne, que les allarmes qui ont paru dans les (x) Ecrits d'un Miniſtre refugié, qui en combatant la tolerance des Religions, a dit entre autres choſes: *Qu'on mette un Predicateur Mahumetan, un Socinien, un Papiſte & un Reformé dans une ville, ſans que le Magiſtrat y intervienne par ſon authorité, ni Dieu par ſon eſprit & ſes miracles, & vous verrez bien-tôt la verité ſuccomber entierement.* Voilà des gens qui craignent de n'avoir à prêcher qu'aux murailles

(m) Ætnam montem conſcendit, ut ſolis ortum videret arcus ſpecie, ut dicitur, varium. *Id. p. 124.* C'eſt-à-dire ſelon Mr. de Tillemont p. m. 423. *pour y voir, dit-on, lever le ſoleil en forme d'arc.* Il faloit dire d'arc en ciel.

(n) *Idem Spart. pag. 132.*

(o) *Idem pag. 102.*

(p) *Pag. 109.*

(q) *Juvenal. Sat. 3. v. 113.*

(r) *Spart. pag. 146.*

(ſ) *Idem pag. 84. Aur. Victor. Epit. l. 5.*

(t) *Spart. pag. 163. 200.*

(v) *Idem. pag. 201.*

(w) *Lamprid. in Alexand. Severo, p. m. 993.*

(x) *Tableau du Socinian. pag. 519. imprimée en 1690.*

Digitized by Google

HADRIEN, Cardinal Prêtre du titre de S. Chrysogone β, étoit natif de Cornetto dans la (A) Toscane. Il fut Nonce d'Innocent VIII. (B) en Ecosse, & puis en France; & après avoir été Clerc & Threſorier de la Chambre Apoſtolique, il fut honoré du chapeau de Cardinal par le Pape Alexandre VI. γ dont il avoit été δ Secretaire. La vie de ce Cardinal fut un theatre de changemens bizarres, dont la fin ne fut rien moins qu'honorable. Il (C) l'échapa belle le jour qu'Alexandre VI. s'empoiſonna par megarde. Enſuite il encourut de telle ſorte l'inimitié de Jules II. qu'il fut contraint de s'aller cacher dans les montagnes de Trente, fourdroié par les * arrêts ſeveres de ce Pontife. Aiant été rapellé par Leon X. il fut ſi peu reconnoiſſant de ce bienfait, qu'il s'engagea dans une (D) conſpiration contre lui. Ce Pape lui pardonna cette faute, & lui en fit expedier des † lettres d'abolition: mais le Cardinal Hadrien ne s'y (E) fia pas, on n'eut point la force de reſiſter à des remords, que la preſence des objets pouvoit rendre plus importuns; il ſe ſauva de nuit, & l'on n'a jamais pu ſavoir au vrai (F) ce qu'il étoit devenu. Il fut un des premiers qui mirent de la bonne maniere la main à la reformation du ſtyle Latin. Il étudia Ciceron avec un très-grand ſuccés, & fit quantité d'excellentes decouvertes concernant la pureté de cette langue. Le traité qu'il compoſa *de ſermone Latino*, pendant ſa retraite des Alpes, en eſt une preuve. Il avoit interrompu ‡ quand il travailla à cela un Ouvrage très-conſiderable; c'étoit une traduction Latine du Vieux Teſtament. Quelques-uns ‡ la mettent parmi les Ouvrages qu'il a compoſez. On pretend auſſi que ſon traité *de Poëtis* ſubſiſte. Pour ce qui eſt du traité *de vera Philoſophia*, il n'y a point de doute qu'il n'ait été imprimé à Cologne l'an 1548. Il ſe mêloit de faire (G) des vers.

β *Pier. Valerian. de literat. infelicit.*

γ *Oldoinus, Athen. Roman. pag. 303.*

δ *Pier. Valer. ibid.*

* Acerbiſſimis percuſſus edictis annos aliquot in Germanicis Rhætorum Alpibus obſcura & ſordida peregrinatione deſtruit. *Valerianus, ibid.*

† *Id. ib.*

‡ Erat in animo proſequi coptum jam pridem opus ſacros veteris inſtrumenti libros ex Hebræo ad verbum in Latinum ſermonem vertendi: ſed cum me procella temporis in Tridentinas rupes, quò Judæi ob Simonis crimen ne aſpirare quidem audent, detruſerit, atque animus inquies nihil agere non poſſet, hæc ſum aggreſſus. *Hadrian. in præf. ad Carolum Principem Hiſpaniæ de ſerm. Latino.*

‡ *Oldoinus ubi ſupra.*

(a) *Conferez ce qui eſt dit dans la remarque E de l'article* Lubienietzki.

(b) Epiſcopus Erfordienſis, Ratzeburgenſis & Vuellenſis, *dit le P. Oldoini, peu correct dans ſon ortographe, Athen. Roman. pag. 303.*

(c) *Monavi, abr. chronolog. to. 4. p. m. 434.*

(d) *C'eſt celui qui fait le ſujet de cet article. On l'appelloit ainſi, ou plutôt de Cornetto, à cauſe de ſa patrie.*

(e) *Lib. 8. p. m. 161.*

(f) *Voiez Monavi à l'article* Caſtellesi; *c'eſt ainſi qu'il nomme votre Cardinal. Au lieu* Adrien de Cornetto *il avoit renvoié à* Caſtelles. *Il eût mieux fait de s'en tenir là. Oldoini dit* Hadrianus Caſtellenſis.

(A) *Dans la Toſcane.*] Je parle ainſi eu égard à l'ancienne diviſion de l'Italie; car preſentement Cornetto eſt dans ce qu'on apelle le patrimoine de St. Pierre.

(B) *En Ecoſſe.*] Je ne trouve point qu'il ait été Nonce en Angleterre; mais il eſt pourtant vrai qu'il ſe fit très-particulierement aimer du Roi Henri VII. De là vint qu'il fut Evêque (*b*) d'Herford, de Roth & de Wels.

(C) *Il l'échappa belle.*] Il y eut quelque choſe de fort ſingulier dans cette avanture. Voici comme l'un de nos hiſtoriens la raporte. *Le* (*e*) *bâtard* d'Alexandre VI. *ayant envie d'avoir la dépouille du Cardinal Adrien* (*d*) *Corneti, avoit fait partir avec le Pape d'aller ſouper avec lui dans ſa vigne, & y avoit fait porter quelques bouteilles d'excellent vin, mais qui étoient empoiſonnées pour empoiſonner leur hôte. Or il arriva que le pere & le fils étant arrivez de bonne heure, & fort alterez de la chaleur de la ſaiſon, demanderent à boire; & que tandis que le valet qui ſervoit la ſervoit étoit allé quelque part, un autre leur donna de ce vin. Le pere qui le but tout pur en mourut le jour même qui étoit le* 17. *Août* 1503. *Le fils qui étoit plus vigoureux, & y avoit mis de l'eau, eut laiſſé de courir aux remedes, & s'étant fait envelopper dans le ventre d'une mule en réchappa; mais il lui en demeura une langueur qui ne lui permit pas d'agir dans ſon plus grand beſoin.* Il n'y avoit que deux ou trois mois qu'Hadrien avoit été promu au Cardinalat. Guicciardin (*e*) merite d'être lu touchant cette mort du Pape.

(D) *Dans une conſpiration contre lui.*] Ce fut celle dont le Cardinal Alfonſe Petrucci ſe rendit le chef. On en vouloit à la vie de Leon X. Quelques-uns (*f*) diſent que nôtre Hadrien y entra par l'eſperance de devenir Pape, & que cette eſperance étoit fondée ſur je ne ſai quelle prediction, qui promettoit le Papat à un certain Hadrien de baſſe naiſſance, mais illuſtre par ſa doctrine. Comme tout cela convenoit à Hadrien de Cornetto, il s'en fit l'aplication, & en perdit tout ſon honneur, & le repos de ſa vie. Diſons hardiment qu'il n'y a point de plus grandes peſtes du genre humain, que ceux qui ſe mêlent de predire l'avenir; car ils ne trouvent que trop d'eſprits foibles ou remuans, qu'ils engagent à des entrepriſes funeſtes. Un Etat bien policé ne devroit point ſouffrir de telles gens, de quelque maniere qu'ils ſe vantaſſent d'avoir conſulté le Ciel, ſoit par les étoiles, ſoit par l'Apocalypſe. La plupart ſont des impoſteurs, qui n'ont pour but que de troubler le repos public. Celui qui trompa le Cardinal de Cornetto étoit un magicien dans les montagnes de l'Apenin, à ce que dit Mr. Varillas, qui raporte au long cette avanture. Voiez la page 276. de ſes anecdotes de Florence. Mais Paul Jove dit que c'étoit une ſorciere: *Certam ſpem adipiſcendi Pontificatus conceperat ex oraculo fatidicæ mulieris.* C'eſt ainſi qu'il parle vers le commencement du 4. livre de l'hiſtoire de Leon X.

(E) *Ne s'y fia pas.*] Mr. Varillas a obſervé que deux choſes donnerent de la défiance au Cardinal Hadrien; l'une que le Cardinal Soderin & lui furent condamnez à *une amende de dix mille écus chacun*, quoi qu'ils ſe fuſſent proſternez aux pieds du Pape, & que le Pape eût declaré en plein Conſiſtoire, qu'il pardonneroit aux Cardinaux complices de la conjuration, *s'ils avoüoient leur crime ſur le champ, & lui demandoient pardon en pronunce de leurs confreres*: l'autre fut les marques d'indignation *qui paroiſſoient malgré qu'il en eut ſur le viſage* de Leon X. Voiez la page 283. & 284. des Anecdotes de Florence.

(F) *Ce qu'il étoit devenu.*] Il eſt bon d'oüir là-deſſus Pierius Valerianus, qui met nôtre Cardinal preſque en tête de ſon catalogue des Savans malheureux, *Noctu clam fugam arripuit, neque quò abierit, neque ubi ſit quatuordecim jam annorum ſpatio quiſquam poſtea explorare.* Il ajoûte qu'on crut que ſon valet le tua, pour profiter des piſtoles que ce Cardinal avoit couſues dans ſa chemiſette. *Conſtans tamen opinio eſt eum inſuto in inferiorem toracem auro onerato comitis famuli perfidia oppreſſum, eumque ſurrepto cadavere in ſolitarium aliquem locum abjectum occultaſſe.* Le Pere Oldoini remarque qu'on le degrada de la pourpre (*g*), & de ſes benefices; qu'il s'enfuit en Turquie, & qu'il mourut clandeſtinement, ſans qu'on ſache en quel jour ni en quelle année. A cela s'acorde Leandre Alberti dans ſa deſcription de l'Italie. *Noſtra inſuper ætate*, dit-il, *Hadrianus illuſtrandæ patriæ principia fecerat Adrianus Cardinalis ex hac urbe* (Cornetto) *cum literarum ſtudio, tum cæremoniarum, ſed qui metu Leonis X. Pontif. Max. clam Roma profectus, exinde nunquam apparuit.* L'Auteur des Anecdotes de Florence dit (*h*) que le Cardinal Hadrien ſortit de Rome traveſti en moiſſonneur; *qu'il ne marcha que la nuit juſqu'à ce qu'il fût dans ſon païs, où il paſſa le reſte de ſa vie en changeant de cachette, tant il étoit encore perſuadé* de la prediction du magicien. Il y a là deux choſes empruntées de (*i*) Paul Jove; le reſte eſt peut-être de l'invention de l'Auteur. Guicciardin particulariſe encore moins que Paul Jove. (*k*) *Adriano partitoſi occultamente, quello che s'avveniſſe di lui, non fu mai più, che ſi ſapeſſe, nè trovato nè veduto in luogo alcuno.* Il dit cela ſous l'an 1517. d'où l'on peut conclure que les dialogues de Pierius Valerianus *de infelicitate litteratorum*, furent compoſez l'an 1521. Moreri a mis la fuite de nôtre Hadrien à l'an 1518. Que ne ſuivoit-il la chronologie de Guicciardin? Il envoie ce fugitif à Veniſe; & à Riva dans le Dioceſe de Trente. J'ai bien peur qu'il ne confonde l'exil ſous Jules II. avec l'exil ſous Leon X.

(G) *Il ſe mêloit de faire des vers.*] Nous avons ſon petit poëme *de Venatione*, & celui qui a pour titre *Iter Julii II. Pontificis Romani*, ſans compter les vers à la loüange de la Ste. Vierge, & la deſcription du palais qu'il fit bâtir aſſez près du Vatican; & qui eſt aujourd'hui poſſedé par la maiſon Colonna. On le nomme le palais Anglois, à cauſe que le Cardinal Hadrien le legua au Roi d'Angleterre (*l*).

(*e*) *Jovius, lib. 4. Vitæ Leon. X.* (*f*) *Guicc. lib. 18. fol. m. 384. verſo.* (*g*) Sub Leone contumax ſpoliatus eſt purpura & ſacerdotiis, quare nequicquam metu perterritus in Thraciam fugit, ibique obſcurus & latens diem clauſit extremum, incertum quo menſe vel anno. *Oldoin. ubi ſupra.* (*h*) *Pag.* 284. (*i*) Hadrianus, trepido ſuſpicacique ingenio vir, Leonis clementiæ diffidens, ab urbe meſſoris habitu profectus, uſque ad vitæ exitum nullo perſequente latebras mutavit. *Jovius, lib. 4. Vita Leon. X.* (*k*) *Guicc. lib. 18. fol. m. 384. verſo.* (*l*) *Voiez Oldoinus, Athen. Roman. pag. 303.*

Digitized by Google

HADRIEN VI. nâquit à (A) Utrecht l'an * 1459. L'eſprit que l'on reconut en lui dès l'enfance, obligea ſon (B) pere à le deſtiner aux études, quoi qu'il n'eût pas le moien de l'entretenir dans les Ecoles. Mais l'Univerſité de Louvain ſuplea à cette indigence domeſtique. Le jeune homme y trouva place dans un College, où l'on nourrit gratuitement un certain nombre d'Ecoliers. On conte qu'il alloit lire la nuit à la lumiere des (BΔ) lampes qui étoient allumées dans les Egliſes, ou aux coins des ruës. C'étoit tout enſemble un ſigne de ſon indigence, & de ſon eſprit ſtudieux. Il fit de très-bons progrés dans toutes ſortes de ſciences; & s'il ne devint pas (C) poëte, ni bonne plume, c'eſt qu'il ne s'en ſoucia pas. Ses mœurs étoient exemplaires; & l'on ne vit jamais homme qui s'intriguât moins que lui. La Cure (D) qu'on lui donna en Hollande l'alla chercher ſans qu'il s'y fût attendu. La ſeule reputation de ſa probité & de ſa ſcience, brigua pour lui auprès de ceux qui l'éleverent †. Il reçut le bonnet de Docteur en Theologie à Louvain le 21. de Juin 1491. Un peu après il fut Chanoine de St. Pierre, & Profeſſeur en Theologie dans la même ville; & puis Doien de St. Pierre, & Vice-Chancelier de l'Univerſité. On le tira de cette vie collegiale pour le faire venir à la Cour en 1507. & cela afin qu'il fût precepteur de l'Archiduc Charles, âgé alors de ſept ans ‡. Il ne lui fit pas faire de grans (E) progrés dans le Latin; & l'on a voulu dire que ‡ Chiévres gouverneur de ce jeune Prince

* *Valer. Andr. Biblioth. Belgic. pag.* 19.

† *Paulus Jovius in vita Hadriani VI.*

‡ *Val. André ubi ſupra, & in faſtis Academ. Lovan. p.* 96.

‡ Ferunt Carolum Cevrium . . . ut integra adoleſcentis poſſeſſione frueretur, alumnum militares jocos ſæpius offerendo ſenſim avertiſſe à literis. *Jovius ubi ſupra.*

(A) *Nâquit à Utrecht.*] Cette ville s'apelle en Latin *Trajectum ad Rhenum*, comme Maeſtricht s'apelle *Trajectum ad Moſam*. Quelques-uns (*a*) s'étant contentez de dire qu'Hadrien étoit *Trajectenſis*, ont été cauſe que d'autres (*b*) l'ont fait nâtif de Maeſtricht: tant il eſt vrai que pour peu qu'on s'éloigne de l'exactitude, on fait broncher quelque Auteur. Aparemment le Pere Labbe s'étoit aperçu de la negligence de Bellarmin; car dans ſon commentaire ſur les Ecrivains Eccleſiaſtiques de ce Jeſuïte, il ne s'eſt point ſervi du mot *Trajectenſis*, mais de celui d'*Ultrajectenſis*. Il eſt ſi vrai que *Trajectum* tout ſeul ſe prend plutôt pour Maeſtricht que pour Utrecht, que Mr. de Marolles n'eſt point excuſable d'avoir (*c*) pris au 2. livre de Gregoire de Tours, *Trajectenſem urbem* pour Utrecht. Il s'agiſſoit de la retraite de St. Servais Evêque de Tongres, & c'étoit une nouvelle raiſon de ne meconoître pas Maeſtricht. Je ne doute point que le docte Onuphre Panvini n'ait pris ici *Trajectenſis* pour un homme né à Maeſtricht. *Adrianus VI.* dit-il (*d*), *Trajectenſis, Flander vel Brabantinus:* erreur mille fois plus ſuportable que celle d'un Ecrivain Allemand, qui a (*e*) dit, *Adrianus VI. patria Derthuſienſis Germanus.* Quelques-uns l'ont fait naître en Italie: (*f*) *Ut plane ridiculi ſint qui in ſuis ad Alphonſi Ciacconii hiſtoriam additionibus natales Adriani majoreſve Italis vindicant.* Jerome Niger Auteur Italien diſoit de ce Pape, (*g*) *Il parle touſiours Latin, aſſez paſſable pour un Eſpagnol.*

(*a*) *Bellarmin eſt de ceux-là dans le livre de Script. Eccleſ.*

(*b*) *Le Jeſuite Foreſti eſt de ceux-là dans la Mappamondo Iſtorico.*

(*c*) *Voiez ſes notes ſur Gregoire de Tours to. 1. p. 75.*

(*d*) *In Chronico Rom. Pontif. ad ann. 1522.*

(*e*) *In continuatione Chronici Euſebiani, excuſa Baſilea anno 1536. ad ann. 1522. Voiez Schoockius de fabula Hamelenſi pag.* 83.

(*f*) *Valer. Andr. Biblioth. Belg. p.* 19.

(*g*) *Voiez les lettres des Princes recueillies par Ruſcelli, fol. m.* 86.

(*h*) *Valer. Andr. ibid.* (*i*) *Naudæus in pentade queſt. iatrophilol. pag. m.* 91. (*k*) *Thuanus l.* 22. *ad ann.* 1559. *Voiez ci-deſſus pag.* 1312. *col.* 2. (*l*) *Jovius in ejus vita, pag. m.* 223.

(*B*) *Son pere.*] Il s'apelloit Florent Boyens (*h*), & gagnoit ſa vie à faire des barques, *Naupegus.* D'autres le font tiſſerand, & d'autres braſſeur de biere. Je croi qu'il s'en faut tenir à la premiere opinion, puis que Valere André qui a fait bien des recherches touchant le Pape Hadrien VI. ne dit pas un mot des autres metiers qu'on donne à ſon pere. Quant au fils il ne s'apella qu'*Hadrianus Florentius*, c'eſt-à-dire, *Hadrien fils de Florent:* c'étoit la coutume du païs; elle y ſubſiſte encore dans le petit peuple.

(*BΔ*) *Qu'il alloit lire la nuit à la lumiere des lampes.*] C'eſt Gabriel Naudé qui m'aprend cela. *Non ſecus omnino*, dit-il (*i*), *ac olim fecere maximi illi viri; Euclides dum noctu Megaris Athenas proficiſceretur ad audiendum Socratem . . . Adrianuſque præterea ejus nominis Pontifex ſextus, & Auguſtinus Steuchus Eugubinus, quos inter luctandum cum ſtudiis & anguſtioris vitæ miſeriis, ſæpe videre fuit ad ellychnios noctu in templis aut compitis collucentes legendi deſiderio acceſſiſſe.*

(*C*) *S'il ne devint pas poëte.*] Une des choſes qui le firent decrier par les Italiens, fut qu'il ne faiſoit aucun cas ni de la poëſie, ni de la delicateſſe du ſtyle, deux choſes qui avoient fait faire fortune à bien des gens ſous Leon X. & dont on ſe piquoit le plus en ce païs-là depuis cinquante ou ſoixante ans. Hadrien avoit ſes raiſons; car les poëtes avoient produit les mêmes mauvais effets qu'ils produiſirent (*k*) depuis en France. (*l*) *Quod unum ei viri elegantes defuiſſe prædicant, eloquentiæ cultioris flores, & poëtarum amœnitates contemnere erat ſolitus, ſive quod putaret eas ſibi aliquid de graviſſimorum ſtudiorum auctoritate detrahere, ſive quod caſtis & piis ingeniis poëtarum luſus pravos mores importare & religionibus officere arbitraretur.* Il étoit ſi peu diſpoſé à leur faire du bien, qu'une des raiſons pour leſquelles Paul Jove ſe reſſentit de ſes faveurs, fut qu'il n'avoit pas joint la poëſie à l'étude des belles lettres. (*m*) *Jovium omnino eo . . . . ſacerdotio eſſe ponendum, quem audiviſſet optimis diſciplinis liberaliter eruditum, & ſcriptorem annalium valde elegantem, nec tamen eſſe poëtam, ut cæteri qui cultiores literas ſectarentur.* Le Paganiſme que les poëtes repandoient dans leurs Ouvrages, ne contribua pas peu à la froideur que ce Pape leur temoigna, car il n'entendoit point raillerie là-deſſus. Ce n'étoit point un (*n*) homme d'accommodement ſur ces matieres; il detourna ſes yeux lors qu'on lui voulut faire voir la ſtatuë de Laocoon, & dît que c'étoient des ſimulacres de l'impieté: *Ornamenta inſignis pictura & ſtatuarum priſcæ artis nequaquam magni fecit, adeo ut Vianeſio Bononienſium legato commendante ſtatuam Laocoontis, quam in Belvederii viridariis Julius ingenti pretio coemptam ad loci dignitatem collocarat, averſis ſtatim oculis tanquam impia gentis ſimulacra vituperaret.* C'eſt Paul Jove (*o*) qui nous aprend cette particularité. Jugez ſi les amateurs des beaux arts, ſi les Italiens qui admiroient ce chef-d'œuvre de ſculpture, pouvoient concevoir de l'eſtime pour un tel Pape. Les poëtes lui firent voir qu'on n'avoit pas dit ſans raiſon, *genus irritabile vatum.* Voici une épigramme dont Sannazar le regala:

Claſſe, viriſque potens, domitoque Oriente ſuperbus
Barbarus in Latias dux quatit arma domos:
In Vaticano noſter latet; hunc tamen alto,
Chriſte, vides cœlo, (proh dolor) & pateris.

Nous raporterons ci-deſſous l'invective de Pierius Valerianus. La ſtatuë de Paſquin étoit continuellement bigarrée de vers ſatiriques contre Hadrien: nous dirons ailleurs (*p*) pourquoi il ne la fit pas detruire, comme il l'avoit reſolu.

(*D*) *La Cure qu'on lui donna en Hollande.*] Paul Jove dit que (*q*) Marguerite fille de l'Empereur Maximilien, gouvernante des Païs-Bas, lui fit avoir cette Cure, & que peu après on lui confera le Doienné de Louvain. Il a tort de donner en ce tems-là le gouvernement des Païs-Bas à cette Princeſſe; car elle ne le poſſeda qu'après la mort du Duc de Savoie ſon ſecond mari effectif. Je me ſers de ce mot, parce que le premier (*r*) Prince auquel on l'avoit fiancée, la renvoia avant la conſommation du mariage, & parce que je n'ajoûte nulle foi à ceux (*s*) qui diſent que le Duc de Savoie ne la conut point. En tout cas puis qu'il mourut l'an 1504. il eſt clair que Marguerite d'Autriche n'étoit point gouvernante des Païs-Bas lors qu'Hadrien monta Doienné de Louvain, car il y monta en l'année (*t*) 1497. Paul Jove aura confondu cette Marguerite avec la veuve de Charles le Hardi dernier Duc de Bourgogne, ſœur d'Edoüard IV. Roi d'Angleterre. Elle ſe nommoit auſſi Marguerite; & fit les frais (*v*) de la promotion d'Hadrien au Doctorat en Theologie. Ceux qui nous l'aprennent diſent bien que ce Docteur eut le Doienné de St. Pierre à Louvain; celui de nôtre-Dame à Anvers; un Canonicat & la charge de Threſorier à Nôtre-Dame la Grande d'Utrecht, & la Prevôté de Saint Sauveur dans la même ville; mais ils ne parlent point d'aucun Benefice à charge d'ames, ou d'aucune Egliſe paroiſſiale. C'eſt peut-être une nouvelle confuſion de Paul Jove, que cette paroiſſe-là. Le Cardinal Pallavicini (*w*) n'a rien corrigé ſur ceci dans la narration de cet Ecrivain.

(*E*) *De grands progrés dans le Latin.*] Tout le monde a oui dire que cet Empereur aiant été harangué en Latin, & n'aiant pu entendre ce qu'on lui diſoit, s'écria en ſoupirant, *Hadrien me l'avois bien dit.* Paul Jove en parle comme d'une choſe qui arriva en ſa preſence. (*x*) *Audivi ego Cæſarem quum Genua Latinam*

(*m*) *Idem pag.* 277.

(*n*) Suſpecta habebat poëtarum ingenia, utpote qui minus ſincero animo de Chriſtiana Religione ſentire & damnata falſiſſimorum Deorum nomina ad veterum imitationem ſtudioſe celebrare dicerentur. *Id. ibid.*

(*o*) *Ubi ſupra pag.* 283.

(*p*) *A la fin de cet Ouvrage dans la diſſertation ſur les libelles diffamatoires, n.* XII.

(*q*) Margarita Maximiliani Cæſaris filia, quæ tum Belgis imperabat, ſacerdotio parochiali in Hollandia liberaliter honeſtavit.

(*r*) *Charles VIII. Roi de France.*

(*ſ*) *Faber, hiſt. des Ducs de Bourgogne, pag.* 448. *Heiſs, hiſt. de l'Empire, to.* 2. *pag.* 372.

(*t*) *Val. André Feſt. Academ. p.* 60.

(*v*) *Idem p.* 95. & *Bibl. Belg. pag.* 19.

(*w*) *Iſtor. del Concil. l.* 2. *c.* 2.

(*x*) *In vita Hadriani VI. p. m.* 217.

Digitized by Google

Prince en fut la cauſe. Il n'y a rien pour l'ordinaire de plus deſagreable aux enfans que l'étude: les exercices du corps ſont tout autrement leur fait. On a donc dit que Chiévres voulant s'emparer de ſon pupille, & avoir toute la gloire de ſes progrés, le cultiva du côté de l'inclination & de ſon fort, & ne ſe ſoucia gueres qu'il profitât des leçons du profeſſeur de Louvain. Quoi qu'il en ſoit, le precepteur eut des recompenſes ſi magnifiques, que jamais homme de cet emploi n'en a eu de plus conſiderables; car ce fut (F) le credit de Charles-Quint qui l'éleva au Papat. Avant cela il fut envoié Ambaſſadeur en Eſpagne auprès du Roi Ferdinand; & quelques-uns diſent qu'il menagea les choſes (G) avec beaucoup plus d'adreſſe, que l'on n'en devoit attendre d'un homme qui avoit humé ſi long tems l'air de l'Univerſité. Il ramena ce Monarque, qui étoit fort mecontent de la maniere dont ſon gendre en avoit uſé envers lui, & de l'attachement que la Nobleſſe avoit temoigné pour les Princes Autrichiens. Hadrien effaça ces mauvaiſes impreſſions dont les ſuites étoient à craindre, & fut honoré peu après de l'Evêché (H) de Tortoſe, ſans ceſſer pour cela d'être Ambaſſadeur. Il en exerça les fonctions juſques à la mort * de Fer-

* Arrivée le 23. Janvier 1516.

(a) *Meditat. hiſtor. 3. vol. l. 4. chap. 7. p. m. 282.*

(b) *Pratique de l'éducat. des Princes, pag. 26. & ſuiv.*

(c) *On fit 31. Cardinaux tous à la fois.*

(d) Tum præſertim Maximiliani Cæſaris literis. *Jovius pag. 230.*

(e) *Swertius Athen. Belg. pag. 95.*

(f) *L'Abbé de St. Real de l'uſage de l'hiſtoire. Voiez la remarque E de l'article d'Amyot.*

(g) Itaque Medices deſperato vel neglecto Pontificatu Adrianum nominat. *Jovius pag. 249.*

(h) *Wolfius*, Lect. memorab. tom. 2. p. 192. *dit que cette inſcription fut miſe ſur une tapiſſerie à Louvain; lors qu'on y fit des rejouiſſances pour la creation de ce Pape.*

nam orationem à quodam recitatam, nequaquam præclarè intelligeret, ſuſpirantem hæc verba ore proculiſſe; agnoſco, inquit, nunc maximè & cum dolore quidem magiſtri mei divina monita, quum hos flores & elegantias Latini ſermonis percipere nequeam, & meminerim eum ſæpè prædixiſſe, me aliquando puerilis incuria pœnas daturum. Cet hiſtorien venoit de dire qu'Hadrien n'aiant pas été en état de tenir bon contre Chiévres, s'étoit contenté d'avertir ſon jeune diſciple qu'il ſe repentiroit un jour de ſa negligence. *Hadrianum auctoritate imparem, & natura leniſſimum, officio facile deceſſiſſe, ita tamen ut diſcipulo perblande diceret, futurum aliquando ut eum præſentis negligentia pœniteret.* Charles-Quint en ſentit l'épreuve à Genes, & l'avoüa de bonne foi. Camerarius (a) voudroit rendre reſponſable Hadrien, de ce que cet Empereur étoit obligé de ſe ſervir de trucheman, quand on le haranguoit en Latin; comme ſi Hadrien avoit été plus ſoigneux de l'inſtruire dans le Catholiciſme, que dans les belles lettres; mais il ne faut que ſe ſouvenir de l'aveu de Charles-Quint pour diſculper ſon precepteur. Mr. Varillas (b) eſt entré dans une longue diſpute contre les hiſtoriens Eſpagnols, où il pretend qu'il n'eſt pas vrai, ni que Chiévres ſoit coupable de ce de quoi on l'acuſe par raport au Latin de ſon éleve, ni que Charles-Quint ait ignoré cette langue, ni qu'il ait fait une experience fâcheuſe de cette ignorance un jour qu'on le harangua. A l'égard de ce dernier fait que les Eſpagnols, dit-il, ſupoſent être arrivé en Allemagne, il ſoutient qu'il n'eſt raporté dans aucun Auteur des autres nations. Auroit-il parlé de la ſorte, s'il avoit ſçu l'avanture de la harangue de Genes dont Paul Jove a fait mention?

(F) *Ce fut le credit de Charles-Quint.*] Paul Jove remarque qu'Hadrien eut part à la nombreuſe (c) promotion de l'année 1517. en (d) vertu des lettres de l'Empereur Maximilien. Il y ajoûte quelques autres raiſons. A l'egard de la Papauté c'eſt une opinion fort commune, qu'Hadrien y arriva par les fortes brigues de l'Empereur Charles-Quint. (e) *Cæſare urgente Leoni demortuo abſens (raro & inuſitato ſanè exemplo) Pontifex Max. undequadraginta patrum purpuratorum ſuffragiis creatur.* On pretend qu'Amiot fut redevable de la grande Aumônerie de France, à une converſation qui (f) *tomba ſur le ſujet de Charles-Quint à la table* de Charles IX. „ On loüa cet Empereur „ de pluſieurs choſes, mais ſur tout d'avoir fait ſon „ Precepteur Pape. . . . On exagera ſi fortement le „ merite de cette action, que cela fit impreſſion ſur „ l'eſprit de Charles IX. juſques là même qu'il dit *que „ ſi l'occaſion s'en preſentoit, il en feroit bien autant pour „ le ſien.* „ C'eſt donc une opinion aſſez generale que le Pape Hadrien VI. étoit la Creature de Charles-Quint. Il ſemble neanmoins que cet Empereur ne lui procura le Papat qu'indirectement, & par accident. Paul Jove qui eſt entré aſſez bien dans les intrigues de ce Conclave, nous aprend que Julien de Medicis chef de la plus puiſſante faction, ne travailla pour Hadrien qu'après avoir vu (g) qu'il ne pouvoit rien obtenir pour lui-même. Il eſt vrai que l'attachement d'Hadrien aux interêts de Charles-Quint, lui rendit très-favorable dans ce pis-aller la cabale de Julien de Medicis. On parle d'une inſcription (h) où Hadrien ſe reconoiſſoit obligé de toutes ſes grandeurs à Sa Majeſté Imperiale. Cette inſcription étoit compoſée, dit-on, de ces paroles: *Ultrajectum plantavit, Lovanium rigavit*, „ *Cæſar verò incrementum dedit*; c'eſt-à-dire, *Utrecht a planté, Louvain a arroſé, & l'Empereur a donné l'accroiſſement.* Sur quoi quelcun dit, *Il n'y a eu rien ici à faire pour Dieu, Deo iſthic nec feritur, nec metitur.* Cela n'empêche pas que la creation de ce Pape n'ait été un coup de hazard, & de depit. Liſez ces vers de Pierius Valerianus, qui ſont auſſi beaux que ſatiriques (i):

Cum fluctuaret cymba, qua magnos Deos,
Roma penates qua vehit,
Leone adempto: providum, vigilem, parem
Optabat infelix ducem.
Dum tota is ora quæritur Liguſtica,
Totoque Tyrrheno mari,
Per Adriatici omne littus, per Padi
Ripas, Lemani per juga:
Per Celtiberos, Gaditanos, Gallici
Vaſtos per Oceani ſinus,
Quaque æſtuoſum Sarmatas lambit ſalum,
Qua circuit Britannias:
Repente nobis hunc dedit vecors furor
Regione Rheni ab ultima;
Nil tale Patribus facere ſe putantibus:
Nihil minus voluntibus
Quam quem eligebant, vil minus poſcentibus
Quam quem vocabant: ô mare!
O terra! votis Hadrianus omnium
Fit Pontifex; ſed omnibus,
Quis credat! invitis. Deûm vis hæc, Deûm,
Deûm abſitum hoc arbitrium eſt.
Ut qui natantis deſpuunt regnum trabis,
Parere diſcant vipere:
Ut invicem qui ſe oderant Patres, ducem
Inviſum haberent omnibus,
Malarum ut eſſet ſævus ultor mentium,
Acri ipſe mente in ſingulos.

(i) *L'Auteur des notes ſur les poëſies de Sannazar, imprimées à Amſterdam l'an 1689. les a inſerez à la page 236. 237.*

Naudé raporte (k) que Pierre Martyr, *non l'Heretique de Florence, mais le Protonotaire Apoſtolique natif d'une petite bourgade du Duché de Milan*, a dit *en parlant de l'élection d'*Hadrien VI. *Cardinalibus hoc loco accidit quod in fabula de Pardo ac Leone ſuper Agno raptando ſcribitur; fortibus illis ſtrenuè ſe dilacerantibus, quodcumque quadrupes iners aliud præda ſe dominum fecit.* C'eſt-à-dire ſelon la verſion de Louïs de Mai Auteur des notes ſur les Coups d'Etat, *Il arriva en ce rencontre aux Cardinaux ce que la fable raconte du Leopard & du Lion ſur l'enlevement d'un agneau; que pendant que ces deux genereux animaux ſe déchiroient en diſputant vaillamment à qui auroit la proye, une autre beſte à quatre pieds, des plus brutes & laches, s'en rendit la maitreſſe.*

(k) *Naudé, coups d'Etat pag. m. 23.*

(l) *Voiez la preface de la Pratique de l'éducat.*

(m) *Jovius pag. 232.*

(n) *Jovius ib. p. 228. Swert. Athen. Belg. p. 95. Val. Andr. Bibl. Belg. pag. 20.*

(o) *Preface de la Pratique. Voiez auſſi pag. 190.*

(p) *Pratt. de l'éduc. pag. 183.*

(q) *Notez que depuis la promotion d'Hadrien au Cardinalat, on l'appelloit le Cardinal de Tortoſe.*

(r) *L'hiſtoire du miniſtere du Cardinal Ximenez, par Mr. Marſollier.*

(G) *Avec beaucoup plus d'adreſſe.*] Mr. Varillas n'eſt pas de ce ſentiment. Selon lui (l) Hadrien n'étoit bon que pour enſeigner dans un college; il n'entendoit pas la Politique; il ne ſavoit pas la ſcience du cabinet. On en donne entre autres preuves celle-ci; c'eſt que dans ſon ambaſſade d'Aragon il ne repondit pas à l'eſperance de Chievres. Mais qui a dit à Varillas que ce ſoit une marque de peu d'habileté? Hadrien haïſſoit (m) Chievres pour pluſieurs raiſons; & au lieu de negocier ſelon les vuës de Chievres, il lui rendoit ſous main de mauvais offices. C'etoit ſans doute mal répondre aux eſperances de ce Seigneur, mais ce n'étoit pas être mal habile.

(H) *De l'Evêché de Tortoſe.*] Pluſieurs Auteurs (n) que j'ai conſultez conviennent que Ferdinand confera cet Evêché à Hadrien; mais Mr. Varillas dit qu'on le lui donna après la (o) mort de ce Prince, comme un dedommagement du pouvoir qu'on lui ôtoit. C'eſt qu'il faut ſavoir que le Cardinal Ximenés nommé Regent (p) du Roiaume par le teſtament de Ferdinand, voulut occuper ce poſte malgré le Brevet qu'Hadrien avoit aporté de Flandres, pour être Regent de la Caſtille & de l'Aragon, en cas que Ferdinand mourût. Le Cardinal fut plus ferme qu'Hadrien dans ſes pretentions; car on porta celui-ci à ſe contenter d'avoir part à la Regence; & Mr. Varillas ſupoſe qu'on le fit Evêque (q) afin de le dedommager. Je viens de jetter les yeux ſur un Ouvrage (r) plus moderne que celui de

Digitized by Google

† *Jovius ibid.*

Ferdinand, après quoi il partagea (*I*) la Regence avec le Cardinal Ximenés †. Il eſt vrai que ſa part fut la plus petite, pour β ne rien dire de pis: mais il arriva un tems où ſon autorité fut beaucoup plus grande. Ximenés avoit voulu trop faire le maître; c'eſt pourquoi l'Archiduc Charles le renvoia chez lui, lors qu'il alla en perſonne prendre poſſeſſion de ſes Roiaumes d'Eſpagne; & quelque tems après il en donna * le gouvernement à Hadrien d'une maniere fort honorable, je veux dire lors qu'il en partit pour aller en Allemagne où la Couronne Imperiale l'appelloit. Hadrien ſe trouva fort embarraſſé du gouvernement de tant de Roiaumes, parce qu'il s'y forma une dangereuſe ſedition, qu'il n'auroit pas été capable de ſurmonter ſi l'on ne lui eût aſſocié deux collegues, ſavoir le Connetable & l'Amirante de Caſtille. L'invaſion de la Navarre par les François fut un autre grand embarras pendant ſon gouvernement. Il s'en tira avec honneur; & il jouïſſoit du plaiſir d'avoir recouvré la Navarre, lors qu'il reçut la nouvelle de ſon élection à la Papauté †. Je n'ai pas encore dit que Leon X. lui avoit donné le chapeau de Cardinal en l'année 1517. Après ſa mort les diverſes brigues du Conclave aboutirent à l'élection d'Hadrien 4, ce qui deplut fort au (*K*) peuple de Rome. Le nouveau Pape s'étant embarqué en Catalogne, (*L*) arriva à Rome le 30. d'Août. Il ne voulut point changer ſon nom; & il temoigna en toutes choſes un éloignement du faſte, & des voluptez, contre lequel la preſcription étoit déjà ſurannée. Son Pontificat ne dura que juſques au 14. de Septembre 1623. Il eut une grande partialité pour l'Empereur Charles-Quint, & très-peu de (*M*) ſatisfaction de ſa Tiare.

β *Voiez Varillas, Pratiq. de l'éducation du Prince, pag. 186. édit. de Hollande.*

* Hadrianus cum imperio toti Hiſpaniæ præficitur tanta cum dignitate, ut Cæſar recuſantem & præoptantem ſequi humaniſſimis precibus ut manere vellet exorare cogeretur, quando rege abſente in Hiſpania præſide opus foret præclaræ dignitatis & famæ, qui &c. *Jovius pag. 231.*

‡ *Idem pag. 251.*

† *Le 9. Janvier 1522.*

(*a*) *Pag. 372. édit. de Hollande.*

(*b*) *Flechier, hiſt. du Cardin. Ximenés, liv. 4. pag. 638. édit. de Holl.*

(*c*) *De rebus geſtis Ximen. lib. 6.*

(*d*) *Epiſt. 576. lib. 29.*

(*e*) *Flechier ibid. l. 3. p. 492. ad ann. 1515.*

(*f*) *Pag. 185.*

(*g*) *C'eſt ainſi que l'on nommoit en Eſpagne le Docteur Hadrien Florent.*

Varillas, & j'y ai vu que l'Auteur ſuposé que nôtre Hadrien n'étoit point Evêque, lors de la diſpute ſur la Regence. En racontant les circonſtances de cette diſpute, il ne l'apelle que le Doien de Louvain, & il dit (*a*) que Ximenés ſuposa que ce Doien *ayant conſenti de ne l'avoir qu'en ſecond, la dignité & le rang qu'il avoit dans la Caſtille ne permettant pas à un* SIMPLE PRETRE, *comme étoit le Doyen, de pretendre le pas ſur un Archevêque Cardinal, il ne lui en feroit part qu'autant qu'il lui plairoit.* Mr. l'Evêque de Nîmes dit formellement (*b*) que le Doien ne parvint à l'Evêché de Tortoſe, que par la recommandation de Ximenés après la mort de Ferdinand; & comme il cite Alvare Gomez (*c*), & Pierre Martyr (*d*), il eſt aparent que Paul Jove & les bibliothecaires du Païs-Bas ſe ſont trompez. La maniere dont Ferdinand avoit reçu le Doien n'inſinuë pas qu'il l'ait fait Evêque. Il avoit penetré le (*e*) *veritable ſujet de ſon ambaſſade, il l'avoit regardé comme un eſpion, & lors qu'Hadrien ſollicitoit une ſeconde audience, il repondit avec chagrin:* Que veut-il? Vient-il ſavoir ſi je me meurs? Dites lui qu'on ne me voit point aujourd'hui. *Il le vit pourtant peu de jours après par le conſeil de ſes Miniſtres, & lui dit qu'il ne ſe portoit pas aſſez bien pour traiter d'affaire avec lui, qu'il ſe retirat à Guadalupe dans le Couvent des Religieux de Saint Jerôme. . . . Il lui donna des Officiers en aparence pour le ſervir, mais en effet pour le garder, & pour empêcher que des gens qui lui étoient ſuſpects n'euſſent commerce avec lui.*

(*I*) *Il partagea la Regence.*] Il y a beaucoup de probabilité dans l'une des circonſtances que Mr. Varillas raporte. Il dit (*f*) qu'une des raiſons qu'on allegua au Doien (*g*) d'Utrecht pendant ſa diſpute avec Ximenés touchant la Regence, fut de lui repreſenter „ que s'il „ s'ingeroit de faire valoir les proviſions qu'il avoit „ aportées de Flandres, il exciteroit dans l'Eſpagne „ une guerre civile, & repondroit devant Dieu de tous „ les homicides & des autres crimes qui s'y commet„ troient; comme il en étoit lui-même demeuré d'ac„ cord par avance dans ſon excellent commentaire ſur „ le Maître des ſentences, où il avoit enſeigné qu'un „ homme excitant du trouble dans un Etat, lors qu'il „ s'en pouvoit exempter ſans hazarder ſa conſcience „ ni ſon honneur, étoit reſponſable de tous les maux „ qui en arrivoient. On a vu ci-deſſus que le Doyen „ étoit homme de bien, & qu'il n'entendoit pas aſſez „ le metier dont il ſe mêloit. Il fut ſi charmé de la „ deference que l'on temoignoit pour lui, en ſe rapor„ tant à lui d'une affaire où il étoit partie, & de l'hon„ neur qu'on lui faiſoit de citer des écrits qu'il avoit „ autrefois dictez dans l'Univerſité de Louvain, & de„ puis fait imprimer, qu'il promit de ſe ſoumettre à „ ce que le Conſeil d'Eſpagne determineroit, pour„ veu que l'on trouvât un expedient qui mit à couvert „ ſa reputation, & qui n'expoſât pas les proviſions de „ l'Archiduc à être tournées en ridicules. „ Voilà juſtement la fable du corbeau & du renard, avec cette difference que le corbeau perdit ſa proie pour des loüanges à venir, au lieu que le bon Hadrien perdit la ſienne pour des loüanges que l'on donnoit à ſon chant du tems jadis.

(*K*) *Ce qui deplut fort au peuple de Rome.*] Ce qu'on apelle dans les Conclaves *être élu par inſpiration*, eut beaucoup de part à la fortune d'Hadrien. Le Cardinal de Medicis à la tête de tous les jeunes Cardinaux, faction encore plus puiſſante que celle qu'on a quelquefois nommée *l'Eſcadron volant*, n'eut pas plutôt reſolu de faire élire le Cardinal de Tortoſe, qu'il fit promettre à ſes partiſans de lui donner leur ſuffrage tout à la fois. Cela fut executé. L'ouverture des billets aiant donc fait conoître que l'on mettoit ſur les rangs un ſujet capable, ſur lequel il ne ſembloit pas que perſonne eût encore jetté les yeux, cauſa beaucoup de ſurpriſe. Le Cardinal Cajetan donna un nouveau branle, par l'exhortation qu'il fit à ceux qui étoient plus près de lui de ſe ranger à ce parti-là, puis (*b*) que c'étoit, diſoit-il, celui de Dieu & celui des hommes. Tout auſſi-tôt pluſieurs s'y rangerent de bonne grace, par je ne ſçai quel ſentiment de Religion: d'autres qui ne conoiſſoient pas même de nom le Cardinal de Tortoſe heſiterent, & furent neanmoins de l'avis qui prevaloit; le torrent de l'inſpiration les entraina, & leur fit oublier tous leurs interêts. Il n'y eut que le Cardinal Urſin qui reſiſta à cette inſpiration de Conclave. Julien de Medicis nageoit dans la joie, mais les autres tomberent dans un morne abatement; & le peuple (*i*) fut ſi fâché de leur choix, qu'il vomit mille injures contre eux, quand ils ſortirent du Conclave. L'un d'eux en remercia le peuple, parce qu'il trouvoit qu'ils en étoient quites à bon marché, puis qu'on ſe contentoit de leur dire des injures, & qu'on ne les lapidoit pas ſelon leur merite. (*k*) *Adaperte conclavi, quum globus Cardinalium Hadriani ponticem eſſe prædicerent, & opifices puerique minacibus oculis voceque & manibus obſtreperent, nec à fœdiſſimis probris abſtinerent, Sigiſmundus Gonzaga Cardinalis renidenti vultu his egit gratias, quod adverſus extrema ſupplicia meritos contumeliis eſſent contenti, nec lapidibus publicam injuriam vindicarent.* L'indignation du peuple étoit fondée ſur ce qu'on n'avoit eu aucun égard à la tache du péché originel, & qu'il craignoit que le nouveau Pape ne ſiegeât ailleurs qu'à Rome.

(*b*) Poſſe quam Diis ac hominibus placet. *Jovius pag. 250.*

(*i*) Id populus adeò indignanter tulit, ut quum patefacto Conclavi Cardinales domum redirent, paſſim maledictis inceſſerentur, quod infamibus comitiis non modo urbem Romam ſuo antiſtite orbatam prodidiſſent, ſed quod infamiæ proximum videretur, Italiam etiam Pontificatus honore ſpoliaſſent. *Ibid.*

(*k*) *Idem pag. 251.*

(*L*) *Arriva à Rome.*] François Swert (*l*) dit que Didacus Stunica a fait une relation de ce voiage. J'en doute fort, car Nicolas Antonio n'en parle point, quoi qu'il parle d'une autre relation de voiage compoſée par cet Auteur, & de moindre conſequence que ne le ſeroit celle ci. Swert aparemment a confondu l'une avec l'autre. La relation mentionnée par Nicolas Antonio eſt celle du voiage que Stunica fit à Rome l'an 1520. laquelle Schottus a inſerée à la fin de ſa Bibliotheque d'Eſpagne. Au lieu de Didacus Stunica il faloit nommer Blaiſe Ortiz, car c'eſt celui-ci qui compoſa une relation du voiage d'Hadrien VI. Elle fut imprimée à Tolede l'an 1548. L'Auteur étoit paſſé d'Eſpagne à Rome avec ce Pontife (*m*).

(*l*) *Aſcan. Belg. p. 95.*

(*M*) *Très-peu de ſatisfaction de ſa Tiare.*] C'eſt ce que temoigne l'inſcription qu'il voulut que l'on gravât ſur ſon tombeau; *Adrianus VI. hic ſitus eſt, qui nihil ſibi infelicius in vita duxit quam quod imperaret.* Le Pere Labbe (*n*) dit que cette épitaphe fut miſe ſur ſon tombeau dans l'Egliſe de Sainte Marie *dell' anima*, mais il ſe trompe; le Cardinal qui lui fit faire un mauſolée dans cette Egliſe, y fit mettre une inſcription beaucoup plus longue, & plus pompeuſe que celle-là. On la peut voir dans une infinité d'Auteurs. Pour l'autre elle ne fut gravée que ſur le tombeau où il fut mis par proviſion, & en depôt dans l'Egliſe de St. Pierre. Voiez Paul Jove ſur la fin de la vie de ce Pape. Il ne faut pas s'étonner que la couronne papale ait été trouvée peſante par Hadrien VI. car les affaires generales de la Chretienté furent dans un grand deſordre ſous ſon regne, & il ne conoiſſoit pas aſſez le genie des Italiens, pour ne leur deplaire pas en mil-

(*m*) *Nic. Antonio, tom. 1. pag. 179.*

(*n*) *De Script. Eccleſ. to. 1. pag. 415.*

Digitized by Google

Tiare. C'eſt peut-être ſon mécontentement qui donna lieu à ces manieres d'agir, qui l'ont fait paſſer pour (N) un miſanthrope. Les Italiens ont publié des médiſances (O) atroces contre lui: & ceux même qui au lieu de le diffamer du côté des mœurs, ſont convenus de ſa probité & de ſon zéle, ne laiſſent pas de dire qu'il n'étoit (P) point propre à être Pape. Il n'eſt pas juſques à ſa ſobrieté dont on n'ait (Q) fait des railleries. La joie qu'on fit paroître de ſa mort eſt au

le choſes. Les (a) nouvelles qu'il aprenoit tous les jours des progrés & des menaces des Ottomans, & ſon peu d'experience dans les affaires d'Italie, lui brouilloient tellement la tête, qu'il lui échapa de dire qu'il avoit eu plus de plaiſir à gouverner un college de Louvain, qu'à gouverner toute l'Egliſe Chretienne. S'il n'avoit pas été capable de connoître par lui-même, que ſes irreſolutions & ſa lenteur cauſoient du mal & des murmures, il l'auroit ſçu par les reproches que lui fit en face l'Ambaſſadeur de Ferdinand, qui commença ainſi ſa harangue: *Fabius Maximus, Sanctiſſime pater, rem Romanam cunctando reſtituit, tu vero pariter cunctando rem Romanam ſimulque Europam perdere conaris.* Ce (b) debut deconcerta tellement le Pape, que comme les Cardinaux ne l'aimoient pas, ils penſerent éclater de rire.

(N) *Pour un miſanthrope.*] Pierius Valerianus (c) en fait un homme qui fuioit la ſocieté humaine, & qui dans les Cavalcades s'éloignoit le plus qu'il pouvoit des courtiſans; il donnoit de l'éperon à ſon cheval dès qu'il ſe voioit joint par d'autres. Pour voir la ſatire de cet Auteur dans toute ſon étenduë, il faut faire choix de certaines éditions, car il y en a qui ont paſſé un peu l'éponge ſur cet endroit. Celle de Bâle de 1575. n'eſt pas de ce nombre, ainſi que l'a remarqué le Pere Theophile (d) Raynaud, qui a pris le parti de ce Pape contre les Humaniſtes de ce tems-là.

JENE parle point du Capitolo du Bernia contre ce Pape; je dirai ſeulement qu'il n'y faut point prendre au pied de la lettre cet endroit:

Baſta ch'egli hanno fatto un Papa ſanto
Che dice ogni mattina la ſua Meſſa
E non s'ol tocca mai ſe non col guanto.

C'eſt une hyperbole burleſque, familiere, & même proverbiale parmi les Italiens. *Gli hippocriti*, dit l'Aretin Giorn 1. della 2. parte, *che non ſel toccano mai ſe non col guanto.* Je dois cette obſervation à Mr. de la Monnoie.

(O) *Des médiſances atroces contre lui.*] On ne ſe contenta pas de l'accuſer d'une avarice prodigieuſe, on divulgua qu'on avoit (e) enfin decouvert pourquoi il ſe retiroit tous les jours dans un reduit du Vatican, où il ne laiſſoit entrer perſonne; & que ce n'étoit point comme Numa, afin d'aprendre d'enhaut la maniere de bien gouverner, mais afin d'y careſſer une belle femme: c'étoit ſa Nymphe Egerie. On ajoûtoit que la maladie dont il mourut procedoit d'un trop frequent (f) uſage du plaiſir venerien, & qu'il ne ſe contentoit pas de ſe divertir avec les femmes; qu'il lui faloit de beaux (g) garçons. Ce ne fut pas tout; on publia qu'il avoit été magicien; & que ſes amis voulant éluder les preuves que l'on tiroit de je ne ſçai combien d'inſtrumens magiques, qui avoient été trouvez dans ſa chambre après ſa mort, diſoient qu'il avoit travaillé à la pierre philoſophale. Comme on ne pouvoit nier qu'il n'eût l'exterieur d'un homme de bien, amateur de la reforme & de la juſtice, on ſe retranchoit à dire que ce n'étoit qu'un Tartuffe; & que ce défaut eſt plus commun en Allemagne que l'on ne penſe. Voiez ſur tout ceci une lettre de Chriſtophle Battus à Jerôme Saulius dans le ſecond volume de Wolfius. On a mis dans le ſuplément de la (h) chronique de l'Abbé d'Urſperg, qu'on trouva parmi les papiers ſecrets de ce Pape quelques livres de magie, & qu'il y a des gens qui pretendent qu'il parvint au Papat par ce mauvais art.

NOTEZ que Gerard Moringus obſerve que ce bon Pape aiant ſçu que les Italiens formoient de mauvais ſoupçons ſur ce qu'il avoit amené d'Eſpagne quelques jeunes gens, les renvoia tout auſſitôt en leur pais. (i) *Si quando autem, tum maxime ſpeciem omnem impudicitiæ amovit. Eoque cum adoleſcentes aliquot honeſta tum indolis tum ſtirpis in gratiam parentum in familiam aſcitos, ex Hiſpaniis ſecum in urbem duxiſſet, intellexiſſetque Italos ex convictu illorum, neſcio qua abominanda, noſtratibus inuſitata ſuſpicari, ſtatim in Hiſpanias remiſit, in academia Salmanticenſi plenius literis imbuendos, quibus autem domi ipſius a pio ſimul & erudito viro Theodorico Hezio ſecretario ipſius utcumque imbuti fuerant eo jubento.* Le même Ecrivain temoigne une extrême indignation contre l'Auteur de la lettre dont j'ai cité quelque choſe, & que Wolfius a inſerée dans le ſecond volume de ſes leçons. (k) *Battus quidam Paymenſis quandam de ejus defuncti veliſica fama epiſtolam edidit, Latinam quidem illam ac terſam, ſed adeo impudenter mendacem, ut ipſa mentiendi impudentia, dicam an inſcitia, vel apud malevolos fidem ſibi abroget. Quid os impurum eo impulerit, nihil eſſe aliud reor, quam id quod Comicus habet, Mala mens, malus animus.*

(P) *Qu'il n'étoit point propre à être Pape.*] Peu de gens liront cet endroit ſans s'apercevoir qu'il s'adreſſe au Cardinal Palavicin, & ſans ſonger à l'Evangile nouveau, où l'on a cenſuré ſi cruellement pluſieurs maximes de ſon hiſtoire du Concile de Trente. Hadrien VI. étoit un très-bon Eccleſiaſtique au jugement de ce Cardinal, mais un Pape mediocre, (l) *Fu Eccleſiaſtico ottimo, Pontefice in verita mediocre.* Il deſcendit même plus bas dans l'eſprit du peuple, qui ne juge des choſes que par l'évenement; car en conſequence des mauvais ſuccés de ſon regne, il paſſa pour un Pape qui étoit (m) moins que mediocre. Ce bon Flamand n'aiant pas trouvé en Italie la candeur & la ſincerité où il avoit été nourri, entra dans une defiance generale; il croioit qu'on lui tendoit des pieges par tout; il n'oſa ſe fier qu'à des gens de ſon pais; & ceux-ci avec leur franchiſe ſans experience, lui firent plus de tort que n'auroient fait les Italiens avec leur diſſimulation. Le Janſeniſte qui a fait l'Evangile nouveau, a profité fort malignement de tout ce que le Cardinal Palavicin avouë ſur les bonnes qualitez de ce Pontife; mais au fond ce Cardinal n'a pas tout le tort que l'on diroit bien. Il eſt vrai que ſi l'Egliſe Chretienne étoit ce qu'elle devroit être, les mêmes vertus qui ſuffiroient à un bon Eccleſiaſtique ſuffiroient aux Papes; (n) mais dans l'état où l'Egliſe Romaine ſe trouve depuis long tems, ſous un chef dont la puiſſance ſpirituelle eſt tellement incorporée avec la puiſſance temporelle, que la conſervation de l'une depend de la conſervation de l'autre, c'eſt une folie que de pretendre qu'un Pape qui n'entend point le manege de la Cour, & les ſouplеſſes de la Politique, puiſſe remplir ſes devoirs. Voiez la remarque P de l'article *Bellarmin* à la fin. Il ne faudroit pour accomplir les propheties des Proteſtans, que quatre ou cinq Papes deſuite tels que quelques-uns ont été, qui d'ailleurs étoient des moraliſtes rigides. Quoi qu'il en ſoit, il eſt bon de voir la (o) lettre de Mr. de Launoi, où il fait l'apologie de nôtre Hadrien contre le Cardinal Pallavicin.

(Q) *Sobrieté dont on n'ait fait des railleries.*] Il étoit ſi peu accoutumé aux friandiſes de Rome, qu'il n'y avoit point de poiſſon qu'il preferât au Merlus; deſorte que le prix de ce poiſſon hauſſa conſiderablement ſous ſa papauté, non ſans faire rire toute la poiſſonnerie. Au lieu de le louër de cela, Paul Jove a eu la hardieſſe de dire qu'il n'avoit pas plus de goût à l'égard des viandes, que de jugement pour l'adminiſtration des affaires. J'affoiblis tellement le Latin de cet Auteur, qu'il eſt neceſſaire de le raporter mot-à-mot. (p) *Modo Merluccia plebeio admodum piſce Hadrianus Pontifex, ſicuti in adminiſtranda republica hebetis ingenii vel depravati judicii, ita in eſculentis inſulſiſſimi guſtus ſupra mediocre pretium ridente toto foro piſcario jam fecerat.* La Cour de Rome étoit paſſée d'une extremité à l'autre; car il n'y eut jamais de Pape dont la table fût auſſi delicate que celle de Leon X. On s'inſinuoit dans ſes bonnes graces par l'invention des ragoûts; & il y eut (q) quatre grands maîtres en bons morceaux qui deviurent ſes mignons. Ils inventerent une ſorte de ſaucifles qui jetta dans l'étonnement Hadrien VI. lors qu'il examina la depenſe de ſon predeceſſeur. Pour lui il n'entretenoit point d'Officiers auſſi inutiles que ceux-là, & il prit tellement le contre-pied de Leon X. qu'il ne depenſoit pas plus de 12. écus par jour. Les Romains ſatiriſerent cette grande frugalité, & dirent que le Vatican étoit devenu ſemblable aux maiſons que le retour des eſprits fait deſerter. *Familiam adeo ſordidam & exiguam alebat, ut ſumtus quotidianus mediocrem aureos non excederet. Quid plura? Vaticana domus non jam domus illa Pontificia, & ocellus ſuus ut quondam, ſed domus aliqua, ut poeta tradit, qua propter*

(a) Neceſſe erat Pontificem rerum Italicarum penitus ignarum, & tum primum urbium ſuarum & provinciarum regulorumque nomina perdiſcentem, in omnibus conſiliis vehementiſſime conturbari, adeo ut quum his curarum fluctibus jactaretur, aliquando diceret, ſibi fuiſſe jucundius Lovanii gymnaſium cum ſtudiorum laude moderari, quam Romæ pontificia in ſede Chriſtianam rempublicam adminiſtrare. *Jovius pag.* 262.

(b) *Idem pag.* 276.

(c) *Hieroglyph. lib.* 19.

(d) *Hoplotheca, pag.* 346.

(e) Poſtea compertum eſt illic mulierem formæ egregiæ clam habuiſſe, cujus amoris cauſâ sò tam frequenter itaſſe creditur ejus amplexu frui ſolitus. *Battus apud Wolfium, Lect. memorab. to.* 2. *p.* 198.

(f) Laboravit permultum antequam è vita excederet & ſtranguria & torminibus, in quas ægritudines plerumque incidere ſolent qui coitu immodico utuntur *Ibid.* (g) Datum eſt hoc inſuper crimini quod puerorum amoribus delectaretur, quia inter cæteros Miniſtros nonnullos tenellæ ætatis & eximiæ formæ habebat. *Ib.* (h) Voiez Jean Creſpin, *Etat de l'Egliſe, ad ann.* 1523. (i) Ger. Moringus in vita Hadriani VI.

(k) *Id. ib. in præfat.*

(l) *Palavic. lib.* 2. *c.* 9.

(m) *Id. ib.*

(n) Voiez Palavicin *l.* 2. *c.* 7. *p. m.* 206.

(o) *Epiſt.* IV. 7.

(p) *Jovius de piſcibus Romanis c.* 1.

(q) Mirè favit Pogio ſeni Pogii Hiſtorici filio, itemque Moro nobili à gulæ intemperantia . . . & Brandino Equiti, Marianoque Sannioni cucullato facetiſſimis helluonibus, & in omni genere opinalium delitiarum eruditiſſimis. Nam inter alia portenta inſanientis eorum gulæ lucanicas conciſis pavonum pulpis farctas commenti fuerant, quod obſonii genus mox ſucceſſor Hadrianus, vir Batavæ frugalitatis, mirabundus expavit, quum ſumptuarias rationes Leonis inſpiceret. *Jovius in vita Leonis X. p.* 191. Varillas, *Anecd. de Florence, p.* 297. dit que ces ſaucifles *n'étoient farcies que de ce qu'il y avoit de plus delicat en la chair des faiſans.* Il prend un paon pour un faiſan.

Digitized by Google

au (R) fond un grand éloge pour lui. Je ne saurois bien dire si ce sont les Catholiques ou les Protestans, qui ont debité les premiers qu'il permit de sacrifier (S) aux Divinitez du Paganisme, afin de faire cesser la peste. Guicciardin n'est pas celui qui l'a le plus épargné; car il prétend † que ceux qui confererent la Papauté à ce Barbare, se porterent à cela plutôt par une impetuosité aveugle, que par choix * & par deliberation; & que ne sachant donner aucune raison de leur extravagante conduite, ils s'en dechargeoient sur le St. Esprit, qui avoit de coutume, à ce qu'ils disoient, d'inspirer les Cardinaux pendant l'élection des Papes β. Le corps d'Hadrien fut deposé dans l'Eglise du Vatican, entre celui de Pie II. & celui de Pie III. & transporté ensuite dans l'Eglise de Sainte Marie *dell' anima*. Guillaume Enckevort le seul Cardinal qu'il eût fait, prit tous ces soins là, & lui fit dresser un superbe Mausolée ‡. N'oublions pas que ce Pape (T) a été Auteur. Il est un peu étrange qu'un homme qui devoit aux lettres son avancement, ait (V) si peu favorisé les beaux esprits. Le recueil des lettres des Princes ‡ contient quelques particularitez sur l'humeur de ce Pontife. Sa vie a été amplement decrite par Gerard Moringus Theologien de Louvain.

† *Lib.* 14. *fol. m.* 421.

* *Le Cardinal Palavicin refute cela l.* 2. *c.* 2. *Voiez l'article* Guicciardin, *remarque* F, *p.* 1424.

β Della quale estravaganza non potendo con ragione alcuna escusarsi, transferivano la causa nello Spirito Santo, solito secondo dicevano à inspirare nella elettione de' Pontefici i cuori de' Cardinali.

‡ *Jovius ubi supra. Val. Andr. Bibl. Belg. Aub. Miraus, Elog. Belgic.*

‡ *Dans deux lettres de Jerome Niger à Marc Antoine Micheli, fol. m.* 81. 85.

Il

pter lemurum formidinem vacua & deserta sit, præsolitudine videbatur. C'est ainsi qu'en parle Christophle Battus que j'ai cité ci-dessus. Inferons des paroles de Paul Jove, qu'il ne laissa pas d'y avoir des gens à Rome qui par complaisance pour le Pape firent cas de son poisson. On verra dans l'article du Chancelier du Prat, que ce ne fut pas la premiere fois que les Grands du monde mirent à la mode certaines viandes qui étoient mepriſées auparavant. Je crois au reste qu'on ne se moqua pas moins de la preference qu'Hadrien donnoit à la biere sur le vin, qu'à celle qu'il donnoit au Merlus sur tous les autres poissons. Sa boisson ordinaire étoit la biere, & on attribua à cela sa derniere maladie. Il avoit grand soin de sa santé, & il se mettoit à table à une heure si reglée, qu'il quitoit brusquement les afaires les plus importantes dès qu'on l'avertissoit que le repas étoit prêt; mais il mangeoit peu. (a) *Ferunt Hadrianum alioqui vegeta viridisque senecta contraxisse morbum assiduo cervisiæ potu.... Nam per se cibi parcissimus erat, & in tuenda valetudine apprime diligens & morosus, tanta horarum definitione, ut denunciante Architriclino paratas esse epulas, vel maximarum rerum colloquia protinus abrumperet.*

(a) *Jovius in vita Hadriani, pag.* 283.

(R) *Est au fond un grand éloge pour lui.*] C'est que rien ne le rendoit plus odieux que l'envie qu'il avoit de faire cesser les pechez crians, & d'emploier pour cela des peines severes. Le bruit couroit qu'il alloit publier de terribles Bulles contre les judaïsans, contre les moqueurs des choses saintes, contre les simoniaques, contre les usuriers, & contre les sodomites. Ce dernier point (b) jetta l'alarme à la Cour & à la ville; & il y eut de jeunes gens qui après sa mort mirent des festons sur la porte de son Medecin, avec cette inscription en grosses lettres, AU LIBERATEUR DE LA PATRIE. Pouvoit-on se rejoüir de la mort d'un tel Souverain, sans que ce fût une preuve de sa vertu? Paul Jove raconte qu'on s'en rejoüit excessivement. *Morte ejus plerique & præsertim veteris aulæ sectatores effusissimè sunt lætati, & secundum eos nonnulli Romanorum qui detrimenta rerum suarum senserant.*

(b) Ultimo inquirere punireque decreverat juventutis corruptores, ejus enim criminis non omnino falsa suspicione urbs ipsa conniventibus legibus infecta credebatur. Quâ inopinatâ & gravi severissimæ legis mentione, maculosos quosdam cum aulæ tum civitatis veluti desperata publica securitate terruerat, adeo ut non defuerint petulantissimi juvenes, qui Joanni Antracino Pontificis Medico postes festa fronde per intempestam noctem protinus exornarent, cum titulo uncialibus literis inscripto in hæc verba, Liberatori Patriæ S. P. Q. R. *Jovius pag.* 281.

(S) *Aux Divinitez du Paganisme.*] Je n'ai pas eu encore le tems d'aller bien loin, en remontant vers la source de ce mensonge. J'en suis encore à un (c) livre imprimé à Amsterdam en l'année 1661. où j'ai lu ces paroles: *Is* (Adrianus VI.) *ad* avertendam pestem *quæ gravissime in urbe sæviebat*, Mago Demetrio Græco concessit sylvestrem taurum Diis Gentilium ad placandam eorum iram mactare, *cessavitque lues.* L'Auteur cite Paul Jove au 21. livre de son histoire; mais il faut croire pour son honneur & par charité qu'il n'avoit point lu cet historien. Voions ce que dit Paul Jove; l'endroit merite d'être raporté. On n'y parle du Pape que pour dire qu'il ne faisoit point defendre severement la communication des maisons pestiferées, & que cette methode très-éloignée des usages de l'Italie, avoit causé la mort d'une infinité de gens. On ne le fait point accorder au magicien la permission de faire ce sacrifice; on dit en general que personne n'osa s'opposer à la populace qui favorisoit ce Demetrius; & de plus on ne dit pas que cet homme pretendit sacrifier le taureau aux Divinitez Paiennes: & quant au succés, l'on se contente de dire que la peste diminua. A quoi songent donc ceux qui nous citent Paul Jove, lors qu'ils debitent tant de circonstances qu'il ne dit pas? (d) *Exorta est in Urbe pestilentia lues, quæ quum severis legibus more nostro Pontifici minimè cohercenda videretur, contactu ægrorum ita exarsit, ut multa funera in compitis viserentur, apparerentque vastari Urbem, haud multo dierum spatio, nisi Græculus quidam nomine Demetrius Spartanus, sedandæ pestilentiæ, faventi ei turbæ hominum, negotium suscepisset, nomine superstitionem vetare auso. Nam ferum taurum, cui dimidium cornu dissecarat, magico carmine dextram in aurem prolato repente ita mansuefactum reddiderat, ut injecto tenui filo ad integrum cornu, quo vellet perducens, pestilentiæ placando numini ad Amphitheatrum immolaret. Nec credula multitudinis spem ex toto fefellit, quum ab ea inanis sacrificii prospera litatione, mitescere morbus cœpisset.*

(c) *Compend. Historiæ, par Jean Latus, Professeur à Franeker.*

(d) *Jovius, histor. lib.* 21. *fol. m.* 11.

(T) *Que ce Pape a été Auteur.*] Ses *quæstiones & expositiones* sur le quatriéme livre du Maître des sentences, furent imprimées à Paris *in folio* l'an 1512. (e) & l'an 1516. & ses *quæstiones quodlibetica duodecim* à Louvain *in* 8. l'an 1515. & à Paris *in folio* l'année suivante. Pendant son sejour en Espagne il composa *Computum hominis agonizantis, & Sermonem de sæculo pertuso.* Depuis son Pontificat, il publia *Regulas Cancellariæ Apostolicæ*, & il écrivit plusieurs lettres aux Princes d'Allemagne &c. qui ont été imprimées avec les Conciles, ou ailleurs.

(e) *Il y a eu encore d'autres éditions.*

(f) *Bibliotheca vet. & nova.*

J'ai quelque chose à observer touchant son Ouvrage sur le Maître des sentences. Le Sieur Konig trompé (f) par l'équivoque de ceux qui ont dit (g) *in* IV. *sententiarum quæstiones & expositiones*, assûre que nôtre Hadrien a publié des questions sur les 4. livres des sentences. Voilà une nouvelle preuve de ce que j'ai dit dans la 1. remarque de cet article, qu'on ne sauroit s'écarter si peu de l'exactitude, qu'on ne fasse mentir quelque Auteur. N'auroit-il pas mieux valu dire *in quartum sententiarum*, ou *in* IV. *librum sententiarum*, que de se servir du nombre IV. qui signifie aussitôt *quatuor* que *quartus?* Le Pere Oldoini (h) a fait la même faute que le Sieur Konig. Il est bon d'entendre Mr. Varillas sur cet Ouvrage d'Hadrien: *On admiroit*, dit-il (i), *son Commentaire sur le Maître des Sentences, & certes si ce livre n'etoit pas le plus subtil des trois cens de même nature qui se trouvoient alors dans les Bibliotheques, il étoit au moins le plus clair & le plus methodique.* L'Auteur avoit soutenu (k) *de la maniere du monde la plus decisive, qu'il est certain que le Pape peut errer même dans les choses qui appartiennent à la foi*, & l'on pretend qu'il ne changea point d'opinion quand il fut Pape, comme fit Pie II. car il ne changea rien à cet endroit de son livre, dans l'édition qui s'en fit à Rome durant son pontificat.

(g) *Swertius, Athenæ Belg. Valere André, Bibl. Belg.*

(h) *Athen. Roman. pag.* 306.

(i) *Preface de la Pratique de l'éducat.*

(k) *Maimbourg, Traité de l'Eglise de Rome, pag.* 138.

(V) *Ait si peu favorisé les beaux esprits.*] On a vu dans la remarque C ses sentimens pour les poëtes. On lui pardonneroit mieux cela que l'amortissement des fonds qui avoient servi à l'entretien des hommes doctes qui passerent de Grece en Italie, & ausquels l'Occident est redevable de la resurrection des belles lettres. Le Cardinal Bessarion (l) *fit subsister à Rome une partie de ces grands genies, & établit pour eux une Academie dans le Vatican. Mais le plus grand nombre vivoit des liberalitez du Pape Nicolas V. . . .* (m) *De tous ses successeurs il n'y eut qu'Hadrien VI. qui supprima ces gratifications, par une œconomie peu glorieuse à sa memoire.* Voici ce qu'un autre Ecrivain a remarqué: „ (n) Tous les Savans de son tems se promirent de l'a„ vancement à son avenement au pontificat, à cause „ qu'il devoit aux lettres son exaltation, & ce qu'il „ avoit de bonne fortune. Cependant ils demeurerent „ fort étonnez, voyant qu'il étoit plein de mauvaise „ volonté contre tous ceux qui se plaisoient à la belle „ literature, les appellant *Tarentianos*, & les traitant de „ telle sorte qu'on croit qu'il eût rendu les lettres tout-„à-fait

(l) *Nota in Phranzam pag.* 275. *Platina apud Guillet hist. de Mahomet II. tom.* 1. *pag.* 255.

(m) *Theodor. Spandug. apud eumdem Guill. ib.*

(n) *La Mothe le Vayer tome* II. *pag.* 436.

Digitized by Google

Il ne dissimula point les grans abus qu'il remarquoit dans l'Eglise : il les avoüa publiquement & d'une maniere très-forte dans l'instruction (X) qu'il donna au Nonce qui devoit parler de sa part à la Diete de Nuremberg. Il y deplora la mauvaise vie du Clergé, & la corruption des mœurs qui avoit paru dans la personne de quelques Papes. Il y avoit long tems qu'il souhaitoit d'introduire parmi les Ecclesiastiques la reformation des mœurs. Il avoit travaillé à cela pendant qu'il avoit été Doien (Y) de St. Pierre à Louvain, mais l'inutilité de ses peines l'avoit obligé à renoncer à

„ à-fait barbares, s'il ne fût mort dans la 2. année de „ sa suprême dignité. Paul Jove dit gentiment (1) qu'il „ usoit de ce mauvais traitement contre les plus beaux „ esprits de son siecle, avec le même sens & le mê- „ me jugement dont il preferoit la Merluche de ses „ Pais-Bas à toute autre viande, & aux meilleurs pois- „ sons qui se mangeassent en Italie. „ Il n'est pas vrai que Paul Jove dise cela ; voiez son texte dans la remarque Q. On sera bien aise de savoir d'où la Mothe le Vayer avoit pris ce qu'il raporte. C'est pourquoi je mets ici un beau passage de Pierius Valerianus. (a) *Fuit & sub Hadriano VI. par bonarum omnium litterarum infortunium. Nam cùm is Leoni Decimo successus esset, ad quem utpote litterarum Principem magnus litteratorum numerus confluxerat, dum non minora de Hadriano sibi quisque polliceretur, ecce adest musarum & eloquentiæ, totiusque nitoris hostis acerrimus, qui litteratis omnibus inimicitias minitaretur, quoniam ut ipse dictitabat, Terentiani essent, quos cùm odisse, atque etiam persequi cœpisset, voluntarium alii exilium, alias atque alias alii latebras quærentes, tamdiu latuere, quoad Dei beneficio altero Imperii anno decessit, qui si aliquanto diutius vixisset, Gothica illa tempora adversus bonas litteras videbatur suscitaturus.*

(X) *Il les avoüa . . . d'une maniere très-forte dans l'instruction qu'il donna au Nonce.*] Ce Nonce s'apelloit François Cheregat. Voici un morceau de son instruction : *Dices nos ingenuè fateri, quod Deus hanc persecutionem à Lutheranis illatam, ecclesiæ suæ inferri permittit, propter peccata hominum, sacerdotum maximè, & ecclesiæ prælatorum. Clamant scripturæ peccata populi derivari à peccatis sacerdotum, propterea que ut ait, Chrysostomus, Salvator noster curaturus infirmam civitatem Jerusalem, ingressus est priùs templum, ut peccata sacerdotum primo castigaret instar boni medici, qui morbum à radice curat. Scimus in hac sancta sede aliquot jam annis multa abominanda fuisse, abusus in spiritualibus, excessus in mandatis, & omnia denique in perversum mutata, nec mirum, si agritudo à capite in membra, à summis Pontificibus in alios inferiores prælatos descendit. Omnes nos prælati, videlicet ecclesiastici declinavimus, unusquisque in vias suas, nec fuit jam diu qui faceret bonum, non fuit usque ad unum.* Un Ecrivain Protestant supose que les Cardinaux conçurent un si vif ressentiment, de ce que le Pape avoit ainsi deshonoré la Cour de Rome dans la Diete de l'Empire, & de ce qu'il avoit fait brûler un homme pour le crime de bestialité, qu'ils abregerent la vie de ce Pontife. (b) *Nec tamen tam fœlicibus ad perfectum Papatum rudimentis profecit, quo minus illi purpurata Parca offensa, quòd comitiis Noribergensibus dedecorasset rem Romanam, & quòd quendam jumento suo pro suo arbitratu usum, homo Batavus & ad Papalem venerem frigidus, cremasset : filum illud diu regnandi, & vivendi, abrumperent.*

(Y) *Travaillé* à la reformation des mœurs *pendant qu'il avoit été Doien . . . mais l'inutilité de ses peines.*] Dès qu'il se vit élevé au Doienné de St. Pierre de Louvain, qui est une dignité fort considerable, & annexée à de belles prerogatives, il s'attacha plus que jamais à prêcher d'exemple ; car il savoit bien que les efforts qu'il vouloit faire pour ramener ses collegues au bon chemin, seroient beaucoup plus efficaces, s'il pratiquoit lui-même les devoirs de la temperance. Il continua de vivre frugalement ; il y eut plus de propreté que d'abondance à sa table ; & quand il donnoit des repas, il ne pressoit personne à boire, & ne portoit jamais cette espece de santé, qui oblige tous les conviez à vuider le même verre. Il ne soufroit point non plus qu'on la lui portât ; il se mettoit au dessus de cette pretenduë civilité germanique. Ses festins ne duroient qu'une heure, & il faisoit lire quelque endroit de la parole de Dieu pendant une partie de ce tems-là. Il auroit fait lire pendant tout le repas, s'il n'avoit craint de deplaire à quelcun des conviez. (c) *Neque temere ultra horam accumbebat, etiamsi convivas magnos haberet, atque interim fere adhibito lectore, qui aliquid e literis sacris recitaret, ut non minus mente, quam ventre convivæ delectarentur, sed id tantum ad tempus, ne lectio longior cuiquam fortassis molestiæ esset.* Il continua aussi de vivre fort chastement ; on ne remarquoit rien de lascif ni dans ses gestes, ni dans ses discours, & il ne soufroit pas que l'on proferât des obscenitez en sa presence, quoi que d'ailleurs il se plût à dire & à entendre des plaisanteries honêtes. Il ne se contentoit pas de s'éloigner actuellement de l'impureté ; il en évitoit avec soin les aparences & les soupçons. Il se fit un devoir tout particulier d'inspirer à ses collegues la même morale pratique. Il les y exhortoit fortement dans les discours qu'il faisoit aux assemblées capitulaires, & il (d) censuroit âprement ceux qu'il connoissoit adonnez au vin, & au jeu, & sur tout ceux qui entretenoient une concubine. Il n'oublioit rien pour les obliger à rompre ce mauvais commerce. Mais il trouva tant d'obstacles à cause que quelques-uns des plus âgez, & des plus puissans s'opposoient à son dessein, qu'il y renonça. Peu s'en falut que son zêle ne lui coûtât la vie ; il seroit mort empoisonné, si son medecin n'eût trouvé un bon remede contre l'arsenic. On crut que la concubine d'un Chanoine qui l'avoit prié à dîner, avoit fait ce coup. (e) *Sed in re longe honestissima tantum difficultatis habuit, obnitentibus quibusdam e senatoribus ac potentioribus, & præsertim non suppetente auxilio, sine quo hujusmodi non temere confici queunt, ut negotium magna ex parte infectum relinquere debuerit. Quinimo parum abfuit, quin per eam ipsam causam, veneno perierit. Id concubina unius e Canonicis, a quo ad prandium vocatus erat, holusculo ejus, quod primum omnium mensa inferri solenne est, inaidisse putabatur.* Quand il vit que l'amendement des mœurs n'étoit point à esperer, & que ses efforts lui attiroient beaucoup d'ennemis, il desista tout-à-fait, & declara que les Doiens des Chapitres étoient beaucoup moins responsables de ces desordres, que les Evêques, car il faloit que les Doiens reçussent des gens dont la corruption étoit une maladie inveterée ; mais rien n'obligeoit les Evêques, ou leurs Vicaires à donner les Ordres, & à conferer des Benefices, comme ils faisoient, à des infames debauchez. (f) *Dum spem nullam fructus conspiceret, nihilque aliud sibi quam odium & malevolentiam quari intelligeret, in totum conatu supersedit. Satis habens, significasse sibi displicere, postquam aliud præterea non posset, prædicans tamen, culpam eam non tam Decanis Collegiorum, qui jam obstinatos & in sordibus illis inveteratos exciperent, quam Episcopis, eorumque vicariis præstandam, qui quoscunque sine delectu, quantumvis probrosos & infames, ad ordines & beneficia admitterent, nulla aut exigua, in retroactam vitam inquisitione facta.* Tout ceci est tiré d'un livre fait par un Prêtre. Qu'on ne vienne donc point objecter que ce sont des medisances des Protestans.

Il est sûr que nôtre Doien marquoit la cause du mal : la negligence des Evêques, ou de leurs Vicaires étoit la source du desordre. Ils ne s'informoient point si ceux qui etoient admis aux Benefices avoient bien vêcu, avoient donné de bonnes preuves d'un temperament flexible vers l'abstinence des plaisirs du corps. Ce defaut d'examen étoit une porte par où entroient dans l'Eglise une infinité de gens, qui s'étoient déjà pliez du côté de la sensualité. C'est un pli que l'on defait mal-aisément, & qui se fortifie de jour en jour : il se convertit en habitude, maladie presque incurable. Voilà pourquoi les exhortations de nôtre Hadrien n'eurent aucune vertu sur des Chanoines engagez depuis long tems à la crapule, & aux voluptez du concubinage. Ils s'étoient tellement acoquinez à ce train de vie, qu'ils ne comprenoient pas comment il seroit possible qu'ils vêcussent sans cela. On a infiniment plus de peine à resoudre au mariage un garçon de 45. ou de 50. ans, qu'un veuf de 60. qui vient de perdre sa femme. Tant est grande la force de la coutume ! La concubine de son côté n'a pas moins de peine à se separer de son Chanoine, après avoir été plusieurs années à pot & à feu chez lui. Où irois-je, dit-elle, que ferois-je ? Où trouverois-je un si bon lit, une si bonne table, un si bon feu ? La voilà donc avec ses compagnes très-disposée à s'opposer aux desseins d'un Reformateur. Un courage plus intrepide eût été fort necessaire au Doien de St. Pierre de Louvain ; car le poison de ces concubines-là n'étoit guere moins redoutable que le poignard des Bandis. Ne se sentant point de vocation au martyre, il aima mieux laisser les choses où elles étoient, que de s'exposer à la haine, & même à la mort en les voulant reformer. *Immagnis molestiis fuit est*, dit-il sans doute.

(1) 7. *De pisc. Rom.* Il faloit 1. & *non pas* 7.

(a) *Pier. Valerianus de literat. infelicitate lib.* 2. *p.* m. 90.

(b) *Novor. episcop. Belgic. divisio pag.* 79. *edit.* 1570.

(c) *Gerardus Moringus in vita Hadriani VI.*

(d) Argubat graviter, si quos malæ frugis, bibaces, aleones sciret, & præsertim, qui amicas domi prope uxorum loco haberent, quos dirimere viribus omnibus contendebat. *Id. ib.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Id. lb.*

Digitized by Google

à son entrepriſe. L'un des plus juſtes reproches qu'on lui puiſſe faire eſt d'avoir contrevenu aux belles leçons qui étoient (Z) ſorties de ſa plume contre la pluralité des Benefices. Notez que quand il canoniſa Antonin, & Bennon il ne ſoufrit pas les depenſes qu'on a coutume de faire dans ces ſortes de ceremonies: il * les defendit comme une choſe contraire à la ſainteté de la canoniſation. Un ſavant Jeſuïte s'eſt trouvé dans (AA) l'embarras pour avoir cité ce fait. Les ſucceſſeurs de ce Pape n'ont pas été de ſon goût, ils ont toleré dans les canoniſations la pompe mondaine juſqu'à des excés (BB) qui ont choqué le menu peuple.

HA-

* Talcs ſumptus quaſi alienos à ſanctimonia & puritate canonizationis fieri vetuit. *Blaſius Ortizius apud Papebrochium tomo 7. Maji pag. 555.*

(Z) *D'avoir contrevenu aux belles leçons . . . contre la pluralité des Benefices.*] N'étant encore que profeſſeur de Louvain, il ſoutenoit que cette pluralité étoit mauvaiſe, & qu'un homme qui eſt une fois parvenu à un Benefice capable de l'entretenir honnêtement, s'en doit contenter, & s'y borner. Mais on vit qu'étant à la Cour de Charles d'Autriche il accepta pluſieurs dignitez, & ſe ſouvint peu de ſon dogme. Cette inconſtance fut un ſcandale pour quelques perſonnes. (a) *Honores & ſacerdotia quadam magnifica acceſſere, non ſine admiratione, & fortaſſis offenſione aliquorum, qui eum diverſum facere incuſabant, atque aliquando docuiſſet. Docuiſſe quippe, non eſſe fas cuiquam multa habere beneficia, ſed uno aliquo ad honeſtam mundamque ſuſtentationem vitæ ſufficiente, quietum ac contentum eſſe debere.* L'Auteur dont j'emprunte ces paroles declare qu'il ne veut pas examiner, (b) ſi l'on eut tort ou raiſon de blâmer cette conduite; mais il ne laiſſe pas d'en entreprendre la juſtification, & de ſe ſervir des moiens les plus ſpecieux qu'on puiſſe mettre en avant ſur une telle matiere. Il dit entre autres choſes qu'il ne faudroit pas trouver étrange qu'Hadrien eût cru legitime en ſa perſonne, ce qui eût été illegitime à des gens qui n'avoient pas, comme lui, des qualitez excellentes, ni des emplois à la Cour. Les grans dons que Dieu a communiquez à un Prêtre, ſont bien plus utiles à l'Egliſe quand ils ſont accompagnez d'un gros revenu; & l'on ne ſauroit nier qu'un Eccleſiaſtique qui a des charges auprès d'un Roi, ne faſſe neceſſairement plus de depenſes. L'Auteur ajoûte à cela bien d'autres raiſons de même nature, & qui ont toutes le defaut d'être fort propres à ſervir à une apologie des Caſuiſtes ſemblable à celle du Pere Pirot, je veux dire qu'elles peuvent être toutes emploiées à la juſtification de ceux qui ſe trouvant ſituez dans les grans poſtes, accumulent ſur leur tête toutes les charges vacantes. Ne peut-on pas dire pour leur juſtification, qu'ils en ſauront faire un meilleur uſage que ne feroient d'autres gens, & qu'elles leur ſont neceſſaires afin que leurs grandes qualitez ſe faſſent valoir ſelon toute leur etenduë au profit & à l'avantage de l'Etat? L'Auteur ajoûte que c'eſt une fauſſeté que de ſoutenir qu'Hadrien ait combatu ou dans ſes leçons, ou dans ſes Ouvrages la pluralité des Benefices. Il l'a plutôt favoriſée, continuë-t-il, & cela paroît par ſon commentaire ſur Lombard. (c) *Neque vero ipſe Hadrianus uſquam diverſum aut docuit, aut ſcripſit, ut ei falſo intendunt, ſed potius contra. Legat eum qui velit, in quartum Petri Lombardi ſcribentem, ubi de reſtitutione agens, quæſtionem illam ex profeſſo diſſerit.* Tout ce que l'Auteur raporte enſuite, tiré de ce commentaire, ne ſert pas beaucoup à ſon but. Si l'on en pouvoit inferer ce qu'il pretend, ce ne ſeroit que par une conſequence bien oblique & bien indirecte: & il ne dit rien de la harangue *quodlibetale* que l'on aſſûre qu'Hadrien fit imprimer contre la pluralité des Benefices. Citons un Ecrivain Proteſtant qui raporte une reponſe que fit ce Pape à ceux qui lui demanderent pourquoi il n'ôtoit pas un abus qu'il avoit ſi bien condamné. (d) *Imò cùm Lovanii olim edidiſſet Quodlibeticam orationem contra pluralitatem beneficiorum, monentibus cur ipſe qui jam poteſtatem tollendi haberet, quod antè reprehendere tantum potuiſſet, omnia beneficia, maximè ex Inferiore Germania ſupplicantibus interciperet, reſpondit: cum parvuli eſſemus loquebamur, ſapiebamus, faciebamus ut parvuli, nunc autem poſtquam viri facti ſumus, reliquimus ea quæ ſunt parvuli. Sic homo Trajecti non ſolùm ex viliſſimis parentibus ortus, verum etiam uſque ad ipſum magiſterium, mendicitate, & eleemoſinariis ſumptibus educatus, ad inſueta fortunæ priuritum exiliit, ſic in illa ſede promovit, hanc reformationem promiſit.* Je m'imagine que le Miniſtre Wallon que je vais citer, avoit pris dans ce Latin-là cette remarque: „ (e) Le Pape „ Adrian VI. l'avoit precedé. Il y en avoit qui s'eſ„ merveilloyent le voir faire contre certaine harangue „ qu'il avoit faite à Louvain y eſtant *Magiſter noſter*, „ improuvant la multiplication de pluſieurs benefices, „ & l'entaſſement d'iceux ſous un ſeul chapeau: qu'a„ lors, eſtant Pape il le faiſoit & notamment des Be„ nefices és Païs-bas. Il leur reſpondit ce que S. „ Paul avoit dit. *Quand j'eſtoy enfant, je parloy com„me enfant*, &c. 1 Cor. 13. „ On fit mention de ceci dans les Nouvelles (f) de la Republique des lettres en 1684.

(a) *Id. Moringus ibid.*

(b) In quo merito ne eum an immerito culparint equidem non habeo dicere, cum hiſtorici perſonam hic potius quam cenſoris agam. *Id. ibid.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Noviom. epiſcop. Belgic. diviſ. pag. 78. 79.*

(e) *Jeremie de Pours, Melodie du S. Pſalmiſte pag. 859.*

(f) *Au mois de Novembre art. 6 pag. 931.*

(AA) *Dans l'embarras pour avoir cité ce fait.*] Il s'eſt vu accuſer publiquement de ſoutenir que les frais de la canoniſation ſont contraires à la pureté, & à la ſainteté de cet acte. Son accuſateur ſe nomme Sebaſtien de Saint Paul; il a été Profeſſeur en Theologie à Louvain, & deux fois provincial des Carmes dans le Païs-Bas. Voici de quelle maniere le Jeſuïte s'eſt defendu. Il (g) a dit 1. qu'il n'a fait que raporter ce qu'il avoit lu dans Blaiſe Ortizius Chanoine de Tolede, & domeſtique d'Hadrien VI. 2. Qu'aiant cité cela en lettre Italique, & en nommant ſon Auteur, il a ſujet de ſe plaindre d'avoir été calomnié par ſon Critique qui a ſuprimé ces circonſtances; car non ſeulement une accuſation eſt injuſte quand on impoſe des fauſſetez, mais auſſi quand on paſſe ſous ſilence les veritez. (h) *An ignoras certam eſſe apud Theologos ſententiam, quod accuſatio eſſe poſſit graviter injuſta, non tantum ex falſi impoſitione, ſed etiam ex reticentia veri?* 3. Que pour avoir allegué une telle choſe comme glorieuſe au Pape Hadrien VI. il ne s'enſuit pas qu'il taxe d'erreur les autres Papes qui aprouvent, ou qui ordonnent les grandes depenſes de la canoniſation. 4. Qu'il a loüé Hadrien comme (i) un Pontife meu d'un bon zêle, & qui agiſſoit ſelon les inſtincts de la conſcience, dont on peut loüablement, & dont on doit même ſuivre en pluſieurs rencontres l'erreur innocente. 5. Qu'il n'a point donné ſon aprobation à ce motif d'Hadrien, c'eſt que les depenſes ſont éloignées de la pureté & de la ſainteté de la canoniſation. 6. Qu'il ne doute point qu'elles n'aient pour fondement pluſieurs raiſons graves. 7. Qu'Hadrien VI. a pu ſe tromper là-deſſus en qualité de Docteur particulier, ſans prejudice de l'infaillibilité des Papes prononçans *ex cathedra*. 8. Que Baronius raporte des erreurs bien plus notables de quelques Papes, ſans qu'on puiſſe l'accuſer d'avoir fait injure au Saint Siege Apoſtolique.

(g) *Daniel Papebrochius reſponſ. ad exhibitionem erroruum p. 62.*

(h) *Id. ib.*

(i) *Laudo Adrianum VI. quia id fecit zelo bono & ſecundum conſcientiam quam inculpabiliter errantem ſequi cum laude poſſumus, & ſæpe debemus. Id. ibid.*

Qui ne voit là les marques funeſtes de l'engagement? Un Catholique Romain eſt un vrai eſclave d'eſprit. Il y a mille rencontres où il ne ſçauroit louër les belles actions. N'eſt-il pas de la derniere évidence qu'Hadrien VI. merite d'être aprouvé & à l'égard de ce qu'il fit, & à l'égard de la raiſon pourquoi il le fit? Voilà neanmoins un Jeſuïte qui n'aiant pu le louër ſans que ſes éloges fuſſent la cenſure indirecte des autres Papes, ſe voit contraint de marcher ſur des épines en voulant ſe juſtifier; & il ne peut ſe tirer d'afaire, qu'en ſuposant que nôtre Hadrien ſe trompa; mais que ſes erreurs accompagnées de bonne intention le diſculpent. C'eſt toute la gloire que ſe peut promettre un Pape Reformateur des abus. On l'excuſera ſur les erreurs de ſa conſcience, & l'on dira qu'il n'erre point comme Pape, mais comme Docteur particulier. Grand merci.

(BB) *Juſqu'à des excés qui ont choqué le menu peuple.*] Tout le monde fut ſcandaliſé dans Paris l'an 1622. de voir la pompe avec laquelle les Carmes dechauſſez y celebrerent la canoniſation de Sainte Thereſe. Il parut la même année un petit livre où l'on ſupoſe que les bonnes femmes en murmuroient tout de bon. L'une ſe plaignoit d'y avoir été brûlée. (k) *Comment ma Couſine reſpondit une jeune mariée, eſtiez vous à ce feu, je ne vis jamais un tel deſordre, ny tant de degaſts, un de mes freres y a eu auſſi toute la face emportée, & n'y a encor aucune apparence de guariſon, Mais à quoy bon toutes ces ſuperfluitez, dit alors une vieille edentée, de mon jeune tems je noüis jamais parler de Canoniſer les Saincts de la façon, c'eſt pluſtoſt les Canonner que les Canoniſer. Tout beau, tout beau ma Tante, dit une Marchande de la ruë Sainct Denis, on en a bien fait d'avantage à Rome, ce ſont des reſiouyſſances publiques, il n'y a point de danger de faire quelquesfois ces ſuperfluitez, quand on y eſt porté d'une pure & ſincere affection, & puis, ce que les Carmes deſchauſſez en ont fait, ce n'a eſté que par le commandement de la Reyne, qui a fourny ceſte deſpence, à cauſe que Sainte Thereſe eſtoit d'Eſpagne. Il n'importe, on y a plus offencé Dieu mille fois que de luy faire aucun honneur, dit une Bourgeoiſe d'auprés Sainct Leu, je vous promets pour*

(k) *Voiez le livre intitulé* le caquet de l'accouchée *p. 5. de la 2. journée.*

Digitized by Google

HADRIEN (CORNEILLE) fameux Predicateur Flamand au XVI. ſiecle, étoit de Dordrecht. Il ſe fit Cordelier, & fut Gardien d'un Couvent †, & Lecteur en Theologie. Il entendoit bien le Latin, le Grec & l'Hebreu, & il enſeigna β publiquement ces trois langues. Il prêcha trente ans à Bruges, & ne s'étonna jamais des mediſances qu'on publia contre lui. Il mourut à Bruges à l'âge de 60. ans le 14. de Juillet 1581. Il compoſa un traité des ſept Sacremens. Jean Lernutius avoit vu en γ manuſcrit pluſieurs très-doctes Sermons de ce Cordelier. Les Ouvrages qui ont paru ſous ſon nom après ſa mort ſont parſemez de bouffonneries, & de quolibets malhonnêtes. Sanderus pretend que les Heretiques y ont fourré cela, pour diffamer la memoire de ce bon & innocent Religieux δ. Il faudroit en avoir des preuves, ou ne le dire pas. Les Proteſtans parlent de ce Cordelier comme d'un violent ξ declamateur; & il a paru des livres qui aprennent qu'il avoit introduit parmi les perſonnes de l'autre ſexe une nouvelle maniere de devotion; c'eſt qu'il leur marquoit certains jours où elles devoient ſe (I) depouiller toutes nuës devant lui, afin qu'il leur donnât doucement la diſcipline pour l'expiation de leurs fautes ‡. Il n'y a rien que ces gens-là ne ſoient (Z) capables de perſuader aux femmes, ſous le beau pretexte de devotion, lors qu'ils ont le talent de bien jaſer, & que leurs predications les rendent celebres.

† *Swert. Athen. Belg.*

β *Valer. Andr. Bibl. Belg.*

γ *Swert. ibid.*

δ *Apud Val. Andr. ibid.*

ξ Tempore quo caninam ſuam eloquentiam celebratiſſimi nominis Franciſcanus, Cornelius Adriani.. exercebat. *Schoockius Exercitat. ſacr. pag. 538.*

‡ *Voiez Voetius Polit. Eccleſ. to. 1. pag. 686.*

HAY, famille d'Ecoſſe. Elle doit le commencement de ſa nobleſſe à une action très-illuſtre. On pretend que les Danois aiant envahi l'Ecoſſe ſous le regne de Kenneth III. environ l'an 980. il ſe donna une bataille * entre eux & les Ecoſſois, dans laquelle ces derniers aiant été d'abord mis en fuite, ſe retirerent du côté de Perth. Ils furent obligez de paſſer par un chemin très-étroit entre les montagnes & la riviere de Tay. Un païſan qui ſe trouva là avec ſes deux fils; trois perſonnes intrepides, ſe rendit maître du defilé, exhorta les fuiards à tourner tête contre l'ennemi, & s'opoſa au paſſage de ceux qui voulurent continuer leur fuite. Il fit plus, il s'arma de tout ce qui lui tomba ſous la main, & accompagné de ſes deux fils armez d'une piece de leur charruë, il fondit avec tant d'impetuoſité ſur les Danois, & il anima de telle ſorte par ſon exemple les fuiards, que la victoire ſe declara pour les Ecoſſois. L'ennemi à ſon tour fut mis en fuite, & l'Ecoſſe preſervée de la ſervitude ſous laquelle les Danois avoient eu deſſein de la reduire. Ce païſan conu depuis ſous le nom de HAY, a été le fondateur de la famille dont je parle. Lui & ſes fils ſe ſignalerent d'une façon extraordinaire dans le combat; ils jetterent la conſternation, & firent un grand carnage par tout où ils combatirent. Cette belle action qui fut le ſalut de la patrie reçut une digne (A) recompenſe; & depuis ce tems-là cette famille a été l'une des plus illuſtres du Roiaume. Elle a produit (B) pluſieurs branches, & pluſieurs (C) perſonnes de grand merite. Le Comte d'Errol en eſt aujourd'hui le chef. Il eſt marié avec Anne Drummond ſœur du Comte de Perth ‡.

* *Le lieu où elle ſe donna ſe nomme Liancurtie.*

‡ *Tiré d'un memoire communiqué au Libraire.*

HAY

(a) *Herodot. lib. 1. c. 8.*

(b) Ἔστι δὲ τὰ μοιχεύειν, πολυπραγμοσύνη τῆς ἀλλοτρίας ἡδονῆς οὖσα, καὶ ζήτησις καὶ ἄγνοια τῶν φυλακτομένων καὶ λανθανόντων τὰς πολλάς. Videtur adulterium curioſa in alterius voluptatem eſſe inquiſitio, eorumque indagatio quæ abſconduntur & pleroſque latent. *Plutarch. de curioſ. pag. 519.*

(c) *Joſephus Viceſomes de ritibus Baptiſmi. Voſſius in Theſibus de Baptiſmo.*

pour moy que je n'approuve aucunement ces choſes, combien penſez vous qu'il y ait eu de filles enlevées, tous les bleds des environs ſont renverſez & bruſlez, ils ont trouvé le mois d'Aouſt pluſtoſt que celuy de Juillet. Pour moy, dit la femme d'un Advocat du grand Conſeil, j'euſſe eſté d'avis de mettre toutes ces ſuperfluitez à la decoration de leur Egliſe, à tout le moins cela leur fut demeuré, & les euſt on eſtimé d'avantage, ſans faire evaporer tant de richeſſes en fumée, cela euſt allumé le feu de devotion dans le cœur de ceux qui les euſſent viſité, ou au contraire, tout l'air voiſin & les champs des environs ont eſté embraſez de leurs fuzées, j'ay encor un Colet monté à cinq eſtages, qui eſt entierement gaſté, encor ſi on euſt allumé le feu à huict heures, on n'y euſt pas perdu tant de manteaux, tous les Eſcoliers y eſtoyent en armes. Après tout il faut dire ici comme en pluſieurs autres rencontres, il n'y a rien qui ne ſerve à quelque choſe; les plus grans abus ont un beau côté. Si les canoniſations ſe pouvoient faire ſans de très-grandes depenſes, elles ſeroient plus ordinaires: il eſt bon que l'impoſſibilité de fournir aux frais ſerve de barriere à l'avidité des Ordres. Les ſujets de canoniſer ne manqueroient pas; chaque Communauté en voudroit avoir autant que les autres; & s'il n'en coûtoit guere, on prepareroit aiſément les autres machines.

(I) *Se depouiller toutes nuës devant lui.*] Si la maxime de Gyges étoit (a) veritable, qu'en ſe depouillant de ſes habits une femme ſe depouille de ſa pudeur, les afaires de nôtre Hadrien n'auroient pas été en trop mechans termes, ſupoſé qu'il ne fût pas aſſez viſionaire pour s'imaginer, que tout de bon quelques coups de fouët de ſa main ſur le corps nu de ſes penitentes, auroient une vertu ſinguliere par raport à l'expiation de leurs pechez. On eſt ſi porté à donner un mauvais tour aux choſes, que peu de gens ſont capables d'attribuer la conduite de ce Cordelier à un autre principe, qu'à celui que quelqu'un apelle (b) la curioſité des plaiſirs d'autrui. S'il étoit vrai, comme quelques Savans (c) le ſoutiennent, que dans la primitive Egliſe les perſonnes qui recevoient le batême étoient auſſi nuës qu'en ſortant du ventre de leur mere, de quelque âge, & de quelque ſexe qu'elles fuſſent, on comprendroit mieux comment ce Moine par ſon beau caquet, & par de grans airs de pieté auroit fait venir ſes devotes à ſon but. Le Sacrement de penitence, leur diſoit-il peut-être, doit s'adminiſtrer comme autrefois le batême; la peine du fouët à laquelle je vous condamne, fait partie de ce Sacrement; il faut donc &c. Comme je n'ai pas lu le livre où cette hiſtoriette eſt narrée, je ne voudrois pas repondre qu'elle fût veritable.

(Z) *Que ces gens-là ne ſoient capables de perſuader.*] J'ai parlé ailleurs de la grande docilité du ſexe. Voiez les remarques des articles *Fratricelli* & *Guillemete.*

(A) *Cette belle action . . . . . reçut une digne recompenſe.*] HAY fut mené par toute l'armée au Palais du Roi, & il reçut dans l'aſſemblée du Parlement le plus haut grade de nobleſſe. Le Roi lui donna une partie conſiderable des depouilles de l'ennemi, & en bonnes terres tout le vol d'un faucon. C'eſt-à-dire qu'on lâcha un faucon, & qu'on prit garde où il ſe repoſeroit, & qu'on donna à Hay toutes les terres ſituées entre le lieu où ce faucon avoit commencé de voler, & le lieu où il s'étoit repoſé. Ce dernier lieu s'apelle encore la Pierre du Faucon. Par ce moien Hay ſe trouva pourvu du plus fertile terroir de l'Ecoſſe, ſitué où la bataille s'étoit donnée, le long de la riviere du Tay. Le Roi Kenneth lui donna des armoiries qui étoient d'argent à trois écuſſons de gueules, pour marquer que le courage de trois hommes avoit ſauvé le Roiaume (d).

(B) *Et a produit pluſieurs branches.*] Qui ſe ſont repanduës non ſeulement en Ecoſſe, & en Angleterre, mais auſſi en France (e), & principalement dans la Normandie. Je ne fais mention que de la branche des Comtes de Tweedale & de Kinnouel qui ſubſiſte encore (f).

(C) *Et pluſieurs perſonnes de grand merite.*] On ne peut rien dire de l'état où ſe trouva cette Maiſon depuis le regne de Kenneth III. juſques au regne de Robert Bruſe, car Edoüard I. Roi d'Angleterre s'étant prevalu des diviſions de l'Ecoſſe, au tems que Robert Bruſe & Jean Balliol ſe diſputoient la couronne, fit une irruption dans le Roiaume, & enleva non ſeulement les actes publics, mais auſſi les papiers & les documens des Maiſons particulieres. Ceux de la famille Hay furent enlevez comme beaucoup d'autres. Pendant cette guerre civile Robert HAY s'attacha aux interêts de Robert Bruſe avec une entiere fidelité, & lui rendit de ſi grands ſervices, qu'il en fut recompenſé de la charge de grand Connetable hereditaire d'Ecoſſe

(d) *Tiré du même memoire.*

(e) *Mr. Pelliſſon* p. m. 246. de l'hiſtoire de l'Academie Françoiſe, *dit ceci:* Paul Hay, Sieur du Chatelet, étoit de l'ancienne Maiſon de Hay en Bretagne qui ſe vante d'être ſortie il y a ſix cens ans de celle des Comtes de Carlile, l'une des plus illuſtres d'Ecoſſe.

(f) *Tiré du même memoire.*

Digitized by Google

HAY (JEAN) Jesuïte Ecossois, entra dans la Societé l'an † 1566. & fit à Rome son Noviciat, & la profession du quatriéme vœu. Il enseigna en divers endroits, en Pologne, en France, dans le Païs-Bas. Son principal theatre fut le College de Tournon, où il enseigna la Theologie, les Mathematiques & la langue sainte. Il mourut le 21. de Mai 1607. à Pontamousson, où il étoit Chancelier de l'Université. Il s'attacha fort aux controverses, & composa (D) divers livres contre ceux de la Religion. Il eut aussi une dispute verbale dans Strasbourg avec Pappus, & avec Jean Sturmius β. Le Pere Alegambe γ merite un peu de censure. Il ne faut point confondre Jean Hay (E) avec le Jesuïte de ce nom qui fut banni par arrêt du Parlement de Paris. Ils pretendoient être l'un & l'autre de la ‡ famille HAY dont j'ai parlé dans l'article precedent.

† Selon Sotuel, Bibliotheca Script. Societ. Jesu, pag. 459. sur le P. Alegambe mort 1562. & non 1566.

β Tiré d'Alegambe. Bibl. Scriptor. Societ. Jesu pag. 248.

γ Voiez la remarque D.

‡ Voiez la defense des demandes de Jean Hay.

☞ HAILLAN (BERNARD DE GIRARD, SEIGNEUR DU) historiographe de France, issu d'une ancienne (A) & noble famille, nâquit à Bourdeaux environ l'an 1535. Il s'érigea d'assez bonne heure en Autheur, & après avoir paru dans la Republique des lettres sous la qualité (B) de poëte, & sous celle de traducteur, il s'apliqua à faire des livres d'histoire, & y reüssit de telle sorte, que par ses premiers Ouvrages de cette nature il obtint de (C) Charles IX. le titre d'historiographe de France l'an 1571. Il publia en 1576. une histoire * qui s'étend depuis

* Elle fut imprimée à Paris chez Pierre l'Huillier in folio & in 8. l'an 1576. l'année suivante elle fut imprimée par Pierre de Saint André (à Geneve si je ne me trompe) en 2. vol. in 8.

d'Ecosse l'an 1310. & afin qu'il pût soutenir cette dignité avec l'éclat convenable, il reçut de ce même Prince plusieurs terres dans la Province d'Aberdeen. Cette charge est toûjours demeurée dans la famille; elle est possedée presentement par Monsieur le Comte de Erroll, que l'on compte pour le 19. de sa Maison qui en a joüi. Nicolas Mylord HAY fut tué l'an 1332. avec 280. Gentilshommes de sa famille, à la bataille de Duplin, soutenant le parti du Roi David Bruse contre Edoüard Balliol. David Mylord HAY son successeur accompagna le Roi David Bruse dans la guerre contre les Anglois, & fut tué l'an 1344. à la bataille de Durham. Thomas Mylord HAY fut marié avec la fille du Roi Robert II. laquelle lui aporta en dot la Baronie de Inchtuthill dans la Province de Perth, environ l'an 1376. Guillaume Mylord HAY fut deputé l'an 1423. avec quelques autres Gentilshommes, pour deliberer des moiens de remettre en liberté le Roi Jaques I. qu'on gardoit en Angleterre. Il fit reüssir cette affaire, & peu après il fut creé Comte de Erroll. Guillaume HAY Comte de Erroll, grand Connetable d'Ecosse & Sheriff de la Province d'Aberdeen, accompagna Jaques IV. à la bataille de Floudon l'an 1513. & y fut tué avec son Prince, lui & 87. Gentilshommes de son nom. François HAY Comte de Erroll aiant suivi constamment la Reine Marie, & la Religion Romaine, se vit exposé à de grans malheurs; on demolit ses maisons, on pilla ses terres, on l'empriſonna; mais sous le Roi Jaques VI. fils de la Reine Marie il se trouva en faveur. Il fut l'un des Seigneurs d'Ecosse que l'on envoïa en Angleterre l'an 1604. pour regler l'union des deux Couronnes. Son fils assista au couronnement de Charles I. en Ecosse l'an 1633. Gilbert HAY Comte de Erroll eut beaucoup de part à l'amitié de Charles I. & parut beaucoup au Parlement d'Edimbourg lors du retablissement de Charles II. Jean HAY Comte de Erroll aujourd'hui grand Connetable d'Ecosse est son fils (a).

(a) Tiré du susdit memoire.

(A) *Issu d'une ancienne & noble famille.*] Quand il parle des materiaux qu'il rassembla pour composer l'histoire de France, il n'oublie point les secours de sa parenté. *François de Girard mon frere, Seigneur du Haillan*, dit-il (b), *m'a envoyé de Bordeaux, plusieurs papiers concernans les affaires de la Guyenne recueillis par feu Loys de Girard nostre pere, & par Gilles, Marc, & Richard de Girard nostre grand pere, ayeul & bisayeul, les deux derniers desquels vivoient en Bourdelois en charges honorables du temps que la ville de Bordeaux & le pays de Guyenne furent reduits en l'obeïssance des François en l'an mille quatre cens cinquante-un.* Il nous aprend en un autre endroit (i) que son pere avoit été *homme curieux de l'antiquité de sa patrie, par l'espace de plus de 45. ans Lieutenant en l'Admirauté de Guyenne, & depuis*, ajoûte-t-il, *François de Girard Seigneur du Haillan mon frere a esté par l'espace de plus de dix ans en ladicte Amirauté soubs les feux Roys de Navarre, Henry, & Antoine.*

(b) Sotuel. Biblioth. Script. Societ. pag. 459.

(B) *Sous la qualité de poëte & sous celle de traducteur.*] Il publia à Paris en 1559. un poëme intitulé *l'union des Princes par les mariages de Philippes Roi d'Espagne & Madame Elizabeth de France, & encores de Philebert Emanuel Duc de Savoie, & Madame Marguerite de France* (k). Il publia dans la même ville en la même année un autre poëme intitulé *le tombeau du Roi tres-Chrestien Henri II. de ce nom*, & un ouvrage Latin qui a pour titre: *Regum Gallorum Icones à Faramundo usque ad Franciscum 2. Item Ducum Lotharingorum à Carolo primo usque ad Carolum tertium versibus Latinis expressæ* (l). Je puis prendre pour une version le traité des devoirs des hommes en trois livres, qu'il fit imprimer à Blois l'an 1560. in 8. car il les tira des Offices de Ciceron. Il publia en la même année à (m) Paris *l'histoire Romaine d'Eutropius comprenant en dix livres tout ce qui s'est fait tant en paix qu'en guerre depuis le commencement de Rome jusques à l'an M. C. XIX. de ladite ville, traduite de Latin.* Huit ans après il fit imprimer (n) *les vies des plus grands, plus vertueux & plus excellens Capitaines & personnages Grecs & barbares faictes par Æmilius Probus & traduites de Latin* (o).

(k) La Croix du Maine pag. 31.

(l) Du Verdier biblioth. Françoise pag. 117.

(m) Chez Federic Morel in 8.

(n) A Paris chez Pierre l'Huillier in 4.

(o) Du Verdier ib. pag. 116.

(C) *Il obtint de Charles IX. le titre d'historiographe de France l'an 1571.*] Il nous l'aprend lui-même dans une épitre dedicatoire datée *de Paris au mois de Juillet 1576.*

(c) Voiez la defense des demandes, à la fin de la reponse à la preface.

(D) *Et composa divers livres contre ceux de la Religion.*] Un *recueil de demandes aux Ministres.* Il le composa en Ecossois selon le Pere Alegambe, qui ajoûte que la traduction Françoise en fut faite par Michel Coyssard. *L'apologie de ces demandes.* Il la composa en François, selon le Pere Alegambe; mais c'est une erreur, car Jean Hay assûre dans sa preface qu'il l'avoit écrite en Latin, & qu'elle fut traduite en François par quelques-uns de leurs Ecoliers. Cette apologie fut faite *contre le libelle de Jaq. Pineton de Chambrun Predicant à Nismes*, & imprimée à Lion l'an 1586. L'épitre dedicatoire datée du 2. de Juillet 1585. temoigne que depuis cinq ans l'Autheur lisoit publiquement la Theologie à Tournon. *Antimoniam ad responsa Bezæ. Disputatio contra Ministrum anonymum Nemausensem.* Son *Helleborum Joannis Serrano*, trouvé parmi ses papiers, (b) est gardé à Rome dans les archives de la Societé. Voilà tout ce que nous aprenent les deux Bibliothecaires des Jesuïtes. Ils ont ignoré que Jean Hay avoit actuellement publié un livre contre de Serres, savoir une reponse au 2. Anti-Jesuïte de ce Ministre (c). Les autres Ouvrages de Jean Hay sont *Scholia brevia in Bibliothecam Sanctam Sixti Senensis*, & une traduction Latine de quelques lettres Jesuïtiques écrites du Japon & du Perou. Elle fut imprimée à Anvers l'an 1605. in 8. Voiez le Pere Alegambe.

(E) *Le Jesuïte de ce nom qui fut banni.*] Il s'apelloit Alexandre HAY: il fut „ convaincu d'avoir tenu fou„ vent des discours seditieux contre le Roi depuis la „ reduction de Paris, jusqu'à dire que s'il passoit quel„ que jour devant leur College, il se jetteroit volon„ tiers sur lui de la fenêtre en bas la tête la premiere; „ pour lui rompre le cou par ce moyen.„ C'est ce qu'on lit dans la grande histoire de Mezerai (d). L'Auteur de l'Anticoton nous va dire la date de l'arrêt du Parlement. (e) *Il y eut informations faites contre Alexandre Hayus Jesuïte Ecossois, lequel avoit enseigné publiquement qu'il falloit dissimuler & obeir au Roy pour un tems par feintise, disant fort souvent ces mots, jesuïta est omnis homo. Estoit d'avantage ce Jesuïte chargé d'avoir dit souvent qu'il desireroit, si le Roy passoit devant leur College, tomber de la fenestre sur luy pour luy rompre le col. Pour laquelle cause par arrest de la Cour prononcé le 10. de Janvier 1595. fut ledit Hayus banni à perpetuité, à luy enjoinct de garder son ban à peine d'estre pendu & estranglé, sans autre forme ne figure de procés.* L'Auteur du remerciment des Beurriers après avoir dit la même chose, (f) ajoûte que ce Jesuïte *ayant depuis repeté & confirmé ces mêmes paroles en la ville de Prague, sur ce que les plus grands de ce Royaume solliciterent de le faire amener en France, en respandit qu'il avoit avallé un orge mondé qui n'estoit pas bien cuit, & se trouva mort aussi soudain que le prevost des Marechaux de Pluviers . . . . . estranglé au Chastelet d'un lacet de son caleçon, qui n'estoit assez fort pour brider une mouche.* Alexandre Hayus, si nous en croions (g) Paquier, *regentoit pendant les troubles la premiere classe du College des Jesuïtes à Paris.*

(d) Tom. 3. pag. 1135. 1136.

(e) Anti-Coton pag. m. 38.

(f) Pag. 19. Ce remerciment fut imprimé l'an 1610.

(g) Catechisme des Jesuïtes livre 2. chap. 20. p. m. 472.

(b) Du Haillan, preface de l'histoire de France.

(i) Idem. de l'Estat & succés des affaires de France livre 4. fol. m. 321. verso.

Digitized by Google

depuis Pharamond jusques à la mort de Charles sept. On n'avoit point vu encore un corps d'histoire de France composé en langue Françoise. Henri III. fut très-content de celui-là, & fit paroître son contentement par des gratifications utiles & honorables (D) qu'il fit à l'Auteur. Il l'avoit eu à son service * avant que de monter sur le thrône. Les raisons qui porterent du Haillan à terminer son Ouvrage à la mort de Charles VII. sont belles & bonnes, & marquent qu'il entendoit (E) les devoirs d'un historien. Cependant il promit depuis à Henri quatre de con-

* *Voiez la remarque C.*

(a) *Du Haillan, épitre dedicat. de l'hiſtoire de France.*

(b) *Savoir que du Haillan fut au ſervice du Duc d'Anjou.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Idem épitre dedicat. de l'Etat & ſuccés des affaires de France à Henri III. à l'édition de 1580.*

(e) *C'eſt-à-dire le paſſage où il ſe plaint d'être le ſeul que Henri III. n'ait pas avancé.*

(f) *Du Verdier ib.*

(g) *Id. ib.*

(h) *La Croix du Maine pag. 30.*

(i) *De l'état & ſuccés des affaires de France.*

(k) *Voiez ci-deſſous pag. 1474. lettre n.*

(l) *Du Haillan, épitre dedicatoire de l'Eſtat & ſuccés des affaires de France à Henri III. à l'édition de 1580.*

(m) *Id. ib.*

(n) *Martinus Zeillerus, de hiſtor. chronol. &c. parte 2. pag. 71.*

(o) *Aubigneus præfatione in hiſtoriarum ſuarum partem primam. Id. ibid.*

1576. Car voici comment il parle à Henri III. (a) *Il y a maintenant cinq ans qu'après que le feu Roy voſtre frere, Vous (Sire) & la Royne voſtre mere euſtes veu mon œuvre de l'Eſtat & ſuccez des affaires de France imprimé, & les deux premiers livres de l'Hiſtoire de France non imprimez, mais ſeulement eſcrits à la main, il pleut audit ſeu Roy, à la priere que vous, & la Royne voſtre mere luy en fiſtes me commander, & vous auſſi (Sire) me le commandaſtes, d'eſcrire en langage François l'Hiſtoire des Rois de France vos predeceſſeurs cy devant aſſez mal eſcrite par nos François, & aſſez negligemment ou ſouvent fauſſement traittée par les eſtrangers. Et pour me donner moyen & courage d'entreprendre ceſt œuvre, à la remonſtrance & requeſte de Monſieur de Villequier qui a touſiours aimé mes eſcripts & moy, & qui eſt preſque aujourd'huy le ſeul digne teſmoing des longs ſervices qu'en plus d'une ſorte je vous ay faits de voſtre enfance, il pleut au ſeu Roy voſtre frere me donner l'Eſtat d'Hiſtoriographe de France, & me promettre beaucoup de bien & d'advancement, comme auſſi (Sire) vous me donnaſtes aſſeurance de m'en faire de voſtre coſté, & de me faire cognoiſtre que mes longs & fidelles ſervices & mes labeurs ordinaires recueilliroient leur ſemence.* Comme ce paſſage peut ſervir de preuve à une choſe (b) que j'ai avancée dans le corps de cet article, je n'en ai voulu rien retrancher. Mais pour n'en faire pas à deux fois, mettons ici une preuve encore plus forte. Cet hiſtorien ajant dit (c) que Henri troiſiéme *avoit touſiours aimé à ouïr & dire la verité, donné eſperance aux gens de lettres qu'il ſeroit leur ſupport, & quelquefois voulu lire & ouyr les hiſtoires*, ajoûte: „ Ce que je puis dire „ veritablement, pour l'avoir cognu des voſtre enfan„ ce, au temps auquel j'avois ceſt honneur d'approu„ cher de voſtre perſonne, de vous faire ſervice, de „ me tenir pas le dernier rang en ma qualité, & de vous „ avoir quelquefois diſcouru pluſieurs belles Hiſtoires „ tant des Rois vos anceſtres que des autres Royau„ mes & Eſtats.„ Le paſſage que je tire de l'epitre dedicatoire de ſon état & ſuccez des affaires de France eſt encore plus formel. (d) *J'ay appris, Sire*, dit-il en s'adreſſant à Henri troiſieme, *en la nourriture que j'ay priſe, & en la communication des affaires que j'ay veuës pres de vous par l'eſpace de douze ans devant voſtre advenement à la Couronne, & en pluſieurs affaires que j'ay maniez & veus pour le ſervice des Roys vos predeceſſeurs, & pour le voſtre, dehors & dedans voſtre Royaume, comment il faut parler & eſcrire des Roys & de leurs affaires.* Voiez auſſi ce qui (e) ſera raporté dans la remarque L.

Notez qu'il publia (f) à Paris en 1572. *l'hiſtoire ſommaire des Comtes & Ducs d'Anjou depuis Geoffroy Griſegonnelle juſques à Monſeigneur Henri fils & frere de nos Rois de France, & Duc d'Anjou, de Bourbonnois, & d'Auvergne.* Il y publia auſſi en la même année *promeſſe & deſſain de l'hiſtoire de France* (g). Du Verdier Vau-Privas qui n'aprend cela ne parle point d'un Ouvrage que du Haillan avoit publié en 1570. & qui a pour titre, *de la fortune & vertu de France avec un ſommaire diſcours ſur le deſſein de l'hiſtoire de France* (h). Il publia en la même année un livre (i) qui a été remis ſous la preſſe (k) une infinité de fois, & qu'il dedia au Duc d'Anjou. Voici ce qu'il en aprend à ſes lecteurs: „ (l) Cet œuvre de l'Eſtat & ſuccez des af„ faires de France que je vous preſente veſtu d'un ac„ couſtrement nouveau, & beaucoup plus long & plus „ beau que peut qu'il a par cy devant portez naſquit „ il y a dix ans, & vous fut des ſa naiſſance preſenté „ & donné bien petit. Deux ans apres je le tirai hors „ de l'enfance qu'il avoit & l'habillant plus long je le „ donnai par voſtre commandement au feu Roi Char„ les voſtre frere.„ C'eſt ainſi qu'il parle dans l'épitre dedicatoire d'une édition qui fit paroître cet Ouvrage ſous un habit (m) *tout nouveau, plus grand, plus beau & plus riche qu'il n'eſtoit.* L'Auteur le revit & l'augmenta encore l'an 1594. & le dedia à Henri quatriéme. Zeiller (n) aſſûre que cet Ouvrage eſt ſouvent cité & loüé, & qu'il a dit dans ſa lettre 190. ce que d'Aubigné en juge. Je n'ai pas vû cette lettre, mais je ſuis ſûr qu'on y debite une bevuë, car d'Aubigné dans (o) la preface que Zeiller cite ne porte aucun jugement des écrits de du Haillan, il ſe contente de le nommer. Sa critique ne regarde que la Popeliniere & Mr. de Thou. Voilà donc un grand peché de commiſſion de Martin Zeiller. Celui d'omiſſion n'eſt pas petit, car cet Auteur a ignoré que du Haillan ait écrit l'hiſtoire de France. Konig ne l'ignore pas moins.

(D) *Par des gratifications utiles & honorables qu'il fit à l'Auteur.*] La Popeliniere ſans parler du titre d'hiſtoriographe de France conferé à du Haillan par Charles IX. touche ſeulement les recompenſes de Henri III. On peut excuſer cette omiſſion vû la difference qui ſe trouve entre un ſimple titre, & une charge érigée en titre d'office avec une attribution de gages. Or ce fut d'une telle charge que du Haillan fut honoré par Henri trois. Quoi qu'il en ſoit voici les paroles de la Popeliniere: (p) *Henri troiſieme, premier des Princes, vieux, & nouveaux ne gratifia ſeulement le Sieur du Haillan Bourdelois, l'un des Secretaires de ſes Finances, de divers moyens qu'il luy donna pour la recognoiſtre de la peine priſe au premier corps de ſon Hiſtoire Françoiſe. Ains auſſi l'honora depuis du premier Eſtat d'Hiſtoriographe de France, qu'il fit eriger en titre d'office formé. Avec appointemens arreſté de douze cens eſcus par an, & de Conſeiller en ſon privé Conſeil & d'Eſtat, aux perſuaſions de Monſieur le Chancelier Chiverny pour y eſtre mieux inſtruict, en la cognoiſſance & narré des plus importans affaires du Royaume. Ainſi Henry troiſieme eſleva la premier la qualité pure, ſimple, & franche de l'Hiſtorien, au grade & titre honorable d'Hiſtoriographe de France en la perſonne de Bernard de Girard Sieur du Haillan, apres qu'il luy eut eſcrit & dedié ſon Hiſtoire de France par lui recueillie des precedens autheurs, comme le premier corps d'Hiſtoire babilé à la Françoiſe.* Nous liſons dans le Mercure François (q) qu'*Henri troiſieſme pour reconoiſtre* du Haillan *de la peine qu'il avoit priſe au premier livre de ſon hiſtoire Françoiſe le gratifia d'un Eſtat de Secretaire de ſes finances.* Je ne ſai point ce que c'eſt que ce premier livre de l'hiſtoire Françoiſe qui fut recompenſé de la ſorte, car du Haillan publia tout à la fois l'hiſtoire de France, & il ne dit point dans ſon épitre dedicatoire qu'il eût deja obtenu quelque gratification. Il ſe contente de dire (r) que Charles IX. lui avoit donné l'état d'hiſtoriographe avec de belles promeſſes, & qu'Henri troiſiéme, alors Duc d'Anjou lui avoit auſſi promis quelques bienfaits. Je m'imagine que le compilateur du Mercure craignit le blâme d'avoir volé mot à mot les paroles de la Popeliniere, & qu'aiant voulu s'en garantir, il les raporta avec quelques changemens, mais il n'y fut pas heureux. Il changea en *premier livre de ſon hiſtoire Françoiſe* le *premier corps de ſon hiſtoire Françoiſe.* Ces deux phraſes ſont très-differentes: la derniere ſignifie que du Haillan eſt le premier qui ait publié un corps d'hiſtoire Françoiſe: l'autre ſignifie que le premier livre de l'hiſtoire Françoiſe compoſée par du Haillan fut imprimé ſeul avant tous les autres. L'Auteur du Mercure ſupoſe d'ailleurs que ce premier livre fit obtenir à du Haillan l'état de Secretaire des finances de Henri III. mais la Popeliniere, l'original du Mercure, ne dit point cela: il ſupoſe que du Haillan étoit Secretaire des finances avant que de publier l'hiſtoire de France. Auſſions neanmoins que ſon narré eſt un peu confus: il y a fourré un *depuis* qui eſt une broüillerie, c'eſt un terme qui s'accorde mal avec les paroles qui le ſuivent. Le Mercure ajoûte 1. qu'après la recompenſe du premier livre, cet hiſtorien en obtint une meilleure lors qu'il eut dedié ſon hiſtoire de France à Henri troiſiéme, car il fut honoré *de l'eſtat de Conſeiller & Hiſtoriographe de France.* 2. Qu'*il a fait depuis l'Eſtat & ſuccez des affaires de France*, cela eſt faux; ce livre fut imprimé (ſ) avant la mort de Charles neuviéme. 3. Qu'*il fut pourveu de l'Eſtat des Genealogiſtes des Chevaliers de l'Ordre du Saint Eſprit à la creation de ceſt Ordre.* On auroit pu dire qu'il eut en commande une (t) Abbaie que le fameux Abelard avoit poſſedée. Notez que dans la premiere édition de ſon hiſtoire il ne ſe donne que le titre d'hiſtoriographe de France, mais il eſt qualifié dans les dernieres *Conſeiller du Roi, Secretaire de ſes Finances & de ſa chambre, & Hiſtoriographe de France.* Notez auſſi qu'en 1584. il n'étoit pas encore recompenſé. On verra ſa plainte (v) ci-deſſous.

(E) *Les raiſons . . . . marquent qu'il entendoit les devoirs d'un hiſtorien.*] J'entens principalement la reflexion

(p) *La Popeliniere, livre 1. de l'hiſtoire nouvelle des François p. 375.*

(q) *Mercure François to. 1. pag. m. 62.*

(r) *Voiez ſes paroles ci-deſſus lettre n.*

(ſ) *Voiez ci-deſſus (lettre l) les paroles de l'épitre dedicatoire de Du Haillan.*

(t) *Celle de Ruys en Bretagne. Voiez François d'Amboiſe dans la preface apologetique des Oeuvres d'Abelard.*

(v) *Dans la remarque L lettre d. pag. 1474.*

Digitized by Google

* *Voiez la remarque F.*

continuer cette (F) hiſtoire juſques à ſon tems. Il n'a point executé cette promeſſe. Ce qui l'avoit engagé à continuer n'eſt pas glorieux * à Philippe de Comines. Il eut le courage de refuter une hiſtoire &c. traitée deja par d'autres.

flexion qu'il a faite qu'on s'expoſe a une fâcheuſe alternative quand on travaille à l'hiſtoire des Monarques qui ſont morts depuis peu de tems. Il faut ou diſſimuler la verité, ou irriter des perſonnes de qui l'on a tout à craindre. Le premier de ces inconveniens choque l'honneur & la conſcience de l'hiſtorien; l'autre choque ſa prudence: il vaut donc mieux ne rien dire. Voilà (a) l'une des raiſons de du Haillan par raport aux regnes qui ont ſuivi Louïs XII. Il ajoûte (b) une raiſon generale qui eſt de grand poids, c'eſt que l'on avoit deja des hiſtoires particulieres de tous les regnes poſterieurs à Charles ſeptiéme, & que ſelon l'opinion commune il étoit preſque impoſſible d'égaler les Ecrivains qui avoient fait quelques-uns de ces Ouvrages. Cette conſideration doit toucher un honnête homme, & un hiſtorien celebre: il doit épargner aux lecteurs le deplaiſir d'acheter deux fois une même choſe: le reſpect qu'il doit au public exige cela: la juſtice ne permet pas qu'il copie les hiſtoires que d'autres ont faites; c'eſt voler le bien d'autrui. Sa propre reputation & ſa prudence l'engagent à chercher un chemin de gloire plus mal aiſé & plus ſûr. Copier ou transformer ce que d'autres ont écrit eſt un travail trop facile pour être glorieux, & qui même vous expoſe à l'infamie des plagiaires. Vous paſſerez pour vain ſi vous pretendez égaler la gloire de ceux qu'on eſtime incomparables, & vous riſquez de paſſer toûjours pour inferieur quand même vous les atteindriez, ou que vous les ſurmonteriez. Un homme ſage doit-il ſe commettre avec les preventions du public? Plût à Dieu que de tels objets fiſſent autant d'impreſſion ſur tout le monde qu'ils en firent (c) ſur du Haillan: les bibliotheques ne ſeroient pas ſi chargées de tant de livres qui contiennent les mêmes choſes. Donnons ici la deſcription qu'il a faite des inconveniens à quoi les Auteurs de l'hiſtoire de leur ſiecle s'engagent. „ (d) Pour ce que toutes ces Hiſtoi-„ res qui parlent dudit Roy François premier ont eſté „ faites de ſon temps ou de celuy du Roy Henry ſon „ fils, ceux qui les ont eſcrites ſe ſont plus eſtendus „ en la louange dudit Roy, qu'il ne convenoit poſſi-„ ble à ſon merite (combien qu'il fut un grand & ex-„ cellent Roy) ny au devoir de l'Hiſtoire ny a la veri-„ té. Ce qui eſt un vice de tous ceux qui eſcrivent „ l'Hiſtoire de leur temps & des Princes ſoubs leſquels „ ils vivent. Car qui ſeroit celuy qui oſeroit toucher „ aux vices de ſon Prince, ny à blaſmer ſes actions „ ny celles de ſes miniſtres, ny à racompter les me-„ nees, tromperies, & deſloyautez qui ſe ſont com-„ miſes durant ſon regne, ny à dire que ſon Prince fit „ une telle injuſtice, commit une telle paillardiſe, ny „ que ceſtuy-cy fuit en une bataille, que ceſtuy-la fit „ une telle trahiſon, que tel commit un larcin, tel „ une perfidie, & tel un autre ſemblable meſchant „ acte? Il ne ſe trouvera aucun ſi hardi qui face cela. „ Voila pourquoy ceux qui eſcrivent l'Hiſtoire de leur „ temps ſont agitez de diverſes paſſions, & ſont con-„ traints ou de mentir apertement s'ils louent en tout „ & par tout leurs Princes ou s'ils favoriſent leur na-„ tion, ou ſi en tout ils blaſment leurs ennemis, ou „ de diſſimuler ou de pallier la verité, ou de bigarrer „ les choſes, ou de farder & dorer de belles parolles „ leurs eſcrits & les actions de leurſdits Princes, ou „ (s'ils veullent dire la verité) ſont contraints de cel-„ ler leur nom, & faire imprimer leurs œuvres ſans „ le mettre. Ceux qui eſcrivent l'Hiſtoire de leurs „ devanciers ne peuvent (s'ils ne veulent) tomber en „ ce vice, ains peuvent hardiment courir en la cam-„ paigne de la verité, & de la hardieſſe & liberté de „ leur langage. „ Bien des gens ſe ſouviendront ici de la penſée de l'Empereur Peſcennius Niger. *Loüez Marius, ou Annibal, ou quelque autre grand Capitaine qui ne vive plus*, dit-il à un Orateur qui ſe preſentoit pour lui reciter un panegyrique, *car c'eſt ſe moquer que de loüer les vivans, & ſur tout s'ils ſont Empereurs; on attend d'eux des recompenſes, on les craint, ils peuvent tuer, ils peuvent bannir.* (e) Quum imperatori facto quidam panegyricum recitare vellet, dixit ei, *Scribe laudes Marii vel Annibalis, vel alicujus ducis optimi vita functi, & dic quid ille fecerit ut eum nos imitemur. Nam viventes laudare irriſio eſt, maxime imperatores, à quibus ſperatur, qui timentur, qui præſtare publice poſſunt, qui poſſunt necare, qui proſcribere: ſe autem vivum placere velle, mortuum etiam laudari.*

(a) *Voiez la preface de ſon hiſtoire de France.*

(b) *Ibid.*

(c) *Pour le moins quelques années. Voiez la remarque ſuivante.*

(d) *Du Haillan preface de l'hiſtoire de France fol. 0 i verſo edit. 1577.*

(e) *Ælius Spartian. in Peſcennio Nigro c. 11. p. m. 672. to. 1.*

Diſons en paſſant qu'il ne faut pas faire une regle generale de la (f) ſeconde raiſon de du Haillan, car il y a bien des cas où il eſt très-juſte de faire l'hiſtoire des mêmes regnes qui ont deja ſervi de ſujet aux hiſtoriens. Cela eſt très-juſte 1. lors qu'on a quantité de nouvelles choſes à dire, ou quand on peut éclaircir & rectifier en pluſieurs endroits les hiſtoires precedentes. 2. Lors qu'il s'agit de reünir en un corps tous les faits qui apartiennent à une hiſtoire, & dont les uns ſe rencontrent dans quelques livres, & les autres dans quelques autres. 3. Lors que le goût des lecteurs demande un nouveau langage & un nouveau tour. Aujourd'hui, par exemple, la plupart des gens aimeroient mieux ignorer l'hiſtoire, que de lire les Auteurs qui la compoſerent en François au 15. ou au 16. ſiecle. Ainſi quand même un hiſtorien n'auroit à dire que ce qui a été deja imprimé, il ſeroit loüable de publier une hiſtoire, pourveu que le tour & le ſtyle attiraſſent les lecteurs, & que l'on trouvât le public abſolument degoûté des autres hiſtoires. D'où paroît que s'il y a tant de livres qui contiennent les mêmes choſes, ce n'eſt pas toûjours par la faute des Auteurs; c'eſt aſſez ſouvent par la faute des lecteurs, qui ne veulent pas prendre la peine de chercher ſeparement les faits hiſtoriques, ni de feuilleter ce qui eſt écrit en vieux Gaulois. C'eſt donc pour leur commodité, & pour leur utilité que l'on publie des hiſtoire qui n'aprennent rien de nouveau, & qui ne font qu'ajuſter enſemble, & en meilleur ſtyle, diverſes pieces des autres Auteurs. Si vous avez decouvert quelque nouveau fait, vous dira-t-on, ne publiez que cela, pourquoi en prenez vous occaſion de faire un gros livre où vous fourez tant de vieilles choſes? Cette cenſure eſt legitime en bien des rencontres, mais non pas lors que les nouvelles decouvertes ſe peuvent repandre ſur une très-longue ſuite d'évenemens. Elles doivent être incorporées alors avec les vieilles relations; l'interêt & la commodité des lecteurs demande cela. Nous verrons bientôt que ſur ce principe nôtre du Haillan changea de reſolution.

(f) *Elle eſt la ſeconde non pas dans ſon livre, mais ſelon le precis que j'ai donné ci-deſſus de ſon narré.*

En quels cas il eſt permis de de faire

Ce qu'on vient de dire quant aux livres hiſtoriques ſe peut apliquer à d'autres Ouvrages: On en fait trop, il faut l'avoüer, qui ne contiennent que ce qui ſe trouve dans cent autres, mais ce ſeroit d'ailleurs une conduite prejudiciable à la Republique des lettres, (g) que de n'oſer mettre dans un Ouvrage ce que d'autres livres ont deja rendu public. Un Theologien de Leide pretend qu'il eſt très-utile de publier divers Ouvrages ſur les mêmes matieres quand elles ſont importantes: il aſſûre même que c'eſt un très-bon moien de diminuer la multitude des livres qui accable, & qui fait gemir tant de gens. La raiſon de ce paradoxe eſt qu'un nombre conſiderable d'Ouvrages ſur certaines matieres occuperoit le public, & alors une infinité d'autres livres ſeroient negligez, feroient un ſaut de la boutique du libraire à celle de l'épicier. Voions les paroles de cet Auteur, nous y trouverons une excellente penſée de St. Auguſtin. (h) *Id* (ſcribendi cacoëthes) *nunc his temporibus in immenſum eſt auctum, ut omnem modelam ſuperaſſe videatur, nec alio modo poſſit coërceri, quam ſi plures divulges libros; quam rationem agendi forte paradoxam aliquis dixerit „optimam tamen nemo jure negaverit. De multitudine librorum utilium immenſo numero non eſt quod jure conqueramur, qui non facile nimis augentur. Quamvis enim de rebus iiſdem ſcribunt plures, modo illa ſint cognitu digna, nullum id nocumentum veritati videtur inferre, qua ſic ad plures ſibi viam pandit, cùm lectorum alii his potius, quam illis ſcriptoribus delectentur, quamvis de eodem argumento commentatis. Quod rectè obſervavit Auguſtinus lib. I. de Trinitate cap. 3.* Neque enim omnia, quæ ab omnibus conſcribuntur, in omnium manus veniunt. Et fieri poteſt, ut nonnulli, qui etiam hæc noſtra intelligere valent, illos planiores non inveniant libros, & in iſtos ſaltem incidant. Ideoque utile eſt, plures à pluribus fieri diverſo ſtylo, non diverſâ fide, etiam de quæſtionibus eiſdem, ut ad plurimos res ipſa perveniat, ad alios ſic, ad alios autem ſic. *Quâ ratione inutiles libri ſenſim eliminantur, ut alii poſtea non ſint uſui, quàm ut piperi & thuri involvendo inſerviant.*

(g) *Voiez la preface de la 1. édition des Penſées diverſes ſur les Cometes.*

(h) *Chriſtophorus Wittichius in præfat. conſenſus veritatis ſecundæ edit. præfixa.*

(F) *De continuer cette hiſtoire juſques à ſon tems.*] Je le prouve par ces paroles: (i) *J'ay faict auſſi un Oeuvre de la Monarchie de France, qui ſe preſentera bien toſt à voſtre Majeſté, avec la deſcription de tous les ſecrets & affaires de l'eſtabliſſement, grandeur & force de voſtre Eſtat, & des Roys vos predeceſſeurs. Leur Hiſtoire que j'ay faicte, & finie à la mort de Charles ſeptieſme, ſera bien toſt ſuivie de celles des autres Roys ſuivans juſques à voſtre Majeſté, puis viendra la voſtre, ſi vous voulez qu'elle ſoit veuë.* Voilà ce que du Haillan diſoit au Roi Henri quatre dans une épitre dedicatoire

(i) *Du Haillan, épitre dedicatoire de l'état & ſuccés des affaires de France à l'édition de 1594.*

Digitized by Google

refuter plusieurs traditions qu'un zêle indiscret pour la gloire de la France avoit fomentées, & de parler librement (G) sur les matieres delicates, comme par exemple sur ce qui concerne la pucelle d'Orleans. Cette liberté fut desagreable aux petits esprits, & à ceux qui veulent que tout

toire qui est datée du mois d'Octobre 1594. Il y avoit dix ans qu'il avoit apris aux lecteurs son changement de resolution, car lors qu'il dedia à Henri III. en 1584. la seconde édition de son histoire de France corrigée & augmentée, il lui parla de cette façon: „ Bien qu'en mon epistre liminaire & dedicatoire à „ Vostre Majesté, & en la preface de la premiere edi„ tion j'eusse dict que je ne voulois passer outre ni „ escrire l'histoire du Roy Loys unziesme, pour ce „ que Philippes de Commines Sieur d'Argenton, l'a„ voit escritte: si est ce qu'ayant depuis changé d'ad„ vis je l'ay commencée en esperance de l'achever cest „ Hyver prochain si je cognois que ce mien labeur „ vous soit agreable. „ Il est bon de voir la cause de son changement, car outre qu'on y verra ce qu'il jugeoit de Philippe de Commines, on y trouvera qu'il a été dans l'un des cas où il est permis de travailler à une histoire après que d'autres l'ont publiée. *Ce qui m'a*, dit-il (a), *faict changer de deliberation, & mettre la main audict Roy Loys, a esté que ledict Sieur d'Argenton n'a commencé son histoire appellee Memoires qu'au cinquiesme an du Regne d'icelluy, & que toutes les causes des guerres, & des grands affaires que ce Roy eut, sont comprises depuis le commencement de son dict Regne, jusques à l'endroict là où ledict Seigneur d'Argenton a commencé d'escrire: & qu'au reste de sa dicte histoire, il a celé plusieurs choses que j'ai descouvertes & tirées de plusieurs livres, memoires, & depesches faites de ce temps là, & de plusieurs discours secrets escrits ou durant son Regne, ou peu apres sa mort exempts de la crainte, de la haine, de la flaterie & de la louange & passions, ausquelles souvent tombent ceux qui escrivent de leurs temps, & aux deux dernieres desquelles ledict de Commines se laisse trans-porter, poussé ou d'une grande affection envers son Maistre, ou des biens qu'il avoit receus de luy, ou de la crainte de son successeur. Aussi n'a il dict ce que les autres pourroient dire & que d'autres Histoires ont dict des actions, des vices, & des cautelles (b) dudict Roy, & le louant plus qu'il ne devoit, fait en plusieurs endroits l'Orateur & le panegyricq non l'historien, & en ses longues digressions sur les affaires des potentats estrangers passe les bornes de l'histoire & d'un Historien.* Au reste toutes les promesses que du Haillan fit de continuer l'histoire de France furent nulles. On (c) ne trouva rien là-dessus après sa mort parmi ses papiers, les libraires qui joignirent à son ouvrage une continuation jusqu'en (d) l'année 1615. & puis jusqu'en l'année 1627. la prirent de Paul Emile, de Philippe de Commines, d'Arnoul Ferron, du Sieur du Bellay &c.

(G) *De refuter plusieurs traditions . . . . & de parler librement sur . . . . . la pucelle d'Orleans.* Qu'on ne s'étonne pas de la longueur du passage que je vais citer; elle est instructive, elle montre le vrai caractere d'un historien, & le scandale ridicule que les esprits mal tournez prenent de la hardiesse qu'il a de preferer la verité à toutes choses. Ce mauvais tour d'esprit regne par tout, & dans tous les siecles. Il est utile de marquer comment les Auteurs illustres l'ont mepriſé, & combatu. Voici les paroles de du Haillan. „(e) Je n'ay voulu faire le flatteur ny le Courtisan, „ ains l'Historien, & dire la verité, & n'ay fait ce que „ font les paintres flatteurs qui paignans le visage d'un „ homme ou d'une femme, si d'adventure il s'y trou„ ve quelque imperfection ou quelque chose de laid, „ la laissent du tout, ou la paignent flatteusement. „ Mais j'ay voulu paindre les traictz les plus difformes „ aussi bien que les plus beaux, & parler hardiment „ & librement de tout avec hardiesse non accoustu„ mée & qui sera louable & louee de tous bons lec„ teurs, comme par cy devant j'ay fait en mon œu„ vre de l'Estat & succez des affaires de France, au„ quel j'ay librement dit plusieurs choses que devant „ moy aucun n'avoit voulu ny osé dire, & que possi„ ble on n'avoit sceues. Car tant au dit œuvre de l'Estat „ qu'en cestuy-cy j'ay impugné plusieurs choses qui „ sont de la commune opinion des hommes, comme „ la venue de Pharamond en Gaule, l'institution de la „ Loy Salique qu'on luy attribue, la creation des Pairs „ de France attribuee à Charlemaigne, & autres „ points particuliers, ayant esté si hardi & si veritable „ neantmoins de dire que jamais Pharamond ne passa „ le Rhein pour entrer en Gaule, & qu'il ne fit ja„ mais la loy Salique pour exclurre les filles de la „ succession de ceste couronne, veu qu'il ne passa ja„ mais en nostre France. Sur quoy quelques uns qui „ se meslent de parler de tout & ne sçavent rien, & „ qui pensent de leurs opinions mal fondées renver„ ser celles qui sont assises sur le jugement de la rai„ son, ont voulu dire que je voulois exterminer les „ principes de nostre Histoire quand je ne veux attri„ buer l'institution de ladite loy à Pharamond. Mais „ (Sire) ce n'est cela, ains je veux purger une an„ cienne erreur, me semblant que la loy Salique est „ assez ancienne & approuvée puis qu'elle a este prac„ tiquée comme loy des l'institution de nos premiers „ Rois (comme vous pourrez plus amplement voir au „ commencement du premier livre de ceste Histoire „ en la vie de Pharamond) & ne peut sur cela mon „ opinion donner aucun advantage aux estrangers ny „ scandalizer les nostres, sinon ceux qui se scandali„ sent de tout horsmis de ce qu'ils pensent & font. „ Quelques uns en ce point, en celuy des Pairs de „ France, & en d'autres ont trouvé mauvaise ma li„ berté de langage, disans que je fais contre le devoir „ d'un Historien de vouloir oster à la France & aux „ François l'ancienne opinion qu'elle a eue de la ve„ nue de Pharamond en Gaule, de ladite loy Salique „ faite par luy, & de l'institution des Pairs de France, „ & que c'est un crime d'abroger les choses desquelles „ l'opinion est inveterée & escritte par des ignorans „ qui n'avoient feuilleté les bons livres, & crue par „ d'autres ignorans qui n'ont ny le sçavoir ny l'enten„ dement de lire ny d'entendre les bons & anciens „ autheurs, ains s'amusent à de vieils fatras aussi mal„ polis que leurs esprits. Les bons Historiens (Sire) „ ne doivent en leurs escrits ny en leurs parolles sui„ vre les opinions du vulgaire, mais seulement les „ veritables & celles qui sont approuvées par verita„ bles autheurs, ou par bonnes conjectures & preu„ ves, lesquelles en multitude bien discourues servent „ de tesmoignage veritable & asseuré, quand par la „ malice du temps la preuve de la verité nous defaut „ par escrits. Je n'ay voulu doncques suivre (Sire) „ en ces choses là ny en plusieurs autres l'opinion „ commune, ains seulement la vraye. En quoy je „ pense avoir fait un grand bien à l'Histoire de France, „ la desbrouillant de plusieurs menteries & fables qui „ la rendent mal plaisante & quelquefois discordante, „ ostant les lecteurs du doubte de beaucoup de points „ desquels ils ne trouvoient en elle la vraye intelli„ gence. En quoy je m'asseure estre agreable aux „ hommes de bon jugement, car c'est à eux à qui je „ veux plaire non à ceux à qui mes opinions & mes „ escrits desplairont: „ Si vous desirez savoir ce qu'il a dit de la pucelle d'Orleans lisez cet autre passage: (f) *Le miracle de ceste fille, soit que ce fust un miracle composé, apposté, ou veritable, esleva les cœurs des Seigneurs, du peuple & du Roy qui les avoient perdus: telle est la force de la Religion, & bien souvent de la superstition. Car les uns disent que ceste Jeanne estoit la garse de Jean Bastard d'Orleans, les autres du sieur de Baudricourt, les autres de Poithon, lesquels estans fins & advisez, & voyans le Roy si estonné qu'il ne sçavoit plus que faire, ny que dire, & le peuple pour les continuelles guerres tant abbatu, qu'il ne pouvoit relever son cœur, ny son esperance, s'adviserent de se servir d'un miracle composé d'une fausse Religion, qui est la chose du monde qui plus esleve & anime les cœurs, & qui plus fait croire aux hommes, mesmement aux simples, ce qui n'est pas. Et le peuple estoit fort propre à recevoir telles superstitions. Ceux qui croyent que c'estoit une pucelle envoyee de Dieu, ne sont pas damnez, ne sont pas ceux qui ne le croyent point. Plusieurs estiment ceſt article dernier estre une heresie, mais nous ne voulons pas trescher en elle, ny trop en l'autre creance. Adonc ces Seigneurs par l'espace de quelques jours, l'instruisirent de tout ce qu'elle devoit respondre aux demandes qui par le Roy & eux luy seroient faictes en la presence du Roy (car ils devoient eux mesmes faire les interrogatoires) & afin qu'elle peust recognoistre le Roy, lors qu'elle seroit menee vers luy (lequel elle n'avoit jamais veu) ils luy faisoient tous les jours voir par plusieurs fois son portraict. Le jour designé auquel elle devoit venir vers luy en sa chambre, & eux ayans dressé ceste partie, ils ne faillirent de s'y trouver. Estant entree, les premiers qui luy demanderent ce qu'elle vouloit, furent le Bastard d'Orleans, & Baudricourt, lesquels luy demandans ce qu'elle demandoit, elle respondit qu'elle vouloit parler au Roy. Ils luy presenterent un des autres Seigneurs qui estoient-là, luy disans que c'estoit le Roy, mais elle instruicte de tout ce qui luy seroit faict & dict, & de ce qu'elle devoit*

faire

(a) *Idem épure dedicatoire de son histoire de France à l'édition de 1584.*

(b) *Il avoit ajoûté dans l'edition de 1576. & des cruautez.*

(c) *Voiez l'avis des libraires aux lecteurs dans les éditions qui furent faites de son histoire de France après sa mort. Je me sers de celle de Paris 1627. en 2. vol. in fol.*

(d) *Du Chesne, biblioth. des historiens de France pag. 55. de l'édition de 1618. ne parle que de cette édition, qui est en 2. volumes in fol. Apliquez à cela la critique qu'on a vuë contre lui en pareil cas dans l'article* Emile.

(e) *Du Haillan ubi supra.*

(f) *Idem au 2. livre de l'estat & succés des affaires de France pag. 138. & suiv. de l'édition de Paris 1619.* Notez que Gabriel Naudé est du même sentiment. *Les Anglois*, dit-il, *dans le 3. chapitre des Coups d'estat pag. m. 328. estant presque devenus maistres de la France, il fut necessaire sous Charles VII. d'avoir recours à quelque Coup d'Estat pour les en chasser: ce fut doncques à celuy de Jeanne la Pucelle, lequel est avoüé pour tel par Juste Lipse en ses Politiques, & par quelques autres Historiens étrangers, mais particulierement par deux des nostres, sçavoir du Bellay Langey en son art militaire, & par du Haillan en son Histoire, pour ne citer ici beaucoup d'autres Ecrivains de moindre consideration.*

Digitized by Google

tout soit sacrifié à la politique. Je ne sai s'il faisoit bien de publier certaines choses (H) qu'il ne savoit que par ouï-dire. On le critiqua beaucoup, & il en temoigna du chagrin par la fierté avec laquelle (I) il repoussa ses censeurs. On n'a pas tort dans toutes les choses qu'on lui critique; je

faire & dire, dit que ce n'estoit pas le Roy, & qu'il estoit caché en la ruelle du lict (là où de vray il estoit) & allant l'y trouver, luy dit ce qui a esté dict cy dessus. Ceste invention de Religion fainte & simulée, profita tant à ce Royaume, qu'elle releva les courages perdus & abbatus du desespoir. En fin elle fut prinse par les Anglois devant Compiegne, & menée à Rouën, là où son procez luy estant faict, elle fut bruslée. Quelques-uns ont trouvé, & trouveront mauvais que je die cela, & que j'oste à nos François une opinion qu'ils ont si longuement euë d'une chose saincte, & d'un miracle, pour la vouloir maintenant convertir en fable. Mais je l'ay voulu dire, pour ce qu'il a esté ainsi descouvert par le temps qui descouvre toutes choses: & puis ce n'est chose si importante, qu'on la doive croire comme article de foy.

(H) *Publier certaines choses qu'il ne savoit que par ouï-dire.*] C'est sur un tel fondement qu'il publia que Charles VIII. avoit été supposé. Voiez les Nouvelles (a) de la Republique des Lettres. Varillas (b) refute ce conte.

(I) *Par la fierté avec laquelle il repoussa ses censeurs.*] Comme les Ouvrages qu'il avoit donnez au public avant l'histoire de France avoient été critiquez, il ne douta point que cette histoire n'eût le même sort: c'est pourquoi il fit le fier par avance, il mit au revers du titre un sonnet qui sent un peu le gascon: en voici les six derniers vers,

Mille & mille ignorans, superbes envieux,
Mesdisans, estourdis, vains & presumptueux
Te voudront attaquer une indigne querelle.
Mais ne crains tout cela, ains passe hardiment,
Car leur presumption, ny leur sot jugement,
Ne pourront empescher ta carriere immortelle.

Dès le commencement de sa preface il fait cette observation, *si cette histoire de France ne peut plaire à tous, comme je sçai bien qu'elle ne pourra plaire aux delicats, aux ignorans, & aux envieux (ausquels aussi je ne veux plaire) qui donneront leur sot, leur ignorant, & leur envieux jugement sur elle, je m'asseure qu'elle plaira à ceux là d'entre vous qui travaillez, qui sçavez ce que vaut l'aune du labeur, qui avez le jugement purgé de toute passion, & qui excusez honnestement les fautes & inadvertances qui se pourroient trouver en un si grand œuvre.* La derniere partie de ce passage est considerable, & très-vraie à certains égards; il n'y a point de lecteurs qui soient plus ardens à critiquer, ni plus temeraires & injustes dans leurs censures que ceux qui n'écrivent rien. Un Auteur a plus de sujet de se promettre quelque suport, & quelque équité parmi les Auteurs, que parmi les autres gens qui ne savent point par experience les dificultez du metier. Bien entendu que la jalousie ne s'en mêle pas; & quelquefois elle ne s'en mêle point; car on ne marche pas toûjours sur la même route; la reputation des uns n'est pas toûjours de la même espece que celle des autres. En ce cas-là il vaut mieux être jugé par un Auteur laborieux, que par des lecteurs faineans. Dans l'autre cas ceux-ci sont encore plus équitables. Mais revenons à du Haillan. Il parle ainsi vers la fin de sa preface. „ Cependant „ je regarderay mes envieux & calomniateurs qui portent envie & haine à mon labeur, & qui contre „ luy & contre moy jecteront les dards de leur malice. Pouvant bien dire veritablement, Lecteurs, „ qu'en ma fortune, en mes actions, & mes escrits „ je n'ay esté envié ny hay que des ignorans, des „ meschans, & de ceux qui ont leur nom, la santé „ de leur corps, & leur reputation souillée de quelque „ vice. „ Les tempêtes de critique qu'il avoit prevuës (c) arriverent effectivement. Voici ce qu'il marque dans l'épitre dedicatoire (d) de la (e) 2. édition. *C'est œuvre . . . ne fut si tost né, qu'il fut abbaié & mordu par l'envie & par la mesdisance de toutes sortes & conditions de gens, les uns ouvertement mes ennemis, & les autres dissimulez amis, mesmes il y en eut qui me faisans bonne mine, comme en toutes leurs actions ils la faisoient, & qui cherchans par voyes obliques & indirectes vostre faveur de laquelle ils s'estoient affamez, la voulurent acheter par l'imposture & par la calomnie, aux despens de ma reputation, & de celle de mon histoire, en lui donnant en vostre presence (Sire) le blasme de ce dont depuis elle a esté le plus estimée, & qui luy donnera plus de grace & de faveur envers la posterité, qui est la pure verité, & la hardiesse du langage.* Il temoigne encore plus de colere, & plus de fierté en finissant sa preface. *Ceux là*, dit-il, *usans de leur malice accoustumée ont esté du nombre de ceux qui se sont attaquez à moi: mais je me suis proposé de regarder si attentivement leur ignorance que je n'en fais que rire, & me couvriray du voile de la verité, & de la bienveuillance de ceux là d'entre vous lecteurs, qui avez leu & qui lirez mon œuvre avec jugement, & qui l'avez pris & le prendrez en bonne part: car c'est pour vous pour qui il est faict, non pour les envieux, ignorans, & malicieux qui ne peuvent rien voir de bon, & qui ne sçavent ni juger, ni estimer ce qui est digne de quelque louange.* Parmi les choses qu'il a dites à ses censeurs, j'en ai trouvé une qui merite d'être pesée. „ (f) Si „ quelquefois je nomme des hommes le nom desquels le Lecteur trop chatouilleux dira n'estre pas „ un affaire d'Estat, je luy respondray qu'il m'a semblé ainsi, que j'ay aussi bien mon jugement que luy „ le sien, & que (tel pourra il estre) je sçay mieux ce „ que j'escrits qu'il ne sçait juger de mes escrits. „ Voilà ce que bien d'autres Auteurs peuvent & doivent representer à leurs Critiques. Un homme qui s'est occupé plusieurs années à une espece d'Ouvrage connoît mieux qu'un autre quelles en sont les proprietez. Il n'aura pas, si vous voulez, autant de bon goût, ni autant de jugement qu'un autre generalement parlant, mais puis qu'il a étudié de certains sujets, & qu'il s'y est exercé avec une longue aplication, l'on doit croire qu'il juge mieux de leur nature & des ornemens qui leur conviennent, que ceux qui n'en ont pas fait une étude particuliere. C'est pourquoi nous ne devons pas nous imaginer que certains Auteurs agissent imprudemment lors qu'en diverses rencontres ils preferent leurs lumieres à celles de leurs amis, ou à celles de leurs ennemis, gens au reste plus habiles qu'eux. Un Ecrivain moins eclairé generalement parlant que ceux qui le lisent, aura neanmoins plus de vuës qu'eux sur les sujets dont il traite; & pendant qu'ils ignoreront s'il a eu quelque raison de dire telles & telles choses, il saura que plusieurs motifs raisonnables & fondez sur le caractere de son Ouvrage l'y auront porté. De là naissent une infinité de censures très-mal fondées, de là vient encore qu'il seroit juste d'etudier bien les regles avant que de prononcer si un ouvrage est bon ou mauvais. Par exemple, pour bien juger de l'histoire commentée que je nomme *Dictionnaire historique & critique*, il faudroit avoir étudié les droits & les privileges d'un historien commentateur, & là-dessus je pourrois dire comme du Haillan, *je sai mieux ce que j'écris qu'un tel ne sait juger de mes escrits.* J'ai étudié la nature & les attributs des compilations, si elles plaisoient par tout aux mêmes gens, elles ne seroient pas bonnes; ceux qui n'en connoissent pas le caractere n'y voudroient trouver que ce qui est de leur goût.

Encore deux passages de du Haillan qui nous apprendront qu'il fut critique, & qu'il s'en fâcha: (g) *Mes œuvres, Sire, ... n'ont peu eviter les abois & la morsure de la calumnie, & de l'envie, & des mesdisans & calumniateurs, des aiguillons desquels non seulement mes escritz ont esté piquez, mais aussi le cours de ma fortune en a esté blessé, ulceré, & arresté: semble que quelques rayons de vertu & capacité que mes ennemis cognoissoient en moy, faisoient mal aux yeux de leur ignorance & malice, & que ma lumiere leur estoit insupportable. Mesmes, Sire, en vostre presence j'ay esté calumnié & si mal accoustré, qu'il n'a pas tenu à mes ennemis que je n'aye esté arraché de vostre faveur & bonne grace, en laquelle seulle j'ay toutesfois semé l'esperance de tout mon bien, & les graines de ma tres-humble & tres-devote servitude: mais vostre bonté & sage jugement, Sire, les a fait trouver impostures, & m'a delivré de la crainte du mal qu'ils me procuroient.* C'est ce qu'il dit à Henri III. l'an 1580. en lui dediant une nouvelle édition de l'un de ses livres. La preface du même livre est foudroiante contre les censeurs de du Haillan: j'en ai tiré ce qui suit. „ (h) Il y „ a bien eu quelques esprits bizarres, (le nombre „ desquels est effrené) accoustumez à mesdire de „ tout, & à blasmer tout, pour ce qu'ils sont mor„ fondus du catarrhe de l'ignorance & de la presumption, qui ne l'ont voulu gouster. De ceux-là, les „ uns sont Courtisans ordinaires, les autres sont du „ Palais, les autres du College, les autres sont quelques mignons crestez venans nouvellement des Uni„ verfitez avec trois bandes de Latin sur leur robbe, „ & un eschantillon d'honneur acheté, qui furetans „ tous les livres font profession de les mespriser & re„ jeter,

(a) *Mois de Juillet 1686. art. 9. p. 825.*

(b) *Varillas, histoire de Louis XI. livre 10. p. 328. édit. de Holl.*

S'IL VAUT mieux être jugé par un Auteur que par d'autres.

(c) *Par tout où parlant de ses censeurs, il s'est servi du futur dans la preface de la 1. édition, il se sert du preterit dans la 2.*

(d) *A Henri III.*

(e) *Celle de l'an 1584.*

(f) *Idem preface de l'histoire de France p. m. 18. je me sers ici de l'édition de 1577. in 8.*

POURQUOI les Auteurs doivent quelquefois preferer leurs lumieres à celles d'autrui.

(g) *Du Haillan, épitre dedicatoire de l'état & succés des affaires de France à l'édition de 1580.*

(h) *Il. à la preface du même livre à la même édition.*

Digitized by Google

je le montrerai par un passage du (K) Sieur Sorel. La maniere dont il parle de soi-même est un temoignage qu'il n'étoit pas assez desintereſſé ni par raport à la gloire, ni par raport à la fortune. Il étale trop ſes travaux, & le ſuccés de (L) ſes livres, leurs diverſes éditions, traductions &c. & il temoigne trop viſiblement qu'il voudroit être recompenſé. Il mourut * à Paris le 23. de No-

* *Mercure François, tome 2. p. m. 61.*

„ jeter, s'ils y voyent quelque lettre mal couchee, „ ou s'ils n'y trouvent ce qu'ils n'y ſçavent pas cher- „ cher. Les autres ſont quelques-uns qui font pro- „ feſſion d'eſcrire, leſquels enflez & gros de livres, „ toutes les ſepmaines en engendrent un, en rem- „ pliſſent les boutiques des libraires, parlent hardi- „ ment d'un chaſcun, meſpriſent les œuvres d'autruy, „ & n'aprouvent que les leurs. De ceſte derniere eſpe- „ ce d'hommes, il y en a qui ſont comme ſinges: „ car s'ils voyent qu'un autre face un œuvre, à trente „ pas de là ils en enfantent un autre tout avorton, au „ quel ils font porter un ſemblable nom. Toutes ces „ ſortes de gens m'ont attaqué, pincé, & abbayé, „ non toutes fois mordu, & n'ont fait aucun mal à „ mon œuvre preſent, ny à celuy de l'Hiſtoire de „ France, & ont fait ſeulement ce que fait le charbon „ mort, qui noircit ſans pouvoir bruſler: car malgré „ leurs envies, chiquaneries, pedanteries, meſdiſſons „ & preſomptions, mes œuvres courent par le mon- „ de, ont emporte une grande & bonne reputation, „ & ſont traduits en diverſes langues: . . . . . Quant „ aux Courtiſans meſmes qui ont meſdit de mes œu- „ vres, & qui les ont voulu rendre odieuſes, ce ſont „ hommes accouſtumez à deſrober l'honneur d'au- „ truy, quand les moyens de deſrober autre choſe leur „ defaillent. „

(K) *Par un paſſage du Sieur Sorel.*] Il contient une critique raiſonnable de quelques defauts de du Haillan, & quelques petits eloges auſſi. (a) *Il a voulu meſmes imiter l'elegance des meilleurs Hiſtoriens, mais pour y avoir moins de peine, il a preſque traduit mot à mot toutes les Harangues de Paul Emile, & il l'a encore ſuivi dans ſes Narrations: Il eſt vray qu'il y a adjoûté beaucoup de Remarques curieuſes qu'il a tirées d'ailleurs: On luy peut reprocher d'avoir donné un commencement fabuleux à ſon Hiſtoire, qui eſt entierement de ſon invention, ayant fait tenir un Conſeil entre Pharamond & ſes plus fidelles Conſeillers, pour ſçavoir ſi ayant la puiſſance en main il devoit reduire les François au gouvernement Ariſtocratique ou Monarchique, & faiſant faire une Harangue à chacun d'eux pour ſouſtenir ſon opinion. On y voit les noms de Charamond & de Quadrek, perſonnages imaginaires. C'eſt une choſe fort ſurprenante; On eſt fort peu aſſeuré ſi Pharamond fut jamais au Monde, & quoy qu'on ſçache qu'il y ait eſté, c'eſt une terrible hardieſſe d'en raconter des choſes qui n'ont aucun appuy. Du Haillan en eſt repris par le ſieur Dupleix qui luy reproche, Qu'il a tiré ſes Harangues d'Amadis de Gaule; Mais l'Amadis ne contient point de ces ſortes de Diſcours Politiques: Il faut croire que du Pleix ne l'a allegué en cette rencontre, qu'afin de faire entendre que du Haillan avoit inventé cela comme pour compoſer une maniere de Roman. Il eſt vray que ſi cela ne ſe trouve dans l'Amadis, cela ſe trouve en beaucoup d'autres endroits; Ce ſont des lieux communs qu'on voit ordinairement dans les Livres qui parlent d'un ſujet ſi trivial, comme ſont les diverſes formes de Gouvernement. Du Haillan eſt accuſé d'une autre coſté d'avoir eu des Diſcours un peu libres touchant quelques Eccleſiaſtiques, mais il l'a fait poſſible pour ſe monſtrer bon ſerviteur de nos Rois & ſoûtenir leur autorité. Cela n'empeſche pas que ſes Eſcrits ne ſoient plus judicieux & plus methodiques que ceux qu'on avoit veus auparavant. On s'inſtruit dans ſon Hiſtoire de beaucoup de particularitez du Gouvernement François, qu'il entendoit aſſez bien, comme il a fait connoiſtre encore dans ſon Livre de l'Eſtat & ſuccez des affaires de France. Enfin il eſt loüable d'avoir entrepris le premier de mettre notre Hiſtoire en une belle & agreable forme, de quoy il s'eſt acquitté ſelon les connoiſſances qu'on avoit de ſon temps.*

(a) *Sorel, Bibliotheque Françoiſe, p. m. 373. 374.*

(L) *Il étale trop ſes travaux & le ſuccés de ſes livres . . . & il temoigne.*] Commençons par ces paroles de ſon epitre dedicatoire de l'hiſtoire de France. (b) *Depuis lors (c) juſques en l'an 1576. qu'il fut premierement imprimé je travaillai nuit & jour à ceſte hiſtoire, à la ſueur & peine de mon corps, aux deſpens de mes annees, au grand travail de mon eſprit, & à la deſpence de ma bourſe au recouvrement des livres, Tiltres, Chartres, Memoires, Enchartemens, & autres monumens qu'il m'a convenu avoir pour le baſtiment d'un ſi grand ouvrage, & ay abandonné mes affaires & les moiens de les accommoder au temps que chacun à ma veuë accommodoit les ſiens, & que plus qu'aux autres ſiecles chacun s'eſtudioit plus à gaigner & profiter, & attirer des dons & bienfaits de V. Majeſté, qu'à faire ou lire des livres, pour me donner tout & du tout à l'accompliſſement de cet œuvre duquel je ſortis apres quatre annees employees à ſon baſtiment, apres pluſieurs journées paſſees en eſtude, en ſolitude, & en grand rompement de teſte, apres pluſieurs veilles, apres pluſieurs nuits à demy veillees, & apres une grande lecture, feuilletement, remuement, & accord de pluſieurs livres Latins, François, & Italiens, tant anciens que modernes, & de pluſieurs monuments, papiers, Tiltres, paperaſſes, & panchartes feuilletees & tournees. J'y ay tant eu de peine, (Sire,) que ſi lors que j'entreprins ceſt œuvre j'euſſe ſceu ou penſé le travail qu'il y fallait prendre, & que j'y ay prins, je me fuſſe excuſé envers vos Majeſtez, & n'y eut eu ni don, ni promeſſe, ni deſir ou eſperance d'honneur, de gloire, ou d'avantage qui m'euſt peu induire à l'entreprendre.* Il montre enſuite fort amplement les imperfections (d) des hiſtoriens qu'il lui a falu conſulter, & puis il ajoûte, *De toutes ces confuſions, diverſitez, prolixitez, & labyrinthes (Sire) je ſuis ſorti, & ay fait l'Hiſtoire de France & des Roys vos anceſtres le mieux qu'il m'a eſté poſſible. Je n'ay pas peu la faire ſi bien qu'elle le merite, je n'ay peu luy donner ſa perfection, & ne veux blaſmer les morts ny leur ouvrage pour donner louange & advantage au mien. Mais ſeulement ſans preſomption & vanterie je diray que j'ay fait choſe qui n'a encore eſté faite par autre, ny veue de nos François, & ay donné à l'Hiſtoire de France une robbe dont elle n'avoit encores eſté paree. . . . . Il y en a qui feront l'hiſtoire de France auſſi bien & mieux que moi, & d'autres pis, mais ſi je ne gaigne le premier rang entre eux, je m'aſſeure de n'eſtre mis au dernier. J'ay trouvé moyen de tirer la quinte eſſence de ces groſſes maſſes d'Hiſtoires antiques, de reduire leur ſuperabondance, ſuperfluité, & longueur en choſes neceſſaires & non ſuperflues, & outre cela ne m'eſtans voulu fier à nos Hiſtoires & Coroniques, j'ay tiré des eſtrangeres & des regiſtres des courts de Parlemens, des chambres des comptes, des Chartres des Egliſes, & de quelques livres qui m'ont eſté preſtez par quelques miens amys ce que je cognoiſſois pouvoir ſervir à ma matiere. Mon ſeul but a eſté la verité qui eſt l'œil de l'hiſtoire, &c.* Il repete dans ſa preface une bonne partie de ces choſes: *j'y ai travaillé*, dit-il, *par l'eſpace de cinq annees; j'y ai deſpendu pluſieurs journees & demiuictees, pluſieurs veilles, eſtudes & ſolitudes y ont eſté employees, & pluſieurs livres, chartres, monumens, panchartes, papiers, & paperaſſes y ont eſté leues, feuilletees, tournees, & renverſees. J'ay eu pluſieurs livres, Latins, François, & Italiens traittans les hiſtoires de France, d'Angleterre, d'Allemaigne, d'Italie, d'Eſpaigne, de Flandres, d'Eſcoſſe, de Bourgogne, de Bretaigne, d'Anjou, de Berry, d'Aquitaine, des guerres ſaintes en Aſie & en Europe, des vies des Papes & des Empereurs, & une infinité d'autres, avec infinité de panchartes & anciens monuments. De tout cela j'ay tiré la quinte eſſence, je l'ay diſtillee à l'alambicq de mon jugement, & de mon travail, je vous en fay voir la diſtillation par ce mien œuvre.*

(d) *Il les montre auſſi dans la preface.*

Si vous voulez ſavoir ce qu'il raconte du ſuccés de ſon Ouvrage, liſez ce qui ſuit. „ (e) Mon hiſtoire „ qui a vaincu leur envie, & celle de tous ceux qui en „ ont meſdit, vivra tant que le langage François aura „ vie & cours en voſtre France. Depuis ſa premiere „ edition elle a eſté pluſieurs fois imprimée tant en „ voſtre dit Royaume, que dehors icelui en divers vo- „ lumes & caracteres, & miſe en langue Latine par „ Pierre (f) Boulanger inſtructeur de la jeuneſſe au „ College de Loudun, homme de bonne vie & de „ grande erudition, & qui en ſes eſcrits Latins repre- „ ſente autant qu'homme de l'Europe la pureté & la „ douceur de Ciceron. Mais d'autant (Sire) que de „ nouveau j'ay de beaucoup augmenté & engroſſi par „ dedans mon Hiſtoire l'ayant en quelques endroits en- „ flée de deux & trois feuilles, d'autres de moins, il „ attend ceſte impreſſion pour adjouſter à ſa verſion „ Latine ce que j'ay adjouſté à ma compoſition Fran- „ çoiſe: de façon que bien toſt vous (Sire) les voſ- „ tres & les eſtrangers verront ceſte hiſtoire en langa- „ ge Latin. „ Joignez à cela ce commencement de ſa preface. (g) *Je deſirois que mon hiſtoire de France vous fut autant agreable que j'avois pris de peine & de travail au baſtiment d'icelle. Mon deſir n'a pas eſté du tout vain: car elle a tellement pleu à ceux qui ont du jugement que depuis ce tems-là elle a eſté imprimee ſouvent & en divers volumes tant en ce Royaume que dehors, & leuë & relenë par tous les habiles hommes de*

(e) *Du Haillan épitre dedicatoire de l'hiſt. de France à l'édition de 1584.*

(f) *Voiez ſon éloge dans Sainte Marthe lib. 1. pag. m. 44. il y eſt parlé de cette verſion. Il fut pere de Jules Ceſar Boulengerus.*

(g) *Id. à la preface de la même édition.*

(b) *Du Haillan, épitre dedicatoire de l'édition de 1584.*

(c) *C'eſt-à-dire depuis qu'en 1571 le Roi lui donna ordre de compoſer l'hiſtoire de France.*

Digitized by Google

Novembre 1610. dans sa 76. année, & fut enterré à Saint Eustache. Il ne faut pas oublier qu'il † avoit suivi François de Noailles Evêque d'Acqs à l'Ambassade d'Angleterre, & à celle de Venise. On verra dans les remarques plusieurs morceaux de ses épitres dedicatoires, & de ses prefaces. Ils deplairont à ceux qui ne cherchent qu'une connoissance superficielle des hommes illustres, mais non pas à ceux qui souhaitent de les connoître exactement *intus & in cute*. C'est en faveur de ceux-ci que je travaille, & je suis certain qu'ils me sauront gré de la peine que je prens de leur faire voir le portrait du cœur selon les lineamens que j'en trouve dans les livres où les Auteurs se sont peints eux mêmes. Ceci soit dit une fois pour toutes. On pourroit faire sur ce portrait de du Haillan un si grand nombre de reflexions, que je m'imagine que personne ne trouvera (M) mauvais que j'en fasse quelques-unes. Ce me sera une occasion de loüer la modestie de Mr. Descartes.

† *Du Haillan, preface de l'Histoire de France.*

HAI-

la France, & par beaucoup d'Estrangers. . . . Or lecteurs ayant veu mon labeur si bien reuscir & estre si bien receu tant par les estrangers que par les nostres, & tant de fois reimprimé & souhaitté, je l'ai corrigé & de beaucoup augmenté par le dedans & enrichy de plusieurs curieuses recherches. En dediant à Henri III. son Ouvrage de l'estat & succez des affaires de France l'an 1580. il s'exprima de cette façon: „ (a) Je suis (Sire) „ le premier d'entre les François qui ay fait l'histoire „ de France, & qui ay par beaux escrits monstré la „ grandeur & l'honneur de nos Roys: car auparavant „ il n'y avoit que des vieux fatras de Chroniques qui „ en parlassent. Mes Oeuvres sont veuës & leuës par „ toute la Chrestienté, & mises en diverses langues, & „ en vostre Royaume y a un tressçavant homme qui a „ mis l'Histoire de France en Latin preste à sortir en „ lumiere, & à se presenter à vostre Majesté vestuë „ d'une robe Latine. Je ne suis de ces hardis & igno- „ rans escrivains qui enfantent tous les jours des li- „ vres, qui en font de grosses forests, & qui en leurs „ estudes obscures, esquelles ils ne voient pas la lu- „ miere des affaires du monde, parlent & escrivent „ hardiment, & à tort & à travers des affaires d'Estat „ de ce temps des plus secrets & importans de vos „ Conseils, jugent de tout, se passionnent pour l'un „ & contre l'autre, loüent ceux qui leur donnent de „ l'argent, font d'un grand Capitaine & d'un Chef d'ar- „ mée un simple Ergoulet, & ne vivent que de la ven- „ te de leurs presumptueux escritz. Aussi tels escri- „ vains les verront mourir devant eux, & assisteront „ honteusement à leurs funerailles. J'ay appris, Sire (b), „ Voions le commencement de la preface de ce même livre. *Plusieurs d'entre vous (Lecteurs) qui verrez ce present Oeuvre que j'ay de nouveau reveu, & de beaucoup augmenté & enrichy, l'auront cy devant veu imprimé en plusieurs sortes de volumes & de characteres depuis sa premiere edition de l'an mil cinq cens soixante & dix. Car depuis ce temps là, (c) il n'y a eu annee qu'il n'ait esté reimprimé, ayant donné contentement à ceux qui l'ont veu, & qui trouvent bon ce qui est bon.* Quand il dedia ce même livre à Henri IV. l'an 1594. voici ce qu'il en dit à ce Prince. *Il a couru & veu le monde, il a esté bien receu dedans & dehors vostre Royaume, & les estrangers lui ont faict parler leur langue.*

(a) *Idem épitre dedicat. de l'état & succez des affaires de France à l'édition de 1580.*

(b) *Vous trouverez la suite de ce passage ci-dessus remarque C lettre d, pag. 1469.*

(c) *Plus bas il parle ainsi*, Je vous dirai que comme l'Imprimeur qui depuis dix ans l'a reimprimé tous les ans, l'a voulu faire reimprimer de nouveau. *Notez que cette preface fut écrite en 1580.*

(d) *Idem épitre dedicat. de l'histoire de France à l'édition de 1584.*

(e) *Son epitre dedicatoire est datée du 1. d'Août 1584.*

Pour ce qui concerne le desir des recompenses on l'a pu voir assez clairement dans les passages que j'ai dejà raportez, mais on le verra encore plus clairement dans celui-ci. (d) *J'ay faict* cet œuvre *en quatre hyvers, faisons propres pour escrire & estudier, & y ai employé peu de jours des Estez qui ne me semblent pas pouvoir endurer le travail de l'escriture & de l'estude, comme font les jours courts & froids, que j'ai employez à ce labeur. Aussi ay je peur de m'y estre morfondu. Si le soleil de Vostre Majesté par les rayons de ses liberalitez & bien-faits ne lui donne quelque chaleur. Il n'y a en vostre Royaume aucun homme de lettres qui excelle en quelque science, ou qui ait fait quelque bel œuvre qui n'ait receu du bien de vous, & tous vos anciens serviteurs sont colloquez en honneurs, & dignitez, & pleins & riches de vos bien faicts, & dons. Je suis le premier qui ait escrit l'histoire des Roys vos ancestres, & (possible) le seul qui l'aye faicte en bel ordre & beau langage, & entre vos serviteurs je suis des premiers, & des plus anciens, & toutes-fois je suis le seul, & dernier à pourvoir, & non le dernier en merite. J'ay travaillé & travaille ordinairement pour le public, plus que pour moy, & ne me suis seulement meslé de faire des livres, mais aussi j'ay esté quelquefois employé en voiages aux pays estrangers, & parmi les affaires que j'ay veu depuis (e) vingt neuf ans que je suis courtisan, j'ay apprins comment il falloit escrire les histoires, parler des Roys, & traitter & escrire des affaires d'Estat.* Voilà le langage d'un Auteur qui n'est pas content, qui se plaint de ne s'être pas enrichi, ni avancé aux honneurs par les productions de sa plume, & qui demande qu'elle vienne enfin cette recompense de ses travaux si souhaitée, si bien meritée. On trouve la même plainte à la fin d'une preface qu'il publia l'an 1580. *J'ay pris ceste peine*, dit-il (f), *pour servir au public, auquel je pense profiter, & avoir profité par mes labeurs. Dequoy je reçoy un singulier contentement, car j'ay travaillé à ceste intention. Aussi est-ce presque toute la recompense que j'en ay, & je me sentiray bien satisfait de ce dernier labeur, quand je sçauray que vous l'aurez eu agreable.*

(f) *Idem preface de l'état & succez des affaires de France à l'édition de 1580.*

Reflexion sur l'esprit mercenaire de ceux qui servent le public.

(M) *Que personne ne trouvera mauvais que j'en fasse quelques-unes.*] Il n'est pas aisé de laisser passer ceci sans y ajoûter quelque reflexion. Une personne qui demanderoit si ceux qui exercent les charges publiques font aussi mercenaires que les valets d'un petit particulier, paroîtroit d'abord faire une question absurde, mais après un bon examen on trouveroit là un juste sujet de problême, & l'on se declareroit même pour l'affirmative. Considerez un peu les recits des Nouvelistes imprimez, ou non imprimez, & les conversations des personnes qui ont vu long tems le grand monde: consultez les historiens qui entrent le plus dans le detail: lisez bien sur tout ceux qui donnent des memoires: si vous faites bien tout cela, je ne doute point que vous ne tombiez d'accord qu'un pauvre laquais est à proportion moins mercenaire, & plus desinteressé que la plupart des personnes qui possedent les grandes charges soit dans la maison des Princes, soit dans l'Etat. Ce sont des personnes qu'on ne contente presque jamais, toûjours prêtes à demander de nouveaux honneurs, & de plus grans apointemens, à se plaindre de la petitesse des recompenses, à étaler leurs services, à murmurer si on les oublie pendant que l'on songe à d'autres, à menacer de se retirer, à faire paroître leur mécontentement par des demarches brusques, audacieuses, &c. Ces Messieurs-là se croient d'autant plus permis d'exiger des recompenses magnifiques, qu'ils se persuadent que leur Maître un Roi, ou un Souverain, le public en un mot, ne tombera point dans l'indigence quoi qu'on soit une (g) sangsuë bien afamée sur sa peau, & qui succe fortement. Ne me citez point un tel & un tel qui se sont ruinez au service de leur Prince, & tel grand Seigneur dont toutes les terres, & l'hôtel même sont en decret. Ce ne sont point là des exemples de desinteressement. Le zêle pour la patrie n'est point la cause d'une telle pauvreté: l'esprit mercenaire, ou le luxe & la debauche l'ont produite. On a cru qu'en paroissant à la Cour ou à l'armée avec de grans équipages, inutiles au fond à l'égard du bien public, on parviendroit plus facilement aux recompenses: & enfin si l'on s'est ruiné ce n'est pas pour le profit de l'Etat, c'est pour satisfaire son faste, & d'autres passions particulieres. Les Aristides & les Fabrices qui après avoir joüi des plus grandes charges & passé toute leur vie dans une frugalité merveilleuse, n'avoient presque rien à laisser à leurs enfans, sont de bons exemples de l'esprit non mercenaire, mais où trouve-t-on de telles gens?

(d) Nec missura cutem nisi plena cruoris hirudo. *Horat. de arte poët. versu ult.*

Ce qu'il y a de plus fâcheux est de voir que les gens de lettres ne se puissent point guerir de la maladie commune. La Cour & l'armée étant des écoles d'ambition & de luxe, & par consequent de faim & de soif des richesses, il ne faut pas trop s'étonner que l'on y aprenne à ne rien faire pour rien, mais à vouloir être largement recompensé de ses services. Et comme c'est une passion qu'il n'est pas aisé de contenter si l'on ne vante beaucoup ce que l'on a fait, & si l'on ne pousse des plaintes de n'avoir pas encore touché une juste recompense, il n'y a pas lieu de se tant formaliser de cette conduite. Mais il sera toûjours raisonnable de deplorer que l'étude & la profession des lettres n'aient point produit dans le cœur de du Haillan une sagesse qui l'empêchât de faire tant de parade de ses travaux, & de se plaindre de la mediocrité de sa fortune. S'il étoit le seul Auteur qui en eût usé de la sorte, il ne faudroit pas s'en soucier: le mal est qu'il copioit en cela un très-grand nombre d'écrivains, & que cent autres l'ont copié, & le copient encore. C'est ce qui fait un grand tort aux Muses, c'est ce qui les prive de la gloire dont elles devroient joüir d'inspirer à leurs festa-

Digitized by Google

HALI-BEIGH, premier Dragoman à la Cour du grand Seigneur au XVII. siecle, étoit né Chretien dans la Pologne; mais aiant été pris fort jeune par les Tartares, il fut vendu aux Turcs, qui l'éleverent dans leur religion au Serrail. Il s'apelloit Albert (A) *Bobowski* en son païs. Il aquit la conoissance d'un très-grand (B) nombre de langues, & devint assez habile pour

sectateurs un veritable desintereſſement, & un genereux mepris des richeſſes, & des recompenſes publiques. Ils reſſemblent aux autres hommes, dit-on, ils ne ſont pas moins ſujets que les autres à l'ambition & à l'avarice, les deux maladies populaires du cœur humain. Il eſt ſûr que le deſir de vivre à ſon aiſe par le moien d'un bon revenu n'eſt point l'unique raiſon des vanteries, & des plaintes de du Haillan, & de ſes ſemblables: l'orgueil y a bonne part. Ils s'imaginent que le public aura une grande eſtime & pour leur perſonne & pour leurs Ouvrages, ſi l'on aprend (a) qu'ils ont touché de groſſes penſions: il y a bien du mecompte là-dedans: quelques particuliers, je l'avoüe, ſe laiſſent ſurprendre à cet exterieur, & font ce raiſonnement ſophiſtique, *un tel Auteur a obtenu de beaux emplois, & va en caroſſe, donc il a un grand merite, & ſes Ouvrages ſont bons*; mais le public donne rarement dans ce panneau, & en tout cas un tel charme ne dure point. La poſterité juge des livres par les livres mêmes: s'ils ſont bons, elle ne les mepriſe point, quand même elle liroit au commencement de la preface que l'Auteur eſt mort de faim: s'ils ſont mauvais, elle les mepriſe, quand même elle verroit aux premieres pages que l'Auteur a été fait Comte, ou Marquis, & qu'il a laiſſé un million. Que craignez-vous? pourquoi vous tourmentez-vous? eût-on pû demander à du Haillan: il vous eſt permis de dire que vous n'avez épargné ni ſoin ni peine pour rendre bon vôtre Ouvrage: vôtre devoir vous engageoit à de très-grandes fatigues, & c'eſt une civilité envers le public, que d'expoſer dans une preface, qu'on a fait tout ce qu'on a pû pour meriter ſon aprobation. Vous deviez vous arrêter là, & ne point repreſenter la grandeur, & le prix de vos travaux comme un ſujet legitime de demander de plus grandes recompenſes, & de vous plaindre de n'avoir pas été aſſez bien paié. Avez-vous peur que les ſiecles à venir ne ſachent que vos veilles & vos recherches ont mis dans un très-beau jour l'hiſtoire de France, mais qu'elles ne vous ont pas enrichi? quel tort cela peut-il faire à vôtre memoire? Si l'on dit que vous n'avez pas eu l'induſtrie d'amaſſer du bien, on ſupoſera que vous manquiez d'une qualité qui n'eſt guere bonne. Vôtre gloire n'en ſoufrira pas, dormez en repos. Si l'on dit que cette induſtrie ne ſurpaſſoit point vos forces, mais que vous ne vous êtes pas ſoucié de vous en ſervir, content de vos livres & de vos études, & de conſacrer vôtre tems à l'inſtruction du public, ne ſera-ce point vous donner un très-bel éloge? ne ſera-ce point un prejugé en faveur de vos Ouvrages? Si le mepris des richeſſes, & ſi vôtre aplication continuelle à compoſer de bons livres vous expoſoient au peril de mourir pauvre, vous devriez ſouhaiter que cela fût (b) mis dans vôtre épitaphe. Cela vous vaudroit un bon titre de nobleſſe dans la Republique des ſciences: ce (c) chemin de l'immortalité ſeroit très-beau, ne craignez point là-deſſus le jugement de la poſterité. Si l'on blâme l'ingratitude, & l'injuſtice de ceux qui n'ont pas eu ſoin de recompenſer vos peines, que vous importe? c'eſt un blâme qui ne tombe point ſur vous.

Il faut dire ici à la gloire de Mr. Deſcartes qu'il ſe conſerva pur & net de cette honteuſe maladie, quoi que l'un de ſes amis eût emploié pour l'en infecter les voies les plus dangereuſes. Voici de quelle maniere cet ami aîlé l'animoit à ſe vanter, & à demander hautement des recompenſes. „ (d) Sçachez que ce n'eſt „ pas aſſez pour obtenir quelque choſe du public, que „ d'en avoir touché un mot en paſſant, en la preface „ d'un livre, ſans dire expreſſement que vous la deſi„ rez & l'attendez, ny expliquer les raiſons qui peu„ vent prouver, non ſeulement que vous la meritez, „ mais auſſi qu'on a tres-grand intereſt de vous l'ac„ corder, & qu'on en doit attendre beaucoup de pro„ fit. On eſt accouſtumé de voir, que tous ceux qui „ s'imaginent qu'ils valent quelque choſe, en font „ tant de bruit, & demandent avec tant d'importu„ nité ce qu'ils pretendent, & promettent tant au de„ la de ce qu'ils peuvent, que lors que quelcun ne par„ le de ſoy qu'avec modeſtie, & qu'il ne requiert rien „ de perſonne, ny ne promet rien avec aſſurance, „ quelque preuve qu'il donne d'ailleurs de ce qu'il peut, „ on n'y fait pas de reflexion, & on ne penſe aucune„ ment à luy. Vous direz peut eſtre que voſtre hu„ meur ne vous porte pas à rien demander, ny à par„ ler avantageuſement de vous meſme, pource que „ l'un ſemble eſtre une marque de baſſeſſe & l'autre „ d'orgueil. Mais je pretens que cette humeur ſe doit „ corriger, & qu'elle vient d'erreur & de foibleſſe, „ pluſtoſt que d'une honeſte pudeur & modeſtie. . . . „ Vous pouvez dire auſſi que vos œuvres parlent aſſez, „ ſans qu'il ſoit beſoin que vous y adjouſtiez les pro„ meſſes & les vanteries, leſquelles eſtant ordinaires „ aux Charlatans qui veulent tromper, ſemblent ne „ pouvoir eſtre bien ſeantes à un homme d'honneur „ qui cherche ſeulement la verité. Mais ce qui fait „ que les Charlatans ſont blaſmables, n'eſt pas que les „ choſes qu'ils diſent d'eux meſmes ſont grandes & „ bonnes; c'eſt ſeulement qu'elles ſont fauſſes, & qu'ils „ ne les peuvent prouver: au lieu que celles que je „ pretens que vous devez dire de vous, ſont ſi vrayes, „ & ſi evidemment prouvées par vos eſcrits, que tou„ tes les regles de la bienſeance vous permettent de „ les aſſurer, & celles de la charité vous y obligent, „ à cauſe qu'il importe aux autres de les ſçavoir. Car „ encore que vos eſcrits parlent aſſez au regard de ceux „ qui les examinent avec ſoin, & qui ſont capables de „ les entendre: toutefois cela ne ſuffit pas pour le deſ„ ſein que je veux que vous ayez, à cauſe qu'un cha„ cun ne les peut pas lire, & que ceux qui manient „ les affaires publiques n'en peuvent gueres avoir le „ loiſir. Il arrive peut eſtre bien que quelcun de ceux „ qui les ont leus leur en parle; mais quoy qu'on leur „ en puiſſe dire, le peu de bruit qu'ils ſçavent que vous „ faites, & la trop grande modeſtie que vous avez „ tousjours obſervée en parlant de vous, ne permet „ pas qu'ils y facent beaucoup de reflexion. Meſme à „ cauſe qu'on uſe ſouvent aupres d'eux de tous les ter„ mes les plus avantageux qu'on puiſſe imaginer, pour „ louër des perſonnes qui ne ſont que fort mediocres, „ ils n'ont pas ſujet de prendre les loüanges immen„ ſes, qui vous ſont données par ceux qui vous con„ noiſſent, pour des verités bien exactes. Au lieu que „ lors que quelcun parle de ſoy meſme, & qu'il en dit „ des choſes tres-extraordinaires, on l'eſcoute avec „ plus d'attention; principalement lors que c'eſt un „ homme de bonne naiſſance, & qu'on ſçait n'eſtre „ point d'humeur ny de condition à vouloir faire le „ Charlatan. Et pource qu'il ſe rendroit ridicule s'il „ uſoit d'hyperboles en telle occaſion, ſes paroles ſont „ priſes en leur vray ſens; & ceux qui ne les veulent pas „ croire, ſont au moins incitez par leur curioſité, ou „ par leur jalouſie, à examiner ſi elles ſont vrayes. . . . „ Cela eſtant tres certain, & pouvant aſſez eſtre prou„ vé par les eſcrits que vous avez desja fait imprimer, „ vous le devriez dire ſi haut, le publier avec tant de „ ſoin, & le mettre ſi expreſſement dans tous les ti„ tres de vos livres, qu'il ne puſt doreſnavant y avoir „ perſonne qui l'ignoraſt.„ Pouvoit-on attaquer par des raiſons plus ſpecieuſes & plus fortes la modeſtie de Mr. Deſcartes? On n'oublia rien, on prevint toutes ſes excuſes, & neanmoins ce fut inutilement (e). Notez qu'on eut beaucoup de raiſon de l'avertir que le public eſt accoutumé de voir que ceux qui demandent quelque choſe le font avec importunité, & en ſe vantant beaucoup. C'eſt qu'ils ſavent que ſans cela ils n'obtiendroient rien. Malheur à ceux qui ſe rebutent du premier refus, & qui ignorent le haut ton dans leurs requêtes. Du Haillan ſavoit ſon monde quand il agiſſoit de la maniere qu'on a vuë ci-deſſus. Il faut ſe plaindre ſouvent, & ſuplier ſouvent pour être exaucé une fois dans une Cour. Si le Cardinal de Richelieu (f) étoit tel qu'on le repreſente dans l'hiſtoire de l'Academie Françoiſe, c'étoit un Phenix.

(A) *Il s'apelloit Albert* Bobowski.] Nom qu'on a latiniſé par celui de *Bobovius*; mais la plupart des Auteurs s'y ſont trompez. Mr. Ricaut (g) apelle ce Polonois *Albert Bohonius*. Beſpier ſon traducteur le corrige, & met (h) *Bohonius, parce que Thomas Smith l'écrit ainſi pag. 39. de ſon epiſt. de morib. Turc. Il eſt vrai qu'en ce lieu il y a* Bozonius, *mais* l'Errata *marque qu'il faut lire* Bohonius. Le premier (i) traducteur de Mr. Ricaut a mis Robovius.

(B) *D'un très-grand nombre de langues.*] Qu'il me ſoit permis de citer ici un peu au long l'Auteur de Lacedemone ancienne & nouvelle: *Voiez*, dit-il (k), *comment Fornetti, Panagiotti, la Fontaine, & tous les autres Dragomans de la Porte ſont circonſpects, quand ils traitent avec les Miniſtres des Princes Chretiens, ou avec les gens de leur ſuite. Le fameux Renegat Polonois Halybey, qui à l'apoſtaſie prés, & moralement* par-

(a) *Confer quæ ſupra pag. 147. col. 1.*

(b) Titulo res digna ſepulchri.

(c) Hac itur ad aſtra.

(d) *Lettre 1. écrite à Mr. Deſcartes. Elle eſt au devant de ſon traité des paſſions.*

(e) *Voiez au devant du même traité des paſſions la reponſe de Mr. Deſcartes aux lettres de ces amis.*

(f) *Le Cardinal de Richelieu ne fit jamais de bien à Mainard, & ce fut en partie . . . parce qu'il aimoit qu'on ne luy demandaſt rien & qu'on luy laiſſaſt la gloire de donner de ſon propre mouvement.* Pelliſſ. hiſt. de l'Academ. p. m. 278.

(g) *Ricaut, Etat preſent de l'Empire Ottoman, l. 2. p. m. 405.*

(h) *Remarques curieuſes pag. 667.*

(i) *Il s'apelle Briot.*

(k) *Pag. 81. de l'édition de Hollande.*

Digitized by Google

pour faire (C) des livres. Il eut beaucoup de commerce avec des Anglois, † qui l'engagerent à traduire en langue Turque quelques Ouvrages. Il avoit envie β de retourner au giron du Christianisme; mais il mourut avant que d'executer ce beau dessein. Voiez le Suplément de Moreri.

† *Voiez la remarque C.*

β *Journal de eruſic 1691. pag. 226.*

HALICARNASSE, ville capitale du Roiaume de Carie, étoit γ une (Z) Colonie des Argiens. Elle se rendit fameuse sous les deux Artemises, & sous Mausole le mari de la derniere. Le tombeau de ce Prince y fut un très-grand ornement; car il fut compté entre les sept merveilles du monde. La fontaine Salmacis étoit une autre singularité d'Halicarnasse. Il y eut peu de villes sur cette côte de mer, qui resistassent à Alexandre autant que δ fit celle-là. C'est qu'on avoit eu soin de la bien fortifier. Vitruve nous aprend quelques ζ particularitez sur sa construction, & nommément pour ce qui regarde ses ports. Meursius tout habile qu'il étoit, a apliqué aux deux η ports de Rhodes, ce que Vitruve n'a dit que de ceux d'Halicarnasse. Alexandre fut obligé de brûler la ville, pendant que la garnison se defendoit encore vigoureusement dans les forteresses. Herodote & Denys d'Halicarnasse sont nez dans cette ville.

γ *Strab. l. 14. pag. 451. Pomp. Mela l. 1. c. 16.*

δ *Freinshem. supplem. in Curt. l. 2. c. 9. & 10.*

ζ *Lib. 2. c. 8.*

η *In Rhodo, p. 36.*

HALLE' (PIERRE) Professeur en Droit Canonique dans l'Université de Paris, étoit né à Bayeux en Normandie le 8. de Septembre 1611. Il étudia en Philosophie, en Droit & en Theologie dans l'Université de Caen pendant cinq ans. Il faut ajoûter qu'il y cultiva aussi avec un grand soin la poësie, sur quoi Antoine Hallé son parent, & l'un des grans poëtes de son siecle, lui donna de bonnes leçons. Il s'étoit insinué dans ses bonnes graces en publiant quelques poëmes; & il profita si bien des lumieres de cet illustre parent, qu'il remporta le prix à Caen & à Rouën, dans les combats poëtiques que l'on y fait * toutes les années. Il s'aquit par là une telle reputation, qu'encore qu'il fût fort jeune on lui donna la Regence de la Rhetorique dans l'Université de Caen. Quelque tems après étant Recteur de l'Academie, il harangua à la tête des quatre Facultez Mr. Seguier (A) Chancelier de France. Sa harangue fut fort goûtée, & lui aquit l'estime & la protection de ce Chef de la Justice; jusques-là qu'il reçut de lui le bonnet de Docteur en Droit en presence du grand Conseil le 18. de Mars 1640. après avoir soutenu des ‡ Theses dans cette illustre Assemblée. Il suivit à Paris Mr. Seguier, & se fit conoître si avantageusement par quelques pieces qu'il publia, qu'on lui offrit des Regences dans cinq differens Colleges, & qu'on l'aggregea ⁂ extraordinairement au Corps de l'Université le 14. d'Août 1641. Il aima mieux enseigner dans le College d'Harcour, que dans aucun autre; & il eut là une grande foule d'auditeurs. Il publioit de tems en tems quelques poësies Latines qui augmenterent sa reputation, & qui donnerent lieu à son Mecene de le faire installer poëte du Roi, & Lecteur en langue Latine & en langue Greque dans le College Roial le 18. de Decembre 1646. La trop forte aplication à l'étude aiant ruïné sa santé, il fut contraint de se reposer pendant deux ans pour la retablir. Lors qu'il fut gueri, il se mit en tête de redonner quelque lustre à la Faculté de Droit, qui étoit tombée dans un état pitoiable, n'y restant plus (B) qu'un Professeur. Il obtint le grade de Professeur Roial en Droit Canonique l'an 1655. & il donna tous ses soins à relever les études de cette science, dont il soutint (C) les privileges avec vigueur, & sans être rebuté par les obstacles.

(e) *Voiez la Bibliotheque universelle tom. 10. pag. 62.*

(f) *Strab. l. 14. Callimachus apud Stephan.*

(g) *Lib. 2. pag. 73.*

(h) *Stephan. in Ἁλικαρνασσός.*

(i) *Notez aussi qu'il obtint le Professorat sans l'avoir disputé, ce qui fut une dispense.* Ab eo (*suo Mecenate*) Regii Consistorii placitum, quo Regiæ constitutionis antecessuras ad publici certaminis aleam ordinantis, remisso rigore, ad munus antecessorium promovebatur obtinuit. *Vita Hallei.*

(k) Juris Canonici auditoribus postulandi munus . . . Hallæo potissimum procurante restitutum est. *Ibid.*

(l) *Ibid.*

‡ Propugnatis utriusque juris thesibus laurea doctorali in amplissimo Comitum Consistorianorum consessu die 18. Martii 1640. ab ipsomet Cancellario decorari meruit. *Vita Petri Hallei de qua infra.*

⁂ Aliseas ab universitate extra ordinem . . . cooptaretur. *Ibid.*

(a) *Dans les appendix de l'*Itinera mundi *d'Abraham Peritsol, à Oxford 1691. Voiez le Journal de Leipsic mois de Mai 1691. pag. 226.*

(b) *Journal de Leipsic ib.*

(c) *Ubi supra pag. 406. 407.*

(d) *C'est que tous ceux que ce Droguiste connoissoit à Constantinople imbus de la metempsycose étoient Droguistes.*

parlant, est un des plus honnêtes hommes du monde, ne s'explique pas mieux avec les Francs, quoy qu'il soit leur grand amy; & il le pourroit pourtant bien faire, luy qui parle dixhuit Langues differentes.

(C) *Assez habile pour faire des livres.*] A la priere de Thomas Smith il composa un traité *de Turcarum liturgia, peregrinatione Meccana, circumcisione, ægrotorum visitatione* &c. que Mr. Hyde à qui Thomas Smith le donna a publié (a). Hali-Beigh traduisit en langue Turque environ l'an 1653. à la priere de Mr. Basire, le Catechisme de l'Eglise Anglicane. Il traduisit en la même langue toute la Bible, à la priere de Levin Warnerus, qui envoia cette traduction à Leide afin qu'elle y fût imprimée. On n'a point executé cela, mais le manuscrit se garde dans la Bibliotheque de Leide. Je ne parle point d'une grammaire Turque, & d'un Dictionaire Turc, composez par le même Dragoman. Mr. Ricaut avouë qu'il tenoit de lui beaucoup de choses, qu'il a raportées dans son livre de l'Etat present de l'Empire Ottoman. S'il l'avoit consulté sur tout ce qu'il dit, il n'auroit pas avancé que les femmes Mahometanes n'esperent pas l'entrée du Paradis. Hali-Beigh soutient le contraire dans l'Ouvrage que Mr. Hyde a mis au jour. (b) *Rycautum refellit, docuitque mulieres Turcicas omnino sperare se aliquando aque ac viros in Paradisum receptum iri, quod iste pag. 271. negaverat.* Mr. Ricaut entre autres choses raporte (c) qu'il aprit de ce Dragoman, qu'il y a des Turcs qui croient *que les ames des hommes qui meurent entrent dans les corps des bêtes, dont le temperament aproche le plus de celui du corps qu'elles viennent de quitter.* Un Droguiste dit un jour à Hali-Beigh, *qu'il prioit Dieu avec ses freres (d) du même métier, que leurs ames pûssent avoir l'honneur, apres leur mort, d'entrer dans le corps de quelques chameaux, parce que ce sont des animaux sobres, laborieux, patiens, doux, & qui leur aportent leurs drogues des pais les plus eloignez de l'Orient. Qu'il ne doutoit point, qu'aprés la revolution de trois mille trois cens soixante-cinq ans, pendant laquelle son ame auroit voyagé par tout le monde, & auroit passé successivement de chameau en chameau, elle ne dût retourner encore une fois dans un corps humain beaucoup plus pure, & plus parfaite qu'elle n'étoit au commencement. Ce fut là le* Credo *du Droguiste. On dit que la pluspart des Chinois sont fort attachez à cette opinion.* On a parmi les Oeuvres posthumes de Mr. Barrow, une relation Angloise d'une conspiration qui fut faite dans le Serrail, contre Kiosen grandemere de Mahomet IV. Albert Bobovius, *Musicien au Serrail, & temoin oculaire de cet évenement*, a composé cette relation (e).

(Z) *Une Colonie des Argiens.*] Le conducteur de la Colonie s'apelloit Anthes (f), & partit de la ville de Tresene. Pausanias (g) le nomme Antha, & le fait fils de Neptune, & ne lui attribuë point d'avoir mené lui-même la Colonie, il attribuë cela à ses descendans. Quoi qu'il en soit, ceux d'Halicarnasse étoient surnommez (h) ὑπερέται.

(A) *Mr. Seguier Chancelier de France.*] Il étoit allé en Normandie pour apaiser les émotions populaires, qui causoient de grans desordres dans plusieurs endroits de la Province.

(B) *N'y restant plus qu'un Professeur.*] Qui étoit Mr. Doujat. La Faculté avoit perdu en peu de tems François Florent, & Jean Dartis. *In juridicam deinde scholam geminato Francisci Florentis, & Joannis Dartisii funere afflictam ac prope desertam cum Joanne Donjatio Collega primario extra ordinem (i) accitus anno 1655.* C'est ainsi que parle Mr. Pinsson-des Riolles, dans une inscription qu'il a publiée en l'honneur de nôtre Hallé.

(C) *Dont il soutint les privileges.*] Mr. Pinsson ajoûte tout aussi-tôt: *Quam quidem postea restitui, exornari ac amplificari magis ac magis . . . . . procuravit.* L'Auteur de l'éloge descend dans le detail, & dit que Hallé par ses sollicitations obtint que Pompone de Bellievre, premier President au Parlement de Paris, restituât aux Ecoliers en Droit Canonique la faculté de postuler (k). De là nâquirent bien des procés.

(l) *Hinc obortæ lites: vicina Juris Collegia in eos acriter insurrexerunt, & eos tum ad Senatum, tum ad Regis*

Digitized by Google

cles. C'eſt à lui principalement que l'on doit attribuer l'avantage dont les (D) Profeſſeurs de Paris jouiſſent depuis l'an 1679. Il compoſa de fort bons (E) livres; & il eut la ſatisfaction d'avoir pour amis les ſavans les plus illuſtres, qui étoient encore plus charmez de ſa vertu que de ſon érudition. Il mourut très-bien (F) preparé le 27. de Decembre 1689. *

Depuis la 1. édition de ce Dictionaire j'ai lu l'éloge Latin qu'un † des diſciples de ce Profeſſeur lui a conſacré. C'eſt une piece bien écrite, & imprimée à Amſterdam chez Henri Boom 1692. les lecteurs y trouveront un detail qui leur plaira.

☞ HAMADRYADES, c'eſt ainſi que l'on apelloit les Nymphes dont le deſtin dependoit de certains arbres (A) avec leſquels elles naiſſoient, & elles mouroient. C'étoit principale-

* *Tiré d'un éloge compoſé en Latin par Jean Hallé Secretaire du Roi, duquel éloge Mr. Pinſſon des Riolles m'a communiqué une copie manuſcrite.*

† *Daniel Laët, Batavus.*

Regis conſiſtorium traduxerunt. Ut tot malis ſuccurrerent Hallæus, viginti quatuor viros pietate & doctrinâ commendatiſſimos, tanquam adjutores, in facultatem, re cum ſuis Collegis priùs communicata, adſcivit: facultate vix ab externo hoſte quietâ, nonnulli ex Doctoribus honorariis, Collegarum diſcordias in ſuum commodum alentes, plurima Anteceſſorum Jura ſibi arrogare tentabant. In hac temporum difficultate quâ facultas in partes ſcindi videbatur animum tantiſper ſuſtinuit, donec illâ invidiæ tempeſtate feliciter pacatâ, & concordia facultati reſtitutâ, animum à negotio omni alieno revocans, ſedulò ſummaque diligentia ad reſtauranda Juris ſtudia totus incubuit.

(a) *Ibid.*

(D) *Dont les Profeſſeurs de Paris jouiſſent depuis l'an 1679.*] Avant cela ils n'enſeignoient point le Droit Civil. (a) *Ab eo præcipuè docendi rectam rationem inchoatam à Rege probatam & confirmatam fuiſſe affirmaverim. Studiis enim latius efflorescentibus ab invictiſſimo Rege Ludovico Magno, promovente illuſtriſſimo viro Michaële le Tellier Francia Cancellario, publica civilis Juriſprudentia profeſſio Pariſienſi ſchola, quâ ſuperiori ſæculo male exciderat, reſtituta eſt, & aſſerta Anteceſſoribus Juris Civilis interpretandi autoritas menſe Aprili* 1679.

(b) Legata prius Juris utriuſque Facultati ad ſacroſanctum Miſſæ ſacrificium ſtatis diebus quater in anno celebrandum ſummâ, ab Anteceſſoribus & Doctoribus utriuſque ordinis præſentibus percipienda. *Ibid.*

(E) *Il compoſa de fort bons livres.*] Voici les paroles de ſon éloge: *In auditorum favorem præter inſtitutiones canonicas quas in lucem anno* 1685. *velut in fama teſtamentum emiſerat, varios ad Jus Caponicum & Civile tractatus de Conciliis, de ſummi Pontificis autoritate, de Regalia, de Simonia, de Uſuris, de Cenſuris, de Regularibus, de Beneficiis Eccleſiaſticis, de Matrimonio, de Teſtamentis, & alia plura recondita doctrinæ monimenta exaravit.* Il publia un recueil de poëſies & de harangues Latines l'an 1655. *in* 8.

(F) *Il mourut très-bien preparé.*] Je raporte à cela le legs qu'il fit à la Faculté de Droit. Il eſt deſtiné à faire dire quatre fois l'an une Meſſe, où tous les Profeſſeurs & tous les Docteurs preſens reçoivent une certaine ſomme (b).

(A) *De certains arbres avec leſquels elles naiſſoient, & elles mouroient.*] Voions la note du grammairien Servius ſur le vers 62. de la 10. éclogue de Virgile. Hamadryades, dit-il, *Nympha quæ cum arboribus & naſcuntur & pereunt, ἀπὸ τῦ ἅμα καὶ τῆς δρυὸς, qualis fuit illa; quam Eryſichthon occidit: qui cum arborem incideret, & vox inde erupit, & ſanguis, ſicut docet Ovidius.* Ovide cité par ce grammairien a decrit élegamment les complaintes & l'infortune de l'Hamadryade que l'impie Eryſichthon fit perir. Elle vivoit dans un vieux (c) chêne d'une grandeur prodigieuſe, & que tout le monde reſpectoit. Les valets d'Eryſichthon n'oſoient obeïr à l'ordre qu'il leur donnoit de couper cet arbre: il falut qu'il mît lui-même la main à l'œuvre:

(c) Strabat in his ingens annoſo robore quercus Una, nemus . . . . . menſumque roboris ulnas quinque ter implebat. Ovid. Metam. l. 8. v. 749.

Dixit (d), *& obliquos dum telum librat in ictus,*
Contremuit, gemitumque dedit Dodonia quercus:
Et pariter frondes, pariter pallaſcere glandes
Cœpere, ac longi pallorem ducere rami.
Cujus ut in trunco fecit manus impia vulnus;
Haud aliter fluxit diſcuſſo cortice ſanguis,
Quàm ſolet, ante aras ingens ubi victima taurus
Concidit, abrupta cruor è cervice profundi.
. . . . . .
. . . . . .
Editus è medio ſonus eſt cum robore talis:
Nympha ſub hoc ego ſum, Cereri gratiſſima, ligno;
Quæ tibi factorum pœnas inſtare tuorum
Vaticinor moriens, noſtri ſolatia leti.

(d) *Id. ib. v.* 763.

Il y a des grammairiens qui diviſent ce que Servius unit. Ils veulent que les Hamadryades aient été ainſi apellées ou parce qu'elles naiſſoient, ou parce qu'elles mouroient avec des chênes. (e) Ἁμαδρυάδας νύμφας μυησίμαχος φησὶ, διὰ τὸ ἅμα ταῖς δρυσὶ γινέσθαι. ἢ ἐπεὶ δοκεῖ ἅμα ταῖς δρυσὶ φθίνεσθαι, νύμφας ἁμαδρυάδας λέγονται. Il faut rejetter ce partage, puis que le ſentiment general eſt que la vie de ces Nymphes avoit preciſément la même durée que la vie de leurs arbres. De là vient que Pindare dans un poëme qui s'eſt perdu avoit dit, ἐσσίνδρῳ τίμιμας αἰῶνος λαχούσα, *finem ævi æqualis arbori nacta.* Callimaque s'eſt ſervi de cette expreſſion, (f) ἡλικῶ ἀδμαίνουσα περὶ δρυὸς, *coætaneam ingemiſcens propter quercum*, en parlant de l'Hamadryade Melie. Apollonius l'a imité, lors qu'il a introduit une Hamadryade qui prioit qu'on ne coupât point un certain arbre.

(e) *Scholiaſt. Apollon. Rhodii in lib.* 2. *v.* 479. *p. m.* 192. *Voiez auſſi Plutarque de Oracul. defectu pag.* 415. *où il raporte ces paroles de Pindare.*

Η' (g) μὲν ὀδυρομένη ἀδινῷ μιαλίσσετο μύθῳ,
Μή τανυσίτριχα δρυὸς ἡλικίην, ἢ ἐπὶ κυλλὴν
Αἴσιμα τρίβασκε διηνεκές.
Quæ ipſi flens blandiebatur voce miſerabili,
Ne coævam extirparet arborem, in qua multa
Uſque ſæcula degiſſet.

(f) *Callimach. hymno in Delum v.* 81.

Joignons à ces temoignages encore une autorité, c'eſt celle d'Homere. Nous liſons dans l'une de ſes hymnes qu'il y a des arbres qui naiſſent en même tems que les Nymphes, & que celles-ci meurent lors que ces arbres ſe ſechent.

Τῇσι (h) δ' ἅμ' ἢ ἐλάται τε δρύες ὑψικάρηνοι
Γεινομένῃσιν ἐφύσαν ἐπὶ χθονὶ βωτιανείρῃ
. . . . . .
Αἳ δ' ὅτε κεν δὴ μοῖρα παρεστήκῃ θανάτοιο,
Αζάνεται μὲν πρῶτον ἐπὶ χθονὶ δίνδρεα καλὰ,
Φλοιὸς δ' ἀμφιτιθεῖ θάλλοντι, πίπτουσι δ' ἀπ' ὄζοι,
Τῶν δὲ χ' ὁμοῦ ψυχὴ λείπει φάος ἠελίοιο.
Simul autem cum his [*Nymphis*] *aut abietes, aut quercus altis capitibus prædita*
Naſcentibus naſcuntur ſuper terram alentem viros,
. . . . . .
Sed quando jam parca aſtiterit mortis,
Siccantur quidem primum ſuper terram arbores pulchræ.
Cortex autem circum-circa corrumpitur, cadunt verò ab [*ipſis*] *rami.*
Harum autem ſimul anima relinquit lucem ſolis.

(g) *Apollon. Rhod. l.* 2. *v.* 480. *p. m.* 193.

(h) *Homer. hymn. in Vener. pag. m.* 852.

Stace fait mention d'un bois dont la durée avoit ſurpaſſé celle des Nymphes, & des Faunes; mais cela ne choque point la tradition qui regardoit en particulier les Hamadryades. Outre cela qui ne ſçait que les ſaillies de ce poëte ne reſpectoient rien? Il ne ſeroit donc pas raiſonable d'y faire attention, comme à des choſes qui puſſent être oposées à l'opinion generale. Vous trouverez ſes paroles dans la remarque D. Auſone moins éloigné que lui de la ſource, s'eſt pourtant mieux conformé à la vieille tradition. *Non ſine Hamadryadis fato*, dit-il (i), *cadit arborea trabs.*

(i) *Auſon. edyll.* 12. *p. m.* 483. *Conferez les vers de Balzac raportez dans la remarque K de l'article* Thomas (Paul.)

Notez que Pauſanias s'exprime d'une maniere qui ſemble prouver que les Hamadryades étoient plus jeunes que leurs arbres. Τιθορέαν δὲ, dit-il (k) en parlant d'une ville qui s'apelloit Tithorea, οἱ ἐπιχώριοι κληδόνας φασὶν ἀπὸ Τιθορέας νύμφης, οἷαι τῷ ἀρχαίῳ λόγῳ τῷ ποιηθέντι ἐφύοντο ἀπὸ τε ἄλλων δένδρων, καὶ μάλιστα ἀπὸ τῶν δρυῶν. *Tithoream incola vocatam eſſe dicunt à Tithorea Nympha, de iis una quas priſci poëtarum ſermones, quum ex ceteris arboribus, tum verò è quercubus maxime genitas prodiderunt.* C'eſt nous repreſenter les arbres comme les meres des Hamadryades: il n'eſt donc pas vrai qu'elles nâquiſſent en même tems qu'eux. Mais je ne crois point qu'il faille inſiſter beaucoup ſur les expreſſions de Pauſanias; ce n'étoit pas ſon afaire que de decrire avec preciſion la nature de ces vieilles fables. Tenons nous en donc à ceci; c'eſt que les poëtes ont aſſuré que ces Nymphes, & les arbres naiſſoient en même tems. Prenez garde que Pauſanias remarque qu'elles naiſſoient principalement du chêne. Je ne vois point qu'on puiſſe combatre cela par l'autorité de Pherenicus; car il me ſemble que ce qu'il raconte ne concerne point les Hamadryades proprement dites. Il raporte (l) que le figuier fut apellé συκὴ du nom d'une fille d'Oxylus, & que cet Oxylus aiant couché avec Hamadryade ſa ſœur engendra huit filles, qui furent toutes nommées Nymphes Hamadryades; mais elles avoient chacune un nom particulier, que l'on impoſa enſuite à des arbres. Celle d'entre elles qui avoit nom συκὴ, *Syce*, fut l'étymologie du nom du figuier. Il me ſemble qu'Hamadryade ſœur d'Oxylus n'étoit point de la même eſpece, que les Nymphes dont il s'agit dans cet article. Cela ſoit dit avec la permiſſion d'un illuſtre (m) Auteur.

(k) *Pauſan. lib.* 10. *cap.* 32. *pag.* 879.

(l) *Apud Athenæum lib.* 3. *pag.* 78.

(m) *Vide Spanhem. in Callimach. hymno in Delum v.* 83. *p.* 378.

Digitized by Google

cipalement * avec les chênes qu'elles avoient cette grande union. On dit qu'elles temoignerent quelquefois une extrême reconoissance à ceux qui les (B) garantirent de la mort, & que ceux qui n'eurent aucun égard aux humbles prieres qu'elles leur firent d'épargner les arbres dont elles dependoient, (C) en furent punis. Il n'y avoit rien entre les natures mortelles qui vêcût autant que cette (D) sorte de Nymphes. Les poëtes ont quelquefois pris les Hamadryades pour les

* Voiez la remarque A, lettre K.

(B) *Une extrême reconoissance à ceux qui les garantirent de la mort.*] Un certain homme nommé Rhœcus s'étant aperçu qu'un chêne étoit tout prêt à tomber, commanda à ses enfans de prevenir cette chûte, en afermissant la terre autour de l'arbre, ou en y mettant des apuis. La Nymphe qui seroit perie si ce chêne fût tombé, se fit voir à Rhœcus, & le remercia de ce qu'il lui avoit sauvé la vie, & lui permit de demander telle recompense qu'il souhaiteroit. Il repondit qu'il souhaitoit de jouir d'elle. La Nymphe lui promit là-dessus toute sorte de contentement, & lui commanda de s'abstenir de toute autre femme. Elle ajoûta qu'une abeille leur serviroit de messager. Mais l'abeille étant venuë pendant que Rhœcus joüoit, il se mit à dire des duretez qui irriterent l'Hamadryade, desorte (a) qu'il fut mutilé. Voilà ce que Charon de Lampsaque racontoit, si nous en croions le scholiaste d'Apollonius. Il faisoit un autre recit, & d'une meilleure conclusion. Le voici tel que je le trouve dans Natalis Comes, qui ne cite point l'Auteur qui lui a fourni cela. Arcas fils de Jupiter & de Callisto chassoit dans un bois, lors qu'il rencontra une Hamadryade qui couroit grand risque de perir, car l'arbre avec lequel elle étoit née, avoit été fort endommagé dans ses racines par les eaux d'un fleuve. Elle suplia Arcas de le sauver: il lui acorda cette grace en detournant le cours de cette riviere, & en le faisant rechausser. La Nymphe ne fut point ingrate; elle lui acorda ce que l'on nomme la derniere faveur, & eut deux enfans de lui. Elle s'apelloit Prospelea (b). On ne trouve dans Pausanias (c) sinon qu'Arcas fut marié avec une Nymphe Dryade qui se nommoit Erato, & qui lui donna trois garçons. On pourroit conclure de ceci qu'encore que les Hamadryades ne pussent survivre à leur chêne, ou à leur sapin &c. elles pouvoient quelquefois s'en detacher; & si cette conlequence étoit douteuse, il la faudroit fortifier par un passage d'Homere, où l'on aprend que les mêmes Nymphes qui naissoient, & qui mouroient avec des arbres, goûtoient les plaisirs de l'amour dans les cavernes avec les Silenes.

(a) Ὅτε παρωθῆσαι αὐτόν. Schol. Apoll. ubi supra.

(b) Tiré de Natalis Comes Mythol. lib. 5. cap. 11. pag. m. 465. 466. Il dit que Charon de Lampsaque a écrit cela, mais tous les écrits de cet Auteur étant peris, il faloit que Natalis Comes citât celui qui cite Charon de Lampsaque.

(c) Pausan. lib. 8. cap. 4. p. 604.

Τῆσι (d) δὲ Σιληοί τε ἠῢκομοι Ἀργειφόντης
Μίσγοντ' ἐν φιλότητι μυχῷ σπείων ἐρεόντων.
Cum his autem Silenique & bonus explorator Argicida,
Miscentur in amore in recessu speluncarum amabilium.

(C) *Ceux qui n'eurent point d'égard aux . . . . prieres . . . . en furent punis.*] Apollonius raconte que le pere de Peribée attira sur soi, & sur ses enfans une très-dure malediction, parce qu'il avoit coupé un arbre qu'une Nymphe l'avoit prié d'épargner. Cette Nymphe avoit vécu plusieurs siecles dans cet arbre. Nous avons vu ci-dessus sa suplication. En voici la suite:

(d) Homer. hymn. in Vener. pag. m. 852.

(e) Apollon. ubi supra v. 482.

(f) Auson. edyll. 18. p. m. 533.

(e) Αἰσαῖε ὁ τάν γε
Ἀφραδίως ἔτμηξεν, ἀμηχανίῃ νεότητος.
Τῷ δ' ἄρα πικρὸν νύμφη πόρεν εἶτον ὀπίσσω
Αὐτῇ ἢ ταιείσῃσιν.
Eam tamen ille
Incogitate fecidit per juvenilem petulantiam.
Quamobrem inutile deinde manupretium nympha
Et ipsi persolvit & generi.

(D) *Qui vécut autant que cette sorte de Nymphes.*] Ausone nous aprend cela dans les vers que je m'en vais copier, & qui sont une version du Grec d'Hesiode:

Ter (f) binos deciesque novem super exit in annos,
Fusta senescentum quos implet vita virorum.
Hos novies superat vivendo garrula cornix:
Et quater egreditur cornicis fecula cervus.
Alipedem cervum ter vincit corvus: & illum
Multiplicat novies Phœnix, reparabilis ales.
Quam vos perpetuo decies praevertitis avo
Nymphæ Hamadryades: quarum longissima vita est.
Hi cohibent fines vivacia fata animantum.
Cetera secreti novit deus arbiter avi
Tempora.

Le poëme d'Hesiode où se trouvoit cette doctrine ne subsiste plus; mais on en peut voir un fragment dans un traité de Plutarque; un fragment, dis-je, qui ne contient que cinq vers. Raportons cet endroit-là de Plutarque selon la version d'Amiot; nous y aprendrons qu'il y avoit des Paiens, qui soutenoient la mortalité des Divinitez du second rang. „ (g) Hesiode a le premier purement & distinctement mis „ quatre genres de natures raisonnables, les Dieux, „ les Dæmons plusieurs en nombre & bons, les demi-Dieux & les hommes. . . . . Il estime que les „ Dæmons mesmes apres certaines revolutions de „ temps viennent à mourir: car parlant en la person„ ne d'une Naide, il designe le temps auquel ils vie„ nent à definir,

„ Neuf hommes vit la corneille criarde,
„ Le cerf autant quatre fois vif se garde,
„ Le corbeau noir si longuement vieillit,
„ Que de trois cerfs les vies il emplit,
„ Et le Phenix de neuf corbeaux egale
„ Les jours, mais vous, progenie Royale
„ De Jupiter, Nymphes aux chefs plaisans,
„ De dix Phenix vous fournissez les ans.

„ Or ceux qui ne prenent pas bien ce que le poete a „ voulu entendre par ce mot Genean, c'est à dire „ l'aage de l'homme, font monter cette somme de „ temps à un grand nombre d'annees, car ce n'est „ seulement qu'un an, de maniere que la somme to„ tale ne vient à faire que neuf mille sept cens & vingt „ ans, qui est la durée de la vie des Dæmons. Et „ y a plusieurs des Mathematiciens qui la font plus „ courte que cela. Pindare mesme ne la fait pas plus „ grande quand il dit, que les Nymphes ont la desti„ nee de leur vie egale aux arbres, & que c'est pour „ cela qu'on les apelle Amadryades, pource qu'elles „ naissent & meurent avec les chesnes. „ Plutarque merite quelque censure, pour n'avoir pas raporté le vers où Hesiode marquoit la durée de la vie humaine, car c'étoit la base de tous les calculs suivans. Je puis supposer qu'Hesiode avoit marqué cette durée, puis que son traducteur commence par dire que l'âge de l'homme comprend 96. ans. Cette mesure étant une fois posée, on peut suputer combien vivent les cerfs, les corbeaux &c. & l'on trouve que la corneille vit 864. ans, le cerf 3456. le corbeau 10368. le phenix 93312. & l'Hamadryade neuf cens trente trois mille cent vingt. Tout cela est ridicule, & Pline a raison de le rejetter comme fabuleux. (h) *De spatio atque longinquitate vitæ hominum, non locorum modo situs, verum exempla, ac sua cuique fors nascendi incertum fecere. Hesiodus, qui primus aliqua de hoc prodidit, fabulose (ut reor) multa de hominum ævo referens, cornici novem nostras attribuit ætates, quadruplum ejus cervis, id triplicatum corvis. Et reliqua fabulosius in phœnice, ac Nymphis.* Quand on reduiroit la chose à la plus petite suputation, qui est celle de ne donner qu'une année à l'âge (†) de l'homme, on trouveroit fausse la doctrine d'Hesiode à l'égard des Hamadryades; elles ne peuvent vivre qu'autant que les arbres, or il n'y a point d'arbre qui puisse vivre 9720. ans. Ce que Pline (i) raporte de la longue vie de quelques arbres, ce que d'autres disent du (k) chêne de Mamré, cent contes de même nature, quand ils seroient aussi veritables qu'ils sont douteux, ne prouveroient rien contre moi.

(g) Plutarch. de Oraculor. defectu pag. 415.

(h) Plin. lib. 7. cap. 48. pag. m. 73.

(†) C'est-à-dire de supposer comme dans le passage de Plutarque qu'Hesiode par le mot genea entendoit un an.

(i) Plin. lib. 16. cap. 44.

(k) Voiez la remarque G des articles Abraham & Barochebas.

Notez que le poëte Stace suppose que les demi-Dieux sujets à la mort, ne vivent pas aussi long tems que les arbres. Il fait mention d'un bois qui avoit vu renouveller ses Dryades & ses Faunes, & que l'on pourroit comparer à ces vieux châteaux, qui ont servi de demeure aux peres, aux fils, aux petits-fils &c.

(l) Stat sacra senecta
Numine, nec solos hominum transgressa veterno
Fertur avos, Nymphas etiam mutasse superstes,
Faunorumque greges.

(l) Statius Theb. lib. 6. v. 93.

Il parle ailleurs un peu autrement; car il suppose que l'arbre mourroit si l'Hamadryade cessoit de vivre.

(m) *Quid te, quæ mediis servata penatibus, arbor,*
Tecta per & postes liquidas emergis in auras?
Quo non sub domino sævas passura bipennes?
Et nunc ignaro forsan vel lubrica Nais,
Vel non abruptos tibi demet Hamadryas annos.

(m) Idem silvæ 3. lib. 1. v. 59. pag. m. 14 15.

Au reste il n'a pas été malaisé aux Gentils de s'imaginer qu'il y avoit de cette espece de Nymphes, car ils concevoient des sentimens de veneration & de religion pour les arbres (n) qu'ils croioient être fort vieux, & dont la grandeur extraordinaire étoit un signe d'une longue vie. Il n'étoit pas malaisé de passer de là jusques à croire qu'ils étoient la demeure d'une Divinité. On en fit une idole naturelle, je veux

(n) Ennium sicut sacros vetustate lucos aderemus in quibus grandia & antiqua robora jam non tantam habent speciem, quantam religionem. Quintil. lib. 10. cap. 1. pag. m. 471.

Digitized by Google

les (E) Naïades; ils ne s'assujettissoient point si exactement aux definitions de chaque espece, qu'ils ne les confondissent ensemble quand ils le jugeoient à-propos.

☞ HANNON General des Carthaginois fut chargé * de faire le tour de l'Afrique. Il entra dans l'Ocean par † le detroit que nous apellons de Gibraltar, & decouvrit plusieurs pais. Il eût continué sa navigation (A) si les vivres ne lui eussent manqué. Quelques-uns assûrent qu'il l'acheva, je veux dire qu'il parvint jusques à l'extremité de l'Arabie. Il composa une relation de son voiage (B) qui fut souvent alleguée, mais on n'y ajoûtoit pas beaucoup de foi. Il en reste quelque (C) chose. On n'est point d'accord sur le tems où il a (D) vécu, & l'on n'a aucune preuve que les Carthaginois l'aient fait mourir. Il apendit au temple de Junon la peau de quelques femmes sauvages qui avoient été écorchées par son ordre. Voiez la derniere remarque.

* *Voiez la remarque B.*

† *Pline & Pomponius Mela citez dans la remarque A.*

HAR-

veux dire que l'on se persuada que sans le secours des consecrations, qui faisoient descendre dans les statuës la Divinité à laquelle on les dedioit, une Nymphe, une Divinité s'etoit concentrée dans ces arbres. Le chêne qu'Erysichthon coupa étoit venere pour sa grandeur, & pour sa vieillesse; on l'ornoit comme un lieu sacré; on y apendoit les temoignages du bon succés de sa devotion, & les monumens d'un vœu exaucé.

(a) *Ovid. Metam. lib. 8. v. 746.*

Stabat (a) in his ingens annoso robore quercus,
Una, nemus: vitta mediam memoresque tabellæ,
Sertaque cingebant, voti argumenta potentis.

Se faut-il étonner qu'il ait été pris pour la demeure d'une Hamadryade?

(E) *Les poëtes ont quelquefois pris les Hamadryades pour les Naïades.*] C'est ce qu'a fait Properce (b) en parlant des Nymphes qui enleverent le mignon d'Hercule: il les apelle tantôt Hamadryades, tantôt Dryades; c'étoient neanmoins les Nymphes d'une fontaine. Ovide tout au rebours apelle Naïades les Nymphes dont le destin dependoit d'un arbre:

(b) *Propert. eleg. 20. lib. 1.*

(c) *Ovidius Fast. lib. 4. p. m. 575.*

Naida (c) vulneribus fuccidit in arbore factis
Illa perit: fatum Naiades arbor erat.

Par occasion je remarquerai qu'il étoit encore plus ordinaire, de confondre reciproquement les Hamadryades & les Dryades. Il y a dans l'*Hercules Oetæus* une scéne où l'on a decrit les effets du chant d'Orphée. On y dit entre autres choses que les Dryades quitant leurs arbres acouroient vers lui:

(d) *Seneca in Herc. Oeteo v. 1051. p. m. 322.*

Et (d) quercum fugiens suam
Ad vatem properat Dryas.

Il y a quelque aparence qu'il s'agit là de ces mêmes Nymphes qui naissoient, & qui mouroient avec un arbre, & qu'à proprement parler on nommoit Hamadryades, & non pas Dryades. La tradition ne portoit pas constamment que ces Nymphes-là ne se pussent detacher jamais de leurs arbres, non pas même pour quelques momens. Ainsi Seneque a pu supposer qu'elles les quiterent pour aller entendre le chant d'Orphée. Notez que Servius s'est trompé, lors qu'il a cru que le poëte Stace a parlé des Hamadryades dans ces vers du 6. livre de la Thebaïde:

(e) *Statius Theb. lib. 6. v. 110. p. m. 234.*

(e) Linquunt flentes dilecta locorum
Otia, cana Pales, Silvanusque arbiter umbræ,
Semideumque pecus. migrantibus adgemit illis
Silva, nec amplexa dimittunt robora Nympha.

Il est sûr que les Nymphes dont il s'agit là, étoient celles que l'on apelloit proprement Dryades, & qu'ainsi Servius a eu tort d'apliquer le *nec amplexa dimittunt robora Nympha* aux Hamadryades, dont il venoit de donner le caractere par ces paroles, (f) *Hamadryades cum arboribus & nascuntur & pereunt, unde plerumque, cæsa arbore sanguis emanat.* Barthius n'a point aperçu l'erreur de ce grammairien, quoi qu'il allegue un passage qui étoit fort propre à la lui faire conoitre. *Pulcra notatio in Commentario Antiquo*, dit-il (g), Dimittunt.] Non cum effectu intellige, dimittunt enim omnino, quamvis sero dimittant. Sed diuturnitatem manifestat amoris, non abscessisse Nymphas, nisi penitus prostratis arboribus. Sic solemus dicere: Ille modum non facit plorandi, non facit alius finem ridendi, cum diutius rideat aut fleat. Ces paroles ne montrent-elles pas clairement, que Stace ne parle point de la même espece de Nymphes que Servius a definie, & qui mouroient necessairement lors que leurs arbres étoient coupez?

(f) *Servius in Æneid. lib. 3. v. 34.*

(g) *Barth. in Statii Theb. lib. 6. v. 113. pag. 389. tom. 3.*

(A) *Il eût continué sa navigation, si les vivres .... quelques uns assûrent qu'il l'acheva.*] Deux passages l'un de Pomponius Mela, l'autre de Pline feront ici nôtre commentaire. (h) *Hanno Carthaginensis exploratum missus à suis, cum per Oceani ostium exisset, magnam partem ejus circumvectus, non se mare sed commeatum defecisse memoratu retulerat.* Voions les paroles de Pline (i): *Et Hanno, Carthaginis potentia florente, circumvectus à Gadibus ad finem Arabiæ, navigationem eam prodidit scripto.* Saumaise (k) supose que Pline s'est abusé, & qu'Hannon ne pousa pas ses decouvertes jusqu'a la mer rouge, mais seulement jusques aux Iles Gorgades. Isaac Vossius (l) ne s'eloigne pas de ce sentiment, il croit que l'Ile qu'on nomme aujourd'hui de Sainte Anne, borna la navigation de ce General Carthaginois.

(h) *Pomponius Mela lib. 3. c. 9. pag. 63. edit. Isaaci Vossii.*

(i) *Plinius lib. 2. cap. 67. pag. m. 220. 221.*

(B) *Il composa une relation ..... on n'y ajoûtoit pas beaucoup de foi.*] Pline assez indulgent d'ailleurs comme tout le monde le sait, n'a pu s'abstenir de dire que cet Auteur avoit debité beaucoup de fables. *Fuere*, dit-il (m), *& Hannonis Carthaginensium ducis commentarii, Punicis rebus florentissimis explorare ambitum Africæ jussi: quem secuti plerique è Græcis nostrisque, & alia quædam fabulosa, & urbes multas ab eo conditas ibi prodidere quarum nec memoria ulla nec vestigium exstat.* Voiez aussi Athenée (n).

(k) *Salmas. exercit. Plin. pag. 1242. 1244.*

(l) *Isaac. Vossius in Melam lib. 3. c. 9. pag. 305.*

(m) *Plinius lib. 5. cap 1. pag. m. 523. 524.*

(n) *Athen. lib. 3. pag. 83. ac cujus verbis Vide Vossium de histor. Græcis p. 514.*

(C) *Il en reste quelque chose.*] Sigismond Gelenius le fit imprimer en Grec à Bâle chez Froben l'an 1533. On en fit une seconde édition dans la même ville l'an 1559. avec la version Latine, & quelques notes de Conrad Gesner. Cependant Mr. de Saumaise a dit qu'il semble que cet Ouvrage n'a jamais été conu aux Grecs. (o) *Scriptum illud non videtur innotuisse. Etenim si venisset in noticiam ac manus Græcorum totam eam meridiani Oceani oram minime reliquissent intactam.* Il ignoroit donc les paroles de Pline que j'ai citées dans la remarque precedente, & le passage du livre περὶ θαυμασίων ἀκουσμάτων *de auditionibus admirandis* où Hannon est allegué. On en fait aussi mention dans l'épitome d'Artemidore d'Ephese. Voilà des exemples qui nous montrent qu'il y a des choses très-faciles à savoir qui sont inconuës à ceux qui ont le plus de lecture, & la memoire la plus vaste. Isaac Vossius (p) n'a point pardonné à Saumaise cette mepriſe. Le Pere Hardouin (q) ne l'a point non plus oubliée. Notez que l'on publia à Leide en 1674. ce que Gesner avoit publié à Bâle en 1559. je veux dire le *periplus* d'Hannon avec sa version Latine & ses notes, & avec l'Afrique de Jean Leon. Mais Berkelius joignit à cela quelques remarques extraites de la seconde partie du *geographia sacra* de Mr. Bochart. Le même (r) opuscule d'Hannon a été publié à Oxford en 1698. par les soins de Mr. Hudson avec plusieurs autres écrits de même nature dans le 1. tome du *geographia veteris scriptores Græci minores.* Les dissertations de Mr. Dodwel qui ont été mises à la tête de ce volume, & qui traitent amplement de ces anciens Auteurs Grecs, sont remplies de savoir. Celle qui concerne Hannon n'est pas la moins importante. Mr. Dodwel ne croit pas que ce Capitaine Carthaginois ait fait le *periplus* que l'on avoit sous son nom. Il l'attribuë à quelque Grec de Sicile grand fauteur de la gloire de Carthage. Il croit aussi que le *periplus* qui porte aujourd'hui le nom d'Hannon est fort diferent de celui qu'avoient les anciens. Voiez la marge (†).

(o) *Salmas. ubi supra pag. 1242.*

(p) *Isaac. Vossius ubi supra pag. 302.*

(q) *Hardouin. in ind. auctor. Plinii pag. 113.*

(r) *On le peut bien nommer ainsi, car il ne remplit pas six demi-pages dans l'edition in 8. d'Oxford 1698.*

(†) *Notez que dans la preface de l'edition d'Oxford on n'a point dit que Boecler us publia Hannon avec des notes l'an 1661.*

(D) *Sur le tems où il a vécu.*] C'étoit selon Pline lors que les afaires des Carthaginois florissoient le plus. Cela est vague, neanmoins Vossius (s) y trouve un juste sujet de conclure que nôtre Hannon n'étoit ni celui dont Justin parle dans le livre 20. ni celui dont Pline fait mention au chapitre seize du 8. livre, ni celui qui étoit (t) chef de faction dans Carthage pendant la seconde guerre Punique, mais celui qui fut envoié contre Agathocles comme nous l'aprend Justin au livre 22. HANNON au 20. livre de Justin fut envoié en Sicile contre le tyran Denys: Les Gaulois (v) avoient deja pris la ville de Rome, & ils la prirent l'an 366. de sa fondation. Ce même Hannon fut tué quelque tems après avec toute sa famille (w) pour avoir tâché de se rendre maître de Carthage. Je ne sai si cette ville n'étoit pas alors aussi florissante qu'au tems qu'un autre HANNON fut envoié (x) contre Agathocles. Il perdit la vie dans un combat l'an de Rome 443. Je ne vois donc point de certitude dans la pensée de Vossius. Notez que le passage de Pline qu'il allegue

(s) *Vossius ubi supra pag. 513.*

(t) Neque istum factionis Barchinæ, de quo Livius libro de bello punico secundo. *Id. ibid.* Il y a bien du desordre dans ces paroles de Vossius: après *Barchinæ*, il falloit mettre *inimicum*, & après *libro* il faut 21. *dum de*, ou quelque chose de semblable.

(v) *Justin. lib. 20. cap. ult.*

(w) *Id. lib. 21. c. 4.*

(x) *Id. lib. 22. c. 6.*

Digitized by Google

HARPALYCE, la plus belle fille d'Argos. Clymenus son pere en devint si amoureux, qu'après avoir éprouvé que les efforts qu'il faisoit pour vaincre cette passion ne servoient qu'à l'augmenter, il ne songea plus qu'aux moiens de la satisfaire. Il pratiqua donc la nourrice de sa fille, & par son moien il jouït secretement de l'objet aimé. Quelque tems après voici venir le gendre, auquel il avoit promis Harpalyce. D'abord tout fut preparé magnifiquement pour les noces; le mariage fut consommé; l'époux partit avec son épouse pour s'en retourner chez lui. Ce fut alors que Clymenus se repentit d'avoir consenti à ce mariage. Son amour le rendit tellement furieux qu'avant la fin du voiage il se defit de son gendre, & qu'il ramena sa fille à Argos, où il se porta publiquement pour son mari. Elle fit enfin reflexion sur les indignitez qu'elle avoit souffertes de son pere; & pour en tirer raison elle tua son (A) jeune frere, & le lui donna à manger; après quoi aiant demandé aux Dieux d'être tirée de ce monde, elle fut (B) convertie en oiseau. Clymenus fut si accablé de ces accidens qu'il se tua †. On verra d'autres Harpalices dans l'article d'Harpalicus.

† *Tiré d'Euphorion apud Parthenium, au chap. 13. de ses Eroziques ou histoires amoureuses.*

HAR-

allegue regarde un HANNON qui fut condamné pour avoir eu l'industrie d'aprivoiser un lion, car on se persuada que la liberté de la patrie n'étoit point sûre entre les mains d'un General qui étoit venu à bout de la cruauté des bêtes feroces. (a) *Primus hominum leonem manu tractare ausus, & ostendere mansuefactum, Hanno e clarissimis Pœnorum traditur: damnatusque illo argumento, quoniam nihil non persuasurus vir tam artificis ingenii videbatur: & male credi libertas ei, cui in tantum cessisset etiam feritas.* Vossius observe que Plutarque a parlé du même Hannon. En effet il dit que les Carthaginois (b) le banirent parce que le voiant faire porter son bagage à un lion ils le soupçonnerent d'aspirer à la roiauté. Pline ni Plutarque ne disent rien qui fasse conoître en quel tems cela se fit, & il est mal-aisé de comprendre par quelle raison Vossius s'est imaginé qu'ils parlent d'un Hannon diferent du nôtre. Le Pere Hardouïn est d'un autre sentiment, car il croit que le voiageur ne difere pas de celui que l'on condamna pour avoir aprivoisé un lion. Il n'en sauroit alleguer aucune preuve; & l'on peut même conjecturer qu'il s'est trompé, car il y a quelque aparence que si le même Hannon qui navigua autour de l'Afrique étoit celui qui aprivoisa un lion, Pline eût touché cette circonstance. Le plus sûr est de ne prendre point de parti, ne nions point ce que Vossius a nié: n'affirmons point ce que le Pere Hardouïn afirme. Notez qu'il supose (c) que Pline assûre qu'on fit mourir Hannon: mais il vaut mieux donner une explication plus vague au mot *damnatus*, puis que Plutarque specifie la peine du banissement. On peut faire à Vossius cette objection. Aristote au livre *de admirandis auditionibus* a cité Hannon, il faut donc que ce General Carthaginois ait vêcu avant Agathocles. Mais Vossius (d) repond qu'Aristote n'est point l'Auteur de ce livre. Solin ne nous sert de rien quand il avance que Xenophon de Lampsaque a cité Hannon, car outre que l'on ignore en quel tems ce Xenophon a vêcu, on a lieu de croire que Solin nous trompe. Voici ses paroles: (e) *Has* (Gorgades insulas) *incoluerunt Gorgones monstra, & sanè usque adhuc monstrosa gens habitat. Distant à continente bidui navigatione. Prodidit denique Xenophon Lampsacenus Hannonem Pœnorum regem in eas permeavisse, repertasque ibi fœminas alitis pernicitate, atque ex omnibus quæ apparuerant, duas captas tam hirto atque aspero corpore, ut ad argumentum spectandæ rei duarum cutes miraculi gratia inter donaria Junonis suspenderit: quæ duravere usque in tempora excidii Carthaginensis.* Il est visible que ce passage est une copie de celui-ci. (f) *Contra hoc quoque promontorium Gorgades insulæ narrantur Gorgonum quondam domus bidui navigatione distantes a continente, ut tradit Xenophon Lampsacenus. Penetravit in eas Hanno Pœnorum Imperator, prodiditque hirta fœminarum corpora, viros pernicitate evasisse: duarumque Gorgonum cutes argumenti & miraculi gratia in Junonis templo posuit, spectatas usque ad Carthaginem captam.* La copie difere de l'original en ce que Pline n'attribuë point à Xenophon comme fait Solin d'avoir raporté qu'Hannon penetra jusques aux Iles Gorgades, &c. Mr. de Saumaise supose que Solin a brouillé cela afin de prouver que Xenophon de Lampsaque avoit vêcu après Hannon. (g) *Hoc obtinere vult Solinus ut finis illi respondeat principiis, & toto in cursu sibi constet. Hanno vetustior Xenophonte Lampsaceno. Quomodo igitur hic de illo prodere potuit?* J'avouë que c'est une enigme impenetrable pour moi, car je ne puis comprendre que Solin ait eu aucun interêt à faire voir qu'Hannon preceda ce Xenophon. Encore moins puis-je comprendre que si Xenophon est posterieur au Carthaginois, il lui ait été impossible de le citer comme le supose l'interrogation de Saumaise. Je trouve assez aparent que Solin a reduit à une les deux citations de Pline par l'esprit de brouillerie qui lui est propre, mais je n'oserois assûrer que Xenophon de Lampsaque n'a point dit tout ce qu'il lui attribuë: si cela étoit, me direz vous, Pline n'auroit pas cité deux Ecrivains, il se seroit contenté du temoignage de Xenophon. Vous vous trompez, repondrai-je, l'ordre veut qu'à l'egard des choses que l'on sait qu'Hannon a dites lui-même, on le cite preferablement à ceux qui temoignent qu'il les raporte.

(a) *Plin. lib. 8. c. 16. pag. 161.*

(b) *Plutarch. in præcept. de gerend. republ. circa init. pag. 799.*

(c) *De eo multa passim Plinius: de ejus præsertim obitu lib. 8. sect. 21. Harduin. ubi supra.*

(d) *Vossius ubi supra pag. 514.*

(e) *Solinus cap. ultimo.*

(f) *Plinius lib. 6. c. 31. p. 746.*

(g) *Salmas. ubi supra pag. 1297.*

Isaac Vossius s'est bien éloigné du sentiment de son pere, car au lieu de dire que nôtre Hannon a vêcu au tems d'Agathocles (h), il le fait antérieur à Homere & à Hesiode. Il ne se contenta pas de le faire chef de l'expedition (i) que firent les Pheniciens un peu après la ruine de Troie, il trouva dans la suite que ce ne seroit pas lui donner assez d'antiquité. Il supoſa donc dans un autre (k) Ouvrage qu'Hannon & Perſée vêcurent en même tems. Mr. Dodwel a refuté savamment & solidement cette pretension, & toutes les preuves sur quoi l'on avoit taché de l'établir. Il fait bien valoir le passage du 2. livre de Pline où il est marqué qu'Himilcon & Hannon entreprirent de longs voiages. (l) *Et Hanno, Carthaginis potentia florente, circumvectus a Gadibus ad finem Arabiæ, navigationem eam prodidit scripto: sicut ad extera Europæ noscenda missus eodem tempore Himilco.* On trouve que pendant la guerre d'Agathocles & des Carthaginois, ceux-ci avoient deux Generaux (m) dont l'un s'apelloit Hannon, & l'autre Himilcon. On peut d'ailleurs supoſer avec beaucoup de vraisemblance que cet état florissant des Carthaginois, dont parle Pline, preceda la premiere guerre qu'ils eurent avec les Romains; car pendant cette guerre il n'y a point d'aparence qu'ils aient songé à decouvrir de nouveaux païs, & l'on sait assez qu'ils ne terminerent cette guerre-là qu'à leur grand dommage. C'est pourquoi ces deux caracteres chronologiques de Pline nous menent à supoſer qu'il parle d'un Hannon qui florissoit au tems d'Agathocles. Vous trouverez dans Mr. Dodwel (n) un beau detail d'observations qui pourra persuader que l'on doit mettre nôtre Hannon entre la 92. Olympiade & la 129.

(h) *Isaac. Vossius ubi supra pag. 302. 303.*

(i) *Strabon en parle dans son 1. livre.*

(k) *De magnitud. Carthaginis pag. 52.*

(l) *Plin. lib. 2. cap. 67.*

(m) *Voiez Diodore de Sicile ad Olympiad. 118.*

(n) *Dodwell. dissertat. de Periplo Hannonis aetate in limine Geographiæ veteris scriptorum Græci minorum tomi 1. edit. Oxon. 1698.*

(A) *Elle tua son jeune frere.*] Hygin (o) raporte qu'elle tua le propre fils qu'elle avoit eu de Clymenus, & il ajoûte qu'elle le fit manger à son pere, & que celui-ci l'aiant sçu la tua. On doit corriger au chapitre 206. de cet Auteur *filiam*, & mettre *filium*, conformement à ce qu'il dit dans les chapitres 238. 239. 246. Outre cette diversité j'en trouve une autre entre lui & Parthenius. Celui-ci dit que le pere d'Harpalyce étoit fils de Telée, & qu'il demeuroit à Argos; celui-là le (p) fait fils de Schœneus, & Roi d'Arcadie. Mais comme au chapitre 238. il le fait fils d'Oeneus, on doit être très-certain qu'au lieu de Schœneus, il faut lire par tout ailleurs Oeneus; car nous aprenons d'Apollodore (q) & d'Antoninus Liberalis (r), qu'Oeneus avoit un fils nommé Clymenus.

(o) *Hygin, c. 206.*

(p) *Id. ib. & cap. 246. Il y a au chapitre 142. Cœneus & non pas Schœneus.*

(q) *Lib. 1.*

(r) *Cap. 2.*

(B) *Elle fut convertie en oiseau.*] Il regne deux grands defauts dans les inventions fabuleuses des anciens Grecs; l'un est qu'ils n'ont pas assez diversifié les incidens capitaux; l'autre est qu'il n'ont sçu garder aucune sorte d'uniformité dans les circonstances. A peine trouvez-vous deux Auteurs qui s'agissant d'un même fait, s'acordent sur les qualitez & sur les noms des personnes, sur les tems & sur les lieux. Si l'on a voulu par ce moien faire montre d'abondance, on s'y est mal pris; la sterilité du principal se repare mal aisément par des accessoires diversifiez. Il semble d'abord que l'Euphorion de Parthenius nous donne ici quelque chose de nouveau; mais prenez y garde, ce n'est que Terée transporté sur une autre scéne, avec quelques changemens d'Acteurs.

DEFAUTS des Mythologistes.

Digitized by Google

HARPALICUS, Roi des Amymnéens † dans la Thrace, eut une fille nommée HARPALICE, qui fut nourrie de (A) lait de vache & de jument, & qu'il accoutuma de bonne heure au maniement des armes. Il en fit par là une fort bonne guerriere, & s'en trouva bien; car si sa fille ne fût venuë à son secours, lors que (B) Neoptoleme fils d'Achille l'attaqua & le bleſſa, il eût été perdu sans reſſource; mais Harpalice chargea si à propos l'ennemi, qu'elle le mit en fuite. Son pere qu'elle avoit si heureuſement delivré de cette guerre étrangere β, perit quelque tems après dans une guerre civile: ſes ſujets le γ chaſſerent, & enfin le tuerent. Harpalice ſe retira dans les bois, & ſe mit à brigander. Elle alloit comme la foudre; & quand on couroit à cheval après elle pour recouvrer les beſtiaux qu'elle venoit d'enlever, on ne pouvoit point l'atteindre. Elle ne fut priſe que dans les filets qu'on lui tendit, comme pour prendre des cerfs. On la tua; mais il en coûta bon à ceux qui le firent: car auſſi-tôt il s'éleva une diſpute dans le voiſinage, pour ſavoir à qui étoit le betail qu'elle avoit volé. On ſe batit, & il en demeura de part & d'autre pluſieurs ſur la place. Depuis ce tems-là on établit pour coutume qu'on s'aſſembleroit au tombeau de cette fille, & qu'on y feroit des tournois en expiation de ſa mort. Il y eut une HARPALICE qui aima éperdûment δ Iphiclus, & qui mourut du chagrin de s'en trouver mepriſée. C'eſt d'elle qu'un certain cantique fut apellé *Harpalyce*.

HARPALUS, Aſtronome Grec, corrigea le cycle de Cleoſtrate; par un (C) autre cycle qui eut beſoin d'être corrigé. Ce fut Meton qui corrigea le nouveau cycle d'Harpalus, l'an 4. de ζ la 86. Olympiade. Cleoſtrate decouvrit les ſignes du Zodiaque, après θ qu'Anaximander eut decouvert en la 58. Olympiade l'obliquité de ce cercle. Jugez par là du tems d'Harpalus. Il n'eſt pas vrai, comme l'aſſûre Mr. Moreri, que Diodore de Sicile faſſe mention d'Harpalus. Il y a bien des brouilleries dans (D) Voſſius ſur tout ceci.

HARPALUS, Seigneur * Macedonien, & l'un des Capitaines d'Alexandre, ſe perdit par ſes depenſes énormes. Il s'attacha aux interêts d'Alexandre; pendant les demêlez qui s'éleverent entre ce Prince & le Roi Philippe, & il fut diſgracié pour ce ſujet ‡: mais dès que Philippe fut mort, Alexandre rapela Harpalus, & lui temoigna une amitié très-étroite. Je croi qu'il lui donna le gouvernement (A) de Cilicie. Pour celui de Babylone, il eſt très-conſtant qu'il le lui donna ‡, avec la charge de grand Threſorier. Harpalus s'étant imaginé que le Roi ſon maître ne reviendroit jamais de l'expedition des Indes, commit une infinité de malverſations, afin de ſoutenir les depenſes exceſſives de ſon lit & de ſa table. Il ſe plongeoit dans toutes ſortes de voluptez, & il ne (B) refuſoit rien à ſes maîtreſſes. Pluſieurs autres gouverneurs ſe figurant comme

† *Hygin. cap. 193. Servius in Æn. l. 1. v. 317. les nomme Amymoniens.*

β *Hygin. ibid.*

γ *Servius ibid.*

δ *Turneb. Adverſar. l. 10. c. 11.*

ζ *Diodor. Siculus lib. 12. n. 36.*

θ *Plinius lib. 2. c. 8. p. m. 148.*

* *Athenæus l. 13. pag. 594. Pauſanias l. 1. p. 35.*

‡ *Plutarch. in Alex. p. 669. E.*

‡ *Diodor. Sicul. l. 17. c. 108.*

(A) *Qui fut nourrie de lait de vache & de jument.*] Servius (a) lui apliquant ces paroles du 1. livre de l'Enéide,

Qualis equos Threïſſa fatigat
Harpalyce, volucremque fuga prævertitur Hebrum,

dit qu'elle fut nourrie de la même maniere, que Virgile (b) fait nourrir Camille par ſon pere Metabus.

(B) *Lors que Neoptoleme.*] Le pere de cette fille étoit deja ſon priſonnier, ſelon Servius. D'autres diſent que ce fut des mains des Getes qu'Harpalice le retira. (c) *Quidam hujus patrem à Getis, ut alii volunt à Mirmidonibus captum, collecta multitudine aſſerunt liberaſſe celerius quàm de fœminis credi poteſt.* Je ne ſai point où Charles Etienne ſuivi par Mrs. Lloyd & Hofman, avoit lu que le pere de nôtre Harpalice s'apelloit Lycurgus, & qu'il étoit vieux quand il devint priſonnier des Getes.

(C) *Par un autre cycle qui eut beſoin d'être corrigé.*] Le cycle de Cleoſtrate ſe nommoit *Octaëteris*. Il comprenoit 8. années, au bout deſquelles il pretendoit que le ſoleil & la lune revenoient au même point. Harpalus trouvant que cela n'arrivoit pas, inventa le cycle de neuf ans:

Nam (d) quæ ſolem hiberna novem putat æthere volvi
Ut luna ſpatium redeat, vetus Harpalus, ipſam
Ocius in ſedem momentaque priſca reducit.
Illius ad numeros prolixa decennia rurſum
Adjeciſſe Meton Cecropia dicitur arte.
Inſeditque animis: tenuit rem Gracia ſolers
Protinus, & longos inventum miſit in annos.

Meton ne trouvant pas que le cycle de neuf ans eût mieux reüſſi que les autres, inventa le cycle de 19. ans. On s'en eſt tenu là, comme Feſtus Avienus le remarque dans les vers que je viens de citer. Ce cycle eſt encore en vogue, & s'apelle le Nombre d'or.

(D) *Il y a bien des brouilleries dans Voſſius.*] I. Après avoir dit (e) dans ſa theſe que Meton publia l'*enneadecateride* la 1. année de la 87. Olympiade, ou l'année precedente, il dit dans le commentaire ſur ſa theſe que Diodore de Sicile parle de cela ſous l'an 3. de la 86. Olympiade. N'eſt-ce point produire un temoin celebre contre ſon propre calcul? Cela eſt-il fort prudent? C'eſt être de bonne foi, dira-t-on; j'en conviendrai, pourvu que Diodore ſe ſoit ſervi de cette chronologie: mais il eſt ſûr qu'il place le cycle de 19. ans à la derniere année de la 86. Olympiade. II. Il cite Pline au livre 2. chap. 12. touchant Cleoſtratus; il faloit citer le chapitre huit. III. Il dit que l'*octaëteride* de Cleoſtratus comprenoit 2090. ans & 22. On voit bien que l'Imprimeur a brouillé les nombres, mais le mot *annorum* eſt ſans doute une mepriſe de l'Auteur. Changez donc ces paroles, *introduxit octaëterida quæ erat annorum* CIↃ CIↃ XC XXII. en celles-ci, *introduxit octaëterida quæ erat dierum* CIↃ CIↃ CMXXII. car ce cycle comprenoit 2922. jours. IV. Il cite le 12. livre de Diodore de Sicile touchant l'*octaëteride*; je n'y ai point trouvé ce mot. V. Cette phraſe, *in hac octaëteride deprehenſum eſt vitium ab Harpalo commiſſum*, eſt mauvaiſe, elle ſignifie tout le contraire de ce qu'elle devroit ſignifier. Il n'y a point de lecteur qui ne croie qu'Harpalus ſe trompa en faiſant ce cycle, & neanmoins l'intention de Voſſius eſt de nous aprendre qu'Harpalus decouvrit la faute que l'Auteur du cycle avoit faite. VI. Il ne faloit pas dire qu'au lieu de l'*octaëteride* de Cleoſtrate on emploie l'*octaëteride* d'Harpalus; car les vers d'Avienus que Voſſius cite tout auſſi-tôt, marquent clairement que l'invention d'Harpalus étoit un cycle de neuf années.

(A) *Je croi qu'il lui donna le gouvernement de Cilicie.*] Je fonde ma conjecture ſur ce que dit Athenée (f), qu'Harpalus aiant perdu ſa maîtreſſe, en fit venir d'Athenes une autre, & la logea au palais roial de Tarſis. Elle y fut adorée d'un chacun, & qualifiée Reine; & tous ceux qui couronnoient Harpalus, avoient ordre de la couronner auſſi. Cela ſupoſe qu'Harpalus demeuroit à Tarſis avec toute ſorte d'autorité. Or Tarſis étoit la principale (g) ville de la Cilicie. Je ne m'arrête point au paſſage d'Athenée (h), où on lit qu'Harpalus érigea une ſtatuë de bronze à ſa maîtreſſe Glycera dans Tarſis ville de Syrie [ἐν Ταρσῷ] τῆς Συρίας. Je ne doute point que ce paſſage ne ſoit corrompu: car outre qu'il n'y avoit en Syrie aucune ville roiale ni conſiderable qui eût nom *Tarſus*, nous voions à la page 586. d'Athenée, que cette ſtatuë de Glycera fut erigée dans Roſſe, ἐν Ῥωσσῷ. Nous voions à la marge de la page 595. vis-à-vis de l'endroit du texte où l'on a imprimé [ἐν Ταρσῷ.] que d'autres manuſcrits portent ἐν Ῥωσσῷ. Athenée cite dans l'un & dans l'autre de ces deux paſſages le même Auteur, ſavoir Theopompe. Il faut donc que les Copiſtes aient bouleverſé le nom de la ville où étoit cette ſtatuë.

(B) *Il ne refuſoit rien à ſes maîtreſſes.*] Si quelque choſe pouvoit detruire la conjecture que j'ai avancée dans la remarque precedente, ce ſeroit la deſcription que Diodore de Sicile nous a laiſſée du luxe où Harpalus ſe plongea pendant qu'Alexandre étoit aux Indes; car elle

(a) *In Æneid. l. 1. v. 317.*

(b) Hic natam in dumis interque horrentia luſtra
Armentalis equæ mammis, & lacte ferino
Nutribat, teneris immulgens ubera labris.
Virg. Æneid. l. 11. v. 570.

(c) *Servius ubi ſupra.*

(d) *Feſtus Avienus in Arateis Prognoſticis, pag. m. 65.*

(e) *De ſcient. Mathem. pag. 150. 151.*

(f) *Lib. 13. pag. 586.*

(g) Τὸν τῆς παλλακῆς ἀνδριάντα ἐπέστησε λίθου, μεγάλης τῆς πόλεως οὔσης καὶ τὰ βασίλεια ἐχούσης. *Strabo l. 14. p. 463.*

(h) *Lib. 13. pag. 595.*

Digitized by Google

comme lui qu'Alexandre ne seroit jamais en état de leur faire rendre compte de leurs extorsions, avoient commis mille injustices. La premiere chose que fit Alexandre en revenant des Indes, fut de faire châtier très-severement quelques-uns de ces gouverneurs. Cela fit craindre un semblable traitement à Harpalus; desorte que pour le prevenir il s'enfuit en Grece avec des sommes immenses, qu'il prit au thresor Roial qu'on lui avoit confié. Il leva aussi six mille hommes, qu'il debarqua à Tenare sur les terres des Lacedemoniens; & s'en alla à Athenes, pour tâcher d'y faire entreprendre la guerre contre Alexandre †. Il gagna à force d'argent quelques Orateurs ‡; car il savoit bien qu'il n'y a pas de plus puissant instrument que la langue de ces gens-là pour troubler le repos public, & pour pousser les peuples à prendre les armes. Mais s'il savoit d'un côté le grand pouvoir qu'ils ont sur le peuple, il n'ignoroit point de l'autre le grand pouvoir qu'a sur eux une bonne somme. Se voiant donc muni de beaucoup d'argent, il espera de mettre la ville d'Athenes dans ses interêts. Il se trompa, Phocion fut (C) incorruptible; & d'ailleurs * les lettres d'Antipater gouverneur de Macedoine, & celles d'Olympias mere d'Alexandre continrent les Atheniens dans le respect. Ce fut à Harpalus à (D) chercher une autre

† *Id. ib.*

‡ *Plut. in Phocione pag. 750. in Demosthene pag. 857.*

* *Diodor. Sicul. ubi supra.*

(a) *Theopompus & Cleitarchus apud Athen. l. 13. p. 586.*

(b) *Theopompus. ib. pag. 595.*

(c) Ἀγαπᾷ δὲ τῆς χώρας ἀπολιμπάνεσθαι ἐπιμελητής, καὶ φιλοκαλῶν Ἑλληνικὰς φυτείαις διακοσμῆσαι τὰ βασίλεια καὶ τοὺς παραδρόμους, τῶν μὲν ἄλλων ἐφιέντων, τὸν δὲ κίττον οὐκ ἔτρεφεν ἡ γῆ μόνον, ἀλλὰ καὶ διέφθειρεν, ἡ φέρουσα τὴν πόλιν. Harpalo, qui regionis hujus relictus præfectus fuit, studenti Græcis plantis regiam & ambulationes excolere, cætera respondêrunt, unam respuit tellus hederam, quam semper corrupit impatientem ejus temperiei. *Plut. in Alexandro p. 686. B.*

(d) *Apud Plut. Sympos. l. 3. c. 2. pag. 648.*

(e) Plutarchus in Sympoſiacis, qui inter alia ſcribit eum hortis regiis & viridariis Babyloniacis præpoſitum fuiſſe. *Scalig. animadverſ. in Euſebium n. 1691. pag. 127.*

(f) *Plut. in Phocione p. 751. B.*

elle porte qu'Harpalus s'abandonna à la debauche des femmes, & à des impuretez encore plus odieuses; qu'il faisoit venir de la mer rouge une grande quantité de poissons; que ses depenses ordinaires étoient excessives; & qu'outre cela il fit venir une celebre Courtisane d'Athenes, qui s'apelloit Pythionice; qu'il lui fit des presens d'un prix immense; que quand elle fut morte il lui fit bâtir un tombeau superbe, & manda du même païs une autre fameuse Courtisane nommée Glycera, avec laquelle il vécut dans une molesse si prodigue, qu'on ne la sauroit representer. Tout cela se fit selon Diodore de Sicile pendant qu'Harpalus étoit gouverneur de Babylone, & sur-Intendant des Finances, & depuis qu'Alexandre se fut engagé à l'expedition des Indes. J'ai donc eu tort de parler du gouvernement de Cilicie, me dira-t-on. L'objection seroit forte, s'il n'y avoit lieu de croire que Diodore de Sicile, à l'imitation de ceux qui composent une histoire generale, a trop entassé les évenemens particuliers, & trop negligé le detail du tems. Les Auteurs qu'Athenée cite sont plus croiables que Diodore, car ils se sont fait une matiere particuliere des debauches d'Harpalus: la presomption est donc qu'ils en ont mieux developé les circonstances, que Diodore ne l'a pu faire, lui qui n'a parlé d'Harpalus qu'en gros, & qui ne passoit sur les incidens particuliers que le plus vite qu'il pouvoit. C'est la methode de l'histoire generale. Or que disent les Auteurs d'Athenée? Le voici. Après la mort de Pythionice qu'Harpalus avoit aimée passionément, il fit venir Glycera, & l'introduisit au palais roial qui étoit à Tarsis, & la fit adorer du peuple, & traiter de Reine. (a) Ἦν δὲ ἐλθοῦσαν εἰκὸς ἐν τοῖς βασιλείοις τοῖς ἐν Ταρσῷ καὶ προσκυνεῖσθαι ὑπὸ τῆς πλήθους βασίλισσαν προσαγορευομένην. *Ac illo profectam in regia quæ Tarsis fuit collocasse, ut adorarent omnes ac reginam salutarent, jussisse.* S'il eût été gouverneur de Babylone lors qu'il fit venir Glycera; il l'eût introduite dans le palais de Babylone; c'est à Babylone qu'il lui eût fait rendre les honneurs de l'adoration, & donner le titre de Reine. Il a fait cela dans Tarsis, donc il étoit gouverneur de la Cilicie lors que Pythionice mourut, & lors que Glycera remplit la place de Pythionice; donc Diodore de Sicile s'est trompé aux circonstances du tems, puis qu'il suppose que les amours d'Harpalus pour Pythionice, & ensuite pour Glycera; ont suivi le tems auquel Harpalus fut pourvu du gouvernement de Babylone, & auquel Alexandre s'en alla aux Indes. Qu'on ne m'objecte point le sepulcre qu'Harpalus (b) fit bâtir à Pythionice dans Babylone; car cela ne prouve point que cette femme soit morte depuis qu'il fut pourvu du gouvernement de Babylone. Je ne sai si l'on pourroit mettre entre les marques du luxe de ce gouverneur, la peine qu'il prit de faire venir de Grece toutes sortes de plantes pour l'ornement des jardins, & des allées (c) de Babylone; car si l'on en croit Theophraste (d), il ne fit cela que par ordre d'Alexandre. Si Scaliger avoit conclu de cela qu'Harpalus avoit l'intendance des jardins & des vergers roiaux à Babylone, il ne pourroit être censuré que d'une chose; mais il dit (e) que Plutarque attribuë cet emploi à Harpalus; il a donc bronché deux fois. 1. Il ne s'est point souvenu qu'Harpalus étoit gouverneur de la Province de Babylone, & qu'ainsi l'intendance des jardins n'étoit pas sa principale charge, mais une petite dependance de son emploi. 2. Il est faux que Plutarque dise ce qu'il lui impute.

(C) *Phocion fut incorruptible.*] C'étoit lui qu'Harpalus tâcha principalement de gagner: il voioit venir à lui les autres declamateurs, & ne leur donnoit que des sommes très-modiques; mais il fit offrir à Phocion 700. talens, & le voulut rendre l'arbitre absolu de ses affaires. (f) Τῶν ἄλλων ἀπὸ τῦ βήματος χρημαλίζοντας δήμους ἦν καὶ ἄμικτα φθεγγομένους πρὸς αὐτὸν, τούτοις μὲν ἀπὸ πολλῶν μικρὰ διελέζατο, προσῆκε καὶ διέβλεψε, τῷ δὲ Φωκίωνι προσέπεμψε δώδεκα ἐπταλάντου τάλαντα. *Concionalium hirudinum fuit certatim concursatio operas suas ei venditantium: modicam his ille ex multis obtulit & objecit escam, Phocioni vero per interuncios septingenta talenta obtulit.* Phocion le rebuta, & lui fit signifier qu'il le feroit repentir de ses complots, s'il le voioit continuer à corrompre les habitans. Cela fut cause qu'Harpalus agit avec plus de retenuë: il éprouva que toutes ces langues venales qu'il avoit gagnées le traversoient ouvertement, afin de dissiper les soupçons, & que Phocion qui n'avoit rien pris lui étoit le moins contraire. Cela lui fit faire de nouvelles tentatives pour le gagner; mais il le trouva de toutes parts imprenable. Charicles gendre de Phocion n'imita point cette integrité, & se rendit si suspect, que son beau-pere refusa de l'assister, quand il le vit accusé juridiquement d'intelligence avec Harpalus (g). Pour ce qui est de Demosthene, il en usa le plus malhonnêtement du monde; il toucha de grosses sommes afin de parler pour Harpalus; mais quand il fut question de haranguer, il parut dans l'assemblee le cou tout couvert de linges, & se plaignit d'un mal de gorge qui lui ôtoit l'usage de la parole (h). Ce fut alors qu'on debita le bon mot où l'on faisoit allusion à l'esquinancie. (i) Οἱ δὲ σύφωνες χλευάζοντες οὐχ ὑπὸ συνάγχης ἔφασκον αὐτὸν ἀπ' ἀργυρώγχης ἀλῆφθαι νύκτωρ τὸν δημαγωγόν. *Ibi homines faceti cavillantes non angina dixerunt, sed argentangina oratorem nocte correptum.* Il n'en fut pas quite pour être raillé; car ses engagemens avec Harpalus furent cause de son exil (k). Notez que Pausanias (l) le croit innocent. Harpalus & sa concubine Glycera, firent distribuer dans Athenes une grande quantité de blé. Ce fut une des choses pour lesquelles on le berna dans une piece comique qui fut joüée sur les bords de l'Hydaspe, & dont quelques-uns ont dit qu'Alexandre même étoit l'Auteur (m). Il est remarquable qu'après la mort d'Harpalus, une fille qu'il avoit euë de Pythionice fut reçuë chez Phocion, & élevée avec toute sorte de soin, tant par lui que par son gendre Charicles (n).

(D) *Ce fut à Harpalus à chercher une autre retraite.*] Il reçut ordre de sortir d'Athenes, comme nous l'aprenons de (o) Plutarque, & de (p) Quinte Curce. Je croi que la cause fut plaidée avec aparat; car Pollux cite une harangue d'Hyperides ὑπὲρ Ἁρπάλου. Je ne parle point de la harangue de Dinarchus, qui a pour titre ὑπὲρ τῦ μὴ ἐκδόναι Ἅρπαλον Ἀλεξάνδρῳ; elle passe pour supposée. Il ne laisse pas d'être vrai que cet Orateur plaida effectivement dans cette cause; on avoit 5. de ses harangues περὶ Ἁρπαλείων (q). Ces procés eut de grandes suites; car après qu'il eut été resolu dans Athenes qu'on feroit sortir Harpalus, on informa contre ceux qui s'étoient laissé corrompre par ses presens. S'il n'eût point trouvé de gens à corrompre, il auroit été livré à Alexandre (r). Un (s) des amis de ce Prince sollicita puissamment les Atheniens de lui livrer Harpalus, & ne l'aiant pu obtenir, il leur marqua quelque tems après à qui cet homme avoit donné de l'argent, & combien. Il trouva cela dans les papiers de l'Intendant d'Harpalus (t).

Mettons ici la critique du Philoxene du Moreri. Celui qui a donné (v) cet article assûre que *Philoxene Capitaine Macedonien prit en Candie Harpalus qui avoit enlevé les richesses* d'Alexandre; *.... qu'il découvrit tous ceux à qui Harpalus avoit confié ce threſor dans Athenes; qu'il en envoia la liſte aux Magiſtrats pour retirer cet argent, & les faire punir, mais qu'il ne voulut point nommer Demoſthene, quoi qu'il eût eu quelque diferend avec ce fameux Orateur, preferant en cette occaſion l'eſtime qu'il faiſoit de ſon éloquence à ſon propre reſſentiment.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Id. in Demoſthene p. 857.*

(i) *Id. ib.*

(k) *Juſtin. l. 12. c. 5.*

(l) *Voiez la remarque D, à la fin.*

(m) *Athen. l. 13. pag. 586. & 595.*

(n) *Plutarch. in Phoc. pag. 751.*

(o) *Id. in Demoſthene pag. 875. E.*

(p) *Lib. 10. c. 2.*

(q) *Voiez Scaliger animadverſ. in Euſebium n. 1691. p. m. 127.*

(r) *Pauſanias l. 1. pag. 35.*

(s) Philoxene, Macedonien. *Pauſanias l. 2. p. 76.*

(t) *Id. ib.*

Fautes du ſuplément de Moreri.

(v) *Il eſt dans le ſuplément du Dictionaire de Moreri.*

Digitized by Google

tre retraite ; il s'en retourna à Tenare où il avoit laiſſé ſes ſoldats, & paſſa de là en Crete. Mais il ne la fit pas longue : un de ſes amis (E) le tua en trahiſon †. Le ſuplément de Moreri eſt fautif ſur ce point-là, comme je le ferai voir †. Alexandre croioit ſi fermement qu'Harpalus étoit honnête homme, qu'il fit mettre aux fers, comme de faux delateurs, ceux qui lui porterent la premiere nouvelle de la fuite de ce perſonnage *. La nouvelle qu'il reçut que ce perfide chaſſé d'Athenes avoit été tué, rompit le (F) deſſein où il étoit de revenir en Europe, pour mettre les Atheniens à la raiſon. Il s'étoit ſervi d'Harpalus pour faire (G) venir des livres, lors qu'il vit qu'on n'en trouvoit point dans les Provinces éloignées du païs Grec. Le tombeau qu'Harpalus fit (H) faire à l'une de ſes maîtreſſes fut fort ſomptueux. Je ne penſe pas qu'un certain murmure (I) contre la providence, que Ciceron nous a conſervé, regarde nôtre Harpalus.

‡ *Id. ib.*

† *Dans la remarque D.*

* Τὸν δὲ πρώτους τὸν Ἁρπάλου φυγὸν καὶ ἀπόδρασιν ἀναγγείλαντας ἔδησεν Ἐφιάλτην καὶ Κίσσον ὡς κατασυκοφαντήσαντας τὸν ἄνδρα. Illos qui Harpali fugam primi nuntiaverunt in vincula conjecit, Ephialtem & Ciſſum, tanquam mendacia de eo nunciantes. *Plut. in Alexand. p. 689. B.*

ment. On cite Pauſanias. Je trouve là cinq fautes. I. Il eſt faux que Philoxene ait pris Harpalus ni en Crete, ni en aucun autre lieu. Il ne prit (*a*) que ſon Intendant qui s'étoit ſauvé à l'Ile de Rhodes. L'Auteur que je critique n'en parle point ; cette omiſſion ſera ſa IL faute. III. Harpalus *ne confia point ce threſor dans Athenes* ; il y donna des ſommes pour gagner des gens qui lui fuſſent favorables. IV. La liſte que Philoxene envoia aux Magiſtrats ne contenoit point les noms des pretendus depoſitaires de ce threſor, mais le nom de ceux à qui Harpalus donna de l'argent pour les corrompre. V. Pauſanias (*b*) ne dit point que Philoxene ait eu envie de retirer cet argent. VI. Et bien loin de dire que ce Macedonien ſuprima ſon *reſſentiment* par l'eſtime de l'éloquence de Demoſthene, il ſupoſe manifeſtement que cet Orateur auroit paru dans le catalogue de Philoxene, ſi l'on eût trouvé ſon nom dans les papiers de l'Intendant d'Harpalus. Voici le raiſonnement de Pauſanias. Si Harpalus avoit donné de l'argent à Demoſthene, on l'eût decouvert par les papiers de ſon Intendant ; & ſi on l'eût decouvert, Philoxene l'eût marqué dans le catalogue qu'il envoia aux Atheniens, car il avoit eu des querelles particulieres avec Demoſthene, & il ſavoit qu'Alexandre étoit furieuſement irrité contre ce fameux Orateur. Or il ne fit aucune mention de Demoſthene en faiſant ſavoir aux Atheniens le nom de ceux à qui Harpalus avoit donné de l'argent, & combien chacun d'eux avoit touché. Il faut donc penſer que Demoſthene n'en toucha pas. Fiez vous après cela à de tels faiſeurs de Dictionaire. Deplorez plutôt le ſort d'une infinité de lecteurs qui ont cru fort bonnement que Pauſanias nous donne là un exemple d'une inſigne generoſité, un homme ſi rempli d'admiration pour Demoſthene ſon ennemi, qu'il étoufe en ſa faveur ſon reſſentiment lors qu'il a une occaſion très-favorable de ſe venger. Tant eſt grand le pouvoir de l'éloquence ! s'écrieront les jeunes declamateurs qui auront cherché des materiaux dans ce nouveau (*c*) *Polyanthea*.

(*a*) *Pauſanias ubi ſupra.*

(*b*) *Id. ib.*

(*c*) *C'eſt-à-dire dans le Dictionaire de Morери.*

(E) *Un de ſes amis le tua en trahiſon.*] Il s'appelloit Thimbron, à ce que dit Diodore de Sicile, & il étoit de Lacedemone, à ce que dit Arrien. Il s'empara de tous les effets d'Harpalus. D'autres (*d*) diſent qu'un voiageur fit ce meurtre ; d'autres (*e*) l'attribuent aux domeſtiques d'Harpalus ; & d'autres (*f*) à un Macedonien qui ſe nommoit Pauſanias. Ces variations ſont perdre patience, & deshonorent les hiſtoriens.

(*d*) *Quint. Curtius l. 10. c. 2.*

(*e*) *Pauſanias l. 2. pag. 76.*

(*f*) *Id. ib.*

(F) *Rompit le deſſein où il étoit.*] C'eſt Quinte Curce qui nous l'aprend. *His cognitis*, dit-il, *Rex Harpalo Athenienſibuſque juxta infeſtus, claſſem parari jubet ; Athenas protinus petiturus. Quod conſilium dum agitat, clam litera ei reddunturs Harpalum intraſſe quidem Athenas, pecunia conciliaſſe ſibi principum animos, mox conſilio plebis habito, juſſum urbe excedere, ad Graecos militeſ perveniſſe, à quibus interceptum & trucidatum à quodam viatore per inſidias. His latus in Europam trajiciendi conſilium omiſit* (*g*). Il faudroit être ſtupide, pour ne pas apercevoir qu'il y a une aſſez groſſe lacune entre le 1. & le 2. chapitre du 10. livre de Quinte Curce ; car où eſt l'hiſtorien ſi vuide de ſens commun, qu'il ſoit capable de parler d'un Harpalus de la maniere que Quinte Curce en a parlé dans le paſſage qu'on vient de lire ; qu'il ſoit, dis-je, capable d'en parler de cette maniere, ſans avoir prealablement expliqué qui étoit ce perſonnage, & quelle entrepriſe il avoit formée. Il n'eſt pas beſoin que j'inſiſte là-deſſus ; ſi quelcun ne ſent point cela, il n'eſt pas capable de comprendre les raiſons que j'alleguerois.

(*g*) *Quint. Curtius l. 10. c. 2.*

(G) Alexandre *s'étoit ſervi d'Harpalus pour faire venir des livres.*] Plutarque nous aprend ce fait : liſez ce qui ſuit, vous y trouverez qu'on ne croioit pas deplaire à ce Prince en lui envoiant des poëſies ; (*h*) Τῶν δ' ἄλλων βιβλίων ἐν ἀπορίᾳ ὄντων τοῖς ἄνω τόποις, Ἁρπάλου ἐπέλαυνον πέμποντος. πρὸς οὓς ἔστειλεν αὐτῷ τὰς τε Φιλίσκου βίβλους, καὶ τῶν Εὐριπίδου καὶ Σοφοκλέους καὶ Αἰσχύλου τραγῳδῶν συχνάς, καὶ Τελέστου καὶ Φιλοξένου διθυράμβους. *Aliorum librorum quum in ſuperioribus provinciis non eſſet ei facultas, mandavit Harpalo ut mitteret. Ille miſit ei Philiſti libros, Euripidiſque & Sophoclis, & Æſchyli tragœdiarum magnam vim, Teleſtis quoque Philoxeniique dithyrambos.*

(*h*) *Plut. in Alex. p. 668. D.*

(H) *Le tombeau qu'Harpalus fit faire à l'une de ſes maîtreſſes.*] Il avoit fait des depenſes incroiables pour Pythionice pendant qu'elle vécut ; il n'en fit pas moins pour l'enterrer. Les funerailles ſe firent avec la plus magnifique ſymphonie du monde ; tout ce que la Muſique pouvoit donner de plus beau & en voix & en inſtrumens fut aſſemblé (*i*). Il lui fit élever deux ſuperbes monumens, l'un à Babylone, & l'autre proche d'Athenes. Il y depenſa plus de 200. talens : il conſacra un temple & un bois à cette femme, ſous le nom de Venus Pythionice (*k*). Le tombeau qu'il lui fit faire dans l'Attique ſur le chemin d'Eleuſis, ſurpaſſoit tous ceux qui étoient proche de là. On l'auroit pris pour celui d'un des plus grans hommes qui fuſſent ſortis d'Athenes. Quelle devoit donc être la ſurpriſe des étrangers, lors qu'ils aprenoient que c'étoit celui d'une garce ? Quel jugement devoient-ils faire des Atheniens ? Cette reflexion eſt de (*l*) Dicearchus. Un Auteur qui ſe connoiſſoit parfaitement en ces matieres, aſſûre que le tombeau de Pythionice ſur le chemin d'Eleuſis, étoit le plus beau de tous les anciens monumens que l'on pût voir dans la Grece. Ὡς καὶ μνῆμα ἀποθανόσης ποιῆσαι πάντων ἐκέσα Ἑλλήνων ἐσιν ἀρχαῖα, θέας μάλιςα ἄξιον. *Ut mortua monimentum poſuerit omnium quae in Gracia veterum operum quod ſpectatur digniſſimum* (*m*). Il eſt même vrai qu'on ne ſuivit pas fidelement les intentions d'Harpalus ; on ne depenſa pas toutes les ſommes qu'il deſtina à ce monument. Charicles gendre de Phocion ſe chargea de l'intendance de cet ouvrage à la priere d'Harpalus, & n'y depenſa pas les 30. talens qu'on lui mit en main. Il ſe diffama en deux manieres : 1. en ſe chargeant de la direction d'un monument deſtiné à une garce : 2. en s'aproprianr une partie des ſommes qu'on lui avoit confiées. Μνημεῖον ἀπὸ χρημάτων πολλῶν ἐπιτελέσας φιλήσας προσέταξε τῷ Χαρικλεῖ τὴν ἐπιμέλειαν. ὅσων δὲ τὴν ὑπουργίαν ταύτην, αἰσχύνῃ προσαφήκευεν ὑπόφορ συνηλωδίᾳ. διαμίσθου γὰρ ἔτι νῦν ἐν Ἐλευσῖνι, ᾗ βαδίζουσιν ἐξ ἄστεως εἰς Ἐλευσῖνα, μισθὸν ἔχων τῶν τριάκοντα ταλάντων ἄξιον, ὅσα τῷ Ἁρπάλῳ λογισθῆναι φασὶν εἰς τὸ ἔργον ὑπὸ τοῦ Χαρικλέους. *Quum Harpalus monumentum ſumptuoſum locare vellet faciendum, ejus rei demandavit Charicli curam. Hoc miniſterium per ſe turpe fœdavit inſuper ſepulcrum abſolutum. Extat enim & hac ætate in Hermio, qua Athenis Eleuſina itur, neque in eo triginta talenta, quantam ſummam expenſam tuliſſe in id opus Harpalo autumant Charicles, comparent* (*n*). Pauſanias avouë qu'il ne ſait rien ni de la patrie, ni de la famille de Pythionice, mais ſeulement qu'elle avoit exercé le metier de fille de joie dans Athenes & à Corinthe. Athenée en ſavoit un peu davantage. Il dit qu'elle avoit été ſervante de Bacchis la flûteuſe, & qu'enſuite elle s'enrôla ſous une maquerelle de Thrace qui demeuroit à Egine, & qu'elle la ſuivit à Athenes où elle tranſporta ſon bordel ; deſorte que Pythionice étoit une triple eſclave, & une triple proſtituée ; ὥστε γίνεσθαι μὴ μόνον τρίδουλον, ἀλλὰ καὶ τρίπορνον αὐτὴν, *Ut non ſolum ter mancipium, ſed etiam ter ſcortum fuerit* (*o*).

(*i*) *Poſidonius l. 22. Hiſtoriar. apud Athen. lib. 13. p. 594.*

(*k*) Ταύτης στόλμιος ὁ φιλοτιμώτατος τῶν φίλων ἱερὸν καὶ τέμενος ἱδρύσασθαι, καὶ προσαγορεύσας τὸν τόπον καὶ τὸν βωμὸν Πυθιονίκης Ἀφροδίτης. Autus hic eſt qui de amicitia tua gloriaretur, illi & lucum & templum conſecrare, ædemque illam & aram Pythionices Veneris nuncupare. *Theopompus in epiſt. ad Alexandrum, apud Athen. ib. pag. 595.*

(*l*) *In libris de defenſa in antrum Trophonium, apud Athenaum pag. 594.*

(*m*) *Pauſanias l. 1. pag. 36.*

(*n*) *Plut. in Phocione p. 751. D.*

(*o*) *Athen. l. 13. pag. 595. ex Theopompo in epiſt. ad Alexandrum.*

(*l*) *Murmure contre la providence . . . regarde nôtre Harpalus.*] Voici les paroles de Ciceron : (*p*) *Diogenes quidem Cynicus dicere ſolebat, Harpalum qui temporibus illis prado felix habebatur contra Deos teſtimonium licere, quod in illa fortuna tamdiu viveret.* Je ſuis de l'opinion de Mr. Menage : l'Harpalus de Ciceron, le Scirpalus de (*q*) Diogene Laërce, & le Scirtalus de (*r*) Suidas me ſemblent être un ſeul & même homme. Or le Scirpalus de Diogene Laërce, & le Scirtalus de Suidas étoit un fameux pirate qui prit Diogene le Cynique, & le vendit ; je crois donc que l'Harpalus de Ciceron étoit un pirate, & non pas un Capitaine d'Alexandre le grand. Le caractere que Ciceron

(*p*) *De natura Deorum l. 3.*

(*q*) *Lib. 6. in Diog. n. 74.*

(*r*) *In Διογένης.*

Digitized by Google

palus. Si j'ai raiſon, les moralitez du Pere Leſcalopier ne ſont pas bien apliquées. Il y a dans Euſebe une (K) faute que je marquerai.

☞ HARRAVAD (ISAC BEN) Rabin celebre vers la fin du XII. ſiecle. Il a écrit quelque choſe, mais on ne ſçait pas au vrai ce que c'eſt. On lui attribuë deux proprietez admirables, car on dit qu'il pouvoit conoître au viſage des gens s'ils avoient une ame qui fût venuë d'un autre corps, ou qui eût commencé d'exiſter au moment qu'elle avoit été unie au leur, & encore qu'il fût aveugle il diſcernoit ſûrement par l'odorat ſi quelcun étoit en vie, ou non *. La critique du Pere (A) Bartolocci eſt un peu groſſiere en cette rencontre.

* *Tiré de la bibliotheca Rabbinica de Bartolocci to. 3. pag. 888. 889.*

☞ HARTUNGUS (JEAN) né à † Miltemberg l'an 1505. fit ſes études dans ſa patrie, & puis dans l'Univerſité d'Heidelberg. Il prit enſuite les armes, & les porta en Hongrie contre les Turcs, mais il ſe remit quelque tems après au doux ſervice des Muſes, & fut profeſſeur en langue Greque dans l'Academie d'Heidelberg. Il s'aquita glorieuſement de cette charge pendant 15. ans, & il ne l'auroit point quittée ſi l'on n'avoit établi la Religion Proteſtante au Palatinat l'an 1546. Ce changement l'obligea à chercher un autre poſte; il en trouva un à Fribourg dans le Briſgaw, & il en fut ſi content qu'il ne le quitta qu'avec la vie. Il tint un rang honorable parmi les profeſſeurs de Fribourg, & il eut beaucoup de diſciples. Il fit des leçons ſur Homere, & ſur quelques autres poëtes, & il compoſa d'aſſez (B) bons livres. Il mourut dans la même ville le 16. de Juin 1579. après y avoir profeſſé les belles lettres 33. ans. L'épitaphe qu'il (C) ſe fit temoigne qu'en inſtruiſant la jeuneſſe il avoit ſoufert beaucoup, & apris beaucoup ‡.

† *Ville d'Allemagne ſur le Mein.*

‡ *Tiré de Melchior Adam, in vitis Philoſoph. Germanor. pag. 300. 301.*

HEBED-

à donné à Harpalus ne convient nullement au Capitaine d'Alexandre. L'Harpalus de Ciceron étoit un fameux brigand, auſſi conu par le bonheur qui l'accompagnoit dans ſes brigandages, que par ſes brigandages mêmes: ſa longue proſperité étoit conuë, comme il paroît par la conſequence que Diogene en tira: vu qu'on ſe rendroit très-ridicule à credit, ſi l'on raiſonnoit de la ſorte dans une ville où les bonnes priſes d'un corſaire ne feroient du bruit que depuis 4. ou 5. ans. Joignez à cela qu'il n'y a rien qui aplique davantage à faire des reflexions de murmure ſur la proſperité des mechans, que de ſe voir malheureux à (a) cauſe de cette proſperité. S'il y a donc quelque voleur dont la longue impunité ait pu arracher de la bouche de Diogene la plainte que Ciceron a raportée, c'eſt ſans doute celui dont Diogene devint l'eſclave; or comme il devint l'eſclave d'un pirate, & non pas du gouverneur de Babylone, il faut conclure que le temoin qu'il croioit qu'on pouvoit produire contre l'exiſtence des Dieux, étoit le pirate qui l'avoit pris.

(a) *Voiez ci-deſſus pag. 1039. col. 2.*

C'eſt donc en vain que le Pere Leſcalopier (b) repreſente à ſes lecteurs, qu'Harpalus gouverneur de Babylone ne demeura point long tems impuni, après avoir enlevé les threſors du Roi ſon maître. C'eſt en vain qu'il montre que ce voleur ne fit que paſſer d'infortune en infortune, & qu'il fut miſerablement tué au bout d'un an: il ne fait que raiſonner contre lui-même; plus il avance vers ſon but, plus il s'écarte de ſon ſujet; car il s'agit d'un voleur qui avoit été long tems heureux: voilà l'objection; & vous nous alleguez un voleur qui fut puni preſque ſur le champ: ce n'eſt pas repondre; c'eſt plutôt travailler, ſans y prendre garde, à faire d'une difficulté qui n'eſt preſque rien, une pierre d'achopement pour les ſimples; c'eſt un ſcandale pour eux que de voir que l'on repond à un profane, en bouleverſant tout l'état de la queſtion. Et puis cette concluſion du Pere Jeſuite, n'eſt-elle pas édifiante? *Omitte Harpalum, ſume Diogenem: ne quereré quod regia pecunia prædo unum annum vivat in ſua fortuna: querere quod prædo divina providentia in ſua impietate longam vitam vivat: ſed neque id certe conquerendum eſt, nam longa vita miſerrimi canis omnibus infeſti, omnibus exoſi, longum ſupplicium fuit, longioris tamen ſupplicii breve præludium* (c).

(b) *Leſcalop. commentar. in Ciceron. de Natura Deor. l. 3. pag. 683.*

(c) *Leſcalopier ibid. pag. 682.*

(K) *Il y a dans Euſebe une faute.*] Il dit ſous la troiſiéme année de la 113. Olympiade, qu'Harpalus s'enfuit en Aſie, *Harpalus fugit in Aſiam.* Scaliger aprouve cette chronologie; mais il corrige *Aſiam* par *Atticam*; & il eſt certain que ſi Euſebe n'a pas dit *Aticam*, il l'a dû dire. Bongars (d) avoit corrigé *fugit ex Aſia.*

(d) *In Juſtin. lib. 12. c. 5.*

(A) *La critique du Pere Bartolocci eſt un peu groſſiere.*] Aiant cité ces paroles du Rabin Rekanati, *& licet fuiſſet cæcus ſenſibiliter percipiebat ex aere an iſte fuiſſet vivus an vero mortuus*, il ajoûte, (e) *cognoſcere cadaver ex olfactu mira res apud Judæos: quia cum Judæi male olentes inter ſe continuo verſentur, illorum olfaciendi ſenſus videtur depravatus, ut inter cadaveris & latrinarum malum odorem diſtinguere neſciant, niſi prodigium fiat.* C'eſt une mauvaiſe raillerie, & ſi l'on veut ſe defaire de tout eſprit de chicane l'on reconoîtra que l'odorat de ce Rabin avoit quelque choſe de fort particulier, en cas qu'il fît le diſcernement dont il eſt queſtion. Car il ne faut pas pretendre qu'on ait voulu dire qu'il diſcernoit ſi un homme mort depuis quelques jours ne vivoit plus; tous les aveugles feroient ſans peine cela. On a voulu dire que le changement qu'il ſentoit dans l'air auſſitôt qu'un homme étoit expiré, lui faiſoit conoître certainement la mort de cet homme. Ne m'avouëra-t-on pas que ce changement eſt imperceptible? Le Pere Bartolocci a cenſuré une autre choſe. Il demande comment ce Rabin aveugle pouvoit conoître l'âge de l'ame en regardant au viſage. Afin que cette cenſure fût juſte il faudroit que les mêmes gens qui ont parlé de cette vertu de nôtre Rabin, euſſent nettement declaré qu'il étoit alors aveugle, & qu'il ſe ſervoit de l'inſpection du viſage. Or il ne paroît point qu'ils aient fait une pareille declaration, (f) *Pius iſte Ben Harravad cognoſcebat ex vultu, utrum anima creata in ipſo actu infuſionis informaretur homo, an vero aliunde ex tranſmigratione animam haberet adventiciam.* Ces paroles du Rabin Rekanati temoignent bien que l'autre Rabin conoiſſoit par le viſage, ſi l'ame des gens étoit toute neuve, ou non; mais non pas s'il le conoiſſoit en regardant le viſage, ou en le touchant. Or ces deux moiens ne ſont pas moins merveilleux l'un que l'autre, & il ſemble même que le dernier ſoit plus dificile que le premier. On m'objectera en faveur de Bartolocci que Rekanati faiſant mention de l'autre proprieté, obſerve que le Rabin Harravad étoit aveugle, mais je demanderai toûjours, le fait-il être quant à ce tems-là ce merveilleux phyſionomiſte qui diſcernoit ſi les ames étoient dans le lieu de leur naiſſance? Car s'il a ſeulement voulu dire qu'Harravad diſcernoit cela avant que de devenir aveugle, que deviendront les railleries de Bartolocci, ſes exclamations, ſes invectives? Il avoit ſujet de ſe moquer de tous ces contes, mais il faloit ſe ſervir d'autres raiſons. La juſteſſe eſt neceſſaire qui que ce ſoit que l'on veuille refuter.

(e) *Bartoloecius, biblioth. Rabbinica, tom. 3. pag. 889.*

(f) *R. Rekanati apud Bartolocc. ib. pag. 888.*

(B) *Il compoſa d'aſſez bons livres.*] Des prolegomenes & des nôtes ſur les trois premiers livres de l'Odyſſée. *Chiliades locorum Homericorum: decuria* (g) *locorum quorundam memorabilium* (h). Il traduiſit en Latin le poëme d'Apollonius ſur les Argonautes. Cette verſion n'eſt point eſtimée. Voici le jugement qu'en a fait un bon Critique, (i) *Miratus ſum hominem & eruditum, & in Græca præſertim lingua cum laude verſatum ita tranſtuliſſe* [Apollonium] *ut non paullò facilius ſit Apollonium ſua, hoc eſt Græca lingua aſſequi, quam ea qua eum Hartungus loquentem fecit, latina.* Il marque tout auſſi-tôt quelques erreurs de cette verſion, & il fait entendre qu'il en pourroit (k) indiquer quantité d'autres.

(g) *Elles ont été inſerées par Gruterus au 2. tome du* Theſaurus Criticus.

(h) *Melch. Adam. in vit. Philoſoph. pag. 301.*

(i) *Janus Rutgerſius variar. lect. lib. 6. cap. 6. pag. 562.*

(k) Infinitum eſſet ea perſequi in quibus longiſſimè à ſententia Apollonii aberrarit. *Id. ibid. pag. 566.*

(C) *L'épitaphe qu'il ſe fit temoigne.*] Elle eſt digne d'être raportée.

Πολλὰ παθὼν, ἠ πολλὰ μαθὼν ἐν παιδοδιδασκίαις
Ἐνθα δὴ νῦν κεῖμαι σὺν θεῷ ἡσύχιος.

La verſion Latine (l) que l'on en trouve dans Melchior Adam eſt très-mauvaiſe: elle ne repond nullement à l'intention de l'Auteur, qui étoit de faire ſavoir que ſa charge de Profeſſeur avoit été fort peſante. Je ne raporte point l'autre épitaphe qu'Hartungus ſe fit en Grec: cherchez la dans Melchior Adam. Je ſuis ſûr que Lorenzo Craſſo l'eût mis dans ſa liſte des poëtes Grecs, s'il eût ſçu ce qu'on vient de raporter. L'oubli de cet Italien me fait ſouvenir que Mr. Baillet n'a point mis Hartungus parmi les Critiques.

(l) *La voici,* Multa tuli, didici, docui dum fata finebant, Mortuus in ſummo nunc requieſco Deo.

Digitized by Google

HEBEDJESU, Patriarche des Neſtoriens reünis à l'Egliſe Romaine ſous Pie IV. en 1562. J'ai dejà parlé de lui ſous un * autre nom, qui lui a été donné par divers Auteurs: mais ce qui m'en reſte à dire m'a ſemblé digne d'être raporté en cet endroit. Depuis l'impreſſion de l'article d'Abdiſſi, j'ai remarqué dans un † Ouvrage bien curieux, qu'après β la mort de (A) Simon Julacha, Moine de l'Ordre de St. Pachome, qui avoit été creé Patriarche des Neſtoriens par Jules III. „ Abdjeſu, ou Hebedjeſu, pour prononcer à la maniere „ des Chaldéens, fut mis Patriarche en ſa place. Abraham Ecchellenſis qui a fait imprimer „ un petit traité (B) Syriaque d'Abdjeſu, lui donne la qualité de Metropolitain de Soba, dans „ la Preface qu'il a miſe à la tête de cet Ouvrage. Il remarque que cet Hebedjeſu a compoſé „ pluſieurs livres en faveur de la Religion des Neſtoriens; mais qu'étant venu à Rome ſous Ju- „ les III. il fit abjuration du Neſtorianiſme. C'eſt de lui dont il eſt parlé dans la vie de Pie „ IV. ſous lequel il fit (C) un ſecond voiage à Rome, pour obtenir la confirmation de ſon „ Patriarchat; & il aſſiſta (D) au Concile de Trente. Comme il étoit habile homme, auſſi „ eut-il l'adreſſe d'attirer à l'Egliſe Romaine un grand nombre de Neſtoriens. Mais ceux qui „ lui ſuccederent ne purent pas les conſerver, n'aiant ni ſon adreſſe ni ſa capacité. Ahathal- „ la, qui étoit auſſi Moine de St. Pachome, ſucceda à Hebedjeſu, & ayant vêcu fort peu de „ tems il eut pour ſucceſſeur Denha Simon, qui étoit auparavant Archevêque de Gelu. Mais „ celui-ci fut contraint d'abandonner (E) Caremit, & de ſe retirer en la Province de Zeinalbech „ à l'extremité de la Perſe, aiant été obligé de ceder à la puiſſance du Patriarche de Babylone. „ Son ſucceſſeur qui ſe nommoit auſſi Simon reſida au même lieu, ce qui diminua beaucoup l'au- „ torité de ce ſecond Patriarche. „ Voilà ce que j'ai trouvé dans ce livre. J'avois cru en faiſant l'article d'Abdiſſi qu'on pouvoit s'en raporter au narré du Pere Paul: mais je ne dois point paſſer ſous ſilence ce que j'ai obſervé depuis dans le Pere Pallavicin, c'eſt qu'il n'eſt pas vrai que ce Patriarche ait écrit des lettres au Concile. Les notes qui ſuivent rendront compte de ce qui a été critiqué dans la narration (F) du Pere Paul.

HEGESILOCHUS, fut un de ceux qui exercerent mille violences dans l'Ile de Rhodes, lors que l'état democratique y eut été changé en ariſtocratique, par le credit de Mauſole ‡ Roi de Carie. Athenée † nous a conſervé un échantillon du debordement de ces nouveaux maîtres. Ils commirent adultere avec les femmes des plus notables bourgeois, & violerent

* *C'eſt à lui d'Abdiſſi. Voiez cet article.*

† *En voici le titre:* Hiſtoire Critique de la creance & des coutumes des nations du Levant, publiée par le Sr. de Moni, à Francfort chez Frederic Arnaud (*ou plutôt à Rotterdam chez Reinier Leers*) 1684. *On croit que le Pere Simon eſt l'Auteur de cette Hiſtoire.*

β *Pag.* 85.

‡ *Voiez Libanius in argum. Orat. Demoſth. pro Rhod. libertate.*

† *Athen. l.* 10. *c.* 12. *p. m.* 444. *ex Theopompo.*

(*A*) *Simon Julacha.*] Il faloit dire *Sulacha*, comme a fait Aubert (*a*) le Mire. Il ne faut pas s'étonner ſi les Critiques peuvent recueillir dans les manuſcrits une infinité de *variæ lectiones*, puis que les livres imprimez n'en ſont pas exemts. Le Sieur de Moni nomme *Caremit* la ville de Meſopotamie qu'Aubert le Mire nomme *Charemet*. Celui-ci nomme *Donha Simon*, celui que l'autre nomme *Denha Simon*. L'un ſe ſert du mot de *Zeinalbach*, l'autre aime mieux *Zeinalbech*. Ils ont tous deux puiſé à la même ſource, ſavoir au livre de Pierre Strozza *de Chaldæorum dogmatibus*; pourquoi donc ne ſont-ils pas uniformes? Eſt-il plus aiſé d'écrire *Sulacha* que *Julacha*, *Donha* que *Denha*? Mr. Arnaud puiſant à la même ſource dit (*b*) que Simon Sulacha établit ſon ſiege à Caramit. Mr. Claude (*c*) ſe ſert du nom de Sulak. Le P. Paul au commencement du 5. livre (*d*) dit *un certain Simon Sultakam*. Mr. Amelot ne corrige rien à cela. Ce ſont des vetilles, je l'avouë, mais c'eſt de ſemblables vetilles que ſont nées bien ſouvent des diſputes très-réelles, & très-conſiderables; *Hæ nugæ ſeria ducunt in mala*. La Republique des lettres n'en iroit que mieux, ſi l'on ſe faiſoit un devoir de fuir juſqu'aux plus petites fautes.

(*a*) *Polit. Eccleſ. pag.* 216.

(*b*) *Perpet. defenduë, l.* 5. *ch.* 10.

(*c*) *Reponſe à la Perp. defenduë, l.* 4. *ch.* 5.

(*d*) *De l'Hiſtoire du Concile de Trente.*

(*B*) *Un petit traité Syriaque d'Abdjeſu.*] Je crois que c'eſt le même traité dont parle Mr. Arnaud, quand il cite (*e*) les *notes d'Abraham Ecchellenſis Maronite ſur un Catalogue de livres Caldéens fait par Abdjeſu ou Hebedjeſu, Evêque Neſtorien qui ſe reünit à l'Egliſe Romaine*. Quelques pages (*f*) après il en touche des circonſtances qui meritent d'être ici, car elles font mieux conoître quel homme c'étoit que nôtre Hebedjeſu. *Il avoit été autrefois des plus emportez Neſtoriens*, dit Mr. Arnaud, *& avoit fait pluſieurs livres pendant qu'il étoit lui-même dans l'erreur, dont il fait le denombrement à la fin du Catalogue des livres Caldéens qu'il a fait, & qui a été traduit par Ecchellenſis. Il paroit par ce Catalogue que le livre intitulé* Margaritarum, *a été compoſé par lui lors qu'il étoit encore Neſtorien.* Le ſuplément de Moreri remarque (*g*) que le catalogue des Ecrivains Syriens (c'eſt ſans doute celui dont Hebedjeſu eſt l'Auteur) a été publié à Rome en Syriaque l'an 1653. avec la verſion Latine & les notes d'Abraham Ecchellenſis; que ce catalogue fait mention de pluſieurs Ouvrages compoſez en Syriaque par Hebedjeſu; qu'on garde dans la Bibliotheque du Vatican deux poëmes compoſez en Syriaque, & écrits de ſa main, où il rend raiſon de ſa reünion, &c. Aubert le Mire (*h*) raporte que le portrait de ce Patriarche a été mis au Palais du Vatican, parmi les Cardinaux & les Prelats qui accompagnerent Alexandre III. lors qu'il reçut à Veniſe les ſoumiſſions de l'Empereur Friderie.

(*e*) *Perpetuité de la foi defend. l.* 5. *ch.* 5.

(*f*) *Au chap.* 10.

(*g*) *A l'article* Ebedjeſu.

(*h*) *Polit. Eccleſiaſt. pag.* 217.

(*C*) *Un ſecond voiage à Rome.*] Je ſuis ſurpris que ni Fra-Paolo, ni ſon cenſeur le Cardinal Palavicin, ni aucun de pluſieurs autres Auteurs que j'ai conſultez touchant Hebedjeſu, n'aient parlé du voiage qu'il fit à Rome ſous Jules III. Ce n'eût pas été une circonſtance ſuperfluë ou inutile, & je ſuis perſuadé qu'ils ne l'auroient pas omiſe s'ils l'avoient ſçuë.

(*D*) *Il aſſiſta au Concile de Trente.*] J'ai refuté ailleurs ce menſonge. Il ſuffit d'ajoûter ici qu'il n'y a ſi petit écrivain, qui ne faſſe quelquefois broncher les plus grans Auteurs. Pierre Strozza ſecretaire de Paul V. fut trompé aparemment par quelque mauvais chroniqueur; & c'eſt ſans doute ſur la foi de ce ſecretaire, que le Sr. de Moni, & avant lui Mr. Arnaud (*i*), ont debité qu'Hebedjeſu aſſiſta à ce Concile.

(*i*) *Ubi ſupra l.* 5. *chap.* 10.

(*E*) *D'abandonner Caremit.*] Ceci arriva (*k*) dans le tems que Leonard Abel Evêque de Sidon alla au Levant, avec le caractere de Nonce Apoſtolique. Il étoit nâtif de Malte, & entendoit parfaitement la langue Arabe qui eſt comme naturelle dans cette Ile. Il mourut à Rome l'an 1605. ou l'an 1606. Il a compoſé un Ouvrage de l'état des Chretiens Orientaux, dont Aubert le Mire, de qui je copie toute cette remarque, avouë qu'il a tiré beaucoup de choſes qui ſe liſent dans ſa *Notitia Epiſcopatuum*. Il ajoûte que cet Ouvrage de Leonard Abel eſt en manuſcrit dans la bibliotheque du feu Cardinal Aſcagne Colomne, Protecteur des Egliſes du Levant, & que cette bibliotheque avoit été merveilleuſement augmentée, par l'adjonction des livres du Cardinal Guillaume Sirlet.

(*k*) *Voiez Aubert le Mire* pag. 218. & ſeq. *de ſon* Statuts Politiæ Eccleſiaſticæ, *imprimé à Lion l'an* 1620.

(*F*) *Qui a été critiqué dans la narration du Pere Paul.*] Cet Auteur raconte qu'on lut les lettres du Cardinal Amulius, (*l*) *qui en qualité de protecteur des Chrétiens Orientaux mandoit au Concile la nouvelle de l'arrivée d'Abdiſſi. . . . Il racontoit que les peuples ſujets à ce Prelat avoient été inſtruits dans la Foi par les Apôtres Saint Thomas & Saint Tadée &c.* (*m*) L'Hiſtorien ajoûte qu'on lut enſuite la confeſſion de foi de ce Patriarche, & *enfin les lettres qu'il adreſſoit au Concile, pour s'excuſer de ce qu'il n'y pouvoit pas aler &c.* Le Cardinal Palavicin (*n*) raconte cela plus amplement & avec plus d'exactitude, ne confondant point ce qu'Amulius diſoit par ordre du Pape, avec les conſequences qu'il tiroit lui-même des narrations du Prelat Neſtorien. Il ne paroît pas que le Pere Paul ait fait cette diſtinction. Mais ſa principale faute conſiſte en ce qu'il aſſûre qu'on lut la lettre qu'Abdiſſi avoit écrite au Concile. Palavicin (*o*) ſoutient que cette lettre n'exiſta jamais que dans l'imagination du Pere Paul.

(*l*) *Fra-Paolo Hiſt. du Concile de Trente, l.* 6. *p.* 557. *de la verſion d'Amelot.*

(*m*) *Voiez l'article d'Abdiſſi.*

(*n*) *Hiſtor. Concil. Trident. l.* 18. *c.* 9. *n.* 5.

(*o*) Sed hæc epiſtola non in alia pagina, niſi in Suaviana imaginatione fuit exarata. *Id. ib. n.* 8.

Digitized by Google

* Ταύτην τὴν κυβείαν ἤσκιζον καὶ τῶν ἄλλων Ῥοδίων τινές. ἐπιφανεστάτη δὲ ἐν πλησάκις αὐτὸς ὁ Ἡγησίλοχος. Tesseris sic luserunt Rhodiorum quidam, sed apertissime & sæpissime (il y a dans l'édition de Lion 1657. *sævissime*) Hegesilochus ipse. *Id. p.* 445.

† Studiosi juvenes in partes distracti, & quæstionibus illis quotidianis agitati, sæpe quo se verterent nescirent, & neglecto pietatis studio ille doctissimus haberetur, qui de quinque istis articulis argute disserere & adversarium argumentis irretire posset, securi de reliquis fidei articulis cognoscendis, quasi in hoc solo omnis eruditionis culmen positum esset. *Wittichius ubi infra.*

rent plusieurs garçons. Enfin ils porterent leur licence jusques à jouër (*A*) à trois dez l'honneur des femmes: ils établirent pour regle que le perdant seroit obligé d'amener la Dame joüée à celui qui auroit gagné, & qu'il emploieroit toutes sortes de machines pour la lui mettre entre les bras. On ne souffroit point de tricherie; les persuasions & les violences devoient se succeder les unes aux autres, se preceder ou se suivre selon l'exigence des cas, jusques au paiement actuel de ce qui avoit été mis en jeu. Celui qui mit * en pratique le plus souvent & le plus effrontément cette nouvelle maniere de jeu de hazard, fut Hegesilochus. Son ivrognerie & ses autres dereglemens le rendirent si incapable des affaires, qu'il perdit sa dignité, & que ses amis mêmes le regarderent comme un infame. Il ne le faut point confondre avec cet HEGESILOCHUS qui fut (*B*) Ambassadeur à Rome de la part des Rhodiens, après avoir eu parmi eux la principale dignité (*C*) de l'Etat. Celui-ci vivoit au tems de Perſée Roi de Macedoine, & l'autre au tems de Philippe pere d'Alexandre le Grand.

HEIDANUS (ABRAHAM) Professeur en Theologie à Leide, étoit né à Frankenthal au Palatinat le 10. d'Août 1597. Il fit ses premieres études à Amsterdam, où Gaspar Heidanus son pere fut apellé pour la charge de Ministre l'an 1608. Un Anglois nommé Matthieu Sladus, qui étoit alors Recteur du College d'Amsterdam, prit un soin particulier d'Abraham Heidanus, qu'il voioit promettre beaucoup. Daniel Colonius ne s'attacha pas avec moins de zêle aux progrés de ce disciple, lors qu'on l'eut mis sous sa direction à Leide dans le College Wallon. Colonius n'étant pas de ces (*A*) esprits chauds, qui vouloient qu'on portât les choses aux dernieres extremitez, lors que les disputes Arminiennes commencerent à s'élever, se fit soupçonner de quelque panchant vers ce côté-là; desorte qu'il y eut plusieurs personnes qui trouverent fort mauvais que Gaspar Heidanus laissât étudier son fils sous un tel maître. Mais la temerité de ces sortes de medisances produisit un effet contraire à celui que les zelateurs attendoient; le Ministre d'Amsterdam laissa son fils auprès de Colonius son ancien ami, dont il conoissoit l'orthodoxie, il l'y laissa, dis-je, afin de donner à cet ami un temoignage authentique de la conformité de leurs sentimens. Le disciple profita beaucoup auprès de Colonius, & ne fit pas comme la plupart des autres †, qui ne se rempliſſoient la tête que de la dispute sur les cinq articles des Remonstrans. Il aprit cela & le reste. Il fut reçu Proposant au Synode des Eglises Wallonnes l'an 1618. & il prêcha dans plusieurs Eglises Françoises avec l'aplaudissement des auditeurs. Il prêcha aussi dans quelques Eglises Flamandes avec le même succés. Il voiagea pendant deux ans, & vit une partie de l'Allemagne, la Suisse, la France, l'Angleterre. Un peu après son retour il fut promu au Ministere de l'Evangile, & l'exerça à Naerden jusques en l'année 1627. qu'il accepta la vocation du Consistoire de Leide. Il étoit fiancé avec la fille d'un des principaux Marchands d'Amsterdam, lors qu'il prit possession de cette nouvelle Eglise, & un peu après il passa à la celebration des noces. Il prêchoit bien, & cela joint avec plusieurs autres bonnes qualitez

(*A*) *Joüer à trois dez l'honneur des femmes.*] L'Abbé Lancelot de Perouse avoit ici un beau moien de pousser les *Hoggidiani*, car je ne pense pas qu'en aucun païs de l'Europe, nôtre siecle ait vu un dereglement semblable à celui de ces Rhodiens. J'ai bien ouï dire que les laquais d'un grand Ministre d'Etat, qui est mort il n'y a pas bien des années, joüoient aux dez ou aux cartes les commissions de Capitaine; mais outre que cela est fort incertain, on le peut reduire à peu de chose; c'est que chacun de ces laquais obtenoit pour ses étreines au commencement de l'an, la promesse qu'on donneroit à sa recommandation un certain nombre de Compagnies, après quoi ils joüoient entre eux ce fond; & quand quelcun perdoit une Compagnie, ce n'étoit plus lui, mais le gagnant qui la faisoit conferer. Parmi tout ce desordre il étoit facile d'empêcher, que les commissions ne fussent expediées qu'à des gens propres à servir. Ainsi cela n'est nullement comparable à la debauche de ces petits tyrans de Rhodes, qui joüoient des pucelages & des cocuages d'élite, & qui ne donnoient aucun repos au perdant jusques à ce qu'il eût livré la proie. Ils ne se contentoient pas de risquer l'honneur des plus belles femmes, inseparable, puis qu'on l'a ainsi voulu, de celui de leurs maris; ils risquoient aussi le leur propre, car il faloit que le perdant fît l'office de maquereau. C'étoit bien de quoi s'écrier *ô tempora! ô mores!*

(*B*) *Qui fut Ambassadeur à Rome.*] C'est (*a*) Polybe qui nous l'aprend. Il y avoit Gesilochus dans les manuscrits; mais Fulvius Ursinus (*b*) aiant remarqué dans Tite Live (*c*) que ce même Rhodien avoit nom Hegesilus, a corrigé ces deux Auteurs l'un par l'autre; il leur a redonné *Hegesilochus* à tous deux.

(*C*) *La principale dignité.*] Elle s'apelloit (*d*) πρυτανία, & on en exprimoit la fonction par le verbe πρυτανεύειν. Les Latins ont nommé *Prytanes* ceux qui l'exerçoient. *Quadraginta navibus autore Hegesilocho comparatis*, dit Tite Live (*e*), *qui cum in summo magistratu esset (Prytanim ipsi vocant.)*

(*A*) *N'étant pas de ces esprits chauds . . . . se fit soupçonner.*] Voilà l'un des plus fâcheux inconveniens qui acompagnent les disputes de Religion. Ceux qui par temperament, ou par une conoissance exacte des veritables interêts de l'Eglise, cherchent à reünir les esprits, & ne parlent pas de couper les membres mal sains, deviennent suspects d'heterodoxie. Les esprits chauds, les bilieux, les emportez, les zelateurs qui ont toûjours à la bouche leur *principiis obsta*, & la maxime *qu'il faut étouffer le mal dans le berceau*, decrient les gens moderez, & les rendent odieux aux peuples: & cela fait que plusieurs ne pouvant pas se mettre en colere, abandonnent neanmoins l'exterieur de la moderation; ils aiment mieux faire un peu de violence à leur nature & à leur conscience, que de passer pour de lâches prevaricateurs. Les esprits chauds savent bien que leurs medisances produiront cet effet-là, & ainsi ils les sement à tour de bras & par les maisons, & en chaire sans nul scrupule. C'est ce qui arriva au commencement des disputes Arminiennes, si nous en croions Wittichius. (*f*) *Vigebat illo tempore ob discrepantes de prædestinatione sententias non tantum inter dissentientes magna contentio, qua animos à se invicem alienabat & disjungebat, sed etiam inter ὁμοψήφους & idem de controversia illa sentientes obscura quadam diffidentia, qua locus dabatur suspicionibus quibus alii alios tanquam bona causa minus addictos differebant. Qui enim ferventioris erant ingenii, & omnia summa tentanda in initiis putabant, ut in herba opprimeretur malum, quoscunque videbant moderatius & lentius agere, ac de reconciliatione animorum potius laborare si vulnus forte posset consolidari, ac schisma, quod ad opera carnis pertinet, evitari, eos tanquam prævaricatores bona causa apud plebem criminabantur.* Ce portrait semble très-fidele: ces sortes de disputes causent au dehors une guerre violente, & jettent au dedans un mauvais germe de soupçons, qui est d'une merveilleuse fecondité. Il produit entre autres choses, comme je le disois tout-à-l'heure, un grand changement parmi ceux à qui la raison inspire l'esprit de moderation. On les decrie comme des traîtres cachez (*g*); & il s'en trouve qui ne veulent pas être raisonables à ce prix-là, & qui croient que la justice leur coûteroit trop cher, si elle leur faisoit perdre leur bonne reputation; ils s'erigent donc en persecuteurs afin de refuter la medisance: (*h*) *Tanto major fama sitis est, quam virtutis.* C'est ce que firent en France plusieurs Catholiques, qui avoient desaprouvé la rigueur que l'on exerçoit sur les Protestans sous François I. & Henri II.

(*a*) *Excerpt. ex Legat. cap.* 64.

(*b*) *Notis in ea Excerpta.*

(*c*) *Titus Livius, l.* 42.

(*d*) *Voiez Meursius de Rhodo, pag.* 65.

(*e*) *Ubi supra.*

(*f*) *Wittich. in Oratione funebri Heidani.*

(*g*) *Voiez l'article* Ferrier (Jeremie) *pag.* 1242. *col.* 1. & *pag.* 1243. *col.* 2.

(*h*) *Juvenal. Sat.* 10. *v.* 140.

Digitized by Google

qualitez de cœur & d'eſprit, lui procura une belle reputation. Il étoit âgé de 50. ans, lors que la Province de Gueldre aiant reſolu d'ériger une Academie à Harderwijk, lui fit offrir une profeſſion en Theologie à des conditions très-avantageuſes. L'Egliſe de Leide pour le retenir lui accorda ou de ſemblables avantages, ou en general dequoi être bien dedommagé de ce qu'il refuſeroit. Les Curateurs de l'Academie trouverent encore un meilleur expedient pour l'empêcher d'aller en Gueldre; ils lui confererent la profeſſion en Theologie, qui ſe trouvoit vacante par la mort de Conſtantin l'Empereur. Il ſe trouva ſi bien à Leide, qu'il n'écouta point les offres que l'Electeur Palatin lui fit faire avec le dernier empreſſement. Ce refus n'empêcha point qu'il ne reçût mille (B) careſſes honorables de ce Prince, lors qu'il paſſa par Heidelberg l'an 1656. pendant le voiage qu'il fit à Strasbourg avec ſa famille. Le Profeſſeur (C) Smidius qui l'invita à une diſpute publique, & qui le pria d'argumenter, ne ſe tira pas honorablement de l'objection: mais la victoire d'Heidanus en cette rencontre (D) ne fut pas auſſi ſenſible, que dans le College des Jeſuïtes à Cologne. Ce ſavant homme mourut à Leide fort pieuſement le 15. d'Octobre 1678. aiant paſſé ſa 81. année, qui de toutes les années climacteriques paſſe pour la plus dangereuſe, & avec raiſon. Il laiſſa quatre enfans, deux fils & deux filles, treize petits-fils, & trois arriere-petits-fils. Il avoit eu beaucoup de part à l'amitié de Mr. Deſcartes, & il acheva par ce moien l'œuvre qu'il avoit commencée ſous Jachæus Profeſſeur en Philoſophie à Leide, l'un des plus ſubtils Peripateticiens qui fuſſent alors. Ce Jachæus rendit celebre dans l'Academie la queſtion des formes (E) ſubſtantielles. Le jeune Heidanus attiré par le bruit qu'elle faiſoit, examina profondément les objections, & les compara avec les reponſes de Jachæus. Il trouva que pendant qu'on philoſopheroit ſelon ces principes, on ne feroit que perdre ſon tems; & il eſpera qu'il ſe preſenteroit un jour une route plus aſſûrée *. Il pretendit la trouver dans les écrits & dans la converſation de Mr. Deſcartes. Mais ſi elle fut plus propre à le conduire à la verité, elle ne fut pas plus commode par raport à ſa fortune; car elle l'expoſa à mille traverſes, (F) & à mille perſecutions, ſur leſquelles ſon Panegyriſte Wittichius, dont j'emprunte cet

(a) Smidius ipſum palam non ſemel, ſed quia declinabat noſter, iteratis vicibus ad opponendum invitavit, quod cum non videretur ſibi ſalvo honore ſuo poſſe detrectare, ea ſoliditate, ea efficacia Gratiam, quam Lutherani urgent, Univerſalem ita oppugnavit, ut omnium oculos in ſe converterit, & apud omnes præſentes magnam admirationem ſuæ conſummatæ eruditionis excitaverit, diſputationis vero præſes multorum judicio parum honorificè ex illa diſputatione diſceſſerit. *Wittichius ibid.*

(b) Dum Coloniæ initio itineris aliquot dies ſubſiſteret, in diverſorio inciderit in familiaritatem Malincrotii... viri elegantiſſimi ingenii qui inter literatos primatum jure merebatur, hominis Pontificiæ quidem religioni addicti, ſed moderati, qui etiam nunquam cum Heydano de religione ſermonem voluit cædere. *Id. ibid.*

★ *Tiré de l'Oraiſon funebre d'Heidanus, prononcée à Leide le 20. d'Octobre 1678. par le Profeſſeur Wittichius.*

(B) *Mille careſſes honorables de ce Prince.*] Ceux qui trouveront étrange que j'en donne le detail, feront tomber leur cenſure ſur Mr. Wittichius plutôt que ſur moi; car il doit être plus permis de raporter de telles choſes dans un Dictionaire de deux volumes *in folio*, quand on les rencontre dans une oraiſon funebre, que de les étaler dans une oraiſon funebre, quand on ne les tire que d'un memoire manuſcrit. Quoi qu'il en ſoit, Mr. Wittichius nous aprend qu'Abraham Heidanus étoit invité à dîner chaque jour par un nouveau meſſager, & il n'oublie pas les preſens que l'on reçut. *Dum Heidelbergam appulit, nihil omiſit Sereniſſimus Elector quod non ferventiſſimum erga ipſum ſpiraret affectum. Ad menſam quotidie, novis ſemper miſſis nunciis, invitabat, in colloquiis benevole complectebatur, donabat medio cervo & aliquot leporibus, nunciato hanc omnem eſſe prædam quam illo die cepiſſet; quæcunque in diverſorio cum familia conſumpſerat liberaliſſimè ſolvit, & cum Bacheracum rediiſſet, ad ſuos Leidenſes reverſurus, magno dolio optimi & generoſiſſimi vini Bacheracenſis voluit donatum.*

(C) *Le Profeſſeur Smidius . . . . ne ſe tira pas honorablement de l'objection.*] Après s'être defendu pluſieurs fois d'entrer en lice, on ceda enfin à ſes honnêtetez redoublées, & on l'attaqua ſur l'univerſalité de la Grace que les Lutheriens enſeignent. L'attention des auditeurs fut très-grande, & le ſuccés fort glorieux à l'opoſant (a).

(D) *La victoire d'Heidanus . . . . ne fut pas auſſi ſenſible que dans le college des Jeſuïtes.*] Si cette derniere victoire fut plus ailée à remarquer que la precedente, elle fut d'ailleurs moins glorieuſe, car elle conſiſta à faire une raillerie, à laquelle le Jeſuïte qui avoit montré tout ce qu'il y avoit à voir dans le college de Cologne, & qui étoit peut-être un Frere lai, ne ſçut repondre un ſeul mot. Heidanus demanda à ce Jeſuïte ſi JESUS-CHRIST avoit fait & avoit ſouffert tout ce qu'il faloit pour nôtre ſalut? *Oui*, repondit-on; *vous n'êtes donc pas ſes compagnons*, reprit-il. Le Jeſuïte couvert de honte & d'étonnement ne repliqua rien. Malincrot Doien de Munſter qui entendit ce diſcours, & qui avoit (b) fait conoiſſance avec Heidanus, le felicita de cette victoire remportée, diſoit-il, ſur mes ennemis. Wittichius qui entendit auſſi la converſation la raconte de cette maniere: *Accidit ut poſtquam Collegium luſtraveramus Jeſuitarum, & jam in area eramus conſtituti ut patribus valere diceremus, converſus Heidanus ad Jeſuitam qui nos ducebat, ex ipſo rogaverit annon Jeſus omnia illa quæ ad ſalutem eſſent neceſſaria egiſſet & paſſus fuiſſet? Ac Jeſuita nihil ſiniſtri metuens, reſpondiſſet, Omnino: Heidanus regeſſerit: Ergo vos non eſtis Socii Jeſu; atque ſic illo in ruborem dato & attonito ut ne verbum quidem reſpondere poſſet, diſceſſit noſter & nos cum ipſo, atque patribus valere dixit. Quod Malincrotium tanto affecit gaudio, ut hoc nomine gratias ſolennes illi egerit, quod ſic ſuos hoſtes (ita vocabat Jeſuitas) ad incitas ex improviſo redegiſſet.* J'avoüe que juſqu'ici j'ai cherché inutilement le mot pour rire dans la conſequence d'Heidanus: je ne ſaurois deviner à quoi il faiſoit alluſion, ou de quelles regles de Logique il ſe ſervoit.

(E) *La queſtion des formes ſubſtantielles.*] Il n'y a point de queſtion dans la phyſique, qui faſſe voir plus clairement que celle-là le pouvoir des prejugez. Il faut qu'ils offuſquent l'eſprit par raport aux notions les plus évidentes, puis qu'il y a tant de gens qui ne voient pas que l'on ne peut point tirer une ſubſtance du ſein de la matiere, à moins qu'elle n'y fût auparavant, ou à moins qu'on ne la produiſe par une veritable creation. Les Peripateticiens vous diſent fort froidement, ou plutôt il vous ſoutiennent en colere, que les formes n'exiſtent point dans leur ſujet, & que neanmoins on les en tire par une action qu'il ne faut point nommer (c) creation, mais éduction. Ce dogme ſeroit le plus grand de tous les monſtres, ſi ce n'étoit un prodige encore plus étonnant, de voir une infinité de perſonnes doctes & très-habiles, ſoutenir encore aujourd'hui la doctrine des formes ſubſtantielles. Wittichius ne pouvoit pas mieux preparer ſes auditeurs à voir dans Heidanus un diſciple de Deſcartes, qu'en leur diſant ce qu'Heidanus, n'étant encore qu'Ecolier, jugea des principes de l'Ecole, par les embarras inexplicables où Jachæus ſe jettoit. (d) *Fervebat in Academia quæſtio de formis ſubſtantialibus, earumque ex potentia materiæ productione, quæ mirificè non tantum Auditores, ſed & ipſum defenſorem earum acerrimum Jachæum vexabat & torquebat. Quam cum univerſa diſtinctionum ſuarum panoplia expedire non poſſet, & ad liquidum oſtendere quanam illa forma ſubſtantiales eſſent, à materia realiter diſtincta & tamen materiales, quanam illa potentia materiæ, an pars ejus quædam converſa in formam, an vero ejus cum producitur tantum ſuſtentaculum, an autem ut ex aſſere figura ſcamni educitur, ita eodem modo præexiſteret in materia forma; cumque alia plurima ſupereſſent difficultates, nec ullum ſuppeditaretur filum ex hoc labyrintho emergendi, factum eſt ut auditores & perſpicaciores diſcipuli, inter quos Heidanus primas obtinebat, de tota hac philoſophandi ratione quam intelligendo aſſequi ſe non poſſe videbant, plane deſperarent.*

(F) *A mille traverſes & à mille perſecutions.*] Je n'en ſçai pas le detail; mais je me ſouviens d'un paſſage de ſes conſiderations, où il raporte qu'il s'etoit fait beaucoup d'ennemis, & qu'il avoit été expoſé à d'horribles mediſances, pour s'être toûjours eloigné des maximes trop rigides. Il n'avoit point declaré la guerre aux Chanoines Proteſtans; il n'avoit pas tonné en chaire contre les perruques; il n'avoit pas été d'avis qu'on examinât à la rigueur les Remonſtrans qui revenoient au giron de l'ancienne mere. Là-deſſus on le fit paſſer pour ennemi de la nouvelle reforme qu'on vouloit introduire; on épluca tous ſes autres ſentimens; on l'accuſa d'être attaché aux opinions de Deſcartes, & de mepriſer le jour du Dimanche. Il vaut mieux

(c) *Un Jeſuïte nommé Jean Guillemmot, Docteur en Theologie dans l'Univerſité du Pont à Mouſſon, fit imprimer à Paris l'an 1679. deux Diſſertations de principiis intrinſecis rerum corporearum, où il ſe donne mille fois la gêne pour montrer contre le P. Maignan, que la production des formes n'eſt pas une vraie creation. Efforts inutiles.*

(d) *Voïez l'article* Gorlæus, *pag. 1362. col. 2.*

Digitized by Google

cet article, crut devoir fermer le rideau. Heidanus étoit de (G) bonne famille. Je parlerai ci-dessous (H) de ses écrits.

HELENE, fille de Tyndare Roi de Lacedemone, étoit la plus belle femme (A) de son siecle, mais d'ailleurs sans honneur & sans vertu, & d'une vie toute pleine de mauvaises avantures. Il y a eu des Auteurs qui ont donné un si grand detail des (AΔ) perfections de son corps, que

(f) *Tiré de son Oraison funebre prononcée par Witstichius.*

mieux l'entendre lui-même. (a) *Ætatem illam meam ancipitem duxi, modo tempestates, hinc expertus halcyonia, intra & extra nos passus adversarios, hinc hostes, inde fratres, nec nunquam mordacis lingua exceptus flagellis. Fuit, cum scissam in partes charissimam hanc nostram Ecclesiam metu previdimus: tum nobis sed eam sapientiam simul largitus est Deus, ut quidvis pati potius, quam idipsum permittere, maluerimus: Hinc jam Moderatores, per contemptum (ac si probosum hoc nomen foret) audivimus; jam ut Cartesii plus satis addicti Philosophiæ; hinc Sabbathi contemptores; inde novæ quam urgebant quidam Reformationis hostes traducti sumus: quod fœneratoribus trapezitticis plusculum illis concedere visi, nec Canonicis bellum indicere, neque de suggestis in comas detonare, neque Ecclesiæ disciplinam strictius exercere, nec Remonstrantes ad nos transeuntes rigidius examinare, & quæ sunt id genus alia.* Les choses furent poussées si loin, qu'on le deposa de la charge de Professeur en Theologie. Voici pourquoi. Les Curateurs de l'Academie de Leide firent un decret le 16. de Janvier 1676. par lequel ils defendirent aux Professeurs de traiter en quelque maniere que ce pût être de (b) certaines propositions, que l'on agitoit depuis quelque tems, & de la Metaphysique de Descartes. Heidanus fit à-peu-près contre ce decret, ce que firent les Jansenistes contre le mandement de l'Archevêque de Paris, qui defendoit la lecture du Nouveau Testament de Mons. Il le critiqua; il pretendit y trouver des nullitez, ou des irregularitez; il soutint que les 20. propositions qui avoient été proscrites, n'avoient pas été agitées dans l'Academie de Leide, comme les Curateurs l'assûroient; il se plaignit que ces Messieurs se fussent laissé imposer par des extraits infideles, & il fit des comparaisons odieuses entre les Jesuites, & ceux qui avoient donné ces extraits, les Jesuites, dis-je, qui avoient fait condamner à Rome comme des propositions de Jansenius, ce qui ne se trouvoit point dans les ecrits de Jansenius. Il se servit d'une autre comparaison, car il allegua le Lutherien Gilles Hunnius, qui par des extraits artificieux des Ouvrages de Jean Calvin, a pretendu le convaincre de Judaïsme. Enfin il éclaircit les propositions condamnées, & tâcha de faire voir que selon le sens des Auteurs d'où on les tiroit, elles étoient orthodoxes. Cet Ouvrage de Mr. Heidanus fut imprimé en Flamand, & puis en (c) Latin. Les Curateurs en furent si offensez, qu'ils deposerent ce Professeur. Les amis d'Heidanus pretendent que rien ne pouvoit lui arriver de plus à propos, puis que son grand âge ne lui pouvoit pas permettre d'acquerir une nouvelle reputation par ses leçons, ni même de soutenir celle qu'il avoit aquise; & que d'ailleurs sa deposition le rendoit plus cher & plus (d) venerable à son parti, & qu'elle pouvoit rendre odieuse la partie adverse.

(a) *Heidanus, Consideration ad res quasdam nuper gestas in Academia Batava, pag. 40.*

(b) *Ils en marquerent 20. les unes étoient Theologiques, & les autres Philosophiques.*

(c) *Je me sers de la traduction Latine imprimée à Hambourg 1678. in 8.*

(d) *Florus lib. 4. c. 4. exprime cela par* injuria favorabilis; *& Tacite* Annal. lib. 3. cap. 75. *par* commendatio ex injuria.

(e) Prosapia illi fuit Gerhardus vander Heyden, antiqua & honesta familia natus Mechliniæ. *Witsich. ibid.*

(G) *Heidanus étoit de bonne famille.*] Son bisaieul Gerhard vander Heyden étoit (e) de Malines: son aieul Gaspar vander Heyden en étoit aussi, & fut chassé de la maison de son pere, parce qu'il s'étoit fait de la Religion. Il fut Ministre à Anvers, d'où il se retira à Francfort à cause de la persecution. Il trouva plusieurs refugiez à Francfort que les Lutheriens rigides ne vouloient point soufrir, ce qui les obligea à demander à l'Electeur Palatin Frideric III. un lieu de retraite. Pierre Dathenus étoit à leur tête. L'Electeur leur accorda le Monastere de Frankenthal, d'où les Moines reçurent ordre de deloger. Ces refugiez firent là leurs exercices de religion en langue Flamande, & convertirent peu-à-peu ce monastere en une ville. Dathenus aiant été apellé à Heidelberg, nôtre Gaspar vander Heyden remplit sa place de Pasteur de cette Eglise. Il fut prié de se trouver au Synode National d'Embden l'an 1571. & il fut même choisi pour le Président de l'assemblée. On y dressa les Canons de la discipline. Peu après étant de retour au Palatinat, l'Electeur le mit auprès de son fils, qu'il envoioit avec des troupes au secours de ceux de la Religion dans le Païs-Bas. Ces troupes furent batues: Vander Heyden se retira en Hollande, & presida au Synode National qui fut assemblé à Dordrecht l'an 1574. Il servit quelque tems l'Eglise de Middelbourg; puis se croiant en sûreté sous le benefice de la pacification de Gand, il retourna au service de son premier troupeau à Anvers. Lors que cette ville eut été prise par les Espagnols, il s'en retourna au Palatinat, & fut fait Sur-Intendant des Eglises qui étoient autour de Bacharac. Il étoit prêt de se defaire de cet emploi, pour satisfaire aux desirs de l'Eglise de Frankenthal qui redemandoit son ministere, lors qu'il mourut, laissant un fils unique nommé comme lui Gaspar, qui étoit né l'an 1566. Celui-ci fut premierement Ministre à Wolmersheim, puis à Frankenthal, & puis à Amsterdam, où il mourut l'an 1626. Il avoit épousé Claire vanden Borne fille du Bailli de Frankenthal, & il en eut six fils & huit filles. Nôtre Abraham Heidanus fut l'un de ses fils (f).

(g) *Witstichius ib.*

(h) *Mois de Juin 1686. au Catalogue des livres nouveaux n. VIII. pag. 729.*

(i) *Dares Phrygius, Cedrenus.*

(H) *Je parlerai ci-dessous de ses écrits.*] Il publia des harangues sur divers sujets; l'examen du Catechisme des Remonstrans; un in quarto *de origine erroris*, & un livre Flamand où il soutint la cause de Dieu contre les Pelagiens & les Semi-Pelagiens, avec une telle force que personne n'a pu lui repondre. (g) *Evolve solidissimum & nunquam satis laudandum Commentarium de Causa Dei Belgice ante plures annos conscriptum (qui dignissimus videtur ut in Latinam linguam transferatur, ut ab exteris legi possit) in quo adeo nervose, adeo eloquenter partes Dei defendit contra hominem, ut Pelagiani nihil in hunc usque diem potuerint reperire quo vires suas plane attritas & fractas queant restaurare.* Quant au *corpus Theologiæ Christianæ in quindecim locos digestum*, il fut publié après sa mort en 2. volumes *in quarto*, par les soins de Mr. Crucius son petit-fils l'an 1686. Voiez les Nouvelles (h) de la République des lettres.

(k) Κάλλος ἀναπλάττουσι, ἀδαΐζουσι, αὐξάνουσι. *Constantin Manasses, apud Meziriac sur Ovide, pag. 917.*

(A) *La plus belle femme de son siecle.*] Il y a des Auteurs (i) qui ont decrit en detail la beauté d'Helene; celui qui s'y est le plus étendu est Constantin Manasses: il a renfermé dans onze vers Grecs un bon nombre d'epithetes, qui representent les perfections corporelles de cette femme. On n'oublie pas de dire que (k) sa beauté ne devoit rien à l'artifice, & que son teint, sans avoir besoin d'être lavé, avoit un très-grand éclat. On lui a donné des jambes bien faites, une petite bouche (l), le cou fort long & fort blanc (m), de grans yeux, & de beaux tetons (n). Brantome me fournit un passage sur cette derniere partie. *Helene*, dit-il (o), *voulant un jour presenter au temple de Diane une coupe gentille par certain vœu, employant l'orfevre pour la luy faire, luy en fit prendre le modelle sur un de ses beaux tetins, & en fit la coupe d'or blanc, qu'on ne sçauroit qu'admirer de plus, ou la coupe ou la ressemblance du tetin, surquoy il avoit pris le patron, qui se montroit si gentil & si poupin, que l'art en pouvoit faire desirer le naturel. Pline dit cecy par grande admiration, & speciauté, où il traite qu'il y a de l'or blanc, ce qui est fort estrange, & que cette coupe fut faite d'or blanc. . . . Qui voudroit faire des coupes d'or sur les grandes tetasses de certaines femmes qu'il y a, il faudroit bien fournir de l'or à Monsieur l'Orfevre, & ne seroit après sans coup à grande risée, quand on diroit voilà des coupes faites sur les tetins de telles & telles Dames. Ces coupes ressembleroient non pas coupes, mais de vrayes auges qu'on voit de bois toutes rondes dont on donne à manger aux pourceaux, & d'autres y a-t-il que le bout de leur tetin ressemble à une vraye guigne pourrie.* Brantome se trompe en deux choses; car Helene ne consacra point cette tasse au temple de Diane, & il n'est pas vrai que Pline assûre qu'elle fût faite d'or blanc. *Minerva templum habet Lindos insula Rhodiorum in quo Helena sacravit calicem ex electro. Adjicit historia mamma sua mensura.* Voilà ce que Pline dit dans le chapitre 4. du livre 33.

(i) *Dares Phrygius, Cedrenus.*

(l) Cruribus optimis, ore pusillo. *Dares Phrygius.*

(m) Δαιδαλωραῖα καὶ ἀλαβαστρόχροα. *Constantin Manasses. Il ajoûte qu'à cause de cela les poëtes feignirent qu'elle étoit née d'un cygne. Meziriac a ignoré que cette pensée vient de Lucien. Voiez la remarque O.*

(n) Ὀφθαλμοὺς ἔχουσα μεγάλους, ὤμους ⊙. *Cedrenus.*

Revenant à Helene, je dis que les descriptions qui ont été faites de sa beauté, n'en donnent pas une idée qui égale celle qu'on s'en forme, en lisant un endroit de l'Iliade qui ne tient rien du portrait. Homere se contente de faire dire aux Conseillers de Priam, qui virent venir Helene pendant qu'ils deliberoient sur des affaires d'Etat avec leur Prince, qu'il ne faloit pas blâmer ni les Grecs ni les Troiens, de ce qu'ils enduroient tant de peines pour une beauté si divine.

Οὐ (p) νέμεσις Τρῶας καὶ ἐυκνήμιδας Ἀχαιοὺς
Τοιῇδ' ἀμφὶ γυναικὶ πολὺν χρόνον ἄλγεα πάσχειν·
Αἰνῶς ἀθανάτῃσι θεῇς ἰδέσθαι ἐοικεν.
Non est indigne ferendum, Trojanos & bene ocreatos Achivos
Tali de muliere longum tempus dolores pati:
Omnino immortalibus deabus vultu similis est.

(o) *Memoires des Dames Galantes, tom. 1. p. m. 275.*

(p) *Homeri Iliad. lib. 3. v. 156. Voiez Athenée lib. 5. pag. 188.*

(AΔ) *Un grand detail des perfections de son corps.*] Un Religieux Espagnol remarque que la beauté de cette

Digitized by Google

que l'on ne pourroit pas même ſes excuſer quand ils diroient en propres termes qu'ils n'ont fait cela qu'en badinant. Elle fut recherchée en mariage par un grand nombre de Princes; & comme ſon pere ne ſavoit quel parti prendre, parce qu'il craignoit d'irriter ceux à qui il ne la donneroit pas, il aprit d'Ulyſſe un fort bon expedient †. Ce fut de faire jurer à tous ces rivaux qu'ils aprouveroient le choix qu'il feroit d'un gendre; & qu'ils ſeroient toûjours prêts a l'aſſiſter contre tous ceux qui voudroient troubler le mariage d'Helene. Alors Tyndare (B) la maria avec Menelas. Elle avoit déjà été enlevée par Theſée; mais on crut bonnement ſur ſa parole, qu'elle étoit ſortie de cette (C) affaire ſans y laiſſer ſon pucelage. Cependant il n'en étoit

† *Apollodor. lib. 3. Voiez auſſi Pauſanias l. 3. p. 103. qui remarque qu'ils jurerent ſur les entrailles (ſelon la verſion d'Amaſæus ſur les teſticules) d'un cheval que l'on venoit d'immoler, & qui fut enſuite enſeveli la-même. Voiez auſſi Iſocrate* in encomio Helenæ.

te femme étoit un prodige de la nature, & que depuis un fort grand nombre de ſiecles on a coutume de dire, quand on veut louër extremement une beauté, c'eſt une Helene. Il ajoûte que Jean Nevizan a dit que de trente choſes qui ſont neceſſaires pour rendre une femme parfaitement belle, il n'y en avoit aucune qui manquât à celle-ci. (a) *Nacio eſta tan aventajada, y enrequecida de hermoſura, que fue un portento, un prodigio, y milagro de naturaleza, quedando aeſde aquel tiempo a eſte, y aun para muchos ſiglos, en proverbio, ſu belleza, y gallardia: de tal ſuerte, que quando queremos ponderar, y encarecer la hermoſura de una muger, dezimos que es una Helena: y en tal lugar la pone, el* (b) *Nivernienſe, Natal Comite, Bartolome Caſaneo, Juan* (c) *Nemizano, el qual pone las treynta coſas, que ſe requieren para que una muger ſea perfectiſſima en ſu hermoſura: y dize que las tenia todas ſin faltar ninguna, la hermoſa Helena.* Je croi qu'il n'avoit pas vu l'Ouvrage de Jean Nevizan, & qu'il n'en parle que ſur la foi de Chaſſaneuve, qui non ſeulement le cite, mais qui raporte même les vers Latins où ſont enfermées les trente choſes qui compoſent, dit-on, la perfection de la beauté, & qui ſe rencontroient toutes dans le corps d'Helene. *Difficile eſt cuſtodire quam plurimi amant*, c'eſt Chaſſaneuve (d) qui parle, *ut ſatis colligitur ex dictis Jo. Nevizani Aſienſis* in ſua ſylva nuptiali, in amphatione 7. in verb. quæro juxta prædicta, ſi ſint duo. *ubi ponit, quid operetur pulchritudo mulieris. Et ibi dicit, quod debet habere triginta quatuor, ad hoc, ut ſit pulchra, quæ his verſibus ibi poſitis continentur:*

Triginta hæc habeat, quæ vult formoſa vocari
Fœmina, ſic Helenam fama fuiſſe refert.
Alba tria, & totidem nigra, & tria rubra puella:
Tres habeat longas res, totidemque breves.
Tres craſſas, totidem graciles: tria ſtricta, totampla
Sint itidem huic formæ: ſint quoque parva tria.
Alba cutis, nivei dentes, albique capilli,
Nigri oculi, &c.

Je ſuprime le reſte de ce petit (e) poëme Latin, quoi que Chaſſaneuve qui étoit premier Preſident au Parlement d'Aix, n'ait pas fait ſcrupule de l'inſerer tout entier dans ſon Ouvrage. Il y joint cette queuë, *Non autem hic injuſto circa talia, cum ſatis, & ultra quam decens ſit, ponatur in dicta ſylva nuptiali.* Je puis ſoutenir avec raiſon que ceux qui citent ainſi Jean Nevizan, ne ſont point exacts, puis qu'il eſt lui-meme le copiſte de quelques autres Ecrivains, & qu'il les cite par leur nom. La ſource juſqu'à laquelle il remonte eſt un Ecrivain François, dont le livre s'intitule *De la louange & beauté des Dames.* Les 18. vers Latins qu'il raporte, & que Chaſſaneuve a raportez après lui, étoient une traduction du François faite par François Corniger. Il dit qu'elle n'étoit pas encore imprimée; mais qu'il y en avoit une verſion Italienne dans un Ouvrage public de Vincent Calmeta. *Et triginta requiſita*, dit-il (f), *enumerantur per Gallicum in libr. de la louange & beauté des dames circa fin. quas Latinas fecit Franciſc. Corniger, quem nunc refero, quia non eſt impreſſus: ſed bene Vincentius Calmeta idem ponens in carm. vulgari. incip. dolce Flaminia, & ecloga proxima ſeq. incip. perdare riſpoſta. Lege ergo verſus Cornigeri:*

Triginta hæc habeat &c.

Si vous conſultez le livre intitulé *Les neuf matinées du Seigneur de Cholieres*, vous y trouverez (g) un ſonnet qui commence par

Celle qui veut paroir des belles la plus belle
Ces dix ſois trois beautez, trois longs, trois courts, trois blancs,
Trois rouges, & trois noirs, trois petis & trois grands,
Trois eſtroits & trois gros, trois menus ſoient en elle.

& qui finit par *lettres, doigts & cheveux menus, tell' fut Helene.* La concluſion n'eſt pas moins impertinente que tous les vers precedens; car pour ſavoir qu'Helene étoit ainſi faite, il n'eût point fallu de l'avoir vuë pendant qu'elle faiſoit (h) ſes exercices à Lacedemone; il eût fallu être ou Paris, ou Menelas, ou quelcun des autres hommes qui avoient eté ſes maris, ou ſes adulteres.

(a) *Baltaſar de Victoria Predicador de San Francſco de Salamanca, Theatro de los Dioſes de la gentilidad lib. 2. cap. 19. pag. 181. edit. de Salamanca 1620.*

(b) *C'eſt-à-dire Raviſius Textor.*

(c) *Il faloit dire Nevizano.*

(d) *Bartholomæus Chaſſanæus in Catalogo gloriæ mundi part. 2. conſiderat. 22. pag. m. 168.*

(e) *Il comprend 18. vers.*

(f) *Joannes Nevizanus in Sylva nuptiali art. 93. p. 182. edit. Lugd. 1572 in 8.*

(g) *Pag. 167. de l'édition de Paris chez Jean Richer 1585. in 8.*

(h) Inter quos Helene nudis capere arma papillis Fertur, nec fratres erubuiſſe deos. *Propert. eleg. 13. lib. 3.* Voiez l'article de Lycurgue remarque B.

(B) *Tyndare la maria avec Menelas.*] Il y en a qui diſent (i) qu'il ne le choiſit pas lui-même pour gendre, mais qu'il permit a Helene de choiſir parmi ſes amans celui qu'elle voudroit épouſer, & qu'elle prefera Menelas à tous les autres. Apollodore (k) pretend que Tyndare ceda ſon Roiaume à ſon gendre; mais d'autres diſent (l) qu'il ſe contenta de le deſigner pour ſon ſucceſſeur. C'étoit donc un grand parti qu'Helene, puis qu'avec une beauté ſi accomplie, elle aportoit une couronne à celui qu'elle épouſoit.

(C) *Sortie de cette affaire ſans y laiſſer ſon pucelage.*] Selon Plutarque (m) elle n'avoit pas encore atteint l'âge nubile, quand Theſée l'enleva du temple de Diane où elle danſoit. Il la mit ſous la conduite de (n) ſa mere, & les donna toutes deux en garde à l'un de ſes bons amis dans Aphidnes, & s'en alla travailler à un autre (o) enlevement avec ſon ami Pirithous. Les freres d'Helene, Caſtor & Pollux, ne perdirent point de tems: ils entrerent dans l'Attique à main armée pour redemander leur ſœur. Les Atheniens leur proteſterent qu'ils ne ſavoient où elle étoit. On ne ſe paia pas de cette reponſe, on ſe prepara à faire des hoſtilitez; mais un certain (p) Academus aiant fait ſavoir aux freres d'Helene qu'elle étoit à Aphidnes, ils allerent attaquer cette ville, & l'emporterent d'aſſaut. Les portes d'Athenes leur furent ouvertes; ils entrerent dans la ville ſans y faire aucun deſordre; ils ne demanderent qu'à être initiez aux myſteres. Ils ramenerent Helene à Lacedemone: on dit auſſi qu'ils y amenerent la mere de Theſée, & que cette bonne femme ſuivit Helene (q) juſques dans Troie (r).

Hellanicus donne 50. ans à (ſ) Theſée, & ſept à Helene (t) au tems de l'enlevement, & ne laiſſe pas de dire que Theſée la depucela. Duris Samien (v) aſſûre qu'Helene étoit enceinte d'Iphigenie, quand on la tira des mains de ſon raviſſeur. Pauſanias (w) dit la même choſe, & ajoûte qu'elle accoucha à Argos chez ſa ſœur Clytemneſtre, femme d'Agamemnon, & qu'elle lui commit l'éducation de ſa fille. Il dit qu'Euphorion, Alexandre Pleuronius & Steſichore avoient temoigné dans leurs poëſies, qu'Iphigenie étoit fille de Theſée & d'Helene. Les Argiens en etoient ſi perſuadez, qu'ils croioient qu'Helene fit bâtir après ſes couches le temple de Lucine que l'on voioit dans leur ville (x). Il y eut bien des gens trompez en cette rencontre. Agamemnon crut qu'Iphigenie étoit ſa fille, car ſa femme le lui aſſûroit. Caſtor & Pollux ſe perſuaderent que leur ſœur devenoit pucelle, car lors qu'ils l'interrogerent ſur ce point ſi delicat, elle repondit qu'on ne l'avoit pas touchée (y). Que dirons-nous de Menelas qui l'épouſa quelque tems après? Il crut bonnement être le premier qui fit la breche, & cependant il épouſoit une mere.

Quand j'ai dit qu'Helene fut interrogée par ſes freres, j'ai ſuivi le docte Mr. Meziriac (z) qui a entendu de cette façon le Grec que je cite: mais d'autres, avec plus de raiſon peut-être, diſent que Caſtor & Pollux conſeillerent à leur ſœur de ſe vanter d'avoir encore ſa virginité. C'etoit un conſeil fort ſage, & dont Helene toute jeune qu'elle étoit auroit bien pu ſe paſſer: elle ſe fût bien vantée de cet avantage ſans la ſuggeſtion de perſonne. Elle aſſûre dans Ovide que Theſée ne remporta que quelques baiſers pris par force, & qu'elle en fut quite pour la peur:

Non (aa) tamen è facto fructum tulit ille petitum,
Excepto redii paſſa timore nihil:
Oſcula luctanti tantummodo pauca protervus
Abſtulit: ulterius nil habet ille mei.

(i) *Hyginus cap. 78.*

(k) *Bibliot. lib. 3.*

(l) *Hygin. ubi ſupra.*

(m) *Plutarch. in Theſeo, pag. 15.*

(n) *Elle ſe nommoit Æthra.*

(o) *A celui de Proſerpine fille d'Aidonæus Roi des Moloſſes.*

(p) *Herodote lib. 9. cap. 72. attribuë cela aux Deceliens Tribu d'Athenes, ou même au ſeul Deceleus.*

(q) *Voiez l'article* Acamas, *remarque A.*

(r) *Plutarch. ib.*

(ſ) *Apud Plutarch. ibid. p. 14.*

(t) *Apud Tzetzen in Lycophronem.*

(v) *Apud Meziriac ſur les Epitres d'Ovide, pag. 482.* (w) *Pauſanias lib. 2. pag. 65.* (x) *Id. ib.* (y) Θυσίας τε Ἑλένης τῆς Διὸς ἐγένετο θυγατρὸς Ἰφιγένεια, καὶ αὐτὴν ἐξέτρεφεν ἡ τῆς Ἑλένης ἀδελφὴ Κλυταιμνήστρα. πρὸς δὲ τὸν Ἀγαμέμνονα εἶπεν αὐτὴ τεκεῖν· Ἑλένη γὰρ πυθομένη τῶν ἀδελφῶν, ἔφη κόρη παρὰ Θησέως ἀπελθεῖν. Theſei & Helenæ, Jove natæ filia fuit Iphigenia, eamque ſoror Helenæ Clytemneſtra educavit, Agamemnoni dicens ſe eam peperiſſe: nam Helena fratribus auſcultans virginem ſe à Theſeo diſceſſiſſe ajebat. *Nicander lib. 4. Alexiarorum, apud Anton. Liberalem narrat. 27.* (z) *Ubi ſupra p. 483.* (aa) *Ovidius, epiſt. Helenæ ad Paridem.*

Elle

Digitized by Google

étoit rien ; Thesée ne l'avoit renduë qu'après s'en être si bien servi, qu'il lui avoit fait un enfant, dont elle accoucha chez sa sœur *. La chose demeura cachée, parce que cette sœur fit passer l'enfant ‡ pour sien †. Le sort ordinaire des enlevemens est qu'une fille y change de condition soit qu'elle l'avouë, soit qu'elle le desavouë : plus elle est belle, plus est-il croiable qu'elle subit cette loi; nos faiseurs de Roman (CA) n'ont pas pris garde à cela, ou bien ils ont mieux aimé le fracas des avantures, que le vraisemblable. Tout le monde sait qu'Helene fut enlevée par Paris fils de Priam, & que tous les Grecs s'interesserent à l'injure que Menelas avoit reçuë. De là sortit la guerre de Troie dont les poëtes ont tant parlé. Paris ajant perdu la vie la derniere année de cette guerre, son frere Deïphobus remplit sa place auprès d'Helene. Les Grecs le massacrerent (D) vilainement la nuit que Troie fut prise : ils furent en cela favorisez par Helene autant qu'ils eussent pu le souhaiter. Menelas se comporta en bon homme, il se (E) reconcilia sans beaucoup de peine avec sa femme, & la ramena chez lui fort humainement. Après qu'il fut

* *Clytemnestre femme d'Agamemnon.*

‡ *L'enfant dont Helene accoucha fut la fameuse Iphigenie.*

† *Voiez la remarque C.*

Elle avouë cependant que Thesée étoit fort jeune (a). Ovide a observé le *decorum* en la faisant parler de cette maniere ; mais il ne l'observe pas moins quand il introduit une autre femme qui croit qu'Helene mentoit :

Illam (b) de patria Theseus, (nisi nomine fallor)
Nescio quis Theseus, abstulit ante suâ.
A juvene & cupido credatur reddita virgo.
Unde hoc compererim tam bene, quaeris? amo.
Vim licet appelles, & culpam nomine veles;
Quà toties rapta est, prabuit ipsa rapi.

(a) Et juvenem fœti pœnituisse patet. *Ibid.*

(b) *Ovid. in epist. Oenones ad Paris.*

La remarque suivante servira de suplément à celle-ci.

REFLEXION sur les enlevemens des heroïnes de Roman.

(CA) *Nos faiseurs de Roman n'ont pas pris garde à cela.*] Il est certain que Mr. ou Madle. de Scuderi, & les autres faiseurs de Roman leurs contemporains, ont choqué trop fortement la vraisemblance, quand ils ont fait enlever leurs Heroïnes, sans vouloir qu'on crût qu'elles accordassent de gré ou de force aucune faveur à leurs amans. Je sçai bien qu'ils seroient infiniment plus inexcusables, s'ils ne supposoient pas, comme ils font, qu'elles étoient enlevées sans y consentir en aucune sorte. Il y a certains païs où l'on ne châtie point ceux qui enlevent des filles qui le veulent bien; cette impunité est cause que les enlevemens de cette nature sont très-frequens ; & il n'y a personne qui croie que les ravisseurs usent de delai par raport à la jouïssance. Jusqu'au premier gîte tout au plus : & même la plupart des gens soupçonnent que la jouïssance a precedé l'évasion. Quoi qu'il en soit, cette espece d'enlevemens est presque toûjours suivie du mariage, parce que si les parens ne consentoient pas aux noces, ils se verroient chargez d'une fille deshonorée selon l'opinion de tout le monde, & qui ne trouveroit de mari qu'au cas que quelcun se voulût bien contenter des restes d'un autre. Avoüons donc que les faiseurs de Roman se garantissent du plus gros du ridicule, par le soin qu'ils prenent de supposer que l'Heroïne s'opose autant qu'elle peut à l'enlevement; mais neanmoins ils ne sauroient se tirer d'afaire; ils renversent les notions communes, & ils se font un systême diametralement opposé au jugement du public, & au bon sens. Quel motif ont leurs Heros quand ils enlevent une maîtresse? Lui veulent-ils declarer qu'ils meurent d'amour pour elle, & que ses rigueurs les mettent au desespoir? Ils lui ont déjà declaré cela je ne sçai combien de fois, & ils ne recourent à l'enlevement que lors qu'ils la savent determinée à rendre heureux un autre homme, & à n'avoir de sa vie que de la froideur pour eux. Esperent-ils que leurs soupirs si inutiles avant qu'ils l'eussent irritée, la toucheront dans le vif ressentiment où elle est contre un ravisseur? La vraisemblance repugne à cela. Il faut donc qu'ils se proposent de se prevaloir de l'état qui la reduit à leur discretion, & de la mettre dans les termes qu'elle soit interessée toute la premiere à parler de mariage. C'est dans le vrai l'une des vuës de ceux qui enlevent quelque fille contre son gré ; ils se persuadent qu'après avoir été quelques mois en leur puissance, sa reputation pour le moins ira fort mal, & ne pourra être retablie que par la benediction nuptiale. Aussi voit-on que si d'autres se marient à de telles filles, ils deviennent fort suspects d'avoir recueilli les restes du ravisseur; ils en sont raillez, & ne passent point pour delicats. Nouveau trait contre Messieurs les Romanistes, dont les Heros aspirent de toute leur ame à épouser des maîtresses, que leurs rivaux avoient enlevées plus d'une fois. Vous trouverez la critique de tout ceci dans le Parnasse reformé. Cyrus y murmure de ce qu'on ne lui avoit point donné (c) *une Heroine à qui l'on ne pût faire aucuns reproches. Vous jugez bien sans doute par ce discours*, dit-il, *que je ne suis pas content de Mandane, & certes que voulez-vous que je pense d'elle apres tous les enlevemens qui luy arrivent? Dois-je croire qu'elle sort bien pure des mains de quatre ravisseurs? & les moins clair-voyans dans ces Mysteres peuvent-ils douter que vous ne me donniez le reste des autres? Vous deviez, ce me semble, mettre sa pudeur à d'autres épreuves! Celles-là sont un peu trop fortes pour une chose si freste, & Mandane n'estoit pas une place qui pût résister à tant d'assauts : Peut-estre se fût-elle bien tirée d'un premier enlevement; je veux croire qu'elle auroit eu assez de vertu pour ne se pas rendre tout d'un coup, & son honneur se pouvoit sauver sans miracle de ce mauvais pas : Mais les recheûtes sont mortelles dans ces matieres : un second enlevement ravage tout, & une heroine qui n'a plus que les restes d'une fermeté ébranlée, ou peut-estre moins encore, ne fait que des efforts inutiles pour sa défense.* Apollon eut égard à cette plainte, & prononça cet arrêt : „ (d) Declarons que „ nous ne reconnoissons point pour Heros tous ceux „ qui seront cocus, ny pour Heroïnes toutes les femmes qui auront esté enlevées plus d'une fois. „ La balade de Sarrasin *sur l'enlevement de Mademoiselle de Bouseville, par Monsieur de* (e) *Coligny*, est un autre arrêt de condamnation ; car voici le dogme de ce bel esprit :

Ce (f) gentil jolis jeu d'amours
Chacun le pratique à sa guise,
Qui par Rondeaux & beaux discours,
Chapeau de fleurs, gente cointise,
Tournoy, bal, festin, ou devise
Pense les belles captiver;
Mais je pense, quoy qu'on en dise,
Qu'il n'est rien tel que d'enlever.
C'est bien des plus merveilleux tours
La passeroute & la maistrise:
Au mal d'aimer, c'est bien toûsiours
Une prompte & soueſve crise,
C'est au gasteau de friandise
De Venus la féve trouver.
L'Amant est fol qui ne s'avise
Qu'il n'est rien tel que d'enlever.
Je sçay bien que les premiers jours
Que Becasse est bridée & prise,
Elle invoque Dieu au secours
Et ses parens à barbe grise:
Mais si l'Amant qui l'a conquise
Sçait bien la Rose cultiver,
Elle chante en face d'Eglise
Qu'il n'est rien tel que d'enlever.

(d) *Ibid. pag.* 187.

(e) *Non pas celui qui se battit avec le Duc de Guise comme le veut l'Auteur des Galanteries des Rois de France to.* 2. *pag.* 223. *mais son frere puîné.*

(f) *Sarrasin, poësies p.* 59. 60.

(D) *Les Grecs massacrerent . . . favorisez par Helene.*] Voiez dans Virgile l'état pitoiable où l'on mit le corps de Deïphobus, & la maniere dont sa femme le trahit :

Atque (g) hic Priamiden laniatum corpore toto
Deiphobum vidit, lacerum crudeliter ora:
Ora manusque ambas, populataque tempora raptis
Auribus, & truncas inhoneſto vulnere nares.
. . . . . .
Sed (h) me fata mea, & scelus exitiale Lacana,
His mersêre malis: illa hac monumenta reliquit.
. . . . . .
. . . (i) *Flammam media ipsa tenebat*
Ingentem, & summâ Danaos ex arce vocabat.
Tum me confectum curis, somnoque gravatum,
Infelix habuit thalamus; prestisque jacentem
Dulcis & alta quies, placidaque similima morti.
Egregia interea conjux arma omnia tectis
Emovet, & fidum capiti subduxerat ensem:
Intra tecta vocat Menelaum, & limina pandit.
Scilicet id magnum sperans fore munus amanti,
Et famam exstinctæ veterum sic posse malorum.

(g) *Virg. Æneid. l.* 6. *v.* 495.

(h) *Ibid. v.* 511.

(i) *Ibid. v.* 518.

Elle crut que ce barbare sacrifice étoit necessaire pour apaiser le courroux de Menelas ; elle eût mieux jugé des choses, si elle avoit fait moins d'atention sur l'énormité de sa faute, que sur la debonnaireté du Prince Grec.

(c) *Parnasse reformé pag.* 165. *édit. de Holl.*

(E) *Menelas . . . . se reconcilia sans beaucoup de peine avec sa femme.*] Ce pauvre cocu fut si simple, qu'il s'imagina que sa femme sechoit de douleur dans la

Digitized by Google

fut mort elle fut contrainte de prendre la fuite, & de se retirer dans l'Ile de Rhodes, où elle (F) perit malheureusement; car on la pendit à un arbre. Les (G) dereglemens ignominieux de sa vie n'empêcherent pas qu'on ne lui rendît les (H) honneurs divins après sa mort, & qu'on ne lui attri-

(a) *Μάλιστα δὲ τῷ Ὁμήρῳ τίκτεται ἐρασμιάλη τις ζωμχής τε. Maxime vero cupiebat animo ulcisci Helenæ raptumque gemitusque. Homer. Iliad. lib. 2. v. 96. descript.* Voiez les Penſées ſur les Cometes n. 237. pag. 717.

(b) *Montagne, Eſſais, livre 3. chap. 5. p. m. 138.*

(1) *Virgil. Æneid. lib. 8.*

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Cat. ad Mal.*

(c) *Pauſanias lib. 3. pag. 166.*

(d) *Eurip. in Androm. v. 627. p. m. 520.*

(e) *Pauſan. lib. 3. pag. 102.*

(f) *Pag. m. 63.*

(g) *Photius pag. 479. ex Ptolem. Hephaſtion.*

(h) *Plin. lib. 21. c. 21.*

(i) *Ibid. c. 10.*

(k) *Photius ibid.*

(l) *Sur le Proteſilas de Philoſtrate fol. 235. verſo edit. in 4.*

la maiſon de Priam; & c'étoit le (a) principal motif qui le pouſſoit à la conquête de Troie. On a eu fort bonne grace de lui reprocher que ſa flamme conjugale preſque éteinte, ſe ralluma dès qu'Helene l'eut quite pour s'attacher à un autre homme:

Acrius Hermionen ideò dilexit Oreſtes,
Eſſe quod alterius cœperat illa viri.
Quid Menelae dolet? ibas ſine conjuge Creten,
Et poteras nupta lætus abeſſe tua:
Ut Paris haut rapuit, tum demum uxore carere
Non potes, alterius crevit amore tuus.

Il faloit que l'antiquité fût fortement perſuadée de la debonnaireté des maris cocus, puis qu'elle nous a repreſenté le Dieu Vulcain ſi facile envers ſa femme. „(b) Le Dieu de noſtre Poëte quand il ſurprint avec ſa „femme l'un de ſes compaignons, ſe contenta de leur „en faire honte .... & ne laiſſe pourtant de s'échauffer des molles careſſes qu'elle luy offre, ſe plaignant qu'elle ſoit pour ce entrée en defiance de ſon „affection:

„(1) *Quid cauſas petis ex alto? fiducia ceſſit*
„*Quo tibi Diva mei?*

„Voire elle luy fait requeſte pour un ſien baſtard, „(2) *Arma rogo genitrix nato*, qui luy eſt liberalement „accordée: & parle Vulcan d'Æneas avec honneur: „(3) *Arma acri facienda viro*; d'une humanité à la „verité plus qu'humaine. Et cét excez de bonté, je „conſens qu'on le quitte aux Dieux; (4) *Nec divis homines componier æquum eſt.*„ Ces paroles de Montagne ſont trop ingenieuſes, pour deplaire ici aux connoiſſeurs. Mais pour ne rien diſſimuler, il faut que je diſe qu'il s'eſt trouvé des perſonnes aſſez officieuſes pour faire l'honneur à Menelas, de l'armer de reſſentiment contre l'infidelité d'Helene. Dans les Troades d'Euripide il la menace de la tuer; & c'eſt à elle à ſe ſervir de toutes ſortes d'excuſes pour obtenir ſon pardon. Elle dit entre autres choſes qu'après la mort de Paris, elle tâcha pluſieurs fois de ſortir de Troie pour ſe retirer au camp des Grecs, & que les ſentinelles la ſurprirent, lors qu'elle voulut deſcendre des murailles par une corde. Elle ajoûte que Deiphobus l'épouſa par force. Pauſanias (c) fait mention d'une ſtatuë de Menelas pourſuivant Helene l'épée à la main, pour la tuer quand Troie fut priſe. Mais d'autres ſupoſent qu'il jetta ſon épée dès qu'il eut veu la gorge d'Helene, & qu'il ſe laiſſa baiſer par cette chienne traitreſſe, & la careſſa:

Ἑλὼν (d) δὲ τρῶιαν, εἶρυσε γὰρ κάτα ῥῶθ' ἑτοῖσι,
Οὐκ ἔκλαυσε γυναῖκα χερῖαν λαῶν·
Ἀλλ' ὡς ἐσιδὼς μαζὸν, ἐκβαλὼν ξίφος
Φίλημ' ἐδέξω, προδότιν αἰκάλλων κύνα.
Capta autem Troja (nam & huc tua cauſa veniam)
Non interfeciſti uxorem redactam in tuam poteſtatem:
Sed poſtquam vidiſti ubera abjecto gladio
Oſculum accepiſti adulans canem proditricem.

(F) *Où elle perit malheureuſement.*] Nicoſtrate & Megapenthe batards de Menelas, l'avoient chaſſée de Lacedemone. Elle ſe retira chez Polyxo ſa parente, veuve de Tlepoleme Roi de Rhodes, & Regente du Roiaume pendant la minorité de ſon fils. Polyxo ſe ſouvenant que ſon mari étoit mort au ſiege de Troie, & qu'ainſi elle ne pouvoit regarder Helene que comme la cauſe de ſon veuvage, reſolut de ſe vanger; & pour cet effet pendant qu'Helene étoit au bain, elle y envoia des femmes habillées en Furies qui la pendirent à un arbre. Les Rhodiens voulant immortaliſer cet accident, bâtirent un temple qu'ils apellerent le temple d'*Helene Dendritis*. C'eſt Pauſanias (e) qui m'aprend cela. L'Auteur d'Athenes ancienne & nouvelle a raiſon de dire, que (f) *mille gens parlent de la belle Helene qui ne ſavent pas qu'elle fut pendue*. On a tort de dire dans le Dictionaire de Moreri, que *l'une des compagnes* d'Helene la fit mourir. Vous trouverez dans Photius (g) qu'elle s'étrangla elle-même, & qu'auprès du chêne auquel elle ſe pendit, il croiſſoit une herbe qu'on nomme *Helenion*, qui rendoit querelleux ceux qui en mangeoient. Pline attribuë de tout autres qualitez à cette herbe: (h) elle embelliſſoit les femmes, & rendoit gais ceux qui en mettoient dans leur vin. Il remarque (i) qu'on diſoit qu'elle étoit née des larmes d'Helene. Vous trouverez dans le même Photius (k) que Thetis fit mourir Helene pendant le retour des Grecs; & ſelon d'autres, qu'elle alla avec Menelas dans la Cherſonneſe Taurique pour chercher Oreſte, & qu'ils y furent immolez tous deux par Iphigenie. J'ai lu dans Vigenere (l) qu'Herodote raconte, que Nicoſtrate & Megapenthus chaſſerent Helene, & qu'elle ſe retira à Rhodes chez Polypo veuve du Roi Tlepolemus, & que les Demoiſelles de Polypo haïſſant Helene, *de ce qu'elle avoit eſté cauſe de la mort de leur feu Seigneur, un jour qu'elle s'eſtoit allee esbatre en un verger ſans leur maiſtreſſe la pendirent & eſtranglerent à un des arbres.* Je n'ai rien trouvé de cela dans Herodote.

Le Moine Eſpagnol que j'ai cité ci-deſſus, s'eſt abuſé lourdement ſur les cauſes de la mort d'Helene. Il dit (m) que s'étant retirée à Rhodes chez Polyxene femme de Ptetolemo Roi de cette Ile, elle ſe gouverna mal, comme elle avoit toûjours fait depuis ſa tendre jeuneſſe; elle devint amoureuſe de ſon hôte, & s'abandonna à lui. Polyxene en enragea de jalouſie, & la fit pendre à un arbre. Pauſanias, pourſuit-il, aſſûre qu'à cauſe qu'elle avoit commis adultere avec Ptetolemo pendant la guerre de Troie, Polyxene la fit mourir. Jugez par là ſi cet Auteur Eſpagnol eſt fidelle ou habile dans ſes citations.

(G) *Les dereglemens de ſa vie.*] Pluſieurs Auteurs (n) *l'ont blaſmee de lubricité. Mais ſur tous Lycophron en ſa Caſſandre, ou il l'appelle πυτιλικτρον, c'eſt-à-dire femme de cinq (o) maris. . . . Euripide en la tragedie d'Andromaque fait ainſi reprocher à Hermione fille d'Helene le vice de ſa mere,*

Μὴ τὴν τεκοῦσαν τὴν φιλανδρείαν γύναι
Ζήλου παρελθεῖν·
Ne taſche point de ſurpaſſer ta mere,
En cet amour par trop deſordonné,
Qui la faiſoit courir apres les hommes.

. . . . *Ptolemeus Hephaſtion dans Photius rapporte une hiſtoire fort particuliere, qui fait foy de l'impudicité d'Helene.* Le fait eſt qu'*un certain Arcadien nommé Peritanus, rencontrant Helene avec Paris Alexandre au païs d'Arcadie, eut affaire avec elle. Mais Paris pour le chaſtier de cet adultere, luy coupa les parties deſtinées pour la generation. De la vient qu'en Arcadie, ceux qui ſont ainſi chaſtrez, s'appellent peritanes.* Lycophron a fait bien pis que de la nommer la femme a cinq maris; on pretend qu'il l'a nommée colombe à cauſe de ſa laſciveté, & chienne à cauſe de ſon impudence, ou à cauſe qu'indifferemment elle ſe donnoit à pluſieurs (p). Je ne voi point que ceux qui tâchent d'excuſer Helene, alleguent d'autre raiſon que celle-ci; c'eſt (q) que les Dieux la pouſſerent à ſuivre Paris (r). Il n'y a point de crime qu'une telle apologie ne fût capable de juſtifier; mais j'avouë qu'en prenant le tour du ſcholiaſte d'Homere, on pourroit faire une bonne apologie. Voici ce qu'il dit. „(s) *Alexandre fils de Priam partant d'Aſie alla en Lacedemone, ou il fit deſſein de ravir Helene qui l'avoit logé dans ſon palais. Mais elle qui eſtoit bien nourrie, & qui aimoit fort ſon mary, n'y voulut jamais conſentir, diſant qu'elle preferoit un mariage legitime a un honteux adultere, & qu'elle aimoit mieux demeurer avec Menelaüs. Ainſi Paris ne pouvant rien avancer, on dit que Venus s'aviſa d'une ruze, qui fut de changer la figure d'Alexandre en la ſemblance de Menelaus, & trompa Helene par ce moyen: car croyant que ce fuſt le vray Menelaus, elle ne fit point de difficulté de le ſuivre, & d'aller juſques vers ſes navires, ou Paris l'ayant fait entrer, mit incontinent les voiles au vent.* Euſtathius auſſi ſur le meſme livre d'Homere, touche ceſte hiſtoire, & remarque que Penelope ſe gouverna bien plus prudemment; car encor qu'il luy ſemblaſt qu'elle reconnoiſſoit Ulyſſe, ſi eſt-ce neantmoins qu'elle ne luy fit aucune careſſe, & ne voulut point coucher avec luy, juſques „à ce qu'il luy euſt dit beaucoup de particularitez, qu'il „luy euſt donné pluſieurs marques, pour l'aſſeurer „qu'il eſtoit vrayement ſon mary, & qu'elle ne pouvoit eſtre trompee (t).

(H) *Les honneurs divins . . . . & qu'on ne lui attribuât des miracles.*] J'ai dejà parlé du temple que les Rhodiens lui conſacrerent. Pauſanias (v) fait mention de celui qu'on lui fit bâtir au païs de Lacedemone. Quant à ſes miracles, il ſuffit de remarquer qu'elle aveugla Steſichore (w) qui avoit oſé medire d'elle dans ſes poëmes, & qu'elle lui rendit la vuë (x) dès qu'il eut chanté la palinodie. Elle donna une beauté extraordinaire à une fille très-laide, que l'on portoit dans ſon temple chaque jour (y). Voiez l'article *Achillea*, où nous avons dit qu'elle étoit femme d'Achille dans l'autre monde, & qu'elle s'y ſavoit faire valoir. Voiez auſſi Iſocrate au panegyrique d'Helene;

(m) *Balthaſar de Victoria, theatro de los Dioſes de la gentilidad lib. 2. cap. 19. pag. 189.*

(n) *Meziriac ſur les épitres d'Ovide pag. 485. & ſuiv.*

(o) *Savoir Theſée, Menelas, Paris, Deiphobus, & Achille.*

(p) *Voiez Canterus & Meurſius ſur le vers 87. de Lycophron.*

(q) *Voiez Homere au 23. de l'Odyſſée, & Euripide dans les Troades, & dans l'Andromaque, apud Meziriac ib. pag. 486. 487.*

(r) *Voiez la remarque T.*

(s) *In 23. lib. Odyſſ. apud Meziriac pag. 487.*

(t) *Voiez les reflexions du Critique de Maimbourg ſur l'avanture d'Alcmene*, Nouvell. lettres pag. 284. *Voiez auſſi pag. 277. 278.*

(v) *Pauſan. lib. 3. pag. 96.*

(w) *Id. ib. pag. 102.*

(x) *Suidas in στησίχορος, & ante ipſum Iſocrates in Helenæ encomio.*

(y) *Herodot. lib. 6. c. 61.*

Digitized by Google

attribuât des miracles. Il n'eſt point vraiſemblable que Paris ait attendu (I) à jouïr d'elle qu'ils fuſſent abordez dans une Ile. On dit neanmoins qu'il fit bâtir dans cette Ile un monument de ſa premiere jouïſſance. On ajoûte que Menelas (K) ne detruiſit point ce monument, & qu'il ſe contenta d'y marquer qu'il avoit tiré raiſon de l'injure. Un Auteur * moderne ne paroît pas avoir bien compris la penſée de Menelas. Quelques Auteurs diſent que Paris (L) ne garda guere ſa proie.

* *Voiez la remarque K, lettre g.*

ne; vous y trouverez qu'elle aquit non ſeulement l'immortalité, mais auſſi une puiſſance divine, dont elle ſe ſervit pour mettre ſes freres & ſon mari au nombre des Dieux: deſorte que ſi Caſtor & Pollux étoient capables de ſecourir ceux qui pendant les tempêtes leur adreſſoient des prieres, c'étoit parce que leur ſœur les orna de cette puiſſance, afin de prouver à toute la terre la metamorphoſe qu'elle avoit faite ſur eux. Ils étoient dans le ſepulcre, & elle leur confera la divinité. Ce qu'il y a de loüable, c'eſt qu'aiant conferé la même grace à Menelas, elle voulut demeurer avec lui éternellement. (a) *Τὰς ἀδελφὰς ἤδη κατειλημμένας ὑπὸ τῆς πυρκαϊᾶς, εἰς θεὰς ἀνήγαγε· βουλομένη δὲ πᾶσιν ποιῆσαι τὴν μεταβολὴν, ἵνας αὐτὰς τὰς τιμὰς ἐναργεῖς ἔθωκεν, ἃς δ' ὁρμουμένους ὑπὸ τῶν ἐν τῇ θαλάττῃ κινδυνευόντων σώζειν, εἴ τινες ἂν εὐσεβῶς αὐτὰς ἐπικαλέσωνται. μετὰ δὲ ταῦτα Μενελάῳ τοσαύτην χάριν ἀπέδωκεν . . . ὥστε . . . ἐμόνον . . . ἀλλὰ καὶ θεὸν αὐτὸν θανὼν ποιήσασα σύνοικον αὐτῇ καὶ πάρεδρον εἰς ἅπαντα τὸν αἰῶνα κατεστήσατο. Fratres, qui fato jam conceſſerant, inter Deos retulit. Cui mutationi cum autoritatem & fidem afferre vellet, honores ita manifeſtos eis dedit, ut in mari conſpecti, periclitantes ſervent, quicunque ipſos piè invocarint. Deinde Menelao tantam gratiam retulit, ut . . . . non tantum . . . ſed mortalem ejus ſortem divinitate mutarit, eumque contubernalem ſibi & aſſeſſorem in omne ævum conſtituerit.* Iſocrate allegue en preuve la pratique des Lacedemoniens, qui offroient des ſacrifices à Menelas & à Helene, non pas comme à des Heros, mais comme à des Dieux. C'étoit à Therapne qu'ils leur rendoient les honneurs divins, comme l'obſerve le même Auteur. Mais Pauſanias ne dit point qu'il y eût un temple d'Helene dans cette ville: il dit (b) ſeulement que celui de Menelas y étoit, & qu'on croioit que Menelas & Helene y étoient enſevelis.

(a) *Iſocrates in Helena encomio. pag. m. 320.*

(b) *Pauſan. lib. 3. pag. 102.*

Je voudrois que Theodoret ſe fût fondé ſur Iſocrate, & non pas ſur Euripide, pour inſulter les Paiens ſur ce qu'Helene ſi fameuſe par ſes adulteres étoit au nombre des Dieux; car encore qu'Euripide ait feint que cette femme ne mourut pas, mais qu'elle fut élevée au ciel par une faveur des Dieux, & gratifiée de l'immortalité, il ne s'enſuit pas que ç'ait été le ſentiment des Paiens. Les épiſodes d'une tragedie étoient tellement en la main du poëte, qu'à moins d'en ſavoir d'ailleurs la verité, on ne les prenoit que pour la fiction particuliere de l'Auteur de la tragedie. Je raporte les paroles de Theodoret: (c) *Καὶ τὴν ἑλένην δὲ, μετὰ τὴν τελευτὴν καὶ τὴν ἀποθέωσιν μοιχείαις, τῷ Μενέλεῳ χαρίσαντες, εἰς τὸν οὐρανὸν, ἢ φησιν εὐριπίδης, ἀνήγαγον.*

(c) *Theodor. Therapeut. ſerm. 3.*

(I) *Que Paris ait attendu à jouïr d'elle qu'ils fuſſent.*] Homere qui lui donne cette patience ne lui faiſoit guere d'honneur, ſelon les principes des gens galans (d). Or voici à quel propos il conte cette circonſtance de lieu. Paris vaincu par Menelas eſſuioit mille durs reproches de la part d'Helene. Il la pria de ne le pas inſulter, & de venir au lit avec lui, ſous pretexte que jamais il n'avoit ſenti un tel feu d'amour, non pas même lors qu'il jouït d'elle la premiere fois dans l'Ile de Cranaë. Là-deſſus il ſe leva de ſon ſiege pour s'aller coucher, & fut ſuivi de la belle Helene ſans aucune repugnance.

(d) *Voiez les Nouvelles de la Republ. des lettres, Janvier 1687. pag. 68.*

(e) *Homer. Iliad. lib. 3. v. 442. Voiez ci-deſſus page 1443. lettre d.*

Οὐ (e) γὰρ πώ ποτέ μ' ὧδε ἔρως φρένας ἀμφεκάλυψεν,
Οὐδ' ὅτε σε πρῶτον Λακεδαίμονος ἐξ ἐρατεινῆς
Ἔπλεον ἁρπάξας ἐν ποντοπόροισι νέεσσι,
Νήσῳ δ' ἐν Κραναῇ ἰμείρομι φιλότητι καὶ εὐνῇ.
Ὡς σέο νῦν ἵμερος, καί μοι γλυκὺς ἵσταται αἰεί.
Ἦ ῥα, καὶ ἄρχε λέχος δὲ κιών, ἅμα δ' εἵπετ' ἄκοιτις.
Non enim unquam me ſic amor mentem complexus eſt,
Ne tunc quidem quando te pridem Lacedamone ex amabili
Navigabam rapta in tranſeuntibus pontum navibus,
Inſulâ vero in Cranaë miſtus ſum amore & concubitu:
Sicut te nunc amo, & me dulce deſiderium capit.
Dixit, & præibat in lectum aſcendens, ſimul autem ſequebatur uxor.

On a donné à Jaſon une patience encore plus admirable que ne le ſeroit celle de Paris; & cela fait qu'on ne ſauroit voir à quoi les Romaniſtes emploient leur jugement. Ne devoient-ils pas ſur toutes choſes s'attacher à la vraiſemblance? Et ne la violent-ils pas, lors qu'ils ſupoſent d'un côté que Medée eſt ſi amoureuſe de Jaſon, qu'elle ſe porte pour l'amour de lui aux plus grans crimes, & de l'autre qu'elle paſſe pluſieurs mois auprès de lui ſans conſommer le mariage? Remarquez même qu'il n'auroit pas été conſommé ſitôt ſans l'avis qu'on donna (f) à Jaſon.

(f) *Quem cum interrogaret Arete, quidnam eſſet judicaturus, reſpondit Alcinous, Si virgo fuerit Medea, parenti redditurum: ſin autem mulier, conjugi. Hoc cum audivit Arete à conjuge, mittit nuntium ad Jaſonem; & is Medeam noctu in antro devirginavit. Hygin. cap. 23. p. m. 60.*

(K) *Que Menelas ne detruiſit point ce monument.*] Voici une choſe qui diſculperoit Homere, ſi elle étoit veritable. On pretend que (g) *ſur le rivage de la terre ferme qui eſt vis-à-vis* de l'Ile de Cranaë, il y avoit un temple de Venus que Paris *avoit fait baſtir aprés cette agreable conqueſte . . . . pour marquer les tranſports de ſa joye & de ſa reconnoiſſance. Il donna à cette Venus l'attribut de* Migonitis, *& nomma ce territoire* Migonion, *d'un mot qui ſignifioit l'amoureux myſtere qui s'y eſtoit paſſé. Menelas, le malheureux Epoux de cette Princeſſe, dix-huit ans aprés qu'on la luy eut enlevée, vint viſiter ce Temple, dont le terrain avoit eſté le témoin de ſon malheur, & de l'infidelité de ſa femme. Il ne le ruina point, il y fit mettre ſeulement aux deux coſtez de la ſtatuë de Venus, les images de deux autres Deeſſes, celle de Thetis, & celle de la Deeſſe Praxidicé, comme qui diroit la Deeſſe des chaſtimens, pour montrer qu'il ne laiſſeroit pas l'affront impuni. Mais il n'eut pas le bien de ſe voir vangé d'Helene; Elle luy ſurvéquit.* L'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres aiant cité ce paſſage, y joignit la reflexion que voici: (h) *Ces dernieres paroles fourniroient une occaſion de Critique à qui la voudroit chercher; car il eſt indubitable que 18. ans aprés qu'Helene eut été enlevée, Menelas s'étoit vengé auſſi amplement qu'il l'avoit voulu par la ruine du Royaume de Priam le pere du Raviſſeur. Il eſt donc fort apparent que cette image de la Déeſſe Praxidice ne ſe raportoit pas à une vengeance à venir, mais à une vengeance déjà priſe, & il n'eſt point apparent qu'elle euſt relation à quelque deſſein de punir Helene; car ſi Menelas ne ſe fuſt point reconcilié de bonne foi avec ſa femme, il n'auroit pas attendu ſi long temps à la châtier. L'Hiſtoire de ce ſiecle-là porte que cette artificieuſe femme fit ſa paix avec ſon mari, la nuit même que les Grecs s'emparerent de la ville, & cela eſt fort vraiſemblable, aprés le caractere que l'on a donné au bon Menelas dans l'Iliade.* Quoi qu'il en ſoit, je ne veux ni ſoutenir d'un côté qu'il n'y avoit point proche de l'Ile de Cranaë un temple de Venus Migonitis, ni avouër de l'autre que Paris l'ait fait bâtir pour la raiſon qu'on en donne. Je m'en tiens à la vraiſemblance: elle porte violemment à s'imaginer que Paris jouït d'Helene avant qu'il ſortît de Lacedemone. Qui l'en auroit empêché? Menelas étoit dans l'Ile de (i) Crete; ſa preſence n'eût pas empêché Helene de favoriſer le bel hôte qui lui en contoit: ſon abſence étoit encore plus incapable de l'en empêcher. Voiez un peu comment Paris ſe ſervoit, & ſe moquoit de cette abſence:

(g) *Guillet, Athenes ancienne & nouv. pag. 63.* Notez *qu'on ſe ſert de ſes paroles tant parce qu'il écrit bien, que parce qu'elles fourniſſent une occaſion de critique. Les faits qu'il raporte ſont tirez de Pauſanias,* lib. 3. pag. 105.

(h) *Nouv. de la Republique des lettres, Janvier 1687. pag. 67.*

Sed (k) tibi & hoc ſuadet rebus, non voce, maritus:
Neve ſui furtis hoſpitis obſtet, abeſt.
Non habuit tempus, quo Creſſia regna videret,
Aptius, ô mirâ calliditate virum! &c.

Il n'étoit point timide auprès des Dames: Helene avoüe qu'il n'eût pas été retenu comme Theſée, qui n'avoit fait autre choſe que la baiſer:

Que (l) tua nequitia eſt, non his contenta fuiſſet.
Di melius! ſimilis non fuit ille tui,
Reddidit intactam.

Paris la preſſa un jour ſi vivement qu'elle prit la fuite; elle perdit alors l'un de ſes ſouliers: le lieu où elle le perdit étoit à Sparte, & fut nommé *Sandalion* à cauſe de ce ſoulier (m).

(i) *Ovid. epiſt. Helena ad Paridem. Coluthus, de raptu Helenæ.*

(k) *Ovidius, epiſt. Parid. ad Helen.*

(l) *Id. in epiſt. Helena ad Paridem.*

(L) *Que Paris ne garda guere ſa proie.*] On pretend (n) qu'il fit voile vers l'Egypte, & qu'il aborda à l'embouchure du Nil nommée Canope, où il y avoit un temple d'Hercule qui ſervoit d'aſyle aux eſclaves fugitifs. Quelques eſclaves de Paris s'y étant refugiez firent ſavoir aux Prêtres l'action de leur maître, d'où il arriva que le Roi Protée le fit arrêter, & lui dit bien des injures, & puis lui commanda de ſe retirer inceſſamment; mais il garda Helene avec toutes les autres choſes qui avoient été volées à Menelas. On ajoûte (o) que Paris n'avoit joui de cette femme que depuis ſon arrivée en Egypte. C'eſt un conte

(m) *Ptolemæus Hephaſt. apud Photium, pag. 480.*

(n) *Voiez Natalis Comes,* Mythol. lib. 6. cap. 23. p. m. 658. *Il faut dû citer Herodote, & remarquer que la tempête contraignit Paris à relâcher en Egypte.* (o) Quam deportavit in Ægyptum, atque ibi primum cum illa congreſſus ſit. *Id. ibid.*

Digitized by Google

proie. On a debité bien des fables (M) sur la naissance d'Helene, je veux dire sur l'œuf dont on

conte dejà refuté. Je ne sçai pas bien comment Protée en usa, & si en attendant qu'il restituât Helene à qui elle apartenoit, il en tira les faveurs (a) les plus exquises; je sçai seulement qu'Herodote (b) trouve fort probable qu'elle ne fut point amenée à Troie; car il ne sçauroit se persuader que Priam eût été assez aveugle, pour aimer mieux garder cette femme, qu'éviter les funestes suites d'un refus. Il croit donc que les Troiens repondirent sincerement aux Ambassadeurs des Grecs, qu'Helene (c) n'étoit point à Troie, & qu'il la faloit chercher en Egypte où le Roi Protée la gardoit. Les Grecs aiant pris cette reponse pour une piquante moquerie, s'attacherent à la guerre contre les Troiens; mais quand ils eurent pris la ville sans trouver Helene nulle part, ils crurent qu'elle étoit chez le Roi Protée; desorte que Menelas fit voile de ce côté-là, & y recouvra sa femme (d). Il y a une si énorme bigarrure de variations dans les Auteurs Mythologiques, que je ne m'étonne pas que Servius (e) ait raporté, 1. que Thesée aiant enlevé Helene la remit à Proteus Roi d'Egypte, & que Menelas la retira d'entre les mains de Proteus après la guerre de Troie; desorte que cette guerre ne vint point de l'enlevement d'Helene par Paris, mais de l'injure que les Troiens firent à Hercule, en ne le voulant pas recevoir lors qu'il cherchoit Hylas. 2. Qu'Helene fut retirée d'entre les mains de Proteus à qui Thesée l'avoit remise, & qu'elle passa au pouvoir de Menelas à qui Paris l'enleva.

J'ai oublié d'observer que Protée ne renvoia point Paris, sans lui laisser quelque sorte de consolation, car il lui rendit (f) le portrait d'Helene. L'un des commentateurs de Lycophron aplique très-mal à cela ce que dit Helene dans Euripide, que Junon pour punir Paris qui ne lui avoit point donné le triomphe de la beauté, fit qu'au lieu d'Helene il n'eut qu'une image vivante de cette belle, laquelle image fut formée dans les airs.

Ἥρα (g) δὲ μεμφθεῖσ', ὅτι νικᾷ θεὰς,
Ἐξευμαρὲς τεῦξε τῷμ' Ἀλεξάνδρᾳ λέχη.
Δόξαντι δ' ἔκ γε τῶν ἐμῶν, ἀλλ' ὁμοιώσασ' ἐμοὶ
Εἴδωλον ἦκεν, ὑφανθὲν χρυσέᾳ βύτρᾳ.
Πειθὼ τυφώσασ' παιδὶ, κἀγὼ μὲ ᾤχην
Κενὴν δόκησιν ἐν δόμοις.

Sed Juno molestè ferens, quod non vicisset Deas,
Irrisum fecit meum conjugium Alexandro:
Dedit enim non me: sed assimilatam mihi
Imaginem vivam, sub cœlo compactam,
Filio regis Priami: putavit autem se habere me,
Falsa opinione deceptus, cum non haberet.

Chacun voit que la difference entre ces deux choses ne consiste pas, comme veut Canterus, en ce que Protée est l'acteur dans l'une, & Junon dans l'autre. On peut voir aussi que Junon oublia l'esprit de vengeance dans cette rencontre: Paris étoit aussi heureux avec une image vivante d'Helene, qu'il l'auroit été avec Helene. Je me souviens d'avoir lu que le poëte Stesichore disoit, que les Troiens ne conoissant point la vraie Helene disputoient entre eux touchant son portrait. (h) Στησιχορος τὸ τῆς Ἑλένης εἴδωλον ὑπὸ τῶν ἐν Τροίᾳ Στησίχορος φησὶ γνῶσαι περιμάχητον ἀγνοίᾳ τῆς ἀληθοῦς. *Quemadmodum Stesichorus Trojanos, inquit, vere ignaros Helenæ de imagine ipsius invicem decertasse.* C'est selon la pensée de quelques Libertins une image des disputes de religion.

(M) *Bien des fables sur la naissance d'Helene.*] On ne se contenta pas de dire qu'elle étoit née d'un œuf; on ajoûta que cet œuf étoit tombé du ciel de la lune, & que les femmes de ce pais-là font des œufs d'où il naît des hommes quinze fois plus grans que ceux qui habitent la terre. Nous sçavons cela par Athenée (i), qui dit sur la foi d'Herodore d'Heraclée, que Neocles de Crotone l'avoit publié dans quelqu'un de ses Ouvrages. Voici quelques fausses citations touchant cette chimere. Cœlius Rhodiginus (k) au lieu d'*Herodore*, a dit *Herodote*. Cette faute a été copiée par (l) Salmuth. Qui ne riroit en considerant ces paroles d'un Medecin Espagnol? (m) *Nonne admirabilius adhuc in tota natura majestate rarissimum, quod mulieres quasdam produxerit, quæ non more aliarum fœtus, sed ova edant ac incubent, ex quibus homines nascantur, qui ad giganteam proceritatem excrescant? Et tamen hoc in Selenitidis mulieribus accidere referunt ex Lycosthene* Ravisius Textor, *& ex Herodote* Heracleotes, *ut quoque testatur Rhodiginus* lib. 27. cap. 17. *licet pro mera fabula hoc habeat Adrianus Junius*, lib. 1. animad. cap. 15. citatus *apud Pancirolum* part. 2. memorab. titulo 2. *histor. tamen cum icone exhibet.* N'est-ce pas bien commencer ses citations, que de produire d'abord Lycosthene qui vivoit au XVI. siecle? N'est-ce pas une étrange bevuë que de mettre Ravisius Textor après Lycosthene; celui-ci plus jeune que l'autre, & l'abreviateur de l'autre? Quel saut de remonter tout-d'un-coup à Herodote? Quelle confusion de prendre Herodore pour Herodote? Quelle fiction de nous donner un Heracleotes qui ait cité Herodote? N'est-ce pas trouver deux Auteurs où celui qu'on cite n'en donne qu'un? car Cœlius Rhodiginus a dit nettement *Herodotus Heracleotes.* Quelle maniere de raisonner est celle-ci: encore qu'Hadrien Junius traite cela de pure fable, Lycosthene, Ravisius Textor, Herodote, Heracleotes, Rhodiginus n'ont pas laissé de le raporter? Comment est-ce que l'autorité de ce Junius auroit arrêté les autres, lui qui a vêcu après tous les autres, si l'on en excepte Lycosthene? Mais revenons à Helene.

Quelques anciens poëtes ont dit qu'elle étoit fille de Jupiter & de Nemesis, & que Nemesis pour se garantir des recherches importunes de Jupiter s'enfuit par mer & par terre, & se deguisa en toutes sortes de formes; mais enfin par une force majeure Jupiter la rendit enceinte premierement de Castor, & de Pollux, & puis d'Helene.

Τὴν (n) ποτε παλίμορφον ὑμέναις φιλότητι μιχθῆσα
Ζηνὶ Διὸν βασιλῆι, τέκεν χρύτερις ὑπ' ἀνάγκης.
Auricoma hanc Nemesis peperit compressa tonanti
Ab Jove vi.

Nous lisons dans Pausanias (o) que selon l'opinion commune, Helene étoit fille de Jupiter & de Nemesis, & quant à Leda elle n'étoit que sa nourrice. Phidias se conformant à la tradition, representa Leda de telle sorte sur la base de la statuë de Nemesis, qu'elle sembloit amener Helene à cette Déesse. Il y en a qui disent (p) que Nemesis engrossée par Jupiter pondit un œuf, & que Leda aiant trouvé cet œuf le couva, & en fit éclorre Castor & Pollux & Helene. D'autres disent (q) que Jupiter ne pouvant venir à bout de Nemesis, fit prendre à Venus la forme d'un aigle, & se metamorphosa en un cygne qui fuioit devant cet aigle. Il s'alla poser sur le giron de Nemesis, & y fut très-bien reçu: la belle l'embrassa, & s'endormit. Le pretendu cygne profitant de ce sommeil jouït d'elle; & parce qu'il le fit sous la forme d'un oiseau, l'ordre voulut que Nemesis pondit un œuf. Mercure prit cet œuf, & le porta à Lacedemone, où il le jetta au sein de Leda. Ainsi fut produite la belle Helene: ce fut la raison pourquoi Leda la prit pour sa fille. (r) *Nemesis autem ut qua avium generi esset juncta manifestis actis ovum procreavit, quod Mercurius auferens detulit Spartam, & Leda sedenti in gremium projecit, ex quo nascitur Helena, caseras corporis species præstans, quam Leda suam filiam nominavit.* Ausone (s) a suivi la distinction que l'on mettoit entre Nemesis & Leda.

Istos tergemino (t) natos quos cernis ab ovo
Patribus ambiguis & matribus asserе natos.
Hos genuit Nemesis: sed Leda puerpera fovit:
Tyndareus pater his, & Jupiter. Hic putat, hic scit.

Voilà bien des Auteurs pour ce sentiment: mais il n'y en a pas moins qui disent que Leda fut la vraie mere d'Helene. Le même Hygin que j'ai cité aiant dit qu'il y avoit aussi une tradition, que Jupiter converti en cygne eut à faire avec Leda, ajoûte qu'il n'a rien à prononcer là-dessus, *de quo in medio relinquimus* (v). C'est qu'il voioit autant de raisons d'un côte que d'autre. Theon d'Alexandrie remarque que Jupiter converti en cygne coucha avec Nemesis, selon quelques-uns, & avec Leda, selon quelques autres; & qu'Helene, Castor & Pollux nâquirent de l'œuf que Leda pondit (w). Pausanias qui comme on l'a vu raporte la tradition qui concerne Nemesis, raporte en un autre endroit (x) la tradition qui concerne Leda, & il remarque même qu'on en voioit un monument dans un temple de Lacedemone (y); car on y voioit à la voute un œuf suspendu & attaché à des rubans, lequel passoit pour celui de Leda. Isocrate parle plus positivement. Il reconoît deux metamorphoses de Jupiter en cygne, l'une par raport à Nemesis, l'autre par raport à Leda. (z) Κύκνος γενόμενος εἰς τὴν Νεμέσεως κόλπους πατέφυγε· τότε δὲ πάλιν ὁμοιωθεὶς Λήδᾳ ἐνέμφυσεν. *Oloris figura in sinum Nemeseos confugit, atque iterum ejusdem avis speciem cum haberet Ledam sibi despondit.* Cela étant il n'y a nul doute qu'il n'ait pretendu qu'Helene nâquit de la seconde metamorphose. Euripide dans la tragedie d'Oreste assure très-nettement que Leda étoit la mere d'Helene, & il donne à celle-ci les épithetes d'ἐριθόλου & de κυανώπιδος, qui marquent la metamorphose de Jupiter en cygne.

(a) *Helene le nie dans le prologue de la Tragedie d'Euripide intitulée* Helene: *mais son temoignage là-dessus est nul.*

(b) *Herodot. lib. 2. cap. 120.*

(c) *Id. ib. cap. 118.*

(d) *Id. ib. & cap. 119.*

(e) *Servius in hac verba Virgilii Æneid. lib. 11. vers. 262.* Atrides Protei Menelaus ad usque columnas.

(f) *Voiez Canterus & Meursius sur Lycophron, vers. 113.*

(g) *Eurip. in prologo Helenæ v. 31. pag. m. 308.*

(h) *Plato de republica lib. 9. p. m. 738.*

(i) *Athen. lib. 2. cap. 16. p. 57.*

(k) *Antiq. lect. lib. 27. c. 17. in fine.*

(l) *Salmuth. Comment. in Pancirolum de novis repertis, pag. 93.*

(m) *Caspar à Reies, in elysio jucundarum quæst. campo, quæst. 47. n. 14. pag. m. 581.*

(n) *Tarde sinus sive Stasinus in carmine de rebus Cypriacis apud Hadrianum Junium, animadv. lib. 1. c. 15.*

(o) *Pausanias lib. 1. pag. 32.*

(p) *Interpres Callimachi apud Hadrian. Junium ibid.*

(q) *Hygin. Astronom. lib. 2. c. 8.*

(r) *Hygin. ibid.*

(s) *Ausone epigram. 56.*

(t) *Ce mot fait voir que Ausone parle aussi d'Helene, & qu'il ne faloit pas dire, comme a fait Hadrien Junius ubi supra,* Consentit & Ausonius poëta de Castore & Polluce loquens.

(v) *Hygin. ibid.*

(w) *Theon Alexandrinus in Aratois commentariis, apud Hadr. Junium ibid.*

(x) *Lib. 3. pag. 97.*

(y) *Hadr. Junius croit sans raison que Pausanias met ce temple dans la ville d'Amycles.*

(z) *Isocrat. in Helenæ encomio.*

Digitized by Google

on pretend qu'elle fut éclose. Les inventions (N) que l'on attribuë à sa plus fidele servante sont un titre d'infamie. Si les Auteurs qui ont parlé d'elle avoient été bons Chronologues, la durée de sa beauté (O) seroit prodigieuse; & il faudroit dire que les Grecs & les Troiens se seroient batus dix ans pour la possession d'une vieille. Cela les rendroit bien ridicules; mais ils ne

(a) Τὸ τυνδάρειον ὀὸ ποιηταὶ λέγουσιν ὠῷ κατοικίλης ἀναφῦναι. *Plutarch. Sympos. l. 2. cap. 3. pag. 637.*

(b) *Hadr. Junius ubi supra.* Voici les paroles d'Ovide: Fecit olorinis Ledam recubare sub alis. *Metam. l. 6.*

(c) *In Deorum judicio, p. m. 170. to. 1.*

(d) *In Odyss. l. 7.*

(e) *Instit. lib. 1. cap. 21.*

(f) *Germanicus Cæsar in Arateis phænomenis, pag. m. 116.*

(g) *In Encomio Helenæ.*

(h) *Ptol. Hephæst. apud Photium pag. 480.*

(i) Nicolaus Leonicus Thomæus, *de varia Historia, lib. 3. cap. 31.* Il devoit citer Suidas.

(k) Photius ex Ptolem. Hephæst. *pag. 480.*

(l) J'ai raporté ci-dessus ce qu'ils dirent, remarque A, lettre p.

(m) Ἀλεξάνδρου τοξευθέντος ὑπὸ Φιλοκτήτου, Πριάμου τοῦ Ἑλένης γάμου ἐπαθλον ἔθηκε τῷ ἀριστεύσαντι καὶ τὴν μάχην διαφθοῦντι δὲ γενναίως ἀγωνισάμενος ἔγημεν αὐτὸν ὁ ἱστορία παρὰ Λυκόφρονι. *Scholiastes Homeri in Iliad. lib. ultimum, vers. 251.* (n) Il se nommoit Helenus. Voiez la Bibliotheque de Photius, aux extraits de Conon, *pag. 441.*

Je ne me sers pas de l'autorité de Plutarque; car par l'œuf de Tyndare il peut avoir entendu celui que Mercure fut jetter au sein de Leda. En effet il remarque que cet œuf tomba du ciel: ainsi (a) Hadrien Junius ne devoit pas alleguer Plutarque en faveur de la seconde opinion. Ovide a été bien allegué, puis qu'il introduit Leda couchée sous les ailes d'un cygne. (b) *Ovidius quoque Ledam recubantem facit sub olorinis alis.* On pouvoit citer Lucien (c), & le scholiaste (d) d'Homere. Ce scholiaste dit une chose que bien d'autres ne disent pas; c'est que l'œuf que Leda pondit, & qu'elle mit dans un coffre, y produisit Castor, Pollux & Helene sans être couvé.

Pour concilier ces deux opinions, Junius supose que Nemesis & Leda sont une même personne, & il cite sur ce sujet Lactance (e), & le scholiaste d'Euripide, & Germanicus. Les paroles du dernier sont très-claires. (f) *Cygnum dicunt inter astra constitutum eo quod Jupiter in Cygnum transfiguratus evolaverit in Rhamnuntem Atticæ regionis, ibique compresserit Nemesin quæ & Leda dicitur, ut refert Crates tragœdiarum scriptor, qua enixa est ovum, unde nata est Helena.*

Je ne finirai point cette remarque, sans dire que Jupiter qui avoüoit pour ses fils plusieurs garçons, qui étoient sortis de son commerce avec les femmes, ne reconut pour sa fille que la seule Helene. Je parle des filles issuës de ses amours pour des femmes. C'est Isocrate qui le dit (g). Je laisse là ceux qui pretendent (h) qu'Helene étoit fille de Venus, ou du Soleil & de Leda.

(N) *Les inventions que l'on attribuë à sa plus fidele servante.*] On pretend qu'elle inventa je ne sçai quelles postures, & qu'elle écrivit même sur cette matiere. Je m'expliquerai plus clairement en Latin par les termes de Leonicus Thomæus. *Astyanassa quadam nomine*, dit-il (i), *inter Helenæ ministras & famulas fuisse commemoratur, qua dominam à Theseo primum, postea à Paride raptam semper prosequuta est: hanc in Venerea palæstra primam complures reperisse figurarum modos omnis perhibet antiquitas. Voluminibus quinetiam quibusdam editis de variis concubitus generibus perscripsisse narratur, quam postmodum Philenis & Elephantis pervulgatissima mulieres sunt insequuta, quæ hujusmodi de rebus non minus accurate, quàm turpiter conscripta commentaria reliquere.* Si cela est vrai, il en rejallit une extrême ignominie sur la memoire d'Helene: car il est probable que si la servante donnoit des leçons à sa maîtresse, celle-ci lui faisoit confidence de leur effet, & que par là Helene & Astyanasse avoient travaillé de concert à perfectionner ces maudites inventions. J'ai lu dans Photius (k) qu'Astyanasse deroba une ceinture brodée, que Junon avoit obtenuë de Venus pour la donner à Helene; mais que Venus l'ôta à cette servante.

(O) *La durée de sa beauté seroit prodigieuse.*] On pretend qu'Helene & Castor furent éclos d'un même œuf. On peut donc supoſer raisonnablement qu'Helene étoit une fille faite, quand les Argonautes allerent à Colchos, car ses deux freres Castor & Pollux se signalerent dans cette fameuse expedition. Donnons lui 20. ans pour le moins, ce n'est pas trop. N'abusons point de l'erreur d'Eusebe; j'en parlerai ci-dessous. Prenons la chronologie la plus exacte. On compte environ 30. ans entre cette expedition, & celle de Troie: Helene avoit donc 50. ans plus ou moins lors que Paris l'enleva. Le siege de Troie dura 10. ans, & ce fut l'année derniere de ce siege qu'Agamemnon & Achille se querellerent. Or il faut raporter au tems qui suivit cette querelle l'admiration des (l) Conseillers de Priam, pour la divine beauté de cette femme. Voilà donc Helene qui à l'âge de 60. ans, oblige par l'éclat extraordinaire de sa beauté tout un Senat à confesser, qu'elle est digne que deux puissantes nations s'entredefoient pendant dix ans pour l'amour d'elle. Cela n'est-il pas bien merveilleux? Paris aiant été tué quelque tems après, il s'éleva une dispute très-chaude entre ses freres, à qui se marieroit avec sa veuve. Priam (m) leur ordonna le combat, & la promit à celui qui remporteroit la victoire. Deiphobe se batit le mieux de tous, & eut Helene. L'un (n) de ses freres fut si outré de l'exclusion, qu'il sortit de Troie, & qu'il contribua de toutes ses forces à la ruine de sa patrie. Cela ne prouve-t-il point qu'Helene âgée de 60. ans étoit encore un prodige de beauté? Lucien prouve qu'au tems du siege de Troie c'étoit une vieille femme, & presque aussi vieille qu'Hecube. (o) Εἶδον γὰρ λευκὴν μοι τινα καὶ ἐπιμήκη τὸν τράχηλον ὡς εἰκάζειν κύκνῳ συγγλίσαι τοῦτο. τὰ δὲ πάνυ πρεσβύτου ἀλκυόνι χρὴ τῆς ἡκάβης. *Siquidem vidi quandam candida & procera cervice ut cygno prognatam illam hinc conjicerent. Cæterum anum Hecubæ propemodum æquævam.* Elle auroit été beaucoup plus vieille qu'Hecube, s'il étoit vrai, comme (p) on le disoit, qu'Hercule étoit le dernier enfant de Jupiter. Nôtre étonnement sur une beauté si âgée cesseroit, si nous pouvions croire ce qu'on conte, qu'Helene par une insigne prerogative étoit exemte de la dure necessité de vieillir; mais (q) tout le monde n'en demeure pas d'accord. „ L'on dit d'Helene que sur la fin „ de sa vie, toutes les fois qu'elle se voyoit dans son „ miroir, elle cherchoit avec étonnement ce qu'elle „ étoit devenuë, & se plaignoit du tems qui avoit été „ son troisiéme ravisseur, & avoit enlevé Helene à „ Helene même. „ J'ai lu cela dans (r) le livre d'un Jesuite, dont le style est fort guindé. Un autre moderne nous va raconter ce fait presque de la même maniere: (s) *Celle dont vous parlez merite d'être regardée d'un œil tel que le vôtre. Vous y verrez bien tôt un autre changement fort opposé à celui (t) qui vous a donné tant d'étonnement. C'est celuy qu'un peu d'années vous feront remarquer; celuy qui faisoit pleurer Helene à son miroir; & le même qui l'obligeoit à nommer le Temps son troisiéme, ou quatriéme ravisseur, car le nombre n'en est pas bien constant. Estrange sorte de rapt, où l'on voit Helene enlevée à Helene mesme; & celle que les trois parties du Monde, qui faisoient son tout alors, reconnurent pour la plus belle de son siecle, chercher son visage dans une glace de miroir qui ne luy represente plus rien que d'affreux.* Cette pensée est assez conforme à deux vers d'Ovide (v).

Je dois avertir que si nous suivions la chronologie d'Eusebe, nous trouverions qu'Helene avoit vécu plus d'un siecle, lors que Paris l'enleva; car selon Eusebe l'expedition des Argonautes precede de 89. ans la prise de Troie. Il a bien vu le mecompte des Auteurs Grecs, c'est pourquoi il leur fait cette objection: *Si inter Argonautas fuerunt Castor & Pollux, quomodo potest eorum soror Helena credi quæ post multos annos virgo rapitur à Theseo (w)?* Considerez bien la remarque de Scaliger sur ce Latin: *In Græcis*, dit-il (x), ἡ μήτηρ μετὰ πολὺ ἔτη παρθένος ἁρπάζεται, quæ non multis post annis virgo capitur. *Sive culpa librariorum, sive quod verosimilius, Hieronymi properantia accidit, ut negatio in latina interpretatione expressa non sit, omnino ridicula sententia efficitur. Nam quo remotior fuerit raptus Helenæ eo credibilior erit. Contra quo propior his temporibus eo remotior à Trojæ excidio, ideoque minus credibile Helenæ tempus in hujus sæculi tractum incidisse.* Cette Critique me paroît très-fausse, & plus je l'examine, plus j'en suis surpris. Je ne nie point que la particule negative, dont la supression est une faute de St. Jerôme selon Scaliger, ne puisse faire un bon sens; mais je ne saurois comprendre que le sens soit ridicule quand on suprime la negation; & au contraire l'objection d'Eusebe me semble plus intelligible à toutes sortes de lecteurs sans la particule negative, qu'avec cette particule. Le but d'Eusebe est de prouver que ceux qui ont dit que Castor & Pollux freres d'Helene avoient été du voiage des Argonautes, & que Thesée enleva Helene jeune fille encore, ont mal accordé les tems. Si Castor & Pollux, dit-il, ont été du nombre des Argonautes, comment se peut-on persuader qu'ils soient les freres d'Helene, qui fut enlevée fille par Thesée plusieurs années après? Les lecteurs les plus stupides sentent la force de l'objection sans avoir besoin de raisonner, sans recourir ailleurs qu'aux seules paroles d'Eusebe; mais si l'on supose avec Scaliger qu'Eusebe s'est exprimé de cette façon, *Si Castor & Pollux ont été du nombre des Argonautes, comment se peut-on persuader qu'ils soient les freres d'Helene, qui fut enlevée fille par Thesée peu d'années après?* chacun voit que pour sentir que ce soit une objection, il faut ôter de devant ses yeux les paroles qui la contiennent, & recourir à des raisons & à des calculs que l'on trouve dans les pages suivantes; car si l'on ne consideroit que les expressions d'Eusebe, on s'imagineroit qu'il raisonne mal,

(o) *Lucian. in Gallo, Oper. to. 2. p. m. 251.*

(p) *Diod. Siculus, l. 4. c. 14.*

(q) Τὴν μὲν φάτις ἔμμεν ἀγήρω. Nam & senectæ haud obnoxiam esse fama perhibetur. *Quintus Calaber lib. 10. vers. 312.*

(r) *Dans les Peintures morales du Pere le Moine.*

(s) *La Mothe le Vayer, lettre 114. page 14. tome 12.*

(t) Il parle d'une laide devenuë belle.

(v) Flet quoque ut in speculo rugas conspexit aniles Tyndaris, & secum cur sit bis rapta, requirit. *Ovid. Metamorph. lib. 15. v. 232.*

(w) *Euseb. in Chronic. n. 756.*

FAUTES de Scaliger.

(x) *Animadv. in Eusebium, n. 756. p. m. 47.*

Digitized by Google

ne laissent pas de l'être, quoi qu'on suposse qu'elle avoit toute la beauté que les Poëtes lui ont donnée. Voiez dans Herodote le cas qu'il faut faire d'une (P) femme qui se laisse enlever. Les opinions sont assez diverses touchant les enfans d'Helene: les uns disent † qu'elle n'eut que des filles; d'autres assûrent * que Menelas eut d'elle quatre garçons. On parloit aussi d'un fils β qu'elle eut d'Achille. Elle eut de Menelas la belle Hermione; & de Paris une fille qui eut nom Helene, & qu'Hecube fit mourir. Le pere vouloit qu'on la nommât Alexandra; & sur l'opposition de la mere ‡, il falut jouër à qui donneroit le nom: Helene gagna, & fit porter son nom à sa fille ‡. On a fort parlé du (Q) colier d'Helene, & de (R) son *crater*, & du *nepenthes* qu'elle fit boire à Telemaque fils d'Ulysse. On a dit aussi qu'étant sur le point d'être im-

† *Stephanus voce* Ἄργος.

* *Scholiast. Homeri, & Eustathius in Iliad. lib. 2.*

β *Voiez l'article* Achillea, *pag. 61.*

‡ *Ptolem. Hephast. apud Photium pag. 480.*

‡ *Id. ib.*

(a) C'est-à-dire depuis le nombre 756. d'Eusebe: mais je m'étonne que Scaliger n'ait point pris garde qu'Eusebe avoit déjà parlé de l'expedition des Argonautes sous le nombre 746.

(b) *Ibid. pag. 46.*

(c) *Clemens Alexandr. lib. 1. Stromat. pag. 322. ex Apollodoro.*

(d) *Ibid. pag. 336.*

(e) *Herodot. lib. 1. init.*

(f) C'étoient les Cretens.

(g) *Id. ib. cap. 4.*

(h) *Isocrat. in encomio Helenæ sub finem.*

(i) *Eurip. in Andromacha v. 593. p.m. 518.*

(k) *Id. ib. v. 607.*

(l) Voiez la remarque TΔαΒ commencement.

(m) *Eurip. ib. v. 681. pag. 522.*

(n) Meursius veut qu'au lieu de πρεσείας, on lise πρεσβείας, protemplari. Voiez son traité de regno Laconico, pag. 22. où il renvoie à ses leçons Attiques lib. 2. cap. 17. touchant les deux épithetes de Minerve πρεσείαν & πρεσσαίαν.

(o) *Eustathius ad Odyss. lib. 3.*

(p) *Athen. lib. 6. pag. 232.*

(q) Quin & principium in Phocide uxores quæ aurea ex Delphis monilia sibi circumdederant, meritas impietatis pœnas incurrerunt. Nam quæ Helenes torquem gestabat in turpitudinem meretriciam prolapsa, formæ elegantiam prostervæ scortatorum libidini prostituit. *Diodor. Sicul. lib. 16. c. 65.*

(r) *Athen. ubi supra pag. 233.*

(s) *Id. ib.*

mal, & que ce qu'il donne pour preuve porte le contraire de sa pretension.

Voici d'autres paroles de Scaliger qui ne me paroissent pas justes. *Ab hoc* (a) *tempore*, dit-il (b), *ad excidium Ilii, anni sunt LXXIX. ut Helenam admodum anum fuisse oporteret, si Argonautica hoc tempore contigerunt. Nam adultis Castoribus, Helenam quoque maturam viro fuisse necesse est. Quod si Argonautica hic collocentur, tempore excidii Iliaci Helena fuerit major annorum CXX. Hoc est quod objicit Eusebius & merito.* C'est-à-dire, s'il y a 79. ans entre le voiage des Argonautes, & la prise de Troie, il faut qu'Helene ait eu plus de 120. ans lors de la prise de Troie. Quelle consequence! Est-elle digne du grand Scaliger? Est-il necessaire qu'une fille ait plus de 40. ans, afin que l'on puisse dire qu'elle est prête à marier, *matura viro?* C'est l'expression de l'Auteur que je refute.

Il a beaucoup mieux reüssi dans la critique des calculs d'Eusebe; car il n'est pas vrai que l'expedition des Argonautes & celle de Troie, soient éloignées l'une de l'autre autant qu'Eusebe se l'imagine. Mais il est sûr qu'Eusebe a suivi de très-fameux Ecrivains; & par consequent je puis soutenir, que si les anciens Auteurs qui parlent d'Helene avoient été de bons chronologues, la durée de sa beauté seroit prodigieuse, car elle passeroit un siecle. Voions un peu les calculs que Clement d'Alexandrie emprunte d'Apollodore, & de quelques autres celebres historiens. Dans un endroit (c) il nous dit qu'il se passa 38. ans depuis qu'Hercule eut commencé de regner dans Argos, après l'expedition des Argonautes, jusques à sa deïfication, & que Castor & Pollux furent deifiez 53. ans après Hercule, environ le tems que Troie fut prise. C'est mettre 91. ans entre le voiage des Argonautes, & la prise de Troie, & donner à Helene cent ans plus ou moins, au tems que Paris l'enleva sur le pied d'une beauté accomplie. Dans un (d) autre lieu ce même Pere fait une supputation, qui met 68. ans entre l'enlevement d'Helene par Paris, & l'expedition des Argonautes.

(P) *D'une femme qui se laisse enlever.*] Herodote (e) remontant jusqu'à la premiere origine des guerres qui ont tant duré entre l'Europe & l'Asie, reconoît les Asiatiques pour les aggresseurs, entant qu'ils enleverent Jo fille d'Inachus Roi d'Argos. Les Europeens (f) qui enleverent la fille du Roi de Tyr, ne le firent que par droit de represailles. Ils n'en demeurerent point là; ils entreprirent un second enlevement, savoir celui de Medée fille du Roi de Colchos. Ce Prince leur fit demander satisfaction de cette injure: on lui repondit qu'ils n'en feroient point, puis qu'ils n'en avoient jamais reçu au sujet d'Io. L'enlevement d'Helene fut entrepris en represailles; & quand les Grecs la redemanderent, on leur repondit qu'on en useroit envers eux, comme ils en avoient usé envers les Asiatiques qui redemandoient Medée. Ils ne s'arrêterent pas à cette reponse; ils leverent une grande armée, & allerent ruiner le Roiaume de Priam. Voila ce que les Perses faisoient valoir pour justifier leurs guerres: ils pretendoient que l'expedition de Troie leur donnoit droit de tenir les Europeens pour ennemis, & de les traiter sur ce pied-là. Ils desaprouvoient la violence de ceux qui enlevent une femme, mais ils prenoient pour des sots ceux qui s'amusent à la recouvrer, & pour des gens sages ceux qui la meprisent; attendu qu'on n'enleve que celles qui le veulent bien. Quant à nous, disoient-ils, nous n'avons jamais eu d'égard aux femmes que l'on enlevoit d'Asie; ce sont les Grecs qui ont commencé de faire la guerre pour les interêts d'une femme de Lacedemone. (g) Τὸ μὲν γὰρ ἁρπάζειν γυναῖκας, ἀνδρῶν ἀδίκων ἔργον νομίζειν εἶναι, τὸ δὲ ἁρπαθείσῃσιν σπουδὴν ποιήσασθαι τιμωρεῖσθαι, ἀνοήτων, τὸ δὲ μηδεμίην ὅκην ἔχειν ἁρπαθείσῃσιν, σαφρόνων. δῆλα γὰρ δὴ ὅτι εἰ μὴ αὐτὰς ἐβούλοντο, οὐκ ἂν ἡρπάζοντο. Ὑφίσι μὲν δὴ τὰς ἐκ τῆς Ἀσίης λόγῳσι Πέρσαι ἁρπαζομένων τῶν γυναικῶν λόγον οὐδένα ποιήσασθαι. Se quidem sentire injuriorum virorum factum esse rapere feminas: amentium vero, raptis ulciscendis operam dare: prudentium autem, pro nulla habere raptarum pulchritudinem: quippe quæ, nisi voluissent, haud dubie raptæ non fuissent. Eoque suarum feminarum ex Asia raptarum Persæ negant ullam se habuisse rationem. Il faut placer ici cette observation d'Isocrate: la guerre de Troie, dit-il, fut très-utile à la Grece; on y inventa bien des choses, on commença de rendre l'Europe superieure à l'Asie. Avant cette guerre les barbares faisoient des conquêtes sur les Grecs. Helene fut cause que les choses prirent un tout autre tour, car depuis cette guerre les Grecs enleverent des villes & des Provinces aux barbares (h).

Il ne faut pas oublier le passage d'Euripide, où Peleus dit si bien ses veritez à Menelas. Il lui reproche principalement deux grosses fautes; la premiere d'avoir agi avec sa femme comme si elle eût été honnête; la seconde d'avoir levé beaucoup de troupes pour la recouvrer. Vous la laissâtes sur sa bonne foi, lui dit-il, vous sortites de vôtre maison sans donner ordre qu'elle demeurât fermée, & qu'il y restât des valets, tout comme si Helene la plus mechante de toutes les femmes, eût été bien chaste.

Ἀ'κλης' (i) ἔδυλα δώματ' ἐρίας λιπών,
Ὡς δὴ γυναῖκα σώφρον' ἐν δόμοις ἔχων,
Πασῶν κακίστην.
Linquens domum non clausam, & sine servis,
Quasi haberes castam mulierem in ædibus,
Quæ omnium est pessima.

Elle prit la fuite avec un jeune étranger, & vous, pour l'amour d'elle, vous avez fait prendre les armes à toute la Grece: vous eussiez dû au contraire, après avoir éprouvé l'infidelité de cette epouse, la laisser où elle étoit, & païer même un tribut pour éviter qu'elle ne remit jamais le pied dans vôtre maison.

Ἦν (k) χρὴν σ' ἀποπλύσαντα, μὴ κινεῖν δόρυ,
Κακὴν ἐφευρόντ', ἀλλ' ἐᾶν αὐτὴν μένειν,
Μισθόν τε δόντα, μή ποτ' εἰς οἴκους λαβεῖν.
Quam oportebat te conspuentem non movere hastam,
Cum invenisses malam, sed sinere ibi manere,
Mercedemque dare præterea, ne unquam in ædes eam recipieres.

Menelas repondit fort mollement que les avantures de sa femme (l) avoient été involontaires, & un coup du ciel, & que de là étoit sorti un grand avantage pour les Grecs (m), qui avoient commencé d'aprendre l'art militaire au siege de Troie. Cela confirme l'observation d'Isocrate.

(Q) *On a fort parlé du colier d'Helene.*] Menelas se preparant à l'expedition de Troie, fut à Delphes avec Ulysse pour y consulter l'oracle, & y consacra le colier d'Helene. Τότε δὴ Μενέλαος μὲν τῇ (n) πρεσείᾳ Ἀθηνᾷ τὸν τῆς ἑλένης ὅρμον ἀνέθηκεν ἐν Δελφοῖς. *Tunc sane Menelaus Provida Minerva monile Helenæ Delphis dedicavit* (o). L'oracle lui ordonna de le faire, & lui promit par ce moien la punition du ravisseur. Athenée (p) nous a conservé la reponse de l'oracle: elle ne contient que trois vers, & nous aprend que ce colier étoit d'or massif, & que Venus l'avoit donné à Helene. Lors que les Phocéens pillerent le temple de Delphes en la 106. Olympiade, ce colier fut une partie de leur butin, mais il produisit un étrange effet; la Dame qui s'en para devint une infame (q) prostituée. Elle quita sa maison pour courir le monde avec un jeune Epirote qu'elle aimoit (r). Ce fut ou une contagion bien active, ou une maniere de punition fort peu digne de la Déesse à qui Menelas l'avoit consacré. Il eût falu punir par un mal physique, & non par un mal moral la hardiesse qu'eut cette femme, de s'aproprier les depouilles d'un lieu si saint. Voiez la remarque C de l'article d'Egialée.

Notez qu'il y a des gens qui content que la Dame qui eut ce colier, étoit déjà impudique. On dit que les femmes de ceux qui pillerent le temple, disputerent à qui auroit le colier d'Helene, & le colier d'Eriphyle, & qu'il falut en venir à la decision du sort. Celui d'Eriphyle échut à une femme severe, grave, farouche, qui depuis tua son mari: l'autre echut à une femme fort belle, mais fort lascive (s).

(R) *Et de son* crater, *& du* nepenthes *qu'elle fit boire.*] Le *crater* étoit un ouvrage de Vulcain; c'étoit

Digitized by Google

immolée, un miracle (S) la sauva: & l'on a tâché d'excuser ses adulteres, en disant que les Dieux (T) l'y avoient poussée. Les Paiens ont emploié de semblables supositions en tant de ren-

toit un present de noces; car lors que Pelops se maria, Vulcain lui fit ce present. Menelas issu de Pelops recueillit cette partie de la succession, & la perdit lors que Paris enleva Helene, avec les bijoux & les meubles de son hôte. Mais on pretend qu'Helene jetta dans la mer ce beau present, auprès de l'Ile de Cos, & que s'étant trouvé dans le filé de quelques pêcheurs, il s'eleva une dispute dont le dernier denouement fut qu'on le consacra a Apollon. Selon l'Auteur (a) qui m'aprend ceci c'etoit un trepié; neanmoins les (b) Interpretes pretendent que Lycophron, Diogene Laërce, Apulée, & Philostrate ont entendu la même chose. Or Lycophron l'a nomme (c) ταμάσιον κρατῆρα: & voici les paroles d'Apulée: (d) *Nunquam apud eum* (Homerum) *marino aliquo & pisculento medicavit nec Proteus faciem, nec Ulysses scrobem, nec Æolus follem, nec Helena* CRATEREM, *nec Circe poculum, nec Venus cingulum.* Quant à Philostrate, voici ce qu'il dit dans l'epitre dedicatoire de la vie des Sophistes. Τὸ δὲ φόρτισμα τοῦτο ἄρισε ὑπάτων, ᾗ τὰ ἄφθη σοι κυφιεῖ τῆς γνώμης, ὥσπερ ὁ κρατὴρ τῆς Ἑλένης τοῖς Αἰγυπτίοις φαρμάκοις. Il ne me semble pas que ni lui ni Apulée parlent d'un vase particulier, qui ait apartenu à Helene comme quelque ouvrage exquis. Il est visible qu'ils font allusion à ce qu'Homere raconte dans le 4. livre de l'Odyssée touchant le nepenthes; c'est qu'Helene pour rejoüir Telemaque fils d'Ulysse & les autres conviez, & pour les empêcher de faire attention à leurs malheurs, mêla dans leur vin un peu de nepenthes, qui étoit un jeune sçai quoi d'une excellente vertu.

(a) *Diog. Laertius in Thalete, l. 1. n. 32.*

(b) *Menag. in Laert. ibid. Meursius in Lycophr. pag. 272.*

(c) *In Cassandra, vers. 854.*

(d) *Apolog. p. m. 294.*

(e) *Homer. Odyss. lib. 4.*

Εἰς (e) αὖθ' ἅλα ἐνησε Ἑλένη Διὸς ἐκγεγαυῖα.
Αὐτίκ' ἄρ' εἰς οἶνον βάλε φάρμακον, ὑνθεν ἔπινον,
Νηπενθές τ' ἄχολόν τε, κακῶν ἐπίληθον ἁπάντων.
Ὃς τὸ καταδρῶσειν ἐπὶν κρητῆρι μιγείη.

Ibi tum alia excogitavit Helena è Jove nata.
Protinus sane in vinum misit pharmacum unde bibebant.
Absque dolore & ira, malorum oblivionem inducens omnium
Qui illud degustarit postquam crateri mixtum erit.

Helene avoit aporté d'Egypte ce remede merveilleux: Polydamna femme de Thon le lui avoit enseigné. Homere ne dit quoi que ce soit touchant le vase qui contenoit le vin mixtionné, & ainsi Apulée & Philostrate n'y considerent que la vertu du nepenthes; & par consequent ils ne parlent point de ce beau vase dont Diogene Laërce a fait mention, je veux dire du present de noces que Pelops reçut de Vulcain &c. Souvenez vous ici de ce que j'ai dit dans la premiere remarque, en faisant mention d'une coupe qu'Helene offrit à Minerve: & si vous voulez savoir pourquoi je me suis servi du terme barbare de *crater*, je vous dirai que c'est à cause que les mots verre, coupe, tasse, gobelet, n'expriment point ce qu'on entendoit par *crater*, au tems d'Homere. (f) *Crater estoit un grand vaisseau dont on ne se servoit point pour boire dedans, mais seulement pour y mesler l'eau avec le vin . . . . & de ce vaisseau on puisoit le vin ainsi mesté avec des coupes, ou premierement ils en versoient dans des pots, & dans des chopines, & de là dans les tasses.* Notez que le vase dont parle Diogene Laërce fut jetté dans la mer, avant la guerre de Troie, & que celui dont les autres parlent etoit chez Menelas depuis cette guerre.

(f) *Mezziriac sur Ovide pag. 286. où il prouve cela, & censure Amiot & Vigenere, qui ont traduit* crater *par tasse ou coupe.*

EXEMPLE des effets de l'esprit de digression.

JE NE dois pas oublier qu'il y a eu des savans qui ont choisi le nepenthes de l'Odyssée pour le sujet de leurs veilles, & de leurs meditations. Ils ont fait bien des conjectures; ils ont bâti beaucoup d'hypotheses. Voiez la dissertation de Pierre Petit intitulée *Homeri Nepenthes*, & imprimée à Utrecht l'an 1689. in 8. On y trouve du genie, & de la science. L'Auteur parle d'un Jurisconsulte Napolitain qui a traité la même matiere, & qui s'est abandonné à tous les excés de l'esprit de digression. Je raporte cette peinture parce qu'elle represente fort naïvement le caractere de l'affectation d'étaler tout ce qu'on a lu, & parce aussi que l'on y peut voir plusieurs imaginations creuses touchant le nepenthes. (g) *Non morabor hic studiosos variis quæstionibus, ut Petrus la Sena, an Nepenthes ex eorum numero ejjet medicamentorum quæ chimica arte parantur, an simplex quid & solius naturæ proprietate efficax. Ut scilicet habeat occasionem, quæ de artis ejus origine & antiquitate legerat, effundendi: quæ in disputatione plures onerat paginas, abutiturque patientia lectorum. Nec minus inanis & superflua opera arguemus; cum tam sollicite de gemmarum viribus disserit, ceu non satis ex Homeri descriptione constaret Nepenthes plantis ejje annumerandum quod ipse postea faciatur. Cum etiam professus non ejje hominis frugi, tempus terere investigando, an forte hæc Helenæ potio (verba ejus refero) μαγικῶς, hujusmodi curationis efficaciam retinuerit, multa nihilo secius subjungit de Magia Ægyptiorum, veterumque Medicorum incantationibus, locaque Homeri profert ex Odyssea, quæ ad magiam pertinere existimantur, eorum scilicet testimonio, qui, ut Plinius lib. 30. cap. 50. refert, Protea & Sirenum cantus apud Homerum non aliter intelligi voluerunt. Tum multa interponit de cratere Helenæ, captata occasione sermonis ex quodam Cælii Rhodigini loco. Et quid magis ἀκροασιόνυσον, quam de Clematide Ægyptia dicere, quo scommate Lenonem Cittiaum solitum peti, quod procero gracilique & fusco corpore ejjet, tradit Laertius? His igitur (inquam) quæ nihil ad rem attinent, prætermissis, aio Nepenthes fuisse unum e terra nascentibus; quoddam scilicet herbæ aut virgulti genus.* Mr. le Chevalier de Meré s'imagine que le nepenthes n'est autre chose, que les charmes de la conversation d'Helene. Voici comment il s'exprime dans un traité où il adresse la parole à une Dame. „(h) Quoy qu'Homere ne s'étende pas sur l'eloquence d'Helene, luy qui parle „ tant de celle d'Ulisse, & de Nestor; il ne laisse pas „ de faire sentir par un mystere de poësie qu'on avoit „ du plaisir à l'entendre; & voicy en peu de mots ce „ qui me le donne à penser. Ulisse fut long-temps „ apres la prise de Troye sans pouvoir revenir en son „ Isle d'Itaque: Son fils Telemaque en étoit en peine, „ & pour sçavoir s'il etoit mort ou vivant, il alla voir „ Nestor qui ne luy put apprendre ce qu'il étoit devenu. Delà ce jeune homme continuant son voyage „ se rendit chez Menelas où il vît Helene, & soupa „ avec elle. Il étoit fort triste, & parce que cette „ Princesse en eut pitié, elle usa d'un charme pour luy „ faire oublier tous ses deplaisirs. Ce charme, dit „ Homere, étoit une liqueur qu'elle versa dans le vin „ avant que de se mettre à table, & ce breuvage étoit „ si puissant qu'apres en avoir goûté, il étoit impossible de repandre une larme de tout ce jour-là. Elle „ avoit encore un beau secret qu'elle tenoit de la Deesse des Graces. Vous sçavez qu'il n'y a point de Dame qui puisse imiter le ton de vos paroles: Mais si „ elle vous eut observée, elle eut si parfaitement pris vos „ tons & vos manieres, qu'on l'eut prise pour vous.„

(h) *Chevalier de Meré, discours des agremens pag. 140. édit. de Holl.*

(S) *Un miracle la sauva.*] Voici ce que c'est. Une grande peste ravageoit la ville de Lacedemone: les Dieux firent savoir que la santé reviendroit, pourvu qu'on sacrifiât tous les ans une fille de qualité. Le sort tomba une fois sur la belle Helene; mais comme on la menoit à l'autel un aigle survint qui enleva le couteau, & l'alla mettre sur une genice. Cela fut cause qu'on epargna la vie d'Helene (i).

(i) *Plutarch. in parallelis, pag. 314.*

(T) *En disant que les Dieux l'y avoient poussée.*] J'ai déjà (k) touché ce point: mais il y manque quelque chose. Si les uns disent que Venus menagea l'enlevement de cette femme, pour temoigner sa reconnoissance au juge qui lui avoit fait gagner sa cause dans une dispute de beauté, d'autres assurent qu'elle le fit pour se venger d'une offense. Menelas lui avoit promis une hecatombe en cas qu'il obtint Helene, mais aiant obtenu ce qu'il souhaitoit, il n'acomplit point son vœu. Venus en fut indignée, & pour le punir, elle fit ensorte qu'on lui enlevât sa femme (l). D'autres prenent la chose d'un peu plus haut: ils pretendent (m) que Tyndare oublia Venus dans un sacrifice qu'il offrit à tous les Dieux, & qu'en punition de ce mepris Venus fit ensorte que les filles de ce Prince fussent bigames, trigames, & desertrices de leurs maris. Ce qu'il y eut de plaisant, c'est que la même Déesse qui avoit precipité dans le desordre les filles de Tyndare, lui reprocha leurs adulteres. On pretend que ces reproches le toucherent si vivement, que pour s'en venger il lui mit les fers aux pieds. Pausanias ne sauroit croire que Tyndare ait été assez ridicule, pour s'imaginer qu'il se vengeroit de Venus en faisant une statuë qu'il nommeroit Venus, & qu'il attacheroit par les pieds. Mais en cela cet historien ignore sa religion. Il ne sçait pas qu'en (n) plusieurs rencontres les Paiens ont dechargé leur colere sur les temples, & sur les statuës des Dieux qu'ils croioient être les auteurs d'un mauvais succes. Et au fond n'est-ce pas affronter un Prince, que de maltraiter ses portraits, & ses statuës? Songez à l'indignation de Theodose contre la ville d'Antioche. Rien ne lui fut plus sensible que les outrages qui furent faits à la statuë de l'Imperatrice pendant la sedition. Voiez son histoire écrite par Mr. Fiechier (o). Au reste je vous avertis que quand j'ai parlé des reproches faits à Tyndare par Venus, je n'ai fait que raporter le sentiment de quelques

(k) *Dans la remarque G.*

(l) *Prol. Hephæst. apud Photium pag. 480.*

(m) *Voiez l'article* Egialée, *pag. 1105. lettre n.*

(n) *Voiez les pensées sur les Cometes n. 132.*

(o) *A la page 341. 342. ad ann. 387. édit. de Holl.*

Digitized by Google

rencontrés, qu'il ne ſera pas hors de propos de rechercher ce qui leur a pu ſervir de motif pour raiſonner de la ſorte. C'eſt à quoi je deſtine une (ΤΔ) remarque.

(a) *Ces paroles équivoques, mais qui ſignifient plus nettement des reproches faits par Venus, que des reproches faits à Venus, ont trompé quelques Auteurs.*

Quels ques modernes, qui ont été achopez à la traduction de Pauſanias: il eſt ſûr que le texte Grec ne porte point que cette Déeſſe ait fait à Tyndare de tels reproches. Ceux qui entendent la langue Greque vont voir que je ne me trompe pas. Τὸν γὰρ δὴ ἕτερον λόγον, ὡς τὴν Διὸς παῖδας ἐτιμωρεῖτο ὁ Τυνδάρεως γνῶσαι ταῖς θυγατράσιν ἐξ Ἀφροδίτης ἀγήμονος τὰ ὀνείδη, τῶνδε δὲ οὐδὲν τὰς ἀρχὰς προσῆκεν· ἢ γὰρ δὴ καταπαῦσαι τοῦδε, κἠδῆ ποιησάμενον ζῶντα ἢ ὕστερα Ἀφροδίτην θύσειν, ἱκανὴν ἀμυνεῖσθαι τὸν θεόν. C'eſt-à-dire ſelon la traduction d'Amaſæus, *Nam deam ulciſci voluiſſe compedibus (ſunt enim qui hoc etiam memoriæ prodiderint) exprobrantem (a) illi filiarum adulterium, ut credam; adduci non poſſum. (b) Quam enim ridiculum, ſi putaſſet ab effigie, quam è cedro feciſſet Veneris nomine, infectis compedibus pœnas expeti poſſe.*

(ΤΔ) *C'eſt à quoi je deſtine une remarque.*] Menelas repondant aux durs reproches de Peleus, declara que la volonté d'Helene n'avoit point été la cauſe des avantures qui avoient traverſé ſa vie, mais qu'il faloit s'en prendre à la volonté des Dieux.

Ἑλένη (c) δ' ἀμήχανον ἦλθε κακὸν οὐκ ἐκ θεῶν.
Helena vero venit in ærumnas non volens, ſed divinitus.

C'étoit un langage aſſez ordinaire parmi les Paiens. Ils imputoient à la fortune, c'eſt-à-dire à Dieu, non ſeulement leurs mauvais ſuccés, mais auſſi leurs fautes. Cette excuſe ou cette mauvaiſe conſolation ſembloit toûjours prête, on y recouroit d'abord. Plutarque nous aprend cela en raportant quelques vers qui contiennent une choſe qu'un pere diſoit à ſon fils, & la reponſe du fils:

Souvent mon fils les habitans des cieux
Font trebucher les hommes ſoucieux.

La reponſe fut,

Il n'y a rien pour ſa faute excuſer
Si à la main que les Dieux accuſer.

Je me ſers de la verſion d'Amiot, & j'obſerverai en paſſant que l'épithete *ſoucieux* qu'il a miſe au ſecond vers eſt une cheville que la neceſſité de rimer lui a extorquée, & qui n'a nul fondement dans l'original. Comparez un peu le Grec avec la verſion Françoiſe, vous trouverez que j'ai raiſon.

Πολλ' (d) ὦ τέκνον σφάλλουσιν ἀνθρώπους θεοί.
Τὸ ῥᾷστον εἶπας, αἰτιᾶσθαι θεούς.
Multis homines in rebus decipiunt dii,
Mea proles, atque dura conciliant mala.
FIL. *Dixti id, nihil quo facilius dictu eſt; deos*
Incuſans.

Vous vous imaginerez peut-être que la grande facilité que l'on trouvoit à former des plaintes contre les Dieux porta les hommes à ſe ſervir de ce ſubterfuge ſans examen & ſans reflexion, & que c'étoit un de ces premiers mouvemens qui s'élevent dans nôtre ame avant que nous aions eu le tems de nous preparer à juger des choſes; mais il eſt certain qu'en pluſieurs rencontres on parloit ainſi après y avoir mûrement penſé. Ceux qui n'examinent pas à fond ce qui ſe paſſe en eux-mêmes ſe perſuadent facilement qu'ils ſont libres, & que ſi leur volonté ſe porte au mal, c'eſt leur faute, c'eſt par un choix dont ils ſont les maîtres. Ceux qui ſont un autre jugement ſont des perſonnes qui ont étudié avec ſoin les reſſorts & les circonſtances de leurs actions, & qui ont bien reflêchi ſur les progrés du mouvement de leur ame. Ces perſonnes-là pour l'ordinaire doutent de leur franc arbitre; & viennent même juſqu'à ſe perſuader que leur raiſon & leur eſprit ſont des eſclaves, qui ne peuvent reſiſter à la force qui les entraîne où ils ne voudroient pas aller. Or c'étoit principalement cette ſorte de perſonnes qui attribuoient aux Dieux la cauſe de leurs mauvaiſes actions. Elles ſe ſouvenoient d'avoir bien conſideré qu'elles tenoient un chemin pernicieux à leur fortune, & honteux à leur renommée, & d'avoir fait bien des efforts pour effacer la paſſion qui le leur faiſoit tenir, mais elles ſentoient encore mieux que tous ces efforts avoient été inutiles; & que la raiſon invoquée mille fois, que les vœux & que les prieres avoient été un ſecours très-impuiſſant. Elles concluoient donc qu'une cauſe occulte, & qu'une force majeure les pouſſoit, & les entraînoit, que les Dieux en un mot étoient la cauſe & des paſſions qu'elles ſentoient, & des ſuites pernicieuſes & criminelles de ces paſſions. Voilà le denoüement de l'intrigue; il y a ici quelque choſe de divin, diſoit-on, tout comme dans certaines maladies du corps qui mettoient à bout la ſcience, & l'experience des medecins les plus éclairez. Nous connoiſſons ce qu'il faut faire, ce qui nous ſeroit le plus utile, le plus commode, le plus honorable, & neanmoins nous prenons l'autre parti. Cela vient des Dieux. C'eſt à Jupiter que le poëte Perſe s'adreſſe pour lui demander la grace de faire enſorte que les tyrans reconoiſſent la vertu, & ſentent un noir chagrin de ne l'avoir pas ſuivie.

Magne (e) pater divum ſævos punire tyrannos
Haud alia ratione velis, cum dira libido
Moverit ingenium ferventi tincta veneno:
Virtutem videant, intabeſcantque relicta.

(e) *Perſius ſat. 3. v. 35.*

Plutarque raporte une ſentence poëtique qui temoigne que l'on raiſonnoit de cette maniere, ceux qui connoiſſent le bien, ne le font pas, donc les Dieux en ſont la cauſe. Je mets ſon Grec (f) à la marge, & voici la traduction d'Amiot.

Las! c'eſt un mal envoyé des hauts Dieux,
Quand l'homme ſait & void devant ſes yeux
Le bien, & fait neanmoins le contraire.

(f) Αἰ αἰ τόδ' ἦδη θεῶν ἀνθρώποις κακὸν, Ὅταν τις εἰδῇ τἀγαθὸν, χρῆται δὲ μή.

Medée raiſonna de cette façon quand elle eut compris qu'elle ne pouvoit reſiſter à l'amour qu'elle avoit conçu pour Jaſon, qu'elle n'y pouvoit, dis-je, reſiſter, quoi qu'elle vit clairement les ſuites honteuſes, & criminelles de ſa conduite, & que ſa raiſon les condamnât.

Concipit (g) interea validos Æetias ignes,
Et lactata diu, poſtquam ratione furorem
Vincere non poterat; Fruſtra Medea repugnas,
Neſcio quis deus obſtat, ait.
. . . . . .
. . . . . .
Exuste (h) virgineo conceptas pectore flammas;
Si potes, infelix. Si poſſem, ſanior eſſem;
Sed trahit invitam nova vis: aliudque Cupido,
Mens aliud ſuadet. Video meliora, proboque
Deteriora ſequor.

Elle ſe dit à elle-même tout ce qui pouvoit la guerir de cette paſſion; elle ſe repreſenta l'énormité de la faute qu'elle feroit, & il y eut des momens où ces images du devoir étoient prêtes à remporter la victoire, mais la vuë de Jaſon defit aiſément tout ce qu'elles avoient fait.

Conjugiumne (i) putas? Specioſaque nomina culpæ
Imponis, Medea, tuæ? Quin aſpice quantum
Aggrediare nefas; &, dum licet, effuge crimen.
Dixit, & ante oculos rectum pietaſque pudorque
Conſtiterant, & victa dabat jam terga Cupido.
Ibat ad antiquas Hecates Perſeidos aras,
Quas nemus umbroſum, ſecretaque ſylva tegebat:
Et jam fractus erat; pulſuſque reſederat ardor.
Cùm videt Æſoniden, extinctaque flamma reluxit.
. . . . . .
. . . . . .
Sic (k) jam lenis amor, quem jam languiſſe putares,
Ut videt juvenem; ſpecie præſentis inarſit.

(g) *Ovid. Metam. lib. 7. v. 9.*

(h) *Id. ibid. v. 17.*

(i) *Id. ibid. v. 69.*

(k) *Id. ibid. v. 82.*

Une infinité de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe dont l'hiſtoire n'a rien dit ſe ſont trouvées dans le même cas. L'amour leur a fait commettre mille fautes dont elles voioient ſi clairement & la honte & le dommage, qu'elles ont tâché de les prevenir, en apellant la raiſon à leur ſecours, & en faiſant bien des ſouhaits de ne pas aimer. Il étoit naturel qu'elles concluſſent qu'elles n'étoient point la cauſe de leur mauvaiſe conduite entant qu'elles avoient un entendement raiſonnable, & une ame libre, & maîtreſſe de ſes volontez. Cette premiere concluſion les conduiſoit à celle-ci, qu'une cauſe externe & ſuperieure à toutes leurs forces les pouſſoit; la ſeconde concluſion leur en faiſoit faire une troiſiéme, qu'un Dieu étoit cette cauſe externe & neceſſitante. Voilà l'origine de la pretenduë divinité de Venus & de Cupidon, & parce que l'on éprouve que la jalouſie, l'envie, l'avarice, l'yvrognerie, le deſir de vengeance, & pluſieurs autres paſſions font commettre mille choſes que la raiſon condamne, & qui ſont même contraires aux veritables interêts de l'amour propre, & que l'on voudroit ne pas ſouhaiter, on a cru que les Dieux étoient les inſtigateurs de ces choſes. On ne les en a donc point accuſez parce que l'on ne faiſoit nulle reflexion, mais plutôt à cauſe que l'on reflêchiſſoit beaucoup ſur ce qui ſe paſſe dans nôtre ame. Si les Paiens avoient eu de Dieu la juſte idée que nous en avons, qui nous le repreſente comme un être parfaitement ſaint, ils ſe fuſſent garantis de ce jugement temeraire; mais attribuant aux Dieux les mêmes defauts à quoi les hommes ſont ſujets, rien n'empêchoit qu'ils ne cruſſent que les Dieux pouſſoient les hommes au mal, & rendoient inefficaces

(b) *Voici de quelle maniere il faloit traduire ceci ſelon Sylburgius:* Nam profecto ſtolidum omnino foret, facto è cedro ſimulacro, & Veneris nomine ei indito, putare ſe hac ratione ulciſci.

(c) *Euripid. in Androm. v. 680. pag. 522.*

(d) *Plut. de audiendis poëtis p. 20. D.*

Digitized by Google

Quelques-uns ont dit que quand elle se coupa les cheveux (V) dans une occasion de deuil, cela ne fit point que ses charmes diminuassent. Un Auteur François (X) pretend * qu'elle avoit beaucoup d'esprit, & d'éloquence, & qu'elle se fit aimer par là autant que par sa beauté.

* *Voiez la remarque R vers la fin.*

HE-

toutes les lumieres de la raison, tantôt par une delectation prevenante qui necessitoit la volonté, tantôt par un chagrin importun qui avoit la même suite. Paris plaisoit à Helene: Jason plaisoit à Medée. Elles ne pensoient point à leur union avec ces objets sans pressentir un contentement incroiable, elles ne pouvoient se considerer comme separées d'eux sans pressentir un cruel tourment. Ces impressions ne dependoient pas de leur liberté, & ne lui étoient pas plus soumises que le sentiment agreable ou desagreable que l'on a en goûtant du miel, ou du fiel. Ce que pouvoient faire ces deux femmes étoit d'oposer à ces deux pressentimens la raison, & le devoir, foibles armes si Paris & Jason continuent d'exciter les mêmes idées & les mêmes impressions, puis qu'en ce cas-là ils captiveront tôt ou tard la volonté, & lui extorqueront son consentement, quelque desir qu'elle puisse avoir de n'être pas subjuguée, & de passer de l'amour à l'indiference. Vœux inutiles, *velleitez* frivoles en presence des pressentimens dont j'ai parlé, & dont la cause ne vient point de nous. D'où vient elle donc? Les Paiens avoient beau la chercher à droite & à gauche; ils ne la trouvoient point sur la terre, & c'est pourquoi ils la donnerent aux Dieux. Ils le pouvoient faire en deux manieres, ou en supposant un Cupidon qui blessoit le cœur, ou en supposant que l'Auteur des corps humains en avoit monté les pieces avec un tel artifice, que par exemple celui de Jason pouvoit exciter dans le cœur & dans la tête de Medée les mouvemens des esprits d'où depend l'amour machinalement, & inévitablement. Selon ce dernier principe si Helene, si Medée devient amoureuse, il s'en faut prendre à celui qui a formé, & arrangé les parties de leur corps, tout de même que s'il fume dans une chambre quand le vent souffle, il faut imputer cela non pas au vent, mais au maçon qui a fait la cheminée.

COMBIEN sont involontaires la plupart des passions & leurs suites.

C'étoit un abyme dont les Paiens ne pouvoient sortir, & il faloit qu'ils y tombassent toutes les fois qu'ils vouloient donner la raison de la contrarieté qui se rencontre entre ce que nous faisons, & ce que nous connoissons, & par consequent ils y tomboient très-souvent; car la vie humaine n'est presque autre chose qu'un combat continuel des passions avec la conscience, dans lequel celle-ci est presque toûjours vaincuë. Ce qu'il y a de plus étrange & de plus bizarre dans ce combat, est que la victoire se declare très-souvent pour le parti qui choque tout à la fois les idées qu'on a de l'honnête, & la connoissance que l'on a de son interêt temporel. Je veux croire qu'il y a des gens d'une si brutale stupidité, qu'ils ne voient point que leur vie seroit plus heureuse s'ils ne nourrissoient pas dans leur sein les passions qu'ils y nourrissent, mais je ne saurois comprendre que la plupart des jaloux, & des envieux ne soient bien persuadez que l'exemption de la jalousie & de l'envie seroit pour eux un avantage temporel incomparable, & digne d'être acheté au poids de l'or. Une femme jalouse de son mari ou de son galant, un mari jaloux de sa femme ou de sa maîtresse sont des personnes qui sentent très-vivement leur malheur, & qui souhaitent passionnement d'être delivrées de ce bourreau. Elles font tout ce qu'elles peuvent pour chasser cette furie qui les persecute: elles emploient pour se detromper ou pour se tromper toutes les raisons qu'elles sont capables de tirer de leur esprit, mais malgré tous ces efforts la jalousie subsiste; elles se trouvent à leur grand regret plus ingenieuses à inventer ce qui la fomente, qu'à inventer ce qui la peut affoiblir. Disons à-peu-près la même chose des envieux. Ils savent fort bien que l'amour propre trouveroit incomparablement mieux son compte à se contenter de leur condition, & à voir avec plaisir la prosperité d'autrui, qu'il ne le trouve à s'affliger de ce qu'un voisin s'avance, & s'enrichit beaucoup plus qu'eux, & neanmoins en depit de ces lumieres (a) ils se chagrinent, ils sechent sur pied quand ils voient la bonne fortune des autres, & au lieu de s'en rejoüir comme ils devroient faire pour leur propre commodité, ils sont reduits à chercher quelque remede dans des lâchetez perfides. Ils traversent par des medisances, & par des coups de trahison les afaires de leur prochain, c'est par là qu'ils tâchent de diminuer la fievre maligne qui les ronge. Que pouvoit dire là-dessus un philosophe paien? ne devoit-il pas reconoître là-dedans une cause superieure, & ranger tous ces gens-là au nombre des fanatiques, des énergumenes, des enthousiastes, & de tous ceux en general que l'on croioit (b) agitez d'une divine fureur? Notez qu'Ovide (c) suposé que la jalousie qu'Aglaure fille de Cecrops Roi d'Athenes conçut contre sa sœur, lui fut inspirée par une divinité. Le vrai système des Chretiens est le seul qui puisse resoudre ces difficultez. Il nous aprend que depuis que le premier homme fut dechu de son état d'innocence, tous ses descendans ont été assujetis à une telle corruption, qu'à moins d'une grace surnaturelle ils sont necessairement esclaves de l'iniquité, (d) *enclins à mal faire, inutiles à tout bien.* La raison, la philosophie, les idées de l'honnête, la connoissance du vrai interêt de l'amour propre, tout cela est incapable de resister aux passions. L'empire qui avoit été donné à la partie superieure de l'ame sur l'inferieure a été ôté à l'homme depuis le peché d'Adam. C'est ainsi que les Theologiens expliquent le changement que ce peché a produit; mais comme la plupart des metaphores ne doivent être pressées que jusqu'à un certain point, il ne faut pas abuser de celle-ci, car il ne seroit point raisonnable de dire que dans l'état d'innocence la partie inferieure étoit conditionnée comme elle l'est presentement, mais qu'il n'en pouvoit arriver aucun desordre, parce que la partie superieure la pouvoit toûjours reprimer bien à propos. Ce seroit supposer que la machine de l'homme en sortant des mains de son createur auroit été actuellement tournée vers les sensualitez, & vers les passions condamnables, & ce seroit faire tort aux perfections du souverain être.

(a) Videt ingratos, intabescitque videndo, Successus hominum; carpitque & carpitur unà; Supplicium quod suum est. *Ovidius Metam. lib. 2. v. 782. Il parle de l'envie.*

(b) Est Deus in nobis agitante calescimus illo. Impetus hic sacræ semina mentis habet. *Ovidius Fastor. lib. 6. circa init.* Il parle des poëtes.

(c) *Ovid. Metam. lib. 2. fab. 12.*

(d) *Voiez les prieres de la liturgie de Geneve.*

(V) *Quand elle se coupa les cheveux dans une occasion de deuil.*] Ce que j'ai à dire sur ce texte m'a été communiqué par un (e) professeur de Geneve. Je me servirai de ses paroles. „ Le sujet de la premiere let-„ tre du recueil de Jean Michel Brutus est divertissant. „ Victorius qui écrit à Jean della Casa pretend qu'He-„ lene, pour temoigner son deuil sur la mort de Cly-„ temnestra sa sœur, se coupa les cheveux jusqu'à la „ racine, sans que cela l'empêchât d'être encore bel-„ le; & Monsignor della Casa est d'opinion qu'elle „ n'en coupa que les bouts, comme l'on fait quel-„ quefois pour les empêcher de fourcher; & on pro-„ duit là-dessus un bout de poëme fort ingenieux de „ cet Archevêque, adressé au Comte Galeace de „ Florimont, où le Prelat fait une confession ingenuë „ de n'avoir encore quité le monde qu'à fleur de peau, „ & ainsi d'avoir imité Helene, qui ne sacrifia au deuil „ pour sa sœur que les extremitez de sa chevelure. La „ poësie en est noble.

(e) *Mr. Minutoli, de quo supra dans les remarques K & L de l'article d'Epicure.*

„ *Ut captâ rediens Helena cum conjuge Troiâ*
„ *Lento homine, atque animi lenis, nimiumque remissi,*
„ *Incidit in eadem ipsam, & funus prope sororis,*
„ *Quam præceps miseri virtus jugularat Oresti,*
„ *Succisam de more comam missura sepulto*
„ *Germanæ cineri, fertur dempsisse capillo*
„ *Vix tandem è summo paulum, ne forte placeret*
„ *Tonsa minus metuens Spartanis improba mœchis.*
„ *Haud aliter Galatæ malis erroribus actus*
„ *Nuper ego, & Phrygios nautas Paridemque secutus*
„ *Ausugi longè, atque idem: rediit tamen ut mens*
„ *Ad sese, peregrè nimium remorata proterva*
„ *Ornamenta fuga sensim lenteque repono, &c.* „

Les modes des coëffures peuvent être tellement diversifiées, qu'il s'en peut trouver où les agrémens du visage ne soufrent aucune diminution par la perte des cheveux; mais en general il est certain que cette perte passe pour un accident formidable à la beauté. Voiez la remarque G de l'article d'*Anacreon*.

(X) *Un Auteur François pretend qu'elle avoit beaucoup d'esprit, & d'éloquence, & qu'elle se fit aimer par là.*] Cet Auteur François est le Chevalier de Meré. Il prouve par deux grans exemples (f) *qu'il ne faut pas que les femmes prennent trop de confiance en leur beauté, ni les hommes en leur bonne mine*; & que *c'est l'adresse & le tour de l'esprit qui font presque tout, pourveu que la personne n'ait rien de choquant.* Cleopatre lui fournit le premier exemple. Elle *avoit peu d'éclat*, dit-il (g), „ & de la sorte que le monde en parloit elle „ n'étoit pas si belle que d'abord on en fût surpris; „ mais quand on venoit à la considerer, c'étoit un „ charme: & ce fut par ses manieres delicates qu'elle „ tint Cesar trois ou quatre ans enchanté. . . . Pour „ une preuve bien seure que c'étoit l'esprit qui faisoit „ tant souhaiter cette Princesse, c'est qu'Antoine qui „ pouvoit choisir aussi bien que Cesar, ne la vit que „ dans un âge où peu de femmes sont encore belles, „ & qu'il en devint si éperdument amoureux qu'il ai-

„ ma

(f) *Chevalier de Meré, discours des Agremens pag. 138. édit. de Holl.*

(g) *Id. ib. Voiez ci-dessus pag. 1022. col. 1.*

Digitized by Google

HELIODORE, nâtif * d'Emese dans la Phenicie, eſt plus connu par le Roman (A) qu'il compoſa pendant ſa jeuneſſe, que par l'Evêché de Trica † où il fut enſuite élevé. Il n'y a guere de gens qui croient qu'il ait (B) été depoſé par un Synode, pour n'avoir pas voulu conſentir à la ſupreſſion de ce Roman. Nicephore eſt le ſeul Auteur qui diſe cela. Socrate ‡ raconte qu'Heliodore introduiſit la coutume de depoſer les Eccleſiaſtiques, qui coucheroient avec leurs femmes depuis leur ordination. C'eſt un prejugé favorable pour la chaſteté de ce Prelat. Il paroît même par ſon Roman qu'il aimoit cette vertu; car le Heros de la piece eſt d'une ſageſſe qui a donné (C) lieu à des railleries aſſez piquantes. Le traducteur de Photius n'exprime pas bien

* *Heliodor. Æthiop. l. 10. ſub finem.*

† *Dans la Theſſalie.*

‡ *Hiſt. Eccleſ. lib. 5. c. 22.*

» ma mieux renoncer à l'Empire du monde que de la » perdre de veuë. » Voici ſon ſecond exemple:

(a) *Id. ib. pag. 139.*

» Helene (a) par même voye
» Aux rares beautez de ſon corps
» Ajouſtant de l'eſprit les aimables threſors,
» Cauſa l'embraſement de Troye.
» Si ſon eſprit n'euſt eu des charmes
» Ce peuple n'euſt jamais voulu,
» Contre le droit des gens d'un pouvoir abſolu,
» Pour la garder prendre les armes.
» La Grece auſſi l'euſt oubliée
» Entre les bras de ſon amant,
» Mais elle ſe ſouvint de ſon eſprit charmant,
» Et la guerre fut publiée.

» Il y a beaucoup d'apparence, Madame, que ſa beau- » té n'étoit pas ſeule, puis que tous les Dieux ſe par- » tagerent, pour la donner à ceux qu'ils favoriſoient, » & ſi elle n'eût eu que ſon viſage, & ſa taille, c'eût » été leur faire un mediocre preſent. Je m'imagine » que ce qu'ils eſtimoient en elle de plus haut prix, » étoit l'adreſſe qu'elle avoit de plaire, & de ſe faire » aimer par ſes entretiens. » Joignez à ceci les paroles du même Auteur, que j'ai raportées (b) en faiſant mention du nepenthes.

(b) *Dans la remarque R à la fin.*

(c) *Voiez ci-deſſus pag. 1022. col. 1. & les nouvelles lettres contre l'hiſtoire du Calviniſme de Maimbourg pag. 391. & 774.*

Je n'examine point s'il a raiſon dans le fait particulier de la belle Helene; mais il me ſemble qu'en general ſa maxime eſt veritable (c). La beauté ſans les agrémens de l'eſprit & de la langue, n'eſt pas d'une grande force, & ſi elle fait des conquêtes, elle les fait à la maniere de ces braves Generaux qui ſubjuguent promtement une province, & qui ne ſavent pas la garder. L'empire des belles ſe conſerve pour le moins autant par les charmes de l'eſprit, que par les charmes du viſage. Ce ſont deux ſortes de graces qui ont beſoin l'une de l'autre, & qui ſe rendent mutuellement de bons offices. Certains diſcours fades & ridicules degoûteroient extrêmement, ſi la beauté de la perſonne ne leur prêtoit un je ne ſçai quoi qui les farde. Certaines beautez du corps ne feroient aucune impreſſion, ſi les agrémens de l'eſprit ne ſe repandoient ſur elles. Voilà des ſecours reciproquement donnez. Mais comme l'eſprit eſt preſque toûjours le principal inſtrument pour conſerver la conquête, & aſſez ſouvent pour la faire, on peut pretendre que c'eſt lui qui contribuë le plus à établir la domination de la beauté. Le poëte qui aſſûre qu'il ne faut pas moins de forces pour conſerver que pour aquerir,

(d) *Ovid. de arte amandi lib. 2. v. 13.*

Non (d) minor eſt virtus, quam quærere, parta tueri:
Caſus ineſt illis; hic erit artis opus,

eſt un des plus grans legiſlateurs de l'empire de l'amour, & il aplique cette ſentence à l'afaire dont il s'agit en cet endroit-ci. Il paſſe même plus avant; il fait entendre que l'aquiſition eſt moins dificile que la conſervation:

(e) *Id. ib. v. 15.*

Nunc (e) mihi, ſi quando, Puer & Cytherëa, favete:
Nunc Erato: nam tu nomen amoris habes.
Magna paro; quas poſſit Amor remanere per artes
Dicere, tam vaſto pervagus orbe puer.

(f) Plus eſt Provinciam retinere, quam facere. *Flor. lib. 2. cap. 17.* Facilius eſt quædam vincere quam tueri. *Q. Curtius lib. 4. c. 11.* Voiez les commentaires de Freinshemius ſur ces deux paſſages.

C'eſt auſſi la penſée de pluſieurs hiſtoriens (f) touchant les progrés des armes.

(A) *Par le Roman qu'il compoſa.*] Il a pour titre *Αἰθιοπικὰ*, & contient les amours de Theagene & de Chariclée. On en trouve un extrait dans Photius (g). Mr. Huet juge qu'Heliodore a été à l'égard des Romanciers, ce qu'Homere à l'égard des Poëtes, c'eſt-à-dire que l'Ouvrage d'Heliodore a ſervi de ſource & de modele à une infinité de Romans. (h) *Eum ſibi ſequentium temporum fabulatores Romanenſes tanquam exemplum propoſuerunt ad imitandum, & tam verè omnes dici poſſunt ex hoc fonte, quàm Poëtæ ex Homerico ſuas, ſic ut dicam, aquas hauſiſſe.* La 1. édition de celui-ci eſt, ce me ſemble, celle de Bâle 1534. Opſopæus qui la dedia au Senat de Nuremberg, aſſûre qu'un ſoldat en ſauva le manuſcrit lors que la Bibliotheque de Bude fut ſaccagée (i). Staniſlaus Warſzewiczki Chevalier Polonois eſt l'Auteur de la traduction Latine, qui fut imprimée à Bâle avec le Grec l'an 1551. Amiot commença ſes verſions Françoiſes par celle de cet Ouvrage. Melin de Saint Gelais Evêque d'Angoulême en a mis une bonne partie en vers François (k). Les notes de Jean Bourdelot ſur ce Roman ſont très-doctes; elles furent imprimées à Paris l'an 1619. avec le Grec d'Heliodore, & la traduction du Chevalier Polonois.

(g) *Num. 73. p. 157. & ſeq.*

(h) *Huet. de origin. fabul. Roman. pag. 38.*

(i) *Voiez la Bibliotheque de Geſner fol. 301.*

(k) *Sorel, remarques ſur le 13. livre du Berger extravagant pag. 685.*

(B) *Qu'il ait été depoſé par un Synode.*] Nicephore (l) conte qu'un Synode aiant donné à opter à Heliodore ou de brûler ſon Roman, ou de renoncer à ſon Evêché, l'Auteur aima mieux ceſſer d'être Evêque, que de jetter au feu ſon Ouvrage. Cela paroît fabuleux; une choſe auſſi ſinguliere que celle-là auroit été raportée par pluſieurs hiſtoriens; & ce ne ſeroit pas Nicephore ſeul, homme credule & de peu de jugement qui nous l'auroit conſervée. (m) *Quæ omnia eò me facilè reducunt, ut diffidam iis maximè quæ addit Nicephorus, ſcriptor credulus, ſapientiæ & fidei non ſatis ſpectatæ, Synodum ſcilicet Provincialem cognito periculo, in quod lectio fabulæ hujus, cui autoris ſui dignitas tantum ponderis & autoritatis dabat, juvenes ſuapte naturâ ad id propenſos & quaſi nutantes impelleret, eam ipſi conditionem obtuliſſe, ut aut opus ſuum flammis aboleret, aut ſuâ dignitate cederet; eumque, quod ultimum erat, prætuliſſe.* Socrate auroit-il pu s'en taire dans l'endroit où il remarque, qu'Heliodore avoit compoſé des livres d'amour pendant ſa jeuneſſe? Οὗ λόγεται ποιήματα ἐρωτικὰ βιβλία, ἃ νέῳ ὄντι αὐτῷ συγγράψαι: *Cujus nomine circumferuntur amatorii libri quos ille dum juvenis eſſet compoſuit, & Æthiopicos inſcripſit* (n). Mr. Vatois non content de rejetter comme une fable ce que Nicephore debite, ne croit pas même que ce Roman ait été fait par Heliodore l'Evêque. Voiez ſes notes ſur cet endroit de Socrate. Voions ce qu'a dit le Sr. Sorel. *Je ne ſçaurois croire qu'Heliodore fut Eveſque, & qu'il ayt eſté ſi ſot que d'aymer mieux perdre ſon Eveſché, que de bruſler ſon livre ſelon le choix que l'on lui donnoit. Ce ſont de petits contes faits à plaiſirs, car ſi ſon livre eſtoit ſi ſcandaleux que l'on ne luy vouluſt pas donner la licence de le mettre au jour, l'on n'euſt pas laiſſé de le deffendre quand il euſt quitté ſa charge, tellement qu'il euſt eſté fruſtré de ſon attente* (o). Cet Auteur auroit mieux fait de donner ſon jugement non raiſonné, car la raiſon qu'il avance ne vaut rien: la condamnation d'un livre par un Synode n'empêche pas qu'il ne ſoit lu; qu'il ne ſoit conu, & qu'il ne reçoive les éloges qu'il merite; & par conſequent Heliodore n'auroit pas été fruſtré de ſon attente, quand même les Evêques qui lui propoſerent l'alternative auroient condamné ſon Roman. Le Pere Vavaſſeur a raiſonné d'une façon plus ſolide, quand il a dit qu'il n'étoit plus au pouvoir d'Heliodore de ſupprimer ſon Ouvrage, d'où il faut conclure que les Evêques ne lui propoſerent point le choix dont on parle. Qu'en pouvoit-il reſulter à l'avantage des bonnes mœurs? (p) *Neutrum, quantum opinio mea eſt, vere dicitur. Neque lata Epiſcopo conditio tam præpoſtera, tamque gravis: neque ab illo accepta, aut repudiata quoquo modo: quod ipſe, qui narrat, abunde narratione ſua refellit. An verò fuit in poteſtate Heliodori, ut aboleret igni, ac perderet opus ſuum, aut omnino ſuppreſſum teneret, quod jam exiſſet in vulgus, & manibus omnium evolveretur, quodque juventus periculo aliquo, damnoque morum, ut vult Nicephorus, legendo contriviſſet?* Il ajoûte que le Pere Petau ne trouvoit point digne de foi cette narration de Nicephore.

(n) *Socrat. Hiſt. Eccl. l. 5. c. 22.*

(o) *Sorel, Remarques ſur le Berger extravagant, liv. 13. pag. 685.*

(p) *Vavaſſor, de ludicra dictione pag. 150.*

(C) *D'une ſageſſe qui a donné lieu à des railleries.*] Liſez un pue cet endroit du Parnaſſe reformé, c'eſt Theagene qui parle: » Si l'on avoit raporté fidelle- » ment les choſes comme elles ont été faites, je n'au- » rois pas ſujet de m'en plaindre, je laiſſerois mon » Romaniſte en repos, mais on me depeint comme » un inſenſible, on m'attribue cette ſotte pudeur qui » s'offenſe des moindres libertez, & l'on aime mieux » que je donne un ſoufflet à ma Maîtreſſe, que de » permettre qu'elle me baiſe. C'eſt à moi, interrompit » Chariclée, à me plaindre du ſoufflet dont vous par- » lez; s'il y a de la honte à l'avoir donné, il y en a » plus encore à l'avoir reçu, & la reparation que » vous pourriez pretendre contre Heliodore, me re- » garde toute ſeule. » Voici la reponſe d'Heliodore:

Digitized by Google

bien l'éloge qui est donné aux chastes amours de Theagene & de Chariclée; car selon la (D) traduction, il faudroit croire qu'Heliodore a fait un Roman sur les amours d'un mari & d'une femme, ce qui seroit très-absurde. Quelcun a pretendu qu'Heliodore n'étoit point Chretien; mais il se fonde (E) sur des raisons assez foibles. Mr. Huet * ne doute point que l'Auteur de ce Roman ne soit l'Evêque de Trica sous l'empire de Theodose; mais il ne croit point qu'on puisse prouver que l'Evêque Heliodore, à qui St. Jerôme a écrit des lettres, soit l'Evêque de Trica. Il croit aussi qu'on ne pourroit pas solidement refuter ceux qui le diroient. Si la deposition d'Heliodore étoit veritable, nous aurions là un grand exemple de la tendresse d'Auteur. Un Ecrivain (F) moderne conoissoit des gens qui auroient fait ce qu'on attribuë au Prelat de Trica.

* *De origine fabularum Romanensium, pag.* 38.

HE-

Le soufflet qui vous est sensible est la preuve de vôtre pudeur, dit-il, *en regardant Theagene, c'est l'effet d'une sagesse qui vous est avantageuse, & par là j'ay conservé cette bienseance où m'engageoit la dignité de mon caractere. Il est vray, reprit Theagene, que pour un Evêque* (a) *vous avez bien fait vôtre personnage en cet endroit, mais vous l'auriez encore mieux representé si vous aviez brûlé vôtre Roman, ou si vous n'aviez jamais eu la pensée de le composer. Les Amans n'ont que faire des vertus Episcopales, & les Evêques ne s'accordent pas bien avec les libertez des Amans. Une chasteté Vestale sied mal aux Heros, & leur amour doit être détaché de toutes ces formalitez scrupuleuses qui en arrêtent les nobles transports & les emportemens agreables.* Il est remarquable qu'on supose que l'Auteur n'eut rien à repondre à la plainte de Chariclée. Et en effet que peut-on dire contre un reproche si bien fondé? Une heroïne de Roman qui veut baiser son Amant, & qui reçoit un soufflet de lui pour recompense de cette faveur, n'est-elle pas un personnage ridicule en ce païs-là?

(a) *Il n'est pas vrai qu'Heliodore fût Evêque lors qu'il composa ce Roman. Il le composa dans sa jeunesse, comme Socrate l'assûre.*

VOILA comment je finis cette remarque dans la 1. édition de ce Dictionaire. Je supposai que Mr. Gueret aiant fait paroître beaucoup d'esprit, & de bon goût dans son Parnasse reformé, n'avoit point pris pour le fondement de ses railleries un mensonge de son invention, car rien n'eût été plus contraire (b) que cela aux loix de la critique, & de la satire. Le croiant donc incapable de cette faute, je ne doutai point que le fait ne fut tout tel qu'il le raportoit, & de là vint que je ne pris pas la peine d'examiner l'original. Mais Mr. du Rondel n'eut pas plutôt lu la remarque C de cet article qu'il m'écrivit que la chose ne s'étoit point passée comme le debite Mr. Gueret, il me marqua les circonstances de l'action, & me fit voir que Theagene ne meritoit aucun blâme. Je viens de lire l'endroit où Heliodore recite cette avanture, & je me suis convaincu par mes propres yeux que Mr. du Rondel a raison, & que l'Auteur du Parnasse reformé trompa le public, & s'émancipa à des railleries qui meritent beaucoup mieux d'être apellées des impostures. Theagene & Chariclée separez l'un de l'autre par ces coups bizarres de la fortune qui sont si frequens dans les livres romanesques, s'étoient aprochez de Memphis en même tems. Ils n'avoient rien concerté ensemble, ils n'avoient point tenu une même route: le hazard fit que Chariclée arriva proche de la ville lors que Theagene marchoit autour des murailles, pour une occasion qui fournissoit un grand spectacle aux habitans. Elle le reconut de fort loin, car comme l'observe Heliodore, (c) les yeux des amans sont fort subtils. Elle sentit tant d'émotion à la vuë de cet objet, que comme si elle eût été piquée du taon; elle courut avec fureur vers Theagene, & se jetta à son cou sans dire mot. Elle étoit fort mal habillée, & avoit le visage tout barbouillé, desorte qu'il la prit pour une coureuse, & la repoussa, & ne pouvant neanmoins s'en debarasser, il lui donna enfin un soufflet. (d) Χαρίκλεια . . . . . πόρρωθεν ἀναγνωρίσασα τὸν Θεαγένην . . . . . ὥςτε εἰσρυῆναι ὑπὸ τῆς ὄψεως, ἐμμανὴς ἐπ' αὐτὸν ἦλθε· καὶ περιβαλοῦσα τῷ αὐχένι ἀπροῒξ αὐχένα καὶ ἐξαπίνης, καὶ γυμνοῖς τισι καταστάζετο δάκρυσι. ὁ δὲ, οἷον εἰκὸς, ὄψιν τε ῥυπῶσαν καὶ πρὸς τὸ αἰσχρότερον ἐκτετηδυμένην [ἰδὼν] καὶ ἐσθῆτα τετριγμένην καὶ κατερρωγυῖαν, ὥσπερ τινα τῶν ἀγυρτῶν καὶ ἀλητῶν ἀλλὰ τὴν, διωθεῖτο καὶ παρεκαθίζετο. καὶ τέλος ἀπηδὼ οὐ μεθῆκε, ὡς ἐνοχλοῦσαν καὶ τῇ δίκῃ τῶν ἀμφὶ Καλάσιριν ἐμποδὼν ἰσαμένην, καὶ διῤῥάπισεν. *Chariclia . . . . . cùm è longinquo cognovisset Theagenem . . . . . tanquam ictu illius aspectu, furibunda ad ipsum ferebat, & harens in amplexu, è collo nulla voce edita pendebat, lugubribusque quibusdam lamentis eum salutabat. Ille autem, ut est verisimile, vultum squalidum, & ex industria contaminatum & pollutum videns, & vestem vilem ac lacerum, veluti aliquam ex circulatricibus, & revera vagabundam repellebat, ac reiiciebat: & ad extremum, cùm non desisteret, tanquam sibi molesta & spectaculum illud Calasiris impedienti, etiam alapam infixit.* Mais dès qu'il eut reconu que c'étoit sa chere Chariclée (e) il l'embrassa tendrement. Il est aisé de conclure de ce recit que le reformateur du Parnasse a changé toute l'espece du fait, & que toutes ses railleries deviennent par là insipides, & absurdes. Chariclée, je l'avouë, reçut un soufflet, mais on ne peut pas pretendre en bonne justice que Theagene donna un soufflet à Chariclée, il croioit fraper une de ces femmes que nous nommons Bohemiennes. Apliquez à tout ceci ce que les Jurisconsultes & les Casuistes observent touchant l'ignorance qui disculpe.

(b) *Confer quæ supra pag.* 951. *col.* 1.

(c) Οἶδε γάρ τι πρὸς ἀκτιγνωσίαν ἐρωτικῶν ὄψις, καὶ κίνημα, καὶ ἀκρίβεια καὶ χῆμα μόνον· καὶ πόρρωθεν ἢ κἂν ἐκ τούτων τῆς ὁμοιότητος τὴν φαντασίαν παρέσησεν. Acris est enim in cognoscendo amantium aspectus, sæpiusque motus tantum & habitus, quamvis è longinquo, aut etiam à tergo, similitudinis opinionem præbuit. *Heliodor. lib.* 7. *pag.* 311. *edit. Pariſ.* 1619.

(d) *Id. ib.*

(e) *Id. ib. pag.* 312.

(f) Ἐστι αὐτῷ ἡ τῶ δεσμωτηρίου Χαρίκλεια καὶ Θεαγένης, σώφρονες ἀλλήλων ἐραστὰι, καὶ πλέον τέτταρα, καὶ αἰχμαλωσία παρὰ δόξαν, καὶ φυλακὴ τῶν σωφρόνων. Sunt ipsi argumenti dramatis, Theagenes & Chariclea pudice inter se amantes, & eorum errores, ac captivitas omnimoda, & custodia castitatis. *Photius n.* 73. *pag.* 157.

(g) *Obſcuras epiſt. dedicat. apud Geſner. ubi ſupra.*

(h) *Borel, ubi ſupra.*

(i) *Voiez une diſſertation de Balzac à la ſuite du Socrate Chretien. Vous y trouverez entre autres choſes, que St. Jerôme fait deſcendre d'Agamemnon Sainte Paule, & que Syneſius ſe glorifie d'être deſcendu d'Hercule.*

(k) Lepida vero optio datæ præſuli, utrum ſalvum vellet, jocularemne librum, quem ſcripſiſſet olim, an ampliſſimum ſacerdotium, cui tum præeſſet. Lepidius etiam judicium & electio epiſcopi, ſacræ dignitatis jactura commune & pervagatum ſcriptoris nomen redimentis. *Vavaſſor, de ludicra dictione pag.* 149.

HE-

parti

Digitized by Google

HELOISE, concubine & puis femme de Pierre Abelard, Religieuse & puis Prieure d'Argenteuil, & enfin Abbesse du Paraclet, a trop fait parler d'elle pour ne meriter pas un article un peu étendu dans cet Ouvrage. Elle avoit un oncle (A) maternel nommé Fulbert, qui étoit Chanoine de Paris, & qui l'aimoit tendrement. Il prit un soin extrême de la faire bien élever; & comme elle avoit beaucoup d'esprit, elle devint en peu de tems si habile, que (B) sa reputation vola par tout le Roiaume. Elle étoit d'ailleurs assez (C) belle. Il y avoit en ce tems-là à Paris un fameux Docteur, qui faisoit des leçons publiques avec une reputation surprenante. C'étoit Pierre Abelard, le plus subtil Dialecticien de son siecle, & celui qui a commencé à mettre en vogue la Philosophie & la Theologie Scholastique. Il jouïssoit de tout l'éclat qu'un homme de sa profession pouvoit souhaiter: il avoit un nombre infini de disciples; il passoit pour un très-grand maître; il gagnoit beaucoup d'argent: mais il ne faisoit point l'amour; il crut que cela faisoit une breche considerable à sa fortune. Afin donc que rien ne manquât à son bonheur, il conclut qu'il deviendroit amoureux, & il choisit Heloïse pour sa maîtresse. Nous avons dit ailleurs * les raisons qui le porterent à faire ce choix, & comment il se fourra chez le Chanoine sur le pied de precepteur domestique. Le bonhomme Fulbert avoit esperé que sous un tel maître, Heloïse s'avanceroit dans les sciences avec une merveilleuse rapidité; mais il se trouva qu'elle n'aprit qu'à faire l'amour. Sa docilité sur ce chapitre fut incomparable; on lui fit faire

* *Dans l'article* Abelard.

(a) *Vavass. ibid. pag.* 150.

(b) *Ad oper. Abelardi.*

(c) *Notis ad Histor. calamitat. Abelardi.*

(d) Quanto amplius te pro me humiliando satisfeceras, & me pariter & totum genus meum sublimaveras, tanto te minus tam apud Deum, quam apud illos proditores obnoxium pœnæ reddideras. *Pag.* 57.

(e) *Annal. lib.* 3.

(f) *Il faut* Fubertus.

(g) *Voiez les temoignages citez par Lambin sur ces paroles de l'Ode* 12. *du* 3. *livre d'Horace,* Metuentes patruæ verbera linguæ.

(h) Joannes Canonicus Parisinus Heloysam naturalem filiam habebat præstanti ingenio formaque. *Papyr. Masso, Annal. lib.* 3. *pag. m.* 256.

(i) *Abel. Oper. pag.* 10.

parti choisi. Neanmoins il assûre qu'il connoît des gens si amoureux de leurs Ouvrages, qu'ils aimeroient mieux perdre les meilleurs Benefices du Roiaume, que de renoncer à la loüange qu'ils croient avoir meritée par leurs Romans. *Cujus tamen factum ne magnopere vituperetur, aut ne reprehendatur ex toto, nonnulli obstant, quos ego scio, si isto loco essent, fieretque potestas eligendi, hoc idem & amplius facturos; taleque partus ingenii, qualia Heliodori Æthiopica sunt, non Thraciæ modo, sed opimis Galliæ sacerdotiis omnibus anteposituros, & loco graduque, & quavis dignitate cessuros potius, quam laboris, & industriæ, & bonæ existimationis fructum hunc qualemcumque amitterent* (a).

(A) *Un oncle maternel nommé Fulbert.*] Je n'ai trouvé que cela de bien certain touchant la genealogie d'Heloïse, ainsi je n'ai point dit qu'elle apartenoit legitimement à l'ancienne maison de Montmorenci. Je l'ai bien lu dans la preface apologetique de François (b) d'Amboise; mais comme il ne cite rien, & qu'André du Chêne (c) n'en fait aucune mention, je tiens cela pour suspect de fausseté: & d'autant plus qu'Heloïse reconoît dans ses lettres, que sa famille (d) avoit reçu un grand honneur par son mariage avec Abelard, & que celui-ci s'étoit fort mesallié. Papyre Masson avance qu'Heloïse (e) étoit fille naturelle d'un certain Jean, Chanoine de Paris. André du Chêne a raison de ne s'arrêter pas à cela, puis qu'on ne dit pas d'où l'on puise cette circonstance curieuse; mais il n'a pas raison d'oposer à cet Annaliste le Kalendrier du Paraclet où l'on trouve ces paroles; VII. *Cal. Januar. obiit* (f) *Hubertus Canonicus Domina Heloïsæ avunculus*; car qu'y a-t-il de plus facile que de mettre d'accord ensemble Papyre Masson & ce Kalendrier? Une même fille ne peut-elle pas être bâtarde d'un Chanoine, & niece d'un autre Chanoine? Mais encore un coup, pendant qu'on ne citera personne, on ne meritera point d'être écouté, si l'on dit qu'Heloïse étoit fille naturelle d'un Chanoine nommé Jean. Si l'on avoit à soupçonner quelque Chanoine là-dessus, ce devroit être plutôt Fulbert qu'aucun autre; car la tendresse qu'Abelard lui donne pour Heloïse est si peu commune parmi les oncles (g), & ressemble si naïvement à l'affection des meilleurs peres, qu'il y auroit quelque lieu de s'imaginer que Fulbert fit comme une infinité d'autres, qui ne peuvent pas être peres selon les Canons; ils cachent cette qualité sous celle d'oncle, ils élevent leurs enfans sous le titre de neveux. Voilà ce qu'on pourroit soupçonner; mais cela ne doit point regler le style, ni empêcher qu'on ne donne aux gens les qualitez sous lesquelles le public les a connus. Fulbert dans un livre ne doit jamais être qu'oncle. Notez que selon Papyre Masson, le Chanoine qui fit élever Heloïse, & châtrer Pierre Abelard, s'apelloit Jean. Cet historien ne pretend donc pas que cette fille ait été niece d'un Chanoine, & fille naturelle d'un autre Chanoine. Il pretend que le Chanoine que tous les autres Auteurs nomment Fulbert, & qu'ils considerent comme l'oncle d'Heloïse, étoit pere d'Heloïse, & se nommoit Jean (h).

(B) *Si habile que sa reputation vola par tout le Roiaume.*] Ecoutons Maître Abelard. (i) *Qui* (Fulbertus) *eam quanto amplius diligebat, tanto diligentius in omnem quam poterat scientiam literarum promoveri studuerat. Quæ cum per faciem non esset infima, per abundantiam literarum erat suprema. Nam quo bonum hoc, literatoria scilicet scientia, in mulieribus est rarius, eò amplius puellam commendabat, & in toto regno nominatissimam fecerat.* Dans ce siecle-là une jeune fille pouvoit passer pour un miracle, avec une très-mediocre érudition. C'est à quoi il faut prendre garde, si l'on ne veut pas outrer les idées qu'on se fait de nôtre Heloïse: & neanmoins il faut tenir pour certain qu'elle merite une place glorieuse parmi les femmes *bien savantes*. Elle savoit non seulement la langue Latine, mais aussi le Grec & l'Hebreu; c'est encore Abelard qui le temoigne dans la lettre qu'il écrivit aux Religieuses du Paraclet (k). Le Sieur François d'Amboise raconte (l) qu'Heloïse contenta subtilement St. Bernard, qui lui demandoit pourquoi on ne disoit pas dans le Monastere du Paraclet en recitant l'Oraison Dominicale, *panem nostrum quotidianum*, mais *panem nostrum supersubstantialem*. Elle lui en donna une raison tirée des originaux, & lui dit qu'il faloit suivre la version Greque de l'Evangile que St. Matthieu avoit écrit en Hebreu. Je ne sai pas si une telle reponse auroit plu à St. Bernard, mais je ne doute point qu'elle n'eût pu le depaïser, & lui faire quitter la partie: & je voudrois de bon cœur que ce conte fût veritable, il nous aprendroit qu'une femme auroit bien embarrassé un grand Auteur sur un point de controverse, en faisant aporter le texte Grec. J'ai été donc bien fâché, je l'avouë, lors qu'aiant consulté la lettre (m) citée par François d'Amboise, j'ai trouvé qu'Heloïse n'y a rien à voir, & que toute la remarque est d'Abelard qui écrivit là-dessus à St. Bernard, après qu'il eut sçu d'Heloïse ce que l'on avoit trouvé à reprendre au *panem supersubstantialem*. Cela soit dit sans prejudice de l'érudition de cette Abbesse. Que si quelcun s'aloit figurer qu'elle ne devint savante qu'après sa clôture, je le renverrois à une lettre de Pierre le Venerable, Abbé de Clugni, laquelle temoigne qu'avant ce tems-là elle avoit aquis de grandes lumieres; *Necdum*, lui dit-il (n), *metas adolescentiæ excesseram, necdum in juveniles annos evaseram, quando nomen non quidem adhuc religionis tuæ, sed honestorum tamen & laudabilium studiorum mihi fama innotuit. Audiebam tunc temporis mulierem, licet necdum sæculi nexibus expeditam, literatoria scientia & studio sæcularis sapientiæ summam operam dare, quo efferendo studio tuo & mulieres omnes evicisti, & pene viros universos superasti.* Le Moine d'Auxerre assûre qu'elle savoit bien le Latin & l'Hebreu, & voici ce que dit d'elle le Kalendrier du Paraclet: *Heloïse mere & premiere Abbesse de ceans, de doctrine & religion tres-resplendissante* (o).

(C) *Assez belle.*] Je voi quantité d'Auteurs qui lui donnent une beauté ravissante, mais sont-ils plus dignes de foi qu'Abelard, qui aiant plus d'interêt à grossir les choses qu'à les diminuer, se contente de dire qu'elle n'etoit pas la derniere de son sexe en beauté, mais qu'elle étoit la premiere en erudition, *cum per faciem non esset infima, per abundantiam literarum erat suprema.* Est-ce ainsi que l'on parle d'une fille parfaitement belle? un amant interessé à justifier son choix, & la force de sa passion, se sert-il d'une semblable figure de Rhetorique? Quelques-uns (p) marquent qu'Heloïse etoit âgée de 18. ans lors qu'Abelard la debaucha; je n'ai point trouvé cette circonstance dans aucun ancien Auteur. Il est vrai que le terme (q) *adolescentula*, dont Abelard s'est servi, est fort compatible avec l'âge de 18. ans. Celui de *juvencula* dont elle (r) se sert s'accorde aussi avec le même âge, mais une telle preuve ne conclut rien. C'est une chimere que de dire (s) qu'Abelard dans son Roman de la Rose, a fait le portrait d'Heloïse sous le nom de *Beauté*. Ce Roman n'est venu au monde qu'après leur mort.

(k) Magisterium habetis in matre, quod ad omnia vobis sufficere tam ad exemplum scilicet virtutum, quam ad doctrinam literarum potest, quæ non solum Latinæ, verum etiam tam Hebraicæ quam Græcæ non expers literaturæ, sola hoc tempore illam trium linguarum adepta peritiam videtur, quæ ab omnibus in beato Hieronymo tanquam singularis gratia prædicatur. *Abelard. oper. pag.* 260.

(l) *Præfat. Apologet.*

(m) *C'est la* 5. *du* 2. *livre.*

(n) *Vide oper. Abelardi pag.* 337.

(o) *Voiez les notes d'André du Chesne sur la lettre d'Abelard de* Histor. calamitat. pag. 1187.

(p) *Histoire abregée d'Eloïse & d'Abelard, à la Haie* 1693.

(q) *Oper. pag.* 10.

(r) *Ibid. pag.* 47.

(s) *On le dit dans l'histoire abregée qu'on vient de citer.*

Digitized by Google

faire tant de chemin en peu de tems, que ſon maître paſſa bientôt de la premiere faveur à la derniere, & cela ſans qu'on s'aviſât de lui demander aucune promeſſe de mariage. Abelard s'en donna (D) de telle ſorte au cœur joie, qu'il ſe negligea dans ſes leçons. Il avouë lui-même qu'il ne gardoit aucunes meſures, & qu'il ſe plongeoit dans ces plaiſirs ſans diſtinction (E) de tems & de lieux, ſans diſtinction de jours de fête & de jours ouvriers, de lieux ſaints & de lieux profanes; qu'il n'inventoit plus rien en Philoſophie, & que toutes les productions de ſon eſprit ſe reduiſoient (F) à des vers d'amour. Ses écoliers allerent bientôt au fait, en cherchant la cauſe du relâchement de ſes leçons. La medisance courut promtement par toute la ville, & enfin elle (G) parvint juſqu'aux oreilles de l'oncle, & le trouva d'abord incredule, tant il avoit compté

(D) *S'en donna de telle ſorte au cœur joie.*] Il faut l'entendre lui-même, pour ne rien perdre de la force de ſes expreſſions: (a) *Nullus à cupidis intermiſſus eſt gradus amoris, & ſi quid inſolitum amor excogitare potuit, eſt additum. Et quo minus illa fueramus experti gaudia ardentius illis inſiſtebamus, & minus in faſtidium vertebantur.* Il ſe compare à ceux qui ont ſouffert une longue faim, & qui trouvent enſuite dequoi repaître largement. Un homme qui a été ſage ſe jette plutôt dans l'excés avec ſon épouſe, qu'un debauché.

(a) Pag. 11.

(E) *Sans diſtinction de tems & de lieux.*] Il faut encore l'entendre lui-même, dans une lettre qu'il écrivit à Heloïſe long tems après leur profeſſion monaſtique. Il la fait un peu reſouvenir de leur conduite paſſée, & comment il la careſſa dans un coin du refectoire des Religieuſes d'Argenteuil, ne trouvant point d'autre endroit commode, & n'aiant aucun reſpect pour la Ste. Vierge à qui ce lieu étoit conſacré. (b) *Noſti poſt noſtri conſœderationem conjugii cum Argenteoli cum Sanctimonialibus in claustro converſabaris, me die quadam privatim ad te viſitandum veniſſe, & quid ibi tecum mea libidinis egerit intemperantia in quadam etiam parte ipſius refectorii, cum quò alias diverteremus non haberemus. Noſti, inquam, id impudentiſſime tunc actum eſſe, in tam reverendo loco & ſumma Virgini conſecrato. . . . Quid priſtinas fornicationes & impudentiſſimas referam pollutiones quæ conjugium præceſſerunt?* Un peu après il lui dit qu'elle ſait bien que les fêtes les plus ſolennelles, ni le jour même de la Paſſion ne le detournoient pas de ſe plonger dans ce bourbier, & que ſi elle en vouloit faire quelque ſcrupule, il emploioit les menaces & le foüet pour la porter à y conſentir (c). Voilà un homme bien degagé des ſuperſtitions de ceux qui obſervoient les jours & les fêtes, les nouvelles lunes & les ſabats (†).

(b) Pag. 69.

(c) Noſti quantis turpitudinibus immoderata mea libido corpora noſtra addixerat, ut nulla honeſtatis vel Dei reverentia in ipſis etiam diebus Dominicæ paſſionis, vel quantumcunque ſolemnitatum, ab hujus luti volutabro me revocaret. Sed & te nolentem & prout poteras reluctantem & diſſuadentem quæ natura infirmior eras, ſæpius minis ac flagellis ad conſenſum trahebam.

(†) *Voiez l'épitre de St. Paul aux Coloſſ. chap. 2. verſ. 16.*

(F) *Se reduiſoient à des vers d'amour.*] C'eſt lui-même qui nous l'aprend: (d) *Ita negligentem & tepidum lectio tunc habebat ut jam nihil ex ingenio, ſed ex uſu cuncta proferrem, nec jam niſi recitator priſtinorum eſſem inventorum, & ſi qua invenire liceret, carmina eſſent amatoria, non philoſophia ſecreta.* Il ajoûte que ces vers étoient encore chantez en pluſieurs Provinces, & principalement parmi les perſonnes qui faiſoient l'amour: *Quorum etiam carminum pleraque adhuc in multis, ſicut & ipſa noſti, frequentantur & decantantur regionibus, ab his maxime quos vita ſimilis oblectat.* Heloïſe nous en aprend davantage. Elle dit que ſon Abelard avoit deux choſes que les autres philoſophes n'avoient pas, par où il pouvoit gagner promtement le cœur de toutes les femmes, c'eſt qu'il écrivoit bien & qu'il chantoit bien; il faiſoit des vers d'amour ſi jolis, & des chanſons ſi agreables, tant pour les paroles que pour les airs, que tout le monde en étoit charmé, & ne parloit que de leur Auteur. Les femmes ne ſe contenterent pas d'être charmées des vers & des chanſons d'Abelard, elles le furent auſſi de ſa perſonne, & l'aimerent paſſionnément: & comme la plupart de ſes vers ne parloient que de ſes amours pour Heloïſe, le nom de cette maîtreſſe vola bientôt dans les Provinces, & rendit jalouſes de ſon bonheur une infinité de femmes. J'affoiblis beaucoup les expreſſions d'Heloïſe, & je ne croi pas qu'il faille les prendre à la lettre. Comme elle aimoit Abelard juſqu'à la fureur, elle s'imaginoit qu'aucune femme ne le pouvoit voir ſans en devenir paſſionnée; & c'eſt ce qui lui faiſoit dire qu'il n'y avoit ni femme ni fille, qui en l'abſence d'Abelard ne formât des deſirs pour lui, & qui en ſa preſence ne fût toute embraſée d'amour; & que les Reines mêmes ou les grandes Dames portoient envie aux plaiſirs qu'elle goûtoit auprès d'un tel homme. Voici le Latin qui en dit plus que mon François. (e) *Qua conjugata, quæ virgo non concupiſcebat abſentem, & non exardebat in præſentem? Qua Regina vel prapotens femina gaudiis meis non invidebat vel thalamis? Duo autem, fateor, tibi ſpecialiter inerant quibus feminarum quarumlibet animos ſtatim allicere poteras, dictandi videlicet & cantandi gratia, quæ cæteros minimè Philoſophos aſſecutos eſſe novimus. Quibus quidem quaſi ludo quodam laborem exercitii recreans philoſophici pleraque amatorio metro vel rithmo compoſita reliquiſti carmina, quæ pra nimia ſuavitate tam dictaminis quam cantus ſæpius frequentata tuum in ore omnium nomen inceſſanter tenebant, ut etiam illiteratos melodia dulcedo tui non ſineret immemores eſſe. Atque hinc maxime in amorem tui femina ſuſpirabant. Et cum horum pars maxima carminum noſtros decantaret amores, multis me (f) regionibus brevi tempore nunciavit, & multarum in me feminarum accendit invidiam.* Si le Roman de la Roſe eût été l'Ouvrage d'Abelard, & s'il y eût fait le portrait de ſon Heloïſe ſous le nom de *Beauté*, elle n'eût eu garde de s'en taire, & c'étoit ici le lieu de le dire; ainſi quand nous ne ſaurions pas que ce Roman fut compoſé cent ans après Abelard, nous pourrions aprendre du ſilence d'Heloïſe, que l'on n'a point eu raiſon d'attribuer ce Roman à Abelard dans le petit livre que j'ai cité pluſieurs fois (g). Encore moins a-t-on eu raiſon de faire debiter cela par Heloïſe dans la traduction de ſa lettre. Mais reprenons nôtre ſujet. On ne croiroit pas ſi l'on en jugeoit ſans l'experience que des vers, des lettres, des chanſons euſſent la vertu de tant avancer les affaires d'un amant; mais voici un temoin là-deſſus qui en vaut mille. Aujourd'hui les beaux Eſprits ſe plaignent que leurs drogues ne font plus le même effet, que du tems de nos ancêtres. Les tems ſont changez, je l'avouë, mais non pas entierement. Voiez les nouvelles lettres (h) contre le Calviniſme de Maimbourg. Au reſte ce qu'Heloïſe temoigne touchant la foibleſſe des perſonnes de ſon ſexe envers Abelard, eſt confirmé par un certain Prieur nommé Foulques, dont il faut voir l'article.

(d) Pag. 12.

(e) Oper. Abelardi pag. 46.

(f) *Voici ce qu'elle dit dans la page 48.* Cum me ad temporales olim voluptates expeteres crebris me epiſtolis viſitabas, frequenti carmine tuam in ore omnium Heloiſſam ponebas: me plateæ omnes, me domus ſingulæ reſonabant.

(g) *Hiſtoire d'Eloiſe & d'Abelard, imprimée à la Haie en 1693.*

(h) *Pag. 590. & ſuiv. & pag. 746. & ſuiv.*

(G) *Enfin elle parvint juſqu'aux oreilles de l'oncle.*] Cet *enfin* paroît d'abord un peu étrange, mais ceux qui ſavent le monde n'ignorent pas qu'en ces ſortes d'occaſions, les plus intereſſez à une nouvelle ſont les derniers à l'aprendre. Abelard cite là-deſſus un bon paſſage (i) d'une lettre de St. Jerôme à Sabinien. *Solemus mala domus noſtra ſcire noviſſimi, ac liberorum ac conjugum vitia vicinis canentibus ignorare.* On chante dans le voiſinage les deſordres de nos femmes & de nos enfans, lors que nous ne ſavons rien encore de ces dereglemens; mais nous les aprenons enfin, & il n'eſt pas poſſible qu'un ſeul ignore ce que tous les autres ſavent: *Sed quod noviſſimè ſcitur, utique ſciri (k) quandoque contingit, & quod omnes deprehendunt non eſt facile unum latere.* St. Jerôme dans un autre lieu a confirmé ſa maxime par deux grands exemples, le premier eſt celui de Sylla, & le ſecond, celui de Pompée. On chantoit dans Athenes les galanteries de Metella femme de Sylla, avant que le mari eût rien ſçu de ces deſordres. Les injures des Atheniens à qui il faiſoit la guerre lui en aprirent le premier bruit. Les galanteries de Mucia femme de Pompée étoient ſi publiques, que chacun s'imaginoit qu'il ne les ignoroit pas. Il n'en ſavoit rien neanmoins, lors qu'un homme qui ſervoit dans ſon armée lui en parla. *L. Sylla (felicis ſi non habuiſſet uxorem) Metella conjux palam erat impudica, & (quia noviſſimi mala noſtra diſcimus) id Athenis cantabatur & Sylla ignorabat, ſecretaque domus ſua primum hoſtium convicio didicit. Cn. Pompejo Muciam uxorem impudicam quam Pontici Spadones & Mithridatica ambiebant caterva, cum eum putarent cæteri ſcientem pati, indicavit in expeditione commilito, & victorem totius orbis triſti nuncio conſternavit (l).* On pouvoit ajoûter pour troiſiéme exemple l'Empereur Claude, qui ne (m) ſavoit rien des infamies de Meſſaline, lors que tout le monde ſavoit qu'elle s'étoit proſtituée dans les lieux publics, & qu'elle y avoit mené pluſieurs Dames, & que pour comble d'impudence elle avoit epouſé un autre homme. Nôtre ſiecle a fourni un de ces exemples en la perſonne du Marechal de la . . . On aſſûre (j'ai encore quelque peine à le croire) qu'il ne ſavoit point le commerce de ſa femme avec le Comte de . . . lors que le fils qui en etoit provenu avoit deja été naturaliſé en pleiu Parlement. Les conditions me-

(i) *Ex tom. 1. epiſt. 48.*

(k) *Ces paroles ſont citées dans l'édition d'Abelard comme la ſuite de ce que j'ai déjà cité de la lettre de St. Jerôme à Sabinien, mais elles ne ſe trouvent point dans cette lettre.*

(l) D. Hieronym. adverſ. Jovinian.

(m) Dio Caſſius lib. 60. Juvenal Satyra 10. verſ. 342. a dit là-deſſus, Dedecus ille domus ſciet ultimus.

Digitized by Google

compté sur la sagesse d'Abelard, & sur celle d'Heloïse: mais à force de revenir à la charge on dissipa l'incredulité. Le pretendu precepteur sortit de chez le Chanoine. Il en fit aussi sortir Heloïse quand il sut qu'elle étoit grosse, & la deguisant en Nonne †, il l'envoia en Bretagne chez une de ses sœurs, où elle accoucha d'un garçon. Fulbert conçut une furieuse colere contre Abelard, qui se tint sur ses gardes; non sans esperer qu'on n'oseroit ni le tuer, ni lui couper quelque membre, pendant qu'on craindroit les represailles sur Heloïse. Pour se tirer de tout embarras, il promit à l'oncle d'épouser celle qu'il avoit debauchée, pourvu que le mariage demeurât secret. Il eut toutes les peines du monde à y faire consentir Heloïse, qui lui allegua mille raisons (H) pour le degoûter du lien conjugal. Elle avoit conçu un amour si chaud & si effrené, qu'il étouffa dans son ame tous les (I) sentimens de l'honneur; & il jetta de si profondes racines, & demonta de telle sorte son esprit, qu'elle n'en guerit (K) jamais. On eut beau

† Nosti etiam quando te gravidam in meam transmisi patriam, sacro te habitu indutam Monialem te finxisse, & tali simulatione tuæ quam nunc habes religioni inreverenter illusisse. *Abelard. epist. ad Hel. p. 70.*

mediocres ne sont pas exemtes de cette irregularité: combien voions-nous de gens qui savent toûjours toutes les nouvelles de la ville, excepté celles qui blessent leur domestique? Ils ressemblent à celui dont Martial (a) se moque si plaisamment, & ils profitent peu de l'ancien proverbe, (b) *Ædibus in nostris quæ prava sint recta gerantur.* Les gens d'étude, je parle de ceux qui se renferment trop dans leur cabinet, la tête toûjours remplie de quelque composition, se trouvent quelquefois dans le cas dont il s'agit presentement. Instruits autant qu'on le peut être du malheur domestique de Sylla & de Pompée qui sont morts depuis tant de siecles, ils ne savent pas qu'on leur joue le même tour assez près de leur cabinet. Ainsi va le monde.

(a) *Epigr. 9. lib. 7.*

(b) Οἵτινες τὰ μεγάροισι κακὰν τ' ἀγαθὸν τε τέτυκται. *Homer. Odyss. lib. 4.*

Un Ecrivain du XVI. siecle se sert d'un fameux exemple pour confirmer la maxime qu'il avoit posée, que ceux qui ont le plus d'interêt à être avertis d'une infortune domestique sont les derniers qui la savent, au lieu qu'ils sont les premiers qui aprenent les nouvelles de ce qui leur doit être le plus indiferent. *Solet usuvenire*, dit-il (c), *ut domestica mala ultimi sint qui norint, quorum maxime interest ea non ignorare, iidem principes norint aliena, & quorum nullus ad eos pertineat sensus.* Après avoir allegué quelques raisons de cette bizarrerie, il raporte qu'il n'y avoit pas long tems qu'un fort grand Roi avoit puni du dernier suplice ceux qui avoient deshonoré sa couche nuptiale, & que la promptitude de la punition aiant été telle qu'il ne se passa point une heure entre l'accusation des coupables & leur mort, c'est une preuve que le Prince n'avoit point oüi parler un peu plutôt de ce desordre, dont neanmoins la nouvelle avoit couru au long & au large dans les païs étrangers. (d) *Accidit hoc quidem, me puero, in magna atque illustri Europæ regia, quo minus diu obscura res esse posset, ut in regina, læsi pudoris fama prius apud exteras gentes longe lateque evagata emanaret, quam is, cujus in eo erat læsa majestas, maculam regio nomini impositam, eorum sanguine quorum erat scelere violata, elueret. Satis quidem potuit indicio esse, postremum omnium rescisse, ita sumptum de reis supplicium, ut inter id, & delatum sontium nomen, ne hora quidem momentum intercedere sit passus.*

(c) *Jo. Michael Brutus in præceptis conjugalibus pag. 798. edit. 1698.*

(d) *Id. ib.*

(H) *Mille raisons pour le degoûter du lien conjugal.*] Ces raisons se reduisoient à deux chefs, au peril & au deshonneur à quoi le mariage exposeroit Abelard. Je conois mon oncle, lui disoit-elle; rien n'apaisera son ressentiment; & puis quelle gloire tirerai-je d'être vôtre femme, puis que je vous ruïnerai de reputation? Quelles maledictions n'ai-je pas à craindre, si je derobe au monde une aussi grande lumiere que vous êtes? Quel tort ne ferai-je point à l'Eglise? Quels regrets ne causerai-je point aux philosophes? Quelle honte & quel dommage ne sera-ce point, si vous que la nature a creé pour le bien public, vous consacrez tout entier à une femme? Songez à ces paroles de St. Paul, *és-tu delivré de femme, n'en cherche point:* & si le conseil de ce grand Apôtre, ni les exhortations des saints Peres ne peuvent pas vous degoûter de ce grand fardeau, considerez au moins ce qu'en ont dit les philosophes; un Theophraste qui a prouvé par tant de raisons que le sage ne doit point se marier; un Ciceron qui aiant repudié Terentia, repondit à Hircius qui lui offroit en mariage sa sœur, qu'il ne pouvoit pas accepter cette offre, parce qu'il ne pouvoit pas partager ses soins entre la philosophie & une femme. D'ailleurs quelle convenance y a-t-il entre des servantes & des ecoliers, entre des écritoires & des berceaux, entre des livres & des quenouilles, entre des plumes & des fuseaux? Comment suporter au milieu des meditations (e) theologiques & philosophiques les pleurs des enfans, les chansons des nourrices, & le tracas d'un menage? Je ne dis rien des ordures & des puanteurs continuelles des petits enfans. Les gens riches se peuvent mettre à couvert de ces incommoditez dans leurs maisons à divers apartemens; la depense & les soucis de chaque jour ne sauroient les inquieter: mais il n'en est pas de même des philosophes; & quiconque veut amasser du bien, & s'embarrasser des occupations mondaines, se rend incapable des fonctions de Theologien & de Philosophe. Prenez garde à la conduite des anciens Sages, tant sous le Paganisme, que parmi les Juifs; & si des Paiens & des Laïques ont preferé le celibat au mariage, quelle honte ne seroit-ce pas à un Clerc & à un Chanoine comme vous, de preferer les voluptez sensuelles aux divins offices? Que si vous vous mettez peu en peine de la prerogative de vôtre Clericature, soutenez du moins le caractere & la dignité de Philosophe. La conclusion de son sermon fut qu'il y auroit plus d'honneur pour lui, & plus de charmes pour elle dans la qualité de Galant que dans celle de mari; qu'elle vouloit lui demeurer attachée non par la necessité du lien conjugal, mais par la seule tendresse de son cœur, & que leurs plaisirs seroient infiniment plus sensibles, s'ils ne se voioient que de tems en tems. Nous parlerons de cette derniere raison dans la remarque V. En attendant voici la pensée de Paquier sur le discours d'Heloïse; *Je ne vous representerai point*, dit-il (f), *toutes les raisons dont elle le voulut gagner. bien vous dirai-je que je ne lus jamais en Orateur tant de belles paroles & de sentences persuasives pour parvenir à son intention, que celles qu'elle y aporta.* J'avertis mon lecteur que j'ai extrêmement abregé la remontrance de cette fille, & que j'ai été surpris qu'elle n'ait pas emprunté quelque raison (g) de ce que son amant étoit dans les Ordres. Cela ne semble-t-il pas prouver qu'on ne croioit point encore, que la loi du Celibat fût d'obligation pour les personnes Ecclesiastiques?

(e) Quis sacris vel philosophicis meditationibus intentus pueriles vagitus, nutricum quæ hos mitigant nænias, tumultuosam familiæ tam in viris quam in feminis turbam sustinere poterit? Quis etiam inhonestas illas parvulorum sordes assiduas tolerare valebit. *Oper. Abelardi pag. 14.*

(f) *Recherch. de la France, l. 6. c. 17.*

(g) *Je veux dire qu'elle n'ait pas allegué que le mariage est interdit à ceux qui ont pris les Ordres.*

(I) *Tous les sentimens de l'honneur.*] Il arrive très-souvent qu'une passion amoureuse étouffe ou surmonte les sentimens de la conscience; mais il arrive très-rarement qu'elle suprime la sensibilité pour l'honneur: & à la reserve d'un petit nombre de personnes de basse naissance, qui la plupart du tems n'ont pas eu même l'éducation ordinaire, toutes les filles qui succombent mettent l'une ou l'autre de ces quatre cordes à leur arc. Elles esperent ou de ne pas concevoir, ou de faire sauter leur fruit par quelque drogue, ou d'accoucher à l'insçu de tout le monde, ou de se faire épouser par le Galant; & cela montre que si l'amour est quelquefois le plus fort tyran qui les domine, c'est un tyran qui laisse l'honneur en possession de ses droits. Voiez le fameux Sonnet de l'*Avorton*, où l'on a si bien representé la force de l'honneur, & la force de l'amour alternativement vaincuës & victorieuses. Nôtre Heloïse aimoit si furieusement, qu'elle ne se soucioit plus ni d'honneur ni de reputation; car en premier lieu elle fut (h) ravie de se sentir grosse, & en second lieu elle fit tout ce qu'elle put, pour n'être pas mariée avec celui qui lui avoit fait l'enfant. Deux choses qui non seulement sont plus rares que les monstres les plus affreux, quand elles sont jointes ensemble, mais aussi dont la premiere toute seule ne se voit jamais que dans des cas où l'amour a peu de part, & où l'on ne cherche qu'à attraper un grand parti, que l'on desespereroit d'avoir si le fracas d'une grossesse ne s'en mêloit. Combien y a-t-il de filles qui aiment mieux se faire donner un mari contre son gré par arrêt du Parlement, que de demeurer flêtries? Elles sont très-persuadées qu'il se vangera avec usure, & que l'arrêt leur coûtera bon; mais n'importe, pourvu que le titre d'épouse repare la breche faite à l'honneur. Nôtre Heloïse n'avoit pas de cette sorte de delicatesses. Voiez la remarque suivante, & sur tout la remarque V.

(h) Non multo autem post puella se concepisse comperit, & cum summa exultatione mihi super hoc illico scripsit; consulens quid de hoc ipse faciendum deliberarem. *Abelard. pag. 13.*

(K) *Elle n'en guerit jamais.*] Est-ce être guerie, que de dire plusieurs années après qu'on a renoncé au monde par la profession de la vie monastique, *Qu'on aimeroit mieux être la putain de Pierre Abelard*,

que

beau (L) mutiler le pauvre Abelard; elle eut beau prendre le voile, il lui reſta toûjours un grain (M) de cette folie: & ce n'eſt point par les lettres Portugaiſes qu'on a commencé de conoître qu'il n'apartient qu'à des Religieuſes de parler d'amour. Il y avoit long tems que les lettres d'Heloïſe étoient une preuve de cette verité. Quoi qu'il en ſoit, cette amoureuſe creature emploia vainement tout ſon eſprit, & toute ſon éloquence à deconſeiller le mariage à Abelard. On les épouſa en ſecret; mais elle * nia toûjours avec ſerment qu'elle fût ſa femme. Cette conduite la fit maltraiter par ſon oncle, qui pour couvrir le deshonneur de ſa famille publioit en tous lieux le mariage, encore qu'il eût promis à Abelard de n'en rien dire. Les mauvais traitemens à quoi Heloïſe étoit expoſée chez le Chanoine Fulbert, firent prendre la reſolution à ſon mari de la tirer de ce logis, & de l'envoier chez les Religieuſes d'Argenteuil où elle avoit été élevée. A ce ſecond enlevement toute patience échapa aux parens de cette femme: ils conçurent une maniere de vengeance fort exquiſe, & l'executerent en gagnant le valet de Pierre Abelard. Ce ſcelerat fit entrer de nuit dans la chambre de ſon maître ceux qui devoient faire le coup. Ils le ſurprirent endormi, & lui couperent † les parties qu'on ne nomme pas. Cette action (N) fit un grand bruit; on alla le lendemain matin comme en proceſſion à la chambre d'Abelard. Les Ecoliers firent encore plus de lamentations que les autres. Les femmes (O) ſe diſtinguerent par leurs plaintes très-ameres. On lui écrivit des lettres de (P) conſolation très-curieuſes. La Juſtice

* Avunculus ipſius atque domeſtici ejus ignominiæ ſuæ ſolatium quærentes, initum matrimonium divulgare & fidem mihi ſuper hoc datam violare cœperunt. Illa autem è contra anathematizare & jurare, quia falſiſſimum eſſet. *Idem, Hiſtor. calamitatum pag.* 17.

† Crudeliſſima & pudentiſſima ultione punierunt, & quam ſumma admiratione mundus excepit, eis videlicet corporis mei partibus amputatis, quibus id quod plangebant commiſeram. *Ibid.*

que la femme legitime de l'Empereur de toute la terre? Or c'eſt ce qu'a dit nôtre Heloïſe étant Abbeſſe du Paraclet; c'eſt de quoi elle a bien voulu prendre Dieu à temoin. (a) *Deum teſtem invoco, ſi me Auguſtus univerſo præſidens mundo matrimonii honore dignaretur, totumque mihi orbem confirmaret in perpetuo præſidendum, charius mihi & dignius mihi videretur* TUA DICI MERETRIX, *quàm illius Imperatrix.* Comment pourroit-on dire que ſa paſſion l'avoit quittée dans l'Abbaie du Paraclet, puis qu'elle y écrit une confeſſion ingenuë du mauvais état de ſon ame, qui fait voir que le feu d'amour la rongeoit juſques aux os? Je n'oſerois dire en François tout ce de quoi elle s'accuſe. Elle confeſſe que les plaiſirs qu'elle avoit goûtez entre les bras d'Abelard, lui avoient paru ſi doux, qu'elle y ſongeoit nuit & jour, éveillée & endormie, & durant même la celebration de la Meſſe. Elle les regrettoit eternellement, & en faiſoit la repetition en idée faute de mieux. Ceux qui entendent le Latin vont voir avec quelle force d'éloquence elle ſavoit exprimer ce qu'elle ſentoit. (b) *In tantum verò illa quas pariter exercuimus amantium voluptates, dulces mihi fuerunt ut nec diſplicere mihi, nec vix à memoria labi poſſint. Quocunque loco me vertam ſemper ſe oculis meis cum ſuis ingerunt deſideriis. Nec etiam dormienti ſuis illuſionibus parcunt. Inter ipſa miſſarum ſolemnia ubi purior eſſe debet oratio, obſcœna earum voluptatum fantaſmata ita ſibi penitus miſerrimam captivant animam, ut turpitudinibus illis magis quam orationi vacem. Qua cum ingemiſcere debeam de commiſſis, ſuſpiro potius de amiſſis. Nec ſolum quæ egimus, ſed loca pariter & tempora in quibus hæc egimus ita tecum noſtro infixa ſunt animo, ut in ipſis omnia tecum agam, nec dormiens etiam ab his quieſcam. Nonnunquam & ipſo motu corporis animi mei cogitationes deprehenduntur, nec à verbis temperant improviſis.* Cela l'obligea à s'écrier avec Saint (c) Paul, *Ah miſerable que je ſuis, qui me delivrera de ce corps de mort?* Plût à Dieu, pourſuit-elle, que je puiſſe veritablement ajoûter, *la grace de Dieu par* JESUS-CHRIST *nôtre Seigneur.* Cette grace, dit-elle à ſon Abelard, vous a prevenu, mon cher, en vous delivrant de tous les aiguillons de la ſenſualité, par ce ſeul coup de couteau qui vous fit Eunuque. . . . Mais ma jeuneſſe & l'experience du plaiſir paſſé allument extrémement ces feux dans mon ame, & plus ma nature eſt infirme, plus je ſuccombe à ces violentes attaques. (d) *Hac te gratia, chariſſime, prævenit, & ab his tibi ſtimulis una corporis plaga medendo multas in anima ſanavit . . . . hos autem in me ſtimulos carnis, hæc incentiva libidinis ipſe juvenilis fervor ætatis & jucundiſſimarum experientia voluptatum plurimum accendunt, & tanto amplius ſua me impugnatione opprimunt, quanto infirmior eſt naturâ quam oppugnant.* Enfin elle ſe recommande à ſes prieres avec d'autant plus de ſoin, que c'eſt le ſeul remede que ſon incontinence peut trouver en lui. (e) *Time obſecro ſemper de me potius quam confidas, ut tua ſemper ſollicitudine adjuver. Nunc verò præcipuè timendum eſt, ubi nullum incontinentia mea ſupereſt in te remedium.* Ceux qui medirent (f) des frequens voiages d'Abelard au Paraclet furent ſans doute temeraires, puis qu'ils ignoroient les diſpoſitions interieures d'Heloïſe: mais s'ils les avoient ſçûes, ils auroient dû ſolliciter l'interdiction de ces viſites; car ils auroient dû craindre qu'il ne fût inévitable, humainement parlant, que cette femme ne ſe portât à des actes d'impureté avec cet homme. Les Saints Peres ne ſe fioient point aux mutilations: ils comparoient un Eunuque à un bœuf auquel on coupe les cornes, qui ne laiſſe pas de donner des coups de tête. Voiez là-deſſus un beau paſſage de Saint Baſile dans nos remarques (g) ſur l'article *Combabus*. Mais comme les aparences ſont quelquefois trompeuſes, je n'approuverois pas que ceux qui ſavent ce qu'Heloïſe avoit dans le cœur, s'imaginaſſent qu'elle ſortoit hors des regles, quand elle ſe retrouvoit avec ſon mari, & qu'elle ait eu quelquefois ſujet de lui écrire, (h) *Si libidinoſa eſſem, quererer decepta, nunc etiam languori tuo gratias ago: in umbra voluptatis dimtius luſi.*

(a) *Pag.* 45.

(b) *Pag.* 59.

(c) *Aux Romains chap.* 7.

(d) *Pag.* 60.

(e) *Pag.* 61.

(f) *Voiez l'article* Abelard, *remarque* R.

(g) *Page* 955. *lettre f.*

(h) *Circe Polycæo, apud Petronium.*

(L) *On eut beau mutiler le pauvre Abelard.*] C'étoit un remede d'amour très-capable d'operer, s'il en faut croire certains vers de Cyrano Bergerac (i). Ils s'adreſſent à un homme qu'il avoit apoſtrophé en cette maniere:

J'entens que le diminutif
Qu'on fit de vrai trop exceſſif
Sur vôtre flaſque genitif,
Vous prohibe le conjonctif.

Puis il ajoûte,

O viſage! ô portrait naïf!
O ſouverain expeditif
Pour guerir tout ſexe laſcif
D'amour naiſſant, ou effectif!
Genre neutre, genre motif,
Qui n'êtes homme qu'abſtractif,
Grace à vôtre copulatif,
Qu'a rendu fort imperfectif
Le cruel tranchant d'un canif.

(i) *Voiez la Comédie du Pedant joüé.*

Mais comme il n'y a point de regle ſi generale qui ne ſouffre quelque exception, l'amour d'Heloïſe fut à l'épreuve de ce violent remede. Elle eut cela de commun avec la Reine Stratonice, dont j'ai parlé ci-deſſus (k).

(k) *Dans l'article* Combabus.

(M) *Un grain de cette folie.*] Cela paroit par les paſſages que j'ai citez dans la remarque K. Ils prouvent non ſeulement que l'amour de concupiſcence dominoit la pauvre Heloïſe, mais auſſi qu'elle étoit un peu demontée; car une perſonne bien ſage n'auroit jamais parlé de la ſorte. Il eſt aparent que l'étude avoit commencé de la detraquer, & que l'amour fut un grand ſurcroît de deſordre. On voit dans ſes écrits beaucoup de marques d'une imagination dereglée, quelque choſe de ſi outré, & tant de diſparates, qu'elle eſt une preuve de la maxime de Seneque, (l) *Nullum magnum ingenium ſine mixtura dementiæ.*

(l) *Voiez ci-deſſus pag.* 807. *lettre h.*

(N) *Cette action fit un grand bruit.*] Voions ce qu'Abelard en raconte; (m) *Mane autem facto tota ad me civitas congregata quanta ſtuperet admiratione, quanta ſe affligeret lamentatione, quanto me clamore vexarent, quanto planctu perturbarent, difficile imo impoſſibile eſt exprimi. Maximè verò Clerici, ac præcipuè Scholares noſtri, intolerabilibus me lamentis & ejulatibus cruciabant.* Voiez l'article auquel je renvoie dans la remarque ſuivante.

(m) *Pag.* 17.

(O) *Les femmes ſe diſtinguerent par leurs plaintes.*] C'eſt de quoi Abelard ne parle pas; mais nous l'aprenons d'un de ſes amis qui lui écrivit une lettre de conſolation. Voiez l'article *Foulques* (n).

(n) *A la remarque* H.

(P) *Des lettres de conſolation très-curieuſes.*] Foulques Prieur de Deuil lui en écrivit une qui a été inſerée dans l'édition d'Abelard. Nous en parlons dans l'article de ce Prieur, & nous renvoions là pluſieurs choſes qui apartiennent à Heloïſe & à ſon mari, & qui rendroient trop longs leurs articles, ſi elles n'en étoient pas detachées pour être miſes ailleurs. Ceux qui diſent qu'ils aimeroient mieux trouver tout au même lieu, ne ſe ſont pas bien conſultez.

Digitized by Google

tice (Q) punit severement cette action: mais tout cela n'empêcha point qu'Abelard accablé de honte & inconsolable, ne s'allât confiner dans le Monastere de St. Denys, après avoir donné ordre qu'Heloïse se fit Religieuse à Argenteuil. Nous avons dit ailleurs ce qu'il devint depuis qu'il se fut fait Moine, & comment il fut condamné à jetter lui-même au feu un livre qu'il avoit écrit, &c. La perte de cet Ouvrage l'affligea encore plus que n'avoit fait (R) la perte de sa virilité; & neanmoins quand on perd un livre on en peut recouvrer un autre, ce qui n'a (S) point lieu dans l'autre cas. Pour ce qui est d'Heloïse, elle devint Prieure des Religieuses d'Argenteuil: mais comme on se gouvernoit (T) très-mal dans ce monastere, l'Abbé de St. Denys qui pretendoit en être le maître chassa les Religieuses, & alors Heloïse eut bon besoin de son mari. Il avoit bâti un Oratoire auprès de Troies, auquel il avoit donné le nom de Paraclet *, & puis il avoit accepté une Abbaïe en Bretagne. Aiant apris que son Heloïse n'avoit ni feu ni lieu depuis qu'on l'avoit chassée d'Argenteuil, il lui donna cet Oratoire avec toutes ses dependances, donation qui fut confirmée par le Pape Innocent II. La voilà donc premiere Abbesse du Paraclet. Elle trouva tellement grace devant tout le monde, qu'on la combla de biens en peu de tems. Les Evêques l'aimerent comme leur fille, les Abbez comme leur sœur, & les gens du monde comme leur mere †. Cependant elle étoit très-mal satisfaite de la providence de Dieu ‡, & murmuroit beaucoup plus que Job. Elle entretint (V) commerce de lettres avec Abelard, & lui demanda

* *Voiez l'article* Paraclet.

† *Tout ceci est tiré de la lettre d'Abelard, intitulée* Historia calamitatum, *à la reserve d'un petit nombre de choses, dont je cite les preuves à part.*

‡ *Voiez l'article* Foulques, *remarque I.*

(*Q*) *La Justice punit.*] Voiez l'article de Foulques (*a*), auquel je renvoie pour les deux remarques precedentes.

(*a*) *Remarque L.*

(*R*) *Encore plus que la perte de sa virilité.*] On a bien raillé les Auteurs sur la tendresse excessive qu'ils conçoivent pour leurs Ouvrages, & l'on a cité entre autres exemples celui de l'Evêque Heliodore, qui aima mieux (*b*) renoncer à son Evêché, que de condamner son Roman de Theagene. On a cité ce que Sarrasin fait dire à Voiture (*c*). Mais je ne sache pas qu'on ait cité Abelard sur une telle matiere: cependant il y a dans son exemple quelque chose de plus fort; car enfin Job recouvra son bon état, & engendra fils & filles, & il est sûr que Voiture auroit mieux aimé être comme Job pour quelque tems, que comme Abelard jusqu'au tombeau, & qu'il eût jetté tous ses livres & toutes ses Muses à la voirie, s'il l'avoit falu, afin de conserver son fond d'amourettes. Où sont les Prelats à qui l'on ne fit signer la resignation de leur Evêché, si on les menaçoit le rasoir en main de . . . . . en cas qu'ils ne la signassent. On auroit sans doute obtenu d'Heliodore la condamnation du Roman, si on l'eût mis dans cette fâcheuse alternative. Mais voici un homme qui declare qu'il compte pour peu de chose la perte de ses parties naturelles, en comparaison de la perte d'un Ecrit qu'on l'obligea de jetter au feu. Afin d'être parfaitement équitable, il ne faut pas attribuer toute la douleur d'Abelard aux sentimens paternels, que son caractere d'Auteur lui inspiroit pour son livre. Il y avoit là une autre chose qui le chagrinoit encore plus; c'est qu'en l'obligeant de jetter son livre au feu, on lui imprimoit une note d'heresie, peine qui repond à la marque du fer chaud. Ses murmures contre la providence de Dieu sont une autre marque de sa tendresse. Voici ses paroles; je dois les rapporter, afin qu'on ne me soupçonne pas de grossir les choses pour divertir les lecteurs: (*d*) *Deus qui judicas æquitatem quanto tunc animi felle, quanta mentis amaritudine teipsum infamis arguebam, te furibundus accusabam, sæpius repetens illam beati Antonii* (*e*) *conquestionem*, Jesu bone ubi eras? *Quanto autem dolore æstuarem, quanta erubescentia confunderer, quanta desperatione perturbarer sentire tunc potui, proferre non possum. Conferebam cum his quæ in corpore passus olim fueram, quanta nunc sustinerem, & omnium me æstimabam miserrimum.* PARVAM *illam ducebam proditionem in* COMPARATIONE *hujus injuriæ, & longè amplius famæ quam corporis detrimentum plangebam.*

(*b*) *Voiez ci-dessus page* 1499. *col.* 2. *ce qu'il en faut croire.*

(*c*) *Un Auteur qui dans son escrit Comme moi reçoit une offense, Souffre plus que Job ne souffrit, Bien qu'il eût d'extrêmes souffrances.* Sarrasin, poësies pag. m. 87.

(*d*) *Oper. pag.* 25.

(*e*) *Apud S. Hieronym. in ejus vita.*

(*S*) *Ce qui n'a point lieu dans l'autre cas.*] Voiez encore l'article *Foulques*, à la remarque E.

(*T*) *On se gouvernoit très-mal dans ce monastere.*] Sugger Abbé de St. Denys se prevalut de la vie dereglée des Religieuses d'Argenteuil, pour rentrer en la possession de ce Monastere. Il envoia ses pancartes à Rome, & en reçût une reponse favorable. Ecoutons ce qu'il en dit dans l'histoire de sa vie sous l'an 1127. *Nuntios nostros & chartas antiquas fundationis & donationis, & confirmationum privilegia bonæ memoriæ Papæ Honorio Romam delegavimus, postulantes ut justitiam nostram canonico investigaret & restitueret scrutinio. Qui, ut erat vir consilii & justitiæ tutor, tam pro nostra justitia; quàm pro enormitate Monachorum ibidem malè viventium, eundem nobis locum cum appendiciis suis, ut reformaretur ibi religionis ordo, restituit.* Il dit la même chose (*f*) dans la vie de Louïs le Gros. Ceux qui sont enclins à mal juger de leur prochain, ne liront pas cet endroit sans entrer dans de violens soupçons sur la vie d'Heloïse. Elle avouë (*g*) qu'elle sentoit vivement les brûlures de l'incontinence; & il est assez ordinaire que la Superieure d'un Couvent ne se gouverne pas bien, lors que la debauche fait du ravage (*h*) dans la Communauté. De ces deux principes on tire aisément cette consequence, lors qu'on se plaît à medire, que la Prieure d'Argenteuil ne valoit pas mieux que ses Religieuses. Mais pour moi qui n'ai point lu qu'elle ait été nommément comprise dans le scandale que son monastere donna, je me garderai bien de lui porter la moindre atteinte. Il faut imiter nôtre Seigneur, & se servir de sa (*i*) maxime, *Personne ne vous a-t-il condamnée* ou accusée? *Je ne vous condamne point*, ni ne vous accuse point *aussi*. Et il est bien vrai que les inferieurs imitent la mauvaise vie de leurs superieurs, mais non pas la bonne vie. La Cour de France sous Louïs XIII. n'étoit pas plus chaste que sous Henri IV.

(*f*) Papa Honorius vir gravis & severus, justitiam nostram de Monasterio Argentoilensi puellarum miserrima conversatione infamato, *&c.*

(*g*) *Voiez ci-dessus la remarque K, lettre b & d.*

(*h*) *On aime à citer sur cela le* Regis ad exemplum totus componitur orbis; *&* Sequitur lèviter filia matris iter.

(*i*) *Evang. de S. Jean chap.* 8. *v.* 10.

(*V*) *Commerce de lettres avec Abelard.*] Ce commerce ne commença que sur le tard, & ce fut une rencontre fortuite qui en fournit l'ouverture. Abelard avoit écrit à un ami une longue relation de ses malheurs, qui tomba entre les mains d'Heloïse déjà Abbesse du Paraclet. L'aiant luë elle écrivit tout aussitôt à Abelard les reflexions qu'elle y avoit faites; & le suplia très-ardemment de lui écrire, afin qu'elle ne fût plus privée de la consolation que ses lettres lui pouvoient donner en son absence. Elle lui representa le desinteressement de son amour, & comment elle n'avoit cherché ni l'honneur du mariage, ni les avantages du doüaire, ni son plaisir, mais la seule satisfaction de lui Abelard. Elle lui dit qu'encore que le nom de femme semble plus saint & de plus grand poids, elle avoit toûjours trouvé plus doux celui de sa maîtresse, ou de sa concubine, ou de sa garce: (*k*) *Etsi uxoris nomen sanctius ac validius videtur, dulcius mihi semper extitit amicæ vocabulum, aut, si non indigneris, concubinæ vel scorti.* Elle ajoûte qu'il n'avoit raporté qu'une partie des raisons qu'elle lui avoit representées pour le detourner du mariage; mais qu'il avoit suprimé presque toutes celles qui étoient prises de la preference qu'elle donnoit & à l'amour par dessus le lien conjugal, & à la liberté par dessus la necessité (*l*). Je ne sai comment cette fille l'entendoit; mais il y a là un des plus mysterieux rafinemens de l'amour. On croit depuis plusieurs siecles que le mariage fait perdre à cette sorte de sel sa principale saveur, & que depuis qu'on fait une chose par engagement, par devoir, par necessité, comme une tâche & une corvée, on n'y trouve plus les agrémens naturels; desorte qu'au dire des fins connoisseurs on prend une femme *ad honores*, & non pas *ad delicias*. „ (*m*) Le mariage a pour sa part l'utilité, la „ justice, l'honneur & la constance, un plaisir plat, „ mais plus universel. L'Amour se fonde au seul „ plaisir, & l'a de vray plus chatouilleux, plus vif „ & plus aigu: un plaisir attizé par la difficulté, il „ y faut de la piqueure & de la cuisson: ce n'est „ plus Amour, s'il est sans fléches & sans feu. La „ liberalité des Dames est trop profuse au mariage, & „ émousse la poincte de l'affection & du desir. „ *Patere me*, disoit un Empereur Romain (*n*) à sa femme, *per alias exercere cupiditates meas, nam uxor nomen est dignitatis, non voluptatis* (*o*). On pourroit donc donner un fort mauvais tour au dessein qu'avoit Heloïse de n'être jamais la femme de Pierre Abelard, mais toûjours sa chere maîtresse; on pourroit la soupçonner d'a-

(*k*) *Pag.* 45.

(*l*) Rationes nonnullas quibus te à conjugio nostro infaustis thalamis revocare conabar exponere non es dedignatus, sed plerisque tacitis quibus amorem conjugio, libertatem vinculo præferebam.

QUALITE' de maîtresse plus douce que celle de femme à Heloïse.

(*m*) *Montagne, Essais l.* 3. *ch ip.* 5. *p. m.* 120.

(*n*) *Ælius Verus apud Spartian. in ejus vita pag. m.* 235.

(*o*) *Voiez plusieurs remarques de cette nature dans la* 9. *lettre de la Critique du Calvinisme de Maimbourg, & dans les lettres* 21. *&* 22. *de la suite de cette Critique.*

Digitized by Google

demanda des regles pour ſes Religieuſes, & la ſolution de divers problêmes. Il ſatisfit à tout cela. Je ne trouve point que l'eſperance de le voir élevé à la (X) Prelature ait été la cauſe de l'envie qu'elle avoit de ne le pas épouſer. Lors qu'il fut mort Moine de Clugni, elle demanda ſon corps à l'Abbé, & l'aiant obtenu elle le fit enterrer au Paraclet β, & voulut être enterrée dans le même tombeau. On conte un miracle des plus ſurprenans arrivé, dit-on, lors que l'on ouvrit le ſepulcre pour y mettre le corps d'Heloïſe, c'eſt qu'Abelard lui (Y) tendit les bras pour la recevoir, & qu'il l'embraſſa étroitement. Il y avoit neanmoins plus de vingt bonnes années qu'il étoit mort; mais ce n'eſt pas une affaire; on pretend avoir des exemples (Z) de pareilles choſes. Elle mourut le 17. de Mai 1163. Les lettres qu'elle avoit écrites à ſon mari ſe trouvent dans l'édition des Ouvrages d'Abelard. Mais ce que Mr. Moreri avance n'eſt pas vrai, ſavoir qu'André du Cheſne a fait des remarques ſur ces lettres, & ſur les reponſes d'Abelard. Il n'en a fait que ſur la lettre où Abelard fait l'hiſtoire de ſes malheurs à un ami. Jean de † Meun avoit traduit en François les lettres qu'Abelard & Heloïſe s'étoient écrites. Il paroît depuis quelque tems un petit livre ‡ intitulé, *Hiſtoire d'Eloïſe & d'Abelard, avec la lettre paſſionnée qu'elle lui écrivit, traduite du Latin.* Cette pretenduë traduction n'eſt autre choſe qu'un petit nombre d'endroits choiſis comme on a voulu dans les lettres de cette femme, auſquels on a donné telle forme qu'on a jugé à propos, en ſuprimant ce qui n'accommodoit pas, & en ajoûtant ce que l'on trouvoit de plus commode.

Le Comte de Buſſi Rabutin avoit traduit en François quelques lettres d'Abelard & d'Heloïſe. On a inſeré cette traduction au 2. volume de ſes lettres publiées après ſa mort. *Je n'ai jamais vu un plus beau Latin*, dit-il *, *ſur tout celui de la Religieuſe, ni plus d'amour & d'eſprit qu'elle en a.* S'il ſe fût auſſi bien conu en ſtyle Latin qu'en ſtyle François, il n'eût pas donné cet éloge à la latinité d'Heloïſe.

HELVICUS (CHRISTOPHLE) Profeſſeur en Theologie, en Grec, & aux langues Orientales dans l'Academie de Gieſſen, étoit né le 26. de Decembre 1581. à Sprendlingen ‖, où ſon pere (A) étoit Miniſtre. Ce ne fut pas un de ces eſprits tardifs qui ne ſe produiſent

β *Voiez la remarque V de l'article* Abelard.

† *Voiez le Preſident Fauchet au chap. 126. des anciens poëtes François.*

‡ *Imprimé à la Haie chez Jean Alberts 1693.*

* *Buſſi, lettre 15. du 2. tome pag. 49. édit. de Holl. 1697.*

‖ *C'eſt un bourg à demi-lieuë de Francfort.*

(a) *Voiez le livre intitulé,* Hiſtoire d'Eloïſe & d'Abelard, *imprimé à la Haie en 1693.*

(b) *Pag. 51.*

(c) *Pag. 53.*

(d) *Pag. 54.*

(e) *Præfat. Apologet. ad oper. Abelardi.*

(f) Sed poëta in alium ſenſum hoc detorquet, quaſi illa innuere voluerit ſuaviores eſſe amantium, quam legibus connubialibus nexorum amplexus. *Ibid.*

(g) Potius quam obice & interventu ſuarum nuptiarum, impedimento eſſe ne Abelardus factus uxorius fruſtraretur præmio excellentis ingenii admirabilisque doctrinæ, puta purpura & galero. *Ibid.*

d'avoir eu peur que le mariage ne fût le tombeau de l'amour, & ne l'empêchât de goûter auſſi delicieuſement que de coutume les careſſes de ſon ami. L'Auteur qui a paraphraſé quelques (a) morceaux des lettres de nôtre Heloïſe, lui attribuë dans le fond cet eſprit & cette vuë, quoi que les termes ſoient delicatement menagez. On lui fait dire (b) qu'*elle ne trouvoit rien que d'inſipide dans tous ces engagemens publics, qui formoient des nœuds que la mort ſeule peut rompre, & qui ſont une triſte neceſſité de la vie & de l'amour; que ce (c) n'eſt pas aimer que de vouloir trouver du bien & des dignitez, dans les tiedes embraſſemens d'un mari indolent; qu'elle ne croira jamais que l'on goûte ainſi les plaiſirs ſenſibles d'une douce union, ni qu'on ſente ces émotions ſecretes & charmantes de deux cœurs qui ſe ſont long tems cherchez pour s'unir; & qu'elle (d) eſt perſuadée que s'il y a quelque apparence de felicité ici bas; on ne la trouve que dans l'aſſemblage de deux perſonnes qui s'aiment avec liberté, qu'un ſecret panchant a joints, & qu'un merite reciproque a rendus ſatisfaits.* Nous allons voir qu'on a ſuposé une autre cauſe au deſſein qu'avoit Heloïſe de n'épouſer pas Abelard.

(X) *L'eſperance de le voir élevé à la Prelature.*] Le Sieur d'Amboiſe (e) fait mention d'un ancien poëte François, qui après avoir exhorté les hommes a ne ſe point aſſujettir à la ſervitude du mariage, confirme ſon ſentiment par celui de nôtre Heloïſe, laquelle, dit-il, emploia les prieres les plus ardentes auprès de ſon amant, afin d'empêcher qu'il ne l'épouſât; elle trouvoit mieux ſon compte à être aimée d'un homme à qui elle verroit un jour un bon Evêché entre les mains: *Satis eſſe dictitans ſi illa intimo pectoris amorem mutuum ſervans, illum videret mitra & infulis Pontificalibus quibus dignus erat ornatum.* Le Sieur d'Amboiſe remarque 1. que ce (f) poëte donne un autre tour à cela, ſavoir qu'Heloïſe faiſoit conoitre que les embraſſemens des perſonnes mariées, ne ſont pas accompagnez d'un plaiſir auſſi delicieux que les embraſſemens illegitimes. 2. Qu'il faut croire non pas qu'Heloïſe ait preferé la licence du concubinage à la condition d'épouſe, mais que ſon amour & ſon reſpect pour ſon Galant la portoient à aimer mieux ſe faire Nonnain, que d'empêcher par ſon mariage qu'Abelard ne reçût (g) les recompenſes qui étoient duës à ſon eſprit & à ſon erudition, comme vous diriez le chapeau de Cardinal. Je n'ai aperçu aucune trace de cela dans les lettres d'Heloïſe, c'eſt pourquoi j'en ai fait la 6. faute de Mr. Moreri dans l'article d'Abelard. Ce qui donne lieu à ces ſortes de menſonges, eſt qu'un Auteur ſe donne la liberté de prêter aux gens les penſées qui lui paroiſſent conformes à leurs interêts. Il y a ſouvent plus de profit pour une femme à laiſſer courir ſon jeune Galant aux dignitez de l'Egliſe, qu'à lui en boucher le chemin en l'épouſant. Mais eſt-il permis pour cela de ſupoſer qu'Heloïſe a eu de ſemblables vuës? Voici un conte aſſez conu; un homme qui avoit une Prebende la quitta pour ſe marier; le lendemain des noces il dit à ſa femme; *Voy, m'amie, comme je t'aime, d'avoir laiſſé ma Prebende pour t'avoir. Vous avez fait une grande folie*, lui reponditelle, *vous deviez garder voſtre Prebende, vous n'euſſiez pas laiſſé de m'avoir* (h).

(Y) *C'eſt qu'Abelard lui tendit les bras.*] Une Chronique manuſcrite de Tours (i) raporte de joli miracle; *Hæc* (Heloiſſa) *ſicut dicitur in agritudine ultima poſita præcepit ut mortua intra mariti tumulum poneretur, & ſic eadem defuncta ad tumulum apertum deportata, maritus ejus qui multis diebus ante eam defunctus fuerat, elevatis brachiis illam recepit, & ita eam amplexatus brachia ſua ſtrinxit.* Mais d'où vient donc qu'ils ne ſont pas dans le même monument? François d'Amboiſe qui nous conte qu'il a vu au Paraclet le tombeau du fondateur & celui de la fondatrice l'un auprès de l'autre, *contigua fundatoris & fundatricis ſepulcra*, devoit ſoudre cette petite difficulté.

(Z) *Des exemples de pareilles choſes.*] Voiez ce que Gregoire de Tours raporte de deux perſonnes mariées qui demeurerent toûjours vierges, & que les habitans du (k) pais nommerent *les deux Amans*. La femme mourut la premiere; le mari en l'enterrant ſe ſervit de cette oraiſon; (l) *Je vous remercie, ô mon Seigneur & mon Dieu, de ce que je vous rens ce treſor dans la même pureté qu'il vous avoit plu de me la confier.* La femme ſe mit à ſourire, & *pourquoi*, lui dit-elle, *parlez-vous d'une choſe qu'on ne vous demande pas?* Le mari mourut peu après, & on l'enterra vis-à-vis de ſon épouſe; mais le lendemain on trouva les deux corps enſemble au même tombeau. Cette bruſque interrogation pourroit faire croire à quelque profane, que l'épouſe vierge n'aimoit pas que le monde ſçût que ſon mari eût été ſi froid. Elle ſe borna au merite de ſa continence, ſans vouloir être expoſée aux opinions qu'on pourroit former au prejudice de ſes agrémens. Ce n'eſt pas ainſi qu'on doit garder ce depôt; ce n'eſt pas bien le reſtituer, que de le rendre tout tel que l'on l'a reçu; ce n'eſt pas pour cela que Dieu a inſtitué le mariage, *non hos quæſitum munus in uſus.* On peut donc n'être pas bien aiſe que le public puiſſe penſer, qu'on n'a pas aſſez plu au depoſitaire. Mais l'hiſtorien remediera à cet inconvenient, ſi vous conſultez le chapitre 32. de la gloire des Confeſſeurs, où le diſcours de la defunte eſt un peu mieux tourné. Dix chapitres après il raconte qu'un Senateur de Dijon, nommé Hilaire (m), couché au ſepulcre depuis un an, leva ſa main afin d'embraſſer ſa femme au cou, lors qu'on la mettoit au même tombeau.

(A) *Où ſon pere étoit Miniſtre.*] Il s'apelloit Chriſtophle comme ſon fils: il avoit été dans ſa jeuneſſe pendant deux ans le Directeur du College de Geraw, après

(h) *Voiez le livre intitulé,* Le moyen de parvenir, *fait par un Chanoine de Tours, à ce que dit le* Menagiana *pag. 366. de la 2. édit. de Hollande.*

(i) *Apud Andream Quercetanum notis ad Hiſtor. calamitat. Abæl. & apud Franc. Amboſium præfat. Apologet.*

(k) *Clermont en Auvergne.*

(l) *Hiſt. des François liv. 1. chap. 42.*

(m) *Voiez les notes de Mr. l'Abbé de Marolles ſur Gregoire de Tours tome 2. pag. 283.*

Digitized by Google

duiſent que ſur l'arriere-ſaiſon; il fut capable avant l'âge de 20. ans d'enſeigner le Grec & l'Hebreu, & même la Philoſophie; & il avoit fait une infinité de vers Grecs à l'âge de 15. ou 16. ans. Ce fut à Marpourg qu'il fit ſes études. Il y reçut le degré de Maître és arts l'an 1599. Il auroit pu l'obtenir plutôt s'il avoit voulu; car il fut reçu Bachelier * à l'âge de 14. ans. Il ſe rendit ſi familiere la langue Hebraïque, qu'il la parloit comme ſa langue maternelle. Il lut à fond une infinité d'Auteurs Grecs; il étudia même quelque tems en Medecine, quoi qu'il ſe fût conſacré au Miniſtere. Enfin il donna tant de temoignages de ſa capacité, qu'il fut choiſi l'an 1605. pour enſeigner le Grec & l'Hebreu dans le college † que le Landgrave venoit d'ériger à Gieſſen. L'année ſuivante l'Empereur confera à ce college le titre d'Univerſité, avec les privileges qui en dependent. Helvicus aiant rempli pendant cinq ans toutes les fonctions de ſa charge avec beaucoup de reputation, fut avancé à la profeſſion en Theologie l'année 1610. Il ſe maria la même année: je ne ſai point s'il attendit à le faire, qu'il ſe vît élevé dans un poſte qui lui pût faire trouver un meilleur parti, ou ſi d'autres raiſons l'engagerent à demeurer garçon juſqu'à ce tems-là, car l'Auteur que je citerai n'en dit rien: mais il obſerve que le mariage ‡ ne rendit point Helvicus moins aſſidu à ſes devoirs. On lui offrit une Egliſe dans la Moravie l'an 1611. & une profeſſion à Hambourg, avec des gages conſiderables. Il ne laiſſa point de refuſer ces deux vocations. Il prit le degré de docteur en Theologie l'an 1613. le Landgrave voulut cela, & qu'il allât voir à Francfort les Bibliotheques des Juifs, qui avoient été chaſſez depuis peu par des émotions populaires. Helvicus qui aimoit beaucoup la lecture des Rabins, acheta là pluſieurs de leurs livres. Il mourut à la fleur de ſon âge le 10. de Septembre 1617. aiant (B) pluſieurs deſſeins de livres en tête, & paſſant pour l'un des hommes du monde qui avoit le plus d'adreſſe, & de (C) methode à enſeigner une langue ‡. Il étoit non ſeulement bon grammairien, mais auſſi bon chronologue. L'on a fait beaucoup de cas de ſes (D) tables chronologiques, quoi qu'elles

*XIV. ætatis anno, perraro exemplo Baccalaureatus gradum conſecutus. *Chriſtoph. Scheiblerus in Programmate de funere Helvici.* Il faut que le *Baccalaureat* en Allemagne ne ſoit point ce qu'il eſt ailleurs.

† *Konig ſe trompe: il le fait Profeſſeur à Marpourg.*

‡ Neque vero inito matrimonio τὰ ἴδια χείρων fuit, & in officio remiſſior. *Jo. Wynckelmannus ubi infra.*

‡ *Tiré de ſon Oraiſon funebre, prononcée par Jean Wynckelmannus Profeſſeur en Theologie à Gieſſen.*

(a) *Ex oratione funebri Chriſtoph. Helvici habita à Joanne Wynckelmanno.*

(b) *Il publia premierement une grammaire generale:* Grammatica univerſalis, continens ea quæ omnibus linguis ſunt communia. *Ceux qui l'auront feront bien de la comparer avec celle de Mr. Arnauld.*

(c) Cum ante biennium Paulus Toſſanus Heidelbergenſis Doctor, verſionem Biblicam B. Lutheri Germanicam in lucem ediderit, non ſolum variis notationibus marginalibus (quæ quales hinc inde ſint viri cordati judicabunt) conſperſam, ſed etiam erroribus Calvinianorum contra ipſius Lutheri mentem & voluntatem proterva temeritate & impudentia contaminatam, judicabat operæ pretium eſſe, ſi opus illud Biblicum Lutheri cum ſolida ubi opus eſſet apologia, neceſſariis explicationibus, & macularum quas Pontificii & Calviniani illi aſperſerunt, abſterſione in lucem prodiret. Ubi animadverti in ipſo ſingulare hoc ipſum præſtandi deſiderium, ſi Domino ita viſum eſſet. *Wynckelmann. ibid.* (d) *Ex eodem Wynckelm. ibid.* (e) *Voiez Spizelius* in Templo honoris reſerato, pag. 50.

après quoi il étudia en Theologie à Tubinge, & fut donné pour Miniſtre à l'Egliſe de Grisheim; mais le Prince George Landgrave de Heſſe le mit peu après à Sprendlingen. Helvicus ſervit cette Egliſe juſques à ſa mort, & ſouffrit bien des traverſes. *Multa propter ſinceram confeſſionem perpeſſus, tandem ibidem vitam hanc terreſtrem cum cœleſti commutavit.* Il étoit fils de Quirinus HELVICUS qui ſe ſignala à la defenſe de Darmſtat, durant la guerre de Schmalcalde. On peut voir dans Sleidan & dans de Thou le jugement que le Comte de Buren fit de lui. Ne voiant aucune aparence de ſecours il ſe mit ſur les rempars pour capituler, mais il reçut un coup qui lui perça le bras droit, après quoi la place fut priſe d'aſſaut. On le voulut faire pendre, & on l'auroit fait peut-être, ſi la rançon qui fut promiſe pour lui ne l'eût empêché. Il avoit accompagné le Landgrave Philippe dans preſque toutes ſes expeditions (a).

(B) *Aiant pluſieurs deſſeins de livres en tête.*] Il avoit publié pluſieurs grammaires, une Latine, une Greque, une Hebraïque, une Chaldaïque, une Syriaque, (b) mais ce n'étoient que des abregez. Son lexicon Hebreu, & ſon lexicon Latin n'étoient qu'une maniere d'eſſai en faveur de la jeuneſſe. Il ſouhaitoit de perfectionner toutes ces grammaires, & de faire des lexicons à l'uſage des ſavans, & il demandoit à Dieu aſſez de vie pour achever ces Ouvrages. De plus il en demandoit aſſez pour reduire en ordre les hiſtoires Eccleſiaſtiques, & pour critiquer la traduction du Vieux & du Nouveau Teſtament faite par Piſcator, & les commentaires du même Auteur ſur l'Ecriture. Il croioit auſſi qu'il importoit de faire une nouvelle édition de la Bible de Luther avec une bonne apologie, & avec les explications neceſſaires. L'édition de cette Bible que Paul Toſſan (c) avoit procurée depuis peu, avec des notes marginales qui contenoient les opinions de Calvin, fit naître cette penſée à Helvicus, & en même tems un ardent deſir d'executer ce projet (d).

(C) *Eluſ d'adreſſe & de methode à enſeigner une langue.*] Il chercha une route plus facile que celle dont on ſe ſervoit dans les Ecoles, pour mener la jeuneſſe à l'érudition. Il ne ſe rebuta point par les obſtacles qu'on forma contre ſa nouvelle methode; perſuadé qu'il étoit qu'elle épargneroit bien du tems & beaucoup de peine aux Eçoliers, & pouſſé par la tendreſſe que l'on a pour ſes inventions, il ſe donna pluſieurs mouvemens afin d'introduire ſa methode dans les colleges. Il mit l'affaire en bon train; on tâcha de le tourner en ridicule, on le chicana, on le calomnia, il falut ſe defendre, il falut refuter ces rudes attaques (e). Je croi que ſa mort étant venuë avant que ſes inventions euſſent prevalu, donna moien aux partiſans de la vieille game de ſe maintenir, ou de ſe remettre ſur pied. Quoi qu'il en ſoit on fit mettre dans ſon épitaphe qu'il avoit été l'inventeur d'un nouvel art d'enſeigner, *nova Didactica auctor & informator felicissimus.* La choſe en valoit la peine, *titulo res digna ſepulchri*, & meritoit d'être copiée plus exactement qu'elle ne le fut par le Sieur Freher, qui au lieu de *Didactica* a mis *Dialectica.* On croiroit qu'Helvicus avoit quelque idée d'un projet auquel on dit qu'un fort ſavant homme travaille, qui eſt de reduire les langues à des principes communs qui puiſſent ſervir à les aprendre toutes enſemble fort aiſément, on croiroit, dis-je, cela, ſi l'on ſe fioit à ce titre (f) de l'un de ſes livres. *Libri didactici Grammatica univerſalis Latina, Græca, Hebraica, Chaldaica:* mais il eſt viſible par ſon oraiſon funebre qu'il faut là une virgule après *univerſalis.* Voiez ci-deſſus la citation b.

(D) *De ſes tables chronologiques.*] Je parle de l'Ouvrage qu'il intitula *Theatrum Hiſtoricum, ſive Chronologiæ ſyſtema novum.* Il le publia l'an 1609. Sethus Calviſius qui étoit ſi conſommé dans l'hiſtoire & dans la chronologie, aprouva beaucoup cet Ouvrage, & le trouva d'une invention & d'une commodité toute nouvelle, puis qu'on y voioit les choſes tout à la fois & d'un coup d'œil: *Ut pote in quibus exemplo antehac non viſo omnia uno intuitu lectorum oculis ſubjiciantur.* Wynckelman obſerve que cette aprobation ſe trouve dans la lettre que Sethus Calviſius écrivit à Helvicus le 7. de Septembre 1609. Il ajoûte, *l'Ouvrage ſe reimprime preſentement corrigé & augmenté par l'Auteur. Jam ſecundum emendatius & ex ipſius αὐτογράφῳ auctius editur.* Il faut donc dire que la premiere édition de cet Ouvrage eſt de l'an 1609. & que la ſeconde eſt de l'an 1618. Jean Steuber Profeſſeur à Gieſſen eut ſoin de celle-ci, & la dedia à un (g) Seigneur Danois protecteur des gens de lettres, & qui avoit honoré Helvicus de ſon affection. Vingt ans après on fit une nouvelle édition de cet Ouvrage par les ſoins de Jean Balthaſar Schuppius gendre de l'Auteur, & Profeſſeur en Eloquence à Marpourg. Il avertit dans ſa preface qu'il ne veut rien dire de l'édition d'Angleterre. Depuis ce tems-là ce Theatre chronologique a été reimprimé pluſieurs fois. Voſſius n'a pas bien marqué la date de la premiere édition, & a donné pour la ſeconde celle qui ne l'étoit pas. *Anno* CIↃ IↃCXII. dit-il (h), *Chriſtophorus Helvicus edidit ſyſtema Chronologicum, æqualibus denariorum, quinquagenariorum, & centenariorum, intervallis. Id poſtea continuavit & recenſuit Joannes Balthaſar Scoppius. . . . . Emiſit anno* CIↃ IↃCXXXVIII. On ne peut pas n'objecter en faveur de Voſſius, qu'il eſt très-vrai qu'Helvicus fit un livre de chronologie l'an 1612. qui fut augmenté par Schuppius l'an 1638. car ce livre n'eſt point celui dont Voſſius parle: il a pour titre (i) *Chronologia Univerſalis ab origine mundi per quatuor ſumma imperia, quas Monarchias appellant, ad annum uſque* MDCXII. *deducta, cum præcipuis ſynchroniſmis virorum illuſtrium, eventorum & politiarum cæterarum.* Tout y eſt accommodé à la prophetie du 2. & du 7. cha-

(e) *Voiez Spizelius* in Templo honoris reſerato, pag. 50.

(f) *Spizelius* ibid. pag. 52. *raporte ainſi ce titre.*

(g) *Oliger Roſecrantz. L'épitre dedicatoire de Steuber eſt datée du 18. de Mars 1618.*

(h) *De ſcient. Mathemat. pag. 404.*

(i) *Vide M. Euſebium Bohemum in epitome Hiſtoriæ Eccleſiaſticæ Novi Teſtamenti p. 72. & ſeqq. apud Joh. Juſtum Wynckelmannum, in Cippo memoriali Chriſtophoro Helvico reſtaurato, pag. 10.*

Digitized by Google

† Concordiam colebat cum omnibus: nullo enim unquam tempore cum ullo sive collega, sive extraneo in discordia vixit. *Wynckelm. ibid.*

qu'elles ne soient (E) point exemtes de tout défaut. On peut connoître par (F) les livres qu'on a de lui, que s'il eût vécu 60. ans ses Oeuvres pourroient faire plusieurs tomes *in folio*. Au reste c'étoit un homme dont les mœurs étoient irreprehensibles; il aimoit la paix avec tout le monde †, & il ne fut jamais brouillé ni avec aucun de ses collegues, ni avec d'autres gens: *Rara avis in terris.* Il fut fort consideré de plusieurs Princes d'Allemagne, & il en reçut des lettres remplies d'honnêtetez. Anne Dorothée Ducheſſe de Saxe lui fit l'honneur de lui écrire assez souvent. Il fut regretté d'une façon particuliere: tous les poëtes d'Allemagne de la confession d'Augsbourg se mirent en frais de chants lugubres, pour plaindre la prematurité de sa mort. On fit un recueil de ces poësies qui fut imprimé avec l'oraison funebre, & avec quelques autres pieces sous le titre de *Cippus memorialis*, par les soins de Wynckelman collegue du defunt. Le fils de ce Wynckelman fit reimprimer le *Cippus* l'an 1650.

HEMELAR (Jean) Chanoine d'Anvers, natif β de la Haie, a été un fort savant homme. Il s'apliqua beaucoup plus à l'étude des belles lettres, & à la science (A) des medailles, qu'aux disputes des Theologiens. Il étoit poëte & orateur. Il fit à Rome un panegyrique de Clement VIII. avec un si grand succés, qu'on lui donna à choisir ou la garde de la Bibliotheque du Vatican, ou un très-bon Benefice γ. Il se contenta d'être Chanoine à la Cathedrale d'Anvers. Il avoit eu beaucoup de part à l'estime & à l'amitié de Juste Lipse son professeur: cela paroît par les lettres ζ que Lipse lui a écrites, & par le temoignage qu'il lui donna ‡ l'an 1600. Hemelar se preparoit alors au voiage d'Italie. Il passa * six ans à Rome chez le Cardinal Cesi. Il fut ami de Grotius, & il publia des vers où il le felicita de la sortie de prison ⊥. Il étoit frere de la mere de Jaques Golius, ce savant professeur de Leide qui s'est aquis une si belle reputation, par la connoissance profonde des langues Orientales. Il auroit voulu sans doute gagner ce neveu à la Communion Romaine, comme il y gagna Pierre Golius frere de Jaques; mais il n'auroit pas été capable d'y reüssir. Jaques Golius étoit un bon Protestant, qui con-

β *Valere André Biblioth. Belg. pag. 514.*

γ *Joh. Fridericus Gronovius in orat. funebri Jacobi Golii p. 7.*

δ *Id. ib.*

ζ *Id. p. 8.*

‡ *Il est plein d'éloges. Vous le trouverez dans Swertius*, Athen. Belg. pag. 436.

* *Idem Swert. ib.*

⊥ Grotio arcam & angelum custodem luculento carmine gratularus est. *Gronov. ibid.*

chapitre de Daniel. Voilà un caractere qui ne convient pas au *Theatrum Historicum*. D'autre côté le titre & le caractere par lesquels Vossius designe le livre dont il a parlé, convient parfaitement au *Theatrum historicum, sive Chronologiæ systema novum*, où l'on ne voit que compartimens de dixaines, de cinquantaines, & de centaines dont l'un ne passe pas l'autre. Enfin Jean Justus Wynckelmannus fils de celui qui prononça l'oraison funebre, remarque (a) très-expressément que Schuppius a publié, avec les continuations jusques à l'année 1639. deux Ouvrages de son beau-pere Helvicus; l'un est le *Theatrum Historicum in folio*; l'autre la *Chronologia universalis in quarto*. Je laisse à dire qu'Helvicus ne publia point lui-même la Chronologie qu'il avoit continuée jusqu'à l'an 1612. ce fut Steuber son collegue qui la publia l'an 1618.

(a) *Wynckel ibid.*

(b) *Epistolar. lib. 1. pag. 211.*

(c) Contra absurdas Danielis Angelocratoris opiniones, ut eas insignis Chronologus Sethus Calvisius in literis ad Helvicum datis indigitat, quem ita errorum convicit, ut ne contra quidem hiscere potuerit. *Wynckelm. in orat. funebri.*

(d) *Apud Vossium de scient. Mathemat. pag. 402.*

(e) Quam tamen post certis de causis prælo subduxit. *Wynckelm. ibid.*

(E) *Quoi qu'elles ne soient point exemtes de tout défaut.*] Mr. le Fevre de Saumur ne les trouve point exactes à l'égard du tems que les poëtes, les philosophes, & autres personnes savantes ont fleuri. (b) *Primum hoc mihi . . . . . credas velim, Helvicum non satis locupletis esse fidei in hac Chronologiæ parte quæ virorum scriptis illustrium ætatem signat: dein hoc quoque habet Helvicus, quod fere plerumque recentiores scriptores sequatur, ut eclogarios, bibliothecarios, &c. quale aliquid quoque in Calvisio improbarat Scaliger, quamadmodum ex Epistolis ejus apparet; quamvis Calvisii opus, ex quo totus est Helvicus, mirifice laudaret. Sed quod dico, allatis infra exemplis planius constabit.* Les exemples qu'il promet là, & qu'il donne ensuite, regardent les fautes qu'Helvicus a faites sur Athenée, sur Lucien, sur Justin, & sur Hermogene.

(F) *Par les livres qu'on a de lui.*] J'en ai déjà marqué quelques-uns, en voici d'autres. Il publia des dissertations chronologiques sur les 4. Monarchies, sur les 70. semaines de Daniel, sur Cyrus, sur les autres Rois de Perse, &c. Il refuta (c) si solidement les opinions d'Angelocrator, qu'on n'eut rien à lui repliquer. Cependant Angelocrator se piquoit d'inspiration; il declare à la tête de son livre qu'il l'avoit composé *Deo illuminante* (d). Cela diminue de beaucoup la gloire de ceux qui l'ont refuté; car il ne peut point être difficile de trouver mille chimeres dans les Ecrits de ces pretendus inspirez. Quand même ils ne seroient pas actuellement fanatiques, & qu'ils n'auroient en vuë que d'exciter les passions, ils temoigneroient en se vantant d'une telle chose contre leur conscience un égarement d'esprit, qui ne leur permettroit pas d'échaper au moindre Critique. Helvicus fit des traitez *de Dialectis Græcis, de ratione carmina Græca conscribendi, de paraphrasi Bibliorum Chaldaica*, une Poetique Latine; *desiderium Ebræ, cum aliorum dictorum Bibliorum à depravationibus Judæorum, Calvinanorum & Photinianorum erroribus annexa vindicatione: Synopsis historiæ universalis.* Il avoit mis sous la presse la Poëtique Hebraïque, & en avoit déjà fait l'épitre dedicatoire, mais il la (e) supprima & pour cause. Voiez le Sieur Witte dans son *Diarium Biographicum*; mais sur tout voiez le Theatre de Paul Freherus (f), & le *Templum honoris* de Spiaelius; vous y verrez un long catalogue, qui me semble assés exact, des Ouvrages d'Helvicus. La plupart sont en Latin, les autres en Allemand. Corrigez dans Freherus à l'épitaphe (g) XXXVI. & IX. & mettez XXXV. & IIX. Il est bien étrange que ceux qui ont corrigé ce gros livre, n'aient pas vu qu'un homme (h) né le 26. de Decembre 1581. & mort le 10. (i) de Septembre 1617. n'a pas vécu 36. ans, 9. mois & demi. Il y a XXXV. ans & IIX. mois dans l'épitaphe rapportée par Wynckelman (k), qui d'ailleurs a fait la faute de dire dans l'oraison funebre, qu'Helvicus étoit mort dans la 37. année de sa vie, *anno ætatis suæ trigesimo septimo*: il écrit cela tout du long, & non pas en chiffre. Il écrit de la même maniere le jour de la naissance & le jour de la mort; celui-là est, selon lui, le 26. de Decembre 1581. l'autre est le 10. de Septembre 1617. d'où lui viennent donc les 37. ans? Plus il est facile d'éviter ces fautes, plus faudroit-il les éviter.

(f) *Pag. 394.*

(g) *Magirus in Eponym. met aussi XXXVI.*

(h) *C'est ce que Paul Freher asſure p. 393.*

(i) *C'est ce que porte l'épitaphe apud Freherum pag. eadem & 394.*

(k) *In Cippo memoriali, p. m. 16.*

(A) *A la science des medailles.*] Il composa un livre sur cette science, & le donna à publier, mais à condition qu'on n'y mettroit pas son nom. (l) *Auctor est expositionis numismatum Imperatorum Romanorum à Jul. Cæsare ad Heraclium quam operi suo* Jac. Bizeus *adjecit, tacito, ut stipulatus erat nomine, Antverp. apud Verdus. 1614. 4.* Voila ce qu'on trouve dans Valere André. On va voir quelque chose de plus precis. (m) *In Nomismata regum & Imp. Romanorum à C. Julio Cæsare usque ad Fl. Justinianum ex Caroli Strabonis regali & Nic. Rascovii consularis viri armamentis depromptis commentarius edidit bona fruges plenus, ex quibus quicquid in ære, argento, ære, flave percusso in urbe æterna, exquisitum, elegans, historia temporum & gentis principum convenions, per notas, figuras, analogas breves & scripas verborum significatur, acutissime paucis & planissime explicat, pene quoddam nummaria antiquitatis: & quo opere aliquis arrogantior superbis se misceri posse arbitrari, in eo modum suum dissimulavit.* Les paroles qui precedent celles-ci dans la harangue de Gronovius sont trop belles pour n'être pas raportées. *Mater* (Golii) *omni sexus laude prædita . . . . . vel unica Johannis Hemelarii fratris imagine sat nobilis est, viri & in veterum literarum tractatione cum primis exercitati, & poëta diserti, & probitate ac tranquillitate vitæ fugaque honorum & negotiorum T. aliquem Pomponium Atticum referentis. Panegyricum dixit votis tertiorum quinquennalium Clementis VIII. tam illustri gratia exceptum, ut Vaticana bibliotheca præfecturam, aut opimum sacerdotium (Canonicatum vocant) optare jussus sit: sacerdotio Antverpiæ contentus fuit.* Mr. Colomiés (n) assure que le livre d'Hemelar sur les medailles *ne se trouve pas aisément.* Il s'en est fait neanmoins 3. éditions (o). Les autres Ouvrages de ce Chanoine d'Anvers sont, *Gratulatio in inauguarationem D. Christiani Michaëlii, D. Michaëlis apud Antverpienses Prænonstratenſis Cœnobii Abbatis. Poëmata multa sparsim edita. Oratio in funere Joannis Malderi V. Antverpiensis Episcopi habita.*

(l) *Val. Andr. Bibl. Belg. pag. 514.*

(m) *Gronovius in orat. funebri Jac. Golii pag. 7. & 8.*

(n) *Mélanges Historiques pag. 78.*

(o) *La 2. est de l'an 1627. in 4. & la 3. de l'an 1654. in folio, toutes deux à Anvers. Voiez le Pere Labbe* Biblioth. numm. *pag. 262.*

Digitized by Google

conserva toute sa vie beaucoup de † rancune contre son oncle, à cause du changement de religion de son frere. Moreri qui dans l'article de Golius avertit qu'il parle ailleurs de nôtre Jean Hemelar, ne donne qu'un faux avis. Je ne l'imiterai point à l'égard de la promesse que j'ai faite dans le même article, de dire quelque (B) chose touchant Pierre GOLIUS.

☞ HEMMINGIUS (NICOLAS) Professeur en Theologie à Coppenhagen, nâquit l'an 1513. dans l'Ile de * Laland. Sa premiere éducation ne put pas lui être fort avantageuse, puis qu'elle fut dirigée par un forgeron frere de son pere. Il fit neanmoins quelques progrés dans les bonnes lettres, & puis il alla à Wittemberg où pendant cinq ans il fut l'un des auditeurs les plus assidus de Melanchthon. Comme il falloit qu'il gagnât sa vie soit à instruire des Ecoliers, soit à écrire pour eux, il faut admirer davantage l'érudition qu'il aquit. Il s'en retourna en Dannemarc, & par la recommandation de Melanchthon il entra chez un Gentilhomme dont il instruisit les filles. Ensuite il fut fait Ministre de l'Eglise du Saint Esprit à Coppenhagen, & puis professeur en langue Hebraïque. Il prit le degré de Docteur en Theologie l'an 1557. & tout aussitôt il obtint une profession en la même Faculté à Coppenhagen. Il en fit très-bien les fonctions jusques en l'année 1579. qu'il fut declaré *emeritus*, & pourvu d'un Canonicat dans l'Eglise de Roschild. Il jouït tranquillement de ce benefice jusques à sa mort, c'est-à-dire jusques au 23. de Mai 1600. Il fut aveugle les dernieres années de sa † vie, & cela doit moins surprendre quand on songe qu'il fut toûjours fort studieux & qu'il vécut 87. ans. Remarquons que non seulement il ne fut pas (A) un Lutherien fort rigide, mais qu'il y a quelque aparence que si l'on n'y eût mis ordre, il auroit paru bon Calviniste. On s'aperçut de son panchant pour les opinions de Geneve, & on l'obligea à s'expliquer, (B) & même à se retracter. Il donna une confession de foi Lutherienne, & neanmoins il s'est trouvé depuis peu un Theologien qui a tâché de montrer (C) qu'elle s'accorde avec celle des Reformez. Hemmingius publia beaucoup de livres:

† *Unum in eo non fine gemitu solebat accusare nostor, quod fratrem Petrum revocasset ad religiones parentibus ejuratas. Id. ibid.*

* *Elle apartient au Roi de Dannemarc.*

‡ *Tiré de Paul Freher, theatr. viror. illustr. pag. 312. 313.*

(B) *De dire quelque chose touchant Pierre* GOLIUS.] Il eut la même inclination que son frere pour les voiages du Levant, & pour les langues Orientales. Il se fit Carme dechaussé, & prit le nom de Celestin de Sainte Liduïne. Il sejourna plusieurs années sur le Mont-Liban, & il fut professeur à Rome aux langues Orientales. Il traduisit en Arabe Thomas à Kempis, & il entreprit à l'âge de 74. ans le voiage des côtes de Malabar, pour y travailler à la conversion des Infidelles. La diversité de religion & de profession n'empêcha pas les deux freres de s'aimer bien tendrement. Pierre écrivit à Jaques qu'il lui étoit redevable du bon traitement qu'il recevoit en Asie. (a) *Frater Ascetes è familia discalceatorum cum per vestigia fratris in Oriente decurreret, scripsit ad nostrum diu jam reducem omnia sibi evenire prater expectationem: paratum se ad vincula, carceres, verbera, cruces, invenire amplexus, gratulationes, studia, gratias potentium ob nomen Golium: eam memoriam id desiderium sui reliquerat: ita gratiam absenti referebant.* Cela veut dire que le nom de Golius y étoit si estimé depuis les voiages de Jaques, qu'on lui faisoit beaucoup d'honneur en la personne de Pierre. Au reste il ne faut pas s'imaginer qu'Hemelar ait eu besoin de beaucoup d'esprit & d'industrie, pour attirer son neveu à la communion Romaine, car il le gagna dans l'enfance; Pierre Golius etoit élevé chez lui dès l'âge de 8. ans. Je raporterai les paroles de Gronovius sur lesquelles je me fonde. On y verra que cet enfant eut l'esprit fort avancé. *Unum in eo* (Hemelario) *non sine gemitu solebat accusare nostor, quod fratrem Petrum revocasset ad religiones parentibus ejuratas, virum alioquin egregium, & fraterno secum animo, nec minus gnarum rerum & linguarum Orientis, diuque in partibus iisdem versatum & Arabica lingua Romæ Professorem: qui quam procoqui fuerit indole, testis est oratio, quam Christiano Michaëlio Abbati Præmonstratensi ab Hemelario scriptam gratulandi causa, puer octo annorum constanter, & quasi faciisset, memoriter pronuntiavit.*

(a) *Gronov. ubi supra pag. 19.*

(b) *Tiré d'Hospinien, de origine & progressu libri concordiæ cap. 35. p. 307.*

(c) Promoventibus causam hanc D. Hemmingio, & aulico concionatore &c. *Id. ib.*

(d) *Idem histor. Sacrament. parte 2. pag. 595.*

(e) *Samuel Andreas in epistola ad Antonium Horneck qua Dania Orthodoxa fidelis & pacifica Autori respondetur pag. 62. edit. Marpurg. 1690.*

(A) *Il ne fut pas un Lutherien fort rigide.*] Il me suffira d'en alleguer cette preuve. La formule de concorde que les Theologiens de Saxe & leurs adherans tâcherent de faire regner par tout le monde Lutherien, fut rejettée avec beaucoup d'indignation dans le Dannemarc. Le Roi Frideric second defendit à tous ses sujets de la signer, & menaça du bannissement tous ceux qui contreviendroient à cette defence, ou qui aporteroient des exemplaires de ce livre dans ses Etats (b). Or Hemmingius fut le principal (c) promoteur de cette affaire, comme le remarque Hospinien, qui sur ce fait-là n'a point été contredit par Hutter.

(B) *On l'obligea . . . à se retracter.*] Hospinien (d) raporte qu'Hemmingius dans son *syntagma institutionum Christianarum* publié l'an 1574. s'expliqua sur la presence réelle, comme auroit fait un Calviniste. Mr. Masius n'en disconvient point, mais il ajoûte qu'Hemmingius averti de son erreur la retracta solemnellement. „ (e) Non dissimulandum esse *ait (Masius)* „ Calvini sententiæ de S. Cœna aliquandiu indulsisse „ (*Hemmingium*) sed monitum à cæteris Theologis ad „ meliorem mentem reversum deposito errore palino„ diam ceciniisse. *Quam in rem* ejus confessionem, „ ipsius manu (f) scriptam *sibique à Viro Illustri D.* „ Engberg *Consiliario Regis & Judice Provinciali Seelandiæ dono datam subjungit.*„ L'Auteur dont j'emprunte ces paroles fait voir par quelques passages du *syntagma* qu'Hemmingius combatit l'Ubiquite, & donna des loüanges à Calvin pour l'accusation de Servet, & aux Magistrats de Geneve pour le suplice de l'accusé. (g) *Cum his hæresiarchis damnamus etiam impium nebulonem Michaelem Servetum, qui rabiosè contemtis sanctorum Patrum Conciliis, Arii & aliorum fanaticorum hominum damnatas hæreses revocare conatus est, quem justè accusatum à D. Johanne Calvino, meritò Genevates affecere supplicio.*

(f) *Le 6. d'Avril 1576.*

(g) *Hemmingius in syntagm. institutionum Christianarum. loco de Deo n. 38. apud Samuelem Andream ubi supra pag. 63.*

(C) *Qui a tâché de montrer qu'elle s'accorde avec celle des Reformez.*] Mr. Masius professeur en Theologie à Coppenhagen a communiqué au public la confession que l'on exigea d'Hemmingius. Elle porte qu'il croit fermement que JESUS-CHRIST tout entier Dieu & homme est substantielement present à la Cene par tout où on la celebre selon son institution, & que JESUS-CHRIST aporte & livre à tous les Communians dignes & indignes son corps veritable, & le vrai sang qu'il a repandu pour nous en remission des pechez, & que ce corps & ce sang sont pris veritablement & réellement avec le pain & le vin par les communians, en sorte que c'est une vraie viande & un vrai bruvage dont l'homme est nourri, recreé & vivifié à la vie éternelle. (h) *Se statuere & firmiter credere totum Christum Deum & hominem substantialiter adesse præsentem in Cœna sua ubicunque celebratur juxta ipsius ordinationem, ipsumque adferre & exhibere omnibus communicantibus dignis & indignis suum verum corpus & verum sanguinem quem effudit pro nobis in remissionem peccatorum, & hoc corpus & hunc sanguinem vere & realiter cum pane & vino à communicantibus sumi ita ut verus sit cibus & potus quo homo pascitur reficitur & vivificatur ad vitam æternam.* Au reste Hemmingius reconoît que sa confession s'accorde avec celle d'Augsbourg, avec le petit catechisme de Luther, & avec le système de la doctrine des Eglises Saxonnes, & il declare qu'il revoque tout ce qu'il a dit dans son *syntagma* qui a offensé les Eglises, & qui est conforme au sentiment de Calvin sur la sainte Cene, ou qui ne s'accorde pas avec la presente confession. (i) *Cum jam aliter in syntagmate suo scripserit juxta sententiam Calvini de re sacramentaria quo Ecclesia offensa sint, & quod cum hac sua præsenti confessione pugnet, id quicquid sit in universum revocare, & hoc suo scripto revocatum velle.* Il (k) demande pardon au Roi & à tous ceux à qui son *syntagma* avoit donné du scandale. Il est visible que sa confession contient le Lutheranisme, & l'on doit être persuadé que les Docteurs qui l'obligerent à se retracter, lui prescrivirent les expressions qu'ils crurent les plus capables de lever les équivoques, & de marquer precisément & formellement son orthodoxie, & l'abjuration de son erreur. Neanmoins vous ne sauriez croire avec quels efforts le Theologien

(h) *Voiez Samuel André ib. pag. 65. 66.*

(i) *Apud Samuel. Andream ib. p. 67.*

(k) *Ibid.*

Digitized by Google

vres : ſes opuſcules de Theologie parurent ſi bons à Simon Goulart (D) qu'il les fit reimprimer à Geneve l'an 1586.

☞ HENAULT (N.) poëte François au XVII. ſiecle, „ Autheur du (A) Sonnet „ ſur Mademoiſelle de Guerchi, & maître de Madame des Houlieres, a eu aſſez de reputation à „ Paris de ſon vivant, & elle ſubſiſte encore quoy qu'il ſoit mort il y a † quatorze ans. Il eſt „ vray que ſon merite (B) n'eſtant pas imprimé, pour parler Mr. Menage, ſa reputation n'a „ pu s'eſtendre comme celle de bien d'autres, qui à Paris n'ont jamais joui d'une reputation auſſi „ grande que la ſienne. C'eſtoit un homme d'eſprit & d'érudition, aymant le plaiſir avec rafi- „ nement, & debauché avec art & delicateſſe; mais il avoit le plus grand travers dont un hom- „ me ſoit capable : il ſe piquoit d'Atheïſme & faiſoit parade de ſon ſentiment avec une fureur & „ une affectation abominable. Il avoit compoſé trois (C) differents ſyſtêmes de la mortali- „ té de l'ame, & avoit fait le voyage d'Hollande exprés pour voir Spinoſa, qui cependant ne fit „ pas grand cas de ſon érudition. A la mort les choſes changerent bien, il ſe convertit, & „ vouloit

† C'eſt-à-dire en 1682.

que je cite pretend montrer qu'Hemmingius ne chanta point la palinodie. Les parentheſes & les NOTA BENE dont il entrecoupe les paroles de la confeſſion, afin d'eluder les conſequences & les pretenſions de Mr. Maſius, lui paroiſſent ſi ſolides qu'il ne craint point d'aſſûrer qu'Hemmingius ne retracta que fort peu de choſes, & que les bons Calviniſtes pourroient en conſcience ſigner cette confeſſion expliquée, & entenduë ſelon ſon vrai ſens. (a) *Videt itaque rursum vir clarissimus, quantillum id sit quod hac confessione sua* Hemmingius *revocavit, cui & nos dummodo dextre intelligantur & recte explicentur possumus adstipulari; & quam procul ille adhuc abfuerit tum cum collegis à fide γνησίως Lutherana.* Concluons de là qu'il eſt mal aiſé de dreſſer un formulaire qui coupe chemin à toute diſpute. On croit avoir prevenu toute ſorte d'equivoques, mais dans la ſuite on s'aperçoit qu'un adverſaire invente mille detours, & nous veut perſuader que nous avons eu d'autres penſées que celles que nous ſavons bien que nous avons eües. En certains cas c'eſt entreprendre ce que Pericles entreprenoit, & dont il venoit à bout. Jetté par terre en lutant, (b) il perſuadoit aux ſpectateurs qu'il n'étoit pas vrai qu'il fût tombé. On ſe ſouviendra peut-être ici d'une obſervation maligne que l'on aura luë dans l'hiſtoire des variations. „ (c) Les Lutheriens nous aſſeurent dans „ leur livre de la concorde, que Luther fut porté à cet- „ te (d) expreſſion par les ſubtilitez des Sacramentai- „ res qui trouvoient moyen d'accommoder à leur pré- „ ſence morale ce que Luther diſoit de plus fort & de „ plus précis pour la préſence réelle & ſubſtantielle; „ par où en paſſant on voit encore une fois qu'il ne faut „ pas s'étonner ſi les defenſeurs du ſens figuré trouvent „ moyen de tirer à eux les Saints Peres, puis que Lu- „ther meſme, vivant & parlant, luy qui connoiſſoit „ leurs ſubtilitez, & qui entreprenoit de les combat- „ tre, avoit peine à trouver des termes qu'ils ne fiſſent „ venir à leur ſens avec leurs interpretations : fatigué „ de leurs ſubtilitez, il voulut chercher quelque ex- „ preſſion qu'ils ne puſſent plus détourner, & il dreſſa „ l'article de Smalcalde en la forme que nous avons „ veuë. „ Mr. de Meaux auroit pu trouver dans ſon Egliſe un grand exemple de tout cela. La Bulle d'Innocent X. contre les dogmes de Janſenius n'ôta point aux Janſeniſtes les moiens de diſputer. Ils ſe retrancherent dans pluſieurs ſubtilitez, & dans mille diſtinctions. Pour les forcer là-dedans on fit parler Alexandre VII. d'une façon plus preciſe; on fit entrer dans ſa Bulle tout ce qui paroiſſoit propre à renverſer les diſtinctions & les ſubterfuges de Port-Roial. Cela ne ſervit de rien. Les Janſeniſtes continuerent à ſoutenir que la doctrine de Janſenius n'avoit pas été condamnée. Mr. Arnaud étala (e) cent obſervations empruntées de la plus fine logique. La lecture d'un tel écrit eût bien étonné le Pape; il eût vu la vanité de ſes precautions, il eût aperçu qu'on lui prouvoit qu'il n'avoit pas voulu dire ce qu'il ſavoit bien qu'il avoit eu dans l'eſprit. A ce que je voi, auroit-il pu dire, vous ſavez mieux que moi-même ce que je penſe. La belle choſe que c'eſt que le (f) *connotatum* du Cardinal Laurea! Et quand on ſonge aux diſtinctions infinies (g) qu'il faut faire pour bien demêler ce que les Bulles ordonnent, & ce qu'elles n'ordonnent pas, on ſent bien que l'infaillibilité de la chaire de St. Pierre n'eſt d'aucun uſage, ſi l'on ne ſupoſe ou que chaque particulier conoît à fond toutes les plus fines regles de la Dialectique, ou que chaque Curé eſt infaillible.

(a) *Samuel Andreas ibid.*

(b) *Voiez l'article* Pericles *à la remarque C.*

(c) *Mr. de Meaux, hiſt. des variations liv. 4. n. 37. pag. m. 181.*

(d) *Savoir* que le pain étoit le vrai corps.

(e) *Voiez les écrits qui ont été publiez pag. 240. & ſuivans du 4. tome de la tradition de l'Egliſe Romaine ſur la Grace, à Liege 1696.*

(f) *Voiez le 4. tome de la tradition de l'Egliſe Romaine ſur la Grace p. 138. & ſuiv.*

(g) *Voiez ce qu'on cite de Melchior Canus dans ce meme 4. tome de la tradition pag. 120. & ſuiv.*

(D) *Parurent ſi bons à Simon Goulart.*] Voiez l'épitre dedicatoire de l'edition qu'il en procura. Au reſte il avertit les lecteurs qu'il a eclairci certaines choſes qu'Hemmingius n'avoit pas developées ſuffiſamment, & qui chequoient pluſieurs perſonnes.

(A) *Auteur du Sonnet ſur Mademoiſel le de Guerchi.*] Avant que je publiaſſe dans la remarque F de l'article de Spinoza l'extrait de la lettre où ces paroles ſont contenuës, j'avois deja (h) obſervé que l'on croioit que le ſonnet de l'avorton étoit de Mr. Henault, & qu'il avoit été compoſé pour Mademoiſelle de Guerchi. Mais dès que mon Dictionaire eut paru à Londres, il y eut un ſavant Anglois qui me fit l'honneur de m'écrire, 1. qu'il ſavoit d'original que ce ſonnet avoit paru deux ou trois années avant la mort de Mademoiſelle de Guerchi. 2. Que des perſonnes *qui pretendoient le ſavoir trés-bien l'avoient* aſſûré qu'il fut fait par Subligni Auteur de la fauſſe Clelie. Je communiquai cela à l'habile homme qui m'avoit écrit la lettre dont j'avois inſeré un extrait dans l'article de Spinoza. Il me repondit que *Mr. Lucas l'avoit aſſeuré que le Sonnet de l'avorton étoit fait vint ans devant l'accident de Mademoiſelle de Guerchi, mais que tous les autres gens à vers qu'il avoit conſultez diſoient qu'il fut fait ſur un avortement de cette belle perſonne, autre cependant que celui qui lui couta la vie. Vingt de mes amis*, ajoûta-t-il, *qui ont vécu avec Henault m'ont aſſeuré que le Sonnet étoit poſitivement de lui, & qu'il l'avoüoit. Subligni* (1) *étoit encore au College quand* cette piece *parut: ſa veuve & ſa fille m'ont confirmé* qu'il n'en étoit pas l'Auteur. Etabliſſons pour un fait certain que c'eſt un Ouvrage de nôtre Henault, car nous verrons ci-deſſous qu'il a été mis dans le recueil des Ouvrages de ce poëte, mais doutons beaucoup qu'il ait été fait pour la Demoiſelle de Guerchi. Il paſſe pour un chef-d'œuvre quoi qu'il ſoit (i) contre les regles, & que l'on y trouve même un (k) barbariſme.

(h) *Dans l'article* Patin *page 744. lettre e. J'ai ôté cela dans cette 2. édition.*

(1) *Il s'eſt fait eſtimer au palais: on a de lui quelques pieces de Theatre & la Critique de l'Andromaque.*

(i) *Voiez les amitiez, amours & amourettes de Mr. le Pays livre 3. lettre 4.*

(k) *Voiez le Pere Bouhours maniere de bien penſer pag. 373. édit. de Holl.*

(B) *Que ſon merite n'etant pas imprimé.*] Ceci s'eſt trouvé faux : „ Mr. d'Henault lui-même de ſon „ vivant a fait imprimer un petit recueil de ſes Ouvra- „ ges à Paris chez Barbin en 1670. in 12. *Oeuvres diver- „ ſes... par le Sieur D. H.* Il eſt dedié à Monſieur Doort „ ſans autre qualité: il contient de la proſe & des vers, „ & des lettres en proſe & en vers à Sappho qui pour- „ roit bien être Madame des Houlieres. Le Sonnet de „ l'avorton s'y trouve. . . . . Il ne faut pas oublier la „ premiere pi ce du livre qui a pour titre, *de la con- „ ſolation à Olympe.* Elle me fournira deux obſerva- „ tions de critique, l'une que les compilateurs des „ œuvres de Saint Evremont trompez peut-être par „ quelqu'un ou par une pretenduë conformité de ſtile „ ont mis cette lettre entiere qui eſt trés-longue au „ nombre des Ouvrages de Saint Evremont, & bien „ des gens qui ſe diſent connoiſſeurs ont pris cela pour „ une piece vraiement de lui. C'eſt un exemple que „ vous pouvez ajoûter à ceux que vous avez ramaſſez „ des erreurs où cette conformité induit tous les jours „ les Critiques. La ſeconde obſervation tombe à „ plomb ſur un nouveau cenſeur . . . . . qui a vou- „ lu donner (2) un jugement des Ouvrages de Saint „ Evremont. . . . Cet homme a donne tout de ſon „ long dans le piege tendu par le Compilateur. Il „ attaque cette lettre de conſolation à Olympe par le „ ſtyle, par les penſées, par les ſentimens, & il em- „ ploie le quart de ſon livre à cette belle reprehen- „ ſion. „ Voilà ce que j'ai trouvé dans un recueil de remarques qu'un jeune Avocat au Parlement de Paris m'a fait la faveur de m'envoier l'an 1698. & qui me convainquent qu'il a de l'eſprit infiniment, & une exacte connoiſſance de beaucoup de faits curieux, & trés-propres à ce Dictionaire (l).

(2) *Diſſertation ſur les Ouvrages de St. Evremont* 1698. in 12. *à Paris par le Sieur Dumont. C'eſt un maſque: on l'attribuë à Mr. Coſtolendi Auteur de l'Arlequiniana: quelques-uns croient que Mr. Erard fameux Avocat n'y a pas peu de part.*

(C) *Trois diferens ſyſtêmes de la mortalité de l'ame.*] Donnons encore un morceau de ce recueil de remarques dont je viens de faire mention. „ Henault dit „ dans ſon Epitre dedicatoire, *Vous ſçavez que je ſuis „ un homme tout interieur, que je ne me felicite guere de „ l'opinion d'autrui, que mes maximes ou mes erreurs ſont „ aſſez diferentes de celles du reſte du monde.* Il com- „ mence à decouvrir par là ce qu'il étoit. Pluſieurs „de

(l) *Voiez ci-deſſus p. 1444. col. 1.*

Digitized by Google

„ vouloit porter les choſes à l'excés: ſon Confeſſeur fut obligé de l'empêcher de recevoir le „ Viatique au milieu de ſa chambre la corde au col. D'Henault n'eſtoit point de naiſſance; ſon „ pere eſtoit Boulenger & lui avoit eſté d'abord Receveur des tailles en Forés où il n'avoit pas „ bien fait ſes affaires. Il a montré à Madame des Houlieres tout ce qu'il ſavoit & croyoit ſa- „ voir: on pretend qu'il y paroiſt dans les (D) Ouvrages de cette Dame.„ Voilà l'extrait d'une lettre qu'un habile homme me fit l'honneur de m'écrire le 27. d'Avril 1696. Il m'en écrivit une autre le 19. de Juillet 1697. dans laquelle il me fit ſavoir que d'Henault *a fait un Factum de Mr. Clodoré gouverneur de la Martinique contre Mr. de la Barre gouverneur des Iles d'Amerique, & un Manifeſte de Mr. de Gadagne pour l'afaire de Gigeri.* Vous trouverez dans le Furetieriana une † élegie & une * églogue de cet Auteur. L'élegie eſt precedée de cet éloge *Monſieur d'Henault étoit eſtimé de tout le monde . . . il étoit parfaitement honnête homme, & amoureux.* Il compoſa un Sonnet qui (E) donna lieu à Mr. Colbert de faire une belle action. Il fut marié, & il laiſſa une fille qui eſt penſionaire dans un Couvent de Paris. Nos remarques ſont remplies de pluſieurs particularitez qu'on nous a communiquées. Recourez-y.

† *A la page 77. de l'édition de Hollande.*

* *A la page 238.*

HENICHIUS (JEAN) profeſſeur en Theologie dans l'Academie de Rinthel au païs de Heſſe, étoit fils d'un Miniſtre de Winhuſen, & nâquit au mois de Janvier 1616. Il fit ſes Claſſes à Cell, & à Lunebourg, & puis il fut envoié à Helmſtad l'an 1634. & après y avoir étudié pendant 4. années, il y fut reçu Docteur en Philoſophie. Aiant fait enſuite quelques leçons, & preſidé à des diſputes publiques, il s'attira très-particulierement l'amitié du Docteur Calixte, & du Docteur Horneius deux celebres Theologiens. Il alla à Hildesheim vers la fin de l'an 1639. & y ſejourna environ trois ans chez ‡ un gentilhomme de merite. Il fut voiager après cela du côté du Rhin, & puis il s'arrêta quelque tems chez Jaques Lampadius à Hanover. Il fut fait profeſſeur en Metaphyſique & en langue Hebraïque dans l'Academie de Rinthel l'an 1643. & au bout d'un an & demi on l'apella à Bardewick pour la charge de Surintendant. Il en fit les fonctions pendant cinq années avec tant de diligence que le Duc Auguſte de Brunſwic lui voulut donner toute l'inſpection du Dioceſe de Wolffenbuttel, mais il ne l'accepta point. Il quitta même ſa charge parce que les fatigues qu'il y avoit eſſuiées, lui avoient cauſé une longue maladie. Il retourna à Rinthel l'an 1651. ce fut pour y être profeſſeur en Theologie. Il reçut ſolen-

‡ Ad Nobiliſſ. atque præſtrenuum Virum D. Fridericum Wilhelmum GANSIUM ſe contulit, apud quem triennium fere ſatis commode exegit. *Apud Witte ubi infra.*

„ de ſes vers ſont des imitations des choeurs de Sene- „ que, entre autres de l'acte 2. de la Troade où la „ mortalité de l'ame eſt établie: cette matiere étoit „ de ſon goût.

„ *Comme ſe perd en un moment*
„ *Cette portion d'air dans les corps enfermée,*
„ *Que le plus actif element*
„ *Developpe & pouſſe en fumée;*
„ *Comme au ſouffle des aquilons*
„ *On voit bien-tôt evanouïe*
„ *Une groſſe nuée ou de grêle ou de pluie,*
„ *Qui d'un deluge affreux menace les valons;*
„ *Ainſi s'épand cette ame vaine*
„ *Qui meut tous les reſſorts de la machine hu-*
„ maine.
„ *Tout meurt en nous quand nous mourons:*
„ *La mort ne laiſſe rien, & n'eſt rien elle-même,*
„ *Du peu de tems que nous durons*
„ *Ce n'eſt que le moment extrême, &c.*

„ Je ſuis ſurpris que cela ait été imprimé avec privi- „ lege. Cet homme avoit le cœur tendre, il diſoit „ à ſa maîtreſſe:

„ *Sappho fit des vers comme vous,*
„ *Faites l'amour comme elle.*

„ Il veut qu'elle renonce à la gloire.

„ *Pour moi je ne ſuis point la dupe de la gloire,*
„ *Je vous quitte ma place au Temple de memoire,*
„ *Et je ne conçoi point que la loi du trepas*
„ *Doive épargner mon nom & ne m'épargner*
„ pas.
„ *Je me mets au deſſus de cette erreur commune,*
„ *On meurt, & ſans reſſource & ſans reſerve*
„ aucune.
„ *S'il eſt apres ma mort quelque reſte de moi,*
„ *Ce reſte un peu plus tard ſuivra la même loi,*
„ *Fera place à ſon tour à de nouvelles choſes,*
„ *Et ſe replongera dans le ſein de ſes cauſes.*

„ Ce n'eſt point là une traduction, c'eſt un original, „ & c'eſt ainſi que cet homme mettoit dans ſes Ou- „ vrages les ſemences de ſes erreurs. Dans les deux „ pieces qu'on a miſes dans le Furetieriana vous y „ trouverez auſſi ces mêmes opinions qu'il tâchoit de „ ſourrer par tout. Aux impietez il ajoûtoit des im- „ puretez aſſez groſſieres. Il s'en trouve dans une pie- „ ce intitulée *le bail d'un cœur à Cloris* qui eſt dans ce „ recueil, & aſſurément cette Cloris-là pouvoit bien „ être une jeanneton (1) de la Fontaine. Ces vers „ ſont plus hardis que tous les contes, & meritoient „ mieux les condamnations du Juge de Police.„

(1) *Mais les gens de dela les monts Auront bientôt pleuré cet homme, Car il deffend les Jeannetons, Choſe très-neceſſaire à Rome.* La Fontaine œuvr. poſth. en parlant d'Innocent XI. *Quand l'objet en mon cœur a place Et qu'à mes yeux il eſt joli Dono noviun quod libet illi.* Là ibid.

(D) *On pretend qu'il y paroiſt aux Ouvrages de cette Dame.*] On a pu voir dans la premiere édition de ce Dictionaire à la page 2088. du 2. tome que celui à qui les paroles de ce texte appartenoient, ajoûte tout auſſi-tôt, *J'ay vu entre autres remarquer ces vers de l'Idille* (2) *du ruiſſeau:*

„ *Courez, ruiſſeau, courez, fuyez & reportez*
„ *Vos ondes dans le ſein des mers dont vous ſortez;*
„ *Tandis que pour remplir la dure deſtinée*
„ *Où nous ſommes aſſujettis*
„ *Nous irons reporter la vie infortunée*
„ *Dans le ſein du neant d'où nous ſommes ſortis.„*

Il eſt ſûr qu'une perſonne qui parleroit de la ſorte dogmatiquement, nieroit l'immortalité de l'ame. Mais pour l'honneur de Madame des Houlieres, diſons qu'elle n'a ſuivi que des idées poëtiques qui ne tirent point à conſequence. C'eſt ainſi qu'à l'imitation des anciens poëtes elle a dit ailleurs (a), qu'après nôtre mort nôtre ame erre ſur les rivages de l'Enfer. Ce n'eût pas été ſa croiance, ſi Mr. d'Henault lui eût enſeigné ſes impietez. Ne jugeons point d'elle par des phraſes poëtiques. Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe cacher beaucoup de libertinage ſous les privileges de la verſification. L'Avocat dont j'ai parlé a fait une note ſur ce paſſage, *Vous avez raporté des vers de Madame des Houlieres ſuſpects de libertinage*, m'a-t-il écrit, *mais on vous en a fait oublier* (3) *un qui n'eſt pas le moins fort, & qui ſe trouve dans l'édition de ſes poëſies. Il faut dire la verité: il y a bien d'autres pieces morales & même Chretiennes & ſaintes qui corrigent celle-là dans ſes Ouvrages. Il falloit pourtant qu'on la fît paſſer pour une Libertine, car elle s'en plaint dans ſon Epitre au Pere de la Chaiſe ſur les faux devots. C'étoit un très-grand eſprit, l'honneur de ſon ſexe, & la honte du nôtre.*

(2) *Il eſt à la page 164. du 1. tome des poëſies de Madame des Houlieres. Vous le trouverez auſſi dans le Courier Galant du mois de Mai 1693. pag. 552.*

(a) *Voiez l'article* Plotin, *remarque A.*

(3) *Nous irons reporter la vie infortunée* QUE LE HAZARD NOUS A DONNÉE *Dans le ſein du neant d'où nous ſommes ſortis.*

Notez que ſous pretexte qu'elle debite que nous ſommes ſortis du neant, on ne pourroit pas pretendre qu'elle croioit la création, car Mr. Henault fait aſſez connoître (b) que par *neant* il n'entend point la privation de l'exiſtence, mais la ſimple privation de la vie. En ce ſens-là il n'admettoit point la creation.

(b) *Voiez le Sonnet de l'avorton.*

(E) *Un ſonnet qui donna lieu à Mr. Colbert de faire une belle action.*] Le recueil de remarques cité ci-deſſus me fournit encore un bon commentaire. „ Pour „ revenir à Mr. d'Henault, c'eſt de lui dont Mr. Deſ- „ preaux parle dans deux endroits de la ſatire 9. *Je le „ declare donc* (4) *Haynaults eſt un Virgile.* Mais Mr. m'a „ dit lui-même qu'il le trouvoit aſſez bon Poëte, & „ que ſa meilleure piece non pas pour la matiere, mais „ pour la compoſition étoit un Sonnet contre Mr. Col- „ bert qui commenceoit par ce vers, *Miniſtre avare „ & laſche, eſclave malheureux.* Mr. Colbert fit là- „ deſſus une très-belle action: on lui parla de ce Son- „ net qui fit du bruit dans ce tems-là. Il demanda s'il „ n'y avoit rien contre le Roi: on lui dit que non, & „ là-deſſus il repondit, qu'il ne s'en ſouciot guere, & „ qu'il n'en vouloit point de mal à l'Auteur. Cela „ n'eſt-il pas plus beau que le Sonnet? „

(4) *Il l'appelle ainſi pour le deguiſer.*

Digitized by Google

† *La ville de Rinthel eſt dans ce Comté.*

β *Tiré de ſon programme funebre inſeré par Mr. Witte à la* 13. *decade memoriarum Theolog. noſtri ſæculi p.* 1716. *& ſeq.*

γ *Intitulé* Introductio in hiſtoriam Eccleſiaſticam, *& imprimé l'an* 1694.

ſolennellement les honneurs du Doctorat en la même Faculté, & l'on ne tarda guere à lui donner une place dans le Conſiſtoire Eccleſiaſtique, & à le faire inſpecteur des Egliſes du Comté † de Schauembourg. Il fit paroître ſon ſavoir par divers (Y) Ouvrages qu'il publia: il eut beaucoup de candeur, & beaucoup de moderation, & il ſouhaita paſſionnément (Z) la concorde des Lutheriens & des Calviniſtes, & ce fut aparemment ce qui l'expoſa aux traits qui furent jettez ſur lui. Il ſe maria l'an 1645. avec une fille très-vertueuſe & qui ne fut point ſterile, car il en eut 13. enfans. Il mourut à Rinthel le 27. de Juin 1671 β. Son épitaphe faite par Gerhard Wolter Molan eſt très-belle. Vous la trouverez à la page 338. & 339. d'un livre γ de Gaſpar Sagittarius.

HENRI VI. Empereur d'Allemagne, fils de Frideric Barberouſſe, fut couronné par le (A) Pape Celeſtin III. le 15. jour d'Avril 1191. Il δ alloit avec une puiſſante armée recueillir la ſucceſſion de Naples & de Sicile, qui étoit échuë à l'Imperatrice Conſtance ſa femme, après la mort du jeune Guillaume Roi de Sicile. Il trouva tant d'opoſitions à cette priſe de poſſeſſion, que peu s'en faut qu'on ne puiſſe dire qu'il obtint par conquête ces deux Roiaumes. Il ſe * fit tellement craindre, que l'Empereur Alexis l'Ange ne put obtenir la paix qu'en lui paiant un tribut. S'il n'avoit fait que cela on louëroit ſa valeur; mais toutes les loüanges qu'il peut avoir meritées de ce côté-là, ſont abſorbées par la cruauté & par la deloiauté qu'il fit paroître, en exterminant ſous de faux pretextes tout ce qui reſtoit de la race de ces braves Normans, qui avoient conquis cette partie de l'Italie que l'Imperatrice ſa femme, leur heritiere, lui donna droit de poſſeder ‡. On dit que cette Princeſſe pour l'en punir, lui fit avaler le poiſon dont il mourut à Meſſine l'an 1198. à l'âge de 32. ans ‡. Il laiſſa un fils qui fut Empereur ſous le nom de Frideric II. Conſtance étoit ſi âgée quand elle mit au monde ce fils, que pour éloigner les ſoupçons de ſupoſition elle (B) accoucha publiquement. Ces precautions (C) n'empêcherent pas qu'on ne dît que

δ *Voiez Maimbourg, Decadence de l'Empire, l.* 5. *pag. m.* 476.

* *Maimbourg ibid.*

‡ *Id. ibid. pag.* 477.

‡ *Id. ibid. citant l'Abbé d'Urſperg.*

(a) *Witte, Memor. Theolog. dec.* 13. *pag.* 1720.

(Y) *Divers Ouvrages qu'il publia.*] Voici la liſte que Mr. Witte en a donnée. (a) *Diſſertatio de Majeſtate civili*: Rintil. 1653. *in* 4. *De Cultu creaturarum & imaginum Diſſert.* ibid. 1653. *in* 4. *De Libertate Arbitrii, inprimis de concurſu cauſa ſecundæ cum primis*: ibid. 1645. *in* 4. *De officio boni Principis piique ſubditi*: ibid. 1661. *in* 12. *Diſſertatio de Pœnitentia lapſorum*: ibid. 1659. *in* 4. *De Gratia & Prædeſtinatione Diſſertatio*: ibid. 1663. *in* 4. *Compendium S. Theologiæ*: ibid. 1657. 1671. *in* 8. *De Veritate Religionis Chriſtianæ*: ibid. 1667. *in* 12. *Inſtitutiones Theologicæ*: Brunſvigæ 1665. *in* 4. *Hiſtoria Eccleſiaſtica & Civilis Pars I.* Rintel. 1669. *Pars II.* 1670. *Pars III.* 1674. *in* 4. *Diſputationes aliquot emiſit publiceque habuit, ex quibus eſt; de Myſterio S.S. Trinitatis: De Confeſſione Auguſtini, de Fide & operibus: &c.*

J'ai quelque petite choſe à obſerver ſur le livre *de veritate Religionis Chriſtiana* qui paroît dans cette liſte. C'eſt un très-bon ſuplément de celui que Grotius a compoſé ſur cette même matiere, car Henichius develope, éclaircit, & prouve plus amplement les raiſons que Grotius avoit emploiées. Il aprend cela dans ſon titre, puis qu'il y met *quo ea quæ vir illuſtris* HUGO GROTIUS *de hac materia commentatus eſt, aliquanto uberius exponuntur.* Diſons en paſſant que Grotius a été accuſé de plagiariſme, & mettons ici une addition qui a paru à la fin du 1. volume de ce Dictionaire dans la premiere édition, & que l'Imprimeur n'a point placée où il faloit dans la ſeconde. Elle contient ces paroles: „ Il me ſemble qu'il n'y a rien de plus faux „ que ce qui fut dit à Mr. Wheler & à Mr. Spon, que „ (b) *Grotius a derobé tous ſes principaux Argumens pour* „ *la* Verité de la Religion Chrétienne, *d'un Autheur* „ *Arabe, & particulierement des Ouvrages d'un excel-* „ *lent homme que les Latins ont tenu pour un Archihere-* „ *tique, mais que les Coftes tiennent pour un Saint, qui* „ *a écrit un excellent Livre contre les Turcs & contre les* „ Juifs, *pour la verité de la Religion Chrétienne.* „ Notez à l'égard des trois volumes de l'hiſtoire Eccleſiaſtique de nôtre Jean Henichius, qu'ils ne s'étendent que juſqu'à la fin du cinquiéme ſiecle; & qu'encore que le titre promette l'hiſtoire civile auſſi bien que l'hiſtoire Eccleſiaſtique, l'Auteur s'attache principalement à la derniere. Le 1. volume comprend les trois premiers ſiecles: le 2. eſt pour le quatriéme ſiecle, & le 3. pour le cinquiéme. Boſius qui avoit dit dans ſon *ſchediaſma de comparanda notitia ſcriptorum Eccleſiaſticorum*, que l'Ouvrage d'Henichius comprenoit les ſix premiers ſiecles, en fut cenſuré trop rudement. Il reconut ſon erreur, & la corrigea de ſa main à l'exemplaire de ſon livre. On peut bien indiquer de pareilles fautes, mais il faut le faire ſans aigreur & ſans inſulte, & ſe ſouvenir qu'il eſt très-facile de les commettre: (c) *Aberrationem agnovit, ac manu ſua in exemplari privato correxit: ut adeo acrem illam Clariſſimi* Sluteri *cenſuram* (1) *non videatur meruiſſe. Et quam facilis in his talibus ſit lapſus, unuſquiſque intelligit.* L'Auteur qui parle de la ſorte obſerve qu'Henichius aiant donné le precis du temoignage des anciens Auteurs, raporte enſuite leurs paſſages tout entiers. On a raiſon de dire que cela doit recommander ſon Ouvrage. (d) *Ceterum Henichianum opus vel eo etiam nomine meretur commendari, quod integra auctorum veterum teſtimonia adſcribat, quorum ſummam prius attulerat.*

(b) *Wheler, voiage de Dalmatie &c. li.* 2. *pag.* 163. *édit. de Holl.* 1689.

(c) *Caſpar Sagittarius introd. in hiſtor. Eccleſ. pag.* 340.

(1) *In Propylæo Hiſtoriæ Chriſtianæ pag.* 26.

(d) *Id. Sagittar. ib.*

(Z) *Il ſouhaita paſſionnément la concorde des Lutheriens & des Calviniſtes.*] On l'en loüe dans ſon programme funebre: (e) *Pacis & concordiæ perpetuus ſtudioſus, nihilque magis in votis habebat, quam ut ſchiſma inter Evangelices funditùs tolleretur, & togata prælia in ſuggeſtibus & Cathedris cum ſalutiferâ, DEO & hominibus gratâ pace, fauſto omine, commutarentur: qua de cauſa immortalem nominis gloriam apud omnes bonos adeptus eſt.* L'Auteur du programme dit peu après: (f) *Eqnidem invidiæ & malignitati, ut ſunt virtutis fata, non unum in eum jaculata fuit fulmen; ſed & illa, qua viventi gravis fuit, mortui fama, credo, favebit, ſuamque vel imperitiam vel livorem tandem profitebitur.* Il n'indique point les cauſes de cette envie maligne qui perſecuta Henichius, mais je conjecture que l'inclination pacifique de ce profeſſeur fournit des pretextes de le calomnier.

(e) *Witte ubi ſupra pag.* 1718.

(f) *Id. ib. pag.* 1719.

(A) *Fut couronné par le Pape Celeſtin III.*] On raporte cette circonſtance touchant ce couronnement. Comme l'Empereur (g) „ étoit à ſes pieds, *Celeſtin* „ qui lui mit la couronne ſur la tête hauſſa le pié, & „ fit tomber la même couronne, pour faire voir qu'il „ pouvoit la lui donner & la lui ravir. Baronius loüe „ cette action, mais les choſes ont à mon avis chan- „ gé de face, & de tous les Princes il n'y en a point „ qui voulût ſouſcrire fort ſincerement à l'opinion de „ ce Cardinal. „ Je cite l'Auteur qui parle ainſi.

(g) *Chevreau, Hiſtoire du monde l.* 5. *ch.* 2. *pag.* 75. *du* 3. *tome édit. de Holl.* 1687.

(B) *Pour éloigner les ſoupçons de ſupoſition elle acoucha publiquement.*] Voici un paſſage de Brantome qui merite d'être lu. (h) *Conſtance Reine de Sicile qui dés ſa jeuneſſe & toute ſa vie n'avoit bougé Veſtale du Cloiſtre en chaſteté, venant à s'émanciper au monde en l'âge de cinquante ans, qui n'étoit pas belle pourtant, toute decrepite voulut taſter de la douceur de la chair, & ſe maria & engroſſa d'un enfant en l'âge de cinquante deux ans, duquel elle voulut enfanter publiquement dans les plaines & prairies de Palerme, y ayant fait dreſſer une tente & un pavillon exprés, à fin que le monde n'entraſt en doute que ſon fruit eſtoit appoſté; qui fut un des grands miracles que l'on ait jamais veus du depuis ſainte Eliſabeth. L'hiſtoire de Naples dit pourtant, qu'on le reputa ſuppoſé, & fut il pourtant un grand perſonnage: mais ce ſont la pluſpart des braves que les baſtards, ainſi que me dit un jour un Grand.*

(h) *Brantome, Dames galantes tome* 2. *pag.* 207.

(C) *N'empêcherent pas qu'on ne dit que cet enfant étoit ſupoſé.*] Brantome vient de nous l'aprendre, mais voici un Auteur qui nous indiquera mieux les preuves. *Il a eſté verifié*, dit-il (i), *que des femmes aagées de cinquante ans & d'avantage avoyent fait des enfans. Nous en avons l'exemple en ceſte nonnain renommée, Conſtance, mere de Frideric II. laquelle tiree du cloiſtre fut unique heritiere & roine de Sicile. Icelle ayant conceu lignee en l'aage de cinquante deux ans paſſez, pour lever tout ſoupçon, fit dreſſer un pavillon en pleine place de certaine ville de Sicile, & en preſence des plus notables dames du pays voulut acoucher en public. Ce nonobſtant pluſieurs debatirent ceſte avanture, entre autres*

(i) *Camerarius, Meditat. hiſtoriques, vol.* 2. *liv.* 4. *chap.* 7. *pag.* 296. *de la traduction de Simon Goulart.*

Digitized by Google

* Voiez la remarque B.

† Le 10. d'Août 1557.

‡ Celui de Cateau en Cambresis conclu l'an 1559.

que cet enfant étoit supposé. Il y a des Auteurs qui soutiennent que Constance (D) n'étoit ni Religieuse, ni fort âgée lors qu'elle épousa Henri VI.

HENRI II. Roi de France, succeda à François I. son pere le dernier de Mars 1547. L'une des premieres choses qu'il fit, fut de se moquer de l'ordre que son pere lui avoit donné en mourant, je veux dire que dès les premiers jours de son regne il rapella (A) le Connetable de Mommorenci, que François I. avoit relegué pour de très-bonnes * raisons. Cette desobeïssance lui coûta (B) cher; car on peut dire que les plus fâcheux évenemens qui aient flêtri son regne, sont l'ouvrage du Connetable. Ce fut le Connetable qui par sa mauvaise conduite perdit la fameuse bataille † de St. Quentin; après quoi il fut la cause d'un traité de ‡ paix (C) beaucoup plus honteux à la Monarchie Françoise, que la perte de cette bataille. Peut-être n'eût-il pas

(h) Preface de l'hist. de François I.

(i) Mezer. abregé Chronolog. t. 4. p. 715.

(k) Id. hist. de France tom. 2. pag. 1132.

(l) Cela me fait souvenir de ces paroles de Trebellius Pollion: Pudet numerare inter hæc tempora quum ista gererentur, quæ sæpe Gallienus malo generis humani quasi per jocum dixerit. Nam quum ei nuntiatum esset, Ægyptum defeciſſe, dixiſſe fertur, *Quid? ſine lino Ægyptio eſſe non poſſumus?* Quum autem vastatam Asiam & elementorum concursionibus & Scytharum incursionibus comperisset, *Quid*, inquit, *ſine aphronitris eſſe non poſſumus?* Perdita Gallia arriſiſſe ac dixiſſe perhibetur, *Non ſine atrebaticis ſagis tuta Reſp. eſt?* Sic denique de omnibus partibus mundi, quum eas amitteret, quasi detrimentis vilium miniſteriorum videretur affici, jocabatur. *Trebell. Pollio in Gallienis duob. c. 6. p. m. 200.*

(1) Liv. 4. de l'Hist. de Naples.

tres le Marquis d'Ancone nommé Marquard, lequel offrit verifier que ceſt enfant n'eſtoit point iſſu de Henri & de Conſtance, ains eſtoit ſuppoſé, ce dit (1) *Pandolfe Collenuccio.* Si l'on a pu dire que les precautions les plus rafinées sont inutiles contre l'amour, on peut dire aussi qu'elles le sont contre l'ambition. Faites tout ce qu'il vous plaira, pour convaincre le public qu'un tel ou un tel accouchement n'est point chimerique, mais très-réel, on aura toûjours des reponses à vous faire: l'expedient qui guerit l'incredulité de St. Thomas, est presque le seul qui soit à l'epreuve de la chicane; *ſi je ne mets mon doigt*, &c. vous dira-t-on, comme faisoit cet Apôtre, *je ne le croirai point* (a). Je ne sai même si après l'attouchement on ne diroit pas, *j'ai bien vu & touché comment l'enfant eſt ſorti, mais non pas comment il eſt entré. Vôtre mari étoit-il capable de le faire?*

(a) Evangile de St. Jean chap. 20. v. 25.

(D) *Que Conſtance n'étoit ni Religieuſe ni fort âgée.*] C'est une opinion commune qu'elle fut tirée d'un Cloître, & qu'elle eut dispense de se marier avec l'Empereur Henri VI. & qu'elle conçut à l'âge d'environ 55. ans. Mais il y a des historiens qui nient cela. Voions la suite du passage de Camerarius que j'ai raporté. (b) *Peut eſtre que Jean Michel Brutus* (c) *a prins occaſion de ce recit, de uier tout à plat que Conſtance euſt onques eſté nonnain ou abeſſe, ni que le Pape Celeſtin l'euſt diſpenſée de ſe marier, d'autant que ſelon ſon calcul elle auroit eſté lors aagee de ſoixante ans. Au contraire, il allegue Hugues Falcand hiſtorien, lequel dit qu'alors elle eſtoit fille en fleur d'aage, qui fut mariee à Henri ſous le regne de Guillaume ſurnomme le Bon, lors que Frideric Barberouſſe vivoit encor: mais que la confuſion des temps a eſté cauſe de ceſt equivoque. J'eſtime, dit-il, qu'elle fut emmenee du palais royal en une abbaye de nonnains, lors que le peuple mutiné mit en priſon le roy Guillaume ſurnommé le mauvais, & qu'on ne trouva lieu plus commode pour la garantir durant telles tempeſtes. Icelles apaiſees, ceſte Princeſſe qui eſtoit en ſes droits, & non voilee ni profeſſe, demeura parmi les Nonnains juſques à ce qu'elle eſpouſa Henri.*

(b) Camerarius ubi ſupra.

(c) Lib. 2. de Inſtauratione Ital. C'est ainsi que Camerarius le cite dans l'édition Latine de Francfort 1658. pag. 276.

(A) *Il rapela le Connetable de Mommorenci.*] „(d) Son „pere lui avoit serieusement recommandé qu'il se ser„vit d'Annebaut, dans lequel il avoit trouvé beaucoup „d'experience, de sagesse, & de zêle, & nulle tache „d'avarice ni d'ambition, mais sur tout qu'il se don„nât bien de garde, s'il aimoit le bien de son état, „de rappeller le Connetable de Montmorency. . . . . „Neanmoins quoi qu'il lui eût toute sa vie porté une „très-respectueuse obeïssance, il ne defera rien à ses „commandemens apres sa mort. Il ôta l'administra„tion de toutes les affaires à Annebaut & au Cardinal „de Tournon, pour la donner à Montmorency. „ Nous allons voir que cette *très-reſpectueuſe obeïſſance* eut des exceptions, qui ne souffrent pas que Mr. de Mezerai en ait pu dire tout le bien qu'il en a dit. (e) *La precaution de François s'étendit juſqu'à defendre très-expreſſément au Dauphin ſon fils aîné, qui fut depuis Henri II. d'avoir aucune communication avec le Connetable. . . . .* Mais *tout ce qu'il obtint ſur ſon fils, fut de diſſimuler durant ſept ans entiers l'amitié qu'il avoit pour le Connetable. Il ne la diſſimula pas même avec tant d'adreſſe, que toute la Cour ne ſût qu'il ne ſe paſſoit aucun jour ſans qu'ils reçuſſent des lettres l'un de l'autre. Mais François premier ne ſe mit point en peine d'interrompre ce commerce, ſoit que le Dauphin & le Connetable euſſent également reüſſi à le lui cacher; ou que n'ayant plus d'autre fils que le Dauphin, il apprehendât de le choquer.* Ces paroles sont de Mr. Varillas, & peuvent être fort justement critiquées: car 1. si le Dauphin eût dissimulé durant 7. ans son amitié, il n'auroit pas *tant de fois preſſé* son pere *de rapeller le Connetable*, & neanmoins Mr. Varillas (f) assûre ce dernier fait. 2. Comment accorder l'alternative de cet Auteur avec ce que Mezerai debite (g), que le Roi se fâchoit beaucoup *de ce que le Dauphin malgré ſes defenſes entretenoit commerce avec le Connetable de Montmorency?*

(d) Mezerai au commencement de l'hiſtoire de Henri II. pag. 1057. du 2. vol. de l'hiſtoire de France.

(e) Varillas, hiſt. de Henri II. liv. 1. pag. 6.

(f) Hiſt. de François I. liv. 12. pag. 295.

(g) Abregé Chronolog. tom. 4. pag. 635.

(B) *Cette deſobeïſſance lui coûta cher.*] Mr. Varillas me fournira le commentaire de ce texte; je ne me contenterai pas de le citer quant au regne de Henri II. je reprendrai ses paroles d'un peu plus haut: *Les diſgraces du Connetable de Montmorency*, dit-il (h), *de l'Amiral Chabot, & du Chancelier Poyet, ſont racontées dans le neuviéme Livre de maniere à ne pas ſurprendre ceux qui auront lu dans la Republique de Bodin, que François Premier devenoit de plus mechante humeur à proportion qu'il approchoit de la vieilleſſe: Qu'il avoit été convaincu par ſa propre experience, de n'avoir pas choiſir deux hommes moins propres aux intrigues du cabinet, que l'étoient Montmorency & Chabot; & qu'encore qu'il ne pût pas attribuer le même défaut à Poyet, ce Chancelier en avoit un autre auſſi grand, qui conſiſtoit à pouſſer les affaires trop loin: Que c'étoit là la ſource de tous les malheurs arrivés à Sa Majeſté; & que ſi elle continuoit de ſe ſervir des mêmes Miniſtres, elle ne devoit point attendre de plus favorable ſuccés. L'évenement juſtifia que les trois Miniſtres qui furent mis en la place des diſgraciés, étoient plus capables qu'eux de la remplir; & que ſi Henri II. n'eût pas depuis retabli le Connetable de Montmorenci, il n'auroit pas été contraint de rendre pour le recouvrer cent quatre-vingt dix-huit villes ou places fortes, & preſque autant d'étenduë de païs qu'en contenoit le tiers de la France.*

(C) *Traité de paix beaucoup plus honteux à la Monarchie Françoiſe.*] Mr. de Mezerai qui est celui de tous les historiens de France qui favorise le plus hautement les sujets contre la Cour, ne laisse pas de blâmer la joie que le peuple temoigna de cette paix. *Le peuple*, dit-il (i), *qui ſouhaite toûjours la paix à quelque prix que ce ſoit, en temoigna grande rejouiſſance. . . Mais le party des Guiſes, les ſages politiques, toute la Nobleſſe la blamoient hautement, comme une tromperie manifeſte qui faiſoit perdre à la France* 198. *places fortes pour trois ſeulement qu'on lui rendoit, qui étoient Ham, le Catelet, & Saint Quentin.* Il parle plus fortement dans sa grande histoire (k); car en raportant les articles de cette paix, il insere après ces paroles, *que pour unir plus fortement les cœurs des Princes*, cette parenthese (mais plutôt pour couvrir de quelque honnête pretexte la honte & la perte que la France recevoit de ce malheureux Traité); & voici ce qu'il dit vers la fin de la même page: „ Ces articles étant aportez au „ Roi, & communiquez par sa Majesté aux Princes & „ aux plus grans de son Etat, il y eut peu de gens qui „ ne les jugeassent entierement desavantageux & hon„teux à la France; aussi les condamnoit-elle univer„sellement par ses murmures. Brissac en ayant eu „ avis, bien qu'on lui en eût dissimulé les arti„cles, depecha en Cour Boyvin-Villars, celui qui nous „ a laissé les memoires de la guerre de Piemont, avec „ des instructions pour lui exposer ses très-humbles „ remontrances, & le detourner de cette paix si desa„vantageuse. Concluant que si sa Majesté étoit reso„lue de rendre ce qu'elle possedoit en Italie, qui va„loit la meilleure Province de son Royaume, & lui „ pouvoit raporter tous frais faits 300. mille écus de „ revenu dans ses coffres, il ne lui demandoit pour „ toute recompense de ses bons services sinon qu'il „ lui plût le bannir, lui & toutes les forces qui étoient „ delà les Monts comme rebelles, & qu'il sauroit bien „ conserver les places qu'il tenoit aux depens du Mila„nois & de la Seigneurie de Genes, ou qu'au moins „ il mourroit glorieusement dans un païs d'où toutes „ les forces de l'Europe ne lui avoient pu faire lâcher un „ seul pouce, depuis dix ans qu'on lui en avoit commis „ la defense. . . Le Roi temoigna avoir son zêle fort „ agreable, mais au reste ayant le cœur tout-à-fait „ porté à la paix, il repondit *que quand il la feroit aux „ conditions qu'on lui propoſoit, il retiendroit encore aſſez „ de quoi ſe faire craindre à ſes ennemis* (l). Sur quoi „ Guise poussé ou de son propre interêt, ou des mou„vemens de son honneur & de sa conscience, l'inter„rompant hardiment lui dit, vôtre Majesté, SIRE, „ me pardonnera si je lui dis que ce n'est pas en bien „prendre

(i) Mezer. abregé Chronolog. t. 4. p. 715.

(k) Id. hist. de France tom. 2. pag. 1132.

(l) Cela me fait souvenir de ces paroles de Trebellius Pollion: Pudet numerare inter hæc tempora quum ista gererentur, quæ sæpe Gallienus malo generis humani quasi per jocum dixerit. Nam quum ei nuntiatum esset, Ægyptum defeciſſe, dixiſſe fertur, *Quid? ſine lino Ægyptio eſſe non poſſumus?* Quum autem vastatam Asiam & elementorum concursionibus & Scytharum incursionibus comperisset, *Quid*, inquit, *ſine aphronitris eſſe non poſſumus?* Perdita Gallia arriſiſſe ac dixiſſe perhibetur, *Non ſine atrebaticis ſagis tuta Reſp. eſt?* Sic denique de omnibus partibus mundi, quum eas amitteret, quasi detrimentis vilium miniſteriorum videretur affici, jocabatur. *Trebell. Pollio in Gallienis duob. c. 6. p. m. 200.*

Digitized by Google

pas fait si aisément consentir Henri II. à cette paix desavantageuse, sans l'esprit (D) de persecution qui s'empara de ce Prince. Il merite aussi un grand blâme pour n'avoir pas donné de bons

„ prendre le chemin, & que quand elle éprouveroit „ 25. ans durant la fortune aussi contraire qu'elle l'eut „ l'année passée, elle ne sauroit perdre durant tout ce „ tems-là ce que l'on veut qu'elle rende en un seul „ jour. Il n'en coûta au feu Roi vaincu & prison- „ nier &c.„ Je laisse toutes les raisons du Duc de Guise, mais non pas ce qui les suit dans l'historien. *(a) Il dit beaucoup d'autres choses avec tant de vehemence, qu'il fit plusieurs fois changer de couleur au Roi, mais non pas de resolution: le dé en étoit jetté; & quiconque en fut cause ou ses favoris, ou son propre naturel, il avoit le courage si abatu qu'il ne pouvoit plus suporter la guerre. Il ratifia donc le traité, & la paix fut publiée le 10. jour du mois d'Avril. . . . . Tous les Auteurs François qui ont écrit de ce tems-là ont apellé cette paix la malheureuse & la maudite. Brissac ayant apris qu'elle étoit faite s'écria plusieurs fois,* ah misérable France que de maux. . . . . *Il demeura Gouverneur des 5. villes & des 8. chateaux que le Roi retenoit avec 8000. hommes de pied & 450. chevaux, & restitua les autres places, mais il en demolit auparavant la plus grande partie, & vendit les munitions selon le commandement qu'il en reçut du Roi; non sans beaucoup de peine à avoir l'argent & les ordres necessaires de la Cour, parce que le Connetable favorisant le Duc de Savoye, s'efforçoit de lui faire retomber ses places toutes entieres entre les mains, & même celles que le Roi s'étoit reservées.*

(a) *Mezerai ibid. pag.* 1134.

Nous verrons ci-dessous (*b*) que la Cour de France fut assez foible pour se laisser persuader sous Charles IX. & sous Henri III. l'évacuation du peu qu'elle s'étoit reservé; & il n'y a point de doute que sous Charles IX. le Connetable n'ait eu bonne part à cette faute. Quand on songe aux biens immenses qu'il amassa, l'on ne doit pas dire de lui comme de tant d'autres, qu'en faisant bien les affaires de son maître il faisoit très-bien les siennes; il faut dire qu'en faisant très-bien ses affaires il fit très-mal celles de ses maîtres. Ne s'alla-t-il pas liguer sous Charles IX. avec les Guises, & ne fut-il point cause de la prodigieuse puissance où ils monterent qui fut si funeste à la Monarchie, & qui pensa donner à la France une quatriéme race de Rois? Lors que François I. disgracia le Connetable, (*c*) *il le traita d'ignorant dans les deux principales fonctions de sa charge, qui étoit la guerre & la politique.* Voiez le portrait que les partisans des Guises font de lui dans Mezerai (*a*).

(b) *Dans la remarque G & H, où l'on verra encore des murmures contre la paix de l'année* 1559.

(c) *Varillas, Hist. de François I. liv. 9. p. 397. édit. de Hollande* 1690. *ad ann.* 1540.

Quelques critiques diront peut-être que Mr. de Mezerai extenuë trop les avantages accordez à Henri II. par le traité de Cateau. Pourquoi se contente-t-il de faire mention des trois villes qui furent renduës à la France? Pourquoi suprime-t-il la conquête de Calais, & celle de Mets, & de Toul, & de Verdun? Mais cette critique seroit très-mauvaise; car le traité de Cateau n'accorda point ces quatre places à Henri II. Il laissa l'Empire dans la pleine liberté de redemander la restitution des trois dernieres; & il engagea solennellement la France à restituer Calais à l'Angleterre au bout de huit ans. C'est à quoi ne prit point garde l'historien anonyme qui parla ainsi: „ (*e*) Le Roy de „ France rendit à celui d'Espagne tout ce qu'il avoit „ conquis sur lui deçà & delà les monts. Item, au „ prince de Piedmont la Bresse, la Savoye, le Pied- „ mont, excepté quatre villes: aux Genevois l'isle de „ Corse: Siene au Duc de Florence: & ne retint rien „ que Calais, sans gaigner un poulce d'autre terre en „ ceste longue & pernicieuse guerre qui avoit desolé „ tant de Provinces, saccagé, bruslé, ruiné tant de „ villes, bourgs, villages & chasteaux, fait mourir „ tant de Princes, seigneurs, gentilshommes, capi- „ taines, soldats, citadins & paisans, causé tant de ra- „ vissemens & violemens de femmes & filles: en un „ mot qui avoit mis sans dessus dessous toute l'Euro- „ pe. Le Roy rendit plus de deux cens (autres di- „ sent presques deux fois autant) places, pour la con- „ queste desquelles une mer de sang de ses sujets avoit „ esté espandue, les thresors du Royaume espuisez, „ son domaine engagé, & lui endebté de toutes parts.„ Cet historien suposé que pour le moins Henri II. vit agrandir ses Etats par la cession de Calais. C'est un mensonge. Tout le reste de son discours est solide; & comme il est sûr qu'on eût pu representer au Roi d'Espagne ce qu'Annibal (*f*) representoit au General des Romains, quels foudres ce discours-là ne lance-t-il point sur la tête de Henri II? On pouvoit dire au Roi d'Espagne que les pais dont il depouilloit la France par ce traité de paix, ne valoient pas les sommes immenses que la guerre lui avoit coûtées, ni tant de soldats & tant d'Officiers qu'il avoit perdus. Si cela étoit capable de diminuer la joie qu'une paix avantageuse lui faisoit sentir, quel auroit dû être le crevecœur du Monarque à qui elle étoit desavantageuse? Revenir d'une longue guerre les mains vuides, c'est une honte, disoit Homere (*g*). Il eût parlé bien plus fortement sur un cas tel que celui-ci.

(d) *Hist. de France, tome 2. pag.* 1135.

(e) *Histoire des choses memorables avenues en France depuis l'an* 1547. *jusques au commencement de l'an* 1597. *pag.* 61.

(f) *Voiez les Pensées diverses sur les Cometes n.* 113. *pag.* 658.

(g) Αἰσχρὸν τῶν ἀγαθῶν ἐπιβῆναι μὴ πειρήσαντα, κἠπὶ τοῖς ἐσθλοῖσι. Turpe diuque manere, inanemque redire. *Homer. Il. lib.* 2. *v.* 298.

(D) *L'esprit de persecution qui s'empara de ce Prince.*] Henri II. fut extremement severe contre les Reformez: il les faisoit mourir sans remission; mais ils ne laisserent pas de multiplier beaucoup sous son regne. S'ils ne furent pas fâchez de l'extrême consternation qui saisit la Cour de France, & la ville de Paris après la bataille de St. Quentin, ils ne firent que ce que la nature leur inspira: toute secte mal-traitée, & qui ne peut esperer quelque relâche qu'en cas que la Cour se trouve dans l'embarras, se rejouira des progrés de l'ennemi, sera bien-aise de voir ses persecuteurs si occupez des affaires du dehors, qu'ils ne sachent presque de quel côté se tourner. De toutes les sectes Chretiennes il n'y en a point de plus disposée à se conduire selon cet esprit, que la Communion de Rome. Ainsi l'on ne devroit pas s'étonner, quand ce que Mr. Maimbourg (*h*) assûre seroit veritable, savoir que les Protestans se prevalurent *de l'affliction publique où l'on étoit après la bataille de St. Quentin . . . . & se hasarderent de faire* leurs assemblées *en plein jour dans les rues les plus frequentées de Paris, & de paroître même en public, & de s'assembler en plein jour à grosses troupes dans le Pré-aux-Clercs, pour y chanter à haute voix les Pseaumes de Clement Marot.* Cela doit aprendre aux Princes que les édits de persecution les exposent à de grans inconveniens: cela est cause que leurs feux de joie affligent une partie de leurs sujets, & que les victoires de leurs ennemis la rempliſſent de consolation. S'ils se plaignent d'avoir de mauvais sujets, on leur doit repondre, c'est vous qui les rendez (*i*) tels; car de pretendre qu'un parti persecuté s'affligera des maux publics qui sont la source de son repos, & le fondement d'une esperance très-plausible de prosperité, c'est pretendre le retour des premiers siecles du Christianisme; or ces tems-là ne reviennent pas deux fois. C'est demander des hommes tout semblables à ceux du regne de mille ans, si jamais il vient. Mais retournons à Henri II. Dès qu'il vit que les Protestans (*k*) *pensoient profiter de la perte qu'on avoit faite à la journée de St. Quentin, il fit un nouvel édit portant defense à tous les juges de moderer la peine de mort, & de confiscation de tous les biens contre tous ceux qui seroient non seulement trouvez coupables du crime d'heresie, mais aussi convaincus d'avoir porté en France des livres imprimez à Geneve contre la doctrine de l'Eglise Catholique. Ainsi l'on proceda plus rigoureusement encore qu'on n'avoit fait auparavant contre les Calvinistes.* Mais comme cela n'empêchoit point qu'ils ne se multipliassent, & qu'il n'y eût même des personnes de la premiere qualité qui suivissent leur parti, le Roi vit bien que pour l'extirper il avoit besoin de faire la paix avec la maison d'Autriche; & ce fut sans doute l'un des grans (*l*) motifs qui le porterent à fermer les yeux sur le bon etat où il avoit remis ses affaires. Il avoit arrêté le progrés de ses ennemis, & il leur avoit même enlevé de très-fortes places. N'importe; il aima mieux leur accorder tout ce qu'ils voulurent, que de n'avoir pas ses coudées franches pour exterminer les Protestans de son Roiaume. C'est ainsi que l'on a vu la même Cour laisser perdre les occasions les plus favorables de s'agrandir l'an 1684. afin de s'apliquer uniquement à la supression de l'édit de Nantes. Ceux qui se laissent posseder de cet esprit, n'ont qu'à renoncer au titre de Conquerant. Si Henri II. avoit survêcu long tems à l'ignominieuse paix qu'il accepta, on ne l'eût vu occupé qu'à des tournois, & à des persecutions: mais il mourut peu après la signature. Mr. Maimbourg est un temoin recusable, sur la joie qu'il dit que les heretiques en eurent. Voici ses paroles: (*m*) *Aussi fut-il pleuré avec des larmes trés-veritables, & infiniment regreté de tous ses sujets, excepté des seuls Protestans, qui croyant être delivrez par sa mort de ce qu'ils appelloient la persecution de l'Eglise, firent éclater d'une maniere trés-indigne par leurs paroles, par leurs actions & par leurs écrits scandaleux, la joye excessive qu'ils en avoient.*

(g) Αἰσχρὸν τῶν ἀγαθῶν ἐπιβῆναι μὴ πειρήσαντα, κἠπὶ τοῖς ἐσθλοῖσι. Turpe diuque manere, inanemque redire. *Homer. Il. lib.* 2. *v.* 298.

(h) *Maimbourg hiſtoire du Calvinisme l.* 2. *pag.* 96.

(i) *Apliquez ici ce mot de Seneque contre ceux qui se plaignent des ingrats:* Multos experimur ingratos, plures facimus. *Seneca de beneficiis, lib.* 1. *c.* 1.

(k) *Maimbourg ibid. pag.* 100.

(l) *Voiez dans la remarque* ΚΔΔ *les paroles du Cardinal de Lorraine.*

(m) *Id. ib. pag.* 114.

On peut faire à l'égard de Henri II. la même remarque qu'a (*n*) l'égard de François I. Il attaquoit le parti par les girouettes; il lui enlevoit quelques tuiles, pendant qu'il lui bâtissoit des forts: il faisoit mourir en France quelques petits particuliers, & en même tems (*o*) il se liguoit avec les Protestans d'Allemagne contre Charles

(n) *Voiez la remarque N de l'article* François I.

(o) *Le Roi . . . resolut de s'apliquer de toute sa force à la grande affaire de la Religion, pour laquelle il avoit un trés-grand zéle, sans qu'il se soit jamais relâché durant tout son regne sur ce point-là, non pas même quand il fit alliance pour des interêts purement politiques avec les Princes Protestans d'Allemagne contre l'Empereur Charles-Quint.* Maimb. ib. pag. 110.

Digitized by Google

bons conseils à son maître par raport à la Ducheſſe de Valentinois, qui dans un âge diſproportionné à celui de Henri II. ne laiſſoit pas de le tenir dans ſes fers, & d'abuſer très injuſtement de cet eſclavage. Le Connetable bien loin de fortifier ce Prince contre les pieges de cette femme, s'intrigua pour elle, & ſe devoüa à ſa faction †. C'eſt dommage que le regne de Henri II. ait de ſi mauvais endroits; car il fut d'ailleurs remarquable par des actions glorieuſes, & par de très-beaux ſuccés qui mortifierent cruellement Charles-Quint. On ne ſauroit conteſter à Henri II. la gloire d'avoir été brave, & l'on dit qu'Eliſabeth Reine (E) d'Angleterre avoit de l'admiration pour lui de ce côté-là. Mais après tout ce ſera un éternel temoignage de ſa foibleſſe, & de l'empire que ſes Favoris exerçoient ſur lui, que contre l'avis des plus ſages têtes de ſon Roiaume, il ait ſigné le traité de paix de Cateau en Cambreſis; * *Paix non moins honteuſe à la France, que celle de l'Empereur Jovinian avec le Roy de Perſe, tant deſcriée par toute l'ancienneté*; paix qui par un ſeul coup de plume fit perdre dans un moment les travaux & les conquêtes de pluſieurs années, & une étenduë de païs qui égaloit ‡ le tiers du Roiaume. Il n'y eut perſonne qui profitât de cette honte de la France autant que le Duc de Savoie; car outre qu'il fut retabli dans ſes Etats, il épouſa la (F) ſœur de Henri II. Princeſſe de grand merite, & qui ſçut duper la (G) Cour de France fort avantageuſement pour ſon mari. Elle

† Voiez l'article Poitiers.

* *Paſquier lettr. liv. 15. tom. 2. pag. 221. Voez auſſi liv. 4. tom. 1. pag. 471.*

‡ *Monluc, memoires liv. 4. pag. m. 789.*

(a) *Voiez la remarque V.*

(a) *Voiez l'article de la Reine* Eliſabeth, *remarques G & P.*

(b) *Addit. aux Memoires de Caſtelnau tom. 2. pag. 577.*

(c) *Pag. 78. & ſuiv.*

(d) *Grotius, epiſt. 157. 1. part. pag. 60.*

(e) *Pag. 367. édit. de Cologne 1695.*

(f) *Brantome, Diſc. de Henri II. au 2. tome de ſes Memoires, p. 60. 61.*

(g) *Tome 2. pag. 261.*

(h) *Voiez le Laboureur, Addit. aux Memoires de Caſtelnau, to. 1. pag. 750.*

(i) *Memoires des Dames illuſtres.*

(k) *Le Laboureur ib. pag. 752.*

(l) *Il ſe trompe, elle étoit née le 5. Juin 1523. & fut mariée en 1559.*

(m) *Mr. le Laboureur publia ſon livre l'an 1659.*

Charles-Quint &c. & vouloit bien être apellé *le protecteur de la liberté Germanique*, c'eſt-à-dire en ce tems-là le protecteur des Proteſtans (z). Les autres Princes Catholiques tenoient la même conduite (a). Je trouve memorables ces paroles de Mr. le Laboureur: *Pour arracher la zizanie d'avec le bon grain*, dit-il (b), *Dieu ne veut choiſir que des Princes innocens & de bonne vie, & il ne ſe veut point ſervir des mains politiques, comme étoient celles des Conſeillers de toutes les couronnes Catholiques de ce tems-là, qui ne nettoyoient leurs champs que pour en jetter l'yvraye dans ceux de leurs voiſins, & qui ne pourſuivoient l'Hereſie que comme une faction contraire à l'autorité.* Charles-Quint, & les Rois d'Eſpagne ſes ſucceſſeurs ont favorite en pluſieurs rencontres les Proteſtans d'Allemagne, & les Proteſtans de France. Voiez en les preuves dans le 1. tome (c) de l'apologie pour les Catholiques compoſée par Mr. Arnauld. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſollicitoit des ſecours en Angleterre pour Mr. le Duc de Rohan. Ce que Grotius écrit ſur cela eſt remarquable. (d) *Validus eſt rumor, Gonthomerum, & qui in aula Anglica Hiſpanica ſunt factionis, apertè profiteri, non debere à Rege Britannicarum deſeri religionis conſortes in Gallia, ne ſi quando vetera jura repetere ipſi ſis animus, deſint, qui partes Anglicas ſequantur.* Voiez dans le teſtament politique du Marquis de Louvois (e) quelques reflexions ſur les violences exercées en Hongrie contre les Proteſtans, par les ordres de la même Cour qui peu après a rendu de ſi grans ſervices aux Proteſtans de la Grand' Bretagne & de Hollande, que Louis XIV. & Jaques II. étoient reſolus d'oprimer, dit-on.

(E) *Eliſabeth Reine d'Angleterre avoit de l'admiration pour lui* du côté de la bravoure.] Brantome nous inſtruira là-deſſus: *J'ai oui conter à la Reine d'Angleterre qui eſt aujourd'hui*, dit-il (f), *que c'étoit le Roi & le Prince du monde qu'elle avoit plus deſiré de voir pour le beau raport qu'on lui en avoit fait, & pour la grande renommée qui en voloit par tout. . . . Etant à table deviſant familierement avec ces Seigneurs, elle dit ces mots (aprés avoir fort loué le Roi) c'étoit le Prince du monde que j'avois plus deſiré de voir, & lui avois déjà mandé que bien-tôt je le verrois, & pour ce j'avois commandé de me faire bien apareiller mes galeres (uſans de ces mets) pour paſſer en France exprés pour le voir.* Voiez le même recit dans les Memoires des Dames galantes, où il eſt expreſſément marqué que cette Reine deſiroit de voir Henri II. à cauſe qu'il étoit *brave, vaillant & genereux, & fort martial (g).*

(F) Le Duc de Savoie *epouſa la ſœur de Henri II. Princeſſe de grand merite.*] Elle s'apeiloit Marguerite comme ſa tante la Reine de Navarre, & avoit comme elle beaucoup d'inclination à l'étude, & à proteger les Savans. Elle fut ſoupçonnée d'avoir goûté les nouvelles opinions, (h) & d'en avoir communiqué quelque choſe à Catherine de Medicis. Voiez ſon éloge dans Brantome (i), & dans Mr. le Laboureur. Ce dernier nous aprend un fait qui merite d'être ſçu. *Marguerite de France*, dit-il (k), *fut mariée à 46. (l) ans, & comme ſon âge ſembloit trop avancé pour croire qu'elle eût des enfans, on crut que le bruit de ſa groſſeſſe étoit une ruſe, pour obliger le Roi à lui remettre d'autant plus volontiers les places qu'il detenoit. C'eſt pourquoi le Sieur Hurant de Bois-Taillé Ambaſſadeur à Veniſe, manda en une lettre du 27. Juillet 1561. à Bernardin Bochetel Evêque de Rennes, Ambaſſadeur de France en Allemagne*, l'on dit que Madame de Savoye eſt groſſe, mais je croi que cela ſe fait ad aliquid. *Ce bruit ſe trouva vrai par la naiſſance de Charles Emanuel, ayeul du Duc de Savoye qui regne à preſent (m).*

(G) *Duper la Cour de France fort avantageuſement pour ſon mari.*] Le traité de Cateau portoit (n) *que dans 3. ans les droits que le Roi pretendoit ſur les terres du Duc de Savoye ſeroient examinez & reglez, par des Commiſſaires de part & d'autre.* Le Roi François II. & le Duc avoient nommé pour cela des Deputez l'an 1560. Les Deputez du Roi firent ſix demandes très-conſiderables; mais au lieu d'obtenir quelque choſe, la Cour de France abandonna toutes les villes qu'elle s'étoit reſervées. Elle ordonna par lettres patentes du 8. d'Août 1561. qu'on remît au Duc *Turin, Chivas, Quiers, & Ville neuve d'Aſt, à la reſerve des munitions & de l'artillerie, en eſchange de Pignerol, Savillan, & la Perouſe, avec leurs finages. Imbert de la Platiere Bourdillon, Lieutenant pour le Roy delà les Monts, forma pluſieurs difficultez, envoya de grandes remonſtrances au Conſeil pour empeſcher l'execution de cet ordre, & ne voulut obeir qu'aprés trois Juſſions, & ſur des deſcharges les plus ſolemnelles qu'il ſe put imaginer.* La Ducheſſe joüa bien ſon rôle dans cette negociation; *Sa prudence fut loüée d'avoir conquis par ſon adreſſe les places qui reſtoient à rendre, & que les Commiſſaires du Roi ne purent defendre contre ſa douce maniere de ſoulever innocemment les cœurs, & de forcer les places les plus imprenables.* C'eſt Mr. le Laboureur (o) qui dit cela. Brantome raconte fort au long toute cette affaire: les divers ſentimens des Miniſtres; les opoſitions formées par Bourdillon, & les manieres dont il ſe laiſſa flechir. Il en coûta bien des preſens au Duc & à la Ducheſſe de Savoie (p). Il reſtoit encore trois places aux François dans le Piemont, ſavoir Pignerol, Savillan & la Perouſe. La Ducheſſe ſeconda merveilleuſement ſon mari pour les retirer d'entre leurs mains, lors que Henri III. paſſa par Turin en revenant de Pologne. Je me ſervirai des paroles de Mr. Varillas. „ (q) Le Duc & la Ducheſſe de Savoye qui ſe propoſoient de faire ce que n'avoit pu faire l'Eſpagne lors „ qu'elle étoit la plus heureuſe, c'eſt à dire de renvoyer „ les François delà les Alpes, mirent en uſage un artifice tout nouveau, qui fut celuy des divertiſſemens „ & des feſtins qui ſe ſuccedoient de ſi prés les uns aux „ autres, qu'à peine reſtoit-il du temps pour dormir. „ Des relations de bonne main parlent d'une Collation ſuperbe qui coûta cent mille écus: le Duc & la „ Ducheſſe en avoient fait la depenſe, & ce fut pour „ ſe dedommager qu'ils preſſerent Henry trois de leur „ reſtituer Pignerol, Savillan, & la Perouſe. „ Henri III. leur promit qu'ils auroient ſatisfaction, & leur tint parole, car aiant tenu conſeil à Lion ſur cette affaire, l'évacuation de ces trois places y fut concluë, nonobſtant les fortes raiſons de celui qui y commandoit. C'étoit le Duc de Nevers. „ (r) Il eut la liberté de „ dire tout ce qu'il voulut, & la ſatisfaction que l'Ecrit qu'il preſenta pour apuyer ſa harangue, quoi „ que trés-ample, fut lu en preſence de Henry trois: „ Mais la reſtitution des trois Places n'en fut pas moins „ reſoluë, & Sa Majeſté luy donna de ſa propre bouche l'ordre de les évacuër. Il en devoit demeurer „ là, puiſque tout le monde luy rendoit la juſtice de „ croire qu'il avoit ſatisfait à ſa conſcience & à ſon „ honneur; mais il eut recours à d'autres précautions „ qui luy attirerent l'averſion de la Cour, & l'empêcherent long-temps de rentrer dans le Conſeil d'Etat. Il s'obſtina à ſollciter que l'ordre qu'il recevoit de la bouche du Roy, fût encore écrit de la „ propre main de Sa Majeſté: Que la Reine mere, les „ Princes du Sang, & les Officiers de la Couronne le „ ſignaſſent: Qu'il fût enregiſtré dans les Parlemens „ en ſuite de l'Ecrit qu'il avoit fait pour s'en diſpenſer,

(n) *Mezerai, Abregé Chronolog. tom. 5. pag. 41.*

(o) *Ubi ſupra pag. 751.*

(p) *Voiez dans les Additions aux Memoires de Caſtelnau tom. 1. pag. 847. & ſuiv. ce que Brantome dit ſur tout cela dans l'éloge d'Imbert de la Platiere Seigneur de Bourdillon.*

(q) *Varillas Hiſt. de Henri III. l. 1. p. 74.*

(r) *Id. ib. pag. 84.*

Digitized by Google

Elle n'étoit point jeune quand elle se maria ; & de là vint que les murmures (H) contre la paix s'étendirent jusques sur elle. C'est sans raison qu'un Auteur moderne a voulu justifier (I) la conduite de Henri III. qui paia si cherement l'accueil que lui fit cette Princesse. La paix de Cateau n'est pas le seul monument de la foiblesse trop simple de Henri II. L'impunité de ses Favoris, après tant de biens qu'ils (K) aquirent par des voies si injustes, en est un autre monument.

Il

„ ser, & que les principales Villes du Royaume l'in-
„ seraſſent dans leurs Archives. On luy accorda preſ-
„ que tout cela, mais ce ne fut pas sans luy reprocher
„ qu'il affectoit de se signaler aux dépens de son Mai-
„ tre, & qu'il devoit imiter le Marechal de Brissac,
„ qui s'étoit contenté en cas semblable de redoubler ses
„ trés-humbles remontrances, & de demander qu'on
„ luy envoyât un Successeur. „

(H) *Les murmures contre la paix s'étendirent juſques ſur elle.*] Brantome qui vivoit en ce tems-là nous va dire cavalierement quelques circonstances de ces murmures. „ (a) Ce mariage .... coûta bon
„ à la France, car de tout ce qu'on avoit conquis &
„ gardé en Piemont & Savoye l'espace de 30. ans, il
„ fallut qu'il se rendiſt en une heure, tant le Roy Hen-
„ ry desiroit la paix & aymoit sa Sœur, qu'il ne vou-
„ lut rien espargner pour la bien colloquer, mais pour-
„ tant la plus grande part de la France & de Piemont
„ en murmuroient, & disoient que c'estoit un peu
„ trop. D'autres le trouvoient fort estrange, & d'au-
„ tres fort incroyable, jusques à ce qu'ils l'euſſent
„ veu, & mesme les Estrangers s'en mocquoient de
„ nous, & ceux qui aimoient plus la France & son
„ bien en pleuroient, lamentoient, & sur tout ceux
„ de Piemont qui ne vouloient tourner à leur premier
„ Maistre: si les Ducs de Savoye le doivent justement
„ appeller Maistres & Seigneurs de Piemont, d'autant
„ que les Roys de France le sont esté d'autrefois, & sont
„ encore justes Seigneurs, titulaires & Maistres, legi-
„ timement leur appartient. Quant aux Soldats & Com-
„ pagnons de guerre qui estoient jà si long-temps ac-
„ coustumez aux garnisons, douceur, & belles nour-
„ ritures de ce pays, ne faut point demander ce qu'ils
„ en disoient, comment ils en crioient, s'en deſeſpe-
„ roient, & ce qu'ils en debagouloient, les uns tant
„ Gascons, qu'autres disoient. He Cap de Biou; faut-
„ il que pour une petite piece de chair qui est entre les
„ jambes de cette femme, qu'on rende tant de belles
„ & grandes pieces de terre. D'autres, elle devoit
„ bien garder l'espace de (b) quarante cinq ans sa vir-
„ ginité & son beau pucelage, pour le perdre pour la
„ ruine de la France. Que si de ce temps ils euſſent
„ esté autant dereglez, mutins & seditieux, comme
„ depuis on les a veus en nos guerres Civiles, asſurez-
„ vous, qu'un chacun en euſt pris sa part, & se fuſſent
„ saisis des places qu'on eust eu bien de la peine de les
„ en chasser. „ N'est-il pas étrange que Mr. le Laboureur qui avoit lu ces paroles tout fraîchement, nous vienne dire neanmoins, (c) *Qu'il n'y eut que certains politiques qui trouverent à redire qu'elle fut ſi cherement mariée, & TOUS LES AUTRES furent bien-aiſes qu'elle emportât avec ſoi une recompenſe qui fût du prix de ſon merite, & qu'on lui donnat en dot les Etats qu'on avoit pris ſur ſon mari.* Voilà le langage d'un faiseur d'eloge: un tel homme sans procuration se charge pourtant de faire au nom du public toutes les avances necessaires au panegyrique, & ne se met point en peine si le fait est refuté par les Auteurs les mieux instruits. Mezerai qui écrivoit une histoire, & non pas un panegyrique, s'est bien autrement (d) conformé que Mr. le Laboureur au temoignage de Brantome.

Je ne saurois lire ces paroles, (e) *& même les Eſtrangers s'en moquoient de nous*, sans m'écrier *que c'étoit un bon tems pour les Ecrivains du Païs-Bas, & de tout autre païs mal-intentionné pour la France. Quelles inſultes n'avoient-ils pas lieu de lui faire? Quelles fanfares n'avoient-ils pas lieu de publier?* Car je supose qu'ils étoient, ou peu s'en faut, de l'humeur du tems present.

(I) *Un Auteur moderne a voulu juſtifier la conduite de Henri III.*] Ce moderne est l'antagoniste de Costar. Ce dernier trouvoit mauvais (f) qu'on eût critiqué Voiture, pour avoir dit quelque part en se joüant, *qu'il eſtimoit plus un bon potage que le Panegyrique de Pline, & que la plus longue Harangue d'Iſocrate.* Monsieur de Girac, poursuit-il, *croit que* Monsieur de Voiture *eſt auſſi fou que ce Profane qui ceda ſon droit d'aiſneſſe pour une ſoupe de lentille, & que ce Prince des noſtres qui donna Pignerol pour un bon repas.* A quoi ne se porte-t-on point quand on est ému par la chaleur d'une querelle? On convertit en crimes les moindres fautes qui échapent à l'antagoniste. Girac qui par rapport à un autre homme se seroit aparemment contenté de representer que le mot de *fou* est trop fort, pour être employé à designer la faute d'un Prince, se rend delateur de crime d'état contre Costar son ennemi. Pesons bien toutes ses paroles. „ (g) Il a bien osé,
„ par un attentat punissable des plus severes chastimens,
„ porter son venin & sa malice sur la sacrée personne
„ de nos Roys. Ne compare-t-il (1) pas la liberalité
„ de Henry troisiesme à la *folie* d'Esaü, qui céda son
„ droit d'ainesse pour une souppe de lentilles? n'ap-
„ pelle-t-il pas *fou* ce grand Prince, pour avoir rendu
„ Pignerol au Duc de Savoye, qui avoit l'honneur
„ d'estre son Oncle, & de qui il attendoit de grands
„ secours, dans la pressante necessité de ses affaires?
„ A-t-on jamais pris Louïs XII. pour un *fou*, luy qui
„ fit present au Roy de Navarre de la Principauté de
„ Bearn, & qui détacha de ses Estats une piece de tel-
„ le importance? Personne a-t-il accusé de folie le peu-
„ ple Romain (2), quoi qu'il ait donné souvent des Pro-
„ vinces & des Royaumes entiers à divers Roys de ses
„ Amis? Et si Alexandre, comme dit Plutarque, eût
„ payé volontiers de l'isle de Chipre, des vers compo-
„ sez à sa loüange; un Roy de France, pour avoir ren-
„ du une place à son parent, qui l'avoit receu dans ses
„ Estats, avec beaucoup de frais & de magnificence,
„ passera-t-il pour insensé parmi des gens, qui auront
„ le moindre rayon de sens commun? „ Un peu après il demande si *M. Coſtar n'aprehende point de chatimens ſous le regne d'un Prince proche parent de Henry qui vivoit il n'y a pas ſi long tems?* & il cite ce que Guicciardin & Paul Jove ont dit de l'extrême veneration que les François ont pour leur Monarque. Il revient souvent (h) a la même accusation: il faut attribuer cela aux symptômes d'une espece de fievre qui saisit les Ecrivains, quand ils en sont aux repliques & aux dupliques.

Quand il nous auroit nommé tous les Souverains qui depuis le commencement du monde ont donné des villes, ou des Provinces, ou même des Roiaumes, il n'eût point persuadé aux experts, aux connoisseurs, qu'on ait jamais fait de pareils presens dans des circonstances semblables à celles de Henri troisiéme, sans commettre une folie. Henri trois se dessaisit de Pignerol en faveur d'un Prince qui devoit aux Espagnols son glorieux retablissement, & qui dans le fond de l'ame étoit Espagnol (i) à brûler, c'est-à-dire, toûjours prêt à favoriser le plus redoutable ennemi qu'eût alors la France. Ce fut à un tel Duc de Savoie que l'on livra une place qui ouvroit le Roiaume à l'ennemi, & qui tenoit en respect ce même Duc, pour l'empêcher de se liguer avec l'Espagne. Mais, dira-t-on, ce Duc avoit fait tant de caresses à Henri III. & tant de depenses pour le regaler à Turin; n'étoit-il pas juste de le regarder comme un bon & constant ami? Non; cela n'etoit point juste. Il n'y a que des ignorans qui puissent compter sur la constance de l'amitié entre Souverains. A voir les presens qu'ils se font, & les lettres qu'ils s'écrivent en tems de paix, on jureroit qu'ils s'aiment de tout leur cœur, & qu'ils s'aimeront ainsi toute leur vie; mais il est vrai très-souvent qu'ils negocient en ce tems-là un engagement à la rupture, & qu'ils n'ont dessein de se rendre du service les uns aux autres, que jusques à ce que l'occasion se presente de profiter d'une hostilité. Jamais cela ne fut auſſi veritable, qu'au tems qu'Henri trois recevoit mille caresses à la Cour du Duc de Savoie. Le Duc étoit entierement disposé à profiter des confusions qu'il voioit en France, & de s'aider pour cela des Espagnols; & il laissa un fils qui fut l'heritier de cette passion, & qui non seulement s'empara du Marquisat de Saluces, mais auſſi forma des conspirations qui avoient pour but le demembrement de la France, & la ruine totale de la Monarchie (k). Peut-on donc assez blâmer la bevuë de Henri troisiéme? Voiez la remarque F de son article.

(K) *Qu'ils aquirent par des voies ſi injuſtes.*] De peur qu'on ne m'accuse d'outrer les choses, je me servirai des termes de Mezerai. „ (l) Les depenses
„ que lui firent faire ceux qui disposoient de sa faveur
„ & de ses affaires, & dont ils convertirent une bon-
„ ne partie à leur profit furent si excessives, qu'il fut
„ charger le Royaume de grans impôts, & s'endetta
„ de plus de 40. millions de livres. Avec cela ils rui-
„ nerent encore quantité de familles par une damna-
„ ble convoitise. C'est que l'invention des partis &
„ des

(a) *Memoires des femmes illuſtres p. m. 325.*

(b) *Mezerai* abreg. Chronol. tom. 4. pag. 722. *dit qu'elle* étoit dans la 37. année de son âge: *il a raiſon; car elle étoit née le 5. de Juin 1523. Voiez ci-deſſus pag. 1515. lettre L.*

(c) *Additions à Caſtelnau, tom. 1. pag. 751.*

(d) *Ci-deſſus remarque C. lettre k.*

(e) *Brantome ubi ſupra.*

(f) *Suite de la Defenſe de Voiture, pag. 172.*

(g) *Replique à Coſtar, fol. 1. pag. 8.*

(1) *Pag. 173.*

(2) *Voiez Val. Max. liv. 4. chap. 8. Tite Live liv. 30. &c. Plut. de la fort. d'Alex. diſc. 2.*

(h) *Voiez la page 91. où il inſinuë que Coſtar meritoit d'être mis à la Baſtille, pour avoir apellé Henri III. fou. Voiez auſſi la page 190.*

(i) *Tant qu'elle a vécu elle a toûjours perſuadé & gagné Monſieur de Savoie ſon mari à bien entretenir la paix, & ne ſe debander lui qui étoit Eſpagnol pour la vie contre la France, ainſi qu'il fit depuis après qu'elle fut morte.* Brantome, femmes illuſtres. pag. 328.

(k) *Voiez l'article* Gontaut, *pag. 1370. remarque D.*

(l) *Hiſtoire de France, tome 2. pag. 1138.*

Digitized by Google

Il mourut de la bleſſure qu'il avoit reçuë * dans un tournoi. Avanture étrange, & plus extraordinaire encore que funeſte, car je ne croi point que jamais il y eut eu des Monarques qui euſſent perdu la vie dans de telles occaſions. Il lui auroit été infiniment plus glorieux de la perdre dans une bataille, que dans ces jeux de combat, ou dans ces combats de paix où d'ailleurs il ſe comporta d'une maniere peu convenable à ſa dignité, (KΔ) & plus ſeante à un jeune Cavalier, qu'à la Majeſté roiale. On fit bien des reflexions ſur cette triſte (KΔΔ) deſtinée. Il ne parla plus (L) depuis ſa bleſſure, & ainſi tous les diſcours qu'on lui attribuë ſont des contes forgez à plaiſir. La ſincerité avec laquelle les hiſtoriens François ont avoüé les defauts de ce Monarque, & l'ignominie qu'il fit ſouffrir à la nation, en preferant les conſeils du (M) Connetable aux remontrances du Duc de Guiſe, ne ſe voit guere dans les autres hiſtoriens. Ceux de la Religion s'imaginerent gagner beaucoup à ſa mort, mais ils éprouverent encore plus de rigueurs ſous François

* *Il fut bleſſé le 30. de Juin 1559. & mourut le 10. de Juillet de la même année.*

„ des monopoles n'étant pas alors ſi en uſage, ils ſe ſer-
„ virent d'une autre non moins pernicieuſe, ſavoir de
„ denoncer les plus riches ſous pretexte d'hereſie &
„ autres crimes, & de rechercher ou de faire des cou-
„ pables afin d'en avoir les depoüilles, ou de les con-
„ traindre d'acheter leur grace par leur interceſſion. „
Cet hiſtorien venoit de dire que Henri II. *n'eſt accuſé d'autre defaut que d'avoir eu l'eſprit trop facile, & plus capable d'être gouverné que de gouverner lui-même.* C'eſt un des plus grans defauts d'un Roi, parce qu'ordinairement ceux qui le gouvernent quand il eſt en cet état, font plus de maux qu'il n'en feroit s'il les gouvernoit.

(KΔ) *Il ſe comporta d'une maniere peu convenable à ſa dignité, & plus ſeante à un jeune Cavalier.*] C'eſt ainſi qu'en jugerent les perſonnes ſages, comme nous l'aprend un Auteur de ce tems-là. „ (a) L'on a ouvert
(a) *Paſquier lettr. liv. 4. to. 1. pag. 172. 173.*
„ le pas à un tournoy en la ruë ſainct Antoine devant
„ les Tournelles, avec toutes les magnificences & pa-
„ rades dont l'on s'eſt peu adviſer: & ce pour autant
„ que le Roy eſtoit l'un des tenans, ſuivy de Meſſieurs
„ de Ferrare, de Guiſe & de Nemoux. Ce que plu-
„ ſieurs perſonnes de bon cerveau trouvoyent eſtran-
„ ge: diſans que la majeſté d'un Roy eſtoit pour eſtre
„ juge des coups, & non d'entrer ſur les rangs. Meſ-
„ me que dans les vieux Romans les Roys en tels eſ-
„ tours n'avoyent appris de faire actes de ſimples che-
„ valiers, ains ou ſe deſguiſoyent, s'ils avoyent envie
„ d'entrer en la lice, ou bien du tout s'en abſtenoyent.
„ Toutesfois telle a eſté la meſadventure du Roy, qu'il
„ a voulu avoir le premier honneur de la jouſte. Et
„ croy que le deſir qui luy en prit, fut pour faire pa-
„ roiſtre aux eſtrangers combien il eſtoit adextre aux
„ armes & duit à bien manier un cheval. De ſorte
„ que ceux qui eſtoyent pres de luy, ne l'oſerent deſ-
„ tourner de ceſte entrepriſe. Choſe qui a depuis ap-
„ porté un miſerable ſpectacle à la France. „

(KΔΔ) *On fit bien des reflexions ſur cette triſte deſtinée.*] Je ne veux point alleguer le temoignage des Ecrivains Proteſtans: chacun voit que celui d'Etienne Paſquier aura plus de force. „ (b)
(b) *Id. ib. pag. 174. 175.*
„ noſtre bon Roy Henry eſt decedé. Et comme le
„ commun peuple ait naturellement l'œil fiché ſur les
„ actions de ſon Roy, auſſi ne s'eſt pas trouvee ceſte
„ mort ſans recevoir quelques commentaires & inter-
„ pretations de quelques uns. Car pour vous comp-
„ ter tout au long comme les choſes ſe ſont paſſees en
„ ceſte France, ſoudain que la paix fuſt faite; Monſieur
„ le Cardinal de Lorraine, qui en avoit eſté l'un des
„ premiers entremetteurs, declara en plein Parlement,
„ que l'opinion du Roy avoit eſté de la faire à quel-
„ que prix & condition que ce fuſt, pour de là en avant
„ vacquer plus à ſon aiſe à l'extermination & banniſſe-
„ ment de l'hereſie de Calvin. Et de faict le dixieſme
„ jour de Juin il ſe transporta en perſonne au milieu
„ de ſon Parlement, pour tirer de chaque Conſeiller
„ ſon advis ſur la punition des Heretiques. Surquoy
„ fut par pluſieurs opiné aſſez librement; quelques-
„ uns eſtans d'advis d'en faire ſurſoir la punition juſ-
„ ques à la deciſion d'un Concile general qu'ils di-
„ ſoient eſtre neceſſaire. Au moyen dequoy le Roy
„ eſmeu d'une grande & juſte colere commanda dés
„ l'inſtant meſmes à Mont-gommery de ſe ſaiſir de
„ quelques-uns de la compagnie qui avoyent opiné
„ plus librement qu'il ne vouloit. Leſquels furent ſur
„ le champ menez priſonniers dans la Baſtille. Par-
„ quoy diſoyent ces nouveaux commentateurs que ce
„ mal eſtoit advenu au Roy par un juſte jugement de
„ Dieu pour venger ces empriſonnemens tortionniers.
„ Que les opinions devoyent eſtre libres, & non ſon-
„ dees par un Roy, pour puis apres les ayant ouyes
„ envoyer les Conſeillers en une priſon cloſe. Que
„ Dieu l'avoit chaſtié par la main de celuy du miniſ-
„ tere duquel il s'eſtoit aydé pour faire ces empriſon-
„ nemens. Meſme que tout ainſi que le dixieſme de
„ Juin il avoit faict cette honte à la Cour de Parle-
„ ment, auſſi le dixieſme de Juillet enſuyvant, jour
„ pour jour, il eſtoit allé de vie à treſpas. Ainſi de-
„ viſoyent les aucuns du peuple ſelon leurs paſſions
„ particulieres de ceſte mort: ne cognoiſſans pas tou-
„ teſfois que les myſteres de Dieu nous ſont totale-
„ ment cachez, & tels que pour l'imbecillité de nos
„ ſens nous les rapportons ordinairement plus à nos
„ opinions, qu'à la verité. „ Anne du Bourg fut un de ceux que le Roi fit enfermer à la Baſtille, & celui contre lequel il ſe mit le plus en colere; car (c) *entre autres propos il dict qu'il* le *verroit de ſes deux yeux bruſler.* Fra-Paolo (d) remarque que *la Reine-Mere* fut *horriblement irritée de ce que les Luteriens publioient dans leurs Manifeſtes, que la bleſſure du Roi, ſon Mari, dans l'œil étoit une punition de Dieu, pour les menaces qu'il avoit faites* à Anne du Bourg, *en lui diſant* qu'il le vouloit voir brûler.

(L) *Il ne parla plus depuis ſa bleſſure.*] Preſque tous les hiſtoriens diſent qu'un éclat de la lance de Montgommeri ſauta dans l'œil de Henri II. & le bleſſa mortellement; mais ce qu'en dit Mezerai me ſemble plus vraiſemblable. Il *arriva*, dit-il (e), *que Montgommery lui ayant briſé ſa lance dans le plaſtron ne put retenir ſon bras, tellement qu'il lui donna dans l'œil droit avec le tronçon qui lui reſtoit à la main, avec ſi grande violence qu'il lui en paſſa un éclat juſqu'au derriere de la tête.* De cette façon Montgommeri pouvoit paroître infiniment plus criminel, quoi qu'au fond il n'eût point agi volontairement. L'hiſtorien ajoûte: *On ne ſut pas au vrai même en ce tems-là, ſi* le Roi *parla ou non depuis qu'il eut reçu le coup, la verité ayant été deguiſée par ceux qui étoient auprés de lui, ou renduë incertaine par les divers bruits qu'en firent courir ceux qui avoient divers interêts. Il y en a qui nous rapportent de belles remontrances qu'il fit à ſon fils: quelques autres ajoûtent même que quand on l'emporta hors des lices, il regarda vers la Baſtille où étoient les priſonniers du Parlement, diſant avec un grand ſoupir qu'il avoit peur d'avoir maltraité des hommes innocens, & que le Cardinal de Lorraine le reprenant auſſi-tôt, l'exhorta de rejetter cette penſée qui lui étoit ſuggerée par l'eſprit tentateur. D'autres maintiennent (f) qu'il perdit la parole & toute connoiſſance dès le moment qu'il fut frappé, ce qui eſt confirmé par le raiſonnement de pluſieurs Medecins, qui enſeignent qu'un homme devient neceſſairement muet lors qu'il a le cerveau bleſſé, ou ébranlé avec grande violence.* Allez vous fier après cela aux relations que l'on fait courir touchant les dernieres paroles des mourans (g).

(M) *Les conſeils du Connetable aux remontrances du Duc de Guiſe.*] Le Connetable priſonnier depuis la journée de St. Quentin, vouloit recouvrer ſa liberté à quelque prix que ce fût. Les Guiſes profitoient trop de ſon abſence. Voilà pourquoi il negocia un traité de paix où il accorda aux Eſpagnols tout ce qu'ils voulurent; & il conoiſſoit tellement le foible du Roi ſon maître, qu'il lui perſuada aiſément de conſentir à ce traité. Le Duc de Guiſe eut beau ſe ſervir de mille raiſons (h) demonſtratives, pour faire rejetter une paix qui ſacrifioit aux Eſpagnols la gloire du nom François, & plus de places en un jour qu'ils n'euſſent pu en conquerir dans un ſiecle, le Roi fut ſourd à tout cela. Il faut raporter ici une obſervation de Brantome (i): il pretend que Henri II. las & degoûté de l'inſolence de Meſſieurs de Guiſe, les voulut renvoier chez eux; mais pour cela il eut beſoin de recouvrer ſon Connetable, & de terminer la guerre: il lui manda donc & au (k) Marechal de Saint André, *de moienner une paix; ce qu'ils firent à nôtre deſavantage.* N'oublions pas l'autre machine: ces deux priſonniers & la Ducheſſe de Valentinois s'enrichiſſoient de la depouille des heretiques; qui doute que pour obtenir la paix ils n'aient fait accepter toutes ſortes de conditions, afin de vaquer tout à leur aiſe aux affaires de l'Inquiſition? Il eſt certain (l) que les cabales de cette Ducheſſe ſecondées par le Connetable, entraînerent le Roi dans ce precipice.

(c) *La Place, comment. de l'eſtat de la religion & republique fol. m. 19.*
(d) *Fra-Paolo hiſt. du Concile de Trente liv. 5. pag. 400. de la verſion d'Amelot édit. 1686.*
(e) *Mezerai hiſt. de France to. 2. pag. 1138.*
(f) *Mezerai dans ſon abregé chronolog. t. 4. p. 721. ſe fixe à ce ſentiment.* Le coup fut ſi grand, *dit-il*, qu'il le renverſa par terre, & lui fit perdre la connoiſſance & la parole. Il ne les recouvra jamais plus. D'où l'on peut convaincre de faux tous les differens diſcours que les uns & les autres lui mirent à la bouche, ſelon leurs interêts & leurs paſſions.
(g) *Voiez ci-deſſus pag. 1436.*
(h) *Mezerai les raporte amplement. Voiez ci-deſſus page 1514. col. 1. au commencement.*
(i) *Eloge de Henri II. tome 2. pag. 92.*
(k) *Il étoit priſonnier tout comme le Connetable.*
(l) *Voiez Belcarius lib. 28. n. 17. & ſeq.*

Digitized by Google

çois II. & humainement parlant c'étoit fait d'eux (N) dans la France, ſi François II. eût vêcu encore deux ans. On les accuſe d'avoir (O) temoigné leur joie d'une façon trop inſultante ſur la fin tragique de Henri; mais on ne peut rien voir de plus modeſte là-deſſus que * Theodore de Beze. J'ai oublié d'obſerver que ce Prince n'étant encore que Daufin, vivoit avec le Duc d'Orleans ſon frere dans une meſintelligence qui coûta (P) bon à la France, & qui auroit été beaucoup plus funeſte ſi le Duc n'étoit pas mort. Que (Q) ſçait-on s'il n'auroit pas diſputé la ſucceſſion. Les Dames avoient eu la hardieſſe de faire courir des horoſcopes qui ne pouvoient que fomenter la jalouſie de ces deux freres. Elles avoient montré à François I. (QΔ) ces pretendues predictions aſtrologiques. Caſtellan les refuta, l'évenement les a refutées encore mieux. Pluſieurs Auteurs diſent qu'un fameux (R) tireur d'horoſcopes avoit predit que Henri II. ſeroit tué en duel.

* *Voiez la remarque O, à la fin.*

(N) *C'étoit fait d'eux dans la France ſi François II.*] C'eſt le ſentiment de Theodore de Beze; car aiant étalé toutes les raiſons qui leur promettoient un meilleur tems après la mort de Henri, il ajoûte: (a) *Mais Dieu en avoit diſpoſe tout autrement voulant avoir l'honneur qui luy apartient d'avoir redreſſé ſon Egliſe par ſon ſeul bras & effort, d'autant plus admirable que la reſiſtance des plus grands auroit eſté plus forcenee. Ce fut donques durant le regne de François deuxieſme, ſucceſſeur de Henry, que la rage de Satan ſe deborda à toute outrance: de ſorte qu'il ſe peult dire de ce regne n'ayant duré que dixſept moys, ce que dict Jeſus Chriſt en S. Matthieu, à ſavoir que ſi ces jours là n'euſſent eſté abregés, perſonne ne ſeroit eſchappé, mais qu'à cauſe des eſleus ils ont eſté abregés.* Le detail des meſures que l'on avoit priſes pour ruiner entierement le parti, ſe voit en très-peu de pages dans Mr. Maimbourg (b). Prenez garde aux (c) paroles qu'il met en tête de ce detail.

(a) *Hiſt. Eccleſiaſt. des Egliſes Reformées, l. 3. p. 212.*

(b) *Hiſt. du Calviniſme l. 2. pag. 157. 158. 159.*

(c) *Toutes les choſes ſe trouvoient alors* (c'eſt-à-dire lors que François II. mourut) *tellement diſpoſées pour la ruine entiere du Calviniſme en France, qu'elle ſembloit être abſolument inévitable.* Ibid. pag. 157.

(O) *On les accuſe d'avoir temoigné leur joie.*] J'ai deja cité (d) ſur cela Mr. Maimbourg; & voici les paroles de Mezerai. „ (e) Comme ce Prince avoit eu „ une grande bonté il fut pleuré de tous ſes peuples, „ horſmis des nouveaux Sectaires, qui croyoient que „ ſa mort ſeroit leur liberté & leur accroiſſement. Ils „ en eurent tant de joye qu'ils en firent des chanſons, „ & des actions de graces à Dieu; ou plûtôt des blaſ„ phémes, oſant dire que le Tout-puiſſant l'avoit fra„ pé ſous les murailles de la Baſtille, où il tenoit les „ Innocens en priſon. „ Il ne faut pas trouver étrange que dans un grand nombre de gens il ſe rencontre quelques indiſcrets; mais c'eſt une choſe très-loüable que l'hiſtorien des Egliſes Reformées ait gardé la moderation que l'on va voir. (f) *Ne reſtoit rien en apparence, ſinon un treshorrible ſpectacle d'extreme deſolation, quand le Seigneur y pourveut. Car le Roy Henry au plus fort de ſes triomphes de la paix joints avec le Mariage . . . . courant en lice . . . . fut atteint d'un contrecoup d'une lance . . . . & mourut le 10. jour de Juillet ſuivant. Choſes eſtranges furent remarquées en la mort tant inopinée de ce Prince qui de ſa nature eſtoit debonnaire, mais ne voyoit ni oyoit que par les yeux & aureilles de ceux qui le poſſedoient & gouvernoient à leur appetit.*

(d) *Dans la remarque D.*

(e) *Hiſtoire de France, tome 2. pag. 1139.*

(f) *Theodore de Beze, hiſt. Eccleſiaſt. des Egliſes Reformées, l. 2. p. 195.*

(P) *Une meſintelligence qui coûta bon à la France.*] La faction du Dauphin avoit pour chef Diane de Poitiers, qui étoit maitreſſe de ce Prince. Cela fut cauſe que la Ducheſſe d'Etampes embraſſa les interêts du Duc d'Orleans. J'ai parlé ailleurs (g) du prejudice qu'aporterent aux affaires de François I. les intrigues de cette Ducheſſe.

(g) *Dans la remarque P de l'article de François I. Voiez auſſi la remarque E de l'article* Etampes.

(Q) *Si* le Duc d'Orleans *n'auroit pas diſputé la ſucceſſion.*] Tavanes qui étoit à ſon ſervice, & qui avoit une paſſion demeſurée de s'agrandir, eſperoit beaucoup de l'ambition de ce Prince, „ (h) qui penſoit à „ ſe rendre ſouverain du vivant du Dauphin ſon frere „ aîné. Auſſi l'Empereur Charles V. le flatoit-il fort „ dans ſon honneur, par des eſperances qui lui avoient „ bien élevé le courage; c'eſt pourquoi étant à l'extremité à Fuenmontier, où il avoit été temerairement „ defier la mort dans une maiſon peſtiferée qu'il choiſit exprés, Tavannes ſon confident lui étant venu „ aporter la nouvelle de l'exploit qu'il avoit fait ſur „ la garniſon de Calais, dont il avoit tué huit cens „ hommes, & fait quatre cens priſonniers, il lui dit „ ces mêmes mots, mon ami je ſuis mort, tous nos „ deſſeins ſont rompus; mon regret eſt de ne pouvoir recompenſer vos merites. „

(h) *Le Laboureur, Addit. aux Memoires de Caſtelnau, to. 2. pag. 572.*

(QΔ) *Les Dames . . . . avoient montré à François I. ces pretendues predictions aſtrologiques. Caſtellan les refuta.*] Environ deux ans avant la mort de ce Prince, certaines femmes qui avoient beaucoup de part à ſon amitié, lui dirent que les aſtres promettoient de grandes conquêtes au Duc d'Orleans, & annonçoient que le Dauphin ne ſeroit rien qui fût digne de la qualité de Roi de France. Elles tenoient ces diſcours parce qu'elles conoiſſoient l'affection particuliere de François I. pour ce Duc, & parce qu'elles ſouhaitoient de s'enrichir par le credit de ce jeune Prince. Elles le loüoient; elles l'élevoient juſques au ciel, & decrioient le Dauphin (i) comme un eſprit lourd & peſant, & d'une étoile la plus malheureuſe du monde. Caſtellan ne put ſoufrir ni leurs flateries, ni leurs mediſances; il ſe tourna vers ces Dames, & les regardant d'un ſourcil froncé, il leur dit que l'aſtrologie étoit malaiſée à aprendre, & qu'il étoit encore plus malaiſé de l'ajuſter aux évenemens humains: il ajoûta que la vanité & l'impudence des aſtrologues les rendoient indignes d'être crus; qu'il avoit autrefois étudié ces matieres ſous (k) Turreau, & qu'il y avoit fait autant de progrés qu'aucun autre; que par une eſpece d'amuſement, & pour ſatisfaire les curieux, il avoit dreſſé avec toute l'exactitude poſſible l'horoſcope du Dauphin, & celui du Duc d'Orleans; & que ſelon les regles de cette ſcience des aſtres il avoit trouvé que le Duc devoit avoir l'ame bonne, grande, guerriere; être ſoutenu des forces & de l'amitié des grans, & (l) parvenir à une puiſſance très-conſiderable: que le Dauphin ne lui ſeroit pas inferieur, ni à l'égard de la vertu militaire, ni à l'egard des autres vertus dignes d'un Prince; & (m) regneroit très-heureuſement vainqueur de ſes ennemis: mais que toutes ces manieres de predire l'avenir étant vaines & douteuſes, le plus ſûr étoit de ſe fonder ſur les mœurs, & ſur le genie de l'un & de l'autre de ces deux Princes, pour conjecturer ce qui leur arriveroit. Le Roi écouta favorablement ce diſcours-là: les flateurs & les flateuſes s'en indignerent. Le Dauphin aiant apris que Caſtellan avoit parlé de la ſorte, en eut une joie extrême, non à cauſe qu'il avoit été loüé, mais à cauſe que l'on s'étoit declaré pour l'innocence auprès de François I. à (n) qui il craignoit qu'on ne le renduſt odieux, *apud quem ne in ſuſpicionem aut odium traheretur metuebat* (o). Maudites peſtes de Cour! qui pourroit vous deteſter ſuffiſamment? Quelle malignité que de nourrir par tant d'artifices la jalouſie de deux freres! N'oublions pas que l'aſtrologie de Caſtellan fut fauſſe à l'égard du Duc d'Orleans. Il mourut peu de tems après; & cependant elle lui avoit preſagé une très-grande puiſſance, que Caſtellan conſideroit comme une choſe à venir; & il ne pouvoit pas la conſiderer autrement en ce tems-là; car ce Prince mourut 19. mois ou environ avant ſon pere, & n'avoit pas encore 24. ans.

(i) *Animo lento & ſopito infelici quodam ſyderum poſitu natum. Gallandius ubi infra pag. 73.*

(k) *Voiez ci-deſſous pag. 843. remarque C.*

(l) *Valde potentem futurum. Id. ibid.*

(m) *Suorum hoſtium late victorem felicisſimum regnaturum comperiſſe. Id. ib.*

(n) *Tiré de la vie de Pierre Caſtellan compoſée par Gallandius ch. 44. pag. 72. & ſeq.*

(o) *Id. ib. pag. 74.*

(R) *Qu'un fameux tireur d'horoſcopes avoit predit.*] Voions ce qu'en dit Brantome. „ (p) J'ay ouï con„ ter & le tiens de bon lieu, que quelques années „ avant qu'il mouruſt (aucuns diſent quelques jours) „ il y eut un devin qui compoſa ſa nativité, & la luy „ fut preſenter, au dedans il trouva qu'il devoit mou„ rir en un duël & combat ſingulier: Monſieur le Con„ neſtable y eſtoit preſent, à qui le Roy dit, Voyez, „ mon compere, quelle mort m'eſt preſagée. Ah! „ Sire, reſpondit Monſieur le Conneſtable, voulez„ vous croire ces marauts, qui ne ſont que menteurs „ & bavards? Faites jetter cela au feu. Mon compe„ re, repliqua le Roy, pourquoy? ils diſent quelque„ fois verité; je ne me ſoucie de mourir autant de „ cette mort que d'une autre, voire je l'aimerois „ mieux, & mourir de la main de quiconque ce ſoit, „ pourveu qu'il ſoit brave & vaillant, & que la gloire „ m'en demeure: & ſans avoir eſgard à ce que luy „ avoit dit Monſieur le Conneſtable, il donna cette „ prophetie à garder à Monſieur de l'Aubeſpine, & „ qu'il la ſerraſt pour quand il la demanderoit. . . . „ (q) Or le Roy ne fut pas pluſtoſt bleſſé, penſé & „ retiré dans ſa chambre, que Monſieur le Conneſta„ ble ſe ſouvenant de cette prophetie, appella Mon„ ſieur de l'Aubeſpine, & luy donna charge de l'aller „ querir, ce qu'il fit, & auſſi-toſt qu'il l'euſt veuë & „ leuë les larmes luy furent aux yeux. Ah! dit-il, voi„ là le combat & duël ſingulier où il devoit mourir, „ cela eſt fait, il eſt mort: il n'eſtoit pas poſſible au devin „ de mieux & plus à clair parler que cela, encore que „ de leur naturel ou par l'inſpiration de leur eſprit fa„ milier ils ſont toûjours ambigus & douteux, & ainſi

(p) *Brant. Diſc. de Henri II. au 2. tome de ſes Memoires, pag. 50.*

(q) *Ibid. pag. 52.*

Digitized by Google

duel. Les variations avec leſquelles on raporte cette prediction ſufiroient ſeules à faire douter que (RΔ) les aſtrologues l'aient faite. Il eut dix enfans legitimes, & deux naturels. On conte des choſes aſſez remarquables touchant (S) les meres de ceux-ci.

Henri II. étoit né à Saint Germain en Laïe le 31. de Mars 1519. Il portoit le nom de Duc d'Orleans lors qu'il épouſa à Marſeille Catherine de Medicis le 28. d'Octobre 1533. Il n'avoit que 14. ans & quelques mois; cela fit craindre au Pape Clement VII. oncle de Catherine que le mariage ne fût pas conſommé la nuit des noces, & quelques Auteurs pretendent que par la curio-

„ ſi ils parlent toûjours ambiguement, mais là il par- „ la fort ouvertement. Que maudit ſoit le devin qui „ prophetiſa ſi au vray & ſi mal. „ Mr. de Thou ne fait pas comme Brantome, qui ne dit point comment s'apelloit le devin; il l'apelle Luc Gauric, & il ajoûte que cet horoſcope fut dreſſé à la priere de Catherine de Medicis, & qu'on s'en moqua juſques à ce que le Roi eût reçu cette bleſſure. Mr. de Thou debite cette prediction comme un fait certain (a). Mais ceux qui citent les propres paroles de Luc Gauric tirées de l'horoſcope de Henri II. meritent plus de croiance. Or il eſt certain par ces paroles que le devin promettoit une longue vie à ce Monarque, & qu'il ne le menaçoit point d'un duël funeſte. Gaſſendi n'a pas manqué de citer ce grand exemple, & d'ajouter que Cardan ne ſe trompa pas moins que Gauric dans l'horoſcope du même Prince. (b) *Conſtat ex hiſtoriis Henricum II. Galliæ noſtræ Regem obiiſſe anno ætatis quadrageſimo completo, ex oculari vulnere: En autem de eo Gaurici Vaticinium in Prognoſtico anni MDLVI.* Quoniam in ſui natalis penè divini ſchemate habuit Solem ſub gradibus ſuæ altitudinis Veneri ferè partiliter alligatum; quin & Lunam atque Venerem ſub Arietis Aſteriſmo, per Horoſcopum progredienteis, vivet fœliciſſimus annos LXX, deductis duobus menſibus; ſi nutu divino ſuperaverit annos inſalubreis LXIII. LXIV. & ſemper vivet in terris pientiſſimus. *Paria ſunt quæ idem Gauricus anteà ediderat, quæque à* (c) *Sixto referuntur. En & vaticinium Cardani, cùm de eodem Henrico loquens*, Erit certè, *inquit*, ſenecta tantò felicior quantò etiam plura fuerit expertus, *&c.* Cette matiere eſt ſi importante qu'elle merite que j'allegue un 2. temoin: ce n'eſt pas un homme qui ſe fonde ſur un ouï-dire; il raporte ce qu'il a lu dans les écrits même de Gauric; il y a vu les predictions les plus heureuſes que l'on pouvoit ſouhaiter à Henri II. (d) *Et memini in Italia quaſdam Ephemerides annuas Luca Gaurici vidiſſe, in quibus cùm pro libertate ſcribendi quæ tunc vigebat, ſingulis Principibus Europæis maximas felicitates, aut graviſſima damna minaretur, nihil poſtea perinde cecidit, ac ipſe futurum prædixerat: Atque utinam Henricus ſecundus, quem ille extrema tantum ſenectute, & morbo placidiſſimo fatis conceſſurum dixerat, non ætate potius florenti, & tam acerbo, præcipitique fato nobis ereptus fuiſſet.*

(RΔ) *Les variations . . . . . ſufiroient ſeules à faire douter que les Aſtrologues.*] Voions le narré d'Eſtienne Paſquier: on n'y trouve pas même le nom de Gauric: tout roule ſur d'autres gens, & ſur d'autres circonſtances. (e) *Auſſi ſemble-il que long temps auparavant . . . . . ce malheur euſt eſté taiſiblement prognoſtiqué* au Roi *par Hieroſme Cardan, lequel en un projet qu'il dreſſa de ſa nativité, luy promettoit toutes choſes aiſées ſur l'advenement de ſon regne, mais l'aſſeuroit au declin de ſa vie d'une fin aſſez facheuſe, & telle que pour la grandeur d'un Roy il ſe commande un ſilence. Auſſi a couru un bruit en Cour qu'au retour du dernier voyage d'Italie de Monſieur le Cardinal de Lorraine, luy avoyent eſté preſentees unes lettres de la part d'un Juif de Rome, grandement expert & nourry en ces fantaſques preſciences & divinations, qui l'admonneſtoyent ſoigneuſement de ſe garder d'un combat d'homme à homme. Deſquelles miſives, comme illuſoires, le Roy apres en avoir ouy la lecture n'en feit compte, ne ſe pouvant imaginer, veu le grand rang qu'il tenoit, d'entrer jamais en un duel: Ces lettres furent deſlors ſerrees par Monſieur de l'Aubeſpine, qui depuis la mort de luy les a exhibees à pluſieurs Seigneurs, comme l'on dict. Et de faict l'on adjouſte (je ne veux pas l'aſſeurer pour vray) que la Royne memorative de ces letres, & du temps qui luy avoit eſté deſigné, le ſupplia par pluſieurs fois, que puis que les deux jours precedens s'eſtoient paſſez à ſon honneur & contentement, il vouluſt ce 3. jour ſe deporter de la jouſte pour eviter à tout inconvenient, & y commettre en ſon lieu quelque autre Seigneur. A quoy toutesfois il ne voulut condeſcendre. Et comme le jour meſme qu'il fut bleſé, la Royne luy euſt envoyé de ſa loge Gentil-homme expres pour le prier de ſa part de ſe contenter de ce qu'il avoit faict, il luy feit reſponce qu'il ne vouroit plus que ceſte fois la, dont le deſaſtre voulut qu'il fut bleſé.* Remarquez bien que Paſquier ne conte ces choſes que ſur un ouï-dire fort vague dont il n'eſt point lui-même perſuadé. Mais prenez encore mieux garde que l'on ne dit point que Cardan ait mis au jour ce pretendu horoſcope après la mort de Henri II. Il étoit pourtant aſſez vain, (f) aſſez entêté d'aſtrologie pour ſe vouloir faire honneur d'une découverte ſi ſurprenante. Rien ne pouvoit annoblir ſon art autant que cela: il pouvoit prendre à temoin le Connetable de Mommorenci, Catherine de Medicis, l'Aubeſpine, & quelques autres perſonnes de la plus haute importance. D'où pourroit venir qu'il eût negligé les interêts de ſa gloire, & ceux de ſa (g) bourſe juſqu'à un tel point? On a vu dans la remarque precedente ce que Gauric promettoit à Henri II. l'an 1556. voions ce qu'il lui avoit predit 4. années auparavant: *Inclitiſſimus Gallorum Rex*, c'eſt ce qu'il a mis au bas de la figure de nativité de ce Monarque dans l'édition de Veniſe 1552. chez Curtius Troianus Navò, *Henricus Chriſtianiſſimus, erit Regum quorundam Imperator, ante ſupremos cineres ad rerum culmina perveniet, fœliciſſimamque ac viridem ſenectam, uti colligitur ex Sole Venere & Luna horoſcopantibus, & potiſſimum, Sole in ſuo trono partiliter ſupputato. In civitatibus Arieti ſubjectis maximum ſortietur dominium, ſi forte ſuperaverit ſuæ ætatis annos 56. 63. 64. ad annos 69. Menſes 10. dies 12. facili ac fœlici tramite perducetur (h).*

(S) *Des choſes aſſez remarquables touchant les meres* des deux enfans naturels.] Liſez ce qui ſuit, c'eſt Brantome (i) qui parle; Henri II. *qui étoit d'aſſez amoureuſe complexion; quand il alloit voir les Dames, il alloit le plus caché & le plus couvert qu'il pouvoit, afin qu'elles fuſſent hors de ſoupçon & d'infamie: & s'il en avoit aucunes qui fuſſent deſcouvertes, ce n'eſtoit pas ſa faute, ny de ſon conſentement, mais pluſtoſt de la Dame, comme une que j'ay ouy dire de bonne Maiſon, nommée Madame Flamin d'Eſcoſſe, laquelle ayant eſté enceinte du fait du Roy, elle n'en faiſoit point la petite bouche, mais tout hardiment diſoit en ſon Eſcoſſement François, j'ay fait tant que j'ay pû, qu'à la bonne heure je ſuis enceinte du Roy, dont je me ſens trés-honorée, & trés-heureuſe, & ſi je veux dire que le ſang Royal a je ne ſçay quoy de plus ſuave & friande liqueur que l'autre, tant je m'en trouve bien, ſans conter les bons brins de preſens que l'on en tire. Son fils qu'elle en eut alors fut le feu* (k) *Grand Prieur de France, qui fut tué dernierement à Marſeille, ce qui fut un trés-grand dommage; car il eſtoit un trés-honeſte, brave & vaillant Seigneur.* Ce que j'ai à dire de l'autre maîtreſſe eſt une ſingularité d'une autre nature. *Le Dauphin depuis Roi Henri II. étant devenu amoureux* d'une (l) Damoiſelle de Cony en Piemont, *au voyage qu'il y fit avec le Connetable de Montmorency, ſes gens mirent le feu de nuit en ſa maiſon, & le peril en permettant l'accés à tout le monde, ils y accoururent en grand nombre, crians* ſalva la Donna, *& l'ayans priſe la menerent au Dauphin* (m). Il en eut une fille nommée Diane, qui épouſa en 1. noces Horace Farneſe Duc de Caſtro, & en 2. François Duc de Montmorency, fils aîné du Connetable. Le 2. mariage commença (n) le 5. de Mai 1557. & finit par la mort du mari le 6. de Mai (o) 1579. Le fils unique qui en ſortit deceda avant ſon pere. La veuve vêcut juſques au 3. de Janvier 1619. Elle avoit alors plus de 80. ans. Elle moienna un accord entre Henri III. & Henri IV. & eut une amitié tendre pour Charles de Valois ſon neveu, fils naturel du Roi Charles IX. Elle lui ſauva la vie, lors qu'Henri IV. le vouloit enveloper dans la cauſe du Duc de Biron; elle repreſenta à ce Prince qu'il avoit trop d'interêt à rendre ſacrées & inviolables les têtes des enfans naturels des Rois, pour éviter ſoigneuſement d'établir contre eux un funeſte exemple. Elle maria ce neveu à Charlote de Montmorenci niece de ſon mari, *& laiſſa ſes enfans heritiers de tous ſes biens, & de l'Hôtel* (p) *d'Engoulême qu'elle avoit à Paris* (q).

(a) Genus ac tempus mortis à Luca Gaurico Mathematico Paulli tertii perfamiliari prædictum CONSTAT, cum Catharina uxor futuri anxia fœmina cum ſuperviri ac filiorum fato conſuleret, fore nimirum ut in duello caderet, vulnere in oculo accepto: quod irriſum à multis ac pro tempore neglectum fuit, quaſi regis conditio ſupra duellum poſita eſſet. *Thuan. lib. 22. ſub finem.*

(b) *Gaſſendus, ſect. 2. Phyſica, l. 6. p. 745. tomi 1. Operum.*

(c) *Il parle de Sixtus ab Hemminga, qui a montré par l'exemple de 30. horoſcopes celebres, que l'évenement les a dementis.*

(d) *Naudæus in judicio de Cardano.*

(e) *Paſquier letr. liv. 4. te. 1. pag. 175.*

(f) *Conſer quæ ſupra pag. 804. col. 2.*

(g) *On l'eût paié bien plus largement de ſes predictions, ſi l'on eût ſçu qu'il avoit trouvé par l'aſtrologie qu'un Roi de France ſeroit tué dans un duel.*

(h) *Lucas Gauricus in tractatu Aſtrologico in quo agitur de præteritis multorum hominum accidentibus per proprias eorum genituras ad unguem examinatis fol. 42. verſo.*

(i) *Memoires des Dames galantes, to. 2. p. 372.*

(k) *Le Pere Anſelme*, hiſtoire genealog. de la maiſon de France, pag. 144. *dit qu'il étoit né de N. . . de Leviſton Damoiſelle Ecoſſoiſe, & qu'il fut tué à Aix en Provence par Philippes Altoviti Baron de Caſtellanes, le 2. jour de Juin 1586.*

(l) *Le Pere Anſelme* ibid. *dit qu'elle s'apelloit Philippe des Ducs, & qu'elle vivoit encore le 1. de Juillet 1572. & ne ſe fit pas Religieuſe, comme a cru Pierre Matthieu.*

(m) *Le Laboureur, addit. aux Memoires de Caſtelnau. tom. 2. pag. 447.* (n) *Anſelme ibid.* (o) *Le Laboureur ib. p. 418.* (p) *Henri III. lui donna les Duchez d'Engoulême & de Chatellerault, le Comté de Ponthieu, & le gouvernement de Limoſin.* Le Laboureur ibid. (q) *Tiré des Addit. de Mr. le Laboureur ibid.*

Digitized by Google

1520 curioſité (T) qu'il eut de s'en informer, il trouva des preuves qui lui mirent l'eſprit en repos. Ce jeune époux devint Dauphin le 10. d'Août 1536. par la mort de ſon frere aîné. On a vu * ailleurs que ſon épouſe fut ſterile pendant quelques années, & qu'enſuite elle lui donna pluſieurs enfans. Il perſecuta avec la derniere cruauté ſes ſujets de la religion, & cependant il forgea lui-même les armes qui (V) les aiderent le plus efficacement à ſe maintenir, car il fut cauſe que les Proteſtans d'Allemagne mirent leurs affaires en ſi bon état, qu'il leur fut facile d'envoier de grans ſecours aux Calviniſtes de France. La comparaiſon que l'on a faite entre ſon regne & les dernieres années de François I. nous aprend qu'un Roi trop enclin à repandre des faveurs eſt plus prejudiciable à ſon Etat, (X) qu'un Roi trop enclin à n'en point repandre. Le defaut de Henri

* *Dans l'article Fernel remarque K.*

(T) *Que par la curioſité que* Clement VII. *eut de s'en informer, il trouva des preuves.*] Je n'ai lu cela que dans Mr. Varillas. *L'entrevuë de ſa Sainteté,* dit-il (a), *& de ſa Majeſté ſe fit à Marſeilles, & les Nôces du Duc d'Orleans & de Catherine y furent celebrées avec beaucoup de magnificence. Comme l'Eſpoux n'avoit que ſeize ans & l'Eſpouſe que treize, le Roy qui ne vouloit point haſarder la ſanté de ſon fils, prétendoit que l'on differaſt pour deux ou trois ans la conſommation du mariage. Mais ce n'eſtoit pas-là le compte du Pape; qui craignoit que s'il venoit à mourir avant que le mariage de ſa Niéce fuſt achevé, on ne la renvoyât en Italie. Et de fait il ne fut content, dit Paul Jove, qu'après avoir veu des marques certaines que le mariage avoit eſté conſommé.* Si Paul Jove a fait mention d'une telle circonſtance, ce n'eſt point dans l'endroit de ſon hiſtoire où il parle de cette entrevuë du Pape, & de François I. C'étoit pourtant le lieu le plus propre, & l'occaſion la plus naturelle de toucher cette particularité, vû principalement que l'Auteur n'oublia pas de marquer la grande jeuneſſe du Duc d'Orleans, & de faire pluſieurs autres obſervations; & de dire même que le mariage fut conſommé la premiere nuit. (b) *Augebant ſuſpicionem maturatæ nuptiæ, quæ impares regio ſanguini viderentur. Siquidem nobiliſſimus adoleſcens Henricus, quanquam ætate tenerior, Catharinam celebratis inſigni cerimonia nuptiis, ex virgine mulierem prima nocte reddiderat.* J'avouë donc que l'on pourroit ſoupçonner Mr. Varillas de citer à faux le temoignage de Paul Jove. Ce qu'il dit que *l'Eſpoux* avoit *ſeize ans, & l'Eſpouſe treize*, n'eſt point juſte, car il eſt ſûr que Henri II. nâquit (c) le 31. de Mars 1519. & qu'il épouſa Catherine de Medicis le 28. d'Octobre 1533. Le Pere Anſelme qui met ſa naiſſance au 31. de Mars 1518. ajoûte que ce fut *avant Pâques*, & par conſequent que cette année-là eſt 1519. *ſelon le ſtile moderne.* Il dit auſſi que Catherine nâquit le 13. d'Avril 1519. Gauric marque le même jour & la même année dans l'horoſcope de cette Dame. Il n'y avoit donc que 14. jours de difference entre l'âge du marié & l'âge de la mariée. Mr. de Sponde (d) ne s'eſt guere moins trompé que Varillas, puis qu'il a dit que Catherine n'avoit que 13. ans, & qu'Henri en avoit 15. & 7. mois.

(a) *Varillas, preface du 10. 5. de l'hiſtoire de l'hereſie fol. ** 3 édit. de Holl.*

(b) *Jovius hiſtoriar. lib. 31. fol. 230. edit. Baſil. 1555.*

(c) *Voiez les faſtes du Pere du Londel pag. 23. & 34. & le Pere Anſelme hiſt. geneal. pag. 137. & 139.*

(d) *Spondan. ad ann 1533. n. 7.*

(V) *Il forgea lui-même les armes qui les aiderent le plus efficacement à ſe maintenir.*] Voiez ce que j'ai dit là-deſſus dans la remarque D, & joignez y ce paſſage d'Etienne Paſquier. „ (e) Nous veiſmes l'Em„pereur Charles V. faire la guerre aux Allemans ſes „vaſſaux, pour avoir embraſſé l'hereſie . . . . . Ses „affaires lui ſuccedoient à propos; Au moyen dequoy „ils implorerent noſtre aide. Y avoit-il rien plus „plauſible en matiere d'affaires d'Eſtat, telle que le „courtizan ſe figure, que de prendre leur faict en „main, pour ne permettre qu'un grand Prince s'a„grandiſſe davantage à nos portes, par la ruine de „tous les Seigneurs d'Allemaigne? Mais auſſi y avoit„il rien plus injuſte, que de ſecourir un ſubject con„tre ſon Seigneur naturel? Et encores prendre la cauſe d'un Heretique, contre un Empereur Catholic, „qui ne combatoit que pour l'honneur de Dieu & de „ſon Egliſe? Noſtre Roy eſtoit Prince Catholic, com„me auſſi les Seigneurs qui avoient meilleure part en „ſes bonnes graces; ce nonobſtant nous prenons la „protection de l'Heretique Allemand; & par un titre „magnifique le Roy en plein Parlement ſe faict pro„clamer, *Protecteur de la Liberté Germanique*; C'eſ„toit à dire de l'hereſie Germanique; & comme tel „fit forger monnoye portant ceſte inſcription. Souz „ce beau titre entrepriſmes le voyage avecques une „puiſſante armee. En quoy les choſes nous reüſſirent „de telle façon, que ſur la ſeule renommee de noſ„tre entrepriſe, eſtans ſur le point de paſſer le Rhin, „l'Empereur fut contraint de paſſer les choſes à l'a„miable avec ſes ſubjects, & leur accorder pluſieurs „paſſe-droits contre l'honneur de Dieu & de ſa con„ſcience, qu'il n'euſt autrement tollerez. Quant à „moy, je veux croire, que Dieu nous voulut depuis „chaſtier de meſmes verges, dont nous affligeaſmes „l'Empereur; Ayant permis qu'apres le decez de Hen„ry, ſes enfans mineurs fuſſent guerroyez par leurs „ſujects, pour le ſouſtenement d'une opinion plus „violente que celle de Luther; & qu'ils s'aidaſſent des „Princes Allemands contr'eux. Et quand Dieu vou„lut exercer ſa vengeance ſur nous, il fut hors de tou„te puiſſance humaine d'y remedier, & fit que tous „les remedes que nous y avions penſé apporter, ſe „tournaſſent à noſtre ruine.„ Paſquier fait une autre remarque qui ne me paroît pas bonne. *Au retour de ce beau voyage d'Allemaigne*, dit-il (f), *Calvin commença de ſolliciter uns & autres par lettres, qui ſe laiſſerent aiſement ſurprendre, eſtimants, comme il eſt à croire, que puiſque le Roy & ſon Conſeil avoient pris la protection des Lutheriens, ils eſtoient en leurs Ames de pareille Religion. Ainſi s'eſpandit petit à petit un ſeminaire de nouvelle Religion par la France, laquelle vint en fin juſques aux parties nobles, je veux dire juſques aux Princes & grands Seigneurs.* L'Auteur fait là deux fautes: il ſupoſe que Calvin ne commença à *ſolliciter* les François par lettres que vers la fin de l'année 1552. Cela eſt faux, il n'avoit ceſſé d'en uſer ainſi depuis l'an 1536. & d'ailleurs il n'eſt pas vrai que les François puſſent croire que Henri II. & ſon Conſeil *eſtoient en leurs ames* Lutheriens. On ne pouvoit pas douter du contraire, puis que l'on voioit ce Prince perſecuter à feu & à ſang ceux de la nouvelle religion dans tout ſon Roiaume. La protection qu'il accorda, & les bons offices qu'il rendit aux Proteſtans d'Allemagne ne ſervoient de rien à éluder cette preuve de ſon averſion pour leur ſecte; on voioit ſeulement par là qu'il ſacrifioit aux interêts politiques de ſon Etat, les interêts de ſa religion. C'eſt le train ordinaire des Souverains. Ils le quittent quelquefois pour ſacrifier à l'eſprit de perſecution non ſeulement les conquêtes qu'ils pourroient faire, mais auſſi celles qu'ils ont deja faites, & les plus ſolides avantages de leur état. Henri II. en fut un exemple lors qu'il accepta la paix de Cateau.

(e) *Paſquier letir. liv. 15. pag. 218. du 2. to.*

(f) *Id. ib. pag. 219.*

(X) *Un Roi trop enclin à repandre des faveurs eſt plus prejudiciable à ſon etat, qu'un Roi trop enclin à n'en point repandre.*] Un Juriſconſulte François a ſoutenu que „(g) ceux-là s'abuſent bien fort, qui vont louant, & „adorant la bonté d'un Prince doux, gracieux, cour„tois & ſimple: car telle ſimplicité ſans prudence, „eſt treſdangereuſe & pernicieuſe en un Roy, & „beaucoup plus à craindre que la cruauté d'un Prince „ſevere, chagrin, reveſche, avare & inacceſſible. „Et ſemble que nos peres anciens n'ont pas dit ce pro„verbe ſans cauſe, De (h) meſchant homme bon Roy; „qui peut ſembler eſtrange aux aureillés delicates, & „qui n'ont pas accouſtumé de poiſer à la balance les „raiſons de part & d'autre. Par la ſouffrance & niai„ſe ſimplicité d'un Prince trop bon, il advient que „les flatteurs, les corratiers & les plus meſchans em„portent les offices, les charges, les benefices, les „dons, eſpuiſans les finances d'un eſtat: & par ce „moyen le povre peuple eſt rongé juſqu'aux os, & „cruellement aſſervi aux plus grands: de ſorte que „pour un tyran il y en a dix mil, &c.„ Voulant confirmer en ſuite ſa theſe par des exemples, il dit ceci: (i) *On a veu* ce roiaume *auſſi grand, riche & fleuriſſant en armes & en loix ſur la fin du Roy François I. lors qu'il devint chagrin & inacceſſible, & que perſonne n'oſoit approcher de lui pour rien lui demander: alors les eſtats, offices & benefices n'eſtoyent donnez qu'au merite des gens d'honneur: & les dons tellement retranchez, qu'il ſe trouva en l'eſpargne quand il mourut, un million d'or, & ſept cens mil eſcus, & le quartier de Mars à recevoir, ſans qu'il fuſt rien deu ſinon bien peu de choſe aux Seigneurs des ligues, & à la banque de Lyon, qu'on ne vouloit pas payer pour les retenir en devoir: la paix aſſeuree avec tous les Princes de la terre: les frontieres eſtenduës juſqu'aux portes de Milan: le Royaume plein de grands Capitaines, & les plus ſçavans hommes du monde. On a veu depuis en douze ans que regna le Roy Henry II. (la bonté duquel eſtoit ſi grande, qu'il n'en fut oncques de pareille en Prince de ſon aage) l'eſtat preſque tout*

(g) *Bodin, de la republique liv. 2. ch. 4. vers la fin pag. m. 295. Voiez auſſi liv. 6. chap. 2. pag. 895.*

(h) *Notez qu'il ne donne pas à ce mot toute ſon étenduë, il ne le prend que ſelon la ſignification d'auſtere & de rigoureux. Voiez la fin de ce chapitre du 2. livre de Bodin.*

(i) *Id. ib. pag. 296.*

Digitized by Google

ri II. étoit de mal menager ſes finances : il en pervertit (T) par ce moien l'adminiſtration, & s'endetta prodigieuſement. On a mis entre les deſordres de ſon regne le mal * que cauſerent les poëtes. La polygamie ſous les regnes precedens n'étoit pas *un cas pendable*, ce fut Henri II. qui commença (Z) à la ſoumettre au dernier ſuplice. On verra dans d'autres endroits de ce Dictionaire ce qu'il ordonna † contre les mariages clandeſtins, & ‡ contre les meres qui font perir leurs enfans.

HENRI III. Roi de France, fils de Henri II. & de Catherine de Medicis, s'étoit rendu ſi celebre avant qu'il fût Roi, & avant l'âge de vingt ans, que les Polonois le jugerent digne de leur couronne ; mais ils eurent bientôt ſujet de ſe repentir de cette élection. La maniere dont il s'enfuit de Cracovie eſt la choſe du monde la plus honteuſe. La raiſon de cette fuite eſt qu'il vouloit recueillir en France la ſucceſſion de Charles IX. Il regna effectivement après lui, & de telle ſorte que les Polonois n'eurent pas lieu de le regretter. On peut dire (A) de lui comme de Galba, qu'il eût paru digne de la couronne s'il ne l'eût jamais portée. Sa vie fut tellement

* *Voiez ci-deſſus pag.* 1312. *col.* 2.

† *Voiez l'une des remarques de l'article* Piene.

‡ *Voiez la remarque C de l'article* Patin.

tout changé : car comme il eſtoit doux, gracieux & debonnaire, auſſi ne pouvoit-il rien refuſer à perſonne : ainſi les finances du pere en peu de mois eſtant eſpuiſées, on mit plus que jamais les eſtats en vente, & les benefices donnez ſans reſpect, les Magiſtrats aux plus offrans : & par conſequent aux plus indignes, les impoſts plus grands qu'ils ne furent onques auparavant : & neantmoins quand il mourut l'eſtat des finances de France ſe trouva chargé de quarante & deux millions : apres avoir perdu le Piedmont, la Savoye, l'iſle de Corſe, & les frontieres du bas pais : combien que ces pertes-là eſtoyent petites, en eſgard à la reputation & à l'honneur. Si la douceur de ce grand Roy euſt eſté accompagnée de ſeverité, ſa bonté meſlée avec la rigueur, ſa facilité avec l'auſterité, on n'euſt pas ſi aiſement tiré de lui tout ce qu'on vouloit. L'opinion de ce ſavant homme ſemble d'abord un paradoxe, mais quand on l'examine de bien près on la trouve bien fondée.

(T) *Il pervertit l'adminiſtration* de ſes finances, *& s'endetta prodigieuſement.*] „ (a) Il y avoit une ordonnance du Roy François I. confirmee par ſon ſucceſſeur, portant qu'il y auroit quatre clefs du coffre „de l'eſpargne, deſquelles le Roy en auroit une, & „que les autres ſeroyent entre les mains des Commiſ„ſaires par lui eſtablis : & la diſtribution des deniers „ſe devoit faire par le mandement du Roy en preſen„ce du threſorier & contrerooleur de l'eſpargne. Mais „le Roy Henry II. par (1) edict apres deſchargea les „commiſſaires & officiers de l'eſpargne, à fin qu'on „ne leur peuſt à l'advenir faire rendre compte : tant „y a que l'un des commiſſaires eut en pur don pour „une fois cent mil eſcus, ſi le bruit qui en courut par „tout eſtoit vray : qui eſtoit beaucoup alors.„ C'eſt Bodin qui fait cette obſervation, & qui peu après ajoûte que (b) François I. ne fit pas autant de largeſſes pendant un regne de 32. ans, que ſon ſucceſſeur en fit pendant deux années. François I. (c) *n'avoit quaſi pas fermé les yeux, que le tillatage ou reachet des offices, qui eſtoit dés lors une ſomme infinie, fut donné à une ſeule perſonne.* Voions comment on a exprimé cela dans la traduction Latine. (d) *Nondum juſta parenſi fecerat* (Henricus ſecundus) *cum hirudo quadam Palatina pecunia vim infinitam quam officiarii accepta confirmatione regibus initiatis fiſco dependere ſolent, uno abſorbuit & eodem hauſtu.* La prodigalité de ce Prince fut cauſe ſans doute qu'il impoſa de nouvelles charges à ſes ſujets, ſans ſe ſouvenir des promeſſes qu'il avoit faites en creant ces impoſitions. Conſiderez bien ces paroles de Bodin : „ (e) Quand le taillon fut mis „ſur les ſujects l'an mil cinq cens quarante neuf, le „Roy fit promeſſe de n'affecter, n'employer les de„niers à autre uſage, qu'au payement de ſa gendar„merie, ſans les confondre avec les autres deniers or„dinaires : comme il fut auſſi dit quand on impoſa la „ſolde de cinquante mil hommes de pied, du temps „du Roy François I. qui ſe devoit ſeulement prendre „ſur les villes cloſes & faux-bourgs d'icelles, qui ne „reſſentoyent rien de la foule des ſoldats : toutesfois „depuis on l'a eſgalee ſur villes & villages, bourgs & „bourgades l'an mil cinq cens cinquante cinq, en quoy „les povres païſans ont eſté grevez doublement : car „ils payent & ſont pillez de tous coſtez.„ Le mauvais menage du même Roi produiſit un autre deſordre, c'eſt qu'il emprunta beaucoup de ſommes à gros interêt. (f) *Depuis que le Roy Henry eut affaire d'argent, il emprunta à dix, à douze, à ſeize pour cent comme il fit l'an* M. D. LIIII. *des Caponis, Albicis, & des participes d'Allemagne : & l'uſure ſe payoit aux quatre foires, ou l'intereſt de l'uſure eſtoit converti en ſort, & joint au principal : l'Empereur faiſoit le ſemblable de ſon coſté ; vrai eſt qu'il ne prenoit qu'à dix & douze pour cent au plus, & l'annee meſme le Roy d'Angleterre emprunta des marchands Allemans cent mil eſcus à douze pour cent. Et au lieu que le Roy Henry penſoit attirer plus d'argent en payant plus d'intereſt que l'Empereur & le Roy d'Angleterre, il commença à perdre ſon credit : car les plus ſages meſnagers faiſoyent jugement, qu'il n'en pourroit en fin payer ni ſort, ni uſure : d'autant que l'intereſt de ſeize pour cent revenoit pour le moins à dix huict pour cent, retenant l'intereſt qu'il ne pouvoit payer.* Notez qu'il ne fut pas l'inventeur de cette pratique ; elle avoit commencé ſous le Roi ſon pere. „ (g) Ce fut auſſi le moyen apporté en Fran„ce l'an M. D. XLIII. par le Cardinal de Tournon, „lors qu'il avoit le credit envers le Roy François I. „auquel il fit entendre, à la ſuſcitation de certains „Italiens, qu'il n'y avoit moyen d'attirer en France „les finances de tous coſtez, & faire fonds à l'advenir, „pour en fruſtrer les ennemis, que d'eſtablir la ban„que à Lyon, & prendre l'argent d'un chacun, en „payant l'intereſt à huict pour cent : mais en effect le „Cardinal vouloit aſſeurer cent mil eſcus qu'il avoit „en ſes coffres, & en tirer tout l'intereſt qu'il pour„roit : les lettres patentes decernees, & l'ouverture „de la banque ainſi faite comme j'ai dit, chacun y „venoit à l'envi, de France, d'Allemagne, & d'Ita„lie, en ſorte que le Roy François I. quand il mou„rut, ſe trouva endebté à la banque de Lyon de cinq „cens mil eſcus, qu'il avoit en ſes coffres, & quatre „fois d'avantage : & la paix aſſeuree avec tous les Prin„ces de la terre.„ Bodin (h) condamne cette invention ſuggerée à François I. Il croit qu'elle ruïne le fondement des finances, & qu'elle fut la ſource de mille malheurs. Citons le encore une fois : (i) *Es quant aux finances*, dit-il, *on a ſi bien meſnagé, qu'en moins de douze ans que le Roy Henry* II. *regna il*(k) *devoit plus d'intereſt que ces predeceſſeurs quarante ans auparavant ne levoyent pour toutes charges.*

Je m'aſſûre que ces citations de Bodin ne ſeront pas deſagreables à ceux qui ſouhaitent de ſavoir les époques des impôts, & en general l'origine des coutumes.

(Z) *Henri II. commença à ſoumettre* la polygamie *au dernier ſuplice.*] C'eſt ce que j'ai lu dans Bodin. *Imperatores*, dit-il (l), *perpetua lege πολυγαμίας infamia pœna ſubjecta vetuerunt* (2) : *noſtris vero legib. pœna capitalis Henrici* II. *principatu irrogari cœpit.* L'Auteur des mêlanges d'hiſtoire & de litterature ignoroit aparemment cette particularité, car voici comment il s'exprime : „ (m) Mais à propos de Mariages & de „Loix du Roïaume, il y a des Parlemens en France, „où l'on condanne à mort ceux qui ſe trouvent con„vaincus de Polygamie ; parce que l'on ſupoſe que „c'eſt une Loi du Royaume. On demande où ſe trou„ve cette Loi ? C'eſt a nos Juriſconſultes François à „nous l'aprendre. La conſequence en merite bien „la peine. Pour moi je croi que ce n'eſt point pour „la Polygamie qu'on envoïe ces gens-là au giret ; mais „pour les fourberies dont ils uſent pour ſurprendre des „femmes qu'ils épouſent de mauvaiſe foi.„

(A) *On peut dire de lui comme de Galba.*] Tout le monde a remarqué ce mot de Tacite : (n) *Major privato viſus* (Galba) *dum privatus fuit, & omnium conſenſu capax imperii, niſi imperaſſet.* Suetone dit la même choſe en d'autres termes ; (o) *Majore adeò & favore & auctoritate adeptus eſt quam geſſit imperium.* On a fait un ſemblable jugement de l'Empereur Jovien (p) : mais on diſoit tout le contraire de Marius (q). Nôtre Henri III. verifia à ſon dam cette judicieuſe maxime, (r) *Magiſtratus virum prodit :* il fit voir en portant une couronne, qu'on s'étoit trompé en le jugeant digne de la porter. Ce n'eſt point à lui qu'on apliquera raiſonnablement ces paroles de Caſſiodore : *Hic eſt probata conſcientiæ gratiſſimus fructus, ut quamvis ſumma poſuerit adipiſci ; judicetur tamen ab omnibus plus mereri* (ſ). Encore moins pouvoit-on dire

(a) *Bodin ibid. liv.* 6 *chap.* 2. *pag.* 904.

(b) *Id. ib. à la page* 1055. *de l'édition Latine* 1601. *in* 8.

(c) *Id. ib. pag.* 905. *de l'édition Françoiſe* 1608. *in* 8.

(d) *Idem pag.* 1055.

(e) *Id. ib. pag.* 898.

(f) *Id. ib. pag.* 893. 894.

(g) *Id. ib. pag.* 893.

(h) *Id. ib. pag.* 896.

(i) *Id. ib. pag.* 895.

(k) *Voiez la remarque precedente lettre* I.

(l) *Bodin. de Republ. lib.* 5. *cap.* 1. *pag. m.* 793.

(2) *L. neminem de inceſtis. Cod.*

(m) *Vigneul Marville, Melang. d'hiſt. & de litter. pag.* 175.

(n) *Tacitus Hiſtor. l.* 1. *cap.* 49.

(o) *Sueton. in Galba, c.* 14.

(p) *Deceſſit ſuſcepto clarior apice quam geſto. Jo. Cluverus, epit. hiſtoriarum mundi, p. m.* 308.

(q) Marius in poteſtatibus eo modo agitavit, ut ampliore quam gerebat, dignus haberetur. *Salluſt. in bello Jugurth.*

(r) *Voiez Ariſtote de morib. lib.* 5. *cap.* 3. *pag. m.* 44. *G.*

(ſ) *Caſſiodor. variar. lect. lib.* 1. *epiſt.* 4.

Digitized by Google

ment partagée entre les debauches & les devotions, qu'on ne vit jamais un mélange plus bizarre. Il se laissoit posseder par ses mignons avec si peu de menagement, que toute la France en étoit choquée; veu sur tout que les depenses (B) excessives qu'il faisoit pour eux, tournoient à la charge du pauvre peuple. Il encourut (C) la haine des Dames, & cela lui fut fort prejudiciable. La Duchesse de Montpensier se vengea (D) terriblement de quelque chose qu'il avoit dit d'elle. Le Duc de Guise devenant par cet amas de circonstances, & par les troubles de Religion, beaucoup plus hardi qu'il ne l'eût été à se preparer le chemin du thrône, éprouva que les Princes les plus foibles sont enfin capables d'une vigoureuse resolution. Il fut massacré par les ordres de Henri III. J'ai parlé ailleurs † des suites de cette affaire; mais je n'ai pas dit que sans le secours des Protestans ce Monarque auroit été oprimé à Tours, où les Ligueux l'attaquerent, * quelques mois après qu'il eut fait tuer le Duc & le Cardinal de Guise. S'étant tiré de cet embarras il alla mettre le siege devant Paris; & sans doute il eût mis bientôt à la raison cette ville seditieuse, s'il n'eût été assassiné par le Jacobin Jaques Clement. Il mourut *le 2. jour d'Août 1589. qui étoit le lendemain de sa blessure* ‡. J'ai dit ailleurs ⸸ qu'on l'a blâmé avec raison d'avoir cedé

† *Dans l'article* Guise (Henri) *pag.* 1439. *& suiv.*

* *Au mois de Mai* 1589.

‡ *Mezerai, abregé chronolog. tome* 5. *pag.* 355.

⸸ *Dans l'article* Henri II. *pag.* 1515. *col.* 2.

dire de lui le *magna eum præcesserat fama, quæ major invenatus est* (a).

(a) Plin. epist. 3. lib. 2.

(B) *Les depenses excessives qu'il faisoit pour eux.*] „ (b) La principale occupation & le plus grand plaisir „ de ce Roi, consistant à plaire à deux (c) Favoris, „ il temoignoit ne pouvoir être content, qu'il ne les „ eût faits aussi grands que lui-même, & rendus si „ puissans, disoit-il, qu'il ne fût pas au pouvoir ni de „ l'envie, ni de la fortune de les detruire. Il voulut „ donc, n'ayant point de filles à leur donner pour „ les allier aussi hautement qu'il desiroit, les marier „ avec les sœurs de sa femme, qui étoient Margueri- „ te & Christierne, quoi qu'ils fussent deja fiancez „ avec deux autres heritieres. . . . . Or afin de les „ honorer de quelque titre qui les élevât à l'honneur „ d'une si haute alliance que la sienne, il voulut leur „ donner à tous deux la qualité de Duc & Pair. . . „ Cependant le Duc de Lorraine amena ses nieces avec „ autant de suite & de magnificences, que s'il les „ eût voulu marier à des Rois. Pour Christierne étant „ encore trop jeune, elle fut seulement fiancée au Duc „ d'Epernon, & pourtant elle ne l'épousa pas, mais „ aima mieux prendre le voile sacré. Pour Margueri- „ te, ses fiançailles s'étant faites au Louvre dans la „ chambre de la Reine, les nôces en furent celebrées „ 8. jours aprés dans l'Eglise de Saint Germain de „ l'Auxerrois. Il seroit superflu de vous decrire les „ mascarades, les balets, les tournois, les festins, les „ musiques, & toutes les autres magnificences que le „ luxe inventa pour cette rejouïssance: en un mot elle „ dura prés de 6. semaines, & Paris le theatre des „ merveilles n'avoit jamais rien vu de semblable. Le „ Roi habillé de même que son Favori mena la ma- „ riée à l'Eglise. . . . En suite des noces il ordonna „ 17. festins, qui se firent de rang par les Princes & „ Seigneurs parens de la mariée: le moindre revenoit „ à plus de cent mille livres, à tous lesquels les con- „ viez changerent d'habits si riches & si precieux, „ que les draps d'or & d'argent n'y avoient point de „ lustre. Il y en avoit qui coûtoient dix mille écus „ de façon. Enfin la depense y fut si prodigieuse, que „ le Roi pour sa part seulement n'en fut pas quite à „ moins de quatre millions de livres, outre qu'il pro- „ mit payer au marié pour la dot de sa femme qua- „ tre cens mille écus dans deux ans: & quand on lui „ remontroit que l'excés de ses profusions le ruine- „ roit, il repondoit qu'il seroit sage aprés qu'il auroit „ marié ses deux enfans. Il entendoit Joyeuse & d'E- „ pernon. „ Les (d) Ambassadeurs Suisses *étant venus à Paris demander de l'argent qu'on leur devoit, & les Tresoriers leur ayant repondu que le Roi n'en avoit point, & qu'ils prissent patience, ils repartirent selon la liberté de la nation, qu'il n'étoit pas croyable qu'un Prince si sage & si avisé eût depensé* 12. *cens mille écus pour son plaisir aux noces d'un Gentilhomme, sans en avoir bien d'autres dans ses coffres pour subvenir aux affaires de son Royaume.*

(b) Mezerai, hist. de France, vol. 3. pag. 499. 500. ad ann. 1580.

(c) C'étoient les Ducs de Joyeuse & d'Epernon.

(d) Mezerai ibid.

Voiez dans le même historien (e) la tendresse extravagante que ce Prince temoigna pour Maugiron & Quelus, quand ils se furent batus en duel (f).

(e) Ibid. pag. 451. ad ann. 1578.

(f) Maugiron fut tué sur la place: Quelus blessé de 19. coups vécut encore 33. jours.

(C) *Il encourut la haine des Dames, & cela lui fut fort prejudiciable.*] „ (g) Les Dames à qui les Mi- „ gnons disoient tout, decouvroient au Duc de Gui- „ se tous les secrets du cabinet, pour se venger du „ Roi qu'elles haïssoient pour certaines raisons qu'on „ ne dit pas. „ C'est de Mr. Maimbourg que j'em- prunte ces paroles: on y voit manifestement combien les Dames suivoient au Roi; mais au reste les raisons de leur haine sont assez intelligiblement expliquées par plusieurs historiens. Voiez en marge (h) les paroles de Mezerai. La reflexion reportée par l'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres est une vraie chicane. *Quelques Censeurs*, dit-il (i), *ont trouvé mauvais que Mr. Maimbourg ait dit, que* les Dames à qui les Mignons disoient tout, &c. *Ils disent que ces paroles sont tout à fait desobligeantes pour le beau sexe, parce qu'on insinue par là, que les femmes conçoivent de l'aversion pour les hommes, qui se veulent passer d'elles. Or, disent-ils, si elles sont sages, que leur importe, que l'on s'en veuille passer? Cela leur doit être fort indifferent. S'il ne l'est pas, c'est un signe manifeste qu'elles ne veulent point être sages. Mais je me sens obligé de prendre le party de Mr. Maimbourg contre des Censeurs si iniques. Je dis donc qu'il ne parle que des* (k) *Dames qui étoient dans les intrigues du Duc de Guise, & qu'il ne faut point douter, que les femmes de ce caractere ne haïssent fortement, quand elles en sont les raisons que l'on sous-entend ici. On en conclura sans que l'on voudra que si elles étoient sages, cela leur seroit indifferent. On dira, si l'on veut, que cette conclusion est desobligeante. Mr. Maimbourg s'est precautionné contre ces sortes de subtilitez dans sa Preface; il y declare qu'il cherche la verité, & non pas ce qui peut obliger les gens, & que si on n'y trouve pas son conte, il s'en faut prendre aux Legislateurs des Historiens, qui leur ordonnent de dire les choses comme elles sont, & non pas comme elles devroient être.*

(g) Maimbourg, Hist. de la Ligue.

(h) Depuis la mort de la Princesse de Condé Henri III. avoit eu peu d'attachement pour les femmes, & son avanture de Venise lui avoit donné un autre panchant. Mezerai abregé chronol. tom. 5. pag. 251. ad ann. 1581.

(i) Mois d'Avril 1684. art. 3. p. 135.

(k) Il est sûr qu'il entend les Dames en general.

C'est trop subtiliser: il est naturel d'être bien aise que les talens qui nous rendent recommandables ne tombent pas dans le mepris; cela, dis-je, est naturel, encore qu'on ne veuille pas faire un mauvais usage de ses qualitez. On a porté un peu trop loin la raillerie dans le voiage de Mrs. de la Chapelle & de Bachaumont, au sujet de la colere que l'on attribuë aux femmes de Montpellier contre le malheureux Daffoucy.

(D) *La Duchesse de* (l) *Montpensier se vengea terriblement.*] „ (m) On raportoit au Roy que la Ligue „ ne luy vouloit pas un moindre mal que de le fai- „ re Moine, & que la Duchesse de Montpensier mons- „ troit ses ciseaux qu'elle avoit destinez pour le raser. „ C'estoit qu'il avoit offensé cette veuve, tenant des „ discours qui descouvroient quelques defauts secrets „ qu'elle avoit; outrage bien plus impardonnable à „ l'esgard des femmes, que celui qu'on fait à leur „ honneur. „ L'offense tenoit bien au cœur à cette Duchesse, si l'on en juge par les mouvemens qu'elle se donna pour perdre Henri III. Elle porta (n) *sa bonne part de malice, d'inventions de son gentil esprit, & du travail de son corps à bastir ladite Ligue: si qu'après avoir esté bien bastie, jouant aux cartes un jour à la prime, (car elle aimoit fort le jeu) ainsi qu'on luy disoit qu'elle meslât bien les cartes, elle respondit devant beaucoup de gens: je les ay si bien meslées qu'elles ne se sçauroient mieux mesler ny demesler. Cela eut esté bon si les siens n'eussent esté morts, desquels sans perdre cœur d'une telle perte, elle en entreprit la vengeance; & en ayant sçeu les nouvelles dans Paris, sans se tenir recluse en sa chambre, à en faire des regrets à la mode d'autres femmes, elle sort de son hostel avec les enfans de Monsieur son frere, les tenant par les mains, les pourmene par la ville, fait sa deploration devant le peuple, l'animant de pleurs, de cris, de pitié & paroles, qu'elle fit à tous, de prendre les armes, de s'elever en furie, & faire les insolences sur la Maison & le tableau du Roy, comme l'on a veu, & que j'espere dire en sa vie, & à luy denier toute la fidelité, & au contraire de luy jurer toute rebellion; dont puis aprés auſſi son meurtre s'en ensuivit: duquel est à sçavoir qui sont ceux & celles qui en ont donné les conseils, & en sont coupables.* Ce fut elle qui poussa le plus Jaques Clement à tuer le Roi. Elle n'y épargna rien, dit-on, non pas même ce qu'on apelle la derniere faveur (o).

(l) Elle étoit sœur du Duc de Guise tué à Blois.

(m) Mezerai ibid. pag. 315. ad ann. 1588. Voiez la Critique generale du Calvinisme de Maimbourg, lettre 3. pag. 44.

(n) Brantome, Dames galantes, tom. 2. pag. 316.

(o) Voiez Mr. de Thou, cité par l'Auteur de la Critique generale ubi supra pag. 43.

Digitized by Google

cedé quelques villes au Duc de Savoie, qui l'avoit accompagné juſqu'au pont de Beauvoiſin au mois de (E) Septembre 1574. Il eut ſujet de ſe repentir de cette ceſſion, car elle encouragea le fils de ce Duc (EΔ) à former des entrepriſes contre la France.

Il n'y a eu guere de Princes dont l'étoile ait été auſſi capricieuſe que celle de Henri trois. La bizarrerie de ſa fortune lui fit éprouver un ſort tout-à-fait ſemblable à celui de ces enfans qui ſont d'abord élevez par une mere fort tendre, & puis par une cruelle marâtre. La gloire de ſa jeuneſſe fut très-brillante, & lui procura d'une maniere remplie d'éclat & d'honneur le roiaume de Pologne, mais cette vive lumiere s'éclipſa bientôt; il abandonna peu après avec plus d'ignominie cette couronne, qu'il n'y avoit eu de gloire dans ſon élection; car que peut-on voir de plus étrange & de plus honteux qu'un Monarque qui prend la fuite pendant les tenebres de la nuit, & qui ſe retire avec la derniere viteſſe hors de ſes états, comme un criminel qui ſent à ſes trouſſes le Prevôt des Marechaux? Voilà de quelle maniere Henri trois * abandonna la Pologne. Si l'on pouvoit excuſer cette évaſion ſur l'interêt qu'il avoit de ſe preſſer d'aller recueillir un heritage beaucoup meilleur que le ſceptre qu'il portoit, nous ne laiſſerions pas de pouvoir dire qu'il faloit bien qu'il fût né ſous une malheureuſe conſtellation, & *Diis iratis*, puis qu'il ſe trouvoit reduit à de telles extremitez qu'il ne pouvoit ſucceder qu'à ce prix là au Roi ſon frere. Ce ſeroit toûjours une marque que ſa fortune l'auroit mené malignement par des chemins entortillez & embarraſſez. On le chercha dans lui-même après ſon retour en France, & on ne le trouva point: ce Duc d'Anjou † qui avoit aquis une ſi grande reputation, ne paroiſſoit plus dans la perſonne de Henri troiſiéme. On n'y vit d'abord que (F) l'humeur d'un miſanthrope. Voici bien d'autres caprices de la fortune de ce Monarque. Il avoit un frere qui étoit un peſant fardeau ſur ſes épaules: la mort l'en delivra, il ſentit beaucoup de joie de cette delivrance, & cela même doit paſſer

(a) *Milles Piguerre, Jean le Frere, & celui qui a fait l'appendice des Annales de France.*

(b) *C'eſt un écrit qui fut publié au tems qu'Henri IV. obligea le Duc de Savoie à lui faire raiſon du Marquiſat de Saluces.*

(c) *Premiere Savoiſienne p. m. 16.*

(d) *Ibid. pag. 17. & ſuiv.*

(e) *Voiez la ſeconde Savoiſienne p. 109.*

(f) *Ibid. 132.*

(†) *Voiez touchant les deux inſcriptions* oportunè oportunius, *les lettres de Paſquier liv. 19. to. 2. pag. 450. & ſuiv.*

(g) *On écrit ceci en Octobre 1697.*

(h) *Memoires de Mr. D. F. L. touchant ce qui s'eſt paſſé en Italie entre Victor Amedée II. Duc de Savoie & le Roi T. C. pag. 148. Ce livre fut publié l'an 1696.*

(i) *Il faloit dire Bi-ſainaud.*

* *Voiez Mr. de Thou au commencement du livre 58.*

† *Voiez l'article* Mariana *remarque L.*

(E) *Au mois de Septembre 1574.*] Le Roi arriva le cinquiéme de Septembre 1574. au pont de Beauvoiſin, & non pas le 21. de Septembre 1575. comme l'ont dit deux ou trois (a) hiſtoriens, que Jean Aymes de Chavigny cenſure dans la page 224. de la premiere face du Janus François. C'eſt ainſi qu'il intitule ſon explication de Noſtradamus.

(EΔ) *A former des entrepriſes contre la France.*] L'Auteur de la premiere (b) Savoiſienne raporte (c) que lors qu'Henri III. revint de Pologne & paſſa par la Savoie, on lui demanda *pour recompenſe d'une colation*, la ville de Pignerol, & celle de Savillan, & que *ce Prince duquel le ſeul deſaut a eſté une trop grande bonté*, les accorda; que le Duc de Savoie fils de celui qui avoit reçu un ſi beau preſent, (d) ſe prevalut des confuſions de la France l'an 1588. car voiant le Roi Henri III. *hors de ſa capitale* il envahit le Marquiſat de Saluces; qu'après avoir envoié un Ambaſſadeur au Roi *avec aſſurance de remettre tout entre ſes mains*, il degrada tout d'un coup *les Officiers de ſa Majeſté, y en eſtablit de ſon authorité Ducale... & au meſme inſtant pour faire voir en tous lieux les trophées de ſa victoire, il fait forger une ſuperbe Monnoye, qui avoit empreint un Centaure, foulant du pied une Couronne renverſée, avec cette deviſe*, Oportunè. C'étoit pour (e) montrer qu'il avoit ſçu prendre ſon temps. On voit dans la ſeconde Savoiſienne qu'après la mort d'Henri III. il ſe rendit maître de pluſieurs places en Provence, & qu'il faut qu'Henri IV. s'emparât de la Savoie pour le mettre à la raiſon. Notez que pour *lui rendre le change ſur ſa monnoye* (f), le Roi en fit faire *une autre, dans laquelle il y avoit un Hercule armé à l'antique, foulant aux pieds un Centaure, ſur lequel il hauſſe une maſſuë de la droite, & de la gauche une Couronne qu'il ſemble avoir relevée; & pour l'ame de ce corps, eſtoit ce mot*, Oportunius: *pour montrer, qu'on avoit ſceu mieux prendre le temps que luy, & plus honorablement; puis que l'on avoit employé la force des armes au lieu des ſurpriſes, qu'avec une grande ingratitude il avoit exercées* (†). Cela reparoît le mal à quoi la ceſſion de Pignerol avoit donné lieu, mais la faute de Henri III. n'en étoit pas moins reelle.

L'Auteur d'un Ecrit fort injurieux à Monſieur le Duc de Savoie (g) d'aujourd'hui, a parlé de cette affaire, mais non pas ſans quelques erreurs. *Henri III.* dit-il (h), *aiant la guerre à ſoutenir contre une puiſſante Ligue, Charles Emanuel* (i) *aieul de ſon Alteſſe Roiale fit à peu pres comme elle a fait aujourd'hui. Il conçeut de grandes eſperances pour ſa fortune s'il prenoit ce tems-là de ſe declarer contre la France, & effectivement en 1588. il joignit ſes armes à celles des Ennemis d'Henri III. & après avoir formé un puiſſant Parti dont il ſe declara le Chef, il entra dans la Provence, s'empara par artifice des Villes de Marſeille & d'Arles & devint ſi fier par ces conquêtes qu'il fit frapper une monnoye qui devoit ſervir de monument pour immortaliſer ſa memoire. Il s'étoit fait repreſenter ſous l'emblême d'un Centaure &c.* L'Auteur ajoûte qu'Henri IV. *aiant porté la guerre en Italie* l'an 1600. *ſe rendit maître preſque de toute la Savoye & du Piémont*, & qu'il fit *frapper à ſon tour une medaille* &c. Ce narré n'eſt point exact:

la jonction des armes du Duc de Savoie avec les ennemis du Roi Henri III. ne ſe fit point l'an 1588. Ce ne fut point non plus cette année-là, mais en 1590. qu'il entra dans la Provence. Il ne fit point la medaille du Centaure après s'être rendu maître de Marſeille, mais après l'invaſion du Marquiſat de Saluces. Henri IV. ne porta point la guerre en Italie l'an 1600. & ne conquit rien dans le Piémont. L'Auteur eſt peut-être plus judicieux dans les reflexions de Politique, qu'exact à narrer les choſes. *Henri IV.* dit-il (k), *après la conquête de la Savoye & du Piémont ſe laiſſa enfin flechir aux prieres du Pape Clement VIII. qui cherchoit à reconcilier la pauvre Duc avec ce Monarque; quoique le ſentiment de tous les Politiques de ſon tems étoit qu'Henri IV. devoit garder la Savoye & le Piémont, pour chatier la temerité de ce Prince imprudent, & ſe conſerver par là un paſſage libre pour entrer en Italie quand bon lui ſembleroit. C'étoit là le conſeil du Cardinal d'Oſſat un des plus grands Politiques de ſon ſiécle: Mais en cette occaſion Henri IV. fit paroître plus de generoſité que de politique, & rendit tout à Charles Emanuel.* Qu'auroit dit le Cardinal d'Oſſat de l'imprudence de Henri troiſiéme ſe defaiſant de Pignerol, puis qu'il blâma Henri IV. de s'être defait de la Savoie dans un tems où il étoit cent fois plus capable de reſiſter à ſes voiſins que ne l'avoit jamais été ſon predeceſſeur? La France auroit ete bien malheureuſe ſi elle n'avoit pas eu Pignerol quand le Duc de Savoie ſe ligua avec la Maiſon d'Autriche, l'Angleterre & la Hollande en 1690. Il a falu qu'elle s'en ſoit depouillée ſix ans après: ce n'eſt pas un petit mal.

(F) *Que l'humeur d'un miſanthrope.*] „ (l) A ſon „retour de Pologne il eſtoit preſque inacceſſible, ſi„non à trois ou a quatre & vouloit manger en parti„culier, contre la couſtume de nos Rois: mais on „ne le treuva bon, parquoy luy eſtant remonſtré com„me forcé par la couſtume de manger en public, il „fit faire des grandes barrieres au tour de ſa table qui „ſont encor à la ſale du Louvre à Paris, & furent „faicts ces vers qui furent affigez en certains endroicts „du Louvre:

„ *Puis qu'Henry Roy des François*
„ *N'en ayme que quatre ou trois,*
„ *Il faut que ces trois ou quatre,*
„ *Allent ſes ennemis combatre.*

„Il ordonna que nul n'entreroit en ſa chambre ſans „bonnet.„ Je m'imagine que le motif de cette ordonnance fut qu'il portoit lui-même (m) *un certain petit bonnet comme d'un enfant qui avoit un borlet deſcompoſé à taillades de travers, & ſur icelluy une plume par devant avec quelque belle enſeigne, & une grand perruque, & ne ſe* (n) *deſuloit jamais, non meſmes à l'Egliſe, pource qu'il avoit la teſte raze.* Il y avoit bien de l'humeur dans tout cela. Au reſte ceci vous ſera entendre les paroles que je m'en vais copier. (o) *Meſme ſon turban vous repreſentoit aſſez ſon infidelité oſtans toutesfois coiffé à la turque, lequel jamais on ne luy a veu oſter, pour faire honneur à Jeſus Chriſt.* C'eſt ce que reproche à Henri III. l'Auteur du livre intitulé *le martyre des deux freres.*

(l) *Du Verdier Proſopographie to. 3. pag. 2558.*

(m) *Id. ib. pag. 2560.*

(n) *C'eſt-à-dire découvroit la tête.*

(o) *Martyre des deux freres fol. G ij verſo.*

Digitized by Google

ſer pour une infortune ; car qu'y a-t-il de plus bizarre que d'être reduit à ſe rejoüir de la mort de ſon frere unique ? mais enfin ce ſeroit toûjours une eſpece d'avantage, ſi l'on en tiroit une longue utilité. C'eſt ce que Henri troiſiéme n'éprouva point, car il s'aperçut bientôt que la mort du Duc d'Alençon (G) quelque avantageuſe qu'elle lui fût, lui étoit encore plus prejudiciable qu'utile, puis qu'elle fournit un pretexte de cabaler, & qu'elle fomenta cette faction dangereuſe qui fit ſentir tant de mortifications au Roi, & qui l'accabla enfin. La joie qu'il eut de s'être defait du Duc de Guiſe fut de la même nature : elle ne dura guere : il éprouva dès les premiers jours que ce grand coup de partie qu'il avoit cru abſolument neceſſaire à ſon repos, & à ſa ſûreté, le plongeoit dans (H) de nouveaux embarras, & dans de mortelles inquietudes. On doit avoüer qu'il ſe ſurpaſſa lui-même dans (I) l'execution du projet de faire mourir le Duc de Guiſe. Il y fit

(G) *Que la mort du Duc d'Alençon quelque avantageuſe qu'elle lui fût, lui étoit encore plus prejudiciable qu'utile.*] J'affecte non ſeulement de ne rien dire ſans preuve, mais auſſi d'alleguer par tout où je le puis faire le temoignage des Auteurs contemporains. On ne ſe trompera donc pas ſi l'on s'imagine que je me ſers ici agreablement des paroles d'Etienne Paſquier. „ (a) Encores avoit-il (b) une eſpine au pied, „qui au milieu de cette (c) paix ſembloit arreſter le „cours de ſes contentemens. Car combien qu'il ne „fut en mauvais meſnage, par apparence, avec Mon„ſieur le Duc, ſon frere, ſi eſtoit il un ſecond Roy, „qui avoit ſa Cour, & ſes favoris à part, tantoſt en „une ville de Tours, tantoſt és autres de ſon apana„ge; lequel avoit ſes opinions tant eſlongnees de cel„les du Roy, que jamais il ne voulut, que luy ny les „ſiens fuſſent gratifiez de l'Ordre du S. Eſprit. D'ail„leurs, ſon Apanage eſtoit ſi grand, qu'il abſorboit „une bonne partie de la France. Avoit ſa Chambre „des Comptes dedans Tours, ſon eſchiquier à Alen„ſon, qui jugeoit ſouverainement des cauſes du Du„ché, tant civiles que crimineles. Et encores ce „Prince pourvoyoit aux Eveſchez & Abbayes de ſon „Apanage ceux qu'il vouloit, pour eſtre nommez au „Pape par le Roy, ſuivant le Concordat. Toutes „grandeurs aucunement conformes à celles du Roy, „qui luy pouvoient cauſer des jalouzies en l'Ame, „ores qu'il les diſſimulaſt ſagement. Advient en l'an „1583. que Monſieur le Duc decede; Et par ſa mort „eſt reüny ſon Apanage à la Couronne. Ceux qui „gouvernoient le Roy en firent feus de joyes en leurs „ames; Et luy meſmes manifeſta aſſez, de combien „il penſoit ſon Eſtat eſtre creu, quand il eſcrivit de ſa „propre main des reglemens de ſa grandeur; voulant „que ſon Chancellier, ſeant en ſon Conſeil, fut re„veſtu d'une toque & robe longue de velours cramoi„ſi, & ſes Conſeillers d'Eſtat de ſatin violet, ſes Huiſ„ſiers & valets de Chambre euſſent pourpoints de ve„lours, & au deſſus la groſſe chaiſne d'or penduë à „leurs cols; puis diverſes advenuës de Chambres, „avant qu'il peuſt eſtre gouverné : Un long ordre de „Seigneurs qui devoient marcher devant luy, allant „à l'Egliſe. A la verité cette mort au premier œil ne „luy promettoit qu'un long repos; Et neantmoins „ce fut la conſommation de ſon malheur & de toute „la France. Car ſi Monſieur le Duc euſt veſcu, tous „pretextes euſſent defailli aux entrepreneurs de la „Ligue. . . . . Soudain apres ſon decez, en l'an „1584. les Princes de la Ligue ne douterent d'eſclor„re le meſcontentement qu'ils couvoient, reveſtu du „manteau de la Religion Catholique Apoſtolique Ro„maine.„ Notez que les intrigues d'amour avoient ſemé la diſcorde entre ces deux freres. (d) *Ils ſe rencontrerent à aimer meſmes beautez : l'un des cœurs voulut déloger l'autre, & ne pouvans ſouffrir des compagnons en amour, non plus qu'en l'autorité, ils changerent les affections de freres, en haines & depits implacables.* Je vous laiſſe à penſer ſi cette double jalouſie, l'une d'amour, l'autre d'ambition entre deux (e) freres, l'un Roi, l'autre heritier preſomptif de la couronne, & qui avoient tous deux l'eſprit & le cœur aſſez mal tournez, n'étoit pas capable de les remplir d'une antipathie prodigieuſe (†).

(H) *Que ce grand coup de partie le plongeoit dans... de morte les inquietudes.*] Paſquier ſera encore ici le commentateur. *Soudain que le Sieur de Guiſe fut mort*, dit-il (f), *jamais Roy ne ſe trouva ſi content que le noſtre; Diſant haut & clair à chacun, qu'il n'avoit plus de compagnon, ny conſequemment de Maiſtre. Et le lendemain jour de la mort du Cardinal fut l'accompliſſement de ſes ſouhaits. En ce contentement d'eſprit il ſe comporta quelques jours, faiſans depeſcher lettres de tous coſtez, pour manifeſter le motif de ceſt accident, deſquelles il ne rapporta pas grand proffit. Quelques huit ou dix jours apres, ne recevant aucunes nouvelles de Paris, il commença de penſer à ſa conſcience, & ravaller quelque choſe de cette grande joye. Et depuis adverty de cette generale revolte, il euſt grandement ſouhaité, que la partie euſt eſté à recommencer. . . . . Le Roy petit à petit commença de ſe deſplaire de tous; voire de ſoy-meſmes. Je le vous puis dire & eſcrire, comme celuy qui en ay eſté ſpectateur. La deffiance plus qu'auparavant ſe logea dedans ſon cœur, comme vous entendrez preſentement.* Paſquier enſuite de ces paroles raconte quatre ou cinq faits qui temoignent clairement l'embarras épouvantable où ce Prince ſe trouva. Il voulut faire tranſporter au château d'Amboiſe les perſonnes qu'il avoit fait arrêter après la mort de Mrs. de Guiſe, & (g) il *ne trouva aucun auquel il ſe peuſt fier qu'à lui ſeul. Je vous dirai franchement*, ajoûte Paſquier, *que la plus grande partie de nous, qui eſtions à Blois, crevions de deſpit en nos ames, de voir les affaires du Roy ſi bas, qu'il fut contraint de ſe faire conducteur de ſes priſonniers. A peine eſtoit-il demaré, que nous recevons nouvelles que le Mareſchal d'Aumont, ayant abandonné la Citadelle, & levé le ſiege d'Orleans, par la venuë du Sieur de Mayenne, s'eſtoit retiré avec ſes gens à Baugency. Pluſieurs de ſes ſoldats bleſſez arrivent à Blois. Adoncques chacun de nous ſe fit accroire, que la conduite de ces priſonniers eſtoit un pretexte exquis & recherché par le Roy, pour quitter avec moins de ſcandale la ville. Et vous puis dire que ſi lors le Sieur de Mayenne euſt donné juſques à nous, la frayeur eſtoit ſi grande & generalle, qu'il n'y euſt trouvé reſiſtance, & s'eſtant fait maiſtre de Blois, toute la riviere de Loire eſtoit ſienne; D'autant que toutes les villes branſloient : Et euſt eſté le Roy merveillenſement empeſché de trouver lieu pour ſa retraite. Dieu nous veuille preſerver de cette meſadvanture.* L'Auteur ajoûte que *Longnac* qui (h) *avoit eſté le premier qui avoit induit le Roy de commander ce meurdre qui luy eſtoit ſi malheureuſement reüſſi* perdit toute ſa faveur. Quelques hiſtoriens content (i) que ce brave gentilhomme ne croiant pas être en ſûreté à la cour, demanda au Roi une place où il pût ſe retirer, afin de ſe garantir du reſſentiment des Ligueux. C'étoit faire ſentir au Prince le mauvais état où l'on croioit ſes afaires: la reponſe que l'on pretend qu'il fit à Lognac n'eſt point indigne d'un grand Roi. J'en parle (k) ailleurs.

(I) *Il ſe ſurpaſſa lui-même dans l'execution du projet de faire mourir le Duc de Guiſe.*] Le cœur lui avoit manqué à la journée des barricades; il avoit quitté la partie à ſon rival, il s'étoit ſauvé de Paris, & y avoit laiſſé au Duc de Guiſe toute la gloire du triomphe. Le cœur lui revint à Blois, & il y fit ſuccomber ce fier ennemi. C'eſt à quoi l'on peut apliquer ces paroles de l'Eneïde : (l) *Quondam etiam victis redit in præcordia virtus, Victoreſque cadunt.* Ce fut alors que l'on vit la verité d'une ſentence d'Homere, je veux dire de la remontrance que Calchas faiſoit à Achille, qu'un Roi qui eſt en colere contre ſon inferieur a le deſſus tôt ou tard.

Κείνεσιν (m) γὰρ βασιλεὺς ὅτε χώεται ἀνδρὶ χόλῳ,
Εἴτε γὰρ ἤ τε χόλον γε κὴ αὐτῆμαρ κατατέψῃ,
Ἀλλά γε κὴ μετόπισθεν ἔχει κότον ὄφρα τελέσσῃ
Ἐν στήθεσσιν ἑοῖσι.

Porrò enim rex quando iraſcitur viro inferiori,
Quamvis enim iram vel eodem die decoxerit,
Tamen & poſtea retinet ſimultatem donec perfecerit
In pectoribus ſuis.

J'ai lu dans pluſieurs Auteurs la relation de cet exploit de Henri troiſiéme, mais je n'en ai vu aucune où les details ſoient mieux liez, & mieux ſuivis que dans celle que Mr. Marcel a inſerée au 4. tome (n) de ſon hiſtoire de France. C'eſt là qu'on peut voir toute la juſteſſe des meſures qui furent priſes pour faire reüſſir ce grand coup: le Roi y fait paroître beaucoup de vigilance, & beaucoup de fermeté, & (o) une ame qui ſe poſſede aſſez bien pour prendre garde aux moindres choſes qui pourroient nuire. Conſiderez bien l'encouragement qu'il donna au Secretaire d'Etat qui devoit faire ſavoir au Duc de Guiſe que le Roi le demandoit. „ (p) Là-deſſus Sa Majeſté ayant ſceu „que le Duc de Guiſe eſtoit au Conſeil, commanda à „Mon-

(a) *Paſquier lestr. liv. 14. tom. 2. pag. 140. & ſuiv.*

(b) *C'eſt-à-dire Henri III.*

(c) *Celle qui fut concluë l'an 1577.*

(d) *Matthieu apud Marcel, hiſt. de France to. 4. pag. 602.*

(e) *Voiez ci-deſſus pag. 1075. col. 2. ce qui a été dit touchant la haine fraternelle. Voiez auſſi pag. 1089. lettre a.*

(†) *Elle étoit ſi grande que Henri III. chargea un jour le Roi de Navarre de tuer le Duc d'Alençon. Voiez Perefixe dans l'hiſtoire de Henri le grand pag. m. 42. ad ann. 1575.*

(f) *Paſquier ib. liv. 13. tom. 2. pag. 61. & ſuiv.*

(g) *Id. ib. pag. 64.*

(h) *Id. ib. pag 65.*

(i) *Voiez l'article* Lognac.

(k) *Dans le même article.*

(l) *Virgil. Æneid. lib. 2. v. 367.*

(m) *Homer. Iliad. lib. 1. v. 80. Voiez auſſi la remontrance de Neſtor au même Achille ib. v. 275.*

(n) *Pag. 626. & ſuiv.*

(o) *A cela n'eſt point contraire ce que l'Auteur de la relation a dit des inquietudes où étoit le Roi, car elles n'empêchoient pas ſon aplication ni ſa vigilance.*

(p) *Marcel hiſt. de France tom. 4. pag. 631.*

Digitized by Google

fit paroître beaucoup de prudence, & beaucoup de resolution, & pour le moins beaucoup plus que dans les rencontres precedentes, où il s'étoit comporté d'une maniere qui l'avoit rendu le mepris (K) du Pape. L'une des plus grandes bizarreries de sa destinée fut qu'il s'attira également l'inimitié des Papistes & celle des Huguenots. Ces deux partis opposez en toutes choses, & quant au spirituel, & quant au temporel; s'accorderent dans l'aversion pour ce Prince. Ce fut un centre d'unité pour des gens qui trouvoient par tout ailleurs un sujet de division. Humainement parlant les Huguenots avoient de justes raisons de le haïr, car il les persecutoit à toute outrance, & il passoit pour l'un des grans promoteurs de la Saint Barthelemi, & il se † glorifioit même de l'avoir été. Cela joint avec son attachement aux devotions les plus monachales devoit lui concilier l'amitié des Ecclesiastiques, & des zelateurs les plus ardens de la foi Romaine; & neanmoins il fut l'objet de leur haine plus qu'on ne sauroit se l'imaginer. Voilà un furieux caprice de l'étoile: en voici encore un autre. Tout ce qu'il avoit aimé le plus ardemment * tourna enfin à son prejudice. Ce que nous avons dit ‡ touchant les desordres que la prodigalité de Henri II. fit naître, convient encore davantage au regne de Henri trois, Prince infiniment plus prodigue que son pere. Aussi vit-on sous ce regne-là plus de maltotes, plus d'édits bursaux, & plus de dissipations de finances, qu'il n'en avoit jamais paru dans le Roiaume. Le mal eût été encore plus grand, si ce Prince eût pu obtenir la permission d'aliener le domaine. Mais les Etats generaux (L) ne voulurent pas y consentir. Remarquons qu'Henri III. qui par raport à ses favoris n'étoit point jaloux de l'autorité, & n'aspiroit point à (M) l'independance, souhaitoit pas-

† *Thuan. lib. 96. pag. 301.*

* Ei fatale erat ut quicquid ardentius dilexerat, id illi postremo perniciem adferret. *Id. lib. 96. sub fin. p. m. 193.*

‡ *Ci dessus pag. 1521.*

„ Monsieur de Revol Secretaire d'Estat: *Revol, allez „ dire à Monsieur de Guise, qu'il vienne parler à moy en „ mon vieux cabinet.* Le Sieur de Nambu luy ayant „ refusé le passage, il revient au cabinet avec un visa„ ge effrayé; c'estoit un grand personnage, mais ti„ mide: *Mon Dieu*, dit le Roy, *Revol, qu'avez-vous, „ qu'y a-t'il, que vous estes pasle, vous me gasterez tout, „ frottez vos joües, frottez vos joües, Revol: Il n'y a „ point de mal, Sire*, dit-il, *c'est Monsieur de Nambu „ qui ne m'a pas voulu ouvrir, que Vostre Majesté ne le „ luy commande.* Le Roy le fait de la porte de son „ cabinet, & de le laisser rentrer, & Monsieur de Gui„ se aussi.„ Je dirai par occasion une chose que j'ai luë dans le Journal des Savans. (a) *Ce qui se passa* à Blois touchant *la proposition qui fut faite aux Estats de ne plus soufrir en France d'autre Religion que la Catholique . . . montre assez que Henry III. estoit plus fin que le commun du monde ne s'imagine.*

(a) *Journal des Savans du 25. de Janvier 1666. pag. 83. 84. dans l'extrait des Memoires du Duc de Nevers.*

(K) *Qui l'avoit rendu le mepris du Pape.*] Voiez la critique generale du Calvinisme de Mr. Maimbourg: vous (b) y trouverez deux exclamations de Sixte V. l'une regarde la temerité qu'il attribuoit au Duc de Guise, & l'autre la simplicité qu'il attribuoit à Henri trois. Il s'exprima là-dessus tout-à-fait cavalierement. Quelques Auteurs (†) content qu'il dit un jour en considerant la conduite de ce Monarque, *j'ai fait tout ce que j'ai pu pour me tirer de la condition de Moine, & il fait tout ce qu'il peut pour y tomber.*

(b) *A la 3. lettre n. 2. pag. 38. de la 3. édit.*

(†) *Voiez Naudé au chapitre 1. des coups d'Etat pag. m. 22.*

(L) *Les Etats generaux ne voulurent point consentir* à aliener le domaine.] Outre ce que j'ai dit là-dessus dans l'article (c) de Bodin, je veux raporter ici un passage de Mr. de Mezerai: „ (d) Pour le poinct de „ l'alienation du Domaine . . . . . Emar (e) repon„ dit par ordre de la compagnie à Bellievre que le Roy „ y avoit envoyé; Que le droit commun & la loy fon„ damentale de l'Etat defendoient absolument cette „ alienation; Que le Domaine du Roy ressembloit au „ fonds dotal d'une femme, qui ne peut estre vendu „ ny distrait par son mary; qu'il estoit encore plus sa„ cré que celuy de l'Eglise, parce qu'il ne se pouvoit „ aliener pour quelque raison que ce fût, mesme avec „ solennité; Aussi estoit-ce chose inoüye que l'on eût „ jamais eu recours à ce moyen, mesme dans les plus „ grandes necessitez de la France, & lors qu'elle avoit „ esté en plus grand danger qu'elle n'estoit à cette heu„ re; comme du temps du Roy Jean, pour la deli„ vrance duquel il falut tant donner d'argent, de Vil„ les & de Provinces; Qu'en un mot c'estoit un des „ plus fermes pilliers qui soûtinst la Couronne, & sur „ lequel estoient fondez les dots, doüaires & appana„ ges, qu'ainsi il le faloit plûtost fortifier que l'affoi„ blir, plûtost le relever que l'abbatre; & qu'au reste „ si le tiers Etat remontroit si instamment les conse„ quences de cette alienation, c'estoit parce que si on „ ostoit quelque chose du Domaine, il le faudroit rem„ placer à ses dépens, & que toute la perte en tom„ beroit sur luy seul, non pas sur les deux autres, qui „ par cette raison y consentoient plus aisément.„ Si vous voulez voir les limitations de l'autorité Roiale à cet égard-là lisez ce qui suit. „ (f) Par l'Edict qui fut „ fait en l'an 1565. à Moulins, où estoyent tous les „ Princes & grands Seigneurs assemblez, avec une in„ finité de Presidens & Conseillers des Cours souverai„ nes, il est porté par expres, que toutes alienations „ faites ou à faire du domaine seront nulles, sinon en „ deux cas, sçavoir est, pour appanage des puisnez de „ nos Roys, & pour vendition necessaire à deniers „ contens pour la necessité de la guerre: & qu'en ces „ deux cas lettres patentes seront decernees & publiees „ és Cours de Parlement: leur estant tres-expresse„ ment defendu d'avoir aucun esgard à telles lettres „ pour quelque autre cause & temps que ce soit, en„ core que ce ne fust que pour un an.„

(c) *Remarque I.*

(d) *Mezerai hist. de France to. 3. p. 433.*

(e) *Presidens de Bourdeaux l'un des Deputez aux Etats de Blois en 1576.*

(f) *Pasquier ubi supra liv. 6. to. 1. pag. 341.*

(M) *Henri III. qui par raport à ses favoris . . . . n'aspiroit point à l'independance, souhaitoit passionément d'amplifier le pouvoir roial.*] Voilà deux points: je prouve le premier par une remarque qui fut faite sur le grand credit du Duc d'Epernon, & sur la fortune d'argent doré dont la ville de Roüen lui fit (g) un present. Cette fortune le tenoit étroitement embrassé, (h) *& au dessous estoyent ces mots Italiens;* E per non lasciar ti. *Devise prise sur la rencontre & equivoque de son nom; pour monstrer que ceste grandeur ne pourroit estre jamais terrassée: comme aussi est-ce la verité, que le Roy le favorizant desmesurément, luy avoit autrefois protesté, qu'il le feroit si grand au milieu des siens, que luy-mesme n'auroit pas le moyen de le ravaller, quand bien il l'eust voulu cy-apres. C'est une chose que nous avons depuis appriſe du Seigneur d'Espernon par une lettre fort bien dictée qu'il escrivit, pendant sa disgrace, au Roy.* Ceux qui disent que les Rois n'aiment personne, & qui regardent cela comme un grand defaut se trompent en deux façons; car la plupart des Monarques sont sujets à des excés d'amitié qui causent plus de desordres, qu'il n'en pourroit naître de leur cœur indiferent & insensible. Voiez ci-dessus la comparaison que Bodin a faite entre les dernieres années du regne de François I. & le regne de Henri II. Voiez aussi la remarque B de cet article. Il seroit peut-être à souhaiter que les Rois fussent semblables au Sage des Stoiciens, sans amour, sans haine. Il est pour le moins bien sûr que l'ame trop bonne, trop tendre, trop bienfaisante, trop prodigue de nôtre Henri causa une infinité de maux. Passons au second point.

(g) *Lors qu'il fit son entrée à Roüen comme Gouverneur de Normandie.*

(h) *Pasquier lettr. liv. 13. tom. 2. pag. 72.*

Les Etats du Roiaume en 1576. avoient resolu de nommer douze Deputez qui assisteroient au Conseil du Roi, lors qu'on y examineroit les cahiers que les trois Ordres auroient presentez à sa Majesté. Cette resolution fut desagreable à Henri III. parce qu'il craignit que ces Deputez des Etats ne l'empêchassent de disposer des afaires à l'avantage de sa puissance; mais quand on lui eut fait sentir qu'il seroit par là beaucoup plus maître des choses, il fut bien aise que les Etats eussent pris de telles mesures, & il se fâcha de ce qu'ils se raviserent, & en voulut du mal à Bodin qui avoit été la cause de ce changement (i). Il est bon d'entendre Mr. de Thou. (k) *Cum Bodinus tertium ordinem, si ulterius pergerent, intercessurum diceret, sacer ordo, ac mox nobilitas acquievit, ac commune suffragiorum votum fuit, ne ulli delegati, qui cum regiis consiliariis de postulatis decernerent, ab Ordinib. eligerentur. contrarium cum initio placuisset, eaque re non mediocriter Rex animo commotus esset, ut supra ostendimus, postea mutaverat, à Lugdunensi archiepiscopo, ut putatur, inductus, qui principi POTENTIÆ SUÆ AMPLIFICANDÆ SUPRA MODUM CUPIDO, ex quo majestati regiæ decrementum metuebat, ex eo incrementum accessurum artificiosè persuaserat.* L'Archevêque de Lion se servit là d'un tour de soupleſſe.

(i) *Voiez ci-dessus pag. 627. col. 1.*

(k) *Thuan. lib. 63. pag. 187.*

Digitized by Google

passionnément d'amplifier le pouvoir roial. Je dirai quelque chose de ses (N) devotions, & je n'oublierai point qu'il fut éloquent, qu'il aima les sciences, & qu'il se plaisoit beaucoup à entendre discourir les personnes doctes. Mais on trouva du (O) contretems à cela, & à la peine qu'il prit d'étudier la langue Latine. On nous a envoié deux memoires bien curieux: l'un regarde

(h) *Id. ib. pag.* 714.

(i) En 1588.

(N) *Quelque chose de ses devotions.*] Je me servirai des paroles de du Verdier Vau-privas: „ (a) Il „ faisoit des devotions extraordinaires, quelquesfois „ allant à dix heures du soir aux Chartreux ouyr ma„ tines. Il institua la confrairie de Penitens blancs „ de l'Annuntiation nostre Dame aux Augustins à Paris, „ & alloit à la procession comme les autres avec le sac „ & le foüet, à sa ceincture. . . . . Il voulut que „ plusieurs autres compaignies fussent erigees, com„ me celle de sainct Hieroſme, appellee des Penitens „ bleus, au College de Marmotier, celle du crucifix „ des noirs au College sainct Michel, celle des gris de „ sainct François à sainct Eloy. Il amena des Feüillans „ qui sont certains reformez de l'ordre de Cisteaux, „ de l'Abbaye de Feüillance pres de Tholose, lesquels „ il logea au faux-bourg sainct Honoré & y alloit sou„ vent faire des exercices spirituels: il avoit faict un „ logis pres les Capucins où certains jours on alloit „ parcillement faire des exercices spirituels, chascun „ estoit portier & avoit les autres charges à son tour, „ & il estoit appellé là dedans Frere Henry, & si quel„ qu'un le demandoit il falloit demander Frere Henry, „ comme s'il arrivoit quelque Courrier ou quelque „ autre affaire pendant qu'il estoit en ce conclave. Il „ fit une autre confrairie de Hieronimitains à Vicen„ nes & à saincte Marie de vic saine. Il fit bastir un „ grand & beau logis au marché aux chevaux fantas„ que avec certaines petites celles, pour aller là passer „ quelques jours en Moine. . . . . (b) Il portoit... „ un disain d'Ave Maria à la ceincture.„ Cet Auteur a raison de dire que (c) *toutes ces choſas ont esté estimees des soinctes par plusieurs*, car les Ecrivains de la Ligue & d'autres aussi ont bien medit à ce sujet-là. Je me contenterai de raporter un passage que je trouve dans un libelle des Ligueux. (d) *Les cachots construits par cest hypocrite n'estoyent que pour servir de couverture à ses lasciveiez, meschanceiez, ordures & sodomies: Jean d'Espernon en sçait bien quelque chose, lequel ne m'en peut dementir: les plus sages ont fort bien dit que ce n'estoit qu'un amuse fol, & cages ordonnees pour y mettre d'autres oyseaux, qu'une simplisité religieuse qui a esté le vray moyen pour se sequestrer de tous les princes & gens de bien, qui n'estoyent (comme cest apparent hermite) touchez au cœur de l'esprit d'hypocrisie.* Du Verdier observe que *les predicateurs* & entre autres Maurice Poncet *crioyent contre* ces confrairies, & ces processions du Roi. Celui qu'il nomme fut, ce me semble, le plus emporté de tous. Je raporte ce que Pierre Matthieu en a dit, vous y verrez que l'on crut que tous ces actes de devotion exterieure n'étoient que grimaces, sans aucun amendement interieur. „ (e) Le dimanche vingt-sept de Mars 1583. „ le Roy fit empriſonner le religieux Poncet, qui pres„ choit le Careſme à nostre Dame, pour ce que trop „ librement il avoit preſché le Samedy precedent con„ tre ceſte nouvelle (f) Confrairie, l'appellant la Con„ frairie des hypocrites & atheiſtes, & qu'il ne ſoit „ vray (dit-il en ces propres mots) j'ay eſté adverty „ de bon lieu que hier au ſoir, qui eſtoit le Vendredy „ de leur proceſſion, la broche tournoit pour le ſou„ per de ces gros Pœnitens, & qu'apres avoir mangé „ le gras chappon, ils eurent pour collation de nuict „ le petit tendron qu'on leur tenoit tout preſt. Ah! „ malheureux hypocrites, vous vous mocquez donc „ de Dieu ſoubs le maſque, & portez par contenan„ ce un foüet à voſtre ceinture? ce n'eſt pas là de par „ Dieu où il le faudroit porter, c'eſt ſur voſtre dos & „ ſur vos eſpaules, & vous en eſtriller tres-bien, il „ n'y a pas un de vous qui ne l'ait bien gaigné. Pour „ leſquelles parolles le Roy ſans vouloir autrement „ parler à luy, diſant que c'eſtoit un vieil fol, le fit „ conduire dans ſon coche par le Chevalier du Guet en „ ſon Abbaye de S. Pere à Melun, ſans luy faire autre „ mal que la peur qu'il eut y allant, qu'on ne le jet„ taſt dans la riviere.„

(a) *Du Verdier ubi ſupra pag.* 2559.

(b) *Id. ib. pag.* 2560.

(c) *Id. ib. pag.* 2559.

(d) *Martyre des deux freres fol.* 5. *edit.* 1589. *in* 8.

(e) *Pierre Matthieu hiſtoire des derniers troubles p. m.* 15.

(f) *C'étoit celle des Penitens.*

(O) *Qu'il fut eloquent, qu'il aima les ſciences, & qu'il ſe plaiſoit . . . . . mais on trouva du contretems.*] Mezerai raporte le precis de la harangue que fit ce Prince aux Etats de Blois l'an 1576. & il ajoûte: „ (g) Cette belle harangue prononcée par la bou„ che d'un Roy, avec une action vrayement Royale, „ & une grace merveilleuſe, fut receuë de toute l'aſ„ ſiſtance avec un applaudiſſement general: mais non „ ſans quelque douleur des plus ſages; qui admirant „ en ce Prince tant de belles qualitez exterieures, re„ grettoient en eux-meſmes que ſa nourriture n'eût „ pas correſpondu à ſa naiſſance, & ne pouvoient loüer „ la beauté naturelle de ſon genie, qu'ils ne deteſtaſ„ ſent au meſme temps ceux qui l'avoient malheureu„ ſement corrompuë.„ Il donne auſſi le precis de la harangue que ce même Prince prononça à l'ouverture des Etats de Blois l'an 1588. & il y prepare ſon lecteur par ces paroles: (h) *Il leur fit une belle harangue dans laquelle il garda ce temperament qu'il voulut bien les aſſurer qu'il avoit oublié les injures paſſées, mais que c'eſtois à condition que toutes factions eſteintes, ſon autorité ſe rétabliroit en ſon entier. Ce qu'il deduiſit avec tant d'art & de politeſſe, que s'il n'euſt eſté queſtion que de paroiſtre bon Orateur, il euſt remporté ce qu'il deſiroit.* Confirmons cet éloge par une lettre qu'un des Deputez (i) aux Etats de Blois écrivit. „ (k) La plus „ belle & docte harangue qui fut jamais oüye, non pas „ d'un Roy, mais je dis d'un des meilleurs Orateurs „ du monde, & eut telle grace, telle aſſeurance, tel„ le gravité & douceur à la prononcer, qu'il tira les „ larmes des yeux à pluſieurs, du nombre deſquels je „ ne me veux exempter, car je ſenty à la voix de ce „ Prince, tant d'eſmotion en mon ame, qu'il fallut „ malgré moy, que les larmes en rendiſſent teſmoi„ gnage, il remonſtra avec tant de pitié les miſeres de „ ce Royaume, fit avec tant de vivacité entendre le re„ gret qu'il en avoit, compara la felicité, &c.„ Il ſeroit inutile de m'objecter qu'on lui faiſoit ſes harangues, car cela n'empêcheroit point qu'il n'ait dû paſſer pour très-éloquent, vu la maniere dont il haranguoit. Ceux qui occupent les premieres places dans les Parlemens ne laiſſent pas quelquefois de meriter les éloges de bon Orateur, quoi qu'ils faſſent compoſer par d'autres les diſcours qu'ils font à l'ouverture des Audiences; & combien y a-t-il d'excellens predicateurs qui ne compoſent pas eux-meſmes ce qu'ils recitent? Mais n'en demeurons point là, raportons encore un paſſage de Mezerai qui temoignera que ce Monarque parloit très-bien ſur le champ. „ (l) Il ſe rendit ſi éloquent avec la „ diſpoſition naturelle qu'il y avoit, que s'il pouvoit y „ avoir de l'excez à une ſi belle choſe, il auroit eu ſujet „ de dire qu'il l'eſtoit trop; Auſſi ſe plaiſoit-il merveil„ leuſement aux grandes aſſemblées, & aux actions d'ap„ parat, où il ſe trouvoit, que ſa harangue eſtoit toûjours „ la plus belle, & que meſme les réponſes qu'il faiſoit „ ſans premeditation aux Deputez & aux Ambaſſadeurs „ (m), valoient mieux que leurs pieces preparées avec „ beaucoup d'art & de peine.„ Je ne ſai ſi ce grand hiſ„ torien a jamais inſinué que les harangues de ce Prince étoient l'ouvrage d'un autre. Je ſai bien que Mr. de Thou raporte (n) que l'on croioit que Morvillier étoit l'Auteur de celle qui fut prononcée par le Roi aux Etats de Blois l'an 1576. mais je ſuis ſûr que ſi ce Prince ne compoſoit pas lui-même ces pieces-là, il y aportoit pour le moins ſon examen, ſes avis, & ſes corrections. Ce que je m'en vais dire me le perſuade.

(g) *Mezerai, hiſt. de France tom.* 3. *pag.* 422. *Voiez auſſi pag.* 481.

(k) *Marcel hiſt. de France tom.* 4. *pag.* 602.

(l) *Mezerai ubi ſupra pag.* 799.

(m) *Voiez Mezerai ibid. pag.* 481.

(n) *Thuan. lib.* 63. *pag.* 179.

Il eut beaucoup de paſſion d'entendre parfaitement la langue Françoiſe, & de la parler poliment & correctement. La peine qu'il prit pour cela eut tout le ſucces qu'il en pouvoit eſperer. (o) *Noſter Gallia rux Henricus III, elegantia ſermonis ſui ſtudioſus (aliquot præſertim ante obitum annis: quo tempore plura regia quam multi credunt, habebat) haud infelici & inutili ſtudio, fuit. In eo enim tandem excellit: & ita quidem ut non minus caſtigatum quàm ornatum eſſe cuperet.* Il devinoit par le ſtyle l'Auteur d'un livre: c'eſt par là qu'il crut qu'Henri Etienne avoit fait un certain Ouvrage qui avoit paru ſans nom d'Auteur (p): il ne s'y trompa point. Il prit à cœur les interêts de ſa langue, & aiant commandé à Henri Etienne d'en montrer les avantages & l'excellence, il (q) le preſſa ſi vivement de compoſer ce traité, qu'il falut lui en aporter bien-tôt un exemplaire. J'ai dit ailleurs (r) qu'il ſouhaita que ce ſavant homme fit un parallèle entre les Ciceroniens d'Italie, & les Ciceroniens de France. J'ai dit auſſi (ſ) qu'il aima Bodin à cauſe des diſcours ſavans qu'il l'entendoit faire. Il y eut bien d'autres perſonnes doctes dont il aima la converſation. Notez (t) qu'en 1579. il donna 3000. livres à Henri Etienne, & une penſion de 300. livres par an.

(o) *Nicol. Stephanus epiſt. dedicat. tractatus de Lipſii Latinitate pag.* 11.

(p) *Id. ib.*

(q) Ita ergo diocles fuerit, ut intra breve temporis ſpatium non ſolum compoſitum ſed excuſum etiam afferre ad illum oportuerit. *Id. ib.*

(r) *Ci-deſſus p.* 737. *lettre m.*

(ſ) *Ci-deſſus p.* 627. *lettre b.*

(t) *La Caille hiſtoire de l'imprimerie pag.* 135.

Il me reſte à prouver que l'on jugea qu'il emploioit à ces choſes un tems qu'il devoit donner à des afaires plus preſſantes. „ (v) Si jamais Prince euſt ſubject de „ crainte, ce fut (w) lors; toutesfois ce nouveau Roy, „ comme s'il euſt eſté expoſé en la tranquilité d'une „ pro-

(v) *Pasquier ubi ſupra liv.* 19. *to.* 2. *pag.* 482.

(w) *C'eſt-à-dire au tems de la guerre civile que lui ſuſciterent au commencement de ſon regne le Duc d'Alençon & le Roi de Navarre.*

Digitized by Google

regarde la propoſition qu'on lui avoit fait goûter de (P) reconoître pour ſon ſucceſſeur le fils aîné du Duc de Lorraine: l'autre regarde ce que le Deputé de la Ligue eut ordre de repreſenter au Pape après que (Q) le Jacobin Jaques Clement eut aſſaſſiné ce Roi. Cet aſſaſſinat execrable fut

„ profonde paix au lieu d'endoſſer le harnois, ſe faiſoit enſeigner d'un coſté la Grammaire & langue Latine par Doron, (qu'il fit depuis Conſeiller au grand „ Conſeil) & d'un autre coſté exerçoit une forme de „ concert & academie avec les Sieurs de Pibrac, Ronſard & autres beaux eſprits à certains jours, auſquels „ chacun diſcouroit ſur telle matiere qu'ils s'eſtoyent „ auparavant deſignee. Noble & digne exercice vraye„ ment, mais non convenable aux affaires que lors ce „ Prince avoit ſur les bras. Ces nouvelles leçons de „ Grammaire me donnerent ſubject d'eſclater par une „ colere ces ſix vers Latins.

„ *Gallia dum paſſim civilibus occidit armis,*
„ *Et cinere obruitur ſemiſepulta ſuo.*
„ *Grammaticam exercet media Rex noſter in aula,*
„ *Dicere jamque poteſt vir generoſus, Amo.*
„ *Declinare cupit, verè declinat & illo,*
„ *Rex bis qui fuerat, fit modo Grammaticus.*„

(a) *Id. ib. pag.* 483.

Mr. de Pibrac aiant dit un jour à Paſquier (a) qu'il avoit *entendu que* (b) Marillac avoit compoſé cette épigramme, ajoûta *que s'il en eſtoit aſſeuré, il lui feroit reparer ſa faute*, car il (c) n'apartient pas *à un ſubject de ſe jouër de cette façon ſur les mœurs & deportemens de ſon Prince.* Cela ſeroit bon, repartit Paſquier, „ (d) en la bouche d'un autre que de vous, qui devez „ penſer, que ſi un Roy qui eſt expoſé à la veuë de „ tous ſes ſubjects, ne met quelque bride à ſes actions, „ il eſt fort malaiſé qu'il puiſſe commander aux meſ„ contentemens de ceux qui plus le reſpectent: & que „ telle maniere de vers venoit non d'une main en„ nemie de ſa Majeſté, ains qui en eſtoit idolaſtre, „ mais faſchee de le voir tomber par ce moyen au „ meſpris de tout ſon peuple, voire que nous devions „ tous ſouhaiter au cas qui lors ſe preſentoit, que ceſt „ Epigramme tombaſt és mains de noſtre Roy, pour „ luy eſtre une leçon, non de la Grammaire Latine, „ mais de ce qu'il avoit de faire. „

(b) *Jeune Advocat de grande promeſſe.* Id. ibid.

(c) *Id. ib. pag.* 484.

(d) *Id. ib.*

(P) *La propoſition qu'on lui avoit fait goûter de reconoître pour ſon ſucceſſeur le fils aîné du Duc de Lorraine.*] Mr. de Schomberg detourna le coup: j'ai la copie (e) d'un memoire qu'il dreſſa ſur ce ſujet, & qui m'a paru très-digne d'être inſeré ici tout du long.

(e) *Elle m'a été communiquée par Mr. Marais* (de quo ſupra pag. 1444. col. 1.) *Avocat au Parlement de Paris, & il y a joint cette note;* Dans une inſtruction d'Henri trois au Sieur de la Clyette allant à Florence, je trouve que ce Mr. de Schomberg eſt nommé Conſeiller de Sa Majeſté en ſon Conſeil d'Eſtat, & Mareſchal de ſes gens de guerre Allemans.

„ *Memoire du Sieur de Schomberg.*

„ Quelque temps apres la mort de Meſſieurs de Gui„ ſe avenüe à Blois, il fut propoſé par le Cardinal de ... „ de la part de Sa Saincteté, que ſi Sa Majeſté vouloit „ declarer le Marquis du Pont ſon neveu heritier de la „ Couronne, & le faire recevoir pour tel avec les ſo„ lemnitez requiſes, que Sa Sainteté s'aſſûroit que le „ Roy d'Eſpagne bailleroit l'Infante en mariage audit „ Sieur Marquis, & qu'en ce faiſant tous les troubles „ de France prendroient fin. A quoy le Roy eſtant „ preſt à ſe laiſſer aller, & ce par la perſuaſion de quel„ ques-uns qui pour lors eſtoient prés de Sa Majeſté, „ Mr. de Schomberg rompit ce coup par telles raiſons: „ Que ce ſeroit invertir l'ordre de France, abolir les „ loix fondamentales, laiſſer à la poſterité un argu„ ment certain de ſa laſcheté & puſillanimité, dont Sa „ Majeſté à bon droit ſeroit blaſmée par les hiſtoires, „ & ſes ſerviteurs & ſujets notez de perfidie & dé„ loyauté, duquel vice, quant à luy, il ne vouloit eſ„ tre taſché: Que cette guerre étoit entre les François „ contre les François, leſquels de prime-face ſe mon„ trent chauds, & puis apres ſe reduiſoient eux-meſ„ mes à la raiſon: Que Sa Majeſté ne miſt peine qu'à „ vivre, gagner le temps, & ſe donner de garde de „ quelque méchant determiné, qui en ces premieres „ fureurs pouroit entreprendre contre ſa perſonne, „ pour à quoy remedier Sa Majeſté commandaſt luy „ eſtre fait une camiſolle œilletée pour la porter ordi„ nairement. Choſe qui fut bien arreſtée, mais point „ executée. Ayant donc ledit Sieur de Schomberg „ fait changer d'avis au Roy par la remontrance ſuſdi„ te, Sa Majeſté luy commanda de luy dire, par quels „ moyens il penſoit qu'elle puſt appaiſer cette émotion „ d'armes. A quoy ledit Sieur de Schomberg ayant „ incontinent ſatisfait, ſuplia le Roy de ne s'arreſter „ plus aux maximes que juſqu'icy il avoit tenües, & „ de ne s'imaginer que cette affaire pouvoit eſtre ac„ commodée par ſon accoutumée connivence & dou„ ceur; ainſy, qu'il falloit qu'il ſe reſoluſt à uſer de la „ force des armes, & qu'il ſe rendiſt le plus fort en la „ campagne; qu'à cet effect il falloit qu'il contreman„ daſt Mr. de Nevers qui pour lors étoit devant la Gar„ nache, donnaſt aſſurance au Roy de Navarre de ſe „ retirer avec ſes forces aupres de luy pour l'aſſiſter, „ envoyer en Allemagne, Italie, Angleterre, Danne„ marck, & envers tous les Potentats pour leur faire „ entendre la juſtice de ſa cauſe & la conſequence d'i„ celle, les priant de le ſecourir de leurs moyens pour „ dreſſer une groſſe armée de forces etrangeres. Cet„ te propoſition fut fort diſputée, & principalement „ par Mr. de Nevers, meſme juſqu'à dire qu'elle étoit „ heretique; que le Pape n'y pas un des Catholiques ne „ trouveroient bon de voir ledit Roy de Navarre prez „ de Sa Majeſté. Au contraire Mr. de Schomberg de„ meurant ferme diſoit que cette guerre ne touchoit „ en façon quelconque la Religion, ains l'Eſtat, & que „ Sa Majeſté ne pouvoit ſe ſervir de perſonne du mon„ de avec tant de fiance que dudit Sieur Roy, pour „ eſtre iceluy intereſſé à la conſervation de ſondit Eſ„ tat avec pluſieurs autres belles raiſons qu'il y ajoûta, „ leſquelles eurent tant de force, que des lors le traiſ„ té avec ledit Roy commença à Blois, & fut depuis „ executé à Tours où la premiere entreveuë ſe fit en„ tre les deux Rois. Donc à juſte occaſion fut le ſer„ vice ſignalé que ledit Sieur de Schomberg fit lors à „ la France en ces deux points, nommément à la mai„ ſon de Bourbon. Il fut auſſy aviſé alors par le Roy „ que ledit Sieur de Schomberg eſcriviſt au Preſident „ Jeannin, pour contenir Mr. de Mayenne en ſon de„ voir: mais Sa Majeſté ayant entendu le partement „ dudit Sieur de Mayenne de Lyon & ſon chemine„ ment par deça, ladite lettre ne fut envoyée & eſt „ encor entre mes papiers en Allemagne pleine de bel„ les raiſons & perſuaſions, qui depuis ont porté coup „ à la reduction dudit Duc de Mayenne. „

(Q) *Ce que le Deputé de la Ligue eut ordre de repreſenter au Pape après que le Jacobin Jaques Clement eut aſſaſſiné le Roi.*] On ne ſauroit conſerver trop ſoigneuſement les pieces qui ſont des preuves authentiques de la fureur dont la plupart des François furent ſaiſis ſous Henri III. & quelques années après ſa mort. Il ſe trouvera aſſez de gens qui tâcheront d'obſcurcir la verité de ces faits-là; il faut aller au devant de leurs attentats, car plus on s'éloigne du ſiecle où les choſes ſe ſont paſſées, plus eſt-il facile de chicaner. Il n'y avoit pas encore cent ans qu'Henri troiſiéme étoit mort, quand un anonyme oſa publier un (f) traitté pour ſoutenir que Jaques Clement ne tua point ce Monarque. C'eſt nier qu'il ſoit jour en plein midi. Vous trouverez des circonſtances convainquantes contre ce Moine dans l'écrit dont j'ai reçu une (g) copie, & que j'inſere ici tout entier.

(f) *Intitulé* la fatalité de Saint Clou. *Il fut imprimé l'an* 1672. *le Jeſuite Maimbourg en parle, & le refute en peu de mots dans l'hiſtoire de la Ligue liv.* 3. *pag. m.* 353.

„ *Extrait de ce qui a eſté repreſenté au Pape par le Com„ mandeur de Dion Ambaſſadeur pour l'union des Ca„ tholiques à Rome.*

„ C'eſtoit (h) lors, tres-Saint Pere, que le mal pa„ roiſſoit plus extreme, & qu'avec plus de perſeveran„ ce que jamais les prieres tant du Clergé que du Peu„ ple continuoient, & faut croire certainement qu'el„ les ont forcé la divine Majeſté à commiſeration, la„ quelle ne voulut laiſſer tant de gens de bien, & ſi „ zelés à ſa ſainte cauſe en plus long ſuſpens de ſa bon„ té & miſericorde, ains les delivrer de langueur par „ un ſi grand & merveilleux effet, que tant plus il eſt „ conſideré tant plus eleve-t-il nos penſées à la medi„ tation & admiration de ſes jugemens incomprehen„ ſibles. C'eſt la mort du Roy advenuë d'une façon „ ſi étrange, que la verité d'icelle & l'impoſſibilité que „ l'on y objectoit furent long-temps à combattre à „ qui l'emporteroit: enfin la nouvelle fut averée par „ pluſieurs concurrens avis, & encor que Voſtre Sain„ teté en ait eu de particuliers avis d'ailleurs, j'eſtime „ qu'elle ne ſera point importunée du diſcours que je „ luy en feray. Un Religieux de l'Ordre de St. Domini„ que du Convent de Paris nommé Frere Jacques Cle„ ment aagé de 23. ou 24. ans, natif du village de Sor„ bone au Dioceſe de Sens, & le dernier de 300. ou 400. „ qui ſont audit Convent, neanmoins divinement elû „ & choiſi pour un ſi genereux exploit que celuy que „ Dieu a fait par ſes mains, s'eſtoit pluſieurs fois van„ té (i) parmy ſes Confreres meſme depuis la route de „ Senlis qu'il voyoit les affaires des ennemis proſperer, „ que le Roy ne mourroit jamais que de ſes mains, „ dequoy les autres tiroient occaſion de ſe moquer, „ l'apellant par deriſion, le Capitaine Clement. Mais „ cela ne le faiſoit point departir de ce ſentiment & „ mouvement. Au contraire il ſe fortifia tellement au „ deſir de l'execution qu'il ſe rendit conſtant en ce deſ„ ſein, ne faiſant plus qu'excogiter le moyen pour luy „ en faciliter l'iſſuë. En cette entrepriſe il falloit ſe „ reſoudre

(g) *Le même Monſieur Marais me l'a communiquée.*

(h) *Il venoit de repreſenter le meurtre de Mrs. de Guiſe, & les revolutions qui le ſuivirent.*

(i) NOTA BENE.

Digitized by Google

fut commis au bourg de Saint Clou. Quelques Auteurs Proteſtans ont relevé cette circonſtance; & y ont trouvé des myſteres. Le fait qu'ils alleguent paroîtra fort incertain pendant qu'ils laiſſeront ſans replique (R) les obſervations de Pierre Victor Cayet.

HEN-

„reſoudre à la mort, & de quel genre de ſupplice il n'en „pouvoit arbitrer. Auſſy ne ſe vouloit il pas garan- „tir du plus cruel qu'on luy euſt voulu impoſer, qui „eſt une conſtance ſi admirable en la qualité de Reli- „gieux qu'elle ne ſçauroit trouver d'exemple en ce ſie- „cle. Pour venir au fait il ſçût trés-ſecretement prati- „quer les lettres d'aucuns Politiques, & fit avec eux „qu'ils donneroient bien ample avis au Roy de ce qui „ſe tramoit dans la ville à l'avantage de ſes affaires. Il „reçût quelques paroles d'eux de creance, & obtint „du Comte de Brienne priſonier au chaſteau du Lou- „vre un paſſeport pour avoir un plus favorable accez „en l'armée des ennemis. Or ayant tout ce qui luy „eſtoit neceſſaire pour aller trouver le Roy, il partit „de Paris le dernier jour de Juillet pour aller à St. (†) Nota BENE. „Cloud, & prit congé des autres Religieux (†) les exhor- „tant de faire prieres pour luy, leur diſant qu'il alloit „pour le ſervice de Dieu delivrer les peuples de mi- „ſere ſans aucune eſperance de retourner, & ne ſe ſou- „cioit point pourvû que Dieu luy fiſt la grace de ne fail- „lir à ſon deſſein, de l'evenement duquel ils oyroient „parler dans 24. heures. Eſtant ledit jour arrivé à St. „Cloud, il ne pût trouver moyen de parler au Roy, „il y paſſa la nuit qui luy pouvoit donner autre con- „ſeil. Le lendemain premier Aouſt, il s'adreſſa au „Sieur de la Gueſle Procureur general du Roy en la „Cour de Parlement de Paris, dont il s'eſtoit rendu „abſent, & luy ayant fait entendre qu'il eſtoit là en- „voyé chargé des lettres de la part des bons ſerviteurs „du Roy, & de quelques paroles de creance pour cho- „ſes importantes grandement au ſervice de Sa Maje- „ſté; il le pria auſſy de le vouloir introduire pour le „deſcharger de ſon devoir. Le Roy en eſtant averti „commanda qu'on luy amenaſt ce Religieux, & ſe re- „tirant à part dans ſon cabinet où il parla plus d'un „quart d'heure à luy, & cependant luy donnoit ſes let- „tres une à une juſqu'à la derniere; & le Roy luy ayant „demandé ſi c'eſtoit tout, le Religieux luy reſpondit, „je croy que non, Sire, & qu'il y en devoit encor „avoir quelques-unes. Ainſy paſſant la main plus avant „dans ſa manche tira le coûteau qu'il y avoit, frapant „le Roy au ventricule, lequel ſe ſentant frapé jetta „un cry & ſaiſit le couteau à la main du Jacobin te- „nant en la bleſſure, duquel il l'offenſa beaucoup & en „donna un coup au viſage du Religieux, lequel re- „ceut à l'heure meſme une infinité de coups de ceux „qui eſtoient accourus au cry du Roy, & pendant „qu'on le maſſacroit ainſy, on tient qu'il dit ce pro- „pos, *je loüe Dieu de mourir ſi doucement, car je ne „penſois pas paſſer de cette vie ainſy & en eſtre quitte à „ſi bon marché*: & fut ſon corps mort jetté en pleine „rüe, & puis apres bruſlé, comme on raporta à Mr. „de Mayenne. Le Roy mourut ainſy la nuit d'apres „ſa bleſſure à deux heures apres minuit. Voſtre Sain- „teté notera s'il luy plaiſt quelques-unes des plus gran- „des circonſtances de ce fait-là, pource qu'il avint le „jour que l'Egliſe celebre la feſte de St. Pierre aux liens, „que Dieu delivra miraculeuſement par ſon Ange des „mains d'Herodes & de toute l'attente du peuple des „Juifs auſquels il devoit eſtre produit, & les Catho- „liques peuvent dire qu'à tel jour Dieu les a delivrez „des mains des heretiques, & du joug d'un Prince qui „portoit en ſon ame le deſir de combler de deſolations „toute la Chreſtienté. Et à quel jour, tres-Saint Pe- „re, pourroit mieux eſtre authoriſé de la puiſſance de „Dieu le monitoire de Voſtre Sainteté envers le Roy „impenitent & contempteur du Saint Siege Apoſtoli- „que? Quand 24. heures apres l'aſſaſſinat de Mr. de „Guiſe, ledit Roy de ſang froid fit inhumainement „maſſacrer feu Mr. le Cardinal ſon frere, l'on obſer- „ve que le mot du guet que l'on avoit donné au meur- „trier eſtoit St. Clement. Pendant ce crime ſi execrable „il eſtoit dans ſon cabinet à s'en conjoüir avec ſes mi- „gnons & complices deſdits meurtres; & Dieu a per- „mis qu'un Religieux nommé (‡) Clement l'ait tué dans (‡) Nota BENE. „ſon cabinet au milieu d'une grande armée qui n'a ſçû „aſſurer ſa deteſtable vie. L'impieté l'avoit tellement „ſaiſy depuis que l'hipocriſie luy avoit fait place, qu'il „n'abhorroit que les predicateurs qui avoient publi- „quement argué ſes vices, & pour cette occaſion ne „reſpiroit que leur ruine & de ſe vanger cruellement „d'eux, ce qu'il proteſtoit ordinairement en ſes plus „privés diſcours, où chacun avoit droit d'arbitrer de la „peine qu'on leur pouvoit impoſer, & il a eſté pre- „venu en ſes barbares deſſeins d'un ſimple Religieux „de l'Ordre des freres Preſcheurs, qui adjoute l'effet „d'une punition divine laquelle les autres luy avoient „prédit. Ces choſes, tres-Saint Pere, ſont à mon „avis de telle conſequence que Voſtre Sainteté les ju- „gera dignes de conſideration. Au ſurplus, il eſt „notoire que le fait ne vient point des hommes. C'eſt „un tres-grand appareil à nos maux que Dieu y a ap- „pliqué par le miniſtere de Voſtre Sainteté. Et il faut „eſperer que par ſa bonne intervention, il y ajoute- „ra la gueriſon entiere, à l'effet dequoy je luy feray „tres-humbles requeſtes & ſupplications dont j'ay „charge tant de Mr. de Mayenne que deſdits Sieurs „du Conſeil general, leſquels elle honorera tant s'il „luy plaiſt que de les recevoir de bonne part.„

Non ſeulement cette piece fournit des preuves invincibles contre tous ceux qui voudroient nier que Jaques Clement ait commis l'aſſaſſinat, mais auſſi contre tous ceux qui entreprennent de diſculper ſes confreres les Jacobins de Paris. Mr. Varillas (*a*) s'eſt érigé en raporteur des raiſons de ces mauvais Apologiſtes, & n'a rien dit pour les refuter. Il étale d'abord ce que l'on allegue pour la juſtification des *Jacobins en general*, & puis voici comme il parle: (*b*) *Mais un particulier d'entr'eux qui étoit le Pere Bernard Guyart, a fait imprimer un livre à la tête duquel il n'a pas oſé mettre ſon nom. Il y pretend juſtifier l'Ordre de Saint Dominique du meurtre de Henri Trois.* Le *mais* qui eſt au commencement de la periode prepare tous les lecteurs à l'apologie particuliere de Jaques Clement, perſonne ne ſe peut imaginer que Bernard Guyart ait entrepris autre choſe, & neanmoins Mr. Varillas ne parle que de la juſtification generale de *l'Ordre de Saint Dominique*. Que les grammairiens faſſent le procés à l'hiſtorien qui place ſi mal les particules qu'ils nomment *adverſatives*: je leur laiſſe cette fonction, & je me contente de cet autre point de cenſure. Le traitté qui a pour titre *la fatalité de Saint Clou*, eſt ſans doute le même Ouvrage qui ſelon Mr. Varillas fut publié par Bernard Guyart: or le but principal de ce traitté-là eſt de montrer que Jaques Clement ne tua point Henri troiſiéme. Mr. Varillas a donc grand tort de ne faire pas conſiderer cet Ouvrage ſous cette idée-là, mais ſous l'idée d'une apologie generale des Dominicains. Cette faute me paroît plus excuſable, que celle de n'avoir point dit que le livre de la fatalité de St. Clou ne doit empêcher perſonne de s'en tenir à l'opinion generale. Mr. Maimbourg a fait ſon devoir quand il a dit, que nonobſtant ce livre-là il faut reconoître Jaques Clement coupable du parricide, (*c*) & *qu'il vaut mieux en tomber d'accord de bonne foy, avec la voix publique, de quelque profeſſion que l'on ſoit.* Il n'eſt pas ſi raiſonnable dans ce qu'il ajoûte. *Veu principalement*, dit-il, *que l'honneur des Jacobins n'en ſouffre nullement. Car enfin les fautes ſont perſonnelles, & il n'y a point d'homme de bon ſens qui s'aviſe jamais de reprocher le crime d'un particulier à un Ordre auſſi ſaints.... que celuy de Saint Dominique.* C'eſt un diſcours ſans ſolidite: le crime de Jaques Clement n'eſt pas une faute perſonnelle: c'eſt le crime du Couvent des Jacobins de Paris. Ils ſçurent ſon deſſein, (*d*) ils ne l'en detournerent pas, ils en aprouverent l'execution. Son Prieur fut puni de mort bien convaincu (*e*) par pluſieurs temoins d'avoir fait en chaire l'éloge de cet aſſaſſin, & comme la ville de Paris, & les predicateurs principalement donnerent mille benedictions, & mille loüanges au Moine qui avoit tué le Roi, & que toutes les autres villes du Roiaume qui étoient dans le parti de la Ligue, & le Pape (*f*) même loüerent cette infame action, on peut aſſurer que le crime de Jaques Clement fut celui de toute la Ligue, & celui de la Cour de Rome, car les auteurs, les conſeillers, les aprobateurs d'une action ſont cenſez être de la même categorie. Je le montrerai en quelque autre (*g*) endroit.

(*a*) *Varillas hiſt. de Henri III. liv. 11. pag. 252. édit. de Holl.*

(*b*) *Id. ib. pag. 253.*

(*c*) *Maimb. hiſt. de la Ligue liv. 3. pag. m. 354.*

(*d*) *Voiez ci-deſſus le memoire du Deputé de la Ligue à la Cour de Rome.*

(*e*) *Thuan. lib. 98. pag. 346.*

(*f*) *Thuan. lib. 95. pag. 302.*

(*g*) *Dans l'article* Probus.

(*R*) *Pendant qu'ils laiſſeront ſans replique les obſervations de Pierre Victor Cayet.*] Conſiderez bien ſes paroles: „Les Huguenots diſent, (*b*) *la mort a em- „porté ce Roy de ce monde en l'autre, mais (circonſtan- „ce notable) en la chambre meſme où l'on tient avoir „eſté prins le conſeil de ceſte furieuſe journée de la Sainct „Barthelemy, l'an 1572.* Ces paroles ſont couchées „dans l'adjonction faicte à l'inventaire de l'Hiſtoire de „France par Monliard. Le livre du Recueil des 5. „Roys, imprimé à Geneve, aſſeure le meſme en „preſque ſemblables termes: Et dans le livre de l'Eſ- „tat de l'Egliſe, faict par Jean Taffin, Miniſtre, ſont „ces mots, *On a remarqué avec Providence de Dieu, „que cela advint en la chambre meſme en laquelle l'an „1572.*

(*b*) *Cayet Chronologie Novenaire ad ann. 1589. fol. 224. verſo.*

Digitized by Google

HENRI IV. Roi de France, a été un des plus grans Princes dont l'hiſtoire de ces derniers ſiecles faſſe mention; & l'on peut dire que ſi (A) l'amour des femmes lui eût permis de faire agir

„1572. *avoit eſté prins le conſeil de ceſte furieuſe jour-*
„*nee de S. Barthelemy.* Voylà des *Circonſtances nota-*
„*bles*, & des *remarques de la Providence de Dieu*, le-
„gerement & j'uſeray de ce mot, faulſement publiees.
„Car à la S. Barthelemy le lieu où fut bleſſé le Roy,
„appartenoit à un Bourgeois de Paris nommé Chape-
„lier, & le poſſeda encor plus de deux ans apres, où
„ſa Majeſté n'avoit jamais entré eſtant Duc d'Anjou,
„& n'y entra que long temps apres ſon retour de Po-
„logne: Quand la Royne ſa mere l'acheta ce fut apres
„la mort du feu Roy Charles en intention d'y faire
„baſtir: mais comme elle vid que ce lieu eſtoit trop
„petit, elle le bailla l'an 1577. à la femme du ſieur
„Hieroſme de Gondy, lequel fit abbatre le logis, &
„le changer tout de nouveau, l'ayant embelli de grot-
„tes & fontaines, & rendu tel, que depuis il a eſté
„frequenté par les Princes & Seigneurs, ce qu'il n'eſ-
„toit auparavant: Or celuy qui a compilé le ſuſdit
„Recueil des cinq Roys, duquel Montliard & Taffin
„ont tiré ce qu'ils ont mis dans leurs livres (car il
„avoit premierement eſcrit qu'eux) uſe de ces ter-
„mes, *On dit qu'en ceſte meſme chambre avoient eſté*
„*prins les conſeils des maſſacres, &c.* Voylà un, *Ouy*
„*dire*, inventé par l'autheur dudit Recueil: ſon inven-
„tion eſt priſe dans les Memoires & petits diſcours
„imprimez l'an 79. à Geneve, touchant ce qui eſtoit
„advenu à la journee de S. Barthelemy, où ils diſent,
„que les Conſeils en furent pris à S. Clou & aux Tuil-
„leries. . . . . (a) Or pour trouver quelque cou-
„leur à ceſte calomnie, l'autheur dudit Recueil, ſur
„ce que le Roy a eſté tué en la maiſon de Gondy, en
„tire ceſte conjecture, & coule ce mot de *On dit*,
„*qu'en ceſte meſme chambre* &c. Montliard, qui a eſ-
„crit depuis luy, paſſe plus avant, & dit, *On tient*, &c.
„ce n'eſt plus deſià un *ouy dire*, à ſon compte il y en
„a qui le croyent: Mais le Miniſtre Taffin plus aſſeu-
„ré & qui en a eſcrit le dernier l'aſſeure, & dit que
„c'eſt une *Providence de Dieu*. Quel menſonge? Auſ-
„ſi Mr. le Procureur General en ayant fait ſa plainte
„à la Cour contre Montliard, ces mots furent rayez
„de ſon livre, avec beaucoup d'autres, & luy en fut
„en une grande peine, s'excuſant ſur l'oüy dire: mais
„depuis, ſon livre eſtant r'imprimé à Geneve tout y
„a eſté remis, & paſſe pour croyance parmy les gens
„de ce coſté là. „ Si les faits que Cayet debite tou-
chant la maiſon où Henri III. fut aſſaſſiné, ſont veri-
tables, il ne faut plus douter que les Auteurs Proteſ-
tans qu'il refute n'aient eu grand tort, & que les myſ-
terieuſes circonſtances qu'ils ont pris la peine de fai-
re obſerver ne ſoient de pures illuſions, & de vaines
imaginations d'eſprits credules. Mais s'ils avoient pu
prouver que Cayet ſe trompe, ils ſeroient loüables
d'avoir retabli dans l'édition de Geneve, ce que Mon-
liard avoit eté obligé de ſuprimer. Il eſt ſûr que ſe-
lon l'ordre, & ſelon le train d'une procedure exacte,
l'on eût dû faire ſavoir au public dans l'édition de Ge-
neve pourquoi l'on retabliſſoit cela: c'eſt-à-dire que
l'on auroit dû juſtifier par de fortes preuves de fait
que le conſeil du maſſacre s'étoit tenu à St. Clou dans
la même chambre où le Jacobin tua Henri trois. Mon
édition de l'inventaire de Jean de Serres eſt (b) de
Roüen 1612. & contient l'endroit que le procureur
general avoit fait ôter. Mr. de Mezerai ſupoſe que
les reflexions des Huguenots deſcendoient dans un de-
tail plus myſterieux. Ils *ecrivirent*, dit-il (c), *que* le
Roi *avoit eſté bleſſé à meſme heure, à meſme jour, au*
meſme lieu, & dans la meſme chambre où il avoit con-
clud le maſſacre de la Saint Barthelemy. Il ne dit rien
contre cela, il ne cite aucun Auteur, il n'imite en
rien Pierre Cayet. Cette myſtericuſe remarque ſe
trouve encore plus fortement dans un livre qu'on in-
titule *Journal des choſes memorables advenues durant*
tout le regne de Henry III. Roy de France & de Pologne,
& que l'on a imprimé peut-être plus de vingt fois en
Hollande avec trois (d) ou quatre pieces ſatiriques.
La derniere édition eſt de l'an 1699. Le Journal
y eſt plus ample que dans l'édition de l'an 1693. Or
voici ce que l'on trouve à la fin des additions:
(e) *Plus on recherche d'obſervations & de particularitez*
dans *un ſi (f) miraculeux accident, plus on y trouve de*
merveilles; ſi qu'a la poſterité cette mort leur ſera une
merveille remplie d'infinies merveilles; entre leſquelles on
a obſervé celle-ci comme trés digne de remarque, & ce-
pendant trés veritable; c'eſt qu'au lieu même, au logis
même, au jour même, à l'heure même, le Roi revenant de ſes affaires comme il faiſoit quand il fut tué, le
Maſſacre de la S. Barthelemy avoit été conclu, le pau-
vre Roi dernier, qu'on appelloit lors Monſieur, préſidoit
au Conſeil, aſſavoir au Bourg Saint-Cloud, au Logis de
Gondy, le premier jour d'Août 1572. dans la même
Chambre & a la même heure, qui étoit à huit heures
du matin, le dejuner, qui étoit de trois broches de Per-
dreaux, attendant les conſpirateurs de cette maudite ac-
tion en bas. Notez que cette addition étoit ſuperfluë;
car tout ce qu'elle contient de conſiderable ſe voit
dans les mêmes termes au Journal de Henri III. à
l'édition (g) de 1693. & à celle (h) de 1699. & je
croi auſſi qu'on le trouve aux éditions precedentes.

Si l'on étoit aſſûré que ce Journal tel que les li-
raires de Hollande l'ont publié, eſt l'Ouvrage d'un Ca-
tholique, l'on ſeroit certain que les reflexions des Pro-
teſtans ſur les circonſtances de la mort de Henri III.
ſont moins fortes que celles d'un Ecrivain de l'autre
parti. Les trois Auteurs Proteſtans que Victor Cayet
refute, ont renvié les uns ſur les autres: le premier
ſe contenta d'un *on dit:* le ſecond ne fut pas content
d'un mot ſi foible; il emploia un *on tient:* le troi-
ſiéme s'exprima encore plus poſitivement. C'eſt ainſi
que l'on en uſe ordinairement dans le debit des nou-
velles; le dernier qui parle eſt preſque toûjours le plus
deciſif, & le plus chargé de faits. Il ſemble qu'il s'a-
giſſe d'une emplette d'encan, où l'on encherit les uns
ſur les autres, parce que la marchandiſe n'eſt adjugée
qu'au plus offrant, & dernier encheriſſeur. Mais quoi
qu'il en ſoit, le journaliſte d'Henri troiſiéme va plus
loin que les trois encheriſſeurs Proteſtans. Il donne
le fait non ſeulement comme *tres digne de remarque*,
mais auſſi comme *trés veritable.* Le Pere (i) Anſel-
me attribuë ce Journal à Mr. Servin. Cela ne s'ac-
corde pas mal avec les lettres initiales dont on s'eſt ſer-
vi dans les éditions (k) du livre. Mais Mr. Pelliſſon
aſſûre (l) que Mr. de l'Eſtoille l'un des 40. de l'Academie
Françoiſe, étoit fils d'un Audiencier à la Chancellerie
de Paris, qui „ avoit recueilli pluſieurs memoires des
„affaires de ſon temps, deſquels un de ſes amis, à
„qui il les avoit preſtez, tira le livre intitulé, *Jour-*
„*nal de ce qui s'eſt paſſé ſous Henry III.*„ La queſtion
eſt de ſavoir ſi ceux qui ont manie le manuſcrit avant
qu'on le publiât, ou depuis qu'on l'eût publié la pre-
miere fois, n'y ont rien ajoûté, ou retranché, ou ſo-
phiſtiqué. C'eſt en tout cas le devoir de ceux qui s'a-
puieront ſur cette partie du journal, de repondre aux
raiſons de Pierre Cayet.

(A) *Si l'amour des femmes lui eût permis.*] On ne
peut pas dire de lui comme de quelques grans (m) Ca-
pitaines qui aimoient fort les plaiſirs, qu'il y renon-
çoit quand le bien de ſes affaires le demandoit; car il
laiſſa perdre tous les avantages de la victoire de Cou-
tras afin de courir vers une maîtreſſe. Ecoutons Me-
zerai. „ (n) La vaillance du Roy de Navarre ſe ſi-
„gnala bien plus en cette journee, que ne fit ſa con-
„duite à en recueillir les advantages: car bien loin de
„tirer droit vers l'armée eſtrangere, comme le Prince
„de Condé le vouloit, promettant ſi on luy donnoit
„des troupes de s'aller ſaiſir du paſſage de Saumur: il
„laiſſa ſeparer ſon armée victorieuſe, s'eſtant conten-
„té de prendre ſerment des Capitaines, qu'ils ſe ren-
„droient le 20. de Novembre ſur les confins de l'Angou-
„mois & du Perigord, pour marcher vers les Reiſtres.
„Il garda ſeulement 500. chevaux, & emmenant le
„Comte de Soiſſons avec luy, perça dans la Gaſcon-
„gne, où le violent amour qu'il avoit pour la belle
„Comteſſe (o) de Guiche l'attiroit comme par force.„
L'une des plus grandes affaires qu'Henri IV. ait ja-
mais euës ſur les bras, fut ſans doute le ſiege d'A-
miens. Cependant il y mena la belle Gabrielle, &
il la logea auprès de lui; & il l'eût retenuë pendant
toute cette difficile expedition, s'il eût ſuivi ſes deſirs:
(p) *Mais il fut bien-tôt contraint d'eloigner ce ſcandale*
de la vuë des ſoldats, non ſeulement par leurs murmures
qui venoient juſqu'à ſes oreilles, mais auſſi par les repro-
ches du Marechal de Biron.

Ce que j'ai dit au commencement de cette remarque,
qu'il y a eu de grans Capitaines qui aimoient fort les
plaiſirs, & qui les quittoient au beſoin, n'eſt pas incon-
nu à ceux qui ſavent le caractere d'Alcibiade, & de
Sylla. Voiez ce qu'a dit Salluſte de ce dernier: *Sul-*
la . . . . . animo ingenti, cupidus voluptatum, ſed
gloria cupidior: otio luxurioſo eſſe, tamen ab negotiis
nunquam voluptas remorata (q). Voici ce que l'on a dit
d'Alcibiade. *Quum tempus poſceret, laborioſus,* (Alci-
biades) *patiens, liberalis, ſplendidus non minus in*
vita, quam victu: affabilis, blandus, temporibus cal-
lidiſſime inſerviens. Idem ſimul ac ſe remiſerat, nec cau-
ſa ſuberat, quare animi laborem perferret, luxurioſus,
diſſolutus, libidinoſus, intemperans reperiebatur, ut eun-

(a) *Id. ib. fol. 225.*

(b) *Il y a au titre*, ſe vendent à Roüen chez Eſtienne Vereul dans la Court du Palais.

(c) *Mezerai, hiſt. de France to. 3. pag. m. 799.*

(d) *Le divorce ſatirique; les Amours du grand Alcandre; la confeſſion Catholique de Sanci; diſcours merveilleux de la vie de Catherine de Medicis.*

(e) *Journal de Henri III. pag. 316. 317. édit. 1699.*

(f) *C'eſt-à-dire la mort de Henri III.*

(g) *Pag. 129.*

(h) *Pag. 129.*

(i) *Anſelme hiſtoire des grans Officiers pag. 875.*

(k) *On voit au revers du titre ces paroles, Journal du regne de Henry III. compoſé par M. S. A. G. A. P. D. P. Or vous rempliſſez fors juſte ces lettres initiales par Monſieur Servin Avocat General au Parlement de Paris.*

(l) *Pelliſſon hiſt. de l'Academie Françoiſe p. m. 330.*

(m) *Voiez la fin de cette remarque.*

(n) *Mezerai, abregé chronolog. tome 5. page 308. ad ann. 1587.*

(o) *Voiez les annotat. ſur les amours du grand Alcandre n. 3. où l'on cite le 101. livre de Mr. de Thou. Voiez auſſi les remarques ſur la Confeſſion Catholique de Sancy, pag. 552. édit. 1693.*

(p) *Mezerai ibid. tom. 6. p. 170. ad ann. 1595.*

(q) *Salluſt. in bello Jugurth. p. m. 362.*

Digitized by Google

agir toutes ſes belles qualitez, ſelon toute l'étenduë de leurs forces, il auroit ou ſurpaſſé, ou égalé les Heros que l'on admire le plus. Si la premiere fois qu'il debaucha la fille ou la femme de ſon prochain, il en eût été (B) puni de la maniere que Pierre Abelard, il ſeroit devenu capable de conquerir toute l'Europe, & il auroit pu effacer la gloire des Alexandres & des Ceſars. Ce ſeroit en vain qu'on m'objecteroit qu'un (BΔ) ſemblable châtiment lui eût ôté le courage. Ce

(a) *Cornel. Nepos in Alcibiade.*

(b) *Cette comparaiſon me fait ſouvenir, qu'il n'y a point d'animaux plus timides & plus laſcifs que les lievres.*

(c) *Voiez ſa vie au 4. tome, pag. 329. & ſuiv.*

(d) *Veneris vinique expertem tota ætate ſe fuiſſe jactaverat. Puſendorf, rerum Suecicarum lib. 4. p. 64. col. 2.* Voiez auſſi Blanc hiſt. de Baviere, tom. 4. pag. 381.

(e) *Diſcours hiſtorique & politique ſur les cauſes de la guerre de Hongrie, imprimé à Cologne 1666. pag. 264.*

(f) *Ibid. pag. 266.*

(g) Erat Halis eunuchus, ſed corporis defectum animo penſabat: de cetero ſtatura brevi, ſuffulto corpore, colore buxeo, ſubtriſti vultu, torvis oculis, & inter latos & eminentes humeros depreſſo capite, ac prominentibus ex ore duobus veluti aprugnis dentibus deformis. *Thuanus lib. 17. p. 361.* (b) Fractus ac inglorius Budam ſe contulit, ubi dux, qui tantam de ſe initio exſpectationem excitaverat, dolore atque ignominia expeditionis inauſpicatæ inviſam vitam cum morte commutavit. *Id. ibid.* (i) *Id. ibid.* (k) *Juſtin. lib. 32. ſub fin.* (l) *Livius lib. 26. ſub fin. Valer. Maximus lib. 4. cap. 3. n. 1.*

nes admiraretur in uno homine tantam eſſe diſſimilitudinem, tamque diverſam naturam (a).

(B) *Il en eut été puni de la maniere que Pierre Abelard, il ſeroit devenu.*] Au contraire, me dira-t-on, il ſeroit devenu lâche & poltron, car les mêmes eſprits qui le portoient à l'amour des femmes, le rendoient vaillant. & l'on n'a vu guere de grans guerriers qui n'aient été impudiques. Je repons qu'encore qu'il ſoit certain que pluſieurs grans Capitaines ont été d'une complexion fort amoureuſe, il ne s'enſuit pas que leur courage & leur impudicité aient eu le même principe dans leur temperament. Ces deux qualitez avoient chacune leur cauſe, & tout ce que l'on peut dire eſt que ces deux cauſes concouroient à former le temperament de ces perſonnes. *Mais* il eſt aiſé de prouver qu'il n'y a nulle liaiſon entre ces deux qualitez. Combien y a-t-il de gens poltrons & plus timides que des lievres (*b*), qui ſont d'une vigueur prodigieuſe dans l'acte venerien? A-t-on jamais vu d'homme plus brave & plus intrepide que le Mareſchal de Gaſſion, qui haiſſoit (*c*) les femmes, mortellement? Le Comte de Tilli qui garda ſon pucelage (*d*) toute ſa vie, n'a-t-il pas été l'un des plus grans Capitaines du 17. ſiecle? Mr. de Turenne qui n'etoit point debauché, n'égaloit-il pas ces foudres de guerre qui vivoient en même tems que lui, & dont les dereglemens ne faiſoient guere moins de bruit que leurs triomphes? Et pour dire quelque choſe de plus fort, ne ſait-on pas que le brave Sigiſmond Battori Prince de Tranſilvanie, ſurnommé (*e*) *l'Invincible* à cauſe de ſes grans exploits, *étoit auſſi lâche dans l'exercice de Venus, qu'il étoit brave dans celui de Mars*, & qu'aiant *avoué ſon impuiſſance* (*f*), ſon mariage avec Marie Chriſtine fille de Charles Archiduc de Grets *fut declaré nul?* Il y a eu des Eunuques qui ont été de très-braves Generaux d'armée; car ſans remonter au fameux Narſes qui vivoit ſous l'empire de Juſtin II. au ſixieme ſiecle, ne ſait-on pas que l'un des plus vaillans Generaux de Soliman etoit Eunuque (*g*)? Il ne fut pas heureux je l'avouë, dans l'expedition de Hongrie l'an 1556. & il mourut même du chagrin de n'avoir pas ſoutenu ſa reputation, ni rempli l'attente publique (*b*): mais il ne laiſſoit pas d'avoir un grand cœur; ſon chagrin mortel en eſt une preuve. Voiez Mr. de Thou qui raporte la plaiſanterie dont cet Eunuque ſe ſervit, quand on lui vint aporter une fort mauvaiſe nouvelle, c'étoit celle de la priſe de Strigonie. Voilà bien de quoi, repondit-il au meſſager, c'eſt peu de choſe, ma grande perte là voila, pourſuivit-il, en montrant la region du bas ventre. *Ejus rei cum trepidus nuncius ad eum veniret, ipſa vultus conſternatione magnum aliquod malum profeſſus, purpuratus non ſine circumſtantium riſu conſternationis nuntii illudens, & Strigonii, quod nullo negotio recuperari poſſet, amiſſionem elevans; his verbis eum excepiſſe dicitur. Quam tu mihi clauem ingeniem, fatue, quod tantum incommodum narras? en demum mihi clades ueplorandæ contigit, cum hinc (genitalium ſeuem oſtendans) ea membra ademta ſunt, quibus vir eram* (*i*). Concluons de tout cela que ſi Henri IV. eût été traité comme Abelard, il n'auroit rien perdu ni de ſon courage, ni de ſa prudence, ni de ſon eſprit. Origene, Photius, Abelard ſont une preuve manifeſte que la privation des organes maſculins, n'eſt d'aucune conſequence au prejudice des dons naturels de l'ame.

(BΔ) *En vain qu'on m'objecteroit qu'un ſemblable châtiment lui eût ôté le courage.*] Vous trouverez dans la remarque precedente le commentaire ou la preuve que ceci peut exiger. J'y ajoûterai cependant par forme d'*appendix* les obſervations qui ſuivent. Annibal l'un des plus grans Capitaines de l'antiquité ne fut il point chaſte? (*k*) *Conſtat Annibalem . . . pudicitiam tantam inter tot captivas habuiſſe, ut in Africa natum quivis negare.* Nous ne trouvons pas que Scipion l'Africain ait été d'un temperament fort amoureux, & il donna un bel exemple de pudicité pendant ſon expedition d'Eſpagne. Les hiſtoriens (*l*) l'en loüent extrêmement. Druſus frere de l'Empereur Tibere, & l'un des plus grans Capitaines de l'antiquité fut d'une extrême ſageſſe (*m*) par raport aux femmes. La bravoure de l'Empereur Aurelien fut incomparable & accompagnée de beaucoup de chaſteté. On lui feroit tort ſi l'on faiſoit la moindre comparaiſon entre ſa bravoure, & celle de cet impudique Proculus qui s'érigea en tyran, & dont Flavius Vopiſcus nous a conſervé une lettre que je me garderai bien de traduire. Je ne la raporte qu'en Latin, (*n*) *Lacenam non eſt, quod & ipſe gloriatur in quadam ſua epiſtola, quam ipſam melius eſt penare quam de ea plurimum dicere.* Proculus Metiano aſſai s. d. Centum ex Sarmatia virgines cepi. Ex his una nocte decem inivi: omnes tamen quod in me erat, mulieres intra dies XV. reddidi. *Gloriatur (ut vides) rem inaptam, & ſatis libidinoſam: atque inter fortes ſe habere credit ſi criminum denſitate coaleſcat. Hic tamen quum etiam poſt honores militares ſe improbe & libidinoſe, tamen fortiter ageret, . . . in imperium vocitatus eſt.* Vous voiez là qu'on temoigne qu'il fut bon ſoldat; mais encore un coup, ce n'étoit pas une valeur qui aprochât de celle d'Aurelien. Que dirons-nous d'Alexandre dont le courage étoit extraordinaire? On a donné à ſa chaſteté beaucoup plus d'éloges qu'il ne meritoit, mais neanmoins il faut convenir que de ſon temperament il avoit plus d'indifference que d'inclination pour le beau ſexe, & cela ſufit à refuter ceux qui s'imaginent je ne ſçai quelle liaiſon machinale entre l'impudicité & la bravoure. J'ajoûte aux exemples modernes que j'ai (*o*) déjà raportez, celui d'un brave qui vivoit au XVI. ſiecle & qui merita le titre de *Chevalier ſans peur & ſans reproche.* On entendra bien à cette marque que je veux parler de Bajard. L'amour ne le maîtrisa jamais, & il s'en montra le maître dans des occaſions dangereuſes. Voiez ſa vie. Quel catalogue n'aurois-je pas à donner ſi j'entreprenois la liſte de ceux qui ont reſſemblé à Sardanapale, gens qui n'étoient braves qu'au lit, lâches & poltrons par tout ailleurs. Caligula, Neron, Heliogabale furent-ils guerriers? Ne ſe plongerent-ils pas avec des excés infames, dans les debauches impudiques? Domitien inventeur d'un nouveau mot (*p*) pour ces mauvais exercices où il ſignaloit ſes forces, a-t-il jamais paſſé pour un bon ſoldat, ou pour un bon Capitaine? Ceux que l'on nommoit autrefois *mignons de couchette*, ſe vouloient quelquefois mêler du metier des armes, afin de ſe tirer du mepris à quoi les ſoupçons de poltronnerie les expoſoient auprès des braves; mais ils s'en aquitoient ſi mal qu'on pouvoit leur apliquer avec beaucoup de raiſon ce que Jupiter reponoit à Venus, quand elle lui fit ſes complaintes de la bleſſure qu'elle avoit reçuë en voulant ſecourir Enee dans un combat. Ne vous mêlez pas de guerre, ce n'eſt point vôtre partage, faites l'amour.

Οὐ (*q*) τοι τύνγε ἰμὸν δόδλον πολεμήϊα ἔργα·
Ἀλλὰ σὺ γ' ἱμερόεντα μετέρχεο ἔργα γάμοιο.
Non tibi filia mea commiſſa ſunt bellica opera;
Quin tu deſiderabilia obi munera nuptiarum.

Helene faiſoit à Paris une ſemblable exhortation, comme on l'a vu ci-deſſus (*r*) dans une remarque où je refute Mr. de Mezerai. Cet hiſtorien s'imagine que les Dames aiment les braves parce qu'elles ſupoſent qu'ils ne ſont pas moins vigoureux dans les exercices de l'amour, que dans les combats. Il n'entre pas bien dans leurs motifs, la gloire ou la vanité ſont le grand reſſort de leur prevention en faveur des braves. Monluc obſerve que les femmes aimeroient mieux être veuves, que de voir venir de l'armée leurs maris en bonne ſanté, & chargez de honte & de deſhonneur. Il eſt viſible que l'impudicité n'a point de part à cela, & puis que c'eſt une nouvelle preuve contre Mezerai, je raporte ici les paroles de Monluc. Il s'adreſſe aux gouverneurs d'une place, & leur montre le prejudice qu'ils ſe feront, s'ils la gardent mal. *Non ſeulement voſtre maiſtre*, continue-t-il (*ſ*), *les Princes & Seigneurs vous verront de mauvais œil: mais les femmes & les enfans. Et veux encore paſſer plus outre que voſtre propre femme encores qu'elle face ſemblant de vous aimer elle vous hayra & eſtimera moins dans ſon cœur. Car le naturel de toutes les femmes eſt tel, qu'elles hayſſent mortellement les couards & les poltrons encore qu'ils ſoyent bien peignez. Et ayment les hardis & courageux, pour laids, & difformes qu'ils ſoyent. Elles*

(m) *Voiez ci-deſſus pag. 268. remarque B.*

(n) *Flavius Vopiſcus in Proculo p. m. 735. tom. 2.*

(o) *Dans la remarque precedente.*

(p) *Libidinis nimiæ aſſiduitatem concubitus velut exercitationis genus clinopalen vocabat. Sueton. in Domit. cap. 22.*

(q) *Homer. il. lib. 5. v. 428.*

(r) *Pag. 1443. lettre f.*

(ſ) *Monluc commen. liv. 3. pag. m. 500. 501.*

Digitized by Google

Ce fut ſon (C) incontinence prodigieuſe qui l'empêcha de s'élever autant qu'il auroit pu faire; mais malgré ce puiſſant obſtacle, il n'a pas laiſſé de meriter à très-juſte titre le ſurnom * qu'il porte. Pour s'en convaincre il ſuffit de conſiderer les difficultez étonnantes qu'il ſurmonta, avant que d'être affermi ſur le thrône; & l'état floriſſant où il remit ſon Roiaume, qu'il avoit trouvé dans la plus affreuſe deſolation qu'on ſe puiſſe imaginer. Il herita de cette couronne dans un degré (D) de parenté fort éloigné. Nous conoîtrions aparemment, & nous admirerions beaucoup plus le fond de ſon grand merite, s'il avoit vêcu cinq ou ſix ans plus qu'il n'a fait; car il étoit ſur le point de commencer l'execution d'un † vaſte deſſein, lors qu'il fut tué dans ſon caroſſe le 14. de Mai 1610. par le nommé Ravaillac. Il y a des hiſtoriens qui diſent que cela lui avoit (E) été predit le jour precedent: mais ceux qui ont aprofondi cette affaire, y ont trouvé

* *On l'apelle* Henri le Grand. *Voiez ci-deſſus pag.* 480. *lettre L.*

† *Voiez ſon hiſtoire* ad annum 1610. *compoſée par Hardouin de Perefixe.*

Elles participent à voſtre honte. Et quoy qu'elles ſoyent entre vos bras dedans le lict, faiſant ſemblant d'oſtre bien aiſes de voſtre retour elles voudroyent que vous fuſſiez eſté eſtouffé; ou qu'une canonade vous euſt emporté. Car tout ainſi que nous penſons, que la plus grand honte d'un homme eſt d'avoir une femme putain, les femmes auſſi penſent que la plus grand honte qu'elles ayent eſt d'avoir un mary cenard. Ainſi vous voila bien accommodé monſieur le Gouverneur qui aurez perdu voſtre place veu que dans voſtre propre lict on vous mandira.

(C) *Ce fut ſon incontinence prodigieuſe.*] Je puis bien la nommer ainſi après les contes que Daubigné en a publiez, & ſur tout après ces paroles d'un très-grave hiſtorien. „ (a) Si l'Hiſtoire faiſoit des apologies, elle pourroit le juſtifier de la plus grande partie de ces reproches, non pas toutefois de la manie qu'il avoit pour le jeu. . . . . Encore moins le pourroit-elle excuſer de ſon abandonnement aux femmes, qui fut ſi public & ſi univerſel depuis ſa jeuneſſe juſqu'au dernier de ſes jours, qu'on ne ſçauroit meſme luy donner le nom d'amour & de galanterie. „ Mr. de Perefixe nous va dire quelque choſe de bien etrange. (b) *Il ſeroit à ſouhaiter pour l'honneur de ſa memoire qu'il n'eut eu* que le defaut du jeu. *Mais cette fragilité continuelle qu'il avoit pour les belles femmes, en eſtoit un autre bien plus blaſmable dans un Prince Chreſtien, dans un homme de ſon âge, qui eſtoit marié, à qui Dieu avoit fait tant de graces, & qui rouloit tant de grandes entrepriſes dans ſon eſprit. Quelquefois il avoit des deſirs qui eſtoient paſſagers, & qui ne l'attachoient que pour une nuit; mais quand il rencontroit des beautez qui le frapoient au cœur, il aimoit juſqu'à la folie, & dans ces tranſports il ne paroiſſoit rien moins que Henry le Grand. La Fable dit qu'Hercule prit la quenouille, & fila pour l'amour de la belle Omphale: Henry fit quelque choſe de plus bas pour ſes Maiſtreſſes. Il ſe traveſtit un jour en Paiſan, & chargea un fardeau de paille ſur ſon cou, pour pouvoir aborder Madame Gabrielle; & l'on dit que la Marquiſe de Verneuil l'a veû plus d'une fois à ſes pieds eſſuyer ſes dedains & ſes injures.* Ce devoit être un cruel chagrin aux bons Huguenots, de voir que leur chef menoit une vie ſi ſcandaleuſe juſques au milieu de la Rochelle. Il y debaucha la fille d'un Officier de Robe longue, & en eut un fils. (c) *L'Egliſe lui avoit ſouvent remontré ſa faute qu'il confeſſoit aſſez ingenuëment*, mais il ne ſe laiſſa *perſuader à la reconoitre publiquement* qu'un peu avant la bataille de Coutras. Vous trouverez les circonſtances de cela dans la (d) vie de Mr. du Pleſſis Mornai.

(a) *Mezerai ibid. pag.* 392.

(b) *Perefixe, hiſt. de Henri le grand, p.m.* 461. 462. *ad ann.* 1609.

(c) *Vie de du Pleſſis Mornai, pag.* 108.

(d) *Ubi ſupra.*

(D) *Dans un degré de parenté fort éloigné.*] „ Ce „ (e) fut ſans doute un rare bonheur que la Couronne de France luy écheût, n'y ayant jamais eu de ſucceſſion plus éloignée que celle-là en aucun Eſtat hereditaire, car il y avoit dix à onze degrez de diſtance de Henry III. à luy, & quand il naſquit il y avoit neuf Princes du Sang devant luy; ſçavoir le Roy Henry II. & ſes cinq fils, le Roy Antoine de Navarre ſon pere, & deux fils de cet Antoine, freres aiſnez de noſtre Henry. Tous ces Princes moururent pour luy faire place à la ſucceſſion. „

(e) *Perefixe, hiſt. de Henri le grand, p.m.* 514.

(E) *Que cela lui avoit été predit le jour precedent.*] Commençons cette remarque par les paroles de Pierre Matthieu. „ (f) Sur cela Broſſe ſçavant Medecin & Mathematicien dict au Duc de Vendoſme, en ſuite d'un plus grand diſcours, que ſi le Roy pouvoit eviter l'accident dont il eſtoit menacé il vivroit encores trente ans. On ne veut jamais dire aux Roys ce qui leur peut donner de l'ennuit: le Duc de Vendoſme, trouvant plus à propos que la Broſſe fuſt le porteur de ſon advis, ſupplia le Roy de l'ouir, le Roy demanda ce qu'il vouloit: A ceſte parole le Duc de Vendoſme ſe taiſt, ſon ſilence augmente l'envie de le ſçavoir, il le preſſe, il s'excuſe, à la fin le commandement du Roy tire de ſa bouche ce que la Broſſe luy avoit dict, Vous eſtes un fou, „ dict le Roy, vous le croyez: Sire, reſpond le Duc „ de Vendoſme, en ces choſes la creance eſt deffenduë & non pas la crainte, le ſalut de voſtre Majeſté oblige tout le monde, & moy plus que tous les autres à ne rien meſpriſer, je la ſupplie très-humblement d'avoir agreable de l'entendre. Le Roy ne le voulut, & luy deffendit d'en parler: je ne puis de moins, dict le Duc, que d'en advertir la Royne. „ Le Roy repliqua par deux fois que s'il luy en parloit il ne l'aimeroit jamais. Ainſi la Broſſe eſt renvoyé. Je tiens ce diſcours mot à mot, du Duc de Vendoſme. „ Cela eſt bien poſitif, mais voici une choſe qui ne l'eſt pas moins, quoi qu'elle renverſe de fond en comble le narré de Pierre Matthieu: *Tant il eſt vrai*, c'eſt un (g) Philoſophe qui parle, *que la pluſpart des Hiſtoriens ſont credules & menteurs, & que par là ils confirment touſiours la credulité & le menſonge des Pronoſtiques, quand ils rapportent ces comptes ſans les refuſer. Mais ſans aller plus loin, pourquoy les Anciens ne l'auroient-ils pas fait, puis que nous le voyons ſouvent faire de noſtre temps? Un de nos Hiſtoriens parlant de la mort de noſtre Grand Henry IV. n'a-t'il pas dit qu'en ayant eſté averty par un Prince encore vivant (qu'il n'eſt pas neceſſaire de nommer) la veille que ce malheureux coup arriva, Sa Majeſté mepriſant cet advis luy avoit repondu que la Broſſe eſtoit un vieil fol d'Aſtrologue, & le reſte. Ce qu'ayant moy-meſme voulu apprendre par la bouche de ce Prince, il y a plus de* 30. *ans en preſence d'une Princeſſe* (1) *de grand merite, il me fit l'honneur de me dire que cela eſtoit faux. Et depuis deux jours en ça ſeulement, pour m'en éclaircir d'avantage, & ne rien publier par eſcrit de cette conſequence ſans en eſtre bien aſſeuré: j'ay eu l'honneur de luy* (2) *en reparler en preſence de pluſieurs perſonnes de ſa Maiſon, & il m'a confirmé la meſme choſe, adjouſtant de plus que l'Hiſtorien* (3) *avoit confondu les temps & les choſes: & que la Broſſe luy avoit bien dit apres ce malheureux accident qu'il l'avoit preveu par l'Horoſcope de ſa Majeſté (comme ſont toujours les Aſtrologues quand les choſes ſont arrivées) mais non pas qu'il l'en euſt averty la veille pour le dire à ſa Majeſté. Cela eſt pourtant écrit par un Auteur François & du meſme temps, qui ne le croira donc pas à l'advenir? L'enſera-t-on qu'un homme deſtiné & payé pour faire l'Hiſtoire oſe dire une choſe de cette conſequence? & citer meſme un Prince vivant qui en pourvoit rendre temoignage, ſi elle n'eſtoit pas vraye? Il eſt pourtant comme je le dis, & ſi on en doute on s'en peut éclaircir, & je ne ſuis pas marry que l'occaſion ſe preſente icy de la rapporter, tant afin d'en deſabuſer la Poſterité, que pour faire voir qu'il y a beaucoup de choſes eſcrites de cette nature auſquelles on ne doit adjouſter aucune creance.*

(f) *Relation de la mort de Henri IV. p.* 24.

(g) *Pierre Petit, Intendant des fortifications, diſſertation ſur les Cometes, pag.* 89.

(1) *M. de Vandoſme.*

(2) *M. de Chevreuſe.*

(3) *Mathieu.*

Remarquez que Mr. Petit ne raporte pas tout ceci avec autant de fidelité qu'il l'eût falu. Il ſupoſe que l'hiſtorien a debité que le Roi fit cette reponſe, *la Broſſe eſt un vieil fol d'Aſtrologue*; mais l'hiſtorien ne dit point cela; car ſelon lui ce fut au Duc de Vendôme que le Roi dît, *vous eſtes un fou.*

Produiſons un 2. temoin avec ſa refutation. „ (h) Le ſoir du même couronnement la Broſſe excellent Medecin & Mathematicien dit au Duc de Vendoſme, que ſi le Roy pouvoit éviter un dangereux accident bien proche dont il étoit menacé, il vivroit encore trente ans: & le pria de le faire parler à ſa Majeſté: mais le Roy entendant le ſujet dont il le vouloit entretenir, ne voulut point voir ny ouïr la Broſſe. „ La refutation de cela eſt contenuë dans ces paroles du Marechal de Baſſompierre: (i) *Il eſt faux que la Broſſe euſt demandé à parler au Roi, mais s'il l'euſt fait, la reponſe qu'il* (k) *a inventée euſt été vraye, qu'il* (l) *euſt mepriſé de lui parler, car il le tenoit pour un fol.* On trouve dans un diſcours ſur la mort de Henri IV. qui eſt imprimé à la fin des memoires du Duc de Nevers, que Mr. le Duc de Vendôme a dit à pluſieurs perſonnes, que la Broſſe ne lui avoit point parlé de cela.

(h) *Du-Pleix, hiſt. de Henri IV. pag.* 411.

(i) *Remarques ſur Du-Pleix, pag.* 172.

(k) *C'eſt-à dire Du-Pleix.*

(l) *C'eſt-à-dire Henri IV.*

Digitized by Google

vé de la fauſſeté. Il étoit ſi genereux, qu'il n'y a point d'aparence qu'il ait jamais conſeillé au Duc d'Alençon de ſe (F) defaire de Catherine de Medicis. Cependant il y a des memoires qui l'aſſûrent. Il eut la deſtinée ordinaire des grans hommes, je veux dire qu'il fut malheureux dans ſon domeſtique. Les deux femmes qu'il épouſa ſucceſſivement, la derniere pendant la vie de la premiere, lui cauſerent (G) mille chagrins. Il meritoit cela, puis qu'il tenoit ſi peu de compte des loix ſacrées du mariage. Sa ſeconde femme fut l'une de ces † Princeſſes contre leſquelles il avoit formé des objections, en examinant avec Roni quelle femme lui conviendroit. Ce qu'il penſoit ſur le (H) mariage eſt très-curieux: & il n'y a guere de converſations plus ſolides

† *Voiez la remarque H.*

(F) *De ſe defaire de Catherine de Medicis.*] Mr. le Laboureur (a) raconte que cette Reine voiant Charles IX. proche de ſa fin, craignit *que Mr. le Duc d'Alençon ne fût conſeillé de pretendre à l'autorité, & même à la couronne au prejudice du Roi de Pologne ſon frere.* Elle *ourdit ſur cela le deſſein formé d'une conjuration qui lui donnât ſujet de s'aſſeurer de ſa perſonne, & de celle du Roy de Navarre. Elle les retint ſous bonne garde au Bois de Vincennes juſques à la mort du Roy, ſans pourtant les declarer Priſonniers; cependant elle répandit par tout le bruit de cette Conſpiration, pour laquelle elle fit arreſter les Mareſchaux de Montmorency & de Coſſé, & pour lever tout ſujet d'en douter, elle immola à cet intereſt d'Eſtat deux Favorys du Duc, la Molle & Coconnaz. . . . Mr. le Duc d'Alençon luy-meſme trahit ſa cauſe & ſes Domeſtiques dans l'apprehenſion qu'il eut, & celui qui fit mieux le perſonnage d'un Roy opprimé, mais incapable de dementir ſon caractere, fut Henry IV. lors Roy de Navarre. Ce n'eſt pas qu'il ne creût qu'il eſtoit perdu, & ce fut dans cette penſée qu'il fut accuſé, ſelon que j'ay apris de quelques Memoires, d'avoir conſeillé à Monſieur de faire le malade pour obliger la Reine à le venir voir, & ſous pretexte de luy vouloir dire tous deux quelque choſe en particulier, faire retirer ceux de ſa ſuite & l'eſtrangler. Sa raiſon eſtoit celle de leur ſalut, l'occaſion de la mort du Roy preſt à expirer, le credit que le temps donneroit à leurs Amis, & que la meſme Politique, par laquelle elle renonçoit aux Loix de la nature & du ſang, pour faire perir ſon propre fils & ſon gendre, les diſpenſoit pour une plus forte conſideration que n'eſtoit celle de regner, d'avoir horreur d'une action qui ſauvoit à l'Eſtat deux Princes qui lui eſtoient neceſſaires, par la mort de celle qui en troubloit le repos & qui en cauſoit la ruine. Il n'en eut pas le courage, non plus que la diſcretion de la taire quelque temps aprés, & c'eſt la cauſe de cette haine mortelle & implacable de Catherine de Medicis contre le Roy de Navarre; pour laquelle elle ne feignit pas d'eſtre de la Conſpiration contre ſon propre fils Henry III. & de brouiller l'Eſtat, quand elle le vid ſans enfans, pour empeſcher que Henry IV. ne luy ſuccedât, & pour mettre en ſa place Henry Duc de Lorraine, ſon petit fils à cauſe de ſa fille.* Selon ces memoires Henri IV. vouloit être l'un des meurtriers de la Reine mere.

(a) *Le Laboureur, Additions aux Memoires de Caſtelnau, tom. 2. pag. 381.*

(G) *Lui cauſerent mille chagrins.*] Il n'eſt pas neceſſaire de prouver cela à l'égard de Marguerite de Valois: alleguons donc ſeulement la preuve qui ſe raporte à Marie de Medicis. „ (b) La haute eſtime & „ l'affection que les François avoient pour luy (c), em„ pêchoient que l'on ne s'offenſât ſi fort de ce liber„ tinage ſcandaleux; mais la Reine ſa femme en avoit „ un extréme chagrin, qui cauſoit à toute heure des „ piquoteries entre eux, & la portoit à des dédains, „ & à des humeurs faſcheuſes. L'ennuy & le déplai„ ſir de ces brouilleries domeſtiques retardoient aſſeu„ rément l'execution du grand deſſein qu'il avoit for„ mé, pour le bien & le repos perpetuel de la Chreſ„ tienté, & pour la deſtruction en ſuite de la puiſſan„ ce Ottomane. „

(b) *Perefixe, hiſt. de Henri le grand, p. m. 463. al ann. 1609.*

(c) *C'eſt-à-dire pour Henri IV.*

(H) *Ce qu'il penſoit ſur le mariage eſt très-curieux.*] J'ai à citer un fort long paſſage; neanmoins je ſuis aſſûré qu'il paroîtra court aux lecteurs curieux; car il contient une eſpece de critique d'un bon nombre de Princeſſes, & un raiſonnement fort ſolide de Henri IV. ſur le choix d'une femme. Voici ce qu'il diſoit à Monſieur de Roni ſon favori. „ (d) De ſorte „ qu'il ſemble qu'il ne reſte plus pour l'accompliſſe„ ment de ce deſſein, ſinon de voir s'il y aura moyen „ de me trouver une autre femme, ſi bien condi„ tionnée que je ne me jette pas dans le plus grand „ des malheurs de cette vie, qui eſt (ſelon mon opi„ nion) d'avoir une femme laide, mauvaiſe, & deſ„ pite, au lieu de l'aiſe, repos, & contentement „ que je me ſerois propoſé de trouver en cette condi„ tion: que ſi l'on obtenoit les femmes par ſouhait, „ afin de ne me repentir point d'un ſi hazardeux mar„ ché, j'en aurois une, laquelle auroit entr'autres bon„ nes parties, ſept conditions principales. A ſçavoir; „ Beauté en la perſonne, Pudicité en la vie, Complai„ ſance en l'humeur, Habileté en l'eſprit, Fecondité „ en generation, Eminence en extraction, & Grands „ Eſtats en poſſeſſion. Mais je croy (mon amy) que „ cette femme eſt morte, voire peut eſtre n'eſt pas „ encore née ny preſte à naiſtre, & partant voyons un „ peu enſemble quelles filles ou femmes dont nous „ ayons ouy parler, ſeroient à deſirer pour moy, ſoit „ dehors, ſoit dedans le Royaume. Et pource que „ j'y ay dé-ja (ſelon mon advis) plus penſé que vous: „ je vous diray pour le dehors que l'Infante d'Eſpa„ gne, quelque vieille & laide qu'elle puiſſe eſtre, je „ m'y accommoderois, pourveu qu'avec elle j'eſpou„ ſaſſe auſſi les Pays-Bas, quand ce devroit eſtre à la „ charge de vous redonner le Comté de Bethune; je ne „ refuſerois pas non plus la Princeſſe (e) Reibelle d'An„ gleterre, ſi, comme l'on publie, que l'Eſtat luy ap„ partient, elle en avoit eſté ſeulement declarée pre„ ſomptive heritiere: mais il ne me faut pas attendre „ à l'une ny à l'autre, car le Roy d'Eſpagne & la Roi„ ne d'Angleterre ſont bien eſloignez de ce deſſein-là. „ L'on m'a auſſi quelquefois parlé de certaines Prin„ ceſſes d'Allemagne, deſquelles je n'ay pas retenu le „ nom, mais les femmes de cette region ne me re„ viennent nullement, & penſerois, ſi j'en avois eſ„ pouſé une, devoir avoir touſiours un lot de vin cou„ ché aupres de moy, outre que j'ay ouy dire qu'il y „ eut un jour une Reine en France de cette nation, „ qui la penſa ruyner; tellement que tout cela m'en „ dégouſte. L'on m'a parlé auſſi de quelqu'une des „ Sœurs du Prince Maurice, mais outre qu'elles ſont „ toutes Huguenottes, & que cette alliance me pour„ roit mettre en ſoupçon à Rome, & parmy les ze„ lez Catholiques, qu'elles ſont Filles d'une Nonnain; „ & quelque autre choſe que je vous diray une autre „ fois, m'en aliene la volonté. Le Duc de Florence „ a auſſi une niepce que l'on dit eſtre aſſez belle; mais „ eſtant d'une des moindres maiſons de la Chretienté „ qui porte titre de Prince, n'y ayant pas plus de ſoi„ xante ou quatre-vingts ans que ſes devanciers n'eſ„ toient qu'au rang des plus illuſtres Bourgeois de leur „ Ville, & de la meſme race de la Reine Mere Ca„ therine qui a tant fait de maux à la France, & en„ cor plus à moy en particulier, j'apprehende cette „ alliance, de crainte d'y rencontrer auſſi mal pour „ moy, les miens & l'Eſtat. Voila toutes les eſtrange„ res dont j'eſtime avoir eſté parlé. Quant à celles de „ dedans le Royaume, vous avez ma niepce de Guy„ ſe, qui ſeroit une de celles qui me plairoit le plus, „ nonobſtant ce petit bruit que quelques malins eſprits „ font courir, qu'elle ayme bien autant les poulets en „ papier qu'en fricaſſée: car pour mon humeur, ou„ tre que je croy cela tres-faux, j'aymerois mieux une „ femme qui fiſt un peu l'amour, qu'une qui eut mau„ vaiſe teſte, dequoy elle n'eſt pas ſoupçonnée; mais „ au contraire d'humeur fort douce & d'agreable & „ complaiſante converſation, & pour le ſurplus de bon„ ne maiſon, belle, de grande taille & d'apparence „ d'avoir bien-toſt de beaux enfans, n'y apprehendant „ rien que la trop grande paſſion qu'elle teſmoigne „ pour ſa maiſon, & ſur tout ſes freres, qui luy pour„ roient faire naiſtre des deſirs de les eſlever à mon „ prejudice, & plus encor de mes enfans, ſi jamais la „ regence de l'Eſtat luy tomboit entre les mains. Il „ y a auſſi deux filles en la maiſon du Mayne, dont „ l'aiſnée, quelque noire qu'elle ſoit, ne me deſplai„ roit pas eſtans ſages & bien nourries; mais elles ſont „ trop jeunettes. Deux en celle d'Aumalle, & trois en „ celle de Longueville qui ne ſont pas à meſpriſer pour „ leurs perſonnes; mais d'autres raiſons m'empeſchent „ d'y penſer. Voilà pour ce qu'il y a de Princes. Vous „ avez apres une fille en la maiſon de Luxembourg, „ une en la maiſon de Guimené, ma couſine Cathe„ rine de Rohan; mais cette-là eſt Huguenotte & les „ autres ne me plaiſent pas. & puis la fille de ma cou„ ſine la Princeſſe de Conty de la maiſon de Lucé; qui „ eſt une tres-belle fille & bien nourrie, auſſi ſeroit-ce „ celle qui me plairoit le plus, ſi elle eſtoit plus ſagée; „ mais quand elles m'agréeroient toutes, pour ſi peu „ que j'y recognois, qui eſt-ce qui m'aſſeurera que j'y „ rencontreray conjointement les trois principales con„ ditions que j'y deſire, & ſans leſquelles je ne voudrois

(d) *Memoires de Sulli, tome 2. pag. 112. édit. de Hollande in 12.*

Propoſitions de diverſes femmes pour le Roi.

(e) *Je donne ce mot comme je le trouve dans mon édition.*

Deſirs du Roi touchant une femme.

Digitized by Google

lides & plus agreables que celle qu'il eut ſur cette matiere. On conut fort clairement que la Religion n'étoit que le faux pretexte de la Ligue, & du Roi d'Eſpagne; on le conut, dis-je, par les efforts qui furent faits pour empêcher que le Pape ne lui donnât l'abſolution. J'ai raporté en un autre endroit β les plaiſanteries de d'Aubigné, ſur les coups de gaule que reçurent les Procureurs de ce Prince quand il fut abſous à Rome. J'en dirai (I) encore ici quelque choſe.

Henri IV. nâquit à Pau en Bearn le 13. de Decembre 1553 γ. Antoine de Bourbon ſon pere & Jeanne d'Albret ſa mere l'amenerent à la Cour de France dès qu'il eut cinq ans, *mais ils n'y ſejournerent que peu de mois & s'en retournerent en Bearn* δ. Antoine revint à la Cour après la mort de Henri II. Il fut *declaré Lieutenant General du Royaume* après la mort de François II. Il fit venir auprès de lui la Reine ſa femme & le Prince ſon fils. Il mourut d'une bleſſure qu'il avoit reçuë au ſiege de Roüen l'an 1562. après quoi ſa femme qu'il avoit aſſez (K) maltraitée ζ *s'en retourna en Bearn où elle embraſſa ouvertement le Calviniſme.* Elle laiſſa ſon fils à la Cour de France *ſous la conduite d'un ſage Precepteur nommé la Gaucherie.* Elle le fit venir à Pau l'an 1566. * & lui donna Florent Chreſtien *en la place de la Gaucherie qui eſtoit decedé.* Ce nouveau precepteur bon Huguenot éleva le Prince dans la doctrine des Proteſtans. Jeanne d'Albret ſe declara leur protectrice l'an 1569. & † vint pour cet effet *à la Rochelle avec ſon fils, qu'elle devoüa dèlors à la defenſe de cette nouvelle religion. En cette qualité il fut declaré Chef du Parti, & ſon oncle le Prince de Condé ſon Lieutenant avec l'Admiral de Coligny.* Il étoit à l'armée ‡ quand la bataille de Moncontour ſe donna, & *bruloit d'envie de joüer des mains, mais on ne luy permit pas, de peur de hazarder ſa perſonne.* Il ſuivit l'armée depuis ce tems-là juſques à la paix qui fut concluë l'onziéme d'Août 1570. & puis il retourna en Bearn. Son mariage avec la Princeſſe Marguerite ſœur de Charles IX. fut celebré à Paris au mois d'Août 1572. Sa mere étoit venuë à Paris quelques mois auparavant pour travailler aux preparatifs des noces, & y étoit morte pendant que ſon fils étoit en chemin. Il commença ‡ à prendre la qualité de Roi, lors qu'il eut reçu en Poictou la nouvelle de cette mort. Tout le monde ſçait que le maſſacre de la St. Barthelemi fut commis peu de jours après les noces de ce nouveau Roi, & que ce Prince ſe voiant reduit à l'alternative de la mort ou de la Meſſe, choiſit le dernier parti. Les reponſes que certains Auteurs lui font faire (L) ſont des fantaiſies de leur cerveau, & temoignent ſeulement l'envie qu'ils ont de mettre

β *Dans l'article* Botero, *remarque* B.

γ *Pereſixe, hiſt. de Henri le grand pag. m.* 15.

δ *Id. ib. pag.* 20.

ζ *Id. ib. pag.* 22.

* *Id. ib. pag.* 23.

† *Id. ib. pag.* 24.

‡ *Id. ib. pag.* 25.

‡ *Id. ib. pag.* 29.

„ drois point de Femme ? A ſçavoir, qu'elles me ſe-
„ ront des Fils, qu'elles ſeront d'humeur douce & com-
„ plaiſante, & d'eſprit habile pour me ſoulager aux af-
„ faires ſedentaires; & pour bien regir mon Eſtat &
„ mes enfans, s'il venoit faute de moy avant qu'ils
„ euſſent âge, ſens, & jugement, pour eſſayer de m'i-
„ miter: comme apparemment cela eſt pour m'arri-
„ ver, me mariant ſi avant en l'âge. Mais quoy donc,
„ Sire (luy reſpondiſtes vous) que vous plaiſt-il en-
„ tendre par tant d'affirmatives & de negatives, deſ-
„ quelles je ne ſaurois conclurre autre choſe ſinon que
„ vous deſirez bien eſtre marié; mais que vous ne trou-
„ vez point de Femmes en terre qui vous ſoient pro-
„ pres, tellement qu'à ce conte il faudroit implorer
„ l'ayde du Ciel, afin qu'il fiſt rajeunir la Reine d'An-
„ gleterre, & reſſuſciter Marguerite de Flandres, Ma-
„ damoiſelle de Bourgogne, Jeanne la Loca, Anne de
„ Bretagne, & Marie Stuart, toutes riches heritieres,
„ afin de vous en mettre au choix: car ſelon l'humeur
„ que vous avez temoignée parlant de Clara Eugenie,
„ vous ſeriez homme pour aggreer quelques-unes de
„ celles-là qui poſſedoient tant de grands Eſtats. Mais
„ laiſſant toutes ces impoſſibilitez & imaginations vai-
„ nes à part, voyons un peu ce qu'il faut faire &c.„

Reponſe de Monſieur de Roni au diſcours du Roi.

(I) *Je dirai encore ici quelque choſe* ſur les coups de gaule.] Je me ſervirai des paroles d'un Miniſtre Walon. (a) *Le Pſeaume* Miſerere, *fut chanté à la reconciliation de Henry le Grand, ou du Perron & d'Oſſat couchés ſur leur long la face en bas, repreſentans le Roy de France, en la preſence du Pontife & du Conſiſtoire receurent pour ce Roy ſa penitence decretée par ce St. Siege, qui fit compaſſer à chacun vers ou couplet, le coup ou revers d'un baſton, le long de la teſte, des eſpaules, & du dos juſqu'aux pieds, de la teſte de ce Pſeaume juſqu'aux veaux. Du Perron en ſes lettres fol.* 172. *fait voir le procés verbal de l'abſolution de ce Roy par le Pape Clement VIII. . . . . Doſſat ſon compagnon en la penitence Royale, monſtre combien douce elle a eſté.* En l'inſtruction (b) de l'Inquiſition il y avoit ceſte hyperbolique expreſſion. Quand les chantres chantoient Miſerere mei, le Pape à chacun verſet verberabat & percutiebat humeros Procuratorum cujuſlibet ipſorum Virga, quam in manibus tenebat. C'eſt une ceremonie laquelle nous ne ſentions non plus, que ſi une mouche nous euſt paſſé par deſſus les veſtemens.

(a) *Jeremie de Pours, Divine melodie du St. Pſalmiſte, pag.* 686.

(b) *D'Oſſat lettr. fol.* 172.

(K) *Sa femme qu'il avoit aſſez maltraitée.*] Le leurre dont on ſe ſervit pour le detacher de la nouvelle religion, fut de lui promettre le Roiaume de Sardaigne. Il fut aſſez ſimple pour ſe fier à ces promeſſes; & (c) *il commença de ſe diſtraire de ceux de la Religion peu à peu, & de mener une fort mauvaiſe vie à la Royne ſa femme, luy eſtans tendus tous les filets par leſquels un homme ainſi adonné aux femmes qu'il eſtoit, pouvoit eſtre ſurpris: ainſi peu a peu oubliant toute autre choſe n'eut plus en ſa teſte que Sardaigne & les femmes, entre leſquelles une certaine fille de la Royne commença avoir bonne part. La Royne de Navarre cependant, comme Princeſſe tres-ſage & vertueuſe qu'elle eſtoit, taſchoit de le reunire, ſupportant tous ce qu'elle pouvoit, & luy remonſtrant ce qu'il devoit à Dieu & aux ſiens. Mais ce fut en vain, tant il eſtoit enſorcellé. Quoy voyant elle n'avoit recours qu'aux larmes & aux prieres, faiſant pitie à tous le monde fors audit ſieur Roy ſon mari. La Royne mere en ces entrefaites taſchoit de luy perſuader de s'accommoder au Roy ſon mari. A quoy finalement elle feit ceſte reponſe que pluſtoſt que d'aller jamais à la Meſſe, ſi elle avoit ſon Royaume & ſon fils en la main elle les jetteroit tous deux au fond de la mer, pour ne luy eſtre en empeſchement, ce qui fut cauſe qu'on la laiſſa en paix de ce coſté.*

(c) *Beze, hiſt. eccleſ. des Egliſes liv.* 4. *pag.* 688. *ad ann.* 1561.

(d) *Mezerai, hiſt. de France tom.* 3. *pag.* 257.

(L) *Les reponſes que certains Auteurs luy font faire ſont des fantaiſies de leur cerveau.*] Pendant le maſſacre Charles IX. fit venir dans ſon cabinet le Roi de Navarre, & le Prince de Condé, & leur declara que s'ils ne renonçoient à l'hereſie, ils ſeroient traitez comme l'Amiral. (d) *Le Roy de Navarre extremément etonné de ces mots prononcez avec une voix menaçante, & de l'effroiable ſpectacle qu'il avoit veu devant ſes yeux, répondit fort humblement & en tremblant, Qu'il prioit Sa Majeſté de laiſſer leur vie & leur conſcience en repos, & que du reſte ils eſtoient preſts de luy obeïr en toutes choſes.* Quoi que je me ſerve des paroles de Mezerai, l'on peut être ſûr que c'eſt toute la même choſe que ſi j'emploiois les propres termes d'un hiſtorien Calviniſte; car d'Aubigné (e) raporte de la même maniere la reponſe du Roi de Navarre; & voici en quoi elle conſiſte dans l'inventaire de Jean de Serres. „ (f) Le Roy de Navarre ſupplie ſa Ma-
„ jeſté, ſe ſouvenir de ſa promeſſe, de la conſangui-
„ nité n'agueres contractée, & ne le point violenter
„ en la religion qu'il a dés ſon enfance appriſe. „ L'Auteur de l'hiſtoire des choſes memorables n'en dit pas davantage. Celui des commentaires *de ſtatu religionis & reipublicæ in regno Galliæ*, n'eſt pas plus prolixe à l'égard du ſens, quoi (g) qu'il emploie plus de mots; & notez qu'il remarque expreſſément que la reponſe (h) fut faite d'une voix tremolante. Ainſi voilà 4. Ecrivains Proteſtans qui ſont conformes à Mezerai. On ne peut donc pas avoir pour ſuſpecte la bonne foi de celui-ci. Cela étant ne doit-on pas ſe moquer de l'hiſtorien, qui alonge de 3 ou 4. pages la reponſe dont il eſt ici queſtion? *Noſtre Henry*, dit-il (i), *fit une reſponſe qui monſtra deſlors quelle ſeroit la hauteur de ſon courage, la profondeur de ſon ſens, & la grande douceur de ſa clemence. Il ſupplia ſa Majeſté de ſe reſouvenir de ſa foy donnée, de leur parenté ſi proche & de leur nouvelle alliance, & de n'apporter aucune violence à la Religion qu'il avoit dés ſon enfance ſuccé comme*

(e) *D'Aubigné to.* 2. *liv.* 1. *ch.* 4. *pag. m.* 547.

(f) *Invent. de l'hiſt. de France to.* 2. *pag. m.* 704.

(g) *Lib.* 10. *fol. m.* 35.

(h) *Quæ tamen humiliſſimo animo & conſternato ore ab illo dicebantur. Ibid.*

(i) *Julien Peleus Advocat au Parlement de Paris, hiſtoire des faits & de la vie de Henri le grand to.* 1. *p.* 828.

Digitized by Google

mettre à profit leurs lectures. Il fut obligé de demeurer malgré lui à la Cour de France quelques années. Il y ſçut très-bien diſſimuler ſes chagrins, il les chaſſa même, il les diſſipa ſouvent par le ſecours de quelque galanterie, à quoi ſon temperament & la corruption des Dames prêtoient toutes ſortes de facilitez. La Dame de † Sauves femme d'un Secretaire d'Etat, fut l'une de ſes principales maîtreſſes. Il ne s'amuſa pas tellement à faire l'amour, qu'il n'entrât auſſi quelquefois dans des intrigues d'Etat: il eut part à celles qui furent formées β *pour oſter le gouvernement à la Reine mere, & chaſſer les Guiſes de la Cour.* Cette Reine *ayant découvert ces pratiques* γ *le fit arreſter luy & le Duc d'Alençon, & leur donna des Gardes,* & ζ *voulut* (M) *qu'ils juſſent interrogez ſur pluſieurs cas trés-atroces.* Ces deux Princes furent mis en liberté θ par Henri III. au devant duquel Catherine de Medicis les avoit menez juſqu'au Pont de Beauvoiſin. Le Roi de Navarre s'évada enfin * l'an 1576. & ſe retira à Alençon. Il † *rentra dans le parti Huguenot & profeſſa de nouveau ſa premiere religion.* Les Rochelois le reçurent dans leur ville, & ‡ *aprés qu'il y eut ſejourné quelques mois, il alla prendre poſſeſſion de ſon gouvernement de Guyenne.* Depuis ce tems-là juſqu'en 1589. ſa vie fut un mêlange de combats, & de negociations, & d'amourettes. Sa femme lui étoit un grand embarras, & ne laiſſa point (N) quelquefois de lui être utile. Il y eut ſouvent des ruptures, & des pacifications entre lui & la Cour de France, mais enfin Henri troiſiéme ſe confedera avec lui tout de bon & de bonne foi, pour reſiſter à la ligue qui étoit plus furieuſe que jamais depuis la mort du Duc & du Cardinal de Guiſe. La reconciliation & la confederation de ces deux Rois fut concluë au mois d'Avril 1589. leur entrevuë ſe paſſa à Tours le 30. du même mois avec de grandes demonſtrations d'un contentement reciproque. Ils joignirent leurs troupes quelque tems après pour faire le ſiege de Paris. Ils le firent en perſonne, & ils étoient ſur le point de ſubjuguer cette grande ville, & de la châtier ſelon ſon merite, lors que le Roi de France fut tué par Jaques Clement au bourg de St. Clou. Le Roi de Navarre lui ſucceda le 2. d'Août 1589. mais ce ne fut qu'avec de très-grandes difficultez, & qu'en renonçant à la religion Proteſtante qu'il força la ligue à le reconoître pour Roi. La ville de Paris perſiſta dans ſa revolte juſqu'au 22. de Mars 1594. Je veux dire que le Roi n'y fit ſon entrée que ce jour-là. Il declara la guerre aux Eſpagnols l'année ſuivante, & n'eut guere de ſujet d'en être content. Il y perdit beaucoup plus qu'il n'y gagna, mais par un bonheur inconu à tous ſes predeceſſeurs il fit un traité de (O) paix où il ſe dedommagea de ſes pertes. Ce traité fut conclu à

† *Id. ib. pag.* 39.

β *Ibid. pag.* 35.

γ *En* 1574.

ζ *Ibid. pag.* 36.

θ *Ibid. pag.* 37. & 38.

* *Id. ib. pag.* 46.

‡ *Id. ib. pag.* 47.

† *Id. ib. pag.* 48.

me le laict de ſa nourrice. Dit, Que c'eſtoit un grand malheur qu'un ſi grand Roy qui avoit en ſon ame les ſemences de toutes grandes vertus, euſt eſté ſi pernicieuſement conſeillé de forcer ſes ſubjets par meurtres & maſſacres de ſervir Dieu à ſa fantaiſie. Qu'il n'y avoit rien qui domptaſt les peuples courageux, & notamment les François que la douceur du Prince qu'ils reverent quaſi autant que Dieu. Que c'eſtoit le chemin qu'avoit tenu Flaminius pour acquerir aux Romains toute la Grece: en ſorte qu'eſtant le plus fort dans la ville de Thebes, ſi uſa t' il d'autant de perſuaſion pour attirer le peuple, qu'euſt faict un harangueur en la Tribune des harangues: & qu'il falloit qu'il ſceuſt qu'il commandoit à des gens qui ne peuvent ſupporter toute la liberté ny toute la ſervitude, & que la puiſſance Royale n'eſtoit pas une domination ſur des eſclaves, mais un gouvernement ſur des concitoyens. Qu'il avoit ſouvent ouy dire que ces grands Romains avoient commandé tous les peuples, & s'eſtoient rendus Seigneurs de tout le monde, pour ſe monſtrer ſujets à la raiſon, & ne ſe laiſſer emporter à la

(a) *Id. ib. pag.* 831. *vengeance. . . . . (a) Voſtre Majeſté ſçait qu'un ſeul exemple d'humanité des Romains eut plus de force pour s'emparer des Falliſques eſtrangers, que toute leur puiſſance militaire n'avoit ſceu faire: qu'euſt donc faict la douceur de voſtre Majeſté à l'endroit des Proteſtans ſes naturels ſujets? Un grand Roy comme vous, ne doibt pas ſe laiſſer aller à tout ce qu'il peut faire: mais imiter le Soleil qui chemine plus lentement, quand il eſt le*

(b) *Ibid. pag.* 832. *plus eſlevé. . . . . (b) Ceux qui vous ont ſi mal conſeille ont plus failly que vous, & ſont auſſi dignes de peine que ceux qui empoiſonnent la fontaine publique, faiſans mourir tant de gens qui en boivent.* J'ai ſauté la plupart des choſes que ce long ſemeur de lieux communs met en la bouche du Roi de Navarre: mais je n'ôte rien à la replique qu'il attribuë fauſſement à Charles neuf. „ (c) Voyla ce diſt le Roy,

(c) *Id. ib. pag.* 833. „ de belles pieces que vous avez appriſes de Chreſtien „ voſtre gouverneur: mais j'en ſçay bien une plus bel„ le, que Dieu a donné le ſouverain commandement „ au Prince les reſſorts duquel il n'eſt pas loiſible au „ ſujet de toucher: la gloire d'obeiſſance luy ſuffit: „ Allez & faites mon commandement ſur peine de „ la vie: Et bien que je ne ſois tenu de vous ren„ dre conte de mes actions, ſi eſt ce que je veux bien „ vous faire entendre que tout grand exemple ſemble „ avoir quelque choſe d'iniquité, qui ſe recompence „ par l'utilité publique. „ Notez qu'il ſupoſe que le Roi fit venir ſeparément le Roi de Navarre, & le Prince de Condé. Les autres hiſtoriens racontent que Charles neuf manda ces deux Princes en même tems.

(d) *Perefixe hiſt. de Henri le grand pag. m.* 36. *ad ann.* 1574.

(M) *Qu'ils fuſſent interrogez.*] „ (d) Le Chancelier voulut interroger le Roy de Navarre; mais „ quoy que captif & menacé, il ne voulut pas faire ce „ tort à ſa dignité que de répondre. Toutefois pour „ contenter la Reine Mere, il fit un long diſcours luy „ adreſſant la paroles par lequel il déduiſoit beaucoup „ de choſes touchant l'eſtat preſent des affaires; mais „ il ne chargea jamais perſonne, comme avoit fait aſ„ ſez foiblement (†) le Duc d'Alençon. „

(†) *Voiez ci-deſſus pag.* 1532. *remarque* F.

(N) *Sa femme lui étoit un grand embarras, & ne laiſſa point quelquefois de lui être utile.*] Catherine de Medicis (e) la lui avoit amenée l'an 1578. Il tenoit alors ſa petite cour à Nerac. (f) *L'un & l'autre des deux époux* furent mecontens de ſe revoir. „ (g) Mar„ guerite, qui aimoit le grand éclat de la Cour de „ France, où elle nageoit, s'il faut ainſi dire, en plei„ ne intrigue, croyoit qu'eſtre en Guienne, c'eſtoit „ un banniſſement pour elle; Et Henry connoiſſant „ ſon humeur & ſa conduite, l'eut mieux aimée loin „ que près. Toutefois comme il vid que c'eſtoit un „ mal ſans remede, il ſe reſolut de la ſouffrir, & luy „ laiſſa une entiere liberté. . . . . Et (h) s'accom„ modant à la ſaiſon, & au beſoin de ſes affaires, il „ taſchoit de tirer des avantages de ſes intrigues & de „ ſon credit. Il n'en receut pas un petit dans la con„ ference, que luy & les Deputez des Huguenots eu„ rent à Nerac avec la Reine Mere. Car tandis qu'el„ le penſoit les enchanter par les charmes des belles „ filles qu'elle avoit avec elle, & par l'eloquence de „ Pibrac, Marguerite luy oppoſa les meſmes artifices, „ gagna les Gentilshommes, qui eſtoient auprés de ſa „ mere par les attraits de ſes filles, & elle-meſme em„ ploya ſi adroitement les ſiens, qu'elle enchaina l'eſ„ prit & les volontez du pauvre Pibrac; de ſorte qu'il „ n'agiſſoit que par ſon mouvement, & tout au re„ bours des intentions de la Reine Mere; Laquelle ne „ ſe défiant pas qu'un homme ſi ſage puſt eſtre capa„ ble d'une telle folie, y fut trompée en pluſieurs ar„ ticles, & portée inſenſiblement à accorder beaucoup „ plus aux Huguenots qu'elle n'avoit reſolu. „

(e) *Id. ib. pag.* 54.

(f) *Id. ib. pag.* 57.

(g) *Id. ib.*

(h) *Ibid. pag.* 58.

(O) *Par un bonheur inconu à tous ſes predeceſſeurs il fit un traitté de paix où il ſe dedommagea de ſes pertes.*] Bodin (i) obſerve que depuis cent ans les Eſpagnols n'avoient fait aucun traitté avec la France ſans y avoir eu l'avantage. Il avoit raiſon de parler ainſi, Henri IV. eſt le premier Roi de France qui ait gagné quelque choſe en faiſant la paix avec l'Eſpagne. Il recouvra toutes les places qu'il avoit perdues en Picardie: il recouvra Blavet dont les Eſpagnols étoient les maîtres. Cette paix n'échapa point à la critique. Il y eut des gens qui blâmerent le Roi d'Eſpagne, il y en eut auſſi qui blâmerent le Roi de France. Citons Mr. de Perefixe. (k) *Pluſieurs d'entre les François*

(i) *Bodin. de la republique liv.* 5. *chap.* 1. *p. m.* 676.

(k) *Perefixe ubi ſupra pag.* 262. 263. *Notez que Pierre Matthieu hiſt. de la paix liv.* 1. *narrat.* 3. *p. m.* 69. *raporte qu'Henri IV. dit une partie de ces choſes aux Ambaſſadeurs d'Eſpagne qui vinrent aſſiſter à ſon ſerment.*

Digitized by Google

à Vervins le 2. de Mai 1598. Depuis ce jour-là jusques à sa mort le Roiaume fut exemt de guerres civiles & de guerres étrangeres, si vous exceptez l'expedition de l'an 1600. Elle fut entreprise contre le Duc de Savoie, & dura fort peu, & fut suivie d'un * traité avantageux, comme elle avoit été accompagnée d'actions glorieuses. Si la valeur & le grand courage de ce Roi n'eussent paru en cent occasions, on eut regardé sans doute comme une foiblesse, & comme un effet de timidité les bontez immenses qu'il eut pour ses plus mortels ennemis, mais parce qu'on ne le pouvoit soupçonner de poltronnerie, on eut beaucoup de raison de s'imaginer qu'il en usa de la sorte par une clemence genereuse. Et il est certain que la politique même la plus rafinée exigeoit cela de lui: il ne pouvoit convertir ses ennemis que par ce moien: il le trouva même trop court ce moien unique, car il ne put convertir qu'une partie des ligueux: quantité (P) de Prêtres s'opiniâtrerent à ne prier point Dieu pour lui. On remarque dans le Dictionnaire de Moreri *que plus de cinquante Historiens, & plus de cinq cens Panegyristes, ou Poëtes, ou Orateurs ont parlé de*

* *Celui de l'échange de la Bresse &c. pour le Marquisat de Saluces.*

gois qui ne sçavoient pas au vray le pitoyable estat où estoit le Roy d'Espagne & ses affaires, ne pouvoient comprendre comment ce Prince avoit acheté la Paix si cher, que de rendre six ou sept bonnes places, entre autres Calais & Blavet, qu'on pouvoit nommer les clefs de la France. Les Espagnols au contraire, qui voyoient que leur Roy estoit moribond, ses finances épuisées, les Pais-Bas ébranlez, le Portugal, & ses terres d'Italie sur le point de se revolter, le fils qu'il laissoit, bon Prince à la verité, mais qui aimoit bien le repos, s'estonnoient que les François, ayant si bravement repris Amiens, & reüni toutes leurs forces aprés le Traité du Duc de Mercœur, n'eussent pas poussé dans les Pais-Bas, parce qu'apparemment ils les eussent emportez ou fort ébrechez. Le Roy répondoit que s'il avoit desiré la Paix, ce n'estoit pas qu'il s'ennuyast des incommoditez de la guerre, mais pour donner moyen à la Chrestienté de respirer: Qu'il sçavoit bien que dans la conjoncture où estoient les choses, il en eust pû tirer de grands avantages; mais que la main de Dieu renverseit souvent les Princes dans leurs plus grandes prosperitez, & qu'un sage ne devoit jamais, pour l'opinion de quelque favorable evenement, s'éloigner d'un bon accord, ni se fier trop sur l'apparence du bon-heur present, qui peut changer par mille accidens imprevûs; Estant arrivé bien souvent qu'un homme atterré & fort blessé, a tué celuy qui luy vouloit faire demander la vie. Cette reponse d'Henri IV. ne s'accorde point avec ce que d'autres veulent qu'il ait dit au Duc d'Epernon qui étoit present à la signature du traitté de paix; (z) *Avec ce coup de plume je viens de faire plus d'exploits, que je n'en eusse fait de long tems avec les meilleures épées de mon Roiaume.* Il y a en effet beaucoup d'aparence qu'il ne se promettoit rien d'avantageux de la continuation de la guerre, & je suis sûr que les personnes les plus desinteressées & les plus capables de juger de cette espece de choses furent aussi convaincuës de la foiblesse d'esprit que Philippe II. fit voir en cette rencontre, que de la prudence qu'Henri quatriéme temoigna en acceptant une telle paix. Les Espagnols eurent honte de la foiblesse de leur Roi. Le Prince son fils souhaita passionnément qu'une guerre si heureuse fût continuée, & il accabla (a) de sa disgrace Don Christophle de Mora qui avoit representé dans un Conseil les raisons les plus capables de faire songer à la paix. Le Roi d'Espagne ne s'ébranla point, desirant (b) avoir la paix *a quelque prix que ce fust, il ne trouva condition aucune au Traicté de Vervins qui le dissuadast de l'approuver, encores que son Conseil jugeast la restitution des Villes prises avec tant d'heur, & si difficiles à reprendre, honteuse & prejudiciable. Il pressa qu'elle fust jurée & executée.* Il y a beaucoup d'aparence qu'il eût eu des sentimens fort opposez à ceux-là, s'il eût été dans la vigueur de son âge. Mais que voulez-vous? c'est un des defauts de la vieillesse d'inspirer la timidité.

(z) *Je croi que ceci se trouve dans la vie du Duc d'Epernon composée par Girard.*

(a) *Matthieu ibid. narrat. 1. pag. 13.*

(b) *Idem narrat. 3. pag. 68.*

(c) *Horat. de arte poët. pag. m. 163.*

Multa (c) senem circumveniunt incommoda: vel quod
Quaris, & inventis miser abstinet, ac timet uti
Vel quod res omnes TIMIDE GELIDEQUE *ministras.*

J'ai dit ailleurs que les republiques ont un avantage que les roiaumes n'ont pas: le Souverain dans les republiques n'est jamais trop jeune, ni jamais trop vieux: il n'est sujet ni aux infirmitez de l'enfance, ni à celles de la vieillesse. Les Roiaumes n'ont pas ce bonheur: ils éprouvent tantôt les desordres d'une minorité, tantôt la fougue de l'âge bouillant, tantôt la lenteur, & la pesanteur du declin de l'âge. Un Roi se trouve contraint de gemir plus d'une fois de ce que le nombre des annees lui ôte l'activité, & la fermeté qu'il avoit euës, & qu'un jeune Prince son ennemi possede.

(d) *Virgil. Æneid. lib. 5. v. 394.*

(d) Non laudis amor, nec gloria cessit
Pulsa metu: sed enim gelidus tardante senectâ
Sanguis hebet, frigentique effœta in corpore vires.
Si mihi, quæ quondam fuerat, quâque improbus iste
Exsultat fidens, si nunc foret illa juventa.

Au reste il ne faut pas s'étonner de ce que l'on critiqua la paix de Vervins, & de ce que les uns censurerent la France, d'autres l'Espagne, d'autres l'Espagne & la France tout à la fois. C'est le destin de ces grandes negociations: ç'a été le sort du traitté de paix conclu à Ryswick l'an 1697. Bien des gens ont blâmé les Alliez de n'avoir pas exigé des conditions encore plus avantageuses, d'autres ont blâme la France d'avoir cedé tant de païs. Les François en ont murmuré, les Parisiens ne vouloient point faire de feux de joie; il faut les y contraindre par des menaces iteratives. Ils eussent voulu que la nation ne rentrât point dans l'état des siecles passez, où l'on pouvoit dire justement qu'elle savoit mieux faire la guerre que la paix, & qu'elle entendoit aussi bien l'art de rendre que celui de prendre. Ils eussent voulu que les discours populaires des Flamans ne se fussent pas trouvez veritables. Ils savoient qu'une infinité d'ignorans avoient dit qu'il ne faloit pas s'allarmer de la perte de quelques villes, & qu'il faloit même s'en rejoüir, puis qu'on les recouvreroit fortifiées à la Vauban. Les ecoliers exprimoient cela d'une autre maniere; nous les perdons (‡) de brique, elles seront restituées de marbre.

(‡) *C'est une allusion à une pensée de l'Empereur Auguste touchant l'état où il avoit mis la ville de Rome.*

(P) *Quantité de Prêtres s'opiniâtrerent à ne point prier Dieu pour lui.*] Le Procureur General du Roi au Parlement de Toulouse aiant été averti qu'un fort grand (e) nombre de Prêtres en disant la Messe omettoient la priere pour le Roi, & qu'elle avoit été supprimée dans plusieurs Missels imprimez (f), en porta sa plainte au Parlement. La compagnie ordonna que tous les Prêtres seroient obligez à observer l'ancienne coutume de cette priere dans la celebration des divins offices, defendit de se servir des Missels où cette priere ne se trouvoit pas, ordonna aux Imprimeurs & aux Libraires d'y faire ajoûter incessamment la feuille qui y manquoit, & en cas de contravention les menaça d'une peine corporelle, & de la confiscation des exemplaires. Cet arrêt fut rendu le 7. de Juin 1606. (g) Si 12. ans après que le Roi eut abjuré le Huguenotisme, & eut donné bien des marques de son attachement au Papisme, & beaucoup de temoignages de sa bonté aux Ligueux, il y avoit tant d'Ecclesiastiques qui le haïssoient mortellement, qu'eût-il pu attendre d'une conduite opposée? La fureur des bigots & des entêtez eût été infiniment plus terrible, s'il se fût negligé dans l'exterieur de la religion, & s'il eût agi en Prince rempli de ressentiment. L'un de ses historiens nous donne pour une action (h) *d'une politique admirable* ce que je m'en vais copier; *Dés le soir (i) mesme il joüa aux cartes avec la Duchesse de Montpensier qui estoit de la maison de Guise, & la plus forte Ligueuse (†) qu'il y eust dans le Party.* Infailliblement cela deplaisoit à ses anciens serviteurs. Il se feroit moins presse de faire un honneur semblable à une Dame Huguenote; c'est rencherir sur la parabole de l'Evangile, dirent-ils peut-être. Cette Duchesse n'a point travaillé encore dans vôtre vigne, & elle avoit fait pour la ruiner tous les efforts imaginables, & neanmoins elle est mieux païée que nous qui (k) *avons porté le faix du jour & le hale.* On s'étoit contenté dans la parabole d'égaler à la recompense de ceux qui avoient travaillé toute la journée, la recompense de ceux qui n'avoient travaillé qu'une heure, & qui n'avoient fait aucun dommage avant ce tems-là. Il y eut sans doute bien des murmures de cette espece, & l'on n'y eût pas satisfait par cette reponse du pere de famille: (l) *Vostre œil est-il malin, parce que je suis bon?* Cela n'eût fait qu'irriter la plaie; Henri IV. eût mieux aimé opposer à ces reproches la necessité des tems, (m) *Res dura & regni novitas me talia cogunt moliri* (n).

(e) In Missæ canone passim à Sacerdotibus per cunctas diœceses celebrantibus orationem pro Rege omitti. *Thuan. ubi infra.*

(f) *A Paris, à Bourdeaux & à Lion.*

(g) *Tiré de Mr. de Thou lib. 136. pag. 1123. 1124.*

(h) *Perefixe ubi supra pag. 225.*

(i) *C'est-à-dire du jour qu'il fit son entrée à Paris.*

(†) *Voiez ci-dessus pag. 1522. remarque D.*

(k) *Evangile de St. Matthieu chap. 20. v. 12.*

(l) *Ibid. v. 15.*

(m) *Virgil. Æneid. lib. 1.*

(n) *Conferez avec ceci la remarque Z de l'article* Charles-Quint.

Digitized by Google

de ce grand Monarque avec éloge. Il eſt certain d'un autre côté que beaucoup d'Auteurs ont malignement flêtri ſa gloire, & ſe ſont fort apliquez à extenuer ſes bonnes actions, & à mettre en vuë ſes defauts. Mr. de Sulli s'en plaint & (Q) refute leurs mediſances, & ſoutient entre autres choſes qu'il n'eſt pas vrai que ce Prince ſe laiſſât extorquer par ſes maîtreſſes tout ce qu'elles ſouhaitoient. Je croi neanmoins que s'il n'eût point eu de fidelles ſerviteurs qui traverſoient l'avidité de ces harpyes, & dont il aprouvoit la reſiſtance, elles l'euſſent dominé plus abſolument. Les occaſions où il eut la force (R) de ſe demêler des pieges qu'on lui tendoit par de belles filles furent rares, mais il y en eut pourtant. Ceux dont il avoit éprouvé la fidelité lui pouvoient donner des avis ſans qu'il s'en fâchât, & l'on n'a point oüi dire que Villeroi ait encouru ſa diſgrace pour lui avoir dit une choſe aſſez (S) capable de deplaire. On ne peut nier que ce Prince n'ait

(Q) *Mr. de Sulli s'en plaint, & . . . ſoutient . . . qu'il n'eſt pas vrai . . . . . ſe laiſſât extorquer par ſes maitreſſes.*] Il parle de certains hiſtoriographes qui avoient diſtribué injuſtement les loüanges, & les cenſures. Ils n'avoient trouvé aucune tache dans ceux dont ils étoient mercenaires, & preſque rien de bon dans Henri le grand, *qui ne leur avoit rien donné.* Et *dautant*, dit-il (a), *qu'ils ne luy peuvent pas deſnier quelques loüanges d'entre une infinité qui ſont toutes publiques dans les reſſentimens & voix de tous les peuples, ils en oublient malicieuſement les plus neceſſaires à ſçavoir, deſguiſent les autres, & en fin les ayans toutes extenuees le plus qu'il leur a eſté poſſible, ils ont uſé d'une autre malice toute remplie d'impoſtures, qui a eſté de luy ſuppoſer impudemment & fauſement des deſirs, projets, deſſeins, entrepriſes & reſolutions (lors qu'il eſt queſtion des affaires d'Eſtat) toutes les plus abſurdes, ineptes, impertinentes & ridicules qui ſe puiſſent dire. Et ſur cela faiſant les entendus, ils parlent tout ainſi que s'ils avoient eſté les plus confidens du Roy, & qu'ils euſſent eu communication de toutes ſes cogitations & penſees plus ſecretes, ou eu intelligence avec quelqu'un de ſes plus familiers ſerviteurs pour la Paix & pour la guerre qui les leur euſſent dites. Puis venans à parler de ſa converſation civile, forme de vie domeſtique, de ſa conduite en icelle & ſur tout de ſes recreations, diverſiſſemens, douceurs de cette vie, ébats, plaiſirs, paſſe-temps & réjoüiſſances, quoy qu'elles euſſent quaſi touſiours eſté des plus ordinaires, communes & familieres à tous hommes, voire meſme aux femmes, mais touſiours des plus generales, univerſelles, tolerées, loiſibles & permiſes à tous Roys, Potentats, Princes & grands Seigneurs s'en eſtans trouvé peu, juſques aux plus ſages, vertueux, debonnaires, pieux & ſaints, qui ne s'y ſoient delectes, & leſquels leurs peuples & ſujets n'ayent patientez gayement, quand pour tels plaiſirs & paſſe-temps il ne s'eſt point commis d'injuſtice, de rapt, de meurtre, violence, concuſſion ny ſaccagement. Et neantmoins quand ils ſe mettent ſur les Diſcours des gaillardiſes & joyeuſetez de ce tant doux & debonnaire Prince, ils les exagerent tellement, & les invectivent de ſorte par de ſi menſongeres & fallacieuſes circonſtances, par tant de dommageables & pernicieuſes conſequences, les ſteſtriſſent de tant de paſſions, perturbations vicieuſes, honteuſes, infames, voire execrables & ſcandaleuſes, qu'il ſemble à les en oüir parler avec telle audace, impudence, effronterie & temerité, qu'ils ayent eſté les Scrutateurs des cœurs & des penſées . . . . ou qu'ils euſſent eſté ſes Peres Confeſſeurs & grands Penitenciers . . . . . & ſur tout ont ils eſté tant temeraires que de nommer au rang de ſes Maiſtreſſes, une de laquelle les qualitez, l'eminence, les vertus & la ſageſſe l'avoient touſiours adverti, quand bien il y euſt penſé, de ne la tenir pas pour telle; Et partant meriteroient grande punition ces impoſteurs d'Eſcrivains d'en avoir ainſi parlé. Et diſent en d'autres lieux que les femmes avoient pris un tel Empire ſur luy, à cauſe que le vice luy eſtoit naturel & tourné en habitude par long uſage, grande accouſtumance avec des gens pervers, & s'eſtoit rendu tant eſperduëment amoureux de quelques-unes de ces beautez, qu'il n'avoit plus d'autres volontés que les leurs, & que cette tache eſtoit cauſe que toutes les affaires les plus importantes eſtoient expediées par leur entremiſe, & qu'elles n'eſtoient eſconduites d'aucunes choſes qu'elle pûſſent deſirer. Et ajoûtent ſi frequemment tant d'autres inepties & fadeſes, que toutes ces impoſtures temeraires eſtans trop longues à refuſter par ce preſent diſcours (fait à autre intention) nous renvoyerons ceux qui voudront voir leurs calomnies au jour, à tous les propos qui en ſont tenus dans le cours de ſes Memoires, par leſquels il ſe connoiſtra comment, & pour quelles raiſons le Roy ne ſe fuſt jamais reſolu d'eſpouſer une femme de joye: qu'elles ne diſpoſoient d'aucunes affaires, & qu'il avoit des ſerviteurs, leſquels par ſon commandement leur ſçavoient bien dire leurs veritez, meſme en ſa preſence, & les éconduire & refuſer des choſes qu'ils jugeoient injuſtes ou dommageables à l'Eſtat, aux affaires & revenus du Roy, ou à ſon peuple, & falloit qu'elles paſſaſſent par là.* Confirmons ceci par des paroles tirées d'une lettre d'Henri quatre. On y verra les mediſances que l'on repandoit contre lui. (b) „ Les uns me blaſment d'aimer trop les Baſtimens & les riches Ouvrages; Les autres la chaſſe, „ les chiens & les oyſeaux; Les autres les cartes, „ les dez & autres ſortes de jeux; Les autres les Dames, les delices & l'amour; Les autres les feſtins, „ banquets, ſopiquets & friandiſes; Les autres les aſſemblées, comedies, bals, danſes & courſes de bague, ou (diſent-ils pour me blaſmer) l'on me voit „ encore comparoiſtre avec ma barbe griſe, auſſi reſioüy & prenant autant de vanité d'avoir fait une „ belle courſe, donné deux ou trois dedans (& cela „ diſent-ils en riant) & gagné une bague de quelque „ belle Dame, que je pouvois faire en ma jeuneſſe, „ ny que faiſoit le plus vain homme de ma Cour. En „ tous leſquels diſcours je ne nieray pas qu'il n'y puiſſe avoir quelque choſe de vray; mais auſſi diray-je „ que ne paſſant pas meſure, il me devroit pluſtoſt „ eſtre dit en loüange qu'en blaſme, & en tout cas „ me devroit-on excuſer la licence en tels divertiſſemens qui n'apportent nul dommage & incommodité à mes peuples, par forme de compenſation de „ tant d'amertumes que j'ay gouſtées, & de tant d'ennuis, déplaiſirs, fatigues, perils & dangers, par leſquels j'ay paſſé depuis mon enfance juſques à cinquante ans. . . . . L'Eſcriture n'ordonne pas „ abſolument de n'avoir point de pechez ny defauts, „ d'autant que telles infirmitez ſont attachées à l'imperfection & promptitude de la nature humaine, mais „ bien de n'en eſtre pas dominés, ny les laiſſer regner „ ſur nos volontez. Qui eſt ce à quoy je me ſuis eſtudié, ne pouvant faire mieux. Et vous ſçavez par „ beaucoup de choſes qui ſe ſont paſſées touchant mes „ Maiſtreſſes (qui ont eſté les paſſions que tout le monde a creu les plus puiſſantes ſur moy) ſi je n'ay pas „ ſouvent maintenu vos opinions contre leurs fantaiſies, juſques à leur avoir dit, lors qu'elles faiſoient „ les accariaſtres, que j'aymerois mieux avoir perdu „ dix Maiſtreſſes comme elles, qu'un ſerviteur comme vous qui m'eſtiez neceſſaire pour les choſes honorables & utiles. „

(R) *Il y eut* des occaſions *où il eut la force de ſe demêler des pieges qu'on lui tendoit par de belles filles.*] Catherine de Medicis lui demandant à la conference de (c) Saint Brix, (d) *qu'eſt-ce qu'il vouloit; il luy répondit, en regardant les filles qu'elle avoit amenées: Il n'y a rien là que je veuille, Madame; comme luy voulant dire par là, qu'il ne ſe laiſſeroit plus piper à de ſemblables appas.* Il n'avoit pas été ſi ſage dans d'autres rencontres; car quelque tems après le maſſacre de la St. Barthelemi, „ (e) il ſe laiſſa prendre aux appas de „ certaines Damoiſelles de la Cour, dont on dit que „ cette Reine ſe ſervoit exprés pour amuſer les Princes & les Seigneurs, & pour découvrir toutes leurs „ penſées. „ Que voilà une Reine abominable! Chacun ſçait le nom qu'on donne à une telle conduite. Quelle école, bon Dieu, pour de jeunes Demoiſelles de qualité, que l'on apelloit filles d'honneur! Et notez que ſi cette Reine avoit ſouhaité d'en entretenir deux ou trois cens, on les lui auroit fournies. Tant étoit grande la corruption de ce tems-là; car on ſavoit bien à quel uſage elle emploioit ſes filles d'honneur.

(S) *Lui avoit dit une choſe aſſez capable de deplaire.*] Où ſont les gens qui ignorent que c'eſt un avis fort rude, & qui pique juſqu'au vif, que de repreſenter à quelcun qu'il ne ſçait pas bien tenir ſon rang, & qu'il oublie la dignité de ſon caractere? C'eſt ce que Villeroi repreſenta à Henri le Grand, Naudé l'en loüe. *Un des meilleurs avis*, dit-il (f), *que donna jamais Monſieur de Villeroy à Henry le Grand, qui avoit veſcu en ſoldat & carrabin pendant les guerres, qui ſe firent à ſon advenement à la Couronne, fut, lors qu'il luy dit, qu'un Prince qui n'eſtoit pas jaloux des reſpects de ſa Majeſté,*

(a) *Voiez les Memoires de Sulli à l'épitre liminaire du 3. tome fol. m.* e ij.

(b) *Memoires de Sulli to. 3. pag.* 137. 138.

(c) *Chateau proche de Coignac.*

(d) *Perefixe ubi ſupra pag.* 80. *ad ann.* 1586.

(e) *Id. ib. pag.* 33.

(f) *Naudé coups d'eſtat chap.* 1. *p. m.* 22.

Digitized by Google

n'ait eu un grand fond de generosité qui éloignoit de sa conduite une infinité de ruses qu'on ne remarque que trop dans ceux qui gouvernent. Nous verrons sur ce sujet le jugement qu'il porta de l'artifice (T) dont un Roi de France s'étoit servi.

† *Diog. Laert. l. 7. n. 166.*

‡ *Id. ib.*

HERACLEOTES (DENYS) ainsi nommé parce qu'il étoit † d'Heraclée, ville du Pont, étudia sous divers maîtres, & enfin il s'attacha au fondateur des Stoïques ‡. Il aprit de lui à dire que la douleur n'est point un mal; qu'il n'y a que le vice qui merite ce nom-là; comme il n'y a que la vertu qui merite le nom de bien, & que toutes les autres choses sont indifferentes. Il persevera dans cette doctrine pendant qu'il se porta bien; mais aiant eu à (A) souffrir de vives douleurs, il abjura sa creance, & renonça à la secte des Stoïques, & qui pis est, il embrassa celle des Cyrenaïques, qui faisoit consister le souverain bien dans la volupté. Il entroit sans honte, & sous les yeux du public dans les lieux de prostitution, & vouloit bien que les plaisirs où il se plongeoit fussent sçus de tout le monde *. Il y a même des gens qui disent qu'il fut debauché (B) dès sa plus tendre jeunesse; & que s'étant souvenu en passant auprès d'un bordel, qu'il

* *Idem n. 167.*

Majesté, en permettoit l'offense & le mépris. Que les Roys ses predecesseurs dans les plus grandes confusions avoient toujours fait les Roys: qu'il estoit temps qu'il parlast, écrivist, & commandast en Roy.

(a) *Baptiste le Grain, decade du Roy Henry le Grand liv. 8. pag. m. 781.*

(T) *Le jugement qu'il porta de l'artifice dont un Roi de France s'étoit servi.*] Il étoit „ (a) grand observateur des choses qui touchent à la conservation de la „ reputation des Princes, en quoy il aymoit mieux „ relascher de ses droicts & pouvoir, que de donner „ le moindre subject de parler mal de sa Foy, blâmant „ toûsiours les Princes infideles & cauteleux, jusques „ à ses predecesseurs mesmes, quand on tomboit sur „ quelque acte, auquel ils avoient manqué de preud'- „ homie en leurs promesses & foy publique, comme „ il fit un jour qu'on discouroit devant luy des gran- „ des affaires qu'avoit eu le Roy Philippes de Valois, „ & de son grand courage peu secondé par la fortune. „ *Il estoit grand* (ce dit le Roy:) *mais il avoit des subtilitez en ses paroles, plus seantes à des enjolleurs de* „ *petits enfans qu'à un Roy, comme estoit ceste-cy que je* „ *n'approuve pas. Il avoit traicté avec l'Empereur Louys* „ *de Bavieres, & promis par le traicté de ne faire la* „ *guerre à l'Empire, Contre lequel neantmoins il dressa* „ *des armées par mer & par terre, lesquelles il jetta és* „ *pays bas, sous la conduite du Duc de Normandie son* „ *fils aisné, qui fut deffaict sur mer à l'Escluse, & ayant* „ *assiegé la ville de Thin, le Roy son pere estoit en ce Sie-* „ *ge, comme soldat combatant sous son fils, & estant* „ *neantmoins l'un de ses Conseillers, estimant par ceste* „ *captieuse équivocation ne pouvoir estre blamé de rom-* „ *pre le traicté qu'il avoit fait comme Roy de France,* „ *comme si ce n'estoit pas la mesme chose, faire quelque* „ *entreprise par soy-mesme, ou le faire par autruy.* „ Il n'y a pas long tems qu'un Docteur avec qui je me promenois me dit, qu'Henri IV. aiant entendu reciter une tromperie du Roi d'Espagne, s'étoit écrié, *Il faut avoüer que les Rois sont de grans fripons.* Je lui demandai tout aussi-tôt s'il avoit trouvé cela dans quelque livre; & il me repondit que c'étoit l'un des bons mots de Henri IV. dans le recueil qui en a été publié à la fin de son histoire, composée par l'Evêque de Rhodez (b) precepteur de Louis XIV. J'en doute fort, lui repliquai-je; j'ai lu autrefois d'un bout à l'autre cet Ouvrage de Mr. de Perefixe, & il ne me reste aucune idée de ce que vous m'avez dit: cependant ce sont des termes si capables de faire impression, qu'on les oublie malaisément. Je verifiai ensuite que cela ne se trouve point dans l'Ouvrage de l'Evêque de Rhodez, & je l'écrivis au Docteur. Il m'a fait dire qu'après y avoir mieux pensé, il croit que l'exclamation d'Henri IV. est raportée dans l'une des lettres Angloises d'Howel. Je ne raconte ceci que par forme d'avertissement, qu'il ne faut point se fier à des *ouï-dire*, & que les faits changent beaucoup en passant d'un Ecrivain à un autre. Quelle difference entre les termes de le Grain, & ceux d'Howel!

(b) *Hardouin de Perefixe.*

(c) *Cela signifie proprement* immutatus, *& non pas* transpositor, *comme l'a pretendu le traducteur d'Athenée lib. 10. p. 437. Voiez Vossius de hist. Græc. pag. 466. Casaubon in Athenæum pag. 733. avoit deja marqué cette faute.*

(A) *A souffrir de vives douleurs il abjura sa creance.*] Ce changement lui aquit le titre de (c) μεταδίμων, que nous pourrions traduire par celui de transfuge ou de deserteur. Les uns disent qu'un mal d'yeux le fit changer d'opinion; les autres attribuent cela aux douleurs de la gravelle. Ciceron raporte l'une & l'autre (d) de ces traditions. (e) *Nobis Heracleotes ille Dionysius flagitiose descivisse videtur à Stoicis propter oculorum dolorem. Quis verò hoc didicisset à Zenone, non dolere quum doleret? Illud audierat, nec tamen didicerat malum illud non esse quia turpe non esset, & esset ferendum viro. Hic si peripateticus fuisset, permansisset, credo, in sententia quoniam dolorem dicunt malum esse, de asperitate autem ejus fortiter ferenda præcipiunt eadem quæ Stoici.* J'ai raporté plus de paroles qu'il ne m'en faloit pour prouver ce que j'avois avancé, & neanmoins je ne pense pas que ma peine soit inutile; car en chemin faisant je decouvre à mon lecteur, que les controverses des Stoïciens & des Peripateticiens sur la nature de la douleur n'étoient qu'une dispute de mots. Ils convenoient les uns & les autres qu'il faloit la suporter courageusement; mais les uns nioient qu'il falût l'apeller un mal, & les autres soutenoient qu'il le faloit faire. Voilà bien de quoi se tant agiter. Nous disputons aujourd'hui & sur la theologie, & sur la philosophie, pour des choses où le mal entendu n'est pas moins visible. Voici un autre passage de Ciceron: Je le raporterai tout entier afin qu'on voie pleinement de quelle maniere nôtre philosophe d'Heraclée raisonnoit. Il presumoit beaucoup des forces de la philosophie, car il jugea que puis qu'elles étoient inferieures à celles de la douleur, il faloit que la douleur fût un mal. (f) *Home sanè levis Heracleotes Dionysius, cùm à Zenone fortis esse didicisset, à dolore deductus est. Nam cùm ex renibus laboraret, ipso in ejulatu clamitabat, falsa esse illa, quæ antea de dolore ipse senserat. Quem cum Cleanthes condiscipulus rogaret, quanam ratio eum de sententia deduxisset, respondit, Quia cùm tantum operæ philosophiæ dedissem, dolorem tamen ferre non possem: satis esset argumenti, malum esse dolorem. Plurimos autem annos in philosophia consumpsi, nec ferre possum: malum est igitur dolor. Tum Cleanthem, cùm pede terram percussisset, versum ex Epigonis ferunt dixisse.*

Audisne hæc Amphiarae, sub terram abdite?
Zenonem significabat: à quo illum degenerare dolebat.

(d) *Conferez la citation e, avec la citation f.*

(e) *Cicero lib. 5. de finib. sub fin. Laerce l. 7. n. 166. ne parle que de la douleur des yeux.*

(f) *Id. Cic. Tuscul. 2. fol 258. C.*

(B) *Qu'il fut debauché dès sa plus tendre jeunesse.*] Nous venons d'entendre qu'il avoit philosophé plusieurs années selon les maximes austeres du Portique; c'est lui-même qui l'assûre, si nous en croions Ciceron. Que faudra-t-il donc penser du conte qu'on trouve dans Athenée? Dirons-nous que cet Auteur s'est diverti à ramasser toutes les histoires scandaleuses vraies ou fausses, qu'il rencontroit dans les Ecrivains les plus satiriques? J'en laisse la decision à mes lecteurs. Je leur mets seulement en marge le Grec d'Athenée; avec la version de (g) Dalechamp, que l'on fera bien de rectifier selon les notes de Casaubon. Ceux qui se souviendront bien du septiéme livre d'Athenée, se determineront aisément à l'avantage de Ciceron; ils croiront que Denys ne se revolta contre les Stoïques, qu'après avoir blanchi dans leur communion; car Athenée lui donne le nom de vieillard au tems de cette revolte, & cite le railleur Timon, qui disoit que ce personnage avoit commencé à se consacrer aux plaisirs lors que la saison en étoit passée. Il vaut mieux raporter l'original: il est au 6. chapitre du 7. livre d'Athenée à la page 281. Περὶ δὲ Διονυσίου τοῦ Ἡρακλεώτου τί δεῖ καὶ λέγειν; ὃς ἀστεῖος ἀποδὺς τὸν τῆς αἱρετῆς χλαῖναν ἀθυμεῖν ἐφιλοσόφησε, καὶ Μεταδίμων ἐκαλεῖτο· ἔχαιρε, καί τοι γεραιὸς ἀποστὰς τῶν τῆς τοιᾶς λόγων, καὶ ἐπὶ τὸν Ἐπίκουρον μετακηδήσας· περὶ οὗ οὐκ ἀχαρίτως ὁ Τίμων ἔφη,

Ἤδη νῦν ἐχέτω δύσιν, τὸν ἄρχεται ἡδυνέσθαι.
Ὅταν ἐρᾷν, ἄρχ δὲ γαμεῖν, ἄρχ δὲ πιεῖν ἀθαῦσαι.

Quid autem de Heracleote Dionysio attinet dicere? Apertè quidem & palàm virtutis exuta veste, cùm indumentum mutasse & alienum sumpsisse criminarentur, gaudebat, quamvis jam natu grandis à Stoicorum schola defecisset, & transivisset ad Epicurum. De illo non invenuste Timon scripsit:

Ille voluptati se tradit jam moriturus.
Tempus amandi, tempus habendæ conjugis, est quod
Rebus ab his tandem moneat desistere tempus.

J'ajoûte que Lucien observe que Denys étoit fort sage (h) lors qu'il quita les Stoïques. Je n'oserois assûrer, comme fait Mr. Menage (i), qu'il ait été dans l'Asie à la suite d'Alexandre, & qu'il ait dansé au son des flûtes aux noces de ce conquerant. Athenée à la verité dit cela d'un Denys Heracleotes; mais combien

(g) Ἢ ν δὲ ὁ Διονύσιος ὅτι ἐκ νέου, ὡς φησὶ Νικίας ὁ Νικαεὺς ἐν ταῖς διαδοχαῖς πρὸς τὰ Ἀφεδίζια ἐκμανὴς, καὶ πρὸς τὰς δημοσίας εὐθὺς παιδίσκας ἀδιαφόρως. καί ποτε πομπεύοντος μεθ' ἑτέρων γυναίμων, ὡς ἐγήρασε κατὰ τὸ παιδικεῖον εἰς ἑαυτὸν προσελθὼν παρελυθὼς ἄφωνος χαλκῆς, ἔχων τότε καὶ τύχην, ἐκλύσας τὴν χεῖρα πάντων ὀφθαλμῶν ἀπεδύσατο. Fuit autem Dionysius ille, quod ait Niceas Nicæensis libro de Successionibus, jam ab adolescentia, tam immani furiosaque libidine percitus, ut sine discrimine cum plebejis ancillis ac pedissequis coiret. & aliquando cum familiaribus inambulans, ubi ad ancillarum ædes venit, quas pridie ingressus aliquot obolos quos debebat non solverat, casu tum forte in loculis habens, distentâ manu coram omnibus numeravit. *Athen. lib. 10. p. 437.*

(h) Ἀνδρα τότε σώφρονα. Virum tunc modestum. *Lucian. in hist. accusato, p. 325. t. 2.*

(i) *In Laert. l. 7. p. 334.*

Digitized by Google

qu'il en étoit sorti le jour precedent sans avoir paié ce qui étoit dû aux filles de joie, il mit la main à sa poche, & paia regulierement ses dettes en presence de tout le monde. On lui fit une objection (C) embarassante, sur ce qu'il admettoit avec tous les Dogmatiques, qu'il y a une regle pour discerner la verité & la fausseté. Il composa divers Ouvrages de Philosophie, & quelques poëmes aussi †. Il fit donner dans le panneau (D) Heraclide par l'un de ses poëmes. Il parvint jusqu'à l'âge de 80. ans, après quoi ne voulant plus vivre, il se donna la mort en ne mangeant rien ‡. Ses desirs lascifs (E) l'accompagnerent jusques à l'âge où la nature ne les pouvoit point satisfaire. Mr. Moreri s'est trompé (F) assez lourdement.

† *Id. ib.*

‡ *Id. ib.*

HERACLIUS, Patriarche de Jerusalem au XII. siecle, fut l'artisan de sa fortune. Il étoit né en Auvergne, sans bien, ni apui, & il ne laissa pas de parvenir à l'Archevêché de Cesarée, & puis au Patriarchat de Jerusalem. Sa bonne mine & son adresse le firent entrer dans la plus étroite confidence de la mere du Roi; desorte que les opositions de l'Archevêque de Tyr furent nulles, quoi qu'il les fondât (A) sur des propheties. Il eut beau proteſter contre l'élection d'Heraclius, & en apeller au Pape, & aller même à Rome afin de la faire casser: il n'eut pas

de gens de même nom allegue-t-il sans les distinguer par aucune marque?

(C) *Une objection embarassante.*] Celui qui lui faisoit cette objection s'apelloit Antiochus: il avoit embrassé la secte de ceux qui n'admettoient aucune science, c'est-à-dire, aucune proposition certainement vraie; & puis il avoit abandonné ce parti-là, après avoir soutenu long tems l'incomprehensibilité, & avoir écrit subtilement pour cette cause. *Scripsit de his rebus acutissime, & idem hoc acrius accusavit in senectute quàm antea defensitaverat. Quamvis igitur fuerit acutus, ut fuit, tamen inconstantia elevatur autoritas. Quis, inquam, etiam iste dies illuxerit, quaro, qui illi ostenderit eam quam multos annos esse negavisset veri & falsi notam (a)?* Or pendant qu'il combatoit la science, il harceloit furieusement nôtre Denys; vous avez cru fort long tems, lui disoit-il, qu'il n'y avoit point d'autre bien que l'honnêteté: ensuite vous avez soutenu que l'honnêteté n'est qu'un vain nom, & que le souverain bien consiste dans la volupté. Vous devez donc croire que le mensonge se presente à nôtre esprit, & qu'il s'y imprime sous le même caractere sous lequel la verité y prend place, & par consequent que cette marque caracteristique du vrai & du faux, sur laquelle vous vous fondez pour affirmer ou pour nier, est trompeuse & illusoire. Toute la force de cette objection consistoit en ce que Denys avoit soutenu successivement deux propositions contradictoires. Antiochus éprouva la force de son objection, lors qu'il eut changé de sentiment; car on le batoit des mêmes armes qu'il avoit employées contre Denys. Voici le Latin de Ciceron: (b) *Quoque solebat uti argumento tum, cùm ei placebat, nihil posse percipi, cùm quæreret, Dionysius ilie Heracleotes, utrùm comprehendisset certa illa nota quæ assentiri dicitis oportere, illudne, quod multos annos tenuisset, Zenonique magistro credidisset, honestum quod esset, id bonum solum esse; an quod postea defensitavisset, honesti inane nomen esse, voluptatem esse summum bonum: qui ex illius commutata sententia docere vellet, nihil ita signari in animis nostris à vero posse, quod non eodem modo possit à falso, is curavit, quod argumentum ex Dionysio ipse sumpsisset, ex eo cæteri sumerent.* Cette objection peut embarasser ceux des Protestans modernes, qui soutiennent que les veritez de l'Evangile n'entrent point dans nôtre esprit par la voie de l'evidence, mais par celle de sentiment; car que diront-ils si on leur montre des Chretiens qui changent de religion, & qui à l'exemple de nôtre Denys d'Heraclée embrassent pendant long tems avec une ardeur incroiable les mêmes dogmes, qu'ils rejettent dans la suite avec une ardeur pareille? Le sentiment de la fausseté, demandera-t-on, ne s'imprime-t-il point dans l'ame avec tous les mêmes caracteres que le sentiment de la verité?

(a) *Cicero, Academic. quæstion. lib. 2. fol. 207. B.*

OBJECTION Pyrrhonienne.

(b) *Id. ib. C.*

(D) *Il fit donner dans le panneau Heraclide par l'un de ses poëmes.*] Aiant composé un poëme intitulé Παρθενοπαῖον, *Parthenopæum*, il l'atribua à Sophocle en le publiant. Heraclide prit bonnement cet Ouvrage pour une production de Sophocle, & le cita comme tel dans l'un de ses livres. Alors Denys lui decouvrit la supercherie, & Heraclide n'en voulut rien croire: il soutint que l'Ouvrage étoit de Sophocle; & lors même que Denys lui eut envoié son manuscrit, il persista dans son opinion, & pretendit que le hazard avoit pu faire que deux poëtes se rencontrassent (c). Tant il est fâcheux à un Auteur d'avouër qu'il se soit laissé surprendre de cette maniere. Scaliger trompé de la même sorte par Muret ne fit pas tant l'opiniâtre, mais il en fut très-fâché.

(c) *Diog. Laert. lib. 5. n. 92. 93.*

(E) *Ses desirs lascifs l'accompagnerent.*] Le jour d'une grande fête qu'il celebra le plus agreablement qu'il lui fut possible, il se fit amener une courtisane, afin qu'il ne manquât rien aux plaisirs de la journée: mais la vieillesse l'avoit tellement abatu, qu'il ne put rien exploiter. Il confessa son infirmité, en se servant des paroles (d) qu'Homere met à la bouche de l'un des galans de Penelope, lequel ne pouvant tendre l'arc d'Ulysse, s'écria, qu'un autre le prenne, je n'en puis venir à bout (e). Denys pareillement declara que puis que les forces lui manquoient, un autre devoit s'emparer de la courtisane. (f) Φησὶ τὸν Διονύσιον τοῖς οἰκέταις συνορτάζοντα, ἐν τῇ τῶν Χόων ἑορτῇ, ἢ μὴ δυνάμενον διὰ γῆρας χρῆσθαι ἢ παρελήφασι ἑταίραν, ὑποσχέσθαι αὐτοῖς πρὸς τὸν συνδειπνοῦντας, ΟΥ δύναμαι τανῦσαι, λαβέτω δὲ ἢ ἄλλος. *Tradit Dionysium cum domesticis, diebus festis congiorum, ferias illas agentem, cum ob senectutem meretrice quam adduxerant uti non posset, ad convivas facié versa, dixisse. Arrigere nequeo, sumat alius.* Antigonus Caryſtius racontoit cela dans la vie de nôtre Heracleotes.

(d) *Il les parodia un peu. Voiez Casaubon sur Athenée pag. 733.*

(e) *Odyss. lib. 21. p. m. 647.*

(f) *Athen. lib. 10. pag. 437. ex Antigono Caryſtio.*

(F) *Mr. Moreri s'est trompé assez lourdement.*] I. Il dit que *Denis d'Heraclée . . . . ayant quitté l'Ecole de Zenon suivit les Cyniques.* Il faloit dire *les Cyrenaïques*, dont la secte étoit extrêmement diferente de la secte des Cyniques. On en peut juger par l'opposition de caracteres qui se trouvoit entre Aristippe & Diogene. Il n'y a pas dans le fond une grande diference entre Diogene Laërce, qui fait passer nôtre Denys dans le camp des Cyrenaïques, & Athenée qui le fait passer dans la secte d'Epicure; car encore qu'Epicure expliquât plus honnêtement le terme de volupté, il convenoit avec les Cyrenaïques que la fin derniere de l'homme, le souverain bien, le bonheur de l'homme est la volupté. II. Ces paroles, *il ne faisoit point de difficulté . . . . de faire publiquement ce qui lui pouvoit donner du plaisir*, sont une suite de la premiere faute, & une nouvelle faute. Si Denys avoit embrassé le Cynisme, il n'auroit point eu de honte de se souiller avec une femme au milieu des ruës; mais comme il ne fit que passer dans l'école d'Aristippe, agreable debauché, libertin poli, & qui savoit admirablement son monde; & que les Cyrenaïques qui donnoient à la nature tout ce qu'elle souhaitoit, n'avoient pas pourtant adopté l'impudence des Cyniques, on a grand tort de pretendre qu'il n'avoit pas plus de respect que Diogene pour les yeux de son prochain. J'avouë qu'il vouloit bien qu'on le vît entrer dans les lieux publics, & qu'on sçût qu'il avoit couché avec des prostituées (g); mais chacun sçait que cela ne signifie point conoître publiquement une femme, & sous les yeux des passans, comme faisoient les Cyniques. III. On ne pouvoit pas representer plus confusément la desertion du Stoïcisme, que Moreri l'a representée. Denys, dit-il, *étant tourmenté d'une excessive douleur dans les yeux, ne voulut jamais dire que la douleur fût indifferente.* Voit-on là une description fidelle du changement de ce philosophe? N'est-on pas tenté de se figurer un homme que l'on met à la question, pour lui faire dire que la douleur est indifferente, & qui s'obstine à ne le pas avouër? Voiez dans les passages de Ciceron citez ci-dessus (h) l'état naïf de cette avanture. IV. Il ne faloit pas ôter à Denys dix ans de vie: ce fut à l'âge de 80. ans, & non pas à l'âge de 70. *qu'il se laissa mourir de faim.*

(g) Εἰ τι τὰ χαμαιτυπεῖα ὑπομένοι καὶ τὰς ἀκρασιολόγους ἀνατρέπων. Lustra ingrediebatur, cæterisque voluptatibus aperte operam dabat. *Laertius l. 7. n. 167.* La version ordinaire est trop forte, & a trompé aparemment Mr. Moreri: *Palam lustra ingrediebatur, cæteraque sub omnium gerebat oculis quæ ad voluptatem pertinerent.*

(h) *Pag. 1537. lettre B & f.*

(A) *Quoi qu'il les fondât sur des propheties.*] Il dit que les propheties menaçoient que comme la croix fut conquise par un Eracle, elle seroit perduë sous un autre (i). Je crois qu'il auroit parlé plus conformément à l'histoire, s'il avoit dit que comme les Infidelles avoient pris la croix sous un Eracle, c'est-à-dire, sous l'empire d'Heraclius, ils la reprendroient sous un autre Eracle. Je sçai bien que l'Empereur Heraclius recouvra par un traité de paix la croix que les Perses avoient enlevée; mais peut-on dire que ce fût conquerir la croix?

(i) *Histoire de la conquête de Jerusalem par Saladin. Voiez la remarque B.*

Digitized by Google

pas le tems (AA) de terminer cette affaire. Heraclius le fit empoisonner, & allant ensuite à Rome il se fit confirmer par le Pape. Il succeda au Patriarche Almeric qui mourut l'an 1180. Il mena une vie fort scandaleuse avec la femme d'un Marchand de Napoli de Syrie, laquelle il fit venir à Jerusalem après la mort de son mari *. On en verra ci-dessous des (B) circonstances en vieux Gaulois. Il ne le faut pas distinguer de ce Patriarche Heraclius dont il est parlé dans l'histoire des Croisades, & qui temoigna tant d'emportement (C) contre Henri II. Roi d'Angleterre, quand il eut vu que ce Prince se dispensoit d'aller en personne au secours de Jerusalem. Il étoit le chef de l'Ambassade que les Princes de la Terre sainte avoient envoiée en Occident pour demander du secours, & † *il s'étoit fait fort dans la Palestine d'y amener ou le Roi d'Angleterre, ou quelcun des trois Princes ses enfans.*

HERAL-

* *Voiez l'histoire de la conquête du Royaume de Jerusalem par Saladin, imprimée à Paris l'an 1679.*

† *Maimbourg, hist. des Croisades, l. 4. tom. 2. pag. 65. édit. de Hollande.*

(a) *C'est-à-dire la veuve du Marchand de Napoli de Syrie.*

(b) *Je rapporte ceci selon la copie que j'en fis il y a long tems. Je crains de n'avoir pas toûjours observé l'orthographe du livre imprimé, & je ne l'ai plus pour m'y conformer entierement.*

(c) *Bongars. præfat. gestorum Dei per Francos.*

(d) *Cui (Almerico) successit Heraclius tam pernicioſi exempli ut procedentem ornatissimam mulierem quam publicè tenebat, vulgus Patriarchissam vocaret. Marinus Sanutus lib. 3. parte 4. cap. 24. apud Bongars. ibid.*

(e) *Paulus Æmilius de rebus gestis Francor. l. 5. sub finem apud eumd. ib.*

(f) *Maimbourg, hist. des Croisades, liv. 4. tome 2. pag. 87. édit. de Hollande.*

(AA) *Il n'eut pas le tems de terminer cette affaire. Heraclius le fit empoisonner.*] J'ai trouvé ceci dans la preface que Jaques Bongars a mise au devant du *gesta Dei per Francos*. Il raconte que Guillaume Archevêque de Tyr, celui-là même qui a fait l'histoire de ces tems-là, fit entendre vainement aux Chanoines du saint sepulchre, qu'il ne faloit point qu'ils nommassent Heraclius au Patriarchat de Jerusalem. Il leur allegua la prophetie raportée ci-dessus; & afin qu'ils ne creussent point qu'il aspiroit à la dignité vacante, il les conjura de ne nommer ni Heraclius, ni lui. Ce furent neanmoins les deux qu'ils nommerent. Le Roi selon la promesse qu'il avoit faite à sa mere, choisit Heraclius. Celui-ci publia tout aussi-tôt son mandement pour se faire prêter l'obeïssance par les Archevêques, & par les Evêques qui dependoient du Patriarchat de Jerusalem. Il n'y eut que l'Archevêque de Tyr qui refusa de comparoître. Il en apella au Pape, & se fit fort de montrer qu'Heraclius n'étoit point digne d'être Patriarche. Il partit incessamment pour Rome, & y fut très-bien reçu, & mit les choses sur un pied que la deposition d'Heraclius paroissoit certaine; mais ce nouveau Patriarche prevint le coup en corrompant un Medecin qui empoisonna Guillaume. Il fit ensuite le voiage de Rome, & obtint du Pape ce qu'il voulut. Bongars n'a trouvé cela que dans des Auteurs François.

(B) *Des circonstances en vieux Gaulois.*] L'histoire de la conquête de Jerusalem que j'ai citée, parut à Paris l'an 1679. Celui qui la publia l'avoit traduite d'un vieux manuscrit, que Mr. Cabart de Villermont lui avoit donné. Il raporte selon les termes de l'original ce que l'on va lire: *Et celle (a) tenoit li Patriarche tout en apiert, & sans celée de gent ainsi comme un homme fait sa femme, fors tant qu'elle ne manoit pas avec li, & quant li Patriarche alloit au Monstier, elle estoit aussi bien aornée de riches draps, comme se ce fust une Emperée ou une Reine, & ses seriant devant li, & quant aucunes gens la veoient qui ne la connoissoient point, si demandoient qui cette Dame estoit, ainsi qu'on fait des gens qu'on ne connoit; & ceux qui la connoissoient disoient que ce estoit la Patriarchesse, la femme le Patriarche, & sachez qu'elle avoit nom Pasque de Rivori, & si avoit assez d'enfans du Patriarche. Or conte que ce Prelat assistant à un Conseil d'importance, un fol s'estant fourré dans la chambre, courut droit à lui & lui dit. Sire Patriarche preparez moi une riche recompense, car je vous aporte de joyeuses nouvelles, vostre femme Pasque de Rivori est heureusement accouchée d'une belle fille (b).*

Bongars (c) raporte en Latin la même histoire, & avec plus d'étendue; car il dit que l'Auteur François qui la raconte, observe que cette conduite du Patriarche servoit de patron aux autres, & que les Prêtres, les Clercs, & les Moines étoient tellement adonnez à la luxure, & à l'adultere, qu'il n'y avoit presque aucune femme qui fût chaste dans Jerusalem, & que Jesus-Christ voiant ces impuretez dans la ville où il avoit repandu son sang pour la redemption de son peuple, ne les voulut point souffrir non plus que celles de Sodome & de Gomorrhe. C'est pourquoi il la repurgea si bien de cette sale impudicité, que de tous ceux qui y demeurerent au tems d'Heraclius, il n'y eut que deux personnes qui éviterent les fers, quand cette ville fut prise par Saladin. Le même Bongars allegue Marin Sanutus, & Paul Emile, dont le premier dit (d) que le peuple apelloit *Patriarchesse* la concubine d'Heraclius; & l'autre assure que ce Patriarche, & son Clergé menoient une vie dereglée. (e) *Sacerdotes fuisse flagitiis sceleribusque obrutos: atque adeo ipsum Patriarcham neque caste neque integre vitam egisse.*

(C) *Et qui temoigna tant d'emportement contre Henri II Roi d'Angleterre.*] Ce Prince „(f) pour expier „le crime qu'il avoit commis, en donnant lieu aux „assassins de Saint Thomas Archevêque de Cantor„bery, de le massacrer dans sa propre Eglise, avoit „accepté du Pape la penitence par laquelle il étoit „obligé, de mener lui-même dans trois ans un se„cours considerable à la Terre sainte. Plus de dix „s'étoient écoulez depuis ce terme échu, sans qu'il „se fût mis encore en état d'accomplir sa promesse.„ Cela faisoit esperer à Heraclius un bon succès de sa negociation. Il fit un discours (g) *extrêmement pathetique* à ce Monarque, *après lui avoir presenté les clefs de Jerusalem & du saint sepulcre.* On lui fit esperer qu'il seroit bientôt satisfait, mais on ne lui tint point parole. Henri consulta son Clergé, *pour savoir si dans l'état present de ses affaires, il étoit obligé de s'aquiter de sa promesse, & d'accomplir cette partie de la penitence que le Pape lui avoit imposée, & à laquelle il s'étoit solennellement obligé (h).* Le Patriarche Heraclius assista à l'assemblée où l'on examina ce cas de conscience. (i) *Tous les Evêques & les Abbez . . . . conclurent d'un commun consentement . . . . que non seulement le Roi n'estoit point obligé presentement de faire le voyage de la Palestine, mais qu'il feroit beaucoup mieux, pour le salut de son ame, de demeurer dans ses Etats; parce que la promesse qu'il avoit faite en acceptant la penitence, de laquelle on pouvoit, & même l'on devoit le dispenser, ne pouvoit prejudicier à celle qui est absolument indispensable, & qu'il avoit faite à son Sacre, de bien gouverner ses sujets, & de les defendre des insultes des ennemis domestiques, & etrangers: ce qu'il ne pouvoit faire en son absence dans l'état où estoient les choses. Ils ajousterent tous unanimement avec les Seigneurs, que pour ce qui regarde un des fils du Roy qu'on demandoit à son defaut, l'assemblée ne pouvoit rien determiner sur cela, puis qu'ils étoient absens, & que la resolution qu'ils devoient prendre dependoit absolument d'eux.* Le Patriarche (k) *qui estoit un homme fort violent, fut tellement irrité de cette resolution, qu'il pensa tout perdre, en perdant tout-à-fait le respect qu'il devoit au Roy, & en le traitant d'une maniere qu'on ne peut du tout excuser, quelque effort qu'on fasse pour le couvrir du nom & d'une fausse apparence de zele.* Il repondit au Roi *qui offroit 50. mille marcs d'argent pour cette guerre.* (l) Qu'ils n'avoient pas affaire de son „argent, mais de luy-mesme; qu'ils avoient plus d'or „& d'argent qu'ils n'en vouloient, & qu'ils n'estoient „venus de si loin, que pour chercher un homme qui „eût besoin d'argent, pour faire utilement la guerre „contre les Infidelles, & non pas de l'argent qui eût „besoin d'un homme qui sceût l'art de s'en bien ser„vir en cette guerre. Au reste, *ajouta-t-il, en luy „parlant d'un air très-offensant,* vous avez regné jusqu'à „maintenant avec beaucoup de gloire; mais sçachez „que Dieu dont vous abandonnez la cause, vous va „maintenant abandonner. Pour en estre persuadé, „vous n'avez qu'à comparer les biens qu'il vous a „faits, avec les crimes énormes dont vous l'avez payé „par une extrême ingratitude. Vous avez violé la foy „que vous devez au Roy de France vôtre Souverain, „& vous prenez maintenant pour pretexte de vostre „refus, la guerre que vous craignez qu'il ne vous „fasse. Vous avez fait barbarement massacrer le Saint „Archevêque de Cantorberi, & vous refusez maintenant d'aller à la defense de la Terre Sainte, après „vous y estre engagé solennellement dans un Sacre„ment. *Et comme il vit que le Roy changeant de couleur, rougissoit de depit & de colere,* Ne croyez-pas, „*poursuivit-il en luy tendant le col,* que j'apprehende „les effets de cette fureur, que la verité qu'on vous „dit, & que vous ne pouvez souffrir, allume dans „vostre ame. Tenez, voilà ma teste; traitez-moy „comme vous avez fait Saint Thomas; j'aime autant „mourir de vostre main en Angleterre, que de celles „des Sarasins en Syrie: aussi-bien ne valez-vous gue„res mieux qu'un Sarasin (m).„ Le Roi suporta patiemment tous ces discours, & continua de traiter le Patriarche fort civilement, jusques-là même qu'il le conduisit dans son propre vaisseau à Rouën, d'où *il le mena sur la frontiere, afin qu'il y fût le temoin de la conference qu'il y eut durant trois jours avec le Roy Philippe,*

(g) *Ibid. pag. 58. ad ann. 1185.*

(h) *Ibid. pag. 59.*

(i) *Ibid. pag. 61.*

(k) *Ibid. pag. 62.*

(l) *Ibid. pag. 63.*

(m) *Selon Maimbourg pag. 64. le Patriarche dit des choses encore plus fâcheuses au Roi, que je ne veux pas raconter, ajoûte-t-il.*

Digitized by Google

HERALDUS (DESIDERIUS) en François *Hevault*, Avocat au Parlement de Paris, a donné de bonnes preuves de son érudition par (A) divers Ouvrages qu'il a publiez. Il se deguisa sous le nom de *David Leidbresserus*, pour écrire une dissertation ‡ politique sur l'independance des Rois; quelque tems après la mort d'Henri IV. Il mourut au mois de Juin 1649. & laissa (B) des enfans. Mr. de Saumaise & lui écrivirent (C) l'un contre l'autre.

‡ *Le Jesuite Eudemon Joannes la refuta.*

HERCULE. Il y a eu plusieurs (A) Heros de ce nom; mais celui de Thebes a été le plus fameux, parce que les Grecs lui ont donné les actions des autres, & se sont fort apliquez à parler de lui, selon le genie fabuleux de leur nation. Je ne pretens parler que de celui-là. Il passoit pour fils de Jupiter & d'Alcmene. J'ai dit ailleurs † comment cette Dame fut trompée par ce Dieu; & je ne repete ni cela, ni ce que l'on peut trouver dans Mr. Moreri. Nôtre Hercule avoit des forces prodigieuses & dans les combats de Mars, & dans (B) ceux de Venus. C'étoit aussi un grand (C) mangeur. J'en raporterai des circonstances fort singulieres; comme

† *Voiez les articles d'Alcmene & d'Amphitryon.*

Philippes, sur le sujet de la guerre sainte (a). Heraclius s'en retourna *sans avoir ce qu'il pretendoit, & meſme sans le secours qu'on luy offroit, & que son depit luy fit sottement mepriser, contre toutes les regles de la prudence & du bon sens, & au grand prejudice des affaires de son Maistre. Tant il importe aux Rois de n'abandonner pas leurs interests à la discretion de ceux qui n'en ont gueres, & à qui bien souvent les violentes passions qui les dominent, font perdre le peu qu'ils en ont.*

(a) *Maimbourg. ibid. pag. 65.*

(A) *Par divers Ouvrages qu'il a publiez.*] Ses *Adversaria* parurent l'an 1599. C'est un petit livre qu'il se repentit d'avoir publié, si l'on en croit le Scaligerana. Ses notes sur l'Apologetique de Tertullien, sur Minutius Felix, & sur Arnobe ont été estimées. Il en a fait aussi sur les épigrammes de Martial.

(B) *Et laissa des enfans.*] Quand Mr. Daillé (b) parle des Ecrivains Protestans qui condamnerent le suplice de Charles I. Roi d'Angleterre, il cite le *pacifique royal en deuil* de Monsieur Heraud. Cet Auteur, fils de nôtre *Desiderius Heraldus*, étoit Ministre en Normandie lors qu'il fut apellé pour servir l'Eglise Wallonne de Londres sous le Roi Charles I. & il fut si bon Roialiste, qu'il se vit contraint de s'en retourner en France afin de se derober à la fureur des Republicains, qui trouvoient mauvais qu'il les exhortât à se soumettre à leur Prince legitime. Il repassa en Angleterre après le retablissement de la famille Roiale, & reprit son ancien poste dans l'Eglise Wallonne de Londres; & quelque tems après il obtint un Canonicat à Cantorberi, qu'il garda jusques à sa mort. C'est ce que m'a dit depuis peu une personne qui pouvoit le bien savoir. Voiez aussi la derniere page de la lettre de Mr. Bochart à Mr. Morley.

(b) *Replique à Adam & à Cottibi, part. 2. chap. 21. pag. 127.*

(C) *Mr. de Saumaise & lui écrivirent l'un contre l'autre.*] „ (c) Il est ici mort un ancien Avocat fort „ savant nommé Monsieur Heraut (*Desiderius Heraldus*) qui étoit en querelle avec Monsieur de Saumaise qui avoit écrit contre lui, *Observationes ad jus Atticum & Romanum*, il y a environ 4. ans. Monsieur „ Heraut qui se trouvoit offensé de ce livre, y faisoit „ une reponse *in folio*: mais la mort l'ayant surpris, „ je pense qu'il faudra le vendre tel qu'il est, & faire „ une fin où l'Auteur a trouvé la sienne. Il paroissoit „ âgé de 70. ans. . . . . Il avoit la reputation d'un „ homme fort savant, tant en Droit que dans les bel„ les lettres, & écrivoit fort facilement sur telle ma„ tiere qu'il vouloit.„ J'aprens par une lettre (d) de Mr. Sarrau qu'après vingt-sept ans de silence, Heraldus aiant épluché ses papiers à l'instance de ses amis, alloit publier le livre *de autoritate rerum judicatarum*. Ce qu'il avoit preparé contre Saumaise fut imprimé l'an 1650. C'est un *in folio* qui a pour titre *Quæstiones quotidianæ, & Observationes ad jus Atticum ac Romanum*. Il y a deux livres dans le catalogue d'Oxford attribuez à *Hier. Herbarius*, qui assûrement furent detachez de leur place par les Imprimeurs. Ils devoient être un peu plus haut sous *Desid. Heraldus*. En voici le titre, *De rerum judicatarum autoritate Libri II.* à Paris 1640. *Observationum & emendationum liber unus. ibid.*

(c) *Patin, lettre 29. pag. 121. du 1. tome, datée du 3. Novembre 1649.*

(d) *Elle fut écrite l'an 1639. Voiez Sarravii epist. pag. 16.*

(A) *Il y a eu plusieurs Heros de ce nom.*] Ciceron en compte six. (e) *Quamquam quem potissimum Herculem colamus scire sane velim, plures enim tradunt nobis ii qui interiores scrutantur & reconditas literas: antiquissimum Jove natum, sed item Jove antiquissimo; nam Joves quoque plures in priscis Græcorum literis invenimus. Ex eo igitur & Lysito est is Hercules, quem concertavisse cum Apolline de tripode accepimus. Alter traditur Nilo natus Ægyptius, quem aiunt Phrygias literas conscripsisse. Tertius est ex Idæis Dactylis, cui inferias afferunt. Quartus Jovis est, & Asteria Latonæ sororis, quem Tyrii maximè colunt, cujus Carthaginem filiam ferunt. Quintus in India, qui Belus dicitur. Sextus hic ex Alcumena, quem Jupiter genuit; sed tertius Jupiter: quoniam, ut jam docebo, plures Joves etiam accepimus.* Selon cela l'Hercule d'Egypte ne seroit que le troisiéme, mais les Egyptiens (f) lui donnoient le premier rang. Diodore de Sicile (g) qui ne parle que de trois Hercules, donne à l'Egyptien le droit d'aîneſſe, & il avouë que la conformité de nom & d'inclinations a été cause qu'on a donné à celui de Thebes, qui étoit le plus jeune de tous, ce que les autres avoient fait. On dit que Varron a compté jusqu'à 44. Hercules.

(e) *Cicero, de natura Deorum, lib. 3. pag. m. 623.*

(f) Inde proximum amnis (*Nili*) os dicatum Herculi quem indigenæ ortum apud se antiquissimum perhibent, eoſque qui postea pari virtute fuerint in cognomentum ejus adscitos. *Tacit. Annal. lib. 2. cap. 60.*

(g) *Lib 3. suo num.*

(B) *Et dans ceux de Venus.*] Quelques-uns (h) disent qu'en sept jours il depucela les 50. filles de Thestius; d'autres (i) veulent qu'il n'y ait mis qu'une nuit, & ajoûtent qu'il les engrossa toutes d'un garçon, & qu'il y en eut même deux, l'aînée, & la plus jeune, qui lui donnerent deux fils chacune. Selon quelques-uns (k) la plus jeune ne voulut jamais consentir à la perte de sa virginité. Pour l'en punir il la condamna à la garder toute sa vie, & voulut qu'elle lui servît de Prêtresse. Voilà pourquoi le temple d'Hercule à Thespis fut desservi par une Prêtresse qui devoit demeurer fille jusques à sa mort (l). Pausanias ne sauroit se persuader qu'Hercule ait conçu une si furieuse colere contre la fille de son bon ami (m): il regardoit donc comme un suplice bien dur la peine à quoi on disoit qu'Hercule l'avoit condamnée. Ce qu'il dit de l'amitié de Thestius pour Hercule, s'accorde fort bien avec ce qu'on lit dans Diodore de Sicile (n), que Thespius (o) souhaitant que ses filles lui donnaſſent une posterité dont Hercule fût le pere, le pria d'un grand festin, & le regala magnifiquement, ensuite de quoi il lui envoia ses 50. filles l'une après l'autre. Vigenere a dit assez agreablement que ce (p) *fut le plus fort combat & affaire où* Hercule *se trouva onques en jour de sa vie.* Les anciens n'ont pourtant point mis cela dans le catalogue de ses travaux. On a remarqué qu'à cause qu'il faisoit la guerre tantôt en un païs, tantôt en un autre, & qu'il aimoit fort le sexe, il avoit dispersé des femmes en plusieurs Provinces du monde, afin d'en trouver par tout qui fussent à sa disposition. Lactance n'a pas eu tort de se moquer des Païens, qui avoient mis au nombre des Dieux un homme qui avoit laissé des marques de son impudicité par toute la terre: (q) *Hercules . . . . nonne orbem terra quem peragrasse ac purgasse narratur, stupris, libidinibus, adulteriis inquinavit? nec mirum, cum esset adulterio genitus Alcmena. Quid tandem potuit in eo esse divini, qui suis ipse vitiis mancipatus & mares, & fœminas, contra omnes leges infamia, dedecore, flagitio afficit?* Arnobe s'est moqué fort plaisamment des Païens, sur ce qu'il avoit falu neuf nuits à Jupiter pour faire un enfant, & qu'il n'en avoit falu qu'une à Hercule pour engrosser 50. filles. (r) *Quis illum* (Jovem) *in Alcmena novem noctibus fecit pervigilasse continuis? non vos! . . . . Et sane adjungitis beneficia non parva: siquidem vobis Deus Hercules natus est, qui in vobis hujusmodi patris sui transiret exemplaretque virtutes. Ille noctibus vix novem unam potuit prolem extundere, concinnare, compingere: at Hercules sanctius Deus natas quinquaginta de Thestio nocte una perdocuit & nomen virginitatis exponere, & genitricum pondera sustinere.* Notez que Thestius fut épouvanté (s) de cette vigueur d'Hercule.

(h) *Le passage de ces 50. filles est nommé Thestius par les uns, & Thespius par les autres.*

(i) *Sur Philostrate tom. 1. pag. 98. édit in 4.*

(k) *Lactant. lib. 1. cap. 9.*

(l) *Arnobius lib. 4. pag. 145.*

(m) *Quelemve vage post crimina noctis Thespius obtupuit toties socer. Stat. silv. 1. lib. 3. v. 42.*

(n) *Pausanias lib. 5. p. 151.*

(C) *Un grand mangeur.*] Il se piquoit de manger plus que les autres, & il fut extrêmement fâché de trouver un homme qui l'égalât en cela. Il (t) disputa le prix de voracité avec un certain Lepreus, & ne le remporta pas; ils immolerent chacun un bœuf, & si Hercule mangea tout le sien dans un seul repas, son antagoniste ne fut pas moins prompt ni moins vigoureux sur sa victime. Lepreus auroit dû s'en tenir là, mais il eut l'audace de provoquer Hercule à une autre sorte de combat, à un vrai duël où il fut tué. Je parlerai plus amplement de cette dispute à la fin de cette remarque. Autre histoire. Hercule

(o) *Le passage de ces 50. filles est nommé Thestius par les uns, & Thespius par les autres.*

(p) *Sur Philostrate tom. 1. pag. 98. édit in 4.*

(q) *Lactant. lib. 1. cap. 9.*

(r) *Arnobius lib. 4. pag. 145.*

(s) *Quelemve vage post crimina noctis Thespius obtupuit toties socer. Stat. silv. 1. lib. 3. v. 42.*

(t) *Pausanias lib. 5. p. 151.*

(a) voia-

me auſſi de la qualité de grand (D) buveur, où il n'excelloit pas moins. Il fit voir ſa voracité dans une rencontre qui donna lieu à une ceremonie fort ſinguliere, c'eſt qu'on lui diſoit des injures (E) pendant les ſacrifices que les Lindiens lui offroient. Quelques-uns en conſiderant ſon inclination au vin & aux femmes, ont nié qu'il eût (F) fait les beaux exploits qu'on lui attribuë.

(a) voiageant avec ſa femme, & avec le petit Hyllus ſon fils, & voiant que le petit garçon avoit grand' faim, s'adreſſa à un laboureur pour lui demander quelques vivres; & parce qu'il n'obtint rien, il detacha l'un des bœufs de la charruë, il l'immola aux Dieux, & il le mangea. Cette faim canine l'accompagna juſques dans le ciel; de là vint que Callimaque exhorta Diane à prendre non pas des lievres, mais des ſangliers & des taureaux, parce qu'Hercule n'avoit point perdu entre les Dieux la qualité de grand mangeur qu'il avoit euë parmi les hommes.

Où (b) γὰρ ἔτι Φρυγίη πὰρ ὑπὸ δρυὶ γυῖα θοωθεὶς
Παύσατ' ἀδηφαγίης, ἔτι οἱ πάρα τῆλε λιλαίρ
Τῇ πόλ' ἀρηϊφίλοις συνάντια Θειοδάμαντος.
Non hic in Phrygia ſub quercu membra levatus
Atque Deus factus, ſit edax minus: alvus at illi
Eſt eadem, taurum qua quondam Thiodamantis
Edit planitiem cum lasi ſcinderet agri.

Athenée cite des vers d'Epicharme qui expriment admirablement la voracité de ce Heros.

Πρῶτον (c) μὲν αὖν ἴδωτ' ἴδης νιν, ἀποθάνοις,
Βρίμει μὲν ὁ φάρυγξ ὑνδόθ', ἁρπαδᾷ δ' ἃ γνάθω,
Ψοφεῖ δ' ὁ γόμφιος, τίτρυγ' ὁ κανθάρων,
Σίζει δὲ ταῖς ῥίνεσιν, καπὸ δ' ὄσσε, τῶν τετραπόδων ὠδὶν ἴσλον.
Primùm quidem, cum comedentem ſi videas, perieris:
Premunt intus fauces: ſtrepunt bucca:
Molares dentes ſonant: canimus ſtridet:
Sibilat naribus: aurem utramque movet.

Il cite quelques autres Poëtes pour prouver ſa theſe, qui eſt qu'Hercule a été un très-grand mangeur, ὅτι ὢν καὶ ὁ Ἡρακλῆς ἀδηφάγος, & il n'oublie point la concurrence de Lepreus. Voici tout ce qu'il en dit.

Lepreus defia Hercule à un combat de gloutonie, & fut vaincu. (d) *Εἰσάγεται δὲ ὁ Ἡρακλῆς καὶ Λεπρεῖ περὶ πολυφαγίας ἐρίζων ἐπὶ τὸν προκαλεσάμενον, καὶ νικήσας. Inducitur Hercules de voracitate cum Lepreo certans qui eum provocaverat, in qua contentione Hercules victor evaſit.* Zenodote raconte qu'Hercule avoit mis aux fers Leprée petit-fils de Neptune, après avoir nettoié les étables d'Augias; il le mit en liberté après qu'il eut fini ſes travaux, & alors il eut avec lui trois diſputes. Ils jouërent au palet, & à qui pomperoit mieux de l'eau, & à qui mangeroit plutôt un bœuf. Hercule remporta par tout la victoire. Enfin Lepreus étant ſoû provoqua Hercule tout de nouveau, & en fut tué. D'autres (e) diſent qu'ils ne diſputerent pas à qui mangeroit le plus, mais à qui boiroit le plus, & qu'Hercule ſurpaſſa Leprée. D'autres (f) pretendent qu'ils diſputerent & à qui mangeroit plutôt un taureau, & à qui boiroit davantage. Je raporterai quelques autres faits dans la remarque H.

(D) *Grand buveur.*] Pour s'en convaincre il ſuffit de conſiderer la grandeur énorme de ſon gobelet. Il faloit deux hommes pour le porter, mais quant à lui il n'avoit beſoin que d'une main, pour s'en ſervir quand il le vuidoit.

Huic (g) pretium palma gemini cratera ferebant
Herculeum juvenes. Illum Tyrinthius olim
Ferre manu ſola, ſpumantemque ore ſupino
Vertere ſeu monſtri victor, ſeu morte ſolebat.

Il paroît par l'hiſtoire d'Alexandre que dans les feſtins où l'on buvoit extraordinairement, on faiſoit vuider à la ronde une grande coupe qui s'apelloit la coupe d'Hercule. On la reſervoit pour la fin, comme on le peut inferer de ce qu'Alexandre ne l'avoit pas (h) buë encore quand il tomba malade à table, pendant un feſtin où il avoit déjà bu beaucoup. D'autres diſent qu'il l'avoit buë, & que ce fut ſon coup mortel. *Alexandrum . . . . . intemperantia bibendi atque ille Herculeanus & fatalis ſcyphus condidit* (i). Diodore de Sicile (k) conte qu'Alexandre aiant déjà bu beaucoup, vuida pour la fin la coupe d'Hercule, & tomba tout auſſi-tôt en defaillance. Pour concilier ces variations, je croi qu'il faut ſupoſer que ce Prince fut frapé en buvant ce coup, & avant que d'achever de le boire. Cet Hiſtorien obſerve que cette coupe d'Hercule étoit fort grande. Mais que peut-on alleguer là-deſſus de plus deciſif que ces paroles de Macrobe? (l) *Scyphus Herculis poculum eſt, ita ut Liberi patris cantharus: Herculem vero fictores veteres non ſine cauſa cum poculo fecerunt & nonnunquam cæſabundum & ebrium, non ſolum quod is heros bibax fuiſſe perhibetur, ſed etiam quod antiqua hiſtoria eſt Herculem poculo tanquam navigio ventis immenſa maria tranſiſſe. Sed de utraque re pauca ex Græcis antiquitatibus dicam, & multibibum Herœa iſtum fuiſſe, ut taceam quæ vulgo nota ſunt, illud non obſcurum argumentum eſt, quod Ephippus in Buſiride inducis Herculem ſic loquentem* &c. Athenée ſemble nous marquer la capacité de cette coupe, car il dit (m) que celle qui fit mourir Alexandre tenoit deux *congies*. Le Poëte Steſichore nous peut aprendre une inſigne particularité. Il dit que Pholus porta une ſanté à Hercule dans un vaſe qui tenoit vingt-quatre ſetiers. (n) *Centaurorum & Lapitharum convivium deſcribens* (Steſichorus) *ait Pholum* (*quem propterea hoſpitem Alcidæ nuncupat Lucanus*) *impleviſſe Herculi craterem trium lagenarum capacem, quem prior ipſe obbibiſſet: amplum autem fuiſſe oportuit, qui urnam, hoc eſt, quatuor & viginti ſextarios caperet.* Il le vuida tout le premier, & fut imité par Hercule tout auſſi-tôt.

Σκύφλον (o) δὲ λαβὼν δίκας ἴμμεναι ὡς τριλάγυνον
Πῶν ἐκπιόμενον, τὸ μὲ οἱ παρέθηκε φόλος κερά-σας.
Herculem (de eo enim loquitur) *acceptum in manus ſcyphum plenum, trium lagenarum capacem, ori admovens obbibit, quem Pholus ipſe infuderat.* Athenée explique d'une maniere fort vraiſemblable, pourquoi les Poëtes ont feint qu'Hercule paſſa la mer ſur une coupe. Cette fiction dit-il, (p) eſt aparemment fondée ſur ce que ce Heros ſe plaiſoit à boire dans de grans verres, car il étoit du nombre des meilleurs buveurs, (q) *Ὅτι δὲ ἦν ὁ Ἡρακλῆς τῶν πλεῖστον πιόντων πρεσβεύομεν. Bibacem inter alios Herculem fuiſſe antea nos memoravimus.*

(E) *On lui diſoit des injures pendant les ſacrifices.*] J'ai raporté ci-deſſus qu'Hercule mangea un bœuf qu'il avoit ôté à un païſan; mais j'ajoûte ici que pendant qu'il le mangeoit, le païſan vomit mille injures contre lui, ce qui ne ſervit que de divertiſſement à Hercule: deſorte que quand on lui eut dreſſé un autel, il voulut que ce villageois fût ſon Prêtre, & il lui commanda de renouveller les mêmes maledictions toutes les fois qu'on lui offriroit des ſacrifices, car, diſoit-il, je n'ai jamais mangé avec un plus grand apetit. Lactance nous va raconter cela amplement: *Apud Lindum quod eſt oppidum Rhodi, Herculis ſacra ſunt, quorum a cæteris longe diverſus eſt ritus. Si quidem non εὐφημίᾳ, ut Græci appellant, ſed maledictis, & execratione celebrantur, eaque pro violatis habent. Si quando inter ſolemnes ritus vel imprudenti alicui exciderit bonum verbum. Cujus rei hæc ratio redditur, ſi tamen ulla eſſe ratio in rebus vaniſſimis poteſt. Hercules, cum eo delatus eſſet, famemque paſceret, aratorem quendam aſpexit operantem, ab eoque petere cœpit, ut ſibi unum bovem venderet. Ille negavit fieri poſſe, quia ſpes ſua omnis colendæ terræ duobus illis jumentis niteretur. Hercules ſolita violentia uſus, quia emere non potuit, utrumque ſuſtulit. At ille infelix, cum boves ſuos mactari videret, injuriam ſuam maledictis ultus eſt, quod homini elegantiſ & urbano gratiſſimum fuit. Nam dum comitibus ſuis epulas apparat, dumque alienos boves devorat, illum ſibi amariſſime convicientem, cum riſu, & cachinnis audiebat. Sed poſtquam Herculi divinos honores ob admirationem virtutis deferri placuit, à civibus ei ara poſita eſt, quam de facto βούζυγον, id eſt bovis jugum nominavit; ad quam duo juncti boves immolarentur, ſicut illi, quos abſtuleras aratori, eumque ipſum ſibi conſtituit Sacerdotem, ac præcepit, ut iiſdem maledictis ſemper in celebrandis ſacrificiis uteretur, quòd negaret, ſe unquam epulatum eſſe jucundius* (r).

(F) *On nié qu'il eût fait les beaux exploits.*] Megaclide dans Athenée cenſure les poëtes poſterieurs à Homere & à Heſiode, de ce qu'ils ont dit qu'Hercule avoit commandé des armées, & pris des villes, puis qu'il eſt conſtant que (s) c'étoit un homme qui mena une vie très-voluptueuſe, aiant pluſieurs femmes legitimes, & faiſant des enfans à la derobée à un très-grand nombre de filles; adonné d'ailleurs à la bonne chere, deſorte qu'à ſon exemple ceux qui faiſoient les libations ne laiſſoient rien dans le verre; ils buvoient tout. On aportoit (t) d'autres preuves de ſa moleſſe, & l'on pretendoit que Steſichore étoit le premier qui l'avoit armé

(a) *Voiez Natalis Comes Mythol. lib. 7. p. m. 693. 694. Apollodore lib. 2. p. 145. n'en dit pas tant, & n'a pas les mêmes circonſtances; mais il convient qu'Hercule tua & mangea le bœuf. Le Scholiaſte d'Apollonius* in lib. 1. v. 1212. *dit ce que Natalis Comes.*

(b) *Callimachus in hymno Dianæ v. 159. p. m. 78.*

(c) *Athen. lib. 10. init.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Matris in Herculis laudatione. Cancalus Rhetor Chius, frater Theopompi Hiſtoriographi in Herculis laudatione, apud Athen. ib.*

(f) *Ælian. var. hiſtor. lib. 1. cap. 24.*

(g) *Statius, Theb. lib. 6. v. 531.*

(h) Nondum Herculis ſcypho epoto repente velut telo confixus ingemuit. *Q. Curtius lib. 10. c. 4. n. 18. editionis Freinshem.* Voiez auſſi Plutarque *in Alexandro ſub fin.*

(i) *Seneca epiſt. 83.*

(k) *Diod. Sicul. lib. 17. c. 117.*

(l) *Macrob. Saturnal. lib. 5. cap. 21.* Voiez *Dempſterus in Roſinum lib. 5. cap. 30. p. m. 856.*

(m) *Lib. 10. c. 9. pag. 434.*

(n) *Hadrianus Junius animadverſ. lib. 4. cap. 5. pag. m. 410.*

(o) *Apud Hadrian. Junium ibid.*

(p) Μὰ τοὺς μεγάλους ἄχαιρις ποτηρίους ὁ ἥρως, διὰ τὸ μίγιστος παίζοντες οἱ ποιηταὶ [ὁ Συγγραφεὺς,] πλεῖν αὐτὸν ἐν ποτηρίῳ ἐμυθολόγησαν. Poculis fortaſſe quia heros amplis gaudebat, per jocum ſcriptores, ac poëtæ, eum in poculo navigaſſe fabulati ſunt. *Athenæus lib. 11. pag. 469.*

(q) *Id. ib.*

(r) *Lactant. lib. 1. cap. 21. p. m. 70.* Voiez auſſi *Conon dans la Bibliotheque de Photius, pag. 429.*

(s) Ὅς μετ' ἀνδρὸς πλείστης τὸν μετ' ἀνθρώπου βίον διήλλαξε. πλείστας μὲν γυναῖκας γήμας, ἐν πλείστοις δὲ λεληθὼς παιδοποιησάμενος. Cùm maximè voluptariam inter homines vitam egerit, plurimarum uxorum maritus, & puellis clam multis compreſſis, è quibus ſuſcepit liberos. *Athen. lib. 12. cap. 1. pag. 512.*

(t) *Id. ib.*

Digitized by Google

tribuë. On a dit une choſe fort particuliere touchant l'avidité avec laquelle il mangeoit; car on pretend qu'il faiſoit mouvoir ſes oreilles *. Ce phenomene (G) eſt des plus rares. Je croi qu'on ſe trompe quand on debite, qu'il voulut avoir cette attitude (H) dans l'un de ſes plus fameux

* Voiez la remarque C.

mé d'une maſſuë, d'un arc, & d'une peau de lion. On voit dans Eraſme une choſe qui combat extrêmement cette tradition de la moleſſe d'Hercule. C'eſt dans l'explication du proverbe (a) *gardez vous de l'homme aux feſſes noires.* Eraſme raporte qu'une mere donna cet avis à ſes deux garçons qui étoient des garnemens. Ils voulurent attaquer Hercule dormant ſous un arbre, mais il ſe reveilla, & les attacha à ſa maſſuë (b), & les mit ſur ſes épaules la tête en bas. Cette poſture leur fit decouvrir qu'Hercule étoit fort velu au dos, & que les poils y étoient fort noirs & épais; & cela les fit ſouvenir de l'avertiſſement de leur mere, & les fit éclater de rire. Hercule aiant ſçu de quoi ils rioient leur donna la liberté. Les paroles d'Eraſme qui j'ai à citer ſont celles-ci, *Melampygus Gracis ſignificat eum qui nigro ſit podice: quo quidem cognomento notatus eſt Hercules quòd eum corporis partem, non Lydorum more vulſam, neque candidam (quemadmodum effeminati ſolent) ſed nigrii pilis hirſutam ac ſylveſtrem haberet. Nam Graci quemadmodum molles & imbelles, fractoſque deliciis, πυγάργους & λευκοπύγους appellant: itidem è diverſo fortes ac ſtrenuos, μελαμπύγους vocare conſueverunt, ut author eſt Lycophronis interpres.* Voiez Suidas à l'article *μελαμπύγου τόχοις in Melampygum incidas.* Voiez auſſi Apoſtolius, Zenobius, Diogenianus dans leurs collections de proverbes.

(a) *Μὴ τῷ μελαμπύγῳ περιβόλοις.* Ne in melampygum incidas. *C'eſt le proverbe* 43. *de la* 1. *centurie de la* 2. *chiliade d'Eraſme.*

(b) *Voiez Moveri au mot* Achemon.

(G) *Ce phenomene eſt des plus rares.*] Le Journal des Curieux de la Nature (c) parle d'une fille dont les oreilles ſe mouvoient. L'Auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres en donnant un extrait de ce Journal, obſerva (d) qu'il n'y avoit point lieu de douter de cette ſingularité, „ apres ce que Monſieur „ l'Abbé de Marolles atteſte du Philoſophe Craſſot „ dans la page 32. de ſes Memoires. *Il avoit beau-* „ *coup de raport*, dit-il, *à ces portraits des Philoſophes* „ *Cyniques qui ſe trouvent dans le cabinet des curieux,* „ *etans mal propre comme eux avec une barbe longue &* „ *touffuë, & les cheveux mal peignez. Il avoit une choſe* „ *bien particuliere, & que je n'ai jamais vuë qu'en lui* „ *ſeul, qui étoit de pouer & de redreſſer ſes oreilles quand* „ *il vouloit ſans y toucher.* Pierre Meſſie raporte dans „ le chapitre 24. de ſa 1. partie que (e) S. Auguſtin „ a veu un homme qui non ſeulement remuoit ſes „ oreilles comme il vouloit, mais auſſi ſes cheveux, „ ſans faire aucun mouvement ni des mains ni de la „ tête. „ Qu'il me ſoit permis de joindre à cela quelques recueils qui s'y raportent. Je commence par un aſſez long paſſage de Caſaubon. (f) *Iſtud plane commune hominum naturæ contrarium eſt: quibus* [*ſolis* (g) *ex omnibus animantibus* (*niſi forte ſimias excipias*)] *dedit aureis ἀκροωνίαλον τῦ ΘΕΟΥ εὐφυῶς movere ſumpſe ſponte noſtra.* [*Nam quod ſcribit Martialis. Cinna cuidam naturæ ſibum* auribus longis Quæ ſe moventur, ut ſolent aſellorum: *poetica ſane dubio licentia eſt, non rei veritas.*] *Narrat tamen Euſtathius ſacerdotem fuiſſe quendam aureis motitantem. Accepimus etiam à viris fide dignis, viſus manifeſto aures movere vire cuidam eruditiſſimo* (h), *cum per Allobrogum fines tranſiens, vivicomburii periculum ſibi à magiſtratu imminere intellexiſſet: quòd diceretur nefandi criminis reus Toloſa in Italiam fugere.* Puis que Caſaubon ne doute pas de ce que raporte Euſtathius, ni de ce qu'on lui avoit dit touchant l'habile homme qui s'étoit ſauvé de Toulouſe, pourquoi doute-t-il de ce qui regarde l'enfant de Cinna dans l'épigramme 39. du 6. livre de Martial? Il en auroit moins douté s'il eût pris garde non ſeulement à ce que raporte St. Auguſtin dans le chapitre 24. du livre 14. de la cité de Dieu: *ſunt qui & aures moveant vel ſingulas vel ambas ſimul*, mais auſſi à ce qu'atteſte Veſalius. Ce grand Anatomiſte aſſure (i) qu'il a vu à Padouë deux hommes dont les oreilles ſe mouvoient. Il explique ailleurs la cauſe de ce mouvement. *Interdum*, dit-il (k), *quibuſdam raris fibris carnalis membrana quam cranioſcon vocamus ſupra aures augetur, & modice muri proximum cutem, & ipſam quoque aurem motu agit arbitrario.* Du Laurent (l) affirme qu'il a vu quelques perſonnes qui faiſoient mouvoir leurs oreilles. Valverd

Recueils touchant les hommes dont les oreilles ſe meuvent.

(c) *Dans le volume de l'année* 1685.

(d) *Nouvell. de la Republ. des lettres, mois de Septemb.* 1686. *pag.* 1021.

(e) *Les paroles de St. Auguſtin que je raporte ci-deſſous ne marquent point qu'il eût vu cela. Ainſi le P. Hardouin in Plin. l.* 11. *p.* 543. *ne devoit pas dire* quæ vidit Auguſtinus.

(f) *Caſaubon. in Athen. lib.* 10. *c.* 1. *pag.* 702.

(g) *Ceci eſt tiré d'Ariſtote, μόνων ὧν ἁπλῶν οἷς ταῦτα, dit-il,* lib. 1. hiſt. animal. c. 9. *Pline par ellement*, Aures homini tantum immobiles. *Lib.* 11. *c.* 37. (h) *Il y a quelque apparence qu'il s'agit ici d'Amoine Muret.* (i) *De humani corporis fabrica lib.* 2. *cap.* 13. *apud Coquæum not. in Auguſt. de civit. Dei lib.* 14. *c.* 24. (k) *Ibid. cap.* 17. *apud eumdem Coquæum ibid.* (l) *Laurent. lib.* 11. *Hiſtor. anat. cap.* 12. *apud eumd. ib.* J'ai verifié ce paſſage.

(m) a vu la même choſe dans un Eſpagnol qui étoit à Rome. Procope compare Juſtinien „ à un âne non ſeu- „ lement à cauſe de la peſanteur d'eſprit & beſtiſe, „ mais encore eu égard à ſes oreilles mobiles qui „ le firent nommer en plein theatre *μυόδων*, c'eſt- „ à-dire mot pour mot Maître Baudet, par ceux „ de la faction Verte ou Praſine dont il étoit enne- „ mi. „ J'ai lu ces paroles dans la Mothe le Vayer, à la page 134. du 3. tome in 12. Il cite la page 36. des Anecdotes de Procope.

(m) *Valverdus lib.* 2. *anatomes corporis humani cap.* 2. apud eumdem ibid. *Je corrige Coquæus qui le nomme* Valvardus.

(H) *Qu'il voulut avoir cette attitude dans l'un de ſes plus fameux portraits.*] Coſtar debite cela dans ſes Entretiens. Donnons la ſuite de ce qu'on y trouve touchant Hercule. „ (n) Dans l'*Anthologie* un païſan „ ſe loüe fort de la moderation de Mercure qui ſe „ contente de lait & de fruits, & ſe plaint d'Hercule, „ qui veut qu'on luy ſacrifie force bœufs & force „ moutons. Et ſur ce qu'on luy répond: *Mais ce Dieu* „ *conſerve ſi bien vos troupeaux. Et qu'importe*, repli- „ que-t-il, *que mes troupeaux ſoient mangez par les* „ *loups, ou par celuy qui les gardet* „

Τί τὸ πλέον εἰ τὰ φυλακτὴν
Ὄμνυσι ὑπὲρ λέων ἢ ὑπὲρ τῦ φυλακτῦ.

Voici ce que Voiture repond à Coſtar. *Il eſt vrai qu'Hercule mangeoit volontiers* des moutons *& en grande quantité. Les Argonautes en allant à Colchos le laiſſerent dans une Ile.* On en rend pluſieurs raiſons toutes aſſez belles; *les uns diſent que c'eſt qu'il rompoit toutes les rames en ramant, les autres qu'il peſoit trop, quelques-uns que les Argonautes eurent peur qu'il remportât ſeul toute la gloire, & d'autres que* ce fut parce qu'il mangeoit trop. *Il me ſouvient d'avoir lu dans un Poëte Grec* (*c'eſt-à-dire Grec & Latin*) *qu'il remuoit les oreilles en mangeant* (o) &c. Coſtar (p) repondant à ſon ami lui dit qu'Hercule *mangeoit comme un Diable*, & que *ſelon Athenée . . . . . il lui faloit un bœuf à chaque repas.* Il lui cite Philoſtrate *en ſon tableau de* Theodamas. On y trouve ces paroles ſelon la verſion de Vigenere, à la page 906. du 1. tome. *Vous l'avez peut-eſtre rencontré dans Pindare, là où s'eſtant combattu à la Caſſine de Coronus il mangea ſi bien un bœuf tout entier, qu'il ne penſa pas les os ſeulement en debvoir demeurer de reſte.* Coſtar cite auſſi Lactance *au chapitre* (q) 21. *de l'Inſtitution Chretienne.* C'eſt pour aprendre à ſon ami la ceremonie des maledictions que les Lindiens emploioient en ſacrifiant à Hercule. Il lui dit *qu'en ce cas la Hercule étoit de l'honneur de la fortune que l'on n'honore jamais tant que lors qu'on l'injurie, & qu'on l'accuſe de tous les changemens & de tous les deſordres qui arrivent dans le monde*, cum convitiis colitur, (r) *c'eſt un mot de Pline.* Il ajoûte que „ ce *mange bœuf*, (c'eſt ainſi qu'il fut ſur- „ nommé, *βοφάγου* & *βαλόνος*) eſtoit en telle repu- „ tation de voracité, que les Anciens luy conſacre- „ rent un oiſeau qu'ils appelloient *gourmand*; c'eſt „ celuy que nous nommons *la Foulque*, les Latins *Gu-* „ *via* ou *Furica*, & les Grecs *λάρος*. „ *On pouvoit dire de lui*, continuë-t-il, *ce que Martial dit de* Tucca, (ſ) qu'il ne ſe contentoit pas d'eſtre gourmand, & qu'il vouloit qu'on le ſceuſt & qu'on en parlaſt.

Non eſt Tucca ſatis, quòd ſit gulioſus,
Et doci cupis, & cupis videri.

En effet, il apparut une fois au Peintre Parrhaſius au meſme eſtat où il eſtoit, quand les oreilles lui alloient, *& voulut eſtre peint en ceſte meſme poſture où Theodamas l'avoit vu.* Il cite touchant cette aparition le 12. livre d'Athenée, & il obſerve que dans Pline *lib.* 35. *cap.* 10. un peintre d'Athenes nommé Demon, ſe vante d'avoir fait ce tableau. On ne peut nier qu'Athenée ne raporte que Parrhaſius ſe vantoit d'avoir peint Hercule dans la ville de Linde tout tel qu'il l'avoit vu en ſonge; il s'en vantoit ſi hautement, qu'il mit cela dans (t) l'inſcription du tableau, mais il ne s'enſuit pas de là qu'il ait donné à Hercule cette mobilité d'oreilles dont parle Coſtar. C'eſt une étrange hardieſſe que d'aſſurer 1. que l'on trouve dans Athenée qu'Hercule parut à Parrhaſius *au même état où il étoit quand les oreilles lui alloient.* 2. Que Theodamas avoit vu Hercule *en cette même poſture*: mais ces deux fautes ſont legeres en comparaiſon de la bevuë que je m'en vais obſerver. Voici les paroles de Pline. *Pinxit Demon Athenienſium, argumento quoque ingenioſo. Volabas namque varium, iracundum, injuſtum, inconſtantem; eundem exorabilem, clementem, miſericordem, excelſum, glorioſum, lumidum, ferocem fuga-*

(n) *Entretiens de Voiture & de Coſtar pag.* 32.

(o) *Ibid. pag.* 38.

(p) *Ibid. pag.* 55.

(q) *Il faloit ajoûter*, du 1. livre, *D'ailleurs ces Ouvrage de Lactance ne s'apelle pas* inſtitution Chretienne, *mais* divine inſtitutions. *Vigenere a trompé Coſtar.*

(r) *Ces paroles de Pline ſont au chap.* 7. *du* 8. *livre, mais elles ne ſignifient pas que la fortune n'eſt* jamais tant *honorée* que lors qu'on l'injurie.

(ſ) *Martial. lib.* 12. *epig.* 41.

(t) *Οὗτος ἐπιγράψας φασὶ ζῶντα τὸν Ἡρακλέα τὸν ἐν Λίνδῳ, τοῦτο δ' ἐστὶν ἐφ' ἑαυτῷ.* Quale in noctu ſæpe videndum ſe objiciebat dormienti Parrhaſio, talem hic videre licet. *Athen. lib.* 12. *pag.* 544.

Digitized by Google

meux portraits. Il n'eſt pas vrai que ſa (I) maſſuë fût à Rome dans une Chapelle, & qu'elle en éloignât les chiens & les mouches. Il eſt encore moins vrai qu'il ait dreſſé (K) des colomnes au Cap qu'on appelle de *Finiſterre*, & qu'il y ait mis un (L) miroir d'une vertu ſurprenante. Quelques-uns diſent qu'il ne vêcut que 50. ans, & qu'il ſe brûla à cet âge, parce qu'il n'avoit plus la force (M) de bander ſon arc. Il fut le dernier (N) enfant que Jupiter fit à des mortelles.

(a) *Plinius lib. 35 cap. 10. p. m. 202.*

(b) *Id. ib. pag. 204.*

(c) *Sam. Des-Marets, eſchantillon des maximes du Clergé Romain és Provinces Unies, pag. 59.*

(d) *Guillet, Lacedemone ancienne & nouvelle, p. 232. édit. de Hollande.*

(e) Πρὸς τοῦτο τῷ ἀγάλματι τὸ ῥόπαλον θεῖναί φασιν Ἡρακλέα. ᾗ (ἦν γὰρ κεῖνον τοῦτο μὲν (ὅτῳ πίσσᾳ) ἐπίφθη τῇ γῇ, τὸ ἀνίδλαστον αὐθις. Ei clavam ab Hercule dedicatam perhibent, factam ex oleaſtro. Quod adjiciunt miraculum, haud ſcio an cuiquam fide dignum videri poſſit, eam clavam radicibus actis regerminaſſe. *Pauſanias lib. 2. pag. 74.*

CHIENS qui n'entrent pas dans les temples.

fugacemque, & omnia pariter oſtendere. Idem pinxit Theſea . . . . & in una tabula quæ eſt Rhodi, Meleagrum, Herculem, Perſea (a). Pline fait là le dénombrement des Ouvrages de Parrhaſius; le terme *Demon* ſignifie le peuple d'Athenes, dont Parrhaſius avoit ingenieuſement repreſenté les paſſions contraires. Voici Coſtar qui metamorphoſe en peintre ce tableau de Parrhaſius, & qui prétend que ce peintre chimerique s'attribuoit le tableau d'Hercule où ce Heros mouvoit les oreilles. Nouvelle bevuë, car en ſuposant que Demon étoit un peintre, on ne lui pourroit attribuer que le tableau, qui étoit à Rhodes, le tableau, dis-je, où Meleagre, Hercule, & Perſee avoient été peints, & que Pline diſtingue manifeſtement de l'Hercule qui étoit à Linde, fait ſelon les ſonges du peintre: (b) *& Herculem qui eſt Lindi talem à ſe pictum, qualem ſæpe in quiete vidiſſet.* Que ſi on vouloit attribuer au pretendu Demon l'Hercule de Linde, il faudroit lui attribuer auſſi preſque tout ce que Parrhaſius avoit peint.

(I) *Que ſa maſſuë fût à Rome dans une Chapelle.*] Un fameux Theologien Proteſtant a parlé ainſi. (c) *Vous orrés ſouvent en nos temples, l'Atheiſme & l'erreur combattus & debellez: Ces peſtes en ſont chaſſées par l'odeur de la Parole de Dieu qui s'y annonce en pureté, comme jadis à Rome la Maſſuë de Hercule eſloignoit les chiens & les mouches de la chapelle où elle eſtoit.* Il cite le 2. chapitre de Solin, où il n'eſt rien dit de cela, mais voici ce que l'on trouve au 1. chapitre. *Hoc ſacellum Herculi in boario foro eſt in quo argumenta & convivii & majeſtatis ipſius remanent. Nam divinitus illò neque canibus neque muſcis ingreſſus eſt. Etenim cum viſcerationem ſacricolis daret, Myiagrum deum dicitur imprecatus, clavam vero in aditu reliquiſſe, cujus olfactum refugerent canes: id uſque nunc durat.* Il eſt viſible que Solin n'aſſûre pas que la maſſuë d'Hercule fût encore là, il dit ſeulement qu'Hercule l'avoit laiſſée à l'entrée du lieu où il donnoit aux Prêtres le repas du ſacrifice, & que l'odeur de cette maſſuë éloigna les chiens. Voilà ſon effet: quant aux mouches ce ne fut point la maſſuë qui les chaſſa, mais les prieres que fit Hercule au Dieu *Myiagrus*. Ce qu'on vit en cette rencontre, ſavoir que les mouches & les chiens s'éloignerent de ce lieu-là, fut continué dans toute la ſuite des ſiecles: c'eſt ce que Solin debite, mais il n'étoit pas neceſſaire que la maſſuë fût conſervée dans la Chapelle, & Solin ne le dit pas. Si le Theologien Proteſtant avoit raporté un fait veritable, on pourroit mettre cette maſſuë au nombre des taliſmans, & la comparer à cette mouche qui eſt gravée, dit-on, ſur la porte de la boucherie de Tolede, & qui en empêche l'entrée aux mouches. A propos de tout ceci, je raporterai une choſe que j'ai luë dans un (d) Ecrivain moderne; c'eſt qu'à Miſitra les chiens n'entrent jamais ni dans les moſquées des Turcs, ni dans les Egliſes des Chretiens. Les Turcs expliquent cela par un miracle à leur égard, & par une raiſon naturelle à l'égard des Grecs. Ecoutons Mr. Guillet.

„ Les Turcs parlent de la diſcretion de ces chiens „ comme d'un miracle. Ces animaux ſe gliſſent quel„ quefois dans les maiſons particulieres, quand ils en „ trouvent les portes ouvertes; mais les Moſquées ont „ beau n'être pas fermées, les chiens n'y entrent „ jamais. Les Turcs prennent occaſion de s'en éton„ ner, & apellent un reſpect miraculeux ce qui n'eſt „ qu'une imitation des jeunes chiens, qui de race ont „ toûjours vu les plus vieux s'éloigner de l'entrée des „ Moſquées, où apparemment les premiers Turcs „ les avoient bien frottez, pour leur faire perdre l'ha„ bitude d'en approcher. On ne voit point auſſi de „ chiens dans les Egliſes des Grecs; mais les Turcs „ ne le trouvent pas étrange, & en rendent une rai„ ſon que j'ai trouvée vraiſemblable. Je vous ai dit „ cy-devant, que quand les Grecs Schiſmatiques en„ trent dans leurs Egliſes, ils font une reverence ſi „ profonde, qu'à force de ſe pancher, ils mettent la „ main en terre. Les Turcs diſent que les chiens „ leur voyant porter la main ſi bas, s'imaginent que „ c'eſt pour ramaſſer des pierres, & les leur jetter „ à la tête, & que cette peur les chaſſe des Egli„ ſes. „

Revenant à la maſſuë d'Hercule, je dis que l'on en contoit un grand miracle, ſavoir (e) qu'aiant été fichée en terre elle avoit pris des racines, & étoit devenuë un arbre. J'ajoûte que c'étoit les Trezeniens qui contoient cela. Ils avoient le ſimulacre de Mercure Polygius auquel Hercule avoit conſacré ſa maſſuë. Chacun ſçait qu'elle étoit de bois d'olivier. Pauſanias dit qu'on montroit encore l'arbre dont elle avoit été priſe. Hercule l'avoit trouvé proche du marais de Saronis (f). Voilà un article pour celui qui entreprendra la compilation des parallèles hiſtoriques, par raport à certains contes des Paiens & des Chretiens; car nous aprenons des voiageurs (g) *qu'à la porte de la vieille Forteresſe* de Smyrne, *il y a un grand cerisier ſauvage que les Grecs du pays diſent être le bâton de S. Polycarpe premier Evêque de Smyrne, qui un moment aprés qu'il fut planté en terre pouſſa des branches.*

(K) *Qu'il ait dreſſé des colomnes.*] La fable touchant la fondation de la Corunna, dont je parlerai dans la remarque ſuivante, a perſuadé à quelques Savans qu'Hercule avoit dreſſé des colomnes en ce lieu-là. Paul Jove a donné dans cette illuſion; & voici de quelle maniere il en a été cenſuré par Louïs Nonnius. (h) *Ab hac fabula perſuaſi nonnulli, credidere arcem Herculis fuiſſe, & alteras columnas ab illo hic fixas, non ſecus ac circa Gades, dictamque urbem hanc* Corunna *tamquam* columnam: *quod egregium etymon apud Paulum Jovium, virum aliàs gravem & doctum, tantùm valuit, ut ab imperito aliquo Hiſpaniæ antiquitatis perſuaſus, huic opinioni etiam ſubſcriberet, cum in vita Gonſalvi Ferdinandi d'Aguilar, agens de adventu Regis Philippi I. in Hiſpaniam, ita ſcriberet:* Nec diu Philippus amicorum ſuorum ſtudia, votaque fruſtratus, ut ſua regna ex arbitrio adminiſtranda ſuſciperet, in Cantabriam Oceano devectus, pervenit in portum, qui vocatur ad Columnas, fortaſſe quòd ibi quoque alteræ Herculis columnæ, ſicuti Gadibus, poſitæ fuerunt, quum eo externo litore terræ Hiſpanicæ finis. *Sed opinio hac infirmiori tibicine fulta, quam ut rationibus convelli mereatur.*

(L) *Et qu'il y ait mis un miroir d'une vertu ſurprenante.*] Louïs Nonnius aprés avoir dit que le *Flavium Brigantium* des anciens eſt *la Corunna* d'aujourd'hui, ajoûte que les habitans en attribuent la fondation à Hercule, & qu'ils diſent qu'il y bâtit une tour, où il enchaſſa un miroir qui faiſoit paroître les vaiſſeaux les plus éloignez (i). L'origine de cette fable eſt preſque auſſi ridicule que la fable même. *In tam ridiculam opinionem vocum ignorantia & antiquitatis imperitia ita lapſi ſunt, nam cum turris illa ſpecula dicatur, ſpeculum illud mirandum ſine opifice ullo confinxere* (k).

(M) *Parce qu'il n'avoit plus la force de bander ſon arc.*] Ὡς πυρὶ αὐτὸν ἀπεῖλε μὴ δυνηθεὶς τὸ οἰκεῖον ἐντεῖναι τέξον πεντηκοντούτης γενόμενον (l). *Ut igne vitam ſibi abſtulerit, quod arcum ſuum intendere non poſſet annos jam natus quinquaginta.* Quelques perſonnes qui abuſent de leur loiſir pour chercher des allegories, s'imaginent qu'en paroles couvertes on a voulu deſigner par là, qu'Hercule ne ſe ſentoit plus capable de contenter une femme, & qu'à la vuë de cet énorme changement, il tomba dans une ſi noire melancolie, qu'il ne voulut plus demeurer au monde. Il auroit été plus impatient que l'Athlete Milon (m), qui ſe contenta de pleurer en conſiderant lors qu'il fut vieux l'infirmité de ſes bras, ſi robuſtes & ſi vigoureux dans ſa jeuneſſe. Si nous donnons l'article de Penelope, nous parlerons de ces chercheurs d'allegories; car ils expliquent de la même maniere le *nemo meo melius arcum tendebat Ulyſſe.*

(N) *Le dernier enfant que Jupiter fit à des mortelles.*] Diodore de Sicile fait cette remarque pour relever la gloire d'Hercule. Il ſupoſe que Jupiter renonça à tout commerce avec les femmes, parce qu'il ne voulut pas que ſes dernieres productions valuſſent moins que les precedentes (n). Il craignit donc que les enfans qu'il feroit aprés Hercule ne valuſſent pas celui-là. Pline le jeune a dit quelque choſe (o) qui me fait ſouvenir de cette penſée. Cela roule ſur ce que Nerva mourut peu aprés qu'il eut adopté Trajan. J'ai lu dans Lactance une forte raillerie, ſur ce que le plus grand des Dieux ceſſa enfin de produire des enfans; *Cum verò dicantur aliqui* (Dii) *ex aliquibus nati, conſequens eſt, ut ſemper naſcantur, ſiquidem aliquando ſunt nati; vel ſi aliquando naſci deſierunt, ſcire nos convenit, cur, aut quando deſierint. Non illepide Seneca in libris*

(f) *Pauſanias ibid.*

(g) *Spon, Voiage de Grece, to. 1. p. 232. édit. de Holiande.*

(h) *Ludov. Nonnius in Hiſpania cap. 54. p. m. 170.*

(i) Incolæ ab Hercule conditam referunt, turrimque hic eſſe ab eodem exſtructam, in qua ſpeculum arcana arte fabricatum erat, unde naves vel longiſſimo ſpatio diſtantes contemplari liceret. *Id. ib. pag. 196.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Ptol. Hephaſt. apud Photium cod. 190. pag. 472.*

(m) *Voiez l'article* Achille, *pag. 59. lettre ξ.*

(n) In hac ipſa (*Alcmena*) tandem deſiit, nec cum ulla deinceps mortali rem habere ſobolemque procreare voluit, ne præſtantioribus ſcilicet deteriora ſubſtitueret. *Diod. Siculus lib. 4. cap. 14. Voiez la remarque C de l'article* Alcmene.

(o) Hunc (*Nervam*) Dii cœlo vindicaverunt, ne quid poſt illud divinum & immortale factum mortale faceret. *Plin. in Panegyr. Trajani.*

Digitized by Google

telles. On dit qu'il avoit été trois (O) jours dans le ventre d'une baleine, & qu'il en sortit sain & sauf, n'y aiant perdu que ses cheveux. Après sa mort il fut adopté par (P) Junon; mais on dit qu'il refusa d'être aggregé au college des douze grans Dieux. Il faudra dire quelque chose (Q) de l'Hercule Gaulois.

Un

(a) *Lactant. lib. 1. cap. 16. p. m. 51. 52.*

(b) *Vigenere dans le sommaire du Persée de Philostrate to. 1. p. m. 466.*

(c) *Avec plusieurs autres choses concernant le texte de cette remarque.*

(d) *Tzetzes ad Lycophronem pag. 13.*

(e) *In Iliad. lib. 19. v. 145.*

(f) *Natalis Comes, Mythолog. lib. 8. c. 3. p. m. 821.*

(g) *Vossius de histor. Græcis, pag. 321. dit que cet Ouvrage d'Androetas est cité par le Scholiaste d'Apollonius in lib. 2.*

(h) Ἔμπυος δὲ δαιζόος ἠπάτων φλοιδήμενος, Τυθῶ λίβοντος ἀφλόγοις ἐπ' ἰγμάσι, Σμήχυσας ἰσάλαξε κωδίας πέδω. Vivus autem dissector intestinorum ambustus, In calido campo, in ollæ focis non ignitis Jubas capitis destillavit. *Lycophron vers. 35.*

(i) *Horat. epist. 1. lib. 2.*

(k) *Ex Diodoro Siculo lib. 4. cap. 40.*

libris moralibus Philosophiæ. QUID ergo est (inquit) quare apud Poëtas sævissimus Jupiter deserit liberos tollere? Utrum sexagenarius factus est, & illi lex Papia fibulam imposuit? an impetravit jus trium liberorum? An tandem illi venit in mentem,

Ab alio expectes alteri quod feceris?

Et timet, ne quis sibi faciat quod ipse Saturno? (a)

(O) *Trois jours dans le ventre d'une baleine.*] Je me servirai des termes du Commentateur de Philostrate pour exprimer cette avanture, & ce qui en fut l'occasion. (b) *Les Dieux ayans une fois conspiré ensemble d'emprisonner leur souverain Juppiter; comme il en eut le vent par Themis, il les prevint, & punit, qui d'une sorte, qui d'une autre. Quant à Neptune & Apollon il les envoya par despit servir les maçons aux murailles que l'on bastissoit d'Ilion, là où s'estans loüez à Laomedon, apres que l'ouvrage fut parachevé, il recompença de vray Apollon de force sacrifices & offrandes, mais il ne tint compte de satisfaire à Neptune. De quoi le Dieu irrité envoya une Balene horriblement grande, laquelle desgorgeant de gros torrens de mer sur la contrée, la noya toute: & fut Laomedon contraint suivant l'Oracle pour se delivrer de ce mal, d'exposer en proye à ce monstre sa fille Hesione, ornée d'habillemens Royaux, pour estre devorée de luy. Hercules passant d'aventure par là, meu de pitié offrit au pere de la delivrer, s'il luy vouloit donner les chevaux faez provenus de race immortelle, qu'il avoit eux de Juppiter pour Ganymedes, ravy & enlevé par luy au ciel, afin de luy servir d'Eschançon. Le party accepté, Hercules armé de toutes pieces se jetta à corps perdu dedans la gueule de ce monstre, & de là s'avallant jusqu'au ventre, demeura là enclos par trois jours à charpenter, tant qu'il l'eust du tout achevé de defaire. Laomedon puis apres ne voulant satisfaire à ces convenances, Hercules avec six navires chargées de gens de guerre retourna à Troye, & la saccagea; mit Laomedon à mort, & emmena Hesione captive, dont il fit present à Telamon pere d'Ajax, pour avoir le premier monté sur la muraille.* Il est fâcheux que Vigenere n'ait cité personne. Pour suppléer ce defaut, je raporterai un passage de Tzetzes, que (c) Mr. Drelincourt m'a communiqué. (d) Τρίσκηρον γὰρ τὸν Ἡρακλέα καλεῖ διὰ τὸ ἐν τῷ κήτει τρεῖς ἡμέρας εἶναι ἐσπέρας καλεῖ Λυκόφρων διὰ τὸ ἀφότερον ἢ σκοτεινὴν εἶναι τὴν γαστέρα τῷ ὑπνῳ. Le Scholiaste d'Homere (e) rapporte la plupart des choses que j'ai citées du commentateur de Philostrate, & nous aprend que cette histoire se trouvoit dans Hellanicus. Au reste Hercule ne sortit point par où il étoit entré; il sortit par la breche, je veux dire par le ventre de la baleine. Je n'ai pu verifier si Natalis Comes a bien raporté ce qu'il cite d'Androetas de Tenedos, touchant la perte des cheveux d'Hercule; (f) *Ubi vero cetus accessisset hians in ejus os Hercules irruit, ubi cùm per triduum fuisset, cete disrupto exiit omnibus amissis capillis capitis, ut scriptum reliquit Androetas Tenedius (g) in navigatione Propontidis.* Lycophron insinuë clairement que la chaleur du ventre de la baleine fit tomber les cheveux d'Hercule (h).

(P) *Il fut adopté par Junon, mais on dit qu'il refusa &c.*] Junon qui l'avoit tant persecuté pendant qu'il vivoit, se trouva fort disposée à l'aimer quand il fut mort. Cela verifie ces vers d'Horace:

(i) Diram qui contudit Hydram,
Notaque fatali portenta labore subegit,
Comperit invidiam supremo fine domari.

Voici ce que conte Diodore de Sicile. Après qu'Hercule eut été mis au nombre des Dieux, il fut adopté par Junon, qui l'aima depuis en bonne mere. La ceremonie de cette adoption fut celle-ci. Junon se mit au lit, & pour imiter un veritable accouchement, elle plaça Hercule de telle sorte, qu'il tomba à terre par dessous ses jupes. Les Barbares observoient encore cette ceremonie dans leurs adoptions au tems de Diodore de Sicile. Hercule fut ensuite marié à Hebe; mais il refusa l'honneur que Jupiter lui voulut faire de l'aggreger au college des 12. grans Dieux, & il justifia son refus par la raison, que n'y aiant point de place vacante dans ce college, il ne devoit point y entrer, & qu'il seroit fort deraisonnable de degrader quelque autre Divinité, afin qu'il y fût introduit (k). Il y avoit long tems que Junon avoit commencé d'agir en mere à l'egard d'Hercule, mais ç'avoit été sans le conoître. Voici le fait. Alcmene craignant la jalousie de cette Déesse, n'osa s'avoüer la mere d'Hercule, & l'exposa au milieu d'un champ dès qu'il fut né. Minerve & Junon passerent bientôt par là, & comme Minerve regardoit cet enfant avec des yeux d'admiration, elle conseilla à Junon de lui donner à teter. Junon le fit, mais l'enfant lui serra de telle sorte le bout du teton, qu'elle en sentit une douleur insuportable, & laissa là cet enfant. Alors Minerve le prit, & le porta chez Alcmene, comme chez une nourrice à qui elle l'auroit recommandé (l). Il y a là dequoi faire un parallèle entre Moïse & Hercule.

(Q) *Dire quelque chose de l'Hercule Gaulois.*] Un Auteur moderne (m) s'est rendu l'imitateur des Grecs en les refutant: il a transferé sur cet Hercule presque toutes les actions des autres, & n'a laissé à celui des Grecs que des conquêtes morales, c'est-à-dire, que des triomphes sur ses passions. Selon lui l'Hercule Gaulois bâtit (n) en Gaule la cité d'Alise; il fut attaqué *par Albion Roi de la Grande Bretagne, & par Bergion fils l'un & l'autre de Neptune.* Il les defit en Provence *par le secours que lui donna son pere Jupiter,* qui voyant (o) l'armée de son fils depourvuë de fleches, dechargea sur ses ennemis un orage de pierres qui les accabla. (p) *In quo* (lapideo campo) *Herculem contra Albionem & Bergionem Neptuni liberos dimicantem cum tela defecissent, ab invocato Jove adjutum imbre lapidum ferunt, credas pluisse, adeo multi passim, & latè jacent.* Ce (q) fut le premier des Gaulois qui penetra par les Alpes en Italie. *Il y rendit l'Ombrie habitable, ayant formé de ses marests la riviere d'Arno.* Il conduisit *des Colonies Gauloises au delà des Pyrenées, où fut vaincu Gerion Roy d'Espagne. . . . . Il mourut pendant cette expedition en Espagne, & y fut honoré d'un Temple superbe que les Tyriens luy dedierent dans la ville de Gades, où reposoient encore ses os du temps de Pomponius Mela* (r) *qui nous l'assûre.* (s) „ Sa parure estoit un carquois sur le dos, une massuë à la main „droite, un arc à la gauche, ayant le visage d'un „vieillard chauve, ridé, halé, mais venerable, en„traînant une foule de peuple autour de soy, liée avec „de petits chaisnons d'or & d'argent, aboutissant à sa „langue; & bien que les chaisnons fussent extrême„ment fragiles, nul de ces captifs ne faisoit effort de „les rompre, & tous au contraire temoignoient à „leur air, qu'ils auroient esté bien faschez d'estre de„livrez d'un si doux esclavage, comme vaincus, bien „moins par la force des armes de l'Hercule Gaulois, „que par son éloquence; c'est la description que nous „en a laissé Lucien.„ Cette description est peu conforme à ce que Mr. Menage a lu quelque part (t), c'est que *nos vieux Gaulois avoient beaucoup de veneration pour Hercule, parce qu'il étoit* GRAND ET FORT, *& qu'ayant temoigné lors qu'ils se firent Chretiens, qu'une de leurs plus grandes peines seroit de ne plus voir son Image, on les consola en leur disant que les Chretiens avoient un Saint, qui pour la* GRANDEUR ET LA FORCE *valoit six Hercules.*

Mr. Audigier aplique le mieux qu'il peut à son hypothese un conte de Diodore de Sicile. C'est que la fille d'un Roi des Celtes fiere de sa taille extraordinaire, & de sa grande beauté, mepriſoit tous ceux qui la recherchoient en mariage; mais quand elle eut vu Hercule, elle se trouva saisie d'un ardent desir d'avoir à faire avec lui du consentement de son pere. Sa passion fut contentée. Hercule l'engrossa d'un fils qui eut nom Galates (v). L'historien ne nomme pas cette fille; mais d'autres pretendent qu'elle s'apelloit Galatée (w). Ce conte est autrement raporté dans les Erotiques de Parthenius. On y voit qu'Hercule amenant de l'Erythie les bœufs de Gerion, traversa la Gaule, & vint chez Bretannus pere de Celtine, laquelle devint si amoureuse de ce Heros, que lui aiant derobé les bœufs de Gerion, elle ne voulut jamais les lui rendre, qu'à condition qu'il coucheroit avec elle. Hercule tant pour recouvrer ses bœufs, qu'à cause de la beauté de Celtine s'aprocha d'elle, & l'engrossa d'un garçon qui fut nommé Celtus, & qui a donné son nom aux Celtes. Herodote (x) conte qu'Hercule étant en Scythie, se coucha par terre sur sa peau de lion, & s'endormit. A son reveil il ne vit plus ses jumens; il les chercha de toutes parts; & quand il fut arrivé au païs d'Hylée il entra dans une caverne, où il trouva une fille qui n'avoit la forme humaine que depuis la tête jusqu'à la ceinture: le reste étoit une forme de serpent. Avez-vous vu mes cavalles, lui demanda-t-il?

(l) *Ex eodem ibid. cap. 9.*

(m) *Audigier, Origine des François, & de leur empire, 1. part. pag. 225. & suiv.*

(n) *Ibid. pag. 230.*

(o) *Ibid. pag. 231.*

(p) *Pomponius Mela lib. 2. c. 5. p. m. 38. 39.*

(q) *Audigier ibid. pag. 230.*

(r) *Lib. 3. c. 6. mais Pomponius parle de l'Hercule Egyptien.*

(s) *Audigier ibid. pag. 229.*

(t) *Suite du Menagiana pag. 285. édit. de Hollande.*

(v) *Mr. Audigier ne cite point le livre de Diodore; c'est au chapitre 24. du 5. livre, édit. Hanov. 1611. in 8.*

(w) *Conferez avec Diodore de Sicile ces paroles d'Ammien Marcellin l. 15. c. 9. Celtas nomine Regis amabilis, & matris ejus vocabulo Galatas dictos.*

(x) *Herod. l. 4. c. 9.*

Digitized by Google

Un des plus celebres Orateurs d'Athenes remarque que les écrivains s'attachoient extrêmement à celebrer les combats, & le courage d'Hercule, & ne faiſoient aucune mention de ſes autres qualitez qui auroient pu neanmoins leur fournir un très-beau champ. Il dit que cette partie des grandeurs d'Hercule qu'ils avoient tant negligée demanderoit un excellent Orateur, & que s'il ſe fût aviſé de la traiter pendant ſa jeuneſſe, il eût fait voir que ce heros avoit ſurpaſſé en prudence, en ſavoir, & en juſtice les autres hommes, encore plus qu'en force de corps. La vieilleſſe, ajoûte-t-il, ne me permet pas d'entreprendre par cet endroit-là ſon panegyrique: je me ſens trop foible pour ſoutenir un ſujet de cette importance, & ſi abondant *. La remarque de cet Orateur peut faire ſonger au mauvais goût (R) de l'eſprit de l'homme. On peut confirmer ce qu'a dit ce grand Rheteur touchant la ſcience de ce heros, car on ſait que l'antiquité a reconnu des relations très-intimes entre † les Muſes & Hercule. De là vint qu'il fut ſurnommé *Muſagetes*, c'eſt-à-dire, le compagnon & le conducteur des Muſes, & (S) qu'on mit ſous ſa protection ces neuf déeſſes dans le temple que Fulvius Nobilior lui fit bâtir. La penſée que Poſidonius

* *Tiré d'Iſocrate orat. ad Philippum p. m. 152.*

† *Voiez Paſſerat ſur Properce eleg. 10. lib. 4.*

il? Ouï, repondit-elle, je les ai en ma puiſſance; mais je ne vous les rendrai point ſi vous ne couchez avec moi. Il voulut bien les recouvrer à ce prix-là; mais quand le jeu fut fini la fille difera le plus qu'elle put la reſtitution des jumens; car elle ſouhaitoit fort de renoüer la partie avec Hercule. Enfin ne pouvant plus retenir un homme qui ſouhaitoit de ſe retirer de là avec ſes cavalles, elle lui dit, je vous les ai gardées, & vous m'en avez recompenſée, car vous m'avez renduë enceinte de trois garçons. (a) *Τὸν δὲ Φόλον ἰωῦτὸν ἔχειν, καὶ μὴ ἀποδώσειν ἑκόντα τοῖν ἵππων, τὸν δὲ Ἡρακλέα μιχθῆναι ἐπὶ τῷ μισθῷ τούτῳ, κἀκεῖνον τε δὴ ὑπερβαλλόμενον τὴν ἀπόδοσιν τῶν ἵππων, βουλόμενον ὡς πλεῖστον χρόνον συνεῖναι τῇ Ἡρακλεῖ. Illamque reſpondiſſe, ſe quamvis illas habere: ſed non prius redditurum ei quam cum ipſa coiiſſet: Herculem pro ea mercede cum fœmina concubuiſſe. Sed quum illa differret reddere equas, cupida diutiſſime cum Hercule concumbendi, &c.*

Mr. Auſigier pretend (b) que Jupiter Celtes, le plus ancien des Jupiters, eſt le pere de nôtre Hercule Gaulois, & que toutes les grandes Divinitez de la Grece (c) ont été premierement conuës en Gaule. Cette pretenſion eſt bien étrange, mais non pas auſſi chimerique que celle du ſavant Rudbeck (d).

(R) *Peut faire ſonger au mauvais goût de l'eſprit de l'homme.*] La prudence d'Hercule, (e) ſa philoſophie, ſa juſtice étoient des qualitez infiniment plus eſtimables que la force de ſes bras; cependant les Orateurs & les poëtes ne le loüoient que par raport aux actions que cette force lui avoit fait faire, & ils laiſſoient tomber dans l'oubli les perfections de ſon ame. Ils en uſoient de la ſorte, tant parce qu'ils étoient plus frapez eux-mêmes du brillant que du ſolide, que parce qu'ils étoient perſuadez que leurs auditeurs & leurs lecteurs aplaudiroient plus ardemment à des recits de combat, qu'a la deſcription des vertus que l'on exerce dans un tems de paix. Horace a fort bien marqué cela, en ſupoſant que les morts prêtoient une favorable audience aux poëſies de Sappho & aux poëſies d'Alcée, mais avec plus de plaiſir aux poëſies de ce dernier, parce qu'elles ne traitoient que de guerre, (f) que de revolutions d'état, que d'exil, &c.

Utrumque (g) ſacro digna ſilentio
Mirantur Umbræ dicere: ſed MAGIS
Pugnas, & exactos tyrannos
Denſum humeris bibit aure vulgus.

On doit remarquer outre cela que des tyrans renverſez, & que des monſtres domtez, & qu'en un mot un tems de deſordre, & de carnage ſont des matieres plus propres à faire paroître l'eſprit, & l'éloquence d'un écrivain, que ne l'eſt un train de vie uniforme, & paſſé ſelon les regles de l'honnêteté. Un hiſtorien qui n'a point de grans évenemens à decrire s'endort ſur ſon ouvrage, & fait bâiller ſes lecteurs; mais une guerre civile, deux ou trois conſpirations, autant de batailles, les mêmes chefs tantôt abatus, tantôt relevez aiguiſent ſa plume, échaufent ſon imagination, & tiennent toûjours en haleine ceux qui le liſent. Je croi franchement que ſi on lui commandoit de faire l'hiſtoire d'un regne pacifique, & tout d'une piece, il ſe plaindroit de ſon ſort à-peu-près comme Caligula ſe plaignit de ce que ſous ſon Empire il n'arrivoit pas de grans malheurs. (h) *Queri etiam palam de conditione temporum ſuorum ſolebat*: quod nullis calamitatibus publicis inſignirentur. *Auguſti principatum clade Variana: Tiberii, ruina ſpectaculorum apud Fidenas, memorabilem factum: ſui oblivionem imminere proſperitate rerum. Atque identidem exercituum cades, famem, peſtilentiam, incendia, hiatum aliquem terra optabat.* Les deſolations, les calamitez publiques ſont un avantage pour l'hiſtorien, & donnent du luſtre à ſes écrits. Il plaint, s'il eſt honnête homme, la grande Veſtale qui fut enterrée toute vive; il abhorre le tyran (i) qui pour donner quelque relief à ſon regne, oprima cette Veſtale; mais neanmoins c'eſt un endroit favorable & très-commode à ſa plume, c'eſt un ornement de ſon livre. Son ouvrage eſt un vaiſſeau qui ne vogue jamais mieux, qu'en tems de tourmente: la tempête eſt ſon bon vent: le calme lui eſt auſſi contraire qu'à un vaiſſeau effectif: & quand un hiſtorien peut debuter comme Tacite par (k) *opus aggredior opimum caſibus, atrox prœliis, diſcors ſeditionibus, ipſa etiam pace ſævum. Quatuor Principes ferro interempti. Tria bella civilia, plura externa, ac plerumque permixta*, il preoccupe à ſon avantage ſes lecteurs, & il ſçait fort bien qu'il a trouvé une matiere favorable. Mais enfin c'eſt une preuve de depravation de goût que de preferer le recit des actions guerrieres, au recit d'une conduite équitable; & d'admirer plus dans un homme la force des bras, & la hardieſſe qui le rendent victorieux d'un ſanglier, ou d'un taureau, que la vertu qui le rend maître de ſes paſſions, & qui le porte à établir de bons regiemens parmi ſes voiſins. Cette vertu moins éclatante que l'autre, participe beaucoup plus à la veritable grandeur: il y a plus de realité dans les qualitez d'Hercule que les ecrivains avoient paſſées ſous ſilence, que dans celles qu'ils prônerent ſi pompeuſement. Mais que voulez-vous, ils ſuivirent le goût du public. Notez que les jeunes gens prenent beaucoup plus de plaiſir aux hiſtoires romaneſques, qu'aux hiſtoires veritables, & qu'après que l'âge nous a meuri & rectifié le jugement, nous aimons mieux lire un de Thou, & un Mezerai, qu'un la Calprenede, & un Scuderi. Mais il arrive a tres-peu de gens de perdre le goût de l'enfance par raport à la deſcription d'un regne tranquille, & a l'hiſtoire d'un regne rempli de troubles, & de grans évenemens.

(S) *On mit* les Muſes *ſous la protection* d'Hercule *dans le temple.*] Ce temple fut bâti par Fulvius Nobilior qui avoit vaincu les Etoliens l'an de Rome 565. Il étoit alors Conſul. La principale de leurs villes s'apelloit Ambracia: il s'en rendit le maître, & y aiant trouvé les effigies des neuf Muſes il les tranſporta à Rome, & les conſacra dans le temple qu'il fit bâtir à Hercule, & les mit ſous la protection de ce Dieu. Je croi que nous ignorerions ces circonſtances, ſi un Orateur qui a vécu cinq ou ſix ſiecles après n'en eût fait mention. Ses paroles ſont dignes d'être raportées. (l) *Ædem Herculis Muſarum in circo Flaminio Fulvius ille Nobilior ex pecunia Cenſoria fecit, non id modo ſecutus, quod ipſe litteris & ſumma Poeta amicitia duceretur, ſed quod in Græcia cum eſſet imperator, acceperat Herculem Muſagetem eſſe, id eſt comitem ducemque Muſarum idemque primus novem ſigna, hoc eſt omnium Camenarum, ex Ambracienſi oppido tranſlata, ſub tutela fortiſſimi numinis conſecravit, ut res eſt, quia mutuis operibus & præmiis juvari ornarique deberent: Muſarum quies defenſione Herculis & virtus Herculis voce Muſarum.* Cet Orateur a raiſon de dire que les grands guerriers & les Muſes ont beſoin les uns des autres: c'eſt à eux à procurer le repos, & la ſûreté aux Muſes; c'eſt à elles à immortaliſer par leurs chants les belles actions des heros. Nous pourrions ſuivant l'idée du même Orateur apliquer à nôtre Hercule ce que l'on a dit, que (m) ceux qui font des actions aſſez éclatantes pour meriter que les poëtes les celebrent, aiment les vers. Obſervons que Stace ſupoſe qu'Hercule entendoit bien la muſique.

Dic (n) age Calliope, ſocius tibi grande ſonabit
Alcides, tenſoque modos imitabitur arcu.

D'autres remarquent qu'il ſçavoit l'aſtrologie: Gabriel Naudé donne cela pour un fait certain, mais il s'en ſert avec un peu d'ignorance, ne lui en deplaiſe. C'eſt dans l'endroit de ſes coups d'état où il parle de quelques perſonnes qui ont emploié la fraude pour parvenir à l'honneur de la deification. *Ce que fit Hercules,* dit-il,

(a) *Herodot. lib. pag. m. 227. 228.*

(b) *Pag. 228.*

(c) *Pag. 222.*

(d) *Voiez les Nouv. de la Rep. des lettres, Fevrier 1685. pag. 140.*

(e) *Καὶ τῇ φρονήσει καὶ τῇ φιλοσοφίᾳ καὶ τῇ δικαιοσύνῃ, πολὺ διαφερόντα πάντων τῶν προγεγενημένων, ἢ τῇ ῥώμῃ τῇ τοῦ σώματος.* Et prudentia, & literis, & juſtitia plus antecelluiſſe (*Herculem*) ſuperiorum temporum hominibus omnibus, quam robore corporis. *Iſocrat. orat. ad Philipp. p. m. 152.*

(f) Dura navis, Dura fugæ mala, dura belli. *Horat. ubi infra.*

(g) *Horat. od. 13. lib. 2.*

(h) *Sueton. in Calig. cap. 31.*

(i) Cum Corneliam Veſtalium maximam defodere vivam concupiſſet (*Domitianus*) ut qui illuſtrari ſeculum ſuum ejuſmodi exemplo arbitraretur. *Plin. epiſt. 11. lib. 4.*

(k) *Tacitus hiſtor. lib. 1. cap. 2.*

(l) *Eumenius in oratione pro ſcholis inſtaurandis.*

(m) Carmen amat quiſquis carmine digna gerit.

(n) *Statius ſilv. 1. lib. 3. v. 50.*

Digitized by Google

fidonius emploia pour se moquer d'un endroit des tragedies d'Eschyle, n'étoit point juste; Strabon qui l'a censurée n'en (T) a point conu le veritable defaut. Cela regarde une certaine pluie de pierres qui tomba en faveur d'Hercule pendant qu'il eut à combatre les Liguriens.

† Quicquid temporis extraordinarii lucrari potuit Astrologiæ studio, constructioni & judicio geniturarum tribuit, & insuper ad Medicinam factitandam se applicuit. *Eichstadius ubi infra.*

HERLICIUS (DAVID) philosophe, medecin, & astrologue, nâquit à Ceitz dans la Misnie le 28. de Decembre 1557. Il eut besoin que les parens de sa mere l'aidassent à subsister dans les écoles; car il n'eût pas pu tirer de la bourse de son pere ce qui lui étoit necessaire pour cela. Il aprit à faire des vers, & à chanter, & il gagna (A) quelque chose par ce moien en plusieurs rencontres où l'indigence le talonnoit. Il s'arrêta peu dans l'Academie de Wittemberg, parce que Peucer dont il avoit eu principalement en vuë d'ouïr les leçons, fut emprisonné. Ne pouvant donc profiter sous un si habile professeur, il s'en alla à Leipsic, & il y fit de bonnes études. Ensuite il fut à Rostock, où les professeurs lui permirent de faire des leçons particulieres. Il s'en aquitoit si bien, que le Duc de Mecklembourg lui donna la charge de Sousprincipal dans son college de Gustraw. Il l'exerça pendant deux ans, & donna tout le tems qu'il avoit de reste à pratiquer la Medecine †, & à faire des horoscopes. Il passa les deux années suivantes à Primislaw * avec la charge de Physicien; & puis l'an 1583. il accepta un pareil emploi à Anclam, où il pratiqua aussi la Medecine. Il publia l'année suivante un (B) Almanach, qui fut extrêmement aplaudi. Depuis ce tems-là il en fit un toutes les années pendant 52. ans. Il fut apellé l'an 1585. pour enseigner les Mathematiques dans l'Academie de Gripswald, & il exerça cette charge treize ans de suite, & publia divers Ouvrages. Il reçut le Doctorat

* *Dans la Marche de Brandebourg.*

dit-il (a), *fut beaucoup plus ingenieux; car estant fort versé en Astrologie, témoin les Fables de sa vie qui luy font porter le Ciel avec Atlas, il choisit justement l'heure & le temps de l'apparition d'une grande Comete, pour se mettre sur le bucher ardant, où il vouloit finir ses jours, afin que ce nouveau feu du Ciel assistast comme témoin, & fist croire de luy ce que les Romains par aprés vouloient persuader de leurs Empereurs, au moyen de l'aigle, qui s'envoloit du milieu des flammes, comme pour porter l'ame du defunct entre les bras de Jupiter.* Voilà un Auteur qui suposé que l'on peut prevoir par l'astrologie l'aparition des Cometes. Il se trompe: son commentateur (b) l'en a censuré.

(a) *Naudé coups d'estat chap. 2. pag. m. 89.*

(b) *Voiez les reflexions de Louïs de Mai sur les coups d'estat de Naudé pag. 144.*

Notez que le temple que Fulvius Nobilior avoit fait bâtir à Hercule, se trouva presque ruïné au tems d'Auguste; mais Lucius Martius Philippus (c) le fit rebâtir, & y joignit un portique. Voiez Ovide à la fin du 6. livre des Fastes, & Martial à l'épigramme 51. du 5. livre.

(c) *La mere d'Auguste se remaria avec ce Philippus.*

(T) *Strabon qui l'a censuree n'en a point conu le veritable defaut.*] Eschyle suposé (d) qu'Hercule fut averti qu'aiant à combatre les Liguriens il se trouveroit sans fleches, le destin l'aiant ainsi ordonné, & dans un lieu d'où il ne pourroit arracher aucune pierre, mais qu'en cet etat il feroit pitié à Jupiter qui par le moien d'une nuë remplie de pierres lui fourniroit les armes qui lui serviroient à vaincre les Liguriens. Combien eût-il mieux valu, disoit Posidonius, que Jupiter lançât ces pierres sur les Liguriens, & les accablât sous cette grêle, que de reduire Hercule à une telle indigence. ὁ τοσοῦτον διόμενον ποιῆσαι λίθον τὸν Ἡρακλέα (e). *Quam ad tot lapidum indigentiam redigere Herculem.* Strabon a repondu à cette censure & a dit deux choses, l'une qu'il faloit beaucoup de pierres, puis qu'il s'agissoit de combatre un grand nombre d'ennemis, desorte qu'à cet égard la pensée du poëte Eschyle est plus probable que celle de son censeur. (f) Τὸ μὲν οὖν τοσοῦτον ἀπιγκαλεῖν ἴσ, εἴτε πρὸς ὄχλον πεμπλεῖν. ὡς τε ταύτῃ γε πιθανότερος ὁ μυθογράφος τῷ ἀπορεῖν ἀναζητοῦντος τὸν μῦθον. *At verò tot lapidibus opus erat contra tantam multitudinem: ut hac quidem in parte fabula autor probabiliora dixerit, quam fabula reprehensor.* En 2. lieu il ajoûte que le poëte aiant dit expressément que c'étoit un coup du destin, a dû fermer la bouche à tous les censeurs, car si l'on entreprenoit de disputer sur la predestination, & sur la providence, on trouveroit bien des choses soit dans le moral soit dans le physique, qui donneroient lieu de dire, il eût mieux valu les faire d'une autre façon que de celle-ci; par exemple il eût mieux valu faire pleuvoir sur l'Egypte, que de la faire humecter par les eaux de l'Ethiopie; il eût mieux valu que Paris eût fait naufrage en allant à Lacedemone, que de soufrir qu'il en enlevât Helene, & de l'en punir ensuite au grand dommage & des Grecs & des Troiens: chose qu'Euripide attribuë à Jupiter. (g) Καὶ τὸν Πάριν εἰς τὴν Σπάρτην πλέοντα, μᾶλλον περιπεσεῖν. ἀλλὰ μὴ τὴν Ἑλένην ἁρπάσαντα, δίκας τίσαι τοῖς ἀδικηθεῖσι ὕστερον, νῦν τοσοῦτον ἀπεργάσατο φθόρον Ἑλλήνων τε βαρβάρων. ὅπερ Εὐριπίδης ἀνέπεμψεν εἰς τὸν Δία,

(d) *Voiez Strabon lib. 4. pag. m. 126.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Id. ib. pag. 127.*

(g) *Id. ib.*

Ζεὺς γάρ κακὸν μὲν Τρωσὶ πῆμα δ' Ἑλλάδι
Θέλων γενέσθαι, τὰ δ' ἐβούλευσεν πατήρ.

Et Parisem cùm Spartam peteret debuisse potiùs naufragium facere, quam rapta Helena pœnas postmodo sceleris dare, autorem tanta cladis Græcorum ac barbarorum: quam Euripides Jovi imputat.

* Jupiter malum Troibus, & cladem Græciæ
Volens contingere, ista decrevit pater.

Je croi que Strabon agissoit plus adroitement que sincerement. Il n'y a point d'aparence que Posidonius ait fondé sa raillerie sur ce qu'Hercule avoit eu besoin de tant de pierres, neanmoins parce que ses phrases pouvoient recevoir ce sens, Strabon s'en est prevalu. Mais d'ailleurs il n'a pas relevé le veritable defaut de la censure: il faloit repondre à Posidonius que si Jupiter se fût proposé simplement & en general d'assommer les Liguriens, il eût mieux valu faire tomber la pluie de pierres sur leurs têtes, qu'autour d'Hercule; mais qu'aiant voulu qu'Hercule fût l'auteur de la defaite de ces gens-là, il faloit que les pierres tombassent proche de lui & non pas sur ses ennemis. Le critique s'attachoit à une idée qui est une source inépuisable de paralogismes. Il ne consideroit pas que la destinée renferme tout à la fois & la fin & les moiens.

(A) *Et gagna quelque chose par ce moien en plusieurs rencontres.*] C'est ce qu'avoue ingenûment son ami Eichstadius. *Sponte*, dit-il (h), *ad Poësin & Musicam exercendam se dedit: à quo utroque studio etiam postea in Academiis, quoties aliquâ inopiâ laborabat, fructus non pœnitendos percepit, eoque sibi vivos bonos & homines doctos patronos atque amicos conciliavit; sicut & habuit duos alios fratres Stralsundi in Pomerania & Musicæ Instrumentali & Vocali (quorum unus Cantorem Scholæ, alter Musicum organicum in templo Nicolaitano inibi egit) celebres atque excellentes.*

(h) *Eichstad. in vita Davidis Herlicii, apud Henning. Witte memor. Medicorum decad. 1. pag. 74.*

(B) *Un Almanach qui fut extrêmement aplaudi.*] Voici les paroles d'Eichstadius: (i) *Anno 1584. primum suum Calendarium & prognosticon de mutationibus aurâ & tempestatum in hoc physicatu publicavit, quod magno hominum applausu statim exceptum fuit.* Ce bon succès l'anima à continuer, & il eut la joie de voir que ses Almanachs étoient traduits en diverses langues, & qu'ils le firent regarder comme l'ornement de la Pomeranie. (k) *Sed & prognostica annua de statu aëris, quæ jam per quatuor ac decem annos conscripserat, maximo labore, summa fide, indefessisque observationibus, in usum Pomeraniæ & regionum regnorumque adjacentium quotannis per 52. annos continuavit. Qui labor progressu annorum in tantam lucem venit, ut non tantùm à Germanis in suo idiomate expetitus, verùm etiam ab exteris in Latinam, Bohemicam, Polonicam, Danicam & denique Suecicam linguam translatus, max hinc inde in vicina climata illatus, atque* HERLICIUS *noster eam utili anniversario opere decus & ornamentum Pomeraniæ factus sit.* Il aimoit tellement ce travail, qu'une des raisons pourquoi il quitta Lubec fut qu'il espera d'avoir à Stargard le loisir qui lui étoit necessaire, afin d'achever un grand Ouvrage dont l'Astrologie devoit faire une partie considerable. (l) *Ut defatigatus istic plurimis negotiis, curis, turbis, honestum sibi otium quæreret, & DEO, suis Musis atque affinibus (m) vacare commodiùs posset, rursus valedicens Lubecæ anno 1614. cum universa sua familia rebus compositis Stargardiam Pomeranorum se contulit, ubi majore tranquillitate literariâ ad absolvendum & expoliendum opus illud magnum, quod de triplici Kalendario Ecclesiastico, Astronomico & Astrologico conscribere inceperat, sed ante (n) annum, prob dolor, in communi Civitatis Stargardensis flamma una conflagravit, se frui posse sperabat.* Voiez la remarque suivante.

(i) *Apud Witte ibid. pag. 76.*

(k) *Ibid. pag. 77.*

(l) *Ibid. p. 77. 78.*

(m) *Sa femme étoit de Stargard. Elle étoit veuve quand il l'épousa au commencement de l'année 1611. Ibid. pag. 78.*

(n) *C'est-à-dire l'an 1635.*

Digitized by Google

torat en Medecine avec beaucoup de solemnité dans cette Université l'an 1597. & au bout d'un an il accepta la charge de Physicien, qui lui fut offerte à Stargard ville de Pomeranie, d'où il se transporta à Lubec l'an 1606. pour y exercer un semblable emploi. Il y pratiqua la Medecine ‡ avec beaucoup de reputation, & neanmoins par je ne sçai quelle inconstance il abandonna cette ville l'an 1614. pour se retirer à Stargard, où il passa tout le reste de ses jours. Il mourut le 15. d'Août 1636. Il avoit souffert une perte très-fâcheuse l'année precedente; sa maison & tous ses papiers étoient peris dans l'incendie qui mit en cendres la ville de Stargard le 7. d'Octobre 1635. Sans cela (C) le public auroit vu un nombre infini d'observations astrologiques d'Herlicius; car c'étoit une science qu'il avoit fort cultivée *. Il avoit gagné de (D) l'argent à faire des horoscopes; & comme il ne manquoit pas d'esprit, il se menageoit le plus qu'il pouvoit, afin de ne pas trop (E) faire reconoître l'incertitude de son art. La prediction qu'il (F) publia contre les Turcs ne fut point suivie de l'évenement. Il se maria deux fois, & fut (G) fort malheureux dans son premier mariage. Ce fut peut-être sa faute; car on l'accusoit d'être un de ces paillards

‡ *Voiez la remarque E, à la marge, lettre f.*

* *Tiré d'une lettre de Laurent Eichstadius, insérée dans les Memoriæ Medicorum de Henninges Witte, decade 1. p. 73. & seq.*

(a) *Ibid. pag. 81.*

(b) *Ibid. pag. 80.*

(c) Et quia in sua ingravescente ætate parcere oculis, & ad plures annos eorum usum reservare volebat, haud raro à me petiit, ut sibi ad calculum geniturarum perficiendum, & aliquod breve judicium de iis ferendum subvenirem, cui lubens annui. *Ib.*

(d) Nunquam illis γνωλιακὸν suum adornare volebat, qui sine cognita nativitatis hora ad eum accedebant; malutque dignitati artis, quam pecuniæ turpique lucro consulere. *Ib.*

(e) *Id. ib.*

(f) In ampla praxi Medica vixit (*Lubecæ*) ita ut mihi aliquoties retulerit, se sæpius subobscuro mane ægros suos visitatum extra ædes pedem extulisse, & usque ad vesperam, ut numerum eorum in chartam relatum absolveret, contentiùs per plateas ambulasse, demumque tenebris obortis domum reversum esse. *Id. ib. p. 77.*

(C) *Sans cela le public auroit vu un nombre infini d'observations astrologiques.*] Afin qu'on voie l'attachement de cet homme aux details les plus menus de l'astrologie, je raporterai l'échantillon que je trouve dans sa vie. (a) *Interea suas observationes Astrologicas publici juris facere decreverat; sæpe enim ad me scripsit, quod ultra mille & ducenta collegerit Themata, quæ suo tenuio operi Calendariographico & Astrologiæ inferere, iisque veritatem aliquot Aphorismorum Astrologicorum probare nitebatur: e. g.* Quod Planetæ benefici, Jupiter & Venus conjuncti, imprimis in octava domo longam vitam & annos (*ultra* 70.) diuturnos polliceantur. *Item*, quod Fomabant, insignis stella asterismi Aquarii, in octava domo celebrem & gloriosum post mortem faciat. *Item*, quod Cauda Draconis in prima domo Cœli altero oculo careatem vel gibbosum fore minetur. *Ut complures alios taceam. At hæc cum reliqua sua instructissima Bibliotheca (cujus similem vix privatus alius tota nostra in Pomerania quoad Mathematicos, Historicos & Medicos libros possedit) in communi Stargardiensi exsidio flammis conflagrarunt.*

(D) *Il avoit gagné de l'argent à faire des horoscopes.*] Les Bohemiens & les Polonois étoient ceux qui l'avoient le mieux paié. (b) *Diversa sæpe nationes ad eum confluebant, & ob multa experimenta nominisque celebritatem judicium de suis genituris ab eo petebant Germani & exteri; præsertim Bohemi & Poloni, quorum liberalitatem præ reliquis prædicabat.* Et comme il étoit de ceux qui veulent faire vie qui dure, il (c) menageoit ses yeux afin qu'ils lui pussent être utiles dans sa vieillesse; c'est pourquoi il se faisoit soulager par son ami Eichstadius qui se mêloit d'astrologie: il lui donnoit à faire les calculs des horoscopes, & lui en demandoit son sentiment.

(E) *De ne pas trop faire reconoître l'incertitude de son art.*] Il ne vouloit jamais travailler pour ceux qui ne pouvoient pas marquer l'heure de leur nativité, & il aimoit mieux être privé de l'argent qu'il eût tiré d'eux, que de s'exposer au decri (d). Ce qu'il écrivoit à Eichstadius temoigne qu'il y alloit de bonne foi, & qu'il regardoit l'astrologie comme une science venerable, dont il faloit conserver l'honneur en dût-il coûter quelque chose. Il n'aimoit point qu'on lui demandât de quelle couleur devoient être les habits & les chevaux qui portoient bonheur. Il voioit bien qu'il risquoit à se tromper sur des questions de cette nature. Il etoit fâché contre plusieurs astrologues, qui n'usant pas de la même discretion, exposent la judiciaire au mepris & à la censure; & au fond il auroit voulu être assez riche, pour n'avoir pas besoin de gagner sa vie à ce vil metier. (e) Sobrie quoque hanc artem tractari volebat: hinc aliquando in suis literis ita ad me perscripsit: *Utinam amicis fortuna me intueretur oculis, ut sine Astrologicis gerris senectuti meæ (quæ mihi cacitatem minatur) prospicere possem, nunquam γνώμονα calculo inquirerem. Interim quando multi plura inquirunt, & scire desiderant, quam Ars nostra fert, aut patitur, aut habet, aut explicat, malo juxta conscientiam agere, quam Sanctam Uraniam nostram deturpare & velut stuprare, eique nigrum salem vel atram notam aspergere: quum alias tot superstitionibus Chaldaicis nostra Ars scateat, quas multi ex nostratibus adhuc mordicus tenent. Multi ex me scire laborant, qui colores vestimentorum & equorum fortunati sibi sint futuri? Hæc & alia monstra quæstionum sæpe albis dentibus rideo, sæpè etiam detestor. Amo enim virginitatem nostræ Artis, nec patiar eam ita nefario stupro pollui, ne Misastrologi hosce abusus in contemtum Astronomiæ nobis objicere possint.* Il est difficile de comprendre qu'un homme aussi emploié que lui dans la pratique de la medecine (f), & qui n'eut jamais d'enfans, craigne de manquer du necessaire sur ses vieux jours, à moins qu'il ne fasse des horoscopes. Cela pourroit fortifier les medisances qui coururent contre lui, & faire acroire qu'il faisoit trop de depenses en amourettes.

(F) *La prediction qu'il publia contre les Turcs.*] Le Sieur Thomasius fit une harangue à Leipsic le 15. d'Octobre 1665. en action de graces de la paix qui avoit été concluë entre l'Empereur, & la Porte. Cette paix avoit fort deplu aux Millenaires, parce qu'ils avoient predit que la fin de l'Empire Turc aprochoit. Ils fondoient leurs predictions sur quelques textes de l'Ecriture, & sur des ames de presages qu'ils tournoient à leur fantaisie (g). C'est leur methode; ils la renouvellent tous les jours. Thomasius s'étonne qu'après tant de fausses propheties qui ont été debitées sur la pretenduë prochaine ruine des Ottomans, on ne soit pas plus reservé à prophetiser. Il semble que plus il y a eu de gens qui s'y sont trompez, moins on doive craindre de s'y tromper, puis qu'enfin la parole de Dieu qui ne peut mentir, nous a promis le renversement de cette puissante Monarchie. C'est donc ce qui enhardit les nouveaux prophetes. L'Orateur ne s'arrête pas à cette raison; il croit que l'envie de se trouver sur la terre dans la possession du siecle d'or seduit ces Messieurs. *Sed fortasse curiositati huic nihil potentiorem stimulum admovet, quàm nescio cujus aurei sæculi per mille duraturi annos persuasio, ubi profligatis ab omni malore hostibus Deo dilecta cohors in otio sis suavissimo victura. Trahimur omnes beatæ his in terris vitæ cupiditate. Itaque si qua nobis eam fama polliceatur, ei sitientissimas aures adjungimus, inque omnes articulos temporis, qui favere huic affectui videntur, enixè vigilamus (h).* Après cela il represente à ses auditeurs qu'il n'y a point eu de guerre considerable dans le XVII. siecle contre les ennemis de la vraie Eglise, sans que l'on ait fait courir des predictions qui promettoient l'entiere ruine ou du Pape, ou du Turc, ou de tous les deux ensemble. On a promis la gloire de cette defaite à Frideric Roi de Boheme, puis à Gustave Adolphe, puis à Charles Gustave. (i) *Tanta victoria lauream erant qui superioris Germanici belli tempore Friderico Palatino, erant qui Gustavo Adolpho Suecorum Regi, erant qui Carolo Gustavo destinarent, cùm is Poloniam ante hos novem annos infestaret.* Ensuite il parle de nôtre David Herlicius, qui avoit promis sur la fin du XVI. siecle que le Turc seroit bientôt abîmé. (k) *Plenus talium in primis est, Davidis Herlicii; in aliis forsasse prædictionibus, quàm in hâc felicioris Astrologi, libellus, quem sub finem ævi superioris, miserè Pannoniam vexante Turcâ, vulgavit. Ibi Danielem, Apocalypsin, dictum Elia, præsagia Joannis Hilteni, Antonii Torquati Ferrariensis, Turcarum ipsorum, cursus siderum, conjunctiones planetarum, quasi in exercitum unum conscribi video, quo in animis hominum ultimo prælio cum Turcâ decidatur.*

(G) *Et fut fort malheureux dans son premier mariage.*] Dieu sçait pourquoi, dit l'historien. (l) *Anno* 1593. *honestissimam virginem* Reginam Hungers *primarii civis Primislaviensis filiam in matrimonium accepit, cum qua tamen non adeo concorditer (causam novit Deus) vixit, & sine fructu matrimonii per* 17. *annos.* Dix-sept ans pour des personnes mal mariées sont un terme un peu bien long. On ne trouve guere dans ceux qui écrivent la vie des hommes illustres l'ingenuité que l'on voit ici. Depuis que je m'occupe à cet Ouvrage, j'ai parcouru beaucoup d'éloges, & de vies d'hommes savans; mais je n'y ai lu presque jamais qu'ils vécussent mal avec leurs femmes: on assûre presque toûjours que la plus douce concorde qui puisse être souhaitée a été la benediction de leur Hymen. Les voisins savent très-souvent le contraire. Je me souviens d'une chose qui merite quelque attention. Un savant Romain (m) qui mourut l'an 1640. avoit tenu sa femme dans une si dure captivité, qu'il n'avoit sou-

(g) Noli aliis armis instructi prodierunt, qui per hos annos credi à nobis voluere, fore brevi, ut jam deletum Ottomanni darum imperium cerneremus: non levi, opinor, cum sacræ Scripturæ profanatione, quam & generis diversissimi prædictionibus sociarent, & sui cerebri somnia cogerent interpretari. *Thomasius, in Orationibus p. m. 397.*

(h) *Id. ibi pag. 399.*

(i) *Id. ib. pag. 396.*

(k) *Ibid.*

(l) *Eichstadius ubi supra pag. 76.*

(m) Il s'appelloit *Gaspar Calini.*

Digitized by Google

paillards qui font l'amour hors de leur logis. Son ami (*H*) le juſtifie mal là-deſſus. On a beaucoup de livres (*I*) de ſa façon. J'ai oublié de dire qu'il étoit bon Lutherien.

☞ HERMANT (GODEFROI) l'un des plus celebres Ecrivains du XVII. ſiecle, nâquit à Beauvais le 7. de Fevrier 1617. „ Il donna dans ſon enfance des marques d'un eſprit fort „ vif, & d'une memoire trés-heureuſe; qualitez qu'il a conſervées juſqu'à la fin de ſes jours. Il „ aprit le Latin & le Grec avec une facilité merveilleuſe, & dans un âge où les jeunes gens ſça- „ vent à peine lire & écrire. Il n'avoit que douze ans quand Meſſire Auguſtin Potier Eveſque & „ Comte de Beauvais l'envoia à Paris pour étudier la Rhetorique chez les Jeſuïtes. Aprés qu'il „ eut achevé ſon cours de Philoſophie au College de Navarre, & de Theologie en Sorbonne, „ ce bon Prelat qui l'aimoit, le fit revenir à Beauvais pour y enſeigner les Humanitez & la Rhe- „ torique. Il le renvoia à Paris en 1640. pour être Precepteur de Mr. d'Ocquerre ſon neveu. „ Cet emploi ne l'empêcha pas d'y profeſſer la Philoſophie au College de Beauvais pour être de „ la Maiſon de Sorbonne. Il eſt Bachelier en 1641. & Chanoine de l'Egliſe Cathedrale de Beau- „ vais en 1642. Juſques-là ſon merite n'avoit été conu que de ſes amis, mais les Jeſuïtes aiant „ preſenté une Requête au Roi en 1643. pour être incorporez dans l'Univerſité de Paris, Mr. „ Hermant fut choiſi pour la defendre, „ & compoſa trois ou quatre pieces qui lui aquirent beaucoup de reputation. Mr. le Camus (*A*) Evêque de Bellai l'en felicita d'une maniere qui merite

fert ni que perſonne la vît, ni qu'elle pût voir perſonne (*a*). Il ne ſoufroit pas même que le Curé de la paroiſſe vint chez lui aux fêtes de Pâque, pour prendre le compte des perſonnes qui étoient dans la maiſon, & pour faire les aſperſions d'eau benite qui ſe pratiquent à Rome. Il diſoit que le Pape paſſant par là donnoit ſa benediction au logis, & que cela ſuffiſoit; & ſi l'on vouloit faire inſtance, l'on ſe voioit menace de coups de bâton (*b*). Un jour qu'il demanda pour ſa femme la permiſſion de n'obſerver pas le Carême, le Curé de la paroiſſe repondit qu'il ne l'accorderoit pas, s'il ne voioit de ſes propres yeux en quel état étoit la malade. Le mari repliqua tout haut que le mal étoit ſitué dans la matrice: voulez-vous, ajoûta-t-il, voir le ſiege de la maladie? Nicius Erythreus étoit preſent à cette converſation. *Atque ipſemet adfui, cum in ſacrario S. Spiritus in Saxia Parocho, neganti, non aliter ſe uxori ejus poteſtatem facturum veſcendi carnibus in quadrageſima, niſi ſuis ipſe oculis, quo morbo affecta eſſet, aſpexiſſet, palam multis audientibus, dixit, Uxori meæ morbus in matrice inhæret, placet ne morbi locum aſpicere?* Chacun peut juger ſi un homme d'une telle humeur a pu vivre 45. ans avec ſa femme ſans aucune ſorte de diſpute. Cependant on le proteſte dans ſon épitaphe inſerée à la page 275. du *bibliotheca Romana* de Proſper Mandoſio. *Sed quod raro contingit cum Claudia Sebaſtiani Tiburtina uxore ſine querela conjunctiſſime vixit annis* XLV. Il ne faut ſe fier ni aux épitaphes, ni aux éloges.

(*H*) *Son ami le juſtifie mal là-deſſus.*] Quelques-uns, dit-il, aſſûrent qu'Herlicius a aimé les jeunes filles, & ſon étoile vouloit cela; mais ſi l'on en vouloit conclure que de là vinrent les troubles de ſon premier mariage, je repons pour ſa juſtification qu'il n'a eu de ſes deux femmes aucun enfant, & qu'il avoit accoutumé de dire qu'il ſemoit dans un champ ſterile; par conſequent il ne cherchoit qu'à ſe faire aimer des jeunes filles, & non pas à jouir d'elles. (*c*) *Ferunt nonnulli eum, quum ætas ferret, non abhorruiſſe à puellarum amoribus, id quod in geneſi ejus conjunctio Veneris cum Marte præ ſe ferre videtur. Quod ſi quis hinc eum fortè ſalacem, & hinc multas turbas in priore matrimonio ortas eſſe dixerit, ille ſciat, D. HERLICIUM ex utraque ſua conjuge nullos liberos vel* Herliciolum *ſuſcepiſſe, ſed illorum exortem fuiſſe, atque in ſterili agro (ut dicere ſolebat) laboraſſe, & proinde animo juvenculorum mutuo potiùs, quàm coitu captum eſſe.* Pour confirmer cette apologie on allegue Cardan, qui a prouvé par la multitude de ſes enfans qu'il étoit laſcif (*d*). Jamais il ne s'eſt vu une apologie plus chetive, car en 1. lieu Herlicius ne ſe vantoit pas de continence, ou d'aucune moderation; il ſe plaignoit ſeulement d'avoir cultivé une terre ingrate. Il avoit donc travaillé, & il l'avoüoit. Quelle concluſion voulez-vous tirer après cela de ce qu'il n'avoit point eu d'enfans? En voulez-vous conclure que s'il tâchoit de ſe faire aimer des jeunes filles, c'étoit ſeulement pour le plaiſir d'en être aimé, ſans pretendre rien davantage? Mais il n'y a point de machines qui puiſſent ſervir à tirer cette concluſion. En 2. lieu les mariages ſteriles ne ſont nullement une preuve d'une moindre incontinence: au contraire les Medecins diſent que la trop grande laſciveté eſt un des obſtacles de la conception, & que ce qui fait qu'il y a des mariages feconds la premiere année, c'eſt que les nouveaux mariez vont trop ſouvent à l'offrande; deſorte qu'avant que leurs premiers feux ſoient paſſez, la nature interrompuë & detournée ne ſauroit bien prendre ſes meſures. Liſez Ariſtote cité par Montagne. „ (*e*) Il faut (dit „ Ariſtote) toucher ſa femme prudemment & ſeve- „ rement, de peur qu'en la chatouillant trop laſcive- „ ment, le plaiſir ne la faſſe ſortir hors des gons de „ raiſon. Ce qu'il dit pour la conſcience, les Mede- „ cins le diſent pour la ſanté. Qu'un plaiſir exceſſive- „ ment chaud, voluptueux & aſſidu, altere la ſemen- „ ce & empeſche la conception. Diſent d'autre part, „ qu'à une congreſſion languiſſante, comme celle-là „ eſt de ſa nature, pour la remplir d'une juſte & fer- „ tile chaleur, il s'y faut preſenter rarement, & à no- „ tables intervalles;

„ *Quo rapiat ſitiens Venerem, interiuſque recondat.*„

Laurent Joubert fameux Medecin a deſtiné l'un des chapitres (*f*) de ſes erreurs populaires, à combattre *ceux qui ne ceſſent d'embraſſer pour avoir des enfans, & ceux qui le font peu ſouvent afin d'en avoir moins.* Le vulgaire ignorant, dit-il (*g*), *s'abuſe en deux façons contraires, contrevenant totalement à ſon intention: quand les uns fort deſireux d'avoir d'enfans, ne ceſſent d'embraſſer leurs femmes le plus qu'ils peuvent. Les autres les eſpargnent, craignans d'avoir trop de meſnage. Les premiers ſe penſent, que s'ils faillent à un coup, les autres le reparent: & il adviens tout autrement. Car ce que pourroit eſtre fait en un bon coup, peut eſtre defait au retour. Et que plus eſt, quand on y retourne ainſi ſouvent, meſmes ſans y eſtre invité de nature, la ſemence n'a loiſir d'eſtre bien elaborée & parfaite. Dont elle n'eſt feconde & prolifique, ains inutile comme d'eau.*

On a bien raiſon de dire qu'il vaut mieux ne point faire plaider ſa cauſe, que de la commettre à un mauvais Avocat. Eichſtadius merite d'être comparé à celui que le Preteur Scipion recommandoit à un plaideur. (*h*) *Ille Siculus cui Prætor Scipio patronum cauſæ dabat hoſpitem ſuum, hominem nobilem, ſed admodum ſtultum: Quæſo, inquit Prætor, adverſario meo da iſtum patronum, deinde mihi neminem dederis.*

(*I*) *On a beaucoup de livres de ſa façon.*] La plûpart ſont en Allemand: les Latins ſont ou des poëmes, ou des harangues, ou des traitez philoſophiques, & de medecine: le Sieur Witte en donne le catalogue (*i*).

(*A*) *Mr. le Camus . . . l'en felicita d'une maniere qui merite d'être raportée.*] Mr. Hermant fit quatre Ecrits en cette rencontre. 1. Les obſervations ſur la requête des Jeſuïtes. 2. La premiere apologie pour l'Univerſité. 3. Les veritez Academiques. 4. La ſeconde apologie: c'eſt une replique à la reponſe que les Jeſuïtes publierent. Son nom ne parut point à ces quatre pieces. „ Mr. le Camus Eveſque de Bellai „ ayant decouvert que Mr. Hermant en eſtoit l'autheur, „ l'alla trouver à l'hoſtel d'Albiac où il logeoit, & luy „ dit en l'embraſſant qu'il beniſſoit Dieu de ce qu'il luy „ avoit donné dans ſon aage ſi peu avancé non ſeule- „ ment tant d'eſprit & de ſcience, mais aſſez de cœur „ & de force pour ne pas craindre la haine & la ven- „ geance d'une auſſi terrible Societé que celle contre „ laquelle il avoit ecrit. Cependant tout le mal que „ les Jeſuites ont pû luy faire pendant ſa vie, s'eſt ter- „ miné à ne pas l'aymer, & à n'en parler jamais avec „ eſtime, quoy qu'il eût eſté leur diſciple. Sa modeſtie „ le mettoit à l'abri de leur plus formidable reſſenti- „ ment, & ils ne pûrent le traverſer dans la brigue des „ premieres dignitez de l'Egliſe dont ils diſpoſent, „ parce que bien loin de les rechercher, il en avoit un „ ſincere éloignement, & qu'il les a même refuſées „ quand on l'a preſſé de les prendre (*k*). „ N'avoir aucune ambition eſt fort ſouvent un très-bon aſyle.

(*a*) Uxorem adeo amplius quadraginta annos quibus cum ea vixit cuſtodiis ſuis domi ſubjectam habuit, ut mortalium nemini fas fuerit aſpicere. *Nicius Erythraus pinacoth. 1. p. 229.*

(*b*) Parochis, quibus mos eſt quotannis, Paſchalibus feriis, ſuis in parœciis capita hominum recenſere, ac ſingulorum domos aqua luſtrali conſpergere, verborum contumeliis, ac metu etiam fuſtis, ſi auſi eſſent accedere, domi ſuæ foribus abigebat, quod diceret, Pontificem Max. cum illac iter faceret, bene domui ſuæ dicere, proinde nihil opus eſſe cujuſquam ad eam rem opera. *Id. ibid.*

(*c*) *Eichſtadius ubi ſupra pag. 78.*

(*d*) Hieron. Cardanus quidem in judicio ſuæ genituræ ſe laſcivum fuiſſe multitudine procreatorum liberorum probat. *Id. ibid.*

(*e*) *Montagne, Eſſais liv. 3. chap. 5. p. m. 112.*

(*f*) *C'eſt le 6. du 2. livre.*

(*g*) *Joubert, erreurs populaires, l. 2. ch. 6. p. m. 74.*

(*h*) *Cicero de Orat. lib. 2.*

(*i*) *Ubi ſupra p. 87.*

(*k*) *Tiré d'un memoire communiqué au Libraire.*

Digitized by Google

merite d'être raportée. Il lui repreſenta le reſſentiment des Jeſuïtes, mais comme Mr. Hermant a vêcu ſans ambition, il ne leur a point donné lieu d'exercer à ſon prejudice leur grand credit. „ Il eſt fait Prieur de Sorbonne en 1644. Licentié & Recteur en 1646. Ce fut dans la 2. „ année de ſon Rectorat qu'il arriva une de ces conjonctures fortuites qui ébloüiſſent quelques „ perſonnes (B) ſur la vanité de l'aſtrologie judiciaire, & les empêchent de la condamner ab- „ ſolument. „ Je donnerai une (C) liſte exacte des Ouvrages qu'il a publiez, & je dirai quelque

(d) *Gazette de Paris du 14. de Mars 1633.*

(e) *Journal des Savans du 19. de Janvier 1665. dans l'extrait du livre* de divina Pſalmodia.

(f) *Cela n'eſt pas vrai: il y avoit long tems que Demſter avoit fait cela dans ſes additions aux antiquitez Romaines de Roſin. Voiez auſſi une ſemblable choſe dans Nicolas Vignier au theatre de l'Antechriſt, édit. de Geneve 1613, in 8.*

(g) *Balzac, extrait d'une lettre à Mr. le Marquis de Montauſier, on le trouve à la fin de ſes lettres à Mr. Conrart pag. 416. édit. de Holl. 1659.*

(h) *Lorenzo Carſſo a mis l'éloge de pluſieurs Proteſtans (entre autres de Guſtave Adolphe, & de Saumaiſe) parmi les éloges des grans Capitaines & des ſavans qu'il a publiez en Italie.*

(i) *Tiré du memoire cité ci-deſſus.*

(B) *Qui ébloüiſſent quelques perſonnes ſur la vanité de l'aſtrologie.*] Voici les paroles du memoire qui nous a été communiqué. (a) *Marcellus profeſſeur en Rhetorique au College de Liſieux, avoit compoſé en Latin l'Eloge de Mr. le Mareſchal de Gaſſion mort d'un coup de mouſquet qu'il avoit receu au ſiege de Lens, & eſtoit preſt de le reciter au public, quand un vieux Docteur qui faiſoit ſon occupation principale de lire toutes les affiches, ſurpris d'y voir celle qui marquoit la harangue de Marcellus pour les deux heures apres midi, courut s'en plaindre à Mr. Hermant, & luy repreſentant qu'il ne falloit pas ſouffrir qu'on feſt dans une Univerſité Catholique l'oraiſon funebre d'un homme mort dans la R. P. R. le pria d'indiquer une aſſemblée pour en decider. Mr. Hermant n'ayant pû la luy refuſer, il y fut reſolu à la pluralité des voix, qu'on iroit ſur le champ deffendre à Marcellus de prononcer le panegyrique de Mr. de Gaſſion; & les Aſtrologues en triompherent, faiſant obſerver à tout le monde que dans l'Almanach du celebre Larrivey, entre les predictions de ce mois-là même, il y avoit écrit en gros caracteres,* LATIN PERDU. Pour faire mieux conoître les circonſtances de la defenſe qui fut faite au panegyriſte du Marechal de Gaſſion, je raporte ici un paſſage de du Boulai. (b) *M. Guill. Marcel Profeſſeur en Rhetorique au College de Liſieux ayant fait afficher qu'il feroit l'Oraiſon Funebre du Mareſchal de Gaſſion, le Recteur luy fit defenſe de le faire, par ce que ledit Gaſſion eſtoit mort Huguenot. Dont M. Jacques Deſpetiers Principal dudit College eſtant allé avec ledit Marcel, ſe plaindre à M. le Chancelier de France, ils furent renvoyez à la Sentence du Recteur. L'Acte tiré des Regiſtres de la Nation d'Allemagne en fait foy.* „ 22. Decemb. „ (*an* 1647.) Ampl. D. *Rector habitis Comitiis ex conſilio DD. Decanorum & 4. Procuratorum prohibuit D.* „ *Guill. Marcel eloquentiæ Profeſſorem in Collegio Lexovæo* declamare laudes & præconia demortui Mare- „ ſchalli nomine Gaſſion, *quod prolixo programmate publico notum fecerat omnibus Studioſis, ſed quia res erat peſſimi exempli & contra Religionem laudare hominem in hareſi mortuum, noluit Academia acquieſcere inſtantiſſimis precibus D. Marcelli neque D. Deſpetiers Gymnaſiarchæ Lexovæi, qui provocarunt ad D. Seguier Franciæ Cancellarium, qui eos auditos ad Ampl. D. Rectorem hujus rei Judicem remiſit. Et ſic ſilentium illis impoſitum eſt.* „

(a) *Ibid.*

(b) *Ceſar Egaſſe du Boulai, remarques ſur la dignité, preſeance &c. du Recteur de l'Univerſité de Paris pag. 91.*

RECUEILS concernant les ſcrupules de l'Egliſe Romaine touchant l'éloge des heretiques.

Combien de reflexions pourroit-on faire ſur cet eſprit de politique, ou de fauſſe devotion qui porte l'Egliſe Romaine à refuſer aux heretiques les loüanges qui leur ſont duës? Mais laiſſant à part les reflexions, je ne m'attache qu'à quelques faits, & je commence par un paſſage des Nouvelles de la Republique des lettres, tiré de l'extrait du livre de Daniel Francus *de Papiſtarum indicibus librorum prohibitorum & expurgandorum.* „ (c) Il rapporte la tablature que l'on preſcrit aux In- „ quiſiteurs, où l'on voit entre autres choſes un or- „ dre d'effacer ſans remiſſion toutes les loüanges don- „ nées à un Hérétique. Voilà de ces choſes qu'il faut „ voir de ſes propres yeux afin de les croire, car ſans „ cela on ne s'imagineroit jamais que la Religion fût „ capable de donner un tel tour à nôtre eſprit. Bel- „ larmin étoit tellement perſuadé qu'il entroit dans le „ caractére d'un Orthodoxe de ne loüer jamais un He- „ rétique que l'Auteur lui fait la guerre d'avoir dit po- „ ſitivement (1) *qu'on ne trouve pas que jamais les Catholiques ayent loüé la doctrine ou la vie de ces Hérétiques.* „ On fait voir pourtant à Bellarmin par les éloges que „ Cochleus, Eneas Sylvius, Pogge Florentin, le Je- „ ſuite Clavius, M. de l'Aubeſpine Evêque d'Orleans, „ & Caramuël ont donnez à des Hérétiques que ſa pier- „ re de touche n'eſt pas trop ſeure. On ne laiſſe pas „ de connoître par là quel eſt le genie de l'Inquiſition. „ C'eſt quelque choſe de fort particulier, car Meſſieurs „ les Inquiſiteurs veulent que l'on efface des livres les „ Préfaces, les Epitres Dédicatoires & généralement „ tout ce qui peut faire honneur à des perſonnes ſepa- „ rées de la Communion Romaine, ſans en excepter „ les Princes. De là vient que les Indices Expurgatoi- „ res ordonnent que ſi quelque Hiſtorien a dit, *un tel „ jour eſt né Chriſtophle illuſtre Duc de Wirtemberg, praeclarus Dux Wurtenbergenſis*, on efface le terme *d'illuſtre, præclarus*, qui eſt néanmoins de ſi peu de con- „ ſequence qu'on le donne en Latin au moindre Eco- „ lier. Ils ordonnent auſſi que toutes les Lettres Ca- „ pitales qu'on met au devant des noms propres pour „ ſignifier qu'un Hérétique eſt qualifié *Docteur, Mon- „ ſieur, Théologien célebre, vir clariſſimus, vir reveren- „ dus* ſoient effacées inceſſamment. Le Jeſuite Sera- „ rius ſoûtient dans ſon *Minerval* que les loüanges d'un „ Hérétique dans le livre d'un Catholique ſont en abo- „ mination à Dieu, comme ces offrandes abominables „ dont il eſt fait mention au Chap. 23. du Deuteronome v. 18. „ J'ai lu dans une Gazette de Paris qu'en 1633. le maître du Sacré Palais publia dans Rome (d) une *defenſe de garder aucune proſe, poëſie, image, figure ou medaille faite en la memoire* de Guſtave Adolphe Roi de Suede. Mr. Sallo donnant l'extrait d'un Ouvrage du Pere Bona, ſe ſert d'une reflexion que vous allez lire. *Cet Auteur*, dit-il (e), *eſt le (f) premier qui ait donné le catalogue des Auteurs qu'il cite avec un jugement ſur chacun en particulier. Il y a dans cette critique des choſes aſſez curieuſes. Au reſte il ne faut pas trouver étrange que ce bon Pere parle ſi mal dans cette critique des Auteurs etorodoxes, meſme dans les choſes où il ne s'agit point de la foi, parce qu'il a écrit à Rome, où c'eſt un crime que de trouver bon le livre d'un Heretique.* Joignons à cela ces paroles de Balzac: „ (g) Madame de Saumaiſe m'avoit fait prier par Mon- „ ſieur Conrart, de vouloir donner quelques lignes à „ la memoire de M. ſon Mary, pour les faire graver „ ſur ſon tombeau. Mais je n'avois garde de luy rien „ promettre, en un eſtat où je ne pouvois rien tenir, „ & dans des maux, qui ne me donnant point de re- „ laſche, ne laiſſent point de lieu aux penſées Poëti- „ ques. Outre que les ſepultures, & tout ce qui re- „ garde les devoirs funébres, appartenant à la Reli- „ gion; il me ſembla que l'Epitaphe d'un Huguenot, „ ne pouvoit eſtre compoſé par un Catholique. Je „ dis un Epitaphe, comme celuy-cy; qui doit eſtre „ mis dans un Temple; qui doit eſtre écrit en Sti- „ le Chreſtien; & dans lequel il ſeroit difficile de ne „ laiſſer pas entendre, par quelque mot favorable- „ ment expliqué, que le deffunt eſt paſſé de cette vie „ à une meilleure. Or vous ſavez, Monſeigneur, que „ ces termes ſont criminels en noſtre Egliſe, & qu'ils „ ont eſté condamnez à Rome, dans les Ecrits des „ plus Grans-perſonnages de noſtre temps. „

Notez que cette maxime de Rome n'eſt pas toûjours obſervée; car ſi vous conſultez Jaques Laurent au 2. & au 6. chapitre du *prodiga Jeſuitarum liberalitas*, vous y trouverez des loüanges données par des Auteurs Catholiques aux bonnes mœurs, & à la ſcience des heterodoxes. Voiez la marge (h).

(C) *Une liſte exacte des Ouvrages qu'il a publiez.*] Je la nomme ainſi ſans ſcrupule, parce que je la tirerai du memoire qui nous a eté communiqué. *Il mit au jour en 1644. l'Apologie de Mr. Arnaud ſon ami, contre un libelle du P. Nouet intitulé,* remarques judicieuſes ſur le livre de la frequente Communion. Il écrivit *en 1651. ſous le nom de St. Julien contre les viſions de Labadie Jeſuite renegat; & ſous celui de* Hieronymus ab Angelo Forti *trois lettres Latines à Mr. de Saintebeuve, contre Mr. des Marets Miniſtre de Groningue, qui avoit tiré quelque avantage d'un Catechiſme de la grace imprimé par l'ordre d'un pieux Evêque. Il donna la vie de St. Chryſoſtome en 1664. celle de St. Athanaſe en 1671. les aſcetiques de St. Baſile en 1673. la vie de St. Baſile & de St. Gregoire de Nazianze en 1674. Il donna des entretiens ſpirituels ſur St. Matthieu en 1690. Depuis ſa mort on a fait imprimer ſes entretiens ſpirituels ſur St. Marc, & un petit traité du ſilence. Une perſonne de qualité l'ayant prié de luy donner les extraits qu'il avoit faits des Conciles, il les confia à un Eſcrivain infidelle qui en retint une copie, & les a fait imprimer à l'Iſle en 1693. avec ce titre,* Clavis diſciplinæ Eccleſiaſticæ, ſeu Index univerſalis totius juris Eccleſiaſtici. *On les y voit deshonorez par des additions tres indignes de Mr. Hermant, & qui pouroient faire tort à ſa memoire, ſi le public n'eſtoit adverti qu'elles ne ſont pas de luy, ſur tout la Collection des Lettres fauſſement attribuées à nos premiers Papes. Dieu veuille que nous puiſſions voir un jour ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique & Seculiere de Beauvais & du Beauvaiſis, & qu'elle ne periſſe pas entre les mains de ceux qui s'en ſont emparez au prejudice d'un de ſes amys auquel il l'avoit confiée, en le chargeant par ſon teſtament du ſoin de la faire imprimer (i).*

(c) *Nouvelles de la Republ. des lettres, Juillet 1685. art. 2. p. 776. & ſuiv.*

(1) *De notis Eccleſ. c. 16. art. 1.*

Digitized by Google

que chose de son diferent avec le Pere (D) Maimbourg. Il mourut de mort subite à Paris dans une ruë le onziéme de Juillet 1690. comme on le verra dans son épitaphe. Je la raporterai toute entiere (E) quoi qu'elle n'ait pas été mise sur son tombeau, ses ennemis aiant eu assez de malignité & assez d'autorité pour l'empêcher β.

β *Tiré d'un memoire communiqué au libraire.*

HERMESIANAX, poëte élegiaque, nâtif de Colophon, fut honoré d'une statuë † dans sa patrie. Voiez les remarques de l'article LEONTIUM.

† *Pausanias in Eliacis* (& non pas Iliacis, *comme on lit dans Voſſius* de histor. Græc. pag. 374.) *sive l. 6. p. 194.*

HERMIAS, philosophe d'Alexandrie au V. siecle, étudia avec Proclus sous Syrianus. Il eut deux fils, Ammonius & Heliodore, qui furent de sa profession, & dont le premier devint beaucoup plus celebre que le dernier. Hermias étoit un fort honnête homme, d'un naturel doux & simple. Il étoit aussi laborieux qu'on le puisse être; mais son genie étoit mediocre, & n'inventoit pas les fortes preuves dont on a besoin en philosophant. Sa memoire étoit admirable; il recitoit à merveilles les leçons de son professeur, & ce qu'il avoit trouvé dans les livres: c'étoit son fort; car s'il s'agissoit de resoudre les objections, & les doutes d'un disputeur, il faisoit bientôt paroître son foible. Sa (Z) morale étoit merveilleuse. On dit qu'il n'aprouvoit point que l'on emploiât auprès des enfans, ces termes diminutifs & de mignardise dont se servent les meres & les nourrices, & qu'il * gronda bien sa femme pour ce sujet γ.

* ὁ δὲ ἀκούσας ἡσυχάσειεν, καὶ ἐπιλύσας τὸ ἐπιτιμητὸν τῶν ὀνομάτων ἐπανορθοῖτο. Pater audiens conquestus est, & increpuit hanc puerilem diminutionem. *Photius ubi infra.*

γ *Tiré de Photius dans l'extrait de Damascius p. m. 1044.*

☞ HEROLD (BASILE JEAN) nâquit à Hoechstad ‡ sur le Danube dans la Suaube l'an 1511. Il s'apliqua bien aux lettres, & il s'en alla à Bâle l'an 1539. où il étudia tout à la fois la Theologie & l'histoire. Il s'y maria & il fut donné pour Ministre à un village du Canton: mais comme les libraires l'avoient trouvé propre à leur service, ils le firent revenir à Bâle l'an 1546. Son attachement à leur preparer des Ouvrages fut incroiable, & ce fut pour reconoître ses longs travaux que le Magistrat de Bâle l'honora de la bourgeoisie l'an 1556. Depuis ce tems-là il prit le prenom de *Basilius*. Il étoit encore en vie l'an 1566 †. Je donnerai le titre de la (A) plupart de ses

‡ *De la vient qu'il se surnomme* Acropolita *dans son* Philopseudes.

† *Tiré de Martin Hanckius de scriptoribus rerum Romanarum tom. 2. pag. 142.*

(D) *De son diferent avec le Pere Maimbourg.*] Ce Jesuite „apres avoir recueilli dans son histoire de l'Arianisme tout ce qu'il y avoit de curieux & de beau „ dans la vie de St. Athanase, crut qu'il n'avoit qu'à „ en decrier l'Autheur par une preface maligne, pour „ desguiser les larcins qu'il luy avoit faits, & qu'on ne „ s'imagineroit jamais qu'il eut daigné rien tirer d'un „ livre dont il parloit avec un si grand mepris. Il blâme Mr. Hermant 1. d'avoir rapporté les passages des „ Autheurs. 2. D'avoir donné à la fin de son Ouvrage des eclaircissements sur les points les plus difficiles. 3. D'avoir dit qu'il est malaisé de sçavoir rien „ davantage touchant l'ordre de la seance du Concile „ de Nicee, sinon que la simplicité, la modestie & la „ civilité le regloit, & que les convenances qu'on alleguoit au contraire sur ce sujet, ne sont pas des „ raisons tout à fait solides, ny de fortes decisions. „ Mr. Hermant faisant imprimer en 1674. la vie de „ St. Basile, & de St. Gregoire de Nazianze, apres „ s'estre justifié dans la preface contre les trois griefs „ du P. Meimbourg, acheve ainsi sa replique. Mais „ on me reproche peut-estre desja que je m'arreste trop „ long tems à repousser une accusation qui n'a aucun „ fondement solide, & dans la verité j'aurois pu la „ negliger entierement. Car il est certain qu'un Autheur s'attire l'indignation de toutes les personnes „ equitables, quand apres avoir profité du travail des „ aultres, & s'estre enrichi & paré de leurs despouilles, toute sa reconnoissance se termine à leur dire „ des injures. C'est ce qui me dispense de repondre „ dans le detail à celuy qui a jugé à propos d'en user „ ainsi avec moy, & il me suffit qu'il n'y a rien qui „ soit plus universellement reconnu de tout le monde, „ que cette maxime des Canonistes qui ordonne avant „ toutes choses de faire restitution à ceux que l'on a „ despouillez, *spoliatus ante omnia restituendus.* Je dois „ faire un meilleur usage de mon tems que d'examiner ses fautes, qui sont peut-estre en plus grand nombre qu'il ne pense. Ce qu'il a repris dans mon histoire de St. Athanase subsiste par la force invincible de la verité, sans qu'il soit besoin que j'en apporte de nouvelles preuves &c. (a).„

(a) *Tiré du memoire cité ci-dessus.*

(E) *Je raporterai* son épitaphe, *quoi qu'elle n'ait pas été mise sur son tombeau,*] Emploions les propres paroles du memoire qu'on a cité. „ (b) Un Chanoine „ de ses parens lui avoit fait une epitaphe, & le Chapitre l'avoit approuvée; mais quelque faux frere en „ ayant donné advis aux Jesuites, ils la firent supprimer par un ordre de la Cour, dans le tems même „ qu'à la veuë de tout Paris, & à la honte de l'Eglise „ on profanoit une chappelle entiere par le Mausolée „ de Lulli. . . . . Voicy l'Epitaphe qu'on luy avoit „ destinée.

(b) *Ibid.*

„ *Heic resurrectionem expectat*
„ GODEFRIDUS HERMANT BELLOVACUS
„ *Eruditione clarus, fama celebris, virtute præstantior,*
„ *Rector quondam Academiæ Parisiensis*
„ *strenuusque defensor,*
„ *Doctor & Socius Sorbonicus,*
„ *Hujus Ecclesiæ Canonicus,*
„ *Amans disciplinæ si quis unquam sanctioris*
„ *Excelsi vir ingenii, stupendæ doctrinæ, facundiæ mirabilis*
„ *Debebantur majora.*
„ *Oblata recusavit modestiâ singulari.*
„ *Impendit*
„ *Doctis elucidata illustrium Patrum gesta,*
„ *Piis Sacras in Matthæum & Marcum exercitationes,*
„ *Civibus urbis hujus & Diœcesis historiam,*
„ *Omnibus seipsum, verbo, conversatione, charitate.*
„ *Super impendit*
„ *Egenis sua omnia*
„ *Repentinâ morte erepatus non improvisâ*
„ *Parisiis ictu sanguinis examinatus vitâ publicâ*
A. R. S. MDCXC. XI. Julii. Æt. LXXIII.
„ *Ad sacelli hujus cancellos tumulum designavit sibi*
„ *Dignum cum Ambrosio ratus requiescere sacerdotem*
„ *ubi offerre consueverat.* „

(Z) *Sa morale étoit merveilleuse.*] On en peut juger par les maximes sur lesquelles il se regloit dans les achats. Il soutenoit qu'il ne faloit point se prevaloir de l'ignorance du vendeur, mais qu'il le faloit avertir du juste prix de la marchandise, quand il ne le sçavoit pas. Ceux qui en usoient autrement étoient, selon lui, coupables d'une très-grande injustice. Ils ne deroboient pas à la maniere des voleurs de grands chemins & au peril de leur vie, mais ils fraudoient la loi, & ils corrompoient la justice. Il n'aprouvoit point l'axiôme *volenti non fit injuria.* Il pretendoit qu'outre les injures qui se font par violence, il y en a que l'on fait sans contrevenir à la volonté de ceux à qui l'on fait tort. Il pratiquoit cette belle theorie, car un jour s'étant aperçu qu'un homme qui lui vendoit un livre ne le mettoit pas au juste prix, il l'en avertit, & lui en paia plus que l'on n'en demandoit; il fit la même chose en plusieurs autres rencontres (c), & toutes les fois que l'occasion s'en presenta (d). Peut-on rien voir de plus digne d'un philosophe? Les Chretiens qui en font autant sont bien rares. *Rara avis in terris, nigroque simillima cygno* (e).

(c) Καὶ ἐκ ἄπαξ τὸ διαπεπραγμένον τοῦτο, ἐπὶ πᾶσι δὲ ἄλλοις ὡσὶ τὰς ἐπιστροφὰς ἀλλὰ καὶ πολλάκις, ὅσάκις συνίσασιν ἀγνοοῦντι τὸ ἐπιβάλλον τὸ δίκαιον τίμημα ἐπιδιδοῦσα. Nec semel hanc justitiam; cujus nullam alii rationem habent, verum etiam sæpius quoties venditorem debitum pretium ignorare contigisset ostendit. *Photius ex Damascio, Biblioth. pag. 1044.*

(d) *Tiré de Photius ib.*

(e) *Juven. Sat. 6. v. 164.*

(A) *Le titre de la plupart de ses livres.*] J'ai parlé ailleurs (f) de son *Philopseudes, sive declamatio pro Des. Erasmo Rot. contra dialogum famosum anonymi cujusdam medici.* Cet écrit fut imprimé à (g) Bâle l'an 1541. Ses six livres *belli sacri historiæ continuatæ*, furent imprimez avec Guillaume de Tyr *in folio* l'an 1560. Ils commencent à l'an 1185. & finissent à l'an 1521. Ses *leges antiquæ Germanorum* furent imprimées à Bâle l'an 1557. comme aussi son *princeps juventutis sive panegyricus Ferdinando Archiduci Austriæ dicatus, cum historiola Turcici belli anno 1556. gesti.* Il traduisit en Allemand plusieurs Ouvrages, dont vous trouverez les titres dans l'épitome de la bibliotheque de Gesner. Sa *Pannonia Chronologia* accompagne pour l'ordinaire les decades de Bonfinius. Son traité *de Germania veteris vera quam primam vocant locis antiquissimis; item de Romanorum in Rhætia littorali stationibus, & hinc ortorum ibidem vicorum atque municipiorum hodie superstitum originibus*, a été inseré au 1. volume de Simon Schardius *de scriptoribus rerum Ger-*

(f) *Dans la remarque C de l'article d'Erasme.*

(g) *Gesnerus in biblioth. fol. 425. verſo.*

Digitized by Google

ſes livres. Lezana Annaliſte des Carmes a fait une faute (B) bien groſſiere en parlant de cet Auteur. Konig a fait deux Ecrivains de Jean Herold, & de Baſile Jean Herold. Il ne ſaloit pas les diſtinguer l'un de l'autre. Il y avoit au XV. ſiecle un Dominicain nommé Jean HEROLDUS Allemand de nation. C'étoit un habile Theologien, & un fort bon Sermonaire. Il compoſa pluſieurs livres qui ont été imprimez en divers lieux. On publia à Maience une édition de ſes œuvres l'an 1612. en 3. volumes *in* 4. †

HERWART (JEAN GEORGE) Chancelier de Baviere vers le commencement du XVII. ſiecle, ſe rendit fameux par l'apologie qu'il compoſa pour l'Empereur Louis de Baviere, contre les menſonges de Bzovius, dont il critiqua auſſi pluſieurs autres fautes. Scaliger ‡ le tenoit pour un mauvais Chronologue.

Nôtre Herwart étoit iſſu d'une famille originaire d'Augsbourg, & patricienne. Je donnerai le titre (Z) d'un Ouvrage Chronologique qu'il compoſa, & celui d'un livre qui fut publié par ſon fils, & qui contient une opinion fort particuliere touchant les premieres divinitez du Paganiſme, car l'Auteur ſoutient que les vents, l'aiguille aimantée &c. ont été les premiers Dieux des Egyptiens, & qu'on les adoroit ſous des noms myſterieux. Une branche de la famille Herwart tranſplantée à Paris y tient un rang conſiderable *.

HESHUSIUS (TILEMANNUS) Theologien de la Confeſſion d'Augsbourg, né à Weſel (A) l'an 1526. fit extrêmement parler de lui par ſon humeur remuante & impetueuſe. Il étoit encore fort jeune lors qu'on lui donna deux charges conſiderables dans Heidelberg, celle de profeſſeur en Theologie, & celle de predicateur au Temple du St. Eſprit. Il ne les exerça point ſans beaucoup de troubles; car il s'éleva une violente querelle entre lui & Guillaume Clebitius, ſur le dogme de l'Euchariſtie. L'Electeur Palatin Frideric III. s'étant perſuadé que le ſuffrage de Melanchthon ſeroit de grand poids pour terminer ce different, le conſulta ſur cette matiere. Sa reponſe irrita Heshuſius, qui ne vouloit rien demordre des ſentimens de Luther; & comme il n'y avoit (B) nulle aparence de voir ceſſer les injures entre les parties, pendant qu'il demeureroit à Heidelberg, il reçut ordre d'en ſortir. Il s'en alla en Saxe, & publia quelques écrits contentieux dans l'Academie d'Iéne. Aiant été appellé en Pruſſe, il enſeigna la Theologie dans Konigsberg, juſques à ce qu'on le chaſſât l'an 1577. avec les Miniſtres de ſa faction. Il s'étoit brouillé furieuſement ‡ avec Wigandus, ſur des controverſes (C) de peu d'importance.

Il

† *Voiez Mr. Cave ſcriptor. eccleſ. hiſtor. literar. part. 2. pag. 314. 315. edit. Genev. 1699.*

‡ *Voiez le Scaligerana au mot* Chancelier, *pag. m. 48.*

* *Mr. Bachelier Des-Mareſts (de quo ſupra pag. 1146. lettre g) m'a indiqué preſque tout ce que je dis dans cette addition tant à l'égard du texte, qu'à l'égard du commentaire.*

‡ Ingens inter ipſum & Wigandum diſſidium fuit exortum propter *abſtracti* uſum. *Melch. Adam. in vit. Theol. pag.* 622.

(a) *Voiez Zeiller de Hiſtoricis parte* 2. *pag.* 74.

(b) *Geſner ubi ſupra en raporté un morceau.*

(c) *A Bâle l'an* 1555.

(d) *A Bâle l'an* 1556.

(e) *Voiez Daniel Papeproch reſponſ. ad exhibit. errorum pag.* 153.

(f) *Papebroch. in Synopſi quaſt. curioſarum artic.* 24. *pag.* 43.

Germanicarum. Chriſtophle Lehman (a) l'a critiqué dans le 1. livre de ſa Chronique de Spire; mais on a fait une apologie pour Heroldus. On pourra conoître combien celui-ci étoit laborieux, ſi l'on conſulte la preface (b) qu'il a miſe au premier tome des threſors d'Eugyppius. Il y promet un recueil de ſtratagémes, & je voi dans l'epitome de Geſner, qu'il en a donné au public ſix Chiliades. Il fit une oraiſon funebre de l'Empereur Ferdinand, qui fut imprimée à Francfort l'an 1564. Il ne faut pas oublier qu'il publia (c) les écrits de 76. Auteurs ſous le titre d'*Orthodoxographi*, & une (d) *Hereſeologia ſeu Syntagma veterum Theologorum tam Gracorum quam Latinorum numero* 18. *qui graſſatas in Eccleſia hareſes confutarunt, & precipua Theologia capita tractarunt.*

(B) *Une faute bien groſſiere.*] Il dit ſous l'année 1159. que St. Antonin a eu tort de raporter mot-à-mot un paſſage de Jean Heroldus ſans le refuter. Ce paſſage contient une deſcription du premier habit des Carmes. Le Jeſuite Papebroch a relevé cette bevue en diſant que St. Antonin eſt anterieur d'un ſiecle à Jean Heroldus; car, ajoûte-t-il, St. Antonin deceda l'an 1459. & le *princeps juventutis* qu'Herold dedia à l'Archiduc Ferdinand fut imprimé l'an 1557 (e). La diference n'eſt pas tout-à-fait d'un ſiecle: nous avons des livres d'Heroldus imprimez l'an 1540. mais neanmoins Lezana s'eſt fort abuſé. Voici une queſtion que ce Jeſuite a propoſée à un Carme qui a écrit contre lui: (f) *An Joannes Heroldus Hochſtettenſis, continuator belli ſacri, cujus Continuationis ſingulos libros Catholicis Prelatis dedicavit, ſemper cum laude etiam de religioſis mendicantibus locutus, ſed in ſolis Carmelitis explodens enormem quem fingebant ſeſe in Syria habuiſſe, monaſteriorum ac Fratrum numerum; an, inquam Heroldus iſte indignus ſit qui citetur, tanquam inſeſtiſſimus ſedis Apoſtolice hoſtis: eſto juvenis ſub nomine Heroldi Acropolitani, ſcripſerit Apologiam pro Eraſmo, inter prohibitos relatam.*

(Z) *Le titre d'un Ouvrage chronologique qu'il compoſa, & celui d'un livre qui fut publié par ſon fils.*] *Chronologia nova, vera, & ad calculum aſtronomicum revocata*, à Munich 1612. in 4. *pars prima.* On imprima l'autre partie l'an 1626. *Pars altera qua eſt Chronologicorum ſeu emendata temporum rationis, adverſus incredibiles aliorum errores, in* 4. Vous allez voir le nom de baptême de ſon fils dans le titre que je me ſuis engagé à raporter: *Admiranda Ethnica Theologia myſteria propalata, ubi lapidem magnetem antiquiſſimis paſſim nationibus pro Deo cultum, & artem qua navigationes magnetica per univerſum orbem inſtituerentur à veterum ſacerdotibus ſub involucris deorum dearumque, & aliarum perinde fabularum cortice ſummo ſtudio occultatam eſſe noviter commonſtratur. Acceſſit exacta temporum ratio adverſus incredibiles Chronologia vulgaris errores. Opus diu deſideratum. Jo. Fridericus Herwart ab Hohenburg in Schwindeck S.E. Bavaria &c. à Conſiliis ex incompletis optimi parentis P. M. eruit monumentis, atque ad finem perduxit*, à Munich 1626. in 4. Il y a beaucoup d'érudition dans ce livre: on y voit au devant une table intitulée *tabula nautica & hieroglyphica deſcriptionis totius mundi vetuſtiſſima, qua Theologiam Chaldeorum Babylonis, Itogrammateon Ægypti, & Orphei Phrygis, nec non Magia, Sophiaque Zoroaſtris & Magorum Perſidis oſtendit originem.* Le ſilence de Voſſius, par raport aux livres dont je viens de faire mention, eſt digne d'étonnement. Ce ſavant homme n'en parle ni dans ſon recueil des Chronologues, ni dans ſon gros Ouvrage de l'origine de l'idolatrie, où il a ramaſſé quantité de choſes qui concernent l'aimant, & où il n'a pas oublié de dire que les vents furent honorez comme des Dieux. Auroit-il entierement ignoré qu'Herwart le pere, & Herwart le fils fuſſent Auteurs? Cela ſeroit admirable dans un homme qui avoit tant de lecture. Auroit-il negligé de les citer quoi qu'il conût leurs Ouvrages? Cela ne ſeroit pas moins étonnant dans un Auteur qui étoit ſi diſpoſé à faire paroître ſa lecture.

(A) *Né à Weſel.*] Selon Moreri il nâquit à *Ober Weſel ſur le Rhin dans le Dioceſe de Treve.* Mais Quenſtedt (g) qui dit que ce fut à Weſel au pais de Cleves, me ſemble plus digne de foi.

(B) *Nulle aparence de voir ceſſer les injures.*] La reponſe de Melanchthon fut compoſée l'an 1559. on la publia après ſa mort ſans avoir égard à ſon intention (h). Heshuſius s'emporta furieuſement contre lui, & oublia tout le reſpect qu'il devoit à ce grand maître. (i) *Heshuſius itaque cum Lutheri de cœna ſacra ſententiam mordicùs retineret ac propugnaret: à principe Electore, ut finis eſſet conviciorum & injectationum in ſua urbe, dimiſſus offenſuſque vehementer judicio Melanchthonis de ſe, acerbè reſpondit, ac ne mortuo quidem & benè merito præceptori pepercit.* Calvin lui reproche cet emportement contre Melanchthon. *Puliſper expendant lectores*, dit-il (k), *quam atrociter Philippum Melanchthonem ſuum præceptorem cujus memoriam ſanctè revereri debuerat ſugillet ac laceret. . . . . Probroſis elogiis Philippum ita digito monſtrat, ut videri poſſit data opera materiam ejus traducendi in ſcribendo libro captaſſe.*

(C) *Sur des controverſes de peu d'importance.*] Voici l'origine de cette querelle. Heshuſius dans un livre (l) contre Theodore de Beze avança que la chair de JESUS-CHRIST *in abſtracto* eſt adorable: (m) *Non ſolum in concreto dici debere, filium Dei eſſe adorandum, omni-*

(g) *Quenſtedt, de patriis viror. illuſtr. pag.* 208.

(h) Publice poſt mortem auctoris, contraque voluntatem ejus editum exſtat in conſil. Th. part. 2. pag. 378. *Melch. Adam. in vitis Theol. pag.* 622.

(i) *Id. ib.*

(k) *Calvin. in dilucidâ explicat. ſanæ doctrina de vera participatione, pag.* 840. *tractat. Theolog.*

(l) Intitulé, Aſſertio contra Bezianam exegeſin Sacramentorum.

(m) *Micralius, ſyntagm. Hiſt. eccleſ. pag. m.* 867.

Digitized by Google

Il se retira à Lubec avec sa famille, & puis à Helmstad, où il fut fait professeur en Theologie. Il y mourut le 25. de Septembre 1588. Il combatit fortement le dogme (D) de l'Ubiquité, dans la conference de Quedlenbourg l'an 1583. Melchior Adam de qui j'emprunte ce qu'on vient de lire, a été fort sec (E) sur le recit des avantures de ce personnage. Je conseille à ceux qui les voudront voir plus étenduës, de consulter la vie d'Heshusius composée par son gendre. Heshusius fut exilé (F) jusqu'à quatre fois, & donna bon ordre, s'il en faut croire Calvin *, que cela ne lui causât aucun dommage. Il est Auteur (G) de plusieurs livres. Ceux qui nous parlent de la secte (H) des Heshusiens, & qui lui imputent la doctrine d'Arius, meritent le dernier mepris. Mr. Moreri n'a pas laissé de les copier.

* *Voiez la remarque F.*

☞ HIE-

omnipotentem & vivificum, sed etiam in abstracto carnem Christi esse adorandam: quia majestas adorationis sit carni communicata. On s'éleva contre lui, & l'on pretendit qu'il enseignoit que la chair de JESUS-CHRIST est adorable en elle-même, independemment de l'union hypostatique: (a) *quod in abstracto & in sua essentia caro Christi, etiam extra unionem considerata, sit adoranda.* Il nia que ce fût son sentiment, & il expliqua sa pensée; mais ses antagonistes ne s'en contenterent pas. L'Evêque (b) Wigandus soutint que cette proposition étoit dangereuse: *Humanitas Christi in abstracto est adoranda, omnipotens, vivifica.* Heshusius soutint qu'il ne l'avoit point avancée, & s'expliqua encore une fois, mais il n'y gagna rien. On convoqua un Synode qui rejetta l'expression d'Heshusius, & même Wigandus le voulut contraindre à se retracter publiquement. Heshusius n'en voulant rien faire fut chassé hors du païs, quoi qu'il promît de corriger les expressions incommodes qui pouvoient lui être échapées: tous les Ministres qui le voulurent soutenir, reçurent le même traitement. L'Administrateur de Prusse consulta l'an 1578. les Theologiens qui s'assemblerent à Hertzberg pour la formule de la Concorde, & aiant reçu une reponse favorable à Heshusius, il ordonna à Wigandus de ne plus parler de cette dispute. Ce fut l'onziéme schisme de l'Eglise Lutherienne (c). Il est plus utile que l'on ne pense de savoir ces sortes d'histoires; on y aprend à conoître l'esprit factieux qui anime les auteurs de ces disputes.

(a) *Micralius ibid.*

(b) *Wigandus Episcopus Pomezaniensis. Id. ibid.*

(c) *Tiré de Micralius ibid.*

(D) *Combatit . . . . . le dogme de l'Ubiquité dans la conference.*] Cette conference fut tenuë le 14. & le 16. de Janvier (d) 1583. entre les Theologiens de S. A. E. de Saxe, & ceux de Brunswic. Ceux-ci avoient à leur tête Heshusius. On publia les actes de cette dispute. *In eo* (colloquio) *præcipua partes demandata à Theologis Brunsuicensibus* Heshusio *fuerunt, qui disputando negavit dogma illud generalis Ubiquitatis . . . in sacra scriptura canone haberi, neque inde posse demonstrari* (e). Quenstedt pretend qu'Heshusius ignoroit l'état de la question, imputant à ses adversaires une doctrine qu'ils ne tenoient pas; & qui n'étoit qu'un vain fantôme de son imagination. Cela est assez ordinaire dans ce genre de disputes. Raportons les paroles de Quenstedt; elles sont historiques par raport à nôtre Docteur. (f) *Vesalia inferior vulgo* Unter Wesel . . . *urbs Clivia clarissima, . . . excepit in hanc lucem editum. . . . Tilemannum Heshusium Theologum Lutheranum insignem, multisque scriptis Didacticis & Polemicis contra Calvinianos clarum, qui ante Librum Concordiæ defendit Omnipræsentiam Carnis Christi, postmodum verò non tam ipsam in Libro Concordiæ de Majestate Christi hominis doctrinam, quàm præconceptum cerebri sui idolum impugnavit, talem scil. omni præsentiam, quâ substantia Carnis Christi sit localiter, extensivè, diffusivè & objectivè in omnibus creaturis, cum qua portentosâ ubiquitate nostris Ecclesiis nihil quicquam fuit commercii. Vide* Concord. Concord. Hutteri cap. XLVI. Micrælius pretend qu'Heshusius ne disputa que par depit contre le dogme de l'Ubiquité. On s'assembla pour deliberer sur l'apologie qu'on vouloit faire du livre de la Concorde, & l'on prit des mesures qui ne furent pas au goût d'Heshusius. Il n'en falut pas davantage pour irriter son esprit de contradiction, & pour l'engager à prendre les armes contre les Ubiquitaires. (g) *Contra Calvinianos ore & calamo omnipræsentiam carnis Christi fortiter usque ad annum Christi* 1582 *defendit. Tandem cum nonnulli theologorum ad conscribendam pro Formula concordiæ apologiam convenissent: ille suum ad arbitrium non omnia agi indignatus, majestatem Christi, libro Concordiæ insertam, quam* ubiquitatem generalem *vocant, oppugnare cœpit, & cum* Dan. Hoffmanno, *collega, orthodoxis eam sententiam affinxit, ac si substantiam carnis Christi extensive ac localiter in omnibus creaturis esse dicerent. Sic igitur proprii cerebri commentum impugnans, loco omnipræsentiæ introduxit multipræsentiam.* Daniel Hoffman le seconda vigoureusement, & ne voulut (h) rien relâcher dans la conference de Quedlenbourg.

(d) *Selon Melchior Adam, ubi supra. Micralius la met à l'an 1585. je le cite ci-dessous lettre h.*

(e) *Melch. Adam. ib. pag.* 622.

(f) *Quenstedt ubi supra.*

(g) *Micralius ibid. pag.* 758.

(E) *Melchior Adam a été fort sec . . . . . je conseille.*] Les Journalistes de Leipsic ont eu raison de le remarquer. (i) *Tilemanni Heshusii vitam concisam admodum & mancam ad nos transmisit Melchior Adamus* vit. Germ. Theolog. p. 621. seq. *multo locupletiorem, eamque carmine heroico exaratam, & Heshusii commentariis in Esaiam adjectam gener ejus D. Jo. Olearius: ubi & quarti, quod sustinendum illi fuit, mentionem reperies exilii; cujus historiam illustrabunt egregiè quæ* (k) Parte II. sub anno 1565. p. 182. seqq. *tum in ipsius Heshusii, tum in aliorum epistolis leguntur.*

(h) *Nec pertinacia ejus in Quedlenburgensi colloquio anno* 1585. *frangi voluit. Id. ib. pag.* 759.

(i) *Acta eruditor. Lipsiens. mense Junio* 1684. *pag.* 288.

(k) *C'est-à-dire dans le livre qui a pour titre,* Historiæ Ecclesiasticæ seculi à nato Christo sexti decimi supplementum celeberrimorum ex illo ævo Theologorum epistolis ad Joannem, Erasmum, & Philippum Marbachios conscriptis.. editum à Jo. Fechtio.

(F) *Heshusius fut exilé jusqu'à quatre fois.*] On l'a pu voir dans le passage du Journal de Leipsic que j'ai cité tout à l'heure. Voici un distique qui confirme la même chose, & qui n'est pas avantageux à la memoire de ce Docteur.

Quæritur, Heshusi, quarta cur pulsus ab urbe;
In promptu causa est, seditiosus eras (l).

Le portrait que Calvin (m) nous donne d'Heshusius confirme merveilleusement ce distique. *Illuc* (n) *eum rapit natura intemperies, vel quod videt in moderata docendi ratione nullum sibi laudis gradum relinqui, qui tamen ambitione totus ad infamiam usque flagret. Certè in suo libello turbulenti se ingenii hominem, præcipitis etiam audaciæ & temeritatis esse prodit. . . . Concionatur de ingentibus suis periculis, qui semper non minus secure, quam lautè, delicias suas coluit. Prædicat multiplices ærumnas, qui cùm largos thesauros habeat domi repositos, semper amplis stipendiis suas operas vendiderit, omnia tamen solus ingurgitat. Verum quidem est, quum multis locis tranquillum nidum figere voluerit, sæpius propria inquietudine fuisse excussum. Sic* (†) *Glossario, Rostochio, Heidelberga, Brema pulsus, Magdeburgum nuper concessit. Ac laudi quidem danda essent exilia, si pro constanti veritatis confessione solum vertere sæpius coactus esset: sed quum homo inexplebili ambitione plenus, contentionibus & rixis deditus, immani verò ferocia ubique fuerit intolerabilis, non est cur queratur aliorum injuria se fuisse vexatum, qui sua importunitate molestias homini delicato graves exhibuit. Interea tamen provide sibi cavit, ne damnosæ essent migrationes: quinetiam divitiis ipsum magis animosum reddunt.* Nous pourrions recueillir de ce passage qu'Heshusius a été banni plus de 4. fois, car on n'y dit pas qu'il fut chassé d'Iéne, & puis de la Prusse; & on ne pouvoit pas le dire, puis que ces évenemens sont posterieurs à ce livre (o) de Calvin. On le (p) chassa d'Iéne l'an 1573. & il s'en alla en Prusse, où il fut établi Evêque de Samia à la place de Morlin.

(l) *Voiez l'article* Acronius, *pag.* 72.

(m) *Calv. ubi supra pag.* 842. *col.* 1.

(n) *C'est-à-dire,* ad paradoxa & opinionum absurditatem.

(†) *Je croi qu'il faut lire* Gosslario.

(o) *Il fut fait l'an* 1561.

(p) *Micralius ubi supra pag.* 758.

(G) *Il est Auteur de plusieurs livres.*] D'un commentaire sur les Pseaumes, sur Esaïe, & sur toutes les Epitres de St. Paul: d'un traité de la Cene, & de la Justification: d'une *Assertio Testamenti Jesu Christi contra blasphemias Calvinistarum:* d'un *Antidotum contra impium dogma Math. Flacii Illyrici, quo asserit quod peccatum originis sit substantia: de servo hominis arbitrio, & conversione ejus per Dei gratiam contra Synergiæ assertores: de vera Ecclesia ejusque authoritate,* &c.

(H) *Qui nous parlent de la secte des Heshusiens.*] J'ai déjà dit plus (q) d'une fois mon sentiment sur ces miserables faiseurs de catalogues d'Heretiques. Ils ont ici pour tout garant un Dialogue de Lindanus, où l'on trouve ces paroles: (r) *Heshusii, à Tilmanno Heshusio quem Calvinus Servetianum infamat, Boquinus, Arrianum: Wilhelmus Cleinwitzius vero prater peculatum plurimis de fidei capitibus accusat: quibus hoc (s) anno sua respondit defensione objecta inficiatus, nisi quod illud Trinitas est unitas negat se meminisse an dixerit in lectionibus: cum ita diserte doceat de præsentia Christi corporis in cœna objectione quinta.* Il y a 3. choses à critiquer dans ce passage. 1. C'est une injustice impertinente que d'imputer à un homme les heresies, dont ses adversaires l'accusent dans la chaleur de la dispute. Hunnius Auteur Lutherien n'a-t-il pas

(q) *Voiez l'article* Bezanites.

(r) *Lindanus, in Dubitantio, dial.* 2. *pag.* 135.

(s) *C'est-à-dire l'an* 1564 *dans l'epitre dedicatoire de Lindanus.*

Digitized by Google

☞ HIEROCLES, Auteur d'un livre † intitulé Φιλόπονος *les amateurs de l'hiſtoire*, avoit debité beaucoup de fables, ſi l'on juge de ſon livre par les choſes que Tzetzes en a citées. Il diſoit que dans la Zone torride il y a des hommes dont les oreilles leur ſervent de paraſol, & des hommes dont les pieds leur rendent le même ſervice quand ils les levent. Il ſe vantoit d'avoir vu cela, & d'avoir ouï dire qu'il y a des hommes qui n'ont point de tête, & des hommes qui ont dix têtes, quatre mains, & quatre pieds ‡. On ne ſait point en quel tems il a vêcu, mais il n'y a point d'aparence qu'il ſoit le même HIEROCLES qui d'athlete devint philoſophe, * & qui étoit nâtif d'Hyllarime ville de Carie.

† *Steph. Byzant. voce* Βραχμᾶνες & ταφρεῖα.

‡ *Tzetzes Chil. 7. hiſtor. 146. ex Hierocle.*

* *Steph. Byzant. voce* Ὑλλάρ. χωμα.

☞ HIEROCLES, grand perſecuteur des Chretiens au commencement du IV. ſiecle fut preſident en Bithynie, & puis gouverneur d'Alexandrie. Il fut le principal promoteur de la ſanglante perſecution qu'ils ſoufrirent ſous l'empire de Domitien. Il ne ſe contenta pas de les accabler par la puiſſance que ſes charges lui conferoient, il voulut encore les detruire par ſa plume. Pour cet effet il compoſa deux écrits qu'il leur adreſſa, où il tâchoit de montrer que l'Ecriture ſe detruiſoit elle-même par les contrarietez qu'elle contient, diſoit-il. Il s'emporta contre la perſonne de nôtre Seigneur, & contre celle de ſes Apôtres, & il fit un parallêle entre les miracles de JESUS-CHRIST, & ceux d'Apollonius de Tyane, pour montrer que cet Apollonius égaloit ou ſurpaſſoit même JESUS-CHRIST ‡ ſur ce point-là. Deux Peres de l'Egliſe (A) l'ont refuté. On dit que le ſaint martyr Ædeſius animé d'un très-grand zêle, s'aprocha de lui pendant qu'il preſidoit au jugement des Chretiens dans Alexandrie, & le couvrit de honte en paroles & en faits, je veux dire qu'Ædeſius donna (B) un ſoufflet à Hierocles ſur le tribunal; en

‡ *Tiré de Lactance au chapitre 2. & 3. divinar. inſtitutionum. Voiez la remarque A.*

pas fait un aſſez gros livre, où il ſe vante de convaincre de Judaïſme Jean Calvin? Ne faudroit-il pas être fou pour en conclure que Jean Calvin a judaïſé? Ainſi ſous pretexte que Calvin, Boquin, & autres tels adverſaires d'Heshuſius piquez au vif par ſes injures, auroient pu lui imputer des doctrines Ariennes, un homme ſage ne ſe croira point fondé à l'apeller Arien. Il jugera que de telles accuſations peuvent fort bien être les fruits d'un trop grand loiſir, dont on abuſe pour éplucher toutes les paroles de ſon ennemi; & pour les tordre, afin d'y trouver des hereſies, par le moien des conſequences tirées à perte de vuë. 2. L'injuſtice qui ne ſeroit qu'impertinente, ſi l'on ignoroit les reponſes d'Heshuſius, devient tout-à-fait criminelle, quand on ſait qu'il a nié publiquement les choſes dont ſes adverſaires l'avolent accuſé. Or Lindanus nous aprend lui-même qu'il ſait cela. 3. Quand même ce Theologien auroit enſeigné quelques hereſies, il ne s'enſuivroit pas qu'il y auroit eu en Allemagne la ſecte des Heshuſiens. Un profeſſeur qui enſeigne des doctrines particulieres n'a pas toûjours des diſciples, encore moins en a-t-il toûjours qui ſe ſeparent du gros, comme il le faut faire pour meriter le nom de ſecte.

(a) *In tabula Chronographica.*

Prateolus ſur la ſeule foi de Lindanus a mis les Heshuſiens dans le catalogue des heretiques. Le Pere (a) Gaultier en a fait autant ſur la ſeule foi de Prateolus.

O imitatores ſervum pecus, ut mihi ſæpe
Bilem, ſæpe jocum veſtri movere tumultus! (b)

(b) *Horat. epiſt. 19. lib. 1.*

(A) *Deux Peres de l'Egliſe l'ont refuté.*] Savoir Lactance & Euſebe. Le premier raconte (c) qu'au tems qu'il enſeignoit la rhetorique dans la Bithynie, & que le temple des Chretiens y fut demoli, il y eut deux Ecrivains qui prirent la plume pour inſulter la verité oprimée. L'un étoit un philoſophe dont l'ouvrage fut mepriſé, & tomba bientôt: l'autre étoit du nombre des Juges, & traita cette matiere plus malignement. (d) *Alius eandem materiam mordaciùs ſcripſit, qui erat tum è numero judicum, & qui auctor in primis faciendæ perſecutionis fuit; quo ſcelere non contentus, etiam ſcriptis eos, quos afflixerat, inſectatus eſt. Compoſuit enim libellos duos non contra Chriſtianos, ne inimicè inſectari videretur, ſed ad Chriſtianos, ut humanè, ac benignè conſulere putaretur; in quibus ita falſitatem ſcripturæ ſacræ arguere conatus eſt, tanquam ſibi eſſet tota contraria; nam quædam capita, quæ repugnare ſibi videbantur, expoſuit, adeo multa, adeo intima enumerans, ut aliquando ex eadem diſciplina fuiſſe videatur. . . . . præcipuè tamen Paulum, Petrumque laceravit, cæteroſque diſcipulos, tanquam fallaces ſeminatores, quos eoſdem tamen rudes, & indoctos fuiſſe teſtatus eſt: nam quoſdam eorum piſcatorii artificii feciſſe quæſtum. . . . .* (e) *Ipſum autem Chriſtum affirmavit à Judæis fugatum, collecta noningentorum hominum manu latrocinia feciſſe. . . . . Item cum facta ejus mirabilia deſtrueret, nec tamen negaret, volvit oſtendere Apollonium vel paria, vel etiam majora feciſſe.* Nous ne voions point là le nom de cet Ecrivain, mais ne doutons pas que Lactance n'ait parlé du même juge qu'il nomme (f) Hierocles dans un autre livre; & pour confirmer cela obſervons deux choſes, l'une quel eſt le titre de l'écrit de ce grand perſecuteur des Chretiens, l'autre quel eſt le nom qu'Euſebe donne à l'Auteur de cet écrit. (g) *Auſus eſt libros ſuos nefarios, ac Dei hoſtes* Φιλαλήθεις *annotare.* Ces paroles ſont de Lactance. Or Euſebe (h) a nommé Hierocles l'Auteur du livre intitûlé Φιλαλήθεις. Il eſt donc indubitable que celui dont on ne voit pas le nom au 5. livre de Lactance, eſt le même que celui qui eſt apellé Hierocles au traitté *de mortibus perſecutorum.* Notez qu'Euſebe en refutant cet Auteur s'attacha uniquement au parallêle des miracles de JESUS-CHRIST, & d'Apollonius de Tyane, il ne toucha point aux autres choſes, il ſe contenta de dire qu'Origene les avoit refutées par avance dans ſon livre contre Celſus, & qu'Hierocles n'avoit eté qu'un franc copiſte des penſées & des paroles d'autrui. Notez de plus qu'à l'égard de ce parallêle on ſe contenta de parcourir, & de critiquer legerement la vie d'Apollonius compoſée par Philoſtrate. Il eſt ſûr qu'Euſebe ne fit point là un fort grand exploit. Voici ce qu'en dit Mr. Cave: *Poſterioris hujus operis partem de comparatione Apollonii cum Chriſto refutandam in ſe ſuſcepit Euſebius libro contra Hierocles; quod & SATIS JEJUNE præſtitit, cum potius Philoſtrati libros* de vita Apollonii *in eo opuſculo breviter percurrit & refellit* (i). Notez enfin que Lactance n'entreprit pas la refutation particuliere d'Hierocles, & que bien loin de le ſuivre pied à pied, il ne repond jamais nommément à des objections copiées dans l'ouvrage de cet ennemi de J. CHRIST. Il ſe propoſa pour but d'établir en general les fondemens de l'Evangile, & de ruïner ceux du paganiſme, & il crut que ce ſeroit renverſer tout à la fois ce que tous les adverſaires avoient publié, ou publieroient à l'avenir. (k) *Ii ergo, de quibus dixi cum præſente me ac dolente, ſacrilegas ſuas literas explicaſſent, & illorum ſuperba impietate ſtimulatus, & veritatis ipſius conſcientia; & (ut ego arbitror) Deo, ſuſcepi hoc munus, ut omnibus ingenii mei viribus accuſatores juſtitiæ refutarem; non ut contra hos ſcriberem, qui paucis verbis obſteri poterant; ſed ut omnes, qui ubique idem operis efficiunt, aut effecerunt, uno ſemel impetu proſtigarem. Non dubito enim, quin & alii plurimi, & multis in locis; & non modò græcis, ſed etiam latinis literis monumentum injuſtitiæ ſuæ ſtruxerint, quibus ſingulis quoniam reſpondere non poteram, ſic agendam mihi hanc cauſam putavi, ut & priores cum omnibus ſuis ſcriptis perverterem, & futuris omnem facultatem ſcribendi, ant reſpondendi amputarem.*

(c) *Lact. divin. inſtitut. lib. 5. cap. 2.*

(d) *Id. ib. p. m. 307.*

(e) *Id. ib. cap. 3. pag. 308.*

(f) Incidiſti . . . in Hieroclem ex Vicario præſidem qui auctor & conſiliarius ad faciendam perſecutionem fuit. *Id. de mortib. perſecutor. cap. 16. p. m. 124.*

(g) *Id. divin. inſtit. lib. 5. c. 3. pag. 311.*

(h) *Euſeb. contra Hierocl. Init. pag. 511. 514. volum. de demonſtr. Evangel.*

(i) *Cave hiſt. liter. ſcript. Eccleſ. parte 2. p. m. 61.*

(k) *Lactant. ubi ſupra cap. 4. pag. 311. 312.*

(B) *Qu'Ædeſius donna un ſoufflet à Hierocles ſur le tribunal en lui reprochant.*] Euſebe ne s'exprime pas avec toute cette clarté, mais on doit croire que la choſe eſt contenuë implicitement dans les termes dont il s'eſt ſervi. (l) Λόγοις τε καὶ ἔργοις τὸν δικαστὴν αἰσχύνη καὶ ἀτιμίᾳ περιβαλών. *Cum verbis ſimul & factis illum pudore atque ignominia perfudiſſet.* Voici la note de Mr. Valois ſur ce paſſage: (m) *In hoc Euſebii loco, ἀτιμία quidem deſignat verbera quibus judex affectus eſt ab Ædeſio: αἰσχύνη verò denotat convicia, quibus Ædeſius judicem ipſum appetiit. Utrumque autem indicat Euſebius his verbis:* λόγοις τε καὶ ἔργοις τὸν δικαστὴν, *&c.* Euſebe ne dit point comment s'apelloit le juge qui fut traitté de la ſorte; c'eſt par d'autres Ecrivains que l'on aprend que ſon nom étoit Hierocles. Liſez ces paroles de Metaphraſte, vous y trouverez cela, & quelques particularitez de la ſainte indignation du martyr Ædeſius, vous y trouverez qu'il ſoufleta le gou-

(l) *Euſeb. de Martyr. Paleſtina cap. 5. pag. m. 326.*

(m) *Valeſius not. in Euſebium ib. pag. m. 177.*

Digitized by Google

en lui reprochant ſes barbaries infames. Nous (C) indiquerons quelques erreurs de Mr. Moreri, & du Cardinal Baronius.

HIEROCLES, fils de cet Alypius qui avoit commandé en Angleterre, & que Julien l'apoſtat avoit envoié à Jeruſalem pour y faire rebâtir le Temple, fut accuſé conjointement avec ſon pere ſous l'empire de Valens, & tant tourmenté qu'on ne ſavoit plus † à quel membre s'adreſſer, pour lui faire dire par la force des tortures ce qu'on ſouhaitoit qu'il déclarât. On donna ordre enfin qu'il fût mené au ſuplice; mais pendant qu'il y alloit, le peuple s'adreſſa en corps à l'Empereur, & le pria ſi ardemment pour cet homme, qu'il obtint ſa grace. C'eſt ce que l'on peut aprendre en comparant un paſſage (A) d'Ammien Marcellin, avec un paſſage de St. Chry-

† Omni laniena excruciato ut verba placentia Principi, vel potius arceſſitori loquerentur, quo cum pœnis non ſufficerent membra vivo exuſto &c. *Ammian. Marcellin. l. 29. c. 1. pag. 556.*

gouverneur de toute l'Égypte, qu'il le renverſa par terre, & lui redoubla les coups. (a) *Poſt hanc calamitatem, incidit in Hieroclem, qui totam Ægyptum adminiſtrabat. Hunc cùm in Dei martyres injuria ſavientem animadvertiſſet, ſanctaſque Dei virgines tradentem lenonibus, nec tantam iniquitatem perferre poſſet, ſimile fraterno facinus aggreditur. Namque Divino repletus zelo procedit, & verbis ac factis Hieroclem confundit. Manu enim ſua plagas illi in os infligit, humique ſupinum proſternit & cadit: ac monet, ne audeat contra naturæ leges, Dei ſervos offendere.* Mr. Valois cite le *Menæum* des Grecs où l'on trouve que le gouverneur Hierocles fut frappé (b) dans Alexandrie par Ædeſius.

(a) *Metaphraſtes apud Valeſium ibid.*

(b) *Αὐτοκχείρως τὸν ἀρχοντα ἔτυψεν.*

(C) *Quelques erreurs de Mr. Moreri.*] I. Il donne la qualité de *Philoſophe Platonicien* à nôtre Hierocles, qui n'étoit pas même philoſophe generalement parlant. Je n'ai trouvé aucun Auteur parmi les anciens qui le faſſe de cette profeſſion, & je voi que Mr. Cave entre les modernes doute (c) s'il le faut qualifier philoſophe. II. Mr. Moreri parle d'un autre *Hierocles Philoſophe Païen, un des Juges de l'Areopage*, qui *s'éforçoit de démontrer qu'Apollonius Tianée étoit le même que Jeſus Chriſt. Euſebe écrivit contre lui*, ajoûte-t-il. C'eſt multiplier les êtres ſans neceſſité, car l'Hierocles qui fut refuté par Euſebe ne difere point de celui dont Mr. Moreri avoit parlé dans l'article precedent, & qu'il avoit qualifié philoſophe Platonicien. III. D'ailleurs on ne conoît point d'Hierocles qui ait été juge de l'Areopage. Le Cardinal Baronius qui a trompé en ceci Mr. Moreri eût pu très-facilement ſe garantir de mepriſe, car (d) il ſe fondoit ſur Lactance dont il raportoit même les paroles. Or Lactance dit expreſſément que l'Auteur qui avoit écrit contre les Chretiens étoit du nombre des Juges dans la Bithynie. Puis donc que Baronius ſupoſoit fort juſtement que cet adverſaire des Chretiens s'apelloit Hierocles, il pouvoit comprendre facilement qu'il ne faloit point le placer parmi les juges de l'Areopage. Notez qu'il dit & avec raiſon qu'Euſebe & Lactance écrivirent contre le même Hierocles, & cependant Mr. Moreri ſon copiſte nous a donné deux Hierocles, l'un refuté par Lactance, l'autre par Euſebe. IV. Il n'a pas bien entendu ces paroles de Baronius: (e) *Nihil magis monſtrare conatus eſt* (Hierocles) *quam Apollonium æqualem fuiſſe Chriſto*, car il a cru qu'elles ſignifient qu'Hierocles avoit pretendu prouver qu'Apollonius etoit (f) le même que JESUS-CHRIST. Ce qui me reſte à dire eſt moins pour ſon compte, que pour celui de ce Cardinal. Nous avons vu ci-deſſus que Lactance fait mention de deux Païens qui avoient ecrit contre les fideles. Baronius pretend que nôtre Hierocles eſt le ſecond de ces deux Auteurs, & que Porphyre eſt le premier. Mr. Moreri raporte cela ſans y trouver rien à redire; il eſt vrai qu'il declare *qu'il ſuit en ceci le ſentiment* de ce Cardinal. Adreſſons nous donc à Baronius, & diſons lui qu'il n'eût point trouvé Porphyre dans cet endroit de Lactance s'il eût bien examiné les choſes. Le premier de ces deux Auteurs païens étoit à Nicomedie (g) au même tems que Lactance, & y publia ſon invective contre les Chretiens. C'étoit un homme petri de vices, avare, voluptueux, & d'une grande ſomtuoſité de table. Il étoit fort riche, & il faiſoit ſa cour aux juges avec une extrême ſoin afin de ſe pouvoir enrichir de plus en plus, c'eſt-à-dire afin de vendre leurs ſentences, & d'arrêter les procedures de ſes voiſins qu'il chaſſoit de leurs poſſeſſions. Les trois livres qu'il publia contre les Chretiens étoient ſots & ridicules, il n'entendoit rien dans la matiere, il ne ſavoit ce qu'il diſoit. Les Chretiens s'en moquerent, & il échoüa pitoiablement (h). C'eſt le caractere de cet Auteur, & de ſon livre, ſi nous en croions Lactance. Comment donc eſt-il arrivé que Baronius (i) ait pu reconoître Porphyre à de telles enſeignes? Où a-t-il trouvé que ce philoſophe ait fait un fort long ſejour à Nicomedie? On ne brigue pas la faveur des juges pour ſe maintenir dans la poſſeſſion des terres dont on s'empare injuſtement autour de ſes maiſons de campagne: on ne fait point, dis-je, cela en voiageant, c'eſt une maniere d'agir qui ſupoſe un ſejour fixe, & un établiſſement arrêté. Il faudroit donc que Porphyre ſe fût établi de cette ſorte dans Nicomedie, ſi Baronius avoit raiſon; or c'eſt un fait dont perſonne n'a parlé, le ſejour de Rome & de Sicile abſorberent la plus grande partie de la vie de ce philoſophe, homme d'ailleurs qu'on n'accuſe point d'avoir été adonné aux voluptez, & qui après tout n'a point écrit ſotement contre les Chretiens. On ſe plaignoit de ſes chicanes, & de ſa malignité, & de ſes calomnies; mais on ne diſoit point qu'il manquât d'eſprit, & que ſes livres paruſſent (k) impertinens & ridicules, & l'expoſaſſent même à la cenſure des Païens, au lieu de la gloire qu'il s'étoit promiſe. (l) *Verum hic pro ſua inanitate contemptus eſt; qui & gratiam, quam ſperavit, non eſt adeptus; & gloria, quam captavit, in culpam, reprehenſionemque converſa eſt.* Selon Baronius (m) il avoit été Chretien, il ne devoit donc pas être dans une auſſi craſſe ignorance de la matiere qu'il traitoit, que celui dont Lactance fait mention, car vous remarquerez s'il vous plait, que quand ce Pere nous dit que l'autre Ecrivain éplucha beaucoup de choſes particulieres, il ajoûte: *Il ſemble qu'il ait été autrefois Chretien, (n) ut aliquando ex eadem diſciplina fuiſſe videantur.* Cette obſervation devoit ſervir de quelque choſe à Baronius, pour ne pas trouver Porphyre dans la deſcription que Lactance a faite du philoſophe qui attaqua impertinemment & ignorament les Chretiens perſecutez.

(c) Philoſophus, an ſolum homo politicus, non liquet. *Cave hiſtor. liter. parte 1. p. m. 279.* Il l'apelle philoſophe dans la 2. partie pag. 61. mais ſans nous aprendre comment il s'eſt tiré de ſon doute.

(d) *Baron. ad ann. 68. n. 31. p. m. 654.*

(e) *Id. ib.*

(f) *On a corrigé cette faute dans les éditions de Hollande, & dans celle de Paris.*

(g) *Lact. lib. 5. cap. 2. & 4.*

(h) *Tiré de Lactance ib. cap. 2.*

(i) *Baronius ad ann. 302. n. 51. pag. m. 730.*

(k) Ineptus, vanus, ridiculus apparuit. *Lactant. ubi ſupra pag. 307.*

(l) *Id. ib.*

(m) *Baron. ubi ſupra n. 53. qui cite Socrate l. 3. c. 19.*

(n) *Lactant. ibid.*

Au reſte, la preface que ce philoſophe avoit miſe au devant de ſon écrit nous peut aprendre la conformité des perſecutions Païennes, & des perſecutions Chretiennes. Un Ecrivain intereſſé, & flateur ne manque jamais de prendre la plume contre le parti perſecuté; l'occaſion lui paroît belle de louër ſon Prince, il la prend aux cheveux, & il étale l'importance du ſervice rendu à Dieu, & la charité avec laquelle on doit aſſocier l'inſtruction à l'autorité des loix, afin qu'en éclairant les errans, on leur épargne les peines à quoi leur obſtination les expoſeroit. Ce philoſophe voluptueux de Nicomedie n'oublia aucun de ces lieux communs: on diroit qu'il a ſervi d'original à pluſieurs Auteurs François qui ont écrit pendant les ſoufrances de ceux de la Religion. Voici comment il tournoit les choſes. (o) *Profeſſus ante omnia philoſophi officium eſſe, erroribus hominum ſubvenire; atque illos ad veram viam revocare, id eſt, ad cultus Deorum; quorum numine, ac majeſtate (ut ille dicebat) mundus gubernetur; nec pati, homines imperitos quorundam fraudibus illici; ne ſimplicitas eorum præda, ac pabulo ſit hominibus aſtutis. Itaque ſe ſuſcepiſſe hoc munus, philoſophiæ dignum; ut præferret non videntibus lumen ſapientiæ; non modo ut ſuſceptis Deorum cultibus reſanaſcant, ſed etiam ut pertinaci obſtinatione depoſita, corporis cruciamenta devitent; neu ſævas membrorum lacerationes fruſtra perpeti velint. Ut autem appareret, cujus rei gratia opus illud elaboraſſet; effuſus eſt in principum laudes; quorum pietas, & providentia (ut quidem ipſe dicebat) cum in cæteris rebus humanis, tum præcipue in defendendis Deorum religionibus claruiſſet; conſultum eſſe tandem rebus humanis, ut cohibita impia, & anili ſuperſtitione, univerſi homines legitimis ſacris vacarent, ac propitios ſibi Deos experirentur.* Il eſt plus facile de s'éloigner de la methode du perſecuteur Diocletien, que de celle de ſes panegyriſtes.

(o) *Id. ib. pag. 306.*

(p) *Amm. Marcellin. lib. 29. pag. 557.*

(A) *En comparant un paſſage d'Ammien Marcellin.*] C'eſt celui-ci: (p) *Ipſe quoque Alypius poſt multationem bonorum exſulare præceptus, filium miſerabiliter ductum ad mortem, caſu quodam proſpero revocatum excepit.* Le paſſage de St. Chryſoſtome eſt dans la 3. Homelie ſur l'incomprehenſible nature de Dieu. Ce Pere voulant montrer à ſes auditeurs combien a de force la priere de tout un peuple, leur allegua un exemple qu'ils avoient vu depuis dix ans, lors qu'un criminel que l'on menoit baaillonné au lieu du ſuplice, obtint ſa grace à la priere de tout le peuple d'Antioche, qui fut la demander en corps à l'Empereur. Mr. Valois (q) ne doute pas que ce criminel ne fût Hierocles fils d'Alypius.

(q) *Henr. Valeſius in Marcellin. ubi ſupra.*

Digitized by Google

Chryſoſtome. Nôtre Hierocles avoit été diſciple de Libanius, & avoit eu (B) beaucoup de part à ſon eſtime.

☞ HIEROCLES, philoſophe Platonicien au V. ſiecle, enſeigna dans Alexandrie avec un très-grand éclat; il ſe faiſoit admirer par la force de ſon genie, & par la beauté feconde de ſes expreſſions †. Il compoſa ſept livres ſur la providence & ſur le deſtin, & les adreſſa au philoſophe Olympiodore qui rendit par ſes Ambaſſades beaucoup de ſervices à l'empire Romain β au tems d'Honorius & de Theodoſe le jeune. On n'a plus ces livres-là, & nous ne les conoiſſons que par les extraits qui s'en trouvent dans Photius. Ces extraits aprenent qu'Hierocles avoit montré qu'il y avoit un parfait accord entre la doctrine de Platon, & la doctrine d'Ariſtote, & que ceux qui ont nié cet accord n'entendoient pas bien les ſentimens de ces deux grans hommes γ. Il donna mille mouvemens à ſon eſprit pour expliquer les dificultez de la providence, & du deſtin, & du franc arbitre, & il pretendit que la baſe ou la clef de toutes ces choſes conſiſtoit dans le paſſage des ames d'un corps à un autre, & dans la vie qu'elles avoient menée avant que d'entrer dans les corps humains. Il épuiſa là-deſſus toutes ſes forces, & il ne lui en reſta plus pour s'aviſer des bonnes raiſons qui établiſſent la doctrine qu'il entreprenoit de prouver ζ. C'eſt pourquoi Photius remarque que tout ce grand attirail de raiſonnemens ſe reduit à des niaiſeries *. On voit une choſe fort ſinguliere dans la doctrine de ce philoſophe, car il ſoutenoit que Platon a enſeigné que le monde a été (A) produit de rien. Il ne ſe maria que dans la vuë d'avoir (B) des enfans. Sa femme † devint poſſedée: il ſe ſervit inutilement de paroles de civilité pour la delivrer du demon, cet eſprit n'eut aucun égard à ces complimens; mais ‡ Theoſebius ſans entendre la magie l'exorciſa de telle ſorte, qu'il le contraignit de decamper. Jonſius qui prouve très-ſolidement que nôtre Hierocles a vêcu après Euſebe, ſe trompe d'ailleurs en le ſupoſant (C) Auteur d'une hiſtoire d'Apollonius de Tyane, & en ſupoſant que les ſept livres de la providence ont été refutez par un Ecrivain nommé Euſebe diferent de celui qui a compoſé une hiſtoire Eccleſiaſtique &c.

† *Photius bibl. cod.* 242. *pag. m.* 1037.

β *Id. cod.* 214. *pag.* 549.

γ *Id. ib.*

ζ *Id. ib. pag.* 552.

* Εἰς λῆρον αὐτῷ τὸ πολύμοχθον διαλύσιμα σπέρασμα In nugas operoſa illa machinatio abit. *Id. ibid.*

‡ *Photius cod.* 242. *pag.* 1037.

† *Il étoit diſciple d'Hierocles.*

☞ HIE-

(a) *Lib.* 4. *epiſt.* 284. *apud Valeſium ibid.*

(b) Citatus eſt cum Hierocle filio adoleſcente indolis bonæ. *Amm. Marcell. ib. pag.* 556.

(c) *Photius bibl. cod.* 251. *pag.* 1380.

(d) Ὁ περιεργία μᾶλλον ἂν εἴη, ἢ ἀγαθότης θεῖον. Quod ſupervacaneæ potius eſſet diligentiæ quàm bonitatis Dei. *Id. ibid.*

(e) *Id. ib.*

(f) Τὴν ἀρχὴν τῆς δημιουργίας ἀπό τινος κακοποιᾶς ἐνεργάμενος. Initium creationis à quodam maleficio inchoans. *Id. ibid.*

(g) *Confer quæ ſuprà pag.* 1138. *& ſuiv.*

(h) *Id. ib. pag.* 1381.

(B) *Avoit eu beaucoup de part à ſon eſtime.*] Libanius (a) écrivant à Alypius lui dit, que ſon fils encore enfant paroiſſoit plus ſage que les perſonnes âgées, & qu'il y avoit pluſieurs peres qui en cenſurant leurs fils, les exhortoient à jetter les yeux ſur celui d'Alypius. Le temoignage d'Ammien Marcellin (b) eſt conforme en gros à celui de Libanius.

(A) *Que Platon a enſeigné que le monde a été produit de rien.*] Hierocles (c) refuta très-ſolidement les Platoniciens qui aſſuroient, que Dieu operant de toute éternité par ſa puiſſance & par ſa ſageſſe, ne ſeroit point capable de former un monde ſans le concours d'une matiere increée. Ils diſoient donc qu'il n'avoit produit les choſes qu'avec la cooperation d'une matiere, dont l'exiſtence ne dependoit point de lui. Toutes choſes, ajoûtoient-ils, étoient contenuës en puiſſance dans cette matiere, Dieu n'a fait que les en tirer, & les arranger. Hierocles raiſonna avec beaucoup de jugement contre cette ſuppoſition: il dît qu'un tel ouvrage de Dieu (d) ne ſeroit pas tant une marque de ſa bonté, que l'effet d'une diligence ſuperflue; car pourquoi s'efforceroit-il d'arranger ce qu'il n'a point fait? Le bon ordre ne ſe trouve-t-il pas aſſez en ce qu'un être ſubſiſte éternellement par lui-même? Tout ce qui ſurvient à un tel être n'eſt-il pas hors de ſa nature? N'eſt-ce point par conſequent un defaut? (e) Τὶ γὰρ δὴ μαθὼν ὁ μὴ ὑπάρχοντα διατάξαι πειρᾶται, πάλιν πῃ τῆς αὐταρκείας αὐτοῦ ἐν τῇ ἀγνοίᾳ τῆς ἑαυτῶν φύσεως καιρίους; τὸ γὰρ ἀγένητον καθ' ἑαυτὸ ὑφεστὼς εἴ τι προσλάβοι, παρὰ φύσιν προσλήψεται. τὸ δὲ παρὰ φύσιν διατιθῆναι, κακὸν τῷ μεταρρυθμιζομένῳ ἄρα ἐν ἀγαθῷ τῇ λογισμένῃ ὕλῃ τὸ κοσμεῖσθαι, εἴπερ ἀγένητῳ οὐ μὴ ἀπὸ χρόνου μόνου, ἀλλὰ καὶ τὸ ἀπὸ αἰτίου. *Quorſum enim ea, quæ non condidit, digerere conatur, cùm omnino bona ordinatio in natura eorum ingenita conſiſtat. Si quid enim ingenito, ac per ſe ſubſiſtenti addatur, præter naturam fiet. Quod autem præter naturam efficitur, vitiatur: quare dictam materiam ornari minimè bonum, ſiquidem non ſolum in tempore, ſed & abſque cauſſa ingenita ſit.* Il conclut de là que Dieu n'auroit pu commencer (f) ſon ouvrage que par une mauvaiſe action, ſavoir par l'entrepriſe de depouiller de ſon état naturel une ſubſtance increée auſſi bien que lui, & ſa propre ſœur. Ce ſont des raiſons (g) ſi fortes que toute perſonne qui les aura bien peſées, & qui s'intereſſera à la gloire de Platon, tâchera de faire voir qu'il n'a point admis deux principes collateraux, éternels, & independans l'un de l'autre, Dieu & la matiere. Voilà ſans doute ce qui fit que nôtre Hierocles lui attribua le dogme de la creation proprement dite. Je me perſuade qu'il l'avoit lu dans les écrits des Chretiens, & qu'aiant été frapé des argumens qui combatent l'exiſtence d'une matiere increée, & qu'aiant joint à cela les notions de createur qui portent au plus haut point la puiſſance & la majeſté divine, il ſupoſa pour la gloire de ſa ſecte que ſon fondateur avoit conu Dieu ſous l'idée d'une nature dont un ſimple acte de volonté peut ſufire à la formation de l'Univers. (h) Ὅτι δημιουργὸν θεόν, φησι, προϋφίστησιν ὁ Πλάτων ἰφίστῶτα πάντως ἀμφανοῦς τε καὶ ἀφανοῦς διακοσμήσεως, ἐκμηδενὸς προϋποκειμένου γεγενημένης. ἁπλοῦν γὰρ τὸ ἐκείνου βούλημα εἰς ὑπόστασιν τῶν ὄντων. *Plato opificem Deum cenſuit ſuſtinere omnem aſpectabilem & inaſpectabilem mundum, nulla prius exiſtente materia productum. Sufficere enim illius voluntatem ad ſuſtinendum univerſum.* Mais il ſeroit aiſé de montrer que c'eſt un menſonge officieux, puis que Platon a tenu fort clairement le concours d'une matiere independente, & increée. Diſons donc qu'Hierocles fit valoir ici ſon induſtrie autant qu'en nul autre endroit, je parle de l'induſtrie (i) de donner aux phraſes des Auteurs morts tel ſens qu'on veut, ou de trouver pour le moins dans leurs Ouvrages deux ou trois ſyſtêmes diferens. Il entendoit ce manege, car les deux explications qu'il donna du Gorgias de Platon ne ſe reſſembloient en rien, & neanmoins elles paroiſſoient conformes à la doctrine Platonique. Ce ſont des jeux d'eſprit, mais qui demandent beaucoup de fecondité d'imagination. (k) Ἀντιπαραβαλὼν τὰ πρότερα τοῖς ὕστερα εὗρεν ὑδὲν τῶν αὐτῶν, ἀλλ' ἑτέρων ἑτέρα δὲ ἅμως, ὁ δὴ παράλογον ἀκούσαι, τῆς Πλατωνικῆς ἰχνήλατα, καθάπερ οἶμαί τι, προμηθείας. τοῦτο μὲν ἐπιδεικνύμενος, τοῦ ἀνδρὸς ἀλλοῖον ἢ ὧδε τὸ τῶν φρενῶν πλάγιον. *Collatis prioribus cum ſecundis, nihil, ut ſic dicam, eorundem invenit. Utraque tamen, quod ſanè auditu novum eſt, Platonis, quoad ejus fieri poterat, inſtitutum continebat. Hinc colligitur quanta viri illius in ſententiis copia.*

(i) *Voiez la remarque C de l'article* Hemmingius.

(k) *Id. cod.* 242. *pag.* 1037.

(B) *Il ne ſe maria que dans la vuë d'avoir des enfans.*] Damaſcius fait la même obſervation en parlant de Theoſebius diſciple d'Hierocles, & cela nous montre que les plus celebres Platoniciens ſe perſuadoient que c'étoient là les juſtes regles, & les veritables bornes du mariage, & que tout ce qui alloit au delà de ces limites, étoit un dereglement, ou pour le moins une licence que les ſages ne ſe devoient pas permettre. Ce Theoſebius aiant vu que ſon epouſe etoit ſterile, fit une bague de chaſteté, & la lui donna. Je vous fis preſent autrefois, lui dit-il, (l) d'un anneau de generation, mais je vous donne aujourd'hui un anneau de continence qui vous (m) aidera toûjours à vous comporter chaſtement: demeurez avec moi ſi vous voulez, ou ſi vous pouvez vous contenir; que ſi cette condition ne vous accommode pas, je conſens que vous épouſiez un autre homme, & je ne vous demande autre choſe ſi ce n'eſt que nous nous ſeparions bons amis. Elle accepta volontiers la condition. Mon Auteur s'arrête là, & nous laiſſe dans l'incertitude, car on ne ſait ſi la femme accepta le premier parti ou le dernier. Il n'eût point falu laiſſer dans le recit une telle ambiguité.

(l) Δακτύλιον ἄρτι μὲν γενέσεως συμζεύξεως. Annulum procreatricis conjunctionis conciliatorem. *Id. ibid.*

(m) Ἐπίκουρόν σοι παρεσόμενον εἰς τὴν σώφρονος οἰκειρίας. Adjutorem tibi ſemper futurum temperantis officii. *Id. ibid.*

(C) *Jonſius qui prouve . . . qu'Hierocles a vêcu après Euſebe, ſe trompe d'ailleurs.*] Sa 1. preuve eſt tirée de ce qu'Hierocles avoit fait mention de Plutarque l'Athenien qui (n) a été poſterieur à Jamblique. Or celui-ci floriſſoit ſous Julien l'apoſtat; nous avons encore quelques lettres que cet Empereur lui avoit écrites. La 2. preuve eſt priſe de ce qu'Olympiodore à qui les livres d'Hierocles furent dedicz, n'a point precedé le re-

(n) *Jonſius de ſcript. hiſt. phil. pag.* 303. *Il cite Photius* ecl. 244.

Digitized by Google

☞ HIERON I. Roi de Syracuſe étoit fils de Dinomenes, & frere de Gelon qui après s'être rendu ſouverain dans Gela, fut aſſez heureux pour voir la ville de Syracuſe ſe ſoumettre à lui, lors qu'il ne ſongeoit qu'à y ramener quelques habitans que la populace en avoit banis. Il fut ſi content de cette nouvelle aquiſition, qu'il ſe demit volontairement de Gela entre les mains d'Hieron ſon frere, & ne s'apliqua qu'aux moiens de rendre très-floriſſante la ville de Syracuſe †. Il y regna glorieuſement & heureuſement, il s'aquit une grande reputation par ſes victoires, & l'amitié de ſes ſujets par ſon équité & par ſa moderation δ. Hieron qui lui ſucceda ne marcha point ſur ſes traces. Il fut avare, violent, & tout-à-fait éloigné de la conduite vertueuſe de Gelon, & cela fut cauſe que bien des gens eurent envie de ſe ſoulever, mais la memoire de ſon predeceſſeur étoit ſi chere & ſi glorieuſe qu'elle les porta à ſe retenir β. Il eut bonne envie de faire mourir Polyzele ſon frere qu'il voioit fort aimé des Syracuſains, & qui lui étoit devenu ſuſpect d'aſpirer à la roiauté. Il le voulut envoier au ſecours des Sybarites aſſiegez par les Crotoniates, il voulut, dis-je, l'y envoier afin de le faire perir dans le combat; mais Polyzele qui preſſentit ce deſſein, n'accepta pas cet emploi, & voiant que cela irritoit furieuſement le Roi ſon frere, il ſe retira auprès de Theron qui regnoit dans Agrigente. La reconciliation ſe fit quelque tems après par l'entremiſe de Theron γ. Celui-ci eût pu profiter de la meſintelligence, mais c'étoit ζ un honnête homme, & il voulut rendre bon (A) office pour bon office. Son fils Thraſydée lui ſucceda, & fut malheureux dans la guerre qu'il entreprit contre les Syracuſains. Hieron avec une bonne armée fit une irruption dans le païs des Agrigentins, & gagna une bataille qui fit perdre la couronne à Thraſydée *. Remarquez ici une diference entre les poëtes & les hiſtoriens. Le même Hieron qui paroît un Prince très-accompli (B) dans les odes de Pindare, paroît comme un mechant Roi dans l'hiſtoire de Diodore de Sicile. Il me ſemble que ſi le poëte le flate trop, l'hiſtorien ne lui eſt pas aſſez équitable, car il n'en dit pas le bien qu'il en pouvoit publier, je veux dire qu'Hieron ſe civiliſa & ſe corrigea beaucoup par les entretiens (C) qu'il eut avec quelques beaux eſprits qu'il aima, & qu'il combla de bienfaits. Il ‡ mourut dans la ville de Catane la 2. année de la 78. Olympiade, après avoir regné près ‡ de 12. ans. C'étoit une ville qu'il avoit nou-

† *Herodot. lib. 7. cap. 155. 156.*

δ *Diodor. Siculus lib. 11. cap. 67. Voiez auſſi Plutarque de ſera numinis vindicta pag. 551. 552.*

β *Id. Diodor. ib.*

γ *Id. ib. cap. 48.*

ζ *Id. ib. cap. 53.*

* *Id. ib.*

‡ *Id. ib. cap. 66.*

‡ *Id. ib. cap. 38. p. m. 397.*

(a) *Id. ib. pag. 304. Il cite Photius tm. 80.*

gne d'Honorius, & de Theodoſe le jeune, car il compoſa une hiſtoire qui commençoit au 7. Conſulat d'Honorius, & au 2. de Theodoſe le jeune, & il la continua juſqu'à Valentinien ſucceſſeur d'Honorius, ou juſqu'à l'année 425 (a). Jonſius a raiſon après cela de ſoutenir que le même Euſebe qui a fait une hiſtoire Eccleſiaſtique, la preparation Evangelique &c. n'a point refuté les écrits de cet Hierocles, mais il ſe trompe quand il dit qu'un autre Euſebe les a refutez. Voici la cauſe de ſon erreur. Il s'imagine que le même Hierocles qui eſt Auteur des 7. livres ſur le deſtin, a fait une hiſtoire d'Apollonius de Tyane intitulée *philaletes*, & dont nous avons la refutation parmi les œuvres d'Euſebe. C'eſt confondre Hierocles perſecuteur des Chretiens ſous l'Empire de Diocletien, avec Hierocles philoſophe d'Alexandrie ſous Theodoſe le jeune. Il eſt un peu ſurprenant que Jonſius, qui avoit une connoiſſance très-vaſte & très-exacte des Auteurs qui ont porté le même nom, n'ait point conu le Preſident de Bithynie, & le gouverneur d'Alexandrie qui fit tant de mal aux Chretiens, & qui écrivit contre eux, & qui ſe nommoit Hierocles. Diſons auſſi que ce ſavant homme s'eſt trompé en croiant qu'Euſebe refute les ſentimens d'un Hierocles ſur la deſtinée. Il eſt ſûr qu'Euſèbe n'a refuté que le ſentiment d'Apollonius tel qu'il l'avoit vu dans Philoſtrate (b).

(b) *Notez que Mr. Cave hiſtor. literar. ſcript. Eccleſ. parte 1. p. 131. a relevé ces deux fautes de Jonſius.*

(A) *Rendre bon office pour bon office.*] Pendant qu'Hieron ſe preparoit à faire la guerre à Theron, chez qui ſon frere s'étoit retiré, les habitans d'Himera lui envoierent des Deputez pour lui offrir du ſecours, & pour lui declarer même qu'ils vouloient vivre ſous ſa domination. Thraſydée fils de Theron leur avoit été donné pour commandant, & s'étoit rendu odieux par ſes violences, & par ſa fierté. Hieron emploia cette conjoncture non pas à pouſſer ſon deſſein de guerre, mais à tourner les choſes vers la pacification. Il fit ſavoir au Roi d'Agrigente ce que les habitans d'Himera avoient machiné. Cet avis fut cauſe que Theron prit les meſures qu'il faloit pour faire avorter ce complot, & qu'il s'accorda avec le Roi de Syracuſe, & remit la paix entre les deux freres (c). Mr. Moreri ſous la citation du 11. livre de Diodore de Sicile, aſſûre qu'Hieron *défit Theron Tiran d'Agrigente qui ſe moquoit de lui.* Je n'ai trouvé nulle trace de cela dans Diodore de Sicile. Notez que l'hiſtorien Timée avoit raconté que Theron ne pouvant ſoufrir que Polyzele ſon gendre fût maltraité par Hieron, declara la guerre à ce Roi de Syracuſe; mais elle fut terminée tout auſſi-tôt, & avant que les hoſtilitez euſſent été commencées (d). Diſons en paſſant que Demarete (e) fille de Theron fut mariée au Roi Gelon, qui ordonna en mourant qu'elle épouſât Polyzele (f).

(c) *Voiez touchant cette femme Diodore de Sicile lib. 11. cap. 26.*

(d) *Voiez le commentaire de Benedictus ſur Pindare od. 2. Olymp. pag. 43.*

(e) *Voiez le même commentaire ſur Pindare ib.*

(f) *Voiez le même commentaire ſur Pindare ib.*

(B) *Hieron . . . paroît un Prince tres-accompli dans les Odes de Pindare.*] Il gagna le prix de la courſe de cheval aux jeux Olympiques de l'Olympiade 73. Il remporta le même avantage aux jeux Pythiques: il y fut auſſi vainqueur à la courſe de chariot. Ces victoires-là furent magnifiquement chantées par le poëte Pindare (g), & vous pouvez croire qu'encore que les digreſſions occupent plus des trois quarts de ſes Odes, il n'oublia pas de dire qu'Hieron avoit toutes les vertus d'un bon & d'un brave Roi. Notez que l'inſcription de ſon *ex voto* (h) temoigne qu'il gagna trois fois le prix aux jeux Olympiques; deux fois à la courſe de cheval, & une fois à la courſe de chariot.

(C) *Hieron ſe civiliſa, & ſe corrigea beaucoup par les entretiens qu'il eut avec quelques beaux eſprits.*] Il étoit auſſi ignorant qu'homme du monde, & auſſi ruſtique que ſon frere Gelon; mais étant tombé malade, il emploia aux converſations des Savans le loiſir que la foibleſſe de ſon corps lui procuroit, & il devint docte; & puis ſe trouvant gueri, il continua de ſe plaire à ces ſortes d'entretiens, & diſcouroit très-ſouvent avec Simonide, avec Pindare, & avec Bacchilide (i). L'Auteur qui m'aprend cela ajoûte qu'Hieron aimoit extrêmement la literature; qu'il étoit fort liberal; qu'il avoit l'ame grande; qu'il vêcut ſans defiance avec ſes trois freres; qu'il les aima tendrement; qu'il en fut aimé de même, & que ſon inclination à faire de beaux preſens, determina Simonide, quoi que fort vieux, à paſſer la mer pour ſe rendre auprès de lui (k). Il y a des critiques (l) qui pretendent que la chronologie ne permet pas d'aſſûrer qu'Hieron ait vu Simonide; mais on leur fait voir (m) qu'ils ſe trompent. Toute l'antiquité fut perſuadée de leur entrevuë, & de leurs converſations. Xenophon a ſupoſé un dialogue (n) entre eux qui eſt une bonne piece: Hieron y parle en homme d'eſprit, & de fort grand ſens. L'hiſtorien Timée avoit dit (o) que Simonide fut le mediateur de la paix entre Hieron & Theron. Voiez auſſi Athenée (p) & Pauſanias (q); & prenez garde que quand même les éloges que Pindare & Elien ont donnez à ce Roi de Syracuſe, ne tiendroient rien de la flaterie, on n'en pourroit pas conclurre que Diodore de Sicile ait avancé des fauſſetez; car ce qu'il a dit de l'avarice, & de la violence d'Hieron, pourroit être veritable par raport au tems qui preceda la maladie de ce Prince. Je n'obſerve point cela pour l'excuſer à tous égards; je perſiſte à le blâmer d'avoir paſſé ſous ſilence l'amendement d'Hieron, & d'avoir inſinué trop clairement (r) qu'il ne s'amenda jamais. Cela me ſemble très-faux; & il vaut mieux ſans doute ajoûter un peu de foi à Elien, & à Plutarque (ſ), & donner ce Prince pour un exemple de la verité de cette maxime d'Horace:

Nemo (t) adeo ferus eſt ut non miteſcere poſſit,
Si modo cultura patientem commodet aurem.

Au reſte la maladie qui accoutuma nôtre Hieron aux converſations ſavantes étoit la gravelle. Le ſcholiaſte de Pindare (v) cite ſur cela un Ouvrage d'Ariſtote qui s'eſt perdu. Mr. Moreri s'eſt lourdement abuſé en attribuant à Hieron II. ce qui n'apartient qu'à Hieron I. je veux dire cette ſcience aquiſe au lit &c.

(g) *Voiez la 1. ode de ſes Olympiques & la 1. 2. & 3. de ſes Pythiques.*

(h) *Voiez Pauſanias lib. 8. pag. 687.*

(i) *Ælian. div. hiſtor. lib. 4. cap. 15.*

(k) *Id. ib. lib. 9. cap. 1.*

(l) *Biſciola to. 2. hor. ſubciſ. lib. 2. cap. 19.*

(m) *Voiez les notes de Kuhnius ſur Elien lib. 4. c. 15.*

(n) *Intitulé Ἱέρων, ἢ τυραννικός.* Hieron, ſive tyrannicus.

(o) *Voiez le commentaire de Joh. Benedictus in Pindarum ode 2. Olymp. pag. 43.*

(p) *Athen. lib. 14. pag. 656.*

(q) *Pauſan. lib. 1. pag. 6.*

(r) *Μᾶλλον δὲ τὸν Ἱέρωνος τελεύτην παραλαβὼν τὸν ἀρχὴν Θρασύβουλος ὁ ἀδελφὸς ὑπερέβαλε τῇ κακίᾳ τὸν πρὸ αὐτοῦ βασιλεύσαντα.* Sublato è vivis Hierone, inito Thraſybulus regno, improbitate germanum ante ſe regem exceſſit. *Diod. Sicul. l. 11. c. 67.*

(ſ) *Plut. de ſera numinis vindicta pag. 551. & in Apophthegm. p. 175.*

(t) *Horat. epiſt. 1. l. 1.*

(v) *Voiez le commentaire de Benedictus in Pindar. pag. 260. 296.*

Digitized by Google

nouvellée, il β en avoit chaſſé les habitans, & y avoit établi une colonie de Grecs tirez du Peloponneſe, & de Syracuſe. Il lui ôta le nom de Catane, & lui donna le nom d'Ætna, & il voulut lui-même γ être ſurnommé Ætnéen lors qu'il fut proclamé vainqueur aux jeux Pythiques. Les honneurs funebres qu'on lui rendit dans cette nouvelle ville furent ſemblables δ à ceux des Heros. Son frere Thraſybule regna après lui, mais ſes actions tyranniques obligerent les Syracuſains à ſe ſoulever, & ils le reduiſirent en un tel état qu'il fut contraint de ſubir une dure capitulation. Il ſe retira en Italie au païs des Locres, & y paſſa tout le reſte de ſes jours dans une vie privée. Il n'avoit regné qu'un an. Les Syracuſains aiant retabli le gouvernement republicain s'y maintinrent juſques à la tyrannie de Denys. Ce fut un intervalle de 60. années ζ. Au reſte il y a lieu de s'étonner que Dinomenes fils d'Hieron n'ait pas regné après lui. Il lui ſurvêquit comme nous l'aprend l'inſcription η des dons que ſon pere avoit voüez à Jupiter Olympien. Les ofrandes que ce Roi de Syracuſe conſacra au temple de Delphes furent magnifiques θ. Sa premiere femme qui étoit fille d'Anaxilaus Roi des Rheginiens, & couſine de Theron ne lui donna point d'enfans λ, mais de ſa ſeconde femme qui étoit fille de Nicocles, il eut Dinomenes μ dont j'ai parlé ci-deſſus. On veut qu'il lui ait donné le commandement de la ville de *(D)* Catane avec le titre de Roi d'Ætna. Je ne ſçai à laquelle de ſes deux femmes il faut donner la reponſe que Plutarque ν a raportée.

☞ HIERON II. Roi de Syracuſe, deſcendoit de la famille de Gelon qui avoit regné au même lieu; mais parce que ſa mere étoit ſervante, Hierocles ſon pere le conſidera † comme un enfant qui deshonoroit la maiſon, & l'abandonna à la merci de la fortune. Les abeilles le nourrirent pendant pluſieurs jours, & comme les devins declarerent que c'étoit un ſigne qu'il ſeroit Roi, Hierocles le fit reporter à ſon logis, & l'éleva avec tous les ſoins poſſibles. L'enfant profita beaucoup d'une telle éducation, & ſe diſtingua en pluſieurs manieres. Ce fut un homme parfaitement beau & robuſte, il parloit avec beaucoup d'agrémens, & il ſe batit ſouvent avec ceux qui le provoquerent, & les vainquit toûjours. Il reçut de Pyrrhus bien des ‡ recompenſes militaires. Les Syracuſains le *(A)* firent Preteur après le depart de Pyrrhus, & comme il s'aquita de cette charge avec beaucoup de ſageſſe, toutes les villes concoururent unanimement à le créer Capitaine general contre les Carthaginois, & puis à l'élever à la dignité roiale *. Il continua bientôt après à faire la guerre vigoureuſement aux Mamertins qu'il avoit déjà batus en quelques rencontres, & il ſe propoſa de les chaſſer de la ville de Meſſine dont ils s'étoient emparez contre tout droit & raiſon. Ils ne ſe ſentirent pas capables de lui reſiſter, & de là vint qu'ils recoururent les uns aux Carthaginois, & les autres aux Romains. On agita fortement à Rome la queſtion s'il faloit les ſecourir; l'affirmative l'emporta, & ce fut le commencement de la premiere guerre Punique. Le Conſul Appius Claudius chargé de ſecourir les Mamertins debarqua ſes troupes en Sicile l'an de Rome 490. Ils lui livrerent leur ville, & firent enſorte que le general Carthaginois qui commandoit dans leur forteresſe, l'abandonnât. Les Carthaginois mirent le ſiege devant Meſſine, & firent un traité d'alliance avec Hieron qui joignit ſes troupes aux leurs. Le Conſul Romain prit le parti de donner bataille, & attaqua premierement les Syracuſains: le combat fut rude, Hieron s'y comporta vaillamment, mais il fut batu, & il trouva à-propos de s'en retourner à Syracuſe. Appius Claudius aiant remporté une ſemblable victoire ſur les Carthaginois ſe vit maître de la campagne, & s'avança juſqu'à Syracuſe, & l'aſſiegea. Hieron voiant la Sicile conſternée, & les forces des Carthaginois bien affoi-

β *Is. ib. cap. 49.*

γ *Voiez Pindare Pyth. od. 1. & ibi commentar Jo. Benedicti.*

δ *Diod. Siculus ubi ſupra cap. 66.*

Notez que les anciens habitans de Catane s'y retablirent & ramenerent le tombeau d'Hieron. Voiez Strabon lib. 6. pag. 185.

ζ *Id. Diodor. ib. cap. 67. 68.*

η *Voiez Pauſanias lib. 8. cap. 42. p. 687. & lib. 6. cap. 12. pag. 479.*

θ *Voiez Athenée lib. 6. pag. 231. 232.*

λ *Voiez le commentaire de Benedictus ſur Pindare od. 1. Pyth. pag. 263.*

μ *Ibid.*

ν *Plut. in Apophtheg. pag. 175. Voiez ci-deſſus pag. 1093. remarque E.*

† Ex ancilla natus, ac propterea à patre, velut dehoneſtamentum generis, expolitus fuerat. *Juſtin. ubi infra.*

‡ A Pyrrho rege multis militaribus donis donatus eſt. *Id. ibid.*

* *Juſtin. lib. 23. cap. 4.*

(a) *Pindar. od. 1. Pythiar. pag. m. 262. 623.*

(D) *Qu'il ait donné* à ſon fils *le commandement de la ville de Catane avec le titre de Roi d'Ætna.*] On ſe fonde ſur ces paroles de Pindare:

Μοῖσα (a) τὸ πάρ Δινομένει καλαδῆσαι
πιθέτό μοι ποινὰν τιθρίππων,
χάρμα δ' ἁμὸ πάτριον νικαφορία πατρί.
ὤγ' ἴκειτ' Αἴτνας βασιλῆι
φίλιον ἐξυνέωμεν ὕμνον.
τῷ πόλιν κείναν θεοδμάτου σὺν ἱλαυθερίᾳ,
Ἱλλίδι φάτιμος λίεν
ἐν νόμοις ἵκτισε.

Muſa etiam apud Dinomenem ad canendum mihi obſequere, præmium quadrigarum, Gaudium enim non alienum à filio victoriæ patris. Agedum poſtea Ætnæ regi gratum excogitemus hymnum: cui urbem illam cum divinitus fundata libertate, Dorica libra in legibus Hiero condidit. Voici la note de Benoît: *Poſtquam poëta laudavit Hieronem ab ὐτυχίᾳ, & filium Dinomenem à ſtudio in patrem: ad alias ejuſdem Dinomenis laudes digreditur: quem Ætna regem appellat: nam illam à ſe conditam Hiero dedit filio adminiſtrandam: eumque ducem Ætnæorum conſtituit.* Ceci augmente la ſurpriſe que l'on a de voir que Thraſybule ſuccede à Hieron. Je croi que les Syracuſains favoriſerent le frere au prejudice du fils, pour honorer davantage la memoire de Gelon; car Dinomenes fils d'Hieron n'étoit que neveu de Gelon, mais Thraſybule étoit frere de Gelon; & ainſi en faiſant regner ceux qui touchoient de plus près à Gelon, on faiſoit paroître plus nettement qu'on le regardoit comme la baſe de la pretenſion à la couronne.

(A) *Les Syracuſains le firent Preteur.*] Je me ſuis contenté des expreſſions abregées de Juſtin, mais je veux ici developer ce fait-là qui eſt un peu eſtropié dans la narration de cet Auteur. Je dis donc qu'il y avoit de la meſintelligence entre les bourgeois de Syracuſe & leur armée, & que l'armée campant proche de Mergane proceda à la creation des Magiſtrats, & confera cette dignité à deux Officiers de guerre, Artemidore & Hieron. Celui-ci aiant été introduit dans Syracuſe par les intrigues clandeſtines de ſes amis ſurmonta les opoſitions du parti contraire, & ſe gouverna avec tant d'humanité, & de grandeur d'ame que les habitans s'accorderent à le reconoître pour Preteur, quoi qu'ils regardaſſent comme illegitimes les aſſemblées où les Soldats ſe mêloient de conferer les magiſtratures (b). Polybe qui eſt ici mon Auteur riporte deux traits de l'habileté d'Hieron. Le 1. fut qu'il remedia à un deſordre qui nuiſoit beaucoup à l'Etat. Les Syracuſains qui demeuroient dans la ville pendant que les troupes & les Preteurs étoient en campagne, excitoient mille ſeditions, & travailloient à introduire des nouveautez. Il étoit donc important qu'en l'abſence de l'armée quelques perſonnes continſſent la bourgeoiſie dans ſon devoir. Leptines étoit fort propre à cela, car il avoit beaucoup de cliens & un grand credit auprès du peuple. C'eſt pourquoi Hieron s'aſſûra de lui en ſe mariant avec ſa fille, & par ce moien il donna ordre que la tranquillité publique fût conſervée dans Syracuſe, pendant qu'il ſeroit dehors à la tête de l'armée. Son 2. coup de politique fut de ſe defaire des vieux ſoldats étrangers, c'étoient des mutins & des debauchez. Il ſe mit en campagne ſous pretexte d'attaquer les (c) Mamertins, & quand il fut arrivé à la vuë des ennemis, il partagea ſon armée en deux, il mit d'un côté les ſoldats qui étoient Syracuſains, & de l'autre ceux qui ne l'étoient pas, il ſe mit à la tête de ceux-là comme pour faire une attaque, & laiſſa ceux-ci expoſez aux Mamertins qui les taillerent en pieces. Il leva d'autres troupes, & il attaqua ſi à propos les ennemis qu'il remporta une glorieuſe victoire. On le créa Roi après cet exploit (d).

(b) *En Polybio lib. 1. cap. 8.*

(c) *C'étoit le nom que ſe donnoient les ſoldats qui s'emparerent par fraude de la ville de Meſſine. Voiez Polybe au chap. 7. du 1. livre.*

(d) *Tiré de Polybe ib. cap. 8. & 9.*

Digitized by Google

affoiblies, fit parler de paix aux Romains: sa proposition fut acceptée, & depuis ce tems-là jusques à sa mort il se tint fidelement attaché à leurs interêts †, & leur donna toutes les marques de la plus (B) sincere amitié. S'il n'avoit vêcu que cinq ou six ans depuis l'alliance qu'il fit avec eux, & que l'on jugeât des choses sur le pied de nôtre siecle, l'on auroit sujet de s'étonner de sa constance. Quelle doit donc être nôtre admiration lors que nous considerons qu'il vêcut encore près de 50. ans? Ce long regne fut fort heureux, car la conduite d'Hieron étoit accompagnée de tant de prudence, qu'elle le tint en sûreté parmi ses sujets, & qu'il s'aquit au dehors une belle reputation, & que ses afaires publiques & particulieres allerent très-bien. Il cultiva l'amitié des Grecs, & se piqua d'avoir part à leurs couronnes β. Ses fils lui érigerent une statuë équestre, & une statuë à pied dans Olympe δ; ses sujets lui en érigerent aussi au même lieu ζ. L'argent qu'il donna aux Rhodiens, & les presens qu'il leur envoia après ce grand tremblement de terre qui avoit ravagé leur Ile, & renversé leur colosse est une marque très-insigne de sa liberalité, & de sa magnificence η. Il fit construire un vaisseau qui fut l'un des plus fameux bâtimens de l'antiquité. Archimede ξ fut le directeur de l'ouvrage. Vous en trouverez la description dans Athenée θ qui cite un livre composé exprés sur ce sujet par un certain Moschion. Le 16. Idylle de Theocrite s'adresse à ce Roi de Syracuse, & il semble que l'Auteur se plaigne de l'avoir loüé sans en avoir obtenu de recompense. Hieron composa des livres φ d'agriculture, & (C) mourut à l'âge de 90. ans la 2. année de la 141. Olympiade, & la * 539. de Rome Il avoit survêcu γ à Gelon son fils qui avoit été marié ‡ à Nereïde fille de Pyrrhus, & qui en avoit ⸸ laissé un garçon nommé Hierôme. Il remarquoit que ce Hierôme avoit de la vanité, & il craignit que le bon état où il avoit afermi son roiaume ne changeât bientôt sous un tel Prince. Cela lui fit naître le desir de rendre la liberté aux Syracusains, mais ses filles l'en (D) empêcherent, & dans son grand âge il n'eut pas la force de tenir contre les caresses,

† *Ex Polybio ibid. cap. 10. & seq.*

β *Voiez Polybe ib. cap. 16.*

δ *Pausan. lib. 6. cap. 12. p. 480.*

ζ *Id. ib. cap. 15. pag. 489. Mais notez qu'il dit page 480. que ses fils lui en érigerent deux, & page 489. qu'ils n'en érigerent qu'une, & que les Syracusains lui en érigerent deux.*

η *Voiez Polybe lib. 5. cap. 88.*

ξ *Touchant le soin que prit Hieron de faire apliquer à des usages de mechanique les speculations geometriques d'Archimede, voiez Plutarque in vita Marcelli pag. 305.*

θ *Athen. lib. 6. pag. 206. & seq. Voiez l'article* Archimelus.

φ *Voiez la remarque C.*

* *Et non pas 528. comme dit Moreri.*

γ *Calvisius ad ann. Romæ 538. supose le contraire, & se trompe.*

‡ *Pausan. lib. 6. cap. 12. p. 479.*

⸸ *Polybius in excerpt. legat. cap. 1. Titus Livius lib. 24. p. 382.*

(a) *L'an de Rome 537.*

(b) *Titus Livius lib. 22. p. m. 340. 341. Voiez aussi Valere Maxime lib. 4. cap. 8. n. 1. in ext.*

(c) *Casaubonus commentar. in Polyb. pag. 151. 152.*

(d) *Voiez Tite Live lib. 22. p. m. 349.*

(e) *Livius lib. 24. pag. 381.*

(f) *Lucian. in Macrobiis p. 635. to. 2. oper.*

(g) *Valer. Maximus lib. 8. cap. 13. n. 1. in ext.*

(h) *Hardouin. in ind. Auctor. Plinii pag. 115.*

(i) *Voiez Casaubon in Polybii librum 1. pag. m. 99. 100.*

(k) *Titus Livius lib 24. p. 381.*

(B) *Et leur donna toutes les marques de la plus sincere amitié.*] J'allegueraï ce qu'il fit lors que les afaires des Romains étoient dans un grand desordre après la victoire qu'Hannibal remporta sur eux proche du lac (a) de Thrasymene. C'étoit la troisiéme bataille qu'ils avoient perduë en Italie depuis qu'Hannibal y étoit entré, c'est-à-dire depuis un an. Il n'en faudroit pas tant aujourd'hui pour porter un Prince à quitter ses alliez, & à se tourner du côté de la victoire, un Prince, dis-je, dont les états seroient situez comme l'étoit Syracuse par raport à la Republique de Carthage. Cependant Hieron n'écouta que les conseils de la generosité, il se tint ferme dans le parti des Romains, & leur envoia de bons secours. Lisez ces paroles de Tite Live: (b) *Per eosdem dies ab Hierone classis Hostiam cum magno commeatu accessit. Legati Syracusani in senatum introducti nunciarunt, eadem C. Flaminij consulis exercitusque allatam adeo ægrè tulisse regem Hieronem, ut nulla sui propria, regnique sui clade moveri magis potuerit. Itaque, quanquam probè sciat magnitudinem populi Romani admirabiliorem propè adversis rebus, quàm secundis, esse, missa tamen à se omnia, quibus à bonis fidelibusque socijs bella juvari soleant. Qua ne accipere abnuant, magnoperè se P. C. orare. Jam omnium primum omnis causa victoriam auream pondo cccxx. afferre sese: acciperent eam, tenerentque & haberent propriam & perpetuam. Advexisse etiam trecenta millia modiûm tritici, ducenta hordei, ne commeatus deessent. Et quantum præterea opus esset, & quò jussissent, subvecturos. Milite atque equite scire nisi Romano Latinique nominis non uti populum Romanum: levium armatorum auxilia etiam externa vidisse in castris Romanis. Itaque misisse mille sagittariorum ac funditorum aptam manum adversus Baleares ac Mauros, pugnaceque alias missili telo gentes. Ad ea dona consilium quoque addebant, ut prætor, cui provincia Sicilia evenisset, classem in Africam trajiceret, ut & hostes in terra sua bellum haberent, minusque laxamenti daretur iis ad auxilia Annibali summittenda. Ab senatu ita responsum regi est, Virum bonum, egregiumque socium Hieronem esse, atque uno tenore, ex quo in amicitiam populi Romani venerit, fidem coluisse, ac rem Romanam omni tempore ac loco munificè adjuvisse: id, perinde ac deberet, pergratum populo Romano esse. Aurum & à civitatibus quibusdam allatum, gratia rei accepta, non accepisse populum Romanum: victoriam, omenque accipere: sedemque ei se divæ dare, dicare Capitolium, templum Jovis Optimi Maximi. In ea arce urbis Romæ sacratam, volentem propitiamque, firmam ac stabilem fore populo Romano. Funditores, sagittariique, & frumentum traditum consulibus.* A peine voit-on une conduite si genereuse de particulier à particulier. Gelon fils d'Hieron ne fut point capable d'imiter ce bel exemple: il abandonna le parti vaincu sans avoir égard au chagrin qu'il causeroit à son pere. Vous verrez les paroles de Tite Live dans ce passage de Casaubon. *Fides vera & constantia ejusdem* (Hieronis) *in conservanda Po. Ro. majestate laudari satis pro merito non queat. quum præsertim ea mox & deinceps persæpe secuta sint tempora, qua ejus constantiam eximiè probarent. Quot & quantas clades populus Ro. bello Punico primo, & secundi initio sit perpessus, nemo nescit. Solent adversa hominum voluntates, & abdita mentium nudare. Hieronis propositum & constantiam in susceptâ semel amicitia Romanorum, non Reguli calamitas, non Claudij naufragium, non Thrasymenus, non Trebia, postremo ne Cannensis quidem dies potuit labefactare. Mansit inconcussa illi fides, etiam tunc quum & in Italia & extra Italiam omnes Po. Ro. socij & amici ad Pœnos fortunam secuti inclinabant. ne domus quidem Hieronis tota (verba sunt Livij) ab defectione abstinuit. namque Gelo maximus stirpis contempta simul senectute patris, simul post Cannensium cladem Romana societate ad Pœnos defecit. Hiero tamen nihilo secius immotus stetit, ceu Marpesia quædam cautes, eique etiam tunc fides constitit: quam etiam ad extremum vitæ constantissimè servavit* (c). Ajoûtons encore cette observation. La fidelité de ce Prince pour les Romains lui fut quelquefois bien onereuse, car il y eut des temps (d) où les vaisseaux des Carthaginois firent beaucoup de ravages sur ses terres. Disons enfin qu'en mourant il recommanda (e) aux tuteurs de son petit-fils qui devoit lui succeder, de ne pas permettre qu'il arrivât aucun changement à l'alliance qu'il avoit entretenuë si fidellement avec les Romains.

(C) *Hieron . . . . mourut . . . . . à l'âge de 90. ans.*] Tite Live l'assûre comme on le verra dans la remarque suivante. Lucien (f) cite Demetrius Callistianus qui avoit écrit qu'Hieron étoit mort de maladie âgé de 92. ans après en avoir regné 70. Arrêtons nous au compte rond de Tite Live & de Valere Maxime. (g) *Sicilia rector Hiero ad nonagesimum annum pervenit.* Notez en passant une petite mepriſe du Pere Hardoüin. (h) *Hieron, Siciliæ Rex, quem inter scriptores de agricultura memorant Varro, & Columella l. 1. c. 1. cum Attalo Philometore Pergami rege. Multa de eo præclara habet Valerius Max. l. 8. c. 13. p. 405.* Consultez Valere Maxime à l'endroit que le Pere Hardoüin a indiqué, vous n'y trouverez touchant Hieron que les sept mots que je raporte, mais vous y trouverez beaucoup de choses curieuses touchant Massanissa Roi de Numidie. Je suis persuadé qu'un faux coup d'œil a été cause que le Pere Hardoüin s'est mepris. Une ligne sautée a fait qu'il a cru que toute la page se raportoit à Hieron: ce petit saut a éclipsé Massanissa qui est dans la ligne suivante, & voilà une source de mepriſes qui a plus de cours qu'on ne se figure. Un Ecrivain qui doit consulter plusieurs Auteurs ne s'arrête sur chaque chose que le moins qu'il peut; ses yeux arpentent les pages avec beaucoup de viteſſe; ils glissent quelquefois si legerement sur certaines lignes que l'esprit n'en retient aucune idée, & alors la plume joint ensemble des faits qu'elle devoit separer. Souvenez vous au reste qu'Hieron n'a pas regné 70. ans, comme l'assûre Lucien: il fut Preteur pendant sept années (i) avant que d'être proclamé Roi.

(D) *Mais deux filles l'en empêcherent.*] Ce fut parce qu'elles virent que leurs maris & elles auroient la principale direction du Roiaume. Tite Live decrit cela merveilleusement. *In Sicilia*, dit-il (k), *Romanis omnia mutaverat mors Hieronis, regnumque ad Hieronymum nepotem ejus translatum, puerum vixdum liber-*

Digitized by Google

careſſes, & les artifices de ces deux femmes qui l'obſedoient nuit & jour. Il falut donc ſe reſoudre à laiſſer le roiaume au petit-fils ſous la tutele de 15. perſonnes. Ce que le vieillard avoit prevu arriva. Ce ne furent que confuſions dans Syracuſe (E) après ſa mort. Pauſanias ſe trompe quand il dit † que Dinomenes le tua.

☞ HIERON grand ami de Nicias; & chef de la colonie qui retablit * Thurium, ſe diſoit fils de Denys (A) ſurnommé Χαλκὸς, c'eſt-à-dire *d'airain, aneus.* Il avoit été élevé chez Nicias qui l'avoit inſtruit lui-même aux belles lettres & à la Muſique. Auſſi emploia-t-il beaucoup de tours de ſoupleſſe pour faire valoir Nicias ‡. J'ai trouvé une faute dans Amiot, & dans quelques Dictionaires θ.

HIEROPHILE, Medecin, dont je ne ſaurois dire autre choſe, ſi ce n'eſt qu'il enſeigna la medecine à une certaine fille nommée Agnodice. Elle fut obligée de ſe deguiſer en homme; car il y avoit une loi parmi les Atheniens ⊥, qui defendoit aux femmes & aux eſclaves d'étudier la medecine. Agnodice s'étant érigée en ſage-femme, donna lieu au changement qui fut fait à cette loi. Cette hiſtoire eſt (B) trop curieuſe, pour ne devoir pas être raportée dans une remarque.

HIL-

† *Pauſan. lib. 6. cap. 12. p. 480.*

* *Ville d'Italie.*

‡ *Tiré de Plut. in vita Nicia.*

θ *Voiez la citation nn.*

⊥ Atheniensis caverant ne quis ſervus aut fœmina artem Medicinam diſceret. *Hygin. cap. 274.*

libertatem, nedum dominationem modicè laturum. Lætè id ingenium tutores atque amici ad præcipitandum in omnia vitia acceperunt. Quæ ita futura cernens Hiero, ultima ſenecta voluiſſe dicitur liberas Syracuſas relinquere, ne ſub dominatu puerili per ludibrium bonis artibus partum firmatumque interiret regnum. Huic conſilio ejus ſumma ope obſiſtere filia: nomen regium penes pueros futurum rata, regimen rerum omnium penes ſe, viroſque ſuos, Andronodorum, & Zoilum: nam ii tutorum primi relinquebantur. Non facile erat nonageſimum jam agenti annum, circunſeſſo dies noctesque muliebribus blanditiis liberare animum, & convertere ad publicam privatamque curam. Itaque tutores numero quindecim puero reliquit.

(a) Funus ſit regium magis amore civium & charitate, quam cura ſuorum celebre. *T. Livius lib. 24. pag. 381.*

(b) *Id. ib.*

(c) *Id. ib. pag. 381. Voiez auſſi Polybe in excerpt. legat. c. 2.*

(d) *Livius ibid.*

(e) *Ce qu'elle lui dit ſe trouve dans la remarque F de l'article* Periander.

(f) Feſſus tandem uxoris vocibus monentis, nunc illud eſſe tempus occupandi res, dum turbata omnia nova atque incognita libertate eſſent, dum regiis ſtipendiis paſtus obverſaretur miles: dum &c. *Id. ibid. pag. 398.*

(g) *Id. ib.*

(E) *Ce ne furent que confuſions dans Syracuſe après ſa mort.*] La 1. choſe qu'on fit fut de preſenter au peuple le teſtament d'Hieron, & Hierôme le nouveau Roi qui n'avoit qu'environ 15. ans. Quelques perſonnes apoſtées pour exciter des acclamations aprouverent le teſtament: les autres étoient remplis d'inquietude, & conſideroient le Roiaume comme un pupille qui venoit de perdre ſon pere. On proceda peu après aux funerailles, & ſi elles furent conſiderables par le nombre des aſſiſtans, (a) on le devoit plus attribuer à l'amour du peuple, qu'aux ſoins de la famille d'Hieron. On vit enſuite qu'Andronodore gendre du defunt, & l'un des 15. tuteurs d'Hieroôme declara que le Roi étoit en âge de gouverner, & que la tutele étoit expirée. Il reüniſſoit par là en ſa perſonne le pouvoir de tous les autres. L'équipage roial fut introduit, & au lieu qu'Hieron avoit été toûjours habillé comme les autres, on vit paroître ſon petit-fils avec la pourpre, & le diadême, & avec des gardes du corps. L'orgueil, la cruauté, la debauche repondirent à cet exterieur pompeux, & l'on auroit dit qu'Hierôme prenoit à tâche de faire regretter le regne de ſon grand-pere. Les qualitez des meilleurs Princes lui euſſent à peine ſufi pour contenter les Syracuſains, tant ils avoient aimé ſon predeceſſeur. Quel devoit donc être leur mecontentement ſous un ſucceſſeur ſi diſſemblable? Je ne puis aſſez admirer la nobleſſe des paroles dont Tite Live s'eſt ſervi pour repreſenter cela. (b) *Vix quidem ulli bono, moderatoque regi facilis erat favor apud Syracuſanos, ſuccedenti tanta charitati Hieronis. Verùm enimvero Hieronymus, velut ſuis vitiis deſiderabilem efficere vellet avum, primo ſtatim conſpectu omnia quàm diſparia eſſent, oſtendit. Nam qui per tot annos Hieronem, filiumque ejus Gelonem, nec veſtis habitu, nec alio ullo inſigni differentes à cæteris civibus vidiſſent, conſpexere purpuram, ac diadema, ac ſatellites armatos: quadrigiſque etiam alborum equorum interdum ex regia procedentem, more Dionyſii tyranni. Hunc tam ſuperbum apparatum, habitumque convenientes ſequebantur mores: contemptus omnium hominum, ſuperba aures, contumelioſa dicta: aditus non alienis modo, ſed tutoribus etiam difficiles: libidines novæ, inhumana crudelitas.* Ce jeune Roi prefera l'alliance des Carthaginois à celle de Rome (c); mais on ne lui donna pas le tems de leur rendre du ſervice; on conſpira contre lui, & on le tua (d). Andronodore ſe fortifia le mieux qu'il lui fut poſſible dans quelques endroits de Syracuſe, & cependant malgré les conſeils de Demarate (e) ſa femme fille d'Hieron, il ſe ſoumit au nouveau gouvernement republicain, & fut creé Preteur: mais de nouveaux troubles s'étant excitez, il tâcha de s'en prevaloir, (f) fatigué par les continuelles inſtigations de ſa femme. Il concerta ſon entrepriſe avec Themiſtius mari d'Harmonie fille de Gelon, & la confia à un comedien qui le trahit, deſorte que lui & Themiſtius furent tuez en entrant dans le Senat. (g). Il falut pour juſtifier ce meurtre, repreſenter au public le crime de ces deux hommes. L'Orateur qui fut chargé de le faire, dit entre autres choſes que leurs femmes les avoient remplis d'ambition. Il s'éleva là-deſſus de grans cris dans l'aſſemblée, qu'il faloit faire perir ces deux femmes, & toute la race des tyrans. Cela fut tout auſſitôt ordonné & executé. Tite Live ne raconte point cette tragique avanture, ſans y apoſer une reflexion ſur le naturel capricieux & inegal de la populace. (h) *Sub hanc vocem ex omnibus partibus concionis clamor oritur, nullam earum vivere debere, nec quenquam ſupereſſe tyrannorum ſtirpis. Hæc natura multitudinis eſt: aut ſervit humiliter, aut ſuperbè dominatur: libertatem, quæ media eſt, nec ſpernere modicè, nec habere ſciunt; & non ferme deſunt irarum indulgentes miniſtri, qui avidos atque intemperantes plebeiorum animos ad ſanguinem & cædes irritent: ſicut tum extemplò Prætores rogationem promulgarunt. Acceptaque penè prius quàm promulgata eſt, ut omnis regia ſtirps interficeretur. Miſſique à Prætoribus Demaratam Hieronis, & Harmoniam Gelonis filias, conjuges Andronodori & Themiſtii, interfecerunt.* Il reſtoit une fille d'Hieron nommée Heraclea: dès qu'elle ſçut qu'on venoit pour la tuer, elle s'enferma avec ſes deux filles dans la chapelle de la maiſon, & ſe tint auprès de ſes Dieux penates, & emploia les ſuplications les plus pathetiques, & les raiſons les plus fortes afin de ſauver ſa vie, ou pour le moins celle de ſes filles; mais ce fut en vain; on l'arracha de la chapelle, & on l'égorgea. Ses deux filles qui s'étoient échapées du logis, furent tuées dans les ruës (i). Voiez la marge (†).

(A) *Fils de Denys ſurnommé* Χαλκὸς.] Ce Denys étoit poëte: quelques-unes de ſes poëſies ſubſiſtoient encore au tems de Plutarque (k). Ses élegies ont été citées par Athenée (l), & par Ariſtote (m). Il étoit auſſi orateur; car il ne fut ſurnommé χαλκὸς qu'à cauſe que les Atheniens perſuadez par une de ſes harangues, ſe ſervirent de monnoie de cuivre (n). Voiez la marge (nn).

(B) *Cette hiſtoire eſt trop curieuſe pour.*] Hygin raporte „ (o) que les anciens n'ayant pas de Sages-femmes, il mourut beaucoup de femmes en travail d'enfant, parce que la honte les empêchoit de recourir „à des Medecins, & qu'il y avoit une loi parmi les „Atheniens qui defendoit aux femmes de ſe méler de „la Medecine. Sur cela une jeune fille nommée Ag„nodice ſe ſentant une grande inclination pour cette „ſcience, ſe deguiſa en homme, & l'aprit. Après „quoi elle alloit trouver les femmes qui étoient en tra„vail d'enfant; & pour leur ôter tout ſcrupule elle „leur montroit d'abord ce qu'elle étoit, & en ſuite les „accouchoit. Les Medecins remarquant que cela leur „faiſoit perdre la pratique des femmes, firent un pro„cés à celle-là, & l'accuſerent d'un mauvais commer„ce avec le ſexe; ils ſe plaignirent même de je ne ſai „quelle colluſion, & de certaines maladies de com„mande qu'on avoit pour favoriſer le Galant. En un „mot ils la firent condamner par les Areopagites: mais „elle leur montra ſi clairement en plein Senat les preu„ves de ſon innocence, qu'il falut que les Medecins „recouruſſent à une autre batterie, ſavoir à la loi qui „defendoit au ſexe la profeſſion de Medecin. Les Da„mes Atheniennes intervinrent alors dans la cauſe, & „firent reformer la loi; ainſi il fut permis aux femmes „libres d'apprendre cet Art.„ L'Auteur dont j'emprunte ces paroles fait une remarque contre Hygin; *il y a*, dit-il (p), *peu d'exactitude dans ces paroles d'Hyginus: car on pourroit conclure de ſon diſcours, que depuis qu'*Agnodice *accouchoit les femmes, elles n'employoient plus à cela les Medecins, ce qui prouveroit contre la propre remarque de cet Auteur, qu'elles ſe ſervoient de leurs bons offices auparavant. Mais s'il n'a pas eu de l'exactitude, on peut du moins le tirer de contradiction, en ſuppoſant qu'il a voulu dire que les femmes ayant été ſou-*

† *Pauſan. lib. 6. cap. 12. p. 480.*

* *Ville d'Italie.*

‡ *Tiré de Plut. in vita Nicia.*

θ *Voiez la citation nn.*

⊥ Atheniensis caverant ne quis ſervus aut fœmina artem Medicinam diſceret. *Hygin. cap. 274.*

(h) *Id. ib. pag. 392.*

(i) *Id. ib. & pag. 393.*

(†) *Je fermi quelque reflexion ſur ceci dans la remarque B de l'article* Hobbes.

(k) *Plut. in Nicia pag. 526.*

(l) *Athen. lib. 10. pag. 443. & lib. 15. pag. 668.*

(m) *Ariſtot. rhetor. lib. 3. cap. 2.*

(n) *Callimachus in tract. de Rhetoribus apud Athen. lib. 15. pag. 669.*

(nn) *Notez qu'Amiot attribuë à ce Denys d'avoir conduit la colonie de Thurium, mais le Grec de Plutarque donne cela à Hieron. Notez auſſi que Charles Etienne, Lloyd, & Hofman aſſent que les poëſies qui ſubſiſtoient au tems de Plutarque étoient d'Hieron, cela eſt faux.*

(o) *Nouvelles de la Republique des lettres, Janvier 1686. pag. 28. & 29.*

(p) *Ibid. pag. 30.*

Digitized by Google

HILDEBERT, Evêque du Mans, & puis Archevêque de Tours au commencement du XII. siecle, avoit mené une vie fort (A) dereglée avant que de parvenir à l'Episcopat. C'est en vain qu'on chicane là-dessus (B) l'Annaliste de l'Eglise Romaine, & qu'on lui opose les decouvertes d'un Critique. Le Pere Maimbourg (C) se servit heureusement d'une action de

(a) Antiqui obstetrices non habuerunt, unde mulieres verecundia ductæ interierant. *Hygin. cap.* 274.

(b) *Ibid.*

(c) *Hygin. ibid. pag. m.* 329.

(d) *Id. ib. pag.* 328.

(e) *Voiez touchant Denys Patriarche de Constantinople les nouvelles lettres contre Maimbourg pag.* 686. *& joignez y ces paroles:* Arteſtantibus Nicephoro & Zonara, quum Macedonius Episcopus Constantinopolitanus, sub Anastasio, falso atque factionibus Arrianorum & Manichæorum ab adolescentulis, impuræ Veneris; & Methodius Patriarcha, sub Michaële, stupri accusati essent: ambos ut convincerent mendacium, tunicâ subductâ ostendisse, viriilibus se carere: & exinde à criminibus illis liberos atque immunes fuisse pronunciatos. *Salmuth in Pancirolum part.* 2. *pag.* 88.

(f) *Voiez son article remarque A.*

(g) *Actor. eruditor. Lipsi. supplem. to.* 2. *sect.* 10. *pag.* 470.

soulagées dans leurs accouchemens par Agnodice, ne vouloient plus se servir que d'elle dans les autres incommoditez, où le scrupule ne les empêchoit pas d'employer les Medecins. Cet Auteur fait une autre observation au sujet de ce qu'Hyginus remarque (a), qu'avant qu'Agnodice fît le metier d'accoucheuse, il etoit mort bien des femmes qui n'avoient osé se servir d'un Medecin. *Il faut avoüer*, dit (b) le Nouvelliste de la Republique des lettres, *que la honte n'est gueres moins sujette que les autres choses au caprice de la mode. Un temps a été que la honte de se servir d'un Accoucheur etoit à la mode, & nous lisons dans Louise Bourgeois Sage-femme fort habile, qu'Henri IV. lui recommanda de faire si bien son devoir auprès de la Reine Marie de Medicis, qu'il ne fût pas necessaire de recourir à un homme, car sa pudeur, ajoûtoit-il, en souffriroit trop. Presentement c'est être à la mode que de n'avoir pas cette honte; nôtre siecle est bien autrement éclairé que les precedens.* Cette raillerie contre nôtre siecle n'est pas bien fondée; car si d'un côté la honte y est plus petite à certains égards, l'effronterie de l'autre y est plus petite qu'elle ne l'étoit à Athenes. Trouveroit-on aujourd'hui d'honnêtes femmes qui osassent en pleine audience, & chemise au vent, faire voir à tous les juges qu'elles sont femmes? C'est ce que fit Agnodice dans l'Areopage, le plus grave & le plus venerable Tribunal qui fût au monde. *Quod cum vidissent medici, se ad fœminas non admitti, Agnodicen accusare cœperunt, quod diceret eum glabrum esse & corruptorem earum, & illas simulare imbecillitatem. Quo cum Areopagita consedissent, Agnodicen damnare cœperunt. Quibus Agnodice tunicam allevavit, & se ostendit fœminam esse* (c). Peut-on voir une impudence plus outrée? Avant cela n'avoit-elle point donné d'assez fortes preuves de son peu de honte? Ne pouvoit-elle point faire conoître son sexe par des voies plus honnêtes, que celle qu'elle emploioit auprès des femmes? (d) *Quæ cum credere se noluisset, æstimans virum esse, illa tunica sublata ostendebat se fœminam esse.* Les Prelats (e) qui pour se justifier d'incontinence ont fait voir leur nudité à des Conciles, n'égalent point l'impudence de l'Athenienne.

J'ai dit ailleurs qu'Albert le grand se mêloit de la profession de sage-femme, s'il en faut croire la chronique scandaleuse (f). Si cela est, il y a long tems que la honte des femmes Atheniennes ne subsiste plus; & comme la reputation d'Albert le grand étoit très-bien établie, que fait-on s'il n'y avoit pas des femmes qui faisoient gloire d'être accouchées de sa main, à peu près comme les Precieuses de Moliere vouloient que tout jusqu'à leurs chaussetes fût de la bonne faiseuse?

Depuis la premiere edition de ce Dictionaire j'ai vu dans les Journalistes de Leipsic une observation qui me fournira ici un suplément. Il ne faut pas nier, disent-ils, que les François ne soient plus propres que les autres nations à nous instruire de la maniere dont on peut aider les femmes qui sont en travail d'enfant. Ce n'est point qu'ils aient le genie plus heureux, c'est parce qu'ils ont très-souvent les occasions d'assister aux accouchemens. La mode est venuë en France que même les jeunes mariées mettant toute honte à bas, se laissent voir & manier sans scrupule aux chirurgiens, & que toutes sortes de femmes souhaitent la presence & l'assistance des chirurgiens quand elles sont prêtes d'accoucher. Il regne une toute autre coutume dans les autres nations: car pour l'ordinaire les femmes, & sur tout celles qui ont été mariées depuis peu y sont si scrupuleuses, qu'on ne leur persuade que malaisément de se livrer aux sages-femmes, & à leurs amies: elles ne s'y resolvent que dans les cas de necessité, & où la douleur est si forte qu'elle surmonte leur repugnance. Comme je ne traduis pas mot à mot, je raporte le Latin du Journal de Leipsic, afin qu'on voie que j'en exprime le sens, avec toute la fidelité necessaire. (g) *Non est negandum, de adjuvandis parturientibus Gallos præ cæteris nationibus nos instruere posse, non ingenio, sed occasione, qua licet ipsis quam frequentissime partui adesse, feliciores. Ita enim moris apud ipsos est, ut posito pudore, etiam recens nupta ad tactum atque explorationem omnem chirurgos admittant faciles, & partus tempore præsentes atque adjutores fœmina qualibet eos expetant. Quod longe sit aliter apud cæteras nationes, ubi plerumque vix persuaderi possunt uxorcula, cumprimis nuper in matrimonium ducta, ut obstetricibus propriique sexus amicis sui faciant copiam, nisi doloribus ac necessitate victa.* C'est ainsi que parlent Messieurs de Leipsic au commencement de l'extrait d'un livre qu'un (h) Chirurgien de Paris publia l'an 1694. & qui s'intitule *la pratique des accouchemens.* Ce Chirurgien n'a mis au jour ses observations qu'après une longue experience, il avoit assisté aux couches de quatre à cinq mille femmes. Un autre Chirurgien (i) de la même ville publia l'année suivante un livre qu'il intitula, *Observations sur la grossesse & l'accouchement des femmes*, &c. Ce sont 700. observations (k) choisies entre plus de 3000. autres que l'Auteur a faites. Cela suffit à prouver que la grande mode de Paris est de se servir des accoucheurs, & non pas des sages-femmes. Le tems viendra peut-être que la même mode regnera dans la plupart de l'Europe, la honte subira le sort de mille autres choses soumises aux loix bizarres & inconstantes de la coutume.

(h) *Nommé Philippe Peu.*

(i) *Nommé François Mauriceau.*

(k) *Voiez le Journal de Leipsic, Janvier* 1695. *pag.* 42.

(A) *Avoit mené une vie fort dereglée.*] Après même sa promotion à la dignité d'Archidiacre, il se pourvut d'un si grand nombre de concubines, qu'il eut des bâtards & des bâtardes à foison. C'est ce qu'Ives Evêque de Chartres lui écrivit: (l) *Dicunt quidam de majoribus Cenomanensis Ecclesiæ qui anteactam vitam tuam se nosse testantur, quod ultra modum laxaveris frena pudicitiæ, in tantum ut post acceptum Archidiaconatum, accubante lateribus tuis plebe muliercularum multam genueris plebem puerorum & puellularum.*

(l) *Cette lettre est la* 277. *Voiez Mr. Menage histoire de Sablé pag.* 107.

(B) *Qu'on chicane là-dessus l'Annaliste.*] Juret (m) censure Baronius *d'avoir écrit dans ses Annales, fondé sur cette lettre* d'Ives de Chartres, *qu'Ildebert avant que d'estre Evesque, avoit esté adonné aux femmes, & il pretant que cette lettre est adressée à un Aldebert, & non pas à Ildebert.* Aldeberto, Cenomanensis Ecclesiæ electo. *C'est ainsi que cette lettre se trouve intitulée à la fin du MS. des lettres d'Ives de Chartres de la Bibliotheque de S. Victor. . . . . Mais le P. Sirmond dans ses notes sur Geoffroi de Vandôme a fort bien justifié Baronius: voici ses termes.* Ildebertus vir in Episcopatu eximius, ante illum, vitæ solutioris, ut indicat Ivonis epistola 277. Quam quidem, qui de Ildeberto, quo de agimus, scriptam, pertinaciùs neget, is, opinor, clausis oculis sibi credi velit. Ecquæ enim alia Ivonis tempore Cenomanensis Episcopi electio fuit, quàm Ildeberti? quem præterea scimus ex Archidiacono; quod Ivo notat, ad Episcopalem Cathedram evectum. Neque tamen hæc ita dissero, ut viri docti, qui contra sensit, nomini obtrectem: sed quia immortalis memoriæ Cardinali Baronio me debere judico, ut quæ rectè & verè ab eo dicta sunt, ea ut pro veris habeantur, enitar quoad possum (n). Mr. Menage ajoûte de fort bonnes choses à ces raisons du Pere Sirmond. *Ildebertus*, dit-il, (o) „ est le mesme „ nom que celui d'*Aldebertus*: & Ildebert Evesque du „ Mans s'est lui-mesme appelé *Aldebertus* dans une de „ ses lettres imprimée dans le 13. volume du Spicilé„ge. *Ranulfo, Dei gratiâ, Dunelmensi Episcopo, om„ni honore & gratiâ sublimando*, ALDEBERTUS, „ *humilis Cenomanorum Sacerdos.* Et c'est comme il „ est appelé dans un Titre de l'Abayie d'Etival, produit „ par M. Pavillon dans ses Remarques sur la Vie d'Ar„ brissel. *Aldeberto, Episcopo Cenomanensi*: car c'est „ ainsi qu'il faut lire en cet endroit; & non pas, (1) *Al„berto Episcopo Cenomanensi*: n'y aïant point u d'Al„ bert Evesque du Mans. Dans un Titre de Fronte„ vaux, produit par Cosnier, à la p. 131. de ses No„ tes sur la Vie d'Arbrissel, il est aussi appellé *Ande„ bertus*; qui est la mesme chose qu'*Aldebertus*. Cour„ vaisier dans la Vie d'Ildebert confirme la lettre d'I„ ves de Chartres par cet endroit du Nécrologe de S. „ Pierre de la Cour du Mans: *Tertio Idus Augusti, obiit „ Gervasius, Hildeberti Præsulis filius; matris Ecclesiæ „ Canonicus: qui vivens, ad hujus Ecclesiæ servitium „ quandam contulit Bibliothecam: cujus anima quiete „ fruatur æterna*: prétandant que ce Gervaise estoit fils „ naturel d'Ildebert. Bondonnet prétant qu'il n'estoit „ que son fis spirituel. Mais dans les Gestes des Evê„ ques du Mans, publiez par Dom Mabillon dans le 3. „ volume de ses Analectes, il est parlé des *delicta ju„ ventutis* de cet Evesque: ce qui confirme encore la „ lettre d'Ives de Chartres.„ Dans ses additions (p) Mr. Menage allegue 2. titres produits par le Pere de la Mainferme (q) où nôtre Hildebert s'apelle *Audebertus*. Ainsi la critique (r) de Juret tombe par terre, avec les loüanges que le Pere Maimbourg lui donne. Voiez la remarque suivante.

(m) *Notis in epist.* 277. *Ivonis Carnutensis.*

(n) *Menage hist. de Sablé pag.* 107. 108.

(o) *Ibid. pag.* 108.

(1) *Mais peut estre qu'*Alberto *a esté mis en cet endroit, par construction pour* Aldebertus *& qu'*Albertus *est le mesme nom.*

(p) *Pag.* 310.

(q) *In Clypeo nascentis Fontebraldensis Ordinis pag.* 62. *&* 73.

(r) *Vossius de histor. Latin. pag.* 400. *& après lui Mr. Moreri ont adopté cette critique.*

(C) *Le Pere Maimbourg se servit heureusement.*] Il fit preceder les loüanges de ce Prelat. Le B. Hildebert

Digitized by Google

de ce Prelat, pour insulter le peu d'Evêques qui s'opoſoient à l'extenſion de la Regale. La remarque que je ferai ſur ce ſujet, contiendra certaines choſes qui concernent l'hiſtoire de nôtre Hildebert. Il a été mis par Illyricus entre les temoins de la verité, à cauſe d'une lettre fort piquante (D) contre la Cour de Rome. Il n'étoit point de (E) grande naiſſance.

HILTEN (JEAN) Cordelier Allemand, ſe mêla de fonder des predictions ſur le livre de (A) Daniel l'an 1485. Melanchthon qui avoit vu l'original de cet Ouvrage, raporte que l'Auteur avoit predit qu'en l'année 1516. la puiſſance du Pape commenceroit à dechoir, & qu'enſuite elle iroit de plus en plus vers le precipice, & ne ſe retabliroit jamais; & qu'environ l'an 1600. les Turcs regneroient (B) dans l'Italie & dans l'Allemagne *. Il y en a qui content † qu'il predît qu'en l'année 1600. on verroit un homme tout-à-fait cruel; & qu'en 1606. Gog & Magog regne-

bert, dit-il (a), Evêque du Mans, & puis Archevêque de Tours a été l'un des plus ſaints & des plus ſavans Prelats que l'Egliſe Gallicane ait jamais eus. „ C'eſt „ celui de qui nous avons les Epiſtres, & quelques au„ tres beaux ouvrages dans la Bibliotheque des Peres; „ celuy que Saint Bernard appelle l'excellent Pontife, „ & la grande colomne de l'Egliſe; duquel les Eſcri„ vains les plus celebres parlent avec de grands éloges, „ & dont Dieu meſme voulut declarer & honorer la „ ſainteté, par des miracles qui ſe firent à ſon tom„ beau. Et à cette occaſion je me ſens obligé de di„ re, pour rendre l'honneur que l'on doit à ſa mé„ moire, que ceux qui ont écrit, ſur la foy d'une Epi„ tre d'Ives de Chartres, que quand Hildebert fut fait „ Eveſque du Mans il menoit une vie tres-ſcandaleuſe, „ l'ont pris pour un autre, eſtant trompez par l'in„ ſcription de cette Epiſtre, où ils ont trouvé *Hilde„ berto*, au lieu de *Aldeberto*, qui ſe lit dans les vieux „ exemplaires, comme Monſieur Juret, à qui nous „ devons cette importante remarque, l'a fait voir „ dans ſes ſçavantes notes ſur Ives de Chartres.„ Après cela on raconte qu'Hildebert fut transferé de l'Evêché du Mans à l'Archevêché de Tours par le Pape Honorius II. l'an 1125. & qu'aiant trouvé deux Canonicats dans ſon Egliſe auſquels le Roi Louis le Gros avoit pourvu pendant la vacance de l'Archevêché, (b) *il fut luy-meſme à la Cour faire de tres-humbles remontrances au Roy.* Il fut ouï, & ne voulut point ſe contenter de la ſentence qui fut prononcée, il demanda un jugement canonique; ſon obſtination fut cauſe qu'on lui confiſqua les revenus de l'Archevêché. Alors il n'eut recours qu'aux prieres les plus ſoumiſes; il ſe recommanda à un Evêque que le Roi conſideroit. *Je ne vous écris pas*, lui dit-il (1), *pour me plaindre du procedé du Roy, pour vous animer par mes plaintes, pour exciter des clameurs, des troubles, des ſeditions & des tempeſtes contre l'Oint du Seigneur, & pour demander qu'on ſe ſerve contre luy de la rigueur & des cenſures de l'Egliſe. Bien loin de cela, je vous demande ſeulement que vous ayiez la bonté d'interceder pour moy, & de faire en ſorte par vos bons & charitables offices que Sa Majeſté n'employe pas les armes de ſa colere & de ſon indignation contre un pauvre Eveſque accablé d'années, qui ne ſoupire qu'apres le repos.* Le Pere Maimbourg ne manque pas d'obſerver que le Roi *demeura le maiſtre, & jouït pleinement de ſon droit, ſans que le Pape Honorius tres-ſaint Pontife, & grand protecteur de cet Archeveſque y trouvaſt à redire.* Voilà comment cet hiſtorien fourroit dans l'hiſtoire du Lutheraniſme un épiſode ſur les affaires de la Regale, afin de faire ſa cour au Roi en decriant la conduite de l'Evêque de Pamiers, & celle d'Innocent XI. Il en uſoit de même à l'égard de toutes les affaires du tems, comme on le lui reproche dans la 4. & 5. lettre de la Critique generale de ſon Calviniſme.

(D) *D'une lettre fort piquante contre la Cour de Rome.*] La deſcription qu'il a faite des deſordres de cette Cour eſt très-vive, & je ne croi pas qu'elle ait rien perdu de ſa force dans la traduction Françoiſe que Mr. du Pleſſis Mornai (c) en a donnée. Hildebert n'étoit encore qu'Evêque du Mans lors qu'il écrivit cette lettre, mais quand il en écrivit une autre à Honorius II. pour ſe plaindre de ce que l'on attiroit à Rome toutes les cauſes par voie d'apel, il étoit Archevêque de Tours. Il fit en vers une deſcription de Rome, & la conclut par ces paroles:

Urbs fœlix ſi vel Dominis urbs illa careret,
Vel Dominis eſſet turpe carere fide.

Heureuſe ville ſi elle n'avoit point de Maitres, ou ſi ces Maitres avoient honte de n'avoir point de foi. Coeffeteau (d) ne nie point que la lettre à Honorius ne ſoit d'Hildebert, mais il ne juge pas ainſi de l'autre. *Il n'eſt pas croyable*, dit-il, *que ceſte epiſtre ſoit de lui, veu que non ſeulement elle ne ſe trouve point parmi celles qui ſont imprimées, ni meſmes parmi celles que nous avons veües eſcrites à la main, les ayans eües, comme pluſieurs autres rares livres de Meſſieurs Du Puy. . . . Mais auſſi parce que hors quelques jeuneſſes de ce Prelat, nous trouvons qu'il a touſiours eſté fort modeſte, & ſur tout grandement reſpectueux à l'endroit du S. Siege, ainſi que nous montrerons incontinent (e). Auſſi ni Vignier, ni Illiricus, ni du Pleſſis ne nous diſent point ſur quel ſujet elle a eſté eſcrite. Ils nous en ont baillé ſeulement un fragment, ſans autre titre & ſans autres enſeignes.* Il eſt juſte d'entendre ce qu'on repliqua. „ Si cela tient „ lieu de raiſon nous y gagnerons au double, & alle„ guerons avec plus de raiſons & de temoignages la „ perfidie des ſiens à forger des pieces nouvelles, & „ falſifier les anciennes. Illyricus l'ayant trouvée en„ tre les autres en a publié les propres termes, qui ſe „ cognoiſſent aſſez n'eſtre de ſa veine. Si lui & les „ autres apres lui la propoſent ſans tiltre & ſans argu„ ment, cela ne doibt eſtre nouveau à ceux qui ont „ veu celles qu'on a imprimées, entre leſquelles s'en „ trouve bon nombre deſquelles il eſt impoſſible de „ deviner à qui elles ont eſté eſcrites, & de ſçavoir „ particulierement ſur quel ſubjet. (f) „ C'eſt Rivet qui parle ainſi: un peu après il remarque que „ Gretſer (g) *ne peut croire que l'epiſtre 82. en laquelle eſt „ parlé d'oſter ou de moderer les apellations, ſoit ſortie de „ la boutique de Hildebert*, combien que Coeffeteau „ die, *qu'elle eſt vrayement de lui.*„ Les curieux pourront conſulter le *ſupplementum patrum* du Pere Hommey, où il y a diverſes pieces d'Hildebert, avec des notes ſur ſes épitres, & l'addition des noms de ceux à qui il les écrivoit (h).

(E) *Il n'étoit point de grande naiſſance.*] „ (i) Il „ y a dans le Maine prés Montoire, un lieu appellé „ Lavardin, qui a donné ſon nom à une trés-illuſtre „ famille du Vendômois. . . . . La Croix du Maine „ dans ſa Bibliotheque à l'article de Jacque de Lavar„ din, dit qu'Hildebert Evêque du Mans, étoit de cet„ te famille: ce qui n'eſt pas veritable. Il étoit du „ lieu, mais non pas de la Maiſon de Lavardin. C'é„ toit un homme de beaucoup de ſçavoir, de beau„ coup de merite, mais de nulle naiſſance.„ Les paroles de la Croix du Maine ſont celles-ci. (k) *Cette Maiſon (l) de Lavardin eſt couſtumiere de produire des hommes doctes & de toute ancienneté. Car Hildebert Eveſque du Mans, & depuis Archeveſque de Tours il y a cinq cens ans paſſez, eſtoit de cette maiſon & portoit ce ſurnom, lequel a eſté de ſon temps eſtimé le plus docte Poëte & Orateur, comme teſmoignent ſes epiſtres & ſes poëmes Latins.*

(A) *Sur le livre de Daniel l'an 1485.*] J'ai rencontré cette date dans un paſſage que Melchior Adam raporte, qui nous aprend auſſi en quel lieu ce Cordelier avoit étudié. *Ego olim juvenis*, c'eſt Hilten qui parle (m), *alma matris Univerſitatis Erphurdenſis alumnus, ardens philoſophus: nunc ſenex exuli ſolitudini deditus ab anno Chriſti milleſimo quadringenteſimo ſeptuageſimo primo, in hunc annum milleſimum quadringenteſimum octogeſimum quintum ejuſdem Domini Jeſu Chriſti voluntate: qui & me inſtiguvit ex ſuo libro cognoſcere veritatem, contra vacuos errores de futuro tempore nunc volantes. Quam me ſolum ſcire amor Dei & proximi non ſinit, ſed & aliis piis & benevolis impertiri admonet.* Melchior Adam peu de lignes auparavant n'avoit pas laiſſé de dire qu'Hilten a vécu dans le XIV. ſiecle. Ce defaut d'attention eſt très-ordinaire aux Ecrivains.

(B) *Les Turcs regneroient dans l'Italie.*] Il ſembloit promettre que les Turcs ſeroient l'inſtrument d'une très-grande reformation, par la ruïne de la Papauté; mais ceux qui ſe ſeroient reformez devoient enſuite abolir le Mahometiſme, après quoi l'Empereur Romain reſigneroit ſa couronne à JESUS-CHRIST, pour ne la recouvrer jamais. (n) *Ita digerit omnia Calchas.* Il paroît par l'évenement que Jean Hilten n'en ſavoit guere plus que ce devin de l'armée Greque. Raportons ſes propres paroles. (o) *Plures gloriantur Romanum Papam eſſe monarcham, quia Jeſus omnia dedit Petro & ejus ſucceſſoribus. Fateor, verum quamdiu ſunt ejus vicarii. Sed legantur revelationes S. Brigitæ;*

* *Tiré d'une lettre de Melanchthon à Matheſius. C'eſt la 65. du 2. livre pag. 259. de l'edit. de Londres 1642.*

† *Voiez le Theatre de Paul Freherus, pag. 97.*

(a) *Hiſt. du Lutheraniſme l. 2. p. m. 192.*

(b) *Ibid. pag. 193.*

(1) Nec tamen hæc loquor tanquam vobis clamorem ſuper Chriſto Domini deponens, tanquam poſtulans Eccleſiaſticæ rigorem diſciplinæ. Subvenire Eccleſiæ & mihi per veſtrum deprecor interventum, & Regi ex charitate ſuggeri, ne ſagittas ſuas in ſene compleat ſacerdote. *Hildebert. epiſt. 6. apud Lucam Dacherium, tom. 13. Spicilegii.*

(c) *Dans la p. 280. du myſtere d'iniquité.*

(d) *Reponſe au myſtere d'iniquité, pag. 757.*

(e) *Il dit dans la page ſuivante, qu'en l'an 1107. Hildebert perſecuté par le Roi d'Angleterre, alla implorer le conſeil & le ſecours du Pape Paſchal, & qu'aiant tenu un Synode à Nantes ſous le Pape Honorius, il en envoia les actes à ce Pape.*

(f) *Rivet, Remarques ſur la reponſe au myſtere d'iniquité, 2. part. pag. 240.*

(g) *In examine myſterii Pleſſæani, pag. 376.*

(h) *Voiez le Journal de Leipſic 1685, pag. 465.*

(i) *Suite du Menagiana, pag. 183. édit. de Holl.*

(k) *Bibliotheque Françoiſe, pag. 190.*

(l) *Il parle de celle de Lavardin près Montoire en Vandomois, differente de celle de Lavardin à 6. lieuës du Mans, de laquelle les Seigneurs s'apellent en leur ſurnom de Beaumanoir, iſſus de Bretagne.*

(m) *Apud Melchior. Adam. in vitis Theol. pag. 3.*

(n) *Virgil. Æn. l. 2.*

(o) *Apud Melchior. Adam. ubi ſupra p. 4.*

Digitized by Google

regneroient dans toute l'Europe. Après avoir recherché avec beaucoup de travail ‡ le tems de la fin du monde, il le plaça à † l'an de grace 1651. Mr. du Pleſſis Mornai n'a pris dans ces predictions que (C) ce qui l'accommodoit. Hilten ſe perſuada que la charité ne permettoit point, qu'il ſuprimât les lumieres que Dieu lui avoit communiquées ſur l'avenir β. On dit γ qu'il mourut l'an 1502.

HYPERIUS (ANDRE' GERARD) celebre Miniſtre, & profeſſeur en Theologie, nâquit à Ipres en Flandre le 16. de Mai 1511. C'eſt du lieu * de ſa naiſſance qu'il a pris le nom ſous lequel il eſt conu. Son pere qui étoit Avocat, & qui l'avoit deja fait étudier en divers lieux, ſe ſentant proche de ſa fin en l'année 1525. recommanda à ſa femme de l'envoier à Paris, pour y continuer ſes études. Cela fut executé en 1528. Hyperius étudia trois ans de ſuite en Philoſophié dans le College de Calvi; & après un petit voiage qu'il fit à Ipres, étant retourné à Paris en 1532. il y étudia en Theologie juſqu'en 1535. Il alla enſuite à Louvain, & depuis il fit des voiages en diverſes Provinces du Païs-Bas, & en Allemagne, ce qui fut cauſe que la peine que ſes amis s'étoient donnée à ſon inſçu, de lui procurer un Benefice, devint inutile; car dès que l'on eut repreſenté à Carondilet, Archevêque de Palerme, & Chancelier de l'Empereur, qu'Hyperius avoit voiagé en Allemagne, on le rendit tellement ſuſpect d'hereſie, que ce fut à lui à ſonger à la retraite. Il paſſa en Angleterre, & vêcut plus de quatre ans chez un (A) Gentilhomme Anglois qui aimoit les ſciences. Il repaſſa la mer en 1541. & il fit deſſein de voir l'Univerſité de Strasbourg, & particulierement Bucer qui la rendoit fort celebre: mais aiant pris ſa route par le païs de Heſſe, il vit à Marpourg un profeſſeur en Theologie nommé Geldenhaur, qui étoit de ſes amis, & qui pour le retenir lui fit eſperer une charge dans l'Academie de cette ville. Il s'arrêta là en effet, & y ſucceda peu après à ſon ami, qui mourut au mois de Janvier 1542. Il exerça cette charge un peu plus de deux ans ſans ſe marier; mais ne croiant pas pouvoir vivre commodément ſans une femme, veu principalement que ſa ſanté n'étoit pas des plus affermies (raiſon qui auroit detourné de cette penſée bien d'autres gens) il ſe maria ‡ en 1544. avec une veuve dont il eut ſix fils & quatre filles. Il mourut à Marpourg le premier de Fevrier 1564. après y avoir exercé la profeſſion en Theologie plus de 22. ans avec une extrême aplication. Il compoſa beaucoup (B) de livres, dont quelques-uns furent copiez (C) par un Docteur de Louvain.

Il

‡ Multus fuit in exquirendo fine muldi. *Melch. Adam. in vitis Theol. pag. 5.*

† *Id. ib.*

β *Voiez la remarque A.*

γ *Freherus in Theatro, pag. 97.*

* *La ville d'Ipres a été apellée par divers Auteurs* Hyperæ. *Beze in Iconibus l'apelle ainſi, & dit qu'Andreas Gerardus* à patria Hyperius *fuit* cognominatus.

‡ Animum ad matrimonium adjecit, quod non putaret ſe commodè ſine uxore, maximè cum non ita firmâ valetudine eſſet, vitam tranſigere poſſe. *Melchior Adam. ib. pag. 393.*

(a) *Du-Pleſſis Mornai, myſtere d'iniquité, pag. 573. Il cite* Philip. Melanctonem in Apolog. cap. de votis Monaſticis.

(b) *Voiez Micralius, Syntagma hiſtor. eccleſ. pag. 647.*

(c) *Melch. Adam. in vita Hyperii, pag. 392. vinar. Theolog.*

(d) *Pag. 198.*

(e) *Vide Eraſmi epiſt. 27. lib. 26. & epiſt. 15. lib. 18.*

gitta: & videbitur querela Chriſti de perverſione illius vicariatus. Quapropter Deus dedit gladium Mahometo: quo monarchiam illam à vicario ad ejus Dominum Jeſum Chriſtum compellit, vicarium & omnes Chriſtianos reformando. Qui plenè reformati exurgent: & delebunt ſectam Mahometi. Quo facto, ultimus Imperator Romanus reſignabit cum effectu Jeſu Chriſto coronam regalem; & omne jus Imperiale; non recepturus, ut Conſtantinus.

(C) *Que ce qui l'accommodoit.*] „ (a) Jean Hil„ten Moine de Henac en Turinge, par deſſus toute „prevoyance humaine, mis en priſon pour avoir re„pris quelques abus monaſtiques, eſtant fort malade „appella le Gardien, & lui dit, *Je n'ai pas dit grand „cas contre les Moineries, mais il en viendra un en l'an „1516. qui les renverſera, & auquel ils ne pourront aucunement reſiſter.* Et en ceſte propre année commen„ça Luther à preſcher.„ Il ſe trompe d'un an, car l'Ete du Lutheraniſme ne commença qu'à l'an 1517. Je croi auſſi qu'il raporte mal le lieu, & qu'il faloit dire *Eiſenac* & non pas *Henac*. Il eût falu ajoûter que la choſe ſe paſſa environ l'an 1500. (b) ſelon Melanchthon.

(A) *Chez un Gentilhomme Anglois qui aimoit les ſciences.*] Il étoit fils de ce Guillaume Montjoie qu'Eraſme qui lui avoit mille obligations, a tant loüé. (c) *In Carolum Montjoium, Guilielmi filium, Baronem incidit* (Hyperius) *quem Eraſmus Roterodamus ampliſſimè in ſcriptis ſuis ac ſæpè commendat. Is amicè cum Hyperio multis ac variis de rebus collocutus cùm ingenium ejus perſpexiſſet, oblato liberali ſtipendio, domum ſuam eum invitavit, ubi annos quatuor amplius ſuaviſſimè Hyperius cum Montjoio vixit in otio literario.* Notez qu'on a mis dans le Theatre de Paul (d) Freherus, *Montiſcius* au lieu de *Montjoius*, & qu'encore qu'Eraſme ait dedié ſon Tite Live à Montjoius le fils, & qu'il ait dit du bien de lui en quelques autres endroits, ce n'eſt proprement qu'au pere que peut convenir ce qui eſt dit ici de ces grandes & frequentes loüanges. Le fils étoit encore fort jeune quand Eraſme mourut (e).

(B) *Il compoſa beaucoup de livres.*] Si l'on en croit Verheiden, on feroit 7. volumes *in folio* de tous les écrits d'Hyperius qui ont vu le jour. Il y en a quelques-uns qui regardent les ſciences humaines, la Rhetorique, la Logique, l'Arithmetique, la Geometrie, la Coſmographie, l'Aſtronomie, l'Optique, la Phyſique, &c. les autres ſont ou des commentaires ſur l'Ecriture, ou des traitez de Theologie. Celui *de rectè formando Theologiæ ſtudio*, & celui *de formandis concionibus ſacris*, ont été trouvez ſi bons par un Docteur de Louvain, qu'il les a inſerez preſque tout entiers dans les livres qu'il publia ſur la même matiere, à Anvers l'an 1565. Hyperius n'étoit encore qu'un jeune Ecolier, lors qu'il fit (f) une harangue à Paris qui a été depuis imprimée, & qui eſt (g) l'éloge d'un de ſes amis.

(C) *Furent copiez par un Docteur de Louvain.*] Valere (h) André en tombe d'accord. Ce Docteur étoit un Moine Eſpagnol de l'Ordre de St. Auguſtin, & ſe nommoit *Laurentius à Villavicentio*. Il eſt ſouvent cité comme un fameux plagiaire. Je n'ai point vu d'Auteur qui ait remarque ce plagiat avant le docte Raynoldus. Il en parle au chapitre 4. du 1. livre de ſon traité *de Idololatria Romana* imprimé l'an 1596. & il obſerve que ce Moine corrigea tout ce qui choquoit l'Egliſe Romaine dans le livre d'Hyperius. Quelque tems après Keckerman (i) parla de la même volerie, en reconoiſſant que Raynoldus l'avoit deja remarquée. Mr. (k) Voet en parla ſous la citation de Keckerman dans une Theſe ſoutenuë en 1655. mais il veut que l'Ouvrage derobé ſoit la methode de Theologie d'Hyperius. Or cette methode ne contient que 3. livres, au lieu que l'Ouvrage que Raynold, Keckerman & le Bibliothecaire du Païs-bas pretendent que le Moine Eſpagnol s'eſt aproprié, en contient quatre, & eſt ordinairement cité ſous ce titre, *de ratione ſtudii Theologici*. Certainement ce dernier n'eſt point le même livre que le *Methodus Theologiæ* d'Hyperius. Il faut croire que Mr. Voet n'a pas été tout-à-fait exact. Mr. Colomiés (l) parle auſſi de cette volerie en citant Raynoldus. Mr. (m) Placcius qui en parle ne le fait que ſur la foi d'un de ſes amis, qui lui avoit écrit que Simon Oomius en faiſoit mention dans la ſeconde preface d'un livre Flamand; & il veut, & Mr. Konig (n) auſſi, que le vol regarde le livre intitulé *Methode de Theologie*. Un Auteur (o) moderne cite ſur ce plagiat de Villavicentius non ſeulement Keckerman & Colomiés, mais auſſi Jean Heilfeld *cap. 25. Sphingis Theologico-Philoſophicæ*. Il eſt à remarquer qu'aucun de tous ces Auteurs, hormis Valere André, ne parle du double plagiat du Moine Eſpagnol; ils ne remarquent que celui qui ſe raporte au livre *de ſtudio Theologico*. Mais d'autre côté Nicolas Antonio ne ſe borne point à dire, que Villavicentius ſe ſervit de tout ce qui lui ſembla bon dans deux Ouvrages d'Hyperius, pour en faire deux autres ſur la même matiere: il lui attribuë de plus la même conduite, à l'égard de deux autres livres publiez par des Proteſtans; l'un eſt *de phraſibus ſacræ Scripturæ*; l'autre eſt *Tabulæ compendioſæ in Evangelia & Epiſtolas*. Notez qu'il a joint ſes fautes à celles de Valere André. Il (p) veut comme lui qu'Hyperius ait été Dominicain: & vocat Villavicentium Hyperii interpolatorem & expilatorem. (o) *Joh. Albertus Faber decade decadum n. 36. Lipſiæ* 1689. (p) *Nic. Anton. biblioth. Hiſpan. tom. 2. pag. 9.*

(f) Quem (*Joachimum Ringelbergium*) & exquiſita quæ exſtat oratione ad Senatum Pariſienſem laudavit Hyperius. *Verheiden pag. 95.*

(g) *Mr. Teiſſier, pag. 14. catalogi Auctorum, en parle comme ſi c'étoit la vie de Ringelberg, mais ce n'eſt point cela.*

(h) Quicquid boni habent ejuſdem (Hyperii) *de formandis ſacris concionibus* libri duo, *deque rectè formando ſtudio Theologico* libri IV. id in ſuos ſimilis argumenti libros tranſtulit Laurentius à Villavicentio ex Ord. Auguſtiniano Doctor Theol. Lovanienſis. *Val. Andr. Bibl. Belg. pag. 49.*

(i) *In præcognit. Logic.*

(k) *Diſp. ſelect. vol. 3. p. 687.*

(l) *Gall. Oriental. pag. 10.*

(m) *De Pſeudony. pag. 273.*

(n) *Bibl. pag. 420. Voiez le auſſi pag. 846. où il cite Rivet tom. 2. Oper. pag. 1095.* (il faut pag. 1065.) qui

Digitized by Google

Il travailla principalement à enseigner aux Proposans la methode de bien prêcher. Il avoit l'esprit fort net; & outre qu'il savoit bien les langues, l'Histoire, la Philosophie & la Theologie, il avoit le talent de bien enseigner. Il s'y étoit exercé de bonne heure; car lors qu'il étudioit à Paris, il étoit le Repetiteur de plusieurs autres Ecoliers. Il étoit modeste dans les festins, doux & honnête dans la conversation; & autant qu'il (D) haïssoit les verres énormes qu'on fait vuider aux conviez, & les vaines plaisanteries qui ne regnent que trop dans nos entretiens, autant se plaisoit-il à se trouver quelquefois à des repas bien reglez, & à des conversations agreables. En un mot c'étoit un homme qui avoit l'esprit bien tourné, & qui avoit joint cette perfection avec la vertu & le zéle. Ceux qui en voudront savoir davantage, n'auront qu'à lire les Ecrivains que je cite †. Il y a quelque difference entre le (E) recit de Verheiden & celui de Melchior Adam. J'ai de la peine à croire (F) qu'Hyperius ait été Moine. Une partie des livres qu'il avoit faits n'ont vu le jour (G) qu'après sa mort, par les soins ‡ ou de Laurent Hyperius son fils, ou de Jean Mylius.

† *Wigandus Orthius in oratione funebri Hyperii. Melchior Adam. in vita Hyperii, qui n'est qu'un extrait de l'oraison funebre. Verheiden præstant. aliquot Theol. effig. pag. 95.*

‡ *Verheiden, præstant. aliquot Theol. effig. p. 95.*

HIPPARCHIA, femme du philosophe Crates, avoit été si charmée des discours de ce Cynique, qu'elle voulut l'épouser à quelque prix que ce fût. Elle se vit recherchée par un bon nombre de soupirans, dont la noblesse, les richesses, la bonne mine étoient d'une grande distinction. On la pressa dans sa famille de se choisir un époux parmi ces rivaux; mais rien ne fut capable de la detacher de Crates. Elle declara que Crates lui tenoit lieu de toutes choses; & que si on ne la marioit point avec lui, elle se poignarderoit. La famille sur cette declaration s'adressa à Crates, & le pria d'employer son éloquence & toute son autorité auprès de la fille, pour la guerir de sa passion. Il y employa tout son savoir-faire, sans rien gagner sur cette opiniâtre. Enfin quand il vit que ses raisons & ses conseils n'avoient nulle force, il étala sa (A) pauvreté devant cette fille, il lui decouvrit sa bosse, il mit par terre son bâton, sa besace, & son manteau,

& il erre de son chef 1. en donnant à *Hyperius* le nom de *Hisperius*. 2. En ne mettant que trois livres au traité *de formando studio Theologico*. 3. En mettant trois livres au traité *de formandis sacris concionibus*, qui n'en a que deux.

(a) *Apud Melchior. Adam. in vitis Theolog. pag. 397.*

(D) *Et autant qu'il haïssoit les verres énormes.*] Voici ce que porte son Oraison funebre; (a) *In colloquiis & conversationibus humanus & æquus, & quemadmodum immania illa in conviviis hominum pocula, & scurriles in colloquiis nugas ex animo fuit aversatus, ita modestis conviviis, jucundisque amicorum confabulationibus nonnunquam interfuit.*

(E) *Entre le recit de Verheiden, & celui de Melchior Adam.*] Verheiden n'a fait qu'un eloge très-court, mais il y a dans l'autre beaucoup plus de narration & de suite chronologique. Celui-ci ne fait point voïager Hyperius en Espagne: il lui fait voir seulement les Provinces d'Italie qui sont entre les Alpes & Boulogne; il les lui fait voir, dis-je, pendant ses études de Paris, & avant le voïage de Louvain. Verheiden veut au contraire qu'Hyperius ait voïagé en Espagne & en Italie, après avoir étudié à Paris & à Louvain. Il le fait d'abord enseigner la Philosophie à Marpourg, & puis la Theologie. Melchior Adam ne dit rien de la profession en Philosophie.

Fautes de Mr. Moreri & de Valere André.

(F) *J'ai de la peine à croire qu'Hyperius ait été Moine.*] L'extrait de son Oraison funebre ne parle point de cela: on peut donc s'assûrer que Wigandus Orthius ne l'a point dit; car ce seroit un fait que le bon Melchior Adam n'eût point passé sous silence, quand même il n'auroit donné qu'un extrait fort court, & non pas un long recit chargé de cent minuties. Je n'ai pas voulu neanmoins me fier à cette raison; j'ai cherché & trouvé enfin la harangue de Wigandus Orthius, & je n'y ai rien vu qui puisse faire soupçonner qu'Hyperius ait jamais été en Religion. J'en conclus qu'il n'a jamais été Moine. Qu'on ne m'aille pas objecter que je raisonne par l'argument negatif; je ne pretens pas plaider la cause de cette (b) maniere de raisonner; mais j'ose bien dire qu'elle paroît ici concluante, tant parce que celui qui a fait l'Oraison funebre d'Hyperius, n'a pu ignorer s'il a été Moine ou non, que parce que s'il l'a sçu, toutes sortes de raisons l'obligeoient à le remarquer. On ne s'est pas avisé de se taire sur ces sortes de veritez à l'égard de Musculus, de Marlorat, de Pierre Martyr, de Zanchius, & de plusieurs autres piliers de la Reformation naissante qui étoient sortis des cloîtres, & il n'y a peut-être point d'homme plus incapable qu'Orthius, de se taire sur des choses de cette nature; lui qui s'est cru obligé à debiter dans une Oraison funebre, qu'Hyperius alla attendre ses hardes à Marpourg, parce (c) qu'il savoit qu'il y vivroit à meilleur marché, que dans aucun lieu sur les bords du Rhin. Il debite cent particularitez de cette force, que Melchior Adam a fidelement copiées. Ainsi je ne voi pas que Mr. Moreri ait pu dire sans se tromper, qu'Hyperius *se fit Religieux dans l'Ordre de saint Dominique, où il se distingua par sa doctrine, mais que depuis il apostasia lâchement.* Il n'a été en cela que le copiste de Valere André, qui avoit déjà debité ce mensonge. Ce Bibliothecaire du Païs-Bas qui s'est trompé d'ailleurs, en mettant la mort d'Hyperius à l'an 1560. n'est point excusable de n'avoir pas dit au moins qu'Hyperius avoit été Ministre à Marpourg; & Moreri qui l'a dit (d) doit être blâmé de son silence sur la profession en Theologie. Son peu d'exactitude paroît aussi dans cette expression, *il donna dans les erreurs de Luther qu'il enseigna.* A quoi bon cette derniere remarque exprimée d'une façon vague? Ne suffisoit-il pas d'avoir donné la qualité de Ministre Protestant à Hyperius, dès la premiere ligne de l'article? Cela n'emportoit-il pas assez, qu'Hyperius avoit enseigné les dogmes des Protestans? Mais de plus il n'est pas vrai qu'Hyperius ait suivi la Reformation de Luther. L'*Index* (e) des livres defendus pouvoit éclairer sur ce point-là Mr. Moreri.

(d) *Il a mal nommé le ville, l'ayant appellée Marpurge.*

(e) *On y lit à la page 16. de l'édition* in folio *de* 1667. Andreas Hyperius, seu Hyperius, Theologus Calvino-Zuinglianus, Professor Marpurgensis. *Konig à la page 420. de sa Bibliotheque le nomme* Theologien Reformé: *c'est la même chose selon le style de l'Allemagne Protestante, que Theologien Calviniste.*

(f) *De libris, & eorum lectione pag. 47.*

(g) *Vultejus dedic. Oper. Hyper. præfix.*

(h) *Apuleius in Floridis p. m. 350.*

(b) *Mr. de Launoi a fait des livres sur l'autorité de l'argument negatif, & Mr. Thiers entre autres a combatu sa maxime.*

(c) *Sciebat enim minoris se apud Cattos interea posse vivere, quàm uspiam ad Rheni ripas.*

Digitized by Google

teau, & lui dit, *Voilà l'homme que vous aurez, & les meubles que vous trouverez chez lui; songez y bien, vous ne pouvez pas devenir ma femme, sans mener la vie que nôtre secte prescrit.* A peine eut-il cessé de parler, qu'elle declara que le parti lui plaisoit infiniment. Elle prit l'habit de l'Ordre, je veux dire l'équipage des Cyniques, & s'attacha tellement à Crates qu'elle rodoit par tout avec lui, qu'elle alloit en (B) festin avec lui, & qu'elle ne faisoit point scrupule de lui rendre le devoir (C) conjugal au milieu des ruës. C'étoit un des dogmes de la secte, qu'il ne faloit avoir honte d'aucun (D) exercice corporel que la nature exige de nous. Hipparchia se trou-

liberet. Ducit Cynicus in porticum. Ibidem, in loco celebri, coram luce clarissimâ accubuit: coramque virginem imminuisset, paratam pari constantiâ; ni Zeno procinctu palliastri, à circumstantis coronæ obtutu magistrum in secreto defendisset. Mr. Menage (*a*) assûre que Clement d'Alexandrie raporte, que les noces de Crates & d'Hipparchia furent celebrees dans le Portique qu'on surnommoit ποικίλη: mais il est certain que Clement d'Alexandrie ne le dit point: on peut seulement l'inferer de ses paroles. *A cause d'Hipparchia*, dit-il (*b*), *les Cynogamies étoient celebrées dans le Pœcile.* Le mot *Cynogamies* signifioit, selon le même Mr. Menage (*c*), une fête que les Cyniques celebroient à l'honneur & à la memoire des noces de Crates. Il ajoûte que Mr. Petit le Medecin a fait un très-beau poëme sur les amours & sur les noces de ce Cynique. Ce poëme est intitulé *Cynogamia*. Plusieurs se souviendront ici d'un vers François raporté par Furetiere, (*d*) *Voulurent chauds de reins faire noces de chien.*

(B) *Alloit en festin avec lui.*] Cela & la coutume de trotter par tout avec Crates, étoient deux choses que les autres femmes Greques ne pratiquoient pas. Elles étoient recluses dans le centre du logis, & n'y étoient abordées que de leurs parens, & n'alloient jamais en festin que chez des parens. Cornelius Nepos qui le raporte, observe que les Romains avoient des manieres toutes contraires à celle-là. Les femmes vivoient alors à Rome, comme presentement à Paris. La mode d'Italie a bien changé: elle ressemble depuis long tems à celle de l'ancienne Grece, *altri tempi, altri costumi.* Voions les paroles de Cornelius Nepos: (*e*) *Quem Romanorum pudet uxorem ducere in convivium? aut cujus materfamilias non primum locum tenet ædium, atque in celebritate versatur? Quod multo sit aliter in Græcia. Nam neque in convivium adhibetur, nisi propinquorum: neque sedet nisi in interiore parte ædium, quæ γυναικωνῖτις appellatur: quò nemo accedit nisi propinqua cognatione conjunctus.*

(C) *Le devoir conjugal au milieu des ruës.*] On ne s'étonnera point que la philosophe Hipparchia se soit mise au dessus de la coutume, à l'égard des deux articles dont je viens de faire mention, puis qu'elle fut capable de fouler aux pieds la bienseance à l'égard de ce troisiéme point. Le mepris de la coutume ne sauroit aller plus loin. Ce fut là un grand triomphe de l'amour; on lui sacrifia la vertu la plus naturelle au sexe; cette honte, cette pudeur qui est mille fois plus enracinée dans le cœur des femmes, que la chasteté même. Et ce qui est plus étrange, Hipparchia fut preparée dès la premiere fois à cette impudence; il ne falut point l'y conduire peu-à-peu, & par degrez. Juvenal remarque que quand il s'agit de satisfaire l'amour, rien ne paroît difficile aux femmes. Faut-il aller sur mer avec un mari dont elles sont degoûtées, on ne sauroit s'y resoudre; les incommoditez de la mer sont trop grandes. Faut-il s'embarquer avec un galant, on a le meilleur estomac du monde; c'est un plaisir que la vie de matelot (*f*). Hipparchia justifie cette observation: elle étoit folle de Crates; il vouloit qu'on mît toute honte bas, *non aliter hæc sacra constant*, disoit-il aparemment: elle le voulut aussi pour lui complaire. Plusieurs Auteurs raportent le fait: Sextus Empiricus (*g*) & Theodoret (*h*) le temoignent; j'en ai déjà cité d'autres: mais St. Augustin a eu sur ce sujet une pensée particuliere; il a cru que les Cyniques ne faisoient que des postures & de vains efforts. Le Latin est plus propre que le François pour representer son sentiment. *Illum* (Diogenem) *vel illos qui hoc fecisse referuntur, potius arbitror concumbentium motus dedisse oculis hominum nescientium quid sub pallio gererentur, quàm humano premente conspectu potuisse illam peragi voluptatem. Ibi enim Philosophi non erubescebant videri se velle concumbere, ubi libido ipsa erubesceret surgere* (*i*). Un moderne s'est érige en Caton contre ce Pere de l'Eglise, & lui a fait une assez rude reprimende au sujet de cette pensée. *Quand il ajoûte*, dit-il, *qu'il ne peut croire que Diogene, ni ceux de sa famille, qui ont eu la reputation de faire toutes choses en public, y prissent neanmoins une veritable & solide volupté, s'imaginant qu'ils ne faisoient qu'imiter sous le manteau Cynique les remuëmens de ceux qui s'accouplent, imposant ainsi aux yeux des spectateurs, bien qu'en effet ils ne pussent pas seulement bander le nerf en leur presence; c'est ce que je suis honteux de rapporter, & que je vous prie de considerer dans ses propres termes* (*k*). . . *Est-il possible qu'un si grand personnage ait permis à son imagination de penetrer jusques dans ces secrets Cyniques, & que la main de saint Augustin n'ait point fait de difficulté de lever le manteau de Diogene, pour nous y faire voir des mouvemens, que la honte (bien que ce Philosophe fit profession de n'en point avoir) lui faisoit à lui-même cacher de son manteau* (*l*).

(D) *Qu'il ne faloit avoir honte d'aucun exercice corporel.*] Voiez ce qui a été dit ci-dessus dans la remarque L de l'article de Diogene. Quelques-uns croient que les Cyniques eurent ce nom, à cause qu'à l'imitation des chiens ils s'accoupleient dans les ruës avec leurs femmes: *Nam quid ego de Cynicis loquar? quibus in propatulo coire cum conjugibus mos fuit. Quid mirum si à canibus quorum vitam imitantur, etiam vocabulum nomenque traxerunt* (*m*)? Les Cyniques pretendoient être fondez en raison, car, disoient-ils, s'il est juste de conoître sa femme, il est juste de la conoître en public: or il est juste de conoître sa femme, donc il est juste de la conoître en public. *Hoc illi canini Philosophi, hoc est Cynici non viderunt proferentes contra humanam verecundiam, quid aliud quam caninam, hoc est immundam impudentemque sententiam, ut scilicet quoniam justum est quod fit in uxore, palam non pudeat id agere, nec in vico, nec in platea qualibet conjugalem concubitum devitare* (*n*). J'ai raporté (*o*) ailleurs un semblable raisonnement de Diogene. C'est le miserable sophisme, *à dicto simpliciter ad dictum secundum quid.* C'est comme qui diroit, *il est bon de boire du vin, donc il est bon d'en boire quand on a la fievre.* Ces gens-là ne savoient pas qu'il y a plusieurs actions qui ne sont bonnes qu'en certaines circonstances, desorte que l'omission de ces circonstances peut rendre mauvaise une action qui sans cela eût été bonne. Prêter de l'argent à son ami afin qu'il paie ses creanciers, est une action très-loüable: lui en prêter afin qu'il s'enivre, ou qu'il jouë, est une mauvaise action. Il y a des actes essentiellement mauvais; ils ne peuvent jamais être bons dans quelque amas de circonstances qu'on les fasse; mais il y a d'autres choses qui sont tantôt bonnes tantôt mauvaises, selon les tems & les lieux, & les autres circonstances où on les commet. J'avoue que ceci ne suffit pas pour mettre à bout les Cyniques; car ils pourroient tourner ainsi leur raisonnement. Lors qu'une chose est bonne & juste en elle-même, il ne faut pas avoir honte de la commettre; or le devoir conjugal est en soi une chose bonne & juste, donc il ne faut pas avoir honte de le rendre: on peut donc le rendre legitimement en public; car si quelque chose pouvoit gâter cette action publique, ce seroit uniquement que l'on manqueroit de honte dans des circonstances où l'on seroit obligé d'en avoir. La dificulté est donc reduite à cette seule question: *faut-il avoir de la honte de rendre le devoir conjugal à la vuë du public?* Belle demande, me dira-t-on, & qui en doute? Moi, repondroit Diogene, & prouvez moi que j'ai tort. On lui repondroit que la honte par raport à ces actions-là est un sentiment naturel, & qu'ainsi c'est violer la nature, que de n'avoir point de honte en ces occurrences. Mais, repliquera-t-il, si c'étoit un sentiment naturel, il faudroit que les animaux qui suivent si fidellement les instincts de la nature, cherchassent les tenebres & les cachots pour travailler à la multiplication. Or rien n'est plus faux que cela. Il faudroit du moins que tous les hommes cherchassent en pareils cas la retraite la plus sombre, ce qui est encore faux; car plusieurs peuples dans les Indes travaillent à l'acte de la generation sous les yeux de tout venant. C'est ce que le celebre Pyrrhonien Empiricus (*p*) observe, afin de montrer que la pratique ordinaire n'a point pour son fondement une loi immuable & éternelle de la nature, mais un simple droit coutumier, & une impression de l'éducation. Il auroit pu alleguer l'usage des Mosyniens, dont on verra ci-dessous l'article. Un Auteur moderne a observé que certains peuples ont fait l'amour *dans les Temples mêmes*, & qu'ils ont dit *que si cette action deplaisoit*

(*a*) *In historia mulierum philosopharum, ad calcem Diogen. Laertii, pag. 497.*

(*b*) Ἐφ' ᾗ καὶ τὰ κυνογάμια ἐν τῇ ποικίλῃ ἐτελέσθη. Propter quam in Pœcile quoque celebrata fuere Cynogamia. *Clem. Alexand. Stromat. lib. 4. pag. 523.*

(*c*) *In Laert. l. 6. n. 96.*

(*d*) *Au mot* rein. *Ce vers est de Reignier, il regarde le combat des Lapithes.*

(*e*) *In præfat.*

(*f*) Fortem animum præstant rebus quas turpiter audent. Si jubeat conjux durum est conscendere navim, Tunc sentina gravis, tunc summus vertitur aër: Quæ mœchum sequitur stomacho valet. Illa maritum Convomit, hæc inter nautas & prandet & errat Per puppem, & duros gaudet tractare rudentes. *Juvenal Satyr. 7. v. 97.*

(*g*) *Pyrrhoniarum hypotyposeon l. 1. c. 14. p. m. 31. & l. 3. c. 24. pag. 152.*

(*h*) *Serm. 12. de virtute activa.*

(*i*) *De civitate Dei l. 14. c. 20.*

(*k*) *Il met ici le passage de St. Augustin.*

(*l*) *La Mothe le Vayer, dans l'hexameron rustique pag. 63. 64. 65.*

(*m*) Lactantius, *lib. 3. cap. 15. divinarum institutionum.*

(*n*) *Augustin. de civit. Dei l. 14. c. 20.*

(*o*) *Ci-dessus pag. 1052. col. 2. vers la fin.*

(*p*) Τὸ δημοσίᾳ γυναικὶ μίγνυσθαι καίτοι παρ' ἐμοῦ αἰσχρὸν ὂν ὅμως δικαίως, παρατηρεῖται τῶν ἰδίων ἐν αἰσχρόνοις τισὶ μυστηρίοις ἐν ἀδηφάγοις δημοσίᾳ καθάπαξ ἢ παρὰ τοῖς φιλοσόφοις Κράνοις τε καὶ Μενεδήμοις. Publice cum uxore congredi quamvis apud nos turpe esse videatur, apud quosdam ex Indis non videtur esse turpe. Congrediuntur enim indifferenter publice, quemadmodum etiam de Cratete Philosopho accepimus. *Sext. Empiricus Pyrrhon. hypot. lib. 3. cap. 24. pag. 152.*

Digitized by Google

trouvant un jour à dîner chez Lysimachus, avec l'athée Theodore, lui fit une (E) objection subtile, à laquelle il ne fit aucune reponse verbale: il n'eut recours qu'à ses mains; & quoi qu'il pût

soit à la divinité, elle ne le souffriroit pas du reste des animaux (a). Il ajoûte qu'une *Secte Mahometane le pratique encores à present*, & que *le nouveau monde nous a paru en cette innocence.* On repliqueroit à Diogene qu'il suffit que les nations civilisées soient sujettes a la honte, & qu'on ne se doit pas mettre en peine de ce que font les nations barbares: mais à son tour il repliquera, que les peuples qu'on nomme barbares, se sont beaucoup moins écartez de la regle de la nature, que les peuples qui ont tant multiplié selon les subtilitez de leur esprit les loix de la bienseance, & de la civilité; & qu'enfin le droit naturel n'étant point sujet à prescription, il est permis à chacun d'y rentrer en tout tems & en tout lieu, sans avoir égard au joug arbitraire des coutumes, & de l'opinion des compatriotes.

(a) *La Mothe le Vayer. Dialog. d'Orasius Tubero, p. m. 156. Il cite Herodote l. 2.*

REFLEXION sur la foiblesse de la raison.

Ceci soit dit pour montrer à combien d'égaremens la raison humaine peut conduire. Elle nous a été donnée pour nous adresser au bon chemin; mais c'est un instrument vague, voltigeant, souple, & qu'on tourne de toutes manieres comme une giroüette. Voiez comment les Cyniques s'en servoient, pour justifier leur abominable impudence. Je puis ajoûter pour l'honneur & pour la gloire de la veritable religion, qu'elle seule fournit de très-bonnes armes contre les sophismes de ces gens-là: car quand même on ne pourroit pas montrer dans l'Ecriture un precepte exprés touchant les tenebres dont on doit couvrir les privautez du mariage, il suffit de dire en premier lieu, que l'esprit de l'Ecriture nous engage à éviter tout ce qui pourroit affoiblir les impressions de la pudeur; & en second lieu, qu'il y a des textes precis qui nous defendent de rien faire qui choque la bienseance, ou qui scandalise nôtre prochain. Je ne sçai si jamais aucun de ces casuistes qui ont tant abusé de leur loisir, pour examiner des cas de conscience en quelque façon metaphysiques, s'est avisé de rechercher à quel genre de crime il faudroit reduire l'impudence d'un Crates, & d'un Diogene. Ils ne croioient point qu'il y eût de loi divine sur cela, ni que l'on fût obligé de se conformer aux coutumes municipales. Ils croioient qu'en ne s'y conformant pas on encouroit tout au plus le blâme de rusticité, & de peu de complaisance pour un usage reçu: être incivil, grossier, & mauvais observateur des modes, n'est pas une action criminelle ou mauvaise moralement parlant. Que pourroit-on donc dire contre les Cyniques, à ne les condamner point par les veritez revelées? Je n'ai jamais lu quoi que ce soit sur ce point, & je ne sçai si jamais personne a dit que presentement une action Cynique seroit seulement criminelle: 1. à cause du scandale donné au prochain: 2. à cause du mepris des coutumes municipales: 3. à cause de la negligence qu'on aporteroit à conserver les barrieres de la chasteté. Je supose un homme persuadé que l'action en elle-même n'a pas eté defenduë nommément dans l'Ecriture, & qu'elle n'est point contraire au droit naturel. Si elle y étoit contraire, les sentences qui ordonnent le congrés seroient tout autant de crimes pour le compte des Juges.

(b) *Voiez son article pag. 1053.*

(c) Ἐπαινεῖ τὸν Διογένην τὸ αἰδοῖον ἀποτριβόμενον ἐν φανερῷ, καὶ λέγοντα πρὸς τοὺς παρόντας; εἴθε καὶ τὸν λιμὸν οὕτως ἀπαλλάττεσθαι τῆς γαστρὸς ἠδυνάμην. Diogenem laudat qui in publico masturbasset, dixissetque adstantibus, utinam liceret sic etiam famem attrito ventre pellere. *Plutarch. de Stoicor. repugnant. pag. 1044.*

Il y a sans doute des casuistes qui prendroient pour un plus grand crime la masturbation, ou le peché de molesse que Diogene (b) commettoit en plein marché, que le congrés de Crates & d'Hipparchia. C'est une chose étrange & tout-à-fait scandaleuse, que de voir Chrysippe ce celebre & rigide Stoïcien, donner des loüanges à cette action de Diogene (c). Ce Cynique n'auroit pas pu s'en justifier par son sophisme, *il est juste de rendre le devoir conjugal, donc il est juste de le rendre dans la ruë*, car son action est mauvaise & en secret & en public. Sextus Empiricus convient qu'elle passoit pour detestable, encore que Zenon le fondateur des Stoïciens l'eût aprouvee, & que bien d'autres y eussent eu leur recours, comme à une bonne chose. (d) Τότε αἰχρεργεῖν ἐπέφατον ὃν καθ' ἡμᾶς, ὁ Ζήνων ὑπεδυκνιάζεις καὶ ἄλλους δέ τινι τύπῳ χρῆσθαι τῷ καλῷ συνεπαίρομεθα. *Quum praterea detestabile sit apud nos αἰχρεργεῖν. Zeno approbat & alios quosdam ut bono quodam hoc usos male accepimus.* Diogene se servoit d'un autre sophisme; il prenoit pour une leçon de la nature (e) ce que font certains poissons: mais ce sophisme n'est pas meilleur que celui qu'on tireroit de la pratique des Lydiens. Au reste les Cyniques eurent beau chercher des raisons pour colorer leur effroiable impudence, ils n'oserent y continuer: l'indignation publique leur servit aparemment d'un frein plus rude que les idées de l'honnête. St. Augustin remarque que la pudeur naturelle reprit le dessus dans ces gens-là. (f) *Vicit tamen pudor naturalis opinionem*

(d) *Sext. Empiricus ubi supra pag. 153.*

(e) *Voiez son article pag. 1053. lettre d.*

(f) *De civit. Dei l. 14. c. 20.*

hujus erroris, nam etsi perhibent, hoc aliquando gloriabundum fecisse Diogenem, ita putantem sectam suam nobiliorem futuram, si in hominum memoriam insignior ejus impudentia figeretur, postea tamen à Cynicis fieri cessatum est: plusque valuit pudor, ut erubescerent homines hominibus, quàm error, ut homines canibus esse similes affectarent. Mais comme il y a toûjours des exceptions aux regles les plus generales, nous voions dans Lucien le Cynique Peregrinus qui se raproche de la conduite de Diogene. (g) Ἐν τοιούτῳ δὲ τῶν τοιούτων δήμῳ ἀναφλῶν τὸ αἰδοῖον, καὶ τὸ ἀδιάφορον δὴ τοῦτο καλούμενον ἐπιδεικνύμενος. *Multa autem in corona populi pudenda contrectabat, & hac indifferentia vocans ostentabat.*

(g) *Luciani de morte Peregr. p. m. 767. tom. 2.*

OBSERVATION pour ceux qui pourroient être choquez de ce que je viens de raporter.

Ceux qui trouveront étrange que je raporte des obscenitez aussi horribles que celles-là, auront besoin qu'on les avertisse qu'ils ne considerent pas assez attentivement ni les droits, ni les devoirs d'un historien. Tout homme qui fait aujourd'hui l'histoire ou d'un ancien philosophe, ou d'un autre personnage qui s'est aquis quelque nom dans les siecles precedens; est en droit de raporter toutes les choses que les livres nous en aprennent, soit qu'elles meritent d'être loüées, soit qu'elles meritent l'horreur & l'execration des lecteurs; & s'il se contentoit de recueillir ce qui est loüable, il rempliroit très-mal les devoirs que la nature de son Ouvrage lui impose. Lors qu'on fait la vie de quelque moderne, on a plus de liberté; car s'il a commis des actions très-sales qui soient inconuës au public, on peut les passer sous silence, selon qu'on juge qu'il faut prevenir certains inconveniens, qui pourroient naître de la publication de pareilles choses. Mais quand il s'agit d'un fait raporté par cent Auteurs, on n'est pas le maître d'un semblable menagement; & si l'on choisit le parti de la supression, l'on se charge d'un scrupule fort inutile, car les lecteurs trouveront facilement par d'autres voies ce que vous voulez leur cacher. L'impudence de Diogene le Cynique est si conuë de tout le monde, qu'il en court même des quolibets qui ne sont fondez sur le temoignage d'aucun ancien Ecrivain. (h) *Du Moustier me fit souvenir du livre du mesme Orleans intitulé la Plante humaine à la Reyne, ce titre est ridicule, cela me faict souvenir de Diogene* Planto hominem. Ces paroles sont du Cardinal du Perron. Une infinité de personnes debitent la même chose dans leurs entretiens familiers; elle se trouve dans plusieurs livres: on y soutient que Diogene tenant une femme entre les bras au milieu des ruës, fut interrogé *que faites-vous?* & qu'il repondit *φυτεύω ἄνθρωπον, je plante un homme.* Aucun ancien, que je sçache, n'a fait ce conte, & Mr. du Rondel que j'ai consulté là-dessus, m'a repondu qu'il n'avoit trouvé cela que dans des Auteurs modernes. Or puis que l'on fait courir sur l'effronterie de cet ancien philosophe un conte si mal fondé, on n'a garde d'ignorer ce qu'en ont dit les Auteurs dont je cite les paroles. Dequoi serviroit-il donc que je suprimasse ces faits-là? Il faloit du moins, me direz-vous, choisir des phrases qui missent un voile épais sur ces infamies. Je repons que c'eût été le moien d'en diminuer l'horreur; car ces manieres delicates, & suspenduës dont on se sert aujourd'hui quand on parle de l'impudicité, n'en donnent pas autant de degoût, qu'en donneroit un langage plus naif, plus fort, & par cela même plus rempli d'indignation que l'Auteur ne s'amuse pas à inventer des obliquitez de style, qui à proprement parler ne sont qu'un fard. J'ajoûte qu'il est plus utile, & plus important que l'on ne pense, de representer naivement les horreurs, & les abominations que les philosophes Paiens ont aprouvées. Cela peut humilier & mortifier la raison, & nous convaincre de la corruption infinie du cœur humain, & nous aprendre une verité que nous ne devrions jamais perdre de vuë; c'est que l'homme a eu besoin d'une lumiere revelée, qui supleât au defaut de la lumiere philosophique; car vous voiez que les Stoïciens (i) qui s'attachoient plus que les autres philosophes à la Morale, & qui en avoient des idées fort sublimes, ont aprouvé les obscenitez effrontées de Diogene. C'est à eux que nous pouvons apliquer en particulier la declaration generale de St. Paul contre les Paiens: (k) *Se disans être sages ils sont devenus fols.*

(h) *Perroniana au mot d'Orleans pag. m. 225.*

(i) *Ci-dessus lettre c & d.*

(k) *Epitre aux Romains chap. 1. v. 22.*

(E) *Hipparchia . . . fit une objection . . . à laquelle* l'athée Theodore *ne fit.*] C'étoit un sophisme aisé à resoudre & à retorquer. *Si je faisois*, lui dit-elle, *la même action que vous auriez faite justement, on ne me pourroit pas accuser d'avoir fait une action injuste: or si vous vous battiez vous même vous agiriez justement,*

Digitized by Google

pût faire & dire ensuite, il trouva une femme très-resoluë, & qui ne s'étonnoit de rien †. Elle fit des (F) livres, qui ne sont point parvenus jusques à nous. Mr. Moreri (G) a fait quelques fautes dans cet article. Lorenzo Crasso (H) en a fait aussi. J'oubliois de dire qu'Hipparchia & Metrocles son frere qui fut disciple de Crates β, étoient nez à Maronea *. Ils florissoient au tems d'Alexandre. Du mariage d'Hipparchia & de Crates sortit un fils nommé Pasicles †.

† *Tiré de Diogene Laerce, in* Hipparchia, *lib. 6. n. 96. & sequent.*

β *Diog. Laert. ib. n. 94. & 96.*

* *Ville de Thrace qui a été nommée aussi* Hipparchia. *Menag. not. ad Diog. Laert. l. 6. n. 96.*

‡ *Diog. Laert. in Cratete, l. 6. n. 88.*

† *Suidas, pag. 1264.*

HIPPARQUE, en Latin *Hipparchus*, grand Astronome, natif de ‡ Nicée dans la Bithynie, a fleuri entre (A) la 154. & la 163. Olympiade. Il nous reste encore un de ses Ouvrages; c'est son (B) commentaire sur les phenomenes d'Aratus. Mr. Rohault (C) s'est fort abusé lors qu'il a dit, que cet Astronome ne connoissoit point le mouvement particulier des étoiles

(d) Quantunque come giovane ricca, e bella desiderata venisse da molti, con tutto ciò ricusar volle ogni altro per Crate vecchio, povero e mal d'apparenza. *Lor. Crasso Istoria de poeti Greci pag. 296.*

(e) Rimase così dotta che in disputa convinse con sodissime prove e incontrastabili ragioni, e con somma sua gloria Teodoro che niegava la divina providenza. *Id. ibid.*

(f) *Huit à la premiere dans le 2. livre, & les 7. autres dans le 3. livre: voiez Vossius* de Scient. Mathemat. *pag. 159.*

(g) Convenit de ætate Seidas. *Vossius ib.*

(b) *Ad ann. mundi 3665.*

(i) *Costel, du calcul ecclesiastique pag. 189.*

(k) *La 154. & la 163.*

(l) *Vossius ubi supra pag. 160.*

(m) *Idem pag. 159. ex Suida.*

COMMENT Theodore auroit pu repondre.

ment, donc si je vous baisois, on ne me pourroit pas accuser d'avoir fait une action injuste. Theodore ne s'amusa point à lui repondre en Logicien; il se jetta sur elle, & lui defit le manteau. Selon la maniere de s'habiller & de parler d'aujourd'hui, nous dirions *qu'il lui leva la jupe.* C'est l'explication que (a) Mr. Menage donne à ces paroles de Diogene Laërce, ἀνίσχει δ' αὐτῆς ἱματίον. Voilà une maniere bien gaillarde & bien cavaliere de repondre aux sophismes d'une femme. Hipparchia ne se decontenança point, & lors que Theodore lui eut cité le vers d'une tragedie, où l'on representoit une femme qui avoit quitté sa quenouille & ses fuseaux, elle lui repondit, je me reconois là, je suis cette femme, mais croiez vous que j'aie pris le mauvais parti, en aimant mieux employer mon tems à philosopher, qu'à filer? Voions maintenant ce que Theodore auroit pu repondre, s'il avoit voulu s'en donner la peine. Repondant directement, il auroit pu dire que l'action de lui Theodore se batant soi-même, & l'action d'Hipparchia batant Theodore sont deux actions differentes, & non pas une action de la même espece. Il y avoit donc 4. termes dans le syllogisme d'Hipparchia. Afin que deux actions soient semblables, il faut que la relation qui est dans l'une entre l'agent & le patient, soit aussi dans l'autre. Or cela ne se trouvoit pas dans l'hypothese d'Hipparchia. Que si Theodore avoit voulu repondre par retorsion, & embarasser la femme de Crates, il eût pu lui dire, si je faisois la même action que vôtre mari auroit faite justement, on ne me pourroit pas accuser d'une action injuste. Or vôtre mari agit justement quand il vous baise, *& cætera*; donc si je vous baisois, *& cætera*, on ne me pourroit pas accuser d'une action injuste. On auroit vu si Hipparchia qui étoit fort devergondée, eût osé repondre en presence de temoins *concedo totum.*

(a) *Notis ad Laert. l. 6. n. 97. pag. 266.*

(F) *Elle fit des livres qui ne sont point parvenus jusques à nous.*] Suidas dit qu'elle composa *Hypotheses Philosophicas: epicheremata quadam, & quæstiones ad Theodorum cognomento atheum.* La conjecture de Mr. Menage est fort vraisemblable, qu'il faut lire dans Diogene Laërce (b) non pas Φέρεται δὲ τῶν Κράτητος βιβλίον ἐπιστολαί, mais φέρεται δὲ πρὸς τὸν Κράτητα βιβλίον ἐπιστολαί. Il faudroit dire selon cette conjecture qu'Hipparchia publia des lettres qu'elle avoit écrites à son mari, où elle philosopha noblement, & d'un style qui ressembloit à celui de Platon. Il faudroit dire de plus qu'elle composa des tragedies, où elle employa le haut style de la philosophie. Il seroit fort étrange que Diogene Laërce qui a fait la vie de Crates, eût parlé des écrits de ce philosophe dans la vie d'Hipparchia. C'est pour lui sauver cette tache & cette incongruité, que Mr. Menage conjecture ce que l'on a vu ci-dessus.

(b) *In Hipparchia, l. 6. n. 98.*

(G) *Mr. Moreri a fait quelques fautes.*] Il ne devoit pas dire que l'amour d'Hipparchia pour les sciences, la porta à preferer Crates à tous les partis qui se presentoient. C'étoit la personne de Crates qu'elle aimoit, & ce fut pour l'amour de lui qu'elle se mit à philosopher. Il est vrai qu'il l'avoit charmée par ses beaux & doctes discours; mais cela ne fait pas qu'on puisse dire que le choix qu'elle fit de ce philosophe, preferablement à tout autre homme, fût fondé sur ce qu'elle aimoit les sciences. Il y a eu des filles & des femmes qui sont devenuës amoureuses de quelques Ministres en les entendant prêcher, & qui les ont épousez preferablement à d'autres partis plus avantageux. Le savoir & l'éloquence de ces Ministres étoit bien cause qu'on étoit devenuë amoureuse d'eux, mais ce n'étoit point l'amour des sciences, ou des livres, qui faisoit qu'on se marioit avec ces Messieurs. Si Mr. Moreri avoit parlé de la correction (c) du passage de Laërce, il auroit pu dire que selon cet historien le style d'Hipparchia étoit semblable à celui de Platon, & qu'elle avoit fait des tragedies; mais n'en aiant point parlé, il n'a pu dire le reste raisonnablement.

(c) *C'est celle de Mr. Menage, de laquelle j'ai parlé dans la remarque precedente.*

(H) *Lorenzo Crasso en a fait aussi.*] Il ne cite que Diogene Laërce; il a donc tort de dire 1. qu'Hipparchia étudia premierement sous Metrocles son frere. 2. Qu'elle fut recherchée de plusieurs galans à (d) cause de sa jeunesse, & de ses richesses, & de sa beauté. 3. Qu'afin de pouvoir suivre Crates par tout, elle s'habilla en homme. 4. Qu'aiant disputé avec Theodore qui nioit la providence, elle le convainquit par des preuves très-solides, & par des argumens incontestables (e). Lisez le corps de cet article, vous verrez que Lorenzo Crasso a pris de travers les paroles de Laërce. Les richesses, la beauté, la noblesse dont Laërce parle, ne conviennent qu'aux galans d'Hipparchia. Elle ne s'habilla point en homme afin de pouvoir suivre Crates; mais parce qu'il lui déclara qu'il n'épouseroit qu'une femme qui se soumît à l'institut du Cynisme. Enfin on a vu que dans la dispute qu'elle eut avec Theodore, il ne s'agissoit point de la providence, ni d'aucun point de religion. On ne sauroit comprendre combien les Auteurs trompent les lecteurs.

(A) *Entre la 154. & la 163. Olympiade.*] La preuve qu'on en peut donner ne sauroit être plus forte, puis qu'elle est tirée des observations astronomiques qu'il fit dans cet intervalle de tems. Ptolomée en a raporté quelques-unes (f). Vossius a eu raison de placer Hipparque sous le regne de Ptolomée Philometor, & sous le regne de Ptolomée Evergetes, & de censurer Suidas qui s'est contenté de dire que cet astronome a vécu au tems des Consuls Romains: il auroit fallu marquer un tems moins vague, celui de la 3. guerre Punique, & celui de la guerre de Numance. Jusques-là Vossius est très-bien fondé; mais quand il dit qu'il s'accorde avec Suidas sur ce tems (g) d'Hipparque, il s'oublie lui-même, & il dit une fausseté; car Suidas n'est point plus d'accord avec Vossius sur ce point, qu'avec un Auteur qui auroit placé Hipparque au commencement du 4. siecle de Rome, ou sur la fin du 5. Calvisius (h) a eu tort de dire que Suidas a mis Hipparque 130. ans après le premier des Ptolomées. Un Auteur François (i) ne s'abuse pas moins visiblement, lors qu'il assûre *qu'Hipparque* a vécu *du tems de Platon.* Mr. Moreri qui n'a eu que Vossius pour toute ressource dans cet article, ne devoit-il pas y trouver un preservatif souverain contre les fautes qu'il a faites? Il a mis Hipparque en l'an 570. & 80. *de Rome, sous le regne de Ptolomée & Philometor Evergetes Rois d'Egypte.* Ne devoit-il pas faire repondre aux (k) Olympiades marquées par Vossius, le tems qui s'est écoulé depuis l'an de Rome 589. jusqu'à 625? Outre cela quand on dit tout court *Ptolomée*, c'est signe qu'on parle du premier Prince de ce nom qui ait regné en Egypte: & il y a même très-peu d'Ecrivains exacts qui ne le designent plus precisément. C'est donc une lourde faute que de se servir du mot *Ptolomée* simplement & absolument, lors qu'on ne veut point parler de celui qui eut l'Egypte en partage après la mort d'Alexandre. Il est clair que Mr. Moreri ne parle point de celui-là, ou que s'il en parle il commet une bevuë; car un homme qui a vécu *en l'an 570. & 80. de Rome*, ne peut pas avoir fleuri sous le premier Ptolomée mort l'an de Rome 468. Il s'est trompé en une autre chose; il a supposé qu'il y a eu un Roi d'Egypte qui s'apelloit Philometor Evergetes.

(B) *Son commentaire sur les phenomenes d'Aratus.*] C'est proprement une critique d'Aratus, car Hipparque l'accuse d'avoir pillé les livres d'Eudoxe, & même dans les choses où Eudoxe s'étoit trompé. Il fait les mêmes reproches au grammairien Aratus qui avoit fait un commentaire sur Aratus. Le premier qui ait mis au jour ce commentaire d'Hipparque est Pierre Victorius: le Pere Petau en a donné une édition plus correcte, & il y a joint une traduction Latine dont il est l'Auteur (l). Les autres Ouvrages d'Hipparque étoient *de constitutione stellarum inerrantium, & stazione immota, atque menstruo lunæ motu secundum latitudinem* (m) &c.

(C) *Mr. Rohault s'est fort abusé.*] Les grans Mathematiciens comme lui ne sont pas pour l'ordinaire fort

Digitized by Google

étoiles fixes de l'Occident à l'Orient, qui fait varier leur longitude. Pline parle assez souvent d'Hipparque, & avec de grans éloges. Il le met au nombre de ces genies sublimes, qui par la prediction (D) des éclipses firent connoître qu'il ne faloit point s'étonner de ces phenomenes; & que les Dieux (E) mêmes étoient soumis à des loix. Il l'admire d'avoir passé en revuë toutes

fort versez dans la conoissance des (z) faits, & il leur échape assez souvent des bevuës historiques. Quoi qu'il en soit, voions ce que dit cet habile Carteſien, qui par la seule orthographe du mot *Hipparque* fait conoître qu'il n'entendoit point le Grec.

(z) *Confer quæ supra pag. 1444. col. 2.*

Hyparque, dit-il (a), *a passé la plus grande partie de sa vie sans remarquer autre chose touchant les étoiles fixes, sinon qu'elles avoient un mouvement d'Orient en Occident, dans des cercles qui luy sembloient exactement paralleles à l'Equateur; ce qui luy fit conclure qu'elles estoient toutes enchassées dans la solidité d'un mesme Ciel (qu'on nomme le Firmament) qu'il plaça au delà de toutes les Planetes; Et parce qu'il n'estimoit pas qu'il fût necessaire que le Ciel empruntast ce mouvement, qui est simple, de quelque autre Ciel qui fust au dessus de luy, il assura que c'estoit le dernier de tous les Cieux, & que c'estoit luy qui servoit à entraîner tous les autres du sens qu'il tournoit, & ainsi que c'estoit le premier Mobile. Hyparque ayant donc cette opinion que les étoiles fixes ne changeoient point de place dans le Ciel, il estima qu'elles pouvoient servir pour déterminer les routes des Planetes: De mesme qu'on pourroit se servir de plusieurs rochers qui seroient dans la mer, pour marquer le cours des navires, qui ne laissent aucuns vestiges dans les lieux par où ils passent. Il employa donc son industrie à mesurer la distance qu'il y a de chaque étoile fixe à l'Ecliptique du Soleil, ce que s'apelle la latitude d'une étoile; puis à déterminer le nombre des degrez & des minutes de l'Ecliptique, que l'on compte d'Occident en Orient, depuis le premier point du signe du Belier, jusqu'au point vis-à-vis duquel correspond chaque étoile, ce qu'on appelle sa longitude; mais la mort l'ayant prevenu, ce n'a esté que sa posterité qui a pu executer ses desseins. Ptolomée qui vint environ deux cens ans aprés Hyparque, se proposa d'établir le mouvement des Planetes; & ayant eu la curiosité d'observer si son prédecesseur avoit esté exact à marquer les longitudes & les latitudes des étoiles fixes, il trouva que leur latitude estoit à la verité telle qu'Hyparque l'avoit marquée, mais que leur longitude estoit augmentée de deux degrez. Il conclud de là, qu'entre que les étoiles fixes se mouvoient d'Orient en Occident en vingt-quatre heures, elles avoient encore un autre mouvement d'Occident en Orient, dans des cercles paralleles à l'Ecliptique, suivant lequel, estant avancées de deux degrez en deux cens ans, c'estoit pour achever leur periode entiere en trente six mille ans. Et d'autant que le Firmament ne pouvoit avoir qu'un seul mouvement qui luy fust propre, il luy attribua le mouvement de trente-six mille ans, & assura qu'il empruntoit le mouvement journal d'Orient en Occident d'un ciel qui devoit estre au delà. Et c'est ainsi que l'on a commencé à croire que le premier Mobile estoit un Ciel qui ne contenoit aucune étoile, & qui enveloppoit le Firmament.*

(a) *Rohault traité de Physique, tome 2. seconde partie ch. 8. pag. m. 35.*

CE QUE c'est que la longitude & la latitude des étoiles.

Mr. Regis (b) qui est un autre Carteſien fort habile, avance toute la même chose en moins de termes: mais Mr. Gadroys autre excellent Carteſien, a fort bien sçu que la decouverte du mouvement particulier des étoiles fixes vers l'Orient, doit être donnée à Hipparque (c). Apparemment il avoit fait plus d'attention que les autres à une chose que Gassendi a raportée. La voici. Les Chaldéens, les Egyptiens, & les Grecs avoient cru que toutes les étoiles fixes étoient posées dans la concavité du dernier ciel, & par conséquent du premier mobile, & qu'ainsi elles n'avoient que le mouvement d'Orient en Occident sur les poles de l'Equateur. Mais enfin Hipparque 130. ans avant JESUS-CHRIST, trouva que cette hypothese ne pouvoit point subsister; car ayant considéré que selon l'observation de Timocharis, faite deux cens ans auparavant, il y avoit 8. degrez entre l'épi de la Vierge vers l'Occident, & le point de l'équinoxe d'automne, & que pour lui il ne trouvoit que six degrez de distance entre cette étoile & ce point du firmament; il conclut qu'il faloit que les étoiles eussent un mouvement propre d'Occident en Orient sur les poles de l'Ecliptique; & qu'en cas que l'observation de Timocharis eût été juste, le progrés des étoiles fixes par ce mouvement particulier étoit d'un degré tous les cent ans. Il fit des traitez sur cette nouvelle doctrine. (d) *Quare & intellexit si Timocharis quidem rité observasset, ac Stellæ moveri ſtæ perseverarent, peragi hoc motu unum gradum intra annos proximè centum. Intellexit præterea debere hunc motum fieri secundum Zodiacum, seu super Ecliptica Polis; idque prodidit tum in Tractatu, quem inscripsit* de transgressu Æquinoctiorum, Solſtitiorumque punctorum, *quàm in eo, quem conscripsit* de Anni magnitudine, *ut ad Ptolemæum habetur.* Notez que Gassendi ne marque pas exactement l'âge de Timocharis, car cet astronome florissoit environ la 121. Olympiade, 130. ans seulement avant les premieres observations d'Hipparque desquelles Ptolomée fasse mention. Cette faute de Gassendi est beaucoup plus tolerable que celle de Mr. Gadroys (e).

(b) *Regis, Systême de Philosophie tome 3. pag. 42. & 43. édition de Lion 1691. in 12.*

(c) *Gadroys, Systême du monde ch. 2. pag. 27.*

(d) *Gassendus, Physica sect. 2. l. 3. p. m. 596. primi volum. operum ejus Ptolemæo 7. Almag. 2. & 3.*

(D) *Qui par la prediction des éclipses firent conoître.*] Thales fut le premier entre les Grecs qui sçut deviner le tems des éclipses. Sulpitius Gallus entre les Romains commença à reüssir dans cette espece de predictions, & il en donna un essai fort à propos la veille de la bataille où Persée fut vaincu (f). Hipparque après ces deux-là étendit beaucoup plus loin cette science, car il fit des éphemerides pour six cens ans. (g) *Post eos utriusque sideris cursum in sexcentos annos pracinxit Hipparchus, menses genituras, dies que & horas, ac situs locorum & vitas populorum complexus, quo teste haud alio modo quam consiliorum natura particeps.* Pline le nomme sur cela le confident de la nature. Les éloges qu'il repand sur les astronomes à cette occasion me semblent très-bien fondez. (h) *Viri ingentes supraque mortalium naturam, tantorum numinum lege deprehensa, & misera hominum mente absoluta in defectibus stellarum scelera, aut mortem aliquam siderum pavente. . . . . Macti ingenio este cœli interpretes, rerumque natura capaces, argumenti repertores, quo Deos homines que vicistis. Quis enim hæc cernens, & stantes siderum (quoniam ita placuit appellare) labores, non suæ necessitati mortalis genitus ignoscat?* Cet eloge en prose vaut bien celui qu'on va lire en vers.

Felices animos, quibus hæc cognoscere primis,
Inque domos superas scandere cura fuit!
Credibile est illos pariter vitiisque locisque
Altius humanis exseruisse caput.
Non Venus & vinum sublimia pectora fregit;
Officiumve fori, militiæve labor.
Nec levis ambitio, perfusaque gloria fuco;
Magnarumve fames sollicitavit opum.
Admovêre oculis distantia sidera nostris;
Ætheraque ingenio supposuêre suo.
Sic petitur cœlum: non ut feràt Ossan Olympus;
Summaque Peliacus sidera tangat apex (i).

Hipparque avoit considere avec tant de soin ce qui concerne les éclipses, qu'il avoit marqué les proportions de leurs intervalles (k). Il remarqua que les éclipses de lune pouvoient revenir au bout de cinq mois, & les éclipses de soleil au bout de sept mois, & que le soleil peut être éclipsé deux fois dans l'espace de trente jours, à l'égard de differentes parties de la terre. *Intra ducentos annos Hipparchi sagacitate compertum est & luna defectum aliquando quinto mense à priore fieri, solis vero septimo: eundem bis in triginta diebus supra terras occultari, sed ab aliis atque aliis hoc cerni.* Ces paroles de Pline ont été mal entendues par quelques-uns. Il y a un très-savant homme qui a cru que par *intra ducentos annos*, il faut entendre que deux siecles sont necessaires, afin qu'une éclipse de lune succede à une autre au bout de cinq mois. Ce (l) n'est point le sens de Pline: son sens est qu'Hipparque depuis deux cens ans avoit decouvert cette proportion. La chronologie de Pline est juste; il y avoit deux siecles entre lui & ce fameux astronome.

(e) *Il ne met que deux cens ans entre Timocharis & Ptolomée l'astronome,* Syst. pag. 30. *& il y en faloit mettre plus de quatre cens. Rohault qui a mis deux siecles entre Hipparque & Ptolomée,* ubi supra pag. 36. *devoit pour le moins imiter Gassendi, qui met 260. ans entre ces deux Astronomes.*

(f) *Plinius lib. 2. cap. 12.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Id. ib.*

(i) *Ovid. Fastor. lib. 1.*

(k) *Plin. lib. 2. c. 13.*

(l) Neque vero sensus est, ut existimavit vir alioqui extra ingenii aleam positus, expectandos esse annos ducentos ut recurrat luna defectus quinto mense, cum vel intra annos decem animadversum fuerit ætate nostra geminum ita recurrere. *Hadninus in Plin. lib. 2. cap. 13. pag. 159. 160.*

(E) *Et que les Dieux mêmes étoient soumis à des loix.*] Il n'y a point d'inconvenient à dire que Dieu aime l'ordre & le bien, par une loi necessaire & indispensable; car au contraire ce seroit une imperfection, que d'être capable de violer cette loi. Mais c'est sans doute un defaut que d'être soumis à un ordre qui retarde ou qui affoiblit nos fonctions; & ainsi ceux qui pretendoient que les astres étoient des Dieux, devoient dire pour raisonner conſequemment, que les astronomes avoient decouvert le foible de la nature divine, & sa dependance d'une loi très-onereuse, qui l'assujettissoit à une espece de mort, ou de pamoison, ou d'esclavage. On me dira que le soleil n'est pas en soi-même moins lumineux pendant l'éclipse, qu'avant & qu'après l'éclipse: mais ne puis-je pas repondre qu'un courrier que l'on arrête ne perd rien de sa vigueur & de sa santé? c'est neanmoins une preuve de sa soumission à une loi onereuse; c'est en un mot une marque de foiblesse, que de voir qu'il ne peut pas continuer son chemin. Apliquez cela au soleil, vous trouverez que ses éclipses sont une preuve d'imperfection. Elles

Digitized by Google

† *Lib. 1. & 2. passim.*

γ Hipparchus & in coarguendo eo (*Eratosthene*) & in reliqua omni diligentia mirus. *Plin. lib. 2. cap. 108.*

δ *Id. l. 36. c. 5.*

ζ *Suidas in Ἵππώναξ.*

η *Ælian. div. hist. l. 10. c. 6.*

* *Plinius ibid.*

‡ *Apud Tanaq. Fabrum vie des poëtes Grecs.*

‡ Οὐ καὶ τοκέων τὸ βαύξας. Qui etiam parentes suos allatravit. *Anthol. l. 3. cap. 25. n. 22. pag. m. 655.*

tes les étoiles, de les avoir comptées, & d'avoir marqué la situation & la grandeur de chacune; ce qui mit ses descendans en état de decouvrir non seulement si elles naissent & meurent; mais même si elles changent de place, & si elles croissent ou diminuent. Nous aprenons (F) par ce passage de Pline, qu'Hipparque attribuoit à nos ames une origine celeste. Strabon † accuse cet Astronome d'avoir trop aimé à critiquer; & de s'être servi assez souvent d'une maniere de censure qui sentoit plus la chicane, que l'esprit exact. Pline n'en juge pas si peu favorablement γ.

HIPPOMANES. Il y a dans le projet de ce Dictionaire un long article sur l'Hippomanes. Je ne le mets pas ici; car j'ai changé le dessein que j'avois de donner indifferemment des articles réels & des articles personnels. Mais je donnerai cet article-là sur le pied de dissertation à la fin de cet Ouvrage.

HIPPONAX, poëte Grec, nâtif d'Ephese, vivoit non pas dans la 23. Olympiade, comme (A) Eusebe l'a debité, mais dans la 60. comme Pline δ le certifie. Aiant été chassé d'Ephese ζ par les tyrans Athenagoras & Comas, il alla s'établir à (B) Clazomene. Il étoit laid, petit & menu η: mais sa laideur a été par accident la cause de son immortalité; car il n'est gueres conu que par les vers satiriques qu'il composa contre deux (C) sculpteurs, qui avoient fait * sa figure la plus ridicule qu'il leur avoit été possible. Il lança sur eux une legion fulminante de vers Iambiques, qui les desola de telle sorte, que le bruit a couru qu'ils s'étoient pendus de depit. Pline soutient que cela est faux, & il le prouve par un grand nombre de statuës qu'ils firent depuis ce tems-là dans les Iles circonvoisines. Quelques Auteurs ont écrit ‡, qu'ils ne firent que *quitter Ephese où demeuroit Hipponax.* Quoi qu'il en soit, l'humeur & la veine satirique de ce poëte, le distinguerent (D) & le distinguent encore aujourd'hui fort particulierement. Sa medisance ‡ n'épargna pas même ceux à qui il devoit la vie. Il y en a qui pretendent qu'il mourut (E) de faim. On remarque qu'encore qu'il fût petit & menu, il avoit beaucoup de force,

(*a*) *Cette consolation seroit encore plus forte que celle dont se sert Lucrece cidessus pag. 517. lettre c.*

(*b*) *Plinius l. 2. c. 26. p. m. 182. 183.*

(†) *L'édition du Pere Hardouin porte* ad nomen expungere.

(*c*) *Pag. 79.*

(*d*) *Apud Photium biblioth. pag. 983.*

(*e*) *De edicto Domitiani, inter cataleeta Virgilii, edit. Lugd. Bat. 1617. pag. 247.*

(*f*) *Remarq. sur Horace, tome 5. pag. 151.*

(*g*) *Charles Estienne le dit aussi sous le mot* Bupalus.

(*b*) Si quis horum familiam ad proavum usque retroagat, inveniet artis ejus originem cum Olympiadum origine cœpisse. *Plin. l. 36. c. 5.*

(*i*) *Pausan. l. 4. pag. 140. & l. 9. p. 309.*

(*k*) *In 6. epod.*

(*l*) *Vit des Poëtes Grecs.*

(*m*) *Ubi supra.*

(*n*) *Voiez la remarque A de l'article* Bupalus.

(*o*) *Epist. 24. lib. 7. ad famil.*

(*p*) In malos asperrimus Parata tollo cornua. Quales Lycambæ spretus infido gener, Aut acer hostis Bupalo. *Horat. 6. epod.* Voiez aussi Ciceron *de natur. Deorum lib. 3.*

(*q*) *Lib. 3. cap. 25.*

(*r*) *Ibid. n. 24. pag. m. 566.*

(*s*) *Ovid. in Ibin, v. 525.*

(*t*) *Adversar. l. 9. c. 25.*

(*v*) *Comment. in Ibin pag. 100. 101.*

les l'empêchent d'éclairer la terre; c'est un Prince dont on arrête les courriers, & dont on suspend les fonctions. Si Pline s'étoit proposé de raisonner, il n'eût pas tiré la consequence qu'il a tirée de ce phenomene; il n'eût pas dit que cela nous doit (*a*) consoler de nôtre mortalité; il eût dit que cela prouve que les astres ne sont point une nature divine.

(F) *Nous aprenons par ce passage de Pline.*] Il est si beau qu'en le reportant tout entier, je suis sûr de faire plaisir à ceux qui n'aiment pas à changer de livre, pour contenter pleinement leur curiosité. (*b*) *Idem Hipparchus nunquam satis laudatus, ut quo nemo magis approbaverit cognationem cum homine siderum, animasque nostras partem esse cœli; novam stellam & aliam in ævo suo genitam deprehendit: ejusque motu, qua die fulsit, ad dubitationem est adductus, anne hoc sæpius fieret, moverenturque & ea, quas putamus affixas. Idemque ausus, rem etiam Deo improbam, annumerare posteris stellas, ac sidera ad normam* (†) *expangere, organis excogitatis, per quæ singularum loca, atque magnitudines signaret: ut facile discerni posset ex eo, non modo, an obirent, nascerenturve, sed an omnino aliqua transirent, moverenturve; item an crescerent, minuerenturque, cœlo in hæreditate cunctis relicto; si quisquam, qui rationem eam caperet, inventus esset.*

(A) *Comme Eusebe l'a debité.*] Scaliger (*c*) le refute par le passage de Pline; il a donc cru que Pline ne s'est point trompé. Voilà qui est bien: mais il ajoûte qu'Eusebe a suivi Tatien, & il nous renvoie à ses notes sur le *numero* 908. dans lesquelles on ne trouve rien qui apartienne à Hipponax. Cela n'est pas d'une grande exactitude. On peut aussi refuter Eusebe par le temoignage de Proclus (*d*), qui dit qu'Hipponax florissoit sous le regne de Darius. Il entend sans doute le fils d'Hystaspes, dont le regne commença dans la 64. Olympiade.

(B) *Alla s'établir à Clazomene.*] De là vient que la poëtesse Sulpitia le designe de cette façon:

Nec (*e*) *trimetro jambo, nec qui pede fractus eodem*
Fortiter irasci discit duce Clazomenio.

Si ce que Mr. le Fevre raporte est vrai, savoir qu'Hipponax demeuroit à Ephese lors qu'il se vangea de ceux qui l'avoient insulté sur sa laideur, il faut qu'il soit retourné dans sa patrie, ou que son banniſſement n'ait point precedé cette avanture. Je n'ai rien trouvé dans Pline qui marque qu'Hipponax fût, ou qu'il ne fût point d'Ephese; que lui & les statuaires qu'il satirisa y demeurassent, ou qu'ils n'y demeurassent point. Cependant (*f*) Mr. Dacier nous assûre que Pline est du sentiment de ceux qui disent, que les vers de nôtre poëte firent quitter Ephese à ses ennemis. Mrs. Lloyd & Hofman disent que Bupalus demeuroit à (*g*) Clazomene. Je croi que c'est un coup de raisonnement. On aura vu d'un côté qu'Hipponax se retira dans cette ville, & de l'autre que Bupalus le representa grotesquement; & l'on aura conclu de ces deux faits que Bupalus sejournoit à Clazomene.

(C) *Contre deux sculpteurs.*] C'étoient deux freres dont l'un s'apelloit Bupalus, & l'autre Athenis; ils étoient de l'Ile de Chio, fils d'Anthermus dont le pere s'apelloit Micciade, & le grand-pere s'apelloit Malas. Tous ces gens-là avoient exercé de pere en fils la sculpture dans cette Ile; desorte (*h*) qu'elle y pouvoit être aussi ancienne que les Olympiades. Pausanias (*i*) parle de Bupalus avec éloge, à l'occasion de la statuë de la Fortune, & de celle des Graces qui se voioient à Smyrne de sa façon. Il le fait anterieur à Pindare. Deux temoins comme lui & Pline meritent la preference sur le scholiaste (*k*) d'Horace, qui a dit que Bupalus étoit peintre, & qui a été suivi en cela par Mrs. le Fevre (*l*) & Dacier (*m*), & par presque tous les Dictionaires (*n*). Suidas attribuë à ces deux freres la profession de sculpteur; & parce qu'il a donné au dernier le nom d'Athenis, il a été cause que le Pere Hardouïn a tenu pour falsifié le passage de Pline, où ce sculpteur est nommé *Anthermus.* Il a donc substitué à ce mot-là celui d'Athenis. Voiez la remarque E & l'article *Bupalus.*

(D) *L'humeur & la veine satirique le distinguerent.*] Il en est sorti des proverbes que nous trouvons emploiez dans Ciceron; (*o*) *Eum addictum jam tum puto esse Calvi Licinii Hipponacteo præconio.* Horace (*p*) a joint Hipponax à Archilochus, pour avoir les deux plus grans modeles de la medisance. Voici les paroles de Pline: *Hipponacti notabilis vultûs fœditas erat: quamobrem imaginem ejus lascivia jocorum ii proposuere ridentium circulis. Quod Hipponax indignatus amaritudinem carminum distrinxit in tantum ut credatur aliquibus ad laqueum eos impulisse: quod falsum est.* Il y a dans l'Anthologie (*q*) trois ou quatre epigrammes, qui representent Hipponax encore terrible après sa mort. On y exhorte les passans à s'éloigner de son tombeau, veu que c'est un lieu d'où il sort une grêle épouvantable: φεῦγε τὸν καλλιγνῶ τάφον, τὸν φρικτὸν, *fuge grandinantem tumulum horrendum* (*r*).

(E) *Qu'il mourut de faim.*] Je ne croi pas qu'on ait d'autre fondement pour dire cela que ces deux vers:

Utque (*f*) *parum stabili qui carmine læsit Athenas*
Invisus pereas, deficiente cibo.

Il y a des critiques qui pretendent qu'Ovide n'a point dit *Athenas*, mais *Athenin*, d'où il s'ensuivroit qu'il s'agiroit ici d'Hipponax: *Qui primus jambum claudicare fecit, & scazonta in Bupalum & Athenin composuit, ut est apud Suidam, ut recte Ovidius, parum stabile, id est claudum carmen ei tribuat.* C'est ainsi qu'Alciat a parlé dans le chapitre 18. du 5. livre de ses Parergues. Turnebe ne s'éloigne point de cette pensée: *Videtur*, dit-il (*s*), *de* Hipponacte *hoc intelligi qui claudicante & parum stabili versu, id est scazonte in Bupalum & Athenin invectus est Athenienses: quo in carmine ne Athenis quidem pepercerat. Quid tamen si pro* Athenas, Athenin *scribamus, quem ab eo probris oneratum accepimus? ne hanc quidem lectionem improbarem, etsi alteram delere non ausim.* Mr. de Boissieu (*v*) qui raporte ces deux passages, remarque que Sanctius & Valerius les aprouvent. Pour lui il embrasse de tout son cœur cette conjecture, & trouve fort vraisemblable

Digitized by Google

force †, & qu'il jettoit plus loin un vase vuide que ne faisoient les autres hommes. Il ne seroit ni le (F) premier, ni le seul qui auroit fait mourir des gens par des invectives.

HYPSIPYLE fille de Thoas Roi de l'Ile de Lemnos, sauva la vie à son pere lors que les femmes de cette Ile firent un massacre general de tous les hommes qui l'habitoient *. Elle ne le sauva pas ouvertement; il falut qu'elle fit acroire qu'elle s'en étoit defaite; & sur cette supposition ‡ les autres femmes la choisirent pour leur Reine. Les Argonautes aborderent quelque tems après dans l'Ile de Lemnos, & y furent reçus avec tous les temoignages de la plus étroite amitié; car les femmes de l'Ile n'avoient point tué les hommes par aucune (A) indifference pour le sexe masculin, mais plutôt par un esprit de vengeance, qui temoignoit qu'elles étoient fort

† *Metrodor. Scepsius apud Athenæum lib. 12. pag. 552.*

* *Apollodorus l. 1.*

‡ His mihi pro meritis (ut falsi criminis astu Parta fides) regno & solio considere patris Supplicium datur. *Hypsipyle apud Statium, Theb. l. 5. v. 320.*

ble qu'Ovide a mis l'un auprès de l'autre les deux inventeurs du vers iambique. Or il venoit de parler d'Archilochus, & l'on sçait par Denys d'Halicarnasse (a), par Clement d'Alexandrie (b), par Rufin (c) & par la poëtesse Sulpitia (d), qu'Hipponax a inventé les scazons. Mr. de Boissieu pouvoit reprendre Turnebe, de ce qu'il a dit que les deux ennemis d'Hipponax étoient d'Athenes, car Pline dit expressément qu'ils étoient de l'Ile de Chio, & qu'ils le marquoient sur leurs Ouvrages: (e) *Quibus subjecerunt carmen non vitibus tantum censeri Chium, sed & operibus Anshermi filiorum.* Ce que dit Turnebe qu'Hipponax n'épargna point la ville d'Athenes, dans les vers qu'il fit contre ces deux sculpteurs, n'a nul fondement; c'est un coup en l'air. Un Ministre (f) Allemand aiant apliqué à Hipponax les deux vers d'Ovide poursuit ainsi: *Ex Plinio nimirum compertum est Athenæum vel Athenam sculptorem in Hipponactis scripta incurrisse, carmina ejus sustulisse maledica, authorem verò lethali inediâ fuisse confectum.* Pline ne dit rien de semblable.

(F) *Ni le premier ni le seul.*] Avant lui Archilochus avoit écrit des satires, qui avoient contraint deux ou trois personnes à se pendre (g). Poliagrus (h) maltraité dans une Comedie se pendit. Il ne se faut pas étonner qu'une satire jette dans ce desespoir, puis qu'une simple censure a produit quelquefois cet evenement funeste. Pythagore aiant repris un peu rudement l'un de ses disciples en presence de plusieurs personnes, lui causa un si noir chagrin, qu'il l'obligea à s'étrangler, & depuis ce tems-là ce grand Philosophe ne censura plus personne qu'en particulier. (i) Πυθαγόρου δὲ τραχύτερον ἐν πολλοῖς γυμνάσιον προσενεχθέντος, ἀπάγξασθαι τὸ μειράκιον λέγουσιν. ἐν τούτῳ δὲ μηδέποτε τὸν Πυθαγόραν ἄλλῳ παρόντι ἄλλον ψέξαι. *Ferunt, adolescentulum quendam à Pythagora, cui operam dabat, multis præsentibus compellatum asperius, suspendio vitam finiisse, atque ab eo tempore Pythagoram nunquam alio presente quenquam corripuisse.* Diodorus Cronus mourut de chagrin, pour avoir été insulté par un Roi d'Egypte, sur ce qu'il n'avoit pu soudre les difficultez de Logique que Stilpon lui avoit proposées à la table de ce Roi (k). Il y a eu des censures qui sans faire mourir la personne censurée, ont causé une douleur si perçante, qu'elle a fait attenter à la vie du censeur. L'Architecte Apollodore perdit la vie, pour avoir marqué à l'Empereur Hadrien les defauts d'un temple que ce Prince avoit fait construire (l). Les derniers siecles nous fourniſſent des exemples de tous ces divers effets de la censure. Muret avoit connu un homme qui étoit tombé dans une si profonde tristesse, à cause de quelques vers qu'on avoit faits contre lui, qu'il en mourut. Et à propos de cela cet écrivain allegue Platon, qui conseilloit à tous ceux qui aiment leur renommée de se garder bien de l'inimitié des poëtes. (m) *Lacessiti* (poëtæ) *ita se ulciscuntur, ut interdum eos à quibus offensi erant, ad mortem adegisse narrentur. Nam præter id quod de Archilocho accepimus, novi ego qui hac ætate tantum versibus suis inimico dolorem inusserit, ut ex eo ille sit mortuus . . . . . quocirca Plato in Minoe præcipit iis qui bona fama studiosi sint, ut diligenter caveant, ne cum poëtis inimicitias suscipiant.* On pretend que George de Trebizonde mourut de chagrin, après avoir vu les fautes de sa traduction de Ptolomée censurées par Regiomontanus, & que les fils du defunt empoisonnerent le censeur (n). J'ai dit ailleurs (o) qu'on a cru que Jason Denores seroit mort de deplaisir par la lecture de la replique du Guarini, s'il avoit assez vécu pour voir sortir cet Ouvrage de dessous la presse. *Les zélez Calviniſtes . . . . . publierent un libelle si sanglant contre Quintin . . . . . que ce docteur plus sensible qu'il ne devoit être se mit au lit après avoir lu ce libelle, & n'en releva plus* (p). Il avoit harangué pour le Clergé dans l'assemblée des Etats du Roiaume l'an 1560. ce fut la critique de sa harangue qui le fit mourir. Gregoire de Valence aiant lu un passage de Saint Augustin autrement qu'il ne faloit (q) en presence de Clement VIII. fut convaincu de la falsification, après quoi le Pape lui dit (r), *Est-ce ainsi que vous pretendez tromper l'Eglise de Dieu?* „ Ces paroles furent comme „ un coup de foudre qui abatit Valencia, & le fit tom„ ber évanoui en presence du Pape, il mourut deux „ jours après. „ Voiez dans l'article *Ceraſi* un autre coup du même Pape. Mr. de l'Etoille „ reprenoit „ hardiment, & brusquement, & avec une severité „ étrange, ce qui ne luy plaisoit pas dans les choses „ qu'on exposoit à son jugement. On l'accuse d'a„ voir fait mourir de regret & de douleur un jeune „ homme qui estoit venu de Languedoc, avec une „ Comedie, qu'il croyoit un chef-d'œuvre, & où il „ luy fit remarquer clairement mille defauts. „ C'est de Mr. Pelliſſon (s) que j'emprunte ces paroles. Philippe II. Roi d'Espagne ne censuroit pas d'une façon moins meurtriere que le Roi d'Egypte dont j'ai parlé. „ (t) Le Cardinal Espinosa mourut, pour avoir „ ouï proferer à Philippe second ces seules paroles de „ disgrace, *Cardenal yo soy el Presidente.* Et le mes„ me Roi disant à un Secretaire qui avoit verſé de „ l'encre sur quelque expedition, au lieu d'y mettre „ de la poudre, *Este es el tintero, y* (v) *estotra la sal„ vadera*, le perça si avant avec ces deux ou trois „ mots, qu'il ne se retira de sa presence que pour al„ ler au lict de la mort. „ On a des exemples qui prouvent que quelques Auteurs ont assassiné leurs critiques. Le Murtola enrageant de voir que le Cavalier Marin l'avoit ruiné de reputation par une satire, lui tira un coup de pistolet au milieu des ruës de Turin: il le manqua, quoi qu'il eût mis cinq bales dans son pistolet, & qu'il eût tiré de bien près; mais il avoüa que son dessein n'avoit pas été de blesser, mais de tuer le (w) Marin. Voici ce qu'on lit dans Mr. Baillet (x). „ François Robertel ayant censuré quelques „ Ouvrages de Baptiste Egnace Venitien, pensa être „ tué d'un coup de bayonnete que cet Egnace lui don„ na dans le ventre, pour repondre à la critique. „ On cite *Joh. Imperial. Musæi histor. pag.* 61. & *Theoph. Spizel. de felic. literat. comment. 4. p.* 485. Voici les paroles d'Imperialis: *Cum Alciato pariter, aliisque clarissimis ejus ævi luminibus, internecinas prope simultates exercuit* (Robortellus) *quo factum ut semel Venetiis Baptista Egnatius optimus ac doctissimus vir crebris ab eo lacessitus injuriis, educto senili gladiolo in eum impetum fecere non dubitarit.*

Si j'avois disperſé ceci en divers endroits de mon Ouvrage, j'aurois évité la censure de ceux qui apelleront cette remarque *un fatras de petits recueils.* Mais comme je cherche la commodité de mes lecteurs plutôt que la mienne, je veux bien aux depens de cette censure, leur épargner la peine de rassembler ce que j'aurois disperſé.

J'AJOÛTE un nouvel exemple aux precedens. *Un poëte aiant osé presenter* au Pape Urbain VIII. *un Ouvrage, dont le sujet, la conduite & les vers étoient indignes d'un Chretien, il lui reprocha avec tant de chaleur son impudence, que ce miserable en mourut de douleur & de confusion.* Vous trouverez ces paroles à la 3. page d'un livre que le Pere Menêtrier fit imprimer à Paris l'an 1681. & qui s'intitule *des representations en musique anciennes & modernes.*

(A) *Par aucune indifference pour le sexe masculin.*] Elles ne se porterent à ce massacre, que parce que les hommes n'avoient plus à faire avec elles, & qu'ils se divertissoient uniquement avec des esclaves qu'ils avoient amenées du païs de Thrace (y). Ils en usoient ainsi parce que leurs femmes étoient devenuës si puantes, qu'ils n'en pouvoient aprocher sans un extrême degoût (z). Cette puanteur étoit un effet de la colere de Venus; soit que cette Déesse se fâchât de ce qu'elles avoient negligé de lui faire des sacrifices pendant quelques (aa) années; soit qu'elle eût conçu de l'aversion pour l'Ile de Lemnos (bb), à cause qu'elle y avoit été surprise en flagrant delit: car ce fut là que les Dieux la virent couchée avec Mars. D'autres (cc) disent que Medée jalouse d'Hypsipyle, jetta dans l'Ile de Lemnos certaines drogues qui causerent cette puan-

(a) *Lib. de interpret.*

(b) *Stromas. l. 1.*

(c) *De metris comicis.*

(d) *Ses vers ont été citez dans la remarque B.*

(e) *Plinius ubi supra.*

(f) *Spizelius in fel. literat. pag.* 718.

(g) *Voiez l'article* Archilochus, *remarque C.*

(h) *Ælian. var. hist. l. 5. c. 8.*

EFFETS mortels de la medisance ou de la censure.

(i) *Plutarch. de discrim. adulat. & amici pag.* 70. F.

(k) *Diog. Laert. lib. 2. n.* 112. *Voiez aussi Pline l. 7. c. 57.*

(l) *Xiphilin in Hadriano pag. m.* 258.

(m) *Muretus, variar. lect. lib. 8. c. 1.*

(n) *Naudé, considerations sur les coups d'Etat. Voiez aussi Mr. de Thou l.* 90.

(o) *Dans l'article* Guarini *pag.* 1414. *col.* 1.

(p) *Varillas, hist. de Charles IX. to. 1. p. m.* 18.

(q) *Morale pratique des Jesuïtes to.* 3. *pag.* 122. *On y corrige une fausseté du 1. tome.*

(r) *Morale Pratique t. 1. p.* 268.

(s) *Hist. de l'Acad. Françoise p. m.* 322.

(t) *La Mothe le Vayer, lettre* 53. *pag.* 441. *du* 10. *tome.*

(v) *Je crois qu'il faudroit dire* esta era.

(w) *Voiez l'Anti-Baillet, ib. 1. n.* 95.

(x) *Jugemens des Savans to. 1. pag.* 66.

(y) *Apollodor. l. 1.*

(z) *Id. ib.*

(aa) In insula Lemno mulieres Veneri sacra aliquot annos non fecerant. *Hyginus cap.* 15. *Voiez aussi Apollodore* ibid. *Stace* Theb. l. 5. *& le Scholiaſte d'Euripide* in Hecub.

(bb) *Lactantius in Statium, lib. 5. Thebaid.*

(cc) *Myrtilus Lesbius lib. 1. Lesbiacorum, apud Scholiaſten Apollonii in lib. 1. Argonaut.*

Digitized by Google

fort ſenſibles aux doux plaiſirs de l'amour. Les Argonautes ſe delaſſerent des fatigues de la mer entre les bras de ces veuves tout autant qu'ils voulurent; & Hypſipyle ne s'oublia pas: elle s'attacha à leur Chef, & fut bientôt groſſe de deux garçons. Si en cela ſa (B) deſtinée n'eſt point ſemblable à celle de Didon, elle l'eſt en ce que Jaſon ne (C) fut pas moins inconſtant qu'Enée. Voiez dans le ſuplément de Moreri ce que devint Hypſipyle, lors que ſes ſujetes eurent apris qu'elle n'avoit pas tué ſon pere.

† *Dans la langue des Samnites un loup s'apelloit* hirpus. *Strab. l. 5. pag. 173.*

HIRPINS, peuple d'Italie dans le païs des Samnites. Ils furent ainſi nommez à cauſe qu'un † loup fut leur conducteur, lors qu'ils allerent établir une colonie. Quelques-uns diſent que le jour d'une grande ſolennité (A) ils marchoient ſur le feu ſans ſe brûler: mais il y a quelque aparence que c'eſt leur attribuer ce qui ne (B) convient qu'aux Hirpes, qui demeuroient dans

teur aux femmes. On ajoûte que dans la ſuite des ſiecles elles ſentoient ſi mauvais tous les ans à certain jour, que leurs maris, & même leurs propres enfans ne pouvoient durer auprès d'elles. On diſpute ſi la puanteur étoit dans leur bouche, ou ſous leurs aiſſelles. Euſtathius (a) eſt pour le premier ſentiment, & Dion Chryſoſtome (b) pour le ſecond. Voici quelques vers de Stace, où Hypſipyle repreſente le funeſte état de l'Ile, ſous l'interregne de l'Amour:

(a) *In Iliad. l. 1.*

(b) *Oratione* 33.

Protinus (c) à Lemno tenori fugiſtis amores
Motus Hymen, verſaque faces, & frigida juſti
Cura tori: nulla redeunt in gaudia noctes,
Nullus in amplexu ſopor eſt: odia aſpera ubique
Et furor, & medio recubat diſcordia lecto.

(c) *Stat. Theb. l. 5. v. 70.*

Cet interregne parut ſi inſuportable, qu'on ſe porta au maſſacre dont j'ai parlé.

(B) *En cela ſa deſtinée n'eſt point ſemblable à celle de Didon.*] Car les amours de la pauvre Didon avec Enée furent ſteriles, & c'eſt ce qui la deſoloit. J'ai marqué ailleurs (d) la difference qui ſe trouve entre ſon goût, & le goût des femmes de ces derniers ſiecles. Celles-ci abandonnées par leurs galans à l'ouverture de la campagne, ſont ravies que les plaiſirs du quartier d'hiver ſe ſoient paſſez ſans aucune generation. Je me ſers de cet exemple ſans exclure ceux qui concernent les perſonnes d'un autre état; je m'en ſers, dis-je, parce qu'il me ſemble que le ſejour des Argonautes dans l'Ile de Lemnos, peut fort bien être comparé à un long quartier d'hiver. Au reſte, Hypſipyle a proteſté dans l'Ouvrage d'un poëte Latin, qu'elle ne ſe maria avec l'aimable Jaſon qu'à ſon corps defendant;

(d) *Dans l'article* Garnache, *remarque B.*

(e) *Cinerem furiaſque meorum*
Teſtor, ut externas non ſponte aut crimine tadas
Attigerim (ſcit cura Deum) eiſi blandus Jaſon
Virginibus dare vincla novis.

(e) *Statius Theb. l. 5. v. 454.*

Mais un poëte Grec l'en repreſente ſi amoureuſe dès la premiere vuë, qu'elle lui offre ſon Roiaume.

(f) Εἰ δὲ καὶ αὖθι
Ναιετάων ἐθέλοις, καί τοι ἄδοι, ἢν ἐνὶ νῆσῳ
Πᾶσιν ἐμοῖο βίοιο· ἔχοις γέρας.
Sin vero hic
Sedem figere velis, idque allubeſcat tibi, cauſa nihil erit, quin
Augearis præmio Thoantis genitoris mei.

(f) *Apollonius l. 1. v. 827.*

Valerius Flaccus tout de même la repreſente atteinte au vif des charmes de ce heros, & toute prête à l'épouſer la premiere fois qu'elle le voit:

(g) *Unius hæret*
Alloquio, & blandos paullatim colligit ignes,
Jam non dura thoris, Veneri nec iniqua reverſa.

(g) *Val. Flaccus l. 2. v. 353.*

(C) *Jaſon ne fut pas moins inconſtant qu'Enée.*] Il l'abandonna elle & ſes deux enfans, & continua ſon voiage; deſorte que c'eſt une des heroïnes dont Ovide a raporté les triſtes plaintes, & les tendres gemiſſemens ſur le malheur de ſe voir abandonnées, par des galans à qui elles n'avoient rien refuſé. Ariadne (h) l'aieule d'Hypſipyle avoit éprouvé le même deſtin. Voiez dans Ovide ſes plaintes contre Theſée. Je fais une reflexion ſur cette matiere. Les Auteurs Mythologiques & les Ecrivains des Romans modernes, ont tenu des routes bien differentes: ceux-là s'aprochent trop de l'hiſtoire; ceux-ci s'en éloignent trop: je ne conſidere que la deſcription des mœurs, ou que le portrait qu'ils nous donnent d'un heros. Dans la Mythologie les heroïnes ſont non ſeulement trop amoureuſes, mais auſſi trop prodigues de leurs faveurs: les heros ne ſont pas conſtans; ils engroſſent les heroïnes, ou font ce qu'il faut pour cela, & puis ils ſe moquent d'elles. Cela reſſent trop l'hiſtoire, & n'eſt point de bon exemple (i) ni pour l'un ni pour l'autre ſexe. Il vaut mieux prendre l'extremité opoſée comme on fait dans nos Romans; il vaut mieux, dis-je, en depit du vraiſemblable, forger des heros & des heroïnes qui ne faſſent aucune faute.

(h) *Thoas pere d'Hypſipyle étoit fils de Bacchus & d'Ariadne.*

(i) *On peut dire de ces narrations l'*Hiſtorias peccare docentes *d'Horace, ode 7. lib. 2.*

(A) *Ils marchoient ſur le feu ſans ſe brûler.*] Varron qui detruiſoit autant qu'il pouvoit les ſuperſtitions, aiant parlé d'un onguent, ajoûte tout auſſi-tôt cette remarque; les Hirpins s'en frottent la plante des pieds lors qu'ils doivent marcher ſur le feu. (k) *Varro ubique expugnator religionis, ait, cùm quoddam medicamentum deſcriberet: eo uti ſolent Hirpini ambulaturi per ignem, medicamento plantas ungunt.* Ces paroles ne fourniſſent aucune ouverture ſur la ſituation de ces Hirpins; deſorte que l'on ne ſauroit decider ſi Varron parle d'un peuple qui fit partie de la nation des Samnites, ou ſi, comme Servius, il donne le nom d'Hirpins à des gens qui habitoient près du mont Soracte dans l'Etrurie, & qui s'apelloient proprement Hirpes. Beaucoup de gens s'imaginent que Varron a voulu parler du peuple Samnite qu'on nommoit Hirpins; ſi ç'a été ſa penſée, il y a beaucoup d'aparence que la conformité des noms l'a trompé. Ceux qui marchoient ſur le feu étoient diſtincts des Samnites, & demeuroient aſſez loin d'eux. Ils s'apelloient Hirpes, & non pas Hirpins; le commentateur Servius s'eſt trompé à l'égard du nom, & cette premiere mepriſe en a attiré quelques autres, concernant la ſituation de ceux qui cheminoient ſur le feu, le jour de la fête ſolennelle du mont Soracte: c'eſt ce que nous allons voir.

(k) *Servius in Æneid. lib. 11. v. 787.*

(B) *Ce qui ne convient qu'aux Hirpes.*] Virgile ne nomme point ceux qui marchoient ſur le feu; il fait ſeulement entendre qu'ils étoient voiſins du mont Soracte.

Summe (l) Deûm ſancti cuſtos Soractis Apollo,
Quem primi colimus, cui pineus ardor acervo
Paſcitur, & medium freti pietate per ignem
Cultores multa premimus veſtigia pruna.
Da, pater, hoc noſtris aboleri dedecus armis.

(l) *Virg. Æneid. lib. 11. v. 785.*

Mais Servius leur donne le nom d'Hirpins; *Soractis*, dit-il en commentant ce paſſage de Virgile, *mons eſt Hirpinorum in Flaminia collocatus.* Il ajoûte que cette montagne eſt conſacrée aux Dieux infernaux, & qu'un jour pendant que l'on y offroit à Pluton un ſacrifice, il ſurvint des loups qui enleverent du feu les entrailles de la victime: les bergers les pourſuivirent, & s'engagerent dans un antre d'où il ſortoit une mortelle vapeur. Cela fut cauſe d'une grande peſte, dont il y eut un oracle qui leur promit la ceſſation, pourvu qu'ils imitaſſent les loups, c'eſt-à-dire qu'ils vêcuſſent de rapine. Ils le firent, & de là vint que ces peuples furent nommez *Hirpini Sorani*, c'eſt-à-dire les loups de Pluton; car *Hirpus* eſt le nom des loups en la langue des Sabins, & *Soranus* eſt le nom de Pluton. Quand on conſulte Strabon & Pline, l'on ne peut douter que Servius n'ait bronché ici aſſez lourdement. Il a confondu les noms & l'hiſtoire de deux peuples differens. Strabon (m) raporte que parce qu'un loup en la langue des Samnites ſe nomme Hirpus, & qu'un loup ſervit de guide à un peuple qui vint établir une colonie dans le païs des Samnites, ce peuple fut nommé *Hirpini*. Pour ce qui eſt de Pline, il aſſûre que dans le païs des Hirpins il y a un lieu où l'on ne ſauroit entrer ſans mourir. (n) *In Hirpinis Amſancti ad Mephitis edem, locum quem qui intravere moriuntur.* Virgile decrit plus amplement ce maudit lieu, & remarque non ſeulement qu'il en ſortoit une maligne vapeur, mais auſſi que c'étoit un ſoupirail de l'enfer (o). Le mont Soracte n'avoit rien de cette nature; la vapeur qui en ſortoit n'étoit funeſte qu'aux oiſeaux: Pline l'aſſûre formellement: (p) *Alibi volucribus tantum ut Soracte vicino urbi tractu.* Il eſt donc viſible que Servius n'a donné cette montagne pour un lieu conſacré à Pluton, & voiſin d'une caverne qui tuoit les hommes, que parce qu'il a brouillé pêle-mêle ce qui convenoit aux Hirpins, & ce qui apartenoit aux Hirpes. Voiez Saumaiſe ſur Solin page 85.

(m) *Lib. 5. pag. 173.*

(n) *Plin. l. 2. c. 93. p. m. 240.*

(o) Eſt locus Italiæ medio ſub montibus altis, Nobilis, & fama multis memoratus in oris, Amſancti valles. . . . . Hic ſpecus horrendum, & ſævi ſpiracula Ditis Monſtrantur: ruptoque ingens Acheronte vorago Peſtiferas aperit fauces. *Æneid. lib. 7. v. 563.*

(p) *Plin. ubi ſupra.*

Si l'on veut ſavoir ce que les anciens Auteurs diſent des Hirpes, on ſera bientôt content. Les Hirpes étoient un petit nombre de familles au païs des Faliſques proche de Rome, qui marchoient impunément ſur le feu. On voioit ce ſpectacle tous les ans au

Digitized by Google

dans un autre lieu de l'Italie. Il y avoit anciennement d'autres fêtes où l'on (C) voioit le même spectacle.

(a) *Plin. lib. 7. c. 2. p. m. 10.*

HOBBES (THOMAS) l'un des plus grans esprits du XVII. siecle, nâquit (A) à Malmesburi en Angleterre le 5. d'Avril 1588. Il avoit (B) fait de grans progrés dans les langues lors qu'à l'âge de 14. ans il fut envoié à Oxford, où il étudia pendant cinq années la Philosophie d'Arioſtte. Il entra ensuite chez Guillaume Cavendish, qui peu après obtint le titre de Comte de Devonshire; il y entra, dis-je, pour être le gouverneur de son fils aîné. Il voiagea en France & en Italie avec son disciple; & s'étant aperçu qu'il ne se souvenoit guere ni de son Grec ni de son Latin, & que la Philosophie d'Aristote dans laquelle il avoit fait beaucoup de progrés, étoit mepriſée des plus sages têtes, il s'apliqua tout entier aux belles lettres, dès qu'il fut de retour en son païs. Thucydide lui aiant paru preferable à tous les historiens Grecs, il le traduisit en Anglois, & il publia cette traduction l'an 1628. afin de faire voir aux Anglois dans l'histoire des Atheniens, les desordres & les confusions du (BΔ) gouvernement democratique. L'an 1629. il s'en-

(b) *Solin. cap. 2.*

(c) Sed is est Solinus: verba tantummodo curat rerum securus quas digerit, miræ ubique ablepsiæ inculcandus. *Salmas. exercitat. in Plin. p. 86.*

(d) *Silius Italicus lib. 5.*

(e) *Strab. lib. 5. pag. 156.*

(f) Ἡ δ' ἱερωνίας τίμιός ἐστιν ἐν τῷ τόπῳ θαυμαστὸν ὅσον ἐπιτήδειον ἄχος γυμνοῖς γὰρ ποσὶ διέρχονται σωρούς ἀνθράκων πεπυρωμένων ὑπὸ τῆς ἱερωνύμου καλουμένου ὑπὸ τῶν ἐπιχωρίων θεᾶς. Ibi est lucus Feroniæ, in quo sacrificium perpetratur mirabile: corripti enim ejus numinis afflatu homines nudis pedibus pruinarum ardentium struem illæsi perambulant. *Strabo ib.*

(g) *Strabo lib. 12. pag. 370.*

(h) *Voiez le Journal des Savans 1677. pag. 54 & 222. édit. de Hollande.*

(i) *Il nommoit l'endroit, je l'ai oublié.*

au mont Soracte, le jour qu'on faisoit un sacrifice solennel à Apollon. Les Hirpes se promenoient sur les bûchers sans se brûler, & pour cela ils obtenoient beaucoup d'exemptions. (a) *Haud procul urbe Roma in Faliscorum agro familiæ sunt paucæ quæ vocantur Hirpi: hæ sacrificio annuo quod fit ad montem Soractem Apollini, super ambustam ligni struem ambulantes non aduruntur, & ob id perpetuo Senatus-consulto militiæ omniumque aliorum munerum vacationem habent.* Solin a cru copier fort fidelement, & ne s'est pas aperçu qu'il alteroit une circonstance notable. Il s'est exprimé d'une maniere à signifier que les Hirpes passoient au travers des flammes: (b) *Impune insultant ardentibus lignorum struibus, in honorem divinæ rei flammis parcentibus.* Cependant Pline n'a point dit cela: il insinuë clairement qu'ils ne marchoient que sur la braise; & l'on ne peut pas douter qu'ils ne se bornassent à cela, puis que Varron a pretendu qu'ils se frottoient d'un certain onguent la plante des pieds. Considerez aussi le *multa premimus vestigia prona* de Virgile, & les expressions des Auteurs qu'on va citer, & vous ne douterez pas que Saumaise ne blâme justement Solin (c). Un Poëte (d) posterieur à Virgile nous aprend, que ceux qui marchoient sur le feu, passoient trois fois à cette épreuve chargez des entrailles des victimes, qu'ils portoient après cela sur les autels d'Apollon:

Tum Soracte salum præstantem corpore & armis
Æquanum noscens, patrio cui ritus in arvo,
Cum pius arcitenens accensis gaudet acervis,
Exta ter innocuos late portare per ignes;
Sic in Apollinea semper vestigia pruna
Inviolata teras, victorque vaporis ad aras
Dona ferenato referas solemnia Phœbo.

Nous avons vu que la fête du mont Soracte où les marcheurs sur le feu joüoient si bien leur partie, étoit consacrée à Apollon; mais nous l'allons voir consacrée à une autre Divinité. Strabon (e) observe qu'au pied de la montagne de Soracte, il y avoit une ville nommée Feronia. C'étoit aussi le nom d'une Déesse que l'on veneroit extrêmement dans ce canton. On celebroit un sacrifice admirable dans le *lucus* de cette Déesse. Certains hommes que l'esprit de cette Divinité saisissoit, marchoient à pieds nuds sur un tas de braise, & n'en souffroient aucun mal (f). Il se faisoit tous les ans une assemblée solennelle en ce lieu-là, où l'on étoit regalé de ce spectacle. Il n'est pas glorieux aux anciens qu'on les voie si peu d'accord, sur des faits qui ne pouvoient être que de notorieté publique.

(C) *D'autres fêtes où l'on voioit le même spectacle.*] Il y avoit à Castabala dans la Cappadoce un temple de Diane surnommée Perasia. Les Prêtresses de ce temple marchoient pieds nuds sur la braise sans se brûler. Strabon n'en parle que par ouï-dire. Οὗτοι φασὶ τὰς ἱερείας γυμνοῖς τοῖς ποσὶ δι' ἀνθρακιᾶς βαδίζειν ἀπαθεῖς. *Ubi ajunt sacrificas mulieres illæsis pedibus per prunas ambulare* (g). Il y a eu des charlatans dans ces derniers siecles, qui (h) ont fait des choses bien plus surprenantes, que tout ce qu'on conte des Hirpes & de ces Prêtresses. Mais pour mettre dans une plus grande conformité les anciens abus de Religion & les nouveaux, je dirai ici ce que j'ai ouï raconter à feu Mr. Fremont d'Ablancourt, qui, comme zélé Huguenot, étoit devenu, pendant le sejour qu'il fit à Lisbonne, un très-bon registre des forfanteries des Moines. Il contoit qu'il y a (i) en Espagne un certain Couvent, qui fournit toutes les années un Moine qui s'enferme dans un four chaud, & se tient là quelques heures habillé de simple toile. Il en sort à la vuë d'une multitude de gens, qui prennent cela pour un grand miracle. Cette affaire aporte un bon revenu à ce Couvent, & vaut bien la peine d'accoutumer peu-à-peu un Religieux à suporter la chaleur. Je ne compte pas tous les artifices qui peuvent entrer là-dedans.

(A) *Nâquit à Malmesburi . . . . le 5. d'Avril 1588.*] Sa mere épouvantée par les bruits qu'on faisoit courir de l'aproche de l'armée navale des Espagnols, accoucha de lui avant terme. C'est donc une chose bien surprenante qu'il ait tant vécu. Le pere d'Hobbes étoit Ministre (k).

(k) *Vita Hobbesii pag. 32.*

(B) *Il avoit fait de grans progrés dans les langues.*] Avant que de sortir de l'Ecole de Malmesburi pour aller à l'Academie d'Oxford, il avoit traduit en vers Latins la Medée d'Euripide. (l) *Tantos autem jam adhuc in ludo literario degens in literatura tam Latina quam Græca progressus fecit, ut* Euripidis Medeam *simili metro Latinis versibus eleganter expresserit.*

(l) *Ibid. pag. 33.*

(BΔ) *Les desordres & les confusions du gouvernement democratique.*] J'ai conu des gens d'esprit qui s'étonnoient, que dans des Roiaumes où l'autorité du Prince n'a guere de bornes, on permît aux instructeurs de la jeunesse, de se servir des livres des anciens Grecs & Romains, où l'on trouve tant d'exemples de l'amour de la liberté, & tant de maximes anti-monarchiques. Mais cela n'est pas plus surprenant, que de voir que les Etats Republicains soutrent que leurs Professeurs en Droit expliquent le Code & le Digeste, où il y a tant de principes qui supoſent l'autorité suprême & inviolable de l'Empereur. Voilà donc deux choses qui semblent également surprenantes, & qui au fond ne doivent surprendre personne; car mettant à part plusieurs raisons que l'on pourroit alleguer, ne peut-on pas dire que les mêmes ouvrages qui contiennent le poison ou par raport aux Monarques, ou par raport aux Republiques, contiennent aussi l'antidote? Si vous voiez d'une part les grandes maximes de la liberté, & les beaux exemples du courage avec lequel on l'a maintenuë, ou recouvrée; vous voiez de l'autre les factions, les seditions, les bizarreries tumultueuses qui ont troublé, & enfin ruiné ce nombre infini de petits Etats, qui se montrerent si ennemis de la tyrannie dans l'ancienne Grece. Ne semble-t-il pas que ce tableau soit une leçon bien capable de desabuser ceux qui s'effarouchent de la seule idée de Monarchie? Hobbes le croioit (m), puis qu'il publia dans cette vuë la version d'un Historien d'Athenes. Tournez la medaille, vous trouverez que ce tableau sera propre à donner une instruction bien diferente de celle-là, & à fortifier l'horreur pour la Monarchie: car d'où vient, demandera-t-on, que les Grecs & les Romains ont mieux aimé être exposez à ces confusions, que de vivre sous un Monarque? Cela ne vient-il point de la dure condition où les tyrans les avoient reduits? Et ne faut-il pas qu'un mal soit bien rude, bien insuportable, bien deplorable, lors qu'on veut s'en delivrer à un si haut prix? Il est certain que la description que l'histoire nous a conservée de la conduite qu'ont tenuë plusieurs Monarques, donne de l'horreur, & fait dresser les cheveux. Ne m'objectez point qu'ordinairement parlant on a causé plus de desordres par les conspirations qui ont fait cesser la tyrannie, qu'il n'y en eût eu dans la patience. Ne me representez point ce que j'ai dit ci-dessus (n) dans l'article d'Hieron II. Les Syracusains qui avoient joui d'un très-grand bonheur sous le long regne de ce Prince, perdirent bientôt patience sous son successeur qui se gouvernoit tyranniquement. Ils le tuerent qu'il ne faisoit que commencer la 2. année de son regne; & peu après ils firent mourir les deux filles d'Hieron, & ses trois petites-filles. De ces cinq Dames il y en avoit trois contre qui on n'avoit aucune plainte à former, & qui s'étoient refugiées, pour ainsi dire, au pied des autels. N'étoit-ce pas ôter une tyrannie (o) pour en établir une plus grande? Tite Live (p) a-t-il tort de remarquer

(m) *Voiez la remarque O de l'article de Pericles.*

(n) *Pag. 1559.*

(o) Ne tyrannos ulciscendo, quæ odissent scelera ipsi imitarentur. *T. Livius lib. 24. pag. 393.* C'est ce qu'Heraclea fille d'Hieron representoit à ses meurtriers.

(p) *Voiez ses paroles ci-dessus pag. 1559. lettre b.*

Digitized by Google

s'engagea à conduire en France un jeune Seigneur * Anglois; & il s'attacha (C) à l'étude des Mathematiques pendant ce voiage. L'an 1631. il entra chez la Comteſſe † de Devonshire, qui avoit un fils âgé de treize ans qu'elle lui donna à inſtruire, & qui trois ans après voiagea ſous ſa conduite en France & en Italie. Pendant le ſejour qu'il fit à Paris il s'apliqua à l'étude de la Phyſique, & ſur tout à examiner les cauſes des operations ſenſitives des animaux. Il s'entretenoit ſur cela avec le Pere Merſenne de jour en jour. Il fut rapellé en Angleterre l'an 1637. mais aiant prevu la guerre civile, dès qu'il eut fait reflexion aux choſes qui ſe paſſerent dans les premieres ſeances du Parlement de l'an 1640. il alla chercher à Paris une retraite agreable, pour philoſopher tranquillement avec le Pere Merſenne, avec Gaſſendi, & avec quelques autres grans hommes. Il y compoſa (D) le traité *de cive*, dont il ne publia que peu d'exemplaires l'an 1642.

Il

* *Il s'apelloit Gervais Clifton. Le pere de ſon premier diſciple étoit mort l'an 1626. & ce diſciple l'an 1628.*

† *Veuve du Comte de Devonshire, pere de ſon 1. diſciple.*

quer à ce ſujet-là, que le peuple eſt incapable de ſe tenir dans la mediocrité; humble juſqu'à la baſſeſſe quand il obeit, inſolent au dernier point quand il commande? Le maſſacre de ces cinq Dames ne fut point l'action de quelques particuliers ſans aveu; il fut commandé par le Senat, & par le peuple de Syracuſe; & cela lors que la memoire d'Hieron étoit encore toute fraîche; Prince qu'ils avoient aimé ſi tendrement, & ſi juſtement. L'iniquité de leur barbare decret fut ſi viſible, qu'ils la conurent bientôt; ils le revoquerent; mais cela ne ſervit de rien; il étoit deja executé. (a) *Tandem vulneribus confecta, cum omnia repleſſent ſanguine, exanimes corruerunt, cademque per ſe miſerabilem, miſerabiliorem caſus fecit; quod paulò poſt nuntius venit, mutatis repente ad miſericordiam animis, ne interficerentur. Ira deinde ex miſericordia orta, quod adeò feſtinatum ad ſupplicium, neque locus pœnitendi aut regreſſus ab ira relictus eſſet. Itaque fremere multitudo.* Les factions ne finirent point par l'extirpation entiere de la famille roiale; elles s'acrurent de jour en jour, & renverſerent en peu de tems la liberté, & la ſouveraineté de la patrie. Elles expoſerent mal à-propos Syracuſe à l'inimitié des Romains, qui l'aſſiegerent, & la ſubjuguerent. Silius Italicus decrit aſſez bien le cahos où cette ville tomba, après avoir fait mourir le tyran Hierôme, & ſes parentes. Ce fut un cahos dont les Romains ſçurent tirer une conquête fameuſe. La diſcorde de la ville les encouragea à l'aſſieger.

(a) *Titus Livius ubi ſupra.*

Savos (b) *namque pati faſtus, juvenémque cruento*
Flagrantem luxu, & miſcentem turpia duris,
Haud ultra faciles, quos ira metuſque coquebat
Jurati obtruncant, nec jam modus enſibus, addunt
Fœmineam cædem, atque inſontum rapta ſororum
Corpora proſternunt ferro, nova ſævit in armis
Libertas, jactatque jugum: pars Punica caſtra,
Pars Italos & nota volunt: nec turba furentum
Deſit, qua neutro ſociari fœdere malit.

(b) *Sil. Italicus lib. 14. p. m. 589.*

Repreſentez tout ceci tant que vous voudrez, vous n'en ferez point un bon argument auprès des perſonnes preoccupées contre la Monarchie: on vous repondra que de cela même qu'on ne peut remedier à ſes deſordres, que par des maux ſi affreux, vous devez conclure qu'elle eſt un grand mal.

(C) *Il s'attacha à l'etude des Mathematiques.*] C'eſt dommage qu'il ait attendu ſi long tems (c) à s'y apliquer; il avoit plus de 40. ans lors qu'il commença cette étude, & c'eſt ce qui a été cauſe qu'il n'a pu s'y perfectionner autant qu'il eût été neceſſaire, pour ne donner pas de priſe à ſes critiques. Sa deſtinée a été ſemblable à celle de Scaliger. Au reſte il conut parfaitement pourquoi il faut etudier les Mathematiques; ce n'eſt pas afin de conoître les proprietez des angles, ou des nombres, ou des lignes, ou des ſuperficies; mais afin d'accoutumer ſon eſprit à une ſolide methode de raiſonner, & de prouver. (d) *Euclidis operam dare cœpit, non tam demonſtrationum materiâ allectus, quam perſpicuitate, certitudine & indiviſa rationum ſerie delectatus. Non enim Mathematicas artes admiratus eſt vir perſpicaciſſimus, ob laterum & angulorum affectiones, aut numerorum, linearum, ſuperficierum, corporumve mutuas inter ſe proportiones (de homogeneis intelligo quantitatibus) ſubtiliter indicatas; quippe iſtiuſmodi omnia à communi vita remotiora facilè animadvertit; licet ad praxin relata uſus non adeo contemnendi; ſed quòd methodo ipſis propriâ intellectus ad rerum cognitionem optimè duceretur, atque difficilia inveniendi, vera aſſerendi, falſa rearguendi certiſſimâ ratione imbueretur.*

(c) *Dolendum nobile hoc ingenium eodem quo & magnum Scaligerum infortunio laboraſſe, quod Mathematicis ſtudiis... ſerius paulo animum adjecit. Vita Hobbeſ. p. 40.*

(d) *Ibid. pag. 39.*

(D) *Il y compoſa le traité* de cive.] Il en fit une édition de peu d'exemplaires à Paris l'an 1642. Il la revit peu après, & il l'augmenta de la maniere que cet Ouvrage a paru dans l'edition d'Amſterdam 1647. Ce fut Sorbiere qui procura cette ſeconde édition. Il fit plus, car il traduiſit ce livre en François, & le publia en cette langue (e). Hobbes ſe fit beaucoup d'ennemis par cet Ouvrage; mais il fit avoüer aux plus clairvoians qu'on n'avoit jamais ſi bien penetré les fondemens de la Politique. Je ne doute point qu'il n'ait outré pluſieurs choſes; cela eſt ordinaire à ceux qui écrivent pour combatre un parti contre lequel ils ont conçu beaucoup d'averſion. Hobbes étoit indigné contre les principes des Parlementaires (f); leur conduite étoit cauſe qu'il vivoit hors de ſa patrie, & il aprenoit tous les jours dans le lieu de ſon exil, que leur rebellion triomphoit de l'autorité roiale. Il paſſa dans une autre extremité; il enſeigna que l'autorité des Rois ne devoit point avoir de bornes; & qu'en particulier l'exterieur de la Religion, comme la cauſe la plus feconde des guerres civiles, devoit dependre de leur volonté. Il y a des gens qui croient qu'à ne conſiderer que la theorie, ſon ſyſtême eſt très-bien lié, & très-conforme aux idées qu'on ſe peut former d'un Etat bien affermi contre les troubles. Mais parce que les plus juſtes idées ſont ſujettes à mille inconveniens, quand on les veut reduire en pratique, c'eſt-à-dire, quand on les veut commettre avec une horrible cohuë de paſſions qui regne parmi les hommes, il n'a pas été mal aiſé d'apercevoir bien des defauts dans le ſyſtême politique de cet Auteur. Il pouvoit repondre que le ſyſtême opoſé enferme, même dans la theorie, un principe neceſſaire de confuſion & de rebellion. Quoi qu'il en ſoit, on pretend que l'amour de la patrie lui inſpira le deſſein de cet Ouvrage, & qu'il eut en vuë de deſabuſer ſa nation des faux principes, qui y produiſoient un mepris horrible de l'autorité roiale. *Graſſante interim per Angliam civili bello*, Hobbius *pro ſummo in patriam amore, quod bonum & fidelem ſubditum maximè decuit; populares ſuos ſanioribus quam quæ hactenus obtinuerant principiis imbuere, exacerbatos hominum animos ad pacis & concordiæ rationes revocare, & in ſummæ poteſtatis obſequium addictiores præſtare annixus eſt. Quare reliquis poſthabitis ſtudiis, quantum ipſi ſuppetiit temporis Politicæ ſcientiæ impendens, Librum* de Cive (*cujus pauca duntaxat Exemplaria Pariſiis* 1642. *evulgaverat*) *reviſit, & notis utilibus adauxit, in quo ſubditorum contra ſummum imperatorem conjurationes rebellioneſque, & immanes illas de principe regnis vitaque exuendo opiniones penitus damnavit: poteſtati Civili Jura ab* Eccleſiaſticis *caliginoſorum temporum beneficio præpta reſtituit, & dirum ſectariorum hydram, effrœnem nempe conſcientiæ libertatem, heroico auſu perdomuit* (g). On ne ſera pas fâché, je m'aſſûre, de trouver ici le jugement de Mr. Deſcartes ſur cet Ouvrage de Hobbes. *Je juge*, dit-il (h), *que l'Auteur du livre* De Cive *eſt le même* (i) *que celui qui a fait les troiſiemes objections contre mes Méditations. Je le trouve beaucoup plus habile en Morale, qu'en Métaphyſique, ni en Phyſique: quoique je ne puiſſe nullement approuver ſes principes ni ſes maximes, qui ſont trés-mauvaiſes & trés-dangereuſes, en ce qu'il ſuppoſe tous les hommes méchans, ou qu'il leur donne ſujet de l'être. Tout ſon but eſt d'écrire en faveur de la Monarchie: ce qu'on pourroit faire plus avantageuſement qu'il n'a fait, en prenant des maximes plus vertueuſes & plus ſolides. Il écrit auſſi fort au deſavantage de l'Egliſe, & de la Religion Romaine; de ſorte que s'il n'eſt particulierement appuyé de quelque faveur fort puiſſante, je ne vois pas comment il peut exemter ſon livre d'être cenſuré.* Mr. Deſcartes a raiſon de deſaprouver qu'on *ſupoſe tous les hommes mechans*, & cela me fait ſouvenir que Montague, tout éclairé qu'il étoit ſur les defauts du genre humain, ne trouve pas bon (k) que Guicciardin attribuë à de mechans motifs toutes les actions qu'il raporte dans ſon hiſtoire. Il eſt ſûr qu'il y a des gens qui ſe conduiſent par les idées de l'honnêteté, & par le deſir de la belle gloire, & que la plupart des hommes ne ſont que mediocrement mechans. Cette mediocrité ſuffit, je l'avouë, à faire que le train des choſes humaines ſoit rempli d'iniquitez, & imprimé preſque par tout des traces de la corruption du cœur; mais ce ſeroit bien (l) pis, ſi le plus grand nombre des hommes n'étoit capable de reprimer en pluſieurs

(e) *A Amſterdam 1649.*

(f) *Tum pro ſuo in Regem officio atque obſequio, tum pro decumano quo ſemper in Democraticos odio laboravit, libellum ſcripſit juris regii aſſerendi gratia, qui poſtea in librum de cive, & tandem in Leviathan excrevit. Vita Hobbeſii p. 45.*

(g) *Ibid.*

(h) *Tome 3. des lettr. pag. 104. apud Baillet vie de Deſcartes tom. 2. pag. 174.*

(i) *Il ne ſe trompoit point.*

(k) *Voiez la remarque E de l'article* Guicciardin.

(l) *Ce qui fait en pluſieurs rencontres que l'innocence n'eſt pas opprimée eſt la mediocrité dont je parle ici. Voiez ci-deſſus pag. 1099. col. 2.*

Digitized by Google

Il enſeigna les Mathematiques au Prince de Galles, qui avoit été contraint de ſe retirer en France; & il donna tout le tems qu'il avoit de reſte à compoſer ſon (E) Leviathan, qu'il fit imprimer en Angleterre l'an 1651. Il ſe tenoit encore à Paris. Quoi qu'il eût donné des preuves (F) de ſa foi ſelon le rite de l'Egliſe Anglicane, on ne laiſſa pas de le decrier auprès des Epiſcopaux, & avec tant de ſuccés, qu'il reçut ordre de ne ſe plus trouver chez le Roi *. Cela fut cauſe qu'il s'en retourna en Angleterre, où pour un homme d'un ſi grand merite, il ſe tint d'une (G) façon aſſez obſcure chez le Comte de Devonshire. Il retira de ſon état peu éclatant cet avantage, c'eſt qu'il eut plus de loiſir pour travailler à ſon (H) livre *de corpore*, & à quelques autres. Il reçut de grans temoignages (I) d'eſtime de Charles II. retabli l'an 1660. Depuis ce tems-là

* Voiez la remarque E.

(a) *Gaheetus Galeatius Karlsbergius apud Deckherum de ſcriptis adeſpotis pag.* 38.

Les idées politiques ſe trouvent courtes dans la pratique.

rencontres ſes mauvaiſes inclinations, par la crainte du deshonneur, ou par l'eſperance des loüanges. Or c'eſt une preuve que la corruption n'eſt point montée au plus haut degré. Je ne conſidere point ici les bons effets de la vraie Religion; je regarde l'homme en general.

Quant aux inconveniens qui pourroient naître des ſuppoſitions de Hobbes miſes en pratique, je le dis encore un coup, ce n'eſt pas l'endroit par où il les faut combatre; car le ſyſtême opoſé n'a-t-il pas dans la pratique pluſieurs grans inconveniens? Qu'on faſſe ce qu'on voudra, qu'on bâtiſſe des ſyſtêmes meilleurs que la Republique de Platon, que l'Utopie de Morus, que la Republique du ſoleil de Campanella &c. toutes ces belles idées ſe trouveroient courtes & defectueuſes, dès qu'on les voudroit reduire en pratique. Les paſſions des hommes qui naiſſent les unes des autres dans une varieté prodigieuſe, ruïneroient bientôt les eſperances qu'on auroit conçuës de ces beaux ſyſtêmes. Voiez ce qui arrive quand les Mathematiciens veulent apliquer à la matiere leurs ſpeculations, touchant les points & les lignes. Ils font tout ce qu'ils veulent de leurs lignes & de leurs ſuperficies; c'eſt une pure idee de nôtre eſprit; elle ſe laiſſe depouiller autant qu'il nous plaît de ſes dimenſions, & c'eſt pour cela que nous demontrons les plus belles choſes du monde ſur la nature du cercle, & ſur la diviſibilité infinie du continu. Mais tout cela ſe trouve court, quand on l'aplique à la matiere qui exiſte hors de nôtre eſprit; matiere dure & impenetrable. Voilà une image des paſſions humaines, comparées aux ſpeculations d'un homme qui ſe forme les idées d'un gouvernement parfait. Vous trouverez une critique bien forte du ſyſtême politique de Hobbes dans l'Auteur (a) que je cite.

(b) Hobbium tanquam partibus regiis minus addictum, tum ut novarum impiarumque in religione opinionum authorem criminabantur. *Vita Hobb. pag.* 61.

(E) *A compoſer ſon Leviathan.*] Il deſigne le corps politique ſous le nom de cette bête. Les Theologiens de l'Egliſe Anglicane qui étoient en France auprès de Charles II. crierent beaucoup contre cet Ouvrage, & dirent qu'il contenoit pluſieurs impietez, & que l'Auteur n'étoit point du parti roial (b). Leurs plaintes furent écoutées. Hobbes reçut ordre de ne venir plus à la Cour; & comme il avoit irrité extrêmement les Papiſtes, il ne crut point qu'il fît bon pour lui en France, depuis que la protection du Roi d'Angleterre lui manquoit. (c) *Hoc tanto præſidio orbatus* Hobbius, *Romanæ Eccleſiæ, Spiritualis Monarchiæ ſatellitum metu correptus eſt, quorum odium implacabile ſeſe merito incurriſſe ſenſerat, ob detectas in* Leviathane *Eccleſiaſticorum technas, regni tenebrarum dolos*, Pontificis Romani *poteſtatem malis artibus occupatam, quâ in civilis Poteſtatis jura involando, quâ ſimplici ac imperita plebecula ſanctis præſtigiis illudendo; quare* Pariſiis *ſe minus tutum judicans, mediâ Hyemis tempeſtate aufugiens, in patriam ſe contulit.* Il traduiſit ſon Leviathan en Latin, & le fit imprimer (d) avec un appendix l'an 1668. Dix ans après on l'a imprimé en Flamand. Le precis de cet Ouvrage eſt que ſans la paix il n'y a point de ſûreté dans un Etat, & que la paix ne peut ſubſiſter ſans le commandement, ni le commandement ſans les armes; & que les armes ne valent rien ſi elles ne ſont miſes entre les mains d'une perſonne; & que la crainte des armes ne peut point porter à la paix, ceux qui ſont pouſſez à ſe batre par un mal plus terrible que la mort, c'eſt-à-dire, par les diſſenſions ſur des choſes neceſſaires au ſalut. (e) *Ejus autem ſumma hæc fuit, ſine Pace impoſſibilem eſſe incolumitatem, ſine Imperio Pacem, ſine Armis Imperium, ſine opibus in unam manum collatis nihil valere Arma, neque metu Armorum quicquam ad pacem poſſe in illis, quos ad pugnandum concitat malum morte magis formidandum; nempe dum conſenſum non ſit de iis rebus, quæ ad ſalutem æternam neceſſaria creduntur, pacem inter cives non poſſe eſſe diuturnam.* On a fort écrit contre ce Leviathan, principalement en Angleterre (f).

(d) *A Amſterdam chez Jean Blaeuw, avec ſes autres Oeuvres philoſophiques en* 2. *volumes in* 4. *Il n'avoit pu obtenir en Angleterre la permiſſion d'imprimer.* Ib. pag. 70.

(e) *Ibid. pag.* 45.

(f) *La liſte des écrits publiez contre le Leviathan, & les autres Oeuvres de Hobbes, ſe voit à ſa fin de la vie.*

(F) *Des preuves de ſa foi ſelon le rite de l'Egliſe Anglicane.*] Etant fort malade auprès de Paris, il reçut une viſite du Pere Merſenne, qui avoit été averti de ne pas le laiſſer mourir hors du giron de l'Egliſe. Ce bon Pere s'aſſit auprès du malade, & après les preambules ordinaires de conſolation, il ſe mit à diſcourir ſur la puiſſance qu'avoit l'Egliſe Romaine de pardonner les pechez; *Mon Pere*, lui repondit Hobbes, *j'ai examiné depuis long tems toutes ces choſes, il me fâcheroit d'en diſputer preſentement, vous me pouvez entretenir d'une maniere plus agreable. Quand avez vous vu Mr. Gaſſendi?* Le bon Moine comprit bien ce que cela vouloit dire, & detourna la converſation ſur d'autres matieres (g). Le Docteur (h) Coſin peu de jours après s'offrit à prier Dieu avec Hobbes, qui s'y accorda pourvu qu'on fît les prieres de l'Egliſe Anglicane (i). Après les prieres il reçut le Viatique. (k) *Cum non amplius cuiquam relictus eſt fucum faciendi locus, eo momento ſe Religioni patriis legibus ſtabilitæ addictiſſimum oſtendit, & precibus juxta* Eccleſiæ Anglicanæ *ritus præmiſſis ſupremum Viaticum recepit.* Etant retourné en Angleterre l'an 1651. il trouva les temples occupez par des ſeditieux, diſoit-il, qui n'avoient nulle Liturgie, & il fut trois mois ſans ſavoir avec qui communier. (l) *Concionantes quidem invenit in Eccleſiis, ſed ſeditioſos; etiam preces extemporarias, & illas audaces, & nonnunquam blaſphemas, Symbolum autem fidei nullum, Decalogum nullum; adeo ut per tres primos menſes non inveneris quibuſcum in ſacris communicare potueris.* Mais au bout de trois mois on le mena dans une aſſemblée où la Cene ſe celebroit ſelon l'Egliſe Anglicane, & il y communia. L'Auteur de ſa vie fait remarquer que c'étoit un ſigne de l'attachement de Hobbes au parti Epiſcopal, & de la ſincerité de ſon Chriſtianiſme, puis qu'alors perſonne n'étoit contraint de s'aggreger à aucune Communion particuliere. (m) *Alterum hoc ſignum erat non modo hominis partium Epiſcopalium, ſed etiam Chriſtiani ſinceri; nam illo tempore ad Eccleſiam quamcunque legibus aut metu cogebatur nemo.*

(G) *D'une façon aſſez obſcure.*] Ce n'eſt pas qu'il n'eût de puiſſans amis; mais comme il avoit de grans ennemis, tout ce qu'on put faire pour lui fut de l'empêcher d'être oprimé. Ainſi ſon etat fut un effet de l'équilibre (n) de l'amitié & de la haine qu'on avoit pour lui. Il paſſa le reſte de ſes jours chez le Comte de Devonshire.

(H) *A ſon livre* de corpore *& à quelques autres.*] Ce livre ſortit de deſſous la preſſe à Londres l'an 1655. ſous le titre de *elementorum Philoſophiæ ſectio prima de corpore.* L'année ſuivante Hobbes publia *Prælectiones ſex ad Profeſſores Savilianos.* Son livre *de Homine; ſive elementorum Philoſophiæ ſectio ſecunda*, fut imprimé à Londres l'an 1658. Ses *Quæſtiones de libertate, neceſſitate & caſu contra Doctorem Branhallum Epiſcopum Derrienſem*, furent imprimées dans la même ville l'an 1656. Il eut une diſpute ſur la même matiere avec Benjamin Laney Evêque d'Ely, laquelle il ne publia qu'en (o) 1676. Le Docteur Wallis Profeſſeur en Mathematique à Oxford, ayant publié ſon *Elenchus Geometriæ Hobbianæ* l'an 1655. fit naître une guerre qui a duré juſques à la mort de Hobbes, & où il y a eu bien des injures repandues. (p) *Diuturni illius belli Mathematici claſſicum cecinit, quod acerrimo Marte, adhibitis quadra & circino intervolantibus nonnunquam acutiſſimis convitiorum telis, utrinque geſtum, vicennium & amplius perduravit, nec tandem niſi* Hobbiana *morte conquievit.* Sorbiere (q) a parlé de cette diſpute.

(I) *De grans temoignages d'eſtime de Charles II.*] Hobbes (r) quitta la campagne pour venir à Londres, dès qu'il ſçut l'arrivée du Roi. Ce Prince paſſant en caroſſe devant la maiſon où Hobbes logeoit, l'aperçut, & le fit venir. Il lui donna ſa main à baiſer, & lui demanda des nouvelles de ſon etat, & de ſa ſanté. Quelque tems après il lui donna une audience particuliere, l'aſſûra de ſon affection, & lui promit un facile accés. Il (ſ) fit faire le portrait de Hobbes par un peintre fort habile, & le mit dans ſon cabinet. Ce qu'il y eut de plus réel dans les marques de ſon affection, c'eſt qu'il gratifia Hobbes d'une penſion annuelle (t) de cent Jacobus (v).

(g) *Ibid. pag.* 20.

(h) *Il a été Evêque de Dunelmec.*

(i) Obtulit ſe illi comprecatorem ad Deum. Cui illecum gratias reddidiſſet, *ita* (inquit) *ſi precibus præveris juxta ritum Eccleſiæ noſtræ.* Ibid.

(k) *Ibid. pag.* 59.

(l) *Ibid. pag.* 21.

(m) *Ibid.*

(n) Stantem inter amicos & inimicos quaſi in æquilibrio, fecerunt illi ne ob doctrinam opprimeretur, hi ne augeretur. *Ib. p.* 22.

(o) *Ibid. pag.* 99.

(p) *Ibid. pag.* 64. 65.

(q) *Sorbiere relation d'Anglet. p.* 78. *édit. de Hollande.*

(r) *Vita Hobbeſii pag.* 66.

(ſ) *Ibid. pag.* 28. & 103. *Voiez Sorbiere relation d'Angleterre pag.* 79.

(t) *Vita Hobb. pag.* 53.

(v) *Sorbiere ibid.*

Digitized by Google

là jusques à sa mort il s'apliqua à ses études, & à resister aux attaques de ses adversaires qui étoient en très-grand nombre. Il conserva l'usage de son esprit jusques à sa (K) derniere maladie, quoi qu'il ait vécu plus de 91. ans. Sa longue vie a toûjours été celle d'un parfaitement honnête homme. Il aimoit sa patrie, il étoit fidelle à son Roi, bon ami, charitable, officieux. Il a neanmoins passé pour athée; mais ceux qui ont fait sa vie soutiennent (L) qu'il avoit des opinions très-orthodoxes sur la nature de Dieu. On a dit aussi qu'il avoit peur des (M) fantômes & des Demons. Ils soutiennent que c'est une fable. Ils avoüent de bonne foi, que dans sa jeunesse il

(a) *Vita Hobb. pag.* 98. 99.

(b) *Ibid. pag.* 99.

(c) *Ibid. pag.* 30. & 111.

(d) *Ibid. pag.* 111.

(e) *Ibid. pag.* 108.

(f) Justitiæ erat cum scientissimus tum tenacissimus. *Ib. p.* 30.

(g) Cum esset pecuniæ negligentissimus. *Ib.*

(h) *Persius Sat.* 2. *v.* 17.

(i) Deum agnovit eumque rerum omnium originem, intra angustos tamen humanæ rationis cancellos nullatenus circumscribendum. *Vita Hobb. pag.* 105.

(k) Religionem Christianam quatenus in Ecclesia Anglicana, resectis superstitionis ineptiis, regni legibus stabilitur, ex animo amplexus est. *Ibid. pag.* 106.

(l) *Ibid. pag.* 107.

(m) *Ibid.*

(n) *Preface des voiages de Monconys, pag.* 7.

(K) *L'usage de son esprit jusques à sa derniere maladie.*] Non seulement il eut la force de cultiver les Mathematiques, aiant passé l'âge de 86. ans, mais aussi de faire de très-longs poëmes. (a) *Quod autem inter rara felicitatis exempla numerandum est, summo ingenii vigore & sensibus integris ad obitum usque in Philosophia & Matheſi se assiduè exercitavit, & quod magis mirum, Poësin exercuit, quâ propriis animi conceptibus exprimendis, quâ aliorum transferendis.* Il traduisit en vers Anglois quelques livres de l'Odyssée l'an 1674. & parce que cet essai eut l'aprobation des Savans, il publia une semblable version de l'Iliade & de toute l'Odyssée peu après, avec une dissertation des vertus du poëme heroïque (b).

(L) *Soutiennent qu'il avoit des opinions très-orthodoxes sur la nature de Dieu.*] De toutes les vertus morales il n'y avoit guere que la Religion qui fût une matiere problematique dans la personne de Hobbes. Il étoit franc (c), civil, communicatif de ce qu'il savoit (d), bon ami, bon parent, charitable envers les pauvres (e), grand observateur de l'équité (f), & il ne se soucioit nullement d'amasser du bien (g). Cette derniere qualité est un prejugé favorable pour sa bonne vie; car il n'y a point de source d'où sortent plus de mauvaises actions que de l'avarice. Ainsi quand on conoissoit Hobbes, on n'avoit que faire de lui demander s'il estimoit, & s'il aimoit la vertu; mais on pouvoit être tenté de lui faire cette question:

Heus age, responde, minimum est quod scire laboro,
De Jove quid sentis (h)?

La reponse qu'il auroit pu faire sincerement, si l'on en croit ceux qui ont composé sa vie, auroit été qu'il y a un (i) Dieu qui est l'origine de toutes choses, & qu'il ne faut pas enfermer dans la sphere de nôtre petite raison. Il eût ajoûté qu'il embrassoit le Christianisme (k), tel qu'on le trouvoit établi en Angleterre selon les loix; mais qu'il avoit de l'aversion pour les disputes des Theologiens; qu'il estimoit principalement ce qui sert à la pratique de la pieté, & aux bonnes mœurs, & qu'il avoit accoutumé de blâmer les Prêtres qui gâtoient la simplicité de la religion, par le melange ou d'un culte superstitieux, ou de plusieurs vaines & profanes speculations. (l) *Quicquid autem ad pietatis exercitia, aut bonos mores conferret, plurimi fecit.* Sanctius *illi*, & reverentius *visum*, de Deo credere quam scire. *Sacerdotes interim inculpare solitus est, qui Christianam Religionem absolutam ac simplicem, vel superstitione macularent, vel inanibus interdum profanis speculationibus implicarent.* Ils concluent que ceux qui l'accusent d'atheïsme sont d'insignes calomniateurs, qui ne pourroient alleguer d'autre pretexte que celui-ci peut-être, c'est qu'il avoit rejetté plusieurs doctrines scholastiques, selon lesquelles on donnoit à Dieu certains attributs, dont on prenoit le modele sur nôtre petit genie. (m) *Quare fortiter calumniati sunt, qui ipsum Atheismi reum detulerunt; quod inde forsitan profectum quia Scholasticorum aliorumque isto de grege morem rejecerat, qui otiosi in Musæis suis sedentes, juxta imbecillem ingenioli sui captum, Naturæ Divinæ incomperta affinxunt attributa.* Il est indubitable qu'il n'y a point d'accusation qui soit tombée dans un aussi grand abus, que l'accusation d'atheïsme. Une infinité de petits esprits, ou de gens malins l'intentent à tous ceux qui bornent leurs affirmations aux grandes & aux sublimes veritez d'une solide Metaphysique, & aux doctrines generales de l'Ecriture. On veut de plus les obliger à l'adoption de tous les articles particuliers, que l'on a coutume de proposer mille & mille fois au peuple. Tous ceux qui osent se retirer de cette routine sont des impies, & des esprits forts, si l'on en croit certains Docteurs. C'est ainsi que Monconys encourut ce mauvais blâme. Il disputoit quelquefois fort librement contre ceux qui avalissent la grandeur de Dieu, par la conduite qu'ils lui attribuent, & par les foibles raisons qu'ils alleguent; & on lui fit l'injustice de le traiter de Libertin, lui qui étoit penetré d'une idée de Dieu la plus sublime qui se puisse concevoir. Lisez ce qui suit: „(n) Cette maniere agreable avec laquelle on le voyoit quelquefois contredire à de certains esprits limitez, qui affoiblissent par „ leurs preuves les veritez qu'ils veulent établir, faire „ soit prendre à ces personnes prevenuës cet effet de „ sa franchise, & de sa candeur, pour une mauvaise „ liberté. Mais la solidité de sa vertu & sa pieté sincere ont éclaté par tout, & il en a donné des marques que l'on verra dans ces Voyages. En sa derniere maladie il a avoüé à un de ses amis, qu'il a toûjours conservé dans son cœur une soumission profonde, & un respect infini pour la Divinité, dont il avoit une idée plus haute que tout ce que les hommes en ont conçu. Lors qu'il étoit à Alexandrie, „ en un tems où il sembloit ne rien refuser à sa curiosité, se trouvant une nuit tout seul sur une de „ ces terrasses qui servent de couvert aux bâtimens du „ Levant, il se trouva tout-à-coup si occupé d'une „ connoissance sensible de la Divinité, qu'il passa une „ partie de cette nuit avec une consolation inexplicable, „ dans des adorations continuelles du Principe de tous „ les êtres. „

(M) *On a dit aussi qu'il avoit peur des fantômes.*] Ses amis ont traité cela de fable. (o) *Nec minus falso à nonnullis insimulatus est, tanquam solitudinem fugeret, spectra metuens & phantasmata, vana stultorum terriculamenta, quæ Philosophia sua lumine dissipaverat.* Mais il semble qu'ils ne nient pas qu'il n'osoit demeurer seul; ils se contentent d'insinuer que c'étoit à cause qu'il craignoit les assassins. Si sa philosophie l'exemtoit de l'autre crainte, & non pas de celle-ci, elle ne l'empêchoit pas d'être malheureux, & on pouvoit lui apliquer une pensée d'Horace (p). Pour dire ceci en passant, ses principes de philosophie n'étoient point propres à lui ôter la crainte des aparitions d'esprits; car à raisonner consequemment, il n'y a point de philosophes qui soient moins en droit de rejetter la magie & la diablerie, que ceux qui nient l'existence de Dieu. Mais, dit-on, Hobbes ne croioit point l'existence des esprits. Parlez mieux; il croioit qu'il n'y avoit point de subsstances distinctes de la matiere. Or comme cela ne l'empêchoit point de croire qu'il n'y eût beaucoup de subsstances, qui veulent du mal ou du bien aux autres, & qui leur en font, il pouvoit & il devoit croire qu'il y a des êtres dans l'air ou ailleurs tout aussi capables de mechanceté, que les corpuscules qui forment, disoit-il, toutes nos pensées dans nôtre cerveau. Pourquoi ces corpuscules auront-ils plus de conoissance des moiens de nuire, que ces autres êtres? Et quelle raison y a-t-il qui prouve que ces autres êtres ignorent la maniere dont il faut agir sur nôtre cerveau, pour nous faire voir un spectre?

Prenons la chose d'un autre biais. On seroit non seulement fort temeraire, mais aussi fort extravagant, si l'on s'engageoit à soutenir qu'il n'y a jamais eu d'homme qui se soit imaginé qu'il voioit un spectre; & je ne crois point que les incredules les plus opiniâtres, les plus excessifs aient jamais soutenu cela. Tout ce qu'ils font se reduit à dire que les personnes qui ont cru avoir été les temoins de l'aparition des esprits, avoient l'imagination blessée. On avouë donc qu'il y a certains endroits du cerveau, qui étant affectez de telle ou de telle sorte, excitent l'image d'un objet qui n'existe point réellement hors de nous, & font que l'homme dont le cerveau est ainsi modifié, croit voir à deux pas de lui un spectre afreux, une furie, un fantôme menaçant. Il se passe de semblables choses dans la tête des plus incredules, ou pendant qu'ils dorment, ou pendant qu'ils sont tourmentez d'une fievre chaude. Oseroient-ils soutenir après cela qu'il est impossible qu'un homme qui veille, & qui n'est pas en delire, reçoive en certains endroits du cerveau une impression à-peu-près semblable à celle, qui selon les loix de la nature est liée avec l'aparence d'un fantôme? S'ils sont forcez de reconoître cette possibilité, ils ne peuvent pas repondre que jamais un spectre ne se produira devant eux, c'est-à-dire, que jamais en ne dormant pas ils ne croiront voir ou un homme, ou une bête, quand ils seront seuls dans une chambre. Hobbes pouvoit donc s'imaginer qu'une certaine combinaison d'atômes agitez dans son cerveau l'exposeroit à une telle vision, quoi qu'il fût persuadé qu'aucun ange, ni aucune ame d'homme mort ne se mêleroit de cela. Il étoit peureux au dernier point, & par consequent il avoit sujet de se defier de son imagination, lors

(o) *Vita Hobb. pag.* 106.

(p) Somnia, terrores magicos, miracula, sagas, Nocturnos lemures, portentaque Thessala rides?
. . . . .
Quid te exempta juvat spinis de pluribus una. *Horat. epist.* 2. *lib.* 2. *sub fin.*

Digitized by Google

il aima un peu le vin & les femmes †; & que neanmoins il vécut dans le celibat, pour n'être pas detourné des études de Philoſophie. Il avoit beaucoup plus (N) medité que lu; & il ne s'étoit jamais ſoucié d'une grande Bibliotheque. Il mourut le 4. de Decembre 1679. chez le Comte de Devonshire, après une maladie de ſix ſemaines ‡.

HOCHSTRAT (JAQUES) en Latin *Hochſtratus*, ou *Hochſtratanus*, portoit le nom du village β où il étoit né. Il fit ſa philoſophie à Louvain, & il y reçut le degré de maître és arts l'an 1485. Il ſe fit Moine Dominicain; & il fut Prieur du monaſtere de Cologne, Docteur & Profeſſeur en Theologie, & Inquiſiteur dans les trois Electorats Eccleſiaſtiques *. Jamais homme ne fut plus digne que lui d'être honoré de cette derniere charge, car il étoit amplement pourvu de toutes les mauvaiſes qualitez qui ſont neceſſaires aux Inquiſiteurs & aux delateurs. Il étoit violent; il accuſoit ſous les plus petits pretextes; il vouloit être (A) juge & partie; il produiſoit des ‡ extraits fort infidelles; il ne vouloit jamais reconoître qu'il eût été calomniateur; & il avançoit impunément des (B) hereſies dans les écrits où il pretendoit refuter les heretiques.

† Ætate adhuc intra juventutis terminos conſtante (liceat verum fateri) nec abſtemius fuit, nec μισόγυνος. *Vita Hobb. pag.* 104.

‡ *Tiré de ſa vie imprimée l'an* 1682.

β *Hoogſtraten dans le Brabant entre Anvers & Bergopzom.*

* *Valer. Andreas biblioth. Belg. pag.* 412.

(a) Quin & illud ſæpe dicere ſolitus eſt, quod ſi tantum libris incubuiſſet, quantum alii è Literatis vulgo faciunt, eâdem cum illis ignorantiâ laboraſſet. *Vit. Hobb. pag.* 112.

(b) *Vita Hobb. ibid.*

(c) *Nommé* Johannes Pfefferkornius.

(d) Dilucide & quod dicimus ad oculum ibi oſtendit, adverſarios pluribus quam triginta quatuor mendaciis ad ſui contumeliam uſos eſſe. *Jo. Henricus Majus, in Oratione de vita Reuchlini, fol. D 3. verſo.*

DIFFERENS de Reuchlin avec Hochſtrat.

lors qu'il étoit ſeul dans une chambre pendant la nuit: car malgré lui la memoire de ce qu'il avoit lu, & oui dire touchant les aparitions d'eſprits, ſe reveilloit, quoi qu'il ne fût point perſuadé que ces choſes fuſſent réelles. Ces images-là jointes à ſa timidité de temperament, lui pouvoient jouër un mauvais tour. Et il eſt bien certain qu'un homme auſſi mecreant que lui, mais plus courageux, s'étonneroit s'il croioit voir entrer dans ſa chambre quelcun de ceux qu'il ſçait être morts. Ces aparitions en ſonge ſont frequentes, ſoit qu'on croie l'immortalité de l'ame, ſoit qu'on ne la croie pas. Supoſons qu'elles arrivaſſent une fois à un incredule éveillé, comme elles lui arrivent ſouvent lors qu'il dort, nous comprenons qu'il auroit peur, quoi qu'il eût bien du courage. A plus forte raiſon devons-nous croire qu'Hobbes en eût été bien épouvanté.

(N) *Beaucoup plus medité que lu.*] On avouë ingenûment dans ſa vie, que pour un homme qui a tant vêcu, ſa lecture étoit peu de choſe. Il diſoit (a) même que s'il avoit donné à la lecture autant de tems que les autres hommes de lettres, il auroit été auſſi ignorant qu'ils le ſont. Il conſidera une autre choſe qui le porta à ne faire point de cas des grandes bibliotheques; c'eſt que la plûpart des livres ſont des extraits, & des copies des autres. (b) *Lectio ejus pro tanto ætatis decurſu non magna; Authores verſabat paucos, ſed tamen optimos.* Homerus, Virgilius, Thucydides, Euclides, *illi in deliciis erant. Ingentem Librorum ſuppellectilem, quâ ſuperbiunt Bibliothecæ, non magnifecit, cum Mortales plerumque pecorum ritu antecedentium inſiſtentes veſtigiis, vix extra tritas calles, & ſemitas ab ipſis quorum Tutelæ & Regimini ſubſunt, præſtitutas, evagari audeant.*

(A) *Il vouloit être juge & partie.*] Cela parut manifeſtement dans l'affaire de Reuchlin. Un (c) Juif converti à la Religion Chretienne l'avoit diffamé dans un livre intitulé *Manuale Speculum.* Reuchlin ſe juſtifia par un livre qui avoit pour titre *Speculum Oculare*, où il fit voir que ſes ennemis avoient debité contre lui plus de 34. calomnies (d). Hochſtrat le principal arcboutant du Juif converti intereſſa dans cette affaire les Theologiens de Cologne, & leur fit faire des extraits du *Speculum Oculare*, qui furent rendus publics avec des notes artificieuſes, pour decrier Reuchlin par toute la terre comme un fauteur du Judaïſme. Il n'y avoit rien de plus infidele que ces extraits. *Has propoſitiones . . . . ubi vidit Reuchlinus peſſimè ac non ſine crimine falſi ex Oculari ſpeculo excerptas . . . rogat theologos illos &c. . . . Erupit tota Theologorum concio ſuppetias Chriſti ſacris recens initiato Judæo laturæ duce Iungro, qui* articulos *ſeu* propoſitiones de Judaïco favore nimis ſuſpectas *ex Speculo Oculari extruxit, adjectis annotationibus & animadverſionibus: atque hoc omne non vernacula lingua, qua utrinque hactenus certatum fuit, adornat, ſed Latina; eo haud dubiè conſilio, ut apud exteras gentes nationeſque nomen Capnionis inviſum redderet, & cum perverſa interpretatione, cum mutila dictorum citatione ſecurius falleret (e).* Reuchlin repondit à cet Ouvrage par une apologie Latine qu'il adreſſa à l'Empereur. Là-deſſus on lui intenta un procés en forme devant l'Electeur de Maience. Son âge ne lui permettant pas de comparoître en perſonne, il y envoia un procureur qui fournit de très-juſtes cauſes de recuſation contre nôtre Jaques Hochſtrat: neanmoins elles ne furent pas écoutées. (f) *Cum propter ſenium & imbecillitatem corporis tantum iter tam brevi temporis ſpacio conficere non poſſet, mittebat eò curatorem Petrum Staffelium Nurtingenſem, qui actorem Hochſtratum tanquam inimicum ſibi infenſiſſimum & meritò ſuſpectum recuſabat, ob eas cauſſas, quas publicè allegabat. . . . . Tametſi vero nil obtineret Reuchlinus.* Hochſtrat ne voulut point être accuſé (g). Sur cela le procureur de Reuchlin ſe pourvut par un apel à la Cour de Rome. Hochſtrat ne laiſſa pas de faire donner une ſentence; & ſans attendre que les 15. jours avant leſquels elle ne devoit pas être promulguée fuſſent expirez, il ordonna à tous les Curez de Maience de faire ſavoir au peuple, que tous ceux qui auroient le livre de Reuchlin le portaſſent inceſſamment aux Commiſſaires, à peine d'excommunication. (h) *Interea Hochſtratus quaſi jam acturus triumphum omnibus per Moguntiacum ſacerdotibus mandat, ut publicè populum ſub proſcriptionis pœna monerent, ſi qui Oculare Speculum haberent, illud quantocyus eam in rem delegatis traderent.* Reuchlin en apelle au Pape; Hochſtrat fait la même choſe. L'Evêque de Spire (i) commis par le Pape pour juger de cette cauſe, nomma des Juges qui citerent les parties. Hochſtrat ne comparut point, & fut condamné par contumace à paier tous les depens. On lui defendit ſous de groſſes peines la continuation de ſes procedures, & l'on declara nulle la delation des Theologiens de Cologne. (k) *Hochſtratus licet more conſueto per intervalla citatus, tamen non comparuit. Cauſſa nihilo ſecùs diſcutitur & ſecundum Reuchlinum pronunciatur: nullum errorem ab Eccleſiâ damnatum in libro ſapiùs commemorato reperiri, nec plus eum favere Judæis, quam religio & jura ſinant, injuſtè ergò ac præter veritatem eum delatum à Colonienſibus eſſe. Hochſtratus autem contumaciæ crimini reus* &c. Ceux-ci ne laiſſerent pas de faire brûler le livre de Jean Reuchlin. (l) *Hæc dum aguntur Spiræ, Colonienſes nefario auſu librum Reuchlini damnant, citra tamen contumeliam, ut ajebant, & Februario deinde menſe anno ſupra milleſimum quingenteſimum decimo quarto exuruntur, approbantibus factum Lovanienſi, Erphordenſi, Moguntina & Pariſienſi Univerſitatibus.* Mais je ne dis cela que par occaſion: la principale choſe que j'ai à prouver eſt que ce Moine vouloit être juge & partie. C'eſt ce qu'on lui reproche plus d'une fois dans un poëme (m) qui a pour titre *Triumphus Doctoris Reuchlini.*

(n) *Accuſat Capnionem & judicat idem*
Acer Hogoſtratus. . . . . .
. . . . . .
Sed (o) neque perditior neque flagitioſior alter
In Capniona fuit, tunc, cum tu perdite judex
Lectus, & abſurdis in litibus arbiter eſſes
Idem accuſator. Dic quo veſane pudorem
Fert omnem tibi livor edax.

(B) *Il avançoit impunément des hereſies.*] Nous en verrions le catalogue, ſi nous avions l'Ouvrage dont Agrippa (p) menaçoit les Jacobins; car voici ce qu'il repreſente aux Magiſtrats de Cologne: (q) *Unum tamen illorum excipio, Jacobum Hoſtratum, tunc Prædicatorum ordinis hæreticorum Magiſtrum, vulgo & veraciter dictum, qui taliter ſcripſit contra Lutheranas hæreſes, ut ipſe ſe proderet hæreticorum omnium peſtilentiſſimum. Sed ne quis veſtrum, illius olim amicus, aut illius hypocriſi excæcatus, vel aliter deceptus, me non favore veritatis, ſed aut invidiæ, aut alia offenſa iſta dicere putet, rem ipſam digito monſtrabo. Nam in libro ſuo contra Lutheranos, quem Reverendiſſimo Cardinali ac Illuſtri Principi & Epiſcopo Leodienſi dedicavit, in illius lib. 2. diſp. 3. paulo ante finem 1. cap. ſic ait: Scimus enim conſecratione ſuper debitam materiam ritè factâ, Chriſtum eſſe in Sacramento, non autem quòd ſub hac vel illa determinata hoſtia Chriſtus contineatur. Neque tamen putetis, hunc ſolum articulum apud illum reperiri hæreticum, ſed alii multi: quos cùm hic nimis longum,*

(c) *Majus ibid. fol. D 4.*

(d) *Id. ib. fol. D 4. verſo.*

(g) *Reuchlin. epiſt. ad Wimphelingum, apud Majum not. in vitam Reuchlini pag.* 391.

* *Valer. Andreas biblioth. Belg. pag.* 412.

† *Voiez la remarque A.*

(h) *Majus in vita Reuchlini, fol. D 5.*

(i) Cauſſa ad Leonem X. devoluta, qui eam Spirenſi Epiſcopo, Georgio Palatino Duci penitus committit. *Id. ib. verſo.* Dans la Bibliotheque univerſelle *to. 8. p. 501.* on a cru qu'il y avoit là 2. hommes, l'Evêque de Spire, & l'Electeur Palatin; mais il n'y a que l'Evêque.

(k) *Majus ibid.*

(l) *Id. ib.*

(m) *Mr. Majus l'a inſeré dans ſes notes ſur la vie de Reuchlin pag.* 480. *& ſuiv.* L'Auteur prit le titre de Eleutherius Byzenus.

(n) *Annot. in vitam Reuchlini pag.* 485.

(o) *Ibid. pag.* 493.

(p) *Voiez l'article* Agrippa *remarque* Q.

(q) *Agrippa epiſt. 26. l. 7. Oper. to. 2. pag.* 1037. *Cette lettre eſt datée de l'onziéme de Janvier* 1533.

Digitized by Google

retiques. On l'obligea une fois à faire satisfaction à un honnête homme qu'il avoit calomnié; mais il falut se servir pour l'y contraindre d'un expedient remarquable, ce fut d'ôter à tout son Couvent (C) le benefice de la quête. Il n'eut pas tout l'avantage qu'il s'étoit promis dans les affaires fâcheuses qu'il suscita à Reuchlin: il fut obligé d'aller à Rome (D) pour ce procés; & malgré les sommes d'argent dont il se munit, il eut bien de la peine à éviter la condamnation. Il courut même un grand risque (E) de la vie en s'en retournant; car les partisans de Reuchlin commençoient dejà à se servir des voies de fait. Il meritoit peut-être le genre de mort qui selon

gum, vobisque tadiosum foret referre, enumerabo alibi, in eo scil. libro, quem de Fratrum Pradicatorum sceleribus. Voiez là suite de ces paroles dans la remarque Q de l'article d'Agrippa.

(C) *D'ôter à tout son Couvent le benefice de la quête.*] C'est dans les lettres d'Erasme qu'on peut lire cette curieuse particularité. Le Comte de Nevenar Seigneur d'un rare merite, savant & protecteur des savans, fut fort sensible aux calomnies que Jaques Hochstrat avoit publiées contre lui. Il n'oublia rien pour l'obliger à lui en faire reparation; il employa les raisons les plus solides; il recourut aux conseils, aux injures, aux menaces; tout cela fut inutile: mais enfin lui & ses parens defendirent à tous leurs vassaux de donner des œufs & des fromages aux Jacobins. Ceux-ci crurent que ce seroient de vaines menaces, & continuerent de faire la quête dans les terres de ces Messieurs; mais on les repoussa d'une terrible maniere, desorte que pendant un an ils furent privez de la subsistance qu'ils en tiroient. Alors ils obligerent Hochstrat à faire satisfaction au Comte, par une retractation solennelle, dont on distribua des copies. Erasme qui en gardoit une trouvoit quelque chose de comique dans cette retractation; car le Moine raportant en propres termes les injures qu'il avoit dites au Comte de Nevenar, ne laissoit pas de proteſter qu'il avoit eu de ce Comte une opinion très-avantageuse. On sera bien aise de trouver ici le Latin d'Erasme. (a) *Hermannus Comes à* Nova Aquila *indigne tulerat se notatum ab* Jacobo Hochstrato Dominicano. *Is erat* Rabinus, *Prior Monasterii quod* Coloniæ *sanè quàm magnificum est & opulentum. Non potuit hominem compescere, donec illius cognati denuntiarint* Dominicanis, *nè posthac colligerent caseos in ulla ditione vel Comitis vel cognatorum illius. Illi ratis minas esse inanes, clàm tentarunt soliio more venire ad ova & caseos. Factus est in illos impetus terribilis. Hoc damno totum annum multati sunt; itaque factum est, ut* Jacobus *à suis coactus pacis leges acceperit. Habeo illius palinodiam, in qua cum recitet verba plena contumelia qua scripserat in Comitem, tamen affirmat ac propemodum dejerat, se semper de Comite (b) praclare sensisse. Bella palinodia, scurrà quam Theologo dignior.* Il dit en un autre endroit, qu'il est inutile de disputer contre ceux qui persecutoient les belles lettres: il parloit principalement des Moines, & de leurs fauteurs; ces gens-là, ajoûte-t-il, ont des ressources inepuisables dans leurs factions, dans leurs cris, dans leurs fourberies; il n'y a que le bâton & la faim (c) qui les puissent vaincre; & il donne pour exemple la conduite que le Comte de Nevenar avoit tenuë à l'égard de Jaques Hochstrat. (d) *Isti numero, phalangibus, syncretismo, improbitate, clamoribus, adde si libet fucis ac malis artibus, prorsus invicti sunt: Nec alia re quàm fustibus ac fame domari queunt. Sic vir clarissimus* Hermannus *à* Novaquila *Comes adegit* Jacobum Hogestratum *ad abjectam & scurrilem palinodiam, cujus exemplar apud me est. Quibus, inquies, præsidiis? Non argumentis, non aquis rationibus, non monitis, non minis, non conviciis; nihil enim horum non frustra tentatum fuit: Sed quibus præsidiis? Caseis & ovis quorum in ditione Comitis colligendorum jus illis ademptum fuerat.* Erasme a raison de dire que le Comte de Nevenar s'étoit servi des injures; car que peut-on voir de plus fort que ces paroles? (e) *Unica, crede mihi, pestis est in Germania Jacobus Hochstratus, quam si restrinxeris ἴσως πάντα καλῶς. Homo præter ingentem suam audaciam insigniter impudens atque temerarius. Omnes interroga, si libet, per Germaniam doctos viros. Omnes læsit, omnibus æque infestus est.* Voilà ce que le Comte de Nevenar represente à Charles-Quint dans une harangue, où il le felicite au nom des étudians d'Allemagne de son avenement à la couronne des Romains. Il venoit de l'exhorter à donner ordre, que les Moines ne se mêlassent que des observances de leur Institut. (f) *Fraterculos quosdam magnis titulis insanientes, jube suorum Cœnobiorum curam gerere, jube domi Fratribus suis regendis operam impendere, sacris faciendis invigilare.*

(D) *D'aller à Rome pour ce procés, & malgré les sommes d'argent.*] J'ai dit ci-dessus (g) que les Commissaires du Subdelegué du Pape, rendirent une sentence tout-à-fait desavantageuse à nôtre Dominicain. Les Commissaires que le Pape donna aux parties dans Rome même, où Hochstrat étoit en personne, n'auroient point rendu une sentence moins favorable à Reuchlin, si on leur avoit donné le tems de prononcer un arrêt definitif; mais lors qu'ils étoient assemblez (h) pour finir l'affaire, ils reçurent un ordre du Pape de la surseoir. Chacun des Juges donnoit par écrit son suffrage raisonné; on sçait qu'ils opinerent au desavantage du Dominicain, qui pour parer ce rude coup extorqua un ordre du Pape pour la surseance, & pour faire laisser les suffrages entre les mains du Secretaire (i). C'est un exemple authentique du pouvoir immense de cette espece de gens: s'ils ne peuvent pas gagner leur cause, si elle est trop visiblement mauvaise pour obtenir une sentence favorable, ils ont du moins le credit d'éviter la condamnation; ils obtiennent tous les delais necessaires, & ils font semblant de prendre cela pour un avantage; car ils ne veulent jamais avouër qu'ils aient eu du dessous. Le monde ne laisse pas de conoître qu'ils ont tort. Dans cette affaire ici les amis de Jean Reuchlin crurent avoir triomphé, & composerent bien des poësies insultantes (k).

Hochstrat fit le voiage de Rome avec un superbe équipage, & muni de bonnes sommes d'argent. *Huic igitur edicto morem gerens* Jacobus *Romam contendit, multis magnisque suarum aliarumque Universitatum, Principum item & aliorum summorum virorum commendationibus, pulchro equitatu, &, qui rerum gerendarum, ut & olim fuerunt, & nunc quam maxime sunt corrupti hominum mores, nervus est, ingenti pecunia vi instructus, qua* Capnionis *justam causam, famam fortunasque omnes facile se subversurum, jactitavit* (l). Celui qui eut des soupçons que cet argent étoit destiné à l'achat de quelques suffrages, ne conoissoit pas mal l'air du (m) bureau. Voici ses paroles: (n) *Item Theologista, ut etiam comperi,* Jacobo Hochstraten *proximis diebus mille quingentos aureos per Trapezitas Romam miserunt, non ad victum, qui Monachis tenuis esse debet, nec ad necessarias impensas litis, nam minore summula, ut reor, hac administraretur. Sed quod vehementer suspicor & illis male vortat, ad faciendas largitiones, pro (o) obtinendis auro suffragiis qua jure non sperat.* Ce qu'il ajoûte est plus surprenant. Ces mêmes Theologiens menaçoient de faire schisme, si l'on ne condamnoit pas Reuchlin; & ils parloient avec le dernier mepris de Leon X. *Nam modo reverendissimum Cardinalem* Grimanum (p) *ut indoctum cavillantur, modo ut semper suspectum infamant. Præterea audent aperte jactare perversissimi homines, nisi secundum se pronunciatum in urbe fuerit, ab Ecclesia & summo ejus Pontifice se defecturos, & schisma novum suscitaturos. Alii ad futurum Concilium provocaturos se minantur. Alii dicunt, quicquid contra se statuerit Papa, nullius momenti esse, neque pro Papa habendum eum, qui ab se suaque sententia dissentiat. Tam cæca, tam præceps est arrogantia istorum, ut non pudeat etiam postulare obnoxium sibi Summum Pontificem esse, se palam omnibus Ecclesiam esse dictitant, sine se in rebus fidei Papam nihil decernere nec posse, nec debere, conclamant. Nihil hercle scius aut honorificentius de summo Pontifice loquuntur, quam de puero sub ferula adhuc vivente, cui nihil nisi ad pædagogi sui nutum integrum sit aut liberum loqui* (q).

(E) *Il courut même un grand risque de la vie.*] S'il n'eût pas été averti des embuscades que les Reuchlinistes lui dresserent sur le chemin de Nuremberg à Cologne, il y fût tombé infailliblement; & après même qu'il en eut été averti, il n'auroit pu éviter le piege, s'il n'avoit été preservé du mal par le saufconduit qu'il obtint du Marquis de Brandebourg. Mr. Majus convient de toutes ces choses. *Non tantum bonorum odium,* dit-il (r), *sed ingens præterea periculum sibi accersivit, quod vix ac ne vix quidem evasit. Nam cum Roma discedens Noribergam iter fecisset, Coloniam inde perrecturus, insidiæ ipsi à* Reuchlinistis *parabantur, quas, si præmonitus non fuisset, certe haud effugisset. Ac ne sic quidem excessisset, evassisset, erupisset, nisi* Marchionis Brandenburgensis *salvo conductu à persequentibus tutus fuisset.*

(a) *Erasm. epist. 29. lib. 19. pag. 841.*

(b) *Ceci est plus expressément decrit dans la 31. lettre du 22. livre, pag. 1196.*

(c) *Il ne faut pas dire de ces Demons qu'ils ne sortent que par oraison & par jûne: ôtez en l'oraison, & laissez seulement le jûne.*

(d) *Erasm. epist. 1. lib. 20. pag. 958.*

(e) *Hermannus Nuenarius dum ann. 1519. in Comitiis Francofurtensibus Carolo Austriaco electo Romanorum Regi, nomine studiosorum Germania adgratulatur, apud Valer. Andream, Bibl. Belg. pag. 413.*

(f) *Apud eum l. Val. Andr. ibid.*

(g) *Dans la remarque A.*

(h) *Le 20. de Juillet 1516. not. in vitam Reuchlini, pag. 474.*

(i) *Majus, notis in vitam Reuchl. p. 474. 475.*

(k) *Ibid. pag. 478. & seq.*

(l) *Ibid. pag. 417.*

(m) *Voiez l'article* Foulques, *remarque K.*

(n) *Hermannus Buschius Pasiphilus, in epist. ad Reuchlinum, apud Majum ib. pag. 464.*

(o) *Dans le dialogue intitulé* Hochstratus ovans, *on l'introduit parlant ainsi:* Necesse habui vulgatam incedere viam, agere literis commendatitiis, pecuniis niti, & largitionibus immodicis, ut magnæ sunt opes nobis mendicis, atque mendacia struere contra insontem, quæ non insolens, neque imperite confinxi. atque haud difficulter credita sunt Romanensibus. *Apud Majum ib. pag. 465.*

(p) *C'étoit le President de la commission.*

(q) *Idem Buschius, apud Majum ibid.*

(r) *Annotat. in vit. Reuchlini, pag. 477.*

Digitized by Google

† *Valer. Andr. ubi supra, pag. 413. Voiez le passage d'Erasme remarque H.*

lon Paul Jove l'ôta du monde; mais il n'eſt pas vrai qu'il ait eu (F) la deſtinée dont parle cet hiſtorien: il ne mourut pas de chagrin ſe voiant tourné en ridicule par les ſatires de ſes adverſaires. Il fut l'un des premiers (G) qui écrivirent contre Luther; & l'un des (H) perſecuteurs d'Eraſme. En un mot pour s'attirer ſa colere, il ſuffiſoit d'être ennemi de la barbarie ſcholaſtique. Il mourut † à Cologne l'an 1527. On a pluſieurs Ouvrages de ſa façon, qui pour la plupart ſe raportent à ſes diſputes contre Reuchlin, & contre Luther. On lui fit (I) une ſanglante épitaphe.

Il ne fit pas beaucoup d'honneur aux Theologiens de Paris en publiant à (K) Cologne le jugement qu'ils rendirent contre Luther en 1521. au ſujet du faux Denys l'Areopagite.

HOE (MATTHIAS) fameux Miniſtre Lutherien, nâquit à Vienne l'an 1580. Il fut envoié de ſi bonne heure aux Colleges Proteſtans *, qu'il ſe ſentit Lutherien avant que d'avoir fait reflexion qu'il étoit né dans la Communion Romaine. Il étudia en Theologie à Wittemberg; & dès l'an 1602. il fut apellé à la Cour de Saxe pour prêcher devant l'Electeur. L'année ſuivante on lui donna la direction de quelques Egliſes dans le Voigtland; & après qu'il eut exercé cette charge huit années, on l'envoia à Prague l'an 1611. pour y avoir l'Intendance des Egliſes Allemandes. Deux ans après il fut rapellé à la Cour de Saxe, où il fut élevé au grade de Conſeiller Eccleſiaſtique & de premier Predicateur de ſon Alteſſe. Il poſſeda ces emplois tout le reſte de ſa vie, & il mourut le 4. de Mars 1645. Il s'étoit fait recevoir Docteur en Theologie à Wittemberg l'an 1604. Son mariage qui dura 43. ans, & qui lui donna ſix fils & quatre filles, le dedommagea (A) avec uſure de tous les chagrins qui lui pouvoient arriver d'ailleurs. Il étoit né

* Poſtea orthodoxa id ſibi vindicavit Eccleſia, ſiquidem parentum cura frugis bonæ adoleſcens puritoris aëris, hoc eſt fidei hauriendæ gratia, ad loca euangelica ablegatus. *Spizelius, Templ. honoris reſeras. p. 165.*

(F) *Il n'eſt pas vrai qu'il ait eu la deſtinée dont* Paul Jove *parle.*] Il pretend que les ſatires publiées par Reuchlin contre le ſtyle barbare des Moines, firent mourir de chagrin Jaques Hochſtrat, & obligerent les camarades de cet Inquiſiteur à recourir dans leur angoiſſe à la Cour de Rome, pour obtenir une defenſe d'imprimer, & de vendre ces ſatires. Paul Jove parle des *obſcurorum virorum epiſtolæ:* il pretend que Reuchlin en eſt l'Auteur, & il en donne une idée qui eſt fort deſobligeante pour les Moines en general, & pour les perſecuteurs de Reuchlin en particulier. (a) *Admirabili facetiarum lepore condita quibus ad excitandum riſum, cucullatorum Theologorum ineptiſſimè, atque ideo ridiculè Latina lingua ſcribentium, ſtylus exprimitur. Ulciſcebatur enim infeſtam nomini ſuo turbam, jucundiſſimo ſatyræ illudentis genere, quum maligna cucullatorum conſpiratione tanquam Judais parum æquus hoſtis, ac ex animo planè recuſitus impietatis accuſaretur.* Le moien de convaincre de fauſſeté cet hiſtorien, eſt de dire que Jaques Hochſtrat a ſurvêcu à Leon X. & à Reuchlin. On ment donc quand on aſſûre 1. que les *obſcurorum virorum epiſtolæ* aïant fait mourir de chagrin cet Inquiſiteur, ſes amis & ſes complices ſuplierent Leon X. de condamner cet Ouvrage. 2. Que Reuchlin pour eluder les defenſes de Leon X. compoſa ſous un autre titre un ſecond volume de lettres plus piquantes que les premieres. Voici donc deux menſonges de Paul Jove. (b) *Hic liber avide coemptus & evulgatus adeò graviter calumniatores ejus ordinis perculit, ut conjurationis princeps Hochſtratus letali dolore ſauciatus interierit; & reliqui æſtuantes à Leone ſupplici ter impetrarint, ut edicto divendi, atque imprimi vetaretur; ſed edicti majeſtatem Reuchlinus falſo ingenio ludificatus, ſecundum Epiſtolarum volumen, tanquam ex titulo minimè vetitum, altero quidem aculeatius impreſſoribus tradidit, ita ut cucullati miſerè cum Hydra luctantes, animos in ea lite deſponderint.* On me dira peut-être que ces deux fautes chronologiques n'empêchent pas qu'au fond il ne ſoit très-vrai, que les lettres *obſcurorum virorum* firent mourir Jaques Hochſtrat. Je repons qu'abſolument parlant il eſt faux qu'elles aient produit cet effet; car elles parurent dix ans pour le moins avant la mort de ce Moine. Il ne mourut qu'en l'an 1527. & j'ai lu dans une lettre écrite le 16. d'Août 1517. qu'Eraſme deſaprouvoit fort ces lettres (c). On pourroit pouſſer plus loin cette critique, car il eſt fort aparent (d) qu'elles ſont l'Ouvrage de Hutten, & non pas une production de Reuchlin.

Je ſuis moins ſurpris de toutes ces fautes de Paul Jove, que de voir que Mr. Majus les ait inſerées comme un fait certain dans la vie de Reuchlin, & qu'il n'ait pas aperçu qu'il ſe contredit lui-même. Il ſupoſe qu'après que le *ſpeculum oculare* eut été brûlé à Cologne, Reuchlin ſe voiant attaqué par pluſieurs ſatires, publia pour ſe venger les *epiſtolæ obſcurorum virorum*, qui firent mourir bientôt Jaques Hochſtrat. *Hic liber adeo graviter calumniatores Colonienſes perculit, ut conjurationis caput Hochſtratus* PAULO POST *letali dolore confectus ſauciatuſque interierit* (e). Enſuite il raconte que Reuchlin porta ſon affaire devant le Pape, & que Jaques Hochſtrat fit le voiage de Rome pour ce ſujet, & penſa tomber dans les embuſcades de ſes ennemis en revenant à Cologne.

(G) *Des premiers qui écrivirent contre Luther.*] Il s'y prit mal, ſi l'on en croit le Pere Maimbourg, qui aſſûre (f) que *ce qui rendit la cauſe* de Luther *encore plus plauſible, fut que Jaques Hoſtraten Inquiſiteur Dominicain écrivant contre lui, exhorta le Pape à n'employer plus contre un ſi meſchant homme que le fer & le feu, pour en delivrer au plûtôt le monde.* Je m'en vais raporter un paſſage de Valere André, qui me fournit tout à la fois une preuve de mon texte, & une matiere de critique. (g) *Primos inter in Lutherum calamum ſtrinxit: ob id tum ab hæreticis quos in primis oderat, tum etiam ab aliis vitæ atque ingenii libertioris, ut tunc tempora ferebant, ſcriptis laceſſitus, & nominatim à Joan. Reuchlino ſive Capnione epiſtolis quas* obſcuriorum virorum *titulo vulgavit.* La guerre des Moines contre Reuchlin avoit commence avant que Luther attaquât les indulgences, & s'aſſoupit d'elle-même lors que Luther leva l'étendart. Reuchlin demeura uni au gros de l'arbre toute ſa vie, & ne ſe mêla point des diſputes Lutheriennes. Il eſt donc très-faux qu'il ait harcelé Hochſtrat par divers écrits ſatiriques, pour le punir d'avoir été des premiers à écrire contre Luther. Les *epiſtolæ obſcurorum virorum* precederent la naiſſance de la Reformation Proteſtante. Valere André ſe trouve par là très-duement convaincu d'anachroniſme. Au reſte le conſeil que Jaques Hochſtrat donnoit au Pape contre Luther, nous fait clairement conoître combien il étoit violent. Eraſme lui écrivit une lettre (h) l'an 1519. toute pleine de bons avertiſſemens, ſur l'aigreur inexcuſable qu'il avoit trouvee dans ſes écrits contre Reuchlin. Voiez touchant les procedures d'Hochſtrat à l'égard de Martin Luther les lettres d'Eraſme (i).

(H) *L'un des perſecuteurs d'Eraſme.*] C'eſt ce qu'on aprend par ces paroles: (k) *Aliquot ex hoſtium numero perierunt: Lovanii Ecmondanus Carmelita vomitu præfocatus. . . . Coloniæ periit Jacobus Hoſtratus coryphæus hujus tragœdiæ, qui tamen in morte dicitur nonnullis verbis prodidiſſe parum ſinceram conſcientiam.* Dans la lettre où Eraſme donne de ſi bons avis à l'Inquiſiteur, il ſe plaint d'en avoir été maltraité, au ſujet de ſon ſentiment ſur la diſſolubilité du mariage (l).

(I) *On lui fit une ſanglante épitaphe.*] Paul Jove la raporte: *Hoſtrati autem tumulo*, dit-il (m), *hoc nobile carmen, Capnionis puer affixit,*

Hic jacet Hoſtratus, viventem ferre patique
Quem potuere mali, non potuere boni.
Creſcite ab hoc taxi, creſcant aconita ſepulcro:
Anſus erat ſub eo, qui jacet, omne nefas.

(K) *En publiant à Cologne.*] Ce fut l'an 1521. Vous trouverez ce jugement dans le ſecond tome des œuvres Latines de Luther à l'édition d'Iéne. Vous en trouverez encore d'autres éditions. C'eſt pourquoi le Pere Nourri n'a pas eu raiſon de croire, qu'en le publiant dans ſon *Apparatus ad Bibliothecam maximam veterum Patrum* l'an 1694. il lui faiſoit voir le jour la premiere fois (n).

(A) *Son mariage... le dedommagea avec uſure.*] J'ai donné aux paroles Latines du Sieur Witte le ſens le plus favorable; car comme elles ſont un peu obſcures on pourroit s'imaginer qu'il a voulu dire, que le mariage de Mathias Hoe étoit ſi heureux, que le bien y ſurpaſſoit (o) le mal. Ce ſeroit extenuer les douceurs de ce mariage; c'eſt pourquoi j'adopte l'autre inter-

(a) *Jovius in Elogiis, cap. 143. p. m. 285.*

(b) *Id. ib.*

(c) Magnopere mihi diſplicebant Epiſtolæ obſcurorum virorum. *Eraſmus, epiſt. ad Joann. Cæſarium, inſerta lamentationibus obſcurorum virorum, citante Majo, not. in vitam Reuchlini, pag. 425.*

(d) Jacob. Thomaſius in præfatione ad Pauli Manutii epiſtolas, certa fide exploratum ſe habere affirmat, Huttenum eſſe earum autorem. *Id. Majus ibid.*

(e) *Majus in vita Reuchlini.*

(f) *Maimbourg, hiſt. du Lutheran. liv. 1. pag. 30. ad ann. 1518. Il cite* Luth. contra Jac. Hoſtra. to. 1.

(g) *Valer. Andr. Bibl. Belg. pag. 412.*

(h) *C'eſt la derniere du 16. livre.*

(i) *La 18. du 26. liv. pag. 1249.*

(k) *Eraſm. epiſt. 13. lib. 19. pag. 829. Elle eſt datée du mois de Mai 1527.*

(l) *Voiez la page 740. des lettres d'Eraſme, édit. de Londres.*

(m) *Jovius ubi ſupra pag. 286.*

(n) *Voiez le Journal de Leipſic au 2. tome des ſuplémens pag. 737.*

(o) Illius amore & convictu ſuaviſſimo totis uſus eſt noſter tribus & quadraginta annis, ut multo plura haberet de quibus gaudium quam dolorem conciperet. *Hem. Witte, Memor. Theol. renovat. pag. 1018.*

Digitized by Google

† *Tiré d'Henning. Witte, memor. Theol. renovat. pag.* 1014. *& suiv.*

né Gentilhomme †; & il eut la plume si guerriere, qu'il fit voir qu'il ne degeneroit pas. Il publia un très-grand nombre de livres *, les uns en Latin, & les autres en Allemand. C'étoit un homme qui ne vouloit point entendre parler de la reünion (B) des Egliſes Proteſtantes; mais on l'accuſa d'avoir travaillé pour de l'argent (C) à la reünion de quelques Princes de l'Empire avec l'Empereur, au grand prejudice des Proteſtans. Ce qu'il (D) publia ſur l'Apocalypſe a tout l'air d'un homme dont l'humeur étoit remuante.

* *Voiez en la catalogue apud eumdem pag.* 1021.

Je m'imagine qu'il fut plus fâché de voir l'Electeur Palatin en poſſeſſion de la couronne de Boheme, que de le voir fugitif après la bataille de Prague; car la lettre qu'il (E) écrivit à un Seigneur de ce païs-là faît voir qu'il n'aprouvoit pas le deſſein de donner à cet Electeur le Roiaume de Boheme, & qu'il regardoit le Calviniſme comme un Antechriſt qui n'étoit guere meilleur que l'Antechriſt Papiſtique.

‡ *On l'apelle toûjours* Hoeſlinus *dans ſon Oraiſon funebre.*

HOELZLIN ‡ (JEREMIE) Profeſſeur en Grec dans l'Academie de Leide, étoit né à Nuremberg. Il fit ſi bien ſes Humanitez à Augsbourg, qu'il devança tous ſes condiſciples tant ſur la langue Greque, que ſur la langue Latine. Après cela il ſe mit à étudier la Philoſophie dans l'Univerſité d'Altorf. Sa methode de l'étudier ne fut pas celle des autres; il s'arrêta peu à ce qu'on dictoit dans l'auditoire; comme il étoit bon Grec, il voulut lire les originaux & les anciens Interpretes d'Ariſtote, les Themiſtius, les Alexandres d'Aphrodiſée, les Simplicius, les Ammonius. Il ne ſe contenta point d'Ariſtote; il étudia Platon auſſi, & fut grand admirateur des Stoiciens. Après avoir emploié huit ans à cette ſorte d'étude, il ſe fit recevoir Docteur en Philoſophie, & s'apliqua aux ſaintes lettres & à l'Hebreu. Il fut enſuite Recteur de College à Amberg dans le haut Palatinat: la guerre l'en chaſſa, & le contraignit de ſe retirer à Breme, après avoir été depouillé de la meilleure partie de ſes effets. Le Comte de Benthem lui voulut donner la prefecture de ſon College de Rhede; mais il mourut tout auſſi-tôt, & alors la ville de Ham

interpretation, qui eſt qu'étant peſées dans une balance avec tous les maux à quoi le mari étoit expoſé, elles prevaloient. Ainſi ſa chere épouſe le conſoloit agreablement de tous les chagrins, & de toutes les fatigues qu'il avoit à eſſuier. Il eût donc été bien à plaindre s'il eût vêcu dans le celibat.

(B) *De la reünion des Egliſes Proteſtantes.*] Guſtave un peu avant ſa mort avoit convoqué à Leipſic une aſſemblée de Lutheriens & de Calviniſtes, afin de faire travailler à leur accommodement. Son autorité fut cauſe qu'on ſe ſepara en bons amis, & avec de fort bonnes eſperances de paix. Sa mort diſſipa ces eſperances. Neanmoins Duræus ne laiſſoit pas de travailler à la reünion, & il ſe rendit à Francfort où les Proteſtans étoient aſſemblez. Une lettre de Hoe très-dure contre les Reformez ſurvint là-deſſus, & fit un grand mal. C'eſt Grotius qui nous aprend tout ceci. (a) *Rex Suecia magnus Guſtavus . . . . non multum ante mortem Lipſiæ conventum inſtituerat utriuſque ſententia proteſtantium. . . . Effecit ſua auctoritate ut amice diſcederetur cum magna ſpe reſtituendæ unitatis. Sed triſtis exitus tanti Regis ſalubre hoc cœptum interſcidit. Neque tamen defuit ejuſdem negotii commendator ex Anglia Duræus, multorum Anglia antiſtitum inſtructus literis, qui Francofurtum ad Mœnum venerat eo ipſo tempore, cùm ibi conventus Ordinum Proteſtantium haberetur. Sed rem per ſe difficilem implicatiorem etiam reddidit doctoris Hoii ex Aula Saxonica reſponſum immite in eos quos Calvinianos vocat.* Les Docteurs de la Confeſſion d'Augsbourg élevent juſques aux nuës la vigilance avec laquelle il s'opoſa aux moindres innovations. Ils diſent même qu'il s'expoſa pour cet effet à de grans dangers. (b) *In ſolis radiis pridem ſcriptum arbitror quos ille tuenda fidei gratia pertulerit labores, quibuſcum difficultatibus ſit conflictatus, quæ ſubierit pericula, dum quidvis ſatius cenſebat, quam ut quicquam in Germania de Evangelica Religionis integritate (quam adverſarum partium promachi contaminare ſunt auſi,) decederet ac minueretur.*

(a) *Grotius epiſt. 444. part. 1. pag.* 165.

(b) *Spizelius, in Templo honoris reſerato, pag.* 165. 166. *Henning. Witte ubi ſupra, pag.* 1016.

(C) *D'avoir travaillé pour de l'argent.*] L'an 1635. l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Heſſe firent un traité à Prague avec l'Empereur, & s'engagerent dans ſes interêts contre la Couronne de Suede. C'étoit le moien de detruire tout ce que Guſtave avoit fait en Allemagne pour le bien de la Religion Proteſtante. On crut que l'Empereur faiſant toucher une bonne ſomme au Docteur Hoe, l'engagea à lever tous les ſcrupules qui auroient pu embaraſſer l'Electeur de Saxe. Mr. Pufendorf dont je cite les paroles eſt mon garant. (c) *Arguebatur quoque Saxonicus Theologus Matthias Hoeus decem uncialium millia à Cæſare accepiſſe, eximendis Principis ſui animo ſcrupulis, quos alias facile iſta pax generare poterat.*

(c) *Pufendorf. rerum Suecicar. l.* 7. *p.* 193. Voiez la Biblioth. univerſelle, to. 3. pag. 458.

(D) *Ce qu'il publia ſur l'Apocalypſe.*] De l'humeur dont il étoit, il ne faut nullement douter que ſes commentaires ſur l'Apocalypſe ne tendiſſent à faire entreprendre une guerre generale contre l'Egliſe Romaine, c'eſt-à-dire, à remplir l'Europe des plus afreuſes deſolations qui la puiſſent accabler. Quoi qu'il en ſoit, Mr. de Meaux le compte parmi les Interpretes de l'Apocalypſe qui ne ſongent qu'à corner la guerre. *Les Lutheriens*, dit-il (d), *n'étoient pas plus moderez que les Calviniſtes; & le Miniſtre principal de la Cour de l'Electeur de Saxe nommé Mathias Hohe, fit debiter à Francfort un livre dont le titre eſtoit:* Le jugement & l'entiere extermination de la Proſtituée, de la Babylone Romaine, ou livre VI. des Commentaires ſur l'Apocalypſe. *Le livre n'eſt pas moins outré que le titre, & voilà ce qu'on écrivoit en Allemagne & dans le Nort.* Mr. de Meaux a tiré cela de la lettre d'un Miniſtre Arminien dont je raporterai tout le paſſage, parce qu'il contient quelques autres faits qui conviennent à cet article. „ (e) J'ay veu le Catalogue de ceſte derniere „ foire de Francfort, qui contient force livres pole„ micqs contre la Papauté, entr'autres un qui porte „ ceſte inſcription: *Judicium & excidium Meretricis „ Babylonia Romana, ſeu Commentariorum in Apoca„ lypſin S. Johannis liber ſextus, authore Matthia Hohe „ Doctore Theologo. Lipſiæ in* 4. Ce Hohe eſt le prin„ pal Miniſtre de la Court de l'Electeur de Saxe, de „ noble race du pays d'Auſtriche, & lequel on a de „ long temps ſoupſonné d'eſtre couvertement Papiſte. „ Je m'eſtonne, qu'en ceſte conſtitution du temps & „ des affaires, il trouve bon d'eſcrire contre la Papau„ té d'un ſtyle ſi trenchant & odieux, d'autant plus, „ que l'Electeur de Saxe a tousjours fort cherché de „ nourrir entiere envers ſa maiſon la bienveillance de „ l'Empereur. „ Hoe commença ſon travail ſur l'Apocalypſe l'an (f) 1610. & le finit l'an 1640. Il comprend huit livres qui ont été rimprimez *in folio* à Leipſic l'an 1671. Jamais on n'empêchera les eſprits factieux & brouillons d'abuſer des obſcuritez de l'Apocalypſe, pour tâcher de faire prendre les armes. La paix ne leur plaît point: la guerre eſt ce qu'ils ſouhaitent: ils n'y courent point de riſques, & ils y trouvent le moien de ſe rendre neceſſaires. Il y a quelque aparence que les Souverains ne ſont pas fâchez de nourrir de tels brouillons; ils les regardent comme des gens propres à ſemer la confiance parmi le peuple, en tournant les Propheties tantôt d'un ſens, tantôt de l'autre, ſelon le cours des afaires. De tels brouillons ſe font craindre; & c'eſt pour cela que leurs maîtres les menagent.

(d) *Dans ſon explication de l'Apocal. à la page* 2. *de l'Avertiſſement, édit. de Holl.*

(e) *Charles de Nielles, dans ſa lettre à Uyttenbogard, datée du Château de Louveſtein le* 3. *de Juin* 1628. *C'eſt la* 638. *dans l'édition in fol. des* Epiſt. eccleſ. & theolog.

(f) *Il publia alors le* 1. *livre: le dernier fut imprimé l'an* 1640. *Voiez Spizelius ubi ſupra, pag.* 171.

(E) *La lettre qu'il écrivit . . . . fait voir.*] Cette lettre a été imprimée. Liſez ce paſſage du *Memorabilia Eccleſiaſtica* du XVII. ſiecle. (g) *Cùm in eo eſſent occupati Bohemia Proceres, Legatis Moravia, Sileſia & Luſatia præſentibus, ut Fridericum quintum, Electorem Palatinum, ſacris Calvinianis addictum, in Regem ſuum eligerent*, Mathias Hoë *t. t. Concionator Aulicus Dreſdenſis*, Epiſtolam *ſub* 23. *Aug. ſcripſit* ad Joachimum Andream Slikium, *qua (poſtmodum typis excuſa) vir celeberrimus fideliſſimè monuit, ut quid, præſertim intuitu religionis, Ordines iſti facerent, facere ſaltem deberent, probè perpendant? Inter alia ſpiritum Calviniſticum appellans Anti-Chriſtum Orientalem, atque componens cum Occidentali, ut non multò meliorem, allegante Hornbekio in ſumma Controverſiarum religionis, libro nono de Lutheranis p. m.* 699. Aparemment l'Auteur que je cite n'avoit point lu cette lettre; car il n'en parle que ſur la foi d'Hoornbeeck.

(g) *Andreas Carolus memor. eccleſ. pag.* 482. *ad ann.* 1619.

Digitized by Google

Ham offrit un pareil emploi à nôtre Hoelzlin. Les ſoldats de l'Empereur faiſoient de ſi étranges ravages dans ce païs-là, qu'il ne voulut pas être expoſé à leurs violences. Il chercha donc un bon aſyle; & le trouva en Hollande. Il ſe retira à Leide, & y publia une traduction des Pſeaumes, dans laquelle on trouva de l'exactitude. L'Academie lui fit l'honneur de le retenir, lors qu'il ſe vit apellé à Middelbourg & à la (Y) Briele. On le jugea digne d'un plus grand theatre, & on lui donna la profeſſion des lettres Greques, que Voſſius venoit de quitter. Il entreprit de traduire (Z) Apollonius Rhodius; & malgré ſes maladies il en vint à bout, & y mit la derniere main ſix jours avant que de mourir. Il étoit hydropique, & ſi abbatu qu'enfin il ne put plus tenir la plume; & neanmoins ſon Ouvrage lui tenoit ſi fort au cœur, qu'il dicta ce qu'il crut y devoir être ajoûté. Il mourut le 25. de Janvier 1641. Il y avoit long tems qu'il étoit dans le mariage †; mais il n'avoit point eu d'enfans. On l'en felicite dans ſon Oraiſon funebre, à cauſe de l'embarras où il ſe trouva quand les fureurs de la guerre le contraignirent de s'exiler β.

HOESCHELIUS (David) né à Augsbourg le 14. d'Avril 1556. étoit un fort ſavant homme. Le public lui eſt redevable de l'édition de (A) pluſieurs anciens Auteurs Grecs. Il emploia toute ſa vie à l'inſtruction de la jeuneſſe dans le College de Sainte Anne, dont enfin il fut fait Recteur l'an 1593. par les Magiſtrats d'Augsbourg. Ils le firent auſſi Bibliothecaire; & l'on ne ſauroit aſſez loüer les ſoins qu'il (B) prit d'enrichir leur Bibliotheque. Il conoiſſoit très-bien les bons manuſcrits, & les bonnes éditions; & il faiſoit enſorte que les manuſcrits que l'on achetoit pour l'ornement de cette Bibliotheque, n'y demeuraſſent pas enſevelis comme un threſor caché ſous la terre, il en publioit les plus rares avec des notes de ſa façon. Il fit de bons Ecoliers, (C) & en attira un grand nombre dans Augsbourg ‡. Il y mourut l'an 1617. Je raporterai ce (D) qu'en diſoit Scaliger. Mr. Huet * a parlé avec éloge non ſeulement de la diligence qu'il aportoit à deterrer les vieux manuſcrits, mais auſſi de ſon habileté à traduire.

HOFFMAN (Daniel) Surintendant & profeſſeur à Helmſtad ⸸, fut le chef d'une faction (A) Theologique qui excita quelques troubles vers la fin du XVI. ſiecle. Il forma des

† *Il avoit épouſé la fille d'un Miniſtre de Nuremberg.*

β *Tiré de ſon Oraiſon funebre, prononcée par Antoine Thyſius.*

‡ *Tiré de Spizelius in Templo honoris reſerato, pag. 328. & ſeq. & ex Theatro Freheri, pag. 1511. 1512.*

* *Huetius, de claris interpretibus, p. 229. Voiez auſſi Colomiés, Biblioth. choiſie, pag. 194.*

⸸ *Il ſuccéda à Tilemannus Heshuſius l'an 1588. Melch. Adam. in vit. Theol. pag. 622.*

(Y) *Et à la Briele.*] Il a été effectivement Recteur du College de la Briele, ſi l'on en croit Voſſius, dont je raporte les paroles avec d'autant moins de repugnance, qu'elles ont beſoin d'être corrigées, veu que le nom propre de nôtre homme y a été miſerablement defiguré, non ſans un gros ſoleciſme. Voſſius venoit de dire qu'Antoine Emilius avoit refuſé la profeſſion en langue Greque, que les Curateurs de l'Academie de Leide lui avoient offerte, & puis il dit: (a) *Arbitror profeſſionem eam deinceps offerendam Mag. Jeremiæ Hoelzlius quondam correctori Ambergenſis Gymnaſii Electoralis Collega Beckmani: nunc Brilana eſt Schola Rector. Vir eſt moribus ſimplex, ſed trium linguarum & Philoſophiæ admodum gnarus.*

(a) *Voſſius epiſt. 148. ad Joann. Meurſium, pag. 181. edit. Londin. 1693. Cette lettre eſt datée du 30. d'Août 1631.*

(Z) *De traduire Apollonius Rhodius.*] L'édition de ce poëte, avec la verſion & le commentaire d'Hoelzlin, eſt de l'an 1641. à Leide *ex officina Elzeviriana.* Mr. Menage en a parlé fort deſavantageuſement (b). D'abord il raporte ces paroles de Mr. Baillet: *On a d'anciennes Scholies ſur Apollonius . . . . l'édition nouvelle que Jeremie Hotzlin en a donnée, eſt eſtimée de quelques-uns, mais d'autres n'en font gueres plus de cas que de pluſieurs de celles qu'on apelle de* Variorum: & puis aiant repondu à ce qui concerne les ſcholies, il pourſuit ainſi. „Pour ce qui eſt de Jeremie Hotzlin, „c'eſt un miſerable Ecrivain. Il eſt tout entier dans „les Ebraïſmes. Il affecte d'anciens mots qui ne ſont „plus en uſage, & il en invente de nouveaux. Je re„marquerai ici en paſſant qu'il parle de Conradus „Rittershuſius comme de ſon patron. *Conradus Ri„tershuſius ſanctiſſimus ille juris interpres & vindex, „idemque patronus olim meus, inſigniter pius & con„ſtans (c) animus.* C'eſt à la page 115. Il y a à „la fin de ſon édition d'Apollonius des notes de Mon„ſieur Holſtein qui ſont fort judicieuſes.„ L'Oraiſon funebre raporte qu'Hoelzlin pendant qu'il fut à Altorf, eut beaucoup de part à l'amitié de Scipion Gentilis, à celle de Michel Picart, à celle de Conrad Rittershuſius, & à celle de Daniel Swenſerus; & que comme ils firent des vers en Grec & en Latin pour lui, il en fit auſſi pour eux, & qu'une partie de ces vers a vu le jour: *Cum quibus Græcis Latiniſque carminibus certabat quorum non pauca in lucem venerunt.*

(b) *Anti-Baillet, to. 1. pag. 389. 390.*

(c) *Il faloit dire amicus.*

(A) *De l'édition de pluſieurs anciens Auteurs.*] Il publia les huit livres d'Origene contre Celſe en Grec & en Latin à Augsbourg 1605. *in* 4. La Sapience de Jeſus fils de Sirach, ou l'Eccleſiaſtique en Grec & en Latin avec des notes, à Anvers l'an 1604. La Bibliotheque de Photius en Grec avec des notes, à Augsbourg l'an 1601. *in folio.* L'hiſtoire de Procope en Grec avec des notes, dans la même ville l'an 1607. *in folio.* Ces deux derniers livres-là n'avoient jamais vu le jour. *Geographica aliquot excellentiſſimorum authorum Marciani, Scylacis, Artemidori, Dicæarchi,* à Augsbourg l'an 1600. *in* 4. Trois ou quatre traitez de Philon. *Eclogæ legationum Dexippi Athenienſis, Eunapii, P. Patricii, Priſci Sophiſtæ, Malchi Philad. Me-*

nandri cum excerptorum corollis è libris Diodori Siculi amiſſis, à Augsbourg l'an 1603. *in* 8. Quelques traitez des anciens Peres, &c.

(B) *Les ſoins qu'il prit d'enrichir leur Bibliotheque.*] Le Sieur Spizelius va nous l'aprendre en Latin: on verra dans ſes paroles qu'Antoine Eparque Evêque de Corfou avoit ramaſſé de très-excellens manuſcrits, qui tomberent entre les mains d'Hoeſchelius. (d) *Cum inſuper celebratiſſima Bibliotheca Auguſtana adminiſtratio ipſi eſſet demandata, omni virium niſu ejus procuravit incrementum, nec ulli parcens labori, libros excuſos pariter ac manuſcriptos, maximè Græcos, melioris item notæ authores, ac librorum editiones conquiſivit, ſicque Bibliothecam Auguſtanam veluti publicum aliquod Ærarium inſtruxit ad omnium promiſcuè indigentiam ſublevandam. Et cum rariſſimorum Codicum MSS. Græcorum, magno ære ab Antonio Eparcho Epiſcopo Corcyrenſi coemptorum copiam eſſet conſecutus, maximam curam adhibuit, ne theſaurus iſte librarius in arcanis Bibliotheca hujus receſſibus veluti in perpetuo quodam cuſtodiretur carcere, ſed in publicam etiam lucem magno cum totius Reipublicæ literariæ bono & commodo prodiret.* Le catalogue des manuſcrits Grecs de cette Bibliotheque compoſé par Hoeſchelius, & publié l'an 1595. eſt de main de maître (e).

(d) *Spizelius in Templo honoris reſerato, pag. 330.*

(C) *Il fit de bons Ecoliers, & en attira.*] Je me ſervirai encore des expreſſions de Spizelius. *Quam præclare*, dit-il (f), *quamque feliciter demandatæ ſibi functioni ſatisfecerit, plurimi teſtari poſſunt viri eruditi qui è variis Germaniæ, Italiæ, Belgiique civitatibus Hoeſchelii gratia Auguſtam ſe contulerunt, quibus viri hujus inſtitutione uti, inque linguæ Græcæ proficere curæ & cordi fuit. Vere de illo dici poteſt, quod*

Mille foro dedit juvenes, bis mille miniſtrum
Adjecit numero purpureaque toga.

Le Sieur Colomiés (g) nomme quelques voiageurs qui ſe loüoient fort d'Hoeſchelius.

(e) *Voiez Colomiés Biblioth. choiſie, pag. 194.*

(f) *Ibid. pag. 329. 330.*

(g) *Ubi ſupra, p. 195.*

(D) *Je raporterai ce qu'en diſoit Scaliger.*] „Hoe„ſchelius Lutherien mais docte, ſi Velſer ne le ſou„tenoit on l'auroit dejà chaſſé. Il eſt bien pedant, „mais bon homme. Scaliger lui a envoyé ſon Proco„pe, mais il en a eu un plus ample de la Bibliothe„que de Baviere. Hoeſchelius en ſon Procope a fait „imprimer des fragmens de mes lettres & de celles „de Caſaubon. Il fait imprimer Origene. . . . . „*Hoeſchelius non eſt magnus Græcus, ſed diligentiſſi„mus* (h). „

(h) *In Scaligeranis ſecundis, pag. m. 112.*

(A) *Le chef d'une faction Theologique.*] Ce fut le 13. ſchiſme qui s'éleva dans l'Egliſe Lutherienne. (i) *Decimi tertii ſchiſmatis autores* Helmſtadienſes, *interque eos præcipui* Heshuſius & Hoffmannus, *peſſimo exemplo extiterunt. Formulæ enim concordiæ cum ſubſcribendum, & apologia conficienda eſſet, illi, livore dicam an protervia, pium J. Andreæ conatum ſpernentes, cum Chriſtum exaltatum omnibus rebus ob realem idiomatum communicationem deberent dicere præſentem, multipræſentiam ejus ſaltem defendebant.* Le Jeſuite

(i) *Micralius, Syntagm. hiſtor. eccleſ. lib. 3. ſect. 2. p. 871. edit. 1679.*

Digitized by Google

des difficultez ſur la Formule de concorde que l'on donnoit à ſouſcrire, & au lieu de concourir avec le Docteur Jean André pour le ſoutien de ce formulaire, il ſe retrancha dans des diſtinctions captieuſes. Il ne voulut point admettre l'Ubiquité, mais ſeulement la preſence de J. CHRIST en pluſieurs lieux. Cette querelle qui ne dura point, laiſſa des (B) diſpoſitions à la diviſion dans les eſprits, deſorte que l'on diſputa quelque tems après ſur d'autres matieres avec beaucoup de chaleur, Hoffman étant toûjours chef de parti. Il s'agiſſoit entre autres choſes de l'uſage que l'on devoit faire des principes de la Philoſophie dans les matieres de Theologie; & il eſt à remarquer que les profeſſeurs (C) en Philoſophie ſe rangerent du côté le plus favorable aux Orthodoxes. Daniel Hoffman & Theodore de Beze écrivirent l'un contre l'autre ſur la controverſe de l'Euchariſtie. Voiez la remarque où je donne les titres (D) de quelques Ouvrages d'Hoffman.

Ce ne fut pas ſeulement ſur l'Ubiquité que nôtre Docteur eut des querelles avec les autres Miniſtres; il en eut auſſi ſur les matieres de la predeſtination; car il cenſura Hunnius de les avoir expliquées tout autrement que ſelon l'eſprit du livre de la concorde. Il l'accuſa même d'avoir debité dans la chaire de Luther une doctrine plus pernicieuſe, que le dogme des Papiſtes. Le livre de la concorde, diſoit-il, enſeigne que la cauſe de l'élection eſt toute hors de nous, mais Hunnius

(a) Hinc factum ut Daniel Hoffmannius Superintendens & Profeſſor Helmſtadienſis, & Baſilius Staterus Henrici Julii Ducis Brunſwicenſis concionator aulicus, graviter inter ſeſe de hoc dogmate contenderent. *Adam. Contzen in Jubilo Jubilorum, pag.* 234. *Voiez auſſi pag.* 286.

(b) *Micralius ibid.*

(c) *Thomaſius, præfat.* 42. *pag.* 244.

(d) *Id. ib.*

(e) *Id. ib. pag.* 245.

(f) Confirmant ſuſpicionem, quæ leguntur in veſtibulo dicti Pervigilii: aperta enim ibi litis, Helmſtadii ab Hofmanno agitatæ, mentio. Faciunt huc & quæ leguntur in controverſia Crameriana Magdeburgenſi, nam & huic aliquid affinitatis cum Hofmanniana conſtat interceſſiſſe.

DIRE que ce qui eſt vrai en Philoſophie eſt faux en Theologie, eſt une erreur pernicieuſe.

Adam Contzen remarque (a) ſous l'an 1584. que l'antagoniſte d'Hoffman étoit le Predicateur de Henri Jules Duc de Brunſwic, & que ce Prince en qualité d'Adminiſtrateur de l'Eveché d'Halberſtad impoſa ſilence aux parties. Voiez auſſi ce qu'il dit ſous l'an 1592.

(B) *Laiſſa des diſpoſitions à la diviſion.*] Le premier Auteur que je cite dans la remarque precedente continue ainſi. (b) *Sed in cineribus ſuffocata eſt controverſia, cui utinam fomes novus poſtea non ejſet quæſitus! Sopita jaceat cum altera illa*, qua de reſurrectione impiorum quærebatur, an virtute meriti Chriſti futura ſit, necne? ut & cum illa, qua quærebatur, an ſemper in forma ſyllogiſtica diſputari debeat: & cum aliis quæſtionibus vexatis, de philoſophiæ uſu & abuſu.

(C) *Les Profeſſeurs en Philoſophie ſe rangerent du côté.*] C'eſt le temoignage que leur rend le Sieur Jaques Thomaſius dans l'une de ſes prefaces. *Celebris eſt*, dit-il (c), *quæ parentum noſtrorum memoriâ Juliam concuſſit Academiam, Hofmanniana controverſia, ſinente ſeculo proximè præterito cœpta, ineunte hoc noſtro ſeculo non ſine Philoſophorum, qui tum ab ὀρθοδοξίας partibus ſtabant, laude ſopita. De quâ nihil addam, tùm quòd ob recentiorem memoriam nemini res eſt ignota.... tùm maximè, quòd in perſonâ Theologi unius alteriuſve inconſiderati, ſanctiſſima ſcientia parcendum eſſe omninò exiſtimo.* Il examine dans ce diſcours ſi une choſe peut être vraie en Philoſophie, & fauſſe en Theologie, comme quelques-uns l'ont pretendu; & il obſerve qu'entre ceux qui ont oſé affirmer un tel paradoxe, les uns ont été pouſſez par un reſpect exceſſif pour Ariſtote, & les autres par une haine dereglée pour ce philoſophe. Ceux-ci étoient les Theologiens. *Ad Theologos venio, è diverſo planè affectu idem dogma defenſantes. Non enim amore, ſed odio Ariſtotelis, non veneratione, ſed dedignatione Philoſophorum, in iſtam temeritatem, ne quid gravius dicam, præcipitati ſunt* (d). Afin que l'on puiſſe mieux comprendre quel étoit le ſentiment de nôtre Daniel Hoffman, je mettrai ici encore un paſſage de Thomaſius: il contient un fait qui merite par lui-même d'être raporté. (e) *Niſi enim fallor, infelix illud & ſcandalo plenum certamen, quod noſtrâ memoriâ ſuper Quæſtione: ſitne DEUS peccati cauſa per accidens? certatum fuit, è ſepulta Hofmanniana controverſia cineribus aut propullulavit, aut videri ſaltem voluit propullulaſſe. Non planè abludere à vero quæ dixi, facilè (opinor) perſpiciet, qui CL. Viri, Pauli Slevogti Pervigilium* de diſſidio Theologi & Philoſophi in utriuſque principiis fundato, (*hoc enim libello nomen eſt,*) *pervolutaverit* (1). *Enimverò hic inter primos fuit, qui quæſtionem modò dictam in iſthoc ſcripto, quod vigeſimus tertius hujus ſeculi annus produxit in ſcenam, excitaret, hujuſque negativam in Scholis Theologorum, affirmativam inter Philoſophos veram eſſe* (2) *defenderet. Cui anno ſtatim ſequente Vir non minori eruditionis laude clarus Andreas Keſlerus diſcurſuum Theologicorum quadrigam* (3) *oppoſuit.* Thomaſius a raiſon de dire que ce fut une choſe très-ſcandaleuſe, de voir ſoutenir qu'il eſt vrai en Philoſophie que Dieu eſt auteur du peché par accident, mais que cela n'eſt pas vrai en Theologie. Il a raiſon d'aprouver Caſman (f), qui a dit qu'un tel partage de la verité eſt un moien de ſoutenir les erreurs les plus impies: car en effet rien n'eſt plus propre que cela à introduire le Pyrrhoniſme, puis qu'en raiſonnant de la ſorte, on reduit la verité à la condition des qualitez corporelles. De ce que le même corps nous paroît petit ou grand, ſelon que nous le voions ou ſans lunettes, ou avec des lunettes, on a droit de conclure que nous ignorons s'il eſt grand, ou s'il eſt petit abſolument parlant, & que la petiteſſe ou la grandeur abſoluë des corps nous eſt incomuë. Si donc la même propoſition étoit vraie & fauſſe, ſelon qu'on la conſidereroit ou en Theologien ou en Philoſophe, il s'enſuivroit neceſſairement que nous ne connoîtrions pas la verité en elle-même, & qu'elle ne conſiſteroit que dans un raport muable aux diſpoſitions de nôtre eſprit; comme la bonté des viandes ne conſiſte que dans un certain raport aux diſpoſitions de la langue, leſquelles venant à changer, ſont cauſe que les alimens qui étoient bons ne le ſont plus. Je m'en vais citer un Auteur qui nous aprendra que nôtre Hoffman & ſes partiſans ſoutenoient, qu'il falloit exterminer la Philoſophie dans les Academies, comme une diſcipline très-pernicieuſe, & ſelon laquelle pluſieurs veritez theologiques étoient fauſſes. Ceux qui s'oppoſerent à cette faction ſe virent exclus du ſaint Miniſtere. Enfin par l'autorité du Prince ces diſputes furent apaiſées, & il falut qu'Hoffman calât les voiles. (g) *Contendebant* Hofmannus *& ipſius aſſecla* Philoſophiam pugnare cum Theologia: multa eſſe vera in Theologia quæ ſint falſa in Philoſophia & contra; exterminandam Chriſtianis Academiis ut noxiam, ut toties etiam graviter ab antiqua Eccleſia damnatam. *His ſe initio ſtatim oppoſuerunt ejus Academiæ Philoſophi*, Duncanus *Liddelius Scotus Med. D.* Corn. *Martini*, Joh. *Caſelius & alii, rati ad ſe pertinere ejus defenſionem, cujus profeſſores eſſent. Res contentionibus diu acta eſt, ita ut Hofmannus eos tandem à Miniſterio excluderet qui contrarium ſentirent. Habitæ ſæpius diſputationes & magni fluctus in illo ſimpulo excitati. Extant ejus tamen aliquammulta acta. Tandem lis ſopita eſt authoritate Principis: reſtitutus honos ſuus Philoſophiæ ejuſque Doctoribus eſt. Hofmanniani ceſſerunt.*

HENRI Jules Duc de Brunſwic ordonna que Daniel Hoffman reconoîtroit ſon erreur, & s'en dediroit publiquement. Cette ordonnance fut executée le 7. de Mars 1601. Voiez le (h) *Memorabilia Eccleſiaſtica ſeculi à nato Chriſto decimi ſeptimi*, à la page 23. & 24. & Grawerus dans ſon livre *de unica veritate.*

(D) *Le titre de quelques Ouvrages.*] Il publia à Helmſtad en 1583. *Quæſtionum & reſponſionum in gravisſima controverſia de ſacroſancta cœna pars prima in* 8. Theodore de Beze le refuta l'année ſuivante; mais on vit paroître bientôt, (i) *Danielis Hoffmanni apologia miſſa ad Theodorum Bezam, qua rò ἐστὶ in verbis cœnæ dominicæ immotum. Beza autem demonſtrationes falſiſſima demonſtrantur.* Beze publia en 1585. *Reſponſionis pars altera contra Danielem Hoffmannum*; & l'an 1586. *Conſpicillum ad Danielis Hofmanni demonſtrationes &c.* Voici d'autres livres d'Hoffman, *Reſponſio ad rationes & ſigna Chriſtophori Pezelii &c. quibus docuit veros ſacramentarios agnoſcere: De 17. erroribus craſſioribus Jacobi Andreæ.* Ces deux Ouvrages ſont en Alleman. Ceux qui ſuivent ſont en Latin. *De uſu & applicatione notionum Logicarum ad res Theologicas, & de inſolitarum prædicationum reductione contra Goclenium*, à Francfort 1596.. *Liber apologeticus reſpondens chartis Miniſtrorum Eccleſiæ Bremenſis*, à Helmſtad 1585. *Officina locorum Theologicorum. Explicatio ſententiæ in epiſt. Canonica Joh. Apoſtoli*, ſanguis Jeſu Chriſti Filii Dei mundat nos ab omni peccato, *à Helmſtad* 1581.

(g) *Georgius Hornius, hiſtor. Philoſoph. lib.* 6. *c.* 12. *pag.* 321. 322. Voiez l'article Nihuſius remarque C.

(h) Ce livre compilé par *Andreas Carolus* Abbé de St. George au pais de Wirtemberg fut imprimé à Tubinge l'an 1697.

(i) A Helmſtad l'an 1585.

(f) Non erubuerim dicere, duplicem illam veritatem eſſe pſeudariſtotelicum figmentum ad omnes errores & atheiſmos excuſandos & defendendos. *Caſmannus Coſmopoïa cap.* 1. *q.* 6. *apud Thomaſium ibid. pag.* 243.

(2) Vide ibi Diſcurſum IV. pag. 64. & ſeq. (3) *Pro defendenda* (quod ipſum quoque legitur in titulo) *Philoſophi ac Theologi concordia.*

Digitized by Google

nius & Mylius enſeignent que l'élection eſt fondée ſur la previſion de la foi. Hunnius & Mylius firent condamner Hoffman dans une aſſemblée de Theologiens l'an 1593. & le menacerent de l'anathême, s'il ne ſouſcrivoit à leur ſentiment. Il publia contre eux une apologie l'année ſuivante †. Hoſpinien raconte cela plus exactement. Il dit β que quelques Theologiens de Leipſic, d'Iéne, & de Wittemberg aiant aſſiſté aux ſecondes noces de Samuel Huber l'an 1593. s'aſſemblerent chez Polycarpe Lyſerus, & qu'il y en eut quelques-uns qui furent d'avis qu'on declarât en forme publique & authentique que Daniel Hoffman étoit Calviniſte, & du nombre de ces heretiques qu'il faut éviter: les autres en plus grand nombre opinerent qu'on lui écriroit pour l'exhorter à ſe conformer à leur doctrine, faute de quoi il ſeroit excommunié. Hunnius au nom de tous lui écrivit en ce ſens-là une longue lettre. Ce fut contre cet écrit qu'Hoffman publia une apologie l'année ſuivante γ, où il montra les raiſons qui l'empêchoient de ſe conformer aux Theologiens de Wittemberg: il declara δ qu'il avoit trouvé dans leurs livres plus de cent erreurs très-craſſes oposées aux articles de la foi Chretienne.

HOFMAN (MELCHIOR) de ſimple ζ artiſan qu'il étoit s'érigea en Predicateur, & ſe mit à dogmatiſer dans la Livonie & ailleurs, ſans avoir reçu de perſonne la moindre ſorte de vocation. Il quita la Saxe fort mecontent, & s'en alla dans le Holſtein l'an 1527. Il fut établi Miniſtre à Kiel par le Roi de Dannemarc, & il ſe maintint dans cette charge près de deux ans, malgré les (A) opoſitions de Luther. Il prêchoit un je ne ſai quel mêlange de Zuinglianiſme & de Fanatiſme; & il n'expliquoit guere à ſes auditeurs que la conſtruction du Tabernacle Moſaïque, les viſions de l'Apocalypſe, & choſes ſemblables. Il pretendoit que le jour du jugement arriveroit l'an 1534. Ceux qui le refuterent ſur ce point-là ou ſur d'autres, trouverent à qui parler; car comme il étoit fort en gueule, il leur repondit (B) avec le dernier emportement. Il accabla d'injures Marquardus Schuldorpius, & lui reprocha cruellement (C) le crime d'inceſte. Pour prevenir les deſordres qui pouvoient naître de ces diſputes, le Roi de Dannemarc ordonna une conference θ l'an 1529. dans laquelle Hofman fut confondu; & comme il ne laiſſa pas de perſiſter dans ſes opinions, on le chaſſa du Holſtein. Il s'en alla à Strasbourg, où il publia (D) une fauſſe relation de la conference. Il y fut empriſonné l'an 1532. après une diſpute publique où il s'engagea avec les Miniſtres. Cela lui fit perdre ſa reputation auprès de ſes ſectateurs. Il mourut l'an 1533. ou environ *. Il n'étoit pas du (E) Holſtein, comme quelques-uns l'ont publié.

Pluſieurs Ecrivains aſſûrent qu'Hofman ‡ commença dans Strasbourg à faire du bruit, & qu'il fut ſuivi par une foule de diſciples, & que s'étant (F) tranſporté à Embden l'an 1528. il

y

(a) *Luther. epiſt. ad Wilh. Praveſt, anno* 1528. Voiez *tomum* 2. *epiſt. Lutheri à Joh. Aurifabro Francofurti ad Viadrum ann.* 1597. *editarum pag.* 371. Mollerus, Iſagoge ad Hiſtor. Cherſon. Cimbricæ, parte 3. pag. 129.

(b) *In epiſt. ad Petrum Suavenium Conſil. Danicum A.* 1528. *ſcripta, quam exhibet J. Manlii Farrago epiſtol. Melanchth. P. III. pag.* 493. 494. Moller. ibid.

(c) *Moller. ibid. pag.* 130.

(d) *Id. ib.*

(e) *Id. ib. pag.* 131.

(f) *Son nom eſt* Joh. Bugenhagius: *mais ordinairement on ne le nomme que* Pomeranus *qui eſt ſon ſurnom de patrie.*

(g) *Idem Mollerus, pag.* 133.

(h) *Ibid.*

(i) Paraſtatæ Hofmanni fuere Johan. à Campen & Jac. Hegge Dantiſcanus, ad ſaniorem in colloquio hoc mentem reducti. *Id. Moller. pag.* 131. 132.

† *Tiré de Henri Alting, Theolog. hiſtor. pag.* 302.

β *Hoſpinian. de origine & progreſſu libri Concordiæ cap.* 51. *p.* 429.

γ *Id. ib. pag.* 431. *& ſeq.*

δ *Id. ib. pag.* 434.

ζ Ex pellione in theologaſtrum tranſmutatus. *Mollerus ubi infra.*

θ *Elle fut tenuë à Flensbourg.*

* *Tiré de l'*Iſagoge ad Hiſtoriam Cherſoneſi Cimbricæ *de Jean Mollerus, 3. part. pag.* 128. *& ſeq.*

‡ Argentinæ inclareſcere cœpit. *Frider. Spanhemius, de origine & progreſſu Anabaptiſt. n.* 22. *p. m.* 211.

(A) *Malgré les opoſitions de Luther.*] Voici ce que Luther écrivit à un Miniſtre de Kiel: (a) *A Melchiore pelliſice velim cavere vos omnes, ac curare apud Magiſtratus ne ad conciones admittatur, etiamſi literas Regis oſtenſet. A nobis enim receſſit indignabundus, dum non voluimus ejus ſomnia probare. Ad docendum neque valet, neque vocatus eſt. Hæc dicito nomine meo omnibus veſtris, ut ipſum vitent ac tacere cogant.* Luther veut qu'on n'écoute point ce perſonnage, qui s'ingeroit de prêcher ſans vocation ni capacité. François Burchard Conſeiller des Ducs de Saxe avertit (b) auſſi qu'on ſe gardât de cet homme.

(B) *Il leur repondit avec le dernier emportement.*] Tous ſes livres furent écrits en langue vulgaire: ſon apologie contre Nicolas Ambsdorf premier Miniſtre à Magdebourg, fut imprimée l'an 1528. Ce Miniſtre l'avoit refuté ſur le tems de la fin du monde. *Oppoſuit ei Hofmannus apologiam amarulentiſſimam . . . . . in iſta convitiorum plauſtra in Adverſarium evomit* (c).

(C) *Et lui reprocha . . . . . le crime d'inceſte.*] L'accuſation étoit fondée ſur ce que Schuldorpius avoit épouſé ſa niece. (d) *Marq. Schuldorpio, Kilonienſi, Parocho Sleſvic. qui ſuam de S. Cœna ſententiam impugnarat, duobus itidem ſcriptis, Kilonii ann.* 1528. *impreſſis . . . . reſpondit, & hominem, cum alias ob cauſas, tum ob matrimonium cum filia ſororis, ope eloquentiæ ſuæ canina, miſere exagitavit.* Schuldorpius allegua pour ſa defenſe entre autres raiſons l'autorité de Luther, dont il produiſit une lettre où l'on avouë qu'on a conſeillé ce mariage, & où l'on ſoutient qu'il eſt legitime. (e) *Utrique Schuldorpius mox repoſuit* Epiſtolam ad Fideles civitatis Kilonienſis *Saxonicam, cique subjecit Lutheri ad ſe literas, in eandem Dialectum transfuſas, in quibus ille conjugio hoc, cujus ſe ſuaſorem fuiſſe fatetur, ingenti cum malignitate patrocinari, ac Abrahami, Saram ducentis, exemplo defendere iſtud non dubitat.*

(D) *Il publia une fauſſe relation.*] Il ſoutint qu'il avoit fermé la bouche à Pomeranus (f), & que les Secretaires de la conference étoient des fauſſaires (g). Pomeranus pour refuter ces vanteries, publia les actes de la conference revêtus des formalitez les plus authentiques. Il y ajoûta la refutation de l'ecrit d'Hofman, & la converſion d'Heggius (h). Cette converſion fut un des fruits de la diſpute: Heggius y avoit été l'un des ſeconds de nôtre Hofman, & il y avoit aquis des lumieres qui l'avoient porté à renoncer à ſa ſecte (i). L'autre ſecond d'Hofman avoit fait la même choſe. Au reſte, Pomeranus n'avoit point paru à la conference comme diſputant, mais (k) comme l'un des Directeurs ſous le fils aîné de ſa Majeſté Danoiſe. Il fit la clôture de ce Colloque par une harangue où il refuta les raiſons d'Hofman. *Finem Colloquio oratione Bugenhagii adverſus argumenta ipſius ἀναιτιανεγκῆ impoſitum* (l).

(E) *Il n'étoit pas du Holſtein comme.*] Voici les paroles de Mr. Mollerus, (m) *Suevus ortu fuit, non autem Holſatus, uti Conrad. Dietericus* (1) *& Sebaſtianus Schmidius* (2) *falſo ſibi perſuadent.*

(F) *Et que s'étant tranſporté à Embden l'an* 1528.] Après les preuves que Mr. Mollerus nous fournit on ne peut douter qu'Hoffman ne fût à Kiel l'an 1528. & l'an 1529. & qu'il ne s'y fût retiré en quitant (n) la Saxe fort mecontent. Il faut donc croire que ceux qui le font aller de Strasbourg à Embden l'an 1528. ſe trompent. Mr. Ottius obſerve que pluſieurs diſent cela, & il ne les cenſure point. (o) *Embdam Argentorato abiiſſe Melchiorem Hoffmannum plures ajunt. Ergo non demum anno* 1531. *eò conceſſit niſi forte redierit, vel diutius ibi commoratus ſit.* Ces paroles nous aprennent qu'il y a des gens qui diſent qu'Hoffman s'en alla à Embden l'an 1531. C'eſt ce me ſemble la vraie époque de ſon miniſtere à Embden, car puis qu'il publia dans Strasbourg une relation de la (p) conference de Flensbourg l'an 1529. c'eſt une preuve qu'il s'en alla à Strasbourg dès qu'on l'eut chaſſé du Holſtein. Il eſt fort aparent que de Strasbourg il alla à Embden, & qu'enſuite il retourna à Strasbourg. Il y étoit l'an 1532. Remarquez bien que Mr. Mollerus promet une relation des tumultes qu'il excita (q) & dans Strasbourg & à Embden après qu'il fut ſorti du Holſtein. N'eſt-ce pas nous dire qu'il alla à Embden après avoir debité ſes ſonges dans la ville de Strasbourg l'an 1529? Mr. Hoornbeeck (r) a raiſon de dire qu'il retourna d'Embden à Strasbourg, mais non pas de dire qu'il alla de Strasbourg à Embden l'an 1528. Cet Auteur remarque qu'en partant d'Embden il y laiſſa un

(k) *Mollerus ibid. pag.* 131.

(l) *Id. ib.*

(m) *Idem pag.* 127.

(1) *In Analyſi Periochæ Euangel. Dom. II. Adventus.*

(2) *In Diſſ. de Chiliaſmo Apocalyptico, pag.* 9.

(n) A. 1527. Magdeburgo in Holſatiam delatus. *Mollerus ubi ſupra pag.* 128. Seckendorf *hiſt. Lutheran. l.* 2. *p.* 122. le fait partir de Wittemberg. (o) *Johan. Henricus Ottius, hiſtor. Anabapt. ad ann.* 1528. *n.* 1. *p.* 45. (p) *Elle fut tenuë un peu après Pâques l'an* 1529. *Voiez Mollerus* ubi ſupra pag. 131. (q) Tumultuum quos Hofmannus poſt abitum ex Holſatia, Argentinæ & Embdæ concitavit Anabaptiſtico-Enthuſiaſticorum. *Id. ib. p.* 133. (r) *Hoornb. ſumma controverſ. pag. m.* 362.

Digitized by Google

y debita ſes viſions avec un ſuccés ſi étonnant, qu'il paſſe pour le premier Patriarche des Anabaptiſtes (G) du Païs-bas, & de la baſſe Allemagne. Il infatua de telle ſorte ſes ſectateurs qu'ils le prirent pour cet Elie que Dieu doit faire paroître ſur la terre avant le jour du jugement. Il s'en retourna à Strasbourg dans l'eſperance de voir reüſſir une prophetie (H) qui le concernoit, & qu'un bon vieillard de Friſe avoit debitée. Il y prêcha hautement l'Anabaptiſme; les troubles qu'il excita furent cauſe qu'un Synode fut convoqué au mois de Juin 1532. où on lui permit de diſputer avec les Miniſtres. Il fut refuté ſolidement, mais il continua neanmoins à dogmatiſer, & l'on trouva neceſſaire de (I) l'enfermer dans une priſon, car on ſe crut à la veille de fort grans troubles, parce que ſes ſectateurs diſoient que la ville de Strasbourg devoit être la nouvelle Jeruſalem où le nouveau regne de J. CHRIST ſeroit établi, & que comme Hofman étoit l'Elie qui devoit venir, Polterman étoit l'Enoch qui le devoit ſeconder. Quand ils virent Hofman en priſon ils aſſûrerent qu'il en ſortiroit avec 144. mille marquez qui anathematiſeroient la terre, & qui romproient tous les obſtacles qu'on leur voudroit opoſer. Nôtre Elie & nôtre Enoch, diſoient-ils, ſont les deux olives, & les deux chandeliers de l'Apocalypſe † auſquels perſonne ne pourra nuire, & ſi quelcun le veut faire, le feu ſortira de leur bouche, & devorera leurs ennemis. Quand ils eurent vu qu'Hofman ne ſortoit point de priſon au tems que certains Prophetes avoient marqué, ils furent bien étonnez; mais afin de les amuſer il leur fit dire qu'ils ſe repoſaſſent pendant deux ans, à l'exemple d'Eſdras & d'Aggée, qui furent contraints d'interrompre pendant un ſemblable intervalle la conſtruction du temple. Il mourut en priſon, & fruſtra les eſperances de ſes diſciples *. Je raporterai quelques-unes (K) de ſes hereſies. Il y en a qui diſent ‡ qu'il commença à dogmatiſer proche du Rhin après la defaite des païſans l'an 1525.

† *Voiez le chapitre 11. de l'Apocalypſe v. 4. & 5.*

* *Tiré de Frideric Spanheim ubi ſupra.*

‡ *Joh. Henricus Ottius, hiſtor. Anabapt. ad ann. 1525. n. 21. p. 36.*

HONGRIE (MARIE, REINE DE) ſœur de l'Empereur Charles-Quint, fut mariée l'an 1521. avec Louïs Roi de Hongrie, qui perit malheureuſement à la bataille de Mohacs l'an 1526. Sa veuve fut établie Gouvernante des Païs-Bas l'an 1531. & fit paroître beaucoup (A) de courage & de prudence dans cet emploi. Elle l'exerça juſques à l'abdication de Charles-Quint, qu'elle ſuivit en Eſpagne, où elle mourut le 18. d'Octobre 1558. Elle avoit fort aimé (B) la magni-

un certain Trypmaacker qui ſe brouillant avec ſes collegues ſe retira en Hollande, & y fut le premier Apôtre de l'Anabaptiſme. Caſſander s'eſt moins trompé ſur l'époque du miniſtere de ce fanatique: (a) *Donec tandem*, dit-il, *ſub ann. 1532. Melchior quidam Hofmannus, arte pellio, hanc novam contagionem cum aliis quibusdam non minus perniciosis erroribus in Germaniam hanc inferiorem & Belgicam invexit.*

(a) *Caſſander, epiſt. dedicat. tractatus de baptiſmo.*

(G) *Il paſſe pour le premier Patriarche des Anabaptiſtes du Païs-Bas, & de la baſſe Allemagne.*] Les paroles de Caſſander qui viennent d'être citées temoignent cela. Voici deux autres temoins. (b) *Huic Patriarchæ etiam eorum qui in inferiori Germania ſuccreverunt, Anabaptiſtarum tradux adſcribi ſolet.* C'eſt ainſi que parle Frideric Spanheim. (c) *Qui hæc Anabaptiſtica delira attulit ex Germania ſuperiore primus fuit Melchior Hofman.* Hoornbeeck dit cela.

(b) *Spanhem. de orig. & progr. Anabapt. n. 22. pag. m. 211.*

(c) *Hoornbeeck, ſumma controv. p. m. 361.*

(H) *De voir reüſſir une prophetie qui le concernoit.*] Pendant qu'il plantoit ſon Evangile dans Embden avec beaucoup de chaleur, & qu'il rebaptiſoit fort & ferme, il y eut un bon vieillard qui lui fit naître l'envie de retourner à Strasbourg. Ce vieillard étoit de cette cabale. Il prophetiſa que les Magiſtrats de Strasbourg empriſonneroient Hofman, mais qu'au bout de ſix mois le priſonnier ſeroit delivré, & iroit prêcher l'Evangile par toute la terre comme un autre Elie, aiant avec ſoi un grand nombre de Prophetes, & les 144. mille marquez dont il eſt parlé dans (d) l'Apocalypſe. Hofman aiant diſputé publiquement avec les Miniſtres le 11. de Juin 1532. & n'aiant point ceſſé de repandre ſes enthouſiaſmes depuis qu'on l'eut confondu dans cette diſpute, fut mis en priſon. Quand il vit l'accompliſſement de cette partie de la prophetie, il devint plus inſolent. Il ſecoüa la poudre de ſes ſouliers, il jetta par terre ſon chapeau, & proteſta devant Dieu qu'il ne ſe nourriroit que de pain & d'eau juſques à ce qu'il montrât au doigt celui qui l'avoit envoié. Ses eſperances furent confonduës, car il mourut en priſon (e). Cent exemples montrent que les predictions les plus chimeriques ont eu des morceaux que l'évenement a confirmez: ç'a été une efficace d'erreur: rien n'a plus contribué à precipiter les viſionaires, & leurs adherans. C'eſt donc à l'égard de ces matieres qu'il faut dire principalement, *la fin couronne l'œuvre:* il faut bien ſe donner de garde de juger du tout par une partie, *ex ungue leonem*, il faut attendre la concluſion, & ſe defier des premiers ſuccés. Ce ſont des pieges, c'eſt un leurre dangereux.

(d) *Au chapitre 7. & 14.*

(e) *Tiré de Hoornbeeck ubi ſupra pag. 362.*

(I) *De l'enfermer dans une priſon.*] Spanheim, Hoornbeeck & pluſieurs autres affirment qu'Hofman diſputa au mois de Juin 1532. & qu'on ne l'empriſonna qu'après l'opiniâtreté avec laquelle il continua de dogmatiſer depuis la diſpute. Mais nous allons voir un Auteur qui met cette conference au mois de Juin 1533. & qui aſſûre que ce Fanatique fut tiré de la priſon pour diſputer avec les Miniſtres. (f) *Anno 1533. Menſe Junio die 11. Hoffmannus Argentorati è vinculis ad publicam diſputationem productus & admiſſus fuit: à quo tempore inſtaurationem Regni DEI ortam eſſe ſui affirmabant. Isdem Hoffmannus authoritatem prædictionum cujuſdam verè deliri Leonardi Joeſt civis Argentinenſis & aliorum ſimilium fanaticorum hominum, multa vana de urbe Argent. prædixit, &c. quæ tamen ab urbe non recepta, ſed aquâ & igni interdicebatur omnibus, qui eam ſectam publicè privatimque tuebantur.* Ottius (g) adopte cette chronologie; ce qui fait voir qu'il s'eſt gliſſé bien des fautes dans les narrations des hiſtoriens de l'anabaptiſme. Il raporte un paſſage de Henri Urſin (h) où nous aprenons qu'Hofman prophetiſoit cette année-là que Strasbourg ſeroit la nouvelle Jeruſalem, comme la ville de Rome étoit Babylon; que Strasbourg ſeroit aſſiegé cette même année, & qu'il s'y feroit une grande tuerie, & que cet homme preferoit ſes predictions à toutes celles d'Eſaie, & de Jeremie; & que Matthias & ſes fauteurs apliquoient à Munſter toutes ces belles prerogatives de la ville de Strasbourg, ce qui deplut à Hofman quand il le ſçut.

(f) *Ottius hiſtor. Anabapt. ad ann. 1533. n. 6. pag. 61. Il cite* Revius in hiſtoria Georgii. *Mais il faloit citer* Nicolaus Blesdikius, *car c'eſt lui qui a compoſé l'hiſtoire de David George: & Revius n'a fait ſeulement que la publier.*

(g) *Ottius ibid.*

(K) *Quelques-unes de ſes hereſies.*] Il enſeignoit 1. que le Verbe ne s'eſt point uni à une chair priſe de la Sainte Vierge. Sa raiſon étoit que toute la chair humaine eſt ſouillée de peché, & par conſequent maudite. 2. Que JESUS-CHRIST n'eſt compoſé que d'une nature. 3. Que l'aquiſition du ſalut depend de nous, & qu'on ſe ſauve ou qu'on ſe damne ſelon l'uſage que l'on fait de ſon libre arbitre. 4. Que le baptême des enfans vient plus de l'ennemi de Dieu & des hommes que de Dieu (i).

(h) *Henr. Urſinus præf. in Apocalyps. in fine.*

(i) *Tiré de Spanheim ubi ſupra.*

(A) *Beaucoup de courage & de prudence.*] Conſultez Brantome, qui vous dira (k) que *ceſte Reine d'Hongrie aida bien à l'Empereur*, & qu'elle l'a ſi bien ſervi qu'on ne ſçait *comment il s'en fut trouvé ſans elle. Qu'auſſi ſe fioit-il en elle du tout de ſes affaires de ſon gouvernement, ſi bien que l'Empereur lui-même eſtant en Flandres, ſe remettoit du tout en elle de ſes affaires de ces Païs-Bas-là, & le Conſeil ſe tenoit ſous elle & chez elle. Il eſt vrai qu'elle qui eſtoit tres-habile lui deferoit le tout, & lui raportoit tout ce qui s'eſtoit paſſé au Conſeil quand il n'y eſtoit, en quoi il prenoit un grand plaiſir. Elle y fit de belles guerres, ores par ſes Lieutenans, ores en perſonne touſjours à cheval, comme une genereuſe Amazone.* Ce qu'il dit (l) de la harangue qu'elle fit le jour de l'abdication, eſt fort curieux. Nous avons ici une preuve que les femmes ſont capables de bien regner.

(k) *Brantome, Dames galantes, tome 2. pag. 91.*

(l) *Ibid. pag. 95.*

(B) *Elle avoit fort aime la magnificence.*] Brantome (m) aſſûre que quand Philippe II. alla prendre poſſeſſion des Païs-Bas, on lui fit les plus ſuperbes entrées qui ſe puiſſent voir; *mais ſur tout*, ajoûte-t-il, *la Reine d'Hongrie en demeura la ſuperieure, & les ſurpaſſa toutes en ſes maiſons de Bains & Marimons.* Il decrit enſuite *la feinte d'une place aſſiegée que ceſte Reine repre-*

(m) *Id. memoires, tome 2. dans l'éloge de Henri II. p. 23.*

Digitized by Google

magnificence, & s'étoit extrêmement pluë (C) à la chaſſe. On dit qu'elle travailla à faire moderer les peines (D) de ceux de la Religion. Elle entendoit (*) le Latin. Il s'étoit gliſſé entre elle & Henri II. une haine perſonnelle qui cauſa bien des ravages. Ils porterent tour-à-tour le feu juſques dans les maiſons de plaiſance l'un de l'autre. Marie avoit commencé ces ſortes d'hoſtilitez, pour ſe venger de (E) quelques chanſons qu'on avoit faites en France contre ſon honneur. Henri lui ſçut (F) rendre la pareille. Il ſouhaitoit paſſionnément de la

(*) *Voiez la remarque H.*

repreſenta, pour regaler l'Empereur & toute ſa Cour en ſa belle maiſon de Marimont. Il dit dans un autre livre (a), „ qu'elle feſtoya à Bains l'Empereur Charles „ & toute la Cour, lors que ſon fils le Roy Philippes „ paſſa d'Eſpagne en Flandres, pour la venir voir, où „ les magnificences furent veuës & faites en telles ex- „ cellences & perfections, qu'on n'a jamais parlé de „ ce temps-là, que *de las fieſtas de Bains*, ainſi diſoient „ les Eſpagnols: auſſi me ſouvient-il, qu'au voyage „ de Bayonne quelque grande magnificence qui ſe ſoit „ preſentée, quelques courſes de bague, combats, „ maſcarades, deſpenſes qu'on y a veuës, n'eſtoient „ rien au prix *de las fieſtas de Bains*, ce diſoient au- „ cuns vieux Gentilshommes Eſpagnols qui les avoient „ veus.„

(a) *Memoires des Dames galantes, tom. 2. pag. 92.*

(C) *Extrêmement pluë à la chaſſe.*] Elle ſuivoit (b) par tout ſon mari, „ & meſme à la chaſſe, à quoy el- „ le avoit une merveilleuſe paſſion; auſſi depuis eſtant „ Regente des Païs-Bas pour ſon frere l'Empereur „ Charles V. elle quittoit ſouvent l'agreable ſejour de „ ſes Palais de Malines & de Bruſſelle, pour aller de- „ meurer à la campagne dans Marimont & ſes Mai- „ ſons voiſines des foreſts, où depuis le matin juſques „ au ſoir elle ſe divertiſſoit à la chaſſe des beſtes. C'eſt „ pourquoy les Flamans l'appelloient la Chaſſereſſe, „ & la peignoient en Diane: elle fit venir cette incli- „ nation à ſa niece Marguerite d'Auſtriche Ducheſſe „ de Parme, qui a eſté auſſi Gouvernante des Païs- „ Bas. Elle avoit heritè de cette paſſion aux penibles „ exercices de la chaſſe, de ſon ayeule paternelle Ma- „ rie Ducheſſe de Bourgogne, femme de l'Empereur „ Maximilien I. qui eſtant à la chaſſe (où elle ſe di- „ vertiſſoit preſque tous les jours) tomba de cheval, „ dont elle mourut au grand regret des Flamans & de „ l'Empereur ſon mary, qui perdit encore ſa ſeconde „ femme Blanche Sforce par le meſme malheur.„ Ceci paroît être la traduction de ces paroles de Famien Strada: *Capiebatur venandi ſtudio ſummopere Gubernatrix, plane ut Venatricem vulgo appellarent, habituque venatricis expingerent: neptem videlicet Maria Burgundæ, quæ ab inſectandis feris numquam deſtitit, donec inter venandum equo excuſſa (1) vitam amiſit, fato non tam ſuo, quàm Maximiliani mariti, cujus & uxor altera, Blanca Sfortia, in venatione equo decidit, (2) obiitque. Ejuſmodi autem ſtudium arripuit tam avide, in eumque laborem duravit adeo membra decennis nondum puella (†), ut amitam per ſaltus campoſque ſequeretur impavida (c).*

(b) *Hilarion de Coſte, Eloge des Dames illuſtres, tome 2. pag. 561.*

(1) 1482.

(2) 1496.

(†) *C'eſt-à-dire Marguerite fille naturelle de Charles-Quint.*

(c) *Strada de bello Belg. l. 1. p. m. 45.*

(D) *A faire moderer les peines de ceux de la Religion.*] Lors que pour apaiſer les mecontens du Païs-Bas, la Cour d'Eſpagne leur fit promettre l'an 1566. qu'on feroit ceſſer l'exercice de l'Inquiſition, on ajoûta que les loix imperiales qui condamnoient à la mort les Heretiques, ſeroient mitigées, comme elles l'avoient été l'an 1550. à la requête de la Reine de Hongrie. *Immo ſic Cæſarem facturum fuiſſe ſi viveret, quando ipſe ob ſimiles difficultates anno milleſimo quingenteſimo quinquageſimoque, poſtulante Mariâ Hungariæ Reginâ ejus ſorore, eaſdem pœnas quas ante ſtatuerat, emendare ac lenire non inutile aut indecorum arbitratus eſt (d).*

(d) *Fam. Strada, decad. 1. lib. 5. pag. 217.*

(E) *Pour ſe venger de quelques chanſons.*] Voici ce qu'on trouve dans Brantome ſur ce ſujet; „(e) J'ai ouï „ raconter que la principale occaſion, qui anima plus „ la Reine d'Hongrie à allumer ſes beaux feux vers la „ Picardie, & autres parts de France, ce fut à l'appetit „ de quelques inſolens bavarts & cauſeurs, qui par- „ loient ordinairement de ſes amours, & chantoient „ tout haut & par tout, au Barbanſon de la Reine „ d'Hongrie, chanſon groſſiere pourtant, & ſentant „ à pleine gorge ſon avanturier ou villageois.„ On voit par là que les peuples ſont deſtinez à porter la peine non ſeulement des (f) folies de leurs Souverains, mais auſſi de celles de bien d'autres gens. Je m'en vais raporter un paſſage qui ne ſemble pas aſſez rempli. (g) *Il y avoit une ardente haine entre* Henri II. *& la Reine de Hongrie, dont je ne ſai pas le ſujet; mais ſeulement que les ſoldats François avoient fait des chanſons d'elle, & de Barbanſon le plus beau Seigneur de ſa Cour.* Il étoit aiſé de fournir ce qui manque à ce diſcours; il n'y avoit qu'à dire que cette Reine fit mettre le feu en divers endroits de Picardie, ſans épargner même la maiſon roiale de Folembrai. On tient

(e) *Dames galantes, tome 2. pag. 388.*

(f) *Quid-quid delirant reges, plectuntur Achivi. Horat. epiſt. 2. lib. 1.*

(g) *Mezerai, hiſt. de France, tome 2. pag. 1090.*

par là de part & d'autre la raiſon de la haine perſonnelle. Marie crut ſans doute qu'Henri aplaudiſſoit aux chanſons: elle l'en hait perſonnellement. Henri de ſon côté prit pour un affront perſonnel l'incendie de ſa maiſon de plaiſance. Je ne ſçai ce qu'il faut croire des galanteries de cette Princeſſe; je me ſouviens ſeulement que Brantome dit (h), qu'*elle eſtoit tres-belle & agreable, & fort aimable, encore qu'elle ſe monſtrât un peu hommaſſe; mais pour l'amour elle n'en eſtoit pas pire, ni pour la guerre qu'elle prit pour ſon principal exercice.*

(h) *Dames galantes, t. 2. p. 90.*

Si l'on veut ſavoir quand elle fit ces ravages en Picardie, qu'on jette les yeux ſur les paroles ſuivantes. (i) „ Durant que l'Empereur ſon frere mit le ſiege „ devant Mets, elle vint pour divertir le Roy de ſe- „ courir les aſſiegez avec le Comte de Rœux en Picar- „ die, où elle fit de grands degaſts, mit tout à „ feu, bruſla Noyon, Neſle, Chauny, Roye, Folem- „ bray, Maiſon Royale baſtie par le Roy François I. „ ruina plus de ſept ou huit cens villages; elle mit le „ ſiege devant Hedin, qu'elle prit.„

(i) *Hilar. de Coſte, ubi ſupra pag. 567. il met à la marge; „De là eſt „venu le „commun „dire, Elle „a fait la „folle en „Bray, el- „le a eſté „Marie en „Bourg, „lors que „les Fran- „çois bruſ- „lerent „cette ville „le là.„ Mais il eſt difficile de bien comprendre dans cette note marginale, on n'y trouve ni rime ni raiſon: il faudroit peut-être* marrie *au lieu de* Marie.

(F) *Henri lui ſçut rendre la pareille.*] Après avoir (k) pris Mariembourg & Dinant, & avoir raſé Bouvines, dont les habitans avoient été ou pendus, ou paſſez au fil de l'épée, il paſſa la Sambre, il ruïna tout le Hainaut, *& brûla Mariemont Maiſon de plaiſance bâtie par la Reine de Hongrie; & la jolie ville de Bains (l) avec ce magnifique Palais qu'elle y avoit bâti, orné d'une infinité de peintures, de ſtatuës antiques, & d'ouvrages de gravure & ciſelure. L'ancienne ville de Bavets, de l'antiquité & grandeur de laquelle les vieux Chroniqueurs ont fait mille contes, ſouffrit une pareille deſolation. Ces incendies & ces deſtructions étoient fort éloignées de l'humeur de Henri Second, mais il ſe croyoit obligé d'honneur à prendre ainſi revanche de la ruine de ſon château de Folembrai, & de ce qu'au même endroit les Flamans avoient deux jours durant expoſé à l'inſolence des goujats un tableau du grand Roi François ſon pere.* Joignons à ce temoignage de Mezerai celui de Brantome, qui contient plus de circonſtances. „ Ce „fut elle qui la premiere commença les grands feux à „ nôtre France, & en fit de grands ſur de belles mai- „ ſons & chaſteaux, comme ſur celuy de Follembray, „ belle & agreable maiſon, que nos Roys avoient fait „ baſtir pour le desduit & plaiſir de la chaſſe; dont le „ Roy en prit ſi grand deſpit & deplaiſir, qu'au bout „ de quelque temps il luy rendit ſon change, & s'en „ revengea ſur la belle maiſon de Bains, qu'on tenoit „ pour un miracle du monde, faiſant honte (s'il faut „ dire ainſi à ce que j'ay ouy dire à ceux qui l'ont veuë „ en ſa perfection) aux ſept miracles du monde, tant „ renommez de l'antiquité (m).„ Il y avoit dans la chambre (n) de cette Reine *une tapiſſerie de haute liſſe toute d'or, d'argent & de ſoye, où eſtoient figurées & repreſentées au naturel* toutes les conquêtes, & toutes les expeditions de Charles-Quint. „ (o) Bref il n'y „ avoit rien là dedans qui ne fuſt tres-exquis: mais la „ pauvre maiſon perdit bien le luſtre puis apres; car „ elle fut totalement pillée, ruinée & raſée. J'ay ouy „ dire que ſa maiſtreſſe, quand elle en ſceut la ruine, „ tomba en telle deſtreſſe, deſpit & rage, qu'elle ne „ s'en put de long-temps rapaiſer; & en paſſant un jour „ aupres, en voulut voir la ruine, & la regardant fort „ piteuſement, la larme à l'œil, jura que toute la „ France s'en repentiroit; & qu'elle ſe reſſentiroit de „ ces feux, & qu'elle ne ſeroit jamais à ſon aiſe, que „ ce beau Fontaine-bleau, dont on faiſoit tant de cas, „ ne fuſt mis par terre, & n'y demeureroit pierre ſur „ pierre. Et de fait elle en vomit fort bien ſa rage ſur „ la pauvre (p) Picardie, qui la ſentit bien, & ſes flam- „ mes; & croy que ſi la treve ne fuſt entrevenuë, que „ ſa vengeance euſt eſté grande: car elle avoit le cœur „ grand & dur, & qui mal aiſément s'amoliſſoit; & „ la tenoit-on tant de ſon coſté, que du noſtre, un „ peu trop cruelle: mais tel eſt le naturel des femmes, „ & meſme des Grandes, qui ſont tres-promptes à la „ vengeance quand elles ſont offenſées. L'Empereur, „ à ce qu'on dit, l'en aimoit davantage.„ Il y a des hiſtoriens qui diſent que Henri II. fit graver ſur une pierre, une inſcription qui traitoit de folle cette Reine, & qui la faiſoit ſouvenir de Folembrai. *Bincium Mariæ Hungariæ Reginæ olim delicias, Henrici ſecundi*

(k) *Mezerai, hiſt. de France, tome 2. p. 1090. ad ann. 1554. Voiez auſſi* Louïs Guicciardin, *deſcription du Païs-Bas, p. m. 468.*

(l) *Il faloit dire* Binche.

(m) *Brantome, Dames galantes tome 2. pag. 92.*

(n) *Id. ib. pag. 93.*

(o) *Ibid. pag. 94.*

(p) *Il ſemble que Brantome faſſe ici un anachroniſme: les ravages que cette Reine fit en Picardie avoient precedé la deſtruction de ſon beau palais de Binche. D'ailleurs on ne trouve point de treve ſous le gouvernement de Marie depuis l'an 1554. Elle n'étoit plus gouvernante lors-*

Digitized by Google

que la treve fut conclue le 5. de Fevrier 1556.

la faire (G) prisonniere. Erasme dedia à cette Princesse un livre, où les Imprimeurs firent malicieusement une faute (H) bien étrange. Le Pere Hilarion de Coste (I) est tombé dans quelques petites erreurs de chronologie; & n'a pas été bien (K) copié en tout par Mr. Moreri. Je passe sous silence la chronique (KΔ) scandaleuse touchant les amours de Charles-Quint pour la Reine de Hongrie, mere, dit-on, de Don Jean d'Autriche.

HONGRIE (ISABELLE, REINE DE) sœur de Sigismond Auguste Roi de Pologne, a été une Princesse de grand merite. Elle épousa en l'année 1539. Jean Zapoliha Vaivode de Transilvanie, qui avoit été élu Roi de Hongrie l'an 1526. & qui disputoit fortement cette Couronne contre Ferdinand d'Autriche, frere de l'Empereur Charles-Quint. Elle accoucha d'un fils le 7. de Juillet 1540. Son mari en fut si aise, qu'il fit des (A) excés à table qui le firent mourir le 21. du même mois. Isabelle ne se voiant pas en état de conserver à son fils une couronne que Ferdinand lui vouloit ôter, implora la protection de la Porte, & en reçut de si grans secours, que l'armée de Ferdinand qui assiegeoit Bude fut taillée en pieces. Soliman vint en personne en Hongrie pour mettre Ferdinand à la raison. Il fit des caresses (B) au petit enfant d'Isabelle;

(a) Famian. Strada dec. 1. l. 9. pag. 577. ad ann. 1578.

(b) Dames galantes tom. 2. pag. 306.

(c) Brantome a raison. Hic puerulus à Victoria Cæsar est appellatus, quum illa mater castrorum ab exercitu nuncupata esset. Trob. Pollio in triginta tyrannis n. 24. Voiez aussi n. 30.

(d) Erasm. epist. 31. l. 19. pag. 846. Voiez aussi epist. 20. l. 26. pag. 1432.

(e) Idem epist. 21. lib. 26. pag. 1434.

(f) Idem epist. 68. lib. 30. pag. 1956. datée de Fribourg le 9. Janvier 1535. Cette lettre fut publiée par Merula avec la vie d'Erasme l'an 1607.

(g) Hilarion de Coste, Eloges des Dames illustres tome 2. pag. 559.

(h) Id. ib. pag. 560.

(i) Id. ib. pag. 565.

(k) Dans la remarque H, lettre e.

(l) Hilar. de Coste ib. pag. 566.

(m) Brantome, Dames galantes tome 2. pag. 91. dit 22. à 23. ans.

cundi Galliarum Regis odium experta. Feruntque repertum inibi saxum, quod Henricus villa sue à Maria vastata ultor inciderat in hac verba: Infana Regina, Folembræum memoria repete (a).

(G) *De la faire prisonniere.*] C'est Brantome qui me l'aprend. (b) *J'ay ouy dire*, ce sont ses termes, *que le feu Roy Henry Second ne desiroit rien tant, que de pouvoir prendre prisonniere la Reyne d'Hongrie, non pour la traiter mal, encor qu'elle luy en eust donné plusieurs sujets par ses bruslements; mais pour avoir cette gloire de tenir cette Reyne prisonniere, & voir quelle mine & constance elle tiendroit en sa prison, & si elle seroit si brave & orgueilleuse qu'en ses armes: car enfin il n'y a rien si superbe & brave qu'une grande Dame, quand elle veut, & qu'elle a du courage comme avoit celle-là, & qui se plaisoit fort au nom que luy avoient donné les soldats Espagnols, qui, comme ils appelloient l'Empereur son frere*, el Padre de los soldados, *eux l'appelloient* la madre: *ainsi que Victoria, ou Victorina, jadis du temps des Romains, fut appellée en ses armées la Mere du Camp* (c).

(H) *Malicieusement une faute bien étrange.*] Le livre qu'Erasme lui dedia l'an 1529. est intitulé *Vidua Christiana.* L'Auteur temoigne qu'elle se plaisoit extrêmement à la lecture des livres Latins. *Cæsaris germana* Maria *Latinos codices habebat in deliciis, cui nuper scripsi Viduam Christianam. Id efflagitarat à me quidam Ecclesiastes illi charissimus. Scena rerum humanarum invertitur, monachi literas nesciunt, & fœmine libris indulgent* (d). Elle étoit alors en Autriche, d'où elle se retira peu après en Moravie (e), ne se croiant pas en sureté à Vienne à cause de l'irruption de Soliman. Mais pour venir à la faute malicieuse des Imprimeurs, il faut que je dise qu'ils étoient fâchez de n'avoir pas eu les étrenes qu'ils attendoient de l'Auteur. Là-dessus le plus grand buveur de la troupe se chargea de la vengeance, & en trouva un moien dont Erasme fut fort chagrin, & qu'on ne sauroit traduire en une autre langue. Il faut donc s'arrêter à l'original. (f) *Nuper cùm inter imprimendum excusores aliquot conquesti fuissent me sibi xenia nondum persolvisse, exortus est inter eos quidam cæteris vinolentior, qui profiteretur se pœnas à me exacturum, ni darem: atque id profectò veterator tam egregiè effecit, ut aureis nummis trecentis redimere eam ignominiam voluisses. Cùm enim in* Vidua *mea, quam Serenissimæ* Hungariæ *Regina dedicaveram, ad laudem cujusdam sanctissimæ fœminæ inter alia liberalitatem illius in pauperes referrem, hæc verba subjunxi:* Atque mente illâ usam semper fuisse, quæ talem fœminam deceret. *Unde scelestus ille animadvertens sibi vindictæ occasionem oblatam esse, ex* mente illa mentula *fecit. Itaque volumina mille fuere impressa.*

(I) *Le Pere Hilarion de Coste est tombé.*] I. Il dit (g) que nôtre Reine de Hongrie *nâquit à Bruxelle le 13. de Septembre 1513.* Cela est faux & impossible, veu que l'Archiduc son pere mourut l'an 1506. On a mis 1503. & non pas 1513. dans le Dictionaire de Moreri. II. Les ceremonies du mariage de cette Princesse ne se firent point à Bude l'an 1521. (h) *au grand contentement d'Uladislas* Roi de Hongrie; car Uladislas mourut l'an 1516. III. La Reine Marie ne *demeura pas* (i) *continuellement à Lintz en Autriche*, durant les années 1527. 1528. 1529. & 1530. J'ai cité (k) Erasme qui assûre qu'en 1529. elle se retira dans la Moravie. IV. Elle n'a pas gouverné les Païs-Bas 28. ans (l), mais 24. (m) savoir depuis l'an 1531. jusqu'à 1555. L'Auteur que je refute se contredisant lui-même, avouë dans la page 569. que ce gouvernement ne dura que 25. ans; mais il fait là plusieurs fautes. V. Il supose que la Reine de Hongrie remit *ce gouvernement és mains de son frere au mois d'Octobre de l'an 1557.* Ce fut le 25. d'Octobre 1555. VI. Il supose que Marguerite d'Autriche Gouvernante des Païs-Bas mourut l'an 1532. Ce fut l'an 1530. Dans (n) l'éloge de cette Marguerite il la fait naître le 10. de Janvier 1480. & mourir (o) le 1. jour de Decembre 1532. âgée de 51. ans. Est-ce sçavoir compter? VII. Il supose que la Reine de Hongrie commença de gouverner les Païs-Bas l'an 1532. Ce fut l'année precedente. VIII. Il supose que quand elle remit à son frere ce gouvernement, elle *fit une longue harangue au peuple.* Ce n'est pas ainsi que l'on doit nommer l'assemblée devant laquelle Charles V. renonça à ses Roiaumes.

(n) Pag. 313. du 2. tome.

(o) Ibid. pag. 319.

(K) *Bien copié en tout par Mr. Moreri.*] Hilarion de Coste avoit dit (p) que la Reine de Hongrie deceda, *comme elle étoit prête à partir pour revenir en Flandre . . . . . où elle avoit envie de finir ses jours, à cause qu'elle étoit grandement cherie & honoree par ces peuples-là.* Mr. Moreri au lieu de se contenir dans ces bornes assûre qu'elle mourut *dans le même tems qu'elle venoit reprendre le gouvernement des Païs-Bas.* Il a été un plus fidelle copiste à l'égard de l'une des fautes de l'Auteur Minime: il a dit avec lui que cette Reine gouverna les Païs-Bas 25. *ans jusqu'en 1557. qu'elle passa en Espagne.* J'ai déjà dit qu'elle ne les gouverna que depuis l'an 1531. jusques au 25. d'Octobre 1555. & j'ajoûte qu'elle passa en Espagne l'an 1556. Mr. Moreri ne devoit pas dire qu'*elle épousa, étant encore fort jeune, Louis Jagellon Roi d'Hongrie*; car elle avoit 18. ans lors que les noces furent celebrées. On ne lui donneroit point cet âge, si l'on se regloit sur l'expression de Mr. Moreri. On sait que les filles & les sœurs de Rois sont quelquefois mariées avant l'âge de 10. ans.

(p) Ubi supra pag. 570.

(KΔ) *La chronique scandaleuse touchant les amours de Charles-Quint pour la Reine de Hongrie.*] Voiez la page 438. de cet Ouvrage lettre *f*, & joignez y ces paroles de Gabriel Naudé. (q) *Le même Empereur.... couvrit toutes ces disgraces, du voile de Pieté & de Religion, s'enfermant dans un cloistre où il eut pareillement la commodité de faire penitence du peché secret qu'il avoit commis en la naissance d'un fils bastard, qui luy estoit aussi neveu.* Le Sieur Louis de Mai condamne avec beaucoup de raison la hardiesse que cet Ecrivain a euë d'afirmer une telle chose. Voiez la page 765. & 766. de ses remarques sur les coups d'Etat.

(q) Naudé coups d'estat ch. 4. p. m. 617.

(A) *Qu'il fit des excés à table qui le firent mourir.*] Il étoit allé en Transilvanie pour y reprimer une sedition, que les partisans de Ferdinand y avoient formée. Etienne Mailats le plus opiniâtre d'entre eux, s'étoit retiré au (r) *Chateau de Fogaras, pour y attendre le secours que Ferdinand luy envoyoit sous la conduite de Nadasdy. Le Roy l'assiegea là dedans, & le prit aprés un long siege. Cependant voici venir un courrier, qui luy apporte nouvelles de la naissance d'un fils que Dieu luy avoit donné. Ces nouvelles estant agreables à tous ceux qui n'ont point d'enfans, & sur tout aux personnes avancées en âge, l'on se peut imaginer que Jean receut celle-là avec joye. Aussi fit-il un peu d'excés, beuvant à la Hongroise. Et cet excés ayant augmenté sa maladie, il mourut à Sassebes, peu de jours aprés la naissance de son fils, la 53. année de son âge.*

(r) Discours historique & politique sur les causes de la guerre d'Hongrie, imprimé avec d'autres pieces curieuses à Cologne 1666. in 12. p. 237. 238. Voiez aussi Hilarion de Coste, éloges des Dames illustres tome 1. pag. 629.

(B) *Il fit des caresses au petit enfant d'Isabelle.*] Je me servirai encore ici des paroles de l'Auteur que j'ai cité dans la remarque precedente. Soliman „ (s) envoya des presens au jeune Roi . . . . & fit prier la „ Reine de lui faire voir son fils, l'assûrant que ce n'étoit que pour obliger ses enfans à l'aimer davantage. „ Au mesme temps les Deputez eurent ordre de luy „ dire, que s'il ne la voyoit pas, c'estoit de peur que „ sa visite ne fist tort à sa reputation. La Reyne re„ mercia le Grand Seigneur de sa civilité, & chance„lant

(s) Discours historique & politique pag. 242.

Digitized by Google

belle; & s'il refusa de la voir, il en allegua des (C) excuses remplies d'honnêteté. Mais il fit éclater bientôt ses mauvais desseins; il se rendit maître de Bude, & contraignit Isabelle * de se retirer à Lippa. Ce fut un cruel chagrin pour cette Princesse, qui aimoit assez à regner. L'esperance de voir rendre le Roiaume de Hongrie à son fils dès qu'il seroit parvenu à l'âge de majorité, cette esperance, dis-je, fondée sur les promesses de Soliman, n'étoit qu'une foible consolation. Elle temoigna beaucoup de constance dans cette fâcheuse épreuve, & se consola le mieux qu'elle put par la qualité de Regente de Transilvanie, que Soliman lui avoit laissée: mais comme il lui donna George Martinusias pour Coadjuteur, elle trouva mille causes de chagrin dans sa Regence. Ce n'étoit qu'un nom; l'autorité étoit toute entre les mains du Moine George †. Il en falut venir à une rupture ouverte, dont les suites acheverent de ruiner l'autorité d'Isabelle; car son adversaire soutenu de Ferdinand, fit venir une belle armée commandée par un ‡ Italien fort rusé, qui mania les choses avec tant d'adresse, qu'il engagea cette Reine à ceder la Transilvanie au Roi Ferdinand en l'année 1551. après quoi elle se retira dans Cassovie. Ce fut en y allant qu'elle écrivit sur un arbre (D) quelques mots Latins, dont les historiens ont parlé. Ce n'étoit pas une femme qui se pût tenir en repos; elle ne s'arrêta guere à Cassovie, elle s'en alla en Silesie, & puis en Pologne auprès de Bonne Sforce sa mere, & de Sigismond Auguste son frere. Elle entretint des intelligences avec les Grans de Transilvanie, pour tâcher de

* *Le 5. de Septembre 1541.*

† *C'est ainsi que l'on appelloit George Martinusias.*

‡ Jean Baptiste Castalde Marquis de Cassano, qui avoit été nourri chez François d'Avalos Marquis de Pescaire. *Hilar. de Coste élog. des Dames t. 1. p. 644.* Delectus est Joan. Baptista Castaldus Pladenæ Comes, & ob res recenter egregie gestas (nam in bello Germanico castrorum præfecti summa cum laude munus obiverat) Cassani Marchio à Cæsare creatus. *Thuanus lib. 9. pag. 180.*

(a) *Ibid. pag. 631. & suiv.*

(b) *Hilar. de Coste ib. pag. 632.*

(c) *C'est-à-dire les Envoiez de Soliman qui avoient porté les presens au jeune Roi.*

(d) *Ubi supra pag. 632.*

(e) *Idem pag. 633.*

(f) *Elle entendoit l'Italien. Hilarion de Coste, ubi supra pag. 644. dit qu'elle harangua en cette langue, pour faire renoncer son fils au Roiaume.*

(g) *Thuanus lib. 9. pag. 182. vol. 2. ad ann. 1551.*

„ lant dans le doute si elle devoit envoyer son fils, ou „ ne le point envoyer, George Martinusias luy dit „ qu'elle ne le pouvoit pas refuser. Vaincuë donc de „ la necessité, elle le mit dans un berceau digne d'un „ tel enfant; & ayant commandé à la nourrice, à „ quelques autres matrones, & à plusieurs Seigneurs „ Hongrois de l'accompagner, elle l'envoya au Camp. „ Soliman le voulant honorer, le fit recevoir par une „ troupe de Cavalerie, le vit, le caressa, & le fit ca„ resser par ses enfans.„ Hilarion de Coste (a) dans l'éloge de nôtre Reine Isabelle, particularise fort au long toutes ces choses. Soliman, dit-il, envoya au jeune Roi *trois chevaux d'une extraordinaire beauté, avecque leurs harnois garnis d'or, de perles, & de pierreries, & aussi de tres-riches pennaches & des vestemens de drap d'or. Il envoya aussi pour les principaux Seigneurs & Barons des chaisnes d'or, & des robes precieuses à la Turque.* . . . . . La Reine *fit mettre son fils dans un caro,,e doré, & fort riche avec sa nourrice, & quelques Dames qui avoient paré ce petit Prince pour luy estre plus agreable.* . . . . *Le Prince Ottoman envoya quelques troupes de chevaux en fort bel equipage, & des bandes de Janissaires au devant, pour luy faire un accueil & une reception honorable. Aussi tost que ces troupes eurent sa,,é le Roy de Hongrie, ils le mirent au milieu d'eux pour le mener en cette pompe à leur Empereur, lequel d'abord qu'il vit ce petit Prince, luy temoigna beaucoup d'affection, & le receut fort amiablement, tant comme vassal de la Maison Ottomane, qu'en qualité de fils de Jean Roy de Pannonie, qu'il avoit grandement chery & honoré; l'ayant protegé contre les efforts de Ferdinand Roy de Boheme, & de l'Empereur Charles V. Il commanda à ses enfans Bajazet & Selim, qui estoient lors en son camp, de faire le semblable. Ceux-cy estoient fils de la belle Rose ou Roxelane.* Cet Auteur pretend (b) que Soliman voulut *découvrir si cet enfant estoit fils ou fille, car on faisoit courre le bruit dans l'armée Turquesque que c'estoit une fille, & que cela estoit cause qu'Isabelle Jagellon le faisoit nourrir secretement.*

(C) *Des excuses remplies d'honnêteté.*] J'ai déjà dit qu'il fit assûrer cette Princesse que *s'il ne la voioit pas, c'etoit de peur que sa visite ne fit tort à sa reputation.* Voilà un menagement tout-à-fait honnête, & il est sûr qu'il auroit couru bien des medisances dans le monde, s'il y avoit eu une entrevuë entre Soliman & cette Reine. Hilarion de Coste fait alleguer d'autres excuses qui ne sont point vraisemblables. „ (c) Ils „ dirent aussi à cette Princesse que Solyman ne luy „ portoit pas moins de respect & d'honneur qu'au „ Roy son fils, tant pour ses merites, que pour estre „ la fille de Sigismond Roy de Pologne qu'il appelloit „ son pere, & que s'il luy eust esté permis par sa loy „ de la venir visiter, il n'y eust pas manqué; c'est „ pourquoy il ne pouvoit point permettre qu'elle vinst „ en ses tentes, & la prioit d'envoyer seulement son „ fils avec sa nourrice (d). „ Si la Religion de Soliman lui eût defendu de recevoir Isabelle dans ses tentes, lui auroit-elle permis d'y recevoir la Nourrice du jeune Prince & les Dames qui l'accompagnerent (e)?

(D) *Qu'elle écrivit sur un arbre quelques mots Latins.*] Mr. de Thou observe, quand il raporte cela qu'elle étoit (f) savante. (g) *Quæ* (Regina) *statim, ne privata in eo regno, cui summo cum imperio præfuisset, diutius viveret, convasatis rebus suis per montes asperos Cassoviam versus iter direxit. Cum propter angustias viarum inter silvas de curru descendere cogeretur; dum aurriga currum traduceret, ipsa retro in Daciam respiciens, pristini culminis, è quo decciderat, memor altum corde suspirium duxisse dicitur, & cum aliud non posset litterata femina, inscripto arbori nomine, hæc addidisse,* SIC FATA VOLUNT, *eoque relicto justi doloris monumento, rursus currum conscendit, institutum iter persequitur.* Hilarion de Coste merite d'être copié, à cause du detail où il descend. „ (h) Com„ me cette vertueuse mais infortunée Princesse . . . . „ alloit à Cassovie par les fascheux & difficiles che„ mins de ces contrées là, elle fut contrainte dans un „ mauvais passage de descendre de son carosse, & de „ mettre pied à terre. Tandis que le cocher estoit „ empesché de retirer le carosse de ce mauvais pas voi„ sin d'une foreſt, cette Heroïne non moins sçavan„ te que magnanime tourna les yeux devers la Tran„ sylvanie qu'elle quittoit, & se souvenant des hon„ neurs qu'elle y avoit receus, & de sa condition qu'el„ le avoit changée, ne pût s'abstenir de jetter un pro„ fond soupir, & de laisser sur l'escorce d'un arbre „ ces trois mots, pour marque de sa juste douleur, „ & de la connoissance qu'elle avoit de la langue „ Latine, SIC FATA VOLUNT. *Ainsi veulent les „ Destins:* c'est ainsi que Monsieur le President de „ Thou, & plusieurs autres Historiens (i) le ra„ portent. Martin Fumée sieur de Genille l'a de„ crit en cette façon, disant que la Reyne Isabelle „ passant la montagne qui separe la Transylvanie de „ la Hongrie, & descendant par une coste fort rude „ & fascheuse, par laquelle son carosse ne pouvoit pas „ passer, pour la grande difficulté du chemin, de for„ te qu'elle fut contrainte de marcher à pied pour „ descendre cette coste avec ses Dames, non sans en„ durer bien de la peine & de l'incommodité; tant „ pour la rudesse des chemins, qu'à cause d'une grosse „ pluye qui survint comme elle passoit la montagne, „ dont elle fut toute trempée (k). La pauvre Reyne „ de Hongrie faisoit durant ce chemin des plaintes „ contre sa mauvaise fortune, laquelle ne se conten„ tant pas de luy estre contraire és grandes choses, „ vouloit encor l'affliger dans les petites, & attribuant „ cette disgrace qui lui advint durant qu'elle passoit cette „ haute & difficile montagne, à l'opiniastre malice de „ son destin, prit un cousteau, & avec la pointe, pour „ soulager un peu son affliction & sa douleur extreme, „ écrivit en l'escorce d'un grand arbre, sous lequel „ elle s'estoit retirée pour un peu se reposer, & éviter „ la pluye qui tomboit en grande abondance, ces „ mots Latins: *Sic fata volunt*, puis dessous, *Isabella „ Regina:* Ainsi veulent les destinées, Isabelle Reyne. „ Il y a lieu de croire qu'elle ne fit pas cette inscription sans un esprit de murmure, & de reproche contre la divine providence; car dans la harangue qu'elle fit en se depouillant de la Roiauté, elle debuta par des plaintes violentes contre le destin. *Encore que l'inconstante Fortune* dit-elle, (l), *suivant ses cruelles mutations retranchant & brouillant à son plaisir les choses de ce monde, ait tourné tellement les miennes, que maintenant mon fils & moi soyons contraints de quitter ce Royaume &c.* C'étoit dire des injures à la providence de Dieu, & l'accuser de cruauté, comme faisoient les Païens dans leurs infortunes.

Cum (m) complexa sui corpus miserabile gnati,
Atque Deos atque astra vocat crudelia mater.

Vraisemblablement nôtre Princesse eut envie de laisser sur l'écorce de cet arbre un monument de l'injustice qu'elle crut avoir reçuë du ciel, & d'aprendre à tous les passans le courage qu'elle avoit eu de s'en plaindre.

(h) *Ubi supra pag. 648.*

(i) *Natalis Comes, P. Mathieu, Artus Thomas.*

(k) *On raporte cette periode dans le miserable état où le Moine Hilarion de Coste l'a laissée.*

(l) *Hilar. de Coste ibid. pag. 645. Dans Mr. de Thou l. 9. p. 182. elle parle ainsi à son fils:* Quando tua aut mea potius fortuna non tulit ut regno paterno legibus jure gentium tibi delato uti frui posses, fatorum INIQUITATEM quæ nulla vi nostra aut humana industria corrigi potest, æquo animo feramus necesse est.

(m) *Virgil. eclog. 5. v. 23.*

Digitized by Google

de regagner ce païs-là. Elle recourut encore à la protection de Soliman, & employa tant de machines qu'elle rentra en Transilvanie l'an 1556. Elle s'y maintint jusques à sa mort; & retint par devers elle l'autorité (E) autant qu'elle put, sans en faire part à Jean Sigismond son fils. Les bigots (F) tâchent vainement d'excuser cette conduite. Elle mourut à Albe-Jule le 15. de Septembre 1558 *.

* *J'ai tiré les faits que j'allegue d'Hilarion de Coste, Eloges des Dames illustres tom. 1. pag. 622. & suiv.*

HONORIA, sœur de Valentinien III. encourut par ses impudicitez l'indignation de cet Empereur, & tâcha de se venger par un autre crime. Elle fit solliciter Attila d'entreprendre la conquête de l'Empire, & lui promit de l'épouser. Les Auteurs varient un peu là-dessus. Il y en a qui pretendent qu'elle ne se debaucha, qu'après (A) avoir vu échoüer le dessein qu'elle avoit formé d'épouser ce Roi des Huns: d'autres disent (B) qu'avant que d'avoir cette pensée, elle s'étoit mal conduite.

HONORIUS, Empereur Romain, fils de Theodose. Pour ne point repeter ce qu'on trouve dans Moreri, je ne m'arrête qu'à ses mariages. Il épousa successivement les (C) deux filles de Stilicon, qui moururent toutes deux, à ce qu'on dit, sans que leur mari les eût connuës. Zosime (D) raconte là-dessus quelques circonstances bien singulieres, & que l'on ne trouve pas dans

(b) *Christian. Matthia, Theatr. histor. pag. m. 733.*

(i) *Maimbourg hist. de l'Arian. l. 9. p. 6. & 7. du 3. tome édit. de Holl.*

(k) *Histor. Hungar. decad. 1. lib. 7.*

(l) *Marcellinus Comes in Chronic. apud Barthium in Claudian. pag. 766. edit. in 4.*

(m) Tyrio qua fulus Honorius ostro, Carpebat teneros Maria cum conjuge somnos. *Claudian. de bello Gildonico v. 327.*

(n) Ὁ δὲ βασιλεὺς Ὁνώριος ἀπὸ τοῦδε Μαρίας μὲν τῆς τελευτησάσης τὸν γαμετὸν τὴν τούτου ἀδελφὴν Θερμαντίαν ἔτι οἱ ἀδάμαστα πρὸς γάμον. Imperator autem Honorius, Maria conjuge jampridem rebus humanis exemta, sororem ejus Thermantiam sibi matrimonio jungi petebat. *Zosimus lib. 5. p. m. 333.*

(E) *L'autorité autant qu'elle put, sans en faire part à son fils.*] On peut prouver cela par la remontrance que Henri II. fit faire à cette Princesse. Jean (a) Jaques de Cambrai Doien de Bourges, Ambassadeur de ce Prince, l'avoit assûrée en allant à Constantinople, qu'elle recevroit de la France tous les secours qu'elle pourroit desirer. *Ce qui l'obligea d'envoyer en France en Ambassade Christofle (b) Bathori . . . pour remercier le Roy Tres-Chrestien de sa faveur & de sa bonne affection.* Bathori fut bien reçu par Henri II. & *renvoyé avec Pierre François Martinez en Transylvanie, où ils donnerent asseurance à la Reyne Isabelle de la part de sa Majesté Tres-Chrestienne, de l'alliance qu'il vouloit faire avec elle par le mariage de l'une de ses filles avec son fils unique le Roy Jean-Sigismond, qui estoit aagé de 17. ans, à condition qu'elle le fist nourrir & élever avec éclat, & ne fist point approcher de sa personne tant de femmes, & des hommes de basse naissance, qui ne sont pas propres pour estre nourris prés des jeunes Princes, & qu'elle luy donnast la connoissance de ses affaires. Petrouvitz, & la pluspart des Seigneurs du Conseil de la Reyne Isabelle approuverent les raisons du Roy Tres-Chrestien en presence de sa Majesté, & dirent hautement à l'Ambassadeur de France qu'ils avoient desia remonstré cela à la Reyne leur Maistresse, qui commença lors à avoir cette Ambassade pour suspecte, & crut que ces Seigneurs là avoient donné cet avis au Roy de France.* Elle consulta sa mere qui lui fit cette reponse. „ (c) *Ma fille, tenez tousiours la puissance de-* „ *vers vous, & ne donnez point tant d'authorité à vos-* „ *tre fils: laquelle vous perdrez aussi-tost que vous luy* „ *donnerez pour femme la fille d'un si puissant Monar-* „ *que que celuy de France.* Isabelle ayant suivy le mal- „ heureux conseil de la Reyne Bonne sa mere, ne fit „ point alliance avec le Roy des François, & depuis „ eut tousjours en aversion ceux qui luy persuadoient „ de faire voir les armées au Roy son fils, de luy don- „ ner la connoissance des affaires du Royaume, & de „ l'envoyer à Varadin. Elle donna la charge de tou- „ tes ses armées à Michel Balassa, homme haut à la „ main. Ce qui ne fut pas fort agreable à ses su- „ jets, qui eussent bien desiré qu'elle eust fait le „ choix d'un Chef plus traitable & plus humain que „ celuy-là. „

(a) *Hilar. de Coste ubi supra pag. 657.*

(b) *Pere du brave & infortuné Sigismond Bathori Prince de Transylvanie.* Id. ib.

(c) *Hilar. de Coste ibid. pag. 658.*

(F) *Les bigots tâchent vainement d'excuser cette conduite.*] Comme il n'y a point de passion qu'ils ne justifient aux depens de la Religion, ils se sont servis de cette admirable couverture, pour cacher l'ambition de nôtre Isabelle. Voici les paroles d'un Minime qui cite Florimond de Remond. „ (a) Les Au- „ theurs qui ont écrit en faveur de cette vertueuse Prin- „ cesse, disent qu'elle ne voyoit pas de bon œil les „ grands Seigneurs de Hongrie & de Transylvanie: „ particulierement Petrouvitz luy estoit odieux, à cau- „ se qu'il faisoit profession de l'heresie de Luther, & „ que sous pretexte de luy donner connoissance des „ affaires de son Estat, ils le vouloient éloigner de la „ Reyne sa mere, pour luy faire plus facilement quit- „ ter la vraye & ancienne Religion, pour embrasser „ la nouvelle & la fausse. Ce qu'il a fait aprés le de- „ cés de la Reyne sa mere. „ Le Pere Maimbourg (e) assûre que Jean Sigismond n'osa point se declarer pour les heretiques, pendant la vie de sa mere: mais ce ne fut point uniquement par cette raison, ce fut aussi à cause que Soliman (f) *avoit écrit à la Reine, qu'on ne souffrit pas que l'on introduisist de nouvelles Sectes dans le Roiaume, de peur qu'elles n'en troublassent la paix, en divisant les esprits sur le point si delicat de la Religion . . . .* (g) *Mais la Reine étant morte bien-tôt aprés, & Selim qui ne se soucioit gueres de ces troubles de Religion, aiant succedé à son pere Soliman qui mourut d'apopléxie au siege de Ziget, les Lutheriens, les Calvinistes & les Ariens rentrerent en Transilvanie, & y prirent, à la faveur de Petrovits, plus de liberté que jamais.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Maimbourg hist. de l'Arianisme to. 3. pag. 345. édit. de Holl.*

(f) *Id. ib. ad ann. 1555.*

(g) *Id. ib. ad ann. 1566.*

(A) *Qu'elle ne se debaucha qu'après avoir vu échoüer.*] Un Auteur moderne qui cite Sigonius & Marcellin, debite qu'Honoria devorée par une flâme impudique, envoia un Eunuque vers Attila, pour s'offrir à lui en mariage avec l'Empire: qu'Attila envoia des Ambassadeurs à l'Empereur Valentinien pour lui demander Honoria; mais qu'avant leur retour il devint si amoureux d'une jeune Demoiselle de sa nation, qu'il l'épousa, & qu'il se tua le jour des noces à force de boire, & de caresser son épouse: & qu'alors Honoria frustrée de ses esperances, s'abandonna à des galans qui l'engrosserent, après quoi on l'envoia à Constantinople. *Hac libidine inflammata eunuchum legatum ad Attilam Hunnorum regem misit, conjugium & regnum ei offerens. Misit igitur Attila legatos ad Valentinianum, qui suasionibus minas adjicientes Honoriam petebant, sed prinsquam legati Roma revertrentur, Attila . . . . . puella cujusdam . . . . . amore captus . . . . . nuptias cum ea celebravit. . . . . Honoria igitur cum spe sua frustraretur aliis se substernit: inde gravida facta, Constantinopolim mittitur* (h).

(h) *Christian. Matthia, Theatr. histor. pag. m. 733.*

(B) *Qu'avant que d'avoir cette pensée, elle s'étoit mal conduite.*] „ (i) Honoria, sœur de l'Empereur „ Valentinien, s'étant abandonnée à l'Intendant de „ sa maison, avoit été honteusement chassée du palais „ par son frere, & en suite contrainte de se retirer en „ Orient vers Theodose. Elle en conceût un si fu- „ rieux desir de vengeance, que ne pouvant trouver „ d'autre moyen de satisfaire cette passion; elle en- „ voya secretement à Attila, pour lui persuader d'en- „ treprendre la conquête de l'Italie, que la foiblesse „ de Valentinien, & le desordre des affaires de l'Em- „ pire lui rendroient trés-facile. „ Selon le narré de Bonfinius, (k) elle étoit dans un Couvent lors qu'elle envoia sonder Attila, qui voiant que l'affaire ne s'avançoit point, crut qu'on le joüoit: ce qui le porta à se marier avec la fille du Roi des Bactriens. Si Honoria etoit dans un cloître, c'est une marque qu'elle s'étoit mal conduite.

(i) *Maimbourg hist. de l'Arian. l. 9. p. 6. & 7. du 3. tome édit. de Holl.*

(k) *Histor. Hungar. decad. 1. lib. 7.*

(C) *Les deux filles de Stilicon.*] La premiere s'appelloit Marie, & l'autre Thermantia. Leur mere Serena possedée d'ambition, n'attendit pas que Marie eût atteint l'âge nubile, à la marier avec l'Empereur; & après la mort de Marie, elle ne se hâta pas moins de donner Thermantia au même Prince. Les paroles que je vais citer temoignent qu'elles moururent pucelles. (l) *Stilico Comes, cujus filia duæ Maria & Thermantia singulæ uxores Honorii principis fuerant, utraque tamen virgo defuncta.* Cependant le poëte Claudien assûre qu'Honorius & Marie couchoient ensemble (m). Voiez ce que nous va dire Zosime.

(l) *Marcellinus Comes in Chronic. apud Barthium in Claudian. pag. 766. edit. in 4.*

(m) Tyrio qua fulus Honorius ostro, Carpebat teneros Maria cum conjuge somnos. *Claudian. de bello Gildonico v. 327.*

(D) *Zosime raconte là-dessus quelques circonstances.*] Serena ne se pouvant resoudre ni à differer le mariage de sa fille Marie avec l'Empereur, ni à consentir que la nature fût violentée, par la consommation du mariage de Marie qui n'étoit pas encore dans l'âge de puberté, imagina un milieu: ce fut de faire nouer l'éguillette à Honorius. Elle trouva une femme experte en ces sortes de malefices, qui fit qu'Honorius couché auprès de sa jeune épouse, ne vouloit ni ne pouvoit rendre ce qu'on apelle devoir conjugal. Marie mourut assez tôt & avec son pucelage. Honorius (n) quelque tems après rechercha Thermantia sœur de Marie: le pere n'étoit point porté pour ce mariage, mais

(n) Ὁ δὲ βασιλεὺς Ὁνώριος ἀπὸ τοῦδε Μαρίας μὲν τῆς τελευτησάσης τὸν γαμετὸν τὴν τούτου ἀδελφὴν Θερμαντίαν ἔτι οἱ ἀδάμαστα πρὸς γάμον. Imperator autem Honorius, Maria conjuge jampridem rebus humanis exemta, sororem ejus Thermantiam sibi matrimonio jungi petebat. *Zosimus lib. 5. p. m. 333.*

Digitized by Google

dans les autres historiens; mais on lui reproche une insigne (E) contradiction, & qui saute aux yeux de tous les lecteurs.

HOORNBEEK (JEAN). Professeur en Theologie dans les Universitez d'Utrecht & de Leide, a été un des plus illustres Theologiens qui aient paru en Hollande au XVII. siecle. Il nâquit à Haerlem † l'an 1617. & il y fit ses études jusqu'à l'âge de quinze à seize ans; après quoi il fût envoié à Leide, où il âquit de grandes lumieres sous les savans Professeurs dont l'Academie étoit pourvuë. Aiant passé deux années dans cette ville, il fut étudier à Utrecht l'an 1635. d'où il retourna à Leide l'année suivante. Il fut reçu Ministre l'an 1639. & il alla exercer sa charge secretement à Cologne. Il en remplit tous les devoirs avec beaucoup de pieté & de prudence; & il ne s'étonna jamais des perils où il étoit exposé dans une ville aussi Papiste que celle-là. Il revint en Hollande l'an 1643. & fut promu * au Doctorat en Theologie avec beaucoup d'aplaudissemens le 21. de Decembre de la même année. Les preuves qu'il donna de sa grande capacité, furent cause qu'on jetta les yeux sur lui pour la Chaire de Theologie, qui étoit vacante à Utrecht depuis la mort de Schotanus. Il accepta cette vocation preferablement aux emplois qu'on (A) lui offroit en d'autres villes. Ce fut au mois de Juillet 1644. qu'il fut installé Professeur en Theologie à Utrecht. Il devint Pasteur ordinaire de la même ville l'année suivante. Quelque penibles que fussent les fonctions de ces deux charges, il s'en aquita avec (B) une grande exactitude, qui rendit ses beaux talens si utiles au public, qu'il s'aquit l'amour & l'estime de tout le monde. Mais afin qu'il ne succombât pas à tant de travaux, les Magistrats le dispenserent d'une partie des fonctions du Ministere. Il fut apellé à Leide, pour y exercer les mêmes charges qu'il possedoit à Utrecht; & il accepta cette vocation l'an 1654. Il fut un grand ornement de cette celebre Academie jusques au jour de sa mort, qui fut le premier de Septembre 1666. Il meritoit une vie beaucoup plus longue; mais on doit plus s'étonner qu'un homme aussi (C) laborieux qu'il l'étoit ait vêcu environ 49. ans, que de voir qu'il n'ait pas vêcu davantage. Le grand nombre de (D) livres qu'il a publiez sont une preuve parlante de son extrême applica-

† *Jean Hoornbeek son aieul s'y retira, avec sa femme l'an 1548. quittant la Flandre sa patrie à cause de la Religion.*

* *Dans l'Academie d'Utrecht.*

(a) *Id. ib.*

(b) Ὁ δὲ βασιλεὺς Ὀνωρίος τὴν μὲν γαμετὴν Θιερμαντίαν παραλυθεῖσαν τῆ βασιλίδι θεσμῷ τῆ μητρὶ προσέταξε πορεύεσθαι ἀπὸ τοῦ παλατίου. Imperator autem Honorius uxorem Thermantiam augustali dejectam solio matri suæ reddi jussit, nulla tamen idcirco suspicione gravatam. *Id. ibid. pag.* 346. A la page 350. il parle des recompenses que reçurent les Eunuques qui avoient amené Thermantia à Serena.

(c) *Dans la remarque C.*

(d) *Ville de Gueldre.*

(e) *Tiré de la vie de Jean Hoornbeek, à la tête de son livre* De conversione Indorum.

(f) *C'est à-dire la charge de Professeur & celle de Pasteur ordinaire.*

(g) *Ex vita Joh. Hoornbeeki.*

(h) *C'étoit le Professeur Heidanus.*

(i) *Ex eadem vita.*

mais Serena le souhaitoit ardemment, afin de maintenir son autorité. Le mariage se fit, mais il dura peu; & Thermantia mourut bientôt, & avec le même sort que sa sœur. Cela veut dire qu'elle coucha avec un homme qui ne voulut, & qui ne put la connoître: la Sorciere dont Serena s'étoit servie renouvella l'operation de ses charmes. Zosime ne dit point ceci expressément, ce n'est qu'une consequence que je tire de ses paroles. Je m'en vais les raporter un peu au long: elles le meritent, veu qu'elles contiennent un fait singulier. Τῦ γάμυ πρὸς τὴν Μαρίαν Ὀνωρίυ ἐπιταμένυ, γάμων ὥραν ὕπω τὴν κόρην ἄγυσαν ἡ μήτηρ ὁρῶσα, καὶ ὅτι ἀναβαλλόιτο τὸν γάμον ἀπιχομένη, καὶ τὸ παρ' ἡλικίαν εἰς μίξιν ἐκδῦναι, φυσικὴν ἀδικίαν καὶ ὕβριν ἄτοπον εἶναι νομίζυσα, γυναικὶ τὰ τοιαῦτα θεραπεύυσα ἐπιτεταμένη περιτυχῦσα, πράττει διὰ ταύτης τὸ συνελθεῖν μὲν τὴν θυγατέρα τῷ βασιλεῖ καὶ ὁμόλεκτρον εἶναι. Τὸν δὲ μήτε ἐθέλειν μήτε δύνασθαι, τὰ τῷ γάμῳ προσήκοντα πράττειν. Ἐν τύτῳ τῆς κόρης ἀπείρυ γάμων ἀποθανύσης, εἰκότως ἡ Σερήνα βασιλείᾳ γονῆς ἐπιθυμῦσα δίει τῦ μὴ τὴν τοσαύτην αὐτῇ συνεργείαν ἐλαττωθῆναι, τῇ δευτέρᾳ θυγατρὶ συνάψαι τὸν Ὀνώριον ἔσπευδεν. ἐ δὴ γενομένυ τελευτᾷ μὲν ἡ κόρη μετ' ὀλίγυ ταὐτὰ τῇ προτέρᾳ παθῦσα. (a) *Quum Honorius matrimonium cum Maria contraheret, mater ejus Serena quæ puellam necdum nubilem ætatem attigisse cerneret, ac neque sibi posset imperare ut nuptiæ differentur, & immaturam maritali consuetudini tradere nihil esse arbitraretur aliud quam injuriam naturæ facere; nacta mulierem quæ rebus hujusmodi remedium adferre sciret, ejus opera perfecit ut filia cum principe quidem viveret, ac tori consors ejusdem esset, verum ille nec vellet nec posset, ea quæ matrimonium requireret, implere. Interim puella virgine mortua, non abs re Serena quæ sobolis imperatoriæ consequendæ percupida esset, ob metum ne quid sibi de tanta potentia decederet, id operam dabat ut Honorium alteri filiæ copularet. Quo facto, puella non multo post vitam cum morte commutat, quum idem ei quod priori accidisset.*

(E) *On lui reproche une insigne contradiction.*] On vient de voir qu'il a dit que Thermantia mourut peu après son mariage; cependant il assûre dans le même livre qu'Honorius (b) aiant fait mourir Stilicon, renvoia Thermantia à sa mere. Stilicon fut tué la même année qu'Honorius épousa Thermantia, c'est-à-dire sous le Consulat de Bassus & de Philippe l'an 408. Quant à l'autre fille de Stilicon, elle épousa l'Empereur l'an 398. qui fut l'année de la guerre contre Gildon. Voiez le passage de Claudien (c).

(A) *Qu'on lui offrit en d'autres villes.*] Au mois de Fevrier 1644. l'Eglise de Maestricht le voulut avoir pour son Ministre. Celle de Graft dans la Nortollande l'apella au mois de Mars de la même année, & on lui offrit la charge de Professeur en Theologie dans l'Ecole Illustre d'Harderwic (d) au mois de Mai suivant (e). Lors qu'à l'âge de 27. ans on est souhaité de la sorte, c'est une chose bien glorieuse.

(B) *Il s'en aquita avec une grande exactitude.*] J'ai reservé le detail de tout cela pour cette remarque, où je me sers des paroles de celui qui a composé la vie de nôtre Hoornbeek. *In utraque* (f) *autem Statione per decennium fere perseveravit, tanta eruditionis, eloquentiæ, pietatis & diligentiæ fama; omnibusque ordinibus adeo gratus, ut nullus in majori fuerit existimatione, non Ultrajecti solum, sed in toto Belgio. Nempe assiduus erat in docendo, precando, concionando, legendo, disputando, regendo, præsidendo, catechisationibus habendis, membris Ecclesiæ, imprimis ægris visitandis: Quibus artibus optimis certe, Magistratus* Trajectini *gratiam adeo meruit & inivit, ut Magistratus optimus suo proprio motu, non petentem, nec forte cogitantem, liberaverit dimidia parte oneris Pastoralis, servato tamen integro honore & honorario.* Voulez-vous voir l'idée d'un bon Pasteur, lisez de quelle maniere celui-ci faisoit ses visites: *Membra Ecclesiæ frequenter invisebat, pios animabat, ignaros docebat, malos corrigebat; hæreticos confutabat, afflictos solabatur, ægros recreabat, infirmos roborabat, dejectos erigebat, pauperibus subveniebat, omnes denique juvabat pro eorum statu & conditione, omnibus aderat in omnibus, omnibus se omnia faciebat, gravibus gravem, hilaribus hilarem, afflictis condolentem, doctis doctum & Doctorem, plebi Pastorem, errantibus ducem, ut in viam reduceret veritatis.* Et quant à sa vigilance dans les fonctions de Professeur, voici le temoignage qu'on lui rend. (g) *Studiosos vero Theologiæ velut filios omni cura complectebatur, laboresque suos præcipuos iis impendebat; non lectiones solum in eorum gratiam habebat, sed frequentia Collegia omnis generis, atque Disputationes ordinarias & extraordinarias, ex quibus resultarunt tot vasta & egregia voluminа ad institutionem juventutis, imo ad usum omnium, sed imprimis ad conversionem Hæreticorum.*

(C) *Aussi laborieux qu'il l'étoit.*] On l'a pu connoître par le detail contenu dans la remarque precedente, mais on le connoîtra encore mieux par les paroles qui suivent. Elles se raportent au tems qu'il étoit à Leide Professeur en Theologie, & Pasteur. *Curam Ecclesiæ suo jure poterat in Collegas derivare, quia primario* (h) *Pastori ab ea immuni adjunctus, cum eo labores, honores, præmia & privilegia omnia ex decreto sapientissimi Magistratus æqualiter distribuebat. Sed ab Ecclesiæ cura, membrorumque & ægrorum visitatione dispensari noluit, contra vero, cum dimidias tantum Pastoris vices demandatas haberet, integras voluit implere, zelo & diligentia stupenda in homine alias occupatissimo, imo non tam onerato quam oppresso, & tantum non fatiscente sub multiplici onere, cui plures simul juncti vix essent pares. Concionabatur in Templo, legebat in Academia, præsidebat in Consistorio, Catechisationes instituebat in Choro, Collegia habebat in domo, scribebat in musæo, sæpe in lecto, membra Ecclesiæ visitabat in ædibus, ægros etiam & pestiferos, curam ad omnes & ad omnia extendebat* (i).

(D) *Le grand nombre de livres qu'il a publiez.*] On en peut faire cinq classes, *Didactica, Polemica, Practica,*

Digitized by Google

aplication, & de la vaſte étenduë de ſon ſavoir. Il entendoit beaucoup (E) de langues; & il eut part à l'amitié des plus excellens * Theologiens de ſon ſiecle. Il ne s'écarta jamais de l'orthodoxie la plus rigide: & il ne fut pas moins recommandable par les qualitez du cœur & de l'honnête homme, que par les dons de l'eſprit & de docte Profeſſeur. C'eſt ce qu'on peut voir en detail dans ſa vie †. Il a laiſſé des (F) enfans dignes de lui, & c'eſt beaucoup dire pour leur recommandation.

☞ HORACE (PUBLIUS) ſurnommé Cocles, fit une très-belle action pendant que la ville de Rome ſa patrie étoit aſſiegée par le Roi Porſenna. Son article étant fort bon & aſſez ample dans le ‡ Dictionaire de Moreri, je le donnerai fort court, & je ne m'arrêterai qu'à la diference qui ſe trouve entre les anciens hiſtoriens (A) à l'égard d'une circonſtance qui auroit dû être raportée ſans nulle diverſité.

HOR-

* *Voiez en la liſte dans ſa vie.*

† *Elle eſt à la tête de ſon traité* De converſione Indorum & Gentilium, *& a été compoſée par David Stuart. J'en ai tiré cet article.*

‡ *A l'édition de Paris 1695.*

(a) *Ce livre eſt ſans doute celui que Mr. Baillet* tom. 2. des Anti pag. 38. *apelle* diſp. Anti-Judaiques, *mais il eſt ſûr qu'il n'a point ce titre. Quelcun qui pour abreger l'a cité ainſi, aura trompé Mr. Baillet.*

(b) *In vita Hoornbeeki.*

(c) *L'aieule paternelle d'Anne Bernard s'apelloit Jaqueline l'Empereur, & étoit ſœur de Conſtantin l'Empereur, & de Jean l'Empereur Miniſtre de la Haie.*

(d) *A Harderwic, & puis à Leide.*

(e) *Il étoit aieul maternel d'Anne Bernard.*

(f) *Titus Livius lib. 2. dec. 1. p. m. 43.*

(g) *Florus lib. 1.* (& non pas comme dans Moreri *lib. 5.* l'Ouvrage de cet Auteur n'eſt diviſé qu'en 4. livres) *cap. 10.*

(h) *Seneca epiſt. 120. p. m. 464.*

(i) *Valer. Maximus lib. 3. cap. 2. n. 1. pag. m. 241. 242.*

Hiſtorica, Oratoria. Ceux de la 1. ſont *Inſtitutiones Theologicæ in* 8. *Irenicum de ſtudio pacis & concordiæ, in* 4. *De conſociatione Evangelica inter Reformatos & Evangelicos, in* 4. Voici ceux de la 2. *Socinianiſmi confutati tomi tres, in* 4. *Pro convincendis & convertendis* (a) *Judæis, lib. 8. in* 4. *De converſione Gentilium, libri duo in* 4. *Examen Bullæ Urbani VIII. de Jeſuitiſſis, Imaginibus & Feſtis, in* 4. *Examen Bullæ Innocentii X. de pace Germaniæ, in* 4. *Epiſtola ad Duræum de Independentiſmo, in* 8. *Commentarius de Paradoxis Weigelianis, in* 12. *Apologia pro Eccleſia Chriſtiana hodierna, contra Libellum, ad Legem & Teſtimonium, &c. in* 8. *De obſervando à Chriſtianis Præcepto Decalogi quarto, in* 12. *De epiſcopatu, in* 8. Ceux de la 3. ſont, *Theologiæ practicæ tomi duo, in* 4. *De peſte, in* 12. Ceux de la 4. ſont, *Summa controverſiarum, in* 8. *Miſcella vetera & nova.* Je raporte à la 5. *Orationes variæ Inaugurales, Valedictoriæ, Feſtivales & funebres.* Je ne donne point le titre de ſes Oeuvres Flamandes qui contiennent pluſieurs traitez.

(E) *Il entendoit beaucoup de langues.*] Voici les paroles de l'Auteur de ſa vie: (b) *Linguas ſi ſpectes, novit plurimas doctorum & vulgarium, Latinam, Græcam, Hebraicam, Chaldaicam, Syriacam, Rabinicam, Belgicam, Germanicam, Anglicam, Gallicam, Italicam, Arabicæ & Hiſpanicæ rudimenta attigit.*

(F) *Il a laiſſé des enfans dignes de lui.*] Il ſe maria l'an 1650. à Utrecht avec Anne Bernard. Ce mariage l'allia à des perſonnes illuſtres, comme à (c) Conſtantin l'Empereur Profeſſeur (d) en Theologie, & à Jodocus (e) Hondius Geographe très-celebre, aieul de Henri Hondius tué en ſe batant vaillamment pour le ſervice de la patrie ſur le vaiſſeau de l'Amiral Tromp qu'il commandoit. Mr. Hoornbeek laiſſa deux fils, Ifaac HOORNBEEK ci-devant Avocat celebre à la Haie, & preſentement Penſionaire de la ville de Rotterdam, & Henri Emilius HOORNBEEK, Commis Fiſcal des impôts de la Province de Hollande.

(A) *La diference qui ſe trouve . . . . . à l'égard d'une circonſtance qui auroit dû être raportée ſans nulle diverſité.*] Il y a des hiſtoriens qui aſſûrent que s'étant jetté dans le Tibre après avoir repouſſé les ennemis juſques à ce que le pont eût été rompu derriere lui, il gagna à la nage l'autre bord de la riviere nonobſtant la peſanteur de ſes armes, ſans avoir reçu aucune bleſſûre. Mais d'autres ſoutiennent qu'il reçut un ſi grand coup à la cuiſſe, qu'il en demeura boiteux juſques à ſa mort. Tite Live ſupoſe manifeſtement que l'on ne le bleſſa point. (f) *Cunctari aliquandiu ſunt* (Hetruſci) *dum alius alium ut primum incipiant, circumſpectant. Pudor deinde commovit aciem, & clamore ſublato undique in unum hoſtem tela conjiciunt, quæ cum in objecto* CUNCTA *ſcuto hæſiſſent, neque ille minus obſtinatus ingenti pontem obtineret gradu, jam impetu detrudere conabantur virum, cum ſimul fragor rupti ponderis, ſimul clamor Romanorum alacritate perfecti operis ſublatus pavore ſubito impetum ſuſtinuit. Tum Cocles, Tyberine pater, inquit, te ſancto precor, hæc arma & hunc militem propitio flumine accipias. Ita ſic armatus in Tyberim deſiluit: multiſque* SUPERINCIDENTIBUS TELIS INCOLUMIS *ad ſuos tranavit, rem auſus plus fama habituram ad poſteros quam fidei.* On peut aſſûrer que tous ceux qui ne marquent pas expreſſément qu'il reçut une bleſſûre, ſupoſent la même choſe que Tite Live; car ils ont pour but de faire admirer le grand courage de ce Romain. Or cette action eſt plus admirable, & plus glorieuſe s'il y a été bleſſé, que s'il n'y a pas été bleſſé. Il faut donc dire que ſi Florus (g), & ſi Seneque (h) ne font aucune mention de bleſſûre, c'eſt parce qu'ils étoient perſuadez qu'il n'en reçut point. Valere Maxime a nié ſi fortement qu'il en eût reçu, que cela nous doit porter à croire qu'il y avoit tradition pour la negative. (i) *Ut patriam periculo imminenti liberatam vidit, armatus ſe in Tyberim miſit: cujus fortitudinem Dii immortales admirati,* INCOLUMITATEM SINCERAM *ei præſtiterunt. Nam neque altitudine dejectus, quaſſuſve, neque pondere armorum preſſus, nec ullo vorticis circuitu actus: nec telis quidem, quæ undique congerebantur,* LÆSUS, TUTUM *natandi eventum habuit.* Mais voici trois fameux hiſtoriens qui ſe reglent ſur une autre tradition. Denys d'Halicarnaſſe (k) donne un grand detail de ce combat, & aſſûre en termes formels, qu'Horace y reçut un coup de lance qui lui perça la cuiſſe, & qui lui cauſa tant de douleur, qu'il ne pouvoit preſque plus ſe ſoutenir lors qu'il entendit que le pont étoit rompu. Cet hiſtorien ajoûte 1. que l'on crut qu'il mourroit bientôt de ſes bleſſûres; 2. que dès qu'on ſçut qu'il en gueriroit, on lui donna de très-belles recompenſes, mais qu'il ne put parvenir ni au conſulat, ni aux emplois militaires, parce qu'il boita toûjours depuis ce combat. Plutarque raporte (l) qu'on lui érigea une ſtatuë de bronze dans le temple de Vulcain, pour le conſoler du malheur d'être devenu boiteux par cette bleſſûre. On venoit de raconter qu'il étoit rentré à la nage dans la ville bleſſé à la hanche: (m) Δίφρῳ τυφλωτικῷ διελαφρύνθη τὸν γλουτόν. *Faculo Hetruſco in natibus ictus.* Dion Caſſius aſſûre, que Ciceron haranguant contre Marc Antoine devant le Senat jura (n) par la cuiſſe d'Horace & par la main de Mutius. Je n'ignore pas que cette harangue directe qu'il raporte n'eſt point ſemblable (o) à aucune des oraiſons Philippiques de Ciceron: mais Dion qui l'a forgée n'eût pas emploié un tel ſerment, s'il n'y eût eu tradition qu'Horace avoit été bleſſé à la cuiſſe en defendant ſa patrie contre les amis de Tarquin. Parlons d'un quatriéme temoin, citons ces paroles de Servius, (p) *Solus Cocles hoſtilem impetum ſuſtinuit, donec à tergo pons ſolveretur à ſociis, quo ſoluto ſe cum armis præcipitavit in Tyberim, & licet* LÆSUS *eſſet in coxa, tamen ejus fluenta ſuperavit. Unde eſt illud ab eo dictum, cum ei in comitiis coxa vitium objiceretur, per ſingulos gradus admoneor triumphi mei.* Vous voiez que la tradition de la bleſſûre d'Horace étoit ſoutenuë de la circonſtance d'un bon mot qu'il emploia quand il vit qu'on lui reprochoit d'être boiteux, *chaque pas que je fais*, repondit-il, *me renouvelle le ſouvenir de mon triomphe.* On pretend qu'Alexandre (q) ſe ſervit de cette penſée pour conſoler le Roi ſon pere, qui s'affligeoit d'être boiteux de la bleſſûre qu'il avoit reçuë dans un combat.

S'il y a lieu de s'étonner que ſur un évenement auſſi remarquable que celui d'Horace la tradition qu'il avoit été bleſſé, & la tradition qu'il n'avoit pas été bleſſé aient eu chacune leurs partiſans & leurs ſectateurs parmi même les Ecrivains les plus celebres, que dirons-nous de Polybe (r) qui ſupoſe que ce brave & intrepide Romain perdit la vie dans le Tibre? Dirons-nous qu'il y avoit ſur cela auſſi une tradition? en conclurons-nous que l'ancienne hiſtoire eſt ſi tenebreuſe, qu'on ne ſçait le plus ſouvent quel parti prendre parmi ceux qui nient & ceux qui aſſûrent les mêmes choſes; & que le oui & le non paroiſſant authoriſez autant l'un que l'autre, dans des matieres où il étoit le plus facile du monde de fixer le fait, l'on a tout à craindre à l'égard des évenemens moins inſignes dont les hiſtoriens ont parlé; tirerons-nous, dis-je, de ſemblables concluſions? Je conſeillerois plutôt de faire ſervir ces remarques à fortifier ſon jugement contre la coutume que l'on a de lire ſans attention, & de croire ſans examen. Notez que la difference des opinions ſur le viſage d'Horace n'eſt pas ſi digne d'étonnement; elle eſt neanmoins une marque de l'incertitude hiſtorique. Les uns aſſûrent (ſ) qu'Horace étoit parfaitement beau, d'autres diſent (t) *qu'il avoit eu le ſurnom de Cocles . . . . . parce qu'il étoit extrêmement camus, & que le haut de ſon nez étoit ſi enfoncé dans la tête que rien ne ſeparoit ſes deux yeux, & que ſes ſourcils étoient joints, de ſorte que le peuple voulant l'appeller* Cyclope, *ſe mepris & l'appella* Cocles.

(k) *Dionyſ. Halic. lib. 5. cap. 23. 24.*

(l) *Plut. in Valerio pag. 106.*

(m) *Id. ib. pag. 105.*

(n) Ὀὲ μὰ τὸ σκέλος τὸ Ὁρατίου, καὶ τὴν χεῖρα τοῦ Μουκίου. *Non per crus Horatii & manum Mutii. Dio lib. 45. pag. m. 325.*

(o) *Voiez ci-deſſus pag. 1297. col. 2.*

(p) *Servius in Æneid. lib. 8. v. 646.*

(q) *Plut. de fortuna Alex. orat. 2. p. 331. B.*

(r) *Polyb. lib. 6. cap. 53.*

(ſ) *Dionyſ. Halicarn. lib. 5. cap. 22.*

(t) *Plut. in Valerio pag. 105. Je me ſers de la verſion de Mr. Dacier.*

Digitized by Google

HORTENSIA, sœur de l'Orateur Hortensius. C'est ainsi qu'un Auteur moderne * la nomme : mais comme il le reconoît lui-même en un autre † endroit, le nom que Plutarque donne à la sœur d'Hortensius est Valerie. Cherchez donc VALERIE ; car rien ne demande que nous donnions deux sœurs de different nom à Hortensius.

HORTENSIA, fille de l'Orateur Hortensius, se montra digne d'un tel pere par son éloquence, lors qu'elle plaida la cause des Dames Romaines devant les Triumvirs, qui en avoient condamné quatorze cens à declarer les biens qu'elles possedoient, & qui pretendoient les taxer après cela à leur fantaisie pour les frais de la guerre. Ces Triumvirs étoient Marc Antoine, Octavius, & Lepidus. Ils avoient d'abord signifié que celles qui ne feroient point une juste estimation de leurs biens, seroient mises à l'amende ; & qu'on recompenseroit ceux qui témoigneroient contre leur mauvaise foi. Elles recoururent à l'intercession des Dames qui pouvoient avoir du credit sur les Triumvirs, & furent reçuës civilement par la sœur d'Octavius, & par la mere de Marc Antoine ; mais Fulvie, la femme de ce dernier leur ferma la porte au nez ; si bien qu'elles prirent le parti de se presenter aux Triumvirs. Hortensia porta la parole pour toutes, & fit un très-beau discours. Quintilien ß en a parlé avec éloge. Les Triumvirs furent assez durs pour trouver mauvais que les Dames eussent eu la hardiesse qu'elles avoient temoignée : ils commanderent à leurs huissiers (A) de les faire retirer. Cet ordre fit crier toute l'assemblée ; le murmure empêcha les huissiers d'executer ce commandement : sur quoi les Triumvirs renvoierent l'affaire au lendemain. L'issuë fut qu'il n'y auroit que 400. femmes qui seroient obligées de declarer ce qu'elles avoient de biens ‡. Voilà de quoi se faire une idée beaucoup plus juste de cet évenement que par (B) le recit de Moreri, & même que par les paroles de Valere Maxime que l'on verra ci-dessous.

HORTENSIUS. Nom d'une famille plebeïenne de Rome, tiré aparemment de l'aplication à la culture des jardins, comme celui de *Fabius*, de *Lentulus*, &c. est sorti d'une telle source. Antoine Augustin n'a pas eu raison de mettre cette famille (A) parmi les patriciennes, puis que nous trouvons dans les Fastes un Lucius HORTENSIUS, Tribun du peuple l'an 331. de Rome. Il accusa Sempronius Atratinus Consul de l'année precedente, d'avoir temerairement attaqué les Volsques : mais ses quatre collegues qui avoient assisté à ce combat, le prierent si ardemment de se deporter de l'accusation, qu'après avoir fait de son côté tout ce qu'il put pour les obliger à le laisser faire, enfin il leur accorda cette grace, quand il les vit resolus à quitter les marques de leur dignité tout le tems que le procés dureroit. Il ne ‡ voulut pas souffrir que le peuple vît ses Tribuns en cet équipage, ni pousser à bout un Consul qui pour le moins avoit gagné l'amitié de ses soldats. Plus de cent (B) ans après nous trouvons un Quintus HORTENSIUS, Dictateur. Il ramena le peuple qui s'étoit retiré sur le Janicule ; & fit (C) une loi que desormais tous les Romains fussent obligez d'obeïr aux ordonnances du peuple. Il mourut dans

* *Gland. dept. Onom. pag.* 406.

† *Idem pag.* 865.

ß Quinti Hortensii filiæ oratio apud Triumviros habita legitur non tantum in sexus honorem. *Quintil. instit. l.* 1. *c.* 1.

‡ *Ex Appiano l.* 4. *bell. civil.*

‡ Non videbit plebs Romana sordidatos Tribunos suos. C. Sempronium nihil moror quando hoc est in imperio consecutus ut tam carus esset militibus. *Livius l.* 4. *dec.* 1. Voiez aussi *Val. Max. l.* 6. *c.* 5.

(A) *De les faire retirer.*] Au lieu de cela Jaques Philippe de Bergame, copié par Prosper (a) Mandosse, debite que l'éloquence d'Hortensia si admirée des auditeurs qu'ils crurent avoir ouï son pere, obtint des Triumvirs tout ce que les Dames avoient souhaité, & de grandes loüanges par dessus. Il a fait deux autres fautes ; 1. qu'Hortensia écrivit beaucoup de choses : 2. que les Dames Romaines furent taxées, à cause que le besoin du public le demandoit. Ce fut plutôt par l'avarice tyrannique des Triumvirs. Que l'envie de parler des gens avec éloge fait faire de fautes!

(a) *In Bibloth. Rom. cent.* 2. *n.* 88.

(B) *Que par le recit de Moreri . . . & que par les paroles.*] Il dit que *le Senat avoit mis un rude impôt sur les femmes de Rome . . . . & qu'Hortensia prit seule le parti de toutes les personnes de son sexe.* 1. Ce furent les Triumvirs & non le Senat qui mirent ce rude impôt, si impôt y a. 2. Ils n'en vouloient pas à toutes les femmes de Rome, mais seulement aux plus riches ; c'étoit une taxe aux Aisez. 3. Hortensia fut bien la seule qui parla, mais elle ne fut point la seule qui agit pour son sexe, ou qui en prit le parti, car toutes les interessées allerent en corps solliciter les meres, les sœurs & les femmes des Triumvirs ; & puis elles se rendirent à l'Audience, où comme en toutes sortes de deputations, une parla pour toutes. Je ne dis rien sur les pechez d'omission, ni sur la mauvaise citation d'Appien Alexandrin, qui a été transferée dans l'édition de Hollande, avec un petit changement propre à imposer. Cette faute est originaire de l'imprimerie : Moreri avoit sans doute écrit *li.* 4. *belli civil.* au lieu de cela les Imprimeurs de Lion ont mis *li.* 4. *b. li civil.* & ceux de Hollande *li.* 4. *b. li. civil.* Il y a eu bien des occasions où il n'en a pas falu davantage, pour faire croire qu'un Auteur avoit fait des livres ausquels il n'avoit jamais pensé. Qui ne croiroit en voiant citer Ovide *in elog.* au bas de l'article d'Hortensius l'Orateur, tant à l'édition de Hollande qu'aux precedentes, qu'Ovide a fait un poëme intitulé *les eloges* ? Tout le monde ne devine pas qu'au lieu de *in elog.* il faloit dire *in eleg.* citation un peu trop vague, n'en deplaise à Vossius (b) qui s'en est servi, mais neanmoins veritable dans le fond. Il y a plusieurs autres mauvaises citations dans cet article du Dictionaire de Moreri ; Pline y est cité à deux diverses repriſes ; la premiere fois à faux. Le 5. chapitre du 3. livre *de re rustica* de Varron, & le 13. du 3. livre des Saturnales de Macrobe sont de mauvais alloi, & montrent que le bon Mr. Moreri ne verifioit pas si les Imprimeurs de Vossius avoient mis un chiffre pour un autre.

(b) *De hist. Lat. pag.* 48. *de poët. Lat. pag.* 15.

Voici les paroles de Valere Maxime que j'ai promis de raporter : (c) *Hortensia Q. Hortensii filia cum ordo Matronarum gravi tributo à Triumviris esset oneratus, nec quisquam virorum patrocinium eis accommodare auderet, caussam fœminarum apud Triumviros constanter & fœliciter egit. Repræsentata enim patris facundia impetravit ut major pars impensæ pecuniæ his remitteretur.*

(c) *Valer. Maxim. l.* 8. *c.* 3. Moreri a cité *l.* 3. Hofman *l.* 2.

(A) *Parmi les patriciennes.*] Le traité d'Antoine Augustin *de Romanorum gentibus & familiis*, dont je me sers, a été imprimé à Lion en 1592. *in* 4. On y trouve mot pour mot sur la famille *Hortensia*, ce que Richard Streinnius en dit dans le livre qu'il publia sur la même matiere l'an 1559. Ils se fondent l'un & l'autre sur une mechante raison, pour mettre cette famille entre les patriciennes ; c'est, disent-ils, que Ciceron donne la qualité de noble à Hortensius dans ses harangues contre Verres. Qui ne sçait que *nobilis* & *plebejus* n'étoient pas des termes incompatibles dans l'ancienne Rome?

(B) *Plus de cent ans après.*] Il est difficile de marquer bien precisément l'année de la Dictature de nôtre Quintus Hortensius. Je croi que Sigonius a raison de la placer à l'année 467. Le Pere Hardouïn (d) aprouvoit sans doute ce sentiment ; mais ses imprimeurs par l'omission d'une lettre, lui ont fait dire que la sedition du peuple apaisée par le Dictateur Hortensius arriva l'an CCCLXVII. St. Augustin veut qu'Hortensius ait été creé Dictateur, à cause de cette retraite du peuple sur le Janicule, & cela est fort aparent. (e) *Post graves & longas Rom. seditiones quibus ad ultimum plebs in Janiculum hostili diremptione secesserat, cujus mali tam dira calamitas erat, ut ejus rei causa quod in extremis periculis fieri solebat, & Dictator crearetur Hortensius, qui plebe revocata in eodem magistratu expiravit, quod nulli Dictatori ante contigerat.*

(d) *In Plin. lib.* 16. *c.* 10. *pag.* 239. *tom.* 3.

(e) *De civit. Dei lib.* 3. *c.* 17.

(C) *Et fit une loi que desormais.*] Un Auteur cité par Aulugelle nous aprend que les ordonnances faites au raport, ou à la requisition des Tribuns du peuple, n'étoient

dans sa β dignité, ce que l'on † n'avoit pas vu encore. Moreri s'est (D) étrangement abusé sur ce Dictateur. De tous les Hortensius celui qui s'est rendu le plus illustre est l'Orateur dont je vais parler.

β *Livius in epit. l. 12.*

† *August. de civit. Dei l. 3. c. 17.*

HORTENSIUS (QUINTUS) contemporain de Ciceron, & presque aussi grand Orateur que lui, nâquit l'an † de Rome 639. Il plaida sa premiere cause à l'âge de dix-neuf ans, & y reüssit de telle maniere, qu'il remporta non seulement l'aprobation de la compagnie, mais aussi celle des (B) deux Consuls, qui étoient les meilleurs conoisseurs de ce tems-là. Cette cause fut celle qu'il plaida pour l'Afrique devant le Senat sous ces deux Consuls. Quelque tems après il plaida pour le Roi de Bithynie, & reüssit encore mieux. La guerre Sociale s'étant élevée l'an de Rome 663. les procedures de Justice furent tellement interrompuës dans la ville, qu'Hortensius embrassa le parti des armes ‡. Dès sa seconde campagne il fut Tribun de soldats: mais je croi qu'il en demeura là; & que ceux qui lui donnent la qualité de (C) Lieutenant general sous Sylla dans la guerre de Mithridate, le prenent pour un autre. Il passa successivement par tous les honneurs de la Republique, la Questure, l'Edilité, la Preture, jusqu'au Consulat qu'il obtint avec Q. Cecilius Metellus l'an de Rome 684. Le sort lui échut d'aller en Crete pour y reduire les habitans; mais * comme il triomphoit à Rome par son éloquence, il aima mieux faire éclater son talent dans le Barreau, que d'aller faire le guerre. Il ceda donc cet emploi à son Collegue, qui y gagna l'honneur du triomphe, & le surnom de *Creticus*. Hortensius avoit la memoire (D) du monde la plus heureuse. Il gesticuloit (E) beaucoup en plaidant,

‡ *Voiez la remarque B.*

† *Cicero in Bruto.*

* *Xiphilin. ex Dione l. 35. init.*

(*b*) Me adolescentem (*Hortensius*) nactus octo annis minorem quam erat ipse. *Id. in Bruto.*

n'étoient point proprement apellées loix, mais *plebiscita*, & qu'avant la Dictature d'Hortensius les patriciens n'étoient pas soumis à cette sorte d'ordonnances. (*a*) *Ne leges quidem proprie sed plebiscita appellantur quæ tribunis plebis ferentibus accepta sunt, quibus rogationibus ante Patricii non tenebantur, donec Q. Hortensius Dictator eam legem tulit ut eo jure quod plebs statuisset, omnes Quirites tenerentur.* Tite Live nous aprend tout le contraire; car il dit que Lucius Valerius, & Marc Horace, qui furent faits Consuls l'an de Rome 305. commencerent à temoigner leur complaisance pour le peuple par faire une loi, qui ne laissât plus en suspens si les loix établies par le peuple obligeoient le Senat. Cette loi decida la chose à l'avantage du peuple. (*b*) *Omnium primum cum veluti in controverso jure esset tenerenturne Patres plebiscitis, legem centuriatis comitiis tulere, ut quod tributim plebes jussisset populum teneret, quæ lege tribunitiis rogationibus telum acerrimum datum est.* On venoit de casser les Decemvirs, & de rapeller la populace mutine qui s'étoit retirée au mont Aventin. Les nouveaux Consuls n'oublierent rien pour se rendre populaires. Le Consul Quintius Capitolinus reconut la force de cette nouvelle loi trois ans après, puis qu'en representant au peuple tous les avantages que le Senat lui avoit cedez, il met en ligne de compte (*c*) *scita plebis injuncta patribus.* On renouvella cette loi l'an 415. de Rome, le Dictateur (*d*) Publius Philon aiant ordonné que les *plebiscites* obligeassent tous les Romains. L'Auteur allegué par Aulugelle n'a donc pas été bien informé. S'il avoit dit que les Senateurs avoient eu l'adresse d'éluder la decision, desorte qu'il fut necessaire de la renouveller authentiquement sous la Dictature de Quintus Hortensius, il seroit au dessus de nôtre critique; mais c'est ce qu'il n'a point fait. Pline (*e*) parle de ce qui fut établi par ce Dictateur à l'avantage du peuple, sans dire s'il y avoit jamais eu de telle loi auparavant, ou s'il n'y en avoit point eu. Sigonius ne savoit pas ce qui s'étoit fait sous les Consuls Valerius & Horace, car il dit (*f*) que la loi d'Hortensius avoit deja été faite par le Dictateur Publius Philon l'an de Rome 414.

(*a*) *Lælius Felix apud A. Gell. l. 15. c. 27.*

(*b*) *Livius l. 3. dec. 1.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) Ut plebiscita omnes Quirites tenerent. *Livius dec. 1. l. 8.*

(*e*) *Lib. 16. c. 10.*

(*f*) *In fast. ad ann. 467.*

(*D*) *Moreri s'est étrangement abusé.*] Deux grosses bevuës en peu de mots: l'une est de dire que c'étoit un *celebre Jurisconsulte & Legislateur*; l'autre est de dire que l'Orateur Hortensius étoit son petit-fils. S'étoit-on jamais avisé d'apeller Legislateurs les Magistrats de la Republique Romaine qui ont fait passer quelque loi? En ce cas le nombre des Legislateurs Romains seroit bien grand. Ce ne sont point non plus ces gens-là que l'on nomme Jurisconsultes. Or il est bien aparent que Mr. Moreri n'avoit autre conoissance de Q. Hortensius le Dictateur, sinon qu'il avoit fait une loi qui soumettoit le Senat aux *plebiscites*. D'ailleurs puis que Mr. Moreri remarque que la Dictature de cet Hortensius tombe à l'an de Rome 468. comment a-t-il pu le prendre pour l'aieul de l'Orateur Hortensius, Tribun militaire, selon lui, l'an de Rome 664? Quel defaut d'attention! Quelle negligence!

(*g*) Eloquentium jurisperitissimus Crassus, jurisperitorum eloquentissimus Scævola putaretur. *Cicero in Bruto pag. m. 256.*

(*B*) *Des deux Consuls qui étoient les meilleurs conoisseurs de ce tems-là.*] C'étoient Lucius Crassus & Quintus Scævola, dont (*g*) le premier étoit un des plus grans Orateurs, & le dernier un des plus grans Jurisconsultes qui eussent paru à Rome. Ce Consulat tombe sur l'an 658. desorte qu'Hortensius n'aiant alors que 19. ans, c'est une consequence necessaire qu'il soit né l'an 639. Ce que l'on recueille encore de ce que Ciceron étoit moins âgé (*h*) que lui de huit ans, Ciceron, dis-je, qui est né l'an 647. Voici la preuve de ce que j'ai dit concernant le premier plaidoié d'Hortensius: (*i*) *Q. Hortensii admodum adolescentis ingenium, ut Phidiæ signum simul aspectum & probatum est. Is L. Crasso, Q. Scævola Coss. primum in foro dixit, & apud hos ipsos quidem Consules, & cum eorum qui affuerunt, tum ipsorum Consulum qui omnes intelligentia anteibant, judicio discessit probatus; undeviginti annos natus erat eo tempore.* Ciceron (*k*) fait parler ainsi ce L. Crassus: *Ego esse jam judico* (omnibus istis laudibus quas oratione complexus sum, excellentem Hortensium) *& tum judicavi cum me Consule in Senatu causam defendit Africa, nuperque etiam magis cum pro Bithynia rege dixit.*

(*h*) *Id. ib. pag.* 343.

(*k*) *De orat. l. 3. sub fin.*

(*C*) *De Lieutenant general sous Sylla.*] Ce qui me fait croire que nôtre Orateur n'est pas l'Hortensius qui a eu cet emploi dans les armées de Sylla, est d'un côté le silence de Ciceron, & de l'autre le caractere que Plutarque donne à ce Lieutenant. Plutarque nous en donne l'idée d'un homme (*l*) qui entendoit parfaitement la guerre, & qui ne cedoit jamais; & il en raporte des actions qui sentent le vieux routier, & qui regardent l'an 667. de Rome. Où est-ce que l'Orateur Hortensius auroit aquis cette experience, lui qui n'avoit commencé à porter les armes qu'en l'année 663? Et s'il l'avoit aquise, s'il s'étoit signalé sous Sylla, comment est-ce que l'on auroit oublié d'en parler dans les endroits où l'on s'étend sur ses éloges, & où l'on remarque qu'il fut Tribun de soldats dès sa seconde campagne? (*m*) *Judicia intermissa bello. . . . Erat Hortensius in bello primo anno miles, altero Tribunus militum.* Ne doutons point que Glandorp (*n*) ne se soit trompé, en le prenant pour le Lieutenant general de Sylla. Mais qu'est-il besoin de se prevaloir du silence de Ciceron? Ce qu'il dit m'est beaucoup plus favorable. Les trois (*o*) années où Hortensius tint le haut bout dans le barreau, à cause ou de la mort, ou de l'absence des plus celebres Orateurs, ne repondent-elles pas au tems que Sylla avoit l'autre Hortensius dans son armée?

(*l*) Στρατηγικὸς ἀνὴρ καὶ φιλόνικος. Vir rei bellicæ peritus & pervicax. *Plut. in Sylla pag.* 461.

(*m*) *Cicer. in Bruto.*

(*n*) *Onomast. pag.* 404.

(*o*) Triennium fere fuit urbs sine armis, sed oratorum aut interitu aut discessu, aut fuga. . . Primas in causis agebat Hortensius, magisque quotidie probabatur. *Cicero in Bruto.*

(*D*) *La memoire du monde la plus heureuse.*] Il recitoit un plaidoier tout comme il le meditoit, sans qu'il en écrivît un seul mot, & il n'oublioit rien de ce qui avoit été avancé par ses adversaires. (*p*) *Primum memoria tanta quantam in viro cognovisse me arbitror, ut quæ secum commentatus esset, ea sine scripto verbis iisdem redderet quibus cogitavisset. Hoc adjumento illo tanto sic utebatur, ut sua & scripta, & nullo referente omnia adversariorum dicta meminisset.* Ce que nous en dit Seneque est tout autrement remarquable. Sur un defi qu'on avoit fait à Hortensius, il se tint tout un jour à une vente publique, & nomma par ordre tout ce qui avoit été vendu, à qui, & à quel prix. On confronta son recit avec le règître des contrôleurs, & l'on trouva que sa memoire l'avoit toûjours servi très-fidellement. (*q*) *Hortensius à Sisenna provocatus in auctione perfedit diem totum, & omnes res, & pretia, & emptores ordine suo argentariis recognoscentibus, ita ut in nullo falleretur, recensuit.*

(*p*) *Cicero in Bruto. Voiez aussi Tuscul. 1. & Acadeem. 2. init.*

(*q*) *Senec. præf. l. 1. controvers.*

(*E*) *Il gesticuloit beaucoup en plaidant.*] Quoi que ses gestes fussent assez beaux, pour donner envie aux deux

Digitized by Google

dant, ce qui lui attira une fois devant les Juges une raillerie assez grossiere; car L. Torquatus lui donna le nom de *Dionysia*, qui étoit une celebre danseuse. On peut voir dans Aulugelle ce qu'Hortensius lui repondit. On ne peut nier qu'il n'y eût beaucoup d'affeteries dans ses manieres, ou du moins une (F) propreté excessive dans ses habits. Il consultoit soigneusement son miroir en s'habillant; & l'on dit † qu'il intenta un procés à son collegue, qui en passant par un lieu étroit avoit troublé la symmetrie de sa robe. Il avoit amassé de grans biens, & il s'en servoit largement pour prendre ses aises, soit à la ville, soit à la campagne. Il avoit diverses (G) maisons de plaisance; & comme il étoit fort somptueux, il s'opposa γ aux loix somptuaires que les Consuls vouloient établir l'an 699. de Rome. Il les loüa si adroitement de la magnificence de leur domestique, qu'ils n'oserent insister sur une chose qui s'accordoit peu avec leur propre conduite. Il fut le premier qui fit aprêter des ‡ paons; ce fut pour en faire un mets dans un repas qu'il donna au College des Augures. Il étoit fort curieux & fort magnifique en * parcs & en viviers; & il n'avoit pas moins de soin de la (H) santé de ses poissons, que de celle de ses valets. Il falloit qu'il aimât bien les planes, puis qu'il les arrosoit de vin; de quoi il faisoit si peu de mystere, qu'il pria un jour Ciceron de changer avec lui l'heure où il devoit plaider; car il faut, lui dit-il, que j'aille verser moi-même du vin sur un plane que j'ai à l'une de mes maisons de campagne ‡. Pour peu qu'on conoisse le cœur de l'homme, on admirera beaucoup (I) plus que ces deux grans Orateurs se soient donnez l'un à l'autre en plusieurs

† *Macrob. Saturn. l. 2. c. 9.* Moreri *après Vossius cite l. 3. c. 13. or le 3. livre n'a que 12. chapitres.*

γ *Dion lib. 39.*

‡ *Varro de re rustica l. 3. c. 6. Plinius l. 10. c. 20. Ælian. l. 5. hist. anim. c. 21. Tertull. de pallio sub fin.*

* *Varro de re rustica l. 3. c. 13. & 17.*

‡ *Voiez la remarque G.*

deux meilleurs acteurs de ce tems-là (a) de les imiter sur le theatre, il est certain qu'ils passoient les justes bornes de l'art oratoire: *Vox canora & suavis*, dit Ciceron dans son Brutus, *motus & gestus etiam plus artis habebat quàm erat Oratori satis.* Mr. Moreri raporte mal la raillerie de Torquatus. *Il se remuoit si fort en haranguant qu'on lui donna le nom de sauterelle*, Dionysia Saltatricula. Qui ne croiroit en vertu de ces paroles qu'Hortensius fut persecuté de ce sobriquet par toute la ville? Et neanmoins il n'y eut qu'un homme qui en une seule rencontre lui donna non pas le nom de sauterelle, mais le nom de *Dionysia* qui étoit une danseuse de reputation. C'est tout-à-fait mal traduire le mot *saltatricula*, que de le rendre par celui de *sauterelle*. Voici le passage d'Aulugelle au chapitre 5. du 1. livre: *Cùm L. Torquatus, subagresti homo ingenio & infestivo, gravius acerbiusque apud consilium judicum, cùm de causa Sulla quæreretur, non jam histrionem eum esse diceret, sed gesticulariam Dionysiamque eum notissima Saltatricula nomine appellaret; tum voce molli atque demissa Hortensius*, Dionysia, *inquit*, Dionysia malo equidem esse quam quod tu Torquate, ἄμουσος, ἀγροικότατος, καὶ ἀηδέστατος.

(a) Nescires utrum cupidius ad audiendum eum, an ad spectandum concurreretur, sic verbis oratoriis aspectus, & rursus aspectui verba serviebant. Itaque constat Æsopum & Roscium ludicræ artis peritissimos viros illo causas agente in corona frequenter astitisse, ut foro petitos gestus in scenam referrent. *Val. Max. l. 8. c. 10.*

(b) *Macrob. l. 2. Satur. c. 9.*

(c) *Plinius l. 35. c. 11.*

(d) *Cicer. 2. Acad. quæst. Varro de re rust. l. 3. c. 17.*

(e) *Varro ibid.*

(f) *Cicer. ad Att. l. 7. ep. 3.*

(g) *Varro apud Plin. l. 14. c. 14.*

(h) *Dans le corps de cet article.*

(i) *Macrob. Satur. l. 2. c. 9.*

(k) *De re rust. l. 3. c. 17.*

(F) *Une propreté excessive dans ses habits.*] Le passage d'Aulugelle que je vais citer, & qui precede les paroles qu'on vient de lire, nous servira à deux mains, à prouver les gesticulations d'Hortensius, & sa trop grande propreté. *Hortensius omnibus fermè Oratoribus ætatis suæ nisi M. Tullio clarior, quod multa mundicia & circumspectè compositèque indutus & amictus esset, manusque ejus inter agendum forent argutæ admodum & gestuosæ, maledictis compellationibusque probrosis jactatus est, multaque in eum quasi in histrionem in ipsis causis atque judiciis dicta sunt.* Quant au procés qu'il intenta pour le derangement des plis de sa robe, en voici la preuve, ou le temoin: *Hortensius vir alioquin ex professo mollis & in præcinctu ponens omnem decorem; fuit enim vestitu ad munditiem curioso, & ut bene amictus iret, faciem in speculo ponebat: ubi se intuens togam corpori sic applicabat, ut rugas non forte sed industria locatas artifex nodus constringeret, & sinus ex composito defluens nodum lateris ambiret. Is quondam cum incederet elaboratus ad speciem collega de injuriis diem dixit; quod sibi in angustiis obvius offensu fortuito structuram togæ destruxerat, & capitale putavit quod in humero suo locum ruga mutasset (b).*

(G) *Diverses maisons de plaisance.*] Pline (c) fait mention du *Tusculanum* d'Hortensius, où il plaça les Argonautes du peintre Cydias, qui lui coûterent 14. mille quatre cens francs de nôtre monnoie, selon la suputation du Pere Hardouïn. Il avoit une maison à Bauli (d); une auprès de (e) Laurentum, & une auprès (f) de la porte Flumentane. Jugez de sa depense par le grand nombre de muids de vin qu'il laissa à son heritier: il lui en laissa plus de dix mille. *Hortensius super decem millia cadûm hæredi reliquit* (g). Voici la preuve de ce que j'ai dit (h) touchant le soin qu'il prenoit lui-même de verser du vin sur ses planes. *Is Hortensius platanos suas vino irrigare consuevit, adeo ut in actione quadam quam habuit cum Cicerone susceptam, precario à Tullio postulasset ut locum dicendi permutaret secum, abire enim in villam necessario se velle, ut vinum Platano quam in Tusculano posuerat ipse suffunderet* (i).

(H) *De la santé de ses poissons.*] Varron (k) raporte là-dessus des choses tout-à-fait singulieres. Hortensius faisoit à l'égard de ses poissons ce que les avares à l'égard de leur argent; il n'osoit s'en servir; il aimoit mieux faire acheter des poissons dans quelque ville du voisinage, que d'en prendre de son vivier; il ne se contentoit pas de ne vouloir point que ses poissons lui servissent de nourriture, il les faisoit nourrir delicatement & largement. *Neque satis erat eum non pasci piscinis, nisi eos ipse pasceret ultro. . . . Celerius voluntate Hortensii ex equili educeres rhedarias ut tibi haberes mulas, quàm è piscina barbatum mullum. . . . Non minor cura ejus erat de ægrotis piscibus, quàm de minus valentibus servis: itaque minus laborabat ne servus ager, quàm aquam frigidam biberent sui pisces.* On dit qu'il aima (l) si passionnément une murene qu'il en pleura la mort, ce que Porphyre (m), Macrobe (n) & Tzetzes (o) ont attribué à l'Orateur Crassus.

(I) *On admirera beaucoup plus.*] Il n'y a rien peut-être sur quoi la jalousie soit plus capable d'aliener les esprits, que sur l'éloquence. Je ne sçai s'il n'en faut point excepter la beauté & la poesie. Deux fameux Predicateurs s'aiment rarement l'un l'autre, & se brouillent aisément jusqu'à la derniere rupture. C'est beaucoup s'ils peuvent cacher leur jalousie, & sauver les aparences. Ainsi ce qu'Hortensius a fait en faveur de Ciceron est digne d'étonnement; mais les mauvais offices qu'il peut lui avoir rendus en secret, ne doivent pas nous surprendre. Il le (p) fit entrer au college des Augures; il le loüa magnifiquement (q) dans une occasion où les éloges pouvoient servir: il pensa (r) être tué pour l'amour de lui; & Ciceron avouë lui-même qu'il y avoit eu toûjours entre eux un commerce reciproque de bons offices. (s) *Cùm præsertim non modo nunquam sit aut illius à me cursus impeditus, aut ab illo meus, sed contra semper alter ab altero adjutus, & communicando, & monendo, & favendo.* Les bons offices de Ciceron envers Hortensius, sont moins admirables que ceux d'Hortensius envers Ciceron; parce qu'encore que naturellement parlant Ciceron ait dû avoir plusieurs années le cœur rempli du venin de la jalousie, il dut en jetter plus de la moitié lors qu'il se vit superieur. Il fut un tems qu'il n'égaloit point Hortensius; il en fut un où il l'égala, & puis il le surpassa. Ce troisiéme periode est un excellent purgatif de l'humeur jalouse. Mais au contraire quel crevecœur pour Hortensius, de voir que celui qui ne faisoit au commencement que le suivre, l'attrapa quelque tems après, & enfin le devança? *Hortensius . . . qui diu princeps Oratorum, aliquando æmulus Ciceronis existimatus est, novissimè quoad vixit, secundus.* C'est Quintilien qui dit cela dans le chapitre 3. du 11. livre. Je sçai qu'il ne fut pas inutile à Hortensius d'avoir un émule tel que Ciceron. Les honneurs du (t) Consulat avoient tellement relâché l'ardente & l'infatigable aplication avec laquelle il avoit cultivé son esprit dès sa jeunesse, que l'on s'apercevoit de jour en jour qu'il ne se soutenoit pas. Il se ranima quand il vit les grans progrés de la gloire de Ciceron; mais en verité on se passeroit bien d'un tel secours, ou d'un tel reveille-matin, quand il en doit coûter la premiere place. Il n'y avoit gueres de grandes causes où ces deux celebres Orateurs n'eussent de l'emploi, quelquefois (v) pour les mêmes parties, quelquefois apointez contraires. Le fameux voleur Verres devoit avoir Hortensius pour son Avocat; ce fut l'une des plus fortes raisons que Ciceron allegua, pour faire exclure Cæcilius de la fonction d'accusateur. On peut voir dans (x) ce plaidoié combien Hortensius étoit capable de faire valoir les causes qu'il soutenoit. Ciceron eut là toutes sortes

(l) Apud Baulos in parte Baianæ Piscinam habuit Hortensius Orator, in qua Murænam adeo dilexit ut exanimatam fleverit credatur. *Plin. l. 9. c. 55.*

(m) *De abstin. l. 3.*

(n) *Saturn. l. 2. c. 11.*

(o) *Chil. 8. hist. 174.*

(p) *Cicero in Bruto init.*

(q) At Hercule ulter tuus familiaris Hortensius quàm plena manu, quàm ingenue quàm ornate nostras laudes in astra sustulit, quum de Flacci Prætura & de illo tempore. Allobrogum dicaret. Sic habeto nec amantius, nec honorificentius, nec copiosius potuisse dici. *Id. ad Att. ep. ult. l. 2.*

(r) Vidi, vidi hunc ipsum Q. Hortensium lumen & ornamentum Reip. penè interfici servorum manu cum mihi adesset. *Id. pro Milone.*

(s) *Idem in Bruto.*

(t) *Cicer. in Bruto sub fin.*

(v) Sæpe, in iisdem sæpe in contrariis causis versati sumus. *Cicer. Divinat. in Q. Cæcil.*

(x) *Divinatio in Q. Cæcilium.*

Digitized by Google

† *Epist. 2. Cicer. ad famil. l. 8.*

‡ Est autem L. Paulo, C. Marcello Coss. mortuus, ex quo videmus cum in Patronorum numero annos quatuor & quadraginta fuisse, *Cicer. in Bruto.*

fleurs rencontres bien des marques d'amitié, que de voir qu'ils n'ont pas toûjours été veritablement amis; car après tout Ciceron fut cause qu'Hortensius ne conserva pas la gloire dont il avoit joui assez long-tems, d'être le premier Orateur de Rome; & Hortensius fut cause que Ciceron ne fut pas sans un rival dangereux, qui le tourmoit de près. Hortensius avoit publié non seulement des harangues & des Annales, mais aussi des (K) poësies lascives. Il ne s'est rien conservé de tout cela; & il faut avoüer que sa langue (L) étoit bien meilleure que sa plume. Quoi qu'il eût gagné la cause de Messala fils de sa sœur, pour lequel il avoit plaidé de son (M) mieux, le voiant embarrassé d'une accusation de brigue, cela ne laissa point de lui faire beaucoup de tort, & de † l'exposer sur ses vieux jours à des huées, par où il étoit le seul qui n'avoit jamais passé. Il mourut l'an de Rome 703. à l'âge de 64. ans, dont ‡ il avoit passé 44. ou 45. avec éclat dans les fonctions du Barreau. Quelcun a dit qu'il (MΔ) y avoit tellement usé sa voix, qu'il la perdit avant que de perdre la vie. D'autres ont si mal entendu cette pensée, qu'ils l'ont prise comme si l'on avoit dit qu'il mourut tout en plaidant, tes efforts de voix qu'il fit l'ajant crevé.

sortes d'avantages; il fut l'accusateur; & l'on dit qu'il dita bientôt (a) à Hortensius la pensée de plaider pour l'accusé; tant on avoit de charges & de preuves contre Verres. (b) *Multis diebus prima actio celebrata est, dum testes Verris producuntur criminum diversorum, dum recitantur publica privataque litera. Quibus rebus adeò stupefactus Hortensius dicitur, ut rationem defensionis omitteret.* Nous avons vu comment Ciceron a declaré que jamais Hortensius ne lui avoit voulu rendre de mauvais offices; & nous pouvons voir au même lieu qu'il refute ceux qui croioient qu'Hortensius ne lui étoit pas favorable. (c) *Dolebam quod, non ut plerique putabant, adversarium aut obtrectatorem laudum mearum, sed socium potius & consortem gloriosi laboris amiseram.* Cependant ce n'étoit point de ce style qu'il écrivoit à son frere Quintus, quand il lui disoit: *Quantum Hortensio credendum sit nescio: me summa simultatione amoris, summaque assiduitate quotidiana sceleratissimè insidiosissimèque tractavit, adjuncto quoque Arrio: quorum ego consiliis, promissis, præceptis destitutus in hanc calamitatem incidi* (d). Qu'il y a peu de personnes, même parmi ceux qui passent pour honnêtes gens, qui n'aient deux sortes de langage, l'un pour les livres publics, l'autre pour les lettres qu'ils écrivent à leurs amis! Voiez la remarque M de l'article *Grotius*. Pendant qu'elles ne sont point publiques, la duplicité, ou la nature amphibie du langage ne paroît pas; mais je les attens à la montre de leurs lettres. On feroit bien du chagrin à certains Auteurs, si on les obligeoit à repeter en conversation, ou à ouïr repeter les mêmes éloges qu'ils ont donnez dans un livre. Prefaces, citations, necessité agreable de faire un éloge funebre, que vous trompez bien du monde! Quoi qu'il en soit, on a raison de donner pour une adresse merveilleuse de Pomponius Atticus, d'avoir pu se conserver l'amitié intime de Ciceron & d'Hortensius, & de les avoir empêchez de se brouiller. (e) *Utebatur intimè Q. Hortensio qui iis temporibus principatum eloquentiæ tenebat, ut intelligi non posset uter eum plus diligeret, Cicero an Hortensius, & id quod erat difficillimum efficiebat ut inter quos tanta laudis esset æmulatio, nulla intercederet obtrectatio, esseque talium virorum copula.*

(K) *Des poësies lascives.*] C'est ce qu'Ovide nous apprend au second livre des *Tristes*, où il fait un catalogue de ceux qui ont fait impunément des livres d'amour:

Is quoque Phasiacas Argo qui duxit in undas
Non potuit Veneris furta tacere suæ.
Nec minus HORTENSI, *nec sunt minus improba Servi*
Carmina. Quis dubitet nomina tanta sequi?

Aulugelle parle sans doute des mêmes vers d'Hortensius, lors qu'il dit (f) qu'ils étoient sans agrément, *invenusta*. Je ne sçai pas si le poëme que Varron (g) lui attribuë est un autre Ouvrage. Quant aux Annales, elles ont été citées par Velleius Paterculus. Je croi qu'Hortensius a été savant, car Ciceron lui a donné cet éloge; mais je ne voi pas que son poëme, ses Annales, & l'offre de Lucullus soient d'aussi bonnes preuves de son érudition, que Corradus voudroit bien nous le faire accroire. *Sanè*, dit-il (h), *videtur benè doctus fuisse, siquidem poëma scripsit, ut Autor est Varro libro primo de Analogia, & Annales, ut Paterculus affirmas: & certè cum Sisenna & Lucullo de Græca Latineque scribendo venit in eam contentionem quam Plutarchus in Lucullo refert.* Je ne voi pas que Corradus ait pris le sens de Plutarque: il ne s'agit point là d'un defi entre Hortensius, Sisenna & Lucullus, mais d'une petite presomption de ce dernier, qui se fit fort devant les deux autres d'écrire la guerre Sociale ou en Latin ou en Grec, en prose ou en vers, à la decision du sort. Plutarque conjecture que le sort lui donna la prose Greque, puis qu'on voioit l'histoire de cette guerre écrite en prose Greque par Lucullus: mais encore un coup cela ne signifie nullement qu'Hortensius & Sisenna se fussent engagez au même travail, si le sort y échéoit. Catanée (i) qui le debite ainsi se trompe.

(L) *Sa langue étoit bien meilleure que sa plume.*] C'est ce que nous aprenons de Quintilien au chapitre 3. du livre 11. où il remarque que l'action a une force très-particuliere dans l'Orateur; & que comme c'étoit le grand talent d'Hortensius, on ne trouvoit pas en lisant ses plaidoiers, qu'ils fussent dignes de la reputation que leur Auteur avoit aquise. *M. Cicero*, dit-il, *unum in dicendo actionem diminuti putat, hanc . . . . Antonium & Crassum multum valuisse, plurimum verò Q. Hortensium, cujus vel solus est quod ejus scripta tantum infra famam sint . . . . ut appareat placuisse aliquid eo orante quod legentes non invenimus.* Combien avons-nous de Predicateurs de qui on peut dire la même chose? Mr. Morus en est un exemple.

(M) *Il avoit plaidé de son mieux.*] Cette cause fut plaidée l'an de Rome 702. Hortensius avoit alors 63. ans. Cet âge ne l'empêcha pas de faire un excellent plaidoié. Brutus (k) qui l'avoit toûjours trouvé un grand Orateur, ne l'avoit jamais autant aprouvé que ce jour-là; les autres en firent le même jugement, & Ciceron aiant lu la piece publiée mot pour mot telle qu'elle avoit été prononcée, jugea comme les autres. Que si neanmoins Hortensius se vit exposé le lendemain à quelques huées, ce ne fut pas pour avoir plaidé moins éloquemment que de coutume, mais à cause qu'on étoit fâché qu'il eût obtenu l'absolution de son client. Ce chagrin avoit déjà éclaté contre les Juges. (l) *Clamoribus scilicet maximis judices terruerunt, & absonderunt plane esse quod ferri non posset. . . . Accessit huc quòd postridie ejus absolutionem in Thesaurum Gurgonis Hortensius intrasset, quo ut suum gaudium gratularemur. Hic ibi strepitus, fremitus, clamor, tonitruum & rudentum sibilus. Hos magis animadversum est quod imactus ab sibilo pervenerat Hortensius ad senectutem. Sed tum ita bene ut in tosam vitam civis satis esset, & pœnituerat eum jam vicisse.* Il plaida peu de jours avant sa mort, comme Ciceron le remarque: ce fut assûrément un de ces habiles hommes dont l'esprit se soutient long tems. Il est vrai qu'il brilla plus dans sa jeunesse, que dans son âge plus avancé, de quoi l'on donne deux causes; l'une qu'il avoit choisi l'éloquence Asiatique, qui sied mieux à un jeune homme qu'à un vieillard; l'autre qu'il travailloit avec plus d'aplication quand il étoit jeune. (m) *Si quærimus, cur adolescens magis floruerit dicendo, quam senior Hortensius; causas reperiemus verissimas duas: primum, quòd genus erat ornatus Asiaticum, adolescentiæ magis concessum, quàm senectuti. Genera autem Asiaticæ dictionis duo sunt. . . . Hæc . . . genera dicendi aptiora sunt adolescentibus, in seniibus gravitatem non habent. Itaque Hortensius utroque genere florens, clamores faciebat adolescens. . . . Sed cum jam honores, & illa senior auctoritas gravitatis quiddam requireret, remanebat idem, nec decebat idem: quodque exercitationem studiumque dimiserat, quod in eo fuerat acerrimum, consimilis illa exercitatioque sententiarum prisca manebat, sed ea vestitu illo orationis, quo consueverat, ornata non erat.* Il fut heureux même dans la conjoncture de sa mort; car il mourut à la veille des confusions deplorables où la Republique fut plongée (n).

(MΔ) *Quelcun a dit qu'il . . . perdit la voix . . . d'autres ont si mal entendu . . . Tenons cela pour fabuleux, puis qu'il plaida.*] La preuve du premier de ces faits-là est contenuë dans ce passage de Quintus Serenus Samonicus:

Sic est Hortensius olim
Absumptus, cassis vanum confectus agendis,
Obtinuit, cum vox domino vanuisset parvet,
Et nondum extincti impresserat lingua disseri.

Glan-

(a) *Remarquez qu'Hortensius n'abandonna pas tellement Verrès que Quintilien l. 10. c. 1. ne parle de ses plaidoiers pour Verrès.*

(b) *Ascon. Pedian. in proœmio act. in Verrem.*

(c) *Cicero in Bruto init.*

(d) *Id. epist. 3. l. 1. ad Quint. fratrem. Voiez aussi epist. 9. ad Att. l. 3.*

(e) *Cornel. Nepos. in vita Pomp. Attic.*

(f) *Lib. 19. c. 9.*

(g) *Lib. 1. de Anal. apud Corradum in Cicer. Brutum pag. 428.*

(h) *Ibid.*

(i) *In Plin. epist. l. 5. p. m. 283.*

(k) *Hortensium magnum Oratorem semper putavi maximeque probavi pro Messala dicentem, cum tu absuisti. Sic fortunæ, inquam, idque declarat totidem quot dixit, ut ajunt, scripta verbis oratio. Cicer. in Bruto.*

(l) *Gallus ad Cicer. epist. 2. l. 8. ad famil.*

(m) *Cicero in Bruto sub fin. p. m. 451.*

(n) Perpetua quadam felicitate usus ille cessit è vita suo magis quam suorum civium tempore, & tum occidit cum lugere facilius Rempub. posset si viveret quam juvare. *Ib. init.*

Digitized by Google

vé. Tenons cela pour fabuleux, puis qu'il plaida peu de jours avant ſa mort une cauſe d'importance; & puis que Ciceron bien loin de toucher un genre de mort tel que celui-là, comme il auroit fait ſans doute ſi la choſe ſe fût ainſi paſſée, nous fournit dequoi en penſer autrement. Voiez ſur tout ceci la remarque M Δ. Hortenſius épouſa dans ſa jeuneſſe une fille de * C. Catulus. Je ne ſçaurois bien dire ſi elle étoit fille auſſi de Servilia †, l'une des premieres femmes de Rome. Il étoit ſon gendre durant le procés de Verres. Mais rien ne peut être plus ſingulier que ſon mariage (N) avec Marcia femme de Caton d'Utique, & fille de Marcius Philippus. Il la

* *Id. de Orat. l. 3. ſub fin.*

† Ex ſoeru tua; fœmina primaria Servilia. *Id. Verr. 4.*

(a) *Glandorp. Onomaſt. pag. 405. 406.*
(b) *Cicero in Bruto.*
(c) *Plut. in Catone Utic. pag. m. 770.*
(d) *Id. ib. pag. 784.*
(e) *Strabo l. 11. pag. 355.*
(f) *Ils etoient voiſins des Parthes.*
(g) Ex illa, credo, majorum & ſapientiſſimorum diſciplina, Græci Socratis & Romani Catonis qui uxores ſuas amicis communicaverunt... O ſapientiæ Articæ! ô Romanæ gravitatis exemplum! Ienones Philoſophus & Cenſor. *Tertull. in Apologet.* L'exemple de Socrate ne regarde point les Romains. Tertullien attribuë à Caton le Cenſeur ce qu'il faloit attribuer à Caton d'Utique.
(h) Δοξεῖ μὲν γὰρ ἀνθρώπων ἄτοπον εἶναι τὸ τοιοῦτον, φύσει δὲ καλὸν καὶ πολιτικόν. Nam eſſe hominum quidem illud opinione novum (*c'eſt ainſi que traduit Xylander*) natura pulchrum tamen & civile. *Plut. pag. 771.*
(i) *Bouin. meth. hiſt. c. 4. p. m. 78.*
(k) *Plut. in Cat. p. 770.*
(l) *Bodin. ibid.*

Glandorp n'a point compris le ſens de ces vers. *Deceſſit è vita*, dit-il (a), *ſub bellum civile Caſ. & Pompeii . . . . clamore in actione cauſæ diruptus, ut indicat Q. Serenus.* Les paroles de Ciceron que je vais citer ne s'accordent point avec le paſſage de Samonicus. (b) *Perpaucis ante mortem diebus una tecum ſocerum tuum defendit Appium . . . Q. Hortenſii vox extincta fato ſuo eſt, noſtra publico.*

(N) *Son mariage avec Marcia.*] Voici comment Plutarque (c) raconte la choſe. Hortenſius pria Caton de lui donner Porcie ſa fille, qui étoit mariée à Bibulus, & qui avoit déjà accouché deux fois. Donnez-la moi auſſi, lui dit-il, comme un champ fertile où je puiſſe ſemer des enfans: je ſçai bien que ſelon l'opinion humaine cela eſt un peu abſurde, mais dans le fond y a-t-il rien de plus beau, & de plus conforme au bien des ſocietez, que de ne laiſſer pas inculte le champ fecond d'une jeune femme; & de ne ſouffrir point d'autre côté qu'elle accable de trop d'enfans une famille qui en a aſſez? Outre que le prêt mutuel des femmes entre les honnêtes gens, repand la vertu parmi un plus grand nombre de familles, & un plus grand nombre d'alliances dans l'Etat; & que ſi Bibulus ne ſe veut pas entierement deſſaiſir de ſa Porcie, je promets de la lui rendre après m'en être ſervi pour en avoir des enfans, qui ſoient un lien plus étroit entre vous & lui & moi. Caton ne trouva pas à-propos de traiter de cette affaire; mais lors qu'Hortenſius lui eut declaré qu'il en vouloit à Marcia, la femme de lui Caton, attendu qu'elle étoit encore fort jeune, & que Caton avoit déjà aſſez d'enfans, on lui promit la choſe, pourveu que Martius pere de la Dame le trouvât bon. Martius y donna les mains, & tout auſſitôt Marcia fut tranſportée à Hortenſius. Quand elle en fut veuve & heritiere tout enſemble, elle redevint femme du premier mari. Ce que Ceſar n'oublia pas dans l'Anticaton. *S'il avoit beſoin de femme*, diſoit-il (d), *pourquoi la ceder à un autre? Et s'il n'en avoit pas beſoin, pourquoi la reprendre? Cela ne montre-t-il pas qu'on s'eſt ſervi de ce leurre, afin de prêter une jeune femme à Hortenſius, laquelle on recouvreroit riche?* Strabon (e) aiant raporté que les (f) Tapyres avoient une loi, ſelon laquelle les maris donnoient leurs femmes à d'autres, dès qu'ils en avoient eu deux ou trois enfans, ajoûte que Caton avoit pratiqué la même choſe, en faveur d'Hortenſius qui lui demandoit ſa Marcia; & il remarque que Caton ne fit que ſuivre l'ancienne coutume des Romains. Il y a lieu de douter que ce fût leur ancienne coutume; car non ſeulement on en trouve ſi peu d'exemples, que Tertullien (g) ne cite que celui de Caton; mais on voit auſſi (h) qu'Hortenſius reconoît dans ſon deſſein quelque choſe de bien étrange, ou de bien nouveau ſelon l'opinion des hommes. Il n'oppoſe pas à cette opinion les anciennes loix, ou l'ancien uſage des Romains, qu'un auſſi grand Juriſconſulte que lui n'eût pas manqué d'alleguer en cette rencontre; il n'oppoſe que la nature. Bodin (i) critique Plutarque mal-à-propos, lui imputant d'avoir dit dans la vie de Caton d'Utique qu'il étoit permis aux Romains de prêter leurs femmes; car cet hiſtorien ne parle point de cela comme d'un uſage fondé ſur les loix, ou comme d'une choſe qui ſe pratiquât: au contraire il introduit Hortenſius, qui avouë que ſa propoſition paroiſſoit étrange ou nouvelle. C'eſt une grande temerité au même Bodin, de ne vouloir pas ajoûter foi au prêt de la femme de Caton; car c'eſt une hiſtoire que Thraſeas (k) avoit priſe des écrits de Munatius ami de Caton, & que Ceſar n'auroit pas oſé reprocher, ſi elle n'eût été conuë. La raiſon ſur quoi Bodin apuie ſon incredulité eſt une nouvelle faute; c'eſt, dit-il, que par la loi de Romulus, & ſelon la pratique ancienne que Tibere retablit, les parens châtioient à diſcretion les femmes qui commettoient adultere. Mais que fait cela contre la femme de Caton, qui fut cedée à un autre par ſon pere & par ſon mari? Je ne dis rien contre ces paroles: (l) *Plutarchus & Strabo Parthos atque ac Lacedamonios mutuas uxores amicis dare conſuevisſe ajunt*, quoi qu'elles ſoient très-capables de tromper; car qui ne croiroit en liſant cela que Plutarque attribuë cette conduite aux Parthes, & que Strabon l'attribuë aux Lacedemoniens? Ce n'eſt point pourtant ce que Bodin a voulu dire; ſon ſens eſt que Strabon l'attribuë (m) aux Parthes, & que Plutarque l'attribuë aux Lacedemoniens. Cette maniere de citer n'eſt que trop frequente, & jette dans l'illuſion; elle ſemble donner pluſieurs temoins d'une même choſe, lors qu'en effet il n'y en a qu'un. Bodin ſemble dire que Plutarque & Strabon temoignent tous deux que le prêt des femmes étoit auſſi en uſage parmi les Parthes que parmi les Lacedemoniens. J'ai lu dans Mr. Menage que Caſaubon a imputé à Plutarque d'avoir raporté le mariage d'Hortenſius & de Marcia, comme une choſe dont il doutoit. *Ad quem Strabonis locum notat Caſaubonus, Plutarchum de Catone rem ita narrare ut de ea dubitaſſe ſignificet (n).* Mr. Menage a raiſon de dire que cela eſt faux; ce n'eſt point ſur le fait même que Plutarque temoigne des doutes; il dit ſeulement que cet endroit de la vie de Caton eſt comme l'endroit d'une piece de theatre, où l'intrigue n'eſt pas debrouillée, c'eſt-à-dire, ce me ſemble, qu'on en jugeoit fort diverſement.

Notez que quand je cenſure Bodin ſur ce qu'il impute à Plutarque, je conſidere qu'il cite la vie de Caton d'Utique; car s'il eût cité le parallèle de Lycurgue & de Numa Pompilius, il n'eût pas erré. Plutarque y affirme que ce Roi de Rome permit aux maris le prêt de leurs femmes. Je croi qu'il a tort de l'affirmer. Mr. Dacier le croit auſſi. *Cela eſt vrai*, dit-il (o), *de Lycurgue; mais il ne paroît nulle part que Numa ait eu le même deſſein; il ſeroit même aiſé de prouver que cette communauté des femmes ne commença pas à Rome ſous Numa, mais beaucoup plus tard, & qu'elle n'étoit pas generale.*

Lucain ſupoſe que Marcia ſe trouvant veuve d'Hortenſius, fut trouver Caton pour le ſuplier très-humblement de la reprendre. Elle lui declara qu'aiant paſſé l'âge d'avoir des enfans, elle ne lui demandoit que le nom de femme, qu'elle vivroit dans la continence, qu'elle ſouhaitoit ſeulement de partager avec lui les embarras & les fatigues que la malheureuſe ſituation des afaires generales lui impoſoit. Lucain ajoûte que ces paroles de Marcia toucherent Caton, & qu'encore que le tems ne fût point propre au mariage, il lui accorda ce qu'elle lui demandoit. Il eſt vrai que toutes les ceremonies nuptiales furent ſuprimées, ſans en excepter celle qui paſſe pour la principale, & pour la conſommation de l'œuvre. Marcia ne quitta point ſon habit de deuil, (p) elle embraſſa ſon mari comme une mere ſon enfant. Caton prenoit tant de part aux miſeres de l'état public que depuis la guerre civile il ſe privoit de toutes ſortes de divertiſſemens, il laiſſoit croître ſa barbe, il vivoit comme une perſonne en deuil. Les ofres de Marcia furent acceptées au pied de la lettre. Voici ce que Lucain lui fait dire.

Dum (q) ſanguis inerat, dum vis materna, peregi
Juſſa Cato, & geminos excepi fœta maritos.
Viſceribus laſſis, partuque exhauſta revertor
Jam nulli tradenda viro: da fœdera priſci
Illibata tori: da tantum nomen inane
Connubii, liceat tumulo ſcripſiſſe, Catonis
Martia: nec dubium longo quaratur in ævo,
Mutarim primas expulſa, an tradita, tædas.
Non me latorum ſociam, rebuſque ſecundis
Accipis, in curas venio, partemque laborum.
Da mihi caſtra ſequi.

Je penſe que s'il eût été par tout auſſi curieux des fictions qu'en cet endroit-ci, on ne l'accuſeroit pas de ſuivre trop le cours de l'hiſtoire, & de ne donner pas à ſon Ouvrage une forme aſſez poetique. Quoi qu'il en ſoit raportons ce qu'il obſerve de l'extrême rigidité de Caton.

Ille (r) nec horrificam ſancto dimovit ab ore
Cæſariem, duroque admiſit gaudia vultu.
(Ut primum tolli feralia viderat arma
Intonſus rigidam in frontem deſcendere canas
Paſſus erat, mœſtamque genis increſcere barbam;
Uni quippe vacat ſtudiisque odiisque carenti,
Humanum lugere genus) nec fœdera priſci
Sunt tentata tori: juſto quoque robur amori
Reſtitit. hi mores.

(m) *Il faloit dire aux Tapyres, & non pas aux Parthes.*

(n) *Menag. Amen. Juris, c. 10.* Je ne trouve point cela dans les notes de Caſaubon ſur Strabon.

(o) *Dacier Dans une note marginale de ſa traduction de Plutarque au parallèle de Lycurgue & de Numa p. 362. 363. édit. de Holl.*

(p) Sic, ut erat, mœſti ſervans lugubria cultus, Quoque modo natos, hoc eſt amplexa maritum. *Lucan. lib. 2. v. 365.*

(q) *Lucan. ib. v. 338.*

(r) *Id. ib. v. 372.*

Digitized by Google

la demanda à Caton en forme de prêt, & il l'obtint sans beaucoup de peine, encore que sa grossesse temoignât qu'elle n'étoit point trop mal avec son mari. Il eut un fils qui lui donna beaucoup de chagrin; desorte que quand il plaida pour son neveu, il voulut bien faire conoître qu'il l'avoit choisi pour son heritier au prejudice de son fils. Cependant ce fut à ce fils indigne qu'il laissa son bien, si nous en croions Valere Maxime. Voiez l'article suivant.

* *Cicero Philipp.* 10.

† *Tacite Ann. l.* 2. *c.* 37. 38.

HORTENSIUS (QUINTUS) fils du precedent, se rendit si peu digne d'un tel pere, qu'il pensa (A) en être desherité. Mais si c'est le même qui fut Proconsul de la Macedoine après la mort de Jules Cesar, on peut presumer qu'il changea de vie. Il embrassa avec chaleur le parti de la liberté, & se * joignit fortement à Brutus, pour lever des armées qui fussent capables de maintenir la Cause. Il fut pris à la bataille de Philippes; & massacré (B) en represailles par les ordres de Marc Antoine, sur le tombeau de Caïus Antoine. Quelques-uns croient que nôtre Hortensius est le même, que celui qui (C) avoit été dans le parti de Jules Cesar contre Pompée. Or comme ceux qui parlent de lui font assez entendre qu'il étoit fils unique d'Hortensius, nous pouvons le regarder comme le pere de Q. HORTENSIUS *Corbio*, & de Marc HORTENSIUS *Hortalus*, dont celui-là fut un (D) monstre d'impuretez & de debauches, celui-ci tomba dans la pauvreté, & eut la discretion de ne se point marier †, jusques à ce qu'Auguste lui eût donné les moiens d'entretenir une famille. Mais la liberalité de cet Empereur n'aiant pas suffi aux besoins de tous les enfans qui nâquirent de ce mariage, Hortalus demanda (E) l'assistance du Senat. Tibere rejetta d'abord cette demande fort durement; & puis s'étant

(a) *Epist.* 3. *l.* 6. *ad Attic.*

(b) Natura metuenda est: hæc Curionem, hæc Hortensii filium non patrum culpa corrupit. *Ib. l.* 10. *ep.* 4.

(c) Illa Hortensiana omnia fuere infantia: ita fiet homo nequissimus: à Salvio liberto depravatus est. *Ibid. ep.* 18.

(d) *Ibid. epist.* 3. *l.* 6.

(e) *Valer. Maxim. l.* 5. *c.* 9. *n.* 2.

(f) *Plutarch. in Catone min. pag.* 784.

(g) *Plutarch. in Bruto. Voiez aussi Velleius Paterculus l.* 2. *c.* 71. *qui temoigne que le fils d'Hortensius perit dans cette guerre.*

(h) *Cicer. epist. ad Attic.* 3. *l.* 6.

(i) *Plut. in Cæsar. pag.* 723.

(k) *Appian. l.* 2. *bell. civil.*

(l) *Onomast. pag.* 406.

(m) *Lib.* 6. *c.* 15.

(A) *Qu'il pensa en être desherité.*] Ciceron fait assez entendre dans ses (a) lettres que le fils d'Hortensius ne valoit rien, & (b) que son mauvais naturel, & un affranchi (c) nommé Salvius l'avoient gâté. Il semble dire que (d) son pere ne l'aimoit pas; mais écoutons Valere Maxime qui est là-dessus d'une clarté singuliere. *Q. Hortensii qui suis temporibus ornamentum Romanæ eloquentiæ fuit; admirabilis in filio patientia extitit. Cum enim eo usque impietatem ejus suspectam & nequitiam invisam haberet, ut Messallam suæ sororis filium hæredem habiturus ambitus reum defendens judicibus diceret, si illum damnassent nihil sibi præter osculum nepotum in quibus acquieseeret superfuturum: Hæc scilicet sententia quam etiam editæ orationi inseruit, filium potius in tormento animi quam in voluptatibus reponens: tamen ne naturæ ordinem confunderet, non nepotes sed filium hæredem reliquit* (e). Il est assez étrange qu'Hortensius ait fait conoître qu'il avoit choisi son neveu pour son heritier; car s'il jugeoit son fils digne de l'exheredation, ne pouvoit-il pas transferer son heritage à ses petits-fils, comme il disoit qu'il seroit contraint de faire en cas que l'on condamnât son neveu? Etrange grand-pere qui ne songe à ses petits-fils, que lors qu'un fils de sa sœur lui manque! Valere Maxime a peut-être mutilé ce fait, par la supression de quelques clauses essentielles. Peut-être aussi qu'il ne faut prendre la declaration d'Hortensius, que pour une figure de Rhetorique; il y a des ruses de guerre dans ce metier que nôtre Orateur savoit fort bien mettre en usage. Aparemment il vouloit attendrir les Juges, en paroissant s'interesser à l'absolution de son client, comme à celle d'une personne qui lui devoit tenir lieu de fils. D'autres disent que (f) ce fut la femme d'Hortensius qui herita de ses biens, la femme, dis-je, que Caton lui avoit prêtée, & qu'il reprit après le decés d'Hortensius.

(B) *Et massacré en represailles.*] Pour entendre ces represailles, il faut se souvenir que Caïus Antoine frere de Marc Antoine tomba entre les mains d'Hortensius, durant les desordres qui suivirent la mort de Jules Cesar, & que Brutus aiant apris que les fureurs du Triumvirat avoient fait perir entre autres hommes illustres D. Brutus & Ciceron, écrivit à Hortensius d'immoler à leurs Manes son prisonnier (g). Cela fut fait. Voilà quelle fut la fin de Caïus Antoine, & quelle en fut la vengeance.

(C) *Qui avoit été dans le parti de Jules Cesar.*] Ce qui fait ici quelque peine, est que le fils d'Hortensius étoit à Laodicée (h) l'an de Rome 702. & qu'il y menoit une vie tout-à-fait honteuse. Quelle aparence, dira-t-on, que deux ans après il se soit poussé de telle sorte auprès de Cesar, que ce soit à lui que Cesar ait donné le commandement de ses troupes, le jour qu'il voulut passer le Rubicon, & se saisir d'Arimini, en quoi consista le debut de la grande affaire qui devoit decider de l'Empire? C'est neanmoins ce que fit Cesar (i) à l'Hortensius qu'il avoit dans son parti. Quelque tems après il lui donna le (k) commandement d'une flotte sur les côtes d'Italie. Ne decidons point sur des aparences.

Je n'ai point trouvé dans Eutropius ce que (l) Glandorp pretend avoir tiré du livre 6. qu'Octavius & Libo Lieutenans de Pompée, defirent cette flotte d'Hortensius. C'est Orosius (m) qui le dit. Quoi qu'il en soit, Glandorp veut que le Commandant de cette flotte soit le même fils d'Hortensius l'Orateur, dont Valere Maxime dit tant de mal. Il est assez bien fondé en cela; car Ciceron (n) ne nous laisse pas douter que ce fils d'Hortensius ne fût passé dans le parti de Cesar. Je n'ai pu trouver quand il en sortit, ni comment il obtint le Proconsulat de la Macedoine, poste où il merita (o) les aplaudissemens de Ciceron. Catanée (p) confondant le pere & le fils, attribuë à l'Orateur d'avoir été dans le parti de Pompée, d'avoir fait mourir Caïus Antoine, & d'avoir été massacré par Marc Antoine.

(n) *Epist. ad Att.* 4. 16. 17. 18. *l.* 10.

(o) *Philipp.* 10.

(p) *In Plin. epist. l.* 5.

(D) *Un monstre d'impuretez.*] Valere Maxime donnant une liste (q) des enfans qui ont verifié le proverbe, *Heroum filii noxæ*, oublie le fils (r), mais non pas le petit-fils d'Hortensius. *Q. Hortensii . . . . nepos Hortensius Corbio omnibus scortis abjectiorem & obsceniorem vitam exegit, ad ultimumque lingua ejus tam libidini cunctorum inter lupanaria prostitit, quàm avi pro salute civium in foro excubuerat.* Si Lipse s'étoit souvenu que cet Auteur a parlé au nombre pluriel des petits-fils d'Hortensius dans le chapitre 9. du 5. livre, il n'auroit pas cru (s) qu'Hortensius Hortalus, & Hortensius Corbio sont une même personne. Le caractere que Tacite donne à celui-là, le distingue visiblement de celui-ci. Moreri & Hofman font la même faute que Lipse, puis qu'ils citent Valere Maxime au chap. 5. du 3. livre; Tacite au 2. livre des Annales; & Suetone dans la vie de Tibere, par raport au petit-fils d'Hortensius *qui étoit extremement debauché*. Vossius est la cause de leur mepriſe, parce (t) qu'il a raporté ces trois citations à un petit-fils d'Hortensius, tout comme si elles eussent concerné la même personne.

(q) *Lib.* 3. *c.* 5.

(r) *Il en parle dans une autre occasion, comme on l'a vu dans la remarque A.*

(s) *Comm. in Tacit. Ann. l.* 2.

(t) *Vossius de hist. Latin. pag.* 48.

(E) *Hortalus demanda l'assistance du Senat.*] Sa harangue est dans Tacite (v); il avoit amené avec lui ses quatre petits garçons, & en les montrant au Senat, il le pria d'avoir égard à la posterité de tant de Consuls & de tant de Dictateurs, *en stirps & progenies tot Consulum, tot Dictatorum*. Lipse (w) trouve l'hyperbole un peu bien forte, attendu que la famille des Hortensius n'a donné qu'un Consul, & qu'un Dictateur. Il tâche d'excuser Hortalus, en disant qu'il a eu peut-être en vuë ses ancêtres maternels. Mr. Ryck (x) n'en parle pas en doutant, il donne la chose pour indubitable, & il croit qu'on eut en vuë principalement les *Marcius Philippus* de la famille desquels étoit sortie, dit-il, Marcia la grand'-mere d'Hortalus. Ce dernier fait n'a nulle aparence; car d'un côté nous ne trouvons qu'un fils d'Hortensius l'Orateur; ce fils étoit homme fait lors que Ciceron passa par Laodicée l'an 702. D'autre côté Caton ne pouvoit pas être fort jeune, quand il ceda Marcia à Hortensius, puis que sa fille Porcie (y) avoit eu deja deux enfans. Or Caton mourut âgé de (z) 48. ans l'an 707. de Rome: si donc on supose comme il est très-vraisemblable qu'il avoit pour le moins 35. ans, lors qu'il se desit de Marcia en faveur d'Hortensius, il faudra dire que ce mariage se fit l'an de Rome 694. Il n'est donc pas possible que le fils d'Hortensius que Ciceron vit dans la ville de Laodicée l'an 702. de Rome, soit venu de Marcia. Mais qu'est-il besoin de conjecturer? Nous avons un fait dans Plutarque qui decide la question: Marcia étoit encore (aa) la femme de Caton pendant l'expedition de Cypre, c'est-à-dire l'an 696. de Rome. Il ne faut pas dissimuler qu'Hortalus est nommé jeune homme par Tacite sous l'an de Rome 769. ce qui ne s'accorderoit

(v) *Ann. l.* 2. *c.* 37.

(w) *Comment. in Tacit.*

(x) *In Tacit. p.* 41.

(y) *Plut. in Caton. min. pag.* 770. 771.

(z) *Ibid. pag.* 794.

(aa) *Id. ib. pag.* 777.

Digitized by Google

s'étant aperçu que sa dureté n'étoit point du goût de la Compagnie, il dit que si le Senat le souhaitoit, il donneroit * une telle somme à chacun (F) des enfans mâles d'Hortalus. On l'en remercia: mais Hortalus soit de crainte †, soit par un reste de courage, ne dit mot; & depuis ce tems là Tibere ne lui faisant aucune liberalité, lui donna le tems & l'occasion de tomber dans la plus honteuse misere.

* Decena sestertia singulis qui sexus virilis essent. *Tacit. ibid.* M. Rieck évalue cela à 5000. Ducatons.

† Egere alii gratesi; fuisse Hortalus, favore an avitæ nobilitatis etiam inter angustias fortunæ retinens. Neque miserandus est posthac Tiberius, quamvis domus Hortensii pudendam ad inopiam dilaberetur. *Tacit. ibid.*

HORTENSIUS (JEAN) en François *Des-Jardins*, Medecin de François I. nâquit au voisinage de Laon en Picardie, de Jean Des-Jardins Capitaine du Chateau de Hamelle dans le Dioceſe de Laon. Il professa les Humanitez à Paris dans le College du Cardinal le Moine; & puis s'apliquant à l'étude de la Medecine, il fut fait Bachelier en cette science l'an 1514. Licentié l'an 1517. & Docteur l'an 1519. Il paroît par les regîtres de l'Université de Paris qu'il y étoit Docteur Regent l'année 1521. & qu'il fut Doien de la Faculté en 1524. Comme il entendoit le Grec en perfection, il exhortoit vivement ses Ecoliers à l'étude de cette langue; & afin que chacun fût en état de consulter l'original de Galien, il fit present de l'édition Greque de cet ancien Medecin à la Bibliotheque de la Faculté; car en ce tems-là les β Medecins de Paris avoient une Bibliotheque publique dans leurs Ecoles. Il s'aquit une telle reputation, qu'on le croioit capable de guerir toutes sortes de maladies, pourvu que ‡ l'heure fatale ne fût pas venuë. On n'exceptoit (A) que cela; desorte qu'on lui apliquoit ordinairement ce proverbe, *Contra vim mortis non est medicamen in Hortis* ‡. On le voit (B) loüé dans plusieurs livres: mais pour lui il ne fit jamais rien imprimer; & l'on n'a rien publié de sa façon après sa mort. Il épousa Jeanne Bourdin en 1520. & Marie le Tellier en 1541. Il laissa sept enfans de la premiere, & quatre de la derniere. Les établissemens qu'ils (C) ont eus, & les biens immeubles qu'il laissa, sont une preuve qu'il avoit gagné bien de l'argent. Il mourut de mort subite, frapé d'apoplexie, pendant qu'il donnoit à ses parens & à ses amis le repas de son jour natal en 1547. Cela donna lieu à un beau (D) sonnet de Des-Portes, que l'on verra tout entier dans les remarques. Mr. Menage

(h) *Pag. 152.*

(i) *Remarques sur la vie de Pierre Ayrault pag. 150.*

(k) Et præterea & Martino Acaciæ & Michaëli Dumontio, Medicis Parisiensibus doctissimis interpretationem librorum Hippocratis & Galeni de victus ratione in morbis acutis nuncupavit Johannes Vassæus Medicus & ipse Parisiensis doctissimus. *Menag. in eodem volumine pag. 512.*

(l) *Ibid. pag. 514.*

(m) Petrum Hortensium militem strenuum qui Margaretam de Gravella . . . uxorem sibi adjunxit. *Ibi pag. 517.*

(n) *Tout cela se trouve ib. pag. 514. le sonnet François est à la page 518.*

deroit gueres avec la supposition que le fils unique d'Hortensius, est ce debauché dont Ciceron & Valere Maxime parlent, qui perit peu après la bataille de Philippes en 712. Mais il est beaucoup plus juste de s'imaginer que Tacite n'a pas assez pris garde à l'âge de son Hortalus, que de chicaner sur la harangue que Valere Maxime avoit luë, & qu'Hortensius avoit recitée peu avant sa mort. Or cette harangue supose visiblement qu'il n'avoit qu'un fils; car si outre ce garnement qui salua Ciceron dans la ville de Laodicée, il eût eu quelque fils de Marcia, il ne lui auroit pas été necessaire de choisir ses petits-fils pour heritiers au defaut du fils debauché, & de Messala son neveu.

(F) *A chacun des enfans mâles d'Hortalus.*] Cela donne lieu de croire qu'Hortalus n'avoit amené que ses quatre fils, mais qu'il avoit laissé chez lui des filles; desorte que pour parler exactement, il ne faut point dire avec (a) Suetone qu'il avoit eu quatre enfans de son mariage, car s'il n'en avoit point eu plus de quatre, Tacite attribueroit à Tibere une absurdité. Je ne crois point non plus que l'on puisse dire en bonne & parfaite exactitude que (b) Tibere ne donna rien à Hortalus. N'offrit-il pas de lui donner une somme, si le Senat le trouvoit bon? n'en fut-il pas remercié? Pouvoit-il douter de l'intention favorable de l'assemblée pour ce pauvre Senateur? Il est donc très-aparent que cette somme fut donnée; mais comme ce fut l'unique liberalité du Prince, elle n'empêcha pas la misere d'Hortalus. Qu'on ne m'allegue point Suetone (c), qui pretend que les charitez de Tibere envers les Senateurs pauvres furent attachées à des conditions, qui en exclurent celui-là. Ces conditions, dit-il, étoient (d) que l'on feroit aparoître de son indigence au Senat: *quo facto pleroſque modeſtia & pudore deterruit, in quibus Ortalum Q. Hortenſii Oratoris nepotem.* Mais il est très-faux que la honte ou la modestie aient empêché le petit-fils d'Hortensius d'accomplir la condition. N'avoüa-t-il pas sa misere? N'amena-t-il pas ses quatre fils, pour prier la Compagnie d'en avoir pitié? Ne pria-t-il pas l'Empereur de les garantir de la faim? *Nec ad invidiam iſta, ſed conciliandæ miſericordiæ refero: adſequentur florente te, Cæſar, quos dederis honores, interim Q. Hortenſii pronepotes, divi Auguſti alumnos ab inopia defende* (e). Achille Statius (f) qui a dit que nôtre Hortalus est peut-être celui de l'épigramme 67. de Catulle, ne songeoit pas que ce qu'il raporte de Tacite & qu'on vient de voir, regarde l'an 769. de Rome. Je sai bien que Catulle n'est point mort en 697. Scaliger refute solidement ce mensonge de St. Jerome, mais il n'y a nulle aparence qu'il ait vêcu jusques à l'an 763. Nous refutons sur cela Joseph Scaliger dans l'article de Catulle. A coup sûr l'Hortalus de cet ancien poëte étoit plutôt Hortensius que son petit-fils; & je ne sçaurois assez m'étonner qu'Isaac Vossius dans le même livre (g) où il a soutenu contre Scaliger que Catulle est mort l'an 704. de Rome, ou l'an 705. ait voulu que l'Hortalus de ce poëte soit (h) le même que celui de Tacite.

(a) *In Tiber. c. 47.*

(b) *On le dit dans le Moreri de Hollande au mot* Hortalus.

(c) *In Tiber. c. 47.*

(d) *Tacite* Ann. l. 1. cap. 75. *s'accorde à cela.*

(e) *Tacit. Ann. l. 2. c. 37.*

(f) *Notis in Catull. epig. 67.*

(g) *Observat. ad Catull. pag. 83.*

(A) *On n'exceptoit que cela.*] Populairement parlant c'étoit beaucoup dire; mais dans le fond c'étoit excepter beaucoup; car si la mort ne s'en mêle pas, il n'est point de maladies qu'un Medecin ne gueriſſe; la nature toute seule est très-capable alors de les guerir. Neanmoins de la maniere que nous avons accoutumé de juger des choses, nous figurant une infinité de conditions très-possibles qui detourneroient la rouë, & qui changeroient la chaîne & le cours des évenemens, c'est donner une grande idée d'un Medecin, que de dire que pourveu qu'une force majeure ne vienne pas l'interrompre, il redonnera la santé à un malade. Cela me fait souvenir de la pensée trop cavaliere qu'on impute à je ne sai quels Amiraux, qui étant prêts de donner bataille dans des circonstances favorables, & après des mesures bien prises, s'assûroient de vaincre pourvu que Dieu se tint neutre, & laissât faire les combatans.

(B) *On le voit loüé dans plusieurs livres.*] Mr. Menage (i) cite Arnaud d'Ossat dans son exposition contre Jaques Charpentier; René Moreau dans la vie de Jaques Sylvius; du Boulay dans l'histoire de l'Université de Paris; Louïs d'Orleans dans la Plante humaine; Pierre Ayrault dans ses livres *De Ordine judiciario*; Jean (k) Vassé dans une épitre dedicatoire.

(C) *Les établiſſemens qu'ils ont eus.*] Voici comme parle Mr. Menage. (l) *Prædivitem fuiſſe, ut tum erant tempora, teſtantur & ejus ædes plurimæ, & prædia multa & liberi undecim qui nido majores pennas, ut Flacci verbis utar, extenderunt.* Par le detail de ces onze enfans il paroît que les filles furent mariées à des gens considerables, à un Guillaume Versoris Conseiller au Chatelet, fils de Jean Versoris celebre Avocat au Parlement de Paris; à un Jean Metayer, Conseiller à la Cour des Monnoies; à un Pierre Ayrault, Lieutenant Criminel d'Angers. L'un des fils fut Conseiller au Chatelet, un autre fut Chanoine de Senlis, un autre fut Conseiller à la Cour des Monnoies. Le Conseiller au Chatelet laissa un fils qui exerça la même charge, fut Echevin de Paris en 1600. & laissa un fils qui eut entre autres enfans, la femme de Denys Godefroi Historiographe de France. Il ne restoit plus parmi les descendans de Jean Des-Jardins qu'une personne (m) qui portât son nom, au tems que Mr. Menage faisoit ce livre.

(D) *Un beau ſonnet.*] On ne sera pas fâché de le voir ici. Le Pere Vavasseur l'a mis en Latin, & Mr. Menage a fait une épigramme sur la même pensée (n).

Après avoir ſauvé par mon art ſecourable
Tant de corps languiſſans que la mort menaçoit,
Et chaſſé la rigueur du mal qui les preſſoit,
Gagnant comme Eſculape un nom toujours durable,
Cette fatale ſœur, cruelle, inexorable,
Voyant que mon pouvoir le ſien amoindriſſoit;
Un jour que ſon courroux contre moi la pouſſoit,
Finit quant & mes jours mon labeur profitable.

Digitized by Google

Menage qui étoit issu (E) de Jean Des-Jardins du côté des femmes, a fait sa vie †. Nous en avons tiré ce morceau.

HORTENSIUS (LAMBERT) né à Montfort dans la Province d'Utrecht le premier jour (F) d'Avril 1518. a tenu rang parmi les doctes de son siecle. Il étudia à Louvain les langues savantes avec une extrême aplication, sous de fort excellens maîtres; & il ouït aussi les leçons de Vivès sur la Dialectique. Il publia en vers Latins une traduction du Plutus d'Aristophane avec des notes; & donna par là des preuves de ses progrés en la langue Greque. On a plusieurs autres livres (G) de sa façon. Il regenta fort long tems à Naerden en Hollande; & peu s'en falut qu'il ne perît lors que cette ville fut saccagée par les Espagnols en 1572. sous la conduite de Frideric de Tolede fils du Duc d'Albe. On lui avoit pillé sa maison; on lui avoit tué sous ses yeux ✠ son fils naturel; il alloit lui-même être égorgé nonobstant son caractere de Prêtre; mais par bonheur un gentilhomme β qui avoit été son écolier, & qui portoit les armes au service des Espagnols, se trouva là tout à propos afin de lui sauver la vie. On remarqua qu'il n'avoit eu soin que de sauver du naufrage ses notes sur la Pharsale de Lucain. Il fit une description du sac & du massacre de Naerden, de laquelle le manuscrit se voit à Utrecht. Il ne survêquit gueres à cette desolation, car il mourut en γ 1573. auprès de Naerden, dans une δ maison de campagne ζ.

HORTENSIUS (MARTIN) natif de Delft en Hollande, & Professeur en Mathematique à Amsterdam, auroit pu aller loin dans les matieres de sa profession, s'il ne fût pas mort à la fleur de son η âge (A) l'an 1639. La preface qu'il a mise au devant d'un livre de Philippe Lansbergius qu'il avoit traduit en Latin; & dans laquelle il fait de puissantes objections au système de Tycho-Brahe, nous aprend de quelle maniere il cultiva l'étude de l'Astronomie, & y fut aidé par les conversations de Lansbergius, auquel Beekman Recteur de l'Ecole de Dordrecht, personnage fort mêlé dans l'histoire de Mr. Descartes, le recommanda. Ce livre de Lansbergius a pour titre, *Commentationes in motum terræ diurnum & annuum, & in verum aspectabilis cœli typum*, & fut imprimé à Middelbourg l'an 1630. *in* 4. Hortensius a traduit aussi l'Institution Astronomique de Guillaume Blaeuw; & a composé de son chef une dissertation *de Mercurio sub Sole viso & Venere invisa*, adressée à Gassendi; & une reponse à ce que Kepler avoit mis au devant de son Almanach de l'an 1624 θ. Les lettres que Gassendi lui écrivoit temoignent une estime singuliere pour lui. On a imprimé dans le volume des lettres de ce fameux philosophe celles qu'Hortensius lui avoit écrites. J'ai sçu par là qu'il étoit λ né en 1605. & qu'il avoit été reçu Professeur à Amsterdam l'année τ 1634. Il ne paroissoit pas content de la condition; & il parle ‡ de l'esprit qui regnoit dans cette fameuse ville en homme piqué & outré de ce qu'on ne venoit pas à ses leçons, & qu'on ne favorisoit pas l'execution des machines qu'il meditoit, dont il esperoit un succés superieur * à tout ce qu'avoit fait Tycho-Brahe. On a quelques harangues de sa façon; une *de utilitate & dignitate Matheseos*, & une *de oculo ejusque præstantia*. Il temoigne dans une ‡ de ses lettres à Gassendi, que l'impression de sa reponse au livre que Pierre Bartholin avoit publié contre lui, pour la defense de Tycho-Brahe, n'étoit differée qu'à cause de la disette de papier. Aparemment cet Ouvrage tint com-

PASSANT, *moi qui pouvois les autres secourir,*
Ne dis point qu'au besoin je ne me pus guerir,
Car la mort qui doutoit l'effort de ma science,
Ainsi que je prenois sobrement mon repas,
Me prit en trahison, sain & sans defiance,
Ne me donnant loisir de penser au trepas.

(E) *Qui étoit issu de Jean Des-Jardins.*] Pierre Ayrault aieul maternel de Mr. Menage, épousa Anne Des-Jardins fille de nôtre Hortensius, & de Marie le Tellier sa seconde femme, qui étoit de la même famille dont Monsieur le Chancelier le Tellier descendoit (a).

(F) *Le premier jour d'Avril* 1518.] Je m'écarte en cela de Valere André mon Auteur, qui le fait naître en 1500. Il aura été trompé sans doute par ces paroles de Swert (b), *Nascitur anno* CIↃ. IↃ. XVIII. *Kal. Aprilis*: il aura cru que ces lettres numerales XVIII. se rapportent au mot Kalendes, faute de s'être souvenu qu'il n'y a point dans le Kalendrier Romain aucun dix-huitiéme jour avant les Kalendes d'Avril. Ce n'est point la seule raison qui m'ait determiné à joindre XVIII. avec les lettres precedentes, j'y ai été porté aussi par cette consideration; Valere André dit qu'Hortensius étoit fort (c) jeune lors qu'il vint étudier à Louvain sous Rutgerus Rescius, professeur en langue Greque, or il dit ailleurs (d) que Rescius deceda en 1545. qui étoit la 17. année de sa profession; il ne l'avoit donc commencée qu'en 1528. Comment est-ce donc qu'Hortensius auroit pu venir étudier fort jeune sous ce Professeur, s'il étoit né l'an 1500? Mais s'il étoit né en 1518. rien n'est plus aisé à comprendre que cela. Paul (e) Freherus s'est trompé & dans l'annee de la naissance, & dans celle de la mort, puis qu'il a dit que Lambert Hortensius nâquit l'an 1501. & mourut l'an 1577.

(G) *Plusieurs autres livres de sa façon.*] En voici les titres: *Enarrationes in Virgilii Æneida, In fol. Explanationes in Lucani Pharsaliam*, imprimées à Bâle l'an 1578. *in fol. Satyrarum in avi sui vitia & mores libri II. Epithalamiorum liber I. Secessionum civilium Ultrajectinarum libri VII. De bello Germanico à Carolo V. Cæsare gesto libri VII. Tumultuum Anabaptisticarum (f) liber I.*

(A) *L'an* 1639.] J'ai abandonné là-dessus Valere André, car il marque l'an 1640. Ce qui m'a porté à l'abandonner est un passage de Mr. Descartes qui merite d'être copié: je le tire d'une (h) de ses lettres au Pere Mersenne, qui pour n'être pas datée, ne laisse pas d'établir solidement la date dont j'ai besoin, puis que dès les premieres lignes l'Auteur nous aprend qu'il l'écrivit en reponse à une lettre du dernier Decembre 1639. Voici ce que j'ai trouvé à propos d'en copier; *Hortensius étant en Italie il y a quelques années se voulut mêler de faire son horoscope, & dit à deux jeunes hommes de ce païs qui étoient avec lui qu'il mourroit en l'an* 1639. *& que pour eux ils ne vivroient pas long tems apres. Or lui étans morts cet Eté comme vous savez, ces deux jeunes hommes en ont eu telle apprehension que l'un d'eux est déja mort, & l'autre qui est le fils de* (i) *Heinsius est si languissant & si triste, qu'il semble faire tout son possible, afin que l'Astrol gue n'ait point menti. Voilà une belle science, qui sert à faire mourir des personnes qui n'eussent peut-être pas été malades sans elle.* On auroit tort de m'objecter que Mr. Descartes pourroit avoir écrit cette lettre après l'été de l'an 1640. & qu'ainsi il ne diroit rien de contraire à Valere André: son commerce de lettres avec le P. Mersenne étoit si frequent, que cette objection ne sauroit être que fausse. Mais de plus je vois dans une lettre de (k) Boxhorn datée du 13. de Septembre 1639. qu'il regrette la perte qu'on venoit de faire d'Hortensius.

† *Elle est en Latin, dans le volume qu'il publia à Paris l'an* 1675. in 4. *contenant la vie de Pierre Ayrault, de Guillaume Menage &c. avec un grand nombre de remarques.*

β *Il s'appelloit Weldam.*

γ Anno à lanicia quæ toli propter doctrinam singularem parserat altero, à nato Christo MDLXXIII. *Voiez l'épitaphe que ceux de Naerden lui firent faire dans l'Eglise de Saint Vit, Valere André la rapporte.*

δ *Freherus dans son Theatre pag.* 1473. *dit in præsidio suburbano. Il falloit dire* prædio.

ζ *Ex Valer. Andreæ, Bibl. Belg. pag.* 613.

η *Valer. Andr. ib. pag.* 652.

θ *Voiez Vossius de Scient. Mathem. pag.* 201. 202.

λ *Oper. Gass. pag.* 418. *to.* 6.

τ *Ibid. pag.* 422.

‡ *Ibid. pag.* 429.

* *Ibid. pag.* 425. *Vide etiam pag.* 429. *& pag.* 432.

‡ *Pag.* 129.

(a) *Menage ubi supra pag.* 515. 517.

(b) *Athen. Belg. pag.* 508. (c) *Admodum adolescens pag.* 613. (d) *Pag.* 806. (e) *In Theatro, pag.* 1473. Konig *le fait aussi naître en* 1501.

✠ *Occiso in oculis filio suo naturali. Valer. Andr. Bibl. Belg. pag.* 613. *Mais notez que Mr. Brand dans son histoire Flamande de la reformation ad ann.* 1584. *pag.* 702. 703. *parle de Jerôme Hortensius Ministre à la Haie & puis à Wassenaer, qu'il dit être fils de Lambert.*

(f) *J'ai cité ce livre dans la remarque B de l'article* Picards. *J'ajoute ici qu'il a été reimprimé à Amsterdam en* 1636. *avec l'*Historia Anabaptistica de factione Monasteriensi *de Conrad Heresbachius, par les soins de Theodore Strackius, Ministre de Barik au pais de Cleves.*

(g) *C'est la* 35. *de* 2. *vol. dans l'édit. de* 1659.

(h) *C'est sans doute Nicolas Heinsius, qui n'est mort qu'en* 1681. *Mr. Baillet dit le contraire, pretendant qu'Heinsius avoit deux fils, & que celui dont parle Descartes mourut effectivement, & s'appelloit Daniel.*

(i) *Vide Epistolas Boxhornii pag.* 144. *edit. Francof.* 1679.

Digitized by Google

compagnie à la Pteladographia *, qui fut laissée manuscrite par le même Auteur entre ses papiers quand il mourut. Mr. Descartes n'a point parlé avantageusement de ses lumieres : *Pour les Professeurs de l'Ecole*, dit-il †, *pas un n'entend ma Geometrie ; je dis ni Golius, ni encore moins Hortensius, qui n'en sait pas assez pour cela.*

HOSIUS (STANISLAS) Cardinal & Evêque de Warmie, a été un des plus habiles hommes que la Pologne ait produits. Il nâquit à Cracovie l'an 1504. Vous trouverez dans Moreri ‡ la suite de ses actions, & des honneurs où il monta. On ne trouvoit point pendant qu'il étoit l'un des Presidens du Concile, qu'il eût toute la (A) finesse qu'un tel emploi demandoit. Ses Ouvrages de controverse ne cedent guere aux meilleurs qui furent faits en ce siecle-là. Casaubon n'a pas eu (B) tort de l'accuser d'avoir fait l'apologie de ce qu'avoit dit un Controversiste, que sans l'autorité de l'Eglise la Sainte Ecriture n'a pas plus de force que les Fables d'Esope. Le Jesuïte qui a critiqué là-dessus Casaubon, n'a fait que marquer son ignorance γ. Hosius mourut proche de Rome le 5. d'Août 1579. Mr. Moreri (C) a fait quelques fautes.

On a cru que ce Cardinal étoit l'Auteur d'un livre anonyme fort injurieux aux Suisses, qui fut réfuté par Bullinger dans la preface du traité de Josias Simler *de æterno Dei filio* 1.

HOS-

* *Valer. André ubi supra.*

† *Lettres tome 3. pag. 191.*

‡ *Et mieux encore dans le Sieur Baillet, Academie des sciences to. 1. p. 64. & suiv.*

γ *Voiez la remarque B.*

1 *Voiez Hottinger in Pentade dissert. Miscellan. pag. 214.*

(A) *Qu'il eût toute la finesse qu'un tel emploi demandoit.*] Le Cardinal de Mantouë étant mort le 2. de Mars 1563. ses collegues dans la presidence du Concile écrivirent d'abord au Pape. Celui qui se trouvoit le premier (*a*) demanda qu'on envoiât un Legat qui fût au dessus de lui. Hosius demanda qu'on lui permît de s'en aller en Pologne ; mais Simonette conseilla au Pape de n'envoier point à Trente de nouveau Legat. C'est qu'il esperoit de s'emparer de la direction, tant parce que le Cardinal Seripande étoit las de ce Concile, & n'avoit guere d'envie de le diriger, qu'à cause que le Cardinal Hosius étoit un homme simple, qui se laissoit aisément conduire. (*b*) *Simoneta, desideroso che la somma di guidare il Concilio restasse a lui, & havendo speranza di condurlo bene, con sodisfattione del Pontefice, & honor proprio ; considerando che Seripando era satiato di quel negotio, & poco inclinato a volerlo guidare, & che Varmiense era semplice persona, disposta a lasciarsi reggere ; mise in consideratione al Pontefice, che, ritrovandosi le cose del Concilio* &c. Mr. Amelot n'a pas bien traduit ces paroles ; chacun en pourra juger facilement. Voici ce qu'il dit ; (*c*) „ Simonete, qui en desiroit ardemment la direc„ tion, & esperoit d'en sortir à son honneur, & à la „ satisfaction du Pape, lui representa, que les affaires „ n'y étant pas en fort bon état, la moindre nouveau„ té les feroit encore aller plus mal, de sorte qu'il ne „ voyoit pas, qu'il fût besoin d'envoyer un autre Lé„ gat : Que puis que Séripand, ennemi de l'embar„ ras, n'étoit pas d'humeur à vouloir diriger le Con„ cile ; & que Warmie étoit homme simple, & tout „ gouverné par autrui ; il s'offroit en leur place, & se „ faisoit fort de conduire heureusement la barque. „ 1. L'original ne porte pas qu'Hosius fût *tout gouverné par autrui*. 2. Il n'est pas vrai que Simonete ait écrit au Pape qu'Hosius *étoit un homme simple*. Il le croioit bien, & il bâtissoit là-dessus, mais il ne communiqua point au Pape cette pensée. Fra-Paolo distingue très-clairement ce que l'on pensoit d'avec ce qu'on écrivoit. Le traducteur auroit dû suivre cette distinction.

(*a*) *C'étoit le Cardinal Seripande.*

(*b*) *Fra-Paolo Istoria del Concilio di Trento l. 7. p. m. 693.* Conferez *avec ceci le passage du livre 6. pag. 548. c'est la page 517. dans la version d'Amelot.*

(*c*) *Hist. du Concile de Trente, p. 657. 658. édition d'Amsterd. 1686.*

Notez que le Cardinal Palavicin (*d*) pretend prouver par des pieces authentiques, que tout ce que Fra-Paolo avance concernant les artifices ambitieux de Simonette est un mensonge.

(*d*) *Histor. Concil. Trident. l. 20. cap. 6. n. 6.*

(C) *Casaubon n'a pas eu tort.*] Suivons le progrés de cette dispute, & commençons par les paroles de ce grand critique ; (*e*) *Verbo Dei viventis scripto minus etiam tribuit* (Scioppius in Ecclesiastico, cap. 135.) *quam sive Vighius, sive alius qui dixit Patrum memoria* : Scripturam si auctoritate Ecclesiæ destituatur, non plus per se valere quàm fabulas Æsopi. *Quod blasphemum dictum postea defendere ausus est Cardinalis Hosius.* Le Jesuïte Eudemon-Jean soutint que c'étoit une calomnie inventée par Brentius ; & voici comment il pretendit le prouver. (*f*) *Jam verò quando non memorat, neque quis Æsopica hujus fabulæ auctor sit ; neque quo loco eam Hosius defenderit, vel ne convinci impostura posset, vel quod in aliquo alio rem eam legerat, & auctorem, & calumniam ex Hosio detegam : videant deinde lectores, quàm bona fide infideles isti fidei patroni disputent. Is igitur lib. 3. in prolegomena Brentii, ipso ferè initio* ; Magna pars, *inquit*, libelli [*prolegomenorum Brentii*] non aliunde constant, quàm è sannis, dicteriis, conviciis ; in quo sic etiam ludit Scripturis, sic eas tractat joculariter ; ut verè de ipso dici possit, quod venerabili viro Petro à Soto falsò impingit, eum haud aliter Scripturis, quàm Æsopi fabulis uti. *Non est igitur ea Catholici cujusquam Scriptoris vox ; sed calumnia Brentii : quam vir illustrissimus falso in virum doctissimam excogitatam, in auctorem ipsum verè convenire defendit.* On voit là 4. choses. 1. Une plainte de ce que Casaubon n'avoit point marqué en quel endroit des Ouvrages d'Hosius se trouve cela. 2. Que Brentius accuse Soto de se servir de l'Ecriture comme des fables d'Esope. 3. Qu'Hosius soutient qu'une telle accusation est calomnieuse à l'égard de Soto, & très-veritable à l'égard de Brentius. 4. Que ces paroles d'Hosius ont donné lieu au reproche rapporté par Casaubon. La premiere de ces quatre choses est juste. On ne sauroit trop se plaindre de la negligence de ceux qui ne citent point le chapitre, quand il s'agit d'accusations graves. Les grans Auteurs sont les plus sujets à ce defaut ; ils s'imaginent qu'on les en croira sur leur parole ; & là-dessus ils se dispensent de citer : il leur suffit de dire, *Plutarque, Ciceron, St. Augustin disent cela.* Une infinité de lecteurs aiment mieux croire, ou demeurer dans l'incertitude, que de prendre la peine de verifier. Casaubon n'aiant pas effectivement desseïn d'empêcher qu'on ne decouvrit qu'il accusoit faussement, a neanmoins donné lieu à ce soupçon. Pourquoi citoit-il d'une maniere si vague ? La deuxiéme & la troisiéme de ces quatre choses sont deux faits incontestables (*g*), mais qui ne servent de rien au fond de ce different. La quatriéme est une insigne bevuë du Jesuïte, comme on le verra ci-dessous.

(*e*) *Casaubon. in Baronium, exercit. 1. c. 33. pag. m. 134.*

(*f*) *Andr. Eudæmon-Joannes, castigat. exercitat. Isaaci Casauboni, lib. 2. c. 5. pag. 147.*

La confiance avec laquelle il accuse Casaubon de calomnie contre le Cardinal Hosius, forme je ne sçai quel prejugé au desavantage de ce critique ; mais quand on voit l'apologiste de Casaubon demeurer court, & nous avouer froidement qu'il n'a aucun livre d'Hosius (*h*), on a du panchant à croire qu'Eudemon-Jean est bien fondé. Croit-on aisément qu'un Ministre qui entreprend de refuter le censeur de Casaubon, ne cherche pas les Ouvrages d'Hosius jusques à ce qu'il les trouve ? Est-il si difficile de les trouver ? On soupçonne donc que s'il avoue qu'il ne les a pas, c'est un subterfuge inventé afin de ne pas convenir de l'innocence de ce Cardinal. Mais ne soiez pas en peine pour Casaubon : il n'impute rien à Hosius qui ne soit très-veritable. *Fingamus autem nunc verum esse*, ce sont les paroles d'Hosius (*i*) au même livre qu'Eudemon-Jean a cité, *quod tu scripsisse nescio quem narras, nam nomen non exprimis, ac fieri potest ut sit commentum tuum, Scripturas valere quantùm fabulas Æsopi, si destituantur auctoritate Ecclesiæ. Cedo Brenti, num hic minùs reverenter de Scripturis loquutus est, quam qui vocat eam librum (k) Hæreticorum, cùm tamen nullorum sit minùs quàm Hæreticorum : est enim Catholicorum proprium, qui tot seculis in ejus possessione præscripserunt. Et potuit illud tamen pio sensu dici, quem homo pius, qui charitatem habet, quæ non cogitat malum, ex iis verbis eliceret. Nam revera, nisi nos Ecclesia doceret autoritas hanc scripturam esse canonicam, perexiguum apud nos pondus haberet.*

(*g*) *Les paroles d'Hosius citées par Eudemon-Jean, se trouvent au 3. livre contre les Prolegomenes de Brentius pag. 196. edit. Colon. 1558. in fol.*

(*h*) Si nihil gravius dixit Hosius, erit hæc in Brentium calumnia, non in Spiritum S. blasphemia. Ego Pighii, Hosii nihil habeo, nec Hermanni, cui blasphemam hanc Scripturæ cum Æsopi fabulis comparationem tribuentes viros magnos audivi. *Jacob. Capellus, vindic. If. Casaub. l. 3. c. 5. pag. 78.*

(*i*) *Hosius lib. 3. in Prolegom. Brentii p. 230. 231.*

(C) *Mr. Moreri a fait quelques fautes.*] 1. Ce ne fut pas à Pavie, mais à Padoué *que les parens d'Hosius* l'envoierent étudier. Mr. Moreri auroit pu connoître sa faute, s'il avoit sçu que *Lazare Bonamici* qu'il donne pour *maître* à Hosius, étoit Professeur à Padoué. Du Saussai (*l*) supose qu'Hosius aiant été envoié en Italie, par le conseil de Pierre Thomicki Evêque de Cracovie, s'arrêta à Boulogne. C'est mal distinguer les choses. Il faloit dire qu'Hosius aiant étudié à Padoué pendant quelque tems, passa à Boulogne, & s'y fit recevoir Docteur en Droit. *Fatavii dein Bononiæ... Jurisprudentiæ industriam primo addixerat, & laurum sub ipso Hugone Boncompagno qui S. S. Gregorii XIII. nomine dein præfuit, postremo adeptus est* (*m*). Cela montre la II. fausseté de Moreri. Il dit qu'Hosius reçu à Pavie le *bonnet de Docteur*. III. Il eut *l'Evêché de Culmes à l'instance du Roi Sigismond premier*. C'est une

(*k*) *Hosius venoit de dire que Luther a apellé l'Ecriture Sainte* le livre des heretiques. *Greïser le remarque aussi* Proleg. exam. Mysterii Plessæani pag. 90. *& cite les paroles de Luther en Postil. ecclesiast. Dominic. 8. post Trinit.*

(*l*) *Continuat. de Script. ecclesiast. c. 32. pag. m. 23.*

(*m*) *Thuan. l. 68. sub fin. pag. m. 297.*

Digitized by Google

† *Il étoit Miniſtre, & a publié pluſieurs livres.*

‡ *Il étoit Miniſtre à Altorf.*

* *C'étoit un fameux Miniſtre, dont on a en Latin pluſieurs Homelies.*

HOSPINIEN (RODOLPHE) en Latin *Hoſpinianus*, eſt un des plus grands Auteurs qui ſoient ſortis de la Suiſſe. Il nâquit à Altorf village du Comté de Kibourg au Canton de Zurich le 7. de Novembre 1547. & dès l'âge de ſept ans il fut envoié à Zurich pour y commencer ſes études. Il y fit de grans progrés, ſous la direction de Jean † Wolphius ſon oncle maternel; & aiant perdu ſon pere ‡ l'an 1563. il trouva un patron très-affectionné dans la perſonne de Rodolphe * Gualterus ſon parrain. Il ſortit de Zurich pour aller voir les autres Academies au mois de Mars 1565. & s'arrêta deux ans à Marpourg; où il ſe diſtingua par ſon aſſiduité à l'étude, & par ſa bonne conduite. Il fit la même choſe à Heidelberg pendant les ſix mois qu'il y paſſa, enſuite de quoi ſes ſuperieurs le rapelerent, & le firent recevoir Miniſtre l'an 1568. Ce fut pour aller prêcher deux fois la ſemaine dans une Egliſe de la campagne, à quatre ou cinq lieuës de Zurich. Il fit ponctuellement toutes ces fonctions pendant huit années, quoi qu'il eût bien d'autres fardeaux ſur les épaules dans la ville; car on lui donna à regenter la troiſiéme Claſſe l'an 1569. & on le fit Proviſeur de l'Ecole Abbatiale l'an 1571. Il fut Proviſeur de l'Ecole Caroline cinq ans après. Ce fut une pierre de (A) Siſyphe qu'il roula avec une extrême patience pendant dix-neuf années. Il obtint le ‡ droit de bourgeoiſie l'an 1569. & il ſe maria (B) heureuſement la même année. Ses fatigues paſtorales furent un peu diminuées l'an 1576. car on lui donna une Egliſe qui n'étoit éloignée de Zurich que d'une lieuë. La pouſſiere du College ne lui ôta pas le courage de s'engager à une (C) entrepriſe relevée, & d'une vaſte étenduë. Comme il donnoit à l'étude de l'hiſtoire Eccleſiaſtique tout le tems qu'il avoit de reſte,

‡ Jus civitatis Tigurinæ rara felicitate ipſi collatum eſt. *Heidegger. ubi infra.*

autre fauſſeté : car ce fut Sigiſmond Auguſte qui lui procura cette Prelature. IV. Comment eſt-ce que Sigiſmond I. l'auroit *envoye à Rome vers le Pape Jules troiſieme?* Il mourut l'an 1548. & ce Pape ne fut creé qu'en l'année 1550. V. Il ne faloit pas dire que s'étant retiré en Pologne après la clôture du Concile, *il travailla à ſes admirables Ouvrages qui nous reſtent de lui*; car c'eſt declarer qu'il n'avoit point fait de livres avant ce tems-là; & neanmoins il eſt ſûr que ſa reponſe à Brentius fut imprimée à Cologne l'an 1558. C'eſt un *in folio* de quatre cens pages. Son livre qui a pour titre *Confeſſio Catholicæ fidei Chriſtiana* (a) avoit deja paru à Maience. Son livre *de Communione ſub utraque ſpecie*, celui *de Sacerdotum conjugio*, & celui *de Miſſa vulgari lingua celebranda*, étoient ſortis de deſſous la preſſe à Paris (b) l'an 1561. Du Sauſſai (c) merite ici un mot de cenſure, car il met preſque tous ces Ouvrages dans le catalogue des livres qu'Hoſius fit imprimer après la tenuë du Concile. VI. Il ne faloit pas dire en general que les livres d'Hoſius furent imprimez 32. fois durant ſa vie : il faloit y aporter quelque exception, comme a fait Mr. Bullart. *Pluſieurs de ſes écrits*, dit-il (d), *ont été imprimez trente deux fois pendant ſa vie dans les principales villes de la Chrestienté, & traduits en François, en Italien, en Allemand, en Flamand, en Polonois, en Anglois, en Ecoſſois & en Armenien.* Mr. de la Rochepozai (e) a fait la faute de n'uſer d'aucune exception.

J'ai laiſſé paſſer à Mr. Moreri ce qu'il dit, touchant les raiſons qui obligerent le Cardinal Hoſius à n'aſſiſter pas à la 24. ſeſſion. Il pretend que ce fut à cauſe qu'Hoſius n'aprouvoit point ce qui avoit été decidé ſur les mariages clandeſtins. Il eſt fort vrai qu'il deſaprouvoit cette deciſion, & (f) qu'il tâcha trois ou quatre fois de la faire revoquer, ce qui le fit paſſer pour un opiniâtre; mais il n'eſt nullement certain que ſon abſence ſoit fondée ſur la raiſon de Mr. Moreri : car il ne laiſſa pas d'aſſiſter à la ſeſſion precedente, encore qu'il deſaprouvât une partie des choſes qui y furent decidees ſur le ſacrifice de la Meſſe. Il ne fit point ſcrupule de s'y opoſer. Pourquoi donc n'auroit-il oſé en faire autant ſur les mariages clandeſtins? N'auroit-il pas été ſecondé par ſon collegue le Cardinal Simonette, & par quelques autres opinans? N'envoia-t-il point par écrit ſon opinion qui etoit contraire au Decret? Ne declara-t-il point par écrit qu'il ſe remettoit de tout cela au jugement du Saint Pere? En un mot ſa maladie fut très-reelle, & dura long tems. Voilà preſque toutes les raiſons que Palavicin (g) emploie pour refuter un conte adopté par Fra-Paolo, qu'Hoſius fit ſemblant d'être malade afin de n'aſſiſter pas à la ſeſſion, où le Decret pour les mariages clandeſtins devoit recevoir force de loi. On a quelquefois raiſon de dire que les maladies des Grans ſont de commande, ſont des grimaces de Politique; mais les hiſtoriens trop ſpeculatifs ſe trompent auſſi quelquefois en le diſant.

(a) *Voiez la preface de ſa reponſe aux Prolegomenes de Brentius.*

(b) *Oldoinus in Athen. Romano pag. 615.*

(c) *Ubi ſupra.*

(d) *Bullart Academ. des ſciences tom. 1. pag. 70.*

(e) *In Nomenclatore Cardinalium pag. 151.*

(f) *Palavic. hiſtor. Concil. Trident. lib. 22. c. 9. n. 6.*

(g) *Ibid. lib. 23. cap. 7. n. 17.*

(A) *Une pierre de Siſyphe qu'il roula.*] Je me ſers de cette penſée après l'Auteur de ſa vie. *Hanc quoque Spartam ornavit*, dit-il (h), *quantum potuit, ſaxumque hoc vere Siſyphium volvit revolvitque, & novemdecim annorum orbe circumegit indefeſſi athleta pari & induſtria & ſucceſſu.* Ce qu'il dit un peu après eſt de bon goût : il s'étonne que l'eſprit d'Hoſpinien ne ſe ſoit pas abâtardi dans ces penibles occupations. *Ferreum certe adamantinumque dixeris qui tot labores exantlare, & ſimul ingenium à ſitu & ſqualore vindicare poſſet.*

(h) *Jo. Henr. Heidegger. in vita Hoſtiniani p. 8.*

(B) *Il ſe maria heureuſement la même année.*] Ce fut avec Anne Lavatere, fille de Louïs Lavaterus Archidiacre alors de l'Egliſe Caroline, & enſuite premier Miniſtre. Il étoit fils de Rodolphe Lavaterus Bourgmaître de Zurich. La mere d'Anne Lavatere étoit fille de Henri Bullinger, l'un des principaux Reformateurs. Nôtre Hoſpinien vêcut avec cette épouſe (i) dans une grande concorde plus de 30. années, & en eut 14. enfans, dont Elizabeth la plus jeune de tous vivoit encore l'an 1681. Elle étoit veuve de Rodolphe Stuckius, & âgée de 88. ans; & comme (k) elle avoit conſervé ſon jugement & ſa memoire, elle fournit des materiaux à l'hiſtorien de ſon pere. Jean Henri HOSPINIEN ſon frere fut Miniſtre de l'Egliſe de Bulac, & Doien du Chapitre de Reinsbourg. Rodolphe HOSPINIEN ſon frere, Profeſſeur en langue Hebraique à Zurich, & Diacre de l'Egliſe Caroline laiſſa deux fils, Rodolphe HOSPINIEN qui étoit Prevôt du Chapitre de la même ville, lors que Mr. Heidegger écrivoit la vie de nôtre Rodolphe, & Jean Henri HOSPINIEN Miniſtre de l'Egliſe de Glattfeld. Vous trouverez dans Mr. Heidegger bien d'autres perſonnes iſſuës de nôtre Rodolphe. Celui-ci aiant perdu ſa femme l'an 1612. fit les reflexions que doit faire un bon Chretien, & chercha ſa conſolation aſſez promtement dans un ſecond mariage. *Patienter tamen domeſticam illam calamitatem, utcunque acerbam, tulit, memor utique, & mortalem ſe duxiſſe, & ad æternam beatitudinem præmiſiſſe. Conſolabantur etiam mox orbitatem ejus ſecunda nuptia cum matrona honeſtiſſima* Magdalena Wirzia, *nobilis & eximii viri* Conradi Wirzii, *Præfecti quondam Vadivillani, filia, bonis ominibus contracta, & d.* XIII. *Maji An.* M. DC. XII. *ſolenniter celebrata* (l). Il avoit éprouvé qu'une femme ne le detournoit aucunement de l'étude : *Cujus conſortium tantum abeſt ut, quod Romanenſes noſtris objiciunt, impedimentum aliquod ſtudiis ejus piis objecerit, ut magno illi contra & dulci ad omne opus bonum incitamento adjumentoque fuerit* (m).

(i) Annos que plus quam triginta concorde in matrimonio tenuit. *Heidegger. ibid. p. 9.*

(k) Quæ annum agens 88. ſic ſatis vegeta etiamnum integro judicio & memoria, ex qua non pauca mihi ſuggeſſit hiſtoriam hancce locupletantia, pollet. *Id. ibid.*

(l) *Id. ib. pag. 23.*

(m) *Id. ib.*

(C) *Une entrepriſe relevée & d'une vaſte étenduë.*] C'étoit l'hiſtoire des erreurs de la Papauté. La premiere penſée lui en vint après s'être entretenu dans un cabaret de village avec ſon hôte, qui croioit ridiculement que la vie monaſtique étoit iſſuë du Paradis. (n) *Faſſum aliquando ferunt, cum illa excurſione neceſſum haberet in hoſpitio pernoctare, hoſpitem ruſticum non incurioſum crebra ſecum colloquia miſcentem, & de Origine Papatus, vita in primis Monaſtica, quam ille pro ſimplicitate ſua ex Paradiſo arceſſendam ridiculè ſuſtinuerit, anxiè inquirentem, anſam ſibi libros de Origine errorum ſcribendi præbuiſſe.* Il conſidera que les Papiſtes batus par l'Ecriture ſe retranchoient dans la tradition, & ne parloient que de leur antiquité, & de la nouveauté des Proteſtans. Pour leur ôter cet aſyle il rechercha la naiſſance & les progrés des ceremonies & des doctrines Romaines, & par quels degrez la verité que JESUS-CHRIST & ſes Apôtres avoient annoncée, avoit fait place aux innovations. (o) *Impetum concepit animo ſuo plane heroicum, & laude nunquam intermoritura digniſſimum fictitia illius vetuſtatis ſpectrum debellandi, Gibeoniticaſque artes & fraudes, monſtratis genuinis errorum, qui paulatim Eccleſiam inundaverant,*

(n) *Heidegg. ibid. pag. 8.*

(o) *Ibid. pag. 11.*

Digitized by Google

te, il forma le plan d'un Ouvrage qui pût montrer aux Catholiques Romains, que c'eſt à tort qu'ils ſe vantent que leurs doctrines ſont conformes à l'antiquité. Il ne put pas achever ſon entrepriſe; mais il en fit voir de grans (D) morceaux, qui lui aquirent beaucoup de reputation, & qui obligerent ſes maîtres à le retirer de la poudre des Ecoles, pour le placer dans un lieu plus éminent. Il fut fait Archidiacre de l'Egliſe Caroline le 25. de Septembre 1588. Six ans après on le fit Miniſtre de l'Egliſe Abbatiale; emploi qui lui fut d'autant plus commode, qu'il ne le detournoit pas tant de ſon grand deſſein. L'Ouvrage qu'il publia ſur l'Euchariſtie, & celui qu'il intitula *Concordia diſcors*, chagrinerent terriblement les Lutheriens. Ils le (E) chagrinerent à leur tour par leurs reponſes; à quoi il n'acheva pas ſa replique, parce qu'il ſçut que les ennemis

(d) *Heidegg ubi ſupra pag.* 22.

(e) *C'eſt une faute d'impreſſion, il faut lire* M D XXIX.

(f) *Notez qu'il y a des gens qui disent que* Chriſtophorus Wilhelmus à Vallo, *étoit* Chr. Wilh. Walpurgerus, *Theologien de Leipſic. Voiez Mollerus, Iſagoge hiſt. Cherſoneſi Cimbrica parte* 3. *pag.* 133.

(g) *Heidegg. ib.*

(h) Non defuit bonæ cauſæ Hoſpinianus, utpote qui . . . perſonato larvam egregiè detraxit, adornata ſcriptione vernacula, qua & hiſtoriæ à ſe conſignatæ veritatem in arce collocavit, & adverſantis vanitatem ſolidè detexit. Neque tamen reſponſio iſthæc, omnibus numeris abſoluta, lucem vidit. *Id. ibid.*

(i) *Ibid.*

(k) Sine mora reprimendam exultantem hominis audaciam. *Id. ibid. pag.* 24.

(l) *Id. ib.*

daverant, originibus detegendi, convellendique. Et magna quidem molis, immenſique laboris opus aggrediebatur, cùm de cœleſti doctrina, & ceremoniis veræ primitivæ Eccleſiæ, tum de inclinatione & depravatione ejuſdem doctrinæ, deque ceremoniarum mutatione, auctione & progreſſu iis ſeculis, quæ Chriſtum & Apoſtolos primùm, deindè verò Conſtantinum Imperatorem, imprimis autem Gregorium M. ſecuta ſunt. Il (a) ſe propoſa principalement le Batême, l'Euchariſtie, les temples, les fêtes, les jûnes, les Ordres, les Moines, la primauté du Pape, & les enterremens. Il commença auſſi à compoſer la vie des Papes, & une critique de Gratien (b). Il avoit environ 41. ans lors qu'il forma ce grand deſſein.

(a) *Ibid.*

(b) Antigratianum inſuper moliebatur, quo demonſtrare inſtituerat, *Gratianum in ſuo decreto multa falſa, pugnantia, commentitia & notha recitare, tum vero impudenter, fallaciter, malitioſè & impiè corrumpere.* Id. ibid.

(D) *Il en fit voir de grans morceaux.*] Donnons ici un état des livres qu'il publia. Le premier fut une harangue *de origine & progreſſu rituum & ceremoniarum Eccleſiaſticarum.* Il l'avoit recitée dans une aſſemblée Academique, & il la fit imprimer l'an 1585. Deux ans après il publia ſon traité *de templis, hoc eſt de origine, progreſſu, uſu & abuſu templorum, ac omnino rerum omnium ad templa pertinentium.* Il en fit l'an 1603. une 2. édition qui fut non ſeulement corrigée, mais auſſi fort augmentée, car il y joignit la refutation des argumens que Bellarmin & Baronius avoient produits en faveur de leur parti ſur cette matiere depuis la 1. édition. L'an 1588. il publia le traité *de Monachis, ſeu de origine & progreſſu monachatus ac ordinum Monaſticorum, equitum militarium tam ſacrorum quam ſecularium omnium.* Il en fit une 2. édition l'an 1609. dans laquelle il refuta le livre de Bellarmin *de Monachis*, publié depuis la 1. édition de ſon Ouvrage. Il étoit ſur le point de publier l'an 1589. le traité *de Origine & progreſſu jejuniorum*, lors qu'un Ouvrage de Bellarmin tout fraîchement imprimé, lui fit conoître que ce Jeſuïte promettoit un livre ſur cette matiere. Il difera donc la publication de ſon Ouvrage, juſques à ce qu'il y pût joindre la refutation de ce que Bellarmin allegueroit. Mais comme il s'apliqua à d'autres choſes en attendant, il n'acheva jamais ce traité-là. Ces autres choſes furent les fêtes, ſur quoi il publia deux volumes, l'un en 1592. l'autre en 1593. Le premier traite *de feſtis Judæorum & Ethnicorum, hoc eſt de origine, progreſſu, ceremoniis & ritibus feſtorum dierum Judæorum, Græcorum, Romanorum, Turcarum, & Indianorum.* Il le fit reimprimer l'an 1611. avec pluſieurs corrections & additions. Le ſecond traite *de origine, progreſſu, ceremoniis & ritibus feſtorum dierum Chriſtianorum.* Il le fit reimprimer l'an 1612. avec de bons ſuplémens, qui ſervoient à refuter Bellarmin ſur l'idolâtrie Romaine, & Jaques Gretſer ſur la Fête-Dieu. L'an 1598. il publia le premier volume de l'hiſtoire ſacramentaire: *Hoc eſt libros quinque de Cœna Dominica prima inſtitutione, ejuſque vero uſu & abuſu in primitiva eccleſia, nec non de origine, progreſſu, ceremoniis & ritibus Miſſæ, tranſubſtantiationis & aliorum pœne infinitorum errorum, quibus Cœna prima inſtitutio horribiliter in Papatu polluta & profanata eſt.* Quatre ans après il publia le ſecond volume de cette hiſtoire, qui contient les demêlez qui ont regné entre ceux de la confeſſion d'Augsbourg, & les autres Proteſtans ſur la matiere de l'Euchariſtie. Le titre de l'Ouvrage eſt *de origine & progreſſu controverſiæ ſacramentariæ de Cœna Domini inter Lutheranos & Orthodoxos quos Zwinglianos & Calviniſtas vocant exorta, ab anno Chriſti Salvatoris* 1517. *uſque ad annum* 1602. Il publia l'an 1607. un Ouvrage intitulé, *Concordia diſcors, ſeu de origine & progreſſu formulæ Concordiæ Bergenſis.* L'an 1619. il publia un Ouvrage contre les Jeſuites: *Hiſtoria Jeſuitica hoc eſt de origine, regulis, conſtitutionibus, privilegiis, incrementis, progreſſu, & propagatione Ordinis Jeſuitarum, item de eorum dolis, fraudibus, impoſturis, nefariis facinoribus, cruentis conſiliis, falſa quoque ſeditioſa & ſanguinolenta doctrina* (c). C'eſt par là qu'il finit ſes compoſitions, reſolu de s'amploier deſormais ſa vie qu'à des prieres, qu'à de ſaintes lectures, & qu'à de ſaintes meditations.

(c) *Tiré de ſa vie compoſée par Mr. Heidegger.*

(E) *Ils le chagrinerent à leur tour par leurs reponſes.*] L'hiſtoire de la guerre ſacramentaire entre les Lutheriens & les Calviniſtes, & l'hiſtoire du formulaire de la concorde font voir tant de confuſions, tant d'emportement, tant de brouilleries, & tant de chicanes dans le parti Lutherien, que ce ſeroit un miracle ſi ces deux livres n'avoient furieuſement irrité les Theologiens Saxons. On choiſit en Saxe pour refuter Hoſpinien un homme qui étoit fort propre à éblouir le public, un homme, dis-je, qui traitoit ſes adverſaires de haut en bas, & qui ſe donnoit des airs de maître. Rien n'eſt auſſi propre que cela à cacher les mauvais endroits d'une cauſe. (d) *Hiſtoria ſacramentaria pars poſterior & concordia illa diſcors vehementer eos, qui Lutheranarum partium aſſeclas ſe profeſſi ſunt, urebant; qui eorum operum vim chryſippeis ſophiſmatis, & tortuoſis argutiis, acribuſque dictenis convellere maximopere laborabant. Conſtat autem, utriuſque operis refutandi in Saxonicis oris negotium Leonhardo Huttero, Wittebergenſi Profeſſori, homini arroganti & prave facundo, datum eſſe. Et primum quidem An. M. D C. XI. perſonatus ille, uti prudenter conjectabant, prodiit, larva ſcilicet aſſumpta cujuſdam Chriſtophori à Vallo, S. Theologiæ Candidati, ſub qua adverſus ea, quæ Hoſpinianus in Annalibus Sacramentariis ad annum* (e) *M. D C. XIX. geſta prodidit, vernacula ſcriptione ingenii ſui libidinem procaciter ſatis exercuit.* Dès que David Pareus eut vu ce premier Ouvrage d'Hutterus (f), il en avertit Hoſpinien, & lui conſeilla de repondre en Allemand, ſans attendre que ſon adverſaire continuât à le refuter. (g) *Adverſus Commentarium tuum alterum de re ſacramentaria, nec non Concordiam diſcordem comperimus, mandatum ex aula Saxonica D. Huttero datum, hiſtoriam tuam ut refutaret. Laboraſſe etiam illum ea in re ex domeſticis meis ſtudioſis cognovi. His nundinis Lipſenſibus prodiit Germanica hæc Hiſtoriæ Sacramentariæ conſignatio, uſque ad annum* 29. *deducta. Credo vobis non eſſe viſam. Author magna pollicetur, & triumphus eſt, ut audio, noſtris vicinis, &c. Percurri librum. Præter magnifica mendacia nihil video novi. Suaſerim ut veſtigia hujus ſcriptoris, qui haud dubiè eſt ille Hutterus, premas illico, neque exſpectes, dum tota moles te opprimat. Feceris magnum opera pretium Germanicè reſpondendo.* Hoſpinien (h) compoſa tout auſſitôt une replique, mais il ne la publia point. L'an 1614. on vit paroître un nouvel Ouvrage d'Hutterus ſous le titre de *Concordia concors, ſeu de origine & progreſſu formulæ concordiæ Eccleſiarum Confeſſionis Auguſtanæ.* On pretendoit y depouiller Hoſpinien de tout ce qu'il pouvoit avoir aquis de reputation, ſoit du côté de la ſcience, ſoit du côté de la candeur. *Quo quantum de libro ipſo, tantundem de eruditionis, candoris & judicii* Hoſpiniani *fama, ſuaque eccleſiæ infamia ſe detrahere poſſe ſperavit. Opus ipſum haud exiguæ molis, & μετὰ πολλῆς φαντασίας prodiit, aſt ſi inanem verborum ſtrepitum, & rerum, convitiorum, ſplendidarumque calumniarum tumorem ei demeres, tantùm non ad inciſas redigi, atque in nihilum recidere liquebat* (i). Les amis d'Hoſpinien lui conſeillerent de repliquer inceſſamment, & de (k) rabatre l'orgueil de ſon adverſaire. Il prit auſſitôt la plume, & travailla à une replique, mais il n'y mit jamais la derniere main. Mr. Heidegger temoigne que cet Ouvrage eſt admirable. L'Auteur ſe rebuta vraiſemblablement d'avoir à faire à un ennemi ſi injurieux; il craignit auſſi de trop divertir les Jeſuïtes, en faiſant durer la guerre civile, & quoi qu'il en ſoit, ſon Ouvrage n'a jamais paru. (l) *Neque tamen opus iſthoc ad metam perduxit, ſeu tædio victus eſt maledicentiæ adverſarii, qui neſcio quibus agitatus furiis ubique inſultare, quàm cum ratione quadam diſputare maluit; ſeu faſtidium ſubit ducendi funem moleſtæ adeò contentionis, qua non tantùm animos veritatis factâ copiâ ſanciatos ægroſque, magis exulceratum iri, ſed etiam capitales religionis hoſtes, Jeſuitas cumprimis, infauſti certaminis illius futuros ſpectatores aviditſimos, delicias jucundo ejuſmodi ſpectaculo ſibi facturos . . . . metuit.* La victoire ſemble par là être demeurée aux Lutheriens, car on eſt aſſez porté à l'adjuger à celui qui parle le dernier. C'eſt demeurer le maître du champ de bataille. Nous allons parler d'une raiſon qui contribua aparemment au ſilence d'Hoſpinien.

Digitized by Google

mis communs des Protestans se divertissoient un peu trop à ce spectacle. Il tourna donc ses armes contre les Jesuïtes. Je ne doute point que la supression de sa replique ne plût (F) beaucoup à quelques Princes. Une cataracte le priva de l'usage de ses yeux pendant près d'un an. Il ne laissa pas de prêcher comme à l'ordinaire. On la lui abatit heureusement le 18. de Septembre 1613. Quand il eut atteint l'âge de 76. ans il retomba en enfance, & ne sortit de ce miserable état que par la mort l'onziéme de Mars 1626. courant sa 79. année. Ses Ecrits avoient donné une telle idée de son savoir, qu'on l'exhortoit de toutes parts à refuter les Annales de Baronius, & qu'on ne crut pas que personne en fût plus capable *. On fit à Geneve une (G) nouvelle édition de ses Oeuvres l'an 1681. en sept volumes *in folio*.

☞ HOSPITAL (MICHEL DE L') Chancelier de France au XVI. siecle, a été l'un des plus grans personnages de son tems. Il étoit d'Auvergne, (A) & d'une famille mediocre: il s'éleva par degrez & peu-à-peu, & il étoit Conseiller au Parlement de Paris lors que † la Prin-

* *Tiré de sa vie composée par Jean Henri Heidegger, & mise à la tête de l'édition de ses Oeuvres 1681.*

† *Pasquier lettr. liv. 22. p. 758. du 2. tome.*

(F) *Plût beaucoup à quelques Princes.*] Environ le tems qu'Hospinien fit imprimer son *Concordia discors*, Frideric IV. Electeur Palatin écrivit aux Magistrats de Zurich, touchant une conference qu'on negocioit entre les Lutheriens & les Calvinistes, pour chercher des voies d'accommodement qui servissent à une ligue des Princes Protestans, contre les desseins sanguinaires des Jesuïtes. C'est pourquoi on trouva qu'Hospinien avoit fait paroître son livre fort mal à propos. Il se justifia de ce contre-tems le mieux qu'il put, dans une lettre qu'il écrivit (a) à Maurice Landgrave de Hesse. Il dit qu'encore que ces conferences ne soient propres qu'à irriter la plaie, comme l'experience l'a montré diverses fois, il auroit neanmoins differé l'impression de son Ouvrage, ou même condamné son livre aux tenebres de son cabinet, s'il avoit plutôt conu l'intention des Princes: (b) *Libri intempestive editi culpam . . . . sic studiose amoliturr, ut simul de institutis ejusmodi Colloquiis sententiam graviter proferat hunc ferè in modum*: Etsi ego „ de hujusmodi colloquio mihi ipsi nihil boni polliceri possim, & majores animorum distractiones & „ conturbationes, odia item, contentiones, ac dissidia post illud nocentissima vehementer metuam, „ præsertim si mecum reputem, quæ Marpurgense, „ Maulbrunnense, Mompelgardense & Ratisbonense „ colloquia secuta sint; & adversarii palam protestentur, se non discere, sed docere, & ne in minimo „ quidem articulo sententiam mutare, sed in semel „ concepta opinione firmiter permanere velle: nihilominus editionem hujus libri vel in aliud tempus „ rejecissem, ac reservâssem; vel, si ex usu ecclesiæ „ fuisset, prorsus suppressissem, si hoc consilium & „ institutum Illustriss. Principum vel ante semestre „ mihi cognitum fuisset, ne illud impediisse accusari „ meritò possem. „ La crainte qu'il eut de deplaire à quelques Princes, & d'exposer bien des gens à des perils très-fâcheux, l'obligea à ne point inserer dans son Ouvrage tout ce qu'il sçavoit. (c) *Fassus est ingenuè, operi illi* de Concordia discorde, *deesse plurima: nulla equidem sua culpa, sed tum quòd ad cognitionem & manus suas plura non pervenerint; tum quòd nonnulla dedita opera, omitti consultiùs visum sit, propter admonitionem ex aula potente insinuatam, ut in scribenda ea historia caute circumspecteque agat, si quid secretorum ex cameris Principum, præsertim verò ex oris Saxonicis habeat. Fore alioquin, ut res hac ingenti periculo non careat, propter orthodoxos iis in locis suspectos, ne cum iis ludus Crellianus vel* (d) *Procerianus ludatur.* Il (e) est donc assez probable qu'il renonça à la replique entre autres raisons, parce qu'il craignit qu'on ne le regardât comme la cause d'une guerre Theologique, qui empêcheroit que les Etats Protestans ne songeassent de concert à leurs interêts. On peut être très-assuré que les Princes de l'Empire tant Lutheriens que Reformez, furent bien aises de son silence; car l'histoire de ce tems-là nous aprend que les querelles des Theologiens embarrassoient fort les Princes. Elles font encore aujourd'hui de tems en tems la plus grande des inquietudes des Magistrats dans plusieurs villes imperiales. Dans quels troubles ne s'est pas vuë la ville de Hambourg depuis peu (f), pour les disputes des Ministres qui partageoient le peuple, & qui causoient des attroupemens? On n'apaise presque jamais ces disputes, que par l'exil de celui dont la cabale est la plus foible: deforte que si l'on osoit se servir de comparaisons, on diroit que ces querelles ressemblent à celle de deux taureaux qui se batent pour une genice: le plus foible ne se montre plus, & va se cacher.

Nec (g) *mos bellantes una stabulare: sed alter*
Victus abit, longeque ignotis exulat oris,
Multa gemens ignominiam, plagasque superbi
Victoris, tum quos amisit inultus amores:
Et stabula aspectans regnis excessit avitis.

La raison dont j'ai parlé obligea peut-être Hospinien à n'achever pas l'histoire de la reformation projettée dans la Saxe sous l'Electeur Christien. On lui avoit fourni des memoires qui eussent pu irriter les successeurs. Voiez en marge le titre (h) qu'on auroit donné à cette histoire: & voici ce que Mr. Heidegger remarque touchant les memoires qui avoient été fournis: *Grande scilicet volumen ex Saxonia submissum in hæredum manibus versatur, quo Christiani Electoris illius Principis & pientissimi & fortissimi, dicere crebrò solti:* Ego nec Calvinianus sum, nec Flaccianus, sed Christianus. Habent Flacciani suum Cœlum in quo etiam ipsum orcum collocant; *Ephemerides accuratissimè texuntur, & instituta ab ipso Ecclesiarum Saxonicarum Reformatio, subita & improvisa ejus morte interrupta, plenissimè exponitur, ex quibus, aliisque etiam irrefragabilibus monumentis Christianum illum redivivum orbi Christiano, non parum certè pia Principis illius meditamenta admiraturo, repræsentare statuerat* (i).

(G) *Une nouvelle édition de ses œuvres.*] On n'y a joint aucun des traitez à quoi l'Auteur n'avoit pas mis la derniere main. Ses heritiers ont observé religieusement son intention (k); ils n'ont pas voulu les communiquer au public, ils ont seulement fourni quelques remarques qu'il avoit ajoûtées à ses Ouvrages depuis l'impression. Vous trouverez dans sa vie quels sont les écrits qu'il avoit fort avancez, ou qu'il n'avoit fait qu'ébaucher. Cela sert à nous le representer comme un homme d'une vaste érudition, & d'un grand travail.

(A) *Il étoit d'Auvergne, & d'une famille mediocre: il s'éleva par degrez & peu à peu.*] Son pere etoit Medecin, & servoit en cette qualite le Connetable Charles de Bourbon. (l) *Il ne l'abandonna jamais, le suivant en habit déguisé, participant à toutes ses infortunes, le secondant en tous ses desseins contre le Roy, contre l'Empereur & contre Rome, les Cardinaux & le Pape même.* Lors qu'il le suivit *en sa retraite vers l'Empereur Charles*, il laissa „ (m) en France tous ses enfans, „ tant fils que filles, qui estans en fort bas âge, ne „ pouvoient souffrir les hazards & ennuys d'un tel voyage. Nostre Michel estoit à Thoulouse aagé de dix „ huit ans, & encor qu'il n'y fut pour autre occasion „ que pour estudier, par soupçon il fut enlevé & enfermé aux prisons publiques jusques à ce qu'il y eut „ expres mandement du Roy de le relascher, & luy „ permettre sa liberté, pour poursuivre ses estudes, puis „ qu'il n'avoit esté trouvé entache d'aucune presomption qui l'eut peu rendre coupable. „ Il fut voir son pere au tems que le Connetable étant retourné en Italie, y (n) *trouva les cartes bien embrouillées*, car François I. avoit mis le siege devant Milan, & (o) *parce que ce siege devoit prendre long traict, ce Medecin craignant que son fils ne fit, par une trop longue discontinuation, breseche merveilleuse à ses estudes, donna charge à quelques voituriers de l'emmener, avec lesquels il sortit de Milan, deguisé en habit de muletier, & non sans grand danger de sa vie passa la riviere d'Abdua, & apres alla à Padoüe, où de toute ancienneté les Estudes du Droict fleurissoyent. En ceste Université son pere le laissa par l'espace de six ans, puis le rappella a Boulogne & à Rome: Là il fut honoré d'une place de Juge, qu'on nomme les Auditeurs de la Rote, de laquelle s'estant desfaict par l'advis de son pere pour les promesses que luy fit le Cardinal de Grandmont de l'avancer à plus grands Estats au pays, il fut frustré en meisme temps de l'esperance, qu'il avoit d'une part & d'autre: car l'Estat d'Auditeur fut donné à un autre, & la mort, qui surprit le Cardinal de Grandmont le recula de l'esperance, qui*

(a) *Le 22. d'Août 1607.*

(b) *Id. ib. pag. 21.*

(c) *In literis ad Wolphangum Amlingum, Ecclesiæ Servestanæ Pastorem & Superintendentem, die 22. Aug. 1607.*

(d) *Je croi que c'est une faute d'impression pour* Peucerianus.

(e) *Idem Heidegger. ibid.*

(f) *Il y a deux ou trois ans que les Gazettes Flamandes ne parloient que de cela. On écrit ceci au mois de Septembre 1695.*

(g) *Virgil. Georg. l. 3. v. 224.*

(h) *Christianus redivivus, hoc est, de ortu & progressu susceptæ à Christiano Electore Saxoniæ Ecclesiarum & Scholarum in Saxonia superiore Reformationis Historia, ex actis & originalibus, ut sint optimi Principis defuncti vindiciæ perennes, fideliter congesta, & tribus libris comprehensa. Heidegger. ubi supra pag. 22.*

(i) *Id. ib.*

(k) *Neque contemnenda etiam illa quæ inchoata & affecta, quod nondum justus ordo, lima & colophon iis adhibita ultimaque manu nec dum perpolita essent, neque ipse superstes prodire passus est; ceu imparia sustinendæ famæ nominis sui; neque præter ejus voluntatem & consilium hæredes, cimeliorum istorum custodes, edere voluerunt. Id. p. 11.*

(l) *Naudé coups d'estat chap. 5, p. m. 787.*

(m) *Thevet, élog. to. 7. pag. 368. édit. in 12. Il tire cela, comme il l'avouë, du testament du Chancelier de l'Hospital. Voiez le dans la bibliotheque choisie de Colomies pag. 53.* (n) *Id. ib. p. 369.* (o) *Id. ib. ce qu'il dit se trouve dans le testament du Chancelier. Voiez Colomiés ubi supra.*

Digitized by Google

Princeſſe Marguerite ſœur du Roi Henri II. aiant été apannagée du Duché de Berri, le choiſit pour ſon Chancelier. Il continua d'avoir auprès d'elle la même charge en Italie après qu'elle eut épouſé le Duc de Savoie, & il étoit à Nice † lors qu'on l'éleva à la dignité de Chancelier de France ſous le regne de François II. l'an 1560. On a cru que les Guiſes lui procurerent cet emploi, & qu'ils ne le firent que parce qu'ils ſe figurerent que leur aiant (B) de l'obligation, il feroit tout ce qu'ils ſouhaiteroient. Ils ſe tromperent, car il ſe propoſa pour maxime le bien du roiaume, & les veritables interêts du Roi ſon maître. Il eſt vrai qu'il fut contraint (C) de ſe ſervir de detours, car s'il eût voulu s'oposer ouvertement aux deſſeins de Mrs. de Guiſe, il ſe fût mis hors d'état de remedier aux confuſions de la France. Il falut donc qu'il nageât entre deux eaux, & par ce ménagement il detourna quelques-unes des tempêtes qui menaçoient le roiaume, il en retarda quelques autres, & il trouva les moiens de rendre de bons ſervices à ſa patrie autant que la malheureuſe condition du tems le pouvoit permettre. Il empêcha entre autres choſes l'introduction de l'Inquiſition (D), en conſentant à un édit * beaucoup plus ſevere contre les Proteſtans

† *La Planche hiſt. de François II. pag. m. 228.*

* *Donné au mois de Mai 1560.*

(a) *Notez qu'on ſe trompe quant au tems dans le Dictionnaire de Moreri, où l'on aſſure qu'il fut Conſeiller au Parlement de Paris en 1524. & que ſa charge de Chancelier de la Princeſſe Marguerite fut poſterieure à toutes les autres hormis celle de Chancelier de France.*

(b) *Thevet ib. pag. 371.*

(c) *Teſtam. de l'Hoſpital apud Colomies ib. p. 55.*

(d) *Belcarius lib. 28. n. 57.*

(e) *Varillas hiſt. de l'hereſie liv. 22. p. m. 170. édit. de Holl. Il a pris cela de Beaucaire lib. 28. n. 57.*

(f) *Idem hiſt. de François II. pag. m. 194.*

(g) *Teiſſier addit. aux éloges to. 1. pag. 396. edit. 1696.*

(h) *Id. ib. to. 2. pag. 413. édit. 1683.*

(i) *La Planche p. m. 228. hiſt. de François II.*

(k) *A la remarque L.*

(l) *Thuan. lib. 24. ſub fin.*

(m) *Teiſſier addit. aux éloges to. 1. p. m. 396.*

(n) *La Planche ib. pag. 359. 360.*

(†) *Mr. de Thou lib. 13. ſub. fin. pag. m. 278. obſerve que qui l'avoit ramené en France. Eſtant ainſi entrepris il ſe mit à ſuivre le Palais, où il n'eut pas demeuré trois ans, qu'il prit à femme Marie Morin, fille du Lieutenant Criminel Morin, qui eut pour doüaire un Eſtat de (a) Conſeiller de Parlement, lequel il exerça environ neuf ans, puis fut envoyé Ambaſſadeur à Boulogne pour le Roy Henry, où le Conſeil univerſel de tous les Eveſques avoit été établi & publié pour quelque reformation.* Thevet ajoûte qu'il fut enſuite Chancelier de la Ducheſſe de Berri, (o) & puis *chef & ſurintendant des finances du Roy en ſa Chambre des comptes, & apres la mort du Roy Henry eſleu du privé Conſeil.* Notez que ſon pere (c) après la mort du Connetable ſuivit quelque tems la Cour de l'Empereur Charles-Quint, & puis s'etant attaché (d) au ſervice de la ſœur de ſon premier maître Renée de Bourbon femme d'Antoine Duc de Lorraine, il y paſſa tout le reſte de ſa vie. On (e) le fait fils d'un homme qui *étoit né, avoit touſjours vécu, & eſtoit mort Juif dans la ville d'Avignon.* Mr. Varillas dont j'emprunte ces paroles dit ailleurs (f) que le pere de Michel de l'Hoſpital étoit Juif. Il eſt fort ſujet à ces ſortes de brouilleries. Mr. Teiſſier (g) aſſûre que Mr. de Mezerai raporte que le pere du Chancelier *étoit fils d'un Medecin de la Reine de Navarre femme d'Antoine de Bourbon.* Il cite (h) la page 1156. du 2. tome de l'hiſtoire de France de Mezerai. Je ne trouve rien concernant le Chancelier de l'Hoſpital dans le 2. tome de cet Auteur, je voi ſeulement à la page 22. du 3. tome qu'il étoit *fils du Medecin de Renée de Bourbon, femme d'Antoine de Lorraine.*

(B) *Que les Guiſes lui procurerent cet emploi . . . . parce qu'ils ſe figurerent que leur aiant de l'obligation.*] Louïs Regnier Sieur de la Planche raconte qu'après la mort du Chancelier Olivier ils firent ofrir ſa charge (i) *à Morvilliers Conſeiller au privé Conſeil, & Eveſque d'Orleans . . . . Serviteur tres-affectionné* de leur maiſon, & qu'ils *s'aiderent fort accortement de ſon refus.* „Car eſtimans pouvoir mieux jouir de Mi„chel de l'Hoſpital, nourri, avancé, & fait de leur „main, ils prirent Morvilliers au mot, & envoyerent „querir l'autre à Nice, ou il eſtoit Chancelier de la „Ducheſſe de Savoye. On fit donc entendre à Ma„dame de Savoye que pour la gratifier, le Roy pre„noit ſon Chancelier pour luy.„ Mais d'autres hiſtoriens diſent que la Reine mere fut le veritable auteur de ce choix, pouſſée à cela par la Ducheſſe de Mompenſier qui ſe propoſoit de mettre un obſtacle à l'ambition de Mrs. de Guiſe. Voiez l'article (k) *Longvic.* Mr. de Thou (l) ajoûte que lors qu'ils aquieſcerent à ce choix l'afaire étoit déjà toute concluë, & que Catherine de Medicis fit ſavoir à Mr. de l'Hoſpital que ce n'étoit pas à leur recommandation, mais à la ſienne que le Roi l'avoit honoré de cette charge, & qu'ainſi elle eſperoit de le voir plus attaché aux interêts de ſon Prince, & à ceux de la Reine ſa mere, qu'à ceux de cette famille dont l'ambition étoit deteſtée de tout le monde. Le même hiſtorien remarque qu'il fut plus aiſé à la Reine mere de reüſſir, parce que Mr. de l'Hoſpital étoit fort bien dans l'eſprit du Cardinal de Lorraine. Notez que Mr. Teiſſier (m) ſe trompe quand il dit ſous la citation du 24. livre de Mr. de Thou, que *Catherine de Medicis obligea Henri II. de faire Michel de l'Hôpital Chancelier de France.* Il faloit dire *François II.*

(C) *Il fut contraint de ſe ſervir de detours.*] Servons nous encore du Sieur de la Planche pour le commentaire de ce texte. „(n) Quant au Chancelier de l'Hoſ„pital, peu de gens ſe reſiouiſſoyent au commence„ment de le voir eſlevé en ceſte dignité, ayant eſté ſi „familier du (†) Cardinal: en ſorte que l'on tenoit qu'il „n'oſeroit luy contredire en rien, ayant eu tant de „faveurs & avancemens de ceſte part. Mais tout ain„ſi qu'il conoiſſoit le naturel de ceux de Guiſe, pour „les avoir de longue main pratiquez: auſſi eut-il ceſ„te prudence de prevenir leurs aguets dextrement, ſi „non comme il devoit, à tout le moins comme il „pouvoit, ſelon la malice du temps, rabatant de leurs „plus furieux coups avec une induſtrie ſinguliere. Car „s'eſtant propoſé ſi toſt qu'il eut eſte eſtabli en ſa char„ge, de cheminer droict en homme politique, & de „ne favoriſer ny aux uns ny aux autres, ains de ſer„vir au Roy & à ſa patrie, il luy faloit uſer de mer„veilleux ſtratagemes pour contenir les Lorrains en „leurs bornes. Ce qu'il vouloit toutesfois executer „en telle ſorte, qu'ils ne ſe peuſſent appercevoir qu'il „les vouluſt en rien contredire ni leur deſplaire, ſa„chant bien que s'ils apprehendoyent une fois ceſte „opinion de luy, il ne pourroit rien faire qui valuſt. „Voila comme avec grande diſſimulation beaucoup „de choſes paſſoyent par ſes mains, que l'on jugeoit „treſperilleuſes. Ce neantmoins il en donnoit entre „deux vertes une meure, donnant eſperance à ceux „qui aimoyent le public, que tout tourneroit finale„ment en bien, pourveu qu'on le laiſſaſt faire. Peu „de gens entendoyent ſon intention: mais le temps „fit conoiſtre qu'il avoit embraſſé le ſervice de ſon „Roy, & le ſalut du peuple, tout autrement qu'on „n'avoit cuidé. Et à vray dire, on ne ſauroit aſſez „ſuffiſamment deſcrire la prudence dont il uſoit. Car „pour certain, encores que s'il euſt pris un plus court „chemin pour s'oppoſer virilement au mal, il ſeroit „plus à louer, & Dieu, peut eſtre, euſt beny ſa con„ſtance: ſi eſt-ce qu'autant qu'on en peut juger, luy „ſeul par ſes moderez deportemens a eſté l'inſtrument „duquel Dieu s'eſt ſervi pour retenir pluſieurs flots „impetueux, où fuſſent ſubmergez tous les François. „Et neantmoins les apparences exterieures paroiſ„ſoyent au contraire. Bref, quand on luy remon„ſtroit quelque playe prochaine, il avoit touſiours ce „mot à la bouche, Patience, patience, tout ira „bien.„

(D) *Il empêcha . . . . . l'introduction de l'Inquiſition en conſentant à un édit.*] Voici la ſuite de la narration du Sieur de la Planche. (o) *Pour le faire court; quand il fut queſtion d'expedier l'edit de l'inquiſition d'Eſpagne, ſachant que ceux du Conſeil privé & des Parlemens l'avoyent accordée, ce neantmoins il modera le tout par un edit expres, & en rendit ſi vives raiſons, que ceux de Guyſe meſmes qui l'avoyent pourchaſſée, furent de ſon avis, & le firent trouver bon à l'Eſpagnol, qui deſiroit bien la France eſtre rengée & compaſſée à ſa mode. Cecy advint au mois de May, en la ville de Romorantin. Auſſi fut touſiours depuis ceſt edit appelé l'edit de Romorantin.* Mr. Varillas obſerve (p) qu'*une conduite ſi moderée deplut aux Calviniſtes, & ne ſatisfit pas les Catholiques. Les Calviniſtes ſe formaliſerent qu'on leur eut donné leurs Parties (q), & leurs ennemis irreconciliables pour Juges, & les Catholiques ſoupçonnerent dés-lors le Chancelier d'eſtre de la nouvelle Religion. . . . . Ils lui reprocherent de n'aller plus à la Meſſe que par maniere d'acquit; & tournerent en Proverbe la Meſſe du Chancelier, pour exprimer celle où l'on n'alloit que pour obeir au Roy. La Maiſon de Guiſe n'eut pas de meilleurs ſentimens pour ce Magiſtrat, & ſe repentit d'avoir contribué avec la Ducheſſe de Savoye à l'avoir fait ce qu'il eſtoit. Elle s'imagina que cét habile Politique cherchoit à ſe tirer de ſa dépendance, en formant à la Cour un tiers Party avec la Reyne Mere, qui tint les deux autres tellement en balance, que l'un ne pût ſupplanter l'autre.* Cela me fait ſouvenir de ce paſſage de Brantome: (r) *On le tenoit Huguenot, quoy qu'il allaſt à la Meſſe, mais on diſoit à la Cour, Dieu nous garde de la Meſſe de Monſieur de l'Hoſpital.*

C'eſt le deſtin ordinaire de ceux qui cherchent un temperament entre les pretenſions de deux partis opoſez: ils ne contentent ni l'un ni l'autre. Mais cet in- con-

Michel de l'Hoſpital Preſident en la Chambre des Comptes l'an 1554. favoriſa le deſſein du Cardinal de Lorraine de rendre ſemeſtre le Parlement de Paris.

(o) *La Planche ib. pag. 361.*

(p) *Varillas hiſt. de l'hereſie liv. 22. pag. 170.*

(q) *Cet édit attribuoit aux ſeuls Evêques la connoiſſance du crime d'hereſie, & l'ôtoit à tous les juges roiaux.*

(r) *Brant. éloge du Comet. de Mommorenci au 2. tom. des Memoires pag. 89.*

REFLÉXION ſur ce que les voies de

Digitized by Google

teſtans qu'il ne l'eût voulu. Ce fut celui de Romorantin. Il ne faut point douter que s'il eût été le maître de ces choſes-là, il n'eût procuré une pleine tolerance à ceux de la religion. Ses bons offices & ſon adreſſe furent très-aſſûrément l'une des cauſes qui changerent en leur faveur la diſpoſition des eſprits; ce changement fut ſi notable, que la ſeconde année de ſon miniſtere il y eut preſque autant de voix pour eux (E) que contre eux dans le conſeil qui examina la requête qu'ils preſenterent au Roi, pour lui demander l'exercice libre de leur religion. Son influence ne fut pas moins efficace dans les † reſtrictions de l'édit du mois de Juillet 1561. & dans la liberté qu'ils eurent de ne ‡ le pas obſerver. L'édit de Janvier qu'ils obtinrent quelque tems après fut ſans doute ſon ouvrage, or cet édit leur permettoit les aſſemblées publiques, & bien d'autres privileges. C'étoit l'unique remede des maux de l'Etat; tous les malheurs épouvantables qui affligerent le roiaume pendant plus de 30. années nâquirent de l'infraction de cet édit, & après toutes ces afreuſes calamitez il falut prendre le même remede, & avec une plus forte doſe. Il falut accorder l'édit de Nantes qui étoit beaucoup plus avantageux à l'Egliſe Reformée, que celui que le Chancelier de l'Hoſpital lui avoit fait obtenir. Mais j'avouë auſſi que la Religion Romaine ne couroit pas autant de riſque quand on accorda l'édit de Nantes, (F) que quand il fit faire l'édit de Janvier. Les obſtacles qu'il lui falut vaincre ne ceſſerent pas après qu'il l'eut ſeellé: il

† *Ces reſtrictions deplaiſoient aux Catholiques zélez. Voiez la remarque E vers la fin.*

‡ *Voiez la remarque F page 1603. lettre a.*

temperament me contentent pour l'ordinaire les deux partis oppoſez.

convenient eſt quelquefois un moindre mal que ne le ſeroit de s'accommoder à la paſſion de l'un des partis, & il y a bien des conjonctures où le plus grand bien que l'on puiſſe faire, eſt de ſeparer les deſavantages afin que chacun y ait ſa part. Nôtre Chancelier eût tout gâté s'il eût entrepris d'abord de contenter pleinement les ennemis de Mrs. de Guiſe. C'eût été s'aller briſer contre un rocher. La prudence vouloit qu'il n'attaquât que de biais cette faction; elle avoit le vent en pouppe, il ne faloit donc pas gouverner contre ce vent-là. Je croi que beaucoup de Calviniſtes qui avoient plus de zèle que de connoiſſance du monde, condamnerent toûjours la conduite de ce Chancelier. Ils vouloient qu'il ſe declarât hautement & fortement le protecteur de leur cauſe; mais eût-il pu conſerver ſon poſte trois mois de ſuite s'il ne ſe fût pas menagé? Il comprit habilement que la meilleure maniere de s'oppoſer à la tempête étoit celle dont Plutarque fait mention en parlant du gouvernement des republiques. „ (a) Tout ainſi comme les Mathemati-„ciens diſent que le Soleil ne ſuit point totalement le „cours du Firmament, ny auſſi n'a pas ſon mouve-„ment du tout oppoſite ne contraire, ains en biaiſant „un peu & cheminant par une voye oblique, fait une „ligne torſe, qui n'eſt point trop violentement roi-„de, ains va tournoyant tout doucement, & par ſon „obliquité eſt cauſe de la conſervation de toutes cho-„ſes, maintenant le monde en tresbonne temperatu-„re. Auſſi en matiere de gouvernement d'une cho-„ſe publique, la trop roide ſeverité de contrevenir à „tout propos & en toutes choſes à la volonté du peu-„ple eſt trop dure & trop rude: comme auſſi la faci-„lité de ſe laiſſer tirer à l'erreur de ceux qui faillent, „pource qu'ils voyent le peuple affectionné & enclin „en celle part: eſt un precipice fort gliſſant & tres-„dangereux. Mais la voye du milieu, de ceder aucu-„nefois au gré du peuple pour le faire obeyr ailleurs, „& de luy octroyer une choſe plaiſante, pour luy en „demander une utile, eſt un moyen ſalutaire pour „bien regir & gouverner les hommes, leſquels ſe laiſ-„ſent à la fin conduire doucement & utilement à exe-„cuter beaucoup de bonnes choſes, quand on ne les „veut pas avoir en tout & par tout de haute lucte, ny „par une violente & ſeigneuriale autorité.„ Nôtre Chancelier n'ignoroit pas ce que Ciceron obſerve que les politiques doivent imiter ceux qui naviguent. (b) *An, cùm videam navem ſecundis ventis curſum tenentem ſuum, ſi non ea eum petat portum, quem ego aliquando probavi, ſed alium non minùs tutum atque tranquillum, cum tempeſtate pugnem periculosè potiùs, quàm illi ſalute præſertim propoſita obtemperem & paream? neque enim inconſtantis puto ſententiam tanquam aliquod navigium, atque curſum ex Reipub. tempeſtate moderari.* Quoi qu'il n'ait pas eu le bonheur de ce Lepidus qui ſe maintint dans les bonnes graces de Tibere en gardant un juſte milieu entre les baſſes flateries & une trop grande roideur, il eſt digne des éloges que Tacite a exprimez de cette maniere: (c) *Hunc ego Lepidum, temporibus illis, gravem & ſapientem virum fuiſſe comperio. Nam pleraque ab ſævis adulationibus aliorum, in melius flexit: neque tamen temperamenti egebat, cum æquabili auctoritate & gratia apud Tiberium viguerit. Unde dubitare cogor, fato & ſorte naſcendi, ut cetera, ita principum inclinatio in hos, offenſio in illos: an ſit aliquid in noſtris conſiliis, liceatque inter abruptam contumaciam, & deforme obſequium, pergere iter ambitione ac periculis vacuum.*

(a) *Plutarch. in Phocione init. Je me ſers de la verſion d'Amiot.*

(b) *Cicero orat. pro Plancio cap. 39. p. m. 619. Voiez auſſi epiſt. 9. lib. 1. ad familiar. p. m. 56.*

(c) *Tacit. Annal. lib. 4. cap. 20.*

(E) *Preſque autant de voix pour eux que contre eux.*] Cette particularité me ſemble curieuſe, & je m'imagine qu'on ne ſera pas fâché d'en trouver ici les tenans & aboutiſſans. Je me ſers d'un commentaire qu'un Ecrivain Catholique me fournit. (d) Les Huguenots „ont preſenté requeſte au Roy à fin qu'il leur fuſt per-„mis faire une Egliſe ſeparee de la noſtre. Le Roy a „renvoyé ceſte requeſte au Parlement pour avec les „ſeigneurs de ſon Conſeil y adviſer. Là il a eſté opi-„né fort librement d'une part & d'autre. Les uns „pour le party Catholic, les autres pour ceux de la „religion. Le Catholic a emporté le deſſus de trois „voix, eſtant ſa reſolution qu'il falloit ou ſuivre l'E-„gliſe Romaine comme nos anceſtres, ou vuider le „Royaume avec permiſſion de vendre ſes biens. Quand „c'eſt venu à la rellection des voix, le murmure n'a „pas eſté petit: par ce que les autres ſouſtenoyent „qu'en matiere de telle importance, n'eſtoit pas la „raiſon qu'à l'appetit de trois voix toute la France en-„traſt en combuſtion. Comme eſtant ce banniſſement „impoſſible à executer, & au ſurplus que demeurans „dans la France, de les reduire à la religion Romaine „contre leur conſcience, il y avoit en cecy treſgran-„de abſurdité qui valloit autant qu'une impoſſibilité. „L'Admiral & quelques autres Seigneurs ne s'en peu-„vent taire. Monſieur de Guiſe à l'oppoſite, bien „que le temps ſemble combatre contre ſon intention, „declara haut & clair que puis qu'il avoit eſté ainſi „conclud, il falloit paſſer par ceſte determination, & „que ſon eſpee ne tiendoit jamais au fourreau quand „il ſeroit queſtion de faire ſortir effect à ceſt arreſté. „Les choſes en ceſt eſtrif ſe ſont paſſees ſans conclu-„ſion. . . . . (e) Depuis pour contenter les uns „& les autres par forme de neutralité, l'on a fait pu-„blier un Edict au mois de Juillet dernier (f) . . . . „(g) Les frans Catholics ſe plaignent de ceſt Edict, & „dient que ceux de la religion nouvelle ou pretendue „reformee ne pouvans eſtre recherchez en leurs mai-„ſons, c'eſt en bon langage rendre le premier article „de l'Edit illuſoire, & neantmoins les affranchir de „la puiſſance du Magiſtrat: qui leur donnera puis „apres occaſion de vouloir ſecoüer tout à fait le joug „de leur teſte.„

(d) *Paſquier lettr. liv. 4. pag. 196. du 1. tome.*

(e) *Id. ib. pag. 197.*

(f) *C'eſt-à-dire 1561.*

(g) *Ibid. pag. 198.*

(F) *L'Egliſe Romaine ne couroit pas tant de riſque..... que quand il fit faire l'édit de Janvier.*] Il ne tint qu'à peu de choſe que ceux de la Religion ne gagnaſſent le haut bout au commencement du regne de Charles neuviéme, & s'ils l'euſſent gagné, Dieu ſçait ce que ſeroit devenuë la Religion qui avoit été leur perſecutrice ſous les trois regnes precedens. Si le Roi de Navarre qui s'étoit declaré hautement pour eux, avoit eu la force de conoître le paneau que l'autre parti lui tendit, il ſeroit demeuré ferme dans leur communion. Il n'en faloit pas davantage pour leur procurer la victoire, car il poſſedoit la Lieutenance generale du Roiaume, & il n'eût pas été dificile alors de faire embraſſer la profeſſion de l'Egliſe Reformée (h) à Catherine de Medicis. Mais il ſe laiſſa tromper par des eſperances chimeriques, il n'eut pas aſſez d'eſprit pour reconoître la groſſiereté du piege; il prit l'Ile de Sardaigne païs de banniſſement, païs (i) malheureux & diſgracié, il la prit, dis-je, rant il conoiſſoit la carte, pour l'une de ces Iles fortunées dont les fables font mention. Trompé ſi groſſierement par ces artifices des Eſpagnols, & du Cardinal legat, il abandonna (k) les Reformez, & voilà à quoi il tint, à bien peu de choſe par conſequent, qu'ils ne devinſſent les maîtres. Je m'en vais citer un paſſage qui nous aprendra le credit qu'ils eurent en ſa faveur dans les Etats d'Orleans, & la liberté dont ils jouïrent ſous ſa protection. Ils s'aſſemblerent publiquement dans la capitale même du

(h) *Voiez la remarque B de l'article* Soubiſe.

(i) *Voiez ci-deſſus pag. 910. remarque G; & Tacite Ann. lib. 2. cap. 85.*

(k) *Voiez la remarque K de l'article* Henri IV.

Digitized by Google

il s'en presenta de nouveaux sur la verification, & il fut bien necessaire qu'il deploiât la force de son

du Roiaume avant qu'il y eût des édits qui le leur permissent. Mais il faut noter que la Regente Catherine de Medicis (a) étoit d'accord sur cela avec le Roi de Navarre. „ (b) Les Huguenots . . . . avoient tou-„te leur confiance sur ce (c) Roy, comme sur celuy „qu'ils avoyent porté sur les espaules, & entre les „mains duquel ils avoyent faict tomber le gouverne-„ment de la France par leurs brigues & menees en „l'assemblee des trois Estats. Et de faict en reco-„gnoissance de ce, il avoit permis par une connivan-„ce bien grande que les preseches fussent faits à huis „ouvert, non seulement dans Paris, ains dans la Cour „mesme du Roy à sainct Germain en Laye. Aussi „estoit-il fort malaisé qu'il se maintint en sa grandeur, „sinon par le moyen de ceux lesquels au reciproque „avoient à se soustenir par l'appuy & faveur de luy-„mesme. Toutesfois changeant de propos il fut le „premier outil par lequel les Catholics s'armerent en-„contre les autres. Mais par ce que ce sont lettres „closes à plusieurs, & que peut estre n'avez entendu „comme ces practiques se sont menees, sçachez que „le Pape voyant le remuement de mesnage qui se fai-„soit entre nous, a envoyé Monsieur le Cardinal de „Ferrare, oncle de Madame de Guise, Legat en „France, avec tres-amples facultez. . . . . „(d) Aussi avons nous par deça le Seigneur de Charan-„tonneau fils du feu Chancelier Granvelle. Cestuy Am-„bassadeur du Roy Philippe est, ainsi que l'on dict, „gaigné par quelques grands Princes des nostres, aus-„quels ne plaisoit ceste diversité de religions. Luy „suivant la capitulation prise entr'eux, se transporte „trois ou quatre fois en habillement desguisé par de-„vers le Roy de Navarre: l'asseurant de la part de son „maistre, que là où il voudroit prendre la protection „de l'Eglise Romaine, il luy rendroit son Royaume „de Navarre, ou bien l'equivalent en assiette de pais „souverains, aussi riches & plantureux. Ceste tres-„me commençant d'estre tissuë, le Legat se met aussi „de la partie: luy promettant de la part du S. Siege „le Comté de Venisse, & encores luy moyenner en-„vers le Roy Catholic le pais de Sardaigne que le Pa-„pe erigeroit en Royaume là & au cas qu'il ne luy „vouluſt rendre le pais Navarrois. On dit qu'à tou-„tes ces promesses Monsieur le Connestable & Mares-„chal de S. André tenoyent la main pour les luy faire „gouster. Que cela soit veritable comme l'Evangile, „je ne suis pas si osé de le vous mander. Mais tant „y a que le (e) bruict commun estoit tel. Bien vous „puis-je dire qu'en un instant on a veu & son visage „& sa volonté s'estre eschangee à l'endroit des Hu-„guenots. Car il defendit aux Ministres de plus pres-„cher au chasteau, comme ils s'estoyent donnez loy „& permission de ce faire cinq ou six mois auparavant. „Mesmes en l'assemblee de S. Germain, où furent „concluës les deux Eglises, il s'y opposa tant qu'il „peut: mais le Prince de Condé, l'Admiral, & au-„tres, qui lors ne tenoyent pas des derniers grades „pres du Roy, luy firent contre-carre, & l'emporte-„rent pour le regard de la publication de l'Edict (f).„ Le même Auteur va nous aprendre la prosperité dont les Reformez jouïrent avant même l'édit de Janvier, & pendant qu'Antoine Roi de Navarre les favorisoit. (g) *Ce mesme jour*, c'est-à-dire le 29. de Septembre 1561. *la Royne de Navarre à la veuë de tout le peuple à fait solemniser à l'usage de Geneve le mariage d'entre le jeune Rohan & la Brabançon niepce de Madame d'Estampes au Bourg d'Argentueil par Beze. Là se sont trouvez Messieurs les Prince de Condé & l'Admiral. Ceſt acte ainsi fait presque aux portes de Paris & de sainct Germain en Laye, où le Roy sejournoit n'ayant esté controulé, a grandement accreu le cœur des Ministres. Et de fait au mois d'Octobre ensuivant ils ont preseché hors des murs de la ville de Paris joignant le monastere S. Antoine des champs, assistez de huit à neuf mille personnes. A leur retour s'est excitee une sedition populaire, qui a esté aisément estanchee sous l'authorité du Roy de Navarre. Ils ont depuis passé plus outre. Car la veille de la Toussainct fut faicte une autre assemblee devant les yeux de tout le monde dans le logis de la Comtesse de Senigan, qui fut remparee de la presence des Prevosts des Mareschaux & de leurs archers, pour empescher qu'il n'y eust emotion du peuple. Peu de jours apres sans se remettre aux Edicts du Roy, & enfraignans celuy de Juillet ils ont entrepris de faire deux preseches alternatifs, l'un aux Faux-bourgs de S. Marcel au lieu dict le Patriarche, l'autre hors la porte S. Antoine au lieu appellé Popincourt. Il seroit incroyable de dire quelle affluence de peuple se trouve à ces nouvelles devotions. A quoy Gabaston chevalier du Guet & ses archers fait es-corte. A Popincourt preschent l'Aulnay & l'Estang: au Patriarche Malo & Viret. Voyans les Seigneurs Catholics qu'il leur est de necessité caller la voile à la tempeste, Monsieur de Guise tout courroucé s'est retiré en sa maison de Nantueil, le Cardinal de Lorraine en son Archeveseché de Reims, Monsieur de Nemoux en Savoye, le Connestable à Chantilly*, &c. Voiez dans d'autres lettres (h) d'Etienne Pasquier l'affluence de ces assemblées, & l'apui que leur prêtoit le bras seculier. On peut aussi consulter les lettres (i) d'Hubert Languet, où l'on trouve entre autres choses (k) que les assemblées qui se tenoient proche de Paris étoient quelquefois (l) de 15. mille personnes, les femmes au milieu entourées d'hommes à pied, & ceux-ci entourez de cavaliers, & pendant la prédication le gouverneur de Paris faisoit garder les avenuës par des soldats qui batoient, ou emprisonnoient, ou reprimoient d'une autre maniere tous ceux qui entreprenoient de troubler la devotion de la compagnie.

Plusieurs personnes qui ne jugent des choses que par l'évenement, seront fort capables de dire que ceux de la Religion auroient eu plus de prudence s'ils avoient affecté moins de hauteur en ce tems-là, car cette ostentation de leur multitude, passoit pour une bravade qui aigrissoit leurs ennemis, & qui les portoit à recourir aux remedes les plus pressans. Nous voions par une lettre du Cardinal Legat qu'il esperoit une heureuse suite de ces demarches hautaines. Sa lettre est datée de S. Germain le 27. de Fevrier 1562. en voici un morceau. „ (m) Il est arrivé n'aguere un „contraste entre ceux des deux Religions, dont il en „est demeuré quelques-uns de morts sur la place; & „le danger neantmoins s'est trouvé plus grand que le „dommage. Les Catholiques sont à l'instant accou-„rus icy, pour s'y plaindre des insolences des Hugue-„nots. Ils ont remonstré, que pour leur particulier, „suivant l'ordre exprés de sa Majesté, ils avoient po-„sé les armes; mais que leurs ennemis avoient fait „tout le contraire. Voilà pourquoy ils requeroient „instamment, qu'il leur fut permis de les reprendre; „pour se garentir de leurs embusches, qui leur fai-„soient apprehender à bon droit, que l'asseurez par „ces troupes avantageuses de gens de guerre, ils ne „fissent à l'advenir quelque violence; & à leurs biens, „& à leurs personnes. Mais eux-mesmes de leur cos-„té n'ont pas manqué de se venir excuser, ny d'alle-„guer pour raisons: *Que les défiances où les mettoient „tous les jours les Catholiques, à cause de leur grand „nombre, estoient cause qu'ils ne desarmoient point.* La „response de la Reine & du Roy de Navarre a esté „grandement favorable à ceux de nostre Party; car „ils les ont invitez à prendre courage, & leur ont „mesme promis, *Qu'ils auroient grand soin de pour-„voir ensemble à leur seureté particuliere, & au com-„mun repos de leur Ville.* Tellement qu'apres des pa-„roles si obligeantes, sorties de la bouche de leurs Ma-„jestez, par où elles leur avoient tesmoigné plus de „tendresse qu'ils ne s'estoient imaginé jusques alors, „ils s'en retournerent contans au possible. Comme „au contraire, les Huguenots se virent bien estonnez, „quand on leur dit en termes fort rudes, *Que s'ils ne „vouloient estre plus retenus, & s'abstenir de semblables „violences, on leur apprendroit à vivre.* Le Roy de „Navarre passa bien encore plus avant: car en leur „presence mesme il dit à la Reine: *Que sa Majesté „n'avoit qu'à commander, & que quand il luy plairoit, „il trouveroit bien moyen d'arrester le cours de leur inso-„lence.* J'adjouste à cecy cette particularité, qui n'est „pas des moindres; Que non seulement leurs Majes-„tez, mais tous les autres en general, se trouvent „fort scandalisez de ce que Beze ne marche point au-„trement dans Paris, qu'accompagné de M. d'Ande-„lot, & d'un grand nombre de Cavaliers qui les sui-„vent. Avec tout cela neantmoins, bien que les des-„ordres & les scandales soient presque toûjours nuisi-„bles; si est-ce qu'on ne laisse pas quelque fois d'en „recueillir du fruit, en ce qu'irritans la patience des „Grands, ils les portent assez souvent à des entrepri-„ses genereuses. Ce qui me fait croire, qu'on doit „d'autant moins se facher de cecy, qu'il est vray-„semblable, qu'en l'estat où sont maintenant les es-„prits des plus puissans, tels desordres viendront tout „à coup fondre sur les testes de ceux qui les causent.„ Disons neanmoins à ces critiques, qu'il étoit fort naturel que ceux qui avoient gemi près de 40. ans sous une si dure & si cruelle opression, se prevalussent de la liberté tout à leur aise, & se repandissent comme des eaux à l'ouverture des écluses. Il y avoit même des raisons de prudence qui leur pouvoient inspirer cette con-

(a) *Voiez Beze hist. des Eglises liv. 4. pag. 670. & Beaucaire lib. 29. n. 34. pag. 966.*

(b) *Pasquier lettr. liv. 4. pag. 218. du 1. tome.*

(c) *C'est-à-dire le Roi de Navarre.*

(d) *Id. ib. pag. 219.*

(e) *Ce bruit commun étoit veritable, les historiens les plus exacts en conviennent.*

(f) *C'est-à-dire l'Edit de Janvier 1562.*

(g) *Pasquier ibid. pag. 200. 201.*

(h) *Ibid. pag. 202. 205. & suiv.*

(i) *Lib. 2. pag. 145. 150. 155. édit. Ital. 1698.*

(k) *Ibid. pag. 155.*

Si l'on peut dire que les Reformez aient pris les choses sur un ton trop haut.

(l) *Dans une lettre écrite le 23. de Janvier 1562. (l'Edit étoit déjà donné mais non pas verifié) il assure qu'il se faisoit dans Paris des assemblées de 30. à 40. mille personnes, & qu'il falloit que 2. ou 3. Ministres prechassent au même lieu, en même tems.* Ibid. pag. 196.

(m) *Negotiations, ou lettres d'affaires escrites au Pape Pie IV. & au Cardinal Borromée par Hippolite d'Est, Cardinal de Ferrare, Legat en France pag. 93. 94.*

Digitized by Google

ſon genie, & la fermeté de ſon ame, afin de venir (G) à bout des ſcrupules, & de la mauvaiſe humeur du Parlement de Paris. Les harangues qu'il prononça pour inſpirer un eſprit de tolerance le rendirent fort ſuſpect (H) aux Catholiques, & fort odieux à la Cour de Rome; & parce

conduite. Ils pouvoient s'imaginer raiſonnablement qu'on ſe croiroit obligé à menager un parti dont la puiſſance ſeroit conuë comme capable de le faire craindre. Enfin je dis que ni les Miniſtres ni les particuliers ne pouvoient pas empêcher que d'Andelot, & les autres braves de qualité ne mêlaſſent à leur zêle de religion, les airs de ſoldat & les manieres cavalieres, que le courage, & l'habitude font prendre. Quoi qu'il en ſoit l'autre Egliſe l'échapa belle, car ſi nonobſtant la deſertion du Roi de Navarre, les Proteſtans ſoûtinrent très-bien la premiere guerre, que n'euſſent-ils pas fait ſous la protection du Lieutenant General du Roiaume, laquelle ſans doute eût entraîné celle de la Reine mere? Languet nous aprend la bonne opinion qu'on pouvoit avoir de leurs forces. (a) *Re patefacta plerique noſtrorum venerunt armati ad Concionem, & jam idem quotidie faciunt, & inter reliquos ſtudioſi magno numero. Iis prabent ſe Duces Dandelotus Frater Amiralii, Princeps de Rohan, & Frater nothus Regina Scotia, ac alii Illuſtribus familiis nati, quod, meo judicio, non faciunt ſine conſenſu Regina: aliter enim graviter peccarent in leges regni. Monmorantio urbis præfecto mandatum eſt, ut huc inducat præſidii cauſa, duas alas equitum, & certum numerum peditum, quibus præerit Dandelotus. Interea autem dum iſti milites præſidiarii expectantur, nobilitas & ſtudioſi fungunstur eorum officio, & tota urbs armis perſtrepit. Pontificii deſperant fere de reliquis urbibus Gallia, ſed exiſtimant ſummam rerum in hoc conſiſtere, ut hanc ſibi addictam retineant. Verum ita creſcunt hic ſtudia factionum, ut verear, ne eam omnium primam amittant. Quamvis enim a partibus eorum ſint plures Cardinales, Epiſcopi, Abbates, Præſides, Aſſeſſores, & alii, qui opibus & auctoritate valeant: noſtri tamen viribus & ferocia videntur eſſe potiores, & ſi ad vim deveniatur, totius ipſorum ſapientia nullus erit uſus. Mihi venit in mentem facetum dictum Ludovici 12. Regis Gallia, cui ſuſcepturo bellum adverſus Venetos cum quidam dicerent fore periculoſum, illud bellum propter eximiam Venetorum ſapientiam: ego, inquit, multitudine ſtultorum ipſorum ſapientiam obruam. . . . . Heri hic celebrarunt Jubilæum, ex mandato Legati Pontificii: noſtri vero convenerunt, (ut exiſtimo) ad quadraginta millia, & præcipuas plateas urbis armatis compleverunt. Tres concionatores tanta multitudini vix ſufficiebant.*

(a) *Hub. Languetus epiſtola 70. lib. 2. pag. 207. 208. elle eſt datée de Paris au mois de Mars 1562. Voiez auſſi la lettre 67. du même livre.*

(G) *Afin de venir à bout des ſcrupules & de la mauvaiſe humeur du Parlement de Paris.*] Ce Parlement refuſa de verifier l'Edit de Janvier, & deputa au Roi un Preſident & un Conſeiller pour faire ſes remontrances. Ces deux Deputez (b) „ayant deduit particu„lierement devant le Roy tout ce qui induiſoit le Par„lement à ne recevoir ceſt Edict, Monſieur le Chan„celier, pour la dignité de ſon eſtat & bas aage de „noſtre Roy, a pris la parole, leur diſant: qu'il ne „doubtoit point que toutes les raiſons par eux repre„ſentees ne fuſſent de grande efficace: mais qu'il les „prioit de penſer qu'elles n'avoyent eſté oubliees en „ce grand Conſiſtoire de S. Germain: que la queſ„tion qui ſe preſentoit eſtoit du nombre de celles en „laquelle y avoit à penſer de quelque façon qu'on vou„luſt tourner ſon eſprit: & à vray dire, qu'en la re„ſolution d'icelle y avoit lieu pour excuſer le Magiſ„trat de ſa faute ſouſtenant ou l'un ou l'autre party. „Accordoit que le fondement d'une Repub. eſtoit de „n'y avoir qu'une religion: mais quand les choſes „eſtoyent arrivees à tel desbord, comme on les voyoit „lors par la France, qui n'admettroit ceſt Edict, il „falloit de deux choſes l'une: Ou faire paſſer tous les „adherans de la nouvelle Religion par le fil de l'eſpee, „ou les exterminer tout à fait, avec permiſſion de ſe „desfaire de leurs biens. Le premier poinct ne pou„voit eſtre executé pour eſtre ce party trop fort tant „en chefs, qu'en partiſans: & ores qu'il le peuſt eſ„tre, de ſouiller la jeuneſſe du Roy dedans le ſang de „tant de ſes ſujets, par adventure que devenu grand „& en aage de cognoiſſance il les redemanderoit à ſes „Gouverneurs. Et au regard du ſecond il eſtoit auſſi „peu faiſable: & quand bien il ſuccederoit ſelon noſ„tre intention, c'eſtoit baſtir par ce Conſeil autant „d'ennemis deſeſperez que de bannis. Et quant à „l'Edict de Juillet, ores qu'il euſt quelque beau pre„texte, c'eſtoit induire les gens à un atheiſme, en „leur permettant de ne frequenter les Egliſes Catho„liques, & neantmoins leurs tolliſſant l'exercice de „leur religion. Parquoy pour obvier à tous ces de„faux il avoit eſté trouvé bon d'eſtablir en France „deux Egliſes, juſques à ce que Dieu nous euſt reü„nis en meſmes volontez: & qu'ainſi avoit eſté autre„fois practiqué par Galere Maximian & Conſtance Em„pereurs, pour compoſer les diviſions qui eſtoyent „entre les Chreſtiens & Ethniques, leur remonſtrant „& priant de caller la voile à la neceſſité preſente: „brief de tolerer ce ſcandale pour eviter un plus „grand: & que ſi en cecy on failloit, c'eſtoit à l'imi„tation des nations circonvoiſines, leſquelles en pa„reille neceſſité avoyent eſté contraintes de faire le „ſemblable. Ceſte reſponſe rapportee au Parlement, „& les Chambres derechef aſſemblees, on ne change „toutesfois d'advis.„ Cette reſiſtance du Parlement troubla la Cour, & l'on y examina de nouveau avec quelques Deputez de Paris (c) ce que l'on feroit. La pluralité des voix emporta que l'Edit ſeroit maintenu, (d) *Et a eſté commis le Prince de la Roche-ſur-yon pour le faire publier au Parlement, avec commandement expres que là où l'on ſeroit refuſant ou delayant de ce faire, il le feroit publier ſans forme judiciaire, aſſiſté ſeulement de quelques particuliers Conſeillers tels qu'il pourroit choiſir. Ceſte commiſſion eſtoit violente: mais luy ſage Prince l'a executee fort doucement, remonſtrant que l'intention du Roy eſtoit fondee ſur la neceſſité du temps; que la Cour de Parlement pouvoit bien cognoiſtre ce qui ſe paſſoit devant ſes yeux en une ville de Paris, mais n'eſtoit informee des plaintes qui venoyent de toutes pars du Royaume journellement aux aureilles du Roy & de ſon Conſeil, la priant d'adviſer ſommairement & ſans aucun long diſcours du Ouy eu du Nenny qu'elle avoit à reſpondre. Sur cela il a eſté par commun accord adviſé que tous ceux qui avoyent aſſiſté au Conſeil de Sainct Germain auroyent voix deliberative en ce fait cy comme les autres: tellement qu'en fin il a eſté ordonné que l'Edict paſſeroit. Vray qu'en l'execution ils ons bien monſtré que c'eſtoit par un conſentement forcé. Par ce que le Vendredy vingt ſixieſme de Mars, jour extraordinaire de plaidoyerie, il a eſté emologué avec toutes les demonſtrations de contraintes. D'autant qu'avec l'Edict ont eſté auſſi publiees toutes les juſſions du Roy. Ce que l'on n'a pas appris de faire en telles publications. D'avantage le Procureur general n'a rien requis publiquement, ains declaré qu'il avoit baillé ſes concluſions par eſcrit. Au moyen dequoy il a eſté ordonné par la Cour que ſur le reply des lettres il ſeroit mis qu'elles avoyent eſté leuës, publiees & enregiſtrees, oüy le Procureur general du Roy, ſans approbation toutesfois de la nouvelle Religion, le tout par maniere de proviſion, & juſques à ce que par le Roy en euſt eſté autrement ordonné. Ainſi s'eſt paſſé ceſt Edict dans Paris.* Ceci a quelque connexité avec l'hiſtoire de Mr. de l'Hoſpital, & contient des circonſtances ſi particulieres, & que l'on ne trouve point avec ces details dans l'hiſtoire generale, qu'on aura quelque ſujet de me ſavoir gré de les avoir raportées.

(b) *Paſquier lettr. liv. 4. to. 1. pag. 212. & ſuiv.*

(c) *Id. ib. pag. 214.*

(d) *Id. ib.*

(H) *Suſpect aux Catholiques, & fort odieux à la Cour de Rome.*] Nous avons vu ci-deſſus (e) dans un paſſage de Varillas, ce que l'on diſoit en France par raillerie de la Meſſe du Chancelier. Beaucaire de Peguillon en parlant de (f) l'aſſemblée de St. Germain, & en raportant le ſommaire de la harangue que le Chancelier de l'Hoſpital y prononça, obſerve que ce premier Magiſtrat ſervoit d'exemple aux Juges qui favoriſoient les ſectaires, & n'aimoit que les Calviniſtes. (g) *Deinde Regios miniſtros qui juri dicundo præſunt & Regia edicta non ſatis accurate exequuti ſunt, excuſat: inter quos ille merito accuſatus eſt, qui illis exemplo erat, & nullos, niſi Calvinianos in oculis habebat: quique præclara hac oratione, & multis aliis perverſis machinis ad condendum ſatis celebratum poſtea ſuum Januarii ſequentis edictum viam præparavit.* Cet hiſtorien a l'audace de qualifier athée ce grand homme: voici ce qu'il dit quand il remarque que le Cardinal de Lorraine lui procura la dignité de Chancelier. (h) *Interim Olivario Cancellario vita functo Cardinalis Lotharingus præter domeſticorum ſuorum omnium ac familiarium ſententiam, ut Michaël Hoſpitalis homo quidem doctus, ſed nullius religionis, aut ut vere dicam atheus in ejus locum ſurrogaretur, effecit.* On a dit ailleurs quelque choſe (i) touchant cette accuſation. Odoric Raynaldus a renouvellé ce cruel reproche, & s'eſt ſervi des mêmes termes que Beaucaire. C'eſt dans l'endroit où il parle d'une certaine entrepriſe du Preſident du Ferrier de laquelle j'ai fait mention (k) ci-deſſus. Mr. Couſin (l) s'eſt fâché comme il faloit de cette injuſtice, & de cet emportement de Raynaldus, & a raporté un beau paſſage de la

(e) *Dans la remarque C la tre p.*

(f) *Tenu en 1561.*

(g) *Belcar. lib. 29. n. 30. pag. 964.*

(h) *Id. lib. 28. n. 57. pag. 937.*

(i) *Voiez les Penſées diverſes ſur les Cometes pag. 539. & la Critique generale du Calviniſme de Maimbourg lettre 16. n. 2. de la 3. édit.*

(k) *Pag. 1239. remarque C.*

(l) *Voiez le Journal des Savans du 28. de Fevrier 1689. pag. 118. 119. édit. de Holl.*

Digitized by Google

parce qu'il diſſuadoit éternellement la guerre civile, on l'empêcha † d'aſſiſter aux conſeils de guerre. Il parut fort affligé lors qu'il vit qu'on ſe preparoit de part & d'autre à prendre les armes après l'affaire de Vaſſi: il declara nettement ſes penſées là-deſſus, & il fit une très-bonne reponſe au Connetable qui lui avoit dit, † *que ce n'eſtoit à gens de robe longue d'opiner ſur le faict de la guerre*: bien que telles gens, lui repondit-il, *ne ſachent conduire les armes, ſi ne laiſſent-ils de cognoiſtre quand il en faut uſer.* Le Cardinal Hippolyte d'Eſt Legat à latere en France reçut ordre de travailler à le faire ſortir de la Cour, mais il repondit * au Pape qu'il ne voioit aucune aparence de reüſſir dans cette afaire. Il la propoſa neanmoins à la Regente, qui s'en fâcha tout de bon. Si Mr. Varillas avoit ſçu cela il n'auroit point fait la faute que l'on verra β ci-deſſous. Les conſeils pacifiques

(a) *Hiſt. du Concile de Trente liv. 5. pag. 438. de la verſion d'Amelot.*

(b) *Id. ib. lib. 6. pag. 487. ad ann. 1562.*

(c) *Negotiations ou lettres d'affaires eſcrittes par le Cardinal de Ferrare Legat en France pag. 224. 225.*

(1) *Il s'accommodoit dans le Conſeil aux intentions de la Reine, qui l'avoit inſtruit ſecrettement; mais pource qu'il concluoit à la Paix, contre les ſentimens du Duc de Guiſe, & du Conneſtable il fut mal traitté de tous les deux*, & ſous pretexte qu'il eſtoit Homme de Robe, il ſe vid exclus des Conſeils de guerre, où la Reine trouva depuis à redire, un de ſes principaux Miniſtres. *Davila, hiſt. li. 2.*

(d) *Ib. pag. 240. 241.*

(e) *Varillas hiſt. de Charles IX. to. 1. p.m. 151.*

(f) *Id. ib. pag. 353.*

(g) *Voiez les negociations du Cardinal de Ferrare pag. 308.*

(h) *Mezer. hiſt. de France to. 3. p. 185.*

la lettre que le Chancelier de l'Hoſpital écrivit à Pie IV. le 29. de Septembre 1562. Fra Paolo (a) nous aprend que ce Pape trouvoit *heretique en pluſieurs chefs* la harangue que ce Chancelier avoit faite au Colloque de Poiſſi. Il ajoûte que le même Pape *menaçoit même de le faire citer à l'Inquiſition*, & que *la Cour de Rome où il s'étoit répandu des copies de ce diſcours parloit très-mal de ce perſonnage, & conjecturoit, que tous les Miniſtres du Roiaume avoient les mêmes ſentimens pour elle: & l'Ambaſſadeur de France avoit fort à faire à ſe défendre.* Notez que Pie IV. aiant reſolu de donner au Roi de France cent mille écus en pur don, & de lui en prêter autant, voulut ſtipuler entre autres choſes que *le Chancelier, l'Evêque de Valence, & quelques autres qu'il nommeroit, fuſſent empriſonnez* (b). Raportons ici un paſſage de la lettre que le Cardinal Legat Hippolyte d'Eſt écrivit au Pape le 14. de Juin 1562. Elle eſt datée du Bois de Vincennes. „ (c) Ce „ n'eſt pas entr'autres difficultez une des moindres „ d'eſloigner de la Cour, le Chancelier, & quantité „ d'autres Perſonnes qualifiées, comme V. Sainteté le „ deſire. Car elle met en ce nombre & les Heretiques, & ceux qui ſont ſuſpects d'Hereſie; Mais s'il „ faiſoit chaſſer de la Cour tous ces derniers, elle ſe„ roit deſerte ſans doute, ces nouvelles opinions ayant „ deſia fait une telle impreſſion dans les eſprits des „ Courtiſans, qu'il s'en trouve peu, qui n'en ayent „ du moins une legere teinture. . . . . Mais pour „ revenir aux plus remuans de la Cour, V. Sainteté „ n'ignore pas, combien il a eſté mal-aiſé d'en eſloi„ gner ceux de Chaſtillon. . . . . Mais quant à la „ retraite qu'on deſire que le Chancelier (1) faſſe, c'eſt „ tout une autre choſe: Car outre qu'il eſt dans une „ dignité qui ne luy permet pas de s'eſloigner de la „ Cour, que pour des cauſes tres-importantes, on ne „ peut encore, ny le priver de ſa Charge, que par „ l'ordre exprés du Roy, ou pour quelque grande „ faute, s'il l'a commiſe; ny dire non plus avec raiſon „ qu'il ait merité la mort, ſi l'on ne le montre par „ des preuves indubitables. Or eſt-il que de penſer „ mettre celui-cy en action pour luy faire ſon procez, „ c'eſt une choſe qui ne ſe peut, ſans y employer beau„ coup de temps. Avec cela, cette action qu'on in„ tenteroit contre luy, ſeroit ſans doute fort mal fon„ dée, puis qu'on le voit ordinairement aller à la Meſ„ ſe, ſe confeſſer & communier, ſi bien qu'on ne le „ ſçauroit convaincre apparamment de n'eſtre pas Ca„ tholique.„ La lettre qu'il écrivit le lendemain au Cardinal Borromée temoigne que Catherine de Medicis (d) ne prit point en bonne part la propoſition d'éloigner certaines perſonnes, & qu'elle ſe fâcha encore plus *qu'auparavant* lors qu'il lui nomma *particulierement le Chancelier ſuivant l'ordre exprés qu'il en avoit* de Pie IV. D'où paroît que Mr. Varillas s'eſt fort trompé lors qu'il a dit, (e) que les Triumvirs obligerent Mr. de l'Hoſpital à ſe retirer, & que la Reine leur en fit un ſacrifice. Il veut que cette pretenduë retraite ait precedé la declaration du 7. d'Avril 1562. & qu'elle ait duré (f) pendant toute la premiere guerre. Cela eſt dementi tant par le ſilence des autres hiſtoriens, que par les lettres du Legat datées du 15. de Juin, & du 8. de (g) Juillet 1562.

On n'avoit pas tort de croire que Mr. de l'Hoſpital aprouvoit au fond de l'ame la doctrine des Reformez. Catherine de Medicis ne mentoit point dans tout le diſcours que Mr. de Mezerai raporte. „ (h) Elle appli„ qua toutes ſes machines pour ſaper le credit qu'il „ avoit acquis dans l'eſprit du jeune Roy; auquel el„ le faiſoit dire par ſes affidez, Qu'aſſurement il eſtoit „ fauteur des heretiques; Que ſa femme, ſa fille, ſon „ gendre, & toute ſa famille eſtant de cette Religion, „ il n'y avoit point de doute qu'il n'en fuſt auſſi dans „ ſon ame, & qu'il n'y avoit que la crainte de perdre „ ſa Charge qui l'empeſchoit de profeſſer publique„ ment le Calviniſme; Partant, comme les ennemis „ couverts ſont bien plus dangereux que les décou„ verts, il faloit bien plus ſe donner de garde de luy „ que de l'Admiral; & que S. M. ne devoit plus ſouf„ frir qu'il empoiſonnaſt tout ſon Conſeil par ces bel„ les maximes de paix, ſous leſquelles, comme ſous „ la peau d'un ſerpent bigarrée des couleurs les plus „ agreables à la veuë, eſtoit cachée un venin tres-per„ nicieux, & qui en flatant cauſoit la mort.„ Elle n'avoit pas raiſon de dire que Mr. de l'Hoſpital fût un ennemi dangereux, car s'il favoriſoit les Proteſtans, ce n'étoit point par des ruſes deloiables, mais par les maximes les plus conformes au bien de l'Etat, & au ſervice du Roi. (i) *L'integrité de ſes mœurs, ſon experience & ſa ſageſſe pour la conduite des affaires* furent *reconnues de tout le monde: comme auſſi ſon affection incorruptible au bien de l'Eſtat, à la conſervation des loix, & au ſoulagement des peuples, & ſa generoſité toujours conſtante à reſiſter aux injuſtices des puiſſances, hautement loüées des gens de bien.* Quant au reſte Catherine de Medicis diſoit une verité lors qu'elle aſſûroit que la famille du Chancelier (k) étoit de la Religion. Or c'eſt une bonne preuve qu'il deſaprouvoit les dogmes de la Communion de Rome. On l'a peint une chandelle allumée derriere lui dans les portraits de Theodore de Beze, pour ſignifier, dit Mr. de Sponde (l), qu'il avoit porté le flambeau afin d'éclairer les autres, & non pas afin de s'éclairer lui-même. Le diſcours qui accompagne ce portrait nous aprend que deux raiſons le porterent à s'abſtenir de la profeſſion publique de la verité. Il craignit de ſe priver des moiens de ſervir la cauſe, & il eſpera que le tems viendroit où il ne ſeroit plus obligé de diſſimuler. Il attendit vainement cette conjoncture, & puis aiant voulu ſe declarer il ne put executer ſa reſolution. Il ſe ſacrifia pour les autres. Le Latin de Theodore de Beze exprime très-bien ceci. (m) *Huic . . ad juſtum laudis cumulum id videtur defuiſſe, quòd partim ne ſibi ad pios juvandos aditum præſtrueret ſi veram religionem apertè profiteretur, partim vana quadam expectatione deluſus, eo luto ex quo erutos omnes optabat, penitus extricare ſeſe quum diu neglexiſſet, poſtea volens id præſtare non potuit. Sed ecquis illius memoriam non celebrarit, qui, ut aliis conſuleret, ſeipſum tamdiu penè neglexit?* Son teſtament eſt une preuve que ſon cœur n'étoit point Papiſte: il n'y fait aucune mention ni de Meſſe, ni de Purgatoire, ni de Prêtre, ni de rien de ſemblable; & il y obſerve (n) que *les Chretiens n'ont pas en grande eſtime* les funerailles, & la ſepulture. Mr. de Sponde pretend (o) que c'eſt le langage d'un profane; & Mr. Maimbourg (p) que ces termes ſont peu dignes d'un Chretien. Genebrard s'étoit deja mis en colere contre ces termes dans l'oraiſon funebre de Pierre Danes. Notez qu'on a dit que Mr. de l'Hoſpital avoit trempé dans l'entrepriſe d'Amboiſe. Conſiderez bien ces paroles du Sieur d'Aubigné: (q) *Le Chancelier Olivier mort de ce temps en la façon que nous avons dit, L'oſpital, homme de grand' eſtime, lui ſucceda, quoi qu'il euſt eſté des conjurés pour le faict d'Amboiſe. Ce que je maintien contre tout ce qui en a eſté eſcrit, pource que l'original de l'entrepriſe fut conſigné entre les mains de mon Pere, où eſtoit ſeing tout du long entre celui d'Andelot, & d'un Spifame: choſe que j'ai fait voir à pluſieurs perſonnes de marque.* Mr. de Mezerai refute cela par une raiſon bien foible: c'eſt, dit-il (r), *que l'Hoſpital eſtoit party de France dés le mois de Novembre.* Mais ne ſçait-il pas combien de voiages la Renaudie fit faire? Etoit-il ſi mal aiſé de depêcher l'un des complices à Mr. de l'Hoſpital en Piemont? Quoi qu'il en ſoit, je m'imagine que s'il ſigna ce complot, on ne lui en fit voir que le beau côté, & qu'il ne s'attendit jamais que l'execution s'en dût faire de la façon qu'on la concerta.

Le Pere Garaſſe tranſporté d'un deſir aveugle de cenſurer les Proteſtans, les a accuſez de calomnie en ce qu'ils *ont taſché de perſuader à toute la France, que le Chancelier de l'Hoſpital étoit de leur creance.* Il les compare aux *Novatians*, qui publierent *par eſcrits menſongers que S. Cyprian eſtoit mort en la communion de leur doctrine*, & il dit que *ça eſté de toute antiquité une malice ingenieuſe des meſchans* (ſ). Il ne fait que decouvrir ſon ignorance.

† *Voiez la remarque H à la marge. de la 1. col. de cette page.*

‡ *Paſquier lettr. to. 1. liv. 4. pag. 226. Voiez auſſi Baptiſte le Grain liv. 1. de l'hiſt. d'Henri IV. p. m. 129. 130. où il le loue autant qu'il blâme ceux qui l'exclurent du conſeil de guerre.*

* *Voiez la premiere colonne de cette page.*

β *Lettre e, de cette page.*

(i) *Mezer. ib. p. 296.*

(k) *Voiez de Sponde ad ann. 1573. n. 15. pag. m. 745.*

(l) *Ad ann. 1561. n. 18. pag. 609.*

(m) *Beza in icombus fol. V. iij.*

(n) *Voiez la biblioth. choiſie de Colomies pag. 70.*

(o) *Spondan. ad ann. 1573. n. 15. pag. 745.*

(p) *Maimb. hiſt. du Calvin. pag. 105. Voiez ce qui lui fut repondu dans la Critique generale de ſon livre lettre 16. n. 3.*

(q) *D'Aubigné hiſt. univerſ. to. 1. liv. 2. chap. 18. p.m. 129.*

(r) *Mezerai hiſt. de Fr. to. 3. pag. 22.*

(ſ) *Voiez la doctrine curieuſe de Garaſſe pag. 918. 919.*

Digitized by Google

† *Nommée* Vignai, *& non pas* Vignan *comme Mezerai la nomme pag. 186. du 3. tome de ſa grande hiſtoire. Il n'a été rien moins qu'exact dans les noms propres.*

ques de ce Chancelier contribuerent à ſa diſgrace plus que toute autre choſe. Il ſe retira volontairement dès qu'il ſe fut aperçu que ſes ennemis avoient irrité le Roi contre lui, & il paſſa tout le reſte de ſa vie dans une † maiſon de campagne qu'il avoit en Beauce. Il fit cette retraite au mois de Juin 1568. On lui envoia demander les ſceaux quelques jours après. Il les rendit * *fort librement diſant qu'auſſi bien il n'eſtoit plus propre pour les affaires du monde qu'il voyoit trop corrompuës.* Nous devons trouver plus étrange qu'il ait pu ſe maintenir ſept ou huit années dans une cour ſi pervertie, que de voir qu'enfin il tomba dans la diſgrace. Il manqueroit quelque choſe à l'éclat de ſa vertu, & à ſa gloire, s'il eût exercé la charge de Chancelier juſques à ſa mort, car ſous un tel regne c'étoit une eſpece de flêtriſſure, c'étoit une très-mauvaiſe marque que d'être jugé fort propre à ce grand emploi. Un honnête homme n'étoit pas ce qu'il faloit à ceux qui avoient alors la direction des afaires. Remarquons que Mr. de l'Hoſpital ne laiſſa pas de faire (I) établir de très-bonnes loix, & qu'il ne flata ni les ſujets ni le Prince. Il eut un grand zêle pour maintenir & pour afermir la majeſté & l'autorité roiale, & il ſçut bien faire ſentir aux Parlemens par la gravité de ſes (K) cenſures le tort qu'ils avoient de deſobeïr à leur Monarque,

* *Brant. au diſcours du Connetable de Mommorenci p. 87. du 2. to.*

(a) *Paſquier lettr. liv. 19. to. 2. pag. 520. 521.*

(I) *De faire établir de très-bonnes loix.*] Etienne Paſquier m'a fourni cette reflexion. Je raporte ſes paroles: „ (a) Nous avons veu de noſtre temps un „ jeune Roy Charles IX. en ceſte France, auquel & „ l'infirmité de ſon bas aage du commencement, & „ par ſucceſſion de temps, la violence extraordinaire „ de ſon naturel, ne donnoit aucun loiſir de faire des „ Loix; toutesfois jamais Roy qui le devança ne fit „ tant de beaux Edicts que luy; Teſmoin celuy de l'an „ 1560. aux Eſtats tenus dedans la ville d'Orleans; l'au„ tre qu'il fit à Rouſſillon l'an 1563. & le dernier à „ Moulins l'an 1566. Contenants ces trois Edits une „ infinité d'articles en matiere de police, & beaux re„ glements, qui paſſent d'un long entrejet nos ancien„ nes Ordonnances. A qui ſommes nous redevables „ de ce bien? Non à autre qu'à Meſſire Michel de l'Hoſ„ pital ſon grand & ſage Chancelier, qui ſous l'autho„ rité du jeune Roy ſon maiſtre fut le principal en„ tremetteur du premier; inſtigateur, promoteur & „ autheur des deux autres. Et à la mienne volonté, „ qu'ils euſſent eſté en tout obſervez d'une meſme de„ votion, qu'ils furent introduits.„ Je m'étonne que Paſquier ne parle pas des beaux édits que Mr. de l'Hoſpital fit faire ſous François II. Un hiſtorien (b) de ce tems-là en cotte trois qui étoient très-bons, & très-ſalutaires. Je m'en vais dire en quoi conſiſtoit le premier: c'étoit celui qui regloit les teſtamens, ou les donations des veuves qui convoloient en ſecondes noces. Je me ſervirai des termes d'un Auteur de ce ſiecle-là. (c) *Ce fut à la ſolicitation* du *Chancelier* de l'Hoſpital, *que pluſieurs Ordonnances, Edits & Statuts ont eſté faits & publiez par nos Roys de France pour le ſoulagement au peuple, & conſervation de la Juſtice. Entr'autres avons-nous cét Edit du Roy François deuxieſme, qui refrene les ſecondes noces par la liberté, qui eſtoit oſtée à celle qui ſe remarira de donner davantage à ſon ſecond mary, qu'à l'un de ſes enfans du premier lict. L'occaſion de cét Edit fut, pource qu'il advint qu'une femme de ce Royaume, grande en biens, s'enmouracha d'un jeune Seigneur, qui parce qu'elle luy ſembloit par trop ſur l'âge, ne faiſoit aucun compte de la vouloir prendre à femme. Elle ſe ſentit tellement outrée de ſon amour, que comme elle le connoiſſoit friand d'avoir de de l'argent, elle luy fit une donation de tous & chacun ſes biens. Sur leſquels ſeulement elle vouloit qu'on leva ce qui pouvoit appartenir pour la Falcidie, & legitime portion de ſes enfans du premier lict. De maniere que ſes enfans pour un ſimple morceau de pain demeuroient comme fruſtrez de l'hoyrie maternelle, tranſportée au ſecond mary. Pour prevenir telles ſurpriſes, ce Chancelier ramena en noſtre France l'ordonnance de l'Empereur Leon, de laquelle eſt fait mention en la loy* hac Edictali, 6. *au* tit. de ſecund. nupt. *au cinquieſme livre du Code de Juſtinien, qui deffend qu'on ne puiſſe donner ou laiſſer au ſecond party plus qu'à l'un des enfans du premier lict.* Il étoit fort juſte & fort neceſſaire de renouveler cette loi, pour les interêts des enfans du premier lit; car il ne ſe trouve que trop de femmes, qui voulant ſe remarier les fruſtreroient de leurs droits, afin de ſe rendre plus agreables au nouvel époux. Elles ſupléeroient par leurs liberalitez ce que l'âge auroit ôté à leurs charmes; & d'ailleurs la liberté de diſpoſer de leurs biens les expoſeroit à des ſoûpirans, qui ſans cela n'iroient point troubler la reſolution qu'elles pourroient avoir priſe, d'édifier leur prochain par un honnête veuvage.

(b) *Louïs Regnier Sieur de la Planche, hiſtoire de François II. p. 515. & ſuiv.*

(c) *Thevet élog. to. 7. pag. 375.*

(K) *Faire ſentir aux Parlemens le tort qu'ils avoient de deſobeïr à leur Monarque.*] Un Procureur ne lave pas mieux la tête à un Clerc qui a lourdement bronché, que le Chancelier de l'Hoſpital lava la tête au Parlement de Bourdeaux, quand Charles IX. y tint ſon lit de juſtice le 12. d'Avril 1564. avant Pâques. *Le Roi*, dit-il (d), *a trouvé beaucoup de fautes en ce Parlement, lequel comme eſtant plus dernierement inſtitué, car il y a cent & deux ans, vous avez moindre excuſe de vous départir & avoir oublié ſi toſt les anciennes ordonnances, ce qui ſeroit excuſable aux autres Parlements qui ſont en vieilleſſe, & toutesfois vous eſtes auſſi desbauchez, ou plus, que les vieux, paravanture pis. . . J'ay receu beaucoup de plaincles de vos diſſentions. . . Voicy une maiſon mal reglée, c'eſt vous autres qui faut que vous en rendiez compte. La premiere faute c'eſt la deſobeyſſance que vous portez à voſtre Roy. Car encores que ſes ordonnances vous ſoient preſentees, vous les gardez, s'il vous plaiſt, & ſi vous avez des remonſtrances à luy faire, faictes les y au pluſtoſt, & il les oyra. Vous luy oſtez ſa puiſſance Royale quand vous ne voulez obeïr à ſes ordonnances Royales, qui eſt pis, que de luy oſter ſon Domaine. Je ſuis adverty que l'ordonnance faicte à la requeſte des Eſtats, n'eſt point encores publiee ceans. Et adreſſant ſa parole aux Preſidens & gens du Roy, a dict, Je parleray à ceſte heure à vous, Preſidens & gens du Roy, qui devez requerir & ſoliciter les publications des Edicts & ordonnances du Roy, & vous Preſidens qui les devez propoſer, car vous eſtes Preſidens du Roy en la Cour. Je ſuis auſſi adverty, a-il dict, que l'ordonnance de la juſtice n'eſt pas auſſi publiee. J'en ay auſſi memoire de quelques autres deſquelles je ne parleray pour n'eſtre ſi long. Je penſe, dit-il, que vous cuidez eſtre plus ſages que le Roy, mais voſtre prudence eſt limitee pour juger les procez, ne vous eſtimés pas plus ſages que le Roy, la Royne & ſon Conſeil. Il a acquis la paix, & à preſent il a la guerre entre luy & ſa Cour de Parlement. . . .* (e) *Vous meſpriſez la Royne & le Conſeil du Roy. Je vois que vous eſtimez tant vos Arreſts, que vous les mettez par deſſus les Ordonnances, leſquelles apres que vous les avez receuës vous les interpretez comme il vous plaiſt: ce n'eſt pas à vous d'interpreter l'Ordonnance, c'eſt au Roy ſeul, meſmes les Ordonnances qui concernent le bien public.* Je laiſſe la ſuite de ſon diſcours qui eſt encore plus foudroiante que ce que l'on vient de voir. Notez que ceci eſt le commentaire de ce que le Roi avoit dit en peu de mots à ce Parlement, (f) *qu'il vouloit eſtre d'oreſnavant mieux obey qu'il n'avoit eſté, qu'il ne vouloit point qu'aucun de ſes ſujects prit les armes ſans ſon congé, qu'il vouloit auſſi que ſes Edicts fuſſent gardez.* Il eſt indubitable que Mr. de l'Hoſpital lui ſuggera ce diſcours, comme auſſi la declaration vigoureuſe qui avoit été faite par le même Prince quelque tems auparavant aux Deputez du Parlement de Paris. Ils lui avoient fait des remontrances touchant l'Edit de ſa majorité, qu'ils n'avoient point verifié. „ (g) Le Roy à qui on avoit compoſé la „ voix & le viſage à une ſeverité eſtudiée, leur reſpon„ dit, qu'ils euſſent à obeïr, qu'ils ne ſe meſlaſſent „ plus des affaires publiques, & qu'ils ſe défiſſent de „ cette vieille erreur, *qu'ils eſtoient les tuteurs du Roy, „ les deffenſeurs du Royaume, & les gardiens de la ville „ de Paris.* Les Deputez aiant fait leur rapport à la „ Cour, elle ſe trouva partagée; „ & deputa de nouveau au Roi, (h) *qui ordonna que l'Edit fuſt publié & enregiſtré ſans retardement, & que tous les Preſidents & Conſeillers euſſent à s'y trouver ſur peine d'interdiction.* Il eſt facile de comprendre vû l'âge du Roi, qu'il ne faiſoit en ce cas-là que repeter la leçon de Mr. de l'Hoſpital. „ (i) Il fit une fois une harangue à Meſ„ ſieurs du Parlement à huis ouverts, qui ne vouloient „ paſſer quelques Edits qu'il avoit arreſtez . . . . . & „ ſe plaignant de ſa juſtice & de la corruption qui y „ eſtoit, & des refus de ſes Edits, C'eſt à vous autres, „ dit-il d'une audace brave & quaſi menaçante, d'o„ beïr à mes ordonnances, ſans diſputer & conteſter „ quelles elles ſont, car je ſçay mieux que vous ce qui „ eſt propre & convenable pour le bien & profit de „ mon Royaume. N'ayant point encore de barbe au „ menton

(d) *Voiez le recueil de divers Memoires imprimé à Paris chez Pierre Chevalier 1623. in 4. pag. 424.*

(e) *Ibid. pag. 426.*

(f) *Ibid. pag. 421.*

(g) *Mezerai abr. Chron. to. 5. pag. 80. ad ann. 1563.*

(h) *Id. ib.*

(i) *Brantome eloge de Charles IX. pag. 33. & 34. du 4. tome des Memoires.*

Digitized by Google

Monarque, mais d'autre côté il faiſoit enſorte que le Prince obeït à la juſtice & à la raiſon. Il s'opoſoit autant qu'il pouvoit aux édits injuſtes, & s'il faloit neanmoins (L) qu'il les ſeellât, il faiſoit ſavoir que c'étoit contre ſon gré. L'une des occaſions où il fit autant paroître la preſence de

(a) *Sans doute Brantome parle de la même harangue de Charles IX. de laquelle Mezerai a fait mention ſous l'an 1571. à la page 239. du 3. tome de ſa grande hiſtoire.*

» menton il tint ces propos devant ces vieux & ſages » perſonnages, qui tous s'eſmerveillerent d'un ſi bra» ve & grave langage, qui ſentoit plus ſon genereux » courage que les leçons de Monſieur Amiot ſon Pre» cepteur. » Brantome devoit ajoûter que *ces propos* étoient les leçons de Michel de l'Hoſpital. Le Prince qui l'avoit déjà (a) diſgracié, ſe ſouvenoit bien des inſtructions qu'il avoit reçuës de ſon Chancelier; qu'il importoit de rabatre la hardieſſe du Parlement de Paris, ſi pernicieuſe en ce tems-là à tout le Roiaume.

C'eſt ici que je dois examiner en peu de mots un diſcours que l'on entend à toute heure, & qui fait conſiderer comme un principe de miſere, la ſupreſſion du droit qu'ont eu autrefois les Parlemens, de rejetter les édits qui leur paroiſſoient injuſtes. C'étoit une digue, dit-on, qui empêchoit que le peuple ne fût ſubmergé ſous le pouvoir arbitraire du Monarque. La rupture de cette digue doit être comparée au coup par lequel Eole fit pancher la montagne qui ſervoit de priſon aux vens.

(b) *Cavum converſa cuſpide montem*
Impulit in latus: ac venti, velut agmine facto,
Quâ data porta, ruunt, & terras turbine perflant.
Incubuêre mari, totumque à ſedibus imis
Unà Euruſque Notuſque ruunt, creberque procellis
Africus; & vaſtos volvunt ad littora fluctus.
Inſequitur clamorque virûm, ſtridorque rudentum.

On embellit cela de pluſieurs maximes qui ont un grand air de ſolidité; mais on ne paſſe pas plus avant; on ne tourne point la medaille; on ne conſulte point l'experience; on n'examine point ſi quelcun pourroit repondre, J'en apelle à la pratique. Or voila le côté foible; car il eſt aiſé de prouver que la France n'a jamais été ſi deſolée, & ſi malheureuſe, que lors que les Parlemens jouiſſoient le plus de l'autorité de rejetter les édits & les ordonnances du Prince ſous Charles IX. & ſous Henri III. Il eſt aiſé de prouver auſſi que l'exercice de cette autorité fut la principale ſource des miſeres du Roiaume depuis l'an 1562. juſqu'à l'an 1594. Le Chancelier de l'Hoſpital avoit jetté les fondemens du repos public par l'édit du mois de Janvier. L'Egliſe Romaine n'avoit plus à craindre le peril dont j'ai parlé (c) ci-deſſus; le Roi de Navarre s'étoit detaché des Huguenots; Catherine de Medicis ne penſoit plus à lever le maſque. Ils ſe ſeroient contentez d'avoir tout leur ſaoul de prêches; & ainſi le Roiaume eût pu demeurer paiſible, pourvu qu'on eût obſervé l'édit de Janvier. Mais les Catholiques l'enfraignirent, & de là ſortit la premiere guerre de religion, tige & ſouche de tous les maux qui affligerent l'Etat juſqu'à l'extinction de la Ligue; car tous ces maux-là furent entez les uns ſur les autres, ou nâquirent les uns des autres par une ſuite bien liée des cauſes & des effets (d). Or à quoi faut-il attribuër principalement l'infraction de cet édit de Janvier? N'eſt-ce pas au Parlement de Paris? N'encouragea-t-il pas tout le monde à ne le pas obſerver? Il ne le verifia (e) qu'en le flêtriſſant, c'eſt-à-dire qu'après trois juſſions, & qu'avec des reſtrictions, & des clauſes qui faiſoient entendre qu'il le verifioit par force, & comme un reglement paſſager & très-mauvais. Qui auroit craint après cela de violer un tel édit? Ne pouvoit-on pas bien s'aſſûrer qu'un Parlement qui en jugeoit de la ſorte, ne ſe mettroit guere en peine de punir les infracteurs? Or en ce tems-là prêter la main à l'infraction de l'édit, & corner la guerre civile, c'étoit toute la même choſe. Notez bien les paroles dont s'eſt ſervi Mr. Varillas, en commençant de raconter les meſures que l'on prit contre ceux de la Religion un peu avant le maſſacre de Vaſſi. *La Maiſon de Guiſe*, dit-il (f), *jugea par l'oppoſition que l'Edit* de Janvier *avoit trouvé dans le Parlement, qu'il ne ſubſiſteroit pas longtemps, & ne douta plus que les guerres civiles ne commençaſſent bien-tôt.* Diſons en general que les Parlemens de France, en refuſant de verifier les édits de pacification, ou en les verifiant de mauvaiſe grace, & puis par une ſuite naturelle, en ne les faiſant pas obſerver, ont été l'un des plus grans mobiles des longues calamitez qui ont deſolé l'Etat, & qui ont penſé renverſer de fond en comble la Monarchie. Si Charles-Quint eût regné en ce tems-là, elle ſeroit infailliblement devenuë une Province de ſes Etats, ou bien elle auroit été partagée en mille pieces.

Vous n'alleguez, me dira quelcun, que l'abus que les Parlemens firent alors du droit qu'ils avoient de rejetter les édits du Prince. Mais, lui repondrai-je, la tyrannie, & la plupart des autres dereglemens ſont-ils autre choſe qu'un mauvais uſage du bien? Il ſuſit pour refuter vos reflexions qu'on vous puiſſe dire, que cette digue ou cette barriere dont vous parlez, & qui à proprement parler renferme la contradiction qu'un Etat eſt Monarchique, & ne l'eſt pas, ne peut point paſſer pour un bon remede, puis qu'elle a fait beaucoup plus de mal que de bien. Quelle comparaiſon y a-t-il entre l'avantage qui revenoit de la (g) rejection de quelques édits burſaux, & les ruines deplorables que le Roiaume ſoufrit pendant plus de 30. années? C'eſt beaucoup moins à la Cour qu'il faut imputer ces calamitez horribles, qu'aux Parlemens. La Cour étoit devenuë ſage par les lumieres d'un Chancelier très-habile & tres-vertueux. Mr. de l'Hoſpital l'avoit portée à prevenir par l'édit du mois de Janvier tous les malheurs, & à couper la racine des guerres civiles. Les Parlemens au lieu de le ſeconder le traverſerent, & rendirent infructueux le remede qu'il avoit trouvé; remede qui ne pouvoit pas manquer d'être bon, puis (h) qu'il n'y en avoit point d'autre. La Cour eût marché dans la route où le Chancelier l'avoit miſe; elle n'en ſortit qu'à cauſe des confuſions où le Roiaume tomba par la faute de ceux qui deſobeïrent à l'édit, & ce furent les Parlemens qui ouvrirent la voie large à cette deſobeïſſance. Ils ſont donc reſponſables de tant d'Egliſes profanées, pillées, renverſées, dont on ſe plaît à donner des catalogues pour rendre odieux le Huguenot. Il ne tint point à eux que les miſeres de l'Etat ne fuſſent perpetuelles, après même qu'on eut dompté la Ligue. Ils s'oposerent à l'édit de Nantes, le remede unique des deſordres inteſtins: le Parlement de Paris ne l'auroit jamais verifié, ſi Henri IV. ne ſe fût ſervi de prieres; (i) mais ſur un ton qui marquoit qu'il ſauroit bien ſe faire obeïr. Notez que la (k) harangue de Mr. de l'Hoſpital au Parlement de Bourdeaux, montre que dans ce tems-là où l'on faiſoit peu de cas des ordonnances du Roi, l'adminiſtration de la juſtice étoit pleine de corruption, & de deſordres afreux. Finiſſons par dire que le gouvernement des peuples eſt quelque choſe de ſi embrouillé, que les remedes qui ſemblent les meilleurs ſont quelquefois pires que le mal, & la ſource des plus grans deſordres. Je viens d'en donner un grand exemple.

(L) *S'il faloit qu'il ſeellât* des édits injuſtes, *il faiſoit ſavoir que c'étoit contre ſon gré.*] Un Miniſtre d'Etat, & ſur tout un Chancelier de Monarque, doit faire deux choſes s'il veut bien remplir ſes devoirs. L'une eſt de recommander très-fortement aux ſujets la ſoumiſſion & l'obeïſſance: il ne leur doit parler d'autre choſe: qu'il ne s'amuſe point à diſputer avec eux, s'ils ont quelquefois le droit de ſe ſoulever, ou de ne pas obeïr aux ordonnances qu'ils trouvent injuſtes & onereuſes. Il faut qu'il ſupoſe comme une choſe inconteſtable qu'ils n'ont pas ce droit. L'autre choſe qu'il doit faire, c'eſt de repreſenter vivement & inceſſamment au Prince, que l'autorité roiale ne le diſpenſe point d'une ſoumiſſion abſoluë à la juſtice, & qu'elle n'a nul droit, ni nul privilege de contrevenir à la raiſon, à l'équité, à ſa parole, &c. Mr. de l'Hoſpital s'aquitoit exactement de l'un & de l'autre de ces deux devoirs. Il prenoit le parti du Roi auprès des ſujets, & le parti des ſujets auprès du Roi. Il reprimoit d'une grande force ceux qui attentoient à l'autorité roiale. Voiez (l) les cenſures qu'il fit, ou que le Roi fit aux Parlemens ſelon ſes conſeils. Voiez auſſi ce (m) qu'il repondit au Deputé du Parlement de Dijon. Mais vous allez voir avec quelle integrité, avec quelle fermeté il reſiſtoit aux propoſitions injuſtes que l'on ſuggeroit au Prince. Il les combatoit par ſes raiſons autant qu'il pouvoit; & ſi ſes remontrances n'empêchoient pas la concluſion de l'afaire, il s'en lavoit les mains; il marquoit qu'il n'y avoit pas conſenti. (n) *Ha*, SIRE, *que c'eſt une ſale & venimeuſe queüe en un Edit quand la verification en eſt arreſtée par ces mots*, du tres-exprez commandement du Roy pluſieurs fois reïteré, *leſquels n'operent que d'une condemnation que ſont les Sages, & gens de bien, contre l'injuſtice d'iceluy, ſouſtenuë ſeulement par des juſſions que les Chanceliers ſont bien ſouvent contraints de ſeeller contre leur advis, auſquelles ſont veux ces mots odieux, & reprochables:* Nonobſtant toutes remonſtrances faictes & à faire, leſquelles nous tenons pour oüyes & bien entenduës, & pour leſquelles ne voulons eſtre differé. *C'eſt à dire en deſpit de la raiſon, par un conſeil malin, par une volonté injuſte, par une deliberation precipitée, par le rebut de la vertu, par la tolerance du mal, par la haine de*

(b) *Virgil. Æn. lib. 1. v. 85.*

(c) *Dans la remarque F.*

(d) *Conferez avec ceci la remarque que fait d'Aubigné au chap. 2. du livre 5. du 3. tome de ſon hiſtoire pag. m. 628.*

(e) *Voiez la remarque G.*

(f) *Varill. hiſt. de Charles IX. to. 1. p. m. 121. ad ann. 1562.*

(g) *Le 9. de Septembre 1578. le Parlement ne verifia que deux édits burſaux de 22. qui lui furent preſentez. Voiez les faſtes du Pere du Londel pag. 88.*

(h) Optimum remedium quia unicum.

(i) *Voiez Matthieu, hiſtoire de la paix liv. 2. narrat. 1. n. 7. pag. m. 210. & ſeq.*

(k) *Je l'ai citée ci-deſſus pag. 1606. lettre d.*

(l) *Dans la remarque precedente.*

(m) *Dans l'article* Begat *pag. 534. col. 1.*

(n) *Le Grain Decade d'Henri le grand liv. 8. pag. m. 898.*

Digitized by Google

de ſon eſprit, fut lors que l'on examina au Conſeil du Roi les demandes des Ambaſſadeurs d'Angleterre touchant la reſtitution de Calais. Il repondit avec tant de force à leurs premieres raiſons, & à leurs repliques, qu'il demeura manifeſtement victorieux *, & qu'il donna lieu au Roi ſon maître de ſe flater qu'en retenant cette place on ne contrevenoit point au traité de paix de Cateau. Sa vigilance quelque merveilleuſe qu'elle fut ne le put pas garantir des artifices d'un ſecretaire malhonnête (M) homme, & ce fut pour lui un grand ſujet de chagrin. On a obſervé qu'il reſſembloit de (N) viſage à Ariſtote. Quelques-uns lui attribuent la comparaiſon (O) des ſinges, & aparemment ils font en cela une choſe qui eſt aſſez ordinaire non ſeulement à ceux qui babillent dans les converſations, mais auſſi aux écrivains, je veux dire qu'ils donnent aux uns ce qui apartient aux autres. Il fit un beau teſtament qui a été imprimé,

* *Voiez Mr. de Thou lib. 41. pag. 840. 841. ad ann. 1567. & Mr. Varillas hiſtoire de Charles IX. liv. 6. p. m. 39. & ſuiv. du 2. tome. Voiez auſſi la page 256. du 1. tome.*

de l'honneur, & par une ignorance affectée, & meſpris du bien. C'eſt pourquoy à fin de ne participer à cete honte, le bon & treſ-digne Chancellier de l'Hoſpital eſcrivoit ordinairement ces mots de ſa main ſur le reply de telles lettres, Me non conſentiente, *c'eſt à dire, on me les a faict ſeeller contre mon advis: Comme il fit aux lettres de la reception du pouvoir du Cardinal de Ferrare envoyé pour Legat* (1) *en France par le Pape Pie IV. à laquelle generoſité du Chancellier, la Cour de Parlement, ayant veu ces mots ſur le reply, ſe joignit, & ne voulut onques verifier ce pouvoir.* Le Preſident de la Place nous inſtruira plus particulierement de ce qui concerne ce dernier fait. „ (a) Or pour autant qu'entre au„ tres articles arreſtez aux Eſtats, il avoit eſté ordon„ né que les benefices de ce Royaume ſeroyent con„ ferez par les ordinaires, chaſcun en ſon dioceſe, & „ non plus par le Pape, & que aucunes diſpenſes ne „ ſeroient receues: Il y eut grande difficulté à recevoir „ le pouvoir dudict Legat: le Chancelier remonſtrant „ qu'il ne pouvoit rien faire contre ce qui avoit eſté „ ſi fraichement reſolu & conclud par leſdicts Eſtats. „ Mais ce nonobſtant ledict Legat donnant à entendre „ que eſtant allié de la maiſon de France, ce luy ſe„ roit un grand reproche & deshonneur d'eſtre le pre„ mier Legat refuſé en icelle: offrant de ne s'ayder du„ dict pouvoir, & s'en retourner toſt apres la verifica„ tion d'iceluy. Fut commandé au Chancelier d'en „ ſeeler les lettres: ce qu'il feit apres pluſieurs alter„ cations entre ledict Legat & luy, & avoit mis de ſa „ main ſoubs le ſeel d'icelles lettres ces mots, *me non „ conſentiente*, c'eſt à dire, moy non conſentant: leſ„ quelles veues par ladicte Cour furent refuſees, & „ dict qu'elle ne pouvoit & ne devoit les recevoir. „ Il y a des hiſtoriens qui diſent (b) qu'enfin le Legat *par deſſus l'advis de Monſieur le Chancelier de l'Hoſpital*, fit *recevoir ſon pouvoir au Conſeil d'Eſtat, auquel* lui fut *accordée ſeance.* Chacun ſçait la toute-puiſſance de Mrs. de Guiſe ſous François II. neanmoins elle ne fut point capable de faire plier ce Chancelier; il fut le (c) ſeul qui refuſa de ſigner l'arrêt de mort du Prince de Condé.

(1) *La Popeliniere livre 7.*

(a) *La Place commentaires de l'eſtat de la religion & republique liv. 6. fol. m. 214. verſo ad ann. 1561. Voiez touchant ce Legat le livre de l'origine des Cardinaux pag. 265. & ſuiv. edit. de Hollande 1670.*

(b) *Le Gras ubi ſupra liv. 1. p. 118.*

(c) *Id. ib. pag. 109.*

(M) *Des artifices d'un Secretaire malhonnête homme.*] Je raporterai là-deſſus ce que j'ai lu dans un livre intitulé *la Fortune de la Cour.* Le Chancelier de l'Hoſpital fut „ (d) blaſmé de ce qu'eſtant de ſon naturel „ fort ſevere aux expeditions de juſtice, & reveſche à „ ceux qui luy venoient parler; toutefois il n'eſtoit pas „ tel à l'endroit de ſes domeſtiques, & principalement „ de ſon Secretaire Bouvaut, qui le ſurprenoit auſſi „ ſouvent qu'il vouloit, ce qu'il continua juſques à ce „ que la plainte en eſtant venuë au Conſeil, ſur l'oc„ caſion d'une lettre fort incivile; ce Chancellier eut „ la honte d'avoir eſté ſurpris, & fut contraint de „ chaſſer avec mille injures & reproches un ſerviteur „ qu'il avoit beaucoup aimé auparavant. „ L'Auteur conte une autre choſe qui ne ſe raporte point à mon texte, neanmoins je la copie; c'eſt un fait aſſez notable. „ (e) Il fut pareillement fort gourmandé par „ feu Monſieur de Montpenſier en plein Conſeil, de „ ce que ſe rendant preſque inexorable à paſſer les „ dons que le Roy faiſoit d'une ſomme un peu nota„ ble, neantmoins il avoit quelques jours auparavant „ reçeu du Treſorier de l'Eſpargne cinquante mil li„ vres comptant, & luy en faiſoit-on de grands re„ proches, bien qu'il fuſt certain que le Roy meſmes „ de ſon propre mouvement l'avoit preſſé de les prendre. „

(d) *La Fortune de la Cour pag. 349. Ce livre fut imprimé à Paris l'an 1642. in 8. Voiez la Bibliotheque Françoiſe de Sorel pag. 414. édit. 1667.*

(e) *Id. ib. pag. 350.*

(N) *Qu'il reſſembloit de viſage à Ariſtote.*] Theodore de Beze l'aſſûre en termes très-forts. (f) *Ut ex antiquiſſimo numiſmate apparuit, ſummum illum omnium Philoſophorum principem Ariſtotelem ſic ore toto retulit, ut alterius ex altero imago expreſſa videri poſſet.* Thevet refute cela. *Et quant à la reſſemblance*, dit-il (g), *que* Beze *feind d'Ariſtote avec noſtre Chancelier; s'il la prend pour les traicts & lineamens du viſage, il n'y a homme, qui, faiſant rapport du portrait, que j'ay cy deſſus donné au vray d'Ariſtote, avec celuy, qu'il a fait tirer au vif de cét Auvergnat, ne reconnoiſſe du premier coup qu'il y a beaucoup à redire.* Mais Etienne Forcadel nous aprend des circonſtances qui favoriſent Theodore de Beze: il dit que pendant que Charles IX. viſitoit les villes de ſon Roiaume, on deterra une ſtatuë qui portoit le nom d'Ariſtote, & qui reſſembloit parfaitement à Michel de l'Hoſpital. Il ajoûte qu'il fit des vers là-deſſus qui plurent au Chancelier. Je raporte un peu au long ſes paroles, parce qu'elles contiennent les loüanges de ce grand homme, & que mon Dictionaire doit reſſembler du moins quelquefois aux compilations, où l'on raſſemble le jugement des Savans ſur les perſonnes celebres. Voici donc ce qu'Etienne Forcadel raporte: (b) *Legis pervigil & excellens cuſtos Cancellarius: qualem re ipſa ſe præbuit, dum viveret, ideoque à fato maximè laudabilis vir Michaël Hoſpitalis, cui Muſæ ſtatuam libentiſſimè ponerent, niſi Juriſprudentia, ſimulque Philoſophia hoc decus præripuiſſet. Idque non ambiguè ſignificatum eſt ſuperioribus annis, Carolo IX. Rege ſuam Galliam opidatim luſtrante, cùm fortè erutta fuit, & è ſinu terræ altiùs effoſſa ſtatua inciſo Ariſtotelis titulo, quæ apprimè M. Hoſpitalem lineamentis ac figuram referebat, ut nec ſibi ipſi magis ſit ille ſimilis, ſicut nec animi dotibus ab inſigni Philoſopho multùm differt. Unde bene ominari cœpi de componendo turbulenta Reipublicæ ſtatu, quia Gallorum Cancellarius Regi maximo intimus Magni illius Alexandri doctorem effigie exæquaſſet. . . . Nos itaque Hoſpitali humaniſſimoque viro, honoris gratia, tunc verſiculos dedicavimus comiter ſupra expectationem accipiendos:*

Quiſquis Ariſtoteli doctum te contulit, idem
Blanditus docto fertur Ariſtoteli.

Mr. de Thou (i) confirme ce que Theodore de Beze a dit. Notez que Brantome parle d'une autre reſſemblance. Le Chancelier de l'Hoſpital, dit-il (k), *avoit du tout l'apparence* de Caton, *avec ſa grande barbe blanche, ſon viſage paſle, ſa façon grave, qu'on euſt dit à le voir que c'eſtoit un vray portrait de Saints Hieroſme: auſſi pluſieurs le diſoient à la Cour.*

(f) *Beza in iconib. ubi ſupra.*

(g) *Thevet ubi ſupra pag. 367.*

(h) *Stephanus Forcatulus de Gallor. imperio & philoſophia lib. 7. pag. m. 1086. 1087.*

(i) Qui non vultu tantum Ariſtotelis os, quod ex utriuſque imaginum ubique proſtantium comparatione conſtat, ſed Solonis . . . pectus . . . referebat. *Thuan. lib. 56. p. 43.*

(k) *Brant. Memoir. to. 2. pag. m. 78. dans l'éloge du Connetable de Montmorenci.*

(O) *Quelques-uns lui attribuent la comparaiſon des ſinges, & aparemment ils . . . . . donnent aux uns ce qui apartient aux autres.*] Ils tranſportent au Chancelier de l'Hoſpital une penſée de ſon predeceſſeur. Liſez ces paroles de Montagne: „ (l) J'ay bien trouvé „ le chemin plus court & plus aiſé . . . . de me de„ faire de ce deſir, & de me tenir coy . . . . jugeant „ auſſi bien ſainement de mes forces, qu'elles n'eſtoient „ pas capables de grandes choſes. Et me ſouvenant „ de ce mot du feu Chancelier Olivier; que les Fran„ çois ſemblent des guenons, qui vont grimpant con„ tremont un arbre, de branche en branche, & ne ceſ„ ſent d'aller, juſques à ce qu'elles ſoient arrivées à la „ plus haute branche, pour y montrer le cul quand „ elles y ſont. „ Mr. Menage (m) cite ces paroles de Montagne, après avoir raporté quelques vers (n) Grecs, où Scaliger s'étoit ſervi de cette même penſée contre Lydiat, & les vers Latins que fit Saumaiſe contre le Pere Petau, qui roulent ſur la même comparaiſon. Coſtar inſinuë que le Chancelier Olivier parla ainſi dans une harangue. C'eſt ce que j'ai de la peine à croire. *Monſieur le Chancelier Olivier*, dit-il (o), *ne fit point de ſcrupule de comparer* PUBLIQUEMENT *les François aux ſinges, qui grimpent de branche en branche, & monſtrent le* cul *quand ils ſont au haut de l'arbre.* Nous allons voir qu'un Avocat au Parlement de Paris attribuë cette comparaiſon au Chancelier de l'Hoſpital. Cet Avocat ne m'eſt conu que ſous le nom de *Gutherius*, que l'on pourroit traduire en cinq ou ſix façons diferentes, ſans s'écarter de l'analogie ſelon laquelle les François ont latiniſé leurs noms. Cela ſoit dit en paſſant. Voici le fait. (p) *Sape ego audivi à fori noſtri principibus viris, Michaëlem Hoſpitalium Franciæ Cancellarium, cui nulla ætas habuit parem, ſolitum dicere, multos, qui ad honores à fortuna pelluntur, ſimiarum eſſe ſimillimos, quæ altiorem arborem nactæ, eouſque conſcendunt, ut cum ad ſummum arboris faſtigium evaſerint, foliis vento ſtridentibus operta ſeta poſteriora tantùm præterentibus ridicula*

(l) *Montagne, eſſais liv. 2. chap. 17. pag. m. 576. 577.*

(m) *Menage Modi di dire Italiani pag. 29. à la fin de ſes étymologies de la langue Italienne.*

(n) *Vous les trouverez traduits en Latin dans Voſſius de ſcient. Mathem. pag. 237.*

(o) *Coſtar ſuite de la defenſe de Voiture pag. 189.*

(p) *Jacobus Gutherius de jure Manium lib. 2. cap. 26. p. 351. edit. Lipſ. 1671.*

Digitized by Google

primé, & il y marqua entre autres choſes le panchant qu'il avoit (P) eu pour la paix, & ſon indiference † pour les ceremonies funebres. Il mourut le 13. de Mars 1573. âgé (Q) d'environ 68. ans. Il inſtitua ſon heritiere ſa fille unique qu'il avoit mariée à Robert Hurault, & il legua ſa bibliotheque à Michel Hurault le ſecond de ſes petits-fils qui a été fort connu ſous (R) le nom de Mr. du Fay. J'aurois pu raporter pluſieurs autres choſes, mais je les ai omiſes parce qu'on les peut trouver dans le Moreri, ou dans les additions de Mr. Teiſſier aux éloges de Mr. de Thou, ou dans les éloges de Thevet, ou dans les memoires de Brantome. Ce dernier qui étoit un homme d'épée a mieux reüſſi dans ‡ l'éloge de ce Chancelier, que tous les hommes de plume que j'aie lus, quoi que j'avouë que Mr. de Thou, & Scevole de Sainte Marthe l'ont très-bien loüé. L'ode β de Ronſard deſtinée à l'éloge de ce chef de la juſtice a paſſé pour excellente, mais enfin à certains égards je ne trouve rien qui égale la deſcription de Brantome. Elle nous montre que Mr. de l'Hoſpital eſt un perſonnage que l'on peut oppoſer à tout ce que l'ancienne Grece, & l'ancienne Rome ont eu de grand, & de genereux dans les perſonnes de robe. Je citerai dans mes remarques tant d'autres paſſages, que pour n'être pas trop long je m'abſtiendrai d'alleguer ce que Brantome a écrit. Je prie ſeulement mes lecteurs de conſiderer deux choſes; la premiere eſt ce qu'il remarque γ ſur la diſpute que le Chancelier ſoutint avec la derniere fermeté contre le Cardinal de Lorraine, qui demandoit que le Concile de Trente fut reçu: l'autre concerne l'intrepidité que Mr. de l'Hoſpital fit paroître δ après le maſſacre de la Saint Barthelemi, lors qu'il eut ſujet de croire que les tueurs avoient reçu ordre d'exploiter dans ſa maiſon. Je dirai encore ceci: Un fameux Auteur ζ aiant defini la force de l'ame „ une certaine trempe & diſpo„ ſition d'eſprit toûjours égale en ſoy, ferme, ſtable, heroïque, capable de tout voir, tout „ ouïr, & tout faire, ſans ſe troubler, ſe perdre, s'étonner, „ ajoûte que c'eſt *à peu-prés comme l'a décrite Juvenal par* ſix *beaux* η *vers de la X. Satyre.* Monſieur le Chancelier de l'Hoſpital, continuë-t-il ‡ „ qui eſtoit pourveu de cette force d'eſprit autant qu'aucun autre de ceux qui „ l'ont precedé ou ſuivy, la décrivoit encore plus brievement, quoy qu'en termes beaucoup plus „ hardis, deſquels même il avoit compoſé ſa deviſe, * *Si fractus illabatur orbis impavidum ferient* „ *ruinæ.*„ Voiez la marge ✠.

† *Voiez la remarque H lettre n, pag. 1605.*

‡ *Il eſt inſeré dans celui du Connetable de Montmorenci.*

β *C'eſt la 10. du 1. livre. Richelet qui l'a commentée dit que c'eſt un chef-d'œuvre de poëſie. Voiez auſſi Paſquier au 22. livre de ſes lettres pag. 758.*

γ *Brant. Memoir. to. 2. pag. m. 85. Voiez dans Varillas* hiſt. de Charles 9. liv. 6. pag. m. 5. & ſuiv. *un grand detail de cette diſpute.*

δ *Brant. ibid. pag. 87. 88.*

ζ *Naudé coups d'eſtat ch. 5. p. m. 784.*

η Fortem poſce animum, mortis terrore vacantem &c.

✠ La vigueur que la Cour de France temoigna en 1563. contre le Pape qui avoit cité la Reine de Navarre &c. & qui fut obligé de caſſer ſon monitoire, fut l'ouvrage de Mr. de l'Hoſpital, & du Connetable de Mommorenci. Voiez Mr. de Thou au livre 81. *pag. m.* 32. & 33.

(a) *Fatalité de Saint Clou. J'ai parlé de ce livre-là ci-deſſus pag. 1527. lettre f, & dans la 2. colonne de la page* 1528.

(b) *Le Laboureur addit. aux Memoires de Caſſelnau to. 1. pag. 522.*

(c) *Cicero pro Marcello pag. m.* 581.

(d) *Teſtament. de Michel de l'Hoſpital apud Colomiés biblioth. choiſie pag.* 60.

(e) *Voiez les lettres de Paſquier liv. 10. pag. 626. & ſuiv. du 1. tome où il repreſente le malheur des guerres civiles.*

(f) *Teſtam. ibid. pag.* 62.

culè oſtentant. On a mille exemples qui prouvent que la même penſée ſe debite avec des attributions à diferentes perſonnes. J'en citerai un ſeulement qui a du raport au regne ſous lequel nôtre Mr. de l'Hoſpital a eu la charge de Chancelier. „ (a) On diſoit un „ jour à Monſieur de Villeroy qu'il étoit l'homme du „ monde qui pouvoit le mieux écrire l'hiſtoire de Char„ les IX. comme ayant eu part à tout, & qu'à cauſe „ de cela, il la devroit écrire, J'ay trop d'obligation, „ repondit il, à ce Prince, & j'aime trop ſa memoire „ pour faire ſon hiſtoire, voulant dire que les veritez „ qu'il ſeroit obligé de rapporter, ſeroient honteuſes „ à ce Roy.„ Voilà ce que dit l'Auteur du livre de la fatalité de Saint Clou; mais Mr. le Laboureur (b) raporte que Morvillier fit cette reponſe. J'aimerois mieux ſuivre cette derniere tradition.

(P) *Il marqua* dans ſon teſtament *le penchant qu'il avoit eu pour la paix.*] Il voulut bien dans ce dernier acte de ſa vie, ſe faire honneur de la même choſe dont Ciceron s'étoit vanté en plein Senat. (c) *Quo quidem in bello*, diſoit ce grand Orateur Romain, *ſemper de pace agendum, audiendumque putavi; ſemperque dolui, non modo pacem, ſed orationem etiam civium pacem efflagitantium repudiari; neque enim ego illa, nec ulla unquam ſecutus ſum arma civilia: ſemperque mea conſilia pacis, & togæ ſocia, non belli, atque armorum fuerunt. . . . Quod quidem meum conſilium minime obſcurum fuit, nam & in hoc ordine, integra re, multa de pace dixi; & in ipſo bello eadem etiam cum capitis mei periculo ſenſi.* Il n'y a preſque rien là que Mr. de l'Hoſpital n'eût pu dire: mais voici ce qu'il a écrit dans ſon teſtament: „ (d) Je puis „ aſſeurer que jaçoit que les armes ayent eſté priſes „ par quatre fois, & qu'on ayt donné bataille par „ quatre ou cinq fois, j'ay toûjours conſeillé & per„ ſuadé la paix, eſtimant qu'il n'y avoit rien ſi dom„ mageable à un païs qu'une guerre (e) civile, ny „ plus profitable qu'une paix à quelque condition que „ ce fuſt.„ Aiant enſuite parlé des ennemis que cette maxime lui attira, & des malheurs où la France fut plongée, &c. il ajoûte: „ (f) Je fis place aux ar„ mes, leſquelles eſtoyent les plus fortes, & me reti„ ray aux champs avec ma femme, famille & petits „ enfans, priant le Roy & la Reine à mon partement „ de cette ſeule choſe, que puis qu'ils avoyent arreſté „ de rompre la paix & de pourſuivre par guerre ceux „ avec leſquels peu auparavant ils avoient traité la „ paix, & qu'ils me reculoyent de la Cour parce qu'ils „ avoyent entendu que j'eſtois contraire & mal ſen„ tant de leur entrepriſe, je les priay, dis-je, s'ils „ n'aquieſçoyent à mon conſeil, à tout le moins quel„ que temps aprés qu'ils auroyent ſaoulé & raſſaſié „ leur cœur & leur ſoif du ſang de leurs ſujets; qu'ils „ embraſſaſſent la premiere occaſion de paix qui s'of„ friroit, devant que la choſe fuſt reduite à une ex„ tréme ruine; car quelque iſſue qu'auroit cette guer„ re, elle ne pouvoit eſtre que trés pernicieuſe au Roy „ & au Royaume.„

(Q) *Agé d'environ 68. ans.*] Voici de quelle maniere il commence ſon teſtament: „ (g) J'ai touſiours „ eſté en doute de mon âge, parce que mes amis di„ ſoient en avoir oüy tenir divers propos à mon Pe„ re (1) en diverſes ſortes, lequel maintenant diſoit „ que j'eſtois né devant la guerre eſmeuë contre „ les Genois, tantoſt maintenoit que j'avois pris nais„ ſance lors qu'elle fut miſe à fin par le feu Roy Loüis „ 12. à laquelle mon Pere ſe trouva ſervant de Mede„ cin à Charles Duc de Bourbon.„ Il ne ſeroit pas étrange qu'un païſan groſſier & ſtupide ignorât l'âge de ſon fils, & cela même n'arrive que rarement; mais il eſt fort étrange qu'un homme d'eſprit, & de ſavoir tel qu'étoit le pere de Michel de l'Hoſpital, ait varié là-deſſus, non pas d'un jour ou d'une ſemaine, mais de pluſieurs mois. Son fils decide (h) qu'il avoit 18. ans lors que le Connêtable de Bourbon ſortit (i) de France; il croioit donc être né l'an 1505. Notez que la guerre de Louïs XII. contre les Genois fut terminée au mois d'Avril 1507. Brantome qui a inſeré dans ſes (k) Memoires le teſtament de ce Chancelier, n'oublie point la (l) preface qui temoigne que le teſtateur étoit âgé de 68. ans. La date du teſtament eſt le (m) *troiſiéme jour du mois de Mars* 1573. C'étoit encore placer ſa naiſſance à l'an 1505. Si (n) Mr. de Thou, & Scevole de Ste. Marthe (o) avoient eu égard à ces choſes, ils n'auroient point dit que Michel de l'Hoſpital vêcut environ 70. ans.

(R) *Qui a été fort connu ſous le nom de Mr. du Fay.*] On voit dans ſon éloge compoſé par Sainte Marthe, qu'il avoit beaucoup d'eſprit & d'érudition, & qu'il fut Chancelier du Roi de Navarre, & qu'il eût pu parvenir à la dignité de Chancelier de France, ſi au lieu de ſe mêler mal-à-propos de la profeſſion de ſoldat, il eût continué de s'attacher aux fonctions & aux exercices de la robe. On y voit auſſi qu'il mourut (p) de deplaiſir, pour avoir été contraint de ceder le gouvernement de Quillebeuf (q); mais on n'y voit pas qu'il étoit actuellement de la Religion. Quelques-uns l'ont accuſé d'avoir été prêt à tourner caſaque. Voiez la confeſſion Catholique (r) de Sanci, & les notes qui l'accompagnent dans l'édition de 1699. Il compoſa en 1588. un écrit intitulé (ſ) *le franc & libre diſcours*, qui paſſa pour une très-bonne piece. Voiez le Perroniana au mot *Fay*, & Mr. de Thou au livre 92.

(g) *Teſtam. ib. p. 52.*

(1) *Jean de l'Hoſpital.*

(h) *Ibid. pag. 53.*

(i) *Il en ſortit en 1523.* (k) *Au 2. tome dans l'éloge du Connetable de Mommorenci.* (l) *Elle n'eſt point dans l'édition de Colomiés.* (m) *Le 12. dans l'édition de Colomiés.* (n) *Thuan. hiſtor. lib. 56. in fin. pag. 43.* (o) *Sammarth. in elog. lib. 1. p. m. 60.* (p) *En 1592.* (q) *Voiez les éloges de Ste. Marthe lib. 2. p. m. 177. & ſeq.* (r) *Au chapitre 5. du 1. livre, & au chapitre 9. du 2.* (ſ) *Il a été inſeré au 3. tome des Memoires de la ligue pag. 1. & ſeq. ſous le titre d'*excellent & libre diſcours ſur l'eſtat preſent de la France.

☞ HOS-

Digitized by Google

† *Anſelme. hiſt. des grans Offic. pag.* 266.

☞ HOSPITAL (FRANÇOIS DE L') créé Marechal de † France le 23. d'Avril 1643. ſe nommoit avant ce tems-là Monſieur du Hallier. Mr. Moreri copiant le Pere Anſelme parle amplement de ſa genealogie & indique ſes exploits, & ſes dignitez; mais il ne dit rien d'une choſe que j'ai (Y) luë dans un état de la France. Je la raporterai. Je donnerai auſſi un ſuplément d'une obſervation que j'ai faite ci-deſſus touchant la premiere (Z) femme du Marechal de l'Hoſpital.

* *C'eſt ainſi qu'il orthographie ſon nom à la tête de ſes livres. Pluſieurs orthographient* Hottomannus, *ou* Hotomannus.

HOTMAN (FRANÇOIS) en Latin * *Hotomanus*, a été un des plus ſavans Juriſconſultes du XVI. ſiecle. Il nâquit le 23. d'Août 1524. à Paris, où ſa famille (A) originaire de Sileſie floriſſoit depuis quelque tems. Dès qu'il eut atteint l'âge de quinze ans il fut envoié à Orleans, pour y étudier en Juriſprudence; & il s'y rendit capable du Doctorat dans trois années. Son pere Conſeiller au Parlement, qui lui deſtinoit dejà ſa charge, le fit revenir auprès de lui, & le mit dans le Barreau: mais le jeune homme ſe degoûta bientôt des chicanes du Palais, & s'enfonça dans l'étude du droit Romain, & dans celle des belles lettres. Il goûta les nouvelles opinions, pour leſquelles on faiſoit mourir beaucoup de gens dans le Roiaume; & ne voiant pas qu'il en pût faire profeſſion à Paris, il s'en alla à Lion l'an 1547. où il publia un livre. Ce fut le ſecond (B) Ouvrage qu'il mit ſous la preſſe. Voiant qu'il n'avoit rien à eſperer de ſon pere pour

(i) *Regnier ſatire* 3. *fol. m.* 12. *Il dit dans la ſatire* 13. *fol.* 66. *verſo que* lors qu'on a du bien, il n'eſt ſi decrepite Qui ne trouve (en donnant) couvercle à ſa marmite.

(k) *Né à Emmerick au pais de Cleves, ſelon Mr. Baillet te.* 2. *des Anti pag.* 161.

(l) Rodimendo Franciſco Regi ad Ticinum capto, ingentem pecuniæ vim ſolus fide ſua curaverit ſummo Galliæ bono, ſummaque ſua cum laude. *Petrus Neveletus Doſchius, in vita Fr. Hottomanni, pag. m.* 208.

(m) *Id. ib.*

(n) *Idem Neveletus in vita Hottomanni, p.* 210.

(o) Juriſconſultis etiam magnis gratum ob Latini ſermonis elegantiam, & Rom. antiquitatis exquiſitam ſcientiam. *Id. ibid.*

(p) *Addit. aux éloges, tome* 2. *pag.* 115.

(q) *La vie d'Hotman par Neveler.*

(Y) *D'une choſe que j'ai luë dans un état de la France.*] C'eſt que le Marechal de l'Hoſpital (a) étoit *originaire de Calabre d'une tres-illuſtre Maiſon, comme ayant eu pluſieurs alliances avec les Roys ou Reynes de Naples. Mais l'amour que ſes predeceſſeurs eurent pour Charles d'Anjou ſecond Roy de Naples, les ayant engagez dans ſon party contre les Roys d'Arragon & de Caſtille, ils furent contraints de chercher un azile en France lors que ces Princes Eſpagnols reprirent le Sceptre de ce Royaume.* Puis que le Pere Anſelme n'a point parlé de cela, il faut ou qu'il n'en eût point de conoiſſance, ou qu'il ne le jugeât pas certain. Il commence la genealogie de cette maiſon (b) à un François de l'Hoſpital, qui vivoit en 1314. & 1338. & dans un autre livre (c) il ne remonte que juſqu'à François de l'Hoſpital Chambellan &c. de Charles VI. en 1404. & cinquiéme aieul de celui qui fait le ſujet de cet article. Notez que l'Auteur des notes ſur les coups d'Eſtat de Gabriel Naudé, s'abuſe beaucoup de (d) pretendre que nôtre Marechal de l'Hoſpital étoit iſſu du Chancelier de ce nom.

(a) *Etat de la France imprimé l'an* 1657. *pag.* 92. 93.

(b) *Anſelme, Palais de l'honneur pag.* 414.

(c) *Idem hiſt. des grans Offic. pag.* 232.

(d) *A la page* 905.

(Z) *Touchant la premiere femme du Marechal de l'Hoſpital.*] On a vu ailleurs (e) qu'il eut ſi peu de delicateſſe, qu'il ne fit aucun ſcrupule de ſe marier avec Charlotte des Eſſars, mere de pluſieurs enfans illegitimes, les uns du Roi Henri IV. & les autres du Cardinal de Guiſe. J'avois oublié lors que je fis cette remarque, ce que j'avois lu dans les notes ſur les amours de Henri le Grand. Mais puis que je m'en ſouviens à cette heure, il faut que je faſſe voir à mes lecteurs une nouvelle circonſtance, de la victoire que Mr. du Hallier avoit remportée ſur les ſcrupules matrimoniaux. Vous allez voir que Charlotte des Eſſars étoit bâtarde elle-même, & qu'après la mort du Cardinal de Guiſe elle fut maîtreſſe d'un autre Prelat. (f) Henri IV. „ aima encore Charlotte des Eſſars fille naturelle du „ Baron de Sautour en Champagne, & de la Dame „ de Dheny, dont il eut deux filles. Elle avoit eſté „ ſuivante de la Comteſſe de Beaumont Harlay en ſon „ Ambaſſade d'Angleterre; depuis elle fut au Cardinal „ de Guiſe, qui en eut pluſieurs enfans, le Comte de „ Romorantin, l'Abbé de Chailly, le Chevalier, Ma„ dame de Rhodes, &c. aprés elle fut à Monſieur de „ Vic, Archeveſque d'Auſch, trois ans; puis eſpouſa „ Fr. de l'Hoſpital, Comte de Roſnay, Baron de Beine, „ Mareſchal de France.„ Le Pere Anſelme nous aprend (g) qu'elle l'épouſa vers l'an 1629. & que ſon mari *prit une ſeconde alliance le* 28. *Août* 1633. *avec Françoiſe Mignot, de laquelle il eut un fils mort peu de jours apres ſa naiſſance.* Mr. Moreri obſerve que les avantures de cette Françoiſe Mignot ſont très-ſingulieres. On a ôté cela dans l'édition de Paris 1699. L'étoile du Marechal de l'Hoſpital n'étoit pas heureuſe de ce côté-là.

(e) *Ci-deſſus pag.* 1452. *col.* 2.

(f) *Obſervations ſur l'hiſtoire des amours du grand Alcandre p. m.* 299.

(g) *Anſelme hiſt. des grans Offic. pag.* 266.

Le Pere Anſelme (h) remarque que Charlotte des Eſſars mourut l'an 1651. Il faudroit conclure de cela que nôtre François de l'Hoſpital fit rompre ſon mariage; car il épouſa une autre femme en 1633. J'ignore comment ſe paſſerent ces choſes-là, & je ne ſçai point s'il y a des livres qui en donnent le detail. Je penſe que pluſieurs de mes lecteurs s'imagineront qu'il reconut après coup la faute qu'il avoit faite, & que dans l'eſperance de la reparer il fit un proces à ſon épouſe. Il ne trouva point peut-être qu'elle fut auſſi riche qu'il l'avoit cru. Il s'étoit imagine aparemment que la maîtreſſe ſucceſſive du Roi de France, & de deux Archevêques avoit amaſſé de grans biens; & que s'il eſt permis à un homme de qualité, de ſe marier avec une fille de baſſe naiſſance, mais qui lui aporte les grans threſors d'un Financier; il ne lui doit pas être defendu de mettre en fort bon état ſes afaires domeſtiques, en épouſant une perſonne à qui les galanteries ont procuré un gros revenu. S'il raiſonna de la ſorte, & s'il trouva dans la ſuite que la fortune de la Dame ne reparoit ni le defaut de jeuneſſe, ni le defaut de reputation, que reſtoit-il à faire que de caſſer le contrat? Quoi qu'il en ſoit, la Dame parvint au grand but des perſonnes de ſon ſexe; elle eut un mari; elle entra au port malgré tant d'orages, & tant de naufrages. Il eſt fort aparent que l'opinion qu'elle étoit riche lui fit trouver un époux. Finiſſons cette remarque par quelques vers de Regnier:

Je (i) ne ſuis point adroit, je n'ay point d'eloquence
Pour colorer un faict, ou deſtourner la foy,
Prouver qu'un grand amour n'eſt ſujet à la loy,
. . . . . .
Desbaucher une fille, & par vives raiſons
Luy monſtrer comme Amour fait les bonnes maiſons,
Les maintient, les eſleve, & propice aux plus belles
En honneur les advance, & les fait Damoiſelles.
. . . . . .
Et pour le faire court
Dire qu'il n'eſt rien tel qu'aymer les gens de court
Allegant mains exemple en ce ſiecle ou nous ſommes
Qu'il n'eſt rien ſi facile à prendre que les hommes,
Et qu'on ne s'enquiers plus s'elle a fait le pourquoy,
Pourveu qu'elle ſoit riche, & qu'elle ait bien dequoy.
Quand elle auroit ſuivy le camp à la Rochelle,
S'elle a force ducats elle eſt toute pucelle.
L'honneur eſtropié, languiſſant & perclus,
N'eſt plus rien qu'un idole en qui l'on ne croit plus.

Il y a & des veritez & des hyperboles dans les expreſſions de ce poëte ſatirique.

(h) *Id. hiſt. genealog. de la maiſon roiale pag.* 156.

(A) *Sa famille originaire de Sileſie.*] Il y a pluſieurs familles du nom de Hotman à Breſlaw capitale de la Sileſie, & de celles-là ſont deſcendues pluſieurs autres établies dans la Luſace, dans la Miſnie, dans le pais de Cleves &c. Lambert HOTMAN (k) alla en France pour porter les armes au ſervice de Louïs XI. & ſe maria avantageuſement à Paris. Jean HOTMAN ſon fils aîné fut ſi riche, qu'il fit compter de très-groſſes ſommes pour (l) la rançon de François I. Pierre HOTMAN le dernier des 18. enfans de Lambert fut Maître des eaux & forêts, & puis Conſeiller au Parlement de Paris. Nôtre François Hotman fut ſon fils aîné (m). Le ſuplément de Moreri porte que Henri HOTMAN né à Cleves l'an 1466. fut le premier de ce nom qui vint en France, & qu'il y vint à la ſuite d'Engilbert Duc de Cleves, qui fut le premier Duc de Nevers.

(B) *Ce fut le ſecond Ouvrage qu'il mit ſous la preſſe.*] Car il avoit dejà publié un petit livre *de gradibus cognationis*, qui fut fort eſtimé. *Pene puer libellum* de gradibus cognationis *adjuncto diagrammate publicavit à doctiſſimis viris in pretio habitum, & mox à quodam haud ignobili Juriſconſulto probatum, ita ut eum ſuis in Inſtitutiones commentariis vehementer commendatum infereret* (n). Le 2. Ouvrage fut un commentaire *ad titulum Inſtitutionum de actionibus.* La beauté du ſtyle, & la conoiſſance de l'antiquité Romaine qui éclatoient dans cet Ecrit le firent fort eſtimer (o). Mr. Teiſſier (p) ne devoit pas apliquer ce bel éloge au petit livre des degrez de parenté. S'il avoit conſulté avec un peu plus d'attention l'Ouvrage (q) qu'il cite, il n'auroit pas pris l'un pour l'autre.

LA CROIX du Maine vous aprendra que la traduction Françoiſe que fit Hotman de l'apologie de Socrate compoſée par Platon, fut imprimée l'an 1549. à Lion chez Sebaſtien Gryphius in 8.

Digitized by Google

pour subsister, il s'en alla à (C) Lausane, où Messieurs de Berne lui donnerent la charge de Professeur aux belles lettres. Il y publia quelques livres; & il s'y maria avec une Demoiselle † Françoise, qui s'y étoit refugiée pour la Religion. Son merite fut si connu de toutes parts, que les Magistrats de Strasbourg lui offrirent une Chaire de Jurisprudence; & pendant qu'il en faisoit les fonctions, il se vit recherché par le Duc de Prusse, & par le Landgrave de Hesse. Il n'écouta point ces vocations; mais il ne refusa pas d'aller à la Cour du Roi de Navarre au commencement des troubles. Il alla deux fois en Allemagne, pour demander du secours à Ferdinand au nom des Princes du sang; & même au nom de la Reine mere ‡. On a la harangue qu'il fit à la Diete de Francfort. Etant retourné à Strasbourg, il (D) se laissa persuader par Jean de Monluc d'aller enseigner le Droit à Valence; & il le fit si heureusement, qu'il releva la reputation de cette Université. Trois ans après il alla professer à Bourges, attiré par Marguerite de France sœur du Roi Henri II. mais il en sortit au bout de cinq mois, pour se rendre à Orleans auprès des Chefs du parti, qui se servirent utilement de ses conseils. La paix qui se fit un mois après ne l'empêcha pas de craindre le retour de la tempête; c'est pourquoi il se retira à Sancerre, & y attendit un meilleur tems. Ce fut là qu'il écrivit un excellent livre * *de consolatione*. Il retourna ensuite à sa profession de Bourges, où il pensa perir pendant le massacre de l'an 1572. Aiant eu le bonheur d'en échaper il sortit de France, bien resolu de n'y retourner jamais, & s'en alla à Geneve. Il y fit des leçons en Droit; & y publia des livres si forts (E) contre les persecuteurs, qu'on lui fit faire de grandes promesses, pour l'obliger à ne plus écrire sur ce ton-là: mais

† *Elle étoit d'Orleans, & s'apelloit Claudine Aubelin.* Petrus Neveletus ubi infra.

‡ *Voiez la page suivante lettre a.*

* *Son fils le fit imprimer après la mort de son pere.*

(a) *Ibid.*

(b) *Horat. de arte poët. circa init.*

(c) In urbem Equestrium. . . ad humaniorum quæ dicuntur literarum professionem honorifice à Senatu Bernensis Reipub. evocatus, cujus in ditione urbs illa sc contulit. *Neveletus ubi supra, pag. 211.*

(d) *Id. ib.*

(e) Erant Lausannæ tunc temporis doctrina & pietate viri insignes Petrus Viretus Ecclesiæ Pastor . . . Franciscus Hottomannus eloquentiæ Professor. *In vita Theodori Bezæ, apud Melchior. Adam. pag. 205.*

(f) *Thuan. lib. 99. p. 378. ad ann. 1590.*

(g) *Voiez les éloges tirez de Mr. de Thou par Mr. Teissier to. 2. pag. 136. édit. 1696.*

(C) *Il s'en alla à Lausane.*] Mr. Teissier (a) rapporte que François Hotman en sortant de France *se retira à Geneve, & vécut quelque tems dans la maison de Calvin.* Je croi qu'il a raison, encore que la vie d'Hotman qu'il cite ne parle point de cela. Il semble que Nevelet ait supprimé une chose qu'il ne devoit pas omettre. Il n'est pas trop aparent que Mrs. de Berne aient offert une chaire de Professeur aux belles lettres dans l'Academie de Lausane à un jeune homme de 23. ans qui demeuroit à Lion. Mais il est probable qu'ils l'ont offerte à ce jeune homme, si l'on suposé qu'il demeuroit à Geneve, & qu'il s'y étoit fait aimer de Calvin. Voilà des defauts d'exactitude qui se trouvent dans les meilleurs livres, parce que pour l'ordinaire les bons Auteurs sont ceux qui se piquent de ferrer une narration. Ils ne prenent pas toûjours garde qu'à force de la serrer ils l'étranglent. *Brevis esse laboro, obscurus fio* (b). C'est ce qui pourroit être arrivé ici à Nevelet: ou bien disons que n'aiant pas vu dans les memoires qu'on lui donna le voiage de Lion à Geneve, il a cru que François Hotman ne quitta Lion que pour aller professer les belles lettres à Lausane (c). Mais ne decidons point en faveur de ce qui est le plus vraisemblable, car comme il y avoit déjà à Lausane plusieurs illustres refugiez (d) qui conoissoient & qui aimoient le merite & la pieté de François Hotman, ils purent aisément obtenir de Mrs. de Berne qu'on lui adressât une vocation à Lion. Mr. Teissier remarque que ce fut *par l'entremise de Theodore de Beze*, que la ville de Lausane offrit à Hotman *la charge de Professeur en humanitez*. Je croi qu'il se trompe, & qu'il eût mieux valu faire intervenir Calvin: car Hotman étoit Professeur à Lausane (e), avant que Theodore de Beze y allât professer la langue Greque: & il est certain que Theodore de Beze eut besoin des bons offices de Calvin pour obtenir cette profession. Peut-on procurer à un autre une chaire de Professeur dans une ville où l'on n'est pas, & où l'on ne se peut établir soi-même que par le credit d'autrui? Mr. Teissier a cru sans doute que Beze professoit le Grec à Lausane avant qu'Hotman y fût apelle. Jugez combien il est important pour la narration de cette sorte de petits faits de consulter bien les dates, & les rubriques de la chronologie.

(D) *Etant retourné à Strasbourg il se laissa persuader par Jean de Monluc.*] Si Mr. de Thou avoit consulté les dates, il n'auroit pas dit que Jean de Monluc tira Hotman de Lausane pour l'établir à Valence; (f) *Lausana primum docuit*, INDE *à Joanne Monlucio Valentiæ Episcopo, & postea à Margarita Biturigum Duce evocatus repetitis vicibus Valentiæ & Avarici Biturigum ubi eum aliquando audivi, evocatus* &c. Ces paroles *repetitis vicibus* n'ont pas été entenduës par le traducteur François: il a cru qu'elles vouloient dire qu'Hotman (g) *enseigna la Jurisprudence tour à tour tantôt à Valence, & tantôt à Bourges*. Ce n'est point cela; il n'enseigna plus à Valence depuis qu'il en fut une fois sorti. Il faloit donc dire que la Duchesse de Berri l'attira deux fois à Bourges, comme on l'a pu voir dans le corps de cet article. Ceux qui voient dans la vie de François Hotman la suite de ses demenagemens d'une ville à l'autre, ne feront guere de cas des memoires qui furent fournis à Mr. de Thou, puis qu'il dit qu'après le massacre de l'an 1572. Hotman s'en alla à Montbelliard & de là à Bâle. Il faloit dire qu'il s'en alla à Geneve, & de là à Bâle, & puis à Montbelliard, ensuite à Geneve, & enfin à Bâle.

(E) *Et publia à Geneve* (h) *des livres si forts contre les persecuteurs.*] Voici ce qu'en dit l'Auteur de sa vie. „ (i) *Ad Allobroges igitur iterum tanquam in portum se refert, scripsitque aliquot eruditis contra fidem immò per fidem ipsam casorum innocentium constanter tuetur: & quidem adeo efficaciter, ut qui mollem putabant futurum ejus in tanta calamitate animum, prolixis pollicitationibus horturentur ab ejusmodi scriptionis genere abstineret: quibus ille hoc tantum* „ *reposuit*, Nunquam sibi propugnatam causam quæ „ iniqua esset: nunquam quæ jure & legibus niteretur, desertam præmiorum spe vel metu periculi; „ opprimi enim in bona causa melius, quam male „ cedere. Non modò non excusandum parricidium, „ ultro etiam defendendam causam innocentium. „ Un peu après il parle du livre *de regni Galliæ statu*, qu'Hotman mit en lumiere vers ce tems-là sous le titre de *Francogallia*. C'est un Ouvrage recommandable du côté de l'érudition, mais très indigne d'un Jurisconsulte François, si l'on en croit même plusieurs Protestans. Voici ce qu'en dit Mr. Teissier: *Son livre intitulé* Franco-Gallia, *lui attira* AVEC RAISON *le blâme des bons François. Car dans cet ouvrage, il tâche de prouver (k) que ce Royaume le plus florissant de la Chrestienté n'est point successif, comme sont les heritages des particuliers, & qu'autre fois on ne venoit à la Couronne que par les suffrages de la Noblesse, & du peuple: si bien que comme anciennement le pouvoir & l'autorité d'élire les Rois appartenoit aux Etats du Royaume, & à toute la Nation assemblée en corps, aussi étoient ce les Etats qui les deposoient du gouvernement. Et là dessus, il apporte les exemples de Philippe de Valois, de Jean, de Charles cinquiéme, de Charles sixiéme, & de Louïs onziéme. Mais sur quoi il insiste principalement, c'est de montrer que comme de tout tems on a jugé que les femmes étoient incapables de la Royauté, on doit aussi les exclure de toute charge & administration publique* (l). Joignons à ce passage de Mr. Teissier ces judicieuses paroles de Bongars, tirées d'une lettre (m) à Mr. de Thou. „ (n) Je vous confesserai libre„ ment, *de Franco Gallia, vellem parcius*, tant pour„ ce que le livre n'est pas de saison, que pource qu'il „ me semble, que le bon homme s'est grandement „ abusé en cette dispute-là. La (o) doute donnoit quel„ que couverture à l'Ouvrage, lors qu'il fut impri„ mé la premiere fois: & nous laissons eschapper „ beaucoup de paroles, en une fascherie extrême, „ ausquelles nous rougirions si elles nous estoient re„ presentées, après le cours de la passion: Je vous en „ escris ce que j'en pense, ignorant quel jugement „ vous en faites, je suis marry de ne l'avoir fait plus„ tost, je n'aurois pas jetté l'œil sur ce traict là: Je „ sçay bien que le bon homme se plaisoit de cette piece „ là, il l'avoit tesmoigné par les Impressions reite„ rées. C'est une maladie, de laquelle beaucoup de „ nos gens, & trop sont entachés, qui eussent volon„ tiers reduit nostre Monarchie à une Anarchie. S'il „ y a du mal en une chose, ce n'est pas à dire, qu'il „ la faille ruïner. „ Bongars, dira-t-on, a mis le doigt sur la plaie: Hotman étoit en colere contre sa patrie quand il composa ce livre, & non content de se venger de ceux qui regnoient alors, il tâcha de decharger

(h) *Mezerai a tort de dire dans sa grande histoire tome 3. p. 293. que François Hotman étoit fugitif au Palatinat lors qu'il publia la* Franco-Gallia.

(i) *Pag. 221.*

JUGEMENT du livre intitulé *Franco-Gallia.*

(k) *Ceci n'est que la version du Latin de Mr. de Thou lib. 57. p. 49. ad ann. 1573.*

(l) *Teissier ubi supra, pag. 139.*

(m) *Elle fut écrite de Strasbourg en 1595. au sujet de la vie de François Hotman composée par Nevelet.*

(n) *Lettres de Bongars pag. 651. édition de la Haie 1695.*

(o) *Je croi qu'il faut lire* la douleur,

Digitized by Google

mais il n'écouta point ces propoſitions. Quelque tems après il ſe tranſporta à Bâle, & y enſeigna le Droit. La peſte l'aiant obligé d'en ſortir, il ſe retira à Mombeliard, où il perdit ſon épouſe. Il alla enſuite à Geneve, & y fit un livre (F) pour les droits du Roi de Navarre; après quoi il s'en retourna à Bâle, & y mourut le 12. de Fevrier 1590. Il avoit refuſé d'aller à Leide, où on lui offroit une Chaire de profeſſeur. Il avoit eu le tems de mettre en ordre ſes Ouvrages pour une nouvelle édition *, qui ne parut que long tems après ſa mort en trois volumes *in folio* †. On n'y mit pas tout ce (G) qu'il avoit publié. Sa *Franco-Gallia* dont il faiſoit grand état ‡, eſt celui de tous ſes Ecrits que l'on aprouve le moins, & perſuada à quelques perſonnes qu'il étoit l'Auteur des (H) *Vindiciæ contra tyrannos*, qui eſt un livre tout-à-fait conforme aux idées republicaines.. On retorqua con-

charger ſon reſſentiment ſur la Monarchie même, & ſur tout le corps de la nation; & cela avec ſi peu de jugement, qu'il fourniſſoit de très-fortes armes à la Ligue pour l'excluſion d'Henri IV. car ſelon ſes principes les Catholiques de France étoient en plein droit d'élire pour Roi le Duc de Guiſe, au prejudice des Princes du ſang. Un Ecrivain paſſionné, pourſuivra-t-on, n'eſt guere capable de ſonger à l'avenir, il ne ſonge qu'au preſent; il ne conſidere pas que les tems peuvent changer, & que la doctrine qui s'accorde aujourd'hui avec l'interêt de nôtre cauſe, ſera un jour favorable à nos ennemis. C'eſt ce qui parut en France ſous Charles IX. & ſous Henri III. chaque parti fut obligé de ſe refuter lui-même, comme Montagne l'a finement dit: voiez la remarque I. On eſt aſſuré que ſi Catherine de Medicis s'etoit reformée, & qu'elle eût établi par toute la France la Reformation, Hotman eût fait un beau livre pour prouver que la regence des femmes eſt une très-bonne choſe, & ſelon l'eſprit de nos loix fondamentales. De quelle force n'auroit-il pas refuté les Papiſtes qui auroient écrit contre cette Reine? La plus forte raiſon que les Proteſtans de France aient alleguée pour juſtifier leur premiere priſe d'armes, eſt ce que Catherine de Medicis écrivit au Prince de Condé. Ils reconoiſſoient donc l'autorité de cette femme. Hotman ne demandoit-il pas du ſecours en Allemagne au nom de cette Reine? (a) *Ab his paullo poſt, immo & ab ea quæ tum minorem annis Regem regnumque adminiſtrabat, in Germaniam bis miſſus eſt de Regis regnique rebus legatus, & auxilium à Cæſ. Ferdinando ordinibuſque Germaniæ rebus ruentibus petere juſſus. Exſtat dicta tum ab eo in comitiis Imperii Francofordienſibus oratio.* Nous verrons ailleurs (b) qu'on l'accuſe d'avoir uſé de mauvoiſe foi dans ſa *Franco-Gallia*, & nous tâcherons de repondre quelque choſe en faveur de ce ſavant homme.

(F) *Et y fit un livre pour les droits du Roi de Navarre.*] Ce fut celui du droit du neveu contre (c) l'oncle. La Ligue avoit mis en tête au Cardinal de Bourbon, oncle du Roi de Navarre, de ſe porter pour le legitime ſucceſſeur, & l'on emploia un Juriſconſulte Italien qui fit un traité du droit de l'oncle contre le neveu. François Hotman le refuta doctement. Citons le Pere Maimbourg: *Antoine Hotman*, dit-il (d), *Avocat general de la Ligue au Parlement de Paris, écrivit le* traité du droit de l'oncle contre le neveu pour ſucceder à la Couronne. *Mais il arriva, par une heureuſe & aſſez plaiſante rencontre, que le Juriſconſulte François Hotman frere de l'Avocat, voyant ce Livre qu'on debitoit en Allemagne où il eſtoit en ce temps-là, ſouſtint avec beaucoup de force & de doctrine le droit du neveu contre l'oncle, & fit voir manifeſtement dans un ſavant écrit qu'il publia ſur ce ſujet, le foible & tous les faux raiſonnemens du Traité de ſon adverſaire, ſans ſavoir que ce fuſt ſon frere, qui n'y avoit pas mis ſon nom.* Il y a pluſieurs mepriſes dans ces paroles. 1. Il n'eſt pas vrai que François Hotman ait écrit contre un Auteur inconu. Il ecrivit contre le nommé Mathieu Zampini, de Recanati, Juriſconſulte Italien. *Id Matthæus Zampinus Racanatenſis de trivio J. C. à fœderatis pecunia ſubornatus, edita conſultatione probare conatus fuerat, quam Fr. Hotomannus magni nominis noſtra ætate J. C. contraria conſultatione itidem edita confutavit* (e). 2. Par conſequent il n'eſt pas vrai qu'il ait écrit contre ſon frere. 3. Il n'eſt pas vrai qu'il ait fait ce livre l'an 1589. il le fit environ l'an 1585. comme le remarque Mr. de Thou: ce qui s'accorde avec Nevelet qui lui donne alors 60. ans. 4. Il étoit en ce tems-là à Geneve, & non pas en Allemagne. 5. Antoine Hotman n'étoit pas l'un des Avocats generaux de la Ligue l'an 1589. il ne le devint que deux ans après (f), lors que Jean le Maître qui en faiſoit les fonctions avec Louïs d'Orleans, eut été promu à la charge de Preſident au Mortier. Le Preſident Briſſon étoit déjà mort. 6. Ce fut Antoine Hotman qui écrivit contre ſon frere François Hotman, & non pas celui-ci contre Antoine Hotman. (g) *Poſtea & peculiari libro quem conſultationi à Franciſco fratre pro Navarro edita . . . . . oppoſuiſſe videri voluit,* (Antonius Hotmannus) *rationes amplificata.*

(G) *On n'y mit pas tout ce qu'il avoit publié.*] On n'y mit point les écrits burleſques qu'il avoit faits contre Matharel, & contre Papyre Maſſon; ni le livre qu'il publia à Geneve l'an 1553. ſous le nom de François de Villiers, (†) *Ad Remundum Rufum defenſorem Rom. Pontificis contra Carolum Molinæum de ſtatu primitiva Eccleſiæ &c.* ni la *nullitatis proteſtatio adverſus formulam concordiæ* (h), qu'il mit au jour ſous le nom de *Johannes Palmerius*; ni l'apologie de ce dernier livre, dans laquelle il ſe deguiſa ſous le nom de *Joannes Franciſcus Aſpaſtis Salaſſi V. D. M.* (i). On n'y mit point ſon *Anti-Tribonianus* qui parut en François l'an 1603. & dont la verſion Latine fut imprimée à Hambourg l'an 1647. Voiez touchant ce livre le curieux Mr. Baillet (k). Enfin on n'y mit pas ſon *brutum fulmen* qui n'eſt pas un écrit burleſque, comme Mr. de Thou le debite. C'eſt un Ouvrage tout-à-fait ſerieux, où François Hotman refute la Bulle que Sixte V. publia l'an 1585. contre le Roi de Navarre, & contre le Prince de Condé. *Poſtea*, dit Mr. de Thou (l), *& in cenſuram illam ſcripſit Franciſcus Hotmannus J. C. joculari iſto ſtilo, libroque Brutum Fulmen titulum fecit, quo & de B. Franciſci & B. Dominici vita ac moribus veteres hiſtoriæ, ab obſolete devotis viris ſcripta ridicule diſcutiuntur.* Il ne s'agit rien moins que de cela dans ce traité de François Hotman. Le Sieur Deckher (m) y a été trompé par Mr. de Thou; mais il y a fait une faute de ſon chef: il veut que ce docte Juriſconſulte ſe ſoit exilé de France à cauſe de cet écrit. C'eſt un menſonge. Hotman quita la France en l'année 1572. bien reſolu de (n) n'y remettre jamais le pied. Le *Brutum fulmen* parut l'an 1585. comme le remarque le Sieur Deckher contre Goldaſt, qui a renvoié l'édition à l'an 1586. Je n'ai rien dit du traité *de regno vulvarum*, que d'Aubigné attribuë à nôtre Hotman au chapitre 3. du 1. livre de la Confeſſion de Sanci: je ne ſçai ce que c'eſt.

(H) *Qu'il étoit l'Auteur des* Vindiciæ contra Tyrannos.] Lors que je parlai de cet Ouvrage dans le projet de ce Dictionaire, je dis (o) que l'erreur de ceux qui attribuerent à François Hotman l'écrit de Junius Brutus étoit petite. Hotman, continuai-je, „ étoit „ ſorti de France pour la Religion, & quoi qu'il ne „ fût pas aux termes de ces perſonnes qui fuient la „ perſecution, auſſi *enflammées de menaces* (p) *& de „ tuerie* que les perſecuteurs mêmes, il ne laiſſa pas de „ gronder & de murmurer dans ſa retraite. Il fit un „ livre intitulé *Francogallia*, pour montrer que la Mo„ narchie Françoiſe n'eſt pas ce qu'on penſe, & que „ de droit les peuples y ſont les veritables Souverains. „ Voilà ce qui fit croire qu'il avoit auſſi compoſé l'Ou„ vrage de Junius Brutus, outre que l'on y voit par„ ſemées beaucoup de maximes de la *Francogallia*. Bar„ clai n'attaque que cette derniere raiſon, qui lui pa„ roit aſſez plauſible, & il pretend la renverſer par „ quelque choſe de plus plauſible encore; c'eſt, dit„ il (q), que Brutus ſe ſert de diverſes preuves qu'Hot„ man avoit ſifflées & refutées, & qu'il tombe dans „ des erreurs ſi pueriles à l'égard du Droit civil, qu'on „ ne voit pas qu'un homme tel qu'Hotman en ſoit ca„ pable. Cela eſt plus obligeant pour ce docte Juriſ„ conſulte, que ce qu'en a dit Boeclerus. *Je voudrois,* „ dit-il, *qu'Hotman n'eût pas ſi opiniatrément voulu pa„ roître entre les Auteurs qui ſonnent le Tocſin contre les „ Rois, & qui de leur autorité privée les convertiſſent en „ Tyrans, par des chicaneries qui depravent non ſeule„ ment la bonne Philoſophie, mais auſſi l'Ecriture Sainte. „ Je voudrois qu'il n'eût pas montré ce mauvais exemple „ aux autres dans ſa* Francogallia, *& qu'il n'y eût pas fal„ ſifié l'Hiſtoire plus d'une fois, pour encenſer & pour ſa„ crifier à ſes prejugez avec une complaiſance trop ſervile.* „ La phraſe Greque de Boeclerus a beaucoup plus de „ force que tout cela, Εἰς τὸ διλαύειν τὴν ὑποθεσιν, „ *etiam hiſtoriam non ſemel corrumpit* (r). . . . . „ (ſ) Je ne puis m'empêcher de dire que Boeclerus mal-

* *Tiré de ſa vie compoſée par Petrus Neveletus Doſchius* (de quo infra à la remarque O) *C'eſt l'une des dix vies de Juriſconſultes que Leickherus a fait rimprimer à Leipſic l'an 1686. Je me ſers de cette édition.*

† *Ils furent imprimez à Geneve par les ſoins de Jaques Lectius l'an 1599.*

‡ *Voiez la remarque E.*

(a) *Nevelet. in vita Hotomanni.*

(b) *Dans la remarque H.*

(c) Vexatam illam rebus ita poſtulantibus & magnis viris hortantibus tractavit controverſiam, *de ſucceſſione inter patruum & fratris filium*, atque in univerſum de jure ſucceſſionis regiæ in regno Galliæ. *Neveletus ubi ſupra pag.* 224.

(d) *Hiſt. de la Ligue liv.* 4. *p. m.* 367. *ad ann.* 1589.

(e) *Thuan. lib.* 81. *init. ad ann.* 1585.

(f) *Mezerai, hiſt. de France t.* 3. *p.* 999.

(g) *Thuan. lib.* 91. *ſub fin. Voiez auſſi Mezerai ubi ſupra, pag.* 708.

(†) *Epitome bibl. Geſneri pag. m.* 239.

(h) *Voiez Placcius de Pſeudon pag.* 233.

(i) *Placcius ib. p.* 153.

(k) *Baillet to.* 2. *des Anti pag.* 156.

(l) *Lib.* 82. *p.* 33. *ad ann.* 1585.

(m) *De ſcriptis adeſpotis pag.* 84. *edit.* 1686.

(n) Neque unquam poſtea induci potuit, ut in patria conſiſtendum ſibi judicaret: non Andegavenſis ipſius Ducis literis inflexus, non promiſſis, non denique cum ab eo Magiſter ſupplicum apud ſe libellorum dictus eſſet: hoc ſæpe uſurpans: *Fruſtra Neptunum accuſat, iterum qui naufragium facit.* Nevelet ubi ſupra pag. 221.

(o) *Pag.* 90.

(p) Ἐμπνέων ἀπειλὰς καὶ φόνου, dit l'Ecriture aux *Actes des Apôtres ch.* 9. *v.* 1. *touchant Saul.*

(q) *Barclai lib.* 3. *contra Monarchomachos c.* 1. *p.* 311.

(r) *In Groc. de jure belli & pacis l.* 1. *cap.* 4. *p. m.* 275.

(ſ) *Dans le projet p.* 92.

Digitized by Google

contre lui ſes (I) propres maximes quelque tems après. Il eſt difficile d'éviter cet inconvenient, lors qu'on écrit ſur de certaines matieres. Il fut bien paié (K) de ſon *Brutum fulmen* par le Roi de Navarre. Il fut de ceux qui n'ont jamais conſenti qu'on les peignît *, mais

„ maltraite beaucoup Hotman, qui encore un coup „ n'étoit pas un de ces hommes, qui a l'exemple de „ quelques Catholiques Anglois du dernier ſiecle, ſor„ tent de leur patrie pour la Religion avec des airs me„ naçans, en jettant feu & flame, en vomiſſant mille „ imprecations, en fulminant des *Maranatha*, en cher„ chant à y rentrer l'épée à la main, ou à la faveur des „ armees les plus exterminantes, en un mot en ſou„ haitant un retour precedé, comme la ſortie d'Egyp„ te, de toutes les plaies de Pharao, le paſſage de l'An„ ge deſtructeur inclus. Hotman ſe contentoit de por„ ter de bons coups de plume, & de toucher à certai„ nes choſes qui ne plaiſoient pas. Il eſt vrai que ſans „ y penſer il travailloit pour la Ligue (a), & qu'il for„ geoit des armes pour Bellarmin: il eſt vrai encore „ que ſes coups étoient ſemblables à ceux des (b) Par„ thes, je veux dire que dans ſon état de fugitif il fra„ poit mieux, qu'il n'auroit fait en ne ſe retirant pas: „ mais il s'en faut bien que ſes écrits ne meritent la „ degradation, qui doit tomber ſur beaucoup d'autres „ éclos en pareille ſituation. Par exemple, les Catholi„ ques d'Angleterre ont eu beau faire des ſatires & des „ écrits violens (c) contre la Reine Elizabeth, ce ſont „ tous écrits perdus, dont les gens ſages ne font ni „ miſe ni recepte preſentement dans aucun parti. „ Quoi qu'il en ſoit, les apparences étoient un peu „ contre Hotman, au ſujet du livre de Junius Brutus, „ & comme je l'ai deja dit, c'etoit une erreur fort „ petite, que de le faire l'Auteur des *Vindiciæ contra* „ *Tyrannos*. „

(a) *Voiez la remarque ſuivante.*

(b) Navita boſphorum Pœnus perhorreſcit . . . Miles ſagittas & celerem fugam Parthi. *Horat. Od. 13. l. 2.*

(c) *Voiez la remarque I de l'article* Eliſabeth.

(I) *On retorqua contre lui ſes propres maximes.*] C'eſt par accident, & par une fatalité aſſez ordinaire qui change les interêts des partis, que l'Ouvrage d'Hotman fut ſujet à l'incommodité dont je parle. Les revolutions de France changerent de telle ſorte la ſcéne, que les maximes des deux partis paſſerent reciproquement du blanc au noir. Il fait beau entendre comment Montagne (d) ſe moque tout doucement des Catholiques. *Voyez*, dit-il, *l'horrible imprudence de quoi nous pelotons les raiſons divines, & combien irreligieuſement nous les avons rejettées & repriſes, ſelon que la fortune nous a changez de place en ces orages publics. Cette propoſition ſi ſolennelle, s'il eſt permis au ſujet de ſe rebeller & armer contre ſon Prince pour la defenſe de la Religion, ſouvienne-vous en quelles bouches cette année paſſée l'affirmative d'icelle étoit l'arboutant d'un party, la negative, de quel autre party c'étoit l'arboutant: & oyez à preſent de quel quartier viens la voix & inſtruction de l'une & de l'autre, & ſi les armes bruyent moins pour cette cauſe que pour celle-là. Et nous brulons les gens qui diſent qu'il faut faire ſouffrir a la verité le joug de nôtre beſoin, & de combien fait la France pis que de le dire?* &c. Tant que le monde ſera monde, il y aura par tout des doctrines ambulatoires, & dependantes des tems & des lieux; vrais oiſeaux de paſſage, qui ſont en un pais pendant l'été, & en un autre pendant l'hiver; & lumieres errantes, qui comme les cometes des Carteſiens éclairent tour-à-tour divers tourbillons. Quiconque voudra là-deſſus faire le cenſeur, ne paſſera que pour un critique chagrin, nâtif de la Republique Platonique. Ainſi Hotman ne doit pas être reſponſable de ce que le fameux Avocat de la ſainte Ligue trouva moien de ſe prevaloir de la *Francogallia*. *Ils ne ſe peuvent plaindre*, c'eſt Louis d'Orleans qui parle ſous le nom des Catholiques Anglois, *qu'on les meſure à l'aune où ils meſurent autrui. Suyvez leurs conſeils, conformez-vous au chemin qu'ils tiennent pour s'eſtablir, vous eſtablirez vous-meſmes, & les enveloperez de honte & de confuſion. En leur Françoiſe Gaule, qui eſt l'un des plus deteſtables livres qui ait vu le jour, & que lon a compoſé pour mettre toute la France en combuſtion, ils chantent, qu'il eſt loiſible de choiſir un Roy à ſon appetit. Dictes doncques aux heretiques, que le Roy de Navarre n'eſt à voſtre apetit, & partant qu'il ſe tienne en ſon Bearn juſques à ce que le gouſt vous en ſoit revenu. Ainſi les faut-il fouëtter des verges qu'ils ont cueillies, afin qu'ils cognoiſſent que la puiſſante main de Dieu les chaſtie par leurs meſchans conſeils & pernicieux eſcrits* (e). Ce livre d'Hotman eſt au fond un bel Ouvrage, bien écrit, & bien rempli d'érudition; & d'autant plus incommode au parti contraire, que l'Auteur ſe contente de citer des faits, comme il le repreſente lui-même à ſes cenſeurs. *Cur vel Maſſonus*, dit-il (f), *vel Matharellus Francogallia ſcriptori & ſimplici hiſtoriarum narratori ita terribiliter iraſcitur? Nam ut dicit Sylva nup. lib. 1. num 10. quomodo poteſt aliquis ei ſuccenſere qui eſt tantum relator & narrator facti? Francogalliſta enim tantum narrationi & relationi ſimplici vacat, quod ſi aliena dicta delerentur, charta remaneret alba.* On lui avoit reproché (g) que ſon écrit paroiſſoit la production d'un homme ivre, furieux & inſenſé: il repond que ce reproche eſt une effronterie puniſſable, puis qu'il a toûjours gardé dans ce livre le caractere d'un raporteur modere & de ſang froid. C'eſt un merveilleux avantage dans ces ſortes de livres. Au reſte quoi que la reponſe ſoit écrite en ſtyle burleſque, elle ne laiſſe pas de contenir mille choſes qu'il faut entendre ſerieuſement. (†) *Ridentem dicere verum quid vetat?* Tel eſt, par exemple, ce qu'on y dit à l'adverſaire, qu'il ne ſuffit pas qu'il ait preſente ſon accuſation, & donné caution *de lite proſequenda*; mais qu'il faut de plus qu'il s'engage expreſſément à ſubir la peine du talion, en cas qu'il ſoit convaincu de calomnie. (h) *Sed adhuc requiritur tertius ut ſe expreſſe obliget ad pœnam talionis, in caſu quo probetur calumniator; quod probatur per L. ult. C. de calumniat. & omnes Canoniſtas, ſed maxime per Hieronym. de Zanetinis in repetit. cap. 1. Extr. de accuſat. De que ſi ſumus concordes, & Matharellus ſe ſubjiciat talioni in caſu quòd calumnia convincatur, totum negotium noſtrum bene vadit, niſi forte* &c.

Si nous en croions un hiſtorien qui avoit été Miniſtre, cet Ouvrage d'Hotman ne plut point à tous ceux de la Religion, & ne deplut pas à tous les Catholiques de France, ni ne fut point compoſé ſans quelque relation à la cabale du Marechal d'Amville. *Peu apres*, dit-il (i), *Monſieur le Duc d'Alençon frere de ſa Majeſté ſe retira de la Cour avec pluſieurs Seigneurs, practiqué par ledit Sieur Mareſchal d'Amville, & prenant le nom de Mal-contents, ſe joignirent avec les Huguenots, aucuns deſquels commencerent lors à eſcrire autrement qu'ils n'avoient parlé par le paſſé; & Hotteman Juriſconſulte dans ſa Gaule Françoiſe entreprit d'eſcrire*, Que le peuple François avoit eu une ſouveraine authorité, non ſeulement à eſlire leurs Roys, mais auſſi à repudier les fils des Roys, & eſlire des eſtrangers: *Et dit ſur ce ſubject pluſieurs choſes*, Loüant les peuples, qui brident la licence de leurs Roys, & les menent à la raiſon. *Il ſe jette apres pluſieurs diſcours*, Contre la Regence des Roynes meres des Roys: *Ce qu'il faiſoit à cauſe que la Royne mere avoit eſte declarée Regente, en attendant le retour du Roy de Pologne ſon fils: Bref il s'eſcrima des Hiſtoires anciennes, a droict & à revers ſelon ſa paſſion. Ce livre fut aggreable à quelques Reformez & à quelques Catholiques unis, leſquels n'aſpiroient qu'à la nouveauté, & non pas à tous.* D'Aubigné (k) donne le même plan de ce livre; mais il le fait paroître en 1573. du vivant de Charles IX. Mr. de Thou (l) & Mr. de Mezerai (m) qui en donnent le même plan, le placent, celui-là ſimplement ſous le regne de Charles IX. celui-ci avant le depart du Roi de Pologne. Cela renverſe l'hypotheſe de Cayet, ſavoir que la Regence conferée à la Reine Catherine au tems de la mort de Charles IX. fut un des griefs de François Hotman. Il eſt ſûr que ſon Ouvrage fut imprimé avant que la Reine eut été declarée Regente par l'édit du 30. de Mai 1574. mais il prevoioit peut-être qu'elle le ſeroit; & en tout cas il y a bien de l'aparence qu'il ſongeoit à elle, dans ce qu'il diſoit contre la Regence feminine. Il ſe ſouvenoit des maux que cette Princeſſe avoit cauſez pendant ſa premiere regence. Cet habile Juriſconſulte qui avoit renoncé à une charge de Conſeiller au Parlement de Paris pour ſa religion, auroit mieux fait de repondre ſerieuſement & modeſtement à ſes adverſaires (n), que de ſe ſervir du ſtyle Macaronique. Voiez ce qu'en dit Mr. Baillet dans la page 336. du 2. tome des *Anti*.

(d) *Eſſais, l. 2. ch. 12. p. m. 193. Mezerai fait la même remarque dans la page 792. du 3. tome de l'hiſtoire de France.*

(e) *Advertiſſement des Catholiques Anglois pag. 74. 75. édit. 1587. in 8.*

(f) Matagonis de Matagonibus Monitoriale adverſus Italogallium ſive Anti-francogalliam Antonii Matharelli. *C'eſt une piece d'Hotman en ſtyle Macaronique.*

(K) *Il fut bien paié de ſon* Brutum fulmen.] Commençons nôtre commentaire par ces paroles de l'Auteur de ſa vie. (o) *His meritis pramium deberi cum intelligeret Henricus tum Navarra Rex, ultro codicillos ad eum miſit Senatoria in Conſiſtorio ſuo dignitatis: cujus tamen eum fructum non tulit, quem beneficus Princeps voluerat: ac opinor in tantis rerum omnium anguſtiis factum, ut ex anno quod debebatur ſalario, vix ad eum quidquam, ſicut audio, pervenerit.* Bongars à qui Nevelet adreſſe la vie d'Hotman, a fait une reflexion ſur ce paſſage. „(p) Il y a

* *Nevelet. ibid. pag. 229.*

(g) Quod dicit Francogalliam compoſitam ab auctore bene poto in aliquo œnopolio, & cum evomuiſſe ſcriptum, plenum furoris & inſaniæ, video multos auctoris amicos, dictum iſtud appellare meretriciam impudentiam flagris & carcere dignam . . . Ubi ullum iracundi animi ſignum? Ubi vox ulla perturbati animi in toto libro, ac non potius ſodatæ & moderatæ narrationis? *Id. ib.*

(†) *Horat. ſat. 1. lib. 1.*

(h) *Matagonis ib.*

(i) Pierre Victor Cayet, *avant-propos de la Chronologie novenaire.*

(k) *Hiſt. univerſ. to. 2. p. 670. Simler Epit. de la Biblioth. de Geſner met l'impreſſion de la* Franco-Gallia *en 1573. & il a raiſon. Ce livre fut imprimé à Geneve chez* Jacobus Stoerius *l'an 1573. L'épitre dedicatoire à l'Electeur Palatin eſt datée du 21. d'Août 1573.*

(l) *Thuan. hiſtor. lib. 57.*

T t t 3 „un

(m) *Hiſt. de France tom. 3. in fol. pag. 293.* (n) *Antoine Matharel & Papyre Maſſon.* (o) *Nevel. ubi ſupra pag. 225.* (p) *Lettres de Bongars pag. 651. édit. de la Haie 1695.*

Digitized by Google

mais on le fit peindre pendant qu'il étoit à l'agonie. Il laiſſa deux fils & quatre filles. Jean HOTMAN Sieur de Villiers, ſon aîné, paſſe pour l'Auteur de l'*Anti-Chopinus*, piece burleſque, & de l'*Anti-Colazon*, qui eſt une apologie pour ſon traité de l'Ambaſſadeur, où il avoit été, diſoit-on, le plagiaire de Charles Paſchal. Voiez Mr. Baillet †. Mr. Moreri n'a pas fait (L) beaucoup de fautes.

† *Au 2. tome des Anti pag. 120. & ſuiv.*

Je m'étonne qu'on ait oublié dans la vie de François Hotman une choſe qui lui eſt bien glorieuſe, c'eſt qu'à l'âge de 23. ans (M) il fit des leçons publiques aux Ecoles de Paris. On n'y parle point non plus, & je ne m'en étonne pas, de certaines choſes que Baudouïn avoit publiées contre lui, & qui flêtriroient (N) horriblement ſa memoire ſi elles étoient veritables. On ne pourroit

(a) *Ces paroles ſont pleines de fautes dans l'édition des lettres de Bongare que je cite; je les raporte comme elles doivent être.*

„ un autre traict. Aprés avoir dit, que le Roi lui avoit, „ ſur le *Brutum fulmen*, donné un eſtat de Conſeiller „ d'Eſtat, *cujus tamen cum fructum non* (†) *tulis quem beneficus princeps voluerat.* Je vous aſſeure Monſieur, „ que le Roy n'achepta jamais livre ſi cher que ceſtui „ là: il a eſté payé beaucoup par deſſus ſon prix. On „ me dira, que je devois dire mon advis ſur ces traicts „ de meilleure heure: mais il advient ſouvent, (& à „ moy plus que trop ſouvent) que nous ne nous avi„ ſons qu'aprés le coup. J'eſcris à Monſieur Hotto„ man, ce qu'il me ſemble (a) du premier, je ne lui „ touche pas le ſecond, il s'en pourroit offenſer, igno„ rant comment le faict s'eſt paſſé.„ Notez que Nevelet ne parle pas là du *Brutum fulmen*, comme le ſupoſe Bongars, mais de l'Ouvrage contre Zampini *de ſucceſſione inter patruum & fratris filium.*

(L) *Mr. Moreri n'a pas fait beaucoup de fautes.*] I. Il ſupoſe fauſſement qu'Hotman fut ſauvé par ſes écoliers à Bourges, en un autre tems qu'au maſſacre de la Saint Barthelemi, c'eſt-à-dire que d'un ſeul évenement il en a fait deux. II. L'année de la mort n'eſt pas bien marquée; il faloit mettre 1590. & non pas 1591. Et III. il ne faloit pas imputer cette mepriſe à Mr. de Sponde en le citant ſous l'année 1591. n. 22. car c'eſt ſous ce *numero* de l'année precedente qu'il parle de la mort d'Hotman.

(M) *A l'âge de 23. ans il fit des leçons publiques.*] Je le prouve par ces paroles d'Etienne Paſquier: „(b) Je „ vous puis dire que l'un des plus grands heurs que je „ penſe avoir recueilly en ma jeuneſſe, fut qu'un len„ demain de l'Aſſumption noſtre Dame, l'an 1546. Ho„ toman & Balduin commencerent leurs premieres „ lectures de Droict aux Eſcholes du Decret en ceſte „ ville de Paris. Celuy là à ſept heures du matin, li„ ſant le titre, *De notionibus:* Cetuy cy à deux heu„ res de relevee, liſant le titre, *De publicis judiciis:* „ en un grand theatre d'Auditeurs. Et ce jour meſ„ mes, ſous ces deux Doctes perſonages, je commen„ çay d'eſtudier en Droict. „

(N) *Et qui flêtriroient horriblement ſa memoire.*] Baudouïn aſſûre qu'Hotman fut excommunié à Strasbourg pour le crime d'adultere. (c) *Argentina propter adulterium excommunicarat ſodalem tuum Hotmannum* (Petrus Alexander.) Ces paroles ſont adreſſées à Theodore de Beze. L'Auteur avoit deja parlé de ce fait avec plus de circonſtances, & il avoit ajoûté que le même Hotman perdit auſſi ſon Canonicat, & ſa charge academique. (d) *Recitata tunc quoque noſtris fuit cauſa tui Hotmanni, nempe propter quod facinus illic aliquando primum fuiſſet excommunicatus abs ſuo Gallo Concionatore Petro Alexandro, te quidem propter antiquam ſocietatem ſubmurmurante, ſed aſſentiente tamen tuo ſi minus parente, at certe avo Gulielmo Farello, ſæpius illum juriſperditum appellante. Addebant & compluta ejuſdem generis quæ pervulgata erant per Joannem Infantium, teſtem valde idoneum, & cujus non ſolum opera, ſed & opibus quandiu opus habuiſti, tam liberaliter es abuſus, ut fidem ei detrahere vix audeas. Altera cauſa fuit expoſita cur tunus ille Hotmannus (cujus cauſa non eſt abs te ſejuncta) ut antea Eccleſia, ſic deinde ſchola & ſuo Canonicatu pulſus eſſet: tandemque quid in eo Sturmius ipſe graviſſime accuſaret narratum eſt, & perlecta Sturmiana adverſus eum terribilis expoſtulatio, quæ profecto non modo de iſtius flagitiis, ſed & de veſtra conjurationis myſteriis narrabat nimis multa.* Toutes ces choſes avoient precedé l'an 1562. Baudouïn peu après (e) raconte qu'aiant conu Hotman à Paris pour une perſonne qui aimoit les ſciences, il lui avoit conſeillé d'aller voir le lac Leman; qu'il le reçut à Strasbourg dans ſa maiſon, avec toute ſorte de bonté, comme un ancien ami, lors qu'Hotman s'y retira, après lui avoir demandé ſes bons offices pour une chaire de Droit, & lui avoir temoigné (f) beaucoup de degoût de regenter à Lauſanne; qu'il s'aperçut bientôt qu'il tenoit une vipere dans ſon ſein, puis qu'Hotman mit tout en œuvre pour le perdre par des machinations ſecretes. Voici l'une de ſes ſupercheries: aiant fait jouër des inventions frauduleuſes, qui engagerent Duaren à lui adreſſer une invective contre Baudouïn; il la diſtribua par toute la ville, en prenant neanmoins garde que Baudouïn ne le ſçut pas: il fut enfin contraint par Sturmius à l'aller trouver pour eſſuier ſes reproches, & il temoigna un extrême repentir de ſa conduite. On raporte (g) un fragment de la lettre que Sturmius lui écrivit, où il l'accuſe d'avoir emploié pluſieurs fourberies pour ſuplanter Baudouïn. Elles lui reüſſirent; car il obligea Baudouïn à ſe degoûter de Strasbourg, & à chercher (h) un autre poſte, & il lui ſucceda. Tout ceci ſe trouve dans la troiſiéme reponſe de Baudouïn à Calvin. Il avoit deja allegué dans la ſeconde cette lettre de Sturmius, & il en avoit tiré beaucoup de choſes deſavantageuſes à Hotman. Il en avoit raporté l'endroit où eſt contenu le reproche d'un execrable parjure. Hotman le jour même qu'il avoit communié, proteſta à Sturmius qu'il prioit Dieu que la cene qu'il avoit faite ſe changeât en Diable, s'il nioit fauſſement ce qu'il nioit (i). Cependant, ajoûte Sturmius, il nioit une choſe très-veritable. Baudouïn raporte cela comme une preuve, que ſon adverſaire qui ſe mêloit de diſputer ſur l'Euchariſtie, n'en faiſoit point un grand cas, & il ſe ſert de cette occaſion, pour lui reprocher qu'on l'avoit exclus de la Cene en Allemagne à cauſe d'un adultere. (k) *Etiam de myſterio Cœnæ Dominicæ diſputat, & me cum ſua Gallica (ut vocat) Eccleſia non idem ſentire narrat, qui ab ea propter Clodianum facinus in Germania excommunicatus aliam quacunque illi fortaſſe patuit menſam occupavit. Vis ſcire quanti faciat totum iſtud myſterium tuus Myſtagogus? Audi Sturmium.* Voici un autre paſſage de cette ſeconde reponſe de Baudouïn. (l) *Nonne ille eſt qui . . . Siloſimum ſe eſſe finxit, cum in Germania negaret ſe eſſe Gallum ut in aulam Auſtriacam irreperet? Nonne ille eſt qui cum (m) tuam Eccleſiam clam fugeret & ſcholam, in qua tamen docuit aliquot annis Grammaticam, depoſita Juriſconſulti perſona; venit in Germaniam tuis ad Sturmium literis inſtructus qua Sturmium fefellerunt? Nonne ille eſt cujus (ut nunc dicebam) vitam perfidia, nequitia, ſceleris, & omnium maleficiorum plenam ipſe Sturmius nuper deſcripſit? . . . Nonne ille eſt magnus ardelio, qui cum in Germania Principes miris modis eſt ludificatus, huc & illuc diſcurrens, modo in Gallia tumultuatur, modo ad Rheni ripas adverſus Regem ſuum milites cogit? Nonne ille eſt quem Sturmius . . . . oſtendit etiam Gallia Principibus plus quam proditoriè maledicere, cujuſque lingua nullum veneficium magis veneficium eſſe ait & probat? Nonne ille eſt qui ſuperioribus annis in Germania pinxit ſive ſuum ſive tuum tumultum Amboſianum, & (n) Tigrim peperit, & ejus generis formulas quotidie concipit novus magiſter libellorum, non (ut jactabat) ſupplicum ſed famoſorum? Denique nonne eſt ille tenebrio qui ad me aliquando ſcripſit,* (o) ἐκστείχειν ἐν τῷ νῦν χρόνῳ.

(b) *Paſquier lettre à Mr. Loyſel. Elle eſt au 19. livre de ſes lettres. Les paroles que je cite ſont à la page 501. du 2. tome.*

(c) *Reſponſ. ad Calvin. & Bezam pro Franciſco Balduino fol. 77.*

(d) *Ibid. fol. 70. verſo.*

(e) *Ibid. fol. 86.*

(f) Alterum Balduini ex non diſſimili errore peccatum fuit quod Hotmanni tui Lauſannæ languentis & in cædendis quos in tuo ludo Grammaticam docebat, pueris defatigati, & ex eo carcere liberari miſere cupientis, & commendatione Balduini ad aliquam juris profeſſionem redire literis temere crediderit. *Ibid.*

Voici pourquoi j'ai fait une diſtinction entre ce qu'on lit dans la 3. reponſe de Baudouïn, & ce qui ſe voit dans la 2. Theodore de Beze a refuté la ſeconde, & n'a rien dit contre la troiſiéme; ainſi la troiſiéme ne tire pas tant à conſequence contre le Juriſconſulte Hotman; car on peut preſupoſer que ſi Beze l'avoit refutée, il auroit juſtifié ce Juriſconſulte. Il faut donc faire plus d'attention aux injures contenuës dans la ſeconde, parce qu'on les peut conferer avec un écrit où Theodore de Beze la refuta. Il faut voir par cette refutation quel pouvoit être le fondement de Baudouïn. J'ai trouvé que ſon adverſaire n'avance rien à la decharge d'Hotman; il ſe reduit à dire que le reproche d'ignorer la langue Latine, & d'être athée, n'embarraſſeront point ce Docteur, qui ne daignera pas même ouvrir la bouche quant au dernier. (p) *Magnum tibi certamen ſupereſſe video. Nam qua tibi objecit magnam inſcitiam argumt, qua tamen (ut ajunt) refellere non poſſis. Illa verò qua regeris cujuſmodi ſunt quæſo? Latinè ſcilicet neſcis, ut eum oportuerit ad Latinam epiſtolam ſcribendam alterius operam requirere. Crimen autem ἀθεότητος, etſi omnium eſt graviſſimum, ille tamen, ut opinor, ne reſponſo quidem dignum putabit.*

(g) *Ibid. fol. 87.*

(h) *Il s'en alla à Heidelberg.*

(i) *Balduin. reſponſ. altera ad Joann. Calvinum p. m. 176.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Id. ib. pag. 181. 182.*

(m) *Ces paroles ſont adreſſées à Calvin.*

(n) *C'eſt un libelle dont je parle dans l'article* Guiſe (François) *remarque H.*

(o) *C'eſt-à-dire* en ce temps-ci il faut chercher les tenebres.

(p) *Beze reſponſ. ad Balduin. ſub fin. pag. 233. tom. 2. oper.*

Digitized by Google

pourroit y ajoûter foi, ſans croire qu'il eſt beaucoup plus facile de devenir parfaitement docte & grand ennemi de la religion perſecutante, que de devenir mediocrement honnête homme. Je dirai un mot touchant l'Auteur de la vie de (O) François Hotman.

HOTTINGER (Jean Henri) l'un des plus fameux Ecrivains du XVII. ſiecle, étoit né à Zurich le 10. de Mars 1620. Les progrés qu'il fit pendant ſes premieres études donnerent de ſi belles eſperances, que les Curateurs des Ecoles prirent la reſolution de l'envoier étudier dans les païs étrangers aux frais du public. Il commença ſes voiages le 26. de Mars 1638. & s'en alla à Geneve, d'où après un ſejour de deux mois il paſſa en France. Il vit enſuite la Flandre, & la Hollande, & choiſit Groningue pour le ſiege de ſes études: mais l'envie de ſe perfectionner dans les langues Orientales l'engagea au bout d'un an à ſe tranſporter † à Leide, pour y être precepteur des enfans du Profeſſeur Golius, l'homme du monde qui avoit le plus de conoiſſance de ces langues. Il profita beaucoup dans l'étude de l'Arabe par les ſecours de Golius, & par les leçons d'un Turc. Il auroit ſuivi à Conſtantinople, en qualité de Miniſtre, l'Ambaſſadeur γ des Etats l'an 1641. ſi Mrs. de Zurich y euſſent voulu conſentir: mais ils aimerent mieux le rapeler, afin de le faire ſervir à l'avantage & à la gloire de leurs Colleges. Ils lui permirent de voir l'Angleterre avant que de revenir en Suiſſe: & dès qu'il fut revenu ils le firent * Profeſſeur en hiſtoire Eccleſiaſtique; & un an après ils lui donnerent deux autres profeſſions, celle de la Theologie catechetique, & celle des langues Orientales. Il ſe maria à l'âge ‡ de 22. ans; & il commença à (A) s'ériger en Auteur à l'âge de 24. Il trouva tant de goût à ce caractere, que dans la ſuite il ne ceſſa de (B) produire livre ſur livre. Cela ne lui étoit pas malaiſé;

† *L'an 1639.*

γ *Guillaume Boſwel.*

* *L'an 1642.*

‡ *Voiez la remarque F.*

bit. Quid enim hoc aliud eſt quam latrare? Il n'y a rien là qui ſe raporte aux accuſations que j'ai copiées, & qui ſe trouvent dans les pages 176. 180. 181. 182. de la ſeconde reponſe de Baudouïn. Tout ce que Beze a repondu pour Hotman concerne la page 175. où l'on trouve 1. que François Hotman s'aproprià une épitre dedicatoire que Sturmius avoit compoſée. 2. Qu'il loüoit alors les mêmes Ouvrages de Duarenus, qu'il avoit fort mepriſez autrefois en écrivant contre Rufus pour Du Moulin. 3. Qu'un élegant maître de l'atheiſme de Ciceron n'eſt pas propre à catechiſer.

(a) *Id. ib. pag. 175.*

(a) *Noſter magiſter Latinitatis prius quam de meis ſcriptionibus garriat, ſuarum oblitus reſpondeat Sturmio & aliis, à quibus accuſatus eſt quod ſuo nomine ediderit epiſtolam ab Sturmio ſcriptam, eamque inſtitutionibus præfixam tanquam ſuam vendiderit Duci Saxoniæ. . . . . Oportet iſtius tui patroni incredibilem eſſe, non jam dicam, impudentiam quæ latitat, ſed nequitiam, cum quidem poſteaquam edito libello de ſacerdotiis adverſus Ruffum pro Molineo, proſcidit illos Beneficiarios commentarios* (Duareni) *nunc eos ſe adorare fingat . . . ſcilicet religionem nos docebit elegans magiſter Ciceronianæ ἀθεότητος.*

Je ſuis bien certain que tous mes lecteurs conviendront, en comparant ces paſſages de Baudouïn avec celui de Theodore de Beze, qu'on ne pouvoit rien faire de plus deſavantageux à Hotman, que de repondre ce que Beze a repondu. Le ſilence auroit fait infiniment moins de tort. Pour comble d'infortune il a fallu que Theodore de Beze ait publié (b) une lettre de Sturmius, qui deſavouë tout ce qu'on voudroit citer de lui comme deſavantageux à Calvin & à Theodore de Beze; mais quant à François Hotman, rien de ſemblable.

(b) *Beza ubi ſupra pag. 234.*

(O) *Un mot touchant l'Auteur de la vie de François Hotman,*] Son nom Latin *Petrus Nevelatus Doſchius*, ſignifie Pierre Nevelet Seigneur d'Oſche. On lui donne le titre de cette Seigneurie dans les lettres de Paſquier (c), & la qualité d'*Advocat en la Cour de Parlement de Paris.* Il étoit fils d'une ſœur de Pierre Pithou, comme il paroît par une lettre que cet oncle lui écrivit, & qui a été imprimée à la fin des declamations de Quintilien dans quelques éditions. Iſac Nicolas Nevelet ſon fils publia Eſope, & les autres anciens Fabuliſtes avec des notes l'an 1610. Ce fut le premier fruit de ſes veilles, & il le dedia à ſon pere.

(c) *Voiez le 8. livre des lettres de Paſquier pag. 467. du 1. tome.*

(A) *Il commença à s'ériger en Auteur à l'âge de 24. ans.*] Et ce ne fut pas pour une petite entrepriſe, mais pour attaquer ſur une matiere très-épineuſe l'un des plus ſavans perſonnages qui fuſſent alors dans l'Europe. Car il entreprit de refuter les (d) diſſertations du Pere Morin ſur le Pentateuque Samaritain. On lui peut donc apliquer ces vers du Chapelain decoiffé:

Mes pareils avec toi ſont dignes de ſe batre,
Et pour des coups d'eſſai veulent des Henris quatre.

(d) *Imprimées l'an 1631. & non pas l'an 1651. comme on le dit dans la vie du P. Morin p. 22. edit. Francof.*

Cet Ouvrage qu'il intitula *Exercitationes Anti-Morinianæ* fut fort goûté par les Proteſtans, ſoit à cauſe de l'érudition de l'Auteur, ſoit à cauſe de la matiere qui ne pouvoit pas être plus favorable, puis qu'Hottinger ſe batoit pour le texte Hebreu de la Bible, duquel le Pere Morin énervoit l'autorité le plus qu'il pouvoit. Mr. Simon juge que cet Ouvrage eſt un des meilleurs qu'Hottinger ait publiez, & ainſi l'on pourroit dire que ſon coup d'eſſai fut ſon chef-d'œuvre. Raportons tout le paſſage de Mr. Simon; il n'eſt guere avantageux à la memoire du Docteur Suiſſe. „(e) Si „Hottinger avoit gardé quelque moderation dans ſes „Ouvrages, & qu'il ne ſe fût pas tant arrêté aux mi„nuties, on pourroit y trouver quelque choſe d'utile „pour l'intelligence du ſens literal de l'Ecriture. Mais „comme il prend preſque toûjours parti, & qu'il „compoſoit ſes Livres avec trop de précipitation, il „eſt ſujet à ſe tromper ſouvent. Un de ſes meilleurs „Ouvrages ſur cette matiere, eſt celui qu'il a écrit „contre les *Exercitations Samaritaines* du P. Morin, „& il n'eſt pas même tout-à-fait exact dans cet Ouvra„ge.„ Mr. Simon a critiqué dans un autre livre celui d'Hottinger, mais legerement, & ſans un veritable deſſein de nuire. Voici ſes paroles: (f) *Joannes Henricus Hottingerus, qui ſtatim à Libri ſui limine cujus hæc eſt inſcriptio*, Exercitationes anti-Morinianæ de Pentateucho Samaritano ejuſque udentica authentica; *Morinum appellat Monachum qui communem Monachorum ſortem ſuperet. Ille de Samaritanis & eorum codicibus diſſerit, putatque Samaritanos à Judais Pentateuchi ſui exemplar hauſiſſe; ſed conjecturis tantum, non autem firmiſſimis rationibus, ut ita ſentiret adduci potuit; iſtud minus accuratum eſſe probat exemplis aliquot pleonaſmorum, vocum vel mutatarum in alias vel omiſſarum, ſimilibuſque erroribus quos profert, & ex quibus conſici poſſe arbitratur, non magis credendum eſſe Samaritanis Pentateuchum ſuum jactantibus, quàm Ebionitis verum & ſolum Matthæi Euangelium Hebraum venditantibus, qua in re profecto graviſſime hallucinatus eſt Hottingerus, qui tam venerandæ antiquitatis Pentateuchum Samaritanum cum adulterato Ebionitarum Euangelio comparare audeat. Morinum etiam imperitiæ arguit Hottingerus, quaſi Rabbinorum querundam quos laudaverat mentem haud aſſecutus fuiſſet.* Mr. Heidegger a raiſon de remarquer comme une choſe glorieuſe à nôtre Hottinger, le ſilence que le Pere Morin garda; mais je doute qu'il ait penetré la penſée du Pere Merſenne. (g) *Liber toti erudito orbi charus, acceptuſque fuit. Conſtat Morinum diu adhuc ſuperſtitem librum accepiſſe & legiſſe, neque contra mutire auſum* (h). *Et Marſennus, cui Hottingerus librum adjunctis literis miſit, id ſolùm reſpondit, nec ſibi Hottingeri juvenilem ardorem ſatis probari, nec Hottingerum Morinum penitus noſſe. Quaſi videlicet juveni integrum non fuerit ſenum deliria taxare, & ipſe Morinus interiorem animi ſui notam in vulgus edito libro non patefecerit.* Le Pere Merſenne, ce me ſemble, ne vouloit dire autre choſe ſinon qu'Hottinger ne conoiſſoit pas bien le Pere Morin. Je ne doute point que le ſens de la reponſe qu'il fit ne fût celui-ci; *Le feu de la jeuneſſe vous a fait aller trop loin, & ſi vous conoiſſiez au fond le merite du Pere Morin, vous ne le traiteriez pas de la ſorte.* Refutez-vous cela en diſant que le Pere Morin a fait conoître le fond de ſon cœur par ſon Ouvrage? Je veux qu'il ait fait conoître qu'il avoit deſſein de relever la Vulgate, & d'affoiblir l'autorité des textes originaux: n'eſt-ce pas l'interêt & le deſſein general des Controverſiſtes de Rome? Hottinger ne conoiſſoit guere le Pere Morin, puis qu'il le prenoit pour un Moine.

(e) *Simon, hiſtoire Critique du Vieux Teſtament liv. 3. ch. 19. pag. m. 474.*

(f) *In vita Joh. Morini pag. 36. 37.*

(g) *Jo. Henr. Heideggerus in vita Hottingeri ad annum 1644.*

(h) *A cela ſe raporte ce que dit Hottinger, Non diſplicuerant hæ primitiæ viris eruditis, qui hinc inde novo Morini conatui finem impoſitum publicis teſtabantur ſcriptis. Hotting. in Biblioth. Tigurina pag. 123.*

(B) *De produire livre ſur livre.*] Si vous voulez voir une liſte exacte de tout ce qu'il a donné au public depuis

Digitized by Google

aiſé; car il étoit extrêmement laborieux, & il avoit une memoire prodigieuſe. Il y a neanmoins lieu de s'étonner qu'un homme chargé de tant de fonctions Academiques, & detourné par tant de viſites (C) & par un très-grand commerce de lettres, ait pu compoſer tant de volumes. On lui donna de nouvelles * profeſſions l'an 1653. & on l'aggregea au College des Chanoines. Deux ans après il fut prêté pour trois années à l'Electeur Palatin, qui vouloit ſe ſervir de lui pour remettre en reputation l'Univerſité d'Heidelberg. Avant que d'y aller il fut prendre à Bâle † le Doctorat en Theologie. Il arriva à Heidelberg au mois d'Août 1655. & y fut très-bien reçu. Outre la profeſſion en Theologie du Vieux Teſtament & aux langues Orientales, on lui donna la direction du College de la Sapience, & la dignité de Conſeiller Eccleſiaſtique. Il fut Recteur de l'Academie l'année ſuivante; & il compoſa quelque choſe ſur la reünion des Lutheriens & des Reformez. Ce fut pour complaire à l'Electeur, qui étoit un peu entêté de cette affaire, à quoi (D) il rencontra les obſtacles qui avoient arrêté tant d'autres fois un pareil deſſein. Hottinger accompagna ce Prince à la Diete Electorale de Francfort l'an 1658. & y (E) confera avec Ludolfus ſur des matieres importantes. Il ne fut rapelé à Zurich qu'en l'année 1661. car on avoit eu la complaiſance de prolonger le terme pour lequel on l'avoit prêté à l'Electeur Palatin. Il fut choiſi tout auſſi-tôt pour Preſident des Commiſſaires qui devoient revoir la traduction Allemande de la Bible. La guerre civile qui s'éleva dans la Suiſſe l'an 1664. fut cauſe qu'il fut envoié en Hollande pour des affaires d'Etat. L'Academie de Leide lui adreſſa une vocation de Profeſſeur en Theologie l'an 1667. mais n'obtenant point congé de ſes Superieurs il la refuſa. On ne ſe rebuta point de ce refus: on inſiſta pour l'avoir du moins en forme de prêt; & alors Mrs. de Zurich aiant eu pour les Etats de Hollande qui s'étoient mêlez de cette affaire, la condeſcen-

* Artium Rhetorologicarum ordinarius, & Theologiæ Vet. Teſt. atque controverſiarum extra ordinem Profeſſor deſignatus. *Heidegg. ubi infra.*

† *Il le reçut le 26. de Juillet 1655.*

depuis l'an 1644. juſques en l'année 1664. liſez ſa *Bibliotheca Tigurina* (a). Vous y trouverez l'hiſtoire, & le catalogue chronologique de ſes compoſitions, & un autre catalogue où il les range ſelon l'ordre des matieres. On a marqué auſſi dans ſa vie ſelon l'ordre des années tout ce qu'il a publié: la quantité y eſt étonnante.

(a) *Pag. 121. & ſeq.*

(C) *Par tant de viſites, & par un très-grand commerce de lettres.*] Les paroles qu'on va lire expliqueront cela en detail. (b) *Non publicis tantùm his, quibus diſtrictus fuit, curationibus vigilantiſſimè vacavit, & quotidie calamum in exarandis, quos in publicum mitteret, libris exercuit: Verùm etiam amicorum, peregrinorum & hoſpitum, qui ipſius videndi & audiendi gratiâ huc commeârunt, deſideriis ſatisfecit. Erat enim ipſius domus plena ſemper & frequens concurſu ſplendidiſſimorum hominum. Quoties aliquid abditum quærebatur, ille theſaurus, ille delubrum adibatur. Ex omnibus, quæ ei obvenerunt, negotiis miro vigore & induſtria ſe explicavit. Neque etiam deficiebat ad ſubita extemporali facultate. Veniebant omnium Ordinum, omnium ætatum viri: percontabantur de arduis, de dubiis quæſtionibus, quarum ille pondus præſenti ſemper animo excepit. Quid moleſtiam epiſtolarum & ſcribendi ad amicos hic recenſeam; quo nonnunquam ſolo perire ſibi diem ſæpè querebatur? Quotidie aut Galli, aut Germani, aut Belgæ, aut Angli, aut Sueci, aut Dani, aut Itali ad ipſum Epiſtolas miſitavêre de literis, de caſibus Eccleſiæ, de Civilium rerum momentis, de aliis, quibus ille gnaviter & promtiſſimè reſpondit.* Quelques pages après on donne la liſte de tous ceux qui avoient commerce de lettres avec Hottinger: leurs noms rempliſſent plus de deux pages. Entre les étrangers qui le viſiterent il ne faut pas oublier les Deputez des Janſeniſtes, car il eut pluſieurs converſations avec eux, quand ils paſſerent par Zurich l'an 1653. en retournant de Rome à Paris. On a trouvé parmi ſes papiers la relation de ce qu'il leur dit, & de ce qu'ils dirent, & on l'a publié (c) depuis peu.

(b) *Heidegger. in vita Hotting.*

(c) *A la fin de* l'Hiſtoria Janſeniſmi, *publiée par Mr. Leydecker à Utrecht l'an 1695.*

(D) *Il rencontra les obſtacles* de la reünion *qui avoient.*] Selon Mr. Heidegger ces obſtacles ſont l'animoſité des parties, & une certaine gale des eſprits qui ſe nourrit de diſputes, comme le cameleon ſe nourrit de vent. (d) *Conſiliis de pace Reformatos inter & Lutheranos ſarcienda, à Sereniſſimo Principe, tum temporis ſuxum illud magna contentione volvente, implicitus, aliquot diſputationes Irenicas ad ventilandum propoſuit; non eo tamen eventu, quem calidis votis boni omnes præceperunt. Obſtabant eadem, quæ antehac, impedimenta, odia parum pia partium, & ingeniorum, quæ rixis haud ſecus quàm Chamæleon vento paſcuntur, ſcabies.* Mr. Spanheim obſerve que l'entrepriſe pacifique de l'Electeur Palatin, fut renverſée par un écrit violent de Danhawerus Profeſſeur Lutherien à Strasbourg. (e) *Qualiter etiam hoc ſæculo in Colloquio* Lipſiaco, *anno* 1631. *ubi* ad tria *capita diſſenſus omnis rediit; tum ſub* Carolo Ludovico, *Electore Palatino, Heidelbergæ quum profiterer, cujus pacificum inſtitutum intervertit præcipuè J. Conr. Danhawerus, A.* 1658. *ſcripto virulento Teutonico,* Reformatorum ſalve, ad lapidem Lydium exactum, *&c.* Il eſt certain que la reünion des Lutheriens & des Calviniſtes ſeroit faite il y a long tems, s'il n'avoit tenu qu'aux Princes; mais comme cette affaire depend des Theologiens, elle n'a pu jamais reüſſir, & aparemment elle ne reüſſira jamais. Ce n'eſt pas moi qui juge ainſi de ces Meſſieurs (f) generalement parlant; c'eſt l'un d'eux, & celui d'entr'eux qui en peut le mieux parler par experience. Il dit que l'affaire de la reünion doit être principalement commiſe à des perſonnes d'Etat (g), & non pas aux Eccleſiaſtiques; les Theologiens, ajoûte-t-il, ſont très-attachez à leur ſens, & peu équitables à l'égard de ceux qui ne ſont pas de leur ſentiment. . . . Il ne faudroit pas diſputer de la verité des dogmes, car la diſpute fait plutôt naître de nouvelles guerres, qu'elle n'apaiſe les vieilles. Les diſputans ne cherchent point la concorde; mais la victoire: ceux qui ſe ſentent batus deviennent plus fiers, & plus emportez. Quand on s'aſſemblera pour traiter de la reünion, il faudra reduire les Theologiens aux ſimples fonctions (h) d'Avocat: on les écoutera, mais ils ne ſeront point Juges; cette qualité doit être laiſſée aux gens d'Etat; & il faudra même faire jurer les Theologiens, qu'ils ſe ſoumettront à la ſentence que les Juges politiques prononceront. *Hoc opus per manus præſertim Virorum Politicorum, non autem Eccleſiaſticorum eſt tractandum & inchoandum. Theologi ſunt ſuorum placitorum tenaciſſimi, parum placitis alienis æqui* (i) . . . . . *In colloquiis quæ de pace ineundâ habebuntur, de veritate dogmatum nullo modo erit diſputandum. Pugnæ non dirimunt bella, ſed faciunt. In illis diſputationibus non quæritur pax, ſed victoria. Nullus ſe victum unquam fatebitur, & ſi ſentiat ſe dejectum aut proſtratum, tantum abeſt ut ad concordiam ſtat pronior; contra ferocior evadet iratus & indignans, quod res ipſi male cedant* (k). Il n'y a point de portraits où cet Auteur fut plus en état de reüſſir que dans celui-là.

(d) *Heidegger. ubi ſupra fol. D 2.*

(e) *Frid. Spanhem. elencho controverſ. pag. 335. edit. 1694.*

(f) *C'eſt ainſi que toutes ces phraſes s'entendent: elles ne tombent ſur aucun particulier nommément, & laiſſent des exceptions.*

(g) *Voiez les reflexions de Mr. de Meaux ſur tout ceci à la fin de l'hiſtoire des Variations, dans l'addition.*

(h) Theologi ſint advocati, loquantur; Politici audiant, & ſint judices ſub authoritate principum. At ante omnem diſputationem Theologi ambarum partium fidem ſuam juramento obſtringant ſe judicio delegatorum obtemperaturos, nec quidquam adverſus pacem molituros. *Petrus Furius de pace ineundâ pag. 263.*

(i) *Id. ib. pag. 262.*

(k) *Id. ib. pag. 263.*

Il ne faut pas oublier qu'en l'année 1666. Tobie Wagnerus Chancelier de l'univerſité de Tubinge, attaqua (l) l'écrit d'Hottinger ſur la reünion, dans ſon *Inquiſitio Theologica in Acta henotica noſtro potiſſimum tempore inter Theologos Auguſtanæ Confeſſionis & Reformatæ Eccleſiæ à Reformatis reſuſcitata.* Hottinger ſe defendit non par un Ouvrage exprès, mais en paſſant & par occaſion. Ce fut dans une diſpute Synodale, où il prouva que l'Egliſe Reformée n'eſt pas ſchiſmatique (m).

(l) *Heidegg. in vita Hotting.*

(m) *Id. ib. fol. F.*

(E) *Et y confera avec Ludolfus ſur des matieres importantes.*] Tout le monde ſçait que Jobus Ludolfus s'eſt aquis une conoiſſance admirable de l'Ethiopie. Lui & Hottinger prenoient des meſures pour envoier ſecretement en Afrique quelques perſonnes qui entendiſſent les langues Orientales, & qui puſſent s'informer exactement de l'état du Chriſtianiſme. (n) *Agitata præterea inter eos ſunt ſecretiora conſilia de mittendis Principum authoritate & impenſis in Africam juvenibus uno vel duobus, in Orientalium idiomatibus & rebus paulò jam provectioribus, qui Africanarum, imprimis Æthiopicarum Eccleſiarum arcana paulò penitùs indagarent, & novis monumentis ibi collectis copias noſtras augerent.* Je croi bien qu'ils traiterent principalement de ceci dans les lettres qu'ils s'écrivirent depuis la Diete de Francfort; mais je ne doute pas qu'ils n'euſſent commencé d'en parler dans Francfort même.

(n) *Id. ib. fol. D 4.*

Digitized by Google

descendance qu'on leur demandoit, il accepta ce parti. Comme il preparoit toutes choses pour son voiage, il perit malheureusement le 5. de Juin 1667. sur (F) la riviere qui passe à Zurich ‡. Il avoit souvent (G) refusé les professions qu'on lui offroit. Les plus violens adversaires qui aient écrit contre lui sont (H) Leon Allatius, Abraham Ecchellensis, & le Pere Labbe. Le coup de dent que Mr. Arnauld lui porta, fut repoussé (I) par Mr. Claude.

‡ *Tiré de sa vie composée par Joh. Henric. Heidegerus, & imprimée à la tête du 9. tome de l'histoire Ecclesiastique d'Hottinger.*

HUYBERT (PIERRE DE) Seigneur de Burgh, Crayestein, &c. s'est rendu celebre par les grans services qu'il a rendus à la Republique des Provinces Unies du Païs-Bas, & particulierement à la Province de Zeelande. Sa famille est fort (A) ancienne, & l'on y compte plusieurs

(a) *Un fils & deux filles: l'aînée & la plus jeune de ses filles.*

(F) *Il perit . . . sur la riviere.*] Il s'étoit mis dans un bateau avec sa femme, 3. de ses enfans, son beau-frere, un de ses bons amis & sa servante, pour aller passer le bail d'une terre qu'il avoit à deux lieuës de Zurich. Le bateau aiant donné sur un pieu, que la cruë de la riviere empêchoit de voir, se renversa. Hottinger, son beau-frere & son ami se tirerent du peril à la nage; mais ils rentrerent dans l'eau, quand ils aperçurent le danger où le reste de la troupe étoit encore. Ce fut alors qu'Hottinger perit: son ami & ses trois (a) enfans eurent la même destinée: sa femme, son beau-frere & sa servante furent sauvez (b). Sa femme étoit fille unique de Jean Henri Huldric Ministre de Zurich, homme fort docte (c). Il en eut beaucoup d'enfans; car sans compter les trois qui perirent avec lui, & ceux qui étoient dejà morts, il laissa quatre fils & deux filles.

(b) *Heidegger ubi supra fol. F 4. Voiez aussi la lettre qu'il écrivit aux Curateurs de l'Academie de Leide le 9. de Juin 1667. Mr. Crenius l'a publiée dans la 1. partie de ses Animadversiones Philologicæ & Historicæ, à Rotterdam 1695.*

(G) *Il avoit souvent refusé les professions.*] Le Magistrat de Deventer le sollicita fortement en 1661. de venir occuper la place de Henri Diest Professeur en Theologie, qui à cause de sa vieillesse étoit declaré *emeritus* (d). Le Landgrave de Hesse le voulut faire venir à Marpourg pour la profession en Theologie, & chargea Felix Platerus Medecin de Bâle de negocier cela. Il fut fondé par les Magistrats d'Amsterdam, & par ceux de Breme (e).

(c) *Voiez Hottinger. Biblioth. Tigur. pag. 138.*

(d) *Heidegger. in vita Hotting.*

(e) *Id. ib. fol. E.*

(H) *Les plus violens adversaires . . . . . sont Leon Allatius, Abraham Ecchellensis.*] Voions de quelle maniere on a decrit dans sa vie l'emportement du premier. (f) *Quorum in numerum referò imprimis Labbeum Lojolitam miserum & rancidum, nec non morosum illum & tristem Senectionem Chium, Allatium, qui vel solo illo libro contra Hottingerum furiis inspirantibus & mentem ac calamum flectentibus scripto, apud bonos omnes cognomen Leonis conturbavit ac decoxit, & Canis plusquam Epirotici jure meritòque obtinuit. Quæ enim, malum, hæc feralis insania est, quis furor, qua canina rabies, leviter sibi contradicentem, & contradictionem argumentis talibus, quibus si error insuisset, hominis tamen non pecoris eum fuisse apparuerat, munientem, non æquo animo tolerare, non fomentis, malagmatis & lenibus remediis curare, sed probris veluti de plaustro congestis non cumulare sed obruere, & eidem convitia ac maledicta atrocissima non modo nec trimodio, sed toto horreo admetiri? Qua obscœnitas ad nomen ita alludere, ut casta aures & purus animus abhorreat? Canem hæc, non Leonem generosum, non hominem, nedum Christianum obolent. Fuerit Allatius, ille Gigantum frater, paulò in Græcorum, inprimis eorum, qua hactenus inedita nobis fortuna invidet, monumentis versatior. Habuerit senex ingenium (g) ad corrumpendum & detorquendum, ad dolos ac fallacias instruendum, ad parasitandum denique subactius. Hæc enim sola laus ipsi propria & eximia esse potest. Quanquam hominem in Græcia natum, Græcum idioma calluisse paullò exactius, mediocri in laude ponendum mihi videtur. Sed fuerint hæc, quæ dixi, in eo summa. Quo pacto ille assurget ad gloriam Hottingeri, qui, præterquam quòd veritatis & Orthodoxiæ studio ductus sub signis Christi militavit, etiam excellsit non in vernaculo sibi idiomate, sed in Hebraico, Chaldaico, Syriaco, Arabico, Coptico, Persico, in quibus singulis Allatius non tantum nihil vidit, sed Talpa Tiresiâ cœcior fuit? Olim Chiis in senatu Attico data est licentia vomendi. Credidi igitur lecto Allatii Chii libro, quod tot convitia in Hottingerum nostrum non jactavit, sed vomuit, gentis suæ antiqua licentia eum uti voluisse.* Hottinger se (h) defendit en peu de mots; & à l'égard d'Ecchellensis, il le fit un (i) peu souvenir des bevuës dont on l'avoit convaincu, & il lui en marqua quelques autres. (k) *Prefatus est illi libro de gradibus studii Philologia, inserta simul Apologia brevi adversus Abrahamum Echellensem, qui Prafatione in Catalogum librorum Chaldaorum Hebed Jesu Metropolita Sobensis, traduxit Seldenum, Hottingerum nostrum, Calixtum, Ludovicum de Dieu, Constantinum L'Empereur, Salmasium, eo potissimùm nomine, quod Orientalibus studiis intenti, germanam tamen verborum significationem, ut plurimum non deprehendant, ambigua & obscura pro certis & luculentissimis statuant, atque interim ea, quæ in clarissimo luce versantur, quòd ipsorum commenta radicitus extirpent, omnino pratereant. Verùm non aliam defensionem tum sui, tum virorum horum doctissimorum, quos eâdem accusatione involverat adversarius, Hottingerus paravit, quàm in memoriam revocatis Ecchellensis errorum plausstris, qua ipsi à contribulibus Flavignio, Gabriele Sionita, Johanne Morino objecta sunt; nec non ex proprio ingenio demonstratis notoriis sphalmatis, qua ille in tractatu Arabico-Latino,* Synopsis propositorum sapientiæ Arabum Philosophorum *inscripto, adversus genium Arabica lingua admisit.*

(f) *Quorum in numerum . . . . . admisit.*] Il est vrai que Mr. Hottinger a fait un grand nombre de remarques contre le livre de Mr. Allatius, & qu'il a fait voir que cet Auteur a fait plusieurs fautes contre la Langue Arabique; mais il n'a point dit les choses d'une maniere si aigre, & si peu honnête. Il a traité Mr. Allatius avec beaucoup de civilité, & il a fait voir qu'il n'avoit pas lui-même entierement compris le sujet qu'il avoit entrepris de refuter. Voiez la Bibliotheque Germanique, tom. 2. pag. 1. & suiv.

(g) *Voiez les paroles de Mr. Claude dans la remarque suivante.*

(h) *In Enneade Dissert. Philologico-Theolog. imprimée l'an 1662.*

(i) *Dans la preface Etymologici Orientalis, sive Lexici Harmonico-Pentaglotti, publié l'an 1661.*

(k) *Heidegger. in vita Hotting.*

(I) *Fut repoussé par Mr. Claude.*] „ Je raporte „ toute cette (l) histoire principalement sur la foy „ d'Allatius, qui a eu un soin particulier de s'en in„ former, & qui estant Grec de nation, est plus „ croyable que des Ministres Hollandois ou Suisses; „ & entr'autres que Hottinger, qui est un des plus „ emportez & des moins sinceres écrivains que j'aye „ jamais lus. „ Ce sont les paroles de Mr. Arnaud (m). Voions la reponse de Mr. Claude. (n) *Pourquoi* Mr. Arnaud *veut-il que nous en croyons plutôt Allatius qu'Hottinger? Le premier a tous les caracteres d'un homme passionné qui est toujours dans les déguisemens; ce dernier au contraire, quoy qu'en dise Mr. Arnaud, a toutes les marques d'un homme de bonne foy, qui dit les choses comme il les sait. Le premier a plus de politesse & plus de tour, je l'avouë, mais l'autre a plus de simplicité. Allatius dit de sa teste tout ce qu'il luy plaist, Hottinger allegue ses temoins.*

(l) *C'est-à-dire celle de Cyrille Lucar Patriarche de Constantinople.*

(m) *Perpetuité defenduë liv. 4. ch. 6. pag. 561. édit. de Bruxelles in 12.*

(A) *Sa famille est fort ancienne, & l'on y compte.*] Il est descendu de Corneille de HUYBERT, & de Jeanne de Haemstede. La maison de Haemstede descendoit de Witte de Haemstede fils naturel de Floris Comte de Hollande & de Zeelande, Seigneur de Frise &c. & d'une fille du Seigneur de Heusden, maison très-considerable en ce tems-là. Cette fille n'avoit eu trop de complaisance pour le Comte Floris, que sous promesse de mariage. Jacob & Herman de HUYBERT fils de Corneille, commandoient la flotte qui conduisit en Espagne l'Archiduc Philippe & la Reine son épouse l'an 1506. Ces deux augustes personnes étoient sur le bord de ces deux freres: la flotte qui étoit fort nombreuse, essuia une très-rude tempête dans la Manche; plusieurs vaisseaux perirent à la vuë de l'Archiduc, & neanmoins à cause de quelques affaires qui s'etoient passées entre le Roi d'Angleterre & lui, il ne vouloit point qu'on relâchât dans aucun port d'Angleterre: mais quand les deux freres HUYBERT lui eurent representé l'extrême peril où l'on se trouvoit, & qu'il étoit absolument necessaire de se sauver dans le havre de Weimuyen, lui & son épouse se soumirent à ce conseil, & à leur bonne conduite. C'est alors qu'il leur donna la devise WAECKT HUYBERTS, c'est-à-dire VEILLEZ HUYBERTS. L'Empereur Maximilien & l'Archiduc Charles pour temoigner combien ils étoient satisfaits de ces bons services rendus au Roi de Castille leur fils & pere, honorerent le 13. de Mars 1513. les trois freres Jean, Jacob, & Herman de HUYBERT, & leurs descendans, du privilege de porter l'épée, avec permission à chacun d'eux, de la faire porter à trois de leurs domestiques, ce qui étoit un honneur très-particulier en ce tems-là. Jean & Herman furent envoiez le 19. de Decembre 1512. à Henri VIII. Roi d'Angleterre, par Marguerite Archiducheſſe d'Autriche, alors Gouvernante des Païs-Bas: ce fut pour des negociations qu'elle voulut bien leur confier. L'Empereur Charles-Quint étant allé à la ville de Ziriczée logea chez Livin Jacobsen de HUYBERT, qui étoit Intendant des digues. Les trois freres s'établirent dans la même ville, & y bâtirent chacun une maison, qui sont encore les plus grans & les plus considerables bâtimens de Ziriczée (o).

(n) *Reponse à la perpetuité de la foi l. 3. chap. 12. p. m. 467.*

Juan Christoval Calvete de Estrella fait mention de cette famille avec eloge: *y no poco nombrados*, dit-il (p), *eran los Huybertos de Cirixea por su valor y riqueza*, c'est-à-dire, *les Huyberts étoient fort celebres par leur valeur, & par leurs richesses.*

(o) *Tiré d'un memoire communiqué au Libraire.*

L'AUTEUR du suplément à la Chronique de l'Abbé d'Ursperg a fait mention de celui qui conduisit en

(p) *Dans la description du voiage de Don Philippe Prince d'Espagne par les Païs-Bas l'an 1548. imprimée à Anvers 1552. in fol. p. 263.*

Digitized by Google

plusieurs personnes fort considerables. Il nâquit à Middelbourg le premier d'Août 1622. & il fut élu Conseiller de cette ville le 24. de Mars 1646. Il fit tellement conoître sa capacité, que la Province de Zeelande le deputa à l'Assemblée des Etats Generaux, & puis aux premieres * conferences qui se tinrent entre les Deputez du Roi d'Espagne, & ceux des Provinces Unies, après une longue & sanglante guerre de 80. ans, glorieusement terminée à Munster le 30. de Janvier 1648. Il fut envoié en qualité d'Ambassadeur extraordinaire vers le Roi de Suede, le Roi de Pologne, & l'Electeur de Brandebourg, pendant la fameuse guerre où les Suedois se rendirent maîtres de la Pologne, & firent tant de conquêtes sur le Roi de Dannemarc, qu'ils le contraignirent à leur ceder trois belles Provinces au delà du Sond. Au mois de Mars 1659. il fut élu Secretaire d'Etat de la Province de Zeelande; & au mois de Mai de la même année il fut nommé Plenipotentiaire pour le traité de paix † qui fut conclu entre la Suede & le Dannemarc, par la mediation de la France, de l'Angleterre, & des Provinces Unies l'an 1660. On étoit si content de l'habileté & de la fidelité qu'il avoit marquées dans ces illustres emplois, qu'au mois de Mars 1664. on l'éleva à la charge de grand Pensionaire de Zeelande. L'instruction de cette charge porte entre autres choses, qu'on maintiendra en toute occasion & en tout tems les droits & prééminences de l'Etat, & les loix & les privileges du païs, contre tous ceux qui voudroient y donner atteinte. Par là cet emploi devient fort épineux & fort penible; cependant il s'en est aquité 23. ans & demi avec l'aplaudissement de tout le monde, & au grand contentement de ses maîtres, qui en le deputant le 27. de Septembre 1687. au grand Conseil d'Etat, marquerent expressément dans sa commission, *qu'ils étoient fort satisfaits de ses longs & fidelles services, dont ils conserveroient toûjours une favorable memoire.* Il ne faut pas oublier qu'il fut creé Plenipotentiaire des Provinces Unies l'an 1667. pour le traité β de Breda. Il mourut à la Haie le 7. de Janvier 1697. On remarqua toûjours en lui un attachement très-ferme à la religion qui a été établie par les ordonnances de l'Etat. Il en fut le defenseur en toutes rencontres, & ne put jamais soufrir qu'on y changeât quelque chose soit à l'égard de la doctrine, soit à l'égard de la discipline ‡. Je parlerai de (B) ses trois fils dans les remarques. Ils l'ont fait enterrer dans une Chapelle de l'Eglise de Burgh en Zeelande, & ont fait graver sur son γ tombeau (C) une épitaphe que l'on verra ci-dessous.

HUNNIUS (ÆGIDIUS) né dans un village du païs de Wirtemberg le 21. de Decembre 1550. a été un des plus fameux Theologiens de la Confession d'Augsbourg. Il fit ses études de Theologie à Tubinge sous Jaques André, sous Brentius le fils, & sous deux autres Professeurs; & il se rendit si habile pendant les huit années qu'il passa dans cette Université, qu'on le crut capable de professer la Theologie à Marpourg à l'âge de 26. ans. Il soutint très-bien l'opinion avantageuse qu'on avoit conçuë de sa science; car aiant fait quelques leçons & quelques Sermons à Marpourg, le Landgrave resolu à le retenir, le recommanda d'une maniere fort honorable au Duc de Wirtemberg, pour la promotion au Doctorat en Theologie. Hunnius s'en retourna à Tubinge, & y fut reçu Docteur peu de mois après ses noces, le 16. de Juillet 1576. Pendant les six premieres années de sa profession, il ne publia point de livres contre les Calvinistes; mais d'ailleurs (A) il fut en guerre continuellement avec eux, & il ne les épargna pas dans ses disputes Academiques. Enfin il les (B) attaqua par des livres l'an 1584. & il s'aquit une

* *Ce furent les conferences de Malines en 1652. & 1653.*

† *Le Roi de Suede avoit renouvellé la guerre, & avoit conquis tout le Dannemarc à la reserve de Copenhagen.*

β *Ce traité fait par la mediation de la Suede, termina la guerre du Roi d'Angleterre Charles II. avec les Provinces Unies.*

‡ *Tiré d'un memoire communiqué au Libraire.*

γ *Il avoit fait faire lui-même ce tombeau, & outre qu'il contribua beaucoup aux frais de la reparation du temple où il est enterré, il dirigea la construction de cet édifice, qui passe pour être dans le bon goût de l'Architecture.*

† *L'an 1576.*

(a) *Paralipomena ad Abbat. Urspergens. apud Anton. Matthaum. veter. evi Analect. pag. 249.*

(b) *Sa Majesté Britannique l'éleva à cette charge après la paix de Rijswick.*

(c) *Tiré du susdit memoire.*

Espagne l'Archiduc Philippe: le nom qu'il lui donne n'est pas conforme au Memoire que j'ai cité: Voici en tout cas ce qu'il a dit. (a) Carolus Quintus rediit in Hispanias, Johannes Cornelius nauta navigatione decem dierum ab Anglico littore vehit. Hic nauta regem Philippum illustrissimi Augusti patrem, ultima navigatione, in summa tempestate in Hispanias vexerat, & reginam Danorum una cum Principe Ultrajectino in Daniam vexerat. Vir dives & peritissimus rei nauticæ.

(B) *Je parlerai de ses trois fils.*] L'aîné est Antoine de HUYBERT Seigneur de Cruyningen, Conseiller dans la Cour souveraine de Justice. Le second est Jean de HUYBERT Seigneur de Nootgawe. Il a suivi le parti des armes, où sa bonne conduite & sa valeur l'ont élevé à la charge (b) de Lieutenant General de la Cavalerie. Le troisiéme a été Conseiller dans le Conseil de Flandres, & presentement il est l'un des Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales (c).

(C) *Une épitaphe que l'on verra ci-dessous.*] Elle contient sous des expressions très-nobles un abregé de sa vie, & le caractere de son ame.

D. M.
Viri. Nobilis. et. Amplissimi.
PETRI. DE. HUYBERT.
DOMINI. DE. BURG. ET. CRAYSTEIN.
antiqua. & multis. imaginibus. clara. familia. Zeelandica. oriundi.
Natus. est. Middelburgi. propter. ingenii. præstantiam. oris. facundiam. & industriam. singularem. invigilandi. bono. publico. in. Senatum. illius. urbis. cum. vix. adoleviſſet. est. cooptatus. omnium. expectationi. cum. satisfeciſſet. post. pacem. Monasterienſem. ad. conventum. Mechlinenſem. controverſiis. non. deciſis. inter. Hiſpanos. & Batavos. componendis. dein. ad. Reges. Sueciæ. Poloniæ. Daniæ. &. Elect. Brandeb. miſſus. fuit. publice. graviſſimis. de. rebus. iiſque. confectis. ex. ſententia. Reip. redux. a. Præpot. Ordd. Zeeland. perſpecta. ejus. fide. &. prudentia. delectus. fuit. ut. iis. eſſet. a. ſecretis. poſt. advocatus. perpetuus. Reip. Zeeland. eſt. factus. ſummo. omnium. conſenſu. dehinc. ab. Unitis. Belgis. Ablegatus. fuit. ad. Pacificationem. Bredanam. tandem. ne. tantæ. prudentiæ. fructum. ſoli. caperent. Zeelandi. paſſi. ſunt. eum. adſcribi. Conſilio. communi. Ordd. Sociatorum. ſeptem. populorum. ut. omnium. utilitatibus. ſerviret. ad. has. dignitates. illum. evexit. non. ambitio. populi. &. potentium. ſed. teſtata. cunctis. incredibilis. vigilantia. in. obeundis. ſtationis. ſuæ. muniis. ſumma. conſilii. præſentia. in. celeriter. inveniendis. quæ. tempora. Reip. exigebant. mira. dexteritas. in. efficiendis. quæ. in. rem. ſapienter. conſuluerat. ſingularis. ſagacitas. in. arduis. &. impediti ſſimis. negotiis. explicandis. &. ingens. robur. animi. in. iis. libere. oppugnandis. qui. rectæ. ſententiæ. de. Rep. cujus. ſæpe. auctor. fuit. adverſabantur. partes. nec. fecit. nec. fovit. in. omni. varietate. rerum. & Reip. viciſſitudinibus. ſtatum. &. dignitatem. ſuam. tenuit. illibatam. ſatur. vitæ. defletus. bonis. omnibus. &. valde. deſideratus. O. D. VII. Januar. An. Ch. CIↃ. IↃC. XCVII. ætat. LXXV. mœſtiſſimi. liberi. P. C.

(A) *Il fut en guerre continuellement avec* les Calviniſtes.] Voici ce qu'on en a dit dans son Oraiſon funebre. (d) *Quas autem & quàm ſeriæ, quamque frequentes velitationes in Haſſia tàm* Caſſellis, *quam* Marpurgi, *jam cum clancularíis, jam cum apertis hoſtibus, quos* Sacramentarios Lutherani *vocant, ſubire coactus fuerit; qua & quam gravia certamina, ob ſanctiſſimum religionis Chriſtiana articulum*, de perſonâ Chriſti, ejuſque ad dextram Dei ſedentis adoranda majeſtate *ſuſtinuerit: id Deo, rerum omnium inſpectori ac judici notum eſt: neque fugit id multos pios & cordatos homines.*

(d) *Apud Melchior. Adam. in vit. Theolog. p. 727.*

(B) *Enfin il les attaqua par des livres.*] Ecoutons encore le même Orateur, nous verrons que nôtre Hunnius ne borna pas ses exploits à la guerre Sacramentaire

Digitized by Google

une telle reputation, qu'en l'année 1592. il fut apellé dans la Saxe pour y reformer l'Electorat. On le fit premier Professeur en Theologie à Wittemberg, premier Ministre de l'Eglise du Chateau, & membre du Senat Ecclesiastique. Il s'apliqua avec une vigilance extraordinaire à decouvrir (C) ceux qui n'étoient pas bons Lutheriens; & comme il reüssissoit fort bien à en purger le païs, on l'apella pour en (CΔ) faire autant dans la Silesie. Il fut creé Surintendant de l'Eglise de Wittemberg l'an 1595. & la même année il eut un rude combat à soutenir contre Samuel Huberus, (D) touchant l'élection & la predestination. Il fut l'un des principaux tenans contre les Jesuïtes Gretser & Tanner, dans la conference (E) de Ratisbonne l'an * 1602. Il

* *Presque tous les Auteurs marquent l'an* 1601.

mentaire; il attaqua aussi les sectateurs du Lutherien Illyricus. (a) *In publicum postea scriptis suis progressus sub annum* octogesimum quartum, Danæum *imprimis*, Ursinum, Pezelium, Grabium *& alios oppugnavit, editis libellis* de personâ Christi, ejusque ad dexteram DEI sedentis divina majestate: *de* altarium abrogatione. *Postea &* Flacianorum *coborti bellum sacrum indixit, edito libello de* substantiâ peccati originis.

(a) *Apud eund. ibid.*

(C) *A decouvrir ceux qui n'étoient pas bons Lutheriens.*] Ce fut une espece d'Inquisition, qui fit perdre à beaucoup d'honnêtes gens leurs charges & leur patrie; car dès que l'on refusoit de signer le formulaire qu'Hunnius & ses Collegues proposoient, on passoit pour Calviniste, & l'on n'éprouvoit aucune misericorde. Le Jesuïte Contzen (b) s'égaie à decrire cette Inquisition, & remarque qu'Hunnius en écrivit une apologie. (c) *Quin & Ægidius Saxonicam visitationem contra Calvinistas defendit, refutationem enim scripsit Calvinistici libelli, quo visitatio illa exagitata fuit.* Les violences exercées alors sur les personnes soupçonnées de Calvinisme font horreur, quand on lit ce qu'Hospinien (d) en a publié.

(b) *Contzen in Jubilo Jubilorum ad annum* 1592. 1593.

(c) *Id. ib. pag.* 304.

(d) *Historia Sacramentaria parte altera p.* 674. *& seq.*

(CΔ) *Pour en faire autant dans la Silesie.*] C'est ce que temoigne Melchior Adam. (e) *Fridericus IV. Lignicensium & Brigensium in Silesia Dux, Hunnii potissimum opera ac studio usus, Ecclesiarum Lignicensium per Silesiam reformationem suscepit atque perfecit; ejecto inde Leonhardo Krentzhemio, Lignicensium tunc Superintendente; cui Calvinismi crimen impingebatur.*

(e) *Melch. Adam. ubi infra.*

(D) *Samuel Huberus touchant l'élection.*] Cet homme avoit été Ministre d'un village proche de Berne, & aiant examiné les actes de la conference (f) de Mombeliard, il avoit trouvé 4. articles dans la doctrine de Beze qu'il crut peu conformes à l'Ecriture: 1. que JESUS-CHRIST n'est pas mort pour tous les hommes. 2. Que la plupart des hommes sont exclus des promesses de la grace. 3. Que la cause de la damnation des reprouvez est le seul bon plaisir de Dieu, qui les a creez afin de montrer en eux le pouvoir de sa colere. 4. Que personne ne peut savoir si le Batême regenere les enfans. Il avoit eu le courage de contredire ces quatre articles, mais il s'étoit fait chasser à cause de cette hardiesse, Musculus & Gryneus avoient travaillé heureusement à son expulsion. Il s'étoit retiré au païs de Wirtemberg, & y avoit obtenu une Eglise après avoir embrassé la Confession d'Augsbourg. Quelques livres qu'il publia l'aiant fait connoître à l'Electeur de Saxe, il fut apellé à Wittemberg pour la profession en Theologie. A force de refuter les Protestans Suisses sur les matieres de la predestination, il se jetta dans une autre extremité, il en vint jusqu'à enseigner publiquement que Dieu a élu tous les hommes à la vie éternelle. Hunnius & ses Collegues l'avertirent de son erreur, & comme il ne s'en corrigea point, il fut chassé. Il s'en alla à Ratisbonne, il eut des conferences avec quelques Theologiens, il s'opiniâtra dans ses erreurs, & publia des livres à Spire pour les soutenir. Ce fut le 14. schisme de l'Eglise Lutherienne (g). Voilà l'homme avec qui nôtre Hunnius eut des affaires. Il fut assez heureux pour triompher de son ennemi, car il le fit destituer; mais il s'exposa à quelques soupçons d'heterodoxie, & il fut obligé d'écrire pour sa justification. Lisez en marge (h) les paroles de Calixte, & ce qui suit. *Fortem se & fidum puritatis doctrinæ hyperaspistem, adversus inanes* Huberi *φλυαρίας eo tempore præstitit* Hunnius, *dum partim monendo, partim scribendo, errantem* Huberum *in viam revocare studuit: quod ipsa res loquitur, & monumenta hac de controversia bene multa edita, cum primis verò ille tractatus* Hunnii *de* providentiâ & prædestinatione filiorum Dei, *satis luculenter testatur. Dissidio autem illo* Huberi *remotione sopito, prodiit anno* nonagesimo septimo *epistola: qua variorum errorum, de* cœnâ Domini, *de* baptismo, *de* libero arbitrio, *de* personâ Christi, *de* æternâ prædestinatione *fuit insimulatus. Hanc igitur* Hunnius *eodem anno refutavit: ut & eos qui in* Anhaltinis *ecclesiis altaria, imagines, organa musica, hostias, & alias ceremonias abrogarant* (i). J'ajoûte ces dernieres paroles afin qu'on sache qu'Hunnius ne condamnoit pas les autels, & les images, & plusieurs ceremonies Romaines que d'autres Lutheriens avoient en horreur.

(f) *Extat Theodori de Beza & Joan. Andreæ.*

(g) *Tiré de Micrælius, Syntagm. hist. Eccl. pag.* 871.

(h) Post annum superioris seculi octogesimum Ægidius Hunnius nisi fallor, primus vel certe inter primos præcipuus priscam & ante Augustinum in primitiva Ecclesia receptam sententiam revocavit, & in Ecclesias Scholasque nostras reduxit; non tamen sine difficultate, contradictione & insimulatione Pelagianismi. *Calixtus consider. Doct. Reform.*

(i) *Hutterus apud Melchior. Adam. in vit. Theol. pag.* 729.

(E) *Dans la conference de Ratisbonne.*] Je suis assûré que la plupart de mes lecteurs seront bien aises de n'avoir pas la peine de recourir à un autre livre, pour savoir en gros ce que c'est que cette conference; c'est pourquoi je mets ici ce qu'en a dit Pierre Matthieu. „ (k) Maximilian Comte Palatin du Rhin Duc de Ba„ viere, & Philippe Louys aussi Palatin du Rhin Com„ te de Veldents, & Sponhem cousins & conjoints „ par le sang, mais separez & fort contraires en l'u„ nion des esprits qui est la Religion, resolurent pour „ se reünir en une mesme creance, & ramener avec „ eux leurs subjects à une mesme confession & profes„ sion de foy, d'assembler à Ratisbonne les plus grands „ & celebres Theologiens d'Allemagne de l'une & de „ l'autre Religion, afin que par un amiable colloque ils „ fussent esclaircis des difficultez qui causoient ce mi„ serable Schisme. La dispute ne fut que ceste These, „ *Si l'Escriture Saincte est suffisante pour regler les choses „ necessaires au salut.* Les disputeurs Catholiques „ estoient quatre Professeurs en Theologie de l'uni„ versité de Paris (l), entre lesquels y avoit un Jesui„ te. Pour les Protestans estoyent quinze Theologiens „ tant du Palatinat du Rhin, que des Duchez de „ Saxe, Brandebourg & Wittemberg. . . . . Les „ Presidents, les deux Princes, les Parleurs Gretze„ rus Jesuïte, & Heilbrun Ministre. . . . Le (m) Col„ loque employa quatorze sessions, ausquelles on „ parla longuement & opiniastrement du pouvoir du „ Juge, mais non si clairement ni veritablement, que „ de ceste dispute en paroles on n'ait fait de grandes „ Apologies par escrit. „ J'insere ici cette nôte marginale de Pierre Matthieu. Sur ceste dispute de Ratisbonne, dit-il, on voit outre les actes & registres des seances jour par jour, un livre sous ce tiltre: *Analysis Dialectica Colloquii Ratisbonensis anno* 1601. *de norma & judice omnium controversiarum fidei Christiana habiti.*

(k) *Matthieu hist. de la paix, liv. 4. ad ann.* 1601. *p. m.* 134.

La pensée de cet historien est plaisante sur ces disputes verbales. *Quand je considere*, dit-il (n), *le peu de fruict que ces disputes ont apporté en divers endroicts de l'Europe, & que l'Escriture Saincte est l'arene sur laquelle chacun estime qu'il lui soit permis de combattre, il me prend envie de desirer quelque severe defense de la traicter si vulgairement, & seroit bon qu'elle fust enseignée à la façon des Atomes d'Epicure, des Nombres de Pythagoras, des Idées de Platon, de l'Entelechie d'Aristote, & des Chiffres des Cabalistes. Afin que personne n'en eust l'intelligence que par ceux qui sont capables de l'entendre. De ce que chacun y veut faire l'entendu, il advient que d'une mesme fleur le fidelle comme l'abeille y trouve du miel, le rebelle comme l'aragnée en tire du poison, & plusieurs se font abestis sur la beste de l'Apocalyse.*

(m) *Matthieu ibid. pag.* 135.

(n) *Ibid. pag.* 136.

Joignons à ce passage ces paroles de Mr. Baillet. „ (o) Il en fut de ce Colloque comme des combats où „ la victoire ne se regle pas sur le nombre des morts. „ Chacun pretendit en être sorti avec avantage, on „ en fit des relations de part & d'autre, & des traitez „ tant en Latin qu'en Allemand jusqu'au nombre de „ plus de vingt. Parmi ces écrits j'en ai remarqué „ un en langue vulgaire concernant le triomphe des „ Jesuïtes, imprimé à Tubingue ville Lutherienne „ l'an 1603. *in* 4. & un en Latin composé par Hun„ nius, & publié à Wittemberg en Saxe la même „ année en la même forme, sous le titre d'*Epistola „ consolatoria cum not.* . . . . . Hunnius tâcha de „ vanger son parti par un *Anti-Tanner* . . . . . & „ par l'*Anti-Gretser.* „ Il avoit lu la relation historique que le Pere Tanner avoit faite; (p) *Mais il n'avoit pas été satisfait d'un recit trop peu favorable à son parti. Pour prevenir les effets qu'il craignoit de sa lecture, il fit une contre-Relation, c'est-à-dire, une histoire à sa mode du Colloque de Ratisbonne, qui parut en* 1602. *à Wittemberg en Saxe. Le Pere Tanner ne crut pas devoir laisser ces écrits sans Reponse: & non content d'avoir*

(o) *Baillet tome* 1. *des Anti, pag.* 181.

(p) *Id. ib. pag.* 245.

(l) *Matthieu se trompe. Cayet* hist. de la paix *pag.* 160. *n'a pas plus de raison quand il dit, que* les Theologiens du Duc de Bavieres furent Maistres Hunguer & Tanner Docteurs en la Faculté de Paris, & Gretser Jesuïste. *Tanner étoit Jesuïte depuis l'age de* 18. *ans, & par consequent il n'étoit point Docteur en la Faculté de Paris.*

Digitized by Google

Il mourut l'année ſuivante le 4. d'Avril *. Il fut fecond (F) & en livres, & en enfans. Quelques-uns de ſes fils ſe ſont fait conoître (G) par leurs Ouvrages; mais l'un d'eux (H) ſe fit Catholique Romain. Il n'y a point de livre où nôtre Hunnius ait plus fait paroître ſon entêtement & ſa violence, que dans celui qu'il (I) intitula *Calvinus Judaizans.* On y accuſa Calvin

* *Tiré de Melchior Adam,* in vitis Theolog. pag. 723. & ſeq. *qui a donné l'abregé de l'Oraiſon funebre de Hunnius prononcée par Leonard Hutterus.*

(a) *Baillet ib. p.* 182.

*d'avoir fait reimprimer ſa Relation en Latin & en Allemand à Munich en Baviere, il publia encore des Reflexions ſur celle de Hunnius ſous le titre d'*Examen Narrationis quam hiſtoricæ Relationis nomine inſignitam de Colloquio Ratiſbonenſi edidit Ægidius Hunnius Prædicans, *à Munich* 1602. *in* 4. *C'eſt contre ce dernier ouvrage que Hunnius écrivit ſon* Anti-Tanner, *qu'il fit imprimer dès la meſme année à Wittemberg.* Le Pere Tanner publia une replique, *dans laquelle il donna une defenſe de ſa premiere refutation . . . . . & des remarques ſur la mort de ſon Auteur.* Elle parut à Munich l'an 1603. *in* 4. intitulée *Apologeticus pro compendiaria relatione de colloquio Ratiſbonenſi* 1601. *adverſus Anti-Tannerum cum appendice de morte Ægidii Hunnii.* Mr. Baillet (a) remarque que le Pere Gretſer ne put s'empêcher de faire des reflexions ſur l'Anti-Gretſer de Hunnius. *Elles furent imprimees à Ingolſtad quelque tems aprés, & inſerées depuis parmi quelques autres de ſes œuvres, ſous le titre d'*Admonitio de Anti-Gretſero. Ce Jeſuite publia quelque autre choſe contre le même antagoniſte. (b) *Labyrinthus Cretico-Hunnianus, hoc eſt, diſputatio de Hunnio Prædicante, genioque Lutherano ſemetipſum contradictionibus implicante & jugulante in aliquot articulis fidei* 1602. *& reſponſum ad theſes Hunnianas, de Colloquio Pontificiis jucundo* (c), *una cum ſex digreſſionibus contra ejuſdem Hunnii calumnias,* 1602. Notez que les deux Bibliothecaires des Jeſuites attribuent au Pere Tanner un livre qui a pour titre *Labirinthus* (d) *Critico-Hunnianus,* imprimé à Munich l'an 1612. Ne pourroit-on pas s'imaginer qu'il y a ici quelque (e) abus? deux Jeſuïtes auroient-ils voulu ſe ſervir du même titre, en écrivant contre le même adverſaire?

(b) *Alegambe, Biblioth. Scriptor. Societ. Jeſu p.* 200.

(c) *C'eſt une faute d'impreſſion pour* ineundo. *Le Pere Sotuel a retenu le mot* jucundo.

(d) *Faute d'impreſſion ſans doute pour* Cretico.

(e) *Voiez Mr. Baillet ib. p.* 180.

(F) *Fecond & en livres & en enfans.*] On a fait une édition de ſes Oeuvres en 5. volumes. (f) *Primus varios tractatus de articulis fidei, alter polemica, tertius & quartus commentaria in Matthæum, Johannem & omnes pene epiſtolas Canonicas, quintus diſputationes & orationes varias continet. Edidit etiam vernacula lingua poſtillam Evangelicam & Epiſtolicam. Homilias in VI. Prophetas, Threnos & Catechiſmum, confeſſionem de perſona Chriſti & id genus alia.* Quant à ſa fecondité conjugale, on nous aſſûre dans ſon Oraiſon funebre qu'il reçut du ciel la benediction promiſe aux fideles par le Pſalmiſte (g).

Quant à l'heur de ta ligne
Ta femme en ta maiſon
Sera comme une vigne
Portant fruit à foiſon;
Et autour de ta table
Seront tes enfans beaux,
Comme un rang delectable
D'oliviers tous nouveaux (h).

(f) *Micralius ubi ſupra p.* 760.

(g) Inde divinæ benedictionis veſtigia, tum in re familiari, tum in eo potiſſimum deprehendit: quod juxta promiſſionem Pſalmi, *vidit filios ac filias, ſicut plantationes olivarum, in circuitu menſæ ſuæ.* Apud Melchior. Adam. pag. 730.

(h) *Pſeaume* 128. *ſelon la verſion de Clement Marot.*

(G) *Se ſont fait conoître par leurs Ouvrages.*] Nicolas HUNNIUS Profeſſeur à Wittemberg, & puis Surintendant à Lubec a publié, *Epitome credendorum: examen errorum Photinianorum: capiſtrum Lancillotto impactum: neceſſaria defenſio de Papa Antichriſto: refutatio Weigeliana Theologiæ: apoſtaſia Eccleſiæ Romanæ: pellis ovina papiſtica: innocentia Lutheranorum: fundamentalis diſſenſus Lutheranorum & Calvinianorum: neceſſaria admonitio contra* (i) *theoſophos, novellos Prophetas, nomine miniſterii Lubecenſis, Hamburgenſis, & Lunæburgenſis,* & quelques autres traitez. Il mourut l'an 1643. âgé de 58. ans. Son frere Gilles HUNNIUS étoit mort l'année precedente Surintendant general d'Altembourg (k).

(i) *Voiez Mollerus, Iſagoge ad Hiſtor. Cherſoneſi Cimbricæ parte* 3. *pag.* 469.

(k) *Tiré de Micralius ubi ſupra pag.* 760. 761.

(H) *L'un d'eux ſe fit Catholique Romain.*] Il étoit Juriſconſulte, & s'apelloit Helfricus Ulricus HUNNIUS. Il publia à Cologne l'an 1633. un livre où il pretendit faire voir que de l'aveu même de quelques doctes Proteſtans, on eſt obligé de reſtituer à la Communion de Rome les biens d'Egliſe qui lui furent enlevez pendant la reformation de Luther. On a reproché à Voetius d'avoir pillé dans ce livre-là ſes autoritez, & ſes raiſons contre les Chanoines d'Utrecht. (l) *Iteratò noto, pellucentem illum centonem, magnam partem conſarcinatum eſſe ex duodecim conſiliis Lutheranorum . . . . . ſimul editis per Helfricum Ulricum Hunnium, JC. filium Ægidii Hunnii, celebris quondam Theologiæ Doctoris & Profeſſoris in Academia Witebergenſi, qui pellectus offa Antichriſtiana, cum turpiſſime defeciſſet ad Pontificios, atque ſecundum fatum Apoſtatarum, negligeretur ab iis, qui exemplo diaboli Matth. 4. 9. plurimos ſectatores ſibi colligere ſolent, per myſticam illam vocem:* Hæc tibi dabo: *Colonia Agrippina anno* 1633. *evulgavit duodecim illa Reſponſa, ſeu, ut ipſe pariter vocat,* Præjudicia, *inſcripta Abbati Fuldenſi, eum in finem, ut evinci poſſet, Lutheranos (per errorem ſummum iis conjungit Calviniſtas, quum neque Matthæus Weſenbecius, neque Hieronymus Treutlerus, prout fingit Hunnius, unquam vixerint in communione eorum, qui Calviniſtæ audiunt) eſſe αὐτοκατακρίτους, atque dictante propria conſcientia, debere reſtituere bona Eccleſiaſtica, à ſe* invaſa, occupata, direpta, ac prophanata, *ut loquitur famelicus Apoſtata in titulo. Verum eſſe quod dico, quivis cognoſcet, ſi inſtituerit Conſilium Theologicum comparare cum hiſce Reſponſis; ubi aut Hunnius, aut ejus Typographus erravit in citandis authoribus, maximè juris Canonici textibus, pariter (reſpicio primam editionem) errans Architecti hujus, Κατ' ἀντίφρασιν, Conſilii Theologici; quod adeo impudens, ut pag.* 25. *ſpeciatim in hunc Hunnii tractatum digitum intendat.* Mr. Baillet à qui rien n'échape n'a pas ignoré le changement de religion de cet homme; mais il n'a point ſçu que c'etoit un fils de l'Auteur de l'*Anti-Gretſer.* Voions ce qu'il dit: „(m) Lors „ que les Proteſtans qui nous alleguent l'*Anti-Hunnius* „ & la *Reſolution Anti-Hunnienne* de Valentin Bullen Lu„ therien, content encore Hunnius parmi ceux de „ leur communion, ou ils nous donnent lieu de croi„ re qu'ils ont conté du Nicolas Hunnius Lutherien „ mort dés l'an 1643. avec Helfricus Ulricus Hunnius „ Juriſconſulte Allemand, converti du Lutheraniſme „ à l'Egliſe Romaine, qui vivoit en même temps „ que l'autre Hunnius; ou ils ont voulu diſſimuler ſa „ converſion, ſoit qu'ils ne la cruſſent pas veritable, „ ſoit qu'ils la jugeaſſent de peu de durée. Quoi qu'il „ en ſoit, Val. Bullen fit imprimer contre luy ſon An„ ti-Hunnius à Leichen l'an 1633. *in* 8. ſous le titre „ de *Reſolutio Anti-Hunniana* ſeu *Reſponſio ad calum„ nioſam Reſolutionem tertiam præjudicialium Quæſtio„ num H. Ulr. Hunnii.* Il temoigne dans cet Ouvrage „ eſtre tres-perſuadé qu'il n'y avoit point de diſſimu„ lation dans ſon renoncement au Lutheraniſme, „ & il fait aſſez connoiſtre qu'il avoit lu ſon Livre „ des XII. *Argumens indiſſolubles de la Religion* „ *Catholique*, qui avoit paru à Cologne *in* 12. dés „ l'an 1632. „ Nôtre Ulricus Hunnius publia à Gieſſe un traité *de tranſactione* l'an 1615. quatre livres *variarum reſolutionum Juris Civilis*, à Francfort l'an 1620. & une diſpute *de homicidio & ejus pœna*, à Marpourg l'an 1625.

(m) *Baillet ubi ſupra pag.* 395.

(I) *Qu'il intitula* (n) Calvinus Judaïzans.] Je ne ſuis pas ſatisfait des lumieres que j'ai aquiſes juſques ici ſur l'hiſtoire de cet Ouvrage, & ſur les ſuites qu'il a eues; mais je croi pouvoir dire, & j'eſpere que Mr. Baillet (o) ne m'en ſaura pas mauvais gré, que ce livre ne parut point l'an 1575. Hunnius n'avoit alors que 25. ans, & s'il ſe fût ſignale à cet âge-là par un tel Ouvrage, l'Auteur de ſon Oraiſon funebre n auroit pas manqué de l'obſerver, & n'auroit pas dit que ce fut environ l'an 1584. qu'Hunnius commença d'écrire contre les Calviniſtes. Le Jeſuite Contzen (p) met à l'an 1593. l'impreſſion du *Calvinus Judaïzans*, & je croi qu'il a raiſon; car l'*Anti-Pareus* de Hunnius, *id eſt refutatio in defenſionem corruptelarum quibus Joannes Calvinus Scripturæ teſtimonia de Trinitate & Chriſto corrupit*, fut imprimé à Wittemberg l'an 1594. Cette date donnée par Lipenius ne doit pas être reformée (q), comme on l'a cru. Ce qui m'embarraſſe eſt de voir dans la vie de Pareus qu'en l'année 1595. Gilles Hunnius troubla la paix de l'Egliſe, en accuſant les Reformez, & nommément Jean Calvin de judaïzer. Je raporte un peu au long le paſſage, parce qu'on y trouvera quelques traits du caractere de nôtre Hunnius ſelon le jugement de ſes adverſaires: (r) *Repertus eſt anno deinceps* 1595. *turbulentus quidam Gracchus, qui pacem Eccleſiæ livido calamo inquietare paravit, ægre ferens, Euangelicorum Principum animos à tribunitiis Ecebolorum concionibus abhorrere, unionemque ac concordiam Chriſtianam ſerio meditari: quam proinde non alia fabrica melius ſe diſrumpere poſſe ſperavit, quam ſi immani iſto convitio gravaret Eccleſias Reformatas, criminatus eas* Judaïzare: *ac* CALVINUM *primipilarem Eccleſiarum Reformatarum Doctorem, Judaicis gloſſis pleraque oracula Veteris Teſtamenti detemerare. Accuſatio hæc tametſi non communem cauſam Eccleſiarum Orthodoxarum tangeret, proprieque eam ſpectaret, cujus Epiſcopus fuiſſet* Calvinus, *tamen quia per illius latus*

(n) *Voici le titre en ſon entier:* Ægidii Hunnii Calvinus Judaïzans, hoc eſt, Judaïcæ gloſſæ & corruptelæ quibus Joannes Calvinus illuſtriora Scripturæ Sacræ loca, & teſtimonia de gloriosa Trinitate, Deitate Chriſti, & Spiritus Sancti, cum primis autem vaticinia Prophetarum de adventu Meſſiæ, nativitate ejus, paſſione, reſurrectione, aſcenſione ad cœlos, & ſeſſione ad dexteram Dei deteſtandum in modum corrumpere non abhorruit.

(o) *Voiez le* 1. *tome des Anti pag.* 359.

(p) *In Jubilo Jubilorum pag.* 307.

(q) *Baillet, ubi ſupra.*

(r) *Philippus Pareus in vita Davidis Parei pag. m.* 51.

Digitized by Google

vin de tant (K) de crimes en matiere d'hereſie, qu'il eût eu ſujet de craindre le traitement de Servet, s'il ſe fût vu à la diſcretion de Hunnius.

HUTTEN (ULRIC DE) gentilhomme de Franconie, nâquit à Steckelberg * l'an 1488. Il étudia premierement à Fulde, puis à Cologne, puis à Francfort ſur l'Oder, où il fut reçu maître és arts l'an 1506. à la premiere promotion qui fut faite dans cette Academie que l'on venoit d'ériger. Comme il avoit du talent pour la Poëſie, il debuta de côté-là pour ſe donner le titre d'Auteur: ce fut (A) l'an 1513. en publiant un Ouvrage qui étoit intitulé *Vir bonus*. L'année ſuivante le Prince Albert de Brandebourg aiant fait ſa premiere entrée à Maience, dont il étoit Archevêque, donna lieu à la production d'un ſecond Ouvrage. Hutten lui fit un ample panegyrique en vers, dans lequel il enferma avec aſſez d'induſtrie celui de toute l'Allemagne. Il avoit un couſin nommé Jean de HUTTEN, qui étoit Marechal de la Cour chez le Duc Ulric de Wirtemberg. Ce Prince mal ſatisfait de ſa femme, & ne lui donnant point ſujet d'être contente de lui, (car il avoit des maîtreſſes) tua ce Jean de Hutten dans la forêt de Beblingen l'an 1515. Aparemment il ſe crut favoriſé de la Ducheſſe. Nôtre poëte en attendant qu'il pût temoigner ſon reſſentiment à ce Prince les armes à la main, publia divers † écrits contre lui. Il étoit alors (B) en Italie,

* *C'étoit le château de la famille. Elle ſubſiſte encore & fait figure.*

† *Voiez-en la liſte dans la remarque B.*

latus cætera omnes in capite CHRISTO *unita petebantur, propudioſis iſtis calumniis* CLYPEUM Veritatis Catholicæ de ſacroſanctâ Trinitate *oppoſuit, Eccleſiaſque Orthodoxas, &* CALVINUM *Electum* DEI *organon fortiſſime aſſeruit: adeoque in fumos diſſipavit* Judaica & Arianica illa *cymbala*. En liſant cette concluſion, ne croiroit-on pas que la querelle fut entierement amortie par la reponſe de Pareus? Cependant cela n'eſt pas vrai. Hunnius repliqua; ſon adverſaire repliqua auſſi. Nous avons vu que ſelon Lipenius il parut un Anti-Pareus de Hunnius l'an 1594. Hutterus raporte qu'en 1598. Hunnius publia (a) deux livres contre Pareus qui avoit écrit pour Calvin. Pareus revint à la charge par un livre „ qu'il (b) fit impri„ mer à Neuſtadt l'an 1599. *in* 8. ſous le titre d'Or„ *thodoxus Calvinus oppoſitus Pſeudo-Calvino Judaizan„ ti.* Ouvrage qui fut reimprimé quarante deux ans „ après à Geneve.„ C'eſt Mr. Baillet qui m'aprend ceci, & qui me jette par là dans un nouvel embarras; car j'infere de la preface du (c) *Calvinus Orthodoxus*, que Pareus le compoſa & le publia l'an 1594. Il dit (d) que les manes de Calvin repoſent depuis 30. années dans le tombeau, & que cette apologie auroit paru à Francfort à la foire du printems (e), ſi l'autorité des ſuperieurs n'avoit retardé l'impreſſion. Ils ont changé d'avis, ajoûte-t-il (f), & aprouvé que je publiaſſe ce livre. Cela marque clairement que le *Calvinus Orthodoxus* fut imprimé l'an 1594. & neanmoins l'Auteur nous aprend aux dernieres pages que Samuel Huber avoit été bani de Wittemberg, ce qui n'arriva qu'en l'année 1595. ſelon Melchior Adam (g).

(a) Duobus libris D. Pareo reſpondit, qui Calvini patrocinium ſuſceperat. *Apud Melchior. Adamum pag.* 729.

(b) *Baillet ib. p.* 360.

(c) *C'eſt le titre du livre dans l'édition de Geneve* 1641.

(d) *Præfat. pag.* 4.

(e) *Ibid. pag.* 14.

(f) *Ibid. pag.* 15.

(g) *In vita Hunnii pag.* 729.

(K) *De tant de crimes en matiere d'hereſie.*] Voici le ſommaire de ſon *Calvinus Judaizans*, tel que Pareus le donne: (h) *In ipſo libri titulo Calvinum ex Ariano Judæum, vel certe ex Arianizante Judaizantem facit, & amariſſimè paſſim inſectatur, quod mera ambitione, ſtudio perverſo, ludo aleatorio, verſutia veteratoria, temeritate deſultoria, Scripturas ſacras à ſenſu proprio ad peregrinum inflectat, quod eaſdem tetris corruptelis, gloſſis impiis, proditoriis eluſionibus & plenis Judaica perfidia nequitiaque ſtrophis, ad ſuam & aliorum pernicicm horribiliter alio detorqueat: quod teſtimonia de Deo uno & trino ſtropharum ſuarum ſpinis intricet: quod Scriptura locis æternam Deitatem Chriſti confirmantibus caliginem Judaicam offundere non reformidet: quod illuſtriſſima vaticinia Prophetarum de Meſſia Judaicis perverſionibus involvat; in fraudem Chriſtianæ religionis adulteret; & ad perfidiam Judaica infidelitatis, Arianaque impietatis retundendam ſtrophis nefariis hebetet, inutiliaque reddat: quod Evangeliſtarum, Apoſtolorumque ſacroſanctas explicationes nequiter eludat: ipſos Apoſtolos ſub ferulam cenſoriam revocet; flagellet: quòd Scriptorum Eccleſiaſticorum, veterum & recentium, pias interpretationes altiſſimè deſpiciat & irrideat, ipſosque ſexagenarios de ponte præcipitet, &c. Paſſim etiam non acerbis modo ſarcaſmis ſurdo illudit, ſed & conviciatur virulentiſſimè, appellitans acutum Diaboli inſtrumentum, Cenſorem, Ariſtarchum, Dictatorem, Apoſtolo Paulo doctiorem, αὐτοδιδάκτον Scripturæ interpretem, Doctorem ſupercilioſum, præſtigiarum Judaicarum architectum, colubrum, angelum & Spiritum tenebrarum ex abyſſi puteo emergentem, & quæ alia hujus generis infinita ſunt maledicentiæ ejus emblemata, vel potius convicia, lectu ſanè & auditu horrenda.* Notez qu'il declare (i) que s'il ne fait voir à l'œil le Judaiſme de Jean Calvin, il veut que jamais on ne le croie ſur aucune choſe. Il n'eſt pas poſſible de s'empêcher de faire cette demande. Ou il étoit perſuadé de ce qu'il diſoit, ou il ne l'étoit pas? Le parti de la charité chretienne eſt de dire qu'il l'étoit, car ſans cela il **le faudroit prendre pour le plus mechant homme** qui fût ſur la terre. Diſons donc qu'il parloit ſelon ſa perſuaſion, & concluons de là que dans les temperamens chauds, comme étoit le ſien, le zèle eſt une ſorte d'ivreſſe qui trouble tellement l'eſprit, qu'on voit tout (k) double, tout de travers. La Bacchante qui ſe rua ſur ſon propre fils qu'elle prenoit pour un ſanglier, (l) pendant qu'il regardoit ſans aucune foi, ou plutôt avec mepris les ceremonies de la fête, eſt une image des vertiges qui ſaiſiſſent les zelateurs. Pareus attribuë au Diable tous ces grans excés de Hunnius: c'eſt le Diable, dit-il (m), qui s'eſt ſervi de Hunnius comme d'un ouvrier propre à cela, pour compoſer un livre ſi calomnieux. *En vero tandem, Chriſtiane Lector, extrema improbitatis Satanæ exemplum. Quaſi enim hactenus Neſtorianiſmis, Arianiſmis, Turciſmis, Paganiſmis, Atheiſmis, & id genus impuriſſimis ſputis ſuis Eccleſias noſtras parum conſpurcarit: nuper eaſdem etiam* JUDAISMI *ſtercoribus petulantiſſimè conſpergere eſt aggreſſus, conflato per idoneum artificem libello mendaci juxta & maledico, qui titulo* CALVINI JUDAIZANTIS *circumfertur.* Le but de l'affaire, ſelon Pareus, c'étoit d'extirper les Reformez, afin que les Docteurs Ubiquitaires fuſſent dans une grande conſideration. *Hinc* Pſeudo-Calvinus Judaizans *cujus hoc eſt argumentum & ſcopus.* Calvinus eſt Judaizans, Arianizans: ergo & Calviniſtarum Eccleſiæ (quas vocant) ſunt tales: ergo exſtirpandæ: ergo ceſſabunt Ubiquitati faceſſere negotium: ergo ſtabit Ubiquitas: ergo in pretio erunt ubiquitarii Doctores. *Hæc eſt Satanæ Dialectica* (n).

(h) Eumenidum veluti demens vidit agmina Pentheus Et ſolem geminum & duplices ſe oſtendere Thebas. *Virgil. Æn. l.* 4. *v.* 469.

(i) Ille aper in noſtris errat qui maximus agris, Ille mihi feriendus aper. *Ovidius Metam. l.* 3. *ſub finem.*

(m) *Pareus in præfat. pag.* 3.

(n) *Id. in Calvino orthod. pag.* 344.

(A) *Ce fut l'an* 1513.] Il étoit donc âgé de 25. ans lors qu'il commença de s'ériger en Auteur; Moreri s'eſt donc trompé, & n'a point ſçu copier Melchior Adam, lors qu'il dit *que dès la* 18. *année de ſon âge* Hutten *publia divers Ouvrages en vers.*

(B) *Il étoit alors en Italie.*] J'ai ſuivi la chronologie de mon Auteur Melchior Adam, mais je dois avertir ici mon lecteur qu'elle m'eſt un peu ſuſpecte. Je ne crois pas que tous les Ecrits qui concernent la mort de Jean Hutten aient été publiez avant le retour d'Ulric Hutten en Allemagne. Je voi dans la Bibliotheque de Geſner que le recueil de tous ces Ecrits fut imprimé dans le château de Steckelberg l'an 1519. *in* 4. Il comprenoit *Ulrichi Huttenι ſuper interfectione propinqui ſui Joannis Huttenι equitis à Wirtenbergienſi Duce Ulricho deploratio, heroicis verſibus. Ad Ludovicum Huttenum ſuper interemptione filii conſolatoria Oratio. In Ulrichum Wirtenbergienſem orationes quinque invectivæ. In eumdem dialogus, cui titulus Phalariſmus. Apologia pro Phalariſmo, & aliquot ad amicos epiſtolæ. Ad Franciſcum Galliarum regem epiſtola, ne cauſam Wirtenbergienſis tueatur exhortatoria. Inſeruntur etiam epiſtolæ aliquot ad amicos.* Je voi d'ailleurs Melchior Adam citer une harangue d'Ulric Hutten contre le Duc de Wirtemberg, laquelle n'a été compoſée qu'en 1519. c'eſt-à-dire deux ans après que l'Auteur fut retourné d'Italie en Allemagne; n'ai-je donc pas raiſon de douter de l'exactitude de mon Melchior Adam? Ce qu'il cite de cette harangue eſt trop ſingulier, pour ne devoir pas trouver ici quelque lieu. Nous y aprenons que l'on deterra Jean Hutten aſſez près de la forêt où il avoit été tué, qu'on le deterra, dis-je, pendant que les Confederez faiſoient la guerre au Duc Ulrich de Wirtemberg. Il y avoit deja quatre ans que le meurtre avoit été fait, & neanmoins le corps n'etoit pas pourri; il ſaigna quand on le toucha, le viſage étoit encore reconoiſſable. Ulric Hutten en tire une preuve de l'innocence de ſon couſin (o), qui avoit été aparemment ſoupçonné d'être trop bien dans les bonnes graces de la Ducheſſe. Malheureux effets de la jalouſie.

(o) Rem admirandam, & cujus prope nullius fides capax ſit, vidiſſes. Quartum jam annum defoſſum corpus non conſumtum, non putrefactum, totam adhuc faciem cognoſcibilem: quin etiam ſanguine commaduit attactum. En igitur innocentiæ teſtimonium! Depoſuſmus Eſlingæ, inde ad patriam ſepulturam devecturi. *Hutten in Orat. contra Wirtemb. apud Melchior. Adam. in vit. Juriſc conſult. pag.* 17.

(k) *Ibid. pag.* 16. Hac lege diſerte ſe adſtrinxit (Pag. 6.) ut niſi Calvinum judaizantem ad oculum demonſtret, nolit ſibi ulla unquam in re poſthac fidem adhiberi. *Id. ibid. pag.* 16.

Digitized by Google

lie, où il avoit donné diverſes (C) preuves de courage, dans la guerre que l'Empereur Maximilien ſoutint neuf ans en ce païs-là. A ſon retour * en Allemagne il fut tellement recommandé à cet Empereur par Conrad Peutinger, que ce Prince lui confera la (D) couronne poëtique. Depuis ce tems-là Hutten ſe fit peindre armé, avec une couronne de laurier ſur la tête, & ſe plut infiniment à cet équipage. Il ne tarda gueres à s'en aller à la Cour de l'Electeur de Maience, où il compoſa un dialogue intitulé *Aula* en 1518. Un peu après il fut à la Diete d'Augsbourg avec l'Electeur ſon maître, qui y reçut le chapeau de Cardinal. On s'étoit plaint dans cette Diete contre le Duc de Wirtemberg; & l'on n'avoit pas oublié le meurtre du Marechal de ſa Cour. Ces plaintes n'avoient pas produit un fort grand effet; mais enfin ce Prince s'étant emparé de la ville Imperiale de Reutlingen au mois de Janvier 1519. on fit une ligue contre lui dans la Suaube, qui ne mit bas les armes qu'après l'avoir chaſſé de tous ſes Etats, où il ne rentra qu'au bout de quinze ans. Nôtre Hutten porta les armes dans cette guerre. La cauſe de Luther lui aiant paru fort bonne, il l'embraſſa chaudement, & publia avec des gloſes interlineaires & marginales la Bulle de Leon X. contre Luther en 1520. dans leſquelles † gloſes il tournoit cruellement en ridicule ce Pape. La liberté avec laquelle il écrivit (E) contre les deſordres de la Cour de Rome irrita Leon extrêmement, & le porta à commander à l'Electeur de Maience de le lui envoier pieds & poings liez. Hutten (F) ſe retira de cette Cour, & s'en alla au Païs-Bas à celle de Charles-Quint; mais il n'y demeura gueres, étant averti que ſa vie n'y ſeroit point en ſûreté. Il y a quelque aparence qu'il ſe retira alors dans la forteresſe d'Ebernbourg; car c'eſt là qu'il écrivit en 1520. ſa plainte à l'Empereur, à l'Electeur de Maience, à celui de Saxe, & à tous les Etats d'Allemagne, contre les entrepriſes que faiſoient ſur lui les Emiſſaires du Pape. Ce fut du même lieu qu'il écrivit à Luther ‡ au mois de Mai 1521. & qu'il fit ſortir divers Ecrits en faveur de la Reforme. On ne ſait pas bien quand il ſortit de ce chateau; mais il eſt ſûr que dès le mois de Janvier (G) 1523. il étoit ſorti de Bâle, où il avoit cru trouver une retraite aſſûrée, au lieu de quoi il s'y étoit vu expoſé à de grans dangers. Eraſme s'étant excuſé de recevoir ſa viſite, de peur d'augmenter les ſoupçons que l'on formoit contre lui, & de peur de quelque autre choſe qu'il (H) a depuis avoüée, ſe vit attaqué peu après par un écrit aſſez chaud d'Ulric de Hutten. Il y (I) repondit. Hutten lui eût repliqué ſans doute s'il eût vêcu aſſez de tems; mais il mourut dans une (K) Ile du lac de Zurich le 29. d'Août 1523.

C'étoit

* *En 1517.*

† *Elles ſont dans le 2. tome des Oeuvres de Luther pag. 53. & ſuiv.*

‡ *Cette lettre eſt au 2. tome des Oeuvres de Luther edit. Witt. pag. 102.*

(C) *Diverſes preuves de courage.*] Celles qu'il donna à la guerre étoient ſans doute inferieures à celle qu'il donna dans une rencontre particuliere. Il étoit allé de Rome à Viterbe, dans le tems qu'un Ambaſſadeur de France s'étoit arrêté à cette derniere ville. Il s'éleva une querelle où Hutten abandonné de ſes camarades eut en tête cinq François, & les mit en fuite lui ſeul, malgré les bleſſures qu'il avoit reçuës. Il a fait une épigramme là-deſſus, *in quinque Gallos à ſe profligatos*, que l'on peut lire dans Melchior Adam.

(D) *La couronne poëtique.*] Il ſe reconoît redevable de cet honneur aux bons offices de Peutinger, & lui en temoigne ſa reconoiſſance dans (a) l'un de ſes livres. Il dit même que cette couronne avoit été faite dans le logis de Peutinger, par ſa fille Conſtance dont il loüe extrêmement la vertu & la beauté. *Illam ajo coronam, illam lauream quam tu ante domi tuæ, accurate contexente & adornante filia tua Conſtantia, omnium quæ iſtic ſunt puellarum & forma & moribus præſtantiſſima, apparaveras.* Pour un poëte qui aimoit le ſexe, comme faiſoit Hutten, il y avoit là dequoi debiter des mots nouveaux, & bien des penſées; & ce ſeroit un grand hazard ſi la belle Conſtance Peutinger n'avoit pas été regalée de pluſieurs épigrammes.

(a) *Præfatione ad Principes German. ut bellum Turcis inferant, apud Melch. Adam. ib. pag. 15.*

(E) *Il écrivit contre les deſordres de la Cour de Rome.*] Entre autres Ouvrages il publia un traité hiſtorique en Allemand, ſur la deſobeiſſance continuelle des Papes envers les Empereurs. On y trouve ſur la fin que Maximilien I. aiant été trompé par Leon X. tint ce diſcours: *Ce Pape m'a déjà trompé mechamment, & je puis dire en verité qu'aucun Pape depuis que je ſuis au monde ne m'a été homme de parole, mais avec la grace de Dieu j'eſpere que celui-ci ſera le dernier.* Cochleus (b) dit qu'avant que Luther eût fait parler de lui, Ulric de Hutten avoit publié pluſieurs choſes contre les vexations que l'Allemagne ſouffroit de la part des Papes, & qu'en 1519. il fit un petit écrit intitulé *Trias Romana*, d'une invention tout-à-fait jolie, qui rendit extrêmement odieuſe la Cour de Rome.

(b) *Act. & ſcript. Lutheri ad ann. 1519.*

(c) *Melch. Adam. pag. 19.*

(F) *Hutten ſe retira de cette Cour.*] Je ne trouve point dans ſa vie que l'Electeur de Maience l'ait fait jamais arrêter, comme Mr. Moreri l'aſſûre; je trouve ſeulement qu'il l'éloigna de ſa Cour, *excluſus itaque aula & urbe Moguntina* (c), & qu'il defendit la vente & la lecture de ſes Ouvrages à toutes perſonnes, ſous peine d'excommunication.

(d) *Datée de Bâle le 21. Janv. 1523. lib. 4. epiſt. pag. 968. apud Melchior. Adam. pag. 21.*

(G) *De Janvier 1523. il étoit ſorti de Bâle.*] Cela paroît par ces paroles d'une (d) lettre d'Oecolampade: *Sunt hic ex ſacerdotibus & theologis qui de me peſſime loqui cupiant, nec deſiſtunt ubi clam convenimus. Tantum machinati ut Hutteno non fuerit diutius tutum hic agere, unde & nudius tertius hinc diſceſſit, quorſum autem neſcio.*

(H) *Qu'il a depuis avoüée.*] Ecrivant à Melanchthon (e) au mois de Septembre 1524. il lui dit qu'il auroit fort bien reçu ſa viſite ſans ſe ſoucier beaucoup du qu'en diroit-on; & que s'il avoit refuſé celle de Hutten, ce n'avoit pas été par la ſeule crainte de ſe rendre odieux, qu'il en avoit eu une autre raiſon, c'eſt qu'il ſe ſeroit vu obligé de loger chez lui ce Fanfaron, chargé de miſere & de gale, qui ne cherchoit qu'un nid où il ſe pût arrêter, & qui empruntoit à tout le monde. Ainſi les interêts de la bourſe agirent plus ſur Eraſme en cette occaſion, que ceux de la renommée. *Quod* Hutteni *colloquium deprecabar non invidia metus tantum in cauſa fuit: erat aliud quiddam quod tamen in* Spongia *non attigi. Ille egens & omnibus rebus deſtitutus quærebat nidum aliquem ubi moraretur. Erat mihi glorioſus ille miles cum ſua (f) ſcabie in ades recipiendus, ſimulque recipiendus ille chorus titulo* Evangelicorum, *ſed titulo duntaxat.* Sletſtadii *mulctavit omnes amicos ſuos aliqua pecunia.* A Zuinglio *improbè petiit, quod ipſe* Zuinglius *mihi ſuis literis perſcripſit. Jam amarulentiam & glorias hominis nemo quamvis patiens ferre poterat.* Vous voiez donc que nôtre Hutten ne fit point peur à Eraſme ſur le pied d'un bon Lutherien, mais ſur le pied d'un Officier devaliſé, qui vouloit prendre ſon quartier d'hiver chez lui. Ne doutez point que ſes viſites accompagnées d'emprunt d'argent, ne depluſſent à pluſieurs qui étoient ouvertement Evangeliques.

(e) *Cette lettre eſt la 113. du 19. livre pag. 949.*

(f) *Il y a beaucoup d'aparence qu'il entend ici la verole par ſcabies.*

(I) *Il y repondit.*] Cette reponſe eſt adreſſée à Zuingle, & a pour titre, *Spongia Eraſmi adverſus aſpergines Hutteni.* Eraſme y avoüe de bonne foi qu'il fit prier Hutten de ne venir point le voir, ſi quelque raiſon importante ne l'y engageoit; mais il montre qu'il joignit à cette priere tant d'adouciſſemens, & qu'enſuite il fit faire tant d'autres propoſitions à cet ami, que tout homme raiſonnable en auroit été content. Ce qu'il y a de fâcheux, c'eſt qu'il écrivit à Marc Laurinus Doien de Bruges que ſi Hutten le fût venu voir, il n'auroit pas refuſé de s'entretenir avec lui (g). Il ajoûte que la raiſon qui les empêcha de ſe voir, fut que Hutten ne ſe pouvoit paſſer de poile, & que lui Eraſme n'y pouvoit durer. Voiez par cet exemple combien les plus honnêtes gens ſont ſujets à ne dire pas toûjours dans leurs lettres les choſes comme ils les ſavent. Hutten s'emporta beaucoup contre Eraſme, & ramaſſa une longue Kirielle de reproches deſobligeans. Eraſme s'en juſtifia le mieux qu'il put. Après la mort de Hutten il y eut un Medecin nommé Othon Brunfels, qui repliqua pour lui à Eraſme.

(g) *Fuit hic Huttenus pancorum dierum hoſpes: interim nec ille me adiit, nec ego illum; & tamen ſi me conveniſſet non repuliſſem hominem à colloquio. Eraſm. epiſt. 6. l. 23.*

(K) *Il mourut dans une Ile du Lac de Zurich.*] Il y fut auſſi enterré, & au bout de quelques années (h) on fit graver ſur ſon ſepulcre ce diſtique, par les ſoins d'un gentilhomme de Franconie,

(h) *Geſner in Biblioth. fol. 342.*

Hic

C'étoit un petit homme, d'un temperament foible & maladif; mais d'un grand courage, & un peu (*L*) trop emporté. On publia un recueil de toutes ſes poëſies à Francfort en 1538 *. On le croit Auteur (*M*) de divers libelles. Une partie de ſa Bibliotheque tomba entre les mains d'un Medecin qui en vendit, dit-on, quelque choſe à Frobenius. Voiez le commencement du ſecond livre des lettres de Joachim Camerarius.

HUTTERUS (LEONARD) Profeſſeur en Theologie à Wittemberg, nâquit l'an 1562. à Ulme où ſon pere étoit Miniſtre. Il fut élevé avec tant de ſoin aux ſciences, & il y fit de ſi grans progrés, qu'à l'âge de 33. ans on lui donna une profeſſion en Theologie dans l'une des plus † illuſtres Univerſitez. Il en fit toutes les fonctions d'une maniere qui le fit paſſer pour un homme laborieux, & très-propre à enſeigner ‡. Il temoigna un zêle ardent pour le maintien de l'orthodoxie, ſelon toute la preciſion des Lutheriens les moins moderez. Ses Ecrits reſpirent ce (*A*) zêle par tout; & pour peu qu'on conſidere ce qu'il a dit ſur (*B*) les martyrs de la confeſſion de Geneve, on conviendra qu'il outroit les choſes. Ce caractere d'eſprit l'expoſa à pluſieurs

* *Tiré de ſa vie dans Melchior Adam* in vitis Juriſconſultor. Germaniæ pag. 13. & ſeq.

† *Celle de Wittemberg.*

‡ *Tiré de Spizelius in Templo honoris reſerato pag.* 32. *& ſeq.*

(*a*) *Hiſt. de l'Hereſie, liv.* 4.

(*b*) *Ubi ſupra.*

(*c*) Litigantes Monachos cum Capnione variè exagitavit, & illam factionem tum quidem vehementiſſimis ſcriptis, ſed aliquando poſt armis quoque expeditis adortus eſt. *Camerar. in vit. Melancht.*

(*d*) *Luther. tom.* 1. *epiſt. pag.* 282. *&* 285.

(*e*) Quid Huttenus petat videſ, nollem vi & cæde pro Euangelio certari: ita ſcripſi ad hominem. *Id. tom.* 1. *epiſt. pag.* 332.

(*f*) *Ubi ſupra.*

(*g*) Huttenus Carthuſianos quia imagine ſua pro anitergiis uſi ſunt, in duobus millibus aureorum nummûm multavit. *Nicolaus Gerbelius epiſt. ad Jo. Schwebelium apud Melchior. Adam.*

(*h*) *Ubi ſupra.*

(*i*) *Supra pag.* 162. *col.* 2.

(*k*) *Palavicin. hiſt. Concil. Trident. lib.* 1. *c.* 25. *n.* 1.

Hic eques auratus jacet, oratorque diſertus
Huttenus, vates carmine & enſe potens.

Ce qu'il y a de bien fâcheux eſt qu'il mourut de la verole. Si Mr. Varillas (*a*) étoit le premier qui l'eût dit, je ne m'en allarmerois point: mais je voi ce fait dans la Bibliotheque de Geſner, & comment après cela ne deplorer pas la bizarrerie de l'homme? Hutten errant de lieu en lieu pour la Religion, Hutten perſecuté pour ſon zêle ardent, promene par tout ſa verole, & en meurt enfin; quelle diſparate! Il avoit publié un livre Latin en 1519. touchant le bois de Guaïac & la maladie Venerienne. Il en pouvoit parler dès lors en maître, car ſelon toutes les aparences il n'avoit point gagné ce mal depuis l'abjuration du Papiſme. Au reſte Mr. Varillas ſuppute mal. Il dit que Hutten s'engagea dans le parti de Luther cinq ans avant ſa mort, & deux ans après la Diete d'Augsbourg, où il s'étoit opoſé à la Ligue que la Cour de Rome vouloit former contre les Turcs. Cette Diete ſe tint l'an 1518. il faudroit donc que Hutten fût devenu Lutherien en 1520. or il ne vécut que trois ans depuis ce tems-là. La remarque de Mr. Varillas, qu'*il étoit obligé de garder* la continence *puis qu'il avoit reçu les Ordres ſacrez*, n'eſt peut-être pas tout-à-fait fauſſe, car on lit ces paroles dans la vie de Melanchthon. *Interceſſerat Hutteno cum Croto Rubiano ſingularis uſus à prima adoleſcentia, quo autore vel certe adjutore reliquit ille contubernium Fuldanum, in quod pene puer magis diſciplinæ quam religionis cauſſa datus eſſet.*

(*L*) *Un peu trop emporté.*] Geſner (*b*) remarque qu'au commencement de la Reformation, Hutten dît & écrivit beaucoup de choſes hardiment & librement contre les Catholiques Romains, & beaucoup de choſes auſſi contre les Princes & contre les Magiſtrats des villes. Il embraſſa le parti de Capnion contre les Moines (*c*) avec tant de violence, qu'après avoir attaqué cette faction à coups de plume, il l'attaqua à coups d'épée. Il donna des nouvelles à Luther de la double guerre qu'il faiſoit au Clergé. (*d*) *Hutten literas ad me dedit ingenti ſpiritu æſtuantes in Romanum Pontificem, ſcribens ſe jam & literis & armis in tyrannidem ſacerdotalem ruere, motus quod pontifex ſicas & venenum ei intentarit, ac Epiſcopo Moguntino mandarit, captum ac vinctum Romam mittere.* Puis que Luther deſaprouva (*e*) la violence de cet homme, il ne faut pas s'étonner qu'elle ait donné de l'inquietude à Melanchthon. Il eſtimoit la ſcience & l'eſprit de Hutten; mais il redoutoit ſa fierté, ſon impetuoſité, & ſon humeur innovatrice. *Ut virum magni facere & admirari propter doctrinæ eruditionem & præſtantiam ingenii, ſic ab illius naturâ vehemente & excelſo animo, & voluntate ad novas res propenſa . . . . nonnihil timere Philippum Melanchthonem licuit animadvertere.* Camerarius (*f*) qui nous aprend cela ajoûte qu'Ulric Hutten étoit fort mal endurant, & qu'à ſa mine & à ſes diſcours on pouvoit conoître le panchant qu'il avoit à la cruauté. Il lui aplique ce qu'on a dit de Demoſthene; car il dit que Hutten auroit bouleverſé toute l'Europe, ſi ſes forces avoient ſecondé ſes deſſeins & ſes entrepriſes. Jugez de ſon humeur par ce petit trait. Aiant (*g*) apris que les Chartreux avoient emploié ſa taille-douce à des uſages de garderobbe, il les condamna à une amende de deux mille piſtoles. C'étoit faire paier bien cher le peu de conſideration que l'on avoit eu pour le laurier qui couronnoit cette image. Mr. Varillas (*h*) dit que Luther la faiſoit mettre à la tête de ſes livres. J'ai raporté ailleurs (*i*) les menaces qu'Ulric Hutten fit au Nonce, après quoi je n'ai nulle peine à croire qu'il ait écrit à l'Electeur de Maience, (*k*) *Si vous brûlez mes livres, je brûlerai vos villes.*

(*M*) *On le croit Auteur de divers libelles.*] De ceux-ci entre autres; *Dialogus Philalethis civis Utopienſis. Oratio ad Chriſtum pro Julio ſecundo Ligure pontifice* (*l*). *Bullicida* (*m*): *Pradones: Momus: Carolus: Pietatis & ſuperſtitionis pugna: Conciliabulum Theologiſtarum adverſus bonarum literarum ſtudioſos. Apophthegmata Vadiſci & Paſquilli de depravato Eccleſiæ ſtatu. Huttenus Captivus, Huttenus illuſtris, authore S. Abydeno Corallo Germano* (*n*). On avoit imputé à Eraſme une ſatire burleſque, intitulée *Nemo*, mais c'étoit (*o*) Hutten qui l'avoit faite; il s'en declara le pere, & ſe fâcha qu'on lui derobât cette production. Quelques-uns aſſûrent (*p*) qu'il eſt l'Auteur des *Epiſtolæ obſcurorum virorum.* Cette fiction ſeroit plus ſouffrable qu'une autre qu'on lui impute; on pretend qu'il forgea lui-même la lettre qu'il publia ſous le nom des Univerſitez de Paris, d'Oxford, & de Prague (*q*). S'il avoit vêcu encore une (*r*) fois 35. ans, de combien de livres & de libelles n'eût-il pas inondé l'Europe?

(*A*) *Ses écrits reſpirent ce zéle par tout.*] Voiez principalement l'Ouvrage qu'il intitula *Concordia concors, ſive de origine & progreſſu formulæ concordiæ Eccleſiarum Auguſtanæ confeſſionis liber unus, Rudolpho Hoſpiniano oppoſitus.* C'eſt un *in folio* qui fut imprimé à Wittemberg l'an 1614. (*ſ*). Voiez auſſi ſa diſpute (*t*) *pro formula concordiæ*; ſon (*v*) *Colligium Theologicum de articulis confeſſionis Auguſtanæ, & libro Chriſtiana concordiæ*; ſon *Irenicum vere Chriſtianum, ſive de Synodo & unione Euangelicorum non fucata concilianda tractatus Theologicus*; ſon *Sadeel Elenchomenus, hoc eſt tractatio pro majeſtate humanæ naturæ Chriſti.* Il écrivit contre le Papiſme avec beaucoup de vigueur. Voiez ſes diſputes *de ſacrificio Romanenſium Miſſatico, ejuſque horrenda abominatione: de tranſubſtantiatione & proceſſionibus Pontificiis, pro aſſerendo integro Sacramento Cœnæ Dominicæ contra Jeſuitas.* Voiez auſſi *Refutatio duorum librorum Rob. Bellarmini de Miſſa: Triumphus de regno Pontificio: Ilias malorum regni Pontificio-Romani, ſive hiſtorica diſſertatio de injuſtiſſimo Pontificis Romani in Eccleſiæ Dei dominatu: Actio in Jacobum Gretſerum de Imperatorum, Regum, ac Principum Chriſtianorum in ſedem Apoſtolico-Romanam munificentia pro Nicolao Clemangis* (*w*). Je laiſſe le titre de pluſieurs autres Ouvrages qu'on a de lui, tant en Allemand qu'en Latin. Son *Calviniſta Aulico-Politicus* ſera cité dans la remarque ſuivante. C'eſt un Ouvrage imprimé à Wittemberg l'an 1615.

(*B*) *Ce qu'il a dit ſur les martyrs de la confeſſion de Geneve.*] L'Electeur de Brandebourg avoit allegué entre autres choſes dans ſon Edit de tolerance, les travaux & les ſuplices que les Calviniſtes ont endurez de la part de l'ennemi commun; mais nôtre Hutterus lui oppoſa que les Ariens, les Anabatiſtes & les Antitrinitaires ſe pouvoient ſervir d'une ſemblable maxime pour obtenir la tolerance. Il ſoutint que les Calviniſtes n'avoient pas ſoufert la mort, pour avoir cru que le ſang de JESUS-CHRIST les ſauveroit, mais pour avoir refuſé d'obeïr au Pape qu'ils apelloient l'Antechriſt. *Scripſerat quondam in Edicto Sereniſſimus Elector Brandeburgicus*, non excludendos eſſe à Chriſtiana communione *Reformatos*, qui idem ſentiunt in fundamento fidei, in Euangelio cum *Lutheranis* laborant, certant, luctantur, eoque nomine à communi hoſte innumeros cruciatus ſuſtinuerunt, ſuſtinentque, quique etiam ſanguinem pro confeſſione illa largiſſimè profuderunt. *Cornua illi obvertere auſus Hutterus in Aulico-Politico* cap. 2. pag. 176. &c. *ubi regerit*, à Papiſtis etiam Anabaptiſtas, Arianos, Antitrinitarios, alioſque ſupplicio affectos eſſe: cauſam ſupplicii noſtrorum non fuiſſe, quòd crediderint, ſe per Chriſtum ſervatum iri, ſed quòd Romanum Pontificem non agnoverint Paſtorem univerſalem, ſed Antichriſtum, ejuſque jugum detrectaverint ferre (*x*). Le Theologien Suiſſe dont j'emprunte ces paroles, remarque judicieuſement que cette methode d'avilir le martyre

(*l*) *Melch. Adam. in vitis Juriſconſ.*

(*m*) *Epit. Geſneri.*

(*n*) *Geſner in Bibl. qui tient cet Abydenus Corallus pour un nom ſupoſé.*

(*o*) *Voiez les lettres d'Eraſme pag.* 543. *&* 575.

(*p*) *Voiez la remarque F de l'article* Hochſtrat.

(*q*) *Voiez le P. Labbé de ſcript. Eccleſ. to.* 1. *p.* 922.

(*r*) *Melch. Adam & Moreri marquant ſa naiſſance à l'an* 1488. *& ſa mort à l'an* 1523. *ne laiſſent pas de dire qu'il vécut* 36. *ans.*

(*ſ*) *Voiez l'article* Hoſpinien, *remarque E.*

(*t*) *Imprimée à Wittemberg l'an* 1605.

(*v*) *Imprimée à Wittemberg l'an* 1610.

(*w*) *Tiré de Spizelius in Templo honoris p.* 37. 38.

(*x*) *Heideggerus Diſſertat. ſelectar. tom.* 2. *pag.* 352.

Digitized by Google

plusieurs disputes fâcheuses, où il eut à essuier les coups de la (C) medisance. Il mourut l'an 1616. Il ne faut pas le confondre avec celui qui a publié (D) une Bible Polyglotte.

I.

JACCETIUS (François Catanée) nâquit à Florence le 16. de Novembre 1466. Il fut disciple de Marsile Ficin, & il profita si heureusement des leçons de ce grand maître qu'il devint l'un des meilleurs Platoniciens de son tems, & un très-bon Orateur. Il succeda dans l'emploi de Professeur en Philosophie au même Ficin qui l'avoit jugé très-propre à cela, & jusques à croire que la nature l'avoit produit dans cette vuë. Il publia plusieurs (A) livres, & il mourut à Florence l'an 1522. Il fut enterré dans l'Eglise de Sainte Croix au tombeau de ses ancêtres, & il laissa (B) 13. fils. Benedetto Varchi fit son oraison funebre: sa vie fut écrite très-élegamment par Euphrosynus Lapinus *. Son veritable nom Italien (C) *Diacceto* soufre mille alterations dans les écrivains qui parlent de lui, ou de sa posterité. Il y a un autre François Catanée Jaccetius (D) qui a fait des livres; mais je pense qu'il

* *Ex Michaele Pocciantio, de scriptor. Florentinis p. 67. 68.*

(d) *Tiré d'Hottinger Bibliot. quadripartita lib. 1. c. 2. pag. 141. 142.*

(e) *Ghilini teatro to. 2. pag. 88.*

(f) *A la remarque C.*

(g) *Pierius Valerian. de litterator. infelicit. lib. 2. pag. 77.*

(h) *Voiez l'article de Machiavel, remarque C.*

(i) *C'est ainsi qu'il est nommé dans le 3. volume de Italia sacra d'Ughelli pag. 340.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Ughelli ibid. le raporte.*

(m) *Le Sieur Baillon l'a inserée à la page 199. de ses lettere storiche politiche ed erudite imprimées in Pozzoli l'an 1685.*

(n) *Celui de amore.*

(o) *Mich. Pocciantius, de script. Florent. p. 67.*

(p) *A la page 461. de l'édition 1699.*

(q) *Dans la remarque de l'article Fontius.*

(r) *Pocciant. ubi supra pag. 71.*

(s) *Ughelli ubi supra.*

martyre des Calvinistes, peut être emploiée avec le même succés contre les martyrs Lutheriens. Il dit cela après avoir observé qu'un Theologien de Strasbourg emploie la même chicane qu'Hutterus. *Gemella bis effusivit Dannenhawerus, Argentinensis Theologus*, Colleg. Decalog. p. 394. *ubi Reformatorum Martyrium* larvatum *vocare, & cum Judæorum, Ethnicorum, Arianorum sub Athalarico Gothorum Principe religionis causa occisorum Martyrio comparare non erubuit. Certè μωδία talis etiam Lutheranæ Ecclesiæ Martyrii veri palmas laudemque præcideret* (a). Peut-on assez admirer les effets de l'entêtement? Et n'est-ce pas une chose deplorable qu'un Missionnaire puisse objecter à ceux de la Religion, que le martyre de leurs freres est regardé comme un faux martyre par quelques Docteurs Lutheriens? Voiez l'une (†) des remarques de l'article *Westphale* (*Joachim*). Notez que Pappus apelle calomniateurs, ceux qui accusent les Lutheriens de regarder comme des martyrs du Diable les (b) martyrs Calvinistes.

(a) *Heideggerus ubi supra.*

(†) *La remarque H.*

(b) Nullo modo eos habemus pro martyribus Diaboli quemadmodum accusamur. *Joh. Pappus epit. histor. Eccles. pag. m. 49.*

(C) *Où il eut à essuier les coups de la medisance.*] On le compare dans son éloge aux Prophetes & aux Apôtres persecutez pour la verité; & l'on assûre qu'il n'opposa à la calomnie que le silence & le mepris. Je ne disputerai point sur ces faits-là; ils ne me sont pas assez conus: mais je dirai en general qu'il y a certains Docteurs si emportez, si chagrins, si intolerans, qu'ils se font des ennemis non pas à cause qu'ils soutiennent l'orthodoxie, mais à cause des manieres mal-honnêtes dont ils la soutiennent. On se vange d'eux par des reproches personnels; on publie leurs veritez les plus fâcheuses; on les convainc de plusieurs choses flétrissantes; ils ne sauroient s'en justifier. Que font-ils alors? Ils se font un grand merite de leur patience; ils se comparent aux Prophetes & aux Apôtres, & à Jesus-Christ même: *Persecutez comme eux pour la verité*, disent-ils, *nous n'ouvrons point la bouche quand les ennemis de la verité nous outragent.* Moliere devoit inserer cela dans quelque scêne du Tartuffe; car il faut bien remarquer que ces Messieurs ne se taisent point, quand ils ont des medisances à publier contre leur prochain, ou quand ils peuvent alleguer des choses plausibles pour leur justification. Quoi qu'il en soit, le panegyriste de nôtre Hutterus le couronne de ce bel éloge. (c) *Sicuti verò summis quibusque Viris non omnia omninò ex animi fluxére sententia, sed cruces, calumniæ & persecutiones varia illos exercuerunt, ita Hutterus certissimo hoc fidelium Dei Servorum charactere neutiquam caruit, quippe quo ab omnipotente Deo, Prophetæ, Apostoli, & sinceri Ecclesiæ Doctores olim sunt signati. . . . Idem prorsus nostro fatum; quod æquo & patienti pertulit animo, magisque de abstergendis calumniis, suis antecessoribus impactis, quam famæ & existimationis propriæ vindicatione fuit sollicitus, haud ignorans, omnes injurias oblivione melius, quam commemoratione sanari, & inimicorum calumnias contemptu potius quam lingua esse vindicandas.*

(c) *Spizelius ubi supra pag. 35.*

(D) *Qui a publié une Bible Polyglotte.*] Il s'apelloit Elie Hutterus. D'abord il publia une Bible en 4. langues, l'Hebraïque, la Greque, la Latine & l'Allemande, à Hambourg l'an 1597. ensuite il y ajoûta l'Italienne, la Françoise, la Sclavonne & la Saxonne. Son nouveau Testament fut imprimé l'an 1600. en 12. langues qui sont le Syriaque, l'Hebreu, le Grec, le Latin, l'Allemand, le Bohemien, l'Italien, l'Espagnol, le François, l'Anglois, le Danois, le Polonois. Il les reduisit à quatre dans l'édition de l'année 1603. savoir l'Hebreu, le Grec, le Latin & l'Allemand. Cette Polyglotte est très-rare. Il y a un recueil de lettres contenant ce que les personnes doctes jugerent de cet Ouvrage (d).

(A) *Il publia plusieurs livres.*] Voici le titre de quelques-uns: *De pulchro libri tres. De amore libri tres. Paraphrasis in Politicum, & Theagenem Platonis, & in Aristotelem de cœlo & meteoris. Enarratio in Platonis symposium. Oratio in funere Laurentii Medices. Epistola variæ &c.* On fit à Bâle une édition de ses œuvres in folio l'an 1563. Il en est parlé dans l'épitome de la Bibliotheque de Gesner sous *Franciscus Catanæus Jaccetius*. Le catalogue d'Oxford, & Mr. Konig n'en parlent que sous le mot *Catanæus*. Le Ghilini (e) n'a donné à cet Auteur que le nom de *Francesco Catanio*. Il a merveilleusement paraphrasé ce que Pocciantius en avoit dit, & il n'y a joint aucun autre fait.

(B) *Et il laissa 13. fils.*] Je ne doute point que l'un d'eux ne fut celui dont je parle dans l'article (f) de Machiavel, & dont la fin malheureuse a été decrite par Pierius Valerianus en cette maniere: (g) *Jacobus Jaccetius juvenis & Græce, & Latinè egregiè peritus, pangendi carminis auctor non illepidus Florentinam cathedram obtinebat; sed infelici suo fidere conjurationis in Julii Cardinalis Medices eadem certa die patrandam conscius fuit; qua patefacta, captus ipse, & tam nefandi sceleris convictus Senatus Florentini judicio secuti percussus est.* Paul Jove qui ne lui donne point d'autre qualité (h) que celle de poëte est censurable. Je m'imagine que frere Ange (i) de Cataneis Diacetius, qui après avoir passé par toutes les dignitez de l'Ordre des Jacobins fut fait Evêque de Fiesoli l'an 1566. etoit l'un des 13. fils de nôtre Jaccetius. Il mourut le 5. de Mai 1574. âgé de 81. ans (k). On le nomme dans son épitaphe (l) *Angelus Cataneus Diacetius.*

(C) *Son veritable nom* Diacceto *soufre mille alterations.*] Voiez la remarque C de l'article *Machiavel*, & notez que si je donne *Diacceto* pour la veritable orthographe, c'est parce que j'ai trouvé ce mot-là dans la signature d'une (m) lettre que le petit-fils de nôtre Jaccetius écrivit au Varchi le 9. de Septembre 1561. en lui envoiant deux exemplaires d'un (n) Ouvrage de son aieul. Il en avoit reçu quatre de Venise: l'édition lui en plaisoit quant aux caracteres, mais il la trouvoit peu correcte. Michel Pocciantius (o) n'a pas été tout-à-fait exact, puis qu'il a orthographié *Franciscus Cathaneus Diacetius*. Notez que l'Auteur des notes sur la Confession de Sanci m'aprend que (p) *Carolus Zenobii de Ghiaceto unus ex Decemviris Balia Florentinæ civitatis* signa en cette qualité avec J.... fils de Cosme de Medicis dans un contrat passé à Florence en 1453. qu'il a vu *parmi les Archives de Lorraine*. Cela montre que l'ancien nom de cette famille n'étoit point *Diacceto*. Il y a beaucoup d'aparence que *Diacceto* a été formé de la jonction de l'article avec le nom. J'ai parlé ailleurs (q) de la vie d'un Paul Ghiacetti.

(D) *Un autre François Catanée* Jaccetius *qui a fait des livres.*] Michel (r) Pocciantius le nomme *Franciscus Cathaneus Diacettius*, & dit qu'il fut Chanoine de la Cathedrale de Florence, Protonotaire Apostolique, Docteur en Droit, & Evêque de Fiesoli, & qu'entre autres Ouvrages il composa en Italien la vie de Jesus-Christ, celle de la Sainte Vierge, celle de Saint Dominique, celle de quelques Evêques de Fiesoli, divers sermons, les Epitres, & les Evangiles de toute l'année. Ughelli (s) le nomme *Franciscus*

Digitized by Google

qu'il n'eſt connu que ſous le nom de *Diacetius*, ou de *Diacetius*. Je crois que le Comte de Châteauvilain (E) qui épouſa l'une des filles d'honneur de Catherine de Medicis, deſcendoit de nôtre François Jaccetius. Cette fille étoit la Demoiſelle d'Atri dont on a dit beaucoup de bien & beaucoup de mal †.

JANSENIUS (CORNEILLE) Evêque d'Ipres, a été un des plus ſavans Theologiens du XVII. ſiecle. Il nâquit (A) proche de Leerdam en Hollande l'an 1585. On lui a ſouvent reproché que ſa famille étoit Proteſtante, & qu'il avoit ſuivi quelque tems (B) cette même Religion: mais c'eſt une fauſſeté. Il alla étudier à Louvain l'an 1602. & il s'attacha ſi fortement à l'étude qu'il en tomba malade *, deſorte qu'on lui conſeilla de changer d'air. Il s'en alla à Paris, où il trouva Jean du Verger β de Hauranne, avec lequel il avoit lié une amitié très-étroite à Louvain. A la recommandation de ce bon ami γ il entra precepteur dans une bonne famille; & comme il étoit ſavant, il ſe fit bientôt conoître à des perſonnes illuſtres. Quelque tems après il s'en alla à Baionne, pour rejoindre ſon bon ami qui s'y étoit retiré. Ils étudierent enſemble (C) avec une aplication extraordinaire; & s'aquirent tellement l'eſtime de l'Evêque de Baionne, qu'il procura à Du Verger un Canonicat dans ſa Cathedrale, & à Janſenius la principalité d'un College ζ. Aiant été élevé à (D) l'Archevêché de Tours, il fit enſorte que Du Verger vint à Paris; & alors Janſenius ſeparé de ſon ami, & n'étant pas aſſûré de la protection du nouveau Prelat, ſortit de Baionne, & s'en retourna à Louvain, où on le fit Principal du College de Ste. Pulcherie: emploi dont il ſe degoûta, parce qu'il n'y trouvoit pas le loiſir de s'apliquer à l'étude ſelon toute ſon inclination. Cela même fut cauſe qu'il ne voulut pas s'engager à regenter la Philoſophie ‡. Il fut reçu Docteur en Theologie avec beaucoup d'éclat ‡ l'an 1617. & aggregé au nombre des Profeſſeurs ordinaires; & il s'aquit une telle eſtime, que l'Univerſité (E) l'envoia deux fois en Eſpagne, pour des affaires de conſequence. Le

† *Voiez les notes ſur la Confeſſion Catholique de Sanci pag. 459. & ſuiv. edit. 1699.*

* *Valer. Andreas Deſſelius bibl. Belg. pag. 154.*

β *C'eſt celui qui s'eſt rendu ſi celebre ſous le nom d'Abbé de St. Cyran.*

γ *Leydecker ubi infra pag. 8.*

ζ *Ibid. pag. 10.*

‡ *Ibid. pag. 12.*

‡ *Valere André ubi ſupra.*

(a) *Mezerai hiſt. de France to. 3. p. 784. édit. 1685.*

(b) *Leydecker de vita & morte Janſenii pag. 2.*

(c) Janſenius patria fuit Batavus, atque ut ipſe ſcribit, quaſi in honore id poneret, *Leerdamenſis* .... Unde verò iſte error? an quod &c. *Id. ib. & pag. 3.*

(d) *Confer quæ ſupra pag. 843. remarque A.*

(e) *Intitulé*, Hiſtoire du Janſeniſme, contenant ſa conception, ſa naiſſance, ſon accroiſſement & ſon agonie.

(f) *Voiez les Factums des parens de Janſenius dans le 8. tome de la Morale pratique pag. 317.*

(g) *In præfatione triumphi Catholicæ veritatis, imprimé à Paris 1651.*

(h) *Voiez les Factums des parens de Janſenius pag. 307.*

(i) *Ibid. pag. 317.*

(k) *Ubi ſupra pag. 3.*

(l) *On remarque dès le commencement du 2. Factum qu'il s'appelloit* Jean Otto Acquoy.

ciſens Cataneus Diacetius, & dit qu'il fut le ſucceſſeur d'Ange de Cataneis Diacetius ſon oncle dans l'Evêché de Fieſoli l'an 1570. qu'il eut ſeance parmi les Peres du Concile de Trente, qu'il écrivit des traitez *de authoritate Papæ & Concilii, de ſuperſtitiosa artis magicæ, &c.* qu'il remplit tous les devoirs d'un bon Prelat, & qu'il mourut le 4. de Novembre 1595.

(E) *Le Comte de Chateauvilain ..... deſcendoit de nôtre François Jaccetius.*] Mezerai (a) parlant des exploits des troupes du Roi contre la Ligue obſerve, que Sanci ſe rendit maître de Châteauvilain en Champagne l'an 1589. à la ſollicitation du Seigneur du lieu. *C'étoit*, ajoûte-t-il, *un Florentin nommé Louis Dijaceti qui comme beaucoup d'autres de ſa nation avoit aquis de grands biens à faire marchandiſe d'impoſts & de traittez avec le Roi.*

(A) *Il nâquit proche de Leerdam.*] Dans un village nommé Accoy. C'eſt ce que Mr. Leydecker obſerve. *Fallunt*, dit-il (b), *operis poſthumi editores quando referunt* eum natum eſſe Leerdami modico Batavix oppidulo, ſed tanti viri natalibus jam magno. *Etenim ſciam ejus Aſſecla eum in Comitatu quidem Leerdamenſi natum, non tamen in oppido* LEERDAMO (*Lingerdamo aliàs, quòd ad Lingam fluvium ſit ſitum*) *ſed in quodam Pago, quod Urbecula ſubeſt, &* ACCOY *appellatur: ſic Nepotes & Conſanguinei, qui ibi adhuc degunt, teſtantur, ſuperſtite humili Domunculâ, in qua primum lucem adſpexit.* Il ne faut point trouver de (c) myſtere en ce qu'il s'eſt apellé *Leerdamenſis*, car ſelon l'uſage ordinaire on prend le nom de la ville dans le territoire de laquelle on eſt né. Mille exemples (d) prouvent cela.

(B) *Et qu'il avoit ſuivi quelque tems* la *Religion* Proteſtante.] Un Jeſuïte de Bourdeaux nommé Moïſe du Bourg, publia un petit livre (e) l'an 1658. où il dit (f); *Que le pere de Cornelius Janſenius fit profeſſion de l'hereſie des Calviniſtes, quoi que ſon fils étant en âge ſe declara Catholique.* Le Pere Labbe avant lui avoit publié la même choſe: (g) *Princeps eorum extitit* CORNELIUS JANSENIUS *qui genio Hollandus, patria Leerdamenſis, inter hæreticos educatus à puero, tum Lovanii &c.* Le Pere Hazart renouvella cette calomnie dans un Ouvrage Flamand, intitulé *Triomphe des Papes de Rome*, qu'il publia à Anvers l'an 1681. *Son pere*, dit-il, *étoit gueux*, & quant à lui *étant devenu plus grand, il fit paroître exterieurement qu'il étoit Catholique* (h). Quand il ſe vit pourſuivi en reparation d'injure, il allegua entre autres raiſons qu'il n'étoit pas l'inventeur de ce reproche, puis qu'il ne l'avoit publié qu'après Moïſe du Bourg (i). On a prouvé invinciblement dans les Factums que je cite que ce reproche eſt très-faux. Voici un paſſage de Mr. Leydecker, qui contient des particularitez qui ne ſont pas dans les Factums. (k) *Parentes habuit honeſtos, Pontificiæ Religioni addictos, licet Evangelica lux Belgio affunderetur, quibuſque modica opes. Ut male Hazardus Jeſuita in Hiſtoriis Eum Patre Calviniano natum retulerit, illum falſi poſtulantibus, qui id non ferrent, Nepotibus. Pater appellatus fuit vernaculo nomine* (l) JAN OTTIJE, *fabrili opere victum quæritans, Mater au-*

tem LYNTJE GYSBERTS, *ceu referunt ſuperſtites, unde hic Filius* CORNELIS JANSEN *dictus eſt, antiquo vulgi in Belgio more, at Latina vel erudita terminatione,* CORNELIUS JANSENIUS.

(C) *Ils étudierent enſemble avec une aplication extraordinaire.*] „ (m) Ce fut chez M. d'Hauranne qui „ fut depuis Abbé de S. Cyran, que M. Janſenius „ paſſa les 5. ou 6. années qu'il fut à Bayonne, s'ap„ pliquant à lire les Saints Peres & S. Auguſtin avec „ tant d'aſſiduité, que Janſenius ne paroiſſant pas ſi „ robuſte, la Mere de M. d'Hauranne diſoit quelque„ fois à ſon Fils, qu'il tueroit ce bon Flamand à force „ de le faire étudier.„

(D) *Aiant été élevé à l'Archevêché de Tours.*] Selon Mr. Leydecker (n) cet Archevêché étoit devenu vacant par la demiſſion de Sebaſtien Galigai, (o) frere du Marquis d'Ancre: *Vacante Cathedra per ſponteneam Sebaſtiani Galigaji Florentini, infelicis Marchionis Ancræi fratris, ceſſionem.*

(E) *L'Univerſité l'envoia deux fois en Eſpagne.*] Ses ennemis ont debité bien des menſonges là-deſſus. Ils ont dit (p) qu'*il s'enfuit d'Eſpagne ſur le point qu'il alloit être pris par l'Inquiſition pour y avoir debité ſa nouvelle doctrine.* C'eſt ce que le Pere Hazart a debité en copiant Moïſe du Bourg. Voici ce que les Factums (q) repondent.

„ Son (r) ignorance dans les affaires de Mr. Janſe„ nius fait aſſez voir que c'eſt une médiſance forgée à „ plaiſir. Il parle de ſon voyage d'Eſpagne comme „ s'il n'en avoit fait qu'un, au lieu qu'il en a fait deux, „ (1) l'un en 1624. & l'autre en 1625. Et c'eſt ce „ qui auroit embaraſſé ce Jeſuïte Bordelois: car en „ mettant ſon conte au premier voyage de Janſenius, „ la fauſſeté en eût paru viſible, parce qu'il n'auroit „ eu garde d'y retourner une ſeconde fois. Et en le „ mettant au deuxiéme, elle eût paru d'une autre ma„ niere, en ce qu'il eſt infaillible qu'un ſi fâcheux ac„ cident auroit déconcerté toute ſa negociation, & „ qu'il s'en ſeroit retourné tout honteux à Louvain; „ au lieu qu'il eſt certain qu'il s'y en retourna glorieux, „ ayant obtenu tout ce que l'Univerſité de Louvain „ avoit demandé à Sa Majeſté Catholique, pour arrê„ ter les entrepriſes des Jeſuïtes. Enfin un Auteur „ d'ailleurs ſi peu digne de creance, en eſt tout-à-fait „ indigne à l'égard d'un fait peu croyable de ſoy-mê„ me, lors que dans le même endroit il avance trois „ autres fauſſetez manifeſtes contre la même perſon„ ne. Et c'eſt ce qu'a fait ce Jeſuïte de Bordeaux. „ La 1. eſt. Que le Pere de Janſenius étoit Calviniſte, „ &c. c'eſt la premiere calomnie, dont la fauſſeté eſt „ prouvée d'une maniere convaincante dans le 1. & le „ 3. Factum. La 2. eſt: *Que Janſenius étant de re„ tour a Louvain aprés cette longue courſe qu'il avoit fai„ te en France, il fit tant par ſes intrigues que ſous le ti„ tre de pauvre Catholique Hollandois, il fut fait Bour„ ſier d'un College, où l'on faiſoit la diſtribution de cer„ tains deniers pour l'entretien de tels pauvres Ecoliers.* „ Impudent menſonge, refuté par (2) Actes publics, „ puis qu'auſſi-tôt qu'il fut retourné à Louvain l'an „ 1617. il prit le bonnet de Docteur en Theologie, & „ fut

(m) *Factum pour les parens de Janſenius pag. 410.*

(n) *Ubi ſupra pag. 10.*

(o) *Ou plutôt beaufrere; car le Marquis d'Ancre s'apelloit* Concini, *& ſa femme* Galligai.

(p) *Factum, pag. 450.*

(q) *Pag. 451.*

(r) *C'eſt-à-dire de Moïſe du Bourg.*

(1) *Valer. Andr. in faſtis Academicis pag. 393.*

(2) *Faſti Acad. pag. 138.*

Digitized by Google

Le Roi ſon maître l'établit Profeſſeur aux ſaintes lettres l'an 1630. dans l'Academie de Louvain; & cinq ans après il l'éleva à l'Evêché d'Ipres. Un Ouvrage que Janſenius publia (F) contre la France, contribua puiſſamment à lui faire avoir cette Prelature. Il n'en jouït guere; car il mourut le 6. de Mai 1638. Il avoit travaillé plus de vingt ans à un Ouvrage où il expliquoit le ſyſtême de St. Auguſtin ſur les matieres de la grace. Ce livre publié après ſa mort (G) a excité de grans troubles dans la Communion Romaine, & a bien donné de l'occupation aux Papes. Ceux qui ont ſoutenu la même doctrine que Janſenius ont été nommez Janſeniſtes, & ont eu les Jeſuïtes pour principaux adverſaires. Jamais peut-être on n'avoit ſi bien reconu (H) la mauvaiſe foi

(a) *Datée du 31. Decembre 1627.*

(b) *Factum pag. 462. 463.*

(c) *Bibl. Belg. pag. 154.*

(d) *Pag. 23. & ſeq.*

(e) *L'an 1635.*

(f) *Ubi ſupra pag. 94. & ſeq.*

(g) *Pag. 92.*

(h) Opportune ſuam operam offerebat P. Roſæus, vir eruditiſſimus, Sanctioris Conſilii Præſes, cujus ante meminimus, ſuppeditato voluminis argumento, quo vel pœnitentiam ageret, vel famam falſi accuſaret. Iſtud autem erat *Mars Gallicus*, ſtylo quidem Janſenii ornandus, cujus tamen materia ipſius opus, eruditionem & ingenium excedebat. *Leydecker ibid. p. 93.*

(i) *Ibid.*

(k) *Ibid. pag. 89.*

(l) *On le lui donne dans la page 31. du catalogue de Sebaſtien Mabre-Cramoiſy imprimé l'an 1678. Le Janſenius ſuſpectus fut imprimé l'an 1650. par Sebaſtien & Gabriel Cramoiſy.*

(m) *Autor libri cui titulus*, Janſenius ſuſpectus, *apud Leydeckerum pag. 89.*

„ fut fait Preſident du College de S. Pulcherie: *Lova-*
„ *nium revocatus novo Collegio D. Pulcheria præficitur.*
„ La 3. eſt une mediſance infame, qui eſt que ce *bon*
„ *Bourſier voloit l'argent du College pour payer la penſion*
„ *de deux Neveux de l'Abbé de S. Cyran.* Toutes fauſ-
„ ſetez. 1. M. l'Abbé de S. Cyran n'avoit qu'un ne-
„ veu à Louvain, & non pas deux. 2. Si M. Janſe-
„ nius n'avoit été que Bourſier, comment auroit-il pu
„ diſpoſer des biens du College? 3. Ce pretendu vol
„ eſt une calomnie atroce repanduë en pluſieurs libel-
„ les des Jeſuïtes, dont ils ont été convaincus dans la
„ 16. Lettre Provinciale en ces termes: „ *Je vous di-*
ray &c.

On a dit mille & mille fois qu'il n'y a point de Roman qui ne ſoit fondé ſur quelque fait veritable. C'eſt ce qu'on peut dire de celui de Moïſe du Bourg, car il paroît par une lettre de Janſenius que l'Inquiſition d'Eſpagne fit quelques informations contre lui après ſon depart; voici les paroles de ſa lettre (*a*). *On m'a écrit de delà les monts (Pirenées) que l'Inquiſition a été ſuſcitée contre un Docteur de Louvain qui a été en Eſpagne, & s'eſt addreſſée à Salamanca au logis de ſon hôte qui étoit le premier Docteur de delà & de l'Univerſité, appellé Baſilius de Leon, pour prendre information contre lui comme contre un Hollandois, & par conſequent heretique, qui leur repondit tant à l'avantage de ce Docteur que le nez leur ſaigna* (*b*). Finiſſons cette remarque par ces paroles de Valere André. (*c*) *Brevi quoque tempore eam de ſe opinionem apud Academicos omnes excitavit, ut pra* Janſenio *alius magis idoneus non fuerit judicatus, qui nomine ejuſdem Academia bis Legatus in Hiſpanias mitteretur. Ubi quâ prudentiâ ac dexteritate ſeſe geſſerit, tum apud Regem Catholicum, tum in Academiis Salmanticenſi ac Vallioletana, feliciſſimus utriuſque Legationis eventus docuit.* Conſultez Mr. Leydecker (*d*), touchant le ſujet & le ſuccés de ces deux voiages d'Eſpagne.

(F) *Un Ouvrage que Janſenius publia* (*e*) *contre la France.*] C'eſt un Ouvrage d'une grande force: il a pour titre *Alexandri Patricii Armacani, Theologi, Mars Gallicus, ſeu de juſtitia armorum & fœderum Regis Gallia libri duo.* On y crie de la maniere du monde la plus maligne & la plus odieuſe, contre les ſervices continuels que rendoit la France aux Proteſtans de Hollande & d'Allemagne, au grand prejudice de la Catholicité. Les Hollandois y ſont traitez de rebelles, qui ne jouïſſoient de la liberté republicaine que par une infame uſurpation. Ils ont repondu cent fois à ce reproche, & Mr. Leydecker en dernier lieu n'a pas oublié d'y bien repondre (*f*). Il nous aprend un bruit qu'on a fait courir, (*g*) c'eſt que Janſenius aiant été conſulté par le Duc d'Arſchot, & par l'Archevêque de Malines après la perte de Boiſleduc & de Maeſtricht, conſeilla de ſecouër le joug de l'Eſpagne, & de ſe cantonner à la maniere des Suiſſes. On ſçut qu'il avoit donné ce conſeil, & il en fut bien en peine. Là-deſſus le Preſident Roſe lui fournit un expedient de ſortir d'affaire; il lui propoſa d'écrire contre la France, & lui communiqua la tablature du *Mars Gallicus* (*h*). Mr. Leydecker allegue une lettre du Nonce Fabio Chigi: *Et ne mentiri viderentur, literas produxêre Fabii Gighii, Nuntii Apoſtolici (qui deinde Alexander VII. fuit) ad F. Barberinum, Cardinalem, datas Colonia 25. Martii, 1641. ubi hac ſcripta;* Cardinalis Richelius admodum ſtomachatur in Janſenium, quod cum Roſæo Martem Gallicum conſcripſerit. *Nimirum hæ literæ adhuc in Collegio S. Officii Romæ aſſervantur* (*i*). Les Jeſuïtes ne manquerent pas d'irriter la Cour de France contre les ſectateurs de Janſenius, par la raiſon que c'étoit un homme qui avoit dechiré la nation, & ſes Monarques, preſque depuis le premier juſques au dernier. Mr. Leydecker cite un long paſſage d'un livre qu'il croit (*k*) être du Pere Annat, & qui ſelon toutes les aparences eſt du Pere Vavaſſeur (*l*). Je ne raporterai de ce long paſſage que ce qui concerne l'ingratitude qu'on reprochoit à Janſenius: (*m*) *Ante omnia Janſenio exprobrat ingratum in Galliam animum, quæ ipſi valetudinem, quam recipere non poſſet in patria, concreto & pingui cœlo, reſtituerat puro & ſalubri; quæ victum, cum egeret, præbuerat, tum domeſtico Præceptori Lutetiæ Pariſiorum, tum ludi publici Magiſtro Bajonæ, quæ notitiâ Virorum illuſtrium atque doctorum animum fecerat ad majora, aditumque & viam muniverat. Quin in Galliis, quod beneficii loco ſine dubio numeravit, magnam adeptus erat librorum Calvinianorum copiam, quorum de fontibus hauſit Auguſtini interpretationem, & invenerat homines à Calvini diſciplina non alienos, quibuſcum liberiores de Gratia ſermones conſuleret.*

Admirons ici la viciſſitude des choſes humaines. Janſenius fut recompenſé d'une mitre, pour avoir confondu la France ſur ce qu'elle ſe liguoit avec les Etats Proteſtans, & aujourd'hui (*n*) la Cour d'Eſpagne donneroit ſans doute une bonne Prelature à un Docteur de Louvain, qui feroit un livre auſſi fort pour la juſtifier d'une telle ligue, que celui de Janſenius étoit fort contre la France; tant il eſt vrai qu'on peut parvenir à la même fin par des routes toutes contraires, & que ce qui eſt bon en un tems (*o*) eſt très-mauvais en un autre. La refutation d'un livre peut meriter la recompenſe que le livre même avoit meritée. Quel plaiſir ne ſeroit-ce pas pour des gens non préoccupez, ſi l'on voioit devenir Evêque un Profeſſeur de Louvain, qui auroit ſolidement refuté le *Mars Gallicus* de nôtre Corneille?

(n) *On écrit ceci l'an 1695.*

(o) *Voiez la remarque I de l'article* Hotman.

Naudé (*p*) lui attribuë *l'admonitio* (*q*) & le *myſteria politica*, deux Ouvrages, dit-il, qui eurent de merveilleux effets contre les deſſeins de Louïs XIII. Je croi qu'il ſe trompe.

(p) *Naudé coups d'eſtat ch. 4. p. m. 610.*

(G) *Ce livre a excité de grans troubles.*] Il a fait produire une infinité d'autres livres, dont quelques-uns contiennent tout ce qui ſe pouvoit dire de part & d'autre ſur cette matiere par des eſprits deliez, ſubtils, ſavans; mais avec tout cela nous n'en ſommes pas plus avancez, ni plus éclairez: & ce ſera toûjours la deſtinée des diſputes de cette nature: plus on en parlera, plus on les embrouillera, plus on donnera ſujet au Lecteur de dire, *Feciſtis probe, incertior ſum multo quam dudum* (*r*). Quelcun a dit que les matieres de la Grace ſont une mer qui n'a ni rive ni fond. Peut-être auroit-il parlé plus juſte s'il les avoit comparées au Far de Meſſine, où l'on eſt toûjours en danger de tomber dans un écueil, quand on tâche d'en éviter un autre: *Incidit in Scyllam cupiens vitare Charybdim.* Tout ſe reduit enfin à ceci. Adam a-t-il peché librement? Si vous repondez qu'oui, donc, vous dira-t-on, ſa chute n'a pas été prevuë: ſi vous repondez que non, donc, vous dira-t-on, il n'eſt point coupable. Vous écrirez cent volumes contre l'une ou l'autre de ces conſequences, & neanmoins vous avouërez ou que la previſion infaillible d'un évenement contingent eſt un myſtere qu'il eſt impoſſible de concevoir, ou que la maniere dont une créature qui agît ſans liberté peche pourtant, eſt tout-à-fait incomprehenſible. Je n'en veux pas davantage: puis qu'il faut avouër l'une ou l'autre de ces incomprehenſibilitez, à quoi vous ſert de tant écrire?

(q) *Voiez ci-deſſus pag. 666. remarque D.*

(r) *Terent. Phorm. act. 2. ſcen. 3.*

(H) *On n'avoit ſi bien reconu la mauvaiſe foi.*] Tous ceux qui ont un peu de penetration voient clairement, que ſur la matiere de la liberté il n'y a que ces deux partis à prendre: l'un eſt de dire que toutes les cauſes diſtinctes de l'ame qui concourent avec elle lui laiſſent la force d'agir ou de n'agir pas, l'autre eſt de dire qu'elles la determinent de telle ſorte à agir, qu'elle ne ſauroit s'en defendre. Le premier parti eſt celui des Moliniſtes, l'autre eſt celui des Thomiſtes, & des Janſeniſtes, & des Proteſtans de la Confeſſion de Geneve. Voilà trois ſortes de gens qui combatent le Moliniſme, & qui dans le fond ne peuvent avoir là-deſſus que le même dogme. Cependant les Thomiſtes ont ſoutenu à cor & à cri qu'ils n'étoient point Janſeniſtes, & ceux-ci ont ſoutenu avec la même chaleur, que ſur la matiere de la liberté ils n'étoient point Calviniſtes. Il n'y a point d'artifices, ou de diſtinctions mal fondées dont on ne ſe ſoit ſervi, pour colorer cette pretenſion, & tout cela afin d'éviter les fâcheuſes ſuites que l'on prevoioit, ſi l'on demeuroit d'accord de quelque conformité ou avec les Janſeniſtes, ou avec les Calviniſtes. D'autre côté il n'y a point eu de ſophiſme dont les Moliniſtes ne ſe ſoient ſervis,

Digitized by Google

foi qui se mêle dans les combats de cette nature. Ce Docteur s'étoit mêlé de (I) controverse contre ceux de la Religion, & leur avoit laissé le champ de bataille. On a quelques autres livres (K) qui sont sortis de sa plume. Je n'ai pas dit que la Cour de Rome proceda (L) contre l'épitaphe de cet Evêque. Consultez l'Ouvrage que Mr. Leydecker vient de publier. C'est un très-bon livre *.

☞ JAPON, c'est ainsi qu'on nomme un grand païs situé à l'Orient de la Chine, & divisé en plusieurs Iles. On en parle si amplement dans le † Dictionaire de Moreri qu'il me reste peu de choses à observer. Je ne veux pas même recueillir toutes les omissions: je me borne à quelques articles de la Theologie de ces Insulaires. „ ‡ La Monarchie du Japon est divisée en deux „ Estats, l'Ecclesiastique & le Seculier. Le premier est composé des Bonzes, & le second de „ la Noblesse & du peuple. Le nom de Bonzes est commun à tous les Ministres destinez au ser- „ vice des Dieux que les Japonnois adorent. Ils font profession (A) de vivre dans le celibat, „ & servis, pour faire voir que St. Augustin n'a point enseigné le Jansenisme: c'est qu'on n'osoit pas convenir que l'on fût contraire à ce grand Saint. Ainsi les uns ne voulant point avoüer qu'ils fussent conformes à des gens qui passoient pour heretiques, & les autres ne voulant point avoüer qu'ils fussent contraires à un Docteur dont les sentimens ont toûjours passé pour orthodoxes, ont joué cent tours de soupleſſe si opposez à la bonne foi que rien plus.

(I) *S'étoit mêlé de controverse contre ceux de la Religion.*] Voici le precis qu'on nous (a) donne de cette dispute. Mrs. les Etats Generaux firent un édit en 1629. par lequel ils defendirent l'exercice public de la Religion Romaine dans Boisleduc, & destinerent les revenus ecclesiastiques de la Mairie de cette ville à l'usage de la Religion Reformée, qu'ils y firent prêcher par 4. Ministres. Ceux-ci aiant été avertis que l'on semoit en cachete plusieurs calomnies atroces contre leur doctrine, publierent un manifeste pour declarer qu'ils n'enseignoient que l'Evangile tout pur, & pour exhorter leurs adversaires à proposer en public tout ce qu'ils auroient à objecter. On ne repondit à cela que par un Ecrit (b) dont Jansenius étoit Auteur. Gisbert Voetius l'un des 4. Ministres qui prêchoient à Boisleduc, fit des remarques (c) sur cet Ouvrage, lesquelles furent refutées par un nouveau livre (d) de Jansenius. L'Auteur des remarques ne demeura point sans repartie, il refuta tout de nouveau son adversaire par un gros livre qu'il publia l'an 1635. & qui a pour titre *desperata causa papatus*. Jansenius ne repliqua point, mais un de ses amis repliqua pour lui, ce fut Libertus Fromondus. Son livre (e) fut imprimé à Anvers l'an 1636. & refuté par Martin Schoockius Professeur en Histoire & en Eloquence à Deventer, qui intitula sa reponse *desperatissima causa papatus*. Elle fut imprimée l'an 1638. Ce fut la fin de cette dispute, si nous en croions Mr. Leydecker (f). Cependant je trouve dans la Bibliotheque de Valere André, parmi les œuvres de Fromondus, un écrit intitulé *Sycophanta: epistola ad Gisbertum Voetium* imprimé l'an 1640. Et depuis la premiere impression de cet article j'ai vu une lettre où l'on reproche à ce Professeur d'Utrecht de s'être trompé. (†) *Falleris, o Praclare, secus res habet . . . . Fromondus . . . . . ultimo ictu prostravit adversarium, nunquam quod sciam refutatus.*

Jansenius eut à soutenir une autre guerre qu'on peut nommer Protestante. Car Theodore Simonis (g) Catholique flotant, & cherchant maître, le fut trouver à Louvain, pour lui demander l'éclaircissement de quelques doutes sur l'infaillibilité du Pape, sur l'adoration de l'Eucharistie, & sur quelques autres points. Jansenius embarrassé des objections de ce personnage, lui dit un jour qu'il ne vouloit plus disputer de vive voix, mais par ecrit, & qu'il voioit bien qu'il avoit à faire à un Catholique qui s'en iroit bientôt en Hollande se vanter de l'avoir vaincu. Simonis qui avoit beaucoup de peine à se resoudre à disputer par écrit, s'y determina enfin. Mais après que l'on eut reiteré les écritures deux fois de part & d'autre, il se vit assiegé dans son logis par des soldats, & menacé de la peine des heretiques. Le Secretaire du Duc d'Arschot crioit au fagot, & disoit qu'il y avoit assez de bois dans la forêt de son maître pour brûler cet heretique. Mais comme celui qui interrogea Simonis au nom de l'Archevêque de Malines raporta qu'il l'avoit trouvé bon Catholique, & bien resolu de perseverer dans la Communion Romaine, la liberté fut renduë au prisonnier, & il falut que Jansenius paiât la depense des soldats &c. Simonis au bout de deux ans se fit de la Religion, & publia un livre (h) qui a pour titre *de statu & religione proprio papatus adversus Jansenium* (i). J'ai lu depuis peu que cet homme étant passé du Lutheranisme au Papisme, retourna dans le Lutheranisme, & embrassa enfin le parti des Sociniens. Il fut principal de leur College de Kisselin en Lithuanie (k). Il entendoit bien le Grec, & c'est lui qui a traduit en cette langue le *Janua linguarum* de Comenius.

(K) *Autres livres qui sont sortis de sa plume.*] Une harangue *de interioris hominis reformatione. Tetrateuchus sive Commentarius in 4. Euangelia. Pentateuchus sive Commentarius in v. libros Moysis.* La reponse des Theologiens de Louvain, *de iis obligandi conscientias quam habent edicta regia super re monetaria*, & celle des Theologiens & des Jurisconsultes, *de juramento quod publica auctoritate Magistratui designato imponi solet*, sont l'Ouvrage de Jansenius (l). Mr. Leydecker (m) se plaint que l'on attribuë dans le Dictionaire de Moreri la Concorde des Evangiles à nôtre Jansenius, au lieu qu'il faut la donner à l'autre Jansenius Evêque de Gand. Je n'ai point trouvé cela dans Moreri. L'erreur que Mr. Arnaud (n) a reprochée à George Hornius, d'avoir cru que nôtre Jansenius a été Evêque d'Ipres & puis de Gand, est corrigée dans l'édition de Mr. Leydecker (o).

(L) *La Cour de Rome proceda contre l'épitaphe de* Jansenius.] Le 10. de Decembre 1655. (p) „ l'Evesque d'Ypre François de Robes (q) de la Maison „ des Comtes d'Annap, fit oster de nuict à petit bruit „ la pierre du tombeau de son predecesseur Corneille „ Jansen, où l'on lisoit l'éloge de sa vertu & de sa doc- „ trine, & particulierement de son livre intitulé *Au- „ gustinus*, portant *que ce fidele Interprete des plus secre- „ tes pensées de Saint Augustin, avoit employé en cet Ou- „ vrage un esprit divin, un travail infatigable, & tout „ le temps de sa vie, & que l'Eglise en recevroit le fruict „ sur la terre, comme luy la recompense au Ciel.* Par- „ les qui estoient outrageuses aux Bulles des Papes Ur- „ bain VIII. & Innocent X. qui avoient censuré cét „ ouvrage. Cet Evesque en vint à cette ruine de „ Tombeau par ordre exprés du Pape Alexandre VII. „ & du consentement de l'Archiduc Leopold Gouver- „ neur des Pays-Bas, nonobstant la resistance de son „ Chapitre, jusques-là qu'un des principaux qui en „ estoit, osa bien dire, que ce n'estoit pas au pouvoir „ du Pape ny du Roy de faire supprimer cét Epitaphe, „ tant luy & ses Collegues estoient affectionnez à Jan- „ senius.„ Voiez Mr. Leydecker (r) qui raporte tout ceci plus amplement. J'ai de la peine à croire ce qu'il observe (s), que le Jesuite la Chaise avoit conseille de briser la pierre où l'épitaphe de Jansenius étoit gravée, mais que l'Evêque d'Ipres se contenta de la jetter dans un coin. Je ne pense pas qu'en l'année 1655. le Pere la Chaise fût dans une situation à se mêler de pareils conseils. Ajoûtons ce fait curieux. „ (t) La „ derniere fois que le Roy Très-Chrêtien fut à Ipres, „ une Religieuse hospitaliere qui l'avoit (v) assisté dans „ sa derniere maladie, & qui parloit de luy comme „ d'un Saint, racontoit en fondant en larmes à des „ Seigneurs de la Cour, qu'elle lui tenoit le bras lors- „ qu'il écrivoit son Testament, & elle les conjuroit „ en même tems de prier le Roi de faire reparer l'in- „ jure qu'on avoit faite à un si saint homme, en ôtant „ la pierre de son tombeau.„

(A) *Ils font profession de vivre dans le celibat.*] Mais „ (w) ils ne le gardent pas toûjours fort exactement. „ Ils s'abstiennent de chair & de poisson, se rasent la „ barbe & les cheveux, & cachent leurs debauches „ sous l'apparence d'une vie austere.„ Leur plus grand profit (x) *est d'enterrer les morts. Le peuple persuadé qu'en l'autre vie les ames de leurs parens peuvent tomber en quelque necessité, n'epargnent rien pour leur procurer le soulagement que les Bonzes leur promettent moyennant de grosses aumônes. Ils usent encore d'un autre artifice pour s'enrichir. C'est d'emprunter de l'argent qu'ils promettent aux simples de leur rendre en l'autre vie avec de gros interets, & en l'empruntant de la sorte ils disent entre eux que le terme vaut l'argent.* Ceux qui voudroient faire un parallèle entre l'Orient & l'Occident, se trou- veroient

* *Il est intitulé*, De Historia Jansenismi libri VI. quibus de Cornelii Jansenii vita & morte, nec non de ipsius & sequacium dogmatibus disseritur. *A Utrecht 1695. in 8.*

† *Sur tout à l'édition de 1699.*

‡ *Journal des Savans du 18. de Juillet 1689. pag. m. 492. dans l'extrait de l'histoire de l'Eglise du Japon par Mr. l'Abbé de T.*

(a) *Leydecker pag. 57. & seq.*

(b) *Intitulé*, Alexipharmacum, *imprimé l'an 1630.*

(c) *Intitulées*, Philonius Romanus correctus.

(d) *Intitulé*, Notarum Spongia, *imprimé l'an 1631.*

(e) *Intitulé*, Causæ desperatæ Gisb. Voetii adversus Spongiam. . . Cornelii Jansenii crisis ostensa.

(f) *Ubi supra, pag. 64.*

(†) *Epistola Christiani Philareni ad Janum Palæologum pag. 5.*

(g) *Il étoit du païs de Holstein.*

(h) *Imprimé à Leide l'an 1638.*

(i) *Voiez l'histoire de tout ceci fort au long dans Mr. Leydecker pag. 68. & seq.*

(k) *Voiez Mollerus, Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ part. 3. pag. 108.*

(l) *Tiré de Valere André pag. 155.*

(m) *Pag. 2.*

(n) *Morale pratique tome 3. pag. 130.*

(o) *In notis ad hist. Ecclesiast. Hornii pag. 517.*

(p) *St. Romuald, Journal chronologique & historique, tome 2. pag. 612.*

(q) *Mr. Leydecker pag. 133. le nomme* Johannes Roblesius.

(r) *Ubi supra p. 132. & seq.*

(s) *Pag. 135.*

(t) *Morale prat. to. 8. p. 462.*

(v) *C'est-à-dire Jansenius.*

(w) *Journ. des Savans du 18. Juillet 1689. pag. 492. édit. de Holl.*

(x) *Ibid. pag. 493.*

Digitized by Google

„ & . . . . ils ont un Souverain appellé Iaco ou Xaco, qui a autorité sur tous les autres, qui „ juge les affaires de Religion, décide de ce que l'on doit observer touchant le culte des Dieux, „ & de ce que l'on doit croire de leur nature. Il élit les Tundes qui disposent des choses moins „ importantes, & qui representent en quelque sorte nos Evêques. . . . † Les Japonnois ont „ de deux sortes de Dieux. Les premiers sont les demons qu'ils adorent sous plusieurs figures, „ non par esperance d'en recevoir du bien, mais par l'apprehension d'en recevoir du mal. Les „ secons sont les Rois, les Conquerans & les Sçavans qu'ils ont mis au nombre de leurs Dieux. „ Les principaux sont (B) Amida & Xaca. . . . On conte jusques à douze Sectes, ou douze „ Religions dans le Japon; & chacun a la liberté de suivre celle qu'il lui plaist, ce qui ne cause „ point de division, par la raison, disent-ils, que les entendemens ne sont pas unis de parenté, „ comme les corps. Entre ces Sectes il y en a trois principales. La premiere n'espere point d'autre „ vie que celle-ci, & ne connoit point d'autre substance que celle qui frape les sens. . . : La seconde „ qui croit l'immortalité de l'ame & une autre vie, est suivie par les plus honnêtes gens, & est „ appellée la Secte des hommes du Dieu tres-haut. La troisiéme est celle des adorateurs de „ Xaca.„ Les Bonzes peuvent être comparez * à nos Moines. Quelques Auteurs disent ‡ que la division la plus generale qui se puisse faire des sectes des Japonois est de poser que les unes font profession de s'arrêter à l'aparence, & que les autres cherchent la realité qui ne frape point les sens, & qu'ils apellent la verité. Ceux qui s'arrêtent à l'aparence (C) admettent une autre vie après celle-ci, pour la recompense éternelle des gens de bien, & pour la punition éternelle des mechans. Mais ceux qui cherchent la realité interieure & insensible rejettent le paradis & l'enfer, & enseignent des choses (D) qui ont beaucoup de raport à l'opinion de Spinoza. Ils symbolisent avec

† *Ibid. pag.* 494.

* *Voiez la remarque B.*

‡ *Voiez Possevin biblioth. select. lib.* 10. *cap.* 2. *p. m.* 410. *tom.* 1.

veroient courts quant à l'article de ces dettes paiables en l'autre monde, mais d'ailleurs le celibat mal observé, les tromperies cachées sous les aparences d'une morale rigide, le profit des enterremens, le secours envoie aux ames separées du corps fourniroient beaucoup de comparaisons. Je suis persuadé que plusieurs personnes n'ont pu lire les extraits de Mr. (a) Cousin sans s'écrier interieurement, *c'est comme chez nous.* Ce seroit une chose assez curieuse qu'une relation de l'Occident compotée par un Japonois, ou par un Chinois qui auroit vêcu plusieurs annees dans les grandes villes de l'Europe. On nous rendroit bien le change. Les Missionaires qui vont aux Indes en publient des relations où ils étalent les faussetez, & les fraudes qu'ils ont observées dans le culte de ces nations idolâtres. Ils s'en moquent, mais ils ont à craindre qu'on ne les fasse souvenir du (b) *quid vides? mutato nomine de te fabula narratur*; ou du reproche que meritent, & des represailles à quoi s'exposent ceux qui meconnoissent leurs defauts, & decouvrent avec la derniere sagacité les vices d'autrui.

(a) *Auteur du Journal des Savans cité ci-dessus & ci-dessous.*

(b) *Horat. Sat.* 1. *lib.* 1.

(c) *Idem Sat.* 3. *lib.* 1. *v.* 25.

Cùm (c) *tua pervideas oculis mala lippus inunctis,*
Cur in amicorum vitiis tam cernis acutum,
Quàm aut aquila, aut serpens Epidaurius? at tibi contrà
Evenit, inquirant vitia ut tua rursùs & illi.

(d) *Journ. des Sav. ibid. pag.* 495.

(B) *Les principaux sont Amida & Xaca.* „ (d) Le „ premier est representé sous diverses figures monst- „ trueuses. Dans un de ses Temples qui est à Iedo, il „ est porté sur un cheval à sept testes. Le plus beau „ de ses Temples est prés de Meaco, & a cinq cent „ pieds de long. Il y a dedans mille Idoles d'or mas- „ sif. Pour Saca, ou Xaca, les Bonzes en racontent „ mille impertinences. Ils disent qu'il naquit huit cent „ fois en differentes especes, avant que de naitre d'u- „ ne femme, & que quand il en naquit, il sortit par „ les flancs de sa mere, qu'il avoit rongez avec les „ dens. La verité est que Xaca estoit un Sofiste qui „ persuadoit tout ce qu'il vouloit. Sa mere estant gros- „ se de lui songea qu'il lui sortoit un Elephant blanc „ par la bouche. C'est pour cela que les Elephans de „ cette couleur sont en veneration dans les Indes, dans „ la Chine, dans le Tonquin, à Siam, & au Pegu. Ils „ sont servis en Vaisselle d'or, & les grans Seigneurs „ vont en foule les visiter, & leur rendre les mesmes „ honneurs qu'à des Rois.„ L'une des trois principales sectes des Japonois est celle des adorateurs de Xaca.

(e) *Ibid. pag.* 496.

(e) *Ils vivent en Communauté, se levent à minuit pour chanter des hymnes, s'assemblent tous les soirs pour écouter le discours que leur Superieur leur fait sur quelque sujet de morale, puis leur donne des points à mediter. Quelquefois il leur represente un homme mourant, & leur rapporte les reproches que le corps & l'ame se font mutuellement en ce dernier moment. La meditation dure une heure. Quand elle est finie, chacun rend compte au Superieur des pensées qui lui sont venuës dans l'esprit, & des resolutions qu'il a prises.*

(C) *Ceux qui s'arrêtent à l'aparence admettent une autre vie après celle-ci.*] Il paroit que leur opinion est celle d'Amida, & de Xaca, & de Fotoque. Ils disent qu'aux quatre points cardinaux du monde il y a certains païs dont les habitans sont dans une plenitude de satisfaction qui les fait jouïr d'une souveraine felicité, que Fotoque a fait toutes les loix du Japon, & que ceux qui les observent ne quitteront pas plutôt cette vie qu'ils iront en ces lieux-là, qu'ils y renaitront, & que Fotoque les transformera, & leur donnera 32. figures & 80. qualitez, avec lesquelles ils vivront (f) éternellement dans une beatitude parfaite, bien contens de leur condition, & bien joieux. Les femmes ne pourront point être admises en ces païs-là, mais celles qui seront sauvées pour avoir observé les loix de Fotoque seront transformées en hommes, car sans cela elles ne recevroient point la recompense de leur bonne vie, veu (g) qu'elles sont de leur nature immondes & execrables, disent ils. Pour ce qui regarde les transgresseurs des loix de Fotoque, ils passeront de cette vie en certains lieux infernaux, & ils y soufriront six sortes de peine dont ils ne verront jamais la fin. Voilà quelle est la doctrine generale des sectateurs de l'aparence, les autres sectes disent là-dessus ce que bon leur semble, mais ceux-ci s'accordent dans ce centre d'unité, & leur opinion est celle des ignorans, & du menu peuple: (h) *Et quamvis de hisce rebus una quaque Japoniorum secta loquatur, ut vult, communi tamen consensu quicunque extrinsecam rerum faciem sectantur, in hoc, quod diximus, conveniunt, & hanc opinionem rudes & vulgares homines amplectuntur.* J'emprunte tout ceci du Jesuite Possevin (i), qui ne s'est point cru obligé à refuter les doctrines de cette secte, car puis qu'elle fait profession, dit-il, de ne s'attacher qu'aux aparences, ce qu'elle dit n'a réellement aucune solidité, ni aucune verité, ce n'est tout au plus qu'un fantôme, ou un exterieur de verité. Les Bonzes eux-mêmes avouënt manifestement que tout ce systême de Camus & de Fotoque a été bâti, ou plutôt forgé en faveur des ignorans, & des esprits imbecilles: (k) *Nam (ut ipsimet Bonzii, qui sua sententiæ Magistri & Doctores sunt apertè fatentur) totam de* CAMI & FOTOQUE *disciplinam propter rudes & insçios rerum homines, captu, & ingenio imbecillos, esse compositam, vel potius confictam, non quod aliquid eorum, quæ in ipsa docentur verum sit.* Possevin ne laisse pas de refuter dans son (l) chapitre 5. la doctrine de cette secte.

(f) In omnem æternitatem vivent læti admodum, felices & sua sorte contenti. *Possevin. ubi infra.*

(g) Eo quod fœminæ sint natura detestabiles, execrandæ & immundæ. *Id. ibid.*

(h) *Id. ib.*

(i) *Tiré de Possevin bibl. select. tom.* 1. *lib.* 10. *cap.* 2. *pag. m.* 410. 411.

(k) *Id. ib. pag.* 411.

(l) *Ibid. pag.* 429. *& seq.*

(D) *Rejettent le paradis & l'enfer, & enseignent des choses qui ont beaucoup de raport à l'opinion de Spinoza.*] Ils negligent l'exterieur, ils s'apliquent uniquement à mediter, ils renvoient au loin toute discipline qui consiste en paroles, ils ne s'attachent qu'à l'exercice qu'ils apellent SOQUXIN SOQUBUT, c'est-à-dire *le cœur.* Ils assûrent qu'il n'y a qu'un principe de toutes choses, & que ce principe se trouve par tout, & que le cœur de l'homme, & l'interieur des autres êtres ne difere point de ce principe, & que tous les êtres retournent à ce principe commun quand ils sont detruits. Il existe de toute éternité, ajoûtent-ils, il est unique, clair & lumineux, il est incapable de croître & de decroître, (m) il n'a point de figure, il ne raisonne point, il vit dans l'oisiveté & dans un parfait repos. Ils enseignent que ceux qui dans cette vie ont très-bien conu ce principe, aquierent la parfaite gloire de Fotoque, & de ses successeurs, & que ceux qui ne parviennent jamais à ce haut degré de conoissance renaissent plusieurs fois, & passent de lieu en lieu, mais qu'en l'autre monde ils seront tous absorbez au commun

(m) Figura carens, ratiocinationis expers, vitam agens otii, quietis, & tranquillitatis pleniſſimam. *Possev. ib. pag.* 411.

Digitized by Google

avec les Epicuriens en ce qu'ils ôtent à Dieu le gouvernement du monde, comme une choſe qui s'opoſeroit à la ſouveraine tranquillité qui fait ſelon eux tout ſon bonheur. Ils vont même plus avant qu'Epicure, car ils ôtent à Dieu le raiſonnement & l'intelligence. Ils craignent ſans doute que ces qualitez ne troublaſſent ſon repos, comme ils éprouvent que l'action de raiſonner eſt accompagnée de quelque fatigue *. La Religion Chretienne que François Xavier, & enſuite pluſieurs autres Miſſionaires annoncerent aux Japonois, ne trouva point de plus grans obſtacles que ceux que les Bonzes lui ſuſciterent, non pas tant par leurs diſputes, & par leurs raiſonnemens, que par les voies ordinaires aux Eccleſiaſtiques, je veux dire par le recours au bras ſeculier, & par le ſoin † d'animer les Rois, & les peuples au maintien de l'ancienne religion, & à perſecuter les ſectateurs de la nouvelle. Il faut neanmoins convenir que ces Prêtres Japonois entrerent en conference avec les Prêtres Chretiens, & qu'ils leur firent des objections ‡ qui temoignent qu'ils ne manquoient pas d'eſprit. Ils ne purent empêcher que la Religion Chretienne ne fit de fort grans progrés en peu de tems, mais enfin ils pouſſerent l'Empereur à des violences qui l'ont extirpée tout-à-fait dans le Japon, & qui ont bien (E) groſſi le martyrologe. Le Pere Poſſevin a cenſuré fortement les ordonnances du legiſlateur des (F) Japonois.

* *Voiez Poſſevin ibid. cap. 3. pag. 415.*

† *Voiez le Journal des Savans ubi ſupra pag. 499.*

‡ *Voiez l'hiſtoire des Ouvrages des Savans, Septembre 1691. pag. 8. & ſuiv. dans l'extrait de l'hiſtoire de l'Egliſe du Japon.*

JAR-

mun principe de toutes choſes. Ils diſent auſſi que la ſcience ne difere point de l'ignorance; que le mal & le bien ne ſont pas deux êtres, & que l'un n'eſt point ſeparé de l'autre (†). Poſſevin reduit ce ſyſtême à ces quatre points: 1. Qu'il n'y a qu'un ſeul principe de toutes choſes, que ce principe eſt ſouverainement parfait, qu'il eſt ſage, mais qu'il n'entend rien, & ne prend point garde aux afaires de ce monde, vu qu'il vit dans un plein repos, & qu'à l'exemple d'un homme fortement attentif à une choſe, il laiſſe toutes les autres. 2. Que ce principe eſt dans tous les êtres particuliers, & qu'il leur communique ſon eſſence, deſorte qu'ils ſont la même choſe que lui, & qu'ils retournent à lui quand ils finiſſent. 3. Que le cœur de l'homme ne difere point de ce principe commun de tous les êtres, & que quand les hommes meurent, leurs cœurs periſſent, & ſont conſumez, mais que le premier principe qui leur conferoit la vie auparavant, ſubſiſte toûjours en eux, d'où il reſulte qu'il n'y a ni paradis ni enfer, ni recompenſes ni peines après cette vie. 4. Que l'homme peut en ce monde s'élever juſques à la condition & à la ſuprême majeſté du premier principe, attendu qu'à force de mediter il peut le conoître parfaitement, & parvenir ainſi à la ſouveraine tranquillité dont ce principe jouït en lui-même; que c'eſt là tout le bien que l'homme puiſſe aquerir, & que juſques à ce qu'il l'ait aquis par une meditation, & par une conoiſſance parfaite, il eſt agité d'une inquietude perpetuelle, il paſſe ſouvent d'un enfer à un autre enfer, & ne rencontre nulle part la quietude. Il eſt bien certain qu'il y a là pluſieurs choſes que Spinoza n'a point enſeignées, mais d'ailleurs il eſt très-certain qu'il a enſeigné avec ces Prêtres Japonois que le premier principe de toutes choſes & tous les êtres qui compoſent l'univers ne ſont qu'une ſeule & même ſubſtance, que toutes choſes ſont Dieu, & que Dieu eſt toutes choſes, de telle maniere que Dieu & toutes les choſes qui exiſtent ne ſont qu'un ſeul & même être. On ne peut aſſez admirer qu'une idée ſi extravagante, & ſi remplie de contradictions abſurdes ait pu ſe fourrer dans l'ame de tant de gens ſi éloignez les uns des autres, & ſi diferens entre eux en humeur, en éducation, en coutumes, & en genie. Poſſevin (a) aporte pluſieurs argumens contre l'hypotheſe de ces Bonzes, & la refute principalement par les contrarietez qu'elle renferme, & d'abord il remarque qu'ils n'ont que fort peu de dogmes touchant la nature du premier principe, qu'ils ne diſent là-deſſus rien qui ait de la clarté, qu'ils ne peuvent ſatisfaire aux queſtions, ou aux objections qu'on leur propoſe, ni confirmer leurs ſentimens, & que toute leur reſſource eſt d'alleguer qu'il n'importe point (‡) aux hommes de s'enquerir de la nature & de la force du premier principe. (b) *Omnia unico verbo putans ſe diſſolvere, dicentes* hominum non intereſſe hujus principii vim, & naturam perſcrutari inquirendo aut diſputando: *quod totum manifeſte conſtat, ex ignoratione profectum & natum.* Notez qu'une partie de ſes objections (c) combatent auſſi le ſyſtême de Spinoza.

(†) *Tiré de Poſſevin ibid.*

(a) *Poſſev. ubi ſupra pag. 412. 413.*

(‡) *C'eſt une contradiction groſſiere que Poſſevin auroit dû leur reprocher, car puis qu'ils diſent que le plus grand bien de l'homme viens de la connoiſſance parfaite qu'il put aquerir du 1. principe, il lui importe de rechercher la nature de ce 1. principe.*

(b) *Id. ib. pag. 412.*

(c) *Ibid. pag. 419. 420.*

(d) *Elle fut imprimée à Paris en 2. vol. in 4. l'an 1689.*

(e) *Journ. des Savans du 25. Juillet 1689. pag. m. 507.*

(E) *Et qui ont bien groſſi le martyrologe.*] Liſez l'hiſtoire Eccleſiaſtique du Japon compoſée par le Jeſuite François Solier, & l'hiſtoire (d) de l'Egliſe du Japon par Mr. l'Abbé de T. Cet Abbé „ (e) admire la profondeur des Jugemens de Dieu, & s'étonne qu'il ait „ permis que le ſang de tant de Martyrs ait eſté répandu, ſans qu'il ait ſervi, comme dans les pre„ miers ſiecles de l'Egliſe, d'une ſemence feconde „ pour produire de nouveaux Chretiens. „ Sans prendre la liberté de rechercher les raiſons que la ſageſſe de Dieu peut avoir de permettre dans un tems ce qu'elle ne permet pas dans un autre, l'on peut dire que le Chriſtianiſme du XVI. ſiecle n'a pas eu droit d'eſperer la même faveur, & la même protection de Dieu, que le Chriſtianiſme des trois premiers ſiecles. Celui-ci étoit une religion benigne, douce, patiente, qui recommandoit aux ſujets de ſe ſoumettre à leurs Souverains, & n'aſpiroit pas à s'élever ſur les thrônes par la voie des rebellions: mais le Chriſtianiſme qui fut annoncé aux Infidelles au XVI. ſiecle n'étoit plus cela; c'étoit une religion ſanguinaire, meurtriere, accoutumée au carnage depuis cinq ou ſix cens ans. Elle avoit contracté une très-longue habitude de ſe maintenir, & de s'agrandir, en faiſant paſſer au fil de l'épée tout ce qui lui reſiſtoit. Les buchers, les bourreaux, le tribunal effroiable de l'Inquiſition, les croiſades, les bulles qui excitoient les ſujets à ſe rebeller, les Predicateurs ſeditieux, les conſpirations, les aſſaſſinats des Princes étoient les moiens ordinaires qu'elle emploioit contre ceux qui ne ſe ſoumettoient pas à ſes ordres. Se devoit-elle promettre la benediction que le Ciel avoit accordée à l'Egliſe primitive, à l'Evangile de paix, de patience, & de douceur? Le meilleur parti que les Japonois euſſent à prendre, étoit de ſe convertir au vrai Dieu; mais n'aiant pas aſſez de lumieres pour renoncer à leur fauſſe religion, il ne leur reſtoit que de choiſir entre la perſecution active, & la perſecution paſſive. Ils ne pouvoient conſerver leur ancien gouvernement, ni leur ancien culte qu'en ſe defaiſant des Chretiens. Ceux-ci tôt ou tard euſſent ruiné l'un auſſi bien que l'autre; & dès qu'ils auroient été capables de faire la guerre, ils auroient armé tous leurs neophytes; ils auroient introduit dans le païs le ſecours, & les maximes cruelles des Eſpagnols; & à force de tuer, & de faire pendre comme en Amerique, ils auroient mis ſous leur joug tout le Japon. Ainſi quand on ne conſidere les choſes que ſelon les vuës de la Politique, l'on doit convenir que la perſecution que les Chretiens ont ſouferte en ce païs-là, a été dans l'ordre des moiens que la prudence fait prendre pour prevenir le renverſement de la Monarchie, & le ſaccagement d'un Etat. L'ingenuité d'un Eſpagnol juſtifie les precautions de ces Infideles. Elle „ (f) donna un pretexte ſpecieux aux „ Bonzes d'exercer leur haine, & de ſolliciter l'extir„ pation des Chretiens. Interrogé par le Roi de Toſ„ ſa, comment le Roi d'Eſpagne etoit devenu le maî„ tre d'une ſi grande étenduë de païs dans l'un & l'au„ tre hemiſphere, il repondit trop naïvement, qu'il „ envoyoit des Religieux prêcher l'Evangile aux na„ tions étrangeres, & qu'après avoir converti bon „ nombre de Payens, il envoyoit ſes troupes, qui ſe „ joignant aux nouveaux Chretiens, ſubjuguoient le „ païs. Cette indiſcretion coûta cher aux Chretiens. „

(f) *Hiſt. des Ouvrages des Savans. Sept. 1691. pag. 13. & 14.*

(F) *Le Pere Poſſevin a cenſuré ... les ordonnances du legiſlateur des Japonois:*] Le premier defaut qu'il y trouve eſt qu'elles commandent l'idolatrie, & nommément le culte & l'adoration de Camus & de Fotoque. Il repreſente très-bien l'énormité de l'idolatrie, & la poſe au plus haut degré où les injures faites à Dieu puiſſent monter. Il prouve cela par l'exemple des rebellions; car il dit que le plus grand crime qu'on puiſſe commettre contre un Souverain, eſt de lui ôter ſa puiſſance, & de la conferer à un autre. (g) *Sicut nullum crimen in Regem ac Principem poteſt gravius admitti, quam eum è ſuo regno pellere, è regia dignitatis gradu dejicere, & alium in ſummum regiæ amplitudinis faſtigium evehere, ita ſumma eſt in Deum injuria, ſummum in eum ſcelus admittitur, cùm divinus honor, & cultus, qui ipſi ſoli debetur, in alium transfertur, ipſi detrahitur, alii tribuitur.* Le ſecond defaut de ces loix eſt qu'en defendant très-ſeverement aux Bonzes l'uſage des femmes, elles leur permettent

(g) *Poſſev. ubi ſupra cap. 6. pag. 435. Voiez là-deſſus les Penſées diverſes ſur les Cometes pag. 340. 390.*

Digitized by Google

☞ JARCHI, ou JARHI (SALOMON) Rabin celebre vivoit (d) au XII. ſiecle. Son veritable nom † eſt *Iſaaki*. „ Cependant à cauſe de ce pretendu nom Jarhi, quelques-uns ont crû qu'il étoit de Lunel en Languedoc: mais il étoit de Troyes en Champagne, „ comme l'aſſûre R. Ghedalia, & la plus-part des autres Chronologiſtes Juifs . . . Ses livres „ ſont fort eſtimez (B) des Juifs, & l'on peut dire que c'eſt leur grand Auteur.„ Ils joignent quelquefois aux livres qu'ils nomment les cinq volumes, *les Commentaires de Raſci, qui eſt leur grand Auteur ſur la Bible, parce qu'il eſt ſçavant dans leur Theologie, & dans leurs Traditions* ‡. Mr. Simon qui dit tout cela, eût bien fait de remarquer que le Rabin Raſci eſt le même que le Rabin Jarchi ou Iſaaki. On l'apelle auſſi *Iſaacites*. Voiez la marge β.

☞ JARDINS (MARIE CATHERINE DES) fameuſe par ſes (C) Romans, a fleuri au XVII. ſiecle. Elle „ * nâquit à Alençon, petite Ville, dont ſon Pere étoit Prevôt. „ Dés qu'elle eût dix-neuf à vingt ans, elle commença de jetter les yeux ſur ſon peu de bien; „ & ſe voiant pauvre & avec autant d'eſprit que d'ambition, elle vint à Paris, dans le deſſein de „ s'y faire connoître, & de changer ſa fortune. Elle ne ſe trompa point tout-à-fait là-deſſus. A la „ faveur de ſon génie, elle fit bien-tôt parler d'elle; & l'on chercha à en avoir la connoiſſance. „ Mr.

† *Simon hiſt. Critique du Vieux Teſtament p. m. 545.*

‡ *Id. ib. pag. 514. col. 2.*

β *Je donne l'article de ce même Rabin ſous le mot* Iſaacites.

(c) *Simon ubi infra.*

(d) *Voiez Konig bibl. pag. 423.*

(e) *Ibid. mais notez que Konig* ib. pag. 496. *qui après Hottinger met Maimonides au 13. ſiecle, n'eſt point conforme au ſentiment ordinaire qui le met au 12.*

* *Richelet, vie des Auteurs François pag.* lviij. *édit. de la Haie* 1699.

la pederaſtie. Elles leur interdiſent cet uſage-là comme une choſe vilaine & abominable, & aprouvent l'autre uſage comme une choſe honnête & ſainte. (z) *In Bonziis omnem rem fœminis concubitum, ut rem fœdam, turpem, & deteſtabilem damnant: at uſum puerorum permittunt, imo in eiſdem Bonziis coitum cum pueris approbant, ut rem honeſtam & ſanctam.* Poſſevin montre par pluſieurs raiſons l'atrocité de la ſodomie. Le troiſiéme defaut eſt, qu'en defendant de tuer certaines bêtes conſacrées à Camus & à Fotoque, elles permettent que les hommes s'entretuent, & mêmes qu'ils ſoient leurs propres meurtriers. Elles ſupoſent non ſeulement que c'eſt une action agreable à ces Divinitez-là, mais auſſi le vrai chemin de la deïfication; & de là vient qu'un très-grand nombre de Japonois ſe font mourir, ou en ſe jettant dans l'eau, ou en ſe brûlant, ou en s'enterrant, ou en ſe precipitant du haut d'un rocher. Pluſieurs auſſi ſe fendent le ventre pour de legeres raiſons; & il arrive à pluſieurs meres de tuer leurs propres enfans. Poſſevin montre (a) le deſordre de toute cette conduite. Le dernier defaut qu'il cenſure eſt, que les loix du Japon portent que par la ſeule invocation de NAMUAMIDABUT, ou en criant FORENGUELIO, on expie toutes ſortes de pechez, ſans avoir beſoin de repentance. Les Japonois, continuë-t-il, ne parlent ni de peines ſatisfactoires, ni de bonnes œuvres; ils pretendent que ces choſes-là ſont injurieuſes au merite de XACA & d'AMIDA, qui ſe ſont ſuffiſamment affligez du crime des hommes, & qui l'ont aſſez expié par leurs ſoufrances. Cette doctrine ouvre la porte au peché; car n'y aiant rien de plus facile que de pouſſer une invocation, & un cri, l'on eſt aſſûré d'éviter facilement toutes les peines, qu'on auroit à craindre après s'être abandonné aux plus grans crimes. Poſſevin (b) fait voir clairement l'horreur de ce dogme, & les pernicieux effets qui en reſultent.

(z) *Poſſev. ibid.*

(a) *Poſſev. ubi ſupra pag.* 436.

(b) *Id. ib. pag.* 437.

Il n'y a point de lecteur qui puiſſe craindre de ſe tromper, en decidant ici la queſtion de droit, par une ſentence de condamnation; mais ſi l'on ſe hazarde de joindre le droit au fait, & de prononcer que la doctrine des Bonzes eſt toute telle que Poſſevin la repreſente, on peut craindre juſtement d'aller trop vîte; car enfin il ne faut jamais condamner les gens ſur le temoignage de leurs ennemis; il eſt bon de s'informer s'ils conviennent que l'on ait repreſenté fidellement leur doctrine. Ce ne ſeroit pas la repreſenter fidellement que de s'arrêter à la lettre de quelque loi, ſans prendre garde aux interpretations des Docteurs. On imputeroit par une ſemblable voie bien des abſurditez aux religions les plus raiſonnables. Il y a des duretez dans l'Ecriture, que l'on auroit tort de faire conſiderer comme des loix des Chretiens; car ils ne les prenent pas ſelon le ſens literal; ils les expliquent, & les adouciſſent par d'autres paſſages, & ſelon l'analogie de la foi. Il faudroit ſavoir ſi les Bonzes n'en uſent pas de la ſorte, par raport à quelqu'une des ordonnances de leurs legiſlateurs. Je ne ferai pas difficulté de croire ce que l'on conte des friponneries, & des hypocriſies de ces Prêtres des idoles; mais je trouve probable qu'ils couvrent de quelque exterieur de ſeverité leurs dogmes, auſſi bien que leur conduite; & peut-être ne faudroit-il imputer qu'à quelques-uns d'eux, ce que Poſſevin impute à tout le corps de leurs ſectes. Il s'eſt trouvé des Moines qui ont debité que de fort grans ſcelerats ont été ſauvez par la ſimple invocation de la Sainte Vierge. Les excés de ceux qui parlent du threſor des indulgences, & qui diſent que les merites des Saints, & leurs œuvres de ſurerogation tiennent lieu de penitence à pluſieurs mortels, fourniroient de bons chapitres aux relations qu'un voiageur Japonois voudroit publier. Ne ſeroit-il pas injuſte, s'il debitoit tout cela comme des articles de la foi Chretienne? Encore un coup, je voudrois ſavoir ce que les Bonzes repondroient à la demande, Enſeignez-vous ce que Poſſevin vous impute? Je ne ſerois pas fâché non plus de voir l'hiſtoire qu'ils auroient faite de l'établiſſement du Chriſtianiſme dans leurs Iles, & de ſon extirpation. Et s'ils l'avoient faite après avoir lu l'hiſtoire de François Solier, & de Mr l'Abbé de T. elle vaudroit encore mieux la peine d'une confrontation.

(A) *Vivoit au XII. ſiecle.*] Mr. Simon (c) lui donne cet âge. Quelques-uns (d) mettent ſa mort à l'an 1105. D'autres le font vivre au XIII. ſiecle, & (e) contemporain de Maimonides. D'autres (f) ſupoſent qu'il a vêcu dans le XIV. ſiecle; car ils diſent qu'il fut chaſſé de France avec les autres Juifs par le Roi Philippe le Bel: or l'édit de ce Monarque contre (g) les Juifs eſt du 22. de Juillet 1307. Mr. Hoornbeek ſupoſe que ce Rabin fut chaſſé de France en ce tems-là. Il le fait nâtif de Lunel en Languedoc, & il obſerve que c'eſt une ville où il y a eu toûjours beaucoup de Juifs. Voici comment il le prouve: (‡) *Unde in epiſtolis Gregorii, libr. 3. epiſtol. 21. Venantio Epiſcopo Lunenſi inſcripta ita incipit:* multorum ad nos relatione pervenit, à Judæis in Lunenſi civitate de gentibus ad ſervitium Chriſtiana detineri mancipia. C'eſt une groſſe faute; car Lunel en Languedoc n'a jamais été une ville Epiſcopale. Le Pape Gregoire en cet endroit entend Luna ville d'Italie dans la Toſcane. On en voit les ruines à l'embouchure de la Magra. Son ſiege épiſcopal fut transferé à Sarzana par le Pape Nicolas V. (h).

(f) *Hoornbeek contra Judæos pag.* 7.

(g) *Mezer. abr. chronol. to. 2. p. m.* 799.

(‡) *Hoornbeek ubi ſupra.*

(h) *Voiez Miraus geogr. eccleſ. pag.* 236.

(B) *Ses livres ſont fort eſtimez des Juifs.*] „ Nous „ avons ſes Commentaires ſur l'Ecriture dans les Bi„ bles de Veniſe & de Baſle. On a auſſi imprimé avec „ le corps du Thalmud, ſes Gloſſes ou Commentai„ res ſur ce grand livre (b).„ Mr. Brun (i) raconte qu'il a vu des Juifs *à Bordeaux, qui étoient encor ſi idolatres de la memoire de* Salomon Jarchi, *le plus celebre de tous leurs Rabins, par les doctes Commentaires, qu'il a faits, tant ſur l'Ecriture S. que ſur le Talmud, qu'ils m'aſſuroient*, dit-il, *d'avoir reſolu de faire bien-tôt un voyage à Lunelle (k) prez de Nimes, pour voir le lieu, où ce grand homme avoit pris naiſſance, & dont il a porté le* (l) *nom, & qu'ils tacheroient d'y demeurer, ce qu'ils croyoient obtenir aiſement.*

(b) *Simon, hiſt. Crit. du Vieux Teſtament p. m.* 545.

(i) *Brun, véritable religion des Hollandois pag.* 224.

(k) *Il faloit dire Lunel.*

(l) Jarchi *ſignifie la* Lune *en Hebreux, ſi bien qu'ils l'appellent* Jarchi *pour de* Lunelle.

(C) *Fameuſe par ſes Romans.*] Le premier, ou l'un des premiers qu'elle fit (l) devoit contenir pluſieurs volumes in 8. ſelon la coutume de ce tems-là. Mais elle ne le pouſſa point auſſi loin que ſon projet; & j'ai ouï dire que ce fut à cauſe que l'on avoit ſçu qu'elle avoit deſſein de repreſenter ſous de faux noms, & avec quelques deguiſemens, les avantures d'une grande Dame qui s'étoit meſalliée. On la menaça du reſſentiment des intereſſez, ſi elle menoit l'intrigue juſques à la queuë du Roman, c'eſt pourquoi elle s'arrêta à moitié chemin. Mais elle n'enfouit pas ſon talent; car au contraire s'étant fait un nouveau goût de narrations romaneſques, elle en publia un fort grand nombre, & y reüſſit très-heureuſement. Elle mit à la mode ces petites hiſtoriettes galantes, qui font voir bientôt le mauvais ou le bon ſuccés de la tendreſſe, & fit tomber ces longs & vaſtes recits d'avantures heroïques, guerrieres & amoureuſes, qui avoient fait gagner tant d'argent aux imprimeurs de Caſſandre, de Cleopatre, de Cyrus, & de Clelie, &c. Le nouveau goût qu'elle créa ſubſiſte encore; & quoi que cette eſpece d'Ouvrages perde promptement la grace de la nouveauté, on lit encore avec plaiſir les premiers

(l) *Il me ſemble qu'il s'intituloit* Alcidiane *ou* Alcidamie. *Je ne m'en ſouviens pas bien.*

Digitized by Google

„ Mr. de Ville-Dieu, Gentilhomme bien fait, & aſſez accommodé, fut l'un des premiers qui „ connut Mademoiſelle des Jardins. Il l'eſtima, il l'aima, quoi qu'elle ne fût pas belle, & „ l'épouſa. Mais par malheur quelque temps aprés, il mourut. La pauvre femme ſe retira de „ regret en Religion; mais lors qu'elle y eut un peu ſoulagé ſa douleur, elle en ſortit; elle ren- „ tra dans le monde, & épouſa en ſecondes nôces M. de la Châte, qu'elle enterra auſſi. Tou- „ chée de ce nouveau malheur, elle renonça entierement au mariage, & ſe reſolut de paſſer le „ reſte de ſes jours dans la Galanterie. Elle ſe mit donc à prêter l'oreille aux fleurettes des Ga- „ lans: & à leur faire réponſe par des Vers, & par des Lettres où il y a un caractere fin & dé- „ licat. „ L'Auteur qui me fournit ce narré a omis (D) beaucoup de choſes, & n'a point été exact ſur les circonſtances du tems, car il veut qu'elle n'ait commencé à prêter l'oreille aux fleurettes, qu'après la mort de ſes deux maris: mais bien des gens m'ont aſſûré que cette époque eſt très-mal placée, & que la galanterie de cette femme fut infiniment plus petite que jamais au tems dont il parle. Il y a eu dans le Païs-Bas Eſpagnol une Demoiſelle DES JARDINS contemporaine de celle-là, & dont le nom & le portrait ont paru quelques années de ſuite à la tête de l'Almanach. Celle dont il s'agit dans cet article mourut l'an 1684.

† *A Mr. Vincent Miniſtre de la Rochelle.*

‡ *Hiſtoire de l'Edit de Nantes, tome 3. pag. 93.*

JARRIGE (PIERRE) nâtif de Tulle en Limouſin, l'un des plus fameux Predicateurs qui fuſſent parmi les Jeſuïtes, mais (A) d'ailleurs un malhonnête homme, conçut un ſi vif reſſentiment de n'obtenir pas dans ſon Ordre les emplois dont il ſe crut digne, qu'il reſolut de ſe faire Proteſtant. Il communiqua ce deſſein à un Miniſtre †, qui ‡ lui menagea les expediens de ſe retirer en Hollande; & il fit ſon abjuration dans le Conſiſtoire de l'Egliſe de la Rochelle le jour de Noël 1647. Etant arrivé à Leide il prêcha devant une très-nombreuſe aſſemblée ſur les motifs de ſa converſion; & dans la ſuite il tâcha de perſuader qu'il ne tenoit plus au Papiſme. Meſſieurs les β Etats lui accorderent une penſion. Mais γ „ les Jeſuïtes firent informer „ contre lui avec la derniere fureur, & chercherent tous les moiens poſſibles de le diffamer. Ils le „ firent condamner par le Juge de la Rochelle à être pendu, & enſuite brûlé. . . . Mais tout „ ce fracas ne ſervit qu'à rendre public le chagrin qu'ils avoient de cette perte, & à donner à „ Jarrige qui étoit violent & vindicatif, un pretexte de ſe venger d'eux. Il le fit par un livre qu'il „ intitula, *les Jeſuïtes mis ſur l'échafaud*, & où il les traita d'une maniere ſi ſanglante, que ja- „ mais il n'étoit arrivé à leur Societé rien de ſi mortifiant. „ Il repondit auſſi en particulier au Pere Beaufés, qui l'avoit extrêmement diffamé *. La maniere dont il traita les Jeſuïtes dans ces deux Ouvrages, pouvoit faire croire que la rupture ſeroit éternelle. Cependant le Jeſuïte Ponthelier ‡ qui étoit alors à la Haie à la ſuite d'un Ambaſſadeur, ne deſeſpera point de ramener cet eſprit; & il le menagea de telle ſorte, qu'il lui fit prendre la reſolution de rentrer dans la Communion de Rome. La choſe fut executée l'an 1650. Jarrige ſortit de Leide, & s'en alla chez les Jeſuïtes d'Anvers, & publia (B) promtement ſa retractation: mais depuis ce tems-là on

β *Jarrige, retractation pag. 101.*

γ *Hiſt. de l'Edit de Nantes ibid.*

* *Dans un livre qui avoit pour titre,* Les impietez & ſacrileges de Pierre Jarrige. *Retractat. de Jarrige pag. 70.*

‡ *Voiez la remarque C.*

(a) *Madame de Sevigni. Voiez les lettres du Comte de Buſſi-Rabutin 3. part. lettre 200. p. m. 362.*

(b) *Voiez les Nouvelles de la Rep. des lettres, Sept. 1686. au catalogue des livres nouveaux n. 1.*

(c) *Voiez les mêmes Nouvelles, Novembre 1685. art. 1. & le Journal des Savans du 19. de Novembre 1685. pag. m. 494.*

(d) *Voiez les Nouvelles de la Rep. des lettres, Octobre 1684. au fatal. n. 8.*

miers Romans qu'elle compoſa ſelon ſa nouvelle idée; ſon journal amoureux, ſes annales galantes, ſes galanteries Grenadines, & pluſieurs autres. Elle publia en 1672. les exilez de la Cour d'Auguſte; c'eſt un Roman qu'une illuſtre Dame (a) trouva *trés-joli*. Celui qui a pour titre (b) *les deſordres de l'amour*, & celui qui s'intitule (c) *portrait des foibleſſes humaines*, ne cedent point aux precedens. Il eſt fâcheux que Mademoiſelle des Jardins ait ouvert la porte à une licence, dont on abuſe tous les jours de plus en plus; c'eſt celle de prêter ſes inventions, & ſes intrigues galantes (d) aux plus grans hommes des derniers ſiecles, & de les mêler avec des faits qui ont quelque fondement dans l'hiſtoire. Ce mêlange de la verité & de la fable ſe repand dans une infinité de livres nouveaux, perd le goût des jeunes gens, & fait que l'on n'oſe croire ce qui au fond eſt croiable. Voiez la remarque C de l'article *Nidhard*.

(D) *A omis beaucoup de choſes.*] Il ſeroit de l'ordre que puis que j'obſerve cela, je les ſupleaſſe; mais je ne ſuis point à portée de conſulter ceux qui pourroient me les dire, & ainſi je ne ſaurois reparer la faute dont j'avertis mes lecteurs. Il ſera donc juſte de m'excuſer de la même choſe, dont il ſera juſte de ne pas excuſer Mr. Richelet; car comme il demeuroit à Paris, & qu'il n'y menoit pas une vie ſedentaire, il lui étoit facile de s'informer du tems que Mademoiſelle des Jardins quitta la Province, & s'établit dans la Capitale du Roiaume. Il pouvoit aprendre avec la même facilité les habitudes qu'elle y contracta d'abord, les patrons qu'elle s'y fit, quand & par quel livre elle debuta; quelle fut la date de ſon premier mariage, & de ſon premier veuvage; celle des ſecondes noces, & celle de la mort du ſecond mari; la ſuite chronologique de ſes Romans; le tems de ſa mort, & pluſieurs choſes de cette nature, dont il n'a pas dit un ſeul mot; & neanmoins vous voiez au haut de ſes pages *Vie des Auteurs François*. Peut-on abuſer d'un titre plus indignement? Eſt-ce ainſi qu'on doit apeller un recit où il manque tant de choſes eſſentielles? Vous me direz ſans doute qu'il y a beaucoup de lecteurs qui ne ſe chagrinent pas de ces omiſſions; mais ce n'eſt point juſtifier l'Ecrivain. Ils ne ſe fuſſent point chagrinez de trouver les choſes qu'il a oubliées. Un très-grand nombre d'autres lecteurs les euſſent vuës avec beaucoup de contentement. Il n'a donc point pris le meilleur parti; car il vaut mieux faire ce qui plaît à beaucoup de gens, & ne deplaît à perſonne, que de faire ce qui deplaît aux uns, & ne deplaît pas aux autres.

(A) *Mais d'ailleurs un mal-honnête homme.*] Cela eſt inconteſtable par les choſes qu'il avouë lui-même dans ſa retractation. Ainſi je n'ai pas beſoin de me ſervir d'un argument, qu'un fort honnête homme fit valoir un jour en preſence de pluſieurs perſonnes de la Religion. Il diſoit qu'un homme d'étude comme Jarrige, perpetuellement emploié aux predications, ne ſe ſeroit point ſouvenu à Leide de tout ce grand nombre de petites avantures qu'il a étalées dans ſes *Jeſuïtes mis ſur l'échaffaut*, & dans ſa reponſe à Jaques Beaufés; qu'il ne s'en ſeroit point ſouvenu, dis-je, ſi à meſure qu'il en entendoit parler il ne les avoit écrites, avec les noms & les ſurnoms des perſonnes, & avec toutes les menuës circonſtances des tems & des lieux. Or c'étoit la marque d'un mauvais cœur, c'étoit le caractere d'un mal-honnête homme; car il n'auroit pas pris la peine de tenir un tel regître, s'il n'avoit eu deſſein de ſe preparer des armes pour un jour à venir, en cas qu'il rompît avec les Jeſuïtes. C'étoit donc ſonger à la vengeance, & aux moiens de ſe faire craindre, avant même qu'il ſçut ſi jamais cela lui ſeroit neceſſaire. Il y a des gens qui gardent juſques aux moindres billets de leurs amis, & qui ſur tout conſervent precieuſement les billets dont ils ſe pourroient prevaloir en cas de rupture. Ils font reflexion ſur l'inconſtance de nos paſſions, & ils aiment (e) comme ſi un jour ils devoient haïr, & prenent leurs meſures là-deſſus. Il eſt certain que ceux qui conſervent dans cette vuë les lettres de leurs amis, leurs converſations les plus libres, leurs confidences les plus étroites, ſont de mal-honnêtes gens. L'homme dont je parle ſe ſervoit de cette comparaiſon contre le regître de Pierre Jarrige. Je ne garantis pas cette penſée; je la raporte comme un ſimple fait: on en fera tel cas qu'on trouvera bon: j'ai ſans cela de quoi commenter mon texte, comme on le verra dans les remarques ſuivantes.

REFLEXION ſur la conduite de ceux qui gardent tous les billets de leurs amis.

(e) Ita amicum habeas, poſſe ut fieri inimicum putes. *Publius Syrus apud Macrob. Saturn. lib. 2. cap. 7.*

(B) *Il publia promtement ſa retractation.*] Il avoüa (f) qu'*une veniméuſe paſſion de colere* l'avoit fait ſortir de

(f) *Pag. 8.*

Digitized by Google

on ne ſçait point ce qu'il devint. Bien des gens croient que les Jeſuïtes l'enfermerent (C) entre quatre murailles. Cela pourroit être; mais on peut donner d'autres raiſons pourquoi un tel homme

de chez les Jeſuïtes, & qu'il n'y (a) *eut partie dans le maudit & ſcandaleux* Sermon qu'il fit à Leide, *qui ne fut à veritablement parler un blaſphême d'autant plus punissable au jugement de Dieu, que le ſentiment de ſon eſprit refutoit ſes paroles.* Il s'accuſa (b) d'avoir revêtu *ſon premier & impudent menſonge, de circonſtances auſſi fauſſes que criminelles, à ſavoir qu'il y avoit 16. ans que Dieu avoit jetté dans ſon eſprit les premiers fondemens de l'œuvre qu'il avoit commencé dans ſon pais les mois paſſez, & qu'il achevoit heureuſement & avec ſatisfaction dans les terres d'Hellande.* Il confeſſa (c) que *par un ſurcroit de malice il avoit diffamé pluſieurs innocens, pour ſe vanger de deux qu'il croyoit coupables; qu'à la lecture de la ſentence (d) par laquelle il étoit condamné de mourir pour une religion qu'il deteſtoit en ſon cœur . . . . la colere lui ôta le jugement, & que ſans ſavoir ce qu'il faiſoit, il fit comme les chiens enragez, qui mordent leurs maîtres même ſans les connoître. Deſtitué doncques de raiſon*, dit-il (e), *& ſaiſi d'un eſprit de vengeance, j'écrivis un livre venimeux & cruel contre la Province de Guyenne dont j'étois ſorti. . . . . J'employay toutes les ſoupleſſes de mon eſprit pour dechirer leur reputation. La Rhetorique a les qualités de ces lunetes d'aproche, qui font paroître les choſes petites grandes, & repreſentent une grenouille auſſi groſſe qu'un bœuf. Ce m'eſtoit aſſez d'avoir quelque leger fondement pour baſtir un grand crime; je ne me mettois pas en peine de dire la verité, pourveu que j'euſſe quelque judicieux eſchapatoire pour colorer mon menſonge. Je travaillois ſur un petit fonds avec induſtrie, & par les circonſtances que j'adjouſtois, je faiſois d'une petite mouche un grand elephant. Ceux qui ſavent les petits accidens, & de peu de conſequence qui ſont arrivez dans cette ſaincte Province, voyent plus clairement que les autres que le deſir de vengeance m'a fourny beaucoup de ſoupleſſe pour aggrandir des petites choſes, & trop d'invention pour les rendre probables. Le Reverend Pere Ponthelier m'a reproché avec vigueur, & modeſtie neanmoins ce deguiſement, lors que j'eſtois dans le plus grand feu de ma colere, & n'a receu d'autre reſponſe de moy, ſinon que* puis que le P. Rouſſeau & le P. Beaufais avoient uſé de mille ſupercheries, mille inventions pour me faire condamner au feu, il eſtoit bien raiſonnable que je trouvaſſe des inventions pour me vanger, & que je baſtiſſe ſur un petit fondement de grieves accuſations, comme ils avoient baſty les leurs ſur des apparances. *J'adjouſtois*, qu'ils n'avoient pas ſimplement eſcrit comme je faiſois, mais qu'effectivement ils m'avoient faict pendre, & puis bruſler en effigie. . . . (f) *J'ay pris en homme vindicatif le mauvais endroit pour faire couler mon venin avec eſclat. . . . . Si j'ay rencontré quelque legere occaſion de gloſer, je n'ay pas manqué de faire paſſer mes conjectures pour des preuves; & s'il eſt arrivé que quelques uns ayent eſté ſoubſonnez, ou à vray, ou à faux des domeſtiques, ou des eſtrangers, j'ay pris ces ſoubçons pour des verités, & ay taché de faire paſſer ordinairement pour des grands criminels des honeſtes gens, qui dans une ſerieuſe perquiſition ſeroient ſeulement coupables de quelque ſimplicité, ou pour le plus d'une faute legere. Qui examinera ſerieuſement, & avec un eſprit deſintereſſé mon diſcours, trouvera, que j'ay faict des preludes ſpecieux, & artificieux tout enſemble pour faire gliſſer agreablement, & avec beaucoup d'apparence mes fourbes. J'en ay trop dit pour eſtre cru, & les heretiques meſmes, quoy qu'à l'advenir ils facent bouclier de mes diffamations, les ons improuvées dans le Sinode de Middelbourg: & faut avoir l'eſprit auſſi paſſionné qu'eſtoit le mien quand j'eſcrivois ce livre, pour donner conſentement & adjouſter foy à mes contumelies. Certes ſi quelque choſe s'eſt paſſé, les coupables ont eſté renvoyez de la Compagnie, qui pour avoir les qualités du grand Ocean, ne peut retenir dans ſon ſein les cadavres: mes accuſations donc ſont injuſtes, d'avoir chargé une illuſtre Religion de fautes de ceux qu'elle a vomis, comme indignes de vivre parmy les ſaincts, & nourrit un eſprit de Demon parmy des Anges. Ma fureur m'a faict dire le mal, & cacher les remedes. J'ay bien dict en quelques endroits ce que quelques uns avoient commis, mais je n'ay pas adjouſté qu'ils avoient eſté chaſſez ſoudain, & ſans delay comme peſtes. Je faiſois une ſatyre pour me vanger, & non pas un panegyre pour les louer. Qui cognoiſt les Jeſuïtes jugera que les crimes de Regicide, d'Infanticide, de Sodomie & tels autres forfaicts abominables ſont controuvez. . . .* (g) *Combien de fois me ſuis je ſervy contre le principe de tout bon raiſonnement de reflexions captieuſes, pour du particulier conclure contre le general, & attribuer à toute la Societé ce que je n'euſſe pas pu verifier d'un ſeul, ſi on m'euſt reduit à une preuve juridique. Quelles Hiſtoires n'ay je pas forgé, alteré & corrompu en mille façons, affin de picquer plus ſenſiblement, & faire des playes plus larges & dangereuſes? Si je voulois ici rapporter en detail, & refuter chaſque choſe en particulier, ou rendre raiſon de mes accuſations, je t'accablerois, mon cher lecteur, de mille circonſtances, qui rendroient ma retractation pleine d'eſpines, & peu religieuſe. Suffit doncques de dire que je retracte ce livre pernicieux dans ſon tout & dans ſes parties, ſans y comprendre les choſes que j'ay dit du P. Rouſſeau, & du P. Beaufais pour ma juſtification & defenſe. Je ſupplie l'équitable lecteur de mettre au rang de ma declaration ce livre; & le conjure par les amoureuſes entrailles de* Jesus-Christ *de ne lire plus celle-là, parce qu'elle eſt heretique, & ne jetter jamais les yeux ſur celuy-cy, parce que c'eſt un avorton que la mauvaiſe conſcience a conceu, la melancholie a formé, & la vangeance a produit.*

Je laiſſe à juger à mon lecteur ſi Mrs. de Port-Roial ſont bien fondez à ſoutenir, que Pierre Jarrige publia une retractation inſuffiſante, & *qu'il s'accuſe bien lui-même d'avoir aporté trop de chaleur dans ſon livre contre les Jeſuïtes, mais qu'il ne deſavouë en particulier aucune des hiſtoires ſcandaleuſes qu'il avoit raportées.* Ceux qui repondirent au Calviniſme de Mr. Maimbourg, ne manquerent pas (b) de ſe prevaloir de cette remarque de Mrs. de Port-Roial.

(C) *Que les Jeſuïtes l'enfermerent entre quatre murailles.*] Comme il avoit prevu qu'on diroit cela, ou pis encore, il affecta de faire ſavoir que les Jeſuïtes lui avoient fait un très-bon accueil, & que ceux qui ne le voudroient point croire, n'avoient qu'à le venir voir. Voici ce qu'il écrivit à un Marchand. „ Je ſçai „ bien que les Miniſtres & Meſſieurs que j'ay quitté, „ diront que je ſuis mort ou empriſonné, mais faites „ moy cette grace, de dire à ceux qui viendront en „ Anvers, de me venir voir endans le College, & je „ vous promets que non ſeulement je leur parleray „ libre & à mon aiſe, mais, s'ils veulent, je les ac„ compagneray par la ville, & feray voyage avec eux „ dans les terres Catholiques (i). „ Joignez à cela ce paſſage de ſa retractation. „ (k) Je ſçay bien que „ les heretiques reglant les actions d'autruy à la me„ ſure des leurs, feront courir des faux bruits, qu'un „ poiſon preparé m'a faict ſortir du monde, ou que „ je ſuis enfoncé dans un cachot d'où je ne vois la lu„ miere que par un trou; que le R. Pere Jean Ponthe„ lier, qui a eſté le principal inſtrument, duquel Dieu „ s'eſt ſervy pour me tirer de l'abyſme, m'a ſeduict, „ & arraché finement du milieu des Provinces Unies, „ & d'un aſyle aſſuré, pour me livrer entre les mains „ de mes ennemis, ou à la mort. Mais il y va de la „ converſion de tous les Apoſtats de divers Ordres, „ qui ſont encore dans la fange de l'erreur, & n'y ſont „ retenus que par la crainte des peines, de ſçavoir que „ ces bruits ſont faux, & que je ſuis ſorty de la griffe „ des loups, pour entrer dans le ſein d'un Paſteur mi„ ſericordieux, qui faict gloire de porter ſa brebis eſ„ garée ſur ſes eſpaules. Certes ſi j'eſtois traicté à „ l'eſgal de mes crimes, une priſon de dix ans ne ſuf„ firoit pas pour les expier. Mais puis que je me re„ tire dans le ſein de mon Pere volontairement, & „ ſans eſtre contrainct, là où le peché a excedé deux „ ans, la grace aujourd'huy ſurabonde. „ Il affecta de faire ſavoir toutes les ſûretez qu'on lui avoit accordées. *J'ay obtenu de ſa Majeſté*, dit-il (l), *une des plus belles patentes de grace & d'abſolution qui fut jamais, ſi bien que je ne crains plus ni Bourdeaux pour le livre, ni la Rochelle pour la ſentence de mort. J'ay reçeu en* 2. lieu *Lettres d'aſſecuration, ou bien Lettres d'aſſeurance de noſtre Sainct Pere le Pape, avec pouvoir de me retirer en quelque ville Catholique que je voudrois, & eſt faict commandement par icelles à tous les Magiſtrats ſeculiers & Eccleſiaſtiques, de me proteger, eſtant content que je ſois ſeulement en habit de Preſtre. J'ay reçeu troiſiémement de l'Archiduc Leopoldus paſſeport par toutes ſes terres.* Quatrieſmement *le General de la Compagnie de Jeſus, François Picolomini, m'a envoyé patentes pour entrer derechef parmy les Jeſuïtes, où je ſuis avec une entiere abolition de ma faute, ſans me donner aucune penitence, ni impoſer ſatisfaction, que celle que je prendray moy meſme en particulier: le meſme m'a donné d'autres patentes, pour aller en quel Royaume ou Province du monde je voudrois; ſi bien que j'ay eu le choix de tous les Colleges de la Compagnie: tout cela eſt ſigné des grands ſçeaux de ſon Office, & rien n'eſt de plus authenticque. Et pour comble de mon bonheur*, le Pere Ponthelier *qui a eſté le procureur & promoteur de toute*

(a) *Pag.* 11.

(b) *Pag.* 22.

(c) *Pag.* 69.

(d) *Le Provincial des Jeſuïtes obtint au Preſidial de la Rochelle une ſentence qui condamnoit Jarrige à être pendu & puis brûlé.* Il me porta, *dit Jarrige pag.* 72. *de ſa retractation*, ſur la potance, & de la potance ſur un buſcher, fit imprimer la ſentence du Preſidial, la fit dilater, expliquer les cauſes de mon ſupplice, porter dans toutes les Provinces, & euſt faict executer ſur mon corps, ce qu'il faiſoit en mon effigie, ſi Dieu ne m'euſt protegé dans un Eſtat, où je n'eſtois lors que pour l'offenſer.

(e) *Pag.* 73.

(f) *Pag.* 77.

(g) *Pag.* 79.

(b) *Voiez l'Apologie pour les Reformateurs &c. livre* 1. *ch.* 9. *pag.* 154. *édit. in* 4. *& la Critique generale lettre* 9. *pag.* 147. *de la* 3. *édition.*

(i) *Lettre de Jarrige au ſieur G. M. Marchand à Leide, datée d'Anvers le* 8. *Mai* 1650. *Elle fut imprimée à Leide la même année avec une reponſe dont je parlerai ci-deſſous.*

(k) *Pag.* 4.

(l) *Lettre au Marchand de Leide.*

Digitized by Google

homme (D) auroit entierement disparu. L'historien que j'ai cité ne trouvera pas mauvais, je m'assûre, que pour l'instruction du public je rectifie (E) un peu son narré. On reproche à

toutes ces graces & merveilles, a congé de vivre tant qu'il plaira avecq moy, & celuy là ne me quittera point, que je ne sois entierement satisfaict, je vous l'asseure; & outre ce (qui est une chose qu'on ne donne à personne) j'ay le choix d'estre Prestre seculier, ou de demeurer dans la Compagnie des Jesuites; & j'attens nouvelles de Rome definitives.

(D) *Pourquoi un tel homme auroit entierement disparu.*] Sa retractation le convainquoit d'être le plus grand fripon qui fût sur la terre; car il y reconoissoit que pour se vanger de deux Jesuites, il avoit noirci tout le corps par de fausses accusations, (a) *de regicide, d'infanticide, de sodomie & de tels autres forfaits abominables.* Quand on se reconoît calomniateur public sur de tels crimes, il n'y a point de meilleur parti à prendre que de se cacher pour le reste de ses jours. Si l'on a de la conscience, il se faut confiner dans un lieu de penitence tout le reste de sa vie; si l'on n'en a pas, & si l'on a quelque reste de point d'honneur, il faut fuir toute compagnie, & à l'exemple de (b) Bellerophon, la piste même des hommes. C'est alors qu'il faut pratiquer ce que Balzac disoit qu'il feroit pour une bien plus petite raison. J'irois, disoit-il (c), manger mon cœur dans les deserts de la Thebaïde, *Ipse meum cor edens, hominum vestigia vitans.*

(E) *Je rectifie un peu son narré.*] Jarrige „(d) étoit „ turbulent & ambitieux: & il entra peut-être dans „ sa conversion plus de depit de se voir traversé dans „ le dessein qu'il avoit d'arriver aux dignitez de son „ Ordre, que de veritable zèle pour la verité. Il fit „ abjuration de la Religion Romaine au Consistoire „ de la Rochelle le jour de Noël, après quoi il se re„ tira en Hollande. Ce fut la premiere breche faite „ à leur Societé, dont on n'avoit vu personne avant „ lui abandonner la Religion Catholique. Au moins „ si d'autres l'avoient quittée, on n'en avoit point „ fait de bruit, soit que la prudence des Jesuites eût „ trouvé bon de ne faire point d'éclat, soit que les „ sujets ne meritassent pas qu'on en fît des plaintes..... „ (e) Quelque tems après que son livre eut vu le jour, „ Jarrige disparut; & les Jesuites se vanterent que „ n'étant sorti de leur Ordre que par chagrin, il y „ étoit revenu par repentance; & qu'il s'étoit enfer„ mé dans quelqu'une de leurs maisons, pour se de„ tacher de tout commerce avec le monde, & pour „ faire penitence toute sa vie. Mais comme on ne „ l'a jamais vu paroître depuis, on a cru au contrai„ re que les Jesuites l'avoient fait enlever, & qu'ils „ avoient tiré de lui une secrette vengeance, du de„ plaisir qu'il leur avoit donné par son changement. „ En effet il n'est pas imaginable qu'après avoir tant „ fait d'éclat de sa perte, ils n'eussent pas voulu tirer „ quelque avantage de son retour, & le produire au „ moins quelquefois dans les Provinces où sa desertion „ étoit connuë, pour y rabattre la joye que les Refor„ mez avoient de cette conquête. D'ailleurs on a fait „ depuis cela bien d'autres experiences de ce qu'ils sa„ vent faire, contre ceux qui les abandonnent; & on „ n'ignore plus qu'ils savent les enlever dans les retrai„ tes les plus assûrées; & qu'ils leur font expier après „ cela par de longs supplices, le crime d'avoir violé „ leurs vœux.„ Je n'ai que trois notes à faire sur ce recit.

La I. sera courte: c'est qu'il ne faloit pas s'exprimer par un *peut-être*, sur les motifs du changement de Jarrige. Il est évident qu'il n'y entra que du depit. Mr. Spanheim en fut convaincu dès (f) la premiere conversation qu'il eut avec lui, & tout sent cela dans la retractation de Jarrige.

Ma II. observation est que *ce ne fut pas la premiere breche faite* à la Societé avec des suites de grand éclat. Dans le XVI. siecle un Jesuïte nommé Elie Hasenmullerus abandonna l'Ordre pour se faire Lutherien. C'étoit un homme qui avoit curieusement observé le fort & le foible de cette Societé; desorte que dans la crainte qu'il n'en publiât une histoire, les Jesuites firent tout ce qu'ils purent pour se saisir de sa personne. Il eut le bonheur d'éviter leurs pieges, en se cachant tantôt en un lieu, tantôt en un autre: mais enfin pour être mieux à couvert de tout attentat, il se retira à Wittemberg l'an 1587 (g). où il s'occupa à mettre la derniere main à une histoire des Jesuites, qu'il avoit dessein de mettre au jour. Il mourut avant que de le faire: son manuscrit fut publié quelque tems après par Polycarpe Lyserus. C'est une piece (h) très-forte contre les Jesuites, & à tout prendre plus choquante que les livres de Jarrige, quoi que peut-être on n'y voie pas tant d'avantures particulieres. Cet Ouvrage fut reçu avec de grans aplaudissemens. Les Jesuites le firent refuter par Jaques Gretserus, ce qui donna lieu à plusieurs Ouvrages pour & contre.

J'ai dit que peut-être Hasenmullerus ne debite pas autant d'avantures que Jarrige; mais il est certain que dans le chapitre du vœu de chasteté il en debite de fort honteuses; & sans doute afin de faire condamner davantage les impuretez dont il accuse les Jesuïtes, il a étalé plusieurs precautions dont il dit qu'ils se fortifient contre ce peché. Il dit qu'ils se servent d'alimens qui mortifient & qui énervent la chair, & qu'ils ordonnent les veilles, les jûnes, les coups de fouët, les cilices à ceux qui confessent leurs tentations. (i) *In cibis & potu variis utuntur herbis & pharmacis, quibus natura vim enervant, & sobolem, ut ita dicam, intra viscera propria occidunt μισάνθρωποι, & à Deo ordinata humana propagationis hostes. Si qui fratres in confessionibus conquerantur de carnis infirmitate, flammis atque ustione, eam ut extinguant ordinant illis vigilias, jejunia, cilicia & flagella quibus carnem suam doment, castigent, & in servitutem, ut loquuntur, spiritus redigant.* Il ajoûte qu'il y en a qui s'étudient à exciter, & à fomenter dans leur ame une grande haine pour le sexe. (k) *Nonnulles vidi qui nihil voluerunt edere, quòd à muliere coctum sciebant. Alios dicentes audivi, quoties de fœmina cogito, toties stomachus meus & bilis commovetur & conturbantur. Alius dicebat, tædet pudetque me quod a muliere sum in hanc lucem editus; dignus certe cui vacca fuisset genitrix. Alii nihil prorsus boni in tota mulieris substantia esse dicunt, sique ex illis quidam cæteros in harum calumniarum palæstra vincere conantur, illi ad mentionem mulieris expuunt, & in tabula maledicos, & in sexum fœmineum contumeliosos Mantuani versus (quos tamen is non nisi de malis cecinit) descriptos ob oculos ponunt, ut sic in seipsis majus in mulieres odium excitent.* On voit par là que toutes sortes d'extravagances peuvent se fourrer dans l'ame, sous les auspices de la fausse devotion; car que peut-on voir de plus absurde, & de plus digne d'un lunatique, que les discours de ces gens-là? *Mon estomach se souleve*, disent-ils, *& ma bile s'emeut toutes les fois que je pense à une femme; je suis fâché, & j'ai honte de devoir ma naissance à une femme; je crache quand j'entens parler d'une femme.* Je n'ai point trouvé dans Hasenmullerus le passage qu'un Auteur (l) moderne a cité: il pretend y avoir lu qu'un ouvrier qui travailloit chez les Jesuïtes, encore qu'on lui donnât bien & à manger & à boire, ne pouvoit neanmoins caresser sa femme; & cependant lors qu'il travailloit chez d'autres gens, il faisoit très-bien son devoir nocturne, n'eût-il bu que de l'eau; c'est pourquoi sa femme ne voulut plus qu'il travaillât chez les Jesuïtes; & ensuite le Magistrat de Landsberg (†) ne permit plus que l'on achetât de leur biere. Si elle avoit cette mauvaise qualité, les Magistrats furent loüables de l'interdire aux seculiers; car le devoir conjugal est un cas tellement privilegié, qu'il y a plusieurs casuistes qui lui soumettent les loix de l'Eglise. Ils pretendent que quand le jûne empêche un homme de rendre à sa femme ce qu'il lui doit, il est dispensé *ipso facto* de jûner. Voiez la marge (m).

Si la conversion du Jesuïte Hasenmullerus fit beaucoup de bruit, celle du Jesuïte Reihing en fit encore davantage (n). C'est celui qui passe pour avoir contribué à faire entrer dans la Communion Romaine le Duc de Neubourg. Voiez l'article *Reihing*. Ainsi voilà deux conversions éclatantes de Jesuïtes anterieures à celle de Pierre Jarrige. Je ne dis rien de Daniel Peirol Pasteur de l'Eglise de Montauban, & Professeur dans l'Academie de la même ville. Il avoit été Jesuïte, & il écrivit quelque chose contre le Pere Coton. J'ai trouvé ce fait à la page 21. du *confraternitas Mariana* de Gisbert Voetius.

Ma III. observation est que Jarrige ne fut point enlevé: il se retira volontairement, engagé à ce retour par les suggestions du Jesuïte Ponthelier. Cela paroît par des pieces authentiques qui ont été imprimées. Telle est la lettre qu'il écrivit au marchand de Leide, & plus encore sa retractation (o).

(a) *Retract. p. 79.*

(b) Ἀλλ' ὅτι δὴ κακὸν ἦν ἐκεῖνος ἐκ παντὸς τοῦ βίου, Ἅπαν ὁ πανταχόθεν τὸ Λάκιον αἰεὶ ἀλλᾶτο, Οὐ δυνάμενος καθεῦδον, πάτον ἀνθρώπων ἀλείτην. Sed quando jam & ille invisus fuit omnibus diis, Ille quidem per campum Alejum solus errabat, Suum animum exedens, vestigia hominum vitans. *Homer. Iliad. l. 6. v. 200.*

(c) *Lettre 34. à Chapelain liv. 5. Voiez Ciceron* Tuscul. quæst. l. 3. fol. 263. D.

(d) *Hist. de l'Edit de Nantes to. 3. pag. 93.*

(e) *Ibid. pag. 94.*

(f) *Jarrige, retractation p. 7.*

(g) *Tiré de la preface que Polycarpus Lyserus a mise au devant de l'Ouvrage d'Hasenmullerus.*

D'HASENMULLERUS Ex-Jesuïte, & de son *Historia Ordinis Jesuitici.*

(h) Hasenmullerus qui fuit Jesuita, & scripsit triumphum Papalem, habet multa bona. *Scaliger in Scaligeranis posterioribus p. m. 105.* Il n'est pas vrai qu'il soit l'Auteur du *Triumphus Papalis*, qui est imprimé au devant de son *Historia Jesuitici Ordinis*: c'est Maximilien Philon qui en est l'Auteur. On a fait dans le catalogue d'Oxford la faute de Scaliger.

(i) *Hasenmullerus, Historia Ordinis Jesuitici pag. 127. edit. Francof. 1605.*

(k) *Ibid. pag. 131.*

(l) *L'Auteur du* Polygamia triumphatrix. *Voici ce qu'on trouve pag. 130.* Hasenm. Hist. Jes. c. 6. p. 99. *ubi jocosam, sed tamen veram historiam narrat de* opifice *quodam, qui apud Jesuitas laborans, comedens & bibens,* uxori benevolentiam debitam non potuit reddere, *sed apud alios vel aquam bibens virum se valuit præstare, eamque ob causam non voluit, ut amplius Jesuitis inserviret, uti & postea Landsbergenses prohibuerint in Bavaria, ne amplius* cerevisiam *apud Jesuitas emerent.*

(†) *Ville de Baviere.*

(m) *Ceux-là ne sont obligez à jusner qui ... quand ils jusnent ne peuvent rendre le devoir à leur femme.* Emanuel Sa Aphoris. verbo Jejunium num. 9. Tolet. Instruct. Sacerdot. lib. 6. c. 4. Thomas 2. secundæ quæst. 147. art. 4. *Du Moulin au livre des traditions pag. m. 343.*

(n) *Il se fit Lutherien environ l'an 1621.*

(o) *Voiez la remarque C. pag. 1632.*

Digitized by Google

à Jarrige dans les reponſes qui furent faites à ſa retractation, que ſes mœurs n'avoient (F) pas été édifiantes pendant qu'il avoit paru Proteſtant. Le Sieur Konig * l'apelle *Jarrichius*, & veut qu'il ait publié l'an 1665. le Jeſuïte † ſur l'échafaud. Ce ſont trois fautes.

* *Biblioth. vetus & nova pag.* 424.

On l'a confondu dans le catalogue de la Bibliotheque d'Oxford avec un autre Jeſuïte dont on lui donne un Ouvrage, & qui s'apelle Pierre Jarric.

† Jeſuïtam . . . ferali pegmate conſtitutum. *Il faloit dire* Jeſuïtas.

JAVERSAC (N.) fut un des Auteurs qui ſe mirent ſur les rangs lors de la grande querelle de Balzac avec le Pere Goulu. Il étoit *nâtif* β *d'une ville aſſez proche* d'Angoulême, & il ſe tranſporta à Paris *avec un livre contre* γ *Phyllarque &* δ *Narciſſe tout enſemble, ſous le nom* d'Ariſtarque à Nicandre. Sa critique ne valoit rien en certains endroits; car par exemple il ſoutenoit, *qu'il faut dire une* Ruette, *& non pas une Ruelle; un* Livraire, *& non pas un Libraire, puis qu'on dit* un livre, *& non pas* un libre. Ce nouvel Auteur ſe vit attaqué *dans ſon auberge, & juſques dans ſon lit, avec l'épée & le piſtolet; mais* comme il étoit jeune & vaillant, il prit ſon épée, & *pourſuivit ſon ennemi juſques dans la ruë, & fit que l'honneur lui demeura de cette courageuſe defenſe.* Cela n'empêcha pas qu'il *n'y eût quelcun qui fit dès le lendemain retentir le Pont Neuf du recit de cette avanture, tout* (A) *autrement qu'elle ne s'étoit paſſée.* On publia un libelle intitulé, *La defaite du Paladin Javerſac par les alliez & confederez du Prince des feuilles* ζ. J'ai ouï dire à un homme de beaucoup d'eſprit, que Balzac étoit l'Auteur de cette piece, & que c'eſt la meilleure qui ait paru concernant cette diſpute. On trouva η *une calomnie ſacrilege* dans le *titre de ce libelle*, car le Pere Goulu y étoit chargé *de l'attentat commis nonobſtant la ſainteté de ſa profeſſion.* Javerſac l'en declara innocent, & ne l'imputa θ qu'à Balzac, mais ‡ *les perſonnes diſcretes* ne pouvoient en accuſer *ni Phyllarque ni Narciſſe.* Ce qu'il y a de certain, c'eſt que l'on a publié que ⸸ Balzac malade à la mort, *s'étant ſouvenu que dans ſes premieres années il s'etoit paſſé quelque choſe entre Monſieur de Javrezac & lui, envoya un de ſes amis en ſa maiſon éloignée de* 7. *ou* 8. *lieuës* d'Angoulême, *le prier de lui donner une viſite, pour avoir la joye de l'embraſſer avant que de mourir. Qu'il l'embraſſa en effet avec un tranſport de joye incroyable, & verſa dans ſon ſein une effuſion d'amour qui étouffa agreablement dans leur eſprit le ſouvenir de leur ancienne querelle.* Que Monſieur *de Javrezac en fut ſi touché, que ſur l'heure les yeux tout trempez de larmes, il fit un Sonnet pour pleurer à jamais la perte de ſon ami.*

β *Sorel, Biblioth. Françoiſe, pag.* 132. *edit.* 1667.

γ *C'eſt le nom que le P. Goulu ſe donna.*

δ *C'eſt le nom que le P. Goulu donna à Balzac.*

ζ *Sorel, ubi ſupra.*

η *Sorel, ibid.*

θ *Voiez la derniere remarque.*

‡ *Id. ib.*

⸸ *Moriſcet, dans la Relation de la mort de Balzac. Elle eſt dans l'édition des Oeuvres de Balzac in fol.*

Depuis la premiere édition de ce Dictionaire j'ai apris (B) quelques circonſtances dont je rendrai compte à mon lecteur.

ST.

(F) *Que ſes mœurs n'avoient pas été édifiantes.*] J'ai vu deux reponſes à ſa retractation: l'une fut faite par Ezechiel Daunois, Compiegnois, Miniſtre du St. Evangile: l'autre fut faite par Jean Nicolai, Luxembourgeois, membre de l'Egliſe Françoiſe d'Amſterdam. C'eſt dans la preface de cette 2. reponſe que j'ai lu que Pierre Jarrige travailla inutilement à être reçu Miniſtre, avant que les quatre années d'épreuve que les Synodes établiſſent pour ceux qui ſortent de l'idolatrie fuſſent expirées. Cette touche, lui dit-on, *vous a fait crever de deſpit apres voſtre derniere rebutte au Synode de Haerlem, où vous fuſtes auſſi accuſé, voſtre conſcience ſçait ſi ce fut à tort, d'une action auſſi infame que ces vilanies, deſquelles vous accuſes les Jeſuiſtes de voſtre Province pour les mettre ſur l'eſchaffaut. Or encore qu'elle ne fuſt pas pour lors recherchée plus à fonds, d'autant que les teſmoins n'eſtoyent point preſens, ſi eſt ce que le ſoupçon n'en fuſt point oſté de la penſee: veu la grande connoiſſance & experience, que vous temoigniés ſur voſtre Eſchaffaut de ſemblables impudicités.* La lettre que le marchand de Leide lui écrivit, éclaircira tout ceci. On y trouve ces paroles: *Vous vous ſouviendrez de quel eſprit vous eſtiez mené, lors que retournant du Synode de Middelburg, auquel en vain vous aviez faict de ſi grandes inſtances, pour obtenir une exception de l'ordonnance faicte de n'admettre au St. Miniſtere (que vous vouliez entreprendre pour faire un plus grand ſcandale) ceux qui viennent de la Papauté, qu'apres une eſpreuve de quatre ans; ayant eſté refuſé vous fiſtes eſclatter voſtre preſomption, orgueil & vanité: & retournans vous vous rencontraſtes la nuict dans la chambrette du batteau où y avoit pluſieurs femmes, auſquelles ne pouvant parler que par ſignes, vous exhibaſtes à la chandele vos infames pieces, & leurs fiſtes exciter un cri contre* ce vilain & abominable Preſtre, *qu'elles appelloient, qui eſveilla non ſeulement un bon ſerviteur de Dieu qui eſtoit là, mais tous le reſte du batteau, lequel courant à l'alarme, apres avoir ouy ces femmes, on n'y parloit que de vous jetter en l'eau, ſans ce bon perſonnage qui les adoucit; mais avec proteſtation du battelier qu'il en feroit le raport au lieu d'où vous eſtiez party.*

(a) C'eſt un écrit de 16. pages in 8. *On l'a r'imprimé dans l'édition* in folio *de Balzac, avec d'autres pieces faites pour lui.*

(A) *Tout autrement qu'elle ne s'étoit paſſée.*] Jamais deux choſes ne furent plus differentes, que la maniere dont cette avanture eſt racontée par Sorel, & celle dont on la raconte dans (a) *la defaite du Paladin Javerſac.* Cet imprimé dit que le Paladin étoit de Cognac où il avoit plaidé des cauſes; qu'après la publication de ſon livre il ſe fit un mauvais complot pour le charger en pleine ruë; mais qu'on fut contraint de l'arracher dans ſa chambre, parce qu'il s'y tenoit enfermé tout le long du jour; qu'on le ſurprit endormi entre les bras de la femme de ſon hôte, le Jeudi onzieme d'Août 1628. à neuf heures du matin, & que l'on interrompit ſon ſommeil par une ſalve de baſtonnades, qui ne ceſſa que quand il plut à l'aggreſſeur, veu que Paladin ne fit que ſe reſigner parfaitement à la providence. La concluſion du libelle eſt que les amis de Phylarque, *joints en ceci avec ceux du party contraire, ont juré d'exterminer autant de Javerſacs qu'il s'en preſentera, & de faire voir aux mauvais Poëtes qu'outre le ſiecle d'or, le ſiecle d'airain, & celui de fer qui ſont ſi celebres dans les fables, il y a encore à venir un ſiecle de bois dont l'ancienne poëſie n'a point parlé, & aux miſeres & calamitez duquel ils auront beaucoup plus de part que les autres hommes.* Je me ſuis ſervi de l'édition (b) de 1665. Voiez la remarque ſuivante.

(b) *C'eſt-à-dire de l'édition* in folio *des Oeuvres de Balzac.*

(B) *J'ai apris quelques circonſtances dont je rendrai compte.*] Le livre du Sieur de Javerſac fut imprimé & reimprimé l'an 1628. ſous le titre de *Diſcours d'Ariſtarque à Nicandre, ſur le jugement des Eſprits de ce temps, & ſur les fautes de Phyllarque.* La premiere choſe que l'on y rencontre eſt un avertiſſement de l'imprimeur. C'eſt un tiſſu de menſonges; car on y debite qu'il falut uſer de toutes ſortes de ruſes, pour tromper la vigilance avec laquelle l'Auteur empêchoit que ſon Ouvrage ne fût publié. *Il ne l'aimoit point ſi peu qu'il le voulut expoſer à la rage de l'envie.* Vous trouvez enſuite une lettre injurieuſe, qu'il avoit écrite à Mr. Bergeron Conſeiller du Roi, & Referendaire en la Chancellerie. Comme il ſupoſe que ce Mr. Bergeron avoit aporté des dificultez à l'expedition du privilege, afin de lui ôter l'avantage d'être le premier qui publiât quelque choſe ſur cette diſpute de Balzac & de Goulu, & afin de donner le tems à la Motte Aigron de le devancer, il paroît fort en colere dans cette lettre. En troiſiéme lieu l'on voit ſa preface, où il expoſe les grans efforts que ſes ennemis avoient faits pour arrêter l'impreſſion de ſon écrit. Enfin vous trouvez le livre même. Ce n'eſt pas le ſeul Ouvrage que le Sieur de Javerſac ait publié. On vit paroître en la même annee 1628. *diſcours d'Ariſtarque à Calidoxe ſur ce qui s'eſt paſſé entre lui & Balzac.* L'impreſſion lui en coûta (c) cent écus: & il ne lui fut jamais poſſible de la faire faire *a Paris ni avec privilege, ni autrement.* Il dit que ſon pere (d) *avoit eu pluſieurs deputations honorables, & des charges des plus importantes de l'aſſemblee des Religionaires avant les rebellions* . . . . & (e) qu'*il peut juſtifier que ſes ancetres lui ont acquis* la nobleſſe *par droit de Veteran dans pluſieurs charges honorables de la Couronne de Navarre.* Il dit auſſi (f) qu'il avoit offert à Balzac de le ſatisfaire en cavalier, ou en philoſophe. Il raconte fort au long le

(c) *Ariſtarque aux lecteurs.*

(d) *Id. pag.* m. 166.

(e) *Ibid. pag.* 168.

(f) *Ibid. pag.* 174.

Digitized by Google

ST. JEAN l'Evangeliſte. Pour n'employer pas ce que l'on trouve dans Moreri, ou dans Mr. de Tillemont †, je me contente de dire 1. que du tems de St. Auguſtin, on debitoit une tradition (A) pitoiable touchant l'état où étoit ſaint Jean. 2. Qu'il n'y a rien de plus abſurde que la chicane (B) qui a été faite à l'Auteur de la traduction de Mons, ſous le faux pretexte que la bienſeance ne ſouffroit pas, que ce ſaint Apôtre & la Vierge Marie logeaſſent enſemble. 3. Que les choſes qu'on a repondues là-deſſus à Mr. Mallet (C) meritent d'être raportées. 4. Que

† *Memoires pour ſervir à l'hiſtoire eccleſiaſtique to. 1. p. 910. & ſuiv. édit. de Bruxelles* in 12.

(a) *Ce fut le Jeudi 2. d'Août 1628. ſelon l'édition* in 8. *de la defaite du Paladin Javerſac.*

le malheur qui lui arriva d'être attaqué dans ſon lit (a). Il (b) *eſquiva un peu le coup de bâton* de l'un des trois ſatellites qui entrerent dans ſa chambre; mais *il m'eſt trop honorable*, dit-il, *pour ne confeſſer point qu'il me donna ſur le bras, en diſant on vous avoit defendu de n'ecrire pas contre Balzac.* Il ajoûte (c) que ſon hôteſſe fut bleſſée au petit doigt, & qu'il (d) *les pourſuivit l'épée au poing juſques dans la ruë*, & que deux cens temoins *qui le virent en chemiſe ſur le pas de la porte, l'avoient dit par tout avant lui*; qu'il porta *un coup à plaiſir dans l'eſtomac* à celui qui l'avoit frappé; & que *cinquante perſonnes qui virent ployer ſon épée juſques aux gardes, connurent que* ce coquin *avoit une chemiſe de mailles.* Il remarque (e) que deux ou trois jours auparavant il avoit eu l'honneur de ſervir un Marquis en une querelle. Franchement je croi qu'il étoit plus propre à ſe batre, qu'à faire des livres; & qu'il eût bientôt terraſſé Balzac dans une diſpute qu'il auroit falu vuider l'épée à la main. Il repand ſur le papier contre lui d'aſſez (f) fortes rodomontades; mais il temoigne quelque crainte que cet adverſaire ne (g) l'accuſe *de quelques petites eſcapades de jeuneſſe en amour.* Souvenons-nous qu'il ne ſoupçonna jamais le Pere Goulu d'être la cauſe de cette inſulte. *Je ne ſçay point*, dit-il (h), *pourquoy* Balzac *m'apprehende s'il n'eſt coulpable: & puis qu'il penſe ſi bien ſe juſtifier par tous de ce crime, en l'impoſants à Phyllarque, qui s'eſt montré beaucoup plus genereux, & qui a bien meilleure opinion de ſon eſprit pour s'en defendre. J'avoy de ſi fortes convictions contre Balſac, & jugeoy ſi bien de la probité de Phyllarque, qu'il ne m'a point eſté poſſible de le ſoubçonner tant ſoit peu. Mon livre, je croy, le fachoit plus au monde que ma perſone.*

(b) *Diſcours d'Ariſtarque pag.* 183.

(c) *Ibid. pag.* 184.

(d) *Ibid. pag.* 185.

(e) *Ibid. pag.* 189.

(f) *Voiez ſur tout pag.* 198.

(g) *Ibid. pag.* 201.

(h) *Ibid. pag.* 199.

Notez au reſte qu'il eſt aiſé de conoître qu'il étoit né Huguenot, mais non pas s'il ne l'étoit plus; car ce que je vais citer eſt équivoque. (i) *Comme ils eurent apris de mon hôteſſe que j'eſtoy logé là dedans, aprés s'en eſtre enquis, ils demanderent de quelle Religion j'eſtoy. On répondit qu'on ne le ſçavoit pas, mais que du moins j'alloy ſouvent à l'Egliſe. On leur eût bien peu jurer qu'il n'y a Catholique qui ait une croyance plus orthodoxe que moy.* Le Sieur de Bergeron fit imprimer une (k) lettre *contre les impertinences & fauſſetez miſes par le Sieur de Javerſac en une lettre qu'il a miſe au commencement d'un livre &c.* Il parut auſſi un imprimé (l) ſous ce titre, *le non paſſionné ſur le livre intitulé la defaite du Palladin Javerſac.* Cette piece eſt infiniment plus favorable au Paladin qu'à ſon adverſaire. Mais pour ce qui eſt du livre qui a pour titre, (m) *Achates à Palemon pour la defenſe de Phyllarque*, il foudroie Javerſac. J'en ai cité un morceau dans la remarque de l'article *Artaban* IV.

(i) *Comme ils eurent apris de mon hôteſſe que j'eſtoy logé là dedans, aprés s'en eſtre enquis, ils demanderent de quelle Religion j'eſtoy. On répondit qu'on ne le ſçavoit pas, mais que du moins j'alloy ſouvent à l'Egliſe. On leur eût bien peu jurer qu'il n'y a Catholique qui ait une croyance plus orthodoxe que moy.*

(k) *Elle fut écrite à Mr. de Balzac, & imprimée l'an* 1628.

(l) *L'an* 1628.

(m) *Imprimé la même année.*

(A) *Une tradition pitoiable touchant l'état où étoit St. Jean.*] „ (n) Il n'y eut jamais de Païs ſi credule pour les „ traditions que les Aſiatiques, & en particulier les „ Epheſiens. Saint Auguſtin raconte ſur le ſujet dont „ nous parlons une choſe fort particuliere, qui fait bien „ voir l'excés de la credulité de ce peuple, & la ſotiſe de leurs traditions. Il dit que des Epheſiens „ (1) ou gens qui venoient d'Epheſe, & qui avoient „ beaucoup d'eſprit & de merite, & qui ne croyoient „ pas à la legere, *non levibus hominibus*, luy avoient „ aſſuré que Saint Jean n'eſtoit pas mort, & qu'à la „ verité il étoit enterré à Epheſe, mais qu'il étoit dans „ ſa foſſe comme un homme qui dort eſt dans ſon lit; „ & que comme on voit lever & tomber les draps & „ la couverte, à meſure qu'un homme qui dort reſpire, auſſi que l'on voïoit lever & baiſſer par interualles la terre de la foſſe où Saint Jean étoit enterré. „ Y a-t-il rien de ſi impertinent qu'un pareil conte. „ Je viens d'aprendre (o) que le critique de Mr. de Tillemont le blâme d'avoir raporté ce conte, & pluſieurs autres de cette nature. On auroit raiſon de le blâmer, s'il le raportoit comme une choſe veritable, mais c'eſt ce qu'il ne fait (p) pas: on a donc tort de le cenſurer, car la compilation des erreurs eſt une partie très-utile de l'hiſtoire. J'avouë qu'il paroît croire (q) ce que l'on conte de la manne du tombeau de nôtre Apôtre.

(n) *Auguſt. Comment. in Joan. in hac verba, Diſcipulus ille non moritur.*

(o) *Hiſt. des Ouvrages des Savans, mois de Mai* 1695. *pag.* 427.

(p) *Voiez Tillem. memoir. pour ſervir à l'hiſt. eccleſ. to.* 1. *pag.* 947.

(q) *Ibid. pag.* 945.

(B) *La chicane qui a été faite.*] Commençons par raporter le texte Grec: (r) Καὶ ἀπ' ἐκείνης τῆς ὥρας ἔλαβεν αὐτὸν ὁ μαθητὴς εἰς τὰ ἴδια, c'eſt-à-dire ſelon la verſion de Mons, *& depuis cette heure le diſciple le prit chez lui.* Voici comment on a critiqué cette traduction: „ (s) Il eſt certain que S. Jean, qui avoit „ embraſſé l'état de la pauvreté Evangelique, n'avoit „ point de maiſon pour y recevoir la Mere de Dieu, „ & que quand bien même il en auroit eu, il y a „ beaucoup de raiſons de bien-ſeance, & d'honneſteté, qui nous perſuadent facilement, que la Vierge „ n'auroit pas jugé à propos de s'y retirer: cette conduite même pourroit avoir de mauvaiſes conſequences dans la ſuite des temps; car les Eccleſiaſtiques „ ſcandaleux ſeroient bien-aiſes de ſe juſtifier par un „ exemple ſi illuſtre, de la demeure du plus jeune & „ du plus chaſte de tous les Apôtres, avec la plus prudente, & la plus innocente de toutes les Vierges. „ Et cette apprehenſion n'eſt pas ſans fondement; „ car S. Epiphane, qui ſemble approuver la penſée „ des Traducteurs de Mons, a eu la même crainte, „ & il nous aſſure que quelques libertins avoient deja „ voulu couvrir leur conduite ſcandaleuſe ſur l'exemple de la demeure de la Vierge chez S. Jean, *Vereor*, dit-il en l'hereſie 78. où il parle de la demeure de la Vierge chez S. Jean, *ne hoc ipſum, quod dicimus, fraudi ſit aliquibus, ut ad contubernales & dilectas, quas vocant feminas, retinendas, quod genus peſſimo ſibi errore animi, machinati ſunt, fucum indè aliquem, & colorem arceſſiſſe videantur.* „

(r) *Evangile de St. Jean chap.* 19. *v.* 27.

(s) *Mallet examen de quelques paſſages pag.* 121. *de la* 3. *édition.*

(C) *Qu'on a repondues . . . . . meritent d'être raportées.*] Car on y verra des principes generaux très-inſtructifs, pour ceux qui veulent juger des choſes ſelon leurs veritables differences. Je ne m'arrête point à la reponſe qui concerne l'objection de la pauvreté évangelique; je copie ſeulement la refutation de l'autre point. *Il eſt bien étrange*, dit Mr. Arnaud (t), que Mr. Mallet *n'ait pas vû ce qui eſt remarqué par les Interpretes de l'Ecriture, ſur un ſujet qui auroit dû paroître bien plus ſcandaleux. C'eſt celuy des Apoſtres qui menoient par tout avec eux une femme Chretienne pour avoir ſoin de leur ſubſiſtance. Et cependant Saint Paul* 1. *Cor.* 15. 5. *dit* (v) *qu'ils en avoient le pouvoir & qu'ils le faiſoient: Surquoy Eſtius fait cette reflexion tres-judicieuſe, & qui marque les vrays principes ſur leſquels on doit juger de ces ſortes de choſes, que M. Mall. devoit avoir ſceus, avant que d'entreprendre d'aſſujettir la Vierge à ſes fauſſes regles de bienſeance.* „ *Si vous demandez, dit ce Sçavant Theologien, comment les Apoſtres „ pouvoient ſans ſcandale mener avec eux des femmes „ qui n'eſtoient point leurs Epouſes, je repands que cette „ coûtume eſtoit tellement receuë parmi les Juifs, que le „ Sauveur meſme n'a pas trouvé mauvais que cela ſe fiſt „ envers luy. Auſſi cela ne ſe pratiquoit que par des „ femmes dont la chaſteté jointe à la pieté eſtoit tellement connuë & éprouvée, qu'elle ne laiſſoit point de „ lieu à aucun mauvais ſoupçon. A quoy on peut ajouſter que les Apoſtres menoient une vie ſi édifiante, & „ s'étoient acquis une telle reputation de ſainteté, que, „ quoy que ces femmes les accompagnaſſent, nul n'euſt „ oſé former d'eux un mauvais jugement, comme les „ Juifs n'ont jamais rien ſoupçonné de cette nature au „ regard de Jeſus-Chriſt, quelque diſpoſez qu'ils fuſſent à en dire du mal, & à le calomnier.* „ *Rien n'eſt plus raiſonnable, & c'eſt en effet par-là que l'on doit juger qu'une choſe qui pourroit mal-édifier, lors qu'elle n'eſt point accompagnée de circonſtances favorables qui oſtent tout lieu aux mauvais ſoupçons, n'a rien que d'édifiant quand elle eſt accompagnée de ces circonſtances. Or quand eſt-ce que la conſideration d'une Sainteté éprouvée ſera capable de fermer la bouche à la calomnie, & d'empêcher meſme qu'il ne s'éleve des ſoupçons dans les eſprits les plus legers, & les plus portez à ſe laiſſer prevenir par les moindres apparences, ſi la veneration qu'ont toûjours eu les fidelles pour la Mere de Jeſus-Chriſt, & pour ſon plus cher Diſciple, n'avoit pas eu le pouvoir de faire regarder comme tres-ſainte, & tres-innocente la conduite qu'ils ont tenuë en demeurant enſemble, enſuite des ordres qu'ils en avoient recens du Sauveur mourant ſur la Croix. . . . . .* Mr. Mallet (w) *eſt le premier & le ſeul qui ait eu une aſſez baſſe idée de la ſainteté de la Vierge, & de l'opinion qu'on en avoit dans l'Egliſe, pour s'imaginer, qu'à l'âge de plus de* 50. *ans elle n'auroit pu demeurer avec un Apoſtre ſans que ſa reputation en ſouffrit, & que ce fuſt un exemple*

(t) *Nouvelle defenſe de la traduction pag.* 430.

(v) *C'eſt dans le verſet* 5. *du chapitre* 9. *de la* 1. *aux Corinthiens, & non pas au chapitre* 15. *comme cite Mr. Arnaud.*

(w) *Voiez l'Abbé Faydit ubi ſupra pag.* 37. *Il prouve ib. p.* 36. *que la Ste. Vierge n'alla point avec St. Jean à Epheſe, il le prouve, dis-je, parce que Celſe qui a tant medit d'elle, eût gloſé ſur ce voiage, dont pourtant il n'a point fait de railleries.*

Digitized by Google

4. Que la maniere dont on pretend que St. Jean (D) justifia les caresses qu'il faisoit à une perdris, est fort simple. 5. Qu'il y a des gens qui veulent que les noces de Cana (E) où l'eau fut changée en vin, soient les siennes; & qu'à la vuë de ce miracle il ait renoncé au mariage, pour demeurer vierge toute sa vie.

JEANNE, Reine de Naples. Voiez NAPLES.

☞ JENISCHIUS (PAUL) nâquit à Anvers le 17. de Juin 1558. & mourut à Studgard le 18. de Decembre 1647. Il étoit savant, & entendoit plusieurs langues. Son livre intitulé *Thesaurus animarum* l'exposa à une fâcheuse persecution: il fut banï, & son exil dura plus de 50. ans. Il le suporta fort tranquillement, & il jouït d'une très-bonne santé jusqu'à la derniere année de sa vie, * mangeant bien & dormant bien, & s'occupant à la Musique qu'il savoit en perfection, & à l'étude des saintes lettres, & à la Mechanique. Il eut 19. enfans dont il ne restoit que 4. lors qu'il mourut. Sa santé fut rudement attaquée la derniere année de sa vie, & il expira dans de très-vives douleurs †. Il a été inconu aux Bibliothecaires du Païs-Bas.

IGNACE, fondateur des Jesuïtes. Cherchez LOYOLA.

ILLYRICUS (MATTHIAS FLACIUS) l'un des plus savans Theologiens de la Confession d'Augsbourg, nâquit à Albona dans l'Istrie ‡ le 3. de Mars 1520. Il étudia les belles lettres à Venise sous Egnatius; & s'étant trouvé dès l'âge de dix-sept ans une forte inclination pour l'étude de la Theologie, il resolut de se faire Moine, parce qu'il n'avoit pas le moien de s'entretenir dans les Universitez, & qu'ainsi le seul moien de satisfaire son inclination étoit d'étudier dans un Monastere. Il communiqua son dessein à un Provincial des Cordeliers parent de sa mere; mais ce Provincial (A) qui sentoit dejà le fagot, lui conseilla de s'en aller en Allemagne,

(d) *Melanius l. 4. de histor. sacrar. imagnum cap. 20. pag. 428. apud Thomasium prefat. 78. pag. 511.*

* Perpetua animi tranquillitate & corporis valetudine firma cum orexi, & suavi somno usus. *Joh. Valentinus Andreas ubi infra.*

† *Tiré de la 190. lettre de Jean Valentin André.*

‡ *Partie du païs qu'on nommoit anciennement* Illyrium, *ou* Illyris: *de là vient que Matthias Flacius fut surnommé* Illyricus. *Il n'est pas vrai comme Melchior Adam & plusieurs autres l'assurent, qu'il soit né dans l'Esclavonie.*

exemple de dangereuse consequence, comme estant capable d'autoriser les demeures suspectes, & defenduës par les Canons, des Ecclesiastiques avec des femmes. Car il pousse jusques là ses imaginations outrées contre l'honneur de la Vierge. Mais si les Auteurs de ces Canons avoient esté aussi excessifs dans leurs soupçons que ce Censeur de la Vierge & de Saint Jean, pourquoy auroient-ils excepté de leurs défenses de certaines personnes, comme la mere, les sœurs, les nieces. Est-ce qu'ils ont cru que les inceستes fussent absolument impossibles? Non certainement. Mais c'est qu'estans conduits par l'Esprit de Dieu, & sçachant qu'en matiere de loix generales on doit éviter les excés, & demeurer dans une sage moderation qui oblige de n'avoir point égard à ce qui n'arrive presque jamais, ils ont jugé d'une part qu'il ne falloit que peu de vertu pour n'estre pas tenté par la veüe de ces personnes, parce que la pudeur naturelle suffit d'ordinaire pour étouffer à leur égard les mouvemens d'une affection impure. Et de l'autre que la pente des hommes à juger mal du prochain, ne va pas ordinairement jusqu'à lui imputer des crimes si noirs sans des preuves bien claires; de sorte qu'ils n'ont pas cru que dans ces rencontres, il y eust lieu ny d'apprehender un mal effectif, ny d'en craindre les soupçons.

(D) *Les caresses qu'il faisoit à une perdris.*] Un chasseur parut étonné de voir que ce grand Apôtre, si venerable par son âge & par sa vertu, s'abaissât à un tel amusement. L'Apôtre lui demanda, s'il tenoit toûjours bandé l'arc qu'il portoit. On repondit que ce seroit le moien de le rendre très-inutile. *Si vous le relâchez*, reprit St. Jean, *afin d'eviter cela, j'en use de même à l'égard de mon esprit par une semblable raison.* Je ne croi pas que cette histoire soit fort certaine, mais je ne pense pas que ceux qui n'en ont point ouï parler soient fâchez d'aprendre qu'on la raconte. L'Auteur du traité *de ludicra dictione* l'a inserée dans son Ouvrage. Ses phrases étant nerveuses ne deplairont pas aux habiles gens: il faut donc les en regaler. (a) *Nec malus, ut opinor, interpres Christi consiliorum & voluntatum Joannes discipulus, qui ad leves lusus atque oblectamenta puerorum descendit ipse jam senior, atque exemplo praivit, quatenus interjungere, & ex quotidianis occupationibus reficere ac recreare mentem liceret. Hunc, manusuefacta perdici blande & suaviter alludentem, quidam cum arcu & sagittis venator offendit. Quod eum facere cum vehementer miraretur, hominem id ætatis, spectatum & cognitum diuturna virtute: sensit Joannes, & interrogavit, an illum ipsum, quem gereret, arcum haberet semper intentum. Cui ille, Nequaquam vero, inquit: flaccescat enim arcus, & molliatur intentione perpetua, inutilisque fiat. Tum Joannes, Tu, mi homo, arcum remittis ac relaxas, ne inutilis sit: ego animum, ne sit inutilis.*

(a) *Vavasseur de ludicra dictione pag. 285.*

(b) *Le 30. de Janvier 1675.*

(E) *Les noces de Cana . . . . . soient les siennes.*] Le curieux & docte Thomasius me fournira toute la matiere de cette remarque. Je voudrois avoir la These qu'il fit soutenir (b) touchant le verre de St. Jean, mais je n'en ai que la (c) preface, où j'aprens une coutume qui m'étoit inconuë; c'est que dans les bons repas on fait vuider aux conviez un verre de vin, que l'on nomme le verre ou la coupe de St. Jean. Ce n'est pas sans quelque mêlange de superstition, qui a tiré son origine d'une legende, où l'on trouve que St. Jean aiant avalé du poison par l'ordre d'Aristodeme, n'en sentit aucune incommodité. Voilà sans doute la raison pourquoi les Peintres le representent tenant une coupe. Passons aux noces de Cana.

(c) *Imprimés avec plusieurs autres à Leipsic l'an 1681. Voiez le Journal de Leipsic 1682. pag. 51.*

Les Legendaires suposent 1. que St. Jean l'Evangeliste y étoit le fiancé, & que Marie Magdelaine y étoit la fiancée (d). 2. Que l'un & l'autre convinrent de ne point consommer le mariage, mais de s'engager à une perpetuelle virginité. 3. Qu'aussitôt que St. Jean eut vu le miracle de l'eau convertie en vin, il se consacra au service de JESUS-CHRIST, & laissa sa fiancée (e). 4. Que JESUS-CHRIST alla tout exprès à ces noces, afin d'empêcher l'accomplissement du mariage (f). Une chose les embarrasse, c'est que la virginité de St. Jean ne sera point parvenuë au plus haut degré de la perfection, s'il a eu dessein de se marier; car la parfaite virginité demande que l'on ait été toûjours resolu à se contenir. *Videbatur ejus* (virginitatis) *laudem hac fabula non tollere quidem, labefactare tamen, aut in gradum inferiorem detrudere, cùm ea demùm numeris omnibus absoluta perhibeatur virginitas, quam perpetua incorruptionis nunquam corrupta meditatio pariat* (g). Pour repondre à cette difficulté, ils disent entre autres choses que la providence divine a usé de cette dispensation, afin de mettre à un haut prix la virginité de St. Jean, veu que par là elle est devenuë tout-à-fait semblable à celle de la Sainte Vierge, & qu'elle a été consacrée, aiant été jointe au mariage qui est l'un des sept Sacremens. (h) *Quin ergo potiùs ita cogitemus, decuisse, ut eodem virginitatis gradu collocaretur Apostolus, quo Virgo mater, quæ ipsi erat à Christo moriturò commendanda? Quid, quod ita demùm consecrari virginitas censenda est, si cum ceremoniâ matrimoniali conjungatur? Neque enim virginitas, sed conjugium est in numero sacramentorum.* N'oublions pas de dire que Baronius & Molanus rejettent ces traditions des Legendaires. Thomasius raporte leurs paroles (i), & dit avec assez de vraisemblance que le livre d'Abdias a été la premiere source de ces beaux contes. Ce faux Abdias assûre que JESUS-CHRIST detourna trois fois Saint Jean de se marier. On s'est contenté dans deux prefaces sur l'Evangile de cet Apôtre, d'avancer en general que JESUS-CHRIST lui avoit ôté la pensée du mariage. Ces deux prefaces (k) sont faussement attribuées l'une à St. Jerôme, & l'autre à Saint Augustin. Comme il n'y a jamais eu d'Auteurs plus hardis que ceux qui ont compilé les vies des Saints, ils ont voulu être plus decisifs que les Auteurs de ces deux prefaces, & pour cela ils ont supposé un tems & un lieu, c'est-à-dire les noces de Cana, où JESUS-CHRIST ait degagé son disciple du lien conjugal. Thomasius ne conteste nullement la virginité de cet Apôtre; elle est fondée sur une assez bonne tradition, testifiée par St. Jerôme, par St. Augustin, par St. Epiphane &c. mais Baronius a eu tort de citer aussi Saint Ignace, qui ne parle (l) que de Saint Jean Baptiste.

(d) *Melanius l. 4. de histor. sacrar. imagnum cap. 20. pag. 428. apud Thomasium prefat. 78. pag. 511.*

(e) *Haymo part. hiemal. homil. pag. 207. Baronius tom. 1. Annal. ad ann. 31. n. 30. apud Thomas. ib. pag. 512.*

(f) *Messrot de sanctis serm. 30. fol. 53. apud eumdem ibid.*

(g) *Thomasius ib. citant Pelbartus de Temeswar de Sanctis serm. 30.*

(b) *Thomasius ibid. pag. 513. citant le même Pelbart ibid. & Franc. Maro serm. de Sanctis pag. 30.*

(i) *Tirées des endroits citez ci-dessus.*

(k) Quas conjunctas exhibet quarta pars Glossæ in Biblia ordinariæ. *Thomas. ib. pag. 516.*

(l) *Voiez-en la preuve apud Thomas. ib. pag. 518.*

(A) *Ce Provincial qui sentoit dejà le fagot.*] Il merite une place dans le Martyrologe des Protestans, puis qu'après avoir souffert pendant 20. années les rigueurs de

Digitized by Google

magne, & non pas de s'enfermer dans un Couvent. Flacius ſuivit ce conſeil, & arriva (B) à Bâle l'an 1539. S'y étant arrêté quelques mois il paſſa à Tubinge, d'où il alla à Wittemberg l'an 1541. & y fut diſciple de Luther & de Melanchthon. Il gagnoit ſa vie à enſeigner le Grec & l'Hebreu. Aiant communiqué à Pomeranus, & puis à Luther, les tentations qui le tourmentoient ſur le peché, ſur la colere de Dieu, & ſur la predeſtination, on fit des prieres publiques pour lui, & on lui adminiſtra les conſolations de l'Ecriture, deſorte que cela ſe paſſa. Il reçut de Melanchthon mille marques de bonté & de liberalité. On lui trouva une femme, & on lui donna un emploi public dans l'Academie β l'an 1544. La guerre aiant diſſipé les Ecoles dans la Saxe, il s'en alla à Brunſwic, & s'y aquit beaucoup de reputation par ſes leçons. Il alla reprendre ſon premier emploi à Wittemberg l'an 1547. & peu après il s'opoſa d'une grande force à l'*Interim*, & à tous les menagemens que Melanchthon inſinuoit; & afin d'avoir plus de liberté de declamer contre le Papiſme, ſans garder aucunes meſures, il ſe retira γ à Magdebourg, qui étoit alors au ban de l'Empire. Il y publia divers Ouvrages: mais le plus conſiderable de ſes travaux fut ſans doute cette Hiſtoire Eccleſiaſtique qui fut apellée les Centuries de Magdebourg, dont il eut la principale direction. Il accepta la charge qui lui fut offerte l'an 1557. dans la nouvelle Academie d'Iéne, & y profeſſa cinq ans; après quoi comme il ne pouvoit s'accorder avec Victorin (C) Strigelius ſon collegue, il ſe retira à Ratisbonne, où il continua de publier quantité de livres. On l'apella dans le Brabant avec quelques autres l'an 1567. pour y dreſſer des Egliſes ſelon la Confeſſion d'Augsbourg: mais la perſecution diſſipa toutes ces Egliſes bientôt après, deſorte qu'il s'en alla à Strasbourg, puis à Francfort, où il ſentit une grande decadence de ſa gloire; car il ſe vit abandonné de la plupart de ſes partiſans, à cauſe qu'on l'accuſoit de Manicheïſme, ſous pretexte qu'il enſeignoit que le peché n'étoit pas un accident, mais l'eſſence même † de nôtre ame. Il mourut à Francfort l'onziéme de Mars 1575 ξ. C'étoit un homme qui avoit d'excellens dons, l'eſprit vaſte, beaucoup de ſavoir, un grand zêle contre le Papiſme; mais ſon humeur turbulente, impetueuſe, querelleuſe, gâtoit toutes ſes bonnes qualitez, & cauſoit mille deſordres dans l'Egliſe Proteſtante. Il ne faiſoit pas difficulté de declarer qu'il faloit tenir en reſpect les Princes, par la crainte des ſeditions *. On n'eut pas ſujet d'avoir regret à ſa mort; car les diviſions toûjours ſcandaleuſes de droit, étoient alors plus pernicieuſes qu'à l'ordinaire, à cauſe des avantages que la Communion de Rome en tiroit, pour inſulter la Reformation naiſſante. Quelques-uns ont dit que la ſeule bonne action ‡ qu'il eût faite, étoit de mourir. C'eſt outrer les choſes. Il publia un très-grand nombre de ⊥ livres; & perſonne de ſon tems ne ſavoit fouiller avec plus de fruit dans les vieilles Bibliotheques. Il en tira une ancienne (D) Meſſe, qu'il

(a) Baldus autem iſte, ut hoc ei ſuggeſſit addamus, paulo poſt in ſuſpicionem hæreſeos venit: ac Venetiis viginti ipſos annos ſitum ſqualoremque carceris, tandem in mari ſummerſus ſupplicium fortiter pertulit. *Melchior Adam. in vit. Theol. pag.* 472. Voiez auſſi Verheiden *in effigiebus pag.* 157.

(b) *Ubi ſupra.*

(c) *Addit. aux Elog. tom.* 1. *pag.* 471.

(d) *L'an* 1560. *ſelon Micrælius* ubi infra: *mais ſelon Melchior Adam* in vitis Theol. Germ. *pag.* 420. *ce fut l'an* 1557.

REFLEXION ſur la doctrine de Flacius touchant la nature du peché.

(e) *Spondanus ad ann.* 1560. *n.* 32.

(f) *Voiez Micrælius. Syntagm. hiſtoriar. eccleſ. p. m.* 817. 818.

de la priſon, à cauſe qu'on le ſoupçonnoit d'hereſie, il fut jetté dans la mer. Il s'apelloit Baldus Lupatinus. Voiez la marge (a).

(B) *Et arriva à Bâle l'an* 1539.] Il avoit donc 19. ans: Verheiden (b) ſe trompe donc, lors qu'il dit qu'Illyricus fit le voiage de Bâle à l'âge de 17. ans. Mr. Teiſſier (c) a ſuivi Verheiden.

(C) *Il ne pouvoit s'accorder avec Victorin Strigelius.*] Ils étoient en different ſur la converſion de l'homme, & ſur les forces du franc arbitre. Ils diſputerent là-deſſus en preſence des Ducs de Saxe à Weimar (d). Ils alloient dans les 2. extremitez: Strigelius inclinoit du côté de ceux qu'on nommoit Adiaphoriſtes & Synergiſtes, qui donnoient beaucoup au franc arbitre, & pretendoient que le peché originel ne (e) faiſoit qu'effleurer l'ame. Flacius au contraire ſoutenoit que ce peché étoit la ſubſtance même de l'ame. La diſpute dura treize ſeances: on en publia les actes accompagnez d'une preface de Muſæus qui étoit l'un des ſectateurs de Flacius (f). Nous avons ici un effet viſible de l'envie de contredire: c'eſt une paſſion qui entraîne ordinairement au delà des bornes les perſonnes qui ont l'eſprit vif. Flacius ne ſe pouvant contenter d'une mediocre opoſition, s'éloigna de ſon rival le plus qu'il lui fut poſſible, & le voiant ſoutenir que l'ame n'étoit bleſſée par le peché originel, qu'à l'égard de ſes facultez accidentelles, il prit le parti de ſoutenir que la ſubſtance même de l'ame étoit corrompuë, d'où il s'enſuivoit que le peché étoit la ſubſtance même de l'ame. Jamais Flacius n'auroit ſongé à ce dogme, ſi ſon collegue n'avoit enſeigné le contraire. Mais ſi la diſpute qui s'éleva entre ces 2. Profeſſeurs, nous montre ce que peut faire l'eſprit de contradiction, & l'ἀμυτρία τῆς ἀιθολικῆς, elle nous montre auſſi combien la Philoſophie Peripateticienne eſt propre à fomenter les diviſions des Theologiens: car le dogme d'Illyricus n'auroit gendarmé perſonne, ſi l'on avoit cru avec les nouveaux Philoſophes qu'il n'y a point d'accidens diſtincts des ſubſtances, mais que par exemple la douleur n'eſt autre choſe que l'âme même, entant que modifiée d'une certaine façon. Cela poſé il eſt évident que la doctrine d'Illyricus eſt très-veritable; le peché n'eſt point un être diſtinct de l'ame qui peche, & la vertu n'eſt point un être diſtinct de l'ame vertueuſe. Je ne comprens pas comment les Theologiens qui ſupoſent une diſtinction réelle entre l'ame, & les modifications de l'ame, oſent dire qu'il ſe fait un changement dans l'homme, lors qu'il paſſe de l'état de l'innocence à celui du crime, & de l'état de peché à celui de grace. Selon ces Theologiens, quand l'homme peche il ſe produit une entité diſtincte de l'ame, laquelle entité ſe joint avec l'ame, & compoſe avec elle un tout, qui contient deux êtres réellement diſtincts l'un de l'autre, dont l'un s'apelle ſubſtance, & l'autre accident. Je ſoutiens que cette jonction ne change point l'ame, & que l'ame continuë d'être preciſément ce qu'elle étoit avant la jonction. Mêlez tant qu'il vous plaira des grains de blé avec des grains d'orge, vous ne ferez pas qu'ils ceſſent d'être du blé, & dans toutes les mixtions naturelles & artificielles, il eſt vrai de dire que les compoſez deviennent capables d'une nouvelle action; mais chaque partie de ces compoſez, entant que diſtincte de toute autre, retient preciſément la même nature qu'elle avoit auparavant. Diſons de même que ſi l'ame étoit réellement diſtincte de ſon peché, c'eſt-à-dire du peché avec lequel elle ſeroit jointe, elle ne paſſeroit point à un autre état. Une ame une fois innocente le ſeroit toûjours. Voiez ce que diſent les (g) Nominaux, contre ceux qui enſeignent que les modes ſont réellement diſtincts des ſubſtances.

(D) *Il en tira une ancienne Meſſe.*] Voici le titre de cet Ouvrage, imprimé à Strasbourg chez Chriſtophle Mylius l'an 1557. *Miſſa latina quæ olim ante Romanam circa ſeptingenteſimum Domini annum in uſu fuit bona fide ex vetuſto authenticoque Codice deſcripta à Matthia Flacio Illyrico.* C'eſt ainſi que Mr. Colomiés (h) le donne; & peut-être l'a-t-il copié dans (i) l'Ouvrage du Sieur du Peyrat. Il ajoûte bien des curioſitez touchant cette Meſſe. Il dit que les Lutheriens la croiant *contraire à la creance & à la pratique des Catholiques, en triomfoient en toutes rencontres; que les Catholiques de leur côté ſans examiner ce Miſſel fort particulierement le defendirent (k) dans leurs Indices; . . . que les Lutheriens venans à examiner ce Miſſel avec plus de ſoin, & voyans qu'il ne leur étoit pas favorable, ſupprimerent tous les exemplaires qu'ils purent trouver, ſi bien qu'il eſt devenu extremement rare; & que les Catholiques (l) ſe prevalans de cette retractation ont fait reim-*

(k) *Philippe II. par le conſeil & à la requête du Duc d'Albe, & enſuite Sixte V.* Colomiés ibid. (l) *Le Pere le Cointe l'a inſeré au 2. tome de ſes Annales eccleſiaſtiques de France, & le Cardinal Bona à la fin de ſes Liturgiques.* Id. ibid.

β *Micrælius* Syntagm. hiſt. eccleſ. p. m. 751. *ſe trompe donc, quand il fait Profeſſeur à Wittemberg dès l'an* 1540.

γ *Au mois d'Avril* 1549. Bucholc. p. m. 564.

† *Voiez la remarque C.*

ξ *Tiré de Melchior Adam in vitis Germanorum Theologorum pag.* 472. *& ſeq.*

* Metu ſeditionum terrendos eſſe Principes. *Melancht. epiſt.* 107. *pag.* 134.

‡ Nequidquam rectè feciſſe niſi cum moreretur. *Guil. Baudus, Contur.* 16. *Paralelo-gias ad ann.* 1575. *apud Quenſtedt de patr. pag.* 263.

⊥ *Simlerus dans l'abregé de Geſner, & Teiſſier addit. aux éloges to.* 1. *p.* 472. *en donnent la liſte.*

(g) *Caſimirus Theoloſas in Atomis Peripateticis t.* 3. *p.* 249. *& ſeq.*

(h) *Colomiés Bibliotheque choiſie pag.* 12.

(i) *Du Peyrat Antiquitez de la Chapelle du Roi pag.* 561.

Digitized by Google

qu'il fit imprimer l'an 1557. Nous aurons là une occasion de discuter plusieurs choses. Il tira des mêmes sources une infinité de recueils qui ont servi à bien des gens. Je parle des memoires (E) qu'il ramassa pour compiler son *Catalogus testium veritatis*. On pretend qu'il a quel-

primer depuis ce Missel, nonobstant la defense du Pape & du Roi d'Espagne. Je ne doute point qu'il ne doive au Sieur du Peyrat tout ce qu'il impute aux Lutheriens sur la supression des exemplaires; en quoi je ne voudrois pas repondre qu'il n'ait eu un peu trop de credulité: car du Peyrat ne donne point d'autre raison de ce qu'il impute aux Lutheriens, que la rareté des exemplaires de cette Messe. J'avouë qu'il cite un passage de Wicelius, où l'on reproche à Illyricus d'avoir été assez étourdi, pour fournir des armes aux Catholiques contre sa secte par l'impression de ce Missel; mais cela est plus contraire que favorable à la pretension de du Peyrat. En effet Wicelius ne reproche point aux Lutheriens d'avoir reparé leur faute par la supression des exemplaires; & neanmoins si du Peyrat avoit raison, ils les eussent dejà suprimez, lors que Wicelius publia son livre. Il le publia l'an 1564. Or la preuve de du Peyrat est tirée, de ce que Cassander & *Pamelius son contemporain* ne font aucune mention de la Messe d'Illyricus dans leurs livres Liturgiques. Neanmoins, dit-il (a), *ils ont curieusement recherché tout ce qui se raportoit à cette matiere, & ils avoient grand credit dans l'Allemagne . . . . . pour recouvrer tous les livres qui leur pouvoient estre necessaires.* Voici donc son raisonnement. Si les Lutheriens n'avoient pas exterminé les exemplaires de la Messe qu'Illyricus avoit publiée, Cassander auroit fait mention de cette Messe; car il en auroit vu sans doute un exemplaire. Or il n'en a fait aucune mention, il est donc certain que les Lutheriens les avoient exterminez. Notez que le livre de Cassander sur les Liturgies, fut imprimé (b) quelques années avant celui de Wicelius. Nous verrons ci-dessous que le silence de Cassander est une très-mauvaise preuve de la rareté des exemplaires, & que ce n'est point un signe que cette Messe lui fût inconuë. Presentement je me contente d'observer que le reproche de Wicelius est une preuve contre le Sieur du Peyrat. Mais voions ce qu'il allegue (c).

„(d) Flavius Illyricus l'aiant fait imprimer en l'an„ née 1557. à Strasbourg par mesgarde, ne jugeant „ pas ce qu'il faisoit, & les Lutheriens & autres here„ tiques d'Allemagne, recognoissans le prejudice que „ cette ancienne Messe faisoit à leurs nouvelles opi„ nions, en ramasserent deçà, delà tous les exemplai„ res qu'ils pûrent recouvrer, lesquels ils supprimerent, „ afin qu'elle n'en vint point à la cognoissance des „ Catholiques, & qu'on ne s'en servit contre eux, „ comme estant entierement contraire aux sectes de „ Luther & de Calvin. Georgius Wicellius (1) an„ cien Disciple de Luther, qui enfin se desbanda d'a„ vecques luy, se jettant au giron de l'Eglise, par„ lant de Flavius Illyricus en sa defense de la Liturgie „ Ecclesiastique, imprimée l'an 1564. sept ans apres „ que cette Messe Gauloise eut veu le jour, attaque „ rudement Flavius Illyricus sur le sujet de cette Mes„ se Latine, disant que les aveugles mesme voyent „ clairement, que la faisant imprimer, il a par igno„ rance & par imprudence entrepris contre les sectes „ de Luther & Calvin, & grandement obligé les „ Catholiques: les paroles de Wicellius sont telles: „ *Mathias Flavius Illyricus edidit repertam Missam* „ *Latinam, non triumphans tamen de Thesauro tanto* „ *adversus Catholicos, quùm vel cacutienti homini appa*„ *reas totum illud quod edidit, contra Lutheri, Cal*„ *vinique sectas edidisse, sed & Catholicis nobis rem lon*„ *ge gratissimam fecisse; quid enim ibi nisi Missam La*„ *tinam, qua hodie in usu generali est, insciens, im*„ *prudensque defendit? Tantùm abest, ut suo, sectaque* „ *more oppugnet; locupletior est illa quidem, plusque pre*„ *cum continet, sed omninò tamen eadem cùm usitatâ,* „ *cujus etiam dicta, factaque omnia passim sequitur, ut* „ *diversam esse confirmare nemo audeat.* Cela fut cause „ indubitablement que Flavius Illyricus, & ses adhe„ rans d'Allemagne recognoissans la faute par eux „ faicte, brusserent, ou autrement supprimerent cet„ te Messe Latine ou Gauloise, craignans de servir de „ risée à toute la terre habitable. Ce qui me confir„ me en cette opinion, est, que quoy qu'elle fust im„ primée à Strasbourg en l'année 1557. George Cas„ sander qui n'est mort qu'au mois de Fevrier 1566. „(2) & Pamelius son contemporain; . . . . . n'en „ font point mention. „ Du Peyrat repete la même chose dans la page 623. *Je soustiens*, dit-il, *puis que Cassander & Pamelius, qui ont esté tres-curieux de rechercher toutes sortes de Liturgies, n'ont jamais veu celle-cy, durant la vie desquels elle a toutesfois esté imprimée, huit ou neuf ans (e) avant la mort de l'un & de l'autre, & qu'à peine mesmes aujourd'hui elle se trouve en France, & en Allemagne, que les Lutheriens, & les Calvinistes l'ont consacrée à Vulcain, aussi-tost qu'elle a veu le jour, pour en faire perdre la cognoissance aux Catholiques, & les empescher de s'en servir contre eux, comme d'un cousteau bien tranchant, sorty de leur boutique, & de leurs mains, pour leur couper la gorge, & justifier leur aveugle opiniastreté, contre l'ancienne & veritable doctrine de l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine.* Voions à cette heure si le silence de Cassander prouve quelque chose.

Mr. Colomiés qui refute le Cardinal Bona, devoit savoir que du Peyrat avoit trompé ce Cardinal. C'est donc contre du Peyrat que la censure devoit premierement être lancée: quoi qu'il en soit, voici les paroles de Colomiés. „ (f) Le Cardinal Bona s'est trom„ pé, croyant que Cassander n'avoit jamais vu l'Or„ dre de la Messe publié par Illyric; Outre que dans „ un Recueil d'anciennes Prieres fait par Cassander, il „ s'en trouve quelques-unes qui sont aussi dans le Mis„ sel d'Illyric, voici comme parle Fr. Baudouin, fa„ meux Jurisconsulte, écrivant à Cassander, de Franc„ fort l'an 1557. c'est-à-dire la même année que ce „ Missel fut imprimé: *Francofordiam reversus, reperi* „ *Illyrici ad me literas cum libello de Missa ad Palati*„ *num nostrum.* (Il entend Othon Electeur Palatin à „ qui le livre est dedié.) *Rogat ille meum judicium de* „ *suis Missa antiquitatibus. Ego id ad te nunc refero,* „ *& libellum ipsum mitto, de quo quid sentire debeamus* „ *familiariter nos moneas, ut de qua re tam multis mul*„ *ta confusè balbutiunt, rectè & distinctè respondere ali*„ *quando possimus.* „ J'ai une raison encore plus forte que celle-là, pour prouver que la Messe d'Illyric avoit passé par les mains de George Cassander; & ce qui est bien remarquable, c'est du Peyrat qui me fournit cette raison. La note (g) marginale qu'il a mise à la page 612. m'aprend qu'il est fait mention de cette Messe à la fin d'un livre, imprimé l'an 1561. & intitulé, *De officio pii ac publica tranquillitatis vere amantis viri* &c. Or il est sûr que Cassander composa le livre qui porte ce titre. Si du Peyrat avoit sçu cela: il n'auroit pas assûré que cet Auteur n'avoit jamais vu le Missel de Flacius. On voit par là qu'il s'est servi d'une fort mauvaise raison en ce qui concerne Cassander, pour prouver que les exemplaires de ce Missel étoient devenus fort rares. Mais enfin, dira-t-on, il est sûr qu'ils le devinrent, & que Cassander ne fit point mention de cette Messe dans son livre des Liturgies. Je repons quant au dernier chef, que peut-être cet Ouvrage de Cassander étoit achevé d'imprimer quand l'Auteur reçut le livre d'Illyricus. La Bibliotheque de Valere André marque que ce livre de Cassander fut imprimé l'an 1558. rien n'empêche que le titre ne porte cela, quoi que le livre eût été en vente dès l'automne de 1557. tems où Cassander pouvoit bien n'avoir pas reçu le livre qu'Illyricus avoit publié l'an 1557. Sur l'autre point je me contente de dire, qu'il y a plusieurs Ouvrages d'Illyricus aussi difficiles à trouver que sa Messe Gallicane, & neanmoins personne n'a travaillé à les suprimer. Il y a bien d'autres causes de la rareté d'un livre, que le soin qu'on prend d'en jetter au feu tous les exemplaires que l'on en peut ramasser.

(E) *Memoires qu'il ramassa pour compiler son* Catalogus testium.] Le mal est qu'on l'accuse d'avoir dérobé des manuscrits. Voions ce que Melchior Adam raporte. (h) *Tertium locum facile obtinet* Martyrologium *illud, quod hac occasione compilatum ferunt. Consuluit abbas* Johannes Trithemius *catalogum auctorum. Hunc cum vidisset Flacius, temperare sibi non potuit, quin dissimulatâ personâ & habitu, aliquot in Germaniâ monasteriorum bibliothecas perlustraret: quæ commodè posset historicos clam auferret: atque iste adminiculo librum, qui* Catalogus testium veritatis *indigitatur, conscriberet.* Les Ecrivains Catholiques n'ont pas manqué de se prevaloir de cette remarque. *Egregium scilicet opus*, c'est Mr. de Sponde (i) qui parle après l'avoir raportée, & après avoir cité Melchior Adam, *quod ex furto & sacrilegio impii transfugæ confectum est, ut mirum videri non debeat si tot mendaciis & falsiloquiis scateat à patre omnis nequitiæ & immunditiæ eructatis.* Voiez dans la page 120. des opuscules de Colomiés ce qu'on dit de Lindenbroch. Mais au fond c'est aller trop vite, que de conclure de ce qu'un homme derobe des manuscrits, qu'il les falsifie ensuite, & qu'il les publie avec

(a) *Ubi supra pag. 618.*

(b) *L'an 1558. Voiez Valere André Bibl. Belg. pag. 261.*

(c) *Du Peyrat, ubi supra pag. 617.*

(d) *C'est ainsi qu'il le nomme toujours.*

(1) *Vide Georgium Wicellium in defensione Liturgiæ Ecclesiasticæ.*

(2) *L'épitaphe de Cassander fait par Cornelius Galterus de la ville de Gand, & mis en l'Eglise de S. François de Pologne, en fait foi: il se trouve au devant des Liturgies de Cassander.*

(e) *Ceci est faux à l'égard de Pamelius qui mort au est mois de Septembre 1587. dans sa 52. année. Son livre des Liturgies fut imprimé l'an 1571. Voiez Val. André ubi supra pag. 425.*

(f) *Colomiés ubi supr. p. 14.*

(g) *La voici: j'y ai corrigé quelques fautes d'impression.* Ad calcem libelli de officio pii ac publicæ tranquillitatis vere amantis viri in hoc Religionis dissidio typis excusi, anno 1561. referuntur doctorum aliquot ac piorum virorum libri, ex quibus videri potest quam non sit difficilis controversiarum in Religione conciliatio, si controvertendi studium vitetur, inter quos fit mentio ejusmodi Missæ his verbis, Missa Latina vetus, quæ ante 700. annos in usu fuit in Ecclesia Gallicana, & Germanica. Argentorati apud Christ. Mylium 1557.

(h) *Melch. Adam. in vit. Theol. pag. 475. Il cite* Keckerman, in method. Histor.

(i) *Spond. ann. 1560. n. 32. Il se trompe en qualifiant Lutherien Melchior Adam.*

Digitized by Google

quelquefois (F) deguiſé ſon nom. Mr. Moreri a eu grand tort de (G) le renvoier à la lettre T ſous *Trancowitz*.

Mr. de Sponde a fait une groſſe faute (H) en parlant des centuries de Magdebourg. On la verra dans la * remarque où j'alleguerai quelques faits qui concernent l'hiſtoire de ces centuries. Mr.

* C'eſt la remarque H.

avec mille changemens. Mr. de Sponde n'eſt pas bien fondé dans une ſemblable conſequence. Il ſe trompe d'ailleurs, quand il ſupoſe qu'Illyricus ne publia ſon *Catalogus teſtium veritatis*, que pour l'opoſer au livre *de Guillaume Eiſengreinius*: c'eſt tout le contraire; Eiſengreinius ne publia ſon *Catalogus teſtium veritatis*, que pour l'opoſer à celui d'Illyricus. Cela paroît par les dates des impreſſions. Le catalogue d'Illyricus imprimé à Bâle l'an 1556. fut reimprimé à Strasbourg l'an 1562. Celui d'Eiſengreinius fut imprimé à Dillingen l'an 1565. Cela renverſe le paſſage que l'on va lire: (a) *Nec vero tam illud æmulatione Trithemii, cujus opus omninò diverſum eſt, ſuum concinnaſſe putamus; quàm turpiori flagitio ad obſcurandum illud, quod* Guillelmus Eiſingrenius *itidem Germanus Catholicus ediderat eodem titulo* Catalogi Teſtium veritatis, *quo Patrum & Eccleſiaſticorum omnium qui ad eam uſque diem hæreſes expugnaverant, non parvo labore teſtimonia pro veritate fidei Catholicæ protulerat. In cujus invidiam, ſimul & ut fucum faceret imperitis, Flacius commentarium ſuum eodem titulo edidit, ſed abſque* (†) *nomine auctoris, fabulis & mendaciis refertum.* Notez que cet Ouvrage d'Illyricus a été fort augmenté par Simon Goulart de Senlis dans les éditions de 1597. & de 1608.

Mais on ſe plaint avec raiſon (b) qu'aiant pris la liberté d'en changer l'œconomie, & d'y ajoûter, & d'y retrancher ce qu'il a voulu, il n'a fait conoître par aucune marque ce qui venoit de lui, & ce qui apartenoit à Illyricus. Ce fut peut-être ce qui obligea un Lutherien à procurer une nouvelle édition du *Catalogus teſtium veritatis* entierement conforme à celle d'Illyricus, ſi ce n'eſt qu'il y joignit au commencement le bien & le mal que les doctes en ont dit. Cette nouvelle édition parut à Francfort l'an 1666. *in* 4. ſans le nom de Jean Conrad Dietericus qui la procuroit, mais elle a paru avec ſon nom dans l'édition de l'an 1672 (c). Obſervons que Melchior Adam n'abrege pas bien l'Auteur qu'il cite: j'ai conſulté la ſource depuis la 1. édition de ce Dictionaire, & j'ai trouvé dans Keckerman une circonſtance que celui qui l'a cité ne devoit pas ſuprimer. Elle conſiſte en ce que nôtre Illyricus aiant apris par l'Ouvrage de Jean Tritheme, que pluſieurs Auteurs qui avoient vêcu dans les tenebres du Papiſme n'avoient pas laiſſé d'en indiquer la corruption, ſe mit en l'eſprit de rendre inutile le ſoin qu'on prenoit de tenir cachez les livres de ces Auteurs. Voions en ſon entier le paſſage de Keckerman: *Cæterum quod attinet ad inſtitioſos occultatores Hiſtoriarum, certum eſt in Bibliotheca Vaticana, & aliis Bibliothecis Italiæ, inprimis autem in Bibliothecis Monaſteriorum, clam ſervari multos Hiſtoricos ſuperiorum ſeculorum, qui de fraudibus Pontificum, deque abuſibus Eccleſiæ Romanæ, & contra de conſervatione veræ doctrinæ, etiam ſub mediis tenebris Papatus ſcripſerunt, id quod manifeſtè patet ex Catalogo autorum, edito ab Abbate Johanne Trithemio, qui iſtos autores ex Bibliothecis ante annos paulo plus centum collegit; quem Catalogum cum vidiſſet Matthias Flacius, temperare ſibi non potuit, quin diſſimulatâ perſonâ, & habitu aliquot in Germania Monaſteriorum Bibliothecas perluſtraret, artemque arte eluſerit, quos commodè poſſet Hiſtoricos clam auferret, atque adeo eximium iſtum librum, qui dicitur* Catalogus teſtium veritatis, *iſto adminiculo conſcriberet* (d).

(F) *Qu'il a quelquefois deguiſé ſon nom.*] On prétend que l'Achilles Gaſſarus, qui publia un Ouvrage d'Otfridus Moine (e) de Weiſſembourg, n'eſt autre que Flacius Illyricus. L'Ouvrage de ce Moine eſt une harmonie des 4. Evangiles en vers Allemans; il fut dedié à Salomon & à Luitbert Archevêques de Maience, & à Louis Roi de la France Orientale (f). Mr. Wharton qui prétend (g) qu'Illyricus le publia ſous le nom d'Achilles Gaſſarus, me permettra s'il lui plaît d'avertir tous mes lecteurs, qu'il y a eu au XVI. ſiecle un Medecin Allemand nommé Achilles Gaſſarus, qui a publié des livres (h) avant qu'Illyricus fût ſorti des baſſes claſſes.

(G) *Mr. Moreri a eu grand tort de le renvoier à la lettre T.*] Mr. Teiſſier en a été cauſe par ces paroles de la page 471. de ſon premier volume. *Le nom de* Matthias Flaccius *étoit Trancowitz.* Il cite *Verheiden effigies:* mais Verheiden ne dit point cela. Voions ce que le curieux Colomiés a deterré ſur ce ſujet. „ (i) Ajoûtons ici pour la fin le veritable nom „ d'Illyric qui eſt *Francowitz*, comme le decouvre Bu„ cholcer le fils à la page 831. de ſa Chronologie, „ ou plûtôt de la continuation de celle de ſon pere, „ imprimée à Gorlitz l'an 1599. *Verum & integrum,* „ dit-il, *Flacii nomen ego ex certis authoribus cognovi* „ *eſſe tale: Matthias Francowitzius, cognomento Fla*„ *cius, gente Illyricus, patriâ Albonenſis.*„ Konig (k) le nomme auſſi *Francowitzius*, mais Quenſtedt (l) le nomme *Trancowizium.*

(H) *Mr. de Sponde a fait une groſſe faute en parlant des centuries de Magdebourg.*] Il dit (m) qu'on commença à les donner au public l'an 1560. & que le quatriéme tome fut le premier qui parut. Cela eſt très-faux. Les trois premieres centuries furent imprimées avant la quatrieme. Le catalogue de la Bibliotheque de Francfort publié l'an 1604. par Becman (n) marque l'an 1559. aux trois premieres centuries, & l'an 1560. à la quatrieme. Draudius (o) met auſſi l'édition des trois premieres à l'an 1559. Mr. Sagittarius raconte que ſon exemplaire marquoit l'an 1562. aux trois premieres centuries, l'an 1560. à la quatriéme, l'an 1562. à la cinquiéme & à la ſixiéme, l'an 1564. à la ſeptiéme & à la huitiéme, l'an 1565. à la neuviéme, l'an 1567. à la dixieme & à l'onziéme, l'an 1569. à la douziéme, & l'an 1574. à la treiziéme qui eſt auſſi la derniere. Il y a beaucoup d'aparence que l'édition de Mr. de Sponde reſſembloit à celle de Mr. Sagittarius, c'eſt-à-dire que ni l'un ni l'autre n'avoient la premiere édition des trois premieres centuries, mais cela n'excuſe point Mr. de Sponde, car s'il avoit lu la preface de la premiere il y auroit vu que les centuriateurs ſe plaignent d'une ſatire où l'on avoit mal parlé de leur travail, quoi que le public n'eut rien vu encore de ce qu'ils avoient compoſé. *De ſumptibus vere profitemur,* diſent-ils, *nos pauciſſimos habere, qui annuatim aliquid conferunt: nec pro laborum conditione operarii ſatis ſuſtentantur, ſicut ipſimet optimi teſtes ſunt: imo niſi Deus nobis quoſdam Mecænates adhuc excitarit (quod tamen ne fiat, multi invidi ſtrenuè laborant) neque progredi ſatis expedite poterimus: neque forte totum Opus, ut eſt inſtitutum, abſolvere. Impudens igitur, planeque diabolicum eſt mendacium, & criminatio tetra iſtius ſcurræ, qui nuper in maledico & famoſo ſcripto, ſine nomine edito (ubi tamen aliam ſaltat fabulam) Sardonio riſu, & virulento ſarcaſmo noſtrum opus hiſtoricum* Aureum *appellat: eo quod ex multo auro Germanico ſit conflatum. Non vidit ſceleratus iſte ſcurra Opus, & tamen non veretur canino, aut viperino potius dente arrodere. Deinde non habet cognitas rationes noſtras iſte conviciator ac criminator: & tamen ut Semei, nos falſe irridet, ac mentitur ſplendide. Nam quam pauci, & quam parce dent, quam frugaliter alantur hujus inſtituti operarii, poterat iſte irriſor explorare, non à profugis, ſceleratis, pollutis, mendacibus, quibus gubernationis noſtra ratio ne nota quidem eſt, ſed a nobis ipſis.* Ce long paſſage pourra ſervir à deux fins, car outre qu'il ſert de preuve contre la fauſſe époque des centuries, on y aprendra quel cas on doit faire de ces paroles de Mr. de Sponde: *Quod opus vocatum eſt ab aliis Evangelicis* Aureum: *non quidem in laudem, ſed ironice, propterea quod multo principum quorundam Germaniæ & civitatum auro, oſtiatim emendicato, fuit editum.* C'eſt aſſûrer que les autres Evangeliques apelleront un Ouvrage d'or ce travail des centuriateurs pour s'en moquer, & pour faire entendre qu'on l'avoit bâti aux frais des Princes d'Allemagne: mais ces Evangeliques ſe reduiſent à un anonyme qui publia un écrit (p) ſous le faux nom des Etudians de Wittemberg. Voiez dans Mr. Sagittarius (q) divers extraits des épitres dedicatoires des centuries deſtinez à faire voir que ce n'étoit pas ſans raiſon qu'Illyricus, Wigandus, Judex, & Faber, & les autres coadjuteurs de cette entrepriſe demandoient les aſſiſtances du public. Notez que la troiſiéme centurie fut augmentée quand on la reimprima à (r) Bâle. *Acceſſerunt caſtigationes & additiones locorum aliquot in prima editione depravatorum vel omiſſorum* (ſ). Notez auſſi que les quatre premieres centuries & une partie de la cinquiéme furent compoſées à Magdebourg, que la cinquiéme fut achevée à Iéne, que la ſixiéme fut faite dans le lieu d'exil d'Illyricus, de Wigandus, & de Judex, que la ſeptiéme fut écrite dans le païs de Mecklenbourg, & les ſuivantes dans la ville de Wiſmar au même païs (t).

J'avois compoſé tout ceci avant que d'avoir trouvé un

(a) *Spondanus ubi ſupra pag. m. 602. Poſſevin.* apparat. ſacr. tom. 1. & alii paſſim, *comme le dit Mr. Baillet dans ſes citations, aſſurent la même choſe. Il l'aſſûre auſſi* Jugem. des Savans to. 1. pag. 537. 538.

(†) *Cela eſt faux. Voiez ci-deſſous p. 1640. lettre t.*

(b) *Voiez Joh. Alberius Faber in decade decadum n. 96.*

(c) *Ex eod. ibid.*

(d) *Keckerm. de natura & proprietat. hiſtoriæ, in auctario cap. 1. pag. m. 151.*

(e) *Il vivoit au IX. ſiecle.*

(f) *Voiez le Journal de Leipſic 1691. pag. 295. dans l'extrait d'un livre d'Uſſerius, intitulé,* Hiſtoria dogmatica controverſiæ de ſcripturis & ſacris vernaculis.

(g) *Apud act. Lipſienſ. ibid.*

(h) *Son* Epitome Chronicorum mundi *fut imprimé à Bâle l'an 1532. Voiez la Bibliotheque de Geſner.*

(i) *Bibliotheque choiſie pag. 25.*

(k) *Biblioth. vet. & nova p. 306.*

(l) *De patriis illuſtr. pag. 262.*

(m) *Sponda. ad ann. 1560. n. 31. pag. 601.*

(n) *Voiez Caſpar Sagittarius introduct. in hiſtor. Eccleſiaſt. pag. 279.*

(o) *Ibid.*

(p) *Voiez Sagittarius ubi ſupra pag. 256. & 266.*

(q) *Ibid. pag. 260. & ſeq.*

(r) *L'an 1562. ſi je ne me trompe.*

(ſ) *Sagittar. ibid. pag. 269.*

(t) *Idem ibid. pag. 245.*

Digitized by Google

Mr. Varillas copiſte fidelle de cette faute de Mr. de Sponde l'a jointe (*I*) à tant d'autres, qu'il eſt dificile de concevoir comment un homme d'eſprit a pu commettre tant de bevuës. N'oublions pas que le *clavis ſacræ ſcripturæ* d'Illyricus eſt un de ſes meilleurs livres. Voiez ce que Mr. Simon en a dit dans ſon Hiſtoire Critique * du Vieux Teſtament. Voiez auſſi Jean Albert Faber à l'article 96. de ſon *decas decadum*.

IN-

un exemplaire des premieres éditions de ces centuries, car comme l'édition de Bâle 1624. en trois volumes in folio procurée par Louïs Lucius eſt plus eſtimée que toutes les autres, chacun ſe pourvoit de celle-là, & ainſi l'on a de la peine à trouver les autres dans les Bibliotheques des particuliers. Enfin j'ai pu conſulter à mon aiſe l'édition que les centuriateurs firent faire à Bâle chez Oporin, mais parce que l'exemplaire des trois premieres centuries qui m'a été prêté a été relié plus d'une fois, je n'ai pu y trouver la date de l'impreſſion. Je m'imagine que le dernier feuillet avoit été dechiré avant la derniere relieure, & ce fut aparemment au dernier feuillet qu'Oporin plaça la date (*a*) 1559. Quoi qu'il en ſoit cet exemplaire des trois premieres centuries eſt en lettres italiques, & ne contient aucune addition ni correction. Or nous avons vu que l'édition dont ſe ſervoit Mr. Sagittarius qui eſt celle de l'an 1562. contient des additions & des corrections. Elle n'eſt donc pas la premiere, ni celle que j'ai preſentement ſous les yeux. Notez que l'exemplaire de la quatriéme centurie imprimée chez Oporin l'an 1560. eſt en caractere romain.

(*I*) *Mr. Varillas . . . . . a joint* cette faute de Mr. de Sponde *à tant d'autres.*] Melanchthon, dit-il (*b*), venoit à peine d'expirer lors que les Centuriateurs de Magdebourg commencerent à donner au public leur Ouvrage ſur l'Hiſtoire Eccleſiaſtique par le quatriéme volume. C'eſt ſa 1. faute. Ce volume, continuë-t-il, *eſt en effet le meilleur des treize, au ſentiment des Lutheriens, ou le moins mauvais ſelon les Catholiques.* On le defie de prouver cela. (*c*) *Il n'y eut au commencement que quatre des Miniſtres de Magdebourg qui y travaillerent, Mathias Flacius, Jean Vigand, Mathieu Judex, & Baſile Faber : mais depuis les plus habiles Lutheriens y mirent la main, quoy que l'on ne ſçache les noms que de quatre autres, qui furent Nicolas Gal, Celeſtin Hutten, Gaſpard Nidpruc, Conſeiller d'Eſtat de l'Empereur, & Baptiſte* (*d*) *Hoincel.* Conſultez Mr. Sagittarius, il vous aprendra (*e*) qu'André Corvin, Thomas Holthuter, Pancrace Veltbeck, Nicolas Amsdorf, Nicolas Gallus, Martin Copus, Ebeling Almannus, Ambroiſe Hidfeld, David Ciccelerus, Gaſpar Leunculus, Guillaume Radenſis, Nicolas Beumuller, Bernard Niger, Pierre Schrader, & Conrad Agrius ont eu part à ce travail. Ainſi Mr. Varillas nomme trois perſonnes qui ne paroiſſent point dans cette liſte de Mr. Sagittarius, & il ſupoſe fauſſement qu'on ne ſait le nom que de huit centuriateurs. J'ai bien vu dans Mr. Sagittarius le nom de Jean Baptiſte Heinzelius & celui de Gaſpar Nidpruck Conſeiller de l'Empereur, mais il ne dit pas que ces deux perſonnes aient travaillé aux centuries, il dit ſeulement (*f*) qu'elles favoriſerent Marc Wagner qui couroit de bibliotheque en bibliotheque pour y chercher des materiaux. Ce Wagner rendit beaucoup de ſervices aux centuriateurs : il viſita les bibliotheques d'Allemagne, & de Dannemarc, celle d'Edimbourg en Ecoſſe, &c. Il avoit un talent tout particulier pour ces ſortes de recherches, & ils lui expedierent (*g*) un temoignage fort glorieux où ils reconurent ſa fidelité, ſa diligence, ſon exactitude. Ce temoignage eſt daté du 30. de Septembre 1557. & porte entre autres choſes qu'il avoit fait divers voiages (*h*) avec Illyricus pour ramaſſer des materiaux, & qu'aiant fait paroître ſa capacité, on avoit cru qu'il pourroit tout ſeul continuer ces voiages, & qu'on l'avoit chargé de ce ſoin avec des lettres de recommandation, par leſquelles on prioit les perſonnes doctes & pieuſes de lui communiquer les manuſcrits, & les monumens dont on pourroit tirer quelque utilité. Illyricus étoit un de ceux qui ſignerent ce temoignage. Mr. Varillas afirme que *les Autheurs des autres Sectes ſorties de celle de Luther critiquerent* les centuries *en diverſes manieres, & publierent pluſieurs extraits des erreurs qu'ils pretendoient s'y eſtre gliſſées.* Perſonne, que je ſache, n'a parlé de ces extraits-là; Mr. Varillas ſe ſeroit vu bien embarraſſé s'il eût falu qu'il donnât des preuves de ce qu'il diſoit. Conrad Brunus dont l'invective contre l'Ouvrage des centuriateurs fut refutée par Illyricus l'an 1566. étoit Catholique Romain. Eiſengreinius qui prit la plume contre eux l'étoit auſſi. Voions quelques autres fautes de Mr. Varillas. Illyricus, dit-il, (*i*) *entreprit l'année ſuivante mil cinq cens ſoixante un en Turinge dans la ville de Veimar une diſpute publique contre le fameux Victorin Spingel.* Il ſe trompe & quant au (*k*) tems de la diſpute, & quant au nom de (*l*) l'antagoniſte d'Illyricus. (*m*) *Les Catholiques obſerverent qu'il eſtoit ſorti en moins de cinquante ans plus d'Hereſies de celle de Luther, qu'il n'y en avoit eu depuis* Jesus-Christ *juſqu'au meſme Luther.* Cette hyperbole qu'il a copiée de Mr. de Sponde, mais non pas ſans l'apetiſſer, eſt la puerilité même. (*n*) *Et videas hinc etiam quam fecundus fuerit Lutherus qui plures protulerit peſtiferarum hareſum auctores, quam ab orbis ortu fuerint ante in univerſo mundo.* Vous trouverez dans Moreri que la liſte des principaux heretiques depuis le premier ſiecle du Chriſtianiſme juſqu'à Luther monte à 183. Et à peine trouveroit-on 10. ou 12. ſchiſmes dans les 50. premieres années du Lutheraniſme. Continuons d'entendre Mr. Varillas. „(*o*) Ce fut aparemment à deſſein de ſe dérober pour „un temps à la perſecution que Flacius attendoit de „ſes amis, à cauſe de ſon emportement à Veymar, „qu'il ſe traveſtit, & alla inconnu dans toutes les Bi„bliotheques des Monaſteres d'Alemagne. Il s'ac„commoda des Livres (*1*) rares qu'il y put dérober, & „fit des extraits des autres. L'Auteur de ſa vie écrit „que ce fut par l'émulation qu'il eut pour Tritéme, „& pour compoſer à ſon exemple un recueil de ceux „qui avoient fait des Livres. Mais la choſe ne paroî„tra pas vray-ſemblable à qui ſe donnera la peine de „comparer ces deux Ouvrages l'un avec l'autre, puiſ„qu'ils ne ſe reſſemblent en rien. Celuy de Tritéme „eſt à proprement parler une Table des Auteurs Ec„cleſiaſtiques, & des Livres qu'ils ont compoſez; & „celuy de Flacius eſt un ramas des paſſages qui ſem„blent eſtre contraires à la Religion Catholique, & „favoriſer le Lutheraniſme rigide.„ Il y a bien des fautes dans ces paroles, car en 1. lieu les voiages que fit nôtre Illyricus pour viſiter les Bibliotheques precederent l'an 1560. Il les fit pour raſſembler les materiaux dont il compoſa ſon *Catalogus teſtium veritatis.* Melchior Adam l'unique temoin cité par Mr. de Sponde & par Mr. Varillas le declare expreſſément. Or ce *catalogus* fut imprimé (*p*) l'an 1556. donc &c. En 2. lieu il eſt faux que Melchior Adam diſe qu'Illyricus entreprit un tel Ouvrage par émulation *pour Tritéme & pour compoſer à ſon exemple un recueil de ceux qui avoient fait des Livres.* Si Melchior Adam avoit dit cela, il ſe ſeroit fort trompé, & par conſequent Mr. de (*q*) Sponde debiteroit au fond une choſe fauſſe. Voiez dans la remarque *E* comment la lecture de l'Ouvrage de Tritheme contribua au deſſein d'Illyricus. En 3. lieu la maniere dont Mr. Varillas caracteriſe l'écrit de Tritheme, & celui d'Illyricus declare viſiblement qu'il ne connoiſſoit ni l'un ni l'autre, car Tritheme ne ſe borne point aux *Auteurs Eccleſiaſtiques*, & l'autre ne ſe borne point aux paſſages favorables aparemment au *Lutheraniſme rigide.* Mr. Varillas ſupoſe (*r*) que la jalouſie pour *le Livre de Guillaume Eiſingrem Theologien Catholique, intitulé le Catalogue de ceux qui ont rendu temoignage à la verité*, determina Illyricus à entreprendre *le même travail pour ſa ſecte.* C'eſt tout le contraire comme on l'a vu (*ſ*) ci-deſſus. Enfin Mr. Varillas (*t*) l'accuſe d'avoir fait imprimer ce livre *ſans y mettre ſon nom, ſoit qu'il ne voulût pas ſe commettre davantage avec les autres Sectes qu'il prévoyoit n'y devoir pas trouver leur compte, ou qu'il ſuppoſaſt que l'on ſçauroit aſſez dans le monde qu'il eſtoit Auteur de ce Livre ſans qu'il ſe nommaſt.* Toutes chimeres: il mit ſon nom à cet Ouvrage, & il n'avoit point à craindre que les autres Proteſtans deſaprouvaſſent ſa compilation.

J'ai laiſſé paſſer une choſe qui meritoit d'être cenſurée; revenons y. Cela regarde l'épitre dedicatoire à la Reine Eliſabet. Mr. Varillas (*v*) aſſûre qu'elle fit *plus de dépit que d'honneur à cette Princeſſe, & que l'on trouvera peu d'exemples d'un contre-temps ſi bizarre dans l'Hiſtoire des gens de Lettres, quoy qu'on les accuſe d'ailleurs de n'eſtre pas toûjours des plus civils. Les Centuriateurs qui ſignerent l'Epiſtre dédicatoire, ne pouvoient ignorer ce fait de notorieté publique, qu'Eliſabeth eſtoit Calviniſte pour la Doctrine, quoi qu'elle fuſt Lutherienne pour la Diſcipline. Cependant ils inſererent dans la meſme Epiſtre, par laquelle ils cherchoient la protection de cette Reyne, une ſatyre contre les Calviniſtes. Ils leur reprocherent de rendre, autant qu'il eſtoit en eux, inutile le Teſtament de* Jesus-Christ *par des raiſons empruntées de la Philoſophie : de rejetter la preſence réelle & la Communion du Corps & du Sang de ce divin*

* *Au chapitre 13. du livre 3. pag. 428. & ſuiv. édit. de Rotterd. 1685.*

(*a*) *Mr. Hill Miniſtre de l'Egliſe Angloiſe de Rotterdam qui a une belle bibliotheque & qui conoit admirablement les livres m'a aſſûré que c'eſt cette année-là que les premieres centuries furent imprimées.*

(*b*) *Varillas, hiſt. de l'hereſie liv. 24. p. m. 229. ad ann. 1561.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Sponde ubi ſupra n. 32. pag. 602. le nomme* Joannem Baptiſtam Hencelium.

(*e*) *Sagitt. ubi ſupra pag. 247. 248. 249.*

(*f*) *Id. ib. pag. 252. 255. Notez que Melchior Adam* in vit. Theol. *pag. 474. dit que Gaſpar Nidpruck & J. Baptiſte Heincelius aiderent Flacius & ſes collegues.*

(*g*) *Ib. pag. 253. 254.*

(*h*) Cum D. Illyrico aliquot monaſteria perluſtraſſe, & cum ipſo nulla alia de cauſa peregrinatum fuiſſe, quam ut pium hunc conatum pro ſua tenuitate juvaret. *Ibid. pag. 254.*

(*i*) *Varillas ubi ſupra pag. 231. 232.*

(*k*) *Voiez la remarque C.*

(*l*) *Il s'apelloit Strigelius & non pas Spingel.*

(*m*) *Varillas ib. pag. 232. 233.*

(*n*) *Spondan. ubi ſupra.*

(*o*) *Varill. ubi ſupra pag. 233.*

(*1*) *Dans la vie de Flacius.*

(*p*) *Voiez Joh. Albertus Faber in decade decadum n. 96.*

(*q*) Nec vero tam illud æmulatione Trithemii . . . ſuum concinnaſſe putamus, quam &c. *Spondan. ubi ſupra.*

(*r*) *Varillas ubi ſupra pag. 233.*

(*ſ*) *Dans la remarque E, pag. 1639.*

(*t*) *Ibid. pag. 234.*

(*v*) *Ibid. pag. 230.*

Digitized by Google

INCHOFER (MELCHIOR) Jesuite Allemand, né à Vienne l'an 1584. entra dans la Societé à Rome l'an 1607. Il s'étoit dejà signalé dans l'étude de la Jurisprudence. Il enseigna long tems à Messine la Philosophie, les Mathematiques, & la Theologie; & il y publia en l'année 1630. un livre (A) qui lui attira des affaires. Il fut obligé d'aller à Rome, pour repondre aux plaintes qu'on avoit portées contre lui dans la Congregation de l'Indice. Ses Juges furent fort contens des raisons qu'il allegua pour sa justification, & lui enjoignirent seulement de changer le titre du livre, & d'y expliquer plus amplement certaines choses. C'est ce qu'il executa dans une seconde édition. Il passa plusieurs années à Rome, & enfin il mourut à Milan le 28. de Septembre 1648 *. Outre les Ouvrages (B) qu'on a de lui, qui temoignent qu'il avoit beaucoup de science, il en preparoit plusieurs autres †, qui eussent fait voir l'étenduë de son érudition, si la mort ne l'eût empêché de les achever. On le croit Auteur d'une satire contre les Jesuïtes, intitulée (C) *Monarchia Solipsorum.* Il n'étoit pas content ‡ d'eux.

☞ IN-

* *Tiré de Natanael Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societ. pag.* 608.

† *Voiez en les titres dans Natanael Sotuel ib.*

‡ *Ces paroles de la preface le temoignent:* Illud constat nili inter solipsos rubiginasset, & copia & splendore inter summates literarum viros fuisse radiaturum.

vin Sauveur contre ses propres paroles, quoy que tres claires; & de tacher d'eblouir ceux qui liroient l'Evangile, en embarassant par des interpretations subtiles & recherchées le sens naturel de force passages si évidens d'eux mesmes, qu'ils n'avoient pas besoin d'éclaircissement. Ils prouverent ensuite invinciblement dans le corps de ce Tome, & dans les douze suivans, que l'Eglise avoit toûjours cru cette presence; & quiconque se donnera la peine de les lire, remarquera d'abord qu'encore que ceux qui les payoient pour travailler, eussent desiré qu'ils écrivissent avec moins d'exactitude & plus de moderation sur cette matiére, afin de ne pas traverser l'accommodement entre les Lutheriens & les Zuingliens qui se negocioit alors de nouveau, ils eurent si peu de complaisance pour leurs Mecenes, qu'ils ne traitterent aucun point avec tant de force & de chaleur que celuy là. Ce sont toutes glosses forgées dans le cerveau de l'historien. Il a joint de son cru cette brodure à une remarque incidente de Mr. de Sponde, & l'on est bien assuré qu'il parloit sans garantie, & sans avoir lû l'épitre dedicatoire qu'il censuroit. Il n'y eut point d'incivilité ni point d'imprudence dans la conduite des Centuriateurs. Ils ne sçavoient pas encore à quoi la Reine d'Angleterre se fixeroit, ils sçavoient seulement qu'elle travailloit à établir une bonne forme de Religion. Ils l'en louërent, ils l'en feliciterent, & ils l'exhorterent puissamment à s'y apliquer comme il faloit par le retranchement total des maux que les sectateurs de l'Antechrist avoient aportez. (a) *Ad te igitur nunc Regina potentissima & sereniſſima, convertimur. Audimus enim, te post accepta Regia sceptra, etiam de præcipuo fine ac munere tui officii, societatis ac vita totius omnium subditorum tuorum cogitare. Itaque non tantum latis acclamationibus Regia tua dignitati gratulamur: sed toto etiam pectore patrem Domini nostri* JESU CHRISTI *invocamus, ac rogamus, ut. . . . . Sed quia non satis est bene cœpisse, hortamur etiam te illustrissima & potentissima Regina, ut totis viribus in id opus incumbas, ut Religio pura, integra, inviolata in toto regno tuo instauretur, omnibus Antichristi crudelitatibus, vulneribus, pestibus ac carcinomatis recte curatis, atque sublatis. Debes enim hunc honorem Deo conditori ac redemptori tuo, debes tibi ipsi, debes subditis tuis.* Il étoit dans l'ordre que des Theologiens de la Confession d'Augsbourg ajoûtassent à cela un mot d'avis touchant le dogme de la presence réelle. Voici comment ils le firent. (b) *Illud verò etiam non prætereundum est, cum jam varia passim grassentur quasi factiones opinionum, inter quas aliqui etiam testamentum Domini planè philosophicis rationibus ita evacuant, ut corpus & sanguinem Christi, quod ad præsentiam & communicationem, juxta clarissima, evidentissima, veracissima & potentissima verba ipsius* CHRISTI, *prorsus removeant, miraque verborum perplexitate fucum faciant: in primis videndum tibi est, ut & articuli fidei sine pharisaico fermento, & Sacramenta à Christo instituta citra omnem adulterationem instaurentur. id quod te facturam esse, omnes pii sperant, summisque votis à te contendunt.* Quand Mr. Varillas suposé qu'ils *ne pouvoient ignorer ce fait de notorieté publique qu'Elisabeth étoit Calviniste pour la doctrine*, il fait voir son ignorance; il ne considere pas qu'ils écrivirent leur épitre dedicatoire dans un tems où ils ne sçavoient pas encore sur quel pied la reformation d'Angleterre seroit établie. Je sçai bien que leur volume porte la date de l'an 1560. & que la reformation d'Elisabet fut établie l'an 1559. mais où sont les gens qui ignorent que les libraires mettent la date de l'année suivante aux livres qu'ils achevent vers la fin du mois d'Août. Je croi donc que cette épitre dedicatoire qui n'a point de date fût envoiée l'an 1559. à Oporin Libraire de Bâle, & cela avant que l'on eut apris en Allemigne les reglemens Ecclesiastiques de la Reine Elisabeth: & en tout cas il ne pouvoit point paroitre en ce tems-là, que cette Princesse se fut declarée pour le Calvinisme à l'égard de la realité. Lisez ces paroles de Mr. Burnet: „ (c) On nomma des „ Theologiens Protestans, pour revoir la Liturgie d'E- „ doüard. Le seul changement considerable, qu'ils y „ firent, fut dans l'article de l'Eucharistie. Le dessein estoit, de dresser un office pour la Communion, „ dont les expressions fussent si bien ménagées, qu'en „ évitant de condamner la presence corporelle, on „ réunist tous les Anglois, dans une seule & mesme „ Eglise, la plupart des gens estoient imbus de ce „ dogme. Ainsi, la Reine chargea les Théologiens, „ de ne rien dire, qui le censurait absolument, mais „ de le laisser indécis, comme une opinion spéculati- „ ve, que chacun auroit la liberté, d'embrasser, ou „ de rejetter. Pour cet effet, on retrancha de la Li- „ turgie d'Edoüard, la Rubrique, qui expliquoit, „ dans quelles vuës, l'Eglise Anglicane ordonnoit &c. „

(a) *Epistola dedicat. centuriæ quartæ Magdeb. pag.* 8.

(b) *Ibid. pag.* 9.

(c) *Burnet, hist. de la reformation d'Angleterre to. 2. liv. 3. pag. 919. edit. de Holl. ad ann. 1559. Voiez aussi page 954.*

(A) *Un livre qui lui attira des affaires.*] En voici le titre: *Epistola B. Mariæ virginis ad Messanenses veritas vindicata*, in fol. La Congregation de l'Indice aiant ouï les raisons du Pere Inchofer, lui permit de faire reimprimer l'Ouvrage sous ce titre, *Conjectatio ad epistolam beatissimæ Mariæ virginis ad Messanenses.* Cette 2. édition fut faite à Viterbe l'an 1633. Il obtint la permission d'y ôter, & d'y ajoûter ce qu'il trouveroit à propos. (d) *S. Congregatio non solum permisit eidem dictum opus de novo edere, mutato tamen justis de causis titulo in hunc modum*, Conjectatio &c. *& quibusdam magis explicatis . . . sed etiam demendi & addendi si qua viderentur, liberam & amplam facultatem permisit.* Cela veut dire que pourveu qu'on n'affirme pas d'une maniere trop decisive, que la Sainte Vierge a écrit aux habitans de Messine la lettre qu'on fait courir sous son nom, il est permis de le croire, & de le persuader aux autres. Un Ecrivain Allemand (e) observe que Baronius & Theophile Raynaud ne sont pas du sentiment d'Inchofer, à l'egard de cette lettre. Je ne lui conteste rien pour ce qui concerne Baronius; car encore que cet Annaliste ne parle point nommement de la pretenduë lettre reçuë par les Messinois, il declare en general que toutes les lettres qu'on pretend que la Sainte Vierge écrivit à quelques villes, doivent être reputées apocryphes: (f) *Traduntur & aliæ ab ipsa ad alias scriptæ civitates, quas cunctas cum careant Ecclesiæ auctoritate, nonnisi in apocryphorum classem rejiciendas esse omnes facile judicabunt.* Mais pour ce qui est de Theophile Raynaud, il ne doit point être cité sur cette matiere, puis qu'il ne parle que de la lettre qu'on pretend que la Sainte Vierge écrivit à St. Ignace, & des pretenduës reponses de St. Ignace (g). L'Auteur Allemand n'est pas plus heureux à citer Rivet (h), qui sans faire aucune mention de la lettre de Messine, se contente de rejetter ce qu'on a dit du commerce épistolaire de la Sainte Vierge avec St. Ignace.

(d) *Nath. Sotuel Biblioth. Script. Societat. pag.* 608.

(e) *Placcius de Pseudonymis Jo. Rhodii n.* 59. *pag.* 44.

(f) *Baronius ad ann.* 48. *n.* 25.

(g) *Theophil. Raynaudus de malis & bonis libris n.* 235. *p. m.* 148.

(h) *In Critico Sacro l. 2. capp. primis.*

(B) *Les Ouvrages qu'on a de lui.*] Je ne repete point ce qui concerne son volume sur la pretenduë lettre de la Sainte Vierge aux Messinois. Ses autres Ecrits sont, *Tractatus Syllepticus in quo quid de terra solisque motu vel statione secundum sacram Scripturam & SS. Patres sentiendum, quave certitudine alterutra sententia tenenda sit, ostenditur*, à Rome 1633. *in* 4. *De sacra Latinitate, hoc est de variis linguæ Latinæ mysteriis, ex origine, progressu, fine, cæteraque instituti sui ratione ad Euangelii prædicationem, Latinæ Ecclesiæ exaltationem, Romanique Imperii majestatem spectantibus*, à Messine 1635. *in* 4. & à Munich 1638. *in* 8. *Historia trium Magorum*, à Rome 1639. *Annalium Ecclesiasticorum Regni Hungariæ Tomus* I. à Rome 1644. *in folio.* L'Oraison funebre de Nicolas Richardi Dominicain, Maître du sacré Palais. Il (i) publia quelques autres livres où il ne mit point son nom.

(i) Alia quædam ipsius prodierunt sub alienis nominibus R. P. E. L. &c. & sub nomine Academici Vertumnii, adjectum prælectionibus Joannis Baptistæ Cortesii poëma in laudem medicinæ, & contra malos medicos. *Sotuel ib.*

(C) *Qui est intitulée* Monarchia Solipsorum.] L'Auteur de cette satire se donne le nom de *Lucius Cornelius*

Digitized by Google

☞ INNOCENT VIII. créé Pape l'an 1484. étoit de Genes & se nommoit Jean Baptiste Cybo. On ne s'accorde point sur l'éclat, (A) ou sur la bassesse de sa famille, mais on convient qu'il fut envoié à la Cour de Naples pendant sa jeunesse, & qu'il servit chez le Roi Alfonse. Il fut ensuite à Rome l'un des domestiques du Cardinal de Boulogne, & je pense que cela ne lui fut point inutile pour monter à * l'Evêché de Savone. Le Pape Sixte IV. qui eut pour lui beaucoup d'amitié, lui confera l'Evêché de Melfi, & puis le chapeau de Cardinal. L'une des premieres actions d'Innocent VIII. depuis son élevation au Pontificat, fut de conspirer avec les grands du Roiaume contre Ferdinand Roi de Naples: il fit venir à Rome Robert de Sanseverin pour lui donner le commandement des troupes dans l'expedition contre ce Monarque; mais comme il n'eut pas sujet d'être content de la conduite de ce General, il le cassa, & il fit un traité de paix avec Ferdinand. Les conditions de ce traité furent que le Roi de Naples pardonneroit aux rebelles, & paieroit au Saint Siege le tribut qu'il lui devoit: il ne fit ni l'un ni l'autre, & rendit nulles les entrepriſes (B) que le Pape fit pour tirer raison de cette infraction. Après cela Innocent VIII. ne songea plus à la guerre, (C) & s'apliqua à faire jouïr la ville de Rome des fruits de la paix. Il y maintint l'abondance & le vil prix des denrées, & il fit punir seve-

* *Vous trouverez dans Moreri qu'il l'obtint de Paul II.*

(a) *Vide Placcium in Rhodianis n. 59. pag. 43.*

(b) *Christoph. Pellerus in Politico scelerato impugnato p. 9. edit. 1665.*

(c) *Bibl. vet. & nova p. 417.*

(d) *Otto Tabor in præfat. ad disputationes de confrontatione apud Placcium in Rhodianis pag. 43.*

(e) *De scriptis adespotis pag. 95. edit. 1686.*

(f) *Il y a* Pecler *dans l'édition de Deckher 1686.*

(g) *Morale pratique tome 3. pag. 686.*

(h) *Ibid. pag. 86.*

(i) *Vol. 3. pag. 685. 686.*

(k) *Papebroch. elucid. histor. actor. in controversia Carmelitica cap. 10. pag. 138.*

(l) *Dans la remarque E.*

(m) *In Commentario de Pontificibus & Cardinalibus.*

lius Europæus. Elle fut imprimée en Hollande l'an 1648. *juxta exemplar Venetum*, à ce que porte le titre: on y joignit une clef des noms deguisez. L'édition de Venise 1651. donne (a) cet Ouvrage à Melchior Inchofer. Le Sieur Christophle Pellerus en raportant cette conjecture, dit aussi que ce Jesuïte Allemand alla à Rome après avoir fait ce livre, & ne revint plus. (b) *Monarchia Solipsorum quam perhibent scripsisse quempiam patrem ex Societate N. Inckhoferum Germanum, postea Romam profectum nunquam reversum.* Il se trompe à l'égard de ce voiage de Rome, car il y avoit long tems qu'Inchofer avoit quitté l'Allemagne, lors qu'il écrivit cette satire. Il ne l'écrivit qu'après avoir devoré plusieurs mecontentemens dans l'Ordre, dont il avoit pris l'habit à Rome à l'âge de 23. ans. Ce passage de Pellerus a été cause que le Sieur Konig (c) nous a donné deux Auteurs pour un. Il nous parle de *Melchior Inchofer*, & de *Nicolas Inckhoffer*; il dit du premier une partie de ce qu'Alegambe en raporte, & il donne à l'autre la *Monarchia Solipsorum.* Il cite Christophle Pellerus, mais il lui fait dire plus qu'il ne faut; c'est que cette piece fut composée l'an 1648. Pellerus ne dit point cela. Si le Sieur Konig avoit pris garde que quand on ignore le nom de batême d'un homme, on met une N. à la place de ce nom, il ne nous eût point forgé sur le temoignage de Christophle Peller un pretendu *Nicolas Inckhofferus.* Il observe que d'autres attribuent cet Ouvrage à Scioppius. Il est certain qu'Otton Tabor Jurisconsulte Allemand, a cru que Scioppius en pouvoit être l'Auteur, mais il ne l'a point affirmé. *Lucius Cornelius Europæus*, dit-il (d), *sive is sit* Gaspar Scioppius, *sive quis alius ex genere Scriptorum satyricorum, in Monarchia quam dicit Solipsorum Leoni Allatio dedicata*, &c. Deckher (e) ne rejettant point la conjecture de Peller (f), ni celle de Tabor, en propose une autre qui n'a aucun fondement. Il croit que *Gabriel Bariacus Lermæus* gentilhomme de Languedoc, pourroit avoir composé cette Monarchie des *Solipses.* Nous allons citer deux passages de Mr. Arnauld, dont l'un fixera nos incertitudes, & l'autre nous aprendra le but d'Inchofer, & le sens du mot *Solipsi. Il faudroit*, dit Mr. Arnauld (g), *que* Monarchia Solipsorum *fût de Scioppius, parce qu'elle se trouve imprimée en Allemagne, avec quelques livres qu'on ne doute point qui ne soient de cet Auteur. Et cependant* IL EST CERTAIN *que cette* Monarchie des Solipses *est d'un Jesuïte Allemand, nommé Melchior Inchofer. Et on sait où est l'original de la lettre d'un Jesuite Espagnol qui le reconoit, & en fait de grandes plaintes.* Voici l'autre passage. (h) *On sait assez que c'est vôtre caractere*, Mr. Arnauld parle aux Jesuïtes, *de vous porter avec ardeur à faire le bien, pourveu que vous le fassiez seuls, & que personne n'en partage la gloire avec vous. Et si vous voulez être sinceres, vous avoüerez que l'un de vos Peres Auteur du livre intitulé* Monarchia Solipsorum *vous conoissoit bien.* Voiez les Theses de Gisbert Voetius (i).

IL COURUT une pretenduë lettre d'Innocent XII. à l'Empereur l'an 1696. dans laquelle le Pape nomme la Societé des Jesuïtes *Monarchiam Monopantheorum.* Sur quoi le Pere Papebroch a fait cette reflexion: *Forsitan quasi μόνοι πάντα soli omnia velint esse & æstimari Jesuitæ, scilicet alludendo ad vetus scomma satyrici cujusdam commenti quo scripsit anonymus aliquis* Monarchiam Solipsorum, *veluti innuere volens quod Societas soli sibi arrogare nitatur omnia* (k).

(A) *Sur l'éclat ou sur la bassesse de sa famille.*] Nous verrons (l) ci-dessous que selon Volaterran il avoit été un pauvre garçon. Onuphre Panvini assûre la même chose dans (m) l'un de ses livres, & le fait naître d'une famille mediocre, & d'un Medecin; mais il en parle bien autrement dans (n) un autre Ouvrage, car il y étale l'antiquité & la noblesse de la maison Cybo, & il le fait fils d'Aaron Cybo noble Genois, illustre par ses actions militaires, gouverneur de Naples sous les Rois René, & Alfonse, & celebre pour avoir exercé glorieusement la charge de Senateur Romain (o). On conjecture (p) que Panvini corrigea son premier recit après avoir lu l'oraison funebre d'Innocent VIII. prononcée par Leonelli Evêque de Concorde qui n'oublia pas de parler de la noblesse, & des emplois d'Aaron Cybo. Il est un peu surprenant qu'un historien aussi docte que Panvini, Moine d'ailleurs, & qui a fleuri peu de tems après ce Pape, ait ignoré le merite, & les grandes charges du pere d'Innocent huit, & qu'il l'ait plutôt conu sous la fausse qualité d'un Medecin roturier, que sous le glorieux caractere d'un noble Genois, gouverneur de Naples, & Senateur de Rome. Bien des gens croiront qu'en se retractant il suivit moins la verité, que les idées du predicateur qui fit l'oraison funebre de ce Pontife, discours d'une certaine espece qui admet la flaterie à huis ouverts. On en pensera ce qu'on voudra, mais on fera bien de se souvenir que l'hyperbole est emploiée (q) assez souvent pour abaisser la premiere condition de ceux qui montent aux plus hauts postes.

(n) *In vita Innocentii VIII.*

(o) *Voiez Mr. de Sponde Annal. Eccles. ad ann. 1484. n. 5. pag. m. 180.*

(p) *Id. ib.*

(q) *Voiez la remarque A de l'article* Touchet.

(B) *Les entrepriſes que le Pape fit pour tirer raiſon.*] L'Auteur qui me fournit cet article ne dit point qu'Innocent VIII. excommunia le Roi Ferdinand: il se contente de remarquer que les Deputez du Pape s'en retournerent sans avoir rien fait: (r) *Quorum neutrum Ferdinandus quum postea minime præstaret, missus Petrus Vincentinus camera auditor audacissimus, una simul cum Jacobo Volaterrano secretario apostolico ac cubiculario viro prudente ad res repetendas re infecta revertit.* Pour remedier à ce peché d'omission, je raporte ici les paroles de Coeffeteau. (s) *Ferdinand ne gardant pas le traité qu'il avoit fait avecques luy, il luy fist demander le tribut qu'il devoit à l'Eglise, sur quoy Ferdinand ayant assez mal contenté ses Ambassadeurs, il fulmina contre luy, le priva du Royaume & en declara legitime heritier Charles Roy de France, qui avoit les droits du Roy René de Sicile & de son frere le Comte du Maine.*

(r) *Volaterranus, lib. 22. pag. 821.*

(s) *Coeffeteau, reponse au mystere d'iniquité pag. 1209.*

(C) *Ne songea plus à la guerre & s'apliqua.*] On va voir combien il est dificile d'exercer la Papauté; car si l'on blâme les Papes lors qu'ils s'intriguent dans les affaires politiques de l'Europe, on les blâme aussi lors qu'ils ne s'en mêlent point, & l'on assûre qu'ils sont inutiles au bien public. Guicciardin nous a donné cette idée d'Innocent VIII. Il est vrai qu'il y ajoûte une chose qui adoucit la censure, il observe que l'oisiveté où ce Pape se plongea produisoit cet avantage qu'on ne craignoit rien de lui qui pût troubler l'Italie. On va voir ce fait avec une parenthese d'un Theologien Protestant. (t) *Guischardin descrit* Innocent VIII. *en ces mots, que* sa vie en autres choses inutile au bien public (*belle qualité de Pape*) estoit au moins utile en ce, qu'aiant soudainement laissé les armes, mal-heureusement prises au commencement de son Pontificat, contre Ferdinand, à l'instigation de plusieurs Barons du Royaume de Naples, & depuis tourne du tout son esprit à PLAISIRS OYSEUX: il n'avoit plus ni pour soi, ni pour tous les siens, aucune pensée tenduë à chose qui eust peu troubler le repos d'Italie. Ceux qui feront attention à la parenthese comprendront que si j'aime mieux donner les paroles de Rivet que l'original de Guicciardin, c'est parce qu'elles me servent de preuve. Plut à Dieu qu'on ne fit point d'autres fautes que celles qui contribuent au repos public!

(t) *Rivet, remarques sur la reponse au mystere d'iniquité 2. part. pag. 626. 627. Ce qu'il cite de Guicciardin est vers le commencement du 1. livre.*

Digitized by Google

ſeverement les voleurs. Il créa de nouvelles charges dont la vente lui valut beaucoup, & il fut le premier Pape qui ſe vanta (D) d'avoir des bâtars, & qui les combla de biens. Ce fut un bel homme, (E) civil juſques à l'excés, mais avare, ignorant, & de peu d'eſprit. Il mourut au mois de Juillet 1492. à l'âge de 60. ans. Il avoit reçu du Sultan un preſent (F) conſiderable; je veux dire le fer de la lance qui avoit percé le corps de nôtre Seigneur. On dit que l'Ecriteau de la Croix fut trouvé à Rome ſous ſon Pontificat *. Voiez dans le Pere Gretſer † les efforts qu'on fait pour repondre aux objections de ſupoſition.

IN-

* *Tiré de Volaterran lib. 22. pag. m. 820. & ſeq.*

† *Gretſer. exam. Myſterii Pleſſæani pag. 549. & ult.*

(D) *Qui ſe vanta d'avoir des bâtars, & qui les combla de biens.*] Volaterran en a parlé de cette façon: (a) *Pontificum etiam primus qui novum & ipſe exemplum introduceret palam liberos nothos jactandi, ac ſoluta omni antiqua diſciplina divitiis eos omnibus cumulandi.* Il ne parle que d'un fils & d'une fille de ce Pape, & il dit que l'un obtint de ſon pere quelques villes au voiſinage de Rome, & l'avantage d'être le gendre de Laurent de Medicis, & que la (b) fille fut donnée en mariage (c) avec de grandes richeſſes à un Genois. Mr. Moreri a bronché ici; il avance qu'Innocent VIII. *laiſſa riches deux fils qu'il avoit éus avant ſon pontificat.* C'eſt là une erreur & quant au ſexe, & quant au nombre de ces bâtars. Ils furent ſeize; huit fils & huit filles: de là vint cette épigramme:

Quid quæris teſtes, ſit mas an fœmina Cibo,
Reſpice natorum, pignora certa, gregem:
Octo nocens pueros genuit, totidemque puellas.
Hunc merito poterit dicere Roma patrem.

Selon Mr. Du Pleſſis (d) ces quatre vers ſont une épitaphe d'Innocent VIII. compoſée par Marulle, mais je ne les trouve point dans mon (e) édition des Ouvrages de ce poëte, & je ne croi pas qu'on les en ait retranchez par devotion pour la Cour de Rome, car on y a bien laiſſé ceci:

(f) *Epitaph. Innocentii Octavi.*
Spurcities, gula, avaritia, atque ignavia deſes
Hoc Octave jacent quo tegeris tumulo.

J'y trouve encore ce que l'on va lire:

(g) *De Xyſto & harede.*
Exhauſit Xyſtus bellis & cadibus urbem;
Tercentena hares reſtituit ſobole.

Mr. Du Pleſſis aſſûre que le premier de ces deux diſtiques eſt la concluſion de l'épitaphe, ou des quatre vers que j'ai raportez en premier lieu. Je ne ſçai pas s'il ſe ſervoit d'une édition de Marulle diferente de la mienne, ou s'il a ſuivi quelque copiſte peu exact, mais je ne doute point que l'Auteur des prejugez contre le Papiſme n'ait avancé ſans nul examen que (h) l'éloge d'Innocent VIII. *fut renfermé après ſa mort dans ſix vers Latins* qu'il raporte. C'eſt une épigramme dont le dernier diſtique eſt l'épitaphe qui ſe trouve effectivement dans les poëſies de Marulle: les deux premiers diſtiques ſont ceux qu'on ne trouve point dans mon édition, ni au devant de l'épitaphe, ni en aucun autre endroit. Mr. Zuinger (i) Profeſſeur à Bâle ſupoſe que ces ſix vers ſont deux épigrammes de Marulle; il a été en tout cas plus judicieux que l'Auteur des prejugez; il n'a pas joint ce qui devoit être deſuni. Pour cette épigramme de Sannazar,

Innocuo priſcos æquum eſt debere Quirites,
Progenie exhauſtam reſtituit patriam,

il a raiſon de la raporter; elle ſe (k) trouve actuellement parmi les vers de ce poëte. Coeffeteau s'eſt vu bien embarraſſé dans cet endroit de ſa reponſe à Du Pleſſis. Vous l'allez voir. „ (l) Du Pleſſis ne pou„ vant attaquer Innocent ſur ſon legitime mariage „ (car il avoit eſté marié devant que d'eſtre Pape) pro„ duit un autheur ſans nom qui dit, *qu'il fut le pre„ mier qui ſe vanta d'avoir des baſtards.* Et pour con„ firmer cela produit un Epithaphe de Marule, auquel „ toutesfois il ne parle que des enfans qu'Innocent „ avoit eus en legitime mariage. Or tous ces autheurs „ ne ſont dignes d'aucune foy, & l'incontinence de „ leur plume meritoit bien un ſevere chaſtiment s'eſ„ tans diſpenſés de diffamer ainſi calomnieuſement la „ perſonne du Chef de l'Egliſe. Certes les bons Hiſ„ toriens n'accuſent Innocent huictieſme d'aucune de „ ces ordures, que le ſale Poëte Marule luy impute. „ Toutesfois nous voulons bien qu'il joüyſſe des pri„ vileges de ceux de ſa profeſſion.„ La replique de Rivet nous montrera clairement l'abſurdité de cette reponſe de Coeffeteau. (m) *Les plaiſirs* de ce Pape *n'avoient pas touſiours eſté oiſeux, car il avoit eu grand nombre d'enfans. Si c'eſtoit en legitime mariage devant qu'il fuſt Eccleſiaſtique, perſonne ne pouvoit blaſmer cela: Et ſi Coëffeteau en euſt produits de bons teſmoins, il euſt fait quelque choſe pour ſa memoire. Mais je n'en trouve point qui dient qu'il ait eſté marié. Quant à l'auteur qui aſſeure* que ce fut le premier Pape qui introduit ce nouvel exemple de ſe venter publiquement de ſes baſtards: *Ce n'eſt point un auteur obſcur, comme voudroit l'adverſaire, mais le meſme Volaterran qu'il appelloit n'a guere* grand perſonnage & eſcrivain Orthodoxe. . . . . *Coëffeteau ne pouvoit ignorer cet auteur, mais il l'a voulu diſſimuler, pour ſe prendre au pauvre poëte Marulle, comme s'il avoit eventé cette nouvelle, l'appellant* ſale poëte. *Qu'il voye ſon Poſſevin, & il lui enſeignera, que ce* (1) *Marulle eſt en l'Egliſe Romaine en reputation de pieté, & ſes œuvres ſouvent imprimées à Anvers, Colongne & ailleurs.* Je trouve dans ces paroles de Rivet un peché de commiſſion & un peché d'omiſſion. Celui-ci conſiſte à n'avoir pas relevé l'audace de Coeffeteau touchant les vers de (†) Marulle; il affirme que ce poëte *ne parle que des enfans qu'Innocent avoit eus en legitime mariage.* Que veut donc dire le mot *nocens* du troiſiéme vers? ne ſignifie-t-il pas une paternité criminelle? Le peché de commiſſion conſiſte à pretendre que Marulle Archevêque de Spalato & loüé par Poſſevin, eſt le Marulle dont les vers ſont ſi conus. Ce ſont deux perſonnes fort diferentes.

(E) *Ce fut un bel homme, civil juſques à l'excés, mais avare &c.*] Citons un Ecrivain Catholique, car un Proteſtant ſeroit ſuſpect. (n) *Fuit Innocentius corpore excelſo, ac candido, decoroque: ingenio tardo, ac literis procul.* Un peu auparavant il avoit dit: (o) *Pauper olim puer, forma tamen præſtanti inter Alfonſi* (p) *regis Sicilia miniſtros inde Romam veniens in contubernio Philippi Cardinalis Bononienſis fuit. . . . . Quum* Xyſto *plurimum dilectus eſſet ob dulces mores & humanitatem qua omnes uſque ad vitium ſuperavit. Nam & infima conditionis homines ſæpe exoſculabatur, amplectebaturque. Verum quum omnibus blandus eſſet, nemini tamen benignus, innatamque avaritiam jocis atque dicteriis tranſigebat.* Mr. du Pleſſis Mornai (q) a cru que Volaterran exprime là *ſoubz honneſtes paroles la turpitude* de la vie privée d'Innocent VIII. Coeffeteau ſe mit en colere là-deſſus, & *eſt choſe eſtrange*, dit-il (r), *qu'il impute à vice ſa beauté naturelle, & de là le veut rendre ſuſpect du peché foudroyé du Ciel, ce que contre toute charité, & meſmes contre toute honneſteté civile il veut confirmer; par ce que ce Prelat eſtoit ſi affable qu'il embraſſoit juſques aux perſonnes de baſſe condition. Lecteur ne faut-il pas avoir l'ame bien depravée par l'hereſie, pour faire ces odieux jugemens d'un Pape recommandé d'une inſigne innocence?*

(F) *Reçu du Sultan . . . . le fer de la lance.*] Bajazet II. redoutant ſon frere après même qu'il l'eut contraint de ſe retirer à Rhodes, n'oublia rien pour engager le grand maître Pierre d'Aubuſſon à le lui livrer, ou du moins à l'empêcher d'avoir des inteliigences avec les Turcs. Le grand Maître s'engagea ſous des conditions très-lucratives à le faire bien garder. Cette convention fut ſignée le 8. de Decembre 1482 (ſ). Il le laiſſa aller en France quelque tems après, & enfin il conſentit qu'Innocent VIII. l'eût en ſa puiſſance, & jouït des (t) ſommes que Bajazet fourniſſoit. Il obtint en recompenſe le chapeau de Cardinal, & il eut la precaution de ſe ſervir de l'autorité du Roi de France, car ce fut la Cour de France qui remit le Prince Turc entre les mains des Ambaſſadeurs du Pape l'an 1488 (v). Bajazet avoit fait de grandes offres au Roi de France „ (w) ſeulement pour l'obliger de „ le tenir dans ſon royaume ſous une ſeure garde, en „ ſorte qu'il ne fut point en eſtat de s'évader pour re„ tourner à ſon pays & y recomancer une nouvelle „ guerre. Ces offres eſtoient, *de bailler toutes les re„ liques de Dieu noſtre créateur, des Apoſtres, des Saints „ & Saintes que ſon feu pere Mahomet avoit trouvées à „ Conſtantinople lors qu'il prit la ville, & aux autres „ villes qu'il avoit conquiſes ſur la Chreſtienté, il reite„ roit les mémes offres qu'il avoit deja faites au grand „ Maiſtre de Rhodes, de faire ſes efforts pour conqueſter „ la terre Sainte & de la mettre ez mains du Roy, & „ auſſi offrit une tres grande penſion pour ſon entretene„ ment.„* La lettre de Bajazet vint trop tard, on avoit dejà promis de mettre ſon frere ſous la garde d'Innocent VIII. Dès qu'il ſçut cela il écrivit à ce Pape, (x) & *tâcha de le gaigner par des preſens, entr'autres par le fer de la lance qui avoit ouvert le coſté de noſtre Seigneur, lequel il avoit deja offert au Grand Maiſtre,*

(a) *Volaterr. ubi ſupra.*

(b) *Elle s'apelloit Theodorine.*

(c) Gerardo Uſumari Genuenſi nuptam opibus per quam magnis ornavit. *Id. ibid.*

(d) *Du Pleſſis Mornai, myſtere d'iniquité pag. 559.*

(e) *C'eſt celle de Spire 1595.*

(f) *Marull. epigram. lib. 4. pag. m. 84.*

(g) *Idem lib. 3. pag. 60.*

(h) *Furieu, Prejugez legitimes 1. part. pag. 247.*

(i) *Jo. Zuinger, de feſto corporis Chriſti pag. 135.*

(k) *Elle eſt la 38. du 1. livre, à la page 124. de l'édition d'Amſterdam 1689.*

(l) *Coeffeteau ubi ſupra pag., 1209.*

(m) *Rivet, ubi ſupra pag. 627.*

(1) *Marcus Marullus Spalatinus.*

(†) *C'eſt-à-dire les vers qu'il confeſſoit être de Marulle.*

(n) *Volaterr. ubi ſupra pag. 821.*

(o) *Id. ib. pag. 820.*

(p) *Le Sieur de Rocolles à la page 123. de la vie du Sultan Gemes dit qu'il* fut au ſervice d'un Officier de la Cour d'Alphonſe; *& à la page ſuivante, qu'il* fut valet en ſa jeuneſſe. *Voiez la remarque A.*

(q) *Du Pleſſis Mornai, myſtere d'iniquité pag. 558.*

(r) *Coeffet. ubi ſupra pag. 1208.*

(ſ) *Voiez Rocolles, vie du Sultan Gemes pag. 91.*

(t) *Bajazet faiſoit compter tous les ans au grand Maitre 40000. ducats, & de plus pour l'entretien de ſon frere 35. mille.* Id. ibid. pag. 92.

(v) *Id. ib. pag. 126.*

(w) *Id. ib. pag. 127. 128.*

(x) *Id. ib. pag. 142.*

Digitized by Google

INNOCENT XI. creé Pape le 21. de Septembre 1676. étoit de Como dans la Lombardie, & se nommoit Benoît Odescalchi, comme on le peut voir dans Moreri, avec plusieurs autres choses que je passe sous silence pour cette raison. Sa premiere profession fut (A) celle des armes. Il la quitta pour se vouër à l'état ecclesiastique, & s'en alla étudier à Naples, où il reçut le Doctorat; après quoi il se retira à Rome sous le Pontificat d'Urbain VIII. qui le fit premier Secretaire Apostolique. Il exerça si bien cette charge, qu'il fut élevé à celle de Président de la Chambre, & puis à celle de Commissaire Apostolique, & de Gouverneur de *Marca di Roma*. Il obtint le chapeau de Cardinal le 6. de Mars 1645. & la legation de Ferrare quelque tems après, & puis l'Evêché de Novare *. Les François debitent que ses liberalitez & ses (B) soupleſſes de Cour lui procurerent le chapeau de Cardinal, par le credit de Dona Olympia: mais ils ne sauroient nier qu'il n'ait fait paroître un fort grand éloignement de la vie voluptueuse. Sa morale étoit rigide, & il passa pour devot. Il fut bien plus favorable aux Jansenistes que ne l'avoient été ses predecesseurs; ce qui fit aussi que les Jansenistes (C) s'attacherent à la cause des Papes avec plus de zêle qu'ils n'avoient fait. Il scandalisa une infinité de gens par la supression d'un Office de la conception immaculée; & par celle de plusieurs Indulgences. Il n'y eut en France que les Jansenistes qui fussent édifiez de cela. Ils (D) repandirent ces deux Decrets, & y joignirent quelques notes. Je ne croi pas que tout le monde ait été content

* *Tiré d'un Ecrit de 16. pages in 4. intitulé*, La vie d'Innocent XI. Pape de Rome écrite par D.G.B.P. à l'illustre Seigneur le Baron Giovanelli cousin de sa Saincteté.

& l'assura de luy payer fort exactement les 40000. ducats tous les ans, à la charge qu'il ne se dessaisiroit pas de sa personne, pour quelle entrepriſe que ce fut. Volaterran parle de cela; il est bon de raporter tout le passage, car on y verra d'autres faits; on y verra qu'Innocent VIII. fut enterré proche de la chasse qui contenoit le fer de la lance, trouvé dans Antioche au tems des (a) croisades. (b) *Sepultus in Basilica Petri ereo monumento juxta arcam ab eo designatam, in qua ferrum hastæ conditur quod latus dominicum perfodit. Hoc siquidem olim apud eadem sancti Andreæ Antiochia repertum, capta jam civitate, Boemundus in prælio corripiens, arcem qua expugnari non poterat illico cepit. simul & hostium* L. *milia prodigiose trucidavit. Inde Constantinopolim dono imperatori advectum. Postremo Turca illi succedens, Innocentio ut eum fratris captivi causa leniret pro munere misera.* Voiez l'article de Vigerius.

(a) *Voiez sur cela l'histoire des Croisades composée par le Jesuite Maimbourg liv. 2. p. 175. & suiv. édit. de Holl. ad ann.* 1098.

(A) *Sa premiere profession fut celle des armes.*] Voici ce qu'on trouve dans (c) l'Ecrit de seize pages. „ *Benoit* donc prit envie en ses jeunes années de s'exercer au metier de la guerre, étant plus grand de „ courage & de valeur que de corps; & comme prevoyant de loin les guerres qu'il auroit à soutenir dans „ sa vieillesse, & souhaitant principalement d'avoir „ conoissance des armes, pour les introduire avantageusement dans l'Eglise militante. Et parce qu'il „ savoit qu'elles sont les suites de la guerre, & que la „ conoissance des armes ne pouvoient s'aquerir que „ par une exercice continuelle, il alla à Poulogne pour „ s'y apliquer dans la guerre qu'elle avoit avec les „ Turcs, & pour y montrer des preuves de sa bravoure.„ Le raisonnement n'est guere meilleur que le langage dans ces paroles; mais ce n'est pas de quoi il s'agit: disons seulement que cet Auteur nous fait entendre que son *Benoit* ne porta les armes qu'en Pologne. Cependant d'autres Ecrivains assûrent (d) qu'il les porta en Flandres au service des Espagnols contre la France, & qu'il y reçut à l'épaule droite un coup de mousquet, dont il a été incommodé toute sa vie. J'ai lu dans je ne sçai quel Nouvelliste que la haine d'Innocent XI. contre la France, venoit d'un affront qu'un François lui avoit fait à la guerre; affront que Benoît Odescalchi laissa impuni, & dont il ne se vengea que sur toute la nation, quand il fut Pape.

(b) *Volaterr. ubi supra pag.* 821. 822.

(c) *Voiez-en le titre à la marge du corps de cet article dans cette page.*

(d) *Mercure galant du mois d'Août* 1689.

(B) *Ses liberalitez & ses soupleſſes de Cour.*] Voiez le Mercure Galant (e); vous y trouverez que nôtre Benoit Odescalchi fils d'un riche Banquier de Come, joüoit avec Dona Olympia, & perdoit exprès son argent par complaisance pour cette femme. A propos de Banquier, je me souviens de cet endroit du *Menagiana*. „ (f) Le Pape Innocent XI. étoit fils „ d'un Banquier. Il fut elu le jour de St. Mathieu, „ & dès le même jour le Pasquin dit, *Invenerunt homines sedentem in telonio.* „

(e) *Ubi supra.*

(f) *Pag.* 185. *de la* 1. *édit. de Hollande.*

Voici ce qu'on trouve dans un petit livre imprimé à Avignon chez Jean Bramereau l'an 1652. & qui a pour titre, *la juste balance des Cardinaux vivans.* „ Aprés la mort d'Urbain VIII. Odeschalchi com„ mença à faire la cour à Dona Olympia, (g) niepce „ du Pape Innocent X. & l'aiant regalée à diverses „ fois, elle commença à soutenir ses interests avec „ empressement; & principalement pour une chose „ que fit ce Prelat digne d'être notée. Etant allé la „ voir au commencement du Pontificat d'Innocent X. „ son (h) oncle, il se rencontra qu'un Orfévre étant „ allé chez elle pour lui faire voir une belle & riche armoire d'argent à vendre, Dona Olympia l'aiant fort „ considerée en la presence d'Odeschalchi & de plu„ sieurs Seigneurs qui entendirent la réponse qu'elle „ fit, *qui fut que cette argenterie étois belle, mais qu'é„ tant une pouvre vefve, elle ne pouvoit faire cette depen„ se*; & aprés avoir dit cela elle se retira dans sa cham„ bre. Incontinent Odeschalchi apella l'Orfévre, lui „ demenda le prix de certe piéce, & convint avec lui „ de l'acheter huit mille écus, aprés quoi sans dire au„ tre chose la fit presenter de sa part à Dona Olympia, „ laquelle aiant vû un tel present demeura toute sur„ prise d'une chose si extraordinaire, s'en alla trouver „ le Pape & lui demenda la charge de Clerc de la „ Chambre en pur don pour ce Prelat, & puis aprés „ le Chappeau qu'il obtint aussi par l'entremise du Car„ dinal Palotta.„ Je raporte ces paroles selon la copie qui m'en a été communiquée (i). J'ai le même livre en Italien: il s'intitule *la giusta statera de' Porporati*. Il fut imprimé à Geneve l'an 1650. Je l'ai consulté, & j'y ai trouvé non seulement l'original de ce que l'on vient de lire, mais aussi que nôtre Benoît Odescalchi avoit fait sa cour à Don Barberin pour être promu à la charge de Clerc de la Chambre, qu'il avoit compté les sommes requises, & que neanmoins il n'avoit pu parvenir à son but; que c'étoit (k) un sujet de mediocre capacité, & qu'encore qu'il eut fait de grandes depenses, c'étoit un Cardinal riche & magnifique; qu'au tems de sa prelature il avoit fort aimé les promenades, les comedies, & les festins, mais qu'il menoit une vie fort retirée depuis son Cardinalat.

(g) *Il faloit dire* belle sœur *le mot* cognata *qui est dans l'original Italien signifie cela.*

(h) *Il faloit dire son* beaufrere.

(i) *Par Mr. Pallardy de quo supra pag.* 1336. *col.* 2.

(k) *E soggetto di mediocre intelligenza.*

(C) *Que les Jansenistes s'attacherent à la cause des Papes.*] C'est ce que Mr. Talon leur reproche dans le fameux plaidoié qu'il prononça contre Innocent XI. le 23. de Janvier 1688. (l) *Chose étrange!* dit-il, *que le Pape, dont le principal soin doit estre de conserver la pureté de la foy, & d'empescher le progrés des opinions nouvelles, n'a pas cessé depuis qu'il est assis sur la Chaire de St. Pierre, d'entretenir commerce avec tous ceux qui s'estoient declarez publiquement disciples de Jansenius, dont ses Predecesseurs ont condamné la doctrine: il les a comblez de ses graces; il a fait leurs éloges; il s'est declaré leur protecteur: & cette faction dangereuse, qui n'a rien oublié pendant trente ans, pour diminuer l'autorité de toutes les Puissances Ecclesiastiques & Seculieres qui ne luy estoient pas favorables, érige aujourd'huy des Autels au Pape, parce qu'il appuye & fomente leur cabale, qui auroit de nouveau troublé la paix de l'Eglise, si la prévoyance & les soins infatigables d'un Prince, que le Ciel a fait naistre pour estre le bouclier & le defenseur de la Foi, n'en avoit arresté le cours.* Je ne croi point qu'aucun Janseniste se soit avisé d'écrire en faveur des quatre propositions decidées par le Clergé de France l'an 1682. contre lesquelles les partisans des doctrines Ultramontaines ont tant crié, & tant publié de livres. Si la méme chose fût arrivée sous le Pontificat d'Innocent X. ou sous celui d'Alexandre VII. il est sûr que les Jansenistes auroient composé cent volumes, pour soutenir les decisions du Clergé, & pour refuter les Ecrits des Ultramontains. Il y a de l'homme par tout: la regle de nôtre conduite change selon les tems, & selon la disposition où nous nous trouvons envers les personnes. Par reconoissance pour un bienfaiteur on épargne les mêmes doctrines, que l'on avoit foudroiées par ressentiment contre un opresseur.

(l) *Talon, Plaidoyer, pag.* 42. *édit. de Hollande.*

(D) *Ils repandirent ces deux Decrets.*] L'un fut donné à Rome le 17. de Fevrier 1678. & porte que l'on condamne le livre intitulé, *Officio dell' immacolata concettione della Santissima Vergine nostra Signora, approvato*

Digitized by Google

content de la rigueur avec laquelle il defendit d'honorer le nom (DΔ) & les oſſemens d'Antoine Cala. Il a temoigné une roideur ſi inflexible dans ſes demêlez avec la France, qu'il a convaincu toute la terre que quand il s'agit (E) de ſe venger, les perſonnes qui ſe piquent de l'auſterité des mœurs ſont incomparables. On pretend qu'un Pape voluptueux, mais qui auroit pu mieux que lui ſacrifier ſes paſſions particulieres aux interêts politiques, auroit été (F) plus utile à la Catho-

provato dal ſommo Pontefice Paolo V. il qualè à chi devotamente lo recitarà concede indulgenza di cento giorni, come appariſce nel ſuo breve dato in Roma li x. Luglio M DC XV. in Milano per Franceſco Vigone. L'autre fut donné à Rome le 17. de Mars 1678. & ſuprime un grand nombre d'Indulgences. Les Janſeniſtes firent imprimer en France ſecretement ces 2. Decrets, & y joignirent des regles par leſquelles on en peut conoître l'utilité. Elles conſiſtent en un ramas de paſſages. Il ne ſera pas inutile de voir ici la reflexion d'un Jeſuïte, ſur l'empreſſement des Janſeniſtes à l'égard de ces Decrets, & ſur le peu de compte qu'ils tiennent des conſtitutions des Papes contre Janſenius. „(a) Il „y a quelques années qu'on mit dans l'*Index* à Rome „un livret Italien imprimé à Milan, dans lequel ſe „trouvoit l'office de l'immaculée Conception de la „Mere de Dieu. La defenſe ne tomboit pas ſur l'of„fice meſme de la Conception, qui eſt connu & au„toriſé dans l'Egliſe il y a long-temps, & qui a enco„re eſté approuvé depuis peu par Innocent XI. Mais „ce decret regardoit d'autres choſes fauſſes ou teme„raires, qui ſe trouvoient imprimées dans le meſme „livre: & d'ailleurs c'eſtoit uniquement pour l'Italie, „& nullement pour le reſte du monde, où ce livret „n'avoit garde de paroiſtre. Cependant l'on vit auſſi„toſt ce decret-là imprimé en Latin & en François „par les ſoins de quelques-uns du party, avec une rap„ſodie de paſſages inutiles, pour en faire un libelle „conſiderable: on le vit, dis-je, repandu par toute „la France & dans les Pays-Bas, avec autant d'em„preſſement que ſi ç'euſt eſté un Canon de quelque „Concile general ſur un point capital de la Religion: „& l'on ſçait à quels excés alla le zéle indiſcret de cer„tains d'entre leurs Directeurs. Voilà juſques où ces „Meſſieurs ſçavent porter, quand il leur plaiſt, la ſoû„miſſion aux Ordres de l'Egliſe. Ne croiroit-on pas „aprés cela que le Pape (b) n'avoit qu'à interdire la „verſion de Mons, pour les empecher de la debiter „ou de la vanter dans le monde? Et n'avoit-on pas „lieu d'attendre qu'ils ne feroient pas moins pour ſon „nouveau Decret en faveur de l'office de la Concep„tion, qu'ils avoient fait pour le premier dont je viens „de parler? Mais on ſe ſeroit bien trompé de l'eſpe„rer: ils ont d'autres principes pour leur conduite en „ce qui les touche.„

(DΔ) *Il defendit d'honorer le nom & les oſſemens d'Antoine Cala.*] Il y avoit long tems que l'on venerоit ce perſonnage dans le Roiaume de Naples ſur le pied d'un ſaint Ermite: mais Innocent XI. commanda l'an 1680. que tout ce culte fut aboli, & que les os d'Antoine Cala fuſſent portez dans le Cimetiere ordinaire pour y être confondus avec les autres, & pour n'en être jamais retirez. Il enjoignit auſſi que ſes images, ſes habits, & toutes les autres reliques fuſſent ôtées de tous les lieux conſacrez (c). Le Pere Papebroch juſtifie par cet exemple la liberté qu'il a priſe de ſuprimer quelques Saints.

(E) *Que quand il s'agit de ſe venger.*] La Cour de France ſous Louïs XIV. & la Cour de Rome ſous Innocent XI. étoient animées du même eſprit de fierté, & d'inflexibilité, & par là elles ont fourni à toute l'Europe un long ſpectacle d'aſſaut de reputation à l'égard de cet eſprit. C'étoit à qui ſe vengeroit le plus hautement; mais enfin il a falu que le monde cedât à l'Egliſe: le Pape a fait voir que ce n'eſt pas ſans raiſon qu'il ſe qualifie Lieutenant de Dieu en terre; de Dieu, dis-je, qui s'eſt reſervé la vengeance, & qui a declaré (d) que c'eſt à lui qu'elle apartenoit, & qu'il la rendroit. Le Pape comme Lieutenant du Dieu des vengeances, a ſoutenu admirablement les droits de ce beau Vicariat. Je n'adopte point les penſées de ces eſprits ſatiriques, qui pretendent que ſur le chapitre de la vengeance les gens du monde ſont des novices en comparaiſon des gens d'Egliſe; mais on n'a vu guere de demêlez entre l'Egliſe & le monde où les Papes n'aient eu enfin le deſſus, & où l'avantage de ſe mieux venger ne leur ſoit enfin demeuré. Ils ſont les Vicaires, & les Procureurs de Dieu qui s'eſt reſervé la vengeance; c'eſt tout dire. Si je m'en ſouviens bien, la protection qui fut accordée par Innocent XI. à quelques Evêques de France, perſecutez pour n'avoir pas conſenti à l'extenſion de la Regale, fut la premiere (e) demarche qui irrita la Cour de France, parce que les Breſs (f) d'Innocent XI. en faveur de ces Evêques contenoient des termes bien forts, & bien vigoureux. Quand on vit cette hauteur, on chercha les voies les plus efficaces pour le chagriner. Le Clergé de France declara (g) ſes ſentimens ſur l'autorité de l'Egliſe, & forma quatre propoſitions là-deſſus, qui reduiſent le pouvoir du Pape à des bornes très-odieuſes à la Cour de Rome. Ce n'étoit point au fond une nouvelle doctrine; le Clergé ne decidoit rien qui ne fût conforme aux maximes de l'Egliſe Gallicane, & que la Sorbonne n'eût enſeigné cent & cent fois. Ainſi l'on auroit pu croire qu'un autre Pape ne s'en ſeroit pas formaliſé, & que peut-être Innocent XI. diſſimuleroit ſon chagrin: mais pour le mettre dans la neceſſité d'avouër qu'il avoit reçu un très-grand affront, les deciſions du Clergé furent propoſées par l'autorité roiale, comme une doctrine que perſonne n'auroit la permiſſion de combatre, & qu'il faudroit faire ſoutenir à tous ceux qui voudroient prendre leurs licences en Theologie & en Droit Canon, & être promus au Doctorat. On étudia toutes les formalitez qui pouvoient donner le plus d'éclat aux declarations du Roi ſur cette affaire. Ces doctrines furent ſoutenuës par le Recteur de l'Univerſité de Paris, dans une theſe preſidée par l'Archevêque de Paris, & dans laquelle le ſoutenant fut revêtu de toutes les marques de ſon Rectorat, afin qu'il parût que c'étoit le corps entier de l'Academie, repreſenté par ſon chef, qui ſoutenoit ces deciſions. La theſe fut affichée à la porte du logis du Nonce, en depit des opoſitions qu'il temoigna vouloir faire. Le Pape fit éclater ſon reſſentiment contre le Clergé; il repondit durement à la lettre qu'il en avoit reçuë, & ne voulut jamais accorder des Bulles à ceux qui aſſiſterent à l'aſſemblée de l'an 1682. Il abolit les franchiſes de l'Ambaſſadeur de France, tout comme celles des autres, & ne voulut jamais recevoir le Marquis de Lavardin qu'on lui envoioit en ambaſſade (h). La France fit alors un coup d'éclat. Cet Ambaſſadeur (i) entra dans Rome preſque à main armée, & aiant pris poſſeſſion de ſon quartier de franchiſe, il le fit garder comme une ville de guerre. Le Pape ſans s'étonner ſe vengea avec un éclat ſurprenant: il jetta un interdit ſur l'Egliſe de St. Louïs, parce qu'on y avoit reçu le Marquis de Lavardin, & il excommunia cet Ambaſſadeur, & s'obſtina à ne le point reconoître.

Les choſes en étoient là, lors que Sa Majeſté très-Chretienne s'étant aperçuë que la continuation de ces diferens lui ſeroit prejudiciable, (k) *depêcha ſecrettement un homme de confiance auquel elle avoit donné une lettre de ſa main en creance pour ſa Sainteté.* Cet homme devoit decouvrir au Pape *les intentions les plus ſecrettes* du Roi; mais on ne voulut ni recevoir ſa lettre, ni lui donner aucune audience. Là-deſſus le Roi écrivit une lettre au Cardinal d'Etrée, qui fut communiquée aux Cardinaux. Il s'y plaignoit de cette conduite du Pape, & il marquoit en particulier le prejudice que l'Europe & l'Egliſe pouvoient ſoufrir, de ce que le Pape avoit déjà fait coutre le Cardinal de Furſtemberg. Il attribuoit à cette partialité les mouvemens qui ſe formoient contre le Roi Jaques en faveur de la Religion Proteſtante &c. Cette lettre ſemée dans Rome fut peut-être un nouveau motif qui porta le Pape à favoriſer de plus en plus le Prince Clement de Baviere, au prejudice du Cardinal de Furſtemberg. Or par l'excluſion de cette Eminence il ſe vengea au centuple de tous les affrons qu'il pouvoit avoir reçus. Il ôta au Roi de France l'avantage d'être l'arbitre de la paix & de la guerre, & il l'engagea à être en guerre neceſſairement avec preſque toute l'Europe. Il vit bientôt l'effet de cette conduite; & s'il ne vêcut pas beaucoup après une ſi terrible vengeance, il vêcut aſſez pour avoir la joie de voir la France attaquée par tant d'ennemis, que ſelon les conjectures generales elle devoit ſuccomber, & fondre comme un abîme dès la premiere campagne. Dites après cela que l'Egliſe ne remporta pas la victoire ſur le monde, dans une longue diſpute à qui ſauroit mieux ſe venger. Si Alexandre le grand avoit été Catholique, il auroit eu bien de la peine en conteſtant avec le Pape à lui faire dire ce qu'il arracha (l) de la bouche de la Prêtreſſe de Delphes, *mon fils vous êtes invincible.*

(F) *Auroit été plus utile à la Catholicité.*] Ceux qui n'aiment pas ce Pape diſent qu'il étoit aſſez inſtruit des affaires generales, pour ſavoir qu'en l'état

(a) *Le Pere le Tellier, Obſervations ſur la nouvelle defenſe de la verſion de Mons pag. 422.*

(b) *Il parle d'Innocent XI. qui avoit condamné la verſion de Mons. Voiez les Nouvelles de la Rep. des lettres, mois de Mai 1685. pag. 495.*

(c) *Voiez le Pere Papebroch in reſponſ. ad exhibitionem errorum pag. 18. 19.*

(d) *Deuteronome ch. 32. v. 35.*

(e) *Voiez la liſte de pluſieurs autres mecontentemens de la France poſterieurs à celui-là, dans la reponſe à la proteſtation du Marquis de Lavardin p. m. 97. & ſuiv.*

(f) *Ecrits au Roi de France l'an 1678. & l'an 1679.*

(g) *L'an 1682.*

(h) *L'an 1687.*

(i) *Voiez Mr. Leti, Monarchie univerſelle 2. partie, pag. 346. & ſuiv.*

(k) *Lettre du Roi de France au Cardinal d'Etrée du 6. de Septembre 1688. Elle eſt dans Mr. Leti ubi ſupra, pag. 447. & ſuiv.*

(l) Delphos inviſit, Apollinem de eventu belli, quod moliebatur, conſulturus. Sed virgo fatidica negabat *per eos dies adiri deum fas eſſe*: donec ipſe eo profectus, vi conripuit virginem, & ad templum traxit. Sed quum inter cundum illa patrium morem pertinacia regis victum reputans, exclamaſſet, *invictus es, fili; accipere omen*, dixit: *nec alio oraculo ſibi opus eſſe.* Freinshemius, ſupplem. in Q. Curtium lib. 1. c. 11. n. 16. ex Plutarcho.

Digitized by Google

Catholicité. Les François ſont fort en colere contre lui, & l'on dit que cela l'aidera beaucoup pour parvenir (G) à la canoniſation. Il n'étoit (H) point ſavant. Il mourut le 12. d'Août 1689. La lettre du Roi de France au Conclave ſignifie beaucoup (I) en peu de mots contre la memoire du defunt.

Je trouve dans le Valeſiana un endroit qui me ſemble digne d'être (K) mis ici tout du long. Je

où elles étoient lors que le Cardinal de Furſtemberg poſtula l'Electorat de Cologne, il ne tenoit qu'à lui de ſauver le Roi d'Angleterre, & de fournir à la France les moiens d'executer tout ce qu'elle entreprendroit: car avec le ſecours d'un tel Cardinal qui eût recueilli la ſucceſſion toute entiere de ſon predeceſſeur, elle eût engourdi les bras à tous les Princes d'Allemagne mal-intentionnez contre elle. On en avoit fait l'épreuve l'an 1684. lors qu'elle demandoit une treve. Or il eſt bien ſûr que les victoires de cette Couronne euſſent amplifié la Religion Catholique, & affoibli d'une étrange ſorte la Proteſtante. D'où vient donc que le Pape fut ſi contraire à ce Cardinal? C'eſt, dit-on, qu'il haiſſoit le Roi de France, & qu'il aima mieux renoncer aux avantages de la Religion Romaine, qu'au plaiſir de traverſer ſon ennemi, & qu'à la douceur de la vengeance. Ces mêmes perſonnes diſent qu'il ſavoit fort bien qu'il ſe formoit une ligue, dont les Proteſtans ſeroient les principaux directeurs, & qui pourroit devenir capable d'oprimer à ſon tour preſque par toute l'Europe la Religion Catholique; & que le moien le plus efficace dont on ſe pût aviſer pour prevenir cette ligue, étoit de mettre toute la ſucceſſion du feu Electeur de Cologne, entre les mains d'un Cardinal qui ne ſe ligueroit jamais avec les Princes heretiques. D'où vient donc qu'Innocent XI. fut ſi oposé aux interêts de ce Cardinal? C'eſt, dit-on, qu'il étoit ravi d'expoſer la Monarchie Françoiſe aux plus grans perils; & pourveu qu'il ſe pût venger de la Cour de France, il ſe mettoit peu en peine des pertes de la Papauté. Voila le langage de ſes ennemis; il ne faut pas trop s'y fier; leur paſſion doit rendre ſuſpectes leurs conjectures. Il eſt peut-être beaucoup plus raiſonnable de dire, que s'apliquant beaucoup à la reforme des mœurs, & aux exercices de pieté, il n'étoit capable ni de bien conoître ce qui étoit plus utile à ſa Religion, ni de preferer l'utile à l'honnête. Or il crut que la juſtice demandoit qu'il preferât le frere du Duc de Baviere au Cardinal poſtulant. Quelques-uns apliquent à Innocent XI. ce qu'on diſoit d'Hadrien VI. il étoit homme de bien, (†) mais il n'entendoit pas le manege de la Politique. La bonne fortune des Proteſtans a voulu qu'en 1688. le ſiege de Rome fût occupé par un Pape ou peu éclairé ſur ſes interêts, ou trop roide pour profiter des conjonctures, au prejudice de ſes paſſions particulieres.

(†) *Voiez la remarque P de l'article* Hadrien VI.

Mais au fond qui pourra nous aſſûrer qu'Innocent XI. n'a pas eu à certains égards une bonne politique? La Cour de Rome n'a-t-elle rien à craindre de la trop grande puiſſance des Princes les plus paſſionnez contre les ſectes ſeparées de ſa Communion? Sixte V. dont les lumieres politiques étoient ſi grandes, n'aima-t-il pas mieux favoriſer Henri IV. & la Reine Eliſabeth, que de laiſſer aquerir un trop grand empire au Roi (a) d'Eſpagne? Qui nous aſſûrera qu'Innocent XI. n'a point été remué par un ſemblable reſſort, quand il a pris des meſures ſi contraires aux interêts de la France, & ſi utiles aux Proteſtans? Une choſe ſemble bien certaine, c'eſt que l'Auteur anonyme d'un petit écrit (b) intitulé *le reproche extravagant, où l'on fait voir qu'on ne peut ſans folie reprocher au Pape la ruine de la Religion Catholique en Angleterre*, n'a point raiſon de qualifier ainſi ce reproche.

(a) *Voiez la remarque P. de l'article* Eliſabeth.

(b) *Imprimé à Cologne chez Pierre Marteau l'an 1689.*

(G) *L'aidera beaucoup pour parvenir à la canoniſation.*] Il n'y a pas (c) long tems que les nouvelliſtes de Hollande ont publié dans les petits livres qu'ils font tous les mois, qu'il ſe fait beaucoup de miracles au tombeau de ce Pontife, & que c'eſt une grande mortification pour la Cour de France; & qu'aparemment les ennemis de cette Couronne, pour lui faire depit, travailleront à faire canoniſer ce Pape. Ce ſera donc un Saint fait par depit. Ordinairement la prudence veut que l'on ſe range au parti le plus fort; mais cette maxime eſt quelquefois fauſſe. Il y a des Princes qui ne doivent leur élevation qu'à la fine politique qu'ils pratiquent, de ſe declarer de bonne heure ennemis irreconciliables d'un puiſſant Etat qui ſe fait craindre à tous ſes voiſins; car tous ceux qui craignent cette Puiſſance, favoriſent cet ennemi declaré, & lui fourniſſent autant qu'ils le peuvent tout ce qu'il ſouhaite: & il ne faudroit pas remonter juſqu'aux ſiecles du Paganiſme, afin de trouver des Princes qui ſe ſont perdus ſans reſſource, pour avoir preferé l'alliance du plus puiſſant de leurs voiſins à celle des autres (d).

(c) *On écrit ceci au commencement de Septembre 1695.*

(d) *Confer qua ſupra dans la remarque D de l'article* Bellarmin.

Un particulier qui paſſe d'un état de proſperité à un état de malheur, ne voit plus autour de lui cette multitude d'amis qui l'environnoient auparavant; ils l'abandonnent, ils le laiſſent ſeul.

Donec (e) eris felix multos numerabis amicos:
Tempora ſi fuerint nubila ſolus eris.

(e) *Ovidius Triſt. lib. 1. eleg. 8.*

Les Souverains éprouvent tout le contraire; car s'ils deviennent trop puiſſans, ils ne trouvent plus d'alliez; tout le monde les quitte, & ſe confedere contre eux. Il eſt ſûr qu'Innocent XI. s'eſt fait une infinité d'amis & d'admirateurs, par la ſeule raiſon qu'il a traverſé le plus qu'il a pu les deſſeins de la Cour de France. Cela mettra ſa memoire en bonne odeur, & fera que ſes pretendus miracles ſeront plus aiſez à croire.

(H) *Il n'étoit point ſavant.*] Il avoit beſoin, dit-on, que ſes Secretaires lui expliquaſſent en Italien ce qu'ils écrivoient pour lui en Latin. Voiez là-deſſus le *Menagiana*, vous y trouverez ces paroles: „(f) Favoriti Secretaire du Pape defunt liſant au Pape les „ Brefs qu'il avoit dreſſez, & les lui expliquant en Ita„ lien, le Pape pleuroit de joye, & diſoit, *coſa diran„ no di noi nella poſterita, quando vederanno coſi bella „ latinita noſtra.* „

(f) *A la page 52. de la 1. édit. de Hollande.* Il ſemble que les Imprimeurs aient ſauté quelque mot dans l'Italien.

(I) *Signifie beaucoup en peu de mots.*] En voici le commencement: (g) *Nous avons apris par vôtre lettre du 13. de ce mois la mort de nôtre Saint Pere Innocent XI. & nous avons juſte ſujet de croire qu'il a plu à ſa divine Majeſté de le retirer du monde en un tems où toutes les forces de l'hereſie reünies ſemblant tramer la ruine de nôtre Religion, à quoi ne contribue pas peu la diviſion des Princes Catholiques.* C'eſt dire en peu de paroles qui ont un grand air de moderation, que les beſoins de l'Egliſe demandant un Pape qui en prît à cœur les interêts, Dieu avoit ôté du monde Innocent XI. mal-intentionné pour l'Egliſe, ou incapable de travailler à ſon bien.

(g) *La lettre eſt datée de Verſailles le 24. d'Août 1689. Elle eſt toute entiere dans le Mercure Hiſtorique & Politique du mois d'Octobre 1689. pag. 1026.*

(K) *Un endroit qui me ſemble digne d'être mis ici tout du long.*] (h) C'eſt dommage, diſoit le docte Hadrien Valois, „ qu'Innocent XI. ſe ſoit laiſſé obſéder com„ me il a fait par les ennemis de la France. S'il avoit „ été ſeconde par des gens auſſi bien intentionnez que „ luy, quels biens n'auroit-il pas procuré à la Religion „ Chrétienne? Que n'y auroit-il pas rétably? que n'y „ auroit-il pas reformé? La belle eſperance qu'il en „ donna lorſqu'il abolit l'office de la conception com„ me avoit fait Clement IX. celuy de l'Eſclavage! Que „ n'auroit-il point fait, s'il avoit ouy parler de l'im„ pertinente devotion de ce Moine dont M.... nous „ parloit l'autre jour! n'auroit-il pas condamné rigou„ reuſement des Supérieurs, qui ſouffrent qu'un de „ leurs viſionnaires faſſe imprimer des (i) Oraiſons „ adreſſantes à toutes les parties du corps de la ſainte „ Vierge en particulier? La Religion, la pudeur & le „ bon ſens ne ſont-ils pas bleſſez par une extravagance „ ſemblable? Innocent XI. n'en ſeroit pas demeuré „ là; il vouloit reformer le luxe & la braverie des fem„ mes. Que de maris luy auroient été obligez ſi ſon „ deſſein eût réuſſi! On m'a aſſuré auſſi de bonne part „ qu'il auroit aboli les Autels Privilegiez comme un „ fort grand abus. En effet quelques Indulgences ac„ cordées à un Autel peuvent-elles en rendre la Meſſe „ meilleure? & le ſang de Jeſus-Chriſt qui eſt d'un „ prix infini, a-t'il beſoin de quelque acceſſoire de me„ rites pour être plus agréable à Dieu, & plus efficace „ pour ceux pour qui l'on prie? Ce ſont des Mandians „ qui ont inventé ces choſes pour achalander leurs „ Egliſes. „

(h) *Valeſiana pag. 45. & ſuiv. édit. de Holl.*

(i) *Mr. Baudelot à la page 183. de ſon Ptolomée Auletes dit qu'il a vu le livre imprimé où ſont contenuës ces oraiſons.*

Ce que dit Mr. Valois touchant le deſſein de *reformer le luxe & la braverie des femmes*, me fait ſouvenir du grand zêle qu'Innocent XI. temoigna contre celles qui montroient la gorge. (k) Ce „ Pape n'ayant „ pû gagner ſur l'eſprit du ſexe par pluſieurs puiſſans „ moyens dont il ſe ſervit qu'on ne montrât plus le „ ſein & les bras, & ayant ſçu même que la terreur „ qui ſaiſit toute l'Italie lors que les Turcs aſſiégerent „ Vienne, ne fit pas ceſſer le deſordre, recourut en„ fin à ſa derniére reſſource, ſçavoir à l'excommuni„ cation. Il fit publier une Ordonnance le 30. No„ vembre 1683. qui commandoit *à toutes filles & fem„ mes, de ſe couvrir les épaules & le ſein juſqu'au col, „ & les bras juſqu'au poing avec quelque étoffe épaiſſe & „ non tranſparente*, à peine pour celles qui n'obéiroient „ pas dans 6. jours, d'être ſi bien excommuniées *ipſo „ facto*,

DIGRESSION ſur la reformation du luxe.

(k) *Nouvelles de la Rep. des lettres, Mai 1686. art. 2. pag. 495.*

Digitized by Google

Je raporterai auſſi quelques vers de Mr. de la Fontaine qui temoignent qu'on (*L*) écrivoit fort librement contre Innocent XI. dans la ville de Paris.

JOACHIM, mari (*A*) de Sainte Anne, & pere de la Sainte Vierge. Son mariage fut long tems ſterile, & à cauſe de cela ſes oblations furent rejettées par le grand Pontife Iſſachar, qui lui fit de cruels reproches de ſon infecondité. Joachim fut ſi confus de ſe voir traiter de la ſorte par le grand Pontife, qu'il n'oſa retourner chez lui. Il s'alla cacher à la campagne parmi ſes bergers. Il y fut conſolé par un Ange, qui lui alla dire qu'il auroit d'Anne ſa femme une fille nommée Marie. Cet Ange fut annoncer tout auſſi-tôt la même choſe à Anne qui pleuroit à chaudes larmes, ne ſachant ce que ſon mari étoit devenu. Cette nouvelle angelique lui fut ſans doute très-agreable; car elle (*B*) étoit très-fâchée de n'avoir point eu d'enfans. Pluſieurs croient qu'un ſimple baiſer de ſon mari la rendit enceinte: mais d'autres aſſûrent (C) qu'il y falut emploier la voie ordinaire; car autrement, diſent-ils, la naiſſance de JESUS-CHRIST ne ſeroit

(*l*) *Id. ib. pag.* 171.

„ *facto*, qu'excepté à l'article de la mort il n'y auroit „ que le Pape qui les pût abſoudre; car on déclaroit „ *que les Confeſſeurs qui préſumeroient abſoudre de cette* „ *excommunication l'encourroient eux-mêmes*; & ſeroient „ ſoûmis *à toutes telles peines tant ſpirituelles que tem-* „ *porelles qu'il ſembleroit bon* à ſa Sainteté; *auſquelles* „ *peines temporelles ſeront pareillement ſujets les peres,* „ *les maris, les Maîtres & autres Chefs de famille par* „ *la permiſſion ou connivence deſquels les filles & les fem-* „ *mes auront contrevenu* à l'ordonnance. „ Je ne ſçai point quel fut le ſuccés de ces terribles menaces; mais je croi que comme on les avoit renouvellées de tems en tems (*a*) ſous les predeceſſeurs d'Innocent XI. on eut ſujet auſſi de les repeter quelque tems après. C'eſt le ſort des loix ſomptuaires: le luxe, & l'étalage de la beauté éludent bientôt les plus ſages reglemens: c'eſt un deſordre dont on peut dire ce qu'un grave hiſtorien a remarqué à l'égard des aſtrologues; (*b*) on leur commandoit toûjours de ſortir de Rome, & ils n'en ſortoient jamais. Le Roi Louis XIV. vient (*c*) de faire de beaux édits contre le luxe: s'il peut ſe faire obeïr ſur cet article, ce ſera une choſe plus admirable que le credit qu'il a eu de diminuer très-conſiderablement dans tout ſon Roiaume la manie des duëls. Les nouvelliſtes nous ont apris depuis peu que les Avocats du Parlement de Paris, ſe ſont engagez à faire obſerver chez eux la reformation du luxe. Le tems nous aprendra ſi par le concours de ces deux autoritez, l'une du Souverain, l'autre du mari, la reforme ſera bâtie à demeure. On a fait ſavoir à ces Meſſieurs, (*d*) *que comme une partie de* (*e*) *celles qui ſe ſont le plus erigées en femmes de qualité, auroient, peut-être, beaucoup de repugnance à retrancher quelque choſe, tant de leurs ſuperbes habits, meubles, caroſſes &c. que du nombre ſuperflu de Filles de chambre, de Brodeuſes, de Tapiſſiéres & de Laquais qu'elles ont à leur ſervice*, il avoit *été réſolu de s'opoſer à une licence ſi peu convenable à l'état & à la qualité de ces Dames....* (*f*) *l'intention du Roi étant qu'elles y obéiſſent & ſe réformaſſent au plûtôt, ſans aucune diſtinction de naiſſance ni de qualité, & qu'elles commençaſſent d'abord par ne ſe plus faire porter la robe. On ajoûte* que (*g*) deux celebres Avocats furent chargez de communiquer cet ordre à leurs confreres, & que ceux-ci *pénétrez de joye, leur en témoignérent leur reconnoiſſance, & réſolurent tous d'une voix de remercier M. le Premier Preſident d'avoir procuré un Réglement ſi juſte, ſi néceſſaire & ſi digne de la Sageſſe du Roi, & de l'aſſurer en même tems qu'ils le feroient obſerver, chacun chez ſoi, avec la derniere éxactitude; le conſidérans tous comme le moyen le plus éficace, pour leur épargner un nombre infini de chagrins, & pour empécher que le fruit de leur penible emploi ne continuât d'être ſacrifié à l'ambition outrée de leurs femmes.* Il y a beaucoup d'aparence qu'ils ont parlé fort ſincerement; car enfin leurs occupations belles, nobles, & lucratives ſont accompagnées d'une grande peine. Ils envient (*h*) quelquefois le bonheur d'un campagnard qui peut dormir toute la nuit. N'eſt-il pas bien juſte qu'ils ſouhaitent qu'un gain qui leur coûte tant de veilles, ne ſe diſſipe point par des depenſes ſuperfluës, & que l'autorité roiale leur fourniſſe des moiens d'y remedier, puis que ſans cela ils n'ont point la force d'en venir à bout?

(*a*) *Voiez les Nouvelles de la Rep. des lettres ib. pag.* 497.

(*b*) Genus hominum . . . quod in civitate noſtra & vetabitur ſemper & retinebitur. *Tacit. hiſtor. lib.* 1. *cap.* 22.

(*c*) *On écrit ceci au mois de Mai* 1700.

(*d*) *Voiez les lettres hiſtoriques du mois de Mai* 1700. *pag.* 574.

(*e*) *C'eſt-à-dire des femmes des Avocats.*

(*f*) *Ibid. pag.* 575.

(*g*) *Mrs. Iſalis & Chardon.*

(*h*) Agricolam laudat juris, legumque peritus Sub galli cantum conſultor ubi oſtia pulſat. *Horat. ſat.* 1. *lib.* 1.

(*i*) *La Fontaine Oeuvr. poſtumes pag.* 182. *édit. de Holl.*

(*k*) *Il s'adreſſe à Mr. le Prince de Conti.*

(*L*) *Quelques vers de Mr. de la Fontaine qui temoignent.*] On voit parmi ſes œuvres poſthumes une lettre dont je vais copier un morceau:

Pour (*i*) *nouvelles de l'Italie,*
Le Pape empire tous les jours.
Expliquez, (*k*) *Seigneur, ce diſcours*
Du coſté de la maladie:
Car aucun Saint-Pere autremens
Ne dois empirer nullement.
Celui-cy veritablement
N'eſt envers nous ni Saint ni Pere.
Nos ſoins de l'erreur triomphans
Ne font qu'augmenter ſa colere
Contre l'Aîné de ſes Enfans.
Sa ſanté toûjours diminuë,
L'avenir m'eſt choſe inconnuë,
Et je n'en parle qu'à tâtons;
Mais les gens de delà les Monts
Auront bien-tôt pleuré cet homme,
Car il deffend les Jannetons,
Choſe très neceſſaire a Rome.

Voici d'autres vers encore plus libres, & tirez du même Ouvrage:

Je (*l*) *vois ces Heros retournez*
Chez eux avec un pied de nez.
. . . . . .
Et tout le parti Proteſtant
Du Saint-Pere en vain tres content.
J'ay là deſſus un conte à faire.
L'autre jour touchant cette affaire
Le Chevalier de Sillery.
En parlant de ce Pape-cy,
Souhaitoit pour la paix publique,
Qu'il ſe fuſt rendu Catholique,
Et le Roy JACQUES *Huguenot.*
Je trouve aſſez bon ce bon mot.

Mr. Racine (*m*) émouſſa ſon trait, & le cacha beaucoup mieux; mais enfin c'etoit un trait.

(*m*) *Voiez ſon Prologue d'Eſther. Il en eſt parlé dans l'Avis importans aux Refugiez pag.* 343.

(*A*) *Joachim mari de Sainte Anne.*] Voici ſa genealogie: Levi de la tribu de David fut pere de Panther; celui-ci fut pere de Barpanther qui fut pere de Joachim (*n*). Quelques-uns ont dit que Joachim n'étoit pas iſſu de David, mais de la tribu de Levi, & que même il étoit Prêtre. Les Manicheens fondoient ſur cela une objection que St. Auguſtin (*o*) a examinée.

(*n*) *Joannes Damaſcenus de fide orthod. l.* 4. *c.* 15. *apud Baronium apparatu n.* 42.

(*o*) *Contra Fauſt. Manich. l.* 23. *c.* 9. *Voiez la remarque D, lettre d.*

(*B*) *Elle étoit très-fâchée de n'avoir point eu d'enfant.*] Elle ſe voioit privée d'un certain honneur qui étoit rendu aux meres ſelon les loix; c'eſt pourquoi elle recourut à des prieres extraordinaires, afin de jouïr de cet honneur; elle entra dans le Saint des Saints, & fit à Dieu des ſuplications ardentes, repreſentant qu'elle n'avoit rien commis contre la loi, & qu'ainſi elle ne devoit pas être excluë des privileges que la loi donnoit aux femmes qui avoient eu des enfans. Sa priere fut exaucée; Dieu lui fit conoître qu'elle enfanteroit (*p*). St. Gregoire de Nyſſe raporte ce conte qu'il avoit lu dans un Ouvrage apocryphe. Ceux qui ſavent qu'il n'y avoit que le grand Sacrificateur qui entrât dans le Saint des Saints, & que même il ne pouvoit y entrer qu'une fois l'an, n'ont pas beſoin qu'on leur repreſente la fauſſeté de ce conte. Si Ste. Anne ſe preparoit d'un côté, ſon mari ſe preparoit de l'autre; car il jûna 40. jours ſur une montagne, afin d'obtenir de Dieu la poſterité qu'il ſouhaitoit (*q*). Voiez dans la remarque ſuivante les paroles de Saint Epiphane.

(*p*) *Gregorius Nyſſenus Orat. in natal. Domini, apud Baronium ibid. n.* 44.

(*q*) *Sophronius apud Rivetum Apolog. pro ſanctiſſ. virg. Maria c.* 3. *oper. to.* 3. *pag.* 606. *col.* 2.

(C) *D'autres aſſûrent qu'il y falut emploier la voie ordinaire.*] St. Bernard ſoutient que c'eſt là le ſentiment de l'Egliſe. *Si licet*, dit-il (*r*), *loqui quod Eccleſia ſentit, (& verum ipſa ſentit) dico glorioſam de ſpiritu ſancto concepiſſe, non autem conceptam fuiſſe: dico peperiſſe virginem, non tamen partam à virgine. Alioquin ubi erit prærogativa matris Domini qua ſingulariter dicitur exultare & munere prolis & integritate carnis, ſi tantundem dederis & matri ipſius? Non eſt hoc Virginem honorare, ſed honori detrahere.* Pelbart de Temeſwar avec toute ſa credulité bigote ne laiſſe pas d'embraſſer le ſentiment de St. Bernard. *Simplicibus quibuſdam tribuit hanc opinionem quod* Anna conceperit per ſolum oſculum Joacim. *Agnoſcit tamen eam de* viro concepiſſe concubitu matrimoniali (*ſ*). L'erreur de la pretenduë virginité de Ste. Anne eſt fort ancienne; car Saint Epiphane fut obligé de la refuter. (*t*) Εἰ γὰρ Ἀγγέλους προσκυνεῖσθαι ὁ θέλει, πόσῳ μᾶλλον τὴν

(*r*) *Bernard. epiſt.* 174. *ad Canon. Lugdun. apud Rivetum ib. pag.* 608.

(*ſ*) *Stellarii corona lib.* 4. *part.* 2. *artic.* 1. *apud Rivetum ibid.*

(*t*) *Epiphanius adverſ. Collyridianos pag. m.* 1062.

Digitized by Google

ſeroit pas auſſi merveilleuſe que nous la tenons. Ce qu'il y a d'admirable, eſt qu'encore qu'on ne ſache rien de certain ni (D) du nom, ni des qualitez, ni de l'hiſtoire du pere & de la mere de la Sainte Vierge, on n'a pas laiſſé d'aſſûrer tout ce que je viens de dire, & de conſacrer des fêtes à (E) St. Joachim, & à ſon épouſe. Quelques-uns * ont cru qu'il ſortit trois filles de ſon mariage: d'autres que Sainte Anne fut mariée trois fois; & qu'elle eut de chaque mari une fille.

* *Voiez Baronius in apparatus n. 41.*

JOB,

τὴν ἀπὸ Ἄννης γεγεννημένην, τὴν ἐκ τοῦ Ἰωακεὶμ τῇ Ἀννᾳ δεδωρημένην, τὴν δι' εὐχῆς, καὶ πάσης ἐπιμελείας κατὰ ἐπαγγελίαν πατρὶ, καὶ μητρὶ δοθεῖσαν, ἃ μὲν ἐτέρως γεγεννημένην παρὰ τὴν τῶν ἀνθρώπων φύσιν, ἀλλὰ καθὼς πάντες ἐκ σπέρματος ἀνδρὸς, καὶ μήτρας γυναικὸς; εἰ γὰρ καὶ ἡ τῆς Μαρίας ἱστορία, καὶ παράδοσις ἔχουσιν, ὅτι ἐρρέθη τῷ πατρὶ αὐτῆς Ἰωακεὶμ ἐν τῇ ἐρήμῳ, ὅτι ἡ γυνή σε συνειληφυῖα, οὐχ ὅτι ἄνευ συζυγίας τοῦτο ἐγένετο, ἀλλ' ὅτι ἄνευ σπέρματος ἀνδρός. *Nam ſi ne Angelos quidem adorari permittit, quanto minus id Annæ filiæ tribui conceſſerit; quam illi è Joacimo DEI bonitas indulſit? quam precibus, omnique animi ſtudio, ac contentione, parens uterque promeruit? ita tamen ut non aliam quàm cæteri mortales naſcendi conditionem habuerit; ſed, ut illi, è virili ſatu, ac matris utero prodierit. Quamvis autem ex Maria hiſtoria, ac Traditione illud habeatur: Joacimo ejus Patri divinitùs hoc in deſerto nunciatum fuiſſe, uxor tua concepit; non ita tamen accipiendum eſt, quaſi hoc citra nuptialem conſociationem, ac virilem ſatum acciderit.* Le cavalier Borri avoit une étrange penſée de la conception de la Vierge. Il croioit que St. Joachim étoit impuiſſant, & que le St. Eſprit s'incarna avec la Vierge Marie dans le ſein de ſa mere, qui par ce moien demeura vierge après ſon accouchement. (a) *Cadde in propoſizioni più ridicole, inſegnando che la Vergine non era ſtata concetta con ſeme umano, mà per opra divina, avendo lo Spirito Santo pigliato carne nel ventre di S. Anna, e partorita dalla medeſima, che aſſeriva che nel parto era rimaſta Vergine, e tale eſſere ſtata avanti il parto, e aſſicurando che S. Gioachino foſſe ſtato impotente alla conſumazione del matrimonio.*

(a) *Relazione della vita del Cavagl. Borri pag. 351.*

(D) *On ne ſache rien de certain ni du nom, ni des qualitez.*] St. Epiphane qui floriſſoit l'an 370. eſt le plus ancien Auteur qui nous diſe comment s'apelloient le pere & la mere de la Ste. Vierge. Il eſt vrai qu'il pretend tirer de la tradition & de l'hiſtoire de la Vierge Marie ce qu'il dit touchant les prieres de Joachim & de Ste. Anne, & touchant la revelation de (b) l'Ange; mais n'avouë-t-il pas lui-même qu'il couroit des traditions très-abſurdes, concernant la naiſſance de Marie? Ne cite-t-il pas un livre ſur cette matiere, dans lequel il y avoit des choſes abominables (c)? Ne dit-il pas que l'on y trouvoit que Zacharie perdit l'uſage de la parole dans le temple, parce qu'il y avoit vu un homme fait comme un âne? Il ſe preparoit à ſortir, & à dire *malheur à vous, quelle Divinité adorez-vous;* Mais cette Divinité pour l'en empêcher le rendit muet; lors qu'il eut recouvré l'uſage de la parole, & qu'il revela ce qu'il avoit vu, on le tua. St. Epiphane ajoûte qu'on trouvoit dans le même livre, que la raiſon pour laquelle le legiſlateur avoit ordonné au grand Pontife de porter de petites cloches, étoit celle-ci: on vouloit donner le tems à cette Divinité de ſe cacher, pour ne pas faire paroître ſa figure d'âne; & ainſi afin qu'elle ne fût pas ſurpriſe, on voulut que le ſon des petites cloches lui annonçât que le grand Pontife venoit. Je ſçai bien que toutes les traditions ne meritent pas d'être rebutées comme celles-là, mais enfin nous n'avons aucune raiſon ſolide qui nous aprenne, que celles que St. Epiphane a adoptées euſſent un bon fondement. Cela eſt ſi vrai que St. Auguſtin ne fait point de ſcrupule de prendre pour des traditions incertaines & apocryphes, celles qui portoient que le pere de la Ste. Vierge nommé Joachim étoit un Prêtre. (d) *Quod de generatione Mariæ Fauſtus poſuit quod patrem habuerit ex tribu Levi ſacerdotem quendam nomine Joachim, quia Canonicum non eſt non me conſtringit.* Il ajoûte qu'il eſt poſſible qu'une même perſonne deſcende de deux tribus, & il conclut que s'il étoit obligé de deferer à des écrits apocryphes, il reſoudroit ainſi l'objection du Manichéen: *Hoc ego potius vel tale aliquid crederem, ſi illius apocrypha ſcriptura ubi Joachim pater Mariæ legitur, autoritate detinerer, quam mentiri Euangelium in quo ſcriptum eſt* &c.

(b) *Voiez ſes paroles dans la remarque precedente.*

(c) Γέγραπται γὰρ Μαρίας βιβλίον τί φασιν εἶναι, ἐν ᾧ δεινά τε καὶ ὀλεθρία ὑποβάλλοντές τινα ἐκεῖσε λέγουσιν. Cujuſmodi eſt qui de progenie Mariæ liber inſcribitur, in quo horribilia quædam ac deteſtanda illorum dicta continentur. *Epiphan. adv. hæreſ. pag. 94.*

(d) *Auguſtin. contra Fauſtum Manich. lib. 23. cap. 9. apud Rivetum ubi ſupra pag. 604. 605.*

Voulez-vous d'autres preuves de l'incertitude de ces traditions, conſiderez ſeulement la conduite de Baronius: il a rejetté une partie des choſes qui ſe diſent touchant le pere & la mere de la Ste. Vierge; il a dit expreſſément que le livre attribué à St. Jerôme eſt l'ouvrage d'un inconu, & d'un ignorant qui n'a pas été capable d'éviter les menſonges manifeſtes. (e) *Non tantum eam Hieronymi non eſſe dixerimus, ſed auctoris plane ut ignoti, ſic prorſus imperiti qui in ea condenda & conſcribenda non novit aperta vitare mendacia, dum ait illis temporibus quibus ea acciderunt fuiſſe Iſachar ſummum pontificem.* Il a declaré qu'encore que cet Ouvrage contienne pluſieurs veritez, il ne s'y veut point fonder (f). Il renverſe donc une partie du fondement. Allez voir comment Caſaubon a renverſé l'autre: il a fait voir que le livre *de nativitate S. Mariæ* fauſſement attribue à St. Jerôme, eſt l'Ouvrage d'un Manichéen, & un écrit tout plein d'impietez & d'impertinences: (g) *A peſtilentiſſimo hæretico profectum, poſiremo nugarum & impietatum eſſe plenum.* Il s'etonne que le Jeſuïte Chriſtophle de Caſtro ait oſé ſe declarer pour un tel livre, dont la ſupoſition a été ſi bien conuë à Eraſme, à Melchior Canus, à Sixte de Sienne, à Baronius. Il en cite un paſſage qui me fournit une forte preuve: (h) *Illud libere dico quod fidelium neminem negaturum puto; ſive hæc vera ſunt, ſive ab aliquo conficta ſacroſanctæ S. Mariæ miracula præceſſiſſe; maxima conſecuta fuiſſe; & idcirco ſalva fide, nè iis qui Deum facere iſta poſſe credunt, ſine periculo animæ ſuæ credi & legi poſſe.* Ces paroles ne ſont pas du Manichéen (i) Seleucus Auteur de l'Ouvrage, mais de celui qui l'a traduit en Latin; & il eſt bon d'obſerver que ce traducteur avouë qu'il y a bien des fauſſetez dans le livre qu'il traduit. (k) *Impietas iſtius Pſeudohieronymi, excuſari ſalvo pudore non poteſt: nam quum fateatur, Seleucum, ſive Leucium de doctrina Apoſtolorum multa eſſe mentitum; ea tamen defendit, quæ ſunt ab eodem hæretico ſcripta de virtutibus & miraculis eorum. Poterat-ne hic planius apertiùs oſtendere, nullam ſibi eſſe curam veritatis, neque ullum ſe inter falſum & verum ſtatuere diſcrimen? Addit de eo ipſo libro quem vertebat:* ita & his multa non vera de corde ſuo confingit. En faut-il davantage pour ſe convaincre legitimement de l'incertitude de toutes ces traditions? Celle que St. Gregoire de Nyſſe allegue eſt manifeſtement fauſſe (l). Quant à Nicephore Calliſte, Germain Patriarche de Conſtantinople, Jean Damaſcene &c. ils ne ſont dignes d'aucune creance, parce qu'ils ont vêcu dans un ſiecle trop eloigné de la ſource, pour avoir des traditions non alterées. Chacun ſçait d'ailleurs que Nicephore eſt un écrivain fabuleux & ſans (m) jugement. On n'eſt pas obligé de croire qu'il ait bien cité Hippolyte Evêque de Porto, & en tout cas ce qu'il en cite contient quelques fauſſetez. Caſaubon le montre. Voiez la bibliotheque univerſelle (n). Rivet a raiſon de trouver étrange, que Richard Montaigu ait donné les mains à la plupart des narrations que les Bernardins de Buſti, les Pelvarts de Temeſwar, les Coſterus & ſemblables écrivains ont adoptées touchant nôtre St. Joachim (o).

(e) *Baronius ubi ſupra n. 44.*

(f) *Nec innitimur ſcriptioni illi quæ hactenus Hieronymi nomine ad Cromatium & Heliodorum ſcripta vulgata eſt, nam licet in ea complura veritate conſtantia conſcripta reperiantur, quæ à dictis auctoribus ſibi vendicent auctoritatem & fidem, tamen &c. Id. ibid.*

(g) *Caſaub. exercit. ad Baron. 1. n. 15. p. m. 90.*

(h) *Id. ib. pag. 91.*

(i) *D'autres le nomment* Leucius, *ou* Leontius. *Id. ib.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Voiez ci-deſſus remarque B.*

(m) Nicephorum hunc fabuloſiſſimum eſſe ſcriptorem, & judicii in literis nullius, ſatis notum eſt eruditis. *Caſaub. ib.*

(n) *Pag. 143. & ſuiv. du 11. tome.*

(o) *Rivet ubi ſupra c. 3. p. 607.*

Je m'étonne que Mr. l'Abbé de Marolles ait fait paroître tant de deference pour les traditions qu'on a vuës ci-deſſus. Voiez la page 235. de ſes memoires.

(E) *De conſacrer des fêtes.*] Le mari eſt parvenu à cet honneur plus tard que la femme: il ne le poſſede que depuis le 2. de Decembre 1622. Le jour qu'on lui a deſtiné eſt le 20. de (p) Mars. Mais la fête de Ste. Anne fut inſtituée l'an 1584. D'abord il ne fut pas neceſſaire de neceſſité de precepte de la chommer: ce n'eſt (q) que depuis l'an 1622. qu'elle eſt montée à cette prerogative. Dans tout le reſte le culte de St. Joachim eſt très-inferieur à celui de ſon épouſe. Elle eſt la patronne d'un Ordre de Religieuſes apellées les filles de St. Joſeph (r), & l'on parle fort de ſes miracles. Le village de Ker-Anne dans le Dioceſe de Vannes en Bretagne eſt merveilleuſement celebre par cet endroit-là, & ſur tout depuis qu'on a deterré une vieille image de cette Sainte qui avoit été cachée bien avant ſous la terre. Il fut revelé à un laboureur l'an 1625. où l'on trouveroit cette image. Dès qu'elle eut été deterrée, elle fit quantité de grans miracles. On fut bientôt en état de lui bâtir une belle Egliſe; les aumones des ames devotes qui accouroient là de toutes parts fournirent de quoi ſoutenir cette depenſe. L'Evêque de Vannes obtint de Rome les indulgences neceſſaires pour ceux qui viſiteroient cette image; & il remit la direction de cette nouvelle Egliſe aux Carmes reformez, & permit à Frere Hugues de St. François, l'un d'eux, de publier les miracles qui s'étoient faits depuis peu en ces quartiers-là (ſ).

(p) *Spondanus, Annal. ad ann. 1622. n. 1.*

(q) *Id. ib.*

(r) *Voiez le livre intitulé,* Les grandeurs de Sainte Anne. *La Bibliotheque univerſelle en parle tom. 11. pag. 141.*

(ſ) *Tiré de Sponde ad ann. 1625. n. 3.*

Digitized by Google

JOB, dont la patience a été repreſentée dans l'un des livres Canoniques du Vieux Teſtament. Pour ne pas repeter ce qu'on trouve dans Moreri, je me contente de relever quelques erreurs. On ſe trompe lors qu'on aſſûre que les Turcs ont (A) beaucoup de veneration pour le ſepulcre de ce ſaint perſonnage, le premier (B) Juge de la Cour de Salomon. C'eſt une impudence ſcandaleuſe que de dire, que la maladie de Job étoit la (C) groſſe verole. J'avouë que dans l'Egliſe Romaine il eſt le (D) patron des verolez; mais cela ne conclut rien pour l'autre ſupoſition. Il étoit veneré dans cette Egliſe avant que la (E) verole fût conuë dans l'Europe. Tertullien a eu tort de dire que Job ne laiſſa aucune poſterité. Voiez là-deſſus Mr. Spanheim † dans ſon hiſtoire de Job, qui eſt un fort bon Ouvrage.

JODELLE (ETIENNE) poëte François & Latin au XVI. ſiecle, étoit de β Paris. Il fut de la Pleïade γ inventée par Ronſard. Quelques-uns lui attribuent l'invention des vers François compoſez à la maniere des vers Latins, ſelon la quantité des ſyllabes; mais d'autres veulent que Baïf ſoit le premier qui ait produit de cette ſorte de vers François δ. Il importe peu à leur gloire qu'on établiſſe la verité de ce fait; car cette invention tomba bientôt dans le mepris. On a plus de raiſon de pretendre, que Jodelle fut † *le premier de tous les François qui donna en ſa langue la Tragedie & la Comedie en la forme ancienne.* Il avoit une facilité (A) incroiable à faire des vers; & il poſſedoit pluſieurs autres conoiſſances. Il étoit * Orateur; il entendoit l'architecture, la peinture, & la ſculpture, & manioit fort bien les armes. Il faiſoit profeſſion d'être homme d'épée ‡: ſa naiſſance (B) lui donnoit cette autorité. Il mourut au mois de Juillet 1573. à l'âge de 41.

† *Frideric. Spanhemius F. Hiſtoria Jobi c. 15. pag. 481.*

β *La Croix du Maine, & du Verdier Bibl. Françoiſe.*

γ *Baillet, jugem. ſur les Poëtes tom. 3. pag. 426. Menage to. 2. de l'Anti-Baillet pag. 27.*

δ *Voiez l'Anti-Baillet to. 2. n. 111.*

‡ *Du Verdier, Bibliotheque Françoiſe pag. 285. Voiez auſſi Paſquier, recherches, l. 7. ch. 7.*

* *Du Verdier ibid.*

† *Id. ib.*

(A) *Que les Turcs ont beaucoup de veneration pour le ſepulcre de* Job.] Raportons ce paſſage de Mr. Ricaut. „ (a) C'eſt la coutume des Turcs, toutes les „ fois qu'il y a un nouvel Empereur, de le conduire „ avec toute la pompe imaginable à un endroit des „ fauxbourgs de Conſtantinople que l'on apelle Job. „ Là ſe voit un ſepulcre ancien d'un certain Prophete „ ou ſaint Homme, que les Turcs, qui n'ont aucune „ connoiſſance de l'Antiquité ni de l'Hiſtoire, font „ paſſer pour ce Job qui a ſervi depuis tant de ſiecles „ de modele de conſtance & de patience.„ Le traducteur de Mr. Ricaut fait une note ſur ces paroles qui merite d'être raportée: *Je croi bien*, dit-il (b), *que quelques Turcs groſſiers & mal inſtruits dans l'Hiſtoire & dans la Chronologie, peuvent prendre le ſepulchre de* Job, *qui eſt à Conſtantinople au pied des murailles de cette Ville, pour celuy de ce ſaint homme, dont l'Hiſtoire nous eſt rapportée dans le Vieux Teſtament; mais les Hiſtoriens des Mahometans nous aprennent eux-mêmes, que ce ſepulchre a été bâty pour un autre* Job, *qui étoit Mahometan, & qui avoit été un des compagnons de* Mahomet. *Il fut tué au ſiege de Conſtantinople, qui étoit attaquée par* Jezid *fils du* Calife Moavias, *l'an 52. de* l'Hegire, *ou 672. de Jeſus-Chriſt. C'eſt ce que remarque* Elmacin *dans ſon Hiſtoire des Sarraſins, Chapitre 7. Livre 1. & quoy qu'*Elmacin *ait été Chrêtien, neanmoins il ne fait que rapporter ce qu'il a trouvé dans les Hiſtoriens Mahometans, dont il avouë luy-même qu'il fait l'abbregé.* Un des plus ſavans Rabins du XVII. ſiecle a été dans la même erreur que ces Turcs groſſiers; car il aſſûre (c), *Que les Mahometans ont encore aujourd'huy beaucoup de veneration pour le ſepulchre de* Job *qui eſt à Conſtantinople. . . . .* (d) *Il ignoroit ſans doute que ce ſepulchre fut d'un autre* Job *que de celuy de l'Ancien Teſtament, & a crû mal à propos que les Mahometans le prenoient tous pour le ſepulchre de ce ſaint homme.*

(a) *Ricaut Etat preſent de l'Empire Ottoman traduit par Beſpier, liv. 1. pag. 16.*

(b) *Beſpier remarques curieuſes ſur l'etat preſent de l'Empire Ottoman pag. 4.*

(c) *Menaſſeh Ben Iſraël de reſurrect. mortuor. l. 1. c. 16. apud Beſpier ibid. pag. 5.*

(d) *Beſpier ibid.*

(B) *Le premier Juge de la Cour de Salomon.*] Continuons de citer Mr. Ricaut: Les Turcs, dit-il (e), *confondent tellement toutes les hiſtoires fauſſe de ſavoir la Chronologie, qu'ils diſent que Job étoit le premier Juge de la Cour de Salomon, & qu'Alexandre le Grand étoit General de ſes armées.* Voici une aſſez bonne critique de ces paroles: „ (f) L'Auteur Anglois a pris cela de „ *Busbeque*, mais il n'a pas bien compris le ſens de „ ce qu'il dit. Car *Busbeque* ne dit pas que les Turcs „ croyent que *Job* étoit le premier Juge de la Cour „ de *Salomon*, ni qu'*Alexandre* étoit le General de ſes „ armées. Il dit ſeulement, que les Turcs ſçavent ſi „ peu la Chronologie & l'Hiſtoire, que s'il leur venoit dans la penſée, ils ne feroient nulle difficulté „ d'aſſûrer que *Job* étoit le premier Juge de la Cour „ de *Salomon*, & *Alexandre* le General de ſon armée. „ Il y a bien de la difference entre ces deux choſes. „ Voiez Busbeque, *Epiſt.* 1.„ L'erreur de Mr. Ricaut a déjà paſſé dans quelques livres (g).

(e) *Ricaut ubi ſupra.*

(f) *Beſpier ubi ſupra pag. 6.*

(g) *Le Sr. Borremans l'a copiée dans ſes* Variæ lectiones *pag. 260.*

(C) *Que la maladie de Job étoit la groſſe verole.*] Guy Patin nomme deux Auteurs celebres qui ont dit cela. Voici ſes paroles: (h) *Pour repondre à ce que vous me mandez, je vous dirai que Bolduc Capucin a écrit auſſi bien que Pineda Jeſuite Eſpagnol que Job avoit la verole. Je croirois volontiers que David & Salomon l'avoient auſſi.* Notez que l'on peut pretendre que Job auroit eu cette vilaine maladie, ſans avoir commis aucun acte d'impureté qui la lui eût attirée.

(h) *Patin, lettre 368. p. 102. du 3. tome.*

(D) *Il eſt le patron des verolez.*] Conſultez le *Diarium Medicorum Eccleſiaſticum* de Molanus, vous y trouverez ces paroles ſous le 10. de Mai fête de Saint Job: (i) *Volunt nonnulli Sanctum Job peculiarem patronum eſſe eorum qui lue venerea laborant aut eam curant.*

(E) *Veneré . . . . avant que la verole fut conuë.*] Le même Molanus nous avertit de ne point admettre l'erreur d'Agrippa, qui oſe dire que la verole a été cauſe de la canoniſation de Job. Avant cela, dit Molanus, il y avoit à Veniſe un temple & un jour de fête pour ce ſaint homme, qui dès le tems de Charlemagne fut inſeré au martyrologe. (k) *Cavendus eſt H. Cornelius Agrippa, qui vane ſcripſit luem Veneream Job in divos retuliſſe. Quaſi non multo ante Veneti memoriam ejus & templo & feſto die celebrarint, conſtet quoque Uſuardum Caroli Magni ætate, & Wandelbertum non multo poſt, Martyrologiis ſuis eum inſeruiſſe. Et à Græcis ad ſextum diem Maii notatur ſanctus & juſtus Job qui multa contra Satanam certamina ſuſtinuit.* Un fameux Theologien Proteſtant, qui a pris ici en quelque maniere le parti d'Agrippa, obſerve qu'il y a dans la ville d'Utrecht un hopital où l'on penſe les verolez, lequel porte le nom de Job. (l) *Dici poteſt ad defenſionem* Agrippæ, *Jobum inter divos tutelares & quidem fœdi iſtius morbi, poſt ejuſdem morbi exortum, demum fuiſſe relatum. Quidquid ſit, tanquam divus alexicacus ab hujus morbi myſtis, annuente Romana Eccleſia ſalutatur. Hinc in hac urbe Xenodochium S. Jobi olim dominante papatu conſtitutum, ubi illo morbo laborantes curari ſolent.* Il n'y a pas long tems que l'on agita à Rome la queſtion, ſi Job & les autres Saints du Vieux Teſtament meritent le culte que l'on rend aux Canoniſez, & ſi on leur doit bâtir des autels. Voiez là-deſſus les (m) *Acta Sanctorum Maii.*

(i) *Molanus in Diario Medicor. page 68.*

(k) *Id. ib. pag. 69.*

(l) *Gisb. Voetius diſputat. Theolog. to. 3. pag. 435. 436.*

(m) *Il y a dans les Appendix du 6. & 7. volume une diſſertation ſur cela.*

(A) *Une facilité incroiable de faire des vers.*] C'eſt du Verdier Vau-Privas (n) qui me l'aprend en ces propres termes. „ Il eſtoit admirable en une choſe quaſi „ incroyable, c'eſt que tout ce que l'on verra com„ poſé par Jodelle n'a jamais eſté fait que prompte„ ment, ſans eſtude & ſans labeur: & pouvons avec„ ques pluſieurs perſonnages de ce temps, teſmoigner „ que la plus longue & difficile Tragedie ou Comedie, „ ne l'a jamais occupé à la compoſer & eſcrire plus de „ dix matinees: meſmes la Comedie d'Eugene fut fai„ te en quatre traittes. On lui a veu en ſa premiere „ adoleſcence compoſer & eſcrire en une ſeule nuict „ par gageure, cinq cens bons vers Latins, ſur le ſu„ jet que promptement on lui bailloit. Tous les Son„ nets, meſmes ceux qui ſont par rencontres, il les a „ tous faicts en ſe promenant, & s'amuſant par fois à „ autres choſes, ſi ſoudainement que quand il les pro„ nonceoit, on penſoit qu'il ne les euſt encore com„ mencez. „ Il ne faut donc pas s'étonner qu'il en ait produit un ſi grand nombre. On dit qu'il en compoſa environ (o) dix mille ſur le paſſage du Rubicon. Si ſes amis avoient publié toutes ſes pieces, à combien de milliers de vers ne monteroient-elles pas? Il ſe mêloit de tout (p), d'élegies, d'odes, de ſonnets, de chanſons, d'inſcriptions, de cantiques. Il fit un poeme (q) *contre l'arriere-Venus ou peche de Sodomie.*

(n) *Bibliotheque Françoiſe pag. 286.*

(o) *La Croix du Maine Biblioth. pag. 78.*

(p) *Du Verdier ibid.*

(q) *La Croix du Maine ib.*

(B) *Sa naiſſance lui donnoit cette autorité.*] Il étoit gentilhomme à Seigneurie, car il prenoit qualité de *Seigneur du Lymodin* (r). Je croi que c'étoit un bien patrimonial.

(r) *Du Verdier ib. pag. 285. Voiez auſſi la Croix du Maine ibid.*

Digitized by Google

41. an. Voiez la marge †. Ses amis publierent un recueil de ſes Ouvrages l'année ſuivante *. On a eu tort de dire qu'il mourut de (C) faim en punition de ſes impietez; & de crier au Paganiſme, ſous pretexte d'un divertiſſement de Carnaval où ſes amis lui (D) conſacrerent un bouc. Je

* *Du Verdier ubi ſupra pag. 284. 285.*

† *Mr. Varillas ſe trompe quand il ſupoſe* hiſt. de Henri III. liv. 12. pag. m. 267. *que Jodelle étoit en vie ſous le regne de Henri III. Il dit que les ſept Poëtes François* que l'on apelloit la Pleïade s'étant divertis un mois entier aux depens *de ce Prince* dans un Cabaret près de la porte de Neſle, en ſortirent en chantant, *Vive la tyrannie nous venons de manger trente ſix mille francs.*

(C) *Qu'il mourut de faim en punition de ſes impietez.*] Voetius (*a*) raconte qu'aiant lu *dans le theatre d'Honsdorf* qu'Etienne Jodelle poëte François, Epicurien & athée mangea tout ſon bien, & mourut (*b*) de faim, il rechercha diligemment ſi la choſe étoit veritable, mais que ſa bibliotheque ne lui put fournir aucun éclairciſſement, ce qui l'obligea à conſulter Mr. Rivet. Il aprit par ce moien qu'on ne trouvoit nulle trace d'atheiſme dans les œuvres de Jodelle, & qu'au contraire on y trouvoit pluſieurs marques d'orthodoxie, & que peut-être l'accuſation d'impieté qui lui étoit intentée, n'avoit point d'autre fondement que le ſacrifice d'un bouc (*c*) qui fut offert à Jodelle comme au chef des poëtes tragiques; ce qui ne fut qu'un pur jeu d'eſprit, ſi l'on en veut croire l'Auteur de la vie de Ronſard. Neanmoins Rivet n'oſa decider ſi pour cette ſeule action Jodelle ne merite point de paſſer pour un athée. Voetius aquieſce à ce jugement: il veut comme ſon ami que ſi l'on n'a pas de preuves plus authentiques de l'atheiſme de Jodelle, on ne l'en declare pas convaincu, mais en attendant il ſe garde bien de l'abſoudre; il permet que cela ſoit mis en queſtion. *In medio relinquit* (Rivetus) *an ob idem factum Atheus ſit dicendus, niſi aliunde alia authentica teſtimonia ſuppetant. In cujus ſententia & nos acquieſcimus* (*d*). Il n'y a nulle aparence que le compilateur Hondorf ſe ſoit fondé ſur le pretendu ſacrifice; il donne à Jodelle le caractere d'un debauché qui diſſipa tout ſon bien: c'eſt donc ſur un peché d'habitude qu'il ſe fonde, & non pas ſur la mommerie d'un pretendu ſacrifice; action où l'on ne ſe porta qu'une fois, & qui n'eſt pas moins à la charge de pluſieurs autres beaux eſprits, dont Hondorf ne dit pas un mot, qu'à la charge de Jodelle. Diſons donc que ce bon compilateur d'exemples de la juſtice divine s'eſt lourdement abuſé: & cependant voilà deux fameux Theologiens qui lui font l'honneur d'égaler ſon accuſation deſtituée de toutes ſortes de preuve, aux temoignages d'orthodoxie qui paroiſſent dans les livres de l'accuſé: ils ſe croient aſſez équitables, pourvu qu'ils ne prononcent ni pour ni contre. Eſt-ce ſe conduire par les maximes, *Quilibet præſumitur bonus donec probetur malus. Actore non probante abſolvitur reus?* Il faut prendre garde que les copiſtes d'Hondorf, ou ceux qu'il a copiez, en quelque nombre qu'ils puiſſent être, ne valent pas tous enſemble l'autorité d'un temoin pendant qu'ils ne citent perſonne, ou qu'ils ſe citent l'un l'autre (*e*). Au reſte je ne pretens pas nier que Jodelle ne ſoit mort pauvre (*f*). Je ne ſçai ſi Gentillet n'eſt pas la premiere ſource de tous les compilateurs qui ont parlé de Jodelle, comme d'un exemple des punitions des impies. *L'on pourroit alleguer*, dit-il (*g*), *infinis exemples des jugemens & vengeances de Dieu exercées contre les Atheiſtes, contempteurs de Dieu, & de toute Religion, voire meſmes de noſtre temps, comme du Poete tragique Jodelle, qui fit une fin vrayement tragique: car ayant gourmandé & mangé ſon patrimoine, comme un Epicurien, il mourut de faim miſerablement.* J'ai trouvé une partie de ces paroles dans un livre imprimé à Morges l'an 1581. & intitulé *punitions & jugemens de Dieu*, &c. & dans un (*h*) livre imprimé l'an 1586. & compoſé par Jean Chaſſanion de Moniſtrol en Vellay, ſous ce titre, *Hiſtoires memorables des grands & merveilleux jugemens & punitions de Dieu*, &c.

(D) *Lui conſacrerent un bouc.*] Claude Binet (*i*) nous va raconter comment cette farce fut joüée. *Ils* (*k*) *le blaſmoient entre autres choſes d'avoir ſacrifié un bouc à Jodelle au village d'Hercueil* (*l*), *mais il reſpond aſſez luy meſme à ce chef d'accuſation, & voicy ce qui en eſt: Jodelle avoit fait repreſenter devant le Roy la Tragedie de Cleopatre qui eut tel applaudiſſement d'un chacun, que quelques jours apres, s'eſtant toute la brigade des Poëtes trouvée en ce village, pour paſſer le temps & s'eſiouir aux jours licentieux de Careſme-prenant, il n'y eut aucun d'eux qui ne fiſt quelques vers à l'imitation des Bacchanales des anciens, il vint à propos de rencontrer un Bouc par les ruës, qui leur donna occaſion de follaſtrer ſur ce ſuject, tant pour eſtre victime de Bacchus, que pour faire contenance de le preſenter à Jodelle, & repreſenter le loyer de ſa Tragedie à la mode ancienne, à laquelle les Chreſtiens meſmes, & principalement les Poëtes recourent par fois, non par creance aucune, mais par alluſion permiſe: & ce qui en fit croire quelque choſe furent les vers & folaſtreries de ces Poëtes qui furent miſes au jour, & meſmement les Dythirambes de Bertrand Berger Poëte Dythirambique, où ſe liſent ces vers. . . . Tout cela ne fut qu'une feinte & maſcarade.* Peut-être ne ſera-t-on pas fâché de voir ici la reponſe même que fit Ronſard, & que Binet a indiquée ſans la raporter. La voici:

Tu (*m*) *dis en vomiſſant deſſur moy ta malice,*
Que j'ay fait d'un grand Bouc à Bacchus ſacrifice:
Tu mens impudemment: cinquante gens de bien
Qui eſtoient au banquet diront qu'il n'en eſt rien.
Muſes qui habitez de Parnaſſe la crope,
Filles de Jupiter, qui allez neuf en trope,
Venez & repouſſez par vos belles chanſons,
L'injure faite à vous & à vos nourriſſons.
Jodelle ayant gaigné par une voix hardie
L'honneur que l'homme Grec donne à la Tragedie,
Pour avoir en hauſſant le bas ſtile François,
Contenté doctement les oreilles des Rois:
La brigade qui lors au ciel levoit la teſte
(Quand le temps permettoit une licence honneſte)
Honorant ſon eſprit gaillard & bien appris,
Luy fit preſent d'un Bouc, des Tragiques le prix.
Ja la nappe eſtoit miſe, & la table garnie,
Se bordoit d'une ſaincte & docte compagnie;
Quand deux ou trois enſemble en riant ont pouſſé
Le pere du troupeau à long poil heriſſé:
Il venoit à grands pas ayant la barbe peinte,
D'un chapelet de fleurs la teſte il avoit ceinte,
Le bouquet ſur l'oreille, & bien fier ſe ſentoit
Dequoy telle jeuneſſe ainſi le preſentoit:
Puis il fut rejetté pour choſe meſpriſee
Autres qu'il eut ſervy d'une longue riſee,
Et non ſacrifié, comme tu dis menteur,
De telle fauſſe bourde impudent inventeur.

De quelque parti qu'on ſoit on outre les choſes, & l'on n'eſt que trop ſouvent la dupe des bruits populaires. Les Miniſtres ajoûterent foi trop legerement aux bruits qui coururent touchant le bouc de Jodelle; & comme Ronſard s'etoit érigé en perſecuteur de robe longue & de robe courte, car il écrivoit contre ceux de la religion, & il leur couroit ſus à la tête des milices, ils lui reprocherent la ceremonie de ce bouc, ſcion le tour le plus criminel que l'on y avoit donné. Ils l'objecterent ſur le pied d'un ſacrifice Paien; ils ſoutinrent que le bouc fut immolé à un faux Dieu. C'etoit une calomnie, mais ils n'en étoient pas les inventeurs. Nous allons entendre Scaliger qui accuſe un Prêtre d'avoir donné la naiſſance à cette impoſture; & remarquez bien qu'il a rejetté comme une fable ce pretendu ſacrifice. Je ne ſçai pas s'il ſe ſouvenoit que quelques Miniſtres en avoient accuſé Ronſard; mais je ſçai bien qu'il croioit que ſon adverſaire Scioppius le mêloit lui Scaliger dans cette ſcêne. Voions ſes paroles.

„ (*n*) Aſt illud, quod adjiciemus, omnia portenta „ amphitheatrica ſuperat. *Pariſienſes illos amicos tuos* „ *imitaris, quos Dionyſia agitaſſe, & hircum immolaſſe* „ *fama eſt.* Dionyſia agitare, dicit eſſe hircum im„ molare. Hujus enim inſimulati ſunt illi, de quibus „ nunc agitur. Veſpillonis filius, qui nunquam Lu„ tetiæ fuit, in media Suburra habitans Romæ, unde „ hoc mendacium expiſcari potuit, niſi à quibus reli„ qua portenta didicit? Quos putat Dionyſia agitaſſe, „ vel hircum immolaſſe, ut illi perſuaſerunt qui ve„ rum dicere, etiam ſi velint, non poſſint, ii ſunt, „ Petrus Ronſardus, M. Anton. Muretus, Janus Bai„ fius, Remigius Bellaqueus, Stephanus Jodellus, „ Nicol. Deniſottus, Joan. Auratus, alii, omnes poë„ tæ, præter Patoletum, qui in hiſtoriis conſcriben„ dis omne ſtudium ſuum collocarat. Quos tam fal„ ſum eſt adeo execrandum, nefandum, impium fa„ cinus feciſſe, quam certum eſt, impune illis futu„ rum non fuiſſe, ſiquidem tam Chriſtianæ pietatis, „ quam exiſtimationis ſuæ obliti tam deteſtabile ſcelus „ in ſe admiſiſſent. Si illi docti viri viverent, fur non „ inultum tuiſſet. Porro tam impudentis calumniæ „ auctor fuit ſacrificulus Gentilnici vici, in quo illi „ doctiſſimi viri de conſtituto coierant, ut de ſymbo„ lis eſſent. Totum drama exponerem, ſi opus eſſet, „ ut Joſephus me docuit, qui illud ad unguem tenet. „ Tout va bien juſques-là; je voudrois que ce qui ſuit fût auſſi juſte. (*o*) *Sed ponamus verum eſſe. Quid hac ad*

(*n*) *Scaliger in confutat. fabulæ Burdonum p. m. 338. & ſeq.*

(*o*) *Id. ib. pag. 340.*

(*a*) *Voet. diſput. tom. 1. p. 137.*

(*b*) Meminit *Honſdorf.* dicto *libro exemplorum ad Decalogum*, Lipſius in fol. ann. 1570. edit. . . . . Stephani Jodelli Gallici Poetæ, quem Epicureum & Atheum dilapidatis bonis inedia confectum dicit. *Voetius ib.*

(*c*) *Voiez la remarque ſuivante.*

(*d*) *Voetius ibid.*

(*e*) *Vous trouverez dans la Bibliotheque de Konig au mot* Jodellius *ce qui ſuit:* Georgius Richterus Gorlicenſis in Axiom. Eccleſ. numero 108. ſeqq. habet: *Memoria noſtra Jodellius, tragœdiarum ſcriptor, tragicum exitum invenit: nam luxu, ganea, ſtupris, ex Epicureorum diſciplina, patrimonium cum conſumpſiſſet, miſerrimo genere mortis fame periit.*

(*f*) *Voiez l'article* Finé, *pag.* 1249. *col.* 2.

(*g*) Gentillet *Diſcours ſur les moiens de bien gouverner contre Nicolas Machiavel, 2. partie pag.* 179. *édit.* 1576. (*h*) *Au livre 2. chap. 24. pag.* 170. (*i*) *Dans la vie de Ronſard p. m.* 139. (*k*) *Il parle de deux Miniſtres qui avoient écrit contre Ronſard.* (*l*) *Je croi qu'il faut* Arcueil.

(*m*) *Ronſard dans la reponſe à quelque Miniſtre p. 92. du 9. tome de ſes Oeuvres édit. de Paris* 1604. *in* 12.

Digitized by Google

Je n'oſerois ajoûter foi à ce que j'ai lu dans la vie (E) de Theodore de Beze. Vous trouverez bien des choſes concernant ce poëte dans l'endroit que j'ai cité d'Etienne Paſquier.

☞ JONAS, l'un des Prophetes du peuple Juif. Comme on peut trouver dans deux autres † Dictionaires la plupart des choſes qui le regardent, je ne m'arrêterai qu'à un petit nombre de particularitez. Il y a eu des Rabins β aſſez reveurs pour oſer dire, qu'aiant été d'abord englouti par un poiſſon mâle, il fut vomi enſuite dans le corps d'un poiſſon femelle. Ne ſe ſentant pas preſſé dans la premiere priſon, diſent-ils, il n'eut point recours à l'invocation de Dieu, ce qui fit que le poiſſon mâle reçut ordre de s'en decharger dans l'eſtomach d'un poiſſon femelle γ qui étoit pleine. Il ſe ſentit alors reduit à l'étroit, & prononça le beau cantique qui * nous reſte, & qui apaiſa l'ire du Ciel. Ceux qui refutent ce conte par la raiſon qu'une baleine qui eût été pleine n'auroit pas preſſé Jonas, à moins qu'il n'eût (A) été ſitué dans ſa matrice, font une mauvaiſe objection. On a vu † ailleurs que les poëtes du Paganiſme ont debité de leur Hercule un évenement qui a quelque reſſemblance avec celui-là. Ils avoient volé ce fait de l'hiſtoire ſainte, & l'avoient falſifié ſelon leur caprice. C'eſt du moins l'opinion commune ‡ de nos Auteurs. Les anciens Peres trouvoient étrange que les Paiens rejettaſſent cette hiſtoire (B) de Jonas, après avoir adopté

† *Celui de Moreri, & le Dictionaire de la Bible fait par Mr. Simon, Prêtre.*

β *Salomon Jarchi apud Martinum Lipenium in Jona periplo thalaſſio fol. B verſo edit. 1678. in 4.*

γ Ut ex imprægnatione & alvi tumore in anguſtias virum Dei redigeret. *Id. ibid.*

* *Il eſt au 2. chapitre du livre de Jonas.*

‡ *Dans la remarque O de l'article d'Hercule.*

(a) *Voiez le 8. tome de la Morale pratique des Jeſuites chap. 18.*

(b) Pariſienſes illos amicos tuos imitaris.

(c) *Melch. Adam l'a inſerée preſque toute entiere dans le volume des Theologiens non Allemans.*

(d) *Il étoit Seigneur du Lymodin.*

(e) *Il écrivit à Voetius qu'Etienne Jodelle avoit loüé la verſion des Pſeaumes, & lui communiqua même le quatrain.* Voet. ubi ſupra.

(f) *Au livre 2. de la Divine melodie p. 586. il raporte le quatrain, & le donne à Etienne Jodelle Modelin.*

(g) *Martinus Lipenius in Jona periplo thalaſſio fol. B 2.*

ad Joſephum, qui tunc puer Burdigalæ primis rudimentis Latini ſermonis initiabatur? An quia ſexto poſt, ſeptimo, & octavo anno omnes, præter Jodellum, illos vidit, & familiariter novit, ideo ejuſdem criminis poſtulandus erit? Hoc modo oporteret omnes, qui Muretum norunt, Dionyſia agitaſſe, hoc eſt majorem partem eorum, qui hodie Romæ agunt. Quanta invidia Joſephum premerent, ſi verum crimen haberent, quod illi objicerent, quum aliorum facta, eaque falſa illi exprobrentur? La chaleur de la diſpute troubloit un peu Scaliger; il ſe juſtifie d'une choſe dont on ne l'accuſoit pas; il ſe plaint d'être calomnié lors qu'il ne l'eſt point, & par là il devient lui-même (a) calomniateur. Quand on dit qu'un homme imite les fautes de ſes bons amis, on ne pretend pas aſſûrer qu'il s'eſt trouvé avec eux en tel ou tel lieu où ils ont commis quelque crime; au contraire on ſupoſe qu'il n'y étoit pas; car s'il y eût été, on l'apelleroit complice & non pas imitateur. Il n'eſt donc (b) point vrai que Scioppius ait enveloppé Scaliger dans l'afaire de Jodelle. Il ne faloit donc pas que Scaliger s'en plaignît, & qu'il alleguât ſon *alibi*.

(E) *Que j'ai lu dans la vie de Theodore de Beze.*] J'y ai vu qu'Etienne Jodelle l'un des poëtes de la Pleiade Françoiſe fit un quatrain, ſur ce que Beze travaillant à la traduction des Pſeaumes fut attaqué de la peſte. Voici ce quatrain:

Beze fut lors de la peſte accueilli
Qu'il retouchoit cette harpe immortelle.
Mais pourquoi fut Beze d'elle aſſailli?
Beze aſſailloit la peſte à tous mortelle.

Antoine la Faie qui a fait (c) la vie de ce Miniſtre, donne à Jodelle le ſurnom de Modilin. *Stephanus Jodellus Modilinus*, dit-il, *non poſtremus inter poëtas Pleiadis Gallicæ* &c. On comprend facilement que *Modilinus* a pu être mis pour *Limodinus*, titre qui convenoit à Jodelle à cauſe de ſa (d) Seigneurie: mais comme ce quatrain eſt attribué à un Etienne de Modelin dans pluſieurs éditions des Pſeaumes, où on le met avec l'épitaphe de Clement Marot compoſée par le même de Modelin, je doute qu'il ſoit de Jodelle; car ce n'eſt pas un poëte qu'on ait dû nommer Etienne de Modelin. Ce n'eſt pas en de pareilles rencontres que l'on s'aviſe de ne faire conoître les gens que par un nom d'anagramme. J'ai une autre raiſon plus forte. Beze étoit à Lauſanne quand la peſte le ſaiſit: on le regardoit donc en France comme un apoſtat. La perſecution étoit terrible contre les Reformez; & nous croirions qu'un poëte qui faiſoit profeſſion de Catholiciſme, auroit compoſé à la loüange de Theodore de Beze un quatrain obligeant, ſi conforme au goût & au ſtyle des Reformateurs? Ce qu'il y a de certain eſt que l'opinion d'Antoine la Faïe a été ſuivie par André Rivet (e), & par Jeremie de Pours (f).

(A) *A moins qu'il n'eût été ſitué dans ſa matrice, font une mauvaiſe objection.*] Nous allons entendre un homme qui croit tenir par la gorge le Rabin Jarchi en lui demandant, (g) *Numquid* arbitraberis in uterum quoque imprægnatæ balænæ immiſſum eſſe *Prophetam, ut ex fœtus piſcini multitudine coangustaretur? In* ſtomachum ceti *credo* deſcendiſſe Jonam non in matricem ejuſdem. *Quomodo itaque Jona in ventriculo latenti plus anguſtiarum ex uteri intumeſcentia poterat fargere?* Ces queſtions gâtent la bonne cauſe de Lipenius, & donnent lieu aux Rabins de ſe relever du ridicule à quoi on les vouloit expoſer: ils le tourneroient en ridicule à leur tour s'ils lui demandoient, comment il a pu ſe faire qu'il ignorât une choſe qui eſt conuë de tout le monde, c'eſt que la dilatation de l'*uterus* preſſe & ſerre les boiaux & le ventricule, & retarde quelquefois notablement la reſpiration.

(B) *Les anciens Peres trouvoient étrange que les Paiens rejettaſſent . . . . . aprés avoir adopté la fable d'Hercule.*] Voici un beau paſſage de Theophilacte. (h) *Devoratur ergo à ceto Jonas, treſque dies ac totidem noctes in eo permanet vates: quæ res omnem excedere fidem audientibus videtur, maxime iis qui ex Græcorum ſcholis ſapienteque doctrina, ad hanc hiſtoriam accedunt. Quos equidem non ſatis demirari poſſum qui fiat quod hæc non intelligant, cum ſuis ipſorum aliis capiantur. Apud ipſos enim nonnihil tale de Hercule narratur: nempe quod & ipſe à balæna devoratus, incolumis remanſerit, niſi quod tantummodo depilatus redierit, idque ob ingenitum & internum bellua calorem. Aut igitur noſtra ſuſcipiant, aut ſua rejiciant.* Je ne doute point que Theophilacte n'eût trouvé parmi les Grecs beaucoup de gens qui de bon cœur l'euſſent pris au mot. Nous acceptons le marché, euſſent repondu les Philoſophes & les Savans de la Grece, vous voulez que nous rejettions l'hiſtoire d'Hercule, ou que nous adoptions celle de Jonas, nous les rejettons toutes deux. Mais comme une infinité de Paiens euſſent condamné cette alternative, & ſoutenu qu'en croiant ce que les poëtes avoient dit d'Hercule, ils ne perdoient pas le droit de ſe moquer de ce que les Juifs diſoient de Jonas, il eſt ſûr que la penſée de Theophilacte eſt très-ſolide, & qu'elle fait voir admirablement le ridicule des prejugez des Paiens. Paſſons à St. Auguſtin. Il (i) aimoit beaucoup un Paien, & il lui avoit écrit pluſieurs lettres, dont quelques-unes étoient demeurées ſans reponſe. Ce ſilence lui fit juger (k) qu'on ne vouloit plus de ce commerce. C'eſt pourquoi voulant repondre à quelques dificultez que ce Paien avoit propoſées au Prêtre Deogratias, il écrivit directement à ce Prêtre. On voit par cette reponſe que les Païens ſe moquoient beaucoup de l'hiſtoire de Jonas. (l) *Poſtrema quæſtio propoſita eſt de Jona nec ipſa quaſi ex* (m) *Porphyrio, ſed tanquam ex irriſione paganorum.* La maniere dont St. Auguſtin refuta cette objection de ſon ami eſt d'un très-bon tour. Ou il faut nier, dit-il, tous les miracles de Dieu, ou reconoître qu'on n'a nul ſujet de rejetter celui-ci. Croirions-nous la reſurrection de JESUS-CHRIST, ſi nous (n) redoutions les railleries des infideles? Et puis que nôtre ami n'a point propoſé de doutes ſur ce que nous admettons la reſurrection de Lazare & celle de JESUS-CHRIST, je m'étonne extrêmement qu'il tienne pour incroiable l'avanture de Jonas. Eſt-il plus (o) aiſé de faire ſortir du tombeau un homme mort, que de conſerver un homme en vie dans le ventre d'un ſi grand poiſſon? Dira-t-on que la faculté concoctrice de l'eſtomach ne peut pas être arrêtée? Mais on nous feroit une objection plus conſiderable, ſi l'on alleguoit les trois hommes qui ne reçurent aucun mal dans la fournaiſe de Babylone. Si l'on veut rejetter auſſi cette ſuſpenſion de l'activité du feu, & tous les autres miracles de l'Ecriture il nous faudra recourir à une autre refutation; car les infideles ne doivent pas former des doutes ſur un fait particulier, il faut ou qu'ils y renoncent, ou qu'en general ils rejettent tous les faits de même nature, & plus incroiables encore. Ils ne ſeroient pas ſi delicats à

(h) *Theophil. in Jonam cap. 2.*

(i) *Voiez la 49. lettre de St. Auguſtin au commencement.*

(k) Non inconvenienter arbitrer eum quem video mihi reſcribere noluiſſe, nihil ſibi à me ſcribi voluiſſe. *Auguſt. epiſt. 49. p. m. 195.*

(l) *Id. ib. pag. 207.*

(m) *Lipenius ſe trompe donc quand il dit* in periplo thalaſſio Jonæ fol. A 3 verſo *que St. Auguſtin diſpute là fortement contre Porphyre.*

(n) Si fides Chriſtianorum cachinnum metueret paganorum. *Auguſt. ibid pag. 207. 208.*

(o) Niſi forte facilius putat mortuum de ſepulcro reſuſcitari quam vivum in tam vaſto ventre belluæ potuiſſe ſervari. *Id. ib. pag. 208.*

Digitized by Google

† *Voiez Lipenius ibid. fol. A 3.*

adopté la fable d'Hercule. Ceux qui ont dit que ce Prophete ſortit du ventre (C) du poiſſon au port de Ninive ne ſavoient guere de Geographie, & il n'y a nulle aparence qu'il en ſoit ſorti ſur les côtes du (D) Pont Euxin, ou ſur celles de la mer (E) rouge. Il eſt beaucoup plus probable qu'il fut jetté ſur le ſec proche de la ville de Joppe où il s'étoit embarqué. Quelques-uns confirment cette conjecture par la fable d'Andromede, car ils pretendent † que l'avanture de Jonas a ſervi de fondement aux narrations poëtiques touchant Andromede expoſée à la fureur d'un monſtre marin, & ce fut proche de Joppe * qu'elle y fut expoſée. Voiez la marge ‡. Voici une autre reverie des Rabins qui eſt bien groteſque. Ils diſent † que le poiſſon qui engloutit Jonas avoit ſept yeux, qui ſervoient d'autant de fenêtres à ce Prophete pour lui laiſſer voir tout ce qui étoit dans la mer, & entre autres choſes le chemin que les Iſraëlites avoient tenu en

* *Plinius lib. 5. c. 13. p. m. 567. & 31. p. 613. & lib. 9. c. 5. pag. 283.*

‡ *Hadrian Scrieckius*, Originum indice 3. fol. p. verſo *s'imagine fauſſement que le verſet 3. du chap. 3. de Jonas prouve que le poiſſon vomit Jonas à 3. journées de Ninive, & que ce Prophete fit ce chemin en un jour.*

† *Apud Lipenium ib. fol. C 1. verſo.*

l'égard d'un Apulée, & d'un Apollonius de Tyane; ils ne boufonneroient pas; ils prôneroient au contraire avec des airs d'inſolence leurs triomphes, ſi ce que nous diſons de Jonas, étoit imputé à la puiſſance de l'un de ces deux Paiens. Je ne traduis pas exactement, je ne fais que donner une notion generale des raiſons de St. Auguſtin; mais pour ne rien derober à ceux qui ſavent la langue Latine, je donne ici la principale partie de l'original. (a) *Sed habent revera, quod non credant in divino miraculo, vaporem ventris, quo cibi madeſcunt, potuiſſe ita temperari, ut vitam hominis conſervaret! Quanto*, incredibilius *ergo proponerent, tres illos viros, ab impio Rege in caminum miſſos, deambulâſſe in medio ignis illaſos! Quapropter ſi nulla iſti divina miracula volunt credere, aliâ diſputatione refellendi ſunt. Neque enim debent unum aliquid tanquam* incredibile *proponere, & in quæſtionem vocare; ſed omnia, qua vel talia, vel etiam mirabiliora narrantur. Et tamen ſi hoc, quod de Jona ſcriptum eſt, Apulejus Madaurenſis, vel Apollonius Tyaneus feciſſe diceretur, quorum multa mira, nullo fideli auctore, jactitant*; [*quamvis & damones nonnulla faciant angelis ſanctis ſimilia, non veritate; ſed ſpecie: non ſapientiâ; ſed planè fallaciâ:*] *tamen ſi de iſtis, ut dixi, quos magos vel philoſophos laudabiliter nominant, tale aliquid narraretur, non jam in buccis crepares* riſus; *ſed typhus.* Cette maniere de confondre les Paiens paroîtra peut-être plus ſolide à bien des gens, que celle dont St. Auguſtin s'eſt ſervi dans un autre livre, où après avoir dit que ceux-là même qui ſe moquoient de l'hiſtoire de Jonas, ne doutoient point de l'aventure d'Arion, il ſe propoſe cette dificulté, l'aventure de Jonas eſt plus incroiable. Sans doute, repond il, mais c'eſt à cauſe qu'elle eſt plus miraculeuſe; or elle eſt plus miraculeuſe, parce qu'elle fait voir une plus grande puiſſance. (b) *Verum illud noſtrum de Jona incredibilius eſt: plane incredibilius, quia mirabilius: & mirabilius, quia potentius.* Ce ſont des pointes d'eſprit, dira-t-on, & de jolies penſées, mais non pas de bonnes raiſons; car il reſulteroit de là que plus une choſe paroît impoſſible, plus eſt elle digne de croiance. La fable d'Arion aprenoit, qu'afin de ſauver ſa vie il avoit été contraint de ſe jetter hors du vaiſſeau où il repaſſoit d'Italie en Grece, & qu'il ſe laiſſa tomber ſur un Dauphin qui le porta au rivage. Je dis ceci non pas en faveur de ceux qui n'en ont jamais entendu parler, car il n'y a guere de telles gens, mais en faveur de mille & mille perſonnes qui ne s'en ſouviennent plus, & qui ſeroient fâchées de ne voir pas tout-d'un-coup la diference qu'il y a entre l'avanture d'Arion, & l'avanture du Prophete Jonas.

(a) *Id. ib.*

(b) *Auguſt. de civit. Dei lib. 1. cap. 14.*

REFLEXION ſur l'un des effets des prejugez.

Refléchiſſons un peu ſur la conduite inégale que St. Auguſtin reproche aux Paiens. Il faut reconoître là l'un des effets les plus ridicules de la prevention. Les directeurs de la religion paienne avoient repu d'une infinité de fables l'eſprit du peuple pendant pluſieurs ſiecles, & ils n'euſſent pu ſoufrir qu'on examinât ſi elles étoient poſſibles, ou qu'on les traitât d'incroiables. Mais quand on leur propoſa les miracles des Chretiens, ils firent les philoſophes, ils allegerent des impoſſibilitez, ils ſe retrancherent dans tous les raiſonnemens qu'on peut opoſer au cours d'une ſote credulité, & ils ſe moquerent fierement de ceux qui crurent. Quelle diſparate! quels travers! quelle inégalité! & quelle bizarrerie! Les communions Chretiennes font paroître les unes contre les autres une partie de cet eſprit. Que l'Egliſe Greque ſe vante de quelque prodige capable de faire voir que le ſchiſme de Neſtorius deplaît à Dieu, les Neſtoriens ſe barricadent de toutes parts, & s'arment de toutes pieces pour repouſſer cette attaque. Mais quant aux prodiges qui ſont propres à convaincre d'injuſtice l'Egliſe Greque, ils les croient aveuglement & ſans examen, & ils trouvent fort étrange que leurs adverſaires faſſent là-deſſus les dificiles. Tout le monde ſait la facilité avec laquelle les Catholiques Romains ſe laiſſent perſuader un nombre infini de miracles. Ils croient pieuſement mille & mille contes qui ſe debitent tous les jours, & ils regardent comme des chicanes d'heretiques obſtinez les raiſons les plus ſpecieuſes de ceux qui s'inſcrivent en faux. Mais s'ils aprenent que le parti Proteſtant fait courir quelque miracle, ils ſe revêtent d'un tout autre eſprit. Ils recourent à tous les lieux communs par leſquels les incredules ſe defendent. Ils nient le fait, ils querellent les temoins, ils leur reprochent ou l'impoſture, ou une maladie de cerveau. S'ils ne peuvent point nier le fait, ils l'expliquent par des cauſes naturelles, & compilent dans les naturaliſtes, & dans les relations des voiageurs mille évenemens ſemblables. En un mot ce qu'ils apelloient chicanerie, obſtination, revolte contre le bon ſens devient une refutation très-ſolide, & très-raiſonnable d'une fauſſeté, car ils ſe ſervent des mêmes lieux communs que les Proteſtans avoient emploiez contre les Moines. Par tout il y a des gens qui croient ſans peine ce qui les flate, & qui ſont les plus malaiſez du monde à perſuader quand une choſe ne leur plaît pas. Alleguent-ils des raiſons d'incredulité, ils ne peuvent ſoufrir qu'on les prenne pour mauvaiſes: leur opoſe-t-on ces mêmes raiſons en un autre tems, ils ne peuvent ſoufrir qu'on ne leur permette pas de s'en moquer. Ainſi ſe paſſe la vie humaine, c'eſt un effet preſque inévitable de la preoccupation, double poids, double meſure. Si l'on ne pouvoit éviter cela qu'en ſe depouillant de prejugez, le remede ſeroit peut-être pire que le mal.

(c) *Sulpicius Severus hiſtor. ſacr. lib. 1. p. m. 79.*

(C) *Du ventre du poiſſon au port de Ninive.*] Sulpice Severe eſt tombé dans cette bevuë geographique: (c) *Exceptus a cete, marino monſtro, ac devoratus poſt triduum fere Ninivitarum littoribus ejectus, juſſa prædicat.* Le docte Druſius n'a point aperçu de faute dans ces paroles en les commentant: il s'eſt contenté de dire (d) que l'Ecriture ne marque point ſur quel rivage le poiſſon ſe dechargea de Jonas. Les autres commentateurs de Sulpice, & nommément Hornius ont très-bien connu la faute. Mr. Lipenius l'a fort bien connuë auſſi, mais il s'eſt trompé lourdement en chronologie, il a cru (e) que Sulpice Severe avoit emprunté cela des Morales de St. Gregoire. C'eſt un Pape qui a fleuri 150. ans après Sulpice. La faute de ce dernier a été copiée par Mr. Simon, *une baleine*, dit-il (f), *reçut* Jonas *dans ſes entrailles . . . . . & lui ſervit d'un vaiſſeau beaucoup plus ſûr que le premier ſur lequel il étoit monté, & l'alla debarquer ou plutôt vomir le troiſiéme jour au port de Ninive.* Notez que Ninive étoit bâtie ſur la riviere du Tigre qui n'a nulle communication immediate avec la mer mediterranée. De plus il n'y a point aſſez d'eau pour un poiſſon tel que celui-ci dans cette riviere au port de Ninive. Cette raiſon jointe au miracle ſurprenant qu'il nous faudroit ſupoſer, ſi nous diſions que la baleine s'en alla dans l'ocean, & doubla le Cap de bonne eſperance, & entra dans l'embouchure du Tigre, & qu'elle fit dans trois jours ce trajet immenſe, ôte toutes ſortes de ſubterfuge à ceux qui voudroient juſtifier Sulpice Severe. Il n'eut jamais dans l'eſprit cette idée-là: il crut bonnement que Ninive étoit ſituée ſur la mer mediterranée: il erra ne ſachant guere la carte.

(d) *Druſius in Sulpic. Severum pag. 179.*

(e) Sulpicius Severus . . . ex *S. Gregorio l. VI. Moral. c. XII.* arbitratur Jonam eſſe expoſitum in littoribus Ninevitarum. *Lipen. ubi ſupra cap. 3.*

(f) *Simon Dictionaire de la Bible pag. 432. 433.*

(D) *Sur les côtes du Pont Euxin.*] Joſephe (g) raporte cette tradition: elle a été ſuivie par (h) pluſieurs modernes, quoi qu'elle choque la vraiſemblance, & qu'elle entraîne la multiplication des prodiges, car ſelon les loix naturelles un poiſſon de cette taille ne peut point ſe tranſporter en ſi peu de tems de la mer de Phenicie juſqu'à la mer noire. Outre que le chemin que Jonas eût eu à faire ſoit pour retourner en Judée avant que d'aller à Ninive, ſoit pour aller tout droit à Ninive, eût été trop long, & trop mal aiſé.

(g) *Joſeph. Antiq. Judaic. lib. 9. c. 11. fol. m. 355. verſo.*

(h) *Voiez Lipenius ubi ſupra.*

(E) *On ſur celles de la mer rouge.*] Lipenius (i) attribuë cette opinion à Pineda, & aux Rabins: il ne lui eſt pas dificile de la refuter. Il eût falu que la baleine fût entrée dans l'ocean, & qu'elle eût fait le tour de l'Afrique. Voiez ci-deſſus la remarque C vers la fin.

(i) *Lipen. ubi ſupra fol. C 1. verſo. Il cite Pineda* lib. IV. de rebus Salomonis cap. XII.

Digitized by Google

en traverſant la mer rouge. Ceux qui le prenent pour le jeune (F) homme qui fut envoié par Eliſée à Jehu afin de lui apliquer l'onction roiale, ne meritent pas d'être crus. On montroit encore au tems de St. Jerôme le tombeau de Jonas dans le † lieu de ſa naiſſance. Mr. Simon β aſſûre que les Turcs *ont bâti une trés-belle Moſquée à l'honneur* de Jonas, *dans laquelle il y a une lampe miraculeuſe qui brûle continuellement ſans qu'on y verſe ni huile ni autre liqueur, s'il en faut croire à leurs reveries.* Il dit que cette Moſquée eſt dans *un petit village y bâti à l'honneur & ſous le nom de ce Prophete.* Mr. d'Herbelot ∂ ne dit rien de tout cela, quoi qu'il raporte pluſieurs choſes que les Muſulmans debitent touchant Jonas. Je nommerai l'Auteur moderne (G) qui ſelon Mr. Moreri a fait *un poëme tres-ingenieux* ſur l'hiſtoire de ce Prophete.

JONAS (ARNGRIMUS) Iſlandois de nation, s'eſt fait eſtimer dans le XVI. & dans le XVII. ſiecles par les Ouvrages qu'il a publiez. Il étoit encore en ζ vie l'an 1644. & il avoit plus de 90. ans. Il n'y avoit que quatre ans qu'il s'étoit remarié avec une jeune fille. Il étoit ſavant, & homme de bien, & en grande eſtime parmi tous les doctes. Il avoit été φ Coadjuteur de Gundebrand de Torlac, Evêque de Hole en Iſlande. Ce Gundebrand étoit ξ Iſlandois, homme de grand ſavoir, & de grande probité. Il avoit été diſciple de Tycho-Brahe, & entendoit bien l'Aſtrologie. Après ſa mort Arngrimus refuſa l'Evêché de Hole, que le Roi de Dannemarc lui vouloit donner *: il pria ce Prince *de l'en diſpenſer, tant pour ſe retirer de l'envie, que pour vaquer à ſes études avec plus de repos.* Les livres (A) qu'il a publiez ſont pour la plupart ou des hiſtoires & des deſcriptions de l'Iſlande, ou des apologies pour ſa nation. Bleſkenius en avoit dit bien des choſes deſavantageuſes, ſoit touchant (B) les ſortileges, ſoit touchant (C) l'impudicité. Arngrimus le refuta.

Il mourut ‡ l'an 1649. Il avoit été Paſteur de l'Egliſe de Melſtad, & prefect des Egliſes du voiſinage au Dioceſe de Hole ‡.

JOU-

† *C'eſt-à-dire dans Ghath-Chepher proche la montagne de Thabor.* Lipenius ubi ſupra fol. præced. *Il cite St. Jerôme* procem. in Jon.

β *Simon, Diction. de la Bible pag.* 433.

γ *Dans la Tribu de Zabulon.*

∂ *D'Herbelot, Biblioth. Orient. pag.* 495.

ζ *La Peyrere, Relation de l'Iſlande p.* 55. 56.

φ *Id. ib. pag.* 55.

ξ *Id. pag.* 5. & 55.

* *Idem pag.* 55.

‡ *Voiez Mollerus hypomnem. ad Albert. Bartholin. de ſcript. Danor. pag.* 164.

† *Id. ib.*

(a) *II. liv. des Rois chap.* 9. *v.* 1.

(b) *Hebræi in Seder Olam, & ex iis Jo. Mariana in Scholiis Bibl. & D. Joh. Tarnovius Comm. Jon. p.* 2. Lipenius ubi ſupra fol. B.

(c) *Un ſur Jonas, un ſur David, un ſur Joſue & un ſur Sanſon.*

(d) *A la page* 300. *de la* 1. *édition de Hollande. On la trouve auſſi dans le* 2. *factum de Furetiere pag.* 13. *édit. de Holl. comme étant attribuée à Mr. de la Fontaine.*

(e) *Voiez d'Aubigné, hiſt. Univerſ. to.* 2. *liv.* 1. *c.* 5. *p.m.* 560.

(f) *Il faloit dire* Crymogæa.

(g) *Tiré du traité d'Albert Bartholin* de ſcriptis Danorum pag. 12.

(F) *Qui le prenent pour le jeune homme qui fut envoié (a) par Eliſée à Jehu.*] C'eſt ce que font les (b) Rabins, & après eux Mariana, & Tarnovius. *Si cela étoit il eût falu qu'il eut alors plus de cent ans.* Ce ſont les paroles de Mr. Simon dans ſon Dictionaire de la Bible, paroles très-obſcures, car on ne ſait à quoi il raporte le mot *alors.* Eſt-ce au tems de l'onction de Jehu? la Grammaire le demande, mais ce ſens ſeroit abſurde. Eſt-ce au tems du voiage de Ninive? Eſt-ce au regne de Jeroboam ſecond du nom? devinez le ſi vous pouvez.

(G) *Je nommerai l'Auteur moderne qui ſelon Mr. Moreri a fait un poëme.*] C'étoit un Miniſtre Gaſcon, nommé Coras. Il fut Miniſtre de Monſieur de Turenne pendant quelques campagnes; il ſervit enſuite une Egliſe de la Baſſe Guienne, & puis il ſe fit Papiſte, & eut une charge conſiderable dans le Preſidial de Montauban. Il avoit publié un livre avant qu'il changeât de religion dans lequel, ſi je m'en ſouviens bien, il ſoutenoit que les Proteſtans ne pouvoient ſe reünir avec l'Egliſe Romaine. Il en fit un autre pour refuter celui-là après ſon abjuration. Les quatre (c) poëmes qu'il publia ſur des hiſtoires de la Bible eurent aſſez de debit, n'en deplaiſe à Mr. Deſpreaux qui aſſûre dans ſa 9. ſatire que

Le Jonas inconu ſeche dans la pouſſiere,
Le David imprimé n'a point veu la lumiere.

Les ennemis de Coras lui firent tenir par la poſte à Montauban une lettre ſupoſée de ſon libraire de Paris, par laquelle on le prioit de ſe defendre contre Deſpreaux, vu que depuis la publication de la 9. Satire, on ne vendoit plus ſes poëmes. Il fut piqué de cette inſulte, & publia un écrit fort violent contre ſon Critique. Il fit quelques vers contre Mr. Racine l'an 1675. Vous verrez dans (d) le Menagiana une fort jolie épigramme de Mr. Racine contre lui. Notez qu'il étoit iſſu du fameux Juriſconſulte Jean Coras Conſeiller au Parlement de Toulouſe, l'un des martyrs des Proteſtans, car on le (e) pendit pour ſa religion à Toulouſe revêtu des habits de Conſeiller l'an 1572.

(A) *Les livres qu'il a publiez.*] Voici tous ceux que je trouve dans les liſtes du Sieur Albert Bartholin. *Idea veri Magiſtratus*, à Copenhagen 1589. *in* 8. *Brevis Commentarius de Iſlandia*, à la même ville 1593. *in* 8. *Anatome Bleſkeniana*, à Hole en Iſlande 1612. *in* 8. & à Hambourg 1618. *in* 4. *Epiſtola pro patria defenſoria*, là même 1618. *Ἀντιφῶν Calumnia*, là même 1622. *in* 4. (f) *Chrymogæa ſeu rerum Iſlandicarum libri tres*, là même 1630. *in* 4. *Vita Gudbrandi Thorlacii*, là même 1630. *in* 4. *Specimen Iſlandiæ Hiſtoricum, & magna ex parte Chorographicum*, à Amſterdam 1643. *in* 4. (g).

UN SAVANT homme qui a publié avec des augmentations hiſtoriques & critiques le traité d'Albert Bartholin, m'aprend que *l'anatome Bleſkeniana* eſt la refutation d'un livre imprimé à Leide l'an 1607. & intitulé, *Iſlandia ſeu deſcriptio populorum & memorabilium hujus inſulæ;* que la *Crymogæa* fut compoſée l'an 1603. & imprimée à Hambourg l'an 1609. avec la carte du Dannemarc, & l'an 1610. ſans cette carte; que le *ſpecimen Iſlandiæ hiſtoricum* contient une apologie du ſentiment de l'Auteur contre les raiſons de Jean Iſaacius Pontanus. Nôtre Arngrimus Jonas ſoutenoit que l'Iſlande ne commença à être habitée qu'environ l'an 874. & qu'ainſi elle n'eſt point l'ancienne Thule (b). Pontanus trouva un peu étrange qu'Arngrimus Jonas entreprit l'apologie d'un ſentiment qui étoit moins glorieux à l'Iſlande que le ſentiment contraire, neanmoins il parla de ce ſavant Iſlandois avec toute ſorte d'honnêteté, & de marques de reſpect. Voiez la lettre (i) qu'il écrivit au Sieur Stephanius le 1. de Juillet 1638. Mr. Mollerus (k) vous donnera le titre de quelques Ouvrages de nôtre Jonas qui avoient été oubliez par Albert Bartholin, & dont les uns ont vu le jour, & les autres ne ſubſiſtent qu'en manuſcrit.

(B) *Soit touchant les ſortileges.*] Bleſkenius dit (l) que les Iſlandois vendent le vent, & qu'il l'a experimenté. Arngrimus ſe moque de cela; car il dit: „ que le Matelot Iſlandois conoît le ſoir par la diſpo„ ſition de l'air, quel temps & quel vânt il fera le „ lândemain; & que quand il conjecture qu'il doit „ faire le vânt que l'Eſtranger atând pour partir, il le „ va trouver, & s'engage de lui vândre ce vânt. Ce „ qu'il fait de cete ſorte. Il demânde à l'Eſtranger „ ſon mouchoir, dans lequel il fait ſâmblant de mur„ murer quelques paroles, & noüe (m) promptement „ le mouchoir, comme de peur que les paroles qu'il „ a prononcées ne s'envolent. Il lui rând apres cela le „ mouchoir noüé, & lui recommande de le garder „ tel qu'il le reçoit avec grand ſoin, l'aſſeurant qu'il „ aura le vânt bon durant tout ſon voyage. Or il ar„ rive quelque fois, que ce vânt ſouffle le lândemain; „ mais le plus ſouvent ce meſme vânt change apres „ que l'Eſtranger eſt party, & qu'il eſt engagé en plei„ ne mer. . . . . Que s'il eſt arrivé de cent fois une, „ que le vânt ait conduit l'Eſtranger là où il devoit „ aler, cete ſeule fois autoriſe l'erreur contre cent „ autres experiânces contraires. Et l'erreur ſe reſ„ pând par celuy qui dit hautement, parce qu'il le „ croit ainſi, qu'il a acheté le vânt en Iſlande, & que „ ce vânt l'a mené à bon port chez luy. „ Le même Bleſkenius raconte (n) *qu'il y a des Magiciens en Iſlande, qui ont le pouvoir d'arreſter en pleine mer, des vaiſſeaux qui vont à plénes voiles; il narre auſſi, que ceux qui ſont arreſtez, ſe ſervent pour contrecharme, de certaines ſufumigations (o) puantes, dont il fait les deſcriptions; avec leſquelles, dit-il, ceux qui ſont retenus chaſſent les Demons qui les retiennent, & les vaiſſeaux deſenchantez reprenent leur cours.*

(C) *Soit touchant l'impudicité.*] „ (p) Bleſkenius „ dit, que les Alemans qui trafiquent en Iſlande, „ dreſſent des tântes pres des havres où ils ont abor„ dé, & qu'ils y eſtalent leurs Marchandiſes, qui „ ſont:

(i) *Voiez le conte que fait Charles Ogier dans la page* 433. *de ſon* Iter Polonicum. (n) *La Peyrere ibid. pag.* 31. (o) *Voiez Nouvelles de la Repub. des lettres, Fevrier* 1685. *pag.* 135. (p) *La Peyrere ibid. pag.* 23. 24.

(k) *Moller. ubi ſupra pag.* 166.

(l) *La Peyrere, Relation de l'Iſlande, pag.* 28.

(m) *Voiez le conte que fait Charles Ogier dans la page* 433. *de ſon* Iter Polonicum. (n) *La Peyrere ibid. pag.* 31. (o) *Voiez Nouvelles de la Repub. des lettres, Fevrier* 1685. *pag.* 135. (p) *La Peyrere ibid. pag.* 23. 24.

Digitized by Google

JOUBERT (LAURENT) Conſeiller & Medecin ordinaire du Roi, & du Roi de Navarre, premier Docteur Regent, Chancelier & Juge de l'Univerſité de Montpellier, nâquit à Valence en Dauphiné le 6. jour du mois de Decembre * 1529. Il fut diſciple de Silvius à Paris, & de l'Argentier au delà des Alpes †; & il ſe rendit celebre par les leçons qu'il faiſoit à Montpellier en qualité de Profeſſeur, & plus encore par les livres qu'il publia. On étoit ſi prevenu de ſes lumieres, qu'Henri III. ſouhaitant avec paſſion d'avoir des enfans le fit venir à Paris; tant il eſperoit que l'habileté de ce Medecin leveroit tous les obſtacles qui rendoient ſterile ſon mariage ‡. Son eſperance fut trompée. Joubert mourut à (A) Lombez le vingt-neuviéme d'Octobre 1582. Il publia un très-grand (B) nombre de livres en Latin & en François. Celui qu'il intitula *Erreurs populaires* fit fort crier contre lui, parce qu'il y parla (C) trop librement de pluſieurs matieres chatouilleuſes. On trouva étrange en particulier qu'il eût dedié ce

* *La Croix du Maine pag. 285.*

† *Sammarthanus Eloge. pag. m. 75.*

‡ Eum in aula vidimus à Rege Henrico III. evocatum, cum pius ille Princeps prolis in publicam utilitatem ſuſcipiendæ cupidus, maximam voti ſui ſpem in ejus induſtria neguidquam collocaſſet. *Id. ib. pag. 76.*

„ ſont : manteaux, ſouliers, miroirs, couteaux, & „ quantité de bagatelles, qu'ils eſchangent avec ce „ que les Iſlandois leur aportent. Des filles qui ſont „ fort beles dans cette Iſle, mais fort mal veſtües, „ vont voir ces Alemans, & ofrent à ceux qui n'ont „ point de fâme, de coucher avec eux, pour du pain, „ pour du biſcuit, & pour quelqu'autre choſe de peu „ de valeur. Les Peres meſmes preſantent leurs fil„ les aux eſtrangers; & ſi leurs filles deviennent groſ„ ſes, ce leur eſt un grand honneur. Car elles ſont „ plus conſiderées, & plus recherchées par les Iſlan„ dois, que les autres, & il y a de la preſſe à les „ avoir. Quand les Iſlandois ont acheté (c'eſt-à-di„ re eſchange) du vin, ou de la biere des Marchans „ eſtrangers, ils convient leurs parens, leurs amis, „ & leurs voiſins, à boire l'un & l'autre : Et ne ſe „ quitent point que tout ne ſoit beu. Ils chantent en „ beuvant, les faits heroïques de leurs Capitaines. „ . . . . C'eſt une incivilité parmy eux, que de ſor„ tir de table, quand ils boivent, pour aler faire de „ l'eau. Des filles qui ne ſont pas laides en ce païs„ là, comme j'ai dit, coulent ſous les treteaux, & „ preſantent des pots de chambre aux beuveurs. Arn„ grimus Jonas traite cette raillerie d'impoſture, & „ s'emporte avec colere contre Bleſkenius, pour l'ou„ trage qu'il dit avoir fait à l'honneur des filles Iſlan„ doiſes. Le bon homme ne peut ſoufrir, qu'on par„ le avec meſpris de ſes compatriotes, & qu'on les „ traite de barbares. „ Si jamais l'emportement fut permis à un faiſeur d'apologie, celui d'Arngrimus ne ſauroit être blâmé; car il n'y a point d'aparence que l'Evangile, qui eſt conu en Iſlande depuis tant de ſiecles, y ait laiſſé les peuples dans une ſi criminelle brutalité: ni qu'au cas que la Religion eût fait ſi peu de progrés ſur ces Inſulaires, le Roi de Dannemarc endurât qu'ils ſe moquaſſent impunément de ce qui eſt dû à la bienſeance publique. La coutume des feſtins ne me paroît pas raportée fidelement; on a groſſi la choſe pour faire rire les lecteurs. Ouït-on jamais parler d'un tel miniſtere, ou d'une pareſſe ſi extravagante? Voici des gens qui non ſeulement ne veulent pas prendre la peine de ſe lever de table pour piſſer, mais qui ne veulent pas même qu'il leur en coûte le moindre mouvement de la main. C'eſt à quoi nous conduit le conte; autrement pourquoi diroit-on que *les filles coulent ſous les treteaux?* On donneroit bien le pot de chambre ſans cela aux conviez, s'il ne faloit que leur épargner la peine de ſe lever. Si tout ce que Bleſkenius vient de nous dire étoit veritable, il faudroit demeurer d'accord que la jalouſie (a) n'eſt pas inutile dans le monde.

(a) *Voiez les Nouvelles lettres contre le Calviniſme de Maimbourg pag. 542. & ſuiv.*

OBJECTION tirée de l'impudence de certains peuples.

S'il étoit permis de mentir en faveur de la verité, il faudroit nier tout ce que l'on conte de l'impudence de certains peuples: car les Libertins tirent un grand avantage de ce qu'il y a, dit-on, certaines nations qui n'attachent aucune infamie, à la proſtitution des femmes. Les Iſlandois ſeroient dans le cas, ſelon le recit de Bleſkenius; & ils iroient même plus loin, car ils regarderoient comme une gloire la groſſeſſe d'une fille qui ſe ſeroit abandonnée à des etrangers, & les peres s'eſtimeroient très-heureux que l'on acceptât l'offre qu'ils feroient du pucelage de leurs filles à des gens d'un autre païs. Où eſt donc, demanderoit-on, cette impreſſion naturelle, qui fait diſcerner à tous les hommes le bien & le mal? Voilà des nations Chretiennes qui non ſeulement ne font aucun compte de la chaſteté dans la pratique, mais qui en ont même perdu la theorie: d'où il s'enſuit qu'à cet égard leur conſcience eſt deſtituée du ſentiment du droit naturel. N'eſt-ce pas une marque que les idees de la vertu dependent de l'education & de la coutume, & non pas d'une impreſſion naturelle? Et comment guerir ces gens-là, puis que leur conſcience eſt morte? Car s'il eſt poſſible, qu'avec les notions du bien & du mal la conſcience jouïſſe d'une malheureuſe ſecurité, cela n'eſt-il pas immanquable où ces notions ſont éteintes? Il n'eſt pas neceſſaire de repondre à cette objection, puis qu'Arngrimus Jonas nie le fait. Il faut lui renvoier tous ceux qui ſe voudroient prevaloir du recit de ſon adverſaire. Et s'ils alleguoient des faits certains, alors on ne manqueroit pas de reponſe.

(A) *Mourut à Lombez.*] C'eſt la Croix du Maine qui m'aprend cela. Il ajoûte que Lombez eſt à 7. lieuës de Toulouſe; & comme c'eſt non du côté du Languedoc, mais du côté de la Guienne, il eſt clair que Sainte Marthe (b) ſe trompe, lors qu'il dit que Joubert mourut en retournant de Toulouſe à Montpellier. La ville de Lombez eſt bien éloignée de cette route. Moreri eſt encore plus blâmable que Sainte Marthe: voici comment. Il a dit, comme il avoit lu dans la Croix du Maine, que ce Medecin mourut à Lombez, & il a joint à cela ce qu'il avoit lu dans Sainte Marthe, que Joubert mourut en *retournant de Toloſe à Montpellier.* La jonction de ces deux choſes le convainc d'une ignorance geographique, que l'on ne peut pas reprocher à Sainte Marthe qui n'a rien dit de Lombez. On s'expoſe à beaucoup d'erreurs, lors qu'on mêle enſemble les extraits de differens Ecrivains, ſans y corriger ce qui les rend incompatibles. Je ne parle point de la bevuë chronologique qui ſe trouve dans Moreri: il eſt viſible ou que c'eſt une faute d'impreſſion, ou un defaut d'attention. Vous trouverez dans Moreri que Joubert eſt né l'an 1629. qu'il ſe rendit celebre dans le XVI. ſiecle; qu'il mourut l'an 1682. & que Du Verdier Vau-Privas & la Croix du Maine parlent de lui dans des Ouvrages (c) qu'ils publierent l'an 1584. & qui n'ont jamais été reimprimez.

(b) *In eloge. p. m. 76.*

FAUTES de Moreri.

(c) *Intitulez* Bibliotheque Françoiſe.

(B) *Il publia un très-grand nombre de livres.*] Ses traitez Latins font 2. volumes *in folio*, dans les éditions de Francfort 1582. 1599. & 1645. L'un des plus conſiderables eſt un recueil de paradoxes, contre lequel pluſieurs (d) Medecins écrivirent; auſquels il ne manqua pas de repliquer. Je remarque que ſon traité du Ris fut fait en François, encore que quand il le publia il fit mettre au titre, que Jean Paul Zangmaiſtre, gentilhomme natif d'Ausbourg, diſciple de Mr. Laurent Joubert, l'avoit traduit en François *ſur le Latin dudit Joubert* (e).

(d) *Thomas Fourdain, François Valleriola, Brumon Seidelius.*

(e) *Voiez la Croix du Maine pag. 255.*

(C) *Il y parla trop librement de pluſieurs matieres chatouilleuſes.*] Jamais peut-être on n'avoit écrit en François ſur les queſtions du pucelage, & ſur celles de la generation en termes ſi naturels. Il égaia tellement cette matiere, qu'il produiſit trois formulaires d'atteſtations faites par des matrones jurées, qui par ordre de la Juſtice avoient recherché ſi des filles qui ſe plaignoient d'avoir été violées, s'en plaignoient à tort. La 1. de ces 3. atteſtations fut renduë dans le Bearn; la 2. à Paris; la 3. à Carcaſſonne. La 1. porte que la fille complaignante étoit pucelle; les 2. autres qu'elle avoit été deflorée. Joubert compare curieuſement enſemble les termes dont ſe ſervent ces matrones. On imprima en Hollande l'an 1686. un livre qui a pour titre, (f) *Tableau de l'amour conſideré dans l'état du mariage.* L'Auteur s'y donne le nom de Salocini Medecin Venitien, mais on ſait qu'il ſe nomme Nicolas Venette, & qu'il eſt Medecin à la Rochelle (g). Il raporte de ſemblables atteſtations; & c'eſt de lui que Furetiere a emprunté ce qu'il a dit là-deſſus ſous le terme *pucelage.* Pour revenir à Joubert, on l'accuſa d'avoir inventé lui-même ces atteſtations. „ (h) Il refute bien cela en l'Epiſtre, *à ſes „ amis & bien diſans*, nommant celuy qui luy a four„ ni celles de Paris & de Bearn. Quant à celle de Car„ caſſone, je ſçay bien qu'il l'a euë d'un qui eſtoit prin„ cipal Secretaire de Monſeigneur le Mareſchal Damp„ ville, qui la recitoit ſouvent pour plaiſir. Et Monſr. „ JOUBERT eſt bien empeſché d'entendre ſeulement „ les termes, deſquels uſent ces ſages-femmes, pour „ les ſçavoir accommoder aux diverſes parties du „ membre qui diſtingue le ſexe. Car il n'eſt pas en „ peine

(f) *Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres, mois d'Octob. 1686. pag. 1221. Il a été traduit en Flaman. Voiez le* Boekzaal *du mois d'Août 1695.*

(g) *Le Journal des Savans du 13. Mai 1686. p. m. 188. fait mention de lui.*

(h) *B. Cabrol Epitre apologetique au devant de la 2. partie des Erreurs populaires de Laurent Joubert.*

Digitized by Google

ce livre à la Reine de Navarre femme d'Henri IV. Mais tous ces vacarmes bien loin d'empêcher le debit du livre, contribuerent notablement au grand (D) cours qu'il eut.

Cet Ouvrage devoit contenir (E) six parties divisées chacune en cinq livres, mais le public n'en a vu que la premiere, & une partie de la seconde. Je raporterai une particularité qui temoigne (F) que Joubert étoit modeste, & qu'il connoissoit très-bien les bornes de la science humaine.

JOVE (PAUL) en Latin *Jovius*, né à Come en Italie l'an 1483. s'aquit par le moien de ses Ouvrages un fort grand nom, & l'Evêché de * Nocere: mais il passa pour une plume venale, desorte qu'on n'ajoûte pas beaucoup de foi (A) à ses Histoires. On dit qu'il ne se defendoit pas trop de

* *Le Pape Clement VII. le lui donna.*

„ peine d'y trouver autant de pieces, qu'en mettent „ les matrones. Nous en demonstrons és publiques „ Anatomies seize, ou dix-sept: que je reciteray de „ l'ordre qu'elles se presentent, &c. „ La Croix du Maine observe *que quelques-uns allegnent que* Joubert *a parlé trop librement, & allegué quelques passages trop lubriques en aucun de ses œuvres, & principalement en ses doctes livres des erreurs populaires*; mais s'il a usé, poursuit-il, *de termes assez chatouilleux pour les delicates oreilles, il lui a esté de besoin de parler ainsi, s'il vouloit estre entendu, & si on desirois faire profit de ses livres.* Scevole de Sainte Marthe a raison de dire que cela fit tort à l'Auteur (a). Joubert le comprit lui-même, car il discontinua son travail; & à l'égard de ce qui en avoit deja paru, il tâcha de satisfaire à quelques plaintes. On avoit trouvé mauvais qu'il eût dedie son livre *à la Roine de Navarre, tres-vertueuse* (b) *& genereuse Princesse, vray miroir & patron d'honneur, veu qu'il avoit à traiter au commencement de son œuvre des matieres grasses (comme on dit) & parties honteuses, escrivant de la conception, generation, grosse & enfantement* (c). Il satisfit à cette plainte dans la 2. edition; car outre les excuses que lui & Louis Bertravan allegnerent, (d) *Il changea d'adresse, & presenta tout le procez à Monseigneur de Pibrac, Chancelier de ladite Dame, pour choisir & trier les propos desquels sa Majesté peut avoir cognoissance, & en juger sans nul scrupule: ledit Seigneur se reservant le reste, comme estant plus propre à sa condition.* On faisoit une autre plainte. *Tout cela*, disoit-on (e), *eust mieux esté en Latin que en François*, veu *que ces propos ne sonnent tant mal en langue estrangiere qu'en vulgaire: & que les femmes & filles qui en sont plus honteuses, n'en eussent eu la cognoissance.* Cabriol repond (f) ce qui suit. Il a este suffisamment satisfait à cela par le Sieur Joubert, en son Epitre *à ses amis & bien disans*, „ où il remonstre pertinemment, que les „ plus chastes femmes du monde le peuvent bien lire, „ & qu'elles n'y apprendront que choses vertueuses, „ & de leur devoir en mariage; & leurs maris aussi. „ Quant aux filles, elles n'y peuvent rien entendre „ de ce qui concerne les œuvres de la chair, si elles „ sont bien pucelles de corps & d'ame, par maniere „ de dire. Mais d'abondant, pour contenter chacun, „ ainsi qu'en tout le reste, il a depuis retrenche tout „ ce qui pouvoit tant soit peu offenser les plus scrupuleuses consciences; sçachant, qu'il ne se faut pas „ seulement abstenir du mal, ains aussi de l'apparence d'iceluy. „ Toutes ces raisons ne sont pas bonnes; & il y en a qui sont pitoiables.

(a) Futurus tamen cautior, si contentus iis, quæ in usum eruditorum sermone Latino componebat, à scriptionibus Gallicis abstinere maluisset. Naturam enim pro concessâ Medicis facultate literarius evolvens, temere se in plebis imperitæ censuram atque risum objecit. *Sammarthan. ubi supra.*

(b) *Elle en savoit bien du long en ces sortes de matieres, si l'on en croit les satires de d'Aubigné.*

(c) *Cabrol ubi supra.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Idem ibid.*

(f) *Id. ib.*

(g) *Id. ib.*

(D) *Au grand cours qu'il eut.*] Servons nous du vieux Gaulois de l'apologiste de Joubert. Le traité des erreurs populaires, dit-il (g), *a esté imprimé dans six mois en quatre divers lieux: sçavoir est, à Bourdeaux, Paris, Lyon & Avignon; & en chasque lieu on n'en a tiré moins de seize cens. Ce livre a eu si grande reputation, que n'estant au commencement qu'à dix ou douze sols, il s'est depuis vendu jusques à un escu, voire à quatre francs; tout ainsi qu'en la cherté (espece de famine) le pris du ble se hausse tous les jours. Que plus est, chacun demande aux Libraires & Imprimeurs la suitte de ceste œuvre: & mesmes son Auteur est journellement importuné de mettre le surplus en lumiere, au moins de cinq en cinq livres (s'il ne veut tout à un coup) suivant le departement qu'il en a fait, outre ce qu'il promet d'avantage. Mais il est si despité, & se ressent tellement des susdites piqueures, comme il est homme de grand cœur, extremement jaloux de son honneur, qu'il a souvent pensé, je le sçay bien, de brusler tout ce qu'il en a fait. O quel dommage!*

(E) *Cet Ouvrage devoit contenir six parties.*] Lors qu'il publia la premiere, il y joignit une table qui contenoit la division de tout l'Ouvrage, & le titre des chapitres dont chaque livre seroit composé. Mais comme ce ne fut point lui qui fit mettre sous la presse la 2. partie, elle n'a point été conforme au plan qu'il en avoit publié. Elle n'est point divisée en cinq livres, & les 25. chapitres qu'elle contient ne repondent pas à ceux du plan ni quant au nombre, ni quant au sujet. Vous en verrez bientôt la raison dans ces paroles de Cabrol. (h) *On ne l'a peu encor fleschir & faire condescendre à la publication des autres parties: qu'il tient si secrettes & serrees, qu'il n'y a moyen de les voir, ou avoir en simple communication. . . . . Or voyant ceste sienne resolution (pour ne dire obstination) je me suis advisé de faire imprimer quelques chapitres, que j'avois autresfois eu de luy, m'ayant fait ceste faveur que de m'expliquer certaines propositions, desquelles je desirois l'intelligence & son advis. Il n'y en a pas grand nombre, mais la pluspart des chapitres sont fort longs, & contiennent beaucoup de chefs: tellement que qui les voudroit departir par le menu, il n'y en auroit guieres moins de trente.* M. JOUBERT *les avoit trasſez, long temps avant qu'il publiast la premiere partie des Erreurs populaires: & sont de certaines matieres, qui ont esté depuis rangees par leur auteur, en la division de toute l'œuvre, & generale & particuliere, pour tenir lieu, l'un au septieme livre, l'autre à l'onzieme, dixseptiéme, vingtiéme, vingt troisieme, vingtcinquiéme, vingtsixiéme, & ceux qui s'ensuivent jusques au trentieme. Je ne me suis pas autrement soucié de leur ordre, puis qu'on ne peut avoir autre chose pour le present de leur auteur, ainsi qu'il avoit promis.* Le même Cabrol assûre (i) que pendant qu'il faisoit imprimer cela *comme à la desrobee*, il fut surpris chez l'Imprimeur par M. JOUBERT *fort indigne de mon entreprise*, ajoûte-t-il. *Toutesfois quand il a entendu que je vous en voulois faire un present, il a . . permis . . . au Libraire de passer outre: luy donnant encor deux beaux discours, traduits de ses paradoxes Latins par Isaac Joubert son fils aisné.* Notons que Gaspard Bachot Conseiller & Medecin du Roi publia en 1626. un livre (k) qu'il avoit fait depuis long tems pour executer le dessein de Laurent Joubert à l'égard de la 3. partie des erreurs populaires. Il suivit les chapitres des livres selon la disposition qu'il en trouva dans la table ajoûtée à la premiere partie, mais (l) *il les bastit à sa mode & selon son sens sans jurer aux paroles du maistre.* Ce livre de Gaspard Bachot est intitulé *Erreurs populaires touchant la medecine & regime de santé.* Cet Auteur ne paroît point dans *Lindenius renovatus.*

(h) *Id. ib. fol.* †† 3.

(i) *Id. dans l'épitre dedicatoire à Mr. de Villeroi.*

(k) *A Lion chez Barthelemi Vincent* in 8.

(l) *Voiez la preface de Bachot.*

(F) *Une particularité qui temoigne que Joubert étoit modeste.*] Gaspar Bachot dont j'ai parlé dans la remarque precedente (m) fut reçu Docteur en Medecine l'an 1592. Il se glorifioit d'avoir soutenu sa these contre tous les attaquans, & il regardoit son *Doctorat* comme *le trophée* de sa *victoire.* (n) *Mais aussi tost que j'eus leu vostre response*, il écrit cela à Mr. de Lorme Medecin ordinaire de Louis XIII. & premier Medecin de la Reine mere, *par laquelle vous me mandiez que feu Monsieur Joubert vostre collegue & vostre amy, souloit dire de luy*, (Ter Doctor, nunquam futurus doctus) *qui estant docte, & ayant pris ce laurier en trois differentes Universitez, admiré neantmoins d'un chacun, ne pouvoit satisfaire à soy-mesme: je commençay desiors à avoir une telle desfiance de moy-mesme, que j'estimay tout ce premier labeur inutile, sans esperance de pouvoir jamais devenir docte, puis qu'un tel personnage, comme un autre Socrate, confessoit son insuffisance, ou la crainte de pouvoir parvenir au but de son desir.* Notez qu'il dit que *Monsieur Joubert avoit fait l'apprentissage de sa profession dans* (o) *Montbrison*, & *és maisons circonvoisines*, & *y faisoit sejour* lors que ses Decades furent dediées *au renomme Jurisconsulte Papon honneur de ceste* (p) *ville.*

(m) *Voiez sa lettre à Mr. de Lorme, au devant du livre des erreurs populaires.*

(n) *Ibid.*

(o) *Ville du pais de Forez.*

(p) *C'est-à-dire de Montbrison.*

(q) *Bodinus, in methodo historiar. c. 4. p. m. 71.*

(r) *Bodin s'exprime mal, Gohorri n'a été que le traducteur d'Amadis.*

(A) *On n'ajoûte pas beaucoup de foi à ses histoires.*] Jaques Gohorri n'a pas fait difficulté de dire, que les avantures d'Amadis paroîtroient aussi veritables que les histoires de Paul Jove. (q) *Illud certe ad sempiternam memoriam testatum reliquit Gorraus Parisiensis, qui quas finxit* (r) *Amadisi fabulas non minus veras ac probabiles quam Jovii scripta fore confidit.* Mr. de Thou n'a pas usé de cette hyperbole, mais il en a dit assez pour nous aprendre l'estime qu'on a de cet Ecrivain. (s) *Cum alioqui homo gratiosus se passim obnoxium prodat,*

(s) *Thuan. lib. 11. sub fin. pag. m. 235.*

Digitized by Google

de cette mauvaise (B) qualité, & qu'il avoüoit assez franchement qu'il loüoit ou qu'il blâmoit, selon qu'on avoit eu soin ou qu'on avoit negligé d'aquerir ses bonnes graces. Jamais homme ne demanda des presens (C) avec moins de retenuë que lui. On trouvera dans Moreri ce que Mr. de Thou raporte, touchant le chagrin de cet Auteur contre Anne (D) de Montmorenci. Brantome en parle plus amplement. On pretend que Paul Jove ne se plaignit d'avoir perdu quelques livres

dat, eoque nomine ipsi in plerisque rebus fides derogetur, quod ad gratiam & in odium scripsisse, & venalem calamum habuisse fere omnibus persuasum sit. Ajoûtez ce passage de Vossius qui temoigne que Paul Jove avoit en quelque façon dressé une banque: il promettoit une ancienne genealogie & une gloire immortelle à tous les faquins qui paieroient bien son travail, & il dechiroit tous ceux qui n'achetoient pas ses mensonges. (a) *Quam fluxa etiam fides patrum avo fuit Paullus Jovius? quem constat in aula Henrici secundi quibusque terra filiis bene de se merentibus generis claritatem ac perpetuum nomen pollicitum: contraque maledice eos traduxisse qui venali historico morem non gererent.* Nous verrons dans la remarque suivante d'où l'on a tiré cela. Il avoit offert sa plume à Don Juan III. Roi de Portugal; & parce qu'on n'accepta point ses offres, il passa sous silence une victoire que les Portugais remporterent. S'il avoit eu de bons gages pour écrire l'histoire de Portugal, il auroit forgé des victoires imaginaires, tant s'en faut qu'il eût supprimé les veritables. C'est donc avec justice qu'on l'a decrié. Voici le coup que lui porte l'historien d'Emanuel. (b) *Victoria fuit praclara: quam tamen Paulus Jovius cum de Sultani classe hac in Indiam contra Lusitanos delata narraret, silentio suppressit, iratus videlicet, quod cum Lusitana historia scribenda munus Joanni, hujus nominis tertio, Lusitania regi venale proponeres, rex optimus non illum muneribus invitis ad res Lusitanorum virtute gestas monimentis illustrandas invitavit.* Il a eu le sort de tous les menteurs, c'est qu'on a de la peine à le croire lors même qu'il raporte la verité. Le mal est que ses mensonges lui ont été plus utiles, que ne l'est l'amour de la verité aux historiens sinceres. Cette plainte de Bodin est très-bien fondée (c) *Non quod multa non sint vere & eleganter ab eo scripta: sed hunc mendacii fructum tulit, ut etiam cùm vera scribit, suspectus habeatur. Hoc tamen acerbius est ac indignius, quòd cum historiam venalem prostituisset, uberiores tulit mendacii fructus, quàm quis alius vera scribendo.* Cet homme n'a pas été en état d'écrire une bonne histoire, car lors qu'il pouvoit dire la verité, il ne la vouloit pas dire, & lors qu'il eût voulu la dire il ne pouvoit pas: il n'avoit de bons memoires que pour les choses qui se passoient en Italie. C'est la pretension de Bodin (d): il l'apuie sûr ce que Paul Jove n'a point voiagé, n'a point assisté aux évenemens, mais s'est attaché à la Cour des Papes pendant 37. années. Il me semble que ce n'est pas une chose qui empêche de recueillir de bons memoires touchant les autres païs. Outre que Paul Jove se vante d'avoir vu des sieges, & des batailles (e) &c. Voiez dans la remarque F un autre passage de Bodin, & le jugement de Juste Lipse sur nôtre Auteur, qu'il accuse d'une extrême partialité.

(a) *Vossius de arte histor. c. 9. pag. 48.*

(b) *Osorius de rebus Emmanuëlis lib. 6. fol. m. 179.*

(c) *Bodin. ubi supra pag. 73.*

(d) Cum rumoribus fidem habuerit, nec consilia principum, nec conciones, nec epistolas, nec res gestas, nec ulla publica monumenta viderit: sic tamen scribit quasi rebus interfuisset, nec ullum dubitationi locum relinquit. Quæ igitur verissime scribere potuit, noluit; puta res in Italia gestas: quæ voluit, non potuit; scilicet externa. *Id. ibid.*

(e) *Voiez l'épitre dedicatoire de son histoire.*

(B) *Qu'il ne se defendoit pas trop de cette mauvaise qualité.*] Bodin assûre que Paul Jove interrogé, pourquoi il debitoit des mensonges, & pourquoi il supprimoit les veritables évenemens? repondit qu'il faisoit cela en faveur de ses amis; qu'il savoit bien que ceux qui vivoient alors n'ajoûteroient point de foi à ses histoires, mais qu'il savoit aussi que les siecles à venir ne douteroient point des choses qu'il avoit dites. (f) *Cum autem rogaretur cur simularet falsa, vera dissimularet, amicorum gratia id à se factum respondit: ac tametsi superstites intelligeret suis scriptis fidem derogaturos, attamen intelligebat infinita posteritati credibilia fore quæ sibi suisque popularibus laudem essent allatura.* Il y a des gens qui supoſent qu'il repondit: *Dans cent ans il ne restera aucune preuve qui puisse me convaincre de fausseté. Il faudra donc necessairement qu'on prenne pour des choses veritables ce qu'on lira dans mes histoires.* (g) *Anzi mi vien detto, che essendo biasimato il Giouio della infedeltà della sua historia, egli la confessò, soggiungendo però, che si riconfortava, sapendo, che dopò lo spatio di cento anni, non vi sarà più alcuna memoria in contrario; onde veranno i posteri necessariamente à dare indubitata fede à suoi scritti.* Quelques-uns disent qu'il se vantoit (h) d'avoir une plume d'or, & une plume de fer; celle-là en faveur des Princes dont il recevroit des faveurs, celle-ci contre les Princes dont il n'en recevroit pas. On veut aussi qu'il ait avoué que la raison pour laquelle il suprima les trois livres où il parloit d'Antoine de Leve, étoit que ce fameux Capitaine ne lui avoit rien donné, & qu'il ne vouloit point qu'un ingrat fût inseré dans son Ouvrage. (i) *Quis nescit quanta fuerit virtus Antonii Levæ Hispani ducis, ut solus dici, aut cum paucis Imperator appellari nostri temporis possit: tamen nequissimus (k) historicus, seu potius fabulator, quod pecunias non dedisset, maluit totam corrumpere historiam, treſque libros qui illi debebantur intermittere, ne (ut ajebat) ingratum insereret historia.* On pretend qu'à la Cour de Henri II. il promettoit une illustre genealogie à quiconque le paieroit, & qu'il menaçoit de sa medisance ceux qui le traverseroient dans son trafic. (l) *Paulus Jovius, me puero, in aula Henrici secundi obscurissimo cuique claritatem generis mercede pollicebatur, maledicentia uturus qui ejus nundinationi adversaretur.* Pour moi j'ai bien de la peine à croire qu'il ait jamais avoué les choses que je viens de raporter. Je voi qu'il dit hardiment qu'il fait imprimer son Ouvrage pendant la vie de la plupart des (m) acteurs, parce qu'il n'aprehende pas qu'ils le convainquent de mensonge, comme il leur seroit facile s'il n'avoit pas été fidelle.

(f) *Bodin. ibid.*

(g) *Stefano Guazzo della civil conversatione lib. 2. p. m. 242.*

(h) *Tessier, addit. aux eloges to. 1. pag. 67.*

(C) *Ne demanda des presens avec moins de retenuë.*] „(n) Sa gueuserie me fait souvenir de celle de Paul Jo„ve, qui demandoit encore plus ouvertement, & plus „lâschement que luy. J'ay leu certaines lettres de sa „façon, qui sont admirables en ce genre. Dans quel„ques-unes il proteste, que si le Cardinal de Lorrai„ne ne le fait payer de sa pension, il dira qu'il n'est „plus de la race de Godefroy, qui donna l'Archeves„ché de Tyr à un Pedant. En d'autres, il demande „deux chevaux au Marquis de Pescaire, & le prie, „pour cet effet, de frapper la terre un peu plus fort „que ne fit Neptune. En d'autres, il voudroit bien „qu'une Dame de ses amies, luy envoyast des confi„tures de Naples, parce qu'il commence à s'ennuyer „de l'usage des œufs frais (o), &c.„

(i) *Cardanus in apologia Neronis.*

(k) *Paulus Jovius.*

(l) *Joseph. Scaliger. epist. de vetust. gentis Scaligeræ p. 3. Voilà sans doute la source de Vossius, supra lettre a.*

(m) Absoluto tandem opere id in publicum edere non dubitem, magno hercle incorruptæ veritatis argumento: quandoquidem plerique eorum, qui hæc bello paceque gesserunt, adhuc vivant, ac idcirco gravi existimationis meæ cum periculo mentientem refellere possint. *Jovius præfat. Historiæ ad Cosmum Medicem.*

(D) *Contre Anne de Montmorenci. Brantome en parle.*] Quoi que le passage de Brantome soit un peu long, je n'y retrancherai rien. „(p) J'ai ouï dire à „un grand personnage d'avoir veu dans la premiere „impression Latine de Paul Jove (je ne sai s'il est „vrai) un petit trait, qui dit, qu'en mesme temps „que le Grand Seigneur Sultan Soliman disgracia & „fit mourir son grand favory Hibrahim Bascha; qu'en „mesme temps le grand Roy François disgracia son „grand favory le Connestable Anne de Montmoren„cy: mais pourquoy, dit-il, ne le fit-il pas mourir, „comme l'autre Hibrahim, ou Hibraun Bascha? Ce „ne fut, ce dit-il, qu'il ne l'eust aussi-bien merité. Et „sur ce specifie quelques ravauderies qui ne valent rien „à dire, lesquelles sont fausses: mais que ce fut par„ce que ce grand Roy estoit bon & misericordieux, „& l'autre estoit un tyran & cruel. Je ne say si cette „édition Latine porte cela, mais ce personnage me „l'a asseure. En la version Françoise cela n'y est point; „à quoy ne faut nullement ajouster foy, car le dit Paul „Jove en parloit, s'il l'a dit, comme passionné & mal „content dudit Monsieur le Connestable, lequel quand „il fut rappellé du Roy Henry, & qu'il voulut faire „le reglement de la maison du Roy ainsi qu'il en avoit „toute la charge, il trouva parmy les pensionaires du „feu Roy, cinq cens escus de pension ordinaire qu'il „donnoit audit Paul Jove, lesquels il trancha aussi„tost, faisant entendre au Roy que c'estoit un argent „mal employé, pour estre plus Imperial passionné „que François, & pour estre un grand menteur. Le„dit Paul ayant sceu sa rayeure de pension, se mit „ainsi à desbagouler contre mondit Sieur le Connesta„ble, & en dire pis que pendre. Que c'est d'avoir „affaire à une langue & plume venimeuse, qui quand „elle est picquée n'espargne rien. Aucuns disent, „que ce Monsieur le Connestable avoit veu du temps „de sa disgrace ce trait de plume, que ce galant avoit „fait plus pour complaire au Roy que pour aucun su„jet, comme ordinairement tels Escrivains sont adu„lateurs & complaisans, pour tirer tousjours quelque „lippee, & pour ce ledit Monsieur le Connestable, „quand il vint avec son Roy Henry, la luy rendit „bonne, & pis luy eust fait s'il eust peu, car il fasche „fort à un valeureux & genereux Chevalier comme „celuy-là, d'estre ainsi pique & blasonné d'un Escri„vain sans raison.„ Quelques-uns disent que le depit de Paul Jove ne vint que de n'avoir pas obtenu certaines choses qu'il demandoit effrontement au Conne-

(n) *C'est-à-dire d'un homme que Balzac apelle* Jean Jaques. *Il entend celui qui fit l'Oraison funebre de Mr. de Peiresc à Rome.*

(o) *Balzac lettre 9. à Chapelain liv. 3. pag. m. 114.*

(p) *Brantome, eloge de François I. au 1. tome de ses Memoires pag. 228.*

Digitized by Google

livres de ſon hiſtoire au ſaccagement de Rome, qu'à cauſe que des raiſons d'interêt ne ſouffroient pas qu'il les publiât. Il n'étoit pas eſtimé par raport (E) aux bonnes mœurs; & on l'accuſoit d'une grande negligence à reciter ſon Breviaire. Son ſtyle (F) eſt aſſez brillant, mais non pas aſſez hiſtorique, ni aſſez pur. La mauvaiſe foi n'eſt pas l'unique defaut * que l'on critique dans ſes hiſtoires, qui eſt de tous ſes Ouvrages (G) celui qu'il a le plus travaillé. Quoi qu'il en

* *Voiez la remarque F.*

(a) *Joſeph. Scaliger ubi ſupra.*

(b) *Cum aliquando Cæſar noſter legeret victoriam quam de Gallis habuerat, dixit, profecto non meam, ſed Gallorum Regis victoriam hic ſcripſit, indicans, ex pecuniis acceptis à Rege quanta mendacia inſeruiſſet Hiſtoriæ. Cardanus in Apologia Neronis.*

(c) *Id. ib.*

(d) *C'eſt-à-dire que les hiſtoriens que Cardan venoit de nommer, & d'accuſer de pluſieurs vices.*

(e) *C'eſt ainſi qu'il y a dans mon édition: je croi qu'on a oublié le mot* inter.

(f) *In Muſæo hiſtorico pag. 7.*

(g) *Scaligerana prima pag. m. 95.*

(h) *Rolandus Mareſius epiſt. 41. l. 1. p. m. 184.*

(i) *Lipſius not. ad 1. lib. Politic. c. 9. p. m. 218.*

(k) *La Popliniere* hiſt. des hiſtoires l. 7. p. 403. *ſans parler de Lipſe, n'a fait que traduire ceci en donnant ſon jugement ſur Paul Jove. Il n'a pas même entendu* laudationum nec cauſſam ſæpe habet, nec modum: *paroles qu'il traduit par celles-ci*; il n'obſerve les cauſes ni moyens en ſes loüanges.

(l) *Bodin. ubi ſupra pag. 72.*

(m) *Alciatus, epiſtola ad Paulum Jovium in limine Hiſtoriarum Jovii.*

Connetable. (a) *Quod quidem expertus eſt Annas Mommorantius Comes Stabuli Francia traductus à venali hiſtorico, non aliam ob rem quam quod neſcio quid impudenter petens, repulſam tuliſſet.* Je dirai en paſſant que François I. n'eut pas lieu de ſe repentir de la penſion qu'il accordoit à Paul Jove, car il ſe trouva dans les écrits de ſon penſionaire ſous la forme d'un vainqueur, plutôt que ſous celle d'un vaincu. On pretend que Charles-Quint fit (b) cette plainte.

(E) *Il n'étoit pas eſtimé par raport aux bonnes mœurs.*] Cardan l'accuſe d'impudicité. (c) *Hic noſter hiſtoricus*, dit-il, *admirandus profecto magis (d) aliis qui tametſi ſenex, parum abfuit, quin (1) peperierit. Sed & id deteſtabilius quod cum eſſet etiam Antiſtes, gaudebat numerari (e) procos adoleſcentulos.* La note marginale de Cardan contient un fait bien étrange, c'eſt que Paul Jove étoit un hermaphrodite. Imperialis (f) avoue que cet Auteur fut accuſé d'avoir mené une vie licentieuſe, & d'être fort negligent dans l'oraiſon & dans le recit du Breviaire.

(F) *Son ſtyle eſt aſſez brillant; mais non pas aſſez hiſtorique, ni aſſez pur.*] Scaliger en diſoit ce que l'on va lire. (g) *Paulus Jovius mendaciſſimus & Guicciardino inferior, nimis affectato & luxuriante ſtylo, potius quam caſtigato utens.* Roland Des-Marets en parla avec le dernier mepris, juſqu'à le trouver plein de barbariſmes. *Quantum ſentio*, dit-il (h), *non bonus eſt hiſtoria ſcriptor* (Paulus Jovius) *nec judicio ſatis valet: qui ſi vernaculè ſcripſiſſet, nullo in numero haberetur. Latinus enim ſermo quaſi fucus quidam labes illius multas contegit: qui primâ ſpecie elegans videtur, nam belle ſonat, & quibuſdam imponit, mihi non item. Vix enim Latinus eſt, certè minime purus, totuſque idiotiſmis ſcatet; nihil fere proprie effert, ſed plerumque περιφραστικῶς loquitur, nec pene ulla vox eſt ſine epitheto.* Voilà deux juges fort competens: qui ne s'étonneroit après cela de voir que Lipſe parle ſi avantageuſement du ſtyle de nôtre Paul Jove? N'en faut-il pas conclure que le goût des plus excellens Critiques n'eſt pas uniforme, ſur une matiere qui ne devroit point partager les jugemens? Quand on ſçait les regles de l'éloquence, & celles de l'art hiſtorique, ne devroit-on pas s'accorder ou à louër, ou à condamner le ſtyle d'un Ecrivain. Mais voions ce que Lipſe dit de Paul Jove. (i) *Paulus Jovius multorum judicia magis acerba quam libera experitur. Acriter valde in virum eunt. Ego de eo ſic cenſeo, ſtilo bonum gravemque eſſe & plane ad hiſtoriam: judicio ac fide ambiguum. Ubi affectus non diſtrahunt, rectum, ubi illi adſunt, obnoxium. Ad gratiam ſcilicet ſe dat & auram. Laudationum nec cauſſam ſæpe habet, nec modum. Genti ſuæ, Vaſtio, Medicæis nimis ex profeſſo addictus. His quidem ita ut Laurentium Medicen parricidii reum velut apud judices agat. Orationibus quoque aut frigidus interdum, aut ineptus. Laudandus tamen legendusque ob multiplicem & variam rerum ſeriem, quas redegit compoſite & dilucide in unum hiſtoria corpus* (k). L'obſervation de Lipſe touchant les harangues froides & impertinentes que Paul Jove a inſerées dans ſon hiſtoire, me fait ſouvenir de Bodin qui ſe moque d'y voir parler des ſoldats en écoliers de rhetorique: (l) *Præſertim in concionibus, epiſtolis, fœderibus, decretis quæ Jovius pro arbitratu fingit, in quo tamen decorum ita confudit, ut imperiti milites ipſius Alciati ſui laudatoris judicio, declamatores ſcholaſtici eſſe videantur.* Je m'aſſûre que mon Lecteur ſera bien aiſe de trouver ici les propres termes d'Alciat, ſur quoi Bodin s'eſt fondé. (m) *Id à te præcipuè deſiderabam, ut ad illud quod Græci κεφάλαιον vocant, non abſurdè reſponderes. Sicuti in ea oratione animadvertebam, quæ à Marconio gregario milite, ad legiones jam planè conſternatas & ad ſeditionem ſpectantes habebantur, quum Solymano Pannoniæ finibus excedente, Carolus Cæſar Vienna profectus in Italiam rediret. In ea ſiquidem concione omnes artis nervos numeroſque ita expreſſiſti, ut ille Marconius nequaquam ab aratro Volaterrani agri ad ſigna vocatus: ſed ex ſcola Ciceronis & Hermogenis ad ſuggeſtum raptus eſſe videatur, quum paſſim exacta eloquentia ſchemata interniteant, quæ peroranti turbam parère cogerint.*

Notez que ces paroles de Lipſe, *Laurentium Mediceu parricidii reum velut apud judices agat*, ont été ainſi traduites par Mr. Teiſſier (n), *Il defend Laurent de Medicis du crime de parricide comme s'il plaidoit pour lui devant ſes Juges.* Paul Jove fait tout le contraire, il agit comme feroit l'Avocat de l'accuſateur (o) de ce Laurent. On a cru ſans doute qu'il s'agiſſoit là du grand Laurent de Medicis le fauteur des gens de lettres dans le XV. ſiecle, mais il s'agit d'un autre Laurent qui aſſaſſina Alexandre de Medicis l'an 1537.

(n) *Addit. aux éloges tirez de Mr. de Thou to. 1. pag. 65.*

(o) *Voiez le 38. livre de l'hiſtoire de Paul Jove.*

(G) *De tous ſes Ouvrages celui qu'il a le plus travaillé.*] Ce fut le premier qu'il compoſa, & le dernier qu'il publia. Il en forma le deſſein l'an 1515. & il en continua l'execution toute ſa vie. Il prit pour ſon ſujet ce qui ſe paſſa de ſon tems par toute la terre à commencer à l'année 1494. qui fut celle où les François conquirent Naples ſous Charles VIII. Cette hiſtoire comprend 45. livres, & s'étend juſques à l'année 1544. mais il y a une lacune conſiderable depuis le 19. livre juſques au 24. incluſivement (p). Ces ſix livres qui s'étendoient depuis la mort de Leon X. juſques à la priſe de Rome l'an 1527. ne contiennent qu'un petit ſommaire des évenemens. Il perdit (q) au ſac de Rome ce qu'il avoit déjà compoſé ſur cette partie de ſon hiſtoire, & il ne voulut ni le refaire, ni achever ce qui y manquoit. Deux raiſons principales l'en detournerent; l'une qu'il auroit fallu encourir la terrible indignation de certaines gens, l'autre qu'il ne vouloit pas exercer ſa plume ſur une matiere ignominieuſe à l'Italie. (r) *Peritos medicos imitatus, carcinomata deſperata curationis, quæ ſi attrectes, & acri medicamine laceſſas, in immenſum furere, & peſtifera edacique ſerpigine mortem afferre ſolent, natura relinquenda, neque his ullo pacto manum admovendam judicavi. Quamobrem exiſtimationi ſalutique meæ conſulens, dira tempeſtatis materiam, tanquam abominabilis impiique operis, minimè attingendam arbitratus ſum, quando hæc adverſa fortuna acceptæ vulnera, infamiaque noſtra detrimenta, non modo non prodenda poſteris, ſed pro virili occultanda eſſe videantur: Ea ſiquidem, quæ Italicum nomen dedecorent, neque memoria recoli ſine dolore, neque ſine uberrimis lachrymis ſcribi, nec ſine flagitio pudoreque poſteris enarrari queunt.* Nous avons vu ci-deſſus (s) qu'on a fort gloſé à ſon deshonneur ſur cette lacune. C'eſt une choſe remarquable, qu'encore qu'il eût allegué ces deux raiſons comme une très-bonne apologie, il ne laiſſa pas de s'engager envers le public dans la page ſuivante à donner bientôt la partie qui manquoit à ſon hiſtoire. (t) *Quod ſi mihi quanquam pedibus capto, atque adeo graviter ſenеſcenti, Deus magnus fatalis horæ ſpatium extendat, perpetua procul dubio lucubratione enitar, ut totum id quod in clade urbis ereptum, vel à me poſtea contumaci quadam indignatione prætermiſſum fuit, non diu à bonis mortalibus deſideretur.* Outre qu'il aprend qu'il a ſuppleé à cette lacune par des vies particulieres qu'il a publiées. La preface d'où j'ai emprunté ces faits fut écrite à Piſe le 1. de Mai 1552. C'eſt l'épitre dedicatoire du 2. volume de ſon hiſtoire. L'Auteur mourut au mois de Decembre ſuivant, & n'eut pas la ſatisfaction de voir ſortir de deſſous la preſſe le 3. volume qui eſt le dernier. Il fit imprimer ſon Ouvrage à Florence. Au reſte celui qui m'aprend que ce fut le premier livre que Paul Jove compoſa, s'eſt brouillé pitoiablement dans ſes calculs. Il dit que l'Auteur commença d'y travailler l'an 1515. âgé d'environ 30. ans, & qu'il mourut en y travaillant âgé de près de 75. ans, & que pendant les 37. années qu'il y travailla ſa fortune fut fort agitée. (v) *Cum enim anno à nato* CHRISTO *qui numerabatur M. D. XV. ætatis autem ſuæ circa trigeſimum, ea quæ poſt annum M. CD. XC. IV. per totum orbem terrarum geſta eſſent, atque ſe vivo gererentur, animo complexus fuiſſet, illud Hiſtoria opus, omnium ſuorum primùm exorſus fuit, licet omnium poſtremum illud ediderit, eique quinque fermè annis ſeptuagenario major immortuus eſt. Triginta itaque illis ac ſeptem annis quibus hiſtoriam concinnavit, varia & ipſe fortuna (uti fieri ſolet) jactatus* JOVIUS. On peut compter là 3. fautes. 1. Un homme qui travaille à une choſe depuis ſa 30. année juſques à ſa 74. y travaille 44. ans, & non pas trente-ſept. 2. Paul Jove étant mort l'an

(p) *Notez qu'il y a auſſi une lacune depuis le 4. livre juſques au 10. incluſivement. Voiez ſon avertiſſement à la fin du 4. livre.*

(q) Fatali illa ſub Clemente VII. urbis æternæ clade nonnulli libri in ſchedis tantum deſcripti illi deperiere, haud ſine ſuo dolore maximo. *Baſilius Johannes Heroldus epiſt. dedicatoria Operum Jovii.*

(r) *Jovius præfat. 2. tomi Hiſtoriarum.*

(s) *Dans la remarque B.*

(t) *Jovius ibid. ſub finem.*

(v) *Baſil. Joh. Heroldus ubi ſupra.*

Digitized by Google

en ſoit, on ne peut nier que cet Ecrivain n'eût de l'eſprit; & qu'on ne trouve dans ſes livres beaucoup de choſes curieuſes. Vous verrez dans Moreri qu'il mourut à Florence l'an 1552. Il s'étoit retiré dans cette ville fort mecontent de la Cour de Rome, à cauſe qu'il n'avoit pu obtenir (H) l'Evêché de Come. Il avoit un frere nommé Benedictus (I) JOVIUS, qui compoſa quelques livres. Il y a un Paul JOVE, qui dans le Concile de Trente opina d'une maniere curieuſe (K) ſur la queſtion de la reſidence.

N'oublions pas que nôtre Paul Jove a été blâmé d'avoir eu trop de (L) croiance pour les predictions aſtrologiques & pour de ſemblables ſuperſtitions. On a trouvé que ſes éloges des hommes illuſtres † *ſont trop aigres & trop médiſans*, mais quelquefois ils ſont trop flateurs. Voiez la cenſure qu'en a faite un docte * critique dans ſon dialogue *de bene inſtituendis Græca lingua ſtudiis*. George Sabin s'eſt plaint que Paul Jove dans ſes hiſtoires ſe montre injuſte envers les Proteſtans d'Allemagne, & en particulier envers Sigiſmond II. Electeur de Brandebourg. Conſultez la lettre ‡ que George Sabin écrivit à Jean Sleidan le 1. de Septembre 1556.

☞ JO-

† *Balzac diſſertat. à Dom André de Saint Denis, à la fin du Socrate Chretien pag. m. 174.*

* *Henri Etienne. Vide Crenium animadv. parte 5. pag. 163.*

‡ *C'eſt la derniere de celles qui ont été imprimées avec les poëſies de George Sabin, pag. 419. & ſeq. édit. Lipſ. 1606. Voiez auſſi Crenii animadv. part. 6. pag. 209.*

1552. n'a point vêcu plus de 74. ans, s'il eſt vrai qu'en 1515. il n'en avoit qu'environ trente. Il n'auroit vêcu qu'environ 67. ans. 3. L'épitaphe (a) de Paul Jove lui donne 69. ans 7. mois & 22. jours de vie, il n'eſt donc point vrai qu'il ait vêcu près de 75. ans, & c'eſt parler ſans exactitude, que de dire qu'il avoit environ 30. ans l'an 1515.

Par occaſion je dirai que le livre de *piſcibus Romanis*, eſt le (b) premier Ouvrage que Paul Jove ait publié. Il le dedia au Cardinal Louis de Bourbon. L'épitre dedicatoire eſt datée du Vatican le 29. de Mars 1524. Il ſe propoſoit alors une choſe qu'il n'executa pas; c'étoit de mettre bientôt ſous la preſſe la premiere decade de ſon hiſtoire. (c) *Exibit in publicum propediem hujuſmodi laborioſiſſimi operis prima decas, non ſine aliqua ſpe immortalitatis.*

(H) *Qu'il n'avoit pu obtenir l'Evêché de Come.*] Cela paroît par une lettre (d) qu'André Alciat lui écrivit. Elle eſt datée de Pavie le 7. d'Octobre 1549. & ſert de reponſe à une lettre que Paul Jove lui avoit écrite pour lui faire part de ſon mecontentement, & du deſſein qu'il avoit formé de ſortir de Rome, & de s'en aller à Florence. *Scribis te gravi injuria permotum, Urbe (quod nunquam fieri poſſe putaram) propediem exceſſurum, ne diutius accepta contumelia deformis teſtis in ea aula ſpecteris, in qua per multos annos (uti mihi videtur) cum aurea mediocritatis bonis planè beatus, tum ſtudiorum tuorum authoritate clarus hactenus fuiſti. Mirum profectò videri poteſt, quòd tibi doctrina ac ætatis honore majora promerito, in petitione Pontificatus patria tua Paulus Pontifex quendam prætulerit. At quem hominem? qui Comi neque natus, neque unquam viſus ſit, & qui (ſicut à multis audio) ex arcanis cubiculi ſordibus in lucem repente ſit productus.* Voilà qui ne va pas mal; c'eſt parler aſſez cavalierement du Saint Pere: on ne le traite guere mieux dans la ſuite: *Quis in hoc Pontificem ἀμυσόστροφον non judicet: non enim hoſtis bonarum literarum & plane ferreus eſſe non poteſt qui te graviſſimarum rerum ſcriptorem intempeſtive contempſerit. . . Dices te indigne deceptum ab inveterati aſtus ſene principe, qui blandis promiſſis vota tua honeſte concepta inique fefellerit.* Je crains bien que Mr. de Thou n'ait fait ici une faute: il pretend que ce fut Clement VII. qui refuſa à Paul Jove l'Evêché de Come, & que ce refus lui attira des duretez dans les livres du poſtulant. (e) *Cum ad Novocomenſem Epiſcopatum omnibus votis anhelaret, ſuaque erga Mediceam familiam, in cujus laudes profuſus fuerat, obſervantia deberi id meritorum fiducia putaret, tamen ab eo obtinere non potuit: quod in cauſa fuiſſe plerique credunt, cur Clementem in Hiſtoriis avaritiæ & tenacitatis inſimulat.*

(I) *Nommé Benedictus* JOVIUS, *qui compoſa quelques livres.*] Il étoit l'aîné de Paul, & il lui tint lieu de pere: ce fut lui qui l'éleva, & qui l'inſtruiſit, & qui l'anima à être Auteur: car lui aiant montré deux de ſes Ouvrages, ſçavoir l'hiſtoire de Come, & un traité ſur les actions & ſur les mœurs de la nation Suiſſe, il lui fit naître l'envie de compoſer une hiſtoire generale. Il mena une vie fort tranquille & fort retirée dans le lieu de ſa naiſſance, duquel il ne ſortit jamais que pour aller entendre à Milan les leçons d'un Profeſſeur Grec. Il avoit apris cette langue de lui-même, mais il ſouhaira d'aprendre à la prononcer; ce fut le ſujet de ſon unique voiage. Il vêcut 73. ans toûjours ſain & vigoureux de corps & d'eſprit. Il avoit deſtiné au public une centaine de lettres remplies d'érudition: ſes fils devoient (f) avoir ſoin de les publier avec quelques autres compoſitions qu'il leur laiſſa, quelques traductions du Grec, & quelques pieces de poëſie. Leur oncle attendoit cela de leur diligence (g), mais je ne penſe pas qu'il y ait rien d'imprimé de cet Auteur que des poëſies Latines. Il ne faut pas croire que *Paulus* JOVIUS *Junior*, dont on voit pluſieurs vers Latins dans les éloges que nôtre Paul Jove a compoſez, eût pour pere Benoit Jove. Il étoit neveu de *Julius* JOVIUS, qui fut fait Coadjuteur de ſon (h) oncle à l'Evêché de Nocere le 21. d'Août 1551. & qui poſſeda après lui cette Prelature. *Paulus Jovius Junior* bon poëte, fut fait Coadjuteur de ſon oncle Julius Jovius, au même Evêché le 29. de Novembre 1560. & y fut ſon ſucceſſeur. Il ſiegea 25. ans, & mourut l'an (i) 1585. J'ai dit ailleurs (k) que Paul Jove n'étoit point poëte.

(K) *Opina d'une maniere curieuſe ſur la queſtion de la reſidence.*] Un de mes amis qui m'avoit entendu dire tout ce dont je me ſouvenois de nôtre Paul Jove, me repreſenta que j'oubliois le meilleur. Il fut, me dit-il, l'un des Peres du Concile de Trente; & comme il n'étoit nullement Theologien, car il avoit été Medecin avant que de parvenir à la Mitre, & il ne diſcontinua jamais l'étude des belles lettres, je ne penſe pas qu'il ſe ſignalât beaucoup dans cette aſſemblée, quand il faloit opiner ſur quelque point de doctrine. Il avoit un grand interêt à ne pas ſouffrir que l'on decidât que la reſidence des Evêques eſt de Droit divin. Cette Theſe ſi ardemment ſoutenuë par quelques-uns des Deputez ne pouvoit point l'accommoder: c'étoit *aux Evêques de Cour prêcher la reſidence.* Il la combatit par des raiſons de pratique: il fit voir que les Dioceſes où la reſidence étoit obſervée n'étoient pas moins (l) dans le deſordre que les autres, & il cita nommément la ville de Rome. Mais il vaut mieux l'entendre lui-même. Cet ami me montra tout auſſi-tôt la page 470. de Fra-Paolo où je trouvai ce qui ſuit. *Si l'abſence des Prelats étoit la vraye cauſe des abus, l'on verroit moins de corruption dans les Egliſes, où les Evêques ont reſidé de nôtre tems. Depuis cent ans, les Papes ſe ſont tenus aſſidûment à Rome, & ont aporté tous leurs ſoins à faire inſtruire le peuple, & avec tout cela nous ne voyons pas que céte ville en ſoit mieux policée. Les Villes Capitales des Royaumes, où les Evêques n'ont pas manqué de reſider, ſont plus gâtées que de miſerables villes, qui n'ont point vû leurs Evêques depuis un ſiecle. Et pas-un des anciens Prelats, qui ſont ici, & qui ont toûjours reſidé (car il y en a quelques-uns) ne nous pourra montrer, que ſon Dioceſe ſoit mieux reglé, que ceux de ſes voiſins, qui n'ont jamais reſidé. Ceux qui diſent, que ces Egliſes ſont des troupeaux ſans Paſteurs, devroient conſiderer, que les Curés ont charge d'ames auſſi bien que les Evêques, & neanmoins l'on ne parle que de ceux-ci, comme s'il n'y pouvoit avoir des Chrétiens fideles, où il n'y a point d'Evêques. Il y a dans les montagnes des peuples, qui n'en ont jamais vû, & qui pourtant peuvent ſervir d'exemple aux Villes Epiſcopales. Nous devons loüer & imiter le zéle & la conduite des Peres de ce Concile ſous Paul, qui ont ordonné des peines contre les Prelats, pour les obliger à la Reſidence, & ont commencé de lever les empêchemens, qui les éloignoient de leurs Egliſes. Plûtôt que de nous flater d'une vaine eſperance, que la reſidence produira la reformation de l'Egliſe, nous devons craindre, que comme nous cherchons maintenant des moyens pour la reſidence, les (m) inconveniens, qui en naîtront, n'obligent nos ſucceſſeurs d'y apliquer le remede de l'abſence (n).* Je n'eus pas beaucoup de peine à deſabuſer mon ami: il ne falut que lui faire prendre garde que l'hiſtorien du Concile parle d'un Paul (o) Jove Evêque de Nocere l'an 1562. dix ans après la mort du Paul Jove dont il s'agit dans cet article.

(L) *Trop de croiance pour les predictions aſtrologiques, & pour de ſemblables ſuperſtitions.*] Martin del Rio aiant

(a) *Apud Paulum Freherum theatr. pag. 1454. & apud Pope Blount cenſ. Author. pag. 449. où au lieu de 22. jours on met 12. jours. Mr. de Thou a 22.*

(b) *Herold. ubi ſupra, qui nous aprend l'ordre des Ecrits que cet Auteur publia.*

(c) *Jovius epiſt. dedic. libri de piſcibus*

(d) *Elle eſt imprimée à la tête de l'hiſtoire de Paul Jove.*

(e) *Thuan. l. 11. pag. 235.*

(f) Sed hæc & Græcæ traductionis non ignobilia opera cum lepidis poëmatibus eruditorum liberorum diligentia publicabit. *P. Jovius elog. cap. 106.*

(g) *Tiré de Paul Jove au chap. 106. des éloges des Savans.*

(h) *C'eſt-à-dire de nôtre Paul Jove.*

(i) *Tiré d'Ughelli, Ital. Sacra tom. 7. pag. 746.*

(k) *Dans l'article d'Hadrien VI. remarque C.*

(l) *Conferez avec ceci ce que dit Brantome dans l'endroit que je cite, article de François I. remarque L, & joignez-y ces paroles de la page 434. du 6. tome de l'abregé chronologique de Mezerai.* Le Parlement leur enjoignit par Arrêt, d'aller dans leurs Evêchez faire leur devoir, autrement qu'ils y ſeroient contraints par la ſaiſie de leurs meubles & de leur équipage. Mais peut-être que de la façon que la plûpart d'eux vivoient, leur abſence cauſoit moins de ſcandale à leur troupeau, que n'eût fait leur reſidence.

(m) *Il pretend que le Decret de la reſidence de Droit divin feroit que les Evêques ſe ſouſtrairoient aux Papes, & les Curez aux Evêques.*

(n) *Fra-Paolo hiſt. du Concile de Trente l. 6. p. 470. ad ann. 1562. de la traduction d'Amelot, Voiez la page 499. de l'édition Italienne* in 4.

(o) *C'eſt* Paulus Jovius Junior; *j'ai parlé de lui ci-deſſus, dans la remarque I vers la fin.*

Digitized by Google

☞ JOVIEN Empereur de Rome, obtint cette dignité par l'élection de l'armée l'an 363. après la mort de Julien l'Apoſtat. Il étoit plus conſiderable * par le merite du Comte Varronien ſon pere, que par le ſien propre, car il étoit encore bien jeune, & il ſervoit (A) encore dans les compagnies des gardes du corps. La plupart des choſes qui le concernent aiant été emploiées dans le Dictionaire de Moreri, je ne m'arrêterai qu'à deux faits qu'on n'y trouve pas. Le premier eſt que Jovien conclut une paix ſi honteuſe & ſi (B) deſavantageuſe à l'Empire Romain, qu'il s'expoſa aux murmures, & aux moqueries du public. Le ſecond eſt qu'il n'aprouva

* *Suidas in* Ἰοβιανῷ. *Voiez auſſi les paroles d'Eutrope dans la remarque A.*

aiant raporté quelques faits qui ſemblent prouver que l'aſtrologie & la chiromance peuvent reveler l'avenir, ajoûte: (a) *Unus iſta omnia narrat Jovius,* (1) *nec uſquequaque indubitatæ fidei hiſtoricus, nec ſatis à ſuperſtitioſis & gentilium ne dicam opinionibus, ſaltem locutionibus, alienus.* Il l'avoit déjà blâmé d'avoir eu quelque reſpect pour une remarque d'amniomancie. C'eſt ainſi qu'on nomme l'art de deviner par l'inſpection de la membrane *amnios* qui couvre l'enfant dans le ventre de ſa mere. (b) *Sed & Jovius ne quid ſuperſtitionis omitteret, nimis hujuſmodi vanitatibus pro Epiſcopo deditus, in Ferdinandi Davali nativitate* (lib. 1. Piſcarii) *hujuſmodi pelle involutum ex utero prodiiſſe conſideravit.* Cette membrane ſe rompt ordinairement lors que l'enfant naît, mais quelquefois elle ſe conſerve entiere & l'on prend cela pour un ſigne de bonheur. (c) De là eſt venu le proverbe, *il eſt né coiffé.* Paul Jove obſerva curieuſement cette circonſtance dans la nativité de l'illuſtre Marquis de Peſcaire, & l'on vient de voir qu'il en fut fort cenſuré par Martin del Rio. Donnons encore une preuve de ſa foi pour l'aſtrologie. Aiant dit qu'il arriva des revolutions de Religion par tout le monde vers le commencement du XVI. ſiecle, il attribuë cela aux influences des aſtres. J'emprunterai les paroles de Florimond de Remond pour narrer ce fait, parce qu'elles nous aprenent une petite ſupercherie d'un traducteur. „ (d) Preſque en meſme temps, dit le Jove, qu'Iſmaël „ occupa l'Empire des Perſes, & changea la Religion, „ la bigarrant d'une nouvelle ſuperſtition Mahometane, „ s'eſleva en Allemagne ſous l'authorité de Luther ceſte monſtrueuſe Hereſie, laquelle voulut aneantir la „ Religion Catholique, & tout ce que l'antiquité avoit „ receu, comme avoient fait en Perſe les peuples en„ragez & obſtinez en leurs nouvelles folies & ſuper„ſtitions. Au moyen dequoy, dit-il, je recognois vo„lontiers par une ſecrette puiſſance du Ciel, & par la „ maligne influence des Aſtres, qu'en meſmes temps „ toutes les Religions par tout l'Univers, commence„rent à changer de face & de viſage, veu que non ſeu„lement les Mahometans, mais auſſi les Chreſtiens, „ voire les nations idolaſtres les plus eſloignées de nous, „ adorant les idoles, & en l'Inde Orientale, & au nou„veau monde deſcouvert depuis peu de temps vers „ l'Occident, avoient coulé & gliſſé en nouvelles Re„ligions & opinions. C'eſt ce que dit le Jove Latin. „ Mais en ſa traduction Françoiſe eſt remarquable la „ bonne foy reformée en la conſcience religieuſe de „ ſon traducteur, lequel paſſe par deſſus tout ce que „ le Jove dit de ce changement de Religions, & de „ ceſte monſtrueuſe hereſie Lutherienne née en Saxe: „ cela luy faiſoit mal au cœur. Avec quelle fidelité „ manient-ils les ſaints & ſacrez Livres, puis qu'ils „ tronquent ainſi ſans front, & ſans honte les Hiſto„riens, qui ne font que naiſtre pour faire perdre un „ ſeul mot qui touche Luther, pere de toutes les He„reſies qui travaillent la Chreſtienté. „ Florimond de Remond cite le 13. livre de l'hiſtoire de Paul Jove, où j'ai trouvé au feuillet 239. *verſo* de l'édition de Strasbourg 1556. ce qui ſuit: *Nec multo poſt exarſit in Germania authore Luthero dira hareſis, qua populis, ut in Perſide acciderat, ad inſaniam verſis, Chriſtiani dogmatis placita, & veteres ſacrorum ritus vehementiſſimè conturbavit. Ita ut facilè crediderim ab occulta cœli poteſtate, malignoque ſyderum concurſu proveniſſe, ut religiones toto terrarum orbe enatis factionibus, uno tempore ſcinderentur, quando non Mahometani modo Chriſtianique, ſed & remotiſſimæ gentes idololatræ, aut ſydera aut portenta pro Diis venerantes, cum in India quæ ad Orientem vergit, tum in Novo orbe ad Occiduam plagam reperto, novas ſacrorum opiniones induerint.* Je ne conois point d'autre traducteur François de l'hiſtoire generale de Paul Jove, que Denys Sauvage. A-t-il été Proteſtant? & ſeroit-ce lui qui auroit commis la fraude que Florimond de Remond a objectée aux Reformez?

(A) *Il ſervoit encore dans les compagnies des gardes du corps.*] Quand je dis cela, je conſidere principalement ces paroles d'Eutropius: (e) *Poſt hunc* (Julianum) *Jovianus, qui tunc* DOMESTICUS MILITABAT, *ad obtinendum imperium conſenſu exercitus elatus eſt, commendatione patris quàm ſua militibus notior.* Mais il faut que je diſe auſſi que les expreſſions de cet Auteur ne ſont pas aſſez preciſes, & qu'il faut les rectifier par celles d'un autre hiſtorien, qui marquent plus nettement le grade où Jovien étoit parvenu. (f) *Jovianus eligitur Imperator Domeſticorum ordinis primus paternis meritis mediocriter commendabilis.* Comme les charges militaires n'ont point aujourd'hui le même ordre, ou la même diſpoſition qu'en ce ſiecle-là, il ſeroit fort dificile de trouver un mot François qui ſignifiât exactement ce que veulent dire les paroles, *domeſticorum ordinis primus*, ou (g) *primicerius domeſticorum*; mais on peut pretendre legitimement, qu'elles ne veulent point dire que Jovien fut le chef, ou le capitaine des gardes qui s'apelloient *domeſtici*, car le vrai nom de leur capitaine étoit *comes domeſticorum* (h). On a dit dans le dictionaire de Moreri que Jovien étoit *Capitaine de la Garde Pretorienne*, lors qu'il refuſa d'abjurer le Chriſtianiſme ſous Julien l'apoſtat. Cela eſt pris de l'hiſtorien Socrate, qui (i) s'etant ſervi du terme de χιλιαρχος, n'autoriſe point la phraſe dont Moreri s'eſt ſervi. Obſervons que Theodoret aſſûre (k) que Jovien ne poſſedoit aucune charge dans l'armée quand on le fit Empereur. Ammien Marcellin qui dit le contraire eſt plus croiable, car il étoit ſur les lieux.

(B) *Jovien conclut une paix ſi honteuſe, & ſi deſavantageuſe . . . . qu'il s'expoſa aux . . . . moqueries.*] Il ceda aux Perſes cinq Provinces, avec des places qui étoient un ferme rempart de l'Empire Romain. Il leur ceda entre autres places l'importante (l) ville de Niſibe, & celle de Singara; & il n'obtint qu'avec peine que les habitans pourroient en ſortir pour ſe retirer ſur les terres des Romains (m). Il s'engagea à ne donner plus de ſecours au Roi d'Armenie, qui avoit été conſtamment le bon & fidelle ami des Empereurs. Ce fut, diſent les hiſtoriens, une eſpece d'impieté, & la ruine de ce fidelle ami, & la perte de l'Armenie. (n) *Duibus exitiale aliud acceſſit & impium, ne poſt hac ita compoſita, Arſaci poſcenti contra Perſas ferretur auxilium, amico nobis ſemper & fido. . . . Unde poſtea contigit, ut vivus caperetur idem Arſaces, & Armenia maximum latus Medis conterminans, & Artàxata inter diſſenſiones & turbamenta raperent Parthi.* On ne peut rien lire de plus touchant que la deſcription de l'etat (o) où ſe trouverent les habitans de Niſibe, lors qu'ils ſe virent forcez de ſe tranſporter ailleurs. Les prieres qu'ils firent à Jovien de ne les contraindre pas à ſortir de leur patrie, étoient fort propres à fendre le cœur; neanmoins il n'y eut aucun égard; il allegua l'engagement de ſa parole, & la crainte du parjure; mais on crut qu'il ne donnoit pas le veritable ſujet de ſa crainte. (p) *Et hæc quidem ſuppliciter ordo & populus precabatur: ſed verbis loquebantur incaſſum, Imperatore, ut fingebat alia metuens, perjurii piacula declinante.* On crut qu'il ne garda ſa parole que parce qu'il avoit peur que s'il s'arrêtoit en ce païs-là, & s'il s'engageoit à de nouveaux demêlez avec les Perſes, il ne ſe vit ſur les bras un competiteur à l'empire. On avoit raiſon, peut-être, de dire cela; mais au fond les hiſtoriens Romains ſont très-blâmables de ſe plaindre de ce qu'il executa ponctuellement le traité de paix. Citons un paſſage d'Eutrope où on l'en cenſure, & où l'on fait conſiſter en cela ſa grande faute; car du reſte l'on convient qu'une eſpece de neceſſité l'obligea de conſentir à des conditions ignominieuſes, & qui n'avoient jamais été impoſées au peuple Romain. (q) *Jam turbatis rebus, exercitu quoque inopia laborante uno à Perſis atque altero prælio victus* (Jovianus) *pacem cum Sapore neceſſariam quidem, ſed ignobilem fecit, multatus finibus, ac nonnulla imperii Romani parte tradita: quod ante eum annis mille centum & duobus-de-viginti fere, ex quo Romanum imperium conditum erat, nunquam accidit. Quinetiam legiones noſtra ita & apud Caudium per Pontium Teleſinum, ita & in Hiſpania apud Numantiam, & in Numidia ſub jugum miſſa ſunt, ut nihil tamen finium traderetur. Ea pacis conditio non penitus reprehendenda foret, ſi fœderis neceſſitatem, cum integrum fuit, mutare voluiſſet: ſicut à Romanis omnibus his bellis, quæ commemoravi, factum eſt. Nam & Samnitibus,*

(a) *Mart. del Rio, diſquiſ. Magic. l. 4. c. 3. quæſt. 5. p. m. 278.*

(1) *In Elegiis.*

(b) *Id. del Rio ib. c. 2. quæſt. 7. ſect. 1. pag. 237.*

(c) *Voiez le traité de Mr. Drelincourt dont l'extrait a été donné dans les Nouvelles de la Republ. des lettres, Juillet 1685. art. 11. p. 815.*

(d) *Florimond de Remond, hiſtoire de l'hereſie liv. 1. c. 4. p. m. 24.*

(e) *Eutrop. lib. 10. p. m. 123.*

(e) *Eutrop. lib. 10.*

(f) *Amm. Marcellin. lib. 25. cap. 5. pag. m. 430.*

(g) *Hieron. in Chron. ſe ſert de celles-ci.*

(h) *Vide Valeſium in Amm. Marcell. lib. 14. cap. 10.*

(i) *Socrat. hiſt. lib. 3. cap. 22.*

(k) *Theodor. hiſt. lib. 4. cap. 1.*

(l) *Vide Valeſium in Amm. Marcell. lib. 25. cap. 9. pag. 439.*

(m) *Amm. Marcell. ib. cap. 7.*

(n) *Id. ib. pag. 434.*

(o) *Voiez Marcellin. ib. cap. 9.*

(p) *Id. ib. Voiez auſſi la Chronique d'Alexandrie.*

(q) *Eutropius ubi ſupra.*

Digitized by Google

prouva point que pour abolir (C) les sectes on emploiât la violence. Quelques Auteurs disent qu'ayant

bus, & Numantinis, & Numidis confestim bella illata sunt: neque pax rata fuit. Vous voiez qu'on le blâme de n'avoir pas imité les anciens Romains, qui sans user de remise avoient attaqué les nations qui les avoient obligez d'accepter une capitulation honteuse, mais qui ne leur avoit point fait perdre un pouce de terre. Et puis que n'aiant regné que sept ou huit mois, il a été censuré de n'avoir pas reparé la honte & la perte attachées à la pacification, il est évident qu'on auroit voulu qu'il en eût enfraint les articles peu de jours après qu'ils eurent été conclus, & tout aussitôt que son armée se trouva pourvue de vivres, & dans un lieu de sûrté. Mais n'etoit-ce pas une politique trop visiblement injuste? Je veux qu'après une paix tout-à-fait prejudiciable que la necessité a extorquée, il soit permis de chercher les occasions de s'en relever; est-ce à dire qu'il ne faille pas laisser couler quelque tems, & attendre des pretextes, & des conjonctures que le cours des annees ne manque pas d'amener? Vous voiez que même en s'acommodant aux maximes corrompues de la politique, on trouve que Jovien eût été coupable d'une extrême deloiauté, s'il eût fait ce que les historiens le blâment de n'avoir pas entrepris. Les trois exemples des anciens Romains qu'Eutrope allegue sont dissemblables. Le Senat & le peuple pouvoient casser legitimement les conventions de leurs Generaux; mais Jovien qui avoit conclu la paix ne voioit personne au dessus de lui. Il étoit le souverain maître. Notez que ce qui perça davantage le cœur des veritables Romains, fut la cession d'un pais qui avoit apartenu à leur empire; car ils pretendoient que jamais cela n'étoit arrivé; & il étoit si peu selon leurs maximes de soufrir que leurs Etats diminuassent, qu'ils n'accordoient l'honneur du triomphe qu'a ceux qui reculoient les frontieres: on l'avoit refusé à des Generaux qui avoient fait de grandes actions, mais sans autre fruit que de recouvrer ce que l'on avoit perdu. Lisez la description de cette grandeur Romaine dans ces paroles de Marcellin: (a) *Illud tamen ad medullas usque bonorum pervenit: quòd dum extimescit amulum potestatis, animumque in animo per Gallias & Illyricum versat, quosdam sæpe sublimiora cœpisse, famam adventus sui prævenire festinans, indignum imperio facinus amictu perjurii fugiendi commisit, Nisibi prodita: quæ jam inde à Mithridatici regni temporibus, ne Oriens à Persis occuparetur, viribus restitit maximis. Numquam enim ab Urbis ortu inveniri potest annalibus replicatis, ut arbitror, terrarum pars ulla nostrarum ab Imperatore vel Consule hosti concessa: sed ne ob recepta quidem quæ direpta sunt, verùm ob amplificata regna triumphalis gloria fuisse delata. Unde P. Scipioni ob recuperatas Hispanias, Fulvio Capuâ post diuturna certamina superatâ, & Opimio post diversos exitus præliorum, Fregellanis tunc internecivis hostibus ad deditionem compulsis, triumphi sunt denegati. Id etiam memoria nos veteres docent, in extremis casibus icta cum dedecore fœdera, postquàm partes verbis juravere conceptis, repetitione bellorum illico dissoluta: ut temporibus priscis apud Furcas Caudinas sub jugum legionibus missis in Samnio, & per Albinum in Numidia scelestè pace cogitata, & auctore turpiter pactionis festinata Mancino dedito Numantinis.* Notez que la remarque D doit être considerée comme une suite de celle-ci; car j'y examine si Eutrope & Ammien Marcellin ont pu affirmer tout ce qu'ils avancent.

(a) *Amm. Marcellin. lib. 25. cap. 9. pag. 439. 440.*

DISPOSITION ordinaire des peuples par raport aux traitez de paix & a la guerre.

Pour peu que l'on reflechisse sur le naturel des peuples, & sur l'état où étoient alors les Chretiens & les Paiens, on croira facilement que l'Empereur Jovien se rendit odieux & mepriſable, & l'objet de plusieurs satires. Le peuple craint & hait la guerre; il aime & il souhaite la paix: c'est avec raison, car c'est lui qui soufre les principales incommoditez de la guerre; mais il ne laisse point de s'affliger d'un traité de paix qui deshonore la nation, & qui la depouille d'une frontiere qui la mettoit en sûreté, & qui la rendoit formidable a ses voisins. Les victoires & les conquêtes repandent la joie jusques dans les ames des plus chetifs paisans, & font supporter avec beaucoup plus de patience le poids de la guerre. On oublie beaucoup mieux les taxes, & la multitude des impôts quand on voit la prosperité des armes, & les conditions avantageuses d'un traité de paix. Chacun prend sa part à la gloire de la nation; mais la pensee que les ennemis deviendront fiers, mepriſans, insultans, s'ils ont terminé la guerre par une paix toute telle qu'ils la pourroient souhaiter, accable de chagrin, & de depit. Faut-il, dit-on, que tant de charges, & tant de depenses ne servent de rien? &c. Voiez ci-dessus (b) les murmures des François contre la paix de Catean.

(b) *Dans la remarque C, G, H de l'article* Henri II. *Voiez aussi la remarque* O *de l'article* Henri IV.

Jamais les peuples n'ont été plus en état de faire éclater de pareils ressentimens, que sous l'Empire de Jovien. L'émulation étoit grande entre les Chretiens & les Paiens. Ceux-ci venoient de perdre un Empereur qu'ils aimoient, & dont ils attendoient de très-grandes choses: ils s'etoient flatez de l'esperance que son expedition contre les Perses seroit utile & glorieuse, & ils virent que la mort lui aiant ravi ces beaux triomphes, on lui donna pour successeur un Prince Chretien, sous qui les affaires furent reduites à un miserable état. Murmurer contre un tel Prince, le critiquer, le satiriser, c'étoit satisfaire en même tems plusieurs passions; c'etoit augmenter la gloire de Julien; c'etoit faire de la confusion aux Chretiens; c'étoit sacrifier à l'idole de la vanité politique, & au zèle de religion. On ne manqua point d'agir selon les instincts de tous ces principes: on (c) fit des vers & des parodies pour bafouer Jovien. Les railleurs d'Antioche se signalerent principalement; ils semerent des libelles contre lui dans les rues; ils en afficherent quelques autres; ils le tournerent en ridicule en lui apliquant quelques endroits de l'Iliade, & entre autres celui du 3. livre (d), où Paris est si rudement grondé par son frere Hector; & celui du 2. livre (e) où Ulysse menace Therſite de le depouiller jusqu'à la peau, & de le chasser ignominieusement.

(c) *Suidas in Ἰόβιανός.*

(d) *Versu 39.*

(e) *Versu 261.*

Εἰ (f) *μὴ ἐγώ σε λαβών, ἀπὸ μὲν φίλα εἵματα δύσω*
Χλαῖναντ', ἠδὲ χιτῶνα, τά τ' αἰδῶ ἀμφικαλύπτει
Αὐτὸν δὲ κλαίοντα θοὰς ἐπὶ νῆας ἄφησω.
Nisi ego te captum, & caris vestibus exuam,
Lanæque & tunica & vestibus quæ pudenda circumtegunt,
Ipsum vero te *plorantem celeriter ad Persas remittam.*

(f) *Id. ib.*

Une (g) vieille femme qui le voioit grand & beau, & qui aprit qu'il n'avoit point de genie, ni point de sens, s'écria, (h) Sa folie est aussi grande que sa taille. Suidas qui nous aprend toutes ces choses, avoit déjà dit que cet Empereur ne savoit rien; qu'il n'avoit eu aucune culture, & qu'il perdoit par sa lâche negligence ce que la nature lui avoit donné. Ἀμελέτητος δὲ ὢν, καὶ ἀγύμναστος παιδεύσεως, καὶ ἅτε οὐκ ἐκ φύσεως διὰ μαθημάτων ἠμαυρωμένος καὶ ἀφανιζόμενος. *Sed inscitus & doctrinæ prorsus expers, quam ne gustarat quidem. Quinetiam quod habebat ingenium, id per ignaviam obscurabat, & delebat (i).* Eutrope & Ammien Marcellin n'en parlent pas de cette façon. (k) *Vir alias neque iners neque imprudens*, dit l'un d'eux. On verra les termes de l'autre dans la remarque E au commencement.

(g) *Id. ib.*

(h) Ὅσον μῆκος, τοσοῦτον καὶ βάθος καὶ πλάτος. *Quanta longitudo & profunditas est hujus corporis, tanta etiam est ejus stultitia. Id. ibid.*

(i) *Id. ib.*

(k) *Eutrop. lib. 10. sub fin.*

(C) *Il n'aprouva point que pour abolir les sectes on emploiât la violence.*] Le philosophe Themistius lui donne un éloge qui ne s'accorde point avec les faits que l'on trouve dans l'histoire Ecclesiastique. Il le loue d'avoir permis à tous les hommes de servir Dieu comme ils l'entendroient, & d'avoir par là fixé l'inconstance de ces flateurs, qui avoient changé de religion à mesure que la pourpre imperiale avoit change de main; gens (l) qu'il compare à l'Euripe. (m) Θαυμάζει τὸν βασιλέα, ὡς τὸ ἰδιῶται θρησκεύειν ὡς ἕκαστοι βούλονται, νικήσαντα τῶν κολάκων τὰς τρόπους· ὃς καὶ διαυτὸν πάνυ γελοίως ἔφη, ἐλέγχεσθαι αὐτὸς ἀλαζονείᾳ, ἃ θεὸν θεραπεύοντας· μηδὲν τὰ διαφέρειν αὐτὸς εὐσέβειν, νῦν μὲν ἐπὶ τάδε· νῦν δὲ εἰς τἀναντίον τὰ ῥεύματα μεταβάλλοντα. *Imperatorem magnis effert laudibus, ob id quod concessa cuique libera facultate colendi numinis prout vellet, adulatorum mores compresserit. Quos quidem facete perstringens, ait experimento cognitum esse, illos non Deum sed purpuram colere: planeque similes esse Euripo, qui modo in hanc, modo in illam partem fertur.* Themistius parla de la sorte dans la harangue qu'il prononça sur le Consulat de Jovien. Ce langage signifie que l'Empereur ne defendoit pas aux Paiens de servir leurs Dieux selon l'ancienne coutume; cependant nous aprenons de l'historien Socrate (n) que tous les temples des Paiens furent fermez, & que ces idolâtres se cacherent les uns d'un côté, les autres de l'autre; que les philosophes abandonnerent leur habit, & que les sacrifices, qui avoient été si frequens sous l'Empereur Julien, cesserent. Il faut donc dire que Themistius se servit d'une hyperbole, qui n'etoit fondée que sur la moderation de Jovien pour les heretiques, & qui peut-être étoit une exhortation adroite à user de la même tolerance envers toute sorte de religions. Ce qu'il y a de certain est que ce Prince se voiant recherché par toutes les sectes Chretiennes, car chacune vouloit le gagner, se declara (o) pour le parti orthodoxe de la consubstantialite du Verbe; mais il n'aquiesça point (p) à la demande de chasser de leurs Eglises ceux qui tenoient une autre opinion, & il repondit qu'il haïssoit les disputes, & qu'il aimoit & estimoit

(l) *Voiez pensees diverses sur les Comètes pag. 244.*

(m) *Socrates hist. Eccles. lib. 3. cap. 25. p. m. 205.*

(n) *Id. ib. cap. 24.*

(o) *Id. ib. & cap. 25.*

(p) *Id. ib. cap. 25.*

Digitized by Google

qu'avant lui jamais les Romains n'avoient cedé aucune portion (D) de l'Empire par un traité de paix. D'autres soutiennent que ceux qui parlent de la sorte n'ont point de raison. J'examinerai cela dans une remarque, & je raporterai aussi ce que les Peres de l'Eglise ont avancé † touchant cette paix de Jovien. Ajoûtons que c'étoit un homme de très-grande taille, (E) zélé pour l'orthodoxie, mais fort adonné au vin & à l'impudicité. Il vaut mieux croire ceux qui disent

† *Voiez la remarque D.*

moit les amateurs de la concorde. Il se proposa d'éteindre par la douceur, & par la debonnaireté tous les schismes de l'Eglise; c'est pourquoi il fit entendre qu'il ne persecuteroit personne, mais qu'il aimeroit, & honoreroit principalement ceux qui feroient paroître beaucoup de zèle pour le retablissement de la paix. (a) Ὁ μέντοι βασιλεὺς πρόθυμος ἦν, κολακείᾳ καὶ πειθοῖ τῶν διεστώτων τὴν φιλονικίαν ἐκκόψαι, φάσκων μηδένι ὀχληρὸς τῶν ὑπηκόων πιστευόντων ἔσεσθαι· ἀναγκαστὸν δὲ καὶ ὑπερτιμήσειν τὰς ἀρχὰς τῇ ἑνώσει τῆς ἐκκλησίας παρέξοντας. *Caterum Imperator id sibi proposuerat, ut dissidentium jurgia blanditiis & leni verborum persuasione extingueret: ajebatque se nemini omnino qualiscunque fidei esset, molestiam exhibiturum: eos tamen pra cateris amaturum atque in pretio habiturum, qui reparandæ in Ecclesia pacis auctores ac duces se præberent.* Remarquons qu'il fit une loi severe (b) contre ceux qui rechercheroient en mariage les Religieuses, ou qui les regarderoient impudiquement; car il ordonna qu'ils fussent punis du dernier suplice. Il se porta à cette severité afin de reprimer l'audace que l'on avoit euë sous l'Empire de Julien, d'épouser des Religieuses, & d'emploier à les corrompre tantôt la force, tantôt la (c) persuasion.

(D) *Qu'avant lui jamais les Romains n'avoient cedé aucune portion de l'Empire.*] Les passages d'Eutrope & d'Ammien Marcellin que j'ai raportez (d) ci-dessus, sont une preuve manifeste que l'on tenoit ce langage. Casaubon (e) pretend que ceux qui parloient ainsi disoient une fausseté: il se fonde sur ce que l'Empereur Hadrien (f) abandonna trois Provinces, & que Diocletien retressit les bornes de son Empire. *Diocletianus . . . . Augusti præceptum, Hadrianique exemplum secutus, imperii fines à meridie supra Ægyptum arctavit: auctor Procopius in Persicis. Idem Imperator reliquit & Daciam à Trajano constitutam, sublato exercitu & provincialibus:* desperans eam posse retineri, *Vopiscus ait.* Mais Mr. Valois (g) fait voir une grande difference entre ce que firent ces deux Empereurs, & ce que fit Jovien. Celui-ci ceda des Provinces par un traité de paix, & par une espece de paiement de rançon; les autres abandonnerent volontairement un païs qui coûtoit trop à garder; c'étoit suivre les idées de la prudence, & non pas, comme Jovien, subir la loi du vainqueur. Il n'y avoit donc point lieu de censurer les paroles de Marcellin, que Casaubon, Lindenbrogh (h), & le (i) Cocq ont censurées; & il est sûr que Jovien introduisit une nouveauté. Tout le monde demeure d'accord (k) qu'elle fut honteuse; les Chretiens & les Païens ne disputoient point sur cela; ils ne diferoient que par raport à la justification de cet Empereur. Les Chretiens travailloient à le decharger du blâme, & les Païens à l'en charger. Nous avons vu (l) ci-dessus qu'un historien Païen le censure non pas d'avoir consenti au traité de paix, mais d'en avoir observé les conditions. Cette censure est injuste, & même tout-à-fait horrible. Si la necessité l'obligea à faire la paix, comme cet Auteur & tous les autres en conviennent, il faut l'excuser, car la necessité n'a point de loi:

Necessitas (m), cujus cursus transversi impetum
Voluerunt multi effugere, pauci potuerunt.

Et dès qu'une fois on le justifie sur ce point-là, le reste passe de soi-même. L'observation exacte d'un traité de paix solennellement juré n'est point digne de condamnation. Ammien Marcellin est un censeur bien plus dangereux qu'Eutrope; il étoit temoin oculaire, & il raconte de telle sorte les evenemens, qu'il fait (n) entendre que Jovien s'engagea sans necessité dans cette necessité, & que l'embarras où les Perses le reduisirent n'etoit pas si grand, qu'il n'eût mieux valu tenter la fortune des armes, que d'accepter les conditions ignominieuses que l'on accepta. Il l'accuse tout net de timidité, & d'avoir prêté l'oreille aux flateurs qui l'intimidoient. (o) *Et cum pugnari decies expediret, ne horum quidquam dederetur: adulatorum globus instabat timido Principi, Procopii metuendum subsereus nomen: eumque adfirmans, nisi rediret, cognito Juliani interitu, cum intacto milite quem regebat, novas res nullo renitente facile moliturum. Hac perniciosa verborum ille adsiduitate nimia succensus, sine cunctatione tradidit omnia quæ petebantur.* Agathias (p) lui impute assez clairement la même foiblesse. Les Chretiens pour disculper Jovien, observerent soigneusement que Julien l'apostat fut la principale cause de tout ce malheur, puis que la temerité fut si grande, qu'il fit brûler tous les bateaux qui eussent servi au transport des vivres; car de là vint l'horrible disette qui contraignit Jovien à capituler honteusement (q). *Cujus vanis deditus oraculis erat,* (Julianus) *quando fretus securitate victoriæ naves quibus victus necessarius portabatur, incendit. Deinde fervide infans immodicis ausibus & mox merito temeritatis occisus, in locis hostilibus egenum reliquit exercitum, ut aliter inde non posset evadi, nisi contra illius auspicium Dei Termini, de quo superiore libro diximus, Romani imperii termini moverentur. Cessit enim Terminus deus necessitati, qui non cesserat Jovi* (r). Vous voiez dans ces paroles de St. Augustin toute la faute ejettée sur Julien, & outre cela une raillerie contre la Religion Païenne sur ce que l'immobilité du Dieu *Termus* (s) s'etoit dementie en cette rencontre. Les Païens eussent pu dire qu'il ne faloit pas s'étonner que cette Divinité n'eut pas agi en faveur de Jovien qui étoit rebelle aux Dieux de Rome; mais on eût aisement refuté cette echapatoire; car il eût toûjours été vrai que la promesse que les Romains pretendoient que le Dieu *Terminus* avoit faite, que les bornes de l'Empire ne reculeroient jamais, eût été trompeuse. Or c'est ce que St. Augustin vouloit prouver aux Païens.

Notez en passant combien fut prudente la conduite de l'ancienne Rome: elle se proposoit de conquerir; & il n'y a rien de plus necessaire dans un tel dessein, que de ne point rendre en faisant la paix, ce qu'on a gagné pendant la guerre; car vous aurez beau prendre des villes & des Provinces, cela ne vous agrandira point, si vous êtes obligé de les restituer par les articles de la pacification. Les Romains pour reüssir dans le projet de former un vaste empire, interessèrent leurs Generaux & par des motifs de gloire, & par des scrupules de religion, à gagner de nouveaux païs, & à ne point laisser perdre les conquêtes une fois faites. Ils n'accordoient point (t) le triomphe à ceux qui ne faisoient que recouvrer ce que l'ennemi avoit pris, & ils faisoient entendre qu'on violeroit la religion du Dieu *Termus*, & ses saints auspices (v), si l'on cedoit les frontieres de l'Etat. Les Turcs s'étant proposé de vastes conquêtes, & la fondation d'un grand Empire, ont fait intervenir plus precisément le ministere de la religion; car ils ont dit qu'elle ne permettoit pas qu'une ville où ils auroient eu une Mosquée, fût renduë à ses premiers possesseurs. C'est pourquoi ils se hâtoient de construire une Mosquée dans leurs nouvelles conquêtes. C'est pour s'engager à les retenir en faisant la paix, & pour obliger les gouverneurs d'une ville, *à se defendre par un principe de conscience avec une opiniatreté extraordinaire* (w). Mais ils ont éprouvé depuis peu l'inutilité de cette fine politique. Le traité de Carlowitz conclu l'an 1698. les a exposez à la même raillerie que St. Augustin emploia contre le Dieu *Termus* des Romains, qui avoit cedé à la necessité sous l'Empereur Jovien. Le Sultan a été contraint de ceder aux Princes Chretiens une infinité de places qui avoient eu des Mosquées. C'est en vain qu'on lui a representé que c'etoit pecher contre les maximes de sa religion; il a falu passer par là, & de deux maux éviter le pire.

(E) *De grande taille, zélé pour l'orthodoxie, mais fort adonné au vin & à l'impudicité.*] Voici son portrait de la façon d'un historien Païen. (x) *Incedebat motu corporis gravi, vultu latissimo, oculis cæsiis, vasta proceritate & ardua, adeo ut diu nullum indumentum regium ad mensuram ejus aptum inveniretur. Et æmulari malebat Constantium, agens seria quadam aliquosies post meridiem: jocarique palam cum proximis adsuetus. Christianæ legis idem studiosus, & nonnumquam honorificus, mediocriter eruditus, magisque benivolus, & perpensius; ut apparebat ex paucis quos promoverat, judices electurus: ebrius tamen, & vino veneque indulgens: quæ vitia imperiali verecundia forsitan correxisset.* Zonaras qui étoit Chretien & Moine, a copié les principaux traits de ce portrait en parlant de cet Empereur. Ὁ μὲν Ἰοβιανὸς, dit-il, εὐσεβὴς ἦν περὶ τὸ δόγμα καὶ ἀγαθοειδής. οἴνῳ δ' ἥδετο καὶ ἀφροδισίοις. καὶ τὴν τοῦ σώματος ἀναδρομὴν ὑψηλὴν, καὶ γραμμάτων οὐκ ἄπειρος. *Jovianus quidem religiosus fuit erga Christianam fidem, & benivolus. Vino tamen, veneque indulgens. Procerus statura, nec litterarum expers.* Voilà donc un Empe-

(a) *Id. ib. pag. 204. 205.*

(b) *Sozomen. histor. Eccles. lib. 6. cap. 3.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Dans la remarque B.*

(e) *Casaubon. not. ad Spartian. vit. Adriani cap. 5. p. m. 47.*

(f) *Voiez ci-dessus pag. 1456. remarque G.*

(g) *Vales. in Amm. Marcell. lib. 25. cap. 9. pag. m. 439. 440.*

(h) *Lindenbr. in Amm. Marcell. ibid.*

(i) *Leonardus Coquæus in August. de civit. Dei lib. 4. cap. 29.*

(k) Post... pudendæ pacis icta fœdera. *Amm. Marcell. lib. 27. cap. 12. Voiez aussi Agathias lib. 4. Socrates lib. 3. cap. 22. Zonaras &c.*

(l) *Dans la remarque B pag. 1659. lettre q.*

(m) *Laberius apud Macrobium Saturn. lib. 2. cap. 7. Voiez aussi les paroles d'Horace ci-dessus pag. 1439. lettre h.*

(n) *Amm. Marcell. l. 25. c. 7. pag. 433.*

(o) *Id. ib. pag. 434.*

(p) *Agathias lib. 4.*

(q) *Voiez la 2. harangue de Gregoire de Nazianze contre Julien l'Apostat. Voiez aussi Socrate lib. 3. cap. 22. p. 196.*

(r) *August. de civitate Dei lib. 5. cap. 21. p. m. 554. Voiez aussi lib. 4. cap. 29.*

(s) *Voiez Denys d'Halicarnasse lib. 3. cap. 92.*

(t) *Voiez la remarque B lettre a, pag. 1660.*

(v) *Voiez St. Augustin de civit. Dei lib. 4. cap. 29.*

(w) *Ricaut, état present de l'Empire Ottoman liv. 2 c. 3. p. m. 320.*

(x) *Amm. Marcell. lib. 25. sub fin. pag. m. 443.*

Digitized by Google

† *Voiez la remarque B vers la fin.*

disent qu'il ne manquoit ni d'activité, ni de prudence, ni de savoir, que ceux qui lui attribuent beaucoup de molesse, † beaucoup d'ignorance, beaucoup de stupidité, car il se montra fort vigilant β pour prevenir les tumultes & les concurrences qu'il craignit que la nouvelle de son élection n'excitât dans les Provinces Occidentales de l'Empire. Les mesures qu'il prit pour cela se trouverent justes, quoi qu'il n'eut pas pu empêcher que les veritables nouvelles du mauvais état de l'Orient, ne devançassent (F) les fausses nouvelles qu'il ordonna que l'on repandît par tout afin de cacher les avantages que les Perses avoient remportez. Son pere qui γ avoit quitté le service afin de vivre en repos dans sa maison, n'eut pas le tems de monter à la dignité qui lui étoit destinée; il mourut avant que δ Jovien eut executé la resolution de le créer son collegue au Consulat. Cette dignité fut conferée ζ à un enfant, à Varronien fils de Jovien & de Charite fille ‡ de Lucillien. L'empire de Jovien fut fort court: il ne dura pas 8. mois.

β *Voiez Ammien Marcellin lib. 25. cap. 8.*

γ *Amm. Marcell. lib. 25. cap. 5.*

δ *Voiez Mr. Valois in Marcell. lib. 25. cap. ult.*

ζ *Amm. Marcell. ib. cap. 10.*

‡ *Id. ib. cap. 8. pag. m. 436.*

JOUR. Cet article qui a paru dans nôtre Projet, sera à la fin de ce Dictionaire comme une dissertation. Voiez HIPPOMANES.

☞ IPRES, ou YPRES ville épiscopale du Comté de Flandres doit son nom à une riviere qui la traverse. Ce ne fut d'abord qu'un Château. Les Normans l'aiant detruit, le Comte Baudouïn II. du nom le fit reparer l'an 880. le Comte Arnoul y fit faire des fortifications l'an 901. & le Comte Baudouïn III. l'augmenta plusieurs années après. On fit de nouvelles augmentations de tems en tems, desorte qu'en l'année 1473. la ville d'Ipres enfermoit dans ses murailles 1173. verges, chacune de 14. pieds geometriques. Elle fut assiegée par les Gantois & par les Anglois l'an 1373. pendant neuf sepmaines. Ses murailles de pierre furent bâties l'an 1388. du consentement de Philippe le Hardi *. Les manufactures & les teintures de laine y étoient en fort bon état dès la fin du XII. siecle, comme il paroît par le temoignage de Guillaume † le Breton. Les François la prirent l'an 1648. & la perdirent l'année suivante. Ils la reprirent l'an 1658. & la rendirent aux Espagnols par le traité des Pyrenées. Ils la reprirent encore une fois l'an 1678. & elle leur fut cedée par les Espagnols au traité de Paix conclu à Nimegue la même année. Les disputes du Jansenisme ont rendu fameux le nom de la ville d'Ipres, car on ne parle guere de Jansenius sans remarquer qu'il en fut Evêque. La relation entre cette ville-là, & les demêlez des Jansenistes avec les Jesuites s'est fait conoître par ce moien à tout le monde, & de là vint sans doute le jeu d'esprit qui fit forger une pretenduë (A) lettre du Roi de France à Mr. Arnaud datée du camp devant Ipres en 1678. Il courut beaucoup de copies de cette lettre, & je me souviens que plusieurs personnes qui passoient pour avoir le goût fort bon, la trouvoient ingenieuse, on l'attribuoit à Mr. Roze Secretaire du Cabinet. Je ne croi pas qu'elle ait été imprimée, & cela m'oblige à la publier.

* *Tiré de Valere André in Topographia Belgica pag. 43. 44.*

‡ Ipra colorandis gens prudentissima lanis. *Will. Britto Philippid. l. 2.*

IRNE-

(a) *Socrat. lib. 3. cap. 22.*

(b) *Id. ib.*

(c) *Eutropius ubi supra. Voiez aussi Ammien Marcellin ubi supra pag. 443.*

(d) Alii odore cubiculi, quod ex recenti tectorio calcis, grave quiescentibus erat: quidam nimietate prunarum, quas gravi frigore adoleri multas jusserat. *Id. Eutrop. ib.* Voiez aussi Amm. Marcellin ibid.

(e) *Voiez Valesius in Amm. Marcell. ib.*

(f) *Sozomen. hist. Eccles. lib. 6. cap. 6.*

Empereur bien religieux quant aux dogmes, mais bien ivrogne & bien paillard. Il donna deux fortes preuves de son zêle pour l'Evangile avant que de monter sur le thrône; car en 1. lieu il se montra très-disposé à renoncer à sa charge plutôt qu'à sa (a) religion, lors que Julien commanda que les Officiers des troupes embrassassent le Paganisme, ou quitassent leur emploi. En 2. lieu il ne voulut point (b) accepter l'Empire jusques à ce qu'aiant declaré qu'il étoit Chretien, & qu'il ne vouloit point commander à des Paiens, les soldats eussent declaré qu'ils étoient Chretiens. Il avoit donc la force de renoncer pour l'amour de Dieu non seulement à une petite charge, mais aussi à la plus sublime dignité qui fut alors sur la terre. Il étoit capable de preferer sa religion à tout l'Empire Romain; mais cette conscience si forte, si pure, si delicate à cet égard-là, ne le portoit point à renoncer au vin, & aux femmes. Il pouvoit tout quiter pour la Religion hormis ces deux choses-là. Quelle bizarrerie! & quelle combinaison de bien & de mal dans le même cœur! Tous les siecles font voir une infinité de gens qui s'exilent pour leur Religion, qui abandonnent biens, charges, parens, amis, & qui ne sauroient renoncer à Venus & à Bacchus. N'allez pas croire que l'orthodoxie de Jovien fut imparfaite; soiez bien persuadez qu'il savoit parfaitement que l'ivrognerie, & l'impudicité sont defenduës de Dieu, & que la même Religion qui condamnoit l'idolatrie Paienne, condamnoit l'attachement au vin & aux femmes. Notez qu'il n'étoit pas moins grand mangeur que grand bûveur, & l'on a dit même qu'il mourut de trop manger. (c) *Multi exanimatum opinantur nimia cruditate: inter cœnandum enim epulis indulserat.* On alleguoit d'autres causes (d) de sa mort; la vapeur d'une chambre trop échauffée; le (e) poison &c. mais celle-ci fut alleguée par les Chretiens mêmes. (f) *Ἐτελεύτησεν, ἢ ἀφιδίστερον, ὡς τινες λέγουσι διὰπνόας, ἢ ὑπὸ τῆς ὀδμῆς τῦ οἰκήματος. Obiit sive quod intemperantius, ut quidam ajunt, cœnaverat, seu præ odore cubiculi.* Avez-vous pris garde à la conjecture de l'historien Marcellin? Il a dit que Jovien auroit corrigé peut-être par la consideration de sa dignité imperiale les dereglemens de sa bouche, & de son impudicité. C'étoit parler sensément, quoi qu'à ne considerer les choses qu'en gros, & selon quelques experiences, il ne semble pas que le pouvoir souverain puisse être une bonne école de sobrieté, & de continence pour ceux qui aiment naturellement les plaisirs grossiers, & qu'il semble au contraire beaucoup plus capable d'augmenter le mal, que de le guerir, les moiens de contenter ses voluptez étant plus grans, & en plus grand nombre. Mais s'il est vrai qu'un excés de table ait fait mourir Jovien, & si ce qu'on trouve dans Suidas n'est point fabuleux, la conjecture de Marcellin étoit fort douteuse. Suidas (g) raporte que Jovien à l'instigation de sa femme, fit brûler un fort beau temple qu'Hadrien avoit consacré à Trajan, & la bibliotheque que l'Empereur Julien y avoit dressée. Il ajoûte que les concubines de Jovien y mirent le feu elles-mêmes, & qu'elles rioient de cela. Cette action ressemble beaucoup à la debauche d'Alexandre (h), & de Thaïs la courtisane.

(g) *Suidas ubi supra.*

(h) *Quand il fit brûler la ville de Persepolis. Voiez Quinte Curce lib. 5. cap. 7.*

(F) *Ne devançassent les fausses nouvelles qu'il ordonna que l'on repandit par tout.*] C'est une des plus necessaires ruses de la politique que de tromper les (i) peuples par de faux recits, lors qu'on n'a point de bonnes nouvelles à distribuer. Il est dificile, je l'avouë, d'arrêter le cours d'une mauvaise nouvelle quand elle n'est que trop veritable; mais on y fait ce qu'on peut. Jovien n'oublia pas ce stratagème. (k) *Jussum est autem ad implenda hæc perrecturis, extollere seriem gestorum in melius, & rumores quaquà irent verbis diffundere, concinentibus procinctum Parthicum exitu prospero terminatum. . .* (l) *Hos tabellarios fama progrediens, index tristiorum casuum velocissima, per provincias volitabat & gentes; maximéque omnium Nisibenos acerbo dolore perculsit, cùm urbem Sapori deditam comperissent.* Ces paroles de Marcellin sont notables, *fama index tristiorum casuum velocissima*; elles insinuent que la renommée ne va jamais si vîte, que lors qu'elle a de fâcheux évenemens à raporter. Cela étant elle meriteroit à plus juste titre d'être caracterisée (m) comme elle l'a été.

(i) *Voiez à la fin de ce Dictionaire la dissertation sur les libelles, remarque B.*

(k) *Amm. Marcell. ubi supra cap. 8. pag. 436.*

(l) *Ib. ib. pag. 437.*

(m) Fama malum qua non aliud velocius ullum Mobilitate viget, viresque adquirit eundo. *Virgil. Æn. lib. 4. v. 174.*

(A) *Une pretenduë lettre du Roi . . . . à Mr. Arnaud.*] La voici selon la copie que j'en fis au tems qu'on la debitoit comme une piece toute nouvelle.

„ *Lettre du Roi à Mr. Arnaud sur le siege d'Ypre.*

„ Monsieur Arnaud. Nous allons commencer un „ siege où vous pourriez nous servir beaucoup de vô„ tre credit. J'ay 5. propositions à faire à Messieurs „ d'Ypre; la 1. que je suis venu en Flandre pour faire „ du bien à tout le monde. La 2. que le comman„ dement que je leur fais de rendre la ville n'est pas „ impossible. La 3. qu'il est en leur pouvoir de meri-

„ ter

Digitized by Google

† *On le nomme auſſi* Wernerus, *ou* Guarnerius.

IRNERIUS †, Juriſconſulte Allemand, vivoit au XII. ſiecle. Il paſſe pour le premier qui ait renouvellé la profeſſion du Droit Romain, interrompuë depuis l'invaſion des Barbares. Il avoit eu beaucoup de credit en Italie auprès de la Princeſſe Mathilde, & aiant porté l'Empereur Lothaire à ordonner que le Code & le Digeſte fuſſent lus dans les Ecoles, il fut le premier qui exerça en Italie cette profeſſion. Sa methode fut de concilier les reponſes des Juriſconſultes & les loix, qui paroiſſent contraires les unes aux autres. Il mourut environ (*A*) l'an 1190. & fut enterré à Boulogne β, où il avoit été Profeſſeur. On pouſſe la choſe plus loin; car on dit que Lothaire abrogeant toutes autres loix, ordonna que le Droit (*B*) de Juſtinien reprit ſon ancienne autorité dans le Barreau. Le celebre Calixte, Profeſſeur en Theologie à Helmſtad, a ſoutenu γ que c'eſt un menſonge; & il a été ſuivi en cela par le docte Conringius η ſon collegue. Mais Bertold Nihuſius écrivit pour l'opinion θ contraire, & mena rudement le Docteur Calixte. Il eſt certain que la tradition n'eſt point favorable à celui-ci, & qu'elle a donné à Irnerius la qualité de premier (*C*) reſtaurateur du Droit Romain. C'eſt encore lui, dit-on, qui porta l'Empereur Lothaire, dont il étoit Chancelier, à introduire dans les Academies la creation des Docteurs, & qui en dreſſa la formule: d'où vint que dès ce tems-là on promut ſolennellement au Doctorat Bulgarus, Hugolin, Martin, Pileus, & quelques autres qui commencerent à interpreter les loix Romaines. Ce fut à Boulogne que ces belles ceremonies eurent leur commencement; elles ſe repandirent de là dans les autres Univerſitez, & paſſerent de la Faculté de Droit en celle de Theologie. On pretend que l'Univerſité de Paris aiant adopté ces uſages, s'en ſervit la premiere fois à l'égard de Pierre Lombard, qu'elle crea Docteur en Theologie ‡.

β *Ex Forſtero Hiſt. Juris Civil. Rom. l. 3. c. 6.*

γ *In libello de morali Theologia.*

η *Conſultez la preface de ſon* Origo Juris Germanici, *imprimée en* 1643.

θ *Voiez l'écrit qu'il intitula* Irnerius, *& qu'il publia l'an* 1642.

‡ *Mathias, Theatr. hiſtoric. in vita Lotharii II.*

☞ ISAACITES *. C'eſt ſous ce nom-là que le Rabin Salomon Jarchi ſe trouve dans la Bibliotheque Rabinique de Bartolocci. Je pourrai donc mettre ſous ce nom-là ce qui manque à

* *Conſtantin l'Empereur* not. in itinerar. Benjam. Tutel. pag. 149. *dit que Salomon Jarchi fut nommé* Iſacides *à cauſe qu'il étoit fils du Rabin Iſaac.*

„ ter ou de demeriter mes bonnes graces. La 4. que „ j'ay des ſecours avec moi plus que ſuffiſans pour les „ faire obeir à mes ordres; & la 5. que quelque ne„ ceſſitez qu'ils ſoient de ſe rendre, ils ne le feront „ qu'avec une entiere liberté. Il s'agit donc, Mon„ ſieur, de leur faire ſigner ces 5. propoſitions, qui „ renferment tout le traitté de la grace que j'ay à leur „ faire. Je ne crois pas qu'ils puiſſent eluder mes or„ dres par la diſtinction du Droict & du Faict, car „ pour le Droict il y a ſi long tems que je ſuis en poſ„ ſeſſion de prendre des villes, que le tems ſeul pour„ roit me ſervir de preſcription dans le Pays-Bas, „ quand je n'aurois pas d'ailleurs tant de droits incon„ teſtables. Ils ne peuvent donc ſe retrancher que „ ſur le fait, & c'eſt dequoy je les veux convaincre „ par une trentaine de canons auſquels je les defie de „ repondre efficacement, car ils percent toutes les dif„ ficultez à jour. Par là vous jugerez bien que je ne „ ſerai pas ſi long tems à leur faire ſigner mes 5. pro„ poſitions, que vous avez été à ſigner celles du Pape. „ C'eſt pourquoy je vous donne ordre de convoquer „ le ban & l'arriereban des Janſeniſtes, & de partir „ inceſſamment de Paris pour venir à leur tête chanter „ le *Te Deum*, ſur le tombeau de Janſenius, pour ren„ dre graces à Dieu de l'heureux ſuccez de mes 5. pro„ poſitions. Vous pourrez apporter pour le feu de „ joye une centaine d'exemplaires du miroir de la „ pieté Chretienne, pour jetter ces bons Flamans dans „ un ſaint deſeſpoir d'être à jamais à l'Eſpagne. En„ ſuite vous paſſerez en Angleterre pour y diriger la „ Chambre baſſe qui a de grandes indiſpoſitions d'eſ„ prit & de cœur à la paix. Au reſte, je goûte fort „ vôtre politique & plus encore vôtre argent, dont „ vous vous ſervez ſi avantageuſement pour perſuader „ aux gens tout ce que vous voulez. Avec cela je ſuis „ ſeur que nous aurons la paix avec l'Angleterre & „ l'Eſpagne, avant que vous l'ayez avec les Peres Je„ ſuites. Au Camp devant Ypre le 17. Mars 1678.

(*A*) *Environ l'an* 1190.] J'ai de la peine à croire qu'il ait vêcu juſqu'à ce tems-là, car en premier lieu Lothaire II. ne vêcut que juſqu'en 1138. pour le plus; & c'eſt une preuve viſible que Forſterus n'y a gueres regardé de près, car il a dit (*a*) que ce retabliſſement du Droit Romain arriva environ l'an 1150. Pourquoi croiroit-on qu'à l'égard de la mort d'Irnerius, il ait calculé plus exactement? En 2. lieu on aplique (*b*) cette affaire à l'an 1133. Or qui croira qu'une choſe de cette importance ait été executée par les conſeils d'un jeune homme? Il eſt cent fois plus probable qu'Irnerius ne fit reüſſir ſes conſeils, qu'à cauſe de la grande autorité qu'il s'étoit aquiſe par ſa ſcience & par ſa prudence, & dès là il ne faut plus gueres ſe l'imaginer au deſſous de 40. bonnes années. S'il avoit donc vêcu juſques en 1190. il auroit vêcu près de 100. ans, & en ce cas-là Forſterus ſeroit inexcuſable de n'avoir point marqué cette vieilleſſe ſi peu commune. Ajoûtez qu'un Chancelier d'Empereur eſt preſque toûjours aſſez âgé. Ce qui accableroit Forſterus, ſeroit de lui ſoutenir que la Mathilde auprès de laquelle il donne tant de credit à Irnerius, a été cette Comteſſe qui fut ſi liberale envers les Papes, & qui mourut l'an 1115. ou cette Reine d'Italie qui mourut (*c*) l'an 1101, & qui fut femme de Conrad fils de l'Empereur Henri IV. & fille de Roger Roi de Sicile.

(*a*) Incidit hæc revocatio & reſtitutio Juris Civilis in annum Chriſti 1150. *Forſterus, hiſt. Juris Civil. l. 3. c. 6.*

(*b*) *Voiez la remarque ſuivante.*

(*c*) *Mathias Theatr. p. m. 902.*

Pendant la diſpute qui s'éleva entre le Docteur Calixte, & Bertold Nihuſius pour ſçavoir ſi nôtre Irnerius renouvela l'étude du Droit par l'autorité de la Comteſſe Mathilde, ou par celle de l'Empereur Lothaire II. l'Univerſité de Boulogne fut conſultée, & repondit conformément à la pretenſion de Nihuſius. On trouve dans ſa reponſe que la tradition conſtante porte qu'Irnerius commença d'enſeigner le Droit à Boulogne l'an 1128. Cette tradition eſt ſoutenuë par l'inſcription du portrait d'Irnerius que l'on voit entre pluſieurs autres dans le College de Boulogne. *Irnerius omnium primus leges commentatus eſt anno MCXXVIII.* Voilà l'inſcription. Nicolas Alidoſio dans la preface du livre intitulé, *Li Dottori Bologneſi di legge Canonica e Civile*, aſſûre que ce Docteur enſeignant la Philoſophie à Boulogne, reçut ordre de l'Empereur Lothaire II. d'enſeigner le Droit, & qu'il commença de le faire environ l'an 1128. Il y a pourtant lieu de croire qu'il le fit de ſon propre mouvement quelques années de ſuite, & qu'il ne fut autoriſé par les ordres de l'Empereur (*d*) qu'en 1137. Il eſt certain qu'il mourut avant l'année 1150. & non pas l'an 1190. car on ſçait (*e*) que Jaques de Porta Ravegnana fut le ſucceſſeur d'Irnerius dans la chaire de Juriſprudence, & qu'il enſeignoit publiquement le droit à Boulogne dès l'an 1150. Voiez l'Auteur (*f*) que je cite.

(*d*) *Voiez Nihuſius in Irnerio, pag.* 13.

(*e*) *Otto Morena in Chronologia Laudenſi apud Baronium ad ann.* 1158.

(*f*) *Nihuſius in Irnerio, où il a inſeré toute la reponſe de l'Univerſité de Boulogne.*

(*B*) *Ordonna que le Droit de Juſtinien.*] Voici ce qu'en dit Mr. Heiſs dans ſon hiſtoire de l'Empire ſous l'an 1133. *Cette ſolennité finie l'Empereur reprit le chemin d'Allemagne où par le conſeil d'un certain nommé Wernert Urſperg, autrement Irnerius (g) qui étoit fort ſavant dans le Droit ancien de Juſtinien, il ordonna que la juſtice ſe rendroit dans l'Empire ſelon le Digeſte ou le Code dont l'uſage avoit ceſſé depuis 5. ou 6. cens ans. De ſorte que ces loix furent introduites en Italie, en Allemagne, & en ſuite en France & en Eſpagne, où les peuples auparavant ſe ſervoient du Droit qu'ils avoient en propre, & des coutumes qu'ils ſuivoient en particulier (h).* Calviſius ſans parler de nôtre Werner, dit ſous l'an 1137. que Lothaire trouva dans la Pouille les loix Romaines; qu'il les donna aux Piſans, & qu'il ordonna qu'elles fuſſent expliquées, & qu'on s'y conformât dans les tribunaux de l'Empire. Il ajoûte que ce livre fut porté depuis dans la bibliotheque de Florence. Un autre hiſtorien (*i*) aplique cela au tems que cet Empereur marcha contre Roger Roi de Sicile, environ l'an 1135. & remarque que le manuſcrit des loix Romaines trouvé dans la Pouille aiant beſoin d'un interprete, cette commiſſion fut donnée à Irnerius.

(*g*) *L'édition de Hollande dit* Irnervis.

(*h*) Antea homines Jure incerto utebantur, Jure nempe Romanorum corrupto, Jure item Longobardico & lege Salica. *Chriſt. Mathia Theatr. hiſtor. pag.* 921.

(*i*) *Chriſt. Mathia ib. pag.* 920. *citans Chythræus in Chronol. pag.* 309.

(*C*) *Reſtaurateur du Droit Romain.*] Voici comment un Auteur (*k*) que j'ai deja cité en parle. *Irnerius primus legibus gloſſas appoſuit, & ſuo exemplo cæteris illuminandi juris exemplum dedit: unde* Lucerna Juris *dictus fuit, & inſtaurator legum Romanarum cognominatus.* Une infinité d'écrivains obſervent la même choſe.

(*k*) *Mathias ubi ſupra.*

Digitized by Google

à l'article *Jarchi*. Disons donc ici que le surnom *Rasci* qui fut donné à ce Rabin étoit composé des lettres initiales de ses † noms. C'est le Pere Bartolocci ‡ qui m'aprend cela. Il ajoûte que ce Rabin étoit né à Lunir (Y) ville de la Province d'Aquitaine, mais qu'il y a des gens qui le font nâtif de Troies en France, & qui placent sa naissance à l'an 1105. Isaacites commença à voiager à l'âge de 30. ans. Il vit l'Italie, ensuite la Grece, Jerusalem, & toute la Palestine, puis il alla en Egypte & y vit le Rabin Maimonides. Il passa en Perse, en Tartarie, en Moscovie, & en d'autres païs Septentrionaux, & enfin en Allemagne, d'où il retourna en sa patrie. Il emploia six années à ce grand voiage. Il se maria, & eut trois filles qui furent mariées à des Rabins très-savans, & auteurs de beaucoup de livres. Quelques-uns de ses commentaires sur l'Ecriture (Z) ont été traduits en Latin par des Chretiens. On dit qu'il entendoit bien la Medecine & l'Astrologie, & beaucoup de langues, & qu'il mourut à Troies à l'âge de 75. ans. Son corps fut transporté en Boheme, & enterré à Prague l'an 1180 γ.

☞ YSE (ALEXANDRE D') Ministre de Grenoble, & puis Professeur en Theologie à Die dans le Dauphiné, ζ *estoit fils naturel dans une famille . . . . de laquelle est* * *aujourd'hui Jaques d'Yse de Saleon Conseiller au Parlement* de Grenoble. *Ce Ministre a composé un discours pour la reünion des deux religions dans lequel il ne s'est pas fort éloigné des principes de l'Eglise Romaine* †. On en verra ci-dessous (A) quelques extraits. On l'eût deposé à cause de cet Ouvrage,

‡ R. *Salomon Isaacites.*

‡ *Bartol. Bibl. Rabbinica part. 4. pag.* 378.

γ *Tiré de Bartolocci ibid. & pag. seq.*

ζ *Allard, Biblioth. de Dauphiné p.* 223. 224.

* *Mr. Allard publioit cela l'an* 1680.

† *Id. ib. pag.* 224.

(Y) *Estoit né à Lunir ville de la province d'Aquitaine.*] Bartolocci ajoûte (*a*) que c'est une ville où il y avoit des Juifs comme saint Gregoire le temoigne dans l'épitre 21. du 3. livre. Tout cela est plein de fautes; car en 1. lieu il faloit dire *Lunel* & non pas *Lunir*. 2. Lunel n'est point dans la province d'Aquitaine. 3. Le Pape Gregoire ne parle point de Lunel ou de Lunir, mais de Luna ville Episcopale d'Italie. Voiez (*b*) ci-dessus la censure d'une faute d'Hoornbeek. Voici une autre bevuë. (*c*) *Ibidem* (c'est-à-dire dans la *Catena Cabala*) *Rabbi Joseph Iachijà Auctor dicit quod natus sit anno ab Orbe condito . . . . . 4865. Chr.* 1105. *in Urbe Trevis, seù Trecis in Gallia in provincia Narbonensi, vel in Linguadoca.* C'est pretendre que la ville de Troies est en Languedoc, & rien n'est plus ridicule. Notez que selon quelques Rabins (*d*) la mort de nôtre Isaacites arriva l'an 1105. mais nous venons de voir que selon d'autres Auteurs ce fut l'année de sa naissance. L'exactitude Chronologique n'a jamais été le fort des Ecrivains Juifs, & c'est une chose étrange qu'ils aient si mal marqué le tems de leurs plus fameux Docteurs. Benjamin de Tudele (*e*) qui mourut l'an 1173. donne de grans éloges aux Juifs de Lunel, & nomme quelques-uns de leurs savans & entre autres le Rabin Salomon. Il y a des gens qui disent (*f*) qu'il entend par là Salomon Jarchi, & si vous leur opposez que ce Salomon mourut l'an 1105. ils vous repondront que Benjamin de Tudele ne pretend pas que tous les Docteurs qu'il nomme en parlant de ce qu'il vit à Lunel fussent en vie. Je ne saurois goûter cette solution. Il me paroît vrai qu'il parle d'un Salomon qui vivoit encore, il faudroit donc supposer ou que l'on se trompe en mettant la mort de Salomon Jarchi à l'an 1105. ou que le Salomon de Benjamin de Tudele n'est point nôtre Isaacites. Je croirois facilement que Constantin l'Empereur s'abuse en pretendant que ce Benjamin a parlé de Salomon Jarchi. S'il eût parlé d'un Docteur aussi celebre que celui-là, il lui eût donné de grans éloges, & il n'en donne point à son Salomon. Si vous voulez voir une marque de la mauvaise Chronologie des Auteurs Juifs, vous n'avez qu'à considerer que le même (*g*) livre qui porte que le Rabin Salomon Isaacites nâquit l'an 1105. assûre que Maimonides nâquit en Espagne l'an 1135. & que ces deux Rabins s'entre-virent en Egypte, où neanmoins Salomon n'alla qu'à l'âge d'environ 32. ans (*h*). Notez qu'il y a (*i*) des gens qui soutiennent que le Rabin Salomon Isaacites n'a point le surnom de Jarchi dans les livres des Juifs, & qu'il seroit dificile de trouver le tems, le sujet & l'occasion de ce faux surnom, & que les Juifs se moquent des Auteurs Chretiens qui l'emploient.

(Z) *Ont été traduits en Latin par des Chretiens.*] Son commentaire sur Joël & sur le Cantique des Cantiques a été mis en Latin par Genebrard. Il publia à Paris en 1563. la version du commentaire sur Joël, & en 1570. celle du commentaire sur le Cantique des Cantiques. Arnaud de Pontac est l'Auteur de la traduction Latine (*k*) des commentaires sur Abdias, sur Jonas, & sur Sophonie. Henri d'Aquin publia avec des notes à Paris en 1622. le commentaire sur Esther (*l*).

(A) *On en verra ci-dessous quelques extraits.*] Cet Ouvrage est intitulé, *Propositions & moiens pour parvenir à la reunion des deux Religions en France.* Il fut achevé d'imprimer le dernier d'Août 1677. il contient 608. pages in 4. & il est divisé en deux parties. L'Auteur étale dans la premiere cinq considerations qui tendent à porter les parties à des relâchemens reciproques, & dans la seconde une longue liste d'articles dont elles pourroient convenir.

(*m*) Il cite un (*n*) Lutherien qui a soutenu que les Calvinistes se batent contre un fantôme lors qu'ils refutent une presence locale de JESUS-CHRIST au Sacrement de la Cene, & une manducation naturelle. Il en cite un (*o*) autre qui nie la même presence & la même manducation, & qui soutient que le corps de JESUS-CHRIST entre dans la bouche mais non pas dans l'estomac. Ce Lutherien (*p*) avouë que les Calvinistes reçoivent le fruit salutaire du Sacrement, pourvu qu'ils soient moralement dans une ignorance invincible de leurs erreurs, mais non pas s'ils les soutienent contre leur conscience & avec opiniâtreté. Mr. d'Yse fait plusieurs remarques sur la methode pacifique du Pere Maimbourg, & sur ce que l'on objecte qu'il s'ensuit de la doctrine des Calvinistes que tous les Chretiens qui n'ont pas suivi Pierre Valdo, Jean Hus, &c. sont damnez. Ses reponses sont presque les mêmes que celles dont Mr. Jurieu (*q*) s'est servi tant à l'égard des expediens de salut fournis à plusieurs personnes qui renonçoient interieurement à l'erreur, qu'à l'égard de la consequence qu'on tire en faveur de ceux qui rejettant interieurement les faux dogmes du Papisme, demeurent aujourd'hui dans sa communion. A propos de quoi il parle de la permission accordée à Naaman, & d'un Synode National tenu à Paris l'an 1559. qui defend d'accompagner son maître dans les Eglises Papistes, encore qu'on n'y flêchisse pas le genou, & qui declare neanmoins supportables ceux qui comme Naaman & le Duc de Saxe temoigneront publiquement, *qu'ils ne veulent se polluer ni contaminer aux idolâtries qui se commettent dans les temples où ils hantent* (*r*). Il dit que selon les Reformez l'Eglise universelle ne peut pas errer jusques au renversement des creances necessaires au salut de necessité de moien & absolument, & que si la chose est bien considerée l'on trouvera que les Catholiques Romains quelque bruit qu'ils fassent là-dessus, donnent moins d'infaillibilité à l'Eglise que les Reformez, car, dit-il, le Cardinal de Richelieu liv. 2. ch. 2. insinuë que l'Eglise universelle peut errer à l'égard des points fondamentaux. Il impute à de certains Docteurs Protestans une erreur qu'il qualifie *au fondement*, c'est de ne recevoir pas l'Apocalypse pour un livre Canonique, & il avouë que l'Eglise primitive ne l'a pas reçuë pour Canonique. Il est vrai qu'il pretend que cette Eglise erroit par ignorance, & en ne conoissant pas une verité, mais non pas avec obstination, & en la niant. L'Eglise selon ce Cardinal a ignoré des veritez qu'elle a conuës avec le tems, & definies ensuite comme points de foi. L'Auteur ajoûte que dans les renvois de la 2. session du Concile de Trente on lit cette question, *si les Conciles generaux legitimement assemblez peuvent errer dans les decisions de foi.* La reponse fut, *c'est une chose douteuse.* Retouchant cela dans la page 441. il dit que divers Docteurs y sont citez pour l'affirmative, & d'autres pour la negative. Il avoit (*s*) deja dit que les Conciles de Latran de 1180. & 1215. & quelques autres ont été tenus *pro Ecclesia reformanda in fide & moribus.* (*t*) Il remarque que les Moines promettant selon le Pontifical Romain de garder une continence perpetuelle autant que la fragilité humaine le permettra, c'est une preuve que leur vœu est conditionel, & qu'ainsi lors que la fragilité de la nature ne leur permet pas de garder la continence, ils se peuvent marier sans rompre

(*a*) *Bartol. Biblioth. Rabbin. parte 4. pag.* 378.

(*b*) *Page* 1630. *remarque A.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Voiez ci-dessus page* 1630. *lettre d.*

(*e*) *Benjamin. Tudel. itiner. pag. m.* 6.

(*f*) *Const. l'Empereur notis in itinerar. Benjam. Tudel. pag.* 149.

(*g*) *Catena Cabala. Voiez Bartolocci ubi supra pag.* 378.

(*h*) *Voiez Bartolocci ibid.*

(*i*) *Andreas Acoluthus in tractatu de aquis amaris maledictionem inferentibus pag.* 3.

(*k*) *Imprimée à Paris l'an* 1566. *in* 4.

(*l*) *Tiré de Bartolocci ubi supra pag.* 380. 381.

(*m*) *Propositions & moiens pag.* 185.

(*n*) *Alb. Grawerus c.* 3. *polemica sacra.*

(*o*) *Tobie Wagner Doct. en Theol. à Tubinge inquisit. Theolog. in acta henotica.*

(*p*) *Voiez la page* 526. *des propositions & moiens du Sieur d'Yse.*

(*q*) *Dans son système de l'Eglise.*

(*r*) *Propositions & moiens pag.* 331.

(*s*) *Dans la page* 209.

(*t*) *Ibid. pag.* 366.

Digitized by Google

ge, si la condition du tems n'eût obligé le Synode de la Province (B) à se servir d'un temperament. On fut satisfait * des declarations que fit le Sieur d'Yse avant que de mourir. Le procés qu'il eut au sujet des sommes qui avoient été levées pour les Vaudois n'eut point les suites fâcheuses & (C) flêtrissantes qu'un Ecrivain Catholique a publiées. Une lettre que je reçus l'an 1678. m'aprenoit que Mr. Cregut avoit publié une apologie (D) où il depeignoit ce Ministre avec des couleurs fort noires.

* *Voiez la remarque B à la fin.*

ISLE-

rompre leur vœu. (a) Il se vante de n'alleguer rien de condescendant de la part des Catholiques, qui ne soit fondé sur la doctrine de Thomas d'Aquin & d'autres graves Docteurs, & que ce qu'il avance de condescendant de la part des Reformez est fondé sur les aveus de Calvin, & de quelques autres Ecrivains illustres. D'où il infere que les particuliers dans l'une & dans l'autre Communion qui ne voudroient pas se soumettre à de pareilles condescendances seroient temeraires. Il raporte là-dessus les éloges que des Papes & des Corps illustres ont donnez à la doctrine de Thomas d'Aquin, & pour ce qui est des Docteurs particuliers qui l'ont loüé il nous renvoie à un livre qui a pour titre, *les disputes du College de Complute sur la Dialectique.* Il raporte aussi les aprobations données au livre du Cardinal de Richelieu, & à celui de Mr. l'Evêque de Condom, & les preuves des aveus de Calvin, de Thomas d'Aquin, &c. Il montre que Calvin, Rivet, Bucan ont tenu probable la doctrine d'un Ange Gardien, & quant à ce qui concerne la possibilité du celibat il cite le Synode National de la Rochelle 1571. qui conseille aux femmes des Ecclesiastiques replongez dans le Papisme, de ne point avoir commerce avec eux. Celui de Vitrai 1588. n'aprouve point qu'un homme dont la femme est devenuë ladre se remarie à un autre: il l'exhorte à prier Dieu, & à se contenir pendant la vie de cette femme.

(a) *Ibid. pag.* 379.

Quoi que ce livre eut été imprimé avec le consentement de quelques personnes importantes, les Moines ne laisserent pas d'obtenir que les exemplaires en fussent portez au Grefe du Chatelet. Ils en avoient vu quelques-uns chez un Relieur, & ils firent de grans vacarmes. C'est au moins une nouvelle qui me fût écrite l'an 1678. par un curieux qui étoit bien informé de ce qui regarde la Republique des lettres.

Je m'assûre qu'on me saura gré des fragmens que j'insere ici de cet Ouvrage, car je ne l'ai fait que par la raison qu'il est peu conu, & qu'il est presque impossible de le trouver.

(B) *Obligé le Synode de la Province à se servir d'un temperament.*] (b) Dize „ qui avoit été Ministre à „Grenoble, & qui étoit actuellement Professeur en „Theologie à Die, fit un écrit sur ce sujet, & s'i„magina qu'il avoit trouvé le moyen d'une parfaite „reconciliation. Son projet neanmoins n'eut pas le „bonheur de plaire au Synode de sa Province, qui „lui defendit de le publier, ou de le communiquer. „Mais Dize préoccupé par les cageoleries du President „de la Berchere, qui lui faisoit esperer de son travail „de grandes recompenses & de grands effets, n'en „voulut pas croire le Synode. Il fit un voyage à Pa„ris, chargé des recommandations du President pour „les principaux du Conseil. Les Ministres du lieu „ayant été avertis de son dessein, tâcherent d'avoir „communication de son écrit, afin de le detourner de „le faire paroître. Ils n'y gagnerent rien: Dize sans „le leur avoir voulu montrer, le fit voir à l'Evêque „de Condom. Cette piece ne pouvoit plaire aux Ca„tholiques, parce que l'Auteur leur faisoit trop relâ„cher, & que sous d'autres expressions il faisoit pas„ser la plupart des articles de la doctrine Reformée: „de sorte qu'il s'en revint sans approbation & sans re„compense; ayant scandalisé ses freres, sans avoir „gagné la bienveuillance de leurs ennemis. On pen„sa même lui faire des affaires criminelles, pour le „payer de ses bonnes intentions: mais le President „son protecteur l'en mit à couvert. Pour le Synode, „il n'osa l'entreprendre sur cette conduite, dans un „tems où on craignoit que la Cour ne le trouvât mau„vais. Sans le deposer donc, on fit un traité avec „lui, par lequel on lui laissoit les gages de Professeur, „mais par forme de decharge on lui en ôtoit les fonc„tions. Il mourut quelque tems après, & repara la „faute qu'il avoit faite dans cette occasion, par une „declaration de ses sentimens qu'on trouva fort édi„fiante.„

(b) *Hist. de l'Edit de Nantes to. 3. seconde part. liv. 15. pag.* 350. *ad ann.* 1677.

(C) *Les suites fâcheuses & flétrissantes qu'un Ecrivain Catholique a publiées.*] Le Sieur Bernard (c) assûra que dans le tems de la guerre *que le Duc de Savoye avoit faite à ses sujets des Vallées de Piémont, les Reformez avoient levé sur eux une somme de six à sept cens mille livres, dont Dize avoit fait la recette & la distribution; qu'il s'aquita mal de cette administration; qu'il fut poursuivi à la Chambre de Grenoble pour en rendre compte; que le Consistoire pour appaiser le bruit que cette affaire faisoit, fut contraint de le deposer; qu'il le crea Principal du College de Die, & nomma quatre Ministres pour revoir ses comptes. Il n'y a rien de vrai en tout cela que ce seul article, que Dize avoit fait la recette des deniers destinez au soulagement des habitans des Vallées, & qu'on chercha en cela une occasion de lui faire une affaire, par des motifs de ressentimens & de vangeance.* Vous trouverez la suite de cette affaire dans l'historien de l'Edit de Nantes. Je n'en prendrai que ces trois ou quatre faits. (d) *Dize rendit ses comptes vers la fin de l'année* 1656. Le President de Perissol l'entreprit en justice l'an 1665. Cette affaire fut portée de degré en degré à la Chambre mipartie. *Dize fit plaider cette question à l'audience* & gagna sa cause. *Le Presidens outré de cet affront en poursuivit l'affaire encore plus violemment; & ses menaces que ni les prieres de ses collegues, ni les remontrances du Consistoire, ni les sollicitations de toute l'Eglise ne purent faire cesser, obligerent le Consistoire non pas à deposer Dize, mais à l'envoyer à Die en qualité de Professeur en Theologie. Il en avoit fait déja les fonctions, pendant que Cregut avoit été contraint, par la persecution que l'Evêque lui faisoit de les abandonner. Cependant la cause fut évoquée à la Chambre de Castres; & le Presidens poussa tant qu'il put les habitans des Vallées à faire faire le procés à Dize. Le Consistoire lui fit rendre un nouveau compte, pour appaiser le scandale de ce procés; & il se trouva seulement un article, revenant à peine à un denier pour livre de la somme totale, dont il ne put pas bien rendre raison. Mais sa bonne foi parut* &c. Les paroles que je suprime nous aprenent qu'il n'étoit coupable que d'un peu de negligence. Tant mieux pour lui, & on le doit estimer heureux de n'avoir manqué que par là, car le maniment de ces collectes publiques est une occasion de pecher si dangereuse, que pour agir prudemment il ne s'y faudroit jamais engager avant que d'avoir éprouvé plusieurs fois ses forces. La garde de ces deniers est peut-être plus dificile que celle d'une beauté. La comparaison de l'argent avec la poix, cette comparaison, dis-je, très-ordinaire jusques dans la bouche des païsans est admirable; on ne peut guere manier ce metal funeste non plus que la poix sans salir ses mains. On a terriblement crié (e) contre la mauvaise administration des sommes (f) immenses qui furent levées pour les Vaudois, & je croi que dans tous les cas semblables on a eu lieu, & l'on aura lieu de se plaindre, & de s'écrier oh qu'il est rare de trouver un homme (g) qui ne soit de fer à l'égard de cet aiman. Cherchons le avec la lanterne de Diogene, & si nous lui destinons une couronne nous la garderons long tems, faute de sujet qui la merite.

(c) *Bernard, explication de l'Edit de Nantes apud hist. de l'Edit de Nantes ubi supra liv.* 11. *pag.* 60. *ad ann.* 1666.

(d) *Hist. de l'Edit de Nantes ubi supra pag.* 61.

(e) *Voiez Mr. Leti, critique sur les loteries part.* 2. *pag.* 108. *& seq.*

(f) *L'historien de l'Edit de Nantes nie que ce qu'on leva en France montât à six ou sept cens mille livres comme Bernard l'asseuroit. Ce ne fut, dit-il, tout au plus que le tiers de toutes les sommes, & toutes les sommes ne revenoient pas à* 530. *mille livres. Mr. Leti ib. p.* 110. *les fait monter à* 3. *millions, & celles de France à* 750. *mille livres.*

(g) Abstinens ducentis ad se cuncta pecuniæ. *Horat. od.* 9. *lib.* 4.

(b) *Regnum & diadema tutum*
Deferens uni, propriamque laurum;
Quisquis ingentes oculo irretorto
Spectat acervos.

(h) *Id. ode* 2. *lib.* 2.

(D) *Que Mr. Cregut avoit publié une apologie où il depeignoit.*] Il n'y a que peu de jours qu'elle m'est tombée entre les mains. En voici le titre: *Apologia necessaria non minus quam æquissima Antonii Cregutii, contra accusationem improvisam, inexpectatam & iniquam Friderici Spanhemii Professoris Leydensis.* Elle fut imprimée à Amsterdam l'an 1678. & contient 48. pages in 8. Mr. Cregut (i) expose qu'après la mort d'Etienne Blanc qui avoit été Professeur en Theologie à Die, le Senat Academique chargea Mr. d'Yse Ministre du lieu de remplir jusques au prochain Synode la place du defunt. Mr. d'Yse le fit. Le Synode de l'année suivante convoqué à Die choisit Antoine (k) Cregut pour Professeur en Theologie. Ce fut un choix provisionnel qui devint definitif au bout d'un an par le jugement du Synode de Pragelas. Mr. d'Yse qui souhaitoit d'autant plus d'avoir cette charge qu'il en avoit fait les fonctions pendant quelque tems, traversa autant qu'il pût l'élection d'un autre, & n'aiant pu reüssir, il conçut une extrême jalousie contre Mr. Cregut, & chercha tous les moiens imaginables de lui nuire quoi qu'il fit semblant d'être toûjours son ami. Il contribua par ses intrigues à faire arrêter à

(i) *Cregutus apol. necessar. pag.* 11. *& seq.*

(k) *Il étoit Ministre à Montellimart.*

Digitized by Google

ISLEBIENS. C'eſt ainſi qu'on nomme ceux qui embraſſerent les ſentimens d'un Theologien Saxon nommé Jean Agricola, nâtif d'Iſlebe, diſciple & compatriote de Martin Luther. J'ai parlé fort amplement de ce † Jean Agricola. Il enſeigna quelque tems une très-fauſſe doctrine touchant l'uſage de l'ancienne Loi. Il avoit pris de travers les diſputes de Saint Paul contre les Juifs; & l'oppoſition que ce grand Apôtre de la Grace a ſi ſouvent faite entre l'œconomie des œuvres, & l'œconomie de la Foi. Luther s'oposa ſi vivement aux erreurs d'Agricola, qu'il le contraignit à s'en dedire. Chacun peut conoître pourquoi on donna le nom d'*Antinomiens* aux ſectateurs de ce perſonnage. Leurs ſentimens n'ont pas été fidelement repreſentez par leurs adverſaires; & il ne faut point douter qu'il n'y ait beaucoup d'exaggeration (*A*) dans ce que Prateolus en a dit. Mais ce n'eſt rien en comparaiſon des bouffonneries (*B*) dont Garaſſe s'eſt ſervi, en raportant les pretenduës hereſies des Iſlebiens.

† *Voiez ſon article à la lettre* A, *p.* 105.

☞ ITA-

Geneve l'impreſſion d'un (*z*) livre Latin de Mr. Cregut, ſous pretexte que la doctrine en étoit mauvaiſe & fort dangereuſe. L'Auteur demanda que l'examen de ſon Ouvrage fût fait ſeulement par les Profeſſeurs de Geneve, afin que tout ſe paſſât avec moins de bruit, & avec plus de ſolidité, & de promptitude; mais ſa demande fut rejettée, on examina ſon écrit dans l'aſſemblée de tous les Miniſtres. Il n'en augura rien de bon, & ſe ſouvint de la complainte de l'Empereur Hadrien, *la multitude de Medecins m'a perdu*, *turba medicorum me perdidit*. On condamna deux ou trois de ſes doctrines: cette condamnation fut communiquée par ſon adverſaire aux Miniſtres du (*a*) Greſivaudan aſſemblez en corps, & dès ce tems-là les prejugez devinrent ſi violens contre l'Auteur, qu'on le menaçoit de le depoſer au prochain Synode qui devoit ſe tenir à Die. Mr. d'Yſe ne doutant pas que la qualité de moderateur de ce Synode ne lui fournît de grans moiens d'executer ſes reſolutions, ſouhaita de l'être, & le fut effectivement. La premiere accuſation regarda les Theſes de la Grace que Mr. Cregut avoit publiées. Il allegua ſes raiſons, & crut n'avoir rien à craindre dès qu'il vit la fin de cette premiere procedure; mais il ſe trompa, car au bout de quelques jours Mr. d'Yſe aiant declaré au Synode que les Miniſtres de Geneve avoient cenſuré quelques articles du *revelator Arcanorum* de Mr. Cregut, interrogea l'Auteur ſur le dogme de l'imputation du peché d'Adam. Mr. Cregut ſe preparoit à éclaircir cette matiere, mais on l'interrompit d'abord ſous pretexte qu'il y avoit des afaires ſur le tapis qui ne pouvoient pas être renvoiées à une autre fois. Il attendit une autre occaſion de s'expliquer dans les ſeances ſuivantes en cas que l'on reparlât de cette diſpute, & il l'attendit en vain. Mr. d'Yſe joüa ſi malignement ſon rôle qu'il fit condamner ſon adverſaire ſans lui laiſſer l'occaſion de plaider ſa cauſe. Il y eut une celebre diſpute dans l'auditoire de Philoſophie. Les Jeſuïtes du lieu, & pluſieurs autres perſonnes du Clergé Romain y aſſiſterent, & il fut fort neceſſaire que Mr. Cregut en qualité de Recteur de l'Academie y aſſiſtât. Mr. d'Yſe profita de ce tems-là, il dreſſa l'acte de condamnation, & le fit paſſer à la faveur des circonſtances qu'un Synode prêt à expirer lui fourniſſoit. Une partie des Miniſtres s'étoit déjà retirée, l'autre n'aſpiroit qu'à ſe retirer bientôt. Si l'abſence des uns eſt favorable quand on a deſſein de faire quelque mauvais coup, l'envie que les autres ont de s'en retourner l'eſt auſſi, car ils ſe preſſent d'achever ce qui reſte à faire, tout ſe paſſe alors en tumulte. Voilà comment l'innocence fut oprimée à ce que pretend Mr. Cregut. (*b*) *Illo tempore* (*c*) *me abſente, inaudito, juſſo deputatis ſilentio, ſub finem Synodi, dum omnia tumultuariò fiunt, Paſtoribus tunc vel abſentibus, vel abiturientibus Dixius ipſe bellum illum articulum non mihi, ſed ſibi ludibrium propinans, fabricavit, aſſumpto in tanto facinore ſuo Achate Rainaudo, digno patella operculo.* Il ajoûte qu'on fit faire une infinité de copies de cet acte afin de le communiquer à toute la terre Proteſtante. (*d*) *Verum illis non ſufficiebat calumnioſus articulus intra privatos parietes fabricatus ab inimicis, haud potuit ſatiari invidia malitioſa, niſi per totum Orbem Reformatum exemplaria illius articuli mitterentur, tam in Galliam quàm exteras nationes, Helvetiam, Germaniam, Hollandiam &c. Pedagogis ſuis jugiter occupatis ut plura Apographa deſcriberent.* Enfin il dit que ſon livre s'étant debité ſans qu'il y eut fait aucun changement, ruïna les trophées de ſon ennemi, & le convainquit de s'être ſervi d'extraits où l'envie, & l'aveuglement étoient manifeſtes. (*e*) *Paulo poſt libre meo edito abſque vel apiculi immutatione, abortivus ac furtivus ille Dixii articulus cecidit coram meo Revelatore, ſicut Dagon coram arca fœderis. Et ne plura exempla proferam, unum Rev. Antiſtitis Eccleſiæ Bernenſis D. Homelii erit mihi pro cunctis, dum eſſem Bernæ in illius Muſæo protulit è ſua Bibliotheca meum Revelatorem Arcan. & Dixii pravè & ſtolidè articulatum articulum arthritide laborantem, & dixit ſe contuliſſe cum locis Revelatoris, quem tunc præ manibus habebat, unde facta etiam inter nos collatione non poterat ſatis mirari ſtuporem, virus & invidiam compilatoris.* Il raconte (*f*) qu'aiant expliqué par lettres le ſens de ſes propoſitions, & aiant ofert de nouveaux éclairciſſemens, ſi ceux qui avoient été publiez ne ſuffiſoient pas, Meſſieurs de Geneve permirent que l'on achevât l'impreſſion du *Revelator Arcanorum*, & leverent la defenſe de debiter les Theſes de Die. Il ſe contente d'indiquer le grand procés dont j'ai parlé (*g*) ci-deſſus, mais il dit que Mr. d'Yſe chaſſé honteuſement de l'Egliſe de Grenoble rentra au ſervice de celle de Die. (*h*) *Ex Eccleſia Gratianopolitana turpiſſimè ejecti. . . . . Ut Dixius fuerat potiùs intruſus quàm vocatus, ita deſtruſus fuit. Non inquiro de crimine quod objiciebatur, eſſet piaculare. Deus novit. Acta ſunt publicè in Parlamento litigata, quæ ad hos uſque oras pervenerunt. . . . . Ictu maris à naufragio ſervatus, Galli noſtri vulgò dicunt*, d'un coup de vent ou de tempeſte, *priſtinas ſedes recuperavit, in portum Dienſem appellens, ubi antea Miniſter fuerat, ibi cum ſuo Rainaudo, juvat meminiſſe laborum præteritorum.*

(*z*) *Intitulé* Revelator arcanorum.

(*a*) *Païs auprès de Grenoble, & l'un des Colloques de la Province Synodale de Dauphiné à l'égard de ceux de la religion.*

(*b*) *Cregut. ubi ſupra pag.* 26.

(*c*) *C'eſt-à-dire pendant qu'il aſſiſtoit à la diſpute publique comme Recteur de l'Academie.*

(*d*) *Id. ib.*

(*e*) *Id. ib. pag.* 27.

(*f*) *Id. ib. pag.* 30.

(*g*) *Dans la remarque C.*

(*h*) *Id. ib. pag.* 30. 31.

Je ne me rens point garant de la verité de ces faits, je ne les allegue que comme une preuve de mon texte, ſçavoir que Mr. Cregut a peint Mr. d'Yſe avec des couleurs fort noires.

(*A*) *Beaucoup d'exaggeration dans ce que Prateolus en a dit.*] Il n'a point été aux ſources; il a ſeulement copié Staphylus, Hoſius & Lindanus. Ce qu'il copie de Staphylus doit être reduit à ceci (*i*), que ſelon Jean Agricola la loi de Dieu eſt tout-à-fait inutile; qu'elle n'eſt neceſſaire ni avant ni après nôtre juſtification, & que l'homme ſous l'Evangile n'eſt point obligé à faire de bonnes œuvres. Ce qu'il copie de Lindanus eſt beaucoup plus dur: c'eſt que ſelon Jean Agricola les hommes peuvent être juſtes contre leur conſcience, & qu'un adultere, un uſurier, un fornicateur, ou tel autre grand pecheur ſera ſauvé pourveu qu'il croie. (*k*) *Antinomi à Joanne Iſlebio Lutheri cive ac diſcipulo exorti. Hi dogma ſequuntur legibus divinis contrarium, (ait Querela Lutheri) legem operum rejicientes, fingunſque homines contra conſcientiam juſtos eſſe. Ajunt enim, teſte Lutthero lib. de Conciliis: Si es adulter, ſcortator, uſurarius, avarus, aut aliis pollutus peccatis, ſi tantùm credis, ſalvus es. Hactenus Lindanus.* Je ne ſaurois croire que ce ſoit raporter fidelement les opinions d'Agricola.

(*i*) *Prateolus, in Elencho hæreticorum, voce* Antinomi. *p. m.* 41. *Il dit que Staphylus tire cela des notes d'Agricola ſur l'Evangile de St. Jean, & des diſputes Antinomiques de Luther.*

(*k*) *Prateolus ibid.*

(*B*) *Les bouffonneries dont Garaſſe s'eſt ſervi.*] Il eſt utile de repreſenter aux lecteurs les grans exemples de la hardieſſe de certaines gens à calomnier; c'eſt pourquoi la longueur de ce paſſage n'empêchera pas que je ne l'inſere ici. „ (*l*) Les Iſlebiens ou Antino-„ miens, qui ſont autrement apellez les *Nomomaches*, „ d'autant qu'ils ſe ſont oppoſez à la loy de Moyſe, „ diſant par leurs articles de Foy, que c'eſt une geſne „ de nos ames, ſont diſciples d'un certain laboureur „ nommé Joannes Iſlebius, lequel ſortant du cul de „ la charruë, *Triduo ſe Theologum profeſſus eſt*, com-„ me parle Melanchthon eſcrivant contre luy. Les „ principales reſveries de ces gueux ſont couchées „ ponctuellement au livre, *De libertate Chriſtianâ*, „ compoſé par le Docteur Paulus Crellius qui eſtoit „ l'un des principaux advocats de cette maudite ſecte. „ Je n'en mets que trois des plus ſignalées, priſes „ mot à mot de leurs articles de Foy. La premiere, „ porte que tout l'Evangile & tout le vieux Teſtament, „ s'il n'eſt preſché de vifve voix, *ſunt veteres calcei in* „ *angulo derelicti*, ſont comme des vieilles ſavates qu'on „ laiſſe dans un coing, lors qu'elles ne peuvent plus „ ſervir: mais quand on preſche l'Evangile, lors il ſe „ faict comme une paire de ſouliers, duquel il eſtoit „ porté dans les Cantiques: *Quàm pulchri ſunt greſſus tui in calceamentis tuis filia principis*, Et dans le „ Pſeaume CVII. *In Idumæam extendam calceamen-*„ *tum*

(*l*) *Garaſſe, Doctrine curieuſe liv.* 5. *ſection* 16. *pag.* 557.

Digitized by Google

☞ **ITALICA**, ville d'Eſpagne, fut ainſi nommée lors que Scipion λ l'Africain lui donna la forme de cité. Elle devint très-conſiderable, & fut la † patrie de Trajan, & d'Hadrien. Elle jouït aſſez long tems χ de la condition des villes qui s'apelloient *municipia*, & puis elle voulut être dans la condition de celles que l'on apelloit colonie. Hadrien ξ s'étonnoit qu'elle eut demandé ce changement, car il lui ſembloit que les privileges d'un *municipium* étoient preferables à ceux d'une colonie. On ne trouve aujourd'hui ζ que les maſures d'Italica. Quelques Auteurs mettent ſa ſituation proche de Seville dans un lieu qui s'apelle preſentement *Sivilla la Veja* *. J'ai dit ci-deſſus † qu'il ne me paroiſſoit pas qu'on puiſſe prouver qu'il y ait eu en Italie une ville nommée Italica. Je ne m'en dedis point, quoi que je ſache qu'on me peut faire une objection (*A*) aſſez ſpecieuſe.

λ *Appian. in Ibericis p. m. 464.*

† *Id. ib.*

χ *Aulus Gellius lib. 16. cap. 13.*

ξ *Id. ib.*

ζ *Voiez Ludovicus Nonnius in Hiſpania cap. 17. p. m. 64.*

* *Id. ib. pag. 65.*

‡ *Pag. 1454. remarque A.*

JUBA. L'hiſtoire fait mention de deux Princes qui ont eu ce nom, & dont l'un étoit le pere de l'autre. Mr. Moreri en a parlé; mais il a fait (*B*) quelques fautes qu'il eſt bon de remarquer. Nous ne releverons que très-peu de fautes (*C*) des autres Auteurs.

☞ JU-

„ *tum meum.* C'eſt à dire, ſuivant l'expoſition de Beze:

„ *Contre Edom peuple glorieux*
„ *Je jetteray mes ſouliers vieux.*

„ De façon qu'à leur dire les Predicateurs ſont des ſa-„ vetiers, les Eſcritures ſainctes ſont des vieilles ſava-„ tes; la chaire c'eſt la Saveterie, le Quareſme & les „ Advens ſont la foire aux ſavates. La ſeconde pro-„ poſition des Antinomiens eſt encore plus horrible, „ & je ſuis bien marry de ce que les paroles me man-„ quent pour exprimer la peſanteur de mes penſées: „ elle eſt conçeuë en ces termes par le Docteur Crel-„ lius: *Qui quærit ſalutem in veteri lege, quærit* PE-„ DICULUM IN SCABIE, qui cherche ſon ſalut dans „ la loy de Moyſe, & dans le vieux Teſtament, cher-„ che DES POUX dans de la GALE, c'eſt à dire que „ le ſalut de nos ames eſt ſemblable à DES POUX, & „ Dieu eſt ſemblable à la TEIGNE. Je n'ay point „ de parole pour exprimer mon eſtonnement. . . . .

(*a*) *Id. ib. pag. 559.*

„ (*a*) La troiſieſme maxime des Nomomaches eſt quot-„ tée par le Docteur Crellius en ces termes, *Moxes* „ *ad corvos abeat cum lege ſuâ, nam ſi non reſipuit, eſt* „ *damnatus ad omnes Diabolos.* Pour moy j'appelle de „ la ſentence des Antinomiens, comme ayant pro-„ curation de Moyſe, & je trouve que l'eſtourdiſſe-„ ment des Nomomaches eſt beaucoup plus grand que „ celuy des Manicheans; car lors qu'ils renvoyoient „ Moyſe, ils pretendoient avoir des pretextes plus ho-„ norables au rapport de S. Auguſtin au livre XV. con-„ tre Fauſte; & enquis pourquoy ils rejettoient le „ vieux Teſtament, & toute la loy de Moyſe, ils reſ-„ pondoient avec des paroles ſpecieuſes & des phraſes „ bien adjancées, Que pour eux ils pratiquoient en „ cela le commandement de Jeſus-Chriſt, qui defen-„ dit à ſes Apoſtres de mettre du vin nouveau dans de „ vieux outres: & que leur Egliſe eſtoit comme une „ jeune Damoyſelle, qui ne reçoit point de lettres ni „ de poulets de ſes vieux amoureux, leſquels taſchent „ de la ſuborner par promeſſe: c'eſt à dire, que leur „ Egliſe ne reçoit ny ne recognoiſt le vieux Teſtament „ qui eſt un vieux vin pouſſé, un vieux lambeau de „ bureau tout dechiré, un vieux amoureux caſſé aux

(*b*) *Strabo lib. 5. pag. m. 167.*

„ gages; & puis ils adjouſtoient comme en triom-„ phant, & inſultant à noſtre Egliſe: *Vos quidem per-„ gite agere ut cœpiſtis, rudem pannum veteri veſtimento „ committite, novum vinum veternoſis utribus credite, „ duobus maritis nulli placituri ſervite, Chriſtianam fi-„ dem Hippocentaurum facite, nec equum perfectum nec „ hominem: nobis ſoli Chriſto ſervire permittite.* A ces

(*c*) *Voiez Sigonius in faſtis ad ann. 662.*

„ affronteries delitieuſes, à ces paroles charmereſſes, „ diroit-on pas que voylà de ſainctes ames? Mais au „ bout de l'affaire il ſe void que les Manicheans ſont „ des beliſtres. Il eſt vray que tous beliſtres qu'ils „ eſtoyent, ils n'avoient pas tant de poux que les An-„ tinomiens. „

(*d*) *In excerptis lib. 37. apud Photium.*

(*A*) *Qu'on me peut faire une objection aſſez ſpecieuſe.*] Elle eſt fondée ſur un paſſage de Strabon, où l'on trouve que certains peuples d'Italie s'étant ſoulevez & confederez pour faire la guerre aux Romains, firent de Corfinium leur place d'armes, & la nommerent Italica. (*b*) Μετονομασθῆναι Ἰταλικήν, *Italica nomen indiderunt.* Notez que Corfinium étoit la ville capitale des Peligniens, & que la guerre dont il s'agit fut celle que l'on nomma *Sociale*, ou *Marſique*, ou *Italique*, & qui commença l'an de Rome 662 (*c*). Il y a beaucoup d'aparence que dans ces paroles de Diodore (*d*) de Sicile, τὴν κοινὴν πόλιν Ἰταλίαν ὀνομάσαντες, il faut lire (*e*) Ἰταλικήν, & non pas Ἰταλίαν, & ainſi voilà deux Auteurs qui temoignent que la ville de Corfinium fut nommée Italica lors que ces peuples ſe liguerent contre Rome. Velleïus Paterculus pourra paſſer pour un troiſiéme temoin, *caput imperii ſui Corfinium legerant*, dit-il (*f*), *quod appellarent Italicum.* Il y a des critiques (*g*) qui corrigent *quod appellarunt Italicam.* D'autres (*h*) s'en tiennent à *Italicum.* Peu m'importe; la reponſe que j'ai à faire ſe peut paſſer de la leçon qui me ſeroit la plus favorable, car voici ce que j'ai à dire: Le nom d'Italica que les Alliez donnerent à la ville de Corfinium ne dura qu'autant que la guerre. Ils lui avoient donné ce nouveau nom en la choiſiſſant pour leur commune metropole. Ils y avoient établi (*i*) une police toute ſemblable à celle de Rome. Ils avoient marqué par là non ſeulement leur émulation pour la capitale du peuple Romain, mais auſſi la reſolution qu'ils avoient priſe de ſe rendre independans. Puis donc que le nouveau nom d'*Italica* étoit une ſuite & un monument de leur complot, il ne faut pas croire que les Romains l'aient laiſſé ſubſiſter. Corfinium reprit ſon premier nom dès que la guerre fût finie l'an de Rome 664. & nous ne trouvons point qu'on l'ait nommée autrement que Corfinium depuis ce tems-là. D'où paroît l'erreur de ceux qui pretendent que le poëte Silius Italicus étoit nâtif de Corfinium, & qu'à cauſe de cela il fût ſurnommé *Italicus.*

(*e*) *Voiez Caſaubon in Strab. lib. 5. pag. m. 94.*

(*f*) *Vell. Paterc. lib. 2. cap. 16.*

(*g*) *Gerard. Voſſius not. in Paterc. ibid.*

(*h*) *Sigonius de ant. jure Italiæ lib. 3. cap. 1. fol. m. 100. Boecler. in Paterc. ib.*

(*i*) *Voiez Sigonius ubi ſupra.*

(*B*) *Mr. Moreri . . . a fait quelques fautes.*] I. Il dit que Juba le pere étoit Roi de Mauritanie. Cela eſt faux. Du tems de ce Juba la Mauritanie Ceſarienne apartenoit à Bocchus, & la Tingitane à Bogud. Quelque tems après, c'eſt-à-dire l'an 716. Bocchus s'empara de la Tingitane. Après ſa mort ſon Roiaume fut reduit en Province l'an 721. comme la Numidie l'avoit été ſous Jules Ceſar (*k*). II. Il dit que Juba le fils fut retabli par Auguſte dans le Roiaume de ſon pere, c'eſt-à-dire dans la Numidie. Il faloit dire avec Dion (*l*) qu'Auguſte lui donna quelques parties de la Getulie, & les deux Mauritanies; & que la meilleure partie de la Numidie fut laiſſée dans ſon état de Province Romaine. Il eſt vrai que Strabon (*m*) aſſûre qu'Auguſte retablit Juba dans le Roiaume de ſon pere, & que de plus il lui accorda la Mauritanie; mais de la maniere que ce geographe poſe les limites de la Province Romaine, & du Roiaume de ce Juba, il paroît (*n*) que la Numidie apartenoit aux Romains. III. Moreri impute à Pline d'avoir dit que Juba le fils *trouva une herbe, que ſon Medecin Euphorbe apella de ſon nom Euphorbie.* Ce n'eſt point ce que Pline dit. Voions ſes paroles: (*o*) *Invenit & patrium noſtrorum ætate rex Juba, quam appellavit Euphorbiam Medici ſui nomine.* Cela veut dire que Juba decouvrit une herbe qu'il apella Euphorbie du nom de ſon Medecin. Il ſeroit un peu étrange que le Medecin d'un Monarque eût été aſſez mauvais courtiſan, pour donner ſon nom à une herbe que le Roi ſon maître auroit trouvée. C'eſt neanmoins ce que Pline auroit aſſûré, ſi l'on s'en raportoit à Moreri. Il ſeroit beaucoup moins étrange qu'un Roi inventeur d'une herbe, aimât mieux lui faire porter le nom de ſon Medecin, que le ſien propre. C'eſt ce que Juba auroit fait, ſi nous nous en raportions au temoignage de Pline que j'ai cité; mais il y a lieu de croire que Pline n'a pas eu ici l'exactitude qu'il devoit avoir. Ce qu'il avoit dit dans un autre livre eſt plus croiable: c'eſt que l'Euphorbie avoit été ainſi nommée à cauſe de ſon inventeur, qui étoit le Medecin du Roi Juba. Il ajoûte une choſe qui meritoit bien que Moreri la raportât. C'eſt que Juba fit un traité particulier de cette herbe, où il donna beaucoup de loüanges aux vertus très-ſingulieres dont elle étoit doüée. (*p*) *Juba Ptolemæi pater, qui prius utrique Mauritaniæ imperavit, ſtudiorum claritate memorabilior etiam, quam regno, ſimilia prodidit ac Atlante: præterquam gigni ibi herbam Euphorbiam nomine ab inventore medico ſuo appellatam. Cujus lacteum ſuccum miris laudibus celebrat in claritate viſus, contraque ſerpentes, & venena omnia, privatim dicato volumine.* IV. Je pourrois marquer pour une faute les mauvaiſes (*q*) citations de Moreri.

(*k*) *Voiez les preuves de tout ceci dans le Pere Noris* Cenotaph. Piſana pag. 235.

(*l*) *Lib. 53. ad ann. 729.*

(*m*) *Lib. 17. pag. 570.*

(*n*) *Voiez le P Noris ubi ſupra.*

(*o*) *Plin. lib. 25. cap. 7. pag. m. 400.*

(*p*) *Plin. lib. 5. c. 1. ſub. fin. p. m. 527.*

(*q*) *Il cite Dion au livre 41. & ſeq. il faloit citer nommément le 43. Il cite Pline au chap. 1. du 25. livre: il faloit citer le chap. 7. Il cite le 8. livre d'Athenée, où il n'eſt parlé que d'une épigramme Greque de Juba: il faloit citer le 3. & 4. livre. Il faloit citer le livre 17. de Strabon, & le 2. livre de Voſſius.*

Digitized by Google

☞ JUDEX (MATTHIEU) l'un des principaux écrivains des centuries de Magdebourg, nâquit à † Tippolſwalde dans la Miſnie * le 22. de Septembre 1528. Il fit paroître une grande inclination pour les lettres, c'eſt pourquoi ſon pere lui permit d'aller étudier à Dreſde. Il ne s'y arrêta pas long tems, il aima mieux faire ſes études dans le College de Wittemberg, & puis dans celui de Magdebourg. Il étoit en mauvais état lors qu'il arriva dans cette derniere ville, tout couvert de gale, & ſans argent. La maniere dont il amaſſa dequoi vivre fut d'aller demander l'aumône en chantant de porte en porte, mais enfin après que l'on eut conu qu'il étoit de bonne eſperance, on lui procura une place de precepteur chez un Avocat, qui l'envoia avec ſon fils à Wittemberg l'an 1546. Il y reçut le degré de Maître és Arts au mois d'Octobre 1549. Après quoi il retourna à Magdebourg, & y regenta la ſeconde Claſſe quelques années, & enſuite il y fut Miniſtre de l'Egliſe de St. Ulric juſques à l'année 1559. Il ne quitta cet emploi que pour aller exercer la profeſſion en Theologie dans l'Academie d'Iéne. Il n'exerça cette profeſſion que 18. mois; car on la lui ôta par ordre de Jean Frideric Duc de Saxe au commencement d'Octobre 1561. Il s'arrêta encore ſix mois à Iene, & puis aiant paſſé à peu-près autant de tems à Magdebourg, il ſe retira à Wiſmar. Il mourut le 15. de (A) Mai 1564. à Roſtoch, où il étoit allé quelques jours auparavant afin d'aſſiſter à la promotion des Ecoliers. Ce fut un homme de (B) bonnes mœurs, laborieux, zêlé, docte, & qui compoſa beaucoup de livres.

† *Ce lieu eſt éloigné de Dreſde de deux lieuës d'Allemagne.*

* *André Schoppius ubi infra dit que ce fut le jour de St. Matthieu. Il devoit donc dire le 21. & non pas le 22.*

(a) *Dans la remarque B.*

femme Glaphyra, veuve d'un des fils d'Herode. Voiez l'article de cette femme (a) où nous refutons cela. Le Pere Salian a cru que Juba mourut l'an 759. de Rome. Le Pere Noris l'a (b) refuté invinciblement par cette remarque: Strabon écrivoit ſon 13. livre peu après l'an 771. Or dans ſon 17. livre il parle de Juba comme d'un Prince mort depuis peu; il faut donc que Juba ne ſoit point mort avant l'an 772. ou environ. Le même Strabon dit ailleurs (c) que Juba vivoit ſous l'Empire de Tibere. Or Tibere n'a commencé de regner qu'en l'année 767. Il ſemble qu'on peut recueillir d'un paſſage de Tacite, que Juba vivoit encore (d) l'an 776. Noldius ſe trompe lors qu'il ſuposé que Dion aſſûre qu'Auguſte donna l'Egypte à Juba outre le Roiaume de ſon pere (e). Il n'y a rien dans les paroles de Dion qui nous engage à raporter ταυτην à l'Egypte, & il eſt ſûr qu'il faut raporter ce mot à Cleopatre. Le traducteur de Dion a bronché là pitoiablement. (f) Ἡ δὲ Κλεοπάτρα τὸν Ἰόβαν τῷ τοῦ Ἰόβα παιδὶ συνάκησε. τοῦτο γὰρ ὁ Καῖσαρ τραφῆναί τε ἐν τῇ Ἰταλίᾳ, καὶ συστρατεῦσαι οἱ ταύτην τὴν τὴν βασιλείαν τὴν πατρῴαν ἔδωκε. *Cleopatra autem Jubæ Juba filio in matrimonium tradita eſt. Hunc Jubam Cæſar in Italia educatum, ac ſuam militiam ſecutum, hoc (regno liſex ea, Cleopatra ſcilicet) & paterno etiam donavit.* Noldius aiant cité le paſſage où Dion aſſûre (g) que Juba, au lieu du Roiaume de ſon pere, reçut d'Auguſte quelques parties de la Getulie, les Etats de Bocchus & ceux de Bogud, obſerve que Pline a juſtement ſubſtitué à ces Etats l'une & l'autre Mauritanie. *Pro quibus rectè Plinius* hiſt. nat. V. c. I. *utramque Mauritaniam ſubſtituit, hoc eſt Cæſarienſem & Tingitanam.* C'eſt inſinuer clairement cette fauſſeté, que ces deux Mauritanies, & les Etats dont parle Dion n'étoient pas la même choſe.

(b) *Ubi ſupra p.* 238.

(c) *Lib. 6. circa fin.*

(d) *Voiez l'article* Glaphyra *pag.* 1335.

(e) *Noldius de vita & geſtis Herodum, pag.* 176.

(f) *Dio, lib. 51. pag.* 520. Leunclavius dans ſon édition de Dion a remarqué cette faute de Xylander.

(g) *Id. lib. 54. pag.* 589. *ad ann.* 729.

(A) *Il mourut le 15. de Mai 1564.*] Je ne ferois point de remarque ſur cela, ſi je n'avois à dire que les Auteurs ſont trop ſujets à negliger l'exactitude par raport aux dates mortuaires, & aux calculs. Je trouve dans le theatre (h) de Paul Freher que nôtre Judex mourut l'onzième de Juin 1564. Cette date eſt alleguée ſur la foi du *Nomenclator Profeſſorum Ienenſium*, compoſé par Hadrien Beyer. Mr. Sagittarius (i) citant le même *Nomenclator*, met la mort de Judex au même jour que Paul Freher: mais je voi dans Micrælius (k) que cette mort eſt placée à l'an 1587. qui étoit le 79. de la vie du defunt. On met à la marge *Freher. p.* 202. Il eſt dificile de comprendre comment une citation ſi peu fidelle a pu ſe fourrer en cet endroit-là; & notez que Judex n'auroit pas vêcu 79. ans, quand même il auroit vêcu juſqu'en 1587. car il nâquit en 1528. On aſſûre dans ſa vie (l) que ſa mort fut d'autant plus regrettée, qu'il n'avoit point paſſé encore l'âge de 37. ans. Le calcul n'eſt pas juſte; car puis qu'on avoit mis ſa naiſſance au 22. de Septembre 1528. & ſa mort au 15. de Mai 1564. il faloit dire qu'il n'avoit pas encore 36. ans.

(h) *A la page* 202.

(i) *Sagittar. introd. in hiſt. Eccleſ. pag.* 247.

(k) *Micral. hiſtor. Eccleſ. p.* 770. *edit.* 1699.

(l) *Andr. Schoppius orat. de vita Matth. Judicis apud Crenium anim. phil. & hiſt. parte* 6. *pag.* 71.

(B) *Homme de bonnes mœurs . . . . & qui compoſa beaucoup de livres.*] Il étoit ſi ſobre qu'il ne mangeoit pas dans une ſemaine, autant que d'autres qui n'ont qu'un eſtomac mediocre, mangent en deux jours; & jamais ſes meilleurs amis n'obtinrent de lui la complaiſance de boire qu'à proportion de ſa ſoif (m). Il fut ſi éloigné du faſte, & du luxe, que même le jour de ſes nôces il ne voulut pas conſentir que ſa fiancée ſe parât: il l'obligea à ſe contenter d'un habit fort mediocre (n). Sa chaſteté fut ſi grande, qu'avant qu'il ſe mariât quelques-uns jugerent qu'il y avoit de la froideur, ou de l'inſenſibilité dans ſa complexion; & il avoüa en confidence à ſes intimes amis, qu'il croioit que l'origine de ſa mauvaiſe ſanté, ou pour le moins ce qui augmentoit ſes infirmitez, étoit qu'il avoit trop attendu à prendre une femme. (o) *Ante legitimum conjugium adeò pudicè vixit, ut à nonnullis frigidus ſit judicatus, ac ipſe intimis ſit confeſſus, ſe judicare originem aut certè non leve ſua adverſa valetudinis incrementum inde exiſtere, quòd non priùs duxiſſet uxorem.* Il ſe maria neanmoins à l'âge de 26. (p) ans, lors qu'il fut apellé pour être Miniſtre de l'Egliſe de St. Ulric à Magdebourg. Il épouſa une fille de 15. à 16. ans qui n'étoit point riche. Quelques-uns de ſes amis furent fâchez qu'il eut choiſi une femme qui n'avoit ni aſſez d'années, ni aſſez d'argent; mais il leur repondit qu'il avoit toûjours demandé à Dieu une épouſe qui n'eût point l'experience des mauvaiſes choſes; qui fût docile; qui ne fût point orgueilleuſe &c. (q) *Ægriùs tulêre amicorum quidam, quòd juvenculam & minùs dotatam ſibi jungeret virginem, ſed iis reſpondit, ſe ab adoleſcentia aſſiduè petiiſſe à Deo, ut puellam bonis prognatam, honeſtè educatam, virtutibus & pietate ornatam, malarum rerum ætate adhuc imperitam, & morigeram potiùs, quàm natalibus elatam, delicatâ & blandâ educatione ac converſatione malâ depravatam, ac dotibus & ornamentis fortuna protervæ, ſibi dare dignaretur, ac ſe voti ſui compotem factum in Dei providentia adquieſcere.* Il vêcut agreablement & pieuſement avec ſa femme un peu plus de dix années, & en eut ſix enfans (r). Elle épouſa en (ſ) ſecondes nôces André Schoppius.

(m) *Schopp. ib. p.* 58.

(n) *Id. ib. & pag.* 59.

(o) *Id. ib. pag.* 57. 58.

(p) *Idem pag.* 58.

(q) *Id. ib.*

(r) *Id. ib.*

Parlons des livres qu'il compoſa. Il traduiſit en Latin le livre Allemand de Luther touchant le ſens literal des paroles *ceci eſt mon corps.* Il dedia cet Ouvrage au Senat de Ratisbonne, & il refuta dans l'épitre dedicatoire les 15. principaux argumens des Zuingliens. Voici le titre d'un livre qu'il publia l'an 1559. *quod arguere peccata ſeu concionari pœnitentiam ſit proprium legis & non Euangelii proprie dicti, rationes & argumenta.* Son traité *de typographiæ inventione, & de prælorum legitima inſpectione*, fut imprimé l'an 1566. Ses *enarrationes epiſtolarum Dominicalium* parurent l'an 1578. Le public a vu ſix Ouvrages de ſa façon en Allemand. Lui & Wigandus publierent conjointement quelques écrits, comme (t) *reſponſio ad confeſſionem Majoris de Juſtificatione & bonis operibus. Reſponſio ad ſcurriles & blaſphemos fœtidi Rambocchii Rythmos Witebergæ impreſſos. De Adiaphoricis corruptelis in magno libro Actorum Interimiſticorum, ſub conficto titulo Profeſſorum Wittebergenſium edito, repertis, Admonitiones. Corpus Doctrinæ ex Novo Teſtamento. De Victorini Strigelii declaratione ſeu potiùs occultatione.* André Schoppius ajoûte ceci: *Item cum Illyrico, Muſæo & Wigando miſit Epiſtolam ad quoſdam pios fratres de cauſſa Victorini. Et cum iiſdem ſe purgavit de fictis rationibus dimiſſionis Jenenſis, quas charta ἀνέκρυπτον referebat* (v). Il donne enſuite le titre de quelques livres Allemans, & celui de quelques écrits Latins qui n'ont pas été imprimez. Il obſerve (w) que Judex entendoit fort bien la muſique, & avoit quelque conoiſſance des mathematiques. L'aſtrologie ne lui étoit pas inconuë; il fit même des horoſcopes. *Judicia nativitatum ſibi, liberis ſuis & Embdenis* (x) *nonnullis compoſuit, atque figuras cæli, quas vocant, aliis rebus accommodatas erexit.* Il avoit étudié quelque tems en Droit à Wittemberg: il ſavoit faire des vers & en Latin & en Grec; & il avoit deſſein de compoſer une hiſtoire Eccleſiaſtique de ſon tems (y). La part

(ſ) *Id. ib. pag.* 50.

(t) *En* 1558.

(v) *Tiré d'André Schoppius pag.* 63. *& ſeq.*

(w) *Id. ib. pag.* 56.

(x) *Il fut precepteur des enfans de Levin Embdenus Juriſconſulte de Magdebourg.*

(y) *Id. ib.*

Digitized by Google

vres. Il eut bien des perſecutions, & bien des chagrins (C) à eſſuier pendant le cours de ſon miniſtere *.

JUDITH, femme Juive qui delivra ſa patrie aſſiegée par Holoferne. Vous trouverez cette hiſtoire dans Moreri, avec quelques obſervations ſur les embarras où elle jette les commentateurs. De tous les livres que les Proteſtans ont rejettez comme apocryphes, il n'y en a point qui meritât mieux que celui-là cette flêtriſſure; car le parti le plus raiſonnable que l'on puiſſe prendre eſt de dire que (A) c'eſt un Roman pieux. Il n'y a que peu d'années qu'un ſavant Benedictin (B) a fait un livre pour reſoudre les difficultez qu'on propoſe contre cette hiſtoire. S'il ne les a pas levées, il a du moins fourni divers éclairciſſemens utiles. Je me ſouviens d'avoir vu une diſſertation †, où entre autres argumens on fait valoir celui-ci, c'eſt qu'il ne faut point regarder

* *Tiré d'André Schoppius* in oratione de vita Matthæi Judicis. *Elle ſe trouve à la fin de la 2. partie* enarrationis Epiſtolarum Dominicalium Matthæi Judicis, *à l'édition d'Iſlebe* 1578. in 8. *Mr. Crenius a inſeré cette harangue dans la 6. partie de ſes* animadverſiones philol. & hiſtor. *pag.* 49. *& ſeq.*

† *Intitulée* Ficta Judicha *&c. à Verone l'an* 1614. *& compoſée par* Mirabilis de Bonacaſa, *où l'on prouve* 1. *que le livre de Judith eſt apocryphe,* 2. *que l'action de Judith eſt mauvaiſe, & que* Roſſæus, Mariana *& autres Monarchomaques ont tort de s'en prevaloir.*

part qu'il eut aux (z) dix premieres centuries de Magdebourg eſt connë de toute la terre, & chacun ſçait que ce travail fut très-grand: ainſi quand on ſçait que Judex mourut bien jeune, & que ſa ſanté (a) fut très-mauvaiſe pendant 15. années, on ne peut douter qu'il n'ait été bien ſtudieux, & laborieux.

Raportons ici par occaſion une choſe qui pourra ſervir de ſuplément à ce qu'on a vu (b) ci-deſſus touchant l'hiſtoire de ces centuries. Les trois dernieres n'ont jamais paru, quoi que les centuriateurs les euſſent fort avancées, & que le Marquis de Brandebourg, Duc de Pruſſe, eût donné ordre à André Stangewald d'y mettre la derniere main afin qu'on les publiât. *Andreas Stangewaldus .... ſibi ab inclyto Marchione Brandenburgenſi, Duce Boruſſiæ tùm temporis negotium datum eſſe confirmabat, ut reliquas tres centurias Eccleſiaſtica Hiſtoriæ Magdeburgenſ. ab auctoribus affectas jam penèque perfectas, perpoliret, atque ad editionem accuratè præpararet.* Mr. Crenius (c) raporte la lettre d'où j'ai tiré ce paſſage. Il l'a trouvée dans un Ouvrage poſthume de Conrad Schluſſelburgius imprimé à Roſtock l'an 1624. Il s'étonne que Mr. Sagittarius ait oublié cette particularité; & il en publie une autre qu'il a luë dans un (d) Ouvrage du Juriſconſulte François Baudouin. C'eſt (e) que l'on fit à Geneve une traduction Françoiſe des centuries de Magdebourg, avec la même mauvaiſe foi qui avoit paru dans la traduction Françoiſe du commentaire de Luther ſur l'épitre de St. Paul aux Galates.

(C) *Il eut bien des perſecutions & bien des chagrins à eſſuier.*] Il fut un de ceux qui dreſſerent la diſcipline de l'Egliſe de Magdebourg, qui fut imprimée l'an 1554. Il ſe montra fort exact à la faire pratiquer, & il éloigna de la participation aux Sacremens quelques perſonnes impenitentes. Cela fit (f) qu'on le menaça de le batre, & de le fouler aux pieds. Il fut fort maltraité dans les ſatires qui furent faites à Wittemberg contre les centuriateurs. (g) *Scurriles Neminiſtæ & Acolaſti Witebergenſes in famoſa illius laboris reprehenſione & acerba invectiva D. Judicem vocabant Judam & pullum filium aſinæ ſubjugalis.* Il s'oposa fortement aux Synergiſtes pendant qu'il fut Profeſſeur en Theologie à Iéne. Leur parti étoit puiſſant, & emploia les paſquinades contre lui d'une maniere inſolente & calomnieuſe. On emploia auſſi les pierres; car il y eut une troupe de garnemens qui pendant toute une nuit commirent beaucoup de deſordres autour de ſa maiſon, & jetterent des pierres à ſes fenêtres. Il fut depouillé de ſa charge aprés l'avoir exercée parmi bien des troubles 18. mois. Le pretexte (h) que l'on allegua fut la publication d'un livre Allemand *de fuga Papatus, de la fuite du Papiſme*; mais l'une des veritables cauſes fut ſon opoſition au parti que (i) la Cour favoriſoit. Ce parti étoit celui du Profeſſeur Strigelius l'un des chefs des Synergiſtes, ou des fauteurs de la liberté humaine. On ne manqua point de repandre pluſieurs raiſons, ou pluſieurs pretextes de la depoſition de Matthieu Judex, qui furent toutes refutées. On l'accuſa entre autres choſes d'avoir repandu des exemplaires de la vie de Balthaſar Winter, & l'on exigea de lui qu'il indiquât l'Auteur de cette ſatire, & qu'il recouvrât tous les exemplaires, & les remît à la Cour. Il repondit que cet Ouvrage n'étoit nullement un libelle; que ce n'étoit que la narration veritable de la vie & de la mort d'un fidelle ſerviteur de Dieu; qu'il avoit été neceſſaire de l'opoſer aux calomnies que les ennemis de ce pieux perſonnage avoient ſemées, & de la communiquer à la veuve, & à quelques autres pour les conſoler. Il ne ſe crut point obligé à nommer l'Auteur; mais il s'offrit de repondre touchant cette afaire devant des Juges non ſuſpects, qui ſeroient les uns ſeculiers, & les autres Eccleſiaſtiques. Ses adverſaires ne demandoient point un ſemblable tribunal (k). En ſortant d'Iéne il ſe retira à Magdebourg avec ſon ami Wigandus, & ne jouït pas long tems de la permiſſion que le Senat lui accorda de s'y arrêter. On mit en arrêt quelques Miniſtres; on en fit ſortir quelques autres nuitamment hors de la ville. Il n'aprouva point cette conduite des Magiſtrats, & il exhorta ces Miniſtres afligez à prendre patience. Il s'expoſa par ce moien à une grêle d'injures; & il y eut un bourgeois qui reçut ordre de ne lui point donner à loüage ſa maiſon. Son beau-pere eut part aux outrages parce qu'il l'avoit logé chez lui. Enfin le Senat commanda à Matthieu Judex de ſortir inceſſamment de Magdebourg. Sa femme toute baignée de larmes fut ſuplier le premier Bourgmaître de lui permettre de demeurer chez ſon pere avec ſes cinq enfans, juſques à ce que la rigueur de l'hiver fût un peu paſſée. Elle repreſenta que ſon fils aîné n'avoit que huit ans, & que le plus jeune n'avoit que trois mois, & ſe portoit mal. Toutes ſes prieres, & toutes ſes remontrances furent inutiles; il falut partir, & ſe retirer à Wiſmar au travers des neiges (l). Les Catholiques Romains ont bien triomphé du traitement que reçurent les centuriateurs de Magdebourg. Je me contente d'alleguer la reflexion d'un Jeſuite. *Pour les quatre premiers Auteurs des Centuries*, dit-il (m), *leur fortune a eſté bien diferente de celle de* Baronius, *car peu de tems aprés avoir mis au jour leur Ouvrage, ils furent bannis par les Lutheriens meſmes, qui ne purent ſoufrir parmi eux de ſi méchans hommes.*

(A) *Que c'eſt un Roman pieux.*] Dom Bernard de Montfaucon (n) obſerve *que les Proteſtans pour ſe tirer de toutes les difficultez, ont dit que ce livre n'eſt qu'une fiction ou une parabole, & que quelques-uns d'entre eux ont aſſuré que c'eſt une tragedie.* Il me ſemble que les Proteſtans ſe ſoucient peu de lever ces dificultez, car c'eſt leur interêt qu'elles ſubſiſtent, & qu'elles ſe multiplient d'une façon très-embarraſſante. Ils montrent par là qu'ils ont eu raiſon de rejetter cet Ouvrage, & que l'Egliſe Romaine prend pour un livre canonique ce qui ne l'eſt point. Je croi donc que quand cet Auteur a dit cela, il ne ſongeoit point au ſyſtême des Proteſtans; il ſe les repreſentoit intereſſez, non moins que les Catholiques, à maintenir dans cet Ouvrage la gloire du Saint Eſprit. Quand on ne peut pas la ſauver en accordant une choſe avec les veritez hiſtoriques, on a recours aux allegories, aux paraboles, au ſens myſtique &c. C'eſt ce que feroient les Proteſtans, s'ils croioient que l'hiſtorien de Judith a été divinement inſpiré; mais comme ils ne le croient point, peu leur importe de dire que c'eſt une parabole.

(B) *Qu'un ſavant Benedictin a fait un livre.*] Vous verrez ſon nom & le titre de ſon Ouvrage dans la remarque precedente. La methode qu'il a ſuivie pour conſerver à l'hiſtoire de Judith le rang qui lui eſt donné dans la Communion de Rome, eſt plus inſtructive, & en même tems plus édifiante que celle dont ſe ſervent les controverſiſtes Romains. Ceux-ci pour l'ordinaire ne s'amuſent qu'à retorquer les objections. Ils tâchent de faire voir que les reproches des Proteſtans contre les livres apocryphes, peuvent être alleguez contre les livres canoniques. Mais Dom Bernard de Montfaucon paſſe fort legerement là-deſſus, & s'aplique tout entier à repondre directement. Toute ſa recrimination eſt contenuë dans ces paroles: (o) *N'y a-t-il pas pluſieurs Hiſtoires dans le Texte ſacré, où l'on trouve ces difficultez, & même de plus grandes, ſans que pour cela on ſe ſoit jamais aviſé de nier qu'elles ſont veritables dans le ſens litteral? L'hiſtoire d'Eſther n'eſt-elle pas pleine d'embarras & de difficultez, dont il eſt preſque impoſſible de ſe tirer? A-t-on jamais pu dire certainement qui eſt l'Aſſuerus dont il eſt parlé dans ce livre, & en quel tems l'hiſtoire doit être placée? N'a-t-on pas la même peine à fixer le temps des hiſtoires de Ruth & de la ruine de la Tribu de Benjamin, ſans que pour cela on oſe dire qu'elles ne ſont que des hiſtoires paraboliques ou énigmatiques?* Je ne ſçai s'il avoit lu les objections de Rainoldus, qui eſt celui de tous les Auteurs Proteſtans qui a traité avec plus de force la controverſe des livres apocryphes.

(z) *Notez qu'il eut part à la traduction Allemande des trois premieres centuries.*

(a) Annis quindecim valetudine afflictiſſima. *Id. ib.*

(b) *Pag.* 1639. 1640.

(c) *Crenius animadv. parte* 6. *pag.* 72.

(d) *La reponſe à Beze ſous le nom de Michel Fabricius.*

(e) *Id. ib. in addendis pag. penult.*

(f) Ipſi verbera & conculcationem fœdiſſimam minati ſunt quòd eos ad Baptiſmum & uſum Cœnæ non admiſerat. *Andr. Schoppius ib. pag.* 62.

(g) *Id. ib. pag.* 67.

(h) *Id. ib. pag.* 63.

(i) *Celle du Duc de Wimar.*

(k) *Id. ib. pag.* 68.

(l) *Id. ib. pag.* 69.

(m) *Maimbourg, hiſt. du Lutheran. to.* 2, *pag.* 179. *édit. de Holl.*

(n) *Preface de la verité de l'hiſtoire de Judith, à Paris* 1690. in 12. *La* 2. *édition eſt de l'an* 1692.

(o) *Pag.* 283.

Digitized by Google

regarder comme un livre canonique un Ouvrage qui autorise l'assassinat. Cela me fait souvenir d'une chose (C) qui concerne l'assassin de Guillaume I. du nom Prince d'Orange. Quelcun a remarqué qu'on donne à Judith un éloge de grande signification, quand on assûre que la medisance ne l'avoit (D) jamais attaquée.

JULES

(C) *Qui concerne l'assassin de Guillaume . . . Prince d'Orange.*] Je parle du scelerat Balthazar Gerard qui le tua; car il y eut d'autres assassins qui ne firent que le blesser. (a) *Quoi qu'il fût franc Catholique il contrefaisoit finement le gueux. Il se trouvoit au Prêche. Il assistoit aux prieres du soir. Il avoit toûjours les Pseaumes de Marot dans les mains, ou quelque autre livre Huguenot. Il lisoit aussi la semaine poëtique de Bartas, & l'on trouva que l'endroit le plus usé étoit l'histoire de Judith égorgeant Holoferne.* Il n'y a point de doute que l'exemple de cette femme ne puisse persuader à bien des gens, que c'est faire une sainte action que de se glisser à la faveur de mille mensonges chez un Prince qui oprime la liberté & la religion; de s'y glisser, dis-je, afin de le poignarder, aussi-tôt que l'on en aura l'occasion. En un mot cette histoire une fois prise pour canonique, encourage les assassins à tout entreprendre contre la vie des Rois ennemis, & fournit aux orateurs une couronne de gloire, pour la mettre sur la tête des Clemens & des Ravaillacs. Voici un passage du Sieur Maimbourg. Les Ligueurs „ (b) publierent même dans leurs écrits imprimez à „ Paris & à Lyon, qu'un Ange avoit declaré à Jaques „ Clement, que la Couronne de Martyr luy estoit pre„ parée, quand il auroit delivré la France de Henry „ de Valois, & qu'ayant communiqué sa vision à un „ sçavant Religieux, celuy-cy l'avoit approuvée, l'as„ seûrant qu'en faisant ce coup, il seroit aussi agreable „ à Dieu que le fut Judith en tuant Holopherne. Et „ parce que son Prieur, nommé le Pere Edme Bour„ going, fut accusé d'être celuy de tous les Predica„ teurs de la Ligue qui s'emporta le plus à loüer cet „ abominable parricide son sujet, l'apostrophant en „ pleine chaire, & l'apellant bienheureux enfant de „ son Patriarche & Saint Martyr de Jesus-Christ, & „ le comparant à Judith, on ne douta point que ce „ ne fust luy auquel ce jeune homme qui estoit sous „ sa conduite s'estoit conseillé, & qu'il ne l'eust ensui„ te confirmé dans son execrable dessein. „

(a) *Hist. d'Alexandre Farnese Duc de Parme liv. 3. p. 205. imprimée l'an 1692.*

(b) *Maimbourg, histoire de la Ligue pag. 358.*

(D) *Que la medisance ne l'avoit jamais attaquée.*] La pensée dont je parle se trouve dans l'extrait (c) d'un panegyrique. Mr. l'Abbé de la Chambre faisant l'oraison funebre de la feuë Reine (d) de France, prit „ son texte dans ces paroles du livre de Judith, *elle* „ *s'est renduë recommandable*, famosissima, *en toutes* „ *choses, parce qu'elle craignoit grandement le Seigneur,* „ *& personne n'en disoit le moindre mal.* C'est peut-être „ le plus bel éloge qui ait jamais été donné à une „ femme, car quoy qu'en dépit de cet énorme dé„ chaînement de medisance qui regne depuis si long„ temps dans le monde, il y ait des femmes à qui cet „ implacable & insatiable monstre ne touche point, il „ est très-rare que ce grand bonheur arrive à celles „ qui ont d'ailleurs une réputation éclatante, & qui „ sont, comme dit le texte, *famosissima*; de sorte „ qu'on peut defier hardiment tous les Grecs & tous „ les Romains, de nous montrer un passage dans leurs „ livres, où l'on donne en très-peu de mots une aussi „ grande idée, que celle que le Livre de Judith nous „ donne dans les paroles qu'on vient de citer. L'a„ dresse dont Homere s'est servi pour faire concevoir „ à son Lecteur une grande idée (e) de la beauté d'He„ lene, est assûrément inferieure à la naïveté, & à la „ simplicité de l'Auteur Juif; & ce qu'il y a de plus „ beau dans sa maniére de loüer, c'est qu'il a renfer„ mé dans son Eloge la veritable cause, & la source „ de la vertu qu'il a decrite, *elle a eu*, dit-il, *une* „ *grande réputation en toutes choses, & à couvert de* „ *toute sorte de médisance, parce qu'elle étoit fort tou*„ *chée de la crainte du Seigneur.* C'est sur cette heu„ reuse expression du Panegyriste de Judith, que Mr. „ l'Abbé de la Chambre a bâti l'Oraison funebre de „ la Reyne. „

(c) *Dans les Nouvelles de la Repub. des lettres, mois de Decembre 1684. art. 8. p. 1041.*

(d) *On écrit ceci le 20. d'Août 1695.*

(e) *Voiez la remarque A de l'article* Helene *lettre p.*

Ausone a mis entre les sentences de l'un des sept Sages de la Grece, qu'une femme chaste fait peur à la calomnie:

Qua (f) dos matrona pulcherrima? Vita pudica.
Quæ casta est? de qua mentiri fama veretur.

Il supose que Bias eut à repondre à deux questions. La premiere étoit, *quelle est la plus belle dot d'une femme?* une vie chaste, repondit-il. La seconde étoit, *quelle femme est chaste?* celle contre qui la renommée n'ose debiter des mensonges, repondit-il. Voilà des regles trop severes, pourra-t-on dire, car elles condamnent toutes les femmes qui ont été exposées aux traits de la medisance, & il est sûr neanmoins qu'il y en a de très-vertueuses qui n'ont pu les éviter. Il faut convenir que cette maxime de Bias ne doit point servir de regle par tout & sans exception, mais pour l'ordinaire c'est une marque d'une conduite parfaitement sage tant à l'égard de l'interieur, qu'à l'égard de l'exterieur, que de posseder la reputation de femme chaste sans l'opositon de personne, sans la contradiction d'aucun mauvais bruit. (g) *Magnus est pudicitiæ fructus pudicam credi; & adversus omnes illecebras atque omnia delinimenta muliebris ingenii est veluti solum ac firmamentum in nullam incidisse fabulam.* C'est ce que disoit l'Orateur Porcius Latro en plaidant pour un mari qui accusoit d'adultere son épouse parce qu'un riche marchand étranger l'avoit faite son heritiere, & en avoit allegué pour raison qu'il n'avoit pu la corrompre. L'Avocat tiroit de là l'un de ses moiens, il soutenoit qu'une femme devenoit justement suspecte lors qu'on entreprenoit de la debaucher, car si elle étoit bien chaste on liroit sur son visage que l'on seroit refusé, & son exterieur ôteroit toute esperance au galant, & la hardiesse de decouvrir sa passion. Elle refuseroit pour le moins avec tant de severité qu'on n'oseroit faire une seconde demande. Si elle ne craint pas que l'on la juge capable de faire la faute, elle ne craindra point de la commettre. (h) *Matrona quæ se adversus sollicitantes aviam volet, prodeat in tantum ornata, ne immunda sit: habeat comites ejus ætatis, qui impudicos, si nihil aliud, verecundia annorum removeant: ferat jacentes in terram oculos: adversus officiosum salutatorem inhumana potius quam inverecunda sit etiam in necessariam resalutandi vicem multo rubore confusa longe ante impudicitiam neget ore, quam verbo: in hac servandæ integritatis custodia, nulla libido irrumpet. Prodite mihi fronte in omne lenocinium composita, paulo obscœnius quam posita veste nuda, exquisito in omnes facetias sermone, tantum non ultro blandientes, ut quisquis vicerit, non metuat accedere. Deinde miramini, si cum tot argumentis pudicitiam proscripserit, cultu, incessu, facie, aliquis repertus est qui incurreret, & reti adultero se non subduceret. Internuntium, puto sollicitantis se, arripi & denudari jussit, & flagella & verbera, & omne genus cruciatus popposcit in plagas deterrimi mancipii: vix imbecillitas muliebris manus continuit. Nemo sic negantem iterum rogat. . . . .* (i) *Qua potest non timere opinionem adulteri, potest non timere adulterium.* Ces maximes sont trop rigides, (k) & trop outrées, & l'on seroit assez souvent bien injuste si l'on y regloit ses jugemens; mais enfin l'avantage, le bonheur, la gloire qu'eut nôtre Judith forme un prejugé qui éleve au grade le plus éminent l'idée de sa vertu, & de sa bonne conduite. Je dirai par occasion que la morale de quelques Paiens a eu tant d'austerité, qu'ils ont voulu qu'une femme ne fournît matiere ni à la medisance, ni aux éloges: c'est-à-dire qu'ils vouloient que le veritable merite d'une femme fût qu'on ne parlât point d'elle, qu'on n'en dit ni bien ni mal. Plutarque n'aprouvoit point cette maxime, car voici l'exorde d'un de ses Ouvrages: „ (l) Je n'ay pas mesme „ opinion que Thucydides . . . . . touchant la „ vertu des femmes: pource que lui estime, que cel„ le la soit la plus vertueuse, & la meilleure, de qui „ on parle le moins, autant en bien qu'en mal, pen„ sant que le nom de la femme d'honneur doive estre „ tenu renfermé comme le corps, & ne sortir jamais „ dehors. Et me semble que Gorgias estoit plus rai„ sonnable, qui vouloit que la renommee, non pas „ le visage de la femme, fust conue de plusieurs: & „ m'est avis que la loy ou coustume des Romains estoit „ tresbonne, qui portoit, que les femmes, aussi bien „ que les hommes, apres leur mort fussent publique„ ment honorees à leurs funerailles des louanges qu'el„ les auroyent meritees. „ St. Gregoire de Nazianze étoit du goût de Thucydide. Craignez les loüanges des hommes, disoit-il en s'adressant à une femme: cette crainte est l'ornement de vôtre sexe.

Ἄλλησιν (m) τὰ πίστιστα, σὺ δ' ἄζεο χείλεσι πάσδων.
Καὶ πλησιζομένη, τῦτο γυναιξὶ πλέον.
Linque aliis vana: ac labiis vereare virorum
Commendari etiam, hoc fœmineum decus est.

Joignez à cela ces paroles de Synesius, (n) Μίαν ἀρετὴν Ὀσιρις ἔθετο γυναικὸς εἶναι, τὸ μήτε τὸ σῶμα αὐτῆς, μήτε τῦνομα διαδῆναι τὴν πόλιν. *Unam virtutem Osiris*

(f) *Auson. in septem sapientum sententiis septenis versibus explicatis, p. m. 288.*

(g) *Seneca controv. 7. lib. 2. pag. m. 187.*

(h) *Seneca ibid. pag. 186.*

(i) *Id. ib. pag. 187.*

(k) *Voiez ci-dessus pag. 613. remarque O.*

(l) *Plutarch. de mulier. virtutib. pag. 242. Je me sers de la version d'Amyot.*

(m) *Gregor. Nazianz. περὶ καλλωπιζομένων γυναικῶν.*

(n) *Synesius orat. 1. de providentia.*

Digitized by Google

JULES II. creé Pape la nuit du 31. d'Octobre au 1. de Novembre 1503. étoit neveu de Sixte IV. & s'apelloit Julien de la † Rouvere. On a dit qu'il (A) avoit été batelier. Il y eut quelque choſe de (B) fort ſingulier dans ſon élection; car à proprement parler elle preceda l'entrée

† *Les Italiens écrivent Ruvere mais ils prononcent Rouvere.*

ris muliebrem eſſe cenſebat, ut neque corpus, neque nomen mulieris à veſtibulo exiret. Ce que Syneſius attribuë à Oſiris, eſt au fond la même choſe que Plutarque attribuë à Thucydide. Quelques-uns l'ont debitée comme une opinion de Pericles. Voiez ces paroles de Jean de la Caſa, (a) *Cujus quidem mulieris* (Victoriæ Farneſiæ) *modeſtia ac pudor ingenuus illud profecto præſtitiſſet, quod Periclem ajunt dixiſſe, primam in muliere laudem eſſe, ut ne de virtute quidem illius ulla ad viros fama emanet: ſed nulla ratione occultari tanta primaria femina virtus poteſt, quin ad viros quoque emergat, ac ſuo ipſa ſplendore ſe prodat.* Mais quand même cent perſonnes auſſi illuſtres que ces (b) trois-là auroient affirmé cette maxime, nous ne ſerions pas obligez de l'aprouver. C'étoit condamner les femmes à une vie plus auſtere que ne l'eſt celle des Chartreux, c'étoit leur impoſer la clôture & le ſilence de ces Moines, & leur defendre de recevoir aucune viſite dans leurs cellules. Or c'eſt ce que l'on ne defend point aux Chartreux.

(a) *Joh. Caſa in vita Petri Bembi pag. 143. collect. Bateſii.*

(b) *Oſiris, Thucydide, Pericles.*

J'acheve par cette note; la reputation de Judith, cette reputation, dis-je, pure & nette de ſoupçon, & garantie de tout mauvais bruit eſt une preuve admirable de vertu & de ſageſſe; mais il n'en faut pas conclure que toute femme qui n'a pas le même bonheur, & de qui l'on fait des contes, ſoit coupable d'imprudence pour le moins. Il peut être vrai que la conduite d'une femme ſoit fort reguliere, cependant parce qu'elle aura chaſſé pour de fort bonnes raiſons une Demoiſelle ſuivante, une femme de chambre, une ſervante, il ſe forgera bientôt de mauvais bruits. La perſonne chaſſée ſera malicieuſe & vindicative, & s'adreſſera aux ennemis de ſa maitreſſe, & leur fera entendre myſterieuſement ce que l'eſprit de calomnie lui ſuggerera. Ces menſonges ſeront relevez: on s'en fera des confidences, on les brodera, on les fera même imprimer, & ainſi une perſonne réellement innocente n'aura point la reputation de l'être: tant il eſt vrai comme je l'ai dit en un (c) autre lieu, que l'aparence coûte quelquefois beaucoup plus que la realité. Celle-ci depend de nous, l'autre depend de pluſieurs cauſes dont nous ne diſpoſons pas. Le poëte Plaute repreſente cette penſée bien naïvement dans une ſcene où deux vieillars Callicles & Megaronides parlent enſemble.

(c) *Ci-deſſus pag. 208. col. 1.*

(d) *Plautus in Trinummo act. 1. ſc. 2. v. 41. p. m. 732.*

M E. (d) *Quia omnes bonos, bonaſque accurare, addecet.*
Suſpicionem, & culpam, ut ab ſe ſegregent.
C A. Non poteſt utrumque fieri. M E. Quapropter? C A. Rogas?
Ne admiſtam culpam, meo ſum promus pectori:
Suſpicio eſt in pectore alieno ſita.
Nam nunc ego ſi te ſurripuiſſe ſuſpicor
Jovi coronam de capite, è Capitolio,
Quod in culmine aſtat ſummo: ſi id non feceris,
Atque id tamen mihi lubeat ſuſpicarier:
Qui tu id prohibere me potes? ne ſuſpicer.
\- - - - - - - - - - - -
\- - - - - - - - - - - -
C A. (e) *Exſpecto, ſi quid dicas. M E. Primumdum omnium,*
Malè dictitatur tibi volgò in ſermonibus:
Turpilucricupidum te vocant cives tui.
Tum autem ſunt alii, qui te volturium vocant:
Hoſteſne, an cives comedis, parvi pendere,
Hæc cùm audio in te dicier, excrucior miſer.
C A. Eſt, atque non eſt, mihi in manu; Megaronides,
Quid dicant; non eſt: meritò ut ne dicant; id eſt.

(e) *Id. ib. v. 61. pag. 733.*

Cette concluſion eſt très-bonne: il ne depend point de moi, repondit Megaronides, qu'on ne me decrie, il depend ſeulement de moi qu'on ne le faſſe avec raiſon. Notez qu'il y a cent accidens d'où peuvent naître les mêmes ſuites que de la malignité d'une ſervante chaſſée.

(A) *Qu'il avoit été batelier.*] Eraſme a inſeré cette tradition dans ſes adages. *A remo ad tribunal*, dit-il (f), *Dicè ſolitum ubi quis repente ab infima conditione provehitur ad honeſti muneris adminiſtrationem. Id quod haud ſcio an ulli contigerit fœlicius quàm Julio ſecundo. Nam fama eſt, hunc juvenem ad ſtipem ſcalmum remo ſubigere ſolitum, & tamen à remulco non ſolùm ad tribunal, verumetiam ad ſummum illud rerum humanarum culmen evectus eſt. Nec contentus hoc faſtigio, pontificiæ ditionis pomeria multum protulit: longius etiam productarus, ſi per mortis inclementiam vitam illi producere licuiſſet.* Le Pere Theophile Rainaud ſe trompe, lors qu'il dit (g) qu'Eraſme fait mention de la même choſe dans l'explication du proverbe, *à ſcapha in triumphalem quadrigam*: ce n'eſt pas lui, mais Hadrien Junius (h) qui a expliqué cet adage, & qui a dit: *Efferri poteſt de quovis è face hominum ad magnas opes dignitateſque provecto, quemadmodum Julius Ligur poſt ſedentariam operam in ducendo ſcalmo diu navatam, Sixti Pontificis beneficio inſignibus Eccleſiaſticorum honorum ornatus, tandem ad Pontificatum maximum emerſit.* Anaſtaſe Germonius Archevêque de Tarentaiſe, a ſoutenu que tout ce qu'on a conté touchant la naiſſance de Sixte IV. & de Jules II. eſt faux, & que Leonard de la Rouvere pere de Sixte étoit un très-noble Chevalier, & qu'avant l'élevation de ce Pape la famille de la Rouvere étoit dans un grand eclat. (i) *Sixtus IV. falſo jactatus eſt è plebeiis & piſcatoribus editus cùm patrem haberet Leonardum de Ruvere, Equitem nobiliſſimum, ut obſervavit Anaſtaſius Germonius, exponens indultum Hieronymi Cardinalis de Ruvere* §. Sixtus *num.* 28. *qui etiam* §. Magnis, *de gentis Ruverea antiquo, (etiam ante Sixtum) ſplendore, agit diffuſiſſimè.*

(f) *Eraſm. Adag. Chil. 3. centur. 4. n. 86. pag. m. 725.*

(g) *Theophil. Rainaud. Hoplotheca, ſect. 2. ſerie 3. cap. 1. p. m. 303.*

(h) *Hadr. Junius, Adag. centur. 6. n. 43.*

(i) *Theophil. Rainaud. ibid. pag. 304.*

Mr. de la Monnoie (k) pretend qu'Anaſtaſe Germonius, „ qui ne fait que copier Onuphre ne peut pas „ tenir contre Philelphe, Baptiſte Frégoſe, Volaterran, „ Corio, Eraſme, Machiavel, Chaſſeneuz, le Ban„ del, Du Ferron, Maſſon, & tant d'autres dont on „ peut voir un aſſez bon nombre cité par de Sponde „ dans ſa continuation de Baronius annee 1471. *n.* 10. „ Le Bandel aſſûre que Jules II. ſe vantoit lui-même d'avoir conduit un petit bateau. (l) *Giulio ſecondo Pontefice, anchorche di baſſiſſima gente foſſe diſceſo, e non ſi vergognaſſe ſpeſſe fiate dire che egli da Arbizuola, villa del Savoneſe, haveſſe con una barchetta più volte, quando era garzone, menato de le cipolle à vendere à Genova, fù nondimeno huomo di grandiſſimo ingegno, e di molto elevato ſpirto.*

(k) *Dans une remarque manuſcrite qu'il m'a communiquée.*

(l) *Bandel, nouvelle 31. de la 1. partie fol. 219. verſo. Mr. de la Monnoie m'a communiqué ce paſſage.*

(B) *Quelque choſe de fort ſingulier dans ſon élection.*] Elle fut certaine avant que les Cardinaux entraſſent dans le Conclave, & ainſi Julien de la Rouvere y entra Pape. Il évita le coup de ce proverbe aſſez commun (m), que qui entre Pape au Conclave en ſort Cardinal, *Chi entra Papa, eſce Cardinale.* C'eſt qu'il avoit aſſûré ſa brigue par tant de promeſſes, & qu'il avoit en main tant de moiens d'enrichir ceux qui lui ſeroient favorables, qu'il n'étoit pas poſſible que la dignité Papale lui manquât. Outre les richeſſes qu'il avoit deja aquiſes, il eut en main celles d'autrui: chacun s'empreſſa de lui offrir ſon argent, & même ſes Benefices; deſorte qu'il ſe vit en état de promettre plus qu'on ne lui demandoit. Voilà les voies iniques par où il monta au Pontificat. Ce n'eſt pas un Proteſtant qui le dit, c'eſt un Auteur Italien. (n) *Ma molto più ve lo promoſſono le promiſſioni immoderate, & infinite fatte de lui a' Cardinali, a' Principi, a' Baroni, & a ciaſcuno, che gli poteſſe eſſere utile a queſto negotio, di quanto ſeppono dimandare: & hebbe oltra ciò facultà di diſtribuir danari, e molti beneficii, e dignità Eccleſiaſtiche, coſi delle ſue proprie, come di quelle d'altri: perche alla fama della ſua liberalità molti concorrevano ſpontaneamente ad offerirgli, che uſaſſe a propoſito ſuo i danari, il nome, gli ufficii, & i beneficii loro: ne fu conſiderato per alcuno eſſere molto maggiore le ſue promeſſe di quello, che poi Pontefice poteſſe, ò doveſſe oſſervare: perche haveva lungamente havuto nome tale d'huomo libero, & veridico, che Aleſſandro Seſto, nimico ſuo tanto acerbo, mordendolo nell' altre coſe; confeſſava lui eſſere huomo verace; laqual laude, egli ſapendo, che NIUNO più facilmente inganna gli altri, che chi è ſolito, & ha fama di mai non gl'ingannare; non tenne conto, per conſeguire il Ponteficate, di maculare.* S'il n'eût pas emploié cette ſimonie, comment eût-il pu porter les Cardinaux à lui donner leurs ſuffrages, lui qui (o) avoit toûjours fait paroître un naturel ſi inquiet, & ſi terrible, & qui s'étoit fait beaucoup d'ennemis? L'argent vient à bout de tout; il fit un Pape avant qu'on ſe fût aſſemblé pour l'election; choſe qui ne s'étoit jamais vuë. *Il Cardinale di San Pietro in Vincola potente d'amici, de riputatione, e di ricchezze, haveva tirati a ſe i voti di tanti Cardinali, che non havendo ardire di oppoſegli quegli, che erano di contraria ſentenza, entrando in Conclave gia Papa certo, e ſtabilito; fu con eſſempio incognito prima alla memoria de gli huomini, ſenza che altrimenti ſi chiudeſſe il Conclave, la notte medeſima, che fu la notte dell' ultimo giorno d'Ottobre, aſſunto al Ponteficato* (p).

(m) *Memoires des intrigues de la Cour de Rome, imprimez à Paris 1677. pag. 20.*

(n) *Guicciardin, lib. 6. fol. m. 165. verſo.*

(o) Il quale era notiſſimo eſſere di natura molto difficile, e formidabile a ciaſcuno; & il quale inquietiſſimo in ogni tempo, e che haveva conſumato l'eta in continui travagli; haveva per neceſſità offeſo molti, & eſſercitato odii, e nimicitie con molti huomini grandi. *Id. ibid.*

(p) *Id. ib. fol. 165.*

Digitized by Google

l'entrée des Cardinaux dans le Conclave. Il avoit gagné la faction du Duc de Valentinois, en faisant (C) entendre à ce Duc qu'il étoit son pere, & en lui promettant de le traiter selon cette qualité. Il fit ensuite tout le contraire. Jamais homme n'eut l'ame plus (D) guerriere que celui-là. Il se trouvoit en personne au siege des (E) villes, & il y étoit plus ardent que ceux qui commandoient ses armées. Une infinité d'Ecrivains assûrent qu'il jetta un jour dans (F) le Tibre les clefs de Saint Pierre, afin de ne se servir que de l'épée de Saint Paul: mais comme ces Ecrivains

(g) *Mr. du Plessis cite* Monstrelet és nouvelles additions, *mais c'est une faute, car Monstrelet mourut avant le Pontificat de Jules II. & n'est point l'Auteur de ces additions.*

(C) *En faisant accroire* au Duc de Valentinois *qu'il étoit son pere.*] Je n'ai lu cela que dans un Ouvrage de Mr. Varillas. Cet (a) historien raporte que les François accuserent Jules II. *d'être monté sur le trône de St. Pierre par deux voyes irregulieres, qui étoient celles de la simonie* (b), *& de la fourberie. Pour justifier la Simonie, ils marquérent les bénéfices, & les legations promises dans le Conclave, & données aprés l'élection aux Cardinaux, qui étoient chefs de faction, & specifiérent les sommes d'argent, que d'autres Cardinaux avoient touchées pour prix de leurs suffrages. Pour demontrer la fourberie, on remontra au même Pape, que les Cardinaux Espagnols s'étant engagés par serment à ne donner leurs voix, qu'à celui, qui leur seroit proposé par le Duc de Valentinois, le Cardinal de St. Pierre aux liens, qui étoit ennemi juré de ce Duc, lui fit persuader par des personnes apostées, qu'il étoit son pere; qu'il avoit entretenu sa mere dans le temps qu'elle sembloit ne s'abandoner qu'au Cardinal Borgia, qui fut depuis Alexandre VI. que la jalousie que le même Borgia en avoit conçuë, avoit été la seule cause de la persecution qu'il lui avoit faite durant plus de dix ans; mais que maintenant qu'il s'agissoit de faire un autre Pape, s'il le vouloit favoriser, il le traiteroit en fils. Le Duc de Valentinois avoit ajoûté foi à ce qu'on lui disoit en confidence, & s'étoit relâché jusqu'à consentir que les Cardinaux de sa faction élussent St. Pierre aux liens, qui n'avoit pas manqué incontinent aprés de le dépouiller de toute la Romagne, & de l'Umbrie, au lieu de l'avoüer pour son fils.*

(a) *Anecdotes de Florence, pag. 229. 230.*

(b) *Quant à la simonie, voiez ce qui a été cité de Guicciardin ci-dessus remarque B.*

(D) *L'ame plus guerriere que celui-là.*] Voici ce qu'en a dit Jean le Maire historiographe de Louïs XII. (c) *Encores declairerons nous une autre merueilleuse difference, en la fin de ceste œuure: Ceſt de la gracieuseté & tractabilité du Souldan enuers le Roy treschrestien, au regard de la rigueur & obstination du Pape moderne, lequel tout martial & tout rebarbatif, en son harnois, comme sil deust faire parler de ses armes terribles & belliqueuses, comme du grand Tamburlan empereur & Souldan des Tartres, veult tousiours perseuerer à la guerre, laquelle luy est aussi bien seant, comme à vn moyne bouzé de danser. Si ne fera il pas vn nouueau monde tout monstrueux, comme il cuide: Car tousiours pourceaux paistront glands. Le Chesne sera despouillé de ses feuilles en temps deu, & le bois appliqué en tel vsage, comme à telle matiere appartient. Mais la belle Couronne stellifere, & l'Aigle de Jupiter, qui sont elers luminaires celestes, fixes & immobiles, comme tesmoignent les Astrologues, seront luisantes au firmament tant que le monde durera.* Guillaume Budé l'a nommé un chef (d) sanguinaire de gladiateurs, & a touché d'une grande force le scandale que formoit un Pape, qui à l'âge de 70. ans se faisoit voir en habit de guerre, pendant que le peuple demandoit à Dieu la paix processionellement. (e) *Cùm sacerdos septuagenarius Christi, Pacis conditoris & parentis Legatus, Bellona sacris operaretur: cui cum generis humani luculento dispendio litare contendebat. Idque tum, cùm profanum vulgus ad delubra pacis & concordiæ miserabili specie supplicationes inibat. Enimverò visendum spectaculum, Patrem non modo sanctissimum, sed etiam senio & canitie spectabilem, quasi ad tumultum Gallicum Bellona fama suos evocatos cientem: non trabea, non augustis insignibus venerandum, non Pontificiis gestaminibus sacrosanctum, sed paludamento & cultu barbarico conspicuum; sed furiali, ut ita dicam, confidentia succinctum, fulminibus illis brutis & inanibus lucidum, eminente in truci vultu cultúque spirituum atrocitate.* Ce n'est là qu'une petite partie des declamations vehementes de Budé contre ce Pape. Vous les pourrez voir plus au long dans Flacius Illyricus au 20. livre du catalogue des temoins de la verité.

(c) *Jean le Maire de Belges, prologue sur le traité des Schismes, pag. 2. édit. de Lion 1549. in folio.*

(d) Cum interim sub ipso lanista sanguinario. *Budæus de asse*, apud Hotting. hist. Eccles. to. 5. pag. 545.

(e) *Id. ib. apud eumdem Hottinger. ib. pag. 546.*

(E) *En personne au siege des villes, & il y étoit plus ardent.*] Du Plessis Mornai n'ajoûte rien aux expressions de Guicciardin, quand il dit, „ (f) Resolu „ d'attaquer Ferrare est conseillé de prendre premie„ rement la Mirandole, & ennuyé de ce que le siege ne „ s'advançoit pas à son gré (*chose non attendue & non „ jamais advenuë*) s'y trouve en personne, *contre une „ ville Chrestienne le Vicaire de Christ en terre*, dit „ Guicciardin, *vieil & malade, en une guerre par lui „ suscitée contre les Princes Chrestiens*, si aheurté, si „ impetueux, que rien ne se fait assez tost, tousjours „ à crier apres les Capitaines, tousjours en furie, „ logé prés de la batterie, jusques là, que deux hom„ mes lui sont tuez dans sa Cuisine, quelque remon„ strance que ses Cardinaux lui fissent, du scandale „ dont il chargeoit & sa personne & son siege. Monstrelet (g) à ce propos; *Il delaissa la chaire de S. Pierre, „ pour prendre le tiltre de Mars Dieu des batailles, des„ ployer aux champs les trois couronnes & dormir en „ eschauguete; Et Dieu sçait comme ces Mitres, Croix „ & Crosses estoient belles à voir voltiger parmi les „ champs, le Diable n'avoit garde d'y estre, car on fai„ soit trop bon marché de benedictions.* „ Guicciardin represente bien fortement ce qui concerne le siege de la Mirandole, car il observe que ce Pape n'avoit nul égard au froid horrible de la saison, qui retardoit les travaux des assiegeans. (h) *Partì il secondo dì di* (i) *Gennaio da Bologna accompagnato da tre Cardinali, e giunto nel campo, alloggiò in una casetta d'un villano, sottoposta a' colpi dell' artiglierie de' nimici; perche non era più lontana dalle mura della Mirandola che tiri in due volte una balestra commune: quivi affati candosi, & essercitando non meno il corpo, che la mente, è che l'Imperio, cavalcava quasi continuamente hora quà, hora là per il campo, sollecitando che si desse perfettione al piantare dell' artiglierie, delle quali insino a quel giorno era piantata la minor parte, essendo impedite quasi tutte l'opere militari da' tempi asprissimi, e dalla neve quasi continua.* En se plaignant de ses Capitaines, il encourageoit les soldats par l'esperance du pillage; car il leur promettoit de ne point capituler avec la ville, mais de la leur laisser saccager. (k) *Stette alla Concordia pochi giorni riconducendolo all' essercito la medesima impatientia, & ardore; il quale non raffredò punto nel camino la neve grossissima, che tuttavia cadeva del Cielo, nè i freddi così smisurati che a pena i soldati potevano tollerargli: & alloggiato in una Chiesetta propinqua alle sue artiglierie, e più vicina alle mura, che non era l'alloggiamento primo, nè gli satisfacendo cosa alcuna di quelle, che si erano fatte, e che si facevano; con impetuosissime parole si lamentava di tutti i Capitani, eccetto che di Marc' Antonio Colonna, il quale di nuovo haveva fatto venire da Modena; nè procedendo con minore impeto per l'essercito, hora questi sgridando, hora quelli altri confortando, e facendo con le parole, e con i fatti l'officio del Capitano. Promesteva, che i soldati procedevano virilmente, che non accetterebbe la Mirandola con alcuno patto; ma lascierebbe in potestà loro il saccheggiarla.* Mezerai (l) raporte que *la ville ayant été prise à composition le 19. (m) de Mars, le Pape se fit porter dedans par la breche.*

(f) *Du Plessis Mystere d'iniquité pag. 578.*

(h) *Guicciard. lib. 9. fol. 262. verso.*

(i) De l'an 1511.

(k) *Guicciard. ibid. fol. 263.*

(l) *Abregé Chronolog. to. 4. pag. 455. ad ann. 1511.*

(m) *Il falloit dire le 20. de Janvier.*

(F) *Qu'il jetta un jour dans le Tibre les clefs de St. Pierre.*] Jusqu'ici je n'ai point trouvé d'autre garant de ce fait-là que cette épigramme Latine d'un certain (n) Gilbertus Ducherius Vulto, Aquapersanus.

In Gallum ut fama est, bellum gesturus acerbum,
Armatam educit Julius urbe manum:
Accinctus gladio, claves in Tibridis amnem
Projicit, & sævus, talia verba facit:
Quum Petri nihil efficiant ad prælia claves,
Auxilio Pauli forsitan ensis erit.

Or on m'avouëra qu'un tel fondement est bien fragile, car quand un poëte a une jolie pensée, & qu'il ne trouve point un sujet propre à quoi il la puisse apliquer, il ne se fait guere un cas de conscience de remedier à cela par ses amplifications, & par ses fictions: il aime mieux épargner la verité que perdre un bon mot: (o) *Poëta modo aliquid argutè vel acutè dicere videantur, plerumque verumne sit an falsum, propemodum non curant.* Quoi qu'il en soit, cette action de Jules II. vraie ou fausse se trouve dans beaucoup d'Auteurs. Un des plus modernes où je l'aie vuë la raporte ainsi. (p) *Percusso cum ipsis* (Venetis) *fœdere exercitum suum adversus Imperatoris confœderatos Ferrariensem & Ludovicum XII. Regem Francorum, iniquissimus & perfidissimus* (q) *bellator eduxit, cum ea voce, qua ipsum non S. Petri, sed perditissimi & sceleratissimi latronis successorem esse commonstravit. Cum exercitu enim Roma egressus, Petri clavem furibundus in Tiberim jactavit, adeoque, uti ingenioso Bibliander concluſit, omne, quod à Sancto Petro se habere finxit jus, Tiberino fluminis resignavit; additis hisce verbis:* Quia

(n) *Du Plessis pag. 580. ne cite que cet Auteur, & le nomme* Gilbertus Ducterius. *Il étoit d'Aiguepersse en Auvergne. Ses épigrammes furent imprimées à Lion en 1538.*

(o) *Paxr. Masso in vita Leonis X.*

(p) *Joan. Henricus Heidoggerus, Historia Papatus pag. 192. 193.*

(q) *Du Plessis pag. 580. ne devoit pas mettre cette expedition peu aprés son élection au Papat.*

Digitized by Google

vains ſe copient les uns les autres, ſans citer un bon Auteur original, je ne conſeillerois à perſonne de garantir ce fait-là. Quoi qu'il en ſoit, on peut dire que ſi ce Pape n'avoit pas les qualitez d'un bon Evêque, il avoit du moins celles d'un Prince conquerant. Il avoit un grand courage, & une habileté politique par laquelle il formoit des ligues, & les diſſipoit ſelon l'exigence de ſes interêts. Il en bâtit une très-formidable contre la Republique de Veniſe, & y paia entre autres choſes du foudre de ſes excommunications: mais quand il vit que la victoire que le Roi de France, l'un des Chefs de cette ligue, avoit remportée ſur les Venitiens, affoibliſſoit trop cette Republique, il abandonna ſes alliez, & ſe reünit avec elle. L'Empereur & le Roi de France également mecontens de lui, tâcherent de le mettre à la raiſon par une voie qui a été toûjours formidable aux Papes; ce fut par la convocation d'un Concile *. Mais il ne s'étonna point de cela; il proceda ſeverement contre ce Concile; & il en convoqua un autre qui eut le deſſus, & auquel enfin le Roi de France ſe ſoumit d'une maniere (G) aſſez rampante. Il eſt vrai qu'alors Jules II. n'étoit pas en vie. La ligue ſacrée qu'il forma en Italie reçut un terrible échec par la bataille † de Ravenne; & ſi l'on avoit ſu ou pu profiter de cet avantage, on ſeroit ſans doute venu à bout de ce fier Pontife; au lieu qu'on lui permit de ſe relever (H) de ce rude coup, par le peu d'uſage que l'on fit de cette victoire: à quoi contribuerent notablement les puiſſantes diverſions qui furent faites en ſa faveur. Il obtint de grans ſecours de la Suiſſe, & fut fort liberal de (I) titres, & de pluſieurs marques d'honneur envers les Cantons. Il mourut de mala-

* *Il fut convoqué à Piſe, & puis transferé à Milan, & enfin à Lion.*

† *L'onziéme d'Avril jour de Pâques 1512.*

Quia clavis S. Petri amplius nil juvat, (*evaginato gladio*) valeat gladius S. Pauli. Je ne dois pas omettre qu'Hotman raporte la même choſe ſur la foi d'Arnoul du Ferron hiſtorien Catholique, *Is eſt Julius ſecundus*, dit-il (*a*), *de quo & Arnoldus Ferronus, vir imprimis doctus, & Gallia noſtra hiſtoricus, & Burdegalenſis quondam Parlamenti Senator, itemque alii complures memoria prodiderunt: quòd cùm exercitu comparato Roma in Galliam, infeſto in Regem noſtrum animo, contenderet, ſuaſque armatas copias ipſe loricatus ex urbe per Tiberis pontem educeret, multis hominum audientibus hac pronuntiavit: Quando nobis claves Petri nihil proſunt, age, gladium Pauli diſtringamus: ſimul claves, quas ſecum attulerat, in Tiberim projecit, gladiumque vagina eduxit. Qua de re notum illud vetus carmen eſt* (*b*).

(*a*) *In Bruto fulmine p. m. 110. 111.*

(*b*) *C'eſt l'épigramme de Ducheri raportée ci-deſſus. Hotman la met tout du long.*

Je n'aurois jamais cru qu'Hotman eût été capable de la mauvaiſe foi dont je m'en vais le convaincre. J'ai conſulté Arnoul du Ferron, & je n'ai point trouvé qu'il raporte l'épigramme de Ducheri, comme il ſemble qu'Hotman le lui impute. Les vers qu'il raporte ſont d'une toute autre nature, & il y joint la reponſe qu'y fit Jean Laſcaris en faveur de Jules II. Je ne nie point qu'il ne raporte le conte des clefs de St. Pierre jettées dans le Tibre; mais il doute ſi ce n'eſt pas une fiction. *Quin vulgatum eſt*, dit-il (*c*), JOCONE CONFICTO *an vero, quando Romani pictores Petro Claves, Paulo enſem tribuunt, illum in Gallos emiſſurum copias enſe accinctum & clavibus ad Tybrim profectum in aquas amnemque projeciſſe claves, hac inferentem, quandoquidem nihil Petri claves prodeſſent, Pauli enſem (quem mox eduxerat) auxilio futurum.* La ſincerité ſouffre-t-elle que l'on apuie un tel conte ſur l'autorité d'un grand Magiſtrat Catholique, en ſuprimant la declaration qu'il a faite qu'il ne ſçait ſi ce n'eſt pas une impoſture? La plupart des livres ſont pleins de ſemblables citations, & l'on ne ſçauroit prendre la peine de verifier ſouvent ſi ceux qui citent les Auteurs y procedent de bonne foi, on ne ſçauroit, dis-je, prendre ſouvent cette peine, ſans contracter un eſprit de defiance qui oblige à ne croire que ſes propres yeux. Si un Auteur auſſi illuſtre que François Hotman ſe donne tant de licence, que ne feront pas de petits Auteurs qui n'ont rien à perdre? Il faut ici raiſonner d'un ſens contraire à celui qui s'écrioit: (*d*) *Quid Domini facient, audent cum talia fures?*

(*c*) *Arn. Ferronus in Ludovice XII. fol. m. 52. verſo.*

(*d*) *Virgil. ecl. 3. v. 16.*

(G) *Se ſoumit d'une maniere aſſez rampante.*] Cela confirme ce que j'ai dit quelque part, (*e*) que les Princes ne ſont preſque jamais ſortis de leurs demêlez avec le Pape qu'à leur confuſion. Louïs XII. avoit convoqué une aſſemblée de l'Egliſe Gallicane à Tours l'an 1510. pour ſçavoir s'il pouvoit en conſcience faire la guerre à Jules II. Il avoit apris de cette aſſemblée (*f*) *que ſes armes étoient juſtes, que celles du Pape ne l'étoient pas, & qu'il pouvoit aller juſqu'à l'offenſive pour ſe defendre.* A ſa requête & à celle de l'Empereur, & (*g*) *en execution du decret du Concile de Conſtance*, quelques Cardinaux avoient convoqué un Concile general à Piſe: lui & l'Empereur avoient aprouvé par leurs lettres (*h*) patentes l'indiction de ce Concile. Il avoit protegé les Peres qui le compoſoient, & qui avoient declaré Jules (*i*) *ſuſpens de l'adminiſtration du pontificat, & fait defenſe de luy obeïr*; il les avoit protegez, dis-je, contre ce Pape qui les excommunia & les degrada dans ſon Concile de Latran, & neanmoins ce même Roi quelque tems après declara qu'il tenoit l'aſſemblée de Piſe pour un pretendu Concile. Ses Procureurs, ce ſont les paroles de l'Acte, (*k*) *Ayans en main lettres patentes dudit Roy Tres-Chreſtien, ſcellées de ſon ſceau & par luy ſignées & expediées de ſon mandement, ſe ſont apres la reverence & humilité, en tel cas requis, renduë, departis entierement du pretendu Concile de Piſe, & pleinement renoncé à iceluy: Et ſe ſont purement, librement & ſimplement arreſtez au tres-ſainct Concile de Latran, comme au vray, unique, & legitime. En outre, ſuivant leur procuration ſuſdicte; ils ont promis, que deſormais ledit Roy Tres-Chreſtien ne donnera aucune faveur ny aſſiſtance en quelque maniere que ce ſoit audit pretendu Concile de Piſe: ains plutoſt que tous ceux qui ſe trouveront en ſa ville de Lyon, ou autre part en ſon Royaume, terres & ſeigneuries qui luy appartiennent, perſiſtans ſous le nom dudit pretendu Concile de Piſe, il les en fera vuider dans un mois prochain; & ceux qui y contreviendront opiniaſtrement de quelque eſtat, grade, dignité ou condition qu'ils ſoient, ſeculiers ou Eccleſiaſtiques, il les en chaſſera, & les reputera pour Schiſmatiques, & comme tels à toute mandement dudit ſainct Pere, il les pourſuivra par main armée s'il en eſt de beſoin. En outre, ont promis leſdicts Procureurs au nom que deſſus, que le ſuſdit Roy Tres-Chreſtien effectuera que ſix Prelats, & quatre Docteurs ou Graduez des plus apparens du nombre de ceux qui ſe ſont trouvez audit pretendu Concile de Piſe, ſeront deputez vers noſtredit ſainct Pere le Pape, pour & au nom dudit pretendu Concile de Piſe, & repreſentans le corps de tous ceux qui ont adheré à iceluy, comparoiſtre entre icy & le premier de Janvier en perſonne devant ſa Saincteté, afin de renoncer audit Concile de Piſe, purement, & ſimplement, & iceluy abjurer, apres avoir requis, & receu la remiſſion & abſolution de ſa Saincteté, humblement & en forme convenable. Et qu'au ſurplus ils adhereront, & s'incorporeront audit Concile de Latran, comme au vray, unique & indubitable, tant en leur nom que des autres leurs adherans. Que s'ils ſe rendent reffuſans de ce faire, le ſuſdit Roy ne donnera aucun ſecours, aſſiſtance, ou faveur contre l'authorité du ſainct Siege Apoſtolique, à aucun de ceux qui ſe ſont trouvez, ou qui ont favoriſé audit pretendu Concile de Piſe: au contraire il fera de tout ſon poſſible executer les ſentences, decrets, & cenſure de noſtre ſainct Pere, voire à main armée, ſi beſoin eſt, ſans diſſimulation, ny fraude aucune.* Voilà ce que gagnent les Prelats qui s'attachent au parti de leur Prince dans ſes demêlez avec Rome: on les ſacrifie au Pape quand on s'accommode. Il y a lieu de s'étonner qu'il s'en trouve tant, qui preferent leur Prince temporel à leur Prince ſpirituel.

(*e*) *Dans l'article de Gregoire VII. pag. 1390.*

(*f*) *Mezerai, Abr. Chronolog. tome 4. pag. 453.*

(*g*) *Id. ib. pag. 457.*

(*h*) *Au mois de Juillet 1511.*

(*i*) *Ibid. pag. 462.*

(*k*) *Il eſt tout entier dans la reponſe de Coeffeteau au Myſtere d'iniquité pag. 1221. & ſuiv.*

(H) *On lui permit de ſe relever de ce rude coup.*] Il s'en releva ſi bien, que la même année les François furent contraints d'abandonner le Milanois. Rien ne fut auſſi prejudiciable à Louïs XII. que la ſuperſtition d'Anne de Bretagne ſon épouſe. Elle ſe remplit la tête de tant de ſcrupules, ſur la guerre que la France faiſoit au Pape, qu'elle retardoit tous les bons deſſeins de ſon mari (*l*).

(*l*) *Voiez Mezerai ubi ſupra pag. 457. 460.*

(I) *Fort liberal de titres envers les Cantons.*] „ (*m*) Au „ lieu que ſes predeceſſeurs donnoient des privileges „ aux Mandians, ceſtui ci aux Cantons de Suiſſe, lors „ principaux executeurs de ſes hautes entrepriſes, auſ„ quels il donna le titre perpetuel *de defenſeurs de la li„ berté Eccleſiaſtique*, avec pluſieurs *Bulles*, *Eſtendarts*, „ *Eſpée & Bonnet d'or*, & autres preſens pour les obli„ ger à tous ſes mandemens. „

(*m*) *Du Pleſſis Mornai ubi ſupra pag. 580. Voiez auſſi Heidegger. ubi ſupra.*

Digitized by Google

maladie, rempli (K) de vaſtes deſſeins, le vingt-deuxiéme de Fevrier 1513. Il avoit aimé le (L) vin & les femmes; & on l'accuſe même d'avoir été (M) *Non-conformiſte*: & il n'y a ſorte de crime dont on ne le charge dans un dialogue que (N) l'on feint qu'il eut à la porte du Paradis avec Saint Pierre. La haine qu'il conçut contre la France, où il avoit trouvé un ſi bon aſyle ſous le Pontificat d'Alexandre VI. fut ſi énorme, (O) qu'il commanda de tuer tous les Fran-

(a) *Varillas* Hiſt. de Louis XII. liv. 10. pag. m. 217. & ſuiv. *en ſpecifie ſept de bon compte.*

(b) *Guicciard. lib.* 11. *fol.* 325.

(c) *Voiez dans la remarque* O *un paſſage de Mezerai.*

(d) *Iſtoria del Concilio lib.* 1. *c.* 1. *n.* 5.

(e) *Jovius in vita Alfonſi Ferrariæ Ducis pag. m.* 353. 354.

(f) *Id. ib. pag.* 354.

(g) *Id. ib.*

(h) Deus æterne niſi vigilares quam male eſſet mundo! quem regimus nos, ego miſer venator, & ebrioſus ille ac ſceleratus Julius. *Du Pleſſis pag.* 580. citant Joachim Curæus Freiſtadienſis *in Annalibus gentis Sileſiæ.*

(i) *Arnoldus Ferronus in Ludov. XII. fol.* 52. *verſo.*

(k) *Je parle de ce dialogue dans la remarque* N.

(l) *Je tiens de Mr. de la Monnoie cette remarque.*

(m) *Du Pleſſis, Myſtere d'iniquité pag.* 581.

(K) *Il mourut de maladie rempli de vaſtes* (a) *deſſeins.*] C'eſt ce que temoigne Guicciardin. (b) *In queſti tali e tanti penſieri* (c'eſt-à-dire d'engager le Roi d'Angleterre à faire la guerre à la France, & de depoſer Louis XII. & de donner le Roiaume au premier qui le pourroit conquerir) *e forſe ancora in altri più occulti, e maggiori (perche in un' animo tanto feroce non era incredibile concetto alcuno, quantunque vaſto, e ſmiſurato) l'oppreſſe dopò infermità di molti giorni la morte. . . . Principe d'animo, e di coſtanza ineſtimabile, ma impetuoſo, e di concetti ſmiſurati, per i quali che non precipitaſſe, lo ſoſtenne più la riverenza della Chieſa, la diſcordia de' Principi, e la conditione de' tempi, che la moderatione, e la prudenza: degno certamente di ſomma gloria, ſe fuſſe ſtato Principe ſeculare, ò ſe quella cura, & intentione, che hebbe ad eſaltare con l'arti della guerra, la Chieſa nella grandezza temporale, haveſſe havuta ad eſaltarla con l'arti della pace nelle coſe ſpirituali: e nondimeno ſopra tutti ſuoi anteceſſori, di chiariſſima, & honoratiſſima memoria, maſſimamente appreſſo a coloro, iquali, eſſendo perduti i veri vocaboli delle coſe, e confuſa la diſtintione del peſarle rettamente, giudicano che ſia più ufficio de' Pontefici, aggiugnere con l'armi, e col ſangue de Chriſtiani, imperio alla Sedia Apoſtolica, che l'affaticarſi con l'eſſempio buono della vita, e col correggere, e medicare i coſtumi traſcorſi per la ſalute di quelle anime, per laquale ſi magnificano che Chriſto gli habbia conſtituiti in terra ſuoi Vicari* (c). Que cela eſt judicieux, & que voilà une cenſure admirable de ces Docteurs impatiens qui croient que tout eſt juſte, pourveu que la grandeur temporelle de l'Egliſe s'y rencontre! En particulier cela porte contre le Cardinal Palavicin, qui parle ſi mollement des defauts de Jules II. & qui les excuſe ſur l'avantage temporel qui en revint au Patrimoine de St. Pierre. *Fu dotato*, dit-il (d), *di ſpiriti eccelſi, à tal che ſe foſſe ſtato principe di dominio ſol temporale, meriterebbe d'eſſer contato frà gli Eroi. . . . . Certamente ſenza una tal ferocia non havrebbe ricuperato egli alla Chieſa il più e'l meglio del ſuo dominio.*

Paul Jove (e) temoigne que Jules II. mourut aiant un vaſte deſſein ſur le Roiaume de Naples. (f) *Hæc ingenti animo verum ægro corpore cogitantem, diuturnus ſtrenuis alvi morbus intercepit.* On trouvoit que le titre de liberateur de l'Italie, dont il ſe laiſſoit cajoler, étoit un nom vuide, pendant que les Eſpagnols dominoient à Naples: *Si Dieu nous laiſſe faire*, repondit-il en frapant de ſon bâton le plancher, *cela ne durera pas long tems.* (g) *Ad quod Pontifex quaſſato ſcipione quo innixus pavimentum infrendendo pertundebat, reſpondit brevi futurum, ut Neapolitani non iratis ſuperis externum jugum excuterent.*

(L) *Il avoit aimé le vin & les femmes.*] On raporte une exclamation de l'Empereur Maximilien: (h) *Bon Dieu que deviendroit le monde, ſi vous n'en preniez un ſoin tout particulier, ſous un Empereur comme moi, qui ne ſuis qu'un pauvre chaſſeur, & ſous un Pape auſſi mechant & yurogne que Jules II.* Il y a des hiſtoriens qui remarquent que ce Pontife inventa un nouveau nom pour accuſer les François de boire beaucoup de vin, & de s'en decharger tout auſſitôt par les urines, & ils ajoûtent que c'etoit là ſon grand defaut. (i) *Gallos in univerſum novo nomine augens Romanam ſupellectilem, Micturivinos vocarat, quaſi immodicos vini potores quod mox emittendum eſſet, quo vitio ipſe maxime laborabat.* Paſſons à ſon impudicité. Il avoit une fille qu'il maria avec Jean Jourdain des Urſins, & on lui fait dire dans un dialogue (k) avec St. Pierre qu'il avoit eu la verole.

NOTEZ qu'il y a une faute dans les paroles d'Arnoul du Ferron que j'ai raportées. Il ſupoſe que le Pape fit le mot Latin *micturivinos* pour marquer l'ivrognerie des François, mais ce n'étoit point en cette langue que Jules II. s'exprima, il ſe ſervit de l'Italienne, & du mot *piſciavini*. On conte que l'un de ſes Officiers, Normand de nation, lui dit un jour là-deſſus, *ma foi, Saint Pére, vous eſtes donc un veritable François, car vous eſtes un des grands* Piſſevins *de la terre* (l).

(M) *D'avoir été* Non-conformiſte.] On me paſſera ce mot, quand on ſçaura que le peché contre nature s'apelle le peché de *non conformité*. Mr. Menage s'eſt ſervi de cette expreſſion dans l'Anti-Baillet. Or il eſt certain que l'on accuſe Jules II. de ce mechant vice. (m) *Se lit en un Eſcrit de nos Theologiens de Paris de deux jeunes Gentilshommes par lui forcez, que la Roine Anne femme du Roi Louis XII. avoit recommandez au Cardinal de Nantes pour les amener en Italie.* Aparemment Mr. du Pleſſis nous donne là une traduction de ces paroles de Wolfius. (n) *Legitur in Commentario Magiſtrorum Pariſienſium de Julio ſecundo Papa, quod duobus nobiliſſimi generis adoleſcentibus, quos Anna Galliarum Regina Nanetenſi Cardinali informandos commiſerat, & aliis multis diabolicâ rabie (proh facinus) ſtuprum intulerit.* Cette citation me paroît trop vague; il faudroit marquer où & en quel tems l'Ecrit de ces Docteurs de Paris fut imprimé. Jean Crepin s'étant mêlé de raporter cette avanture eſt tombé dans l'anachroniſme: *On lit*, dit-il (o), *en un certain commentaire des Docteurs de Paris contre les Lutheriens, que ce Julles, eſtant pouſſé d'une rage diabolique, eut par force la compagnie charnelle de deux jeunes enfans de noble maiſon, que la Royne Anne de France avoit envoyez à Robert Cardinal de Nantes, pour les inſtruire.* Les Docteurs de Paris n'avoient garde d'inſerer une telle choſe dans un écrit de controverſe contre les Lutheriens: s'ils l'ont inſerée quelque part, c'eſt dans les écrits qui furent faits contre Jules ſous Louis XII.

(N) *Dialogue que l'on feint qu'il eut.*] C'eſt une piece très-ſatirique. Wolfius l'a inſere dans ſes (p) *lectiones memorabiles.* Rivet (q) aſſûre qu'on l'imprima à Paris avec privilege du Roi l'an 1612. à la fin des actes du Concile de Piſe. Voici le precis de cette ſatire. „ *Paulo poſt ipſius mortem Vir quidam doctus in* „ *lucem emiſit Dialogum, quem inſcripſit*, Julius, *in* „ *quo Pontificem hunc horrendorum criminum inſimulat,* „ *nim. quod fuerit homo* palam ſceleroſus, temulentus, „ homicida, Simoniacus, veneficus, perjurus, rapax, „ portentoſis libidinum generibus undique conſpurca- „ tus, denique ſcabie, quam vocant Gallicam, totus „ coopertus (r).„ Il y eut des gens qui écrivirent que Fauſtus Andrelinus (ſ) étoit l'Auteur de cette ſanglante piece. Quelques-uns l'attribuerent à Eraſme; Mr. Placcius aſſûre que pluſieurs Auteurs temoignent cela dans (t) les deux endroits qu'il indique de Melchior Adam. J'ai conſulté ces deux endroits, & je n'y ai point trouvé d'autre temoignage que celui de Leon Juda. Ainſi Mr. Placcius nous trompe. Eraſme fut fort fâché qu'on lui donnât cet écrit; il s'en juſtifie bien ſerieuſement dans une lettre. *Dialogi cujuſdam ſuſpicionem mihi moliuntur impingere. Is ut ex argumento ſatis conſtat, ſcriptus eſt in odium divi* Julii *Pontificis maximi ſchiſmatis tempore, ſed à quo incertum, ante quinque annos deguſtavi veriùs quàm legi. Poſt reperi in* Germania *apud quoſdam deſcriptum, ſed variis titulis. Quidam teſtabantur* Hiſpani *cujuſpiam eſſe, ſed ſuppreſſo nomine, rurſus alii* Fauſto *Poëta tribuebant, alii* Hieronymo Balbo. *Ego quid de his conjectem non habeo, ſubodoratus ſum quoad licuit, verum nondum perveſtigavi, quod animo meo faceret ſatis. Ineptiit quisquis ſcripſit, at majore ſupplicio dignus, quiſquis evulgavit. Ac miror eſſe qui ſolo ſtyli argumento mihi obtrudere parent, quum nec mea ſit phraſis, niſi prorſus ipſe mihi ſum ignotus, nec mirum ſit futurum, etiam ſi qui in oratione nonnihil referrent* Eraſmicum, *quum verſer in manibus omnium, & referimus ferè, in quorum aſſidua lectione verſamur* (v).

(O) *Sa haine . . . contre la France . . . . fut ſi énorme, qu'il commanda de tuer.*] „ (w) La colere de „ Jules n'avoit point de bornes: il avoit compoſé un „ Decret (x) au nom du Concile pour transferer le „ Royaume de France, & le titre de *Trés-Chretien*, au „ Roy d'Angleterre. Comme il eſtoit ſur le point de „ le faire publier, le Ciel prenant pitié de luy & de la „ Chreſtienté, l'appella hors du monde le 23. de Fe- „ vrier. Il mourut d'une fiévre lente cauſée, diſoit- „ on, par un chagrin qu'il eut de n'avoir pu porter „ les Venitiens à s'accommoder avec l'Empereur; tant „ ſes paſſions eſtoient furieuſes, & plus convenables „ à un Sultan des Turcs, qu'au Pere commun des „ Chreſ-

(n) *Wolfius Lection. memorab. tom.* 2. *pag.* 21.

(o) *Dans l'Etat de l'Egliſe, ad annum* 1513. *pag. m.* 512.

(p) *A la pag.* 61. *du* 2. *volume.*

(q) *Remarques ſur la Reponſe au Myſtere d'iniquité,* 2. *part. pag.* 634.

(r) *Joan. Zuinger, de feſto corporis Chriſti pag.* 140.

(ſ) *Dans l'édition de Wolfius on met au titre F. A. F.* Poëtæ Regii libellus de obitu Julii ſecundi.

(t) A *Deſiderio* ERASMO *Roterodamo* conſcriptus eſſe diverſorum teſtimoniis confirmatur apud *Melch. Adam.* in vitis Theologor. Germ. p. m. 96. (*il faloit* 97.) ... & pag. 167. (*il faloit* 197.) in vitis Medicor. Germ. *Placcius de anonymis n.* 259. *pag.* 72.

(v) *Eraſm. epiſt.* 1. *lib.* 12. *pag.* 575. 576.

(w) *Mezerai, Abr. Chronolog. to.* 4. *pag.* 464. *ad ann.* 1513.

(x) Concitava il Re d'Inghilterra alla guerra: alquale haveva ordinato che per decreto del Concilio Lateranenſe ſe trasferiſſe, il nome del Re Chriſtianiſſimo: ſopra laqual coſa era già ſcritta una Bolla, contenendoſi in eſſa medeſimamente la privatione della dignità, e del titolo di Re di Francia, concedendo quel Regno a qualunque lo occupaſſe. *Guicciard. lib.* 11. *fol.* 325.

Digitized by Google

François qu'on rencontreroit, & qu'il promit recompense à quiconque executeroit cet ordre. Il ne faut pas croire que le vin & les jambons qu'il envoia au Roi d'Angleterre, aient (P) été la vraie cause de la guerre des Anglois contre la France. Je ne sai s'il est possible de trouver une certaine harangue où il fut fort mal-traité. Mr. Varillas qui (Q) en parle, s'est exposé à la critique. L'histoire de Venise composée par le Cardinal Bembus, suffit pour montrer l'emportement, la mauvaise foi, & l'ambition prodigieuse de Jules II. quoi que cet historien soit là-dessus moins prolixe que Guicciardin.

Ce

„ Chrestiens.„ Quant à l'ordre de massacrer, je ne l'ai lu que dans la page 109. & 110. du *Brutum Fulmen* de François Hotman. *Si quæ patrum memoria*, dit-il, *in hoc regno contigerunt recordari volumus, primùm hoc reperiemus: Ludovicum XII. (at, quem Regem? qui Patris patriæ nomen summo bonorum omnium consensu adeptus est) urbes aliquot Italiæ, bello captas, Papæ Julii secundi ditioni adjunxisse. Papam intermissis aliquot mensibus hanc Regi pro accepto beneficio gratiam retulisse, ut non modò eum schismaticum & hæreticum pronuntiaret, proscriberet, diris suis excommunicationum fulminibus insectaretur: verumetiam Gallos omnes hostilem in modum cruciandos, interficiendosque curaret: præmium etiam percussoribus polliceretur, peccatorum omnium veniam, & impunitatem, si quis vel unicum Gallum quoquo modo trucidaret. . . . Quo nuntio (a) Julius accepto, tanto dolore atque iracundia exarsit, ut non modò Gallis omnibus aqua & igne interdiceret, verumetiam obvium quemque mactari, trucidarique imperaret: præmiis etiam, ut dixi, sicarios ac percussores invitaret.*

(a) C'est-à-dire que le Concile de Pise transferé à Milan l'avoit fulminé.

(P) *Le vin & les jambons . . . . aient été la vraie cause de la guerre.*] Mr. de Sponde a été assez injuste pour insinuer cela, & pour y fonder des railleries; & il pretend que Polydore Virgile n'a suprimé un tel fait que dans la vuë de menager tout à la fois & l'honneur de l'Italie, & celui de l'Angleterre. Ce Polydore étoit Italien, & il demeuroit en Angleterre; il s'interessoit donc à la gloire de ces deux nations. Or il trouvoit indigne de l'Italie d'attirer les gens par un tel leurre, & indigne de l'Angleterre de se laisser attirer par cette amorce. Voici les paroles de l'Annaliste. (b) *Festivum est quod refert Guicciardinus, appulisse hoc tempore in Angliam Pontificiam longam navem Falerno vino, caseis, suminibusque onustam; quæ nomine Pontificis Regi ac Principibus, Antistibusque donata, ab omnibus miro applausu accepta sunt: & plebem, quam plerumque non minùs levia quàm gravia movent, ad eam navem videndam summâ cum voluptate accurrisse, gloriantem anteà numquam in eâ insulâ navim ullam cum Pontificiis vexillis conspectam. Quibus bellam gentem nobis depingit Guicciardinus, & vini acutique gustûs appetentem, quibus scirot Pontifex eam facilè in partes suas trahi posse; sicuti olim Narses fecisse dicitur* (1), *ut Longobardos in Italiam alliceret; omnis generis poma, aliarumque deliciarum irritamenta, quorum Italia ferax esset, mittens, ut pauperrima sua rura deserentes ad occupandam regionem cunctis refertam divitiis venirent. Eam verò rem adeò insignem, & Regi, principibusque, & antistitibus, ac populo maximè acceptam gratamque, cùm Polydorus Virgilius sua Historia Anglicana non inseruerit; existimamus, eum ut Italum & in Angliâ commorantem, utriusque nationis gravitati parcere voluisse.* Mezerai s'aproche beaucoup plus de la raison, car il observe que le Pape piqua Henri VIII. de l'ambition de proteger la vraie Eglise. Les Anglois, dit-il (c), „estoient sur le point de rompre avec le „ Roy. Car le Pape les avoit enyvrez de la vaine „ gloire de deffendre le Saint Siege, & du fumet des „ vins delicieux de toutes sortes, dont il leur avoit en„ voyé un grand navire tout chargé, avec des jam„ bons, des saucissons, & des épiceries pour les leur „ faire trouver meilleurs.„ Selon Mr. Varillas (d) ce fut par des motifs de Religion, qu'un Evêque Anglois corna la guerre le jour d'après le festin (e), où les principaux du Parlement furent regalez des bons vins & des excellens fromages que la galere du Pape avoit aportez à Londres. Ce Prelat representa que Louis XII. étoit un persecuteur de l'Eglise, & qu'il *seroit éternellement honteux à la nation Angloise de vivre en paix avec les persecuteurs du Saint Siege.* Mr. Varillas devoit un peu mieux developer toutes les raisons de ce Prelat, & ne se pas contenter de faire entrevoir qu'on méla aux motifs de Religion les motifs de Politique. Le Prelat Anglois representa, n'en doutons point, que Louis XII. ne vouloit deposer le Pape, que pour en créer un autre qui lui permit de conquerir l'Italie. Voilà sûrement le vrai ressort qui remua Henri VIII. il s'aperçut clairement que si l'on ne s'y opposoit, Louis XII. alloit recueillir la gloire de deposer Jules II. le fleau de la Chretienté, & de faire créer un Pape à sa devotion, & de subjuguer toute l'Italie. La politique humaine ni la jalousie ne permettent pas, que l'on consente à un tel aggrandissement de la gloire & de la puissance de ses voisins; & c'est pourquoi Louis XII. se vit sur les bras les forces de l'Angleterre, celles des Suisses, & celles d'Espagne.

(b) *Spondanus ad ann. 1512. n. 3. p. m. 289.* où il met pour *sommaire*, Quibus illiciis Pontifex sibi Anglos benevolos reddiderit.

(1) *Paul. Diacon. de gest. Longob. lib. 1. cap. 5.*

(c) *Abregé Chronolog. to. 4. pag. 459. ad ann. 1512.*

(d) *Varill. histoire de Louïs XII. liv. 8. pag. 81.*

(e) *Henri VIII. donna ce festin.*

(Q) *Mr. Varillas . . . . s'est exposé à la critique.*] Il dit (f) que Pompée Colonne & Antoine Savelli aiant apris que le Pape étoit tombé *dans une espece de syncope qui dura 4. heures, & donna lieu de croire qu'il étoit mort . . . . assemblerent* (g) *leurs amis, coururent par les ruës, exciterent à sedition les bourgeois, & les menerent à l'Hôtel de Ville, où Colonne le plus éloquent des deux prononça la harangue la plus satyrique qui se soit conservée contre les Papes en general, & contre Jules en particulier. Il pretendit qu'ils avoient presque tous abusé de l'autorité Souveraine depuis qu'ils l'avoient usurpée; & faisant le denombrement des Villes qui avoient autrefois esté tyrannisées, il conclut qu'aucune d'elles n'avoit esté si mal traitée que celle de Rome. Il descendit dans le detail de la conduite des derniers Papes, & il luy échappa là-dessus des choses qu'il n'est pas bien-seant de rapporter.* Mr. Varillas ajoûte (h) que *Guichiardin avoit écrit cette harangue sur les memoires de deux ou trois personnes qui l'avoient ouïe, mais on l'a retranchée du corps de son Histoire. Elle se trouve neanmoins imprimée à part en Italien; & son Traducteur François qui l'avoit recouvrée, l'a remise en la place d'où elle avoit esté ôtée.* J'ai besoin d'un autre passage de cet Auteur avant que de faire le critique: voions donc le commencement de sa (i) preface. *Lors que j'ay fait imprimer*, dit-il, *le huitiéme Livre de cette Histoire, je croyois que la Harangue de Pompée Colonne aux principaux Citoyens de Rome pour les obliger à secoüer le joug des Papes, estoit une piece trés-rare. Et de fait je ne l'avois veuë en aucun autre lieu, que dans la Bibliotheque du Roy. Mais j'ay sceu depuis qu'elle avoit esté reimprimée par les soins de feu Monsieur de Viquefort au commencement du Livre qu'il a donné au public sous le titre de* Thuanus Restitutus, *& que par consequent il n'est plus difficile de la recouvrer. Il est pourtant vray que le même Monsieur de Viquefort, ne s'est acquitté à cet égard que d'une partie de ce qu'il devoit au public, puisqu'il n'a pas marqué les motifs pour lesquels cette Harangue, la plus insolente que l'on puisse lire, fut prononcée; & comme Guichardin ne s'est pas non plus mis en peine de les rapporter, les Curieux ne seront peut-estre pas fâchez que je supplée au manquement de ces deux Historiens. Le premier motif &c.*

(f) *Varillas, hist. de Louïs XII. l. 8. pag. 8. ad ann. 1511.*

(g) *Ibid. pag. 10.*

(h) *Ibid. pag. 13.*

(i) *Du 3. tome de l'histoire de Louïs XII.*

Je ne puis ni affirmer ni nier que cette harangue se trouve dans la Bibliotheque du Roi, mais je puis bien dire que Guicciardin ne l'a jamais inserée dans son histoire. Il ne parle (k) qu'en passant de l'émotion que ces deux personnes tâcherent d'exciter, & il ne dit point que ce fut Pompée Colonne qui comme plus éloquent fit la harangue. Il n'est point vrai que son traducteur François ait remis cette harangue *en la place d'où elle avoit été tirée.* Si cela étoit elle ne seroit pas une piece rare, car la traduction Françoise de Guicciardin est un livre assez commun. Il n'est point vrai qu'elle ait été reimprimée par les soins de Mr. de Wicquefort au commencement du *Thuanus restitutus:* mais voici sans doute ce qui a trompé Mr. Varillas. On a retranché du 4. livre de Guicciardin un long discours, sur la maniere dont les Papes sont devenus Seigneurs temporels d'une partie de l'Italie. Les Protestans (l) ont conservé ce discours, & l'ont publié à part une infinité de fois. On le (m) trouve en Latin, en Italien, & en François à la fin du *Thuanus restitutus* imprimé à Amsterdam en 1663. & il est à la place où il doit être dans la traduction Françoise de Guicciardin composée par Hierôme Chomedey, & imprimée à Geneve l'an 1593. avec des sommaires, & avec des notes marginales (n) qui sentent à pleine bouche le bon Protestant. Mr. Varillas aiant oüi dire quelque chose de l'histoire de ce discours, & quelque chose de la harangue de ceux qui tâcherent de soulever les Romains l'an 1511. a confondu l'un avec l'autre.

(k) *Guicciardin liv. 10. fol. 280. Voiez aussi Paul Jove in vita Leonis X. p. m. 108.*

(l) *Voiez l'article* Guicciardin *pag. 1423. col. 1.*

(m) *Avec deux autres endroits qui avoient été retranchez, l'un du 3. livre, l'autre du 10. de Guicciardin.*

(n) *Elles sont du Sieur de la Noüe.*

Digitized by Google

Ce Pontife fut si rebuté des emplâtres que son Chirurgien lui avoit mises inutilement sur un ulcere, qu'il n'y eut aucun moien de le resoudre à soufrir qu'on continuât de le traiter. Le Chirurgien qui avoit promis avec serment de n'emploier plus cette sorte de remede, usa (R) d'une tromperie qui guerit le mal. Le Bandel raconte une chose assez (S) plaisante. Je viens de lire dans un Ecrivain François que ce Pape fut assez malin pour inventer une fable injurieuse à la memoire de Gaston de Foix Duc de Nemours, & qui pouvoit augmenter au desavantage de la France la superstition des peuples. Cette fable portoit que l'on avoit vu sortir un serpent du tombeau du Duc de Nemours. L'Auteur qui m'aprend (T) cela dit beaucoup de mal de ce Pape.

JULES III. creé Pape le 7. de Fevrier 1550. s'apelloit Jean Marie du Mont. Il étoit de basse naissance, & un vrai soldat de fortune ecclesiastique. Il avoit (A) passé de degré en degré jusques à la Presidence du Concile de Trente. C'étoit un homme (B) fort voluptueux, & qui aimoit passionnément un jeune (C) garçon fort laid, & de très-petite condition. Dès qu'il fut

(R) *Usa d'une tromperie qui guerit le mal.*] Naudé aporte cet exemple dans une dissertation où il examine s'il faut tromper les malades. *Is* (celeberrimus Chirurgus Joannes de Vigo) *dum nodum carnosum Julii secundi contumaciorem in dies fieri, & Pontificem omne genus remediorum constanter respuere animadverteret, novam quamdam medendi rationem meditatus est: pannos siquidem veteres frustillatim conscerptos unà cum panis siliginei mica molliore, & arsenici sublimati in aquis rosarum & plantaginis excepti fomento, ad tertias in vase aneo decoxit, expressisque demum illis, & pulveris modo ulceri admotis, quod nullis deinceps unguentis se curaturum jurejurando receperat, brevi summa cum omnium admiratione Pontificem à gravi & molesto affectu liberavit* (a).

(S) *Le Bandel raconte une chose assez plaisante.*] Les Allemans, dit-il, „(b) aiant demandé au Pape la permission, quand la Saint-Martin arriveroit un jour „ maigre, de manger de la viande, Jules ne voulant pas „ ouvertement leur refuser cette grace, la leur accorda, à condition que le même jour ils ne boiroient „ point de vin.„ Cela valoit un refus, il y avoit plus à perdre qu'à gagner dans un tel bienfait.

(T) *L'Auteur qui m'aprend cela dit beaucoup de mal de ce Pape.*] Raportons d'abord le conte: (c) *Non defuere qui praedicarent serpentem visum de Fuxensis tumulo sibilum exilire, & hi maximè sacrificuli: nam ab iisdem sapè aliquid spectri novi intelligimus, sed Physici mitiores.* Notez en passant qu'il dit que les Prêtres furent les principaux promoteurs du conte, & que c'est assez leur coutume de debiter des prodiges. Je laisse ses citations d'Elien, & de (d) Sozomene, je ne veux prendre que ce qui a du raport à nôtre Jules II. (e) *Ales nugas in vulgus emiserat malignitas Julii II. Pontificis Rom. credulitas rudis dederat incrementum.* On raporte ensuite comment il trompa le Cardinal George d'Amboise, & fit retentir le son des armes dans Rome, & combien il se plaisoit aux vers satiriques contre la France. Il pardonna plusieurs crimes à un poëte, & lui fit compter une bonne somme d'argent pour un distique que l'on verra ci-dessous. (f) *Versiculis ad Gallorum ignominiam spectantibus mirè delectabatur: adeò ut poetæ stateres aureos ducentos numerarit, præter delictorum abolitionem, qui hos vulgasset:*

Julius evulsit Gallis cythereius alas:
Martius hic prisco Cæsare major erit.

Forcatulus mon Auteur dans cette remarque opose à ces deux vers-là un distique bien piquant qui fut fait contre ce Pape. (g) *Eminuit in contrarium non inelegans Distichum, dignum, opinor, quod Catulli esset, non autoris incogniti:*

Fæx Ligurum Romam, ponti fæx concutit armis
Julius, huic Brutum Gallia fortis alit.

Quelques-uns, continuë-t-il, observerent que le tems étoit revenu où un autre Jules par des profusions d'argent emprunté avoit obtenu le Pontificat, & supplanté ses competiteurs; mais que le nouveau Jules n'avoit rien de commun avec l'autre ni quant à la science, ni quant à la clemence, ni quant à la bonne foi, ni rien aussi de commun avec l'Apôtre St. Pierre, non pas même quant à la barque de pêcheur, puis que cet Apôtre ne s'en servoit qu'à des usages innocens, & que Jules s'en étoit servi, disoit-on, à pirater. Si vous entendez le Latin vous verrez bientôt que je ne prête quoi que ce soit à Forcatulus. (h) *Nonnulli adjiciebant rediisse pro certo Julii seculum, quo ille nimirùm profusa largitione Pontificatum indeptus fuerat conflato multo ære alieno, superatisque, ut Tranquillus* (1) *ait, duobus competitoribus ætate & dignitate potioribus. . . . . Julius demum qui nihil doctrinæ cum illo primo & perpetuo Dictatore commune habuit, nihil fidei & benevolentiæ, nihil cum Apostolo Petro sanctitatis & prudentiæ, nihil morum (nisi forsan quòd Petrus in mari innoxiam piscationem exercuit, ille aliquandiu, ut ajunt, piraticam) post novenne imperium, & si quid mensium excurrit, obstinatum in Gallium animum ad Manes tulit.*

(A) *Il avoit passé de degré en degré.*] Pour ne rien dire de ses premiers avancemens, je remarquerai d'abord qu'il assista au Concile de Latran, & qu'il y fit la harangue solennelle de la clôture. Il fut Archevêque de Siponte, Auditeur de la Chambre Apostolique, & deux fois Gouverneur de Rome. Il fut donné en ôtage lors que Rome fut saccagée par les troupes de Charles-Quint, & depuis sa promotion au Cardinalat il exerça plusieurs legations dans les principales Provinces de l'Etat Ecclesiastique, & à Boulogne (i). „Il „ prit le nom de Jules en memoire de Jules II. qui „ avoit élevé sa Maison par la promotion d'Antoine „ *del Monte* son oncle au Cardinalat, & de qui il avoit „ obtenu l'Archevêché de Siponte. Il étoit né à Ro„ me au Quartier *del Parione*, mais sa famille étoit „ originaire de *Monte-San-Savino* en Toscane, d'où „ il prit le nom de *Monte*, au lieu de celui de *Giocchi* „ qu'il portoit auparavant (k).„ Il obtint du Duc de Toscane l'investiture du Mont Saint Savin pour son frere: il ne put se priver de la joie de voir dominer sa famille dans ce lieu-là; (l) *Imperens sibi temperandi ab ea voluptate qua suos adspiceret in illis dominantes inter quos educati fuerant æquales.*

(B) *C'étoit un homme fort voluptueux.*] Voici ce que Mr. de Thou en a dit. (m) *Sub id tempus Julius III. intemperantia vitæ magis quam senio effœtus fato concessit, qui Joanne Baptista Balduini fratris F. mortuo, cum non ita à Fabiano juniore Baptista fratre sollicitaretur, totum se voluptatibus mancipaverat, parate ad delicias nobili illo secessu, structura & operibus antiquis admirando, in quo fere reliquam vitam à negotiis vacuus cum amicis sui similibus inter ludos, aleam, comœdias, & qua talia comitari amant, sacre fastigio indigna oblectamenta, continuatis nocti diebus transegit.*

(C) *Un jeune garçon fort laid, & de très-petite condition.*] Quelques-uns disoient que c'étoit son fils, d'autres le nioient, & contoient que le Cardinal du Mont aiant trouvé ce garçon badinant avec un singe dans les ruës le prit à son service, parce qu'il n'y avoit que lui qui ôtât jouër avec cette bête. Voilà le fondement d'une amitié qui devint ensuite une passion dereglée. Ce garçon n'avoit rien que de degoûtant, excepté qu'il avoit aquis l'habitude de bouffonner. C'est Thomas Erastus qui conte ces choses, voici ses propres termes. (n) *Habet puerum quendam, nigrum, turpem, arrogantissimam bestiam, ineptam, ignorantem, & planè inertem, nisi quòd nonnihil eorum, quæ scurræ, dicteriorum in ore habet. In summa, corpore & animo monstrum. Quis, unde, aut cujus ille puer sit, tam sunt varia hominum sententia & opiniones, ut nemo exploratum habere videatur. Animaverti ego quosdam, qui filium arbitrabantur; &, qui filium negabant, ingeniosè aliorum dicta refutare, atque in plateis repertum eduxisse è parvulo, propter simiam, cum qua, præter illum nemo hominum ludere auderet. Eam re Cardinalem (aut Episcopum tum) ita delectatum, ut pro suo habuerit. Hunc puerum, miser, ita amat perditè, ita deperit (dicitur autem alios omnes vincere in ea insaniæ) ut nihil possit dici vehementius.* Mr. de Thou dit une chose qui confirme une partie de ceci: c'est premierement que ce garçon s'apelloit *le singe*, lors même qu'il eut obtenu le chapeau de Cardinal. En second lieu qu'il portoit ce nom, à cause que son emploi chez le Cardinal son maître étoit d'avoir soin d'un singe. (o) *Soluti ad omnem licentiam animi home*, ce sont les paroles de ce grand historien, elles rendent un fort mauvais temoignage au Pape Jules III. *statim adepta dignitate qualis esset, omnibus manifestum fecit. Nam cum antiqua consuetudinis sit, ut novus Pontifex galerum, cui velit, suum largiatur, eum juveni cuidam, cui Innocentio nomen, quique, quod in familia simia cura-*

(a) *Naudæus in Pentade quæst. iatrophilologicarum pag. 122. edit. Genev. 1647. Il cite* Joan. de Vigo, lib. 2. Chirurg. tract. 2. cap. 5.

(b) *Bandel ubi supra. C'est une remarque de Mr. de la Monnoie.*

(c) *Forcatulus de Gallor. imperio & philosophia lib. 4. pag. m. 553.*

(d) *Lib. 9. cap. 17. c'est touchant 2. Serpens trouvez au sepulchre du Prophete Zacharie.*

(e) *Forcat. ibid. pag. 554.*

(f) *Id. ib. pag. 556.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Id. ib.*

(1) *In Julio cap. 23.*

(i) *Tiré de Palavicin Histor. Concil. Trident. lib. 13. c. 10. n. 8.*

(k) *Amelot de la Houssaye à la marge de sa traduction du Pere Paul p. 280. et* Onufrio.

(l) *Palavicin ibid.*

(m) *Thuan. lib. 15. pag. 306.*

(n) *Thomas Lubertus (qui Erastus postea voce Græca appellari amavit) in epistola ad Pellicanum, apud Hottingerum hist. Ecclesiast. tom. 5. pag. 572.*

(o) *Thuanus lib. 6. pag. 121. col. 1.*

Digitized by Google

fut Pape il lui donna (D) ſon chapeau de Cardinal; & ſe ſervit d'une plaiſante (E) reponſe quand on lui repreſenta l'indignité du ſujet. Ses diſcours étoient peu graves, & cela paroît par la reflexion qu'il fit un jour ſur (F) la reponſe que lui firent deux Cardinaux. Le manque de gravité n'étoit pas ſon principal vice: on pretend que ſes diſcours alloient quelquefois juſqu'à la profanation, & au blaſphême; comme quand il excuſa ſes emportemens (G) ſur la colere où Dieu ſe mit contre Adam pour une pomme. Pendant le Conclave où il fut élu il y eut des lettres in-

vam gereret, Simia etiam poſt adeptam dignitatem nomen retinuit, cognomine etiam ſuo atque inſignibus attributis donavit. Voiez les notes ſur la confeſſion Catholique de Sanci à la page 249. de l'édition 1699.

(D) *Il lui donna ſon chapeau de Cardinal.*] Nous venons d'aprendre de Mr. de Thou que le Cardinal du Mont ſe voiant Pape, ſe hâta de conferer ſon chapeau, ſon nom, & (a) ſes armes à un jeune homme qui s'apelloit Innocent, & qui avoit ſoin du ſinge. Eraſtus que j'ai deja cité nous regalera d'un detail plus étendu. Ce garçon étoit demeuré à Boulogne, deſorte que Jules III. qui ne vouloit point le faire venir à Rome avant que de l'avoir élevé au Cardinalat, & qui avoit beſoin d'un peu de tems pour faire agréer cette promotion, ſouffroit toutes les rigueurs de l'abſence, & y cherchoit les meilleurs remedes qu'il pouvoit trouver. Il n'étoit gai que quand il aprenoit des nouvelles de ſon Innocent, & il en demandoit à tous ceux qui lui en pouvoient donner. Il le fit venir proche de Rome, afin d'avoir la commodité de l'aller voir; & l'aiant fait venir une fois ſecretement dans la ville, il l'attendit aux fenêtres avec toute l'impatience d'un homme à qui ſa maîtreſſe a promis une nuit. On lui entendit dire que la principale raiſon pourquoi il ſe rejouiſſoit d'être Pape, étoit que cela lui donnoit lieu de faire du bien à Innocent; & qu'il s'eſtimoit moins redevable aux Cardinaux de ce qu'ils l'avoient fait Pape (b), que de ce qu'ils avoient agréé la promotion d'Innocent au chapeau de Cardinal. Il l'établit pour ſon principal Miniſtre, & pour l'interceſſeur de tous ceux qui voudroient obtenir des graces. Afin qu'on voie ſi j'ai mal traduit le Latin d'Eraſtus, je le raporte tout du long. (c) *Dum Roma poſt electionem commoraretur (manſerat autem Innocentius, id ei nomen, Bononiæ) dicitur nunquam latus fuiſſe, niſi dum aliquid de Innocentio intelligeret. Et audivi ego à gravibus viris, inter tam multos Bononienſes, qui Romam ſint profecti, neminem eſſe repertum, quem ſciret cum Innocentio, aut ſuſpicaretur fuiſſe, qui non interrogatus ab eo eſſet, quid, & quomodo Innocentius ageret. Poſt aliquot menſes propius Romam accedere juſſit, ut ad eum deambulatum aliquando Roma exire poſſet. Non enim potuit adduci, ut pateretur eum ingredi Romam, niſi galero rubeo eſſet ornatum turpe caput. Ab hac re plurimi Cardinales videbantur abhorrere, minimeque paſſuri, ut in Cardinalium numerum cooptaretur, quem ne hominem quidem eſſe cognoviſſent. Accerſivit igitur noctu aliquando in urbem clam, atque ita in feneſtris expectabat, ut ii ſolent, quibus amica, qua nihil habent in vita charius, pollicita eſt noctem. Dicitur dixiſſe, ſe lætari, quòd in ampliſſimam illam poteſtatem eſſet collocatus non tam ſua cauſa, quàm quòd poſſet bene de Innocentio mereri. Et tandem factus Cardinalis dixit, ſe pro beneficio magis Cardinalibus obſtrictum eſſe, quàm quòd ſe Pontificem eſſe voluerint. Præterea, ut qui aliquid à ſe velint, id per Innocentium eſſe impetrandum. Quamobrem Legati Civitatum, Principum & Regum ad puerum concurrunt, illi ſua negotia exponunt, ut is de rebus ſuis graviſſimis etiam ad Papam referat.* On publia à Rome quelques ſatires, où l'on diſoit que ce favori, quelque laid qu'il fût, étoit un nouveau Ganymede. Le Pape n'en faiſoit pas un myſtere; il contoit quelquefois aux Cardinaux les tours de laſciveté de ce garçon. (d) *Roma fama erat, & libellis quoque perſcriptum fuit, à Jove Ganymedem foveri, licet deformem: ſed nec ipſe Pontifex hoc ad reliquos Cardinales diſſimulare, & per jocum fertur aliquando commemorare, quàm ſit laſcivus adoleſcens & importunus.* Nous parlerons encore de la fortune de ce perſonnage dans la remarque M.

(E) *Une plaiſante reponſe quand on lui repreſenta.*] Servons-nous des termes de Jean Bodin. (e) *Le Prince qui ſurhauſſe un homme du tout indigne par deſſus les gens de bien, ou qui le met au rang des plus grands perſonnages, faiſant bien à l'un il fait injure à tous les autres: comme il fut remonſtré par le Conſiſtoire des Cardinaux au Pape Jules du Mons, lors qu'il donna ſon chappeau de Cardinal à un jeune garçon qu'il aimoit, que c'eſtoit un grand deshonneur, de recevoir celui qui n'avoit en ſoy ni vertu, ni ſçavoir, ni nobleſſe, ni biens, ni marque aucune qui meritaſt, comme ils diſoyent, d'approcher d'un tel degré. Mais le Pape qui eſtoit facetieux, s'adreſſant aux autres Cardinaux. Quelle vertu, dit-il, quelle nobleſſe, quel ſavoir, quel honneur avez vous trouvé en moy pour me faire Pape?* N'étoit-ce pas ſe moquer du ſacré College? Et ne pouvoit-on pas apliquer à ce Pontife l'exclamation de (f) Caton, *Que nous avons un plaiſant Conſul!* Quelques-uns raportent ainſi la reponſe de Jules III. *Je vous prie, qu'avez vous trouvé en moi, pourquoi vous m'avez fait cet honneur de me faire Pape, ſans que je l'euſſe merité? Avançons donc ce jeune homme, & il le meritera (g).* Ces dernieres paroles ſont une aſſez fine moquerie, & reprenent un defaut qui regne par tout. Dès qu'on poſſede une charge, on trouve mille flateurs qui publient qu'on l'a très-bien meritee. Montagne dit quelque part qu'Antiſthene fit ſentir un jour aux Atheniens, l'abus qui ſe commettoit dans les promotions aux charges publiques; il leur conſeilla de donner ordre qu'on fit auſſi bien labourer leurs ânes que leurs chevaux. Il lui fut repondu que cet animal n'étoit pas né pour cela: *C'eſt tout un*, repliqua-t-il, *il n'y va que de vôtre ordonnance, car les plus ignorans & incapables hommes que vous employez aux commandemens de vos guerres, ne laiſſent pas d'en devenir incontinent tres dignes, parce que vous les y employez.*

(F) *Sur la reponſe que lui firent deux Cardinaux.*] Ils le trouverent à la cour de ſon palais dans une poſture fort indecente; car à cauſe de la chaleur il avoit quitté ſes habits, & ſe promenoit en calçon. Il les obligea d'en faire autant, & puis il leur demanda ce que le peuple diroit d'eux, s'ils s'alloient montrer en cet état au champ de Flore, & dans les ruës de Rome? On nous prendroit, repondirent-ils, pour des garnemens, & l'on nous jetteroit des pierres. Donc, reprit-il, c'eſt à nos habits que nous avons l'obligation de ne point paſſer pour des garnemens: ne ſommes-nous pas bien redevables à nos habits? (h) *Cum aliquando exutis veſtibus, diploide & caligis tantùm indutus, in aula, quòd ferveret tempeſtas, obambularet, venerunt Cardinales duo, collocuturi cum ipſo. Quos ipſe ad exuendas veſtes ſuas, & deambulandum ſecum urgebat, mox autem nudos interrogabat: Quid ſi in Campo Flora, aut per plateas nudi ſic deambularemus, quid ero populum exiſtimatis de vobis judicaturum? Reſponderunt: Judicarent nos eſſe nebulones, & conjicerent in nos rudera atque lapides. Excepit Pontifex: Ergo quòd non habemur pro nebulonibus, id acceptum ferre debemus noſtris veſtibus. Quantum igitur, ô fratres, debemus illis noſtris veſtibus!*

(G) *Il excuſa ſes emportemens ſur la colere où Dieu ſe mit.*] Voici comment cette afaire eſt raportée dans le livre de Jean Creſpin: „ (i) Il ſe delectoit, entre „ autres viandes, à manger de la chair de porc & de „ paons. Mais comme ſon Medecin l'euſt adverti „ qu'il ſe gardaſt de manger de la chair de porc, pour„ ce qu'elle eſt contraire à la goutte, de laquelle il eſ„ toit ſouvent tourmenté: & toutesfois ne s'en vou„ loit point abſtenir; le Medecin advertit ſecretement „ le maiſtre d'hoſtel, qu'il n'ordonnaſt point qu'on „ ſerviſt de la chair de porc. Comme donc quelque„ fois on n'en euſt point ſervi, & le Pape l'euſt apper„ ceu, il demanda au Maiſtre d'hoſtel où eſtoit ſon „ plat de chair de porc. Le Maiſtre d'hoſtel reſpond „ que le Medecin avoit ordonné qu'on n'en ſerviſt „ point. Adonc il s'eſcria en ceſte ſorte, apporte „ moy mon plat, (*al diſpetto di Dio*) c'eſt à dire en „ deſpit de Dieu. . . . Ayant un jour veu un paon à „ ſon diſner, auquel on n'avoit point touché, Garde „ moy, dit-il, ce paon froid pour le ſoupper, & me „ fay dreſſer la table au jardin, car je veux aujourd'huy „ avoir compagnie. Comme donc en ſouppant il euſt „ veu d'autres paons chauds ſervis ſur la table, ne „ voyant point ſon paon froid lequel il avoit com„ mandé qu'on luy gardaſt, ſe corrouçant amerement, „ il deſgorgea un blaſpheme execrable à l'encontre „ de Dieu. Alors quelcun des Cardinaux qui eſtoyent „ aſſis à table avec luy, dit, que voſtre Saincteté ne „ ſe cholere point tant pour ſi peu de choſe. Et ce „ Julles lui dit, Si Dieu ſe voulut ſi fort courroucer „ pour une pomme, qu'il jetta noſtre premier pere „ Adam hors de Paradis, pourquoy ne me ſera-il li„ cite, à moy qui ſuis ſon Vicaire, de me courrou„ cer pour un paon, veu qu'un paon eſt beaucoup „ plus

(a) *Voiez la remarque M pag. 1679. à la marge lettre b.*

(b) *Conferez ce qui eſt dit ci-deſſous remarque M chiffre (2).*

(c) *Eraſtus apud Hottingerum ubi ſupra.*

(d) *Sleidanus, hiſtor. lib. 21. fol. m. 609. verſo.*

(e) *Bodin, de la Republique l. 5. ch. 4. p. m. 748.*

(f) *Adjungit Plutarchus eum (Ciceronem) cum Murænam Conſul defenderet quem accuſaſſet Cato, ſcite exagitaſſe ſententias & præcepta Stoicorum in Catone, unde riſus ingens à corona pervenerit ad ſubſellia, ſubriſiſſe porro ipſum Catonem leviter atque ad confeſſum dixiſſe, quam ridiculum, Judices, habemus Conſulem. Vavaſſor de ludicra dictione pag. 329.*

(g) *Jean Creſpin, de l'eſtat de l'Egliſe, ad ann. 1550. p. m. 551. ex Paulo Vergerio.*

(h) *Bullinger in vita MS. Julii III. apud Hendeggerum hiſt. Papatus pag. 235.*

(i) *Ubi ſupra pag. 553.*

Digitized by Google

interceptées, qui firent conjecturer que le Pape qu'on alloit faire seroit impudique; car ces lettres étoient (H) remplies des saletez les plus énormes. On * a cru que son argent rendit nulle l'élection du Cardinal Polus qui avoit été concluë, & dont la publication n'avoit été differée, qu'à cause de la crainte qu'il ne fût de mauvais augure de la notifier pendant la nuit. La medaille qu'il fit fraper après la mort d'Edouard Roi d'Angleterre, avoit pour mot un passage (I) de l'Ecriture dont l'aplication se trouva fausse dans peu de tems. Ce Pape mourut le 20. de Fevrier 1555. âgé d'environ † 68. ans. Il avoit feint d'être (K) malade, & pour mieux tromper le monde il s'étoit reduit à une diete, qui lui procura une veritable maladie dont il mourut. Il y avoit eu, dit-on, une liaison si étroite entre lui & le Cardinal Crescence, qu'ils (L) aimoient en même lieu; & qu'ils nourrissoient à communs frais les enfans de leurs maîtresses, faute de savoir qui étoit le veritable pere. Chacun d'eux aussi paioit son écot pour l'entretien des maîtresses. Le Cardinal Palavicin extenuë autant qu'il peut (M) les defauts de ce Pontife; mais il

* Post longam Cardinalium in conclavi disceptationem, cùm, teste in Musæo Historico Johanne Imperiali, ἀιωφήφως Papa jam electus esset Reginaldus Polus, eamque electionem promulgare nocte appetente inauspicatum duxissent iidem; nocte transacta & mutatis rationibus aureis Julius Papa subitò emersit. *Heidegg. Histor. Papatus pag.* 233.

† *Spondanus ad ann.* 1555. *n.* 4. *mais Palavicin* hist. Concil. lib. 13. c. 10. n. 7. *lui donne* 70. *ans.*

(a) *Joann. Zuingerus, in tractatu Historico-Theologico de festo Corporis Christi pag.* 146.

(b) *Le mot* contemptus, *c'est-à-dire* mepris, *n'exprime point la force de l'Italien* dispetto: *il faloit dire* invito Deo.

(c) *Sleidanus, Hist. lib.* 21. *fol. m.* 609. *verso. Cela est aussi dans Mr. de Thou à l'édition de Francfort* 1625. *lib.* 6. *p.* 121.

(d *Joan. Zuingerus ubi supra.*

(e) *Heidegger. hist. Papatus pag.* 238.

„ plus qu'une pomme? „ Ceux qui voudront lire ce conte en deux langues, pourront contenter leur envie, s'ils jettent la vuë sur ce qui suit: (a) *Sapissimè nequissimus iste homo blasphemiis illis usus fuit, qua impurissimis lenonibus aliisque desperata malitia hominibus tunc temporis frequenter in ore fuerunt, ad quàs animus totus quantus exhorresçit, vid.* Al dispetto di Dio, in contemptum (b) Dei, & Potta di Dio, i. e. ad vulvam Dei *&c. exemplum hujus rei proponit Auctor libri cui titulus,* Lectura super Canone de consecr. dist. 3. *ajens:* „ Intellexi, portatam fuisse in Civitatem Paduæ quan„ dam historiam, impressam Latinè, Italicè, Ger„ manicè & Gallicè, in qua narratur, quòd Sanctissi„ mus Dominus noster Papa Julius III. proximis die„ bus valdè fuit iratus cum Episcopo Ariminense, ejus „ Magistro domus, propter certum pavonem, & quum „ sua prælibata Sanctitas bis blasphemasset, primò di„ cendo, Potta di Dio, deinde, Al dispetto di Dio, „ quod fecit tanquam Johannes Maria de Monte, & „ sic tanquam homo, non tanquam Julius III. Papa, „ & Vicarius Christi, de quo suprà dixi. Et quùm „ unus Cardinalis illi dixisset, quòd non deberet irasci „ propter unam tàm parvam rem, id est, propter „ unum pavonem, tunc sanctissimus D. Papa respon„ dit; Si Deus fuit totus turbatus, & in magna ira „ & colera, propter unum pomum, & tanta mala fe„ cit omnibus hominibus; quare non possum ego, qui „ sum suus Vicarius in terris, irasci cum meo Magistro „ domus propter unum pavonem? „

(H) *Ces lettres étoient remplies des saletez.*] Elles furent écrites le 26. de Janvier 1550. à un certain Annibal Contin, par Camille Olive Conclaviste du Cardinal de Mantouë, & accompagnées d'un petit poëme où l'Auteur decrivoit vilainement sa passion, & l'ardeur extrême qui lui faisoit souhaiter de rejoindre son ami. C'est Jean Sleidan qui conte cela. (c) *Dum in Conclavi res agitur, intercepta fuerunt litera, quas ex Cardinalis Mantuani familiaribus quidam, Camillus Olivus, ad quendam suum Annibalem Continum, Januarii die XXVI. scripsisse ferebatur, & simul carmen lingua populari scriptum, ubi de sua locutus affectione, & absentis desiderio, tàm pudendis utitur verbis, ut sine flagitio vix ea recitare liceat. Hinc jocus illorum, qui Pontificem dicebant aliquem obscœnum pranunciari, qui proditurus esset ex eo Conclavi, quod ejusmodi literas daret.* Un Auteur cité ci-dessus ne raporte ce passage qu'après avoir dit ce que l'on va lire. (d) *Vir doctus anonymus* in Epist. ad amicum *narrat, ex eo Conclavi, in quo creatus est Julius, interceptas fuisse literas alicujus ex Conclavistis, i. e. ex illis, qui solent assidere Cardinalibus, Papam electuris, quibus quidem literis non putet ullâ memoriâ unquam scriptas fuisse ullas obscœniores, sceleratioresque. Nudis enim nefandissimisque verbis illic agi cum cinædo, salvo honore. Has, fateri, ad se primùm in Germaniam fuisse missas, sed dare typis excudendas (ut multi voluissent) nunquam quidem se voluisse.* Paulo pòst addit, *Julium III. valdè malè audire in hoc obscœnissimo genere,* (Sodomitici nim. criminis) *ita ut neque à Cardinalibus abstineat.*

(I) *Un passage de l'Ecriture dont l'aplication se trouva fausse.*] On temoigna dans Rome une joie extraordinaire de la mort du jeune Edoüard, à cause que la Princesse Marie qui lui succeda remit l'Angleterre sous l'obeïssance du Pape; mais les raisons de cette joie cesserent en peu de tems. Elizabeth retablit la Reformation, & rendit cette Ile l'un des plus florissans Roiaumes de la Chretienté: desorte que la prediction de la medaille fut une chimere. (e) *Eo insaniæ Julius pervenit, ut in perpetuam rei memoriam excudi curaverit monetam, cujus altera pars ejus imaginem tricorniferam ostentavit, altera inscriptionem ejusmodi habuit:* Gens & Regnum, quod non servierit tibi, peribit. *Sibi stolidè vendicans, quod Christo Esaias. Sed diuturnum & stabile gaudium nemtiquam fuit.*

(K) *Il avoit feint d'être malade.*] La raison de cette feinte fut qu'il decouvrit, que les Cardinaux refuseroient de consentir à la demande que son frere le pressoit de leur faire. Son frere desiroit passionnément la possession d'une ville, & importunoit pour cela le Pape incessamment. Afin donc d'avoir un pretexte de ne point tenir Consistoire, Jules fit semblant d'être malade. Pour couvrir ce jeu il falut ne manger guere, & choisir des alimens propres aux malades. Ce changement de nourriture lui causa, dit-on, la maladie dont il mourut (f). Cela me fait souvenir du Celius de Martial:

Discursus (g) varios, vagumque mane,
Et fessus, & ave potentiorum,
Cum perferre patique jam negaret;
Cœpit fingere Celius podagram.
Quam dum vult nimis approbare veram,
Et sanas linit obligatque plantas,
Incidisque gradu laborioso;
(Quantum cura potest, & ars doloris!)
Dejit fingere Celius podagram.

Il y en a qui disent que le changement de nourriture fut bien la cause de sa maladie, mais non pas qu'il se fût reduit à la diete afin de tromper le monde: ils disent qu'il esperoit de se delivrer par là des douleurs insuportables de la goute. D'autres pretendent qu'un vieux mal fut la cause de sa mort; & ils avouënt que c'étoit un homme adonné à ses plaisirs, qui songeoit beaucoup plus à jouïr du Pontificat qu'à l'exercer. (h) *Sunt etiam qui dicant, eum veterano interiisse: cùm, ut idem etiam auctor narrat, externa quaque parum curans, fruendo potiùs quàm regendo Pontificatui incumberet, totusque esset in extruendâ elegantissimâ ad voluptarios secessus extra portam Flaminiam Villâ Juliâ, cujus insanire studio videbatur; in quâ conviviis potiùs quàm publica procurationi vacabat.*

(L) *Qu'ils aimoient en même lieu, & qu'ils nourrissoient.*] Thomas Erastus est celui qui m'aprend cela. *Julius III. Pontifex,* dit-il (i), *& Crescentius fere omnes meretrices communes habuerunt, propriisque sumtibus neuter, sed communibus aluerunt, atque ut breviter dicam, omnium scelerum socii extiterunt. Susceperunt ex quadam muliere, honesti viri Viterbiensis filiam, quam, quod neuter suam esse dicere credereque posset, ut matrem, ita filiam quoque communibus sumtibus educandam tradiderunt, nuptuique dederunt Nobilissimo hujus urbis adolescenti, & inter Principes hujus urbis, qui sunt* 40. *constitutum voluerunt.* Voilà une grande exemption de jalousie, & bien rare en ce païs-là.

(M) *Le Cardinal Palavicin extenuë . . . .* les defauts *. . . . mais il ne refute point.*] On avouë que ce Pape aimoit à se divertir; mais (k) on ajoûte qu'il n'aimoit pas moins l'aplication aux afaires. On convient qu'il mourut sans être ni fort estimé, ni fort aimé (l); mais on pretend que sa maniere d'agir un peu trop libre & familiere en fut cause; parce que ne s'attirant pas la veneration publique, il fit juger qu'il n'étoit pas un bon Pape. On ajoûte (m) que ce jugement fut inique, & que si les defauts de Jules III. sautoient plus aux yeux que ses bonnes qualitez, ils étoient peut-être de moindre consequence que ses vertus. Quant à la promotion du jeune garçon, on se contente de dire (n) qu'elle deshonora les premiers jours de ce Papat. On reconoît que la naissance de ce personnage étoit si obscure, qu'elle est encore ignorée; mais on pretend que l'amitié que le Cardinal du Mont eut pour lui, fut fondée sur ce qu'il le regarda comme le fils de son jugement. Voici ce que cela veut dire. Pendant que le Cardinal étoit Legat à Plaisance, il fut touché des gentillesses d'un petit garçon, qui s'aprochoit souvent de sa table. Il prit cela pour une marque d'esprit; & resolut de faire élever à ses depens cette jeune plante: & voiant que ce garçon faisoit des progrés il l'aima de plus en plus: il s'aplaudit d'avoir fait une si heureuse conjecture; il le regarda

(f) *Spondan. ad ann.* 1555. *n.* 4. *pag.* 556. *ex Onuphrio Panvinio.* Mr. de Thou raporte la même chose *lib.* 15. *pag. m.* 306.

(g) *Mart. epigr.* 39. *l.* 7.

(b) *Spond. ib. ex eod.*

(i) *Apud Hottinger. ubi supra pag.* 574.

(k) Pronus ad laxamenta, sed æque etiam ad negotia. *Palavic. Hist. Concil. Trid. lib.* 13. *c.* 10. *n.* 8.

(l) Æstimatione tenui, nec majore benevolentia mortuus est. *Id. ib.*

(m) Nihilominus ut mea fert opinio, hæc de illo existimatio fuit iniqua: ipsius quippe vitia majora quidem ad speciem erant quam virtutes, sed non fortasse ad pondus. *Id. ibid.*

(n) *Id. lib.* 11. *cap.* 7. *n.* 4.

Digitized by Google

il ne refute point ce que Fra-Paolo en dit. J'ai oublié d'obſerver que la Cour de France offrit au neveu de ce Pape (N) une Princeſſe du ſang, & que cette alliance fut refuſée.

JULIE, femme de Septimius Severe Empereur Romain, & fille de Baſſianus (A) Prêtre du Soleil, étoit née dans la Syrie. Les Aſtrologues (B) lui avoient predit qu'elle épouſeroit un Souverain; c'eſt pour cela que Severus avant que de parvenir à l'Empire la rechercha en mariage, & l'épouſa. Il deferoit beaucoup à l'Aſtrologie; il crut donc qu'un tel mariage lui ſeroit une caution qu'il monteroit un jour ſur le thrône. C'étoit une femme de beaucoup * d'eſprit, & capable des grandes affaires. Quelques-uns diſent que ſon (C) mari lui donna beau-

* *Voiez la remarque I à la fin.*

(a) *Id. lib. 11. cap. 7. n. 4.*

(b) *Palavicin lib. 11. c. 7. n. 4. dit que par le Journal de Maſſarellus Secretaire du Concile, il paroit que le jeune garçon étoit adopté lors qu'il fut l'un des perſonnages d'une Paſtorale le 2. de Mars 1549.*

(c) *Palavicin ibid. dit que ce ne fut pas à Boulogne, comme veut le P. Paul, mais à Plaiſance.*

(d) *Fra-Paolo lib. 3. ad ann. 1550. pag. 281. de la traduction d'Amelot.*

(1) Qui occupationibus totus intentus Cardinalis, veluti furtim, voluptates ſequebatur, Pontifex factus, votorum jam omnium compos, abdicata rerum cura, hilaritati & genio ſuo nimium indulſit. *Onuphr. in Vita.*

(2) *Onufre raporte, que Jules diſoit qu'il étoit parvenu au Pontificat pour le bien qu'il avoit fait à cet enfant.* Affirmans ſe ad tanti honoris decus evectum, ob ea beneficia quibus illum puerum affeciſſet.

da comme un fils de ſon jugement, eſpece de creature dont nous faiſons plus de cas que d'un enfant corporel. (a) *Oblectatus ex eo herus, ſibique plaudens, quòd ſui quaſi perſpicaciâ plantam eximiam, adhuc minutulam & in luto, diſcreviſſet, majori in puerum benevolentia incaluit, quâ illum proſequebatur veluti ſui judicii prolem, cujus filii pluris quam corporis ſoboles æſtimantur.* Il voulut que ſon frere l'adoptât; & dès qu'il fut Pape il l'éleva à la dignité de Cardinal le 30. de Mai 1550. Il l'avoit fait ſejourner juſqu'à ce jour-là dans un village à une journée de Rome. Il lui donna douze mille écus de revenu; mais il ne lui commit point alors l'adminiſtration des affaires. Ce nouveau Cardinal avoit à peine 17. ans; il ſe montra tout-à-fait indigne de cet honneur, & il falut que ſous les Pontificats ſuivans on le chatiât de ſes debauches. C'eſt tout ce que Palavicin obſerve. Il s'eſt bien gardé de critiquer le Pere Paul, qui a très-clairement fait connoître que le public regarda cette creature de Jules comme ſon mignon de couchete: la prudence ne permettoit pas que l'on reveillât ces idées. C'eſt pourquoi on n'accuſe point le Pere Paul d'avoir ramaſſé malignement les mediſances; on ſe contente de lui dire qu'il s'eſt trompé ſur le tems (b) de l'adoption, & quant au lieu (c) où ce jeune homme commença de ſe faire aimer. Voions ce qu'a dit le Pere Paul. „ (d) *Jules* donna d'abord des échantillons de „ ſon gouvernement futur, en paſſant les jours en„ tiers à ſe promener dans ſes jardins; & meditant „ de bâtir des maiſons-de-plaiſance; & en montrant „ un grand penchant pour les plaiſirs de la vie, & peu „ d'inclination pour les affaires (1), ſur tout celles, „ qu'il trouvoit difficiles à manier. L'Ambaſſadeur „ Mendoze ayant bien remarqué cette humeur, écri„ vit à ſon Maître, qu'il ſeroit aiſé de reüſſir dans „ toutes les negociations qu'on auroit avec ce Pa„ pe, qui ne reſpirant que la joye & les delices, ſe „ tourneroit comme l'on voudroit, en lui faiſant peur. „ L'opinion, que l'on avoit, qu'il prefereroit ſes in„ terêts & ſes affections particuliers au bien public, ſe „ confirma bien tôt par la promotion qu'il fit le 31. „ de Mai d'un Cardinal, à qui il donna ſon Chapeau, „ ſelon la coûtume des Papes. Lors qu'il n'étoit en„ core qu'Archevêque de Siponte, & qu'il gouvernoit „ la Ville de Bologne, il reçut dans ſa maiſon un jeu„ ne-enfant, nâtif de Plaiſance, dont la naiſſance n'eſt „ jamais venuë à la connoiſſance du monde. Il le prit „ en affection, comme ſi c'euſt été le ſien propre, & „ le mena à Trente, où il faillit de le perdre par une „ grande maladie. Mais l'ayant envoyé, par l'avis des „ Medecins, à Verone, pour changer d'air, Innocent „ (c'étoit le nom de ce mignon) y recouvra la ſanté, „ & quelque tems aprés retourna à Trente. Le jour „ qu'il devoit arriver, le Legat ſortit de la ville, par „ forme de promenade, accompagné de quantité de „ Prelats, & l'ayant rencontré, le reçut avec des te„ moignages exceſſifs de joye & de tendreſſe. Ce qui „ donna bien à parler, ſoit que ce fuſt une rencontre „ fortuite; ou une choſe faite à deſſein, pour le pren„ dre en chemin. Le Legat avoit coutume de dire, „ qu'il l'aimoit, comme l'ouvrier de ſa fortune (2), „ dautant que les Aſtrologues avoient predit de gran„ des richeſſes & de hautes dignitez à cet enfant, qui „ n'y pouvoit pas arriver, que par ſon exaltation au „ Pontificat. A peine fut-il Pape, qu'Innocent fut „ adopté pour fils par Baudouïn *Del Monte*, ſon fre„ re: & puis luy ayant conferé pluſieurs Benefices, il „ le fit Cardinal, comme j'ai dit. Ce qui ſervit de „ matiere aux Paſquinades, & à la demangeaiſon de „ parler des gens-de-Cour, qui s'éforçoient à l'envi de „ dire la vraye cauſe d'une action ſi ſurprenante, ſur „ diverſes conjectures tirées des accidens paſſés.„

(N) *La Cour de France offrit . . . . une Princeſſe du ſang.*] Le Pape repondit que les mariages entre des perſonnes d'une condition ſi differente ne pouvoient pas être heureux; & que comme il reconoiſſoit la maiſon roiale de France pour la plus noble qui fût au monde, il reconoiſſoit la ſienne pour la plus vile qui fût ſur la terre. Cependant il ne donnoit pas la vraie raiſon de ce refus; car ce qui le portoit à refuſer une ſi glorieuſe alliance, étoit l'envie de marier ſon neveu avec la fille du grand Duc: ce qui lui étoit plus utile pour executer ce qu'il projettoit en faveur de ſa famille. C'eſt Mr. de Thou qui nous aprend ce manege. *Julius*, dit-il (e), *ad ſcurrilitatem uſque feſtivus, & alienam ab innata deceſſoribus Pontificibus ambitione mentem pra ſe ferens, cum tamen interea Coſmi, ut proximi & ſuorum rebus utiliſſimi principis affinitatem ultra modum expeteret, & Camertium principatum Fabiano deſtinaret, ut conditionem tam amplam eluderet, ſic Lanſacum urgentem dimiſit, ut diceret, quam ex nobiliſſima omnium, qua uſquam fuiſſent, familia rex pregnatus eſſet, tam ſe ac ſuos omnium, qui viverent, mortalium ignobiliſſimos agnoſcere; proinde nuptias, qua inter pares melius coirent, inter inæqualeis adeo perſonas commode contrahi non poſſe.* Notez que les fiançailles furent faites entre l'une des filles de Coſme Duc de Florence, & Fabien de Monte qui étoit fils de Baudouïn, & qui n'avoit pas encore l'âge de puberté. Voiez Mr. de Thou au livre 13. Palavicin dans l'endroit cité ci-deſſus obſerve que Fabien étoit bâtard de Baudouïn.

(e) *Thuan. lib. 14. circa init. p. m. 180. ad ann. 1554.*

(A) *Fille de Baſſianus Prêtre du Soleil.*] C'eſt ce qu'on peut recueillir de ces paroles d'Aurelius Victor: (f) *Caracalla Severi filius . . . . Baſſianus ex avi materni nomine dictus. . . .* (g) *Hujus* (Heliogabali) *matris Semea avus Baſſianus nomine, fuerat ſolis ſacerdes, quem Phœnices unde erat, Heliogabalum nominabant.* Semea (h) étoit fille de Mæſa: or Mæſa étoit ſœur de Julie (i); il faut donc que Baſſianus Prêtre du Soleil ſoit le pere de Julie. On ne ſauroit établir poſitivement ſi Emeſe, ou Apamée étoit la patrie de Julie; car ſelon quelques Auteurs (k) ſa ſœur Mæſa étoit d'Emeſe; mais ſelon d'autres (l) elle étoit d'Apamée. Lampridius (m) nomme Julie *nobilem Orientis mulierem*; mais Dion (n) la fait roturiere *ἐκ δημοτικῆς γένους, è genere plebeio.*

(f) *Aurel. Victor in Epitome p. m. 211.*

(g) *Id. ib. pag. 212.*

(h) Ou plutôt Soæmis, *ſelon Herodien lib. 5. c. 3.*

(i) *Herodian. ibid.*

(k) *Herodian. ibid. Julius Capitolinus in Macrino c. 9. pag. m. 759.*

(l) *Dio lib. 78. pag. 902.*

(m) *Lampridius in Alexandro Severo cap. 5. p. 890.*

(n) *Dio lib. 78. pag. 899. edit. 1606.*

(B) *Les Aſtrologues lui avoient predit.*] Raportons les paroles de Spartien, afin qu'on conoiſſe de quoi Severe s'informoit principalement lors qu'il ſe vouloit remarier; il ne s'informoit point du merite de la perſonne, mais des promeſſes de l'horoſcope. *Quum amiſſa uxore aliam vellet ducere, genituras ſponſarum requirebat, ipſe quoque matheſeos peritiſſimus: & quum audiſſet eſſe in Syria quandam qua id genitura haberet ut regi jungeretur, eandem uxorem petiit, Juliam ſcilicet: & accepit interventu amicorum: ex qua ſtatim pater factus eſt* (o).

(o) *Spartian. in Septim. Severo cap. 3. pag. m. 594. to. 1. Voiez auſſi Lampridius ubi ſupra.*

(C) *Que ſon mari lui donna beaucoup de part au gouvernement.*] „ (p) Elle avoit la charge de ſes memoi„ res, lettres, & requeſtes de quelque conſequence „ qu'ils fuſſent, ce dit Dion en la vie de Caracalla. „ Ce qui fait voir de quelle capacité elle eſtoit. Car „ elle donnoit ſon avis ſur toutes les affaires d'impor„ tance; & neanmoins il ne l'aimoit gueres, ni elle „ lui. Comme il ſe voit dans Dion & Herodian. Bien „ qu'elle euſt accoutumé de recevoir cet honneur de „ ſa part, qu'il la nommoit touſiours en ſes miſſives „ avec éloges & loüanges, & lors meſme qu'il eſcri„ voit au Senat, inſerant ſon nom avec le ſien propre, „ & celui de ſes armées, ſelon le ſtile de ce temps là. „ Auſſi tenoit-elle bien ſon rang, car elle ne faiſoit „ pas plus d'honneur, & ne ſaluoit pas avec plus de „ reſpect les plus grands perſonnages de l'Empire, „ que Severe ni Caracalla ne faiſoient. Toutes fois „ Caracalla eſtant parvenu à l'Empire rabatit cela de „ ſon autorité, qu'il ne ſuivoit rien moins que ſes „ conſeils, lors principalement qu'il lui prenoit la fan„ taiſie de faire mourir quelqu'un. Mais quant à Se„ verus ſon mari, il deferoit beaucoup à ſes avis & „ à ſon bon ſens.„ Voilà ce que dit le Sieur Triſtan; mais il eſt ſûr qu'il ſe trompe prenant le pere pour le fils; car ce qu'il raporte ne regarde point l'état où Julie ſe trouva ſous le regne de ſon mari: cela ne ſe doit entendre que de ſon état ſous l'empire de Caracalla. La choſe ne ſoufre point de dificulté, pour peu que l'on conſidere les paroles de Xiphilin. (q) *Οὐδὲ ἐπείσθητε ὅτε περὶ τούτων ὅτε περὶ τῶν ἄλλων τῇ μητρὶ πολλὰ καὶ χρηστὰ παρῃνέσεν. καίτοι καὶ τὴν τῶν βιβλίων τῶν τε ἐπιστολῶν ἐκείνῃ πλὴν τῶν πάνυ ἀναγκαίων, διοικήσιν αὐτὴ ἐπιτρέψας. καὶ τὸ ὅτι μὰ αὐτῆς ἐν ταῖς πρὸς τὴν βουλὴν ἐπιστολαῖς ὁμοίως τῷ τε ἰδίῳ καὶ τῷ τῶν στρατιωτῶν, ὅτε σώζεται,*

(p) *Triſtan Comment. Hiſtor. to. 2. p. 110.*

(q) *Xiphilin. in epitome Dionis, in Caracalla p. m. 353.*

Digitized by Google

beaucoup de part au gouvernement, quoi qu'il ne l'aimât guere. Elle cultiva (D) la philosophie, & donna beaucoup de tems à ouïr les beaux esprits qui alloient lui faire leur Cour. C'est dommage qu'on ne puisse pas se glorifier à l'honneur & à l'avantage des sciences, qu'elle eut autant de vertu que d'habileté. On n'oseroit le dire, puis que les historiens temoignent que ses (E) adulteres furent une tache à la vie de son mari. Quelques Auteurs disent qu'après la mort

(a) *Tristan n'a donc pas raison de dire qu'elle avoit la charge des requetes de quelque connoissance qu'elle en fut: il falloit user comme a fait Mr. de Tillemont,* Hist. des Empereurs to. 3. p. m. 189. *de cette exception,* à moins qu'il n'y eût quelque chose de très-important.

(b) *Capitolinus in Clodio Albino c. 3. pag. 689.*

(c) *In Sept. Severo pag. 330.*

(d) *Philostratus in vitis Sophistarum, in Philisco.*

(e) *Salmas. ad Spartian. in vita Severi c. 18. p. m. 625.*

(f) *Philostrat. in vita Apollonii lib. 1. cap. 3.*

(g) Εἷς τῶν χόρου Γηραμάτων τε καὶ Γραμματικῶν τῇ Ἰουλίᾳ τῇ καισαρείᾳ τελευτῇ Βασιλίδι. Unus illorum Rhetorum & Grammaticorum, qui Juliæ Imperatrici frequentes adesse solebant. *Tzetzes Chil. 6. hist. 45.*

(h) *Stephanus le Moyne in Prolegomenis Variorum sacrorum fol. * 25.*

σώζηται, μετ' ἐπαίνων πολλῶν ἐγγράφων. Τί γὰρ δεῖ λέγειν, ὅτι καὶ ἠσπάζετο δημοσίᾳ πάντας τοὺς πεφωτας, καθάπερ καὶ ἐκεῖνος. *Quæ in re cæterisque omnibus minime obtemperabat matri justa & utilia monenti, licet ei curam libellorum atque epistolarum utriusque generis, (a) præter admodum necessarias, commisisset, ejusque nomen pariter cum suo & exercitus nomine poneret cum maximis laudibus in epistolis quas mittebat ad senatum, dum omnes valere scriberet: nec opus est referre ab hac omnes primarios viros salutari non secus quam ab illo consuevisse.* Je remarquerai que ce fut à la priere de nôtre Julie que son mari entreprit la guerre contre Pescennius Niger, & contre Clodius Albinus (b).

(D) *Elle cultiva la philosophie.*] Immediatement après les paroles qu'on vient de lire, Xiphilin assûre que Julie au milieu de tant d'afaires ne laissoit pas de philosopher. Ἀλλ' ἡ μὲν καὶ μετὰ τοῦτο ἔτι μᾶλλον ἐφιλοσόφει. *Sed ea nihilo minus philosophabatur.* Il avoit dit en un autre lieu (c) que se voiant persecutée par Plautianus, dont le credit n'avoit point de bornes, elle commença à cultiver la philosophie, & à passer les journées toutes entieres avec les sophistes: Καὶ ἡ μὲν αὐτή τε φιλοσοφεῖν διὰ ταῦτ' ἤρξατο, καὶ σοφιστὰς συνημέρευσεν; *Quæ dum ob eam causam philosopharetur, & tempus cum Sophistis transigeret.* Philostrate l'a nommée *la Philosophe:* Ἀντωνῖνος, dit-il (d) en parlant de Caracalla, ἦν ὁ τῆς φιλοσόφου παῖς Ἰουλίας. *Antoninus vero filius erat Juliæ Philosophæ.* C'est ainsi qu'il faut lire selon l'heureuse conjecture du savant Saumaise (e). Il a corrigé un autre passage de Philostrate, où l'on aprend que le sophiste Phiscus obtint une chaire de Professeur à Athenes par le credit de Julie. Ce fut elle qui donna ordre à Philostrate de faire la vie d'Apollonius. Philostrate (f) le dit lui-même, & remarque en même tems que cette Dame aimoit fort la rhetorique. Tzetzes fait mention de la bande des savans hommes qui étoit auprès de Julie. Voiez la marge (g).

Mr. le Moyne a fait deux remarques qui meritent d'être raportées. 1. Il s'est étonné que Scaliger dont les conjectures étoient si hardies, n'ait osé rien hazarder touchant l'Antonin fils de Julie, duquel Philostrate fait mention. 2. Il a confirmé par les paroles de Tzetzes la correction de Saumaise, de laquelle neanmoins il ne paroit pas qu'il eût entendu parler. Voici ce qu'il dit à l'égard de Scaliger: „ *Sic Philostra-*
„ *tus in vitis Sophistarum, in Philisco,* Ἀντωνῖνος δὲ
„ ἦν ὁ τῆς φιλοσόφου παῖς Ἰουλίας. Antoninus erat Filius
„ Philosophi Juliæ. *Ad quæ verba hærens & attonitus*
„ *Scaliger,* Antonino Philosopho alius filius quam Com-
„ modus, alia uxor præter Faustinam? Nisi legamus
„ ὁ τῆς Σεβήρου παῖς καὶ Ἰουλίας. Hoc etiam tenuit accipi-
„ tem Tsetsem, nec mihi minorem movit admira-
„ tionem. Quæ nos proponimus Chronologis erudi-
„ ditis, & Antiquitatis investigatoribus, ut quærant,
„ & nos doceant, quæ ingenue nos nescire profite-
„ mur. *Sed mirum hic retusum Scaligeri acumen, &*
„ *moratam istam felicem audaciam, quæ loca, hoc multo*
„ *difficiliora, tam strenue & alacriter superaverat* (h).„ Quant au passage de Tzetzes, il s'en sert pour faire voir que Philostrate n'a point dit τῆς φιλοσόφου; car si Tzetzes avoit lu cela dans Philostrate, il n'auroit pas dit que cet Auteur ne marque point avec qui l'Imperatrice Julie étoit mariée. (i) Συζυγοῦσι δ' αὐτὴ ὃ φησὶ τίνι ἦν βασίλεως. *Non dicit vero cujus Imperatoris illa fuerit conjux.* Il auroit compris facilement que le mari de cette Julie étoit ou Marc Aurele surnommé le Philosophe, ou Septimus Severe qui s'étoit fort adonné aux études de (k) philosophie, à l'imitation de Marc Aurele. (l) *Philosophiæ, declamandi, cunctis postremo liberalium deditus studiis.* (m) *Philosophiæ ac dicendi studiis satis deditus; doctrinæ quoque nimis avidus.* Au reste Mr. le Moyne donne presque toûjours à nôtre Julie le surnom *Severa.* Ce n'est pas sans être fondé sur des inscriptions (n).

(E) *Ses adulteres furent une tache à la vie de son mari.*] Severe s'étoit aquis une grande reputation tant par ses actions militaires, que par ses actions politiques; mais il la ternit par l'indulgence qu'il eut pour les debauches de son épouse. On dit même qu'il n'ignoroit pas qu'elle entra dans une conspiration qui se tramoit contre lui. (o) *Huic tanto domi, forisque uxoris probra summam gloriæ dempsere: quam adeo famosæ amplexus est, ut cognita libidine ac ream conjurationis retentarit.* Voilà ce qu'Aurelius Victor en raporte: Spartien (p) n'en dit pas moins. Triftan (q) ne trouve pas vraisemblable qu'elle ait jamais conspiré contre son mari: sa raison est qu'elle avoit trop de bon sens, pour ne pas conoître qu'une entreprise de cette nature ne pouvoit être que funeste tant à elle qu'à ses deux fils. Mais on peut repondre 1. que nous agissons très-souvent contre nos veritables interêts, quand il s'agit de satisfaire une passion importune, comme pouvoit être ou l'envie de se venger de quelque affront fait à Julie par son mari, ou l'envie de se delivrer d'une oppression insuportable. 2. Que Julie eût pu tellement menager les choses, que ceux qui auroient tué Severe, auroient donné l'Empire à son fils. Cela n'est pas sans exemple. Quoi qu'il en soit, on ne peut nier qu'elle ne se soit trouvee dans l'oppression. Severe conçut une amitié si ardente pour Plautien, que le credit de ce favori fut visiblement superieur à celui du maître (r). Or Plautien se dechaina d'une maniere très-violente contre Julie: il ne cessoit de la noircir auprès de Severe; il faisoit informer contre elle, & il cherchoit des depositions qui la chargeassent; il en cherchoit, dis-je, dans la question à quoi il faisoit apliquer plusieurs femmes de qualité. (f) Ὥστε καὶ τὴν Ἰουλίαν τὴν Αὐγούσαν πρὸς τὸν Σεβῆρον αἰεὶ διαβάλλειν, ἐκζητάζεις τε κατ' αὐτῆς, καὶ βασάνους κατ' εὐγενῶν γυναικῶν ποιεῖσθαι. *Ut etiam apud eum Juliam Augustam semper calumniatus sit, & in eam ac de matronis nobilibus tormentis quæsiverit* (t). L'historien qui m'aprend cela, ne dit point que l'Imperatrice ait cherché sa delivrance dans quelque conspiration contre son mari; il dit seulement que cela fut cause qu'elle etudia la philosophie. On ne peut que la louër de ce qu'elle recourut à cette consolation. Le mal est que pendant que le favori abusoit trop insolemment de son pouvoir, elle ne lui fournissoit peut-être que trop de raisons de la deferer pour ses adulteres. Raportons ici la reponse qui lui fut faite dans la grand' Bretagne. Elle y avoit suivi son (v) mari, & remarquant que les femmes de cette Ile communiquoient leurs faveurs à plusieurs hommes sans aucune honte, elle en fit des railleries piquantes à la femme d'Argentocoxus, laquelle lui repondit, *Nous contentons les besoins de la nature mieux que vous ne faites vous autres Romaines, car nous avons à faire sans nous en cacher avec les plus honnêtes gens, mais vous autres vous commettez secretement adultere avec les plus scelerats.* Μάλα ἀστείως Ἀργεντοκόξου τινὸς γυνὴ Καληδονία πρὸς τὴν Ἰουλίαν τὴν Αὐγοῦσαν ἀποσκώπτουσάν τι πρὸς αὐτὴν μετὰ τὰς σποιδὰς ἐπὶ τῇ αἰσχύνῃ σφῶν πρὸς τὰς ἀφροδισίας συνουσίας, εἰκότως λέγεται, ὅτι πολλῷ ἄμεινον ἡμεῖς τὰ τῆς φύσεως ἀναγκαῖα ἀποπληροῦμεν ὑμῶν τῶν Ῥωμαϊκῶν. ἡμεῖς γὰρ φανερῶς τοῖς ἀρίστοις ὁμιλοῦμεν, ὑμεῖς δὲ λάθρα ὑπὸ τῶν κακίστων μοιχεύεσθε (w). *Urbane imprimis Argentocoxi Caledonii uxor, Juliæ Augustæ quæ ipsam mordebat, initis fœderibus, quòd ipsa impudenter cum maribus versarentur, dixisse fertur, Nos (inquit) multo melius explemus ea quæ naturæ postulat necessitas, quàm vos Romanæ. Nam apertè cum optimis viris habemus consuetudinem: vos autem occultè pessimi homines constuprant.* Si l'on me demande à quel propos l'historien fait mention de cette reponse, je dirai que c'est à l'occasion d'une loi que l'Empereur avoit établie contre l'adultere, & dont il fut obligé de negliger l'execution, parce que la multitude (x) des accusez fut cause que les tribunaux ne voulurent plus s'amuser à ces procedures. Avoüons que cette femme barbare repondit malignement aux railleries de l'Imperatrice; mais gardons-nous bien de croire que l'impudence de ces Insulaires fût moins blâmable, que les adulteres secrets de Rome. Ceux qui font le mal en cachette retienent les idées de la vertu, & leur rendent quelque hommage; mais ceux qui pechent sans honte, ne respectent la justice ni en theorie, ni en pratique (y).

Bran-

(o) *Aurel. Victor in Cæsaribus.* Triftan pag. 110. *n'a pas bien traduit ce passage; il a cru qu'il signifie que les debauches de Julie* terniren extremement dedans & dehors la gloire de Severus.

(p) Domi tamen minus cautus, qui uxorem Juliam famosam adulteriis tenuit, etiam conjurationis conscium. *Spartian. in Severo pag. 626. 627.*

(q) *Ubi supra p. 100.*

(r) *Xiphilin. in Severo p. m. 329. 330.*

(s) *Id. ib. pag. 330.*

(t) *Casaubon dans ses remarques sur les lettres de Philostrate pag. 19. raporte ceci en François, tiré de Suidas; mais il y fait une faute très-grossiere:* Plautianus . . . dit-il, tascha de l'arguer de plusieurs crimes aupres de Severus, & fist à ceste effect des enqueste à l'encontre d'elle. Il souloit aussi proposer diverses questions à des Dames.

(v) L'an 208.

(i) *Tzetzes ubi supra.* (k) Amore Marci quem fuisse vel fratrem suum dicebat, & cujus Philosophiam literarumque institutionem semper imitatus est. *Spartian. in Geta cap. 2.* (l) *Aurelius Victor in Cæsarib.* (m) *Spartianus in Severo cap. 18. p. 625. 626.* (n) *Voiez Triftan tom. 2. pag. 121.*

(w) *Xiphilin. in Severo p. 343.* (x) *On avoit deferé 3000. personnes pour crime d'adultere.* (y) *Voiez l'article* Jonas (Arngrimus) *p. 1654.*

Digitized by Google

mort de Severe elle s'engagea dans un mariage incestueux, c'est-à-dire qu'elle (F) épousa Caracalla fils de son mari; mais c'est une (G) fausseté. Elle n'étoit pas moins la propre mere de Caracalla,

Brantome raporte une circonstance que je n'ai point leü dans les anciens historiens. Elle contient la raison pourquoi Severe suportoit si patiemment l'impudicité de sa femme. Voici ce que dit Brantome: „(a) L'Em- „pereur Severus non plus se soucia de l'honneur de sa „femme, laquelle estoit putain publique, sans qu'il „s'en souciast jamais de l'en corriger, disant qu'elle „se nommoit Julia, & pource qu'il la falloit excuser, „dautant que toutes celles qui portoient ce nom, de „toute ancienneté estoient sujettes d'estre tres-gran- „des putains, & faire leurs marys cocus; ainsi que „je connois beaucoup de Dames, portant (b) certains „noms de nostre Christianisme, que je ne veux dire, „pour la reverence que je dois à nostre sainte Reli- „gion, qui sont coustumierement sujettes à .... „plus que d'autres portant d'autre nom, & n'en a-t- „on veu gueres, qui s'en soient eschappées.„

(F) *Qu'elle épousa Caracalla.*] Cette fausseté n'est pas un conte forgé depuis peu; on la trouve dans Spartien, & dans Aurelius Victor. Voici comment Brantome l'a raportée. „(c) Il se lit encor de Julia, „marastre de l'Empereur Caracalla, estant un jour „quasi par negligence nuë de la moitié de son corps, „& Caracalla la voyant, il ne dit que ces mots: ha „que j'en voudrois bien, s'il m'estoit permis. Elle „soudain respondit, il vous est permis, s'il vous plaist; „ne sçavez vous pas que vous estes Empereur, & que „vous donnez les loix, & non pas recevez. Sur ce „bon mot & bonne volonté, il l'espousa, & se cou- „pla avec elle. .... (d) Il faloit bien qu'elle fust pu- „tain, d'aimer & prendre à mary celuy, sur le sein „de laquelle quelque temps avant il avoit tué son pro- „pre fils. Elle estoit bien putain & d'un cœur bien „bas celle-là, toutefois c'est une grande chose que „d'estre Imperatrice, & pour tel honneur tout „s'oublie. Cette Julia fut fort aimée de son mary, „encor qu'elle fust bien fort en âge, n'ayant pour- „tant rien abbatu de sa beauté; car elle estoit trés- „belle & trés-accorte; temoin ses paroles, qui luy „hausserent bien le chevet de sa grandeur. „ Afin qu'on voie s'il y là un peu de brodure, je raporterai les termes des Auteurs Latins qui ont parlé de cela. *Interest scire*, dit Spartien (e), *quemadmodum novercam suam Juliam uxorem duxisse dicatur. Qua quum esset pulcherrima, & quasi per negligentiam se maxima corporis parte nudasset, dixissetque Antoninus*, Vellem, si liceret: *respondisse fertur*, Si libet, licet. An nescis te imperatorem esse, & leges dare, non accipere? *Quo audito, furor inconditus ad effectum criminis roboratus est: nuptiasque eas celebravit quas si sciret se leges dare, vere solus prohibere debuisset. Matrem enim (non alio dicenda erat nomine) duxit uxorem, ad parricidium junxit incestum: siquidem eam matrimonio sociavit cujus filium nuper occiderat.* Aurelius Victor represente un peu plus clairement l'artifice qu'elle emploia. Elle ne fut point assez mal adroite pour se depouiller de but en blanc devant Caracalla; cette impudence eût pu rebuter le jeune homme; elle fit ensorte que cela passât pour une surprise; elle fit semblant de ne savoir pas que Caracalla pût la voir en cet état; elle feignit d'ignorer qu'il fût où elle paroissoit nuë. (f) *Pari fortuna, & eodem matrimonio, quo pater; namque Juliam novercam ... forma captus, conjugem affectavit: cum illa factiosior, aspectui adolescentis, praesentia quasi ignara, semet dedisset, intecto corpore, asserentique, Vellem si liceret, uti: petulantius multo (quippe qua pudorem velamento exueras) respondisset; Libet? plane licet.* Je ne sçai où Vigenere trouva ce qu'il specifie sur la circonstance du lieu, *L'Imperatrice Julia*, dit-il (g), *estoit femme sans doubte de Severus: car Antonin Caracalla l'espousa depuis, combien qu'elle fust sa belle mere: & vint cest inceste, de ce que l'ayant veuë un jour toute nuë aux estuves, par une fenestre qui respondoit secrettement là-dessus, il se manifesta; & elle luy ayant demandé ce qui lui en sembloit, il fit response; Si bien que je vous desirerois sur toute autre, s'il m'estoit permis. Comment doncques (repliqua elle soudain) estes vous encore si simple que vous ne sçachiez bien, qu'à vous qui estes Seigneur du rond de la terre, il n'y a rien qui ne soit loisible? Et là-dessus ils passerent outre à leur forfaicture.*

(G) *Mais c'est une fausseté.*] On l'a fait voir si clairement, que Mr. Moreri n'est point excusable d'avoir debité ce conte comme un fait certain. S'il avoit lu les commentaires du Sieur Tristan, il y auroit vu de bonnes preuves contre ce mensonge; quoi qu'il faille convenir que tous les raisonnemens de cet Auteur ne sont pas demonstratifs.

Sa (b) 1. preuve est tirée du silence des Auteurs Grecs qui ont decrit exactement les actions de Caracalla, sans user de la moindre flaterie. Dion Cassius vivoit en ce tems-là, & avoit exercé de grandes charges: il ne pouvoit donc pas ignorer si Caracalla avoit épousé, ou n'avoit pas épouse Julie; & aiant conoissance d'un tel mariage il en eût parlé infailliblement, pour mieux diffamer cet Empereur, qu'il ne paroît point avoir eu envie d'épargner en aucune chose. Puis donc qu'il n'en parle pas, c'est une preuve certaine de la fausseté de ce mariage. Le silence d'Herodien confirme la même chose, d'Herodien, dis-je, qui raconte bien des choses particulieres & infamantes, & qui est beaucoup plus voisin de ce tems-là, que ceux qui affirment ce pretendu mariage.

La 2. preuve est tirée de l'âge de nôtre Julie. Le Sieur Tristan (i) supose qu'*au tems auquel ils la font voir avoir attiré par sa beauté Caracalla à la desirer espouser*, elle *estoit desja âgée au moins de 45. ans*, car *elle devoit avoir eu 17. ou 15. (k) ans*, lors qu'elle épousa Severe: & comme elle eut Caracalla la premiere année de son mariage, & que Caracalla etoit âgé de 27. ans, lors qu'on supose qu'il la vit nuë, il s'ensuit qu'elle étoit âgée de 44. ou 45. ans. Cet Auteur a raison de supoſer que Julie n'etoit point la belle-mere, mais la propre mere de Caracalla. Il n'a point à craindre de bonne objection là-dessus: celles qu'on pourroit lui faire pour diminuer l'âge de Julie, & contre les consequences qu'il tire de l'âge de 45. ans, le pourroient plus embarrasser. Rien n'empêche, dira-t-on, que Julie n'ait eu que 15. ans, lors qu'elle épousa Severe, & il est probable que Caracalla l'épousa un an après (l) avoir tué Geta. Or Caracalla a regné six (m) ans depuis la mort de son frere, & il n'a vêcu que (n) 29. ans: il a donc pu épouser Julie lors qu'il n'avoit que 24. ans, qui joints aux 16. dont sa mere étoit âgée lors qu'il naquit ne font que 40. Tristan (o) veut que 44. ou 45. ans *ne soient pas un âge auquel il put y avoir eu en elle tant d'éclat, vigueur & graces, qu'elles eussent pu l'attirer si puissamment à l'aimer qu'il lui eust esté necessaire de l'espouser pour la posseder.* On lui alleguera l'exemple de quelques femmes, qui à un tel âge ou même plus vieilles se sont fait aimer ardemment des Princes; mais il pourroit repondre que ces femmes ne faisoient point de telles conquêtes tout-à-coup en montrant leur nudité. Les charmes de la conversation, les ruses d'amour, cent sortes de gentillesses étoient leurs plus fortes armes pour conquerir; & puis je ne sai quelle routine de corps & d'esprit leur donnoit lieu de conserver leurs conquêtes. La seule montre d'un corps qui a essuié les influences de plus de 40. ans, n'est pas une bonne baterie; ce n'est point se faire voir par son bel endroit. Il n'y a donc nulle aparence qu'une femme aussi rusée que Julie ait pris la route qu'on lui fait tenir pour se faire aimer de Caracalla, ou que si elle s'en est servie elle y ait trouvé son compte. J'en demeure là: je croi que l'on pourroit repliquer; les raisons ne sont pas ici de nature à ne laisser aucun doute.

Voions la 3. preuve. Dion (p) remarque que lors que Julie *sceut la mort de son fils elle se donna un coup de poing sur le sein (q), pour se faire mourir en reveillant & irritant un cancer qu'elle y avoit de longue main, & qu'en effet cela aida fort à la faire mourir depuis. Ce qui fait voir combien se sont rendus ridicules ceux qui ont forgé cette pretenduë histoire, que Julie s'estoit monstrée nuë à Caracalla, & que sa nudité l'avoit rendu si esperduement amoureux. Car quelle aparence y a-t-il que cette femme se fust fait voir nuë estant ulcerée de la sorte, & que Caracalla jeune Prince Monarque du monde, qui avoit à choisir tout ce qu'il y avoit de plus beau dans un si vaste Empire, eust esté prenable par cet objet de la sorte qu'ils le representent?* Comme il n'y a rien dont un Sophiste ne soit capable, il se pourroit trouver quelque chicaneur qui diroit au Sieur Tristan, que Julie ne montra (r) point tout son corps: Spartien temoigne qu'elle en fit voir à nu seulement plus de la moitié. On peut donc supoſer que la partie qu'elle tint cachée étoit la gorge, & qu'ainsi son cancer ne parut point. Ce ne seroit pas Mr. Chevreau qui pourroit faire cette objection, car il a dit (s) que Julie *avoit paru devant* Caracalla *assez negligée, & la gorge descouverte.* Il ne serviroit de rien

(a) *Brantome Dames Galantes to. 1. pag. 33.*

(b) *Apliquez ici ces deux vers de Rutilius Numatianus:* Nominibus certos credam decurrere mores, Moribus an potius nomina certa dari?

(c) *Brantome Dames Galantes tom. 2. p. 205.*

(d) *Id. ib. pag. 206.*

(e) *Spartianus in Caracalla c. 10. pag. m. 730.*

(f) *Aurel. Victor in Caesaribus p. m. 144.* Voiez aussi *Eutrope lib. 8. & Oroſe l. 7. c. 18. qui parlent de cet inceſte.*

(g) *Vigenere, Preface ſur les Tableaux de Philoſtrate.*

(b) *Triſtan, Commentaires hiſtoriques to. 2. pag. 113. & ſuiv.*

(i) *Ibid. pag. 114.*

(k) *Faute d'impreſſion, apparemment pour 18.*

(l) *Il fit mourir ſa femme, fille de Plautien, après s'être defait de Geta.* Herodian. lib. 4. c. 6.

(m) *Herodian. lib. 4. c. 13. in fine.*

(n) *Triſtan ibid. pag. 119. 148.*

(o) *Ibid. pag. 114.*

(p) *Id. ib.*

(q) *Voiez la remarque I.*

(r) Se maxima corporis parte nudaſſet. *Spartian. ubi ſupra.*

(s) *Chevreau, Hiſtoire du monde to. 2. p. 306. édit. de Hollande 1687.*

Digitized by Google

Caracalla, que de Geta. Elle eut le * malheur de ne pouvoir entretenir la concorde entre ſes deux fils. Son induſtrie quelque grande qu'elle fût, ſe trouva trop courte pour un tel ouvrage. Geta fut tué par Caracalla entre les bras de Julie, qui fut bleſſée elle-même, & qui n'oſa dans la ſuite temoigner la moindre douleur †. Si je ne me trompe le meilleur moien dont Caracalla ſe ſervit pour donner quelque conſolation à ſa mere, fut de lui laiſſer prendre (*H*) beaucoup de part au gouvernement. C'étoit un grand charme pour cette Dame: & ſi elle ſe voulut donner la mort quand elle eut apris que Caracalla avoit été aſſaſſiné, ce ne fut pas tant parce qu'elle regretoit la mort de ſon fils, que parce qu'elle craignoit de ſe voir bientôt reduite à la condition d'une perſonne privée ‡. Auſſi ne ſongea-t-elle plus à la mort, dès qu'elle eut pris garde que Macrin, ſucceſſeur de Caracalla, en uſoit bien avec elle. Mais dès qu'elle eut (*I*) ſu qu'il vouloit ſe reſſentir des injures qu'elle avoit vomies contre lui en aprenant l'aſſaſſinat de Caracalla, elle

* *Herodianus lib. 4. cap. 3.*

† *Xiphilin. in Caracalla pag. 345. 346.*

‡ *Id. in Macrino pag. 362.*

(*a*) Ἐκ πάνυ πολλοῦ χρόνου. Jam multo tempore. *Dio in Macrino pag. 362.*

(*b*) *Triſtan ubi ſupra pag. 114.*

(*c*) *Il faloit dire* ἐξηυδίνησεν.

(*d*) *Xiphilin. in Caracalla pag. 352.*

(*e*) *Triſtan ubi ſupra pag. 115. Il ne cite perſonne. Ce fait ſe trouve dans les fragmens de Dion à la p. 899. de l'édition de 1606.*

(*f*) Funus Getæ accuratius fuiſſe dicitur quam ejus qui à fratre videretur occiſus. Illatuſque eſt majorum ſepulcro, hoc eſt Severi. *Spartianus in Geta cap. 7. pag. m. 744.*

(*g*) Urnulam auream. . . Severi reliquias, continentem eamdemque Antoninorum ſepulcro illatam. *Id. in Severo c. ult. pag. 640.*

(*h*) *Id. in Caracalla cap. 10. pag. 730.*

(*i*) *Capitolin. in Macrino cap. 5. pag. 753.*

(*k*) *Herodian. lib. 4. cap. 13.*

rien d'examiner s'il eſt probable qu'une femme qui ſe voudroit montrer toute nuë, excepté quelque partie, choiſiroit la gorge preferablement à toutes les autres pour la couvrir; cela, dis-je, ſeroit inutile, puis qu'en ſupoſant le cancer, il y auroit eu des raiſons particulieres qui auroient engagé neceſſairement Julie à ne pas montrer ſon ſein. Paſſons donc à une remarque qui enerve la 3. preuve de Triſtan: diſons que le cancer ſe forma depuis que Julie fut mariée avec Caracalla. S'il ſe forma un an après le mariage, il pouvoit y avoir 4. ans qu'elle l'avoit lors que Caracalla fut tué, & ainſi Dion aura pu dire qu'elle l'avoit depuis (*a*) fort long tems.

La 4. preuve du Sieur Triſtan eſt celle-ci. Dion (*b*) qui *cognoiſſoit parfaitement* Caracalla *dedans & dehors, remarque qu'il eſtoit extremement enervé de longue main, & tres-mal propre pour cette ſorte d'exercice: s'eſtant vendu tel par ſes debauches,* ὑγιεσον γὰρ (*c*) ἐξηυδίνησεν αὐτῷ πᾶσα ἡ περὶ τὰ ἀφροδίσια ἰσχύς, *car, ce dit-il, la vigueur naturelle neceſſaire pour fournir au ſervice des Dames eſtoit eſteinte en lui ſur les dernieres années de ſa vie.* Il n'eſt pas vrai que Dion remarque que Caracalla étoit énervé à cet égard *de longue main*, & ainſi la 4. preuve eſt expoſée au même inconvenient que la precedente, car on peut repondre que cet Empereur épuiſa ſes forces par ſes debauches depuis qu'il eut epouſé Julie. On ſera peut-être bien aiſe de ſavoir à quel propos Dion fait cette remarque. Il venoit de dire que Caracalla fit mourir 4. Veſtales, & qu'il jouït de l'une d'elles autant que ſes forces le lui permirent. L'hiſtorien dit enſuite ce que Triſtan a cité, & ajoûte que cette Veſtale s'écria lors qu'on la menoit au ſuplice, *l'Empereur lui-même ſait bien que j'ai conſervé ma virginité.* (*d*) Τέσσαρας δὲ τῶν ἀεὶ παρθένων ἀπέκτεινεν, ὧν μίαν βίᾳ φθεῖραι καὶ ἠδύνατο, ἠχρύκει. ὕστερον γὰρ ἐξηυδίνησεν αὐτῷ πᾶσα ἡ περὶ τὰ ἀφροδίσια ἰσχύς. ἀφ' ὅτου δὴ καὶ ἕτερόν τινα τρόπον αἰσχρουργεῖν ἐλέγετο. ἡ δὲ δὴ κόρη αὕτη περὶ ἧς λέγω, Κλωδία Λαίτα ὠνομάζετο. ἥ τις καὶ μέγα βοῶσα, Οἶδεν αὐτὸς Ἀντωνῖνος ὅτι παρθένος εἰμὶ, ζῶσα κατωρύγη. *Veſtales occidit quatuor, ex quibus unam quantum in ipſo fuit, vitiavit: nam eum ad extremum vis in rebus Venereis defecerat. qua ex re dicebatur flagitia obſcœna alterius generis facere. Huic virgini Clodia Læta nomen fuit, eaque viva ſepulta eſt: quum tamen exclamaret ſcire ipſum Antoninum ſe virginem eſſe.*

Paſſons à la 5. preuve. (*e*) *Il eſt certain* ſi Julie eût eté ſa femme, *que lors qu'elle fut decedée ſon corps n'euſt pas premierement eſté enſeveli dans le monument des deux freres Lucius & Caius les Cæſars, & depuis dans celui des Antonins avec les os de Geta, mais avec lui.* Cette preuve eſt très-mauvaiſe, & montre que l'on n'a point ſçu que Caracalla & Geta etoient dans le même monument. Geta (*f*) fut mis au ſepulcre de Severe, c'eſt-à-dire (*g*) à celui des Antonins, & Caracalla y fut mis auſſi: (*h*) *Corpus ejus Antoninorum ſepulchro illatum eſt, ut ea ſedes reliquias ejus acciperet qua nomen addiderat.* Son corps avoit été envoié à Rome par l'ordre même de ſon meurtrier (*i*). D'autres diſent que Macrin le fit brûler, & qu'il mit les cendres dans une urne qu'il envoia à Julie (*k*).

La 6. preuve eſt très-bonne: elle eſt fondée ſur ce que Julie étoit la mere, & non pas la belle-mere de Caracalla. Cela eſt clair par le temoignage de Dion, homme d'importance dans l'Empire, & qui avoit vu cent & cent fois Severe, Julie, Caracalla, Geta, &c. Herodien temoigne la même choſe: & que peut-on dire de plus convainquant là-deſſus que ces paroles d'Oppien? τὸν μεγάλη μεγάλῳ φυτίσατο Δόμνα Σεβήρῳ. Puis qu'Oppien dans un livre qu'il dedie à Caracalla aſſûre que Julie a enfanté Caracalla, peut-il reſter le moindre doute? Un Auteur contemporain ſe peut-il tromper ſur un tel fait? & oſeroit-il mentir à la vuë de toute la Cour, ſur une choſe qui n'eſt ignorée de perſonne? Peut-on ignorer à la Cour d'un Prince, ſi ſa femme eſt la mere ou la belle-mere des fils de ce Prince? Je ne parle point des inſcriptions (*l*) où Julie porte le nom de mere de Caracalla. Or comme tous ceux qui parlent du pretendu mariage de Julie & de Caracalla ſupoſent qu'elle étoit ſa belle-mere, ils ne meritent aucune croiance, ils bâtiſſent ſur un menſonge. Remarquez même qu'ils ſont tombez en contradiction: Spartien ne dit-il pas quelque part que Geta etoit plus aimé de ſa mere que Caracalla? (*m*) *fratri ſemper inviſus, matri amabilior quam frater.* Un homme qui feroit cette remarque, perſuadé que Julie etoit la mere de Geta, & la marâtre de Caracalla, auroit-il le ſens commun? Ce n'eſt pas la ſeule (*n*) preuve que Spartien a fournie contre lui-même. Aurelius Victor (*o*) aſſûre que Caracalla mourut à l'âge de près de 30. ans. Cela ne peut être vrai, ſi cet Empereur n'etoit pas fils de Julie. Voiez la remarque *L*. Le même hiſtorien obſerve que Caracalla aiant eu à faire ſecretement avec Semea ſa couſine, en eut un fils qui fut l'Empereur Heliogabale (*p*). Si Caracalla etoit couſin de Semea, il étoit fils de Julie. Je dirai en paſſant que Mammea ſœur de Semea, & mere d'Alexandre Severe, eſt apellée par Ulpien (*q*) couſine de Caracalla. Voici donc un Auteur contemporain qui temoigne que Julie étoit la mere de Caracalla.

(*H*) *De lui laiſſer prendre beaucoup de part au gouvernement.*] Voiez ce qu'on a cité de Dion dans la remarque *C*; & joignez y ce que le même hiſtorien nous aprend lors qu'il raconte la fin tragique de Caracalla. Il dit que pendant l'expedition de Caracalla contre les Parthes, Julie ſe tenoit à Antioche, & recevoit toutes les depêches, & ne communiquoit à l'Empereur que celles qui en valoient la peine. Ainſi toutes les affaires d'Etat paſſoient par ſes mains, & c'etoit elle qui diſcernoit ſi telles ou telles lettres écrites à l'Empereur lui devoient être envoiées, ou s'il faloit menager le tems qu'il lui eût falu donner à les lire. C'eſt en même tems une preuve de la confiance que Caracalla prenoit en elle, & de la capacité dont il la croioit pourvuë. (*r*) Ἐκκαίλυφε αὐτῇ πάντα τὰ ἀφικνούμενα διαλέγειν, ἵνα μὴ μάτην αὐτῷ ὄχλῳ χαμμάτων ἐν τῇ πολιμίᾳ ὄντι πέμπηται. *Cui mandatum erat, cuncta quæ mitterentur, diſcernere, ne ad Antoninum occupatum in terra hoſtili fruſtra multitudo literarum mitteretur.*

(*I*) *Elle eut ſçu qu'il vouloit ſe reſſentir des injures.*] Macrin (*ſ*) lui envoia les cendres de Caracalla, & (*t*) lui écrivit une lettre remplie d'honnêtetez: il voulut qu'elle conſervât tout ſon train, & qu'elle eût des Gardes comme auparavant; cela fit qu'elle ne ſongea plus à ſe tuër. (*v*) Ἔπειθ' ὡς ὕστερόν τι τῆς βασιλικῆς θεραπείας καὶ τῆς τῶν δορυφόρων περὶ αὐτῇ φρουρᾶς ἠλοιώθη, καὶ ἰκετῶν χεῖρά τινα αὐτῇ ἐπέσειλε, θαρσύνασα, τὴν τοῦ θανάτου ἐπιθυμίαν καθίετο. *Sed poſtquam ille non modo nihil de regio famulatu ejus, aut de ſtipatoribus quos ſecum habebat cuſtodiæ cauſa immutavit, verùm etiam multa ad eam percommode ſcripſit, cœpit bona ſpe injecta deſiderium mortis deponere.* Mais lors qu'il eut ſçu qu'elle s'étoit terriblement emportée contre lui, & qu'elle faiſoit des cabales pour ſe rendre ſouveraine en ce pais-là, à l'exemple de Semiramis & de Nitocris, il lui donna ordre de ſortir inceſſamment d'Antioche, & il lui permit de ſe retirer où elle voudroit. Alors Julie ne voulut plus vivre: elle craignit plus que la mort la condition d'une femme ſans autorité. Il y en a (*w*) qui doutent ſi ſa mort fut volontaire, mais Dion n'en parle pas ſur ce pied-là: il aſſûre (*x*) qu'elle ſe laiſſa mourir de faim, & qu'elle en vint à bout d'autant plus facilement, qu'elle avoit irrité ſon cancer en ſe frapant la poitrine. Le Sieur Triſtan s'eſt imaginé qu'*elle ſe donna un coup de poing ſur le ſein, pour ſe faire mourir en irritant* ſon cancer; mais je doute fort que ce ſoit le ſens de l'hiſtorien. Je croi que Dion (*y*) n'a voulu dire autre choſe, ſi ce n'eſt que cette Dame en ſe frapant la poitrine, pendant les lamentations

(*l*) *Voiez Saumaiſe in Spartianum c. 29. pag. 633. & Mr. Spanheim de præſt. numiſmat. pag. 628.*

(*m*) *Spartian. in Geta c. 5. p. m. 740.*

(*n*) *Voiez la remarque L.*

(*o*) *Aurel. Victor in Epitome pag. 212.*

(*p*) Heliogabalus dictus Caracallæ ex Semea CONSOBRINA occulte ſtuprata filius. *Id. ibid.*

(*q*) *Ulpian. lege ultima de Senator. apud Triſtan p. 117.*

(*r*) *Xiphilin. in Caracalla pag. 357.*

(*ſ*) *Herodian. lib. 4. c. 13.*

(*t*) *Xiphil. in Macrino pag. 362.*

(*v*) *Id. ib.*

(*w*) *Herodian. ubi ſupra.*

(*x*) *Xiphilin. ibid.*

(*y*) *Voiez les fragmens à la page 899. de l'édition de Dion 1606.*

Digitized by Google

elle se laissa mourir de faim. Le titre de *Domna* (K) qu'on lui donne étoit un surnom de famille. Il y a quelques difficultez (L) sur le tems de son mariage avec Severe. On a des inscriptions * où elle est nommée la mere des Camps, la mere de la Patrie, & la mere du Senat.

JU-

(a) Περὶ δὲ τούτοις εἶχε καὶ τὸ κατήγορον τῆς μητρὸς, καὶ τῶν Σύρων οὗπερ ἐκείνη ἦν. Inerat ei fraus & malitia matris, Syriorumque ex quibus illa orta fuerat. *Xiphilin. in Caracalla pag.* 349.

(b) *Ubi supra pag.* 119. 120.

(c) *Not. in Oppiani Cynegetica.*

(d) *Amœnit. juris cap.* 25. *p. m.* 139.

(e) *Lib.* 2. *Parergorum juris cap.* 22.

(f) *Spanhem. de præstant. numismat. pag.* 626.

(g) *Xiphilin. in Severo pag.* 310.

(h) *Tillemont, hist. des Emper. tom.* 3. *pag.* 389.

(i) *Id. ib. pag.* 389. 390.

(k) *Xiphil. in Caracalla pag.* 346.

(l) *Id. ib. pag.* 358.

(m) *Herodian. lib.* 4. *cap.* 13. *Voiez aussi Xiphilin ibid. pag.* 358. *qui dit que Caracalla regna six ans, deux mois & quelques jours. Deux jours selon l'édition de Dion* 1606.

(n) *Spart. in Severo cap.* 4. *pag.* 594.

tion qu'elle faisoit de l'assassinat de son fils, irrita le cancer. La coutume generale des femmes, à la nouvelle d'une perte comme celle-là, étoit non seulement de pleurer, mais aussi de se fraper la poitrine. Julie fit comme les autres, mais aparemment ce ne fut point par de tels coups qu'elle se voulut directement faire mourir. Puis qu'on la compare à Semiramis, il faut qu'on l'ait regardée comme une femme tres-ambitieuse, & très-rusée. Cette derniere qualité ne lui manquoit pas, si nous en croions Dion (a).

(K) *Le titre de* Domna . . . . . *étoit un surnom de famille.*] Tristan (b) le prouve très-doctement, & censure Rittershusius (c), qui a cru que dans ce vers d'Oppien, *Τὸν μεγάλη μεγάλῳ φοτήσατο Δόμνα Σεβήρῳ*, le mot Δόμνα est *un épithete emprunté du Latin de* Domina, *& que le grecanisant* le Poëte l'avoit inseré *avec la licence de l'élision de l'iota.* Il critique une autre faute du même Rittershusius; c'est d'avoir cru qu'Oppien parle de Martia premiere femme de Severe. Voiez Mr. (d) Menage qui censure (e) Gentilis complice de la 1. faute de Rittershusius. Voiez aussi Mr. de Spanheim (f) qui trouve la même faute dans les notes sur Nicephore de Brienne.

(L) *Quelques difficultez sur le tems de son mariage.*] Dion (g) assûre que Faustine femme de Marc Aurele prepara la chambre nuptiale de Severe & de Julie, au temple de Venus qui étoit dans le Palais. *Or Faustine* (h) *mourut en Orient sur la fin de l'an* 175. Il faut donc que le mariage de Severe & de Julie ne soit point posterieur à l'an 175. Julie fut bientôt mere; on ne sait pas si Caracalla fut l'aîné de tous ses enfans, mais cela pourroit bien être. Selon Spartien qui le fait vivre 43. années, Caracalla fut tué l'an 217. Il faudroit donc qu'il fût né l'an 174. s'il avoit vécu autant que dit Spartien. Si vous objectez à cet Auteur que le mariage de Caracalla & de Julie doit tomber vers l'an 212. puis qu'il est posterieur au commencement du regne de Caracalla, regne qui n'a duré que 6. ans; & si vous concluez de là que ce mariage n'est qu'une chimere, puis que Julie avoit alors plus de 50. ans; il vous repondra que Julie n'étoit point la mere de Caracalla; il vous soutiendra qu'elle ne fut mariée à Severe que long tems après l'année 174. Cependant Dion nous fournit une forte preuve, que Julie devoit avoir pour le moins cinquante bonnes années, lors qu'on veut que sa nudité ait eu tant de charmes pour Caracalla. Il nous engage à la supposer mariée avant la mort de Faustine, & par consequent à lui donner 12. ou 13. ans pour le moins l'an 175. Nous allons voir qu'il n'est pas possible que Caracalla soit venu au monde la premiere année du mariage de Julie, s'il est vrai que ce mariage ait été fait avant la mort de Faustine.

Spartien dit (i) *que Caracalla n'avoit que cinq ans, lors que son pere eut le gouvernement de l'Illyrie* (*ce qu'on ne peut mettre avant* 190.) *& qu'il reçut la robe virile lors qu'il fut designé Consul* (*c'est-à-dire à la fin de* 201. *ainsi il n'étoit alors au plus que dans le commencement de sa* 15. *année.*) *Il reconoit par tout que Caracalla étoit fort jeune, lors que Severe vint à l'Empire. Il le represente comme un enfant de deux ou trois ans au plus à la naissance de Geta, c'est-à-dire le* 27. *Mai* 189. Tout cela est incompatible avec les 43. ans de vie qu'il donne à cet Empereur tué l'an 217. Il s'est donc contredit lui-même. Dion (k) assûre que Geta ne vêcut que 22. ans & 9. mois, & que (l) Caracalla ne vêcut que 29. ans. Or Caracalla depuis la mort de Geta ne vêcut que (m) six années, & il fut tué l'an 217. Il faut donc que Geta soit né l'an 189. & que Caracalla soit né l'an 188. Il se seroit donc passé bien des années depuis le mariage de Julie, jusques à la naissance de Caracalla, si Faustine avoit preparé le lit nuptial, comme Dion le debite; & neanmoins selon Spartien le mariage de Julie fut bientôt fecond, & donna un second fils à Severe peu d'années après la naissance du premier. (n) *Ex qua* (Julia) *statim pater factus est. A Gallis ob severitatem & honorificentiam & abstinentiam, tantum quantum nemo dilectus est. Deinde Pannonias proconsulari imperio rexit. Post hoc Siciliam proconsularem sorte meruit, susceptique Roma alterum filium.* Il y a bien des brouilleries dans tout ceci. Je ne sai si on goûtera une conjecture que j'avance à tout hazard. Il me semble que Dion ne pretend pas que Faustine prepara effectivement la chambre des noces, mais que Severe crut voir en songe qu'elle l'avoit preparée. Cet historien raconte là sept presages de l'élevation de Severe; & après avoir parlé des six premiers, il ajoûte qu'ils lui aparurent en dormant (o); & puis il parle du septiéme comme d'une action fortuite faite en veillant. Quand il raconte les six premiers, il ne marque pas toûjours sur chacun en particulier que ce fut un songe; mais il le fait trois ou quatre fois. C'est ce qui aura trompé les interpretes; car il ne le marque point à l'égard de cette fonction de Faustine, qui est l'un de ces six presages: il la raporte comme quelque chose de réel, je veux dire sans avertir que ce fût un songe. Or puis qu'il en use ainsi à l'égard de quelques-uns des autres presages, qui manifestement n'ont été qu'un songe, & puis qu'avant que de raporter le presage qui consista dans une action effective, il avertit que tous les presages precedens aparurent en dormant, on peut conclure, ce me semble, qu'il donne pour la vision d'un homme qui dort ce preparatif du lit nuptial par Faustine au temple de Venus. Je ne sai point si jamais la chambre nuptiale d'un particulier lui a été preparée dans un temple. Il est donc plus facile d'aller au secours de Dion, que de tirer d'affaire l'autre historien; & neanmoins on objecte à celui-ci certaines contradictions sans beaucoup de fondement. C'est ce que l'on va examiner, après avoir dit que Mr. de Tillemont ne devoit pas se fonder sur ce passage de Dion, preferablement à l'hypothese à quoi nous conduit Spartien (p). Cette hypothese est de dire que Severe épousa Julie, pendant qu'il commandoit dans la Gaule Lionnoise l'an 186. On trouve dans quelques historiens (q) que Caracalla nâquit à Lion.

Le Sieur Tristan (r) raporte comme une preuve des contradictions de Spartien, ces paroles de la vie de Caracalla. *Hic tamen omnium durissimus, & ut uno complectar verbo, parricida, incestorum reus, patris, matris & fratris inimicus* (s). Mais il ne me semble point qu'on puisse par là le convaincre de se contredire, & d'oublier son hypothese: il pourroit soutenir qu'il prend le mot *mater*, selon la notion qu'il explique 2. pages auparavant, *Matrem enim* (*non alio dicenda erat nomine*) *duxit uxorem.* Et nous voions qu'il n'oublie pas l'inceste dans les paroles raportées par Tristan. „ (t) Le meſme Spartian donne pour „ sujet legitime que Caracalla disoit avoir de faire tuer „ son frere, sçavoir qu'il mesprisoit leur mere, & ne „ luy portoit le respect qui luy estoit deu. Ce qui ma„ nifeste que Spartian, ou celuy de qui il l'a pris, avoit „ reconnu qu'elle estoit leur mere commune. Car il „ n'euſt pas eu sujet de se cabrer de cette irreverence „ de son frere envers Julia, si elle n'euſt esté sa mere, „ & le pretexte en euſt esté autant ridicule qu'il fut „ trouvé barbare, nonobstant toutes les autres raisons „ qu'il controuva pour en publier (v) la violence & „ le crime.„ Voila une objection qui ne vaut rien; car en 1. lieu ces paroles, (w) *matri eum irreverentem fuisse*, signifient seulement que Geta ne respectoit point sa mere; & il ne faut pas les traduire comme si dans la bouche de Caracalla elles vouloient dire, *Geta ne respecte point mâtre mere.* C'est pourtant ainsi que Tristan les a entenduës, & c'est sa faute. En 2. lieu c'est un pretexte fort specieux pour extenuer un meurtre, que de dire que l'homme qu'on a tué maltraitoit sa mere. Un usurpateur qui auroit chassé du thrône un Prince insolent envers sa mere, ne manqueroit point de le charger de ce crime, quand même il ne seroit point parent de la famille dethrônée. Cromwel & ses partisans euſſent épuisé tous les lieux communs de la Rhetorique, s'ils avoient pu reprocher à Charles I. une telle irreverence. A plus forte raison allegueroit-on ce pretexte, si l'on étoit beau-fils de la Dame maltraittée par son propre fils. On se croiroit obligé, diroit-on, à defendre les droits de la veuve de son pere envers tous, & contre tous. En un mot on allegueroit cent belles raisons très-plausibles, & très-capables de faire impression; & je ne sçai point à quoi songeoit le Sieur Tristan, lors qu'il traitoit de ridicule un pareil pretexte.

Voici une objection plus réelle contre Spartien. Il dit (x) que Caracalla courant sa 13. année fut proclamé par les soldats associé à l'Empire, à cause de la prise de Ctesiphonte. Il ajoûte que Severe étant retourné en Syrie, donna la robe virile à Caracalla, & le nomma pour son collegue au Consulat, dont ils prirent possession tout aussitôt. Ce Consulat tombe à l'an 202. & la prise de Ctesiphonte à l'an 198. Il

* *Tristan les raporte au* 2. *tome de ses commentaires historiques pag.* 117. 118.

(o) Ταῦτα μὲν ἐν τῶν ὀνειράτων ἴσμαδον. ὕπερ δέ τις τὸν βασιλικὸν δι-φρον ἴφη-σθαι δι ὕπνου ἀγγοίᾳ ἐπεδέξατο. Quæ omnia quum ex somniis intellexerit Severus, tum id revera evenit, quod quum adhuc ephebus esset, consedit in sella principis per imprudentiam. *Xiphilin. in Severo pag.* 310.

EXAMEN de quelques contradictions objectées à Spartien.

(p) *Voiez Tillemont, to.* 3. *pag.* 389. & *Spartien in Severo cap.* 3. & 4. *pag.* 594.

(q) *Aurel. Victor in Cæsaribus pag.* 211.

(r) *Tristan ubi supra pag.* 119.

(s) *Spart. in Caracalla sub fin. p.* 732.

(t) *Tristan ibid.*

(v) *Faute d'impression sans doute pour* pallier.

(w) *Spart. in Geta cap.* 2. *pag.* 709.

(x) *In Severo cap.* 16. *pag.* 616. 617.

Digitized by Google

JULIS, ville de l'Ile de Cea dans la mer Egée. C'est dans cette ville † que naquirent le poëte Simonide, le poëte Bacchylide son neveu, le sophiste Prodicus, le medecin Erasistrate, & un philosophe (*A*) nommé Ariston. Valere Maxime β raconte une chose fort singuliere dont il fut temoin, lors qu'il passa par Julis à la suite de Sextus Pompée, qui alloit en Asie pour y exercer le Proconsulat. J'en parle γ ailleurs. Lors que les quatre villes de cette Ile furent reduites à deux δ, Julis fut l'une de ces deux-là. Elle étoit bâtie sur une montagne à trois milles de la mer. La patrie de tant de grans hommes ne devoit pas être omise par Mr. Moreri; ni chassée du Dictionaire de Charles Etienne par Mr. Lloyd, qui auroit mieux fait de (*B*) rectifier cet article, que de le retrancher entierement.

† *Strabo lib.* 10. *Suidas, Stephanus.*

β *Lib.* 2. *cap.* 6.

γ *Dans l'article* Zia.

δ *Strabo ubi supra.*

☞ JUNCTIN (François) en Italien *Giuntino*, l'un des celebres Mathematiciens & Astrologues du XVI. siecle, étoit de Florence, mais il passa une bonne partie de sa vie dans Lion ζ, & y publia (C) plusieurs livres. Sa qualité de η Docteur en Theologie ne l'empêcha pas d'avoir un extrême attachement à l'astrologie judiciaire avec beaucoup de credulité. Je ne sai point en quelle année il mourut. Il avoit 56. ans θ lors qu'il publia ses commentaires sur la sphere de Sacrobosco l'an 1577. Tirez de là l'année de sa naissance. Au reste il descendoit quelquefois de la region du ciel pour se divertir à des recherches humaines, car il composa un discours ϰ sur l'époque des amourettes de Petrarque. J'ai parlé λ ailleurs de son horoscope de Luther. Nous verrons ci-dessous les particularitez (*D*) de sa vie que Possevin a publiées.

ζ *Voiez la Croix du Maine pag.* 101.

η *Id. ib.*

θ *Vossius de scient. Mathem. pag.* 194.

ϰ *J'en donne le titre dans la remarque A.*

λ *Dans la remarque B de l'article de Luther.*

JUNGERMAN (Godefroi) s'est fait conoître par son érudition au commencement du XVII. siecle. Il étoit né à Leipsic, où son pere (*A*) Gaspar Jungerman étoit Professeur en Droit. Sa mere étoit fille du celebre Joachim Camerarius de * Bamberg, Professeur aussi à Leipsic. Godefroi Jungerman entendoit la langue Greque en perfection. Le public lui est redevable de la premiere publication des commentaires de (*B*) Jules Cesar en Grec. Il avoit dejà publié sa version Latine des Pastorales de ‡ Longus, avec des notes. Il fit imprimer en mil six cens neuf des (C) remarques sur le traité *de equuleo*, que Magius avoit composé en prison. Nous avons aussi de ses lettres imprimées. Il mourut ‡ le seiziéme d'Août mil six cens dix à Hanaw, où il avoit été long tems correcteur d'imprimerie (D) chez les heritiers de Wechel.

(*b*) *Possevinus biblioth. selecta to.* 2. *p.m.* 245.

JUN-

* Bapenbergensis. *J'ajoûte ce titre pour distinguer ce Camerarius d'avec son fils Joachim Camerarius, qu'on surnomme* Norimbergensis.

‡ *On verra dans l'article* Longus *une faute de Moreri touchant Jungerman.*

† *Diarium Biograph. Henningi Witten.*

(*a*) *Au mot* Cea.

(*b*) *Voiez l'épitome de la Bibliotheque de Gesner.*

(*c*) *Ce mot se raporte à* commentaria.

(*d*) *Imprimez à Lion* apud Jo. Tornæsium. *Vossius ne marque que cette édition: Du Verdier Vau-Privas ne parle que de celle de l'an* 1578. apud Symphorianum Beraud. (*e*) *La Croix du Maine pag.* 101. (*f*) *Du Verdier Vau-Privas ubi infra.* (*g*) *Voiez la Bibliotheque Françoise de Du Verdier Vau-Privas pag.* 404. 405.

n'est donc pas possible que Caracalla tué l'an 217. ait vécu autant que l'assûre cet historien, c'est-à-dire 43. ans.

(*A*) *Un philosophe nommé Ariston.*] C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas comme Mr. Moreri, (*a*) *le Philosophe Ariston*, car cette maniere de s'exprimer porte à croire ou qu'il n'y a eu qu'un philosophe qui eût ce nom-là, ou du moins que celui qui etoit nâtif de Julis, étoit incomparablement plus celebre que tous les autres Aristons. Or l'une & l'autre de ces deux choses sont fausses.

(*B*) *Rectifier cet article.*] Charles Etienne eût bien fait de ne pas dire si absolument, que l'Ile de Cea s'apelloit indiferemment Cia ou Cos, & de mieux examiner ce qu'il raporte, qu'il y avoit une loi à Julis qui condamnoit à la mort les personnes âgées de plus de 60. ans, & que cette loi avoit pour but de faire ensorte que les vivres ne manquassent pas aux autres personnes. Voiez ce que nous dirons là-dessus dans les remarques de l'article *Zia*.

(*C*) *Et y publia plusieurs livres.*] Il y publia en 1570. son *Tractatus judicandi revolutiones nativitatum*, in 8. Trois ans après il publia son (*b*) *Speculum Astrologiæ quod attinet ad judiciariam rationem nativitatum atque annuarum revolutionum, cum nonnullis approbatis Astrologorum sententiis.* Cet Ouvrage étoit in 4. mais dans l'édition de 1581. il devint un *in folio* par le moien des commentaires qu'il y ajoûta *in duos posteriores Quadripartiti Ptolomæi libros innumeris observationibus* (*c*) *referta, & certissimis Aphorismis* (*quatenus ex siderum positione liceat Christiano more aliquid conjicere*) *ex probatissimorum Astrologorum scriptis depromptis, insignita.* Ses commentaires Latins sur la sphere de Jean de Sacrobosco parurent (*d*) l'an 1577. On imprima à Cologne en 1580. un livre qui a pour titre, *de Divinatione quæ fit per astra diversum ac discrepans duorum Catholicorum sacræ Theologiæ Doctorum judicium, scilicet Francisci Junctini ac Joannis Lensæi.* On a deux traitez François de Junctin, sçavoir *ample discours sur ce que la Comete apparuë au mois de Novembre* 1577. *menasse devoir advenir à plusieurs Princes, Pays & Peuples de la Chrestienté.* A Paris (*e*) chez Gervais Mallot 1577. & à (*f*) Lion chez François Didier 1578. in 8. & *discours sur la reformation ue l'an faite par nostre Sainct Pere le Pape Gregoire XIII. Avecques les causes pour lesquelles ont esté ostez dix jours & le Nombre d'or.* A Lion 1582. in 8. Il fit imprimer dans la même ville en 1580. in 8. *Discorso sopra il tempo dello innamoramento del Petrarca. Con la sposizione del Sonetto, Gia fiammegiava l'amorosa stella* (*g*).

(*D*) *Les particularitez de sa vie que Possevin a publiées.*] Je l'ai conu en France, dit-il (*b*), où il vivoit exilé: il s'apliquoit aux speculations pernicieuses de l'astrologie. C'étoit un Apostat fugitif; il avoit été Carme, & promu à la prêtrise, & même à la charge de Provincial: il abandonna ses vœux, & sa profession, & la Religion Romaine, mais par les conseils charitables de quelques devots il fut ramené en quelque façon au bon chemin. Il abjura publiquement ses heresies dans l'Eglise de Sainte Croix à Lion, & il donna lieu de croire pendant quelque tems qu'il avoit dessein de travailler à l'avantage de l'Eglise Catholique. Il se garda (*i*) bien pourtant de retracter les Ouvrages qu'il avoit faits sur les impietez divinatrices; il fut de ceux qui mettant la main à la charruë & regardant en arriere ne sont point propres pour le roiaume des cieux. Il trafiqua de lettres de change, il prêta à interêt, & par ce moien il gagna 60. mille écus, dont on ne trouva nulles traces après sa mort. Il avoit fait un legs de trois mille francs aux Juntes chez qui il avoit été Correcteur d'Imprimerie. Cette marque d'amitié ne leur servit de rien. (*k*) *Juntis honestissimis Typographis* (*in quorum ædibus sæpe librorum correctionibus operam Lugduni posuerat*) *mille aureos nummos cum moriens legasset, ii mihi fassi sunt, eos uti reliquos evanuisse; nimirum omnia perdita fuisse quæ perditus ille anxie hinc inde corraserat.*

(*i*) Non vidimus eum libros suos de impietate divinatrice retractasse. *Id. ibid.*

(*k*) *Id. ib.*

(*A*) *Son pere Gaspar* Jungerman.] C'est lui aparemment qui est l'Auteur de quelques disputes sur des matieres de Droit, dont Draudius (*l*) fait mention, & d'un poëme *de custodia Angelica*, mentionné par le même Draudius (*m*), & par Simler (*n*).

(*l*) *Bibliotheca classica pag.* 716.

(*m*) *Ibid. pag.* 1507.

(*n*) *Epitome Bibl. Gesneri pag.* 258.

(*B*) *Des commentaires de Jules Cesar en Grec.*] Il accompagna cette version attribuée par quelques-uns à Planude, & dont le manuscrit, qui étoit dans la Bibliotheque de Mr. Petau, lui avoit été communiqué (*o*) par Bongars, il l'accompagna, dis-je, non seulement de ses remarques sur le traducteur Grec, mais aussi de celles de plusieurs doctes Critiques sur les commentaires de Jules Cesar. Cette édition faite à Francfort l'an 1606. in 4. est fort recherchée.

(*o*) *Voiez les Epitres Françoises écrites à Scaliger pag.* 368.

(*C*) *Des remarques sur le traité* de equuleo.] Le Journal des Savans a (*p*) parlé de ces remarques avec mepris; comme si *elles étoient presque toutes employées à des minuties*, par exemple, *à sçavoir s'il faut dire* equuleus, *ou* eculeus: mais on pourroit assûrer qu'il y a eu de la precipitation dans cette censure; car encore que ce petit point d'orthographe ait été un peu bien au long aprofondi par Jungerman, il ne faloit pas juger de toutes les remarques par celle-là, qui d'ailleurs n'est pas inutile au sujet, ni peu propre à plaire à plusieurs personnes.

(*p*) *Du* 2. *Mars* 1665. *pag. m.* 182. *édit. de Hollande.*

(*D*) *Correcteur d'imprimerie chez les heritiers de Wechel.*] C'est ce qu'on aprend par des lettres (*q*) qu'il écrivoit

(*q*) *Voiez le recueil des lettres à Goldast imprimé à Francfort en* 1688. *& les lettres de Gudius publiées à Utrecht l'an* 1697.

Digitized by Google

JUNGERMAN (Louïs) né à Leipſic le 4. de Juillet 1572. & frere du precedent, a été un excellent Botaniſte. Il s'attacha de bonne heure à la conoiſſance des plantes; & il y aquit une telle reputation, qu'on lui offroit en Angleterre la place du fameux Matthias Lobel, qui mourut à Londres l'an 1616. mais il aima mieux demeurer en Allemagne. Il s'étoit deja ſignalé en contribuant beaucoup à l'Ouvrage intitulé *Hortus Eyſtettenſis*, qui contient la figure & la deſcription de toutes les plantes du jardin de l'Evêque d'Eichſtet; & il avoit fait un catalogue de toutes celles qui naiſſent aux environs de Nuremberg, lequel fut imprimé par les ſoins de Gaſpar Hofman en l'année 1615. Il fut fait Profeſſeur (*A*) en Medecine à Gieſſen l'an 1622. après y avoir dreſſé un jardin qui avoit beaucoup contribué au profit des Ecoliers. Il paſſa trois ans dans cette profeſſion; & puis il en eut une ſemblable avec celle de Botanique à Altdorf l'an 1625. Il les exerça juſques à ſa mort, qui arriva le 7. de Juin 1653. & pendant les 28. ans qu'elles durerent il prit un tel ſoin du jardin de Medecine, qu'il le rendit celebre juſques dans les pais étrangers. Il eut d'autant plus de tems à donner à cette fonction, qu'il paſſa toute ſa vie non ſeulement ſans ſe marier, mais auſſi ſans aucune diſtraction amoureuſe: ce qui a fait dire * qu'on ne pouvoit point louër ſa continence, puis qu'il n'en avoit point eu de beſoin; car la continence eſt une vertu qui, ſelon le ſentiment d'Ariſtote, doit livrer un combat, dont il n'a paru aucunes marques dans la vie de Jungerman. Un panegyriſte de Moine auroit fait valoir la choſe bien d'un autre air. Ce Profeſſeur legua ſa Bibliotheque à l'Univerſité d'Altdorf. N'oublions pas qu'il ſe plut extrêmement à faire des (*B*) anagrammes. Je ne ſai s'il donnoit dans l'aſtrologie judiciaire; mais dans le programme d'où je tire cet article on remarque fort ſerieuſement, que les humeurs (*BΔ*) d'une éreſipele s'étant arrêtées tout-d'un-coup lors que Mars étoit retrograde, produiſirent à l'extremité des pieds une gangrene ſcorbutique. Godefroi & Louïs Jungerman avoient un frere nommé Gaſpar, qui étoit homme de lettres. Voiez les notes de Godefroi Jungerman ſur le chapitre 4. du traité *de equuleo*.

* In quo (*cælibatu*) non eſt neceſſe continentiam prædicari, qua nulla in ipſo opus erat, virtus enim eſt cum lucta, Ariſtotele cenſore, conjuncta, cujus indicium nulla quæ unquam in hoc genere emicaret flamma, præbere animadverſa eſt. *Abrias Trew Mathef. & Phyſ. Prof. & Rector Univerſitatis Altdorfina, in Programmate apud Henning. Witten Memor. Medicorum.*

JUNIUS (Hadrien) né à Horn (*A*) en Hollande le premier de Juillet (*B*) 1511. a

(*d*) *Apud Teiſſier Addit. aux Eloges to.* 1. *pag.* 479.

(*e*) Ad Armuydam juxta Mildeburgum in Mattiacis ſe contulerat, ubi cum fruſtra conſilio & diligentia ſua concivibus laborantibus opem ferre conatus eſſet, ex cœli mutatione... in letalem morbum incidit. *Thuan. lib.* 62.

(*f*) *Je me ſers d'une édition de Dordrecht* apud Vincentium Caimax in 12.

(*g*) *Valere André*, Bibl. Belg. *& Bullart*, Academ. des Sciences *l'ont ſuivie.*

(*h*) *Je ne ſai point ſi c'eſt celle que Beverwijck promet dans une lettre à Voſſius datée le* 12. *de Juin* 1626. *Voiez les lettres écrites à Voſſius n.* 78. *pag. m.* 467.

écrivoit à Goldaſt. On y voit auſſi qu'il travailloit ſur Julius Pollux, mais on le ſavoit deja par la preface de ſon édition d'Herodote. Il enrichit de pluſieurs pieces cette édition, & entre autres de pluſieurs fragmens de Cteſias. Mr. Chevillier auroit pu le mettre dans ſa liſte (*a*) des ſavans hommes qui ont été correcteurs d'imprimerie.

(*a*) *Origine de l'Imprimerie de Paris pag.* 195. 196.

(*A*) *Il fut fait Profeſſeur en Medecine à Gieſſen l'an* 1622.] Le Recteur de l'Univerſité d'Altdorf a un peu brouillé la chronologie dans ſon programme. Il veut que Jungerman ait aquis une ſi grande reputation, pendant ſon profeſſorat à Gieſſen, qu'on tâcha de l'attirer en Angleterre, pour le faire ſucceder au très-fameux Botaniſte Lobel. C'eſt confondre les tems, car Lobel mourut l'an 1616. & Jungerman ne fut Profeſſeur à Gieſſen que depuis l'an 1622. juſqu'en 1625. Quelle aparence que les Anglois aient laiſſé vuide la place de Lobel ſix ou ſept ans? Ils la deſtinerent ſans doute à Jungerman peu après qu'elle eut été vacante: il avoit donc aquis avant que d'être Profeſſeur à Gieſſen, la reputation qui lui procura cette grande marque de l'eſtime que les Anglois avoient conçuë pour lui. Paul Freherus (*b*) qui a donné le precis de ce programme, a d'un côté mieux ſpecifié les dates qu'elles n'y étoient ſpecifiées, mais de l'autre cela ne ſert qu'à faire conoître plus clairement l'abus de calcul où il tombe. Voici ſon arrangement. *Doctor Med. creatus, & ad Profeſſionem Med. publicam promotus eſt A.* 1622. *Hinc* (*c*) *per triennium ea nominis celebritate præfuit, ut in* Angliam *quo celeberrimi Botanici* Matthiæ Lobelii *ſucceſſor fieret invitaretur A. C.* 1616. *ſed ille* Germaniæ *conditiones prætulit. Ad deſcriptionem etiam* Horti Eichſtettenſis *tota* Germania *celebris laudabilem nec vulgarem operam contulit.* Ce jardin d'Eichſtet fut imprimé l'an 1613. jugez ſi les choſes ſont ici placées ſelon leur tems. Le *Diarium Biographicum* de Mr. Witten ſupoſe que nôtre Jungerman a été Profeſſeur à Leipſic, & puis à Altdorf. Corrigez y cela à coup ſûr en mettant *Gieſſenſi*, au lieu de *Lipſienſi*.

(*b*) *Theatr. pag.* 138.

(*c*) *Il ſemble que ce mot* Hinc, *qui repond au mot* cui *du Programme, a été mis par une faute d'impreſſion pour* Huic. *Mais cette faute des imprimeurs n'a pas mis en plus mauvais état l'ordre de l'Auteur.*

(*B*) *A faire des anagrammes.*] Il en publia un recueil à Gieſſen l'an 1624. intitulé *Aulaum Academicum* in 4. On a deux autres Ouvrages de lui, ſçavoir le catalogue dont j'ai parlé dans le corps de cet article, & un autre catalogue ſemblable ſous le titre de *Cornucopiæ Floræ Gieſſenſis &c. Gieſſæ* 1624. *in* 4.

(*BΔ*) *Que les humeurs d'une éreſipele.*] Voions les paroles du programme: *Cujus* (ereſipelatis) *fluxus conſueti ſubito ſubſiſtentes, gangranam ſcorbuticam ante trimeſtre* (*circa motum Martis in loco Lunæ natalitio oppoſito tardum & retrogradum*) *in extremitate podum pepererunt.* Les Medecins en ce tems-là étoient fort accoutumez à donner beaucoup à l'influence des aſtres en raiſonnant ſur les maladies.

Fautes de Moreri & d'un traducteur de Mr. de Thou.

(*A*) *Junius . . . . né à Horn en Hollande.*] Moreri dans l'article d'Hadrien Junius dit, que vulgairement ſon nom étoit *Jonghe* ou *Du Jon*; & puis quand il parle de François Junius Profeſſeur à Leide, il ne lui donne pour nom vulgaire que *Jonghe*. Il n'y a rien d'exact là-dedans; car en premier lieu il faloit dire *de Jonghe*, & ne le dire qu'à l'égard d'Hadrien Junius, puis qu'il eſt faux qu'en langue Flamande, ſon nom ait pu être indiferemment ou *de Jonghe*, ou *du Jon*. En ſecond lieu il eſt faux que le nom vulgaire de François Junius ait été autre que *Du Jon*. On a dit dans la traduction de Mr. de Thou (*d*) que Horn, la patrie d'Hadrien Junius, eſt un *village de Gueldres*. C'eſt une inſigne bevuë que je ne trouve point dans l'édition de Mr. de Thou de Francfort 1625. Si le traducteur a travaillé ſur une édition qui eût cette faute, on peut l'excuſer; mais voici une autre choſe à reprendre. Il dit que Junius étant ſorti de Haerlem à cauſe du ſiege, *s'en alla à Armuyde prés de Mildebourg, où ayant employé inutilement toute ſa diligence & tous ſes ſoins, pour donner quelque remede aux maux de cette ville aſſiegée, il fut ſi incommodé du changement d'air* &c. On voit aſſez clairement que *cette ville aſſiegée* ne ſe raporte ni à Middelbourg, ni à Armuiden, mais à Haerlem. Or il eſt très-faux que Junius ait ſongé au ſoulagement de *cette ville aſſiegée*, lors qu'il étoit à Armuiden, car il n'y alla qu'après la priſe de Haerlem. Mr. de Thou (*e*) ne ſçauroit être bien juſtifié de cette mepriſe, car quoi qu'en écrivant en Latin on ne ſoit pas obligé à debarraſſer une periode ſelon la rigueur de la Grammaire Françoiſe, il ne ſe ſeroit jamais exprimé comme il a fait, s'il avoit cru que Junius n'étoit paſſé en Zelande qu'après la priſe de Haerlem. On ne peut pas dire qu'il s'agit là ou du ſiege de Middelbourg, ou du ſiege d'Armuyden, veu que ces deux places ne furent point aſſiegées, pendant que Junius vêcut en Zelande. Melchior Adam a copié la faute de Mr. de Thou. Ils devoient ſavoir que ce Medecin s'arrêta quelque tems à Delft, depuis la priſe de Haerlem, avant que de paſſer en Zelande.

(*B*) *Le premier de Juillet* 1511.] C'eſt ce que porte la vie de Junius à la tête de ſes épitres, *vitam hanc orditur Kalendis Julii, anni* 1511. Quelques pages après on y lit qu'il mourut *die* 16. *Junii anno* 1575. *cum* EXPLEVISSET *annum ætatis* 63. *qui magnus climacterinus annus Medicis vocatur.* Par là on refute Mr. de Thou, & Melchior Adam qui le font mourir dans ſon année climacterique. Mais comme cette vie de Junius n'eſt gueres exacte, & que l'édition (*f*) des épitres dont elle eſt en tête porte ſur le front l'an 1552. quoi qu'elle contienne l'épitaphe de l'Auteur decedé en 1575. & quelques-unes de ſes lettres datées de l'an 1574. je ne voudrois pas trop condamner la chronologie de Meurſius, qui met la nativité de (*g*) ce ſavant homme à l'an 1512. Ce qui me fait dire que ſa vie (*h*) n'eſt point exacte, c'eſt qu'outre les deux dates que j'en ai citées, j'y trouve ſon épitaphe qui porte qu'il vêcut 63. ans. Si l'Auteur de cette vie a cru que l'épitaphe alloit bien, il a eu tort de placer le jour natal de Junius au 1. Juillet 1511. & de dire qu'au 16. Juin 1575. il avoit achevé l'année 63. de ſon âge. D'autre côté, lors qu'un homme a 64. ans accomplis

Digitized by Google

a été un des plus savans hommes de son siecle. Il étoit fils d'un (C) Bourgmaître de grand merite; & il étudia premierement à Haerlem, puis à Louvain & à Paris, & enfin à Boulogne en Italie, où il se fit recevoir Docteur en Medecine. Etant de retour en son païs, il passa en Angleterre l'an † 1543. & y fut Medecin du Duc de Nortfolk, & puis d'une grande Dame. Il y composa quelques livres, & entre autres un Dictionaire Grec & Latin, où il avoit ajoûté plus de 6500. mots. Il le dedia au jeune Roi Edoüard en 1548. & parce qu'il lui donna le titre de Roi, on lui en fit des affaires long tems après à la Cour de Rome. Il fut fort sensible à cette persecution; car on voit de ses lettres β à Lindanus Evêque de Ruremonde, & au Cardinal de Granvelle, dans lesquelles il temoigne souhaiter passionnément, qu'on levât la flêtrissure dont il se voioit noté, depuis que les Censeurs avoient mis ses livres dans le catalogue des Ouvrages defendus. Il écrivit pour cela au Pape, par le conseil d'Arias Montanus; & il prepara une apologie, où en protestant qu'il avoit été toûjours bon Catholique, il faisoit voir qu'il n'avoit pu se defendre de donner le titre de Roi à Edoüard γ. Comme il étoit fort bon poëte, il publia en 1554. un δ épithalame sur le mariage de Philippe II. avec la Reine Marie. Cela lui auroit peut-être valu une fortune considerable, si l'Angleterre fût demeurée en repos. Il s'en rétira durant les troubles, & s'en alla confiner à Horn; mais le Roi de Danemarc l'en tira bientôt, pour le faire precepteur du Prince * son fils. Junius ne pouvant (E) s'accommoder ni du climat, ni du genie des habitans, se retira d'une maniere si brusque, qu'il ne prit pas même congé du Roi. Il y a de l'aparence que ce fut en 1564 ‡. Il s'établit à (F) Haerlem; il y pratiqua sa Medecine; il s'y maria, & y fut Principal du College. Les Etats de Hollande lui donnerent la commission d'écrire l'histoire de la Province; de quoi il se seroit aquitté dignement, & avec plus d'exactitude qu'il n'a fait, s'il avoit pu mettre la derniere main à l'Ouvrage, qui parut après sa mort sous le titre de ‡ *Batavia*. Lors que les Espagnols eurent assiegé la ville de Haerlem, il trouva le moien d'en sortir, pour aller voir le Prince d'Orange, qui avoit souhaité de se servir de ses remedes. La ville aiant été prise en 1573. on pilla sa Bibliotheque, où il avoit laissé plusieurs Ouvrages qui lui avoient coûté beaucoup de travaux, & par où il esperoit de s'éterniser. Il auroit pu les mettre bientôt en état de voir le jour, & c'est ce qui augmentoit son chagrin. Il passa en Zelande, où la recommandation du Prince lui fit avoir des apointemens publics, pour pratiquer la Medecine dans Middelbourg: mais l'air du païs lui fut fort contraire. Il y gagna des maladies qui jointes au regret d'avoir perdu sa Bibliotheque, le firent mourir le 16. de Juin 1575. âgé de 64. ans, moins quelques jours. Son corps fut porté d'Armuiden à Middelbourg, où son fils aîné le fit enterrer honorablement, & lui (G) composa une épitaphe. On a plusieurs (H) livres de sa façon. J'en dirai quelque chose dans la derniere

† *Voiez son apologie parmi ses lettres p. 392. où il dit qu'il y passa lors que Charles-Quint etoit devant Landreci.*

β *Pag. 388. 469.*

γ *Voiez sa lettre à Vulcanius pag. 124. où il se vante d'avoir mepriſé cette flétrissure.*

δ *Ibid. pag. 214.*

* *Voiez la remarque E.*

‡ *Voiez ses lettres pag. 385.*

‡ *Voſſius de scient. Mathem. pag. 259. Pontus Heuter. lib. 2. de vet. Belgio cap. 25.*

à 15. jours près, c'est une grande negligence que de dire qu'il a 63. ans, ou qu'il a passé sa 65. année. Mais qu'il y ait là ou peu ou beaucoup de negligence, toûjours est-il bien certain qu'on y trouve la refutation de Moreri, de Freherus, de Melchior Adam, de Pope Blount, & de ceux qui mettent la naissance de Junius à l'année 1513. L'edition de ses lettres n'est pas fort correcte; & d'ailleurs on ne les a point rangées selon le tems qu'elles ont été écrites, & l'on n'a pris aucun soin d'en deterrer & d'y supléer la date quand elle y manque, ce qui arrive très-souvent. Ces deux defauts ne sont que trop ordinaires dans de semblables recueils.

(C) *Fils d'un Bourgmaître de grand merite.*] Le pere de nôtre Junius avoit été non seulement Secretaire, & puis cinq fois Bourgmaître de Horn, mais aussi deux fois Deputé à la Cour de Dannemarc, & une fois en Suede & en d'autres lieux. Il étoit homme de lettres, & il (a) composa un livre Latin qui n'a point été imprimé, contenant l'origine & l'accroissement de Horn.

(a) *Boxhornius Theatr. Holland. pag. 373.*

(D) *Il s'en retira durant les troubles.*] Faute de meilleur guide j'ai suivi la vie de Junius qui est au devant de ses lettres, quoi que je n'ignorasse pas que l'exactitude ne peut point souffrir qu'on fasse vivre cet Auteur en Angleterre, depuis la premiere fois qu'il y passa, jusqu'à des troubles posterieurs au mariage de Marie avec Philippe II. car je vois quelques-unes de ses lettres datées (b) de Haerlem, ou de Horn en l'année 1552. & au commencement de 1554. qui sentent un homme assez sedentaire. Plusieurs de ceux qui ont composé des vies avoient bon besoin d'avis.

(b) *Pag. 339. 345. 348.*

(E) *Ne pouvant s'accommoder.*] C'est ce qui paroît par la page 385. de ses lettres où il parle ainsi à Sambucus: *Liberet mihi Polydori exemplo erumpere in hac verba, adſum profectus Danica è caligine, niſi longinqui ac moleſti itineris ceu partus recordationem oblitteraſſet jucundus amicorum reduci quotidie gratulantium . . . occurſus.* Il ajoûte diverses raisons pourquoi il renonce à l'apointement, d'ailleurs fort honnête (c), duquel il pouvoit joüir à Coppenhagen. Dans une autre lettre (d) il dit que lui & sa femme abhorroient ce païs-là. Dans une autre il demande augmentation de gages. Je voi bien là qu'il avoit été apellé pour être medecin du Roi, mais non pas pour être precepteur du jeune Prince.

(c) *Il étoit de quatre cens Rijksdalers, pag. 409.*

(d) *Ibid.*

(F) *Il s'établit à Haerlem.*] L'Auteur de sa vie n'a pas bien distingué les tems. Il ne le fixe à Haerlem, & ne le marie qu'après son retour de Coppenhagen. Or j'ai prouvé (e) qu'il en revint en 1564. & l'on voit par une lettre (f) qu'il écrivit l'an 1559. qu'il avoit déjà planté le piquet à Haerlem depuis assez long tems, & qu'il s'y étoit marié avec une belle fille qui lui avoit aporté du bien. L'épitre dedicatoire de son traité *de anno*; celle du traité *de coma*, celle des *Animadverſorum* sont datées de cette ville en 1556.

(e) *Voiez la note marginale ‡ de l'autre colonne de cette page.*

(f) *Pag. 179. Voiez touchant sa maitresse p. 109.*

(G) *Et lui compoſa une épitaphe.*] Boxhornius aiant ajoûté un *Appendix* à son Theatre de Hollande, pour les omissions qu'il crut devoir supleer, y mit entre autres choses cette épitaphe en grans caracteres; mais il y laissa glisser trois fautes, *velint* au lieu de *mersit*, 67. au lieu de 63. & 15. au lieu de 16. *Vixit ann. LXIIIX. obiit die XV. &c.*

(g) *dans le corps de cet article.*

(H) *On a plusieurs livres de sa façon.*] Ses principaux Ouvrages outre ceux dont j'ai déjà (g) parlé sont, *Animadverſorum libri ſex. Commentarius de Coma. Adagiorum* (h) *ab Eraſmo omiſſorum centuria octo cum dimidia. Appendix ad Epitheta Textoris. Copia cornu, ſive Oceanus enarrationum Homericarum ex Euſtathii commentariis collectus in unum volumen.* Un *Nomenclator. Commentarius de anno & menſibus.* Plusieurs sortes de vers Latins. La traduction d'Eunapius *de vitis Sophiſtarum.* Celle d'Hesychius Milesius, celle des propos de table de Plutarque (i), celle des questions medecinales de Cassius *Iatroſophiſta*, faite & imprimée à Paris en 1541. (c'est, je croi, le premier de ses Ouvrages.) Je ne parle point d'un fort grand nombre d'Auteurs qu'il a illustrez de notes, comme Nonius Marcellus, Plaute, Seneque, Pline (k), Virgile, Horace (l). Il avoit fort travaillé sur Suidas, & il avoit même dessein de le dedier au fils du Prince d'Orange, comme il le temoigne à un (m) Seigneur Anglois, dont il implore les bons offices auprès du Prince, afin d'en être gratifié par avance de quelque present; car il s'entendoit aussi bien qu'un autre à profiter d'une épitre dedicatoire.

(h) *La catalogue d'Oxford met ce livre parmi ceux de François Junius, Profeſſeur en Theologie à Leide.*

(i) *Mr. Huet de claris Interpretib. parle avec beaucoup de mepris de ces versions.*

(k) *Voiez sa vie à la tête de ses Epitres, & dans Melchior Adam.*

(l) *Voiez ses lettres pag. 5. & 6.*

(m) *Epiſt. pag. 173. Voiez aussi pag. 116.*

J'ai quelque chose à remarquer touchant trois de ses Ouvrages. I. L'Auteur de sa vie dit que les *Animadverſorum libri ſex* perirent lors que Haerlem fut pris: on n'entend pas trop ce qu'il veut dire, ils furent publiez par l'Auteur même, & dediez à Antoine Perenot Evêque d'Arras en l'année mil cinq cens cinquante six. Gruterus les a inserez dans le 4. volume de son Thresor Critique. II. Quant à l'*Appendix ad Epitheta*

Digitized by Google

† *Epiſtol. pag.* 387.

* *Ibid. pag.* 149. *Voiez auſſi pag.* 254.

‡ *Son nom vulgaire étoit* Du Jon, *& non pas* Jonghe, *comme le ſupoſe Mr. Moreri.*

niere remarque. On avoit jetté les yeux (I) ſur lui pour une Chaire de Profeſſeur à Leide, où l'Univerſité ne faiſoit quaſi que de naître lors qu'il mourut. Je n'ai pas eu encore le tems de bien averer s'il ſe fit enfin (K) de la Religion.

Il paroit par une † de ſes lettres qu'il ſe mit fort en colere quand il aprit qu'un de ſes diſciples l'avoit accuſé de commander à ſes Penſionaires de n'aller pas à l'Egliſe. Il proteſte au contraire qu'il les contraignoit d'y aller les jours de fête, car il condamnoit à des amendes aſſez fortes ceux qui negligeroient d'y aller. On voit ailleurs * qu'il ſe plaint de ſa miſere & qu'étant chargé de dettes, & obligé de s'équipper, il n'a dans ſa bourſe ni denier ni maille.

JUNIUS ‡ (FRANÇOIS) Profeſſeur en Theologie † à Leide, nâquit à Bourges le 1. de Mai 1545. Sa famille (A) étoit noble. Son pere qui étoit un homme de robe ſe trouva expoſé à bien des perſecutions, pour avoir été ſoupçonné (B) de Lutheraniſme. Il expoſa ſa femme

† *Et non pas Juriſconſulte, comme dit le Pere Jacob Bibliotheca Pontif. pag.* 460.

(a) *Pag.* 406.

(b) *Ibid. pag.* 116.

(c) *Meurſius Athen. Batav.*

(d) *Bibl. Belg. pag.* 12.

(e) *Opuſc. p.m.* 132.

(f) *Elle eſt écrite à un Evêque, pag.* 460.

(g) *Voiez ce que Mr. Crenius animadv. phil. & hiſtor.* parte 1. pag. 33. & ſeq. *cite de Gronovius &c.*

(h) *Horat. ſat.* 3. *lib.* 1.

(i) *Athen. Batav. pag.* 93.

(k) *Theatr. pag.* 1270.

(l) *Pag.* 497.

(m) *Pag.* 381.

(n) *Pag.* 476. *edit.* 1667. *in fol.*

Epitheta Textoris, on peut dire que Junius manioit cette matiere avec une toute autre érudition que Textor, qui y faiſoit des fautes tout-à-fait groſſieres. Voiez en quelques-unes dans les lettres (a) de Junius. Il regardoit ce travail comme très-utile & très-penible (b). III. Son *Nomenclator* eſt en ſon genre un livre excellent. Le choix des termes en 8. langues n'y eſt pas moins une preuve de l'érudition, que de la patience infatigable de Junius. On dit (c) qu'il entendoit bien 8. langues; la Greque, la Latine, l'Italienne, la Françoiſe, l'Eſpagnole, l'Allemande, l'Angloiſe, & la Flamande. Ses voiages lui avoient rendu beaucoup de ſervices pour cela: je trouve qu'il avoit été en France, en Italie, en Allemagne, & en Angleterre; mais non pas en Eſpagne, comme l'aſſûrent (d) Valere André, Moreri, & Freherus. Mr. Colomiés a publié (e) un petit conte qu'il tenoit d'Iſac Voſſius, qui prouveroit que Junius ne negligeoit rien pour perfectionner ſon *Nomenclator*, & qu'il s'abaiſſoit à boire avec des chartiers pour aprendre les termes propres de leur metier. Il me ſemble d'ailleurs qu'on remarque dans quelcune (f) de ſes lettres, qu'il n'auroit pas cru faire un grand crime, s'il avoit bien bu ſans s'enivrer.

QUAND je dis que ſon *Nomenclator* eſt en ſon genre un livre excellent, je ne pretens pas nier que l'on n'y trouve des fautes, & même des fautes groſſieres (g); je pretens ſeulement dire que les bonnes choſes y ſont parvenuës à un degré fort au deſſus du commun. Or dans les Ouvrages de cette nature où il eſt impoſſible de ne pas broncher, la perfection ne demande pas que l'on ſoit exempt de toute tache. Il en va comme de l'homme: le plus parfait eſt celui qui a le moins de defauts. (h) *Vitiis nemo ſine naſcitur, optimus ille eſt qui minimis urgetur.*

(I) *On avoit jetté les yeux ſur lui.*] C'eſt Meurſius qui me l'aprend; *Sub mortis tempus*, dit-il (i), *Academia naſcenti inter primos profeſſores deſtinatus, ſed inter ipſa initia morte abreptus inchoare munus non potuit.* Freherus (k) copiant cela ſans ajoûter de quelle Academie il s'agit, jette ſes lecteurs dans les tenebres, ou dans l'illuſion; il ne tient pas à lui que comme il vient de parler de Middelbourg, on ne s'imagine que c'eſt là qu'une Academie vient de naître. Je remarquerai à cette occaſion que rien ne cauſe plus d'obſcuritez dans les livres, que de ne pas prendre la peine d'ajoûter les ſuplémens à ce que l'on a copié d'un autre. Mille choſes ſont claires dans l'original, qui ne ſont qu'un galimatias impenetrable, ſi on les tranſporte toutes nuës dans un autre lieu.

(K) *S'il ſe fit de la Religion.*] Ce qui me tient en ſuſpens eſt une lettre (l) qu'il écrivit à l'Evêque de Haerlem en 1573. pour lui rendre compte des efforts qu'il avoit faits, afin d'empêcher que la maiſon de ce Prelat ne fût pillée. Il lui aprend qu'il conſerva ce depôt autant qu'il put, & qu'il ne l'abandonna aux pillards que par une force majeure; s'étant vu menacé d'une mort prochaine, le piſtolet à la gorge. Il ajoûte que l'impunité de ces attentats l'obligea à demander la liberté de ſe retirer hors de la ville, ce qu'il obtint. Il eſt ſûr qu'il ſe plaignit aux Magiſtrats, & cela bien vertement, (m) de la violence qui lui avoit été faite, & qu'il leur dit que les Eſpagnols commettroient à peine les mêmes excés, s'ils étoient les maîtres de la ville. Ce qu'il y a que je n'entens gueres, c'eſt qu'il dit à ſon Prelat que pour conſerver ſa maiſon, il avoit falu en faire ſortir les François qui profanoient tout avec une cruelle rage, *excludendo barbaram & crudelem Gallorum omnia profanantium rabiem.* Je ne regarde pas comme une preuve convaincante, *l'index librorum prohibitorum & expurgandorum*, où il (n) eſt traité de Calviniſte & d'Auteur *damnata memoria.*

(A) *Sa famille étoit noble.*] Guillaume du Jon ſon aieul, Seigneur de la Boffardiniere proche d'Iſſoudun, fut annobli pour les bons ſervices qu'il avoit rendus dans l'expedition de Navarre, lors qu'on tâcha de retablir Jean d'Albret, depouillé injuſtement de ſon Roiaume par Ferdinand d'Aragon. Il avoit auſſi ſervi (o) chez le Roi. Il laiſſa trois fils, dont le dernier nommé Denys étudia en Juriſprudence, & prit ſes licences à Toulouſe. Il fit fort mal ſes études (p), car comme il avoit beaucoup de cœur, il etoit toûjours mêlé dans les querelles des Ecoliers. En un mot ce fut un grand Duelliſte. Il obtint la charge de Conſeiller du Roi à Bourges, en recompenſe d'une action hardie qu'il avoit faite. On la verra dans la remarque ſuivante. Il eut neuf enfans, dont nôtre François Junius fut l'un (q).

(B) *Avoir été ſoupçonné de Lutheraniſme.*] Le Gardien des Cordeliers d'Iſſoudun prêcha ſi effrontément contre Marguerite Reine de Navarre, Ducheſſe de Berri, & ſœur de François I. qu'il oſa dire qu'à cauſe qu'elle étoit Lutherienne, elle meritoit qu'on l'envelopât dans un ſac, & qu'on la jettât dans l'eau. Les Magiſtrats du lieu l'exhorterent à ne pas perdre ainſi le reſpect qui étoit dû à cette Princeſſe; mais il ſe moqua de leur avis, & continua de prêcher ſur ce ton-là. On fit informer contre lui, & l'on envoia au Roi les informations. Le Roi reſolu de le punir du même ſuplice dont il avoit jugé digne la Princeſſe, ordonna qu'on lui amenât ce Moine. La Reine de Navarre intercedant pour le coupable, obtint que la peine ſeroit moderée. La difficulté étoit de ſe ſaiſir du perſonnage, car il avoit la populace dans ſes interêts; deſorte que les Magiſtrats d'Iſſoudun n'oſoient entreprendre d'executer l'ordre de ſa Majeſté. Denys du Jon qui revenoit des Ecoles où il s'étoit tant batu, declara que ſi le Roi lui adreſſoit la commiſſion de prendre le Moine, il l'executeroit ponctuellement. Cette commiſſion lui aiant été expediée, il ſe mit à la tête des Archers, & malgré les opoſitions de la populace, il tira du cloître le Predicateur, qui fut envoié aux galeres pour deux ans. Du Jon à la verité ſe mit par là dans les bonnes graces de François I. & de la Ducheſſe de Berri, mais il encourut la haine du peuple & celle des Cordeliers, & s'attira une perſecution de calomnies, & de menaces, & de proces, laquelle aboutit enfin au cruel maſſacre qui fut commis en ſa perſonne. (r) *Hac prima fuit actio, qua in gratiam Regis, ſororisque Regina injinuavit patrem: ſed apud illam inconſultam plebeculam & Franciſcanorum ordinem odia perpetua conciliavit: indigniſſimasque calumnias, minas, criminationes, perſecutiones, damna, cruentam denique cadem patri apportavit.* On (ſ) l'accuſa de Lutheraniſme, & l'on ſuborna ſa ſervante pour atteſter qu'il ne gardoit point les jours de jûne. Il prit la fuite, ne voulant point ſe commettre avec des gens ſi paſſionnez: on ſe ſaiſit de ſes biens, & il falut que la Reine de Navarre lui fournît pendant près d'un an de quoi ſubſiſter. Enfin par l'autorité du Roi les accuſations furent miſes à neant, & alors du Jon obtint une charge de Conſeiller &c. (t) *Liberatus ab accuſatione pater auctoritate Regis, patrium ſolum repetit, atque immigrat in Biturigum metropolin, ubi cum laude ad exitum uſque vitæ Conſiliarii Regii & pro Tribuno militum honoribus à Rege collatis defunctus eſt: præter alia commoda honoraria, quæ à Regina ſorore illius & Biturigum Duce acceperat.* Voici comment il fut tué. Le jour de la fête-Dieu les Catholiques d'Iſſoudun, ſans avoir égard au traité de paix qui venoit d'être conclu, commirent mille violences contre les Reformez. Le Roi expedia une commiſſion à Denys du Jon pour informer de cette émeute, & pour en punir les auteurs. Du Jon ſe rendit à Iſſoudun accompagné ſeulement de trois Archers; il diſperſa les autres en divers lieux avant que d'entrer dans la ville, car il faloit uſer de prudence dans une affaire ſi delicate. Ses precautions ne lui ſervirent de rien: on devina pourquoi il venoit; le peuple ſe ſaiſit des portes, & aſſiega le logis du Commiſſaire. On y entra, on tua du Jon, on le jetta par les fenêtres, on le traîna par

(o) *In cuſtodia & equili. . . Ludovici* XII. *miniſtravit. Franciſcus Junius in vita ſua, tom.* 1. *Oper. p.* 6. *col.* 1.

(p) *Hinc ab avo ſolennis literarum quas Dionyſio filio mittebat, & falſa inſcriptio, Dionyſio dilecto filio miſſo ad ſtudendum*, pro eo quod alii vulgo inſcribunt, *ſtudenti.* Id. *ibid.*

(q) *Tiré de la vie de Junius.*

(r) *Id. ib. col.* 2.

(ſ) Et Franciſcanorum arte, & plebis imprudentia odioque maximo preſſus eſt ſub religionis ſpecie & Lutheraniſmi. . . accuſatus; ſubornata ad eam rem ancilla quæ domi ſerviverat. Ea patrem à ſe viſum, quum diebus vetitis carnes ederet, pro teſtimonio dicebat falſò, ut matrem ſæpe audivi confirmantem. *Id. ibid.*

(t) *Id. ib. pag.* 7. *col.* 1.

Digitized by Google

femme à de terribles mediſances, parce qu'elle (C) devint groſſe pendant qu'on croioit qu'il étoit en fuite; & on ne ſavoit pas qu'il étoit venu la voir une fois ſecretement. Nôtre François Junius fut élevé avec ſoin, & devint un très-habile homme, à quoi ſa honte (D) naturelle, jointe avec beaucoup d'ambition, ne contribua pas peu. Il commença d'étudier en Droit ſous Hugo Donellus à l'âge de treize ans. Quelques années après il fut envoié à Lion, afin d'y joindre l'Ambaſſadeur que le Roi de France envoioit à Conſtantinople: mais comme il n'arriva qu'après le depart de l'Ambaſſadeur, il s'arrêta à Lion, & s'y apliqua à l'étude avec un travail incroiable. Barthelemi (E) Aneau qui étoit le Principal du College de cette ville, lui donna de très-bons conſeils touchant la bonne methode d'étudier. Le jeune homme ſe vit expoſé à deux tentations bien differentes, à celle de l'amour, & à celle de l'impieté. Il reſiſta vigoureuſement à la premiere; car il donna un bon ſoufflet à (F) une fille qui lui vint faire des careſſes:

(a) *Il y eut neanmoins une femme qui l'enterra nuitamment.* Id. ibid.

(b) *Tiré de la vie de Franciſcus Junius pag.* 14.

(c) *Id. ib.*

(d) Felicius certe utiliusque politicos honores geſturo, & Remp. adminiſtraturo, ſi poſt tam forte auſum honeſta & cauta migratione, quam ſæpe fieri Navarrena Regina & nonnulli Proceres cupiverunt, ut alibi Reip. inſerviret pater, ſibi proſpexiſſet. *Id. ib. p.* 6. *col.* 2.

REFLEXION importante ſur les effets du faux zêle.

(e) *Conferez ce qui a été dit dans l'article* Abdas; *remarque B.*

(f) *Virgil. Georg. l.* 1. *v.* 514.

(g) Profugus pater clam ad matrem ſemel redierat, hinc gravida facta mater proſcindebatur à vulgo, tanquam ſi proſtituta fuiſſet pudicitia illius. Utroque hoc incommodo ſanctæ illius fœminæ animus oppugnabatur, objicientibus maligne quam plurimis tum Franciſcani illius reverſionem, tum graviditatem, ut ajebant, impudicam. *Junius ibid. pag.* 7. *col.* 1.

par les ruës, on l'expoſa aux chiens, on defendit (a) publiquement de l'enterrer (b). Le Conſeil du Roi conçut contre cette audace l'indignation qu'elle meritoit, & ordonna que les murailles d'Iſſoudun fuſſent demolies; mais Cipierre & quelques autres Seigneurs firent changer cet arrêt, & cela principalement à cauſe que le Commiſſaire maſſacré étoit ſuſpect de Lutheraniſme depuis plus de 24. ans. La veuve du defunt voulant pourſuivre la vengeance de ce meurtre, s'attira la haine de beaucoup de gens, & ſe conſuma en frais. (c) *Hac cædes conſilium Regis commovit plurimùm: & decretum de labefactandis muris totius oppidi in eo factum propter atrocitatem ſceleris, & periculoſiſſimum exemplum illius. Sed poſtea converſa eſt factionibus tota ratio conſilii: tum propter Sipierrii Gubernatoris & nonnullorum ex nobilitate procerum inveterata odia, tum propter religionis Pontificiæ Zelum, cujus odio indeſinenter flagraviſſe inde ab annis amplius viginti quatuor criminabantur patrem. Itaque eadem illam neceſſe habuit mater in Regis conſilio perſequi ex eo tempore: quo facto, cùm ipſa in ſe multorum concitavit odia, tum omnia fermè commoda quæ ex bellica licentia, furtis, rapinis, graſſationibuſque reſtabant ipſi, in hac perſecutione occupavit.*

Je n'exhorte ici perſonne à admirer les mauvais effets du zêle de Religion. Il fait que l'on aprouve les meurtres, & qu'on deſaprouve la conduite d'une femme qui demande la punition des meurtriers de ſon mari. Mais je prie mon lecteur de faire attention à une choſe. La Religion qui eſt regardée par tout le monde comme le plus ferme apui de l'autorité ſouveraine, & qui le ſeroit effectivement ſi elle étoit bien entenduë & bien pratiquée, eſt ordinairement ce qui énerve le plus cette même autorité. Il n'y avoit rien de plus juſte que l'arrêt de François I. contre le predicateur d'Iſſoudun; homme qui avoit eu l'audace de traiter ſi indignement en chaire la propre ſœur de ſon Roi. Cependant aucun Magiſtrat n'oſe executer les ordres de ſon Monarque contre ce mutin; & lors qu'un gentilhomme a le courage de les executer, il s'expoſe à mille perſecutions, & il devient ſi odieux, que l'on protege hautement ceux qui le maſſacrent. La Reine de Navarre (d) fut la premiere à conſeiller à ce gentilhomme de ſortir de ſon païs, puis que l'execution des ordres très-juſtes de ſon Prince l'expoſeroit à la haine des bigots. Preuve évidente que la Cour ne ſe ſent pas aſſez forte, pour proteger ſes bons ſerviteurs perſecutez par les gens d'Egliſe. On dit ordinairement que le miniſtere évangelique *eſt ipſis Angelis tremendum*; ajoûtons y *& ipſis quoque Regibus.* Liſez bien l'hiſtoire de l'Egliſe Romaine, vous trouverez que les plus grans Princes du monde ont eu plus à craindre les paſſions que les zelateurs excitent, que les armes des Infideles: ainſi ce qui devroit être l'affermiſſement de la republique, & de la majeſté de l'Etat, eſt bien ſouvent l'obſtacle le plus invincible que les Souverains rencontrent à l'execution de leurs ordres (e).

(C) *Parce qu'elle devint groſſe.*] C'eſt une imprudence que de ſe mettre en état de le devenir quand le mari eſt fugitif; car s'il mouroit avant que de revenir, & avant les couches, & ſans reconoître qu'il eſt l'auteur de cette groſſeſſe, trois choſes extrêmement poſſibles, comment pourroit-on ſe juſtifier envers le public? Mais de plus n'eſt-ce rien que de donner priſe à la mediſance, comme fit la femme de Du Jon? On me repondra que ceci eſt aiſé à dire quand on en traite de ſang froid, & qu'on ne ſe met pas à la place des perſonnes amoureuſes. Après quelques mois d'abſence leurs feux ſont ſi ardens, qu'aucune conſideration ne les ſçauroit retenir: la paſſion entraîne, on n'écoute rien: (f) *Fertur equis auriga, neque audit currus habenas.* Quoi qu'il en ſoit, (g) la mere de nôtre du Jon ſe vit diffamée, & cela lui perçoit le cœur.

(D) *Sa honte naturelle jointe avec beaucoup d'ambition.*] Ces deux paſſions ne ſemblent pas être faites l'une pour l'autre, & cependant elles s'allient quelquefois enſemble. Junius en eſt un exemple. Il avouë que dès ſon bas âge il ſouhaitoit plus qu'il ne faloit d'être honoré & d'être loüé, & qu'il ne pouvoit ſouffrir les loüanges qu'il voioit donner à d'autres. *Natura me puerum ad honoris & laudis appetentiam plus ſatis accendente. Sic enim mala radix illa τῆς φιλοτιμίας in me germinabat, ut nec alienam laudem ſine æſtu æquo animo ferre poſſem miſer, nec in mea exiſtimatione illa conquieſcere quam mihi conciliabam pertinaciſſima diligentia.* D'ailleurs il avouë qu'il étoit d'un naturel ſi timide, & ſi ſujet à la honte, qu'à l'âge même de près de 40. ans il ne pouvoit parler à ſa propre femme ſans rougir, & qu'il n'oſoit preſque rien commander à ſes domeſtiques. *Pudor ſummus qui me ad hanc uſque ætatem ſic preſſit, ut ruſticus magis ad omnia quam urbanus merito haberi poſſim. . . . Quid dicam niſi impudentem ferme pudorem eſſe qui me tantopere impeditum diſtinet, ut vix ſine pudore uxori res vulgareis enunciem, vix jam domi ſervitio imperem.* Il pretend avoir tiré de grans avantages de cette honte; parce que ſe defiant de ſoi-même (h), il s'apliquoit beaucoup plus à profiter de ce qu'il entendoit dire, & de ce qu'il voioit faire; & il declare qu'il n'aprendroit point à ſes lecteurs ſon infirmité, s'il ne croioit qu'elle ſeroit pour la jeuneſſe une leçon très-utile de modeſtie. *Hæc eo libentiùs prædico de infirmitate mea, ut juventus ab exemplo meo præceptum hauriat ταπεινοφροσύνης atque modeſtiæ, ut certum fructum peritiæ certo judicio aſſequatur. Id enim teſtor, nihil mihi ſecundum benedictionem Dei tam commodaviſſe in rebus omnibus, quàm illam de me ipſo diffidentiam ex conſcientia infirmitatis & pudoris mei, & ſtudioſam aliorum, quibuſcunque adfui, obſervantiam.* On ne ſçauroit trop loüer la modeſtie, & cette humilité rare qui fait que l'on ſe defie de ſes forces: mais il eſt ſûr qu'elle ne vaut rien pour faire fortune dans le monde; & ſi un pere a deſſein que ſes enfans parviennent aux dignitez, je lui conſeillerois de leur inſpirer plutôt la vanité & la preſomtion, que la defiance de leur merite. Junius eſt peut-être le ſeul qui, par raport aux avantages mondains, ſe ſoit bien trouvé de ſa modeſtie. Je ne pretens pas établir que l'arrogance ſoit toûjours utile: elle perd quelquefois les jeunes gens, & les empêche de s'élever; je ne parle de ceci qu'en general; je ne m'arrête pas aux exceptions.

(E) *Barthelemi Aneau.*] J'ai parlé ailleurs (i) de ſon commentaire ſur les emblêmes d'Alciat. Il s'apelloit en Latin *Annulus*, ou *Anulus:* il étoit nâtif de Bourges, (k) & il publia pluſieurs livres. Il fut tué miſerablement dans le tumulte de Religion où Junius penſa perir: ſa femme auroit eu le même ſort, ſi le Prevôt de Lion ne l'eût ſauvée en l'empriſonnant (l).

(F) *Un bon ſoufflet à une fille qui lui vint faire des careſſes.*] Voici une choſe tout autrement admirable que l'action de Theagene (m), car elle eſt hiſtorique, au lieu que celle de Theagene n'eſt qu'une fiction de Roman. Junius aplique à ſes études ne ſongeoit à rien moins qu'à faire l'amour. Cependant on le grondoit de ſon peu de galanterie, & on lui repreſentoit qu'il n'aprendroit jamais la civilité, s'il ne devenoit amoureux. Ces diſcours ne le faiſant pas changer de conduite, on l'expoſa aux careſſes de 3. ou 4. filles qui l'obſederent effrontément. Elles ſe jettoient ſur lui à corps perdu, & n'oublioient rien pour triompher de ſa pudeur. Enfin la patience lui échapa, il ſoufleta l'une d'entr'elles; ce ſoufflet cauſa un grand bruit dans le logis. La fille qui l'avoit reçu aiant compris à l'air du jeune homme que ce n'étoit point pour rire, mais en ſe fâchant qu'on l'avoit ainſi traitée, ſe mit à crier & à pleurer. On ſe moqua d'elle, & de Junius auſſi: mais cela le rendit odieux à pluſieurs perſonnes. Il faut l'entendre lui-même. (n) *Dies & noctes appetebant canes illa promiſcuè, neſcium quid ſibi vellent, & gravitatis honeſtatisque illius, quam in domo*

(h) Ex pudore hæc conſequuta ſunt inde à puero quod mihi ſemper ſim diffiſus, quod aliorum factis audiendis, ſermonibus obſervandis & advertendis in uſum meum ſtuduerim. *Id. ibid. col.* 2.

(i) *Deſſus pag.* 148. *remarque L.*

(k) *Voiez la Croix du Maine pag.* 32.

(l) *Voiez la vie de Junius pag.* 10. *col.* 2.

(m) *Voiez l'article* Heliodore, *remarque C.*

(n) *Junius ibid. pag.* 9. *col.* 2.

Digitized by Google

ſes : mais il ſuccomba de telle ſorte aux ſophiſmes d'un libertin, qu'il ſe trouva (G) pleinement athée, après lui avoir prêté l'oreille pendant quelques jours. Il ne demeura pas long tems dans ce malheureux état ; un tumulte de Religion qui l'obligea à prendre la fuite afin de ſauver ſa vie, lui fournit une occaſion de reprendre ſa premiere foi. Son pere le rapella à Bourges, & aiant decouvert quelque choſe des ſentimens dont ſon fils étoit imbu, il lui fit de bonnes leçons, & ſans faire ſemblant de rien il l'attira à la lecture du Nouveau Teſtament. Les premieres † paroles que Junius (H) y rencontra le toucherent de telle ſorte, qu'il ſe degoûta bientôt de tout ce qui ne ſe raportoit pas à la pieté. Au commencement des guerres civiles il s'en alla à Geneve, pour y étudier les langues. Comme il n'y porta que peu d'argent, & qu'on ne lui en envoioit point ; il ſe vit reduit à une (I) extrême neceſſité. Enfin il reçut de quoi ſe tirer de la miſere, & s'aquiter de ſes dettes : & aiant apris la mort * tragique de ſon pere, il ſe reſolut à gagner ſa vie en inſtruiſant de jeunes gens. Il fit ce metier à Geneve, juſques à ce qu'il fut envoié ‡ dans le Païs-Bas, pour être Miniſtre de l'Egliſe Wallonne d'Anvers. Il exerça cette charge au milieu de pluſieurs perils ; car quoi qu'il s'oposât au zêle indiſcret de ceux qui ſans nulle autorité legitime briſoient les Images, & pilloient les Temples, il paſſa pour leur inſtigateur ; ce qui fut cauſe qu'on tâcha pluſieurs fois de l'empriſonner. Il eut le bonheur d'en être toûjours averti aſſez à tems, pour éviter d'être pris. Il fut trouvé à-propos qu'il paſſât dans le païs de Limbourg, & il y continua les fonctions du miniſtere avec un grand fruit ; juſques à ce que les dangers où il étoit expoſé, firent prendre la reſolution aux Magiſtrats de lui conſeiller de ſe retirer en Allemagne. La curioſité (K) qu'eut un bon vieillard merite d'être conuë, tant elle eſt propre à faire voir la mauvaiſe foi des perſecuteurs, & la ſottiſe des peuples. Junius fut reçu à Heidelberg par l'Electeur Frederic III. avec beaucoup de bonté, & fut voir ſa mere à Bourges : d'où étant retourné au Palatinat, il y fut Miniſtre d'une petite ‡ Egliſe. Quelque tems après il fut envoié par l'Electeur à l'armée du Prince d'Orange, pendant la malheureuſe expedition de l'année 1568. Il fut Miniſtre de ce Prince juſques à ce que les troupes eurent regagné l'Allemagne : alors

† *Le commencement de l'Evangile de St. Jean.*

* *Voiez la remarque B.*

‡ *L'an 1565.*

‡ *Scænovienſis Eccleſia.*

(a) Iſta horribili impietate conſtrata erat quotidie menſa, perſonabat domus, circumſtrepebant omnia aureis meas, adeo ut jamque ad alia omnia obſurdeſcerem. Nam quum omnibus horis aliquid atrociter fieri videmus, aut audimus, inquit Tullius, etiam qui natura mitiſſimi ſumus, aſſiduitate moleſtiarum ſenſum omnem humanitatis ex animis amittimus: quum impie fieri aut dici, pietatis ſenſum. *Id. ib. pag.* 10. *col.* 1.

(b) *Voici un peché de memoire: Junius a pris le* 1. *livre* de legibus, *pour le* 1. *livre* de natura Deorum.

(c) *Junius ibid.*

(d) *Junius ibid. pag.* 11. *col.* 2.

mo paterna videram, ſubindè recordantem. Neque id ſeorſim tentabant ſingula, verumetiam terna aut quaterna ſimul conſertis manibus in me irruebant immodeſtiſſimè, ut perducto ad ſuam impuritatem animo meo de ſpoliis pudoris mei triumpharent. Tandem verò adeò me puduit illarum impudentiæ, ut quum una multis ſpectantibus me amatoriè eſſet adorſa palpo, ego contrà colaphum gravem ei impegerim : quam illa addubitans utram in partem acciperet, defixis oculis attenta reſpexit ad me, aliquantiſper obſervans aliquam mei animi ſignificationem : ut autem rem ſeriam à me eſſe vidit, tum illa vociferationibus & ejulatibus implevit domum, omniumque riſum imprudens in ſeſe, ſtultorum odia in me concitavit. Il ſe trouva ſi fatigué de ces tentations, qu'il eut mille fois envie de s'en retourner chez ſon pere ſans dire adieu à ſes hôtes, chez qui ſa chaſteté ſouffroit tant d'attaques ; mais il craignit leur reſſentiment, & les calomnies dont ils ſe pourroient ſervir pour le decrier dans ſa famille.

(G) *Qu'il ſe trouva pleinement athée.*] Par le conſeil de Barthelemi Aneau il avoit lu Ciceron *de legibus*, & en avoit fait des recueils. Dans ces entrefaites il reçut une viſite d'un homme, & il l'entendit apuier ſur tant de raiſons ce que Ciceron allegue qu'Epicure rejettoit la providence, qu'il ſe laiſſa perſuader cette impieté d'autant plus facilement, qu'on en (a) parloit tous les jours à table, & que tout le logis en retentiſſoit. *Memini, quum libros M. Tullii de legibus per illud tempus, auctore & ſuaſore Anulo (de quo ante dixi) expenderem, & notas quaſdam in eos animadverſionesque colligerem, venire hominem ad me, & illa Epicuri verba quæ libro primo exſtant (b), nihil curare Deum nec ſui, nec alieni, multis quàm diligentiſſimè confirmare: ad quæ ego non ratione judicioque certe reſpondebam : ſed aſſenſionem paulatim adhibens, ſentiebam venenum ſerpens, quod imbiberam, confirmari in me: & cum auctoritate hominis, tum argutiis dictorum ejus præceps eò deferebar, ut meus animus in iſto malo hærens occalleſceret, totuſque fieret ἀναίσθητός (c).*

(H) *Les premieres paroles qu'il rencontra* dans le Nouveau Teſtament *le toucherent.*] La choſe eſt ſi édifiante, & ſi capable de faire ſonger à l'efficace de la parole de Dieu, qu'il ne faut rien retrancher de ce recit. (d) *Hic ergo novum illud teſtamentum divinitus oblatum aperio : aliud agenti exhibet ſe mihi aſpectu primo auguſtiſſimum illud caput Joannis Euangeliſtæ & Apoſtoli, In principio erat Verbum &c. Lego partem capitis, & ita commoveor legens, ut repente divinitatem argumenti, & ſcripti majeſtatem auctoritatemque ſenſerim longo intervallo omnibus eloquentia humana fluminibus præuntem. Horrebat corpus, ſtupebat animus, & totum illum diem ſic afficiebar, ut qui eſſem, ipſe mihi incertus viderer eſſe. Recordatus es mei, Domine Deus mi, pro immenſa miſericordia tua, ovemque perditam in gregem tuum recepiſti. Ex eo tempore, quum in me Deus tam potenter Spiritus ſui virtute irruiſſet alia frigidiùs & negligentiùs legere & tractare cœpi : de his verò quæ ad pietatem pertinent cogitare ampliùs, & ardentiùs in eis verſari.*

(I) *Reduit à une extrême neceſſité.*] Il en donne un fort long detail, dont je ne marquerai que ces deux parties. N'aiant à l'aproche de l'hiver qu'un pourpoint de toile avec un petit manteau, il reſolut d'imiter Cleanthe (e), c'eſt-à-dire de gagner quelque choſe par le travail de ſes mains. Il vouloit travailler à la journée, & faire le pionnier aux foſſez de la Republique de Geneve. Mais il trouva un jeune homme de ſon païs qui le ſecourut. Aiant eu beſoin de ce ſecours plus long tems qu'il n'auroit voulu, il craignit d'être importun, & dans cette crainte il ſe reduiſit à ne faire qu'un petit repas chaque jour. Cette diete dura 4. mois, & le reduiſit à une telle maigreur, qu'il n'avoit preſque pas la force de ſoutenir ſa chemiſe. Il ſeroit mort dans peu de tems, ſi ſes amis ne l'euſſent preſſé de ſe nourrir un peu mieux. *Ultro ad menſes quatuor jejunium ipſe indixi mihi, & horam prandii in ambulatione, legens & memoriam colens, meditans, orans occupavi: veſpere autem cœna frugali uſus ſum, plurimùm ſorbens bina ova, & mediocrem vini cyathum hauriens. Sed ex diuturna iſta & pervicace inedia paulatim me invaſit tabes, & ita exedit graviter, ut vires omnes exhauſtum corpus deſicerent. Quod malum tum demum ſenſi, quum inſtantibus amicis & tabem meam ex vultu recognoſcentibus, ad majorem cibi copiam ſumendam veni, & vivere inſtitui liberalius : nam vel induſii ſolius onere pragravati mihi eſſe humeri videbantur* (f).

(K) *La curioſité qu'eut un bon vieillard merite d'être conuë.*] On lui avoit fait accroire que Junius Predicant heretique avoit les pieds fourchus, & il ne fut deſabuſé de cette penſée, qu'après l'avoir conſideré depuis la tête juſques aux pieds. Ce fut en preſence d'une nombreuſe compagnie, qui avoit eſperé d'aſſiſter à une diſpute entre Junius & un Cordelier. Le lieu & l'heure de la conference avoient été reglez, mais le Cordelier avoit rebrouſſé chemin, ſous pretexte d'avoir oublié quelque choſe. J'avois oui faire cent fois de ſemblables contes, mais je ne les avois jamais vus apuiez ſur un temoignage imprimé & ſi authentique. Cela m'engage à raporter les propres paroles de Junius. (g) *Ridiculum eſt quod dicam, ſed tamen indicium horum ſimplicitatis, & mendaciſſimæ illorum impudentiæ. Quum in campo eſſemus, Franciſcani illius adventum exſpectantes, vir quidam ſenex frequentiam illam maximam quæ tum aderat perrumpens, copiam ſibi fieri videndi mei poſtulavit. Audito ſtrepitu rogabam quid rei eſſet. Cognito hominem eſſe mei videndi cupientem, monui ut daretur homini ad veniendum locus. Tum ille demiſſo vultu inde à pedibus ad verticem uſque obſervans diligentiſſimè conſtitutionem meam, erupit in hæc verba : eho, jamjam video non eſſe id verum, quod mihi de te fuerat enunciatum. Me autem dicente, quid ergo illud eſt ? tibi, inquit, pedes fiſſos eſſe.*

(e) Certum deliberatumque erat hebdomade proxime ſequuturâ . . . alternos dies in egerenda terra ad foſſam urbis, & in ſtudiis conſumere, Cleanthis exemplo, ut levarem inopiam meam. *Id. ibid.*

(f) *Ibid. pag.* 13. *col.* 2.

(g) *Ibid. pag.* 20. *col.* 1.

Digitized by Google

alors il retourna à ſon Egliſe du Palatinat, & y exerça le miniſtere juſques à l'année 1573. après quoi il fut mandé à Heidelberg par l'Electeur Palatin, pour travailler * à la verſion du Vieux Teſtament. Il fut envoié à Neuſtad l'an 1578. & au bout de quatorze mois à Otterbourg, où il s'arrêta dixhuit mois: enſuite de quoi il retourna à Neuſtad, & y fit des leçons publiques, juſques à ce que le Prince Caſimir, Adminiſtrateur de l'Electorat, le fit venir à Heidelberg, pour la profeſſion en Theologie. Il retourna en France avec le Duc de Bouillon, & ſalua le Roi Henri IV. qui le renvoia en Allemagne pour quelques affaires. Il trouva bon de paſſer par la Hollande, avant que d'aller rendre compte de ſa commiſſion à Henri IV. & ſe voiant prié d'exercer à Leide la profeſſion en Theologie, il accepta ce parti, après en avoir eu l'agrément de l'Ambaſſadeur de France †. Il s'aquita des fonctions de cette charge avec beaucoup de capacité, juſques à l'année 1602. qu'il mourut de peſte. Il avoit eu de l'averſion pour les femmes; mais comme il l'avouë lui-même, il en (L) fut puni de Dieu par les quatre mariages qu'il contracta. Il laiſſa (M) quelques enfans; & il publia (N) beaucoup de livres. Mr. de Thou s'eſt fort (O) trompé en parlant de lui. Les memoires (P) de Scaliger qui haïſſoit Junius, preoccuperent aparemment ce fameux hiſtorien. Junius n'étoit point digne du mepris que Scaliger

* *Tremellius étoit ſon aſſocié dans ce travail.*

† *Tiré de ſa vie compoſée par lui-même, & publiée par Merula l'an 1595. & puis miſe à la tête de ſes Oeuvres. Melchior Adam en a donné un grand abregé. Moreri ſe trompe quand il cite,* Merula in deſcript. vitæ Junii.

(a) *Junius ibid. pag. 21. col. 2.*

(b) *Qui ne vécurent pas.* Ex prima, *dit-il*, gemelli vix viderunt lucem.

(c) *Ibid. pag. 22. col. 1.*

(d) *Filleul du Prince Jean Caſimir, Adminiſtrateur du Palatinat.*

(e) *Il a été gouverneur de la Citadelle de Groningue: Meteren parle de lui.* Vitæ Profeſſ. Gronin. pag. 224.

(f) *Son écrit eſt intitulé:* Statera Orationis Carletoni *&c.*

(g) *Voiez la vie des Profeſſeurs de Groningue pag. 224. 225.*

(h) *Et non pas* Symmachus, *comme le dit Melch. Adam in vita Junii pag. 201.*

(i) *Elle fut imprimée à Leide* in 4. *l'an 1599.*

(k) *Et non pas* Aymonius, *comme dit Placcius* de pſeudonymis pag. 229. *qui peu après met* Cornelius *au lieu de* Codinus, *& apprehendit au lieu de* reprehendit.

(L) *Il en fut puni de Dieu par les 4. mariages qu'il contracta.*] Je craindrois de mal traduire ſes paroles; c'eſt pourquoi je me contente de les raporter. (a) *In conjugiis varie me duriterque exercuit Dominus. Nam quatuor uxores duxi hactenus: adeò me (qui prius propter canum impiarum ſcelera à fœminis abhorrebam, & functionis meæ ſtudio conjugium refugiebam pervicaciſſimè) caſtigavit Dominus, præpoſterum judicium meum tacitè exprobravit, & perjucunda optimarum fideliſſimarumque conjugum conſuetudine evicit peccatum, indignamque de ſexu fœmineo toto opinionem meam.* Il obſerve qu'il perdit ſa premiere épouſe par l'ignorance d'une Sage-femme, qui lui gâta l'*uterus* en l'accouchant de deux (b) jumeaux. *Harum primam injuria obſtetricis è vita ſuſtulit, quum ita corruptus in obſtetricatu fuiſſet illius uterus, ut annos amplius ſeptem indeſinente ſanguinis defluvio afflicta ſit atque exhauſta, incredibili cruciatu ipſius, & labore meo* (c). Les ſuites de cette affaire furent très-fâcheuſes, non ſeulement pour la femme, mais auſſi pour le mari, ſavoir une perte de ſang continuelle pendant plus de 7. années. Sa 2. femme mourut groſſe le cinquiéme jour d'une fievre continuë. La 3. mourut hydropique. La 4. étoit en vie lors qu'il écrivoit ceci, environ l'an 1592. Depuis elle mourut de la peſte.

(M) *Il laiſſa quelques enfans.*] De ſa 2. femme fille de Jean Cornput, Secretaire & Bourgmaître de Breda, il eut entre autres enfans une fille qui fut mariée au docte Jean Gerard Voſſius, & un fils nommé (d) Jean Caſimir JUNIUS, qui étudia en Theologie, & fut deſtiné par ſon pere à la profeſſion en Hebreu, mais cela ne reüſſit point. Il quitta la profeſſion des lettres, & embraſſa celle des armes, à la ſollicitation de ſon oncle Jean Cornput (e), qui le fit Lieutenant de ſa Compagnie. Il mourut à Gertrudenberg. Il avoit publié en Flamand l'apologie de la harangue de Dudlei Carleton Ambaſſadeur du Roi Jaques. Ce fut pour repondre à Jaques Taurin Miniſtre Arminien à Utrecht, qui avoit (f) refuté cette harangue. Il laiſſa un fils nommé François JUNIUS, né à Embden le 20. de Septembre 1624. qui a été Profeſſeur en Droit dans l'Academie de Groningue (g). Dans l'article ſuivant je parlerai d'un autre François JUNIUS, né du troiſiéme mariage du Profeſſeur de Leide.

(N) *Il publia beaucoup de livres.*] Ses Oeuvres Theologiques raſſemblées en un corps font 2. volumes *in folio*, & contiennent entre autres choſes; 1. un commentaire ſur les trois premiers chapitres de la Geneſe, avec la reponſe à 22. objections de (h) Simplicius contre ce ſaint livre. 2. L'analyſe du Pentateuque, l'explication des Propheties d'Ezechiel & de Daniel, & de Jonas. 3. Des parallèles ſacrez, & des notes ſur l'Apocalypſe, & ſur l'Epître de St. Jude. 4. Des obſervations contre Bellarmin, & ſur l'anathême dont Gebhard Truchſes Archevêque de Cologne fut frapé par Gregoire XIII. Il s'exerça ſur la Critique profane, car il publia des notes ſur Manilius & ſur les Epîtres de Ciceron: il en publia auſſi ſur Tertullien, & ſur un Ouvrage de George Codinus Curopalates. Il fit quelques traductions Latines; celle de la Demonomanie de Bodin, celle de Jean du Tillet, celle du plaidoié d'Arnauld contre les Jeſuïtes, &c. Il fit une reponſe (i) en François aux trois veritez de Pierre Charon. Il ne faut pas oublier qu'il entendoit la langue Greque, & les langues Orientales. Il fut le premier qui mit au jour le livre de George Codinus, *de Officialibus Palatii Conſtantinopolitani, & officiis magnæ Eccleſiæ.* Il y ajoûta une traduction Latine avec des notes. Il fit deux éditions de cet Ouvrage; la 1. l'an 1588. où il mit ſon nom en Hebreu, car il s'y nomma *Nadabus* (k) *Agmonius.* Il la dedia aux Magiſtrats de Francfort. Il dedia la 2. à Marquard Freher, qui lui avoit procuré des manuſcrits par le moien deſquels il remplit pluſieurs lacunes de l'édition precedente. Il en preparoit une 3. qui auroit été exemte d'une partie des fautes qui lui étoient échapées dans les deux premieres, & qui ont été critiquées par le Jeſuïte Gretſerus (l). Ce que Voſſius obſerve contre ce Critique eſt très-judicieux: il ne nie point que l'Ouvrage de Gretſerus ne ſoit docte, mais il trouve qu'on n'a pas aſſez conſideré le bon ſervice que Junius avoit rendu à la Republique des lettres: on ne s'eſt attaché qu'à relever ſes defauts; & c'eſt-là, dit-il, la maladie épidemique des Savans. (m) *Multa in iis ſunt, quibus etiam doctiſſimos doceat* (Gretſerus.) *Nec pauca tamen, qua pro Junio poſſim reponere. Sed hic eruditorum morbus eſt epidemicus: ut non tam cogitent, quantum boni aliquis præſtiterit: quale eſt hic, quòd primus eum ſcriptorem Junius ſuâ linguâ ediderit, Latinè verterit, etiam illuſtraverit Notis; in quibus humani aliquid ſubinde, in tam arduo negotio, perpeſſum fuiſſe, nec ipſi negamus. Sed, ut dici ſolet, inventis aliquid ſuperaddere; vel, quando omnes ſumus homines, etiam errores obſervare, non eſt uſque adeò difficile.* Junius avoit traduit les trois livres de Gelaze de Cyzique touchant le Concile de Nicée, & y avoit joint des notes (n). Voſſius (o) promettoit de faire imprimer cela. Je ne dis point que Junius a traduit du Grec en Latin les livres qu'on nomme Apocryphes; & de l'Arabe, les Actes des Apôtres, & les Epîtres de St. Paul aux Corinthiens. Il traduiſit de l'Hebreu tous les livres du Vieux Teſtament, non pas ſeul, mais avec Tremellius.

(O) *Mr. de Thou s'eſt fort trompé en parlant de lui.*] Voions ſes paroles. (p) *Vir deſultorio ingenio qui multa conatus, an adſecutus ſit quod moliebatur, doctorum erit judicium. Lugduno Batavorum ubi diu profeſſus eſt, ob rerum novarum ſuſpicionem ab Ordinibus Belgii exactus, ſicuti ſuo loco diximus, & Altorfii ubi defecit, à Norimbergenſi Rep. honorifico ſtipendio invitatus.* Je n'examine point ſi l'on a raiſon de dire que Junius étoit un eſprit volage, & qu'il ſe mêla de trop de choſes. Voſſius (q) ſon gendre l'a juſtifié ſolidement là-deſſus; mais je remarquerai après lui (r) que Mr. de Thou s'eſt étrangement abuſé, en ſupoſant 1. que Junius fut chaſſé par les Etats de Hollande, pour quelques ſoupçons de cabale politique. 2. Qu'il fut attiré par les Magiſtrats de Nuremberg, & qu'il mourut à Altorf. 3. Que lui Mr. de Thou a parlé de cet exil ſous l'année convenable. Pour commencer par cette derniere faute, je dis que Mr. de Thou n'a point parlé de Junius, mais de Donellus, lors qu'il a decrit (ſ) la cabale qui fut decouverte l'an 1587. Junius étoit alors au Palatinat, & ne vint à Leide que cinq ans après. Perſonne n'ignore que depuis l'an 1592. juſques à ſa mort il exerça à Leide la profeſſion en Theologie. Ce fut Donellus (t) qui ſe retira à Altorf, & qui y mourut.

(P) *Les memoires de Scaliger ..... preoccuperent .....* Mr. de Thou.] C'eſt la conjecture de Voſſius (v), & elle eſt très-vraiſemblable. La haine & l'emportement de Scaliger contre Junius éclatoient & dans ſes converſations (w), & dans ſes lettres. Cela n'eſt pas ſi viſible à tout le monde dans ſes lettres, parce qu'Heinſius (x) qui les publia l'an 1627. mit des étoiles aux endroits où Junius étoit maltraité, & en retrancha les noms propres; mais les injures n'en ſont pas moins réelles. (y) *Hocce anno Heinſius noſter in lucem edidit Epiſtolas Scaligeri, in quibus non urbanatim ſed truſticatim Junium tanquam Cumanum aſinum tangit homo cætera magnus, ſed nimis malignus.* C'eſt Voſſius qui parle ainſi: il venoit de dire qu'on avoit trouvé

(m) *Voſſius ibid.*

(n) *Ibid. pag. 264.*

(o) *Ibid.*

(p) *Thuan. lib. 127. ſub fin. ad ann. 1602.*

(q) *Voſſius in præfat. de Hiſtoricis Latinis.*

(r) *Ibid.*

(ſ) *Thuanus, Hiſt. lib. 88. pag. 147.*

(t) *Idem lib. 100. pag. 405.*

(v) *Ubi ſupra.*

(w) *Voiez le Scaligerana.*

(x) *Voiez la lettre de Voſſius à Grotius, parmi celles des Arminiens n. 448. pag. 726.*

(y) *Voſſius in eadem epiſtola.*

Digitized by Google

liger avoit pour lui; l'iniquité eſt viſible là-dedans: & quand on ſonge aux éloges † qu'une infinité de grans Auteurs lui ont donnez, on ſe trouve plus diſpoſé à la pitié qu'à l'indignation par raport à cette injuſtice. Il étoit ſavant, & honnête homme; au reſte ſi éloigné d'outrer les choſes, qu'il croioit qu'on ſe (Q) peut ſauver dans la Communion Romaine. Il ne conut jamais mieux l'étenduë de ce qu'il ne ſavoit pas, que lors qu'il fut parvenu * au plus haut point de ſa ſcience. C'étoit un ſigne de bon eſprit.

† V... C... C... Orat. p. 95. & ſeq.

* Voiez la remarque (L) lettre k.

JUNIUS (FRANÇOIS) fils du † precedent, nâquit à Heidelberg l'an 1589. Son premier deſſein fut de devenir homme de guerre: mais la treve qui fut concluë l'an 1609. pour douze ans lui fit prendre une autre reſolution; ce fut celle de s'apliquer à l'étude. Il fit un voiage en France: d'où il paſſa en Angleterre l'an 1620. Il entra chez le Comte d'Arondell, & s'y arrêta pendant trente ans; après quoi il s'en retourna en Hollande, & y continua une étude à quoi il s'étoit fort apliqué en Angleterre, je veux dire celle des (A) langues ſeptentrionales. Il y fit des progrés extraordinaires. Il ſe paſſionna tellement pour cette étude, qu'aiant ſu qu'il y avoit en Friſe quelques villages où l'ancienne langue des Saxons s'étoit conſervée, il y alla demeurer deux ans. Il repaſſa en Angleterre l'an 1675. & après avoir ſejourné deux années à Oxford, il ſe retira à Windſor chez Iſaac Voſſius ſon neveu, & y mourut au bout d'un an.

† Du troiſiéme mariage contracté avec Jeanne l'Ermite, fille de Simon l'Ermite Seigneur de Beinſert, Echevin d'Anvers, & parente de Daniel l'Ermite, de quo ſuo loco.

L'Uni-

trouvé ſur des livres faits par Junius, beaucoup d'injures groſſieres écrites de la propre main de Scaliger. Quand on en vient là, de quoi n'eſt-on pas capable? (a) *Memor eram, qualia ſuperſtes evomuerit adverſus Junium, cùm totus in fermento jaceret. Et meminiſſe ipſe potes. Adhuc in noſtris, & aliorum manibus verſantur codices Juniani, Scaligeri manu oppleti bellis illis elogiis, ſimia, aſinus, cojone, & aliis id genus convitiis, βωμολόχῳ, (ſcurra) non Scaligero dignis.* Notez en paſſant que Scaliger ne laiſſa pas de ſemer de très-grandes loüanges ſur le tombeau de (b) Junius. Tant il eſt vrai que les vers qu'on fait ſur la mort des gens, ſont un morceau de la grande comedie qui ſe joüe dans le monde! Notez auſſi en paſſant que Junius s'étoit attiré la haine de ce grand homme, par la liberté qu'il s'étoit donnée de le contredire quelquefois ſur des points de chronologie &c. Il y eut de jeunes gens qui verſerent beaucoup d'huile ſur ce feu, en raportant d'une maniere maligne ce que Junius diſoit de l'autre ou dans ſes leçons, ou dans ſes converſations. (c) *Scis quale fuerit illud maximi Scaligeri ingenium. Non ferebat diſſentientem. Itaque ſemper eo nomine offenſior Junio fuit, quod in quibuſdam ad ſacram χρονολογίαν pertinentibus, ac credo in aliis etiam nonnullis à ſe diſcreparet. Offenſam eam unus & alter diſcipulorum alebant, malignè interpretantes apud Scaligerum, quæ vel publicè docuiſſet Junius, vel privatim dixiſſet.* Quoi qu'il en ſoit, voilà ſur quel fondement Voſſius (a) jugea que Mr. de Thou avoit été preoccupé, au deſavantage de Junius, par les lettres de Scaliger.

(a) *Voſſius in eadem epiſtola.*

(b) *Voiez dans la preface de Voſſius de Hiſtoricis Latinis les vers Latins de Scaliger ſur la mort de Junius.*

(c) *Voſſius, epiſtola 65. pag. 105. edit. Londin. 1693.*

Cette penſée le tint d'abord en ſuſpens, s'il feroit l'apologie de ſon beau-pere contre Mr. de Thou, ou non; car il prevoioit que le fils de ce grand hiſtorien juſtifieroit ſon pere, en produiſant les lettres de Scaliger injurieuſes à Junius; & en ce cas-là Voſſius ſe ſeroit vu engagé à écrire contre Scaliger: or il trouvoit plus à propos de couvrir les fautes de ce grand homme, que de les faire conoître. Enfin il prit le parti que l'on peut voir dans la preface (e) que j'ai citée. (f) *Si calamum adverſus Thuanum ſtringam, periculum video, ne filius Thuani, juvenis eruditus, & ut genere, atque opibus pollens, ita multis in Gallia carus, & maximis honoribus deſtinatus, qua de imperitia Junii modeſtè Parens ſcripſerit, ea apertè, & ſine circumſtione prodita, oſtendat à Magno Scaligero, Reip. literaria dictatore, cui doctior orbis lubens eruditionis faſces ſubmittit. Hinc mihi nova cura, etiam tuendi eum adverſus Scaligeri calumnias, incumbet. Quem ego virum laudavi ſemper, ac porro laudare decrevi: non quia ejus impotentiam animi, aut maledicentiam ignorem; aut quaſi neſciam, quàm multis in locis aliquid humanitus patiatur: ſed quia ejus tanta virtutes, præclaraque adeo merita ſunt, erga hiſtoriam, ac bonas literas, ut propterea, quæ peccavit, cenſeam ei condonari, & æterna oblivione ſepeliri oportere.* Il épargne le nom de Scaliger dans cette preface, mais non pas ſa perſonne; il eſt vrai qu'il lui enfonce le poignard avec reſpect. Voici ſes paroles: *Acerbè adeo ut ſummus vir* (Thuanus) *pronuntiaret, fecit amicus ejus, vir cætera egregius; ſed, quod in aliis damnat, præſidens, planeque ἰδιογνώμων, καὶ αὐθάδεστερος, ſæpe etiam turgens loliginis ſucco, ac ſi quis non per omnia aſſentiret, vehemens alieni nominis obtrectator: quo vitio non mediocriter fœdabat egregias, imò admirandas animi dotes. Non me aviolari hic, ſed certiſſima promere, multis poſſim indiciis comprobare: ſed ea ſunt viri illius merita, ut quadam ſatiùs ſit honoris cauſa taceri* (g). On ne peut rien voir de plus moderé.

(e) *Operis de Hiſtoricis Latinis.*

(f) *Voſſius, epiſtola 65. pag. 106.*

(g) *Voſſius præfat. de Hiſtoricis Latinis. Voiez auſſi ſa lettre à Gomarus, c'eſt la 65.*

(Q) *Qu'on ſe peut ſauver dans la Communion Romaine.*] Il ne laiſſoit pas de l'apeller avec les autres Miniſtres la paillarde de l'Apocalypſe; mais il diſoit qu'elle étoit toûjours l'épouſe du fils de Dieu; une epouſe dont JESUS-CHRIST ſuporte l'infidelité, & qu'il n'a point repudiée. Cela ne plaiſoit point à Theodore de Beze, grand partiſan de la Monarchie *des Solipſes*. Qu'il me ſoit permis d'apeller ainſi les Communions qui ſe croient ſeules dans la voie du ſalut. Junius donnoit aſſez d'étenduë à la vraie Egliſe. Mr. Nicole (b) ne le ſavoit pas peut-être. (i) *Doctiſſimus ſocer Junius cum nollet ab iis diſcedere, qui Romanam Eccleſiam cenſent eſſe meretricem Babylonicam, & tamen ſtatueret ſalvari in ea innumera millia, ajebat eſſe vivum corpus, ſed ulceribus obſitum: mereiricem eſſe, ſed adhuc ſponſam Chriſti, vel conjugem, quia Chriſtus necdum ei miſeris libellum repudii. Sed non eo ſatisfecit Genevenſibus: qui illam dicerent idololatricam, ac proinde neminem in ea ſalvari. Narravit mihi aliquando doct. Anthonius Thyſius, cum primum Genevam veniſſet, & ſoceri mei nomine multam ſalutem diceret D. Bezæ, illum continuo ſubjeciſſe;* Et quomodo valet cariſſimus frater Junius: vir eſt egregie de Eccleſiis noſtris meritus: quamquam in uno capite diſſentiat à nobis. *Id caput erat de Eccleſia: quam Junius negabat tam arctis limitibus concludi, ac multi volunt.*

(h) *Voiez la preface de ſon traité de l'unité de l'Egliſe, où il parle de quelques Miniſtres qui ont cru que la vraie Egliſe eſt repanduë dans diverſes Communions.*

(i) *Voſſius epiſtola ad Hugon. Grotium. C'eſt la 571. dans les* Epiſt. Eccleſ. & Theolog. *de l'édition in fol. pag.* 818.

VOILA ce que Voſſius raconte. Il dit en un autre endroit que Junius beaucoup plus exempt de prevention qu'on ne l'eſt pour l'ordinaire, diſoit fort ſouvent ſur ſes vieux jours, plus je vis, plus je reconois mon ignorance. (k) *Socer meus Fr. Junius, tanſi cum à multis retrò annis nominis foret, poſtremis tamen vitæ annis crebrò illud in ore habebat, magis & magis ſe in dies videre, quam multa ſe fugerent. Ita ille, qui cum novellis Doctoribus ſociarat antiquos; qui etiam partium ſtudio non paulò minus laborabat quam vulgò fieri ſolet.*

(k) *Id. apud Colomeſ. Gall. Oriental. pag.* 96.

(A) *Ce fut celle des langues ſeptentrionales.*] Aiant rencontré en Angleterre pluſieurs livres Angloſaxons, il reſolut d'en profiter; & comme il conut par l'intelligence qu'il aquit du langage Angloſaxon, que cela lui donneroit lieu de deterrer beaucoup d'étymologies pour l'illuſtration du Flamand, de l'Anglois, & de l'Allemand, il s'apliqua tout entier à cette étude, & aprit enſuite l'ancienne langue des Goths, des François, des Cimbres, & des Friſons, par où il conut l'étymologie de pluſieurs termes Italiens, François, & Eſpagnols: car les Goths, les Vandales, les François, les Bourguignons, & les Allemans repandirent leur langue dans les Provinces qu'ils conquirent: il en reſte encore des traces (l). Il s'apliqua tout entier à compoſer (m) des gloſſaires; & voici la filiation qu'il decouvrit. *His omnibus linguis imbibendis cum ſatis diu inſudaſſet, vidit, quod & privatim apud omnes, quibus cum agebat de hac doctrina, tum publicè teſtatus eſt, Gothicam eſſe matrem omnium cæterarum Teutonicarum linguarum, ex qua proſluxerit vetus Cimbrica, monumentis Runarum poſteris tradita, nec non Suecica, Danica, Norwegica, Iſlandica, quibus illius plaga homines iſto tempore ſuas animi cogitationes explicant. Ex Angloſaxonica, qua & ipſa aut propago eſt Gothica, aut illius ſoror germana, & ejuſdem matris filia, manavit Anglica, Scotica, Belgica, Friſica vetus. Ex Gothica & Saxonica orta eſt Francica, qua Germanica ſuperioris parens eſt. Harum veterrimarum linguarum, & dialectorum, quæ ex illis ducta ſum, cognitionem invicto ſtudio, & incredibili aſſiduitate non primus tantum aſſecutus eſt, ſed & ſolus, viam ſecutus nullius ante tritam veſtigiis* (n).

(l) *Tiré de ſa vie compoſée par Mr. Gravius, à la tête de l'édition in folio du livre de* Pictura Veterum.

(m) Totus erat in contexendis Angloſaxonicis, Francicis, & Cimbricis Lexicis ac Gloſſariis, & explanandis antiquiſſimis harum gentium ſcriptoribus. *Gravius ibid.*

(n) *Id. ib.*

Digitized by Google

L'Université d'Oxford à laquelle il legua ſes manuſcrits, lui a dreſſé un monument très-honorable †. Nous parlerons des (B) livres qu'il a publiez. C'étoit non ſeulement un homme de très-grande érudition, mais auſſi de très-bonne vie. On ne remarquoit en lui aucune paſſion vicieuſe. Il ne ſongeoit ni aux biens, ni aux dignitez de la terre; ſes livres étoient ſon unique ſoin: & jamais homme peut être n'a plus étudié (C) que lui, ſans faire aucun prejudice à ſa ſanté. Je raporterai un paſſage (D) du Sieur Colomiés.

† *Tiré de ſa vie compoſée par Mr. Grævius, & miſe à la tête du livre* de Pictura Veterum *in folio.*

JUNON, ſœur & femme de Jupiter, étoit fille de Saturne & de Rhée. Son pere bien reſolu à devorer ſes enfans, de peur qu'un jour ils ne le chaſſaſſent du thrône, ne lui fit pas plus de quartier qu'aux * deux filles qu'il avoit déjà avalées: mais il lui falut rendre gorge quelques années après. On lui donna un bruvage, qui lui fit vomir tous les enfans qu'il avoit eu l'inhumanité de devorer ‡. C'eſt ainſi que Junon revint au monde. On raconte diverſement les circonſtances de ſon mariage avec Jupiter. Il y a une tradition qui porte qu'ils s'aimerent, & qu'ils coucherent enſemble à l'inſu (A) de leur pere & mere, & cela ſans qu'il paroiſſe qu'on ait fait long tems attendre le ſoupirant. Mais d'autres diſent qu'elle reſiſta (B) en fille de bien & d'honneur aux demandes de Jupiter, & que pour n'en être plus importunée elle s'enfuit dans un

* *A Veſta & à Ceres, ſœurs ainées de Junon.* Apollodor. lib. 1. pag. 4.

‡ *Apollodor. ibid.*

(a) *A Rotterdam chez Reinier Leers* 1694.

(b) *Francica paraphraſis.*

(c) Qui argenteus dicitur, quoniam quatuor Euangelia litteris argenteis Gothicis in illo fuerant deſcripta. *Grævius ubi ſupra.*

(d) *Dans la vie de Junius on dit* XI. *mais dans le catalogue des manuſcrits leguez à l'Academie d'Oxford par Junius, on dit* IX.

(e) *Tiré de ſa vie.*

(f) Hora prima prandebat, ſequente corpus exercebat vel in arta ſubdivali ambulando contentius, aut etiam ſubſultim non nunquam currendo, aut, ſi id non ferret aſperior tempeſtas, per omnes ſcalas in cœnaculum aſcendendo valetudinis tuendæ cauſſa. *Grævius ib.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Id. ib.*

(B) *Nous parlerons des livres qu'il a publiez.*] L'an 1637. il mit au jour un traité *de Pictura Veterum*, qui eſt tout rempli d'une très-belle literature. Dans la ſuite il l'augmenta de telle ſorte, que la ſeconde edition qu'on (a) en a faite eſt un aſſez gros *in folio*, au lieu que la premiere n'étoit qu'un *in quarto* de 318. pages. Il y a très-peu de choſes dans les Auteurs Grecs & Latins, touchant la peinture & les anciens peintres, qui ait échapé à la diligence de cet Auteur. L'an 1655. il publia des remarques ſur la paraphraſe du Cantique des Cantiques, compoſée en langue Franque (b) par l'Abbé Willeram, & miſe au jour la premiere fois par Paul Meruia. Etant revenu en Hollande après les deux ans qu'il paſſa en Friſe, il rencontra l'ancien manuſcrit Gothique qu'on ſurnomme d'Argent (c): il s'apliqua uniquement à l'expliquer, & il en vint à bout en peu de tems. Il publia donc cette paraphraſe Gothique des quatre Evangiles, avec un gloſſaire Gothique, à quoi il joignit l'ancienne verſion Angloſaxonne de ces mêmes Evangiles, corrigée ſur de bons manuſcrits, & éclaircie par les notes de Thomas Mareſchal. Ce n'eſt là qu'une très-petite partie de ſes travaux; ce qui en reſte à imprimer eſt tout autrement conſiderable. Son gloſſaire en cinq langues, où il recherche & où il explique les origines des langues ſeptentrionales, contient (d) XI. volumes manuſcrits, que Jean Feil Evêque d'Oxford fit mettre au net pour les donner à l'imprimeur. Son commentaire ſur l'harmonie des quatre Evangiles, ſur l'harmonie, dis-je, de Tatien eſt fort ample. Je ne dis rien de tant d'autres livres ſur quoi il a fait des notes (e). Conſultez le catalogue des manuſcrits qu'il legua à l'Academie d'Oxford. Il eſt à la fin de ſa vie.

(C) *N'a plus étudié que lui ſans faire aucun prejudice à ſa ſanté.*] Il ſe levoit à 4. heures auſſi bien l'hiver que l'été, & étudioit juſqu'a l'heure du dîner. Il dinoit à une heure: après dîner il faiſoit (f) quelque exercice corporel juſqu'à trois heures: il reprenoit ſes études à trois heures, & ne les quitoit qu'à huit pour aller ſouper, & enſuite il ſe couchoit. Il ne ſortoit preſque jamais de ſon logis, & jamais il n'en ſortoit que pour quelque afaire. Tout cela n'empêchoit point qu'il ne jouit d'une parfaite ſanté. Il ne fut jamais malade. (g) *Firma fuit valetudine, ut proſperrima per omnem ætatem ſine ulla corporis offenſione uteretur, quamvis totos dies à ſummo mane uſque ad noctem incumberet litteris, & variſſime, nec unquam niſi negotiorum ratio id ei quaſi imperaret, prodiret in publicum.* Cette longue ſolitude paſſée ſur des livres barbares, ſur des mots ſauvages, & emploiée à faire cinq Lexicons Gothiques ou Tudeſques, ne diminua rien de ſa gaieté, non pas même dans ſa grande vieilleſſe: il fut toûjours exemt des atteintes de l'humeur chagrine, & toûjours affable à ceux qui le viſitoient, quoi qu'il n'aimât pas qu'on le detournât. Mr. Grævius nous va decrire cela en beaux termes. (h) *In aſſiduitate tanta licet invitus admodum avocaretur ab his, quibus inſudabat, curis, tam longe tamen aberat omnis moroſitas ingeniique triſtitia, quæ ſolet eſſe propria iis, qui a luce hominum & celebritate alieniores omne tempus & operam domi ſuæ in doctrina & litterarum ſtudiis conſumunt, præcipue ſenes, ut nihil ſene noſtro fieri poſſet ſuavius & facilius.* Les gens du monde ne ſauroient ſe perſuader qu'il n'ait pas été malheureux; ils aimeroient autant être condamnez aux galeres, qu'à paſſer leur vie, comme il faiſoit, à l'entour de ſes pulpitres ſans goûter le plaiſir du jeu, ni celui des femmes, ni celui de la bonne chere, ni celui des converſations. *Et comment faire*, demandent-ils, *ſans vin le jour, & la nuit ſans faire l'amour?* Mais ils ſe trompent, s'ils croient que leur bonheur ſurpaſſe le ſien. Il étoit ſans doute l'un des hommes du monde le plus heureux, à moins qu'il n'eût la foibleſſe que d'autres ont euë de ſe chagriner pour des vetilles: car comme il y a des gens qui n'aiant nulle raiſon de ſe rejouir, ſe font des (i) plaiſirs chimeriques qui les amuſent; il y en a au contraire qui étant inebranlables aux plus legitimes cauſes du chagrin, s'inquietent pour des ſujets ridicules, dont ils auroient honte de ſe plaindre.

(D) *Un paſſage du Sieur Colomiés.*] „(k) J'ai conu „à la Haye le ſavant M. Junius, fils de ce celebre „François Junius, qui a eſté Profeſſeur en Theologie „à Leyde. C'eſt un Vieillard qui a prés de 80. ans, „mais qui eſt encore fort vigoureux. Il étudie tous „les jours treize ou quatorze heures, & a publié de„puis peu les quatre Evangiles en langue Gottique „avec un Gloſſaire fort travaillé. Il m'a fait preſent „de ce bel ouvrage, & m'a dit qu'il feroit bien-toſt „r'imprimer ſon livre *de Pictura Veterum*, avec les „noms & les Ouvrages de tous les Peintres de l'Anti„quité. Il ſera dedié au Comte d'Arundel d'aujour„d'hui, qui a eſté ſon Diſciple, lors qu'il eſtoit en „Angleterre Bibliothécaire de ſon pere. Je ne dois „pas oublier, pour la gloire de M. Junius, que Gro„tius loue fort ſon livre de la Peinture dans une Let„tre que voici.„ Cette lettre a été miſe à la tête de la nouvelle edition de l'Ouvrage de nôtre Junius.

(A) *A l'inſu de leur pere & mere.*] Ceux qui voudront une bonne preuve de ce fait, la trouveront dans ces paroles de l'Iliade (l):

Ὡς δ' ἴδεν, ὡς μιν ἔρως πυκινὰς φρένας ἀμφεκάλυψεν,
Οἷον ὅτε πρῶτιστον ἐμισγέσθην φιλότητι,
Εἰς εὐνὴν βοιτῶντε, φίλους λήθοντε τοκῆας.
Ut vero vidit, continuò illum amor prudentia præcordia cooperuit,
Perinde ac quando primùm miſti ſunt amore,
Ad cubile conſuetudinis gratiâ euntes, ſuis clam parentibus.

Homere nous parle là d'une occaſion où Jupiter marie depuis pluſieurs ſiecles avec Junon, ſentit en la voiant par hazard les mêmes ardeurs, que lors qu'il jouit d'elle furtivement la premiere fois. Joignons au temoignage d'un poëte Grec celui d'un poëte Latin. C'eſt un amant qui parle; un amant, dis-je, qui avoit trouvé l'heure du berger (m), & qui ſe fâche de ce qu'avant lui pluſieurs autres avoient reçu de ſemblables gratifications à la derobée:

Iſtius (n) atque utinam facti mea culpa magiſtra
Prima foret: lethum vita mihi dulcius eſſet.
Non mea, non ullo moreretur tempore fama,
Dulcia cum Veneris furatus gaudia primus
Dicerer, atque ex me dulcis foret orta voluptas.
Nam mihi non tantum tribuerunt impia vota,
Auctor ut occulti noſter foret error amoris.
Jupiter ante ſui ſemper mendacia furti,
Cum Junone prius conjux quam dictus uterque eſt,
Gaudia libavit dulcem furatus amorem.

(B) *Qu'elle reſiſta en fille de bien & d'honneur.*] Sa vertu fut telle, ſelon quelques-uns, que ſi Jupiter n'avoit pas trouvé un remede à la place de celui qu'elle ne lui vouloit pas accorder, il n'auroit ſçu que devenir. Mais il alloit s'aſſeoir ſur une montagne (o) toutes les fois qu'il n'en pouvoit plus, & il apaiſoit ainſi les tranſports de ſa paſſion (p). L'Auteur qui me fournit cette hiſtoriette, ne marque point ſi Jupiter étoit déjà marié avec Junon. Auſſi n'étoit-il pas neceſſaire de rien marquer ſur ce ſujet: les lecteurs les plus ſtupides comprennent de reſte qu'il n'étoit point marié, & qu'il ſoupiroit pour une cruelle.

(i) Dum careo veris, gaudia falſa juvant.

(k) *Colomiés dans ſes opuſcules p. 116. édit. d'Utrecht* 1669.

(l) *Lib. 14. v. 294.*

(m) Et mecum tenera gaviſa eſt ludere in herba Purpureos flores, quos inſuper accumbebat Candida formoſo ſupponens brachia collo. *Valerius Cato in Diris, pag. 61. Catalectorum veterum Poëtarum.*

(n) *Valer. Cato ibid.*

(o) *Celle de Leucade.*

(p) Ὁ Ζεὺς αἰεὶ ἐῶν Ἥρας, ἐχόμενος ἐπὶ τῇ πίτυϊ ἐκαθέζετο, καὶ ἀπεπαύετο τῷ ἔρωτι. Jovem ſemper Junonis amore captum ad ſaxum hoc acceſſiſſe, atque ei inſidendo amoris impotentiam ſedaſſe. *Ptol. Hephaſt. apud Photium cod.* 190. *pag. m.* 492.

Digitized by Google

un antre. Ils ajoûtent qu'elle y rencontra un homme dont les discours l'attendrirent de telle sorte en faveur de Jupiter, qu'elle consentit à le rendre heureux sur le champ †. D'autres avouëroient peut-être que ce fut la premiere fois que Jupiter joüit d'elle; mais non pas la premiere fois qu'elle sentit ce plaisir; car ils pretendent qu'avant que Jupiter la recherchât, elle passa par les mains d'Eurymedon, Geant felon & paillard, à telles enseignes qu'il la rendit (C) enceinte d'un fils qui s'apella Promethée. Jupiter ne le fut qu'après ses noces, & dechargea son chagrin sur ce batard sous d'autres pretextes. Il y eut d'autres rencontres où la chasteté (D) de sa femme fut pour lui une chose très-douteuse. Il meritoit bien cela, lui dont les galanteries étoient si frequentes. Il n'y a guere d'animaux dont il n'empruntât la forme pour conquerir des pucelages. Tout le monde a oüi dire qu'il se metamorphosa en (E) coucou, afin de pouvoir joüir de Junon.

† *Voiez l'article d'Achille pag. 53.*

(a) Ἡσαν τε Φλεγυαι παρα τοις γονεῦσι τῆς τῶν γιγαντων Εὐρυμεδων θυγατρος ἐγγυοι γενομενοι. ἡ δὲ Προμηθέα ἐτικτεν. *Schol. in Iliad. lib. 14. v. 295.*

(b) *Id. ib.*

(c) *Girac, replique à Costar, sect. 64. p. m. 545.*

(1) *Didy. in Hom. il. 14. Eustath. ib.*

(d) *Costar, Defense des Ouvrages de Voiture p. m. 116.*

(e) *Girac, reponse à la Defense de Voiture, sect. 26. p. 194.*

(2) *In Corinth.*

(f) *Costar,* Suite de la Defense pag. 382. *refute ceci par ces paroles:* Aristote raporte quelque part dans sa Rhetorique, qu'Hegesippus au retour d'Elide où il étoit allé à l'Oracle de Jupiter, voulut encore prendre l'avis de celui de Delphe, où il interrogea familierement Apollon de cette sorte, *Serez-vous pas de même sentiment que voüe pere? Oserez-vous le contredire?* Mais Girac dans sa Replique pag. 551. se plaint qu'on a falsifié ses paroles: il prouve qu'il savoit très-bien que Jupiter rendoit ailleurs des reponses, mais qu'il n'en rendoit par sa statuë qu'en Egypte.

(3) *Cic. 1. de nat. Deor.*

(C) *Enceinte d'un fils qui s'apella Promethée.*] Vous trouverez ce conte dans le scholiaste d'Homere (a). Le ressentiment de Jupiter ne fut pas moindre contre le pere du bâtard, que contre le bâtard même; car si Promethée fut mis à la chaîne, Eurymedon fut precipité dans les enfers. Je ne sçai point sous quel pretexte Jupiter traita ainsi Eurymedon; mais il ne faut point douter qu'il ne cachât la vraie cause de sa colere: il avoit trop d'esprit pour se diffamer lui-même par sa vengeance. Il pretexta contre le batard le larcin du feu celeste. Le scholiaste (b) que je cite emprunte cela d'Euphorion.

(D) *La chasteté de Junon. . . . . fut une chose très-douteuse.*] Je commenterai ce texte par les paroles d'un Auteur moderne, qui voulant prouver que *Jupiter estoit un insigne Cocu*, s'exprime ainsi: „ (c) Le „ Géant Eurymedon avoit obtenu les prémiéres faveurs de sa femme Junon, (1) & sans parler de l'Isle de Samos, qui fut célebre par les impudiques „ amours de cette Déesse, ne sçavons-nous pas, que „ Jupiter, ayant reconnu peu de jours après son mariage, qu'elle seroit bien-tost mére d'un Enfant qui „ ne seroit pas à luy, elle sçeut toutefois luy dire de si „ belles paroles, qu'il fut persuadé facilement, qu'elle „ avoit conceu d'elle-mesme, & qu'elle avoit conservé fidélement sa virginité toute entiére. Elle luy fit „ accroire une autrefois, qu'elle estoit devenuë grosse en mangeant des laitues sauvages. Ainsi, quand „ les cornes qu'on avoit plantées sur sa statuë de Lybie, n'auroient pas signifié qu'il estoit Cocu; Ne „ méritoit-il pas qu'elles le signifiassent, & qu'il donnast lieu à ces façons de parler qui sont en usage depuis si long-temps, du consentement de tous les „ peuples? „

(E) *Se metamorphosa en coucou, afin de . . . joüir de Junon.*] Pour raporter ce qui se peut dire de plus curieux sur cette matiere, je n'aurai qu'à suivre la dispute de Costar, & de Girac. En voici le fondement: Jupiter (d) *ne fut pas moins oublieux en plusieurs autres occasions importantes. Pallas se plaint dans Homere qu'il ne songe pas au sage Ulysse. Un autre, luy reproche que dans l'Estat de sa maison, il n'avoit point pensé au Cocuage, dont il avoit receu tant de services signalez.* Ces paroles sont de Costar. Son adversaire lui repondit que ce reproche étoit très-injuste: *Car le bon Jupiter*, dit-il (e), *pour tesmoigner l'estime qu'il faisoit du Cocuage, & le desir qu'il avoit d'estre cocu, se transforma en l'oyseau qui porte ce nom, lors qu'il rechercha en mariage sa femme Junon. Et depuis, pour montrer sa gratitude, il ordonna à ceux d'Argos, de faire un beau Cocu d'or, & de le poser sur le sceptre de la statuë de Junon, dont cette grande Deesse ne fut point offencée, ayant tiré pour le moins autant de bons services du Cocuage, que pouvoit avoir fait son mary. Et mesme proche la ville d'Hermione, il y a deux petites montagnes, dont l'une s'appelle la montagne du Cocu, sur laquelle on voyoit au tems de* (2) *Pausanias le Temple de Jupiter, & vis à vis sur l'autre montagne, celuy de Junon. Dans la Lybie, la statuë de Jupiter Hammon avoit de grandes cornes sur la teste. Ce qui fut si agreable à ce Dieu, que bien que par tout le monde on luy eust erigé des statuës, il ne rendoit neanmoins* (f) *des Oracles que par celle-là. Il se trouva si bien avec ces cornes, qu'il obligea ses plus chers amis d'en prendre à son exemple. Bacchus* (3) *& Pan, les Satyres, les Dieux des rivieres, & plusieurs autres, ne manquerent pas de l'imiter. Junon mesme fut de la partie, pour tesmoigner qu'elle avoit quelquefois de la complaisance pour son mary, & on voit encore aujourd'huy plusieurs medailles de cette Deesse aveque des cornes. Diane & Venus en prirent aussi, comme un ornement qui accompagnoit merveilleusement un beau visage.* Cette reponse contient beaucoup d'érudition, mais elle est fausse; car on n'y voit rien qui prouve le fait dont il s'agit. L'état de la question est celui-ci: Jupiter a-t-il honoré la condition des maris dont les femmes ont des galans? Prouvez tant qu'il vous plaira qu'il a fait beaucoup d'honneur à l'oiseau que nous apellons *cocu*: ajoûtez qu'il a voulu que ses statuës portassent des cornes; n'oubliez point celles que les autres Dieux voulurent porter, vous ne touchez point au fait, parce qu'en ce tems-là le mot de cocu, le mot de cornes ne se prenoient point au sens qu'on leur a donné depuis, & qu'on leur donne aujourd'hui. De plus se deguiser en cocu pour reüssir dans ses entreprises, ne seroit pas même dans nôtre siecle une marque que l'on souhaitât d'être marié à une femme galante. Mes lecteurs s'imagineront facilement que Costar ne manqua pas d'apercevoir la nullité des reponses qui lui furent faites: mais si quelques-uns en doutoient, je les tirerai bientôt d'erreur en raportant ses paroles. On y verra que l'affectation d'etaler trop de lecture, l'engage à mêler dans ses repliques certaines choses qui gâtent sa cause. Il commence par la metamorphose de Jupiter *en l'oiseau qui porte* le *nom* de cocu; & voici ce qu'il en dit.

„ (g) Ce petit conte de vieille & cette ridicule in„ vention d'un Grammairien abusant de son loisir „ (c'est ainsi qu'Erasme (4) en a parlé) est tiré d'un „ Scholiaste de Theocrite, qui rapporte que Junon „ s'estant esloignée de ses Compagnes pour s'entretenir toute seule & en liberté, aprés une longue pro„ menade, se coucha sur l'herbe en un bel endroit de „ la montagne de Thronax. Jupiter qui la vit en cet „ estat, la trouva si bien faite qu'il prit feu pour elle, „ & n'en pouvant supporter l'ardeur, se revestit du „ plumage & de la figure d'un Cocu, & suscitant un „ froid extréme dans l'air, tout tremblant & tout ge„ lé s'alla jetter entre les bras de la Deesse; où retour„ nant en sa forme ordinaire & luy promettant ma„ riage, il receut d'elle la satisfaction qu'il desiroit. „ Ce froid que Jupiter suscita dans cette occasion, „ n'estoit pas plus grand que celuy de la mauvaise rail„ lerie de nostre Savant. En effet il paroist que ce ne „ fut pas l'amour du Cocuage qui fit Jupiter Cocu, „ puis que ny parmi les Dieux ny parmi les hommes „ le nom de cet oiseau ne signifioit point alors un ma„ ri à qui sa femme faisoit des infidelitez. Au moins „ il ne s'en voit aucune marque chez les Anciens: Au „ contraire il y a des femmes dans Plaute, qui appel„ lent *Cocus* leurs maris qu'elles surprennent en adul„ tere: Et Juvenal (5) a nommé *Fauvette* un pauvre „ homme à qui l'on faisoit cette injure: sans doute „ parce que la fauvette nourrit les petits du Cocu qui „ les va pondre dans son nid. „ Costar passe ensuite à la consideration des cornes, & s'exprime de cette façon: (h) *Monsieur de Girac a-t-il quelque vieux manuscrit, qui prouve bien clairement que dés ce temps-là les cornes estoient des marques de Cocuage? Et vous,* (i) MONSIEUR, *qui savez tout, pourriez-vous bien me monstrer que ces façons de parler*, porter des cornes, & planter des cornes, *au sens que nous nous en servons, fussent beaucoup plus anciennes qu'Artemidore qui florissoit sous Adrien? Les cornes de Jupiter Hammon n'estoient point celles d'un Cornard, c'estoient celles d'un beau Belier prophetisans sur les arénes de Libye, comme parle nostre Ronsard.* Il examine en detail les cornes de certaines Divinitez que Girac avoit alleguées, & il fait voir avec évidence qu'elles n'avoient nul raport à la condition des maris que nous apellons cornards, & qu'elles ne furent point prises par complaisance pour Jupiter; & voici ses conclusions: (k) *Si de tout cela Monsieur de Girac peut faire quelque chose qui serve à son dessein, je ne suis pas resolu de m'y opposer: Mais je suis bien trompé s'il y reussit, & s'il nous constraint de reconnoistre que Jupiter lors qu'il fist l'estat de sa Maison, n'oublia pas le Cocuage qui l'avoit toûjours servi si utilement.* C'est bien conclure; car c'est ramener les choses à l'état de la question, & c'est le centre auquel doivent aboutir toutes les lignes.

(g) *Costar, Suite de la Defense, pag. 380.*

(4) Equidem vix credo hanc fabulam apud veteres inveniri, sed suspicor ab otioso quopiam Grammatico fuisse confictam: adeo sapit anilé quiddam.

(5) Tu tibi nunc *curruca* places, fletumque labellis Exorbes. *Sat. 6.*

(h) *Costar ibid. pag. 381.*

(i) *Il parle à Mr. Menage.*

(k) *Ibid. pag. 386.*

Digitized by Google

non. Cette Déesse presidoit sur les * mariages, & ne devoit pas avoir cet emploi. Cela étoit de mauvais augure, car elle faisoit un mauvais menage avec son mari; & malgré les fortes raisons qui l'engageoient à la suporter, après tant de justes sujets de jalousie qu'il lui donnoit, leurs querelles (F) furent poussées jusqu'au divorce: & je croi qu'avant que d'en venir là, il avoit essaié

* *Voiez la remarque X.*

Considerons la replique. Girac (a) trouve fort étrange que *Costar traite cette matiere à la rigueur de l'Ecole, & dans le serieux. Il veut que je luy prouve par démonstration & par authorité*, que ce fût l'amour du Cocuage qui fit Jupiter Cocu. *Il n'est point satisfait si je ne luy montre* des manuscrits qui prouvent bien clairement que dés ce temps-là, les Cornes estoient des marques du Cocuage. *Cet homme n'est-il pas injuste? Il ne fait, dans tous ses écrits, que badiner; Il avouë luy-mesme qu'il ne scauroit dire un mot sans le secours de la chére Ironie; Cependant, il ne peut souffrir que je raille une seule fois. . . .* Encore que ma raillerie *naisse de mon sujet, & qu'elle soit appuyée sur de tres-belles antiquitez; Car n'est-il pas vray que Jupiter etoit un insigne Cocu, puis que le Geant Enrymedon avoit obtenu les prémiéres faveurs de sa femme Junon?* Vous trouverez-ci-dessus (b) la suite de ce passage: il seroit inutile de la raporter ici; le papier qu'elle rempliroit sera destiné plus utilement à ces 2. remarques. L'une est qu'encore qu'il soit permis de plaisanter dans une critique, il n'est pourtant point permis d'y mal raisonner. Raillez si vous le voulez, employez selon l'occasion ou le serieux ou le ridicule; mais gardez vous bien de vous servir d'une fausseté, & ne pretendez jamais qu'en plaisantant sur une fausse supposition, ou en apuiant des railleries sur une ignorance, vous ferez ou de bonnes objections, ou des reponses solides à une objection (c). Ma seconde remarque est que l'avanture du Geant, & les infidelitez de Junon viennent après-coup. L'Auteur n'en avoit rien dit dans sa reponse, ainsi elles ne peuvent rien faire contre Costar, qui n'étoit pas obligé de se regler sur ce que son Antagoniste diroit un jour. Elles ne peuvent point tirer d'affaire Mr. de Girac; car non seulement il ne s'en étoit pas servi pour soutenir sa critique, mais elles sont même très-incapables de prouver ce dont il étoit question. Que Junon ait eu cent galanteries, cela prouve-t-il que Jupiter se souvint du cocuage, lors qu'il fit l'état de sa maison? Chacun voit que ma premiere remarque ruine la cause de Girac, puis que tout ce qu'il allegue est fondé sur une fausse supposition. On le pourroit mettre dans cette fâcheuse alternative. Si vous avez ignoré qu'au tems que Jupiter se transforma en coucou, les maris deshonorez par l'infidelité de leurs femmes n'étoient point nommez cocus & cornards, vous avez très-mal plaisanté; car selon vos propres regles (d) *les railleries sont mauvaises, quand elles sont fondées sur l'ignorance des choses qu'on est obligé de savoir.* Si vous avez sçu qu'en ce tems-là on n'attachoit point à ces mots les idées qu'on y attache aujourd'hui, vous êtes extrêmement blâmable d'avoir emploié des preuves dont vous conoissiez la fausseté. Voions la suite de sa replique.

Nonobstant tout cela, dit-il (e), *nostre Sophiste me presse de luy faire voir, que lors que le Pére des Dieux se revestit du plumage & de la figure d'un Cocu, le nom de cet oyseau signifioit un Mari à qui sa femme faisoit des infidelitez. Je luy promets, & luy engage ma parole de le satisfaire, quand il m'aura verifié, par de bonnes authoritez*, qu'on reprocha autrefois à Jupiter que dans l'estat de sa maison, il n'avoit point pensé au cocuage. *Pour ce qui est des Cornes, ce terme, en la signification que je luy ay donnée, est plus ancien qu'on ne pense. Nous apprenons de Nicétas, que l'Empereur Andronic, pour se moquer des habitans de Constantinople, & leur reprocher l'impudicité de leurs femmes, avoit accoustumé de faire dresser dans les lieux publics de cette grande ville, les plus beaux & les plus grans bois de Cerf qu'on pouvoit rencontrer; & Artémidore, qui vivoit il y a plus de quinze cens ans,* (1) *se sert du mot*, planter des cornes, *comme d'un proverbe qui est commun, & qui n'avoit pas commencé de son temps* (f). *Ce seroit bien abuser de son loisir que d'en rechercher l'origine, & de se mettre en peine, s'il estoit en usage du temps de Jupiter Hammon. Quoy qu'il en soit, mon Adversaire, qui fait tant le subtil, ne s'est pas apperceu, à cette fois, que je me moquois de luy.* On voit manifestement par ce passage que Mr. de Girac a perdu sa cause: il ne se sent pas en état de prouver ce qu'on lui conteste, & sans quoi sa critique est nulle, & il se vante de s'être voulu moquer de son adversaire. Il n'y a point d'Ecrivain qui ne puisse recourir à ce subterfuge, quand il ne fait plus où il en est. Nous allons voir Mr. Costar à son tour dans quelque embarras. Ses lumieres l'abandonnerent lors qu'il se servit de l'autorité d'Erasme, pour une chose où Erasme (g) n'avoit aucune raison. Que lui importoit-il que Jupiter ne se soit pas metamorphosé en coucou? Comment n'a-t-il point vu que cette metamorphose n'est en rien moins recevable, que tant d'autres que nous lisons dans Ovide? Ne temoigne-t-il pas en se chagrinant contre ceux qui l'ont debitée, qu'il la regarde comme un fait avantageux à son adverse partie, & n'est-ce point s'abuser fort lourdement à l'avantage de son ennemi? On ne manqua point de s'en prevaloir. Pesez bien tout ce qui suit. C'est un passage de Girac. „ (h) Ne pouvant nier, que „ je n'eusse allegué tres-à-propos la métamorphose „ de Jupiter en Cocu; Il s'est avisé de traiter cet„ te fable *de petit conte de vieille, & de ridicule invention*; Comme si le changement du mesme Dieu „ en cygne, en taureau, & en aigle, avoit quel„ que chose de plus ingénieux, & de meilleur; „ Comme si généralement toutes les fables n'estoient „ point également frivoles; & que celle-ci n'eût pas, „ aussy-bien que les autres, son allégorie, & son ex„ plication mythologique. Mais lors que M. Costar „ soutient *que c'est l'invention d'un Grammairien abusant de son loisir; qu'elle est tirée d'un Scholiaste de „ Théocrite*, & qu'il prouve par l'authorité d'Erasme, „ *qu'elle ne se trouve dans aucun Auteur qui soit tant „ soit peu ancien*; Que fait-il autre chose que montrer „ qu'il est ignorant en compagnie, & qu'il ne lit les „ Autheurs que pour apprendre leurs fautes? En ef„ fet, je ne trouve point de fable, dont un plus grand „ nombre d'Escrivains célébres ayent fait mention, „ que de celle-cy. Et mesme le Scholiaste qu'allégue „ M. Costar (tant la stupidité de cet homme est gran„ de!) asseure, qu'il la prise d'un traité (2) qu'Aris„ tote avoit fait du temple d'Hermione. Plutarque „ en faisoit mention pareillement dans son livre des „ rivières; Pausanias en parle en divers lieux dans les „ Corinthiaques; & Didymus sur le quatorziesme de „ l'Iliade le raporte d'Euphorion Autheur fort ancien, „ pour ne point citer le Scholiaste des Epigrammes „ Greques, ni une infinité d'autres, dont la liste se„ roit trop ennuyeuse. „ Je laisse les autres choses sur quoi Girac le critique doctement & raisonnablement, dans la matiere des cornes, & du cocu. Le grand nombre de bons Auteurs qui ont parlé de cette metamorphose de Jupiter, me fait de la peine pour l'amour d'Erasme. Il seroit à souhaiter pour les interêts de sa gloire, qu'il eût laissé en repos le vieux Scholiaste. Il auroit mieux valu dormir qu'avoir la plume à la main, puis qu'on avoit à écrire une telle chose. N'avoit-il point lu ce que dit Pausanias (i) touchant le mont Thornax (k), qui fut nommé *Coccygius* ou *Coccyx*, depuis que Jupiter metamorphosé en coucou, y eut baisé Junon? C'est une montagne de la Laconie. Le même Auteur dit que la raison pour laquelle la Junon (l) d'Argos portoit un sceptre sur lequel il y avoit un coucou, étoit que l'amoureux Jupiter avoit pris la forme de cet oiseau pour jouïr de Junon. Je ne croi pas cela, ajoûte Pausanias; mais neanmoins, dit-il, je n'ai pas cru le devoir omettre. Κόκκυγα δὲ ἐπὶ τῷ σκήπτρῳ καθῆσθαί φασι, λέγοντες τὸν Δία, ὅτε ἤρα παρθένου τῆς Ἥρας, ἐς τοῦτο τὸν ὄρνιθα ἀλλαγῆναι, τὴν δὲ ἔτι παίγνιον δηρᾶσαι. τοῦτον τὸν λόγον, ᾧ ὅσα ἐοικότα εἰρῆται περὶ θεῶν, οὐκ ἀποδοκόμως γράφω, γράφω δὲ οὐδὲν ἧσσον (m). *Cuculum vero avem idcirco sceptro ajunt impositum, quod virginis Junonis amore captus Jupiter, in eam se avem verterit, quam puella tanquam ludicrum captarit. Hæc ego, & quæ hit sunt similia de dis vulgata, etsi vera nentiquam existimo, non putavi tamen negligenda.*

(a) *Replique à Costar, sect. 64. p. 544.*

(b) *Dans la remarque D.*

(c) *Confer quæ supra dans la remarque C de l'article* Colomiés *pag. 951.*

(d) *Girac, Reponse à la Defense de Voiture, sect. 16. pag. 190. Voiez Costar, Suite de la Defense, pag. 381.*

(e) *Girac, Replique, pag. 545.*

(1) *Liv. 2. ch. 11.*

(f) *Il faut consulter Mr. Menage dans ses origines Françoises in folio, au mot* cornes & cocu.

(F) *Leurs querelles furent poussées jusqu'au divorce.*] Pausanias (n) conte qu'il y avoit trois temples de Junon à Stymphale ville d'Arcadie. Le premier étoit apellé le temple de Junon fille; le second, le temple de Junon mariée; & le troisiéme, le temple de Junon veuve. Ces trois temples lui furent bâtis par Temenus,

(g) *Le passage d'Erasme cité par Costar, est dans l'explication de l'adage* Scit quomodo Jupiter duxerit uxorem. *C'est le 23. de la 4. centurie de la 4. chiliade p. m. 914. Il observe que le Scholiaste de Theocrite raporte cela sur la foi d'un certain Aristote:* Adjungit fabulam quam retulerit Aristoteles nescio quis. *D'où paroit qu'il n'a point cru, comme a fait Girac, qu'Aristote le precepteur d'Alexandre ait raporté cette historiette. Il y a eu plusieurs Aristotes qui ont fait des livres. Voiez Jonsius de hist. Phil. pag. 61.*

(h) *Girac, Replique, pag. 546.*

(2) Ἀριστοτέλης δὲ ἐν τῷ περὶ Ἐρμιόνης ἱερῶν ἰδιώτερον περὶ τοῦ Διὸς καὶ τῆς Ἥρας γάμου &c. *Schol. Theocr. in illum versum Eid. 15.* Πάντα γυναῖκες ἴσασι, καὶ οἷς Ζεὺς ἠγάγετ' Ἥρην.

(i) *Pausan. lib. 2. p. 78.*

(k) *C'est ainsi qu'il faut la nommer, & non pas* Θρόναξ, Thronax, *comme il y a dans le Scholiaste de Theocrite. C'est Meursius qui a fait cette correction*, Miscell. Lacon. pag. 310. *Costar a suivi de point en point Erasme, qui avoit dit* Thronax. (l) *C'étoit un Ouvrage de Polyclete.* Pausan. lib. 2. p. 59. (m) *Id. ib.* (n) *Id. lib.* 8. *p.* 253.

Digitized by Google

essaié si en la batant il la pourroit mettre à la raison. Il la tint une fois (G) penduë entre ciel & terre pendant quelque tems. Si d'un côté elle eut l'intendance des mariages, & la prefecture des noces, elle eut de l'autre celle de leurs suites naturelles, je veux dire qu'elle presida aux accouchemens, (GΔ) & à plusieurs choses qui en dependent. Michel de Montagne n'a pas bien su l'ori-

Temenus, auprès de qui elle avoit été élevée. Le dernier fut fait au tems qu'elle demeura à Stymphale, où elle s'étoit retirée après son divorce. Vous trouverez dans le Dictionaire de Charles Etienne augmenté par (a) Lloyd, la maniere dont Jupiter fit revenir Junon qui l'avoit quitté. Il fit courir le bruit qu'il alloit se marier avec la fille d'Asopus. Cette nouvelle fit plus d'impression sur le cœur de la Déesse irritée, que toutes les prieres de Jupiter. Voiez la remarque P, à l'endroit où je raporte la generation de Typhon.

(G) *Il la tint une fois penduë entre ciel & terre.*] Ce fut à cause qu'elle avoit excité une tempête contre Hercule. Jupiter la fit souvenir de ce tems-là, lors qu'il eut sçu le tour qu'elle lui avoit joüé pendant le siege de Troie. Elle sçut si bien le charmer, & l'endormir entre ses bras, que Neptune eut tout le loisir necessaire pour mettre en mauvais état les affaires des Troiens. Je parle amplement de cette ruse de Junon dans la remarque suivante. Jupiter qui lui avoit dit, & qui lui avoit fait sentir tant de douceurs, n'eut pas plutôt sçu le prejudice que les Troiens avoient souffert, pendant qu'il avoit été couché avec elle, qu'il lui parla des grosses dens. Il la menaça (b) du foüet, & lui demanda si elle avoit oublié le tems où il lui avoit attaché une enclume à chaque pied, & l'avoit laissé pendre entre le ciel & la terre à la vuë de tous les Dieux, qui s'efforcerent en vain de la delier; car il en faisoit sauter du ciel en terre tout autant qu'il en prenoit.

Ἦ ὑ μέμνῃ ὅτε τ' ἐκρέμω ὑψόθεν, ἐκ δὲ ποδοῖϊν
Ἄκμονας ἦκα δύω, πεῖρε χρυσείοις δὲ διαμὸν ἔϋλα
Χερσὶν ἔδησα, ἄφαντος; σὺ δ' ἐν αἰθέρι καὶ νεφέλῃσιν
Ἐκρέμω, ἀλάστοις δὲ θεοὶ κατὰ μακρὸν Ὄλυμπον.
Λῦσαι δ' οὐκ ἐδύναντο παρασταδόν; ὃν δὲ λάβοιμι,
Πρὸς μακρὸν τίλαγον ἀπὸ βηλοῦ, ὄφρ' ὐν ἵκηται
Γαῖαν ὀλιγηπελέων (c).

An non meministi quando pependisti ab alto, à pedibus autem
Incudes demissi duas, circum manus autem vinculum missi
Aureum, infrangibilem? tu autem in æthere & nubibus
Pependisti, indignabantur autem dii per excelsum Olympum:
Solvere autem non poterant circumstantes: quemcumque autem apprehenderem;
Projiciebam correptum de limine divino, donec perveniret
In terram vix spirans.

Ce fut à Junon à faire la canne: elle se disculpa par de faux sermens, & promit de se conformer aux desirs de son mari. La querelle n'alla pas plus loin cette fois-là. Je ne dois pas oublier que Junon fut cause de la guerre des Titans. Elle les poussa à dethrôner son mari (d), & à retablir Saturne que Jupiter avoit dethrôné. La jalousie fut alors plus forte que l'ambition: car le depit de voir (e) Epaphe gratifié d'un Roiaume, fit que Junon aimoit mieux être une Déesse dethrônée, pourveu que son mari fût dethrôné, que de regner avec lui. Mais peut-être se proposoit-elle une vengeance où son ambition ne perdroit rien. Elle pouvoit esperer qu'en preferant les interêts de son pere injustement dethrôné, aux interêts d'un mari usurpateur, elle auroit part au gouvernement sous son pere retabli, & romproit pour toûjours avec Jupiter. On verra (f) ci-dessous un autre complot où elle entra contre son mari.

Je ne puis penser à Junon penduë entre le ciel & la terre, sans proposer à mes lecteurs un passage que je n'entens pas. Hygin (g) raporte que Vulcain aiant forgé des souliers d'or à Jupiter & aux autres Dieux, Junon ne se fut pas plutôt assise, qu'elle se trouva penduë au milieu de l'air. Vulcain en fut averti, afin qu'il vint delier sa mere qu'il avoit liée, mais il repondit, je n'ai point de mere. On l'avoit precipité du ciel, & il étoit encore indigné de ce traitement. Raportons le texte Latin. *Vulcanus Jovi cæterisque Diis soleas aureas ex adamante cùm feciſſet, Juno cùm ſedisset ſubitò in aëre pendere cœpit. Quod cùm ad Vulcanum miſſum eſſet ut matrem quam ligaverat ſolveret, iratus quod de cœlo præcipitatus erat, negat ſe matrem ullam habere.* Je loüe les Critiques qui ont fait de si doctes observations sur les (h) premieres paroles d'Hygin; mais je voudrois bien qu'ils m'eussent apris comment des souliers peuvent faire qu'une femme, dès qu'elle est assise, se trouve penduë en l'air. Je ne voi pas même comment une chaise ou un thrône peuvent produire cela, & sur tout à l'égard d'une personne liée. Il me semble qu'on pouvoit se plaindre du peu de jugement de l'historien. A-t-il bien pu croire qu'un lecteur se contenteroit d'une narration si tronquée, si falsifiée? Que ne disoit-il qu'aussitôt que Junon se fut assise le plancher des cieux se fendit, & que sa chaise n'aiant plus d'apui tomba vers les nuës, & s'arrêta dans les espaces qui sont entre le ciel & la terre? Cela eut donné aux lecteurs une image conoissable. Servius conte mieux la chose: il dit que Vulcain fit une chaise sur laquelle Junon s'étant assise, ne se put jamais lever (i), jusques à ce qu'elle eût accordé ce que Vulcain lui demandoit. Il vouloit qu'on lui montrât ceux à qui il devoit la vie. (k) *Alii dicunt quod cum Vulcanus parentes ſuos diu quæreret, nec inveniret; ſedile fecit tale, ut cum eo qui ſediſſet ſurgere non poſſet; in quo cum adſediſſet Juno, nec poſſet exſurgere; Vulcanus negavit ſe ſoluturum omnino, niſi prius parentes ſuos ſibi monſtraſſet, atque ita factum eſt ut in Deorum numerum reciperetur.* Consultez Pausanias qui vous aprendra que Vulcain se voulant venger de Junon, lui envoia un thrône d'or où elle se trouva liée dès qu'elle s'y fut assise (l). Il n'y eut que Bacchus qui pût resoudre Vulcain à retourner dans le ciel (m); encore falut-il qu'il l'enivrât pour l'engager à ce voiage. Les Atheniens avoient un tableau qui representoit Bacchus remenant au ciel Vulcain (n): & l'on voioit à Lacedemone un ouvrage de sculpture, qui representoit le même Vulcain deliant sa mere (o).

(GΔ) *Qu'elle presida aux accouchemens, & à plusieurs choses qui en dependent.*] Lors que Terence suppose que la courtisane Glycerium, étant en travail d'enfant, se sert de cette priere, (p) *Juno Lucina fer opem, ſerva me obſecro*, il temoigne manifestement que Junon étoit la Divinité qui presidoit à cette afaire. Elle se nommoit (q) Opigena & Lucine sous cette fonction, *ſive te Lucinam quod lucem naſcentibus tribuas, ac Lucetiam convenit nuncupari* (r). On lui donnoit d'autres noms particuliers selon les divers services qu'on attendoit d'elle dans ces conjonctures; car on l'apelloit *Fluonia* entant qu'elle pouvoit empêcher les trop grandes pertes de sang. (s) *Fluoniam Junonem mulieres colebant, quod eam ſanguinis fluorem in conceptu retinere putabant.* On l'apelloit *Februa* entant qu'elle presidoit à la ceremonie de la purification des accouchées. Ce sont les limitations que Martianus Capella donne aux surnoms *Fluonia*, & *Februa*; car il introduit la philologie qui declare qu'étant vierge, elle n'a pas besoin d'invoquer sous ces deux égards la Déesse Junon, (t) *Nam Fluoniam Februalemque ac Februam mihi poſcere non neceſſe eſt, cum nihil contagionis corporea ſexu intemerata pertulerim.* Elle auroit pu en avoir besoin sous un autre égard, puis que St. Augustin assûre que Varron avoit raporté que Junon étoit preposée aux écoulemens du sang menstrual. (v) *Ibi eſt & Dea Mena, quæ menſtruis fluoribus præeſt, quamvis Jovis filia, tamen ignobilis. Et hanc provinciam fluorum menſtruorum, in libro ſelectorum deorum ipſe Junoni idem autor aſſignat, quæ in diis ſelectis etiam regina eſt: & hic tanquam Juno Lucina cum eadem Mena privigna ſua eidem cruori præſidet.* Je n'ignore point que selon beaucoup d'Auteurs la Déesse des accouchemens etoit distincte de Junon; car les uns disoient que Lucine (w) étoit sa fille, & les autres assûroient que Diane (x) étoit preposée à la fonction d'assister les femmes qui accouchoient. Mais sans m'arrêter à l'hypothese (y) que Lucine, Ilithye, Diane, la Lune, & Junon fussent la même Divinité, je dis qu'il est fort probable que Junon étoit considerée comme le chef de cette fonction, & comme aiant des (z) vicaires, & des substituts en divers departemens. Si vous ne voulez donc pas la reconoître directement & immediatement pour la Déesse *Levana*, qui faisoit que les enfans nouveaux nez étoient reconus (aa) par leurs peres; ni pour la Déesse *Rumina* qui presidoit à l'action de les alaiter; ni pour la Déesse *Cunina* qui presidoit à leur berceau; ni pour la Deesse *Nundina* qui presidoit à l'imposition de leur nom; ni pour la Deesse (bb) *Vaticana* qui presidoit à leurs cris; ni pour la Déesse *Fabulina* qui presidoit aux premiers denouëmens de leur langue, c'est-à-dire aux premiers

(a) *Il cite* Phylarchus lib. 19. *Mais Natalis Comes* Mythol. lib. 2. c. 4. p. m. 133. *cite* Dorotheus in lib. 2. narrationum fabuloſarum.

(b) Καὶ σε πλαγγῶν ἐμάσσω. Et te verberibus cædam. *Homer. Il. l. 15. v. 17.*

(c) *Ibid. v. 18.*

(d) *Hygin. cap. 150.*

(e) *C'étoit un batard de Jupiter.* Hyginus ibid.

(f) *Dans la remarque F de l'article* Jupiter.

(g) *Hygin. cap. 166.*

(h) *Pour ſavoir s'il faut lire* ſolia, *ou* ſoleas. *Si l'on peut dire* aureas ex adamante; *& s'il ne vaudroit pas mieux dire* ſolia aurea nexa adamante, *ou* ſolia ex auro & ex adamante. *Voiez Hygin de l'édition d'Amſterdam* 1681.

(i) *Conferez ce qui eſt dit de Theſee au 6. livre de l'Eneïde,* Sedet æternumque ſedebit Infelix Theſeus; *& ce que diſent les Interpretes ſur le ſiege où il fut mis. Conſultez Mr. du Rondel ſur le Chenix de Pythagore p. 95. & ſuiv.*

(k) *Servius in Eclog. 4. Virg. v. 62.*

(l) *Pauſan. lib. 1. p. 18.*

(m) *Id. ib.*

(n) *Id. ib.*

(o) *Id. lib. 3. pag. 99.*

(p) *Terent. in Andr. act. 3. ſc. 1.*

(q) *Feſtus pag. m. CXXXIX.*

(r) *Mart. Capella de nuptiis philologia lib. 2. pag. m. 37.*

(s) *Feſtus pag. m. LXIII.*

(t) *Mart. Capella ubi ſupra.*

(v) *Auguſt. de civit. Dei lib. 7. cap. 2. pag. m. 618.*

(w) *Heſiod. in Theog. Voiez Meziriac ſur les épitres d'Ovide pag. 638. & ſuiv.*

(x) *Catullus epig. 35. Horat. od. 22. lib. 3. & multi alii.*

(y) *Voiez Meziriac ibid.*

(z) *Voiez Kippingus in Antiq. Romanis l. 1. c. 1. n. 15. pag. m. 24. 25.*

(aa) *Cela ſe faiſoit en levant l'enfant que la ſage-femme avoit mis à terre.*

(bb) *Voiez Aulugelle l. 16. c. 17. où il dit après Varron* Deus Vaticanus.

Digitized by Google

l'origine d'une avanture qu'il tire de Platon, & qu'il (H) exprime un peu trop gaillardement. On ne s'accorde pas touchant le lieu où Junon fut élevée: les uns disent que ce fut à * Samos; d'autres disent que ce fut (I) dans l'Ocean, &c. Mais il n'y eut point de ville où elle fût plus

* *Voiez la remarque I.*

miers mots qu'ils prononçoient; croiez du moins que c'etoient toutes Déesses subdeleguées de Junon l'Intendante generale. Disons la même chose à l'égard de la Déesse *Prosa*, & de la Déesse *Postverta*, que l'on veneroit afin d'obtenir que les enfans ne prissent pas une mauvaise posture en se preparant à naître. (a) *Quando contra naturam forte conversi* (pueri) *in pedes; brachiis plerumque diductis retineri solent: agrinsque tunc mulieres enituntur. Hujus periculi deprecandi gratia ara statuta sunt Romæ duabus Carmentibus: quarum una Postverta nominata est, Prosa altera; a recti perversique partus & potestate & nomine.*

(a) *Aulus Gellius lib. 16. cap. 16.*

(H) *Et qu'il exprime un peu trop gaillardement.*] „ (b) C'est de quelque Poëte diseteux & affamé de ce „ deduit que Platon emprunta cette narration: Que „ Jupiter fit à sa femme une si chaleureuse charge un „ jour, que ne pouvant avoir patience qu'elle eust ga„ gné son lit, il la versa sur un plancher, & par la „ vehemence du plaisir oublia les resolutions grandes „ & importantes qu'il venoit de prendre avec les au„ tres Dieux en sa Cour celeste, se vantant qu'il avoit „ trouvé aussi bon ce coup-là, que lors que premie„ rement il la depucella à cachette de leurs parens. „ Voilà ce que dit Montagne. Il a eu tort d'attribuer cette idée à quelque Poëte affamé d'embrassemens, puis qu'Homere l'auteur de ce conte a clairement temoigné qu'il ne trouvoit pas vraisemblable, qu'un mari conçût de pareils transports pour sa femme. C'est dans cette vuë qu'il (c) suposé que Junon ne se contenta pas de prendre ses plus beaux atours, mais qu'outre cela elle eut l'adresse de se faire prêter le *ceste* de Venus, charme inévitable, philtre d'un effet certain. C'est à ce secours d'emprunt qu'il attribuë la force qu'eut Junon, d'inspirer à son mari un si violent accés de tendresse. Il y auroit bien d'autres choses (d) à critiquer dans ce recit de Montagne, s'il n'avoit pas eu la prudence de citer Platon. Dès là on ne doit point le prendre à partie sur les fautes de ce Philosophe; c'est à Platon qu'il faut s'adresser.

(b) *Montagne Essais liv. 1. chap. 29. p. m. 309.*

(c) *Iliad. l. 14.*

(d) *Voiez ci-dessous lettre h & i.*

Il est sûr qu'il raporte infidelement le recit d'Homere: voici comme il parle. (e) Ἡ Δία καθευδόντων τῶν ἄλλων θεῶν τε καὶ ἀνθρώπων, ὡς μόνῳ ἐγεγηρᾳκὼς, ἀ ἐβουλεύσατο, τούτων πάλιν ῥᾳδίως ἐπιλανθάνοιτο, διὰ τὴν τῶν ἀφροδισίων ἐπιθυμίαν; καὶ ἄτως ἐκπλαγείη τε, ἰδόντα τὴν Ἥραν, ὥστε μηδ' εἰς τὸ δωμάτιον ἐλθεῖν ἐθέλειν ἐλθεῖν, ἀλλ' αὐτῆ βουλόμενον χαμαὶ ξυγγίγνεσθαι, καὶ λέγοντα ὡς ἄτως ὑπὸ ἐπιθυμίας ἔχοιτο, ὡς οὐδ' ὅτε τὸ πρῶτον ἐφοίτων πρὸς ἀλλήλους--φίλης λαθόντε τοκῆας. *Jovem cæteris tum Diis, tum hominibus dormientibus omnium quæ vigilando tractaverat rerum venerearum cupiditate oblitum, & usque adeò visa Junone perculsum esse, ut nec domum venire sustinuerit, sed ibidem humi congredi statim volverit, dicens vehementiori se cupidine inflammari, quàm olim cùm primum clam parentibus invicem congressi fuerunt?* Platon veut dire que l'une des choses pour lesquelles on doit interdire les poësies d'Homere, est que l'on y trouve que pendant que les autres Dieux, & que les hommes reposent, Jupiter en tentation impudique ne peut dormir, & oublie toutes les resolutions qu'il avoit prises; & qu'à la vuë de sa femme il est transporté d'une passion si ardente, qu'il veut jouïr d'elle tout à l'heure, sans lui donner le tems de gagner son lit &c. Je le dis encore un coup, Platon altere le conte: car Homere ne dit point que les autres Dieux dormissent, ni que les hommes se reposassent. Il dit au contraire que les Grecs & les Troiens se battoient vigoureusement, & que Neptune agissoit contre les Troiens. Il ne dit point non plus que Jupiter oublia ses resolutions: il suposé que Jupiter s'étoit posté sur le sommet du mont Ida, & que Junon l'y aiant vu forma le dessein de lui inspirer l'envie de se coucher avec elle. Il suposé qu'afin d'executer ce projet elle s'alla bien laver le corps, elle s'ajusta & s'atiffa le mieux qu'il lui fut possible, & se munit du *ceste* de Venus. Par là il s'engage à decrire Jupiter fort amoureux, puis que les charmes les plus puissans étoient enfermez dans ce (f) *ceste*. Je ne pretens point l'excuser; je conviens que Platon le condamne très-justement; car enfin c'est une chose très-scandaleuse que de se jouër ainsi du principal de ses Dieux. Au reste l'empressement de Jupiter ne fut pas si grand, qu'il ne lui donnât le loisir de reciter une longue liste de ses maîtresses. Quelques-uns trouvent qu'Homere ne place pas bien ce recit; il n'est pas, disent-ils, de la prudence d'un mari galant, de representer à sa femme les infidelitez qu'il lui a faites; ce n'est pas un bon moien de la cajoler. D'autres justifient Homere, par la raison qu'il doit être doux à une femme d'entendre dire à son mari, qu'il sent plus d'ardeur pour elle, qu'il n'en sentoit lors qu'il obtint de telles & de telles maîtresses la premiere jouissance. Voilà à quoi se reduisoit la declaration de Jupiter (g). J'ajoûte qu'Homere a gardé les bienseances pour Junon. Il la fait representer à son mari l'inconvenient qui arriveroit, si quelque Dieu les voioit coucher ensemble sur le mont Ida, & en alloit avertir les autres; mais, lui representa-t-elle, puis que le cœur vous en dit, montons dans vôtre chambre. Jupiter ne s'accommoda pas de l'expedient qu'on lui proposoit; il en trouva un autre, ce fut de former autour de sa femme une nuë si épaisse, que le soleil même n'y voioit goutte, & ce fut sous cette nuë qu'il apaisa son ardeur. Il ne *versa* point sa femme *sur le plancher*; comme dit Montagne, mais par terre, sur la dure, à la belle étoile. Il est vrai que la terre fit pousser d'abord des (h) fleurs & de l'herbe, qui leur tinrent lieu d'un bon matelas. Homere ni Platon ne font point dire à Jupiter, comme fait Montagne, *qu'il avoit trouvé aussi bon ce coup-là, que lors que premierement il la depucella à cachette de leurs parens.* Homere dit seulement (i) que Jupiter apercevant Junon, sentit la même passion qu'il avoit sentie lors qu'il alla jouïr d'elle la premiere fois. Je consens que pour excuser Montagne, on dise qu'il n'a pas cru qu'il y eût une grande difference entre ces deux choses.

(e) *Plato de Republica lib. 3. p. m. 612. A.*

(f) Ἔνθα δέ οἱ θελκτήρια πάντα τέτυκτο. Ἔνθ' ἥ μὲν φιλότης, ἵν δ' ἵμερος, ἵν δ' ὀαριστὺς, Παῤφασίς θ' ἥτ' ἔκλεψε νόον πύκα περ φρονεόντων. *In eo autem delinimenta omnia inclusa erant: Ibi inerat quidem amor, inerat desiderium, inerat & amantium colloquium, Blandiloquentia quæ furtim surripit mentem prudentium licet.* *Homerus Iliad. l. 14. v. 215.*

(g) Νῦν δ' αὖ ἐν φιλότητι τεαῖσιν ἰανθείσιν. Οὐ γάρ πώποτε μὶν ὧδε θεᾶς ἔρος ὧδε γυναικὸς Θυμὸν ἐνὶ στήθεσσι περιπροχυθεὶς ἰάνθη, Οὐδ' ὅτε δὴ πρῶτα λεχαίμην Ἰξιονίης ἀλόχοιο. &c. Nos autem age in amore convertamur in lecto dormientes. Non enim unquam mihi sic dea amor neque mulieris Animum in pectoribus circumfusus domuit, Neque quando captus fui amore Ixionis uxoris &c. *Homer. ib. v. 314.*

(h) *Id. ib. v. 347.*

(i) *Pai raporté ses paroles dans la remarque A lettre l.*

Δὸς (l) τῦν μοι φιλότητα καὶ ἵμερον, ᾧ τε σὺ πάντας Ἀθανάτους ἠδὲ θνητοὺς ἀνθρώπους· Εἶμι γὰρ ὀψομένη πολυφόρβην πείραθ' γαίης, Ὠκεανόν τε θεῶν γένεσιν, καὶ μητέρα Τηθὺν, Οἵ μ' ἐν σφοῖσι δόμοισιν ἐὺ τρέφον ἠδ' ἀτίταλλον, ... Τὰς εἶμ' ὀψομένη, καὶ σφ' ἄπριξα νείκεα λύσω, Ἤδη γὰρ δηρὸν χρόνον ἀλλήλων ἀπέχονται Εὐνῆς καὶ φιλότητος, ἐπεὶ χόλῳ ἴμπεσε θυμῷ. &c. *Da nunc mihi amorem & desiderium, quo tu omnes Domas immortales atque mortales homines: Vado enim visura alma fines terræ, Oceanumque deorum parentem, & matrem Tethyn, Qui me in suis ædibus magna curâ nutrierunt & educarunt,* . . . . . *Hos vado visura, ipsis ut difficiles compositu lites dirimam.* *Jam enim diuturno tempore inter se abstinent Cubili & amore, ira enim invasit animum. &c.*

(k) *Voiez aussi ce qu'elle dit à l'Ocean & à Tethys dans Ovide* Metam. *l. 2. pour leur demander d'exclure la constellation de l'ourse.*

Si elle avoit eu en partage le *ceste* de Venus, cette amorce si efficace pour faire changer de conduite aux gens mariez qui font lit à part, on lui auroit conferé avec beaucoup de raison la presidence des mariages; mais elle a besoin d'emprunter la methode pacifique, & le puissant instrument des reconciliations: pourquoi ne donnoit-on pas sa charge à la Déesse dont il faloit emprunter le *ceste*? J'en laisserai chercher les raisons aux personnes de loisir.

(i) *Homer. Iliad. l. 14. v. 198. Junon repete la même chose sur le mont Ida, quand Jupiter lui demande où elle va.* Ibid. *v. 301.*

Quant à son éducation à Samos consultez Pausanias, qui dit que les habitans de cette Ile soutenoient que Junon y étoit née sous un arbrisseau qu'on montroit encore (m). Le temple de cette Déesse étoit fort ancien (n). Chacun se souvient de ces paroles de l'Eneïde (o): *Quam Juno fertur terris magis omnibus unam, Posthabita coluisse Samo.* L'Ile fut nommée Parthenia (p) à cause que Junon y avoit été élevée pendant son état de fille. Ce fut aussi là que ses noces avec Jupiter furent celebrées, d'où vint qu'elle fut repre-

(m) *Pausanias lib. 7. p. 209.*

(n) *Id. ib.*

(o) *Lib. 1. v. 15.* (p) *Scholiast. Apollonii in lib. 4. Il dit sur le vers 187. du 1. livre que l'Imbrese, riviere de Samos, fut nommée* Παρθένιος, *parce que Junon étant fille y avoit été élevée.*

Digitized by Google

plus honorée (K) que dans Argos. Elle le fut auſſi (L) beaucoup à Carthage, & dans Olympie. Il y avoit dans cette derniere ville ſeize Dames prepoſées aux jeux que l'on celebroit en ſon honneur tous les cinq ans. Trois claſſes de jeunes filles y diſputoient le prix de la courſe, & deſcendoient dans la carriere des jeux Olympiques, & la fourniſſoient preſque toute entiere. Les victorieuſes recevoient une couronne d'olivier. Les mêmes Dames faiſoient un *peplus* † qu'elles conſacroient à cette Déeſſe tous les cinq ans *. Au reſte les infidelitez conjugales de Jupiter étoient d'autant plus inexcuſables, que Junon avoit le ſecret de (M) redevenir tous les ans pucelle. Ses amours pour (N) Jaſon n'ont pas fait beaucoup de bruit. Elle ſe tira honorablement

† *Eſpece de robe ou de voile.*

* *Ex Pauſania lib. 8. cap. 16. p. m. 417.*

repreſentée dans ſon temple comme une fille qu'on épouſe, & que l'anniverſaire de ſa fête ſe celebroit à la maniere des noces. *Inſulam Samum ſcribit Varro priùs Partheniam nominatam, quòd ibi Juno adoleverit, ibique etiam Jovi nupſerit: Itaque nobiliſſimum, & antiquiſſimum Templum ejus eſt Sami, & ſimulachrum in habitu nubentis figuratum, & ſacra ejus anniverſaria nuptiarum ritu celebrantur* (a).

(a) *Lactant. lib. 1. c. 17. p. m. 54. Voiez auſſi St. Auguſtin* de civit. Dei *lib. 6. c. 7.*

(K) *Où elle fût plus honorée qu'à Argos.*] Les Argiens pretendoient que les trois filles de la riviere Aſterion avoient nourri Junon. L'une d'elles s'appeloit Eubée: ſon nom fut donné à la montagne ſur laquelle le temple de Junon étoit bâti. Eupoleme natif d'Argos fut l'architecte de ce temple. On voioit au veſtibule les ſtatuës de toutes les Prêtreſſes de la Déeſſe (b); leur charge étoit fort conſiderable, comme je l'ai remarqué en parlant de la malheureuſe (c) Prêtreſſe qui fut cauſe que le temple fut brûlé. Pauſanias dit (d) qu'elle ſe ſauva à Tegée auprès de l'autel de Pallas, & que l'indignation des Argiens n'empêcha pas qu'ils ne laiſſaſſent ſa ſtatuë où elle étoit. Il dit que le plus ancien ſimulacre de la Déeſſe étoit de poirier ſauvage. On le conſervoit ſoigneuſement. Piraſe fils d'Argus l'avoit tranſporté à Tyrinthe; mais les Argiens aiant demoli cette ville le raporterent au temple de Junon (e). Voiez Benoît ſur Pindare (f), touchant les jeux que l'on celebroit à Argos en l'honneur de cette Déeſſe. Voiez auſſi les commentateurs d'Horace ſur ces paroles de l'ode 7. du 1. livre,

Plurimus in Junonis honorem
Aptum dicit equis Argos.

Silius Italicus voulant parler de l'attachement de Junon pour la ville de Carthage, dit qu'elle la prefere à Argos & à Mycene.

Hic(g) Juno ante Argos (ſic credidit alta vetuſtas)
Ante Agamemnoniam gratiſſima tecta Mycenem,
Optavit profugis æternam condere ſedem.

Selon Homere (h) les trois villes que Junon aimoit le mieux étoient Argos, Lacedemone, & Mycene. On s'étonne qu'il ne diſe rien de Samos, le ſeul endroit dont Virgile ait fait mention, en parlant de la preference de Carthage.

(b) *Ex Pauſania lib. 2. pag. 59.*

(c) *Voiez l'article* Chryſis.

(d) *Pauſan. ibid. Voiez auſſi l. 3. p. 86.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Pag. 142. 628.*

(g) *Silius Italicus lib. 1. verſ. 26.*

(h) *Iliad. l. 4. v. 51.*

Disons quelque choſe du fondateur du temple que Junon avoit dans Argos: nous connoîtrons par là l'antiquité de cet édifice. Phoronée fils d'Inachus le fit bâtir, & fut le premier qui donna des armes à cette Déeſſe, en recompenſe dequoi il fut le premier qui regna. *Phoroneus Inachi filius templum Argis Junoni primus fecit.* C'eſt Hygin qui dit cela dans ſon chapitre 225. *Phoroneus Inachi filius*, dit-il dans ſon chapitre 274. *arma Junoni primus fecit, qui ob eam cauſſam primus regnandi poteſtatem habuit.* Quelques critiques veulent qu'au lieu *d'arma*, on liſe *aram*, ou *ſacra*, mais d'autres ſoutiennent la leçon commune, & la confirment par un paſſage de Caſſiodore au chapitre 18. du 7. livre *variorum*. Voiez les commentateurs d'Hygin dans l'édition d'Amſterdam 1681. Or touchant l'antiquité de Phoronée, voiez Scaliger à la page 19. de ſes notes ſur la chronique d'Euſebe. Il ſuffit de ſe ſouvenir que Phoronée a été contemporain d'Abraham, ou peu s'en faut.

(L) *Elle le fut auſſi beaucoup à Carthage.*] J'ai cru fort long tems que Virgile ſe ſervit des privileges poëtiques, ſans aucun égard à l'hiſtoire, lors qu'il repreſenta Carthage (i) comme la ville favorite de Junon: & je ne me croiois pas obligé à changer de ſentiment, pour voir dans Ovide & dans Silius Italicus la confirmation de ce que Virgile aſſûre; car on ne ſauroit raiſonnablement douter qu'il ne ſoit cauſe qu'Ovide (k) fait parler ainſi Junon,

Pœniteat quod non Jovi Carthaginis arces,
Cum mea ſint illo currus & arma loco,

& que Silius Italicus a debité la penſée qu'on a vuë (l) ci-deſſus. Mais aiant conſideré d'autres paſſages de divers Auteurs, j'ai commencé à m'imaginer que l'hypotheſe de Virgile étoit fondée ſur la tradition. La priere de Pſyché n'eſt pas ce qui me frappe le moins: *Magni Jovis germana*, dit-elle (m), *& conjuga: ſive tu Sami, quæ querulo partu vagituque & alimonia tua gloriatur, tenes vetuſta delubra; ſive celſa Carthaginis, quæ te virginem vectura leonis cœlo commeantem percolit, beatas ſedes frequentas: ſive prope vipas Inachi, qui te jam nuptam Tonantis, & reginam dearum memorat, inclytis Argivorum præſides mœnibus: quam cunctus orbis Zygiam veneratur, & omnis occidens Lucinam appellat: ſis meis extremis caſibus Juno Soſpita, meque in tantis exantlatis laboribus defeſſam, imminentis periculi metu libera.* Cela regarde directement Junon & ſans équivoque. Le paſſage d'Herodien touchant l'Uranie (n) de Carthage ne me paroît pas de la même force, car il nous porte à croire que cette Uranie n'étoit point Junon, mais la Lune. Or je ne conſidere point ici la Theologie de ceux qui reduiſent pluſieurs Divinitez Paiennes à une, je m'attache aux idées du public, ſelon leſquelles Junon a été adorée comme la ſœur & la femme de Jupiter, & comme un objet diſtinct de Minerve, de Diane, de la Lune, de Proſerpine &c. Au reſte je ne ſaurois faire attention au culte qui étoit rendu à cette Déeſſe en tant de lieux (o), & avec tant d'apareil, je ne ſaurois, dis-je, y faire attention, ſans croire qu'il ſe mêloit là-dedans je ne ſai quelles impreſſions de la coutume qui s'obſerve à l'égard des femmes. Lors qu'une femme a part au gouvernement, elle eſt beaucoup plus ſervie, honorée, reſpectée, que ne l'eſt un homme de pareille autorité. Conſiderez la maniere dont on fait la cour aux femmes des gouverneurs de Province, quand on ſait qu'elles ont un grand credit. Les honneurs qui leur ſont rendus ſurpaſſent ceux que l'on rend à leurs maris. C'eſt l'uſage de la terre, & on le tranſporte dans le ciel. Jupiter étoit ſervi comme un Roi, & Junon comme une Reine ambitieuſe, fiere, vindicative, qui partageoit avec lui le gouvernement du monde, & (p) qui aſſiſtoit à tous ſes conſeils. J'oſerois dire que les excés où les Chretiens ſe ſont portez envers la Vierge Marie, excés qui ſurpaſſent tout ce que les Paiens ont pu inventer en l'honneur de Junon, ſont ſortis de la même ſource, je veux dire de l'habitude que l'on a d'honorer les femmes, & de leur faire la cour avec beaucoup plus d'attachement & de reſpect qu'à l'autre ſexe. On ne ſauroit ſe paſſer de femmes ni dans la vie civile, ni dans la vie religieuſe. Qui auroit ôté à la Communion de Rome ſes devotions pour les Saintes, & ſur tout pour celle qu'on y qualifie la Reine du Ciel, la Reine des Anges, on y verroit des vuides affreux; le reſte s'en iroit en pieces, & ſeroit *arena ſine calce, ſcopa diſſoluta*. Eraſme blâmant la coutume de ſaluer la Sainte Vierge en chaire après l'exorde du Sermon dit (q), *Qu'elle va contre l'exemple de tous les anciens, qu'il faloit plûtôt imiter que je ne ſai quelles gens, qui peut-être pour plaire aux femmes ont en cela ſuivi les Payens.*

(i) *Æneïd. l. 1. circa init.*

(k) *Faſtor. lib. 6.*

(l) *Dans la remarque precedente, lettre g.*

(m) *Apulejus lib. 6. Metam. circa init.*

(M) *De redevenir tous les ans pucelle.*] Pour cela elle n'avoit qu'à ſe laver dans une fontaine (r). *Junon prenoit un grand ſoin* (c'eſt un Auteur (ſ) de Dictionaire qui parle) *de ſe laver tous les ans dans la fontaine de Canathe auprés de Nauplie, que l'on appelle aujourd'huy Napoli de Romanie, où elle recouvroit toûjours ſon pucellage, & cela la faiſoit cherir de Jupiter*, Pauſan. lib. 8. Il n'eſt pas vrai que Pauſanias obſerve que par là elle ſe faiſoit cherir de ſon mari. Il dit ſeulement que les Argiens parloient de cette reparation du pucelage de Junon, & qu'ils fondoient ce diſcours ſur la pratique de leurs ceremonies occultes dans les myſteres de cette Déeſſe. Il y a bien des Ecrivains qui en citant un Auteur, ont le défaut de lui faire dire tout ce qu'ils pretendent qu'il devoit dire. Voilà pourquoi on impute à Pauſanias ce qu'il n'a point dit. L'Auteur de cette fauſſe imputation étoit aparemment plein de ce qu'il venoit de raporter: „ L'hiſtoire des Che„ rifs de Diego de Torrez dit que parmi les felicitez „ que les Turcs eſperent trouver en l'autre vie, ils „ croyent que leurs femmes s'y preſenteront avec des „ nouveaux pucellages, *cap.* 74. „ La fontaine de Jouvence ſi chantée par nos vieux Poëtes & par nos vieux Romanciers, n'avoit point autant de vertu que celle de Canathus.

(N) *Ses amours pour Jaſon.*] Quelques Auteurs diſent que Jaſon ne ſe procura l'amitié & la protection de cette Déeſſe, que parce qu'il lui avoit rendu un bon

(n) *On preſendoit que ſon ſimulacre avoit été conſacré par Didon quand elle bâtit Carthage. Voiez Herodien l. 5. c. 6.*

(o) *Nous dirons dans la remarque V, quelque choſe touchant les Temples qu'elle avoit dans l'Italie.*

(p) *Voiez Homere dans l'Hymne d'Apollon, quand il dit que Junon à cauſe de la naiſſance de Minerve, ſe ſepara de ſon mari pendant un an,*

Οὔνεκ' ἄνευ Διὸς ἔλυσε μενεπτόλεμον, Οὔνεκ' ἄνευ Διὸς ἔλεκτρα πολυδειδάλου, εἰς τὸ πολυκρείων ἦλθε δόμον Κρονίωνος Ἥρη, ἵνα ζωρότερον πυκινὰς φρένας ἐγκατάθηται βουλάς.

Nunquam ad cubile Jovis venit conſiliarii, Nunquam ad thronum varium, ſicuti antea Cum ipſo ſedens, ſapientia conſultans conſilia.

(q) *Eraſmus in Eccleſiaſte, apud Colomiés, Rome Proteſtante, pag. 25.*

(r) *Qui s'apelloit Canathus. Elle étoit dans le Peloponneſe. Voiez Pauſanias l. 2. ſub fin. pag. 80.*

(ſ) *Ceſar de Rochefort, Diction. general & curieux, pag. 612. 613.*

Digitized by Google

ment des pieges (O) qu'Ixion lui avoit tendus. Si l'on en croit quelques Auteurs elle n'eut de son mari aucun enfant; & toutes les fois qu'elle conçut elle le fit d'une (P) façon tout-à-fait extraordinaire: mais elle eut du lait selon la coutume; & il faut bien qu'on le supose, puis qu'on veut qu'elle ait donné à teter à l'un des bâtars de son mari. Il falut user de ruse pour l'y engager; & ce fut alors, dit-on, que se forma (Q) dans le ciel ce que nos peuples apellent le chemin de St. Jaques. Quelques-uns de ceux qui mettent au nombre des épithetes de Junon le mot *Regina*, (R) s'abusent puerilement; quoi que sous ce nom elle ait été la protectrice des Veiëntins *, & placée à Rome sur l'une des sept montagnes. Je doute que ceux qui disent qu'elle ne commença de favoriser les Romains que dans la seconde (S) guerre Punique, aient raison.

Elle

* *Voiez la remarque T.*

(a) Ὅτι δὲ αὐτεξαπὴς ἦν ὁ Ἰάσων δῆλον ἐκ τῶν ὑπὸ τὴν Ἥραν κατά τινας αὐτῷ ἐπιμηχανᾶς. *Jasonem fuisse perpulchrum hinc patet, quod juxta quosdam ipsa Juno insano amore cum prosecuta fuerit. Schol. Pindari in Pyth. Od. 4. apud Meziriacum not. in epist. Ovidii. pag. 540.*

(b) *Servius in Eclog. 4. Virgil. v. 34.*

(c) *Hygin. cap. 22. Voiez aussi c. 13. Apollonius Rhodius l. 3. v. 66.*

(d) *Valer. Flaccus Argon. 1. v. 81.*

(e) *Il avoit tué traitreusement le pere de son épouse.*

(f) *Tiré de Natalis Comes Mytholog. l. 6. c. 16. à quelques circonstances près tout ceci se trouve dans Diodore de Sicile l. 4. c. 71. Voiez aussi Lucien in Deor. dialogis pag. 132. & seq. to. 1.*

(g) *Ovid. Fastor. lib. 5.*

(h) *Voiez l'article* Hippomanes.

(i) *Lucianus de sacrificiis pag. 352. tom. 1.*

(k) *Servius apud Lloyd voce* Hebe.

bon service sans savoir qui elle étoit. Junon deguisée en vieille le pria de la passer au delà d'une riviere: il le fit, & il perdit même l'un de ses souliers en lui rendant cet office. Mais d'autres pretendent qu'il ne devoit qu'à sa beauté la faveur où il étoit. Junon ne put se défendre contre tant de charmes; elle devint passionnément amoureuse de ce beau garçon (a). Voici les Auteurs qui parlent de l'autre histoire. (b) *Felias . . . . . forte vidit Jasonem nudo pede venisse, qui dum Junonem transmutatam in anus speciem credens mortalem petentem per vadum fluminis transferret, alteram ex caligis in limo amiserat.* Vous trouverez dans Hygin (c) ce même fait plus amplement exposé, avec les marques de reconoissance qu'en donna Junon. Valerius Flaccus supose qu'il faisoit un très-vilain tems lors qu'elle reçut ce service; & il ajoûte que Jason la reconut pour une Déesse à l'effroi qui la saisit, parce qu'elle reconut que ce tonnerre étoit la voix de Jupiter qui la rapelloit. C'etoit donc un tems de fuite; elle etoit sortie de chez son mari, & n'avoit pas trop d'envie d'y retourner.

Omnipotens regina, inquit, quam turbidus astro,
Æthere cæruleum quateret cum Jupiter imbrem
Ipse ego præcipiti tumidum per Empea nimbo
In campos & tuta tuli, nec credere quivi
Ante diam, quam te tonitru nutuque reposci
Conjugis, & subita raptam formidine vidi (d).

(O) *Des pieges qu'Ixion lui avoit tendus.*] Ixion coupable d'un (e) parricide dont il ne trouvoit personne qui lui pût donner l'absolution, reçut enfin ce bon office de Jupiter même. Il en fut si meconoissant, qu'il tâcha de faire porter des cornes à son bienfaiteur: il aima Junon & la pressa vivement de lui être complaisante. Elle n'en voulut rien faire, & se plaignit de cette injure à Jupiter. Celui-ci voulant se convaincre de l'attentat forma une nuë toute semblable à sa femme, & la laissa à la discretion d'Ixion, qui ne manqua pas de faire tout ce de quoi les personnes les plus amoureuses sont capables. De là nâquirent les Centaures. Il se vanta ensuite d'avoir eu à faire avec Junon, & ce fut, dit-on, alors que Jupiter perdant patience le precipita dans les enfers, & le condamna au suplice de la rouë (f). Il n'agit point en mari jaloux, car où trouveroit-on un Italien qui voulût souffrir que les galans de sa femme assouvissent leur passion sur sa figure? Il empêcheroit, s'il le pouvoit, qu'ils ne se divertissent avec elle par imagination & en songe.

(P) Elle conçut toûjours *d'une façon extraordinaire.*] Selon l'opinion la plus commune elle ne fut mere que de trois enfans, qui sont Mars, Vulcain, & Hebé. Pour ce qui est de Mars, elle le conçut par l'attouchement d'une fleur que Flore lui indiqua. Elle cherchoit à se venger de son mari qui avoit produit Minerve tout seul; & à lui montrer qu'elle en pouvoit faire autant sans le secours d'aucun mâle.

Protinus (g) harentem decerpsi pollice florem,
Tangitur, & tacto concipit illa sinu.
Jamque gravis Thracen & læva Propontidos intrat,
Fitque potens voti, Marsque creatus erat.

Pour Vulcain elle le conçut de vent, par une vertu toute semblable à celle des jumens (h) d'Espagne. Ὅμοια δὲ τούτοις καὶ περὶ τῆς Ἥρας ἄδουσιν ὅτιν τῆς πρὸς τὸν ἄνδρα ὁμιλίας ὑπενέμιον αὐτὴν παῖδα γενήσαι τὸν Ἥφαιστον (i). *His autem similia etiam de Junone canunt, nempe hanc citra virilem congressum subventaneo conceptu gravidam puerum edidisse Vulcanum.* Ce fut pour avoir mangé des laitues avec beaucoup d'apetit qu'elle devint grosse d'Hebé. Cette fille fut la Déesse de la jeunesse, & servit d'échanson aux Dieux jusques au malheur qui lui arriva dans un grand festin. Elle tomba, & fit voir aux Dieux tout ce qui étoit caché sous ses jupes. Elle perdit son emploi par cet accident (k). Je n'ignore point que selon d'autres, elle fut fille de Jupiter & de Junon par les voies ordinaires.

Il faut refuter ici Natalis Comes, qui a été aparemment le mauvais guide de quelques Lexicographes. Il dit que Junon indignée de la naissance de Minerve pria le ciel & la terre, les Dieux celestes, les Dieux infernaux, de faire ensorte qu'elle devint mere sans aucune intervention de mâle. Elle frapa de sa main la terre, & au bout d'un certain tems la terre produisit Typhon (l). Pour prouver cela il cite quelques vers Grecs, qui signifient manifestement que Junon enfanta Typhon. N'est-ce pas bien entendre ce que l'on allegue?

Οὐ γὰρ ἄρ' Ἥρη ἴτυξε χολωσαμένη Διὶ παῖδα
Οὔτ' ἄρα δὴ Κρονίδης ἐριηύδα γείνατ' ἄθυρμα
Ἐν κορυφῇ.

Hunc (Typhona) *irata Jovi patri Juno edidit olim*
Quum fuit illius de vertice nata Minerva.

Homere dans l'hymne d'Apollon raconte si clairement cette histoire, que l'on a lieu de s'étonner que tant d'Auteurs y aient pris l'un pour l'autre. Il dit que Junon aiant invoqué le ciel & la terre, & tous les Dieux infernaux, pour avoir un fils sans l'aide de Jupiter, frapa la terre & la fit trembler, & prit ce tremblement pour un bon augure, & se tint separée de son mari un an durant, au bout duquel elle eut un fils qui ne ressembloit ni aux hommes ni aux Dieux: ce fut Typhon.

Ἣ δὲ (m) ἴτυξ' ὅτε θεοῖς ἐναλίγκιον ὅτε βροτοῖσι,
Δεινόν τ' ἀργαλέον τε Τυφάονα, πῆμα βροτοῖσιν.

Hæc autem peperit neque dis similem, neque mortalibus,
Gravemque difficilemque Typhaona, damnum mortalibus.

(Q) *Que se forma . . . . . le chemin de St. Jaques.*] Ce fut à Hercule qu'elle donna à teter: mais cet enfant dont la force étoit deja prodigieuse lui pressoit & lui tiroit si rudement le bout du teton, qu'elle ne le put souffrir; & comme elle retira sa mammelle avec effort, il se repandit de son lait; & voilà de quelle matiere fut formé (n) ce cercle que les Grecs nommerent γαλαξίαν, & les Latins *orbis lacteus, via lactea* &c. Le Poëte Manile a touché à cette fable:

Nec (o) mihi celanda est fama vulgata vetustas
Mollior: è niveo lactis fluxisse liquorem
Pectore Regina Divum, calumque colore
Infecisse suo. Quapropter lacteus orbis
Dicitur, & nomen causa descendit ab ipsa.

Il y en a qui disent que le lait qui forma ce cercle, tomba de la bouche d'Hercule qui avoit teté Junon trop goulûment (p). Ces contes supposent que Junon étoit alors dans le ciel: mais les Thebains ne pretendoient pas cela: ils montroient le lieu où cette Déesse trompe par Jupiter alaitta Hercule (q).

(R) *Le mot* Regina *s'abusent puerilement.*] Car ils aportent (r) pour preuve un passage de Virgile (s), où il n'y a point d'épithete particuliere. Le Pere du peuple, le Magnifique, le Grand, le Juste, le Sage &c. sont des épithetes ou des titres de distinction que l'on affecte à certains Princes, mais on ne peut pas dire cela du titre de Roi de France. On ne peut point non plus le dire de celui de Reine de France. Or Junon dans ces paroles de Virgile est apellée la Reine des Dieux, tout comme Anne d'Autriche femme de Louis le Juste étoit apellée Reine de France. Junon étoit femme de Jupiter le Roi des Dieux & des hommes, (t) *Divum pater atque hominum Rex*, comme elle le qualifie (v) elle-même dans l'Eneïde. Ailleurs (w) elle lui dit qu'il regne sur tous les Dieux, σὺ δὲ πᾶσι μετ' ἀθανάτοισιν ἀνάσσεις. Si l'on avoit cherché des preuves dans Tite Live, on en eût trouvé de bonnes. Voiez la remarque suivante, où je raporte ce qu'il raconte de Camille touchant la prise de Veïes. Ces paroles de Juvenal (x) *niveam Reginæ cædimus agnam*, eussent pu fournir une preuve beaucoup meilleure, que celle qu'on a pretendu trouver au premier livre de l'Eneïde.

(S) *Favoriser les Romains que dans la seconde guerre Punique.*] Camille se preparant à donner l'assaut aux Veientins, offrit la 10. partie du butin à Apollon, & pria Junon la protectrice des assiegez de les quitter, pour se rendre à Rome où on lui feroit un temple digne d'elle. *Tuo ductu, inquit,* (Dictator) *Pythice Apollo, tuoque numine instinctus pergo ad delendam urbem Vejos: tibique hinc decimam partem præda vo-*

(l) *Quæ cum manu humum percussisset, sequenti postea tempore natus est ex ea terra Typhon, &c. Nat. Comes Mytholog. l. 6. c. 22. p. m. 644. Vous trouverez la même chose dans le Dictionaire de Lloyd.*

(m) *Homer. Hymn. in Apollin. p. m. 790.*

(n) *Achilles Tatius in Isagoge ex Eratosthene in Catasterismo, apud Lloyd voce* Juno.

(o) *Manilius lib. 1. p. m. 24.*

(p) *Voiez Philoponus in 1. Meteor. apud Philippum Cassium in Cœlo Astronomico-Poëtico pag. 15.*

(q) *Pausanias lib. 9. pag. 300.*

(r) *Franciscus Pomey in Pantheo Mythico p. m. 92.*

(s) Astego quæ divum incedo regina, Jovisque & soror & conjux. *Virgil. Æneid. l. 1. v. 46.*

(t) *Aristote* lib. de morib. Θ, *montre qu'Homere par ces paroles, πατὴρ ἀνδρῶν τε θεῶν τε, qui designent Jupiter, le declare Roi des Dieux & des hommes. Voiez la Virgile* Variorum *de Leide* 1680. Æn. l. 1. v. 65.

(v) *Æneid. l. 1. v. 65.*

(w) *Iliad. l. 4. v. 61.*

(x) *Sat 12. v. 13.*

Digitized by Google

Elle fut honorée (T) à Rome ſous quelques autres titres, ſous celui de *Moneta*, ſous celui de *Soſpita* &c. On ne ſe contenta point de s'aſſocier avec les habitans de Lanuvium l'an 416. pour le

veo. Te ſimul Juno Regina quæ nunc Vejos colis precor ut nos victores in noſtram tuamque mox futuram urbem ſequare: ubi te dignum amplitudine tua templum accipiat (a). Après le pillage de la ville, on travailla à la tranſlation des Dieux, & l'on s'y porta avec beaucoup de reſpect. Quelcun demanda à la ſtatuë de Junon ſi elle vouloit venir à Rome: elle fit ſigne qu'ouï, & l'on pretendit même qu'elle prononça cet ouï. On n'eut aucune peine à la tranſporter; on eût dit qu'elle ſe donnoit du mouvement pour ſuivre les victorieux. Camille (b) lui conſacra un temple ſur le mont Aventin, ſelon la promeſſe qu'il en avoit faite. Les paroles de Tite Live ſont ſi belles & ſi memorables, que tous ceux qui entendent le Latin ſeront bien aiſes de les lire ſans avoir la peine de ſe remuer: (c) *Cum jam humana opes apportata egeſtaque à Veiis eſſent, amoliri tum Deum dona ipſoſque Deos, ſed colentium magis quam rapientium modo, cœpere. Namque delecti ex omni exercitu juvenes, purè lotis corporibus, candida veſte, quibus deportanda Romam Regina Juno aſſignata erat, venerabundi templum inire, primo religioſe admoventes manus: quod id ſignum more Etruſco niſi certa gentis ſacerdos attrectare non eſſet ſolitus. Deinde quum quidam, ſeu ſpiritu divino tactus, ſeu juvenili joco, Viſne Romam ire Juno? annuiſſe cæteri Deam conclamaverunt: inde fabula adjectum eſt, vocem quoque dicentis,* Velle, *auditam. Motam certè ſede ſua parvi molimenti adminiculis, ſequentis modo accepimus levem ac facilem tranſlatu fuiſſe: integramque in Aventinum æternam ſedem ſuam, quò vota Romani dictatoris vocaverant, perlatam; ubi templum ei poſtea idem, qui voverat, Camillus dedicavit.* Plutarque impute à Tite Live de raporter que Camille en priant Junon de venir à Rome toucha la ſtatuë de cette Déeſſe, & que quelques-uns repondirent qu'elle y conſentoit, & qu'elle ſuivoit de bon cœur. (d) Αὐτῷ δὲ Φουρίῳ εὔχεσθαι μὲν τὸν Κάμιλλον ἀσπάζονται τῆς θεοῦ καὶ παραιτεῖσθαι, ἀποκρίνασθαι δέ τινας τῶν παρόντων ὅτι καὶ βούλεται καὶ συγκαταινεῖ, καὶ συνακολουθεῖ προθύμως. *Livius tradit inter precandum attrectaſſe Camillum Deam & invitaſſe: inde velle & annuere ac ſequi libentem reſpondiſſe ex adſtantibus nonnullos.* Comparez cela avec les paroles de Tite Live, vous verrez très-clairement que Plutarque n'y a rien compris; ou plutôt qu'il a cité de memoire, & qu'il a defiguré les circonſtances: & comme vraiſemblablement il s'eſt fié à ſa memoire en une infinité de rencontres, je crains bien qu'à l'égard de beaucoup de faits nous ne trouvions dans ſes livres non pas ce qu'il avoit lu, mais la forme que les hiſtoires qu'il avoit luës prenoient dans ſon imagination. Tite Live n'attribuë des prieres à Camille par raport à Junon qu'avant la priſe de Veiës. Comment donc le feroit-il prier les mains apliquées ſur la ſtatuë? Ce que je vais dire ſe raporte mieux à mon texte.

Plutarque ajoûte que ceux qui ſoutiennent que la ſtatuë de Junon repondit ou par ſignes, ou en parlant, qu'elle aquieſçoit aux prieres de Camille, ont un très-puiſſant argument à alleguer, c'eſt-à-dire la proſperité de Rome; car cette ville, dit-il, de petite qu'elle étoit n'auroit pas pu s'élever à un ſi haut faîte de puiſſance, ſans la faveur continuelle d'un Dieu preſent. (e) Οἱ δ' ἰσχυριζόμενοι καὶ τῷ παραδόξῳ βοηθοῦσιν, μεγίστην μὲν ἴσχυσι συνήγορον τὴν τύχην τῆς πόλεως, ἣν ἀπὸ σμικρᾶς καὶ καταφρονουμένης ἀρχῆς ἐπὶ μέγα δόξης καὶ δυνάμεως προελθεῖν, θεοῦ συμπαρόντος. ἀμήχανον. *Cæterum hoc miraculum adſtruentibus & defendentibus fortuna magnopere ſuffragatur urbis, quæ ex parvo & humili exordio, ſine numinis perpetuo ex multis & magnis ſignis præſentis favore, evadere ad eam gloriam & potentiam haudquaquam potuiſſet.* Il croit donc que Junon s'étant tranſportée de Veiës à Rome favoriſa les Romains, & leur procura cette ſuite de victoires qui les rendit ſi formidables. Il faudroit donc mettre à l'an de Rome (f) 359. l'acompliſſement de la prediction de Jupiter, que Junon favoriſeroit enfin la nation Romaine.

(g) *Quin aſpera Juno*
Quæ mare nunc terraſque metu cœlumque fatigat
Conſilia in melius referet, mecumque fovebit
Romanos rerum Dominos gentemque togatam.

Et neanmoins parce qu'il a plu à quelques poëtes de reculer cette époque juſqu'à la (h) ſeconde guerre (i) Punique, les commentateurs s'arrêtent plus à cette fiction qu'à la foi des hiſtoriens. J'obſerve ici qu'outre le temple que Junon avoit à Rome ſur le mont Aventin, elle poſſedoit le temple du Capitole en commun avec ſon mari, & avec Minerve (k). Le temple de Junon *Moneta*, dont je parle dans la remarque ſuivante, me fournit une bonne preuve.

(T) *Honorée à Rome ſous . . .* le titre *de* Moneta.] Il paroît par divers paſſages des Anciens (l), que l'épithete de *Regina* étoit affectée à la Junon que Camille transfera de Veiës, & à laquelle il bâtit un temple ſur le mont Aventin. Quant à la Junon *Moneta*, elle avoit ſon ſiege au Capitole. Valere Maxime eſt le ſeul peut-être qui l'ait confonduë, avec celle dont le Dictateur Camille bâtit le temple ſur le Mont-Aventin. Je ne doute point que ce ne ſoit l'une des mepriſes que l'on trouve en ſi grand nombre dans Valere Maxime. *Nec minus voluntarius*, dit-il (m), *Junonis in urbem noſtram tranſitus. Captis à Furio Camillo Vejis, milites juſſu Imperatoris ſimulachrum Junonis Monetæ, quod ibi præcipua religione cultum erat, in Urbem tralaturi, ſede ſua movere conabantur. Quorum ab uno per jocum interrogata Dea, an Romam migrare vellet, Velle ſe reſpondit. Hac voce audita, luſus in admirationem verſus eſt. Famque non ſimulacrum, ſed ipſam cœlo Junonem petitam portare ſe credentes, læti in ea parte montis Aventini, in qua nunc templum ejus cernimus, collocaverunt.* On n'a beſoin que de lui-même pour le convaincre de ſes brouilleries; car dans un autre livre (n) il raporte que le temple de la Déeſſe *Moneta* étoit ſur le Capitole, à l'endroit où avoit été la maiſon de Manlius. Or ſelon Tite Live le temple que l'on bâtit où cette maiſon avoit été, fut voüé à Junon *Moneta* durant la guerre des Aurunces. Il (o) fut conſacré l'année d'après, c'eſt-à-dire l'an de Rome 413. Ovide au 6. livre des Faſtes s'accorde parfaitement en cela avec Tite Live. Les vers où il en parle nous aprenent que ce fut Camille qui voüa ce temple: là-deſſus un critique obſerve (p) que neanmoins Plutarque ne dit nullement que Camille ait fait ce vœu, & qu'il ſe contente de dire que la maiſon de Manlius fut raſée, & que le temple de la Déeſſe Moneta fut bâti au même lieu où cette maiſon avoit été. Ce critique a cru ſans doute que le Camille dont parle Ovide, eſt celui dont Plutarque a écrit la vie; celui, dis-je, qui travailla ſi fortement à faire punir Manlius. Je ne croi point qu'Ovide ſe ſoit trompé ſi lourdement. Celui qui voüa le temple de Junon *Moneta* étoit Camille le fils. Il ne faut donc pas trouver étrange que l'hiſtorien du pere ne diſe rien de ce vœu; mais on le pourroit blâmer de la negligence, avec laquelle il raconte la deſtinée de la maiſon de ce Manlius. Il dit (q) que les Romains l'aiant demolie, firent bâtir à la place le temple de la Déeſſe Moneta, & ordonnerent que deſormais nul patricien ne demeureroit ſur le Capitole. Où ſont les lecteurs qu'un tel narré ne porte à croire que ces trois choſes ſe firent en même tems? Qui ſe pourroit imaginer que ce temple ne fut voüé que plus de 40. ans après le ſuplice de Manlius? Il y a dans Ciceron une choſe qui produit ici un peu d'embarras; c'eſt que la Junon qui avoit un temple ſur le Capitole, fut ſurnommée *Moneta*, à cauſe qu'elle avoit averti le peuple Romain qu'il faloit ſacrifier une truie pleine. (r) *Scriptum à multis cum terra motus factus eſſet ut ſue plena procuratio fieret, vocem ab ede Junonis ex arca exiiſſe, quocirca Junonem illam appellatam Monetam.* Suivant cela il faudroit dire qu'il y avoit un temple de Junon ſur le Capitole, avant que le Dictateur Camille le fils voüât le temple de Junon *Moneta*: ou bien il faudroit dire qu'il voüa ſeulement un temple à Junon; mais que dans la ſuite des tems cette Deeſſe aquit le ſurnom *Moneta*, à cauſe de l'avis qu'elle donna dans ce temple. La premiere de ces deux hypotheſes n'a nul fondement dans les Auteurs; & la ſeconde convaincroit d'une extrême negligence les hiſtoriens, vu qu'ils remarquent expreſſément que ce Dictateur Camille voüa un temple à Junon *Moneta*, qui fut bâti au même lieu où Manlius avoit logé. Peut-être diſſiperoit-on cette nuë, ſi l'on ſupoſoit que le lieu d'où Junon donna l'avertiſſement, étoit la chapelle qui lui avoit été conſtruite dans le temple de Jupiter ſur le Capitole (ſ). Dès lors elle eût pu être (t) ſurnommée *Moneta*, ſans avoir un temple particulier ſous cette épithete; mais dans la guerre des Aurunces Camille auroit voulu lui bâtir un temple, entant qu'elle avoit dejà ce ſurnom. Ce ſeroit une preuve qu'elle auroit averti le peuple Romain avant l'année 413. & par conſequent que ſon amitié pour Rome preceda la ſeconde guerre Punique. Roſin (v) attribuë à Ciceron d'avoir dit que le tremblement de terre, au ſujet duquel Junon indiqua le ſacrifice d'une truie pleine, arriva avant que les Gaulois priſſent Rome. Ciceron ne dit point cela: Roſin s'eſt abuſé.

(a) *T. Livius dec. 1. lib. 5. p.m. 148.*

(b) Tum Junoni reginæ templum in Aventino locavit dedicavitque matutæ matri. *Id. ibid. pag. 149.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Plutarch. in Camillo p. 132. A.*

(e) *Id. ib.*

(f) *C'eſt celui du ſaccagement de Veiës.*

(g) *Virgil. Æneid. lib. 1. v. 279.*

(h) *Qui commença l'an de Rome 535.*

(i) Quia bello Punico ſecundo, ut ait Ennius, placata Juno cœperit favere Romanis. *Servius in hunc locum Virgilii.* Voiez Silius Italicus lib. 12. p.m. 520. Horace lib. 2. Ode 1.

(k) *Voiez Dauſquenius ſur Silius Italicus lib. 10. p. 435.*

(l) Decretum eſt Junoni Reginæ in Aventino Junonique ſoſpitæ Lanuvii majoribus hoſtiis ſacrificare-tur. *Livius lib. 22. init.* Voiez auſſi l. 25. p. m. 482. où il decrit les ceremonies qu'on obſerva en l'honneur de *Junon regina in Aventino.* On chanta une hymne compoſée par le Poëte Livius. *Carmen in Junonem reginam . . . illa tempeſtate forſitan laudabile rudibus ingeniis, nunc abhorrens & incondi-tum ſi referatur.*

(m) *Valer. Maxim. l. 1. c. 8. n. 3.*

(n) *Lib. 6. c. 3. n. 1.*

(o) *Livius l. 7. pag. m. 206.*

(p) *Voiez le Valere Maxime* Variorum *de Thyſius l. 1. c. 8. n. 3. p. 105.*

(q) *Plutarch. in Camillo p. 148. C.*

(r) *Ciccro de divinat. lib. 1.*

(ſ) *Voiez Denys d'Halicarnaſſe l. 4. ch. 69. Dauſquenius in Silium Ital. l. 10. pag. 435. cite pluſieurs autoritez.*

(t) *Il paroit par Tite Live l. 3. p. m. 79. que le Junon du Temple de Jupiter Capitolin étoit ſurnommée* Regina.

(v) *Antiquit. Rom. l. 2. c. 6.*

Digitized by Google

le culte de cette Divinité ſous ce dernier titre †; on lui fit bâtir de plus un temple au marché aux herbes l'an 560. Caius Cornelius Cethegus qui l'avoit voüé quatre années auparavant lors qu'en qualité de Conſul ‡ il faiſoit la guerre aux Inſubres, fut celui qui le conſacra en qualité de Cenſeur *. On fit reparer ce temple l'an 663. & cela à cauſe d'un ſonge de femme ‡. Le culte de Junon dans Rome étoit (TΔ) fort ancien. Les honneurs qu'elle recevoit (V) dans d'autres villes d'Italie étoient très-grans. Elle y faiſoit beaucoup de miracles. Elle avoit un temple à Falere avant que Rome fut bâtie. Il reſſembloit à celui d'Argos, & l'on s'y ſervoit des mêmes ceremonies que les Argiens avoient conſacrées à ſon culte. C'eſt ce que Denys d'Halicarnaſſe nous aprend au chapitre 21. du 1. livre.

† *Livius lib. 8. pag. m. 224. Voiez la remarque V au commencement.*

‡ *Id. lib. 32. p. 604.*

* *Id. lib. 34. p. 642.*

‡ *Cicero de divinat. lib. 1. init. fol. 304. B. & fol. 311. B.*

Je

(TΔ) *Le culte de Junon dans Rome étoit fort ancien.*] Tatius collegue de Romulus avoit etabli les honneurs de Junon *Quiritia* (a), ou *Quiritis*. L'on trouve que ſous le regne de Tullus Hoſtilius, les Pontifes conſultez touchant les expiations des meurtres involontaires, firent dreſſer deux autels, & y pratiquerent les ceremonies qu'ils jugerent propres à purifier Horace qui avoit tué ſa ſœur. L'un de ces autels étoit conſacré à Junon (b), & l'autre à Janus (c). On dit (d) qu'avant ce tems-là il y eut à Rome un temple de Junon bâti par Numa Pompilius, & que ce Prince voulant gagner les bonnes graces de cette Déeſſe, *défendit par loy expreſſe à toutes femmes desbauchees d'entrer dans ce Temple . . . ny meſme de le toucher. Voicy les termes de la loy.* Pellex ædem Junonis ne tangito: ſi tangat Junoni agnum fœminam demiſſis crinibus cædito: *c'eſtoit l'amende honorable qu'elles eſtoient obligees de luy faire, en luy ſacrifiant un agneau tout eſcheveléés.* Diſons en un mot que ce ne fut point par une hyperbole inexcuſable, que Virgile introduiſit Jupiter promettant à ſon épouſe, que les deſcendans d'Enée la ſerviroient plus devotement que toutes les autres nations. Ce dialogue n'eſt pas le moins bel endroit de l'Eneïde; il contient la renonciation de Junon aux perſecutions d'Enée, & la grace qu'elle demanda en recompenſe de ſon deſiſtement. Je conſeille à mes lecteurs d'aller à la ſource: je n'en veux prendre que ces quatre vers:

Hinc (e) *genus, Auſonio miſtum quod ſanguine ſurget,*
Supra homines, ſupra ire Deos pietate videbis.
Nec gens ulla tuos æquè celebrabit honores.
Annuit his Juno, & mentem lætata retorſit.

(V) *Les honneurs qu'elle recevoit dans d'autres villes d'Italie.*] Elle étoit ſervie ſous le titre de *Soſpita* avec une grande devotion à Lanuvium, proche de Rome ſur le chemin d'Appius. Les Romains adopterent tellement ce culte, qu'il faloit que leurs Conſuls à l'entrée de leur Conſulat allaſſent rendre leurs hommages à cette Junon. (f) *Noluit à ſacris propriis Junonis Soſpitæ, cui omnes Conſules facere neceſſe eſt, domeſticum & ſuum Conſulem potiſſimum avellere.* Lors qu'on donna la bourgeoiſie Romaine aux habitans de Lanuvium, il fut etabli que ce culte leur ſeroit commun avec le peuple Romain. (g) *Lanuvinis civitas data, ſacraque ſua reddita cum eo ut ædes lucuſque Soſpitæ Junonis communis Lanuvinis Municipibus cum populo Romano eſſet.* Il y avoit un threſor dans le temple de cette Déeſſe: Auguſte en tira de bonnes ſommes, & promit d'en paier (h) l'interêt. On croit que ce temple fut fondé par les Pelaſges originaires du Peloponneſe, & l'on apuie cette opinion ſur ce que la Junon de Lanuvium eſt nommée par (i) Elien *Juno Argolica*. Voici l'équipage de cette Déeſſe. *Noſtram Soſpitam . . . tu nunquam ne in ſomnis quidem vides niſi cum pelle caprina, cum haſta, cum ſcutulo, cum calceolis repandis* (k). On ne marque point dans ce paſſage ſi la peau de chevre étoit garnie de cornes; mais des gens fort ſavans n'en doutent pas. „ Il eſt certain „ que cette Junon Lanuvienne avoit la teſte voilée „ d'une peau de chévre avec de veritables cornes, & „ il ne faut qu'avoir des yeux pour les reconoître bien „ clairement dans les medailles Romaines de Golt„ zius, & dans celle que rapporte Vigenaire, dans ſes „ annotations ſur Tite Live. „ C'eſt ainſi que parle Mr. de Girac dans la ſection 65. page 556. de ſa replique. Vous trouverez à la marge de ſon livre ce qui ſuit: *Romani Junonem Soſpitam colebant, cujus caput pellis caprina cum cornibus exornabat* (1). Notez bien ceci: le ſerpent du temple de Lanuvium étoit quelque choſe de miraculeux; il conoiſſoit ſi les filles avoient laiſſé prendre leur pucelage, ou non. Voiez Elien (l).

La Junon LACINIA dont le temple étoit à ſix milles de Crotone, étoit merveilleuſement celebre. Ce temple étoit (m) une fois plus grand que le plus grand temple qui fût à Rome. Il étoit couvert de tuiles de marbre, dont une partie fut portée à Rome, pour ſervir de couverture au temple de la Fortune Equeſtre, que le Cenſeur Quintus Fulvius Flaccus faiſoit bâtir: mais comme il perit miſerablement, le Senat fit porter les tuiles au même lieu d'où on les avoit ôtées (n). Annibal n'executa pas le deſſein d'enlever la colomne d'or, que l'on voioit dans le temple de cette Junon (o). Pline raporte que les cendres que l'on laiſſoit ſur l'autel de cette Déeſſe, expoſées à toutes les injures de l'air, ne bougeoient jamais de leur place (p). Servius raconte un autre miracle; c'eſt que ſi quelcun gravoit ſon nom ſur les tuiles de ce temple, la gravure s'effaçoit dès que cet homme mouroit. (q) *In hoc templo illud miraculi fuiſſe dicitur, ut ſi quis ferro in tegula templi, ipſius nomen incideret, tamdiu illa ſcripturæ maneret, quamdiu is homo viveret qui illud ſcripſiſſet.* Tite Live conte auſſi un miracle, c'eſt que les beſtiaux de toute eſpece conſacrez à la Déeſſe, paiſſoient dans les prairies du temple, ſans que perſonne les gardât, & ſe retiroient le ſoir d'eux-mêmes, ſans que jamais les bêtes ſauvages ou les voleurs les inquietaſſent. (r) *Lata in medio paſcua habuit* (Lucus) *ubi omnis generis ſacrum deæ paſcebatur pecus ſine ullo paſtore: ſeparatimque egreſſi cujuſque generis greges, nocte remeabant ad ſtabula, nunquam inſidiis ferarum non fraude violati hominum.* Il fait aſſez conoître qu'il ne voudroit point jurer que cela fût vrai; & que le conte des cendres immobiles eût une plus grande certitude. On attribuë, dit-il, preſque toûjours quelques miracles à cette ſorte de lieux. *Miracula aliqua aſſingunturque plerumque tam inſignibus locis. Fama eſt aram eſſe in veſtibulo templi, cujus cinerem nullus unquam moveat ventus.* Perſonne ne ſçait mieux cela que les Moines du Chriſtianiſme. Il ajoûte que ce temple étoit celebre non ſeulement par ſa ſainteté, mais auſſi par ſes richeſſes (ſ).

Il n'eſt pas étrange qu'il y ait eu diverſité d'opinions touchant le fondateur de ce temple, & touchant l'occaſion de la fondation; car tous les peuples ſont enclins à inventer mille belles choſes ſur de ſemblables matieres. Voiez Servius (t) qui raporte entre autres opinions, que le Roi Lacinius le fit bâtir en l'honneur de Junon à cauſe qu'elle haïſſoit Hercule, lequel il n'avoit pas voulu loger. Mais ſi à cet égard-là les variations ne doivent pas nous ſurprendre, il faut pour le moins être ſurpris que les Auteurs ne ſoient pas d'accord touchant la ſituation de cet édifice. Tite live le met à ſix milles de Crotone. *Sex millia aberat ab* (v) *urbe nobile templum ipſa urbe nobilius, Lacinia Junonis, ſanctum omnibus circa populis* (w). Mais Valere Maxime le met à Locres; & ce n'eſt pas le ſeul point en quoi il difere de Tite Live. Raportons ſes paroles. *Q. Fulvius Flaccus impune non tulit quod in cenſura tegulas marmoreas ex Junonis Lacinia templo in ædem Fortunæ Equeſtris, quam Romæ faciebat, tranſtulit. Negatur enim, poſt hoc factum, mente conſtitiſſe: quin etiam per ſummam agritudinem animi expiraverit, cum ex duobus filiis in Illyrico militantibus, alterum deceſſiſſe, alterum graviter audiſſet affectum. Cujus caſu motus ſenatus tegulas illico Locros reportandas curavit: decretique circumſpectiſſima ſanctione impium opus cenſoris retexuit* (x). Je me ſuis reglé ci-deſſus à ce narré, quant au motif qui engagea le Senat à reſtituer les tuiles; mais je me reſervois le droit de rectifier les choſes ſelon le beſoin par la relation de Tite Live. Sachez donc que ce grave hiſtorien obſerve que le Cenſeur Fulvius Flaccus s'apliquoit avec ardeur à faire enſorte que le temple qu'il conſtruiſoit ne cedât ni en magnificence, ni en grandeur à aucun temple de Rome. Il crut qu'un toit de marbre donneroit beaucoup de relief à cet édifice; c'eſt pourquoi il fit decouvrir la moitié du temple de Junon *Lacinia* (y). C'étoit aſſez pour ſon deſſein. Aiant ſatis fore ratus ad tegendum quod ædificaretur. *Tit. Livius l. 42. init. pag. m. 809.* C'eſt ce qui m'a fait dire ci-deſſus après Cluvier, *Ital. Antiq. l. 4. c. 15.* que le Temple de Junon *Lacinia* étoit une fois plus grand que le plus grand Temple de Rome.

(a) *Dionyſ. Halicarn. lib. 2. cap. 52.*

(b) *Inſpectrice des ſœurs, dit Denys d'Halicarnaſſe, mais elle eſt ſurnommé* Sororia *dans Feſtus quem vide pag. m.* CCLXII. *voce* ſororium tigillum.

(c) *Id. Dionyſ. lib. 3. cap. 28.*

(d) *Voiez le threſor des Antiquitez Romaines de Du Boulay pag. 149.*

(e) *Virgil. Æn. lib. 12. v. 838.*

(f) *Cicero orat. pro Murana ſub fin.*

(g) *Livius, lib. 8. pag. m. 224.*

(h) *Appian. l. 5. de bello civil. p. m. 399.*

(i) *Ælian. hiſtor. animal. l. 11. c. 16.*

(k) *Cicero de natura Deorum lib. 1. pag. m. 116.*

(l) *Lud. Nonnus in Goltzii Græc.*

(l) *Ubi ſupra. Voiez auſſi Properce eleg. 8. l. 4.*

(m) *Voiez la colonne ſuivante lettre x.*

(n) *Valer. Maximus lib. 1. c. 1.*

(o) *Cicero lib. 1. de divinat.*

(p) In Laciniæ Junonis ara ſub dio ſita, cinerem immobilem eſſe perflantibus undique procellis. *Plin. l. 2. c. 107.* Valere Maxime *lib. 1. c. 8. in exempl. extern. n. 18.* dit la même choſe. *Voiez ci-deſſous Tite Live.*

(q) *Servius in Æneid. l. 3. v. 552.*

(r) *Livius lib. 24. circa init. p. m. 380.*

(ſ) Inclytum templum divitiis etiam, non tantum ſanctitate fuit. *Id. ibid.* Voiez auſſi Strabon l. 6. p. m. 180.

(t) *Servius ubi ſupra.*

(v) *Dans le Valere Maxime de Thyſius p. 27. on fait dire à Tite Live, que le Temple étoit dans la ville,* In urbe nobile templum, ipſa urbe erat nobilius.

(w) *Livius ubi ſupra.*

(x) *Valer. Maximus l. 1. c. 1. n. 20.*

(y) Præfectus in Brutios, ædem Junonis Laciniæ ad partem dimidiam detegit, id

Digitized by Google

Je voudrois bien ſavoir ſi quelcun parmi les ſages du Paganiſme a fait attention à une choſe dont il me ſemble qu'il n'étoit pas mal aiſé de s'apercevoir, c'eſt que perſonne n'avoit moins de part à la vie heureuſe, qui eſt un état très-eſſentiel * à la nature divine, que la plus grande des Déeſſes. On ne ſauroit guere concevoir de condition plus miſerable que celle de Junon. Je ne me fonde pas ſur le caractere de ſes emplois, quelque penibles, (X) & quelque remplis de

* Quæ nobis natura informationem Deorum ipſorum dedit, eadem inſculpſit in mentibus ut eos æternos & beatos haberemus. *Cicero de nat. Deor. lib. 1. pag. m. 70.* Voiez auſſi Ariſtote *de republ. lib. 7. cap. 1. pag. m. 321. E. Voiez auſſi la remarque I de l'article* Spinoza *n. V.*

Aiant fait porter à Rome ces tuiles de marbre, il ſe garda bien de dire d'où il les avoit tirées; mais on ne laiſſa pas de l'aprendre, & de là ſortirent tant de murmures, que les Conſuls furent obligez de conſulter le Senat ſur cette afaire. Le Senat fit venir Flaccus, & après l'avoir laiſſé expoſé pendant quelque tems à toutes ſortes de cruels reproches, il reſolut d'un conſentement unanime que les tuiles ſeroient raportées au temple de Junon, & qu'on feroit pour apaiſer cette Déeſſe ce que les ceremonies preſcrivoient. Les paroles de Tite Live m'ont tellement enchanté, que je m'imagine qu'elles ſeront très-agreables à la plûpart de mes lecteurs: ce ſont de belles paroles remplies de grandes penſées. (a) *Poſtquam cenſor rediit tegula expoſita de navibus ad templum portabantur: quanquam unde eſſent ſilebatur, non tamen celari potuit. Fremitus igitur in curia ortus eſt: ex omnibus partibus poſtulabatur, ut conſules eam rem ad ſenatum referrent. Ut vero accerſitus in curiam cenſor venit, multo infeſtius ſinguli univerſique præſentem lacerare:* Templum auguſtiſſimum regionis ejus, quod non Pyrrhus, non Annibal violaſſent, violare parum habuiſſe, niſi detexiſſet fœde ac prope diruiſſet. Detractum culmen templo, nudatum tectum patere imbribus putrefaciendum. Cenſorem moribus regendis creatum, cui ſarta tecta exigere ſacris publicis & loca tuenda more majorum traditum eſſet; eum per ſociorum urbes diruentem templa, nudantemque tecta ædium ſacrarum vagari, & quod, ſi in privatis ſociorum ædificiis faceret, indignum videri poſſet, id Deûm immortalium templa demolientem facere, & obſtringere religione populum Romanum, ruinis templorum templa ædificantem: tamquam non iidem ubique Dii immortales ſint, ſed ſpoliis aliorum alii colendi exornandique. *Quum, priuſquam referretur, appareret quid ſentirent Patres: relatione facta in unam omnes ſententiam ierunt, ut ha tegulæ reportandæ in templum locarentur, piacularique Junoni fierent.* L'arrêt du Senat ne fut point executé dans tous ſes points; car ceux à qui on donna la charge de faire retablir le toit, raporterent qu'aucun ouvrier n'avoit ſçu remettre les tuiles à leur place (b), & qu'ainſi elles avoient été laiſſées à la cour du temple. Flaccus ne diſcontinua point ſon édifice: il l'acheva, & le conſacra, & donna les jeux Sceniques pendant quatre jours, & les Circenſes un jour (c). Voilà donc une inſigne diference entre Tite Live & Valere Maxime, & qui montre que le dernier de ces deux Auteurs a fait un grand tort au Senat Romain: il a ſupoſé qu'on ne s'aviſa de reparer le dommage, qu'après avoir vu la punition prodigieuſe que le ciel avoit infligée au Cenſeur Flaccus. Mais Tite Live nous aprend que le Senat ſe determina à cette action de pieté & de juſtice, par la ſeule conſideration du fait, & ſans avoir vu aucune marque de l'irritation celeſte. Il ne nie point la triſte fin de ce Cenſeur, il la repreſente même plus funeſte que n'a fait Valere Maxime; car il dit que Fulvius Flaccus ſe pendit, & il ajoûte qu'on diſoit parmi le peuple que Junon lui avoit ôté le jugement. (d) *Q. Fulvius Flaccus pontifex qui priore anno fuerat cenſor . . . . fœda morte periit. Ex duobus filiis ejus qui tum in Illyrico militabant, nunciatum alterum deceſſiſſe, alterum gravi & periculoſo morbo ægrum eſſe. Obruit animum ſimul luctus, metuſque: mane ingreſſi cubiculum ſervi, laqueo dependentem invenere. Erat opinio, poſt cenſuram minus compotem fuiſſe ſui: vulgo Junonis Lacinia iram ob ſpoliatum templum alienaſſe mentem ferebant.* On met à l'an de Rome 579. ce qui concerne les tuiles de marbre ôtées du temple de Junon.

(a) *Livius ibid.*

(b) Quæ ad religionem pertinent cum cura facta: tegulas relictas in area templi, quia reponendarum nemo artifex inire rationem potuerit, redemptores nuntiarunt. *Id. ib. p. 810.*

(c) Fulvius ædem Fortunæ equeſtris, quam Proconſul in Hiſpania dimicans cum Celtiberorum legionibus voverat, annos ſex poſtquam voverat, dedicavit, & ſcenicos ludos per quatriduum, unum diem in circo fecit. *Id. ibid. pag. 812.*

(d) *Id. ib. pag. 819.*

(X) *Le caractere de ſes emplois, quelque penibles, & quelque pleins de deſagremens qu'ils puſſent être.*] Elle avoit l'intendance des mariages, & de leurs ſuites. Voiez les commentateurs de Virgile ſur ces paroles,

(e) *Mactant lectas de more bidentes*
Legiferæ Cereri, Phœboque patrique Lyæo:
Junoni ante omnes, cui VINCLA JUGALIA CURÆ.

(e) *Virgil. Æn. lib. 4. v. 57.*

Ils vous indiqueront cent autres paſſages ſemblables, & vous parleront des épithetes de *pronuba*, de *jugalis*, de ζυγία, de γαμηλία, de παρήνυμφος &c. qui ont été affectées à la femme de Jupiter à cauſe qu'elle preſidoit aux engagemens matrimoniaux. Voiez la remarque ſuivante. Cette charge demandoit beaucoup de ſoins; les details y étoient ſans nombre, & il étoit fort dificile de s'en aquiter honorablement. S'il eut été ſeulement queſtion de faire qu'on ſe mariât, les dificultez n'euſſent pas été ſi conſiderables: la diſpoſition des ſujets, & l'inclination de la nature pouvoient épargner beaucoup de fatigues au directeur general; mais une Déeſſe du premier rang étoit engagée par les interêts de ſon honneur & de ſa gloire, à faire enſorte que l'on ſe mariât bien; je veux dire que l'aſſortiment des conditions, & des humeurs formât un lien indiſſoluble d'amitié, & de concorde, & ainſi tous les mariages mal aſſortis, & tous les mauvais menages lui devoient cauſer du chagrin: c'étoient autant de taches à ſa reputation, & autant de juſtes ſujets de lui reprocher que le ſoin que l'on avoit pris de l'invoquer, & de l'honorer le jour des noces étoit une peine perduë. Tous ceux qui auroient voulu medire d'elle avoient un beau champ, car enfin ou elle faiſoit tout ſon poſſible pour procurer de bons mariages, ou elle ne le faiſoit pas. Si elle le faiſoit, on avoit lieu de conclure qu'elle étoit bien miſerable, puis qu'elle avoit un emploi où elle épuiſoit toutes ſes forces, & toute ſon induſtrie ſans éviter une infinité de mauvais ſuccés. Ce nombre infini d'experiences qui faiſoit voir l'inutilité de ſes peines, étoit une preuve ou qu'elle avoit à travailler ſur une matiere très-dificile à manier, & à preparer, ou que ſes forces étoient bien bornées. Au premier cas ſon infortune, & la rigueur deplorable de ſon deſtin, ou ſon imprudence étoient viſibles; car s'il ne lui étoit pas permis de ſe defaire d'un emploi où en faiſant de ſon mieux, elle ne pouvoit pas s'empêcher de mal reüſſir en mille & mille rencontres, la neceſſité de ſon ſort étoit digne de compaſſion. Mais s'il lui étoit permis de reſigner ſon office, & qu'elle s'obſtinât à le conſerver, elle manquoit de jugement (f) & de prudence, & ſe maintenoit injuſtement dans une fonction qui paſſoit ſes forces, & dont elle ne s'aquitoit qu'à ſon deshonneur. C'eût été une pauvre excuſe que d'alleguer que ſes bons deſſeins étoient traverſez par les caprices d'une autre Déeſſe.

Sic (g) viſum Veneri, cui placet impares
Formas, atque animos ſub juga ahenea
Sævo mittere cum joco.

C'eût été avouër la limitation & la dependance de ſes forces, aveu terrible & mortifiant au delà de tout ce que l'on peut s'imaginer pour une Déeſſe auſſi glorieuſe que Junon l'etoit. Voilà ce qu'on pouvoit dire en ſupoſant qu'elle s'aquitoit de ſa charge avec toute l'aplication de ſes forces: mais ſi l'on eut ſupoſé qu'elle eût pû mieux reüſſir, on l'eût regardée comme coupable ou d'une extrême negligence, ou d'une extrême malice, & par conſequent comme très-indigne des honneurs qu'on lui rendoit, & de la charge dont elle étoit revêtuë. Ce ſont les reflexions que les Paiens devoient faire naturellement; or le reſultat de ces penſées eſt de juger que ſa condition étoit malheureuſe, ſoit à cauſe du grand travail que ſon emploi demandoit, ſoit à cauſe des mauvais ſuccés de ſa peine. Le chagrin paroiſſoit d'autant plus inſeparable de cet état, qu'elle étoit d'une dignité & d'un ſexe qui la rendoient merveilleuſement ſenſible au mepris & aux diſgraces, & l'on devoit bien s'imaginer qu'elle avoit aſſez d'eſprit pour n'ignorer pas ce qui pouvoit être critiqué dans ſon adminiſtration, & pour croire que les autres (h) Dieux l'en cenſuroient, & que s'ils avoient le menagement de ne le point faire en ſa preſence, ou de ne lui point venir raporter le mal que l'on diſoit d'elle, ils ne laiſſoient pas de medire en ſon abſence, ou à tout le moins d'avoir des penſées deſavantageuſes. Il n'en faut pas davantage pour attriſter un cœur ſenſible, ambitieux, & ſuperbe: il ſufit pour cela qu'il ſçache que ſes defauts ſont conus.

(f) Metiri ſe quemque ſuo modulo ac pede verum eſt. *Horat. epiſt. 7. lib. 1. v. 98.*

(g) *Horat. ode 33. lib. 1.*

(h) *Les Paiens croioient que les jalouſies, les querelles, les diviſions & tels autres deſordres avoient lieu parmi les Dieux.*

Toutes les reflexions que je viens de raporter pouvoient être faites à l'égard de la même Junon entant qu'elle preſidoit aux enfantemens. Quelle peine! c'étoit le moien de n'avoir pas un ſeul moment de repos, & d'être obligée à travailler en mille lieux tout à la fois. Cette charge eſt ſujette à des accidens deſagreables. L'induſtrie des Chirurgiens les plus adroits n'empêche pas que pluſieurs enfans qui ſe preſentent de travers les uns d'une façon, les autres d'une autre, ne periſſent avec leur mere. Ces malheurs étoient autant de chapitres pour les cenſeurs de Junon inutilement invoquée ſous des noms particuliers & ſpecifiques

Digitized by Google

de desagremens qu'ils pussent être, & quelque juste sujet qu'ils aient donné de tourner en ridicule le système (I) theologique des Paiens. Je me fonde sur la necessité où elle se vit reduite de persecuter les maîtresses & les batards de son mari, pour chercher du soulagement à la jalousie qui la devoroit. Elle fut sensible à cette passion autant que le demandoit l'humeur altiere & imperieuse qui lui étoit inspirée par sa qualité de sœur, & de femme du plus grand des Dieux. Cette sensibilité rendoit plus insuportable son tourment, & l'obligeoit à tracasser par mer & par terre (Z) pour se procurer le plaisir de la vengeance. Elle n'y oublioit rien, & ne se donnoit aucun repos, mais elle ne goûtoit jamais la satisfaction d'avoir reüssi pleinement & parfaitement. C'étoit toûjours à recommencer. Il ne faut pas prendre pour la moindre des disgraces dont

(a) *Voiez la remarque G Δ.*

ques (a) selon la diversité des cas. Je sçai bien qu'on peut soutenir avec beaucoup de probabilité, qu'il ne faut point reduire à elle seule diversement nommée toutes les divinitez du mariage, & des accouchemens, &c. mais d'ailleurs il est très-probable que ces autres divinitez doivent être regardées comme des subdeleguez de l'Intendant general, d'où il resulte que les desordres pouvoient être fort bien mis sur le compte de la Déesse Junon, comme la mauvaise administration des gouverneurs de Province est imputée au souverain quand il n'y aporte pas de remede. Outre que cette adjonction de substituts marque que l'on croioit que la charge de Junon étoit trop penible. Or toutes ces idées enferment un jugement desavantageux. Ajoûtez à tout cela, qu'on ôtoit à cette Déesse les deux plus glorieuses fonctions de sa charge, car on commettoit à une autre Divinité nommée *Viriplaca* (b), le soin de la reconciliation des personnes mariées, & l'on donnoit à Venus *Verticordia*, le soin de la conversion des femmes qui n'avoient pas merité par une chaste conduite l'amitié de leurs maris (c). Quel afront pour Junon, que d'avoir demembré de cette maniere son intendance des mariages?

(b) *Voiez Valere Maxime lib. 2. cap. 1. n. 6. p. m. 135.*

(c) *Voiez Ovide au 4. livre des fastes p. m. 74.*

(I) *De tourner en ridicule le système theologique des Paiens.*] Les surnoms de *Pronuba*, de *Jugalis* &c. que l'on a pu voir (d) ci-dessus, n'étoient pas les seuls qui fussent propres à Junon entant qu'elle presidoit aux mariages: elle avoit aussi des surnoms particuliers fondez sur ce (e) qu'*elle presidoit à la conduite des nouvelles mariées, à la maison de leur mary . . . . & à l'onction que faisoit la nouvelle mariée au jambage ou pôteau de la porte de son mary . . . . & à cause qu'elle aidoit au mary à desnoüer la ceinture virginale.* Vous trouverez ces surnoms-là dans ces paroles Latines tirées d'une priere faite à Junon: (f) *Interducam*, ou *Iterducam*, *& Domiducam*, *Unxiam*, *Cinctiam* (g) *mortales puella debent in nuptias convocare, ut earum & itinera protegas, & in optatas domos ducas, & cum postes ungent, faustum omen affigas, & cinguluin ponentes in thalamis non relinquas.* On ne pretendoit pas qu'elle s'arretât à la porte de la chambre nuptiale, on lui demandoit aussi son assistance dans le lit nuptial: elle y entroit sous le titre de *Dea mater Prema*, & de *Dea Pertunda* accompagnée du *Deus pater Subigus*. C'est sur cela que saint Augustin a tourné en ridicule le Paganisme, & comme il etoit fort malaisé de n'emploier que des considerations graves dans un tel sujet, il en fait sentir l'impertinence d'une maniere assez libre, & assez enjoüée. On s'exposeroit à la censure de tous les Puristes, & de tous les lecteurs prudes si l'on traduisoit exactement en François les paroles de ce Pere: raportons les donc en Latin. (h) *Cum mas & fœmina conjunguntur, adhibetur deus Jugatinus. Sit hoc ferendum. Sed domum est ducenda, quæ nubit, adhibetur dea Domiducus. Ut maneat cum viro, additur dea Manturna. Quid ultra quæritur? Parcatur humanæ verecundiæ: peragat cætera concupiscentia carnis & sanguinis procurato secreto pudoris. Quid impletur cubiculum turba numinum: quando & paranymphi inde discedunt? Et ad hoc impletur, non ut eorum præsentia cogitata major sit cura pudicitiæ, sed ut fœmina sexu infirma novitate pavida, illis cooperantibus sine ulla difficultate virginitas auferatur. Adest enim dea Virginensis, & deus pater Subigus, & dea mater Prema, & dea Pertunda, & Venus, & Priapus. Quid est hoc? Si omnino laborantem in illo opere virum ab diis adjuvari oportebat: non sufficiebat aliquis unus, aut aliqua una. Nunquid Venus sola parum esset, quæ ob hoc etiam dicitur nuncupata, quod sine ejus vi fœmina virgo esse non desinat? Si nulla est frons in hominibus, quæ non est in numinibus? nonne cum credunt conjugati tot deos utriusque sexus præsentes, & huic operi instantes, ita pudore afficiuntur, ut & ille minus moveatur, & illa plus reluctetur? Et certè si adest Virginensis dea, ut virgini zona solvatur: si adest deus Subigus, ut viro subigatur: si adest dea Prema, ut subacta ne se commoveat, prematur, dea Pertunda ibi quid facis? Erubescat, aut foras, agat aliquid & maritus. Valde inhonestum est, ut quod vocatur illa, impleat quisquam nisi ille. Sed forte ideo toleratur, quia dea dicitur esse, non deus. Nam si masculus crederetur, & Pertundus vocaretur, majus contra eum pro uxoris pudicitia posceret maritus auxilium, quàm Fœta * contra Silvanum. Sed quid hoc dicam, cum ibi sit & Priapus nimis masculus, super cujus immanissimum & turpissimum fascinum sedere nova nupta jubebatur more honestissimo & religiosissimo matronarum?* Ces objections là sont terrassantes, & l'on ne conçoit pas que les meilleurs apologistes de la religion paienne eussent pû les bien éluder. Le reproche que saint Augustin apuie sur la multiplication non necessaire des êtres, étoit capable tout seul de les mettre à bout. Quelle defiance des forces humaines n'étoit-ce pas que de croire que Venus avoit besoin d'être secouruë par 3. ou 4. autres Divinitez? On comprend seulement qu'un apologiste auroit pu repondre que saint Augustin avoit tort de reprocher comme une chose inutile, & qui ne laissoit rien à faire au mari l'adjonction de la Déesse *Pertunda* à la Déesse *mater Prema*; car dans cette miserable Theologie l'une n'étoit pas moins necessaire ou plus necessaire que l'autre, & ni l'une ni l'autre n'excluoit l'operation des mariez. Il y avoit donc un petit defaut d'exactitude dans cette partie des objections de saint Augustin. Le grand lieu commun des Païens en ce tems-là étoit peut-être de dire, que la multiplication objectée n'étoit qu'une multiplication des noms de la même divinité. Foible reponse, car les livres des anciens Païens en fournissoient la refutation.

(d) *Dans la remarque X au commencement.*

(e) *Du Boulay, thresor des Antiquitez Romaines pag. 149. 150.*

(f) *Mart. Capella de nuptiis Philologiæ lib. 2. pag. m. 37. 38.*

(g) *Voici un passage de Festus Pompeius pag. xxxv.* Cinxiæ Junonis nomen sanctum habebatur in nuptiis, quod initio conjugii solutio erat cinguli quo nova nupta erat cincta.

(h) *Augustin. de civit. Dei lib. 6. cap. 9. pag. m. 599.*

* *St. Augustin venoit de dire qu'on donnoit des gardes aux accouchées afin que le Dieu Sylvain ne vins pas les tourmenter.* Mulieri fœtæ post partum tres Deos custodes commemorat (*Varro*) adhiberi, ne Sylvanus Deus per noctem ingrediatur & vexet.

Notez en passant que les philosophes qui entreprirent de repondre aux Docteurs Chretiens etoient bien à plaindre. Ils portoient la peine de la folie d'autrui: les anciens Prêtres avoient fait la faute en transportant sotement au culte public les fantaisies des poëtes, & il falut après plusieurs siecles que les philosophes essuiassent toute la honte de ces sotises, & se tourmentassent pour parer des coups qui perçoient à jour. Si ceux qui forgerent un culte si ridicule avoient eu des adversaires aussi habiles & aussi puissans que saint Augustin, ils eussent été plus circonspects, & n'auroient pas tant lâché la bride à leurs fourberies; & voilà un desavantage de l'unité de religion. La diversité de religion a ses inconveniens, il faut l'avouër, & convenir même qu'ils sont fort à craindre; mais d'ailleurs elle empêche certains progrés de la corruption: elle contient en respect les uns à l'égard des autres.

REFLEXION sur le sort des Philosophes qui eurent à écrire pour le Paganisme, & sur un inconvenient de l'unité de religion.

(Z) *A tracasser par mer & par terre pour se procurer le plaisir de la vengeance. . . . . Elle ne goûtoit jamais la satisfaction.*] Considerez le voiage qu'elle fit du ciel en terre dès qu'elle eut formé des soupçons qu'un nuage qu'elle decouvroit, pouvoit bien être le voile sous lequel son infidele mari jouïssoit de quelque fille. Elle ne se trompoit point. Jupiter étoit alors entre les bras d'Io. Il la convertit en genice afin d'éviter que son épouse ne le surprît sur le fait. Junon demanda cette genice, & la fit garder par Argus, & puis elle lui mit aux trousses une furie qui la fit courir par toute la terre, & enfin il falut soufrir qu'Io recouvrat sa premiere forme, & fut la Déesse Isis (i). Considerez aussi les suplications que Junon fut faire à Tethys & à l'Ocean, après qu'elle eut vû parmi les étoiles la même Caliste qu'elle avoit changée en ourse. Elle s'étoit portée aux dernieres violences contre cette maîtresse de Jupiter, elle (k) l'avoit prise par les cheveux, & renversée par terre. Mais écoutons ses doleances & ses complaintes. Rien de plus triste: elle craint qu'on ne l'offense desormais à tout bout de champ, puis que les efforts qu'elle fait pour se venger n'aboutissent qu'à la gloire de ses ennemis.

Est (l) verò, cur quis Junonem ladere nolit,
Offensamque tremat, quæ prosum sola nocendo?
O ego quantum egi! quàm vasta potentia nostra est!
Esse hominem vetui; facta est Dea: sic ego pœnas
Sontibus impono; sic est mea magna potestas.

Elle fut une fois si penetrée de la douleur de ne pouvoir pas se venger, qu'elle se transporta en personne

(i) *Voiez Ovide au 2. livre des Metamorphoses.*

(k) *Arreptam prensis à fronte capillis Stravit humi pronam. Ovid. Metam. lib. 2. v. 477.*

(l) *Id. ib. v. 519.*

Digitized by Google

dont ſa vie fut traverſée, le malheur qu'elle eut de perdre ſa cauſe (*AA*) dans une diſpute de beauté ; car le reſſentiment qu'elle temoigna de l'ofenſe qu'elle crut avoir reçuë de Paris le juge de ce

au fond des enfers pour demander du ſecours aux trois furies.

(a) *Id. ib. lib. 4. v. 426.*

Nil (a) poteris Juno, niſi inultos ſtere dolores?
Idque mihi ſatis eſt? Hæc una potentia noſtra eſt?
. . . . . .
. . . . . .

(b) *Ibid. v. 447.*

Suſtinet (b) ire illuc, cæleſti ſede relictâ,
(Tantum odiis iraque dabat) Saturnia Juno.
Quò ſimul intravit, ſacroque à corpore preſſum
Intremuit limen; tria Cerberus extulit ora,
Et tres latratus ſimul edidit. Illa ſorores
Nocte vocat genitas, grave & implacabile numen.

Si elle eut jamais quelque raiſon d'être contente ce fut quand elle perſecuta la Nymphe (c) Thalie que Jupiter avoit engroſſée. Le ſeul moien d'échaper qui reſta à cette Nymphe fut d'être engloutie dans les entrailles de la terre, mais quand le terme fut venu les deux enfans dont elle étoit groſſe ne laiſſerent pas de naître, & ils devinrent enſuite deux (d) divinitez fameuſes, & que l'on venera extraordinairement (e), & ainſi Junon ne pût avoir qu'une courte joie. Elle ſe montra ſi opiniâtre à perſecuter Hercule, que Porphyre l'a comparée aux plus méchans diables perſecuteurs des gens de bien. (f) Τὰς γὰρ δαίμονας διαγεάφων τῷ λόγῳ (ὁ πορφύριος) λέγει πῦ, τὰς φαυλοτάτας δαίμονας τοῖς ἀγαθοῖς ἀνδράσι λάχας ἢ ἐνέδρας καθίζειν, ἢ ἐξαίφνης ἐπιτίθεσθαι, καθάπερ ἡ Ἥρα τῷ Διονύσῳ ἢ Ἡρακλεῖ. *Dæmones enim orationè deſcribens* (Porphyrius) *alicubi ait: peſſimos Dæmonas bonis viris inſidias & pericula tendere, exque eos inſidiis aggredi, ut Juno ſcilicet Baccho atque Herculi.* Qu'y gagna-t-elle? rien autre choſe que bien des fatigues, bien de la honte, & beaucoup de confuſion. Elle s'en plaignoit ſur les theatres, & cela d'une maniere très-capable d'attendrir les cœurs les plus endurcis. Liſez ces vers de Seneque: elle y declare qu'elle s'exile du ciel le voiant peuplé des concubines & des bâtards de ſon mari: elle s'attend à y voir monter Hercule qu'elle a tant de fois tâché de faire perir, & qui s'eſt aquis l'immortalité par cette voie.

(c) D'autres la nomment Ætna.

(d) On les nommoit Palici.

(e) Voiez Servius in Æneid. lib. 9. v. 585. Lutatius in Statium Theb. lib. 12. v. 157. Macrobius Saturn. lib. 5. cap. 19.

(f) Æneas Gazæus in Theophraſto pag. m. 43.

(g) Seneca in Hercule Furente v. 1.

Soror (g) Tonantis (hoc enim ſolum mihi
Nomen relictum eſt) ſemper alienum Jovem,
Ac templa ſummi vidua deſerui æthera;
Locumque, cœlo pulſa, pellicibus dedi.
Tellus colenda eſt: pellices cœlum tenent.
. . . . . .
. . . . . .

(h) *Id. ib. v. 27.*

Non (h) ſic abibunt odia. vivaces ages
Violentus iras animus, & ſævus dolor
Æterna bella pace ſublata geret.
Quid bella? quidquid horridum tellus creat
Inimica; quidquid pontus aut æër tulit
Terribile, dirum, peſtilens, atrox, ferum;
Fractum atque domitum eſt. ſuperat, & creſcit malis;
Iraque noſtra fruitur: in laudes ſuas
Mea vertit odia. dum nimis ſæva impero,
Patrem probavi: gloria feci locum.

La ſatisfaction de voir perir Troie fut une très-petite conſolation des tourmens qu'elle avoit ſouferts pendant la longue reſiſtance des Troiens, & elle ſe vit bientôt obligée à ſe fatiguer tout de nouveau pour perſecuter Enée, & pour l'empêcher d'aborder en Italie. Elle y emploia le vert & le ſec, elle fut trouver Eole pour lui demander une tempête, elle le cajola, elle s'humilia devant lui *. Une autre fois elle ſe mit (i) ſur une nuë bien froide, & s'expoſa à l'inclemence de l'air pendant un combat du parti qu'elle protegeoit, & du parti qu'elle haïſſoit. Ce furent toutes peines perduës. Liſez ce que le deſeſpoir lui faiſoit dire avant qu'elle eut recours à Eole.

* *Virg. Æn. lib. 1.*

(i) Qua ſpe gelidis in nubibus hæres? *Virg. Æn. lib. 12. v. 796.* Nec tu me aeria ſolam nunc ſede videres digna indigna pati. *Id. ibid. v. 810.*

Cum (k) Juno æternum ſervans ſub pectore vulnus,
Hæc ſecum: Me ne incepto deſiſtere victam?
Nec poſſe Italiâ Teucrorum avertere regem?
Quippe vetor fatis. Pallaſne exurere claſſem
Argivûm, atque ipſos potuit ſubmergere Ponto,
Unius ob noxam, & furias Ajacis Oilei?
. . . . . .
. . . . . .
Aſt (l) ego, quæ Divûm incedo regina, Joviſque
Et ſoror, & conjux, unâ cum gente tot annos
Bella gero; & quiſquam numen Junonis adoret
Præterea? aut ſupplex aris imponat honorem?

(k) *Virgil. Æn. lib. 1. v. 36.*

(l) *Id. ib. v. 46.*

Ce n'eſt là qu'un échantillon de l'hiſtoire de cette Déeſſe, mais il ſuſit à faire voir que les Paiens ont dû être perſuadez qu'elle étoit l'une des plus malheureuſes perſonnes qui fuſſent dans l'Univers, & qu'elle n'étoit pas moins propre à fournir l'image d'une extrême infelicité que les Promethées du Caucaſe, & les Siſyphes, les Ixions, les Tantales, les Danaïdes, & le reſte des grans pecheurs livrez aux ſuplices infernaux. Il n'y a rien de plus vrai que ce que diſoit Horace, (m) que les tyrans les plus cruels n'ont pû inventer des tortures plus inſuportables que l'envie. Cela convient principalement à la jalouſie conjugale. Qu'eſt-ce donc lors qu'elle eſt jointe avec les fatigues continuelles d'une recherche de vengeance qui ne reüſſit jamais? L'immortalité naturelle n'adoucit point l'amertume de ce triſte état, elle l'augmente plutôt, car l'eſperance de voir finir par la mort ſes douleurs, & ſes chagrins eſt une conſolation.

(m) Invidus alterius macreſcit rebus opimis Invidia Siculi non invenere tyranni Majus tormentum. *Horat. epiſt. 2. lib. 1.*

Nec (n) finire licet tantos mihi morte dolores,
Sed nocet eſſe Deum, præcluſaque janua lethi
Æternum noſtros luctus extendit in avum.

(n) *Ovid. Metam. lib. 1. v. 661.*

Le titre pompeux de Reine du ciel, la ſeance ſur un beau thrône, le ſceptre à la main, le diadême ſur la tête, tout cela eſt inutile contre les maux interieurs de l'ame. L'on eſt même plus ſenſible à ces malheurs là quand on eſt dans les plus hauts poſtes des dignitez. Diſons pour le moins que le chagrin eſt comme la fievre, dont on ne guerit pas plus facilement dans un bon lit, que ſur la paille.

Nec (o) calida citiùs decedunt corpore febres
Textilibus ſi in pictauris, oſtroque rubenti
Jactaris, quam ſi plebeja in veſte cubandum eſt.

(o) *Lucret. lib. 2. v. 34.*

Les threſors ne chaſſent ni la fievre ni les inquietudes de l'eſprit.

Non (p) domus, & fundus, non æris acervus, & auri
Ægroto domini deduxit corpore febres,
Non animo curas.

(p) *Horat. epiſt. 2. lib. 2.*

Notez que ſi les Paiens n'ont pas fait les reflexions que j'étale dans la remarque precedente, & dans celle-ci, ils ſont tout-à-fait inexcuſables, car ce n'étoient pas ſeulement les poëtes qui leur aprenoient cette vie malheureuſe de Junon: le culte public avoit adopté ces contes, on en trouvoit les monumens dans les temples; les ſtatuës conſacrées, les tableaux de devotion, ces objets que l'on apelle les livres des ignorans aprenoient à tout le monde les jalouſies de cette Déeſſe, &c.

(*AA*) *Le malheur qu'elle eut de perdre ſa cauſe dans une diſpute de beauté.*] Minerve & Venus étoient ſes deux concurrentes. Perſonne n'ignore que Jupiter (q) n'aiant pas voulu être le juge d'un procés ſi delicat, fit mener ſur le mont Ida ces trois Déeſſes, afin qu'elles y plaidaſſent leur cauſe, & que Paris decidât de leur querelle. Junon s'habilla le plus magnifiquement qu'il lui fût poſſible, & fit de grandes promeſſes à Paris en cas qu'il lui adjugeât la pomme que la plus belle des trois devoit obtenir. Minerve & Venus firent chacune de ſon mieux tant pour ſe parer, que pour promettre des recompenſes à leur juge. La peine de s'ajuſter, & de haranguer fut inutile; Paris declara qu'il vouloit les voir toutes nuës avant que de prononcer ſon jugement.

(q) Voiez Lucien in Deorum judicio p. m. 161. tom. 1. operum.

Car (r) voſtre diſcord giſt à vos formoſitez,
De contempler vos corps, vos naïves beautez.
Prudemment diſcerner le choix, l'equipolance,
Laquelle eſt la plus belle en face, & corpulance
Les Déeſſes alors eurent timidité,
Parce qu'il leur falloit monſtrer leur nudité.
Toutesfois à lombrage un peu ſe retirerent,
En lieu d'une antichambre, où ſe deshabillerent
A part l'une de lautre, ou leurs Nymphes avoient
Qui honorablement en cela les ſervoient,
Quand eurent deffublé eſcoffions & guimples,
Leurs couronnes tourets, deſtaché leurs eſpingles,
Morrion & chappeaux, ceintures, fermaillets,
Cheſnes, bagues, carquans, bullettes, bracelets,
Robes, & cotillons, leurs manteaux & cuirace,
Leurs habits pleins d'odeurs, de treſgrande efficace,
Toutesfois retenoient leurs eſcarpins dorez,
Bravement enrichis decoupez & ouvrez,
De peur que l'aigu bout des pointues herbettes
Leurs plantes n'offençaſt fort tendres & douillettes
Ainſi nuës eſtans toutes trois vont marcher
Devant le beau Paris, & droit ſi vont ranger.

(r) Chriſtofle Deſfrans, Ecuyer, Seigneur de la Jalouziere & de la Chaſſonniere pres Nyort en Poitou, liv. 11. des hiſtoires des Poëtes fol. 225. verſo edit. de Niort 1595. Il ne fait ici que mettre en vers ce que Jean le Maire de Belges ubi infra avoit dit en proſe.

Le poëte François qui nous donne cette deſcription oublie une choſe de conſequence, qui eſt que ces trois Déeſſes ſe lavernt tout le corps dans une fontaine. Euripide (ſ) nous aprend cette particularité, & il y a des épigrammes là-deſſus dans (t) l'Anthologie. Il falut donc que la femme de Jupiter ſe ſoûmît à des conditions fort deſagreables, car enfin elle faiſoit profeſſion de pudicité, elle étoit grave & majeſtueuſe, elle

(ſ) Eurip. in Helena v. 682. & in Andromacha v. 283.

(t) Au chapitre 19. du 4. livre p. m. 745. 746.

Digitized by Google

ce procés fut très-violent, & suivi de mille fatigues, & de plusieurs afflictions. Ce fut sans doute une blessure plus cuisante que le coup de flêche à trois pointes qu'elle avoit reçu d'Hercule * au teton droit. On a dit qu'après la consommation de son mariage elle se lava dans une fontaine située entre le Tigre & l'Euphrate, & que depuis ce tems-là (*BB*) les eaux de cette fontaine eurent

* *Voiez Homere Il. l.b. 5. v. 392. & suiv. qui dit que cette blessure fut très-douloureuse:* Τὸν ῥ' ἐν μυῒ δεξιὸν ἀνήκιστον λάσσεν ἀλγος. Tunc ipsam gravissimus occupavit dolor.

elle savoit bien tenir son rang, & malgré tout cela elle se vit obligée à se montrer toute nuë devant un mortel, & le pis fut qu'une autre parut plus belle au juge choisi, & que Venus emporta la pomme d'or. Il n'avoit point fait paroître qu'il conut des raisons de preference dans le visage, dans la taille, dans le port de ces trois plaideuses: il avoit au contraire temoigné que pendant qu'il les voioit habillées, il les trouvoit également belles. Aiant donc prononcé contre Junon depuis qu'il eut comparé ce que les habits cachoient, ce fut un signe qu'il decouvrit en elle des defauts notables. On pouvoit pour le moins soupçonner cela, & cette pensée ne pouvoit que mortifier cruellement (*a*) cette Déesse. Il y avoit là dequoi enrager. Je m'étonne que Lucien n'ait pas donné là-dessus un peu d'exercice à ses malignes plaisânteries dans son dialogue sur le jugement de Paris. Voiez la marge †. Nôtre Scarron n'a pas été si discret, car voici comment il bousonne dans le premier livre du Virgile travesti:

Ce que craignant la bonne (*b*) *Dame,*
Et gardant encor en son ame
Le beau jugement de Paris,
Et l'insupportable mépris,
Qu'en faveur de Venus la belle
Il eût pour Pallas & pour elle,
Outre qu'il avoit revelé,
(Heureux s'il n'eust jamais parlé)
Qu'elle avoit trop longue mamelle,
Et trop long poil dessous l'aisselle,
Et pour Dame de qualité
Le genoüil un peu trop croté:

Un Auteur qui florissoit au commencement du XVI. siecle pretend que Junon ne parut pas toute nuë. Elle & Minerve, dit-il, (*c*) *comme surprinses de honte & vouloir de non faire* ne respondirent mot quand on leur signifia qu'il faloit qu'elles prissent *la peine de mettre jus leurs nobles vestemens*, vu que leur *different tendoit en lequiparation de la formosité de leurs propres divines corpulences, & en discerner prudentement le choix & lequipolence de leurs membres illustres.* Mais *Venus la plus hardie* leur dit *que si avant les choses estoient allees, qu'il n'estoit point temps de reculer*, & commença à se desceindre. „ Adonc Juno ce voyant, dit ainsi: Cer„ tes Dame Venus, de fuyr nauions nous nulle enuie „ pour crainte de reboutement: mais je imagine quil „ est malseant à Deesses immortelles & chastes, mes„ mement à Pallas la pucelle, & à moy qui suis fem„ me de Roy & d'Empereur, de se monstrer nues à „ aucun homme mortel, combien que peu destime „ tu en fasses: comme toute coustumiere de diverses „ compaignies viriles. Mais toutesuoyes puis que cest „ un faire le faut, nous ne serons point des dernie„ res. . . . . (*d*) La Royne Juno pleine de gravité „ matronale, & honnestetè pudique, dentre tous ses „ accoustremens ne reserva rien: fors quelle eust prins „ un fin cœuvrechef de crespe, long & large & bien „ delié, tout ourlé de franges de fil dor & de soye, „ dont lune de ses Nymphes estoit toquee. Et leust „ mis sur son espaule senestre pendant en escharpe, & „ noué sur le costé dextre. Dont pource que les bouts „ voletans en lair, par leur legereté, sesleuoient au„ cunesfois contre son gré, au mouuement de sa mar„ che, elle tenoit lune des mains sur son (*e*) pis, & „ lautre plus bas. „ Je croi que c'est une pure fiction de cet Auteur. Lucien n'insinuë rien de semblable. Quoi qu'il en soit Junon temoigna une sensibilité extrême pour l'affront sanglant qu'elle crut avoir reçu de son juge. Ce fut une plaie qui saigna long tems, & qui troubla tout le repos de sa vie.

Nec dum (*f*) *etiam causſa irarum* SÆVIQUE DOLORES
Exciderant animo: manet alta mente repostum
Judicium Paridis, spretaque injuria forma.

Observons en passant que Macrobe s'est trompé dans l'une des diferences qu'il a marquées entre Virgile & Homere. Voici ses paroles: (*g*) *Nullam commemorationem de judicio Paridis Homerus admittit. idem vates Ganymedem non ut Junonis pelicem a Jove raptum, sed Jovialium poculorum ministrum in calum a diis ascitum refert, velut* Διοχεύτῶς. *Vergilius tantam deam, quod curvis de honestis femina deforme est, velut specie victam Paride judicante doluisse, & propter calamitti pelicatum totam gentem ejus vexasse commemorat.* Il est certain qu'Homere (*h*) a fait mention du jugement de Paris, & qu'il l'a donné pour la cause de la colere implacable de Junon contre les Troiens: il n'est donc point vrai comme le pretend Macrobe que Virgile ait abandonné Homere sur ce point-là. Il ne serviroit de rien de dire ici (*i*) qu'Euripide, & (*k*) Coluthus ont fait mention de ce même jugement de Paris.

(*BB*) *Elle se lava dans une fontaine . . . . & que les eaux . . . . . eurent une odeur très-agreable.*] Eljen nous a conservé ce conte. Il dit (*l*) que cette fontaine étoit transparente jusques au fond, & que les habitans du païs, & les Syriens aussi conservoient la tradition que j'ai raportée, & attribuoient à cela l'odeur agreable que l'on sentoit dans le voisinage du lieu à la ronde. (*m*) Ἐς νῦν ὁ χῶρος ὠδμὴν ἀναπνεῖ, ἡδεῖαν ὁ ἀὴρ κύκλῳ ταύτην κιρνάμενος. *Unde locus etiamnum suavem odorem spirat, qui in vicinum etiam aërem circumquaque distribuitur.* On voit là le caractere de l'esprit superstitieux & fabuleux tout ensemble. Les peuples se laissent aisément porter à faire descendre de quelque origine celeste toutes les proprietez singulieres qu'ils remarquent dans certains endroits du monde, & comme les Païens s'étoient laissez abuser de la chimerique & grossiere tradition des amours, & des mariages des Dieux, ils crurent que Junon aiant à laver son corps le lendemain de ses noces, choisit une fontaine bien claire, & y laissa des marques de sa presence. Et notez que selon Turnebe (*n*) ils s'imaginoient que les natures divines se faisoient reconoître à leur odeur.

Omnia (*o*) *finieras: tenues sacessit in auras.*
Mansit odor: posses scire fuisse Deam.

Voilà ce que dit Ovide en parlant de Flore, & voici ce que dit Virgile touchant Venus.

Dixit, (p) & avertens rosea cervice refulsit
Ambrosiaque coma divinum vertice odorem
Spiravêre.

Jean le Maire de Belges a suivi ce prejugé, car il assûre (*q*) que *toute chose terrestre fait silence, & se tint en grand paix & admiration pendant lostentation des* (*r*) *corps divins, lesquelz avoient dessa tout embaumé lair circonvoisin de leur flairante redolence divine & ambrosienne.* Les Païens eussent cru facilement que la salive des Dieux & ainsi du reste étoit de l'eau rose pour le moins. Balzac (*s*) observe que le poëte Furius (*t*) *fait cracher de la neige à Jupiter*, & qu'*un autre poëte fait sortir de luy assez de Nectar, pour faire les rivieres du siecle d'or.* Balzac ajoûte que „ celuy que l'Histoi„ re de Matthieu nomme le Chrisostome de France, „ a bien dit, preschant devant le feu Roy Henry le „ Grand: *Sire, quand vostre Majesté pleurerois des per„ les, quand elle cracheroit des esmeraudes, quand elle „ esternuëroit des rubis, quand elle moucheroit des Dia„ mans, &c.* „ On n'eut pas eu beaucoup de peine à persuader aux Païens qu'effectivement les Dieux faisoient tout cela. C'est ainsi qu'on persuade aux enfans qu'Urgande la deconuë, par exemple, ou quelque autre Fée se faisant peigner, & demandant, *que faites vous tomber de ma tête?* entendoit avec plaisir cette reponse, *de l'or & de l'argent.* La plûpart de ceux qui ont cru cela dans leur enfance, le croiroient toute leur vie, si on ne les desabusoit quand ils sont devenus grans, ou s'ils voioient que ces choses fussent l'opinion commune en matiere de foi. Au reste il y a plusieurs proprietez naturelles que les traditions du peuple Chretien attribuent à des causes miraculeuses, comme les Païens attribuoient à Junon la bonne odeur de la fontaine dont j'ai parlé. Voiez-vous, me dit-on un jour, cette petite langue de terre où l'herbe est si pâle. C'est par là que l'on fit passer un tel martyr quand on le mena de la prison au lieu du suplice. Tout le chemin qu'on lui fit faire en porte les marques depuis ce tems-là. Le blé, l'herbe, tout ce qu'on y seme s'en ressent, & n'y aquiert jamais la verdure que vous voiez à droite & à gauche. Il n'y a presque point de paroisse où l'on ne debite de pareilles choses. Je voudrois qu'il y eut des voiageurs qui en fissent un ample recueil. Ils se contentent de recueillir ce qui concerne les grandes villes, mais un ramas de ce qui concerne les paroisses de village pourroit bien avoir son prix. Et sur cela je me souviens d'avoir ouï dire à un homme de jugement, que son goût n'étoit point semblable à celui de cet ancien Pere qui souhaitoit d'avoir vû à Rome une entrée triomphale. J'aimerois mieux, disoit cet homme, avoir assisté pendant quelques mois aux conversations bourgeoises des Romains, & avoir bien retenu de quelle maniere les femmes pratiquoient leurs devotions, & parloient de Jupiter & de Junon; quels étoient les discours vulgaires un jour de noces, un jour d'accouchement, un jour

† *Lucien* in Deor. dial. pag. 154. to. 1. *n'a pas oublié d'introduire Junon qui disoit que Diane ne s'étoit vangée d'Acteon qu'à cause qu'elle craignoit qu'il ne divulgât les laideurs qu'il avoit decouvertes en la voiant nuë.*

(*a*) *Confer qua supra pag. 1522. letre m.*

(*b*) *C'est-à-dire Junon.*

(*c*) *Jean le Maire de Belges illustrations de Gaule & singularitez de Troie liv. 1. chap. 33. pag. 108. édit. de Lion 1549.* in fol.

(*d*) *Id. ib. pag. 109.*

(*e*) *C'est-à-dire la gorge.*

(*f*) *Virgil. Æneïd. lib. 1. v. 25. Voiez aussi le vers 36. du même livre,* cum Juno ÆTERNUM servans sub pectore VULNUS.

(*g*) *Macrob. Saturn. lib. 5. cap. 16. p. m. 407.*

(*h*) *Homer. Iliad. lib. ult. v. 25. & seq.*

(*i*) *Eurip. in Troadibus v. 924. & in Helena v. 23.*

(*k*) *Coluthus de raptu Helenæ.*

(*l*) *Ælian. histor. animal. lib. 12. cap. 30.*

(*m*) *Id. ib.*

(*n*) *Turneb. adverſ. lib. 30. cap. 39. Je ne suis pas fort content des deux preuves qu'il allegue qui sont le passage de Virgile & celui d'Ovide que je raporte.*

(*o*) *Ovidius lib. 5. fastor. pag. m. 102.*

(*p*) *Virgil. Æn. lib. 1. v. 402.*

(*q*) *Jean le Maire de Belges ubi supra pag. 109.*

(*r*) *C'est-à-dire de Junon, Minerve & Venus nuës devant Paris.*

(*s*) *Balzac, entret. 5. ch. 2. pag. m. 88. Voiez dans la remarque FF de l'article* Mahomet *ce que les sectateurs de ce faux prophete disent de sa fuenr.*

(*t*) *Jupiter hibernas cana nive conspuit Alpes.*

Digitized by Google

eurent une odeur très-agreable dont l'air d'alentour étoit embaumé. Junon étoit belle, & à cauſe de cela l'on pouvoit dire que les adulteres de Jupiter (CC) étoient plus blâmables. On ſeroit bien chicaneur ſi l'on critiquoit Arnobe qui en a jugé de cette maniere. La ſuperſtition des Romains étoit ſi grande qu'il y avoit des femmes qui honoroient Junon (DD) en faiſant ſemblant de la peigner, & de la parer, & en lui tenant le miroir; mais d'autres ne la craignoient guere, car elles alloient s'aſſoir dans le Capitole auprès de ſon mari dont elles s'imaginoient être les maîtreſſes. Voiez ma derniere remarque.

JUPITER, le plus grand de tous les Dieux du Paganiſme, étoit fils de Saturne & de Cybele. Il n'y a point de crime dont il ne ſe ſoit ſouillé; car outre qu'il dethrôna (A) ſon propre pere, qu'il le châtra, & qu'il le chargea de chaines au plus profond des enfers, il commit inceſte avec (B) ſes ſœurs, avec ſes filles, & avec ſes tantes; & il tâcha même de violer ſa mere. Il

jour de proceſſion generale, un jour de *lectiſternium*, &c. touchant les Dieux & les Déeſſes *Subigus* ou *Subiga*, *Fabulinus*, *Pertunda*, & ainſi des autres. Les livres n'aprenent pas ces details: ce n'eſt que par la converſation qu'on pût parvenir à la conoiſſance de ces petites particularitez.

(CC) *A cauſe* de la beauté de Junon *l'on pouvoit dire que les adulteres de Jupiter étoient plus blâmables.*] C'eſt ainſi qu'Arnobe a raiſonné: (a) *Et quid regi Saturnio matrimoniis fueras cum alienis reis? Non illi fuerat ſatis Juno, nec ſedare impetum cupiditatum in regina poterat numinum, cum nobilitas eam commendaret tanta, facies, oris dignitas, & ulnarum nivei marmoreique candores?* Un Sophiſte grand chicaneur ſeroit bien capable d'attaquer ce raiſonnement d'Arnobe, & de dire qu'au bout d'un certain tems la beauté des femmes perd toute ſa force à l'égard de leurs maris, telle étant la nature des choſes, qu'elles ne touchent plus après qu'on y eſt accoutumé, *ab aſſuetis non fit paſſio.* Il ſoutiendroit que l'axiome des politiques que (b) les meilleurs moiens de conſerver la domination, ſont ceux qu'on a emploiez pour l'aquerir, eſt faux dans l'empire de la beauté; car ſi la beauté fait les conquêtes ce n'eſt point elle qui les conſerve; un mari qui n'étoit devenu amoureux que parce que ſa maîtreſſe étoit belle, ne continuë point à être amoureux parce que ſa femme continuë à être belle; la coutume le rend dur contre cette eſpece de charme, il s'avance de jour en jour vers l'inſenſibilité; les uns y parviennent plus tôt, les autres plus tard; mais enfin l'on y arrive, & la tendreſſe qu'on pût conſerver, & que l'on conſerve en effet aſſez ſouvent ſe trouve fondée non pas ſur la beauté, mais ſur d'autres qualitez. L'experience fait voir que les maris dont l'amitié eſt la plus longue, & la plus ferme ne ſont pas pour l'ordinaire ceux qui ont de belles femmes. Cherchez ailleurs que dans la beauté cet (c) attrait qui unit d'abord les cœurs & qui dans la ſuite les tient unis. Un Sophiſte pourroit entaſſer pluſieurs autres obſervations de même nature, mais après tout il faudroit le renvoier comme un chicaneur; car il eſt certain que la remarque d'Arnobe a pour baſe une eſpece de notion commune. Tout le voiſinage eſt beaucoup plus ſcandaliſé des amourettes d'un homme qui a une belle femme, que des amourettes d'un homme dont la femme eſt laide. Une nation quelque grande qu'elle ſoit, s'accorde unanimement à trouver plus excuſables les galanteries de ſon Roi quand la Reine eſt contrefaite, & fort degoûtante, que quand il eſt marié à une Princeſſe d'une rare & excellente beauté. Quelcun a joint au Scaligerana un conte qui a du raport à ceci. „ (d) Porthaiſe Predicateur celebre preſchant „ à Poictiers, & ayant oüy parler des débauches d'un „ Medecin nommé Lumeau, qui quoy qu'il euſt une „ femme aſſez belle, ne laiſſoit pas d'aller quelques- „ fois au change, le deſigna un jour aſſez plaiſamment „ en chaire, quand apres avoir parlé contre ce vice en „ general, il vint au particulier, & dit, nous appre- „ nons meſme avec douleur, qu'il y a des gens aſſez „ perdus pour s'abandonner à l'adultere, bien qu'ils „ ayent en leurs maiſons des femmes, qui ſont telles, „ que quant à nous, nous nous en contenterions bien.„

(DD) *Il y avoit des femmes qui honoroient Junon en faiſant ſemblant de la peigner.*] Quel dommage que nous n'aions pas le livre où Seneque condamnoit cette baſſe ſuperſtition, & pluſieurs autres ſemblables. St. Auguſtin l'a cité. *In Capitolium perveni*, diſoit Seneque (e), *pudebit publicatæ dementiæ, quòd ſibi vanus furor attribuit officii: alius nomina Deo ſubjicit, alius horas Jovi nunciat, alius lictor eſt, alius unctor, qui vano motu brachiorum imitatur ungentem. Sunt, quæ Junoni ac Minervæ capillos diſponant, longè à templo non tantum à ſimulachro ſtantes, digitos movent ornantium modo. Sunt quæ ſpeculum teneant. . . . . Sedent quædam in Capitolio, quæ ſe à Jove amari putant, nec Junonis quidem, ſi credere poëtis velis, iracundiſſima reſpectu terrentur.* Confirmons cela par un paſſage tiré d'un livre qui ſubſiſte encore. (f) *Deum colit qui novit. Vetemus linteæ & ſtrigiles Jovi ferre, & ſpeculum tenere Junoni.*

(A) *Qu'il dethrôna ſon propre pere*, &c.] Saturne ſouffrit en cela la peine du talion, puis qu'il avoit uſurpé (g) l'empire du monde que le Ciel ſon pere poſſedoit; mais Jupiter ne laiſſoit pas d'être coupable d'une uſurpation horrible: il n'eſt pas permis de punir un crime par un autre crime; on ne ſe diſculpe pas en imitant les ſcelerats. Il eſt remarquable que le Ciel fut trahi par ſa propre femme; car ce fut la Terre (h) femme du Ciel qui excita ſes enfans à la revolte, & qui mit entre les mains du plus jeune (i) une faucille, dont il ſe ſervit pour le mutiler. Saturne qui fit cet exploit fut traité à la pareille ſi exactement, que Jupiter emploia pour lui couper les parties naturelles (k) le même inſtrument qui avoit ſervi à la caſtration du Ciel. Notez que le parti de Saturne fit une aſſez longue reſiſtance: il ne ſuccomba qu'après une guerre de (l) dix ans. Saturne vaincu fut chargé de chaînes, & precipité dans le Tartare; c'étoit le plus noir cachot de l'enfer, & le plus profond. Il étoit auſſi éloigné de la terre, que la terre eſt éloignée du ciel. (m) Τοσοῦτος δὲ ὅσος ἐρεβώδης ἐστὶν ὁ ἅδης, τοσοῦτον ἀπὸ γῆς ἔχων διάστημα, ὅσον ἀπ' ἐραν οῦ γῆ. *Is locus eſt ad Inferos tenebroſiſſimus, qui tantùm à terra diſtat, quantum à cœlo terram abeſſe ferunt.* Les chaînes n'étoient pas peſantes, car elles étoient de (n) laine. On lui donnoit tous les ans quelques jours de liberté pendant les fêtes des Saturnales; tems auquel on permettoit aux eſclaves d'agir librement (o). Quelques-uns diſent que Saturne ſe ſauva de la priſon, & ſe retira en Italie chez le Roi Janus. D'autres veulent que ſon fils ſe ſoit contenté de le chaſſer. Virgile eſt de ce dernier ſentiment:

Primus (p) ab æthereo venit Saturnus Olympo
Arma Jovis fugiens, & regnis exul ademptis.

Mais Stace n'en eſt point, puis qu'il parle de la liberté qu'on accordoit à Saturne une fois l'an:

Saturnus (q) mihi compede exoluta
Et multo gravidus mero December,
Et ridens jocus, & ſales protervi
Adſint.

Joignez à cela ces paroles d'Arnobe: (r) *Numquid parricidii cauſa vinctum eſſe Saturnum, & ablui diebus ſtatis, vinculorum ponderibus & levari.* J'ai oublié de dire qu'après la victoire complete que le parti de Jupiter avoit remportée, Apollon chanta ſur ſa lyre un poëme qu'il avoit fait à la loüange des vainqueurs. Tibulle nous aprend cette circonſtance dans une (ſ) élegie qu'il adreſſe à Apollon.

Sed nitidus pulcerque veni, nunc indue veſtem
Sepoſitam, longas nunc bene pecte comas,
Qualem te memorant, Saturno rege fugato
Victori laudes concinuiſſe Jovi.

Les meilleures allegories qu'on puiſſe trouver ſous ces fables, eſt de dire que les anciens ont voulu ſignifier que (t) l'ambition étouffe tous les ſentimens de la nature, tous les droits de l'amitié & des alliances, & que les poëtes & les orateurs ſont toûjours prêts à ſe declarer pour le parti qui triomphe.

(B) *Il commit inceſte avec ſes ſœurs*, &c.] Il jouït de ſa ſœur Junon ſans attendre qu'elle fût ſa femme, & puis il l'épouſa. J'en parle ailleurs (v). Il viola ſon autre ſœur Ceres, & en eut Proſerpine. Il coucha avec trois de ſes tantes, ſavoir avec Themis, avec Dione, & avec Mnemoſyne. De ſon inceſte avec la premiere ſortirent les Heures & les Parques: de la ſeconde il engendra Venus; & il eut de la troiſiéme les neuf Muſes (w). Aiant vu (x) un jour ſa mere endormie, il tâcha de jouïr d'elle par ſurpriſe; mais comme elle s'éveilla, & ſe mit en état de lui reſiſter, il emploia la force, & auroit aparemment accompli ſon abominable deſſein, ſi l'ardeur de ſa paſſion ne ſe fût évaporée, dans les efforts qu'il emploia pour ſurmon-

(a) *Arnobius lib. 4. p. m. 141.*

(b) Imperium facile iis artibus retinetur quibus initio partum eſt. *Salluſt. in Proœm. belli Catil.*

(c) Hæc res & jungit, & junctos ſervat amicos. *Horat. ſat. 3. lib. 1.*

(d) *Scaligerana p. m. 192.*

(e) *Seneca contra ſuperſtitiones apud Auguſt. de civitate Dei lib. 6. cap. 10. p. m. 605.*

(f) *Seneca epiſt. 95. p. m. 396.*

(g) *Apollodorus lib. 1. init.*

(h) *Id. ib.*

(i) *C'étoit Saturne.*

(k) *Natalis Comes, Mythol. l. 2. pag. m. 86.*

(l) *Apollodor. ibid.*

(m) *Id. ib.*

(n) *Agathonymus in Perſide, apud Natal. Comitem pag. 85.*

(o) Age libertate Decembri, Quando ita majores voluerunt, utere. *Horat. Sat. 7. lib. 2.*

(p) *Virgil. Æneid. lib. 8. verſ. 319.*

(q) *Statius Silva 6. lib. 1.*

(r) *Lib. 4. p. m. 143.*

(ſ) *C'eſt la 5. du 2. livre.*

(t) *Natalis Comes grand chercheur d'allegories parle ainſi pag. 85.* Nulla ſunt enim vel naturæ, vel amicitiæ, vel beneficentiæ ſatis firma vincula, ubi majeſtatis & imperandi furioſum deſiderium invaſerit: illa omnia ſiquidem facillimè conculcantur & proſternuntur.

(v) *Dans la remarque A de l'article* Junon.

(w) *Heſiodus in Theogonia. Apollodor. lib. 1. p. 9.*

(x) *Arnob. lib. 5. pag. 161.*

Digitized by Google

Il debaucha une infinité de filles & de femmes ; & pour en venir à bout, il prenoit la figure de toutes sortes de bêtes. Il donna dans le peché contre nature ; car il enleva le beau Ganymede *, & il le pourvut de l'office de grand échanſon des Dieux, afin de l'avoir à ſa main toutes les fois que le cœur lui en diroit. Les fourberies & les parjures, † & en general toutes les actions puniſſables par les loix, lui étoient fort familieres. On eſt allé juſques à dire qu'il devora (C) l'une de ſes femmes. On ne peut donc rien voir de plus monſtrueux que le Paganiſme, qui regardoit un tel Dieu comme le ſouverain maître de toutes choſes ; & qui proportionnoit à cette idée le culte

* *Voiez l'article* Ganymede.

† *Voiez les preuves que Natalis Comes en aporte, Mythol. l. 1. c. 18. & Arnobe cité dans la remarque B.*

(a) *Arnob. ibid. pag. 162.*

(b) *Id. ib.*

(c) *Nonnus l. 14. dit que les autres Centaures furent engendrez de la ſemence de Jupiter qui tomba en terre lors qu'il voulut s'accoupler avec Venus, qui lui faiſoit reſiſtance.* Meziriac ſur Ovide pag. 173.

(d) *Arnob. ibid. pag. 170.*

(e) *Ibid. pag. 171.*

(f) *Ubi ſupra pag. 419. Il cite Nonnus lib. 5. & 6. Arnobe l. 5. Clem. d'Alexandrie in Protreptico. Tzetzes ſur Lycophron. Le Scholiaſte de Pindare in 7. Iſthm. L'Auteur du grand Etymologicon au mot Ζαγρεὺς. Le Scholiaſte d'Ariſtophane in ran. Diod. de Sicile l. 3. Arrien l. 2. des faits d'Alexandre. Hyginus chap. 155. & 157. Ciceron. l. 3. de nat. Deor.*

(g) *Arnob. lib. 5. pag. 171.*

(h) Ζεὺς δὲ θεῶν βασιλεὺς πρώτην ἄλοχον θέτο Μῆτιν. Uxorem primam Metim ſibi Jupiter addit. *Heſiod. in Theog. v. 886.*

(i) *Natal. Comes Mythol. lib. 2. pag. m. 90.*

ter la reſiſtance de ſa mere. Arnobe s'écrie là-deſſus très-juſtement : (a) *O rerum imaginatio indecora! o habitus fœdus Jovis ad obſcœni certaminis expeditionem parati! Ergone ille rex mundi, cum incautus & properus obreptionis eſſet rejectus à furio, in impetum ſe vertit : & quum rapere voluptatem inſidioſa fraude non quivit, vimatrem aggreſſus eſt, & apertiſſimè cœpit venerabilem ſubruere caſtitatem? Colluctatus ergo diutiſſimè cum invita eſt, victus, fractus, ſuperatuſque deſecit : & quem pietas dijugare ab infando matris non valuit appetitu, effuſa libido dijunxit?* Il obſerve que les Paiens mirent à profit ces vains efforts de Jupiter ; car ils dirent qu'une pierre en devint groſſe, & en accoucha d'un fils au bout de dix mois. (b) *Et ſane hoc loco frugalitatis magna viri, & circa res etiam flagitioſi operis parciores, ne ſancta illa ſeminia fruſtra videantur effuſa, ſilex, inquit, ebibit Jovialis incontinentia fœditatem. Quid deinde, quaſo, conſecutum eſt, dicite? In ſinu medio lapidis, atque in illa cotis duritie informatus atque animatus eſt infans. Jovis magni futura progenies*, &c. On a obſervé une ſemblable generation, touchant les efforts que fit Jupiter pour jouïr de ſa fille Venus. Cette fille, d'ailleurs de ſi bonne volonté quand il s'agiſſoit d'admettre le mâle, reſiſta vigoureuſement à Jupiter. Je m'explique en (c) marge par les termes un peu groſſiers d'un Auteur moderne. Arnobe fait mention d'un autre attentat de Jupiter qui lui reüſſit. Mais c'eſt ſelon l'opinion de ceux qui diſoient que Ceres étoit mere de ce Dieu. (d) *Quondam Dieſpiter, inquiunt, cùm in Cererem ſuam matrem libidinibus improbis atque inconceſſis cupiditatibus æſtuaret, nam genitrix hæc Jovis regionis ejus ab accolis traditur, neque tamen auderet id, quod procaci appetitione conceperat, apertiſſima vi petere, ingenioſas comminiſcitur captiones, quibus nihil tale metuentem caſtitate imminueret genitricem : fit ex Deo taurus, & ſub pecoris ſpecie ſubſeſſoris animum atque audaciam celans ; in ſecuram & neſciam repentina immittitur vi furens, agit inceſtius res ſuas, & prodita per libidinem fraude, intellectus, & cognitus evolat.* Ceres eut beau ſe fâcher ; cette action la rendit groſſe de Proſerpine, qui étant en âge de donner de l'amour, paſſa par les mêmes épreuves que ſa mere : Jupiter eut le pucelage de Proſerpine ſa fille. (e) *Quam* (Proſerpinam) *cùm verueceus Jupiter bene validam, floridam, & ſucci eſſe conſpiceret plenioris, oblitus paulo ante quid malorum & ſceleris eſſet aggreſſus, & temeritatis quantum, redit ad priores actus : & quia nefarium videbatur ſatis, patrem cum filia comminus uxoria conjugatione miſceri, in draconis terribilem formam migrat : ingentibus ſpiritibus parefactam colligat virginem, & ſub obtentu fero, molliſſimis ludis atque adulatur amplexibus.* Meziriac (f) allegue pluſieurs Auteurs, qui ont dit que Jupiter changea en ſerpent eut le pucellage de ſa fille Proſerpine, dont il engendra le premier Bacchus ſurnommé Zagræus. Finiſſons cette remarque par un paſſage d'Arnobe. (g) *Quid tantum, quaſo*, demande-t-il aux Paiens, *de vobis Jupiter iſte, quicunque eſt, meruit, quod genus eſt nullum probri infame, adulterium nullum, quod in ejus non caput, velut in aliquam congeratis vilem luteamque perſonam?* C'eſt pouſſer à bout le Paganiſme.

(C) *Qu'il devora l'une de ſes femmes.*] Heſiode obſerve que la premiere femme que Jupiter épouſa, s'apelloit Metis (h). La voiant groſſe il la devora, & devint lui-même gros d'enfant par ce moien, & puis accoucha de Minerve. *Gravidam factam deglutivit, ut ſcripſit Joannes Diaconus his verbis :* Καὶ ἴγκυον ταύτην ποιησάμενος, καλαχίνει αὐτὴν, ἵνα μὴ ἄλλος τις τῶν θεῶν ἀποκυηθείη παρ' αὐτὸν ἀναιδὴς ἢ ἀτάσθαλος : quam cùm gravidam feciſſet, deglutivit, ne quis alius Deorum naſceretur ex ea impudens ac fatuus. *Ex eo cibo mox ipſe Jupiter pro uxore gravidus factus Palladem armatam è capite peperit* (i).

Depuis la premiere édition de ce Dictionaire j'ai examiné plus exactement ceci, & j'ai trouvé que Natalis Comes n'avance rien qui ne ſoit fondé ſur les paroles du Joannes Diaconus qu'il cite. Ce Diaconus eſt un Auteur Grec, & Chretien, qui a fait des allegories, & des ſcholies ſur le poëme d'Heſiode, intitulé Θεογονία, *la generation des Dieux.* Il dit poſitivement que Jupiter aiant avalé ſon épouſe Metis, enfanta Minerve, κἀκεῖνον καλαχίναι ἐν τῇ ἑαυτοῦ κεφαλῇ τὴν τριτογένειαν Ἀθηνᾶν ; il ſe ſert, dis-je, de ces paroles immediatement après avoir emploié les termes contenus dans le paſſage de Natalis Comes que j'ai allegué. Il declare par là manifeſtement qu'il veut qu'on juge que Minerve nâquit de la tête de Jupiter, à cauſe que Metis étant groſſe avoit été devorée par Jupiter ſon époux. Mais Heſiode ne nous conduit point à cette penſée, & il n'inſinue pas même que la fin tragique de Metis ait contribué à la naiſſance de Minerve. Voici le precis de ſa narration : (k) Metis premiere femme de Jupiter étoit prête d'enfanter Minerve ; mais Jupiter l'en empêcha ; il lui tint des diſcours flâteurs qui la tromperent, & il l'engloutit dans ſon ventre. Le Ciel & la Terre lui avoient donné ce conſeil, & l'avoient averti que s'il ne faiſoit cela, il perdroit ſon ſceptre, vu que les Deſtins portoient que Metis, après avoir mis la ſage Minerve au monde, accoucheroit d'un brave garçon qui regneroit ſur les Dieux, & ſur les hommes. Jupiter detourna ce coup fatal (l) ; il enferma Metis dans ſes entrailles avant qu'elle devint mere ; il l'y enferma, dis-je, afin qu'elle lui annonçât le bien & le mal. Il épouſa enſuite Themis dont il eut beaucoup d'enfans : il en eut auſſi beaucoup de ſes maîtreſſes. Il eut d'Eurynome fille de l'Ocean les trois Graces : puis il s'aprocha de Ceres qui lui enfanta Proſerpine. Après cela il fut amoureux de Mnemoſyne, & la rendit mere des neuf Muſes. Il eut de Latone un fils & une fille, ſavoir Apollon & Diane ; & enfin il épouſa Junon qui lui donna trois enfans, Hebe, Mars, & Lucine ; & quant à lui il conçut Minerve dans ſa tête, & en accoucha. Vous voiez bien que ſi Heſiode avoit pretendu que ſes lecteurs s'imaginaſſent, qu'il a voulu dire que cette naiſſance de Minerve fût l'effet de la clôture de Metis dans le ventre de Jupiter, il auroit fait tout ce qui étoit neceſſaire afin que ſa pretenſion fût nulle ; car il a mis entre cet effet & cette cauſe un intervalle qui fait ſonger à toute autre choſe qu'à l'intention qu'il auroit eue. Diſons donc qu'il n'a point eu cette intention, ou qu'il a été incomparable dans la honteuſe induſtrie de mal reciter un fait, & de l'exprimer obſcurément. Notez que ſi les 19. vers que l'on trouve dans un Ouvrage de (m) Galien étoient d'Heſiode, nous ne pourrions pas blâmer ce poëte d'avoir été trop obſcur. On y voit bien nettement que la même Pallas qui nâquit de la tête de Jupiter, avoit été conçuë dans le ſein de Metis. Mais il faut prendre garde qu'elle n'y fut conçue que depuis que Metis avoit été avalée par Jupiter. C'eſt une variation qui merite d'être obſervée. J'ajoûte qu'il n'y a point d'aparence que ces vers ſoient d'Heſiode ; s'il en étoit l'Auteur, il y auroit dans ſon poëme de la generation des Dieux une lacune dont les critiques ne ſe plaignent pas. Galien eſt un peu blâmable de n'avoir pas mis hors de doute, ſi le pronom αὐτὸς, *ipſe*, qui precede les 19. vers, ſe raporte ou à Heſiode, ou à Chryſippe. Je croi qu'il ſe raporte à Chryſippe, & que ce grand philoſophe, après avoir allegué les vers d'Heſiode qui concernent Metis, avoit cité ceux d'un autre poëte où la conception de Minerve étoit decrite un peu autrement. Si vous me demandez pourquoi Chryſippe allegua les vers d'Heſiode, & les autres, je vous repondrai que ce fut afin de montrer que ſon ſentiment ſur le ſiege de l'ame raiſonnable, n'étoit point contraire à la tradition de la naiſſance de Minerve. Il plaçoit au cœur l'ame raiſonnable, & cependant Minerve, c'eſt-à-dire la raiſon & la ſageſſe, étoit née du cerveau de Jupiter. Voilà une objection que Chryſippe examina ; il ſe prevalut de la circonſtance que Metis avalée par Jupiter conçut Minerve, & il ſoutint que cela marquoit que la raiſon étoit formée dans la poitrine, & que l'enfantement de Minerve ſignifioit la parole, c'eſt-à-dire que la raiſon ſort de la tête, entant que la bouche eſt l'organe par où les penſées conçuës dans le cœur, ſe produiſent au dehors. Galien (n) trouve fort étrange que Chryſippe s'amuſât à expliquer (o) ſi ſoigneuſement les traditions poëtiques. On ne ſauroit trop lui reprocher un tems ſi mal emploié.

(k) *Heſiod. in Theog. v. 887. & ſeq.*

(l) Αἶψα μὲν Ζεὺς πρόσθεν ἐὺν ἐγκάτθετο κοιλίν, ὡς δὴ οἱ φράσσαντο Θεὰ ἀγχιβόη τε καὶ ἠπιόφρων Γαῖα. Sed illam ſane Jupiter ante in ſuum condidit ventrem, Ut nempe ei indicaret dea bonumque malumque. *Id. ibid. v. 899.*

(m) *Galenus de Hippocr. & Platonis placitis lib. 3. c. 8. pag. 131. edit. Pariſ. 1679.*

(n) *Id. ib. pag. 133.*

(o) *Conferquæ ſupra pag. 925. lettre d, & pag. 927. lettre e.*

Digitized by Google

culte de Religion qu'il lui rendoit. Les Peres de l'Egliſe ont fortement preſſé cette preuve de la fauſſeté de la Religion Paienne; & l'on peut dire que ce ſyſtême étoit fort propre (D) à corrompre les bonnes mœurs. Je ne dirai rien touchant les fables qui concernent ou la ‡ naiſſance, ou l'éducation de Jupiter. Mr. Moreri en a touché quelque choſe; & l'on trouve cela dans un grand nombre de livres, que les Ecoliers ont tous les jours entre les mains. Je ne parlerai que de l'aigle (E) qui lui portoit du nectar. Ce fait n'eſt pas ſi commun. Mr. Charpentier ne raporte pas (F) fidelement une choſe pour laquelle il cite Homere.

‡ *J'en dirai quelque choſe dans l'article* Methydre.

J'ai trouvé ſi étrange pendant un aſſez long tems, ce que les Paiens ont dit de l'origine de Jupiter, que plus j'y penſois plus la choſe me paroiſſoit monſtrueuſe, & telle en un mot qu'il me ſembloit impoſſible que des Philoſophes l'euſſent adoptée; mais j'ai compris enfin qu'ils ont pu ſe laiſſer (G) tomber dans cette erreur par je ne ſai quels raiſonnemens, dont il ne leur étoit pas facile

(D) *Ce ſyſtême étoit fort propre à corrompre (a) les bonnes mœurs.*] „ (b) De ces actions infames de Jupiter les autheurs chreſtiens ont tiré de puiſſans ar„ gumens, pour convaincre les payens touchant la „ fauſſeté de leurs Dieux, comme on peut voir en „ pluſieurs endroits de Lactance, de Tertullien, de „ Clement Alexandrin, d'Arnobe, & de pluſieurs au„ tres. Car outre que de ſi horribles crimes ne peu„ vent compatir avec la divinité, les gentils pou„ voient prendre de là un juſte pretexte pour s'adon„ ner à toutes ſortes de meſchancetez . . . ne croyant „ pas de faillir en imitant leurs Dieux. C'eſt auſſi ce „ que veut dire Ion dans Euripide en la tragedie por„ tant ſon nom:

„ - - - *Οὐκ ἐτ' ἀνθρώπους κακῶς*
„ *Λέγειν δίκαιον, εἰ τὰ τῶν θεῶν κακὰ*
„ *Μιμήμαθ', ὡς τὰς διδασκούσας τάδε.*
„ *Il ne faut point blaſmer les hommes malfaiſans*
„ *S'ils imitent les Dieux, mais rejetter le blaſme*
„ *Sur ceux dont les forfaits leur ſervent de patron.*„

Meziriac fait cette note ſur un paſſage d'Ovide, où Phedre (c) remarque que le ſcrupule de l'inceſte étoit bon au tems groſſier de Saturne; mais que ſous le regne de ſon ſucceſſeur il devoit être permis à une femme de coucher avec ſon beau-fils. Jupiter, dit-elle, marié avec ſa ſœur, autoriſe tout:

Nec quia privigno videar coitura noverca
Terruerint animos nomina vana tuos.
Iſta vetus pietas, ævo moritura futuro
Ruſtica Saturno regna tenente, fuit.
Jupiter eſſe pium ſtatuit quodcunque juvaret,
Et fas omne facit fratre marita ſoror.

Ovide (d) tombe là dans une faute bien groſſiere, puis qu'il eſt certain que Saturne fut marié avec ſa ſœur, tout comme Jupiter avec la ſienne. On pourroit joindre au paſſage d'Euripide que Meziriac a cité, cent autres paſſages de la même force. Rien n'eſt plus ordinaire dans les anciens poëtes, que de voir des gens qui pour excuſer leurs crimes, ſoutiennent ou qu'ils n'ont fait qu'imiter les Dieux, ou que les Dieux les ont pouſſez à faire du mal (e). Mais pour ne rien diſſimuler, il faut dire à la gloire des Paiens, qu'ils n'ont point vêcu ſelon leurs principes. Il eſt vrai que la corruption des mœurs a été extrême dans le Paganiſme; mais il s'y eſt trouvé beaucoup de gens qui n'ont point ſuivi l'exemple de leurs faux Dieux, & qui ont preferé les idées de l'honnête à une ſi grande autorite. Ce qu'il y a d'étrange, c'eſt que les Chretiens dont le ſyſtême eſt ſi pur, ne cedent preſque en rien aux Gentils par raport au vice. C'eſt un abus que de croire que les mœurs d'une religion repondent aux dogmes de la confeſſion de foi.

(a) *Voiez Mr. Arnauld dans le 5. denonciation du peché Philoſophique p. 32.*

(b) *Meziriac ſur Ovide pag. 419. 420.*

(c) *In epiſt. ad Hippolytum.*

(d) *Meziriac pag. 419. fait cette remarque.*

(e) *Voiez l'article d'Helene, remarque B.*

(E) *Que de l'aigle qui lui portoit du nectar.*] Une femme nommée Moero, Auteur d'un poëme (f) qui avoit pour titre *la Memoire*, dit que Jupiter à l'inſçu de tous les Dieux étoit nourri dans une caverne de l'Ile de Crete, par des colombes qui lui aportoient de l'ambroſie, & par un aigle qui lui aportoit du nectar. L'ambroſie venoit de l'Ocean, & le nectar étoit tiré d'une pierre. Jupiter aiant dethrôné Saturne immortaliſa cet aigle, & le tranſporta dans les cieux:

Νέκταρ δ' ἐκ πέτρης μύγας αἰόλος ἀὲν ἀφύσσων,
Γαμφηλῇ φορέεσκε [πέλῶν] Διὶ μητιόεντι.
Τὸν ῥ νίκησας πατέρα κρόνον εὑρύοπα Ζεὺς,
Ἀθανάτοὺ ποίησε ῥ ἑαυτῷ ἐγκαθίσας (g).
Nectar verò ex ſaxo ingens aquila ſemper hauriens,
Advolans portabat conſulto prudentique Jovi.
Eam victo patre Saturno Juppiter altiſonus,
Immortalitate donatam, in cœlo habitare voluit.

(f) *Athen. lib. 15. pag. 490.*

(g) *Id. ib. pag. 491.*

(F) *Mr. Charpentier ne raporte pas fidelement.*] Je parle de Mr. Charpentier de l'Academie Françoiſe. Il croioit haranguer le Roi à la tête de l'Academie après la priſe de Mons; mais ce Prince ne voulut point de harangues ce coup-là. Celle de Mr. Charpentier fut inſerée dans le Mercure Galant du mois de Mai 1691. On y trouve que le Roi eſt comme le Jupiter d'Homere, contre qui tous les autres Dieux ſont unis, & qui après leur avoir reproché la vanité de leur deſſein, leur fait voir par experience que ſa force eſt inébranlable; & tandis qu'ils tirent contre lui, il les enleve tous avec le globe de la terre & de la mer. Ne lui en deplaiſe, Jupiter dans Homere (h) ne met point cela en experience; il ne fait que s'en vanter; il ne fait que menacer.

(h) *Voiez le 8. livre de l'Iliade au commencement.*

Les autres Dieux n'étoient point perſuadez qu'il s'en vantât juſtement. Ils ſe contentoient de croire que dans des combats d'un à un il ſe trouveroit plus fort qu'eux. Sa menace parut ridicule à Mars, qui ſe ſouvenoit qu'il n'y avoit pas long tems que Neptune, Junon & Minerve aiant entrepris de ſe ſaiſir de Jupiter, & de le lier, le remplirent de fraieur, & l'euſſent lié effectivement, ſi Thetis n'avoit eu pitié de lui, & n'eut apellé à ſon ſecours les cent bras de Briarée (i). Si Mr. Charpentier avoit conu l'eſprit ſatirique de nos faiſeurs de libelle, il ſe ſeroit aparemment abſtenu de comparaiſons. Il eût ſongé à Lucien.

(i) *Tiré de Lucien in Deorum dialogis pag. 173. 174. to. 1. Voiez Homere Iliad. lib. 1. v. 398. & ſeq.*

(G) *Ils ont pu ſe laiſſer tomber dans cette erreur par je ne ſçai quels raiſonnemens.*] Voions d'abord ce qu'Heſiode diſoit de la genealogie des Dieux. Il (k) commence par le cahos; c'eſt le premier être qu'il établit: il poſe enſuite la terre & l'amour: il ajoûte que l'érebe & la nuit furent engendrez du cahos, & que l'éther & le jour ſortirent du mariage de l'érebe & de la nuit; & que la terre ſans nul mariage engendra le ciel & la mer, & puis s'étant mariée avec le ciel elle engendra l'Ocean, Rhea, Themis, Tethys, Saturne &c. Ce mariage extraordinairement fecond n'aportoit guere de plaiſir à la terre; car le ciel ſon mari enfermoit tous ſes enfans à meſure qu'ils naiſſoient. Elle les anima à la vengeance, & fit ſi bien que Saturne (l) emporta d'un coup de faux à ſon pere les parties qu'on ne nomme pas, & les jetta dans la mer. Elles produiſirent une écume d'où nâquit la Déeſſe Venus. Les fils de Saturne & de Rhea (m) furent Veſta, Ceres, Junon, Pluton, Neptune, Jupiter. Voilà ce que je tire du poëme d'Heſiode. Il y avoit d'autres genealogiſtes (n) qui diſoient que l'éther & le jour, enfans de l'érebe & de la nuit, étoient le pere & la mere du ciel, & avoient pour freres & ſœurs l'amour, la fraude, la crainte, le travail, l'envie, le deſtin, la vieilleſſe, la mort, les tenebres, la miſere, les ſonges &c. Nous avons vu ci-deſſus (o) comment Carneade ſe ſervoit de cette genealogie, pour refuter la theologie des Stoïciens. Contentons-nous de dire ici, que ſelon cet arbre genealogique il y avoit neceſſairement quelque Dieu dont le pere n'etoit point Dieu; car ſi d'une part l'on eût avoüé à Carneade que le ciel, l'éther, le jour, l'érebe, la nuit étoient des Dieux, on lui eût nié de l'autre que le cahos anterieur à tous ces êtres divins fut Dieu, & par conſequent l'on étoit forcé de dire que les Dieux avoient été faits d'une matiere qui n'étoit point Dieu, & ſans une cauſe efficiente qui eut la nature de Dieu. C'eſt aſſûrément une penſée qui choque les notions les plus ſolides, & les plus évidentes de la lumiere naturelle; mais neanmoins il y a eu de grans philoſophes qui ont ſupoſé la generation des Dieux, & qui leur ont donné pour cauſe un être qui n'étoit point Dieu. (p) *Anaximenes omnes rerum cauſas infinito aeri dedit, nec deos negavit aut tacuit: non tamen ab ipſis aerem factum, ſed* IPSOS EX AERE ORTOS credidit. Par ces paroles de St. Auguſtin on peut mieux entendre le dogme d'Anaximenes, que par celles-ci de Ciceron: *Anaximenes aera deum ſtatuit, eumque gigni, eſſeque immenſum & infinitum, & ſemper in motu* (q). Il n'y a nulle aparence que Ciceron ait bien raporté le ſentiment de ce philoſophe; car puis qu'Anaximenes donnoit à l'air la nature de principe de toutes choſes, l'immenſité & l'infinité, il faut croire qu'il le ſupoſoit éternel & improduit, & que s'il l'apelloit Dieu ſous cette notion, il ne croioit point la generation de Dieu à cet égard-là. Lors donc qu'il diſoit que l'air infini avoit

(k) *Heſiod. de Deor. generat. v. 116.*

(l) *Id. ib. v. 180.*

(m) *Id. ib. v. 453.*

(n) *Voiez Ciceron de natura Deorum lib. 3. pag. m. 625.*

(o) *Pag. 814. lettre l.*

(p) *Auguſt. de civit. Dei lib. 8. cap. 2. pag. m. 711. Voiez ci-deſſus pag. 1055. col. 1.*

(q) *Cicero de natura Deorum lib. 1. pag. m. 38.*

Digitized by Google

facile de decouvrir la foibleſſe. Ils ne croioient point poſſible la creation d'aucune choſe, & ils n'admettoient point de ſubſtances tout-à-fait diſtinctes de l'étenduë. Or quand on a établi une fois

(a) *Diog. Laert. lib. 1. n. 27.*

(b) Πρεσβύτατον τῶν ὄντων, θεὸς· ἀγέννητον γάρ. κάλλιστον, κόσμος· ποίημα γάρ θεοῦ. *Antiquiſſimum eorum omnium quæ ſunt, Deus; ingenitus enim. Pulcherrimum, mundus; à Deo enim factus eſt. Id. ibid. n. 35.*

(c) *Voiez la citation precedente.*

(d) Τὸν κόσμον ἔμψυχον καὶ δαιμόνιον πλήρη. *Animatum mundum ac dæmonibus plenum. Id. ib. n. 27.* Voiez auſſi Ariſtote de anima lib. 1. c. 5.

(e) *Dans la remarque D de l'article d'Anaxagoras.*

(f) *Voiez ci-deſſus pag. 218.*

(g) Ἠρώτησέ τις αὐτὸν εἰ λήθοι θεὸς ἄνθρωπος ἀδικῶν. Ἀλλ' οὐδὲ διανοούμενος ἔφη. *Interrogatus lateret ne Deos homo male agens: ne cogitans quidem, inquit. Laert. ib. n. 36.*

(h) *Homer. Il. lib. 14. v. 201.*

avoit été la cauſe de tous les êtres, & que les Dieux mêmes en avoient été produits, il ne lui attribuoit point le nom & la nature de Dieu, au même ſens qu'il l'attribuoit aux Dieux qui devoient à l'air leur origine, & leur exiſtence. Voici peut-être ſa penſée. Il vouloit bien pour éviter toute diſpute de mots apeller Dieu l'air immenſe & infini, qu'il regardoit comme le principe de toutes choſes; mais il ne pretendoit pas que Saturne, Rhea, Jupiter, Junon, Neptune, Minerve & les autres Dieux que l'on adoroit dans le Paganiſme, fuſſent cet air-là, ou l'euſſent produit; il pretendoit au contraire que cet air étoit leur principe, non moins que celui des autres êtres qui compoſent l'univers. Il donnoit à ce principe un mouvement perpetuel, & de là l'on peut conclure qu'il le prenoit pour une cauſe immanente, qui produiſoit en elle-même une infinité d'effets ſans fin & ſans ceſſe, & il comptoit entre ces effets non ſeulement les aſtres, & les meteores, les plantes, les pierres, & les metaux, mais auſſi les Dieux & les hommes. Un tel dogme étoit au fond le Spinoziſme; car ſuivant cela le Dieu ou l'être éternel & neceſſaire d'Anaximenes, étoit la ſubſtance unique dont le ciel & la terre, les animaux &c. n'étoient que des modifications. Thales peut-être avoit eu un ſemblable ſentiment, lui qui avoit enſeigné (a) que l'eau étoit le principe de toutes choſes. Il l'avoit peut-être nommée Dieu à cet égard-là; c'étoit le Dieu dont il pretendoit parler, lors qu'il diſoit (b) que Dieu n'aiant pas été produit étoit le plus vieux de tous les êtres. Il ajoûtoit que le monde (c) étant l'ouvrage de Dieu étoit le plus beau de tous les êtres. Spinoza en avoüeroit tout autant; il ne nie point que Dieu ne ſoit la cauſe de toutes choſes, c'eſt-à-dire, la cauſe immanente qui ſe modifie en une infinité de manieres, d'où reſulte tout ce qu'on apelle le monde, & tout l'Univers en general. Si Thales diſoit auſſi (d) que le monde eſt animé & plein d'eſprits, cela ſignifioit peut-être que l'eau le principe de toutes choſes, le Dieu improduit, s'étoit tellement modifiée, qu'elle avoit formé une ame repanduë dans tous les corps, & des eſprits particuliers ſemblables aux Dieux que l'on adoroit dans le Paganiſme. Ceci aideroit à comprendre ce que l'on a vu (e) ailleurs, & qui eſt ſans doute bien ſurprenant; c'eſt que Thales & les autres Phyſiciens qui ont precedé Anaxagoras, ont expliqué la generation du monde, ſans y faire intervenir la direction de l'intelligence divine. Thales & Anaximenes n'avoient garde de l'y emploier, s'ils ſupoſoient l'un que l'eau, l'autre que l'air étoit le principe de toutes choſes, principe éternel, & improduit; car quoi que pour éviter les logomachies ils nommaſſent Dieu ce principe univerſel & increé, ils ne pouvoient pas le conſiderer comme une cauſe intelligente anterieurement aux êtres particuliers qu'il formoit, puis qu'il les produiſoit en lui-même, & de lui-même, comme une cauſe immanente, & non pas comme une cauſe exterieure, & diſtincte de ſa matiere. Mais parce qu'Anaxagoras fut le premier (f) qui reconut un eſprit diſtinct de la matiere du monde, un eſprit pur, & non mêlé avec les corps, il dût raiſonner autrement que n'avoient fait les Phyſiciens ſes predeceſſeurs: il pût dire en raiſonnant conſequemment, que le monde avoit été formé ſelon la direction d'un eſprit qui demêloit, & qui arrangeoit les parties de la matiere. Son hypotheſe admettoit une intelligence anterieure à la formation du monde: les autres hypotheſes ne faiſoient preceder le monde que par le cahos, ou que par l'eau, ou que par l'air &c. & ainſi elles devoient donner un commencement aux natures intelligentes, non moins qu'aux creatures les plus groſſieres. Tout étoit ſorti du premier principe par voie de generation, ou de production. Jupiter le plus grand des Dieux, Saturne ſon pere, le ciel ſon grand-pere, l'éther ſon biſaieul, & tout ce qu'il vous plaira de nommer en montant plus haut, étoit un être particulier qui devoit ſon origine, ſa naiſſance, ſon exiſtence à la matiere éternelle & increée, principe de toutes choſes, cahos ſelon Heſiode, eau ſelon Thales, air ſelon Anaximenes. Mais, dira-t-on, Thales (g) n'avoüoit-il pas que les Dieux conoiſſent juſqu'aux penſées des hommes? Que fait cela? repondrai-je: on en peut ſeulement conclure qu'il donnoit une conoiſſance fort vaſte à quelques-uns des êtres que l'eau avoit engendrez, & que l'on nommoit Jupiter, Junon, Venus, Neptune &c. Notez qu'Homere qui decrit ſi pompeuſement le pouvoir des Dieux, les fait tous naitre de l'Ocean:

Ὠκεανόν (h) τε θεῶν γένεσιν καὶ μητέρα Τηθύν.
Oceanumque Deorum parentem & matrem Tethyn.

La grande & la prodigieuſe abſurdité de ces hypotheſes, eſt de dire que les Dieux ornez d'une grande ſcience, aient été formez d'un principe qui ne conoit rien; car ni le cahos, ni l'air, ni la mer ne ſont pas des êtres penſans. Comment donc peuvent-ils avoir été la cauſe totale de ces natures divines, qui dans le ſyſtême des poëtes, & des plus anciens phyſiciens ſavoient tant de choſes? Mais quelque fauſſes & inſenſées que puiſſent être ces hypotheſes, je ne m'étonne plus, comme je faiſois, qu'elles aient pu être admiſes par des philoſophes. La plûpart d'entre eux (i) ſupoſoient que l'ame de l'homme eſt corporelle. Ils croioient donc qu'elle ſe formoit des parties les plus ſubtiles du ſang, ou de la ſemence. Or dès qu'on a fait ce pas, on va bien loin en peu de tems. Mettez à part l'experience; conſultez ſeulement les idées de la theorie, il ne paroît pas plus aiſé qu'une matiere reçuë dans l'*uterus* ſe convertiſſe en un enfant, qui à force de manger & de boire devient un homme d'un grand eſprit, qu'il paroît aiſé qu'un enfant naiſſe d'un arbre. Dès là un Paien trouve poſſible qu'au (k) commencement les hommes ſoient nez ou du limon de la terre, ou de quelque liqueur tombée du ciel. Dès que cela ſemble poſſible, on paſſe aiſément à croire ce que les poëtes debitoient de la naiſſance de Venus (l). On ne trouve plus étrange que par la fermentation qui debrouilla le cahos, ou qui forma divers degrez de rarefaction, & de condenſation dans l'étenduë infinie, les étoiles aient commencé d'exiſter au firmament, & les Dieux au ciel, comme les plantes & les animaux ſur le globe de la terre. L'opinion commune des Paiens ſur la nature divine, ne mettoit qu'une difference du plus au moins entre les Dieux & les hommes. Or en conſequence de cela rien n'empêchoit que l'on ne s'imaginât que les parties de la matiere, qui s'etoient le plus finement ſubtiliſées, avoient compoſé des Dieux, puis que celles qui etoient demeurées maſſives & craſſes, & qui comme la lie & le ſediment du tout avoient compoſé la terre, ne laiſſoient pas de ſe convertir en hommes. Notez qu'on s'imaginoit que pour animer ces parties craſſes & terreſtres, il ſufiſoit qu'il tombât du ciel quelques parties ſpirituelles; & de là vient que Lucrece reconoît que les corps vivans ont une origine celeſte.

Denique (m) cœleſti ſumus omnes ſemine oriundi:
Omnibus ille idem Pater eſt, unde alma liquentis
Humorum guttas Mater cum Terra recepit,
Fœta parit nitidas fruges, arbuſtaque læta,
Et genus humanum, & parit omnia ſacla ferarum,
Pabula cùm prabet, quibus omnes corpora paſcunt,
Et dulcem ducunt vitam, prolemque propagant.
Quapropter merito Maternum nomen adepta eſt.

Recueillons de tout ceci qu'il n'y a rien de plus dangereux, ni de plus contagieux, que d'établir quelque faux principe. C'eſt un mauvais levain qui lors même qu'il eſt petit peut gâter toute la pâte. Une abſurdité une fois poſée en amene pluſieurs autres. Errez ſeulement ſur la nature de l'ame humaine; imaginez vous fauſſement qu'elle n'eſt pas une ſubſtance diſtincte de l'étenduë; cette fauſſeté ſera capable de vous faire croire qu'il y a des Dieux qui d'abord ſont nez de fermentation, & qui ſe ſont multipliez dans la ſuite par le mariage. Je ne puis finir ſans obſerver une choſe qui me jette dans l'étonnement. Rien ne me paroît fondé ſur des idées plus claires & plus diſtinctes, que l'immaterialité de tout ce qui penſe, & neanmoins il y a des philoſophes (n) dans le Chriſtianiſme qui ſoutiennent que l'étenduë eſt capable de penſer, & ce ſont des philoſophes d'un très-grand eſprit, & d'une meditation très-profonde. Peut-on ſe fier à la clarté des idées après cela? Mais d'ailleurs ces philoſophes ne voient-ils pas que ſur un tel fondement les anciens Paiens ont pu s'égarer juſques à dire, que toutes les ſubſtances intelligentes ont commencé, & qu'éternellement il n'y avoit que de la matiere? C'étoit l'opinion du philoſophe Anaximenes, comme on l'a vu ci-deſſus. C'étoit auſſi la doctrine d'Anaximander (o) ſon maître. On ne previent pas l'inconvenient par ce correctif; c'eſt que la matiere ne devient penſante que par un don tout particulier de Dieu. Cela n'empêcheroit point qu'il ne fût vrai que de ſa nature elle eſt ſuſceptible de la penſée, & que pour la rendre actuellement penſante il ſufit de l'agiter, ou de l'arranger d'une certaine façon, d'où il s'enſuit qu'une matiere éternelle ſans aucune intelligence, mais non pas ſans mouvement, eût pu produire des Dieux & des hommes, comme les poëtes, & quelques philoſophes du Paganiſme l'ont debité ſolement.

(i) *Voiez Plutarque de placitis Philoſophor. lib. 4. cap. 3. pag. 898. & Ariſtote au 1. livre de anima.*

(k) *Voiez ci-deſſus pag. 310. col. 1.*

(l) *Conſer quæ ſupra pag. 1056. remarque C.*

(m) *Lucret. lib. 2. v. 990. Joignez à cela ces paroles de Virgile Georg. l. 2. v. 325.* Tum pater omnipotens fœcundis imbribus Æther Conjugis in gremium lætæ deſcendit, & omnes Magnus alit magno commiſtus corpore fœtus.

(n) *Voiez ci-deſſus pag. 1046. 1047.*

(o) Anaximander infinitatem naturæ dixit eſſe è qua omnia gignerentur. *Cicero Academ. quæſt. lib. 2. fol. 211. B.* Anaximandri opinio eſt nativos eſſe Deos, longis intervallis Orientes, Occidenteſque. *Id. de natura Deor. lib. 1. pag. m. 36.*

Digitized by Google

fois ces deux hypotheſes, il eſt preſque auſſi aiſé de s'imaginer qu'une matiere ſubtiliſée a pu devenir un Dieu, que de croire que l'ame de l'homme eſt materielle, comme le croioient la plupart des Philoſophes. Voiez la remarque G. Il y avoit dans l'Arcadie un temple de Dieu le bon. Pauſanias conjecture que c'étoit un temple conſacré à Jupiter: ſa raiſon eſt que cette (H) épithete doit convenir par excellence au plus grand des Dieux. Il eſt certain que la bonté de Jupiter étoit marquée par pluſieurs ſurnoms ſous leſquels on l'adoroit. Mais (I) on l'adoroit auſſi ſous pluſieurs noms qui faiſoient paroître combien il étoit terrible. On deſignoit même par la ſeule idée de ſa deſcente ſur la terre ſon emploi de foudroiant. Il y eut quelques endroits où l'on pretendit qu'il demandoit (K) qu'on lui immolât des hommes. Je dirai ailleurs * que le livre intitulé *cymbalum mundi* contient beaucoup de plaiſanteries ſur les actions de Jupiter, mais je ne ſai s'il eſt poſſible de rencherir ſur Arnobe dans une telle matiere. La vivacité de ſon imagination va comme un torrent, & comme il étoit frais émoulu de la profeſſion de Rhetoricien, il n'y eut point de couleurs, ni point de figures dont il n'animât ſon ſtyle. Je raporte en divers endroits de ce Dictionaire quelques-unes de ſes penſées, & l'on a pu voir ci-deſſus dans † la page 1540. la raillerie qu'il fonde ſur ce que le grand Jupiter emploia neuf nuits à faire un enfant, qui n'en eut beſoin que d'une pour engroſſer 50. filles. Il y a quelque aparence que ſa memoire n'avoit pas bien conſervé les eſpeces, & qu'il fit des tranſpoſitions. Il avoit lu que Jupiter donna neuf nuits (L) à la production des Muſes, & il apliqua cela à un tout autre ſujet, je veux dire aux aventures d'Alcmene. Les Auteurs vifs ſont aſſez ſujets à de ſemblables mepriſes. Jupiter faiſoit

* *Dans l'article* Periers.

† *Lettre r.*

(H) *Que cette épithete doit convenir . . . . au plus grand des Dieux.*] Cette penſée de Pauſanias m'a paru très-bonne, & j'ai cru que je ferois bien de raporter ce paſſage. (*a*) Ἐ'ςι δὲ τῆς ὁδῦ ἐν ἀριςερᾷ, Ἀγαθῦ Θεῦ νεώς. εἰ δὲ ἀγαθῶν οἱ θεοὶ δοτῆρες εἰσὶν ἀνθρώποις, Διὸς δὲ ὕπαλθ Θεῶν ἐςι, ἐπομένως ἂν τις τῷ λόγῳ τὴν ἐπίκλησιν ταύτην Διὸς τετμηκέναι εἶναι. *Ad ejus viæ lævam Boni Dei ædes eſt. Quod ſi dii hominibus bonorum autores ſunt, deorum vero ſupremus eſt Jupiter, recte quidem hoc Jovis maxime proprium cognomen eſſe conjicere poſſis.* Voiez dans l'article de (*b*) Pericles pluſieurs recueils touchant l'idée que les Paiens ſe formoient de la bonté de Jupiter, & des autres Dieux.

(*a*) *Pauſan. lib. 8. cap. 36. pag. 673.*

(*b*) *A la remarque I.*

(I) *La bonté de Jupiter étoit marquée. . . . Mais on l'adoroit auſſi. . . . On deſignoit même par la ſeule idée de ſa deſcente.*] Ces deux ſortes d'épithetes ont été marquées par Lucien. (*c*) Ὦ Ζεῦ φίλιε, καὶ ξένιε, καὶ ἑταιρεῖε, καὶ ἑφέςιε, καὶ ἀςεροπητὰ, καὶ ὄρκιε, καὶ τεφελαγερέτα, καὶ ἐρίγδουπε. καὶ εἴ τι σε ἄλλο οἱ ἐμβρόντητοι ποιηταὶ καλοῦσι. *O Jupiter Philie, hoſpitalis, ſodalitie, domeſtice, fulgurator, juramenti præſes, nubicoge, grandiſtrepe, & ſiquod aliud tibi cognomen attoniti poëtæ tribuunt.* Vous voiez là d'abord Jupiter comme protecteur de l'amitié, comme hoſpitalier, familier, & domeſtique; & puis comme le Dieu des éclairs, & du tonnerre &c. Vous trouverez dans Pauſanias en quels lieux on l'adoroit ſous le nom de debonnaire, (*d*) μειλιχίᳵ, de diſtributeur de biens, (*e*) ἐπιδώτης &c. & ſous le nom de foudroiant, (*f*) κεραύνιᳵ. Son titre de καταιβάτης n'eſt pas le moins ordinaire & dans les livres, & ſur les medailles. Il ſignifie ſimplement *deſcendens*, ſi l'on ne s'arrête qu'à la grammaire; mais l'uſage le determina à l'action de foudroier. Vous n'avez qu'à lire la diſſertation (*g*) que Mr. Burman a publiée à Utrecht l'an 1700. & vous ſerez convaincus que c'eſt là l'idée ſous laquelle le Jupiter καταιβάτης étoit honoré. Ce n'eſt pas qu'on crut qu'il ne deſcendoit jamais ſur la terre qu'afin de punir, & de foudroier; mais enfin on trouva bon de fixer le genre à l'eſpece, ſoit à cauſe de la maxime *à majori*, ou *à nobiliori parte ſumitur denominatio*, ſoit pour d'autres raiſons. Les François ont dit dans l'un de leurs Opera:

Jupiter vient ſur la terre
Pour la combler de bienfaits:
Il eſt armé du tonnerre;
Mais c'eſt pour donner la paix.

Je ne ſçai s'ils avoient vu cette idée dans les monumens qui nous reſtent de l'antiquité.

(*c*) *Lucian. in Timone init. pag. 57. to. 1.*

(*d*) *Pauſan. lib. 1. cap. 37. pag. 90. lib. 2. c. 9. pag. 132. & cap. 20. pag. 154.*

(*e*) *Id. lib. 8. cap. 9. pag. 616.*

(*f*) *Id. lib. 5. cap. 14. pag. 412.*

(*g*) *Intitulée* Ζεὺς καταιβάτης *ſive Jupiter fulgurator.*

(K) *Qu'on lui immolât des hommes.*] Il n'y avoit guere de temples de Jupiter qui fuſſent plus renommez que celui qu'on lui fit bâtir ſur le mont Lycée dans l'Arcadie. La tradition du païs portoit (*h*) qu'il avoit été nourri ſur cette montagne par trois Nymphes, dont l'une donna ſon nom à une fontaine qui avoit une proprieté merveilleuſe; car lors qu'une longue ſechereſſe deſoloit les biens de la terre, on ne manquoit point de faire pleuvoir copieuſement, pourvu que le Prêtre de Jupiter Lycéen jettât une branche de chêne ſur la ſuperficie de cette fontaine, après avoir fait les prieres & les ſacrifices que cette ceremonie demandoit (*i*). Il y avoit ſur la même montagne une cour conſacrée à ce Dieu, & fameuſe par des proprietez bien admirables; car les hommes & les bêtes qui y entroient ne faiſoient point d'ombre. Il étoit defendu à toutes perſonnes d'y mettre le pied; & ſi quelcun avoit la hardieſſe d'y entrer au mepris de la defenſe, il mouroit neceſſairement avant que l'année fut expirée. Arcas y aiant pourſuivi l'ourſe en quoi ſa mere avoit été metamorphoſée, on les eût fait mourir tous deux, ſi Jupiter ne les eût tirez de là pour les placer entre les aſtres. (*k*) *In ſilvis cum venaretur* (Arcas) *inſcius vidit matrem in urſæ ſpeciem converſam, quam interficere cogitans, perſecutus eſt in Jovis Lycæi templum: quo & qui acceſſiſſet, mors pœna erat Arcadum lege. Itaque cum utrunque neceſſe eſſet interfici, Jupiter eorum miſertus, ereptos inter ſidera collocavit.* Les paroles de St. Auguſtin que je vais copier, nous aprenent ce qui concerne le ſacrifice d'enfans. (*l*) *Nominatim expreſſit* (Varro) *quendam Demanetum, quum guſtaſſet de ſacrificio, quod Arcades immolato puero deo ſuo Lycæo facere ſolerent, in lupum fuiſſe mutatum, & anno decimo in figuram propriam reſtitutum, ad pugillatum ſeſe exercuiſſe, & Olympiaco viciſſe certamine.* Etrange vertu de ce ſacrifice! il metamorphoſoit en loup ceux qui en goûtoient. Porphyre (*m*) remarque que la coutume d'immoler des hommes dans l'Arcadie pendant la fête des Lupercales, ſubſiſtoit encore. Notons en paſſant que (*n*) Saturne n'étoit pas la ſeule Divinité qui ſe plut à des victimes humaines. Jupiter ſon fils ne voulut pas degenerer en cela.

(*h*) *Pauſan. lib. 8. cap. 38. pag. 678.*

(*i*) *Id. ib.*

(*k*) *Hygin. in Aſtronomico cap 4. pag. m. 362. Voiez le auſſi cap. 1. p. 357.*

(*l*) *Auguſt. de civit. Dei lib. 18. cap. 17. p. m. 589.*

(*m*) *Porphyr. lib. 1. de non edendis animal.*

(L) *Jupiter donna neuf nuits à la production des Muſes.*] Mnemoſyne ſœur (*o*) de Saturne aiant couché neuf nuits de ſuite avec Jupiter ſon neveu, accoucha de neuf Muſes ſur le mont de Piere.

Τὰς (*p*) ἐν Πιερίῃ Κρονίδῃ τέκε πατρὶ μιγεῖσα
Μνημοσύνη. . . . . .
. . . . . .
Ἐννέα γὰρ οἱ νύκτας ἐμίσγετο μητίετα Ζεὺς,
Νόσφιν ἀπ' ἀθανάτων, ἱερὸν λέχος αἰθαλόεσσαν·
Ἀλλ' ὅτε δὴ ῥ' ἐνιαυτὸς ἔην, περὶ δ' ἔτραπον ὧραι
Μηνῶν φθινόντων, περὶ δ' ἤματα πόλλ' ἐτελέσθη,
Ἡ δ' ἔτεκ' ἐννέα κούρας ὁμόφρονας, ᾗςιν ἀοιδὴ
Μέμβλεται.
Quas in Pieria Saturnio peperit patri mixta
Mnemoſyne. . . . . . .
. . . . . .
Novem enim ei noctes mixtus eſt prudens Jupiter,
Seorſim ab immortalibus, ſacrum lectum conſcendens.
Sed cum jam annus exactus, circumvoluta vero eſſent tempora
Menſium decreſcentium, dieſque multi tranſacti eſſent,
Ipſa peperit novem filias concordes, quibus carmen
Curæ eſt.

(*n*) *Voiez Penſées diverſes ſur les Cometes n. 69.*

(*o*) *Heſiod. in Theogon. v. 135.*

(*p*) *Id. ib. v. 53.*

Un ſcholiaſte d'Heſiode pretend que Mnemoſyne étoit fille de Jupiter; mais ce n'eſt pas ainſi qu'il faut entendre les paroles de ce poëte; il ne faut pas y trouver que les Muſes doivent leur naiſſance à un inceſte ſi odieux. Le même ſcholiaſte ſe propoſe un doute: comment, dit-il, ſe peut-il faire qu'Hercule dans une nuit ait engendré 51. fils, & que Jupiter ait eu beſoin de neuf jours pour engendrer les neuf Muſes? Il repond que Jupiter n'ignorant pas que l'amour & la volupté des Muſes ſont des choſes qui parviennent lentement à leur perfection, ſe voulut ſervir du nombre parfait. Si ce ſcholiaſte ne merite pas des éloges pour la ſolidité de ſes penſees, il faut du moins le louer d'avoir été court ſur un ſujet, qui eût pu fournir une multitude innombrable d'obſervations & de conſeils de morale à un faiſeur d'allegories.

Digitized by Google

faiſoit l'amour & dans le ciel & ſur la terre, il en prenoit à toutes mains, tout lui étoit bon; Déeſſes & femmes. Arnobe n'oublia point ce fait-là; & ſe prevalut de ce que les corps des mortelles (M) tout tranſparens qu'ils étoient à l'égard de Jupiter, eurent cependant aſſez de charmes pour lui inſpirer une paſſion impudique. Il eſt bon de remarquer que les contes ridicules que les poëtes avoient debitez touchant ce Dieu ſervirent de fondement à la religion Paienne, & qu'il y eut des gens graves qui tâcherent de les expliquer ou par des allegories, (N) ou par des dogmes de phyſique, mais ce fut un travail auſſi ridicule que celui des poëtes, & qui aboutiſſoit fort ſouvent à des impietez ſerieuſes. Voiez la remarque N, où je parlerai de ceux qui diſoient que Junon étoit l'air, & que Jupiter étoit l'éther.

☞ JUS-

(M) *Arnobe... ſe prevalut de ce que les corps des mortelles... tranſparens... à l'égard de Jupiter, eurent aſſez de charmes.*] On pourroit peut-être, dit-il, ſuporter ſes adulteres, s'il s'uniſſoit avec des perſonnes de ſa condition, avec des Déeſſes; mais qu'a-t-il pu trouver digne de lui dans les corps humains? Ne devoit-il pas avoir de l'horreur pour ces objets qui ſont ſous la peau, & qui ne ſont point cachez à ſes yeux perçans? La vuë ne devoit-elle pas produire en lui le même degoût, que la ſeule imagination peut produire dans tous les autres? (a) *Et tolerari forſitan maletractatio hac poſſet, ſi eum ſaltem perſonis conjungeretis comparibus, & adulter à vobis immortalium conſtitueretur dearum. In humanis verò corporibus quidnam quaſo inerat pulchritudinis, quid decoris, quod irritare, quod flectere oculos poſſet in ſe Jovis? Cutes, viſcera, pituita, atque omnis illa proluvies inteſtinorum ſub involucris conſtituta: quam non modo Linceus ille penetrabili acie poſſit horreſcere, verumetiam quivis alter ſola vel* (b) *cogitatione vitare. O egregia merces culpæ! ô digna & pretioſa dulcedo, propter quam Jupiter maximus cygnus fieret, & taurus, & candidorum procreator ovorum!* Cette objection d'Arnobe n'eſt pas mauvaiſe, & a cent mille fois plus de force, que ſi l'on cenſuroit un grand Roi de ſe debaucher non ſeulement avec des Princeſſes, mais auſſi avec des femmes de la lie du peuple. Raportons ici ce que Junon diſoit à Thetis, en lui marquant la raiſon de l'amitié qu'elle lui portoit.

(a) *Arnob. lib. 4. pag. m. 142.*

(b) *Conferez avec ceci le* Tunc animo ſigna quodcunque in corpore nendæ eſt &c. *d'Ovide in* remedio amoris *p. m. 222.*

Οὕνεκεν (c) ἐκ ἔτλης σὴν θεὸς ἐμμενέοι᾽
Λέξασθαι (κείνῳ γὰρ ἀεὶ τάδε ἔργα μέμηλεν
Ἥ σὺν ἀθανάτῃς ἢ ἀνδράσιν ἐμμενέουσι.)

Propterea quod noluiſti Jovis quamquam optantis cubile
Uſurpare (quoniam hoc illi ſtudetur opus,
Ut vel æternas inſomnis vel amplectatur humanas.

(c) *Apollonius argon. lib. 4. v. 793. p. m. 453. 454.*

(N) *De les expliquer ou par des allegories, ou par des dogmes de phyſique; mais ce fut un travail auſſi ridicule.*] Nous avons vu ci-deſſus (d) comment Ciceron ſe mocquoit du philoſophe Chryſippe, qui avoit pris bien de la peine à concilier les fables des anciens poëtes avec la Theologie des Stoïciens. Voici un paſſage qui nous donnera un échantillon de ce travail: (e) *Hic locus à Zenone tractatus, poſt à Cleanthe, & Chryſippo pluribus verbis explicatus eſt. Nam vetus hac opinio Græciam opplevit, exſectum Cælum à filio Saturno; vinctum autem Saturnum ipſum à filio Jove. Phyſica ratio non inelegans incluſa eſt in impias fabulas. Cæleſtem enim altiſſimam, ætherеamque naturam, id eſt, igneam, quæ per ſeſe omnia gigneret, vacare voluerunt eâ parte corporis, qua conjunctione alterius egeret ad procreandum. Saturnum autem eum eſſe voluerunt, qui curſum, & converſionem ſpatiorum, ac temporum contineret.... Saturnus autem eſt appellatus, quòd ſaturetur annis: ex ſe enim natos comeſſe fingitur ſolitus, quia conſumit ætas temporum ſpatia, anniſque præteritis inſaturabiliter expletur. Vinctus eſt autem à Jove, ne immoderatos curſus haberet, atque ut eum ſiderum vinculis alligaret.* Il n'en faut pas davantage pour bien conoître le ridicule de ces explications. On ne ſauroit les lire ſans avoir pitié des philoſophes qui ont ſi mal emploié leur tems; & ſi l'on deplore d'un côté les mauvaiſes ſuites des fictions des poëtes, & la licence effrenée avec laquelle ils ſe ſont jouëz d'une matiere qui meritoit tant de reſpect; on ſe divertit de l'autre des agrémens de leurs inventions, pendant qu'on les conſidere comme un jeu d'eſprit. Mais quand on voit des philoſophes qui avec tout leur ſerieux cherchent des myſteres dans ces folies, on ne peut plus ſuporter leurs égaremens, & on leur jette ſur le dos cette ſentence:

(d) *Pag. 925. lettre d.*

(e) *Cicero de natura Deor. lib. 2. pag. m. 324.*

Turpe (f) eſt difficiles habere nugas,
Et ſtultus eſt labor ineptiarum.

(f) *Martial. epig. 86. lib. 2.*

Le plus grand mal eſt qu'en voulant ſe garantir d'une impieté, ils ſont tombez dans une autre; car en rejettant les Dieux des poëtes, Dieux animez & vivans, ils ont ſubſtitué d'autres Dieux qui n'avoient ni vie ni conoiſſance. Voions le reproche que leur en fait Ciceron. (g) *Hic idem* (Zeno) *alio loco æthera Deum dicit eſſe, ſi intelligi poteſt nihil ſentiens Deus, qui nunquam nobis occurrit neque in precibus, neque in optatis, neque in votis. Aliis autem libris rationem quandam per omnem pertinentem naturam, ut divinam, eſſe affectam putat. Idem aſtris hoc idem tribuit, tum annis, menſibus, annorumque mutationibus. Cùm verò Heſiodi Theogoniam interpretatur, tollit omnino uſitatas perceptáſque cognitiones Deorum. neque enim Jovem, neque Junonem, neque Veſtam, neque quenquam qui ita appelletur, in Deorum habet numero; ſed rebus inanimatis, atque mutis per quandam ſignificationem hæc docet tributa nomina.* Par ces fauſſes interpretations ils accoutumerent les hommes à prendre pour Jupiter la voute azurée que nous voions ſur nos têtes. (h) *Hunc Ennius nuncupat ità dicens,*

(g) *Cicero de natura Deor. lib. 1. pag. 58.*

Aſpice hoc
Sublime candens, quem invocant omnes Jovem.

Planiuſque alio loco idem,

Cui, quod in me eſt, exſecrabor hoc, quo lucet, quidquid eſt.

Hunc etiam Augures noſtri, cùm dicunt, Jove fulgente, tonante: dicunt enim cælo fulgente, tonante. Euripides autem, ut multa præclarè; ſic hoc breviter.

Vides ſublime fuſum, immoderatum æthera,
Qui tenero terram circumjectu amplectitur:
Hunc ſummum habeto Divûm: hunc perhibeto Jovem.

(h) *Id. ib. lib. 2. pag. 330. 331.*

Quant à Junon, ils la reduiſirent à être l'air, comme nous l'aprend Ciceron. (i) *Aer autem, ut Stoici diſputant, interjectus inter mare, & cælum, Junonis nomine conſecratur, quæ eſt ſoror & conjux Jovis, quòd & ſimilitudo eſt ætheris, & cum eo ſumma conjunctio. Effeminarunt autem eum, Junonique tribuerunt, quòd nihil eſt eo mollius.* De quelque côté que l'on ſe tournât dans cette hypotheſe, on ne pouvoit éviter ni les abſurditez, ni les impietez. En voici la preuve: interrogeons un peu ces philoſophes; Vous croiez donc que le Jupiter des poëtes, & celui que l'on adore dans le Capitole & par tout ailleurs, eſt ce grand eſpace où nous voions tant d'étoiles; & que cette Junon ſœur & femme de Jupiter, ſi jalouſe, ſi fiere, ſi puiſſante, à qui les Argiens, & les autres peuples rendent tant d'honneurs, eſt l'air qui environne la terre, & qui entre dans les poumons des animaux, & où ſe forment les nuës, les pluies &c.? Mais n'eſt-il pas évident que cet eſpace celeſte, & cet air ſont une portion de la matiere du monde, & que la matiere entant que matiere ne penſe point? Ne conoit-on pas clairement que l'air n'a pas plus de vie & de conoiſſance que la neige & que la grêle? Si donc Junon n'eſt autre choſe que l'air, il eſt ridicule de lui adreſſer des prieres, & de lui ofrir des ſacrifices, car elle n'entend rien, & ne conoît rien, & ainſi vôtre doctrine renverſe de droit la religion; c'eſt un atheiſme materiel; vous ôtez à Junon toute ſa Divinité; vous ne lui laiſſez qu'un nom vain & vague de Déeſſe; & vous êtes plus abſurde qu'Epicure, lors que vous ne laiſſez pas d'adorer ce qui n'eſt qu'un nom illuſoire & imaginaire. Junon n'eſt ici qu'un exemple; mais Jupiter & Neptune, & toutes les autres Divinitez tombent tout auſſi bien qu'elle par la force du même argument. Si vous dites que vous ne conſiderez point l'air comme un ſimple corps, quand vous ſoutenez que Junon eſt l'air, expliquez-moi, je vous prie, ce que vous y conſiderez outre cela. Pretendez-vous que l'air eſt uni à la Déeſſe Junon; qu'elle lui ſert d'ame, & qu'il ſert de corps à cette Divinité? mais n'eſt-ce pas ſupoſer une eſpece d'animal dont nous n'avons nulle idée? La notion d'animal ne dit-elle pas un aſſemblage de parties qui font un tout continu? N'exclut-elle point ce que l'on nomme *quantité diſcrete*? Et n'eſt-il pas ſûr que les parties de l'air ſe ſeparent continuellement les unes des autres, & que la moindre pierre que l'on jette y fait une ſolution de continu, qui devroit être une bleſſure douloureuſe ſi l'air étoit un animal? A quoi expoſez-vous la Divinité de Junon en la faiſant l'ame de l'air? Ne reçoit-elle pas inceſſamment une infinité de plaies? Si vous me repondez que cette Divinité eſt unie à l'air, non pas afin de lui ſervir d'a-

(i) *Id. ib. pag. 335.*

Digitized by Google

☞ JUSTINIANI (AUGUSTIN) Evêque de Nebbio dans l'Ile de Corſe, nâquit à Genes l'an 1470. Il ſe fit Dominicain le 25. d'Avril 1487. & s'apliqua aux études avec tant d'ardeur, & ſous des maîtres ſi habiles qu'il devint un très-ſavant perſonnage. Il entendoit bien la Philoſophie, les Mathematiques, la Theologie, le Grec, l'Hebreu, l'Arabe, & le Chaldéen. Il enſeigna dans la Province de Lombardie pendant 18. années avec beaucoup de profit pour ſes auditeurs; il fut fait Evêque de Nebbio le 15. de Novembre 1514. à la recommandation du Cardinal Bendinello Saoli ſon couſin, & il reçut ſes bulles avant que d'avoir eu connoiſſance des offices que ce Cardinal lui avoit rendus. Il aſſiſta au Concile de Latran, & combatit quelques articles du Concordât paſſé entre la France & la Cour de Rome. Ce qui n'empêcha point que François I. ne l'attirât à Paris, & ne lui donnât la qualité de ſon Aumônier. Il ſe ſervit des lumieres de ce Prelat pour établir l'étude des langues Orientales dans l'Univerſité de Paris. Juſtiniani ſe voiant ſi proche de l'Angleterre y fit un voiage, & y fut fort careſſé de Henri VIII. Il dreſſa une très-belle bibliotheque, (A) & la laiſſa par ſon teſtament à la Republique de Genes. Il fit beaucoup de reparations dans ſon Evêché, & en augmenta les revenus; il embellit de telle ſorte ſon Egliſe Cathedrale dediée à la Sainte Vierge, que le Maracci l'a mis au nombre des fidelles ſerviteurs de cette Sainte. Il eut ſoin auſſi de † traduire en langue vulgaire quelques Ouvrages Latins dont la lecture pouvoit être utile aux Eccleſiaſtiques. Il perit ſur mer en (B) paſſant de Genes à l'Ile de Corſe l'an 1536 *. Ce fut un Prelat non ſeulement docte, mais auſſi très-laborieux, comme le temoignent les Ouvrages qu'il compoſa, (C) & ceux dont il procura l'im-

† Trasportando ancora da Latino in volgare de' libri per giovamento del ſuo Clero. *L'Abbé Michel Juſtiniani nbi infra pag. 17.*

* *Tiré de l'Abbé Michel Juſtiniani gli ſcrittori Liguri deſcritti pag. 16. & ſequent.*

d'ame, mais ſeulement à le faire agir, vous tombez dans une autre abſurdité, qui n'eſt pas moins ridicule que ſi nous diſions qu'un pilote eſt un vaiſſeau, & qu'un écuier eſt un cheval. Me repondrez-vous qu'il y a bien de la diference entre ces choſes, puis qu'un pilote n'eſt point uni avec un vaiſſeau, comme Junon eſt unie à l'air? Expliquez-moi donc cette union, & prenez bien garde aux embarras où vous reduit Ariſtote, quand il dit qu'il eſt contre la raiſon que l'air & le feu ſoient des animaux; mais qu'en cas qu'ils aient une ame, il eſt abſurde qu'ils ne le ſoient point. Examinez bien ces paroles: (a) Διὰ τίνα μὲν γὰρ αἰτίαν ἐν τῷ ἀέρι, ἢ ἐν τῷ πυρὶ ὄντα ἡ ψυχὴ, ἄπουσι ζῷον· ἐν δὲ τοῖς μικτοῖς, καὶ ταῦτα βελτίων ἐν τούτοις εἶναι δοκοῦσα; ἀπιζητήσειε γὰρ ἄν τις, καὶ διὰ τίνα αἰτίαν ἡ ἐν τῷ ἀέρι ψυχὴ, τῆς ἐν τοῖς ζώοις βελτίων ἐστὶ καὶ ἀθανατωτέρα. συμβαίνει δὲ ἀμφοτέρως ἄτοπον καὶ παράλογον· καὶ γὰρ τὸ λέγειν ζῷον τὸ πῦρ, ἢ τὸν ἀέρα, τῶν παραλογωτέρων ἐστὶ· καὶ μὴ λέγειν ζῷα ψυχῆς ἐνούσης, ἄτοπον. *Quam enim ob cauſam anima in aëre quidem vel igne ſi ineſt, non facit animal, in miſtis autem facit: præſertim cùm in illis videatur eſſe præſtantior? Quæret etiam quiſpiam quam ob cauſam anima ea, quæ eſt in aëre, præſtabilior eſt ac immortalior ea, quæ in animalibus ineſt. Utrobique autem emergit quoddam abſurdum & rationis egredientis metas, nam ignem aut aërem animal eſſe dicere, rationis egreditur fines, & aſſerere rurſus animalia non eſſe, ſi inſit in ipſis anima, perabſurdum eſt ſane.* Vous voilà entre deux precipices. Si Junon eſt l'ame de l'air, ſans que l'air & elle compoſent un animal, c'eſt une abſurdité inſoutenable; & s'ils compoſent un animal, c'eſt une abſurdité & une impieté horrible. Carneade avec cette force accablante qui lui étoit propre, vous terraſſa à (b) n'en relever jamais quant à la pretenduë exiſtence de cette eſpece d'animal.

(a) *Ariſtotel. de anima lib. 1. cap. 5. pag. m. 485. to. 1. oper.*

(b) *Voiez ſes arguments dans Ciceron au 3. livre de la nature des Dieux p. m. 612.*

Je finirai par une penſée que Pauſanias me fournit. Il raconte qu'il diſputa un jour avec un Sidonien dans un temple d'Eſculape. Cet homme ſoutint que les Pheniciens etoient beaucoup plus habiles que les Grecs dans les matieres qui concernent la Divinité, & dans les autres auſſi. Ils diſent, ajoûta-t-il, qu'Eſculape eſt fils d'Apollon, & ils ne pretendent point qu'une femme ait été ſa mere; car il eſt l'air, la ſource de la ſanté tant pour les hommes que pour les bêtes. Apollon qui eſt le ſoleil, paſſe juſtement pour le pere d'Eſculape, puis que par les viciſſitudes des ſaiſons, que ſon mouvement amene, il rend l'air ſain. Pauſanias tomba d'accord de toutes ces choſes; mais il pretendit qu'elles n'apartenoient pas aux Pheniciens plus qu'aux Grecs, & qu'il eſt manifeſte même aux enfans que la ſanté des hommes eſt un effet du mouvement du ſoleil (c). Jugez par là de l'orthodoxie des Gentils. Ceux qui ſe piquoient de conoître mieux les dogmes de theologie, faiſoient voir quand ils s'expliquoient nettement, qu'ils ne reconoiſſoient point d'autres Dieux que l'air & les aſtres &c. C'étoit dans le fond un vrai atheiſme; c'étoit convertir en Dieu la neceſſité de la nature. J'ai obſervé dans Euripide un paſſage où l'on invoque Jupiter, ſans ſavoir au vrai ce qu'il eſt. On confeſſe que par des voies occultes il gouverne toutes choſes juſtement; mais on le trouve très-mal aiſé à conoître, & l'on ignore s'il eſt la neceſſité de la nature, ou l'intelligence humaine. Quelle foi! Un Spinoziſte la ſigneroit à-peu-près.

(c) *Tiré de Pauſanias lib. 7. cap. 23. p. 583.*

Ὦ (d) γῆς ὄγκημα, καὶπὶ γῆς ἔχων ἕδραν,
Ὅστις ποτ' εἶ σὺ δυσέκφατος σέβειν

(d) *Hecuba apud Euripidem in Troadibus v. 884. p. m. 107.*

Ζεὺς, εἴτ' ἀνάγκη Φύσεως, εἴτε νοῦς βροτῶν,
Προσηυξάμην σε πάντα γὰρ δι' ἀψόφου
Βαίνων κελεύθου, καὶ δίκην τὰ θνητ' ἄγεις.
O *terra vehiculum, & in terra habens ſedem,*
Quicunque tandem es, imperveſtigabilis animis noſtris Jupiter, ſive es neceſſitas naturæ, ſive mens mortalium,
Te invoco, omnia enim per arcanam
Vadens viam ducis mortalia juſte.

(A) *Une très-belle bibliotheque, & la laiſſa par ſon teſtament.*] Elle étoit ſur tout recommandable par le grand nombre d'anciens manuſcrits en toutes langues, & en toutes ſortes de ſciences, qu'il avoit raſſemblez avec une peine extréme, & en depenſant beaucoup. Il en avoit eu quelques-uns ſans depenſe ni fatigue: je parle de ceux qu'Andreolo Juſtiniani ſon aieul lui avoit laiſſez. Il eſt remarquable que la Republique n'a point profité de ce teſtament; car ces manuſcrits ne ſe trouvent que dans les bibliotheques de quelques particuliers, qui pour cacher leur volerie, ont ôté du frontiſpice les marques de ce Prelat. (e) *Benche al preſente non ſi trovi verun veſtigio di eſſi nel Palazzo publico, mà preſto diverſi particolari, che, per non eſſer ſcoperti, gli han levati nel frontiſpicio i contraſegni di quel buon Vecchio.*

(e) *Michel Juſtiniani gli ſcrittori Liguri deſcritti pag. 18.*

(B) *Il perit ſur mer . . . . l'an 1536.*] L'Abbé Michel Juſtiniani (f) prouve cela par les regîtres des Dominicains de Genes, & par la raiſon que l'Evêché de Nebbio fut donné au Cardinal Jerome Doria le 15. de Novembre 1536. Voſſius aſſûre (g) que l'on ne ſçait point ſi Juſtiniani perit ſur mer, ou s'il tomba entre les mains des Corſaires; qu'on ſçait ſeulement qu'il n'a plus paru depuis qu'en 1530. Il s'embarqua pour paſſer de Genes à ſon Evêché. Je ne doute point qu'il ne ſe trompe quant à l'année. Paul Jove dit en general qu'on n'a jamais ſçu ſi cet Evêque fit naufrage, ou ſi les Pirates de Barbarie le prirent. (h) *In curſu fluctibus obrutus, aut à Pœnis prædonibus interceptis creditur, quum nullum uſquam naufragii, aut piratarum prædæ veſtigium apparuerit.*

(f) *Id. ib.*

(g) *Voſſius de hiſt. Lat. lib. 3. cap. 12. pag. 681.*

(h) *Paulus Jovius elog. c. 136. pag. 275.*

(C) *Les Ouvrages qu'il compoſa, & ceux dont il procura l'impreſſion.*] Sa *precatio pietatis plena ad Deum omnipotentem compoſita ex duobus & ſeptuaginta nominibus divinis Hebraicis, & Latinis cum interprete commentariolo*, fut imprimée à Veniſe l'an 1513. in 8. Il y publia en la même année *Æneæ Platonici de immortalitate animorum deque corporum reſurrectione aureus libellus, cui titulus eſt Theophraſtus.* Il publia à Paris en 1520. *in folio, Chalcidii viri clariſſimi luculenta Timæi Platonis traductio, & ejuſdem argutiſſima explanatio*; comme auſſi *Victoria Porcheti adverſus impios Hebræos in qua tum ex ſacris litteris, tum ex dictis Talmud, ac Caballiſtarum & aliorum omnium Authorum quos Hebræi recipiunt, monſtratur veritas Catholicæ fidei*; plus *Rabi Moſſæi Ægyptii dux ſeu director dubitantium aut perplexorum.* Il travailla pendant cinq ans à une hiſtoire de Genes avec une forte aplication; mais la mort ne lui permit pas d'y mettre la derniere main. Elle fut publiée (i) l'an 1537. On pretend que ſon manuſcrit fut corrompu en divers endroits, par la perſonne qui le fit mettre ſous la preſſe. (k) *Scriſſe gl' Annali della ſua patria, con grandiſſima diligenza, e ottima fedeltà i quali in molti luoghi dopo la morte di lui furono corrotti.* Voilà le temoignage de Franceſco Zazzera; & le voici confirmé par George Juſtiniani dans une épitre dedicatoire: (l) *Magnum profectò inde*

(i) *A Genes in fol.*

(k) *Franceſco Zazzera apud Abbatem Michael. Juſtinian. ubi ſupra pag. 19.*

(l) *Georgius Juſtinianus in epiſt. dedicat. Æneæ Platonici de immortalitate animæ apud Mich. Juſtinian. ib. pag. 19. & 20.*

me

Digitized by Google

l'impreſſion. J'en parle dans une remarque. Il travailla à une Bible Polyglotte, dont on peut conſiderer comme une partie le Pſautier (D) qu'il publia. Cette édition lui coûta beaucoup, & ne voiant pas que le debit le dedommageât, ni que les Princes ſongeaſſent à favoriſer ſes entrepriſes, il ſe plaignit de l'ingratitude de ſon ſiecle.

K.

† *Konig met ſa naiſſance à l'an 1571. & ſa mort à l'an 1609. Voſſius de ſcient. Mathem. pag. 262. lui donne 42. ans de vie.*

KECKERMAN (BARTHELEMI) nâtif de Dantſic, y fut Profeſſeur en Philoſophie vers le commencement du XVII. ſiecle. Il avoit été auparavant Profeſſeur en langue Hebraïque à Heidelberg. Il a compoſé un très-grand nombre d'Ouvrages, où il fait paroître (A) plus de methode que d'eſprit. Il étoit Calviniſte. Il mourut l'an 1609. à l'âge de 38. ans †. Ses livres ſont pleins (B) de pillage, & ont été bien pillez.

* *C'eſt une des quatre villes Forêtieres.*

KELLER (JAQUES) l'une des bonnes plumes qui fuſſent parmi les Jeſuïtes d'Allemagne vers le commencement du XVII. ſiecle, nâquit à * Seckingen l'an 1568. Il ſe fit Jeſuïte l'an 1588. & après qu'il eut regenté les belles lettres, la Philoſophie, la Theologie Morale & la Scholaſtique, il fut apellé au gouvernement; car on lui donna le Rectorat du College de Ratisbonne, & puis celui du College de Munich. La premiere de ces deux charges dura deux ans, mais la ſeconde lui fut laiſſée pendant ſeize années de ſuite. Il fut long tems Confeſſeur du Prince Albert de Baviere, & de la Princeſſe ſon épouſe, & il fut ſouvent conſulté & emploié par l'Electeur Maximilien dans des affaires d'importance. Il diſputa publiquement avec le plus cele-

(a) *Michel Juſtiniani ib. p. 17.*

(b) *Paulus Jovius, elog. c. 130. p. m. 275.*

(c) *Aug. Juſtiniani dans ſa vie: elle a été inſerée dans ſes Annales de Genes. Voiez l'Abbé Michel Juſtiniani ubi ſupra pag. 20.*

(d) *Geſner in biblioth. fol. 104. verſo.*

(e) *Auguſt. Juſtin. praf. Pſalter. apud Geſner. ib. fol. 105.*

(f) In altera quoque epiſtola ad eundem, novum teſtamentum jam abſolutum eſſe teſtatur, vetus autem brevi futurum paratum: & hortatur ut curet totum opus prælis excudi. *Geſner. ib.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Ibid.*

me voluptatem cepiſſe fateor, & in eodem plane ſenſu fuiſſe gaudeo ipſius nepotem Auguſtinum Juſtinianum, illum ſcilicet qui poſtea ad Nebienſem Pontificatum evectus, rerum noſtrarum Annales orſus eſt, quos poſt ejus obitum imperitus, omniſque eruditionis expers, horridos ſane & incultos, ut hodie leguntur, ex defuncti ſchedis evulgavit. Ces alterations du manuſcrit (a) ont donné lieu à Paul Jove de cenſurer cette hiſtoire; mais il a eu tort de dire que l'Auteur ſe hâta trop de la publier, car elle ne fut imprimée qu'après la mort de nôtre Juſtiniani. Les paroles de Paul Jove ſont bien choquantes. (b) *Scribenda patria hiſtoria negotium ſuſcepit, adeo ineptis ad id ingenii viribus, ut præcipitata editionis, male audiendo pœnas daret.* Je parlerai ci-deſſous de ce qui regarde ſa Polyglotte. Voici un paſſage tiré de ſa vie compoſée par lui-même; vous y verrez un échantillon de ſes travaux: (c) *Hò fatto imprimere in Parigi dodici opere in utilità de ſtudioſi: hò tradotto più coſe in materna lingua per utilità di Chierici della mia Dioceſi, che ſono tutti ignari di lettere: hò tradotto l'Economico di Senofonte per inſtruttione di mia cognata, e de miei nepoti: hò deſcritto molto minutamente l'Iſola di Corſica per utilità della patria intitolata al Principe Andrea d'Oria, e meſſa poi la deſcrittione in diſtinta pittura hò donato al magnifico Ufficio di S. Georgio.* Le dernier Ouvrage mentionné dans ces paroles Italiennes, ſe trouve à la bibliotheque du Vatican. Ce n'eſt qu'un manuſcrit.

(D) *Le Pſautier qu'il publia. . . . . Il ſe plaignit de l'ingratitude.*] Il fut imprimé à Genes l'an 1516. *in folio*, & en huit colonnes, (d) *Quarum prima habet Hebraam editionem, ſecunda Latinam interpretationem reſpondentem Hebræ de verbo ad verbum, tertia Latinam communem, quarta Græcam, quinta Arabicam, ſexta paraphraſim, ſermone quidem Chaldæo, ſed literis Hebraicis conſcriptam: ſeptima Latinam reſpondentem Chaldæ, ultima vero, id eſt octava, continet ſcholia, hoc eſt annotationes ſparſas & interciſas.* L'Auteur en le dediant à Leon X. lui declare qu'il a deſſein de donner ainſi toute l'Ecriture, & qu'il ſe fait fort d'achever cette entrepriſe, ſi le Pape la veut aprouver, & y concourir quant à l'impreſſion. Voilà ce que veulent dire ces paroles: (e) *Quod ſi tu rem ipſam probaveris, & dignam editione duxeris, in promptu erit nobis univerſo operi manum extremam imponere, & utrumque inſtrumentum, iiſdem diſtinctum linguis, eademque ſerie & ſtructura, tradere impreſſoribus formandum, &c.* Il fit ſavoir dans une lettre qu'il écrivit au Cardinal Bendinello Saoli, (f) que tout le Nouveau Teſtament étoit achevé, & que le Vieux Teſtament ſeroit bientôt prêt, & il l'exhorta à faire enſorte que tout l'Ouvrage fût imprimé. Il (g) permit à Pellican qui étoit à Rome l'an 1517. de copier la preface de ſon Nouveau Teſtament octaple, avec les premiers verſets de l'Evangile de St. Matthieu. Geſner (h) aſſûre qu'il a vu cela, & les deux lettres que Juſtiniani avoit écrites à ce Cardinal. Il a même inſeré une partie de cette preface dans ſa bibliotheque. Ce bon Prelat depenſa beaucoup d'argent à l'impreſſion du Pſautier; il en fit tirer deux mille cinquante exemplaires; il en donna à tous les Princes du monde, aux Infidelles auſſi bien qu'aux Chretiens: il fit imprimer ſur du velin 50. exemplaires: il ſe promettoit non ſeulement beaucoup de loüanges, mais auſſi beaucoup de profit; & il avoit déjà deſtiné ſon gain au ſoulagement de ſes parens. Il eſpera que le bon ſuccés de ſon coup d'eſſai engageroit les Prelats, & les Souverains à ouvrir leur bourſe pour l'impreſſion de toute la Bible; mais malheureuſement il ne remporta que des éloges; on loüa ſon Pſautier, & on ne l'acheta pas; il eut mille peines à vendre la quatriéme partie des exemplaires, & il ne fut point en état d'imprimer la ſuite de ſon travail. Ecoutons ſes plaintes: (i) *Feci ſtampare in Genoua alle mie ſpeſe con quel travaglio, e con quella ſpeſa, ch'ogni letterato può giudicare due mila volumi del Dauidico pſalterio in le predette cinque lingue Hebrea, Chaldea, Greca, Latina, & Arabica, parendomi di queſt' opera dover' acquiſtare gran laude, e non mediocre guadagno, il quale penſavo eſporre in la ſouuentione di certi mei parenti, ch'erano biſognoſi, credendomi ſempre che l'opera doveſſi havere grande uſcita, e che i Prelati richi, è Principi ſi doveſſero movere, e mi doveſſero ajutare in la ſpeſa de far imprimere il reſtante della Bibbia in quella varietà di lingue, ma la credulità mia reſtò ingannata, perche l'opera fù da ciaſcho dum laudata, ma laſſata riposare, e dormire, perche a pena ſi ſono venduti la quarta parte de i libri, come che l'opera ſia per valent'huomini, e per ingegni elevati, che ſono al mondo rari, e pochi, e con ſtento puoti ricavar i danari, ch'haveva poſto in la ſtampa che furono in buona quantità, perche oltra i dua mila volumi ſtampati in papero, ne feci imprimere cinquanta in carta vitelline, e mandai d'eſſi libri a tutti i Rè del Mondo, cosi Chriſtiani, come Pagani.* Paul Jove a la dureté de ne le point plaindre d'une ſi fâcheuſe deſtinée: il ſe plaît même à l'en inſulter, & ne lui accorde pas que pour le moins le public lui ait donné des éloges. Selon lui ce bon Evêque (k) fit beaucoup de frais, & n'en tira ni gain ni gloire; il y perdit *honneur & chevance.*

(i) *Auguſt. Juſtiniani dans la relation de ſa vie apud Lancelot de Peroufe Heggidi parte 1. diſiganno 27. pag. 273. 274.*

(A) *Plus de methode que d'eſprit.*] Il a fait des ſyſtêmes de preſque toutes les ſciences. Voici le jugement que Voſſius fait de lui: (l) *Parum idoneè judicat de eo* (Diogene Laërtio) *vir cæteroquin eruditus, ſed novellorum ſcriptorum quam antiquitatis ſtudioſior Bartholomæus Keckermannus. Ait ille libro ſuo de hiſtoria, ſcripſiſſe Laërtium* languidè & frigidè, ſæpè tamen non inutiliter. *Qua frigida profecto laus eſt operis utiliſſimi & auro contra non cari. Quippe ex quo diſcere ſit cum alia tam multa ad hiſtoriam temporum pertinentia, tum præclara tot veterum apophthegmata quorum Keckermannus, malo ſanè exemplo, Eraſmum laudare mavult autorem, quàm Plutarchum, Laërtium & ſimiles.*

(k) Gravi quidem ſumptu & tenui cum laude quum impreſſa domi prælta volumina emptores rariſſimos invenirent, ſic ut temere conceptàm ſpem lucri inanes initiationes eluſerint. *Fovius ubi ſupra.*

(B) *Ses livres ſont pleins de pillage, & ont.*] J'ai raporté ci-deſſus (m) la plainte d'un Ecrivain Ecoſſois, qui avoit été volé par Keckerman. Un autre Ecoſſois (n) fit tout le contraire; il vola Keckerman: c'eſt ce que Thomaſius (o) remarque dans ſon recueil des plagiaires. Il accuſe (p) de ce même crime quelques autres Ecrivains par raport à Keckerman.

(l) *Voſſius de hiſtor. Gracis pag. 223.*

(m) *Pag. 1064. col. 1.*

(n) *Nommé* Andreas Aidius.

(o) *Numero 349. pag. 153.*

(p) *Ibid. n. 351.*

Digitized by Google

celebre † Miniſtre du Duc de Neubourg, & s'il en faut croire ſes (A) confreres, il le vainquit. Il publia quelques livres (B) de controverſe, & divers Ouvrages de politique ſur les affaires du tems. Il prit un nom deguiſé à la (C) tête de ſes Ecrits politiques. Il mourut à Munich le 23. de Fevrier 1631 †.

‡ *Nommé Jaques Hailbrunner.*

† *Tiré de Nathanael Sotuel in Biblioth. Scripter. Societatis Jeſu pag.* 373. 374.

KEPLER

(A) *S'il en faut croire ſes confreres, il le vainquit.*] Alegambe & Sotuel diſent que Jaques Hailbrunner ſe vit tellement preſſé dans cette diſpute, qu'il fut preſque reduit à ne dire mot, & qu'il en tomba malade la nuit ſuivante, ou qu'il fit ſemblant d'être malade, afin de n'être pas obligé de rentrer en lice le lendemain. *Tam fortiter preſſus eſt, ut tantum non obmutuerit, morbumque reipſa nocte illa contraxerit, vel ne cogeretur iterum in arenam deſcendere, callide ſimularit* (a).

(a) *Alegambe & Sotuel in Biblioth. Scripter. Societatis Jeſu.*

Cette conference fut aſſez ſemblable quant à la matiere à celle de du Perron, & de du Pleſſis Mornai; car elle roula ſur l'accuſation qui fut intentée au Miniſtre Lutherien, d'avoir raporté pluſieurs paſſages des Peres avec mille falſifications, dans un Ouvrage Allemand intitulé *Papatus Acatholicus*. La conference de Keller accuſateur, & d'Hailbrunner accuſé fut tenuë à Neubourg (b) au mois de Juin 1615. & ſi l'on en croit les Lutheriens, l'innocence de leur Miniſtre fut miſe dans la derniere évidence. (c) *Ex inſpectione & examinatione dictorum patriſticorum, innocentia Hailbronneriana luculenter patuit. Vid. Stratem. Theatrum hiſtoricum pag.* 1111. *D. Dorſch. in Kircher. dev. pralim.* 100. *uſque* 106.

(b) *Andreas Carolus, in memorabil. Eccleſiaſt. ſæculi* 17. *pag.* 384.

(c) *Id. ib. pag.* 385.

(B) *Il publia quelques livres de controverſe.*] En voici les titres: *Tyrannicidium, ſeu ſcitum Catholicorum de tyranni internecione adverſus inimicas Calviniani Miniſtri Calumnias in Societatem Jeſu jactatas*, à Munich 1601. *in* 4. en Latin & en Allemand. *Papatus Catholicus, ſeu demonſtratio fundamentalis veritatis Eccleſiæ Catholicæ Romanæ contra Jacobum Hailbrunner*, à Munich 1616. 2. vol. *in fol.* en Allemand. *Compendium ejuſdem operis*, là même au même tems *in* 4. *Agonia ſeu ſudor mortualis Jacobi Hailbrunneri, hoc eſt refutatio Hailbrunneri qui extremam unctionem infectatus fuerat ſcripto libro*, là même 1618. *in* 4. en Allemand. *Faſciculus olidus* 50. *floſculorum, id eſt abſurditas prædicantium in* (d) *Colloquio Ratisbonenſi*. Il ſe donna le nom de *Jacobus Silvanus* à la tête de cet Ouvrage imprimé l'an 1604. *in* 4 (e). Il ſe donna le même nom dans un Ouvrage imprimé à Ingolſtad l'an 1607. & intitulé *Philippica in anonymum quendam Prædicantem qui Societatem Jeſu mendaciis oneravit*. Les bibliothecaires des Jeſuïtes n'ont point fait mention de ce livre de Jaques Keller. Le Sieur Placcius (f) nous aprend que c'étoit une reponſe à un écrit Allemand, où l'on avoit recueilli pluſieurs paſſages tirez des Ouvrages ſeditieux de quelques Jeſuïtes. L'Auteur du recueil refuta la Philippique de Keller l'an 1608. ſa reponſe eſt intitulée *Antiphilippica*: c'eſt un Ouvrage Allemand, où l'on acheva de recueillir ce qui ſe trouve de ſeditieux dans les écrits des Jeſuïtes (g). L'Auteur de ces deux recueils étoit Conſeiller de l'Electeur Palatin, & ſe nommoit *Michael Loeffenius* (h). J'ai lu dans le 3. volume de la Morale Pratique, que nôtre Keller eſt l'Auteur du *Cavea turturis*. On ſera bien aiſe de voir ici le paſſage de Mr. Arnauld. „ (i) Gravina . . . . „ ſçavant Dominicain s'étant plaint avec beaucoup de „ modeſtie dans ſon *chant de la tourterelle*, de ce que „ le Cardinal Bellarmin avoit parlé trop rudement des „ anciens ordres dans ſon *gemiſſement de la colombe*, „ & ayant repreſenté qu'il ne faloit pas s'étonner, „ qu'il s'y fuſt introduit des relâchemens dans l'eſpace „ de tant de ſiecles depuis leur fondation: vôtre P. „ Jacques Keller lui répond fierement dans ſon livre „ intitulé, *Cavea Turturis*, ch. 14. *Societati Jeſu non „ eſt periculum, ne poſt aliquot annorum centurias ſibi „ multum diſſimilis appareat. Habet enim aromata à „ putredine præſervantia.* „

(d) *Et non pas* Collegio, *comme dit Placcius* de Pſeudonymis *pag.* 261.

(e) *Tiré d'Alegambe & de Sotuel ubi ſupra.*

(f) *Placcius ibid.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Deckher. de Scriptis adeſpotis pag.* 153.

(i) *Arnauld, Morale Pratique, tom.* 3. *pag.* 112.

Mr. Mayer attribuë à d'autres le *Cavea turturis*. Voici ſes paroles: *Cui* (Voci Turturis) *eſt* D. Riedelius, *Eccleſiæ Landshutanæ Decanus, aut ſub Riedelii nomine Jacobus Balde, Jeſuita*, Caveam Turturis *oppoſuiſſet, Gravina Vocem congeminantem Turturis publico dedit* (k) &c.

(k) *Jo. Frider. Mayerus de fide Bellarmini ſuſpecta pag.* 197. 198.

(C) *Un nom deguiſé à la tête de ſes écrits politiques.*] La ſanglante guerre qui a deſolé l'Allemagne depuis l'an 1618. juſques à la paix de Munſter, a été ſans doute une guerre de religion; car la ligue que les Proteſtans formerent, & à laquelle ceux de l'autre religion oppoſerent une ligue Catholique dont l'Electeur de Baviere fut le chef, devoit ſa naiſſance aux ſoupçons qu'on eut que la Cour Imperiale animée par les Jeſuïtes vouloit caſſer la paix de Paſſau. L'Electeur de Baviere Prince très-habile, ne ſouffrit point que l'on accuſât impunément les Catholiques d'un tel deſſein. Il fit publier des livres où l'on accuſoit les Proteſtans de s'être liguez pour des deſſeins pernicieux, & nommément pour oprimer l'Egliſe Romaine. Cette accuſation parut l'an 1621. dans un Ouvrage intitulé *Cancellaria ſecreta Anhaltina, id eſt, Occulta Conſilia, Inaudita Propoſita, Periculoſæ adinventiones, & prodigioſæ Machinationes Capitum ac Directorum unionis correſpondentium in Germania, occaſione Rebellionis Bohemica ad ejuſdem Coronæ, & Imp. Rom. perniciem agitata. Poſt nuperam illam, omnibus poſteris memorabilem Victoriam Pragenſem*, 8. *Novemb.* 1620. *in Originalibus Scripturis ac documentis Cancellaria Anhaltina, Divinâ Providentiâ deprehenſa*. Les Princes Proteſtans firent refuter ce livre, que l'on pretendoit (l) avoir été compilé par Guillaume Jocher Conſeiller de l'Electeur de Baviere, & par le Docteur Leickard. On a cru que ces Princes ſe ſervirent (m) de la plume de Volrad Pleſs, Conſeiller de l'Electeur Palatin. Nôtre Jaques Keller le crut; car il refuta leur refutation par un Ouvrage qui fut imprimé l'an 1614. ſous ce titre: *Volradi* (n) *Pleſſii Heidelbergenſis olim Conſiliarii Ajax poſt oppugnatam fruſtra Cancellariam Anhaltinam in ſpongiam incumbens, ſive Appendix Cancellaria Anhaltina, auctore Fabio Hercyniano J. C.* Alegambe & ſon continuateur ont ignoré que leur confrere ait pris à la tête de cet Ouvrage le nom de *Fabius Hercynianus*. Il l'avoit pris dès l'année precedente, en repondant à un livre que Louïs Camerarius avoit publié l'an 1622. ſous le titre de *Cancellaria Hiſpanica: adjecta ſunt Acta publica, hoc eſt: Scripta & Epiſtolæ authentica, è quibus partim infelicis belli in Germania, partim Proſcriptionis in Electorem Palatinum ſcopus præcipuus apparet. Adjecti ſunt ſub finem Flores Scoppiani, ex Claſſico belli Sacri*. Cet Ouvrage a un autre titre après la table des matieres, ſavoir *viva demonſtratio cauſſarum preſentis in Germania belli religionis ergo ſuſcepti*. La reponſe du Jeſuïte Keller à ce livre de Camerarius eſt intitulée *Litura, ſeu Caſtigatio Cancellariæ Hiſpanicæ, à Ludovico Camerario Excancellario Bohemico, Exconſiliario Heidelbergenſi &c. inſtructa. Auctore Fabio Hercyniano J. C.* On en fit une nouvelle édition l'an 1624. à laquelle on mit ce titre: *Cancellaria Anhaltina, pars ſecunda. In qua non ita pridem à quibuſdam edita Cancellaria Hiſpanica nervoſe ſimul & lepidè refutatur: tum ex quibuſdam interceptis ad Gaborem Litteris, Hungaricorum qui ſequuti ſunt & adhuc durant motuum incentores ſeu auctores demonſtrantur. Auctore Fabio Hercyniano J. C.* Alegambe & ſon continuateur ont ignoré que Jaques Keller prénne ce faux nom dans le titre de cet Ouvrage. Ils ne l'ont pas ignoré à l'égard des deux écrits dont je vais donner le titre: *Rhabarbarum domanda bili quam in Apologia ſua proritavit Ludovicus Camerarius propinatum à Fabio Hercyniano J. C. anno* 1625. *Tubus Galilæanus, hebeſcentibus Ludovici Camerarii oculis, in litura Hiſpanica Cancellaria male advertentibus, ad clariùs videndum tornatus, à Fabio Hercyniano. Additis in fine teſtimonii cauſſa, & pro Tubo, & pro Rhabarbaro, ipſius Camerarii epiſtolis anno* 1625. Nicolas Harſtein repondant à l'Ajax ou à l'*appendix Cancellaria Anhaltina*, obſerve que le Jeſuïte qui en étoit l'Auteur étoit fort accoutumé à ſe deguiſer. (o) *Nihil huic homini inſolens eſſe, ut veritatem, ita nomen ſuum pervertere & modò ſub Aurimontii (à matre ſua Goltbergera) modò ſub Didaci Tamiæ, modò ſub Fabii Hercyniani (à ſylva Hercynia, ſive Nigra, prope quam ſupra Baſileam in oppido Seckingen natus eſt) nomine fallere, & his literis, J. C. qua non Juriſconſulto, ut alias, ſed Jacobum Cellarium denotant, lectori imponere.* Voilà des deguiſemens qui n'ont pas été conus aux deux Jeſuïtes qui ont compilé la bibliotheque des Ecrivains de leur Ordre. Le même Nicolas Harſtein nous aprend que Jaques Keller étoit l'Auteur des (p) *Myſteria politica*, Ouvrage qui fit grand bruit (q), & qui étoit fort injurieux à la Cour de France. Mais il attribuë à un autre (r) Jeſuïte l'Ouvrage qui étoit intitulé *ſecreta ſecretorum Calvino-Turcica*, dont l'Auteur avoit pris pour maſque le nom d'*Honeſtus Cognandolus*. Celui qui lui repondit par un Ouvrage intitulé *Secreta ſecretorum*

(l) *Keller dans l'Appendix Cancellariæ Anhaltinæ, dit que cette preteniſion eſt fauſſe.*

(m) *Nicolai Harſtein le nie dans la preface de ſa Reſponſio apologetica à l'Ajax de Fabius Hercynianus.*

(n) *Alegambe s'eſt trompé à ce nom; il a dit Bleſſii, & que cet homme étoit Chancelier. Le P. Sotuel n'a point corrigé ces deux fautes: il a mis Belſſii &c. Le Sr. Placcius de anonymis n.* 256. *pag.* 71. *ne les a point corrigées, & a mis fauſſement ce Ouvrage au nombre des anonymes, ne ſachant pas que l'Auteur s'y donne le nom de* Fabius Hercynianus.

(o) *Nicolaus Harſteinius, Sicamber in prafat. reſponſionis apologetica imprimée l'an* 1625.

(p) Legat myſteria politica

nuper à vobis, & quidem à te Jacobe Kellere (ut multorum fuit opinio) edita. *Nicol. Harſteinius Apolog. pag.* 8. dans le Mercure François tom. 12. on donne ce livre à un Italien. (q) *Voiez le Mercure François to.* 11. *p.* 1062. *& ſeq.* (r) *Harſteinius ib. p.* 10.

Digitized by Google

† *Tiré de Gaſſendi in vita Tychonis Brahei lib. 5. pag. m. 451.*

KEPLER (JEAN) l'un des plus grans Aſtronomes de ſon ſiecle, nâquit à Wiel au païs de Wirtemberg le 27. de Decembre 1571. Il commença ſes études de Philoſophie à Tubinge l'an 1589. & deux ans après il étudia les Mathematiques dans la même Univerſité ſous le fameux Michel Mœſtlin. Il y fit tant de progrés que dès l'an 1595. il compoſa un très-beau livre, qui fut imprimé à Tubinge l'année ſuivante ſous le titre de *Prodromus Diſſertationum de proportione orbium cœleſtium, deque cauſis cœlorum numeri, magnitudinis, motuumque periodicorum genuinis & propriis* &c. Il avoit été deja apellé à Grats dans la Styrie, pour y enſeigner les Mathematiques †. Tycho Brahé s'étant établi dans la Boheme, & y aiant obtenu de l'Empereur toutes ſortes de commoditez pour perfectionner l'Aſtronomie, ſouhaita paſſionnément d'avoir Kepler auprès de lui; & il lui écrivit tant de lettres ſur ce ſujet, qu'il l'engagea à quitter l'Academie de Grats, & à ſe tranſporter en Boheme avec ſa famille & avec ſa Bibliotheque l'an 1600 β. Kepler gagna pendant le voiage une fievre quarte qui dura ſept ou huit mois, deſorte qu'il ne put pas rendre à Tycho Brahé tous les ſervices qu'il étoit capable de lui rendre. Il fut même un peu mecontent des reſerves qu'on avoit pour lui γ; car Tycho Brahé ne lui communiquoit pas tout ce qu'il ſavoit: & comme il mourut l'an 1601. il ne donna pas le tems à nôtre Kepler de lui être fort utile, ni de profiter beaucoup auprès de lui. Depuis ce tems-là Kepler eut le titre de Mathematicien ζ de l'Empereur toute ſa vie, & s'aquit de plus en plus une belle (A) reputation par ſes Ouvrages. L'Empereur Rodolphe * le chargea de mettre la derniere main aux tables de Tycho, qui devoient être nommées Rodolphines ‡. Kepler s'y apliqua ſoigneuſement; mais les Threſoriers (B) de l'Epargne furent ſi mal intentionnez contre lui, qu'il ne put les publier qu'en l'année 1627. Il mourut au mois de Novembre 1630. à Ratisbonne, où il ſollicitoit le paiement des arrerages de ſa penſion ‡. Louis KEPLER ſon fils, Medecin à Konigsberg dans la Pruſſe, acheva de faire imprimer le *Somnium*, *Lunariſve Aſtronomia* de ſon pere; & il eut bien peur (C) que ce ſoin ne le fît mourir. Les opinions de Jean Kepler ſont quelquefois aſſez ſingulieres:

β *Id. Gaſſend. pag. 456. & 459.*

γ *Ibid. pag. 460.*

ζ *Voiez la remarque F.*

* *Gaſſendi ibid. lib. 6. pag. 471.*

‡ *Elles ont paru ſous ce titre.*

‡ *Gaſſendi ibid. pag. 472.*

(d) Licet anno inſequente Matthias Rudolphi ſucceſſor & continuari ſtipendia, & exſolvi reſidua juſſiſſet, querebatur tamen anno XVI. exſpectare ſe adhuc mandatorum exoptatiſſimum effectum. *Id. ibid.*

(e) *Id. ib.*

(f) Cum . . . anno XXX . . . ad Comitia Ratisbonenſia, ut ſtipendiorum reſidua poſtularet, ſe contuliſſet, incidit in ardentem febrim, ex eaque obiiſſe initio Decembris, ut certe ad Deodatum ſcripſit Beneggerus, cum & eximius Eichſtadius ad me ſcripſerit, fuiſſe cum catharro extinctum, quem apoſtemata quædam cerebri ob nimiam equitationem præceſſerant. *Id. p. 478.*

(g) *Gerardus de Vries in Diſſertatione de Lunicolis pag. 253. 254. Elle eſt imprimée avec la Phyſiologie de Daniel Voet à Utrecht 1688.*

torum Turco-Papiſtica, prit le faux nom de *Juſtinus Juſtinopolitanus*, au lieu de *Ludovicus Camerarius* qui étoit ſon nom veritable. Les combats des Ecrivains ſur les matieres du tems étoient alors beaucoup plus graves qu'ils ne le ſont dans cette (a) guerre, & auſſi ardens en leur eſpece que ceux des guerriers. Aujourd hui on ne fait preſque que des ſatires bouffonnes.

(a) On écrit ceci au mois d'Octobre 1695.

(A) *Une belle reputation par ſes Ouvrages.*] Je me contente de marquer le titre de quelques-uns de ſes livres. *Harmonices mundi libri V. Apologia pro ſua harmonica mundi contra demonſtrationem analyticam Roberti de Fluctibus. De Cometis libri tres. Ad Vitellionem Paralipomena, quibus Aſtronomiæ pars optica traditur. Epitome Aſtronomiæ Copernicanæ. Aſtronomia nova, ſeu phyſica cœleſtis tradita commentariis de motibus ſtellæ Martis ex obſervationibus Tychonis Brahei. Chilias logarithmorum in totidem numeros rotundos. Supplementum Chiliadis logarithmorum. Nova ſtereometria doliorum vinariorum & ſtereometriæ Archimedeæ ſupplementum. Dioptrice. De vero natali anno Chriſti. Eclogæ Chronicæ de tempore Herodis Herodiadumque, baptiſmi, miniſterii, paſſionis, mortis & reſurrectionis Chriſti, deque tempore belli Judaici. Tychonis Brahei Hyperaſpiſtes adverſus Scipionis Claramontii Anti-Tychonem in aciem productus.* Cela ſuffit pour montrer que nôtre Jean Kepler n'étoit pas un de ces genies qui ont de la force dans une petite ſphere; il etendoit ſon activité ſur un grand nombre d'objets. Voiez dans le corps de cet article le titre du premier livre qu'il publia. C'eſt le même que ſon *myſterium coſmographicum*, & c'eſt celui de tous ſes Ouvrages qu'il eſtimoit le plus. Il en fut tellement charmé pendant quelque tems, qu'il avoüa qu'il ne renonceroit pas pour l'Electorat de Saxe, à la gloire d'avoir inventé ce qu'il debitoit dans ce livre. (b) *Thomas Lanſius in Manuſſa orat. pag. 792. memorat, Keplerum aliquando à ſe rogatum, quem ex editis à ſe libris loco dignaretur præcipuo, primatum dediſſe Myſterio coſmographico, teſtatum in illo ſcripto quinque corporum regularium ſublime ſecretum tot ſæculis abſconditum pandi: inventum autem illud, cum adhuc recens eſſet, tanti ſe feciſſe, ut, ſi eodem tempore Saxonia electoratus ſibi dono oblatus fuiſſet, addita conditione, alterutrum, aut donum aut inventionem repudiandi: ampliſſima & tot metallorum copiis fœta provincia excidere, quam invidenda & perpetuam gloriam ſecum ductura inventione carere maluerit.*

(b) *Konig, Biblioth. pag. 444. in voce* Keplerus.

(B) *Les Threſoriers de l'Epargne furent ſi mal intentionnez.*] Malheur aux ſavans qui dependent de ces Meſſieurs, & qui ne peuvent perfectionner un Ouvrage ſans la bonne humeur des Intendans des Finances, gens qui pour bien ſervir le Prince, doivent fatiguer par mille dificultez ceux à qui il fait des penſions. Ils lui laiſſent par ce moien, ſans qu'il lui en coûte beaucoup, la gloire de la liberalité. Je me ſers des expreſſions de Gaſſendi pour marquer le mecontentement de Kepler. (c) *Alacriter quidem ille ſe accinxit; verùm illa brevi, ac alia deinceps, partim ex operis matura, partim ex tergiverſatione Præfectorum ærarii, ſuborta fuere difficultates, ne primùm Tabulæ perfectæ, evulgataque fuerint, annus ſæculi* XVII. *adventarit. Conqueſtus eſt certè ab annis* II. *ac* III. *configi ſe limis Præfectorum oculis; & cùm anno* IX. *ſpecimen laboris inſigne, Commentaria de motibus Stellæ Martis edidiſſet, ac Rudolphus præter editionis impenſas, perfolvi illi confeſtim mandaſſet, tum ſtipendiorum reſidua, quæ, inquit, ad duo millia monetæ argenteæ majoris excreverant, tum alia inſuper duo millia; expoſtulabat tamen adhuc biennio poſt, decreta Rudolphi in ſe munificentiſſima nullum eventum conſequi, ac ſe incaſſum fatere ſumptus, pulſareque jam Cameræ Sileſiacæ, jam Imperialis ærarii fores.* Kepler ne fut pas moins rebuté par les Financiers ſous l'Empereur (d) Matthias, que ſous Rodolphe. Il eut beſoin de continuer ſa patience ſous l'empire de Ferdinand; mais enfin il toucha ſes arrerages. (e) *Perſeverarunt adhuc querelæ poſt exactum* XIX. *quo Ferdinandus Matthiæ ſucceſſit, etiamque poſt* XXI. *quo edidit partem doctrinæ Copernicanæ theoricam juxta quam deductio tabularum fores: quemque optimus Imperator rebus licet nondum penitus compoſitis etiam vetera quæ Anteceſſores debebant ſtipendia perſolvit, ac ut neceſſarii ad maturationem editionemque operis ſumptus ſuppeditarentur mandavit.* La ponctualité à lui paier ſa penſion fut interrompuë; car la raiſon pour laquelle il alla à Ratisbonne l'an 1630. fut qu'il avoit à ſolliciter le paiement de ſes arrerages (f).

(c) *Gaſſendus in vita Tychonis Brahei, lib. 6. pag. m. 471.*

(C) *Il eut bien peur que ce ſoin ne le fît mourir.*] Le dernier Ouvrage que Jean Kepler compoſa fut la deſcription de la lune: il n'eut pas la joie de le publier, car il mourut pendant le cours de l'impreſſion. Jaques Bartſchius ſon gendre, & ſon fidelle ſectateur dans les opinions aſtronomiques, prit ſoin de ce livre, & continua de le mettre ſous la preſſe; mais la mort vint interrompre cette occupation. Louis Kepler fils de l'Auteur fut ſi étonné de ces accidens, qu'on eut mille peines à lui faire prendre la reſolution de ſe mêler de cet Ouvrage. Il craignoit d'y perdre la vie, comme ſon pere & ſon beau-frere l'y avoient perduë; & il falut que ſa belle-mere, veuve de Jean Kepler, femme qui dans les dificultez de la pauvreté ſe trouvoit chargée d'enfans, emploiât bien des prieres, & bien des raiſons pour l'engager à cette entrepriſe. Enfin elle en vint à bout. Un ſavant Profeſſeur d'Utrecht s'eſt ſervi de ces circonſtances, pour decrier la doctrine de Jean Kepler touchant le monde de la lune. *Unum*, dit-il, *præterire nequeo, quod ſpectat Selenographiæ Keplerianæ natales, unde jure meritò male ominor Lovania, ejuſque incolis.* Il raconte la mort de l'Auteur, & celle de Bartſchius, & puis il ajoûte: *Iſta vero ut intellexit Ludovicus Keplerus, Johannis filius, novercæ viduæ inopis ac liberis onuſtæ precibus atque erga patrium nomen affectu, vix vinci potuit ut libelli inchoatæ editioni abſolvendæ manum admoveret, territus (quod ipſe fatetur) improviſo & patris & affinis obitu, metuensque ne cum illis in Levaniam relegaretur (g).* Je n'ai guere vu d'Auteur qui s'emporte contre Kepler autant que Schoockius, comme ſi ce grand

(g) *Gerardus de Vries in Diſſertatione de Lunicolis pag. 253. 254. Elle eſt imprimée avec la Phyſiologie de Daniel Voet à Utrecht 1688.*

Digitized by Google

gulieres: on diroit qu'il a donné à la Terre (D) une ame doüée de ſentiment. On veut qu'il ait fourni de très-belles (E) ouvertures à Mr. Deſcartes. On peut le mettre au rang des Auteurs * qui ont dit qu'ils eſtimoient plus une production d'eſprit, qu'une ſouveraineté. Mr. Moreri a fait (F) plus de fautes d'omiſſion, que de commiſſion.

* *Voiez la remarque A à la fin.*

(*f*) *Vie de Deſcartes tome 1. pag.* 226.

KER-

grand Mathematicien s'étoit rendu le plus ridicule de tous les hommes, en tâchant d'accommoder à l'explication de la phyſique les ſpeculations de mathematique. Je ne penſe pas que ce deſſein puiſſe jamais reüſſir: car l'objet des mathematiques, & l'objet de la phyſique ſont des choſes inaliables; l'un eſt une quantité qui ne ſubſiſte qu'idealement, & qui ne peut exiſter d'une autre maniere; l'autre exiſte hors de nôtre eſprit, & ne peut être réellement dans nôtre eſprit. Quoi qu'il en ſoit, voions le chagrin de Schoockius: (*a*) *Ubi Mathematicus, nemo eodem* (Johanne Keplero) *melior & ſubtilior, ubi vero Phyſicus, nemo eodem pejor atque ineptior, ut ſapiſſime doleam, ſi non ingemiſcam, virum tam eximium, divinam illam Matheſin nugamentis ſuis Phyſicis adeo fœde commaculaſſe. Quid abſurdius enim vel febricitans anus in ſomnio videat, quam quod terra ingens animal ſit, qua per montium crateres & caminos, ceu os aut nares, ventos exſpiret? & hoc tamen expreſſe docet lib. 4. Harmonica cap. 7. ubi ſerio quoque probare nititur*, quod terra cum cœlo ſympathiam colat, & naturali inſtinctu ſiderum poſituram cognoſcat. *Similiter in ſcripto de Motibus Martis fol.* 173. *contendit ſolem magnum magnetem, ſeu magneticum corpus eſſe, ſupra proprium centrum diurno motu circumactum, quod ſecundum ſpeciem quandam diffuſam, omnes reliquas Planetarum ſpheras commoveat, & in orbem agitet. Nec ſic Keplerus ſolum, per Matheſin imprudenter & infeliciter Phyſica applicatam, in errorum præcipitium ruit; ſed cum eo multi quoque alii quorum indicem alio in ſcripto, ſi Deo placuerit vitam prorogare, exhibebo.*

(*a*) *Martinus Schoockius de Scepticiſmo lib. 4. pag.* 387. 388.

(*D*) *Qu'il a donné à la Terre une ame.*] Voſſius (*b*) aiant remarqué combien il étoit abſurde de mettre la terre au nombre des Dieux, la terre, dis-je, que tout le monde prenoit pour un corps, & que l'on fouloit aux pieds, & que l'on couvroit de toutes ſortes de vilainies, ajoûte que les plus ſages virent bien cette abſurdité, & qu'ils dirent que la terre étoit ou un animal, ou une partie du grand animal que l'on apelle le monde. Kepler n'a pas été éloigné de ce ſentiment, continuë-t-il, car non ſeulement il a dit que le mouvement diurne de la terre vient de la terre, mais auſſi qu'elle s'aperçoit de l'aparition des Cometes, qu'elle en ſuë de fraieur, & que de là viennent de grandes pluies. (*c*) „ Audiamus eum loquentem libro de comes „ tis anni poſt milleſimum & ſexcenteſimum ſeptimi, „ atque item duodevigeſimi: *Facultas mundi ſublunaris „ cometam* PERSENTISCIT, ET OBSTUPESCIT, „ *unaque facultates cæteræ omnium rerum ſublunarium.* „ Ac poſtea: *Facultas telluris, inſolenti Cometa appari- „ tione* CONSTERNATA, *uno terreſtris ſuperficiei loco „ multum exſudat vaporum, pro qualitate illius partis ſui „ corporis, hinc diuturna pluviæ, & eluviones.* „ Gaſſendi obſerve que ſelon Kepler toutes les étoiles ſont animées, & que comme les animaux ſe meuvent par le moien de leurs muſcles, la terre & les planetes ont auſſi des muſcles proportionnez à leur maſſe, & qui ſont l'inſtrument par lequel elles ſe meuvent. Il donne au ſoleil une ame très-noble & très-active, & il veut que les raions du ſoleil mettent en action l'ame des planetes. (*d*) *Adnoto dumtaxat Keplerum ita ſidera feciſſe animata, ac ut inſtrumenta motus in Animalibus ſunt fibræ digeſtæ per muſculos; ſic cenſuiſſe illum eſſe & in Terra, & in Planetis cæteris ingenteis fibras aliquas pro ratione molis cujuſque, per quas Anima vim ſuam motricem exerceat. Cenſuit verò etiam, præter ſpecialeis Animas, & vireis, quæ inſunt in cæteris, eſſe in ipſo Sole Animam nobiliſſimam; potentiſſimamque, quæ dum Solem circa proprium axem (à centro Mundi propterea non diſcedentem) circumagit, immateriatas ſpecies (ſic enim appellat) irradiando circumfundit, quibus, Planetæ velut correpti, ipſi Soli circumducantur.* Voiez ce que je cite de Mr. Leibniz (*e*), & remarquez bien qu'il ſeroit aſſez difficile de refuter la ſupoſition de Kepler; car nous ne ſommes guere plus en état de bien ſavoir ſi la terre eſt animée, que l'eſt un pou de ſavoir ſi nous ſommes animez. Un pou ſe contente de ſe nourrir de ce qu'il ſucce à la ſurface de nos corps, il ne ſait point ſi nous penſons, il ne peut pas même decouvrir les reſſorts internes qui nous meuvent. Pouvons-nous faire plus de decouvertes ſur la queſtion ſi la terre penſe, & ſi elle a des ſentimens, qui comme les nôtres determinent certains reſſorts interieurs à ſe mouvoir d'une certaine façon?

(*b*) *Voſſius de origine & progreſſu idololatriæ lib. 2. c. 62. ſub fin. pag. m.* 641.

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Gaſſend. Phyſica ſect. 2. lib. 3. c. 6. Oper. to. 1. p. m.* 635.

(*e*) Tantarum tamque conſtantium veritatum cauſas dare nondum potuit (*Keplerus*) tum quod Intelligentiis aut ſympathiarum radiationibus inexplicatis haberet præpeditam mentem, tum quod nondum illius tempore Geometria interior & ſcientia motuum eo quo nunc profeciſſent. *Act. Eruditor. Lipſienſ.* 1689. *pag.* 82. 83.

(*E*) *De très-belles ouvertures à Mr. Deſcartes.*] Voici ce que Mr. Baillet en confeſſe. Kepler, dit-il (*f*), *avoit particulierement cultivé l'Aſtronomie & l'Optique, & quoi qu'il ait laiſſé aprés lui beaucoup de choſes à decouvrir ou à perfectionner, il faut avoüer neanmoins que la lecture de ſes écrits n'avoit pas été inutile à Monſieur Deſcartes.* En un autre (*g*) endroit il marque trois choſes qui ſemblent avoir eté communes à Mr. Deſcartes avec Jean Kepler. „ La prémiére eſt la connoiſſan- „ ce des Tourbillons céleſtes, dont on prétend que „ Képler a eu l'idée au moins confuſe, auſſi bien „ que Jordanus Brunus. La ſeconde eſt l'explication „ de la peſanteur que Képler a donnée le prémier par „ la comparaiſon des brins de paille, qui par le mou- „ vement d'une eau qu'on fait tournoyer dans un va- „ ſe, ſe raſſemblent dans le centre. La troiſiéme eſt „ la connoiſſance de l'Optique, dans laquelle M. Deſ- „ cartes a réconnu Képler pour ſon Maître l'an 1638. „ Voicy le témoignage qu'il en rendit au Pére Mer- „ ſenne. Celuy, dit-il (1), qui m'accuſe d'avoir „ emprunté de Képler les *ellipſes* & les *hyperboles* de „ ma Dioptrique, doit être ignorant, ou malicieux. „ Car pour *l'ellipſe*, je ne me ſouviens pas que Képler „ en parle; ou, s'il en parle, c'eſt aſſûrément pour „ dire qu'elle n'eſt pas l'*anaclaſtique* qu'il cherche. Et „ pour l'*hyperbole*, je me ſouviens fort bien qu'il pré- „ tend démontrer expreſſément que ce n'eſt pas elle „ non plus, quoy qu'il diſe qu'elle n'eſt pas beaucoup „ différente. Or je vous laiſſe à penſer, ſi je dois „ avoir appris qu'une choſe fût vraye, d'un homme „ qui a tâché de prouver qu'elle étoit fauſſe. Ce qui „ n'empêche pas que je n'avoüe que Képler a été mon „ premier Maître en Optique, & qu'il eſt celuy de „ tous les hommes qui en a ſçû le plus d'entre ceux qui „ l'avoient devancé. „ Mr. Leibniz dont j'ai raporté les paroles concernant les tourbillons, touche en un autre lieu ce qui concerne la peſanteur. Il pretend que c'eſt à Kepler que nous ſommes redevables de la cauſe de ce phenomene, & il accuſe Mr. Deſcartes de s'être ſervi de cette excellente decouverte, ſans en attribuer l'invention à celui à qui elle apartenoit. (*h*) *Ipſi* (Keplero) *primum indicium debetur veræ cauſæ gravitatis, & hujus naturæ legis, à qua gravitas pendet, quod corpora rotata conantur à centro recedere per tangentem, & ideo ſi in aqua feſtucæ vel paleæ innatent, rotato vaſe, aqua in vorticem acta, feſtucis denſior, atque ideo fortius quam ipſæ, excuſſa à medio, feſtucas verſus centrum compellit; quemadmodum ipſe diſerte duobus & amplius locis, in Epitome Aſtronomiæ expoſuit; quanquam adhuc ſubdubitabundus, & ſuas ipſe opes ignorans, nec ſatis conſcius quanta inde ſequerentur; tum in Phyſica, tum ſpeciatim in Aſtronomia. Sed his deinde egregie uſus eſt Carteſius, etſi more ſuo autorem diſſimularit.* Voiez Mr. l'Evêque d'Avranches (*i*) qui cite quelques paſſages de Kepler, en reprochant à Mr. Deſcartes d'avoir derobé pluſieurs choſes à cet Allemand.

(*g*) *Au 2. tome pag.* 542. *Il cite G. G. Leibn. tom. 1. Act. Eruditor. Lipſ. Mr. Leibniz en effet parle ainſi pag.* 187. Cl. Speiſſius . . . notat ſolemne fuiſſe *Carteſio* præterire nomina autorum, & exemplum affert mundanorum vorticum, ad quos Jordanus Brunus & Johannes Keplerus ita digitum intenderint, ut tantum iſtud vocabulum ipſis defuiſſe videatur.

(1) *Tom. 3. des lettr. pag.* 397.

(*h*) *Acta Eruditor. Lipſ.* 1689. *pag.* 83.

(*i*) *In Cenſuræ Philoſoph. Carteſianæ cap. 8. pag. m.* 216.

(*F*) *Mr. Moreri a fait plus de fautes d'omiſſion que de commiſſion.*] Les fautes de la premiere eſpece paroîtront facilement, à tous ceux qui prendront la peine de comparer ſon article avec celui-ci. Que ſeroit-ce ſi on le comparoit avec un article, qui contint ce que je n'ai pas obſervé? Voici les fautes de commiſſion. I. L'Empereur qui ſucceda à Rodolphe ne s'apelloit point Matthieu, mais Matthias. Ces deux noms ſont très-differens, & perſonne ne le devoit mieux ſavoir que Mr. Moreri, qui en qualité de Prêtre liſoit tous les jours dans le Breviaire. La fête de St. Matthieu, & celle de Saint Matthias n'y ſont-elles pas diſtinctes? II. Il ne faloit pas dire que Kepler mourut *vers l'an* 1620. il faloit dire l'an 1630. une erreur de dix ans n'eſt point pardonnable, quand il s'agit d'un grand homme de nôtre ſiecle. III. Il ne faloit pas dire que Jean Kepler eſt diferent de Louïs Kepler, il faloit dire que Louïs Kepler étoit fils de Jean. Mr. Moreri pouvoit éviter très-facilement la premiere faute, puis que Voſſius qu'il copioit parle ainſi: (*k*) *Primum Rodolphi imperatoris, exinde* MATTHIÆ, *tandem & Ferdinandi Cæſ. Mathematicus fuit.* Par occaſion je dirai ici qu'avant que Kepler eût ce titre, il avoit été Profeſſeur à Grats dans la Stirie. Son engagement avec Tycho Brahé penſa ſe rompre, à cauſe que les Etats de Stirie ne l'aprouvoient pas. (*l*) Tycho fit ſavoir à Kepler qu'il lui avoit procuré de plus gros gages à la Cour de l'Empereur, avec le caractere de Mathematicien de ſa Ma-

(*k*) *Voſſius de ſcient. Mathem. pag.* 198.

(*l*) Ex inopinato literas accepit quibus Keplerus inſinuavit non eſſe ſibi integrum pactis conditionibus ſtare, quod à Styriæ proceribus quorum in ære erat, undequaque non probarentur. *Gaſſend. in vita Tychon. Brahei lib. 5. pag.* 459. *ad ann.* 1600.

Digitized by Google

KERMATIENS, Secte en Arabie. Voiez la remarque *A* de l'article ABUDHAHER.

KILIANUS (CORNEILLE) nâtif du Brabant, se rendit recommandable dans les fonctions de correcteur d'Imprimerie, qu'il exerça pendant 50. ans chez Plantin avec beaucoup de capacité. Il ne se contenta pas de bien corriger les épreuves des écrits d'autrui; il fit aussi des livres qui (*A*) meriterent d'être estimez. Il ne reüssissoit pas mal à faire des vers Latins: son apologie (*B*) des correcteurs contre les Auteurs le temoigne. Il mourut fort âgé le jour de Pâque 1607. La plûpart des choses que je viens de dire seront prouvées dans la remarque, où je raporte (*C*) son épitaphe.

☞ KIRCHER (JEAN) nâtif de Tubinge au Duché de Wirtemberg, étudia avec beaucoup de succés dans l'Academie de sa patrie, & donna de fort belles esperances, mais aiant choisi un autre genre de vie, & n'y voiant aucune aparence d'un bon établissement il changea la Religion Lutherienne pour la Romaine, & s'en alla en Hongrie *. Ce fut environ l'an 1640. Il publia selon la coutume les motifs (*D*) de son changement. On lui fit plusieurs reponses. Je ne l'ai pu suivre que jusques-là, & je serois fort blamable de n'oser pas l'avoüer, puis que le docte Mr. Baillet n'a point fait (*E*) scrupule de reconoître qu'il ignoroit les avantures de ce personnage.

KIRCH.

* *Joh. Georgius Dorscheus epist. dedicat. Hodegetici Catholici.*

(*a*) *Id. ib.*

(*b*) Deducto ad Cæsarem Keplero, lætatus est Cæsar ipsum convaluisse, ac testatus est velle se eum quidem Mathematicum sibi habere, sed addictum tamen Tychoni, quasi ministrum à calculis. *Id. ibid. pag.* 460. *col.* 1.

(*c*) *Id. lib.* 6. *p.* 471. *col.* 2.

(*d*) *Vossius ubi supra pag.* 340.

(*e*) *Gassend. ibid. pag.* 472. *col.* 2.

(*f*) *C'est ainsi qu'il y a dans mon édition de Gassendi. Il faloit* Walsteinius.

(*g*) *Cela ne se doit entendre que de la* 2. *partie des Ephemerides; car la* 1. *fut imprimée à Linz l'an* 1617.

ON NE doit pas toûjours mettre les fautes des livres sur le compte des Imprimeurs.

(*h*) *Athen. Belg. pag.* 190.

(*i*) *Description du Pais-Bas.*

(*k*) *Tom.* 7. *pag.* 327.

(*l*) *A la page* 203.

(*m*) *Mr. Chevillier pag.* 196. *le nomme Pierre.*

(*n*) *Franc. Swertius Athen. Belg. pag.* 189. 190.

jeste Imperiale, & qu'ainsi la perte des gages qui lui étoient donnez en Stirie ne devoit pas l'arrêter (*a*). Là-dessus Kepler se detacha de l'Academie de Grats. L'Empereur Rodolphe le fit son Mathematicien, mais il l'engagea à servir d'Arithmeticien à Tycho. Je (*b*) trouve que l'Empereur Matthias donna à Kepler un établissement fixe à Lints, & qu'il lui fit donner des gages par les Etats de la haute Autriche, qui furent paiez pendant 16. ans. (*c*) *Neque enim sibi satis esse, quod Cæsar etiam ante Imperium decrevisset idoneam, fixamque sedem Lincii; ac adjecisset exhibenda à Proceribus Austriæ supr-Anisana stipendia, quibus, donec res pacatiores evaderent, sustentaretur; usi & fuit illis reipsâ per annos sexdecim sustentatus.* Voilà pourquoi Vossius en parlant de la Stereometrie qui fut imprimée l'an 1617. apelle Kepler (*d*) *Cæsaris Matthiæ & illustrium Ordinum Archiducalis Austriæ supra Onasum Mathematicus.* Je trouve aussi que Walstein établit Kepler à Sagan dans la Silesie, & ce fût là que cet Astronome fit imprimer la suite de ses Ephemerides l'an 1630 (*e*). *Deinceps autem anno* XXX. *post editas Sagani Silesiorum (ubi Dux Meckelburgi Wulstemius (f) sedem illi tribuerat) Ephemeridas (g) ad Comitia Ratisbonensia . . . . . se contulisset.*

(*A*) *Il fit aussi des livres.*] Swertius (*h*) en a commencé la liste par ses paroles. *Scripsit* Etymologeticon Teutonicæ linguæ, *sive* Dictionarium Teutonico-Latinum à Justo Lipsio *laudatum. Typis Moreti* 1599. *in* 8. Ses autres Ouvrages sont des vers Latins, & la traduction Flamande de Philippe de Comines, & de (*i*) Louis Guicciardin.

(*B*) *Son apologie des correcteurs contre les Auteurs.*] C'est une épigramme de 18. vers que l'on trouve dans le *Theatrum vitæ humanæ* (*k*) de Beyerlinch. Mr. Chevillier l'a inserée dans son (*l*) Origine de l'Imprimerie de Paris; après avoir dit une chose qui merite d'être raportée. „ Nous ne chargerons pas neanmoins les Im„ primeurs, ni les Correcteurs, de toutes les fautes „ qui sont dans les Imprimez. Ils ont leur excuse „ sur les Auteurs. Elles restent quelquefois dans une „ Edition par l'ignorance, ou par la negligence de „ celui qui a composé l'Ouvrage, ou qui a entrepris „ de le faire imprimer. Il a donné une Copie peu „ correcte, qui a été imprimée fidellement, par con„ sequent avec les fautes du Manuscrit: mais il arri„ ve que les Doctes, qui jugent sans flatter, venant „ à censurer ce qui merite de l'être; alors on accuse „ celui qui n'est point coupable, tout le mal ayant „ été fait uniquement par l'Auteur. Un fort habile „ Correcteur dans l'Imprimerie de Plantin appellé „ Corneille Kilian, a fait l'Apologie des Correcteurs „ contre les Auteurs, qui aprés s'être trompez, fau„ te de science & de lumiere, & aprés avoir donné „ des Copies peu correctes ne laissent pas de s'en pren„ dre aux Innocens. „

(*C*) *Où je raporte son épitaphe.*] Elle fut faite par (*m*) François Swertius son ami, & consiste en ces paroles: D. O. M. CORNELIO KILIANO *Duffleo, constantis laboris, & perennis industriæ laude ornato & amato viro. L. ann. Plantin. typographiæ correctorem gessit. Quam fideliter, perite, docte, ipsos rogate libros elegantia, nitore, fama æterna artis primos. Nec semper alienos tractavit, cum & suos reliquerit, latina oratione disertus, versificatu felix, patriam quoque eloquentiam excoluit, cultumque ejus & proprietatem revocavit. Obiit ætate operibusque gravis M. DC. VII. ipso paschatis festo* (*n*).

(*D*) *Les motifs de son changement: on lui fit . . . reponses.*] Le livre qu'il publia est intitulé. *Ætiologia in qua migrationis suæ ex Lutherana Synagoga in Ecclesiam Catholicam veras & solidas rationes succinctè exponit, & perspicuè, doctisque omnibus & judicandi dexteritate pollentibus ritè accuratè & modestè considerandas proponit.* Il fut imprimé à Vienne en Austriche l'an 1640. & dedié à Emeric Losi Archevêque de Strigonie. Cet Ouvrage roule sur ces deux pivots, l'un qu'il faut quitter la religion Lutherienne puis que l'on n'y trouve point une autorité infaillible qui nous dirige à discerner ce que l'on doit croire: l'autre qu'il faut embrasser le Papisme puis que l'on y trouve une telle autorité (*o*). On ne manqua pas de le refuter. Consultez Mr. Baillet (*p*) qui vous aprendra que Jean Conrad Schragmuller publia en Allemand un Anti-Kircher l'an 1654. & qu'Abraham Calovius fit imprimer *un examen Anti-Kircherianum* à Konisberg en Prusse l'an 1643. Il ne parle point (*q*) là de l'ouvrage de Jean George Dorscheus Professeur en Theologie à Strasbourg, quoi qu'on le puisse compter pour un Anti-Kircher. En voici le titre; *M. J. Kircherus devius, sive hodegeticus Catholicus, quo ostenditur M. Johannem Kircherum Tubingâ Wurtembergicum migrationis suæ ex synagoga, quam vocat, Lutherana in Ecclesiam Catholicam institutione iviisse, non qua eundem est sed qua itur.* Il fut imprimé à Strasbourg l'an 1641. *in* 12. & contient deux parties, intitulées au haut des pages la 1. *Hodeget. Cathol. Antikirch. prælim.* la 2. *Hodeget. Cathol. Antikirch.* Dorscheus soutient la clarté de l'Ecriture qui est le fondement de la foi des Protestans, & il montre d'autre côté que ni les Conciles, ni les decisions des Papes ne peuvent être un bon fondement de certitude. Les citations tiennent plus de la moitié du livre, & sur tout dans les endroits où l'on examine les plaintes que fait Kircherus, que les Protestans imputent au Catholicisme toutes les impertinences des Auteurs particuliers. Cet Ouvrage de Dorscheus fut refuté par un Jesuïte Allemand nommé Henri Wangnereck, qui publia un Anti-Dorscheus l'an 1653. & qui à son tour fut refuté par un Anti-Vangnereck que (*r*) Balthasar Bebelius fit imprimer en forme de Theses Theologiques l'an 1682.

(*E*) *Mr. Baillet n'a point fait scrupule de reconoître qu'il ignoroit.*] Comme il y a bien du sel dans son aveu je raporterai amplement ce qu'il a dit. „ (*s*) Vous „ n'auriez pas lieu de me faire ce (*t*) reproche, si „ j'avois pû deterrer son regiſtre baptistére, ou son „ obituaire. Des quatre Kirchers Allemands que je „ connois pour s'estre faits Auteurs, & dont il y en a „ eu deux Jesuites, le nostre qui portoit le nom de „ Jean, est celuy de la vie & des employs duquel je „ suis le moins instruit. Je crois que s'il estoit mort „ Lutherien, M. Henning Witten luy auroit fait l'hon„ neur de le placer dans ses Memoires avec tant d'au„ tres qui n'en estoient pas plus dignes que luy: un „ autre de ses confreres auroit fait quelque oraison fu„ nebre de luy, ou son éloge historique. Il se peut „ faire aussi que si Kircher en passant du Lutheranis„ me à l'Eglise Romaine se fust rendu Religieux dans „ quelque Monastere, quelque Bibliothecaire ou au„ tre curieux de son Ordre auroit pris le soin de re„ cüeillir ses actions & ses écrits & de le mettre par„ mi les Hommes illustres de l'Ordre qu'il auroit em„ brassé. Mais j'ay trop bonne opinion de vostre me„ moire pour vous repeter ce que je vous ay dit dans „ l'article de l'Anti-Cochlée sur ce sujet, lors que vous „ estiez en peine de sçavoir pourquoy les Ecrivains „ Protestans nous sont generalement plus connus que „ les Ecrivains Catholiques; & pourquoy parmi ces „ derniers les écrivains Reguliers de quelque robe „ que ce soit le sont ordinairement plus que les autres „ Catholiques. „

(*o*) *Tiré de l'*Hodegeticus Catholicus *de Dorscheus pag.* 1. & 329. 330.

(*p*) *Baillet, au* 1. *tome des Anti n.* 25. *pag.* 204. 205.

(*q*) *Notez qu'il en parle à la pag.* 267. *du même tome, mais non pas sous la notion d'Anti-Kircher.*

(*r*) *Professeur en Theologie à Strasbourg. Voiez le Journal de Leipsic* 1682. *pag.* 249. & *Mr. Baillet ubi supra pag.* 268.

(*s*) *Baillet, ubi supra pag.* 206. 207.

(*t*) *C'est à dire de n'avoir rien dit de la vie ou de la mort de ce Kircher.*

Digitized by Google

KIRCHMAN (JEAN) celebre par ſes Ouvrages, nâquit à Lubec le 18. de Janvier 1575. Il étudia dans ſa patrie juſques à l'âge de 18. ans, après quoi il s'en alla à Francfort ſur l'Oder, où il paſſa quatre années fort aſſidu aux leçons, & très-éloigné des amuſemens & des debauches, à quoi la plûpart (A) des Ecoliers perdent leur tems. Il étudia enſuite dans l'Academie d'Iëne, & puis dans celle de Strasbourg. Il ſouhaitoit de voiager dans les païs étrangers, mais n'aiant pas aſſez de bien pour cela, il faloit qu'il refrenât ſon envie. Il ne fut pas long tems dans cette contrainte; car on lui donna à mener en France & en Italie le fils d'un Bourgmaître de Lunebourg. Il fut de retour en Allemagne l'an 1602. & s'étant arrêté à Roſtoch il y fit tellement conoître ſa capacité, que dès l'année ſuivante on lui donna la charge de Profeſſeur en Poëtique. L'Ouvrage qu'il publia l'an 1604. *de funeribus Romanorum*, lui aquit la reputation d'un très-ſavant homme, & contribua peut-être à lui faire rencontrer un bon mariage auſſi promtement qu'il le ſouhaitoit; car il n'avoit pas moins à cœur d'augmenter (B) le nombre des habitans de la terre, que celui des livres. Ce fut donc un bonheur tout particulier pour lui, que de trouver une femme la même année qu'il s'érigea en Auteur, vu ſur tout que la femme qu'il rencontra lui fit atteindre le but à quoi il viſoit, puis qu'elle lui donna des enfans, outre qu'elle vêcut avec lui dans une (C) très-bonne intelligence. Comme il paſſoit pour un homme qui élevoit très-bien la jeuneſſe, & qui ne permettoit pas que ſes (D) penſionaires fiſſent la debauche dans ſa maiſon, on lui envoioit beaucoup d'Ecoliers des autres villes d'Allemagne; & enfin lors que les Magiſtrats de Lubec virent que leur Ecole avoit beſoin d'un nouveau Recteur, ils le prierent de ſe charger de cet emploi. L'une des raiſons qui l'engagerent à l'accepter, fut qu'il (E) craignit d'offenſer Dieu s'il refuſoit une vocation auſſi legitime que celle-là. Il fut inſtallé dans cette charge l'an 1613. & il l'exerça tout le reſte de ſa vie avec une extrême aplication

(a) *Voiez Quinti-lien inſtit. Orator. lib. 1. c. 2. & Mr. Dacier remarques ſur la vie de Numa à la fin, & les Nouvelles de la Republique des lettres Juin 1700. pag. 686.*

(b) *Jacob. Stolterfhotus Orat. funebri Johannis Kirchmanni, apud Witten Memor. Philoſoph. Orator. &c. pag. 525.*

(c) *Voiez ci-deſſous la remarque D, lettre m. Conſultez auſſi l'article* Erfort, *pag. 1161. col. 1.*

(d) *Idem Stolterfhotus p. 530.*

(e) *Mois de Novembre 1684. art. XII. pag. 977.*

(f) *Orat. funebr. apud Witten, Memor. Philoſoph. pag. 531.*

(g) *Id. ib. pag. 530.*

(A) *A quoi la plupart des Ecoliers perdent leur tems.*] On diſpute depuis pluſieurs ſiecles (a) s'il vaut mieux faire étudier ſes enfans chez ſoi, que les envoier aux Academies. Il y a des raiſons pour & contre; mais ce que l'on peut dire de plus ſpecieux contre l'envoi aux Academies, eſt que le peril d'être entraîné dans la debauche eſt fort grand. Les Ecoliers ſtudieux ſont rares, mais ceux qui detournent les autres ou par leur mauvais exemple, ou par leurs ſollicitations, ou même par des railleries ſont en grand nombre. Voici ce qu'on dit de nôtre Kirchmannus, & de la plupart de ſes camarades. (b) *Ibidem per quadriennium fere ſubſtitit; non cibos & potiones tantum percolando, non Charadrii vitam agendo, non ludicris aliorum exagitationibus, aut laſcivis Gynacei luſtrationibus ſe oblectando, non ſcurrilibus Lurconum magis optimum juventutis florem peſſime corrumpendo, quibus egregiis, ſcilicet! exercitiis, deplorato & exulcerato hoc ſeculo, maxima,* (c) *proh dolor! Academicorum pars dedita eſt, ſed lectiones & diſputationes publicas diligenter viſitando, cum viris doctis familiariter converſando, & interdiu noctuque bonis literis, quibus animum totum applicuerat, ſtrenuè incumbendo.*

(B) *D'augmenter le nombre des habitans de la terre.*] Il eſt ici neceſſaire, plus qu'en d'autres lieux, de raporter les propres paroles de mon Auteur. Les voici. (d) *Quemadmodum prole animi bonas literas promovere ſtuduit Kirchmannus, ita etiam prole corporis humanum genus augere apud ſe conſtituit. Quamobrem eodem anno, quo Funera Romanorum publici juris fecit, iiſque nominis ſui funera planè exterminavit, vita ſociam ſibi elegit Virginem caſtiſſimam & pudiciſſimam*, Emerentiam, Joachimi Schelii, *Senatoris Roſtochienſis prudentiſſimi, filiam.* Voilà un homme qui avoit à cœur le bien public; il ne bornoit pas ſon zêle au bien de la Republique des lettres, il vouloit auſſi travailler à l'avantage de l'Etat en procreant des enfans: il conſacroit & ſon eſprit & ſon corps à l'utilité du genre humain. La ſavante Helene Piſcopia Cornara ne lui reſſembloit pas, car pour faire voir qu'elle marchoit ſur les traces de Minerve la Déeſſe des ſciences, qui garda toûjours ſa virginité, elle ſe fit aggreger à l'Academie de *gli infecondi*. Mais d'ailleurs le très-docte Tiraqueau ſervoit d'exemple à nôtre Kirchman, car on dit que tous les ans il faiſoit un livre, & un enfant. Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres (e) au ſujet de Mademoiſelle le Fevre. Voici des paroles qui prouvent que nôtre Kirchman ne fut point fruſtré de ſes bonnes intentions. (f) *Quoniam vero præcipuus conjugii ſcopus quo Kirchmannus collimavit eſt procreatio liberorum, ... etiam hunc ſcopum attigit, & conjugium ex benedictione divina uti jucundum, ita & fœcundum habuit. Ex uxore quippe ſuaviſſima, nunc proh dolor! vidua mœſtiſſima, quinque liberos ſuſcepit, filios tres & filias duas.*

(C) *Ils vécurent dans une très-bonne intelligence.*] L'Oraiſon funebre aſſûre que pendant les 37. ans que leur mariage dura, ils n'eurent jamais beſoin de ſe reconciiier. (g) *Quod conjugium felicibus auſpiciis cœptum felici etiam ſucceſſu non caruit. Tanto enim amore hi conjuges ſe mutuò ſunt complexi, tantâ concordiâ ſeptem & triginta annos tranſegerunt, ut nunquam in gratiam redire, aut ad aram Bonæ Deæ litare neceſſe ipſis fuerit.* Pomponius Atticus eut un ſemblable bonheur avec ſa ſœur & avec ſa mere (h), mais non pas avec ſa femme. L'Auteur de l'Oraiſon funebre pretend que cette concorde conjugale de nôtre Kirchmannus, proceda de ce que tant le mari que la femme avoient bien compris, qu'elle eſt agreable à Dieu & aux hommes, & que les incommoditez du mariage aſſez grandes d'elles mêmes, ne doivent pas être aggravées par des conteſtations fâcheuſes; mais qu'il faut plutôt les adoucir par un agreable commerce. (i) NIMIRUM *uterque ipſorum probe intellexit, Deo hominibuſque gratum; ſi bene inter maritum & uxorem conveniat, nec conjugii moleſtias, alias ſat graves, odioſis vixis & acerbis concertationibus cumulandas, ſed ſuaviſſimâ potius oblectatione, & jucundiſſimâ converſatione leniendas eſſe.* Là-deſſus il pouſſe un ſouhait fort pathetique: Plut à Dieu, dit-il (k), que tous ceux qui font un mauvais menage, examinaſſent bien cette grande verité. Je ne croi pas que cet Auteur donne dans la veritable cauſe. Il n'y a preſque perſonne qui ne ſache cette grande verité; on en eſt très-convaincu dans les familles où la diſcorde eſt la plus furieuſe: mais on ne ſe regle point ſur cette perſuaſion, & je ne ſai même ſi l'on n'y prend pas le parti de ſe quereller, comme le moins incommode que l'on puiſſe prendre. On ſeroit plus tourmenté & plus bourrellé par le chagrin de l'antipathie, ſi l'on ne le faiſoit exhaler par mille plaintes, & par mille conteſtations. Les criailleries ſont comme les larmes (l), elles ſoulagent la douleur dont on ſe ſent oprimé.

(D) *Qui ne permettoit pas que ſes penſionaires fiſſent la debauche.*] Il ſe trouve des Profeſſeurs ſi avares, que de peur que l'on ne decrie leur penſion, ils ſe gardent bien de traverſer les plaiſirs de leurs penſionaires. Ces jeunes gens pour ſe venger de la contrainte où on les tiendroit, feroient accroire cent menſonges à leurs parens, afin d'aller loger ailleurs. Kirchman ne ſe regloit pas ſur une ſemblable crainte. (m) *Non enim Bacchanalia cum convictoribus ſuis Kirchmannus vivebat, non ſcyphos ad ordinem evacuabat; non ad menſuras ſine menſura vivebat, non noctem Baccho ut pervigilem ducerent domeſticis ſuis permittebat, quemadmodum nunc non nullos in Academiis Profeſſores & Juventutis cenſores, egregios ſcilicet! facere audimus; ſed ita in omnibus ſe gerebat, ut ſtudiis mores convenienter irent; ipſiuſque domeſtici, adeoque omnes literis humanioribus addicti vivum haberent exemplum, ad quod vitam, mores, & res ſuas omnes examuſſim componerent.*

(E) *Il craignit d'offenſer Dieu.*] Voilà ſans doute une conſcience fort delicate. Pluſieurs raiſons le detournoient de quitter Roſtoch, mais voici la premiere choſe qu'il opoſa à ces raiſons. (n) *Contra vero ab hac parte non minus ſolliciti ſecum perpendebat divinam & legitimam vocationem, quam ſi contemptim repudiaret, in graviſſimam Dei iram & certiſſimam ejus vindictam incurreret.* Je croi qu'il étoit trop ſcrupuleux: ſa vocation n'étoit pas comme celle d'Abraham; on auroit pu n'y pas repondre ſans crainte d'irriter le Ciel.

(h) *Voiez ſon article pag. 405. col. 2.*

(i) *Orat. funebr. ib.*

(k) Utinam id ſecum probe volverent illi, qui conjugium, quod debebat eſſe caritatis vinculum, faciunt certamen rixoſum, quo ſeipſos excarnificant, & quotidiana quaſi morte mulctant! Satius iſtis eſſet, nunquam matrimonium contraxiſſe, quam contractum tam fœdè deturpaſſe. *Id. ib. pag. 531.*

(l) Eſt quædam flere voluptas: Expletur lacrymis, egeriturque dolor. *Ovidius Triſt. lib. 4. eleg. 3. v. 37.*

(m) *Orat. funebr. pag. 533.*

(n) *Ibid. pag. 535.*

Digitized by Google

tion, quoi qu'il eût le deplaisir d'être exposé à beaucoup de (F) medisances, sous pretexte que l'Ecole decheoit visiblement. On pretend que ce n'étoit point sa faute. Il mourut le 20. de Mars 1643 †. Je donnerai la liste de (G) ses Ouvrages.

† *Tiré de son Oraison funebre, prononcée par Jaques Stolterfhotus son gendre. Witte l'a insérée dans les* Memoriæ Philosophorum *pag.* 516.

KYRIANDER (Guillaume) Jurisconsulte Allemand, aiant commencé ses études de Jurisprudence en Allemagne, les continua en France, & à Padouë; & alla ensuite à Venise, afin de joindre la pratique à la theorie en frequentant le Barreau ‡. Il y entreprit la traduction (AΔ) d'un Ouvrage de Leandre Alberti, qui fut imprimée à Cologne l'an 1567. Vous trouverez dans Moreri qu'il fut Syndic de Treves, & qu'il publia les (A) Annales de cette ville: mais vous n'y trouverez pas qu'il changea de Religion; & que son Ouvrage a été fort decrié à cause (B) de cela par les Jesuïtes.

‡ *Kyriander præfat. descript. Italiæ.*

KIRSTENIUS (Pierre) Professeur en Medecine à Upsale, & Medecin extraordinaire de la Reine de Suede, étoit né à Breslaw, capitale de la Silesie, le 25. de Decembre 1577. Il aprit dans sa patrie le Latin, le Grec, un peu d'Hebreu & de Syriaque, la Physique, l'Anatomie, & la Botanique, après quoi il s'en alla voir les Academies de Leipsic, de Wittemberg & d'Iëne; & aiant profité beaucoup pendant quatre ans sous les Professeurs de ces trois Universitez, il fit un voiage aux Païs-Bas & en France. Il avoit ouï dire qu'afin de se distinguer dans la pratique de la Medecine, il faloit entendre Avicenne; c'est pourquoi il conçut une forte envie d'aprendre l'Arabe, car il savoit que la traduction des Oeuvres de ce Medecin étoit fort mauvaise. Il s'apliqua donc fortement à l'étude de l'Arabe, & se proposa de lire non seulement Avicenne, mais aussi Mesue, Rhasis, Abenzoar, Abukasis, & Averroës. Il fut confirmé dans cette pensée par Scaliger & par Casaubon *, qui le jugerent capable de se perfectionner dans cette langue, au grand bien de la Republique des lettres. Cette passion ne retarda point celle qu'il avoit de voiager. Il vit l'Italie, l'Espagne, (A) l'Angleterre, & ne fut de retour chez lui qu'au bout de sept ans. Il reçut à Bâle le Doctorat en Medecine à l'âge de 24. ans. Un peu après son retour dans la Silesie il alla à Iëne, & s'y maria; ensuite il se vit apellé par les Magistrats de Breslaw, pour avoir la direction de leur College & de leurs Ecoles. Une maladie l'aiant contraint de renoncer à cette penible charge, dont il étoit d'ailleurs assez degoûté, il s'apliqua tout entier à la Medecine, & à l'étude de l'Arabe. Il donna même (B) la preference

* Qui cum indolem hominis viderent, animum verbis & exemplis addiderunt, ut pertenderet, atque istas literas, quæ nondum inter Christianos debitum cultum & nitorem accepissent, à barbarie vindicaret ac liberali manu asserret. Istud magno fore Reipubl. literariæ bono, & sibi ornamento illustriori. *Orat. funebr. Kirstenii, apud Witten Memor. Medicor. pag.* 114.

(a) *Orat. funebr. pag.* 540.

(b) Ut magni & nobilis erat animi, more magnæ feræ latratus minutorum canum securus exaudiebat, & ut culicem, aut muscam molestè circumstrepentem levi manu, & citra iracundiam abigimus: sic ipse perversè judicantium calumnias sine ulla tristitia eludebat, probe intelligens, sapientis virtutem per ea, quibus petitur, illustrari. *Ibid.*

(c) *Ibid. pag.* 542.

(d) *Ibid.*

(e) *Apud Witten pag.* 553.

(f) *Voiez les Nouv. de la Rep. des lettres, Fevrier* 1685. *art.* 2.

(g) *Pag. m.* 680.

(F) *A beaucoup de medisances sous pretexte.*] Quand les Ecoliers faisoient des folies, on s'en prenoit au Recteur, & l'on medisoit de lui publiquement. (a) *Statim bonus Kirchmannus cum suis Collegis vapulabat, & neglecti officii ac disciplinæ reus agebatur. Neque hæc cantilena in conviviis, transtris, & privatis congressibus tantum à vulgo, cui neque judicium, neque veritas, identidem canebatur; verum etiam in publico sæpius Vir optimus acerbè perstringebatur, ab iis, quorum officium potius fuisset, Kirchmanni & Scholæ nostræ causam agere, ipsiusque authoritatem & existimationem, si qua à malevolis arroderetur, defendere.* Il prenoit patience, & mepriſoit même (b) courageusement ces injures. Son beau-fils s'étend beaucoup sur cela, & sans nier (c) que Kirchman n'eût des defauts, il soutient que la decadence du College vint de ce que l'on introduisit dans la ville l'usage des precepteurs domestiques. (d) *Qui primum clancularios Præceptores in nostram civitatem introduxit, quisquis etiam fuerit, & quot domos tot ferè scholas in nostra urbe aperuit, hunc violentas huic Lyceo manus intulisse, & ad prosternendum primo ictu petiisse, tam confidenter assevero, ut nihil confidentius. Quid præterea accesserit, & schola nostra fundamenta pene everterit, unusquisque ipse secum reputet, in animo enim mihi non est omnia refricare, & Camarinam, quod ajunt, movere.*

(G) *La liste de ses Ouvrages.*] Elle est à la fin (e) de son Oraison funebre. *Oratio funebris Amplissimo Viro, Jacobo Bordingo, Consuli Reipublicæ Lubecensis, scripta:* Rostochii 1616. *in* 4. *De Funeribus Romanorum libri quatuor:* Hamburgi 1605. *in* 8. Lubecæ 1623. 1637. Brunsvigæ 1661. Francof. 1672. *in* 8. Lugd. Bat. 1672. *in* 12. *De ira cohibenda Disputatio:* Rostoch. 1611. *in* 4. *Oratio de vita & obitu Pauli Merulæ:* ibid. 1607. *in* 4. & Lugd. Bat. 1672. *in* 12. Εὐχαριστήριον, *de Pacificatione Boitzenburgensi ad Legatos Ordinum Unitarum Belgii Provinciarum:* Lubecæ 1620. *in* 4. *Oratio de vita & obitu Georgii Stampelii, Ecclesiæ Lubecensis Superintendentis, habita:* ibid. 1622. *in* 4. *De Annulis liber singularis:* ibid. 1623. Slesvigæ 1657. Francof. 1672. *in* 8. Lugd. Bat. 1672. *in* 12. *Rudimenta Rhetorica:* Bremæ 1652. *in* 12. *Rudimenta Logica Peripatetica:* Lub. 1669. & *sæpius in* 8. *Tabulæ Logicæ & Rhetoricæ:* ibid. *in fol. Genethliacon Illustrissimi Principis, Adolphi Friderici, Ducis Megapolitani, Primogenito Filio scriptum:* ibid. 1624. *in* 4. Il avoit dessein de publier avec des notes un manuscrit qui n'a paru qu'en l'année 1684. par les soins de son petit-fils (f).

(AΔ) *La traduction d'un Ouvrage de Leandre Alberti.*] Cet Ouvrage contient une description de l'Italie, & n'a pas été mepriſé par les savans. Lisez Vossius au chapitre 12. du 3. livre (g) *de historicis Latinis*, & la Popeliniere à la page 414. de l'histoire des histoires. Kyriander se servit de trois éditions Italiennes de l'Ouvrage qu'il mit en Latin, mais je m'étonne qu'il ne dise rien de l'édition qui fût augmentée de la description des Iles voisines de l'Italie. Cette édition fut faite à Venise *appresso Ludouico degli Auanzi* l'an 1561. in 4. Le traducteur eut grand tort de ne suivre point celle-là, & de ne pas ajoûter à son travail cette description des Iles.

(A) *Les Annales de cette ville.*] C'est un *in folio* qui fut imprimé à Deuxponts l'an 1603. Le Sieur Michel Hertzius ne parle point de cette édition; il ne marque que celle de 1625. & il pretend que ces Annales commencent à l'an du monde 966 (h). C'est les faire remonter plus de sept cens ans avant le deluge. Zeiller (i) eût pu lui aprendre qu'il faloit dire 1966. & non pas 966. Dans la 2. édition du Moreti de Hollande on a mis 1066. C'est remonter près de six cens ans au dessus de Noë.

(B) *Decrié à cause de cela par les Jesuïtes.*] Voici ce qu'en dit Masenius: (k) *Kyriander res Trevirensium, ut fidem Deo Principique suo violarat, perversè persecutus est.*

(A) *Il vit l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre,* &c.] L'Oraison funebre s'arrête là, & ne parle point du voiage que Kirstenius fit en Grece & en Asie. C'est dans son épitaphe qu'on en parle. (l) *Nevo huic satis fuit tot vidisse populos Europæ celeberrimos, ni matrem olim artium permearet Græciam, & Alcurani sedem permigraret Asiam, vinosamque per Hungariam reverteret.* Un tel voiage convenoit à ses intentions.

(B) *Il donna même la preference* à l'Arabe.] Car non seulement il donnoit à cette étude tout le tems qu'il deroboit à la pratique de la Medecine, mais aussi il consacroit à l'impression des livres Arabes toutes les épargnes de son gain. (m) *Quicquid successivi temporis laboriosa praxi Medicæ suffurari potuit, hoc excolendæ Arabicæ linguæ totum destinavit: adeo ut cum linguâ isthac, velut cæteræ, superiorum facultatum, ut vocant, & imprimis Medicinæ ministra esse debuisset, contra praxis Medica isti linguæ sæpe serviret: dum quicquid herus inde lucri redundantis abradere potuit, illud Arabicæ typographiæ adornandæ, & monumentis in illa edendis impendit.* Son panegyriste a raison de dire qu'on voit peu d'exemples d'un tel usage du gain. Ceux à qui leur profession est lucrative, sont infiniment plus ardens ou à acheter des terres, ou à placer leur argent à l'interêt, ou à bien nourrir leur corps, qu'à faire de la depense pour des impressions de livres. *Raro sane & laudando exemplo. Quales sunt hujus ævi mores, plerique si rem faciant, aut fœnori eam locant, aut fundis emendis, aut gulæ deputant. In publicandis ingenii monumentis sumptus facere, rem sterilem esse credunt,*

(h) *Hertzius, Bibliotheca Germanica n.* 464.

(i) *De Histor.* 2. *part. pag.* 81.

(k) *Masenius in dedicat. compend. Histor. Trevir. apud Magirum, eponymol. pag.* 498.

(l) *Apud Witten Memoriæ Medicorum pag.* 122.

(m) *Orat. funebr. Kirstenii apud Witten ibid. pag.* 115.

Digitized by Google

ference à cette langue, & fit paroître qu'il étoit né pour y reüssir. Il mêla beaucoup de pieté dans la pratique (C) de la Medecine. On ne dit point la raison pourquoi il se transporta en Prusse avec sa famille, mais il eut sujet de se louër de cette transplantation; car elle lui donna lieu d'entrer chez le Chancelier Oxenstiern, qui le mena en Suede, où on l'honora d'une charge de Professeur en Medecine dans l'Université d'Upsale l'an 1636. avec le caractere de Medecin de la Reine. Il se seroit encore mieux aquitté qu'il ne fit des fonctions professorales, si les forces de son corps eussent secondé la vigueur de son esprit: mais il étoit fort cassé, & il ne vêcut que jusqu'au 8. d'Avril 1640 *. Il avoit publié divers (D) Ouvrages. On assûre dans son épitaphe qu'il entendoit 26. langues.

KNOT † (EDOÜARD) né dans le Northumberlant en Angleterre, se fit Jesuïte à l'âge de 26. ans: ce fut l'an 1606. étant dejà Prêtre. Il enseigna long tems à Rome dans le College des Anglois; ensuite on le fit Sous-Provincial de la Province d'Angleterre, & après qu'il eut exercé cette charge hors du Roiaume, on l'y envoia pour y faire les fonctions de Provincial. On lui confera deux fois cet emploi. Il assista en qualité de Provincial à l'Assemblée generale de l'Ordre tenuë à Rome l'an 1646. & il fut élu Definiteur. Il mourut à Londres le 14. de Janvier 1656 ‡. Alegambe avoit mis entre les Oeuvres de ce Jesuïte un Ecrit qui (A) concerne la

* *Tiré de son Oraison funebre, prononcée par Jean Lecenius son Collegue, Professeur en Droit. Le Sieur Witte l'a insérée dans ses* Memoriæ Medicorum.

† Vero nomine Matthias Wilsonus. *Sotuel ubi infra.*

‡ *Sotuel, in Biblioth. Scriptor. Societatis Jesu pag.* 185.

DISPUTE sur la juriſdiction épiſcopale entre les Jesuïtes & les autres Catholiques.

dunt, & qua nihil haredem juvet (a). A la honte des lettres la plupart de ceux qui les professent, s'efforcent de devenir riches en terres & en argent: (b) *Dives agris, dives positis in fœnore nummis*; & ils suivent cette mauvaise maxime:

Vos (c) *sapere & solos aio bene vivere quorum*
Conspicitur nitidis fundata pecunia villis.

(a) *Ibid.*

(b) *Horat. Sat. 2. lib. 1.*

(c) *Idem epist. 15. lib. 1.*

(C) *Il mêla beaucoup de pieté dans la pratique de la Medecine.*] Ceci ne seroit pas moins rare que son desinteressement, si l'on suivoit les bruits vulgaires sur la religion des Medecins. On assûre que Kirstenius ne comptoit pour rien l'efficace des remedes sans l'assistance de Dieu, & qu'il faisoit dependre de la benediction celeste le succés de la Medecine. (d) *Auspicium suorum laborum à pietate Christiana fecit, quam Æsculapius ignorabat. Noster autem senex sciebat, virtutem herbarum & usum medendi inutilem esse sine virtute divina: itaque à* DEO, *cui soli est potestas summa in omnia à se creata, in ipsam vitam & mortem hominum, Medicina felicitatem & successum petendum esse.* Il semble même qu'on dise qu'ordinairement il n'entreprenoit la cure de ses malades, qu'après qu'ils s'étoient reconciliez avec le bon Dieu (e). Il avoit aussi de coutume de donner courage à ses malades, en les exhortant à se confier en Dieu, qui dans un moment peut guerir les maladies les plus desesperées, à moins qu'il ne juge plus à propos de retirer ses enfans de cette valée de larmes, pour les transporter au ciel. (f) *Ægroti malo ex lege humanitatis indolebat, eumque bono animo esse Deoque fidere jubebat, etiam in morbo dubia salutis: quod cum Comico sciret, bonum animum in re mala dimidium esse mali. Ægrotum jam à Medico desertum, vel solo* DEI *nutu facile ad sanitatem reduci posse, si* DEO *volenti, ipsi salusti essent. Aut ex hac calamitosa vita ad meliorem transferri.* Il étoit fort assidu aux exercices de pieté; il commençoit, & il finissoit sa journée par la lecture de la Bible; & il avoit lu seize fois ce divin livre d'un bout à l'autre. (g) *A Bibliorum lectione diem ordiens & claudens, multoties illa pervolutavit. Sedecies ab illo perlecta liberi ferunt.* Il mourut fort pieusement (h).

(d) *Orat. funebr. Kirstenii pag.* 117.

(e) Ita ægroti non minus Deo reconciliati curationem aggrediebatur. Ab ægrotis tamen invaletudine adhuc recenti quam ingravescente advocari malebat, præsertim in gravibus & acutis morbis. *Ibid.*

(f) *Ibid. pag.* 118.

(g) *Ibid. pag.* 119. 120.

(h) *Ibid. pag.* 121.

(D) *Il avoit publié divers Ouvrages.*] On en trouve cette liste à la fin de son Oraison funebre. (i) *Decas Sacra Canticorum & Carminum Arabicorum ex aliquot MSS. cum Latina interpretatione.* Breslæ 1609. *Evangelistarum quatuor ex antiquissimo Codice MSS. Arabico Cæsareo erutæ.* Francof. 1609. *in fol. Tria specimina Characterum Arabicorum, nempe Oratio Dominica nostri Jesu Christi, Psalm. L. &c.* Ibid. 1609. *in fol. Grammatica Arabica.* Ibid. 1609. *in fol. Liber Secundus, de Canone Canonis à filio Sina studio, sumptibus ac typis Arabicis, quà potuit fieri fide, ex Asiatico & Africano exemplari MSS. Cæsareo Arabicè per partes editus, & ad verbum in Latin. translatus, notisque textum concernentibus illustratus.* Ibid. 1610. *in fol. Epistola S. Judæ ex MSS. Heidelbergensi Arabico ad verbum translata, additis notis ex textuum Græcorum & versionis Latinæ vulgatæ collatione.* Breslæ 1611. *in fol. Liber de vero usu & abusu Medicinæ.* Francof. 1610. *& Germanicè*, ibid. 1611. *in* 8. *Oratio Introductoria in Gymnasio Uratislaviensium habita.* ibid. 1611. *in* 4. *Notæ in Evangelium S. Matthæi, ex collatione textuum Arabicorum, Syriacorum, Ægyptiacorum, Græcorum & Latinorum.* Breslæ 1612. *in fol. Υποτύπωσις sive informatio Medicæ artis studioso perutilis, aliquandiu in Pharmacopolio versaturo Caspari Peuceri, edita è MSS. Petri Kirstenii.* Upsaliæ 1638. *in* 8.

(i) *Apud Witten ubi supra pag.* 124.

(k) *Alegambe Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu pag.* 99.

(A) *Un écrit qui concerne la Hierarchie.*] Voici les paroles d'Alegambe. (k) *Scripsit doctissimum libellum qui sub nomine Nicolai Smithei est editus hac epigraphe*, Modesta & brevis discussio aliquarum assertionum D. Doctoris Kellisoni, quas in suo de Ecclesiastica Hierarchia tractatu probare conatur, *ex Anglico in Latinum à Georgio Wrighto conversa, & plurimis Doctorum atque adeo Catholicarum Universitatum suffragiis approbata.* Ce livre fut imprimé à Anvers l'an 1631. *in* 12. Je suis assûré que la plupart de mes lecteurs seront bien aises de trouver ici le sujet & le progrés de cette dispute hierarchique. Vous sçaurez donc que Richard Smith Evêque de Chalcedoine, aiant reçu l'autorité d'Ordinaire sur les Catholiques d'Angleterre l'an 1626. se transporta dans cette Ile peu de tems après. Il voulut étendre sa juriſdiction sur les Jesuïtes, & sur les autres Reguliers; mais il y trouva tant d'obstacles, qu'il fut obligé de leur quitter la partie, & de s'en retourner en France. Ils avoient senti que les charitez se repandant sur ce Prelat, afin qu'il pût soutenir la dignité de son caractere, ne venoient plus de leur côté: cette diversion ne leur plut pas; ils formerent donc un parti avec tant d'habileté, qu'ils contraignirent cet Evêque à se retirer. Cette retraite fut bientôt suivie d'un furieux combat de plume. Le premier qui entra en lice fut le Docteur Kellison Professeur à Doüai: il écrivit pour soutenir l'autorité de l'Evêque. Knot Provincial des Jesuïtes lui repondit sous le nom de Nicolas (l) Smith. Un peu après on vit paroître un Ouvrage (m) sur cette matiere, duquel l'Auteur prit le nom de Daniel à Jesu, quoi qu'il s'apellât Jean Floyd. C'étoit un Jesuïte, Professeur à St. Omer. L'Archevêque de Paris censura les livres de ces deux Jesuïtes: la Sorbonne & l'Assemblée generale du Clergé de France firent la même chose. (n) *Ce qui bien loing de fermer la bouche aux Jesuïtes*, les engagea à reimprimer leurs livres en langue Latine, avec de grandes aprobations. Ils publierent aussi une remontrance contre l'Evêque de Chalcedoine, au nom des Catholiques d'Angleterre. Le Clergé seculier publia dans la même année 1631. trois Ecrits en Angleterre (o) *contre les Jesuïtes, qui, bien loing de quiter le champ acausé du grand nombre de leurs Ennemis, recommancerent tout de nouveau la charge contre les Docteurs de sorbonne & le Clergé de france, sous le nom pretendu d'*Hermanus Loemelius, *dont le principal Autheur estoit le Jesuïte* fluid *si dessus nommé. . . . Il parut aussi un autre livre contre la Faculté de Paris . . . avec beaucoup d'approbations d'Evesques, d'universités, & de Docteurs particuliers, qui n'estoit qu'une Apologie pour Knot ou* Nicolas Smith, *& pour les propositions d'Irlande, qu'on avoit aussi censurées a Paris. Il parut peu apres un livre sous le nom d'*Edmondus Ursulanus, *dont le nom veritable est Macmahone, Prieur du couvant des Franciscains a Louvain. Environ le même temps les Jesuïtes imprimerent leur censure* (p) *du simbole Apostolique, a l'imitation des censures de Paris contre leur Doctrine . . . . . en quoy ils chargerent les Evesques leurs Ennemis, de renouveller de vieilles heresies, & d'en faire de nouvelles. Les Jesuïtes ayant ainsi fait de grandes choses, triomphoient en tous lieux fort injustemant, comme s'ils eussent parfaitemant destruits leurs Ennemis, & les eussent forcés de leur ceder le champ, lors que deux Docteurs de sorbonne Hallier & le Maistre, entreprirent la disputte avec un certain Docteur, qui ne parut que sous le nom de* Petrus Aurelius, *& a qui le Clergé de France donna hautemant le prix, avec autant de louange & d'applaudissemants, qu'on en ayt donné aux prouesses de la pucelle d'Orleans: & pour faire voir le merite de son Ouvrage, ils l'imprimerent a leurs depens, & firent un bel Eloge de l'Auteur quils y mirent a la*

(l) *Jesuïte qui étoit mort depuis peu.*

(m) *Intitulé*, Apologia S. Sedis Apostolicæ quoad modum procedendi circa regimen Catholicorum in Anglia 1631. in 8. *Alegambe p.* 242. *en parle, mais Sotuel n'en a rien dit.*

(n) *Stillingfleet ubi infra pag.* 394.

(o) *Id. ib. pag.* 394. 395. 396.

Voiez ci-dessus pag. 1319. col. 1.

Digitized by Google

la Hierarchie, & qui ne plut pas aux Evêques. Sotuel l'en a effacé. On verra dans une remarque la liste qu'il (B) a donnée des Ecrits d'Edoüard Knot.

KNOX (JEAN) Ministre Ecossois, a été l'un des principaux instrumens de l'œuvre de la Reformation dans sa patrie au XVI. siecle. Il avoit été disciple de Jean Major, l'un des plus subtils Scholastiques de ce tems-là; & il suivit si heureusement ses traces en enseignant la Theologie Scholastique, qu'en certaines choses il subtilisa mieux que lui: mais aiant examiné les livres de St. Jerôme, & ceux de St. Augustin, il se fit un goût tout nouveau, il s'attacha à une Theologie simple & solide, il decouvrit quantité d'erreurs, & il publia une Confession de foi qui le fit passer pour heretique. Il fut enfermé dans une (A) prison; & s'il n'avoit eu le bonheur de se sauver, il auroit laissé la vie sur un échafaut. Il se retira en Angleterre, & il s'y fit tellement considerer par le Roi Edouard, qu'il ne tint qu'à lui d'être (B) élevé à l'Episcopat: mais il se mit fort en colere quand on lui offrit un Evêché: il le rejetta comme une chose qui ressentoit trop l'Antichristianisme. Après la mort de ce Prince il sortit de l'Angleterre, pour ne pas tomber entre les mains des persecuteurs, & se retira à Francfort, & puis à Geneve, où il prêcha aux Refugiez de son païs, & où il lia une amitié fort étroite avec Jean Calvin. Il retourna en Ecosse l'an 1559. & y travailla à l'établissement des doctrines Protestantes avec un zêle extraordinaire, tant de vive voix que par des écrits. Ses ennemis l'aiant fait sortir d'Edimbourg, il se retira à St. André, où † le Demon lui suscita beaucoup d'adversaires, & principalement lors qu'il se fut opposé à des gens qui conspirerent contre la Majesté roiale. La nouvelle du massacre de la St. Barthelemi le plongea dans une cruelle douleur; dont il se sentit bientôt soulagé par le bon train que les choses prirent en Ecosse. On rapella à Edimbourg ceux qui en avoient été banis. Il * y fut rapellé aussi, & il y reprit les fonctions du ministere. On lui accorda le collegue qu'il demanda; il l'installa le 9. de Novembre 1572. & ce fut le dernier Sermon qu'il prononça. Il tomba malade peu après, & ne fit autre chose jusques au 24. de Novembre suivant, qui fut le jour de sa mort, que tenir des discours pieux à sa femme, à son valet, & à ceux qui l'allerent voir ‡. Il vêcut 57. ans ‖. On ne peut pas dire plus d'outrages à un homme, que Moreri en a dit à nôtre Jean Knox en copiant Mr. de Sponde. On a châtré dans les éditions de Hollande ces endroits là. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que les Episcopaux d'Angleterre s'accordent avec les Auteurs Papistes, à le decrier comme un Apôtre qui établit sa

(1) *Petri Aurelii Opera to. 1. pag. 62.*

(a) *Tiré d'un livre du Docteur Stillingfleet intitulé,* Traité où est examinée à fond la question agitée en ce tems, savoir si un Protestant, laissant la Religion Protestante, pour embrasser celle de Rome, peut se sauver dans la Communion Romaine, *traduit en François par Louïs Champion, & imprimé à Londres l'an* 1673. in 8. *Voiez aussi les lettres intitulées* les Imaginaires, *lettre 3. p. m. 49. & seq.*

(b) *Tiré de Natanael Sotuel pag. 185.*

(c) Hamestonum unicum tunc piorum asylum perfugere cogeretur. *Beza in Iconibus.*

(d) *Et non pas à Edimbourg, comme l'assure Melchior Adam,* in vitis Theolog. exteror. pag. 137.

(e) *Melch. Adam commet un peché d'omission notable en ne disant point que Knox étoit Prêtre.*

la teste. Le Clergé même seculier d'Angleterre luy écrivit une lettre de congratulation, signée par Jean *Colleton Doyen du Chapitre, & par* Edmond *Dutton Secretaire, dans laquelle ils deplorent fort tristement les desordres qui ont esté ici parmi eux, & les Heresies que cela a donné occasion a leurs adversaires de renouveller. Le principal de cette dispute regardoit la dignité, la necessité, & la jurisdiction de l'ordre Episcopal, comme il paroist par les censures des Evesques de France, & par* Aurelius *qui dit* (1), „ *que quoy que l'Evesque de Chalcedone eust occasionné la dispute avec le Clergé d'Angleterre, cependant on l'avoit poussée plus loing, sçavoir si l'ordre Episcopal estoit necessaire pour faire qu'une Eglise fust telle? sçavoir si il estoit de droit divin ou non? sçavoir si la confirmation se pouvoit donner sans Evesques? sçavoir si l'ordre Episcopal estoit plus parfait que le Monastique? sçavoir si les Reguliers estoient sous la Jurisdiction des Evesques?* „ (a).

(B) *La liste qu'il a donnée des Ecrits d'Edoüard Knot.*] *Misericordia, & veritas, seu charitas propugnata à Catholicis.* C'est un livre imprimé à St. Omer l'an 1634. *in* 4. contre le Docteur Potter, qui avoit accusé l'Eglise Romaine de manquer de charité, en soutenant que l'on ne peut pas se sauver dans la Communion Protestante. *Christianitas propugnata, de eodem fere argumento adversus replicam cujusdam Haretici Chillingworthii*, à St. Omer 1638. *in* 4. *Directio pravia ad eundem Chillingworthium*, à Londres 1636. *in* 8. *Infidelitas detecta adversus librum ejusdem, quo docuerat religionem Protestantium esse securam viam ad salutem*, à Gand 1652. *in* 4. Quant aux *Monita utilissima pro patribus Missionis Anglicanæ* (b), ils n'ont pas été imprimez. On peut aisément deviner que des raisons de politique ont empêché la publication de ce dernier livre.

(A) *Il fut enfermé dans une prison.*] Melchior Adam nous donne ici un recit un peu estropié, & contraire en certaines choses à celui de Theodore de Beze. Rectifions le, & disons que Jean Knox ne s'étant pas contenté de renoncer à la Scholastique, mais aiant même censuré fort librement plusieurs autres choses, fut contraint d'abandonner Edimbourg, & de se sauver à Hamelton (c) l'unique asyle des fidelles en ce tems-là. Il y (d) publia une confession de foi, dont la suite fut que David Beton Archevêque de St. André le fit condamner par contumace comme heretique, & le degrada du sacerdoce (e), & qu'il auroit été tué par des assassins, si un gentilhomme Ecossois ne l'eût garanti de leurs embûches. Il arriva depuis de grandes revolutions. Cet Archevêque qui étoit aussi Cardinal fut tué: les François se rendirent maîtres de la forteresse de St. André: Knox tomba entre leurs mains, & obtint sa delivrance, & s'en alla à Barwick ville d'Angleterre sur les confins de l'Ecosse. Il y disputa, selon Theodore de Beze, avec l'Evêque du lieu (f), *illius civitatis pseud-Episcopo*: leur different fut renvoié au Parlement d'Angleterre qui adjugea la victoire à Knox. *Utroque ad supremum Angliæ senatum rejecto, (tum autem Eduardus regnare cœperat) tantum effecit ut victoria penes veritatem staret, damnaretur quidem falsa religionis pseudepiscopus, ipsum verò tum pietas, tum diligentia magnopere commendaret* (g). Je ne sçai si cette dispute ne seroit point la même chose que ce qui fut fait par Jean Knox dans le Diocese de Durham. On le contraignit de dire ce qu'il pensoit touchant la Messe, & il fit voir dans un Sermon avec tant de force les blasphêmes, & l'idolatrie de ce sacrifice, que l'Evêque Tonstal, ni ses Docteurs ne purent repondre rien de bon. Je crains que d'un seul évenement on n'en fasse deux. Quoi qu'il en soit, voici la preuve de ce que je viens de dire de ce Sermon. (h) *Specimen ejus illustre deposuit tum alias, tum anno* 1550. *in terra Dunelmensi: quando coactus coram Episcopo* Tonstallo *& ejus doctoribus super Missa Pontificia opinionem suam exponere: pro concione illius idololatrias & horrendas blasphemias tam solidis argumentis demonstravit, ut adversarii, quod vere opponerent, non haberent.* On éclaircira peut-être ceci en consultant la vie (i) de nôtre Jean Knox que je n'ai pas. Nous allons voir ce que le Roi fit pour lui.

(B) *Il ne tint qu'à lui d'être élevé à l'Episcopat: mais il . . . . le rejetta comme une chose.*] Son zêle contre la Hierarchie éclata dans cette rencontre, car voici ce que l'on trouve dans Melchior Adam à la page 137. de la vie des Theologiens étrangers. *Cum Episcopatus de Regis voluntate Cnoxo esset oblatus: indignabundus Cnoxus non solum honorem recusavit, sed etiam oratione gravi titulos illos improbavit, quasi regni Antichristiani quiddam redolentes.* Le refus qu'il fit d'une telle charge est fort loüé par Theodore de Beze, qui sans doute, quoi qu'en veuillent dire quelques Ministres modernes, étoit fortement persuadé avec ses collegues que l'égalité des Pasteurs est de droit divin; & qu'ainsi la hierarchie ecclesiastique est un abus fondamental. Voici des coups de foudre lancez sur l'Episcopat par Theodore de Beze. (k) *Inde Novocastrum ac deinceps Londinum ad Regem accito* (Knoxo) *quum Episcopatus quidam offerretur, tantum abest ut illum receperit, ut etiam in totam illam verè Satanicam potestatem graviter sit invectus, ut quæ divino jure nullo nitatur, ac ne ex veteribus quidem canonibus administretur: qua in re, etsi non obtinuit (quod si in Anglia & alibi factum esset, id est si causa illa Tyrannidis omnis Ecclesiastica præcipua & primaria ejset subiata, longè alia facies Ecclesiarum esset) conscientiam tamen suam singulari cum christiana modestia exemplo liberavit.*

† *Quo ut primum venit multos illi Satanas exciravit hostes, præsertim cum se illis qui contra regiam majestatem conspirarant opposuisset. Melch. Adam. in vit. Theol. exter. p.* 138.

* *Il ne paroit point que Beze ait sçu qu'on l'en eût chassé.*

‡ *Tiré de sa vie dans Melchior Adam ubi supra.*

‖ *Beza in Iconibus.*

(f) *Barwick n'est point une ville episcopale: Beza s'est mal exprimé.*

(g) *Beza ib.*

(h) *Melch. Adam pag.* 142.

(i) *Composée par Thomas Smeton.*

(k) *Beza in Iconib.* Peu après il parle ainsi: *Non veram tantum doctrinam, sed etiam veram & ad divini verbi normam exactam disciplinam passim tum verbis, tum reipsa statuerit. . . . Sibi non in ullo gradus pseud-Episcopatus tyrannide cui merito fuit inimicissimus, sed in Evangelico ministerio una cum reliquis Collegis & Presbyteris aquo prorsus jure administrando, Joannem Lausonium . . . successorem designatum amplexus.*

Digitized by Google

sa reformation (C) par le fer & par le feu, & qui enseigna les (D) doctrines les plus seditieuses. Je n'ai pu verifier par la lecture de ses Ouvrages, si tout ce qu'on lui impute est certain: mais quand je considere ce que l'on (E) repond pour lui, je ne saurois point douter qu'il n'ait eu

(C) *Sa reformation par le fer & par le feu.*] Mr. de Sponde aiant dit que Knox Prêtre & Moine apostat, corrupteur de plusieurs femmes, & même de sa marâtre, & magicien, étoit retourné en Ecosse bien muni des instructions de Calvin l'an 1559. ajoûte ce que l'on va lire. *Auctò prædicationibus suis & invectivis rem auxit, ut non solùm passim templa & monasteria destructa fuerint, sacra conculcata, Imagines confractæ, ornamenta & bona expilata, exturbati monachi, sacerdotes pulsi, Episcopi ejecti; verùm etiam omnis obedientia Regenti renunciata, omnisque auctoritas abrogata, & in quorundam, quos tanquam consiliarios eligebant, transiata (a).* Il dit ailleurs (b) en raportant les divers avis de ceux qui deliberoient sur la destinée de la Reine Marie Stuart, que quelques-uns par le conseil de Jean Knox opinerent qu'on la fît mourir incessamment. Enfin il dit que le Roi Jaques recommanda à son fils de ne point lire les libelles de Buchanan, ni la chronique de Knox, mais au contraire de punir severement ceux qui garderoient ces mauvais livres, & de supoſer, selon la doctrine de Pythagore, que l'ame de ces Auteurs seditieux étoit passée dans le corps de ceux qui les lisoient, ou qui soutenoient leurs sentimens, & qu'ainsi ils étoient dignes de la même peine que l'on infligeroit justement à ces Auteurs s'ils étoient ressuscitez. (c) *Haud tamen famosos libros Buchanani, aut Knoxii Chronica evolveret: sed si quod ejusmodi scriptum inveniret, cum ejus depositariis ex legis severitate ageret. In eo Pythagoræ discipulum se profiteretur: ut existimaret ipsos manes istorum seditionum flabellorum metempsychosi quadam in eorum corpora transisse, qui eorum vel libros retinerent, vel dogmata defenderent: eosque non minori supplicio plectendos, quàm si ipsi auctores jam à mortuis essent resuscitati.* Il cite le 2. livre du present roial: je l'ai consulté sans y trouver autre chose que ceci: „ Je n'entens pas de ces „ histoires pleines de fiel & d'invectives, ces libelles „ diffamatoires, qui ne se doivent lire ni garder par „ vos sujets, sous grosses peines que vous y mettrez. „ Car en ce point je veux que, comme disciple de „ Pythagore, vous croyez que les ames de ces souf„ flets de sedition sont passées en ceux qui gardent „ leurs escrits, & soustiennent leurs opinions; lesquels „ il faut chastier ne plus ne moins que les auteurs mes„ mes.„ Voilà les paroles du Roi Jaques selon la version Françoise du present roial faite par le Sieur de Villiers Hotman, & imprimée à Paris l'an 1604. Cherchez y la 2. partie feuillet 57. Mr. de Sponde sort des bornes de l'historien, lors qu'il impute au Roi Jaques d'avoir cotté nommément ces deux Auteurs: il se devoit contenter de dire par conjecture que ce Prince vouloit parler d'eux. Voions ce que disent les Episcopaux citez par Brerleius, car n'aiant pu trouver leurs livres, j'ai été contraint de m'en raporter à lui, & de me reduire à copier fidelement ce qu'il raporte, soit dans le corps de la page, soit dans la marge. „ (d) *Et primo quidem de Joanne Knoxio . . . . notum „ atque ipsorum Protestantium testimonio confirmatum „ est, eum postquam Genevæ in Scotiam rediisset, Reli„ gionem vi & armis ad phantasiam suam ibi reformare „ aggressum esse,* Cumque Castrum Sancti Andreæ clan„ cularis insidiis (1) occupasset, & Cardinalem hor„ rendo assassinatu in cubiculo suo occidisset, & ob id „ scelus à Regina Stryulingam ad jus dicendum (2) „ vocatus fuisset, nec compareret, perduelleus decla„ ratum esse. Ille vero audaciam non deponens, sed „ confirmans, mox Perthæ turbas ciere. Magistra„ tum Sancti Joannis & Dundeæ cum plebe ibidem „ tumultuante ut imagines, & Altaria, per omnes „ Ecclesias, & Monasteria, aliaque Religiosorum do„ micilia undique per circuitum diruerent, hortari: „ Ipse autem post concionem qua talia auditoribus „ suasit, habitam, Carthusianorum, Prædicatorum, „ & Carmelitarum Domos subvertere, Imagines & „ Altaria Fisæ, Anguseæ, Mernæ, & aliis in locis de„ struere, & sic omnes Religionis illius Ecclesias (no„ vo scilicet modo) reformare pergebat. *Post hæc in„ quit Bancroftus (qui & ipsius Knoxii Chronicon cita„ tis ipsis solis ubi singula facta narrantur, in testimo„ nium adducit.)* (3) Alia vice coierunt reformato„ res ad Sancti Andreæ, ubi ex instigatione Knoxii pro „ concione tam fratrum Religiosorum domos, quam „ reliqua illius oppidi Monasteria spoliarunt, dejece„ runt, vastarunt. Idem Sconi, Stryulingæ, Lith„ quo, & Edenburgi patrarunt: Regina ob metum „ fugam capescente, duobus mensibus in campo ca-

(D) *Qui enseigna les doctrines les plus seditieuses.*] Continuons d'entendre Brerleius, page 625. „ *Sum„ ma autem opinionis ejus, ut ex scriptis suis colligitur, „ & ex ipso folio pro qualibet harum assertionum citato „ patet, his propositionibus (quas citat (5) Bancroftus) „ continetur,* (6) Proceres tenentur si modo Rex no„ lit, Religionem reformare. Plebis (7) est Religio„ nem reformare. (8) Deus constituit Proceres ad „ effrænes Principum appetitus coercendos. (9) Prin„ cipes ob justas causas deponi possunt. (10) Si Prin„ cipes adversus Deum ac veritatem ejus tyrannicè se „ gerant, subditi eorum à juramento fidelitatis absol„ vuntur. Cum plerisque aliis id genus dogmatibus.„ Conferez ceci avec les paroles de Petra Sancta qui seront citées dans la remarque suivante.

(E) *Quand je considere ce que l'on repond pour lui.*] Avant toutes choses il faut que je dise que ceux qui diffament les actions & les opinions de nôtre Jean Knox, presupoſent malignement qu'il agissoit (e) de concert avec Calvin, & qu'il avoit apris à Geneve les sentimens qu'il étala en Ecosse. Dans cette vuë ils affectent de produire les éloges que Calvin & Beze lui ont donnez. Il faut entendre Brerleius page 619. „ *Hinc Joan. Knoxius scola* (11) *Genevæ discipulus „ (quem Calvinus* (12) Virum insignem vocat & fra„ trem suum reverendum) *doctrina Calvini probe con„ scius, ex opinione Calvini & aliorum quorundam Mi„ nistrorum Genevæ commorantium (teste* (13) *Sutcliffo & Bancrofto) docuit:* Licere subditis si Principes „ nollent, immo si id opus esset, vi & armis Religio„ nem reformare. *Hinc est quod licet doctrina & facta „ Goodmanni & Knoxii sic conjurationi faveant, ut id „ nulla tergiversatione celari possit, eos tamen ambos „ Calvinus* (14) fratres suos venerandos nominet, & „ *audacem Knoxii in eo genere temeritatem laudet,* (15) „ quem egregiam Christo & Ecclesiæ operam navasse „ ait, (16) & se vehementer lætari dicit, quod tam „ fœlices & lætos progressus fecerit.„ Ils n'oublient pas que Beze dans ses *Icones* le nomme l'Apôtre de l'Ecosse. *A quibus* (Anglis) dit Mr. de (f) Sponde sous l'an 1559. n. 30. *ad Scotos transeuntibus primus occurrit magnus ille* JOANNES KNOXUS *quem si Scotorum in vero Dei cultu instaurando velut Apostolum quendam dixero, dixisse me quod res est existimabo, & sequens vera ipsius vita narratio testabitur.* Le Cardinal de Richelieu n'étant encore qu'Evêque de Luſſon, publia un livre de controverse où il se servit beaucoup des recueils de Jean Brerleius, & nommément pour ce qui regarde les opinions seditieuses de Jean Knox. J'ai consulté les reponses qui furent faites à cet Ouvrage de l'Evêque de Luſſon, mais j'avouë que je n'y ai rien trouvé qui me puisse rendre suspectes les citations de Brerleius.

Pierre de la Vallade Ministre de Fontenai le Comte publia un livre à la Rochelle l'an 1619. in 4. & l'intitula, *Apologie pour l'Epistre de Messieurs les Ministres du S. Evangile de Paris, adressée au Roi: opposée au livre qu'a produict contre eux Armand Jehan du Plessis de Richelieu, Evesque de Luçon: contenant la decision sommaire des principales controverses de ce temps touchant la*

(a) *Spondanus ad ann. 1559. n. 30. pag. 587.*

(b) *Ad ann. 1567. n. 3. pag. 690.*

(c) *Idem Spond. ad ann. 1539. n. 7. pag. 456.*

(d) *Joannes Brerleius Sacerdot Anglus in Apologia Protestantum pro Romana Ecclesia, tract. 3. sect. 2. pag. 623. 624.*

(1) *Vide Holinshedi magnum Chron. ultima editionis pag. 340. initio & fine; & Bancroft. in lib. Propositiones, &c. pag. 15. ante medium, ubi ait:* Horrenda illa Card. & Archiepiscopi Sancti Andreæ, quippe qui & ante fuerat & tunc erat præfractus (novi scilicet Evangelii) adversarius, & ejus cædes anno 1545. perpetrata, nuper scripto defenditur, tanquam facinus pium, aliique ad paria facinora audendum excitantur per Knoxium in Historia Scotiæ pag. 187.

(2) *Holinshedus ubi supra, p. 366. b. lin. 14. 15. &c.*

(3) *Bancroftus in libro cui titulus,* Assertiones scandalosæ, &c. p. 12.

(4) *Ibid. pag. 13. initio, & Sutcliffus in responsione ad libellum quendam supplicem, pag. 193. prope finem querit à Puritanis,* Num rationes à Knoxio & Wollocko allatæ satis probarent, nempe Principem, seu Gubernatricem legitime constitutam, à subditis deponi posse, quemadmodum ipsi de facto Reginam Scotiæ gubernatricem regno abdicarunt?

(5) *In lib. cui titulus,* Assertiones scandalosæ, p. 14. 15.

(6) *Knoxius appellat. fol. 25.*

(7) *Idem ad plebem, fol. 49. 50.*

(8) *Idem Hist. pag. 343.*

(9) *Idem Hist. pag. 371.*

(10) *Idem ad Angliam & Scotiam, folio 76.*

(e) *Voiez Spondan. ad ann. 1559. n. 30.*

(11) *Sic Bancroftus in assertionibus seditiosis p. 10. initio.* (12) *Calvin. in epist. & respons. epist. 305. fine: & pag. 565. in conclusione illius epistolæ quæ ad Knoxium scribitur, ubi sic habet:* Vale eximie vir, & ex animo colende frater. *Et Beza in epist. Theologicis epist. 74. sic habet:* Joanni Knoxio Euangelii apud Scotos restauratori, fratri, & simmistæ observando. (13) *Vide hoc in Hist. Ecclesiæ Scotiæ per Vanromelleirum pag. 213. & citatur à Sutcliffo in respons. ad libellum supplicem pag. 192. & 71. In Assertionibus, &c. pag. 10.* (14) *Calvinus ut supra ad* (12): *& vide Calvini epist. 306. ubi eum* virum eximium *vocat,* fratrem colendum, & Knoxio coadjutorem fidelem. (15) *Calvinus epist. ubi supra pag. 566. circa med. ait,* Strenuè operam suam Christo & Ecclesiæ impendit. (16) *Calvinus ubi supra epist. 305. Joanni Knoxio pag. 565. ait:* Euangelium apud vos tam fœlices lætosque progressus facere vehementer, ut par est, lætor: certamina vobis moveri non novum est, sed eo clarius refulget Dei virtus, &c. quando ad resistendum pares nunquam fuissetis, nisi à cœlo vobis opem tulisset, qui superior est toto mundo. (f) *En disant les propres paroles de Beze.*

Digitized by Google

eu à l'égard de l'autorité roiale les ſentimens dont les Epiſcopaux & les Catholiques l'ont accuſé. Quelques-uns lui attribuent un (F) eſprit prophetique.

C'eſt

Religion, par l'authorité de l'Eſcriture, le teſmoignage des anciens Docteurs de l'Egliſe. Avec une briefve defenſe des reproches qui ſont faites à ceux de la Religion, à l'occaſion des troubles & guerres arrivées en France, en Allemagne, Angleterre, Eſcoſſe & Dannemark. Extraicte pour la pluſpart de l'Hiſtoire de Jacques Auguſte de Thou, Preſident en la Cour de Parlement de Paris; ou bien des propres Hiſtoriens alleguez & receus par le Sieur Eveſque de Luçon. Il raporte les propres termes de l'objection. *Je pourrois*, c'eſt l'Evêque qui parle, *verifier par un grand nombre d'Autheurs, quel eſt voſtre ſentiment en ceſte matiere, & je le ferois volontiers, ſi ce que vous enſeignez en ce ſubject, vous eſtoit auſſi advantageux qu'il vous eſt prejudiciable. Je me contente de prier le lecteur de voir un livre intitulé Apologia Proteſtantium, un des plus utiles qui ſe ſoit imprimé de long temps, où il trouvera beaucoup plus grand nombre de paſſages ſur ce ſubject, & entre autres quelques-uns qui verifient que des voſtres ont eſcrit que par droict divin & humain, il eſt permis de tuer les Roys impies, que c'eſt choſe conforme à la parole de Dieu, qu'un homme privé par ſpecial inſtinct peut tuer un tyran, doctrine deteſtable en tout poinct, qui n'entrera jamais en la penſée de l'Egliſe Catholique.* Voici la reponſe à cette objection. „ (a) Il n'eſtoit beſoin ici, où il s'agit de la recherche „ de la verité, de telles fleurs de Rhetorique, qui ne „ ſont que fictions & menſonges; car comment ſe„ roit-il poſſible qu'il euſt en main pluſieurs autheurs „ pour nous rendre coulpables d'une ſi deteſtable doc„ trine, & que cependant il n'en ait produit un ſeul „ qui en die un ſeul mot? Que meſme pour produi„ re la foi le preuve qu'il a mis en advant, il luy a fal„ lu quaſi tracaſſer toute la terre, aller en l'autre mon„ de parmi les ſauvages, & faire revivre Buccanan, qui „ y avoit pris naiſſance? & qui cependant ne fit jamais „ profeſſion de la Theologie? Comment ſeroit-il croia„ ble que l'Eveſque ſe ſoit retenu de ceſte production „ d'un grand nombre d'autheurs, parce que cela ne „ nous eſt pas advantageux, mais prejudiciable, puis „ qu'il a entrepris d'eſcrire contre nous? Cela ne ſe „ peut faire ſans eſtre prevaricateur, de taire ce qui „ nuit à ſon Antagoniſte & partie adverſaire, & alle„ guer ce qui luy eſt profitable. Telles diſſimulations „ ne ſont bien ſeantes à un Eveſque, qui fait profeſ„ ſion d'avoir la verité en ſa bouche: il ne faloit point „ nous eſpargner, puis qu'il s'agiſſoit de nous taire re„ cognoiſtre noſtre faute, en un poinct ſi important; il „ ne faloit point nous renvoyer à voſtre *Apologia Pro„ teſtantium*, lequel livre je n'ay point veu, ni ſceu „ trouver, mais ſcay je bien que l'Autheur de ce livre, „ s'il eſt des noſtres, ne tient point le langage que luy „ fait tenir l'Eveſque, que s'il eſt des leurs, qu'il ad„ vance cela de ſoy-meſme, ſi tant eſt qu'il le die, & „ qu'il n'en a aucune preuve valable.„ Il eſt viſible que cette reponſe ne ſert de rien à la decharge de Jean Knox. Un autre Miniſtre (b) bien plus habile que celui de Fontenai le Comte repondit à l'Evêque de Luſſon: il avoit (c) lu l'Ouvrage de Jean Brerlei, & il ſatisfait fort bien aux objections qu'on avoit fondées ſur quelques paſſages de Calvin: mais il abandonne Jean Knox, & ſoutient que les éloges que Calvin & Beze lui donnent ne concernent nullement les ſentimens ſur l'autorité roiale, ni les actions particulieres où il ſe pourroit trouver quelque trace de rebellion. Voici les paroles de ce Miniſtre. (d) *Quant à Knox, Goodman, & Bucanan; l'occaſion & le temps auquel ils ont eſcrit diminue en quelque ſorte l'envie de la doctrine qu'ils ont ſemée en Eſcoſſe inconſiderement & contre la verité, que la cholere naturelle à la nation, & l'eſbranlement general de l'Eſtat dans lequel ils eſtoient violemment emportez, les empeſchoit de reconoiſtre diſtinctement, ſelon l'ordinaire des hommes, qui choiſiſſent de defendre (meſme avec aigreur ou opiniaſtreté) un mal auquel i's ſe ſeroient portez par paſſion ſans mauvaiſe volonté, pluſtoſt que de confeſſer ce qui a eſté mal fait, ou mal pris, ou par eux, ou par les leurs. Ces exces n'empeſchent pas qu'ils n'ayent tous trois eſté grands perſonnages, & qu'en autre choſe ils n'ayent bien ſervi; Bucanan nommément en l'inſtitution du Roy de la Grand' Bretagne, & les autres en l'œuvre du miniſtere, auquel ils devoient eſtre entierement & ſolidairement dediez. Je veux donc que Calvin* (1) *ait (és lettres qu'il leur a eſcrites) appellé les deux premiers* ſes freres & hommes excellens; *& que Beze ait attribué . . . . au premier . . . . le titre de Reſtaurateur de l'Evangile entre les Eſcoſſois. Cela fait-il qu'ils ayent ſouſcrit à leurs opinions touchant l'autorité ſouveraine des Rois, ou qu'elles leur ayent eſté communiquées, ou qu'ils ayent ſceu ſeulement ce qui s'eſt paſſé en Eſcoſſe en ſuite du changement de religion, ou que nos contrediſans ſoient bien fondez en ce qu'ils afferment, contre la verité,* que les livres de Knox & Goodman ont eſté imprimez à Geneve, & ſous l'approbation de Beze & Calvin? *S'il plait à ces Meſſieurs de prouver tout ce qu'ils certifient ſur leur credit, & averer que les Miniſtres de Geneve ayent communiqué avec les ſuſnommés d'affaires autres qu'eccleſiaſtiques, ou qu'ils ayent eſté informez de leurs opinions particulieres touchant le droit des Rois; ou qu'ils ayent entendu au vray, & depuis approuvé, ce qu'ils ont traité en faict de police: alors il leur ſera permis de ſe plaindre. Mais au contraire, il appert par les lettres citées au livret du Sieur Eveſque de Luſſon, que les Miniſtres de Geneve n'ont jamais donné ni receu avis des eſtrangers, qu'en faicts purement eccleſiaſtics, & particulierement (par celles que de Beze a eſcrit à Knox)* qu'à Geneve l'on n'avoit aucunes nouvelles aſſeurées de ce qui ſe paſſoit entre les Eſcoſſois. . . . . *Si donc Calvin, ſi Beze, ſi Witaker, ſi quelque autre des noſtres a appellé Knox & Goodman ſes freres; il n'a point pourtant eſpouſé leurs opinions, mais ſeulement a regardé à l'office eccleſiaſtic auquel ils ont eſté appellez. S'ils les ont loüez, ils ne les ont loüez que ſelon leur conoiſſance, & non pas qu'ils les ayent eſtimez impeccables: car rien n'empeſche qu'*entre ceux qui preſchent Chriſt (*comme diſoit St. Paul aux Philippiens*) il s'en trouve qui le preſchent par envie & contention, *& qui meſlent la ferveur de leur zéle de la contagion de leurs infirmitez, parmi leſquelles ſi le Seigneur fait ſouvent ſon œuvre, & tire ſa lumiere de nos tenebres, & ſon ordre de noſtre confuſion; c'eſt afin que la gloire de ce qui eſt bien fait appartienne à ſa conduite, & le mal aux imperfections de ſes inſtrumens.* N'eſt-ce pas convenir que Brerleius & ceux qu'il cite n'ont point calomnié Jean Knox, à l'égard des opinions qu'ils lui imputent?

Tout comme l'Evêque de Luſſon s'étoit ſervi des recueils de Jean Brerleius, le Jeſuïte Petra-Sancta ſe ſervit quelque tems après de l'Ouvrage de cet Evêque, pour objecter à du Moulin ce que divers Proteſtans ont dit ſur l'obeïſſance des ſujets. Voici ce qu'il allegua (e) de Knox: *Si principes*, inquit (2), *adverſus Deum & veritatem ejus tyrannicè ſe gerant, ſubditi eorum à juramento fidelitatis abſolvuntur.* Idem præter alia multa, *Illud*, inquit, *audacter affirmaverim, debuiſſe Nobiles, Rectores, Judices, Populumque Anglicanum, non ſolùm reſiſtere & repugnare Mariæ illi Jezabel, quam vocant Reginam ſuam; verùm etiam de eâ & Sacerdotibus ejus, & aliis omnibus, quotquot ei auxilium tulerunt, mortis ſupplicium ſumere, ut primùm cæperunt Evangelium Chriſti ſupprimere.* Qu'eſt-ce que repliqua Mr. du Moulin? Il ne fit aucune mention de Jean Knox, il ſe contenta de dire que Buchanan (f) dont le Jeſuïte parla auſſi n'avoit traité que du droit des Ecoſſois, & que ſi d'autres Auteurs étoient tombez dans l'excés, cela devoit être mis ſur le compte de leur genie particulier, & non ſur le compte de l'eſprit de leur religion. Mr. Rivet repondant au même Jeſuïte le renvoia aux deux Ouvrages contre l'Evêque de Luſſon que j'ai citez, & declara expreſſément que ceux de la religion deſaprouvoient les doctrines de Jean Knox, & de ſes ſemblables qui avoient plutôt agi ſelon l'eſprit de leur nation, que ſelon l'eſprit de leur religion. Sur quoi il remarque (g) que de 105. Rois qui avoient regné en Ecoſſe avant Marie Stuart, il y en a eu trois de depoſez, cinq de chaſſez, & trente deux de tuez. (h) *Nemini noſtrum probantur quæ vel ex* Goodmanno, *vel ex* Knoxo, *vel ex* Buchanano *in eam ſententiam deſcribuntur, quamvis eò uſque non procedant, quo Jeſuitæ proteſſerunt, vel alii qui in Gallia ſcripſerunt de* Juſta Henrici tertii abdicatione, *& etiamnum in Belgio foventur, ubi ſcribit Jeſuita Romanus. Id præterea obſervandum eſt, ſi quæ duriſſimæ perſecutionum temporibus à Scotis & Anglis nonnullis temerè ſcripta fuerunt, ea poſſe imputari non tam Religioni, quam nationum illarum, Scoticanæ præſertim, fervido ingenio, & ad audendum prompto: quod tamen valdè mitigatum fuiſſe accenſa veritatis Evangelicæ luce, ex eo conſtat, quod ex centum quinque regibus ſuis, uſque ad Mariam, tres exauctorarunt, quinque expulerunt, & triginta duos necarunt: quod ne Religioni imputetur magis veſtra intereſt, quam noſtra.* Après cela je m'aſſûre qu'on me permettra de croire, que les livres de Jean Knox contiennent les propoſitions que Brerleius en a citées ſur la foi des Epiſcopaux.

(F) *Un eſprit prophetique.*] Petra Sancta aiant raporté les loüanges que Calvin & Beze ont données à nôtre Jean Knox ajoûte (i), *à Witakero ex omnium Scotorum*

(a) *La Vallade, apologie pag. 544.*

(b) *David Blondel. Sa reponſe imprimée à Sedan 1619. in 8, eſt intitulée:* Modeſte declaration de la ſincerité & verité des Egliſes Reformées de France.

(c) *Voiez ſa reponſe pag. 287.*

(d) *Blondel pag. 294.*

(1) *Il ne ſe trouve que cinq lettres de Knox, 3. de Calvin, & 2. de Beze: une de Calvin à Goodman, & une de Beze à Bucanan: en pas une il ne ſe trouve un ſeul mot de conſeil touchant les affaires d'Etat.*

(e) *Silveſter Petra Sancta not. in epiſtol. Molinæi ad Balzacum. pag. 104. Ce livre fut imprimé à Anvers l'an 1634. in 8.*

(2) *In Admonit. ad Nobil. & Pop. Scot. atque Anglia.*

(f) Buchananus ſcripſit de jure regni apud Scotos, ſed hoc nihil ad Galliam, Angliam, Germaniam, Hiſpaniam. Nec ſi quis aliquid ſcripſit quod modum excedat, debet continuo adſcribi ejus religioni, potius quam ejus genio. Nam ejuſmodi libri quos citat Jeſuïta, ſive veri ſive falſi, nullam præferunt fronte approbationem Doctorum. *Petrus Molinæus in Hyperaſpiſte lib. 3. cap. 11. pag. 492.*

(g) *David Blondel l'avoit déjà remarqué, ubi ſupra, pag. 213.*

(h) *Rivet. in Caſtigation. notarum in epiſtol. ad Balzacum c. 13. n. 14. Oper. to. 3. pag. 539.*

(i) *Petra Sancta ubi ſupra pag. 105. Il cite* Witak. Contr. 2. q. 5. c. 13.

Digitized by Google

C'eſt rendre ſans doute quelque ſervice à la memoire de Jean Knox, que de faire voir les extravagances de ceux qui ont dechiré ſa reputation. C'eſt ce qui m'oblige à raporter un paſſage de Thevet (G) où l'on verra des mediſances ſi groſſieres & ſi outrées, que cela ſeul eſt capable de former un prejugé deſavantageux contre tout ce que les écrivains Catholiques ont publié de ce grand Reformateur de l'Ecoſſe. Je voudrois qu'il ne fut pas plus dificile de refuter l'accuſation qu'un (H) Lutherien lui a intentée d'avoir été inconſtant.

KNU-

Scotorum ſententia, ſpiritu Prophetico & Apoſtolico præditus *appellatur*. David Blondel (a) a raporté quelque choſe de plus precis. *doüé de l'eſprit prophetique par lequel il a, au raport de ceux de ſa nation, predit pluſieurs choſes avenuës depuis, comme le remarque Witaker en ſes eſcrits.*

(a) *Blondel ubi ſupra pag. 295. Il cite* Witaker de Eccle. qu. 5. cap. 13.

(G) *Un paſſage de Thevet où l'on verra des mediſances ſi groſſieres.*] Cet homme pouvoit paſſer pour un Moine defroqué encore qu'il fit toûjours profeſſion du Catholiciſme. Perſonne ne revoque en doute que ce ne fut un mauvais compilateur. Il avoit ſi peu d'exactitude que s'étant mêlé d'écrire des affaires d'Ecoſſe, il ne ſe donna pas ſeulement la peine de remarquer comment ſe nommoient les gens. Vous allez voir qu'il ignoroit le vrai nom de nôtre Jean Knox. *Tout durant ce temps*, dit-il (b), *les Eſcoçois ne laiſſoient iamais l'Angleterre en repos: qui fut lors que Henry huictieme ioüoit ſes ieux ſur les Calices, Reliques & autres ioyaux des Egliſes Angloiſes: leſquelles tragedies & ieux ont eſté ioüez de noſtre temps au Royaume d'Eſcoce par l'exhortation de Noptz, premier Miniſtre des Eſcoçois de l'Euangile ſanglant. Ce Diaphoriſte, qui ne ſe nourriſſoit qu'aux diſſenſions, ne ſe pouvoit arreſter és veſtiges de Luther, de Zuingle, Farel, encores moins à celles de ſon Maiſtre Calvin, celuy qui l'avoit racheté il n'y avoit pas long temps des galeres du Prieur de Capuë, dans leſquelles il avoit demeuré trois ans pour ſes forfaits, amours illicites, & execrables paillardiſes, & à viure diſſoluëment en diverſes cloaques & ordures, eſquelles il eſtoit du tout confit: enſemble pour avoir eſté convaincu du parricide & meurtre fait à la perſonne de Iaques de Beton, Archeveſque de Sainct André, outrageuſement executé par la connivence & ruſe du Comte de Ropphol, de Iaques Leſcle, Iean Leſcle leur oncle, & Guillaume du Coy. Ce ſimoniaque, qui avoit eſté Preſtre au parauant à noſtre Egliſe, & engraiſſé des benefices qu'il vendit à purs deniers contents, voyant qu'il ne pouvoit ſouſtenir ſa cauſe eſtre bonne, entra en un blaſpheme le plus reprochable du monde. Premierement il nioit la puiſſance de Dieu: preſchoit apertement, que la virginité ne valoit pas mieux que le mariage: ce qu'il avoit deſrobé de l'hereſie de Luther, eſcrite dans ſon nouveau Epithalame. Induiſoit pareillement pluſieurs devotes eſpouſes, & vierges Religieuſes, leur abandonner à vilains adulteres: par laquelle exhortation ſatanique les rendoit ſacrilegement violees. Enſeignoit auſſi qu'il falloit reietter, meſpriſer, & fouler aux pieds le Creſme ſacré, abbatre les Images, deſenterrer & bruſler les corps des Saincts, & ſe ſaiſir des threſors des Egliſes. Ce n'eſt pas tout. Deux ans entiers, ne ceſſa d'animer le peuple à prendre les armes contre la Royne, pour la chaſſer hors du Royaume, lequel diſoit eſtre electif, comme iadis il eſtoit le temps du Paganiſme. Quelle choſe plus cruelle, plus mortelle, & pire, euſſent peu dire les plus barbares de l'Vniuers? . . . . . Les Lutheraniſques ont des temples & oratoires, leurs Miniſtres pſalmodient les Pſalmes, ils diſent la Meſſe: & toutefois qu'elle differe de la noſtre, ſi y adjouſtent-ils pourtant* Kyrie eleiſon, Credo, Sanctus, Agnus, *& autres prieres, comme nous faiſons. Enſemble leurſdits Miniſtres au ſervice qu'ils celebrent, portent Chappes, Chaſubles & Surpliz, comme les noſtres: eſtans ſoigneux de leur ſalut & de leurs choſes publiques: où le peuple d'Eſcoce, vivant depuis douze ans ença ſans loy, ſans foy, ſans ceremonies, & ſans vouloir recongnoiſtre ne Roy ne Royne, nomplus que brutes, s'eſtant plongé, & pleu beaucoup plus aux fables de ce maiſtre caphard de Noptz, deſloyal à Dieu & à ſa patrie, qu'à la pureté de l'Euangile & des Conciles tenus, & doctrine de tant de ſaincts Docteurs Grecs & Latins de l'Egliſe Catholique. Ce gentil predicant, apres le decez de ſa premiere femme, prononça ſoudainement par le fleau de ſa langue venimeuſe les Nobles du païs d'Eſcoce, à l'encontre des gens d'Egliſe, plus qu'il n'avoit fait auparauant: puis les laboureurs ruſtiques aſſailloient, pilloient, bruſloient & ruinoient les Chaſteaux & maiſons des Gentils-hommes, Marchans & autres, qui ne ſe vouloient ranger à leurs impudicitez & maſſacres. . . . . Il eſt certain que ce deſloyal inconſtant, enflé d'eſprit d'ambition, & de l'eſguillon de la chair, vint en ſi grand credit & honneur envers les ignorans de ce païs là, qu'il eſpouſa en ſecondes nopces une Damoiſelle de bonne part, de maiſon ancienne, alliee des Princes du ſang des Roys d'Eſcoce.* Des gens qui écrivent avec ſi peu de jugement ne ſont-ils pas propres à faire douter des veritez qu'ils avancent, ſupoſé qu'il leur en echape quelques-unes?

(b) *Thevet, Coſmographie univerſelle liv. 16. to. 2. fol. 666.*

(H) *L'accuſation qu'un Lutherien . . . d'avoir été inconſtant.*] Le Sieur Jaques Thomaſius Profeſſeur à Leipſic a publié un petit diſcours qu'il intitule *hiſtoria affectuum ſe miſcentium Controverſiæ de Gynæcocratia.* Il y parle des paſſions qui ſe mêlent dans la diſpute ſur la monarchie des femmes, & il dit que cette queſtion fut fortement agitée au XVI. ſiecle lors que Marie ſucceda à Edoüard Roi d'Angleterre, & qu'Eliſabeth ſucceda à ſa ſœur Marie. Ces deux Reines prirent des routes fort oposées ſur le chapitre de la Religion, l'une chaſſa les non Catholiques, l'autre les rapella, & fit triompher la reformation. Ceux que Marie avoit perſecutez ſoutinrent qu'il étoit contre le droit naturel, & contre les loix divines & humaines qu'une femme dominât ſur tout un peuple, mais ils tinrent un tout autre langage ſous le regne d'Eliſabeth. Voici comment Schluſſelburgius a inſulté là-deſſus nôtre Jean Knox & quelques autres. (c) *Qui Calvini placita ſequerentur, his nihil erat magis exoſum fœmineo Mariæ regimine; iiſdem viciſſim, ubi ad clavum Reip. feliciter evectam conſpexiſſent Eliſabetham, nihil magis venerabile, quàm Regina talis. Atque ut hoc de ſuo Schluſſelburgius* (1), *magnæ conſtantiæ doctrinæque Theologus, largiatur mihi, ex eadem Calvini religione* Gilbius, Goodman & Knoxus, (*qui ſcilicet exilium ſuum Mariæ imputabant,*) publicis libris (*Genevæ impreſſis,*) docuerunt, eſſe contrà jus naturale, divinum, & humanum, ut mulier etiam in rebus politicis regnet. *At ubi Maria imperium Eliſabetha excepiſſet, eximia & Pontificiorum hoſtis, & Calviniſequarum fautrix, protinus verſo remigio à Reformatis Anglis, non Regina tantùm in temporalibus illa eſt proclamata, ſed etiam caput Eccleſiæ in ſpiritualibus.* Ita ſpacio duorum annorum, (*iſſiſſima Schlüſſelburgii verba recito,*) quod prius fuit Calviniſtis Genevæ moratis ipſiſſimum verbum DEI, mox atque in Angliam redierunt, mutatum eſt in verbum Diaboli. *Tantum videlicet potuit amor in religionem, quam ſub alterius fœminæ regno conculcatam viderent, ſub alterius reſurgentem, ut à perſonis in ipſum imperii genus deflectente ſe affectu jam proſcriberent Gynæcocratiam, jam dignitati ac famæ reſtituerent.* Thomaſius qui me fournit ces paroles pretend, que les Calviniſtes de France changerent auſſi de maximes après la perſecution qu'ils ſoufrirent ſous Charles IX. & il cite nommément Lambert Daneau, qui d'un côté ſe declara contre la puiſſance monarchique, & de l'autre pour l'authorité des femmes, en faveur d'Elizabeth Reine d'Angleterre. (d) *Ut Anglico regimini præ Gallico faveret* (Danæus) *illud maximè fecit, quòd ſua ſecta hominibus & ſub Eliſabetha lautiſſima eſſet fortuna, & ſub Carolo Gallo vix aliud præter gladium, crucem, ignis exſpectandum. Notæ ſunt Pariſinæ nuptiæ* (2) *eo actæ eventu, ut ab illis maximè temporibus ſcriptores Galli peſtilentem inciperent in Politicâ doctrinâ ſectam ſive novam condere, ſive ſepultam reſuſcitare, quam ſolemus vocare Monarchomachorum. Huic nomen addixit etiam ſuum Daneus: ut mirari aliquis poſſit, quomodo ſcriptor ille, qui vix Regem aquo animo pati poſſet in ſolio Monarchico, ferre in eodem potuerit Reginam. Nempe vereor, ut non hic ſuas partes egerit hinc odium in perfidiam Galli, illinc amor tùm in feliciſſimam Eliſabethæ gubernationem* (3), *tùm in Religionem Calvini, cui perfugium ea tempeſtate in iſlâ inſulâ ſatis tutum erat.* Il eſt ſûr qu'en ce ſiecle-là les afaires generales pirouëterent de telle ſorte & en France & en Angleterre, que chaque parti changea de maximes. Voiez la remarque *I* de l'article *Hotman*. Les Catholiques Romains qui diſoient beaucoup de mal du gouvernement des femmes pendant le regne d'Elizabeth, en avoient dit beaucoup de bien pendant le regne de Marie. Jean Knox & quelques autres eurent au rebours la même inconſtance. Les Catholiques Romains ſous Charles neuvieme ne parloient (e) que de ſoumiſſion à l'autorité du Roi; mais ils dirent & ils firent tout le contraire au tems de la Ligue, & leurs adverſaires trouvoient cela fort étrange. J'ai lu dans Savaron une choſe qui m'a paru bien curieuſe. (f) *Pedro Corneio Eſpaignol . . trouve eſtrange & merveilleux*

(c) *Jacobus Thomaſius in præfatione 56. pag. 328. edit. Lipſ. 1681.*

(1) *Lib. IV. Theol. Calviniſt. pag. 324. 325. Conf. Reſponſ. ad Calvin. & Bez. pro Franciſco Baldwino pag. 75.*

(d) *Thomaſ. ibid. pag. 331.*

(2) *Anni 1572.*

(3) Hoc noſtro tempore (*inquit Politi. Chriſtian. lib. VI. c. 3. pag. 398.*) ELISABETHÆ Sereniſſimæ Anglorum Reginæ, imperio nihil ulla unquam ætas vidit felicius & optatius.

(e) *Voiez la remarque E de l'article* Sainctes.

(f) *Jean Savaron traité contre les Maſques pag. 44. édit. de Paris 1611. Il cite* breve relation de la Liga, en Brucellas en las caſas de Roger Velpio 1591.

Digitized by Google

KNUZEN (MATHIAS) nâtif du païs † de Holſtein, ſe porta à un tel degré d'extravagance qu'il ſoutint l'atheïſme publiquement, & qu'il entreprit de grans voiages pour gagner des ſectateurs. C'étoit un eſprit inquiet, qui fit paroître le commencement de ſes impietez à Konigsberg dans la Pruſſe *. Il ſe vantoit d'avoir un grand (AA) nombre de camarades dans les principales villes de l'Europe, juſqu'à 700. dans la ſeule ville d'Iéne. On nomma ſa ſecte les *Conſcientiaires*, parce qu'il diſoit qu'il n'y avoit point d'autre Dieu, d'autre Religion, d'autre Magiſtrature legitime que la conſcience, qui aprend à tous les hommes les trois preceptes du Droit, *ne faire tort à perſonne, vivre honnêtement, & rendre à chacun ce qui lui eſt dû.* Il enferma le precis de ſon ſyſtême dans une lettre aſſez (A) courte, dont il courut pluſieurs copies. Elle eſt datée de Rome. Vous la trouverez toute entiere dans les dernieres éditions de Micrælius. Il fit courir auſſi quelques écrits β Allemans. Tout cela fut refuté en la même langue par un Profeſſeur (B) Lutherien nommé Jean Muſæus. Cette Secte commença environ l'an 1673.

On imprima un Ouvrage (C) contre Knuzen à Wittemberg l'an 1677.

KONIG (GEORGE MATTHIAS) en Latin *Konigius*, Profeſſeur en Poëſie & en langue Greque, & Bibliothecaire dans l'Academie d'Altorf, merite d'une façon particuliere d'avoir ici une place; car je ſerois un ingrat ſi je ne reconoiſſois que le livre γ qu'il publia l'an 1678. me rend des ſervices conſiderables. Je ne doute point qu'il ne ſoit utile à un très-grand nombre de gens de lettres, nonobſtant la cenſure (D) qui lui eſt tombée ſur le dos. Nôtre Konig mourut ‡ vers la fin de l'an 1698. à l'âge de 82. ans. Il étoit fils de George KONIG ‡, nâtif d'Amberg, mort l'an 1654. après avoir enſeigné 38. ans la Theologie dans l'Univerſité d'Altorf.

☞ KOORN-

† Oldenſworta Eiderſtadienſis. *Moller. Iſagoge ad Hiſtor. Cherſon. Cimbr. parte 3. pag. 164.*

* *Tobias Pfannerus ſyſtemat. Theologiæ gentilis pag. 35.*

β *Mollerus ibid. pag. 165.*

γ *Intitulé* Bibliotheca vetus & nova, *in fol. Je le cite ſouvent, & je le critique quelquefois.*

‡ *Acta eruditor. Lipſ. 1699. pag. 360.*

‡ *Konig, Biblioth. pag. 448. Voiez ſon éloge dans les* Memoriæ Theologorum renovatæ *du Sieur Witten, decade 8. pag. 1100. & ſeq.*

(a) *Clermont en Auvergne.*

(b) *Apud Micrælium Syntagm. Hiſtor. Eccleſ. pag. 2291. edit. 1699.*

(c) Hæc epiſtola plus millies deſcripta eſt. *Micral. ubi infra.*

(d) *Micrælius, Syntagm. Hiſtor. Eccleſiaſt. pag. 2289. edit. 1699.*

(e) Blaſphemis ſuis . . . in ſolo oppido Jenenſi 700. cives atque ſtudioſos falſo jactabat adſtipulari. *Mollerus, Iſagoge ad Hiſtor. Cherſon. Cimbr. parte 3. pag. 166.*

(f) *Ibid. pag. 167.*

(g) *Atheïſmus devictus. Il fut imprimé l'an 1672. L'Auteur s'apelle Jo. Mullerus, Antiſtes Hamburgenſis.*

veilleux que ceſte (a) ville ſoit demeurée ſtable en ſa fidelité envers ſon Prince & que les troubles derniers n'ayent point troublé ſa conſtance ny esbranlé ſa fermeté: veu dit-il qu'elle eſt fort Catholique & ornee d'une Egliſe où Dieu eſt ſervy avec beaucoup de modeſtie, de ceremonie, de muſique & faux bourdon, & autant reveré qu'en Egliſe qu'il aye veu. Generalement parlant c'eſt une preuve que les paſſions font parler ou pour ou contre le droit des Princes, que de voir que les mêmes gens diſent là-deſſus le ouï & le non à meſure que les interêts de leur cauſe ſe trouvent changez.

(AA) *D'avoir un grand nombre de camarades.*] Voici ſes paroles: (b) *Nemo homo mihi vitio vertet, ſi una cum meis gregalibus (quorum innumerus mihi numerus Lutetiæ, Amſtelodami, Lugduni, in Anglia, Hamburgi, Hafniæ, nec non Holmiæ, imo Romæ & in contiguis locis adſtipulatur)* univerſa Biblia bellæ ſabellæ loco habeam, *qua bellua, id eſt, Chriſtiani, rationem captivantes, & cum ratione inſanientes delectantur.* Il ne faut pas croire qu'il ſe ſervît de la ruſe des conſpirateurs d'Etat, qui pour gagner plus de gens diſent toûjours qu'ils ont deja un grand nombre de complices. Il y a plus d'aparence qu'il parloit de cette façon parce que c'étoit un écervelé, & un etourdi.

(A) *Dans une lettre aſſez courte dont il courut (c) pluſieurs copies.*] Le Continuateur de Micrælius a reduit à ces ſix articles la teneur de cette lettre. 1. *Non eſſe Deum neque Diabolum.* 2. *Magiſtratum nihil æſtimandum, templa contemnenda, Sacerdotes rejiciendos.* 3. *Loco Magiſtratus & loco Sacerdotum eſſe ſcientiam & rationem cum conſcientia conjunctam, quæ doceat honeſte vivere, neminem ladere, & ſuum cuique tribuere.* 4. *Conjugium à ſcortatione nihil differre.* 5. *Unicam eſſe vitam: poſt hanc nec præmium nec pœnam dari.* 6. *Scripturam ſacram ſecum ipſam pugnare* (d). Ce ſyſtême avec l'impieté la plus horrible, enferme viſiblement l'extravagance; car il faut être fou à lier, pour croire que le genre humain puiſſe ſubſiſter ſans les Magiſtrats. Il eſt vrai qu'ils ne ſeroient pas neceſſaires, ſi tous les hommes ſuivoient les preceptes de la conſcience que cet impie nous articule; mais les ſuivent-ils, dans les païs mêmes où les Juges puniſſent avec le plus de ſeverité le tort que l'on fait à ſon prochain? Je ne ſçai ſi l'on ne pourroit pas dire qu'il n'y a point d'impertinence, quelque inſenſée qu'elle ſoit, qui ne nous aprenne quelque verité. Les folies de cet Allemand nous montrent que les idées de la religion naturelle, les idées de l'honnêteté, les impreſſions de la raiſon, en un mot les lumieres de la conſcience peuvent ſubſiſter dans l'eſprit de l'homme, après même que les idées de l'exiſtence de Dieu, & la foi d'une vie à venir en ont été effacées.

(B) *Par un Profeſſeur Lutherien nommé Jean Muſæus.*] L'Auteur qui m'aprend cela obſerve que Muſæus s'engagea à ce travail, afin de lever tous les ſoupçons qu'on eût pu former au deſavantage de l'Academie d'Iéne; car ce miſerable Knuzen s'etoit vanté d'y avoir (e) beaucoup de complices. On voit dans cet écrit de Muſæus pluſieurs choſes ridicules, qui concernent la vie du Pelerin; mais ſi l'on veut y trouver une apologie ſolide de l'Ecriture contre les blaſphemes du perſonnage, il faut recourir à la 2. edition. Recourez auſſi par le conſeil de Mr. Mollerus (f), ſi vous entendez l'Allemand, à l'écrit (g) qu'il vous indique, & prenez garde à ſa reflexion. Il dit que ſi l'on continuë à rendre ſuſpects d'atheïſme ſes ennemis, comme a fait l'Auteur de cet Ecrit par un zéle precipité, & confondu avec ſes paſſions, on fournit une ample matiere au Sieur Chriſtien Thomaſius, qui travaille à l'apologie de ceux qui ont été expoſez ſans cauſe à de ſemblables accuſations. L'Auteur des Penſées ſur les Cometes a inſinué (h) le deſſein d'un pareil Ouvrage, & en a donné une idée aſſez curieuſe. Mais voions dans les paroles de Mr. Mollerus la malignité de cette eſpece d'accuſateurs. (i) *Quo in opere optandum eſſet ut Theol. celeberrimus* (Jo. Mullerus, Antiſtes Hamb.) *ſuo in Antagoniſtas odio minus indulſiſſet, nec per inſignem animi impotentiam, Schuppii τῦ μακαρίτυ Demegorias, piis omnibus commendatiſſimas & Chriſt. Hoburgii, ad extremum Atheiſmo contrarium, ſuperſtitionem ſc. & Enthuſiaſmum, proclivioris, ſcriptâ collo obtorto iis, quæ Atheiſmum vel occultant, vel quadamtenus promovent, aggregaſſet. Certe, ſi zelo hujuſmodi præcipiti, privatiſque affectibus obnoxio, Theologi Atheomaſtiges ſibi inviſos in ſuſpicionem impietatis Atheiſmo affinis pergent adducere, vereor ne calamo Chriſt. Thomaſii παῤῥησιαςικῷ, Gabr. Naudæi (qui magiæ reis eſt patrocinatus) exemplo apologiam pro Atheiſmi falſo inſimulatis parturienti, campus ſe pandat ampliſſimus innocentiam illorum, cum hominum cordatorum applauſu, vindicandi.*

(C) *On imprima un Ouvrage contre Knuzen.*] Il a pour titre, *Exercitationes Academicæ II. de Atheiſmo* Renato des Cartes *& Matthiæ* Knuzen *oppoſita. Autore* Valentino Greiſlingio Corona-Tranſſylvano *Elector. Saxon. alumno.* J'ai tiré ceci d'un (k) livre de Caſpar Sagittarius.

(D) *La cenſure qui lui eſt tombée ſur le dos.*] Un fort ſavant homme nommé Jean Mollerus, qui publia à Hambourg l'an 1691. une *Iſagoge ad hiſtoriam Cherſoneſi Cimbricæ*, avoit mis au jour quatre années auparavant *Cimbriæ literatæ prodromus*, où ſelon la liberté qui doit regner parmi les ſujets de la Republique des lettres, il s'expliqua franchement ſur les defauts qu'il trouvoit dans l'Ouvrage du Sieur Konig. Tout auſſitôt Daniel Guillaume Mollerus Hongrois de nation, & Profeſſeur en Metaphyſique & en Hiſtoire dans l'Academie d'Altorf, s'eleva contre le Cenſeur, & ne put neanmoins diſconvenir qu'une partie des fautes qu'on avoit marquées ne fuſſent réelles. Or voici à quoi ſe reduit en gros la pretenſion du Critique, comme il s'en eſt expliqué dans une (l) preface. *Innumeros in opere Konigiano autores eſſe omiſſos, de Antiquis pauciſſima ſatisque confuſe, in medium allata, è Recentioribus, etiam Polygraphorum, Scriptis quamplurimis plerumque vix unius aut alterius factam mentionem, ac raro Synopticam aliquam de Autoris patria, ætate ac vita, librique editi loco ac tempore, narrationem adjectam, manifeſtius eſt, quam ut latere lectorem eruditum, aut negari ab homine candido poſſit. Nomina etiam ſæpius, uti in Prodromo monui & ſcripta falſis auctoribus eſſe attributa, circa patriam atque vitam illorum erratum, inedita pro editis venditata, & ex uno ſcriptore duos aut tres inepte procuſos, exemplis plurimis ἀφιλαλωφανεπῶς poſſem oſtendere, ſi in expurgando hoc augiæ ſtabulo tempus pariter atque operam vellem perdere, aut ſordes illius in præfationem hanc convectare.* Il ajoûte que ſon jugement eſt en cela très-conforme à celui de pluſieurs

(h) *Dans la Preface de l'Addition imprimée à Rotterdam 1694.*

(i) *Mollerus ibid.*

(k) *Intitulé* Introductio in hiſtoriam Eccleſiaſticam *pag. 879. il fut imprimé l'an 1694. in 4.*

(l) *Dans la preface de l'Iſagoge ad* Hiſtoriam Cherſoneſi Cimbricæ.

Digitized by Google

☞ KOORNHERT (THEODORE) nâtif d'Amſterdam, & Secretaire de la ville de Haerlem † au XVI. ſiecle, ſe rendit fameux par des écrits un peu bien heteroclites en matiere de religion. On le met au nombre de certains ſpirituels ou Enthouſiaſtes qui croioient β que toutes les ſectes du Chriſtianiſme étoient corrompuës depuis pluſieurs ſiecles, & que ſans une miſſion extraordinaire ſoutenuë de miracles perſonne n'avoit le droit de s'ingerer aux fonctions du miniſtere Evangelique. Sur ce pied-là il condamnoit hautement l'entrepriſe de Luther & de Calvin, quoi qu'il reconût que la Communion Romaine n'étoit point la vraie Egliſe. Il auroit voulu qu'en attendant que Dieu ſuſcitât des Reformateurs tout-à-fait ſemblables aux Apôtres, toutes les Sectes Chretiennes ſe reüniſſent ſous une forme (A) d'*Interim*, dont le plan étoit qu'on ne feroit autre choſe que lire au peuple le texte de la parole de Dieu ſans propoſer nulle explication, ſans rien preſcrire aux auditeurs par maniere de precepte ou de defenſe, mais tout au plus par maniere d'avertiſſement. Il ne croioit point que pour être un veritable Chretien il fût neceſſaire (B) d'être membre d'aucune Egliſe viſible, & il pratiqua cela, car il ne communia ni avec les Catholiques, ni avec les Proteſtans, ni avec aucune Secte. Il écrivit avec beaucoup de hardieſſe * contre la Religion Reformée, & nommément contre Calvin, & contre Theodore de Beze, & il fut tellement regardé comme le perturbateur de la religion ‡ que les Magiſtrats de Delft le chaſſerent de leur ville, & que les Etats de Hollande decreterent pluſieurs choſes pour leſquelles il ſe plaignoit qu'on renouvelloit l'Inquiſition. Il n'y avoit rien qui lui parût plus contraire à la raiſon & à l'Evangile, que de perſecuter ceux qui ne ſont pas de la religion de l'Etat. Il écrivit là-deſſus contre Beze (C) & contre Lipſe. Il mourut ‖ le 20. d'Octobre 1590. donnant

† *Hoornbeeck, ſumma controv. lib. 6. pag. m. 435.*

β *Id. ib.*

* Ex oppugnatâ in herbis Reformatione noſtrarum Eccleſiarum, præſertim noſtrâ Catecheſi, & probatâ ſibi nec noſtrâ Eccleſiâ, nec aliis, ſolùm intentus carpendis omnibus, & magnis impetendis nominibus, Calvinum dico, Bezam, Danæum, Saraviam, alios, gloriam hinc inanem inter ſuos aucupatus fuit. *Id. ib.*

‡ *Voetius, de Politia Eccleſiaſt. tom. 2. pag. 454.*

‖ *Voiez l'avis au lecteur à la fin de ſa replique à Juſte Lipſe. Notez que Konig a mis fauſſement ſa mort à l'an 1599. (e) Hoornbeeck, ib. pag. 438. (f) Voetius de politica Eccleſiaſt. tom. 2. pag. 386. (g) Plebeia (ſcriptio) futilis, & concepta plebeio ſtilo. Lipſius in præf. libri de una religione adverſus Dialogiſtam. (*) Il l'avoit compoſée en Flamand, mais ſes heritiers la firent mettre en Latin. (h) Voiez l'avis au lecteur à la fin de cette repliquer. (i) Voetius ubi ſupra pag. 433.*

ſieurs Savans de la premiere volée. *Agnoverunt eandem, quotquot ex chori literarii primiceriis, de Opere Konigiano, aut eadem mecum, aut his etiam aſperiora judicarunt. Petrus ſcil. Lambecius, non alio, quam Rhapſodii, titulo Autorem dignatus,* (1) *Dan. Georg. Morhofius* (2), *& (qui meum de eodem judicium ſuo verbotenus adjecit) Αχριβέσαῖος Wilh. Ern. Tenzelius* (3), *alii item complures, quorum verba allegare ſupersedeo, cum rerum teſtimonia ipſi adverſario, nolenti volenti, veritatis confeſſionem extorſerint. Non audet enim is* Bibliothecam *hanc, cui patrocinatur,* veterem ac novam *pro accurata, aut tali, quæ Seculi applauſum mereatur, venditare, ſed fatetur* nomen *in iſtâ* interdum cum nomine eſſe confuſum, errata nonnulla commiſſa, & Autores aliquot omiſſos, *in qua ipſius confeſſione acquieſco.* Remarquez qu'il n'ôte point au Sieur Konig l'éloge (a) d'un vieux Profeſſeur, qui a rendu de bons ſervices à la Republique des lettres.

(1) *V. locum celeberr. Tenzelii mox allegandum.*

(2) P. I. *Polyhiſt. Litterarii, cap. 18. pag. 202.*

(3) *In Colloquiis menſtruis vernaculis, M. Martio A. 1689. pag. 316. 317.*

(a) Senis de re literaria bene meriti, *elogium Konigio ob alios ejus Philologici argumenti libellos non invideo.* Mollerus ibid.

(A) *Se reüniſſent ſous une forme d'*interim *dont le plan étoit.*] Mr. Hoornbeeck qui avoit lu les livres Flamans de nôtre Koornhert nous va expliquer cette viſion. (b) *Iſte Coornhert paſſim ſuis libris . . . . . aliquod ſchema Eccleſiæ communis erigendæ proponit, in quæ, vel ſolus Scripturæ textus legeretur, abſque gloſſis & expoſitionibus, vel etiam admonitiones ex Scripturâ ſub aliorum judicio, non autem ex authoritate, aliquando fierent, ad modum alterius & novi Interim, uſque dum novâ divinaque ad extruendam aliam Eccleſiam, miſſione acederent miniſtri quales Apoſtoli fuerunt, Eccleſiam ex Chriſti præſcripto novam erecturi, qua jam divinâ miſſione ad erigendam per Reformationem aliam Eccleſiam omnes, juxta eum, careant. Tomo primo, pag. ult. in delineatione iſtius Eccleſiæ ſic loquitur: „ Raro, aut nunquam utuntur hic humanis gloſſis, non „ quod peccatum ſit, ſed quia incertum, à ſole ad ſtellas, & à fontibus ad ciſternas recurrere. Atque ita „ etiam nemo hic ſibi (abſque certâ & ſpeciali miſſione) „ arrogat docendi officium, ut cum authoritate mandet „ vel prohibeat, benè quidem ut ſub meliori ſententiâ „ admoneat, idque ex Scripturâ.„* Ce viſionaire eût voulu que les Magiſtrats euſſent ordonné aux predicateurs de ne rien dire qui ne fût contenu mot à mot dans l'Ecriture, & qu'ils euſſent obligé ſous peine d'amende les laïques à mettre en ſequeſtre tous les livres de Theologie. Vous verrez cela plus exactement dans ces paroles Latines: (c) *Hoc libello vel dialogo* (d) *ita ſententiam ſuam exponit: „ exiſtimo, Magiſtratui „ ſignificandum, quæcunque ſcripta humana, gloſſas, do„ gmataque quid impuri, errores & ambages continere, „ à quibus omnibus immunis eſt Scriptura, certam pan„ dens ſalutis viam. Quare reverenter rogandus eſſet, „ ut vellet, ad modum novi alicujus Interim, (& hoc „ ad tempus uſque quo concorditer decretum eſſet quæ do„ ctrina ſequenda foret) omnibus Concionatoribus inter„ dicere, ne è ſuggeſtu populum aliud quid docerent, præ„ legerent dicerentve, præter clarum Scripturæ textum, „ citra unius ſyllabæ aut additionem aut demtionem, quo„ modo in Veteri Novoque Teſtamento ſolebat fieri. Hoc „ demum pacto ſectas evanituras. Præterea populo ſub „ mulctâ injungendum eſſet, ut omnes ſuos libros de Scri„ pturâ tractantes, quæ ipſa non eſſent mera Scriptura, „ ad manus Magiſtratus deferrent, ibique ſervarentur, „ ut vel redderentur poſtmodum ſuis Dominis, vel prout „ viſum foret, de illis diſponeretur. Hæc Coornhertus.*

(b) *Hoornbeeck ſumma Controv. lib. 6. pag. m. 435. 436.*

(c) *Id. ib. pag. 436. 437.*

(d) *C'eſt celui de* minuendis ſectis.

(B) *Il fût neceſſaire d'être membre d'aucune Egliſe viſible, & il pratiqua cela.*] Ne croiant pas qu'aucune des Communions qui ſont aujourd'hui ſur la terre fût pure, & dirigée par de veritables Paſteurs, il ne participoit nulle part au Sacrement de la Cene. Il ne nia point que pour la ſûreté des infirmes il ne falût établir une Communion exterieure, mais il pretendit que perſonne ne devoit s'attribuer la miſſion celeſte, ni enſeigner la neceſſité de l'uſage des Sacremens. Voilà l'abregé du diſcours Latin que je m'en vais copier. (e) *Coornhertus patam ſcribebat inter omnes ſectas ſe nullibi Chriſti Eccleſiam deprehendere; Romanam noſtrâ, quam ne quidem Eccleſiæ nomine dignabatur, meliorem eſſe,* Tom. I. in Dialogis, fol. 484. *nec S. Cœnam ullibi idcirco participabat, quia veram Eccleſiam, & legitimos miniſtros ſolices deſiderabat! unde & communionis illam eſſe neceſſitatem, quæ vulgo docetur, negabat.* Tom. I. lib. Conſiſtorium, *in initio.* Tom. III. in Delineatione impartialis Eccleſiæ: *ubi ſtatim à principio docet, poſſe nunc quem eſſe verum Chriſtianum, utcunque non ſit membrum viſibilis alicujus eccleſiæ: rogatuſque, quid præſtaret, an extra viſibilem Eccleſiam vivere, quouſque ipſe Deus per certos Miniſtros Eccleſiam reſtauret; an Eccleſiam, infirmorum gratiâ, non valentium vivere abſque externâ illâ formâ, quin ad Sectarum partes prolabantur, colligere? reſpondit: prius quidem eſſe magis certum; at ſecundum videri ſibi neceſſarium. Collapſam quidem eſſe Dei Eccleſiam, ſed non apparere manifeſtum mandatum eam reſtaurandi: attamen ovile aliquod pro infirmis, adverſus varios lupos defendendis, ſub tali nempe libertate, quæ nemo ſibi arroget, à Deo ſe ad docendum miſſum eſſe, & Sacramentorum baptiſmi ac Cœnæ uſus relinquatur liber, pro infirmis habendum; nullum verò iſtorum urgeri debere præceptum, aut neceſſitatem.*

(C) *Contre Beze & contre Lipſe.*] Il y a quelque choſe à reprendre dans ces paroles de Voetius: (f) *Coornhertus qui Latino Dialogo contra Lipſii politicam hanc cauſſam agit eumdemque Dialogum poſtea contra Lipſii reſponſum (cui tit. adverſus Dialogiſtam) defendit, idem Belgico ſcripto* proceſſum de hæreticidio *edidit contra Bezam.* Il n'eſt pas vrai que le Dialogue de Koornhert contre la Politique de Lipſe ſoit en Latin; il eſt en (g) Flamand. Voetius le reconoit lui-même dans un paſſage que je citerai bientôt. Notez auſſi que le titre de cet Ouvrage Flamand repond à *lis, ſeu proceſſus de hæreticidio.* La replique de Koornhert eſt en (*) Latin; elle eût été plus longue (h) s'il eût vêcu davantage. En voici le titre: *Defenſio proceſſus de non occidendis hæreticis contra tria capita libri IV. Politicorum J. Lipſii: ejuſque libri adverſus Dialogiſtam confutatio. Sub extremum mortis fatum per ſua patriæ libertatis ſtudioſiſſimum* THEODORUM VOLCHARDUM COORNHERT *conſcripta.* L'édition dont je me ſers eſt de Hanaw 1593. Si vous voulez voir l'embarras où ſe trouva Lipſe par cette replique, liſez ce qui ſuit: (i) *Lipſius petitus libello Belgico a* Diderico Volckero Coornhert, poſtea libro de Unâ religione dicto Died. Coornhert *repoſito addidit, ſe* veram & probam *intelligere: ſed non explicat, & explicaturum ſe negat, quænam ſit vera & proba religio. Hinc dictus Cornhertus in refutatione libelli Lipſiani a.* 1591. *tit.* Defenſio proceſſus de non occidendis hæreticis, *&c. ita conſtrinxit* Lipſium, *ut à Papiſticâ, aut Ethnico-Machiavellicâ (quarum*

Digitized by Google

donnant gloire au dogme de la predeſtination (D) qu'il avoit tant combatu. On fit une édition de ſes œuvres l'an 1630. en trois volumes *in folio*. Je dirai ci-deſſous qu'il commença (E) un peu tard à étudier. Louïs Guicciardin * parle d'un très-excellent graveur † nâtif de Haerlem & nommé Theodore COORNHERT. C'eſt ſans doute le même que celui dont on fait mention dans le Theatre (F) de Freherus, & dont il s'agit ici. Voilà ce que j'avois pu raſſembler dans quelques livres Latins, & j'étois prêt à l'envoier à l'imprimerie avec les ſix premieres remarques que l'on verra ci-deſſous, & ne penſois pas à y joindre d'autres choſes; mais aiant été averti que l'on trouvoit en Flamand la vie de nôtre Coornhert à la tête de ſes Oeuvres, j'en ai fait faire des extraits qui m'ont donné lieu d'allonger beaucoup cet article. Ils m'ont apris que ce perſonnage nâquit l'an 1522. d'une ancienne & bonne famille d'Amſterdam; qu'il fit un voiage en Eſpagne & en Portugal dans ſa premiere jeuneſſe; qu'à ſon retour il ſe maria contre les diſpoſitions du teſtament de feu ſon pere, & ſans conſulter ſa mere; qu'aiant épouſé une femme qui n'avoit preſque aucun bien, il fut obligé d'entrer au ſervice de Renaud de Brederode Baron de Vianen; qu'il fut ſon maître d'Hôtel; qu'il s'en fit aimer; qu'il le quitta cependant bientôt, parce qu'il ne pouvoit s'accommoder de la vie de la Cour; qu'il s'établit à Haerlem; & qu'il y gagna ſa vie au métier de graveur; qu'aiant des ſcrupules ſur quelques matieres de Theologie, & s'imaginant qu'il en trouveroit la ſolution dans ſaint Auguſtin, & dans quelques autres Peres, il aprit la langue Latine âgé de 30. ans; qu'il y fit de tels progrés qu'il ſe trouva bientôt capable de traduire en Flamand les offices de Ciceron, & pluſieurs autres Ouvrages; qu'il entendoit la muſique, & la poëſie; qu'il étoit fort agreable dans un repas, mais de telle ſorte qu'il y dirigeoit ſes diſcours à l'édification du prochain, & qu'il ne ſortoit jamais des regles de la ſobrieté; qu'il aimoit fort le travail, & qu'il s'étoit fait une loi de n'être au lit que ſix heures; qu'il fut fait Notaire l'an 1561. & Secretaire de la ville de Haerlem l'an 1562. & Secretaire des Bourgmaîtres de la même ville l'an 1564; qu'en 1565. & 1566. on le deputa pluſieurs fois au Prince d'Orange Gouverneur de Hollande; qu'il eut diverſes conferences avec (G) Henri de Brederode au ſujet des troubles qui commençoient à s'élever dans le Païs-Bas, & au ſujet de la fameuſe requête qui fut preſentée à la Ducheſſe de Parme au mois d'Avril 1566; qu'il fut enlevé de la ville de Haerlem, & transferé à la Haie, où il ſoufrit une longue & dure priſon; qu'il y compoſa pluſieurs poëmes en Flamand; que ſa femme s'étant perſuadée qu'il n'en ſortiroit jamais, tâcha de gagner la peſte afin qu'en la lui communiquant ils mouruſſent l'un & l'autre; qu'il la gronda ſeverement de cette conduite, & lui commanda de s'en abſtenir, & d'attendre patiemment les diſpoſitions de la providence; qu'il ſe defendit ſi habilement qu'on le relâcha, & qu'on ſe contenta de lui defendre de ſortir de la Haie; qu'aiant apris qu'il étoit venu de nouveaux ordres de Bruxelles pour le remettre en priſon, il ſe retira furtivement à Haerlem, & puis au païs de Cleves, où il gagna ſa vie par ſon ancien métier de graveur; que les Etats de Hollande aiant pris de fortes reſolutions en 1572. de maintenir leur liberté contre la tyrannie Eſpagnole, il retourna en ſon païs, & fut honoré de la charge de Secretaire des Etats de la Province; qu'aiant voulu s'opoſer aux deſordres que les gens de guerre commettoient, & aiant (H) été deputé pour en informer, il devint tellement odieux aux commandans de ces troupes inſolentes, qu'afin d'aſſûrer ſa vie il trouva

(*) *Louïs Guicciard. in deſcript. Belgii cap. de Antuerpia pag. m. 118.*

(†) *Il ſe trompe, car Coornhert étoit nâtif d'Amſterdam.*

(c) Vir ingenii quidem alicujus, ſed uti ὀψιμαθὴς (quippe ad annum demum ætatis XXX. linguam Latinam cœpit addiſcere.) Ita &c. *Hoornb. ubi ſupra.*

(d) *Boxhorn. in theatro Hollandiæ, cap. de urbe Amſtelodamo p. m. 263.*

(e) *Paul Freher. in Theatro pag. 1483. Il cite l'Academia Germ. Pictorum Joach. à Sandrart.*

‡ *Il le faloit apeller graveur & non pas ſculpteur, & dire qu'il exerça ſon art à Haerlem & non pas à Amſterdam.*

(f) *Au mois de Decembre 1566.*

(g) *C'eſt la traduction du titre Flamand.*

(h) *Tiré des extraits Latins que l'on m'a communiquez de la vie de Theodore Coornhert écrite en Flamand.*

(a) *Hoornbeeck ubi ſupra pag. 435.*

(b) *Colomiés Mélanges hiſtoriques pag. 63.*

(*) *Notez que Volcard étoit le nom de ſon pere & & non pas le ſien.*

(‡) *On trouve dans ſa vie que le Docteur Jean Baſius qui fut enſuite Conſeiller du Prince d'Orange lui enſeigna le Latin. On n'y parle point de Grec.*

rum alterutram pectore premebat, quamvis tunc Leidæ conciones publicas frequentaret) ſe liberare non potuerit. Et hanc unam putant ex cauſis præcipuis fuiſſe, cur ſtatione Leidenſi turpiter deſertâ hypocriſios larvam deponeret, ad partes hoſtiles transfugeret, atque ibi Papiſmi profeſſionem ſuſciperet. Ajoûtez à ceci la remarque *B* de l'article *Lipſe*.

(D) *Donnant gloire au dogme de la predeſtination qu'il avoit tant combatu.*] Mon Dieu, s'écria-t-il en mourant, c'eſt de vous que je tiens mon ame; il eſt en vôtre pouvoir ou de la ſauver ou de la reprouver ſelon vôtre bon plaiſir; je n'ai nul ſujet de plainte. (a) *Obiit a.* CIↃ IↃ XC. *& quod valde obſervandum, is qui tam impotenter de Prædeſtinatione multa, ſibi nequaquam intellecta, adverſus Theologos noſtros conſcripſit, ſub mortem, veritatem ejus in ſe ſentire & agnoſcere coactus fuit, ad Deum exclamans: ſe animam „ ſuam ab eo poſſidere, quam Deo integrum ſit pro ſuo „ beneplacito ſervare, an reprobare, ſibi nil eſſe quod conqueratur. Quod nil eſt, quam vim & ſummam prædeſtinationis divinæ in nobis aut ſalvandis, aut abjiciendis, pro Dei ſummo in nos omnes arbitrio, proprio ſenſu conſiteri, & in morte ſincerius teſtari, quam tot infrunitis & impetuoſis adverſus eam ſcriptis, per vitam.* Cette citation étoit neceſſaire vû les reflexions qu'elle contient, & qu'elle peut ſuggerer.

(E) *Qu'il commença un peu tard à étudier.*] „ (b) J'ai „ vû à la Haye dans la Bibliotheque de M. de Beuning „ les Oeuvres de Theodore (*) Volcard Cornhert, en „ Flaman. C'eſtoit un Enthouſiaſte qui avoit l'eſprit „ fort aiſé. Il aprit de (†) lui-même à l'âge de 40. ans „ le Grec & le Latin, & fit de ſi grans progrés dans „ ces deux langues qu'il tournoit en Flaman quel Au„ theur il vouloit. Il compoſa pluſieurs Traittez de „ Théologie dont quelques-uns ont eſté refutez par „ Calvin & par Daneau. Il écrivit meſme contre Lip„ ſe qui lui répondit dans ſon livre *de una religione*. „ Les Hollandois en parlent comme d'un miracle. Il „ mourut l'an 1590. âgé de 68. ans.„ Il y a quelques hyperboles dans ce paſſage de Colomiés. J'ai lu dans un bon (c) Auteur que Koornhert n'avoit que 30. ans lors qu'il commença d'étudier la langue Latine. Il n'y fut jamais un grand maître, & il y a bien long tems qu'on ne fait guere de cas de ſes écrits. Notez que Boxhornius (d) a dit la plupart des choſes contenues dans le paſſage de Colomiés.

(F) *Dans le Theatre de Freherus.*] On y voit que Theodore Cornhertzius excellent Sculpteur exerça ſon art avec loüange dans Amſterdam ſa patrie, & qu'il laiſſa pluſieurs Ouvrages faits ſur le modele de Martin Hemskerk dont il fut l'imitateur. Il étoit outre cela un bon poëte; il mourut à Tergou l'an 1590. âgé de 78. ans (e). C'eſt nôtre Koornhert: mais il faloit dire qu'il vêcut 68. ans & non pas 78. Voiez la marge ‡.

(G) *Diverſes conferences avec Henri de Brederode au ſujet des troubles.*] Koornhert avoit été Maître d'Hôtel de Renaud de Brederode, & lui avoit rendu de bons ſervices. Il s'étoit fait connoître par là comme par un bel endroit à Henri de Brederode fils de Renaud. Il confera avec lui à Vianen, à Utrecht, à Amſterdam & à Haerlem touchant les voies de maintenir la liberté de la patrie, & il le porta à preſenter à la Ducheſſe de Parme la Requête qui eut des ſuites ſi éclatantes. Il fut l'Auteur du premier écrit que le Prince Guillaume fit (f) paroître dans ſon camp, & qui étoit intitulé, (g) *Avertiſſement aux habitans du Païs-bas pour la loi, pour le Roi, & pour le troupeau.* Bor qui fait mention de ce manifeſte au livre 4. de ſon hiſtoire feuillet 182. avoit declaré à quelques perſonnes qu'il ſavoit très-bien que Koornhert l'avoit compoſé (h).

(H) *Aiant été deputé pour informer* des deſordres des gens de guerre, *il devint tellement odieux.*] Les Capitaines qui ſe ſentoient coupables de diverſes extorſions s'aviſerent d'un expedient très-efficace, pour empêcher qu'elles ne fuſſent conues; ce fut de decrier Koornhert comme un dangereux Papiſte, & de l'expoſer par là à mille perils. Ils en trouverent un pretexte

Digitized by Google

trouva bon de s'exiler; qu'aiant écrit au Prince d'Orange, & aux Etats de Hollande les raiſons de ſa retraite, il ſe refugia à Emden; qu'après que les choſes eurent été remiſes en meilleur état, il retourna à Haerlem; qu'il s'engagea à des diſputes où il eut pour adverſaires les Miniſtres les plus zêlez; qu'il publia divers écrits pour la defenſe de ſa cauſe; qu'il la ſoutint de vive voix à Leide, & à la Haie; que pour être plutôt prêt à entrer en lice il fut demeurer à la Haie; que ces diſputes verbales (I) aiant été interdites par l'autorité des puiſſances, il pria pluſieurs fois Meſſieurs les Etats, & les Miniſtres & nommément au Synode de Tergou, de vouloir bien qu'elles fuſſent continuées, & achevées; qu'il preſenta une requête ſur ce ſujet au Prince d'Orange; qu'il la munit de pluſieurs raiſons; qu'il le ſuplia de faire enſorte que ſi ſa demande étoit rejettée, il eût pour le moins la permiſſion de continuer à refuter modeſtement & chretiennement les erreurs, & de joüir en cela de la liberté de conſcience qu'on avoit aquiſe avec tant de peines; qu'en cas de refus il demanda pour derniere grace la permiſſion de ſe retirer dans quelque païs voiſin & ami de la Hollande, afin d'y emploier ce qui lui reſtoit de vie à achever un indice de la Sainte Ecriture auquel il avoit travaillé 26. ans, & afin auſſi de prevenir l'oppreſſion de ſa conſcience, les dangers de ſa perſonne, les malheurs de la pauvreté, & le ſcandale de l'Egliſe Reformée; qu'il demanda

texte fort ſpecieux, car il ne ceſſoit de dire qu'il étoit juſte, & de l'interêt de la Hollande de ne point perſecuter les Catholiques, mais de leur tenir la parole que le Prince d'Orange leur avoit donnée touchant l'exercice libre de leur Religion, &c. Le Comte de Lumei qui commandoit les gens de guerre dans la Hollande ne faiſoit rien moins que tenir cette parole. Koornhert condamnoit cette conduite aſſez hardiment, & là-deſſus on le diffama comme un très-maudit fauteur du Papiſme. Le Comte de Lumei auprès de qui on l'avoit rendu noir & puant, jura ſa perte, & commanda de le tuer. Il n'y avoit aucune ſûreté pour lui ni à la campagne dans les grans chemins, ni dans les ruës des villes: il recourut à la protection du Prince d'Orange, mais elle ne fut point en état de balancer le grand credit qu'avoit ce Comte ſur les gens de guerre. C'eſt pourquoi Koornhert ſe vit obligé de ſe retirer au païs de Cleves (a). Ceci ſe paſſa l'an 1572. Notez qu'il étoit ſi peu favorable à la cauſe des Eſpagnols, qu'il fut nommément excepté de l'amniſtie que Louis de Requeſens fit publier à Bruxelles l'an 1574. pour tous ceux qui dans deux mois recevroient l'abſolution au Confeſſional des Prêtres (b). Mettons ici une aventure qui fera voir qu'il n'aimoit point l'Egliſe Romaine, & que neanmoins il ſouhaitoit qu'on accordât aux Papiſtes la liberté de conſcience.

(a) *Tiré des extraits Latins qui m'ont été communiquez de l'hiſtoire Flamande de Gerard Brandt part. 1. lib. 9. p. 535. ad ann. 1572.*

L'exercice particulier de leur Religion leur fut defendu en Hollande l'an 1581. Quelques-uns d'entr'eux emploierent Koornhert à compoſer une requête adreſſée au Prince d'Orange, par laquelle ils demandoient d'être maintenus dans l'exercice de leur Religion aux monaſteres de Haerlem, & au temple que les Reformez avoient quitté après s'être rendus maîtres de la grande Egliſe. Koornhert obligé de comparoître devant les Bourgmaîtres de Haerlem pour raiſon de cet écrit, le conſigna entre leurs mains ſelon l'ordre qu'il en reçut, & declara qu'il n'en prenoit point la defenſe, non plus que celle du Papiſme qu'il conſideroit comme une caverne de meurtre, mais que neanmoins il étoit perſuadé qu'on faiſoit tort aux Catholiques Romains par l'infraction de la parole qui leur avoit été donnée, & par la contrainte de conſcience. Les Bourgmaîtres donnerent cette requête au Prince d'Orange qui la renvoia aux Etats. Ceux-ci manderent les Bourgeois de Haerlem qui l'avoient ſignée, & leur ordonnerent d'y biffer leurs noms. Ils ordonnerent auſſi à Koornhert d'en dechirer la minute: tout cela fut executé (c).

(b) *Ibid. ex lib. 11. pag. 553.*

(c) *Ibid. ex lib. 12. pag. 667. 668. ad ann. 1581.*

(I) *Que ces diſputes verbales aient été interdites.*] Voici quelques circonſtances de ces diſputes. Elles commencerent à Delft l'an 1578. & ce qui en fit naître l'occaſion fut qu'un certain homme qui avoit quitté l'Egliſe Romaine pour embraſſer la reformée, alleguoit des raiſons de ſon changement qui faiſoient voir qu'il n'avoit qu'une connoiſſance mediocre de l'une & de l'autre. Koornhert lui dit ſans façon, *il reſte à examiner ſi vous avez choiſi une Religion, qui ſoit meilleure que celle que vous avez abandonnée.* Il falut rendre compte de ce diſcours, car on en fit du bruit, & l'on y donna un tour odieux; & de là vint la conference qui ſe paſſa entre Koornhert & deux Miniſtres de Delft, & qui roula ſur les marques de la vraie Egliſe. Il ſe fit fort de ſoutenir que les Egliſes qui ſuivoient les dogmes de Jean Calvin & de Theodore de Beze étoient fauſſes, & il ſe fonda ſur trois points; ſur celui de la predeſtination, ſur celui de la juſtification, & ſur celui du ſuplice des heretiques. La conference étoit à peine commencée, que les Etats de la Province la firent ceſſer: elle ſe renoüa par leur ordre & en preſence de leurs Commiſſaires à Leide le 14. d'Avril, mais elle ne dura qu'un jour & demi; Koornhert ſe plaignant que ſes adverſaires abuſoient de l'autorité ſeculiere contre lui ſe retira. Il ſe vanta d'avoir reduit aux abois les deux Miniſtres, quoiqu'il ne lui cût pas été permis de les attaquer ſur le (d) dernier point; il pretendit qu'aiant nommé Calvin & Beze cela ſervit de reſſource à ſes antagoniſtes, parce que les Commiſſaires ſe mirent à dire qu'il ſavoit bien que les Etats ne vouloient pas qu'on melât dans cette diſpute les noms de ces deux Miniſtres de Geneve; & qu'ainſi il devoit ſe preparer aux temoignages de leur indignation. Se voiant ainſi menacé, il declara qu'il ne vouloit plus revenir à une aſſemblée qui ne lui laiſſoit point une entiere liberté de parler. Les Miniſtres & les Commiſſaires ne laiſſerent pas de ſe rendre au lieu où la diſpute avoit été commencée. Ils attendirent Koornhert, ils envoierent à ſon logis, & prirent ſon abſence pour une fuite, & pour une preuve inconteſtable de ſa defaite. Les Etats de Hollande firent que le Magiſtrat de Haerlem lui defendit de rien écrire concernant cette diſpute (e).

(d) *Celui du ſuplice des heretiques.*

(e) *Ibid. ex pag. 597. ad ann. 1578.*

Quelques années après il attaqua le Catechiſme d'Heidelberg adopté par les Egliſes reformées de Hollande. Il dedia ſon Ecrit aux Etats de la Province, & leur repreſenta avec une extrême hardieſſe les maux qu'il pretendoit ſe trouver dans l'adoption de ce Catechiſme, & dans le but qu'avoient les Miniſtres, diſoit-il, d'impoſer à tout le monde la neceſſité de penſer & de parler comme ils faiſoient. Il demanda que l'on prevint ces malheurs, & s'ofrit de prouver ce qu'il avançoit. Les Miniſtres de leur côté preſenterent un Ecrit aux mêmes Etats, rempli de plaintes contre Koornhert, & ſe declarerent prêts à juſtifier leurs propoſitions. Les Etats après de meures deliberations reſolurent avec l'aprobation du Prince d'Orange de faire diſputer Koornhert avec les Miniſtres en preſence de 15. Deputez. Hadrien Saravia Profeſſeur en Theologie à Leide fut choiſi pour être le tenant des Miniſtres: on lui donna un Notaire, & un autre à Koornhert, afin que tout ce qui ſeroit dit de part & d'autre fût mis par écrit authentiquement. La diſpute commença à la Haie le 27. d'Octobre 1583. & continua juſques au 3. de Novembre, auquel jour Koornhert demanda congé aux Commiſſaires pour aller à Haerlem afin de voir ſa femme malade à la mort. La diſpute recommença le 28. de Novembre, mais parce que Saravia pendant quatre jours de ſuite avoit dicté de très-longues écritures à ſon Notaire, les Deputez reſolurent de renvoier Koornhert chez lui afin qu'il y compoſât ſa reponſe. Elle fut plus prolixe que l'écrit de Saravia, & fut refutée par une replique des Miniſtres beaucoup plus longue. Les Etats aiant apris qu'un ſeul article d'entre plus de 50. qu'il faloit examiner, avoit occupé tant de ſeances, jugerent qu'il n'y auroit point de fin à cette afaire, & en interrompirent le cours. Koornhert ſe vanta d'être demeuré victorieux, & d'avoir établi tout exprès ſon domicile à la Haie afin d'être plus à portée de diſputer. L'ordre des Etats pour l'interruption des conferences n'empêcha point les parties de s'entr'attaquer par écrit (f).

(f) *Ibid. ex libro 13. pag. 693. 694. 695. ad ann. 1583.*

Le Synode de la Hollande Meridionale étant aſſemblé à Tergou au mois d'Août 1589. Koornhert qui demeuroit dans la même ville fit porter une lettre à l'aſſemblée pour ofrir tout de nouveau le champ de bataille. La compagnie aiant lu la lettre la renvoia à l'Auteur, & declara qu'elle n'avoit plus rien à faire avec lui, & que s'il ſouhaitoit quelque choſe, il n'avoit qu'à s'adreſſer aux Etats (g).

(g) *Ibid. ex libro 15. pag. 759. ad ann. 1589.*

Digitized by Google

† *Conſer qui ſupra pag.* 358.

‡ *Celle du Nouveau Teſtament.*

* *J'ai cité ci-deſſus un Auteur qui dit le* 20. *mais aparemment cette diference vient de celle du vieux & du nouveau ſtyle, & de ce que quand un homme meurt pendant la nuit du* 19. *au* 20. *jour d'un mois par exemple, les uns diſent qu'il mourut le* 19. *les autres qu'il mourut le* 20.

‡ *Dans la grande Egliſe, avec une épitaphe très-honorable compoſée par ſon bon ami Henri Laurent Spiegel. Voiez Gerard Brandt, hiſt. de la reformation du Païs-Bas liv.* 15. *ad ann.* 1590.

(a) *Tiré des extraits de la vie de Koornhert.*

(b) *Ibid.*

(c) *Extraits de Gerard Brandt lib.* 15. *p.* 757.

(d) *Ibid.*

(e) *Au païs de Cleves.*

manda un ſauf-conduit; qu'il aſſûra qu'il reviendroit à la Haie pour achever la diſpute dès qu'on jugeroit à-propos de le rapeller; que toutes ſes demandes aiant été rejettées, il ne laiſſa pas de declarer publiquement qu'il trouvoit de grandes erreurs dans le Catechiſme d'Heidelberg; qu'il ſe fit par là plus d'ennemis; qu'on le decria en chaire, & ailleurs; qu'on l'accabla d'invectives & de calomnies; qu'il eut bien des chagrins à ſoufrir, cela aiant prevenu & irrité pluſieurs perſonnes contre lui; qu'il ſuporta toûjours ſagement & conſtamment cette adverſité; qu'il y a beaucoup (K) d'aparence qu'il fut protegé du Prince d'Orange; que perſonne en ce tems-là n'écrivit auſſi fortement que lui (L) pour la liberté du païs, & pour celle de la conſcience; que ſes écrits contre le dogme de la predeſtination, & du peché originel furent munis de tant de raiſons, que le Conſiſtoire d'Amſterdam aiant donné charge quelques années après à Jaques Arminius de les refuter, ce Miniſtre † repondit qu'il ne voioit point que ni lui ni aucun autre pût trouver dans l'Ecriture dequoi repondre à ces raiſons-là; qu'aiant à-peu-près achevé la verſion Flamande de la ‡ paraphraſe d'Eraſme, il fut atteint d'une maladie pendant laquelle il fit éclater ſa patience, & tint des diſcours très-édifians, juſques à ce qu'il expira plein de confiance en Dieu le * 29. d'Octobre 1590; qu'il fut enterré ‡ à Tergou; qu'il ne voulut point qu'on l'enterrât ni à Amſterdam où il étoit né, ni à Haerlem où il avoit fait le plus de ſejour; qu'il a été loüé par Iſaac Pontanus dans la deſcription de la ville d'Amſterdam, & par Grotius, & même par Juſte Lipſe ſon adverſaire. C'eſt ce que je tire des extraits Latins que l'on m'a communiquez de la vie de Theodore Koornhert écrite en Flamand. J'en tirerai quelques autres choſes que je mettrai dans les remarques. Je me ſervirai auſſi de quelques extraits Latins d'un Ouvrage de Gerard Brandt, je veux dire de l'hiſtoire Flamande qu'il a compoſée de la reformation du Païs-Bas. Ils ont été faits par la même perſonne qui m'avoit communiqué ceux de la vie de Koornhert, & qui entend bien la langue Flamande, & a beaucoup d'exactitude. Je croi qu'on peut s'y fier.

KORNMANNUS (HENRI) Juriſconſulte Allemand, Auteur (A) de quelques traitez aſſez curieux, dont on a pluſieurs éditions. Il vivoit au commencement du XVII. ſiecle.

☞ KORT-

(K) *Qu'il y a beaucoup d'aparence qu'il fut protegé du Prince d'Orange.*] Il eſt certain que ce Prince le conoiſſant homme d'eſprit, grand amateur de la liberté, & grand ennemi des Eſpagnols, le jugea propre aux affaires de ce tems-là. Il ſe ſervit de la plume en pluſieurs rencontres; il le chargea de diverſes commiſſions; il ſouhaita qu'on le rapelât de ſon exil (a), & l'on ne comprend guere que Koornhert eût pu reſiſter à ſes ennemis ſi une protection très-puiſſante, & adroitement menagée ne l'eût ſoutenu clandeſtinement, car il ne gardoit aucunes meſures par raport à la doctrine publique des Egliſes; il attaquoit la miſſion de leurs Miniſtres, il condamnoit toutes les ſectes, & il vouloit qu'on laiſſât aux Catholiques Romains une entiere liberté, ce qui dans les circonſtances d'alors eût été fort dangereux. Sa critique du Catechiſme d'Heidelberg étoit ſi hardie, & ſi inſultante, que puis que les Etats de Hollande qui la firent examiner par un Profeſſeur en Theologie, & par un Miniſtre, ſe contenterent (b) de donner ordre que les exemplaires en fuſſent mis entre les mains du Magiſtrat, il faut croire que des gens preſque tout-puiſſans eurent ſoin de rabatre un peu les coups. Si le Prince d'Orange eût été en vie lors que Koornhert alla demeurer à Delft, je ne penſe pas que les Magiſtrats lui euſſent commandé d'en ſortir dans 24. heures, (c) comme ils firent l'an 1588. Il y eut des gens qui tâcherent d'obtenir qu'on l'enfermât pour le reſte de ſa vie dans quelque priſon, mais le Prince & les ſouverains Magiſtrats rejetterent cette demande (d).

(L) *N'écrivit auſſi fortement que lui pour la liberté du païs, & pour celle de la conſcience.*] Pendant qu'il étoit à (e) Santen dans un exil volontaire l'an 1574. il traça le plan d'un livre deſtiné à faire voir à tous les Princes Chretiens, que la conduite des Provinces qui s'opoſoient au Roi d'Eſpagne & au Duc d'Albe n'étoit point une rebellion, ni une demangeaiſon populaire de renverſer les images, mais une emanation de l'autorité ſuprême qu'ont les peuples de defendre leurs droits, leurs loix, & la liberté de conſcience. Joignez à cela ce que je raporte dans la remarque H. Les actes de la pacification de Cologne commencée l'an 1579. publiez à Delft avec privilege des Etats, & avec d'excellentes notes par Aggée Albada ami intime de Koornhert, paſſent pour être l'ouvrage de ce dernier. Euſebe Philalethes lui attribuë tout cela dans un livre imprimé l'an 1617. Voiez auſſi le premier traité de Koornhert contre Juſte Lipſe. Il compoſa un écrit l'an 1584. touchant les moiens de reſiſter au Roi d'Eſpagne, & il fit voir entre autres choſes qu'il faloit ſe mettre ſous la protection de la France. S'étant perſuadé que la paix Chretienne étoit l'un des plus importans dogmes de l'Evangile, & qu'on ne pouvoit la maintenir qu'en reduiſant à un petit nombre les veritez neceſſaires au ſalut, & qu'en permettant la diverſité d'opinions à l'égard des autres dogmes, il travailla de tout ſon pouvoir à mettre les choſes ſur ce pied-là. Il ſe prevaloit du ſufrage du grand (f) Eraſme, & il s'accordoit avec deux (g) Docteurs de l'Egliſe Reformée; & il ſemble même que le Prince Guillaume penchoit un peu de ce côté. Conſultez l'hiſtoire de Bor au livre 21. feuillet 107. Koornhert ne ceſſoit de dire que Luther, Calvin, & Mennon avoient attaqué vivement une infinité d'erreurs des Catholiques Romains, mais qu'ils avoient très-mal reüſſi contre le dogme afreux & impie de la contrainte de conſcience; & qu'au lieu de le combatre de la bonne maniere, ils l'avoient plutôt afermi: chacun l'aiant mis en pratique par tout où il avoit pu devenir le maître, chacun aiant créé un nouveau Papat par l'érection d'une Egliſe ſchiſmatique qui condamnoit toutes les autres. Ils ont, diſoit-il, encouragé le Papiſme par ce moien à continuer ſa methode, & non ſeulement ils n'ont rien gagné contre ſes maximes perſecutantes, mais auſſi ils ont introduit les confuſions & les ſchiſmes en retranchant la liberté de (h) prophetiſer. Quant à lui il ſoutenoit qu'il ne faut hair perſonne, & que tous les gens pieux, & qui par la foi en JESUS-CHRIST tâchent de ſe rendre ſes imitateurs, ſont de bons Chretiens, & que les Magiſtrats doivent tenir pour de bons ſujets tous les habitans pacifiques (i). Il s'étoit ſi fort rempli de cette hypotheſe qu'au prejudice de ſon repos, & de ſes interêts temporels, il emploia à la ſoutenir tout ce qu'il avoit d'intrepidité, d'eſprit, & de ſcience (k).

(A) *Auteur de quelques traitez aſſez curieux.*] Celui qui a pour titre *de virginitatis jure tractatus novus & jucundus, ex jure civili, canonico, patribus, hiſtoricis, poëtis, &c. conſectus*, & celui qui l'accompagne ordinairement ſous le titre de *linea amoris, ſive commentarius in verſiculum Gl. viſus, colloquium, convictus, oſcula, factum*, ont été reimprimez pluſieurs fois. La plus ancienne édition que j'en conoiſſe eſt de Francfort 1610. La matiere eſt grande & fertile; mais cet Auteur ne fait que courir; il n'aprofondit rien, & ne debite que des choſes très-communes: il eſt fort propre pour ceux qui aiment la brieveté. Ses autres Ouvrages ſont *Templum naturæ hiſtoricum, ſeu de naturâ & miraculis quatuor elementorum. De miraculis vivorum, ſeu de naturâ, proprietatibus &c. hominum vivorum*, à Francfort 1614. *De miraculis mortuorum*, &c. Quelcun (l) a dit que Kirchmannus dans ſon livre *de funeribus Romanorum* emprunte beaucoup de choſes de ce dernier Ouvrage de nôtre Kornmannus. Cependant je ne trouve pas que le livre *de miraculis mortuorum* ait precedé l'an 1610. Or le livre *de funeribus Romanorum* fut imprimé l'an 1604. Il eſt vrai que l'Auteur en donna une nouvelle édition l'an 1625. & il pourroit avoir profité de l'Ouvrage de nôtre Kornmannus pour ſes additions. C'eſt ce qu'on pourra examiner une autre fois, ſi l'on en a le loiſir.

(f) *In epiſtola ad Arthiepiſcopum Panormitanum operibus Hilarii præfixa.*

(g) *Hubert Duyſtnis, & Taco Sybrand.*

(h) *C'eſt-à-dire de profeſſer tout ce que dicte la conſcience.*

(i) *Extraits de la vie de Koornhert.*

(k) *Le diſtique Flamand que fit Pierre Hooft pour être mis ſous la taille douce de Koornhert portoit qu'il avoit été inſatiable de ſcience & de liberté.*

(l) *Anton. Borremans variar. lection. c.* 4. *p.* 32.

Digitized by Google

☞ KORTHOLT (CHRISTIAN) Docteur & Profeſſeur en Theologie à Kiel, nâquit le 15. de Janvier 1633. à Burg dans l'Ile de † Femeren. Il fut inſtruit & à la pieté, & aux lettres avec beaucoup de ſoin chez ſon pere & dans l'école de Burg juſqu'à l'âge de 16. ans, après quoi il fut envoié à Sleſwic où il continua ſes études pendant deux années. Il fut enſuite étudier dans le College de Stetin, & y donna des preuves publiques de ſes progrés, car il y ſoutint deux χ Theſes l'une *de veracitate & taciturnitate*, l'autre *de natura Philoſophiæ ejuſque in Theologia uſu*. Il étoit l'Auteur de celle-ci. Etant allé à Roſtoch l'an 1652. il ſe rendit aſſidu aux leçons des Profeſſeurs, & ſoutint deux * autres Theſes heureuſement dont il avoit fait la premiere. La mort de ſon pere l'obligea à quitter cette Academie au bout d'un an, mais il y retourna quelques mois après, & y donna de nouvelles preuves de ſon ſavoir tant par la Theſe *de Chriſto θεανθρώπῳ* qu'il compoſa, & qu'il defendit publiquement, que par des leçons qu'il fit dans ſa chambre ſur la Logique, ſur la Metaphyſique, & ſur l'Hebreu. Il reçut ſolennellement le grade de Docteur en Philoſophie l'an 1656. & puis il fut étudier dans l'Academie d'Iëne, & s'y aquit beaucoup de reputation par les actes Academiques où il fut tantôt ſoutenant, tantôt preſident, & par les leçons privées qu'il donna ſur la Philoſophie, ſur les langues Orientales, & ſur la Theologie. Il quitta l'Academie d'Iëne en 1660. & fut voir celle de Leipſic, & celle de Wittemberg, & puis il retourna à Roſtoch, & y fit paroître en pluſieurs manieres ſa capacité, deſorte qu'au mois de Fevrier 1662. on lui confera la charge de Profeſſeur en langue Greque. Il reçut le grade de Docteur en Theologie au mois de Novembre de la même année. Il n'y avoit pas long tems que ſon eſprit & ſon ſavoir s'étoient fait conoître dans trois diſputes (A) avec des Catholiques Romains en preſence de Chriſtien Duc de Mecklembourg. Il ſe maria le 26. d'Avril 1664. & fut apellé l'année ſuivante pour être le ſecond Profeſſeur en Theologie dans l'Academie que l'on venoit de fonder à Kiel. Il en fut créé vice-Chancelier l'an 1666. & il ſucceda l'an 1675. à Pierre Muſæus qui y avoit eu la premiere chaire de Theologie. Il eut tant de zêle pour faire fleurir cette nouvelle Univerſité, & tant de reconnoiſſance pour les bontez que le Duc de Holſtein ſon maître lui temoignoit, qu'il refuſa toutes les charges qui lui furent offertes en divers lieux, quoi qu'elles fuſſent très-belles, & très-honorables. Ce Prince lui fit donner en 1680. la profeſſion aux Antiquitez Eccleſiaſtiques, & le declara vice-Chancelier perpetuel de l'Academie l'an 1689. Les fonctions de toutes ces charges, & de celle de ‡ vice-Recteur qui échut cinq fois à Mr. Kortholt furent remplies avec beaucoup d'habileté, & avec beaucoup d'aplication & de prudence. Sa mort qui arriva le 31. de Mars 1694. fut une très-grande perte pour l'Academie de Kiel, & pour la Republique des lettres qu'il avoit enrichie d'un (B) très-grand nombre de livres,

† *Proche de la mer Balthique au pais de Holſtein.*

χ *C'eſt-à-dire des diſſertations, & non pas de ſimples poſitions.*

* *L'une* de ſuppoſito & perſona, *l'autre* de ſphæra activitatis.

‡ *C'eſt au fond la même choſe que Recteur, parce qu'il n'y avoit point à Kiel d'autre Recteur que le Prince même qui fonda l'Academie.*

(A) *Dans trois diſputes avec des Catholiques Romains.*] Voici le detail que l'on trouve ſur cela dans ſon programme funebre. *An. M DC LXI. à Sereniſſimo Duce Mecklenburgico, CHRISTIANO, Principe eruditione, facundiâ comitateque ſingulari prædito, per Cancellarium ejus, D. CHRISTOPHORUM KRAUTHOFIUM, invitabatur in aulam Sueriuenſem, ad colloquium cum Pontificio Auſtriaco, EGGEFELDIO, viro quidem docto, ſed admodum ſupercilioſo, de religionis negotio, habendum. Quod & in conſpectu multorum aulæ Procerum, ac peregrinorum etiam, qui fortè tunc aderant, inſtitutum, ac poſtero die cum alio Pontificio Polono, ELLERNIZKIO, continuatum eſt Stinchenburgi, ipſo Principe præſente, qui eum illuc accerſitum clementerque acceptum toto octiduo ſecum retinuit. A quo & ſequenti anno M DC LXII. denuo ad certamen, cum Pontificio quodam Pariſienſi, cui nomen de la (a) BUISSON erat, ibidem inſtituendum, provocatus comparuit, in eoque de graviſſimis religionis controverſiis cum omnium applauſu per aliquot dies diſputavit.*

(a) *Il eut fallu dire du Buiſſon.*

(B) *Enrichie d'un très-grand nombre de livres.*] J'en ai vu le catalogue qui fut imprimé à Kiel l'an 1694. Les uns ſont en Allemand, & les autres en Latin. Voici le titre des Latins: *Tractatus de Origine & progreſſu philoſophiæ Barbaricæ. Jenæ in 4. 1660. Tractatus de Perſecutionibus Eccleſiæ primitivæ, veterumque Martyrum cruciatibus. ibid. in 8. 1660.* Prodiit longe accuratior, & triplo auctior, *Kilonii ann. 1689. in 4. Valerianus Confeſſor, hoc eſt, Solida Demonſtratio, quod Eccleſia Romana hodierna non ſit vera* CHRISTI *Eccleſia; deducta ex Valer. Magni, Capuccini, Apologia Anti-Jeſuitica. Roſt. in 12. 1662.* Opuſculum illud auctius Kilonii in 4. eſt editum 1666. *Diſſertatio de Neſtorianiſmo. ibid. in 4. 1662. Tractatus de Calumniis Paganorum in veteres Chriſtianos. Roſtochii, in 4. 1663.* Longe auctior publicatus eſt Kilonii anno 1668. novoque plane habitu, in tres libros diſtinctus, brevi, V. D. e Typographeo Kilonienſi (b) proditurus eſt. *Exercitatio in Hiſtoriam Judith. Roſtoch. in 4. 1663. Exercitatio in præfationem Hieronymi in Judith. ibid. in 4. 1663. Tractatus de Canone Scripturæ, Bellarmino, ejuſque propugnatoribus, Gretſero & Erbermanno Jeſuitis, oppoſitus. Roſtochii, in 4. 1665. Tractatus de Religione Ethnica, Muhammedana, & Judaica. Kilonii, in 4. 1665. Oratio de Scholarum & Academiarum ortu & progreſſu, præſertim in Germania, inter ſolemnia inaugurationis Academiæ Kilonienſis habita. Sleſv. in fol. 1666. Diſſertatio Hiſtorica de Philippi Arabis, Alexandri Mammææ, Plinii Junioris, & Annæi Senecæ, Chriſtianiſmo. Kil. in 4. 1667. Apologia pro Valeriano Confeſſore, adverſus Capuccinum Salisburgenſem, ibid. in 4. 1667. Tractatus de Variis Scripturæ ſacræ editionibus. ibid. in 4. 1668.* Longe auctior vulgatus eſt Kilonii ann. 1686. *Pſeudadelphia Heiniana, D. Johanni Heinio, Theologo Reformato Marpurgenſi, oppoſita, ibid. in 4. 1669. Tractatus de Lectione Bibliorum in linguis vulgo cognitis. ibid. in 4. 1670.* Reviſus & auctus Plœnæ recuſus eſt anno 1692. *Funus Eccleſiæ Romanæ in Clemente IX. Papa defunctæ. ibid. in 4. 1670. Papa Utopicus. ibid. in 4. 1670. Tractatus de Origine & natura Chriſtianiſmi ex mente Gentilium. Kil. in 4. 1672. Apologia pro Valeriano Confeſſore, adverſus Chriſtianum Fabrum, Gallo-Sebuſianum. Kil. in 4. 1673. Commentarius in Epiſtolas Plinii & Trajani de Chriſtianis primævis. ibid. in 4. 1674. Commentarius in Juſtinum M. Athenagoram, Theophilum Antiochenum, Tatianum Aſſyrium. Kil. in fol. 1675.* Auctior editus eſt Lipſiæ ann. 1686. *Diſſertatio de Viribus humanis in ordine ad Civilia & Spiritualia. Kil. in 4. 1676. Exercitatio anti-Salmaſiana de Pane ἐπιουσίῳ, quem in Oratione Dominica petimus. in 4. 1676. Diſquiſitiones anti-Baronianæ. ibid. in 4. 1677. De Tribus impoſtoribus Magnis, liber, Edoardo Herbert, Thomæ Hobbes, & Benedicto Spinoſa oppoſitus. Cui addita Appendix, qua Hieronymi Cardani & Edoardi Herberti de Animalitate Hominis opiniones philoſophicè examinatæ. ibid. in 8. 1680. Diſquiſitio anti-Baroniana peculiaris de Reliquiarum cultu. ibid. in 8. 1680. Tractatus de Vita & Moribus Chriſtianis primævis per Gentilium malitiam affictis. ibid. in 4. 1683. Theſes Theologicæ XXV. Diſputationibus publicis in Univerſitate Kilonienſi propoſitæ. ibid. in 4. 1684.* Prodierunt & ventilatæ ſunt altera vice 1686. ac rurſum anno 1692. *Tractatus de Proceſſu diſputandi Papiſtico. Cui ſubjuncta Diſſertatio de Hoſtiis Euchariſticis, ſive Placentulis orbiculatis, quibus in S. Synaxeos adminiſtratione utimur. ibid. in 4. 1685. Exercitatio de CHRISTO CRUCIFIXO, Judæis ſcandalo, Gentilibus ſtultitiæ, Credentibus autem Dei potentia & ſapientia, 1. Cor. 1, 18. 23. 24. Ibid. in 4. 1686. Exercitatio de Atheiſmo Veteribus Chriſtianis, ob Templorum inprimis averſationem à Gentilibus objecto, inque eosdem à noſtris retorto. Ibid. in 4. 1689. Silentium Sacrum, ſive, de Occultatione Myſteriorum apud veteres Chriſtianos diſſertatio. Ibid. in 4. 1689. De Studio Belli ac Pacis diſſertatio Theologica, in gratam memo-*

(b) *Il a paru l'an 1698. Voiez le Journal de Leipſic mois de Septembre 1698. pag. 420.*

Digitized by Google

† *Tiré de son programme funebre imprimé à Kiel l'an 1694.*

livres, auſquels il eût pu ajoûter bien d'autres Ouvrages ſi ſa vie eut été plus longue. Il laiſſa des fils qui (C) marchent très-dignement ſur ſes traces †.

KOTTERUS (CHRISTOPHLE) eſt l'un des trois Fanatiques dont on publia les viſions à Amſterdam en l'année 1657. ſous le titre de (A) *Lux in tenebris*. Il demeuroit à Sprottaw dans

riam reddita divina clementia Cimbricis provinciis Concordia, reſtitutique feliciter Reverendiſſ. Sereniſſimique Sleſvici & Holſatiæ Ducis regnantis Dn. CHR. ALBERTI. *Ibid. in* 4. 1689. *De Actionibus Forenſibus Exercitatio Theologica. Ibid. in* 4. 1690. *Alexander Papa Octavus Pſeudonymus. Ibid. in* 4. 1690. *De Magnanimitate Ariſtotelica, Chriſtianæ Modeſtiæ altiſque veris Virtutibus inimica, diſſertatio. Ibid. in* 4. 1690. *De Schiſmate, ſuperiori ſeculo Proteſtantes inter & Pontificios enato, diſſert. Hiſtorico-Theologica, ib. in* 4. 1690. *Apotheoſis Papæ. Ibid. in* 4. 1691. *In Canonem* 6. *Nicænum Cardd. Baronio & Bellarmino oppoſita Exercitatio. Ibid. in* 4. 1691. *Miſcellanea Acauemica. Ibid. in* 4. 1692. *Diſquiſitio de Pontifice Romano. Ibid. in* 4. 1692. *De Rationis cum Revelatione in Theologia concurſu. Ibid. in* 4. 1692. *De Veterum quorundam loeutione ila*: Filius Dei aſſumpſit Hominem. *Ibid. in* 4. 1692. *De Nominibus, quibus per Indorum & contemptum Chriſtiani olim à profanis appellati; deque Notis occultis, quibus iidem ſe inſignivisſe creditι, diſſertatio; auctа Mantiſſa, qua diſquiritur: Num filiola, quam octo dierum infans enixa eſt, Baptiſmi capax. Ibid. in* 4. 1693. *De ſacris Lubricis, debita cum reverentia præſentiſque Numinis metu colendis, Diatribe Aſcetica. Ibid. in* 4. 1693.

On a publié depuis ſa mort un traité qui a pour titre, *Paſtor fidelis, ſive de officio Miniſtrorum Evangelia opuſculum*, a Hamlourg 1696. in 12. Voiez le (a) Journal de Leiplic. On a pu. lie auſſi ſon *Hiſtoria Eccleſiaſtica Novi Teſtamenti*, à Leiplic 1697. in 4. Voiez le même (b) Journal.

(a) *Mois de Janvier 1696. pag. 7. & ſeq.*

(b) *Mois de Septembre 1697. pag. 438.*

(C) *Il laiſſa des fils qui marchent très-dignement ſur ſes traces.*] Il eut 10. enfans, cinq fils & cinq filles, dont il reſtoit quatre fils & quatre filles quand il mourut. Les deux filles aînées étoient déjà mariées l'une à Mr. Lindeman Profeſſeur en Phyſique & en Metaphyſique à Roſtoch, l'autre à Mr. (c) Paſch Profeſſeur en Morale à Kiel. L'aîné des fils Henri Chriſtian KORTHOLT étudioit en Medecine, & voiageoit alors dans les païs étrangers. Matthias Nicolas KORTHOLT, & Sebaſtien KORTHOLT ſes freres avoient déjà donné d'excellentes preuves de leur eſprit. Joël Jean KORTHOLT le plus jeune de tous étudioit bien, & donnoit de belles eſperances. *Natu minor*, ce ſont les paroles du programme funebre, *JOEL JOHANNES, pietatis & literarum ſtudio diligenter incumbens, optimam de ſe ſpem excitat, quam abunde jam impleverunt ætate profectuſque multò majores, MATTHIAS NICOLAUS, & SEBASTIANUS, pluribus præclaris bona indolis ingeniique excellentis ſpecimenibus editis.* J'ai vu la diſſertation *de poëtis Epiſcopis* que Mr. Sebaſtien Kortholt fit imprimer l'an 1699 & qu'il expoſa à l'examen des ſçavans, *examini Eruditorum publico*, quand il ſe prepara (d) à recevoir le Doctorat en philoſophie. C'eſt une piece très-curieuſe, & qui fait voir la grande lecture de l'Auteur.

(c) *Il fit imprimer en 1695.* Schediaſma de curioſis hujus ſæculi inventis quorum accuratiori cultui facem prætulit antiquitas. *Il le fait reimprimer fort augmenté.*

(d) *Pro ſummis in Philoſophia honoribus impetrandis.*

(A) *Sous le titre de* Lux in tenebris.] J'ai remarqué ailleurs (e) la raiſon pourquoi on ſe ſervit de ce titre; je ne la repete point. Cet Ouvrage fut imprimé l'an 1657. aux depens d'un riche (f) patron que Comenius avoit rencontré à Amſterdam. Il contient les revelations de nôtre Chriſtophle Kotterus, celles de Chriſtine Poniatovia, & celles de Nicolas Drabicius. Comenius en publia l'abregé l'an 1660. ſous le titre de *Revelationum divinarum in uſum ſeculi noſtri factarum Epitome.* Il redonna au public l'Ouvrage entier avec des augmentations, ſous le titre de *Lux è Tenebris novis radiis aucta* &c. Cette derniere édition contient la ſuite des revelations de Drabicius juſqu'en l'année 1666. Un Profeſſeur en Theologie à Francker, Polonois de nation, nommé Nicolas Arnoldus, écrivit publiquement & promtement contre cet Ouvrage, & repliqua à l'apologie de Comenius. Des-Marets Profeſſeur en Theologie à Groningue attaqua ce même Ouvrage, dans ſes Theſes *de tribus Videntibus* l'an 1659. & lors que dix ans après il publia une reponſe (g) à un écrit de Comenius touchant le regne de mille ans, il lui reprocha plus d'une fois, & avec beaucoup de force l'impreſſion de ces trois pretendus Prophetes. Cet Ouvrage au bout de quelques années tomba dans l'oubli & dans le mepris; mais lors que les Turcs aſſiegerent Vienne l'an 1683. il fut extremement recherché. Ceux qui en avoient mis les exemplaires dans un galetas, où ils croupiſſoient depuis long tems, les en tirerent, & en vendirent pluſieurs à un gros prix; & ſi les Turcs avoient pris Vienne, je ne doute point qu'il n'eût falu travailler à une nouvelle édition, quelque chers qu'euſſent été les exemplaires. On en demandoit beaucoup en France; Monſieur d'Avaux y en envoia. C'eſt ce qui fait que l'on eſt ſurpris que Mr. Jurieu ait ſuposé l'an 1691. que Drabicius n'etoit point conu à Paris. Cette ſuposition n'eſt point pardonnable, puis qu'il n'y avoit pas long tems qu'il avoit lui-même fort contribué à faire voler par toute la terre le nom de ce Fanatique. Outre qu'il alleguoit cette mauvaiſe ſuposition comme une preuve d'un crime d'Etat; car il pretendit que l'Avis aux Refugiez faiſant mention de Drabicius, ne pouvoit pas avoir été fait en France. Ce ſont là des choſes que mes lecteurs auroient de la peine à croire, c'eſt pourquoi il eſt neceſſaire que je les prouve en raportant ce qui lui fut repondu. Voici donc ce que l'Auteur qu'il accuſoit lui repondit (h).

(e) *Dans l'article de Drabicius, pag. 1067.*

(f) *Il s'appelloit Laurent de Geer.*

(g) *Intitulée*, Antirrheticus, ſive defenſio pii zeli &c. contra J. A. Comenium.

SI LE NOM de Drabicius étoit inconu en France l'an 1690.

(h) *Dans la fabule chimerique pag. 130. & ſuiv. de la 2. édition.*

„ La premiere de ſes preuves eſt que l'Avis aux Re„ fugiez n'a pas été fait à Paris. Or voici comment „ il le demontre.

„ Celuy (1) qui a fait cet Avis fait le detail des Pro„ phecies de Drabicius; il l'a vu, il l'a lu, & il en fait „ toutes les particularitez.

„ Or les Savans de Paris ſavent à peine le nom de „ Drabicius.

„ Donc l'Auteur de l'Avis n'eſt pas à Paris.

„ Si je luy niois la premiere propoſition, je ſuis „ bien ſûr qu'il ne la prouveroit de ſa vie, parce „ qu'il ne paroît point par l'Avis aux Refugiez, que „ celuy qui en eſt l'Auteur ſache autre choſe de Dra„ bicius, ſinon qu'il a tâché d'exciter à la guerre „ contre la Maiſon d'Autriche tout ce qu'il a pu. „ Où eſt l'homme de lettres qui n'en puiſſe ſavoir „ autant, ſans avoir jamais lû le livre de ce Pro„ phete?

(1) *Pag. 18.*

„ Mais la ſeconde propoſition eſt encore plus viſi„ blement fauſſe. Car pour ne pas dire que durant le „ ſiege de Vienne on parloit fort en France du livre „ de Drabicius, & qu'on en manda d'ici pluſieurs „ exemplaires, (moy-même je fus prié par un de mes „ amis de Roüen de luy en envoyer un) qui ne ſait que „ les grands éloges que Mr. Jurieu a donnez au Trium„ virat Prophetique, je veux dire à Chriſtina Poniatovia, à Cotterus, & à Drabicius, dans un (2) Ou„ vrage *plus commun & plus repandu que les Almanachs de l'année*, comme il s'en glorifie (3) luy mê„ me, ſe ſervant de la plus juſte comparaiſon que „ l'on vit jamais; qui ne ſait, dis-je, que ces grands „ éloges donnez à Drabicius, & ſi capables de faire „ parler de ce Prophete, ont valu au Panegyriſte cer„ taines cenſures bien mortifiantes de la part de Mr. „ (4) l'Evêque de Meaux & de Mr. (5) Peliſſon, dans „ des livres publiez à Paris avant l'impreſſion de l'A„ vis aux Refugiez? Qui peut douter que la ſatyre qui „ a tant couru le monde depuis l'an 1684. ſous le ti„ tre d'*Eſprit de Mr. Arnauld*, n'ait excité dans l'ame „ d'une infinité de François la curioſité de connoître „ les Propheties de Drabicius, dont Mr. Jurieu trace „ là le (6) plan de telle ſorte, qu'il promet d'un côté de la part de Drabicius au public la ruïne de la „ Maiſon d'Autriche, au Roy de France la Couronne „ Imperiale, aux Turcs la priſe de Vienne, de la Ca„ rinthie, de la Stirie, & la deſtruction de la Repu„ blique de Veniſe & de la ville de Rome; & qu'il „ promet d'autre côté au nom de ceux de la Religion, „ *tout ce qu'ils pourront pour accomplir ces Propheties?* „ Il faudroit que les ſavans de Paris fuſſent bien ſtupides, s'ils ne s'étoient pas informez d'un Ouvrage dont Mr. Jurieu a donné l'idée que l'on va voir. *Je trouvois*, dit-il (i), *dans les propheties de Cotterus, de Chriſtine & de Drabicius, que Comenius a publiées, quelque choſe de grand & de ſurprenant. Cotterus qui eſt le premier de ces trois Prophetes, eſt grand & magnifique, les images de ſes viſions ont tant de majeſté & tant de nobleſſe, que celles des anciens Prophetes n'en ont pas d'avantage. Elles ſont auſſi admirablement concertées, tout s'y ſoutient, & rien ne ſe dement. Il m'eſt inconcevable comment un ſimple artiſan peut avoir imaginé d'auſſi grandes choſes, ſans le ſecours de Dieu. Les deux annees de la Prophetie de Chriſtine ſont, à mon ſens, une ſuite de miracles auſſi grands qu'il en ſoit arrivé depuis les Apôtres. Et même je ne trouve rien dans*

(2) *Accompliſſ. des Prophet. imprimé en 1686.*

(3) 21. *Lettre Paſtorale de 1689.*

(4) *Hiſt. des Variations, l. 13. n. 41. imprimée en 1688.*

(5) *Reflex. ſur les differens de la Relig. 2. partie, imprimée en 1687.*

(6) *Tom. 2. pag. 291.*

(i) *Preface de l'Accompliſſement des Prophetiæ, imprimé l'an 1686.*

Digitized by Google

dans la Sileſie. Ses viſions commencerent au mois de Juin 1616. Il crut voir un Ange ſous la forme d'homme, qui lui ordonna d'aller declarer aux Magiſtrats, que ſi l'on ne faiſoit penitence la colere de Dieu feroit de terribles executions. Quoi qu'il eût reçu cet ordre ſix fois de ſuite, il ne l'executa point; ſon Paſteur & ſes amis l'en diſſuaderent. Mais au mois d'Avril 1619. aiant cru voir le même eſprit, qui le menaçoit de la damnation éternelle s'il demeuroit dans le ſilence, il s'aquita de ſa commiſſion en pleine aſſemblée des Magiſtrats le 29. d'Août 1619. On ſe moqua de lui. Les apparitions continuerent, & furent ſuivies d'extaſes, & de ſonges prophetiques. L'Electeur Palatin declaré Roi de Boheme par les Proteſtans, fut mêlé dans ces viſions. Kotterus l'alla trouver à Breſlaw au mois de Decembre 1620. & lui expoſa ſes commiſſions. Il fut dans quelques autres lieux, & enfin l'an 1625. à la Cour (B) de Brandebourg *. Il fit connoiſſance la même année (C) avec Jean Amos Comenius, qui ſe rendit le promoteur † de ſes pro-

* *Tiré de ſes revelations publiées par Comenius.*

† *Comenius, hiſt. revelation. pag. 16. & ſeq.*

la vie des plus grands Prophetes, de plus miraculeux que ce qui eſt arrivé à cette fille. Drabitius a auſſi ſes grandeurs. Mais il a beaucoup plus d'obſcuritez & de difficultez. Ces trois Prophetes s'accordent à predire la chute de l'Empire Antichrétien, comme devant arriver bientôt. Mais on y trouve d'autre part tant de choſes qui achoppent, qu'on ne ſçauroit affermir ſon cœur là-deſſus. Si cela n'eût point excité l'envie de conoître la compilation prophetique de Comenius, pour le moins la curioſité en ſeroit venuë à ceux qui virent les reflexions ſur les differens de religion. Car il eſt impoſſible quand on a remarqué beaucoup de fierté dans un Ecrivain, de ne ſentir pas quelque joie de le voir mortifié de la maniere que Mr. Pelliſſon mortifia Mr. Jurieu par ces paroles; (a) *Prophete & plus que Prophete, precurſeur ſans doute du regne de mille ans qu'il nous annonce, au moins qui ſe donne l'autorité de reformer, corriger & chatier, quand il lui plait ceux qu'il a formellement reconus pour* (1) *inſpirez & pour Prophetes, gens au reſte que les evenemens ont déja convaincus de cent impoſtures, & que le ciel vient de confondre aux yeux de toute la terre par la priſe de Bude, quoi qu'ils nous euſſent aſſurez de la part de Dieu, qu'elle ne reviendroit jamais aux Chretiens par la force des armes, mais par un traité avec les Turcs.* Il donna (b) les preuves formelles de tout ceci en citant les propres (c) paroles de Mr. Jurieu, & les endroits où Drabicius a dit ſi preciſément que Bude ne ſortiroit des mains du Turc qu'à l'amiable. Quand on eſt diſpoſé envers un Auteur comme on l'étoit à Paris à l'égard de Mr. Jurieu, on eſt ſi aiſe de le voir convaincu ou d'impoſture, ou de fanatiſme, qu'on cherche cette conviction dans ſa ſource; *Mais eſt-il bien vrai*, ſe demande-t-on, *que Drabicius ait dit cela, ne pourroit-on pas le voir de ſes propres yeux, afin qu'il ne reſtât aucun ſcrupule, qui fût capable de diminuer le ridicule d'une telle ſcéne?* On cherche alors un exemplaire de Drabicius, par tout où l'on s'imagine qu'on le trouvera; & ſi l'on n'en peut rencontrer, on ne laiſſe pas d'être imprimé de ce nom, & de le garder comme un jouët.

(a) *Reflexions ſur les differens de Religion 2. partie, ſect. 17. p. 435. edit. d'Amſt. 1689.*

(1) *Chriſtophle Kotterus, de Sileſie. Chriſtine Poniatouski, de Boheme. Nicolas Drabicius, de Moravie.*

(b) *Ibid. p. 501. & ſeq. Voiez auſſi les Chimeres de Mr. Jurieu, 4. partie, pag. 141.*

(c) *Celles que j'ai raportées ci-deſſus de la preface de l'Accompliſſem. des Prophelies.*

Perſonne ne pourra dire que je m'écarte de mon ſujet, car puis que c'eſt une fauſſeté de fait que de dire que le nom de Drabicius étoit à peine conu en France l'an 1690. elle eſt du reſſort de ce Dictionaire, & j'ai dû me ſervir de toutes les preuves qui refutoient cette fauſſeté.

Si l'on s'étoit contenté de dire, qu'en comparaiſon du bruit que le nom de Drabicius auroit fait en France, au cas que les Turcs euſſent pris Vienne, il n'étoit preſque pas conu à Paris, quand l'Avis aux Refugiez fut compoſé, je ne penſe pas qu'on eût eu tort; car la priſe de Vienne auroit plus fait parler de Drabicius que du grand Vizir. Le livre que Mr. Jurieu avoit compoſé pendant le ſiege de cette ville, pour faire l'eloge & l'apologie des trois Prophetes de Comenius, par de beaux éclairciſſemens, & par de doctes commentaires, auroit été traduit en diverſes langues, & auroit rendu Drabicius, pendant long tems, l'entretien des compagnies. Tout cela fut perdu pour la memoire de Drabicius par la levée du ſiege: le grand Sobieski, de deux ou trois cens lieuës loin, detruiſit un livre qui étoit tout prêt à être donné à l'Imprimeur. Je commençai à conoître pendant le ſiege de Vienne, combien je m'étois trompé, en croiant que l'on étoit enfin revenu de ces eſperances chimeriques, qu'on avoit tant de fois fondées ſur des viſions. Je trouvois par tout des gens qui ne me parloient que des Propheties de Drabicius, avec mille marques de perſuaſion, & qui bâtiſſoient en l'air châteaux ſur châteaux, de telle ſorte que dans un moment, ils en étoient à detruire Babylone. Ils ne pouvoient aſſez admirer que Drabicius eût rencontré ſi heureuſement à l'égard de Tekeli. C'eſt là où je les voulois, car je leur faiſois voir que Tekeli qui étoit alors le grand Acteur de cet Opera, ne fait aucune figure dans le livre de Drabicius, ce qui eſt une nullité viſible. Je ne doute point que les François n'euſſent bien levé l'oreille, ſi l'entrepriſe du grand Vizir avoit reüſſi. Ils auroient volontiers prêté la main aux credules touchant les viſions de Drabicius, veu qu'elles promettent l'Empire au Roi de France. Il eſt donc certain que le nom de ce faux Prophete ſeroit devenu à Paris incomparablement plus fameux, ſi les Turcs avoient pris Vienne.

Dispositions des eſprits pendant le ſiege de Vienne en 1683.

(B) *L'an 1625. à la Cour de Brandebourg.*] L'Electeur George Guillaume aiant ouï le grand bruit que l'on faiſoit des revelations de Kotterus, voulut voir cet homme. Il le donna à examiner aux Theologiens de Francfort ſur l'Oder, après quoi il le fit venir deux fois à Berlin, premierement en l'année 1625. & puis l'an 1626. La renommée de cet homme parvenuë juſqu'à Strasbourg y frapa tellement un des Bourgmaîtres, qu'il envoia un meſſager en Sileſie pour prier Kotterus de lui éclaircir 62. points; & de s'en venir à Strasbourg où ſon miniſtere prophetique jouïroit d'une plus grande ſûrté. Kotterus repondit aux 62. queſtions, s'excuſa d'aller à Strasbourg ſur ce que l'eſprit ne lui en donnoit point l'ordre, & ſouffrit que ſon portrait fût envoié au Bourgmaître (d).

(d) *Comenius in epitome revelationum append. 3. p. m. 209.*

(C) *Il fit conoiſſance . . . . . avec Jean Amos Comenius qui ſe rendit le promoteur.*] Après les edits de l'Empereur, qui ordonnerent aux Miniſtres de Boheme & de Moravie l'an 1624. de ſortir hors du païs, il fut reſolu dans une aſſemblée ſecrete au mois de Mars 1625. que les Miniſtres de Boheme ſe retireroient dans la Pologne, & ceux de Moravie dans la Hongrie, & qu'on en deputeroit quelques-uns avec des lettres, tant en Pologne qu'en Hongrie, pour y preparer la reception. Comenius fut deputé en Pologne. En paſſant par Gorlitz dans la Luſace, le gouverneur du jeune Comte de Zerotin lui aprit comme une nouvelle fort conſolante que la ruïne de l'Antechriſt étoit prochaine, veu ce que le Saint Eſprit en reveloit à un bon homme de Sileſie nommé Chriſtophle Kotterus. Il en raconta & en lut divers morceaux, & parce que Comenius faiſoit trop le difficile, il l'exhorta à ſe porter ſur les lieux pour y conferer avec le Prophete. Comenius paſſant par Sprottaw demanda à voir Kotterus: ſa femme lui repondit qu'il avoit été mandé par l'Electeur de Brandebourg; le Paſteur (e) du lieu lui confirma la même choſe; il l'aſſûra que Kotterus étoit un veritable Voiant, & lui donna à lire ſes revelations. Comenius en attendant que Kotterus fût revenu medita ce manuſcrit, & en fut étonné. Peu après il vit Kotterus, il fit ſon voiage, il revint bientôt à Sprottaw, il traduiſit en langage Bohemien le manuſcrit des revelations, & ſe convainquit pleinement qu'elles ne venoient que de Dieu. Il retourna en Pologne, & y mena le Prophete qui lui aprit en chemin, qu'il ſavoit par revelation qu'il ſe tiendroit un Concile de toute la Chretienté, où l'on depoſeroit le Pape, & où l'on feroit un Canon qui defendroit à toutes perſonnes d'uſurper jamais le titre d'Evêque Univerſel. Comenius lui repreſenta qu'il n'avoit point lu cet article dans le manuſcrit. Kotterus lui fit reponſe, *je n'ai point eu ordre de l'écrire, mais je l'ai apris pourtant.* Au retour de Pologne Comenius ſe ſepara de Kotterus, & s'en alla à Berlin, où il trouva que même parmi les Refugiez de Boheme & de Moravie, on faiſoit des jugemens bien differens de cet homme; les uns le tenoient pour un veritable Prophete, & principalement lors qu'ils aprenoient par les nouvelles de la poſte que le Roi de Dannemarc levoit des troupes; les autres diſoient que Kotterus étoit un fourbe, qui aiant mangé tout ſon bien, & ne ſachant que faire pour vivre, s'étoit érigé en Prophete. (f) *Alii rurſum ex iiſdem meis ſcabioſiſſima de Cottero effutiebant: helluonem, rei ſuæ decoctorem, deſperationeque ad prophetandum adactum dictitantes, miraque de prophetiis ipſius mendacia inter ſe ſpargentes, mihique referentes.* Cela inquietoit Comenius, mais Chriſtophle Pelargus Sur-Intendant Ge-

Faits concernant l'hiſtoire des revelations de Kotterus.

(e) *Il ſe nommoit Abraham Mencelius.*

(f) *Comenius, hiſt. revelat. pag. 21.*

Digitized by Google

propheties. Or comme la plupart de ces choſes rouloient ſur des preſages de bonheur pour l'Electeur Palatin, & de malheur pour ſa Majeſté Imperiale, il arriva que David Wachſman, Procureur Fiſcal de l'Empereur dans la baſſe Sileſie & dans la Luſace, emploia toutes ſortes de moiens pour ſe ſaiſir de Kotterus, qu'il regardoit comme un impoſteur ſeditieux. Kotterus lui tomba entre les mains le 2. de Janvier 1627. On l'interrogea, on le mit dans un cachot, on attendoit de Prague la ſentence de la Chambre des apellations: le Fiſcal la reçut le 25. d'Avril; mais comme il mourut peu après, on n'a point ſçu ce qu'elle portoit. Kotterus fut tiré du cachot, & eut permiſſion d'être viſité de ſa femme & de ſes amis, & enfin on le mit (D) au pilori, & on le banit des Etats de l'Empereur à peine de la vie s'il y rentroit. Il s'en alla dans la Luſace, qui apartenoit alors à ſon Alteſſe Electorale de Saxe, & y vecut tranquillement juſques à ſa mort, qui arriva l'an 1647 *. C'eſt par une faute d'impreſſion que le Dictionaire (E) de Moreri lui donne 92. ans de vie. On ne peut diſculper (F) Comenius touchant l'impreſſion de ces ſortes de

* *Tiré de l'Abregé de ſes revelations, append. 3. & de l'*Hiſtoria revelationum pag. 21. 22.

neral des Egliſes de Brandebourg, qui avoit examiné Kotterus par l'ordre de l'Electeur, le raſſûra en lui diſant qu'il ne faloit point douter de la miſſion extraordinaire de cet homme (a), ni ſe repentir d'avoir traduit en langage Bohemien ſes revelations. Cette traduction ne fut point tenuë ſecrete, comme l'Auteur dit qu'il l'avoit recommandé; on la fit voir à des gens qui en voulurent retenir copie, & ainſi les copies s'en multiplierent prodigieuſement dans la Boheme: il ne s'en faut pas étonner; c'étoit un livre qui promettoit cent triomphes au Roi Frideric. Quelque tems après il fut imprimé en Bohemien à Perna dans la Miſnie avec des éloges & des notes marginales. Mais tous les Miniſtres ne donnerent pas dans le panneau. Il y en eut deux qui avec quelques Anciens trouverent mauvais que l'on copiât ce livre; l'interêt de la vraie foi, & le peril humain où l'on s'expoſoit furent les deux cauſes qui les firent opiner à la ſupreſſion de ces chimeres; ſoit qu'elles ne fuſſent qu'un jeu d'eſprit, ſoit qu'elles fuſſent les ſonges creux d'un Fanatique. (b) *Scriptum illud (ſive id ab aliquo ingenioſo confictum, ſive ab ipſo fanatico homine conſcriptum eſſet) ſupprimi petierunt. Duplex enim ſubeſſe periculum: & Conſcientiarum, ſi ſe homines à certo Dei Verbo ad incerta id genus figmenta abduci paterentur: & Corporis atque vitæ, ſi hæc in adverſariorum veniant manus.* L'an 1626. l'Electrice Juliene mere du Roi Frideric aiant fait ſavoir à un grand Seigneur de Moravie, qui auſſi bien qu'elle etoit alors en refuge à Berlin, qu'elle avoit reçu une lettre du Roi ſon fils, par laquelle il demandoit ſi l'on pourroit avoir par écrit les Propheties de l'homme de Sileſie, ce grand Seigneur en fit copier un exemplaire, & ne pouvant pas le donner lui-même à cauſe qu'il étoit malade, il en chargea Comenius qui étoit alors à Berlin. Comenius ne s'amuſa point à le remettre à l'Electrice, il alla tout droit au Roi qui etoit alors à la Haie, il demanda audience, il le harangua, & lui dit entre autres choſes que puis que ſa Majeſté & ſes enfans étoient le principal perſonnage dans cette divine Comedie, ceux qui avoient ce Manuſcrit auroient cru ſe rendre abſurdes, s'ils ne l'avoient pas communiqué à ſa Majeſté. *Cujus* (Cotteri) *omnia cum ſint in ſcriptum relata, ibidemque Majeſtas Veſtra, cùm Progenie ſuâ, tanquam primaria in hac Dei Comœdia introducitur Perſona; abſurdum viſum eſt illis, qui ea ſuis hactenus cuſtodierunt manibus, ad notitiam Majeſtatis Veſtræ hæc non deduci. Non quidem ut Majeſtati Veſtræ iſta præcisè credendi imponatur neceſſitas: ſed, Primùm, ut hæc apud Majeſtatem Veſtram tanquam in archivo ſacro aſſerventur, in futurum teſtimonium: nè, ſi demùm poſt completa prædicta hæc palam fiant, ex eventu ſic eſſe collecta, ſuſpicari quis, aut calumniari, poſſit. Deinde, ut occaſio ſit attendendi, num fortè divina providentia tales in eventus res diſponat. (Nam ſi de imminente rerum mutatione Politicos diſcurſus, vel Aſtrologicas prædictiones, aut ſimiles Prudentiorum conjecturas, cognoſcere non aſpernamur, cur hæc ab altiori venientia principio, aſpernari libeat?) Curarunt itaque ex authentico deſcribi exemplar, quod Majeſtati Veſtræ per me humili cùm obſervantia exhibent: ſimulque exhibui (c).* Ce n'eſt pas, ajoûta-t-il, que l'on veuille lui impoſer la neceſſité de croire ces choſes, mais on ſouhaitte qu'elle les garde dans ſes Archives, afin que ſi l'evenement les confirme, perſonne ne puiſſe chicaner que les predictions ſont venuës après coup, & afin auſſi qu'elle ait là une occaſion de prendre garde ſi la providence prepare les voies à ces grandes revolutions.

C'eſt ici le fin du myſtere: on veut que les Princes capables d'executer & intereſſez à l'execution, en forment le deſſein & l'envie, avec l'eſperance d'y reüſſir. Voilà très-ſouvent le premier reſſort de nos Devins, & de nos commentateurs apocalyptiques, & de ceux qui les ſoutiennent. Mais revenons au fil hiſtorique.

Comenius fut reçu & congedié honnêtement du Roi Frideric, & s'en alla en Boheme, où Kotterus ſe rendit auſſi au mois d'Octobre 1626. & confera avec des Miniſtres & avec des Gentilshommes (d).

Voici un paſſage où je ne vois point d'exactitude. (e) *Quam turpiter vero in horum* (Cotteri & Drabicii) *& Chriſtinæ Ponatovia virginis Bohemæ conatibus, qui ejuſdem omnino farinæ erant, juvandis modo dictus Comenius ſe dederit, è Voetii Diſpp. part. 2. p. 1080. liquet.* C'eſt ainſi que parle Mr. Hartnac dans ſa nouvelle édition de l'hiſtoire eccleſiaſtique de Micrælius. Il venoit de condamner les pretenduës propheties de Kotterus, & Comenius qui les avoit publiées; il venoit de dire (f) que l'on fit couper la main & la tête à Drabicius, qui avoit bien merité ce châtiment, & tout auſſitôt il ajoûte qu'il paroît par la page 1080. du 2. tome des diſputes de Voetius, que Comenius commit une faute très-honteuſe en publiant les revelations de ces gens-là. J'ai conſulté cet endroit de Voetius, mais ni dans la page 1080. ni dans la ſuivante il n'y a quoi que ce ſoit qui ſe raporte à Comenius.

(D) *On le mit au pilori.*] Voici les paroles de Comenius, (g) *Poſt aliquot adhuc menſium deliberationem ignominiæ pœna affecerunt tali. Eductum carcere collocarunt ad cippum fori, ferreo adſtrictum collari, affixaque ſupra caput ſcheda, cui inſcriptum fuit:* Hic eſt Pſeudo-propheta ille, qui prædixit quæ non evenerunt. *Hora ſpatio ſic ſpectaculo relictus, per Lictorem urbe fuit eductus, exireque patriâ, nec in Cæſaris ditiones redire ſub capitis pœna, juſſus.*

(E) *Que le Dictionaire de Moreri.*] On le fait naître l'an 1585. & mourir l'an 1647. il a donc vecu 62. ans, & non pas 92. mais les Imprimeurs prennent ſouvent l'un pour l'autre, le chiffre 6. & le chiffre 9.

(F) *On ne peut diſculper Comenius touchant l'impreſſion de ces ſortes de propheties.*] Dieu me garde de prononcer jugement ſur ce qui ſe paſſe dans le cœur de mon prochain: c'eſt de Dieu ſeul que ces myſteres relevent; mais il y a des occaſions où l'on peut dire ce que l'on penſe ſur les aparences. A plus forte raiſon m'eſt-il permis de raporter hiſtoriquement ce que d'autres ont penſé ſur la conduite de Comenius. Pendant qu'il demeuroit en Pruſſe, on delibera ſur ſon chapitre dans la Cour de quelques Princes, & l'on mit en cas de conſcience à examiner, s'il ne meritoit point la peine que la loi de Dieu ordonne contre les faux Prophetes. On l'a ſoupçonné d'avoir ſervi de conſeil & de Secretaire à ceux qui machinoient une irruption dans la Boheme, & qui l'auroient executée, ſi les Anglois (h) leur avoient fourni les ſecours qui leur avoient été demandez. Lui & ſes ſemblables paſſerent pour les inſtigateurs de la guerre que Ragotski & les Princes Radzivil entreprirent contre la Pologne. L'Egliſe de Dieu à delivrer de la tyrannie Papale, étoit l'objet qu'on leur mit devant les yeux pour leur faire prendre les armes. Je ne dis rien là dont je n'aie un bon garant; car voici ce qu'Arnoldus écrit à Comenius. (i) *Prævaricatio illa, quam dicis, tanti tamen non fuit, ut ſuper ea in aulis Principum deliberaretur, cauſas conſcientiæ formati viris doctis decidendi mitterentur, an ſim falſus Propheta, & conſequenter, an in me pœna divinitus in falſos Prophetas ſtatuta animadvertendum non eſſet, quod de te in Boruſſia cum adhuc morarer perſcriptum memini, & forte autographum illarum literarum adhuc poſſideo. Tanti, inquam, non fuit illa prævaricatio, ut propter eam πολυπράγμων audirem, ac deſertâ ſtatione meâ Profeſſoria, Magnatibus pro ſtabello in concitandis motibus bellicis eſſem, uti de te rumor eſt, qui à manu & conſiliis intimis fuiſſe, illis diceris, qui in Bohemiam irruptionem ante annos moliebantur. ſi modo*

(a) Videſ hanc Bibliothecam meam (*inſtructiſſimam habebat, celeberrimus eb eam totam per Germaniam, quo me ſecretius hoc colloquium expetentem introduxerat*) omnes Authores, antiquos & recentes conſului, ut quid de quæſtione illa, Utrum poſt Chriſtum & Apoſtolos, obſignatumque Novi Fœderis Canonem, ullæ novæ admittendæ ſint, divinæ vel angelicæ, revelationes, ſentiendum ſit cognoſcerem? Sed nemo me ſcrupulis liberare potuit. Ego igitur ad preces converſus, ardentiſſime invocabam Deum (ſæpe etiam noctu ſurgens & me in faciem provolvens) ut ne pateretur illudi Eccleſiæ ſuæ orans. Poſt omnia vero tandem penſitata, divinitusque ſuggeſta, *non aliud habeo quod dicam, niſi* DEUM MISISSE ANGELUM SUUM, qui nuntiaret nobis ſervis ſuis ea, quæ oportet fieri cito: (*quæ ſunt Angeli verba* Apoc. 22. 6.) *Ibid.* (b) *Ibid. pag.* 23. (c) *Ibid. pag.* 26.

(d) *Tiré de l'*Hiſtoria revelationum *publiée par Comenius l'an 1659. pag. 15. & ſeq.*

(e) *Micral. hiſtor. Eccleſ. pag.* 1324. *edit.* 1699.

(f) Interceptus in illo regno (*Hungaria Drabicius*) capite manuque amputatis, libro quoque cui titulus: *Lux in Tenebris*, infami loco combuſto dignam pœnam luit. *Id. ibid. Voiez ci-deſſus pag.* 1068. *lettre a.*

(g) *Hiſtoria revelat. pag.* 28.

(h) *C'étoit au tems de Cromwel. Voiez l'article de Comenius, pag.* 959. *col.* 2.

(i) *Arnoldus in Diſcurſu Theologico contra Comenium pag.* 10.

Digitized by Google

de propheties. Il en avoit vu une partie manifeſtement convaincuë de fauſſeté par l'évenement. Depuis ſa mort elles ont été de plus en plus refutées par le cours des affaires de l'Europe: les Turcs qui ſelon (G) lui devoient ruïner la Maiſon d'Autriche, l'ont remiſe ſur le pinacle par leurs

modo annuiſſent illorum votis Angli ſollicitati. Ego id non dico, quanquam ſtylus literarum tuo non ſit abſimilis. Jam per rumores in Boruſſia (uti niſi me omnino fallat memoria illinc ad te perſcripſi,) audiveram, Principes Radzivilios & Rakocium à vobis fuiſſe inductos, qui arma contra Polonos capeſſerent, ſpe liberandæ Eccleſiæ à tyrannide Pontificia, cujus rei haud exigua paſſim in volumine illo triuno extant argumenta. Ego tamen non definio. Je ne ſuis pas étonné que Comenius ait été ſuſpect de machinations politiques, & d'intrigues de guerre; car un Theologien voiageur autant que lui, & qui a ſi ſouvent des affaires à la Cour des Princes, eſt un homme en qui l'on ne doit pas trop ſe fier. L'Electrice mere du Roi Frideric demande ſi l'on peut trouver un recueil des propheties de Kotterus: celui à qui elle s'adreſſe en fait faire une copie, & ne pouvant la donner lui-même, il en charge Comenius. Celui-ci qui eſt à Berlin, & qui n'a que deux pas à faire pour la donner à l'Electrice, aime mieux venir à la Haie, afin de la donner en main propre au Roi Frideric, & de le haranguer ſur le contenu du livre, dont le pis aller, diſoit-il, étoit de faire faire attention aux occurrences (*a*). Cela ſent fort le manege d'une prophetie de faction. On predit ce que l'on ſouhaitte de faire entreprendre, & puis on remuë ciel & terre, pour engager à l'entrepriſe ceux qu'on y croit propres. Il y a beaucoup d'aparence que la forte aplication, avec laquelle Comenius travailla à la reünion des Proteſtans (*b*), venoit de l'envie de former un puiſſant parti, qui par les armes charnelles accomplit les propheties. Une autre choſe a fait tort à Comenius. Il étoit docte & habile, il raiſonnoit de bon ſens dans d'autres matieres, il paioit d'eſprit dans celles-ci, on ne voioit rien en ſa perſonne qui ſentît l'Enthouſiaſte. Cela portoit à croire qu'il n'étoit point perſuadé de ce qu'il diſoit. Il peut y avoir, & il y a quelquefois de l'impoſture dans les grimaces extatiques; mais ceux qui ſe vantent d'inſpiration, ſans marquer d'ailleurs ou ſur leur viſage, ou dans leurs paroles que leur cerveau eſt detraqué, & ſans ſortir jamais de leur état naturel, ſont incomparablement plus ſuſpects de fourberie, que ceux qui de tems en tems ſouffrent quelques convulſions, comme la Sibylle plus ou moins.

(*c*) *Deus ecce, Deus: cui talia fanti,*
Ante fores ſubito non vultus, non color unus,
Non comta manſere coma: ſed pectus anhelum,
Et rabie fera corda tument: majorque videri,
Nec mortale ſonans, adflata eſt numine quando
Jam propiore Dei. . . . . .
. . . . . .
At (*d*) *Phœbi nondum patiens immanis in antro*
Bacchatur vates, magnum ſi pectore poſſit
Excuſſiſſe deum: tanto magis ille fatigat
O, rabidum, fera corda domans, fingitque premendo.

Je conſens qu'on ne ſoupçonne de Comenius rien de ſiniſtre. Mais que dira-t-on contre ceux qui trouvent mauvais qu'il ait debité pour divines les revelations de Kotterus, lors même que l'évenement en avoit montré la fauſſeté (*e*)? J'avouë que cela me paroît inexcuſable. Et quant à Drabicius, ſe pouvoit-on imaginer, que ce fût Dieu qui l'inſpirât? Si Dieu l'avoit inſpiré, il auroit fortement voulu que Ragotski detruisit la Maiſon d'Autriche, & ſçut que le ciel le deſtinoit à ce grand ouvrage. Mais ſi Dieu avoit voulu cela fortement, n'eût-il pas inſpiré à ce Prince l'envie de faire la guerre à l'Empereur, ou du moins un peu de credulité pour Drabicius? Voici un fait qui témoigne l'entêtement de Comenius. Son gendre (*f*) pria Arnoldus Profeſſeur en Theologie à Franeker, d'aſſiſter de ſes bons avis ſon beau-pere qui ſembloit heſiter ſur l'impreſſion des trois Prophetes. Arnoldus conſeilla qu'on ne les imprimât point (*g*), le beau-fils (*h*) conſeilloit la même choſe, & ſe fondoit ſur de très-fortes raiſons. Mais Comenius n'avoit garde de déferer à l'avis de deux perſonnes, puis qu'il n'avoit nul égard au decret des Egliſes Polonoiſes, qui après avoir examiné les revelations pretenduës de Kotterus & de Chriſtine Poniatovia, les condamnerent pour jamais à la ſupreſſion (*i*).

(G) *Les Turcs qui ſelon lui devoient ruïner la Maiſon d'Autriche, l'ont remiſe.*] Voiez ſur cela les inſultes malhonnêtes de l'Auteur de l'Avis aux Refugiez. *Il eſt certain,* dit-il (*k*), *que la gloire & le bonheur de Sa Majeſté Imperiale dans cette guerre contre les Turcs ſont admirables, & qu'à l'éternelle confuſion des Propheties de vôtre* DRABICIUS, *Dieu a fait obtenir à ce Prince plus de grands ſuccez qu'à l'Empereur Charles-Quint. Ce faux Prophete plus empreſſé à maudire que Balaam, qui même lors qu'un Roi voiſin l'en ſollicitoit avec de grandes promeſſes, ne voulut rien precipiter, a lancé pendant pluſieurs années ſur la Maiſon d'Autriche les plus effroyables malédictions qui lui montoient dans l'eſprit, & il l'avoit, pour ainſi dire, devoüée aux Furies, & aux Dieux infernaux,* Diris & numinibus infernis, *à cauſe qu'elle avoit perſecuté vôtre Religion. Mais l'évenement a fait voir qu'il n'entendoit pas ce metier-là, & qu'il n'avoit pas fort bonne main à maudire. Jamais homme ne merita moins que lui l'éloge qui fut donné à Balaam,* celui que tu beniras ſera benit, & celui que tu maudiras, ſera maudit, *& ſi toutes vos imprecations Prophetiques reſſemblent à celles de Drabicius, il y aura preſſe déſormais à ſouhaiter vos malédictions, & on vous enverra chercher avec plus d'importunité pour les recevoir, que le Roi des Moabites n'en employa pour tâcher de jetter ſur ſes ennemis celles du faux Prophete Balaam.* Depuis l'impreſſion de cet Avis la proſperité des armes de l'Empereur a été interrompuë quelquefois (*l*), mais ce n'a été pour les Turcs qu'un petit repit: leur mauvaiſe fortune a recommencé bientôt à deploier toute ſa rureur. Elle penſa les accabler l'année derniere (*m*), elle leur fit ſentir par tout ſon indignation, en Dalmatie, en Hongrie, en Pologne, ſur l'Archipel, & s'il en faut croire nos Nouvelliſtes, ils perdirent deux batailles navales en très-peu de tems, l'hiver dernier, quoi que les vainqueurs n'aient pas trouvé à-propos de pourſuivre leur victoire, mais plutôt d'abandonner l'Ile de Chio. Le nouveau Sultan releve en quelque façon les eſperances de la Porte. On lui aplique ce que Florus a dit de (*n*) Trajan; mais juſques ici il ne paroît point par les relations de nos Nouvelliſtes qu'il ait eu beaucoup de ſuccès. Et pour ce qui eſt de Tekeli, que l'on nous donnoit pendant le ſiege de Vienne pour le principal Heros de Drabicius, nous venons d'aprendre par les Gazettes que les Turcs las de la malignité opiniâtre de ſon etoile, l'ont enfermé dans les ſept Tours.

VOILA ce que je diſois au mois d'Octobre 1695. pendant qu'on voioit une eſpece de ſuſpenſion de la bonne & de la glorieuſe fortune des armes Imperiales en Hongrie. Les Gazettes de Paris amplifioient de jour en jour la victoire que le Sultan avoit remportée depuis peu: les autres Gazettes ne ceſſoient de l'extenuer. On ne ſavoit pas encore quels ſeroient les Nouvelliſtes qui pourroient mettre dans leur parti les ſuites de ce combat. Les progres des Turcs euſſent confirmé les relations de Paris, & refuté celles de Hollande & d'Allemagne. Ils n'en firent point, ils ſe retirerent peu après dans leurs états ſans avoir fait aucune demarche de vainqueur, & par là le procés fut terminé à la confuſion des Nouvelliſtes de Paris. La fortune de ſa Majeſté Imperiale reprit le deſſus dans la ſuite, & principalement en 1697. par une defaite des Ottomans ſi complette, ſi honteuſe, ſi pernicieuſe, qu'il n'y en a guere de ſemblables dans leurs annales. Le Sultan qui s'y trouva en perſonne fut ſi atterré de ce coup qu'il n'aſpira qu'à la paix, & qu'il l'accepta l'année ſuivante aux conditions qu'on voulut bien lui preſcrire, & qui étoient les plus glorieuſes & les plus utiles du monde à ſa Majeſté Imperiale. Jamais faux prophetes n'ont eſſuïé des affronts auſſi ſanglans que ceux que les propheties publiées par Comenius reçurent par ce grand traité de paix. L'Empereur qu'elles avoient tant menacé y mortifia, y humilia, y foula aux pieds la fierté des Ottomans à qui elles avoient promis tant de conquêtes ſur la Maiſon d'Auſtriche. Il joignit l'éclat d'une paix utile à la gloire qui avoit accompagné ſes armes, & qui l'avoit fait triompher tant par la reduction des plus fortes places, que par le gain de pluſieurs batailles. Il fait tout ce qu'il lui plaît en Tranſilvanie; il a rendu hereditaire (*o*) un Roiaume qui avoit été toûjours électif, il n'en poſſedoit qu'une petite partie, il le poſſede tout entier. Que dirons-nous des avantages, & de la gloire qu'il remporta dans le traité de Rijswick, par le recouvrement de tant de païs que l'on avoit ôtez à l'Empire, ou à ſes alliez, & par la reünion de Fribourg & de Briſac aux Etats hereditaires de la Maiſon d'Autriche? Si ce Prince eſt heureux au dehors, il ne l'eſt pas moins au dedans; la fecondité, les mariages &c. font proſperer ſa famille; ſon ſecond fils eſt deſtiné à recueillir preſque toute la ſucceſſion du Roi d'Eſpagne par des tranſactions que la France même a con-

(*a*) *Voiez ci-deſſus pag.* 1732. *col.* 1.

(*b*) *Il avouë dans ſon livre de* uno neceſſario, *que l'un des trois labyrinthes où il s'étoit embarraſſé étoit le* pſeudo-irenicum, ſive varie, noxie, prorſusque exitioſe circa fidem diſſidentes Chriſtianos reconciliandi deſiderium. *Voiez Spizelius in* infelice literato *pag.* 1025.

(*c*) *Virgil. Æn. l.* 6. *v.* 46.

(*d*) *Ibid. v.* 77.

(*e*) *On lui a prouvé par ſes propres paroles qu'il croioit fauſſes quelques-unes des predictions de Drabicius, celle par exemple qui portoit que Comenius aſſiſteroit à Presbourg au couronnement du Roi de Hongrie.* Arnoldus ubi ſupra pag. 42.

(*f*) *Il s'apelloit Figuius.*

(*g*) *In Diſcurſu Theologico, pag.* 5.

(*h*) *Ibid. pag.* 56.

(*i*) Cotterianæ & Poniatovianæ viſiones ut vanæ ad ſilentium & tenebras fuerunt ab illis condemnatæ. *Arnoldus ib. p.* 28.

(*k*) *Pag.* 357.

(*l*) *Par exemple lors que les Turcs reprirent Belgrade l'an* 1690.

(*m*) *On écrit ceci au mois d'Octobre* 1695. *lors que nos Gazetes ont déjà reduit à peu de choſe la perte que les Imperiaux ont faite au combat de Lugos.*

(*n*) Quibus inertia Cæſarum quaſi conſenuit atque decoxit, niſi quod ſub Trajano principe movet lacertos, & præter ſpem omnium, ſenectus imperii, quaſi reddita juventute, revireſcit. *Florus in proœmio.*

(*o*) *Celui de Hongrie.*

Digitized by Google

leurs pertes continuelles. Il s'eſt rendu fort ſuſpect d'avoir eu en vuë d'exciter des guerres. On a les mêmes ſoupçons contre un Miniſtre (H) dont les propheties ſont plus recentes. On

(a) On écrit ceci en Juin 1700. lors que les Nouveliſtes annoncent le traité de partage de la couronne d'Eſpagne reglé par la France, par l'Angleterre & par la Hollande.

conſenti de conclure (a). Profitez de ces confuſions des faux prophetes de Comenius vous tous qui avez l'audace de menacer de l'Apocalypſe ceux qui ne vous plaiſent pas.

(H) *Les mêmes ſoupçons contre un Miniſtre dont les propheties ſont plus recentes.*] Ce que j'ai dit de Comenius, je le dis auſſi d'un fameux Theologien de Rotterdam, qui a expliqué les propheties de l'Ecriture avec une très-hardie pretenſion d'avoir été inſpiré. Je ne pretens point juger de ſon interieur, & je conſens que l'on croie qu'il n'a point agi contre ſa conſcience : mais perſonne ne doit trouver mauvais que je diſe qu'on l'a ſoupçonné de n'avoir eu autre deſſein que de ſoulever les peuples, & de mettre l'Europe en feu. On ſe fonde ſur ce qu'il n'a paru en lui aucun ſigne de confuſion, après que l'évenement a dementi ſes propheties de la maniere du monde la plus inconteſtable. *Il avoit*, dit-on, *une ſi haute opinion de ſes lumieres & de ſon eſprit, qu'il ſeroit tombé dans un chagrin & dans un abatement mortel, par une épreuve d'illuſion & d'ignorance auſſi terrible que le ſeroit celle-ci; mais étant convaincu interieurement qu'il n'a point été trompé, il a conſervé pour ſon eſprit toute la même bonne opinion qu'il en avoit auparavant, & ainſi le mauvais ſuccés d'une Prophetie qui n'étoit qu'un jeu de paſſe-paſſe à ſon égard ne l'a point humilié.* On apuie auſſi ſur ce qu'à l'exemple de Comenius, il a fait une tentative pour la reünion des Lutheriens & des Reformez (b), dans l'eſperance, dit-on, de groſſir le nombre des troupes qui attaqueroient l'Antechriſt. Encore un coup je conſens qu'on ne regarde ceci, que comme un recit fidelle de ce que pluſieurs diſent & penſent. Paſſons plus avant : voions ce que l'un de ſes adverſaires a publié. (c) „ Il faut être ſtupide „ pour ne pas decouvrir un artifice ſi groſſier, ſur tout „ quand il ſemble vous en avertir luy-meſme, & laiſ„ ſer par cy par là dans ſes Ecrits, comme des pier„ res d'attente pour vous decouvrir un jour ſon ſe„ cret, & ſe mettre à couvert de vos reproches. (1) *Il „ eſt certain*, vous dit-il en un endroit, *que ſouvent „ les propheties ſuppoſées ou veritables ont inſpiré à ceux „ pour qui elles ont eſté faites, les deſſeins d'entreprendre les „ choſes qui leur eſtoient promiſes.* Il n'en faut pas da„ vantage aux gens de bon eſprit, pour leur faire en„ tendre ſon intention, & connoiſtre ſes vuës. Et „ ailleurs: *Peut-eſtre ſçaura-t-on quelque jour la princi„ pale raiſon qui m'a fait parler d'une maniere ſi deciſi„ ve, & d'un air ſi perſuadé ſur l'explication des Pro„ pheties.* On le ſçaura, nos trés-chers Freres, de la „ maniere dont il luy plaira alors. S'il s'eſt mecom„ pté, comme il eſt aiſé de le croire: *Je n'avois*, vous „ dira-t-il, *que des conjectures; mais il faloit ſouſtenir „ la bonne cauſe, comme on le pouvoit, & animer nos „ peuples par un peu d'eſperance. Je ſçavois que les pro„ pheties, meſme ſuppoſées, ont accoutumé de produire „ un effet ſemblable.* Si au contraire les conjonctures „ preſentes, la jalouſie des nations, l'indignation des „ Etats Proteſtans pour leur Religion attaquée, les „ demeſlez des François avec la Cour de Rome, pro„ duiſoient quelque effet important, qui puſt vous „ donner de nouvelles eſperances : *Je ſçavois bien*, „ s'écrieroit-il, *ce que je diſois dés l'année 1686. un An„ ge m'avoit parlé, mais ſi je l'avois dit alors, on m'au„ roit pris pour un impoſteur, l'Ange luy-meſme m'avoit „ defendu d'en parler. Il me parle encore, & me donne „ la liberté de vous le declarer. Suivez-moy, nous al„ lons commencer ce regne de Dieu dont vous doutiez, & „ que vous luy demandiez pourtant tous les jours dans „ vos prieres.„ S'il étoit vrai que Mr. Jurieu fût coupable de l'impoſture dont on l'accuſe, il auroit eu peur que le public ne fût pas capable de penetrer ſon ſecret; aimant donc mieux courir riſque pour ſon cœur que pour ſon eſprit, il auroit gliſſé quelques (d) paroles qui decouvriſſent le myſtere aux clairvoians.

(b) Voiez Mr. de Meaux, *addition à l'Hiſtoire des Variations.*

(c) Pelliſſon, Chimeres de Mr. Jurieu, 4. partie, pag. 184. 185. édit. d'Amſterdam.

(1) Dans la ſeconde Edition de l'Accompliſſement des Propheties à Rotterdam 1686. Chapitre 15.

(d) Les deux paſſages par exemple que Mr. Pelliſſon raporte de l'Accompliſſement des Propheties.

Les fourberies qu'on a decouvertes parmi les petits Prophetes de Dauphiné, ont donné lieu à des commentaires bien amples ſur le paſſage de Mr. Pelliſſon que je viens de raporter. On n'a qu'à lire un Ouvrage intitulé, *Hiſtoire du Fanatiſme de nôtre tems, & le deſſein que l'on avoit de ſoulever en France les mecontens des Calviniſtes.* Il fut imprimé à Paris l'an 1692. Mr. Brueys qui en eſt l'Auteur, aiant ramaſſé divers endroits du livre de Mr. Jurieu, pour prouver que ce Miniſtre s'eſt érigé en Prophete, ajoûte tout auſſitôt: (e) *On ne doit pourtant pas s'imaginer que ce Miniſtre fût veritablement perſuadé luy-meſme de ce qu'il vouloit perſuader aux autres; c'eſtoit avec deſſein qu'il affectoit de prendre ces airs de Prophete; il ſçavoit bien qu'il ne l'eſtoit point; mais il vouloit impoſer aux peuples, pour les ſoulever, & allumer une guerre civile dans le cœur de cet Eſtat, afin de favoriſer les complots de nos Ennemis. Il eſtoit ſi plein de ce deteſtable projet lors qu'il compoſa ſon livre de Propheties, qu'il ne peut s'empeſcher de decouvrir luy-meſme ſon deſſein à un Lecteur qui a tant ſoit peu de penetration. Le temps auquel il l'écrivit, les motifs qui l'y porterent, & les traits qui échappent à ſa plume, où il a laiſſé repandre ſans y penſer quelques goutes du venin dont ſon cœur eſtoit remply, tout decouvre le deſſein de ce Faux-Prophete.* Je ne raporterai point les preuves qu'il a données de chacune de ces remarques, je dirai ſeulement ce qu'il obſerve à l'égard de la derniere. *Voici*, dit-il (f), *ce qui lui a échappé en quelques endroits de ſon livre, & qui decouvre manifeſtement qu'il n'avoit autre but que de ſoulever les peuples.*

(e) Brueys Hiſtoire du Fanatiſme pag. 44.

(f) Ibid. pag. 51.

„ Les Propheties qui ſont dans cet écrit, avoient „ d'abord ſcandaliſé les plus éclairez de ſon party : il „ nous le dit luy-meſme dans la ſeconde édition de „ ſon livre. (1) *Il y a des gens*, dit-il, *qui croyent que „ l'eſperance que je donne de retabliſſement dans peu d'an„ nées peut beaucoup nuire.* Il s'attache d'abord à faire „ voir que cela n'eſt pas à craindre, & voicy ce qu'il „ ajoûte: *Il eſt certain*, dit-il, *que ſouvent les Prophe„ ties ſuppoſées ou veritables ont inſpiré à ceux pour qui „ elles avoient eſté faites, les deſſeins d'entreprendre les „ choſes qui leur eſtoient promiſes.* Pouvoit-il declarer „ plus expreſſément le but qu'il avoit de riſquer de „ fauſſes Propheties pour ſoulever les mecontens de „ France, & leur inſpirer les deſſeins d'entreprendre „ de ſe procurer eux-meſmes par la force cette prom„ pte delivrance qu'il leur promettoit? Non ſeulement „ on avoit eſté ſcandaliſé dans ſon party qu'il eût oſé „ publier ſes Propheties; mais on l'eſtoit encore da„ vantage, de ce qu'il avoit parlé d'un ton trop affir„ matif. C'eſt toûjours luy-meſme qui nous l'ap„ prend: *A l'égard de la remarque*, dit-il (2), *laquelle „ tant de gens ont faite : c'eſt qu'on parle icy d'un ton „ trop ferme, & trop affirmatif de choſes qu'on ne devoit „ tout au plus propoſer que comme de fortes conjectures; „ peut-être ſçaura-t-on quelque jour la principale raiſon „ qui m'a fait parler d'une maniere ſi deciſive, & d'un „ air ſi perſuadé.* Quelle eſt donc cette raiſon princi„ pale qu'il n'oſe dire, & qu'on ſçaura peut-eſtre quel„ que jour ? Eſt-ce qu'il eſt veritablement perſuadé „ des choſes qu'il dit ? C'eſt la ſeule raiſon qui doit „ obliger un honneſte homme à parler d'un ton fer„ me & affirmatif. Mais ſi c'eſt là la ſienne, que ne „ la dit-il? Craint-il de dire la verité? Ne le preſſons „ pas davantage là-deſſus: il eſt de meilleure foy qu'on „ ne penſe; il l'a déjà dite luy-meſme cette principale „ raiſon; ne vient-il pas de nous dire, *qu'il eſt certain „ que ſouvent les Propheties ſuppoſées ou veritables, ont „ inſpiré à ceux pour qui elles avoient eſté faites, les deſ„ ſeins d'entreprendre les choſes qui leur étoient promiſes?* „ Voilà ſa principale raiſon: il n'en faut point cher„ cher d'autre. Ce faux Prophete ne s'attendoit pas „ qu'on (g) joindroit quelque jour ces deux paſſages: „ il les avoit écartez à deſſein en deux tomes ſeparez: „ les voilà preſentement enſemble, & ils s'expliquent „ ſi naturellement l'un l'autre, qu'il faudroit eſtre „ aveugle pour ne pas voir, que ſi Monſieur Jurieu a „ parlé d'une maniere ſi deciſive, & d'un air ſi perſua„ dé de la prochaine delivrance qu'il promettoit aux „ Proteſtans de France; c'eſtoit à cauſe, que, ſelon „ luy, ſouvent les Propheties ſuppoſées ou veritables, „ inſpirent à ceux pour qui elles ſont faites les deſ„ ſeins d'entreprendre les choſes qui leur ſont pro„ miſes. „

(1) Tom. 1. addition à l'avis, ſec. édit.

(2) Tom. 2. pag. 184.

Mr. Brueys paroît tellement perſuadé d'avoir decouvert tout le myſtere, qu'il ne ſe laſſe point de repeter cette obſervation : il a eu même la malignité de faire faire attention ſur les artifices du Paganiſme: raportons encore cela. (h) *Ce Miniſtre promettoit aux Calviniſtes la chute du Papiſme, & la prochaine delivrance de leur Egliſe : il leur promettoit ces choſes de la part de Dieu, en leur diſant, qu'elles étoient contenuës dans les Oracles de l'Apocalypſe. Il n'eſtoit donc pas poſſible que ces Propheties n'inſpiraſſent à ceux pour qui elles eſtoient faites, les deſſeins d'entreprendre les choſes qui leur eſtoient promiſes; parce qu'il n'eſt rien de plus fort ſur l'eſprit des hommes que la Religion, & que tout paroiſt permis, quand on croit fermement que Dieu eſt de la partie, & qu'on ne fait qu'executer ſes ordres. Ceux qui ſçavent à quel uſage les habiles Grecs & Romains mettoient leurs Oracles, leurs Devins, leurs Augures, & ceux de leurs Preſtres, qu'ils appelloient Haruſpices,*

(g) Mr. Brueys repete ſouvent les conſequences qu'il tire de la jonction de ces deux paſſages. Voiez ſur tout pag. 227. 230. 241.

(h) Id. ib. pag. 230. 231.

Digitized by Google

On s'eſt prevalu de quelques paroles qu'on a trouvées à l'écart dans ſon Ouvrage, & par leſquelles on a pretendu qu'il a decouvert le ſecret de ſon deſſein. On exaggere un peu trop ce (*1*) qu'on lui impute : mon lecteur en pourra juger par l'examen des paſſages que j'ai raportez. L'Auteur des Penſées

ruſpices, Feciales, Prepetes (a) & Oſcines, dont les fonctions conſiſtoient à predire la volonté des Dieux, lors qu'on deliberoit de quelque affaire importante; les uns, en obſervant les entrailles des victimes; les autres, le chant, le vol, ou les divers mouvemens de certains oyſeaux. Ceux, dis-je, qui ſçavent de quel uſage eſtoient autrefois ces choſes, n'ignorent point que les gens de bon ſens n'y ajoutoient aucune foy, & ne s'en ſervoient que pour inſpirer aux peuples & aux ſoldats, les deſſeins d'entreprendre ce qu'ils leur promettoient de la part de leurs Dieux; mais qui dans le fonds n'eſtoit que ce qu'ils avoient eux-meſmes reſolu de faire, avant que de conſulter leurs Oracles. Voilà juſtement les Prophetes ſuppoſées, & l'air perſuade de Monſieur Jurieu.

Je renouvele ici la proteſtation que j'ai déjà faite; c'eſt que je ne fais point ici les fonctions de juge, je raporte ſeulement ce que d'autres diſent. Il eſt vrai que je ne finirai point cette remarque, ſans dire que de tout tems, & en tout païs on a ſupoſé des prophecies pour porter les peuples à la revolte. J'en pourrois citer cent exemples, mais un me ſuffit ici. Les Eſpagnols qui ſe ſouleverent contre Charles-Quint firent courir une prophetie malicieuſe, qui portoit qu'il regneroit dans la Caſtille un Prince qui auroit nom Charles, qui ruineroit & brûleroit le païs; mais qu'un fils du Roi de Portugal s'empareroit de la Caſtille, & remettroit le Roiaume en très-bon état. Les chefs de la ſedition firent imprimer cette prophetie, & ordonnerent que chacun de leurs fauteurs en gardât un exemplaire (*b*).

(*1*) *On exaggere un peu trop ce qu'on lui impute.*] Examinez bien les paroles de Mr. Brueys, vous y trouverez une rhetorique artificieuſe qui vous doit être ſuſpecte. (*c*) „ Il n'eſt pas poſſible, que les meilleurs amis de Monſr. Jurieu n'avoüent eux-meſmes, „ qu'il n'a publié ſes predictions ſur l'Apocalypſe, que „ dans le deſſein de ſoûlever en France les Calviniſtes „ mecontens, afin que la Ligue qui ſe formoit alors, „ trouvant ce Royaume diviſé contre luy-meſme, le „ renverſaſt plus facilement de fonds en comble, & „ que les Calviniſtes viſſent retablir leur Religion ſur „ les ruines de leur patrie.

„ Qu'on compte maintenant, ſi on le peut, tous „ les crimes, & tous les attentats qui ſe rencontrent „ dans un ſi exécrable projet, artifices, ſuppoſitions „ & impoſtures pour ſéduire les ſimples; prophanation de l'Ecriture Sainte, & de ſes ſacrez Oracles; „ impietez & blaſphêmes contre le Saint-Eſprit; violement des plus ſaintes loix du Chriſtianiſme; renverſement des principes de la morale de JESUS-CHRIST; mépris de la pratique conſtante de l'Egliſe, & des exemples des Martyrs; oubly de ſes propres maximes; préceptes de révolte contre les Puiſſances que Dieu a établies; exhortations à des Sujets, à des Chretiens, à des François, de prendre les armes, & de ſe joindre à ceux qui ont conjuré la ruine de leur patrie: ſouhaits horribles qu'il les porte à faire pour la défaite de nos armées, le ſaccagement de ce Royaume, la deſolation de nos Provinces, l'embraſement de nos Villes: l'effuſion du ſang, & les meurtres de leurs Concitoyens, de leurs amis, & de leurs parens. Enfin, pour toutes les inhumanitez & les barbaries, qu'une guerre civile & inteſtine auroit pu ajoûter à la plus furieuſe, & à la plus ſanglante guerre étrangere qu'on eût jamais veuë.

„ *Tantum Religio potuit ſuadere malorum.*

„ Voilà, à dire les choſes comme elles ſont, ce „ que renferment les fauſſes Propheties de Mr. Jurieu, „ & à quoy aboutiſſent les Ecrits ſeditieux de ce célébre deffenſeur du Calviniſme, qui pour faire retablir en France l'exercice public de la Religion, inſpire aux ſiens plus de fureurs, & leur conſeille plus de cruautez, que le barbare Mahomet n'en fit commettre autrefois, pour l'établiſſement de ſon Alcoran. „

C'eſt ici que je dois quitter le perſonnage de ſimple copiſte, afin d'agir en critique. Il eſt faux qu'il ſe formât aucune ligue contre la France lors que Mr. Jurieu publia ſes predictions, car elles etoient en vente dès le mois de Mars 1686. plus de deux ans avant qu'il eût le moindre ſoupçon des afaires qui éclaterent l'an 1688. Ainſi l'anachroniſme (*d*) de ſon adverſaire eſt ici une lourde faute. Si Mr. Brueys avoit conſulté Mr. Nicole, il auroit été plus équitable; il n'auroit pas ignoré que Mr. Jurieu en publiant ſon explication de l'Apocalypſe, croioit que les armes n'auroient point de part aux évenemens qu'il prediſoit. Voici la juſtice que Mr. Nicole lui a renduë: „ (*e*) Qui ne prendroit, „ par exemple, pour une menace d'une guerre bien „ ſanglante, ces dernieres lignes de la preface de ſon „ ſyſtême de l'Egliſe (*f*): *Nous irons bien-tôt porter la* „ *verité juſques ſur le trone du menſonge, & le relève-* „ *ment de ce qu'on vient d'abatre ſe fera d'une maniere* „ *ſi glorieuſe, que ce ſera l'étonnement de toute la terre.* „ Quel Auteur a jamais écrit de cet air? Et qui ne „ croiroit qu'un tel diſcours ne dût être ſuivi d'une „ armée de cent mille Proteſtans conjurez, pour re- „ tablir en France les P. R.? On en pourroit même „ faire un crime d'Etat à Mr. Jurieu, & le faire paſſer „ pour un ſeditieux. Ainſi il eſt bon de raſſurer le „ monde ſur ce point, & de l'avertir que ce diſcours „ n'eſt nullement fondé ſur aucune conſpiration con- „ tre la France. . . . (*g*) Tout ce qu'il dit ici en paſ- „ ſant d'une maniere à faire peur, eſt beaucoup moins „ terrible étant expliqué tout au long par ſon *accom-* „ *pliſſement des prophéties.* Car c'eſt là qu'on voit que „ ce rétabliſſement glorieux des P. R. ſe fera (*i*) *ſans* „ *effuſion de ſang ou avec peu de ſang répandu*; que ce „ ne ſera pas même ni par des ſoldats étrangers, ni „ par une trouppe de Miniſtres qui ſe répandront ſur „ la face de la France; mais par l'effuſion de l'Eſprit „ de Dieu, qui ranimera les corps étendus d'Enoch, „ & d'Elie, c'eſt-à-dire, ſelon Mr. Jurieu (*k*), des „ Religionnaires autrefois témoins de la verité, & qui „ l'ayant lâchement abandonnée ſont maintenant pri- „ vez de vie, & étendus dans la place de la cité de „ l'Antechriſt; c'eſt-à-dire par toute la France, prin- „ cipale partie, ſelon lui, de l'Empire antichretien. „ Il y a une autre choſe en quoi Mr. Brueys me paroît blâmable. Il inſinuë (*l*) que Mr. Jurieu eſt l'oracle que l'on conſulta, pour l'érection d'une ecole (*m*) où l'on aprendroit à des enfans à faire les inſpirez. Voici la deſcription de cet infame college: (*n*) *Le pourroit-on croire ſi on ne l'avoit veu? ce fut alors que pour la premiere fois, on vit dreſſer une Ecole, dans laquelle on enſeignoit l'art de prophetiſer, où l'on alloit apprendre à prédire l'avenir, & où, aprés avoir paſſé par les épreuves qu'il y falloit faire; on croyoit recevoir le Saint Eſprit de la bouche impure d'un maître ſacrilege, qui ſe vantoit de le ſouffler avec un baiſer, dans celle de ces malheureux écoliers.* Un tel deſſein eſt ſi horrible, qu'il ne faut jamais ni declarer, ni inſinuer ſans de bonnes preuves, qu'un Miniſtre ait l'ame aſſez noire pour en ſuggerer le plan. Mr. Brueys a donné trop d'étenduë aux conſequences qu'il tire, de ce que Mr. Jurieu n'a rien oublié pour ſauver l'honneur des petits prophetes. (*l*) *Il ne fut jamais poſſible de le faire revenir de ce qu'il publia d'abord de cette Prophéteſſe (m), & il le ſoûtint dans toutes ſes lettres avec tant d'opiniâtreté, qu'aprés meſme que Dieu eut retiré cette fille de ſes égaremens, qu'elle fut devenuë bonne & devote Catholique, & qu'elle eut avoüé à ſes Juges de quelle maniere Du Serre l'avoit ſéduite, ce Miniſtre ne démordit point pour cela de ce qu'il avoit avancé, fut conſtant pour ſa Bergere, toute infidelle qu'elle eſtoit devenuë, & il eût meſme l'imprudence de dire, en parlant d'elle & des autres petits Prophétes dormans*, qu'ils pouvoient eſtre devenus des tripons, mais qu'ils ne laiſſoient pas d'avoir eſté Prophétes. . . . . (*n*) *Ce Miniſtre ſe declara hautement en faveur des petits Prophetes, contre tout ce que luy purent dire les honneſtes gens de ſon party, & ſoûtint que leur inſpiration eſtoit veritable, avec une opiniaſtreté invincible, mais affectée, ainſi que j'ay déja remarqué; parce qu'il avoit ſes vuës, & qu'il vouloit ſe donner des ſucceſſeurs en Prophétie, comme il s'eſtoit déja donné des précurſeurs (o).... Faut-il (p) s'étonner aprés cela, que Mr. Jurieu n'ait pû ſe reſoudre à abandonner des gens qui avoient ſi bien profité de ſes Leçons, & qu'en pere aveugle ſur les defauts de ſes enfans, il n'ait jamais voulu avoüer la folie de ceux à qui il avoit donné la naiſſance.* Les conſequences qu'on tire de là ne ſont pas trop juſtes; car combien y a-t-il de choſes que l'on s'opiniâtre à ſoutenir quand on les trouve toutes faites, ſans ſavoir tout le crime de leur production, leſquelles on ne conſeilleroit pas de produire d'une maniere criminelle, ſi elles etoient à naître? Voilà comment la charité veut que l'on extenuë autant qu'il eſt poſſible les fautes de ſon prochain, & que l'on ſuſpende ſon jugement malgré les plus fortes probabilitez, ſi elles ne ſont pas capables de former une bonne preuve.

On comprendra mieux la temerité de Mr. Brueys, ſi

(*a*) *Ces deux noms prepetes & oſcines n'etoient pas donnez à des Prêtres, mais à des officiers qui ſervoient à deviner.*

(*b*) *Voiez parm. les Lettres d'Antoine de Guevara, etc. que l'Imperatrice de Caſtille écrivit aux habitans de Seville l'an 1520. C'eſt la 13. du 3. livre. Ce que je raporte eſt p. m. 65.*

(*c*) *Brueys ubi ſupra pag. 241.*

(*d*) *Cet anachroniſme n'eſt pas le ſeul que l'on trouve dans le livre de Mr. Brueys. On y trouve p. 17. que Mr. Jurieu laſſé de compoſer des livres de controverſe, & rebuté d'écrire des lettres Paſtorales, reſolut de changer de baterie, & s'aviſa de s'eriger en Prophete. Il ne commença ſes Paſtorales qu'après la publication de ſes Propheties. Mr. Brueys p. 14. parle d'une paix concluë l'an 1682. Il faloit dire l'an 1684.*

(*e*) *Nicole, preface de l'unité de l'Egliſe, pag. 24.*

(*f*) *Ce livre de Mr. Jurieu fut imprimé la même année que ſon Accompliſſement des Propheties.*

(*g*) *Nicole ib. p. 25.*

(*i*) *Accompliſſ. des proph. pag. 206. & 207. Voi l'accompliſſement des propheties 2. partie, pag. 188. 189. 206. 222.*

(*k*) *M. Jurieu, 2. part. pag. 175.*

(*l*) *Brueys ib. p. 79.*

(*m*) *Dans une terre qui eſt ſituée ſur une montagne du Dauphiné apellée de Peyra.* Brueys ib. p. 76. 77.

(*k*) *Id. ib. p. 75. 76.*

(*l*) *Brueys ib. p. 98.*

(*m*) *C'eſt-à-dire la Bergere de Crest.*

(*n*) *Ibid. pag. 106.*

(*o*) *Mr. Brueys p. 39. avoit dit, que Mr. Jurieu* comme un grand Prophete a voulu avoir des precurſeurs, *ſavoir Kotterus, Chriſtine Poniatovia, & Drabicius.*

(*p*) *Id. ib. pag. 145.*

Digitized by Google

Penſées ſur les (K) Cometes a ſoutenu que les propheties de Drabicius avoient trouvé peu de creance.

KRANTZ (ALBERT) Hiſtorien celebre, nâtif de (A) Hambourg, n'eut pas plutôt fait ſes Humanitez dans ſa patrie, qu'il ſe mit à voiager. Il vit les principales parties de l'Europe; & il cultiva ſi ſoigneuſement les ſciences pendant ſes voiages, qu'il devint un très-habile homme. Il fut Docteur en Theologie & en Droit Canon, & Profeſſeur en Philoſophie & en Theologie dans l'Academie de Roſtoch. Il y étoit * Recteur l'an 1482. Ceux qui diſent qu'il a été (B) Chanoine de Naumbourg, ſe trompent. Il paſſa de Roſtoch à Hambourg, & y obtint un Canonicat dans la Cathedrale. Il ne jouït pas de ce Benefice en faineant comme tant d'autres; il s'occupoit à prêcher, & à donner des leçons en Theologie. Il fut élu Doien du Chapitre l'an 1508. & il fit la viſite du Dioceſe avec les diſpoſitions d'un homme qui vouloit ôter les deſordres qu'il y trouveroit. Il s'occupa aux mêmes fonctions l'an 1514. Il rendit pluſieurs bons (C) ſervices à la ville de Hambourg, & aux autres villes Hanſeatiques; & il s'étoit mis dans une telle reputation d'habileté & de prudence, que le Roi même de Dannemarc (D) le voulut avoir pour arbitre dans un demêlé conſiderable. Il mourut le ſeptiéme de (E) Decembre l'an

* *Clytr. part. 1. Chronici Saxonici p. 496. & Petr. Lindebergius l. 5. Chron. Roſtoch. c. 11. apud Mellerum ubi infra.*

(e) *De Script. eccleſ.*

(f) *In Patrol. pag. 673. apud Mollerum Iſagoge ad Hiſtor. Cherſon. Cimbrica part. 1. pag. 95.*

(g) *In Theatro Hiſtor.*

(h) *De Johanne Papiſſa.*

(i) *Hiſtor. Eccleſ. tom. 4. pag. 148.*

(k) *Mollerus ibid.*

(l) *In Diſſertat. de morte Henrici VII. pag. 71.*

(2) *In Introd. ad Hiſtor. Saxon. infer. p. 72.*

(3) *In Diſſ. de rebus Meclenburgicis §. 17.*

(l) *Mollerus ibid. pag. 96.*

(m) *Petr. Lindeberg. Chron. Roſtoch. lib. 4. pag. 401. apud Mollerum ibid. p. 97.*

(n) *Haraldus Huitfeldius, Chronic. Danic. part. 6. pag. 1021. & 1022. & Ad. Traſſigerus Chron. Hamb. MSto, apud Mollerum ibid.*

(o) *Moller. ibid. pag. 97. 98.*

(4) *Vide Huitfeldium l. c. pag. 1035. & Ant. Heimreichii Chronicon Dithmarſiæ, lib. 2. c. 5. pag. 126. 127. ibid. pag. 99.*

(p) *Moller. ibid. pag. 99.*

(q) *Lib. 4 notitiæ orbis geographicæ cap. 14. p. 132. apud Moller. ibid.*

(r) *In Diſſertat. de comparan. prud. & eloq. civili n. 37.*

(ſ) *Degoreus Wœar in Relectionibus hiemalibus de methodo legendi Hiſtorias pag. 252. 253. apud Mollerum ibid. pag. 94.*

(a) Pag. 73.

(b) Voiez le page 30. 219. 220. 223.

(c) Nous ne les ſentions non plus que ſi une mouche nous eût paſſé par deſſus les vêtemens. Voiez l'article d'Henri IV. pag. 1533. lettre b.

(d) Pag. 785.

ſi l'on prend garde que non content d'inſinuer ſon accuſation, il l'a propoſée en termes clairs & affirmatifs non ſeulement contre le Miniſtre Jurieu, mais auſſi contre pluſieurs autres. *Les plus factieux des Miniſtres fugitifs*, dit-il (a), *qui bruloient d'impatience de revoir ce qu'ils avoient quitté en France, conſiderant que le ſtratagéme dont Mr. Jurieu s'étoit aviſé pouvoit avancer leurs affaires, apprenant avec quelle avidité les mécontens de ce Royaume recevoient des Propheties qui les aſſuroient d'une délivrance prochaine, & ſe perſuadant qu'il n'y avoit pas de meilleur expedient pour les porter à la revolte, crurent qu'il ne falloit pas laiſſer échaper une ſi belle occaſion d'exciter dans le cœur de l'Eſtat cette Guerre civile qui devoit luy porter le coup mortel, dans la penſée de voir relever leur Religion ſur les ruines d'une Monarchie qu'ils croyoient à deux doigts de ſa perte. C'eſtoient pourtant ces meſmes Miniſtres qui avoient d'abord* murmuré fort haut contre ſes prédictions, menacé de s'en plaindre, & trouvé mauvais qu'il euſt parlé d'un ton trop affirmatif; *mais le Faux-Prophete leur ayant fait confidence de ſon ſecret, leur ayant fait entendre*, que ſouvent les Propheties ſupoſées ou veritables inſpirent à ceux en faveur de qui elles ſont faites, les deſſeins d'entreprendre les choſes qui leur ſont promiſes; *& leur ayant dit à l'oreille* cette principale & ſecrette raiſon qu'on devoit ſçavoir quelque jour, & qui l'avoit fait parler d'un air ſi perſuadé, *ils furent bien-toſt d'accord; ſon ſtratagéme fut approuvé dans leur conſeil ſecret, & il fut reſolu de prophetiſer pour ſoulever les peuples.* Il y a là deux choſes à critiquer; car en 1. lieu on ne ſauroit donner nulle preuve que des Miniſtres François aient eu part au noir complot de ces ſeducteurs, qui aprirent à des petits enfans à faire les inſpirez; & en 2. lieu il n'eſt pas vrai que les Miniſtres François aient murmuré fort haut contre les predictions de Mr. Jurieu, & qu'ils aient menacé de s'en plaindre. Mr. Brueys amene (b) cent fois cette fauſſe ſupoſition, quoi qu'il ait cité dans la page 216. un paſſage qui le devoit très-facilement tirer d'erreur. Voici ce paſſage: *L'autre ſcandale que j'ai ſeu qu'on a pris*, c'eſt Mr. Jurieu qui parle, c'eſt ſur LE REGNE DE MILLE ANS. *Pluſieurs Theologiens de* CE PAÏS ICI *en ont murmuré fort haut, juſqu'à menacer de s'en plaindre.* Il eſt viſible que ces hauts murmures & ces menaces de plainte venoient des Theologiens Flamans, & non des Miniſtres François, & ne regardoient point les promeſſes d'une delivrance prochaine &c. mais le dogme du regne de mille ans, dogme très-odieux aux Egliſes de Hollande, & pour lequel Mr. Jurieu eût couru riſque, s'il n'eût pas eu des apuis humains. Malgré ces apuis on porta plainte contre lui dans le Synode Wallon qui gliſſa quelque petit mot dans un acte, de quoi l'on peut dire ce que le Cardinal d'Oſſat diſoit des (c) coups de baguette que reçurent les Procureurs d'Henri IV.

(K) *L'Auteur des penſées ſur les Cometes a ſoutenu*] Il a été plus équitable que celui qu'on cite dans la remarque G: il a reconu que les Proteſtans n'ont pas fait grand cas de Drabicius. *Les Proteſtans eux-mêmes*, dit-il (d), *ne ſont pas trop perſuadez que Drabicius ait été Prophete. Il y en a bien qui ſe perſuadent que c'étoit un fanatique, à qui la lecture des Commentaires ſur les Propheties du Vieux Teſtament & ſur celles de l'Apocalypſe, avoit bouleverſé l'imagination; qu'apres s'être rempli de ces idées, il ne concevoit les Empereurs d'Allemagne que comme des Pharaons, des Sennacheribs, des Nabuchodonozors, & des Emiſſaires de la grande Paillarde*, enyvrez du vin de l'ire de ſa paillardiſe; *& qu'il vint enfin juſques à ſe perſuader, que Dieu le deſtinoit à faire commandement à pluſieurs Princes d'exterminer ces Perſecuteurs. Ceux qui avoient ſouffert ces perſecutions, & qui s'imaginoient que la Providence divine chatieroit tôt ou tard les auteurs d'une conduite ſi barbare, devoient apparemment ſe fier aux viſions de Drabicius. Neanmoins ils en ont fait peu de conte pour la plus-part, ſur tout après avoir éprouvé qu'il s'abuſoit, & qu'il ſe contrediſoit aſſez ſouvent d'une maniere toute viſible & qu'on ne peut excuſer, qu'en recourant à un grand nombre de gloſes, qui font plus rire les incredules, que l'aveu ſincere que l'on feroit des erreurs de cet homme-là; car avec cette ſorte de gloſes multipliées ſelon le beſoin, il n'y a point de faux Prophete, dont on ne puiſſe faire l'Apologie.*

(A) *Natif de Hambourg.*] Et non pas de Bamberg, comme (e) Bellarmin, Jean (f) Gerard, Chriſtien (g) Matthias, David (h) Blondel, & Hottinger (i) l'aſſûrent. Il n'y a point à balancer là-deſſus, encore qu'un Auteur moderne ait affecté de demeurer en ſuſpens. (k) *Res in aprico eſt poſita, ac proinde riſu digna ἐποχὴ Mart. Difenbachii* (1) *nuperæ qui litem de loco ejus natali fovere quam decidere putavit conſultius.*

(B) *Qu'il a été Chanoine de Naumbourg.*] Deux Auteurs fort doctes l'ont aſſûré; mais Mr. Sperlingius qui travaille à la vie d'Albert Krantz doit faire voir qu'ils ſe trompent. *Sunt qui in Collegio etiam Canonicorum Numburgenſium aliquamdiu vixiſſe, ac Diaconi partes obiiſſe perhibent, & hos inter Duumviri celeberrimi, Henr. Meibomius Jun.* (2) *ac Conr. Schurtzfleiſchius* (3). *Sed falli eos, ac Krantzium Numburgum forte nunquam vidiſſe, ſatis ſibi eſſe exploratum, Dn. Sperlingius nobis ſignificavit, in ipſa Krantzii Biographia prolixius ſententiam hanc impugnaturus* (l).

(C) *Pluſieurs bons ſervices à la ville de Hambourg &c.*] Sous pretexte que cette ville n'a commencé qu'en l'année 1546. d'avoir des Syndics ordinaires, on ne pourroit pas nier ce que l'on trouve dans la remontrance Daniſe opoſée à l'apologie des Hambourgeois l'an 1642. ſavoir qu'Albert Krantz a été Syndic de Hambourg; car on donnoit de ſon tems le nom de Syndic à ceux que la ville deputoit pour une ataire particuliere. Or il eſt ſûr qu'Albert Krantz fut chargé de deputations deux ou trois fois. Il ſe trouva (m) de la part des villes Hanſeatiques à l'aſſemblée de Wiſmar l'an 1489. & il (n) alla en France l'an 1497. pour demander une treve; & en Angleterre l'an 1499. pour demander des privileges contre les pirates. C'eſt ce que nous aprend Mr. Mollerus dans le livre que j'ai cité: je mets ſes preuves en marge.

(D) *Le Roi même de Dannemarc le voulut avoir pour arbitre.*] Ce fut l'an 1500. Liſez ce qui ſuit: (o) *Quantam vero, in reliqua etiam Cimbria, Prudentia & Integritate ſingulari ſibi conciliarit Autoritatem, vel inde perſpicies, quod A. 1500. Johannes, Rex Daniæ, & Fridericus, Dux Holſatiæ, Arbitri ipſi Honorarii Partes, in Controverſiis, quæ cum Dithmarſis ſibi intercedebant, decidendis, deferre non dubitaverint* (4).

(E) *Le 7. de Decembre 1517.*] Son épitaphe le temoigne: ainſi c'eſt une faute que de dire avec les continuateurs de Geſner, & avec Theodore Zwinger, qu'il floriſſoit l'an 1520. Geſner n'a pas dû être regardé comme complice de cette faute par Mr. Mollerus (p). L'erreur du Pere Fournier Jeſuite, & de Jean André Boſius eſt bien plus grande. Le Jeſuite le fait mourir (q) l'an 1569. & l'autre (r) l'an 1570. Ces fautes n'aprochent point de la bevuë d'un celebre Profeſſeur (ſ) d'Oxford, qui a cru qu'Albert Krantz n'eſt autre qu'Albert le grand, Evêque de Ratisbonne.

Digitized by Google

l'an 1517. aiant bien conu le beſoin (F) que l'Egliſe avoit d'être reformée †. On a de lui pluſieurs bons (G) Ouvrages; mais tous ceux qu'on lui (H) attribuë ne viennent pas de ſa plume. Sa reputation a été fort maltraitée (I) par quelques cenſeurs.

KUCHLIN

† *Tiré de Mollerus, Iſagoge ad Hiſtor. Cherſoneſi Cimbrica part. 1. pag. 95. & ſeq.*

(F) *Le beſoin que l'Egliſe avoit d'être reformée.*] Il reconut ce beſoin tant à l'égard de la doctrine qu'à l'égard des mœurs, s'il en faut croire Melchior Adam. „ *Animaadvertit in doctrina ejus temporis multum fuiſſe* „ *errorum & ſuperſtitionum: & mores Canonicorum ac* „ *monachorum acerrime reprehendit; eoſque in ordinem* „ *redigere conatus eſt. Sed cum id fruſtra ſe tentare vi-* „ *deret: quod perverſitas illorum hominum munita eſſet* „ *auctoritate Pontificis, dixiſſe fertur:* nunquam poſſe „ eos reduci ad meliorem frugem, niſi prius à viris „ doctis expugnata arce. *Interrogatus cur ſeſe ipſe non* „ *opponeret tam craſſis erroribus, reſpondit:* ſe neque „ eruditione neque ætate parem eſſe tantis negotiis (a). „ On voit là une choſe qui me fait ſouvenir du Teleſinus de Velleius Paterculus. Ce Teleſinus étoit General des Samnites, & un très-brave Capitaine; il haiſſoit mortellement les Romains, & il s'aprocha de Rome avec une armée de 40. mille hommes, bien reſolu de n'en faire pas à deux fois, & pour cela il ne ceſſoit d'animer ces gens par ces paroles: *Il faut ruiner cette ville, car jamais les loups, raviſſeurs de la liberté de l'Italie ne manqueront, pendant que la forêt où ils ſe retirent ſubſiſtera.* Le Latin de Paterculus merite d'être raporté. (b) *Circumvolans ordines exercitus ſui Teleſinus, dictitansque adeſſe Romanis ultimum diem, vociferabatur eruendam delendamque urbem, adjiciens nunquam defuturos raptores Italica libertatis lupos, niſi ſilva in quam refugere ſolerent, eſſet exciſa.* Il ne raiſonnoit pas mal. Albert Krantz jugeoit de même que pendant que la Cour de Rome ſeroit laiſſée dans ſa force, on ne viendroit jamais à bout de la corruption des Moines, & du Clergé. Il faut relever ici une inſigne mauvaiſe foi de Mr. Moreri, car c'eſt ainſi que ſa faute doit être qualifiée. Il avoit lu ce que Melchior Adam raporte, qu'Albert Krantz voiant les theſes de Martin Luther contre la doctrine des Indulgences s'écria, *Il a de trop puiſſans adverſaires, il ne reüſſira pas, je lui conſeille de deſiſter de ſon entrepriſe, & de s'enfermer dans ſa cellule pour dire, Seigneur ayez pitié de moi* (c). Qu'a fait Mr. Moreri? Il a tronqué ce paſſage; il n'en a pris que les dernieres paroles, & il les a detournées en un ſens de condamnation de ce que faiſoit Luther. *Crantz*, dit-il, *deplora à l'heure de la mort ce* (d) *malheur qu'il avoit predit durant ſa vie. On aſſûre qu'à ce moment il repeta ſouvent ces paroles, en parlant contre le même Luther, Frater abi in cellam & dic, miſerere mei Deus.* Quand on ne feroit pas attention à pluſieurs endroits des Ouvrages d'Albert Krantz, qui temoignent ce qu'il penſoit du mauvais état de l'Egliſe, les paroles ſeules qu'il prononça à la vuë des premieres theſes de Luther, nous feroient aſſez conoître la mauvaiſe foi de Mr. Moreri. Conſiderez ce qui ſuit: (e) *Vitia qua doctrinam & cultum Eccleſiæ Romanæ publicum deformabant, agnovit, &, quanto Emendationis eorundem deſiderio teneretur, cum locis Scriptorum ſuorum plurimis, tum Vocibus hiſce Cygneis eſt teſtatus, quibus ſuum de Theſibus Lutheri Anti-Tezelianis, in Lectulo ſibi Emortuali oblatis, judicium expoſuit* (1): Vera quidem dicis, Bone Frater, ſed nihil efficies: Vade igitur in Cellam tuam, & dic: Miſerere mei Deus. Concluons cette remarque par un paſſage qui nous aprendra, que ſi Flacius Illyricus ne s'eſt point ſervi de l'autorité d'Albert Krantz contre l'Egliſe Romaine dans ſon catalogue des temoins de la verité, les compilateurs qui l'ont ſuivi ont reparé cette faute; car ils ont donné de bons recueils des choſes qu'ils avoient luës dans Albert Krantz qui pouvoient les favoriſer. On a pris même la peine de marquer ces choſes dans des notes marginales aux éditions de Francfort. Voici le paſſage que j'ai promis: (f) *Ipſi Theologi Proteſtantium Cordatiores ſcriptoris hujus, licet Pontificii, atque adeo ἀπόφυλε, Lectionem ſibi habent commendatiſſimam, & Arma ex illo depromunt, quibus adverſus Eccleſiæ Romanæ Hyperaſpiſtas haud infeliciter κατ' ἄνδρωπον depugnatur, Invectivas ſcilicet in Vitia non Monachorum ſolum ac Canonicorum, ſed & Epiſcoporum atque Pontificum, παῤῥησιαſικὰς, crebrasque de ſtatu Eccleſiæ & Aula Pontificia corruptiſſimo querelas. Quas uti à Matth. Flacio in* Catalogo Teſtium Veritatis *miror omiſſas, ita à Joh. Wolfio* (2), *Joh. Conr. Dieterico* (3), *aliisque Recentioribus, ſatis diligenter video eſſe congeſtas. Obſervationes etiam, quas Wechelianis Operum Krantzii editionibus acceſſiſſe diximus, Marginales loca ejusmodi ſtudioſe notarunt; obelo viciſſim hanc ob cauſam notata, & Impietatis inſimulata, à Rob. Bellarmino* (4), *Joh. Bona* (5) *& Aub. Miræo* (6), *qui Textum etiam ipſum ab Hæreticis eſſe vitiatum affirmare non erubeſcit.*

(a) *Melch. Adam. in vitis Philoſophorum pag.* 34.

(b) *Paterculus lib. 2. cap.* 27.

(c) Nihil effecturum eſſe contra tam potentes adverſarios: ſuum eſſe conſilium ut ab incepto deſiſteret. Frater, frater, inquit, abi in cellam tuam, & dic miſerere mei Deus. *Melch. Adam. ib.*

(d) *C'eſt-à-dire l'entrepriſe de Luther.*

(e) *Moller. ubi ſupra pag.* 98.

(1) *V. J. Balth. Schupii* Speculum Pœnitentiæ Niniviticæ pag. m. 18. *aliosque Theologos complures.*

(f) *Mollerus ibid. pag.* 110.

(2) *Centenario XV. Lect. memorabil. pag.* 963. 977.

(3) *In Breviario Pontificum.*

(4) *In lib. de Script. Eccleſ. pag.* 304.

(5) *In Catalogo Auctorum, Operi de Pſalmodia Divina præfixo.*

(G) *On a de lui pluſieurs bons Ouvrages.*] I. Une chronique *regnorum Aquilonarium, Daniæ, Suetiæ, & Norwigiæ.* Henri d'Eppendorf la traduiſit en Allemand ſur le manuſcrit qu'il en trouva à (g) Cologne, & publia ſa verſion à Strasbourg l'an 1545. Il publia le texte Latin l'année ſuivante dans la même ville. Il s'en fit une 2. édition l'an 1562. Jean Wolfius Conſeiller du Marquis de Bade en fit faire une troiſieme & une quatriéme à Francfort l'an 1575. & l'an 1583. (h). II. Le livre intitulé *Saxonia, ſive de Saxonicæ gentis vetuſtæ origine, longinquis expeditionibus ſuſceptis, & bellis domi pro libertate diu fortiterque geſtis hiſtoria; libris* 13. *comprehenſa & ad A. C.* 1501. *deducta.* La premiere édition eſt de Cologne 1520. Jean Soter ou Heylius la procura, & la dedia à Charles-Quint. L'Ouvrage fut imprimé dans la même ville l'an 1574. & l'an 1595. L'imprimerie des Wechels en a fourni trois éditions de Francfort l'an 1575. l'an 1580. & l'an 1621. qui ſont preferables aux editions de Cologne. Cet Ouvrage traduit en Alleman par Baſile Faber fut imprimé à Leipſic l'an 1563. & l'an 1582. (i). III. Le livre intitulé *Vandalia, ſive Hiſtoria de Vandalorum vera Origine, variis Gentibus, Crebris è patria Migrationibus, Regnis item, quorum vel Autores fuerunt, vel Everſores, Libris XIV. à prima eorum Origine, ad A. C.* 1500. *deducta.* La premiere édition qui eſt de Cologne 1519. a été ſuivie de trois autres (k) à Francfort, & d'une à Hanaw (l). La verſion Allemande imprimée à Lubec l'an 1600. a pour Auteur Marc Etienne Macropus (m). IV. L'Ouvrage intitulé *Metropolis:* il contient en 12. livres l'hiſtoire Eccleſiaſtique de la Saxe, de la Weſtphalie, & du Jutland, avec la vie des Prelats qui depuis l'an 780. juſques à l'an 1504. ont occupé les douze Evêchez de ce païs-là. Joachim Mollerus le jeune nâtif de Hambourg, Conſeiller des Ducs de Brunſwic, eſt le premier qui ait publié cet Ouvrage. Il le publia à la priere de Melanchthon ſur l'original de l'Auteur; c'etoit l'unique manuſcrit que l'on eût de cet Ouvrage: Henri Bucholz Evêque de Lubec l'avoit donné au pere de ce Mollerus. La premiere édition eſt de Bâle chez Oporin l'an 1548. elle fut ſuivie de celle de l'an 1568. chez le même, & de deux (n) autres à Cologne (o), & encore de trois autres à Francfort (p). V. L'Ouvrage intitulé (q) *Spirantiſſimum opuſculum in officium Miſſæ in optimum Ordinem pro ſancta & ſuavi Sacerdotum Eccleſia inſtitutione digeſtum;* celui qui a pour titre *Ordo Miſſæ ſecundum ritum Eccleſiæ Hamburgenſis*, à Strasbourg 1509. *in fol. Conſilium de ordine & privilegiis creditorum in bonis ſuorum debitorum.* Il eſt inſeré dans le quatriéme volume des *reſponſorum juris* imprimé à Francfort l'an 1572. *Inſtitutiones logicæ, compendioſæ admodum, pariterque abſolutiſſimæ nec minus latinæ*, à Lepſic l'an 1517. *Grammatica culta & ſuccincta*, à Roſtoch 1506. Il y a dans la bibliotheque de Leipſic quelques traitez de philoſophie d'Albert Krantz qui n'ont jamais été imprimez (r).

(g) *Dans la Bibliotheque de Reinhard Comte de Weſterbourg, Doien de Cologne.*

(h) *Tiré de Mollerus ubi ſupra pag.* 35.

(i) *Tiré du même pag.* 100.

(k) *Les années 1575. 1580. & 1601.*

(l) *L'an 1619.*

(m) *Tiré du même pag.* 102.

(n) *Les années 1574. & 1596.*

(o) *Tiré du même pag.* 103.

(p) *Les années 1575. 1590. & 1627.*

(q) *Il fut imprimé à Roſtoch l'an 1506.*

(r) *Tiré du même pag.* 105. 106.

(H) *Tous ceux qu'on lui attribuë ne viennent pas.*] Il n'eſt point l'Auteur du *Tractatus de Romanis Pontificibus, & præſertim de Victore II. alias Epiſcopo Eyſtettenſi*, que le Pere Jacob (f) lui attribuë; ni de la vie d'Anſgarius que les continuateurs de Geſner lui donnent; ni du *ſcriptum de Imperii Romani interitu* qui lui eſt attribue par Scherzerus (t).

(f) *Bibliotheca Pontific. pag.* 243.

(t) *Apud Mollerum pag.* 107.

(I) *Sa reputation a été fort maltraitée.*] On lui pourroit donner pour deviſe, auſſi bien qu'à pluſieurs autres grans hommes, *per convicia & laudes.* Pluſieurs ſavans (v) perſonnages lui donnent de beaux éloges: mais il y a des cenſeurs qui courent ſur lui d'une grande force. On l'accuſe de debiter beaucoup de menſonges ſur l'origine des peuples; de citer fort mal les anciens; de copier des pages entieres d'autres Auteurs ſans citer perſonne, & de falſifier les monumens de l'hiſtoire en faveur de ſes paſſions. Mr. Mollerus (w) vous nommera les Auteurs de ces diverſes cenſures, & vous fournira quelques traits d'apologie; mais il ne nie point qu'Albert Krantz n'ait commis la faute des plagiaires; il tâche ſeulement de l'en excuſer ſur la coutume du ſiecle. (x) *Solenne præterea ei eſſe fatemur, Eginhardum, Witekindum, Herm. Contractum, Adamum, Helmoldum, Arnoldum Saxonem, Albertum Stadenſem, Gobelinum, Blondum, Cornerum, aliosque veteres, de verbo ad verbum exſcribere, ac non Periodos ſolum, ſed & paginas atque Capita integra, in ſua*

(v) *Voiez-en la liſte dans Mollerus pag.* 107. *& ſeq.*

(w) *Ubi ſupra pag.* 111. *& ſeq.*

(x) *Ibid. pag.* 112.

Digitized by Google

KUCHLIN (JEAN) Ministre & Professeur en Theologie, nâquit en 1546. dans une petite ville du païs de Hesse nommée *Wettera*. Son pere bon & honnête artisan, chargé de dix fils & de trois filles, qu'il ne faisoit subsister que par le travail de ses mains, ne laissa pas de destiner à l'étude celui-ci; mais la mort ne lui permit pas de l'y voir fort avancé. Le Pasteur † du lieu prit soin de l'enfant, avec d'autant plus de joie qu'il lui vit faire de bons progrés & en Latin & en Grec, sous Justus Wulteius Recteur de l'Ecole de Wettera. Mais quand il fut question d'aller aux Academies, Kuchlin n'eut pas de petites difficultez à essuier à cause de sa pauvreté. Il ne perdit pas neanmoins courage, il se resolut à busquer fortune, & pour cet effet il se mit à voiager comme un jeune avanturier de College. Il ne trouva rien à Francfort. L'hôte qu'il eut à Maience le mena chez les Jesuïtes, qui ne le garderent que jusques à ce qu'ils eurent vu qu'il ne vouloit point abjurer le Protestantisme. Tout ce qu'il trouva à Strasbourg fut une lettre de recommandation de Jean Sturmius à Brentius, qui professoit à Tubinge. Celui-ci ne le garda pas long tems; il ne le crut pas assez prevenu du sentiment des Ubiquitaires. Kuchlin s'étant fait rendre la lettre de Sturmius, s'en alla à Heidelberg, où enfin il trouva ce qu'il cherchoit; car Ursin lui fit obtenir de quoi vivre pour continuer ses études en repos. L'Academie d'Heidelberg étoit alors très-florissante. Le jeune homme y fit beaucoup de progrés pendant six ans; après quoi il fut envoié regenter dans (*A*) l'Ecole de Neustad, où il eut entre autres Collegues Fortunatus Crellius, & Frederic Sylburgius *β*. Ensuite il fut reçu Ministre, & donné à l'Eglise de Tackenheim, qu'il servit fidelement, jusques à ce qu'après la mort de l'Electeur Frideric en 1576. Louïs son successeur chassa les Ministres qui ne voulurent pas être Lutheriens. Kuchlin s'étant retiré au païs de Hesse sa patrie, & n'y aiant trouvé que du rebut, se tourna *γ* par le conseil de sa femme du côté de la grande arche des fugitifs, je veux dire du côté de la Hollande. Il passa par Embden en 1577. & s'y arrêta quelque tems, d'où (*B*) ceux d'Amsterdam l'apellerent pour la charge de Ministre. Il l'accepta, & l'exerça dix-huit ans: après quoi il s'engagea tout de bon à la Principalité d'un College de Theologie, que Messieurs les Etats de Hollande avoient érigé à Leide en 1591. & dont il avoit eu dès lors la conduite pendant quelques mois. Ce fut en 1595. qu'il se detacha tout-à-fait de son Eglise d'Amsterdam, pour s'attacher à ce College. Il y enseigna la Theologie jusques à sa mort, qui arriva le 2. de Juillet 1606. Il avoit marié ses deux filles à deux savans, l'une à Pierre Bertius, & l'autre à Festus Hommius *δ*. On recueillit en un volume *in* 4. à Geneve l'an 1613. toutes les Theses de Theologie qu'il avoit fait soutenir en divers tems. Guy Patin l'a fort loüé, & un peu trop, car il le nomme *ζ un des plus sçavans hommes de son siecle.*

KUHLMAN (QUIRINUS) a été un des Visionaires du XVII. siecle. Il nâquit à Breslaw dans la Silesie le 25. de Fevrier *η* 1651. & donna de grandes esperances *θ* par la prematurité de ses progrés. Ils se derouterent à cause d'une maladie qu'il eut à l'âge de dix-huit ans *κ*. On le tint pour mort dès le troisiéme jour de sa maladie. Ce jour-là il eut une vision terrible. Il se crut environné de tous les Diables de l'enfer, & cela en plein midi, & ne dormant pas. Cette vision fut suivie de celle de Dieu même environné de ses Saints, & de JESUS-CHRIST au milieu. Il vit & sentit alors des choses inenarrables. Deux jours après *λ* il eut encore de ces sortes de visions: & lors qu'il fut gueri de sa maladie, il sentit à la verité un grand changement à l'égard de ces spectacles, mais il se vit toûjours *μ* accompagné d'un rond de lumiere qui se tenoit à son côté gauche. Il n'eut plus de goût pour les belles lettres. Il *ν* avoit quelquefois des distractions si extatiques, qu'elles l'empêchoient de voir & d'entendre ceux qui étoient avec lui; & il forma le dessein d'une infinité de livres qui étoient autant de methodes de tout aprendre sans beaucoup de peine & en perfection. A l'âge de dix-neuf ans il sortit de sa patrie, où on ne lui rendoit pas assez de justice, & s'en alla voir les Universitez. Il fit une *ξ* seconde édition de ses épitaphes, Ouvrage qu'il avoit conçu à quinze ans; & il publia quelque * traité de Morale: mais comme il faisoit des progrés extraordinaires de jour en jour, il trouvoit ‡ indignes de lui les feuilles que l'Imprimeur lui envoioit, tant ses lumieres étoient cruës pendant le cours de l'impression. Il ne fit aucun cas des leçons ni des disputes publiques de l'Academie d'Iéne; & il ‡ ne voulut point d'autre maître que le Saint Esprit. Le desir de voir la Hollande fut assez fort, pour ne lui permettre pas de differer ce voiage, jusques à ce que l'on vît plus clair dans l'issuë de la

† *Jean Pincier, beau-frere du Professeur Hyperius, Professeur, dis-je, en Theologie à Marpourg.*

β Il étoit son compatriote & son parent.

γ Meursius, dont les paroles sont citées dans la remarque B.

δ Tiré de son Oraison funebre, prononcée par Luc Trelcatius. Voiez aussi Meursius Athen. Batav. pag. 182.

ζ Patin, lettre 258. pag. 427. du 2. tom.

η Epist. Theosophica Leidenses p. 11.

θ Voiez son Prodromus quinquennii mirabilis pag. 10. 12. & les fragmens de lettre qu'il y a mis au devant.

κ Prodrom. quinquenn. mirabilis pag. 3.

λ Ibid. pag. 6.

μ Ibid. pag. 11.

ν Ibid. p. 13. 14.

ξ Ibid. pag. 25.

* *Je croi que ce livre s'intituloit,* Moralis Heraldus Historicus.

‡ *Prodrom. pag. 26.*

† *Ib. p. 30.*

(*a*) *Henningius · Witte ad ann. 1606.*

inde scripta, nulla plerumque Autoris mentione adjecta, transferre. Observatum id nobis in Accuratiori Narrationum de iisdem Rebus Collatione: Observatum & ante nos Vellejo, Reineccio, Meibomiorum Triga, Vossio, Malinkrotio, Conringio, Bangerto, Sagittario, Schurtzfleischio, Madero, quorum Testimoniis Lectores meos nolo obruere.

(*A*) *Regenter dans l'école de Neustad.*] L'Auteur (*a*) du *Diarium Biographicum* dit que Kuchlin fut Recteur de cette école; mais son oraison funebre où l'on n'auroit pas tû cette dignité, marque expressément qu'il enseigna à Neustad lors que Basile Pithopœus y étoit Recteur. Il y a une autre faute dans le même *Diarium*: on y donne comme deux Ouvrages diferens les *Disputationes Theologicæ ad Catecheseos Ecclesiarum Belgicarum explanationem*, & les *Disputationes de Religionis Christiana præcipuis capitibus.* Ce n'est qu'un seul & même livre.

(*B*) *D'où ceux d'Amsterdam l'apellerent.*] Mr. Moreri examinoit si peu les Auteurs qu'il consultoit, qu'il n'a considere que la premiere partie d'une periode de Meursius. S'il avoit eu la patience de lire toute la periode, il auroit vu tout le contraire de ce qu'il affirme. Il dit que Kuchlin *fut Ministre à Emden & à Groningue dans le Pais-Bas*; mais il est certain qu'il ne le fut pas à Groningue. Il avoit à choisir entre cette ville-là & Amsterdam, & il panchoit plus vers la premiere que vers la derniere: cependant il se laissa persuader la preference de celle-ci. Ecoutons Meurfius. (*b*) *Instinctu uxoris quæ Belgica erat in Belgium abiit, Emdamque venit anno CIↃ IↃ LXXXVII. ubi cum operam aliquamdiu tam in schola quam in Ecclesia navasset, eodem tempore ab Amstelodamensibus & à Groningensibus evocatus fuit. Ille, cum propter Germanicis idiomatis vicinitatem Groningenses præferendos judicaret, à clarissimo viro* D. MENSONE ALTINGIO *gravissimis rationibus permotus fuit, ut operam suam Amstelodamensi Ecclesiæ addiceret.* C'est une grande negligence au même Moreri, d'avoir dit en general que Kuchlin enseigna la Theologie à Leide. Il faloit specifier si ce fut en qualité de Professeur de l'academie, ou en qualité de Principal du college theologique. Meurfius lui éclaircissoit cela fort nettement.

(*b*) *Athen. Batav. pag.* 182.

Digitized by Google

la guerre, qui avoit été si malheureuse à ce païs-là en 1672. Il debarqua à Amsterdam β trois jours avant que l'on eût repris la ville de Naerden γ. Il alla à Leide peu de jours après; & il n'y fut pas long tems sans tomber (AA) sur les Ouvrages de Behme, dont il n'avoit point ouï parler. Cette lecture fut de l'huile jettée dans le feu; il admira que Behme eût prophetisé des choses, dont il n'y avoit † que lui Kuhlman qui eût connoissance. Il y avoit en ce tems-là dans la Hollande un certain (A) Jean ROTHE, qui se mêloit de prophetiser. Kuhlman fit mentir le (B) proverbe *, que les gens de même metier se portent envie; car il ‡ écrivit le plus humblement du monde à ce Jean Rothe. Il le traita de l'homme de Dieu, & de Jean III. fils de Zacharie. Il lui demanda le secours de ses lumieres, & prononça (C) malheur sur ceux qui

β *Le 3. Septembre 1673.*

γ *Pag. 38*

† *Pag. 40.*

* Figulus figulo invidet, faber fabro.

‡ *Les lettres qu'il lui écrivit, & les reponses qu'il en reçut, sont imprimées sous le titre de* Theosophicæ Epistolæ Leidenses.

(AA) *Sans tomber sur les Ouvrages de Behme.*] Jaques Behme ou Bochme a été un fanatique, dont je parlerai quelque jour plus amplement. Il naquit dans un village d'Allemagne proche de Gorlitz l'an 1575. & dès qu'il sçut lire & écrire on le tira de l'école, pour lui faire aprendre le metier de cordonier. Il commença de l'exercer à Gorlitz l'an 1594. Il fut ravi en extase pendant sept jours l'an 1600. s'il en faut croire ce qu'il publia dans un Ouvrage qu'il intitula l'Aurore. Cet Ouvrage fut deferé aux Magistrats de Gorlitz par George Richterus Doien des Pasteurs du lieu; il leur fut, dis-je, deferé comme contenant plusieurs erreurs de Paracelse, & de Wigelius; car Behme s'étoit amusé à la chymie dans sa jeunesse. Les Magistrats supprimerent cette Aurore autant qu'ils purent, & ordonnerent à l'Auteur de ne plus écrire. Il se tut pendant 7. années; mais lors qu'il eut vu que le Directeur du laboratoire Electoral l'avoit recommandé à plusieurs personnes de la Cour sur le pied de bon chymiste, il leva la tête, & s'opposa hardiment à George Richterus, & composa plus de vingt livres dans l'espace de cinq ans. Il mourut le 18. de Novembre 1624 (a). Bien des gens se sont laissez infatuer des visions de ce personnage. Kuhlman n'a pas été le moindre de ses admirateurs. Voici un passage qui nous l'aprendra: (b) *Ejus* (Johannis Rothii) *inde vestigia legit* Quirinus Kuhlmannus *Silesius, Jacobi Bohemi simul propugnator, Calovii vero atque Scherzeri acerrimus insectator. Sic enim in Bohœmo redivivo c.* 12. In Musco meo solus paucis diebus plura didici ex uno Bohemo, quam ab omnibus ævi sapientibus simul auditis discere potuissem. *Et in præfat. Operis ejusdem:* Inter innumerabiles visiones accidit, ut erepto mihi ex museo millena luminum millia circa me exorientium intueri daretur. *Plura ejusmodi legi possunt apud Calovium in Anti-Bohemo cap.* 32. *& seq.*

(a) *Tiré de Micralius histor. Eccles. pag.* 1449. *& seq. edit.* 1699.

(b) *Micral. ibid. pag.* 1324.

(A) *Jean* ROTHE *qui se mêloit de prophetiser.*] Il étoit natif d'Amsterdam, & avoit toûjours mené une vie assez reglée; mais il fit paroître (c) de très-bonne heure qu'il etoit fort melancholique, & qu'il aimoit le change en matiere de religion. Il fut si charmé du Sieur Labadie, qu'il se devoüa à sa secte, & qu'il travailla de toutes ses forces à lui procurer de nouveaux disciples; mais quelque tems après il devint son schismatique, & s'érigea en chef de parti. Il disoit que le regne glorieux de JESUS-CHRIST alloit venir; & il ne se contentoit pas des fonctions de St. Jean Baptiste, je veux dire de celles de precurseur & de celles d'annonciateur, il pretendoit être le directeur de ce grand ouvrage, & plus que gonfalonnier de ce nouveau monde. (d) *Hic* à Johanne Labadæo, *novo, ut videri volebat, Ecclesiarum Reformatore, morumque rigidiore castigatore, sub intensioris devotionis specie, ita primum dementatus fuit, ut totus ei adhæserit non tantum, sed quoscunque posset, ad familiam ejus novam pertrahere totis viribus allaborarit. Verum postea, eo quod parem forsan non ferret, nedum superiorem, quo loco* Labadæum *nova devotionis artificem & præconem habere tamen tenebatur, quamdiu civitati ejus adscriptus esset, secessionem ab eo molitus est, glorioſum in Christo Regnum infando strepitu in terris, magno illo vexillifero, multo felicius erecturus.* Il vanta ses revelations; il promit monts & merveilles à ceux qui se viendroient ranger sous ses étendars; il troubla l'Eglise & l'Etat par ses libelles; il ne vit rien arriver de ce qu'il avoit predit; & pour comble d'infortune il fut enfermé dans les prisons d'Amsterdam. Voiez tout ceci plus en detail dans ce narré de Mr. Saldenus. (e) *Hinc numerosas vacillantium animarum copias colligere, socienis suis aureos montes promittere, Ecclesiam Rempublicamque libellorum famosissimorum plausiris conturbare,* Servum Dei Johannem *Prophetamque eximium seipsum indigitare,* Revelationum *tandem extraordinariarum universa volumina in vulgus spargere, neque erubuit neque destitit. At quis tandem omnium horum exitus?*

Mons parturivit natusque est ridiculus mus.

Eorum, qua pradixerat, nihil evenit, evenére è contra multa, qua nec pradixerat nec præsagierat. Missio enim, quod erecturum se esse gloriatus erat, vexillo, & cum De Raatiis, Someris, Richarsoniis, *novi Regni designatis Assessoribus, reduxin Patriam factus, solutâ societate tribunitiâ & schismaticâ, patria urbis δομωτερίῳ inclusus est: impetratâ simul plenissimâ facultate & potestate,* Prophetias *suas ludicras & ridiculas resumendi & retractandi, periculumque faciendi, num prædicere certiuscule forsan possit, quo tempore & modo ex illo suo orgasterio liberandus tandem sit, quam multa alia pronunciavit.* La Demoiselle Bourignon ne se laissa point seduire par les chimeres de Jean Rothe: elle avoit un preservatif souverain contre de tels charmes; c'est qu'elle vouloit que sa prophetie fût semblable aux privileges des Gentilshommes d'Allemagne qui sont *immediats de l'Empire*; elle vouloit être prophetesse en chef, & ne relever que de Dieu, sans aucune subordination, sans collateraux. Quoi qu'il en soit, voions ce qu'elle jugea de Jean Rothe, & de Kuhlman. „(f) Ce „ qui parut alors particulierement dans l'occasion d'un „ celebre & pretendu Profete de Hollande, qui faisoit „ dresser des etendarts pour y ranger les douze tribus d'Israël qu'il devoit retablir, & que quelques „ gens de bien suivoient effectivement, outre ceux qui „ sans le suivre ajoûtoient foy à ses revelations chymeriques. Dans quelques visites qu'il alla luy rendre elle decouvrit sans peine son illusion, quoi qu'il „ l'assûrast d'avoir des commerces ordinaires avec les „ Anges & avec Dieu, & qu'il dît à Mademoiselle „ Bourignon qu'il seroit doresinavant son Dieu, parce „ que Dieu ne se decouvriroit plus à elle que par son „ moyen. Elle en fut si lasse que de ne plus vouloir „ le voir, ni ouvrir ses lettres profetiques, qui sont à „ present encore cachetées entre ses papiers. Elle avertit ses amis de se garder de luy, parce qu'indubitablement il n'estoit pas de Dieu; car elle l'avoit offert „ à Dieu expressément pour sçavoir ce qui en etoit; „ & Dieu sur la demande qu'elle luy fit, *Seigneur, ces „ homme est-il vôtre Profete?* luy avoit repondu, *Non:* „ & sur une seconde instance, *Qu'est-il donc, Seigneur?* „ il luy avoit repondu, *C'est un homme presomptueux „ sur qui le Diable a beaucoup de puissance.* Dieu luy „ avoit donné les mêmes sentimens de ceux de sa cabale, & particulierement d'un certain Quirin Kuhl„man, qui depuis peu a fait imprimer une lettre qu'il „ adressa à cette Demoiselle, pour éprouver s'il pour„ roit faire un mélange de l'esprit de Dieu avec les re„ veries de Satan, desquelles ce faux Prophete a la tê„ te toute pleine, rodant d'un costé & d'autre pour „ seduire ceux qui meritent del'être, par le peu d'es„ time qu'ils font de la verité que Dieu envoye (g).„

(f) *C'est-à-dire, que Dieu* lui faisoit conoître par l'experience, jusqu'où pouvoit aller la presomption & la folie de l'esprit humain, jointe avec les illusions du Diable; n'aiant au reste jamais permis qu'elle en fût trompée, car il lui decouvroit tout interieurement. *Vie continuée d'Antoinette Bourignon pag.* 293.

(g) *Id. ib.*

ON TROUVE dans le (h) continuateur de Micrælius que Jean Rothe, étant fils d'un homme qui s'apelloit Zacharie, se vanta d'être le precurseur du Fils de Dieu à l'égard du dernier jugement; & qu'en l'année 1668. il denonça de la part du Roi Melchisedec à l'Empereur, aux Rois, & aux Princes, qu'ils eussent à se defaire de leurs souverainetez, attendu que le regne de JESUS-CHRIST alloit commencer. Qu'il fut examiné l'an 1677. & enfermé dans une prison par ordre des Etats de Hollande & de West-Frise; & qu'ensuite aiant été mis en liberté, il fut la risée de tout le monde, ses propheties se trouvant contraires à l'évenement (i).

(h) *Il s'apelle Daniel Hartnaccius.*

(i) *Micralius histor. Eccles. pag.* 1324. *edit.* 1699.

(B) *Fit mentir le proverbe.*] Cela étoit plus édifiant à tout prendre, que ce que l'on a vu depuis. On a vu deux explicateurs de l'Apocalypse écrire l'un contre l'autre, quoi qu'ils se fussent accordez sur les pretendus mysteres de l'an 1689. Mais parce qu'ils étoient venus à ce point de reünion par des routes diferentes, chacun voulut soutenir son hypothese au prejudice de son confrere. Cela n'étoit pas bien, & le public auroit pu être moins indulgent qu'il ne l'a été, sans qu'on eût dû le trouver étrange.

(C) *Et prononça malheur.*] Il entonna d'une maniere foudroiante & redoublée, (k) *Va! va! si prophetias servorum Dei spreveritis, seu Batavia, olim mirabilis nunc miserabilis sprevit & moriens spernit. Hoc anno,* poursuivit-il, *& hujus anni una die veniet & mors*

(k) *Ad calcem epist. Kirchero scripta p.* 51.

Digitized by Google

qui ne l'avoient point écouté. Ce fut à lui qu'il dedia son *Prodromus quinquennii mirabilis*, imprimé à Leide l'an 1674. Cela devoit être suivi de deux volumes. Il avoit dessein de mettre dans le premier les études & les decouvertes qu'il avoit faites depuis sa premiere vision, jusques en l'année 1674. On y eût trouvé ‡ cent mille inventions qui auroient étonné tous les siecles. Le dernier eût été la clef *de l'éternité, de l'éviternité & du tems.* Il communiqua son dessein au Pere Kircher; & en loüant les beaux Ouvrages que ce Jesuïte avoit donnez au public, & nommément l'*ars combinatoria, sive ars magna sciendi*, on lui fit entendre qu'il n'avoit (D) fait qu'ébaucher, ce que l'on avoit dessein de pousser plus loin. Ce Jesuïte repondit civilement & donna (E) de bons avis. Il en donna en particulier sur le dessein (F) qu'on avoit d'écrire au Pape. Au reste l'esprit prophetique n'avoit point fait renoncer nôtre Kuhlman au plaisir d'être loüé; car il n'y eut point d'éloge qui lui eût été écrit ou par ceux auſquels il avoit donné des exemplaires de ses Ouvrages, ou par d'autres gens, qu'il ne prît la peine de publier à la tête de son *Prodrome.* Quant aux loüanges qu'il donne lui-même à ses écrits, elles sont sans γ doute bien fortes; mais comme il declare que tout ce qu'il sait vient de * la Sageſſe Incarnée, je ne veux pas decider que c'est † une preuve d'orgueil. Je ne sais pas bien quand il sortit de Hollande: mais je viens de voir un livre où l'on † dit qu'il erra long tems en (G) Angleterre, en France,

‡ Multa millena millia inventa omnem ætatem ad stuporem provocantia. *Pag.* 33.

γ In quibus majora in omni scibili eruuntur, quam à nobis vel ullo homine expectantur. *Monit. ad lector. in limine epistol. ad Kircher.*

* Omnia quæ possideo sapientiæ incarnatæ non mihi veniunt adscribenda. *Ibid.*

‡ *Voiez les Entretiens sur la Cabale chimerique imprimez en* 1691. *pag.* 109.

† *Diarium Biographicum Henningi White, tom.* 2. *pag.* 168.

mors & luctus & fames Babylonis Belgicæ, & igne exuretur cœlesti, quia validus est Dominus Deus damnans eam. Tout cela parce qu'on avoit bien crié contre Jean Rothe, & parce qu'on se moqua de ses visions. Kuhlman soutint que le Ciel s'étoit declaré pour ce prophete, (*a*) par le grand orage du 24. de Mars 1674. & par les ruines arrivées en divers lieux le 21. de Mai suivant. Il renvoioit aux gazettes qui en avoient parlé, & il apliqua (*b*) à son ami les celebres paroles d'un ancien poëte. Il apostropha en particulier (*c*) Amsterdam, où le vent avoit arraché plusieurs arbres; & il n'oublia point la foudre qui étoit tombée sur la principale Eglise d'Utrecht: mais principalement il cria miracle (*d*) sur ce qu'il avoit tonné le 24. de Mars, la veille du jour que Jean Rothe sortit de Hollande, & lors qu'il y avoit encore de la neige dans les ruës, & de la glace dans les canaux. Ces tempêtes, ces tonnerres, ces foudres etoient, selon lui, les avantcoureurs de la ruine du païs. Cependant les affaires des Provinces Unies allerent toûjours de mieux en mieux depuis ce tems-là. Il est bon de remarquer toutes ces choses, afin de faire conoître l'esprit qui domine ces sortes de gens; ils abusent de tout; ils trouvent leurs pretendus mysteres par tout. Nous en avons des exemples de plus fraîche date.

(*a*) *Præfat. Prodromi.*

(*b*) O miselli Theosophistæ & Diabologi! nullis verbis, calumniis, invectionibus eluditis Prophetam, nimium Deo dilectum, Cui militat æther, Et conjurati veniunt ad classica venti. *Ib.*

(*c*) *In calce epist. ad Kircher. pag.* 52.

(*d*) *Theosoph. Epist. pag.* 36.

(*e*) Innumera ex arte combinatoria inveniri posse in Medicina Chymiaque, recte *paradoxis* tuis subjunxisti; sed hoc optarem (moneam liberè) *ut magis interna quam externa, nucleum quam corticem quæreres.*

(*f*) *Voiez l'article* Abaris, *pag.* 4. *col.* 1.

(*D*) *Qu'il n'avoit fait (e) qu'ébaucher.*] Le Pere Kircher ne s'amusa point à defendre ses Ouvrages, ni à faire assaut de lumieres avec cet homme. Il mit pavillon bas devant lui, & declara que n'aiant écrit qu'en homme, il ne pretendoit pas s'egaler à ceux qui écrivoient par inspiration. *Quod porro de* arte combinatoria, *cæterisque* paradoxis meis, tum in polygraphia, tum in musurgia, *jam publicæ luci traditis meliori modo fieri potuisse contendis, nil moror, cum* SCIENTIÆ TUÆ TAM SUBLIMIS ET θεοδάκτῳ *prorsus incapacem ineptumque me esse humili mentis obsequio fatear. Quæ scripsi ego, divina aspirante gratia* humano more, *id est studio & labore adquisita scientia scripsi, non divinitus inspirata aut infusa, cujusmodi puram inter mortales dari non existimo. . . . Non dubitem quin tu pro* INCOMPARABILI INGENII TUI VASTITATE *meis nugis & majora & admiratione digniora sis proditurus.* Nôtre homme prit cela pour argent comptant, & ne vit pas que le Jesuite se moquoit de lui. Il eut grand soin de publier les reponses du Pere Kircher, & de se servir de lettres capitales pour les endroits où il se croioit loüé.

(*E*) *Et donna de bons avis.*] La seconde lettre de Kircher fait aisément voir qu'il avoit conu l'égarement du personnage, & qu'il se moque de lui en lui disant d'un air si serieux, *Magna sanè ἄτιτα & ἀνεκφώνητα promittis,* QUÆ UTI SUPRA OMNEM HUMANI INGENII CAPTUM LONGE CONSTITUTA SUNT, ITA EA QUOQUE A NEMINE HUC USQUE NON DICAM TENTATA, SED NEC COGITATA QUIDEM FUISSE AUDACTER AFFIRMO, *atque adeo aliud mihi suspicari non liceat, nisi talem te divino munere scientiam adeptum esse qualem sacra pagina de* PROTOPLASTO & SALOMONE *testatur: explico,* Adamæam, Salomonicam, *verbo* INFUSAM, *nulli mortalium nisi Tibi soli notam, cæteris inexplicabilem scientiam.* Mais ce qui suit est un avis charitable. Tout bien consideré le Pere Kircher lui conseilla de garder pour soi cette science infuse, & de ne se pas commettre aux railleries d'un siecle aussi moqueur que le nôtre. Il semble en effet que nôtre siecle soit plus terrible aux visionaires que les precedens. Mr. de Meaux en a touché quelque chose dans l'un de ses livres; mais je ne sçai pas si au fond (*f*) les aparences ne sont pas ici trompeuses. *Quicquid sit,* c'est Kircher qui parle, *ego sane considerato rei non parvi momenti negotio, pro singulari quo Te prosequor affectu etiam atque etiam quam obnixissimè contenderim, ne hanc tuam noviter obtentam scientiam Centralisque abyssi profunditatem ulli vana quadam jactantia ostenderes, ne Tertii post Adamum Salomonis dictum & cum risu nomen incurras. Potissimum hoc sæculo sarcastico, quo Criticastrorum, Irasonum & Sycophantarum non parvus est numerus, qui aliud non moliuntur quàm ut gloriosos aliorum labores canino dente rodere, sannis ludibriisque exponere non cessent.* Et pour faire plus d'impression par ses remontrances, il voulut bien lui avouer ce qui lui étoit arrivé à lui-même. Il lui confessa donc qu'il savoit par experience qu'on s'expose à une infinité de maux, lors qu'on s'erige en Auteur temerairement & inconsiderement. *Quanta malorum Ilias ex inconsiderata scriptione resultet, ego jam* 40. annorum spacio *quo in hoc* omnium gentium & nationum theatro, *meam utut possum personam ago, frequenti experientia comperi.*

(*F*) *D'écrire au Pape.*] Encore que Kuhlman s'imaginât qu'il étoit l'homme que Drabicius avoit promis, & qu'il sçût que les promesses de Drabicius concernoient la ruine de l'Antechrist Romain, il ne laissa pas d'avoir envie d'écrire au Pape. Il consulta là-dessus le Pere Kircher, & lui temoigna qu'il souhaitoit passionnement de communiquer au souverain Pontife, ses grans secrets pour le bien de la Chretienté. *A Te,* Reverendissime Pater, *peterem ne denegares mihi occasionem præbere, qua* Pontificis Maximi *manibus propriis quædam Epistola à me in signum observantiæ transmittenda traderetur. . . . . Vellem enim* arcana ponderosissima *ad Christiana Ecclesiæ commodum singulariter proficua,* candido ore stiloque candido, *tam admirabili tempestate Pontifici communicare,* amore Reip. Christianæ impulsus. Je ne sçai pas le detail des bons avis qu'il reçut de ce Jesuite sur ce sujet; il les éclipsa de la reponse qu'il avoit reçuë; car voici comment il fit imprimer cet endroit-là. *Quod denique de litteris ad summum Pontificem dandis, eidemque propriis manibus à me consignandis Te cogitare scribis . . . . qua scribo ut quanta cautela & circumspectione Roma procedendum sit cognoscas.* Mais il n'éclipsa point l'endroit où on l'assûra que son grand Ouvrage dedié au Pape seroit aplaudi & admiré, pourvu qu'il n'y laissât rien qui pût offenser les censeurs des livres, & qu'il se gardât bien de s'attribuer une science d'inspiration, *silentio quoque suppressa divinitus Tibi inspirata scientia.* Ce dernier conseil bon en lui-même, étoit le moins propre à être goûté; car c'est en se vantant d'une celeste illumination, que l'on frape le grand (*g*) coup parmi les peuples. Disons un mot des fourberies ou de l'aveuglement des faux prophetes. Environ le tems que celui-ci etoit prêt d'ecrire fort respectueusement au Pape pour le bien du Christianisme, il écrivoit à d'autres son esperance de la destruction prochaine de la Papauté. C'est ce que signifient clairement, selon le style de nos visionnaires, ces paroles de Kuhlman: *O Pontifex* Clemens X.! *an sigilli mei* duplicatum Quinarium X. *excedes, mox orbis aspiciet universus? In* Clemente I. *Petro & Lino jure præterito Episcopatus Romanus incepit: in* Clemente X. *quid futurum sit tempus evolvet.* Je pourrois nommer un (*h*) homme à qui l'on a fait un depit extrême, en faisant voir au public que pendant qu'il declamoit furieusement contre Louis XIV. il écrivoit des lettres à un Duc & Pair toutes pleines de flateries pour ce Monarque.

(*g*) *Voiez Mr. de Meaux sur l'Apocalypse, p.* 429. *édition de Hollande.*

(*G*) *Erra long tems en Angleterre, en France, & dans l'Orient.*] Je viens de trouver plusieurs opuscules de ce fanatique, imprimez à Londres à ses depens, les

(*h*) Quem versu dicere non est, Signis perfacile est. *Horat. satyra* 5. *lib.* 1.

Digitized by Google

France, & dans l'Orient, & qu'enfin il fut brûlé en Moscovie le 3. jour d'Octobre 1689. pour quelques predictions * actuellement seditieuses. Je ne sai point s'il avoit fait fraper sa medaille, comme d'autres nouveaux Prophetes ont fait; mais le même livre m'aprend qu'on a vu son effigie, sous laquelle on lui donne (*H*) tant de titres, que je ne croi pas que les Monarques de l'Orient s'en donnent un plus grand nombre. Si l'on trouve que je parle de lui trop serieusement, & trop au long, je souhaite que l'on sache qu'il y a un serieux qui sur ces sortes de choses est pire que la raillerie; & qu'il est bon que le monde soit instruit de la varieté prodigieuse du Fanatisme. C'est un mal plus contagieux que l'on ne pense. La lecture de (*I*) Drabicius acheva de perdre Kuhlman. Ceux qui n'auront pas le Prodrome de ce dernier, n'ont qu'à lire trois ou quatre pages † du *Polyhistor* de Morhofius, où l'on voit les magnifiques promesses, & les vastes projets de ce Fanatique.

* Ob vaticinia quædam & seditionis motum concrematus. *Id. ibid.*

† *Depuis pag.* 357. *jusqu'à* 361.

L.

LABE (Loyse) courtisane Lionnoise, a été mise entre les Auteurs François par la Croix du Maine, & par du Verdier Vau-Privas. Elle † florissoit à Lion sous Henri II. l'an 1555. Ses Oeuvres y furent (*A*) imprimées la même année. Elle ne ressembloit pas en toutes choses aux courtisanes; car si d'un côté elle étoit de leur humeur, en ce qu'elle vouloit être bien paiée de ses faveurs, elle avoit de l'autre certains égards qu'elles n'ont pas pour les hommes doctes, car elle leur donnoit la passade gratuitement. On connoîtra mieux son (*B*) caractere par le passage que je citerai.

‡ *La Croix du Maine pag.* 291.

LA-

les uns l'an 1681. & les autres l'an 1682. Le premier de ces opuscules daté de Londres le 24. de Juin 1681. est dedié à Louis XIV. avec cette inscription familiere, *Salve Ludovice XIV. Rex Liligere, salve.* L'Auteur exhorte ce Prince à faire valoir la Regale dont on parloit en ce tems-là, & l'avertit que (*a*) Drabicius lui a promis la ville de Rome. On trouve dans ce recueil une lettre qu'il écrivit de Lubec au Pere Kircher au mois de Fevrier 1676. *de sapientia infusa Adamea, Salomonæaque*; & un écrit qu'il adressa à Mahomet IV. *de conversione Turcarum.* Il est daté de Constantinople le 1. d'Août 1678. L'Auteur y aposa son seau mystique à Londres le 1. de Mai 1681. & signifia au Sultan que la comete qui avoit paru l'hiver precedent, presageoit la conversion de tous les peuples; & il felicita sa Hautesse de ce qu'Elle avoit ordonné un jour de jûne par tout son Empire. *Aspexisti ante aliquot menses,* O Capitanee grandis ab Oriente Solis, *Cometam in-audite-ingentem*, NUNTIUM REALEM REGNI JESUELITARUM, *hoc est Restitutionis Populorum omnium ad Deum Unicum & Triunum! Bene Te, quod cor tuum coram Deo flexeris, & Proclamatione Dei pœnitentialis Catholici in Regnis tuis, inceperis adimplere Verba Dei ad Prophetam Drabicium:* Si Christiani voluntatem meam in destruendo Antichristianismo, Doctrinâque pravâ & Idololatriâ exequi renuent, facient id Christianis in opprobrium Turcæ & Tartari: quod horrori erit angelis meis & hominibus. *Matte istâ indole.* Il écrivit à l'Aga de Smyrne le 28. de Juin (*b*) 1678. Quelques mois après il dedia au Sieur van Dam le mystere des 21. semaines de Kotterus, où il declare que la maison d'Autriche alloit perdre la couronne Imperiale. Par l'écrit *de magnalibus naturæ ultimo ævo reservatis*, qu'il adressa *ad adeptos magosque orbis terrarum*, à Geneve le 30. de Janvier 1682. il paroit qu'il s'en alloit en la Terre Sainte. Son *Arcanum microcosmicum* est daté de Paris le 1. de Novembre 1681.

(*a*) A Deo data scientia Romam nunc cribrans à Drabicio Tibi olim promissa.

(*b*) *Kuhlman étoit alors au port de Smyrne à bord d'un vaisseau François. Il étoit encore à Smyrne le* 27. *d'Octobre* 1678. *comme il paroit par la lettre qu'il écrivit à Jaques van Dam, Consul Hollandois.*

(*H*) *On lui donne tant de titres.*] Voici ce que je trouve dans l'Ouvrage que j'ai cité: (*c*) *In effigie quam Andreas Lippius edidit, ita celebratur:*

Alter Scaligerum, Taubmannus, Grotius, Opitz,
Barthius, Iscanus, Gryphius, Muretus, Erasmus!
Henoch, Josephus, Davides, Josua, Moses,
Elias, Daniel, Salomon, Elisa, Johannes!
Cyrus, Alexander, Constantin, Karl, Fridericus!
Liligerus, Juvenis, Frigerans, Artista, Sophata:
O Pater hæc tua sunt! Hæc ad te cuncta reflexit.

Peu auparavant on avoit dit qu'il s'est quelquefois apellé Ludovicus Ludovici. Le catalogue de ses écrits, tel que Mr. Witte le donne, ne comprend pas les *Epistolæ Theosophicæ Leidenses*; mais en recompense il en comprend neuf écrites au Pere Kircher; plus *Epistolarum Londinensium Catholicæ ad Wicklefio-Waldenses, Hussitas, Zwinglianos, Lutheranos, Calvinianos*; plus en Alleman, *de cœlesti osculo amoris, sive cogitationes poëticæ ex Cantico Canticorum. Discursus sacri & profani de pulcerrimis virtutum floseulis. Mortalitas immortalis, sive centum epitaphia. Caduceator Historicus. Neo-Behmius illustratus*, &c.

(*c*) *Diarium Biographicum Henningi Witte, part.* 2. *pag.* 168.

(*I*) *La lecture de Drabicius acheva.*] Kuhlman avoit trouvé dans les propheties de Drabicius deux passages dont il se fit l'aplication (*d*). Le premier contient ces paroles: (*e*) *Qui legit, intelligat! cum numerabitur* QUINQUE *finem accipient filii contumacia, conspecto me potestatem habere in cœlos, terram, mare.* Voici l'autre: (*f*) *Abundantia benedictionis Te* (Drabicium) *parata expectat Wratislavia, ac si oculis videas tuis.* Joignons à ces deux passages celui qu'il tira du *Prognostic Astrologico-Prophetique* composé par Paul Felgenhaver l'an 1647. & publié l'an 1655. *Quantus error sit pacis spes illud nobis aupicatus* QUINARIUS *demonstrabit, cum venerit post paucos dies.* Il (*g*) s'imagina qu'il étoit ce double *Quinarius* que Felgenhaver avoit annoncé: deux raisons l'en convainquirent; l'une qu'il s'apelloit Quirinus; l'autre qu'en 1674. il y avoit cinq ans qu'il avoit reçu une science intuse. Il crut donc qu'alors le tems promis par Drabicius, *cum numerabitur quinque, finem accipient filii contumacia*, étoit venu; desorte qu'il esperoit de faire tomber dans peu avec sa plume l'Antechrist & Babylon. Ecoutons les *Alleluiah* qu'il entonnoit par avance: *Corruet Antichristus proprio suo judicio, & Babylon excidium suum properabit cum admiratione populorum. Hallel. Quem Cæsares armis potentibus non debellavere, juvenis inermis debellavit in virtute Jesu Christi pralians. Hall. Stant Mercatores Antichristi horrore procul trementes deflent interitum suum insperatum ab insperato timore futurorum. Hall.* (*h*) Si je n'avois vu de mes propres yeux tout ce que je viens de copier, j'aurois de la peine à croire que l'extravagance du fanatisme fût allée jusques-là.

(*d*) *Epist. Theosoph. pag.* 2.

(*e*) *Revelat.* 594. *Febr.* 7. *ann.* 1664.

(*f*) *Revelat.* 608. 24. *Mai.* 1664.

(*g*) *Epist. Theosoph. ibid.*

(*h*) *C'est ce qu'il écrivit à son confrere Jean Rhote le* 24. *d'Avril* 1674. *à Leide. Voiez* Epist. Theosoph. pag. ult.

(*A*) *Ses œuvres furent imprimées.*] Elles (*i*) comprennent un dialogue en prose Françoise intitulé, *Le debat de Folie & d'honneur*; & plusieurs poësies de son invention: plus les (*k*) *escrits de divers Poetes* à sa loüange, *tant en vers Grecs, Latins, Italiens que François.*

(*B*) *On connoîtra mieux son caractere par le passage que je citerai.*] Je ne change rien aux paroles de du Verdier. *Loyse Labe*, dit-il (*l*), *courtisane Lyonnoise (autrement nommee la belle Cordiere pour estre mariee à un bon homme de Cordier) piquoit fort bien un cheval, à raison dequoy les gentilshommes qui avoyent accez à elle l'appelloyent le Capitaine Loys, femme au demeurant, de bon & gaillard esprit & de mediocre beauté: recevoit gracieusement en sa maison seigneurs, gentilshommes & autres personnes de merite avec entretien de devis & discours, Musique tant à la voix qu'aux instrumens où elle estoit fort duicte, lecture de bons livres Latins, & vulgaires Italiens & Espaignols dont son cabinet estoit copieusement garni, collation d'exquises confitures, en fin leur communiquoit privement les pieces plus secretes qu'elle eust, & pour dire en un mot faisoit part de son corps à ceux qui fonçoyent: non toutesfois à tous, & nullement à gens mechaniques & de vile condition, quelque argent que ceux la luy eussent voulu donner. Elle aymoit les sçavans hommes sur tous, les favorisant de telle sorte que ceux de sa cognoissance avoient la meilleure part en sa bonne grace, & les eust preferé à quelconque grand*

(*i*) *La Croix du Maine pag.* 291.

(*k*) *Du Vervier Vau-Privas Bibl. Françoise pag.* 822.

(*l*) *Id. ib.*

Digitized by Google

LABERIUS (DECIMUS) Chevalier Romain, & poëte, reüſſit admirablement à faire des *Mimes*. Il n'oſa refuſer à Jules Ceſar de monter ſur le theatre pour joüer une de ces pieces, quoi que cela fût fort meſſéant à ſa condition, & à ſon âge. Il s'en excuſa (A) le mieux qu'il put dans le prologue; & malignement il fit couler quelques (B) traits contre Ceſar, qui determinerent ce Prince à le mortifier un peu, en donnant (C) la preference ſur lui à un autre poëte. Laberius fut raillé (D) par Ciceron ce jour-là *, & lui rendit bien le change. Il mourut † dix mois après Jules Ceſar. Ses vers n'ont pas été mepriſez par (E) Horace autant que l'on s'imagine. Mr. Moreri (F) a fait quelques fautes.

LABOURLOTE (CLAUDE) l'un des plus braves Capitaines de ſon ſiecle, ne fut redevable de ſa fortune qu'à ſon courage; car il étoit de ſi baſſe condition, qu'on ‡ diſpute encore

* *C'eſt-à-dire le jour qu'il joüa pour complaire à Jules Ceſar.*

† *Euſebius in Chronico.*

‡ *Voiez la remarque A.*

Seigneur, & fait courtoiſie à l'un pluſtoſt gratis, qu'à l'autre pour grand nombre d'eſcus: qui eſt contre la couſtume de celles de ſon meſtier & qualité. Ce paſſage a été cité dans la ſuite (a) de la critique generale du Calviniſme de Maimbourg, & l'on y a joint cette remarque: „ (b) Demoſthene eût été bien aiſe que la „ Courtiſane Laïs eût reſſemblé à cette autre; il n'au„ roit pas fait le voyage de Corinthe inutilement, ni „ éprouvé

„ *Qu'à tels feſtins un Auteur comme un ſot,*
„ *A prix d'argent doit payer ſon écot.* „

Cette femme faiſoit en même tems deshonneur aux lettres & honneur: elle les deshonoroit, puis qu'étant Auteur elle menoit une vie de courtiſane; & elle les honoroit, puis que les Savans étoient mieux reçus chez elle ſans rien paier, que les ignorans prêts à lui compter une bonne ſomme.

(A) *Il s'en excuſa le mieux qu'il put dans le prologue.*] Macrobe nous l'a conſervé, & a dit fort ſenſément qu'un maître, lors même qu'il ſuplie (c), uſe d'une eſpece d'autorité à laquelle on ne ſauroit reſiſter. (d) *Laberium aſpera libertatis equitem Romanum Cæſar quingentis millibus invitavit, ut prodiret in ſcenam, & ipſe ageret mimos quos ſcriptitabat. Sed poteſtas non ſolum ſi invitet, ſed etſi ſupplicet cogit. Unde ſe & Laberius à Cæſare coactum in prologo teſtatur his verſibus:*

Neceſſitas, cujus curſus tranſverſi impetum,
Voluerunt multi effugere, pauci potuerunt,
Quo me detruſit pæne extremis ſenſibus?
Quem nulla ambitio, nulla umquam largitio,
Nullus timor, vis nulla, nulla auctoritas
Movere potuit in juventa de ſtatu:
Ecce in ſenecta ut facile labefecit loco
Viri excellentis mente clemente edita
Submiſſa placide blandiloquens oratio?
Etenim ipſi Di negare cui nihil potuerunt,
Hominem me denegare quis poſſet pati? &c.

(B) *Il fit couler quelques traits contre Ceſar.*] C'eſt Macrobe qui nous l'aprend. (e) *In ipſa quoque actione ſubinde ſe qua poterat ulciſcebatur inducto habitu Syri, qui velut flagris caſus præripientique ſe ſimilis exclamabat:*

Porro Quirites! libertatem perdimus.

& paulo poſt adjecit:

Neceſſe eſt multos timeat quem multi timent.

Quo dicto univerſitas populi ad ſolum Cæſarem oculos & ora convertit, notantes impotentiam ejus hac dicacitate lapidatam. Le Pere Briet n'a pas bien pris garde à ce paſſage; car il ſuppoſe que Laberius ne piqua Ceſar que long tems après. (f) *Procedente tempore ipſum Cæſarem offendit, & maximè hoc verſu*

Porro Quirites libertatem perdimus,

Item & iſto

Neceſſe eſt multos timeat, quem multi timent.

(C) *En donnant la preference ſur lui à un autre poëte.*] Voici encore un paſſage de Macrobe: (g) *Ob hac in Publium vertit favorem. Is . . . productus Roma per Cæſaris ludos omnes qui tunc ſcripta & operas ſuas in ſcenam locaverant provocavit, ut ſinguli ſecum poſita invicem materia pro tempore contenderent. Nec ullo recuſante ſuperavit omnes; in quis & Laberium: unde Cæſar arridens hoc modo pronuntiavit:*

Favente tibi me victus es Laberi à Syro:

Statimque Publio palmam & Laberio annulum aureum cum quingentis ſeſtertiis dedit. Tunc Publius ad Laberium recedentem ait: Qui cum contendiſti ſcriptor hunc ſpectator ſubleva. Laberius quelque tems après compoſa un Mime, où il declara que les armes ſont journalieres ſur le theatre comme ailleurs; & que s'il étoit dechu du premier rang, la même diſgrace arriveroit à celui qui lui ſuccedoit (h). Mettons ici ces paroles d'Aulugelle: (i) *C. autem Cæſarem ita Laberii maledicentia & arrogantia offendebat, ut acceptiores & probatiores ſibi eſſe Publii quam Laberii mimos prædicaret.*

(D) *Fut raillé par Ciceron ce jour-là, & lui rendit.*] Après (k) que Laberius eut joüé ſa piece, Ceſar lui fit preſent d'une bague, & lui donna permiſſion de ſe retirer. Laberius s'en alla chercher une place au quartier des Chevaliers; mais ils firent enſorte qu'il n'y en trouvât aucune. Ciceron le voiant dans l'embarras, lui dit, *recepiſſem te niſi anguſte ſederem. Mirum*, lui repondit l'autre, *ſi anguſte ſedes qui ſoles duabus ſellis ſedere.* Ciceron faiſoit d'une pierre deux coups, il ſe moquoit de Laberius, & du grand nombre des Senateurs de nouvelle creation, *ſimul & illum reſpuens, & in novum ſenatum jocatus, cujus numerum Cæſar ſupra fas auxerat* (l). Mais la reponſe qu'on lui fit (m) le taxoit de patelinage, c'eſt-à-dire, de n'avoir été bon ami ni de Ceſar, ni de Pompée: *Cicero male audiebat tanquam nec Pompejo certus amicus, nec Cæſari, ſed utriuſque adulator* (n). Je remarquerai en paſſant que Macrobe a confondu les places des Chevaliers avec celle des Senateurs; il a cru (o) que les Senateurs s'aſſeoient ſur ce qu'on nommoit les 14. bancs, & il s'eſt trompé. C'étoit la place des Chevaliers depuis la loi de Roſcius Othon. *Sic libitum vano qui nos diſtinxit Othoni* (p).

(E) *Par Horace autant que l'on s'imagine.*] Raportons ce que dit Horace:

Nec (q) *tamen hoc tribuens, dederim quoque cætera, nam ſic*
Et Laberi mimos, ut pulcra poëmata mirer.

Et joignons y la note de Mr. Dacier: „ (r) Horace „ ne condamne pas ici Laberius abſolument, il ne „ cenſure pas même ſes Ouvrages; il n'en parle que „ par comparaiſon. Les Mimes de Laberius eſtoient „ agreables; mais ce n'eſtoient pas de beaux Poëmes, „ des Poëmes parfaits. Auſſi n'eſtoient-ils pas faits „ pour cela. Car les Mimes n'avoient que des plaiſan„ teries obſcenes. C'eſt pourquoy Ovide les appelle „ *Mimos obſcœna jocantes*, & leur ſeul but eſtoit de „ faire rire le peuple. Si Jule Scaliger avoit bien „ compris la penſée d'Horace, il n'auroit pas con„ damné le jugement qu'il fait icy des Mimes de La„ berius. „

(F) *Mr. Moreri a fait quelques fautes.*] I. Le prenom de Laberius n'eſt pas Decius, mais Decimus. II. Il ſurvêcut ſi peu à Jules Ceſar, qu'il n'étoit pas neceſſaire de dire qu'il *vivoit du tems d'Auguſte.* III. Il n'eſt pas vrai qu'il ait reçu des preſens d'Auguſte. IV. Et que Macrobe le diſe. V. Il eſt faux que Ceſar l'ait fait Chevalier Romain. Voici comme parle Laberius dans le prologue de la farce, qu'il joüa par complaiſance pour cet Empereur:

Ergo (s) *bis tricenis annis actis ſine nota,*
Eques Romanus Lare egreſſus meo
Domum revertar mimus.

C'eſt une preuve invincible qu'il étoit Chevalier Romain independemment de Ceſar. Ce qui a trompé Moreri avec pluſieurs (t) autres, eſt que Ceſar à la fin des jeux donna une bague à ce farceur, comme nous l'aprend Macrobe; mais il eſt aiſé de trouver là même une preuve de la juſtice de ma cenſure. Voici le paſſage tout entier: (v) *Deinde cum Laberius in fine ludorum annulo honoratus à Cæſare eveſtigio in quatuordecim ad ſpectandum tranſiit, violato ordine, & cum detrectatus eſt* EQUES *Romanus, & cum mimus remiſſus, ait Cicero pratereunti Laberio & ſedile quarenti, recepiſſem te niſi anguſte ſederem.* Il eſt évident que Macrobe dit que l'ordre des Chevaliers fut deshonoré en deux manieres 1. Parce qu'on refuſa une place à un Chevalier Romain: 2. parce qu'un farceur fut renvoié du theatre vers l'endroit où les Chevaliers Romains s'aſſeoient. Concluez de là neceſſairement que Laberius ne devoit point ſa chevalerie à un bienfait de Jules Ceſar. Tout ce qu'on peut dire eſt qu'il derogea par la complaiſance qu'il eut d'actionner une piece de theatre, & qu'il fut rehabilité par Jules Ceſar: l'aneau qu'il en reçut pouvant être regardé comme de nouvelles lettres de nobleſſe; mais cela ne diſculpe point Mr. Moreri. Seneque (w) confirme ce qu'on vient de lire.

(a) *Lettre 18. pag. 595.*

(b) *Ibid. pag. 596.*

(c) *Auſone dit plus:* Quod eſt potentiſſimum imperandi genus rogabat qui jubere poterat. *Præfat. centon. nupt.*

(d) *Macrobius, Saturnal. lib. 2. c. 7. p. m. 342.*

(e) *Macrob. ibid. pag. 344.*

(f) *Briet. de Poët. Lat. p. 12.*

(g) *Macrob. ibid.*

(h) Sequenti ſtatim commiſſione, mimo novo interjecit hos verſus: *Non poſſunt primi eſſe omnes omni in tempore. Summum ad gradum cum claritatis veneris, Conſiſtes agre; & quam deſcendas, decides. Cecidi ego, cadet qui ſequitur, Læus eſt publica.* Macrob. ibid. pag. 345.

(i) *A. Gellius lib. 17. c. 14.*

(k) *Macrob. ibid. c. 3. p. 329.*

(l) *Id. ib. & lib. 7. c. 3. pag. 582. Voiez auſſi Seneque controv. 18.*

(m) Exprobrata levitate Ciceroni. *Macrob. ib.* Objiciens tanto viro lubricum fidei. *Id. Macrob. lib. 7. c. 3. pag. 582.*

(n) *Sene. ib.*

(o) Quod Cicero dixit, *niſi anguſte ſederem*, ſcomma fuit in C. Cæſarem, qui in ſenatum paſſim tam multos admittebat, ut eos quatuordecim gradus capere non poſſent. *Macrobius Saturnal. lib. 7. c. 3. pag. 582.*

(p) *Juvenal. Sat. 3. v. 159.*

(q) *Horat. Sat. 10. lib. 1. v. 5.*

(r) *Dacier remarques ſur Horace t. 6. p. 607.*

(s) *Macrobius Saturn. l. 2. c. 7. p. 343.*

(t) *Jules Ceſar l'avoit ſi fort goûté qu'il le fit Chevalier.* Dacier ubi ſupra.

(v) *Macrob. ibid. c. 3. p. 329.*

(w) Divus Julius ludis ſuis mimum produxit (*Laberium*) deinde equeſtri illum ordini redditum juſſit ire feſſum in equeſtrio: omnes ita ſe coarctaverunt ut venientem non reciperent. *Seneca controv. 18. ſub fin.*

Digitized by Google

core s'il étoit Lorrain ou Francomtois. On dit qu'il avoit été barbier (A) du Comte Charles de Mansfeld, & qu'il lui rendit un (B) ſervice ſignalé. Il paſſa par tous les degrez de la Milice, juſques à celui de Commandant des troupes Walonnes * au ſervice du Roi d'Eſpagne. Il y avoit plus de bonheur que (C) de conduite dans ſon fait; car jamais il ne s'engageoit plus volontiers à une entrepriſe, que lors qu'elle étoit fort perilleuſe. Il fut bleſſé (D) en diverſes occaſions, & enfin il fut (E) tué d'un coup de mouſquet le 24. de Juillet 1600. pendant qu'il faiſoit travailler à un retranchement entre Bruges & le Fort Iſabelle. Il eut beaucoup de part aux actions barbares que les troupes de l'Amirante (EΔ) commirent ſur les terres de l'Empire l'an 1598. Il † laiſſa un fils (F) qui ſe fit Dominicain, & une fille qui épouſa Robert de Celles Baron de Foi, au païs de Liege proche de Dinant.

☞ LACYDE, Philoſophe Grec nâtif de Cyrene, fut diſciple d'Arceſilas & ſon ſucceſſeur dans l'Academie ‡. Quelques-uns pretendent qu'il ne ſuivit pas la (A) doctrine de ſon maître, mais je croi qu'ils ſe trompent. Il ſe trouva pauvre dans ſa jeuneſſe, & ne laiſſa pas de ſe

(a) *Lettres de Bongars pag. 493. édit. de la Haie 1695.*

(b) *Cela n'étoit pas vrai. Voiez ci-deſſous la remarque E.*

(c) *C'eſt ainſi qu'il faut traduire le* Roſnii conſilio *de Bongars, & non pas* du Roſni, *comme on a fait dans la verſion de ſes lettres.*

(d) *Hiſt. de l'Archiduc Albert liv. 4. p. 263.*

(e) *Hiſt. univerſelle to. 3. l. 5. chap. 19. pag. 729.*

(f) *Hiſt. de l'Archiduc Albert liv. 4. pag. 264.*

(g) *C'eſt-à-dire au Fort d'Iſabelle.*

(h) *Grotius, Hiſtoriarum de rebus Belgicis lib. 9. ad ann. 1600. pag. m. 572.*

(i) *De bello Belgico l. 13. p. m. 35.*

(k) *Hiſt. de l'Archiduc Albert pag. 264.*

(l) *In Hiſtoria belli Belgici.*

(A) *Barbier du Comte Charles de Mansfeld.*] Bongars l'aſſûre dans une lettre écrite à Camerarius le 6. d'Août 1596. en lui mandant des nouvelles du ſiege de Hulſt. *Quelques-uns*, dit-il (a), *écrivent qu'on y a (b) tué Labourlotte, cet homme ſi celebre par ſa hardieſſe & par ſon courage. Il avoit été autrefois Barbier de ce Comte Charles de Mansfeld qui mourut en Hongrie. Le Cardinal ſe ſervoit principalement de la hardieſſe de ce Labourlotte, & du Conſeil de (c) Rone.* Celui qui a publié en 1693. l'hiſtoire de l'Archiduc Albert, n'avouë pas que Labourlotte ait été barbier; mais il ne dit rien qui puiſſe prouver le contraire. *Sa naiſſance*, dit-il (d), *tient de celle des grans hommes, qui ſont ſouvent douteuſes; la Loraine ſe l'attribue, la Bourgogne la lui diſpute. Le nom de Claude favoriſe les Bourguignons. D'où qu'il ſoit, il eſt certain qu'il nous eſt venu de bon lieu. Le grand nombre d'ennemis qu'il a eus, ſont des convictions de ſon merite extraordinaire: la foudre de l'envie paſſe les buiſſons, & elle s'attache aux hauteurs. Ils diſent qu'il étoit de baſſe extraction, & qu'il avoit manié le raſoir & la lancette avant de manier l'épée, & la pique; mais ceux qui ſont exemts de paſſion, en parlent autrement. Ils diſent qu'en effet il ſavoit de bons remedes pour les bleſſures, mais que c'étoit une étude que la curioſité & la charité, & non pas la neceſſité lui avoient inſpirée.* Lors que d'Aubigné (e) raporte que *La Burlotte* fut tué à une eſcarmouche *aux contr'eſcarpes du fort d'Iſabelle, qu'il avoit rafraichi & envitaillé*, il ajoûte, *regretté de l'Archiduc & de ſes ſuperieurs, non de ſes compagnons, qui outrez d'envie, ne pouvoient ſupporter que la vertu euſt fait d'un barbier de village un Colonel.*

(B) *Et qu'il lui rendit un ſervice ſignalé.*] Il le tira de l'embarras d'un très-fâcheux mariage. Un Auteur que j'ai cité n'en veut rien croire. Voici ſes paroles: „ (f) On dit qu'il gagna les bonnes graces de Mans„ feld par le delivrer de ſa femme incommode; mais „ je n'en crois rien: il étoit trop honnête homme „ pour faire un coup ſi vilain. „ L'action ſeroit effectivement très-vilaine, quelque plaiſir qu'elle eût pu cauſer au Comte. Ce qui me fait dire que l'incredulité de cet écrivain pourroit être mal fondée, eſt que Grotius a deſigné cette action; marque évidente qu'il ne jugeoit pas que le bruit qui en couroit fût vain. Raportons ſes paroles; elles en valent la peine; on y aprend le merite du defunt avec quelques circonſtances bien exprimées. (g) *Huc quoque ſe Claudius Burlota tranſtulerat, bonamque & extremam navavit operam, trajectus globo vir nobilis audacia, Lotharingus ortu, tuendis olim vulneribus vitam toleraverat: mox per facinus haud honeſtum conciliatus Manſfeldio ferebatur, dictus uxorem ejus ſuſtuliſſe: ſed nactus honores, ita ſe geſſerat, ut mereri majora ſemper judicaretur, quo mors ejus nec luctu apud ducem, nec apud ipſius novitati invidentes gaudio caruit* (h).

(C) *Plus de bonheur que de conduite.*] Voici ce qu'en dit le Pere Gallucci: (i) *Animoſus magis quam cautus, accerſere ſape non expectare mortem viſus eſt.* C'étoit „ (k) un homme à tout entreprendre, nul danger ne „ l'épouvantoit; il entroit au combat comme s'il eût „ été aſſûré de la victoire. C'étoit à lui qu'on confioit „ les coups de main. Ceux qui n'aimoient pas qu'on „ les haſardaſt tant, ou qui ſe voyoient éclipſez de ſes „ ſuccez, le traitoient de temeraire heureux. „

(D) *Il fut bleſſé en diverſes occaſions.*] Au ſiege de Noion l'an 1593. à celui d'Ardres l'an 1596. à celui de Hulſt la même année; à la bataille de Nieuport l'an 1600. Voiez le Pere Gallucci (l): je croi qu'il ſe trompe à l'égard de la derniere bleſſure: je n'ai point vu d'autre hiſtorien qui en parle; & d'ailleurs ils diſent tous que Labourlotte peu de jours après la bataille conduiſit à Nieuport un ſecours conſiderable, qui contribua beaucoup à faire lever le ſiege que le Prince Maurice avoit mis devant cette place. Quant à la bleſſure de Hulſt elle ne fut pas mortelle, comme Bongars l'a pretendu. Ce que j'ai cité de lui dans la premiere remarque fut écrit le 6. d'Août 1596. il n'étoit point deſabuſé vingt jours aprés; car il aſſûre dans ſa lettre du 27. d'Août de la même année, que Labourlotte (m) étoit mort de ſes bleſſures. Voilà comment les Miniſtres mêmes des Princes ſont ſujets à debiter de fauſſes nouvelles, & à n'en ſavoir pas promtement la fauſſeté. Ils devroient être plus circonſpects là-deſſus que ne l'étoit celui dont je parle, de qui d'ailleurs la capacité merite beaucoup d'éloges. Mais quand on le ſuit de près, on ne ſauroit s'empêcher de dire qu'il croioit trop legerement les nouvelles agreables, & qu'il les communiquoit trop à la hate à ſes amis. En voici une preuve tirée de la même lettre où il aſſûra que Labourlotte étoit mort: *Vous aurez aparemment de la joye quand vous aprendrez que le Roi d'Eſpagne eſt mort, & que les Eſpagnols ne veulent point recevoir ſon fils pour Roi, comme étant né d'un mariage inceſtueux. Rideas etiam cum intelliges Regem Hiſp. mortuum, & filium repudiari ab Hiſpanis natum nuptiis inceſtis* (n). C'eſt ce qu'il écrivoit à ſon ami le 6. d'Août 1596. En ce tems-là toutes les nouvelles deſavantageuſes à l'Eſpagne étoient cruës auſſi aiſement, (+) qu'aujourd'hui celles qui ſont deſavantageuſes à la France.

(E) *Il fut tué . . . le 24. de Juillet 1600.*] L'Auteur de l'hiſtoire de l'Archiduc Albert marque le 25. de Juillet à la page 138. mais à la page 264. il raporte l'épitaphe de Labourlotte qui marque le 24. de Juillet. Cette épitaphe ſert à l'hiſtoire de ce brave homme; elle merite donc d'être copiée ici. „ (o) Il „ eſt enterré à Lopogne dans une tombe relevée ſous „ cette épitaphe: Ici git noble & illuſtre Seigneur „ Meſſire Claude la Bourlotte Chevalier & du Conſeil „ de guerre du Roi, Colonel de douze compagnies „ Luxembourgeoiſes, Seigneur de Bernſtein de Bon„ cour, de la Vallée, de Lopogne & de Baſi. Il fut „ tué au fort Iſabelle prez d'Oſtende le 24. Juillet de „ l'an 1600. „ Je ne penſe pas que cet Auteur ait été un bon copiſte; car pour raporter fidelement une épitaphe, il ne faut pas y changer la moindre lettre: il en faut retenir les barbariſmes & les ſoleciſmes ſi l'on y en trouve, ou bien il faut avertir que l'on n'en raporte que la ſubſtance. Voici l'épitaphe telle que Mr. le Baron le Roi (p) la donne; je croi qu'elle ne differe preſque en rien de l'original. *Icy giſt noble & illuſtre Seigneur Meſſire Glaude de Labourlotte, Chevalier & du Conſeille de guerre, Colonel de douze compagnies Luxembourgeoiſes, Seigneur de Berleſtein, Seigneur de Boncourt. La Vallee, Loppoigne, Baſy: laquel à eſté tué lez Oſtende pour le ſervice de ſa Majeſte le 24. de Juleste 1600. Priez Dieu pour ſon ame.*

(EΔ) *Aux actions barbares que les troupes de l'Amirante commirent.*] Leurs extorſions & leurs inhumanitez donnent de l'horreur à ceux qui les liſent dans les hiſtoires. Liſez la deſcription que d'Aubigné en a faite en peu de mots, dans le chapitre 19. du 5. livre de ſon troiſiéme volume. *Quelques Seigneurs diſans à la Burlotte*, ajoûte-t-il (q), *que l'Empereur & les Princes Alemans ſe reſſentiroyent de tels outrages, il monſtra une vache, diſant*, autant que cette beſte. Notez que l'Amirante qui commandoit ces troupes, étoit le même François de Mendoſe dont j'ai parlé ci-deſſus (r).

(F) *Il laiſſa un fils.*] Je redreſſe ici mon Auteur; il devoit dire que Labourlotte laiſſa deux fils, Erneſt & François. Celui-là fut Seigneur de Loppoigne, & mourut ſans poſterité: celui-ci fut Moine; ainſi la ſucceſſion de leur pere fut pour leur ſœur. Voiez la topographie du Brabant (f) Wallon.

(A) *Qu'il ne ſuivit pas la doctrine de ſon maître; mais je croi qu'ils ſe trompent.*] Diogene Laërce aſſûre qu'Ar-

* Patria Lotharingus, virtutis ſuæ ſuffragiis ex gregario milite per omnes militarium honorum gradus ad Tribunatum evectus. Vallones aliquot annos magna cum laude gubernavit. *Angelus Galluccius de bello Belgico lib. 13. p. m. 35.*

Bongars un peu credule.

† *L'hiſt. de l'Archiduc Albert, imprimée l'an 1693. pag. 264.*

‡ *Diog. Laert. lib. 4. n. 59.*

(m) Burlotta poſt Roſnium ex vulneribus obiit. *Bongarſ. epiſt. pag. 500 édit. de la Haie 1695.*

(n) *Id. id. pag. 491.*

(+) *On écrit ceci l'an 1695.*

(o) *Hiſt. de l'Archiduc Albert pag. 264.*

(p) *In Topographia Gallo-Brabantiæ, imprimée à Amſterdam 1693. in fol. pag. 74.*

(q) *Pag. 718.*

(r) *Pag. 1396. lettre d.*

(f) *Ubi ſupra.*

Digitized by Google

† *Diog. Laert. ib.*

y Il étoit ſitué dans l'Academie.

* *Id. ib. n.* 60.

‡ *Id. ib. n.* 61.

‡ *Id. ib. n.* 60.

ſe rendre illuſtre par ſon aſſiduité au travail ; outre qu'il avoit fort bonne grace dans ſes diſcours †. Il enſeigna dans un jardin *y* qu'Attalus Roi de (B) Pergame avoit fait faire. Il repondit * à ce Prince qui le mandoit à ſa cour, qu'il faloit regarder de loin le portrait des Rois. Il ‡ regenta la Philoſophie 26. ans, & ſe demit ‡ de ſa charge en faveur de deux de ſes Ecoliers. Il imitoit ſon maître dans une choſe loüable, c'eſt qu'il aimoit à faire du bien ſans ſe (C) ſoucier qu'on le ſçût. L'amitié (D) d'une oie pour lui fut fort ſinguliere. Il mourut de paralyſie (E) pour avoir trop bu. Ce que Numenius raconte de lui a tout l'air d'une (F) plaiſanterie fabuleuſe. Mr.

qu'Arceſilas fut le fondateur de la ſeconde Academie, & que Lacyde fut le fondateur de la troiſiéme. (*a*) Ἀρκεσιλάϊς ἐστιν ὁ τῆς μέσης Ἀκαδημίας κατάρξας πρῶτος. *Arceſilas primus mediam invexit Academiam.... (b)* Λακύδης ἐστὶν ὁ τῆς νέας Ἀκαδημίας κατάρξας. *Lacydes nova Academia princeps fuit.* J'aime mieux m'en raporter à Ciceron, qui aſſûre que Lacyde retint la methode d'Arceſilas, & que Carneade fut celui qui la reforma. (*c*) *Cujus* (Arceſilæ) *primo non admodum probata ratio . . . . proxime à Lacyde ſolo* RETENTA *eſt: poſt autem conjecta à Carneade qui eſt quartus ab Arceſila.* La plupart des Auteurs conviennent que Carneade a été le fondateur de la troiſiéme Academie. Ils ſupoſent donc que Lacyde s'attacha ſans innovation aux hypotheſes d'Arceſilas. Voiez la remarque A de l'article *Carneade*.

(*a*) *Diog. Laert. lib. 4. n.* 28. Voiez le auſſi *in Proœmio n.* 14.

(*b*) *Id. ib. n.* 59. Voiez le auſſi *in Proœm. n.* 14.

(*c*) *Cicero, Academ. quæſt. l. 2. fol.* 203. *B.*

(*B*) *Un jardin qu'Attalus Roi de Pergame avoit fait faire.*] Ὁ γὲν Λακύδης ἐσχόλαζεν ἐν Ἀκαδημίᾳ, ἐν τῷ καλλωπισθείσῃ κήπῳ ὑπὸ Ἀτ[illegible]λου τοῦ βασιλέως· καὶ Λακύδιον ἀπ' αὐτοῦ προσηγορεύετο. *Lacydes igitur in Academia ſcholam habebat in horto quem Attalus Rex fieri curaverat, Lacydiumque ab ipſo appellatus eſt* (*d*). Si vous joignez à cela l'envie qu'il eut d'avoir Lacyde à ſa Cour, vous comprendrez clairement qu'il aimoit la philoſophie. Mr. Menage s'eſt fort abuſé ici: il (*e*) aplique à cet Attalus ce que Plutarque (*f*) & Juſtin (*g*) diſent de l'attachement d'un autre Attalus à l'agriculture. Cette confuſion chronologique eſt un peu étrange.

(*d*) *Diog. Laert. l. 4. n.* 60.

(*e*) *Menag. in Diog. Laert. lib. 4. n.* 60.

(*f*) *Plut. in Demetrio.*

(*g*) *Juſtin. lib.* 36.

(*C*) *Faire du bien ſans ſe ſoucier qu'on le ſçût.*] C'étoit l'une des bonnes qualitez d'Arceſilas, comme on l'a vu dans la remarque I de ſon article. Voions un recit de Plutarque. (*h*) *Pource qu'en la Philoſophie les enfans naiſſent ſemblables à leurs parens, Lacydes, un des diſciples* (*i*) *de Arceſilaus, aſſiſtoit en jugement avec pluſieurs autres à un ſien ami nommé Cephiſocrates, accuſé de crime de laſe majeſté: en plaidant laquelle cauſe l'accuſateur requit qu'il euſt à exhiber ſon anneau, lequel il avoit tout bellement laiſſé tomber à terre: dequoi Lacydes s'eſtant aperceu, mit auſſi toſt le pied deſſus, & le cacha, pource que toute la preuve du fait dont il eſtoit queſtion dependoit de ceſt anneau. Apres la ſentence donnee Cephiſocrates abſous à pur & à plein, alla remercier & careſſer les juges de la bonne juſtice que ils lui avoyent faite: entre leſquels il y en eut un qui avoit veu le fait, qui lui dit, Remerciez-en Lacydes: & lui conta comme le cas eſtoit allé, ſans que Lacydes en euſt dit mot à perſonne.*

(*h*) *Plutarchus de aiſcrim. adulat. & amici pag.* 63. *je me ſers de la verſion d'Amiot.*

(*i*) *Plutarque venoit de raporter un bienfait caché d'Arceſilas.*

(*D*) *L'amitié d'une oie pour lui.*] Elle le ſuivoit par tout, dans la maiſon & dehors, de nuit & de jour. Liſez ces paroles de Pline: (*k*) *Poteſt & ſapientia videri intellectus his* (anſeribus) *eſſe. Ita comes perpetuo adhæſiſſe Lacydi philoſopho dicitur, nuſquam ab eo, non in publico, non in balneis, non noctu, non interdiu digreſſus.* Quand elle fut morte Lacyde lui fit des funerailles auſſi magnifiques, que ſi elle eût été ſon fils, ou ſon frere (*l*).

(*k*) *Plin. lib.* 10. *c.* 22. *p. m.* 408. *Voiez auſſi Athenée lib.* 13. *pag.* 606.

(*l*) *Ælian. lib.* 7. *hiſt. animal. cap.* 41.

(*E*) *Il mourut de paralyſie pour avoir trop bu.*] (*m*) Ἡ τελευτὴ δὲ αὐτῷ παράλυσις ἐκ πολυποσίας. *Mortuus eſt autem ex paralyſi quam ex immodica potione contraxerat.* Athenée (*n*) conte que Lacyde & un autre philoſophe nommé Timon furent conviez pour deux jours à un feſtin, & que s'accommodant à l'humeur de la compagnie, ils burent copieuſement. Lacyde quitta la partie le premier jour, & il ſe retira dès qu'il ſentit qu'il en tenoit. Timon le voiant partir cria victoire, mais le lendemain il ſuccomba le premier; il ne put vuider la coupe qu'on lui avoit portée. Lacyde lui rendit le change. Voilà qui eſt bien vilain. Des philoſophes ne devroient jamais diſputer pour une telle victoire: non ſeulement il eſt blâmable de la remporter, mais auſſi d'y aſpirer; & quoi que l'ignominie du vainqueur ſoit de droit plus grande que l'ignominie du vaincu, celui-ci ne laiſſe pas de meriter une flêtriſſure. Combien de philoſophes Chretiens, combien même de theologiens ont imité Timon & Lacyde!

(*m*) *Diog. Laert. ubi ſupra n.* 61.

(*n*) *Athen. l.* 10. *c.* 10. *pag.* 438.

(*F*) *Ce que Numenius raconte . . . a tout l'air d'une plaiſanterie.*] Voici le precis de ſa narration: (*o*) Lacyde faiſoit paroître beaucoup de meſquinerie dans ſon menage; il ne fioit rien à ſes valets; (*p*) le lieu où il enfermoit ſes proviſions leur étoit inacceſſible; il y mettoit lui-même, & il en tiroit lui-même ce qu'il faloit, & jamais il ne le laiſſoit ouvert: mais pour n'être pas embarraſſé de la clef, il la mettoit dans un (*q*) trou qu'il cachetoit, & après cela il faiſoit tomber ſon cachet dans la (*r*) depenſe par le trou de la ſerrure. Ses valets aiant decouvert cela le trompérent tout à leur aiſe; il leur fut facile d'avoir la clef, & de la remettre où il l'avoit miſe, & de cacheter le trou: ils burent, ils mangerent, ils deroberent tout ce que bon leur ſembla, non ſans ſe moquer de lui. Il s'aperçut de ſon côté fort aiſément de la diminution de ſon vin, & de ſes denrées; & ne ſachant à qui s'en prendre, il ſe ſouvint d'avoir ouï dire qu'Arceſilas enſeignoit que nos ſens, ni nôtre raiſon ne comprenent rien, & il attribua le vuide de ſes bouteilles, & de ſes paniers à cette incomprehenſibilité. Voilà ſous quels auſpices il ſe mit à philoſopher dans l'école d'Arceſilas, contre la certitude des conoiſſances humaines. Il ſe ſervit même de cette experience domeſtique, pour prouver qu'il avoit raiſon de ſuſpendre en toutes choſes ſon jugement. Je ne vous allegue point un oui-dire, repreſenta-t-il un jour gravement à quelcun de ſes amis; je ſçai par moi-même ce que je vais vous conter; j'en puis parler ſans aucun doute. Là-deſſus il lui narra d'un bout à l'autre l'avanture de ſon garde-manger. Zenon, continua-t-il, que pourroit-il dire contre un argument de cette force, qui m'a demontré ſi clairement l'acatalepſie? N'ai-je pas raiſon de me defier de toutes choſes, puis qu'aiant fermé, cacheté, decacheté, rouvert de mes propres mains, je ne revois plus dans ma depenſe ce que j'y avois laiſſé? J'y retrouve ſeulement mon cachet, & cela ne me permet pas de croire que l'on me vole. Ce fut à cet endroit-là que ſon ami ne put plus ſe retenir; il fit des éclats de rire ſi grans & ſi redoublez, que le philoſophe s'aperçut de ſa bevuë, & prit la reſolution de garder mieux ſon cachet. Ses valets ne s'en mirent point en peine; & ſoit qu'ils euſſent apris des Stoiciens, ou d'ailleurs à diſputer contre lui, ils decacheterent ſa clef ſans ſe ſoucier de la remettre ſous un pareil ſcellé. Ils en remettoient un autre, & quelquefois même ils n'en remettoient aucun. Il ſe fâchoit quand il voioit leur friponnerie; mais ils lui ſoutenoient qu'ils n'avoient rien decacheté, & qu'il avoit oublié d'apoſer ſon ſceau. Il leur étaloit de grans diſcours pour leur faire voir qu'il ſe ſouvenoit exactement d'avoir cacheté, & il paſſoit même juſques au ſerment. Vous voulez vous divertir, repondoient-ils, & vous moquer de nôtre ſimplicité. Un philoſophe comme vous n'a point d'opinions, ni de memoire; car vous ſouteniez l'autre jour en nôtre preſence que la memoire eſt une opinion. Il les refuta par des raiſons diferentes de celles des Academiciens; mais ils recoururent à un Stoïque qui leur aprit à repliquer à leur maître, & à eluder toutes ſes preuves par le dogme de l'incomprehenſibilité, ce qu'ils ne faiſoient pas ſans bien des plaiſanteries. Le pis fut qu'ils continuerent à piller les proviſions, & que Lacyde voioit diſparoître ſes meubles de jour en jour. Il ſe trouva bien embaraſſé: ſes principes au lieu de lui être favorables, lui étoient contraires; & il falut qu'il ſe conduisît comme le peuple. (*f*) Tout le voiſinage fut rempli de ſes clameurs, & de ſes plaintes; il proteſta par tous les Dieux & par toutes les Déeſſes qu'il étoit volé: enfin il prit le parti de ne ſortir point, & (*t*) de garder à vuë la porte de ſa depenſe. Que gagnoit-il en diſputant avec ſes valets? Il emploioit contre eux la methode des Stoïques, & ils lui repondoient par la methode de l'Academie; ils le batoient de ſes propres armes. Voici quelle fut l'iſſuë de cette afaire. Voulant ſe delivrer une fois pour toutes de la peine inſuportable où il ſe voioit, il mit ſon cœur ſur ſes levres, & il dit naïvement à ſes domeſtiques, mes enfans, nous diſputons d'une maniere dans les écoles, & nous vivons d'une autre dans les maiſons. (*v*) Οὐδὲν δὲ τοῖς ἰδίοις ὠφελῶν, ἐκπιδόμενος

(*o*) *Diog. Laert. ubi ſupra n.* 61.

(*p*) Τὸ ταμιεῖον *penus.*

(*q*) *Je ne m'attache pas au Grec où il y a* ἐς τι κοῖλον γεγραμμένον, *cava quadam in arcula.*

(*r*) Τὸ ταμιεῖον *penus.*

(*f*) Πανδὺς εἰς ταμιεῖον τρέχων, τὰς γύτρας ἐκκαίοντας, καὶ τοὺς θεοὺς· καὶ ἰὴ ἰὴ, καὶ φεῦ φεῦ, καὶ τὰ τῆς θεοῦς, καὶ τὰ τῆς θεᾶς, ἅπερ τε ὅσαι ἐν ἀκρισίαις διωλογημένων ἐσὶν ἄτεχνα πίστεις, ταῦτα πάντα ἐλάγγανε βοῶν καὶ ἀξιοπίστως. *Inops conſilii vicinos inclamare, appellare Deos: ſæpe hei mihi, profacinus indignum, per Deos Deasque omnes ingeminare, ac cætera id genus argumenta, quæ homini gravioribus in querelis, ubi fidem non impetrat, ſine arte natura ſuppeditat. Quæ quidem omnia magno clamore deplorans, magnam utique probabilitatis ſpeciem oſtendebant. Id. ibid. p.* 736. *B.*

(*t*) Οἰκουρὸς ἦν φίλος τῷ ταμιείῳ καθεδούμενος. *Domi deinceps hærebat perpetuo, ac pro cellæ ſuæ foribus aſſidebat. Id. ib.*

Cette traduction me ſemble meilleure que celle de Mr. Kuhnius dans ſes notes ſur Diogene Laerce pag. 523. *Semper amicum cella penuaria cuſtodem domi reliquit.* (*v*) *Id. ibid. C.*

Digitized by Google

Mr. Moreri a fait des fautes (G) très-groſſieres. La diference que le Pere Rapin trouve entre Arceſilas & Lacyde eſt une pure illuſion. La Philoſophie, dit-il, † devint *inquiete* ſous celui-là, & *contrariante* ſous celui-ci. Il eſt certain que jamais elle ne fut plus contrariante que ſous Arceſilas.

† *Rapin, reflex. ſur la Philoſophie n. 8. p. m. 326.*

☞ LACISIUS (PAUL) Chanoine Regulier de la congregation de Latran au XVI. ſiecle β, étoit de Verone. Il enſeigna la langue Latine dans le Prieuré de Saint Fridien à Luques γ pendant que Pierre Martyr y étoit Prieur, & aiant goûté avec lui les dogmes des Proteſtans, il le ſuivit en Allemagne, où ils en firent une profeſſion ouverte l'an 1542. S'étant arrêtez quelque tems δ à Zurich, & puis à Bâle, ils furent attirez à Strasbourg par Martin Bucer, qui procura à Pierre Martyr une chaire de Profeſſeur en Theologie, & à Paul Laciſius la profeſſion de la langue Greque *. Ce dernier ‡ mourut à Strasbourg je ne ſai quand. Sa verſion Latine des Chiliades de Tzetzes fut imprimée ⸸ avec le Grec l'an 1546. à Bâle chez Jean Oporin.

β *Melch. Adamus in vita Petri Martyris p. 33.*

γ *Id. ib.*

δ *Id. ib. pag. 36.*

* *Id. ib.*

‡ *Id. ib. pag. 35.*

⸸ *Epitome Bibliot. Geſneri pag. 657.*

LAIS, fameuſe courtiſane, étoit d'Hyccara (A) ville de Sicile. Elle fut tranſportée en Grece lors que ſa patrie eut été pillée par Nicias General des Atheniens. Elle s'établit à Corinthe, qui

εἰ τὸ σοφὸν αὐτῷ ἔχειται, ἀπεκαλύψατο. Ἀλλως, ἔφη, ταῦτα, ὦ παῖδες, ἐν ταῖς διατριβαῖς λέγεται ἡμῖν, ἄλλως δὲ ζῶμεν. *Verum ubi nihil agit, ſecum ipſe cogitans, quo ſua ſibi verſutia recideret: tandem animi ſenſum palam ac ſine fuco aperiens, nimirum, inquit famuli, aliter hæc in ſchola diſputamus, aliter vivimus.*

Ce conte eſt joli, & il eût pu prendre entre les mains de Mr. de la Fontaine une forme tout-à-fait divertiſſante; mais qui ne voit qu'on l'a forgé à plaiſir par une fraude pieuſe des Stoïciens? Cette methode eſt de tous les tems, & de tous les lieux: on a toûjours cherché, & l'on cherche encore à tourner en ridicule la doctrine, & la perſonne de ſes adverſaires; & afin d'en venir à bout on ſupoſe mille fables, pour peu qu'on trouve un pretexte d'outrer malicieuſement les conſequences de leurs opinions. On a ſuivi cette paſſion avec tant d'aveuglement contre les Pyrrhoniens, qu'on a mis à part non ſeulement la bonne foi, mais auſſi la vraiſemblance; car ils n'ont jamais nié que pour les uſages de la vie humaine, il ne falût ſe conduire par le temoignage des ſens. Ils ont ſeulement nie qu'il fût certain que la nature abſoluë des objets eſt toute telle qu'elle paroît. Notez que Diogene Laerce (a) s'eſt contenté d'obſerver que nôtre Lacyde aiant cacheté l'entrée de ſa depenſe, jettoit ſon cachet dedans, & que ſes valets emploierent ce cachet pour derober des proviſions ſans qu'il le pût decouvrir.

(a) *Diog. Laert. ubi ſupra n. 59.*

(G) *Mr. Moreri a fait des fautes très-groſſieres.*] I. Au lieu de dire que le pere de Lacyde *étoit natif de Cirene*, il faloit marquer que Lacyde y étoit né. II. Il ne faloit pas adopter l'erreur de Diogene Laërce touchant la fondation d'une Academie par Lacyde. III. Il ne faloit point mettre ſa mort à *la quatrieme annee de la 36. Olimpiade*. Ce n'eſt point une faute d'impreſſion, car on ajoûte que cette année eſt *la 113. de Rome*. Si les imprimeurs avoient omis quelque choſe au premier calcul, ils n'euſſent point erré au ſecond avec la juſteſſe qui ſe trouve ici. Il faut donc être aſſûré qu'ils ont ſuivi la copie. Or que peut-on faire de plus abſurde que de remarquer qu'Arceſilas (b) a vêcu *la 120. Olympiade*, & que *Lacide* ſon diſciple eſt mort la derniere année de la 34. Olympiade? IV. Quand même on eût mis ſa mort à l'an 4. de l'Olympiade 134. on n'eût pas laiſſé de ſe tromper; car il ne mourut qu'environ la 2. année de la 141. En voici la preuve: Diogene Laërce remarque que Lacyde aiant commencé d'être le chef de l'Academie la 4. année de la 134. Olympiade, mourut après avoir enſeigné la philoſophie 26. ans. (c) Τελειύτησε δὲ χολαρχῶν ἀρξάμενος τῷ τετάρτῳ ἔτει τῆς τετάρτης καὶ ρκαικοστῆς καὶ ἑκατοστῆς Ὀλυμπιάδος, τῆς σχολῆς ἀφηγησάμενος ἐπὶ ἔτος τοῖς εἴκοσιν ἕξ. *Obiit autem cum ſcholam adminiſtrare cœpiſſet quarto anno centeſimæ trigeſimæ quartæ Olympiadis, viginti ſex annis in ſchola conſumptis.* V. C'eſt une abſurdité que de trouver dans ces (d) paroles que Lacyde *commenceoit de ſe mettre en reputation . . . . apres avoir enſeigné vingt-ſix ans.* VI. Il ne ſeroit guere raiſonnable de le dire de quelque Profeſſeur que ce fût; car s'il paſſe 25. ans d'exercice ſans être eſtimé, il court riſque ordinairement parlant de mourir ſans reputation.

(b) *Mr. Moreri le dit ſous le mot* Arceſilaus.

(c) *Diog. Laertius ubi ſupra n. 61.*

(d) *Moreri ne cite que Diogene Laerce.*

Notez que le Pere Hardouïn s'abuſe à l'égard du tems de la mort du philoſophe Lacyde. *Obiiſſe dicitur*, dit-il (e), *anno 4. Olymp.* CXXX. Il cite la page 120. de Diogene Laërce, edition de Londres 1664. *in folio*. Mais outre que l'on y (f) trouve l'Olympiade cent trente quatre, & non pas la cent trentieme, il eſt ſûr qu'elle concerne le commencement de la profeſſion de Lacyde, & non point ſa mort. Le Pere Labbe n'a commis que l'une de ces deux fautes: il a dit (g) citant Diogene, que *le philoſophe Lacydes mourut* la derniere annee de la 134. Olympiade. Quelcun me demandera peut-être ſi l'on peut prouver qu'il ne ſoit point mort en ce tems-là? je repons qu'on en peut donner deux preuves. La 1. eſt qu'il ne fut chef de l'école academique (h) qu'après la mort d'Arceſilas, & nous ſavons qu'Arceſilas (i) a eté contemporain d'Eumenes Prince de Pergame, qui ne ſucceda à Philetære qu'en la 129. Olympiade. Le Pere Labbe (k) le marque ainſi; les liaiſons de ce philoſophe avec Eumenes demandent qu'il ait vécu juſqu'a la 130. Olympiade. Cela etant on ne peut pas dire que ſon ſucceſſeur ſoit mort la 4. année de l'Olympiade 134. car ſa regence a duré 26. ans. Ma 2. preuve eſt tirée de ce qu'Attalus Roi de Pergame avoit fait faire le jardin de l'Academie où Lacyde enſeigna, & qu'il voulut faire venir à ſa Cour ce philoſophe. Il n'y a guere d'aparence que ces deux choſes ſe raportent au premier an de ſon regne, c'eſt-à-dire à (l) l'an 3. de la 134. Olympiade. Diſons donc que Lacyde ne mourut pas l'année ſuivante: ſouvenons nous que s'il n'eût enſeigné que fort peu de mois dans ce jardin, on ſeroit abſurde de ne lui donner d'autre école que celle-là, & d'obſerver même qu'elle prit ſon nom de lui. Il faut donc qu'il y ait enſeigné pluſieurs années, & par conſequent qu'il ne ſoit point mort un an après qu'Attalus monta ſur le thrône. Sethus Calviſius (m) a commis la même faute que le Pere Labbe.

(e) *Harduinus in Plinium l. 10. c. 22. pag. 408.*

(f) *C'eſt-à-dire dans le Gree, car dans la verſion Latine les imprimeurs ont oublié* quarta.

(g) *Le Pere Labbe, Chronol. Franc. to. 2. p. 301. ad ann. Romæ 513.*

(h) *Diogene Laerce ubi ſupra n. 60. dit que Lacydes eſt le ſeul qui ait reſigné ſa chaire pendant ſa vie.*

(i) *Diog. Laert. ib. n. 38.*

(k) *Labbe ubi ſupra pag. 285.*

(l) *Voiez le Pere Labbe ubi ſupra pag. 300.*

(m) *Sethus Calviſius ad ann. mundi 3709. pag. m. 268.*

(A) *Etoit d'Hyccara ville de Sicile.*] C'eſt Plutarque (n) qui nous l'aprend, lors qu'il parle de la priſe de cette ville. On en vendit les habitans, & Laïs fut venduë comme les autres: on la tranſporta au Peloponneſe; elle étoit encore (o) fille. Quelques modernes aſſûrent (p) qu'elle fut venduë à Corinthe; mais ils n'ont point conſulté Pauſanias, ni ſon traducteur, qui leur euſſent apris clairement qu'elle fut venduë à Hyccara, & puis tranſportée à Corinthe. Pauſanias s'accorde en tout avec Plutarque; il dit comme lui qu'elle étoit encore une jeune (q) fille. Solin (r) s'eſt contenté de la faire Sicilienne, ſans marquer en particulier la ville d'où elle étoit: mais Athenée au livre 13. page 588. cite trois (ſ) Auteurs, qui diſent expreſſement qu'elle étoit d'Hyccara dans la Sicile. L'un de ces trois Ecrivains remarque qu'elle alla eſclave à Corinthe. (t) Ἀφ' ἧς αἰχμαλωτὸν γενομένη ἦκεν εἰς Κόρινθον. *Ex quo* (oppido Hyccaris) *captiva Corinthum venit.* Cela condamne les modernes dont j'ai parlé. Etienne de Byzance (v) dit auſſi qu'elle étoit d'Hyccara, & il (w) cite Syneſius qui l'a nommée ὑκκαρικὸν ἀνδράποδον, *Hyccaricum mancipium.* Mais d'autre côté il (x) cite Neanthes, Auteur d'un livre des hommes illuſtres, qui a dit qu'elle étoit nee à Craſtus ville de Sicile. Il cite même Timée, comme aiant dit qu'elle etoit d'Eucarpia dans la même Ile. Cependant nous venons de voir que Timee cité par Athenée la fait nâtive d'Hyccara; & comme d'ailleurs perſonne ne fait mention d'un lieu de Sicile nommé *Eucarpia*, je trouve tres-vraiſemblable la conjecture de Berkelius (y), ſavoir qu'Etienne de Byzance ſe ſervit d'un exemplaire de Timée, où les copiſtes avoient mis εὐκαρπία pour ὑκκαρα. Caſaubon (z) obſerve que la patrie de Laïs, tout de même que celle d'Homere, & celle de quelques autres hommes illuſtres, n'a pas été bien conuë.

(n) *Plutarch. in Nicia pag. 533. Voiez-le auſſi in Alcibiade ſub finem.*

(o) Ἔτι κόρην. *Virginem etiamnum. Id. in Nicia, p. 533. C.*

(p) *Thomas de varia hiſt. l. 1. c. 81. L'un des commentateurs des emblêmes d'Alciat, p. m. 330. Du Verdier Vau-Privas, diverſes leçons liv. 3. ch. 6. p. m. 184.*

(q) Παῖδα ἔτι. *Adhuc puellam. Pauſanias lib. 2. pag. 45.*

(r) *Solin. cap. 5.*

(ſ) *Polemon, Nymphodore & Timée.*

(t) *Polemo apud Athen. ib.*

(v) *In voce* Ὑκκαρα.

(w) *In voce* Εὐκαρπία.

(x) *In voce* Κραστὶς.

(y) *In Stephan. voce* Εὐκαρπία.

(z) *In Athen. pag. 869.*

Digitized by Google

qui étoit la ville du monde la (B) plus propre aux femmes de ſon metier; & elle y fit un ſi grand fracas, qu'on ne vit jamais de courtiſane qui attirât plus (C) de monde. Elle avoit été avertie par une eſpece de revelation qu'elle ſe ſignaleroit, & qu'elle feroit un grand gain, car elle avoit ſongé que Venus (CΔ) lui aparoiſſoit pour lui annoncer l'arrivée de quelques chalans très-riches. Les Orateurs les plus illuſtres, & même les Philoſophes les plus ſauvages devinrent amoureux d'elle. Perſonne n'ignore que Demoſthene (D) alla tout exprès à Corinthe pour avoir une de ſes nuits, mais la taxe qu'elle y mettoit le rebuta. On n'ignore point non plus l'attachement qu'eut pour elle Diogene (E) le Cynique. Il la trouva tout-à-fait traitable, quelque pauvre, & quelque mal-

(a) *Solin. ubi ſupra.*

(b) *Voiez Pinedo in Stephanum, voce* Εὐκαρπία.

(c) Celebres meretrices urbes etiam ſi Diis placet illuſtrant: de qua (*Laïde*) decertabant quædam civitates haud ſecus ac de Homero. *Pinedo in voce* Κραναὸς Voiez-le auſſi ſur le mot Υ'κκαρον.

(d) *Lotichius in Petronium, pag.* 232.

(e) *Eraſm. in proverb.* Κορινθιάζεσθαι, *id eſt ſcortationibus ac luſtris indulgere, lenociniumque exercere.* C'eſt le proverbe 68. *centur.* 3. *chiliad.* 4. *pag. m.* 904.

(f) *Athenæus lib.* 13. *p.* 573. *ex Chamæleonte Heracleote in libro de Pindaro.*

(g) *Eraſm. in proverbium,* Non eſt cujuslibet Corinthum appellere. *C'eſt le* 1. *de la* 4. *centurie de la* 1. *chiliade, pag. m.* 132.

(h) *Strabo lib.* 7. *pag.* 261.

(i) *Propert. lib.* 2. *eleg.* 6.

(k) *C'eſt-à-dire* Corinthiæ; *car l'ancien nom de la ville de Corinthe étoit* Ephyra. *Plin. lib.* 4. *c.* 4.

(l) *Plutarch. in amatorio, pag.* 767.

& il cite Solin qui a dit (a), *Lais eligere patriam maluit quam fateri.* Caſaubon ajoûte que quelques-uns la font naître à Pancarpia dans la Phrygie; mais aparemment ſa memoire (b) le trompa: il ſe ſouvint confuſément d'avoir lu qu'on la faiſoit naître à Eucarpia dans la Sicile, lieu dont Etienne de Byſance fait mention dans l'article d'Eucarpia de Phrygie: ſes idées ſe brouillerent là-deſſus; il s'imagina qu'il avoit lu que Pancarpia dans la Phrygie étoit la patrie de Laïs, ſelon quelques écrivains. Le Sieur Pinedo va infiniment plus loin que Caſaubon, ſur le parallèle d'Homere avec cette courtiſane: il pretend que pluſieurs villes ſe diſputerent la gloire d'avoir produit Laïs (c).

(B) *Corinthe... la ville du monde la plus propre aux femmes de ſon metier.*] Ne croiez pas pourtant tout ce qu'en debite Lotichius. Il (d) aſſûre que les Corinthiens dans leurs prieres ſolennelles demandoient aux Dieux d'augmenter le nombre des courtiſanes. Il cite Athenée qui ne dit nullement cela. Mais voici aparemment ce qui a trompé Lotichius; il s'eſt repoſé trop bonnement ſur ces paroles d'Eraſme: (e) *Tantus* Corinthi *honos habebatur meretricibus, ut quemadmodum ex autoribus docet Athenæus, illic in templo Veneris proſtarent, atque in ſolemnibus precibus illud addi ſoleat, ut Dii augerent meretricum numerum. Quin & illud refert meretrices facto ſacro Veneri, civitatem extremo periculo laborantem ſervaſſe placata Venere.* Eraſme outre les choſes. Athenée dit ſeulement qu'il y avoit à Corinthe une ancienne loi, qui ordonnoit que lors que la ville feroit faire des ſuplications à Venus pour quelque afaire d'importance, on aſſembleroit le plus grand nombre de courtiſanes que l'on pourroit, afin qu'elles aſſiſtaſſent à la pompe de la proceſſion, & qu'elles priaſſent cette Déeſſe, & demeuraſſent les dernieres dans ſon temple (f). Dans le reſte Eraſme a eté un fidele raporteur; car il eſt vrai qu'Athenee dit que l'on croioit que les proſtituées de Corinthe avoient fort contribué au ſalut de toute la Grece, par les prieres qu'elles firent à Venus lors de l'irruption de Xerxes. Il ajoûte que les bourgeois de Corinthe promettoient à Venus un certain nombre de ces creatures, s'ils obtenoient les faveurs qu'ils lui demandoient; & que Xenophon le Corinthien lui fit un ſemblable vœu, en cas qu'il vainquît aux jeux Olympiques. Aiant obtenu la victoire, il s'aquita de ſon vœu fort exactement; il conſacra 25. filles au ſervice de Venus, & les preſenta à cette Déeſſe pendant la ceremonie du ſacrifice qu'il lui offrit, après ſon retour des jeux Olympiques. Ces 25. filles entonnérent même le cantique que l'on chanta pendant que l'on immoloit la victime. Voiez touchant le putaniſme de Corinthe les Adages d'Eraſme (g), où il cite un endroit notable de Strabon (h).

Cela ſuffit pour juſtifier mon texte, & en même tems pour faire voir que les Paiens ne pouvoient pas dire, que les abominations qu'ils publioient de leurs Dieux n'étoient que des contes poëtiques: car voici une ville très-floriſſante qui temoigne par ſes loix & par ſon culte public, qu'elle croit que les courtiſanes faiſoient un ſervice agreable à Venus en ſe proſtituant, & que leur interceſſion auprès d'elle étoit ſouverainement efficace pour detourner les malheurs publics. C'eſt une marque qu'ils ajoûtoient foi aux contes que l'on faiſoit des adulteres de cette Déeſſe.

(C) *De courtiſane qui attirât plus de monde.*] C'eſt de quoi Properce (i) rend un temoignage bien formel.

Non ita complebant Ephyræa (k) Laidos ades,
Ad cujus jacuit Gracia tota fores.

Les expreſſions de Plutarque ſont auſſi fortes qu'elles pouvoient être: il dit (l) que la Grece brûloit de l'amour de Laïs, & que deux mers ſe batirent pour cette femme, & qu'elle avoit une armée de galans (m).

Πᾶσι δῆτων ἀκοῇ Λαΐδα τὴν ἑταίραν ἐκείνην καὶ πολυήρατον ὡς ἐπέφλεγε πόθῳ τὴν Ἑλλάδα, μάχαι δὲ ταῖς δυσὶ θαλάσσαις καὶ πεζομαχίαι περὶ αὐτῆς. *Inaudiviſtis haud dubie quid Laidi obtigerit. Nobilis illa & tam multis amata viris quæ ſui deſiderio Græciam inflammavit, atque adeo de qua duo maria certaverant.* Voiez ſon épitaphe dans la remarque I.

La Damoiselle Jacquette Guillaume aſſûre à la page 77. de ſes Dames illuſtres, „ (n) que l'un des „ principaux Galands de Laïs Courtiſane publique, luy „ fit faire une ſtatuë ſemblable à celle de Pallas, & y „ fit mettre cette inſcription: *A la Divinité de Laïs, „ pour avoir triomphé des Eſprits de tous les Philoſophes, „ & du courage de tous les Conquerans.* „ Je voudrois qu'on eût cité quelque bon Auteur, ou pour le moins quelque Auteur; car la perſonne dont j'ai raporté les paroles, n'eſt pas d'une telle exactitude qu'on ſe puiſſe bien fier à ſon temoignage.

(CΔ) *Elle avoit ſongé que Venus lui aparoiſſoit pour lui annoncer.*] Ce fut Venus ſurnommée Melænis, ou la Noire qui lui aparut. Elle avoit un temple ſous ce titre-là dans (o) un fauxbourg de Corinthe. On a cru que ce ſurnom étoit fondé ſur ce (p) qu'ordinairement parlant les hommes travaillent à la multiplication de leur eſpece pendant la nuit, & non pas durant le jour (q) comme les bêtes. Si ce fondement du ſurnom *Melanis* étoit ſolide, on ne trouveroit pas que Venus entant que noire eût dû ſe montrer en ſonge à la jeune Laïs, qui n'étoit pas deſtinée à ſe piquer de la diſtinction des jours & des nuits. Mais quoi qu'il en ſoit, il y eut un Orateur qui fit mention de ce ſonge dans l'un de ſes plaidoiez. Vous n'avez qu'à lire ces paroles d'Athenee: (r) Ἡ γὰρ Ἀφροδίτη ἡ ἐν Κορίνθῳ ἡ Μελαινὶς καλουμένη, τινὸς ἐπιφανομένην ἐμοῦσιν ἐραστὴν ἐφόδου πολυτελοῦς· ἣ Ὑπερείδης μεμνηται ἐν τῷ κατὰ Ἀριστογείτονος δευτέρῳ. *Huic* (Laidi) *cum eſſet Corinthi, Venus Melanis ſive Nigella dormienti noctu ſe oſtenait, & adventum prænunciavit amatorum qui forent pecunioſiſſimi, ut memorat Hyperides Actione ſecunda contra Ariſtagoram.*

(D) *Que Demoſthene alla tout exprès.*] Cette hiſtoriette a été habillée fort joliment à la Françoiſe par Mr. le Pays (ſ). Voici comment Aulugelle la raporte: (t) *Lais Corinthia ob elegantiam venuſtatemque formæ grandem pecuniam demerebat: conventuſque ad eam ditiorum hominum exomni Græcia celebres erant: neque admittebatur, niſi qui dabat, quod poſcerat. Poſcebat autem illa nimium quantum. Hinc ait natum eſſe illud frequens apud Græcos adagium,* οὐ παντὸς ἀνδρὸς ἐς Κόρινθον ἔσθ' ὁ πλοῦς. *Quod fruſtra ires Corinthum ad Laidem qui non quiret dare quod poſceretur. Ad hanc ille Demoſthenes clanculum adit; &, ut ſibi ſui copiam faceret, petit: at Laïs μυρίας δραχμὰς ἢ τάλαντον poposcit. Hoc facit numi noſtratis denarium decem millia. Tali petulantia mulieris atque pecunia magnitudine ictus expaviduſque Demoſthenes avertit; & diſcedens, Ego, inquit, pœnitere tanti non emo. Sed Græca ipſa, quæ fertur dixiſſe, lepidiora ſunt,* οὐ μετανοῶ, *inquit, μυρίων δραχμῶν μετανοήσας.*

(E) *L'attachement qu'eut pour elle Diogene le Cynique.*] Elle lui faiſoit la courtoiſie toute entiere; il la baiſoit *gratis.* C'eſt ce que le valet d'Ariſtippe repreſentoit à ſon maître, en le voiant ſe conſumer en depenſes pour cette proſtituée. Mais Ariſtippe lui repondit, je la paie bien non pas afin que d'autres n'en jouiſſent point, mais afin d'en jouïr moi-même. (v) Ὀνειδιζομένῳ ὑπό τινος, ὅτι τὴν μὲν αὑτῆς τοσοῦτον ἀργύριον δίδως, ἣ δὲ πρώην Διογένει τῷ κυνὶ συνεγένετο. ἀπεκρίνατο, ἐγὼ Λαΐδι χορηγῶ πολλά, ἵνα αὐτὸς αὐτῆς ἀπολαύσω, οὐχ' ἵνα μὴ ἄλλος. Ariſtippe étoit l'homme du monde le plus commode pour ſes maîtreſſes; il n'en étoit point jaloux, & peu lui importoit qu'elles prodiguaſſent à d'autres les mêmes faveurs qu'il en retiroit. C'eſt ce qu'il declara à Diogene, qui lui avoit dit, (w) *Vous couchez avec une femme publique, ou quittez la, ou ſoyez Cynique comme moi. Trouvez vous abſurde, lui repondit* Ariſtippe, d'habiter dans *une maiſon qui a ſervi de logis à pluſieurs autres, ou de s'embarquer ſur un vaiſſeau qui a porté pluſieurs paſſagers:* non repondit Diogene: *tout de même,* reprit Ariſtippe, *il n'eſt nullement abſurde d'avoir à faire avec une femme que pluſieurs autres ont deja connuë* (x). Voici une

(l) Ἐρᾶν Κορινθίαν τὴν Λαΐδα καὶ δύο θαλάττας ἐκ τοῦ περὶ αὐτὴν ἔρωτος μάχεσθαι. *Corinthiam Laidem amare, & duo maria ex amore circa eam certare.*

(m) *Athenæus lib.* 13. *pag.* 588.

(n) *Ce livre fut imprimé à Paris l'an* 1665.

(o) *Pauſan. lib.* 2. *cap.* 2.

(p) *Id. lib.* 8. *cap.* 6.

(q) *Confer quæ ſupra pag.* 1443. *lettre d.*

(r) *Athen. lib.* 13. *pag.* 588.

(ſ) *Dans ſes Amitiez, amours & amourettes.*

(t) *Aul. Gell. noct. Att. lib.* 1. *cap.* 8. *ex Sotionis libro cui titulus,* Κέρας ἀμαλθείας.

(v) *Athen. lib.* 13. *pag.* 588.

(w) *Id. ib.*

(x) *Voiez les nouvelles lettres de la Critique du Calviniſme p.* 550. *Il y a dans la Bibliotheque Françoiſe de du Verdier pag.* 989. *un fort joli poëme ſur cela, compoſé par Pierre de Brach, Bourdelois.*

Digitized by Google

(a) *Taſſoni. Penſieri diverſi, lib. 7. cap. 11. pag. 228.*

(b) *Plutarch. in Amatorio, p. 750. D.*

(c) *Cicero epiſt. 26. lib. 9. ad familiares.*

(d) *Lib. 12. pag. 544.*

(e) *Lactant. lib. 3. cap. 15. p. m. 184.*

(f) Ἔχω γυναῖκα Græci dixerunt, ut Latini *habere mulierem*, de eo qui ad eam pro ſuo jure cum volebat, ventitabat . . . Latinæ dictionis exemplum habes apud Terentium in Andria I. 1. *Quis Chryſidem habuit?* Qua de re Muretus variar. lect. vi. 7. Menag. ad Diog. Laert. lib. 2. n. 75.

(g) *Diog. Laert. l. 2. n. 84. 85.*

(h) *Epicrates in Anti-Laïde, apud Athen. l. 13. p. 570.*

(i) Ὅτι Λαΐς ἡ αἶξιν ἐκαλεῖτο. ἔλεγχε δὲ αὐτῇ τὸ ἀνδρώδες τῶν τῆς ψυχῆς διγνώτηλα, καὶ ὅτι πολὺ ἐκφέρεσθε, καὶ ὅτι μᾶλλον παρὰ τῶν ξένων, ὅτι ἐκαλλωπίζοντο Σάτυρον.

Laïs etiam Axine nuncupata eſt. Quod ejus cognomen ingenii ſævitiam redarguebat, quodque nimium quæſtum exigeret, præſertim à peregrinis, eo quod ſtatim eſſent diſceſſuri. Ælian. var. Hiſt. lib. 14. c. 35. Voiez auſſi le chap. 5. du livre 12. où l'on cite pour cela Ariſtophane de Byzance.

une deſcription divertiſſante de l'équipage ſous lequel ces deux Philoſophes rodoient autour du logis de Laïs, ſi nous en croions le Taſſoni ; (a) *Ma che bel vedere Diogene Cinico col Mantello di romagnuolo ſquarciato, e rappezzato, la barba ſqualida, ſenza camicia, e lordo, e pidocchioſo far dell' innamorato, paſſeggiando lungo la porta della famoſa Laide, e dall' altra parte comparire il ſuo rivale Ariſtippo, tutto profummato, e attilato, ſpuntando zibetto, e mirarlo di torto, e levargli il muro; e la Signora ſtarſi alla geloſia, pigliandoſi guſto di vederli paſſeggiare al ſereno.*

(F) *La reponſe qu'il fit là-deſſus eſt fort cavaliere.*] *Je ne penſe pas*, repondit-il quand on lui dit que Lais ne l'aimoit point, *que le vin & les poiſſons m'aiment, cependant je m'en nourris avec beaucoup de plaiſir.* C'eſt Plutarque qui m'aprend cela: ſes paroles n'ont pas été bien entenduës par Amiot, car il ſupoſe qu'Ariſtippe repondit, *je n'aime ni les poiſſons, ni le vin, quoi que j'en uſe agreablement.* Voici le Grec; on n'y trouve point cette penſée. (b) Ἀρίστιππος τῷ καλουμένῃ Λαΐδι πρὸς αὐτὸν εἰς ἦ φιλόσοφος, ἀπομεμνήμενος ὅτι καὶ τὸν οἶνον εἶναι καὶ τὸν ἰχθῦν μὴ φιλεῖν αὐτόν, ἀλλ' ἡδέως ἐκείνοις χρῆται. *Ariſippus qui Laïdem apud ſe vituperanti quod non amaret, reſpondit: A vino quoque & piſce non puto amari me, tamen utroque libenter veſcor.* Dans une autre rencontre Ariſtippe repondit une choſe dont pluſieurs Auteurs ont parlé, & qui temoigne qu'encore qu'il allât ſouvent chez Lais, il n'étoit nullement l'eſclave de ſa paſſion : (c) *Cum eſſet objectum habere eum Laida, habeo, inquit, non habeor à Laide.* La reponſe eſt plus courte dans Athenée. (d) Ἔχω καὶ οὐκ ἔχομαι, *habeo & non habeor.* Pluſieurs Auteurs font mention de cette reponſe. Diogene Laërce ne l'oublie pas dans la vie d'Ariſtippe, & voici de quelle maniere Lactance la raporte : (e) *Ariſtippo Cyrenaicorum magiſtro cum Laide nobili ſcorto fuit conſuetudo, quod flagitium gravis ille philoſophia doctor ſic defendebat, ut diceret, multum inter ſe, & cæteros Laidis amatores intereſſe, quòd ipſe haberet Laidem, alii verò à Laide haberentur. O præclara, & imitanda bonis ſapientia: huic verò liberos in diſciplinam dares, ut diſcerent habere meretricem. Aliquid inter ſe, ac perditos intereſſe dicebat, ſcilicet, quod illi bona ſua perderent, ipſe gratis luxuriaretur. In que tamen ſapientior meretrix fuit, quæ philoſophum habuit pro lenone, ut ad ſe omnis juventus doctoris exemplo, & auctoritate corrupta, ſine ullo pudore concurreret.* Il y a bien du faux dans la reflexion de ce Pere de l'Egliſe; il ne paroît pas avoir entendu la penſée du Philoſophe. Le ſens d'Ariſtippe étoit, *je vais chez Laïs, je ſuis en poſſeſſion de ce droit* (f), *mais elle ne me tient pas ſous ſa loi, je demeure toûjours le maître de ce commerce, je le puis quitter à toute heure ſi je le veux.* Il ne vouloit point dire, comme le ſupoſe Lactance, que ce commerce ne lui coûtoit rien. Nous avons vu ci-deſſus la plainte de ſon valet ſur les depenſes d'Ariſtippe à cet égard. Je ne dois pas oublier que ce Philoſophe (g) dedia à Laïs quelques Ouvrages.

(G) *Qu'elle ne ſe donna pour peu de choſe que quand elle fut âgée.*] Epicrate (h) fit des vers où il la traita cruellement. Lors qu'elle étoit jeune, dit-il, elle étoit ſi fiere à cauſe de ſes richeſſes, qu'on avoit plus de peine à la voir qu'à voir Pharnabaze. Mais preſentement qu'elle eſt vieille, il eſt très-facile de lui faire tout ce qu'on veut; elle va boire par tout, elle admet indiferemment les vieillards & les jeunes hommes ; elle eſt devenuë ſi humble & ſi debonnaire, qu'elle tend la main pour demander la paſſade. C'eſt Athenée qui raporte ces vers d'Epicrate : il les tire d'un Ouvrage intitulé *Anti-Laïs*. Mr. Baillet l'a oublié dans ſa collection des *Anti*. Il eſt impoſſible d'accorder enſemble les Auteurs qui parlent de Laïs. Elle étoit preſque inacceſſible ſelon Epicrate, quand elle étoit jeune. Un autre Auteur dit qu'elle fut nommée (i) Axine à cauſe de ſon humeur farouche, & à cauſe qu'elle rançonnoit ſes amans; elle vouloit trop gagner, (k) & ne faiſoit point quartier là-deſſus. En particulier elle uſoit d'une avarice demeſurée à l'égard des étrangers, car comme ils devoient partir bientôt, elle voioit qu'ils n'auroient pas le loiſir de marchander, & que ſi elle ne prenoit pas d'eux tout à la fois une groſſe ſomme, elle n'auroit point l'occaſion de recouvrer ce qu'elle leur eût rabatu. Voiez le Grec d'Elien que je cite (l) en marge. Athenée la depeint beaucoup plus accommodante. Il dit qu'elle ne faiſoit point de difference entre les pauvres & les riches, ἡ διαφέρουσα πλούσιον ἢ πένητα (m). Elle ne prenoit rien de Diogene. Aparemment elle imitoit les Medecins charitables qui traitent les pauvres pour rien: mais elle ſe dedommageoit ſur les riches, comme font pluſieurs Medecins qui ne prenent rien des pauvres.

(H) *Qu'elle ne ſervoit alors qu'au maquerellage.*] Il n'y avoit point de Divinité dans le Paganiſme qui fût plus fidelement ſervie par ſes miniſtres que la Déeſſe Venus, car pour l'ordinaire les femmes qui ſe proſtituoient, faiſoient durer leur proſtitution autant qu'il leur étoit poſſible ; & quand les rides de la vieilleſſe les privoient de tout ſecond, elles n'abandonnoient pas le ſervice; elles ſe mettoient à faire des écolieres, & à menager des entrevuës. C'eſt ce que Claudien a dit de Laïs.

Haud (n) aliter juvenum flammis Ephyreïa Lais
E gemino ditata mari, dum ſerta refundit
Canities, dum turba procax, noctiſque recedit
Ambitus, & raro pulſatus janua tactu,
Seque reformidat ſpeculo damnante ſenectus,
Stat tamen, atque alias ſuccingit lena miniſtras,
Dilectumque diu quamvis longæva lupanar
Circuit & retinet mores, quos perdidit ætas.

Cela me fait ſouvenir de ces Invalides dont nos Gazettes nous ont parlé quelquefois. Ne pouvant plus porter les armes ils ſont envoiez ſur les côtes, pour y faire faire l'exercice aux Milices. Si vous voulez une autre comparaiſon, conſiderez cette mule dont un hiſtorien Grec (o) nous parle. Aiant rendu de longs ſervices au peuple d'Athenes elle fut exemtée du travail, avec permiſſion d'aller paître où elle voudroit; mais pour n'être pas inutile, elle s'alloit mettre au devant des chariots, & encourageoit en quelque façon les bêtes de ſomme qui les tiroient. Ce qui fut cauſe que l'on ordonna qu'elle fût nourrie toute ſa vie aux depens du public.

Je ne dois pas oublier une bevuë du très-docte Barthius. Il a (p) cru que Syneſius nous donne l'hiſtoire de Laïs, dans la lettre où il eſt parlé d'une courtiſane qui fut d'abord la concubine d'un maître de navire, & puis celle d'un rhetoricien, & puis celle d'un valet, & puis femme publique, & enfin maquerelle. Il eſt ſûr qu'il ne s'agit point là de Laïs, mais de la mere d'un rhetoricien nouveau marié avec la niece de Syneſius : meſalliance qui déplaiſoit extremement à cet Auteur. Voici le paſſage tout entier. Πλὴν εἰ μή τι λέγουσιν ὅσοι τὸν γαμβρὸν ἡμῶν μισθοῦσθαι ἀποστομοῦντες γυναικογώτας αὐτὸν ἀπὸ τῆς ἐν Φάρῳ Λαΐδος. ἡ γὰρ Λαὶς ἴδιά τις ἦν λογογραφοῦ, ἀνδράποδον ἢν ὀνικαρικὸν. ἐκ Σικελίας ἐστιμένον, ὅθεν ἡ καλλίστας ἡ τεκοῦσα τὸν πυρίσσιτον. καὶ αὐτὴ πάλαι μὲν ἐπαμαιώθη πανδήμῳ δεσπότῃ. ἔπειτα μέν τοι ῥήτορι, καὶ τούτῳ δεσπότῃ. τρίτῳ μεθ' ἑαυτὴν ὁμοδέλῳ καὶ λαθραίῳ τῇ πόλει. ἔπειτα λαμπρᾶς τῇ πόλει, καὶ περίτης τῆς τίχης, ἧς ἐπειδὴ τὴν ἐργασίαν ὑπὸ χαλαπῇ γυναικὶ κατέλυσε, τὰς ἐν ἡλικίᾳ παιδοτρίβους, καὶ τοὺς ξένους αἰτιωμένην (q). *Niſi forte aliquid dicunt qui & ſponſum nobis à matris genere verbis efferunt, genus ejus à famoſa illa Laïde ducentes. Nam Laïs (dixit jam quidam hiſtoriarum ſcriptor) mancipium fuit Hypparicum, emptum ex Sicilia, unde nobis venit illa pulchrorum filiorum mater qua celebrem illum peperit. Et ipſa quidem olim ſcortum fuit Naucleri heri, deinde Rhetoris ſimiliter heri, tertii deinde poſt illos conſervi, & clam civitatis, deinde palam civitatis artique præfuit meretricia, à cujus opera poſtquam ob maturas rugas deſtitit, adultas jam puellas in ea inſtituit, hoſpitibusque pro ſe ſubſtituit.* Voici une perſonne dont on pouvoit aſſûrer que la derniere condition étoit pire que la premiere, car ſa proſtitution étoit moins pernicieuſe que ſon maquerellage.

* *Athen. lib. 13. pag. 588.*

† *C'étoit Pleryné.*

(k) Neque admittebatur niſi qui dabat quod poſcerat: poſcebat autem illa nimium quantum. *A. Gellius lib. 1. c. 8.*

(l) *Ci-deſſus lettre i.*

(m) *Athen. lib. 13. pag. 588.*

(n) *Claudian. lib. 1. in Eutropium v. 90.*

(o) *Plutarch. in vita M. Catonis.*

(p) *Barthius, Animadverſ. ad lib. 1. Claudiani in Eutropium verſ. 95. pag. 1291. edit. in 4.*

(q) *Syneſius epiſt. 3. p. m. 21. Je me ſers de la traduction de Thomas Naogeorgus, & de l'édition de Bâle 1558. in 8.*

Digitized by Google

que le plaiſir qu'elle trouvoit à ſe diſtinguer par le grand nombre de perſonnes qui recherchoient ſes faveurs, ne l'empêcha point de quitter Corinthe, où elle avoit toûjours une foule de galans, & de s'en aller en (I) Theſſalie, pour y chercher un jeune homme dont elle étoit paſſionnée. Les femmes de ce païs-là conçurent tant de jalouſie contre cette belle creature, qu'elles s'en deſirent cruellement. Elles l'attirerent dans un Temple de Venus, & l'y aſſommerent à coups de pierre *, ou ſelon d'autres, en lui jettant ſur la tête les chaiſes qu'elles trouverent ſous leur main. Tous les Auteurs ne conviennent pas qu'elle ſoit morte (K) de cette façon. J'ai dit en un autre endroit †, qu'elle fit ſon aprentiſſage ſous le peintre Apelles. Il ſemble en effet que ce fut lui qui enleva ſon pucelage, ſi l'on s'arrête aux Auteurs que j'ai alleguez. Voiez ‡ de quelle maniere il repondit à ceux qui ſe moquerent de lui, ſous pretexte qu'il avoit choiſi une novice: mais ſi l'on entre dans les diſcuſſions on trouve (KΔ) dequoi douter de ce conte. La conjecture de ceux qui diſent qu'il y a eu deux courtiſanes (L) nommées Laïs, eſt fondée ſur ce

* *Voiez la remarque I.*

† *Dans l'article d'Apelles, pag. 275. remarque E.*

‡ *Ibid.*

(a) *Dans les deux remarques precedentes.*

(b) Ἐκεῖ δὲ αὐτὴν αἱ γυναῖκες ὑπὸ φθόνου τῆς ζήλου διὰ τὸ κάλλος εἰς ἱερὸν Ἀφροδίτης παρελθοῦσαν κατέλευσαν καὶ διέφθειραν. Ibi vero eam mulieres INVIDIA PULCRITUDINIS & æmulatione impulſæ, in templum Veneris adductam lapidibus obruerunt. *Plutarch. in Amatorio, p. 768. A.*

(c) *Athen. lib. 13. pag. 589.*

(d) *Athen. ibid.*

(e) *Pauſan. lib. 2. pag. 45.*

(f) *Pauſanias ibid.*

(g) *Le 74. p. m. 329.*

(h) *Jacobus Geuſius Theologus & Medicus Friſius, in tractatu de Victimis humanis parte 2. pag. 482. 483.*

(i) *Ptolem. Hephaſt. apud Photium pag. m. 472.*

(k) Οὐχὶ Λαΐς μὲν τελευτᾷ' ἀπὸ βότρυος βυσσίνη. Ac ne Laïs quidem: obierat jam: cum ſubigeretur mortua eſt. *Philetærus in Venatrice, apud Athen. lib. 13. p. 587.*

(l) *Ci-deſſus pag. 275. lettre c.*

(I) *En Theſſalie pour y chercher un jeune homme.*] Ce qu'on vient de voir (a) ſur la pauvreté, & ſur les maquerellages de Laïs, ne s'accorde point avec ce que dit Plutarque; car il aſſûre que quand cette courtiſane ſortit de Corinthe, elle y avoit une grande armée de galans, & que les femmes de Theſſalie ne la tuerent, qu'à cauſe qu'elles portoient envie à l'éclat de ſa beauté (b). Le Theſſalien dont elle devint amoureuſe s'apelloit Hippolochus, ſi nous en croions Plutarque; mais Athenée (c) le nomme Pauſanias. Ils conviennent l'un & l'autre que le temple de Venus, dans lequel elle fut tuée, aquit un ſurnom qui marqua ce crime: il fut ſurnomme ſelon Plutarque le temple de Venus homicide, ἀφροδίτης ἀνδροφόνου, & ſelon Athenée, le temple de Venus prophanée, ἀνοσίου ἀφροδίτης. On bâtit un tombeau à Laïs ſur la riviere de Penée, avec cette épitaphe (d):

Τῆς δὲ πάρ' ὀ μεγάλαυχος Ἀνίκητός τε πρὸς ἄλκὴν
Ἕλλας ἰδὼν ἀλαλὰξε καὶ ἐστυφέλιξε,
Λαΐδος, ἣν τίκτουσεν Ἔρως, θρέψεν δὲ Κόρινθος,
Κεῖται δ' ἐν πλατυοῖς Θετταλικοῖς πεδίοις.

Hujus aliquando, magnanima, & fortitudine invicta
Gracia, formâ deabus æquiparandâ, victa & in ſervitutem redacta eſt
Laïdis, Amoris filia, alumna Corinthi,
Quæ in nobilibus Theſſalia campis ſita jacet.

Athenée refute par là ceux qui diſoient qu'elle avoit été enterrée dans le fauxbourg de Corinthe nommé Cranion. Il eſt pourtant vrai qu'on voioit ſon monument dans ce (e) fauxbourg; & rien n'empêche qu'on ne le vît là, & auſſi dans la Theſſalie; car encore que les Corinthiens n'euſſent point ſon corps, ils voulurent ſans doute lui ériger un monument. Ils y firent graver une lionne dont les pieds de devant étoient apuiez ſur un belier (f). Voiez les emblêmes d'Alciat (g). Selon Pauſanias le galant que Laïs alla chercher dans la Theſſalie ſe nommoit Hippoſtratus. Au reſte la conjecture de Geuſius ne me paroît point ſolide. Il croit que les femmes de Theſſalie immolerent Laïs à Venus, comme une victime qui s'étoit renduë odieuſe à cette Déeſſe par l'ambition de l'égaler, & même de l'effacer. Il fonde ſa conjecture ſur ce qu'elles l'amenerent au temple de Venus, quoi qu'elles l'euſſent pu tuer fort commodément en d'autres lieux. *Veriſimile eſt*, dit-il (h), *quod hæc* Laïs *ab invidis & furioſis iſtis fœminis non ſimpliciter necata, ſed tanquam piacularis victima Deæ Veneri in ejus templo immolata fuerit; quia forma ſua & pulchritudine Veneris ipſius gloriam affectaſſe, imo obſcuraſſe, & ita indignationem & iram ejusdem ſe excitaſſe videbatur. Nam quare ipſam non in alio loco, in foro, platea, vel ædibus occiderunt? quare ipſam in Veneris templo lapidibus & ſcamnis obruerunt, niſi propterea, ut Laïda Veneris æmulam coram ipſa Venere in ſacrificium mactarent?*

(K) *Qu'elle ſoit morte de cette façon.*] Il y en a qui (i) diſent qu'un noiau d'olive l'étrangla; ainſi ſa mort fut aſſez ſemblable à celle d'Anacreon. D'autres pretendent qu'elle mourut dans (k) l'acte Venerien. Pour une perſonne qui s'étoit voüée au ſervice de la Déeſſe Venus, c'étoit une mort glorieuſe, c'étoit mourir au lit d'honneur, & en ſignalant ſa fidelité. C'eſt comme quand un guerrier eſt tué dans une bataille.

(KΔ) *On trouve dequoi douter de ce conte.*] Souvenons nous que la naiſſance de Laïs doit être placée ſous l'an 4. de la 89. Olympiade, & qu'Apelles étant ſur mer fut contraint par la tempête de relâcher à Alexandrie (l) ſous le regne de Ptolomée fils de Lagus, & que ce regne n'a pu commencer pour le plutôt que dans la 114. Olympiade. La ſupoſition la plus commode pour les Auteurs de ce conte ſeroit de dire qu'Apelles n'avoit que 20. ans, & que Laïs en avoit 25. au tems dont ils parlent, & qu'il relâcha à Alexandrie l'an 1. du regne de Ptolomée. Il ſeroit donc né l'an 1. de la 91. Olympiade. Mais ſelon cela n'eût-il pas été âgé de près de 95. ans lors que Ptolomée fils de Lagus commença ſon regne? & y a-t-il aucune aparence qu'à cet âge-là il eût été en état de ſoufrir la mer, & de faire ce que l'on ſupoſe qu'il fit à la Cour d'Egypte? Ce grand âge auroit-il été paſſé ſous ſilence par tous les écrivains qui nous reſtent? On ne put lever ces dificultez qu'en augmentant la durée de la virginité de Laïs, c'eſt-à-dire qu'en ſupoſant que ce peintre âgé de 20. ans la fit venir au repas lors qu'elle étoit déjà parvenuë à la 40. ou à la 35. année de ſa vie. Or c'eſt ſupoſer des choſes tout-à-fait contraires à la vraiſemblance, & aux recits que l'on trouve dans les Auteurs. Il ſeroit bien plus raiſonnable de ſupoſer que l'âge d'Apelles étoit le double de celui de Laïs. La plus grande probabilité eſt que cette fille commença de très-bonne heure ſon vilain metier, & qu'ainſi Apelles ne fut point ſon corrupteur. Notez que la fontaine de Pirene d'où l'on pretend qu'il la voioit revenir lors que ſa beauté le frapa étoit à Corinthe. C'eſt pourquoi ſi l'hiſtoriette étoit veritable, il faudroit conclure qu'il avoit fait du ſejour dans cette ville, & je ne croi point qu'aucun Auteur ait dit cela poſitivement.

(L) *Qu'il y a eu deux courtiſanes nommées Laïs.*] Celle dont je parle fut tranſportée à Corinthe, lors que Nicias commandoit l'armée des Atheniens dans la Sicile, c'eſt-à-dire l'an 2. de l'Olympiade 91. Elle avoit alors 7. ans, ſi nous en croions le Scholiaſte (m) d'Ariſtophane. Or puis que Demoſthene n'oſa aller à Corinthe qu'en cachette afin de jouïr de Laïs, il faloit qu'il ne fût pas un jeune Ecolier, mais un homme qui avoit aquis beaucoup de reputation. On doit donc ſupoſer que pour le moins il avoit 30. ans; ainſi Laïs auroit eu alors 67. ans (n). Il n'y a donc nulle aparence, ni que Demoſthene ſe fût ſoucié de la voir, ni qu'elle lui eût demandé une groſſe ſomme. Ce fut donc une autre Laïs qui la demanda à Demoſthene. Il y a donc eu deux courtiſanes nommées Laïs. La dificulté ſera très-grande, quand même on ſupoſera que Demoſthene fit ce voiage de Corinthe à l'âge d'environ 20. ans; car nôtre Laïs eût été preſque ſexagenaire. Je voi que pluſieurs Auteurs ſe fondent ſur un paſſage d'Athenée, où il eſt dit qu'Alcibiade menoit toûjours avec lui deux concubines, ſçavoir Damaſandra (o) mere de la jeune Laïs, & Theodote qui eut ſoin de ſes funerailles, quand il eut été tué dans un bourg de la Phrygie. Ce paſſage d'Athenée a quelque force, car il ſupoſe qu'il y avoit eu une Laïs avant celle qui étoit fille de Damaſandra; mais il reſte neanmoins beaucoup de dificultez. En 1. lieu Athenée qui raporte tant de choſes concernant Laïs, n'uſe jamais de diſtinction; tout va comme s'il n'y avoit jamais eu qu'une Laïs. S'exprime-t-on ainſi, quand on eſt perſuadé qu'il y en a deux, & quand on veut l'aprendre au lecteur? 2. Plutarque parlant de Laïs fille de la concubine d'Alcibiade, dit expreſſement qu'elle étoit native d'Hyccara en Sicile (p), & qu'elle en fut tranſportée eſclave. Ainſi ſelon Plutarque la même Laïs qu'Athenée nomme la jeune, eſt celle qui étoit née en Sicile avant la 91. Olympiade; deſorte que ſi celle qui demanda une groſſe ſomme à Demoſthene, eſt differente de celle-ci, il faudra qu'il y ait eu trois Laïs; car celle qui ſeroit la premiere ſelon Athenée, auroit precedé la Sicilienne qui fut venduë dans Hyccara l'an 2. de la 91. Olympiade, & ſeroit encore plus incapable que la ſeconde d'Athenée, d'avoir reçu une viſite de Demoſthene. En 3. lieu, la groſſe ſomme demandée à cet Orateur, ſupoſe manifeſtement que la courtiſane étoit encore bien jeune. On ne fait pas tant la rencherie au delà de 35. ans. Or comme il y a beaucoup d'aparence que la concubine d'Alcibiade étoit déjà mere de Laïs, lors qu'Alcibiade mourut la 1. année de la 94. Olympiade, il faudroit dire que Laïs étoit pour le moins plus âgée de

(m) *Ad Plutum.*

(n) *Demoſthenes natus eſt an 4. de la 98. Olympiade. Voiez Exercitationes Palmerii, apud Lloyd voce* Laïs, *& apud Menagium in Diogen. Laert. l. 2. n. 75.*

(o) Τῆς Λαΐδος τῆς παλαίας μητρὸς. Junioris Laïdis matrem. *Athen. lib. 13. pag. 574.*

(p) Τάττει λέγων Συρακοσίαν γεγενῆσθαι τὴν Λαΐδα, τὴν ἐκ Κορινθίων μὲν πρεσβυγενοῦς, ἐκ δὲ Ὑκκάρων Σικελικῆς πόλεως αἰχμάλωτον γενομένην. Hujus ferunt filiam fuiſſe Laïdem, quæ dicta fuit Corinthia, quum Hyccaris Siciliæ oppidulo fuerit captiva abducta. *Plutarch. in Alcib. ſub fin. p. 213. D.*

Digitized by Google

ce que la chronologie ne souffre pas que l'on aplique à la même femme tout ce qui se dit de Laïs. Il n'y a point d'aparence qu'elle fût fille d'Alcibiade †, ni qu'elle ait été (LΔ) Auteur. Nous avons une épigramme d'Ausone qui est fort jolie, touchant le (M) miroir de cette impudique. J'ai oublié de dire qu'elle fut si amoureuse (N) d'Eubates, qu'elle l'obligea à lui promettre qu'il

† Voiez la remarque 2.

(a) Laïs μυρίας δραχμὰς ἢ τάλαντον poposcit, hoc facit numi nostratis denarium decem millia *A. Gellius lib. 1. c. 8.* Denarium decem millia sont selon Gassendi 3722. livres monnoie de France.

(b) *Voiez Scaliger in Eusebium n. 786. p. m. 49.*

(c) *Athenæus lib. 12. p. 535.*

(d) *Plut. in Alcibiade sub fin. p. m. 213.*

(e) *Ibid.*

(f) *Plin. lib. 28. cap. 7.*

(g) *Galen. in libris κατὰ τόπους.*

(h) *Cidessus pag. 985. col. 1.*

(i) *Athen. lib. 7. pag. 321. 322.*

(k) *Plin. ubi supra pag. 588.*

(l) *Harduin. in indice Author. Plinii pag. 128.*

(m) *Plin. ubi supra pag. 587.*

(1) C'estoit une cortisanne Sicilienne, qui se retira à Corynthe: où elle eut tel le vogue, qu'il n'y avoit Prince Grec, qui ne se teint heureux de coucher une nuict avec elle.

(2) C'estoit une paillarde qui fit parler d'elle par l'infame poësie qu'elle le fit.

(n) *Harduin. ubi supra pag. 117.*

de 20. ans que Demosthene; & sur ce pied-là, si cet Orateur âgé de 30. ans eût fait le voiage de Corinthe, afin de coucher avec cette courtisane, il auroit aimé une femme de 50. ans, qui taxoit à près de (a) 4000. francs l'une de ses nuits. Pour moi, au lieu d'admettre deux Laïs, j'aimerois mieux dire que les Auteurs Grecs qui observoient (b) mal la chronologie, ont apliqué à la courtisane de ce nom une avanture de Demosthene, qui concernoit une autre fille de joie. Notez qu'en un autre lieu Athenée dit qu'Alcibiade étant General d'armée, avoit avec lui deux concubines, Timandra mere de Laïs la Corinthienne, & Theodote l'Athenienne (c). Cela insinuë clairement que Timandra étoit deja mere de Laïs; & il est sûr que la même Laïs qui étoit née en Sicile, a été nommée la Corinthienne. (d) Plutarque le dit formellement. Notez aussi qu'Athenée donne à la mere de Laïs tantôt le nom de Damasandra, tantôt celui de Timandra, & qu'il attribuë à Theodote le soin des funerailles d'Alcibiade; mais Plutarque (e) attribuë à Timandra & d'avoir été la mere de Laïs, & d'avoir enterré Alcibiade.

(LΔ) *Ni qu'elle ait été Auteur.*] Pline (f) a cité deux choses qu'il avoit luës dans les écrits d'une femme nommée Laïs. Il l'associe la premiere fois avec Elephantis & la seconde avec Salpe, & peu après il fait mention d'une Sage-femme nommée Sotira. On sait qu'Elephantis avoit composé des livres remplis d'impudicitez. Voiez la remarque *N* de l'article *Helene*, & Suetone au chapitre 43. de la vie de Tibere, & Martial dans l'épigramme 43. du 12. livre. Galien (g) temoigne qu'Elephantis avoit écrit un traité de cosmetique. J'ai marqué (h) ailleurs le sens de ce mot. Salpe étoit de l'Ile de Lesbos (i) & avoit fait un Ouvrage de plaisanterie, ou de jeux & de divertissemens; mais il n'y a pas beaucoup d'aparence que Pline l'ait alleguée par raport à cet Ouvrage. *Laïs & Salpe*, dit-il (k), *canum rabiosorum morsus, & tertianas quartanasque febres, menstruo in lana arietis nigri, argenteo bracchiali incluso*, c'est-à-dire selon la version de du Pinet, *Laïs & Salpe, toutes deux fort renommées courtizannes disent qu'enveloppant du sang menstruel en laine d'un belier noir, & enchassans cela en un bracelet d'argent, il sert aux morsures des chiens enragez, & aux fievres tierces & quartes.* C'est insinuer fort clairement que ces deux femmes avoient fait un livre de remedes. Le Pere Hardouïin (l) assûre que Salpe avoit écrit *de remediis mulierbribus*. L'autre passage de Pline où Laïs & Elephantis sont associées insinuë la même chose. (m) *Qua Lais & Elephantis inter se contraria prodidere de abortivis, carbone e radice brassicæ, vel myrti, vel tamaricis in eo sanguine exstincto: item asinas non concipere tot annis, quot grana hordei contacta ederint: quæque alia nuncupavere monstrifica, aut inter ipsas pugnantia: cum hac fecunditatem fieri iisdem modis, quibus illa sterilitatem, pronunciaret, melius est non credere.* C'est-à-dire selon la version de du Pinet, *Quant à ce que la cortisanne* (1) *Laïs, & la Poëtesse* (2) *Elephantis disent du sang menstruel, & pour faire fondre l'enfant au ventre de la mere: & du charbon de racines de choux, ou de meurte, ou de tamarix, esteint audit sang, il n'y a ordre d'y adjouster foy: car l'une contraria du tout au dire de l'autre. Ausans en est-il de ce qu'elles disent, qu'une asnesse demeurera autant d'annees à retenir, que de grains d'orge elle aura mangez, qui auroyent esté infectez de sang menstruel. Mesmes ces deux cortizannes disent sur ce fait, plusieurs choses monstrueuses, & ausquelles ne faut adjouster aucune foy: car ce que l'une dit estre bon pour avoir d'enfans, l'autre le tient propre pour garder d'en avoir.* Ce traducteur s'est ingeré de decider une chose que Pline n'a point marquée. Il dit hardiment qu'il s'agit ici de la courtisane Laïs, & il entend sans doute celle qui fait la matiere de cet article. S'il l'avoit ainsi decidé dans une note marginale, il se seroit rendu bien moins temeraire, mais il le donne comme la propre version des termes de l'original. C'est une hardiesse inexcusable. Le Pere Hardouïn a été infiniment plus retenu, il avouë (n) qu'il ne sçait pas si Pline a cité l'une des deux courtisanes qui se nommoient Laïs, & il qualifie Sage-femme *obstetrix* celle que Pline a citée. Si je ne voiois point de remedes de fievre tierce, & de fievre quarte dans les paroles de Pline, & si je n'y voiois que des remedes de sterilité, & des recettes d'avortement, je serois plus disposé à croire qu'il a cité un Ouvrage fait par nôtre Laïs, ou attribué à cette fameuse courtisane, car il n'y a guere de gens aussi informez de tout ce qui peut ou faciliter ou empêcher la conception, ou faire sauter des fœtus que les personnes qui font le metier de Laïs, metier qui embrasse le malheureux art de rendre office à celles qui ont à craindre le deshonneur, metier en un mot qui se termine par là, qui trouve là son reduit lors que l'âge ne favorise point les autres fonctions. Mais après tout je ne trouve point vraisemblable que nôtre Laïs ait fait des livres. Je ne voudrois pas neanmoins nier qu'on ne lui attribuât ceux que Pline allegue, & qu'il met en opposition avec ceux d'une autre vilaine femme nommée Elephantis. Je ne sçai si une honnête matrone experte en secrets, & accoucheuse de profession auroit voulu être apellée Laïs, car ce nom aussi bien que celui de Chrysis, & de Thaïs, & semblables étoit affecté à de mauvais rôles dans les Ouvrages des poëtes. Et ce fut sans doute à cet usage que l'on s'accommoda dans un livre qui fut imprimé en France vers le commencement du XVI. siecle sous le titre de *Dialogue de l'Aretin où sont desduites les vies, mœurs, & desportemens de Laïs, & Lamia Courtisanes de Rome.* Aristenet (o) a donné le nom de Laïs à son amie: entendez par ce mot là non seulement sa maîtresse, une fille qu'il (p) aimoit, mais aussi une fille dont il étoit aimé & favorisé sans reserve, car il dit qu'elle avoit les os presque flexibles, & qu'il ne s'en falloit guere que les traces des embrassemens n'y demeurassent imprimées aussi bien qu'aux chairs qui les couvroient. (q) *Οὕτω μάν τοι σύμμετρα τὰ τερφθεῖσα τῆς Λαΐδος τὰ μέλη, ὡς ὑγροφυῶς αὐτῆς λυγίζεσθαι τὰ ὀστᾶ τῷ περιπτυσσομένῳ δοκεῖν τοιγαροῦν ταῦτα μικρῷ γε ὁμοίως δὲ ἀκαλόφλεβα συναποπλάττεται τῇ Χαρᾷ, τῇ ταῖς ἁπτικαῖς ἐφάλλεις ὑπείκει. Caterum tam concinna, tam delicata Laïdi membra, ut pressius adtrectans dicas lenta & ductilia ossa. nam ea fere una cum carne impressos digitos recipiunt tenerrima, cedentque amplexis amatorum ulnis.*

(M) *Touchant le miroir de cette impudique.*] Ausone n'a fait que traduire une épigramme de Platon qui est dans l'Anthologie. Il y a bien retissi:

Laïs (r) annis Veneri speculum dico: dignum habeat fe
Æterna æternum forma ministerium,
At mihi nullus in hoc usus, quia cernere talem
Qualis sum nolo; qualis eram nequeo.

C'est supposer que Laïs survêcut à sa beauté, & que le miroir lui devint un meuble inutile, & même desagreable. Cela s'accorde avec les Auteurs dont j'ai parlé dans les remarques *G* & *H*, mais non pas avec Plutarque. Voiez la remarque *I*.

Vous trouverez dans les commentaires sur les emblêmes d'Alciat quelques vers Latins, où l'on represente fort joliment les doleances de Laïs. Elles étoient fondées sur deux raisons; la premiere c'est qu'elle se voioit toute delabrée quand elle consultoit son miroir; la seconde c'est qu'elle sentoit encore les flammes de l'impureté; elle se plaignoit d'avoir toutes les envies lascives de la jeunesse dans un corps presque decrepit. Cela étoit fort fâcheux.

Et (s) tamen idem animus stimulos sub pectore eosdem,
Et noto sensit fervida corda Deo;
Sic secum: Facie nimium vivacior, ô mens,
Cur dudum hæc annis est, tuque puella manes.

La verité est que sous son nom on representoit l'état d'une vieille courtisane de Venise. *Accepi pridem à viris Italici soli, id scriptum fuisse in quandam meretricem Venetam, quæ ætatis lapsu, seu decusso flore, quoties se in speculo conspiceret, fronte jam rugis obsita, misere contabescebat, & nihilo segnius ardore teneginis premebatur* (t). Horace a fourni la tablature de cette pensée:

Dices, (v) heu (quoties te speculo videris alterum)
Quæ mens est hodie cur eadem non puero fuit?
Aut cur his animis incolumes non redeunt genæ?

(N) *Si amoureuse d'Eubates.*] Il faloit que sa passion fût bien violente (w), puis qu'elle voulut s'engager sous les loix de l'Hymenée, qui ne lui eussent pas permis de continuer librement sa prostitution. Elle s'ouvrit à Eubates de l'envie qu'elle avoit de l'épouser. Il fit semblant d'y donner les mains, car il craignoit ses mauvais offices; mais il ne coucha point avec elle; il renvoia cette affaire après les jeux où il devoit disputer le prix. Il y fut vainqueur, & ne songea

(o) *Voiez sa premiere lettre. Il y decrit les beautez de cette maîtresse fort particulierement.*

(p) Λαΐδα τὴν ἐμὴν ἑωμίνην. Amicam meam Laïda. *Aristæn. epist. 1. lib. 1. init.*

(q) *Id. ib. pag. 6.*

(r) *Ausonius, epigram. 55.*

(s) *Emblem. Alciati pag. 330. edit. Patav. 1661. in 4.*

(t) *Ibid.*

(v) *Horat. Ode 10. lib. 4.*

(w) Ἠράσθη αὐτῷ δεμνότατα τῷ περὶ γάμου λόγῳ προσενεγκεῖν. Ardentissime amavit, & de matrimonio sermonem intulit. *Ælian. var. hist. l. 10. c. 2.*

Digitized by Google

qu'il l'épouseroit; mais il trouva les moiens d'éluder cette promesse. De quelques charmes qu'elle fût pourvuë, il ne lui fut pas possible de vaincre (O) la continence du Philosophe Xenocrate. Elle se defendit un jour fort (P) adroitement contre Euripide, qui la censuroit avec raison. Tatien * a reproché aux Paiens le monument qui avoit été érigé aux debauches de cette garce. Il nomme Turnus le sculpteur qui l'avoit fait, & dès là l'on doit conclure que c'étoit un fameux maître dans cet art-là, cependant Pline ni Pausanias, ni aucun autre écrivain n'en font aucune mention. Je ne ferai qu'une remarque pour les fautes de Mr. Moreri; (Q) & pour celles de quelques autres Dictionaires. Jamais il n'y eut de hardiesse plus extravagante que celle d'An-

point à sa promesse de mariage. Il s'en retourna à Cyrene sa patrie, & se contenta de prendre avec soi le portrait de Laïs. Il crut moiennant cela qu'il seroit homme de parole. La femme qu'il avoit à Cyrene se crut obligée à recompenser une si belle continence; c'est pourquoi elle fit ériger une statuë à son mari. J'ai bien peur qu'Elien (a) qui raporte cette histoire, n'en ait ôté tout le sel. Clement d'Alexandrie la raporte en moins de (b) mots, mais il nomme Aristote, celui qu'Elien nomme Eubates; & il cite le livre d'Ister περὶ ἰδιότητος ἐθῶν, *de proprietate certaminum*. Il ne s'accorde pas avec Elien sur toutes les circonstances.

(O) *Vaincre la continence de Xenocrate.*] Laïs fit une gageure, qu'elle obligeroit ce philosophe à se divertir avec elle au jeu d'amour. Elle fit semblant d'être effraiée, & sous ce pretexte elle se refugia chez lui, & y passa la nuit, mais sans qu'il la touchât. Quand on la somma de paier cette gageure, elle repondit qu'elle n'avoit point parié par raport à une statuë, mais par raport à un homme. C'est ainsi qu'un vieux interprete d'Horace (c) raconte le fait. Diogene Laërce attribuë cela à la courtisane Phryné, & ne parle point de gageure. Il dit (d) qu'elle se retira chez Xenocrate sous pretexte qu'on la poursuivoit; & comme il n'y avoit qu'un lit dans la maison, elle pria le philosophe d'agréer qu'elle en occupât une partie. Il y consentit. Après cela elle lui fit d'autres demandes qui n'aboutirent à rien. De là vint que quand on lui demanda comment les choses s'etoient passées, elle repondit qu'elle se levoit d'auprès d'une statuë, & non pas d'auprès d'un homme. Quelques-uns disoient que les disciples de Xenocrate mirent une fois Laïs dans son lit, & qu'il étoit si resolu à garder la continence, qu'il souffrit diverses fois qu'on lui fit des incisions aux parties naturelles, & qu'on y apliquât le feu. Ἔνιοι δὲ Λαΐδα φασὶ παραπεπλεῖσθαι αὐτῷ τοὺς μαθητὰς, νὺξ δὲ ἦσαν ἐπὶ ἐγκοίτῳ, ὥστε καὶ τομαὶς καὶ καύσεσι πολλάκις ὑπομεῖναι περὶ τὸ αἰδοῖον La version Latine porte, (e) *Quidam verò discipulos Laidem illi injecisse in lectulum tradunt, illumque adeò fuisse continentem, ut cùm se ad libidinem incitari præsensisset, & secare & urere verenda sæpè pateretur.* On ne doit être content ici ni de l'Auteur Grec, ni du traducteur. Celui-ci ajoûte de son chef que Xenocrate (f) sentit venir la rebellion de la convoitise; & pour ce qui est de Diogene Laërce, il ne nous dit point ce que devint Laïs, il la met au lit du philosophe, sans dire ce qu'elle y fit, ni comment elle en sortit; & au lieu d'achever la narration de cette avanture particuliere, il se jette sur un fait general, c'est-à-dire sur les remedes que Xenocrate avoit employez en divers tems pour être à l'épreuve de l'amour.

(P) *Fort adroitement contre Euripide qui la censuroit.*] Euripide la plume à la main se preparoit à composer quelque chose dans un jardin. Laïs le voiant en cet état l'aborda, & lui demanda ce qu'il entendoit par certains (g) termes dont il s'étoit servi dans l'une (h) de ses tragedies, pour designer en general un homme qui commet des actions sales. Il fut étonné de l'impudence de cette question, & lui repondit, (i) *Vous êtes vous-même du nombre des gens que je designe.* Elle se mit à rire, & lui allegua un vers (k) où il disoit qu'une action n'étoit point sale, à moins que celui qui la faisoit ne la crût sale, Τί δ' αἰσχρὸν εἰ μὴ τοῖσι χρωμένοις δοκεῖ (l), *Ecquid verò turpe est nisi qui utuntur sic putent?* On ne nous a point apris si Euripide fut terrassé par cet argument *ad hominem*, ou s'il repliqua quelque chose; mais il est sûr que Laïs ne pouvoit pas se tirer d'affaire plus finement, ni embarrasser plus subtilement son censeur. Cette maxime étendroit le peché philosophique aussi loin qu'il le peut être, & seroit d'une dangereuse consequence; c'est pourquoi le philosophe Antisthene (m) la corrigea de cette façon, Αἰσχρὸν τόν' αἰσχρὸν κἂν δοκῇ κἂν μὴ δοκῇ. *Ce qui est sale est sale, soit qu'il le paroisse, soit qu'il ne le paroisse pas à ceux qui le font.* Stobée attribuë cette correction à Diogene le Cynique (n), & non pas à Antisthene, comme a fait Plutarque (o).

Il y a lieu de douter de cette conversation, car puis qu'Euripide mourut (p) la 93. Olympiade, lors que Laïs ne pouvoit avoir qu'environ 15. ou 16. ans, on ne voit aucune aparence que ce poëte soit entré en matiere avec cette courtisane, ni sur ce point, ni sur aucun autre. On s'en convaincra plus aisément, si l'on considere qu'il passa les dernieres années de sa vie à la Cour d'Archelaus, où aucun Auteur ne dit que Laïs ait jamais été. Supposez tant qu'il vous plaira deux courtisanes de ce nom, vous n'eclaircirez pas la chose; car la premiere doit être celle qui fut venduë quand Hyccara fut pillée par Nicias. Or selon le Scholiaste d'Aristophane elle n'avoit alors que sept ans. Par cette chronologie ce Scholiaste propose une fort bonne (q) difficulté, sur ce qu'il est fait mention de Laïs dans le Plutus d'Aristophane, Comedie qui fut joüée dans un tems où Laïs ne pouvoit pas être encore fameuse. La difficulté s'évanouïra, si l'on suppose qu'il faut lire Naïs au lieu de Laïs dans le Plutus de ce poëte. Vous trouverez cette correction dans Athenée (r). Il est sûr qu'il y a eu une courtisane nommée Naïs, & aparemment plusieurs Auteurs l'ont confonduë avec Laïs. C'est peut-être avec Naïs qu'Euripide entra en conversation.

(Q) *Pour les fautes de Mr. Moreri, & . . . autres Dictionaires.*] La I. faute de Mr. Moreri est de dire que Laïs vivoit l'an 420. de Rome. Ce seroit avoir vécu vers la fin de la 111. Olympiade: jugez si cela peut convenir à une personne qui fut transportée de Sicile à Corinthe l'an 2. de la 91. Olympiade. On ne peut pas recourir à l'hypothese de deux Laïs, puis qu'outre que Mr. Moreri ne parle que d'une, il marque expressément qu'il parle de Laïs, *native d'une petite ville de Sicile nommée Hicare.* Cette Laïs est manifestement celle qui avoit sept ans, lors qu'Hyccara sa patrie fut prise l'an 2. de la 91. Olympiade. II. Il n'est pas vrai que Plutarque dise *qu'on croyoit qu'elle fût fille d'Alcibiade.* On ne doit pas s'excuser de ce mensonge sur Amiot; car il est visible que dans cette phrase (s) *l'on dit que Laïs . . . . estoit sa fille*, le mot *sa* se doit raporter à Timandra concubine d'Alcibiade, & non pas à Alcibiade. Le Grec (t) ne laisse ici aucune ombre d'équivoque. Comment est-ce qu'Alcibiade seroit le pere de Laïs, lui qui n'alla en Sicile qu'avec Nicias? Laïs n'avoit-elle pas dejà 6. ou 7. ans? III. Il n'est pas vrai que Laïs *soit allée au camp d'Alexandre*; elle étoit morte depuis long tems lors qu'Alexandre nâquit. Pour cette faute c'est Amiot qui l'a causée, car n'aiant point entendu un passage de Plutarque (v) où il manque quelque mot, il s'est avisé de traduire que Laïs *atteinte de l'amour d'Hippolochus . . . . quitta le mont d'Acrocorinthe . . . . & s'en alla honnestement au grand camp d'Alexandre.*

Charles Etienne se trompe, quand il dit que Laïs se transporta de Sicile à Corinthe, afin que sa prostitution fût plus lucrative. Elle n'avoit que sept ans lors qu'elle passa à Corinthe, & ce ne fut point de son bon gré qu'elle y passa; elle avoit été achetée dans Hyccara par un homme qui l'amena avec lui en Grece sur le pied d'esclave. Cette faute n'a été corrigée ni par Mr. Lloyd, ni par Mr. Hofman. J'ai de la peine à croire que Charles Etienne ait pris dans de bons Auteurs ce qu'il conte: 1. que Laïs étant allée en Thessalie, s'y fit tellement aimer par les jeunes hommes du païs, qu'ils versoient du vin devant sa porte. 2. Que les femmes Thessaliennes muës d'envie la poignarderent, pendant qu'on faisoit des devotions au temple de Venus ausquelles les hommes ne pouvoient pas assister. 3. Que cette action attira sur la Thessalie une peste, qui ne finit qu'après que l'on eut bâti le temple de Venus ἀποτρία (w). Lloyd & Hofman ont retenu ces trois faits.

* *Tatian. contra Graecos p. m. 170.*

(a) *Ælian. var. hist. l. 10. c. 2.*

(b) Ὅτε Κυρηναῖος Ἀριστόλαος, Λαΐδα ἑρῶν ὑπισχνεῖται μόνος, ὁμωμοκὼς ἐν τῇ ἐταίρᾳ, ἢ μὴν ἀπάξειν αὐτὴν εἰς τὴν πατρίδα. εἰ συμπράξειεν αὐτῷ τινα πρὸς τὴν ἐγκράτειαν, ἐπειδὴ διατρέφοιτο, χαρίσηται ἐκλελοιπὼς τὸν ὄγκον, γραψάμενος αὐτῆς εἰς ὅτι μάλιστα ὁμοιοτάτην εἰκόνα, ἀπέστειλεν εἰς Κυρήνην. Et Cyrenæus Aristoteles amantem Laïdem solus despexit. Cum meretrici itaque juraſſet, se eam esse in patriam abducturum, si ei adversus decertantes adversarios in aliquibus opem tulisset, postquam id perfecit, lepide à se scriptum jusjurandum exequens, ejus quam simillimam Cyrenæ statuit imaginem. *Clem. Alexandr. Stromat. lib. 3. pag. 447.*

(c) *In Horat. Satyr. 3. lib. 2.*

(d) *Diog. Laert. lib. 4. n. 7.* (e) *Id. ibid.* (f) Cum se ad libidinem incitari præsensisset. (g) Τί βουλόμενος ἔγραψας ἐν τραγῳδίᾳ Ἐρρ' αἰσχροποιέ. Quidnam Poëta cogitasti cum scriberes in tragœdia, Abi in malam rem αἰσχροποιέ. *Machon. apud Athen. lib. 13. pag. 582.* (h) *Dans la Medée. On y trouve ce vers.* Ἐρρ' αἰσχροποιὲ καὶ τέκνων μιαιφόνε. (i) Σὺ γὰρ εἶναι τὶς ἆφ' δοκεῖς Αἰσχροποιός. Et tu porro, inquit, videris agere turpia. *Apud Athen. ib.* (k) *C'est le 5. vers de l'Eole d'Euripide dans l'édition de Barnes.* (l) *Machon. ibid.*

(m) *Voiez Brodeau, Miscellan. lib. 6. c. 19.*

(n) *Voiez Leopardus, Emendat. lib. 1. c. 7.*

(o) *Plut. de audiend. poët. p. 33.*

(p) *Voiez la remarque D D de son article.*

(q) Docte & acute dubium movet, aitque Aristophanem dicere ea quæ rationi temporum nequeunt convenire, quippe cum eo tempore quo Plutum fabulam dabat non potuerit Laïs esse valde celebris, quippe quæ à Nicia imperatore capta fit in Sicilia septennis. *Valesius, not. in notas Manssaci ad Harpocrat. pag. 124.*

(r) *Athenæus l. 13. pag. 592. Voiez aussi Harpocration voce* Naïs.

(s) *Amiot, traduction de la vie d'Alcibiade, à la fin.*

(t) Ταύτης λέγουσι Δυναμένης γενέσθαι Λαΐδα.

(v) *Dans le traité de l'amour. p. m. 796. édit. in 8. 1621.*

(w) *L'édition de Paris 1620. a le mot qu'il faut corriger.*

Digitized by Google

d'Antoine (R) de Guevara. Il a debité touchant Laïs mille fauſſetez ridicules, comme s'il les avoit trouvées dans les livres des anciens. Peu s'en eſt falu que je n'aie paſſé ſous ſilence l'avanture (S) du ſculpteur Myron.

LAMBECIUS (PIERRE) l'un des plus ſavans hommes de ſon ſiecle, nâquit à Hambourg l'an 1628. Il alla étudier de bonne heure dans les païs étrangers, aux frais du docte Luc Holſtenius ſon oncle; & il fit de ſi grans progrés, qu'à l'âge de dix-neuf ans il publia un Ouvrage * qui fut extremement aplaudi. Il s'arrêta huit mois à Toulouſe chez l'Archevêque Charles de Montchal, & deux ans à Rome chez le Cardinal Barberin. Il fut fait profeſſeur en hiſtoire à Hambourg le 13. de Janvier 1652. & on lui donna le rectorat du college de cette ville le 12. de Janvier 1660. Il avoit pris en France le degré de docteur en Droit quelques années auparavant. Il eut mille chagrins à eſſuier dans ſa patrie, tant parce que les Ecoliers ne vouloient pas lui obeïr, qu'à cauſe que ſes ennemis l'accuſerent d'éterodoxie, & même d'atheïſme, & critiquerent aigrement ſes études & ſes Ouvrages. Un malheureux (A) mariage qu'il contracta l'an 1662. aiant mis le comble à ſes infortunes, il écouta volontiers les propoſitions de la Reine de Suede, qui lui conſeilla de ſe retirer ailleurs. Il quitta donc & ſa femme, & ſa patrie, & fit un voiage à Vienne; d'où après avoir eu l'honneur de ſaluer ſa Majeſté Imperiale, il paſſa à Rome, & y fit profeſſion publique du Catholiciſme. Il avoit abjuré depuis (B) long tems la Religion

* *Intitulé*, Lucubrationum Gellianarum prodromus.

(R) *Antoine de Guevara . . . . a debité touchant Laïs mille fauſſetez ridicules.*] Je ne m'amuſerai point à les refuter; je n'en veux même raporter qu'une petite partie. Il dit (a) qu'elle étoit de l'Ile Bithrite aux confins de la Grece, *& ſelon que d'elle ont eſcrit les croniqueurs elle eſtoit fille d'un grand ſacrificateur du temple d'Apollon, qui demeuroit en Delphos, homme grandement experimenté en l'art de Magie, par laquelle ſcience il prophetiſa la perdition de ſa fille. Or cette amoureuſe Laïs fut en triomphe du tems du renommé Roi Pyrrhus . . . . lequel eſtant jeune de ſeize à dix-ſept ans vint en Italie pour faire la guerre aux Romains..... Cette amoureuſe Laïs demeura un long tems au camp du Roy Pyrrhus, & avec lui vint en Italie & ſe retourna avec lui de la guerre . . . . & ſe retira en la ville de Corinthe pour illec faire ſa demeurance, auquel lieu elle fut ſervie & pourſuivie par maincts Rois, Seigneurs & Princes.* Il raporte enſuite l'avanture de Demoſthene, & il conclut par dire que Laïs mourut à Corinthe âgée de 72. ans. Comment a-t-on la hardieſſe de publier des menſonges ſi groſſiers? Il y a plus de 130. ans entre la naiſſance de Laïs, & l'expedition de Pyrrhus contre les Romains, & plus de 40. entre la mort de Demoſthene & cette même expedition. Cependant cet impoſteur n'a pas laiſſé d'impoſer à des gens d'eſprit; car c'eſt après lui que Brantome a debité beaucoup de fables concernant Flora (b). Je ne dis rien de Du Verdier Vau-Privas, qui a debité (c) que Laïs demeura long tems au camp *du Roi Pyrrhe* en Italie. Il avoit lu cela dans Guevara, & l'avoit pris pour une monnoie de bon alloi.

(a) *Ant. de Guevara, Epitres dorées, liv. 1. pag. m. 262. de la traduction Françoiſe de Guterry.*

(b) *Voiez l'article de Flora, remarque F.*

(c) *Du Verdier, Diverſes leçons, liv. 3. chap. 6. pag. 185.*

(S) *L'avanture du ſculpteur Myron.*] C'eſt une *des ridicules avantures d'un amoureux en cheveux gris.* Myron venerable par ſa tête blanche, fut trouver Laïs pour lui demander une nuit; on le renvoia ſans preſque le vouloir écouter. Il crut deviner la cauſe d'un ſi grand dedain, & il eſpera que pourvu qu'il ſe preſentât avec des cheveux brunis, on l'admettroit à la jouiſſance. Il fit donc changer de couleur à ſa chevelure, & retourna vers Laïs: *Sot que vous êtes*, lui dit-elle, *vous venez me demander une choſe que j'ai refuſée à vôtre pere.* Auſone recite cela fort joliment:

(d) *Auſonius, epigram. 17. p. m. 17.*

Canus (d) rogabat Lasdis noctem Myron:
Tulit repulſam protinus.
Cauſamque ſenſit: & caput fuligine
Fucavit atra candidum.
Idemque vultu, crine non idem Myron,
Orabat oratum prius.
Sed illa formam cum capillo comparans,
Similemque non ipſum rata,
Fortaſſe & ipſum, ſed volens ludo frui,
Sic eſt adorta callidum:
Inepte, quid me, quod recuſavi, rogas,
Patri negavi jam tuo?

Coſtar a fait une liſte de quelques bons mots qu'on attribuë à differentes perſonnes; il y a mis cette reponſe de Laïs: *Spartien*, dit-il (e), *raconte qu'un vieillard qui avoit la teſte toute blanche, ayant eſté refuſé de quelque grace de l'Empereur Adrien, la luy vint redemander peu de jours aprés, s'eſtant peint les cheveux du plus beau noir qu'il put rencontrer. Ce Prince ayant reconnu ſa fourbe, luy repondit avec eſprit*, Ce que vous deſirez de moy, je l'ay déja refuſé à voſtre pere. *Cependant dans Auſone, c'eſt la Courtiſane Laïs qui fait une reponſe ſi ingenieuſe, quoi qu'Athenee n'en parle point, luy qui nous a conſervé ſi ſoigneuſement tous les beaux mots de cette belle Dame.* Si la conjecture de quelques modernes étoit juſte, il ne faudroit pas s'étonner qu'Athenée ne diſe rien de ce trait d'eſprit de Laïs, car ils pretendent (f) qu'Auſone en eſt l'inventeur, je veux dire qu'aiant ſçu la reponſe de l'Empereur Hadrien, il feignit que Laïs s'en étoit ſervie, & il bâtit là-deſſus une épigramme. Je croi que cette reponſe vient d'une femme plutôt que de l'Empereur Hadrien, car on ne devine pas aiſément de bonnes raiſons, pourquoi un vieillard après un refus ſe ſeroit imaginé, que ſous l'aparence d'un homme qui n'auroit pas les cheveux gris, il obtiendroit de ce Prince ce qu'il avoit à lui demander. On comprend facilement pourquoi il auroit formé cette eſperance, s'il avoit ſolicité un placet d'amour auprès d'une Dame. Il me ſemble donc qu'on pourroit dire que les hiſtoriens d'Hadrien, perſonnages de peu de goût & de peu d'exactitude, ont confondu avec ſes bons mots ceux qu'il ne faiſoit que raconter. Il avoit lu quelque part ce que l'on ſupoſe que Laïs repondit à Myron: peut-être avoit-il lu que cette reponſe fut faite à quelque autre vieux galant par quelque autre courtiſane. il en fit le conte devant ſes amis: la choſe allant de bouche en bouche perdit ſes principales circonſtances, deſorte qu'enfin ce fut Hadrien qui paſſa pour l'inventeur (g).

(e) *Coſtar, ſuite de la Defenſe de Voiture, pag. 55.*

(f) *Scaliger in hunc locum Auſonii. Baptiſta Pius in annotationibus poſterioribus, apud Vinetum in Auſonium ibid.*

Je ne finirai point cette remarque, ſans dire que Mr. Coſtar loue trop ce bon mot de Laïs: j'avouë que cette reponſe ne manque pas de vivacité, & qu'elle étoit propre à mortifier le galant, & à donner à la courtiſane le plaiſir de ſe moquer du bonhomme; mais enfin elle raiſonnoit très-mal, & contre les regles de ſon art: *Je l'ai refuſé au fils, à plus forte raiſon le refuſerai-je au pere.* Voilà le principe d'une courtiſane, c'eſt ſur ce pivot qu'elle fait rouler ſes raiſonnemens; mais celle-ci au contraire ſupoſe, que puis qu'on ferme la porte au pere vieillard caſſé, on la doit fermer au fils jeune homme plein de vigueur. C'eſt abandonner ſon principe, & ſes loix fondamentales.

(g) Joca ejus plurima extant. Nam fuit etiam dicaculus. Unde illud quoque innotuit, quod quum cuidam caneſcenti quiddam negaſſet, eidem iterum petenti, ſed infecto capite, reſpondit, Jam hoc patri tuo negavi. *Spartian. in Hadriano.*

Il faloit au reſte que Myron ne fût point jeune, lors que Laïs étoit dans ſa pompe: il floriſſoit (h) dans la 87. Olympiade, 7. ou 8. ans avant qu'elle vint au monde.

(h) *Plin. l. 34. c. 8. p. m. 108.*

(A) *Un malheureux mariage qu'il contracta.*] On peut dire de pluſieurs Savans qu'ils ſe comportent à l'égard du mariage, comme Pomponius Atticus à l'égard de la poëſie, (i) *Attigit quoque poëticen: credimus ne ejus expers eſſet ſuavitatis.* Ils en veulent tâter, pour n'ignorer pas quel plaiſir c'eſt. Mais je ne penſe pas que Lambecius ſe propoſât une telle fin, car il epouſa une vieille femme; & comme elle étoit fort riche, il eſt vraiſemblable qu'il n'eſpera de ſon mariage que le plaiſir de poſſeder beaucoup de bien. Cette eſperance fut bientôt trompée. La Dame étoit ſi avare, qu'elle ne permettoit point que ſes richeſſes fuſſent à l'uſage de ſon mari. Elle ſe declara ſi promtement ſur ce chapitre, qu'il n'y avoit pas plus de quinze jours que les noces étoient celebrées, lors que Lambecius plein de degoût & de laſſitude de ſa condition ſortit du logis, & de ſa patrie pour n'y retourner jamais. Voici mon temoin. (k) *Ad hæc adverſa poſtquam tadium Conjugii, inauſpicato A. 1662. cum Vetula Divite, ſed parca, atque avara (A. 1690. Hamburgi defuncta,) contracti, acceſſit, haud difficulter a Chriſtina, Suecorum Regina, Hamburgum delata, perſuaderi ſibi eſt paſſus, ut, duabus poſt nuptias Hebdomadibus vix elapſis, patriam & Uxorem d. 14. Apr. A. 1662. deſereret, ac Vindobonam commigraret.*

(i) *Cornel. Nepos in vita Attici cap. 18.*

(k) *Moller. Iſagoge ad hiſtoriam Cherſoneſi Cimbricæ, parte 3. pag. 538.*

(B) *Il avoit abjuré depuis long tems la Religion Lutherienne.*] Nihuſius fameux converti étoit en Hollande

Digitized by Google

Religion Lutherienne; mais il n'avoit pas laiſſé de la profeſſer. Il retourna à Vienne vers la fin de l'an 1662. & y fut très-bien reçu de l'Empereur, qui le fit d'abord ſon ſous-bibliothecaire *, & enſuite ſon bibliothecaire en chef, avec le titre de ſon conſeiller & de ſon hiſtoriographe. Il conſerva cet emploi juſques à ſa mort, & s'y aquit une très-belle reputation par les Ouvrages (C) qu'il publia. Il travailloit à pluſieurs autres, qu'il n'eut pas le tems d'achever, étant mort (D) au mois d'Avril 1680 †.

LAMBERT, Evêque de Liege, ou pour mieux dire, de Maeſtricht. C'eſt une opinion aſſez generale, comme on l'a dit ailleurs ‡, qu'il fut tué par les ordres de Pepin, à la ſuggeſtion d'Alpaïde: mais la choſe n'eſt pas fort certaine. C'eſt ce qu'on (A) va diſcuter. Tant

* D. 27. Novemb. 1662. Præfectura Biblioth. Auguſtæ vicaria, A. autem ſequenti 1663. d. 26. Maji, ſuprema ejuſdem qua Matth. Mauchterus Th. D. ſe abdicaverat, Ephoria, cum Conſiliarii atque Hiſtoriographi Cæſarei titulo, eſt collata. *Mollerus ubi infra pag. 539. citant une lettre de Lambecius*, qui ſera citée dans la remarque B.

† *Tiré de Mollerus, Iſagoge ad hiſtoriam Cherſoneſi Cimbrica, parte 3. pag. 537. & ſeq.*

‡ *Dans l'article d'Alpaïde.*

(a) *Moller. ubi ſupra.*

(1) *V. Epiſt. ad Ren. Franc. Sluſium, libro 1. Operis de Bibl. Vindob. inſertam.*

(b) *Imprimé à Hambourg l'an* 1652 in 4.

(c) *Imprimé à Hambourg l'an* 1661. in 4.

(d) *Moller. ubi ſupra pag. 541.*

(e) *Baillet, Jugement des Savans tom. 2. pag. 250.*

(f) *Il a ſuccedé à Lambecius dans la charge de Bibliothecaire.*

(g) *Henningus Witte le fait in Diario Biographico.*

(h) *Moller. ubi ſupra pag. 540.*

(2) *In Introd. ad Hiſt. Sax. inf. p. 62. 42.*

(3) *In Supplemento Operis de Biblioth. Cæſarea, A. 1690. edito.* V. Tenzelii *Colloqu. Menſtr. M. Oct. A. 1690. pag. 946.*

(i) *Jacobus le Roi in Topogr. Hiſtor. Gallo-Brabant. lib. 7. c. 2. p. 250.*

(k) *Ibid. pag. 251. ex Carolo le Cointe Annal. Eccleſiaſt. Francorum to. 4. pag. 476.*

(l) *Idem le Roi ibid.*

(m) Sanctus Lambertus Pipinum Principem increpare auſus, quod pellicem Alpaïdem Plectrudi legitimæ uxori ſuæ ſuperduxerit, à Dodone fratre ipſius Alpaïdis Leodii martyrizatur. *Sigebertus ad ann. Chriſti* 698. Quo mortem Sancti Lamberti male confignat. *Jacobus le Roi ubi ſupra pag. 251.*

(n) *Id. le Roi ibid. pag. 252.*

(o) *Id. ib.*

(p) *Jourdan. hiſt. de France & de la Maiſon Roiale to. 3. p. 569. & ſuiv. apud le Roi ibid.*

(q) *Apud le Roi ib. pag. 253.*

lande le directeur des études de Lambecius; il commença d'être ſon convertiſſeur; après quoi le Jeſuite Jaques Sirmond acheva l'œuvre à Paris. Il vouloit engager ſon Neophyte à prendre l'habit de St. Ignace; mais il n'en vint point à bout. Voions les preuves que l'on donne de ces faits. (a) *Cœtui Eccleſiæ Romanæ publice ſe aggregavit.* (1) *Sacris enim ejus diu ante jam erat initiatus, cum in Batavia a Barth. Nihuſio, Apoſtata celebri, ac Studiorum ipſius Academicorum Ephoro, tum in Gallia a Jac. Sirmondo, Jeſuitarum doctiſſimo; ſed externa Lutheranismi Profeſſione Cives incautos hactenus ſefellerat. Conſtat id mihi ex Illuſtris Gudii, quo familiariter ille apud Exteros eſt uſus, Narratione, & Gallica, quam Idem aſſervabat, Claud. Sarravii, Senatoris Pariſienſis, ad Salmaſium Epiſtola. Huic enim ille jam A.* 1647. *ſignificat, Lambecium, Holſtenii ex Sorore Nepotem, a Sirmondo, in Jeſuitarum eum Societatem pertrahere conato, & Milleterio perſuaſum, ad Pontificios defeciſſe.*

(C) *Par les Ouvrages qu'il publia.*] Diſons quelque choſe de ceux qu'il avoit donnez au public, avant que d'être Bibliothecaire de l'Empereur. Le premier fut ſon prodrome *Lucubrationum Gellianarum*, imprimé à Paris l'an 1647. Le ſecond fut, ſi je ne me trompe, *Origines* (b) *Hamburgenſes, ſive liber rerum Hamburgenſium primus ab V. C. & A. C.* 808. *ad A.* 1225. *Adjecta eſt tum duplex vita Anſgarii a Rembertо, & Gualdone ſcripta, ac notis Lambecii illuſtrata, tum diplomatum libri hujus hiſtoriam illuſtrantium Excerpta.* Il avoit deſſein de continuer cette hiſtoire juſques à ſon tems, mais il n'a donné que le 2. livre. *Liber* (c) *ſecundus rerum Hamburgenſium ab A. C.* 1225. *ad A.* 1292. *una cum diplomatum vetuſtiorum, lucem ei afferentium, Mantiſſa Chronologica & Auctario Libri I. ab A.* 808. *ad A.* 1072. *Diſſertatione de Aſino ad Lyram, Monumento Ædis Cathedralis Sepulchrali inſculpto, Scriptorum Autoris Catalogo, & Epiſtolis tandem Joh. Chriſtiani, L. Baronis a Boineburg, & H. Conringii ad eundem encomiaſticis.* Voici le jugement qu'a fait de ces deux Ouvrages l'Auteur que je cite ſi ſouvent dans cet article. (d) *Ambo libri (in quibus, præter nimii in patriam Affectus veſtigia, paſſim obvia, & ab eodem ſubinde profluxerunt, παροράματα, nihil facile reprehendas) ſumma diligentia & fide ſunt congeſti, & Narrationum ſingularum Veritas Loris Scriptorum ac Diplomatum Antiquiſſimorum, cum judicio ſelectis, confirmata.* Lambecius fit imprimer à Paris un *in folio* l'an 1655. où il deploia une grande érudition. Je parle de ſes *Animadverſiones ad Codini Origines Conſtantinopolitanas, & ad Anonymi excerpta & ad Leonis Imp. Oracula.* Je ne dis rien des harangues qu'il publia l'an 1660. ni de quelques autres livres qu'on a de lui: je paſſe à ce vaſte Ouvrage qu'il a compilé à Vienne, & dont mon lecteur ſe pourra former une juſte idée par ces paroles de Mr. Baillet: „ (e) Quoi que le Catalogue des Manuſcrits de la Bi„ bliotheque de l'Empereur à Vienne ſoit diviſé en „ huit volumes in folio, il n'eſt pourtant pas encore „ achevé, & c'eſt la mort de l'Auteur qui nous a en„ vié un ouvrage ſi curieux & ſi important. Mon„ ſieur Lambecius avoit entrepris dans ce grand ouvra„ ge l'explication des Manuſcrits de cette Bibliothe„ que, & c'eſt ce qu'il a fait d'une maniere critique & „ hiſtorique; ayant eu deſſein d'y faire entrer tout ce „ qu'il avoit d'erudition & d'induſtrie; en quoy il s'eſt „ fort diſtingué de tous les faiſeurs de Catalogues dont „ nous venons de parler. On ne peut pas diſconvenir „ qu'il n'y ait quantité de choſes très-particulieres & „ très-curieuſes dans ce Commentaire ſi diffus, & ſi „ ſplendide. Mais l'Auteur auroit pu renfermer la „ ſubſtance de tous ces grands diſcours de tant de vo„ lumes dans un eſpace beaucoup plus étroit, s'il eût „ voulu avoir plus d'égard aux finances & au loiſir des „ particuliers, qu'à la magnificence & à la Majeſté de „ ſon Prince.„

(D) *Etant mort au mois d'Avril* 1680.] Je me fixe à cette date, parce qu'en cela je trouve plus digne de foi (f) Neſſelius, que ceux qui (g) mettent la mort de Lambecius au mois de Septembre 1679. On pourroit peut-être accorder facilement Meibomius & Neſſelius quant au jour, car le 24. de Mars ſelon le vieux ſtyle, apartient au mois d'Avril ſelon le nouveau. Mais ces deux Auteurs different beaucoup ſur la maladie dont Lambecius mourut; l'un dit que ce fut la peſte, l'autre que ce fut l'hydropiſie. (h) *Henr. Meibomius Jun.* (2) *Peſte illum Viennenſi Epidemia obiiſſe perhibens, ad d. 24. Mart. A.* 1680. *Succeſſor autem ipſius, Dan. Neſſelius, qui Hydropem mortem ejus acceleraſſe teſtatur* (3), *ad M. Aprilem ejuſdem A.* 1680.

(A) *C'eſt ce qu'on va diſcuter.*] On ſe ſervira des preuves que Mr. le Baron le Roi a étalées dans l'un de ſes livres. Son ſentiment eſt que Pepin ni Alpaïde n'eurent point de part au meurtre de Saint Lambert, & il ſe fonde (i) 1. ſur le ſilence de Godeſcalc Ecrivain contemporain. Voici donc une machine empruntée de l'argument negatif, que le Docteur Jean de Launoi faiſoit tant valoir. Ce Godeſcalc ne donne point d'autre cauſe du maſſacre qui fut commis en la perſonne de St. Lambert, que le meurtre de deux freres parens de Dodon. Ces deux freres avoient maltraité Lambert, & à cauſe de cela ils furent tuez par deux parens de ce Prelat. Dodon Seigneur puiſſant, & de beaucoup de credit auprès de Pepin, ne voulut ni laiſſer ce meurtre impuni, ni s'en venger ſur des perſonnes peu conſiderables: il reſolut donc de ſe defaire de St. Lambert, pour l'amour duquel ſes deux couſins avoient été maſſacrez. Voilà ſelon Godeſcalc l'unique raiſon de la mort de cet Evêque: il ne dit rien de Pepin ni d'Alpaïde. 2. Mr. le Roi (k) obſerve que le premier qui a imputé le meurtre de St. Lambert à Pepin, eſt un Chanoine de Liege nommé Anſelme qui vivoit dans l'onzieme ſiecle. Ce Chanoine ne laiſſa pas de dire avec ceux qui l'avoient precedé, que Dodon fit maſſacrer St. Lambert, afin de venger la mort de ſes deux parens; mais il raporta auſſi comme une autre tradition ce qui concerne le reſſentiment d'Alpaïde contre ce Prelat. 3. L'on (l) obſerve que Sigebert (m) ſuprima l'ancienne cauſe dont tous les Auteurs avoient parlé, & ne fit mention que de la nouvelle cauſe dont Anſelme avoit commencé d'enrichir le monde. Voions de quelle maniere les erreurs s'augmentent ſucceſſivement & peu-à-peu. Les Auteurs qui ſont venus après Sigebert n'ont rien dit de l'ancienne cauſe, ou bien ils l'ont confonduë avec la nouvelle, & ont ajoûté à celle-ci cent circonſtances inconuës aux premiers hiſtoriens (n). Mr. le Baron le Roi cite des Auteurs très-graves qui rejettent la nouvelle tradition, & qui repondent à l'inſtance que l'on forme contre le ſilence de Godeſcalc. On veut que pour ne pas irriter les ſucceſſeurs de Pepin, il ait ſuprimé la vraie cauſe du martyre de Saint Lambert. Le Pere Mabillon a repondu qu'on a bien oſé publier que Charles Martel etoit damné: pourquoi donc n'auroit-on pas eu la hardieſſe de dire que ſon pere avoit fait mourir un Evêque? (o) *Ut hæc ratio valuerit in Godeſcalco, inquit Mabillon, cur eam cauſam diſſimulavit Stephanus qui ſub extremis Carolina ſtirpis regibus vivebat? Sane longe atrocior erat fabula de Caroli Martelli damnatione, quam tamen Hincmarus Remorum Archiepiſcopus, Adrevaldus aliique Auctores imperante Carolo Calvo Martelli abnepote in vulgus jactare non dubitarunt. Unde omnino incertum videtur an Landebertus ob increpitum de pellicatu Pipinum cæſus ſit, at vero alienum omnino videtur à tanti principis bonitate & clementia ut cædis illius fuerit auctor.* Le Pere Jourdan cité par Mr. le Roi ne doute point que Pepin n'ait épouſé Alpaïde dans toutes les formes, après avoir renvoié Plectrude. (p) *La loi Chretienne*, il eſt vrai, *defendoit ces ſortes de divorces, & ces mariages*, mais neanmoins *les loix humaines le permettoient encore en ce tems-là, même parmi les Chretiens.* Ces *ſeconds mariages n'avoient rien de honteux ni d'infame dans le monde.* Cet hiſtorien obſerve (q) *que Pepin & Alpaïde étoient ſeparez il y avoit long tems, lors que Lambert fut aſſaſſiné l'an* 708. Alpaïde, ajoûte-t-il, *n'y eut point de part, puis qu'elle étoit ſeparée de Pepin*

Digitized by Google

Tant de gens ont écrit sa vie, qu'elle (B) en est defigurée. Je n'ai lu que celle qui fut imprimée à Liege l'an 1657. composée par le Sieur du Bosc de Montandré. En voici le titre: *Le Courtisan Chretien immollé en Victime d'Etat à la passion de la Cour: ou S. Lambert Eveque de Tongres & Martyr, sacrifié pour les interets de l'honneur conjugal.*

LAMECH, issu en droite ligne de Caïn, étoit de la septiéme generation à compter depuis Adam. L'Ecriture Sainte † remarque qu'il eut deux femmes, dont l'une s'apelloit *Hada*, & l'autre *Tsilla*; & l'on croit que cette remarque n'est pas sans mystere, puis qu'elle sert à nous faire voir de quelle source est premierement venuë la polygamie. Elle n'a pas commencé dans les descendans de Seth qui craignoient Dieu, mais dans la posterité corrompuë & depravée de Caïn, & par un Lamech (A), qui dit lui-même à ses deux femmes qu'il tueroit un homme. Une telle origine, dit-on, ne sauroit être que flêtrissante. Quoi qu'il en soit, le mariage de ce premier transgresseur de la loi monogamique établie dans le Paradis terrestre, ne porteroit point la marque de reprobation, si l'on en jugeoit par les benedictions temporelles; car il en sortit des enfans qui eurent l'adresse d'inventer (B) plusieurs bonnes choses. Or les inventeurs des arts ont été si estimez, qu'on les a presque tous mis au nombre des Dieux. C'étoit donc une grande gloire, & par consequent un bien temporel insigne en ce tems-là, que d'avoir l'esprit qui est necessaire pour inventer: mais ce n'est nullement une marque que Dieu ait aprouvé la polygamie de Lamech. Il n'est fait mention dans la Genese que de * quatre enfans de cet homme: mais selon Josephe ‡ il en eut soixante & dix-sept de ses deux femmes. Le discours qu'il tint à celles-ci est une (C) énigme pour moi, j'avouë ingenûment que cela me passe. ‖ *Je tuerai,*

† *Genes. chap. 4.*

* *Voiez la remarque B.*

‡ *Antiq. lib. 1. c. 2.*

‖ *Genes. chap. 4. Je raporte la version de Geneve.*

Pepin dès le commencement du siecle, & retirée dans un Monastere. . . . Adon a été le premier qui après 180. ans a imputé la mort du Saint à Pepin & à Alpaïde. Hadrien Valois cité par le même Mr. le Roi, observe que nonobstant les Canons on se marioit en ce tems-là avec une seconde femme, pendant la vie de celle qu'on avoit repudiée, & que Pepin se servit de cette coutume. Il dit pourtant que d'autres soutiennent que jamais Pepin ne repudia Plectrude, ni n'épousa Alpaïde, & que Beda favorise ce sentiment. Il a raison d'ajoûter (a) qu'il est vraisemblable, que par flaterie pour les descendans de Pepin qui regnoient en France, les historiens supposerent qu'Alpaïde fut épousée.

On voit dans le suplément de Moreri les raisons de Mr. Godeau, contre ceux qui dans ce fait-ci se conforment à la chronique de Sigebert; mais ces raisons ne font que produire des brouilleries. Une chose me paroît certaine, c'est qu'il ne sert de rien par raport à la vraie cause du meurtre de St. Lambert, de sçavoir si Alpaïde fut épousée selon les formes, ou si elle demeura concubine: car puis que l'Eglise condamnoit severement les mariages qui se contractoient après un divorce, l'Evêque Lambert n'auroit pas laissé d'apeller concubinage le commerce de Pepin avec Alpaïde, quand même Pepin l'auroit épousée. Ainsi en supoſant le mariage, on n'ôte point la vraisemblance à l'opinion de ceux qui assûrent que Pepin fut censuré. Et comme une maîtresse de Prince a presque toûjours plus de credit qu'une femme legitime, il n'est nullement necessaire afin de comprendre qu'Alpaïde a pu obtenir de Pepin qu'on fît mourir l'Evêque censeur, que Pepin l'eût épousée selon les formes. La raison chronologique du Pere Jourdan est ce me semble ce qui se peut dire de plus fort contre Sigebert.

(a) Certe haud parum simile veri est finxisse hoc in Principum suorum gratiam auctores, qui dominantibus Pippini posteris scripsere, & Alpaïdem quæ viva Plectrude justa & legitima Pippini conjux esse non poterat, uxorem Pippini posteriorem vocavisse, ne Carolus ex pellice susceptus crederetur, ceu regio generi aliqua inde nota inureretur. *Hadr. Valesius rerum Francicarum to. 3. lib. 23. p. 379. apud le Roi ibid.*

(B) *Qu'elle en est defigurée.*] Cette remarque est du Pere Mabillon: Mr. le Baron le Roi me l'a fournie. (b) *Sanctus Landebertus . . . plures habuit vitæ suæ scriptores, Godescalcum Diaconum Leodiensem supparem. Stephanum Episcopum Leodiensem ineunte sæculo X. Anselmum ejusdem Ecclesiæ Canonicum medio sæculo XI. Nicolaum itidem Canonicum, & Reinerum Monachum sæculo XII. Denique Ægidium Aureæ Vallis Cœnobitam medio sæculo XIII. Felicior certe futurus si vel unicum eumque diligentem habuisset. At S. Landeberto, id quod pluribus sanctis, accidit, ut dum auctores alius post alium ipsius res gestas illustrare exornando amplificandove moliti sunt; eas è contrario incertis ac fabulosis narrationibus inepte obscurarint atrocibusque mendis fœdarint.* C'est être au fait, c'est mettre la main sur la plaie; voilà l'origine de tant de mensonges impertinens. La multitude de panegyriques & de vies produira toûjours cet effet; personne ne se contente des merveilles que les precedens Auteurs ont debitées; on en invente donc de nouvelles; & cela bien plus en faveur du livre, & de son Auteur, qu'en faveur du Heros du livre.

(b) *Mabillonius in commentario ad vitam S. Lamberti, apud Baronem le Roi ubi supra pag. 251.*

Exceptez, je vous prie, les Legendaires, car très-souvent ils ont plus à cœur la reputation du Saint que toute autre chose; mais c'est parce que plus elle est grande, plus elle est capable d'augmenter le nombre des devots, & des charitez pieuses. Mettons ici un beau passage de Louis Vives où l'on voit la condamnation de ce faux zêle qui a farci de tant de fables l'histoire des Saints. (c) *Quæ de iis sunt scripta, præter pauca quædam, multis sunt commentis fœdata, dum qui scribit affectui suo indulget, & non quæ egit divus, sed quæ ille egisse eum vellet, exponit: ut vitam dictet animus scribentis, non veritas. Fuere qui magnæ pietatis loco ducerent mendaciola pro religione confingere: quod & periculosum est, ne veris adimatur fides propter falsa, & minimè necessarium: quoniam pro pietate nostra tam multa sunt vera, ut falsa tanquàm ignavi milites atque inutiles oneri sint magis, quàm auxilio.*

(c) *Ludov. Vives de tradendis disciplinis lib. 5. pag. m. 350. Vide etiam lib. 2. pag. 90. 91.*

(A) *Et par un Lamech.*] C'est un plaisant homme que l'Auteur du *Polygamia triumphatrix*, qui usa ses biens & sa vie à travailler pour le dogme de la pluralité des femmes (d), lui qui en auroit eu trop d'une. Il traite d'action (e) heroïque la resolution que prit Lamech d'en épouser deux, & il le loue extraordinairement d'avoir été le premier (f) qui examina avec beaucoup d'attention cet ordre de Dieu, *croissez & multipliez*, & qui l'aiant bien examiné se mit en devoir d'y obeïr selon toute l'étenduë de ses forces, en se mariant à deux femmes. Personne n'avoit osé l'entreprendre avant lui; le souvenir de la faute d'Eve, & la consideration du bannissement d'Adam, avoient rendu les gens trop timides là-dessus. Lamech fut le premier qui osa franchir le pas avec un courage heroïque, sans avoir égard aux difficultez qu'il avoit envisagées: il (g) commenta non pas en paroles, mais en actions le texte de la loi universelle, *croissez & multipliez*, loi qui est un veritable commandement, & non pas une simple benediction. Par ce moien il rompit la glace, & donna un bon exemple à ceux qui vinrent après lui. Voilà comment ce pauvre Auteur s'étoit entêté de polygamie; il en avoit fait sa marotte; il croioit que l'Ecriture n'avoit parlé du double mariage de Lamech, que comme d'un excellent exploit, au lieu que les Theologiens soutiennent avec raison, qu'elle a eu dessein de flêtrir la polygamie dans sa naissance.

(d) *Voiez les Nouv. de la rep. de lettres, Avril 1685. art. 1. & 2.*

(e) *Polygam. triumph. pag. 188.*

(f) *Ibid. pag. 191.*

(g) Ipse autem insuper habitis omnibus imminentibus & præconceptis difficultatibus heroico animo hoc primus ausus, & proprio facto verba legis catholicæ (crescite & multiplicamini) non benedictoria tantum, sed simul imperatoria, explanarit, & bono exemplo omnibus suis posteris præire voluit. *Ib.*

(B) *L'adresse d'inventer plusieurs bonnes choses*] Jabel & Jubal fils de Hada, Tubal-Cain & Nahama (h) sa sœur qui avoient Tsilla pour mere, sont les 4. enfans de Lamech mentionnez dans l'Ecriture. Jabel inventa les tentes; Jubal inventa quelques instrumens de Musique; Tubal-Cain inventa divers instrumens d'airain & de fer. L'Ecriture Sainte qui nous aprend ces choses n'attribuë aucune invention à Nahama, mais si l'on en croit les Rabins, (i) elle inventa l'art de travailler la laine, & de faire de la toile.

(h) *Josephe la fait fille de Tubal-Cain.*

(C) *Est une énigme pour moi.*] Ce n'est pas une petite affaire, que de sçavoir comment l'original du discours de Lamech doit être traduit. La version de Geneve que j'ai raportée se sert du futur, *je tuerai*, & represente Lamech comme un homme qui aura reçu une blessure avant que de tuer: mais la version vulgate a traduit par le tems passé, *j'ai tué*; & pour la blessure on ne sçait à qui elle en veut, car cette phrase *occidi virum in vulnus meum*, est un barbarisme qui ne signifie rien en Latin, & qui signifiera tout ce qu'on voudra, dès qu'on sera delivré du joug des regles de la Grammaire. Quelques Interpretes (k) fort sçavans dans la langue de l'original, ne traduisent ni par le preterit, ni par le futur, ils reduisent le tout à une proposition conditionnelle, *je tuerois un homme*

(i) *Apud Genebrard. in Chron. & in margine versionis Gallicæ Josephi.*

(k) *Apud Rivetum, Oper. to. 1. pag. 186.*

Digitized by Google

rai, leur dit-il, *un homme moi eſtant navré, voire un jeune homme moi eſtant meurtri; car ſi Caïn eſt vengé ſept fois au double, Lamech le ſera ſeptante ſept fois.* Un grand nombre de gens pretendent qu'il (D) veut dire qu'il avoit tué Caïn, & Tubal-Caïn; car c'eſt une tradition aſſez * repanduë que Lamech, qui avoit fort aimé la chaſſe, continua à s'y occuper lors même qu'à cauſe de ſon grand âge il ne voioit preſque goute. Il menoit alors avec lui † ſon fils Tubal-Caïn, qui non ſeulement lui ſervoit de guide, mais qui auſſi l'avertiſſoit où & quand il faloit tirer ſur la bête. Un jour donc que Caïn étoit couché entre des broſſailles, le guide de Lamech voiant remuer quelque choſe en cet endroit-là, l'en avertit, & là-deſſus Lamech ne manqua point de tirer ſa flêche, & de tuer Caïn. Il en fut extremement fâché; & il batit tant ſon guide qu'il le laiſſa mort ſur la place. Voilà, dit-on, le moien de donner un ſens à ſon diſcours, qui eſt tel ſelon la Vulgate, *Occidi virum in vulnus meum, & adoleſcentulum in livorem meum*; où il diſtingue entre la maniere dont il tua l'homme (ce fut par une bleſſure) & la maniere dont il tua le jeune garçon, ce fut par des contuſions qui lui rendirent le corps tout livide. Il y a mille abſurditez (E) dans ce conte, & dans les circonſtances dont on l'accompagne. Suidas β veut que Lamech ait tué deux freres d'Enoch, & qu'il ait épouſé leurs femmes.

Vous trouverez pluſieurs recueils ſur tout ceci dans une γ Theſe qui fut ſoutenuë à Wittemberg l'an 1673. *ſub præſidio Joh. Wilhelmi Hilligeri.*

LAMECH, fils de Mathuſalem, & pere de Noé, étoit le neuviéme homme depuis Adam inclus ζ. Il vêcut 777. ans. Iſaac Voſſius ‡ ſe plaint de ce que Sigiſmond Gelenius a fourré dans la verſion de Joſephe un fait qui n'eſt pas dans le texte Grec de cet hiſtorien Juif, ſavoir qu'Adam étoit encore en vie du tems de Lamech. Ce critique en cenſurant cette faute en a fait une autre: il a confondu Lamech pere de Noé, avec Lamech iſſu de Caïn, comme nous l'avons montré dans la derniere remarque de l'article precedent.

LAMIA, famille Romaine. C'étoit une branche de la Maiſon (A) des Æliens, & aparemment elle n'y étoit entrée que par adoption; car on la fait deſcendre de LAMUS † fils de Neptune,

* *Vide Perer. in Geneſ. cap. 4. v. 23. & 24. Heidegg. hiſt. Patriarch. tom. 1. pag. 211.*

† *D'autres diſent que ſon guide étoit un de ſes valets.*

β *Suidas voce Λάμεχ.*

γ *De homicidio & vindicta Lamechi.*

ζ *Geneſ. chap. 5.*

‡ *De vera ætate mundi pag. 13. & 14.*

† *Homere* Odyſſeæ lib. 10. *fait mention de ce Lamus, qui habitoit, dit-il, une grande ville.*

par bleſſure, & même un jeune homme à coups de bâton ou à coups de poing, s'ils me vouloient attaquer. Or quel moien d'attraper la veritable conſtruction d'une periode qui eſt tout auſſi bon au futur qu'au preterit, & auſſitôt à l'optatif qu'à l'indicatif. Mais quand on pourroit vuider d'affaire avec le ſens grammatical, on ne ſeroit pas fort avancé; il reſteroit à examiner ce que Lamech a voulu dire à ſes deux épouſes; or ce n'eſt pas une petite difficulté. Rien ne me paroît moins éloigné de la vraiſemblance, que la penſée de ceux qui prennent tout (a) ceci pour une fanfaronnerie de Lamech: d'autres le prenent pour une menace qu'il fait à ſes femmes de les tuer, ſi elles continuent à lui rompre la tête par leurs criailleries, & par leurs diſputes (b). Mais d'autres au contraire le prenent pour une interrogation deſtinée à les conſoler de leurs allarmes; elles craignoient que quelcun ne le tuât; il les raſſûre par ces paroles, *ai-je tué un homme?* &c.

(D) *Qu'il veut dire qu'il avoit tué Caïn.*] Un commentateur (c) qui eſt d'ailleurs bien judicieux & ſavant a donné ici à gauche; car il trouve que c'eſt la plus vraiſemblable interpretation du diſcours de Lamech. Il en aporte deux preuves. Premierement, dit-il, la poſterité de Caïn s'eſt étenduë juſques au deluge, & cependant Moïſe la borne à Lamech & à ſes fils; de quoi ſans doute il n'y a point d'autre raiſon que celle-ci, c'eſt que la vie de Caïn a fini dans la generation de Lamech qui le tua. En ſecond lieu, dit-il, la ſeule raiſon pourquoi Moïſe a voulu raconter le meurtre commis par Lamech, eſt afin d'indiquer la mort miſerable de Caïn. Je pourrois refuter ces preuves en pluſieurs manieres; mais je me contente de dire que Pererius ſupoſe un fait qui n'a aucune aparence, ſavoir que l'intention de Moïſe a été de faire conoître au monde que Lamech avoit tué Caïn. S'il avoit eu cette intention, auroit-il laiſſé à cet égard tant de tenebres impenetrables dans le chapitre quatrieme de la Geneſe? La mort de Caïn avoit-elle rien de myſterieux, qui dût être envelope de tant d'expreſſions enigmatiques? En verité ſi l'on prouvoit que Moïſe a eu une ſemblable intention, il faudroit lui apliquer ce verſet de l'Evangile, (‡) *jamais homme ne parla comme fait cet homme*, & s'écrier, *tacui Domine quia feciſti*, je me ſuis tû, Seigneur, parce que c'eſt vous qui l'avez fait. On ne pardonneroit jamais cela à un Auteur non inſpiré. Au reſte je ne pretens pas combattre, generalement parlant, la penſée de ceux qui prenent pour des (d) marques d'inſpiration dans les recits de Moïſe, certaines ſingularitez qui ſont de telle nature, qu'il ne ſemble pas qu'un Auteur les eût jamais emploiées, s'il avoit été le directeur de ſon Ouvrage.

(E) *Il y a mille abſurditez dans ce conte.*] I. C'eſt une ſupoſition aſſez mal bâtie que de dire, que Lamech étoit preſque (e) aveugle de vieilleſſe, pendant que Caïn ſon quatrieme aieul vivoit encore. II. Il eſt abſurde de le faire aller à la chaſſe, dans un tems où ſon âge decrepit l'empêchoit de voir le gibier, & lui faiſoit avoir beſoin d'un guide qui l'avertît quand il faloit decocher la fleche. III. Il eſt abſurde de ſupoſer que la raiſon qui porta cet homme à tenir à ſes deux femmes le diſcours en queſtion, fut qu'elles le maltraitoient dans cette grande vieilleſſe, ſoit (f) qu'elles ne puſſent reſiſter à ſon exceſſive laſciveté, ſoit à cauſe de la ferocité de ſes enfans. Quelle aparence qu'à cet âge il ait pu donner ſujet à deux femmes, de ſe plaindre de ſes trop frequentes careſſes? IV. Il eſt abſurde de dire (g) que quand Lamech eut commis ce double meurtre, ſes femmes refuſerent de coucher avec lui, parce qu'elles crurent que la race de Caïn devoit perir ſelon l'oracle après la ſeptiéme generation, cela, dis-je, eſt abſurde; car bien loin que Dieu eût menace Caïn de faire perir ſes deſcendans apres la ſeptieme generation, il l'avoit aſſûré que quiconque le tueroit ſeroit puni ſept fois au double. V. Il eſt encore plus abſurde de (h) dire que Lamech mena ſes deux femmes à Adam, & qu'il le pria de vouloir les catechiſer, ſur le refus qu'elles lui faiſoient de leur lit, & qu'Adam aiant commencé la mercuriale, fut interrompu d'une maniere qui lui donna de la confuſion. *C'eſt bien à vous*, lui dirent-elles, *à nous prêcher nôtre devoir, faites premierement tomber vos cenſures ſur vous-même, vous qui depuis tant d'années vivez ſeparé de votre femme quant au lit.* Je laiſſe le peu d'accord qu'il y a entre l'âge qu'on donne à Lamech, & ſon empreſſement à faire entendre raiſon à ſes deux femmes ſur le chapitre de la jouiſſance: je ne dis point que la pretenduë recrimination auroit été imaginée avec un peu plus de juſteſſe, ſi c'eût été Lamech qu'Adam auroit cenſuré à la requête & ſur les plaintes de ſes deux épouſes; mais je dis que la ſeparation de lit entre Adam & Eve après la mort d'Abel n'aiant duré, ſelon les rêveries des Rabins, que 130. ans, il eſt abſurde de ſupoſer qu'on en fit reproche à Adam, comme d'une choſe qui duroit encore quand Caïn fut tué. Voſſius le jeune a confondu ſur cette matiere Lamech le bigame avec Lamech pere de Noé. *Judæorum eſt fabella*, dit-il (i), *Lamechum de uxoribus conqueſtum eſſe apud Adamum, illum his juſſiſſe ut ad maritum reverterentur ac ſui facerent copiam. Iſtas reſpondiſſe Adamo ut ipſe prius ſua ſatisfaceret conjugi, à qua jam per centum & triginta annos propter ſcelus Caini eſſet ſeparatus. Verum quis adeo ſit hebes ut non videat narratiunculam hanc eſſe ineptiſſimam? Ex ea ſequeretur Lamechum qui à Setho ſeptimus fuit diu fuiſſe antequam Sethus naſceretur.* VI. Il eſt abſurde de ſupoſer que Tubal-Caïn jeune garçon encore fut tué par ſon propre pere: comment auroit-il été l'inventeur de divers inſtrumens d'airain, comme l'Ecriture dit qu'il l'a été? Au reſte Joſephe n'a rien dit de ce pretendu meurtre de Lamech; ainſi (k) Toſtat qui le cite pour cette vieille tradition n'a pas été bien ſervi de ſa memoire.

(A) *De la maiſon des Æliens.*] Les Antonins, Empereurs de Rome, étoient ſortis de cette maiſon: elle contenoit 7. ou 8. branches toutes plebeiennes; celle

(a) *Vide Rivetum ibid. pag. 187.*

(b) *Vide Heidegg. Hiſtor. Patriarch. tom. 1. pag. 212.*

(c) *Pererius in Geneſ. c 4. v. 23. 24.*

(‡) *Evangile ſelon St. Jean, ch. 7. v. 46.*

(d) *Nouv. de la Rep. des lettres, Juil et 1686. art. 2. au commencement.*

(e) *Il y en a qui le font tout-à-fait aveugle. Voiez* Polygamia triumph. pag. 185.

(f) *Hanc tradunt hiſtoriam, Lamechum in ſenectute male tractatum eſſe ab uxoribus, vel propter nimiam ejus libidinem atque laſciviam, vel propter truculentam filiorum ejus ingeniam. Pererius ubi ſupra.*

(g) *Gedalia in Caten. Fab. & Hottinger. hiſt. Orient. apud Lyſerum Polyg. triumph. pag. 192.*

(h) *Aben Ezra apud eumd.*

(i) *Iſaac. Voſſius diſſert. de ætate mundi cap. 4. pag. 14.*

(k) *Vide Pererium ubi ſupra.*

Digitized by Google

Neptune, & Roi des Leſtrigons, qui demeuroit dans une ville qu'on nomma depuis *Formiæ*. C'eſt le (B) ſentiment d'Horace. Une auſſi ancienne genealogie que celle dont ce Poëte flate Ælius LAMIA ſon ami, eſt ſans doute cauſe que Juvenal voulant deſigner une Dame de la premiere qualité, l'a deſignée par ces paroles, *quadam de numero* LAMIARUM †. Il y a beaucoup d'aparence que celui à qui Horace adreſſe l'Ode 17. du 3. livre, & dont il parle en divers autres endroits avec des marques d'eſtime, étoit ‡ pere de Lucius Ælius LAMIA, qui mourut vers la fin de l'empire de Tibere, l'an 786. de Rome, après avoir (C) été gouverneur de la Syrie, d'où on l'avoit tiré pour lui donner le gouvernement de Rome. Il fut honoré de funerailles de Cenſeur ζ. De lui deſcendoit peut-être Ælius LAMIA, mari de Domitia Longina, laquelle Domitien lui ôta. Il le fit (D) mourir quelque tems après. Il y a eu auſſi Lucius Ælius LAMIA, qui pour avoir embraſſé avec trop de zêle le parti de Ciceron contre Piſon, fut relegué. Enſuite il fut Edile, & puis Preteur après la mort de Ceſar, l'an de Rome 711. On croit que c'eſt lui qui aiant (E) paſſé pour mort, de telle ſorte qu'on avoit deja mis le feu au bûcher, recouvra le ſentiment par l'action du feu. Conſultez les familles Romaines de Streinnius & l'*Onomaſticon* de Glandorp θ.

LAMIA, ville de Theſſalie. Elle eſt principalement memorable par la bataille qui ſe donna dans ſon territoire, entre les Atheniens ſecourus des autres Grecs, & Antipater gouverneur de la Macedoine. Ce fut après la mort d'Alexandre. Le ſuccés de cette journée fut très-funeſte aux Atheniens, & à pluſieurs autres villes de la Grece ×. Suidas λ ſe trompe quand il dit qu'Antipater perdit la bataille.

LAMIE, fille de Neptune. Les Grecs diſoient que les Africains l'avoient nommée Sibylle; que c'étoit la premiere femme qui eût prophetiſé; & que Jupiter eut d'elle une fille qui fut nommée Herophyle, & qui fut l'une des Sibylles *. D'autres diſent que Lamie fut une belle femme (A) Africaine, à qui Jupiter fit des enfans, que la jalouſe Junon fit tous perir; ce qui plongea leur mere dans une douleur ſi furieuſe, que non ſeulement elle devint laide, mais auſſi d'une cruauté qui la portoit à enlever les enfans d'autrui, & à les tuer ‡. De là vint ſans doute la tradition populaire, à quoi les poëtes (B) ſe conformerent ſur le theatre. On parloit de Lamie, ou des LAMIES, ſous une autre idée; car on diſoit qu'elles pouvoient ſe defaire de leurs yeux, & les reprendre quand bon leur ſembloit. Elles s'en depouilloient dans leur logis, & les prenoient quand elles ſortoient. C'eſt l'emblême (C) de la curioſité, & de l'amour propre. Philoſtrate les repreſente (D) fort laſcives. Je ne ſai ſi le (E) poiſſon LAMIA

† *Juven. Satir. 6. v. 383.*

‡ *Glandorp, Onomaſt. pag. 14. le fait le même qui mourut l'an 786. C'eſt le faire trop vivre.*

ζ *Voiez la remarque C, lettre e.*

θ *Pag. 14. & ſeq.*

× *Diodor. Siculus lib. 18. Pauſanias lib. 7. pag. 215.*

λ *Suidas in Λάμια.*

* *Pauſan. lib. 10. pag. 327.*

‡ *Suidas in Λάμια. Voiez ce qu'Aſpaſius in Ariſt. de morib. l. 7. cap. 5. dit d'une Lamie au païs de Pont.*

(a) *Voiez Glandorp Onomaſt. pag. 10. & ſeq.*
(b) *Ode 17. lib. 3.*
(c) Et regnata Lamo Cajeta. *Sil. Ital. lib. 8.* Voiez les notes de Dauſqueius.
(d) *Lib. 1. cap. 33.*
(e) Extremo anni mors Ælii Lamiæ funere cenſorio celebrata, qui adminiſtrandæ Suriæ imagine tandem exſolutus urbi præfuerat. Genus illi decorum, vivida ſenectus; & non permiſſa provincia dignationem addiderat. *Tacit. Annal. lib. 6. cap. 27. ad ann. 786.*
(f) *Idem lib. 4. c. 13.*
(g) Sed periit poſtquam Cerdonibus eſſe timendus Cœperat, hoc nocuit Lamiarum cæde madenti. *Juven. Satir. 4. in fine.*
(h) *Valer. Maxim. lib. 1. c. 8. p. m. 118.*
(i) *Plinius lib. 7. c. 52.*
(k) *Dans Suidas in voce Λάμια.*
(l) *In pacem.*
(m) *Euripides apud Bochart. Geograph. ſacr. lib. 1. cap. 33.*
(n) Ἄντρον νυμφίου δύσις, κατ' ἐμὲ καὶ σμίλακι συνηρεφὲς ἐν ᾧ μοῦσαι γεγονῖναι βασίλισσαι Λαμίαν. Vaſtum antrum hedera & taxo conſitum, in quo Reginam Lamiam natam eſſe fabulantur. *Diod. Sicul. l. 20. apud Bochart. ibid.*
(o) *Ibid.*
(p) *Horat. de arte poët.*
(q) Σαρκῶν καὶ μάλιστα ἀνθρωπείων ἐρᾷ. Carnes appetere humanas imprimis. *Philoſtrat. in vita Apollon. lib. 4.*
(r) *Plut. de curioſitate, init. p. m. 515. 516.*
(ſ) *Ubi ſupra.*
(t) *Diomedes Thracia Rex cùm aliquot haberet filias ſalaciſſimas, cogebat hoſpites ut earum libidinem ſatiarent; dictus ob id equas humanis carnibus paſcere: equa enim & mulier ſola animalium appetunt marem etiam prægnantes, unde equiendi vocabulum, ut ait Ariſtoteles (1), trahitur maledicto in fœminas procaces: comedunt verò carnes humanas, cùm viros exſugunt, & coitu emaciatos ad tabem perducunt; ut rectè Solomon (2) à mulierum conſuetudine revocet adoleſcentes, ne fruſtrà gemere incipiant, poſteaquàm carnes ſuas conſumpſerint.*
(1) *Ariſt. de gener. animal. l. 4. c. 5. Idem hiſt. animal. l. 6. c. 18.*
(2) *Prov. 5. v. 11.*

le des Catus, celle des Tuberons, celle des Gallus, celle des Stilons, celle des Præconins, celle des Sejans, & celle des Lamia (a). Perſonne ne dit que les Æliens deſcendiſſent de Lamus Roi des Leſtrigons, & on le diſoit des Lamia: il faut donc que ceux-ci ſoient entrez par adoption dans la famille des autres.

(B) *C'eſt le ſentiment d'Horace.*] Voici comment il parle (b):

Ælî vetuſto nobilis ab Lamo,
Quando & priores hinc Lamias ferunt
Denominatos, & nepotum
Per memores genus omne faſtos:
Autore ab illo ducis originem
Qui Formiarum mœnia dicitur
Princeps, & innantem Marica
Littoribus tenuiſſe Lyrin
Late tyrannus.

Les anciens Romains étoient auſſi fous, qu'on l'eſt aujourd'hui ſur le chapitre des genealogies. De combien de familles ne diſoient-ils pas qu'elles deſcendoient, ou d'un compagnon d'Hercule, ou de quelque autre perſonnage des tems fabuleux? Silius Italicus a cru que Lamus avoit regné dans (c) Caiete. Voiez la geographie ſacrée de Mr. Bochart (d).

(C) *Gouverneur de la Syrie.*] Il n'en avoit eu que le titre, & ne l'avoit pas même gardé long tems; l'injuſtice qu'on fit là-deſſus le rendit recommandable (e). Il avoit commandé dans l'Afrique (f).

(D) *Il le fit mourir quelque tems après.*] J'en parle dans l'article de Domitia Longina, & j'y cite les autoritez neceſſaires. Juvenal fait alluſion (g) à la mort de ce Lamia dans la 4. ſatire.

(E) *Aiant paſſé pour mort . . . . recouvra le ſentiment.*] Voici ce qu'en dit Valere Maxime: (h) *L. quoque Lamia prætorio viro aquæ vocem fuiſſe ſuper rogum conſtitit.* Pline (i) en fait auſſi mention.

(A) *Une belle femme Africaine.*] Il y a bien des Auteurs qui s'accordent à faire naître Lamie dans l'Afrique. Doris, ou (k) Duris le fait: Heſychius le fait auſſi. Le ſcholiaſte (l) d'Ariſtophane aſſûre qu'elle étoit fille de Belus & de Libye. Conſiderez ce paſſage d'Euripide:

Τὶς (m) τύμμα τὸ ἐκπεπλῆχθαι βροτοῖς
Οὐκ οἶδε Λαμίας τῆς Λιβυστικῆς γένος;
Quis Africana neſciat Lamiæ genus
Infame nomen & tetrum mortalibus?

Diodore de Sicile raconte qu'Ophellas Roi de Cyrene allant trouver Agathocles qui faiſoit la guerre aux Carthaginois, rencontra un (n) antre où la Reine Lamie étoit née, diſoit-on. Bochart (o) s'imagine que le nom Lamia derive du mot Punique *laham*, ou *lahama*, qui ſignifie encore aujourd'hui chez les Arabes *devorer*.

(B) *A quoi les poëtes ſe conformerent ſur le theatre.*] C'eſt ſur cela qu'Horace leur donne ſes bons avis.

Ficta (p) voluptatis cauſa ſint proxima veris
Nec quodcunque volet, poſcat ſibi fabula credi,
Neu pranſæ Lamiæ vivum puerum extrahat alvo.

Philoſtrate dit que les Lamies aimoient fort (q) la chair humaine. Parmi les contes de vieille en certains païs il y en a quantité où l'on introduit des Fées, grandes mangeuſes d'enfans.

(C) *C'eſt l'emblême de la curioſité.*] Conſultez Plutarque (r), qui vous dira qu'à l'exemple de Lamie qui étoit aveugle dans ſa maiſon, & qui quand elle vouloit ſortir tiroit ſes yeux d'une boite deſtinée à les garder, chacun de nous aplique curieuſement ſes regards aux defauts de ſon prochain, & ne ſe ſert point de ſa vuë pour conoître ſes propres vices.

(D) *Philoſtrate les repreſente fort laſcives.*] Il dit (ſ) que par un principe de lubricité elles attiroient les hommes qu'elles ſouhaitoient de devorer en tems & lieu, & qu'elles ſe plaiſoient ſur tout à manger les beaux garçons, quand ils étoient devenus gras à pleine peau. Il n'etoit pas trop facile, ce me ſemble, de s'engraiſſer au ſervice de ces impudiques creatures. Philoſtrate devoit ſonger à cette dificulté. On pourroit peut-être apliquer ici l'explication que quelques-uns ont donnée à la fable de ce Diomede Roi de Thrace, qui faiſoit manger à ſes cavalles la chair de ſes hôtes. Cela veut dire, ſelon quelques-uns, qu'il les contraignoit d'aſſouvir la lubricité de ſes filles, juſques à ce qu'ils n'euſſent que les os & la peau. (t) *Diomedes Thraciæ Rex cùm aliquot haberet filias ſalaciſſimas, cogebat hoſpites ut earum libidinem ſatiarent; dictus ob id equas humanis carnibus paſcere: equa enim & mulier ſola animalium appetunt marem etiam prægnantes, unde equiendi vocabulum, ut ait Ariſtoteles (1), trahitur maledicto in fœminas procaces: comedunt verò carnes humanas, cùm viros exſugunt, & coitu emaciatos ad tabem perducunt; ut rectè Solomon (2) à mulierum conſuetudine revocet adoleſcentes, ne fruſtrà gemere incipiant, poſteaquàm carnes ſuas conſumpſerint.*

(E) *Si le poiſſon* LAMIA.] Il eſt d'une grandeur énorme, & d'une voracité prodigieuſe. On lui a trouvé quelquefois au ventre un corps d'homme tout entier. Voiez Jean Raius dans ſon hiſtoire des poiſſons: & la remarque ſuivante à l'endroit où je cenſure Calepin.

Digitized by Google

MIA n'a pas eu ce nom, à cauſe de ce que les fables diſoient des Lamies, ou ſi celles-ci doivent leur nom à celui de ce poiſſon. Les fautes de Mr. Moreri (F) ne ſont pas conſiderables.

LAMIE, courtiſane celebre, fille d'un Athenien nommé ‡ Cleanor. De joueuſe de flûte qu'elle étoit de ſon metier, elle devint concubine de Ptolomée I. du nom Roi d'Egypte: mais avant cela elle s'étoit renduë fameuſe (AΔ) dans les fonctions de fille de joie. Elle fut priſe avec pluſieurs de ſes compagnes *, dans la bataille navale que Demetrius Poliorcetes gagna ſur ce Prince auprès de l'Ile de Cypre. Aiant été amenée à Demetrius elle lui parut ſi aimable, quoi qu'elle commençât (A) à être ſur le retour, qu'elle fut depuis la plus cherie de ſes Maîtreſſes. C'eſt pourquoi on diſoit qu'il étoit aimé des autres, mais qu'il aimoit celle-là. Il eut à (B) eſſuier quelques railleries ſur ce ſujet. Il la combla de tant de biens, qu'elle ſe vit en état de (C) faire de grandes

‡ *Polemo apud Athenæum lib. 13. pag. 577.*

* *Plut. in Demetrio, p. 895. E.*

(a) *Il fit imprimer ſon Dictionnaire l'an 1523.*

(b) *C'eſt ce que Lloyd & Hofman paroiſſent avoir ignoré.*

(c) *Le Pere Hardouin* in hunc locum Plinii lib. 9. cap. 24. *croit que c'eſt une eſpece de raie.*

(d) *Plut. in Demetrio, p. 895. E.*

(e) Δημήτριος δὲ ὁ Πολιορκητὴς ἠράσθη Λαμίας τῆς αὐλητρίδος, ἣ πρὸ μὲν τῆς ἀκμῆς ἐκαλεῖτο Θεανώ. Demetrius Poliorcetes (& non pas Phalereus, *comme il y a dans la verſion d'Athenée*) Lamiam tibicinem amavit perditiſſime, ex eaque gnatam Philam ſuſcepit. *Athen. lib. 13. pag. 577.*

(f) *Plut. in Demetr. p. 895. F.*

(g) *Dans la remarque B.*

(h) *Machon, apud Athen. ubi ſupra.*

(i) *Voiez ci-deſſus pag. 1253.*

(k) *Plut. in Demetr. pag. 901.*

(l) Εἶτ' ἐθαυμάζετο ὅτι τῆς Φίλας ἐν ἀρχῇ τὸ μὲν καλὸν ἀνθοῦσαν, ὑπὸ τῆς Λαμίας, ἣ τοσοῦτον ἦν χρόνον ὕστερον παρακμαστικὴ. Mirum fuit eum qui Philæ defloreſcente ætate offenſus fuerat initio, ſuccubuiſſe Lamiæ, & tandiu jam vergentem annis dilexiſſe. *Id. ibid.*

(m) *Id. ib.*

(n) *Athen. lib. 13. pag. 578.*

(o) *Ibid.*

(p) Σωφροσύνην τινὰ τὴν ἑαυτοῦ πόρνην τῆς ἑαυτῆς Πηνελόπης. Caſſius jactavit illius Penelope ſuum eſſe ſcortum. *Plut. ib. p. 900. D.*

(q) *Il y a* procedentem *dans la verſion de Plutarque, ce qui eſt ou un ſolecisme, ou une fauſſeté.*

(r) *Athen. lib. 14. pag. 614.*

(s) Τὴν αὐλητρίδα Λαμίαν λέγων. Innuens Lamiam tibicinam. *Id. ibid.*

(t) *Il s'appelloit Polemon. Voiez Athenée lib. 13. pag. 577.*

(u) *Compoſé par un Auteur nommé Lyncus. Voiez Athenée au commencement du 4. livre.*

(w) *Plut. in Demetr. pag. 901.*

(F) *Les fautes de Mr. Moreri ne ſont pas conſiderables.*] I. Phavorin qui eſt un Auteur (a) moderne ne devoit pas être cité. II. Encore moins le devoit-il être avant Suidas. III. Au lieu de dire que les anciens ont donné aux Lamies le nom de *Lares*, il faloit dire de *Larves*. IV. Il ne faloit point citer Rhodiginus, mais Philoſtrate d'où il a tiré (b) tout ce qu'il dit des Lamies. V. En tout cas il faloit citer ſon 29. livre, & non pas le 49. car ſes leçons antiques ne contiennent que 30. livres. VI. Il ne faloit point citer Pline, puis qu'il n'a rien dit du poiſſon qu'il apelle (c) Lamia; & neanmoins Mr. Moreri avoit beſoin d'un Auteur, qui eût conſideré les Lamies *comme des poiſſons extraordinaires*. Cela me fait ſouvenir d'une fauſſe citation que j'ai obſervée dans Calepin: on y cite Pline *lib. 29. cap. 24.* immediatement après ces paroles, *Lamia item piſcis eſt (unde & Lamiarum ſtrignm nomen, quod ut Lamia ſint voraciſſimæ, à λαιμὸς guttur) tanto oris ictu tantaque voracitatis ut & loricatum hominem devoraſſe compertus ſit. Itaque de hoc intelligunt qui Jonam deglutierit.* Pline ne dit rien de tout cela en nulle façon; & en tout cas il faloit citer le livre 9. & non pas le 29.

(AΔ) *Fameuſe dans les fonctions de fille de joie.*] Plutarque le certifie. Raportons ſes paroles: (d) Ἐν δὲ τούτοις ἡ περιφανὴς ἦν Λαμία, τὴν μὲν ἀρχὴν σπουδαζομένη διὰ τὴν τέχνην, (ἐδόκει γὰρ αὐλεῖν οὐκ ἀπαλλαφρόντως) ὕστερον δὲ καὶ τοῖς ἑταιρικοῖς λαμπρὰ γενομένη. *In hu nobilis illa fuit Lamia, qua initio propter artem fuit in pretio habita. Siquidem ſcienter tibia canebat. Poſt extitit commercio meretricio celebris.* Lors que dans une perſonne de l'autre ſexe l'art de chanter, ou de danſer, ou de joüer des inſtrumens eſt une ſcience de loüage, je veux dire qu'on en fait metier, & qu'on l'exerce ou ſur le theatre, ou aux aſſemblées ſolennelles, c'eſt le grand chemin de l'impureté. Ne vous étonnez donc point que nôtre Lamie ſoit paſſée du metier de joüeuſe de flûte à celui de courtiſane. La pente eſt fort roide & fort gliſſante de l'un à l'autre.

(A) *Quoi qu'elle commençât à être ſur le retour.*] J'aurois emploié des termes plus propres à la repreſenter vieille, ſi je n'euſſe conſulté que Plutarque; mais aiant lu dans Athenée (e) qu'elle eut de Demetrius une fille, j'ai cru qu'il faloit adoucir les expreſſions. Voici ce que dit Plutarque: (f) Τότε γὰρ ἤδη λήγουσα τῆς ὥρας, καὶ πολὺ πρότερον ἑαυτῆς λαβοῦσα τὸν Δημήτριον, ἐκράτησε τῇ χάριτι καὶ κατέσχεν· ὥστε ἐκείνης εἶναι μόνης ἐρᾶσθαι τῶν δ' ἄλλων γυναικῶν ἐρᾶσθαι. *Tunc verò etiam exoleſcente forma multo ſe minorem pellexit Demetrium, adeoque lepore devinxit & cepit eum, ut ab aliis mulieribus amaretur, unius illius eſſet amator.* Je raporterai ci-deſſous (g) un autre paſſage qui n'eſt pas moins fort. On dit ordinairement que dans les familles l'amitié deſcend beaucoup plus qu'elle ne monte: les peres aiment beaucoup plus leurs enfans, que les enfans n'aiment leurs peres. On peut dire la même choſe de l'amour des hommes pour les femmes; ils ſont ordinairement plus âgez que celles qu'ils aiment. Mais cette regle ſoufre beaucoup d'exceptions: elle en ſoufre même dans les familles roiales; temoin le Dauphin amoureux d'une vieille veuve, ſous le regne de François I. J'en parle dans l'article de Diane de Poitiers. Nous voions ici un jeune Roi qui ſe laiſſe captiver par une femme beaucoup plus âgée que lui. Il ne s'en faut pas tant étonner, car de vieilles courtiſanes avec quelques reſtes de beauté, ſoutenuës de leur routine & de leurs fineſſes, peuvent mener loin un jeune homme. Quoi qu'il en ſoit, ſi Demetrius trouva de grans charmes dans Lamie la premiere fois qu'il la vit, il ne lui en trouva pas moins dans les privautez qu'ils eurent enſemble, (h) Φασὶ δὲ τὴν Λαμίαν τὸν βασιλέα σύμβολα κελτίσαι ὑπερπαιπεῖναι. *Idem ait Demetrium ab incubante Lamia concinne ſuaviterque ſubagitatum fuiſſe, & idcirco eam laudaſſe.* Ce n'étoit point ſeulement l'agilité qui la faiſoit trouver ſi charmante à Demetrius; elle lui donnoit des morſures (i) amoureuſes, qui aparemment plaiſoient à ce Prince, autant que ſa paſſion pour cette femme deplaiſoit à ſes amis. Ils ne s'en pouvoient cacher; car lors que ſes Ambaſſadeurs eurent vu les cicatrices que Lyſimachus leur montroit & ſur ſes cuiſſes & ſur ſes bras, ils lui repondirent que le Roi leur maître en avoit auſſi ſur le cou, qui étoient l'effet des morſures de la furieuſe bête Lamia. Il faut ſavoir que Lyſimachus s'étoit batu contre un lion, & qu'il leur montroit les marques des plaies qu'il avoit reçuës dans ce combat. Les termes de l'original ont plus de grace que le precis que j'en donne. (k) Ἀφίκοντο γὰρ τινες παρ' αὐτῷ κατὰ πρεσβείαν πρὸς Λυσίμαχον, οἷς ἐπιδεικνύμενος ἔλεγε χολὴν ἐπίδυσιν ἔν τε τοῖς μηροῖς καὶ τοῖς βραχίοσιν αὐτοῦ βαθείας οὐχὶ λοιπάς. καὶ διηγεῖτο τὸν γενόμενον αὐτῷ μάχην πρὸς τὸ θηρίον, ὑπὸ Ἀλεξάνδρου συγκατειρχθέντα τῷ βασιλεῖ. οἱ δὲ, γελάσαντες ἔφασαν, καὶ τὸν αὐτῶν βασιλέα δυσὶ θηρίοις δέδυμα φέρειν ἐν τῷ τραχήλῳ. Λαμίας. *Venerunt ad Lyſimachum aliqui ab Demetrio legati, quibus ille per otium altas in cruribus & brachiis ſuis leoninorum unguium cicatrices oſtendit, expoſuitque ſuam cum leone pugnam, quam ab Alexandro rege cum illo concluſus conſeruerat. Illi in riſum effuſo ſuum quoque regem prædicaverunt immanis fera in collo ferre morſus Lamiæ.*

(B) *Il eut à eſſuier quelques railleries.*] On (l) s'étonna de voir que Demetrius qui s'étoit d'abord degoûté de Phila ſa femme, à cauſe qu'elle commençoit à decliner, ſe fût tellement aſſujetti à Lamie qui étoit deja en decadence. Il demanda un jour à Demo ce qu'elle penſoit de Lamie, qui joüoit de la flûte pendant un repas. *C'eſt une vieille*, repondit Demo. Quand on eut porté le deſſert, *voiez-vous*, dit-il à Demo, *combien de choſes Lamie m'envoie. Ma mere*, repondit Demo, *vous en enverra bien davantage, ſi vous voulez auſſi coucher avec elle* (m). Notez que c'étoit une courtiſane qui avoit ſervi de concubine à Antigonus pere de Demetrius, & qui fut enſuite aimée de Demetrius (n). Plutarque dit qu'elle fut ſurnommée Mania; mais Athenée (o) parle de Demo & de Mania comme de deux courtiſanes. Il ſe gliſſa une ſorte haine entre Lyſimachus & Demetrius, & cela fut cauſe que Lyſimachus fit des railleries ſanglantes ſur l'atachement de Demetrius pour Lamie. Voilà, diſoit-il, la premiere courtiſane que j'aie vu ſortir du theatre. Demetrius repondit, je veux qu'il ſache que ma putain eſt plus honnête que ſa Penelope (p). Jaques Amiot n'a pas entendu ceci; il fait dire à Lyſimachus, *Je n'avois juſqu'à maintenant jamais veu qu'une putain joüaſt en tragedie.* Les paroles de Plutarque ne ſignifient point cela. Λυσίμαχος λοιδορῶν τινὰ τῶν ἑταίρων τῆς Λαμίας ἔλεγεν ὡς πρῶτον ἑωρακὼς πόρνην πρόσχορον ἐκ τραγικῆς σκηνῆς. *Lyſimachus inſectans eum ob Lamiæ amores, dictitabat nunc primum ſe ſcortum ex tragica prodiens (q) ſcena vidiſſe.* La meilleure verſion du monde n'éclaircira pas cette penſée de Lyſimachus, ſi l'on ignoroit une choſe raportée par Athenée (r); c'eſt que Demetrius avoit dit que la Cour de Lyſimachus reſſembloit à un theatre comique; il n'en ſort que des gens dont le nom eſt de deux ſyllabes. C'eſt ainſi qu'il ſe moquoit d'un Bithes, d'un Paris, & de quelques autres dont le nom n'étoit pas plus long, & qui étoient les principaux favoris de Lyſimachus. Quand Lyſimachus eut ſçu cette raillerie, il ſe contenta de repondre, qu'il n'avoit jamais vu chez ſoi de putain qui fût ſortie du theatre tragique. Il faiſoit alluſion (ſ) à Lamie qui étoit une joüeuſe de flûte, & par conſequent d'un metier que l'on exerçoit dans la repreſentation des tragedies.

(C) *Qu'elle ſe vit en état de faire de grandes depenſes.*] C'eſt l'ordinaire que les maîtreſſes des Rois ſe plaiſent à immortaliſer leur nom par des bâtimens ſuperbes. Lamie fut de cette humeur; elle fit bâtir dans Sicyone un très-beau portique, dont il y eut un Auteur (t) qui publia une deſcription. Le feſtin qu'elle donna un jour à Demetrius fut d'une grande magnificence. Il y eut un (u) livre ſur ce ſujet. (w) Χαρὶς δὲ τούτων οὐτε καὶ ἑστιᾶσαι ἡ Λαμία τῷ βασιλεῖ πεποιημένη ζωρα

Digitized by Google

grandes depenſes. Elle excelloit (D) en bons mots & en reparties; & comme les Atheniens pouſſerent la flaterie à l'égard de Demetrius juſqu'aux impietez les plus folles, ils dreſſerent un (E) Temple à cette concubine ſous le nom de VENUS LAMIE, quoi que dans une certaine rencontre ils euſſent eu beaucoup de chagrin de voir leur argent (F) deſtiné à cette femme. Les Thebains * commirent la même impieté. Le conte qui ſe lit dans Athenée concernant Demetrius & Lamie, eſt d'une telle nature que le papier (G) ne le peut ſouffrir en François. Je ne ſai ſi Elien (H) a raporté exactement ce qu'il dit de ces deux perſonnes. Plutarque raporte la maniere (I) dont Lamie critiqua un jugement rendu ſur des matieres d'amour. Ce que j'ai dit contre Antoine de Guevara à l'occaſion de Laïs, je le repete à l'occaſion de Lamie. Il a debité autant de menſonges ſur l'une que ſur l'autre. Brantome s'y eſt laiſſé (K) attraper. Comme Mr. Moreri n'a donné que trois lignes, (L) je n'ai pas beaucoup

* *Polemo apud Athen. lib. 6. p. 253.*

(a) *Voiez la remarque E.*

(b) *Athen. lib. 13. pag. 577.*

(c) *Idem lib. 6. cap. 14. p. 253.*

(d) Ἐπ' ἄδυ, in interis, *pour* ἐπ' αὐτοῦ, *ſua ætate.*

(e) *Tacit. Annal. lib. 3. cap. 65.*

(f) *Plut. in Demetr. p. 901. A.*

(g) *On trouve dans le Plutarque d'Amiot cette note marginale:* Et quand aux Lamies, tout le ſavon & toute l'eau du monde ne ſauroient nettoyer ni laver ceux qui ont donné les talens familiers exigez ſur les peuples, pour avoir les terres & Seigneuries teſmoins de l'impudicité de telles putains, peſtes execrables des Eſtats publics, & l'oprobre eternelle de ceux qui s'y ſont amuſez, & vrais engins à crocheter les coffres des grands & des petits.

(h) *Athen. lib. 13. pag. 577.*

ζωτα δεῖπνον, ἐργυρολόγητος πολλῆς. καὶ τὸ δεῖπνον, ὅτως ἡδέως τῇ δέξῃ διὰ τὴν πολυτέλειαν, ὥςε ὑπὸ λυγκίως, τῶ Σαμίω συγγενέσθαι. δ' ὁ καὶ τῶν κωμικῶν τις ὁ Φαίλος τὴν Λαμίαν Ἑλέπολιν ἀληθῶς προσεῖπε. *Præter hæc ipſa ſeorſum Lamia cœnam regi parans, à multis pecuniam conciliavit, atque ob immenſos ſumptus uſque adeo fuit illa celebrata cœna, ut eam Lynceus Samius mandaverit literis. Quamobrem Lamiam comicus quidam appoſite veram Helepolim vocavit.* Plutarque venoit de parler des grandes ſommes que Demetrius (a) avoit obligé les Atheniens à donner à Lamia; & il ajoûte que cette femme de ſon côté, & outre cela, ſe fit donner de l'argent par pluſieurs perſonnes, pour le feſtin qu'elle preparoit à Demetrius.

(D) *Elle excelloit en bons mots & en reparties.*] C'eſt Athenée qui le temoigne. Ἦν δὲ, dit-il (b), Λαμία σφόδρα εὐτράπελος καὶ πρὸς τὰς ἀποκρίσεις. *Fuit quidem certe Lamia diſſertis ſalſa & acuta, prorſusque in reſpondendo Athenienſis.*

(E) *Ils dreſſerent un temple à cette concubine.*] Ils en dreſſerent un autre à Lœna concubine du même Demetrius (c), & ils firent le même honneur aux favoris de ce Prince. Les autels, & les libations, & les cantiques n'y manquerent point. Demetrius en fut ſi ſurpris, qu'il dit hautement qu'il n'y avoit alors dans Athenes aucun bourgeois qui eût du courage. Sa penſée a été miſerablement defigurée par le traducteur d'Athenée: il lui fait dire que jamais il n'y auroit dans les enfers un Athenien de grand cœur: *Admirante ipſo Demetrio qua tum fierent, palamque dicente apud inferos nullum unquam futurum magni excelſique animi civem Athenienſem.* Une lettre (d) miſe à la place de deux autres, a cauſé le prodigieux changement de cette penſée. Voici le Grec d'Athenée: Ὥςε καὶ αὐτὸν τὸν Δημήτριον θαυμάζειν ἐπὶ τοῖς γινομένοις, καὶ λέγειν ὅτι οὐδεὶς ἐπ' αὐτῷ Ἀθηναίων γίγοιτο μέγας καὶ ἀνδρὸς τὴν ψυχήν. Cette reflexion de Demetrius me fait ſouvenir d'une exclamation de Tibere: (e) *Memoria proditur Tiberium, quotiens curia egrederetur, Græcis verbis in hunc modum eloqui ſolitum, ô homines ad ſervitutem paratos! ſcilicet etiam illum, qui libertatem publicam nollet, tam projecta ſervientium patientia tædebat.*

(F) *De voir leur argent deſtiné à cette femme.*] Entre pluſieurs violences que ceux d'Athenes eurent à ſouffrir de Demetrius, rien ne les fâcha davantage, que l'ordre qu'il leur donna de lui compter inceſſamment deux cens cinquante talens. Il en fit faire la levée avec beaucoup de rigueur & de precipitation; & lors que l'argent fut prêt il leur commanda de le remettre à Lamie, & aux autres courtiſanes qu'elle avoit à ſa ſuite; c'eſt, dit-il, pour leur ſavon. Ces paroles & cet uſage firent plus de peine aux Atheniens, que la perte de leur argent. (f) Ἰδὼν ἠθροισμένον τὸ ἀργύριον, ἐκέλευσε Λαμίᾳ καὶ ταῖς περὶ αὐτὴν ἑταίραις εἰς σμῆγμα δοθῆναι. ἡ γὰρ αἰσχύνη, τῆς ζημίας, καὶ τὸ ῥῆμα τὸ πράγματος μᾶλλον ἠνώχλησε τοὺς ἀνθρώπους. *Ubi coactum argentum vidit, Lamiæ juſſit id, cæteriſque meretricibus quæ circa eam erant, ad ſmegma præberi. Pupugit enim cives pudor magis quàm jactura, & verba, quibus eſt uſus, quam exactio.* On ſe ſervoit aujourd'hui du terme de *paraguante*, ou d'*epingles de la Reine*, plutôt que du terme de ſavon (g). Voiez la marge.

(G) *Le papier ne le peut ſouffrir en François.*] Jugez en par ce Latin: (h) *De Lamia rurſum Machon hæc ſcribit, Demetrium aliquando inter pocula, varia genera unguentorum oſtentantem Lamiæ tibicinæ, ut illa non ita jucundè olere dixit, non nihil commotum & tanquam vellicatum, quòd improbans omnia petulantiùs illuderet, immiſſe ut Nardinum quoddam afferretur, & cùm pudendum manu confricuiſſet, ac digitis contrectaſſet, dixiſſe, hoc Lamia olfacito, quantum à reliquis diſtet, cognoſces: illam verò ſubridentem reſpondiſſe, atqui, ô miſer, omnium longè putidiſſimum hoc eſſe mihi videtur: regemque mox ſubjeciſſe, è regia tamen glande per Jovem eſt, ô Lamia.*

(H) *Si Elien a raporté exactement.*] Demetrius, dit-il (i), qui regnoit ſur tant de peuples, alloit ſouvent avec ſes armes, & le diadême ſur la tête chez la courtiſane Lamie. Il ſe ſeroit fort deshonoré s'il l'avoit mandée; mais il alloit la trouver chez elle avec un grand ſoin. Je fais moins de cas de ce Prince que de Theodore le Hûteur, qui rejetta les prieres que Lamie lui fit de la venir voir. Voilà l'hiſtoriette de cet Auteur: elle m'eſt ſuſpecte, car Demetrius ne vit point Lamie avant qu'on la lui eût preſentée, après la bataille navale qu'il gagna ſur le Roi d'Egypte. Lamie ne faiſoit plus le metier de fille de joie; elle appartenoit à un Roi. Si l'on dit que depuis même qu'elle apartint à Demetrius elle eut ſa maiſon à part, & qu'ainſi il eſt très-poſſible qu'on ait vu aller chez elle Demetrius, je repons qu'il n'y ſeroit pas allé comme chez une courtiſane publique, mais comme chez une maîtreſſe dont il auroit cru être le ſeul qui joüit, & à qui il auroit donné les moiens d'être logée magnifiquement. Sur ce pied-là les cenſures d'Elien ſont nulles; car dès qu'un Prince s'eſt engagé dans le crime du concubinage public, c'eſt la même choſe ſoit qu'il aille chez ſa maîtreſſe, ſoit qu'il la faſſe venir chez lui: & il eſt même plus ſcandaleux de la voir logée dans ſon palais, que de lui voir un logis à part. Je ſuis fort perſuadé que Lamie logeoit chez Demetrius, & qu'en tout cas Demetrius n'alloit point la voir ſur le pied d'une courtiſane qui ouvroit ſa porte à tout venant. C'eſt neanmoins la ſupoſition d'Elien: c'eſt ſur cela qu'il apuie la morale de ſon chapitre.

(i) *Ælian. var. hiſtor. lib. 12. cap. 17.*

(I) *Lamie critiqua un jugement.*] Voici le fait: Thonis (k) courtiſane Egyptienne avoit demandé une groſſe ſomme à un jeune homme qui l'aimoit: là-deſſus le marché rompit; l'amant ſe retira ſans rien faire. Il lui ſembla la nuit en dormant qu'il jouiſſoit de cette femme; cela le guerit de ſa paſſion. Thonis aiant ſçu tout ce myſtere pretendit que le jeune homme la devoit paier, & l'aſſigna devant les Juges. Bocchoris condamna le defendeur à mettre dans une bourſe l'argent qu'on lui avoit demandé, & à la remuer de part & d'autre, & de telle maniere que l'ombre en tombât ſur Thonis. Ce Juge marquoit par là que l'opinion n'eſt qu'une ombre de la verité, & que cette jouiſſance en ſonge n'étoit qu'une ombre de la veritable jouiſſance. Lamie juge competent en ces matieres dit un jour que ce jugement étoit inique, parce que l'ombre de la bourſe n'avoit point gueri la courtiſane de l'envie qu'elle avoit de poſſeder cet argent, au lieu que le ſonge avoit gueri la paſſion de ce jeune homme (l).

(k) *C'étoit ſon nom Ægyptien: les Grecs la nommerent Archidice, ou Archedice. Voiez Elien var. hiſtor. l. 12. c. 63. & les notes de Kuhnius.*

(l) *Et Plutarcho in Demetrio p. 901.*

(K) *Brantome s'y eſt laiſſé attraper.*] Il (m) debite quelques maximes comme ſi elles étoient de Lamie, & ce ne ſont que des fictions de Guevara. *S'il faut prendre avis pour ce ſujet,* dit-il (n), *d'une Courtiſane qui a été des plus fameuſes du tems paſſé, & grande Clergeſſe en ſon metier, qui étoit Lamia (faire le peut-en) qui diſoit* &c. Un certain François Voilleret, Sieur de Florizel, Conſeiller, Notaire, & Secretaire du Roi, Maiſon & Couronne de France, a debité (o) comme une hiſtoire tous les menſonges qu'il avoit lus dans cet Auteur Eſpagnol touchant les trois courtiſanes Flora, Laïs, & Lamie. Tant il eſt vrai qu'il ne faut qu'un mauvais Auteur pour en gâter pluſieurs autres!

(m) *Memoires des Dames galantes to. 2. ſur la fin.*

(n) *Epitres dorées liv. 1. pag. m. 260. & ſuiv.*

(o) *Dans un livre imprimé à Londres ſous le regne de Jaques I. & intitulé* le Preau des fleurs meſlées. *Voiez y le chapitre 8. du 2. livre pag. 244. & ſuiv.*

(L) *Comme Mr. Moreri . . . . je n'ai pas beaucoup.*] I. Cette expreſſion, *les Thebains lui conſacrerent le Temple de Venus Lamie,* eſt trompeuſe: elle porte à croire que les Thebains avoient un temple de Venus Lamie, lequel ils conſacrerent à la maîtreſſe de Demetrius. Il faloit donc dire pour ôter les équivoques, que les Thebains bâtirent un temple en l'honneur de cette maîtreſſe, & qu'ils le nommerent le temple de Venus Lamie. II. Il n'eſt pas vrai que Plutarque faſſe mention de cela; c'étoit Athenée qu'il faloit citer. Charles Etienne (p) a prêté à Mr. Moreri cette fauſſe citation.

(p) *Lloyd lui a ôté la citation de Plutarque. Hofman a fait la même choſe.*

Digitized by Google

beaucoup de fautes de commiſſion à lui reprocher. Je ſuis ſurpris d'un doute (M) de Mr. Menage.

Vous trouverez un grand éloge de cette Lamie dans un Ouvrage † que Mr. Baudelot donna au public l'an 1698.

LAMPONIANO (JEAN ANDRÉ) iſſu d'une φ illuſtre famille Milanoiſe, fut l'un des trois domeſtiques de Galeas Sforce, Duc de Milan, qui conſpirerent contre ce Prince, & qui lui ôterent la vie dans l'Egliſe de St. Etienne le 26. de Decembre 1476. Ce fut Lamponiano qui lui donna les deux premiers coups. Il faiſoit ſemblant d'écarter la foule, & d'avoir des lettres à preſenter à ce Duc. Il étoit fâché contre lui (A) pour un procés, où il n'avoit pu faire intervenir contre ſa partie les offices de ce Prince, & il eſperoit de trouver ſon compte dans une revolution d'état, & il avoit beſoin de quelque reſſource, car il avoit mangé la principale partie de ſon patrimoine, & ſe ſentoit auſſi vain, & auſſi adonné au luxe qu'auparavant. Ses deux complices étoient Charles Viſconti, & Jerôme Olgiati. Ce dernier fut engagé à ce noir complot, par la gloire qu'un (B) maître d'école, ennemi du Duc, lui faiſoit voir dans le meurtre d'un tyran. Quant à Charles Viſconti, deux raiſons puiſſantes (C) l'y engagerent. Lamponiano ſe voulant ſauver au travers des femmes fut tué par un More. Son cadavre (D) mordant la pouſſiere fut ‡ livré à la populace, qui en fit ſon jouët pendant quelque tems ‡. Pierre Crinitus a fait (E) des vers à la loüange de cet aſſaſſin. On dit que ce Duc de Milan avoit de belles qualitez *, & qu'il gouvernoit en bon Prince, ſans autre defaut notable qu'une extrême

† *Intitulé* Hiſtoire de Ptolemée Auletes *&c. Voiez y le chap. 7. de la 2. part. pag. 317. & ſuiv.*

φ *Egnatius exempl. lib. 3. cap. 2. ſub fin. fol. m. 95. verſo.*

‡ Lamponianus inſultantis plebis & Puerorum turbæ ad ludibrium conceſſus, injecto laqueo per cunctas urbis regiones raptatus eſt. *Jovius ubi infra.*

‡ *Tiré de Paul Jove in elogio Galeatii Sfortiæ.*

* *Jovius ibid.*

(a) *Menag. in Diogen. Laert. lib. 5. n. 76. pag. 221.*

(b) Thebanos autem Demetrio blandientes, Veneris Lamiæ templum excitaviſſe, ut Lamiæ ab eo amatæ memoriam colerent, ſcribit Cœlius Rhodig. lib. 29. cap. 5. *Aldobrandin. in Diogen. Laertium l. 5. n. 76.*

Il ne peut entendre que Demetrius Phalereus dont il venoit de parler.

(c) *Paulus Jovius in elogio Galeacii Sfortiæ, lib. 3. elog. pag. m. 244.*

(d) *Nommé Pauſanias.*

(e) Pauſaniam Attalus mero onuſtum nefariis convivarum ludibriis expoſuerat. *Freinshem. Supplem. in Quint. Curt. l. 1. c. 9.*

(f) Adoleſcens. . . odium ab auctore injuriæ in negligentem ejus vindicem convertit. *Id. ibid.*

(g) *Jovius ubi ſupra pag. 245.*

(h) Hujus Colæ diris cohortationibus conjurationem inchoatam ad exitumque perductam fuiſſe, Olgiatus ipſe ex quæſtione perſcripſit. *Id. ibid.*

(i) *Idem pag. 244.*

(M) *Je ſuis ſurpris d'un doute de Mr. Menage.*] Il ne ſçait ſi la courtiſane Lamie eſt la même Dame Athenienne que Demetrius Phalereus entretenoit. (a) *An eadem eſt ac illa nobilis femina quam amabat Phalereus?* En la nommant noble il ſe fonde ſur ces paroles de Diogene Laërce: Ἀλλὰ ἀστῇ καὶ εὐγενεῖ συνήειν Λαμπίᾳ τῇ ἑταίρᾳ. *Verum urbana ac nobili amica Lamia utebatur quam amabat.* En ponctuant ainſi, on doit nier ſans la moindre repugnance que Lamie maîtreſſe de Demetrius Poliorcetes ait été aimée de Demetrius Phalereus; car la maîtreſſe de Demetrius Poliorcetes n'étoit qu'une joüeuſe de flûte, & par conſequent elle n'étoit point de famille noble. Mr. Menage a eu raiſon de cenſurer Dalechamp, qui a traduit ces mots d'Athenée, Δημήτριος δ' ὁ Πολιορκητὴς ὑπ' ἐρωμένου ἦεν Λαμίας τῆς αὐλητρίδος, par *Demetrius Phalerus Lamiam tib cinem amavit perditiſſime*; mais il devoit auſſi cenſurer Aldobrandin, qui a dit (b) que les Thebains par complaiſance pour Demetrius Phalereus, bâtirent un temple de Venus Lamia, afin d'honorer la memoire de ſa maîtreſſe Lamie. Aldobrandin cite Cœlius Rhodiginus *lib. 29. cap. 5.* Il y a trois choſes à reprendre là-dedans. 1. Ce ne fut point par complaiſance pour Demetrius Phalereus, mais pour Demetrius Poliorcetes que les Thebains bâtirent ce temple. 2. Il faloit citer Athenée, & non pas Cœlius Rhodiginus. 3. Il faloit dire que les Atheniens eurent la même complaiſance que les Thebains.

(A) *Il étoit fâché contre lui pour un procés.*] Voici l'état de l'afaire ſelon Paul Jove: (c) *Ad audendum immane uſque adeo & periculoſum facinus vehementer incitabat illata ſibi injuria à Caſtellioneo Comenſium antiſtite, à quo ſacri latifundii poſſeſſione contra jus interrupta locatione, ſe perinique ſpoliatum querebatur. Totum autem ejus injuriæ odique venenum vertebat in principem, qui à ſe ſuppliciter deprecante eam contumeliam, ſæpe rogatus adverſarium in extrahenda lite præpotentem, neque advertere, neque mollire voluiſſet.* Cela me fait ſouvenir de Philippe Roi de Macedoine, qui fut tué par un (d) homme qui n'avoit pu obtenir de lui la vengeance qu'il lui avoit demandée d'un ſanglant (e) affront. Il ne ſongea plus à ſe venger de l'auteur de cet outrage, mais du Prince qui ne lui en faiſoit pas juſtice (f).

(B) *Par la gloire qu'un maître d'école ennemi du Duc.*] Il s'apelloit Cola Montanus, & avoit été precepteur de Galeas Sforce, qui conſervant plus qu'il n'eût été neceſſaire le ſouvenir des coups de fouët qu'il avoit reçus de ſon pedagogue, lui fit donner un jour publiquement les étrivieres ſur les feſſes nuës. (g) *Hic Cola quondam Galeacii pædagogus dirum in principem odium conceperat impotenti ejus contumelia percitus, quòd ille puerilium verberum nimis memor, poſtquam adolevit, imperiumque ſuſcepit, ipſi Colæ tanquam immiti ſubagreſtique præceptori, acceptas olim plagas nudatis clunibus loro palam rependi juſſiſſet.* Cola indigné de cet affront piqua d'un ardent deſir de gloire le jeune Olgiati; d'une gloire, dis-je, à aquerir en redonnant à ſa patrie la liberté par le meurtre du tyran: il lui releva juſques aux nuës le merite de Brutus & de Caſſius. En un mot ce fut lui (h) qui par ſes furieuſes exhortations fit concevoir & executer cet attentat. (i) *Olgiatum penè imberbem, leviſſimumque adoleſcentem inani ſpe paranda gloriæ inflaverat Cola Montanus litterarii ludi magiſter; ſi occiſo tyranno patriam in libertatem aſſereret; ſæpe Caſſios & Brutos in ſchola magnis extollens laudibus, qui gloriæ ducti pulcherrimi facti conſilium olim ſuſcepiſſent.* Tant il eſt vrai qu'une mauvaiſe leçon eſt capable de faire du mal, & que les Princes mêmes doivent tâcher de ne ſe point faire de petits ennemis. Il y en a peu de tels. Cola (k) aiant été pris quelque tems après, tomba au pouvoir de Laurent de Medicis qui le fit pendre. Le courage qu'il avoit inſpiré à Olgiati par l'eſperance d'une renommée éternelle, ne ſe dementit point à la vuë du dernier ſuplice. Olgiati & ſon camarade eurent le tems de ſe ſauver, a la faveur de la confuſion que l'aſſaſſinat du Duc cauſa dans l'Egliſe: mais comme il n'y avoit perſonne qui oſât leur donner retraite, ils furent pris deux jours après. Leur ſuplice fut proportionné à leur crime; & voici la fermeté d'Olgiati: (l) *Olgiatus ipſe mirum viſu audituque veſana conſtantia obſtinatum animum in conſpectu carnificis gerens, ſeſeque in ipſa morte confirmans hæc contumaci ore protulit verba; Collige te Hieronyme, ſtabit vetus memoria facti; mors quidem erit acerba, ſed tormentum breve, atque ejus fama perpetua.*

ON SERA peut-être bien aiſe de voir ici quelques vers qu'il compoſa dans la priſon. Ils ſont une preuve de ſa hardieſſe; ils inſultent le Prince qu'il avoit aſſaſſiné.

(m) *Quem non mille acies, quem non potuere phalanges*
Sternere, privata Galeaz dux Sfortia dextra
Concidit, atque illum minime juvere cadentem
Aſtantes famuli, nec opes, nec regna, nec urbes.
Hinc patet humanis quæ ſit fiducia rebus,
Et patet hinc ſævo tutum nil eſſe tyranno.

(C) *Deux raiſons puiſſantes l'y engagerent.*] En 1. lieu il étoit fâché de voir que les Sforces euſſent uſurpé la domination, au prejudice de ſa famille. 2. Il avoit une ſœur que Galeas avoit debauchée, & puis communiquée à un beau jeune homme ſon mignon. *Germana ſororis probro quam Galeacius adamaret, atque ſubigeret, permovebatur: tanto indignantius quod eam decoro adoleſcenti, qui ætatis florem principi fruendum dediſſet, conciliaſſe & communicaſſe ſuſpicaretur* (n). Ce Prince (o) paſſoit pour ſi impudique, qu'on parloit non ſeulement de ſes amours, mais auſſi de ſes maquerelages. Nous avons ici un exemple de la docilité feminine: la ſœur de François Viſconti non contente de gratifier de l'uſage de ſon corps le Duc de Milan, ſe prêtoit auſſi à ſes bardaches quand il le vouloit. Aparemment elle n'avoit pas beaucoup de peine à donner cette marque de complaiſance à ce Duc, puis que c'étoit en faveur d'un beau jeune homme.

(D) *Son cadavre mordant la pouſſiere.*] J'ai pu me ſervir de cette phraſe au ſens literal, puis que Paul Jove s'exprime ainſi. (p) *Ipſius Lamponiani cadaver ſolum lingua & dentibus commordens jacebat.*

(E) *Pierre Crinitus a fait des vers à la loüange de cet aſſaſſin.*] Ils ſont au ſecond livre (q) de ſes poëſies, & ont pour titre *de virtute Joannis Andreæ Lamponiani Tyrannicidæ.* En voici les ſix premiers:

Parabat olim ſacra Bruti manibus
Antiqua virtus Italum.
Ac forte lectam dum rependit hoſtiam
Marti dicatam vindici,
Frontem retorſit illico ad acres Inſubres
Mirata fortem dexteram.

Il ne faut pas s'étonner que Pierre Crinitus ait loüé cet aſſaſſin; car nous voions une hymne (r) à la loüange

(k) *Jovius ubi ſupra pag. 247.*

(l) *Idem pag. 246.*

(m) *Idem. pag. 247.*

(n) *Id. ib. pag. 244.*

(o) Principem enim in amore improbum atque adeo impudentem plerique vel ſalſo exiſtimabant, ut alienæ libidini lenocinii obſequium lubens præbere crederetur. *Id. ib.*

(p) *Id. ib. pag. 246.*

(q) *Pag. m. 833.*

(r) *Hymnus in laudem Baltaſaris Gerardi fortiſſimi tyrannicidæ.*

Digitized by Google

me impudicité; qu'il lui étoit d'autant plus facile de satisfaire, que les Dames de sa (F) Cour faisoient gloire de leurs galanteries.

† *Vigneul Marville, Mélanges d'hist. & de litterat. pag.* 125.

☞ LANCELOT (CLAUDE) Religieux Benedictin, étoit † de Paris. „ * Aïant fait „ durant sa jeunesse de fort bonnes études, il fut chargé de l'éducation d'un Enfant de Qualité; & „ se retira ensuite au Port-Roial des Champs, où il enseigna les humanitez avec beaucoup de „ fruit. Quelques années aprés il se fit Religieux dans l'Abaïe de S. Cyran, où il avoit de gran- „ des liaisons avec le feu Abé M. de Barcos. A la mort de celui-ci, cette Communauté aïant „ été dissipée, & les Moines dispersez, Dom Claude Lancelot se trouva relegué en Basse-Bre- „ tagne, où il est mort depuis deux ou trois ans ‡. „ Il a composé plusieurs (A) bons livres: il n'y mettoit point son nom, & on les attribuoit en general à Mrs. de Port-roial.

* *Id. ib.*

‡ *Je crói que cela signifie l'an* 1694. *ou environ.*

☞ LANDA (CATHERINE) doit être comptée parmi les femmes savantes. Elle étoit encore fort jeune lors qu'elle écrivit à Pierre Bembus en 1526. une lettre Latine qui a été imprimée parmi celles † de cet Ecrivain, avec la reponse qu'il lui fit. Hilarion de Coste ‡ qui la nomme mal LAUDA, observe qu'elle étoit de Plaisance, & *tres-belle, & sœur du Comte Augustin Lauda, & femme du Comte Jean Ferme Triuulse.*

‡ *C'est là* 13. *du* 6. *livre des lettres de Bembus.*

‡ *Hilar. de Coste, éloges des Dames illustres tom.* 2. *p.* 728.

LANDO (HORTENSIO) Medecin nâtif de Milan, vivoit au XVI. siecle. Il est Auteur de plusieurs Ouvrages; & il se plaisoit à les publier sous de faux noms. On le croit Auteur d'un Dialogue publié sous le nom de *Philalethes*, contre la memoire d'Erasme. Cette conjecture me paroît (Z) très-bien fondée. Il fit deux dialogues qui ont été faussement attribuez au Cardinal (ZΔ) Aleandre.

LAN-

(a) *Il tua le Prince d'Orange l'an* 1584.

ge de (a) Balthazar Gerard, parmi les poësies sacrées de Levinus Torrentius Evêque d'Anvers. On y trouve entre autres éloges;

Morte inferendus calicolum choris
Æterno ab omni labe puram
Reddis ovans animam parenti.

(F) *Les Dames de la Cour faisoient gloire de leurs galanteries.*] La description que Paul Jove nous a donnée de la corruption des femmes de ce païs-là est horrible. Elles regardoient la chasteté comme un obstacle à la politesse: elles croioient que s'attacher à cette vertu, c'étoit ne savoir pas vivre; c'étoit retenir l'air sauvage d'une campagnarde. Enfin elles ne croioient pas que coucher avec un Prince fût une action opposée à l'honnêteté; elles pretendoient que le moien de relever la condition de leurs maris par dessus les autres, étoit de leur faire porter des cornes d'or. Galeas qui étoit bel homme, jeune, vigoureux, & impudique de temperament, trouvoit là son compte. Les paroles de Paul Jove surpassent infiniment les miennes; c'est pourquoi je les mets ici: (b) *His artibus quum boni, splendidissimique principis nomen tueretur, premebant ejus famam intemperantes vagaque libidines. Nam ea tum erat ex multo ocio luxuriantis seculi conditio, in ipsis præcipuè nobilioris matronis, ut totum pudicitiæ decus ab humanitate aulæ alienum prorsus & subagreste putaretur, ideoque princeps ad licentiam libidinis proclinatus, & juventa vigore venustateque oris supra omnes spectatu dignissimus, procacibus fœminarum oculis & desideriis cupidissimè deserviret. Erat enim tum vulgatum inter fœminas, nullam ex principis concubitu fieri impudicam, earumque maritos qui ineptis hirci videri possent, ita excellere aureis cornibus, ut dignitate cunctos anteirent.* Voilà sans doute le souverain degré de la corruption; car si quelque chose empêche que la chastete ne soit banie du monde, c'est que l'on attache à l'égard des femmes une idée de deshonneur au vice opposé (c). C'est la principale barriere dont la providence de Dieu s'est servie, pour arrêter un peu les progrés de l'impureté, & les empêcher d'inonder tout le genre humain, à la maniere des eaux du deluge, qui n'epargnerent que très-peu de gens.

(b) *Jovius ubi supra pag.* 243.

(c) *Conferez ce qui se trouve ci-dessus pag.* 1654. *col.* 1.

(A) *Il a composé plusieurs bons livres.*] La nouvelle methode pour aprendre la langue Latine, & la langue Greque: le jardin des racines Greques: une Grammaire Italienne: une Grammaire Espagnole: une traduction Françoise des fables de Phedre; & une autre de quelques comedies de Terence: un traité (d) de l'Hemine dont la seconde édition, beaucoup plus ample que la premiere, est de l'an 1688. (e) *Et enfin tout ce qui se trouve de pieces & d'observations à la fin de la Bible de Vitré, pour servir d'introduction à l'intelligence de la Sainte Ecriture.* L'Auteur dont je tire ceci assûre, (f) que la Grammaire generale & raisonnée qui contient les fondemens de l'art de parler, est de l'invention de Mr. Arnaud, & de la composition de Dom Claude Lancelot.

(d) *Je l'ai cité ci-dessus pag.* 438. *col.* 1.

(e) *Vigneul Marville, Mélanges d'hist. & de litterat. pag.* 126.

(f) *Id. ib. pag.* 125.

(Z) *Cette conjecture me paroit très-bien fondée.*] Je m'aquite ici d'une promesse que j'ai faite dans la remarque C de l'article *Erasme*. Voici donc ce que porte le memoire que j'ai cité en cet endroit-là. *Herold a cru que c'etoit un Medecin natif de Plaisance, nommé Bassiano Landi, ou Lando, qui s'etoit caché sous le nom de* Philalethes. *Pour moi je croi que c'est plustôt Hortensius Lando Milanois, aussi Medecin, homme d'esprit, Auteur de plusieurs Ouvrages Latins & Italiens où il a toujours affecté de se masquer. Il s'est donné ce même nom de* Philalethes *dans un dialogue qu'il a intitulé* Forcianæ quæstiones, *où il examine les mœurs & l'esprit des divers peuples d'Italie. Il est vrai que dans ce dernier dialogue il s'apelle* Philalethes Polytopiensis, *au lieu que dans celui contre Erasme c'est* Philalethes Utopiensis, *ou ex* Utopiâ civis. *Ce qui bien loin de marquer une veritable difference, fait voir au contraire que c'est le même genie qui a produit l'un & l'autre Ouvrage. Il s'est aussi quelquefois nommé Hortensius Tranquillus, à quoi Simler abbreviateur, & continuateur de Gesner n'a pas pris garde, parlant d'Hortensius Tranquillus, & d'Hortensius Landus comme de deux differens Ecrivains. Nous avons de ce Lando* Un commentario delle più notabili e mostruose cose d'Italia, *in* 8. *Ouvrage divertissant, au devant duquel n'ayant pas mis son nom, il suplée à cela par un petit avertissement qui est à la fin où il dit:* Godi, lettore, il presente commentario nato del costantissimo cervello di M. O. L. detto per la sua natural mansuetudine il Tranq. *Qui ne voit que ces trois lettres M. O. L. signifient* Messer Ortensio Lando, *&* Tranq. Tranquillo. *En suite de cela il y a* un catalogo de gli inventori delle cose che si mangiano, e delle bevande ch'oggidi s'usano, *à la fin duquel sont ces lettres capitales* SUISNETROH SUDNAL ROTUA TSE. *Qui lûes à rebours suivant l'ordre des mots font:* HORTENSIUS LANDUS AUTOR EST. *De même à la fin de ses* paradossi *imprimez à Venise in* 8. 1544. SUISNETROH TABEDUL, *c'est-à-dire* HORTENSIUS LUDEBAT. *Il y a donc bien de l'apparence que ce n'est pas Bassiano, mais Hortensio Lando qui étoit Auteur du Dialogue auquel Herold a repondu: & ce qui me confirme dans cette pensée, est qu'Hortensio voulant prouver dans l'un de ses paradoxes que ce n'est pas un deshonneur d'estre bâtard, allegue l'exemple de plusieurs hommes de lettres, de Pierre Lombard, de Giason Maino, de Longueüil, de Celio Calcagnini, & d'Erasme; parlant de ce dernier en ces termes:* O quanti letterati hannoci ancora dato i furtivi abracciamenti &c. hannoci dato un Erasmo di Roterodamo, e per opra d'un valente Abbate ce lo dettero:

(ZΔ) *Qui ont été faussement attribuez au Cardinal Aleandre.*] Ce que je m'en vais raporter m'a été communique par l'Auteur de la remarque precedente. „ Les deux dialogues dont l'un est intitulé *Cicero relegatus*, & l'autre *Cicero revocatus*, ne sont pas de Je- „ rome Aleandre, mais d'Ortensio Lando Milanois „ surnommé le Tranquile. Ils sont dediez à Pom- „ pone Trivulse, & parce que l'inscription de l'épitre „ dedicatoire est ainsi conçuë, *Pomponio Trivultio H.* „ *A. S. D.* Henri Louis Chasteignier Evêque de Poi- „ tiers a cru que ces lettres H. A. signifioient *Hieronymus Aleander.* Mais ou elles ont eté mises à plai- „ sir, ou peut-être a-t-on mis par equivoque H. A. „ pour H. LA. c'est-à-dire Hortensius Landus verita- „ ble nom de l'Auteur. Simler continuateur de Ges- „ ner attribue ces dialogues à *Hortensius Tranquillus* „ *Mediolanensis* qu'il a tort de distinguer d'Hortensius „ Landus. Ce *Landus* & ce *Tranquillus* ne sont qu'un „ même Ecrivain. Il aimoit à deguiser son nom, & „ ne demandoit pourtant pas mieux que de se faire co- „ noître.

Digitized by Google

† *Voiez Wolfii Lect. memorabiles to. 2. pag. 169. & ſeq.*

LANGIUS (PAUL) Moine Allemand, ne ſeroit guere conu par la Chronique qu'il compoſa, s'il n'y eût inſeré † des plaintes contre la mauvaiſe vie des Eccleſiaſtiques, & s'il n'y eût donné des éloges à Martin Luther. C'eſt ce qui a été cauſe que les Proteſtans l'ont cité mille & mille fois. Il étoit né à Zwicka dans le Voigtland, & il ſe fit Moine Benedictin l'an 1487. au Monaſtere de Bozau proche de Zeits en Miſnie *. L'Abbé Tritheme l'envoia l'an 1515. fouiller dans tous les Couvens d'Allemagne, afin de ramaſſer tous les manuſcrits qui pourroient ſervir à l'illuſtration de l'hiſtoire, ou à l'augmentation du catalogue des Ecrivains Eccleſiaſtiques ‡. Langius travailla auſſi pour ſoi en parcourant les Bibliotheques; car cela lui fut d'un grand uſage lors qu'il (A) compoſa ſa Chronique ‖. Elle commence ſelon Voſſius à l'an 1468. mais il (B) ſe trompe. Coeffeteau ne ſe (C) ſervit pas d'une fort bonne defaite quand il repondit

* *Voſſius, de hiſtor. Latin. pag. 644.*

‡ *Id. ib.*

‖ *Vignier, Theatre de l'Antechriſt, à l'indice des Auteurs citez.*

„ noître. L'*Autore della preſente opera*, dit-il, ſous „ le nom de Paulo Maſcranico dans un avertiſſement „ au lecteur à la fin de ſes paradoxes, *il qual fu M. O. „ L. M.* (1) *detto per ſopranome il Tranq.* A la fin de ſon „ *commentario d'Italia* dans un autre avertiſſement au „ lecteur, ſous le nom de Nicolo Morra, voici com„ me il parle: *Godi lettore &c.* (a). A la fin de ſes „ *ſermoni funebri delle beſtie* il ſe nomme tout au long „ & ſans deguiſement *Hortenſio Lando* (2) *ditto il Tran„ quillo.* Or ce Lando ou Tranquillo reconoît dans „ ſon dernier paradoxe le dialogue *Cicero relegatus* „ pour ſon Ouvrage. *Non dubito certamente*, dit-il, „ *che molti non ſi habbino da maravigliare che ancora „ fatto non habbia la pace con M. Tullio, qual gia ſo„ no poco meno di dieci* (3) *anni chio mandai con ſue „ gran ſcorno in eſſiglio*; & plus bas, *quando ſcriſſo il „ dialogo intitolato Cicerone relegato.*„

(1) *C'eſt-à-dire Meſſer Ortenſio Lando Milaneſe.*

(a) *Voiez la ſuite dans la remarque precedente.*

(2) *A la Lombarde pour* detto.

(3) *Les paradoxes ont paru à Veniſe l'an 1544. & les Dialogues ſur Ciceron à Lion en 1534.*

(A) *Lors qu'il compoſa ſa Chronique.*] Elle a pour titre *Chronicon Citicenſe.* Mais ce n'eſt pas à dire que Du Pleſſis en ait dû nommer l'Auteur *Moine de Citique.* Coeffeteau au lieu de le corriger s'eſt ſervi des mêmes mots. Ceux de Rivet ne ſont pas meilleurs, *le Moine Citique.* Voiez leurs paſſages dans la remarque C. Les étrangers ont grande raiſon de ſe plaindre que les François defigurent de telle ſorte les noms propres, qu'on n'y reconoît plus rien. Voſſius (*b*) fait cette remarque contre l'illuſtre Mr. de Thou. Mais ici le mal ne conſiſte pas ſeulement à defigurer un nom de ville, c'eſt quelque choſe de pis; car ſous pretexte que Langius a compoſé la chronique d'une Cathedrale, on lui donne un nom derivé de cette Egliſe. Or ce nom ne lui convient point.

(*b*) *Voſſius de arte hiſtorica cap. 12. pag. 69.*

(B) Voſſius *ſe trompe.*] Cet Ouvrage de Langius eſt une chronique de l'Egliſe Epiſcopale de Zeits. L'Empereur Othon I. fonda cette Cathedrale l'an 968. Le Pape Jean XIII. la confirma (*c*). Langius étend ſa chronique depuis cette fondation juſques en l'année 1515. il ne ſe contente pas de donner l'hiſtoire des Evêques de Zeits; il parle auſſi des autres Evêques de ces quartiers-là.

(*c*) Teſte Paulo Langio in Chronico Citizenſi quod à dicto anno (968.) uſque ad annum 1515. deduxit Epiſcoporum Citizenſium & aliorum in vicinia antiſtitumres geſtas commemorans. *Aub. Miraus in Geographia Eccleſiaſtica p. 124.*

(C) *Coeffeteau ne ſe ſervit pas d'une fort bonne defaite.*] Du Pleſſis Mornai n'oublia point les éloges que Langius donne à Martin Luther. „ (*d*) Paul Lan„ gius Moine de Citique, diſciple de l'Abbé Trithe„ mius ſur le point que Luther vint à paroiſtre; bien „ qu'il ne laiſſaſt pas ſon Monaſtere, s'en trouve tout „ eſmeu, & lui rendant un teſmoignage non croia„ ble: *Ce Martin*, dit-il, *eſtoit un Theologien conſumé, „ profond, incomparable, qui taſchoit de r'appeler la „ ſaincte Theologie à la dignité de ſa ſource, & à ſa „ premiere pureté & à l'innocence, ſincerité & ſimplicité „ Euangelique, bafoüant du tout toute Philoſophie ſecu„ liere. . . .* En un autre lieu ſur l'an 1503. lui bail„ lant pour compagnons Carloſtade & Melanthon, *ils „ traitent & enſeignent la ſacrée Theologie, baillans le „ fourment de la parole de Dieu ſans aucune paille; „ c'eſt à dire, ſans y meſler la Philoſophie & les Syllogiſ„ mes ſur tout ſe tiennent à l'Evangile de Chriſt & à „ l'Apoſtre S. Paul, qu'ils prennent pour patron & fon„ dement, & avec l'eſtude des lettres conjoignent la crain„ te de Dieu & les ſemences de toutes vertus qu'ils ſe„ ment és cœurs de leurs Diſciples par paroles, par exem„ ples & par la plume.* Et afin qu'on ne nous repli„ que pas que c'eſtoit devant que Luther euſt fait la „ guerre au Pape. Voici comme il en parle ſur l'an „ 1520. apres avoir diſcouru des abus & excez des In„ dulgences; *Icelui*, dit-il, *par ſa doctrine & predica„ tion admirable, mit à neant la valeur de toutes les In„ dulgences. Et les tourna du tout en doute, deſtournant „ le peuple de les acheter; ſçavoir qu'il affermoit n'eſtre „ aucunement neceſſaires à ſalut, non une remiſſion des „ pechez, mais une nonchalance à ſe repentir & une la„ ſcheté à toutes bonnes œuvres, meſmes un achoppement „ & un vice; Que les merites auſſi de Chriſt & des „ ſaincts, n'eſtoient pas le fonds & l'eſpargne de ſes In„ dulgences; veu qu'en la primitive Egliſe ny plus de* 1000. „ *ans apres, il ne s'en trouvoit rien d'eſcrit par les ſaincts „ & Docteurs de l'Egliſe orthodoxe. Auſſi peu qu'ils les „ euſſent en telle eſtime, & en creuſſent ſi magnifique„ ment, qu'aujourd'hui à l'appetit de l'argent qui leur en „ revient; Affermant de plus, & prouvant que l'Egliſe „ Romaine de droict Divin n'eſt point la premiere ni le „ chef des autres*, &c. Et pource, dit-il derechef, „ *Juſques à preſent ils le perſecutent comme un autre „ Athanaſe, principalement pour avoir diſputé ceſte The„ ſe, & quelques autres points de doctrine rares & hauts „ que non ſeulement les Romains continuent à impugner, „ mais auſſi pluſieurs hommes tres doctes ſur tout les Tho„ miſtes; Toutesfois ce Martin, qui eſt ſans conteſtation „ le premier & le plus ſage Theologien de noſtre aage, „ n'a peu eſtre vaincu juſques ici, fortifiant & approu„ vant ſa doctrine par les teſmoignages de l'Evangile, de „ l'Apoſtre S. Paul, meſmes des lieux originaux des an„ ciens Peres orthodoxes.* „ Du Pleſſis n'oublie pas le correctif apoſé par Langius à tant de propoſitions hardies, *& ainſi nous en parle ce Moine*, dit-il, non aſſertivè ſed admirativè, *non pour rien affermer, mais par admiration ſuſpendant ſon jugement à la façon de pluſieurs juſques à ce que par un Concile Oecumenique il en ait eſté defini.* Je mets en marge les paroles de Langius (*e*); elles temoignent plus fortement ſa catholicité.

(*d*) *Du-Pleſſis Mornai, Myſtere d'iniquité, pag. 573.*

Voici ce que repond Coeffeteau. „ Ce que le ſieur „ du Pleſſis nous oppoſe de Paul Langius Moyne de „ Citique diſciple de l'Abbé Trithemius, nous aprend „ quelle eſt la ſincerité des Proteſtans, & la bonne foy „ dont ils uſent en la publication des autheurs. Car „ ils font dire à Langius, des choſes touchant Luther, „ qui ſont entierement contraires non ſeulement à la „ doctrine, dont Langius a touſiours fait profeſſion „ juſques à la mort, mais auſſi à ce qu'il a eſcrit en la „ meſme Chronique où ſont couchées ces louanges de „ Luther. Peut eſtre que les Proteſtans ſe figurent „ qu'ils nous feront croire que cet autheur a eſté tout „ enſemble Lutherien & Papiſte, heretique & Catho„ lique, autrement certes ne peuvent-ils concilier ce „ qu'ils luy font dire avec ſes premiers eſcrits. Et „ qu'on ne ſe trompe pas au nom de Piſtorius qui l'a „ mis en lumiere, car encor qu'il ſe ſoit fait Catholi„ que, ç'a eſté quelque temps depuis, & il eſtoit en„ cor Proteſtant quand il publia ceſte Chronique avec „ quelques autres œuvres des eſcrivains Allemans. Et „ meſme il dit qu'il l'avoit euë de Henry Petreus qui „ demeuroit à Baſle parmy les Heretiques. Au ſurplus „ ceux qui ont fait la fourbe, ſe ſont bien perſuadez „ qu'on auroit peine de croire de Langius, qu'il eut „ parlé ſi avantageuſement, & de la perſonne, & de „ la doctrine de Luther; c'eſt pourquoy ils y ont ad„ jouſté une maigre & inſipide defaite, luy faiſant di„ re que ce qu'il en a eſcrit, ç'a eſté non *aſſertivè*, „ mais *admirativè*, *non pour rien affermer, mais par „ admiration ſuſpendant ſon jugement*, *&c.* Vous di„ riez que ce Langius cherchoit maiſtre, & eſtoit en„ cor irreſolu quelle Religion il devoit embraſſer (*f*).„ C'eſt une pauvre reponſe; il vaudroit mieux demeurer muet, que de s'en ſervir. Le Pere Gretſer y a renoncé, & a trouvé mieux ſon compte à ſupoſer que le bon Paul Langius mourant d'envie de colleter une femme, regardoit Luther comme un heros qui ſeroit l'exterminateur du celibat. Voions ce que l'apologiſte du Sieur du Pleſſis repondit à cette plaiſanterie, & au ſubterfuge de Coeffeteau.

„ Paul Langius Moine Citique donne de ſi beaux „ & grands teſmoignages à la doctrine de Luther, que „ noſtre Moine ne les peut ſouffrir, ſans accuſer ceux „ qui ont publié ſon œuvre, d'y avoir adjouſté du leur, „ tout ce qu'on en produit à ce propos, les meſurant „ à l'aulne des Papiſtes qui corrompent par additions „ & mutilations tous les eſcrits qui paſſent par leurs „ mains. Cependant Dieu a voulu pour leur oſter cet„ te objection, qu'il ait eſté mis en lumiere par un „ homme qui dés lors couvoit l'Apoſtaſie, qu'il a en„ fin eſcloſe, à ſçavoir Piſtorius, qui n'auroit depuis „ oublié à deſcouvrir ce tour de ſoupleſſe, s'il l'avoit „ fait,

(*e*) Porro quæ de Martini Lutheri doctrina diſſerui, non ſicuti diſcipulus illius aſſertive, quod abſit, ſed potius admirative poſui, utpote nullius adhuc juratus in verba magiſtri. Sed cum ſim & ego more ſuſpenſus multorum, quouſque per Oecumenicum univerſale & generale Concilium, quid in tam ardua re tenendum ſit, decretum fuerit, paratus nihilo tamen minus, & modo & ſemper à recte ſapientibus doceri, quorum etiam, & potiſſimum Romanæ Eccleſiæ judicio hæc præſentia, & alia qualiacunque mea ſcripta, & corrigenda & examinanda ſubjicio: tametſi ego ſupra narrata non de Romanis, ſed Romanenſibus, id eſt, non indigenis, ſed aliunde ad eam confluentibus, deſcripſerim. *Langius, apud Wolfium, Lect. memorab. to. 2. p. 175.*

(*f*) *Coeffeteau, Reponſe au Myſtere d'iniquité, pag. 1218. 1219.*

Digitized by Google

pondit au Myſtere d'iniquité, où quelques paroles de Langius furent alleguées. Une reflexion d'André Rivet (D) par raport à Piſtorius, qui publia la Chronique de ce Moine l'an 1583. ne me paroît pas ſolide. Les fautes * de Moreri ne ſont pas conſiderables.

LANGIUS (JOSEPH) nâtif de Kaiſersberg † dans la haute Alſace, & Profeſſeur en Mathematique & en langue Greque à Fribourg dans le Briſgaw, travailloit l'an 1612. à ſon *elementale Mathematicum* β, qui ſelon Voſſius ne fut imprimé γ que cinq ans après η. Iſâc Habrecht Philoſophe & Medecin l'augmenta, & l'orna de notes & de figures, & le fit ainſi imprimer λ l'an 1625. Langius avoit publié à Strasbourg en 1598. un (A) *Florilegium* in 8. qui fut ſuivi quelque tems après d'un *in folio* intitulé (B) *Polyanthea nova*. Il vêcut pluſieurs années dans la Communion des Proteſtans, après ‡ quoi il embraſſa la foi Romaine. Je donne le titre de (C) ſes livres.

LANGLE (JEAN MAXIMILIEN DE) Miniſtre de l'Evangile, nâquit à Evreux en 1590. Il fut apellé à l'Egliſe Reformée de Rouën en 1615. n'étant alors âgé que de 25. ans. Il y fit toutes les fonctions de ſon miniſtere pendant 52. ans, toûjours avec beaucoup de reputation, de pieté, & d'éloquence. On a de lui deux volumes de Sermons, l'un ſur le huitiéme aux Romains, l'autre ſur divers textes de l'Ecriture; & une diſſertation en forme de lettre, pour la defenſe de Charles I. Roi d'Angleterre. Sept ans avant ſa mort il tomba dans une paralyſie, qui lui tenoit la langue empêchée; mais il ne laiſſoit pas de plaire, & d'édifier par des converſations pieuſes & ingenieuſes tout enſemble. Il mourut en 1674. en la 84. année de ſon âge, laiſſant pluſieurs enfans (Z) qui heriterent de ſon merite & de ſa vertu ⁂.

LAN-

* *Voiez les dans la 1. édition de ce Dictionaire.*

† *Caſaremontanus.*

β *Voſſius, de ſcient. Mathem. pag.* 388.

γ *Cependant le catalogue d'Oxford marque l'édition de* 1612.

η *A Fribourg.*

λ *A Straſbourg.*

‡ *Voiez la preface de ſon Polyanthea.*

⁂ *On publie ces article tout tel qu'il a été communiqué.*

„ fait, ou quelque autre à ſon ſçeu. Gretſer qui l'a „ peu interroguer ſur cela, n'a pas eu l'impudence, „ quoi qu'en lui elle ſoit au plus haut poinct, d'accuſer l'infidelité de ceux qui l'ont donné au public. Il „ a mieux aimé mal traicter ce pauvre Moine en ces „ mots: *C'eſt ce Langius auquel dés le premier petit „ bruit de l'Evangile Lutherien, les pieds demangeoient „ deſja, pour ſauter hors du Monaſtere, eſtimant arrivé „ ce temps acceptable, auquel il ſeroit loiſible aux Moi„ nes de quitter le froq, & eſpouſer des Nonnains.* En „ ce temps-là, les Moines trouvoient bien moien de „ coucher avec elles ſans les eſpouſer, & ſi autre de„ mangeaiſon ne les euſt tenus, Coëffeteau ſçait aſſez, „ qu'ils trouvent bien moien de ſe frotter ailleurs. (z) „ Ces dernieres paroles font voir manifeſtement que les lieux communs dont les Miſſionaires ſe ſervent au ſujet du mariage des Reformateurs, & des Moines qui embraſſent la Religion Proteſtante, ne ſont pas auſſi favorables qu'ils ſe l'imaginent. Ils trouvent là un beau champ de declamation; les images les plus odieuſes de la ſenſualité ſortent en foule de leur plume: mais on les rembarre facilement, parce qu'il n'eſt que trop vrai que ceux qui font vœu de celibat ne l'obſervent pas toûjours, & que le ſens commun dicte que ſi les Miniſtres de l'Egliſe n'ont pas la force de s'abſtenir du commerce feminin, il vaut mieux qu'ils paſſent leur fougue avec leurs femmes, qu'avec les femmes d'autrui.

(z) *Rivet, Remarques ſur la Reponſe au Myſtere d'iniquité, 2. partie, pag.* 633.

(D) *Une reflexion d'André Rivet . . . ne me paroît pas ſolide.*] Nous venons de voir qu'il pretend que Piſtorius auroit fait ſavoir ſa fraude, après être devenu bon Papiſte. Je croi qu'il ſe trompe. Si Piſtorius avoit altere le manuſcrit de Langius, il ne s'en ſeroit jamais vanté. Le bien que l'Egliſe Romaine eût pu tirer de cet aveu n'auroit pas été conſiderable. Que Langius ait loüé Luther l'an 1520. ou qu'il en ait dit du mal, ou qu'il n'en ait point parlé, c'eſt au fond une très-petite afaire. Mais Piſtorius n'auroit pu decouvrir ſa friponnerie, ſans ſe rendre mepriſable à ceux de l'Egliſe Romaine, & ſans s'expoſer aux inſultes des Proteſtans, qui euſſent trouvé dans ſon propre aveu de quoi le convaincre qu'il étoit un malhonnête homme. De telles fautes ne s'avouënt point: elles tirent trop à conſequence.

(a) Dieterici nihil aliud in Langio reprehendit quam credulitatem, qua ſe ab Hibernico decipi paſſus eſt. *Thomaſius de plagio, n.* 482.

(A) *Un Florilegium.*] C'eſt un recueil alphabetique de ſentences, d'apophthegmes, de comparaiſons, d'exemples, & d'hieroglyphes. Les écoliers ſe ſervent utilement d'un pareil Ouvrage quand ils ont des chreies, ou des amplifications à compoſer. Les hommes doctes s'en pourroient auſſi ſervir avec avantage, ſi tout ce que l'on y cite avoit été bien collationné aux originaux; mais on n'a rien moins fait que cela. Nôtre Langius ſe contenta de copier les compilateurs modernes, & entre autres Thomas Hibernicus (a), dont l'Ouvrage intitulé *Flores doctorum* eſt tout plein de fautes.

(B) *Polyanthea nova.*] L'Auteur a ſuivi dans cet Ouvrage la même methode que dans le *Florilegium*. L'Index d'Eſpagne y corrige quelques endroits, & donne une hiſtoire des livres intitulez *Polyanthea*. Je ne penſe pas être blâmable ſi je raporte le precis de cette hiſtoire. Le premier *Polyanthea* fut imprimé l'an (b) 1512. c'eſt l'Ouvrage du Moine Dominicus Nanus Mirabellius, Auteur du *Monoteſſaron Evangelio-*

(b) *A Bâle, & puis à Sarne l'an* 1514. *& à Cologne l'an* 1519. Index libr. proh. pag. 726. edit. 1667.

rum. Le ſecond fut compilé par un libraire de Cologne nommé Maternus Cholinus, & publié (c) l'an 1585. On ajoûta au travail de Mirabellius tout ce que l'on trouva à propos de copier de trois Ouvrages qui avoient paru, je veux dire du recueil de *Bartholomæus Amantius*, & du *ſententiarum opus abſolutiſſimum ex probatiſſimis auctoribus excerptum* (d), & d'un Ouvrage anonyme imprimé à Lion. Cholin outre cela fournit ſes propres recueils. Le troiſiéme ſous le titre de *Polyanthea nova*, eſt l'Ouvrage de nôtre Joſeph Langius, & fut imprimé à Geneve l'an 1600. à Lion l'an 1604. à Francfort l'an 1607. & diverſes fois depuis. Le quatriéme ſous le titre de *Polyanthea noviſſima* eſt diviſé en 20. livres, & ne differe du troiſiéme qu'en quelques augmentations. Le cinquiéme ſous le titre de *Florilegium magnum ſeu Polyanthea floribus noviſſimis ſparſa*, fut publié à Francfort l'an 1621. Ce qu'il y a de nouveau dans cet Ouvrage eſt dû aux veilles de *Franciſcus Sylvius Inſulanus*. Nous avons parlé ailleurs (e) des ſuplémens de Gruterus: ils contiennent deux volumes, deſorte que le *Florilegium magnum* en comprend trois: le 1. eſt de Sylvius Inſulanus; le 2. & le 3. imprimez à Francfort l'an 1624. ſont de Gruterus.

(c) *Il fut rimprimé à Veniſe l'an* 1592.

(d) *Par* Franciſcus Tortius, ſeu de Tort, *Angevin. L'Ouvrage fut imprimé à Paris l'an* 1560, *& l'an* 1580.

(e) *Dans l'article de Gruterus, pag.* 1416. *col.* 1.

(C) *Le titre de ſes autres livres.*] Une édition de Juvenal & de Perſe à Fribourg 1608. *Tyrocinium Græcarum literarum ib.* 1607. *Adagia ſive ſententiæ proverbiales.*

(Z) *Laiſſant pluſieurs enfans.*] Samuel de LANGLE ſon fils aîné nâquit à Londres, & fut porté en France à l'âge d'un an, & y a toûjours demeuré, juſques à ce que la derniere perſecution l'obligea à ſe retirer en Angleterre. Il fut Miniſtre à-peu-près dès la même année de ſon âge que ſon pere, & ſervit avec lui l'Egliſe de Rouën pendant 23. ans. Il fut apellé enſuite à Paris en 1671. pour l'Egliſe qui s'aſſembloit à Charenton, fort honoré dans l'une & dans l'autre pour ſes mœurs graves, ſon ſavoir ſolide, & une prudence conſommée; lié d'une amitié particuliere avec Mr. Claude. Les perſecutions de France, & en particulier celle qui ôtoit aux peres leurs enfans, l'obligerent à chercher une retraite en Angleterre. L'Univerſité d'Oxford ſe fit un honneur de lui donner le degré de Docteur en Theologie, ſans qu'il l'eût demandé; & le Roi Charles II. lui marqua auſſi ſon eſtime, en lui donnant un Canonicat à Londres dans l'Abbaie d'Weſtmunſter. Il étoit né en 1622. Il tomba malade en la 71. année de ſon âge en Juin 1693. d'une maladie violente qui dura huit jours, mais qui n'empêcha point qu'il ne conſervât toute la force de ſon eſprit, faiſant à toute heure d'excellens diſcours à ſes proches & à ſes amis, & ſur tout à ſes enfans, à qui il avoit donné la même éducation qu'il avoit reçuë de ſon pere. Le public n'a eu encore d'autre Ecrit de lui, qu'une lettre ſur les diferens d'entre ceux qu'on apele *Epiſcopaux* & *Presbyteriens* en Angleterre. C'eſt Mr. le Docteur Stillingfleet à (f) preſent Evêque d'Worceſter, qui la fit imprimer à la fin d'un de ſes livres ſur le même ſujet: mais on a trouvé parmi ſes manuſcrits un traité de la verité Chretienne qu'il avoit commencé il y a quelques années, & qu'il acheva peu avant ſa mort. On eſpere que Mr. de Langle ſon fils aîné, & Miniſtre comme lui, donnera cet Ouvrage en peu de tems. L'illuſtre defunt avoit fait auſſi plu-

(f) *Il eſt mort depuis la premiere impreſſion de ceci, il eſt mort, dis-je, en* 1699.

Digitized by Google

† *Thuanus lib 74. circa fin. ad ann. 1581.*

‡ *Voiez la remarque A.*

β *Thuan. ibid.*

* *Id. ib.*

‡ *Qu'il avoit écrites à Auguſte Electeur de Saxe.*

LANGUET (HUBERT) nâtif de Viteaux † en Bourgogne, ſe rendit illuſtre par ſon habileté & par ſa vertu au XVI. ſiecle. Aiant lu en Italie un livre de Melanchthon, il conçut un ſi grand deſir de conoître ce grand Docteur, qu'il s'en alla le trouver en Allemagne. Il eut avec lui (A) les liaiſons les plus étroites. Il le charmoit par ſes belles converſations; car il avoit reüni la force de la memoire avec la fineſſe du jugement ‡. Il fut long tems β l'un des premiers Conſeillers d'Auguſte Electeur de Saxe; & s'il en faut croire (AΔ) Mr. de Thou, il ne quitta cette Cour que lors qu'on le ſoupçonna d'avoir été l'un de ceux qui conſeillerent à Gaſpar Peucer de publier une expoſition de la doctrine de l'Euchariſtie, conformément à la Confeſſion de Geneve. Cet hiſtorien ajoute qu'aiant quitté la Cour de Saxe, il ſe retira auprès du Prince d'Orange, & fut emploié aux grandes afaires; mais que pendant qu'il s'y apliquoit il tomba malade, & il mourut à Anvers le 30. de Septembre mil cinq cens quatre-vingt un à l'âge de ſoixante-trois ans *. Il avoit eu beaucoup (B) de part à l'eſtime de Mr. du Pleſſis Mornai. On le croit Auteur de la (C) harangue qui fut faite à Charles IX. le 23. de Decembre 1570. au nom de pluſieurs Princes d'Allemagne. C'eſt à lui que l'on attribuë le fameux traité qui a pour (D) titre, VINDICIÆ CONTRA TYRANNOS. Les lettres Latines qu'il avoit écrites à Philippe Sidney furent imprimées à Francfort l'an 1633. Celles qu'il avoit écrites en la même langue aux Camerarius pere & fils, parurent l'an 1646. & ont éte rimprimées avec quelques autres ‡ l'an 1685.

On a publié à Hall en 1698. un gros recueil (E) de celles qu'il avoit écrites à l'Electeur de Saxe ſon maître pendant le cours de ſes negotiations. Il ne faut pas oublier ce que Mr. de Thou raconte d'une converſation (F) qu'il eut avec lui l'an 1579.

LANS-

pluſieurs remarques critiques ſur divers endroits de l'Ecriture, & en particulier ſur les Pſeaumes, qu'on croit qu'il eût donné lui-même, s'il eut vécu encore aſſez de tems pour les mettre dans l'ordre, & dans l'état qu'il ſembloit s'être propoſé (a).

Quant aux autres enfans de Jean Maximilien de Langle, le memoire que je cite n'en dit rien.

(A) *Il eut avec* Melanchthon *les liaiſons les plus étroites.*] Tout ce que j'ai dit là-deſſus m'eſt fourni par Joachim Camerarius dans la vie de Melanchthon. (b) *Hunc* (Languetum) *lectio libri cujuſdam in Italia ubi tunc ipſe degeret, à Philippo Melanchthone compoſiti cupiditate incenderat videndi autorem illius, & ea ſtimulos perpetuo admovens perpulerat tandem ut in Germaniam veniret, & Wittembergam ſe conferret.* Languet arriva à Wittemberg l'an 1549. (c) & s'atacha de telle ſorte à Melanchthon, qu'excepté pour faire de tems en tems quelques voiages, il ne le quitta jamais. (d) *Neque ab ipſo diſceſſit niſi interdum per intervalla quadam peregrinationum quibus mirifice delectabatur, donec Philippi Melanchthonis vita in terris duravit.* La converſation de Languet étoit admirable. Il parloit ſavamment ſur les interêts des Princes, & il ſavoit à fond l'hiſtoire des hommes illuſtres (e). Sa memoire ne bronchoit jamais ſur les circonſtances du tems, ni ſur les noms propres, & il avoit une ſagacité extraordinaire à diſcerner les inclinations des gens, & à prevoir l'iſſuë des choſes. Celui qui lui rend ce temoignage l'avoit conu particulierement. *Neque ego*, dit-il (f), *audivi ullum alterum, qui tam prudenter & certò, & planè, dilucidè, diſerte exponeret, quicquid narrare inſtituiſſet. Non ille in hominum nominibus falli, non indiciis temporum errare, non confundere rerum negotiorumque ſeriem. Erat autem in eo ſingularis ſagacitas in notandis naturis hominum, & conjiciendo, quo quiſque ſuopte ingenio deferretur, & quæ eſſet voluntatis inclinatio. Conſiliorum etiam ſolertiſſimus æſtimator, & eventuum futurorum proviſione admirabilis.*

(AΔ) *Et s'il en faut croire Mr. de Thou, il ne quitta cette Cour.*] Mr. de Thou fut mal informé quant à ce point là: Hubert Languet ne fit preſque aucun ſejour à la Cour de Saxe: car l'Electeur l'aiant attiré à ſon ſervice l'envoia en France peu de tems après ſous le regne de François II. Il l'y renvoia encore ſous le regne de Charles IX. Languet y paſſa quelques années, & puis aiant été envoié à la Cour de l'Empereur, ce fut un emploi qui dura long tems. Il étoit au ſervice de l'Electeur de Saxe comme auparavant lors qu'il alla au Païs-Bas, & qu'il fut admis aux afaires du Prince d'Orange. Tout ceci ſe prouve par ſes lettres publiées l'an 1698.

(B) *Beaucoup de part à l'eſtime de Mr. du Pleſſis Mornai.*] Cela paroit par ce paſſage: (g) „ A ſon „ arrivée a Anvers M. du Pleſſis trouve femme & en„ fans malades; Un fils meſme que Dieu luy avoit „ donné, en ſon abſence auſſitoſt retiré à luy; Mais „ outre cela M. Languet ſon ſingulier ami decedé, „ lequel Madame du Pleſſis, bien que malade elle„ meſme, avoit aſſiſté juſques aux derniers ſoupirs. „ Ses derniers propos furent; *Qu'il n'avoit regret, que* „ *de n'avoir peu revoir M. du Pleſſis premier que mou*„ *rir, auquel il euſt laiſſé ſon cœur s'il euſt peu. Qu'il* „ *avoit deſiré de vivre pour voir le ſiecle amender; mais* „ *puis qu'il alloit touſjours s'empirant, il n'y avoit plus* „ *que faire; que les Princes de ce temps eſtoyent d'eſtran*„ *ges gens; que la vertu y avoit beaucoup a ſouffrir,* „ *& peu a gagner; qu'il plaignoit bien M. du Pleſſis,* „ *qui auroit a en ſentir ſa bonne part, & de mauvais* „ *temps a paſſer; mais qu'il priſt courage que Dieu l'aſ*„ *ſiſteroit. Au reſte l'adjura de requerir de luy, en luy* „ *diſant adieu de ſa part, une choſe; qu'au premier li*„ *vre qu'il mettroit en lumiere il feit mention de leur* „ *amitié.* Cela feit M. du Pleſſis non long temps „ apres par une petite Preface, a l'entrée de la Ver„ ſion Latine de ſon livre, *de la Verité de la religion* „ *Chreſtienne.*„ Ce qu'il dit à la loüange d'Hubert Languet dans cette Preface, & ce que d'autres ont publié ſur le même ſujet, a été diligemment recueilli par Voetius (h). L'épitaphe ſeule vaut un panegyrique. Vous la trouverez dans le même Voetius.

(C) *On le crois Auteur de la harangue.*] Mr. Colomies en donne un très-ſolide preuve dans ſes Melanges Hiſtoriques (i). Il la tire d'une lettre de Languet à *ſon Heros Philippe Sidné*, écrite de Vienne le 1. de Janvier 1574.

(D) *Le fameux traité qui a pour titre* VINDICIÆ CONTRA TYRANNOS.] Ce que j'ai dit là-deſſus dans le Projet de ce Dictionnaire au mot *Brutus*, eſt trop long pour être commodément inſeré ici. J'ai trouvé plus à propos de le renvoier ſous la forme de diſſertation à la fin de cet Ouvrage.

(E) *Un gros recueil* des lettres *qu'il avoit écrites à l'Electeur de Saxe.*] Mr. Ludovicus Profeſſeur dans l'Academie de Hall a procuré cette édition. On lui en ſeroit encore plus redevable s'il y avoit joint un indice des matieres, & s'il avoit fait corriger plus exactement les fautes que les imprimeurs ou les copiſtes ont faites ſur les noms propres. On s'étonne qu'il n'ait mis aucune preface à ce livre-là, & que les éditions d'Allemagne étant ordinairement recommandables par les tables des matieres, on n'en voie aucune dans les lettres de Languet qui en avoient plus de beſoin qu'une infinité d'autres livres, parce que chaque lettre contient pluſieurs faits particuliers qui n'ont nulle liaiſon avec un ſujet general. Voici le titre de cet Ouvrage: *Arcana ſeculi decimi ſexti. Huberti Languetti Legati, dum viveret, & conſiliarii Saxonici epiſtolæ ſecretæ ad principem ſuum Auguſtum Sax. Ducem & S. R. I. ſeptemvirum. Ex* APXEIΩI *Saxonico deſcriptas primus e Muſeo edit Jo. Petr. Ludovicus.* Mr. l'Abbé Nicaiſe m'avoit aſſuré que l'on y verroit en tête la vie de l'Auteur compoſée par Mr. de la Mare; mais cela ne s'eſt point trouvé veritable. On dit qu'elle a été publiée à part dans la même ville de Hall.

(F) *D'une converſation que Mr. de Thou eut avec lui.*] Il fit conoiſſance aux eaux de Bade avec Languet l'an 1579. & fut ſi charmé des manieres & des beaux diſcours de cet honnête homme qu'il croioit ne pouvoir jamais s'en ſeparer. Voici l'éloge qu'il lui donne; je le raporte parce que Voetius ni Mr. Teiſſier n'en font aucune mention. (k) *Argentina Badam ventum, ubi Thuanus Languetum vacuum nactus ita mordicus per triduum ei adhæſit, ut ab eo divelli non poſſe putaretur. Ita candor hominis illum ceperat, inſigni prooitate, judicio non ſolum in literis, ſed in publicis negotiis, qua tota vita ſub variis principibus magna fide geſſerat, præditi,*

(a) *Memoire communiqué, qu'on imprime tout tel qu'il a été envoié.*

(b) *Joach. Camerar. in vita Melanchr. p. m. 333.*

(c) *Ibid.*

(d) *Ibid.*

(e) Erat autem Philippo grata atque jucunda multarum magnarumque rerum, quas ille tenebat, commemoratio, & oratio de Regibus Principibusque gubernationum, & aliis ſapientia, virtute, doctrina præſtantibus viris horum temporum. *Ib.*

(f) *Ibid.*

(g) *Vie de Du Pleſſis Mornai pag. 56. ad ann. 1581.*

(h) *Diſputat. Theologic. vol. 4. p. 238. & ſeq.*

(i) *Pag. 13. & 14.*

(k) *Thuan. de vita ſua lib. 2. init. p. m. 1176.*

Digitized by Google

LANSBERGIUS (PHILIPPE) a tenu rang parmi les Mathematiciens du XVII. siecle. Il étoit né * en Zeelande l'an † 1561. Il fut Miniſtre de la parole de Dieu à Anvers en 1586. Depuis il le fut pendant (*A*) pluſieurs années à Ter-Goes en Zeelande: & enfin aiant été declaré *emeritus*, il ſe retira à Middelbourg ‡, où il mourut environ l'an 1632. On verra ci-deſſous le titre (*B*) de ſes Ouvrages.

* *Voſſius. de ſcient. Mathem. pag.* 341.

† *Ipſe epiſtola dedic. Uranometria.*

‡ *Voſſ. ibid.*

☞ **LARROQUE (MATTHIEU DE)** en Latin *Larroquanus*, l'un des plus illuſtres Miniſtres que les Reformez aient eus en France, nâquit à Leirac petite ville de Guienne proche d'Agen l'an 1619. Le malheur qu'il eut de perdre au ſortir de ſon adoleſcence ſon pere & ſa mere, qui par leur condition & par leur vertu étoient des principaux de leur ville, fut ſuivi bientôt après de la diſſipation de ſon patrimoine, ſans qu'on ſache de quelle fatalité, ou de la fraude de qui elle fut l'effet. Cela bien loin de le decourager, l'anima plus fortement à chercher ſa conſolation dans les études, & à joindre aux Humanitez qu'il avoit apriſes, la conoiſſance de la Philoſophie, & ſur tout celle de la Theologie. Il y fit de très-grans progrés, & il fut reçu Miniſtre avec aplaudiſſement. Il fut obligé d'aller à Paris deux ans apres ſon inſtallation au Miniſtere, afin de s'opoſer aux chicanes de ceux qui vouloient ruïner ſon Egliſe. Il ne put les ſurmonter, mais il rencontra des conjonctures qui lui furent favorables. Il prêcha quelquefois à Charenton, & fut tellement goûté par la Ducheſſe de la Trimouille qu'elle le choiſit pour Miniſtre de l'Egliſe de Vitré en Bretagne, & lui donna dans la ſuite beaucoup de marques d'une conſideration particuliere. C'eſt ce que firent auſſi le μ Prince & la Princeſſe de Tarente, & la ξ Ducheſſe de Weimar. Il ſervit cette Egliſe environ 27. ans, & s'apliqua à l'étude de l'antiquité avec une ardeur nonpareille. On vit bientôt des preuves publiques du progrés qu'il y avoit fait, car la reponſe qu'il publia aux motifs de converſion d'un ɻ certain Miniſtre qui avoit changé de parti, fut toute remplie de temoignages des Peres. Les Ouvrages qu'il fit imprimer (*A*) enſuite éleverent extrêmement ſa reputation. Il ſe forma entre lui & Mrs. Daillé pere & fils une amitié très-intime, qu'un frequent

μ *Fils de la Ducheſſe de la Trimouille.*

ξ *Fille de la même Dame.*

ɻ *Nommé Martin.*

diti, ad hæc rerum Germaniæ callentiſs. ut Germanos ipſos res patrias ſuas doceret. Toto illo tempore cum eo aſſiduus, niſi quantum aquis ſumendis impendebat, cum multa didicit, tum breviculum manu ipſius perſcriptum, quod & nunc ſervat, poſtquam hinc diſceſſit, ab eo accepit, quo generalis Germaniæ ſtatus, ſicuti hodie eſt, comitiorum ius, circulorum numerus, conſiliorum ordo deſcribitur. Il raconte que Languet lui fit prendre garde à un Seigneur Allemand qui étoit à une fenêtre auprès de ſa femme, & qu'enſuite il lui demanda en riant, *Si la choſe dependoit de vôtre choix, prefereriez-vous une femme auſſi belle que celle-là à l'Archeveché de Cologne?* Mr. de Thou ne ſachant quel pouvoit être le but de cette queſtion ne repondoit rien. Languet lui expliqua tout le myſtere, & lui dit que ce Seigneur Allemand étoit le Comte d'Iſembourg qui avoit quitté depuis peu l'Archevêché de Cologne afin de ſe marier avec Jeanne de Lignes ſœur du Comte d'Aremberg. Il ajoûta qu'en Alleniagne la ſupreſſion du celibat étoit à charge aux maiſons des grans Seigneurs Proteſtans, car au lieu que ſous le Papiſme ils mettoient leurs filles en Religion avec une eſperance certaine de les voir un jour pourvuës de la dignité d'Abbeſſe dans un très-riche couvent, ils étoient obligez de les marier eux qui vivoient en un païs où (*a*) les gens foiſonnent beaucoup.

INCONVENIENT de la ſupreſſion du celibat dans les grandes maiſons des Proteſtans d'Allemagne.

(*a*) Filias omneis quibus homines proletarii abundant, matrimonio elocare teneantur. *Id. ib.*

(*A*) *Pendant pluſieurs années.*] Voſſius (*b*) dans la page 237. dit qu'il fut Miniſtre à Ter-Goes XXXIX. ans plus ou moins, mais dans la page 341. il ne met que XXIX. ans. Sans doute la faute eſt de l'Imprimeur; mais j'avouë que je ne ſçai pas ſi elle conſiſte dans la ſouſtraction, ou dans l'addition d'un X. C'eſt l'un des deux.

(*b*) *De ſcient. Mathemat.*

(*B*) *Le titre de ſes Ouvrages.*] *Chronologiæ ſacræ libri VI.* imprimez en 1626. *Progymnaſmata Aſtronomiæ reſtitutæ*, imprimez à Middelbourg en 1629. *Triangulorum Geometricorum libri IV.* imprimez au même lieu en 1631. *Uranometriæ libri III.* imprimez au même lieu la même année. *Commentationes in motum terræ diurnum & annuum, & in verum aſpectabilis cœli typum*, où il ſe declare hautement pour l'opinion de Copernic, & pretend même la perfectionner. Il compoſa cet Ouvrage en Flamand, mais il fut traduit en Latin par Martin Hortenſius, & imprimé à Middelbourg en 1630. Fromond Docteur de Louvain le refuta dans ſon *Ant-Ariſtarchus, ſive orbis terræ immobilis.* Lansbergius qui ne vêcut pas aſſez pour repliquer, laiſſa un fils qui repondit à Fromond, & en même tems à Morin Profeſſeur Roial à Paris, & à un Danois nommé Pierre Bartholin. Cette reponſe intitulée *Jacobi Lansbergii Medicinæ Doctoris Apologia pro commentationibus* &c. imprimée à Middelbourg en 1633. fut refutée par un nouveau livre de Fromond imprimé l'an 1634. ſous le titre de *Veſta*, ou d'*Ant-Ariſtarchi Vindex.* Je penſe que la choſe en demeura là.

(*A*) *Les Ouvrages qu'il fit imprimer enſuite.*] Il publia en 1665. une reponſe *à un livre* de Mrs. de Port-Royal *intitulé l'Office du S. Sacrement, ou tradition de l'Egliſe touchant l'Euchariſtie, recueillie des Saints Peres & autres Auteurs Eccleſiaſtiques.* Cette reponſe fut fort eſtimée: (*c*) *Mirâ cum ſolertiâ nimis Catholicorum virorum, qui ut legentibus ſucum facerent SS. Patrum textum vel mutilaverant, vel pravo commento inquinaverant, pias fraudes vel impias dicam neſcio, retexit. Mirati ſunt omnes nihil inter reſpondendum illum fugiſſe, nihilque vindicandum intactum jiviſſe, tantâ ſagacitate ac diligentiâ unum quodque expendens officium, ut in ejus meſſem nemo pedem, vel Spicilegii cauſa intulerit.* Quelque bon que fût ce livre il n'égala point l'excellent Ouvrage que le même Auteur publia quelques années après ſous le titre d'*Hiſtoire de l'Euchariſtie.* Il s'en fit deux éditions en moins de deux ans, & il a été traduit en Anglois. Le nom de l'Auteur n'avoit point paru à la premiere édition: mais il parut à la ſeconde qui eſt celle de 1671. Il eſt vrai qu'il y parut avec quelque deguiſement par la faute du Libraire qui prit ſans doute un g pour un q dans la ſignature manuſcrite de l'Auteur (*d*). De là eſt venu que pluſieurs controverſiſtes de la communion Romaine l'ont nommé *Larrogue*, au lieu de *Larroque*. Il fit imprimer à Geneve en 1670. deux diſſertations Latines *de Photino & Liberio*, où il marqua entre autres choſes quelques erreurs du Pere Petau touchant l'époque de la condamnation de Photin. Il refuta dans une troiſiéme diſſertation ce que Mr. David avoit opoſé à la premiere. Après cela il prit la plume pour la defenſe de ſon bon ami feu Mr. Daillé contre deux Savans Anglois. Cet Ouvrage a pour titre *Obſervationes in Ignatianas Pearſonii vindicias nec non in Beverigii annotationes.* Il acheva preſque la replique à la reponſe de Beverigius, mais aiant été prié par quelques-uns de ſes amis de renoncer à cette diſpute, il leur accorda ſans peine ce qu'ils ſouhaitoient. Son livre de la conformité de la diſcipline des Egliſes Reformées de France avec les anciens vint à la ſuite de ceux dont j'ai déjà fait mention, & fut ſuivi d'un traité de la communion ſous les deux eſpeces qui refute un Ouvrage de Mr. l'Evêque de Meaux. Voilà ce qu'on trouve dans la vie de l'Auteur à la tête d'un Ouvrage poſthume que Mr. de Larroque ſon fils publia l'an 1688. On n'y trouve point le traité de la nature de l'Egliſe, ni celui de la Regale; joignons donc ces deux écrits aux precedens, & diſons quant à l'Ouvrage poſthume qu'il a pour titre, *Matthæi Larroquani Adverſariorum ſacrorum libri tres. Opus Poſthumum. Acceſſit diatriba de legione fulminatrice in qua expenduntur Veterum teſtimonia quibus hactenus hæc hiſtoria vera habita eſt. Authore Daniele Larroquano M. Filio.* Mr. de Larroque le fils qui avoit déjà donné des preuves de ſon ſavoir, & de ſon eſprit eſt l'Auteur de la diſſertation *de legione fulminatrice.* Il nous aprend que Mr. ſon Pere avoit entrepris une hiſtoire Eccleſiaſtique & avoit achevé les trois premiers ſiecles, & commencé le quatriéme. Il faut eſperer que le public jouïra un jour de ce beau travail.

(*c*) *Daniel Larroquanus in vita ſumma Matthæi Larroquani fol. ** 5.*

(*d*) *Confer quæ ſupra pag. 755. col. 2. vers la fin.*

Digitized by Google

quent commerce de lettres entretenoit. Le voiage qu'il fit à Paris lui procura (B) la conoiſſance de pluſieurs ſavans illuſtres. L'Egliſe de Charenton reſolut de l'apeller en 1669. mais l'envie de quelques faux freres fut ſi violente qu'ils firent joüer des machines pour preoccuper la Cour contre lui, de ſorte que ſa Majeſté fit defendre à cette Egliſe de jetter les yeux ſur un tel ſujet, quoi que le † Deputé general de ceux de la Religion ſe fût ofert de repondre de la bonne conduite de Mr. de Larroque. Le chagrin d'avoir été calomnié fut bien grand, mais le bon temoignage de la conſcience en fut le remede. On l'apella pour être tout à la fois Miniſtre & Profeſſeur en Theologie à Saumur. Il accepta l'emploi de Miniſtre, & refuſa la profeſſion en Theologie, la jugeant peu convenable à l'étude de l'hiſtoire Eccleſiaſtique qui étoit ſa forte paſſion. Il ſe preparoit au voiage de Saumur lors que ξ l'Intendant de la Province lui defendit de le faire. On ſe pourvut contre cette injuſte defenſe: l'Egliſe de Saumur ſollicita vivement la permiſſion neceſſaire & l'obtint, neanmoins il ne trouva pas à-propos de s'en prevaloir, ni de joüir d'une charge en depit de l'Intendant. Il s'arrêta donc encore à Vitré, où ſa plume ne fut pas oiſive. Trois des principales Egliſes du Roiaume, celle de Montauban, celle de Bourdeaux, celle de Roüen lui adreſſerent des vocations. Il n'accepta que celle de Roüen, & ce fut là qu'il finit ſa vie à l'âge de 65. ans le 31. de Janvier 1684. après y avoir fait paroître non ſeulement le merite d'un ſavant homme, mais auſſi les qualitez d'un honnête homme, & d'un bon Paſteur χ. Il avoit joint enſemble tous ces diferens (C) caracteres qui ne ſont ſeparez que trop ſouvent. Voiez ſon éloge dans les Nouvelles de la Republique des lettres, à l'article 5. du mois de Mars 1684.

☞ LASCARIS (CONSTANTIN) abandonna Conſtantinople ſa patrie l'an 1454. & ſe retira en Italie. Il fut l'un de ceux qui retablirent dans l'Occident la conoiſſance des belles lettres. Il les enſeigna premierement à Milan où il ſe vit apellé par François Sforce. Enſuite il alla trouver à Rome le Cardinal Beſſarion & en reçut pluſieurs temoignages d'amitié. Puis il fut à Naples où il enſeigna avec aplaudiſſement l'éloquence & la langue Greque. Enfin il s'en alla à Meſſine, & s'y fixa pour le reſte de ſes jours. Il y attira beaucoup d'écoliers, & entre autres Pierre Bembus qui fut élevé à la dignité de Cardinal par Clement VII. Il laiſſa ſa bibliotheque au Senat de Meſſine; elle étoit compoſée d'excellens livres qu'il avoit aportez de Conſtantinople. Le Senat l'avoit * honoré du droit de bourgeoiſie, & le fit enterrer aux frais du public. Son tombeau de marbre dans l'Egliſe des Carmes a été ruïné par les injures du tems, & n'a pas été retabli ‡. Nôtre Laſcaris eſt Auteur (D) de quelques Ouvrages.

☞ LASCARIS (JEAN) ſe ſurnommoit ↓ Rhyndacenus, & étoit de la maiſon de Laſcaris qui a donné des Empereurs de Conſtantinople. Il ſe refugia en Italie après la deſtruction de l'Empire d'Orient au XV. ſiecle, & fut reçu par Laurent de Medicis avec beaucoup de bonté. Ce grand fauteur des ſavans le jugea propre à raſſembler les meilleurs livres qui fuſſent en Grece, & pour cet effet il le (A) deputa au Sultan. Cette deputation fut ſuivie d'un heureux ſuccés, car

† *Mr. le Marquis de Ruvigni.*

ξ *Nommé Mr. Voiſin.*

χ *Tiré de l'abregé de ſa vie à la tête de l'Ouvrage que Mr. de Larroque ſon fils publia à Leide l'an* 1688. *ſous le titre de* Matthæi Larroquani adverſariorum ſacrorum libri tres.

* *En* 1465.

‡ *Tiré de Jerôme Raguſa, in elogiis Siculorum.*

↓ *Peut-être à cauſe d'une ville nommée* Rhyndacus *entre l'Helleſpont & la Phrygie. Etienne de Byzance en fait mention.*

(a) *Conſeiller au Parlement de Paris.*

(b) *Tiré de ſa vie à la tête du* Adverſariorum ſacrorum libri tres.

(c) *Daniel Larroquanus in ſumma vita Matthæi Larroquani in fine.*

(d) *C'étoit l'éloge qu'Eſchyle donnoit à Amphiaraus, voiez ci-deſſus pag.* 207. *lettre i.*

(e) *Le Jeſuite Hiſtôme Raguza l'a inſeré dans ſes éloges des Siciliens, livre imprimé à Avignon l'an* 1690.

(f) *Jovius elog. cap.* 31. *pag. m.* 74.

(B) *La conoiſſance de pluſieurs ſavans illuſtres.*] Entre autres celle de Mr. Juſtel, celle de Mr. (a) Amproux & celle de Mr. Conrart. Eux & Mrs. Daillé, & Mr. Allix furent les Proteſtans pour qui il eut le plus d'amitié. Il ſe fit auſſi conoître à pluſieurs ſavans de la Communion Romaine, & nommément à Mr. l'Abbé de Marolles, & à Mr. de Launoi. On a trouvé parmi ſes papiers pluſieurs lettres de ces deux Meſſieurs, & ſur tout du dernier (b).

(C) *Il avoit joint enſemble tous ces diferens caracteres.*] Je vous ai renvoié à ſon éloge inſeré dans les Nouvelles de la Republique des lettres. Je vous renvoie auſſi à la preface d'où j'ai tiré cet article, & d'où je veux prendre encore quelques vers de Gregoire de Nazianze. (c) *Id duntaxat ſubjungamus colophonem huic elogio impoſituri, quod de ſuo parente nimirum dicebat Gregorius Nazianzenus, etenim noſtro apprimè accommodari poteſt.*

Ἦν μοὶ πατὴρ καλός τε κἀγαθὸς σφόδρα,
Γηραιός, ἀκλὴς τὸν τρόπον, στάθμη βίου,
Πάτραρχος ὄντως Ἀβραάμ τις δεύτερος,
Ὃν ἡ δοκῶν ἄριστος, ἡ τὸν νῦν τρόπον.
- - - - - - - - Χριστῷ φίλος.
Ἔπειτα ποιμὴν, ποιμένων ὅτι κράτος.

Erat pater mi vir probus valdè, ſenex,
Simplexque, vitæ regula & certiſſima,
Patriarchus alter Abraham: non tam ſtudens
Famâ (d) *eſſe, quàm re vir bonus contra atque nunc.*
- - - - - - - - *Chriſti cultor*
Exinde Paſtor, ordinis decus & ſui.

(D) *Eſt Auteur de quelques Ouvrages.*] Ils roulent ſur la grammaire Greque; Alde Manuce les imprima avec quelques autres petits écrits de même nature en Grec & en Latin. Outre cela Laſcaris a fait (e) un recueil des hommes doctes qui ont fleuri anciennement dans la Sicile.

(A) *Il le deputa au Sultan.*] Deux fois ſi nous en croions Paul Jove, qui ajoûte que ce Sultan aimoit la Philoſophie, & avoit une eſtime particuliere pour Laurent de Medicis. Il eſt neceſſaire de raporter les paroles de cet hiſtorien, car il faudra que je les compare avec celles de Mr. Varillas. C'eſt une matiere de critique. (f) *Is* (Laurentius Medices) *tum abſolvendæ Bibliothecæ ſtudio tenebatur. Ob id Laſcarem, ad conquirenda volumina Byzantium cum legatione ad Baiazetem bis miſit: nec deſuit honeſta petenti, nuſquam Barbarus Imperator, quippe qui erat totius philoſophiæ ſtudioſus, Averroiſque ſectator eximius, & de Laurentio privatim tanquam de illuſtri cultore virtutis, optimè ſentiret, quum paulò ante Bandinum perculſorem fratris, fuga in Aſiam elapſum in catenis ad ſupplicium tradidiſſet* (g); *ſingulari quidem religionis, atque juſtitiæ exemplo; quòd ille immane ſcelus in templo auſus, merita pœna plectendus cenſeretur. Itaque Laſcares, tuto abdita Gratiæ perſcrutatus, quum patria opes victoribus ceſſiſſent, nobiliora divitiis antiquæ dignitatis volumina collegit, ut in Italia ſervarentur.* Mr. Varillas a trouvé trop ſeche cette narration de Paul Jove, c'eſt pourquoi il l'a embellie de quantité de circonſtances, comme ſi au lieu de traduire fidelement le travail d'autrui, on l'eût chargé de le traveſtir en Roman. Voici ſon narré: (h) *Laurent de Medicis reçût* Laſcaris *à bras ouverts, & lui commit le ſoin de ſa Bibliotéque. Un jour qu'ils diſcouroient des moiens de l'embélir, il vint en penſée à Laſcaris, que Bajazet Empereur II. des Turcs avoit de l'inclination pour la Philoſophie, & que s'étant fait expliquer les Commentaires d'Averroës ſur Ariſtote, il ne ſeroit pas fâché, que l'on ſauvât les Peripateticiens du naufrage des belles Lettres. Laurent de Medicis promit de lui fournir les choſes néceſſaires pour un voiage de Conſtantinople, s'il y vouloit aler à ce deſſein. Laſcaris le prit au mot, & s'embarqua ſans autre lettre de créance, que celle, que Laurent de Medicis lui donna pour ſes facteurs. Il ne laiſſa pas neanmoins de trouver accés à la Porte du Grand Seigneur, ni de ſe faire préſenter à ſa Hauteſſe, qui le reçût encore mieux qu'il ne s'étoit imaginé. Ils eurent une aſſez longue converſation, & Bajazet lui témoigna toute l'eſtime, dont un Infidéle étoit capable pour la vertu de Laurent de Medicis, & lui permit (à ſa conſidération) d'achéter tous les manuſcrits, qui ſe trouveroient à vendre dans ſon Empire. Sa Hauteſſe lui donna des gens pour le conduire, & l'eſcorter aux lieux, où il ſavoit qu'il y avoit eû des Bibliotéques, & pour empêcher que ceux qui les avoient pillées, ne vendiſſent les livres plus qu'ils ne valoient. Ainſi Laſcaris eut la commodité d'aler par toute la Grece, & d'aſſembler ſes rares volumes,*

(g) *Paul Jove ſe trompe ici, car ce ne fut pas Bajazet II. mais ſon pere Mahomet II. qui fit arrêter Bandini, & qu'il envoia à Laurent de Medicis l'an* 1478. *Voiez Mr. Guillet hiſt. de Mahomet II. to.* 2. *pag.* 320. *& ſuiv. & pag.* 439. *Notez que Mr. de Wicquefort a bien erré là-deſſus, voiez ſon traitté de l'Ambaſſadeur to.* 1. *pag. m.* 269.

(h) *Varillas Anecdot. de Florence pag.* 183.

Digitized by Google

car le grand Seigneur permit à Lascaris de fouiller dans toutes les bibliotheques, & par ce moien une infinité de rares thresors de literature furent transportez en Italie. Après cela Lascaris passa en France, & s'y fit estimer de Louïs XII. qui (B) l'envoia à Venise en qualité d'Ambassadeur. Il s'en alla à Rome sous le pontificat de Leon X. & fit encore un voiage en Grece d'où il amena quelques jeunes gentilshommes pour être élevez dans le college que l'on fonda au mont Quirinal, afin de conserver la bonne prononciation de la langue Greque *. Il retourna en France (C) sous le regne de François I. & après s'y être arrêté quelque tems, il repassa en Italie,

* *Tiré de Paul Jove in elog. cap.* 31.

mes, qui subsistent encore, dans la Bibliotéque du Roi. Il n'en aporta toutefois que la moitié dans le premier voiage qu'il fit; parce que la joie de faire voir à son Patron les Auteurs, qu'il avoit recouvrés quoi qu'on les tint pour perdus, le fit retourner à Florence au bout de deux ans qu'il en étoit parti. Mais Laurent de Medicis le renvoia trois mois aprés, & le pria de continuer sa recherche par tout où il y avoit eû des savans. Lascaris revit Bajazet, & en reçût de nouvelles civilités. Il parcourut tout le Peloponése, & revint comme en triomphe dans un vaisseau chargé du reste des dépouilles de la Langue Gréque. Mais il n'avoit pas encore rangé ses manuscrits dans le superbe lieu qui leur étoit destiné, lors-que Laurent de Medicis mourut, & laissa l'Italie dans un calme, qui ne dura guere. L'armée Françoise entra dans Florence, & dissipa les livres aussi bien que les autres meubles de la Maison de Medicis. Non seulement il y a là plusieurs circonstances que Mr. Varillas a forgées pour embellir son recit, & pour le rendre plus plein, mais aussi quelques falsifications des faits; car il supose 1. que Lascaris n'avoit point de lettre de creance pour le grand Seigneur. Que veulent donc dire ces paroles de Paul Jove, *Byzantium* CUM LEGATIONE *ad Bajazetem misit?* 2. Que les rares volumes que Lascaris rassembla sont dans la Bibliotheque du Roi de France, l'armée Françoise aiant pillé les livres & les autres meubles de la maison de Medicis au tems de Charles VIII. Pour refuter là-dessus cet historien il ne faut que le faire souvenir qu'il a dit lui-même dans un autre Ouvrage, (a) que la maison de Medicis fut pillée par les Florentins avant que les troupes de Charles VIII. fissent leur entrée à Florence. Il dit positivement que les Florentins *dissiperent le prodigieux amas de statues, de tableaux,* DE LIVRES, *& de medailles que les Etrangers alloient voir avec admiration* au Palais de Medicis. Notez que les livres de cette bibliotheque qui peuvent avoir été transportez dans celle du Roi de France, y sont passez par un tout autre canal que celui de l'expedition de Charles VIII. Ce transport est plus moderne, voiez le Pere Jacob dans son traité des bibliotheques: il vous aprendra (b) que Catherine de Medicis *apporta entre autres choses* à Henri II. son époux *les manuscrits de la celebre Bibliotheque des Medicis qui furent mis dans la Bibliotheque Royale, où ils sont jusqu'à present conservez.*

(a) *Varillas histoire de Charles VIII. liv. 3. p. 262. ad ann. 1494. édit. de Holl.*

(b) *Jacob, traité des Bibliotheques pag. 458.*

Quand on m'aura prouvé que Varillas ne se fonda point uniquement sur les éloges de Paul Jove en parlant de Lascaris dans ses Anecdotes de Florence, je verrai si j'ai eu tort de l'accuser d'être l'inventeur de la plupart des circonstances qu'il a debitées. S'il avoit sçu ce que Paul Jove remarque dans un autre livre, il nous auroit donné une narration beaucoup plus paraphrasée: ç'auroit été une scene toute remplie de decorations. Paul Jove raconte que le Bassa Cherseoglis fit obtenir à Jean Lascaris la permission de visiter toutes les Bibliotheques de la Grece, lors que par ordre de Leon X. il cherchoit les vieux manuscrits. (c) *Nec illud quidem erga literarum studia eximia benignitatis officium prætermittendum videtur, quòd Lascari, quem supra memoravimus Græcorum nobilissimo, pariter atque doctissimo antiquos codices jussu Leonis decimi conquirenti, cunctas Græcia bibliothecas impetrato ad id regio diplomate, liberè excutiendas aperuit.* Cet historien venoit de dire que ce Bassa s'étant fait Mahometan par depit, conservoit au fond de l'ame la foi Chretienne, & avoit un crucifix caché dans un cabinet, & l'adoroit pendant la nuit lors que personne n'en pouvoit être temoin. Il montra ce crucifix à Jean Lascaris qui raconta ensuite toutes ces particularitez à Paul Jove. Disons quel fut le depit qui le porta à l'abjuration exterieure du Christianisme. Il étoit prêt à épouser une belle fille lors que son pere la trouvant fort à son goût s'en empara, & voulut être son mari. Cette injure outra tellement le fils, qu'il se retira aux prochaines garnisons des Turcs & puis à Constantinople où Bajazet lui fit un très-bon accueil, & lui promit en mariage l'une de ses filles. Le jeune homme se fit Mahometan, quitta son nom d'Etienne, & prit celui d'Achomat, & de Cherseoglis, & devint gendre de Bajazet (d). Quelles paraphrases, & quelles brodures ne verroit-on pas dans les Anecdotes de Florence, si Mr. Varillas eût eu connoissance de ce passage Latin? (e) *Non, ut cæteri ferè omnes à prima pueritia per delectus Christianis parentibus erepti, sed jam planè vir* (Cherseoglis) *ita à majorum religione discessit, ut nunquam ex arcano veræ pietatis oblivisceretur. Is Chersechii reguli in Illyrico, ad montem Nigrum filius, quum adamata ei sponsa quæ erat è Stirpe Servia Despoti, ad paratas nuptias duceretur, concupivit eam illico, quòd esset egregia venustatis, procaci oculo improbus pater, omnemque pudorem superante libidine, sibi statim impotenter excluso filio nuptias celebravit, frustra reclamantibus propinquis: qui id facinus filio contumeliosum patriæque & domui infame detestabantur. Itaque juvenis tanta injuria indignitate commotus, præcipitique actus desperatione &c.* Je donne à examiner à d'autres si Paul Jove n'a point confondu avec le voiage que fit Jean Lascaris en Grece sous le Pape Leon X. les voiages que Laurent de Medicis lui avoit fait faire. Bajazet mourut avant le pontificat de Leon X. & je doute fort que Cherseoglis ait eu beaucoup de credit sous le successeur de ce Sultan, & il est indubitable qu'il ne fut jamais aussi en état de rendre service à Jean Lascaris que sous l'empire de Bajazet.

(d) *Jovius ibid. fol. 255. verso.*

(e) *Id. ib. fol. 255. Voiez aussi Melanchthon au livre 5. de la Chronique de Carion pag. m. 874.*

(B) *Louïs XII. . . . l'envoia à Venise en qualité d'Ambassadeur.*] Je trouve qu'il l'y envoia l'an 1503. & l'an 1505. Voiez Pierre Bembus (f) dans l'histoire de Venise où il raporte les sujets de ces Ambassades, & le sommaire de la harangue de l'Ambassadeur. Le Vianoli (g) assûre qu'en 1507. la Republique aiant sçu la ligue de Cambrai congedia Lascaris Ambassadeur de Louis XII. mais comment eût-elle pu savoir alors une ligue qui ne fut conclue qu'au mois de Decembre 1508? Voiez la marge (†).

(f) *Lib. 6. fol. m. 144. verso, & lib. 7. fol.* 152.

(g) *Historia Veneta parte seconda pag.* 76.

(C) *Il retourna en France sous le regne de François I.*] Paul Jove n'en aiant rien dit, a été cause que Mr. Varillas n'en a point parlé non plus. Sa paraphrase de l'historien Italien porte que (h) *Lascaris ne sachant que devenir prit parti avec Charles VIII. Et* que *comme il étoit homme de Cabinet, on lui donna l'Ambassade de Venise, dont il s'aquita dignement sous le Régne de ce Monarque, & de Loüis XII. qui lui succeda. Enfin Leon X. étant devenu Pape, apella Lascaris à Rome, pour être de son Conseil.* Ce fut selon Mr. Varillas le dernier emploi de Jean Lascaris; & c'est se tromper en plusieurs manieres, car le Pape ne le fit point son Conseiller, mais (i) directeur d'un College Grec, & depuis ce tems-là ce savant homme eut quelque charge à Paris. Je croi que ce fut celle de bibliothecaire du Roi, & je me fonde sur une lettre que Jaques Tusan écrivit à Ange Lascaris fils de Jean, dans laquelle on voit ces paroles: (k) *Jani patris tui excellentem in Romana lingua, nedum vestra, peritiam pluribus hic verbis ne fusius persequar, illud certe dicam: Græca literatura quantum usu, quantum scientia præcellat, ex hoc intelligi vel maximè posse, quod eum ex cunctis vestri generis hominibus de sententia doctissimorum delectum princeps noster Franciscus accersendum esse censuerit, ut Musco, quod in hac urbe longe omnium principe multo celeberrimum speramus excitatum iri, propediem, velut alter Apollo præsideat.* Voici un passage qui n'est pas exempt de fautes, mais qui ne laissera pas de servir de preuve. Je le tire du theatre des Antiquitez de Paris composé par Jaques du Breul. (l) *Emanuel Chrysoloras eut pour disciple Ange Tifernas, qui l'an mil cinq cens vingt trois étant à Paris, enseigna les lettres Grecques à Jean Lascares, & Guillaume Budé doctes personnages, & qui ont mis plusieurs belles œuvres en lumiere, comme tesmoigne M. Genebrard en sa Chronologie en ces termes.* Anno 1523. Chrysoloræ, qui primus litteras Græcas Florentiam Cosmo Mediceo Florentino Duce attulit, discipulus Tifernas in Franciam venit, Budæumque litteras Græcas docuit. Deinde Janus Lascaris mortuo Laurentio Mediceo Mœcenate suo. Atque inde literatura Græca, deserta Italia ad nos migravit. *Or ce Lascares & Budee, comme tesmoigne le mesme autheur, ont esté les premiers, à la suscitation desquels le Roy François premier dressa la Bibliotheque de Fontainebleau, & depuis institua les Professeurs Royaux, comme dit le mesme autheur.*

(†) *Je croi que par anticipation on apelle ligue de Cambrai les engagemens qui se noüoient avant la conclusion du traité de Cambrai.*

(h) *Varill. Anecdot. de Flor. pag.* 184.

(i) *Voiez une lettre de Budé parmi celles d'Erasme. C'est la* 30. *du* 2. *livre pag.* 156.

(k) *Gesner. in Biblioth. fol.* 39. *verso.*

(l) *Du Breul, Antiquitez de Paris liv.* 2. *p.* 563. *édit. de Paris* 1639. *in* 4.

Digitized by Google

Italie, & mourut à Rome perdu de goutes à l'âge d'environ 90. ans. Il fut enterré dans l'Egliſe de Ste. Agathe. Quoi qu'il n'eût pas un revenu fixe, il eut toûjours dequoi fournir à ſes depenſes, & cependant il n'étoit point attentif à ſes afaires domeſtiques, & il ſe plaiſoit à vivre ſomptueuſement. Sa pareſſe ne lui permit pas de compoſer beaucoup (D) de livres †. Il entendoit (E) bien le Latin, & n'avoit pas dedaigné d'être correcteur d'imprimerie.

† *Ex eodem ibid.*

LATINUS (JEAN) More de naiſſance, fut tranſporté en Eſpagne petit garçon, & ſervit chez (A) le Duc de Sueſſe ‡. L'eſprit que l'on remarqua en lui fut cauſe qu'on lui laiſſa prendre part aux leçons qui étoient faites à ſon jeune maître, & par ce moien il devint ſi docte, qu'aiant été afranchi il obtint de l'Archevêque de Grenade la Regence de la langue Latine dans l'Ecole de l'Egliſe de Grenade. Il s'aquita dignement de cette charge pendant vingt ans; & comme ſes mœurs n'étoient pas moins dignes d'eſtime que ſon eſprit, il trouva en mariage un parti (B) fort avantageux. Il publia divers (C) Poëmes *. Quelques-uns diſent que Clenard l'amena (D) d'Ethiopie en Eſpagne, & qu'il l'inſtruiſit aux belles lettres. Cela n'eſt pas

‡ *Gonzales de Cordoue, petit-fils du grand Capitaine.*

* *Tiré de Don Nicolas Antonio, Bibl. Hiſpan. tom 1. pag. 547.*

(n) *Nicol. Anton. Biblioth. Hiſp. to. 1. pag. 547.*

(o) Hic dum Mendozium Heroa (*je croi que c'eſt une faute d'impreſſion, au lieu de* Herum) Granatæ in ludum literarium comitaretur, linguam Latinam eadem opera arripuit. *Schottus, Biblioth. Hiſpan. pag. 450.*

(p) *De Scriptorib. ſæculi XVI. pag. 92.*

(q) *Nicol. Anton. ubi ſupra.*

(r) *Id. ib.*

(ſ) Granatæ linguam Latinam publice profiteri cœpit, ſtupendo exemplo in cathedra nigrum hominem Latine loqui. *Schottus ubi ſupra.*

(t) *Ludov. Nonius in Hiſpania illuſtrata, pag. 83.*

(v) *Tiré de Nicol. Antonio ibid.*

(w) *Elle eſt dans Nicolas Antonio ubi ſupra, & dans Moreri.*

(x) *Baillet, to. 1. pag. 287.*

(y) *Voiez la remarque A.*

(a) *Tiſernas étoit Italien.*

(b) *Voiez les lettres d'Eraſme lib. 11. n 4. pag. 548. & n. 5. pag. 549.*

(c) *Voiez les mêmes lettres lib. 20. n. 72. pag. 1030.*

(d) *Paulus Jovius in elog. cap. 31. p. 74.*

(e) *Geſn. ubi ſupra.*

(f) *Dans la remarque A de l'article* Muſurus.

(g) *Jovius ubi ſupra.*

(h) *Ci-deſſus dans la remarque C lettre k.*

(i) *Voiez les lettres d'Eraſme pag. 1030. 1039. 1044. & alibi edit. Londin.*

(k) *Eraſm. in Ciceroniano pag. m. 70.*

(l) *Henr. Stephan. in artis typog. querimonia apud Almelovenium de vitis Stephan. pag. 140.*

(m) *Chevill. Orig. de l'imprimerie pag. 194.*

theur. Laſcari & Budæo authoribus, Franc. I. Bibliothecam Fontenablæam inſtruxit, indéque anno 1530. linguarum & mathematum profeſſores. Nam cæteri ſunt adſcriptitii. Il y a bien des choſes à critiquer dans ce paſſage. En 1. lieu Tiſernas s'apelloit Gregoire & non pas Ange. 2. Il mourut au XV. ſiecle, comment donc eût-il pu venir à Paris l'an 1523? Le Pere du Breul venoit de dire que Chryſoloras qui étoit mort à Conſtance le 15. d'Avril 1415, lui avoit apris le Grec. Cela ne devoit-il point faire conoître qu'il n'a point vêcu juſques au regne de François premier? En 3. lieu il eſt abſurde de pretendre que Jean Laſcaris Grec de nation ait apris d'un (a) Italien *les lettres Greques* 4. C'eſt une ignorance craſſe que de dire qu'en 1523. lui & Guillaume Budé étoient de jeunes écoliers. Bude avoit alors 56. ans, & paſſoit pour le plus docte perſonnage, & pour le plus grand Grec de France. 5 Le paſſage de Genebrard cité par du Breul ſignifie que Jean Laſcaris vint en France après Tiſernas, & après la mort de Laurent de Medicis. Celui qui le cite n'y comprenoit rien. Notez que Laſcaris retourna en France (b) l'an 1518 & qu'il y étoit encore (c) l'an 1528 On convainc par là d'une groſſe faute Mr. Moreri qui a dit qu'il mourut peu aprés que Leon X. eut été fait Pape.

(D) *Sa pareſſe ne lui permit pas de compoſer beaucoup de livres.*] On auroit voulu qu'il fît des verſions des écrivains Grecs, mais à peine put-on extorquer de lui la traduction de quelques traitez de Polybe ſur l'art militaire (d). Je voi dans le catalogue d'Oxford ſon livre *de veris Græcarum literarum formis ac cauſis apud Antiquos* imprimé à Paris l'an 1536. *in* 8. & ſes harangues imprimées à Francfort l'an 1573. Geſner (e) marque que l'on imprima à Bâle en 1537. ſes épigrammes Latines & ſes épigrammes Greques.

(E) *Il entendoit bien le Latin, & n'avoit pas dedaigné d'être correcteur d'imprimerie.*] Le paſſage d'Eraſme que je cite (f) ailleurs temoigne que Jean Laſcaris poſſedoit fort bien la langue Latine. Paul Jove lui donne la même loüange. (g) *Valebat Latina facundia, ita ut verſus, qui extant, perſcriberet.* Je pourrois joindre d'autres temoignages à ces deux-là, & à celui de Tuſan (h), ſi cela etoit neceſſaire. Notez que Laſcaris ne fut pas content de l'éloge qui lui fut donné par Eraſme dans le dialogue intitulé *Ciceronianus.* Il ſe joignit aux mecontens qui firent des vers ſatiriques à Paris (i) contre l'Auteur du Dialogue. Il étoit trop delicat & ſe fâchoit ſans raiſon, car voici les termes d'Eraſme: (k) *De Jano* (Laſcare) *quoniam adhuc ſupereſt, dicendum eſt parcius. Morum comitate generis nobilitatem præ ſe fert, acri judicio vir, multa in Epigrammatibus argutia: poterat inter Ciceroniani cognominis candidatos numerari, ni crebræ legationes ac regum negotia revocáſſent hominem à Muſis.*

Quant à la fonction de correcteur d'imprimerie liſez ces paroles de Henri Etienne: (l) *Quid verò dicturos M. illum Muſurum & Janum Laſcarin putamus, in quibus primis Græcia reviviſcere cœpit, & qui principes in pandendo nobis ad lingua Græcæ adyta itinere fuerunt? quid, inquam, dicturos remur, ſi, quum ipſi tantum honoris arti typographicæ detulerint, ut non indignam exiſtimarint cui ſuam operam navarent, fungentes munere correctorum (liceat enim de rebus typographicis typographicè loqui) eò rem deveniſſe videant, ut ſi quis &c.* Ajoûtez à cela ces paroles de Mr. Chevillier: „ (m) Je crois que ce fut Laſcaris qui ſervit de „ Correcteur à l'Avicenne imprimé à Lyon en trois „ Volumes *in fol.* avec les Commentaires de Jacques „ *de Partibus* par Jean Trechſel & Jean Cleym l'an„ née 1498. comme je conjecture de l'Epitre dédi„ catoire addreſſée au Medecin du Roi Jean Ponceau, „ qu'il mit à la tête de ce Livre.„

(A) *Et ſervit chez le Duc de Sueſſe.*] Il le temoigna lui-même dans une Inſcription que Don Nicolas Antonio raporte. (n) *Hæc Joannes Æthiops Chriſticola ex Æthiopia uſque infans advectus excellentiſſimi & invictiſſimi Conſalvi Fernandi à Corduba Ducis Sueſſæ, Conſalvi Magni Hiſpaniarum Ducis nepotis ſervus, ab ipſo infantiæ lacte ſimul nutritus, cum ipſo à rudibus annis liberalibus artibus inſtitutus & doctus, & tandem libertate donatus, Granatæ ab illuſtriſſimo pariter & reverendiſſimo Petro Guerrero Granatenſi Archiepiſcopo extra omnem aleam doctiſſimo, S. Eccleſiæ Granatæ cathedram Grammaticæ & Latini ſermonis accepit moderandam, quam per viginti annos fœliciter moderatus eſt.* Par là nous convaincons de fauſſeté le Jeſuite Schottus, qui a dit que nôtre More aprit le Latin en ſuivant Mendoza au College (o). Le maître de nôtre Latinus ne s'apelloit point Mendoza. Vous trouverez dans Aubert le Mire (p) preſque mot à mot tout ce que Schottus a dit de ce docte Ethiopien.

(B) *Il trouva en mariage un parti fort avantageux.*] Il épouſa (q) Donna Anna de Carleval: *Charus omnibus propter ingenii ac morum dotes, matrimonio inſuper honeſtæ nec ignobilis fœminæ ſupra conditionem ornatus* (r). On dit qu'il étoit bel homme; ce qui eſt peut-être auſſi rare, ſelon le goût des Européens, que de voir un More (ſ) enſeigner la langue Latine. *Ludum hic* (Granatæ) *parentum memoria aperuit (quis credat?)* Joannes *Æthiops genere*, Latinus *hinc dictus, at præſtanti forma & Muſica ac Poëtica in paucis peritus* (t).

(C) *Il publia divers poëmes.*] Un ſur la bataille de Lepante: un autre ſur la mort de Pie V. & un bon nombre d'épitaphes. Donnons les titres: *Auſtriados libri II. ſive de victoria navali Joannes Auſtriaci ad Echinadas Inſulas. De obitu Pii V. ejuſque in Philippum regem ſtudio. De auguſta regalium corporum ex variis tumulis in unum regale templum Eſcurialis tranſlatione, atque illinc in Granatenſe Regina Joanna, epigrammatum, ſive epitaphiorum libri II.* à Grenade 1576. L'inſcription que j'ai raportée dans la 1. remarque eſt tirée de ce dernier livre; & comme l'Auteur obſerve qu'il avoit 58. ans (v), nous pouvons conoître, dira-t-on, l'année de ſa naiſſance. Un homme qui eſt dans ſa 58. année l'an 1576. doit être né l'an 1518. Mais donnons nous garde de raiſonner de la ſorte; car encore que les épitaphes & les épigrammes de Latinus aient été publiées à Grenade l'an 1576. il ne s'enſuit pas que l'inſcription dont nous parlons ait été faite cette année-là. Cette conſequence ſeroit mauvaiſe, quand même on ſeroit certain qu'il étoit alors en vie: combien plus ſera-t-elle fauſſe, ſi l'on ſupoſe qu'il mourut l'an 1573. comme le porte ſon (w) épitaphe. Voici ce que l'on peut dire de certain: puis qu'il eſt mort l'an 1573. cette inſcription n'a pas été faite après cette année, & ainſi l'Auteur avoit pour le moins 58. ans cette année-là, & ſa naiſſance ne peut être poſterieure à l'an 1515. Nicolas Antonio ſeroit blâmable, au cas qu'il eût pu marquer l'année où Latinus ſe donnoit 58. ans, car il ne la marqua point. Je voudrois pour la rareté du fait que nôtre Latinus eût trouvé place parmi les poëtes de Mr. Baillet.

(D) *Que Clenard l'amena d'Ethiopie en Eſpagne.*] L'Auteur (x) de l'Academie des Sciences nous dit que Clenard ſortant de la Cour de Fez, *fut ſeulement ſuivi d'un diſciple Ethiopien, avec lequel étant arrivé à Grenade l'an 1542. il écrivit à l'Empereur Charles V. une lettre élegante*, & mourut *en cette même année, & laiſſa ſon diſciple Ethiopien (connu ſous le nom de Jean Latin) ſi bien inſtruit aux bonnes lettres, qu'il a compoſé un beau poëme Latin ſur la victoire . . . . de Lepanthe.* Pluſieurs raiſons me perſuadent qu'il y a là quelques fauſſetez. 1. Latinus (y) temoigne qu'il étoit encore enfant, lors qu'il fut tranſporté d'Ethiopie

Digitized by Google

pas vrai : il ſera facile de faire voir leur erreur. Les fautes (E) de Mr. Moreri ſont en petit nombre, mais très-groſſieres.

☞ LAUDICE, ſœur & femme de Mithridate, doit être miſe dans le catalogue des perſonnes de malheureuſe memoire. Son mari roulant dans ſon ame un vaſte deſſein, ſe deroba de ſa cour afin d'aller voir *incognito*, & avec fort peu de ſuite la ſituation des lieux où il pretendoit un jour faire la guerre. Laudice n'aprenant point de ſes nouvelles, s'imagina qu'il étoit peri, qu'il ne reviendroit plus, & au lieu de s'affliger, elle s'abandonna aux voluptez les plus impures. Le retour de ſon mari la mit dans une inquietude très-incommode, elle avoit beſoin de cacher ſa faute, & n'en trouvoit point de meilleure voie que d'empoiſonner Mithridate. Elle s'y prepara, mais l'une de ſes ſervantes la trahit, & revela le myſtere. Mithridate ne balança point à faire mourir une telle épouſe †. Un moderne * debite très-fauſſement que ce Monarque fut empoiſonné en effet par cette femme, mais qu'étant accoutumé à ſon antidote il en guerit quoi qu'avec peine. Ceux qui s'embaraſſent de ce que Juſtin raconte que Laudice avoit (F) accouché pendant l'abſence de ſon mari, ſe font des dificultez de rien. J'ai parlé † ailleurs d'une autre LAUDICE ſœur de celle-ci, & encore plus mechante qu'elle. On a tort de dire que (G) Juſtin s'eſt contredit en parlant de ces deux femmes.

‡ *Tiré de Juſtin lib. 37. c. 3. p. m. 544.*

* *Chriſt. Matthias, theatr. hiſtor. pag. m. 28.*

† *Dans l'article* Cappadoce, *page 798. col. 2.*

LAUNOI (MATTHIEU DE) l'un des plus ardens Ligueux qui fuſſent en France, avoit exercé pluſieurs années la charge de Miniſtre de l'Egliſe Reformée; mais aiant commis adultere, & n'eſperant point qu'on relâchât en ſa faveur les loix de la diſcipline, il rentra dans la Communion de Rome. Je n'oſerois aſſûrer ce que j'ai lu dans de grans Auteurs, qu'il étoit Prêtre (A) lors qu'il ſe fit Proteſtant; mais s'il ne l'étoit pas alors, il le devint après qu'il eut renoncé

pie en Europe. Cela ne ſeroit pas vrai, s'il étoit paſſé d'Afrique en Eſpagne avec Clenard l'an 1542. Il avoit alors pour le moins 27. ans. 2. Il dit que dès ſon enfance (a) il a été élevé & inſtruit avec Gonſales Fernand de Cordouë ſon maître, qui enfin (b) lui donna la liberté. Auroit-il parlé de la ſorte, s'il avoit été redevable de toute ſon érudition à Jaques Clenard, comme Mr. Bullart le ſupoſe? 3. Il ne dit rien qui ait le moindre raport à la narration de Mr. Bullart. Ma troiſiéme obſervation me perſuade qu'Aubert le Mire s'eſt trompé lors qu'il a dit, (c) *Diſcipulum reliquit* (Clenardus) *Joannem Latinum Æthiopem (quod prodigii ſimile eſt) Rhetorem Illiberitanum, cujus poëma exſtat panegyricum de navali Jo. Auſtriaci ad Echinadas Inſulas victoria.* Sans doute Mr. Bullart a été trompé par ce paſſage d'Aubert le Mire; mais il y a joint une faute qui vient de ſon cru; il a ſupoſé que Latinus fut amené en Europe par Jaques Clenard l'an 1542. Voici aparemment l'origine de l'erreur. Clenard raconte (d) qu'aiant été envoié à Braga pour y dreſſer une Ecole, il produiſoit ſes 3. valets Mores devant ſes Ecoliers, & leur commandoit en Latin de faire certaines poſtures. Ces Mores avoient apris chez lui aſſez de Latin par l'uſage, pour entendre ce qu'il leur commandoit en cette langue. *Erant mihi Servuli tres, quos (e) ſupra nominavi, non ſane periti Grammatici, verum domeſtica conſuetudine tantum conſecuti, ut me perciperent, quicquid dicerem, & contra Latine reſponderent, licet identidem peccantes in Priſcianum. Hos in ludum productos, dialogos agere juſſi, ſpectantibus diſcipulis, & cum eis multis de rebus ſermonem miſcebam, aſſentiſſimo auditorio, adeo miraculi loco fuit, quod Æthiopes loquerentur Latine.* Heus Dento, *inquam*, ſalta, &c. Sûr ce narré on a pu bâtir facilement que Jean Latinus étoit un Eleve de ce docte Grammairien.

(a) *A rudibus annis.*

(b) *Et tandem libertate donatus.*

(c) *Aub. Miraus in elog. Belg.*

(d) *Clenard epiſt. lib. 2. pag. 303.*

(e) *Ce mot ſe raporte à ces paroles de la page 295.* Præter Gulielmum miniſtrum tres ſervos adduxeram Æthiopes, Dentonem, Nigrinum & Carbonem; nam ſic eos nominavit Reſendius.

(E) *Les fautes de Mr. Moreri.*] I. Il n'eſt pas vrai que Gonzales Fernand de Cordouë ait fait eſclave nôtre Latinus, *lors qu'il n'étoit encore qu'au berceau.* L'inſcription (f) que j'ai raportée inſinuë clairement, que lui & Latinus étoient à-peu-près de même âge : il faudroit donc que Gonzales couché encore dans le berceau, eût fait des expeditions en Afrique ou ſur mer, s'il étoit vrai qu'il eût fait eſclave Latinus. Je voudrois bien ſavoir pourquoi Moreri ne s'attachoit pas à traduire fidelement ſes originaux. Il avoit le livre de Don Nicolas Antonio ſous les yeux, que ne ſe contentoit-il de dire que Latinus étoit eſclave de Gonzales Fernand de Cordouë? Cela ſignifie-t-il que Gonzales avoit pris lui-même cet Ethiopien, & qu'enſuite (g) il l'avoit mené en Eſpagne? II. L'emploi de Latinus à Grenade n'étoit point uniquement d'enſeigner les jeunes Clercs de la Metropolitaine. Il enſeignoit pubiquement le Latin à tous venans; c'étoit l'uſage des Ecoles des Egliſes cathedrales, comme Mr. Joli l'a montré dans l'un de ſes livres. III. C'eſt une grande ignorance (h) que de nous parler d'un poëme intitulé *Auſtriados.* C'eſt en vain qu'on ſe voudroit excuſer ſur l'original, puis que Nicolas Antonio ne ſe ſert du genitif *Auſtriados*, qu'en y joignant *libros duos.*

(f) *Dans la remarque A.*

(g) *La narration de Moreri nous conduit à cette ſuite.*

(h) *Cette faute a été corrigée dans les éditions de Hollande.*

(F) *Que Laudice avoit accouché pendant l'abſence de ſon mari.*] Cet accouchement étoit dans l'ordre : Mithridate ne pouvoit point s'en ſcandaliſer; la ſuputation des tems lui permettoit de pretendre qu'il étoit le pere du garçon que Laudice avoit mis au monde pendant qu'il étoit hors du logis. Ce qui me fait parler de la ſorte eſt que Juſtin marque que ce Prince fut (i) felicité tout à la fois, & de ſon retour, & de la naiſſance d'un fils. On n'eût pas oſé lui compter pour une bonne fortune un effet honteux & inconteſtable de ſon cocuage. D'où venoient donc, demandera-t-on, les inquietudes de Laudice? C'eſt qu'aparemment elle étoit groſſe, ou qu'elle craignoit de l'être, s'étant divertie avec ſes galans depuis ſes couches. Voilà ce qui fit que pour cacher ſes adulteres, elle tâcha de faire mourir ſon époux. (k) *Laudice . . cum periſſe eum crederet, in concubitus amicorum projecta, quaſi admiſſum facinus majore ſcelere tegere poſſet, venenum adventanti paravit.*

(i) Inter gratulationem adventus ſui, & filii geniti. *Juſtin. lib. 37. c. 3. pag. 544.*

(k) *Id. ib.*

(G) *On a tort de dire que Juſtin s'eſt contredit.*] Freinshemius l'en accuſe, ou de confondre prodigieuſement l'hiſtoire. (l) *Aut contradicit ſibi auctor, aut hiſtoriam mire confundit.* Sa raiſon eſt que Juſtin raconte en d'autres lieux; 1. que (m) Laudice veuve d'Ariarathes Roi de Cappadoce fut tuée par ſes ſujets pour avoir empoiſonné cinq de ſes enfans. 2. Que (n) Laudice veuve d'Ariarathes Roi de Cappadoce ſe maria avec Nicomede Roi de Bithynie, pendant que ſon frere Mithridate ſe preparoit à la ſecourir contre ce même Nicomede uſurpateur de la Cappadoce au prejudice d'Ariarathes fils du feu Roi. Ce fondement de l'accuſation de Freinshemius eſt nul, car Juſtin parle de deux Laudices Reines de Cappadoce. La premiere avoit épouſé un Ariarathes qui mourut pendant la guerre d'Ariſtonicus environ l'an 622. de Rome. La ſeconde étoit ſœur de Mithridate, & fut femme de l'Ariarathes qui ſucceda à celui-là. Il n'y a donc ici ni contradiction ni confuſion. Notez que l'on cenſure Juſtin dans des choſes qu'il a eu raiſon de dire, & qu'on le laiſſe en repos à l'égard de pluſieurs faits qu'il falſifie. Le ſcholiaſte Dauphin a renouvellé l'accuſation de Freinshemius.

(l) *Freinshemius in Juſtinum lib. 38. c. 1. pag. 548.*

(m) *Juſtin. lib. 37. c. 1.*

(n) *Id. lib. 38. c. 1.*

(A) *Qu'il étoit Prêtre lors qu'il ſe fit Proteſtant.*] Mr. de Thou l'aſſûre. *Matthæus Launæus*, dit-il (o), *ſacri Sueſſionum collegii Sodalis, olim ſacerdos, & poſtea ejerata majorum religione doctrinam proteſtantium amplexus paſtoriſque officio diu inter eos functus, uxore etiam ducta, cujus cum propter egeſtatem ætate jam inclinata taderet, errore recantato ad nos redierat, ſed incerta fide, quam mox ut ſe vere Catholicum approbaret, factioſis addixit.* On repete la même choſe dans le livre (p) 95. avec une addition très-conſiderable; car dans le denombrement des raiſons qui avoient porté ce perſonnage à quitter les Reformez, on n'oublie point le châtiment qu'il avoit à craindre aiant été convaincu d'adultere. Il rentra dans le giron de l'Egliſe, dit Mr. de Thou, ſoit qu'il ſe repentit de ſes erreurs, ſoit qu'il fût las de ſa femme, ſoit qu'il craignît la peine que les Proteſtans infligent à ceux qui ſont convaincus d'avoir violé la foi conjugale. (q) *Rurſus ſeu pœnitentia ductus, ſive uxoris pertæſus, & adulterii pœnam, cujus conſcius fuerat, metuens, ad ſacerdotium relicta uxore redierat.* Je raporterai ci-deſſous un autre paſſage, où Mr. de Thou repete une partie de ces choſes. Je n'allegue point ces paroles de

(o) *Thuan. hiſtor. lib. 86. p. 112. ad ann. 1587. Voiez auſſi Maimbourg, hiſt. de la Ligue, l. 1. pag. 55.*

(p) *Pag. 280. ad ann. 1589.*

(q) *Thuan. ibid.*

Digitized by Google

† *Memoires de la Ligue to. 6. p. 349. Les autres historiens ne disent pas qu'on lui ait donné cette Cure.*

renoncé à la communion des Reformez. Quoi qu'on l'eût flêtri à Sedan d'une (B) maniere tout-à-fait ignominieuse, à cause de son adultere, il ne laissa pas d'être reçu à bras ouverts par les Catholiques. Ils firent † des quêtes pour lui; on lui donna un Canonicat dans la Cathedrale de Soissons, & la Cure de saint Mederic à Paris *. Il emploia sa langue, sa plume, & tout ce qu'il eut d'industrie γ à fomenter la rebellion des Parisiens, & il se rendit si considerable dans l'horrible faction des Seize, qu'il (C) presida à toutes les assemblées qui furent tenuës pour faire mourir Barnabé Brisson Président au Parlement de Paris. S'il ne se fût sauvé promtement, il eût tenu compagnie à ceux que le Duc de Maienne fit pendre, pour avoir été les promoteurs du suplice de ce grand personage ‡. Il se retira en Flandres ⸸; & je croi qu'il y passa le reste de ses jours. Il publia quelques livres de controverse, un (D) entre autres sur les motifs de son changement, & une reponse aux calomnies qu'il pretendoit que les Ministres avoient semées contre lui. Il est bien foible dans la reponse (E) à l'accusation d'adultere; & comme sa

* *Memoires de la Ligue ib.*

γ *Thuanus lib. 95. pag. 280.*

‡ *Cayet, Chronologie Novenaire, ad ann. 1591.*

⸸ *Id. ib.*

de Du Verdier Vau-Privas: (a) *Mathieu de Launoy premierement prestre, puis ministre de la pretendue Religion Reformee, & à present retourné au giron de l'Eglise chrestienne & catholique.* L'autorité de Mr. de Thou suffit à prouver ce que j'avance. Voions s'il y a lieu de douter qu'on ait eu raison de dire, que Matthieu de Launoi étoit Prêtre quand il se fit Huguenot. Si j'en doute je suis fondé sur le silence que cet Ex-Ministre garda dans une occasion, où il semble qu'il eût dû parler de sa prêtrise. *Je laisse derriere*, dit-il (b), *ce qu'ils disent de ma vocation auparavant qu'ils m'eussent distrait du sein de l'Eglise Chrestienne & Catholique, & de la desertion que je fis de la charge que j'avoy. Car j'ay tousjours eu charge & authorité publique, depuis que je suis sorty des études: & nonobstant ma jeunesse, qui lors étoit bien verde, & loin de maturité, m'y suis comporté avec louange & honneur, au contentement de ceux ausquels j'avoy à faire, jusques à ce qu'aucuns Ministres & autres de leur secte m'embrouillerent l'esprit de leurs illusions & reveries. Et l'estime en laquelle ils m'avoient, étoit telle, que si tot que je me rangeay de leur party, qui fut l'an 1560, ils me contraignirent prendre charge entr'eux me haitans, en telle sorte qu'ils ne me donnerent aucun temps pour respirer, & adviser à ce qu'avoy à faire, tant ils avoient crainte que je leur échappasse: même ils ne me firent proposer qu'une seule foys: & encores si tot qu'ils me veirent entré en matiere se contentans du commencement que j'avoy faict, ils me feirent cesser, & m'adjoignirent à leur nombre, pour m'envoyer en Champagne.*

(a) *Bibliotheque Françoise, pag. 860.*

(b) *Defense de Matthieu de Launoi & d'Henri Pennetier . . . contre les fausses accusations & pernicieuses calomnies des Ministres de Paris, Sedan & autres, pag. 43. 44. Ce livre fut imprimé à Paris chez Jean du Carroi l'an 1577. in 8.*

(B) *D'une maniere tout-à-fait ignominieuse.*] Les memoires de la Ligue (c) portent qu'aiant été convaincu *d'avoir engrossé une sienne cousine* à Sedan, où il exerçoit le saint ministere, *il y fut pendu en effigie.*

(c) *Tome 6. pag. 351.*

(C) *Qu'il presida à toutes les assemblées.*] Voiez la Chronologie novenaire (d) de Pierre Victor Cayet, vous y trouverez un plus grand detail que dans ces paroles de Mr. de Thou: (e) *Matthæus Launæus qui olim Presbyter, postea ejerata majorum religione Minister uxorem duxerat, ejusque persuasus ad sacra redierat . . . . . principem locum in iis conciliabulis semper tenuit.* Cette preuve me suffit.

(d) *Tom. 1. fol. 508. & suiv. ad ann. 1591.*

(e) *Thuan. lib. 102. p. 443. ad ann. 1591.*

(D) *Un entre autres sur les motifs de sa conversion.*] Il a pour titre, *La Declaration & refutation des fausses suppositions, & perverses applications d'aucunes sentences des sainctes Ecritures, desquelles les Ministres se sont servis en ce dernier temps, à diviser la Chrêtienté: avec une exhortation auxdits Ministres d'eux reünir, & r'amener leurs auditeurs à l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine, de laquelle ils ne se devoient pas separer. . . . . Par Matthieu de Launoy, & Henry Pennetier n'agueres Ministres de la Religion pretenduë reformee: & à present retournez au gyron de l'Eglise Chrêtienne & Catholique: le tout mis en ordre, & disposé en trois livres, par ledict de Launoy.* L'épitre dedicatoire (f) au Roi Henri III. nous aprend que ces deux Ministres se rencontrerent au bourg de Guines au païs reconquis, le premier de Juin 1576. Pennetier *y étant repassé d'Angleterre quelque temps auparavant, & l'autre retournant tout recemment de Hollande.* Ce fut là, disent-ils, qu'ils dresserent cet Ouvrage, & qu'ils resolurent d'abjurer ouvertement leurs heresies.

(f) *Elle est datée de Paris le 29. de Septembre 1577.*

(E) *Bien foible dans la reponse à l'accusation d'adultere.*] Il se reconoît (g) *homme fragile & subjet à tomber en ce peché.* Il n'avouë point la faute dont on l'accuse, mais il n'allegue pour sa justification que de petites chicanes. Mes accusateurs, dit-il (h), *se sont abusez au temps faute d'avoir bonne memoire, car l'an 1574. j'étoy en Hollande.* Ils s'enveloppent en plusieurs variations, ajoûte-t-il, ils disent *que c'etoit une fille, laquelle m'avoit été baillee en depost, c'est à dire en garde, par gens de bien & craignant Dieu: & puis apres ils disent que c'etoit une chambriere. Or il y a grande difference entre l'une & l'autre. Car quand une fille est baillee en depost, cela presuppose qu'elle est de bonne maison, & a quoy vivre; tellement qu'on n'en faict pas une chambriere de six ou sept livres tournois par an. Mais quoy? Ils vouloient d'avantage agraver ce fait supposé. Car le crime seroit plus grief de corrompre une fille de maison baillee en garde, que si c'etoit une simple chambriere, qui se loüe à gaiges pour servir & demeurer autant qu'on se trouve bien servi d'elle, ou qu'autre occasion la retire.* C'est mal se defendre; j'ai cité (i) ci-dessus un Ecrivain qui dit que Launoi engrossa *sa* propre cousine. C'étoit aparemment une fille qu'on avoit envoiée chez lui, pendant les persecutions de France, car alors plusieurs personnes de la Religion se refugioient à Sedan. Or comme Launoi n'avoit pas beaucoup de bien, & que sa refugiée n'avoit pas peut-être de quoi paier une pension, il est assez aparent que par des services domestiques elle le mettoit en état de se passer de servante, & ainsi sans nulle contradiction les uns pouvoient dire qu'il avoit couché avec *sa chambriere*; & les autres qu'il avoit couché avec une fille qui lui avoit été confiée comme un depôt.

(i) *Dans la remarque B.*

(g) *Defense de Matthieu de Launoi pag. 45.*

(h) *Ibid. pag. 47.*

Voici une autre pretenduë contradiction. (k) *Ils disent, qu'ayant été convaincu du fait devant le Consistoire, je l'ai confessé à trois ou à quatre d'entr'eux, ils sont incertains du nombre. Mais ils ne disent point comment j'ai été convaincu*, ce n'a point été poursuit-il (l), *étant surpris sur le delict par le juge meme, accompagné de ses sergents, & autres gens de son siege.* Ce n'a pas été *par temoignage irrefragable*, car *on n'apelle pas des temoins en telles besongnes.* Ce n'a pas été par *presomption violente*, car *s'il y en avoit eu aucune, ils auroient grandement failli selon leur discipline même. La presumption se prend ou par la trop grande familiarité des parties, ou par la grosseſſe de la femme. S'ils ont pris presumption pour familiarité, ils nous en devoient advertir & l'un & l'autre, afin de nous garder par bonnes remontrances de tomber au mal: tellement qu'ils seroient grandement à reprendre, d'avoir laissé couler le mal, sans s'y opposer par une fraternelle charité, ou par censures à ce requises. S'ils ont tiré leur presomption de la grosseſſe d'icelle, elle n'est suffisante pour m'accuser, & encores moins condamner. Ce seroit une belle Loy, que si une chambriere fait la folle en la maison de son maitre, & se fait faire un enfant, que le maitre en fut coulpable. Quelle raison y auroit-il? Les peres & meres sont souvent bien empêchez à garder leurs propres filles, quoy qu'ils les tiennent de pres. Comment donc pourroit un maitre rendre conte du faict d'une chambriere, qu'on ne peut pas tousjours avoir soubz l'œil & soubz la main? Il vaudroit beaucoup mieux se servir soy-même. Telle presomption donc n'a aucune vertu. Mais voyant leur fille de bonne maison supposée être grosse, ils la devoient appeller, & sçavoir d'elle comment luy étoit advenu cela, & qui l'avoit faite grosse, lors ils eussent cogneu la verité. Mais ils ont oublié à le faire, pourtant ils ne peuvent alleguer presomption sans se condamner eux mêmes; & encores seroit-elle nulle.* Il seroit aisé de montrer la foiblesse de cette defense, si l'on s'en vouloit donner la peine: mais la chose ne le meritant pas, je dis seulement que quand même il auroit fait disparoître cette fille, on eût pu avoir des preuves très-convaincantes de la grosseſſe, desorte qu'il ne pouvoit point se prevaloir du defaut de confrontation, ou de celui d'interrogation.

(k) *Ibid.*

(l) *Ibid. pag. 48.*

La pretenduë contradiction que l'on va lire ne vaut pas mieux que les precedentes. (m) *Ils disent que j'ai été convaincu devant leur Consistoire, lequel selon leur dire étoit composé de dixsept Ministres & treize anciens qui sont trente personnes. Or ils me maintiennent convaincu par cette confession, laquelle, disent-ils, j'ai faicte devant trois ou quatre, ce n'étoit donc pas leur Consistoire, car il s'en falloit vingt six ou vingt sept personnes.* Vaine

(m) *Ibid. pag. 49. 50.*

Digitized by Google

ſa conduite au tems de la Ligue a fait voir que c'étoit un ſcélerat, il ne faut point ajoûter foi aux contes qu'il a publiez (F) contre ceux de la Religion. Celui qui regarde deux pretendus demoniaques, eſt (G) le plus ridicule.

LAU-

ne & puerile chicane. On ne pretendoit pas qu'il eût avoüé ſa faute devant tout le Conſiſtoire; on pretendoit que ſans l'avoir avoüée devant cette Compagnie, il en avoit été convaincu; & l'on ajoûtoit qu'en particulier il avoit avoüé la dette à 3. ou 4. perſonnes.

(a) *Ibid. pag.* 50.

Il ſe plaint (a) qu'*ils condamnerent l'un & l'autre également d'adultere, & à mêmes peines & amendes. Or adultere ſelon les diſtinctions qu'on fait de la paillardiſe, ſe commet entre gens ou par gents mariez. Cependant ils diſent que c'étoit une fille, elle n'a pas donc commis adultere en cette ſignification.* Cela fait pitié, car pour commettre un adultere proprement dit, il n'eſt pas beſoin que les deux parties ſoient mariées; il ſuffit que l'une ou l'autre le ſoit.

(b) *Pag.* 51. *& ſuiv.*

La derniere choſe qu'il objecte eſt l'acception de perſonnes (b): il pretend qu'ils avoient eu beaucoup d'indulgence pour des fautes toutes ſemblables: il nomme les gens, & les lieux; & ſoit qu'il cherchât une plus grande conformité entre le crime dont on l'accuſoit, & celui dont il accuſoit quelques confreres, ſoit qu'il eût d'autres raiſons, il ſe trouve des ſervantes mêlées preſque toûjours dans ſes recriminations. Il nomme un Miniſtre qui a paru à la tête de quelques beaux livres, & que l'on apelloit en Hollande le *ſchoon* (c) *Predicant*: ſi nous l'en voulions croire, ce beau Miniſtre ſe ſeroit rendu redoutable aux hôteſſes par ſes exploits ſur les ſervantes, & auroit très-bien profité de la maxime d'un (d) poëte Romain. Je dirai dans la remarque ſuivante que Launoi n'étoit pas aſſez honnête homme, pour pouvoir faire du tort aux gens dont il mediſoit.

(c) *C'eſt-à-dire le beau Miniſtre.*

(d) Ne ſit ancillæ tibi amor pudori. *Horat. Od. 4. lib. 2. Voiez l'article* Briſeis, *remarque E.*

CONTRARIETE' entre l'interdiction du mariage, & la permiſſion de tenir de jeunes ſervantes.

Faiſons une petite digreſſion. Il faudroit ou permettre le mariage aux Eccleſiaſtiques, ou leur defendre d'avoir de jeunes ſervantes: car tout cet énorme concubinage des Prêtres qui a ſcandaliſé le public pendant pluſieurs ſiecles, doit ſon origine à la permiſſion qu'on leur donnoit d'avoir des femmes chez eux qui euſſent ſoin de leur menage. L'intention des ſuperieurs étoit qu'elles ſe bornaſſent aux ſimples fonctions de ſervante, mais elles ſe laiſſoient facilement perſuader de ſervir à tout: la fonction de concubine leur paroiſſoit ſi commode (†) à tous égards, que leurs maîtres n'avoient pas beaucoup de peine à les y reduire. Depuis la reformation de Luther les Prêtres ont peu-à-peu diminué ce grand ſcandale, mais encore aujourd'hui leurs ſervantes, à moins que d'être fort vieilles, ſont fort ſuſpectes de leur ſervir à deux mains. Tout le monde ſçait la chanſon, dont le refrain eſt, *de neceſſité neceſſitante, Il faut que je baiſe ma ſervante.* C'eſt un Prêtre qui parle. En general dans toutes les religions, s'il arrive quelque deſordre d'impureté qui faſſe porter des plaintes contre les Eccleſiaſtiques non mariez, c'eſt preſque toûjours par raport à leurs ſervantes. On comprend ſans peine pourquoi c'eſt plutôt à leur égard; les tentations de part & d'autre, & les occaſions de pecher ſe combinent plus aiſément, plus commodément: & de là vient ſans doute que les Caſuiſtes relâchez extenuent fort le peché d'une ſervante engroſſée par ſon maître. La baſſe latinité nous fournit un terme qui eſt ici de grand poids. Au commencement le titre de *focaria* étoit honnête; il ſervoit à deſigner une femme ou une fille qui ſervoit dans une maiſon, qui aprêtoit à manger au maître; mais dans la ſuite il n'a ſervi (e) qu'à ſignifier les concubines des Clercs: c'eſt parce que la plupart de leurs ſervantes continuoient à la verité d'être cuiſinieres, mais de plus elles couchoient avec leurs maîtres. Concluons que la diſcipline ne devroit point tolerer en aucun païs du monde, que les jeunes Eccleſiaſtiques qui n'ont point de femmes priſſent de jeunes ſervantes.

(†) *Conferatur ſupra pag.* 1465. *col.* 2.

(e) *Voiez le Gloſſaire de Mr. du Cange au mot* focaria, *pag.* 469. 470. *edit. Pariſ.*

(F) *Aux contes qu'il publioit contre ceux de la Religion.*] Quand même on ne feroit pas attention aux crimes horribles qu'il commit pendant la ligue, on auroit lieu de le regarder comme un impoſteur, à l'égard de pluſieurs choſes qu'il raconte des Miniſtres, car elles ſont très-eloignées de la vraiſemblance. Il (f) dit que les Miniſtres refugiez à Neufchatel en Suiſſe aiant reſolu de perdre un jeune homme, qui avoit preferé l'etude de la Medecine à celle de la Theologie, l'accuſerent de pluſieurs fauſſes doctrines, mais que l'un des plus celebres s'oposa à leur complot; qu'ils ne laiſſerent pas de pourſuivre ce Medecin: (g) *Les uns l'appellant ſorcier, les autres Anabaptiſte, les autres Atheiſte. D'autres luy diſoient. Comment n'oſez-vous bien dire que vous ne croyez pas toute la doctrine de Monſieur Calvin, par la bouche duquel nous parlons tous? Luy répondant que Calvin étoit un homme ſubjet à faillir comme les autres: incontinent ils s'eſcrierent. O maudite philoſophie! O blaſpheme execrable! Car parler contre la doctrine de Calvin, & contre l'intention & volonté de ces venerables, c'eſt, ſelon leur dire, parler contre Dieu, & mentir au S. Eſprit: & ne font conſcience aucune de pourſuyvre la deſſus un homme juſques à la mort, s'ils le peuvent atteindre.* Ce qu'il fait dire à ces Miniſtres touchant Calvin (h), eſt ſi éloigné de l'eſprit & des maximes de l'Egliſe Reformée, & ſi peu conforme au ſtyle des Reformez, qu'il n'en faut pas davantage pour être perſuadé qu'il forgeoit lui-même, & cela très-groſſierement, les mediſances qu'il publioit. Ainſi l'on ne ſçauroit faire tort à la memoire des intereſſez, ſi l'on ſe donnoit la liberté d'inſerer ici ce mauvais conte. „ (i) L'ayné Capel peu au para- „ vant avoit debandé un cercle lunaire de ſon cerveau „ preſques de même qualité, à une Dame de bonne „ maiſon: laquelle venuë à Sedan pour occaſion ne „ vouloit ſe manifeſter, ni être cognuë d'aucun. Ce- „ pendant luy mené d'une trop grande curioſité fut ſi „ temeraire que d'abuſer du Nom & authorité de Mon- „ ſieur & Madame de Bouillon, pour entrer en la „ chambre de ladicte Dame, & la voir. En même „ temps il jetta un autre traict, lequel reſentoit bien „ autant la quinte eſſence de ſon eſprit, qu'une mau- „ vaiſe & impudique affection. Car ſortant du pré- „ che meu de je ne ſçay quelle devotion prit par le „ bras une jeune Damoyſelle fille belle, bien honnête, „ & de maiſon fort honnorable, & la pria luy pou- „ voir dire un mot. Ce que luy étant accordé, il luy „ dit à l'oreille, Madamoyſelle meu de bonnes parties „ que je voy en vous, tant de beauté que de toutes „ ſortes d'honnêtetez, & principalement de gentil- „ leſſe d'eſprit, je pren la hardieſſe vous faire une re- „ quête: mais je voudroy bien n'être point éconduit. „ Luy étant répondu par la Damoyſelle, qu'elle ne „ luy pouvoit rien accorder qu'elle ne ſceût au prala- „ ble ce qu'il vouloit demander, il luy dit. Je vous „ voudroy bien prier me donner une heure de paſſe- „ temps de vôtre corps: nous nous trouverons bien „ en lieu, ou il n'y aura que vous & moy. La povre „ fille toute honteuſe & étonnée de l'inſtruction que „ luy donnoit ce Philoſophe reformé ſortant du pré- „ che, ſe retira de viteſſe vers ſa mere, à laquelle el- „ le declera le faict: ce que par la mere en forme de „ complainéte me fut le même jour recité.„

(g) *Launoi de Matthieu de Launoi, pag.* 38. *& ſuiv.*

(h) *Voiez auſſi ce qu'il raconte dans le 2. livre de ſa declaration & refutation fol.* 136. *verſo.*

(i) *Defenſe, pag.* 35. 36.

(G) *Deux pretendus demoniaques eſt le plus ridicule.*] Voici l'abregé de ce conte. Matthieu de Launoi étoit un celebre Miniſtre l'an 1562. Quelques Marchands du Païs-Bas l'ouïrent prêcher avec tant de ſatisfaction dans Aï en Champagne, qu'ils le retinrent chez eux comme il étoit prêt de paſſer en Angleterre. Ils aimoient & ſon langage & ſa diligence, il prêchoit ſouvent ſix fois en divers lieux dans l'eſpace de 24. heures. Ils l'établirent pour leur Miniſtre à Tournai. Pendant qu'il y étoit on aprit que les exorciſmes de l'Egliſe Catholique avoient deliviré pluſieurs Poſſedez. Cela deplaiſoit aux Calviniſtes: ils craignirent que leur ſecte ne ſe decriât, ſi leurs Miniſtres n'avoient pas le don de chaſſer les Diables qui avoit paru dans les Apôtres, & qui paroiſſoit encore parmi les Papiſtes. Ils ſubornerent donc deux perſonnes, un homme & une femme, & les engagerent à contrefaire les Demoniaques moiennant une certaine ſomme, & une rente viagere. Ces deux perſonnes joüerent très-bien leur rôle, & là-deſſus on pria Matthieu de Launoi qui ne ſavoit rien de cette trame, d'aller ſecourir ces deux Poſſedez. Il y alla, il fit des prieres & des ſermons, qui eurent tant d'efficace que ces 2. Demoniaques, après pluſieurs tours de ſoupleſſe dirigez par les leçons qu'on leur avoit faites, declarerent que le Demon étoit ſorti de leur corps. Le miracle fut repandu de toutes parts, & concilia à De Launoi une très-grande veneration. La fourberie fut decouverte quelque tems après, parce que les deux perſonnes qui avoient joüé la farce ne touchant pas la recompenſe promiſe, intenterent un proces aux ſeducteurs. Un tiſſeran & un cordier aprirent cela (k) à de Launoi en Hollande l'an 1574. Ce fut le motif de ſon changement, ſi l'on en croit le Cordelier Sedulius, qui a inſeré au long toute cette hiſtoire dans ſa (l) reponſe à l'Alcoran des Cordeliers, imprimée l'an 1607. Il dit que Matthieu de Launoi (m) plein de vie & demeurant

(k) Non ante ſunt ex technæ à Matthæo intellectæ, quam pecuniis non præſtitis litem movere debitoribus dæmoniaci cœperunt: totaque eſt ea fabula in Hollandia ad annum M. D. LXXIIII. Matthæo à duobus, Chriſtiano de la Quennoillerie textore lini, & Joanne Walle, qui chordis nectendis vitam ducere conſueſſet, commemorata. *Sedulius ubi infra pag.* 283.

(l) *Henr. Sedulius, Apologetic. adverſus Alcoranum Franciſcanorum p.* 280. *& ſeq. Il cite* Florentius vander Haer de initiis tumultuum Belgicorum.

(m) Vivit hodieque Matthæus Bruxellæ Principum urbe Brabantiæ, & multa adverſus illos ſcribit, quibus mendacio pallente non poſſunt reſcribere. *Idem Sedulius ibid. pag.* 283.

Digitized by Google

LAUNOI (JEAN DE) en Latin *Launoius*, Docteur en Theologie dans l'Université de Paris, étoit d'un petit village de Normandie auprès de Coutances. Il fit ses études de Philosophie & de Theologie à Paris, avec un si grand succés qu'il se rendit un terrible disputeur. Il fut fait Prêtre & Docteur en Theologie (A) l'an 1636. & il ne fit nullement valoir ces deux caracteres à gagner du (B) bien, & à demander des Benefices; il ne songea qu'à devenir habile homme; & pour cet effet il continua à s'apliquer à l'étude avec une extrême assiduité. Il ne se contentoit pas de la lecture de toutes sortes de livres, il frequentoit les plus (C) doctes Theologiens, afin de les consulter sur tout ce qui lui faisoit de la peine *. Il profita principalement des conversations du Pere (D) Sirmond. Ce ne fut pas pour sa propre satisfaction, mais

* *Ex elogio Joannis Launoii typis vulgato Londini 1685. in 8.*

meurant à Bruxelles, & écrivant plusieurs livres contre les Calvinistes, pouvoit rendre temoignage sur ce fait-là. Mr. de Sponde a inseré le precis de ce beau narré dans ses Annales (a). Il n'est pas necessaire de montrer l'impertinence de ce recit: tout le monde sçait que les Protestans faisoient profession de decrier tous les miracles des derniers siecles, & de soutenir qu'ils n'étoient aucunement necessaires pour la justification de la Reforme. Apliquez ici ce que j'ai dit dans la remarque R de l'article de Calvin.

(a) *Ad annum 1562. n. 50.*

(A) *Prêtre & Docteur en Theologie l'an 1636.*] Je n'ai point suivi Mr. Moreri, qui assure que Jean de Launoi *prit les Ordres sacrez en 1634. & le bonnet de Docteur au mois de Juin de la même année.* Voici ma raison. On assure dans l'eloge de ce Docteur qu'il commença son cours de Theologie l'an 1633. & qu'il s'y avança de telle sorte dans deux ans, que personne ne le surpassoit, & qu'il surpassa des gens qui avoient beaucoup d'esprit & beaucoup d'érudition. On ajoûte qu'il fut promu l'année suivante au Sacerdoce, & au Doctorat en Theologie. *Studium Theologicum ingressus est anno trigesimo tertio supra millesimum & sexcentesimum, illudque biennio integro ita percurrit, ut multos ingenio & eruditione præstantes vinceret, & à nemine vinceretur. Ad ordinem sacerdotalem anno insequenti, & ad Theologiæ Magisterium evectus* (b). J'ai cru que je devois mettre *cette année suivante*, après les deux ans de l'étude de Theologie; car si je l'eusse mise immediatement après l'an 1633. il eût falu reconoître que ce Docteur auroit étudié en Theologie comme un Ecolier un an durant, depuis qu'il auroit reçu le bonnet. Je ne veux pas neanmoins qu'on me prefere à Mr. Moreri; car l'Auteur de l'eloge ne s'est pas piqué peut-être de beaucoup d'exactitude sur ces minuties de chronologie. N'a-t-il pas dit (c) qu'après que Jean de Launoi eût employé 5. ou 6. ans à etudier la Philosophie & la Theologie scholastique, il commença son cours de Theologie, & y mit deux ans? Est-ce s'exprimer selon la rigueur de l'exactitude? Mais quelque negligent qu'il ait pu être, j'ai preferé son autorité à celle de Mr. Moreri.

(b) *Elog. Launoii pag. 2.*

(c) *Ibid.*

(B) *A gagner du bien, & à demander des Benefices.*] Ceci demande une remarque, car il est si rare de trouver même parmi les Docteurs en Theologie, quelques personnes gueries de l'avarice & de l'ambition, que lors que l'on en peut rencontrer quelqu'une, il en faut avertir soigneusement le public. De tels exemples doivent être consacrez; on doit s'empresser à leur faire rendre la justice qui leur est duë; cela sert à l'édification publique; car cela fait voir que la providence n'abandonne pas entierement le genre humain à la corruption. Je dis donc que Jean de Launoi (d) temoigna dès sa premiere jeunesse une grande indifference pour les biens du monde, & que ces belles dispositions ne changerent point quand il fut d'un âge plus avancé; car alors il ceda à ses freres & à ses neveux tout ce qu'il pouvoit pretendre aux biens de son pere; & il ne voulut jamais écouter les conseils de ses amis, qui l'exhortoient à postuler des Prebendes & des Cures. Pour faire cesser leurs exhortations officieuses, il leur declara qu'il ne se sentoit propre ni à chanter, ni à prêcher, & qu'il ne vouloit pas s'enrichir des biens de l'Eglise, pendant qu'il ne pourroit pas lui rendre de grans services par les fonctions de son ministere. (e) *Monitus aliquando ab amicis, ut paræcium prebendamve vacantem, eo nomine peteret ab eo, cui conferendæ illius munus incumbebat, respondit, se huic utrique officio parum aptum esse à natura, cum per latera parum firma, perque vocem minimè canoram, neque verba apud populum facere, neque psalmos hymnosque decantare posset. Ingerentibus nonnullis inde provenire non modicam copiam, quâ quis commodiùs ageret, continuò regerebat, se si jure illo uteretur, prospicere, rem ita comparatam iri, ut Ecclesia sibi opibus suis fructum magnum, ipse nullum Ecclesiæ, aut certè exiguum, Ministerio suo afferret, quod factum minimè sanè vellet, tanquam iniquum nimis & invidiosum.* Il ne faut pas s'etonner qu'il soit devenu si savant, puis qu'il apliquoit à l'étude un esprit vuide de l'envie d'amasser du bien, & de parvenir aux charges. Combien y a-t-il de gens qui deviendroient fort habiles, si le soin rongeant de faire fortune ne les tiroit sans cesse de leur cabinet? Voiez ce que dit un poëte (f), en considerant les obstacles de son metier.

(d) *Omnem ab ineunte adolescentia exuerat opum cupiditatem, quam divina vox flagitiorum fontem appellat. Sed ad firmam ætatem cum pervenisset paternam hæreditatem, parvam illam quidem, fratribus neposibusque reliquit. Ibid. pag. 3.*

(e) *Ibid.*

Je n'oublie pas le testament de Jean de Launoi. La preface en étoit considerable. Après les (g) paroles ordinaires, *au nom du Pere* &c. il y avoit, *J'aurai bien-tôt fait, car je n'ai pas beaucoup de biens.* Mr. Menage ne disoit pas tout; il y avoit aussi la raison pourquoi le testateur ne laissoit pas beaucoup de biens; c'est que Dieu lui avoit fait comprendre qu'un Chretien a bien plus de peine à se bien servir des richesses, qu'à s'en passer (h). Ceci est remarquable; Mr. de Launoi laissa plus d'argent qu'il n'avoit cru qu'on en trouveroit chez lui; marque évidente de son peu d'attachement aux biens de la terre. Il ne prenoit pas la peine de compter son argent, & il oublioit quelquefois qu'il en eût mis en tel ou tel lieu. (i) *Certum illum (k) fecit Launoius, plus penes se post obitum signata pecunia repertum iri, quam præstandis legatis requireretur; & revera longe plus repertum est, plusque quam Launoius ipse repertum iri crederet. Sed id tantum abest ut ei vitio verti possit; quin potiùs laudi duci debet, cùm illud omne quantumcunque fuerit, non avara manus asservasset usquam, sed contemptor omnium animus domi projectum oblivioni penè dedisset.* Nous avons là une preuve que l'indifference pour les richesses, & l'extrême envie de s'enrichir peuvent produire le même effet; car il y a des avares qui amassent tant de biens, qu'ils n'en savent pas tout le detail (l).

(f) *Ad hæc animos ærugo & cura peculi Cum semel imbuerit, speremus carmina fingi Posse linenda cedro, & levi servanda cupresso. Horat. de arte poët.*

(g) *Menagiana pag. 216.*

(h) *Præfatur ideo testaturum se de re tenui, quoniam à quo admotus fuerat studiis sublimioribus, singulari Dei beneficio intellexerat facilius esse homini Christiano bonis carere, quam iis recte uti. Elog. Launoii pag. 38.*

(i) *Ibid. pag. 36.*

(k) *C'est-à-dire l'executeur du testament.*

(l) *Exilis domus est ubi non & multa superfunt, & dominum fallunt, & prosunt furibus. Horatius, epist. 6 lib. 1.* Voiez ce qu'Horace dit de Luculle peu auparavant.

(C) *Il frequentoit les plus doctes Theologiens.*] Il ne se contentoit pas de cela: il consultoit par lettres les Savans qui demeuroient dans les Provinces de France, ou dans les pais étrangers (m); & quand il alla à Rome ce ne fut pas pour y voir les antiquitez, ce fut pour y faire connoissance avec les habiles gens. Ceux qu'il y (n) frequenta le plus furent Luc d'Holstein, & Leon d'Allazzi. (o) *Iter etiam suscepit in Italiam, non quidem ut fluvios inspiceret & maria, non ut urbes lustraret, non ut vetera artium monumenta, novasve ædificiorum moles mirabundus intueretur, sed ut consuetudine frueretur eruditorum.*

(m) *Elog. pag. 7.*

(n) *Ibid.*

(o) *Ibid.*

(D) *Des doctes conversations du Pere Sirmond.*] Il lui alloit proposer ses doutes: on lui repondoit sans criailler & sans s'échauffer. Cette maniere contentieuse de s'entretenir sur les sciences trop ordinaire parmi les Savans, n'entroit point dans le caractere de ce Jesuite. (p) *Suam seu percunctationem, seu sententiam, de maximi momenti capitibus proponentem benigne audiebat perspicacissimus & cordatissimus senex, mentem ei suam candide aperiebat, & cum esset ab omni qua in scholis viget rixandi consuetudine alienus, abstinebat à contentione & pugna verborum, locosque indicabat conciliorum aut patrum, quibus innixus ita sentiret.* Il marquoit doucement à son ami les autoritez des Peres & des Conciles, sur lesquelles il fondoit ses sentimens. Mr. de Launoi les examinoit avec une grande exactitude, & alloit revoir le Pere Sirmond, qui l'aiant ouï discourir sur ces matieres lui repondoit, *au commencement j'y étois plus éclairé que vous, mais à cette heure vous les possedez beaucoup mieux que moi* (q). Il n'y avoit aucun Jesuite qui eût plus de part que de Launoi à la confidence de celui-là, & cette conduite ne plaisoit point aux Confreres. *Cum nullum haberet inter sodales suos Sirmondus quocum fidentius loqueretur, de quo & ipsi nonnunquam conquesti sunt, crebrius invisi vehementer optabat à Launoio, cui nihil erat quod minus crederet quam sibi* (r). Ajoûtons ce trait du *Menagiana*. „ Le Pere Sirmond disoit de „ Mr. de Launoy, que des qu'il lui avoit entendu dire „ quelque chose de bon il alloit faire un livre. (f) „

(p) *Ibid. pag. 8.*

(q) Tunc ejus solertiam & sagacitatem suspiciens Sirmondus, dicere solebat, Cum primum loqui hac de re cœpimus, erat in ea forsitan aliquid quod paulo melius perspexissem quam tu: nunc vero cum eam accurate pertractasti, nihil supereſt quod te fugerit, quodque plenius perfectiusque non teneas, quam ego unquam tenuerim. *Ib.* (r) *Ib.* (f) *Menagiana p. 223. de la 1. édit. de Holl.*

Digitized by Google

mais pour l'utilité du public qu'il ramassa un si grand threſor de ſcience; car il y a très-peu de Theologiens qui aient mis ſous la preſſe un plus (E) grand nombre de livres que lui. Il attaqua intrepidement (F) pluſieurs fauſſes traditions; & il fut un des plus fermes apuis des privileges de l'Egliſe Gallicane. Il étendit ſa critique juſques ſur les devotions; & il en auroit coûté quelques Saints au Kalendrier, ſi l'on eût ſuivi ſes raiſonnemens. Il eſt bon de voir ce que Gui Patin (G) diſoit-là-deſſus. La matiere étoit favorable au genie goguenard de ce Medecin, & c'étoit

(E) *Un plus grand nombre de livres que lui.*] Voiez le catalogue dans l'hiſtoire qu'il publia du College de Navarre l'an 1677. Son Libraire l'avoit ſouvent publié à part. Voici un trait de fine critique qui me ſemble meriter ici quelque place. „ C'eſtoit là (a) „ celuy de ſes Livres qu'il aimoit le plus, ſoit qu'il „ prît plaiſir dans ce témoignage glorieux qu'il avoit „ rendu au Public, de la reconnoiſſance qu'il avoit „ pour cette Maiſon de la Faculté qu'il conſideroit „ comme ſa mere; ſoit qu'il ne fût pas entierement „ inſenſible à la complaiſance de voir tous ſes propres „ ouvrages étalez dans ſon livre. Car il y a inſeré le „ Catalogue de tous ſes écrits qu'il avoit bien voulu „ faire luy même, tant afin de le rendre plus exact, „ que pour expliquer avec plus de facilité les titres & „ les matieres mêmes de ſes plus petits Livres, & de „ toutes ſes Lettres en particulier, jugeant ſagement „ que tout autre que luy ſe ſeroit aiſement rebuté de „ leur grand nombre & de l'amplification ſi étenduë „ de leurs titres (b). „

(a) *C'eſt-à-dire l'hiſtoire du College de Navarre.*

(b) *Baillet, Jugemens des Savans tom. 2. n. 139. pag. 171.*

(F) *Il attaqua intrepidement pluſieurs fauſſes traditions.*] Comme l'arrivée de Lazare & de Magdeleine en Provence; l'Apoſtolat des Gaules de Denys l'Areopagite; la cauſe de la retraite de St. Bruno fondateur des Chartreux; la viſion de Simon Stoch; les privileges de la Bulle Sabbatine. Ceux qui avoient interêt à maintenir ces ſortes de ſentimens jetterent les plus hauts cris contre lui. A leur dire c'étoit un deſtructeur de la religion. (c) *Credi vix poteſt quantam initio invidiam ſuis ſcriptis in ſe conflaverit: licet enim antiquam atque adeo genuinam traditionem propugnaret, ejuſque fidem, ut ipſe ſæpe ad locum Tertulliani alludens dicere ſolebat, ex temporibus aſſereret, tamen qui hiſtorias quas expungebat à teneris annis imbiberant, quive illas credula plebi non ſine aliquo commodo ſuo ingerebant, eas ſibi eripi agre patiebantur, nec qui id tentaſſet mitius ineuſabant, quam ſi firmiſſima religionis fundamenta convellere decreviſſet.* Il ne s'étonna point de leurs vacarmes, il pouſſa toûjours ſa pointe, & il deſabuſa non ſeulement les veritables Savans, mais auſſi quelques perſonnes de la populace. *Vicit tamen inexpugnabili conſtantiâ Launoius hominum imperitorum, & malè feriatorum importunas inofficioſaſque querelas, & aniles eorum fabellas ita revicit, ut nullum jam patronum inveniant inter eos, qui aliquâ curâ veritatem indagant, multò pauciores quàm antea apud vulgum; & apud eos qui ne literas quidem norunt* (d). Il attaqua vigoureuſement les Moines par deux autres endroits, (e) car il montra la fauſſeté des pretendus privileges en vertu deſquels ils ne vouloient pas reconoître la juriſdiction des Evêques, & il fit voir la nullité des raiſons qu'ils alleguoient pour s'attribuer l'adminiſtration du Sacrement de penitence. Raportons ce que l'Abbé de Marolles a dit de lui. „ Il a trouvé l'art „ de decouvrir les veritez les plus cachées: & ceux „ qui les aiment, luy en ſçavent autant de gré, que „ les gens qui ſont incapables de les reconnoiſtre & „ de les honorer, ont crû avoir de ſujets de ſe plain- „ dre de luy, pour avoir fait de ſi glorieuſes conqueſ- „ tes. Ils ne luy ſçauroient pourtant rien reprocher: „ & il n'a pas eſté poſſible juſques icy à ſes Adverſai- „ res de le convaincre de la moindre fauſſeté, ni d'a- „ voir fait une mauvaiſe induction ſur les teſmoigna- „ ges des Eſcrivains touchant les points qu'il a exami- „ nés. Il eſt vray que tout ce que nous avons vû de „ luy, eſt peu de choſe en comparaiſon de ce que „ nous en devons eſperer, s'appliquant, comme il „ fait, à des eſtudes tres-ſerieuſes ſur des ſujets im- „ portants; mais les plus habiles y trouveront touſiours „ beaucoup à profiter, ſoit en ſa methode, ſoit en „ la connoiſſance certaine des choſes, dont l'Egliſe „ pure ne trouvera pas moins de ſujet de ſe glori- „ fier, que la ſuperſtition infame en aura de s'affli- „ ger (f). „

(c) *Elog. Laun. pag. 10.*

(d) *Ibid.*

(e) *Voiez ſon éloge à pag. 10. uſque ad pag. 18.*

(f) *L'Abbé de Marolles, Memoires, pag. 160. Voiez auſſi ſon denombrement des Auteurs qui lui ont donné des livres, voce* Launoy.

(G) *Ce que Gui Patin diſoit là-deſſus.*] „ (g) Je „ vous donne avis que j'ai delivré un petit paquet à „ un jeune homme de Lyon. . . . . Vous y trou- „ verez entr'autres le Livre de Monſieur de Launoy, „ où il veut prouver, qu'il n'y eut jamais de S. René, „ ni aucun Evêque d'Angers de ce nom-là. C'eſt le „ même qui a écrit contre S. Denis Areopagite, di- „ ſant qu'il n'eſt jamais venu en France: contre le „ Scapulaire des Carmes, & contre la Madeleine, „ prétendant qu'elle n'eſt pas auſſi venuë en Provence. „ C'eſt un Docteur en Theologie, Normand, hom- „ me de mauvaiſe mine, mais ſavant, & principale- „ ment dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique. Il y en a ici „ qui l'apellent eſprit ferré & ame damnée, diſant „ qu'il ſe faut garder de lui, qu'il ôte tous les ans un „ Saint du Paradis, & qu'il y a du danger qu'il n'en „ ôte à la fin Dieu même. Neanmoins juſques ici „ perſonne ne lui a repondu. Un de ſes amis m'a dit „ qu'il avoit été long-tems penſionaire (h) des Jeſuites, „ qui ſe ſervoient de lui pour aprouver leurs livres: „ mais qu'enfin ils l'ont caſſé aux gages, pour n'a- „ voir point voulu donner quelque aprobation à une „ nouvelle Doctrine qu'ils vouloient publier. „ Ce que je vais dire eſt curieux: je l'emprunte de Mr. Menage, & c'eſt lui qui parle. (i) *Mr. de Launoi, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris a prétendu que pluſieurs de nos Saints n'avoient point exiſté: ce qui a fait dire de lui à Mr. Feramus* (1),

Tu quoque, Launoi, veri indagator & index,
Addita qui faſtis Numina falſa doces.

De mon côté, j'ay fait là deſſus cette épigramme Grecque,

Τὸν Λαυνοῖον ἐρῶς, ὃς σύρφετον Οὐρανιώνων
Ρῖψε, ποδὸς τύπωγὼν ἀπὸ βηλοῦ θεσπεσίοιο.

On dit que ce dernier vers eſt pris tout entier d'Homere: lequel l'a employé dans ſon Iliade en parlant de Juppiter, qui précipita Vulcain du Ciel d'un coup de pied. Mais c'eſt ce qui fait la beauté de mon épigramme. Elle ſeroit ridicule, ſi ce vers étoit de moy: & j'oſe dire qu'elle eſt fort belle, acauſe de cette application, pour laquelle Mr. Daillé le pere, homme tres-verſé dans la lecture d'Homere, m'a ſouvent félicité. Mr. l'Abbé Faydit n'a pas pris garde, qu'il n'y a que le dernier vers de Mr. Menage qu'il faille donner à Homere: il a cité une partie du premier comme ſi elle ſe trouvoit dans l'Iliade, & qui pis eſt, il a pretendu que Jupiter chaſſa toute la racaille des Dieux. Voici ſes paroles: „ (k) Ro- „ me n'a pû ſupporter qu'avec indignation que Mon- „ ſieur de Launoy quelque ſçavant qu'il fut ait ôté du „ nombre des ſaints 5. ou 6. inconnus, qui dans les „ temps d'ignorance s'étoient introduits dans le Bre- „ viaire, & qu'à l'exemple du Juppiter d'Homere, „ qui chaſſa toute la racaille des Dieux, & d'un coup „ de pied au cû les fit tomber du ciel en terre, auſſi „ ce Docteur d'un coup de plume ait deniché du Thro- „ ne de la gloire quelques ſaints que Rome y avoit „ placé avec trop de facilité.

„ (l) Ὃ πάγχυσλον ἑ ἐπιτόνων
„ Ῥῖψε ποδὸς τε ταχὺν ἀπὸ βηλοῦ θεσπεσίοιο.

„ Elle a crié contre cette entrepriſe, comme contre „ le plus horrible de touts les ſacrileges. Elle a mis „ ſes livres à l'inquiſition ne pouvant y faire trainer „ l'Auteur. Elle l'a decrié comme un homme ſuſ- „ pect dans la foy, & comme un ennemy des ſaints. „ Il eſt ſûr qu'Homere (m) ne dit autre choſe, ſinon que Jupiter prenant Vulcain par le pied le jetta en bas du ciel. Si Mr. Menage diſoit en converſation la même choſe que l'Abbé Faydit, il en faut conclure ou qu'il n'y regardoit pas d'auſſi près que quand il avoit la plume à la main pour le public, ou qu'il brodoit l'aventure afin de la faire trouver plus agreable, & plus ſuſceptible du parallèle. Quoi qu'il en ſoit voici un paſſage de la ſuite du *Menagiana*, où l'on impute à Homere ce qu'il n'a point dit. „ (n) M. Godefroy „ l'Hiſtoriographe étant ſorti de ſon logis de grand „ matin le premier jour de l'An, rencontra dans la „ ruë de la Harpe M. de Launoi qui s'en alloit en Sor- „ bonne. Il l'aborda & lui dit en l'embraſſant: Bon „ jour & bon an, Monſieur, Quel Saint dénicherez- „ vous du Ciel cette année? M. de Launoi ſurpris de „ la demande, lui répondit: Je ne déniche point du „ Ciel les véritables Saints que Dieu & leur merite y „ ont placé, mais bien ceux que l'ignorance & la ſu- „ perſtition des peuples y ont fait gliſſer ſans qu'ils le „ meritaſſent, & ſans l'aveu de Dieu & des Savans. „ Cette reponſe a été cauſe de l'Epigramme que j'ay „ faite ſur M. de Launoi, où je le compare au Jupiter „ d'Homére, qui chaſſa du ciel toute la racaille des „ faux Dieux qui s'y étoit gliſſée parmi les véritables, „ & qui leur donnant du pied au cu les fit tom- „ ber

(g) *Patin, lettre 49. pag. 207. du 1. tome. Elle eſt datée du 18. de Novembre 1650. Voiez auſſi la lettre 151. pag. 594. du même tome.*

(h) *Il n'y a nulle aparence qu'il l'ait jamais été.*

(i) *Menage, Anti-Baillet, tome 2. pag. 216.*

(1) *Dans ſon Elegie ſur la mort de Mr. Du Puy.*

(k) *Extrait d'un Sermon préché le jour de St. Polycarpe pag. 296.*

(l) *Toutes les fautes qui ſont dans ce Grec ſont aparemment d'impreſſion.*

(m) *Homer. Iliad. lib. 1. v. 591. Il y a dans le 15. livre de l'Iliade un paſſage qui ſembleroit plus favorable à Mr. Faydit. Voiez le dans l'article* Junon, *pag. 1695. lettre c; mais au fond il ne lui eſt point favorable.*

(n) *Suite du Menagiana pag. 293. 294. édition de Hollande.*

Digitized by Google

c'étoit une si bonne source de plaisanteries, que bien d'autres gens se sont (GA) divertis à débiter des narrations enjoüées sur ce sujet. Il étoit difficile que ce docte Theologien écrivît tant de volumes contre les maximes (H) des flateurs du Pape, & contre les superstitions, & les pretenduës exemptions des Moines, sans se faire beaucoup d'ennemis. Il éprouva sur ses vieux jours qu'il avoit choqué un parti fort redoutable. On * lui defendit de (I) tenir des assem-

* *Ex eodem Elogio pag.* 30.

(a) *Le distique Grec se trouve ici dans la suite du* Menagiana, *avec quelques fautes apparemment d'impression.*

(b) *Chacun se souvient de la chanson:*
Depuis long tems on ne voit que Noblesse
Sur tous les grans chemins,
Chargez de sacs, & remuant sans cesse
Tous leurs vieux parchemins,
Disant, voilà pour vous faire voir comme
Je suis Gentilhomme moi, je suis Gentilhomme.
Mais ils n'ont pas acheve de produire,
Qu'un Commis de Boisseau
Dit & redit, ne cherchant qu'à leur nuire,
Je veux m'inscrire en faux;
De ce contrat la grosse je rebute,
J'en veux la minute, moi, j'en veux la minute.

(c) *Juven. Sat.* 13. *v.* 46.

(d) *Voiez le* Valesiana *pag.* 48. 49. *édit. de Holl.*

(+) *Voiez les Oeuvres diverses de Balzac, discours* 16. *p. m.* 409.

(e) *Elle a été imprimée à Anvers l'an* 1696. in 4.

,, bre du haut de son trône & des étoiles en ter-
,, re (a).,,

Si je ne craignois d'être trop prodigue de digressions, je dirois qu'il seroit à souhaiter qu'on laissât faire à plusieurs habiles gens ce que faisoit Mr. de Launoi. Les faux Saints ne se sont pas moins multipliez que les faux Nobles: desorte que comme les Princes font travailler de tems en tems à la recherche des faux Nobles, afin de remettre à la condition roturiere les usurpateurs de la qualité de Gentilhomme, il faudroit que le Clergé nommât quelques Commissaires aussi rigides que (b) Boisseau, qui examinassent les titres & les lettres de sainteté. Si les troupes de l'Eglise triomphante passoient en revuë devant de bons Commissaires, on y trouveroit beaucoup de passevolans, non pas parmi les soldats, mais parmi les hauts Officiers, je veux dire parmi les Saints qu'on invoque. Le Kalendrier a plus de besoin de reforme à cet égard, que par raport à la precession des équinoxes; & au lieu qu'un simple retranchement de dix jours a suffi pour cette derniere reformation, il faudroit pour faire l'autre retrancher par centaines & par milliers. Il y a long tems que l'année ne peut plus fournir un jour à chaque canonisé; il faut entasser plusieurs Saints les uns sur les autres dans les mêmes places, & c'est à present qu'on peut dire avec Juvenal,

Nec turba deorum
Talis ut est hodie, contentaque sidera paucis
Numinibus miserum urgebant Atlanta minori
Pondere (c).

Combien trouveroit-on de Senateurs *vitio creati*, (d) dans la Cour celeste, si l'on y procedoit rigoureusement? Voiez à combien de volumes montent deja les *Acta sanctorum*? On leur pourroit apliquer ce distique si conu (+):

Scripta gigantea quorum sub pondere molis
Tristior Encelado bibliopola gemit.

Ce qui soit dit sans prejudice de l'estime que l'on a pour leurs doctes Compilateurs.

Il faut même dire en leur honneur qu'ils rejettent beaucoup de fables, & que leur sincerité les expose tous les jours aux mêmes plaintes qui ont été faites contre Mr. de Launoi. Voiez la (e) reponse du Pere Papebroch à l'*exhibitio errorum* d'un Carme qui se nomme Sebastien de St. Paul; vous y trouverez que ce Jesuïte a chassé du Kalendrier plusieurs intrus, & qu'il l'a fait par des raisons très-solides. Ces intrus ne sont pas des Saints modernes; ils sont de très-vieille date. Le Cardinal Bessarion (f) voiant faire à Rome l'apotheose de certaines gens dont la vie lui avoit paru mauvaise, s'ecria que les nouveaux Saints le faisoient douter des vieux: *affe che questi santi moderni mi fanno ajai dubitare delli passati*: mais on peut dire qu'il y a infiniment plus de certitude dans les Saints modernes que dans plusieurs des anciens. On ne peut douter que ceux-là n'aient vêcu sur la terre, & l'on a presque des preuves demonstratives que ceux ci n'ont jamais été. Un homme d'esprit disoit l'autre jour dans une bonne compagnie, que s'il faloit recourir à l'intercession des Saints, il choisiroit plutôt les nouveaux venus, un Capistran par exemple, ou un Thomas de Villeneuve, qu'une Ste. Catherine, ou un St. Alexis. Voiez la remarque de l'article *Perez (Joseph)*. Je dirai (g) ci-dessous que le travail du Jesuite Papebroch a merité la disgrace des Inquisiteurs.

(GA) *Bien d'autres gens se sont divertis à debiter des narrations enjoüées sur ce sujet.*] Voici celle de Mr. de Vigneul Marville: elle vaut bien le conte que j'ai tiré du Menagiana. ,, (h) M. de Launoy étoit un
,, terrible Critique, redoutable au ciel & à la terre.
,, Il a plus détrôné de Saints du Paradis, que dix Pa-
,, pes n'en ont canonisez. Tout lui faisoit ombrage
,, dans le Martyrologe; & il recherchoit tous les Saints
,, les uns après les autres, comme en France on re-
,, cherche la Noblesse. Le Curé de Saint Eustache
,, de Paris disoit: *Quand je rencontre le Docteur de*
,, *Launoy, je le salue jusqu'à terre, & ne lui parle*
,, *que le chapeau à la main, & avec bien de l'humili-*
,, *té, tant j'ai peur qu'il ne m'ôte mon S. Eustache,*
,, *qui ne tient à rien.*,, Ces dernieres paroles sont très-vraies, & voici un passage du *Valesiana* qui les confirme. ,, (i) La Vie de saint Eustache est tout de
,, même, un tissu de fables entassées les unes sur les
,, autres, & je suis fort surpris que la plus grosse Pa-
,, roisse de Paris ait quitté le nom d'une des plus célé-
,, bres & illustres Martyres que nous aïons, pour
,, prendre celui d'un Saint inconnu & fort suspect.,,
Mr. Ancillon avoit (k) *oüi dire à M. Daille que s'estant un jour rencontré avec luy dans la boutique du Sr. Cramoisy, Libraire à Paris, ils se témoignerent beaucoup d'estime & d'amitié l'un a l'autre & qu'en se séparant, Mr. De Launoy luy dit,* Monsieur, J'ôte tous les mois un Sainct du Brêviaire, otez en une erreur. Si Mr. de Launoi parla de la sorte, il plaisanta, il ne parla point sericusement, il emploia l'amplification, car le nombre des Saints qu'il a voulu degrader est trop petit pour pouvoir être comparé à tous les mois de sa vie. Mais il auroit pu comparer sans hyperbole le nombre des Saints ou douteux, ou fabuleux avec le nombre des minutes de sa longue vie. Voiez l'excellente histoire de l'Eglise que Mr. Basnage publia l'an 1699. en 2. volumes *in folio*. C'est là (l) qu'on trouve la destitution de tant de faux Saints, & de tant de faux martyrs, qu'en comparaison de cet Ocean, l'entrepriſe de Mr. de Launoi n'est qu'un ruisseau.

(i) *Valesiana pag. m.* 48.

(k) *Ancillon, Melange critique de litterature tom.* 2. *pag.* 329.

(l) *Voiez les pages qu'il a marquées à la table des matieres au mot* Martyrs & Saints.

(H) *Contre les maximes des flateurs du Pape.*] Pour aller à la racine du mal, en refutant les exemptions que les Moines s'attribuoient, il crut qu'il faloit établir cette importante verité, c'est que le Pape ne peut rien contre les Canons des Conciles. Il composa plusieurs lettres sur cette matiere qui ont été trouvées si bonnes en Angleterre, & si propres à mortifier les Ultramontains, qu'on les a reimprimées à (m) Cambrige. Il s'acharna principalement sur Bellarmin, & voici l'état où l'on veut qu'il ait reduit ce grand defenseur des Papes: (n) *In eo verò adversarium inter alios nactus est Cardinalem Robertum Bellarminum, qui absurdissima quaque Romana curia placita defendenda susceperat. Si qua porro in eorum confirmationem desumpta ex sacris libris testimonia adduxit, clarissimè demonstravit Launoius, fuisse ea in pravum detorta sensum, & aliter intellecta quàm ea sanctissimi quique patres intellexerint, à quorum sensu in exponendis Scripturis recedere, nihil aliud est quàm fidelissimos duces, & à Tridentina Synodo datos aspernari, & in errores omnes seipsum conjicere. Si quos etiam canones aut patrum textus laudat Bellarminus, eos plerumque interpolatos ostendit Launoius, & malâ fide relatos. Sicque hominem armis Scriptura & traditionis nudatum exponit, velut nutritum in philosophica palæstra tyronem, qui adversus invictam castrorum aciem irrito ridendoque conatu digladiatur; & tela ab Aristotele desumpta juveniliter vibrat.* Reiserus Ministre (o) Lutherien publia un livre l'an 1685. qui à proprement parler n'est qu'un abregé des lettres de nôtre Docteur. Il y mit deux titres qui servent à nôtre sujet. Sur le haut des pages dans tout le livre vous lisez ceci, *Joh. Launoii Theol. Paris. Anti-Bellarminus.* Mais au frontispice de l'Ouvrage vous lisez, *Johannes Launoyus Theologus & Sorbonista Parisiensis testis & confessor veritatis Evangelico-Catholicæ in potioribus fidei capitibus controversis adversus* Robertum Bellarminum *& alios quosdam sedis Romanæ defensores egregius & luculentus, nunc post obitum contra* Christianum Lupum *Lovanienſem*, Immanuelem à Schelstrate *Antverpiensem*, Natalem Alexandrum *Parisiensem*, Dominicum Galesium, & Franciscum Marchesium *Romanos vindicatus.* L'Auteur de ce livre pretend, que Jean de Launoi est un sujet propre à être mis dans l'appendix du *Catalogus testium veritatis* d'Illyricus. Mr. Cousin s'est avisé un peu tard de parler de cet Ouvrage de Reiserus dans son Journal des Scavans: il n'en a parlé que dans le Journal du 30. de Juillet 1696. & dans celui du 6. d'Août suivant. Ces deux extraits sont assez propres à faire conoître Mr. de Launoi.

(m) *L'an* 1689. in fol.

(n) *Elog. Launoii pag.* 21.

(o) *Natif d'Angsbourg, & Pasteur de la Paroisse de St. Jaques à Hambourg. Son Ouvrage est un in quarto de* 862. *pages.*

(I) *On lui defendit de tenir des assemblées.*] Il n'y avoit rien de plus innocent que ces assemblées: on ne s'y entretenoit que de sciences, neanmoins on lui fit dire que le Roi souhaitoit qu'elles cessassent (p). On crut que l'Archevêque de Paris fut l'auteur de cette affai-

(p) *Elog. Launoii pag.* 30.

(f) *Bessario Cardinalis cum inter Divos incepta quadam ἀποθέωσει Romæ quam plurimos referri videret quorum vitam improbarat, se valde dubitare dixit utrum vera essent quæ ab antiquis prodita fuerunt. Bodinus meth. histor. cap.* 4. *pag. m.* 72. (g) *Dans la remarque P vers la fin.* (h) *Vigneul Marville, Mélanges d'histoire & de litterature pag.* 266. 267. *édit. de Rouen* 1699.

Digitized by Google

assemblées dans sa chambre, comme il faisoit depuis long tems un jour de chaque semaine; & on fit des (K) affaires à son Imprimeur. Il suporta tres-patiemment ces avanies, & ne laissa pas de travailler pour le public. On peut dire qu'il est * mort la plume à la main; car non seulement il avoit un livre (L) sous la presse pendant sa derniere maladie, mais aussi il en corrigea les épreuves un jour avant qu'il mourût. Il fut enterré aux Minimes, comme il l'avoit ordonné par son testament; mais on n'eut pas la liberté de mettre sur son tombeau l'épitaphe qu'on (M) lui avoit preparée. J'ai oublié de marquer qu'il mourut (N) à l'hôtel d'Etrée le 10. de Mars 1678. † âgé de plus de 77. ans. C'est un homme à qui le public a de grandes obligations. Quand il n'auroit publié que le livre *de auctoritate negantis argumenti*, il auroit fait un très-grand bien à la Republique des lettres; car il a donné mille belles ouvertures par cet Ouvrage, pour discerner le vrai & le faux dans les matieres historiques. Il a eu des demêlez avec bien des gens, & entre autres avec le Pere (O) Nicolaï Dominicain, & avec Mr. Thiers †.

* *Voiez le Mercure Galant, mois de Mars 1678.*

‡ *Eloge. pag. 37. Il n'étoit donc pas né le 21. Decembre 1603. comme Moreri l'assûre.*

† *Voiez ce que Mr. Sallo* Journal des Savans du 16. Mars 1665. *dit touchant l'Ouvrage de Mr. Thiers contre Mr. de Launoi.*

Il

affaire, & il y eut des gens qui en prirent occasion de dire du mal de lui. Mr. de Launoi (a) ne se donna pas cette licence, & ne souffroit pas même qu'où il étoit on attribuât cette action à cet Archevêque; mais il ne laissoit pas de dire que si on l'en accusoit avec raison, on lui imputoit justement une extrême ingratitude.

(K) *On fit des affaires à son Imprimeur.*] Ce fut en l'année 1675. il faisoit imprimer son livre de la Simonie, où entre autres choses il attaque les Annates, & refute le Jesuïte Azorius, qui fit un livre vers la fin du XVI. siecle pour les purger de Simonie. On fit saisir chez l'Imprimeur les exemplaires de cet Ouvrage de Mr. de Launoi: on emporta ceux qu'il livra, & on lui defendit de vendre les autres; mais moiennant une amende de 50. livres cette defense fut levée (b).

(L) *Il avoit un livre sous la presse pendant sa derniere maladie.*] Raportons ce que Mr. de Vizé (c) a dit de lui. „ L'on peut dire qu'il est mort en quelque façon la plume à la main, puis qu'un jour auparavant il corrigeoit les Epreuves d'un Livre qu'il a fait pour defendre les Interests du Roy. C'est une reponse à un Ecrivain d'Italie, qui depuis quelque temps a fait imprimer un Traité contre le Droit des Princes Seculiers touchant les empeschemens de mariage. Mr. de Launoy avoit déja soutenu une Doctrine toute contraire dans un Livre publié en 1674. où les Droits du Roy, & en mesme temps de tous les Princes Seculiers, sont si solidement établis, que cet Ouvrage peut estre regardé comme un des plus utiles à l'Etat. On y avoit repondu en Italie, & comme cette Reponse ostoit aux Princes Seculiers le droit essentiel qu'ils ont sur le Mariage pour rendre leurs Sujets habiles ou inhabiles à contracter, ce grand homme ne s'estoit pas tû, & donnoit ses soins, quand il est mort, à l'impression de ce qu'il a écrit pour refuter les erreurs de l'Auteur Italien. Ainsi tout son temps a toûjours esté employé ou pour l'Eglise, ou pour son Prince, & on peut l'appeller non seulement *Docteur des Droits du Roy*, mais encor *Defenseur de la juste Autorité des Evesques*, *Destructeur des faux Privileges*, & *Docteur des Libertez de l'Eglise Gallicane*.„ L'Auteur de l'éloge de Mr. de Launoi ne s'accorde pas avec le Mercure Galant, par raport au livre qui étoit alors sous la presse. Ce n'étoit point selon lui une apologie du droit des Princes sur les mariages, mais une reponse au Pere Alexandre. Il nous dit à l'égard du traite sur ce droit des Princes, que Mr. de Launoi le commença à la priere du Cardinal Bentivoglio. Mr. de Launoi étant à Rome, lors qu'on examinoit en France si le mariage du Duc d'Orleans frere de Louis XIII. avec la Princesse de Lorraine étoit valide, rencontra dans la Bibliotheque des Dominicains le Cardinal Bentivoglio, & lui proposa cet argument. Si les Princes ont eu le pouvoir de faire des loix sur les obstacles du mariage, ils l'ont encore au cas qu'on ne le leur ait pas ôté. Or ils l'ont eu, & l'on ne sauroit prouver qu'il leur ait été ôté. Donc. Le Cardinal pria Mr. de Launoi d'écrire sur cette matiere, & d'exposer cette preuve. Voiez la marge (d). L'Ouvrage étoit petit au commencement, mais avant qu'on le publiât l'an 1674. il étoit devenu fort gros. Dominique Galesius Evêque de Ruvo au Roiaume de Naples écrivit contre ce livre. Mr. de Launoi n'eut pas plutôt vu l'Ouvrage de ce Prelat, qu'il prit la plume pour le refuter; à peine eut-il achevé la (e) refutation, qu'il entreprit de repondre au Pere Alexandre (f). Il s'en faloit peu que sa reponse ne fût achevée, lors qu'il fut saisi de la maladie dont il mourut en peu de jours. On avoit deja commencé à imprimer ce dernier Ouvrage. Cela montre que Mr. de Vizé & l'Elogiste ne s'accordent pas sur le livre, que Mr. de Launoi avoit sous la presse en mourant.

(M) *L'epitaphe qu'on lui avoit preparée.*] Mr. de Launoi avoit fait son testament onze ans avant que de mourir, & il avoit prié Mr. le Camus premier President à la Cour des Aides, son ancien & intime ami, d'en être l'executeur. Mr. le Camus s'aquita fidelement de cet emploi, & fit faire par Mr. Clement, ancien Conseiller de la Cour des Aides, une épitaphe (g) pour le defunt. Les Minimes l'aiant luë & examinée montrerent une lettre de leur General, qui declaroit qu'on ne pouvoit point admettre cette épitaphe, puis qu'elle attribuoit à de Launoi la loüange d'avoir toûjours soutenu l'orthodoxie: & quelque tems après ils declarerent que les deux Puissances, la Roiale & l'Ecclesiastique, leur avoient enjoint de ne souffrir aucune inscription qui loüât Mr. de Launoi. (b) *Ubi illam* (inscriptionem) *expenderunt, attulerunt propositi sui generalis literas, quibus renunciabatur, nec probari nec recipi à se posse inscriptionem, quâ Launoio laus defensa perpetuo veritatis, & optima fama, maximeque venerationis apud probos quaesita tribuatur. Postea vetitum sibi praedicarunt regiâ simul & sacrâ auctoritate, ne ullum apicem in capella sua extare sinerent, quo Launoii nomen commendaretur.* Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres (i), & encore plus la lettre à un Prelat de la Cour de Rome sur le decret de l'Inquisition du 7. Decembre 1690. J'en vais tirer un passage qui sert à l'histoire de nôtre Docteur. L'Abbé qui a écrit cette lettre, remarque que la Cour de Rome maintient ses droits avec plus de politique, que la Cour de France ne maintient les siens: il observe que la Cour de Rome recompense magnifiquement ceux qui ecrivent en sa faveur; mais qu'on neglige en France ceux qui écrivent pour les privileges de l'Eglise Gallicane. *Au moins*, dit l'Auteur de cette lettre, *si j'en étois cru, on feroit connoître à la posterité par quelque marque d'honneur l'estime qu'on fait de leur merite, & la reconnoissance qu'on a de leurs travaux. Mais vous sçavez comment on le fit à l'égard d'un de vos amis. Nous n'avons point eu d'homme plus zélé pour la doctrine du Clergé de France, ni plus infatigablement appliqué à l'éclaircir & à la defendre que le bon Mr. de Launoy, qui outre cela étoit d'un desinteressement achevé. Qu'a-t-on fait pour honorer sa memoire? Vous le sçavez. On n'a pas seulement voulu souffrir sur son tombeau le petit temoignage que ses amis rendoient à son merite & aux services qu'il avoit rendus à l'Eglise de France; & on luy avoit même comme fermé la bouche quelques années avant sa mort, en luy defendant de continuer certaines Conferences qu'il faisoit chez luy sur ces matieres, & où l'on peut dire qu'il se formoit plus de defenseurs de nos libertez que par tout ailleurs. C'est même comme un miracle que nous ayons ce qu'il a fait imprimer durant sa vie pour la superiorité des Conciles, & contre l'infaillibilité des Papes, & sur d'autres sujets de cette nature, & nous le devons à l'invention dont il s'avisa, qui fut de le donner par morceaux dans des Lettres qu'il adressoit aux uns & aux autres, se delivrant par ce moyen de la servitude insupportable de la Censure de certains Docteurs de son tems, sans l'aggrément desquels nul Privilege n'étoit expedié, & qui paroissoient gagez pour arrêter tous les bons Livres, & faire desesperer les Auteurs.*

(N) *Il mourut à l'hôtel d'Etrée.*] Mr. le Cardinal d'Etrée n'étant encore qu'Evêque de Laon s'étoit en quelque maniere aproprié Mr. de Launoi. Voiez Mr. de Marolles (k).

(O) *Avec le Pere Nicolaï Dominicain.*] Le Journal des Savans a fait mention de trois Ouvrages de cet Auteur. 1. De (l) ses deux dissertations *de concilio*

(a) Hos animorum motus utcunque fedabat Launoius, reique acerbitatem, benigna ut poterat interpretatione lenichat. Abstinebat ipse semper ab omni atrocitate verborum, Archiepiscopum nec incusabat ipse, nec incusari ab aliis, carpive coram se patiebatur. Sed tamen cum vir esset candidissimi pectoris, diffiteri non poterat, quin si id praestitisset Parisiensis praesul, laudi oraret vehementer ingrati animi vitio, quo cetera omnia facile continentur. *Ib. pag.* 32.

(b) *Elog. pag.* 28. *& seq.*

(c) *Mercure galant, mois de Mars* 1678. *pag.* 116 117. *édit. de Hollande.*

(d) *Il faudroit conclure de là que Mr. Ancillon se trompe lors qu'il dit pag.* 330. du 2. tome du Melange critique de litterature, *que Mr. de Launoi écrivit ce livre* par ordre, malgré luy, & contre son sentiment.

(e) Huic titulum esse voluit: *Indicis locupletissimi erratorum in libro scriptoris Itali contentorum.* Elog. pag. 33. (f) Qui Annatas à Simoniae labe liberandas susceperat, & Summam Theologicam Thomae Aquinati tanquam vero ejus auctori asserendam. *Ibid. pag.* 34. Voiez touchant cet Ouvrage du Pere Alexandre le Journal des Savans du 18. Novembre 1675.

(g) *Elle est dans l'éloge pag.* 37.

(h) *Elog. Laun. pag.* 38.

(i) *Mois de Septembre* 1686. *pag.* 1033.

(k) *Vous trouverez dans la page* 159. *de ses Memoires imprimez l'an* 1656. *ces paroles:* L'estime qu'il fait de Mr. de Launoy Docteur en Theologie, l'un des premiers hommes du siecle en science & en probité, est une marque de son jugement. Et certes aiant un tel personnage aupres de lui, il ne le peut conserver avec trop de soin: c'est un tresor qui ne se peut assez cherir.

(l) *Journal des Savans du* 9. *Avril* 1668.

Digitized by Google

Il s'attira sur les bras tout l'Ordre de saint Dominique pour avoir attaqué bien librement la reputation de Thomas d'Aquin. Les marques de respect que la prudence & la gravité lui firent mêler dans ses censures ne previnrent pas l'irritation des Dominicains; car après tout ce n'étoit pas une chose qui empêchât de conoître que le Docteur Angelique étoit coupable ou de beaucoup d'ignorance, ou de beaucoup de mauvaise foi dans l'allegation de plusieurs passages destinez à refuter les heterodoxes. Le Pere Baron tâcha (P) de justifier Thomas d'Aquin, & n'y fut pas fort heureux. Ce sera un texte qui me fournira l'occasion d'observer diverses choses. Le Pere Alexandre

cilio plenario quod contra Donatistas baptismi quæstionem definivit. 2. De (a) ses deux dissertations *de baptismi antiquo usu.* 3. De (b) son livre *de jejunii Christiani & Christianorum abstinentia vero ac legitimo ritu juxta veterem Ecclesiæ universalis usum.* Le premier de ces trois écrits est uniquement contre Mr. de Launoi, qui pretendoit que St. Augustin a entendu le Concile d'Arles, en disant que l'erreur des Donatistes sur la nullité du batême des heretiques fut condamnée dans un Concile general. Mr. de Launoi tiroit de cela un bon nombre de consequences desavantageuses aux Ultramontains. Il ne s'agit point de lui dans le second livre du Dominicain, Ouvrage dont les Protestans de France se sont prevalus, parce qu'on y trouve la condamnation formelle de ceux qui contraignent les Infidelles à se faire batiser. Le troisiéme Ouvrage du Jacobin est contre Mr. de Launoi. Voici un petit extrait de la suite du Menagiana. „ (c) Je „ disois un jour à Monsieur de Launoy qu'il avoit „ choqué tous les Jacobins, dans les écrits qu'il avoit „ fait contre le Pere Nicolaï, & qu'ils écriroient tous „ contre lui. Il me repondit malicieusement: Je „ crains bien plus leur canif que leur plume. „

(P) *Le Pere Baron tâcha de justifier Thomas d'Aquin, & n'y fut pas fort heureux; ce sera un texte qui me fournira l'occasion.*] Les personnes non preoccupées jugeroient ainsi du succés de sa dispute, quand même elles ne feroient que comparer son premier écrit avec le premier écrit de son adversaire. A plus forte raison feront-elles ce jugement, si elles comparent la replique & la duplique de Mr. de Launoi avec la replique du Pere Baron. Je me contente d'indiquer les pieces de ce procés. Une (d) lettre de Mr. de Launoi à Mr. Faure est celle où l'on critique Thomas d'Aquin. La reponse du Pere Baron est contenuë dans trois paragraphes (e) de la section 2. du 1. livre de son apologie des Dominicains. La replique se trouve dans une lettre (f) de Mr. de Launoi à Mr. Fortin. Je n'ai pas vu la replique du Pere Baron; mais je sçai que son adversaire la refuta dans une (g) lettre datée de Paris le 1. d'Août 1667. J'ignore si la dispute alla plus avant.

Afin qu'on voie ici un petit échantillon de ce que les Moines jugeoient du caractere d'esprit de ce Docteur de Sorbonne, j'alleguerai quelques lignes du Pere Baron. (h) *Quisquis hominem privatim, seu publicis scriptis intimius noverit, etiam ex amicissimis, non abnuet meum de illo judicium, aut verius votum. Optandum plane, ne mores ingenuos corrupissent nimio suarum cogitationum amore, & alios jure, vel injuriâ carpendi, in naturam inductâ consuetudine. Unde ad minus, ut cætera omittam, illud incommodi accidit, ut magnum potius, quam bonum nomen videatur ambire, & doctiores viros voluisse inumbrare, neque, ut convenitebat sapienti Theologo, satis cordi fuerit effatum illud medicorum,* malum bene positum ne moveto. *Plura enim ab heroicis Temporibus communi piorum opinione recepta, quæ nihil Fidei adversa, pietati etiam opportuna, usus est, longe debilioribus, quam niterentur Argumentis lacessere; nullo alio opera pretio, quam ex summâ morositate comparati sibi nominis, & justis possessoribus, saltem ex probabili opinione juris plerumque iniquè erepti.* Au feuillet suivant il oposse le caractere de Thomas d'Aquin à celui de ce Sorboniste, & il declare que Thomas d'Aquin se seroit fait un scrupule de conscience, & auroit eu honte des choses dont Mr. de Launoi se glorifioit. Le Docteur Angelique, ajoûte-t-il, n'eût point troublé les François dans la possession de croire que Saint Denys l'Areopagite a été leur premier Apôtre: il n'eût point ravi aux Provençaux la gloire qu'ils tirent de l'arrivée de Sainte Magdelaine; ni aux Carmes leur descendance d'Elie, & le scapulaire de Simon Stoch; ni aux Monasteres leurs exemptions. Il avoit de meilleures choses à écrire; & quand même il eût entrevu dans ces choses-là quelques doutes, & quelque defaut de vraisemblance, il les eût laissées en repos; il eût respecté des traditions qui favorisent la pieté, sans faire du prejudice à la foi. (i) *Habebat meliora scribenda* (Divus Thomas) *& subodoratus etiam, ut erat emuncta naris, aliquid incerti, aut minus verisimilis, ex medicorum præcepto, malum bene positum noluisset primus movere: atque ista longâ traditione rata & firma, quæ nihil obsunt fidei, prosunt etiam pietati, in disputationem revocare, credidisset pertinere ad illius generis quæstiones ab Apostolo damnatas, quæ lites generant, non ædificationem.* Si toutes les circonstances que ce Jacobin expose étoient vraies, il n'y a point de doute que Jean de Launoi ne fût digne de condamnation; ce seroit un homme qui pour faire parler de lui, & pour satisfaire son humeur chagrine, auroit attaqué plusieurs opinions generales, & regnantes de tems immemorial, utiles à la pieté, non contraires à la foi, & fondées sur des preuves incomparablement plus solides que ses objections. Cette derniere circonstance suffiroit seule à faire blâmer un écrivain qui d'ailleurs seroit pousse par de bons motifs; car il est indubitable qu'une longue possession merite assez de respect pour nous obliger à la maintenir, toutes choses étant égales de part & d'autre. Que s'il est juste de la maintenir lors que ses titres ne sont pas moins bien fondez que les pretensions des innovateurs, combien est-il plus juste de ne point entreprendre de la renverser, lors qu'ils sont beaucoup plus forts, que les raisons du parti contraire? Mais nôtre Docteur de Sorbonne n'est point dans le cas. Les traditions qu'il attaque n'ont aucun bon titre, & l'on ne sauroit repondre aux argumens qu'il leur opose. Or en ce cas-là il est visible qu'on a tout le droit du monde de susciter des procés au x opinions les plus generales, & les plus anciennes, & sur tout lors qu'elles ne peuvent être fausses sans nourrir une criminelle devotion. Observez, je vous prie, que les raisons de ce Docteur ont été si fortes, qu'elles ont éclairé l'esprit d'une infinité de gens; mais neanmoins les abus n'ont point été corrigez: les choses subsistent encore sur le même pied tant en Provence qu'ailleurs. On vous y paie des mêmes contes dont on y paioit vos ancêtres, & vous y voiez les mêmes cultes, & les mêmes ceremonies. Cela prouve la diference qu'il y a entre les particuliers & le public. Il vient des tems où la plupart des particuliers se trouvent desabusez, & neanmoins la pratique du public demeure la même. Ciceron assûre qu'il n'y avoit point de vieille femme assez sotte pour ajoûter foi aux recits que l'on avoit crus anciennement sur les enfers, & il se sert de cette remarque pour prouver que les traditions fabuleuses s'évanouissent à la longue, & que le tems en fait la raison; mais que les doctrines veritables & fondées sur la nature des choses se confirment en vieillissant, & que c'étoit à cela qu'on devoit attribuer la longue durée & l'accroissement du culte des Dieux. (k) *Videmus cæteras opiniones fictas, atque vanas diuturnitate extabuisse. Quis enim Hippocentaurum fuisse, aut Chimæram putat? quæve anus tam excors inveniri potest, quæ illa, quæ quondam credebantur, apud inferos portenta extimescat?* Opinionum enim commenta delet dies, naturæ judicia confirmat. *Itaque & in nostro populo, & in cæteris, Deorum cultus, religionumque sanctitates exsistunt in dies majores, atque meliores.* Juvenal se plaint aussi de ce que personne ne croioit plus l'ancienne doctrine des enfers.

Esse (l) aliquos Manes, & subterranea regna,
Et contum & Stygio ranas in gurgite nigras,
Atque una transire vadum tot millia cymba,
Nec pueri crèdunt, nisi qui nondum æra lavantur.
Sed tu vera puta.

Voilà donc un grand changement dans les opinions des particuliers; & neanmoins le culte public n'avoit point changé de face ni au tems de Juvenal, ni au tems de Ciceron. C'étoient toûjours les mêmes fêtes, les mêmes processions, & les mêmes sacrifices non seulement en l'honneur des Dieux celestes, mais aussi en l'honneur de Pluton & de Proserpine, & des autres Divinitez infernales. On verra toûjours plus ou moins une pareille inconstance d'un côté, une pareille constance de l'autre. Quelques Docteurs plus éclairez & plus courageux que leurs confreres, desabuseront une infinité de particuliers, & n'aporteront aucun changement aux ceremonies publiques. Le rituel durera plus que la foi qui lui servoit de fondement. Trop de personnes se verront interessées à le main-

REFLEXION sur l'inutilité des peines de Jean de Launoi.

(a) *Journ. des Savans du 10. Decembre 1668.*

(b) *Journ. des Savans du 17. Juin 1675.*

(c) *Suite du Menagiana pag. 173. édit. de Holl.*

(d) *La 1. de la 1. partie.*

(e) *A pagina 119. usque ad pagin. 134.*

(f) *La 9. de la 5. partie.*

(g) *La 14. de la 6. partie.*

(h) *Vincentius Baronius apolog. ordin. Prædicat. lib. 1. pag. 119.*

(i) *Id. ib. pag. 121.*

(k) *Cicero de natura Deor. lib. 2. pag. m. 199.*

(l) *Juven. Sat. 2. v. 149.*

Digitized by Google

Alexandre travailla avec beaucoup plus de succés † à montrer que Thomas d'Aquin est le veritable Auteur de la somme de Theologie qui lui est attribuée. Mr. de Launoi * avoit proposé des doutes sur ce fait-là. Il ne trouva point d'antagoniste qui gardât moins de (Q) mesures avec lui que le Pere Theophile Raynaud. Je ne veux point passer sous silence ‡ qu'*il avoit rayé de son Calendrier Sainte Catherine Vierge & Martyre*, & qu'*il disoit que sa vie étoit une fable, & pour montrer qu'il n'y ajoûtoit aucune foy, tous les ans au jour de la fête de cette Sainte il disoit une Messe de Requiem* ‡. Il faut aussi que je dise que ses travaux contre les cultes établis sur des traditions fabuleuses β n'ont servi de rien quant au public. Je raporterai le jugement (R) qu'a fait de lui Mr. de Vigneul-Marville.

† *Voiez le Journal des Savans du 12. Novembre 1675. pag. 264. édit. de Holl.*

* *Voiez le Journal des Savans du 12. Août 1675. pag. 226.*

‡ *Valesiana p. m. 36.*

‡ Confer quæ Sebastianus Kortholtus memorat p. p. dissertationis de puellis poetriis.

β *Voiez la remarque P.*

LAU-

maintenir, & auront assez d'industrie pour cela, quoi qu'elles ne puissent alleguer que des argumens fort semblables à ceux que l'on alleguoit à Cotta dans l'Ouvrage de Ciceron que j'ai cité ci-dessus. On lui alleguoit entre autres choses les aparitions de quelques Divinitez; & pour lui prouver l'existence de ces aparitions, on lui alleguoit la fondation de quelques temples, un arrêt du Senat, un proverbe. J'atendois des raisons, repondit-il, & vous m'objectez des bruits populaires. (a) *Tum Lucilius: An tibi, inquit, fabellæ videntur? Nonne ab A. Postumio ædem Castori & Polluci in foro dedicatam, nonne S. C. de Vatieno videsti Nam de Sagrâ, Gracorum etiam est vulgare proverbium: qui quæ affirmant, certiora esse dicunt, quàm illa quæ apud Sagram. His igitur auctoribus nonne debes moveri? Tum Cotta, Rumoribus, inquit, mecum pugnas, Balbe: ego autem à te rationes requiro.* Mr. de Launoi se pouvoit servir d'une semblable reponse, & de plusieurs autres; mais, comme je l'ai dejà dit, trop de personnes se trouvoient interessées à s'opposer au changement, & à maintenir la tradition. Il semble qu'elles aient bien pesé les consequences du principe que l'un des interlocuteurs de Ciceron a posé, je veux dire qu'elles aient bien compris que pour prouver qu'une tradition est veritable, il faut empêcher que le tems n'en vienne à bout, & se retrancher dans l'impression qu'elle fait depuis tant de siecles. On suppose dans Ciceron qu'une doctrine mal fondée ne peut pas vieillir. (b) *Quid enim est hoc illo evidentius? quod nisi cognitum, comprehensumque animis haberemus, non tam stabilis opinio permaneret, nec confirmaretur diuturnitate temporis, nec unâ cum sæculis ætatibusque hominum inveterare potuisset. Etenim videmus cæteras opiniones fictas,* &c. (c). Sans doute il y a des interêts plus réels que celui de conserver ce principe de raisonnement, qui portent les Moines à s'opposer à Jean de Launoi, & à ses semblables. Notez en passant que l'on emploie dans Ciceron à prouver une fausseté le principe de la durée; car on s'en sert pour prouver la realité & l'existence des faux Dieux du Paganisme. C'est donc un principe qui peut jetter dans l'illusion; & neanmoins la maxime *opinionum commenta delet dies*, peut valoir depuis long tems contre le faux culte des anciens Grecs & Romains, puis que depuis plusieurs siecles il n'y a point de païs où leur Religion, leur Jupiter & leur Junon, leur Venus & leur Neptune &c. soient reconus & adorez. Ainsi leur procés est fait & parfait, dès que l'on suppose que tôt ou tard la vieillesse fait perir les fausses doctrines. Notez, s'il vous plaît, que ce principe ne sauroit servir de bonne preuve, à moins qu'on ne regle quelle est la durée qui sufit pour distinguer les erreurs, & les veritez. Si mille ans sufisent, toute opinion qui a dix siecles sur la tête est veritable; mais si vous ne vous fixez à aucun terme, c'est en vain que vous concluez que puis qu'un dogme a duré quatre mille ans, il doit passer pour certain: vous ignorez l'avenir; vous ne savez pas si le cinquiéme millenaire viendra à bout de ce qui a resisté aux precedens. Apliquez ici une pensée d'Horace (d).

Il me reste encore une chose à observer. On ne voit aucune aparence que les imitateurs de Jean de Launoi puissent rien faire d'utile, pendant que les choses ne se traiteront que suivant le train d'une dispute literaire. Les protecteurs de la fausse devotion ne voudront jamais reculer, ils trouvent trop bien leur compte à ne demordre de rien, & ils sont assez puissans pour se garantir de toute contrainte. La Cour de Rome les secondera, & les soutiendra. Il semble que l'Eglise Romaine ait adopté la religion du Dieu *Termus* de la Republique Romaine. Ce Dieu ne cedoit à rien, non pas même à Jupiter; ce qui étoit un signe, disoit-on, que le peuple Romain ne reculeroit jamais, & ne cederoit jamais un pouce de terre à ses ennemis (e). Si quelque Pape vouloit sacrifier quelque chose à la reünion des schismatiques, quelques menuës devotions, quelques traditions surannées, il seroit à craindre que l'on ne murmurât contre lui autant ou plus que les Païens ne murmurerent contre la honteuse paix de l'Empereur Jovien (f). Les Jesuites avec tout leur grand credit n'ont pu empêcher que l'Inquisition de Tolede n'ait condamné plusieurs volumes des *Acta sanctorum*, & il est certain que cette tempête n'est venuë que des sollicitations des Carmes, & de quelques autres Moines irritez de ce que le Pere Papebroch, & ses adjoints, ont rejetté comme apocryphes plusieurs actes, & plusieurs vieilles traditions. Ils sont loüables de s'être rendus dignes de ce coup de foudre, & ils feront bien d'en meriter d'autres. C'est à cet égard qu'il est bon d'être un (g) Capanée.

Du (h) tonnerre dans l'air bravant les vains carreaux,
Et nous parlant de Dieu du ton de Des-Barreaux.

Mais en se commettant de la sorte avec les Inquisiteurs, ils se rendront inutiles par raport à la reformation des abus publics; leur critique fût-elle beaucoup plus severe qu'elle ne l'est, ne serviroit tout au plus qu'à l'instruction des particuliers. Le mal est sans remede. Voilà le Pere Mabillon (i) qui a donné de fort bons avis touchant le culte de certains Saints, & sur le discernement des reliques, qu'a-t-il gagné? On lui repond, *Medecin gueri toi toi-même.* Reformez premierement le culte que l'on fait rendre dans quelques maisons de vôtre Ordre de St. Benoît à des Saints aussi douteux qu'aucun autre. On lui represente le tort qu'il fait à l'Eglise, & l'avantage qu'il fournit aux Protestans (k). N'est-ce pas fermer la porte à tout le bien qu'il vouloit faire? Mr. Thiers s'eleve contre les fausses reliques, il discute où sont les corps des martyrs, il publie des dissertations sur la sainte larme de Vendôme, & sur Saint Firmin. Peine perduë que tout cela. Le Conseil du Roi suprime l'Ouvrage sur Saint Firmin, comme l'Evêque d'Amiens avoit condamné une lettre qui avoit été publiée sur la même question. Voiez les nouvelles (l) de la Republique des Lettres, & la troisiéme partie de la Bibliotheque volante. On fait perir en herbe tous les fruits du zêle discret. On bâtit sur le principe que l'abrogation des vieilles coutumes est à craindre, qu'il ne faut point remuer les bornes, & que selon l'ancien proverbe (m) *il faut laisser le Monstier où il est.* La prosperité de Rome Chretienne tout comme celle de Rome Paienne (n) a pour base la conservation des vieux rites. Il faut s'accommoder aux consecrations, la foi ne veut pas qu'on les change. (o) *Sed illa mutari vetat religio, & consecratis utendum est. En nos jours,* disoit un sous-Prieur de Saint Antoine, (p) *gardons nous de novalitez.*

(Q) *Qui gardât moins de mesures avec lui que.... Theophile Raynaud.*] Vous n'avez qu'à lire son *Hercules Commodianus*, vous verrez tout l'emportement imaginable. Ceux qui ne voudront pas le lire, & qui considereront seulement ce que je vais copier, comprendront sans peine que nôtre Docteur n'a jamais reçu plus d'injures. (q) *Infruniti vir ingenii Joannes Launoyus, cui nihil adeo sacrum fuit, quod non fœdarit scriptione aliqua petulanti ac plusquam censoria. Calitibus ipsis non pepercit, imo in hoc non semel conjicavit. . . . . Is cum in me quoque incurrisset, urgente quodam insomnioso Marsya, qui sua deliria, imò apertè hæretica commenta, contacta extremis propè digitis in eo Antemurali, agrè tulit, ex persona amici ac civis nostri S. Theologiæ D. castigatus est; patefactis primum ejus fragoribus, quibus Herculem pratulit. Tum mendaciis, calumniis, loquacitate, scurrilitate, aliisque feminini generis maculis, quibus satyra verius quam scriptio ab eo in nos exarata, dehonestabatur: ita ut Commodi exemplo, Hercules simul terrificus, & fœmina, non nisi pellaciis ac dolis armata, apparere voluisse in ea lucubratione videatur. Quæ causa fuit, cur* Herculis Commodiani *appellatione visus sit insigniendus.* Ce Jesuïte le compare ailleurs à Ismael. (r) *Homo Ismaelita, cujus manus contra omnes, Joannes Launoy.*

(R) *Le jugement qu'a fait de lui Mr. de Vigneul-Marville.*] „ Quelqu'estime qu'on ait pour M. de „ Launoy, il faut avoüer qu'il avoit le défaut do- „ minant des Critiques, qui est de ne garder aucune „ me-

(a) *Cicero de nat. Deorum lib. 3. pag. m. 601.*

(b) *Id. ib. lib. 2. pag. 199.*

(c) *La suite est ci-dessus pag. 1774. lettre k.*

(d) Scire velim, pretium chartis quotus arroget annus &c. *Horat. epist. 1. lib. 2.*

(e) *Voiez ci-dessus pag. 1661. lettre r.*

(f) *Voiez ci-dessus pag. 1659. 1660.*

(g) *Dont Stace* Theb. lib. 10. in fine *a dit*, Paulum si tardius artus Cessissent, potuit fulmen meruisse secundum.

(h) *Voiez ci-dessus p. 474. col. 2.*

(i) *Dans sa dissertation sur le culte des saints inconnus. Voiez Mr. Basnage au 2. tome de l'histoire de l'Eglise pag. 1038. 1039. & l'hist. des Ouvr. des Savans Août 1698. p. 372. & suiv.*

(k) *Voiez les mêmes Ouvr. ibid.*

(l) *Mois de Mars 1700. pag. 356. & mois d'Avril 1700. pag. 382.*

(m) *Voiez Pasquier recherch. de la France liv. 8. chap. 12.*

(n) Moribus antiquis res stat Romana virisque. *Ennius apud Cicer. citatum ab August. de civit. Dei l. 2. c. 21. vide etiam Vulcatium Gallicanum in Avidio Cassio p. m. 454. te. 1.*

(o) *Quintil. l. 1. c. 6. p. m. 39.*

(p) *Voiez la preface des nouvelles éditions du Catech. des Jesuites fait par Pasquier.*

(q) *Theoph. Raynaud. syntagm. de libris propriis n. 63. p. 67. Apopompæi.*

(r) *Id. ib. n. 72. p. 70.*

Digitized by Google

LAURENTIO (NICOLAS) vulgairement apellé *Cola di Rienzo*, a été dans le XIV. siecle l'un de ces hommes que la providence de Dieu emploie de tems en tems, comme un theatre où l'on puisse voir les (*A*) vicissitudes & les bizarreries de la condition humaine. Il étoit fils d'un petit Cabaretier & d'une Lavandiere. L'attachement qu'il eut à l'étude dans sa jeunesse, & la force naturelle de son esprit, le rendirent fort habile. Il devint très-éloquent, & il savoit par cœur les plus beaux endroits de Ciceron, de Tite Live, de Jules Cesar, de Valere Maxime, & de Seneque. Il aimoit extremement les anciennes inscriptions, & les savoit fort bien dechiffrer. Il obtint une charge de Notaire, qui en ce tems-là étoit assez estimée, pour que des Gentilshommes ne dedaignassent pas de l'exercer. Les Commissaires des Quartiers de Rome l'aiant deputé au Pape Clement VI. qui siegeoit à Avignon, il harangua si éloquemment, qu'il s'attira l'estime & la bienveuillance de ce Pontife, & l'admiration de cette Cour. Cela lui donna le courage de declamer fortement contre les grands Seigneurs de Rome qui opprimoient la bourgeoisie. Le Cardinal Jean Colonna lui en voulut du mal; mais aiant mieux consideré cette affaire, il cessa de le rendre odieux au Pape. Laurentio s'échauffa de plus en plus contre ces petits tyrans de Rome; & il harangua un jour dans le Capitole avec tant de liberté contre eux, qu'on lui donna deux soufflets lors qu'il eut fini. Un Seigneur de la Maison Colonna, qui étoit alors Camerier de Rome, & Thomas Fortifiocca, Secretaire du Senat, furent ceux qui le soufleterent. Il dissimula, & ne laissa pas de haranguer dans le Capitole & dans diverses Eglises, & de faire des emblêmes, le tout afin de marquer la mauvaise administration de la Justice. Les interessez prirent cela pour un jeu, & principalement lors qu'ils virent que ses harangues étoient mêlées de plaisanteries, & qu'il menaçoit du dernier supplice quelques-uns d'entre eux. Aparemment ils crurent alors que par ses extravagances il se mettoit hors d'état de nuire; mais ils se tromperent: car se prevalant de l'absence d'Etienne Colonna, qui étoit sorti de Rome avec des soldats pour faire venir des vivres, il assembla le peuple, il harangua, il fit des loix, il chassa de la ville tous les Grands, il s'empara des fonctions de judicature, & fut declaré Tribun Auguste & liberateur du peuple en 1346. La faction des exilez fut incapable de lui resister, à cause du peu d'union qui étoit entre eux; ainsi il disposa des choses à sa fantaisie, & se vit le Chef d'une nouvelle Republique Romaine, au nom de laquelle il écrivit aux autres Etats, à l'Empereur, & au Pape même. Pour mieux affermir son autorité il condamna bien des gens au dernier suplice, & entre autres il fit pendre Martin de Porto, l'un des petits tyrans de Rome. Il reçut des Ambassades de la part de plusieurs Princes & de plusieurs Republiques, & cita hardiment le Pape à venir sejourner à Rome avec le College des Cardinaux. Il fut si heureux dans la guerre qu'il soutint contre la faction des Nobles, qu'il la dissipa entierement. Mais alors il fit comme la plupart de ceux qui se soulevent sous le beau pretexte de la liberté: ce n'est point la tyrannie qu'ils haïssent, mais les tyrans; ils sont fâchez que d'autres qu'eux exercent la souveraine puissance. Laurentio n'eut pas plutôt abatu la tyrannie des autres, qu'il devint lui-même tyran. On le traita alors comme il avoit traité les autres. Il fut contraint de s'enfuir, & on le pendit en effigie dans Rome comme un traître. Après s'être tenu caché quelque tems il se presenta à l'Empereur, qui lui permit, sans neanmoins le lui conseiller, d'aller faire la reverence au Pape. Il en fut d'abord mal reçu; mais après quelques mois de prison, il suivit à Rome le Legat du Pape. Il y releva son parti jusques au point de pouvoir rentrer en guerre avec les Colonnes: mais sa rigueur envers le peuple, & ses exactions le rendirent si odieux, qu'on se souleva. Il crut que son éloquence calmeroit cette tempête, comme en tant d'autres rencontres. Il se trompa, & eut beau se montrer au peuple & le haranguer à ses fenêtres, on ne laissa pas de mettre le feu à son Palais. Il tâcha de se sauver en habit de gueux; & il étoit presque hors de peril, lors qu'un certain petit homme le reconut. Un autre lui donna un coup d'épée à travers le ventre. On le perça de mille coups; on le traîna par les ruës, & on le pendit par les pieds *. Il fut deux jours en cet état, après quoi les Juifs brulerent son corps à la campagne †. Quelques-uns (*B*) de ses écrits subsistent encore.

☞ LAZZARELLI (N.) nâtif de Gubio en Italie, a été un fort bon poëte. Il fut quelque tems Auditeur ou Juge à la Rote de Macerata, & puis il se consacra à l'état Ecclesiastique, & fut Prêtre, & Prevôt de la Mirandole. Il mourut l'an 1694. à l'âge de plus de 80. ans. Il publia un Ouvrage (*C*) intitulé *la Cicceide* qui est quelque chose de fort singulier. C'est un recueil

* *Tiré de la Bibliotheque Romaine de Prosper Mandosio, centuria 2. num. 55.*

† *Ceci se fit le 8. de Septembre 1353.*

(*a*) *Vigneul Marville, Melanges d'hist. & de litterature pag. 267.*

(*b*) Quales ex humili magna ad fastigia rerum Extollit, quoties voluit fortuna jocari. *Juven. Sat. 3. v. 39.* Di quasi pilas homines habent. *Plautus in Captiv. prol. v. 22.* Ludit in Humanis divina potentia rebus. *Ovid. de Ponto l. 4. eleg. 3.*

(*c*) *Claudian. in Ruffin. lib. 1. circa initium.*

(*d*) *Ad ann. 1347.*

(*e*) *Ex Bibliotheca Romana Prosp. Mandosii cent. 2. n. 55.*

(*f*) *Mr. Silvestre Docteur en Medecine m'en prêta un exemplaire à son retour d'Italie au mois de Juillet 1700. & m'aprit les particularitez personnelles qui se trouvent dans cet Article.*

„ mesure, & de défendre les plus méchantes causes „ avec opiniâtreté. Ses Livres de l'Extrême-Onction, „ de la Fortune d'Aristote, & quelques autres, sont „ de bons Ouvrages: mais on peut dire en general, „ que dans tout ce que ce Docteur a composé, il y a „ beaucoup plus d'érudition que de jugement & de „ bonne Logique. D'ordinaire la question principale „ n'est pas ce qu'il traite le mieux; mais ce sont les „ choses accessoires qui sont merveilleuses, & par les„ quelles souvent il ébloüit le Lecteur peu attentif. (*a*)„

(*A*) *Comme un theatre où l'on puisse voir les vicissitudes.*] Les Paiens apelloient cela les momens (*b*) de la belle humeur de la Fortune; mais ils auroient pu ajoûter que ce jeu finit ordinairement à la maniere des tragedies. C'est sur ce pied-là que fut denoüée la piece que nôtre Laurentio joüa sur le grand theatre du monde. (*c*) *Tolluntur in altum Ut lapsu graviore ruant.*

(*B*) *Quelques-uns de ses écrits subsistent encore.*] La lettre qu'il écrivit à ceux de Viterbe se trouve dans un livre intitulé *Prose antiche di Dante, Petrarcha, Boccaccio & altri nobili & virtuosi ingegni.* On y trouve aussi les harangues que Pandolphe Francus & François Baroncelli ses Envoiez à la Republique de Florence firent au Senat Florentin. Quelques lettres qu'il écrivit à Charles Roi des Romains, & à l'Empereur Louïs de Baviere, se trouvent dans le XIV. tome des Annales (*d*) de Bzovius. Petrarque fit un beau poëme Italien à la loüange de Laurentio (*e*).

(*C*) *Un Ouvrage intitulé* la Cicceide, *qui est quelque chose de fort singulier.*] Je n'en ai vu que (*f*) la seconde édition: elle est de l'an 1692. En voici le titre tout entier; *la Cicceide legitima: in questa seconda impressione ordinatamente disposta, notabilmente accresciuta, e fedelmente rincontrata con gli Originali dell' Autore.* Elle contient deux parties: le titre de la premiere est *le Testicolate*, & celui de la seconde *le Sghinazzate.* On a designé sous le nom de Don Ciccio la personne qui est maltraitée dans cet Ouvrage. Notez que Ciccio est un mot dont se servent les Napolitains pour dire Francesco. Les Romains au lieu de Ciccio, disent Cecco. Le grand but de l'Auteur est de

Digitized by Google

recueil de sonnets, & de quelques autres sortes de poësie où il dechire cruellement le Sieur Arrighini * nâtif de Luques qui avoit été son collegue à la Rote de Macerata. Il le traite comme si ç'eut été un personnage † *tout composé de parties honteuses.* Sa versification est la plus aisée, la plus naturelle, la plus coulante qui se puisse voir. On y trouve une fecondité surprenante d'imagination, & de pensées ingenieuses, & vives; mais tout cela roule sur un sujet si obscene, & est animé d'un esprit si satirique, si vindicatif, & quelquefois si profane, que l'on s'en peut scandaliser legitimement. La preface de son livre contient (D) des excuses dont je ferai quelque mention.

LELAND (Jean) nâtif de Londres, s'apliqua avec tant de soin à la recherche des antiquitez d'Angleterre, & parut si propre à y reüssir, que le Roi Henri VIII. l'honora d'une très-bonne pension, & du titre d'Antiquaire. Cette charge commença & finit en lui. Pour en bien remplir les devoirs il parcourut toutes les Provinces d'Angleterre, il examina tous les debris des vieux monumens, il feuilleta les manuscrits des Couvens & des Colleges, & aiant emploié six ans à ce voiage, & recueilli autant de memoires qu'il lui fut possible, il entreprit plusieurs (A) Ouvrages considerables: mais il n'eut pas le tems de les achever, ni même de les avancer. La Cour ne lui fournit point les apointemens qui lui étoient dus; & soit à cause de cela, soit pour quelques autres raisons, il tomba dans une (B) noire melancolie qui lui fit perdre l'esprit. Il mourut dans ce triste état. On trouve ses manuscrits dans la Bibliotheque d'Oxford. Ce sont des (C) masses informes, qui temoignent neanmoins sa grande capacité. On la

* *Auteur de quelques Ouvrages; & nommément d'un volume di consigli criminali où il fit mettre sa taille douce. Voiez la page 204. de la Cicceide.*

† *C'est une expression de Balzac. Voiez le Chevræana pag. 276. de la 2. partie édit. de Holl.*

de prouver que Don Ciccio est un *Coglione.* C'est à quoi aboutissent tous les 318. sonnets qui composent la premiere partie de la Cicceide. C'est le centre de la sphere de son activité; & je croirois aisément que l'on peut trouver dans la seconde partie de quoi remplir le nombre de 360. qui est la division la plus ordinaire du cercle. Il ne manque rien à cette sphere de medisance; elle est fournie de tous ses degrez, & ils se terminent tous au même point. Le Sieur Lazzarelli, d'où qu'il parte, termine toûjours sa course à la *coglionaria* de Don Ciccio. C'est la chute de tous ses sonnets. Cela est violent: il n'eût pas été possible à Voiture de faire rien de semblable à la gloire du grand Prince à qui il écrivit, (a) *Vous qui estes un vrai Cesar en esprit & en science, Cesar en diligence, en vigilance, en courage Cesar, & per omnes casus* Cæsar, *vous avez trompé le jugement* &c. Nôtre poëte tourne de tous côtez son Ciccio, & le promene par toutes sortes de routes, (b) *per varios casus, per tot discrimina rerum,* & il en fait un C. *per omnes casus.* Il le suit depuis le moment de la conception, jusques au trepas; & il va encore plus loin, car il plaisante sur le cercueil, sur l'enterrement, sur l'épitaphe &c. de cet homme; il le poursuit jusques à la barque de Caron, & il l'y garantit franc & quitte de tout peage, & il l'exemte même du besoin de s'embarquer. Il supose que Caron lui parla ainsi:

E' (c) privilegio a pari tuoi concesso
Il poter senza imbarco, e pagamento
Havere a l'altro margine l'accesso;
Mentre un tondo C. . . . gonfio di vento
Galleggiando leggier, può da sè stesso
Andar di là dal fiume a salvamento.

Il a été de la seconde édition les sonets qui avoient paru les plus profanes, & qui avoient été cause que son Ouvrage avoit été mis dans l'Index. Ils concernoient le batême, la confirmation, & l'extrême onction de Ciccio, & quelques autres sujets scabreux. On m'en a donné une copie manuscrite, & l'on m'a conseillé d'en inserer ici au moins un, afin que ceux qui ne pourront voir la Cicceide, piece peu conuë deçà les monts, se puissent former une idée du genie de Lazzarelli. J'ai choisi le sonnet qui se raporte à l'extrême onction (‡).

L'oglio santo.

Da la febre, da l'asma, e da l'uscita,
Don Ciccio ritrovavasi ammalato
Egià ridotto in si cattivo stato
Che'l fean vicino all' ultima partita.
Quando, tal nuova il powerello udita,
Dimandò l'oglio santo, e gli fù dato
Rimanendo così fortificato
Per suo franco passaggio a l'altra vita.
Ma fatta il Parochian la sua funzione
Per la mente uno scrupulo gli corse
D'aver fallato nell' operazione.
Però che in vece d'applicar l'unzione
Sù i cinque sentimenti egli s'accorse
Ch'applicata l'havea sopra un coglione.

(D) *La preface de son livre contient des excuses.*] Elle paroît avoir été faite par un des amis de l'Auteur. On y proteste qu'il fut très-fâché de la premiere impression de cet Ouvrage, & qu'il ne consentit qu'avec peine à la seconde, quoi qu'elle eût été reduite en meilleur état. Ses scrupules étoient fondez sur certaines allusions aux ceremonies de l'Eglise, & sur l'opposition qui se pouvoit rencontrer entre les devoirs de la charité, & un livre de medisance. On ajoûte que cet Ouvrage n'est qu'un tissu de saillies d'imagination, & qu'une fougue poëtique qui ne donne aucune atteinte aux sentimens orthodoxes dont le cœur de l'écrivain est penetré; qu'il soumet toutes ces compositions à la censure de ses superieurs, & qu'il deteste tout ce qu'ils jugeront condamnable; qu'il espere de l'équité des lecteurs un juste discernement entre ce qui n'est qu'un jeu d'esprit, & les intentions d'offenser; & qu'enfin, quoi qu'il écrive avec quelque sorte de licence, ses actions ne laissent pas d'être pures. Vous ne voiez là qu'un precis informe de son apologie; c'est pourquoi je vous represente l'original en propres termes. (d) *E à dire il vero è l'vno, e l'altro degli accennati motivi son degni di vn animo, che professa esattamente i dettami del Cristianesimo, nel quale si pregia l'Autore di viuere, protestando, che questi suoi componimenti sono vn mero sfogo di Poetico capriccio affatto discordanti dalla pietà dell' animo suo, imbeuuto de' Sagrosanti Dogmi della Cattolica verità, come sarà prontissimo sempre à testificare col sangue stesso, e che gli sottopone intieramente alla Censura de' Superiori, detestando adesso per all' hora tutto quello, che dal giudizio loro infallibile sarà stimato per degno d'esser dannato. E riflettendo, che questi sono più tosto scherzi di vna penna, per trastullarsi, che sentimenti d'vn Cuore intento all' offesa d'altri, ti prego à credere, ch'egli non mi haurebbe permessa mai la libertà di rimandarlo alle stampe, se non si fidasse dell' ingenuità del tuo Cuore, che saprà trastullarsi coll' ingegno senza trascorrere colla volontà à denigrare nè pur col pensiero la fama incorrotta del suo decantato Protagonista. Vivi dunque felice, mentr'io lasciar non voglio di ricordarti in difesa dell' Amico, che se bene scrive con qualche licenza, può però dir di sè stesso:* Lasciva est nobis pagina, Vita proba est.

(A) *Il entreprit plusieurs Ouvrages considerables.*] Un livre *de Topographia Britanniæ prima, in quo vetustas etiam locorum quorum meminissent scriptores Romani, appellationes spissa caligine obsitas in lucem esset revocaturus.* Cinquante livres *de antiquitate Britannica, sive de civili historia juxta comitatuum Angliæ & Walliæ, qua tunc temporis obtinuerat, partitionem.* Six livres *de insulis Britanniæ adjacentibus.* Trois livres *de nobilitate Britannica.* Voilà ce qu'il promettoit dans une requête qu'il presenta au Roi Henri VIII. la 37. année de son regne. Cette requête intitulée *Strena* fut mise au jour par Balæus (e).

(B) *Il tomba dans une noire melancolie.*] Servons nous des expressions nerveuses de Mr. Smith. (f) *Proh tristes rerum humanarum vices! proh viri optimi deplorandam infelicissimamque sortem! Non enim multo postquam fidem quod susceperat præstandi quasi signatis tabellis obstrinxisset, sive operis promissi difficultatibus deterritus, sive immensis laboribus fatigatus fractusque, sive dolore animi & melancholiâ, quod fructum industriæ justaque exspectationi parem nondum percepisset, fortè oppressus, sive quacunque aliâ de causâ, abalienata mentis, nullis è Religione & Philosophiâ, nullis è Medicinâ petitis remediis ad pristinum sanumque statum revocanda, ægritudinem perpessus est; vastâ interim observationum, quas in Adversaria sine ordine & properante calamo, prout ipsi occurrissent, congesserat, mole relictâ.*

(C) *Ce sont des masses informes.*] C'est ce qu'on a pu déjà connoître par les dernieres paroles du passage que je viens de raporter: en voici la suite; on y verra un temoignage plus exprès, & beaucoup plus circonstancié. (g) *Harum* (observationum) *quatuor libros,*

(a) *Voiture, lettre au Duc d'Enguien après la bataille de Rocroi en 1643. c'est la 141. lettre de Voiture.*

(b) *Virgil. Æn. lib. 1. v. 204.*

(c) *Cicceide pag. 290.*

(‡) *Voici les six derniers vers du sonnet où il le prie d'assister à sa premiere Messe:*
Jo t'en prego Don Ciccio, instantemente
Che a me non lice far queste fonzioni
Se tu medesimo non vi sei presente,
Stante che le Canoniche Sanzioni
Prohibiscono a tutti espressamente
L'uso di celebrar senza coglioni.

(d) *Preface de la Cicceide.*

(e) *Tiré de la vie de Camden composée par le Docteur Thomas Smith, pag. 29.*

(f) *Thom. Smith ib.*

(g) *Ibid. pag. 39.*

Digitized by Google

la connoît encore plus clairement par un (D) Ouvrage auquel il mit la derniere main, & qui seroit digne d'être imprimé *. On accusa Camden de s'être fort prevalu des manuscrits de Jean Leland †. Mr. Smith a refuté cette accusation.

☞ LEMNOS, Ile de la mer Egée proche de la Thrace, & du mont (A) Athos, étoit fameuse par bien des endroits. Elle fut ainsi nommée ζ à cause de la grande Déesse qui s'apelloit Lemnos, & à qui l'on sacrifioit des filles. Les Sinties, peuple de Thrace, furent η les premiers qui l'habiterent. Elle n'avoit que deux villes, θ l'une se nommoit Hephestia, l'autre Myrina. Son labyrinthe fut l'un des quatre (B) édifices de cette nature dont les anciens aient fait mention. Les habitans de Lemnos furent les premiers ‡ qui s'apliquerent à forger des armes. Ce fut sans doute l'une des raisons qui obligerent les poëtes à supoſer que Vulcain étant jetté du ciel en terre, tomba (C) dans cette Ile, & y fut fort bien reçu, & y dressa ⊥ une forge. Le lieu

(1) *Sub Julio C. 6.*

(a) Vir minime vanus & omni procul ostentatione profitetur, se multa & magna . . . quæ infinitam illius industriam, solertiamque, & excelsæ mentis, ad maxima quæque aspirantis, præclarissimas cogitationes conatusque abunde testantur, moliri. *Id. ib. pag.* 29.

(b) *Id. ib. pag.* 31.

(c) *In Bibliotheca Bibliothecar. pag.* 187.

(d) *Plin. lib.* 4. *pag. m.* 461. *juxta editionem Harduini.*

(e) *Solin. cap.* 11. *pag.* 31.

(f) *Belon Observat. de plusieurs singularitez liv.* 1. *chap.* 26. *p. m.* 58. 59.

(g) *Nos geographes donnent ordinairement aux lieües communes de France* 2500. *pas.*

(h) *Plut. de facie in orbe lunæ p.* 935. F. *je me sers de la version d'Amiot.*

ut loquuntur, in folio, & septem minoris formæ, manu Lelandi plerâque ex parte descriptos, in perpetuam ipsius memoriam Bibliothecæ Bodl. Oxon. dono dedit V. Cl. Gulielmus Burtonus, fama ob editam Agri Leicestrienſis *descriptionem, apud Antiquarios nostros notissima. Reperitur quoque aliud volumen Collectionum Lelandi* (1) *in Bibliothecâ Cottonianâ. Non irritabo Lelandi manes, si dixero, totum opus, quod sæpè tractavi, mirè confusum, distractum, nulloque ordine digestum, limam ubique desiderare, & tanquam corpus exsuccum, exsangue, animâque destitutum prostare.* Voiez en marge (a) le jugement que cet Auteur porte du vaste dessein de Leland.

(D) *Un Ouvrage auquel il mit la derniere main.*] Mr. Smith nous en dira la matiere & le merite. *Quantus verò fuerit Lelandus, si non ex editis opusculis Collectaneis, saltem ex eximio opere (quod perfectum reliquit) de* Scriptoribus illustribus Britannicis, *quod in publicam lucem exeat, dignissimo, colligere licet* (b). Et afin que par l'échantillon on puisse juger de la piece, il nous donne ce que Leland a recueilli touchant Simon Stoch. Mr. Smith copia cet article, pour l'envoier au Jesuite Papebroch qui compile les *Acta Sanctorum*. Le catalogue d'Oxford donne le titre de quelques écrits imprimez de Jean Leland. Mr. (c) Teissier devoit avertir le monde, que l'Ouvrage *de illustribus Britanniæ Scriptoribus; de Academiis Britannicis; de Typographia* &c. qu'il attribuë à Jean Leland, n'est pas imprimé. Je crains qu'il n'ait mis *typographia*, au lieu de *topographia*, ce qui sera cause qu'on mettra Leland parmi les Auteurs qui ont écrit de l'imprimerie.

(A) *Proche . . . du mont Athos.*] Une infinité d'Auteurs ont observé que l'ombre de cette montagne s'étend jusques sur l'Ile de Lemnos. (d) *Lemnos ab Atho* LXXXVII. *mill. passuum. Circuitu patet* CXII. M. D. *pass. Oppida habet, Hephæstiam & Myrinam, in cujus forum solstitio Athos ejaculatur umbram.* Vous voiez dans ces paroles de Pline que la distance du mont Athos à l'Ile de Lemnos contient 87. mille pas. Solin (e) n'en ôte qu'un mille. Cela ne s'accorde point avec les observations de Belon temoin oculaire, & par consequent plus digne de foi que Pline. Raportons ses paroles: „ (f) L'isle est estendue plus en lon„ gueur qu'en largeur, d'Orient en Occident, de sor„ te que quand le Soleil se va coucher, l'ombre du „ mont Athos, qui est à plus de huit lieues de là, vient „ respondre sur le port, & dessus le bout de l'isle, „ qui est au costé seneſtre de Lemnos: chose que ob„ servasmes le deuxiesme jour de Juin. Car le mont „ Athos est si haut, qu'encores que le Soleil ne fust „ bien bas, neantmoins l'ombre touchoit la seneſtre „ corne de l'isle. „ Voilà un temoignage qui nous doit persuader que les anciens ont eu raison d'étendre l'ombre de cette montagne jusques à l'Ile de Lemnos; mais qu'ils n'ont pas bien conu la mesure de cette étenduë. Ce seroit un intervalle d'environ 35. lieuës (g) de France, si l'on se regloit sur les 87. milles de Pline. Quel rabais y faut-il faire puis que Belon ne parle que d'un peu plus de 8. lieuës? Nous allons citer un passage qui nous aprendra que Plutarque étoit dans la même erreur que Pline. (h) *Je sai bien que ni l'un ni l'autre de nous n'a esté en l'Isle de Lemnos, mais aussi que l'un & l'autre a bien souvent ouï dire ces vers,*

Le mont Athos couvrira le costé
Du bœuf qui est dedans Lemnos planté.

Car l'ombre de ceste montagne ateint l'image d'un bœuf de bronze, qui est en Lemnos, s'estendant une longueur par dessus la mer, non moindre que de sept cens stades, non que la hauteur du mont qui fait l'ombre en soit cause, mais pource que l'esloignement de la lumiere fait les ombres des corps beaucoup de fois plus grandes que les corps ne sont. Les 700. stades de Plutarque sont 87500. pas: il faisoit donc l'intervalle encore plus grand que Pline & Solin ne le faisoient. Apollonius le fait égal à l'espace qu'un navire peut parcourir depuis la pointe du jour jusqu'à midi: Mr. de Saumaise (i) prouve que suivant l'estimation ordinaire des anciens geographes cela signifie 250. stades. D'où nous pouvons inferer qu'Apollonius diminuë de plus de la moitié la distance que les autres mettent entre le mont Athos, & l'Ile de Lemnos, & que cependant il la supoſe beaucoup plus grande que Belon ne l'a trouvée; car huit lieuës de France ne contiennent que 160. stades. Notez qu'Apollonius remarque que l'ombre du mont Athos parvenoit jusques à la ville de Myrina.

Ἥξει (k) δὲ νηχομένοισιν ἄθω ἀνίσχουσα κολώνη
Θρηικίη, ἣ τοσσον ἀπόκροτος λᾶαν ἐοῦσαν,
Ὅσσον ἐς ἤθειον κεν ἐύζυγον ἀλκὰς ἀνύσσας,
Ἀκροτάτῃ κορυφῇ σκιάει, καὶ ἐσάχρι μυρίνης.
Cæterum dubia luce pergentibus aperiebatur Athonis umbo
Thracius, qui Lemnum, licet tantum distantem,
Quantum instructior onraria conficiat in meridiem,
Extantissimo inumbrat fastigio, vel Myrinam usque.

Mr. de Saumaise (l) se prevaut de l'autorité de Stephanus (m) de Byzance, pour montrer que selon Pline & Solin l'ombre du mont Athos n'eût pas pu atteindre jusques à l'Ile de Lemnos; il leur objecte qu'au raport de cet Ecrivain cette ombre ne s'étendoit qu'à 300. stades; mais il les eût confondus plus solidement, eux & beaucoup d'autres, par le temoignage de Pierre Belon.

(B) *Son labyrinthe fut l'un des quatre édifices de cette nature.*] Les trois autres étoient celui d'Egypte, celui de l'Ile de Crete, & celui que le Roi Porsena fit bâtir dans la Toscane. Citons Pline. (n) *De Ægyptio & Cretico labyrinthis, satis dictum est. Lemnius similis illis, columnis tantum centum quinquaginta mirabilior fuit: quarum in officina turbines ita librati pependerunt, ut puero circumagente tornarentur. Architecti illum fecere Zmilus & Rholus, & Theodorus indigena. Exstantque adhuc reliquiæ ejus, cum Cretici Italicique nulla vestigia exstent.* C'est-à-dire, selon la version de du Pinet, *Voilà donc ce qui concerne les Labyrinthes d'Egypte, & de Candie. Celuy de* (2) *Stalimene estoit de mesme: hormis qu'il y avoit sept vingts colomnes de marbre plus qu'és autres, qui toutes avoient esté faites au tour, de telle dexterité, qu'un tournois le tour où elles furent faites, tant estoient gais les fers & pyvots qui les soustenoient. Au reste, on dit que Zmilus, Rholus, & Theodorus, qui estoient de ladite Isle, firent ledit Labyrinthe: duquel encores y a les reliques: & neantmoins on ne sçauroit trouver une seule apparence de celuy de Candie, ny de celuy de Toscane.* Ce traducteur supoſe que les trois architectes de ce labyrinthe étoient Lemniens; mais l'original n'assûre cela que de Theodore, qui est peut-être le même que celui qui fit un livre (o) concernant un temple de Junon.

(C) *Que Vulcain tomba dans cette Ile . . . . & y dressa une forge.*] Quelques Auteurs disent (p) que Jupiter le precipitia, & que si les Lemniens ne lui eussent tendu les bras pendant qu'il étoit encore dans l'air, il lui en auroit coûté la vie. Mais il dit lui-même dans Homere (q) que Junon le fit tomber, & qu'Eurynome & Thetis filles de l'Ocean le recueillirent, & le sauverent. Il assûre dans un autre endroit de l'Iliade (r) que Jupiter le prit par le pied, & le jetta hors du ciel, & qu'étant descendu pendant tout le jour, il tomba dans l'Ile de Lemnos, au coucher du soleil; qu'il ne lui restoit que peu de vie, & que les habitans le releverent. Homere, me direz-vous, devoit un peu mieux se garantir des contradictions; mais ce n'est pas se contredire; c'est raporter deux avantures diferentes. Valerius Flaccus supoſe que Vulcain tomba sur le rivage de Lemnos, & que les habitans accoururent à sa voix, & lui fournirent tous les secours necessaires, desorte qu'il aima depuis tendrement cette Ile.

(f) *Jam summis Vulcania surgit*
Lemnos aquis, tibi per varios defleta labores
Ignis

* *Tiré de la vie de Camden, composée par le Docteur Thomas Smith, pag.* 28. *& suiv.*

† *Ibid.*

ζ *Stephan. Byzant. voce* Λῆμνος.

η *Id. ib.*

θ *Plinius lib.* 4. *pag. m.* 461.

‡ *Hellanicus apud Scholiast. Apollonii in libr.* 1. *v.* 608. *& Scholiastes Homeri in Iliad. lib.* 1. *v.* 594.

⊥ *Voiez la remarque* F *à la fin.*

(i) *Salmas. in Solinum p. m.* 184.

(k) *Apollon. Argon. lib.* 1. *v.* 601. *p. m.* 61.

(l) *Salm. ubi supra.*

(m) *Steph. Byzant. voce* Ἄθως.

(n) *Plin. lib.* 36. *cap.* 13. *p. m.* 305.

(2) *Lemnos. inf.*

(o) Est is fortassis quem de æde Dorica Junonis quæ est Sami, commentarium condidisse Vitruvius prodidit in præfatione libri 7. p. 124. *Harduin. in Plinium ibid.*

(p) *Lucian. de sacrificiis pag.* 354. *tom.* 1.

(q) *Homer. Iliad. lib.* 18. *v.* 396. *p. m.* 556.

(r) *Id. ib. lib.* 1. *v.* 591.

(s) *Valer. Flaccus Argonaut. lib.* 2. *v.* 78. *pag. m.* 91.

Digitized by Google

lieu où il tomba fut remarquable (D) par une eſpece de terre qui avoit de grandes vertus. Elle guerit Philoctete de la morſure d'un ſerpent. Les poëtes ont bien chanté le ſejour deſagreable qu'il

Ignipotens: nec te Furiis & crimine matrum
Terra, fuga meritique piget meminiſſe prioris.
Tempore quo primùm fremitus inſurgere operſos
Cœlicolûm, & regni ſenſit novitate tumentes
Jupiter; atheria nec ſtare ſilentia pacis:
Sponte ſua volucri primam ſuſtendit Olympo,
Horrendum chaos oſtendens, panamque baratri.
Mox etiam pavida tentantem vincula matris
Solvere, prarupti Vulcanum vertice cœli
Devolvit: ruit ille polo, noctemque diemque
Turbinis in morem; Lemni cum litore tandem
Inſonuit: vox inde repens ut perculit urbem,
Accivem ſcopulo inveniunt, miſerentque foventque
Alternos agro cunctantem poplite greſſus.
Hinc reduci, ſuperas poſtquam pater annuit arces,
Lemnos cara deo: nec fama notior Ætna
Aut Liparei domus.

Homere aſſûre (a) que Lemnos étoit le païs du monde que Vulcain aimoit le mieux.

Diſons une choſe qui nous fera voir la longue durée des traditions les plus fabuleuſes. Belon qui voiageoit en Turquie l'an 1548. nous aprend (b) *qu'il n'y a celuy des habitans de l'iſle de Lemnos qui ne ſache quelque choſe de Vulcain. Et tout ainſi que les petits enfans de l'iſle de Corſula, ſçavent raconter l'hiſtoire du Daulphin, comme ſi elle avoit eſté faite de n'agueres: tout ainſi eſt en Lemnos raconté de Vulcan, mais diverſement: car les uns diſent qu'en tombant luy & ſon cheval ſe rompirent les cuiſſes, & qu'au lieu meſme par la vertu de la terre il fut preſtement guery.*

(D) *Fut remarquable par une eſpece de terre qui avoit de grandes vertus. Elle guerit Philoctete.*] Philoſtrate raporte un fait bien different de la tradition commune. Il dit que Philoctete ne ſoufrit point dans l'Ile de Lemnos les longues douleurs dont on parloit tant. Ce brave homme, ajoûte-t-il, (c) *fut incontinent gueri par le moyen de la terre Lemnienne, qu'on tire au propre endroit ou Vulcain jadis cheut du ciel, ſi que ceſte terre a la vertu d'appaiſer toutes ſortes de maladies violentes & furieuſes, & arreſter tous flux de ſang: mais des morſures de ſerpens, il n'y a ſeulement que celle de l'Hydre qu'elle gueriſſe.* Voici quelques particularitez que je tire des Obſervations de Pierre Belon qui voiageoit en ce païs-là vers le milieu du XVI. ſiecle. Les anciens, dit-il, (d) „ ont eu une maniere de terre en „ moult grande recommendation en pluſieurs mede„ cines, & encor pour le jourd'huy eſt en auſſi grand „ uſage qu'elle fut onc. Les Latins la nomment Ter„ ra Lemnia, ou terra ſigillata, & les François terre „ ſellee. Ceſte terre eſt ſi ſinguliere, que les Am„ baſſadeurs qui retournent de Turquie, en apportent „ ordinairement pour en faire preſent aux grands ſei„ gneurs. Car entre autre choſes elle eſt propre con„ tre la peſte, & toutes defluxions. L'on en vend bien „ chez les drogueurs, qui obtient le nom de terre ſel„ lee, mais eſt pour la plus part ſophiſtiquee: auſſi „ ne s'en trouve en tout le monde, ſinon en l'iſle de „ Lemnos.„ Il donne (e) la figure de divers ſceaux dont on marque cette terre, & il ajoûte (f) que tous *les mariniers d'une barque qui eſtoit arrivee de Lemnos* à Conſtantinople, l'aſſûrerent qu'*il eſtoit impoſſible en recouvrer ſinon par les mains de celuy qui eſt Soubachi en l'iſle: & que ſi la voulions voir naturelle, il convenoit y aller en perſonne: car il eſt defendu aux habitans ſur peine de perdre la teſte, d'en tranſporter. Ils diſoyent d'avantage que ſi quelqu'un des habitans en avoit ſeulement vendu un petit tourtelet, ou qu'il fut trouvé en avoir en ſa maiſon ſans le ſceu de ſon gouverneur, il ſeroit jugé à payer une grande ſomme d'argent: car il n'eſt permis d'en departir ſinon audit Soubachi qui tient l'arrentement de l'iſle, & en paye le tribut au Turc.* Il ſe fit mener à l'endroit d'où l'on tire cette terre, & n'y vit (g) *autre choſe ſinon un pertuis oblique* qui étoit fermé, & qu'il lui fut impoſſible de faire ouvrir, car on ne le decouvre qu'une fois l'an, le 6. d'Août, & l'on y obſerve de *grandes ceremonies & grands appareils. Par ceſte terre*, continuë-t-il (h) „ nous prouverons „ combien les ceremonies donnent authorité aux cho„ ſes viles qui de ſoy ſont de petite valeur: car com„ me ainſi ſoit que la terre dont parlons eſt de moult „ grande vertu, toutesfois ſi elle eſtoit ſi commune „ qu'il ne falluſt qu'en aller prendre à qui en voudroit „ avoir, le douaire, que les hommes luy attribuent „ pour ſa vertu, ſeroit vilipendé, ſi on ne l'avoit ren„ due precieuſe par grandes ceremonies: tellement „ que ſi on avoit trouvé une veine en quelque autre „ contree de l'iſle de meſme terre, que celle de Co„ chino, nous ne doutons que les Grecs ne feiſſent „ difficulté d'en uſer, ſi les Caloieres n'avoient aſſiſté „ quand on la tireroit, & qu'on y euſt celebré les ce„ remonies accouſtumees: & encores qu'ils en euſſent „ du meſme lieu de Cochino, ils feroyent ſcrupule „ d'en uſer, ou d'en bailler à autruy, ſi elle n'avoit „ eſté tiree du ſixieſme jour d'Aouſt: eſtimans que „ quelque partie de ſa vertu doive proceder des cho„ ſes faites par l'artifice des hommes qui aſſiſtent & „ aydent à ce ſacrifice: & eſtimeroyent ſa vertu nulle „ s'ils ne la veoyent tirer.„ On ne ſçauroit rien dire de plus ſenſé, & voici deux exemples qu'il allegue. L'Iris croit abondamment par les montagnes de Macedoine, & n'étoit point (i) *de haut prix en vente chez les marchands: toutesfois l'on a eſtimé qu'il n'eſtoit loiſible à un chacun de la pouvoir cueillir, ains falloit que ce fuſt un homme chaſte, & falloit abrever la terre trois mois devant, avec de l'eau ſucree. Voulans par telles ceremonies appaiſer la terre, & la pacifier. Et auſſi falloit faire pluſieurs autres ſuperſtitions que Theophraſte a deſcrites.* Après cela il dit quelque choſe ſur les anciennes ceremonies qui concernoient la terre de Lemnos. „ (k) Des le temps de Dioſcoride, qui eſcri„ vit avant Galien, l'on avoit accouſtumé meſler du „ ſang du Bouc avec la terre pour faire des formes de „ tourteaux: & ſuyvant cela il ſe doit entendre que „ l'on euſt accouſtumé de faire quelques ceremonies „ en tuant les Boucs conſacrez à Venus, laquelle ain„ ſi que recitent les fables, feit que les femmes de „ Lemnos ſentoyent mauvaiſe odeur comme font les „ Boucs, & de ce les maris les ayans dedaignez, tou„ tes d'un commun conſentement tuerent tous les „ hommes de l'iſle. C'eſt de là que la preſtreſſe les „ ſelloit d'un ſeau qui avoit l'image d'une Chevre, „ dont ils ont pris leur nom Grec Sphragida ægos, qui „ vaut autant à dire que ſeau d'une Chevre. . . . . „ Galien voulant ſçavoir la verité de ceſte terre, & en „ venant de Troie, qui pour lors s'appelloit Alexan„ dria, colonie habitee des Romains, en allant à Ro„ me, paſſa par Lemnos, & enquiſt ſi l'on avoit en„ cor tel uſage que l'on meſlaſt le ſang de Bouc avec „ la terre avant que la ſeller. Mais luy eſtant en Lem„ nos au propre lieu dont parlons, trouva que l'on „ avoit deſaccouſtumé tel uſage. Et en racontant la „ maniere de faire qu'il y trouva, eſcrit, qu'une preſ„ treſſe alloit eſpendre du fourment & de l'orge deſ„ ſus la terre, faiſant d'autres ceremonies à la couſtu„ me du pays. Et apres elle en emplit un chariot, & „ la feit mener avec ſoy en la ville d'Epheſtia. Cela a „ racompté Galien, & beaucoup d'avantage que ne „ voulons d'eſcrire, à cauſe de brieveté.„ Pour ce qui regarde les ceremonies modernes, il nous aprend *ce que plus de ſix cens hommes lui avoient confermé en la ſorte qu'ils les avoient veues celebrer toute leur vie.* „ (l) C'eſt que les plus grands perſonnages & les prin„ cipaux de l'iſle s'aſſemblent tant les Turcs que les „ Grecs preſtres & Caloieres: & vont en ceſte petite „ chappelle nommee Sotira, & en celebrant une meſ„ ſe à la Grecque avec prieres, vont tous enſemble „ accompagnez des Turcs, & montent ſur la colline „ qui n'eſt qu'à deux traicts d'arc de la chappelle: & „ font beicher la terre par cinquante ou ſoixante hom„ mes, juſques à tant qu'ils l'ayent deſcouverte, & „ qu'ils ſoyent venus à la veine: & quand ils ſont ve„ nus juſques à la terre, alors les Caloieres en rem„ pliſſent quelques turbes ou petits ſacs de poil de „ beſtes, leſquels ils baillent aux Turcs qui ſont là „ preſens, ſçavoir au Soubachi, ou au Vayvode: & „ quand ils en ont prins autant qu'il leur en faut pour „ ceſte fois, alors & des l'heure meſme ils referment „ & recouvrent la terre par les ouvriers qui ſont enco„ res là preſens. En apres le Soubachi envoye la pluſ„ part de la terre qui a eſté tiree, au grand Turc à „ Conſtantinople. Le reſte il la vend aux marchands. „ . . . . . Ceux qui aſſiſtent quand on la tire de ſa „ veine, en peuvent bien prendre chacun quelque pe„ tite quantité pour leur uſage: mais ils n'en oſe„ royent vendre qu'il fuſt ſceu. Les Turcs ſont moins „ ſcrupuleux que les Grecs, & que beaucoup d'autres „ nations. Ils permettent que les Grecs Chreſtiens „ facent leurs prieres ſur la terre ſellee en leurs pre„ ſences, & eux meſmes aſſiſtent & aydent aux Grecs. „ Et s'il eſt vray ce que nous en ont dit les plus vieux, „ telle façon de faire d'avoir eleu un ſeul jour en un „ an, leur fut introduite du temps que les Venitiens „ dominoyent à Lemnos, & aux iſles de la mer Egee.„ Etienne Albacarius que Busbeque envoia exprès en l'Ile de Lemnos pour s'inſtruire de toutes ces choſes, fut plus heureux que Belon, car il aſſiſta aux ceremonies.

(a) Ἔστιν ἐμοὶ ἐς Λῆμνον ἐϋκτίμενον πτολίεθρον, Ἣ οἱ γαιάων πολὺ φίλτατα ἶσιν ἁπασέων. Simulabat ſe iterum in Lemnum pulchrè-fabricatum oppidum, Quod illi terrarum multò chariſſimum eſt omnium. *Homer. Odyſſ. lib. 8. pag. m. 230.*

(b) *Belon, obſervat. liv. 1. ch. 29. p. 68.*

(c) *Philoſtrat. in heroicis. Je me ſers de la traduction de Vigenere to. 2. fol. 253. edit. in 4.*

(d) *Belon, obſervat. liv. 1. ch. 22. p. 51.*

(e) *Ibid.*

(f) *Ibid. chap. 23. pag. 54.*

(g) *Ibid. chap. 28. pag. 65.*

(h) *Ibid. chap. 29. pag. 65.*

(i) *Ibid. pag. 66.*

(k) *Ibid.*

(l) *Ibid. pag. 67.*

Digitized by Google

qu'il fit dans l'Ile (E) de Lemnos, pendant que les Grecs étoient devant Troie. Il y eut d'autres raisons qui donnerent lieu à la fiction que j'ai raportée touchant Vulcain, car on disoit qu'anciennement il sortoit beaucoup de flammes du sein (F) de la terre dans l'Ile de Lemnos, & sur tout au sommet de la montagne de Mosychle. Il se fit deux massacres dans cette Ile-là qui servirent d'origine ‡ à des proverbes. Le premier de ces massacres est celui dont j'ai parlé dans l'article d'Hypsipyle, & auroit causé dans un certain tems une entiere solitude, si les Argonautes n'y eussent remedié. Les femmes avoient tué tous les hommes, & n'avoient point dessein de recevoir les premiers venus, car aiant apris qu'il y avoit un vaisseau qui abordoit en leur Ile, elles accoururent en armes sur le rivage †, bien resoluës de s'opoſer à l'invasion; mais quand elles eurent sçu que ce n'étoient point les Thraces leurs ennemis qui les venoient attaquer, & que ce vaisseau étoit celui des Argonautes, elles deploierent toute sorte de courtoisie, & declarerent à ces braves gens qu'ils auroient la permission de debarquer pourvu (G) qu'ils fissent ferment qu'ils coucheroient avec elles. Ils accepterent la condition, & l'accomplirent si agreablement que

‡ *Voiez Erasme Chil. 1. cent. 9. n 27. & Chil. 2. cent. 10. n. 44.*

† *Apollon. Argon. lib. 1. v. 633.*

(a) *Le Journal de Leipsic en parle mois d'Oct. 1688. Voiez y la page 521.*

Voiez la relation qu'il en écrivit à cet illustre Ambassadeur. Voiez aussi (a) *l'Egeo redivivo o sia chorographia dell' Archipelago* de François Placentia Professeur en Geographie à Modene.

(b) *Plin. lib. 35. cap. 6. pag. m. 185.*

Pline (b) donne un long detail des vertus de la terre sigillée de Lemnos, mais il la considere comme une sorte de vermillon, & la confond avec une craie rouge qui se tiroit de la même Ile. Voiez Mr. de Saumaise (c). Vous trouverez divers faits dans le chapitre 3. du 3. livre du 2. tome de Louis Guyon.

(c) *Salmas. in Solin. pag. 1157.*

(E) *Le sejour desagreable de Philoctete dans l'Ile de Lemnos.*] Quelques-uns disent que les Grecs l'y envoierent à cause que les Prêtres de Vulcain sçavoient guerir les morsures des serpens. (d) *Neque multo post Philoctetæ cum paucis ubi curaretur in Lemnum insulam mittitur, namque in ea sacri Vulcani antistites inhabitare ab accolis dicebantur soliti mederi adversum venena hujusmodi.* On le laissa là jusques à la fin du siege de Troie, & il soufrit très-impatiemment la rigueur de son état.

(d) *Dictys Cretensis lib. 2. pag. m. 171. Voiez aussi Eustathius in 2. lib. Iliados.*

(e) *Non te, Pœantia proles,*
Expositum Lemnos nostro cum crimine haberet,
Qui nunc (ut memorant) sylvestribus abditus antris,
Saxa moves gemitu, Laërtiadaque precaris
Quæ meruit: quæ (si dii sunt) non vana precaris.
Et nunc ille eadem nobis juratus in arma,
(Heu!) pars una ducum, quo successore sagitta
Herculis utuntur, fractus morboque senexque
Venatur quæ alituque avibus, volucresque petendo
Debita Trojanis exercet sicula fatis.

(e) *Ovid. Metam. lib. 13. v. 45.*

Les poëtes tragiques deploierent là-dessus tout leur savoir faire. Lisez ces paroles de Ciceron: (f) *Turpe putandum est non dico dolere (nam id quidem est interdum necesse) sed saxum illud Lemnium clamore Philoctetео funestare.*

(f) *Cicero lib. 2. de finib. fol. m. 225. C.*

Quod ejulatu, questu, gemitu, fremitibus
Resonando mutuum flebiles voces refert.

Voiez aussi Sophocle dans la tragedie intitulée Philoctete.

(F) *Il sortoit beaucoup de flammes du sein de la terre dans l'Ile de Lemnos.*] Eustathius allegue cette raison pourquoi l'on feignit que Vulcain etoit tombé dans cette Ile. (g) Ὅτι πῦρ ἐκεῖ γῆθεν ἀναδίδοτο πολὺ αὐτόματον. *Quia olim ibi è terra erumpebat spontaneus ignis.* Le Scholiaste de Lycophron raporte en citant le livre de la fondation de Chios composé par Hellanicus, que la premiere invention du feu & de la fabrique des armes étoit venuë de ce que la foudre étoit tombée sur un arbre dans l'Ile de Lemnos. Voila ce qu'il dit sur des paroles de Lycophron (h) où le feu est surnommé Lemnien. On a presque dit les mêmes choses de la montagne de Mosychle que du mont Etna. Voiez Hesychius & Nicander & le Scholiaste de celui-ci, avec les vers (i) qu'il allegue d'Antimachus, & n'oubliez pas ces paroles de Seneque:

(g) *Eustath. in lib. 1. Iliad.*

(h) Τιφρώσας γυῖα λημνιαίῳ πυρί. Comburens artus igne Lemnio. *Lycophr. v. 227.*

(i) *Vous les trouverez dans Bochart geogr. sacra lib. 1. cap. 12. pag. m. 432.*

Quæ (k) tanta nubes flamma Sicanias bibit?
Quæ Lemnos ardens? quæ plaga igniferi poli
Velans flagrantis currere in zona diem?

(k) *Seneca in Hercule Oetæo v. 1360.*

Sur ce fondement on a dû dire que Vulcain avoit ses forges dans l'Ile de Lemnos. (l) Ἐν τῇ λήμνῳ τὰ τοῦ Ἡφαίστου ἐργαστήρια. *In Lemno Vulcani fabriles Officinæ.*

(l) *Schol. Sophocl. in Philoct. v. 1000.*

(G) *Pourvu qu'ils fissent fermens qu'ils coucheroient avec elles.*] Comme cela choque la bienseance que les poëtes ont de coutume d'observer dans leurs narrations, il est necessaire que je raporte mes preuves selon les termes des originaux. Voici donc du Grec: (m) Αἰσχύλος ἐν ὑψιπύλῃ ἐν ὅπλοις φησὶν αὐτὰς ἐπιλθούσας χειμαζομένοις τοῖς ἀργοναύταις, μίσχεις ἓξ ὅρκον ἔλαβον, παρ' αὐτῶν ἀποβᾶσι μιγήσεσθαι αὐταῖς. σοφοκλῆς δὲ ἐν λημνίαις τὴν μάχην ἐγχωρεῖ αὐτὰς συναίρειν φησίν. Ces paroles signifient que les femmes de Lemnos prirent les armes, & ne cesserent de menacer les Argonautes battus de la tempête, qu'après qu'ils eurent juré qu'ils jouïroient d'elles. Euripide dit même qu'elles se batirent effectivement avec beaucoup de vigueur. Cette afaire ne peut paroître vraisemblable qu'à ceux qui en pesent bien les circonstances; mais quand d'un côté l'on se souvient que ces femmes-là avoient detruit tous les mâles qui étoient dans l'Ile, & qu'on sçait de l'autre qu'elles ne s'etoient portées à ce massacre que parce que leurs maris ne pouvant plus resister au degoût qu'elles causoient, s'etoient pourvus de concubines (n), on decouvre une grande probabilité, l'on n'est point surpris que les Lemniennes aient fait toutes les avances avec si peu de menagement, & que les Argonautes aient temoigné si peu de tendresse, & si peu de galanterie. L'equipage de guerre, & l'air soldat sous lequel ces femmes parurent n'étoit pas un ornement où ils trouvassent des charmes. L'idée du massacre qu'elles avoient commis depuis peu sur leurs peres, sur leurs maris, sur leurs fils, & sur leurs freres n'étoit propre qu'à inspirer de l'horreur. Et quand on remontoit jusques à la source de ce carnage l'on se trouvoit moins disposé que jamais aux sentimens de tendresse, car cette source n'étoit autre chose que le degoût des Lemniens, degoût fondé sur (o) *la mauvaise odeur des Lemniades*, laquelle *leur partoit de la bouche: mais il y en a qui tiennent, qu'elle leur provenoit des aisselles; ce que nous disons communement, sentir l'espaule de mouton, & les anciens, sentir le bouc. Lactance sur le 5. de la Thebaide de Stace, suit ceste opinion, car il appelle ceste sentеur des Lemniades, hircinum odorem*, une odeur boucquine. *Dion Chrysostome aussi, oraison 33. dit à ce propos. Λημνίων ταῖς γυναιξὶ, τὴν Ἀφροδίτην ἐργισθεῖσαν λέγουσι διαφθεῖραι τὰς μαχαίρας. Comme on dit que Venus estant irritee contre les femmes des Lemniens, leur infecta les aisselles.* Tout bien consideré & pesé il est facile de conoitre, que les anciens ne pechoient pas contre les loix de la vraisemblance lois qu'ils supposoient que les compagnons de Jason eurent de la peine à promettre sur le rivage de Lemnos, ce qu'ils eussent demandé, & offert en d'autres lieux. Les personnes qui parlementoient avec eux meritoient qu'on les paiât d'une raison qui a été alleguée par Catulle contre un certain Rufus, qui s'étonnoit de ne rencontrer que des cruelles.

(n) *Voiez ci-dessus pag. 1569. remarque A.*

(o) *Mezirиac sur les épitres d'Ovide pag. 557. 558.*

Noli (p) admirari, quare tibi femina nulla
Rufe, velit tenerum supposuisse femur.
Non illam rara labefactes munere vestis,
Aut perluciduli delitiis lapidis.
Ludis te quædam mala fabula, qua tibi fertur
Valle sub alarum trux habitare caper.
Hunc metuunt omnes: neque mirum. nam mala valde est
Bestia, nec quicum bella puella cubet.
Quare aut crudelem nasorum interfice pestem:
Aut admirari desine, quare fugiunt.

(p) *Catull. epigr. 70. p. m. 157. Ovide de arte amandi lib. 3. a dit*, Quam sæpe admonui ne trux caper iret in alas, Neve forent duris aspera crura pilis!

Une semblable raison fut alleguée par Horace, lors qu'on se plaignoit de son mepris.

Quid (q) tibi vis mulier nigris dignissima barris?
Munera cur mihi, quidve tabellas
Mittis, nec firmo juveni, neque naris obesæ?
Namque sagacius unus odoror,
Polypus, an gravis hirsutis cubet hircus in alis,
Quàm canis acer, ubi lateat sus.
Quis sudor vietis, & quàm malus undique membris
Crescit odor, cum &c.

(q) *Horat. epod. ed. 12.*

C'est-à-dire selon la version de Robert & Anthoine le Chevallier d'Agneaux.

Que me demandes-tu, femme sur toute digne
D'elephans noirs?, pour quelle cause à moy
Ny roide jouvenceau, ny d'epe je narine.
Fais-tu de dons & de lettres envoy?
Car plus subtilement, que la bauge, où se cela
Le porc sanglier, le chien n'odore fin;
Je sen d'un nez le poulpe, ou se dessous l'aisselle

Digitized by Google

que l'on eût dit qu'ils ne ſongeoient plus à l'expedition de Colchos ; mais Hercule qui étoit demeuré dans le vaiſſeau les cenſura de s'abandonner (*H*) ainſi aux voluptez, & les obligea à ſe rembarquer. Quelques-uns diſent qu'ils paſſerent deux ou trois ans aves les femmes de Lemnos. C'eſt ainſi que l'Ile ſe repeupla. L'autre maſſacre fit perir tous les enfans (*I*) que ceux de Lemnos avoient eus de leurs concubines Atheniennes. J'en parlerai dans une remarque. Cette Ile étoit

Au rouge poil loge un flair de bouquin.
Quelle ſueur luy croiſt, combien luy croiſt mauvaiſe
Es membres jaues un odeur, lors qu'étant &c.

Il y a des gens qui par une trop forte attention à ces circonſtances jugeront peut-être que l'on auroit mieux ſuivi les regles de la probabilité, ſi l'on avoit fait tenir aux Argonautes la même conduite que tint Auguſte lors que Fulvie lui propoſa (*a*) l'amour ou la guerre. Il choiſit le dernier parti. Mais il eſt certain que la vraiſemblance a été ſufiſamment obſervée dans l'epiſode de Lemnos, le parti que les Argonautes ſuivirent étoit le plus naturel. Leur vaiſſeau etoit en rade, & batu de la tempête : ils avoient beſoin du port de Lemnos, & il leur étoit important de debarquer. Ils ne pouvoient le faire ſans combat, & ils avoient dejà éprouvé la valeur des Lemniades, car elles s'étoient batuës courageuſement, & n'avoient pas été vaincuës. Il faloit ou renouveler les attaques, ou ſe retirer, ou faire ſerment qu'on accorderoit à ces femmes-là tout ce qu'elles ſouhaitoient. La retraite étoit honteuſe, ſoit qu'elle ſe fit ſans avoir tenté un ſecond combat, ſoit après de nouvelles tentatives auſſi malheureuſes que la premiere. Que peut-on eſperer de l'expedition de Colchos, auroit dit toute la Grece, puis que nos heros ont échoüé à l'Ile de Lemnos, où de ſimples femmes les ont repouſſez, & les ont contraints de prendre la fuite? La tempête les empêchoit d'eſperer un bon ſuccés en cas d'un nouveau combat. Il ne reſtoit donc qu'à ſubir la loi du ſerment que l'on exigeoit. Et peut-être crurent-ils que la cauſe du degoût des Lemniens étoit paſſée, ou notablement diminüée, & qu'en tout cas ils ſe pourroient delivrer bientôt de ce rude joug, puis qu'on ne leur preſcrivoit rien de particulier ni quant au tems, ni quant à d'autres circonſtances. Voilà quelles purent être les conſiderations qui les obligerent à jurer, & il ne faut pas croire qu'ils aient fait fond ſur des équivoques, ou ſur des reſervations mentales, ou ſur le droit qui diſpenſe de l'obſervation ceux qui ont fait un ſerment forcé, & *metu cadente in conſtantem virum.* Nous verrons dans la remarque ſuivante qu'ils tinrent fort bien leur promeſſe.

(*H*) *Hercule qui étoit demeuré dans le vaiſſeau les cenſura . . . & les obligea à ſe rembarquer.*] Il y a lieu d'être ſurpris qu'étant auſſi adonné qu'il l'étoit à l'amour des femmes, il n'ait point voulu ſe divertir comme les autres dans l'Ile de Lemnos, car encore que les Lemniades par les raiſons expoſées ci-deſſus fuſſent un objet aſſez incapable de tenter, on ne voit point qu'il ait dû être plus delicat que ſes compagnons. Le ſerment qu'elles exigerent lui fut ſuſpect, dira-t-on, & puis qu'une ſimple promeſſe ne leur ſembla pas un aſſez puiſſant engagement, il conclut qu'elles avoient une extrême defiance de leurs charmes, & qu'il y avoit là-deſſous quelque choſe de caché, & qu'enfin ce n'étoit pas la peine de prendre terre. Mais encore un coup, pourquoi fut-il plus ſcrupuleux que les autres, lui qui ne cedoit à perſonne en temperament impudique? J'avouë que je ne ſçai point repondre à cette dificulté, & qu'ainſi je ne m'arrête qu'au fait. Apollonius declare qu'*Hercule ne voulut jamais deſcendre en l'Iſle, mais demeura touſiours dans la nef Argo, afin qu'il fuſt capable de reprendre ſes compagnons, qui ſe laiſſoient emporter aux plaiſirs qu'ils prenoient avec les Lemniades, & ne ſongeoient plus à pourſuivre leur entrepriſe : ce qu'il fit d'autant plus librement, que luy meſme eſtoit exent de ſemblable reprehenſion* (*c*). Valerius Flaccus nous repreſente ces jeunes Heros ſi apliquez à conſoler ces veuves de Lemnos, qu'ils ne ſongent plus à ſe rembarquer. Ils s'oublient dans l'Ile ; le jeu leur plaît ; il faut qu'Hercule les tire de là par la force de ſes cenſures, & qu'il parle des groſſes dens à Jaſon chef de l'entrepriſe.

Urbe (*d*) *ſedent lati Minya, viduiſque vacantes*
Indulgent thalamis ; nimbosque educere luxu :
Nec jam veile vias : Zephyroſque audire vocantes
Diſſimulant ; donec reſiſtus Tyrinthius Heros
Non tulit ; ipſe rati invigilans atque integer, urbis
Invidiſſe deos tantum maris æquor adortis,
Deſertasque domos, fraudataque tempore ſegni
Vota patrum : quid & ipſe viris cunctantibus aſſit ?
O miſeri, &c.

J'ai dit en un autre (*e*) endroit que le meilleur lot échut à Jaſon : la reine de l'Ile devint amoureuſe de lui, & le favoriſa des plus douces marques de ſa tendreſſe. Les remontrances d'Hercule reveillerent ces Heros : ils ſe rembarquerent, ſans avoir egard aux (*f*) lamentations des Lemniades. Ovide (*g*) ſupoſe qu'ils s'arrêterent deux ans auprès d'elles, mais Apollonius fait entendre que leur ſejour dura beaucoup moins, & cela eſt plus vraiſemblable, car s'ils euſſent paſſé deux années dans ces plaiſirs, il n'eût pas été neceſſaire d'emploier la lyre d'Orphee à les en tirer, cette lyre ſi puiſſante que les pierres (*h*) mêmes lui obeiſſoient. Or il fut neceſſaire de recourir à cette machine ; car ſans cela on n'auroit pas pu ſe ſeparer des femmes de Lemnos.

Atque (*i*) *ſi quando illum, qui ſæpe ſolebat*
Ei mihi ſæpe ſoporiferis ſopitus Iaſon
Hæmoniæ Dictæi ſenis ante penates
Eripuit, ſtabant, ſtabant ad litora longa,
Et longum incuſabant ſæpe, & ſæpe vocabant.
Aliaque alius commiſcebatur, & obliti fuiſſent itineris ſui,
Niſi quidem revocatoriis monitis, ſuavique canu
Noſtro perſuaſi, deſcendiſſent ad navem ingratam,
Remigationem deſiderantes, recordatique fuiſſent laboris.

Relevons une faute de Barthius. Il dit qu'Ovide fait ſejourner les Argonautes pendant trois années dans cette Ile-là, & voici comment il le prouve. (*k*) *Sic enim ipſum penes Iaſoni ſcribit bona noſtra Hypſipyla.*

Tertia meſſis erat, cum tu dare vela coactus,
Impleſti lacrymis talia verba tuis.

S'il avoit pris garde au vers (*l*) precedent, il n'eût parlé que de deux années ; & ceci nous montre combien il importe aux écrivains de n'aller pas vite, mais d'examiner patiemment ce qui ſuit & ce qui precede les endroits qu'ils ont deſſein d'alleguer. Trois moiſſons ne ſont pas trois ans : elles ſe trouvent à-peu-près dans deux années, comme trois dimanches dans deux ſemaines.

(*I*) *L'autre maſſacre fit perir tous les enfans que ceux de Lemnos.*] Pour bien commenter ceci il faut que je diſe (*m*) que les Atheniens aiant chaſſé de l'Attique les Pelaſges, leur donnerent à habiter le païs qui étoit ſous la montagne (*n*) d'Hymeſſe. Ce fut une recompenſe de la peine que les Pelaſges avoient priſe en bâtiſſant la muraille de la citadelle d'Athenes. Ils cultiverent ſi ſoigneuſement le païs qu'on leur avoit aſſigné, que de très-mauvais, ils le rendirent très-bon. Et cela fut cauſe que les Atheniens les en chaſſerent. L'hiſtorien Hecatee n'en donne point d'autre raiſon ; mais ils ne convenoient pas de cette injuſtice ; ils ſoutenoient que leurs enfans de l'un & de l'autre ſexe (*o*) allant chercher de l'eau aux neuf fontaines, avoient reçu un ſanglant affront des Pelaſges, qui non contens de cette injure ſe preparerent à une irruption, & en furent convaincus. Les Atheniens ſoutenoient qu'ils euſſent pu les faire mourir, & que les aiant ſeulement chaſſez, ils avoient fait paroître beaucoup de clemence. Les Pelaſges ſe retirerent en divers endroits, & nommement en l'Ile de Lemnos. Ils chercherent les occaſions de ſe venger ; & comme ils ſavoient le tems des fêtes Atheniennes ; ils dreſſerent des embûches aux femmes d'Athenes, qui celebroient à Brauron la fête de Diane, & en enleverent un grand nombre, dont ils firent leurs concubines. Elles firent beaucoup d'enfans, & leur aprirent la langue & les manieres d'Athenes. Ces enfans devinrent fiers, & dedaignoient d'avoir commerce avec ceux dont les meres étoient Lemniennes ; & ſi quelcun d'entr'eux etoit batu par quelque enfant Pelaſge de pere & de mere, ils alloient tous à ſon ſecours, & ſe donnoient toutes ſortes de ſuperiorité. Les Pelaſges aiant pris garde à cela, conclurent que de tels bâtars qui dès l'enfance ſavoient ſe liguer contre les enfans legitimes, & affectoient de les maîtriſer, ſeroient un jour fort à craindre ; ils les firent dont tous mourir ; enſuite de quoi ils tuerent auſſi leurs concubines Atheniennes. Cela fut ſuivi d'une grande ſterilité, qui s'étendit & ſur leurs femmes, & ſur leurs champs, & ſur leurs troupeaux. Ils demanderent quelque ſoulagement à l'oracle : Apollon leur ordonna de faire aux Atheniens toute la ſatiſfaction qui leur ſeroit demandée. Ils allerent declarer aux Atheniens que c'étoit leur intention ; mais quand on leur eut demandé un païs qui reſſemblât à une table qu'on avoit fait preparer dans le Prytanée,

(*a*) *Voiez ci-deſſus pag. 1334. remarque C. & la remarque F de l'article* Lycoris.

(*c*) *Meziriac ubi ſupra pag. 585. 586.*

(*d*) *Valer. Flaccus lib. 2. v. 370. pag. m. 101.*

(*e*) *Dans l'article d'Hypſipyle.*

(*f*) *Voiez Valerius Flaccus ib. v. 393. & ſeq.*

(*g*) *Ovid. in epiſt. Hypſipyl.*

(*h*) *Ovid. Metam. lib. 11. v. 2. & 42.*

(*i*) *Orpheus in Argonauticis v. 478 p. m. 34.*

(*k*) *Barth. in Statium tom. 3. pag. 228.*

(*l*) Hic tibi biſque æſtas, biſque cucurrit hiems.

(*m*) *Herodot. lib. 6. cap. 137. & ſeq.*

(*n*) *Herodote la nomme ainſi ; les autres diſent* Hymette.

(*o*) *Herodote obſerve qu'en ce tems-là les Atheniens ne les autres Grecs n'avoient point encore d'eſclaves.*

Digitized by Google

étoit fort incommodée des fauterelles, & c'eſt pour cela que chaque habitant étoit taxé à en tuer un certain nombre, & que l'on y adoroit les oiſeaux qui (K) leur alloient au devant afin de les exterminer. On y avoit beaucoup de reſpect (L) pour Bacchus & pour Diane, mais non pas pour Venus qui de ſon côté n'aimoit point ce païs-là : elle y avoit reçu un ſanglant affront, car ce fut

(a) *Herod. ubi ſupra.*

(b) *Cornelius Nepos in vita Miltiadis.*

(c) *Thucydides lib. 7. p. m. 436.*

(d) *Barth. in Statium Theb. lib. 5. v. 328. pag 167. tom. 3.*

(e) *Voici la verſion Latine de ce Grec dans les éditions d'Herodote,* Itaque placitum eſt ut eos filios è matribus Atticis ſuſceptos necarent. ... Ex hoc facinore, & illo ſuperiore feminarum, quæ viros ſuos una cum Thoante interemerunt, uſu receptum eſt per Græciam ut teterrima quæque facinora Lemnia appellentur.

(f) *Voiez Meziriac ſur les épîtres d'Ovide p. 561. Voiez auſſi pag. 558.*

FAUTES d'Eraſme &c.

(g) *Eraſm. adag. chil. 1. centur. 9. n. 27. p. m. 302.*

(h) Πεῖσαι μενοι δὲ λιμῷ τε καὶ ἀπωλείᾳ. Pariter fame & liberorum orbitate vexati. *Herod. ubi ſupra cap. 139.*

& que l'on avoit couverte de toutes ſortes de bonnes choſes, ils repondirent, *nous le ferons, quand un navire viendra de votre pais au nôtre par un vent de Nort dans 24. heures.* Ils crurent ne s'engager à rien, vu la ſituation d'Athenes par raport à Lemnos. Miltiade pluſieurs années après s'empara de la Cherſonneſe de Thrace, d'où il fit voile vers Lemnos, & declara aux habitans que la condition contenuë dans leur promeſſe étoit accomplie, & qu'il faloit par conſequent qu'ils vuidaſſent le païs. Les Hephæſtiens obeïrent, mais les Myriniens reſiſterent, alleguant que la Cherſonneſe n'etoit point l'Attique. Miltiade les aſſiegea, & les contraignit de ſe rendre. C'eſt ce que raconte Herodote (a). Sa narration n'eſt pas tout-à-fait ſemblable à celle de Cornelius Nepos, à l'égard de la conquête de l'Ile de Lemnos; car ce dernier (b) hiſtorien ſupoſe que Miltiade avant que de ſubjuguer la Cherſonneſe, s'adreſſa aux Lemniens pour les ſommer de ſe retirer volontairement ailleurs, & qu'ils lui firent la reponſe raportée ci-deſſus; qu'aiant conquis la Cherſonneſe, il revint à Lemnos, & demanda l'acompliſſement des conventions, & que les Lemniens n'aiant oſé reſiſter lui cederent l'Ile. Cornelius Nepos les apelle Cariens, & non pas Pelaſges. Il paroît par divers endroits de Thucydide, que les habitans de Lemnos furent du parti des Atheniens pendant la guerre du Peloponneſe. Ils avoient alors (c) la même langue, & les mêmes loix que les habitans d'Athenes.

Notez qu'Herodote obſerve que les Grecs nommoient actions Lemniennes les pechez crians, & que cela vint du maſſacre des concubines Atheniennes &c. & de la barbarie avec laquelle les femmes de Lemnos s'étoient defaites de leurs hommes, ſans épargner même le Roi Thoas. C'eſt le veritable ſens des paroles de cet hiſtorien, & c'eſt ſans raiſon qu'un docte critique y trouve des fautes. (a) *Verba Herodoti, ubi de Thoante ſermo eſt, omnino mendoſa ſunt.* (e) Ἐδόκεῦν ἴδοξέ σφισι κλείειν τὰς παῖδας τὰς ἐκ τῶν Ἀτθίδων γυναικῶν. Ἀπὸ τότε δὲ τῦ ἔργα καὶ τῦ προτέρου τότε τὰ ἐργασάσθαι αἱ γυναῖκες, τὰς ἄμα Θόαντι ἄνδρας σφετέρας ἀποκτείνασαι, νενόμισται ἀπὸ τῦ ἰλιάδα τὰ κάτιστα ἔργα παῖσι Λήμνιοι καλέεσθαι. *Nemo enim de Thoante hoc tradidit. Igitur duæ voces, ἄμα Θόαντι, aut gloſſemata ſunt, aut corrupta eſt prior, & legendum: παρὰ Θόαντος.* Barthius n'explique pas trop clairement ſa penſée; car on ne ſçait ce qu'il veut dire par ces paroles, *nemo de Thoante hoc tradidit.* Veut-il dire que perſonne n'a raporté que les Lemniades favoriſées ou aſſiſtées de Thoas, ſe defirent de leurs maris? Mais ce n'eſt point le ſens d'Herodote. Veut-il dire que tous les Auteurs conviennent que Thoas ne fut point tué, & qu'il y a donc une faute dans le paſſage d'Herodote, ſi l'on pretend y trouver l'incluſion de Thoas au nombre des Lemniens que les femmes firent mourir? Il ſe trompe en ce cas-là; puis qu'on trouve des Auteurs qui diſent qu'aiant decouvert qu'Hypſipyle n'avoit pas tué ſon pere Thoas, elles (f) *le chercherent ſi diligemment, qu'elles le trouverent, & le tuerent.*

Eraſme a fait quelques fautes en abregeant la narration d'Herodote. Il dit (g) en 1. lieu que les Lemniens enleverent les Atheniennes pendant la celebration d'une fête de Minerve à Brauron. Il faloit dire Diane, & non pas Minerve. Il ajoute en 2. lieu que les concubines Atheniennes ne voulurent pas que leurs fils ſe mariaſſent avec les filles legitimes des Lemniens. Herodote ne dit point cela, & ſupoſe que ces batars furent tuez avant que d'être nubiles. La 3. faute d'Eraſme eſt qu'il aſſûre qu'après ce maſſacre les Lemniens furent afligez de ſterilité, & de peſte, & de pluſieurs autres maux. Herodote ne fait mention que (h) de la ſterilité de la terre, & de la ſterilité des femmes. 4. Eraſme lui impute très-fauſſement d'avoir dit que ces maux-là furent en partie la cauſe du proverbe *Lemnia mala.* 5. Et que l'autre cauſe de l'origine de ce proverbe fut, que les Lemniades ne pouvant ſuporter la mauvaiſe odeur de leurs maris, les tuerent tous aſſiſtées de Thoas. Il eſt certain qu'Herodote touche en paſſant comme l'une des raiſons du proverbe, la tuerie que firent les Lemniades; mais il ne dit point que leurs maris ſentiſſent mal, & il aſſûre que Thoas ne fut pas plus épargné que les autres. Benoît dans ſa paraphraſe de Pindare s'eſt lourdement abuſé; car au lieu de dire que les Lemniens ſe trouverent incommodez de la puanteur de leurs femmes, il (i) aſſûre que celles-ci ſe trouverent incommodées de la puanteur de leurs maris. On n'a point corrigé cette faute dans l'edition de Pindare à Oxford 1698. Le ſcholiaſte dont Benoit avoit raporté (k) un paſſage il n'y avoit pas long tems, pouvoit bien le garantir du piege d'Eraſme. Mr. Moreri y donna tout de ſon long, quoi qu'il ne copiât pas toutes les fautes de ce ſavant homme. Auſſi n'a-t-il fait que prendre une très-petite partie des faits qu'il trouvoit dans les Adages. *Les Pelaſges,* dit-il (l), *enleverent les femmes des Atheniens, & en eurent des enfans qu'ils tuerent depuis, prenant garde qu'ils avoient des inclinations contraires aux leurs. Et les femmes tuerent leurs maris, par le ſecours de Thoas.* Chacun voit que c'eſt marquer d'une maniere trop vague, & trop diſſemblable, la raiſon qui porta les Lemniens a faire mourir leurs batars. Chacun voit auſſi que c'eſt nous dire que l'action des femmes fut poſterieure au maſſacre des batars. Fauſſeté auſſi énorme que le pretendu ſecours de Thoas.

(K) *On y adoroit les oiſeaux qui alloient au devant des fauterelles.*] Voici un paſſage très-curieux. (m) *In Cyrenaica regione lex etiam eſt ter anno debellandi eas, primo ova obſerendo, deinde fetum, poſtremo adultas: defertoris pœna in eum, qui ceſſaverit. Et in Lemno inſula certa menſura præfinita eſt, quam ſinguli enecatarum ad magiſtratus referant.* (n) *Graculos quoque ob id colunt, adverſo volatu occurrentes earum exitio.* Alleguons auſſi Plutarque quoi qu'il difere de Pline quant à l'eſpece d'oiſeau que les Lemniens adoroient. Les Egyptiens, dit il (o), honorent le bœuf, le mouton, & l'Ichneumon, *pour l'utilité & pour le profit qu'ils en recoyvent, comme les habitans de Lemnos honorent les alouettes, pource qu'elles trouvent les œufs des fauterelles & les quaſſent.*

(L) *Beaucoup de reſpect pour Bacchus & pour Diane, mais non pas pour Venus.*] Thoas Roi de Lemnos étoit fils (p) de Bacchus & d'Ariadne; il ne faut donc pas s'étonner que le culte de Bacchus ait été bien établi dans cette Ile-là. Ce fut dans le temple de ce Dieu qu'Hypſipyle (q) cacha ſon pere la nuit du maſſacre. Strabon nous aprend que les myſteres de Samothrace, & ceux de Lemnos avoient aſſez de raport avec les ceremonies que les Bacchantes obſervoient (r). Cette Ile au reſte étoit ſi fertile en vin que cela ſeul pouvoit la faire conſiderer comme un païs conſacré à ce même Dieu. Quintus Calaber (ſ) la nomme ἀμπελόεσσαν οἴνοιο βρίθουσαν. Nos voiageurs diſent qu'elle eſt encore très-digne de ce ſurnom (t). Pour ce qui eſt du culte de Diane je me contenterai de vous indiquer l'endroit où Plutarque (v) conte que les Lemniens chaſſez de leur Ile porterent par tout avec eux l'image de Diane qu'ils avoient enlevée à Brauron. Je dirai auſſi qu'ils imprimoient la figure de cette divinité ſur leur Terre ſigillée. Voiez Saumaiſe dans ſes *exercitationes Plinianæ in Solinum* page 1156. Tous les Auteurs qui parlent de la fureur des Lemniennes contre leurs maris obſervent que la mauvaiſe odeur qui les rendit ſi degoutantes fut un effet de la colere de Venus qui ſe voioit negligée & mepriſée dans cette Ile-là. Voiez (w) Apollodore, (x) Hygin, (y) le Scholiaſte d'Apollonius &c. Nous avons encore une erreur à reprocher à Barthius. Il croit que dans la ſuite les Lemniens conſacrerent une image de Venus qui fut l'un des plus parfaits ſimulacres de l'antiquité. Venerem *etiam* Lemniam, dit-il (z), *inter pulcerrima ſimulacra cultam poſtea, diſcimus ex Luciani Imaginibus. Item* Lemniam Minervam, *a Lemniis dedicatam, quod omnium fuerit Phidiæ operum elaboratiſſimum, Pauſanias Atticis.* Il a raiſon de dire que la Minerve qui fut le chef-d'œuvre de Phidias fut dediée par les Lemniens. Pauſanias aſſûre qu'à cauſe de cela elle eut le ſurnom de Lemniene. Voiez le chapitre 28. de ſon 1. livre, mais Barthius a tort de la diſtinguer du ſimulacre dont Lucien fait mention, & de pretendre que Lucien a parlé d'une Venus Lemniene. Il a parlé de la Minerve de ce nom-là. On n'en peut douter quand on prend garde à la remarque qu'il

(i) Quinctiam in Lemnum venerunt (*Argonautæ*) ... & cum Lemniadibus mulieribus quæ maritos omnes eorum graveolentia offenſæ, occiderant, rem habuerunt. *Paraphr. Pindari od. 4. Pyth. p. m. 371.*

(k) *Ad Strophe. γ. od. 4. Pyth. pag. 330.*

(l) *Moreri ſous le mot Lemnos.*

(m) *Plinius lib. 11. cap. 29. p. m. 528.*

(n) *Le Pere Hardouin fait ici une bonne note.* Corniculorum, *dit-il,* e genere avis eſt gracculus veterum Latinorum: nos *Choucas* vocamus, ut recte Bellonius admonet, lib. 6. cap. 3. & 7.

(o) *Plut. de Iſide & Oſiride pag. 380. je me ſers de la verſion d'Amiot.*

(p) *Ovidius epiſt. Hypſipyl. Apollon. lib. 1. Argon. & multi alii apud Meziriac ubi ſupra pag. 532.*

(q) *Valer. Flaccus lib. 2. v. 254.*

(r) *Strabo lib. 10. pag. 321.*

(ſ) *Quint. Calab. lib. 9. v. 337.* (t) *Voiez Belon ubi ſupra lib. 1. chap. 25.* (v) *Plutarch. de virtutib. mulier. p. 247. pag. m. 55.* (w) *Lib. 1.* (x) *Cap. 5.* (y) *In libr. 1. v. 209.* (z) *Barth. in Statium tom. 3. pag. 166. 167.*

Digitized by Google

fut dans l'Ile de Lemnos que Vulcain la fit paroître † enchaînée avec le Dieu Mars, & qu'il donna à tous les Dieux le spectacle de sa surprise en flagrant delit. Homere ψ n'est pas de ce sentiment; il met au ciel la scene de cette avanture. Les Perses se rendirent maîtres de cette Ile au tems de Darius fils d'Hystaspes, & y mirent un gouverneur qui la traita inhumainement β. Miltiades la subjugua long tems après γ. Herodote fait là-dessus un recit que l'on ne peut accorder (M) avec celui de Plutarque. Ubbo Emmius ✠ assûre que les Amazones y dominerent avant que les descendans des Argonautes y habitassent. Je voudrois bien savoir dans quel bon Auteur il avoit trouvé cela. J'ai lu dans Vitruve δ que les Romains en donnerent les revenus aux Atheniens. Si nous avions ce que Strabon en avoit écrit, je ne doute point que nous n'y vissions des particularitez curieuses; mais cette partie du livre de cet excellent Geographe s'est perduë, & neanmoins Mr. Moreri ζ le cite comme un Auteur qui en parle *assez particulierement*. Lemnos se nomme aujourd'hui Stalimene. Les Turcs l'assiegerent l'an 1475. & furent contraints de lever le siege. Ce fut alors qu'éclata le grand courage d'une fille nommée Marulla η. Mr. Moreri θ en a fait mention, mais il a cru faussement qu'elle vivoit dans le XIV. siecle. Il ajoûte ϰ que Mahomet II. enleva cette Ile aux Venitiens. Cela n'est point exact, puis qu'il ne l'obtint que par un traité de paix * l'an 1478. les Venitiens la conquirent l'an 1656. les Turcs la reprirent l'année suivante après un long siege. J'ai oublié la fleur qu'on apelloit *lychnis*. Voiez la marge λ.

☞ LENTULUS (SCIPION) étoit un Napolitain qui abandonna l'Eglise Romaine, & embrassa la Reformée au XVI. siecle. Il fut ‡ Ministre à Chiavenne dans le païs des Grisons, & il emploia sa (A) plume à la defense d'un édit que les ligues Grises publierent l'an 1570. contre les sectaires. Ils ne manquerent pas d'opposer à cet édit les raisons de tolerance que les Reformez alleguoient aux Catholiques Romains dans les païs de persecution: mais nôtre Lentulus repondit à ces raisons. Il est Auteur ‡ d'une Grammaire Italienne qui fut imprimée à Geneve l'an 1568.

LEON

✠ *Ubbo Emmius lib. 7. de Veteri Græcia p. 147.* Notez *que s'il se fonde sur ce que Strabon* lib. 11. pag. 348. *rapporte que les Amazones avoient bâti la ville de Myrina, son fondement est nul, car il y avoit plusieurs villes qui se nommoient Myrina.*

† *Voiez le Scholiaste de Stace in Theb. lib. 5. v. 59.*

ψ *Homer. Odyss. lib. 8.*

β *Herodot. lib. 5. cap. 26. 27.*

γ *Id. lib. 6. cap. 140.*

δ *Vitruv. lib. 7. cap. 7.*

ζ *Sous le mot* Lemnos.

η *Voiez Vianoli, dell' historia Veneta tom. 1. pag. 724.*

θ *Sous le mot* Stalimene.

ϰ *Sous le mot* Lemnos.

* *Vianoli ibid. pag. 738.*

λ *La fleur* lychnis *ne croissoit en aucun lieu plus belle qu'en l'Ile de Lemnos. Elle étoit née de l'eau où Venus s'étoit lavée après avoir couché avec Vulcain. Voiez Athenée* lib. 15. pag. 681. *confer quæ supra pag. 1704. col. 2.*

‡ *Epitome Bibliothe. Gesneri.*

† *Ibid.*

(a) *Lucian. in imagin. pag. 5. tom. 2.*

qu'il a faite (a) que c'étoit le plus excellent Ouvrage de Phidias, & celui où Phidias voulut bien mettre son nom.

(M) *Herodote fait. . . . un recit que l'on ne peut accorder avec celui de Plutarque.*] Ce dernier Auteur raconte que les Tyrrheniens s'étant emparez de l'Ile de Lemnos, & de l'Ile d'Imbros enleverent à Brauron les femmes Atheniennes, & en eurent des enfans. Cette posterité fut chassée de ces Iles par les Atheniens qui la regarderent comme demi-barbare. Elle fit voile vers le Peloponnese & aborda à Tenare, & rendit de bons services aux Lacedemoniens dans la guerre contre les Heilotes, & obtint en recompense le droit de bourgeoisie, & la liberté de s'unir par mariage avec les autres bourgeois de Lacedemone, mais non pas l'entrée aux charges publiques, ni aux conseils. Cette exclusion fut cause que l'on soupçonna ces gens de travailler à brouiller l'etat, & là-dessus on s'assura de leurs personnes, on les mit dans une étroite prison, en attendant que l'on eût des preuves pour les convaincre du complot. Leurs femmes aiant obtenu la permission de les aller voir changerent d'habit avec eux; ils sortirent par ce moien, & les laisserent à leur place. S'étant emparez du mont Taigete ils se joignirent aux Heilotes, & se rendirent si redoutables à Lacedemone, que l'on jugea à-propos de capituler avec eux. On leur rendit leurs femmes, on leur donna de l'argent & des vaisseaux, & on leur promit de les reconoître comme parens & comme une colonie de Sparte par tout où ils se pourroient établir. Ils accepterent ces conditions, & s'allerent établir les uns à Melos, les autres en Crete. Ceux-ci après divers combats se rendirent maîtres de Lyctus, & de quelques autres villes, & de là vint que les habitans de Lyctus pretendirent que du chef de leurs meres ils étoient parens des Atheniens, & qu'ils se regarderent comme une colonie de Lacedemone (b). C'est le narré de Plutarque. Ceux qu'il nomme Tyrrheniens & un peu plus bas Pelasges, sont le même peuple qu'Herodote nomme Pelasges. Ces deux noms conviennent (c) aux mêmes gens, & il ne faut point s'imaginer que les Auteurs qui ont dit (d) que l'Ile de Lemnos a été habitée par les Tyrrheniens, diferent de ceux qui ont dit que les Pelasges l'ont possedée. Jusques-là donc il n'y a nulle diference entre Herodote & Plutarque; mais quand ce dernier assûre que la posterité des femmes Atheniennes enlevées à Brauron par les Tyrrheniens établis dans l'Ile de Lemnos, & dans l'Ile d'Imbros, fut chassée de ces Iles-là, & que les Atheniens l'en chasserent, il ne s'accorde point avec Herodote qui pretend, que les Lemniens tuerent eux-mêmes tous les enfans qu'ils avoient eus de ces femmes Atheniennes. Ces deux historiens diferent beaucoup à l'égard du tems. L'un (e) veut que Miltiade ait chassé les Lemniens; l'autre fait cette expulsion beaucoup plus ancienne, où bien il confond ensemble ce qu'il faloit demêler. L'histoire de ces femmes qui procurerent la liberté à leurs maris concerne dans Herodote un tems bien anterieur à Miltiade, & n'a point les caracteres dont Plutarque l'a revêtuë.

Voici le recit d'Herodote. (e) Les habitans de Lemnos descendus des Argonautes, furent chassez de cette Ile par les Pelasges qui enleverent à Brauron les femmes Atheniennes. Ils se retirerent au païs des Lacedemoniens, & firent sçavoir qu'ils étoient la posterité des Argonautes, & qu'aiant été chassez de leur patrie ils retournoient vers leurs ancêtres, & demandoient la permission de demeurer avec eux. Les Lacedemoniens se souvenant que Castor & Pollux avoient été de l'expedition de Jason, firent un très-bon accueil à ces fugitifs, & leur donnerent des terres, & les aggregerent à leurs tribus. Ces refugiez contracterent de nouveaux mariages, après avoir cedé à d'autres les femmes qu'ils avoient amenées de l'Ile de Lemnos. Ils ne tarderent gueres à s'enorgueillir, & à vouloir dominer, & à commettre de très-mauvaises actions. On les empriſonna, & l'on resolut de les faire mourir; mais leurs femmes les sauverent par le changement d'habits dont j'ai parlé ci-dessus. On continua dans le dessein de les châtier du dernier supplice, mais Theras qui se preparoit à la fondation d'une colonie interceda pour eux, & promit de les amener avec soi, enſorte que l'on n'auroit rien à craindre d'eux. On lui accorda sa demande. La plupart de ces gens-là se disperserent; les autres suivirent Theras qui fonda une colonie dans l'Ile (f) qui porta son nom. Notez qu'il (g) avoit été tuteur d'Eurysthenes & de Procles fils d'Aristodeme l'un des chefs des Heraclides qui rentrerent dans le Peloponnese, & concluez de là qu'il florissoit six cens ans ou environ avant Miltiade. Notez aussi que le Scholiaste (h) de Pindare raconte la chose à-peu-près comme Herodote, & que l'un & l'autre observent que Battus issu d'un des Lemniens que Theras avoit menez dans sa colonie, fonda la ville de Cyrene.

On auroit tort de pretendre que ceci est étranger à mon sujet; deux raisons refuteroient ce reproche, car la critique demande que je fasse voir les varietez qui se rencontrent entre Herodote & Plutarque, & je suis obligé comme historien à rassembler les avantures des habitans de l'Ile de Lemnos.

(A) *Il emploia sa plume à la defense d'un édit.*] L'épitome de la bibliotheque de Gesner fait mention de cet Ouvrage de Lentulus, comme d'un livre qui n'étoit pas imprimé. *Ejusdem liber de jure Magistratuum in puniendis hæreticis, quo Sylvii cujusdam epistolam hæreticis patrocinantem refutat nondum editus.* Vous trouvez cela à la page 744. de cette épitome, à l'édition de Zurich 1583. Enfin l'Ouvrage fut imprimé à Geneve chez Jean le Preux l'an 1592. in 8. En voici le titre: *Responsio orthodoxa pro edicto Illustrissimorum D D. trium fœderum Rhetiæ adversus hæreticos, & alios Ecclesiarum Rheticarum perturbatores promulgato; in qua de Magistratus authoritate & officio in coercendis hæreticis, ex verbo Dei disputatur.* Je conois quelques personnes qui aiant (i) dans le catalogue de la bibliotheque d'Oxford,

(b) *Tiré de Plutarque de virtut. mulierum pag. 247.*

(c) *Voiez Cluvier in Italia antiqua lib. 2. cap. 1. & Strabon lib. 5. pag. 153.*

(d) *Schol. Apollonii in libr. 1. v. 608.*

(e) *C'est-à-dire Herodote.*

(f) *L'Ile de Thera.*

(g) *Herodot. ibid. cap. 147.*

(h) *Scholiastes Pindari in od. 4. Pyth. v. 88. pag. 218. edit. Oxon. 1698.*

(i) *Il veut que les prisonniers aient été delivrez par leurs meres.*

Digitized by Google

LEON I. surnommé le grand, prit possession du Papat le 10. de Mai 440. C'étoit un fort habile homme, qui avoit beaucoup d'éloquence & de courage, & qui entendoit les affaires. Les occasions de faire paroître son grand merite ne lui manquerent pas : il trouva de quoi s'exercer dans les heresies qu'il eut à combatre, & dans les ravages que souffrit l'Empire Romain. Son zêle contre les Manichéens, contre les Priscillianistes, contre les Pelagiens, contre les Nestoriens, & contre les Eutychéens, fut merveilleusement secondé par les loix penales des Empereurs severement executées. Il ne desaprouvoit point qu'on en vint jusqu'à l'effusion (A) du sang. Sa deputation vers Attila (B) produisit un très-bon effet; mais le miracle (C) qu'on y ajoûte n'est qu'une fable. Son éloquence n'eut pas le même succés auprès du

ford, que l'apologie de Lentulus pour l'édit des Ligues Grises fut imprimée l'an 1502. se fatiguerent beaucoup l'imagination, en recherchant quelle avoit pu être la secte qui donna lieu à cet édit parmi les Grisons au commencement du XVI. siecle. On feuilleta bien des livres; on consulta même des gens qui avoient de belles bibliotheques, & qui s'épuiserent en conjectures. Enfin on decouvrit la vraie date de l'édition de l'apologie, & l'on comprit que les fautes d'impression jettent les Auteurs dans l'embarras par mille sortes d'endroits. Mr. Voetius (a) observe que les sectaires proscrits par l'édit des Ligues Grises étoient Ariens, ou quelque chose de pis; & que Lentulus donna le detail de leurs blasphêmes dans sa preface. Il observe aussi (b) que la reponse orthodoxe de Lentulus *pro edicto* &c. refutoit les plaintes qu'un anonyme avoit publiées l'an 1570. contre l'édit des Grisons, & qu'elle parut l'an 1573. Cela est fort diferent de ce que l'on trouve dans l'épitome de Gesner.

(a) *Gisbert. Voetius, Polit. Eccles. to. 2. pag. 539.*

(b) *Ibid. pag. 386.*

(A) *Qu'on en vint jusqu'à l'effusion du sang.*] Vous en trouverez bientôt la preuve dans un passage de Mr. Maimbourg. Il regarde le dernier suplice que l'on fit soufrir à Priscillien, & à plusieurs de ses sectateurs, & l'exil à quoi plusieurs autres furent condamnez; ce que Sulpice Severe desaprouva hautement, „ comme une chose *d'un trés-pernicieux exemple.* „(c) C'est qu'il „ croyoit qu'on n'avoit encore rien veu de pareil. „ Pour ce qui regarde l'exil on ne peut nier qu'il „ n'ait tort. Car tout le monde sçait que Constantin „ bannit les Evesques qui refuserent de souscrire la „ condamnation d'Arius, qu'il punit aussi de l'exil, „ ce que les autres Empereurs ont fait aprés luy. Pour „ la peine de mort il est vray qu'on ne l'avoit pas en„ core imposée jusqu'alors aux Heretiques; mais ce „ n'est pas qu'on ne pusse trés-justement user contre „ eux de cette rigueur, comme on a depuis souvent „ fait. Et sans parler de ceux qui ont prouvé dans „ leurs Ecrits qu'il estoit non seulement permis, mais „ aussi trés-bon d'en user ainsi, il ne faut que voir ce „ qu'a écrit sur cela saint Leon, lorsque donnant, „ comme nous le dirons bientost, les ordres neces„ saires pour agir en Espagne contre l'heresie de Pris„ cillien, il loue Maxime de cette action, & dit : „ (1) *Que la rigueur & la severité de sa justice contre* „ *ces Heresiarque & ses disciples que ce Prince fit mou*„ *rir, a esté d'un fort grand secours à la clemence de* „ *l'Eglise. Car bien qu'elle se contente de la douceur du* „ *jugemens que les Evesques portent selon les Canons* „ *contre les Heretiques obstinez, & qu'elle ne veuil*„ *le point de sanglantes executions, elle ne laisse pas* „ *d'estre beaucoup aidée & bien soutenuë par les severes* „ *constitutions des Empereurs, puisque la crainte d'un si* „ *rigoureux supplice fait quelquefois que les Heretiques* „ *recourent au remede spirituel, pour guerir la maladie* „ *mortelle de leur heresie par une vraye conversion.* „

(c) *Maimbourg, hist. du Pontificat de St. Leon, liv. 1. pag. 55. 56. édit. de Holl.*

(1) Profuit diu ista districtio Ecclesiasticæ lenitati, quæ etsi sacerdotali contenta judicio cruentas refugit ultiones: severis tamen Christianorum Principum constitutionibus adjuvatur, dum ad spiritale non nunquam recurrunt remedium, qui timent corporale supplicium. *S. Leo epist. 95. ad Turib.*

(B) *Sa deputation vers Attila produisit un très-bon effet.*] Comme c'est un des plus beaux endroits de la vie de ce Pape, il est juste de l'exposer ici avec un peu d'étenduë. Attila s'étoit rendu maître d'Aquilée, & l'avoit reduite presque en cendres : (d) *Il avoit tout ruiné sur son passage depuis Aquilée jusqu'à Pavie, & à Milan :* il s'étoit rendu *maître de ces deux grandes villes*, & il les avoit traitées *comme il avoit fait toutes les autres, en y renversant tout de fond en comble. . . .* (e) *Tant de facheuses nouvelles arrivant coup sur coup à Rome, y causerent une grande consternation.* Le Senat fut assemblé pour deliberer si l'Empereur abandonneroit l'Italie, comme Aëtius le lui conseilloit: on ne savoit quel parti prendre. „ (f) De defendre Rome „ en l'état où elle étoit contre cette innombrable mul„ titude de Barbares, c'est ce qui sembloit impossible; „ de l'abandonner & s'enfuir, pour chercher ailleurs „ un azile, c'estoit la derniére honte à un Empereur, „ qui devoit plûtost perir honorablement, que de vi„ vre aprés une si honteuse lâcheté. Quoy faire donc? „ On prit le milieu entre ces deux extremitez, qui „ fut d'envoyer une celebre Ambassade à Attila, pour „ obtenir de luy la paix à quelque condition supporta„ ble. Cela résolu de la sorte, on jugea qu'il n'y „ avoit personne qui pût mieux s'acquitter de cette „ charge que le saint Pape Leon, à qui la force de son „ esprit, sa prudence consommée, son adresse à ma„ nier les esprits, sa vertu, sa science & son éloquen„ ce, jointes à sa dignité de Souverain Pontife, qui le „ rendoient venerable à toute la terre, avoient acquis „ dans tout le monde la reputation d'estre sans contre„ dit le plus grand homme de son temps. L'Empe„ reur le conjura donc de vouloir accepter cet em„ ploy, ce qu'il fit tres-volontiers pour sauver la Ca„ pitale de l'Empire, & le saint Siege, de l'invasion „ des Barbares. Pour honorer l'Ambassade & le Pa„ pe qui en estoit le chef, on luy donna pour Ajoints „ deux des plus grands de l'Empire, Avienus & Tri„ getius, dont l'un avoit esté Consul, & l'autre Prefet „ de Rome. On y ajoûta quelques Senateurs, entre „ lesquels étoit le Pere de Cassiodore, qui se laissant „ emporter à l'affection filiale dans une (2) de ses Epi„ tres, où il parle en Orateur, en faisant l'Eloge de „ son pere, luy attribuë tout l'honneur & l'effet de „ cette importante Ambassade. Mais dans sa Chroni„ que où il parle en veritable Historien, il s'en dédit, „ & donne tout uniquement à saint Leon, comme „ font tous les autres Autheurs. „ Attila reçut (g) favorablement cette Ambassade (h) *prés de Mantouë, peu loin de l'endroit où le fleuve Mincius se va decharger dans le Po*; & quelque feroce que fût ce Prince (i), il fit *toute sorte d'honneur* au Pape; *il écouta favorablement sa harangue, qu'il se fit interpreter, & la trouva si belle, si judicieuse, si forte & si touchante; que cet Attila, ce fleau de Dieu, cet ennemy du genre humain, dont la veuë seule jettoit la terreur dans l'ame des plus intrepides, & le seul nom faisoit trembler toute la terre, s'amollit tout à coup, devint doux comme un Agneau, de loup ravissant qu'il estoit auparavant, & luy octroya sur le champ la paix qu'il luy demandoit; & il la donna sans exiger aucune fâcheuse condition, luy promettant de la garder inviolablement de son costé, aprés quoy rebroussant chemin il s'en retourna au de-là du Danube, d'où il ne revint plus.*

(d) *Maimbourg ibid. liv. 3. pag. 219. ad ann. 452.*

(e) *Idem pag. 220.*

(f) *Ibid. pag. 221.*

(2) *Variar. l. 1. Ep. 4.*

(g) Tota legatione dignanter accepta, ita summi Sacerdotis præsentia Rex gavisus est, ut bello abstineri præciperet. *Prosper in Chron. à Duchenio vulgato, apud Maimb. ib. pag. 223.*

(h) *Maimbourg ib.*

(i) *Ibid. pag. 224.*

(C) *Le miracle qu'on y ajoûte n'est qu'une fable.*] Si j'alleguois un Protestant, j'effaroucherois les esprits tendres de la Communion Romaine; c'est pourquoi j'aime mieux citer un homme qui a vêcu long tems parmi les Jesuïtes, & qui n'est rien moins que disposé à favoriser les non-Catholiques. Voici ses paroles.

„(k) Je sçay ce qu'on dit ordinairement pour ren„ dre la chose plus merveilleuse, que les Capitaines „ d'Attila luy ayant demandé pourquoy il avoit tant „ honoré ce Pontife, jusqu'à luy obeïr en tout ce qu'il „ luy avoit commandé, ce Prince leur avoit répondu „ en tremblant que tandis que Leon le haranguoit, il „ avoit veu aupres de luy un venerable vieillard, qui „ tenant l'épée nuë le menaçoit de le tuer, s'il ne fai„ soit tout ce que ce Pape vouloit. Mais je suis obli„ gé de dire que sans estre incredule, on peut n'en „ rien croire; aussi ne trouve-t-on pas cette vision „ dans le Breviaire de Paris, depuis que nôtre sçavant „ Archevêque Monseigneur François de Harlay l'a re„ tably dans l'état où il doit estre; ayant pris grand „ soin d'en ôter tout ce qui est apocriphe, ou fort in„ certain, & d'y mettre pour les Leçons les plus beaux „ endroits des Ouvrages des Saints Peres, & les plus „ conformes au sujet qui se presente, & à la Feste „ qu'on celebre. Je dirai donc hardiment qu'on peut „ sans scrupule n'estre pas de l'avis de ceux qui croyent „ cette apparition : car les anciens Auteurs comme „ Jornandes, Theophane, Suidas, le Comte Marcel„ lin, Cassiodore, Anastase, & les autres qui ont écrit „ cette legation de saint Leon; que dis-je, saint Pros„ per qui estoit alors à Rome, & nous en a appris „ toutes les circonstances, & saint Leon même qui „ en parle dans un de ses (3) Sermons, ne disent rien „ de cette vision, qu'ils n'auroient pas supprimée si „ elle estoit vraye. Bien loin de cela, au lieu d'attri„ buer cette condescendance d'Attila à la crainte qu'il „ eut de cette apparition & de cette épée menaçante, „ ils

(3) *Serm. in Octa. Apostol.*

(k) *Id. ib.*

Digitized by Google

du (D) Roi Giſeric, & neanmoins elle ne fut pas entierement infructueuſe. Ceux qui diſent qu'il ſe (E) coupa lui-même la main, pour avoir ſenti quelques mouvemens irreguliers pendant qu'une femme la lui baiſoit, & qui ajoûtent qu'il la recouvra par ſes prieres ardentes, debitent deux fauſſetez. La meilleure édition de ſes Ouvrages eſt celle du * Pere Queſnel. Quelques-uns des livres qu'on lui donne dans cette édition, ſont attribuez par (F) d'autres Auteurs à St. Proſper,

„ ils diſent tous d'un commun accord, que ce fut un „ effet de la preſence majeſtueuſe, & de la forte elo- „ quence de ſaint Leon, qui amollit & adoucit le cœur „ de ce Barbare; & le ſaint Pape qui n'avoit garde de „ s'en glorifier, dit qu'il le faut attribuer, non pas à „ l'influence des étoiles, comme quelques profanes le „ vouloient, mais uniquement à l'infinie miſericorde „ de Dieu (1), qui s'eſt laiſſé flêchir par l'interceſſion „ de ſes Saints, & en ſuite a daigné adoucir & changer „ le cœur des Barbares. Il n'y a rien en tout cela qui „ marque cette viſion. Ce qui lui a donné cours dans „ les derniers temps, eſt qu'on l'a trouvée dans l'Hiſ- „ toire apellée *Miſcella*, qu'on attribuë fauſſement à „ Paul le Diacre. Mais outre que les anciennes édi- „ tions de ce Compilateur ne l'ont pas, ce qui fait „ voir qu'on l'y a ajoûtée comme on a voulu ſans „ preuve, & ſans autorité, outre que cette Hiſtoire „ contient bien d'autres fauſſetez toutes viſibles, cet- „ te apparition n'y eſt rapportée que ſur un bruit in- „ certain en ces termes, *Ferunt poſt diſceſſum Pontifi- „ cis interrogatum eſſe Attilam à ſuis, &c.* On dit „ qu'aprés le départ du Pape les gens d'Attila lui de- „ manderent, &c. Ainſi j'ai raiſon de dire qu'on „ peut ne pas croire cette viſion, & qu'il ne faut point „ chercher icy de plus grand miracle, que celui que „ fit ſaint Leon, en adouciſſant & changeant telle- „ ment par ſon éloquence le cœur du plus feroce, & „ du plus formidable de tous les hommes; qu'il en ob- „ tint ſur le champ ſans condition la paix, & lui fit „ quitter l'Italie. Ce qu'il y a en ceci de tres-remar- „ quable, eſt que ce grand homme, qui eut le pou- „ voir de flêchir ſi facilement les cœurs de ces Barba- „ res infidelles, n'en put faire autant par ſes lettres „ à l'égard des Heretiques. „ Ces dernieres paroles fourniſſent à l'hiſtorien une tranſition heureuſe.

(D) *N'eut pas le même ſuccés auprès du Roi Giſeric, & neanmoins.*] L'Imperatrice Eudoxia veuve de Valentinien, avoit été obligée d'épouſer Maxime, qui s'étoit emparé du thrône après avoir fait aſſaſſiner Valentinien. Ce Maxime eut l'impudence de dire à Eudoxia, que la paſſion qu'il avoit de la poſſeder étoit l'unique motif qui l'avoit pouſſé à faire perir l'Empereur. Eudoxia furieuſement (a) *irritée d'une ſi horrible declaration . . . . envoya ſecretement un de ſes plus affidez à Carthage, vers Giſeric Roy des Vandales qui s'eſtoit rendu maiſtre de l'Afrique, le conjurant par tous les plus puiſſans motifs qu'elle luy pût repreſenter, ſur tout de la facilité de l'entrepriſe, tous eſtans ſans defenſe à Rome, comme en pleine paix, de venir au plûtoſt venger la mort de Valentinien ſon allié, & de la tirer de l'oppreſſion où elle eſtoit ſous la tyrannie du plus cruel & du plus ſcelerat de tous les hommes. Ce Roy Barbare qui avoit alors au Port de Carthage une bonne Armée Navale*, ne manqua pas de ſe ſervir de cette occaſion: il monta ſur ſes vaiſſeaux; il debarqua en Italie ſans trouver nulle reſiſtance; il s'avança vers Rome, & (b) *ſans tirer l'épée il trouva que cette ville ſe rendoit à ſa diſcretion, luy laiſſant ouvertes toutes les portes.* „ Ce „ fut alors que ſaint Leon voyant ſon pauvre troupeau „ expoſé à la fureur de ces beſtes feroces, s'alla luy- „ même, comme le bon Paſteur qui met ſa vie pour „ ſes brebis, preſenter au Roy Vandale & Arien, qu'il „ ſçavoit eſtre ennemy mortel des Catholiques, & „ principalement des Evêques, ſur leſquels il avoit „ déchargé ſa rage en Afrique, en les traitant avec „ une barbare cruauté plus inhumainement que tous „ les autres. Cependant ce cruel qui eſtoit preſt d'en- „ trer à Rome, en reſolution d'y mettre tout à feu & „ à ſang, s'arrêta tout à coup à la veuë de cet admi- „ rable Pontife; & comme ſi cette auguſte & ſainte „ majeſté qui éclatoit ſur ſon viſage, eût changé tout „ à coup ce cœur de Tigre qu'il avoit, en celuy d'un „ homme raiſonnable, il luy rendit tout l'honneur „ qu'on devoit au Chef de l'Egliſe. Il écouta paiſible- „ ment tout ce qu'il voulut dire, & ſi ſon éloquence „ ne fit pas alors le même miracle qu'elle avoit fait „ en la perſonne d'Attila, le faiſant retourner ſur ſes „ pas, d'où il étoit venu; elle en fit trois autres très- „ ſignalés. Car elle fut ſi perſuaſive, qu'on luy pro- „ mit qu'on ne mettroit point ni la main au ſang, ni „ le feu aux maiſons, & que l'on ne toucheroit pas aux „ trois principales Baſiliques; qui ſont la Conſtantien- „ ne, celle de ſaint Pierre au Vatican, & la troiſiéme de ſaint Paul hors des murs. Il tint parole: & „ aprés avoir permis durant quatorze jours le pillage „ de Rome, il s'en retourna ſur ſes vaiſſeaux chargez „ de butin, & de riches priſonniers, pour en tirer „ rançon, entre leſquels eſtoit l'Imperatrice Eudoxia, „ & les Princeſſes Eudocia & Placidia ſes deux filles, „ qu'il traita tout-à-fait en galant homme. „

(E) *Qu'il ſe coupa lui-même la main.*] Une femme devote & belle fut admiſe, dit-on, le jour de Pâques, ſelon la coutume, à baiſer la main de ce Pontife: il ſentit je ne ſçai quoi qui tenoit trop de l'humanité (c), & il crut qu'il faloit ſuivre à la lettre le precepte de J. CHRIST, *Si ta main te fait chopper, coupe-la.* Mais comme depuis cette mutilation il ne diſoit plus la Meſſe, il s'éleva des murmures parmi le peuple, qui firent qu'il demanda inſtamment à Dieu la reſtitution de ſa main: il l'obtint. Depuis ce tems-là, dit-on, la coutume de baiſer les mains du Pape fut changée en celle de lui baiſer les pieds. D'autres diſent que St. Leon ſe coupa la main, à cauſe que ſa conſcience lui reprochoit d'avoir conferé les Ordres à un homme indigne. *Cùm autem ſanctus Leo eam ob cauſam ſacrificare deſiiſſet, idque in populo Romano murmur non leve excitaret, impetravit à Deo ardentiſſimis precibus, ut manus abſciſſa ſibi reſtitueretur. Ex eo tamen tempore, abolito uſu manibus Pontificis oſcula figendi, inductus eſt uſus figendi oſculum pedibus. Scribunt hæc de ſancto Leone varii; ac nominatim Sabellicus lib. 5. Andreas Eborenſis tit. de Caſtitate, ac Majolus lib. 1. de irregularit. cap. 14. n. 4. qui addit, aliquos aſſerere, contigiſſe ut ſanctus Leo manum ſibi abſcinderet, actus ſancto erga ſe odio, ob male impoſitas alicui manus, & præcipitem indigni hominis initiationem* (d). L'Auteur dont j'emprunte ces paroles renvoie cela au païs des fables, & obſerve que la coutume de baiſer la main du Pape le jour de Pâques n'a pas été interrompuë, de quelque ſexe que l'on ſoit; & quant au ſcrupule de l'ordination mal conferée, il en raporte cette origine: (e) *Quod ad eos attinet qui hanc narrationem referunt ad manus indigno appoſitas, videntur adducti ad hanc fabellam de ſancto Leone confingendam, ex lectione revelationis ex Moſcho deſcripta capite 149 Prati ſpiritualis. Quod ſcilicet ſancto Leone pro peccatis ſuis ferventer precato, apparuerit ei B. Petrus, dicens exoraſſe ſe ei omnium errorum veniam, ſalva diſcuſſione peccatorum, ſi qua fuiſſent ab eo admiſſa ob indignorum ordinationem. At aliud eſt quod hæc revelatione continetur, aliud quod habet fabuloſa calumnia quam retulimus.*

QUELQUES-uns aſſûrent que la main que St. Leon s'étoit coupée pour étoufer le feu impudique, (f) *ut libidinis ignem reſtingueret*, lui fut renduë par la vertu d'une image de la Sainte Vierge (g), & que cette image étoit de la façon de St. Luc. St. Antonin & pluſieurs autres le raportent; & neanmoins Baronius a de la peine à le croire (h).

(F) *Sont attribuez par d'autres Auteurs à St. Proſper.*] Le Pere Queſnel pretend que les deux livres de la vocation des Gentils; la lettre à Demetriade, & les Capitules ſur la grace & le libre arbitre ne ſont point de St. Proſper, comme on le croit communément, mais de St. Leon. Voiez le livre (i) intitulé, *De veris Operibus SS. Patrum Leonis Magni & Proſperi Aquitani, Diſſertationes criticæ, quibus Capitula de Gratia, &c. Epiſtolam ad Demetriadem, nec non duos de Vocatione omnium Gentium libros Leoni nuper adſcriptos abjudicat, & Proſpero poſtliminio reſtituit Joſephus Antelmius, Preſbyter & Canonicus Eccleſiæ Forojulienſis.* Mr. l'Abbé Antelmi a fortement combatu cette pretenſion: il a même ſoutenu que St. Proſper eſt le veritable Auteur des Sermons qui paſſent pour un Ouvrage de St. Leon. Ce qu'il y a de remarquable dans cette diſpute, eſt que l'un & l'autre des combatans allegue la conformité du ſtyle; l'un pour prouver que ces Ouvrages ſont de St. Leon; l'autre pour prouver qu'ils ne le ſont point, mais qu'ils ſont de St. Proſper (k). La peine que Mr. l'Abbe Antelmi s'eſt donnée là-deſſus eſt ſinguliere: il a fait des tables à deux colonnes, où il met en parallele pluſieurs paſſages de St. Proſper, tirez des livres qui lui apartiennent inconteſtablement, & des livres qu'on lui conteſte, & il fait voir une grande conformité entre les uns & les autres de ces paſſages. Ces paralleles à l'égard des Sermons de St. Leon, nous montrent (l) *des façons de parler ſpecifiques, des expreſſions & des tours ſi étudiez, & ſi con-*

certez,

(a) *Idem Maimb. ib. liv. 4. pag. 246. ad ann. 455.*

(b) *Id. ib. pag. 247.*

(c) Fuerunt qui ſcriberent eum piæ mulieris ſpecie præſtantis, oſculo manui Pontificiæ religiosè admoto perculſum, mulierе neque participe, neque conſcia, cœni aliquid contraxiſſe. *Theoph. Raynaud. Hoplothec. ſect. 2. ſerie 3. c. 10. p. m. 361.* Cum ipſo die Paſchatis, pro more recepto, mulierculam ad figendum manui ſuæ oſculum admiſiſſet, humanum quippiam paſſus, manus illius abſciſſione ſe multavit: ſecutus illam Chriſti vocem: *Si manus tua ſcandaliſat te, abſcinde eam.* Id. ibid. ſerie 3. c. 20. pag. 409.

(d) *Id. ib. pag. 409.*

(e) *Ibid.*

(f) *Paulus de Angelis ubi infra.*

(g) *Paulus de Angelis in deſcript. baſilicæ S. Mariæ Majoris de urbe apud Daniel. Papebrochium, reſp. ad exhib. error. pag. 14.*

(h) *Papebroch. ib.*

(i) Imprimé à Paris in 4. l'an 1689.

(k) *Voiez le Journal des Savans 1689. pag. 290. 294. 301. 321. édit. de Holl.*

(l) *Ibid. pag. 321.*

* *Imprimée à Paris l'an 1675. Voiez le Journal des Savans du 17. Fevrier 1676. & la Bibliotheque de du Pin to. 3. partie 2. pag. 164. édit. de Hollande.*

(1) Quorum precibus divinæ cenſuræ flexa ſententia eſt. Non ſicut opinantur impii ſtellarum affectibus, ſed ineffabili Dei omnipotentis miſericordiæ deputantes, qui corda furentium Barbarorum mitigare dignatus eſt. *Miſcell. l. 15.*

Digitized by Google

Proſper. De là eſt ſortie une ſavante diſpute. Un fameux Miniſtre (G) s'eſt un peu embaraſſé, en mettant l'époque de l'Antechriſt ſous le Pape Saint Leon. Ce Pape mourut l'an 461.

LEON X. creé Pape l'onziéme de Mars 1513. s'apelloit Jean de Medicis. Il avoit été honoré du chapeau de Cardinal à l'âge de 14. ans par le Pape Innocent VIII. & long tems après de la dignité de Legat par le Pape Jules II. Il exerçoit cette dignité dans l'armée qui fut batuë par les François proche de Ravenne l'an 1512. Il y fut fait priſonnier; & durant ſa detention il fit une épreuve merveilleuſe (A) de la force des ſuperſtitions ſur l'eſprit même des ſoldats. On pretend qu'il n'y eut rien qui contribuât davantage à l'élever à la Papauté, que les bleſſures qu'il (B) avoit reçuës dans les combats veneriens. Il fit des depenſes exceſſives le jour de ſon

certez, qu'il ſemble qu'ils ne peuvent avoir été conçus que par un même eſprit. Tout cela n'empêche point que Mr. du Pin (a) ne diſe, que *le ſyſtême de Mr. l'Abbé Anthelmi ſur les Sermons qui portent le nom de Saint Leon* lui *paroit chimerique, & que les preuves qu'il en aporte ſont extremement foibles.* Bien plus Mr. du Pin nie la conformité de ſtyle alleguée par Mr. Antelmi, & la conſequence qu'on veut tirer de cette conformité. „ (b) Si l'on ſe donne meſme la peine de confe- „rer les paſſages qu'il allegue, on verra qu'il n'y a „aucune conformité de ſtyle entre les paſſages d'un „Auteur & ceux de l'autre, quoi que les meſmes „mots s'y rencontrent. Et d'ailleurs, quand il y auroit „quelque legere conformité de ſtyle entre les Ecrits „de Saint Proſper & ceux de Saint Leon, n'auroit-on „pas plus de raiſon de dire que Saint Proſper auroit „imité ſon maître qu'il entendoit ſouvent parler & „preſcher, dont il liſoit les Sermons, & dont il fai- „ſoit peut-être des copies pour les garder *in ſcrinio „Romanæ Eccleſiæ*, ſuppoſé qu'il ait été Notaire de „l'Egliſe de Rome.„ Voici un fait qui confirme les reflexions que l'on a pu lire dans les entretiens (c) ſur la cabale chimerique. Voiez l'article (d) d'Eraſme, & celui de Jules II. (e).

(a) *Du Pin Biblioth. tom. 3. part. 2. pag. 157.*

(b) *Id. ib. pag. 158.*

(c) *Pag. 150. & ſuiv.*

(d) *Pag. 1158. remarque Y.*

(e) *Pag. 1674. remarque N.*

(G) *Un fameux Miniſtre s'eſt un peu embarraſſé.*] „ (f) Il va eſtre pouſſé bien plus avant. Selon luy, du „temps de Saint Leon l'idolatrie eſtoit aſſez grande „dans l'Egliſe pour en faire une Egliſe Antichretien- „ne, & faire de St. Leon l'Antechriſt même; & neanmoins le Miniſtre écrit ces paroles dans la treiziéme „lettre de cette année. *Pendant que l'Antechriſt fut „petit, il ne ruina pas l'eſſence de l'Egliſe. Leon . . . „& quelques-uns de ſes ſucceſſeurs furent d'honneſtes „gens, autant que l'honneſteté & la pieté ſont compatibles avec une ambition exceſſive. Il eſt certain auſſi „que de ſon temps l'Egliſe ſe trouva engagée* FORT „AVANT DANS L'IDOLATRIE *du culte des créatures, qui eſt un des caracteres de l'Antichriſtianiſme: „& bien que ces maux ne fuſſent pas encore extrémes, „& ne fuſſent pas tels qu'ils* DAMNASSENT *la perſonne de Leon, qui d'ailleurs avoit de bonnes qualitez; „c'eſtoit pourtant aſſez pour faire les commencemens de „l'Antichriſtianiſme.* Vous voyez donc qu'on n'eſt „pas damné, quoy qu'on ſoit non ſeulement ido- „latre, mais encore *fort avant engagé dans l'idolatrie du culte des créatures.* Si on n'eſt pas du nombre des Saints, & qu'il faille rayer Saint Leon de ce „catalogue, on eſt au moins du nombre des honneſtes gens, & le mal de l'idolatrie n'eſt pas ſi extrême „qu'on en perde le ſalut. Pouſſons encore. On a „demontré dans le livre des Variations (1) & ailleurs, „par les paroles expreſſes de St. Jean (2), que la Beſte „& l'Antechriſt ont blaſphemé & idolatré dés leur „naiſſance, & pendant toute l'étenduë des 1260. jours „de leur durée. Le Miniſtre a voulu le diſſimuler, „pour n'eſtre point obligé de reconnoiſtre ces attentats, du temps & dans la perſonne de Saint Leon, „de Saint Simplice, de Saint Gélaſe, & des autres „Saints Pontifes du cinquiéme ſiécle; mais à la fin il „a falu trancher le mot. (3) *Il eſt certain que des ce „temps commencerent tous les caracteres de la Beſte. „Dés le temps de Leon les Gentils ou Payens commencerent à fouler l'Egliſe aux pieds; car le Paganiſme, „qui eſt le culte des créatures, y entra. Déſlors on commença à blaſphemer contre Dieu & ſes Saints; car „oſter à Dieu ſon veritable culte pour en faire part aux „Saints, c'eſt blaſphemer contre Dieu.* Voilà donc le „blaſpheme & l'idolatrie antichrétienne établie ſous „Saint Leon. Il n'en eſtoit pas exempt, puis qu'il „eſtoit luy-meſme l'antechriſt; & en effet, il eſt conſtant qu'il n'honora pas moins les reliques, & ne „demanda pas moins le ſecours de la priere des Saints, „que tous les autres. Voilà donc non ſeulement un „idolâtre, mais encore le chef de l'idolatrie antichrétienne dans le nombre des élûs, & l'idolatrie n'empeſche pas le ſalut.„ Comme c'eſt une diſpute d'homme à homme, & non pas une controverſe ſur les dogmes generaux des deux Communions, il me ſera permis de dire que l'Auteur embaraſſé a pris le meilleur parti qu'il pouvoit prendre ſelon la prudence humaine: il s'eſt tû; il n'a pas fait ſemblant de ſavoir qu'on eût montré ſon deſordre aux yeux du public.

(f) *Mr. de Meaux, 3. Avertiſſement aux Proteſtans ſur les lettres du Miniſtre Jurieu contre l'hiſtoire des variations p. 86. édition de Hollande.*

(1) *Var. XIII. n. 21. Apocal. Avertiſſ. aux Prot. n. 27. 28. pag. 612. 613.*

(2) *Apoc. XI. XII. 6. 14. XIII. 5. 6.*

(3) *Leu. XIII. pag. 99. 2. c.*

(A) *Une épreuve merveilleuſe de la force des ſuperſtitions.*] Les ſoldats qui l'avoient vaincu lui temoignerent une ſi grande veneration, qu'ils lui demanderent humblement pardon de leur victoire; qu'ils le ſuplierent de leur en donner l'abſolution, & qu'ils lui promirent de ne plus porter les armes contre le Pape. C'eſt le Cardinal Palavicin qui m'aprend cela, après avoir obſervé qu'au mepris de l'autorité ſoiale, les Milanois regarderent avec horreur les Cardinaux de l'Aſſemblée de Piſe. (g) *In Milano con vilipenſione dell' autorità Reale furon ricevuti non come Cardinali, Grado riveritiſſimo nella Chriſtianità, ma come huomini peſtiferi e ſcelerati, e comete di ſciagura ne' paeſi dove giugneſſero. Anzi, non oſtante che i Franceſi riportaſſono la memorabil vittoria di Ravenna, e conduceſſero priggione à Milano il Cardinal Giovanni de' Medici Legato dell' Eſercito pontificio, che poi aſſunto al Pontificato preſe il nome di Leon Decimo; non ſi tennero i ſoldati vincitori dall' andare con incredibil frequenza à venerar come Legato del Vicario di Criſto il lor prigioniero; ricevendone l'aſſoluzione ch'egli haveva podeſtà di dar loro per haver combattuto contro alla Chieſa, con promeſſione d'aſtenerſene per innanzi.*

(g) *Palavic. Iſtoria del Concilio di Trento lib. 1. c. 1. n. 2. p. m. 45. Voiez auſſi Paul Jove in vita Leonis X. lib. 2. p. m. 110.*

(B) *Bleſſures qu'il avoit reçues dans les combats veneriens.*] J'ai tant de fois dit pourquoi j'aime mieux citer ſur de telles choſes les Ecrivains Catholiques que les Auteurs Proteſtans, que ſans aucun preambule je raporterai ici les paroles d'un hiſtorien François, fort paſſionné contre ceux de la religion. (h) „ Il n'y avoit „point encore trois mois que le Cardinal de Medicis „etoit rentré dans Florence, lors que la mort du Pape Jules II. l'obligea d'en ſortir, pour aler à Rome. Il ſe fit porter dans une litiere, à cauſe d'un „abcés qu'il avoit aux parties que la pudeur défend „de nommer, & voyagea ſi lentement, que les obſeques du Pape étoient déja faites, & le Conclave „commencé quand il y arriva. . . . (i) Le Conclave „n'eût pas ſi-tôt fini, parce que les jeunes & les vieux „Cardinaux perſiſtoient dans une égale obſtination, „ſans une avanture bizarre qui les mit d'accord. Le „Cardinal de Medicis s'étant agité extraordinairement „par le nombre de viſites, qu'il faiſoit chaque nuit à „tous les Cardinaux de ſa faction, ſon abcés s'ouvrit, „& le pus qui en ſortit exhala une telle puanteur, que „toutes les cellules, qui n'etoient ſeparées que par „de legeres cloiſons, furent empeſtées. Les vieux „Cardinaux dont le temperament étoit moins capable de reſiſter aux malignes impreſſions d'un air ſi „corrompu, conſulterent les Medecins du Conclave „ſur ce qu'il y avoit à faire pour eux, & les Medecins „qui voyoient le Cardinal de Medicis, & jugeoient „de ſa conſtitution plûtôt par les mauvaiſes humeurs „qui ſortoient de ſon corps, que par la vigueur de la „nature à les pouſſer dehors, repondirent aprés qu'ils „eurent été gagnés par les promeſſes de Bibiana, que „le Cardinal de Medicis n'avoit pas encore un mois à „vivre. Cette condannation le fit Pape, en ce que „les vieux Cardinaux penſans être plus fins que les „jeunes leur voulurent donner une ſatisfaction, qu'ils „preſumoient ne devoir pas être de longue durée. Ils „les alerent trouver, & leur dirent qu'ils cedoient „enfin à leur opiniâtrete, à condition qu'on leur rendroit la pareille une autre fois. Ainſi le Cardinal „de Medicis fut élû Pape ſous un faux donné à entendre, n'ayant pas encore trente-ſix ans acomplis; & „comme la joye eſt le plus ſouverain des remedes, il „recouvra bien-tôt aprés une ſanté ſi parfaite, que „les vieux Cardinaux eurent ſujet de ſe repentir d'avoir été trop credules.„ Pour ne rien diſſimuler je dois avertir mon lecteur, que Paul Jove ne met point l'abces aux mêmes parties que Varillas; il le met au fondement (k), ce qui ne marqueroit pas une origine honteuſe. Par la même bonne foi j'ajoûte que ce Pape

(h) *Varillas, Anecdotes de Florence, liv. 6. pag. 253.*

(i) *Id. ib. pag. 257.*

(k) Propter innatum ab ima ſede abſceſſum Romam modicis itineribus ad comitia contendit. *Jovius in vita Leonis X. lib. 3. pag. 126.* Fuere qui exiſtimarent vel ob id ſeniores ad ferenda ſuffragia facilius acceſſiſſe, quod pridie diſrupto eo abſceſſu qui ſedem occuparat, tanto foetore ex profluente ſanie totum comitium impleviſſet, ut tanquam à mortifera tabe infectus, non diu ſupervicturus eſſe vel medicorum teſtimonio crederetur. *Id. ib. pag. 128.*

Digitized by Google

son (C) couronnement; & il mena une vie peu convenable aux successeurs des Apôtres, & tout-à-fait (D) voluptueuse. Il se plaisoit trop à la chasse. On dit que sa vuë y étoit d'une portée (E) surprenante. Comme il avoit eu des precepteurs * qui l'avoient parfaitement bien instruit

* Entre autres Pierre Æginetæ Grec de nation, qui expliqua Aristophane dans Boulogne, & qui lui avoit apris la langue Greque. Voiez les lettres de Langius p. m. 473.

Pape monta sur le thrône avec une grande reputation de chasteté, si nous en croions Guicciardin (a): & que depuis son adolescence il passoit pour fort continent, si nous en croions Paul Jove. (b) *Constat tamen eum, quod à prima adolescentia opinione omnium summam continentiæ laudem fuisset adeptus, non importuna quadam pudicitia castitatique præsidia quæsiisse: quando nequaquam pristina vita more tam multis delicatisque obsoniis uteretur.* Il en faudroit conclure que la dignité Papale fut ce qui perdit les bonnes mœurs de Leon X. il se gâta où il auroit dû se corriger. Enfin j'observe que ce n'est que par des consequences qui ne sont pas absolument necessaires que l'on peut trouver dans les paroles de Mr. Varillas le sens que j'ai raporté, & que Mr. (c) Seckendorf leur donne. J'en laisse le jugement au lecteur.

(C) *Des depenses excessives le jour de son couronnement.*] Il voulut être couronné le même jour qu'il avoit perdu la bataille de Ravenne & la liberté l'année d'auparavant, & il monta le cheval Turc qu'il avoit eu le jour de cette bataille; car l'aiant retiré des mains des François à rançon, il l'aima d'une façon particuliere, & le fit nourrir jusqu'à une extrême vieillesse avec un grand soin. *Vectus est etiam in pompa illo eodem equo Thracio in quo ad Ravennam captus fuerat, quem ab hostibus pecunia redemptum ita adamavit, ut postea usque ad extremam senectutem summa cum indulgentia alendum curarit* (d). Et comme il avoit la tête toute remplie des magnificences de l'ancienne Rome, & des journées triomphales des anciens Consuls, il tâcha de renouveller ces beaux spectacles, & il fut si bien servi dans ce dessein, qu'on n'avoit point vu à Rome depuis l'irruption des Goths une pompe plus magnifique que la sienne. Voiez en la description dans Paul Jove (e). Il convient avec Guicciardin (f) que cette pompe coûta cent mille ducats. Le Pere Gretser accuse Mr. du Plessis de dire qu'elle en coûta un million, (g) *nec mitius agit Plessæus cum Leone X. quem* die coronationis suæ decies centena aureorum millia, *hoc est ut vulgo loquimur* millionem *consumpsisse scribit.* Cela se trouve dans l'édition Latine dont le Pere Gretser se servoit, mais dans l'édition Françoise dont je me sers, Mr. du Plessis Mornai ne cite que les cent mille ducats de Guicciardin.

(D) *Une vie . . . tout-à-fait voluptueuse.*] On ne peut pas accuser Paul Jove d'avoir épargné l'encens à Leon dixiéme, mais d'autre côté on doit convenir qu'il s'explique assez nettement sur les vices de ce Pape, pour ne laisser pas en peine un lecteur intelligent. Les plaisirs, dit-il, où il se plongeoit trop souvent, & les impudicitez qu'on lui objectoit, ternirent l'éclat de ses vertus. Il ajoûte qu'un naturel plus facile & plus complaisant que corrompu le fit tomber dans ce precipice, n'aiant eu auprès de lui que des gens qui au lieu de l'avertir de son devoir, ne lui parloient que de parties de plaisir. L'original est plus nerveux que l'abregé que j'en donne, c'est pourquoi j'ajoûte ici les paroles de Paul Jove. *Has præclaras liberalis excelsique animi virtutes, cum nimia sæpe vita luxuria, tum objecta libidines obscurabant: ita tamen, ut jucunditate blanda facilique naturæ potius, ac regia quadam licentia, quàm certo depravati animi judicio in ea vitia prolabi videretur, quum frequenti blandientium turba cubiculi fores obsessa paucos admitterent, qui alioqui docilis verecundique hominis solutos mores cohiberent, amicorum optimis ad ea conniventibus, ac libenter sese illecebrarum ministris immiscentibus, ne gratiam apud summos principes in lubrico positam in discrimen adducerent, si ingratum auribus potentium reprehensionis officium honestatis atque benevolentiæ specie suscepissent. Verùm hominem hilaritati humanisque sensibus facile servientem mirum in modum incitabant plerique Cardinales opibus atateque florentes, qui illustri loco nati, ac liberaliter educati, regio luxu vitam in venationibus, conviviis, atque spectaculis libentissimè traducebant* (h). Un peu après il avouë que ce Pape fut diffamé pour le crime de sodomie: (i) *Non caruit etiam infamia, quòd parum honestè nonnullos è cubicularis (erant enim è tota Italia nobilissimi) adamare, & cum his tenerius atque liberè jocari videretur. Sed quis, vel optimus atque sanctissimus princeps in hac maledicentissima aula lividorum aculeos vitavit? & quis ex adverso tam malignè improbus ac invidia tabe consumptus, ut vera demum posset objectare, noctium secreta scrutatus est?* Je laisse ce qu'on nous raconte (k) sur le luxe de sa table, & sur les bouffonneries qui s'y faisoient. J'en ai touché quelque chose dans l'article (l) d'Hadrien VI. successeur de Leon dixiéme, & reformateur de son luxe, comme on va le voir. *L'autre jour les palefreniers* (1) *du dessunct Pape Leon, deputerent un Embassadeur d'entr'eux, & l'envoyerent à ce Pape pour luy porter parole pour tous les autres: le Pape s'enquit combien ils estoient à la suite de Leon, ceshuy respond, qu'ils estoient cent. Adrian faisant le signe de la croix, comme estonné de telle superfluité, dit, que quatre luy suffiroient bien, mais qu'il estoit content que douze fussent mis en estat, puis qu'il en failloit avoir, afin qu'il surmontast le nombre de ceux que tiennent les Cardinaux. En somme l'opinion commune est, que ce Pape doit estre un bon mesnager & encoffre-deniers pour l'eglise, ce qui est à vray parler tresnecessaire, eu egard à la prodigalité de son predecesseur.* Voilà ce qu'on trouve dans une lettre de Jerôme Niger écrite de Rome le premier de Septembre 1522. Elle est dans le recueil de Ruscelli traduit par Belleforest. Je me suis servi de la traduction, & de la note marginale que j'y ai vuë.

(E) *Sa vuë étoit à la chasse d'une portée surprenante.*] C'est de quoi l'on parlera après avoir remarqué la passion extrême de Leon X. pour la chasse. Il s'y plaisoit extraordinairement, il en connoissoit & il en observoit les loix bien mieux que celles de l'Ecriture, & il ne pouvoit souffrir que l'on y troublât ses plaisirs; il n'y avoit point de quartier pour ceux qui, par imprudence ou autrement, étoient cause qu'on ne prenoit pas la bête. Il les accabloit d'injures. Il étoit de si mauvaise humeur quand la chasse ne lui reüssissoit pas, qu'on se gardoit bien alors de lui demander des graces; mais si elle étoit heureuse, il en sentoit tant de joie, que c'étoient les momens (m) les plus favorables pour obtenir tout ce qu'on lui demandoit. Paul Jove narre cela fort élegamment. (n) *Venationibus & aucupiis nobilioribus adeò perditè studebat, ut spurcissimas sæpe tempestates insalubresque ventos, & frequentia mansionum ac itinerum incommoda obstinate contemneret. . . . (o) In venando autem sicuti præcepta artis ad normam exactioris disciplinæ patientissimè observare erat solitus, ita severitatem asperè admodum vir alioqui lenissimus semper exercuit; in eos præsertim, qui petulanti discursu aut vocibus temerè editis improvisa feris effugia præbuissent: ita ut claros sæpe viros acerbissimis contumeliis oneraret. At si quando imperitia, vel fortuito errore hominum, aut feris subtiliore aliquo insperata fuga compendio servatis, vel iis denso in nemore contumacius latentibus infeliciter venaretur, incredibile est quali vultus animique habitu dolorem iracundiamque præferret. Propterea amici familiares ea temporis momenta provocandæ liberalitati maximè adversa sedulo devitabant: quando aliàs secundum optimam venationem, ac præsertim vario ac insigni labore aliquo nobilem, maxima beneficia incredibili benignitate collocaret.*

A l'égard de sa vuë voici un passage que je tire des Bigarrures du Sieur des Accords. (p) „ Le Pape Leon „ ayant faict poser ces lettres Numerales en une table „ d'attente, pour signifier l'an de son Pontificat, fu„ rent ainsi interpretées. M. CCCC. LX. *Multi Car„ dinales caci crearunt cacum Leonem decimum.* Or „ diray je ce mot en passant, je ne sçay comme on „ l'appelle borgne, veu qu'il voyoit fort bien en l'air „ haut eslevez les Esperviers, Vautours, & Aigles, „ avec les lunettes, allant à la chasse fort souvent: „ mais en recompense, il lisoit mettant la lettre au„ pres du nez, encor n'y pouvoit il voir goutte, com„ me tesmoigne Lucas Gauricus *in schematibus celesti„ bus.* Qui m'a fait resouvenir d'un bon Curé: qui „ ne peut lire és grosses lettres des livres d'Eglise sans „ lunettes, & neantmoins voit fort bien és plus petits „ dez qu'on sçauroit choisir, & ne le pourroit-on abu„ ser.„ Paul Jove ne confirme cela qu'en partie, car il assûre que Leon dix lisoit les plus petits caracteres fort aisément, lors qu'il mettoit le papier proche de son œil. (q) *Subtrahebant magna ex parte oris suavitatem, obesa mala & oculi extantes convolutique & hebetes, verùm si ad pupillam insicienda propius admoveret, supra fidem acutissimi: supplices enim libellos, vel minutissimis literis, & crebris syllabarum compendiis properanter exaratos celerrimè & distinctissimè lectitabat: admota autem cristallo concava, oculorum aciem in venationibus & aucupiis adeò latè extendere erat solitus, ut non modò spaciis & finibus, sed ipsa etiam discernendi felicitate cunctos anteiret.* Je viens de consulter le livre de Luc Gauric que des Accords a cité, je n'y trouve point qu'il dise que Leon X. ne voioit

(a) *Voiez la remarque N.*

(b) *Jovius ibid. pag. 193.*

(c) *Histor. Lutheran. lib. 1. pag. 190. col. 1. n. 3. & col. 2. litera e.*

(d) *Jovius ibid. pag. 129. 130.*

(e) *Ubi supra.*

(f) *Guicciard. lib. 11. fol. m. 326. verso.*

(g) *Gretser. in Exam. Myster. Plessæani pag. 561. citans la page 618. du Mystere.*

(h) *Jovius ubi supra pag. 188.*

(i) *Id. ib. pag. 192.*

(k) Mire quoque savit Pogio seni, Pogii historici filio, itemque Moro nobili à gulæ intemperantia, articularibus doloribus distorto, & Brandino equiti, Marianoque Sannioni cucullato facetissimis helluonibus, & in omni genere popinalium delitiarum eruditissimis. . . . Verum festivissimis eorum facetiis, salsisque & perurbanis scommatibus magis quam ullis palati lenociniis oblectabatur. *Id. ib. pag. 191.*

(l) *Pag. 1463. lettre q.*

(1) *Ce mot palefrenier ne signifie point valet d'estable, ains sont des serviteurs plus honorables, qui assistent au Pape, vestus de robes longues, & l'espée au costé, lors que il marche par Rome.*

(m) Molles aditus, & quæ mollissima fandi Tempora. *Virgil. Æn. lib. 4. vers. 423. & 293.*

(n) *Jovius ubi supra pag. 196.*

(o) *Ibid. pag. 197.*

(p) *Des Accords, Bigarrures chap. 12. fol. m. 105. verso.*

(q) *Jovius ubi supra pag. 211.*

Digitized by Google

instruit aux belles lettres, il aima & il protegea les savans & les beaux esprits. Il favorisa principalement les poëtes, & cela sans garder toûjours les (F) mesures de gravité que son caractere demandoit. Cela parut en plusieurs rencontres, & même dans les privileges qu'il accorda aux poësies de l'Arioste *. Disons en un mot que les gens doctes, & les (FΔ) boufons partagerent également son amitié. Il n'eut pas le même goût pour (G) les études de Theologie. Je

* *Voiez la remarque F vers la fin.*

goute en *mettant la lettre auprés du nez.* Citons Gauric, & admirons l'impertinence avec laquelle il attribuoit aux planetes les diverses qualitez de l'œil droit & de l'œil gauche de ce Pontife. (a) *Sol cum stellis nebulosis, oculi dextri aciem penitus hebetavit cum multis lineis transversis. Luna in sexta cœli statione sub Geminorum asterismo ad Martis tetragonam radiationem defluens, oculi quoque sinistri lucem impediebat, adeo quidem quod nec legere, neque aliquid intueri poterat absque conspicilio magno christallino, non autem illius aciem prorsus desiderabat, quoniam salutaris Stella Jovis, Lunam trigonica radiatione intuebatur, & ita literas lectitabat naso proximiores & oculo, sed cum illo vitreo ocello suspiciebat Accipitres, Aquilas, Astures, altius volitantes, & longe melius quam alii venatores, ibatque sæpius ad venationes Leporum, Caprearum silvestrium, & vulpium, illasque optime conspiciebat, quæ à canibus leporariis & molossis capiebantur.*

(F) *Il favorisa . . . les poëtes . . . sans garder . . . les mesures de gravité.*] Les plaisirs qu'il se donnoit avec eux degeneroient quelquefois en bouffonnerie. Quernus qui avoit été couronné solennellement, & promu à la dignité d'*Archi-poëte*, (b) pouvoit passer pour un Farceur. Il se trouvoit aux repas de Leon dix, & mangeoit à la fenêtre les morceaux qu'on lui envoioit de main en main. On lui donnoit largement à boire du vin du Pape, mais c'étoit à condition qu'il feroit des *impromptu* sur les sujets qu'on lui marqueroit. Il faloit que pour le moins il fournît deux vers, & s'il y manquoit, ou si ses vers ne valoient rien, on lui imposoit la peine de boire son vin fort trempé. (c) *Fuit diu inter instrumenta erudita voluptatis longè gratissimus, quum cœnante Leone porrectis de manu semesis obsoniis, stans in senestra vesceretur, & de principis lagena perpotando, subitaria carmina factitaret; ea demum lege, ut perscripto argumento bina saltem carmina ad mensam, tributi nomine solverentur, & in pœnam sterili vel inepto longe absurdissimè foret perbibendum.* Quelquefois le Pape se mettoit aussi à faire des *impromptu* avec son Archi-poëte, ce qui faisoit éclater de rire la compagnie: quel manque de gravité! (d) *Ab hac autem opulentia hilarique sagina, vehementem incidit in podagram; sic ut bellissimè ad risum evenerit, quum de se canere jussus, in hunc hexametrum erupisset;*

Archipoëta facit versus pro mille poëtis,

Et demum hæsitaret, inexpectatus Princeps hoc pentametro perargute responderit;

Et pro mille aliis Archipoëta bibit.

Tum verò astantibus obortus est risus: & demum multò maximus, quum Quernus stupens & interritus, hoc tertium non inepte carmen induxisset.

Porrige, quod faciat mihi carmina docta Falernum.

Idque Leo repente mutuatus à Virgilio, subdiderit,

Hoc etiam enervat, debilitatque pedes.

Un jour un poëte lui presenta quelques vers Latins rimez; le Pape pour se divertir ne lui donna point d'autre recompense qu'un *impromptu*, qui contenoit pareil nombre de vers sur les mêmes rimes. Le poëte indigné de voir que Leon ne lui donnoit rien lui decocha ce distique.

Si tibi pro numeris numeros fortuna dedisset,

Non esset capiti tanta corona tuo.

Alors le Pape usa envers lui de sa liberalité accoutumée (e). On peut conoître par là qu'il emploioit tout pour se divertir. Mais voici un fait qui temoigne clairement l'esprit farceur qui regnoit alors au Palais du Pape. Un homme aiant quelque chose à demander à Leon dixieme, & se voiant amusé depuis plusieurs jours par des delais incommodes qui lui faisoient perdre toute esperance d'être introduit, s'avisa de cette ruse. Il fit entendre au grand Camerier de Leon, qu'il vouloit montrer au Pape les plus admirables vers qu'on eût jamais vus. Le Camerier part de la main, & tout transporté de joie va dire au Pape qu'il y avoit là un archifou qui feroit très-propre à le divertir. C'étoit la methode des Courtisans de Leon dixiéme, ils cherchoient des gens à demi fous, & (f) ils achevoient de les demonter pour le divertissement du Chef de l'Eglise. Mais ils furent la dupe du pretendu poëte dont je parle ici; car dès qu'il fut auprès du Pape, il lui avoüa la veritable raison qui l'avoit porté à faire semblant d'être un fou de poëte, & lui exposa ce qu'il avoit à lui dire. Ceux qui entendent le Latin liront cela avec plus de satisfaction dans ces paroles de Nicius Erythreus. (g) *Hoc hominum ridiculæ insanientium, genere non minimum delectabatur Leo X. Pontifex Max. cujus Gnathones, quos circa se habebat, dabant operam, ut eos, quibus levis mens esset, ad insaniam adigerent, seque eos esse, qui non essent, arbitrarentur. In quo mirabiliter lusus est à quodam, cui petenti aditum conveniendi non dabat: qui cùm multos dies expectasset, atque omnes ad Pontificem allegationes difficiles, omnes aditus arduos intercluso sque videret, seducto Pontificii cubiculi præfecto in aurem dixit, se esse poëtam, solum præter cæteros, qui sua vellet carmina Pontifici tradere, quibus lectis obstupesceret, horreret, ad incredibilem admirationem efferretur. Quo ille audito, ventis atque avibus ocius advolavit in Leonis cubiculum, atque hilaritate latitiaque redundans, Invenimus, inquit, perfecta insania hominem, qui tibi voluptati maximæ erit. At ille sine mora intromissus, ex illis se integumentis simulationis evolvit, causam, cur insaniam simulasset, aperuit, negocium, quod volebat, exposuit. Itaque ille deridiculo eos habuit, quibus ludendus tradebatur.* Etoit-ce garder le *decorum* de la Papauté, que d'expedier une Bulle si favorable aux poësies de l'Arioste? Le Cardinal Hippolyte d'Est à qui l'Orlando Furioso de ce poëte fut dedié en jugea très-bien, lors qu'il demanda à l'Auteur, *Messer Lodoico dove Diavolo havete pigliato tante coionerie*, d'où Diable avez-vous pris tant de fadaises? Leon X. fut infiniment plus debonnaire pour cet Auteur. „ (h) Presque au mesme temps qu'il foudroya ses ana- „ themes contre Martin Luther, il n'eut point de hon- „ te de publier une Bulle en faveur des Poësies profa- „ nes de Louys Arioste, menaçant d'excommunica- „ tion ceux qui les blâmeroient, ou empescheroient „ le profit de l'Imprimeur. „ Nous verrons ailleurs (i) qu'il faisoit grand cas des pieces comiques.

(FΔ) *Les gens doctes & les boufons partagerent également son amitié.*] L'historien Pierre Matthieu (k) aiant dit que Leon X. *aimoit autant les bouffons que les plus doctes d'Italie, & faisoit passer ses humeurs d'un extreme à l'autre*, allegue ces mots de Pierre Aretin: „ E beato colvi che è pazzo e ne la pazzia sua „ compiace ad altri e a se stesso. Certamente Leone „ hebbe una natura da' stremo à estremo, e non sario „ opra da ogniuno il giudicare chi piu gli dilettasse, o „ la vertu de i dotti, o le ciancie de i buffoni, e dicio „ fa fede il suo hauer dato à l'una e à l'altra specie es- „ saltando tanto questi quanto quegli. „ Pierre Matthieu qui cite souvent le même Aretin avoit bien plus d'industrie que Mr. (l) Menage.

(G) *Il n'eut pas le même goût pour les études de Theologie.*] Le Cardinal Palavicin n'en a pu disconvenir; il avouë de bonne foi que Leon X. fit plus de cas de ceux qui savoient la fable, les anciens poëtes, & l'erudition profane, que de ceux qui entendoient la Theologie, & l'histoire ecclesiastique. Voici ses paroles, elles sont plus franches, & n'ont pas autant de biais qu'à l'ordinaire. (m) *Gli oppone il Soave, ch'egli havesse maggior notizia di lettere profane che sacre ed appartenenti alla religione: nel che io non gli contradico. Havendo Leone ricevuto da Dio un ingegno capacissimo e singolarmente studioso; ed appena uscito dalla fanciullezza veggendosi posto nel supremo Senato della Chiesa; mancò al suo debito con trascurar nella letteratura una parte non solamente la più nobile, mà la più proporzionata al suo Grado. E s'accrebbe tal mancamento quando in età di trentasett'anni costituito Presidente e Maestro della religione, non solo continuò di donarsi tutto alle curiosità degli studii profani; mà nella Reggia della medesima religione con maggior cura chiamò coloro à cui fosser note le favole della Grecia e le delizie de' Poeti, che l'Istorie della Chiesa, e la dottrina de' Padri. Non lasciò ei veramente di rimunerar la Scolastica Theologia, onorandola con la Porpora in Tommaso di Vio, in Egidio da Viterbo, e in Adriano Florenzio suo Successore, e coll' ufficio di Maestro del Sacro Palazzo in Silvestro da Prierio; le cui penne illustrarono immortalmente quella sacra disciplina. Mà nè co' Teologi usò di conversare come co' Poeti; ne promosse l'erudizione sacra come la profana; lasciando la Chiesa in quella scarsezza in cui la trovò di persone che dopo l'infelice ignoranza di molti secoli rauvivassero la prima, come si rauvivava già la seconda.* On voudroit que ces 2. historiens fussent toûjours de si bonne intelligence.

(a) *Lucas Gauricus Geophonensis, Episcopus Civitatensis in tractatu Astrologico in quo agitur de præteritis multorum hominum accidentibus per proprias eorum genituras ad unguem examinatis, fol. 18. verso edit. Venetæ apud Curtium Trojanum Navò 1552. in 4.*

(b) *Jovius in Elog. c. 82.*

(c) *Id. ib. pag. 191.*

(d) *Ibid.*

(e) *Tiré d'un livre intitulé, La sage folie, traduit de l'Italien d'Antoine Marie Spelte, Historiographe du Roi d'Espagne, & imprimé à Rouën 1635. 1. partie, pag. 103. 104.*

(f) *Voiez Paul Jove in vita Leonis X. lib. 4. pag. 189. 190. lors qu'il parle du Musicien Evangeliste Tarascon, & du Poëte Baraballus. Voiez ci-dessous pag. 1790. col. 2. vers la fin.*

(g) *Janus Nicius Erythræus Pinacoth. 2. cap. 33. pag. 110.*

(h) *David Blondel, examen de la Bulle d'Innocent X. pag. 3.*

(i) *Dans la remarque B de l'article Machiavel.*

(k) *Matthieu, hist. de Henri IV. liv. 7. to. 2. pag. m. 716.*

(l) *Voiez ci-dessus pag. 328. lettre g.*

(m) *Palavic. ubi supra cap. 2. n. 2. pag. 50.*

Digitized by Google

Je ne voudrois pas garantir le conte qu'on fait, qu'il traita un jour de pure fable (H) toute la doctrine Chretienne. Il eut l'industrie de mettre en poudre le Concile, que l'Empereur & le Roi de France avoient opposé à Jules II. & il fit triompher le Concile de Latran; car il obtint de Louïs XII. tout * autant de soumissions qu'il en pouvoit souhaiter. Il obtint de François I. un avantage beaucoup plus solide, par le Concordat qu'ils conclurent l'an 1515. Cela ne le rendit point mieux intentionné pour la France. Il fit des ligues contre elle; & il prit tellement à

* Voiez l'article de Jules I. remarque G.

(f) Du Plessis Mornai, Mystere d'iniquité, pag. 590.

(g) Reponse au Mystere d'iniquité, pag. 1233.

(H) *Qu'il traita ... de ... fable ... la doctrine Chretienne.*] La tradition est qu'aiant ouï alleguer à son Secretaire Bembus quelque chose de l'Evangile, il lui reponditt, On sçait de tems immemorial combien cette fable de JESUS-CHRIST nous a été profitable, *quantum nobis nostrisque ea de Christo fabula profuerit satis est omnibus seculis notum.* On voit ce conte dans le Mystere d'iniquité (a), & dans une infinité d'autres livres, toûjours sans être muni de citation, ou n'aiant pour toute preuve que l'autorité de Baleus: desorte que trois ou quatre cens Auteurs plus ou moins, qui ont debité cela en se copiant les uns les autres, doivent être reduits à un seul temoin qui est Baleus, temoin manifestement recusable, puis qu'il écrivoit en guerre ouverte contre le Pape, & contre toute l'Eglise Romaine. Il n'y a point de tribunaux dans le monde qui reçussent les depositions d'un pareil temoin jurant qu'il a vu, ou qu'il a ouï, car dès qu'il aparoitroit de la guerre ouverte où il vivroit avec celui contre lequel il deposeroit, on declareroit valables les recusations de l'accusé. Puis donc que les livres de controverse sont les pieces que les parties produisent dans un procés qui se plaide devant le public, il est sûr que le temoignage d'un Controversiste Protestant sur un fait qui flêtrit les Papes, ni le temoignage d'un Controversiste Papiste sur un fait qui flêtrit les Reformateurs, ne doivent être comptez pour rien. Le public Juge choisi du procés doit mettre à neant tous ces temoignages, & n'y avoir pas plus d'égard qu'aux choses non avenuës. Il est permis aux particuliers, s'ils sont une fois bien persuadez de la probité de Baleus, de croire ce qu'il affirme; mais il faut garder sa persuasion pour soi-même, il ne la faut point produire aux yeux du public, comme une piece justificative de ses pretensions contre sa partie. C'est à quoi on ne prend pas assez garde ce me semble.

(a) Le Cardinal Bembo son Secretaire (ces deux qualitez ne s'accordent pas, Bembo n'étoit point Cardinal sous Leon X.) lui alleguant un jour quelque mot de l'Evangile, il fut si osé de lui dire, que cette fable de Christ nous a fait de bien, & à tous nostre College. Du Plessis, Mystere d'iniquité, pag. 584.

On raporte un autre conte qui est exposé à la même baterie que le premier. On dit que Leon aiant ouï disputer deux hommes, dont l'un nioit & l'autre affirmoit l'immortalité de l'ame, prononça que l'affirmative lui sembloit vraie, mais que la negative étoit plus propre à donner de l'embonpoint. *Leonis X. Papa dictum refert* (Lutherus) *qui audita disputatione in qua unus immortalitatem animæ defendebat, alter oppugnabat, dixerit*, tu quidem vera videris dicere, sed adversarii tui oratio facit bonum vultum, *id est latiorem mentem* (*Ital.* buona cera) *ex Epicuri scilicet sententia.* C'est Luther (b) qui dit cela. Si l'on veut, on pourra croire qu'il a raison, mais on ne doit point alleguer son temoignage: c'est un homme en guerre ouverte avec le Pape, c'est un ennemi persecuté, & foudroié d'anathêmes; la pratique judiciaire demande qu'il soit recusé, & que son serment même ne soit point reçu, il doit ou prouver ou ne rien dire. Un celebre Professeur en Theologie à Zurich raporte ce conte, sur la foi d'un homme qui est aussi recusable que Luther même. (c) *Qualis fuerit Leo ... constabit .... si de ejus ... impietate & atheismo nonnihil attexuerimus. Ille scilicet ὁμώνυμος Johannis XXIV. animam in corporis domicilio sic insinuatam statuentis, ut extra illum carcerem non duret; justit aliquando* (*uti* Recusat. Synod. Trid. par. 2. cauf. 8. pag. 266. *comprobatum videre est*) *personatos Philosophos duos, ceu moriones ex adverso ad mensam assistere; quos animi gratia de immortalitate animæ disputantes audiret; alterum qui affirmaret, & qui impugnaret, alterum. Cumque finita disputatione judicium in arbitrium Pontificis hi rejicerent: ille sic definita sententia controversiam diremit:* Etsi tu, *inquit ad affirmantem*, pulchras & bonas rationes habeas; tamen ego sententiam hujus, *negantis*, probo, ceu firmiorem, & quæ faciat bonum vultum. Il raporte ensuite la reponse qu'on pretend avoir été faite à Bembus; & comme il a bien senti que toutes les choses de cette nature ont besoin d'être prouvées par le temoignage d'Auteurs Catholiques, voici ce qu'il fait; il allegue le neveu du fameux Comte de la Mirandole. (d) *Et ne ab hæreticis hæc conficta clamitent οἱ ἐξ ἐναντίας, ejus rei αὐτόπτην & αὐτήκοον* (e) *testem damus, qui & scire debebat, & causam cur mentiretur non habebat, Johannis Pici, Mirandulani Comitis nepotem ex fratre minimè degenerem, qui in illo Pisani & Lateranensis Consilii conflictu, quæstionem tractans*, utrùm Concilia vel Pontifices errare possint, *inter alia de Leone hoc loquens:* Meminimus, *inquit*, Pontificem creditum & adoratum, qui nullum Deum credens, omne infidelitatis (ἀθεότητος) culmen excederet: pessimaque ejus opera in coëmendo Pontificatu, in omnigenis sceleribus exercendis, id ipsum testabatur: sed & pessima quoque dicta confirmabant. Namque fatium eum affirmabatur domesticis quibusdam, nullum se Deum aliquando, etiam dum Pontificiam Sedem teneret, credidisse, *quæ ejus verba libro* de fide & ordine credendi, theorem. 4. pag. 259. 260. *legere est.* On sera bien aise de voir ici plus au long, & en François, le raport de Jean François Pic. „ (f) Traitant aussi la question *si les „ Conciles, ou les Papes peuvent errer*, aisée à decider „ par lui mesmes, puis qu'il presupposse qu'ils peu„ vent se desvoier des sainctes Ecritures, il nous dis„ court que plusieurs Conciles ont erré, plusieurs Pa„ pes tombez en heresie; souvent advenu, que celui „ qu'on tenoit pour President de l'Eglise, ou n'y pre„ sidoit pas de droit, ou du tout n'y pouvoit presi„ der; *Car*, dit-il, *I. L'Histoire nous enseigne qu'une „ femme a esté creüe Pape; & je me souviens qu'en nos„ tre siecle, un homme docte approuvé en ses mœurs, & „ qui avoit aquis des honneurs en sa religion, prononçoit, „ bien que non du tout publiquement, que celui qui estoit „ tenu pour Pape ne l'estoit point, parce qu'il avoit exer„ cé l'office du Pape, premier que d'estre esleu par les deux „ parts des Cardinaux, contre les Loix de l'Eglise, qui „ decernent, que tel homme, non seulement n'est point „ Pape, mais mesmes est du tout inhabile & incapable „ pour l'estre, entant qu'il est soubs Anatheme. II. Nous „ nous souvenons aussi d'un autre, creu & adoré pour „ Pape, que toutesfois plusieurs grands hommes croyoient „ ne l'estre point, & ne le pouvoir estre, sçavoir, qui ne „ croyoit aucun Dieu, & estoit au dessus de tout comble „ d'infidelité, ce qu'il testifioit par ses œuvres tres-me„ chantes, ayant acheté la Papauté & y exerceant tou„ tes sortes de vices; confirmoit mesmes par ses tres-detes„ tables propos; Car on affermoit qu'il avoit confessé à „ quelques siens domestiques, que tenant mesme le Siege „ Pontifical, il ne croyoit point en Dieu. III. Nous „ avons ouy parler d'un autre, qui vivant avoit declaré „ à un sien familier, qu'il ne croyoit point l'Immortalité „ des ames, mais mourant lui apparut, qu'il veilloit, & „ lui manifestoit, qu'il en esprouvoit l'immortalité, dam„ né au feu éternel par un juste jugement de Dieu.„* Mr. du Plessis a cru que la 1. de ces trois choses regardoit Jules second, & que la 2. regardoit Leon dixiéme. Coeffeteau (g) se contenta de repondre que *Du Plessis entrant en la conscience de tout le monde*, avoit fait cette aplication *sans preuve & sans raison*, mais Gretser repondit mieux: il (h) fit voir qu'aucune de ces trois choses ne concernoit Leon X. puis que le livre de Jean François Pic fut imprimé pendant le Pontificat de Jules II. Mr. Rivet aquiesça à cette censure, voici ses paroles. (i) *Quant à l'application que faisoit nostre auteur à Jules II. & à Leon X. de ce qu'il disoit de quelques Papes, que plusieurs grands hommes ne tenoient point pour tels, pour les raisons qu'il en apporte, il n'importe au fonds à qui le pacquet s'addresse, pourveu qu'il conste que c'est à des Papes, de l'un desquels il dit qu'on tenoit* qu'il ne croyoit aucun Dieu, qu'il estoit au dessus de tout comble d'infidelité, & disoit qu'il ne croioit point en Dieu, *par ses detestables propos. Si on en veut purger Leon X.* (*duquel possible il ne parloit pas, pour ce qu'il dedie ses livres à Jules, sinon qu'il les ait amplifiez depuis, comme on faict*) *on ne le peut nier d'Alexandre VI.* Il n'y avoit en luy (*dit* (l) *Guicchardin*) point de verité, point de foy, point de Religion. Voilà ce que dit Mr. Rivet. Notez que la simonie, ou l'achat de la Papauté ne convient pas à Leon X. si nous en croions Guicciardin (k).

(b) Intolerabilis porro & plane diabolica calumnia est, cum scribit Plesseus, ea quæ Theoremate quarto Joannis Francisci continentur, de quodam Pontifice, qui domesticis confessus fuerit, *nullum se Deum aliquando, etiam cum cathedram Pontificiam teneret, credidisse*, ad Leonem X. pertinere; nam Joannes Franciscus Picus edidit Commentarium *de Fide & ordine credendi* ante Leonis Pontificatum; inscripsit enim Julio II. Quomodo igitur relatione illa seu historiæ seu fabellæ Leonem X. denotare potuit? *Gretser. in Examine Myster. Pless. pag. 573.*

(i) *Rivet Remarques sur la reponse au Mystere d'iniquité 2. partie. pag. 646.*

(k) Voiez la remarque N.

(l) Dans les remarques O & P.

(c) Heidegger. Histor. Papatus, pag. 204. 205.

(d) Id. ib. pag. 205.

(e) Cependant ce que Mr. Heidegger raporte n'est allegué par le neveu de Jean Pic que comme une chose qu'on disoit qu'un Pape avoit confessée. Il ne dit pas qu'il l'eût ouïe du Pape même.

Si Mr. Heidegger qui avoit une si belle memoire se fût souvenu de ceci, il n'auroit pas cru que Jean François Pic etoit un temoin des impietez de Leon dixiéme. Sa mepriſe peut & doit servir de leçon à bien d'autres gens. Concluons que le devoir d'un bon Juge ne permet pas de prononcer contre ce Pape, pendant qu'on n'aura pas de plus sûres depositions. On verra dans d'autres remarques (l) si ses apologistes raisonnent bien.

Digitized by Google

† *Au commencement de Decembre* 1521.

à cœur cette affaire-là, qu'aiant reçu les nouvelles de la mauvaiſe fortune des François, il en mourut (I) de plaiſir †, dit-on. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait des Ecrivains qui aſſûrent qu'on l'empoiſonna. Il ne tint pas toûjours une conduite (K) agreable à l'Empereur Maximilien. Le trafic ſordide où il reduiſit la (L) diſtribution des Indulgences, donna lieu à la reformation de Luther, comme tout le monde ſait. Quelques-uns diſent qu'au commencement il parla avec éloge de ce (M) grand Reformateur. Je n'ai point trouvé que Guicciardin ait maltraité ce Pontife autant (N) que Mr. Varillas l'inſinuë; mais l'apologie de Paul Jove

(*a*) *Du Pleſſis ubi ſupra.*

(*b*) *Jean Creſpin, Etat de l'Egliſe, ad ann.* 1521. *pag. m.* 516.

(*c*) Sacra ſub extrema ſi forte requiritis hora Cur Leo non poterat ſumere? vendiderat.

(*d*) *Voiez Paul Jove ubi ſupra pag.* 209.

(*e*) *Proluſ. Academic.* 2. *lib.* 2. *p. m.* 247. *& ſeq.*

(*f*) *Homodey, traduction de Guicciardin liv.* 14. *chap.* 14. *fol.* 143. *ad ann.* 1521.

(*g*) Mori di morte inaſpettata. *Guicc. lib.* 14. *fol. m.* 415. *verſo.*

(*h*) Ricevutone incredibile piacere; ſoprapreſo la notte medeſima di picciola febbre, e fattoſi il giorno ſequente portare à Roma &c. *Id. ibid.*

(*i*) Niſi me hic quoque Papa fefelliſſet, ille unicus eſſet cujus bonam fidem laudare poſſem. *Voiez Seckendorf*, Hiſt. Lutheran. l. 1. p. 43. col. 1. *Voiez auſſi Heidegger*, Hiſt. Papatus, pag. 201.

(*k*) *Guicc. lib.* 13. *fol.* 395. *verſo. Voiez auſſi Fra-Paolo liv.* 1.

(*l*) *Hiſtor. Lutheran. lib.* 1. *pag.* 40. *col.* 2. *litera b.*

(*m*) Colomiés, Recueil de particularitez, *pag. m.* 111.

(*n*) *Varillas, Politique de la maiſon d'Autriche p.* 73. 74. *édition de la Haie* 1688.

(1) *Dans le* 21. *livre.*

(2) *Dans le* 12. *livre de ſon Hiſtoire.*

(3) Non pas même par le Beny.

(*o*) *Lib.* 14. *fol.* 398. *verſo.*

(4) Quali ſorte di buffonerie, e di facetie piaceſſero a Papa Leone; ſi può raccoglier dal lib. 4. della vita di lui del Giouio: dove pone, che furon recitate Comedie, ſi fece profeſſion di fare impazzire huomini, & altre piacevolezze tali: onde il Taraſcone ſi perſuaſe d'eſſere gran Muſico, il Baraballo fu laureato Poeta, e mandato ſu l'Elefante, & i Paraſiti furon ſommamente favoriti.

(*p*) *Guicc. ibid. fol.* 416.

(I) *Il en mourut de plaiſir, dit-on.*] „ Ayant r'allumé la guerre entre l'Empereur Charles & le Roi „ de France pour chaſſer les François d'Italie, on lui „ raporte en un ſien lieu de plaiſir nommé Maliagno „ les nouvelles de la priſe de Milan & de Parme ſur „ iceux, dont il entra en tel excés de joye, que la „ nuict meſmes il lui ſurvint une petite fiebvre dont „ peu de jours apres il mourut (*a*). „ C'eſt de Mr. Du Pleſſis que j'emprunte ces paroles. Tous les hiſtoriens convienent que Leon dix reçut ces bonnes nouvelles avec une merveilleuſe ſatisfaction; mais je n'en trouve pas beaucoup qui diſent que cette joie lui cauſa la mort: & quand même pluſieurs le diroient je n'en croirois rien; car ceux qui meurent de joie, meurent tout à coup, oprimez ſelon toutes les aparences par une trop grande effuſion de ſang dans les ventricules du cœur. Si l'on reſiſte aux premieres impreſſions d'une grande joie, comme fit ce Pape, on s'en porte mieux dans la ſuite, bien loin qu'on ſe trouve ſaiſi quelque tems après d'une fievre dangereuſe, lors que d'autres raiſons ne la cauſent pas. La narration de Jean Creſpin ſeroit beaucoup plus vraiſemblable, car il ſupoſe que la mort de Leon dixiéme fut ſubite, mais au fond il ne la fait point ſubite de la maniere qu'un excés de joie produit cet effet. (*b*) *Ayant entendu que les François avoient eſté vaincus à Milan par les gens de l'Empereur, & chaſſez hors de toute l'Italie: ce qui auſſi ne s'eſtoit point fait ſans ſon moyen: comme en beuvant & faiſant grand chere, il ſe reſiouiſſoit merveilleuſement de telles nouvelles, on dit qu'il rendit ſubitement l'eſprit: luy qui n'avoit jamais creu qu'il y euſt enfer ne paradis apres ceſte vie preſente.* Le diſtique (*c*) de Sannazar allegué par cet Auteur favoriſe la ſupoſition de la mort ſubite, mais neanmoins il eſt certain que la maladie dont Leon dixiéme mourut dura quelques jours (*d*). Famien Strada a fait deux recits (*e*) de la mort de ce Pontife, l'un ſelon le ſtyle de Tite Live, l'autre ſelon les manieres de Tacite. Ils ſont beaux & bien travaillez.

Il faut que je marque ici une bevuë du traducteur de Guicciardin. *Les nouvelles vindrent*, dit-il, *comme le Pape Leon eſt mort le premier jour de Decembre de mort ſoudaine. Car lui ayant receu au village de Magliane, où il alloit ſouvent ſe recréer, les nouvelles de la priſe de Milan, il entra en tel excés de joye, que la nuict meſme lui ſurvint une petite fievre, pour raiſon de laquelle s'eſtant faict le jour d'apres porter à Rome, encores que les medecins du commencement ne fiſſent pas cas de ſa maladie, il mourut dans treſpeu de jours, non ſans un grand ſoupçon d'avoir eſté empoiſonné (ainſi qu'on diſoit) par Barnabé Maleſpine ſon Chambrier, qu'on avoit deputé pour lui donner à boire* (*f*). Quelle abſurdité de dire preſque dans la même periode qu'un homme meurt *de mort ſoudaine*, & qu'il meurt d'une petite fievre mepriſée par les Medecins au commencement. Guicciardin n'étoit point capable de cette bevuë, il n'a point dit (*g*) que cette mort fut ſubite, & il n'a point lié la (*h*) grande joie du Pape avec la fievre, comme la cauſe avec ſon effet. Cette liaiſon eſt une licence plus que poëtique du traducteur. Notez en paſſant combien il faut prendre garde de près aux termes de l'original, quand on veut traduire fidelement.

(K) *Une conduite agreable à l'Empereur Maximilien.*] Il avoit conçu bonne eſperance de Leon X. mais quand il eut ſçu les liaiſons que ce Pape prit avec les François, il s'écria, (*i*) *Si ce Pape ne m'eût pas trompé lui auſſi, il auroit été le ſeul Pape dont j'aurois eu lieu de louër la bonne foi.*

(L) *Où il reduiſit la diſtribution des Indulgences.*] On faiſoit de cela une eſpece de monopole, on mettoit en parti les Indulgences; les Commiſſaires prepoſez au recouvrement des ſommes achetoient du Pape leur commiſſion, enſuite de quoi ils ſe ſervoient d'une exaction rigoureuſe, & gardoient ſi peu le *decorum*, qu'ils joüoient dans les cabarets la faculté de tirer les ames du Purgatoire. C'eſt Guicciardin qui l'aſſûre. *Haveva ſparſo per tutto il mondo ſenza diſtintione di tempi e di luoghi, indulgentie ampliſſime, non ſolo per poter giovare coneſſe quelli, che ancora ſono nella vita preſente, ma con facultà di potere oltra queſto liberare l'anime de' defunti dalla pene del Purgatorio: lequali, perche era notorio che ſi concedevano ſolamente per eſtorquere danari da gli huomini; & eſſendo eſſercitate imprudentemente da Commiſſarii deputati a queſta eſattione, la più parte de' quali comperava dalla Corte la facultà di eſſercitare; haveva concitato in molti luoghi indignatione, e ſcandalo aſſai, e ſpecialmente nella Germania, dove a molti de' miniſtri era veduto vendere per poco prezzo, ò giocarſi ſu le taverne la facultà del liberare l'anime de' morti dal Purgatorio* (*k*). Le mecontentement des peuples devint plus grand, lors qu'on ſçut l'uſage à quoi ces ſommes étoient deſtinées: preſque tout l'argent qui ſe levoit en Allemagne, tournoit au profit de la ſœur du Pape.

(M) *Il parla avec éloge de ce grand Reformateur.*] Cette particularité ne ſeroit guere conuë, ſi Colomiés n'en eût fait mention: c'eſt de lui que Mr. de Seckendorf (*l*) l'a ſçuë, aiant été averti par un Conſeiller de Spire qu'elle ſe trouvoit dans les opuſcules de Colomiés. Voici ce que c'eſt. „ (*m*) M. Voſſius m'ayant „ dit qu'il ſe ſouvenoit d'avoir lu dans les Hiſtoires „ Tragiques du Bandel, un éloge donné à Luther par „ le Pape Leon dixiéme; j'allay auſſi-toſt dans ſa Bi„ bliotheque, où feüilletant les Hiſtoires de cet Au„ theur, voici ce que je trouvay dans la Preface ſur „ la vingt-cinquiéme Nouvelle de la troiſiéme Partie: „ *Nel principio che la Setta Lutherana comincio à ger„ mogliare, eſſendo di brigata molti Gentilhuomini, ne „ l'hora del meriggio, in caſa del noſtro virtuoſo Signor L.* „ *Scipione Attellano, è di varie coſe raggionandoſi, furo„ no alcuni che non poco biaſimarono Leone X. Pontefice,* „ *che ne i principii non ſi metteſſe remedio, à l'hora che* „ *Frate Silveſtro Prierio, Maeſtro del ſacro Palazzo,* „ *gli moſtrò alcuni punctì d'hereſia che Fra Martino Lu„ tero haveva ſparſo per l'opera, la quale de le Indul„ gentie haveva inſitolata; perciocche imprudentemente* „ *riſpoſe, che Fra Martino haveva un belliſſimo inge„ gno, e che coteſte erano invidie Frateſche.* Paroles „ que Sleidan n'auroit pas manqué de mettre à la teſte „ de ſon Hiſtoire, s'il les avoit ſeuës.„

(N) *Autant que Mr. Varillas l'inſinuë.*] Cet Auteur a compoſé quantité de livres contre la Maiſon d'Autriche, qui auroient été imprimez peut-être, ſi Mr. Colbert n'eût repreſenté après la paix des Pyrenées, qu'il ſeroit de mauvaiſe grace de mecontenter les Eſpagnols par l'impreſſion de tant de volumes injurieux. On a vu le plan de ce gros Ouvrage dans un écrit intitulé, *La politique de la Maiſon d'Autriche.* L'Auteur y prend les devans, par raport à la liberté qu'il s'eſt donnée de toucher aux vices des Princes. *Je ne fais*, dit-il (*n*), *qu'imiter le ſtile & copier l'envers du tableau que Tite Live a fait* (1) *d'Hannibal, & je me ſuis même retranché ſi fort au deça, qu'on ne verra perſonne de quelque condition qu'elle puiſſe être, ſi maltraitée dans mon livre que le Pape Leon X. l'eſt dans l'éloge que Guichardin* (2) *lui dreſſe, & dont je n'ai lû nulle part* (3) *qu'il ait été repris.* Viſiblement on nous donne là cet éloge de Leon X. comme une piece bien ſatirique, car autrement il ſeroit abſurde de propoſer cet exemple. Or il eſt certain qu'on ne trouve pas dans Guicciardin de quoi remplir cette idée. Le 12. livre cité par Mr. Varillas eſt moins propre que les deux ſuivans à être cité. C'eſt dans le 13. livre que ſe trouve la deſcription du trafic des indulgences, comme on l'a vu ci-deſſus. On trouve dans le 14. la cenſure des grandes depenſes du Pape, & de ſon inclination aux plaiſirs de la muſique, & des farces. (*o*) *Egli per natura dedito all'ocio, & a' piaceri, & hora per la troppa licenza, e grandezza alieno ſopra modo dalle facende, immerſo ad udire tutto'l giorno muſiche,* (4) *facetie, e buffoni, inclinato ancora troppo più che l'honeſta a piaceri; pareva doveſſe eſſere totalmente alieno dalle guerre.* Enfin on voit dans le même livre un jugement general ſur la conduite de ce Pape; cela eſt mêlé de loüanges & de blâmes, & ne peut nullement paſſer pour une ſatire, ni même pour quelque choſe de trop peu reſpectueux. Voici les paroles de Guicciardin. (*p*) *Principe nel quale erano degne di laude, e di vituperio molte coſe, e che ingannò aſſai l'eſpettatione, che quando fu aſſunto al Ponteficato s'haveva di lui: concioſia ch' e'riuſciſſe di maggior prudenza, ma di*

Digitized by Google

Jove me (O) paroît très-foible: elle a fait mettre en queſtion * s'il doit paſſer pour athée. Les autres (P) apologiſtes n'ont guere mieux reüſſi. On n'a beſoin pour refuter Mr. Varillas que

(a) *Idem lib. 11. fol. 326.*

* *Voetius, Diſputat. tom. 1. pag. 204.*

(b) *Voiez ci-deſſus les paroles de Paul Jove, remarque D.*

(c) Ita natus & factus, ita altus atque educatus, ita denique eruditus atque inſtitutus hic eſt, ut nemini ſecundus ingenio, nec æqualibus induſtria, nec præceptoribus literatura, neque gravitate ſenibus conceſſerit. Nativa in eo probitas, & genuina: diligentia quoque parentis ira impenſe culta eſt, ut ex illius ore non modo non verbum dictu fœdius, ſed ne levius quidem unquam aut etiam licentius exciderit. Non actio, non geſtus, non inceſſus in illo notatus: non aliud poſtremo quod in deteriorem partem conſpiceretur. Sic in viridi ætate cana maturitas, ut qui loquentem ſenes audiant, proavitam in eo, nos paternam certe indolem agnoſcamus. Cultum pietatis & religionis pene etiam cum lacte nutricis exſuxit: etiam tum ab incunabulis ſacra meditatus officia. *Politian. epiſt. 5. lib. 8.* (d) *Jovius ubi ſupra pag. 192.* (e) *Ibid. pag. 193.* (f) *Ibid. pag. 192. 193.*

di molto minore bonta di quello ch'era giudicato da tutti. Lors que cet hiſtorien parle de l'election de Leon dix, il le fait d'une maniere très-glorieuſe à ce Pape. Il avoue qu'elle fut exemte de ſimonie, & de tout autre mauvais ſoupçon, & que la reputation du Cardinal qui avoit été choiſi, étoit très-belle du côté des mœurs. (a) *Sentì di quella elettione quaſi tutta la Chriſtianità, grandiſſimo piacere, perſuadendoſi univerſalmente gli huomini che haveſſe a eſſere rariſſimo Pontefice, per la chiara memoria del valore paterno, e per la fama che riſonava per tutto della ſua liberalità, e benignità, ſtimato caſto e di perfetti coſtumi, e ſperandoſi che a eſſempio del padre haveſſe a eſſere amatore de' letterati, e di tutti gli ingegni illuſtri: laquale eſpettatione accreſceva l'eſſere ſtata fatta l'elettione candidamente ſenza ſimonia, è ſoſpetto di macula alcuna.* Voiez dans la remarque Q la contradiction où Varillas eſt tombé.

(O) *L'apologie de Paul Jove me paroit très-foible.*] Les moiens de cet Auteur pour juſtifier Leon dixiéme ſe peuvent reduire à quatre. I. Il pretend (b) que ce ne fut point par un mauvais naturel, mais par une humeur douce, facile, magnifique que ce Pape obſedé de perſonnes voluptueuſes s'engagea un peu trop avant dans les plaiſirs. C'eſt une pauvre excuſe; il y a beaucoup de filles de joie qu'on pourroit juſtifier par ce principe. Elles ne ſont point naturellement mechantes, brutales, cruelles; un grand fond de facilité, de douceur, & de complaiſance les fait tomber dans le piege du tentateur. Je remarquerai en paſſant que Politien a dit des merveilles de Leon dix. C'eſt dans une lettre qu'il écrivit au Pape Innocent huitiéme, lors que ce jeune garçon fut fait Cardinal. Voiez la marge (c). Paul Jove dit en II. lieu que ſi l'on compare Leon dix avec ſes predeceſſeurs, on le trouvera fort ſage. *Si aliqua ex parte eo nomine ſugillari inclyta virtus potuit, Leo certè cum ſuperiorum principum fama comparatus æſtimatione rectiſſima continentiæ laudem ferat* (d). Cette excuſe ne vaut guere mieux que l'autre. III. Il dit que ce Pape aiant eu une belle renommée par raport à la continence, ſe precautionna enfin contre les attaques de l'impureté, en renonçant à la bonne chere, & par des jûnes reglez. (e) *Conſtat tamen eum, quod à prima adoleſcentia opinione omnium ſummam continentiæ laudem fuiſſet adeptus, non importuna quadam pudicitia caſtitatique præſidia quæſiviſſe: quando nequaquam priſtinæ vitæ more tam multis deliciiſque obſeniis uteretur: Itemque animo verè pudico die mercurii cærnes non edere, die autem Veneris nihil guſtare præter legumen & olera, ac die demum Saturni cœna penitus abſtinere, incorrupta lege inſtituiſſet.* Ceci vaut mieux que tout le reſte. IV. Enfin il dit qu'on doit faire une grande difference, entre les vices qui conviennent à un Souverain entant que tel, & les vices qui lui conviennent entant qu'homme. Et il nous allegue l'Empereur Trajan ſi aimé du peuple Romain, que le comble des ſouhaits qu'on faiſoit pour les Empereurs, étoit qu'ils regnaſſent auſſi bien que lui, & neanmoins on n'ignoroit pas la pederaſtie & l'ivrognerie de Trajan. Cela veut dire que les vices de Leon dix n'étoient pas contraires aux qualitez d'un bon Souverain, mais ſeulement à celles d'un bon Chretien, & qu'ainſi on doit pardonner les dereglemens de ſa jeuneſſe, puis qu'ils ne l'ont pas empêché d'être un bon Prince. (f) *Alia principis, alia hominis eſſe vitia quis neſcit? hæc uni privata conditione quum noceant, etiam aliquibus fortaſſe proſunt: illa verò ab ira poteſtate, & luctum & calamitatem univerſis mortalibus apportant: idque veriſſimum eſſe conſtat præclaro quondam populi Romani teſtimonio, qui neminem ſibi principem Trajano meliorem exoptavit, quanquam eum illicita libidinis ac ebrietatis cenſura notaſſet. Sed demus aliquid humanitati Leonis, ut in ſumma licentia fervidæ ætatis ac proſperæ valetudinis æſtum egerimè ſuſtinenti, poſtquam in magnis ſalutaribuſque virtutibus optimi atque benefici cognomentum facile meruerit.*

Generalement parlant il faut convenir de la maxime de cet Auteur: il eſt très-poſſible qu'un Prince ſoit homme de bien, & en même tems un pauvre Roi, c'eſt-à-dire un Roi qui ne ſache point maintenir la vigueur des loix, ni remedier aux maux de l'Etat. D'ailleurs il eſt très-poſſible qu'un Prince obſerve très-mal les regles des mœurs, qui preſcrivent aux particuliers ce qu'ils doivent faire, & que neanmoins il ſoit un bon Roi, c'eſt-à-dire un Roi qui maintient l'ordre dans ſon Etat, & qui diſtribue ſagement les peines & les recompenſes, ſans être à charge à ſon peuple par des impôts, & par des Edits burſaux. Mais il eſt très-rare qu'un Prince voluptueux, & prodigue comme l'etoit Leon X. ſoit un bon Prince: il faut qu'afin de fournir à ſes depenſes il ſurcharge ſes ſujets, & pour l'ordinaire il diſtribue ſes graces ſelon le caprice des miniſtres de ſes plaiſirs, & par conſequent à des perſonnes indignes, dont il n'a pas le tems de punir les malverſations, trop occupé de ſes voluptez, pour pouvoir donner aux fonctions de la Roiaute l'application qu'elles demandent. Il ſeroit facile de prouver que les ſujets de Leon X. avoient ſur le dos beaucoup de charges. De plus ne ſonge-t-on pas que la principale dignité de Leon étoit une dignite ſacrée, une dignité eccleſiaſtique? Ainſi pour conoître s'il a rempli ſes devoirs, il ne faut pas examiner principalement s'il a fait ce que demandoit ſa dignite temporelle, on ne le ſauroit juſtifier à moins qu'on ne montre qu'il s'eſt aquité ſoigneuſement de ce qu'exige l'autre dignité, c'eſt-à-dire à moins qu'on ne montre qu'il a obſervé les preceptes de l'Evangile, & qu'il n'a rien oublié pour les faire pratiquer aux autres. Voilà ſes principales fonctions, & là-deſſus ſon apologiſte eſt contraint de l'abandonner. (g) *In his vero quæ rem divinam reſpicerent nequaquam ſecunda fama pragravari eſt viſus. Nam indulgentias vetera Pontificum ad parandam pecuniam inſtrumenta adeo plene atque affluenter provinciis dedit, ut ſidem ſacroſanctæ poteſtatis elevare videretur.*

Je dirai par occaſion que ce mêlange d'autorité temporelle, & d'autorité eccleſiaſtique dans une même perſonne, eſt ordinairement la ruïne de l'eſprit évangelique. Cette combinaiſon avoit lieu parmi les Paiens (h), & n'étoit pas inutile au bien temporel de la Religion: elle a ſervi notablement aux mêmes fins dans le Chriſtianiſme; mais elle y a produit une extrême corruption des mœurs. Le caractere eccleſiaſtique devroit prevaloir, & tenir lieu de principal, puis que l'autre dignité n'eſt qu'un acceſſoire; cependant il eſt preſque toûjours abſorbé par ſon compagnon. Joindre ces deux choſes enſemble, c'eſt joindre un cadavre (i) à un corps vivant; jonction funeſte, où le cadavre communique ſa pourriture au corps vivant, & ne reçoit de lui aucune influence vitale. Le monde, la chair, la partie foible attire à ſoi les reſolutions & les concluſions, tout de même que dans le ſyllogiſme la plus foible des premiſſes eſt la regle de la conſequence (k). L'Auteur de la Critique generale (l) en parlant de la diſtinction qu'on a forgée entre un Pape qui prononce *ex Cathedra*, & le même Pape qui prononce d'une autre maniere, a raporté le bon mot d'un paiſan de l'Electorat de Cologne. J'ai cru pendant fort long tems que ce bon mot ne ſe conſervoit que par tradition, mais je me trompois: il eſt imprimé depuis plus d'un ſiecle dans des livres graves. Duaren l'a inſeré dans l'un (m) de ſes livres, & l'a copié de Fulgoſe. Voici en vieux Gaulois toute l'hiſtoire: il eſt vrai qu'on n'y parle pas nommément d'un Electeur de Cologne. *Le conte eſt fort plaiſant d'un villageois Allemand, qui travaillant en ſon champ, vid paſſer ſon Eveſque, accompagné de train plus digne d'un Satrape, que de celui qui ſe dit ſucceſſeur ou Lieutenant d'un Apoſtre: dont eſtant ſcandaliſé, fut contraint de rire, & s'eſcrier ſi haut que le reverend fut emeu lui en demander la raiſon. Il reſpond en ſon naturel, comme villageois, c'eſt à dire comme perſonne veritable & ſimple; Je ri quand je penſe en S. Pierre & S. Paul, & que je te vois en tel équipage. Comment cela dit l'Eveſque? Et demandés vous comment; dit le Paiſan, ils eſtoient fort mal-adviſés d'aller ainſi ſeuls par tout le monde, & à pied, veu qu'ils eſtoient les chefs de l'Egliſe Chreſtienne, & Lieutenans de Jeſus Chriſt Roi des Rois. Et toi qui n'es que noſtre Eveſque, tu vas ſi bien monté, & as ſi grande ſuite de ſpadaſſins, que tu reſſembles pluſtoſt à un Satrape, qu'un Paſteur d'Egliſe. A cela replique le reverend: Mais mon ami, tu ne conſideres pas que je ſuis auſſi bien Comte & Baron, que ton Eveſque. A quoi le ruſtique rit plus qu'auparavant; & lui demandant l'Eveſque, pourquoi? Il reſpond, deà Monſieur, quand ce Comte & Baron, que vous dites eſtre, ſera en enfer, où ſera lors Monſieur l'Eveſque? Ainſi confus, le reverend ſans mot reſponare pourſuit ſon chemin* (n).

(P) *Les autres apologiſtes n'ont guere mieux reüſſi.*] Diſons un mot ſur la maniere dont quelques Auteurs ont voulu juſtifier Leon X. par raport à l'impieté.

Coeffe-

(g) *Jovius ib. p. 193.*

(h) Rex Anius Rex idem hominum Phœbique ſacerdos. *Virgil. Æn. l. 3. v. 80.*

Reflexion ſur le mêlange de l'autorité temporelle & ſpirituelle.

(i) Mortua quin etiam jungebat corpora vivis, Componens manibuſque manus, atque oribus ora, (Tormenti genus) & ſanie, tabeque fluentes Complexu in miſero, longa ſic morte necabat. *Id. lib. 8. v. 485.*

(k) Concluſio ſequitur debiliorem partem.

(l) *Tom. 2. pag. 161. de la 3. édition.*

(m) *De ſacris Eccleſ. miniſter. l. 1. c. 4.*

(n) *Pierre Viel Docteur de Sorbonne, au traité de la Simonie, chap. 6.*

Digitized by Google

que de lui-même. Je lui alleguerai un long passage de ses (Q) Anecdotes, qui contient un abregé assez juste du caractere de Leon X. & où je prie mon Lecteur d'aller chercher ce qui manque au corps de l'article. Mr. Varillas s'est aussi trompé (R) touchant Paul Jove.

☞ LEON (PIERRE CIEÇA DE) Auteur d'une histoire du Perou. Il sortit * d'Espagne sa patrie à l'âge de 13. ans pour aller en Amerique, où il sejourna 17. années. Il y remarqua tant de choses singulieres, qu'il se resolut à les mettre par écrit. J'en raporterai quelques-unes (A) quand ce ne seroit que pour faire voir l'injustice de ceux qui prétendent que les Chretiens ont

* *Cieça in Proemio.*

Coeffeteau (a) n'allegue point d'autre apologie que ces paroles d'Onuphre Panvinius. (b) *Erat rerum divinarum diligens observator.* Rivet (c) lui replique: *Il y a assez de profanes & Athees qui observent exactement les ceremonies, pour cacher leur impieté sous ces feuilles, qui entre amis disent qu'elles sont* ad morem, non ad rem, legibus justæ, non Diis gratæ. *Sannazarius qui le fait mourir sans prendre les Sacremens, pource qu'il les avoit vendus auparavant, ne nous le donne pas tel qu'Onuphre le veut peindre.* Remarquez bien que Sannazar ne pretend pas que Leon ait refusé les Sacremens. Si ce Pape ne communia pas, &c. au lit de la mort, ce fut à cause de son delire. Jaques Gretser outre les paroles de Panvinius, allegue la Bulle de Leon X. contre Luther. (d) *Bulla qua Leo Lutheri errores damnat, immanem hanc pseudologiam perspicuè redarguit.* Cela est pitoiable, car quand ce Pape n'auroit eu nulle Religion, il auroit pourtant suivi le style ordinaire dans sa Bulle, & fait eclater beaucoup de zêle contre un Heretique, qui lui disputoit une autorité d'où dependoit tout son bonheur temporel. Palavicin (e) voulant repondre au reproche que le Pere Paul a fait à ce Pape, d'avoir eu (f) très-peu de soin de la pieté, fait trois choses; il allegue 1. le temoignage de Politien (g); 2. les jûnes du Pape; 3. la majesté & la bonne grace avec quoi Leon celebroit la Messe. La 2. de ces trois choses, si elle est telle que Paul Jove (h) l'a raportée, est, ce me semble, une bonne preuve de Religion, quand on en pese bien les circonstances. La 1. ne signifie rien, car les enfans jusques à un certain âge sont toûjours persuadez des leçons de leur Catechiste; ils n'y oposent aucune objection. S'ils deviennent impies, c'est quand ils sont hors de Page, & qu'ils se gâtent ou par un mauvais commerce, ou bien en philosophant de travers. La derniere chose est plutôt un talent du corps, qu'un signe des persuasions de l'ame. Voions ce que dit Paul Jove. *Sacra confecit, singulaque ceremoniarum obivit munia singulari cum majestate, ut non falso nemo superiorum Pontificum eo augustius & decentius sacrificasse diceretur* (i). Il y a beaucoup d'aparence qu'Onuphre n'entend que cela, lors qu'il debite que *fuit rerum divinarum diligens observator, & sacris ceremoniis deditus.* Preuve tout-à-fait équivoque de pieté.

(a) *Reponse au Mystere d'iniquité pag. 1227.*

(b) *In vita Leonis X.*

(c) *Remarques sur la Reponse au Mystere d'iniquité 2. partie, pag. 640.*

(d) *In Examine Mysterii Plessæan. pag. 563.*

(e) *Istor. del Concilio l. 1. c. 2.*

(f) Sarebbe stato un perfetto Pontefice, se con questa havesse congiunto qualche cognitione delle cose della religione, & alquanto piu d'inclinatione alla pietà: dell' una & dell' altra delle quali non mostrava haver gran cura. *Fra-Paolo Istor. del Concilio lib. 1. pag. 5.*

(g) *Voiez la remarque O, lettre c.*

(h) *Voiez la remarque O, lettre e.*

(i) *Paulus Jovius in vita Leonis X. lib. 4. pag. m. 212.*

(Q) *Un long passage de ses Anecdotes.*] On le trouve dans la preface de cet Ouvrage, & il contient ce qu'on va lire. „ Guichardin. . . . . nous (1) donne „ ce Pape pour un modele achevé de la politique mo- „ derne, & pour le plus grand homme de cabinet de „ son siécle: il le met au dessus du Roi Ferdinand le „ Catholique, & le fait triompher en sa jeunesse des „ ruses de ce vieil usurpateur. C'est à lui qu'il attri- „ buë le secret de faire bon gré malgré seconder tous „ ses desseins par le Conseil d'Espagne. Aprés avoir „ établi ces merveilleux principes, il n'est point de „ vertus éclatantes qui ne relevent la peinture de Leon „ X. Il forme dés l'age de douze ans, qu'il fut fait „ Cardinal, ces vastes projets qu'il exécuta depuis „ lors qu'il fut élevé sur la Chaire de Saint Pierre. Il „ négocie avec les Etats de Venise pour sauver les „ debris de sa maison, qui avoit échoüé contre la for- „ tune de nôtre Charles VIII. Il ne change point „ de résolution pour avoir vû périr son frere au passa- „ ge d'une riviere. Il n'a de pensées que pour élever „ le fils unique que ce frere avoit laissé dans le ber- „ ceau, & là-dessus il retourne à Rome où ses intri- „ gues lui donnent accés à la faveur du Pape Jules II. „ & le font elire Legat dans l'armée destinée pour „ chasser les François d'Italie. Il est fait prisonnier „ à la bataille de Ravenne, mais il se sauva dans une „ conjoncture fatale pour lui, puis que Jules venoit „ d'expirer; il entre dans le Conclave où il profite si „ bien du caprice des jeunes Cardinaux, qui s'étoient „ mis en tête de faire un Pape de leur âge, qu'il fait „ pancher leurs suffrages en sa faveur. Il se joint aux „ Espagnols, & menage leur amitié tant qu'elle lui „ est utile pour retablir sa Maison dans les principales „ fonctions de la Magistrature a Florence; mais dés „ que la fortune leur tourne le dos, & qu'il découvre „ que leur Conseil n'est pas d'humeur à soufrir qu'il „ usurpe le Duché d'Urbin pour en investir son ne- „ veu, il traite avec les François à cette condition; „ il dresse le fameux Concordat, dans lequel il se „ joüe des stratagêmes & de la longue experience du „ Chancelier du Prat; il caresse François premier tant „ que ce Roi est en état de lui faire du bien; mais il „ n'en a pas plûtôt tiré tout ce qu'il pretendoit, qu'il „ le quitte pour se reconcilier avec Charles-Quint. „ Il projette avec celui-ci une ligue pour rétablir les „ Sforces dans le Duché de Milan. Il réüssit plûtôt „ qu'il ne pensoit, & reçoit de la nouvelle qui lui en „ est aportée, une joye qui lui donne la mort. „

(i) *Dans les 12. premiers art. de son histoire.*

(R) *S'est aussi trompé touchant Paul Jove.*] Cet historien, si l'on en croit Mr. Varillas, n'a pas tant fait une histoire qu'une satire à l'égard de Leon X. *Paul Jove*, dit-il (l), *le fait passer pour un homme haut à la main, & qui vouloit toûjours emporter les choses de vive force. Il lui impute la même humeur guerriere dont avoit été agité Jules II. son prédécesseur; il lui fait concevoir avant même son exaltation, un mépris dédaigneux de tout le reste du sacré College, fondé sur une préseance imaginaire de la Maison de Medicis sur les autres d'Italie; il fait intervenir ce mépris dans toutes les actions d'éclat, & même dans les plus augustes cérémonies, il le prend pour la source & le fondement de la guerre obstinée contre le Duc d'Urbin, & des autres querelles qui survinrent dans toute l'étenduë de son Pontificat: en un mot il veut que la vanité, mais une vanité fiere & choquante ait été sa plus forte inclination. Si vous etiez en peine de savoir comment Paul Jove a pénétré si avant dans l'esprit de Leon, pour en prononcer un jugement si decisif, il vous repond lui-même par avance qu'il a été la créature de ce Pape; que ce fut lui qui lui fit quitter la profession de Médecine, & la prétention d'une Chaire à Padoüe, pour s'engager dans l'Etat Ecclesiastique, qui le fit Evêque de Cosme, qui le choisit pour être son confident, & pour assister aux Conseils où se prenoient les résolutions les plus importantes & les plus secretes; qu'il l'engagea à écrire l'histoire de son temps, qui fit faire des ofices pour lui en France & en Espagne, afin qu'on lui communiquât les pieces autentiques dont il croyoit avoir besoin, pour la perfection de son Ouvrage: & qui se découvroit à lui tout entier dans les entretiens frequens & familiers.* Nos remarques precedentes montrent que Paul Jove ne cache pas les defauts de Leon X. mais il est sûr que le vice dont parle Mr. Varillas, est celui de tous que Paul Jove lui donne le moins: il est même vrai qu'il lui donne la vertu contraire. *Pontifex*, dit-il (m), *cujus mite ingenium facilemque naturam in specimen cæterarum virtutum omnes illo tempore laudabant, clementius agendum sibi. . . . . existimavit.* Cet Auteur ne fut jamais Evêque de Côme: & il n'obtint point de Leon X. mais de Clement VII. la dignité Episcopale (n). Cette confidence intime, cette admission aux conseils les plus secrets me paroissent une fiction de Roman: je n'en ai trouvé nulle trace dans les Ecrits de Paul Jove.

(l) *Preface des Anecdotes de Florence. Il cite Paul Jove* dans son livre & dans l'éloge particulier de Leon X. *Deux mauvaises citations; car l'histoire generale de Paul Jove comprend plusieurs livres; & il n'a pas fait un éloge particulier de ce Pape, mais sa vie.*

(m) *Jovius Historiar. lib. 11. sub fin. Voiez le aussi in vita Leonis X. pag. m. 109.*

(A) *J'en raporterai quelques-unes quand ce ne seroit que pour faire voir.*] Il dit que les grans Seigneurs dans la valée de Nore tâchoient de prendre chez leurs ennemis autant de femmes qu'ils pouvoient, & qu'ils couchoient avec elles, & qu'ils nourrissoient delicatement les enfans qu'ils en avoient, mais que les aiant nourris jusqu'à l'age de 12. ou 13. ans, & les voiant bien engraissez ils les tuoient, & les mangeoient: c'étoit pour eux une viande delicieuse (o). Parlons du traitement que les habitans de ce païs-là faisoient à leurs prisonniers de guerre. Ils les reduisoient à la condition d'esclave, & les marioient, & mangeoient tous les enfans qui venoient de ces mariages, & puis ils mangeoient les esclaves mêmes quand ils les voioient hors d'etat de procréer des enfans. (p) *Mangiavano i figlivoli de quei schiavi, & poi mangiavano gli istessi schiavi quando erano tanto vecchi, che non potevano generare.* La premiere fois que les Espagnols entrerent dans cette vallée, un Seigneur nomme Nabonuco les vint trouver amiablement, accompagné de quelques femmes; la nuit etant venuë deux d'entre elles se coucherent tout de leur long sur un tapis, une autre se mit de travers afin de servir d'oreiller à Nabonuco pendant

(n) *Le 13. de Janvier 1518. selon Ughelli, Ital. sacra tom. 7. pag. 744.*

(o) *Pietro Cieça, historia del Peru cap. 12. fol. m. 23.*

(p) *Id. ib. fol. 23. verso.*

Digitized by Google

ont apris aux peuples de l'Amerique à être mechans. Cela ne peut être vrai qu'avec bien des restrictions. Il se peut faire qu'il y ait eu dans ce nouveau monde quelques endroits dont les habitans grossiers & simples suivoient bonnement & frugalement les loix naturelles, & qu'ils se soient acoutumez par leur commerce avec les Chretiens à la fourberie & à la debauche; mais generalement parlant la corruption des Americains étoit si brutale, & si excessive, qu'on n'en peut avoir assez d'horreur. Le dessein de nôtre Cieça * étoit de faire une histoire entiere du Perou

* Voiez Nicolas Antonio Biblioth. Script. Hisp. to. 2. pag. 146.

pendant que les deux autres lui serviroient de matelas. Il se mit sur ces deux-là, & prit par la main une quatriéme femme qui étoit très-belle, & quand on lui demanda ce qu'il en pretendoit faire, il repondit qu'il avoit dessein de la manger, & de se repaître encore d'un enfant qu'elle avoit eu (a). L'Auteur observe qu'au païs de Quito les femmes labouroient la terre, & avoient soin des moissons, & que les hommes ne s'occupoient qu'à filer, & à prendre garde au menage (b). On adoroit le soleil dans le Perou, & l'un des principaux actes de l'adoration étoit de lui offrir six dens que l'on s'étoit arrachées (c). Il y avoit dans ce païs-là bien des Provinces où l'on avoit perdu entierement les idées de l'honneur par raport à la chasteté. Un de leurs divertissemens étoit de chanter les belles actions de leurs ancêtres; ils faisoient cela en dansant au son d'un tambour, & en buvant jusqu'à s'enivrer, & puis ils prenoient telle femme que bon leur sembloit, & jouïssoient d'elle sans que personne y trouvât nul sujet de blâme. (d) *Alcuni pigliano quelle donne, che gli piacciono, & condottele in certe case, sfuocano con quelle la lor lussuria, non se lo recando à biasmo, perche non conoscono qual dona si conserva con la verecondia, ne tengono conto di honore, e manco riguardano al mondo.* Voilà ce qu'il faut bien faire sentir à ceux qui nous viennent tant parler des bonnes mœurs des Americains, & qui pretendent que nous avons apris à ces nations-là à être mechantes depuis que nous leur avons aporté la lumiere Evangelique. Les Espagnols les plus debauchez n'avoient jamais vu en leur païs ce qu'ils virent dans le nouveau monde, je veux dire que les femmes couroussent après eux avec des transports enragez d'amour, & munies de certains secrets destinez à augmenter le plaisir. Voici sur cela quelques lignes Italiennes : (e) *Nell' Istorie del l'Indie narra Amerigo Vespucci d'esser capitato ad una certa costa, dove trovò femmine di tanta libidine, che come spiritate correvano dietro a' suoi marinari, perche usassero con esso loro; e dice, che havevano un sugo di non sò che erba, col quale bagnando le parti genitali de gli huomini, non solo cagionano,* ut citius, ac sæpius erigerent, sed etiam quod eorum penis in insolitam excrescret magnitudinem : *il che piaceva loro mirabilmente.*

Voici bien pis. L'Auteur raconte que dans la Province de Carthagene les hommes regardent comme un defaut la virginité de la fille qu'ils doivent épouser, & c'est pour cela qu'ils ne consomment le mariage qu'après qu'elle a été bien purgée de cette tache par ses parens ou par ses amis. On emploie en quelques endroits le bon office de la mere, mais de peur de tromperie, on veut que cela se fasse en presence de temoins. (f) *In certe parti della provincia Cartagena, quando maritano le figlivole, & che la sposa deve andare à marito, la madre della giovane in presentia d'alcuni suoi parenti le toglie la virginità con le dita, si che riputavano, che fusse piu honoro mandarla à marito cosi corrotta, che con la sua virginità. Ma tra questi costumi usati da loro, era miglior di alcune terre, che i parenti, ò amici toglievano la virginità alla giovane, & con questa conditione la maritavano, & il marito la riceveva.* Diodore de Sicile attribuë le même goût aux habitans des Iles (g) que nous nommons aujourd'hui Majorque & Minorque. Il assûre (h) que dans la celebration de leurs mariages l'époux ne jouïssoit de l'épouse qu'après que tous les parens & tous les amis qui avoient été priez au festin nuptial avoient joui d'elle chacun selon le rang que son âge lui donnoit. Il étoit bien surprenant qu'une nation aussi (i) lubrique que celle-là fût si peu jalouse, car pour l'ordinaire plus on est enclin à cette brutalité, plus est-on sujet à la jalousie. Temoin les Turcs, & les Mores. Ceux-ci sont bien éloignez de l'humeur des Americains de la Province de Carthagene: ils demandent sur toutes choses une épouse qui ait bien conservé son pucelage, & s'ils n'en sont point convaincus le lendemain de leurs noces ils la renvoient à ses parens. Voiez la relation de Maroc publiée par Mr. de Saint Olon l'an 1695. On a trouvé des peuples proche la mer rouge qui sont jaloux de cela jusqu'à la fureur, ils ne seroient point sûrs de leur fait si l'on n'eût pris dès le berceau certaines mesures qui engagent le nouveau marié à commencer par une espece d'operation de Chirurgie. Le Latin du Cardinal Bembus fera entendre ce que c'est. (k) *Aliis post hos relictis populis, mare rubrum ingressi, complures nigrorum item & bonorum hominum, ac bello fortium civitates adierunt : qui natis statim fœminis naturam consuunt, quoad urina exitus ne impediatur: easque cum adoleverint, sic consutas in matrimonium collocant; ut sponsi prima cura sit, conglutinatas atque coalitas puellas oras ferro interscindere: tanto in honore apud homines barbaros est non ambigua ducendis uxoribus virginitas.* Faut-il que l'homme soit sujet à des folies si diametralement opposées!

Revenons aux Americains. La plupart gueriſſent eux-mêmes le mal qu'il y auroit dans leurs mariages si les fiancées alloient filles au lit nuptial. On diroit qu'ils ne se fient qu'à eux-mêmes: ils ne laissent rien à faire aux parens ni aux amis, je veux dire qu'avant que de parler ni de fiançailles, ni de contrat, ils font tout ce qu'il leur plaît avec celles qu'ils épousent dans la suite: (l) *Si maritavano alla foggia de i lor vicini: & odo dire, che alcuni, ò la maggior parte prima, che si maritino, togliono la virginità à quelle, che s'haveano da maritare, mescolandosi con quelle lussuriosamente.* Au reste ce n'est pas le goût general de l'Amerique de mepriser ainsi la virginité. Il y a plusieurs nations Ameriquaines où tous les maris la demandent: mais la plupart ne la trouvent point; ils viennent trop tard: (m) *La maggior parte de gli Indiani si maritano con le figlivole & sorelle d'altri, senza ordine, & pochi trovano le mogli vergini.* Ce que l'Auteur observe à l'égard de la sodomie est afreux: on la pratiquoit hautement & publiquement: (n) *Non ostante c'havessino molte donne bellissime, tuttavia (si come da loro intesi) usavano publicamente il tristo vicio della sodomia, & anco se ne vantavano alla scoperta.* Et il y avoit même des temples où elle étoit exercée comme une action de pieté (o); abomination qui ne s'est point vuë dans le Paganisme de l'ancienne Grece, quoi que la prostitution des femmes en l'honneur des Dieux y fût très-commune. Je n'ai point remarqué dans Cieça qu'il y eût des peuples dans ce monde-là qui ne couvrissent point les parties qu'on apelle honteuses: mais d'autres relations l'assûrent positivement, & avec cette circonstance fort étrange que les personnes de l'autre sexe qui avoient encore leur virginité ne cachoient rien, & que celles qui ne l'avoient plus cachoient seulement les parties naturelles (p): *Hispanis ulteriora tentantibus, terra est objecta, continens paulo minus decies centena millia passuum ab Hispaniola protensa meridiem versus: atque in ea populi sub rege bellum cum finitimis gerente occurrerunt : quorum fœmina virum passa nullam partem corporis, præter muliebria, virgines ne illam quidem segebant.* Cela est fort surprenant, puis que par tout les loix de la bienseance sont plus relâchées pour les femmes que pour les filles.

Notez que cette depravation effroiable qui avoit éteint les loix de l'humanité, & de la pudeur, & qui avoit plongé ces peuples dans la cruauté & dans la ferocité de l'antropophagie, & dans l'impudicité la plus monstrueuse, n'avoit point éteint ou sufoqué les idées de la Religion. Ils croioient l'immortalité de l'ame; cela paroît par toutes leurs ceremonies funebres (q); ils adoroient le soleil (r), ils croioient un createur de toutes choses (s), ils offroient des sacrifices à leurs idoles, & n'y épargnoient pas même le sang humain (t). L'Auteur remarque cent & cent fois qu'ils servent le Diable: mais c'est sur le pied d'un être qui a un très-grand pouvoir, & qui nonobstant sa mechanceté a quelque chose de la nature divine. *Indiani di Tacunga credono l'immortalità dell' anima, quanto intendiamo da loro, & che vi sia un Creatore del tutto. Considerando la grandezza del cielo, il movimento del Sole, della Luna, & altre cose maravigliose, quantunque accecati dal Demonio, credono, che esso habbia possanza in ogni cosa. Benche alcuni conoscendo le sue malvagità, & come è sempre buggiardo, & gli tratta pessimamente, lo hanno in odio, ma pur l'ubbidiscono per timore, credendo, che sia in lui qualche Deità* (v). Il observe que leurs Prêtres vivent saintement, & qu'on les honore (w) beaucoup.

(a) *Id. ib. fol. 24.*

(b) *Id. ib. cap. 40. fol. 78. verso.*

(c) *Id. cap. 49. fol. 99.*

(d) *Id. cap. 41. fol. 82. verso.*

(e) *Alessandro Tassoni, Pensieri diversi lib. 5. cap. 30. pag. 145.*

(f) *Cieça cap. 49. fol. 99.*

(g) *Leur ancien nom est Baleares.*

(h) *Diodor. Sicul. lib. 5. cap. 18.*

(i) *Les Baleares étoient si lascifs que quand un Corsaire leur amenoit des femmes à vendre ils donnoient 3. ou 4. mâles pour une femelle.* Id. ib. cap. 17.

(k) *Petrus Bembus histor. Venet. lib. 6. fol. m. 130.*

(l) *Cieça cap. 49. fol. 99.*

(m) *Idem cap. 19. fol. 37. verso.*

(n) *Idem cap. 49. fol. 99. verso. Voiez aussi cap. 52. fol. 104. verso.*

(o) *Idem cap. 64. fol. 128.*

(p) *Petrus Bembus ubi supra fol. 127. verso.*

(q) *Voiez Cieça cap. 8. 48. 51. & passim alibi.*

(r) *Idem cap. 43. fol. 87. & cap. 49. fol. 99.*

(s) *Id. ib.*

(t) *Idem cap. 4. fol. 8. verso & cap. 20. fol. 39.*

(v) *Idem cap. 41. fol. 82. verso.*

(w) *Ibid.*

Digitized by Google

rou en quatre parties : on ne ſait point s'il les acheva, on ſait ſeulement que la premiere partie fut imprimée à Seville l'an 1553. Il ‡ l'avoit commencée l'an 1541. & il la finit l'an 1550. Il étoit à Lima, ville capitale du Roiaume du Perou, lors qu'il y mit la derniere main, & il étoit âgé de 32. ans ξ. Cet ouvrage a été (B) traduit en Italien.

LEONCE, en Latin *Leontius*, Philoſophe Athenien vers la fin du IV. ſiecle, eut une fille qu'il éleva aux ſciences, & qu'il rendit très-habile. Voiant d'ailleurs qu'elle ne ſe diſtinguoit pas moins par les avantages du corps, que par les dons de l'eſprit, il crut que le ſavoir & la beauté lui tiendroient lieu de patrimoine. C'eſt pourquoi il ne lui laiſſa rien par ſon teſtament : il donna tous ſes biens à ſes deux fils. Cette injuſtice de Leonce fit naître à ſa fille l'occaſion de parvenir à l'Empire ; car ce fut elle qui ſous le nom d'Athenaïs parut ſi aimable à l'Empereur Theodoſe, & à la Princeſſe Pulcherie, qu'elle devint l'épouſe de cet Empereur. Le procés qu'elle intenta à ſes freres à cauſe du teſtament de ſon pere, la contraignit d'implorer la protection de Pulcherie ; & de là vint ſon bonheur *. Le Pere Garaſſe (Z) a mal raporté ceci. Conſultez la diſſertation θ que je cite.

LEONCLAVIUS (JEAN) l'un des plus doctes perſonnages du XVI. ſiecle, étoit né dans la Weſtphalie, & bien gentilhomme. Il paſſa près de deux ans à la Cour du Duc de Savoie, pour les affaires de Lazare Suendius ‡ ; & puis il voiagea long tems à la ſuite du Baron Zerotini. Il vêcut auſſi quelques années chez le Baron de Kiltz. On l'avoit apellé à Heidelberg pour la profeſſion en Grec ; mais la mort du Prince Caſimir rendit cette vocation inutile †. Pendant le ſejour qu'il fit en Turquie, il ramaſſa de très-bons materiaux pour compoſer l'hiſtoire Ottomanne ; & c'eſt à lui que le public eſt redevable de la meilleure connoiſſance (A) que l'on ait de cette hiſtoire. Il avoit joint à l'intelligence des langues ſavantes celle du Droit ; ce qui le rendit très-propre à bien reüſſir dans la (B) traduction des Baſiliques. Ses autres verſions furent (C) eſtimées, quoi que les critiques aient pretendu y trouver bien des defauts. Ce

‡ *Cieça in fine operis.*

ξ *Id. ib.*

* *Voiez dans Mr. Menage*, Hiſtoria mulierum philoſopharum in calce Diogenis Laertii pag. 490. *les paſſages entiers de l'Auctor Chronici Paſchalis, de Socrate, d'Evagrius, de Nicephore, touchant les ſuites du teſtament de Leonce.*

θ *Sebaſt. Kortholtus de puellis poetriis pag. 12. & ſeq.*

† *Tiré de Melchior Adam in vitis Philoſophorum pag. 379.*

(a) *Nicol. Anton. Biblioth. Script. Hiſp. to. 2. pag. 146.*

(b) Reliquæ valde ab omnibus deſiderantur. *Id. ib.*

(c) *Somme Theologique liv. 2. pag. 182.*

(d) *Thuan. lib. 104. ſub fin.*

(e) *Interprete de la langue Turque aupres de Ferdinand.*

(f) Annales etiam *Sultanorum Othmanidarum*, à Turcis ſua lingua ſcriptos, & ſtudio Hieronymi Beck à Leopoldsdorff Conſtantinopoli advectos, juſſuque Ferdinandi Cæſaris interprete Turcico J. Spiegel Germanice tranſlatos, Leonclavius Latine redditos illuſtravit, & ad annum 1588. uſque auxit. *Melch. Adam. in vitis Philoſophor. pag. 380.*

(g) *Ibid.*

(B) *A été traduit en Italien.*] Nicolas Antonio (a) remarque que l'edition Eſpagnole de Seville 1553. *in folio* fut ſuivie l'annee ſuivante par celle d'Anvers *in* 8. & par une édition Italienne de Rome 1555. *in* 8. Il dit qu'Auguſtin de Gravaliz eſt l'Auteur de la verſion Italienne. J'ajoûte qu'elle fut imprimée à Veniſe *appreſſo Giordano Ziletti* l'an 1557. *in* 8. C'eſt l'édition dont je me ſers, & voila quel eſt le nom de l'Imprimeur qui paroît au titre, mais je trouve à la derniere page ces paroles: *In Vinegia, appreſſo Domenico de' Farri, ad inſtantia di M. Andrea Arrivabene M. D. LVI.* Nicolas Antonio n'a point conu cette édition. Il dit qu'on (b) ſouhaite beaucoup les autres parties de cette hiſtoire.

(Z) *Le Pere Garaſſe a mal raporté ceci.*] Dieu me ſemble faire, dit-il (c), *comme fit jadis le Philoſophe Leontius, lequel ayant trois filles, l'une de rare beauté, & les autres grandement diſformes, n'aſſigna pour mariage à la premiere que ſa beauté ſeulement, diſant qu'elle eſtoit la mieux pourvuë, comme en effet ſa beauté la fit Emperiere, & donna tous ſes biens aux autres deux, diſant qu'avec tout cela elles auroient bien de la peine à trouver party : car pour les terres qui d'elles-meſmes ſont belles, bonnes & fertiles, Dieu ne leur donne autre douaire que celui-là &c.* Tous les Auteurs qui parlent d'Athenaïs lui donnent deux freres, & non pas deux ſœurs, ainſi l'on ne ſauroit aſſez condamner la licence d'un moderne, qui non content de convertir des freres en ſœurs, donne a celles-ci une laideur effroiable, & ſupoſe que leur pere tint des diſcours deſobligeans qu'il ne tint jamais.

(A) *De la meilleure connoiſſance que l'on ait de l'hiſtoire* Ottomanne.] Voici ce que Mr. de Thou dit de lui. (d) *Juris Romani Græcique conſultiſſimo, & rerum Turcicarum apprime perito, ad quas linguæ ipſius Byzantina peregrinatione comparatam cognitionem, exactam ultimæ hiſtoriæ Græcæ lectionem, & acre ac admirandum judicium attulit, quod non ſolum ſcriptis ab ipſo dum viveret publicatis, ſed in iis quæ poſt mortem ejus edita ſunt, elucet.* Leonclavius a compoſé *Hiſtoriæ Muſſimanicæ Turcarum libri* 18. *Apologetici duo, prior eſt libitinarius index Oſmanidarum, poſterior continet epiſtolas de rebus Turcicis. Commoneſactio de præſenti rerum Turcicarum ſtatu. Annales Turcici cum ſupplemento, & pandectis hiſtoriæ Turcicæ.* Ce dernier Ouvrage n'eſt proprement qu'une traduction d'un livre compoſé par les Turcs mêmes ; je veux dire des Annales Turques, que Jerôme Beck de Leopoldsdorff Ambaſſadeur de Ferdinand, aporta de Conſtantinople l'an 1551. Ferdinand les fit traduire en Allemand par Jean Spiegel (e) ; & puis Leonclavius les traduiſit en Latin (f).

(B) *Dans la traduction des Baſiliques.*] Je veux dire de l'abregé des Baſiliques : ſon Ouvrage a pour titre *Verſio & notæ ad ſynopſim* 60. *librorum Baſilicon, ſeu univerſi juris Romani, & ad novellas Imperatorum.* Il fut imprimé à Bâle l'an 1575. Melchior Adam en parle ainſi : (g) *Evulgavit cum annotationibus ſexaginta librorum βασιλικῶν, hoc eſt univerſi juris Romani auctoritate principum Romanorum in Græcam linguam traducti, Eclogam ſive Synopſim ante non viſam : item Novellarum antea non publicatarum librum.* Mr. Teiſſier voudra bien que je remarque, que la maniere dont il raporte ce titre peut abuſer les lecteurs : *il a auſſi donné au public*, dit-il (h), *ſexaginta libros βασιλικῶν, Eclogam ſive Synopſim, & Novellas cum notis.* C'eſt marquer les Baſiliques toutes entieres, & un ſecond livre intitulé *Ecloga ſive Synopſis*, & par conſequent c'eſt amplifier & brouiller la choſe. Le même Auteur aſſûre en citant Melchior Adam, que (i) Scaliger apelle *Leonclavius le plus docte Juriſconſulte de ſon tems, & le met même au deſſus du grand Cujas.* C'eſt de quoi Melchior Adam ne dit rien ; & d'ailleurs ce que l'on trouve a la loüange de Leonclavius dans le ſecond Scaligerana, eſt fort au deſſous de cet eloge. (k) „ Leunclavius eſt le meilleur qui ait eſ„ crit des Turcs. Leunclavius fuit Weſtphalus, ſed „ non Barbarus : bene intellexit Græca Conſtantinopo„ litana & inferioris ævi ; omnia ejus ſcripta ſunt uti„ lia, imo neceſſaria ; Græca Juriſconſultorum intel„ lexit, ſed Autorum Veterum non intellexit, ut H. „ Stephanus, qui paulo ante obitum multa ſcripſit ad „ me contra Leunclavii editionem Xenophontis. Leun„ clavius habebat ſcorta ſecum. Cluſius eum novit „ familiariſſimè. „ Voilà ce qu'on trouve dans le ſecond Scaligerana. Le ſavoir de Leonclavius y eſt plus loüé que ſes mœurs, puis qu'on y aſſûre qu'il avoit des garces chez lui. N'oublions pas ſon *Jus Græco-Romanum* (l) en deux volumes *in folio*, & ſes *notæ ad paratitla ſeu ad collectionem conſtitutionum Eccleſiaſticarum* (m) *in* 8.

(C) *Ses autres verſions furent eſtimées, quoi que les Critiques.*] „ (n) Il eſt un des plus celebres Traduc„ teurs que l'Allemagne ait jamais portez. Il nous „ a donné la verſion de *Xenophon* retouchee par trois „ fois ; celle de *Zoſime* ; des Annales de *Conſtantin* „ *Manaſſes* ; de celles de *Michel Glycas* ; de l'abregé „ des ſoixante livres des *Baſiliques* ; divers Ouvrages „ de ſaint Gregoire de *Nazianze*. . . . . Il a encore „ corrigé les verſions de *Dion* par Xylander, & de „ *Chalcondyle* par Chauſer. „ Mr. Baillet dont j'emprunte ces paroles les accompagne des loüanges que Mr. Huet a données à ce traducteur. Elles ſont tres-avantageuſes. Les notes ſur Zoſime dans l'edition d'Angleterre 1679. ne donnent pas une telle idée de la capacité de nôtre homme. Henri Etienne le critiqua vigoureuſement (o) ſur la traduction de Xenophon, & eut des plaintes fâcheuſes a eſſuier de la part de ſon adverſaire. Mr. Baillet parle de cette diſpute : voici ce que Melchior Adam nous en aprend. (p) *Litem tamen ei ſuper iſta interpretatione Xenophontea criticam & Grammaticam movit* Henricus Stephanus, *vir & typographus clariſſimus, edita in ejus errores inſignes inquiſitione autoſchediaſtica. Contra & Leonclavius de Stephano conqueritur, quod contra fidem datam, & prater officium viri boni, Xenophontis à ſe Latine redditi exemplar, ſicut & Zoſimi, detinuerit. Et faſſus eſt Stephanus, accepiſſe ſe illam Xenophontis verſionem ab*

(b) *Teiſſier, addit. aux Eloges, to. 2. p. 187.*

(i) *Teiſſier ibid. pag. 186.*

(k) *Scaligerana p. m. 139.*

(l) *Græcè & Latinè, à Francfort. 1596.*

(m) *A Francfort 1593.*

(n) *Baillet, Jugemens des Savans tom. 4. n. 833. pag. 457.*

(o) *Voiez ci-deſſus lettre k le paſſage du* Scaligerana.

(p) *Melch. Adam. ubi ſupra.*

Digitized by Google

Ce qu'il publia de Cæsarius, mit (D) fort en colere Jaques de Billi. Il * mourut à Vienne en Autriche au mois de Juin 1593. âgé de près de soixante ans †.

LEONICENUS (NICOLAS) né à Vicenze en Italie l'an 1428. enseigna la Medecine dans l'Université de Ferrare pendant plus de soixante ans χ. Il étoit non seulement très-habile dans sa profession; mais aussi très-bien versé dans les belles lettres. Il fut le premier ‡ qui traduisit en Latin les Oeuvres de Galien. Quelque admirable que fût son érudition, sa vertu l'étoit encore davantage. On ne peut pas être plus degagé que lui des plaisirs des sens. La sobrieté, la chasteté, l'éloignement de l'avarice, (A) parurent en lui d'une façon éminente; & ce fut à cette grande pureté de mœurs qu'il (B) attribua la vigoureuse santé dont il jouït jusques à une extrême vieillesse; car il (BΔ) vêcut 96. ans. Il faut bien que son merite soit éclatant, puis que les deux (C) Scaligers en ont parlé avec éloge. Je ne sçai s'il faut croire ce que l'un d'eux dit, que Leonicenus persecuté du (D) haut mal dans sa jeunesse, s'ennuioit de vivre, & se porta presque à se tuer. Cet habile Medecin composa plusieurs (E) beaux Ouvrages, & faisoit fort bien (F) des vers. Il mourut l'an 1524. Il s'étoit érigé en grand critique

* *Melch. Adam. ubi supra.*

† *Thuan. Hist. l. 104. sub fin.*

χ *Merclinus in Lindenio renovato, pag. 837.*

‡ Primus Græca Galeni volumina Latinè interpretando studiosis perdiscenda demonstravit. *Jovius Elog. c. 70.*

ab annis circiter octodecim: post tredecim aut quatuordecim amplius annis sibi non visam, sed cum è sua supellectile libraria, militum incuria, belli tempore aliquot libri incendio periissent: nescivisse, an in illorum numero Xenophon à Leonclavio versus, fuisset. Tandem, interjecto anni amplius spacio, librum inventum fuisse, situ obsitum, & membrana crassa, qua involutus erat, conservatum.

(D) *De Cæsarius mit fort en colere Jaques de Billi.*] Leonclavius publia 4. dialogues (a) de Cæsarius frere de Saint Gregoire de Nazianze, lesquels il avoit traduits en Latin. On dispute si cet Ouvrage doit être attribué à Cæsarius. Le Pere Labbe a renvoie cet examen à une autre fois. *Plura*, dit-il (b), *adversus Leunclavium primum eorum* (dialogorum) *editorem declamavit Jacobus Billius Prunæus præfatione in decimam orationem sancti Nazianzeni, qua alias expendemus accuratius.* Lambecius (c) prend hautement le parti de Leonclavius contre les invectives de Jaques de Billi.

(A) *La sobrieté, la chasteté, l'éloignement de l'avarice parurent en lui.*] S'il n'eût pas été d'une humeur gaie, & d'un visage riant, on l'auroit pris pour un vrai Stoïque. Il mangeoit peu, il dormoit peu, il s'abstenoit du vin & des femmes; il ne lui importoit point qu'on lui donnât à manger une chose plutôt qu'une autre; il prenoit sans choix la nourriture qu'on lui presentoit, & il ne sçavoit pas même discerner une piece de monnoie d'avec une autre. (d) *Cibi & vini maxime abstinens, somnique minimi, præsertim verò Veneris continentissimus, usque adeò mollioris vitæ voluptates abdicavit, ut pecunias, luxuria instrumenta, nec agnita quidem moneta nota contemneret; oblaeum, & nulla delectum cura cibum caperet; nec unquam de fortuna quereretur. . . . Eum hercle perfectum Stoicum putasses, nisi honesto ori liberalis hilaritas affuisset.*

(B) *Qu'il attribua la vigoureuse santé.*] Paul Jove en parle comme le lui aiant ouï dire. (e) *Quum ego aliquando comiter ab eo peterem, ut ingenuè proferret, quonam arcano artis uteretur, ut tanto corporis atque animi vigore vitia senectutis eluderet: Vividum, inquit, ingenium perpetua, Jovi, vita innocentia, salubre verò corpus, hilari frugalitatis præsidio facile tuemur.* On venoit de dire (f) que Leonicenus à l'âge de 90. ans avoit les sens tout-à-fait bons, & la memoire très-vigoureuse; qu'il marchoit sans bâton, & qu'il n'étoit nullement courbé, quoi qu'il eût la taille haute. Prenez bien garde que la bonne vie ne produit pas toûjours l'effet que Leonicenus lui attribuë. Il y a des gens qui eussent pu lui disputer la couronne de la chasteté & de la sobrieté, & dont la conscience n'étoit pas moins nette que la sienne, dont neanmoins les jours ont été courts & mauvais: ils n'ont guere vêcu, & ils ont été souvent malades.

JOIGNONS à Paul Jove un autre temoin. J'ai lu dans Melchior Adam une chose d'où il semble que l'on puisse recueillir que Leonicenus avoit dit à Paul Langius son disciple, qu'il prenoit la chasteté de sa jeunesse pour la cause de sa longue vie. (g) *Audivit in Italia* (Joannes Langius) . . . *Nicolaum Leonicenum, Dioscoridis illustratorem: qui annum ætatis attigit* nonagesimum sextum, *cùm amplius* sexaginta *annos* Ferrariæ *docuisset. Hic dixit*, se viridi vegetâque uti senectâ, quia castam juventutem virili ætati tradidisset: *edidisque opusculum, in quo* omnibus ægris salutem & vitam restitui conciliarique posse *docuit*. Vous voiez dans ce passage qu'il étoit l'Auteur d'un livre destiné à soutenir que l'on pouvoit restituer la santé à tous les malades. Il exceptoit sans doute ceux qui n'avoient point d'autre maladie que la vieillesse, & pour le moins il avouoit que cette maladie là est incurable. Il en fit l'experience; car voici ce que Langius, temoin oculaire, dit de lui. (h) *Ferrariam igitur venimus, ubi Leonicenum, elegantioris medicinæ illustratorem, edentulum fere, & jam ex senio marasmo tabescentem, convenimus: quem, senile ætatis ejus decus reveriti, perplexis de erroribus Plinii problematibus obtundere nolebamus.* La lettre où Langius dit cela est sans date: c'est pourquoi elle ne peut pas nous faire juger si Paul Jove ne s'abuse point à l'egard de la vigueur qu'il attribuë au vieillard Leonicenus.

(BΔ) *Il vêcut 96. ans.*] Naudé se trompe lors qu'il le fait vivre plus d'un siecle. Je raporte ses paroles parce qu'elles contiennent d'autres faits bien singuliers. *Hippocrates, Galenus, Avenzoar, Leonicenus, cogitate vos quantum tempore, loco, vivendi ratione inter se discrepantes, hoc uno vitæ termino plane conveniunt, quem omnes ultra centesimum annum protraxêre (i).*

(C) *Les deux Scaligers en ont parlé avec éloge.*] Voici en quels termes: (k) *Leonicenus à patre semper imprimis commendatus, & Medicorum sui temporis facile princeps judicatus.* Voilà pour le pere. Voici pour le fils. *De eo viro non nisi honorificè prædicare debemus, vel eo nomine quod primus Philosophiam & Medicinam ipsam cum humanioribus literis conjunxit. Primus enim ille nos docuit, homines qui sine bonis literis Medicinam tractant, esse similes iis qui in alieno foro litigant (l).*

(D) *Persecuté du haut mal dans sa jeunesse s'ennuioit de vivre.*] *Mirum præterea*, continuë-t-il, *accepi de vito. A pueritia, imo à cunabulis ipsis ad 30. annum morbo comitiali adeo tentabatur, ut cum ad se redierat, pertæsus vitæ pene sibi manus afferret. Sed post trigesimum annum plane eo malo defunctus, omnibus membrorum ac sensuum officiis integer, nulla morbi suspicione ad 94. annum pervenit. Et si bene memini, triduo antequam decederet è vita, operam dederat lectioni.* Voilà un sort bien digne d'envie, non pas à cause que Leonicenus vêcut 96. ans; ce seroit très-peu de chose sans le reste, & un grand mal plutôt qu'un bien; mais à cause qu'il conserva dans cette grande vieillesse l'usage de son esprit, & de sa memoire, & de ses sens, & que sa derniere maladie fut (†) très-courte.

(E) Leonicenus *composa plusieurs beaux Ouvrages.*] La traduction de plusieurs traitez de Galien, celle des aphorismes d'Hippocrate, & celle du 1. livre d'Aristote *de partibus animalium. De Plinii & plurium aliorum Medicorum in medicina erroribus. De tribus doctrinis ordinatis secundum Galeni sententiam. De formativa virtute. De Dipsade & pluribus aliis serpentibus. Quadam de herbis & fructibus, animalibus, metallis. De morbo Gallico, sive Neapolitano. Contra suarum translationum obtrectatores apologia.* Un livre intitulé *Antisophista*, qui a fait dire à Paul Jove que (m) *nemo errores Sophistarum importuna garrulitate cuncta fœlantium eloquentius atque validius (n) confutavit* (quàm Leonicenus.) Il traduisit en langue Italienne (o) l'histoire de Dion, & les dialogues de Lucien, pour faire plaisir à Hercule Duc de Ferrare qui n'entendoit pas le Latin. J'ai oublié de parler de son traité *de vipera*, contre lequel il y eut un sçavant homme qui écrivit, comme nous l'aprend Rhodiginus. (p) *Nec me fallit ex eruditioribus quemdam edito etiam libello Marassum à vipera disparasse, quo Nicolai Leoniceni viri undecunque scientissimi (q) placita uberius de hujus animalis natura convellat.*

(F) *Et faisoit fort bien des vers.*] Le Giraldi l'assure. *Erat & Leonicenus merito inter poëtas collocandus, nam cùm senex optimos versus faceret, & interdum è Græco in Latinum transferret, tum in juvenili sua ætate non modo meditatos argutè & doctè composuit, sed etiam ut sæpè mihi memorare solitus fuit, ex tempore & imprameditata carmina cecinit (r).*

(a) *De quæstionibus & responsis Philosophicis, præcipue verò Theologicis.*

(b) *De Scriptor. Eccles. to. 1. p. 217.*

(c) *Lambecius, Biblioth. Cæsar. lib. 4. pag. 31. & sequent.*

(d) *Jovius Elog. c. 70. p. m. 162.*

(e) *Ibid. pag. 163.*

(f) Pervenit ad nonagesimum annum integerrimis sensibus, vegetaque memoria, nec incurva quidem cervice, quum esset staturæ celsioris & sine scipione venerabilis. *Id. ibid.*

(g) *Melch. Adam. in vitis Medicor. pag. 140. 141.*

(h) *Ferrariam igitur venimus, ubi Leonicenum, elegantioris medicinæ illustratorem, edentulum fere, & jam ex senio marasmo tabescentem, convenimus: quem, senile ætatis ejus decus reveriti, perplexis de erroribus Plinii problematibus obtundere nolebamus.* La lettre où Langius dit cela est sans date: c'est pourquoi elle ne peut pas nous faire juger si Paul Jove ne s'abuse point à l'egard de la vigueur qu'il attribuë au vieillard Leonicenus.

(i) *Naudæus in Pentade quæst. Iatrophilolog. p. m. 44.*

(k) *Scaligeranus prima, p. m. 97.*

(l) *Joseph. Scaliger ep. 19. p. 104.*

(†) *Je parle ainsi aiant égard au passage de Scaliger, & non pas à celui de Langius.*

(m) *Jovius ubi supra pag. 162.*

(n) *Il dit aussi que* imperitorum latratibus publicatis summa eloquentia commentariis occurrerat. *Ibid.*

(o) *Id. ib. pag. 163.*

(p) *Cælius Rhodigin. Antiq. lect. l. 6. c. 16. p. m. 298.*

(q) *Il l'apelle* nostri temporis plane coryphæus, *au liv. 26. chap. 30.*

(r) *Lilius Gregor. Gyraldus de poët. suorum tempor. dial. 2. pag. m. 564.*

Digitized by Google

tique de Pline, ce qui ne plaiſoit pas trop à ſon diſciple Calcagninus, dont (G) je raporterai les paroles. Elles ſont beaucoup d'honneur à Leonicenus.

† Idem mihi reſpondit Nicolas Leonicenus Ferrariæ, demiranti cur artem medicandi quam profiteretur ipſe non exerceret, plus, inquit, ago docens omnes medicos. *Eraſm. apophtheg. l. 3. pag. m. 163.*

Il ne s'attacha point à la pratique, & lors qu'on lui en demanda la raiſon, il † repondit, qu'il rendoit plus de ſervices au public en enſeignant tous les Medecins, que s'il eût vu les malades.

☞ LEONIN (ELBERT, ou ENGELBERT) en Flamand *de Leew*, natif de l'Ile de Bommel en Gueldre, a été l'un des bons Juriſconſultes du XVI. ſiecle, & fort habile dans les affaires d'Etat. Il étudia premierement dans ſa patrie, puis à Utrecht, enſuite à Emmeric, enfin à Louvain. Il ne ſe contenta pas d'aprendre les belles lettres dans cette derniere ville ſous le docte Pierre Namius, il y étudia auſſi le Droit, & il obtint ſes licences en cette Faculté l'an 1547. Il alla enſuite à Arras pour y aprendre la langue Françoiſe, & au bout d'un an il retourna à Louvain, & s'y maria avec une (A) fille du premier Profeſſeur en Droit Civil. Une charge de Profeſſeur en Droit Canonique étant venuë à vaquer dès le 2. jour de ſon mariage, il fut nommé pour la remplir. Il le fit très-dignement, & il ſe rendit celebre tant par ſes leçons, que par les reponſes qu'il fit aux queſtions de Droit qui lui étoient faites de tous les endroits de l'Europe. Il ſucceda à Gabriel Mudæus premier profeſſeur en juriſprudence l'an 1560. & depuis ce temps-là il vit croître de jour en jour ſa reputation, deſorte que les grands Seigneurs, & les Magiſtrats du Païs-Bas ſe mirent à le conſulter & à l'honorer. Ceux mêmes qui étoient très-mal enſemble lui confierent leurs affaires les plus ſecretes, & leurs diferens, & ne refuſerent pas ſon arbitrage, mais à cauſe de l'opiniâtreté de leur haine, il ne les put pas reconcilier. Il eut l'honneur d'être aimé intimement du Prince d'Orange, & ce fut l'une des raiſons qui le porterent à ne rentrer jamais dans le parti du Roi d'Eſpagne, depuis qu'il eut une fois embraſſé celui des Seigneurs & des provinces qui voulurent maintenir leur liberté. Je raporte (B) ci-deſſous ſes autres raiſons. Il fut établi Chancelier de Gueldre après le depart de l'Archiduc Matthias l'an 1581. Il fut l'un des Ambaſſadeurs que les Etats envoierent au Roi de France après la mort du Prince d'Orange l'an 1584. & il porta la parole * dans l'audience qu'ils eurent de Henri trois, & dans les conferences touchant l'offre de la ſouveraineté. Il harangua à la Haie au nom des mêmes Etats le Comte de Leiceſter que la Reine Eliſabeth leur avoit donné pour Gouverneur. Il s'inſinua dans la familiarité de ce Comte, & dans celle des autres Seigneurs Anglois, & leur conſeilla d'exercer l'autorité avec beaucoup de moderation; mais d'autres conſeils prevalurent. Il mourut à Arnhem

* *Voiez le precis de ſa harangue dans Strada de bello belg. dec. 2. lib. 5. p. m. 333. 334.*

(G) *Je raporterai les paroles* de Calcagninus.] Elles ſe trouvent dans une lettre qu'il écrivit à Eraſme le 6. de Juillet 1525. *Leonicenus medicus*, dit-il (a), *jam menſes aliquot hunc vitæ mimum abſolvit, vir ad æternitatem natus, quem ego ultimum heroum & aurei ſeculi reliquias appellabam. Ex illa enim ætate quæ magnum habuit ingeniorum proventum*, & Hermolaos, Politianos, Picos, Merulas, Domitios *nobis tulit, hic ultimus deceſſit jam propè centenarius, integris, quod mirum videri poſſit, adhuc ſenſibus. Multa ſcripſit, multa vertit è* Græcis, *multa in* Sylva *medica jam conclamata nobis reſtituit. Adverſus barbaros medicos perpetuas inimicitias exercuit: quin & Plinium, à quo propoſito fruſtra hominem ſæpe deterrui, inclementer nimis ſemper inſectatus eſt. Denique quod paucis contigit, vivens poſteritatem ſuam vidit: ejus obitum acerbè tuli, tum privato nomine, fuerat enim mihi præceptor, tum publico: videbam enim rem* Latinam *ejus morte inſignem plagam accepiſſe.*

(a) *Apud Eraſm. in epiſtol. 54. lib. 20. pag. 1019. Mr. Pope Blount attribuë ceci à Eraſme.*

(A) *Et s'y maria avec une fille du premier Profeſſeur en Droit.*] Elle avoit (b) nom Barbe de Haze. Si ſon mari merita d'être ſurnommé (c) *Longolius* à cauſe de la grandeur de ſa ſtature, elle eût merité un ſurnom particulier à cauſe de la longueur de ſa vie. Valere André (d) conte qu'elle vêcut 52. ans avec ſon mari, & 36. ans en viduité. Elle avoit pour le moins 12. ans lors qu'elle fut mariée. Joignez ces nombres enſemble vous aurez un ſiecle entier. Il n'y aura pas erreur de calcul comme il y en a dans Valere André. Il faut mettre ſelon lui pour le moins un an entre les licences & le mariage de Leonin: les licences ſont de l'an 1547. Il faut donc dire que Leonin ſe maria l'an 1548. or il mourut l'an 1598. Comment peut-on donc dire qu'il vêcut 52. ans avec ſa femme? Je ſai bien qu'on a mis cela dans ſon (e) épitaphe, mais nous en devons conclure qu'il épouſa Barbe de Haze l'an 1546. & que Valere Andre a eu tort de ne pas voir ſa fauſſe ſupputation.

(b) *Valer. Andreas Bibl. Belg. pag. 197.*

(c) *Id. ib.*

(d) Vixit in primo atque unico matrimonio annos quinquaginta duos. Superſtes vidua Bruxellam ad ſuos reverſa annis XXXVI. marito ſupervixit. *Id. ibid. pag. 199.*

(e) *Elle eſt toute entiere dans l'Athenæ Belgicæ de Swert pag. 225. 226.*

(B) *Je raporte ci-deſſous ſes autres raiſons.*] On vit en lui une conſtance qui eſt aſſez rare, car s'étant trouvé embarqué avec les Etats, il continua invariablement cette route juſques à ſa mort, quoi que le zêle de religion ne lui ſervît point de lien. Ce n'eſt pas une choſe extraordinaire que de voir des gens qui meurent dans le parti qu'ils ont pris au commencement d'une faction, ou d'une revolution, mais ſi les ſuites de cette entrepriſe ont été longues, & embrouillées, tantôt favorables, tantôt deſavantageuſes, vous voiez ordinairement les mêmes perſonnes quitter & reprendre trois ou quatre fois le même parti; & c'eſt quelquefois par un pur hazard que l'on finit comme l'on a commencé. La mort les ſaiſit lors qu'elles ſont revenuës au premier gîte: quelques années de plus euſſent fait reprendre peut-être l'autre écharpe. Le veritable moien de ſe garantir des variations, c'eſt ou d'embraſſer par un zêle ardent de religion le parti qui ſe ſouleve, ou d'irriter tellement ſon Prince, que l'on ne puiſſe jamais prendre confiance dans l'amniſtie promiſe. Rien de tout cela ne fut cauſe de la conſtance de Leonin, conſtance qui fut très-longue, & ſans nulle interruption. Quels furent donc ſes motifs? les voici. Il joüiſſoit de la confiance & de l'amitié intime du Prince d'Orange. Cela le rendit ſuſpect aux Roialiſtes, & au Roi même. Ils crurent qu'il étoit complice de la rebellion, c'étoit neanmoins, dit-il, une (f) fauſſeté, mais il ne trouva pas à-propos de ſervir des gens qui le ſoupçonnoient à faux. De plus il fut Conſeiller d'Etat de la nouvelle Republique, les principales affaires lui avoient été confiées: (g) il crut donc que ce ſeroit une perfidie de les aller reveler à l'autre parti, comme il eût falu faire s'il y fût paſſé. Outre cela il voulut ſuivre le conſeil de Solon, que dans les guerres civiles un honnête homme doit embraſſer le parti qui eſt le plus foible, & le plus environné de danger. (h) *Sed & Solonis dictum, inquit, ac conſilium ob oculos habebam, quod bonus vir in civilibus diſſenſionibus partem eligere debeat inferiorem, & magis periculoſam.* Il faut être bien Philoſophe pour donner un tel conſeil, & plus encore pour le ſuivre. Mais d'où vient que Solon ne conſeilloit pas de s'attacher au parti de la raiſon? Je croi qu'on pourroit repondre que les diferens partis qui ſe forment dans les Republiques alleguent chacun les pretextes du bien public, & cela avec un tel attirail d'objections, & de reponſes qu'il eſt dificile aux particuliers de bien demêler le droit & le tort. Que reſte-t-il donc à faire que de choiſir la faction la moins puiſſante? il n'eſt pas ſi malaiſé de la diſcerner. Elle doit être preferée tant parce qu'il eſt de la generoſité de ſecourir les infirmes contre les puiſſans, qu'à cauſe que l'engagement à commettre des injuſtices eſt beaucoup plus inevitable dans la faction qui a plus de forces que dans celle qui en a moins. Vous m'allez dire que celle-ci ne ſeroit pas plus moderée ſi elle étoit auſſi puiſſante que l'autre. Je veux vous en croire, mais pendant que l'impuiſſance lui ôtera les moiens de tyranniſer, vous devez y être uni afin de ne point participer aux violences. Si elle devient ſuperieure quittez-la, elle vous engageroit à oprimer à ſon tour. Ceci ſoit dit en paſſant & à l'occaſion de cette maxime de Solon, & avec le correctif que j'y ai joint, c'eſt-à-dire qu'on ne ſache pas qui a droit ou qui a tort quant au fond.

(f) Veriſ. ſet in ſuſpicionem apud Regios, atque etiam Regem ipſum alicujus molitionis contrariæ, &, quod deterius, ſeditioſorum conſiliis conſentire diceretur, quod à ſe ſcribit fuiſſe alienſſimum. *Valer. Andr. ibid. pag. 198.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Id. ib.*

Digitized by Google

† *Son épitaphe dans Swert Athen. belg. pag. 225. Porte que ce fut le 6.*

Arnhem le † 4. de Decembre 1598. âgé de 79. ans †. Il ne fit jamais profeſſion de la religion Proteſtante, & il ſe gouvernoit un (C) peu trop cavalierement ſur ce chapitre. Nous avons divers (D) Ouvrages de ſa façon.

‡ *Tiré de Valere André Biblioth. Belg. pag. 179. & ſuiv.*

LEONTIUM, courtiſane Athenienne, ſe rendit fameuſe premierement par ſes impudicitez, & en ſecond lieu par l'aplication à l'étude de la Philoſophie. La ſeconde profeſſion auroit reparé la honte de la premiere, ſi Leontium avoit renoncé au commerce de l'amour dès qu'elle ſe fut aviſée de philoſopher; mais on pretend qu'elle ne rabatit rien de ſes deſordres, & qu'en devenant l'écoliere d'Epicure, elle ſe proſtitua à tous les diſciples de ce Philoſophe. On dit même qu'il en prit ſa part, & qu'il ne s'en cachoit à perſonne ‡. Ceux qui pretendent que les mediſances qui ont couru contre ſes mœurs, ſont des impoſtures malignes de ſes ennemis, n'avouënt point qu'il ſe ſoit paſſé rien de malhonnête entre lui & Leontium; mais ils ne ſauroient diſconvenir qu'il n'ait marqué dans ſes lettres qu'il * avoit pour elle beaucoup d'amitié. Ils en peuvent tomber d'accord ſans que cela donne lieu à de fâcheuſes conſequences. Elle fut ou la femme, ou la concubine de Metrodore, & elle eut un fils de lui, qu'Epicure recommanda aux executeurs de ſon teſtament. Cela fournit une preuve contre la lettre ‡ où l'on ſupoſe, qu'elle ſe plaignit de l'humeur bourruë & degoûtante de ce vieux galant. Quelques-uns croient qu'elle eſt la (A) même Leontium qui fut maîtreſſe du poëte Hermeſianax. Il eſt plus certain qu'elle s'apliqua (B) tout de bon à philoſopher; & que même elle s'érigea (C) en Auteur. Notez que

‡ *Tiré d'Athenée lib. 13. pag. 588. J'ai raporté ſes paroles dans l'article d'Epicure, pag. 1134. lettre g.*

* *Voiez Diogene Laerce lib. 10. n. 5.*

‡ *Voiez l'article d'Epicure, pag. 1134. col. 2.*

(a) *Valer. Andr. ubi ſupra pag. 199.*

(b) *Voetius de Politia Eccleſiaſt. tom. 2. pag. 458.*

(c) *Le Comte de Culembourg, & Sainte Aldegonde.*

(d) *Grotius, hiſtor. de rebus belgicis lib. 7. pag. 506. edit. Amſtel. 1658. in 12.*

(e) *Tiré de Valere André ubi ſupra p. 199.*

(f) *Valere André ib. en donne les titres.*

(g) *Filia nepos. Id. ibid.*

(h) *Lib. 13. pag. 597.*

(i) *Menagius hiſtor. mulierum philoſopharum, ad calcem Diogenis Laertii, pag. 498. n. 70.*

(k) *In Tractatu de poët. Gracis.*

(l) *Metamorph. cap. 39.*

(m) *Voiez Voſſius de hiſt. Græc. pag. 374.*

(n) Eſt autem Hermeſianax ille, idem qui de patria Colophone egregium carmen condidit Pauſaniæ memoratum. *Menagius ubi ſupra.*

(o) *Voſſius de Poëtis Gracis pag 90.*

(p) *Pauſanias lib. 1. pag. 8.*

(q) *Plinius lib. 35. cap. 11. p. m. 236.*

(r) *De natura Deorum lib. 1. p. m. 134.*

(C) *Un peu trop cavalierement ſur le chapitre* de la religion.] Il vouloit qu'on la reduiſît à une grande ſimplicité, & qu'on laiſſât au jugement de Dieu & des Anges tout ce qui ſurpaſſe la portée de l'eſprit humain. Il faut plutôt, diſoit-il, honorer & admirer la divinité, que la definir. Baniſſons de la Republique les ſubtilitez de la diſpute. (a) *Ego ſimplicem religionem amplectendam ſemper prædicavi, & etiam nunc prædico, prorſus divina & humani ingenii captum excedentia, divinitati & ſecreto Dei atque Angelorum judicio relinquens: honorandam potiùs & admirandam divinitatem quàm definiendam judicavi. Enixè laboravi, ut nimiùm ſubtiles diſputationes è Republica ejicerentur, de quo memini in Oratione ad Ordines habita, quæ poſt primam Centuriam Conſiliorum meorum impreſſa eſt.* Sainte Aldegonde ne lui trouvoit rien qui ne fût aimable hormis le trop grand éloignement des matieres theologiques; vous demeurez échoüé, lui écrivoit-il, à vos maximes, ne faire tort à perſonne, vivre honnêtement, &c. Il me ſemble que c'eſt preſque tenir pour très-inutile tout le travail des Prophetes & des Apôtres. (b) *Elbertus Leoninus, Haggeus Albada, aliique inter proceres religioni reformatæ nunquam nomen dederant. Ille honeſtæ civili contentus, religionem omnem ſuſque deque habebat: uti eum ipſi graphicè deſcripſit Phil. Marnixius in ſelect. Epiſt. Belgarum centur. 2. epiſt. 44.* „ *Nihil enim eſt in te quod non ſit ſuaviſſimum,* „ *ſi hoc unum demas, quod nimium es atheologus. Dum* „ *enim tuis illis formulis, quid dico formulis? immo oraculis, Neminem ladere, honeſtè vivere, aliiſque tanquam ſcopulis inhæreſcis, videris mihi Apoſtolorum omnium ac Prophetarum laborem omnem propè inanem* „ *ducere.*„ L'endroit où Grotius parle de trois hommes illuſtres qui moururent au Pais-Bas l'an 1598. merite d'être conſulté. Les deux (c) premiers aiant commencé par les affaires vieillirent dans le repos: mais le troiſiéme étant ſorti de l'ombre du cabinet pour ſe produire au grand monde, donna tout le reſte de ſa vie aux emplois publics. Il parle de nôtre Leonin, & il dit que c'étoit un homme qui avoit naturellement ce que les preceptes des anciens philoſophes donnoient pour but, il n'avoit preſque aucune paſſion, il ſuivit le parti Republicain non par interêt ou par prejugé, mais parce qu'il s'y rencontra. (d) *Elbertus Leoninus in umbra ſtudiorum quondam educatus, & ante pacem Gandavenſem regiarum partium miniſter, tunc ſummus Geldriæ juridicus conſiliis publicis immoriebatur, homo natura conſecutus, quo veterum magiſtrorum præcepta nitantur, ut affectu pene omni vacaret, adeo quidem, ut partes quoque non ſtudio ullo, ſed quia ſic inveneral, ſequeretur.*

(D) *Nous avons divers Ouvrages de ſa façon.*] La plupart ont paru après ſa mort: vous le conoîtrez par les dates ajoûtées aux titres ſuivans: *Centuria conſiliorum*, à Anvers 1584. in fol. On voit à la fin de cet Ouvrage *Oratio habita in conventu Ordinum Generalium, Antverpiæ anno 1579. tempore Colloquii Colonienſis, de bello, religione & pace per Belgium.* Ses ſept livres *emendationum ſive Obſervationum* furent imprimez à Arnhem l'an 1610. in 4. *Prælectiones ad tit. Cod. de jure Emphyteutico*, à Francfort 1606. in 8. *ad lib. 9. Cod. in quo tituli & leges omnes ad inſtar proceſſus criminalis explicantur*, à Cologne 1604. in 4. *Commentarius ad tit. D. de uſufructu*, Lichæ 1600. in 8. Sa diſſertation *de trapezitis Belgii vulgo Lombardis* fut publiée par Boxhornius (e). Je ne parle point de pluſieurs livres (f) qu'il deſtinoit à l'impreſſion, & qui demeurerent dans le cabinet d'Elbert Zoſius (g) ſon petit-fils Avocat d'Utrecht.

(A) *La même Leontium qui fut maîtreſſe . . . . . d'Hermeſianax.*] Athenée (h) parle de cette maîtreſſe, & il raporte même une aſſez longue tirade de vers priſe du 3. livre des élegies qu'Hermeſianax compoſa en faveur de Leontium. Mr. Menage (i) eſt perſuadé que cette femme ne differe point de la bonne amie d'Epicure; & par là il cenſure Voſſius qui a mis (k) Hermeſianax au nombre des poëtes dont le tems eſt inconu. Les vers de ce poëte raportez par Athenée contiennent une longue liſte de perſonnes amoureuſes, & il eſt fort aparent que tout l'Ouvrage rouloit là-deſſus, car Antonin Liberalis (l) a tiré du 2. livre de ces élegies une hiſtoire d'amour. Parthenius a tiré de ce même poëte la 5. & la 22. de ſes hiſtoires. A l'égard de la 22. il cite Hermeſianax en general; mais à l'égard de la 5. il le cite ainſi Ἑρμησιάναξ Λέοντι. Il eſt évident qu'il faut lire (m) Λεοντίῳ, & non pas Λέοντι. Mr. Menage ajoûte qu'Hermeſianax compoſa ſur la ville de Colophon ſa patrie un excellent poëme, dont Pauſanias a parlé (n). Voſſius a trompé ſans doute Mr. Menage par ces paroles: (o) *Hermeſianax Colophonius, poëta Elegicus de patria Colophone egregium carmen condidit, ut ex Pauſania cognoſcere eſt.* Pauſanias ne donne point lieu à lui imputer cela. Il ſe contente de dire qu'il ne croit pas qu'Hermeſianax fût en vie, lors que Lyſimachus detruiſit la ville de Colophon; car, ajoûte-t-il, Hermeſianax auroit ſans doute deploré dans quelque endroit de ſes poëſies la ruïne de cette ville. (p) Ὡς φοίνικα ἐπαινῶν ποιητὴν Κολοφώνιον, θρηνῆσαι τὴν ἅλωσιν. Ἑρμησιάνακτι δὲ τὰ ἐλεγεῖα γράψαντι ἐς ἔτι (ἐμοὶ δοκεῖν) παρῆν· πάντως γάρ που καὶ αὐτὸς ἂν ἐπὶ ἁλόντι Κολοφῶνι ὠδύρετο. *Phœnix Colophonius iamborum ſcriptor eam exciſionem deploravit; nam Hermeſianacta qui elegos ſcripſit, ad illud uſque tempus ſuperſtitem fuiſſe non crediderim, neque enim is in aliqua carminum ſuorum parte exciſam Colophonem non deſleſſet.* Vous voiez qu'il venoit de parler du poëte Phenix nâtif de Colophon, qui avoit fait pleurer ſes Muſes ſur ce ſujet. Nous pouvons recueillir de ce paſſage de Pauſanias qu'Hermeſianax a été contemporain d'Epicure, & qu'ainſi la chronologie peut fort bien ſoufrir qu'ils aient aimé la même Leontium. Pauſanias ne ſe ſeroit pas exprimé comme il a fait, ſi ce poëte élegiaque avoit precedé de beaucoup d'années le tems d'Epicure. Prenez garde que Lyſimachus qui ruïna la ville de Colophon, eſt l'un de ceux qui partagerent les conquêtes d'Alexandre.

(B) *Qu'elle s'apliqua tout de bon à philoſopher.*] De là vient que le peintre Theodore la peignit comme meditante. (q) *Leontium Epicuri cogitantem.*

(C) *Elle s'érigea en Auteur.*] Elle écrivit contre Theophraſte qui étoit le plus ferme apui de la ſecte d'Ariſtote, & l'ornement de ſon ſiecle. Ciceron temoigne qu'elle écrivit cet Ouvrage fort poliment. *Non modo Epicurus*, dit-il (r), *& Metrodorus, & Hermachus contra Pythagoram, Platonem, Empedoclemque dixerunt, ſed meretricula etiam Leontium contra Theophraſtum ſcribere auſa eſt, ſcito quidem illa ſermone & Attico, ſed tamen tantum Epicuri hortus habuerit licentiæ, & ſoletis queri.* Ces dernieres paroles ont exercé les Critiques; on les arrange en pluſieurs façons, & je doute que l'on ſçache la veritable: on ne laiſſe pas de conoître le but de l'Auteur. Il veut exaggerer la licence que l'on ſe donnoit dans l'école d'Epicure: afin de mieux reüſſir il allegue la hardieſſe de

Digitized by Google

que ſon Metrodore étoit l'un des principaux diſciples d'Epicure. Elle eut une fille qui ſe gouverna très-mal, & qui perit (D) de mort violente, comme on le verra ci-deſſous.

(a) *Plin. in præfat.*

(b) *Athen. lib. 13. pag. 593.*

LEOVITIUS (CYPRIEN) fameux Aſtronôme, étoit né dans la Boheme. Il ſe mêla de predictions aſtrologiques, & n'y reüſſit nullement. Bodin l'a (A) fort cenſuré. Louïs Guyon (B) copiant Bodin en vrai plagiaire, n'a ſçu ſe ſervir de ce qu'il lui deroboit: mais il nous aprend une choſe très-curieuſe, touchant les (C) allarmes où Leovitius jetta les gens par ſa

(c) Ἀπαγομένην δὲ ἐπὶ τὸν κρημνὸν εἶπεν, ὡς δικαίως οἱ πολλοὶ καταφρονοῦσί σου Θεόφραστε, ὅτε ἐγὼ τὸν γενόμενόν μοι ἄνδρα σώσασα, τοιαύτην χάριν παρὰ τῶν δαιμονίων λαμβάνω. Ἀποδύσῃ δὲ τὸν ἴδιον ἀποκτείνασα, τηλικαύτης τιμῆς ἀξιοῦται. Cum ad præcipitium duceretur, dixiſſe, à multis non injuria Deos contemni. Nam quod, inquit, virum meum ſervavi, hanc mihi gratiam Dii rependunt: quod autem Laodice maritum ſuum interfecerit, in maximo honore eſt. *Id. ibid. ex Phylarcho.*

(d) *Bodin de la Republique, liv. 4 p. m. 559. Voiez la pag. 638. de l'édition Latine 1601. in 8.*

(e) *C'eſt-à-dire Sigeth. Voiez l'édition Latine de Bodin ib.*

(f) *Cyprian Leonice aſſeure par ſes eſcrits, que la fin de ce monde viendra l'an mil cinq cens octante & quatre.*

Leontium, femme debauchée qui oſa prendre la plume contre Theophraſte. Mais quelque habile Rhetoricien que fût Ciceron, il a beaucoup moins reüſſi que Pline à donner une forte idée de l'indignité qu'il trouvoit dans l'entrepriſe de Leontium. Nous aprenons de Pline que l'audace de cette femme fit naître un proverbe dont le ſens étoit, qu'il ne reſtoit plus qu'à s'aller pendre, puis que les habiles gens étoient expoſez à de tels affrons. (a) *Ceu vero neſciam adverſus Theophraſtum, hominem in eloquentia tantum ut nomen divinum inde invenerit, ſcripſiſſe etiam feminam, & proverbium inde natum, ſuſpendio arborem eligendi.*

(D) *Une fille qui . . . perit de mort violente comme on le verra.*] Cette fille s'apelloit DANAE. En fait de galanterie elle ſuivit le train de ſa mere: je ne ſçai point ſi elle ſe mêla tôt ou tard de philoſopher. Athenée n'en dit rien, & il eſt l'unique Auteur qui m'ait apris quelque choſe touchant cette femme. Il dit (b) qu'elle ſe jetta dans la profeſſion de courtiſane, & qu'elle devint concubine de Sophron gouverneur d'Epheſe. Elle s'inſinua auſſi dans les bonnes graces de Laodice, juſques à être ſa conſeillere & la confidente de tous ſes ſecrets. Aiant ſçu que Laodice vouloit faire mourir Sophron, elle lui fit ſigne de ſe retirer. Il comprit le peril dont elle l'avertiſſoit, & il fit ſemblant d'avoir oublié quelque choſe, ſans quoi il ne pouvoit pas repondre ſur la matiere qu'on donnoit à examiner. Il obtint du tems pour rapeler ſes idées, mais il ne comparut plus, il ſe ſauva de nuit à Corinthe. Laodice n'eut pas plutôt decouvert que Danaé avoit été cauſe de cette évaſion, qu'elle la condamna à être precipitée. Danaé ſçachant le peril qu'elle couroit, fut aſſez fiere pour ne vouloir rien repondre aux queſtions de Laodice; mais elle ne fut pas muette en allant au lieu du ſupplice; il lui échapa un murmure très-inſolent contre la divinité. *C'eſt avec raiſon*, dit-elle, *que pluſieurs perſonnes mepriſent les Dieux, car toute la recompenſe qu'ils m'accordent pour avoir ſauvé la vie de mon mari, c'eſt que je vais être precipitée, pendant que Laodice qui a fait mourir le ſien jouit d'une grande dignité* (c).

(A) *Bodin l'a fort cenſuré.*] Voici ſes paroles: (d) *Leonice avoit predit pour choſe aſſeuree, que Maximilian Empereur ſeroit Monarque de l'Europe, pour chaſtier la tyrannie des autres Princes . . . . . ce qui n'eſt point encores advenu, & n'y a pas grande apparence qu'il puiſſe advenir: mais il n'avoit pas predit ce qui advint un an apres ſa prophetie, que Sultan Suleyman devoit aſſieger, & forcer la plus forte place (e) de l'Empire, voire de l'Europe, à la veuë de l'Empereur, & de l'armee de l'Empire, ſans aucun empeſchement. . . . . Mais c'eſt merveille, que Leonice n'avoit rien veu au changement eſtrange de trois Royaumes de ſes proches voiſins: comment pourroit-il avoir cognu la fin du monde, qui ne fut onques revelee aux Anges? Car pour toute raiſon, il ne dit autre choſe, ſinon qu'il faut que la religion de Jeſus Chriſt & le monde prenne fin ſous la triplicité aquatique, puis que Jeſus Chriſt naſquit ſous la triplicité aquatique: voulant inferer un autre deluge: en quoy il n'y a pas moins d'impieté que d'ignorance: ſoit qu'on tienne la maxime des Aſtrologues, qui diſent que jamais planete ne ruina ſa maiſon. Or il eſt certain que Jupiter eſt aux poiſſons, en la grande conjonction de l'an* M. D. LXXXIII. *&* LXXXIIII. *& que la conjonction de ces deux planettes eſt touſiours amiable: ſoit qu'on prenne l'autorité de Platon au Timee, & des Hebreux, qui diſent que la corruption du monde ſe faict ſucceſſivement par eau, puis par feu.* Joignez à ce paſſage celui (f) de la page 554. où l'on voit preciſement que cet Aſtrologue avoit mis la fin du monde à l'an 1584. *Puis qu'il l'aſſeure ſi fort, qu'on n'en doit aucunement douter, pourquoi a il taillé des ephemerides pour trente ans apres la fin du monde?* C'eſt ce que Bodin (g) demande avec beaucoup de raiſon. Mais cela ſupoſe que les ephemerides de Leovice s'étendoient juſques à l'année 1614. Cependant l'epitome de Geſner, Mr. de Thou (h) & pluſieurs autres temoignent qu'elles n'alloient que juſqu'a l'an 1606. Elles furent imprimées à Augsbourg l'an 1557. Quant à ſon *prognoſticon in 20. annos* il fut imprimé l'an 1564. & traduit en François l'année ſuivante. C'eſt à celui-là que Bodin raporte l'ignorance de Leovicius ſur la priſe de Sigeth.

(B) *Louïs Guyon copiant en vrai plagiaire n'a ſçu ſe ſervir.*] Le chapitre 23. du 3. livre de Guyon (i) ne contient preſque rien qui ne ſoit tiré de Bodin, tant pour les faits que pour les paroles, & cependant Bodin n'y eſt pas cité une ſeule fois. D'ailleurs Louïs Guyon ſe ſert très-mal des remarques de Bodin; je n'en donnerai qu'une preuve. *Leonice* (k) *avoit predit*, dit-il (l), *pour choſe aſſeurée que Maximilian Empereur ſeroit Monarque de l'Europe pour chaſtier la tyrannie des autres Princes . . . . ce qui n'eſt point encor advenu & n'y a pas grande apparence qu'il puiſſe advenir.* Ce ſont les propres termes de Bodin: ils étoient de fort bon ſens dans l'original, mais ils ſont abſurdes dans le copiſte, car lors que Guyon les emploia, il y avoit (m) fort long tems que l'Empereur Maximilien étoit mort. N'avoit-on donc pas bonne grace de dire, *qu'il n'y avoit pas grande apparence* qu'il devint le Monarque de l'Europe? Bodin qui s'etoit ſervi de ces termes dans ſon édition Françoiſe, parce que Maximilien vivoit encore, n'eut garde de les laiſſer dans ſon édition Latine, à laquelle (n) il travailloit après la mort de cet Empereur.

(i) *Guyon au 2. volume de ſes diverſes leçons, pag. 577. & ſuiv.*

(k) *C'eſt ainſi qu'il le nomme toûjours.*

(l) *Guyon ubi ſupra pag. 583.*

(m) *Louïs Guyon date l'epitre dedicatoire du 2. volume, le 1. Juin 1613. Maximilien mourut l'an 1576.*

(C) *Touchant les allarmes où Leovicius jetta les gens.*] Servons nous des paroles de Louïs Guyon. „ (o) L'an „ 1584. il courut un bruit preſques par toute la Chreſ„ tienté, que ſans doute la fin du monde aviendroit „ ceſte année. Et tous les Mathematiciens Aſtrolo„ gues l'avoyent aſſeuré dans leurs almanachs, meſ„ mes pluſieurs Curez, & Predicateurs le diſoyent aux „ Egliſes à leurs parroiſſiens. Dont il print telle frayeur „ à pluſieurs qu'ils prindrent le ſainct Sacrement, ayant „ jeuſné & s'eſtants confeſſez avant. Meſmes en au„ cuns Bourgs de ce pays, & de la Marche, que je ne „ veux nommer, ils firent leur teſtament, & m'eſtant „ trouvé là, je leur remonſtroy que ſi toutes perſon„ nes periſſoyent, qu'ils ne pourroyent trouver d'he„ ritiers, meſmes auſſi que tous les biens periroyent. „ De meſme remonſtra Pantagruel à Panurge, qui eſ„ tans ſur la mer, agitez d'une eſpouvantable tour„ mente, Panurge voyant le danger qu'il n'avoit ac„ couſtumé de voir, penſoit qu'il n'en eſchaperoit „ jamais, & au lieu de travailler comme les autres à „ abbatre les maſts, & voiles, à faire le jeſt, il ne „ parloit que de faire ſon teſtament, & hurioit & „ crioit qu'on luy apportaſt ancre & papier: mais Pan„ tagruel le tança, luy diſant; ou nous ſerons tous „ perdus, ou tous ſauvez, ſi tous perdus qui portera „ ton teſtament à tes parents? Si nous nous ſauvons „ ton teſtament ſera nul. Or le pauvre peuple igno„ rant, de mois en mois faiſoit jeuſnes & force biens „ aux Eccleſiaſtiques, à fin d'allonger le temps du „ grand & dernier Jugement. Ceſte opinion eſtoit „ procedée de Cyprian Leonice Alemand. „ Voilà un Auteur qui inſinuë que les gens d'Egliſe fomentoient adroitement cette terreur, afin de s'attirer des offrandes. Ils pêchoient en eau trouble. Ils ſçavent profiter de tout. Je lui ſçais bon gré de ſa remarque, ſur la contradiction où l'on tomboit. On croioit fermement la fin du monde, & l'on faiſoit ſon teſtament; quelle abſurdité! Je m'étonne que Mr. Petit (p) ſe ſoit ſouvenu de deux ou trois predictions de cette nature faites par Stoffler & par Regiomontanus, & qu'il n'ait rien dit de celle de nôtre Leovicius.

(n) *L'an 1583. Voiez ſa Republique en Latin lib. 4. pag. m. 625. édit. 1601. in 8.*

(o) *Guyon ubi ſupra pag. 577. 578.*

(p) *Petit, Intendant des fortifications, Diſſertat. ſur la nature des Cometes, pag. 337. 338.*

Un homme de beaucoup d'eſprit, fort ſavant, & Profeſſeur en Mathematique, m'a communiqué depuis peu de jours l'extrait qu'il a fait d'un livre de cet Aſtronome. Je ne change rien à ſa lettre. „ J'ai „ trouvé un petit in 4. de Leowicz *de conjunctionibus „ magnis inſignioribus ſuperiorum planetarum*, &c. *in „ quarta monarchia cum eorumdem effectuum hiſtorica „ expoſitione.* Il marque les conjonctions de Saturne „ & de Jupiter depuis J. C. & un peu devant juſqu'à „ l'an 1564. & y joint quelques particularitez de l'Hiſ„ toire qu'il pretend avoir raport aux circonſtances „ de ces grandes conjonctions. Il fait en ſuite ſon „ pronoſtic & les predictions pour les années ſuivan„ tes, juſqu'à l'an 1584. Il trouve-là comme dans „ tout

(d) Procul dubio, *dit-il*, alterum adventum filii Dei & hominis in majeſtate gloriæ ſuæ prænuntiat. *Bodin ibid. pag. 554.* (g) *Ibid.* (h) *Thuan. lib. 59. pag. 109.*

Digitized by Google

sa fausse prediction de la fin du monde. Ce grand Astrologue mourut * à (D) Lawingen l'an 1574. Sa mort lui épargna quelque confusion.

☞ LERI (JEAN DE) Ministre Protestant étoit † Bourguignon. Il étudioit à Geneve lors qu'on y aprit que Villegagnon souhaitoit qu'on lui envoiât quelques Pasteurs dans le Bresil. Il fit ce voiage avec les deux Ministres que l'Eglise de Geneve y envoia l'an 1556. Ils arriverent à l'Ile de Coligni sous le tropique du Capricorne au mois de Mars 1557. Leri partit de ce païs-là avec quelques autres le 4. de Janvier 1558. & arriva au Port de Blavet au mois de Mai de la même année β. Il composa une (Y) relation de ce voiage qui a été loüée par Mr. de γ Thou, & dont Lescarbot a inseré le precis dans son histoire de la nouvelle France. Il fut reçu Ministre après son retour de l'Amerique; je ne sçai pas bien où il exerça son ministere, mais je n'ignore pas qu'il se trouva à Sancerre quand cette ville fut assiegée l'an 1573. Il a publié la relation de ce siege, & de la cruelle famine que les assiegez soufrirent. Le Marechal de la Châtre lui donna un saufconduit δ pour aller où il voudroit avant même que la capitulation fût concluë. Il s'en alla à Berne, & y reçut un bon accueil de Monsieur de Coligni fils de l'Amiral, dequoi il le remercie en lui dediant la relation de son voiage du Bresil. Je n'ai pu deterrer encore la suite de ses avantures. La Croix du Maine a fait (Z) trois fautes.

☞ LESBOS, Ile de la mer Egée proche de l'Hellespont, & du continent de l'Asie, étoit fameuse par ζ ses bons vins, par θ son marbre, par la fertilité de son terroir, par les hommes (A) illustres qu'elle avoit produits, & par beaucoup d'autres choses. Cadmus ou Cadmilus l'un des Cabires y habita, & y devint pere de Prylis qui fut un très-grand devin, & fort contraire aux Troiens ‡. Elle tenoit le 7. rang (B) entre les plus grandes Iles de la mer Mediterranée. Les Grecs ⸸ sous la conduite de Graus arriere petit-fils d'Oreste fils d'Agamemnon,

* *Bucholcer in Ind. Chronolog. p. m. 639.*

† *Natif de la Margelle, terre de Saint Seine au Duché de Bourgogne.*

β *Consultez sa relation.*

γ *Thuan. lib. 16. p. m. 335. Voiez aussi Varillas, hist. de l'heresie liv. 21. pag. 18.*

δ *Historia de Sancerri obsidione pag. 47. 48. edit. Heidelb. 1576.*

ζ *Plin. lib. 14. cap. 7. & 15. Voiez la Cerda sur Virgile Georg. lib. 2. v. 90.*

θ *Plin. lib. 36. cap. 6.*

‡ *Voiez la remarque B.*

⸸ *Strabo lib. 13. init. pag. 400.*

(a) *Gassendus in vita Tychon. Brahei lib. 1. pag. 391. volum. 5. Operum. Il nomme cette ville* Lauginga.

(b) *Ubi supra.*

(c) *Tiré de la preface de Jean de Leri.*

(d) *Dans les articles* Richer *&* Villegagnon.

(e) *Voiez le Fevre de Saumur, preface du traité de la superstition.*

(f) *Jean de Leri, ibid.*

(g) *Richier dans une lettre datée de la France Antarctique le 31. de Mars 1557. Elle est la 237. parmi les lettres de Calvin.*

(h) *Richier ibid. Conferez avec ceci les Pensées diverses sur les Cometes n. 119. & seq.*

(i) *La Croix du Maine bibl. Franc. pag. 237.*

(k) *Tiré de Strabon lib. 13. pag. 424. 425.*

(l) *Eusebius in Chron.*

(m) *Bochart. geogr. sacr. lib. 1. cap. 9. pag. m. 415. 416.*

», tout son livret mille grans évenemens, dont il fait », honneur aux éclipses, cometes & conjonctions: » sentiment bien indigne d'une personne de bon sens. » Enfin il predit la conjonction de Jupiter & Saturne » en *Pisces* au Mois de Mai 1583. & la conjonction » de presque toutes les Planetes en *Aries* sur la fin de » Mars, & au commencement d'Avril 1584. suivie » d'une éclipse de soleil au 20. degré du Taureau. Il » ne doute pas que tout cela n'amene une Comete, & » que la Comete n'amene la fin du monde, sur la fin » du trigone d'eau & le commencement du trigone » de feu. Il en raporte une raison admirable, que » l'experience a dementie. Le monde, dit-il, a com- » mencé par la conjonction dans le trigone de feu, » donc il finira par le trigone d'eau. Je repons 1. *ne- » go antecedens*: 2. *nego consequentiam.* Ce n'est pas » tout: l'an 1584. ou pour le plus tard l'an 1588. est » la fin du trigone d'eau, donc le monde finira en ce » tems-là, car ce ne seroit pas la peine d'attendre en- » core 800. ans, pour trouver encore une fin du tri- » gone d'eau & une évolution entiere, autrement le » monde dureroit près de 6400. ans, ce qui est mani- » festement contre la prophetie, *quod cum prophetia* » *manifeste pugnat*, &c. »

(D) *Mourut à Lawingen.*] C'est une ville de Suaube sur le Danube. Leovicius y faisoit sa residence ordinaire. Ce fut là que Tycho Brahe l'alla voir l'an 1569. & qu'il s'entretint à table avec lui de plusieurs choses concernant l'Astronomie (a). Mr. de Thou s'est trompé quant à la ville où Leovicius mourut: il dit que (b) ce fut à Augsbourg.

(Y) *Il composa une relation de ce voiage.*] Les discours qu'il faisoit de ce pais-là obligerent ses amis à le prier d'en faire un livre. Il y travailla l'an 1563. & donna son manuscrit à une personne qui le lui renvoia par des gens à qui on l'ôta à la porte de Lion. Ne pouvant le recouvrer, & le tenant pour perdu, il se mit à le composer tout de nouveau, & le perdit encore une fois, car s'étant sauvé de la Charité sur Loire *à grand' hâte* pour s'enfermer dans Sancerre au tems de la saint Barthelemi, il laissa tous ses livres & tous ses papiers exposez à la pillerie. Mais lors qu'il y songeoit le moins il recouvra son premier travail à Lion l'an 1576. & le publia l'année suivante (c). Il s'en fit plusieurs éditions. Je me sers de la 3. qui est celle de l'an 1594. *pour les heritiers d'Eustache Vignon.* J'en ai cité bien des choses en quelques (d) endroits de ce Dictionaire. On a fait beaucoup (e) d'attention à une chose que l'Auteur remarque; c'est (f) *qu'au regard de ce qu'on nomme religion parmi les autres peuples, il se peut dire tout ouvertement que non seulement ces pauvres sauvages n'en ont point, mais qu'aussi s'il y a nation qui soit & vive sans Dieu au monde ce sont vraiement eux.* Le Ministre Pierre Richier avoüe le même fait dans une lettre qu'il écrivit de ce pais-là. Il y temoigne son regret de ne voir aucune aparence que l'on puisse convertir ces peuples à l'Evangile, puis que non seulement ils ignorent la diference du vice & de la vertu, mais aussi l'existence divine. (g) *Bonum à malo non secernunt, denique vitia quæ natura in cæteris gentibus naturaliter arguit, loco virtutis habent: saltem vitiorum turpitudinem non agnoscunt, adeo ut hac in re a brutis parum differant. Cæterum quod omnium perniciosissimum est, latet eos an sit Deus, tantum abest ut legem ejus observent, vel potentiam & bonitatem ejus mirentur: quo fit ut prorsus sit nobis adempta spes lucrifaciendi eos Christo: quod ut omnium est gravissimum, ita inter cætera maxime agre ferimus.* Il ajoûte qu'on lui objectera que ce sont des tables rases qui recevront aisément la couleur Evangelique, puis qu'elles n'ont rien qui y soit contraire. Il ne repond autre chose à cette objection si ce n'est que la diversité des langues est un grand obstacle, & que les truchemans que l'on pourroit emploier étoient Papistes. (h) *Audio quidem qui mox objiciet eos tabulam rasam esse quæ facile suis possit depingi coloribus, quod nativo hujusmodi colorum splendori nihil habeat contrarium. Sed norit ille quantum impediat idiomatum diversitas. Adde quod desunt nobis interpretes, qui Domino sint fideles.*

(Z) *La Croix du Maine a fait trois fautes.*] I. Il a (i) dit que Jean de Leri étoit Ministre à Geneve l'an 1558. En II. lieu que l'Ouvrage de Jean de Leri est la traduction de l'histoire d'un voiage fait au Bresil. III. Que ce voiage fut fait l'an 1555.

(A) *Par les hommes illustres qu'elle avoit produits.*] Pittacus l'un des sept Sages, le poëte Alcée, la fameuse Sappho, le rhetoricien Diophanes, l'historien Theophanes étoient nâtifs de la ville de Mitylene, comme aussi Potamon, Lesbocles & Crinagoras. La ville d'Eresé fut la patrie de Theophraste, & de Phanias, disciples d'Aristote. Le Musicien Arion dont l'avanture est si celebre, étoit de Methymne. On conte aussi parmi les illustres Lesbiens l'historien Hellanicus, Terpandre le Musicien, & Callias qui interpreta les vers d'Alcée & les vers de Sappho (k). Voilà le catalogue que Strabon nous a laissé. On n'y trouve point le poëte Lesches qui avoit composé une petite Iliade, & qui étoit de l'Ile de Lesbos (l).

(B) *Le 7. rang entre les plus grandes Iles de la mer Mediterranée.*] Consultez Mr. Bochart (m) qui allegue sur ce sujet le temoignage d'un grand nombre d'Ecrivains. Cela lui sert de fondement pour donner une étymologie Phenicienne du mot *Lesbos*, car il trouve que ce mot-là signifie *ad septimam* soufentendez *insulam*; & il supose que d'abord les Pheniciens nommerent ainsi la ville qui étoit dans l'Ile, & puis l'Ile même. Il prouve par l'autorité d'Etienne de Byzance que Lesbos l'une des cinq villes de l'Ile fut cause que l'Ile s'apella Lesbos. Ses conjectures sont doctes & spirituelles, mais il me semble que les Pheniciens auroient eu besoin de beaucoup de tems pour savoir que cette Ile-là étoit la septiéme des grandes Iles de la mer Mediterranée. Une telle connoissance supose plusieurs navigations, & plusieurs comparaisons entre la Sicile, la Sardaigne, & les autres Iles qui composoient cette pleiade, ou ce nombre septenaire; & l'on ne voit pas que ceux qui cherchent de nouveaux pais, & qui decouvrent des habitations, & qui s'y établissent attendent long tems à les nommer. Mr. Bochart ne se prevaut pas des paroles de Lycophron qui nous aprenent que Cadmus sejourna dans l'Ile de Lesbos. Il avoüe que ce Cadmus n'est pas le Pho-

Digitized by Google

non, y établirent une colonie qui devint si floriſſante qu'elle & la ville de Cume paſſerent pour la metropole de toutes les colonies Greques qui compoſoient l'Æolide, & qui étoient environ au nombre de 30 †. Pauſanias ‡ pretend que Penthilus fils d'Oreſte fut celui qui s'empara de l'Ile de Lesbos. Elle avoit eu pluſieurs noms: Pline β en raporte ſix, & neanmoins il ne parle pas de celui d'Iſſa que Strabon γ, ni Heſychius n'ont pas oublié. Elle eut juſqu'à neuf * villes conſiderables, mais au tems de Strabon & de Pline à peine en reſtoit-il quatre, ſavoir Methymne, Ereſe, Pyrrha, & Mitylene. Les Lesbiens abandonnerent le parti des Atheniens pendant la guerre du Peloponneſe, & en furent châtiez rigoureuſement, & peu s'en falut que la ſentence qui condamnoit à la mort tous les mâles de Mitylene au-deſſus de l'âge de puberté ne fût miſe en execution; mais par bonheur le contrordre des Atheniens arriva lors que l'on ſe preparoit au maſſacre. Thucydide ‖ donne là-deſſus un fort grand detail. On attribuë aux Lesbiens une invention qui (C) eſt ſi abominable que la langue Françoiſe ne peut ſervir à l'exprimer. Peu de gens ont fait mention de l'Oracle de (D) cette Ile-là. Elle ſe nomme aujourd'hui Metelin, j'en parlerai ſous ce mot, & je raſſemblerai pluſieurs choſes que j'omets preſentement.

† *Id. ib. pag.* 428.

‡ *Pauſan. lib.* 3. *cap.* 2. *pag. m.* 207.

β *Plinius ubi infra.*

γ *Strabo lib.* 1. *pag.* 41.

* *Plin. lib.* 5. *cap.* 31. *p. m.* 621.

‖ *Thucydid. lib.* 3.

☞ LESCARBOT (Marc) Avocat en Parlement, a compoſé une (A) hiſtoire de la nouvelle France. Il avoit ſejourné quelque tems en ce païs-là. Depuis il ſuivit en Suiſſe Pierre

Phenicien, & que c'eſt Mercure l'un des Cabires. Raportons le paſſage de Lycophron:

(a) *Lycophr. v.* 219. *pag.* 30. *edit. Oxon.* 1697.

Ως (a) μή σε Κάδμος ὤφελ' ἐν πιειρύτῳ
Ἰσσῃ φυλεῦσαι δυσμενῶν ποδηγέτην,
Τέταρτον ἐξ Ἄλαντος ἀθλίου τόκον,
Τῶν αὐθομαίμων συγκατασκάπτην Πρύλιν,
Τόμυρι πρὸς τὰ λῷστα νημερτίσατε.
Utinam te, Pryli, Cadmus in inſula
Iſſa non genuiſſet, hoſtium ducem,
Quartum ex Atlantis miſeri ſemine,
Cognatorum tuorum everſorem,
Vatem ad optima veriſſimum.

Il eſt clair que le poëte parle d'un Cadmus diferent du frere d'Europe, & que c'eſt Mercure qu'il deſigne par ce nom-là, car il le fait petit-fils d'Atlas, & pere de Prylis. Le commentaire d'Iſaac Tzetzes nous aprend (b) que Lycophron ſe ſert ici du mot Cadmus par abreviation, au lieu de celui de Cadmilus dont il s'étoit ſervi dans le vers 162. & qui eſt le nom (c) que donnoient les Bœotiens au Dieu Mercure. Il nous aprend auſſi que Mercure eut de la Nymphe Iſſa un fils nommé Prylis, qui gagné par les preſens de Palamede predit aux Grecs quand ils aborderent à l'Ile de Lesbos, qu'un cheval de bois ſeroit la mâchine avec laquelle ils ſubjugueroient la ville de Troie.

(b) *Tzetz. in Lycophr. v.* 223.

(c) *Id. ib. v.* 219.

(C) *Une invention qui eſt ſi abominable.*] Non ſeulement je ne deſignerai pas en François cette vilainie, mais je m'abſtiendrai même de raporter en Latin une partie des choſes que des écrivains fort graves ont emploiées dans leurs livres pour l'expliquer. Mais puis que le grand Eraſme n'a pas cru qu'il dût exclure du recueil de ſes proverbes celui qui étoit venu de là, il me doit être permis de copier quelque choſe de ſes recherches. *Ajunt*, dit-il (d), *turpitudinem quæ per os peragitur, fellationis opinor, aut irrumationis, primum à Lesbiis authoribus fuiſſe profectam, & apud illos primum omnium fœminam tale quiddam paſſam eſſe. Interpres hujus rei teſtem citat Theopompum in Ulyſſe . . . . & Stratidem in Troilo.* Il entend par *interpres* le Scholiaſte d'Ariſtophane ſur ces paroles de la Comedie intitulée *Veſpæ*, μίμνειν ἤδη λεσβιεῖν τὰς ξυμπότας, *quæ combibones jam ſuos contamines.* Je ne penſe pas qu'il ait atrapé la penſée d'Ariſtophane à l'égard de ces paroles: (e) Δοκεῖς δέ μοι τὸ λάβδα καλὰ τὰς λεσβίας, *mihi at videre labda juxta Lesbios.* Le ſens qu'il y donne paroît bien froid & forcé. Il ne faut pas trouver étrange qu'il n'ait guere reüſſi ſur ce paſſage, puis que Mr. le Fevre de Saumur l'a expliqué en deux manieres, & cela plutôt par conjecture, que par aucun trait d'érudition propre à prouver, ou à éclaircir. *Alludit*, dit-il (f), *ad fœditatem Lesbiam.* [*Tanta mihi prurigine videris correpta ut vel medium virum glubere*, tenta viri vorare *poſſis*] *fortaſſe id etiam eo dictum eſt quod eam divaricatis cruribus decumbentem videret.* Galien a fait mention de la turpitude Lesbienne, mais ſans expliquer ce que c'étoit. Il ne jugeoit pas que cela fût neceſſaire dans un tems où tout le monde entendoit cette expreſſion; mais après pluſieurs ſiecles une infinité de mots Grecs ſont devenus extrêmement dificiles à entendre, & il a falu que les critiques aient bien ſué pour deviner ce que les anciens ont voulu dire. Le docte Mercurial tâcha de trouver le ſens de ce paſſage de Galien. *Galenus*, dit-il (g), 10. *de Simp. med. cap.* 1. *Xenocratem damnans, quòd ſtercora agris voranda daret, probrum ait gravius eſſe, κοπροφάγον, id eſt, ſtercorivorum audire, quàm fellatorem, aut cinædum. Subjungit deinceps:* ἢ τῶν αἰσχρουργῶν μᾶλλον βδελυττόμεθα τὰς φοινικιζούσας, τῶν λεσβιαζόντων. *Qui verò ſint phœnicizantes, & Lesbiaſſantes apud ipſum, nullibi explicatum habetur. Ego itaque reperio, ſpurciſſimam quandam apud Phœnices libidinis ſpeciem extitiſſe, quæ viri * * * lingebant, quave interdum impuriſſimos homines Romanos uſos eſſe memoria mandatum eſt. Nam Seneca . . . . . Hos cunnilingos frequentiſſimè diffamatos, apud Martialem eſt reperire: quid fortàſſe phœniciſſare dicebantur, quòd labia ſanguine rubea ſæpiſſimè gererent. unde Martialis. . . . . Jam verò λεσβιάζειν, quid eſſet, ab aliquibus explicatur, obſcœnum fuiſſe turpitudinis genus, quo viri inguina puerorum, vel virorum ore & labiis tractabant, irrumationem aliàs vocatam, & ſicuti phœniciſſantes labra rubicunda ſibi reddebant, ſic Lesbiaſſantes alba. Ob quod Catullus ad Gellium:*

Neſcio quid . . . . . .
. . . . . .

Heſychius tamen aliter videtur ſenſiſſe, ſed qua autoritate aut ratione ductus, ignoro. J'ai ſuprimé quelques mots, & quelques paſſages dans cet endroit de Mercurial: ce n'eſt pas que je pretende que ce ſavant Medecin n'ait pas eu droit de raporter tout ce qu'il a raporté. Un commentateur ou un interprete, qui ne fait que ſe ſervir de l'autorité d'un écrivain tel que Martial, conu de toute la Republique des lettres, ne peut pas être blâmé. Ou il faut exterminer les anciens Auteurs, ou il faut ſoufrir que pour debrouiller le ſens d'un mot dificile, on allegue leurs paroles. Cependant je n'ai point voulu emploier tous les temoignages de Mercurial: il faut s'aſſujettir quelquefois aux ſcrupules de la mode.

(d) *Eraſme ſur le proverbe* λεσβιάζειν. *C'eſt le* 70. *de la* 7. *centurie de la* 3. *chiliade p. m.* 795.

(e) *Ariſtoph. in* ἐκκλησιαζούσαις.

(f) *Tanaquillus Faber in hac verba Ariſtophanis* λάβδα καλὰ τὰς λεσβίας, *epiſt. lib.* 2. *pag.* 267. 268.

(g) *Hieron. Mercurialis variarum lectionum lib.* 4. *cap.* 13. *pag. m.* 221. 222.

(D) *Peu de gens ont fait mention de l'Oracle de l'Ile de Lesbos.*] Philoſtrate, ſi je ne me trompe, eſt le ſeul qui nous en aprenne des nouvelles. Il dit (h) que Philoctete partit volontairement de l'Ile de Lemnos, après que Diomede & Neoptoleme fils d'Achille, *l'en eurent requis au nom de toute l'armée Greque, & declaré l'oracle qu'ils avoient eu touchant ſes fleſches venu . . . de Lesbos:* car, ajoûte Philoſtrate, „ Les Grecs uſent de „ leurs oracles domeſtiques, comme de celuy de Do„ done, & du Pythien, & de tous les autres, ou ſe „ rendent des predictions approuvees, & qui ont vo„ gue & reputation, ainſi que de la Bœoce & Phoci„ de: mais comme Lesbos ne fuſt gueres eſloignee de „ Troye, les Grecs qui eſtoient-là devant y envoye„ rent à l'Oracle, lequel ſe rendoit-là par Orphee. „ Pour aultant qu'apres le cruel maſſacre qu'en firent „ les femmes Thraciennes, ſa teſte eſtant parvenue en „ Lesbos, s'y arreſta ſur une roche, du dedans de la„ quelle ſe rendoient ces oracles, ſi que non ſeule„ ment les Lesbiens ſe ſervoient en leurs predictions „ & devinemens de ce chef, mais tous les autres Eo„ liens encore, & les Ioniens leurs proches voiſins „ qui y venoient au conſeil, & de Babylone meſme: „ car il predit tout plein de choſes aux Roys de Perſe, „ & entre autres à l'ancien Cyrus, auquel on dit qu'il „ donna une telle reſponſe: *Ce qui eſt à moy ô Cyrus, „ eſt à toy*, voulant par-là luy donner à entendre qu'il „ viendroit occuper les Odryſiens, & l'Europe. De „ fait Orphee autrefois acquit beaucoup de pouvoir „ & credit par ſa grande ſageſſe & ſcience, meſ„ mement à l'endroit des Odryſiens, & de tous les „ autres Grecs qui celebrent ſes myſteres. Mais par „ ce que deſſus il vouloit auſſi deſigner à Cyrus ce qui „ luy devoit finablement arriver: car s'eſtant hazardé „ de donner juſqu'au delà du Danube contre les Maſ„ ſagetes & Iſſedoniens peuples de la Scythie, il y fut „ mis à mort par une femme qui leur commandoit, „ laquelle luy couppa la teſte tout ainſi que les Thra„ ciennes avoient fait à Orphee (i). „

(h) *Philoſtratus in Heroicis, in Philocte. Je me ſers de la traduction de Vigenere fol.* 253. *du* 2. *tome edit. in* 4.

(i) *On a ici un exemple des galimatias des reponſes des oracles du Paganiſme, car que peut-on voir de plus tiré par les cheveux que l'explication de la reponſe faite à Cyrus.*

(A) *Une hiſtoire de la nouvelle France.*] Elle contient *les navigations, deconvertes & habitations faites par*

Digitized by Google

re de Caſtille Ambaſſadeur de Louïs XIII. Et comme il aimoit à faire des relations des païs où il voiageoit, il fit le tableau des 13. Cantons en vers heroïques & le publia à Paris l'an 1618. Il étoit né * à Vervins.

LESLIE †, Maiſon illuſtre d'Ecoſſe, iſſuë d'un des (A) principaux gentilshommes qui allerent de Hongrie en Angleterre, & puis d'Angleterre en Ecoſſe, avec la Reine Marguerite β environ γ l'an 1067. Il s'apelloit Barthelemi, & il épouſa l'une des filles d'honneur de cette Reine, & en eut un fils nommé Malcolme. Quelques-uns diſent que ſa femme étoit propre ſœur de la Reine. Il ſe fit tellement eſtimer du Roi d'Ecoſſe, entre autres actions pour avoir conſtruit & courageuſement defendu la forteresſe d'Edimbourg, qu'il (B) en obtint des recompenſes très-honorables. Il mourut chargé d'années, & couvert de gloire l'an 1120. Ses ſucceſſeurs en droite ligne parurent avec éclat, tant par les nouveaux bienfaits qu'ils obtinrent de leurs Princes, que par les mariages qui les allierent aux plus illuſtres familles, juſques à David de LESLIE, qui étoit le huitiéme depuis Barthelemi. Ce David après avoir fait la guerre dans la Paleſtine contre les Sarrazins pendant ſept ans, revint en Ecoſſe, & quoi qu'il eût 80. ans il ſe maria, & fit un fils qui fut le premier qui s'apella Baron de Leſlie. Ses deſcendans finirent à la ſeptiéme generation, en la perſonne de George Baron de Leſlie qui mourut fort endetté. Sa veuve épouſa Jean Forbes, qui paiant les creanciers devint poſſeſſeur de la ‡ Baronie de Leſlie. Tous les LESLIES qui ſubſiſtent aujourd'hui deſcendent de deux branches collaterales, ſavoir de celle de ROTHES, & de celle de BALQUHANE. La branche de Rothes commença à Normand Leſlie, frere de David, & s'acrut merveilleuſement en biens & en dignitez. George arriere-petit-fils de Normand, fut le premier qui s'apela ‡ Comte de Rothes. La droite ligne maſculine de ſes deſcendans a fini l'an 1681. par la mort de Jean de Rothes, que le Roi (C) Charles II. avoit creé Duc, & élevé aux plus grandes charges. Les branches (D) collaterales ſont en grand nombre, & de l'une d'elles deſcendoit Jaques de Leſlie, qui ſe ſignala dans les armées du Grand Duc de Moſcovie, où il étoit Colonel. Pour ce qui eſt de la branche de Balquhane, elle commença en la perſonne de George ſecond fils d'André, lequel André étoit le ſixiéme Seigneur de Leſlie depuis Barthelemi fondateur de la famille. George premier Baron de Balquhane obtint du Roi David Bruſe pluſieurs Seigneuries, & mourut l'an 1351. Sa poſterité diviſée en (E) diverſes branches, a produit pluſieurs perſonnes de grand merite. On y comptoit tout à la fois trois Generaux, un (F) en Ecoſſe, un

* *Leſcarbot, hiſt. de la Nouv. France liv. 2. ch. 5. p. m. 179.*

† *Les François écrivent & prononcent* Leſlé. *En Latin on dit* Letlæus.

β *Elle a été canoniſée: c'eſt celle qu'on nomme Ste. Marguerite. Voïez l'article* Drummond, *pag. 1073.*

γ *Malcolme III. du nom regnoit alors en Ecoſſe.*

‡ *Elle apartient encore à la famille* Forbes.

‡ *Ses predeceſſeurs ne portoient que le titre de Baron.*

par les François és Indes Occidentales & nouvelle France ſous l'avœu & authorité de nos Roys Tres-Chrétiens, & les diverſes fortunes d'iceux en l'execution de ces choſes depuis cent ans juſques à hui. En quoy eſt compriſe l'hiſtoire Morale, Naturele & Geographique de la dite Province: Avec les tables & figures d'icelle. Je me ſers de la 2. édition qui eſt de Paris chez Jean Millot 1611. in 8. Cet Ouvrage eſt aſſez curieux: l'Auteur y entremêle pluſieurs remarques de literature. Il commence par la deſcription du voiage de Jean Verazzan Florentin, qui fut envoié en Amerique par François I. l'an 1524. Voilà le premier voiage qui ait été fait en ce païs-là ſous les auſpices de la Couronne de France.

(A) *D'un des principaux gentilshommes.*] Il deſcendoit, dit-on, d'une très-ancienne famille Hongroiſe, & nommément d'un Leſlie qui étoit gendre d'un Empereur. (a) *Originem ſuam duxiſſe aſſeritur ex pervetuſto ſanguine Hungarico, & ſpecialiter à Leſlæo quodam, qui, ut antiquiſſima referunt Familiæ monumenta, perhibetur exſtitiſſe magnus Imperatoris Locumtenens, cujus etiam filia ei in thori conſortem eſt conceſſa. Ab hoc porro vetuſto Leſlæorum cognomine varia ad hæc uſque tempora loca in Hungaria ſuum nomen derivarunt, quæ inter* LESLINIA, LESSILIA, LELES *ac alia temporum viciſſitudine denominationem immutantia poſſunt recenſeri.*

(a) *Laurus Leſlæana pag. 1. Voiez tout le titre de cet Ouvrage au corps de cet article à la marge.*

(B) *Qu'il en obtint des recompenſes très-honorables.*] La maniere dont le Roi Malcolme ſe ſervit pour ſavoir les terres qu'il lui donneroit, a quelque choſe de ſingulier. Il voulut que nôtre Barthelemi allât tout un jour à cheval vers les Provinces du Nord, & il lui donna un mille à la ronde toutes les terres (b) par tout où le cheval auroit repu. Voici du Latin où l'on verra cette recompenſe & toutes les autres. (c) *Fuit Bartholomæus tanta æſtimationis apud Regem Malcolmum, præſertim ob arcem Edinburgenſem valide à ſe munitam, & ſtrenuè dein propugnatam; ut eum non ſolum Equitem Auratum crearit, & toto vitæ tempore dictæ arci præfecerit; ſed præterea in præſitorum obſequiorum mercedem ei conceſſerit; ut, ubi* DUMFERMILINGO *ſeptentrionem versùs ſuper eodem equo unâ die iter ageret; intra quamcunque Provinciam ad pabulandum ſemel deſcenderet; eum totum circumcirca agrum ad mille paſſus hæreditario jure ſuum faceret. Primò itaque deſcendit ad* FECHIL, *nunc dictum* LESLIE *in Fifa; alterâ vice apud* INNERLEPAD *in Anguſia; tertiò apud* FESKIE, *ſeu* ESKIE *in Mernia; quartò apud* CUSHNIE *in Marria; & ultimatim demùm ad locum dein* LESLIE *nuncupatum in Gariotha, ubi equus defecit: reducem cum Rex interrogaret ubi equum reliquiſſet, reſpondiſſe ei dicitur,* At the Leſſe Ley beſide the mair. *Latine:* In campo minori prope majorem, *tunc Rex advertens locum cognomini convenire:* Lord LESLEY Shall thou be, and thy heirs after the. *Latine:* Dynaſta de LESLEY eris tu, & hæredes tui poſt te: *ſimulque donationem omnium illarum poſſeſſionum illi confirmavit; quam & ratam habuit Alexander primus, ejus filius; uti hac ſuper re adhuc tempore Joannis* LESLÆI *Epiſcopi Roſſenſis exſtabat diploma Regium apud Baronem de* LESLIE; *multique ex his fundis etiamnum à Comite de* ROTHES LESLIE, *ceu ſuperiore ſuo dependent.*

(b) *Confer. ce qui a été dit dans l'article* Hay, *pag. 1467. remarque A.*

(c) *Laurus Leſlæana fol. 4.*

(C) *Que le Roi Charles II. avoit creé Duc, & élevé.*] Ce Jean de Rothes avoit épouſé Anne Lindſay fille du Comte de Crauford: il n'en eut que deux filles, dont l'aînée fut mariée au (d) Comte de Haddington, & la cadete au Marquis de Montroſe, & puis à Jean Bruce Baron de Kinloſſe. Le fils de l'aînée a pris le nom & les armes de Leſlie, & ſera Comte de Rothes après la mort de ſa mere (e). Voici les charges dont Jean de Rothes fut honoré par Charles II. *Hic Joannes poſt infelicem pugnam ad* WORCESTER *diu in Anglia captivus detinebatur; Rege dein Carolo ſecundo ad Regna reverſo, factus eſt primo Regiarum excubiarum Præfectus, mox theſaurarius, & omnium Sceticarum copiarum Generalis, paulo poſt ſupremus Commiſſarius, ac demum uſque ad mortem magnus Regni Cancellarius; creatus fuit ab eodem Rege Dux de* ROTHES, *& Marchio de* BAMBRIGH, *&c. quæ dignitas etiam ad mares poſteros devoluta fuiſſet, niſi eis caruiſſet.*

(d) *Il eſt de la famille Hamilton.*

(e) *Laurus Leſlæana.*

(D) *Les branches collaterales* de Rothes *ſont en grand nombre.*] Il y a celle des Seigneurs de Lindors, celles des Seigneurs de Newmarke, celle des Barons de Newtoune, celle des Sieurs de Finraſſie, celles des Sieurs de Burdsbank, celle des Sieurs de Aikenway, & celle des Sieurs de Pitnamon (f).

(f) *Ibid.*

(E) La *poſterité* du Baron de Balquhane *diviſée en diverſes branches.*] Outre la ligne directe il y a la branche des Sieurs de Kincragie, celle des Barons de Wardes, celle des Sieurs de Bucharne, celle des Sieurs de Cliſſon, celle des Sieurs de Newleſlie, celles des Sieurs de Kininvie, celle des Barons de Pitcaple, celle des Sieurs de Crichie, celle des Comtes de Roſſie (g).

(g) *Ibid.*

(F) *Un en Ecoſſe.*] Il étoit de la branche de Kininvie, fils de George Sieur de Drumvir. Il aprit le metier des armes en Allemagne, & eut de très-grans emplois dans les armées du Roi de Suede. Quand il fut de retour en ſon païs, il eut le Generalat de toute l'armée d'Ecoſſe. Il fut fait Comte de Levin par le Roi Charles I. & mourut l'an 1650. âgé de 70. ans. Son petit-fils lui ſucceda, & ne laiſſa que des filles (h).

(b) *Ibid.*

Digitized by Google

un en (G) Allemagne, un en (H) Moſcovie †. J'en parle dans les remarques. Le fameux Evêque de (I) Roſſe, ſous le regne de Marie Stuart, étoit de cette maiſon. Moreri en parle ſous le mot *Leſlei*.

† *Tiré d'un livre imprimé à Grats l'an* 1692. apud Hæredes Widmanſtadii, *& intitulé*, Laurus Leſlæana explicata, ſive clarior enumeratio perſonarum utriuſque ſexus cognominis Leſlie, una cum affinibus, titulis, officiis, dominiis, geſtisque celebrioribus breviter indicatis, quibus à ſexcentis & ampliùs annis proſapia illa floret; ex variis authoribus, manuſcriptis, & teſtimoniis fide dignis in unum collecta.

LESSEVILLE (EUSTACHE LECLERC DE) Evêque de Coutance, étoit fils de Nicolas Leclerc de Leſſeville, Seigneur de Thun & d'Eucquemont, mort Doien de la Chambre des Comptes, & de Caterine le Boulanger, ſœur du Preſident le Boulanger, qui avoit été Prevôt des Marchans, & qui mourut dans la Grand' Chambre en opinant. Comme Nicolas Leclerc de Leſſeville avoit pluſieurs enfans, & qu'Euſtache n'étoit que le troiſiéme, aiant avant lui Antoine Seigneur d'Eucquemont, mort jeune, & Charles, mort Doien du grand Conſeil, il ſe deſtina de lui-même à l'Egliſe, & prit le parti d'étudier en Sorbonne, ce qui pour lors n'étoit pas ordinaire aux gens de naiſſance. Il n'avoit pas encore vingt ans lors qu'on le nomma Recteur de l'Univerſité; & ce fut lui qui le premier fit aller l'Univerſité en caroſſe, au lieu qu'auparavant elle alloit toûjours à pied. Ce qui avoit fait dire à Henri IV. que ſa fille aînée, parlant de l'Univerſité, étoit bien crottée. Euſtache eut tant de vocation pour l'Egliſe, qu'on remarque qu'il ſe fit Prêtre ſans avoir encore aucun Benefice. Il fut Docteur de la Maiſon & Societé de Sorbonne, & bientôt après le Roi Louïs XIII. le choiſit pour un de ſes Aumôniers ordinaires. Il traita dans la ſuite d'une charge de Conſeiller au Parlement, & fut pourvu de la Cure de St. Gervais à Paris dans le tems des troubles, ce qui lui ſauva la vie: car étant dans l'Hôtel de ville avec pluſieurs Deputez tant du Parlement, que des autres Compagnies, & le peuple comme tout le monde ſait, s'étant ému, & aiant maſſacré pluſieurs des Deputez, & entre autres le Sr. le Gras Maître des Requêtes, qui avoit épouſé la ſœur de celui dont nous parlons, quelques Bateliers & autres gens de cette eſpece crurent qu'il étoit de leur devoir de ſauver leur Curé. C'eſt pourquoi ils le furent enlever du milieu de l'aſſemblée, & le conduiſirent chez lui en toute ſûreté. Quelque tems après il eut l'Abbaïe de St. Creſpin proche de Soiſſons, & la Baronie de St. Ange, & fut Chanoine d'honneur du Chapitre de Brioude, qui donne le titre de Comte. Enfin le Roi lui donna l'Evêché de Coutances, vacant par la demiſſion de Claude Auvri, Treſorier de la Ste. Chapelle à Paris. Quoi qu'il n'ait pas vêcu long tems après, il n'a pas laiſſé de s'attirer l'eſtime & l'amitié de tout ſon Dioceſe, où ſon nom eſt encore en veneration. Il étoit particulierement recommandable par une grande capacité, & par une conoiſſance profonde de la Theologie, & de la Juriſprudence. Comme il étoit Docteur de Sorbonne, & qu'il avoit été quatorze ans Conſeiller au Parlement, il étoit également verſé dans l'une & l'autre de ces ſciences, ce qui le rendoit l'arbitre des affaires les plus importantes de la Province. Il mourut à Paris le quatriéme Decembre 1665. pendant l'aſſemblée du Clergé, à laquelle il étoit deputé, & fut enterré aux Auguſtins dans la ſepulture de ſes ancêtres. Leclerc de Leſſeville porte d'azur à trois croiſſans d'or ‡.

‡ *Memoire publié tout tel qu'il a été communiqué.*

LEUCADE, en Latin *Leucas*, étoit * au commencement une peninſule attachée à la terre ferme de l'Acarnanie, mais elle devint une Ile par le travail des Corinthiens ‡. Ils couperent l'iſthme, & bâtirent auprès du canal une ville qu'ils apellerent Leucade, où ils tranſporterent

* *Strabon lib. 1. pag. 40. & lib. 10. pag. 311.*

‡ *Cypſelus les avoit envoiez pour fonder des colonies ſur cette coſte.*

(G) *Un en Allemagne.*] Il s'apelloit Walter, & étoit fils de Jean dixiéme Baron de Balquhane. Il alla jeune en Allemagne, & porta les armes au ſervice de l'Empereur. Le ſervice qu'il rendit à S. M. Imperiale quand Walſtein fut tué lui valut un Regiment, & pluſieurs autres recompenſes. Ferdinand III. le fit Comte de l'Empire, Marechal de Camp general, Conſeiller du Conſeil privé, & Gouverneur (a) d'une Province. Il fut Ambaſſadeur de S. M. Imperiale à Rome, & ailleurs, & on l'envoia à la Porte pour la ratification de la paix concluë l'an 1664. Il étoit déjà Chevalier de la toiſon d'or. Le Jeſuïte Paul Taſferner ſon Confeſſeur a publié une relation de cette Ambaſſade de Conſtantinople. Le Comte Walter Leſlé mourut à Vienne le 4. de Mars 1667. âgé de 61. ans; il s'étoit marié avec Anne Françoiſe de Dietrichſtein, fille du Prince Maximilien de Dietrichſtein grand Maître de la Cour de l'Empereur; & n'en aiant point eu d'enfans, il inſtitua ſon heritier Jaques ſon neveu, fils d'Alexandre 14. Baron de Balquhane. Il l'avoit apellé auprès de lui en Allemagne depuis long tems, & lui avoit ſervi d'un très-bon patron. Ce neveu monta du plus bas degré de la milice à la charge de Marechal de camp general. Il épouſa Marie Thereſe de Liechtenſtein, fille du Prince Charles de Liechtenſtein Duc de Troppau, de laquelle il n'a point d'enfans. Il laiſſera tous ſes biens à deux neveux (b). Voici les titres qu'on lui donne dans une épitre (c) Dedicatoire. *Jacobo S. R. J. Comiti de Leſlie, Libero Baroni de Balquhane, Domino Neoſtadii ad Mestoviam; Pestovii, Pernegg, &c. S. C. M. Camerario, & Conſiliario Actuali Intimo, Conſilii aulæ Bellici Int. Auſt. Præſidi, Generali Campi Mareſchallo, Pedeſtris Regiminis Colonello, &c.* Les éloges qu'on lui donne dans la même épitre ſont en partie ceux-ci. *Tu ex viginti; quibus per Germaniam, Hungariam, Belgium interfuiſti prælis, nunquam victus, plerumque victor diſceſſiſti: Intra ultimum tanùm biennium, quo ante graviorem ægritudinem* Tuam *caſtra frequentare licuit, Viennam introducto opportunè præſidio imminentem contra hoſtem providè muniviſti, & allatis poſtmodùm à* Te *ipſo inter primos, ſuppetiis ejus eliberationem inſigniter promoviſti, Tartaros à ſuperiore Auſtria non ſemel fortiter rejeciſti; Virovitizam, Breforizam, Slatinam, aliaque propugnacula, barbaris cæſis, & Cæſareis finibus longè, lateque in Sclavonia propagatis feliciter expugnaſti; pauca* Tuorum *millia ad Ternavizam contra Ottomanici exercitus robur rarâ induſtriâ, & fortitudine ſervaſti; ac demum ad Gloria* Tuæ *cumulum Pontes Eſſeckianos, & civitatem inter hoſtes cum exigua militum manu plurium dierum confecto itinere flammis injectis audacter incineraſti, feſtiviſque quaſi ignibus* Tuos *Triumphos adornaſti: Quòd ſi biennio ſolùm tot, & tantas Laureas meſſuiſti; quot hactenus, & quantas meſſuiſſes, ſi infirma* Tua *valetudo permiſiſſet?*

(a) Supremus confinium Sclavoniæ ac Petrinix Præfectus.

(b) *Ibid.*

(c) *Celle du* Laurus Leſlæana, *faite l'an* 1692.

(H) *Un en Moſcovie.*] Il s'apelloit Alexandre, & il étoit de la branche de Crichie. Il parvint au Generalat, après une longue ſuite de grans ſervices qu'il rendit aux Ducs de Moſcovie dans leurs armées, & il fut gouverneur de Smolensko. Il mourut l'an 1661. à l'âge de 95. ans. Il y avoit alors en Moſcovie 7. Colonels, pluſieurs Capitaines & autres bas Officiers du nom de Leſlie (d).

(I) *Le fameux Evêque de Roſſe.*] Il étoit iſſu de Malcolme, fils d'André troiſiéme Baron de Balquhane. Son pere étoit un habile Juriſconſulte, qui après avoir voiagé en Italie, en France, aux Païs-Bas, & en Angleterre, mourut le 16. de Mars 1554. Le Prelat dont nous parlons eut beaucoup de part à l'eſtime de la Reine Marie, qui lui donna une charge de Conſeiller à la Cour ſouveraine d'Ecoſſe, & à ſon Conſeil privé, & l'emploia dans les affaires d'Etat. Il fut enſuite Coadjuteur de l'Abbaie de Lindors, & enfin Evêque de Roſſe. Il rendit de grans ſervices à cette Princeſſe, & fut empriſonné en Angleterre pour l'amour d'elle, quoi qu'il fût Ambaſſadeur du Roi ſon fils. Il negocia pour ſa liberté à Rome, à Vienne & dans pluſieurs autres Cours; & puis il mourut à Bruxelles l'an 1595. Il a compoſé pluſieurs livres, & entre autres une hiſtoire d'Ecoſſe (e).

(d) *Laurus Leſlæana ibid.*

(e) *Ibid. fol. T. On la cite ſous le nom de* Joannes Leſlæus.

Digitized by Google

terent les habitans de la ville de Neritus. Ce travail ‡ ne facilita pas beaucoup la navigation; & si nous en (A) croions Pline, les sables que les vents accumulerent refirent un isthme. Nous dirons dans l'article de Sainte † Maure ce qui concerne son état present. Quant à son état ancien, il me semble que si quelque chose merite d'en être raportée, c'est la (B) ceremonie de la precipitation. Il semble qu'il y ait eu des personnes qui s'engageoient (C) tous les ans comme à prix fait, à donner un tel spectacle.

‡ *Voiez Casaubon sur Strabon ad pag. 311.*

† *C'est le nom que l'Ile de Leucade porte aujourd'hui.*

LEUCIPPE, Philosophe Grec. On n'est point d'accord sur le lieu de sa naissance, mais presque tous les Auteurs conviennent qu'il a inventé le systême des atômes, & qu'il ne faut point s'arrêter au temoignage de (A) Posidonius. On ne sauroit nier qu'en certaines choses le

(A) *Si nous en croions Pline.*] Il ne semble pas être exemt ici de contradiction, car dans le chapitre 90. du 2. livre il met Leucade entre les pais qui ont eté detachez de la terre ferme par un coup de mer; ailleurs (a) il attribuë cela au travail des habitans. *Leucadia ipsa peninsula quondam Neritis appellata, opere accolarum abscissa à continenti, ac reddita ventorum flatu congeriem arena accumulantium.* Strabon aux deux endroits que j'ai cotez (b) le favorise à l'egard du dernier passage, mais non pas quant au premier. Ovide (c) semble lui être plus favorable à l'egard du premier, qu'à l'egard de l'autre, quand on songe qu'il fait parler Pythagore sur les changemens de la nature.

Leucada continuum veteres habuere coloni,
Nunc freta circumeunt. Lancle quoque juncta fuisse
Dicitur Italiæ, donec confinia pontus
Abstulit, & medio tellurem reppulit unda.

Mais après tout on ne sçauroit entierement disculper Pline, non pas même par l'expedient officieux du Pere Hardoüin, qui veut que l'on reconnoisse que Leucade a été rejointe deux fois à la terre ferme; ce qu'il prouve parce qu'au tems de la guerre des Romains contre Philippe Roi de Macedoine, Leucade étoit une presqu'isle (d), & que du tems de Tite Live & de Strabon, c'étoit une Ile. Selon cela ce païs avoit été isolé, dans le tems qui s'écoula depuis cette guerre des Romains jusques à l'empire d'Auguste, & il étoit redevenu peninsule dans le tems qui s'écoula depuis Auguste jusques à Pline. S'il avoit été isolé par l'effort d'une tempête, il ne faloit pas marquer une (e) opositon entre le travail des habitans, & celui des vents. Il faut donc dire que les habitans isolerent leur païs. Mais en ce cas-là où trouverons-nous la verité de ce que Pline avoit dit dans le chapitre 90. du 2. livre *perrupit mare Leucada?* Cet evenement auroit precedé sans doute la guerre contre Philippe; mais dans ces tems anterieurs nous trouvons que ce furent les Corinthiens, & non pas la mer qui couperent l'isthme de Leucade.

(B) *La ceremonie de la precipitation.*] Il y avoit sur le promontoire de Leucade un temple d'Apollon, & il faloit selon l'ancienne coutume (f) que tous les ans au jour de la fête de ce Dieu, l'on precipitât du haut de ce promontoire quelque criminel, afin de detourner les maux dont on pouvoit être menacé; mais on attachoit à ce criminel beaucoup de plumes & beaucoup d'oiseaux, dont on esperoit que le vol rendroit moins rude la chûte de ce miserable. On tâchoit de le recevoir au bas de ce precipice sur de petites barques rangées en rond, & si on le pouvoit sauver on le bannissoit. Voilà ce que l'on faisoit par l'autorité publique, & pour le bien de la patrie; mais il y avoit des particuliers qui de leur propre mouvement, & dans l'esperance de faire cesser les peines que l'amour leur faisoit soufrir, se precipitoient du haut de cette montagne. De là vint que ce lieu-là fut nommé (g) *le saut des amoureux.* Strabon nous aprend que Menandre avoit debité, que Sappho éperdûment amoureuse de Phaon qui la mepriſoit, fut la premiere qui se precipita de Leucade: il cite des vers de Menandre; mais aparemment il n'a point cité tout le passage, car on ne voit point dans ce qu'il cite, que Sappho ait fait la premiere ce saut perilleux. D'ailleurs Strabon ne se range pas à l'opinion de ce poëte; il dit que ceux qui ont aprofondi plus exactement l'antiquité, temoignent que ce fut Cephale qui fit le premier essai de ce violent remede, pendant ses amours pour Ptaola. Un Auteur (h) dont Photius nous a donné des extraits, remonte jusqu'à l'origine de cette pratique. Il dit que Venus après la mort d'Adonis le chercha par tout, & le trouva enfin à Argos dans l'Isle de Cypre au temple d'Apollon Erithien. Comme elle ne fit point un mystere de sa passion pour Adonis à ce Dieu, il la mena sur le rocher de Leucade, & lui dit de se precipiter de ce lieu-là. Elle le fit, & se trouvant delivrée de son amour, elle en voulut savoir la cause. Apollon lui fit reponse qu'il savoit entant que prophete, que Jupiter se sentant saisi d'amour pour Junon venoit regulierement s'asseoir sur ce roc, & apaisoit ainsi la violence de sa flamme. Il ajoûta qu'un fort grand nombre de gens de l'un & de l'autre sexe s'etoient gueris du mal d'amour, en sautant du haut de cette montagne. On trouve dans cet endroit de Photius le nom de plusieurs personnes qui recoururent à ce remede; les uns s'en trouverent bien, les autres en perdirent la vie. Je n'y ai pas trouvé Calyce, & j'en ai été moins surpris que de n'y pas voir l'infortunée Sappho. Elle nous aprend dans la lettre où Ovide lui a servi de secretaire, que (i) Deucalion amoureux de l'indifferente Pyrrha fit le saut de Leucade, sans se faire de mal, après quoi il cessa d'être amoureux, & Pyrrha commença de l'aimer. Divers Auteurs (k) ont parlé de cet étrange remede d'amour, & il y en a même qui ont dit qu'on faisoit aussi ce saut pour une autre chose, savoir pour aprendre des nouvelles de ses parens.

J'ai dit qu'on ne trouve pas Calyce dans le catalogue de nos sauteurs de Leucade. Elle étoit devenuë amoureuse d'un jeune homme nomme Evathlus, & avoit inutilement prié la Déesse Venus de faire ensorte qu'il voulut bien l'épouser. Evathlus persista dans ses rigoureuses froideurs, & Calyce s'alla precipiter à Leucade (l). Je croi que si l'on comptoit bien, l'on trouveroit un peu plus de femmes que d'hommes qui firent ce saut perilleux.

(C) *Qui s'engageoient tous les ans.*] Un passage de Servius a inspiré cette conjecture à Elie Vinet (m). Voici les paroles de Servius: (n) *Fœminas in sui amorem trahebat* (Phaon) *in queis fuit una quæ de monte Leucate cum potiri ejus nequiret, abjecisse se dicitur; unde nunc auctorare se quotannis solent qui de eo monte jaciunt in pelagus.* Vinet pense qu'on pourroit retablir ce passage en cette maniere, *unde nunc auctorare se quotannis solent qui se de eo monte jaciunt in pelagus*, & que cela peut signifier qu'il se trouvoit des personnes qui pour de l'argent entreprenoient de faire ce saut, comme d'autres s'engageoient pour une certaine somme à s'entretuer dans l'amphitheatre. Les curieux feroient bien d'aprofondir cette particularité par leurs recherches. Il est certain que l'on s'engageoit par vœu à faire ce saut: cela paroît par la reponse d'un Lacedemonien qui fut insulté, à cause qu'il reculoit à la vuë de ce precipice. *Je ne savois pas*, dit-il (o), *que mon vœu auroit besoin d'un autre vœu encore plus grand.* Les vers de Menandre raportez par Strabon (p) temoignent que Sappho fit un vœu à Apollon avant que de se precipiter, c'est-à-dire aparemment qu'elle consacra cette action à cette Divinité. J'ai oublié de dire qu'il y a deux vers d'Anacreon touchant ce saut des amoureux. Scaliger (q) les raporte; mais je pense que ceux (r) qui disent qu'Hephestion les a conservez, se trompent.

(A) *Au temoignage de Posidonius.*] Selon ce temoignage il faudroit croire qu'un philosophe Phenicien nommé Moschus, qui vivoit avant le siege de Troie, a inventé les atômes; car voici ce que Strabon nous aprend: (f) Εἰ δὲ δεῖ Ποσειδωνίῳ πιστεύσαι, τὸ περὶ τῶν ἀτόμων δόγμα παλαιόν ἐστιν ἀνδρὸς Σιδονίου Μόχου πρὸ τῶν τρωϊκῶν χρόνων γεγονότος. *Imo si Posidonio credimus, antiquum de atomis dogma Moschi est, hominis Sidonii qui ante Trojani belli tempus vixit.* Sextus Empiricus remarque la même chose, & de la même maniere que Strabon, c'est-à-dire, en citant Posidonius avec je ne sçai quelle marque de defiance (s), qui ne paroît pas dans Strabon à l'egard des autres dogmes originaires de

(a) *Plin. lib. 4. cap. 1.*

(b) *A la marge du texte, au commencemens.*

(c) *Metamorph. lib. 15.*

(d) *Ex Livio l. 43.*

(e) Opera accolarum abscissa continenti ac reddita ventorum flatu. *Plin. ubi supra.*

(f) *Strab. lib. 10. pag. 311.*

(g) Propterea dicebatur locus ille ἅλμα τῶν ἐρώντων. *Scalig. in Auson. cupid. crucif.* Τὸ ἅλμα τὸ τῆς ἐρωτας πιστευόμενον. Saltus quo finiri amores creditum est. *Strabo lib. 10. pag. 311.*

(h) *Ptolomée fils d'Hephestion, apud Phot. Bibl. n. 191. pag. 491.*

(i) Hinc se Deucalion Pyrrhæ succensus amore Misit, & illæso corpore pressit aquas. Nec mora: versus amor tetigit lentissima Pyrrhæ Pectora; Deucalion igne levatus erat. *Ovid. epist. Sapph.*

(k) *Ampelius in libro memoriali c. 8. Athenæus l. 14. c. 3. Servius in Eclog. 8. v. 59. & in Æn. lib. 3. v. 274. & 279.* Voiez *Scaliger & Vinet* in Auson. Cupid. crucif.

(l) *Stesichorus; apud Athen. lib. 14. c. 3. pag. 619.*

(m) *In Auson. Cupidin. crucif.*

(n) *In Æn. lib. 3. v. 279.*

(o) *Plutarch. in Apophth. Lacon.*

(p) *Liv. 16. pag. 311.*

(q) *In Cicer. in Virg. pag. 69.*

(r) *Mr. de Longepierre, vie de Sappho.*

(s) *Strabo, lib. 16. pag. 512.* Δημόκριτος δὲ καὶ Ἐπίκουρος ἀτόμους (*subaudi* εἶπαν εἶναι τὰ τῶν ὅλων στοιχεῖα) εἰ μή τι ἀρχαιολογεῖσθαι τοῦτον δεῖ δόξαν, καὶ ὡς ἔλεγεν ὁ Στωϊκὸς Ποσειδώνιος, ἀπὸ Μόχου τινὸς ἀνδρὸς Φοίνικος παλαιοτέρου. Democritus vero & Epicurus atomos (*dixerunt esse rerum omnium elementa*) nisi si antiquiorem esse hanc doctrinam sit statuendum, & ut ait Stoïcus Posidonius, à Moscho viro quodam Phœnice adductam. *Sext. Empiricus adverſus Mathem. pag. 367.*

Digitized by Google

le ſyſtême (B) Carteſien ne ſoit ſemblable aux hypotheſes de Leucippe; & l'on doit blâmer Epicure, (C) de ce qu'il * n'avoüoit pas qu'il eût profité des inventions de ce Philoſophe. Ceux qui ſe ſont tant moquez de l'invention des atômes, n'ont pas uſé du (D) *diſtinguo* avec tout le ſoin qu'il l'auroit falu.

* *Bien loin de l'avoüer il nioit que Leucippe eût exiſté. Voiez Gaſſendi* in vita Epicuri l. 5. c. 1.

Je

de Phenicie. Si vous joignez à cela l'eſprit fabuleux que Ciceron a reconu dans les manieres de ſon (a) maître, vous ferez comme le docte Thomas Burnet, qui ne croit point qu'il faille donner à Moſchus l'invention des hypotheſes que Leucippe & Democrite ont ſoutenuës. (b) *Vides rem totam in unius Poſidonii fidem referri, & de hujus fide utrumque authorem ſubdubitare; cum itaque* Atomorum *hypotheſin invexiſſe* Leucippum *aut* Democritum *multo plures, & probatiores fidei teſtes affirment: & inter alios hujus ipſius* Poſidonii *diſcipulus* Cicero: *his ego libentius aſſentior; maximè, cum idem* Cicero *huic philoſopho* falſidici *notam adjicere non vereatur:* Quædam etiam Poſidonius, pace magiſtri dixerim comminiſci videtur. Aparement Poſidonius tenoit un peu de la maladie qui regne dans tous les ſiecles: on ôte autant que l'on peut la gloire de l'invention à ceux qui s'en glorifient, ou qui ne ſont pas de nôtre parti; & l'on aime mieux chercher dans les tems & dans les païs les plus éloignez un autre inventeur.

(a) *Ciceron avoit été diſciple de Poſidonius.*

(b) T. Burnetius, *Archæol. philoſoph. lib. 1. c. 6. pag. 314. edit. Amſtel. 1694.*

(B) *Le ſyſtême Carteſien ne ſoit ſemblable.*] La maladie dont je viens de faire mention a paru dans nôtre ſiecle par raport à Mr. Deſcartes; on tâche de le depouiller de toute la gloire de l'invention, pour la partager entre pluſieurs autres philoſophes anciens & modernes. Je n'entre point dans cet examen; je me contente de dire qu'en certaines choſes on a raiſon de pretendre qu'il n'a fait que renouveller de vieilles idées; car, par exemple, l'hypotheſe des tourbillons n'eſt-elle pas de Leucippe? Le ſavant Mr. Huet le prouve très-clairement. *In varios vortices*, dit-il (c), *ſive mundos primam rerum materiam diſtribuerunt Leucippus, Democritus & Epicurus: unde exiſtimemus meritone in vorticum horum inventione tantum ſe jactet Carteſiana Schola. Ac de his quidem manifeſta res eſt apud Diogenem Laërtium & Heſychium Illuſtrium. Ajebant* (1) *enim corpuſcula ex infinitate ſimul collecta,* Δίνην ἀπεργάζεσθαι; *vorticem efficere; & κατὰ τὴν τῦ μίσου ἀντέρεισιν περιδινεῖσθαι, εἰλεῖσθαι, συνερίζεσθαι*, renitente medio circumvolvi: *ex hac vertigine particularum ſeceſſiones & conjunctiones oriri; ex conjunctionibus enaſci* globoſum acervum, *σύστημα σφαιροειδὲς*. On trouve de plus dans le ſyſtême de Leucippe, les ſemences de ce grand principe de Mechanique que Mr. Deſcartes emploie ſi efficacement, ſavoir *que les corps qui tournent s'éloignent du centre autant qu'il leur eſt poſſible.* L'ancien philoſophe enſeigne que les atômes les plus ſubtils (d) tendent vers l'eſpace vuide comme en s'élançant. C'eſt le manege que Mr. Deſcartes auroit donné à ſa matiere ſubtile, s'il avoit ſuivi ſon principe; mais par une conſequence qu'on ne peut aſſez admirer, il chaſſe au centre des tourbillons cette matiere ſubtile, & à la circonference les globules les plus maſſifs (e). J'ai parlé ailleurs (f) de ceux qui diſent qu'à l'égard des tourbillons, & des cauſes de la peſanteur, Deſcartes eſt le copiſte de Kepler. Ils devoient ajoûter que Kepler eſt le copiſte de Leucippe.

(c) *Petrus Daniel Huetius, Cenſura Philoſophiæ Carteſianæ cap. 8. pag. m. 213. 214.*

(1) *Laert. & Heſych. in Leucippo, Democrito & Epicuro.*

(d) Τὰ μὲν λεπτὰ χωρεῖν εἰς τὸ ἔξω κενὸν ὅσπερ διαστέμενα. τὰ δὲ λοιπὰ συμμένειν. Exilia quidem ad exterius vacuum contendere velut diſſultantia: cætera conſiſtere. *Diogen. Laert. in Leucippo, lib. 9. n. 31.*

(e) *Voiez le Journal de Leipſic* 1689. *pag.* 187. 188.

(f) *Dans l'article* Kepler, *remarque D.*

(C) *Blâmer Epicure de ce qu'il n'avoit pas*] C'eſt la maladie des grans eſprits; ils avoüent difficilement qu'ils ſoient redevables de leur ſcience aux lumieres de leur prochain; ils veulent qu'on ſache qu'ils ont tiré tout de leur propre fond, & qu'ils n'ont point eu d'autre maître que leur genie. On a fait ce reproche à Epicure, lui qui n'avoit fait que reformer en certains endroits le ſyſtême de Democrite, dont Leucippe étoit le premier Auteur. Ciceron nous va temoigner toutes ces choſes. (g) *Iſta enim à vobis quaſi dictata reddunter: quæ Epicurus oſcitans hallucinatus eſt, cum quidem gloriaretur, ut videmus in ſcriptis, ſe magiſtrum habuiſſe nullum: quod & non prædicanti, tamen facile crederem: ſicut mali ædificii domino glorianti, ſe architectum non habuiſſe. . . . Xenocratem audire potuit: quem virum? dii immortales! & ſunt qui putent audiviſſe, ipſe non vult. Credo plus nemini. Pamphilum quendam, Platonis auditorem, ait à ſe Sami auditum.... Sed hunc Platonicum mirificè contemnit Epicurus: ita metuit, ne quid unquam didiciſſe videatur. In Nauſiphane Democriteo tenetur: quem cùm à ſe non neget auditum, vexat tamen omnibus contumeliis. Atqui ſi hæc Democritea non audiſſet, quid audierat? Quid eſt in phyſicis Epicuri non à Democrito? Nam etſi quædam commutavit, ut, quod paullo antè de inclinatione atomorum dixi; tamen pleraque dicit eadem; atomos, inane, imagines, infinitatem locorum, innumerabilitatemque mundorum, eorum ortus & interitus, omnia ferè, quibus natura ratio continetur.* Le Pere Leſcalopier remarque qu'Heraclite auſſi s'eſt vanté (h) de ne devoir à perſonne ce qu'il ſavoit, & que par là il temoigne qu'il ne tenoit point à honte d'être frapé de la maladie ſacrée, c'eſt-à-dire de l'arrogance. Voilà un étrange nom donné à l'orgueil. On pardonneroit cela à ceux qui auroient conu la fierté des Eccleſiaſtiques ſous les Papes de Rome. Si quelque ſorte de vanité meritoit ce nom, ce ſeroit en quelques rencontres celle des perſonnes qui ſe glorifient de ne devoir leurs lumieres ni à leur lecture, ni aux leçons des Profeſſeurs. Vous pretendez donc, leur peut-on dire, avoir été inſpirez.

(g) *Cicero de natura Deorum lib. 1. pag. m. 101. D'autres font le même reproche à Epicure; Voiez Gaſſendi* in ejus vita lib. 1. c. 4. & lib. 5. c. 1. & 2.

(h) Heraclitus, apud Laertium lib. 9. de vitis Philoſophorum. . . putidiuſcule jactat neminem ſe audiviſſe, per ſe quæſiviſſe omnia, & à ſe didiciſſe: ut qui nihil ſciret adoleſcens, vir nihil ignoraret: cum tamen Xenophanem audiviſſet. Nimirum ſibi dedecori non duxit, ſacro morbo teneri; ſic enim arrogantiam Heraclitus ipſe vocitabat, ἱερὰν νόσον. *Leſcalopier Comment. in Cicer. de natura Deorum, pag. 101.*

(D) *N'ont pas uſé du* diſtinguo *avec tout le ſoin qu'il l'auroit falu.*] Lactance emploie toutes ſes forces à refuter l'hypotheſe de Leucippe, tant ſur l'origine & la direction des atômes, que ſur leurs qualitez. Il a très-bien reüſſi ſur le premier point, mais il eſt pitoiable ſur le ſecond. Les épithetes de fou, de rêveur, de viſionnaire ſont duës à quiconque veut que la rencontre fortuite d'une infinité de corpuſcules ait produit le monde, & ſoit la cauſe continuelle des generations: mais ſi l'on donne les mêmes titres à ceux qui pretendent que la diverſe combinaiſon des atômes forme tous les corps que nous voions, on fait voir manifeſtement que l'on n'a nul goût ni aucune idée de la veritable phyſique. Avoüons donc que dans les paroles de Lactance que l'on va lire, il y a & de bonnes & de mauvaiſes objections: ce qui procede de ce qu'il confond des choſes qu'il auroit falu diſtinguer. (i) *Non eſt, inquit, providentia opus, ſunt enim ſemina per inane volitantia, quibus inter ſe temerè conglobatis univerſa gignuntur, atque concreſcunt. Cur igitur illa non ſentimus, aut cernimus? Quia nec colorem habent* (inquit) *nec calorem ullum, nec odorem: ſaporis quoque & humoris expertia ſunt, & tam minuta, ut ſecari, ac dividi nequeant. Sic eum, quia in principio falſum ſuſceperat, conſequentium rerum neceſſitas ad deliramenta perduxit. Ubi enim ſunt, aut unde iſta corpuſcula? Cur illa nemo prater unum Leucippum ſomniavit? A quo Democritus eruditus hereditatem ſtultitiæ reliquit Epicuro. Quæ ſi ſint corpuſcula, & quidem ſolida, ut dicunt, ſub oculos certe venire poſſunt.* Il dilate ces objections dans un autre livre. (k) *Primum minuta illa ſemina, quorum concurſu fortuito totum cohæſiſſe mundum loquuntur, ubi, aut unde ſint quæro. Quis illa vidit unquam? quis ſenſit? quis audivit? An ſolus Leucippus oculos habuit, ſolus mentem? qui profecto ſolus omnium cæcus, & excors fuit, qui ea loqueretur, quæ nec ager quiſquam delirare, nec dormiens poſſit ſomniare. Quatuor elementis conſtare omnia Philoſophi veteres diſſerebant. Ille noluit, ne alienis veſtigiis videretur inſiſtere; ſed ipſorum elementorum alia voluit eſſe primordia, quæ nec videri poſſint, nec tangi, nec ullæ corporis parte ſentiri. Tam minuta ſunt* (inquit) *ut nulla ſit acies ferri tam ſubtilis, quæ ſecari, ac dividi poſſint: unde illis nomen impoſuit atomorum. Sed occurrebat ei, quòd ſi una eſſet omnibus, eademque natura, non poſſent res efficere diverſas, tanta varietate, quantam videmus ineſſe mundo. Dixit ergo levia eſſe, & aſpera, & rotunda, & angulata, & hamata. Quanto melius fuerat tacere, quam in uſus tam miſerabiles, tam inanes, habere linguam. Et quidem vereor, ne non minus delirare videatur, qui hæc putet refellenda. Reſpondeamus tamen velut aliquid dicenti. Si levia ſunt, & rotunda, utique non poſſunt invicem ſe apprehendere, ut aliquod corpus efficiant; ut ſi quis milium velit in unam coagmentationem conſtringere, levitudo ipſa granorum in maſſam coire non ſinat. Si aſpera, & angulata ſunt, & hamata, ut poſſint cohærere, dividua ergo, & ſecabilia ſunt; hamis enim neceſſe eſt, & angulis eminere, ut poſſint amputari. Itaque quod amputari, ac divelli poteſt, & videri poterit, & teneri.*

On ſe moqueroit aujourd'hui d'un homme qui feroit de ſemblables objections; car depuis qu'on a banni les qualitez chimeriques que les ſcholaſtiques avoient inventées, le ſeul parti que l'on prend eſt d'admettre des parties inſenſibles dans la matiere, dont la figure, les angles, les crochets, le mouvement, la ſituation faſſent l'eſſence particuliere des corps qui frapent nos ſens. Ciceron (l) a introduit un perſonnage qui a montré à Lactance la fauſſe methode de n'uſer pas du *diſtinguo*; car il fait tomber la même qualification ſur la figure des atômes, & ſur leur rencontre fortuite. Les modernes ont mieux diſtingué; ils rejettent l'éternité

(i) *Lactantius, Divinar. inſtitut. lib. 3. cap. 17. pag. m. 190.*

(k) *Id. lib. de ira Dei, cap. 10. pag. 533.*

(l) Iſta enim flagitia Democriti, ſive etiam ante Leucippi, eſſe corpuſcula quædam levia, alia aſpera, rotunda alia, partim angulata, curvata quædam & quaſi adunca: ex his effectum eſſe cœlum atque terram, nulla cogente natura, ſed concurſu quodam fortuito. *Cicero de nat. Deor. lib. 1. pag. 91.*

Digitized by Google

Je me ſuis ſouvent étonné de ce que Leucippe & tous ceux qui ont marché ſur ſes traces n'ont point dit que chaque atome étoit animé. Cette ſupoſition les eût tirez d'une partie (E) de leurs embarras, & n'eſt point plus deraiſonnable que l'éternité, & la proprieté du mouvement qu'ils attri-

(a) *Archaeolog. philoſoph. l. 1. c. 12. p. m. 378.*

(b) *Plut. adv. Coloten pag. 1111.*

(c) *Pag. 1132. lettre k.*

(d) *Ci-deſſus pag. 1031. col. 1.*

(e) Ὁ δὲ Δημόκριτος παῦλα μετέχειν φησὶ ψυχῆς πᾶσας, καὶ τὰ μικρὰ τῶν σωμάτων, διότι καὶ διαφανῆς τινος θερμοῦ καὶ αἰθερώδους μᾶλλον τὸ πλεῖον διανενεμήκασιν.

ternité des atômes, & leur mouvement fortuit; mais en retenant à cela près l'hypotheſe de Leucippe, ils en font un très-beau ſyſtême. C'eſt ce qu'a fait Gaſſendi, qui ne difere de Deſcartes quant aux principes des corps, qu'en ce qu'il a retenu le vuide. Les objections de Lactance contre l'indiviſibilité des atômes ſont les plus foibles qu'on puiſſe faire aux atomiſtes: les ſectateurs d'Ariſtote & ceux de Mr. Deſcartes en propoſent de bien plus nerveuſes; mais apres tout ils ne peuvent parvenir qu'à la diviſion poſſible de toute ſorte d'etenduë; car pour la diviſion actuelle, toutes les ſectes ſont obligées de la fixer quelque part. Il eſt trop viſible qu'il y a neceſſairement une infinité de corpuſcules qui ne ſont jamais diviſez, & cela ſuffit à rendre nulles les objections de Lactance par la voie de la retorſion. Pour juger bien ſainement du ſyſtême de Leucippe, il en faut juger comme le Docteur Thomas Burnet. Voici ce qu'il en a dit: (a) *Ad hanc ſectam Eleaticam aggregari ſolent* Leucippus & Democritus, *viri celebres & eximii, qui hypotheſin* Atomorum *invexerunt: quæ licet, mea ſententia, falſa ſit & male fundata, dedit tamen occaſionem philoſophandi ſtrictius & accuratius. Hi enim non quærunt corporum principia, aut agendi vires inter* numeros, proportiones, harmonias, ideas, qualitates, *aut* formas elementares, *ut ab aliis factum eſt: ſed ipſa adeunt corpora, eorumque conditiones Phyſicas & Mechanicas examinant, motum, figuram, partium ſitum, tenuitatem aut magnitudinem, & ſimilia: & ex his cujuſque virtutes æſtimant, actiones definiunt, effecta explicant, idque recte ſolideque, ut mihi videtur, hucuſque. Quod vero has minutias indiviſibiles eſſe vellent, aut innatum impetum habere, aut inclinationes ad certa loca, aut denique inanibus ſpatiis diſjungi, hæc & hujuſmodi, non tantum gratis dicta ſunt, ſed etiam claræ rationi refragantur. Utcunque, cum viam aperuerint ad ſaniorem differendi methodum circa res phyſicas, & in hac parte de republica literaria non male meruerint, illos laude ſua ne fraudemus.*

(E) *Cette ſupoſition les eût tirez d'une partie de leurs embarras.*] Ils euſſent pu repondre à une objection qu'ils n'ont jamais pu reſoudre: c'eſt celle que Plutarque (b) propoſe à l'Epicurien Colotes, & que Galien a étalée très-fortement, comme on l'a vu (c) ci-deſſus. Elle conſiſte en ceci; que chaque atôme étant deſtitué d'ame, & de faculté ſenſitive, on voit manifeſtement qu'aucun aſſemblage d'atômes ne peut devenir un être animé & ſenſible. Mais ſi chaque atôme avoit une ame, & du ſentiment, on comprendroit que les aſſemblages d'atômes pourroient être un compoſé ſuſceptible de certaines modifications particulieres, tant à l'égard des ſenſations, & des conoiſſances, qu'à l'égard du mouvement. La diverſité que l'on remarque entre les paſſions des animaux raiſonnables & irraiſonnables, s'expliqueroit en general par les combinaiſons diferentes des atômes. Il eſt donc bien ſurprenant, que ſi Leucippe n'a point conu à cet égard là les interêts de ſon ſyſtême, ceux qui ſont venus après lui, n'aient pas été plus éclairez, & n'y aient pas ajoûté cette piece neceſſaire; car le choc de la diſpute, & la facilité de corriger ce qui manque aux inventions d'autrui, pouvoient les mettre en état de porter leur vuë plus loin que n'avoit fait nôtre Leucippe. On a quelque lieu de croire que Democrite avoit remedié en quelque façon à ce grand beſoin de l'hypotheſe. Les paſſages que j'ai raportez en un (d) autre endroit ſemblent nous aprendre qu'il donnoit une ame à tous les atômes, & l'on peut confirmer cela par le temoignage de Plutarque: „Democritus met que toutes choſes ſont participantes de quelque ſorte d'ame, juſques aux corps morts, d'autant que manifeſtement ils ſont encore participans de quelque chaleur, & de quelque ſentiment, la plus part en eſtant ja eſventée.„ C'eſt ainſi qu'Amiot a traduit le Grec que je mets en marge (e). Mais comme nous n'avons plus les écrits de Democrite, il n'eſt pas aiſé de donner ſur ce point-là un precis juſte & exact de ſes penſees; & quoi qu'il en ſoit, nous ſavons qu'on n'a pas ſuivi cette notion dans la ſecte des Atomiſtes. Epicure ni ſes ſucceſſeurs n'ont point dit que les atômes fuſſent doüez ou de vie, ou de ſentiment, & ils ont conſideré l'ame comme un compoſé de pluſieurs parties. Ils ont ſoutenu que tout ſentiment ceſſoit par la deſunion, ou par l'analyſe des parties de ce compoſé. Voiez ci-deſſous (f) l'examen d'une obſervation critique de Plutarque contre Epicure. On eût trouvé un autre grand avantage dans l'hypotheſe des atômes animez; car leur indiviſibilité eût pu fournir quelques reponſes à l'objection inſurmontable, à quoi eſt ſujette l'opinion de ceux qui ſoutiennent que la matiere peut penſer, c'eſt-à-dire, avoir des ſentimens, & des conoiſſances. Cette objection eſt fondée ſur l'unité, proprement dite, qui doit convenir aux êtres penſans; car ſi une ſubſtance qui penſe n'étoit une que de la maniere qu'un globe eſt un, elle ne verroit jamais tout un arbre; elle ne ſentiroit jamais la douleur qu'un coup de bâton excite. Voici un moien de ſe convaincre de cela. Conſiderez la figure des quatre parties du monde ſur un globe; vous ne verrez dans ce globe, quoi que ce ſoit, qui contienne toute l'Aſie, ni même toute une riviere. L'endroit qui repreſente la Perſe, n'eſt point le même que celui qui repreſente le Roiaume de Siam; & vous diſtinguez un côté droit & un côté gauche dans l'endroit qui repreſente l'Euphrate. Il s'enſuit de là que ſi ce globe étoit capable de conoître les figures dont on l'a orné, il ne contiendroit rien qui pût dire, *Je conois toute l'Europe, toute la France, toute la ville d'Amſterdam, toute la Viſtule*; chaque partie du globe pourroit ſeulement conoître la portion de la figure qui lui écheroit; & comme cette portion ſeroit ſi petite, qu'elle ne repreſenteroit aucun lieu en ſon entier, il ſeroit abſolument inutile que le globe fût capable de conoître; il ne reſulteroit de cette capacité aucun acte de conoiſſance; & pour le moins ce ſeroient des actes de conoiſſance fort diferens de ceux que nous experimentons; car ils nous repreſentent tout un objet, tout un arbre, tout un cheval &c. preuve évidente que le ſujet afecté de toute l'image de ces objets n'eſt point diviſible en pluſieurs parties, & par conſequent que l'homme entant qu'il penſe n'eſt point corporel, ou materiel, ou un compoſé de pluſieurs êtres. S'il étoit tel, il ſeroit très-inſenſible aux coups de bâton, vu que la douleur ſe diviſeroit en autant de particules qu'il y en a dans les organes frapez. Or ces organes contiennent une infinité de particules; & ainſi la portion de la douleur qui conviendroit à chaque partie, ſeroit ſi petite, qu'on ne la ſentiroit pas. Si vous me repondiez que chaque partie de l'ame communique ſes paſſions aux autres, je vous ferois deux ou trois repliques qui vous replongeroient dans le bourbier.

Je vous dirois en 1. lieu qu'il ne paroît pas plus poſſible que les parties d'un globe ſe communiquent leur douleur, qu'il eſt poſſible qu'elles ſe communiquent leur mouvement. Or il eſt très-certain que chacune d'elles garde la portion du mouvement qui lui eſt échuë, & qu'elle n'en communique rien aux autres. Pouſſez un globe; le mouvement que vous lui communiquez ſe diſtribuë également à toutes les particules de ce mobile, à chacune ſelon ſa maſſe, & depuis ce tems-là juſques à ce que le globe ceſſe de ſe mouvoir, il ne ſe fait point un nouveau partage de mouvement entre ſes parties. Pourquoi ſupoſeriez-vous d'autres conditions à l'égard de la penſée, par exemple à l'égard de la douleur que vous pourriez exciter dans ce globe-là par un coup de pied? ne devez-vous pas dire que cette douleur ſe repand par tout le globe, & que chaque partie du globe en prend à proportion de ſa maſſe, & retient ce qui lui échet? En II. lieu je vous fais cette petite queſtion. La partie A de l'ame comment communique-t-elle ſa douleur aux parties B & C, &c.? La leur donne-t-elle en s'en deſaiſant de telle ſorte que la même douleur en nombre qui étoit dans la partie A ſe trouve enſuite dans la partie B? Si cela eſt voici le renverſement d'une maxime très-certaine & très-veritable, (g) que les accidens ne paſſent pas d'un ſujet à l'autre. Voici encore le renverſement de vos propres pretenſions. Vous avez deſſein de faire comprendre que la douleur d'un coup de pied doit être fort vive encore qu'elle ſoit partagée en une infinité de portions, & vous ſupoſez que la portion qui échet à une partie de l'ame quitte cette partie, & s'en va placer ſur d'autres. Mais cette maniere de communication n'augmentera point le ſentiment, car ſi à meſure qu'une partie de l'ame communique ſa douleur, elle la perd, c'eſt un moien aſſûré de prevenir l'augmentation que l'on apelle (h) *intenſive*, & ainſi la dificulté ſubſiſte en ſon entier; on ne voit pas d'où peut venir qu'une douleur diviſée en une infinité de parties ſoit un ſentiment inſuportable. Vous direz donc qu'une partie de l'ame communique ſa douleur aux autres, & la retient neanmoins, c'eſt-à-dire qu'elle produit dans les parties voiſines une ſenſation

Ce que penſe doit être indiviſible. Avantage de l'hypotheſe de Leucippe ſi l'on eût donné une ame à chaque atôme.

De ce que chaque atôme n'eſt point animé il s'enſuit qu'un aſſemblage d'atômes ne ſent rien.

(f) *Dans la remarque N de l'article du poëte Lucrece.*

(g) Accidentia non migrant de ſubjecto in ſubjectum.

(h) *Les Philoſophes de l'école nomment* extenſive *la propagation d'une qualité en diferentes parties du ſujet, & intenſive l'acquiſition de nouveaux degrez d'une qualité dans la même partie du ſujet.*

Digitized by Google

attribuoient à leurs corpuſcules indiviſibles. Obſervons qu'il y a eu une ſecte de (F) Philoſophes Orientaux qui admettoit l'hypotheſe des atomes & du vuide, mais ils l'avoient rectifiée, car

ſation ſemblable à la ſienne. Mais mon objection revient. Cette ſenſation ſemblable produite tout de nouveau n'eſt-elle pas reçuë dans un ſujet diviſible à l'infini? elle ſe diviſera par conſequent en une infinité de parties tout comme la premiere, & par cette diviſion chaque ſujet, ou chaque morceau de la ſubſtance n'aura qu'un degré de douleur ſi petit, ſi mince, qu'on ne le ſentira point. Or l'experience ne nous aprend que trop le contraire. Ma III. replique ſera que vous introduiſez dans le monde une infinité d'inutilitez. Vous ne pouvez trouver vôtre compte qu'en ſupoſant une choſe inconcevable, c'eſt que l'image d'un cheval, & l'idée d'un quarré étant reçuës dans une ame compoſée d'une infinité de parties, ſe conſervent toutes entieres dans chaque partie. C'eſt l'abſurdité des eſpeces intentionelles que les ſcholaſtiques n'oſent preſque plus mettre en avant. C'eſt une abſurdité beaucoup plus grande que celle de ces Docteurs qui diſent que l'ame (a) eſt toute dans tout le corps, & toute dans chaque partie. Mais je vous paſſe cela, & je me contente de vous demander ſi vôtre ſupoſition n'enferme pas manifeſtement ce monſtre, c'eſt que dans un chien affamé il y a une infinité de ſubſtances qui ſentent la faim, & que dans un homme qui lit il y a une infinité de choſes qui liſent, & qui ſavent chacune qu'elles liſent? Cependant chacun de nous conoît par experience qu'il n'y a en lui qu'une choſe qui ſçait qu'elle lit, qu'elle a faim, qu'elle ſent de la douleur, ou de la joie, &c. A quoi ſervent donc cette infinité de ſubſtances qui liſent dans chaque lecteur, qui ont faim & ſoif dans chaque animal? &c. Vous ne pouvez nier cette conſequence, puis que pour vous delivrer des inconveniens à quoi vous expoſe la diviſion des penſées en autant de parties qu'il y en a dans la ſubſtance d'une ame materielle, vous êtes contraint de repondre que par la communication reciproque que les parties de l'ame ſe donnent de leurs modifications, le ſentiment ſe conſerve tout entier en chaque partie de l'ame. Ceci me fait ſouvenir d'une très-bonne raiſon qu'une ſecte de philoſophes dont je parlerai dans la remarque ſuivante, emploioit pour ſoutenir la ſpiritualité de Dieu. Si Dieu eſt un corps, diſoient-ils, la perfection de ſon être ſe trouve ou dans toutes les ſubſtances individuelles de ſon corps, ou dans une ſeulement. Si elle ſe trouve dans toutes il y a donc pluſieurs Dieux: ſi elle ne ſe trouve que dans une, les autres ſont ſuperfluës. (b) *Si Deus eſt corpus, tùm Divinitas & Veritas ejus perficietur vel in univerſalitate & complexu Subſtantiarum individuarum corporis illius, quod habet, vel in una tantùm. Si perficiatur in una, tùm nulla eſt utilitas reliquarum, ſed ſunt ſuperfluæ: nullaque eſt ratio eſſentiæ illius corporis,* (quia una ſubſtantia individua non poteſt corpus conſtituere). *Si in omnibus & ſingulis perficiatur, tùm erunt Divinitates multæ, non verò Deus unus. Atqui verò jam demonſtrârunt, Deum eſſe unum. Ergo.* Vous me direz peut-être que l'ame ne voit pas tout à la fois toutes les parties d'un cheval, mais les unes après les autres, que cette ſucceſſion eſt ſi prompte, qu'elle en eſt imperceptible, & que l'impreſſion reçuë au premier inſtant, peut durer aſſez pour ſe trouver reünie avec l'impreſſion des inſtans ſuivans, d'où il arrive que l'ame croit voir les parties de l'objet qui n'agiſſent plus ſur elle. C'eſt ainſi qu'elle croit voir un cercle de feu lors qu'on tourne en rond un morceau de bois allumé. Elle voit ſucceſſivement les parties de ce cercle, & neanmoins il lui ſemble qu'elle les voit toutes à la fois. Cela vient de ce que l'impreſſion qu'elle a reçuë dure plus long tems que l'action même de l'objet. Je vous repons que ce ſubterfuge ne vous tirera point d'afaire. Il ne ſert de rien contre ma derniere dificulté, ni contre quelques unes des autres, il peut ſeulement jetter de la poudre aux yeux à l'égard de la diſproportion entre la grandeur de l'objet, & la petiteſſe de la ſubſtance penſante. Mais après tout que pourriez-vous me repliquer, ſi je vous diſois que lors qu'un homme regarde bien fixement un corps immobile, une muraille par exemple, la même partie de l'objet qui l'a frapé au premier de ces inſtans imperceptibles dont vous parlez, le doit fraper dans tous les inſtans ſuivans, car on ne ſauroit imaginer de raiſon pourquoi elle ceſſeroit d'agir ſur l'ame. Elle agit donc en même tems que toutes les autres parties: mais dites moi, ſi vous pouvez, comment l'image d'une muraille peut ſe loger toute entiere dans le même inſtant ſur un ſujet diviſible à l'infini. Ceci & pluſieurs autres raiſons qu'on peut voir dans les écrits (c) de quelques modernes prouvent invinciblement l'incompatibilité de la penſée avec un être compoſé.

Je me ſuis étendu ſur cette matiere afin de confirmer ce que j'avois dejà mis en fait que Leucippe, Epicure, & les autres atomiſtes auroient pu ſe garantir de diverſes objections inſurmontables, s'ils ſe fuſſent aviſez de donner une ame à chaque atôme. Ils euſſent par là uni la penſée avec un ſujet indiviſible, & ils n'avoient pas moins de droit de ſupoſer des atômes animez, que d'en ſupoſer d'increéz, & de leur donner la vertu motrice. Il eſt auſſi malaiſé de concevoir cette vertu dans un atôme, que d'y concevoir le ſentiment. L'étenduë & la dureté rempliſſent dans nos idées toute la nature d'un atôme. La force de ſe mouvoir n'y eſt pas compriſe; c'eſt un objet que nos idées trouvent etranger & *extrinſeque* à l'égard du corps & de l'etenduë, tout de même que la conoiſſance. Puis donc que les atomiſtes ſupoſoient dans leurs corpuſcules la force de ſe mouvoir, pourquoi leur ôtoient-ils la penſée? Je ſçai bien qu'en la leur donnant, ils n'euſſent pas évité toutes les dificultez: on eût pu encore les accabler (d) d'objections très-inſolubles. Mais ce n'eſt pas peu de choſe que de parer une partie des coups. Remarquons que de très-grans Philoſophes avoient fait conſiſter les principales proprietez de l'ame (e) dans la force de ſe mouvoir. C'étoit par cet attribut qu'ils l'avoient caracteriſée & definie. Eût-on pu trouver étrange que ceux qui donnoient aux atômes le principe du mouvement, leur euſſent donné une ame?

(F) *Une ſecte de Philoſophes Orientaux qui admettoit les atômes.*] Le fameux Rabin Maimonides parle amplement de cette ſecte de Philoſophes: on les nommoit (f) *les parlans.* Ils s'exerceoient principalement (g) ſur ces quatre points, 1. Que le monde n'eſt pas éternel. 2. Qu'il a été creé. 3. Que ſon createur eſt unique. 4. Qu'il eſt incorporel. Ce Rabin raporte les 12. principes qui leur ſervoient de fondement. Le ſecond étoit qu'il y a du vuide, & le troiſieme que le tems eſt compoſé de momens indiviſibles. Il ne paroît pas que leurs atômes fuſſent tels que ceux de Leucippe, car ils (h) ne leur donnoient aucune grandeur, & ils les faiſoient tous ſemblables les uns aux autres. Maimonides les preſſe beaucoup (i) ſur ce qu'ils étoient contraints de nier qu'un mobile allât plus vîte qu'un autre, & que la diagonale d'un quarré fût plus longue que l'un des côtez. Ces embarras les portoient à dire (k) que les ſens nous trompent, & qu'il ne ſe faut fier qu'à l'entendement: quelques-uns même (l) ſe porterent à nier l'exiſtence de la figure quarrée. Diſons en paſſant qu'ils pouvoient retorquer ces dificultez à leurs adverſaires, & defions tous les partiſans de la diviſibilité à l'infini de ſatisfaire aux raiſons qui prouvent que la diagonale d'un quarré n'eſt pas plus longue que l'un des cotez. Au reſte ces Philoſophes Arabes ſupoſerent en partie ce que j'ai dit que Leucippe eût dû ſupoſer; ils enſeignerent que chaque atôme des corps vivans, étoit vivant, & que chaque atôme des corps qui ſentent, étoit ſenſitif, & que l'entendement reſidoit dans un atôme. Il n'y avoit point de diſpute entre eux ſur cette doctrine: mais à l'egard de l'ame ils ſe partagerent en deux opinions: les uns dirent qu'elle conſiſtoit dans l'un des atômes dont l'homme par exemple eſt compoſé, les autres la compoſerent de pluſieurs ſubſtances très-ſubtiles. Le même partage ſe vit parmi eux touchant la ſcience: les uns la poſerent dans un ſeul atôme, & les autres dans chacun des atômes qui conſtituent le ſavant. (m) *Vita, ex ipſorum ſententia, exiſtit in unaquaque particula corporis viventis. Ita dicunt, quamvis particulam Animantis ſenſu præditi, ſenſilem quoque eſſe. Nam* Vita, Senſus, Intellectus & *Sapientia* ipſis ſunt Accidentia, *non minùs quàm Nigredo & Albedo.* De Anima diſſentiunt. *Quidam ſtatuunt, Animam eſſe accidens exiſtens in uno aliquo atomorum illorum, è quibus homo verbi gratiâ compoſitus eſt: totum autem compoſitum vocari Animatum, quia ſubſtantia illa individua vel atomum illud in eo continetur. Alii dicunt, Animam eſſe compoſitam ex multis ſubtiliſſimis ſubſtantiis accidens quoddam habentibus, quo uniantur & conjungantur, & animata* (n) *fiant, ſubſtantiaſque illas cum ſubſtantiis corporis commiſceri. Ex quibus videtur, illos Animam quoque inter Accidentia referre. Intellectum quod attinet, unanimi conſenſu affirmant, quòd ſit accidens in ſubſtantia quadam individua totius Intelligentis.* De Scientia *hærent, an ſit accidens exiſtens in unaquaque ſubſtantia individua ſcientis, an in una tantùm?*

(a) Totus in toto & totus in ſingulis partibus.

(b) *Moſes Maimonides in Doctore perplexorum parte 1. cap. 76. p. m. 176.*

(c) *Voiez ci-deſſus pag. 1047. lettre e. J'avertis que perſonne, ce me ſemble, n'a traité plus noblement & plus fortement cette importante queſtion de l'immaterialité & de l'indiviſibilité de tout ce qui penſe que Dom François Lami Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur, dans ſon excellent Ouvrage de la conoiſſance de ſoi-même.*

SI LA perception d'un corps ſe forme dans l'ame ſucceſſivement.

(d) *Voiez celles que ſaint Auguſtin leur propoſe dans ſon épitre 56. p. m. 273. & ſeq.*

(e) *Voiez Ariſtote* de anima lib. 1. cap. 2. & *Plutarque* de placitis Philoſophor. lib. 4. cap. 2.

(f) *Voiez la note marginale de Buxtorfe au commencement du chapitre 69. de la 1. partie de ſa traduction du* More Nevochim, ſive doctoris perplexorum, *de Moſe Maimonides.*

(g) *Maimonides ib. cap. 73. pag. 148.*

(h) *Id. ib. pag. 149.*

(i) *Ibid. pag. 150.*

(k) *Ibid. pag. 151.*

(l) *Ibid.*

(m) *Id ib. pag. 152. 153.*

(n) *Je croi qu'il faut lire* animatæ, *& ainſi l'opinion de ces Philoſophes ſeroit que chaque partie de l'ame eſt animée.*

Digitized by Google

car ils attribuoient à Dieu la creation des atomes. Disons aussi que le vuide que Gassendi avoit retabli, & que Descartes avoit renversé, gagne peu-à-peu le dessus, & devient l'idole favorite des plus (G) celebres Mathematiciens.

L Æ-

(G) *Le vuide . . . . devient l'idole favorite des plus celebres Mathematiciens.*] Plutarque (*a*) assûre 1. que depuis Thales jusques à Platon on nia le vuide. 2. Que Leucippe, Democrite, Demetrius, Metrodore, & Epicure admirent un vuide infini. 3. Que les Stoiciens enseignerent que tout est plein dans le monde, & qu'hors du monde il y a un vuide infini. 4. Qu'Aristote ne reconut hors du monde qu'autant de vuide que le ciel en demandoit pour respirer; car, ajoûtoit-il, le ciel est de feu. Je ne sçai point où Aristote a debité une semblable doctrine, mais je sçai bien où il a nié (*b*) qu'il y eut des corps au delà du ciel, ce qui supose qu'il admettoit un vuide infini au delà du monde; car rien ne seroit plus absurde que d'admettre au dessus du dernier ciel un espace vuide & borné. Prenez bien garde qu'il enseigne en cet endroit-là qu'il n'y a ni lieu, ni vuide, ni tems au delà du dernier ciel; mais c'est une pure question de nom, car il ne rejette le vuide qu'entant qu'on le definissoit un espace qui ne contient point de corps, & qui en peut contenir. Il soutenoit qu'au delà du monde il n'est pas possible qu'il y ait des corps; il ne pouvoit donc point admettre le vuide selon cette definition, mais il eût extravagué si prenant le vuide simplement & generalement pour ce qui n'enferme ou ne contient aucun corps, il eût dit qu'au delà de la derniere sphere celeste il n'y avoit point de vuide. Les philosophes Chretiens faisant profession de ses dogmes ont enseigné ce que Plutarque attribuë aux Stoiciens, que tout est plein dans le monde, & qu'hors du monde il y a un vuide infini. Ils le nomment les espaces imaginaires, & ne croient pas que ce soit un vuide proprement dit, quoi qu'il ne renferme aucun corps, car ils apellent proprement vuide un espace qui ne contient point de corps, & qui de toutes parts est environné de corps. Il est visible que cette definition ne convient pas aux espaces imaginaires. Pour ce qui est de la plenitude du monde, ils l'ont admise comme un point fondamental, cher & precieux à la nature: puis qu'ils ont dit qu'elle avoit une telle horreur pour le vuide, qu'elle aimoit mieux violer ses loix que de permettre qu'il se fourrât quelque part. Elle fait descendre les corps legers, & monter les corps pesans toutes les fois que le vuide la menace, disent-ils; ces mouvemens sont contraires à ses propres loix, & violentent les élemens, mais que faire à cela, de deux maux n'est-il pas permis & juste d'éviter le pire? Les philosophes modernes se sont bien moquez de ces visions. Galilée & son successeur Torricelli ramenerent la doctrine du vuide; Gassendi le grand restaurateur du systême de Leucippe, la mit à la mode, & pretendit l'avoir prouvée demonstrativement. Mr. Descartes se declara pour le plein, & poussa la chose beaucoup plus avant que ne faisoient les sectateurs d'Aristote; car non seulement il soutint qu'il n'y avoit point de vuide, mais aussi qu'il étoit absolument impossible qu'il y en eût; il se fonda sur ce que le vuide aiant toutes les proprietez & toute l'essence du corps, c'est-à-dire les 3. dimensions; c'étoit une contradiction dans les termes que de pretendre que le vuide fût un espace où il n'y avoit point de corps. On trouva un grand paradoxe dans *l'identité* qu'il établissoit entre l'espace & le corps, & l'on cria qu'il diminuoit la toute-puissance divine, puis qu'il enseignoit que Dieu même agissant par un miracle ne pourroit point faire qu'un tonneau demeurant tonneau ne fût rempli de quelque matiere. C'est sans doute une consequence de son dogme, mais qui n'interesse point la toute-puissance de Dieu: il ne s'agit point de cette toute-puissance, il s'agit seulement de savoir si tout ce qui a trois dimensions est un corps. Les raisons de Mr. Descartes ont paru très-fortes à bien des gens; ils ont cru qu'avec sa matiere subtile on accordoit aisément ensemble le mouvement & la plenitude, & ils ont trouvé du paralogisme (*c*) dans les pretenduës demonstrations de Mr. Gassendi. Le regne du plein sembloit donc plus afermi que jamais, lors qu'on a vu avec beaucoup de surprise quelques grans Mathematiciens dans un autre sentiment. Mr. Huigens (*d*) s'est declaré pour le vuide: Mr. Newton (*e*) a pris le même parti, & a combatu fortement sur ce point-là l'hypothese de Mr. Descartes comme une chose incompatible avec le mouvement, la legereté & quelques autres phenomenes. Mr. Fatio est de l'avis de Mr. Newton, & je lui ai ouï dire que l'existence du vuide n'est pas un problême, mais un fait certain, & mathematiquement demontré. Il ajoûtoit que l'espace vuide est incomparablement plus grand que l'espace plein. Cette nouvelle secte protectrice du vuide se represente l'univers comme un espace infini où l'on a semé quelques corps qui en comparaison de cet espace ne sont que comme quelques vaisseaux dispersez sur l'Ocean, desorte que ceux qui auroient la vûe assez bonne pour discerner ce qui est plein, & ce qui est vuide s'ecrieroient (*f*) *apparent rari nantes in gurgite vasto*. Ce qu'il y a d'embarrassant pour les nouveaux sectateurs du vuide, est qu'ils ne peuvent nier que les argumens des Cartesiens contre le neant de l'espace ne soient très-forts, je veux dire qu'ils n'osent point soutenir comme font les scholastiques que l'espace n'est rien, & que c'est une pure privation. Quand donc on leur demande ce que c'est que ces espaces qui ont reellement les trois dimensions, & qui sont distincts du corps, & qui se laissent penetrer par les corps, sans leur faire nulle resistance, ils ne savent que repondre, & peu s'en faut qu'ils n'adoptent la chimere de quelques Peripateticiens qui ont osé dire, (*g*) que l'espace n'est autre chose que l'immensité de Dieu. Ce seroit une doctrine bien absurde, comme Mr. Arnauld l'a fait voir dans les écrits (*h*) où il pretend que le Pere Mallebranche semble attribuer à Dieu une étenduë formelle. Notez que Mr. Hartsoecker bon Physicien & bon Mathematicien, a pris un milieu entre Descartes & les nouveaux sectateurs du vuide, car si d'un côté il pretend que le mouvement seroit impossible dans le systême Cartesien, il veut de l'autre que l'étenduë fluide où les corps nagent & voltigent très-facilement ne soit pas un pur espace ou une étenduë penetrable (*i*).

Recueillons de ceci deux choses. L'une que ces grans Mathematiciens qui demontrent qu'il y a du vuide, font plus de plaisir qu'ils ne pensent aux Pyrrhoniens. Voici comment. L'esprit de l'homme n'a point d'idées plus nettes ni plus distinctes que celles de la nature & des attributs de l'étenduë. C'est là le fondement des Mathematiques. Or ces idées nous montrent manifestement que l'étenduë est un être qui a des parties les unes hors des autres, & qui est par consequent divisible & impenetrable. Nous connoissons par experience l'impenetrabilité des corps, & si nous en recherchons la source & la raison *à priori*, nous la trouvons avec la derniere clarté dans l'idée de l'étenduë, & de la distinction des parties de l'être étendu, & nous n'en saurions imaginer aucun autre fondement. Nous concevons l'étenduë non pas comme un genre qui contient sous soi deux especes, (*k*) mais comme une espece qui n'a que des individus au dessous de soi. D'où nous concluons que les attributs qui se trouvent dans une étenduë, se trouvent aussi dans toute autre. Cependant voici des Mathematiciens qui demontrent qu'il y a du vuide, c'est-à-dire une étenduë indivisible & penetrable, ensorte qu'un globe de quatre pieds & l'espace qu'il remplit qui est aussi de quatre pieds, ne sont que quatre pieds d'étenduë. Il n'y a donc plus d'idée claire & distincte sur quoi nôtre esprit puisse faire fond, puis qu'il se trouve que celle de l'étenduë nous a trompez miserablement. Elle nous avoit persuadez que tout ce qui est étendu a des parties qui ne peuvent être penetrées; & voici l'existence d'un espace demontrée mathematiquement, d'un espace, dis-je, qui a les trois dimensions, qui est immobile, & qui laisse passer & repasser d'autres dimensions sans se remuer, sans s'entr'ouvrir. La seconde chose que j'ai à dire est que le systême de Spinoza s'accommoderoit très-mal de cette double étenduë de l'univers, l'une penetrable, continuë, & immobile, l'autre impenetrable, & separée en morceaux qui sont quelquefois à cent lieuës l'un de l'autre. Je croi que les Spinozistes se trouveroient bien embarrassez si on les forçoit d'admettre les demonstrations de Mr. Newton.

J'ai raporté (*l*) ci-dessus une remarque des Philosophes de la secte des parlans. Le Rabin Maimonides la refute de cette façon (*m*); *Hanc rationem si consideraveris, invenies illam superstructam esse propositioni ipsorum prima & quinta, ac proinde nullius esse ponderis. Potest enim illis dici, Corpus Dei non est, ut dicitis vos, compositum ex conjunctione particularum ejusmodi individuarum, quales Ipse creavit; sed est corpus unum continuum, nullam nisi in Cogitatione admittens divisionem.* La reponse que ce Rabin supose qu'on pourroit faire ne s'éloigne pas de la pretension de ceux qui admettent un espace positif qui soit la divinité elle-même.

(*a*) *Plut. de placit. Philosoph. lib. 1. cap. 18. pag. 883.*

(*b*) *Aristot. de cœlo lib. 1. cap. 9. pag. m. 348.*

(*c*) *Voiez l'art de penser 3. part. chap. 18. n. 11. p. m. 328. & seq. & notez qu'Aristote lib. 4. Phys. cap. 7. p. 286. donne la tablature des reponses que Mrs. de Port-Roial font à Gassendi.*

(*d*) *Voiez son discours de la cause de la pesanteur pag. 162.*

(*e*) *Newton. Philos. Natur. prine. Mathem. pag. 411.*

(*f*) *Virgil. Æneid. lib. 1. v. 118.*

(*g*) *Voiez de Rodon au chapitre 6. de la 1. partie de sa Physique abregée p. m. 35.*

(*h*) *Voiez entre autres sa defense imprimée l'an 1684.*

(*i*) *Hartsoecker, principes de Physique chap. 1.*

(*k*) *Voiez la defense de Mr. Arnauld part. 5. pag. 351. & suiv.*

(*l*) *Pag. 1806. lettre b.*

(*m*) *Moses Maimonides ubi supra pag. 176.*

Digitized by Google

LÆVIUS, Poëte Latin. On ne ſait pas bien quand il a vêcu; mais il y a beaucoup d'aparence que ç'a été avant Ciceron. Il avoit fait un poëme intitulé *Erotopagnia*, c'eſt-à-dire *jeux d'amour*. Aulugelle † en cite deux vers. Apulée ‡ raporte ſix vers de ce même poëte; mais il ne dit pas de quel Ouvrage il les emprunte. Lævius avoit fait un poëme intitulé *les Centaures*. Feſtus le cite au mot *Petrarum*. Je (A) remarquerai quelques fautes.

† *Noct. Attic. lib. 2. c. 24.*

‡ *In Apologia.*

LEUWENTZ, ville de Hongrie. Je n'en parle que pour relever deux groſſes fautes du ſuplément (B) de Moreri.

LICINIA, vierge Veſtale, punie pour ſes impudicitez environ l'an 640. de Rome. Il y eut tout à la fois trois Veſtales qui ſe gouvernerent mal. Lucius Metellus grand Pontife n'aiant point puni aſſez rigoureuſement ce deſordre, fut tiré en cauſe là-deſſus à la requête de Sextus Peduceus Tribun du peuple. Le grand Pontife n'avoit condamné que l'une β des trois Veſtales, & avoit abſous les deux autres γ. Licinia étoit l'une de ces deux dernieres; cependant elle n'étoit pas moins coupable que celle qui fut condamnée. Elles étoient toutes deux fort decriées à cauſe de la multitude de leurs galans, & elles ſe dechiroient l'une l'autre. D'abord elles n'avoient eu à faire qu'à un petit nombre de bons amis, & cela ſous le voile d'un grand ſecret, & en declarant à chacun qu'il étoit le ſeul à qui l'on fît cette grace: mais enſuite le nombre des participans multiplia d'une étrange ſorte, parce que plus elles perſeveroient dans le deſordre, plus étoit-il facile de les en convaincre. Elles avoient donc à craindre les delateurs; & ne trouverent point de meilleur moien de les obliger au ſilence, que de les admettre à la derniere faveur. Cela ne plaiſoit guere aux premiers galans: mais ils n'oſoient en faire de bruit; car ils ſe feroient decouverts par des plaintes éclatantes. Le mal alla ſi avant, que les deux Veſtales ne firent plus difficulté de ſe livrer à pluſieurs galans, au ſçu & au vu les uns des autres δ. Je croi qu'elles furent quelque tems en fort bonne intelligence, & qu'alors Emilia fut l'introductrice de ſon frere auprès de Licinia, & celle-ci l'introductrice de ſon frere auprès d'Emilia. Quoi qu'il en ſoit, il eſt ſûr que chacune ξ d'elles avoit pour galant le frere de l'autre. Pluſieurs perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, libres, eſclaves, ſavoient la mauvaiſe vie de ces Veſtales; & neanmoins leur crime demeura caché pendant fort long tems, eu égard à ce qu'on apelle le public. Enfin un certain Manius qui avoit été le premier inſtrument, ou le premier maquereau de cette debauche, ſe porta pour delateur. Il n'avoit point été affranchi, ni recompenſé ſelon l'étenduë de ſes eſperances, & d'ailleurs c'étoit un homme qui ſe plaiſoit à faire du mal *. J'ai dejà dit que le grand Pontife, Juge né de ces ſortes de pechez, n'eut point la ſeverité neceſſaire. Le mecontentement que l'on eut de ſa molleſſe, fut cauſe que l'on donna (C) commiſſion à Lucius Caſſius d'examiner tout de nouveau ces procés. C'étoit un Juge rigoureux & inflexible, comme je l'ai dit en parlant de lui. Licinia n'eut garde de lui échaper: comment auroit-elle pu éviter le dernier ſuplice, puis que (D) Martia ſa compagne, qui ne s'étoit divertie qu'avec un ſeul Chevalier Romain, ne l'évita pas? La ſeverité de Caſſius à rechercher & à punir les complices fut ſi grande, qu'on crut qu'elle avoit paſſé les juſtes bornes ‡.

β *Elle s'apelloit Emilia.*

γ *Aſconius Pedianus in Orat. pro Milone.*

δ *Voiez les* Excerpta *de Dion traduits par Henri Valois pag.* 617. 618.

ξ *Dio ib.*

* *Ibid.*

‡ *Voiez dans la remarque A les paroles d'Aſconius Pedianus.*

LYCO-

(A) *Je remarquerai quelques fautes.*] Puis que Voſſius (a) a reconu les deux dernieres citations que je marque, il eſt bien étrange qu'il ait mis Lævius parmi les poëtes dont on ſçait ſeulement qu'ils ont vêcu avant Charlemagne. Mais cette mepriſe eſt legere en comparaiſon de la faute d'un Auteur (b), qui a corrigé dans Aulugelle *Livius*, au lieu de *Lavius*, & pretendu qu'Aulugelle a cité Livius Andronicus. Comment auroit-on cité de ce Livius un paſſage où il s'agit d'une loi (c) faite l'an de Rome 656. comment, dis-je, auroit-on pu citer ſur cela Livius Andronicus, qui étoit dejà homme fait l'an de Rome 514? car on joüa l'une (d) de ſes comedies cette année-là. L'Auteur que je refute pretend que Nævius & Pacuvius ont fleuri après Livius Andronicus: mais n'avoit-il point vu dans Aulugelle une choſe qui prouve manifeſtement, que ce Livius n'a pu avoir conoiſſance de la loi Licinia? Aulugelle nous aprend (e) que Nævius fit joüer des comedies l'an 519. de Rome, & qu'il avoit porté les armes à la premiere guerre Punique.

(a) *De poët. Lat.*

(b) *Philippus Carolus, Animadverſ. in A. Gellium pag.* 162.

(c) *C'eſt la loi ſumptuaire de Licinius.*

(d) *C'eſt la premiere qui ait été jointe à Rome. Voiez Ciceron* in Bruto.

(e) *Lib.* 17. *cap.* 21.

(B) *Deux groſſes fautes du ſuplément de Moreri.*] I. Aſſûrer que *cette ville depend de l'Archiduc d'Auſtriche*, c'eſt tromper ſon lecteur; car c'eſt declarer ou que cette ville eſt annexée à l'Archiduché d'Autriche, ou qu'elle apartient à un Prince diſtinct de ſa Majeſté Imperiale, & conu ſous le titre d'Archiduc d'Autriche. L'une & l'autre de ces deux choſes ſont fauſſes. Il n'y avoit rien de plus facile que de bien entendre cette phraſe de Mr. Baudrand que l'on n'a pas entenduë, *ſub dominio Auſtriacorum etiamnum.* Mr. Baudrand écrivoit ſon Dictionaire (f) avant que les Turcs euſſent fait des pertes dans la Hongrie, & pendant qu'ils jouiſſoient de leurs dernieres conquêtes, & nommément de Neuhauſel dont il venoit de parler. C'eſt pour cela qu'il crut devoir dire que la maiſon d'Autriche poſſedoit encore Leuwentz: car aiant dit que cette ville dependoit du gouvernement de Neuhauſel, il portoit tous les lecteurs à juger qu'elle apartenoit aux Turcs, puis qu'on leur avoit cedé la poſſeſſion de Neuhauſel par le traité de l'an 1664. La II. faute eſt très-abſurde. Mr. de Souches qui batit les Turcs à Leuwentz l'an 1664. n'étoit point General des François, quoi qu'il fût François de nation. Il faloit diſtinguer ici ces deux choſes d'autant plus ſoigneuſement, qu'il étoit facile de faire illuſion au lecteur, à cauſe que les François ont extrêmement prôné la part qu'ils eurent l'an 1664. à la defaite des Turcs au paſſage du Raab. Mr. Baudrand eſt à couvert de cette critique, quoi que ſa phraſe *grandi clade affecti fuere à Souchio Duce Gallo*, ſoit un peu trop équivoque.

(f) *Il fut imprimé à Paris l'an* 1682.

(C) *Que l'on donna* (g) *commiſſion à Lucius Caſſius d'examiner tout de nouveau.*] Aſconius Pedianus nous l'aprend en cette maniere: *Ob quam ſeveritatem quo tempore Sextus Peducæus Tribunus plebis criminatus eſt L. Metellum Pontif. Max. totumque collegium Pontificum male judicaſſe de inceſtu Virginum Veſtalium, quod unam modo Æmiliam damnaverat, abſolverat autem duas, Martiam & Liciniam, populus hunc Caſſium creavit qui de eiſdem virginibus quæreret, iſque & utraſque eas & præterea complures alias nimia etiam, ut exiſtimatio eſt, aſperitate uſus damnavit.* Au lieu d'*alias*, je voudrois lire *alios*, car le nombre des Veſtales étoit trop petit, pour qu'on puiſſe dire après la condamnation de deux, qu'on en condamna pluſieurs autres. Il faut donc que *ces pluſieurs autres* d'Aſconius ſoient les galans, les maquerelles &c. des Veſtales. Dion remarque que les Veſtales criminelles envelopperent dans leur malheur quantité de gens: *Αἱ ἱέρειαι τὸ πλεῖστον αὐταὶ τῇ τε ὀλέθρῳ καὶ τῆς αἰσχύνης ἄφλον, συχνοὺς δὲ δὴ καὶ ἄλλους μεγάλων κακῶν αἰτίαι ἐγένοντο· ἥ τε πόλις ἅπασα ἀπ' αὐτῶν ἐταράχθη. Virgines Veſtales ipſa quidem maximam mali ac dedecoris partem tulere; ſed tamen alios quoque plurimos in graviſſima mala conjecere, & univerſam civitatem ſuo ſcelere perturbavere* (h).

(g) *Voiez ci-deſſus l'article* Caſſius, *pag.* 825. *col.* 2.

(h) *Excerpta ex Dione pag.* 626.

(D) *Martia ſa compagne qui ne s'étoit divertie.*] Si ſes compagnes avoient gardé les mêmes meſures qu'elle, il y a quelque aparence qu'elles auroient violé leur regle impunément. Peut-être même que Martia n'auroit perdu ni ſa bonne renommée ni la vie, ſi l'on n'eût commis pour reparer la molleſſe des premiers Juges le trop rigide Lucius Caſſius. (i) *Μαρκία μὲν τῇ τε καθ' αὑτὴν καὶ πρὸς ἵππια τινα ἐπιπλοκῇ ἐχρήσθη· καὶ διὰ μιᾶς ἂν μὴ πᾶς ἡ ζήτησις ἐπὶ τῶν ἄλλων ἐπὶ πλεῖον ἐφθάσε καὶ ἐκείνην*

(i) *Dio ibid.*

Digitized by Google

LYCOPHRON, fils de Periander Roi de Corinthe, eut une deſtinée fort ſinguliere. Il étoit âgé de dix-ſept ans lors que Meliſe ſa mere fut tuée par Periander, & il avoit un frere † qui avoit dix-huit ans. Procles leur aieul maternel, Roi d'Epidaure, les fit venir auprès de lui; & lors qu'il les renvoia à leur pere il leur dît, qu'il faloit qu'ils ſe ſouvinſſent qui avoit tué leur mere. Cette parole toucha tellement Lycophron, qu'étant de retour à Corinthe il s'obſtina à ne point parler à ſon pere, ni pour l'interroger, ni pour lui repondre. Periander outré de cette conduite, le chaſſa de ſa maiſon, & aiant ſçu de ſon fils aîné ce que Procles leur avoit dit, il envoia defendre à ceux qui donnoient retraite à Lycophron, de le garder davantage chez eux. Le jeune homme contraint de ſortir trouva pour quelques jours d'autres hôtes: mais dès qu'on ſavoit où il logeoit, on envoioit ordre au maître de la maiſon de le chaſſer; & enfin on publia une ordonnance par laquelle on condamnoit à une amende aplicable à Apollon, & telle qu'on jugeroit à propos, quiconque le logeroit, ou daigneroit lui parler. Chacun aiant obeï à cet ordre, Lycophron fut quatre jours ſur le pavé ſans manger ni boire. Periander touché de compaſſion, ſe mit alors à lui parler, & lui repreſenta debonnairement qu'il valoit bien mieux ſucceder à ſes richeſſes, & à ſa couronne, que de ſe rendre miſerable par un reſſentiment mal entendu. Toute la reponſe qu'il en tira fut un avis de paier l'amende, puis qu'il avoit parlé lui-même à ſon fils. Periander conoiſſant que le mal étoit ſans remede, envoia Lycophron à Corfou, & l'y laiſſa ſans ſonger à lui, juſques à ce qu'il eût pris garde que ſa vieilleſſe ne lui permettoit plus de bien remplir les fonctions de la roiauté. Alors l'incapacité de ſon autre fils l'obligea d'envoier offrir à Lycophron le gouvernement. Cette propoſition fut tellement mepriſée, qu'on dedaigna même de parler au meſſager. La ſœur de Lycophron lui fut depêchée, & lui repreſenta vainement tous les avantages de l'autorité ſouveraine. Enfin on lui envoia propoſer de venir regner à Corinthe, & que ſon pere iroit regner à Corfou. Il accepta ces conditions; mais les habitans de Corfou le tuerent, pour prevenir cet échange qui ne leur revenoit pas. Voilà ce me ſemble comment il faloit faire (X) l'abregé de la narration d'Herodote *.

† *Diogene Laerce in vita Periandri le nomme Cypſele.*

* *Tiré d'Herodote lib. 3. cap. 50. & ſeq.*

LYCOPHRON, Poëte Grec. Vous trouverez dans Moreri d'où il étoit, & quand il vivoit. Le poëme (Y) que nous avons de lui eſt un Ouvrage très-obſcur: mais il me ſemble qu'il falloit avoir non ſeulement une grande érudition, mais auſſi beaucoup d'eſprit pour compoſer un tel livre. Voiez dans Mr. le Fevre ‡ une infinité de penſées ſavantes & ingenieuſes ſur les tenebres de cet Ouvrage. Je ne ſai pourquoi il debite que Suidas nous a conſervé les noms des douze ou treize tragedies que Lycophron avoit compoſées; car on trouve dans Suidas le titre de vingt tragedies de Lycophron. Ce poëte fut tué d'un coup de fleche; & il n'y a qu'Ovide (Z) qui nous aprenne cette particularité.

‡ *Vie des Poëtes Grecs, pag. m. 136. & ſuiv.*

(f) *Dionyſius Salvagnius Boeſſius not. ad Ovidium in Ibin v 389. pag. 77. edit. 1633. in 4.*

(g) Utque cothurnatum periiſſe Lycophrona, narrant, Hæreat in fibris miſſa ſagitta tuis. *Ovid. in Ibin v. 533.*

(a) *Voiez les Penſees diverſes ſur les Cometes pag. 508.*

LYCORIS. C'eſt le nom que Virgile donne à une celebre courtiſane, que d'autres Auteurs nomment Cytheris. Il en parle dans ſa 10. Eglogue, & cela pour (A) conſoler un ami, qui

(b) Cum pœne in pluribus virginibus, & quæ inconſultius ſe viris miſcuiſſent, Veſta ſane neſcienţe, ſit inceſtum vindicatum: in reſiduis impunitatem fecerit, non caſtitas tutior, ſed impudicitia felicior. *Minut. Felix pag. m. 236.*

ὑκείνην προσκατέλαβεν . . . . διὰ τοῦτο καὶ τὰς κολάσεις ἐ μόνων τῶν ἐλεγχθέντων ἀλλὰ καὶ τῶν ἄλλων πάντων τῶν αἰτιωθέντων μίσει τῷ συμβεβηκότι ἐποιήσατο. *Marcia quidem ſeorſim cum uno equite Rom. rem habuerat, ac fortaſſis latere potuiſſet, niſi latius porrecta quæſtio eam quoque involviſſet. . . . Itaque edio admiſſi tanti ſceleris non modo de convictis, ſed de omnibus qui delati erant ſupplicium ſumptum.* C'eſt une choſe remarquable, & qui fait bien voir l'empire du temperament, que tant de Veſtales aient ſuccombé à l'incontinence, malgré le ſuplice afreux & l'infamie prodigieuſe à quoi elles s'expoſoient (a), & malgré la punition actuelle de leurs compagnes. Minucius Felix a touché cela (b).

(X) *Voilà . . . . comment il faloit faire l'abregé.*] Diogene Laërce (c) a eſtropié cette narration. Mr. Moreri ne s'eſt pas contenté de la mutiler, & de la falſifier; il l'a de plus embarraſſée d'un tenebreux galimatias. Ce qu'il dit que Lycophron *ne voulut jamais retourner à Corinthe*, & qu'*il refuſa toûjours d'y revenir*, eſt dementi formellement par Herodote. Mr. Hofman dit la même fauſſeté.

(c) *Diog. Laert. in vita Periandri.*

(Y) *Le poëme que nous avons de lui.*] Il eſt intitulé *Alexandra*, & contient une longue ſuite de predictions. L'Auteur ſupoſe que Caſſandre fille de Priam eſt l'oracle qui predit toutes ces choſes: ce n'eſt pas neanmoins elle qui parle; celui qui porte la parole eſt un homme qui rend un fidele compte à Priam de ce que Caſſandre prophetiſoit (d). Dection, Orus, & Theon avoient fait des notes ſur ce poëme qui ſe ſont perduës (e). Le commentaire de Tzetzes ſubſiſte encore. Entre les critiques modernes Guillaume Canterus, & Jean Meurſius ſe ſont doctement exercez ſur l'Alexandra de Lycophron. L'édition de Meurſius eſt accompagnée d'une traduction Latine compoſée par Joſeph Scaliger, & accommodée au caractere de l'original, car elle eſt fort difficile à entendre, & toute heriſſée de termes barbares.

(d) *Voiez Canterus, not in Lycophron. init.*

(e) *Voiez Voſſius de poët. Gracis pag. 64.*

La meilleure edition de ce poëte eſt celle qui a paru à Oxford l'an 1697. *in folio.* Mr. Potter qui l'a procurée n'a rien oublié de tout ce qui étoit propre à la rendre recommandable. Il a corrigé le texte Grec; il a mis à côté de chaque vers de Lycophron la verſion Latine de Guillaume Canterus: elle eſt en proſe. Il a mis au deſſous du texte le commentaire d'Iſaac Tzetzes accompagné de corrections, & de *variæ lectiones.* Il a donné à part la verſion de Scaliger qui eſt en vers iambiques; & puis les notes de Canterus, le commentaire de Meurſius, & le ſien propre qui eſt très-ſavant. Tout cela eſt ſoutenu de pluſieurs indices exacts & commodes. Notez que Mr. de Boiſſieu aſſûre (f) que ſon pere qui entendoit bien pluſieurs langues, & qui s'étoit rendu illuſtre autant par les lettres, que par les armes, avoit fait un commentaire ſur Lycophron; mais il ne marque pas ſi c'eſt un Ouvrage qui eût été imprimé.

(Z) *Il n'y a qu'Ovide (g) qui nous aprenne cette particularité.*] Valere André Deſſelius (h) qui pretend que Theodoret en parle s'eſt trompé, comme le ſavant Mr. de Boiſſieu (i) l'obſerve. Il fait voir que Theodoret ne parle point de la mort de Lycophron, ni même du lieu de ſa ſepulture, car au lieu de *Lycophrone* il faut lire *Leucophryne*; cela paroît par ce paſſage d'Arnobe: (k) *Leucophryna monumentum in fano apud Magneſiam Dianæ eſſe, Myndius profitetur ac memorat Zeno.* Voici les paroles de Mr. de Boiſſieu: *De obitu Lycophronis ne verbum quidem apud illum* (Theodoretum) *reperitur: deinde Theodoreti locus* (l) *. . . ubi ex Zenone, Lycophronem in Diana Magneſia templo conditum eſſe refert plane depravatus eſt, & pro* Lycophrone, *reponendum eſt* Leucophryne, *cujus monumentum erat apud Magnetes in Dianæ templo, ut ex eodem Zenone tradit Arnobius.* Je m'étonne que Mr. le Fevre n'ait point parlé de ce paſſage d'Ovide.

(h) *Not. in Ibin Ovidii apud Boiſſieu pag. 107.*

(i) *Comment. in Ibin pag. 107.*

(k) *Arnob. lib 6. pag. m. 193.*

(l) *Theodoret. lib. 8. de Græc. affect. curat.*

(A) *Et cela pour conſoler un ami.*] Cet ami, ſi l'on en croit Servius (m), étoit l'Orateur Caïus Aſinius Gallus, fils d'Aſinius Pollion. Mais comme Servius ajoûte que ce Gallus eſt le premier qui ait été gouverneur d'Egypte, on ſe defie de ſon commentaire; car on voit manifeſtement qu'il a confondu le poëte Cornelius Gallus avec l'Orateur Aſinius Gallus (n). Celui qui obtint d'Auguſte le gouvernement d'Egypte immediatement après la conquête de ce Roiaume, eſt le poëte Cornelius Gallus. C'eſt aparemment à lui que Virgile adreſſe ſon eglogue de conſolation, ſur les infidelitez cruelles de la courtiſane Cytheris. Celui à qui ce poëte parle compoſa quatre livres de poëſies ſur ſes amours (o). Il nous en reſte quelque choſe, ſi l'on en croit quelques critiques.

(m) *Ad Eclogam 10. Virgilii.*

(n) *Voiez Scaliger in Euſebii Chron. n. 1990. pag. 167.*

(o) Amorum ſuorum de Cytheride libros ſcripſit quatuor. *Servius ibid.*

Digitized by Google

qui étoit au deſeſpoir de ce qu'elle lui preferoit Marc Antoine. Nous avons parlé amplement ailleurs ‡ de l'attachement de Marc Antoine pour Cytheris; mais nous n'avons pas aſſez fait conoître l'hiſtoire de cette femme. Diſons donc ici que c'étoit une fameuſe comedienne que Volumnius (B) aima, & qu'il affranchit. Ce fut la raiſon pourquoi elle prit le nom de Volumnia, dans les voiages qu'elle faiſoit avec Marc Antoine par les villes d'Italie. Marc Antoine lui faiſoit rendre beaucoup d'honneur, & la mettoit dans une litiere ouverte, & faiſoit ſuivre l'équipage de ſa propre mere, qui ne ſervoit qu'au cortege de la courtiſane *. Ce fut dans cette rencontre que des (C) lions furent attelez au carroſſe de Marc Antoine. Un autre Auteur dit ſeulement

‡ *Dans l'article de Fulvie, remarque L.*

* *Voiez ſur tout ceci l'article* Fulvie, *remarque L.*

(a) *Ubi ſupra.*
(b) Vehebatur in effedo Trib. plebis: lictores laureati antecedebant, inter quos aperta lectica MIMA portabatur, quam ex oppidis municipales homines honeſti obviam neceſſario prodeuntes, non vero illo & mimico nomine, ſed VOLUMNIAM conſalutabant. *Cicer. Philipp. 2. pag. m. 736.* Dans l'onziéme lettre du 10. livre à Atticus, il nomme *Cytheris* cette *Mima* que Marc Antoine menoit avec lui. Plutarque *in Antonio pag. 920.* la nomme *Cytheris.*

FAITS concernant Volumnius.

(c) *Epiſt. 26. lib. 9. ad famil.*

(d) *La 32. du livre 7. ad famil.*

(e) *Abram in Cicer. Orat. to. 2. pag. 645.*
(f) *Epiſt. 8. lib. 15. ad Attic.*
(g) Addite Antonii colluſores & ſodales Eutrapelum, Melam, Cœlium &c. *Philipp. 13. circa init.*
(h) *In vita Attici c. 9.*
(i) *Ibid. cap. 12.*
(k) *Ibid. cap. 10.*
(l) *Plutarch. in Bruto, pag. 1005.*
(m) *Id. ib.*

(B) *Que Volumnius aima & qu'il affranchit.*] Servius temoigne que la Lycoris de Virgile étoit la courtiſane Cytheris, que Volumnius avoit affranchie: *Hic autem Gallus amavit Cytheridem meretricem libertam Volumnii* (a). Il ne dit pas que ce fût une comedienne, mais nous l'aprenons d'ailleurs. On ſçait que la courtiſane Cytheris maîtreſſe de Marc Antoine ſe faiſoit apeller Volumnia (b). Pourquoi, ſi ce n'eſt à cauſe que Volumnius l'avoit affranchie? Or la Cytheris de Marc Antoine étoit une comedienne; il faut donc que celle dont Servius parle l'ait été auſſi. Il ne reſte qu'à prouver qu'elle fut aimée de Volumnius. En voici la preuve tirée d'une lettre de Ciceron: (c) *Accubueram hora nona . . . apud Volumnium Eutrapelum, & quidem ſupra me Atticus, infra Verrius . . . . infra Eutrapelum Cytheris accubuit. In eo igitur, inquis, convivio Cicero ille quem adſpectabant, cujus ob os Graji ora obvertebant ſua? non me Hercule ſuſpicatus ſum illam aſſore: ſed tamen ne Ariſtippus quidem ille Socraticus erubuit cum eſſet objectum habere eum Laida: habeo, inquit, non habeor à Laide.* Il eſt viſible que Cytheris eſt ici une courtiſane que Volumnius entretenoit à pot & à feu. On veut que cette lettre de Ciceron ait été écrite l'an de Rome 703. Il en écrivit une autre (d) à Volumnius la même année, ſans rien dire qui ſe raportât à la courtiſane. Le Pere Abram qui s'imagine le contraire n'y avoit pas regardé de près; „ *ad hunc amorem lib. 7. ep. 32. alludit ſcribens* „ *ad eundem Volumnium*, Ut nihil ſit tam *ἀνέκφορον* quod „ non alicui venuſtum eſſe videatur (e). „ Cela ſe raporte uniquement au mauvais goût touchant les bons mots. Ciceron veut dire qu'il n'y en a point de ſi plat ni de ſi fade, qui ne paroiſſe beau à quelcun. Au reſte on ne trouve pas de quelle maniere Cytheris paſſa des mains de Volumnius en celles de Marc Antoine, ſi ce fut par la ceſſion de Volumnius, ou par l'inconſtance & l'ingratitude de la maîtreſſe. Je croirois plutôt le premier que le dernier, parce qu'il eſt ſûr que Volumnius a été l'un des bons amis de Marc Antoine.

Cela paroît par ce paſſage de Ciceron: (f) *Scripſi ad Antonium de legatione, ne ſi ad Dolabellam ſolum ſcripſiſſem iracundus homo commoveretur: quod autem aditus ad eum difficilior eſſe dicitur, ſcripſi ad Eutrapelum, ut is ei meas litteras redderet, legatione mihi opus eſſe.* Cela fut écrit à Atticus peu de mois après la mort de Jules Ceſar. C'eſt du même Volumnius, ſi je ne me trompe, que Ciceron a parlé dans la 13. Philippique, en donnant la liſte des camarades de jeu de Marc Antoine (g). Nous allons entendre Cornelius Nepos, qui nous aprendra que Volumnius ami intime de Marc Antoine, avoit une charge conſiderable dans les troupes de cet ami. (h) *Familiares ejus* (M. Antonii) *ex urbe profugientes quantum potuit texit* (Atticus) *quibus rebus indignerunt adjuvit: P. vero Volumnio ea tribuit ut plura à parente preſiciſci non potuerint. . . .* (i) *L. Julium Calidium . . . . propter magnas ejus Africanas poſſeſſiones in preſcriptorum numerum à P. Volumnio prafecto fabrum Antonii, abſentem relatum, expedivit.* La maiſon de ce Volumnius fut l'aſyle de Pomponius Atticus (k) pendant les fureurs de la proſcription Triumvirale. Il eſt impoſſible, ce me ſemble, de decider ſi nôtre Volumnius eſt le même que celui qui fut tué de ſang froid par les gens de Brutus (l). Les raiſons d'en douter ſont 1. que Plutarque traite manifeſtement de comedien celui que les gens de Brutus tuerent. (m) Ἡ'ν δέ τις Βολούμνιος Μῖμος καὶ Σακκιλίων γελοιοποιὸς ἀκόλουθος, ὃς ἐν ὀδνηῖ λόγῳ τιθέμενος τῷ Βρούτῳ, προσάγοιτο οἱ φίλοι κατηγόρους, ὡς ὐδὲ νῦν τῷ λόγῳ καὶ σκώπτων πρὸς ὕβριν αὐτῶν ἀπεχομένους. *Erat quidam Volumnius mimus & Saccullio ſannio capti. Hos Brutus quum contemneret, addictos ad eum accuſaverunt amici ejus ne tunc quidem à dicteriis & conſumeliis in ipſos faciendis temperare.* 2. Qu'il l'aſſocie avec un boufon. 3. Qu'il remarque que Brutus ne faiſoit nul cas de ces deux perſonnes. Cela ne convient point au Volumnius dont parle Cornelius Nepos. Mais d'autre côté l'humeur railleuſe lui convient parfaitement; la demangeaiſon, dis-je, des bons mots qui dominoit tellement le Volumnius de Plutarque, qu'il ne pouvoit s'empêcher d'en dire contre ceux mêmes qui le tenoient en priſon. Une lettre (n) de Ciceron que j'ai citée, temoigne que Volumnius Eutrapelus (o) étoit grand diſeur de bons mots. Ciceron ne craignoit que lui en ce genre de perfection, & lui recommande deux choſes; l'une de ne point ſoufrir qu'on attribuë à lui Ciceron les mauvaiſes pointes, les ſots quolibets, & les mechantes turlupinades que l'on debitoit à Rome ſous ſon nom, pendant ſon abſence; l'autre de proteger le plus qu'il pourroit l'empire de l'urbanité, contre les funeſtes irruptions de la mauvaiſe plaiſanterie. N'eſt-ce pas nous repreſenter Volumnius comme un bel eſprit? (p) *Quibus in litteris omnia mihi perjucunda fuerunt, prater illud, quòd parum diligenter poſſeſſio ſalinarum mearum à te procuratore defenditur. Ais enim, ut ego diſceſſerim, omnia omnium dicta, in his etiam Seſtiana, in me conferri. Quid? tu id pateris? nonne defendis? non reſiſtis? equidem ſperabam, ita notata me reliquiſſe genera dictorum meorum, ut cognoſci ſuo ſponte poſſent.* Après ces paroles Ciceron explique à quoi il veut que l'on reconoiſſe ſi un bon mot eſt de lui, & prie Volumnius de garantir même avec ſerment (q), que tout ce qui n'eſt pas marqué à ce coin vient d'ailleurs que de Ciceron. (r) *Urbanitatis poſſeſſionem, amabo, quibuscumvis interdictis defendamus: in qua te unum metuo, contemno ceteros.* Voici un autre éloge bien fort: (ſ) *Opus eſt huic limatulo & polito tuo judicio, & illis interioribus litteris meis quibus ſapo verecundiorem me in loquendo facis.* Un homme de ce merite & de cette qualité peut-il être le comedien dont Plutarque fait mention? Et n'eſt-il pas plus vraiſemblable que ce comedien étoit un homme que Volumnius avoit affranchi, & qui à l'exemple de Cytheris ſe donnoit le nom du maître à qui il devoit ſa liberté? Je ne decide rien. Je croi que Plutarque auroit pu ſe tromper facilement, par la raiſon que je m'en vais dire. Volumnius ſelon toutes les aparences lâcha tellement la bride à ſon genie railleur & goguenard, qu'il ne garda pas plus de meſures, & qu'il n'eut pas plus d'égard aux bienſeances & à ſa qualité, qu'un comedien de profeſſion. Cela étoit preſque inevitable à un homme qui comme lui avoit le talent des bons mots, & une liaiſon intime avec Marc Antoine, le plus liberal de tous les hommes envers ceux qui le ſavoient divertir, & envers les comediens dont ſa maiſon étoit toute pleine. (t) *Agrum Campanum, qui eum de vectigalibus eximebatur ut militibus daretur, tamen inſigi magnum Reip. vulnus putamus: hunc tu compranſoribus tuis & colluſoribus dividebas: mimos dico & mimas P. C. in agro Campano collocatos.* Nous avons vu ci-deſſus (v) que Volumnius étoit l'un de ſes joüeurs: le paſſage que je viens de citer donne la même qualité aux comediens & aux comediennes. Il arriva donc peut-être que Volumnius mêlé tous les jours avec cette ſorte de gens chez Marc Antoine, & plaiſantant & bouffonnant autant qu'eux, ſe fit traiter de comedien, & que Plutarque le prit bonnement pour un homme de ce metier. Un (w) ſavant critique aſſûre que le Volumnius de Plutarque ne difere point de celui de Ciceron. Je n'oſe aſſûrer la même choſe; j'aime mieux dire *non liquet*: j'avouë ſeulement que l'opinion de ce critique me paroît beaucoup plus probable, que celle d'un homme qui affirmeroit le contraire. Il me reſte à remarquer touchant nôtre Volumnius, qu'on croit qu'Horace a parlé de lui, en diſant qu'Eutrapelus donnoit de très-beaux habits à ceux à qui il vouloit rendre de mauvais offices. Cela ſans doute étoit fondé ſur quelqu'un de ſes lieux communs, où il expliquoit par quels degrez la vanité fait rouler les hommes juſqu'aux emplois les plus vils.

(x) *Eutrapelus, cuicumque nocere volebat,*
Veſtimenta dabat pretioſa: beatus enim jam
Cum pulchris tunicis ſumet nova conſilia & ſpes:
Dormiet in lucem: ſcorto poſtponet honeſtum
Officium: nummos alienos paſcet: ad imum
Thrax erit, aut oliteris aget mercede caballum.

(C) *Que des lions furent attelez au caroſſe de Marc Antoine.*] Il fut le premier qui les fit ſervir à cet uſage parmi les Romains. (y) *Fuga ſubditis eos primuſque*

(n) *La 32. du 7. livre ad famil.*

(o) *Il fut apparemment ainſi ſurnommé à cauſe de ſon humeur facetieuſe. Voiez l'article d'Eraſme pag. 1149. lettre e.*

(p) *Cicero ibid.*

(q) Ut ſacramento contendas mea non eſſe. *Ibid.*

(r) *Ibid.*

(ſ) *Cicero ad Volumnium epiſt. 33. lib. 7. ad famil.*

(t) *Idem Philipp. 2. pag. 761.*

(v) *A la lettre g de cette page.*

(w) *Petrus Victorius, dans le Ciceron de Gravius, epiſt. ad familiar. tom. 1. pag. 436.*

(x) *Horat. epiſt. 18. lib. 1.*

(y) *Plinius l. 8. c. 16. p. m. 161.*

Digitized by Google

lement que le train de Cytheris (D) n'étoit pas moindre que celui de la mere de ſon galant. Il auroit dit une choſe encore plus vraiſemblable, s'il avoit dit que ceux qui demandoient des graces à Marc Antoine ſollicitoient plus humblement auprès de ſa maîtreſſe, qu'auprès de ſa mere. Servius nous eût fait bien du plaiſir, s'il nous eût marqué avec plus de preciſion en quel (E) tems cette courtiſane ſuivit Marc Antoine à l'armée. Je ne (F) penſe pas qu'elle l'ait ſuivi en Aſie après la bataille de Philippes. Lors qu'Ovide remarque * que le nom de Lycoris eſt connu depuis

* Veſper & Eoæ novere Lycorida terræ. *Ovid. lib. 3. de arte amandi.*

(a) *La 13. du 10. livre.*

(b) *Voiez le Ciceron de Grævius epiſt. ad Atticum tom. 2. pag. 181.*

(c) Vehebatur in eſſedo tribunus plebis: lictores laureati antecedebant, inter quos apertâ lecticâ mima portabatur. . . . Sequebatur rheda cum lenonibus comites nequiſſimi.

(d) *Abram in Cicer. Orat. to. 2. pag. 645.*

(e) *Il rapporte aux tems d'après la bataille de Pharſale les λίοντες ἅρμασιν ὑποζυγιωθέντες*, leonibus juncti currus, *in Antonio p. 920. B.*

(f) *Alciat. emblem. 29.*

(g) *Il a été remarqué par les commentateurs des Emblêmes, & par le Pere Abram ubi ſupra.*

(h) *Philipp. 2. pag. 736.*

(i) *In Antonio, pag. 920. A.*

(k) *Pag. 1301.*

(l) *Virgil. eclog. 10. v. 22.*

(m) *Ibid. v. 44.*

(n) *Il y alla deux fois, 1. après le retour d'Egypte, où il avoit ſervi en 698. ſous Gabinius: 2. après avoir été fait Queſteur. Voiez Ciceron Phil. 2. pag. 730. 731. Il fut Queſteur dans les Gaules ſous Ceſar l'an 703. à ce que dit Hirtius.*

que Romæ ad currum junxit M. Antonius, & quidem civili bello cum dimicatum eſſet in Pharſalicis campis, non ſine quodam oſtento temporum generoſos ſpiritus jugum ſubire illo prodigio ſignificante: nam quod ita vectus eſt cum Mima Cytheride ſupra monſtra etiam illarum calamitatum fuit. Selon ces paroles de Pline ce nouveau ſpectacle ne parut en Italie qu'après la bataille de Pharſale: il ſemble pourtant que Ciceron diſe le contraire dans une (a) lettre qu'il écrivit à Atticus avant cette fameuſe journée, *Tu Antonii leones pertimeſcas cave: nihil eſt illo homine jucundius.* Il veut dire, ce me ſemble, qu'Atticus ne devoit pas s'effraier de ce que le Lieutenant de Ceſar faiſoit traîner ſon caroſſe par des lions. Il aſſureroit cela plus clairement, ſi la conjecture de Victorius étoit certaine. Ce docte critique (b) veut qu'on liſe *leonibus*, au lieu de *lenonibus* dans le paſſage de la 2. Philippique que je mets en marge (c). Ses raiſons ſont ſpecieuſes, & je croirois ſans peine qu'il a raiſon, comme l'a cru le Pere Abram (d). En ce cas-là (e) Plutarque & Pline n'auroient point agi en fideles hiſtoriens; car il eſt indubitable que les paroles de la 2. Philippique concernent les promenades que Marc Antoine fit faire par les villes d'Italie à la comedienne Cytheris, pendant que Ceſar faiſoit la guerre en Eſpagne aux Lieutenans de Pompée, un an avant la bataille de Pharſale. Au pis aller, je veux dire poſant le cas qu'il ne falût point avoir égard aux paroles de Ciceron, nous ne laiſſerions pas de convaincre André Alciat d'un gros menſonge; car il a ſupoſé que Marc Antoine ne ſe ſervit d'un attelage de lions, qu'après avoir fait mourir le pere de l'éloquence.

Romanum poſtquam eloquium, Cicerone peremto
Perdiderat patria peſtis acerba ſua,
Inſcendit currus victor, junxitque leones,
Compulit & durum colla ſubire jugum:
Magnanimos ceſſiſſe ſuis Antonius armis
Ambage hac cupiens ſignificare duces (f).

Ce (g) menſonge eſt d'autant plus inexcuſable, que l'Auteur y a fondé un éloge de Ciceron, & quelques moralitez.

(D) *Le train de Cytheris n'étoit pas moindre.*] Plutarque en mettant de l'égalité entre ces deux equipages, affoiblit extrêmement les idées de Ciceron, (h) *Rejecta mater amicam impuri filii tamquam nurum ſequebatur.* Voilà les idées que Ciceron nous communique; & voici celles de Plutarque (i): Ὁ δὲ τὰς πόλεις ἐπιὼν ὑφ' ἁμάξης ἐφέρετο, καὶ τὸ φορεῖον οὐκ ἐλάττως ἢ τὸ τῆς μητρὸς αὐτῷ περιέπεσε καὶ ἠκολούθει. *Hanc urbes peragrans circumducebat lecticam; lecticam ejus non minor comitatus quam matris ipſius ſequebatur.* Ni lui ni Ciceron ne parlent pas de la femme de Marc Antoine; c'eſt une marque qu'il n'étoit point alors marié. Voiez l'article de Fulvie (k).

(E) *En quel tems cette courtiſane ſuivit Marc Antoine.*] Nous ſavons qu'elle le ſuivit au delà des Alpes.

Galle (l) quid inſanis? inquit: tua cura Lycoris
Perque nives alium, perque horrida caſtra ſecuta eſt.
. . . . . .
Nunc (m) inſanus amor duri me Martis in armis
Tela inter media atque adverſos detinet hoſtes.
Tu procul à patria (ne ſit mihi credere) tantum,
Alpinas ah dura nives & frigora Rheni
Me ſine ſola vides: ah te ne frigora lædant:
Ah tibi ne teneras glacies ſecet aſpera plantas.

Mais auroit-elle ſuivi Marc Antoine lors qu'il alloit ſervir dans (n) les Gaules ſous Jules Ceſar, ou lors qu'il s'y retira après avoir été batu à Modene? J'aimerois mieux prendre ce dernier parti, parce qu'autrement il faudroit dire que Virgile mettroit l'apareil à une fort vieille plaie; il conſoleroit un homme dix ans après que ſa Lycoris lui auroit été infidelle. Les Buколiques de Virgile ſont poſterieures à la mort de Jules Ceſar; & par conſequent ſi Lycoris avoit abandonné Gallus pour s'en aller dans les Gaules avec Marc Antoine, pendant que Ceſar y faiſoit la guerre, Virgile auroit exercé ſa Muſe ſur une amourette, ou ſur une infidelité ſurannée. Mais en ſupoſant l'autre partie de l'alternative, la plaie de Gallus étoit toute fraîche, & ainſi les vers de Virgile pouvoient venir fort à propos. Selon cette derniere ſupoſition Marc Antoine ſe ſouvint peu de ſa parole. Il avoit promis à Fulvie (o) l'an 709. de renoncer pour jamais à ſa comedienne. Il la quitta aparemment pour un tems, & ce fut dans cet intervalle que Gallus s'empara de Cytheris. S'il n'eut pas le tems de verſifier ſes quatre livres, avant que la guerre de Modene lui debauchât ſa Cytheris, il y emploia les années ſuivantes; car il n'eſt pas neceſſaire de ſupoſer qu'il n'y avoit pas parmi tant de vers beaucoup de reproches de perfidie. J'ai remarqué ci-deſſus que la lettre où Ciceron ſe juſtifie de s'être trouvé à un repas avec Cytheris, paſſe pour avoir été écrite l'an 703. C'eſt une dificulté contre ceux qui voudroient dire que Cytheris alla dans les Gaules avec Marc Antoine, avant la rupture de Ceſar & de Pompée. Voiez la note marginale. Mais j'avouë que je ne voi rien qui me porte à croire, que l'on ait bien deviné la date de cette lettre. Quoi qu'il en ſoit, le parti que j'ai ſuivi m'a été marqué par Servius (p) même, quoi qu'avec moins d'exactitude que je n'euſſe ſouhaité. Joignez aux paroles de la marge celles-ci. (q) *Hic Gallus amavit Cytheridem mereticem liberiam Volumnii, quæ, eo ſpreto, euntem Antonium ad Gallias eſt ſecuta: propter quod dolorem Galli nunc videtur conſolari Virgilius. Nec nos debet movere, quod cum mutaverit partem quarti Georgicorum, hanc eclogam ſic reliquit. Nam licet conſoletur in ea Gallum, tamen actius intuenti vituperatio eſt. Nam & in Gallo impatientia turpis amoris objicitur: & aperte hic Antonius carpitur inimicus Auguſti, quem contra Romanum morem, Cytheris eſt in caſtra comitata.* Finiſſons par cette remarque du même commentateur: il y eut en même tems trois fameuſes filles de joie, ſavoir Cytheris, Origo, & Arbuſcula. Les deux dernieres ſe trouvent dans les vers d'Horace (r) ſur le pied de comediennes; elles l'étoient donc toutes trois.

(F) *Je ne penſe pas qu'elle l'ait ſuivi en Aſie.*] Un bel eſprit eſt neanmoins de ce ſentiment. (ſ) *Marc Antoine étoit fou de la Comedienne Citheride* (c'eſt la reponſe qu'il ſupoſe avoir été faite par Fulvie à Helene, ſur la queſtion ſi elle excita Marc Antoine ſon mari à faire la guerre à Auguſte) *& j'euſſe bien voulu me venger de lui en me faiſant aimer d'Auguſte, mais Auguſte étoit difficile en maîtreſſes. Il ne me trouva ni aſſez jeune, ni aſſez belle, & quoi que je lui fiſſe entendre qu'il s'embarquoit dans la guerre civile faute d'avoir quelques ſoins pour moi, il me fut impoſſible d'en tirer aucune complaiſance. Je vous dirai même, ſi vous voulez, des vers (t) qu'il fit ſur ce ſujet, & qui ne ſont pas trop à mon honneur. Les voici.*

Parce qu'Antoine eſt charmé de Glaphire (v)
Fulvie à ſes beaux yeux me veut aſſujettir.
Antoine eſt infidele. Hé bien donc? eſt-ce à dire
Que des fautes d'Antoine on me fera patir?
Qui? moi? que je ſerve Fulvie?
Suffit-il qu'elle en ait envie?
A ce compte on verroit ſe retirer vers moi,
Mille épouſes mal ſatisfaites.
Aime moi, me dit-elle, ou combatons. Mais quoi?
Elle eſt bien laide! Allons ſonnez trompettes.

Prenez garde que ces vers concernent l'année d'après la bataille de Philippes, où Brutus & Caſſius perirent. Auguſte étoit alors en Italie, & Marc Antoine en Aſie. Nous avons vu dans l'article de Glaphyra qu'elle paſſoit pour une Dame galante, qui avoit gagné les bonnes graces de Marc Antoine, & l'on ne voit point qu'en ce tems-la Cytheris fût avec lui. Je croi donc qu'il n'y a nul deguiſement de nom dans l'épigramme d'Auguſte. Ce n'étoit point au ſujet de Cytheris, mais au ſujet de Glaphyra que Fulvie le prioit de la venger. De plus ſes menaces n'étoient point qu'en cas de refus elle excitеroit Marc Antoine à faire la guerre à Auguſte: elle menaçoit de prendre les armes; & nous avons vu dans ſon article qu'elle les prit en effet, & que ſans l'intervention de ſon mari, elle mit en combuſtion toute l'Italie; de quoi Marc Antoine la querella rudement lors qu'il la revit.

(o) *Voiez l'article* Fulvie, *pag. 1301. lettre b.*

(p) *Sur ces paroles de Virgile,* Perque horrida caſtra ſecuta eſt, *il dit,* Horrida ſemper, nunc propter bella civilia, & ſubtiliter hic tangit Antonium, ut ſupra dictum eſt.

(q) *Servius in eclog. 10. init.*

(r) *Sat. 2. & ultima lib. 1.*

(ſ) *Nouveaux dialogues des morts 2. part. p. m. 28.*

(t) *Vous trouverez ces vers Latins dans Martial. lib. 11. epigr. 21. Conſultez auſſi l'article de Glaphyra, pag. 1334. col. 2.*

(v) *C'eſt ainſi que cet Auteur nomme Citheride.*

Digitized by Google

puis l'Orient juſqu'à l'Occident, je ne doute point qu'il n'ait en vuë les vers de Gallus concernant cette courtiſane. Ciceron raporte une raillerie où Fulvie avoit peut-être moins de part (G) que Lycoris.

LYCURGUE, Legiſlateur de Lacedemone, vivoit je ne ſçai quand. La diverſité * des opinions eſt trop grande & trop embrouillée là-deſſus, pour en tirer quelque choſe de bien certain. Il donna des preuves extraordinaires de ſa generoſité, par le ſoin qu'il prit de conſerver la couronne à celui à qui elle apartenoit, lors qu'il eût pu s'en emparer très-facilement, s'il avoit voulu ſe prevaloir des occaſions qui lui en étoient offertes †. Vous trouverez cela dans le Dictionaire de Moreri, avec pluſieurs autres faits que je ne repeterai point. Je m'arrêterai à une choſe que cet Auteur n'a point touchée. Les reglemens de Lycurgue contre le luxe ſont très-beaux. Il avoit fort bien compris que pour empêcher que le courage des Lacedemoniens ne s'amolît, il faloit les éloigner de la volupté, & que pour les en éloigner, il faloit leur faire perdre la penſée de s'enrichir, & leur en ôter les moiens. La maniere dont il voulut que les enfans fuſſent élevez, étoit fort propre à les rendre de bons ſoldats; mais il étendit trop loin la methode de les rendre forts & courageux, puis qu'il voulut que les jeunes filles fiſſent (A) les mêmes exercices que faiſoient les jeunes garçons; & qu'elles danſaſſent toutes nuës devant eux, & ſe mo-

* *Voiez Scaliger Animadverſ. in Euſebium, n. 1132. pag. 63.*

† *Voiez Plutarque dans la vie de Lycurgue.*

(G) *Fulvie avoit peut-être moins de part que Lycoris.*] On reproche dans la 2. Philippique à Marc Antoine le tour qu'il avoit joüé à ſa femme. Il étoit entré de nuit dans la ville comme un courier depêché par Marc Antoine, & il (a) avoit donné à Fulvie une lettre où ſon mari lui parloit le plus amoureuſement du monde. Il s'étoit couvert le viſage, afin de n'être pas reconu en donnant la lettre à Fulvie; mais pendant qu'elle la liſoit il ſe fit conoitre, & lui ſauta au cou. On voulut ſavoir pourquoi il avoit tenu cette conduite qui avoit allarmé toute la ville; il repondit qu'il étoit venu pour ſon afaire. Cela fit courir une raillerie contre lui. Citons les paroles de Ciceron. (b) *O hominem nequam! .... Ergo ut te catamitum nec opinato cum offendiſſes, prater ſpem mulier adſpiceret, iccirco urbem terrore nocturno, Italiam multorum dierum metu perturbaſti? Et domi quidem cauſſam amoris habuit, foris etiam turpiorem, ne L. Plancus prades ſuos venderet. Productus in concionem à Trib. Pleb. cum reſpondiſſes, te rei tua cauſſa veniſſe, populum etiam dicacem in te reddidiſti.* Manuce a fait une note là-deſſus, qui eſt plus vague que celle de Mr. de Valois le jeune. *Ex ambiguo ſenſu*, dit Manuce, *illorum verborum, rei tua cauſſa: quod referri etiam ad concubitum poteſt.* Mais voici l'autre note: elle eſt dans le *Valeſiana* (c).

Cuſtodes (d), *lectica, Ciniſlones, Paraſita,*
Ad talos ſtola demiſſa, & circumdata palla
Plurima, qua invideant puro apparere tibi rem.

id eſt cunnum. *Quod noto primus, ut apud Ciceronem Philippica 2. .... O hominem nequam! ergo ut te catamitum* (e) *&c. cum reſpondiſſes te* rei tuæ cauſa *veniſſe populum in te dicacem etiam reddidiſti. Scil. populus luſit in nomine rei, & quod Antonius dixerat ſe* rei ſuæ, *id eſt* rerum ſuarum *cauſa in urbem veniſſe, populus, ut eſt dicax, eum* cunni uxoris *cauſa veniſſe dixit, & dicacitatis materiam invenit in eo verbo.* Dans la page 71. du même livre vous trouverez ceci. *Probavi alibi ex Cicerone in Philippica 2. de Marco Antonio, qui* rei ſuæ *causâ ſe veniſſe dicebat, populumque his verbis dicacem reddidit; & ex Horatio, Plurima qua impediunt purè apparere tibi* rem, *& ex aliis,* rem *aliquando* cunnum *ſignificare. Sic Martialis:*

Parce tuis *igitur dare maſcula nomina* rebus.

id eſt, podici *tui & cunno, ô uxor.* Mr. de Valois (f) cenſure indirectement Scaliger, qui *in Priapeia ex Arnobii neſcio quibus locis & ex verſione carminum Orphei ait* mentulam rem *vocari.* Je ne croi point que Scaliger ſe ſoit trompé: le mot *res* avoit ſans doute une ſignification auſſi étenduë parmi les Latins, que le mot *affaire* parmi les François: or il eſt ſûr que le mot *affaire* ſe prend quelquefois pour les parties naturelles de l'un & de l'autre ſexe. Cela eſt ſi vrai, que des gens mêmes qui ne ſavent que peu de François, ſont inſtruits de cette ſignification. J'ai ouï faire cent plaiſanteries à des jeunes Hollandois, qui avoient ouï prêcher un Moine à Spa. Le Predicateur avoit pour thême l'importance du ſalut. Il faiſoit voir que c'étoit la grande affaire de l'homme, l'affaire par excellence; & en parcourant toutes les occupations criminelles, il repreſentoit qu'elles ruinoient nôtre affaire. *Meſſieurs & Dames*, diſoit-il, *prenez garde à vous, ſi vous faites ceci ou cela vous géterez vôtre affaire.* La repetition trop frequente de cette expreſſion amena pluſieurs auditeurs au ſens groſſier & burleſque du mot *affaire*, deſorte qu'il y en eut qui en plaiſanterent long tems. On a pu lire dans le *Chevræana* „ (g) Qu'un Gentilhomme étant venu voir un Prince, „ pour le remercier de la bonté qu'il avoit euë de re- „ commander ſes intereſts à une Dame de grande ver- „ tu, lui temoigna *qu'il ſe trouvoit bien d'avoir fait „ paſſer ſon affaire par le canal de Madame* **, & il „ fut tourné en ridicule par ceux qui avoient écouté „ ſon remerciment. „ J'ai une autre choſe à remarquer contre Mr. de Valois. Dans les vers d'Horace qu'il raporte, le mot *res* doit ſignifier en general *marchandiſe*: le poëte ne ſe borne pas à la partie que Mr. de Valois nomme en Latin: il ſe repand ſur tout le reſte que l'habit couvre. Les paroles qui precedent & celles qui ſuivent manifeſtent ce ſens-là. Voici celles qui ſuivent?

Altera nil obſtat: Cois tibi pæne videre eſt
Ut nudam: ne crure malo, ne ſis pede turpi:
Metiri poſſis oculo latus: an tibi mavis
Inſidias fieri pretiumque avellier, ante
Quam MERCEM *oſtendi?*

Je croi donc que ceux qui tournerent malignement les paroles de Marc Antoine, avoient pour le moins autant d'égard au ſens qui a été adopté par Scaliger, qu'à celui que Mr. de Valois explique: & comme d'ailleurs c'eſt l'eſprit de la mediſance de s'attacher à ce qui eſt le plus criminel, je ne doute pas que l'on n'en voulût à Marc Antoine par raport à ſa maîtreſſe la comedienne Cytheris, plutôt que par raport à ſa femme legitime: car puis qu'il proteſte dans ſa lettre qu'il renonceroit deſormais à la comedienne, c'eſt un ſigne que le peuple Romain étoit encore perſuadé qu'il la voioit. Et voilà enfin le commentaire du texte de cette remarque.

(A) *Fiſſent les mêmes exercices ..... & qu'elles danſaſſent toutes nuës.*] Je m'en vais raporter les paroles de (b) Plutarque. „ Il (i) regardoit l'éducation des enfans comme la plus grande & la plus importante affaire d'un Legiſlateur. C'eſt pourquoy il „ y pourvut de loin, en reglant tout ce qui regardoit „ les mariages & les naiſſances; car il ne faut pas croire ce que dit Ariſtote, qu'ayant tenté de regler & „ de reformer les femmes, il y renonça ne pouvant „ venir à bout de leur licence effrenée, & de la trop „ grande autorité qu'elles avoient priſe ſur leurs maris, qui à cauſe des frequentes expeditions de guerre „ où ils alloient, étoient obligez de les abandonner à „ leur conduite, & pour les empêcher d'abuſer de cette liberté, ſe voyoient reduits à les flatter, à les „ adoucir, & à les appeller leurs dames & leurs maîtreſſes. Au contraire il prit d'elles tout le ſoin qu'il „ étoit poſſible d'en prendre. En effet, pendant qu'elles étoient filles, il endurciſſoit leur corps, en les „ exerçant à la courſe, à la lutte, à jetter le palet, & „ à lancer le javelot, afin que le fruit qu'elles conceuſſent dans la ſuite, trouvant un corps robuſte & „ vigoureux, y prît de plus fortes racines, & qu'elles „ mêmes fortifiées par ces exercices, en euſſent plus „ de facilité, de force & de courage pour reſiſter aux „ douleurs de l'enfantement. Pour leur retrancher „ toute ſorte de delicateſſe, & de moleſſe, il les accoutuma à paroître en public toutes nuës, de même „ que les jeunes garçons, & à danſer en cet état devant eux à certaines fêtes ſolemnelles, en chantant „ de belles chanſons où elles lançoient à propos des „ traits de raillerie, qui piquoient juſqu'au vif ceux „ qui avoient mal fait leur devoir, & où elles donnoient au contraire de grands éloges à ceux qui „ avoient fait des actions dignes de memoire. Par ce „ moyen elles embraſoient le cœur des jeunes gens de „ l'amour de la gloire & de la vertu, & excitoient entre eux une noble jalouſie. Car celuy dont on avoit „ tant vanté les belles actions, & qui voyoit ſon nom „ celebre

(a) *Voiez l'article* Fulvie, *pag. 1301. lettre b.*

(b) *Cicero Philipp. 2. p. m. 744.*

(c) *A la page 121. édit. de Hollande.*

(d) *Horat. Sat. 2. lib. 1.*

(e) *Voiez ci-deſſus lettre b, ce qui manque ici.*

(f) *Valeſiana pag. 221.*

(g) *Chevræana 1. part. pag. 57. édit. de Holl.*

(b) *In Lycurgo, pag. 47. Je me ſers de la traduction de Mr. Dacier.*

(i) *C'eſt-à-dire Lycurgue.*

Digitized by Google

moquaſſent d'eux, ou les loüaſſent, ſelon qu'ils s'aquitoient mal ou bien de ce qu'ils avoient à faire. Notez qu'ils étoient tout nuds devant elles. N'étoit-ce pas le moien de les rendre devergondées? Et ſe faut-il étonner après cela, que les filles de (B) Lacedemone aient été en ſi mauvaiſe reputation? Je ne ſai pas s'il raiſonnoit juſte, lors qu'il pretendoit que ces uſages exciteroient les (C) jeunes gens à ſe marier. La torte envie qu'il eut que les Spartiates fuſſent robuſtes, lui fit faire des reglemens ſur le mariage qui meritent d'être condamnez. Il voulut que les

„ celebre parmy ces jeunes filles, s'en retournoit tout „ fier des loüanges qu'il avoit reçuës, & les brocards „ & les railleries, dont les autres ſe ſentoient atteints, „ leur étoient plus ſenſibles, que n'auroient été les plus „ ſeveres remontrances & les plus rudes corrections; „ d'autant plus que tout cela ſe paſſoit en preſence de „ tous les Citoyens, des Senateurs & des Rois mêmes.„

(B) *Que les filles de Lacedemone aient été en ſi mauvaiſe reputation.*] On les apelloit *montreuſes de cuiſſes*, & enragées de jouïr du mâle: mediſances qui de l'aveu même de Plutarque étoient fondées ſur la trop grande liberté que Lycurgue donnoit aux filles. Je parle ainſi de Plutarque, à cauſe que ſur ce point-là il a fait l'apologie de ce grand Legiſlateur. Ἡ δὲ γύμνωσις, dit-il (a), τῶν παρθένων οὐδὲν αἰσχρὸν εἶχεν αἰδοῦς μὲν παρούσης, ἀκρασίας δὲ ἀπούσης· ἅμα δ' ἰσότιμον ἀφιλὲ καὶ ζῆλον εὐξίας ἐνεργάζετο, καὶ φρονήματος· τὸ δὴλυ παρίγαιον οὐκ ἀγεννοῦς, ὡς μηδὲν ἧττον αὐτῷ καὶ ἀρετῆς καὶ φιλοτιμίας μετεῖναι δόξαν. C'eſt-à-dire ſelon la verſion de Mr. Dacier. *Et quant à ces filles qui ſe montroient ainſi nuës, il n'y avoit là rien de honteux, Sparte étant le (b) trône de la pudeur, & l'intemperance n'y étant pas même connuë. Cela les accoûtumoit ſeulement à des mœurs ſimples, leur donnoit une merveilleuſe émulation à qui auroit le corps plus robuſte & plus diſpos, & leur élevoit en même temps le courage, en leur faiſant connoître qu'elles devoient participer à la gloire des hommes, & aſpirer à la même generoſité & à la même vertu.* Plutarque oubliant cette apologie trente pages après, avouë que Numa Pompilius reduiſit les filles beaucoup mieux que ne fit Lycurgue à la bienſeance de leur ſexe, & que la licence que Lycurgue leur accorda, les expoſoit aux ſatires poëtiques. (c) Ἔτι δὲ μᾶλλον ὁ περὶ τὰς παρθένους φυλακὴ κατέσκαλλαι τῷ Νουμᾷ πρὸς τὸ δῆλυ καὶ κόσμιον. ὁ δὲ τῷ Λυκούργῳ, παντάπασιν ἀνατετραμμένῃ καὶ δῆλυς οὖσα, τοῖς ποιηταῖς λόγον παρέχηται. Φαινομηρίδας τε γὰρ αὐτὰς ἀποκαλοῦσιν, ὡς Ἴβυκος· καὶ ἀνδρομανεῖς λοιδοροῦσιν, ὡς Εὐριπίδης. *Præterea curam puellarum reſtrinxit ad pudorem muliebrem & verecundiam Numa arctius: Lycurgi ſoluta prorſus & fluxa in jocos incurrit poëtarum. Φαινομηρίδας enim vocant eas, velut Ibycus,* quòd inceſſu coxas retegerent: *& ἀνδρομανεῖς,* quaſi viroſas & in viros inſano ardentes amore, ut *Euripides.* Les deux vers d'Euripide citez par Plutarque, ne prouvent pas aſſez pleinement ce que j'ai ici à prouver, de là vient que je raporte tout le paſſage de ce Poëte: on y verra que la nudité, & la coutume de faire ſes exercices pêle-mêle avec les garçons paſſoient pour la veritable cauſe de l'impudicitédes filles de Lacedemone.

(d) Οὐδ' ἂν, εἰ βέλοιτό τις,
Σώφρων γένοιτο Σπαρτιατίδων κόρη,
Ἂν ξὺν νεανίαις (e) ἐξορμῶσαι δόμους,
Γυμνοῖσι μηροῖς, καὶ πέπλοις ἀνειμένοις,
Δρόμους παλαίστρας τ' οὐκ ἀνασχέσθαι ἐμοί,
Κοινὰς ἔχουσι· κάτα θαυμάζειν χρεών,
Εἰ μὴ γυναῖκας σώφρονας παιδεύετε.
Neque ſi velit aliqua,
Puella Spartana, poſſit eſſe caſta:
Quæ relinquentes domos, cum juvenibus
Nudis femoribus, & tunicis laxatis,
Curſus, & palæſtras non tolerandas mihi,
Communes habent, deinde an mirari oportet,
Si non educatis mulieres caſtas.

Ceux qui aiment le vieux Gaulois ſeront bien aiſes de trouver ici la traduction qu'Amiot nous a donnée de cet endroit de Plutarque: „ La garde des filles à marier „ par les ordonnances de Numa eſtoit plus eſtroitte „ & mieux ſeante à l'honneur du ſexe: & celle de Ly„ curgus, eſtant par trop libre & trop franche, a „ donné aux poëtes occaſion de parler, & de leur don„ ner des ſurnoms qui ne ſont pas gueres honeſtes, „ comme Ibycus les apelle Phænomeridas, c'eſt à dire „ monſtrans la cuiſſe, & Andromanes, c'eſt à dire enra„ geans d'avoir le maſle: & Euripides dit auſſi d'elles,

„ *Filles qui hors leurs maiſons paternelles*
„ *Sortent ayans des garçons avec elles,*
„ *Monſtrans à nud les cuiſſes deſcouvertes,*
„ *Aux deux coſtez de leurs cottes ouvertes.*

„ (f) Auſſi à la verité, les flancs de leurs cottes n'eſ„ toient point couſus par embas, de ſorte qu'en mar„ chant elles monſtroyent à nud la cuiſſe decouverte, „ ce que Sophocles donne bien clairement à entendre „ par ces vers:

„ *Vous chanterez la robuſte pucelle*
„ *Hermioné, la cotte de laquelle*
„ *Sans rien cacher à l'entour de la cuiſſe,*
„ *Qui ſort dehors toute nue, ſe pliſſe.*

„ Pourtant dit-on qu'elles eſtoyent audacieuſes, viri„ les & magnanimes contre leurs maris meſmes les „ premiers.„ Il ne faut plus s'étonner de ce qu'Euripide aſſûre, qu'il étoit impoſſible qu'avec une telle éducation les femmes de Lacedemone fuſſent honnêtes. Des filles ainſi habillées qui s'en alloient promener avec des garçons, avoient bientôt les oreilles accoutumées à toutes ſortes de vilains mots. La converſation ne pouvoit être qu'une école d'impudence; je vous laiſſe à penſer ſi les garçons, qui à peine de paſſer pour des (g) benêts s'imaginent qu'il faut entreprendre beaucoup plus que ne permet la coutume, laiſſoient en repos leurs mains & leur langue auprès de ſemblables filles. Joint qu'elles n'avoient la permiſſion de montrer ainſi leurs parties, qu'afin de trouver un homme, car dès qu'elles étoient mariées elles diſoient adieu aux nuditez. C'eſt Plutarque qui nous l'aprend. (h) Πυθομένου δέ τινος διὰ τί τὰς μὲν κόρας ἀκαλύπτους, τὰς δὲ γυναῖκας ἐγκεκαλυμμένας εἰς τοὐμφανὲς ἄγουσιν, Ὅτι (ἔφη) τὰς μὲν κόρας, ἄνδρας εὑρεῖν δεῖ τὰς δὲ γυναῖκας, σώζειν τοὺς εὑρόντας. *Quærenti cur Spartani virgines detectas, mulieres velatas in publicum emitterent: Quia, inquit, virginibus quærendi ſunt viri, mulieribus opera danda ut ſervent maritos.* Je laiſſe ce trait de Martial (i) *aut libidinoſa Ledeas Lacedæmonis palæſtras.* J'ai un fait plus fort que les mediſances des Poëtes. Les Lacedemoniens occupez depuis dix ans à un ſiege, & rapellez par les plaintes de leurs femmes qui ne s'accommodoient nullement d'une ſi longue viduité (k), renvoierent à Lacedemone les plus jeunes de leurs ſoldats, & leur permirent de coucher indifferemment avec tout autant de femmes qu'ils voudroient. Cette jeuneſſe fut très-bien reçuë; marque évidente que les femmes de Lacedemone n'avoient aucune vertu. Les enfans qui nâquirent de ce commerce fonderent une colonie à Tarente. Aucun d'eux ne ſavoit qui étoit ſon pere. *Itaque legunt juvenes ex eo genere militum, qui poſt juſjurandum in ſupplementum venerant, quibus Spartam remiſſis promiſcuos omnium feminarum concubitus permiſere; maturiorem futuram conceptionem rati, ſi eam ſingulæ per plures viros experirentur. Ex his nati, ob votam materni pudoris, Parthenia vocati. Qui cum ad annos xxx perveniſſent, metu inopiæ (nulli enim pater exiſtebat (l) &c.* Je n'ai rien dit de l'impudence laſcive que les jeunes filles pouvoient contracter, en voiant les jeunes garçons tout nuds; j'en parlerai dans la remarque ſuivante.

NOTEZ qu'un Pere de l'Egliſe reproche entre autres énormitez à l'Oracle d'Apollon d'avoir loüé les Lacedémoniennes, femmes, ajoûte-t-il, qui contentoient la nature avec qui bon leur ſembloit. (m) Οὗτος καὶ τὰς Λακεδαιμονίων ἐπαινεῖ γυναῖκας ἀδίους εἶς ἂν ἐθέλοντι μιγνυμένας. *Hic idem & Lacanas mulieres laudat, licenter ſe cum quibuslibet viris commiſcentes.*

(C) *Exciteroient les jeunes gens à ſe marier.*] Nous aprenons de Plutarque (n) que Lycurgue preſcrivit cette éducation & ces nuditez aux filles, afin qu'elles donnaſſent de l'amour aux jeunes garçons. *C'étoit encore une amorce,* dit-il, *pour le mariage, je parle de ces danſes & de ces combats que ces jeunes filles ainſi nuës faiſoient devant les jeunes gens qui étoient attirez, comme dit Platon, non par une neceſſité geometrique, mais par une neceſſité plus forte encore, & qui vient d'un attrait d'amour.* Lycurgue conſidera peut-être

(a) *In Lycurgo, pag. 48.*

(b) *Je ne croi pas que Plutarque ait voulu dire autre choſe ſi ce n'eſt que la nudité de ces filles n'excluoit point la pudeur, & n'etoit point jointe avec des paſſions laſcives.*

(c) *Plut. in parall. Lycurgi & Numæ Pompilii, pag. 76.*

(d) *Euripides in Andromacha, v. 595. p. m. 519.*

(e) *Il y a dans Plutarque* ib. ἐξερμῶσαι, *ce que le Traducteur a très mal rendu par* vaſtant, *car le poëte ne veut pas dire qu'elles pillent la maiſon, mais qu'elles en ſortent, qu'elles la deſertent.*

(f) Τῷ γὰρ ὄντι τῇ παρθενικῇ χιτῶνι αἱ πλευραὶ οὐκ ἦσαν ἄνω ῥαπιζόμεναι κάτωθεν, ἀλλ' ἀνεπέτοντο καὶ συναπεγύμνουν ὅλον ἐν τῷ βαδίζειν τὸν μηρόν. καὶ σαφέστατα τὸ γινόμενον δηλοῖ Σοφοκλῆς ἐν τούτοις, Καὶ τὰν πορφυρόπεπλον ἄστυ' ἀγαλλόμενον χιτῶνι θυραῖον ἀμφὶ μηροῦ, πλευσεῖται Ἑρμιόνην. διὸ καὶ θρασύτητας λέγονται γίνεσθαι, καὶ πρὸς αὐτοὺς πρώτους ἀν-

(g) *M. M. . . . alloit en Bretagne avec Mad. la Marquiſe de Lavardin, pour voir Mad. de Sevigny. Il étoit dans le caroſſe de la Marquiſe, & dans le chemin, per non parer troppo coglione, lui contoit des douceurs, & lui prenoit les mains pour les baiſer. Mad. de Lavardin lui dit en riant, Monſieur vous recordez donc pour Mad. de S. . .? Suite du Menagiana, page 378.*

(h) *Plut. In Apophth. Lacon. p. 232.* (i) *Epigr. 55. lib. 4.* (k) Cum. . . querelis uxorum poſt tam longam viduitatem revocarentur. *Juſtin. lib. 3. c. 4.* (l) *Id. ib.* (m) *Theodor. de Grac. affect. ſerm. 10. p. 630.* (n) Ἦν μὲν οὖν καὶ ταῦτα παρασκευὴ πρὸς γάμον. λέγω δὲ τὰς κομπὰς τῶν παρθένων, καὶ τὰς ἀποδύσεις καὶ τὰς ἀγῶνας ἐν ὄψει τῶν νέων, ἀγομένων οὐ γυμνοπαιδικῶς, ἀλλ' ἐρωτικῶς (ὡς φησὶν ὁ Πλάτων) ἀναγκαίως. Et quanquam hi quoque ad nuptias erant ſtimuli, pompas dico virginum, veſtium detractionem, certamina quæ inſpectantibus adoleſcentibus peragebantur, non geometricis ſed amatoriis (ut ait Plato) coactibus. *Plutarch. in Lycurgo, pag. 48.*

Digitized by Google

les maris ne s'aprochaſſent (D) de leurs femmes qu'à la derobée, & qu'ils ſe levaſſent de cette table avec une bonne partie de leur apetit. Paſſe pour cela; mais il permettoit (E) aux vieillards qui avoient une jeune femme de la communiquer à un jeune homme bien fait: & d'autre côté

que le nombre des belles femmes étant par tout fort petit, en comparaiſon de celles qui ne le ſont point, & que n'étant pas une choſe rare que celles qui ne ſont point belles reçoivent de la nature un notable dedommagement dans les parties que les habits cachent, il faloit donner lieu à toutes les filles de faire agir toutes leurs forces. Aparemment il eſpera que celles qui ne pourroient pas donner de l'amour par les charmes du viſage, étaleroient d'autres attraits qui leur gagneroient le cœur de quelque jeune homme. Voiez dans Athenée le bonheur de deux paiſanes qui firent bâtir un temple (a). D'autre côté les jeunes garçons mal adroits ſur qui les filles decochoient des railleries inſultantes, pouvoient à la faveur de leur nudité ſe faire valoir, & conquerir le cœur d'une belle ſans que l'étoile s'en mêlât, n'en deplaiſe à Juvenal (b). C'étoit donc ſe precautionner contre la laideur, & faire enſorte que perſonne n'échapât aux traits de l'amour, & ne pût ſe plaindre d'être lezé dans ſon marché, pour n'avoir pas eu la montre de la marchandiſe. Mais n'étoit-ce point introduire dans un commerce où l'honnêteté doit regner, les pretenduës commoditez des lieux de proſtitution qu'Horace a tant celebrées?

Regibus (c) hic mos eſt; ubi equos mercantur, apertos
Inſpiciunt: ne, ſi facies (ut ſæpè) decora
Molli ſulta pede eſt, emtorem inducat hiantem,
Quòd pulchra clunes, breve quòd caput, arauacervix.
Hoc illi vectè, ne corporis optima Lynceis
Contemplère oculis: Hypſeâ cacur, illa;
Qua mala ſunt, ſpectes: ô crus, ô brachia: verùm
Depygis, naſuta, brevi latere, ac pede longo eſt.
Matrona præter faciem nil cernere poſſis,
Cætera, ni Cacia eſt, demiſſâ veſte tegentis.
Si interdicta petes, vallo circumdata (nam te
Hoc facit inſanum) multa tibi tùm efficiens res:
Cuſtodes, lectica, Cinifiones, paraſita,
Ad talos ſtola demiſſa, & circumdata palla,
Plurima, qua invideant purè apparere tibi rem.
Altera nil obſtat: Cois tibi pene videre eſt
Ut nudam: ne crure malo, ne ſit pede turpi:
Metiri poſſis oculo latus: an tibi mavis
Inſutias fieri, pretiumque avellier antè,
Quàm mercem oſtendi? . . . . .

N'étoit-ce point inſpirer aux filles l'effronterie des yeux, qui eſt pire que l'effronterie des oreilles? C'étoit le moyen, dira-t-on, d'émouſſer la pointe d'une curioſité qui eſt fort rongeante? Mais cette pretenduë raiſon n'a pas empêché les nations civiliſées d'inſpirer au ſexe beaucoup d'horreur pour les nuditez en peinture; & voici un legiſlateur de Lacedemone qui laiſſoit voir aux jeunes filles les nuditez en original. Il faut l'envoier à l'école des Romains (d). La curioſité dont je parle a été delicatement touchée par Mr. de la Bruyere. „(e) Tout le monde connoît cette longue levée qui borne & qui reſſerre le lit de la „Seine, du côté où elle entre à Paris avec la Marne „qu'elle vient de recevoir, les hommes s'y baignent „au pied pendant les chaleurs de la canicule, on les „voit de fort près ſe jetter dans l'eau, on les en voit „ſortir, c'eſt un amuſement: quand cette ſaiſon n'eſt „pas venuë, les femmes de la ville ne s'y promenent „pas encore; & quand elle eſt paſſée, elles ne s'y promenent plus.„

Denys d'Halicarnaſſe loüe les Romains d'avoir conſtamment voulu que les athletes euſſent des ceintures: l'ancienne Grece avoit pratiqué la même choſe; il le prouve par des paſſages d'Homere, & il dit que les Lacedemoniens furent les premiers auteurs de l'abolition de cette ſage coutume, & il nomme le Lacedemonien qui commença à paroître entierement nud aux jeux Olympiques de la 15. Olympiade (f). C'eſt une remarque qui flêtrit cette nation. Il faut ajoûter que la nudité des athletes fut cauſe ſans doute qu'il y eut des loix qui condamnerent à être precipitées du haut d'un rocher (g) toutes les femmes qui auroient la curioſité ou la hardieſſe d'être ſpectatrices des jeux Olympiques.

(D) *Ne s'aprochaſſent de leurs femmes qu'à la derobée.*] Je me ſervirai encore de la traduction de Mr. Dacier. „(h) Ceux qui ſe marioient étoient obligez „d'enlever leurs maîtreſſes, & il ne faloit pas les choiſir trop petites ni trop jeunes, mais dans la vigueur „de l'âge & en état d'avoir des enfans. Quand il y „en avoit quelqu'une d'enlevée, celle qui faiſoit le „mariage la prenoit, luy raſoit les cheveux, la vêtoit „d'un habit d'homme avec la chauſſure de même, & „apres l'avoir couchée ſur une paillaſſe, elle la laiſſoit „là toute ſeule ſans lumiere. Le marié, qui n'étoit „ni yvre ni enervé par les voluptez, mais ſobre à „ſon ordinaire, comme ayant toûjours mangé à la „table commune, entroit, delioit la ceinture à ſon „épouſée, & la prenant entre ſes bras, la portoit „dans un autre lit. Il demeuroit là un peu de temps „avec elle, & s'en retournoit en ſuite modeſtement „dans la chambre où il avoit accoutume de coucher „avec les autres jeunes gens, & continuoit toûjours „de même, paſſant les jours & les nuits avec ſes camarades, & n'allant voir ſa femme qu'a la derobée, & avec toutes les precautions poſſibles, pour „n'avoir pas la honte d'être apperceu. La jeune mariée de ſon côté, ne s'épargnoit pas à chercher des „ruſes & des ſtratagêmes qui leur donnaſſent le moyen „de ſe trouver enſemble ſans qu'on les vît. Ce commerce ſecret duroit quelquefois ſi long temps, que „très-ſouvent des maris avoient des enfans, avant que „d'avoir vu en public leurs femmes. Toutes ces difficultez ne les accoutumoient pas ſeulement à la tempérance & à la ſageſſe, mais elles leur rendoient le „corps vigoureux & fecond, & entretenoient toûjours „nouvelle l'ardeur de leurs premiers feux; de maniere „qu'ils étoient toûjours auſſi amoureux que le premier jour, & nullement raſſaſiez ni languiſſans, „comme ceux qui ſont toûjours près de leurs femmes avec une entiere liberté, & ſans aucune contrainte. Car en ſe quittant, ils ſe laiſſoient l'un à „l'autre un reſte de flamme très-vive, & un merveilleux deſir de ſe revoir.„ Les Auteurs modernes ont raiſonné ſur ce reglement, & voici ce qu'en a dit Louis Guyon. (i) *Licurgue Legiſlateur de Lacedemone, voulant & deſirant que les mariez recueuſſent beaucoup de plaiſir & volupte en leur mariage, & qui duraſſent fort longuement, & qu'engendraſſent des enfans fort robuſtes: pour ce faire defendit, que les mariez ne couchaſſent enſemble: mais s'ils ſe rencontroient de jour en quelque lieu ſecret, qu'ils ſe frequentaſſent: car la volupte brieve & en petite quantite ſe trouve de meilleur gouſt; auſſi qu'en uſant de ceſte façon, l'on ne s'affoibliſſoit pas tant, ains les perſonnes en eſtoyent plus gaillards. Il y a une autre raiſon auſſi, que le coucher enſemble journellement, fait meſpriſer la femme, & en deſirer d'autres: & la femme de meſme de rechercher un autre homme, & cela ſe void ordinairement: auſſi que donnans trefves à leurs frequentations ſouvent, leur faiſoit renouveller leur amitié. Et pour ceſte cauſe les enfans & filles que produiroyent ces mariages, ſeroyent plus robuſtes & valides: auſſi que l'on void communément, que ceux qui (k) abuſent du coït, font ſouvent des enfans mutilez ou imbecilles. Et cependant commanda, que les enfans deſobeiſſans aux peres & meres, fuſſent mis dans un ſac, & jettez dans la mer* (l).

(E) *Aux vieillards qui avoient une jeune femme de la communiquer.*] Plutarque continuë ſon recit en cette maniere. „(m) Aprés avoir établi une ſi grande „pudeur & un ſi bon ordre dans le mariage, il travailla à en bannir toute vaine jalouſie, qui n'eſt qu'une maladie de femme, en faiſant paſſer pour honnête & raiſonnable non ſeulement de chaſſer de ſon „menage les deſordres & les violences, mais encore „de permettre à ceux qui en étoient dignes d'avoir „des enfans en commun, & ſe mocquant de ceux qui „pourſuivent & vangent par des meurtres & des guerres ſanglantes le commerce qu'on a avec leurs femmes. Un vieillard donc qui avoit une jeune femme, „& qui connoiſſoit quelque jeune homme bien fait & „bien né, pouvoit ſans bleſſer les loix ni la bienſeance, le mener coucher avec elle, & l'enfant qui naiſſoit d'une race ſi noble & ſi genereuſe, il pouvoit le „recevoir & l'avoüer comme s'il etoit à luy. D'un „autre côté un homme bien fait & bien né, qui voyoit „à un autre une femme fort belle, fort ſage & d'une „taille à porter de beaux enfans, pouvoit de même „demander au mary la permiſſion de coucher avec „elle, pour avoir des enfans bien faits & bien formez, „qui des deux côtez viendroient de ce qu'il y avoit „de meilleur & de plus honnête. Car premierement „Lycurgue pretendoit que les enfans n'appartenoient „pas en particulier aux peres, mais à l'Etat. C'eſt „pourquoy il vouloit que ſes Citoyens euſſent pour „leurs peres les plus gens de bien, & non pas les premiers venus & des hommes ordinaires. D'ailleurs „il trouvoit beaucoup de ſottiſe & de vanité dans les „ordonnances qu'avoient fait ſur les mariages les autres Legiſlateurs, qui cherchoient pour leurs chiennes les meilleurs chiens, & pour leurs jumens les „meil-

(a) *A Venus aux belles feſſes.* Καλλιπύγῳ Ἀφροδίτῃ. Athen. lib. 12. ſub finem. *Coſtar a raporté cette hiſtoire avec pluſieurs alterations, comme on le fera voir peut-être dans quelque article.*

(b) Fatum eſt & partibus illis Quas ſinus abſcondit, nam ſi tibi ſidera ceſſent Nil faciet, &c. *Juven. Sat. 9. v. 32.*

(c) *Horat. Sat. 2. l. 1. v. 85.*

(d) Nil dictu fœdum viſuque hæc limina tangat, Intra quæ puer eſt. *Juvenal. Sat. 14. v. 44.*

(e) *La Bruyere, Caracteres ou mœurs de ce ſiecle, pag. 268. 269. de la 8. édition, à Paris 1694.*

(f) *Dionyſ. Halic. lib. 7. cap. 66.*

(g) *Pauſan. lib. 5. cap. 6.*

(h) *Vie de Lycurgue, pag. 147. C'eſt dans Plutarque pag. 48.*

(i) *Louis Guyon, diverſes leçons &c. 3. p. 551.*

(k) *Conferez ce que dit Joubert ci-deſſus, article d'Herlicius, remarque H.*

(l) *Je ne me ſouviens point d'avoir lu cette ordonnance de Lycurgue.*

(m) *Plutarch. ubi. p. 48. 49. ſuivant la verſion de Mr. Dacier.*

Digitized by Google

côté il permettoit à un tel homme d'aller faire des enfans chez son prochain, d'accord de partie avec le mari. Cela ne valoit rien; c'étoit autoriser l'adultere, & même le maquerelage des maris. De la même source vint le reglement barbare contre les enfans, qui ne sembloient pas promettre en venant au monde, qu'ils seroient un jour bien faits & bien vigoureux. Lycurgue voulut (F) que l'on s'en defit: n'étoit-ce pas une injustice criante? L'impie Vanini * n'en tomberoit pas d'accord. Il seroit facile de critiquer en † d'autres choses les loix de Lycurgue. Mais il y a un point en quoi il est plus loüable que Numa Pompilius, c'est qu'il ne permettoit point que l'on mariât les filles dans une (G) trop grande jeunesse. Aristote

* *Voiez l'article* Dejotarus, *pag.* 1018. *col.* 2.

† *Voiez les remarques de Mr. Dacier sur la vie de Lycurgue, qu'il a traduite du Grec de Plutarque.*

„ meilleurs étalons, n'épargnant ni soin ni argent pour „ les avoir de leurs maîtres, & qui renfermoient leurs „ femmes dans leurs maisons & les tenoient là captives, afin qu'elles n'eussent des enfans que d'eux, „ quoy qu'ils fussent souvent insensez, dans un âge „ caduque, ou valetudinaires. Comme si ce n'étoit „ pas le malheur & le dommage des peres & des meres, que les enfans naissent ainsi vitieux & defectueux pour avoir été engendrez de personnes tarées, „ & au contraire leur bonheur & leur avantage, quand „ ils naissent bien faits & bien conditionnez, pour „ être sortis de parens bien sains & bien robustes.„

Bannir la jalousie est sans doute delivrer d'une grande & affreuse peste les gens mariez: cependant Lycurgue étoit bien blâmable de la chasser par un remede qui étoit pire que le mal. Elle n'est au fond qu'un mal physique qui a ses usages dans le monde (*a*), car elle contribue plus qu'on ne pense à y conserver la pudeur, & à prevenir mille infamies; mais le maquerelage & l'adultere sont un mal moral. Or selon la bonne morale, il ne faut jamais guerir par un crime ce qui n'est qu'un mal physique. Mr. Dacier (*b*) blâme justement Lycurgue d'*avoir sacrifié toute sorte d'honnêteté & de bienseance à des vuës chimeriques sur l'utilité du public, comme si ce qui est honteux pouvoit jamais être utile.* On peut même dire que ce grand Legislateur banissoit toute sorte de politesse, en donnant lieu aux femmes de devenir impudentes; car il est sûr que si le beau sexe ne conservoit pas la modestie, & l'honnêteté qu'il conserve parmi tous les peuples civilisez, le genre humain tomberoit par tout dans une sale & brutale grossiereté.

(*a*) *Voiez les nouvelles lettres contre le Calvinisme de Maimbourg, pag.* 557. *& suiv.*

(*b*) *Remarques sur la vie de Lycurgue, pag.* 289.

Au reste Plutarque pretend que Numa Pompilius imita en quelque façon Lycurgue. *Par la communauté des femmes & des enfans*, dit-il (*c*), *ils voulurent l'un & l'autre bannir du mariage toute sorte de jalousie, mais ils ne prirent pas le même chemin, car le mari Romain, qui avoit assez d'enfans, & qui n'en desiroit pas davantage, donnoit sa Femme à celuy qui n'en avoit point, & qui venoit la demander, & il dependoit de lui de la laisser avec ce second mari, ou de la reprendre. Au lieu que le Lacedemonien quand quelqu'un lui demandoit sa Femme pour en avoir des Enfans, il la prestoit sans la quitter, & son mariage subsistoit toûjours de même; encore bien souvent, comme nous l'avons dit, s'il voyoit un homme bien fait dont on pust esperer une bonne & belle race, il le priois de luy donner des Enfans, & le menoit à sa Femme.* La note marginale de Mr. Dacier merite d'être raportée, *Cela est vrai de Lycurgue*, dit-il, *mais il ne paroit nulle part que Numa ait eu le même dessein: il seroit même aisé de prouver que cette communauté des femmes ne commença pas à Rome sous Numa, mais beaucoup plus tard, & qu'elle n'étoit pas generale.* Pour en être convaincu, il ne faut point recourir à d'autre temoin qu'à Plutarque même. Voiez le discours qu'il met en la bouche d'Hortensius; j'en parle (*d*) ailleurs. Bodin que j'ai refuté en ce même endroit, ignore ce que Plutarque impute à Numa; s'il l'avoit sçu, sa critique n'auroit pas tant merité d'être critiquée. Il est difficile qu'un Auteur qui a écrit autant de livres que Plutarque ne se contredise souvent.

(*c*) *In parall. Lycurgi & Numæ, pag.* 76. *selon la version de Mr. Dacier pag.* 362.

(*d*) *Dans l'article* Hortensius, *pag.* 1593.

(F) *Lycurgue vouloit que l'on s'en defit.*] „(*e*) Les „ peres n'étoient pas les maîtres d'élever leurs enfans „ à leur fantaisie; mais sitôt qu'un enfant étoit né, il „ faloit que le pere le portât luy-même dans un lieu „ appellé *Lesché*, où les plus anciens de chaque tribu, „ qui y étoient assemblez, le visitoient, & s'ils le trouvoient bien formé, vigoureux & fort, ils ordonnoient qu'il fût nourri, & luy assignoient une des „ neuf mille portions pour son heritage; & si au contraire ils le trouvoient mal fait, delicat & foible, ils „ l'envoyoient jetter dans un lieu apelle les *Apothetes*, „ qui étoit une fondriere près du mont Taigete; car „ ils estimoient qu'il n'étoit expedient, ni pour luy, „ ni pour la Republique qu'il vêcût, puis que dès sa „ naissance il se trouvoit composé de maniere, que „ de sa vie il ne pouvoit avoir ni force, ni santé. „ C'est pourquoy aussi les Sages-femmes ne lavoient „ pas dans l'eau les enfans naissans, comme par tout „ ailleurs, mais elles les lavoient avec du vin, pour „ éprouver s'ils étoient de bonne constitution & de „ bonne trempe; car on dit que ceux qui sont épileptiques & maladifs, ne pouvant resister à la force du „ vin qui les penetre, meurent de langueur; & que „ ceux qui sont bien sains, en deviennent d'une complexion plus dure & plus forte.„

(*e*) *Plut. in Lycurgo p.* 49. *selon la version de Mr. Dacier, qui dans ses remarques sur cet endroit raporte un passage d'Aristote au livre* 8. *des Politiques, où cette* detestable ordonnance *de Lycurgue est aprouvée.*

(G) *Dans une trop grande jeunesse.*] Ecoutons Plutarque selon la version de Mr. Dacier. „Le tems auquel l'un (*f*) & l'autre vouloient que l'on mariât les „ filles, repond aussi à la maniere dont ils les élevoient. „ Car Lycurgue ne les marioit que lors qu'elles étoient „ en (*g*) état d'avoir des enfans, & qu'elles souhaitoient un mari, afin que la compagnie de l'homme „ leur étant donnée lors que la nature la demandoit, „ fût plûtôt pour elles un commencement d'amour & „ de plaisir, qu'un principe de haine & de crainte, si „ on les contraignoit avant le temps; & encore afin „ que leurs corps fussent plus forts & plus robustes „ pour supporter les grossesses, & resister aux douleurs „ de l'enfantement, les enfans étant la seule fin qu'on „ se proposé dans le mariage. Les Romains au contraire les marioient à douze ans, & au dessous, pretendant que par ce moyen la femme plus pure & „ plus chaste, non seulement pour le corps, mais aussi „ pour les mœurs, s'accoutume mieux aux manieres de „ son mary. Ainsi l'un est plus selon la nature pour avoir „ des enfans, & l'autre plus selon la Morale, pour bien „ vivre ensemble en bonne intelligence, & dans une parfaite union.„ Le partage que fait ici Plutarque entre ces deux Legislateurs ne paroît pas juste, & n'est gueres obligeant pour le sexe. Cet Auteur trouve dans les reglemens de Lycurgue le bien physique, & dans ceux de Numa le bien moral. N'est-ce pas dire (*h*) qu'après l'âge de 12. ans un homme a sujet de craindre de ne plus trouver dans sa compagne ni la pureté du cœur, ni celle du corps? N'est-ce point s'ériger en satirique? Il faloit donner tout l'avantage aux loix de Lacedemone; car celles des Romains etoient d'un côté fort propres à gâter les mœurs, & de l'autre prejudiciables à la force des enfans, & à la vie des meres. Aristote donne sur cela quelques preceptes fort bien raisonnez. Il veut (*i*) que l'on ne marie les filles qu'à l'âge de 18. ans, & les garçons qu'à l'âge de 37. Il remarque que les habitans de toutes les villes où les mariages se contractent entre de trop jeunes gens, sont infirmes & petits, & que cette hâte de marier fait mourir en couche un plus grand nombre de femmes. Il raporte (*k*) *l'oracle celebre qui fut donné aux Trezeniens, dont le sens étoit qu'ils mouroient parce qu'ils mangeoient leurs fruits trop verts*, & qui *fut expliqué comme si l'oracle eût dit, qu'ils mouroient parce qu'ils prenoient des femmes trop jeunes, & non pas parce qu'ils cueilloient leurs fruits avant qu'ils fussent meurs.* Aristote observe que les enfans qui ne sont guere plus jeunes que ceux à qui ils doivent la vie, n'ont pas de respect pour eux, & que de là naissent cent desordres domestiques. Voilà un inconvenient de Morale; il en touche un autre de même espece, puis qu'il concerne la chasteté. *Ἔτι δὲ πρὸς σωφροσύνην συμφέρει τὰς ἐκδόσεις ποιεῖσθαι πρεσβυτέρους· ἀκολαστότεροι γὰρ εἶναι δοκοῦσι νέαι χρησάμεναι ταῖς συνουσίαις. Præterea vero & ad temperantiam adjuvat elocare paulo ætate grandiores, videntur enim esse intemperantiores ac libidinosiores ea quæ valde puellæ rebus venereis usa sunt.* C'est aux Medecins à raisonner sur ces paroles; mais il n'y a personne qui sans aller si avant, & sans sortir de ce qui paroît aux conversations, ne soit en droit d'assûrer qu'un mariage precoce ne permet point à la pudeur de prendre d'assez profondes racines. Le respect qu'on a pour le sexe, & le soin qu'on prend de ne point tenir de discours trop libres en sa presence, diminuë de la moitié envers celles qui ont, ou qui ont eu un mari. On les regarde comme des personnes initiées, à qui l'on ne doit point cacher les mysteres; desorte

(*f*) C'est-à-dire Lycurgue & Numa.

(*g*) Τῶ μὲν Λυκούργῳ πειθομένοις καὶ ἐγγαμίζουσι συμφύεσθαι, ὅπως ἅτε ὁμιλίᾳ δομένης ἤδη τῆς φύσεως, χάριτος ἢ καὶ φιλίας ἀρχὴ μᾶλλον ἢ μίσους καὶ φόβου παρὰ φύσιν βιαζομένοις καὶ τὰ σώματα ῥώμην ἔχῃ πρὸς τὰς κυήσεις ἀνεπίφθονον καὶ τὰς ὠδῖνας, οἷς ἐπ' ἴσης γαμουμένοις ἡ τῆς τυχούσης ἔργον.

Lycurgus maturas & viri appetentes elocat, quo ea consociatio impellente jam natura, benevolentiæ & amoris potius quàm odii & timoris contra naturam coactarum esset ingressio, corporaque firmiora essent ad uterum ferendum atque enitendum, velut ad nihil aliud nuberent, quam ad pariendum. *Plutarch. in Numa, pag.* 77. *C.*

(*h*) Οὕτω γὰρ ἂν μάλιστα καὶ τὸ σῶμα, καὶ τὸ ἦθος καθαρὸν καὶ ἀδιάφθορον ἐπὶ τῷ γαμοῦντι γένοιτο. Ita potissimum corpus & mores puros illibatosque in manum viri venientes perventuros. *Plut. ib.* (*i*) *Aristotel. lib.* 7. *de Republica, c.* 16. (*k*) *Je me sers des paroles de Mr. Dacier, Remarques sur Numa, pag.* 411.

Digitized by Google

Ariſtote raiſonne aſſez amplement ſur cela, & il eſt facile de juger que ſes remarques ſont judicieuſes, & qu'elles ne s'éloignent point des motifs qui avoient porté les Grecs à ne pas permettre

deſorte que des filles qui ſe marient fort jeunes, n'ont pas le tems de s'accoutumer à un exterieur ſevere, qui a plus d'influence qu'on ne s'imagine ſur l'interieur. Les Romains étoient ſi perſuadez du mauvais effet des diſcours libres, qu'ils ne ſouffroient pas que les jeunes (a) filles aſſiſtaſſent à des feſtins (b). Ils ſupoſoient qu'elles avoient l'oreille bouchée aux mots ſales, juſques à ce que de petits garçons la leur debouchaſſent à cet égard le jour des noces. *Pueri obſcœnis verbis nova nupta aures returant* (c). Le conſeil d'Horace devroit être une loi par tout, comme dans Lacedemone. Voici ce conſeil.

Nondum (d) ſubacta ferre jugum valet
Cervice; nondum munia comparis
Æquare, nec tauri ruentis
In venerem tolerare pondus.
. . . . . .
. . . . . *Tolle cupidinem*
Immitis uvæ: jam tibi lividos
Diſtinguet autumnus racemos
Purpureo varius colore.

Les raiſons d'état obligent les Princes à negliger cette loi: temoin la conduite de Charles-Quint envers Marguerite ſa fille naturelle. (e) *Elle n'avoit que dix ans lors qu'il la promit à Alexandre de Medicis, afin de détacher le Pape Clement VII. des interêts des François; & le mariage fut achevé avant qu'elle en eût douze.* Pour le dire ici en paſſant, cet Empereur violenta la nature d'une maniere toute opoſée dans le ſecond mariage de Marguerite. „ (f) La jeune veuve „ ne fut de long temps remariée, parce que Charles „ qui avoit trouvé ſon conte dans les premieres noces „ de cette Princeſſe, le cherchoit encore dans les ſe„ condes. Elle ſouhaita en vain qu'on la donnât pour „ femme à Coſme de Medicis ſucceſſeur d'Alexan„ dre, qui la demandoit avec d'autant plus d'inſtan„ ce, qu'il n'auroit eu par ce moyen ni doüaire à „ payer, ni dot à reſtituer Le party étoit convena„ ble; mais Charles pretendoit acheter par les ſecon„ des nôces de ſa fille l'amitié du Pape Paul III. „ comme il avoit acheté par les premieres celle de „ Clement VII. Et de fait, il l'accorda à Octavien „ Farneſe qui n'avoit que douze ans, ce qui donna lieu „ à un Poëte (1) Angevin de faire une des plus belles „ épigrammes qui parurent dans le ſiecle paſſé.„ Il ne faudroit pas faire de grans changemens à l'epigramme du *Menagiana*, pour faire croire que c'eſt celle dont Mr. Varillas a voulu parler. „ (g) Je ne ſai de „ qui eſt cette belle épigramme; mais elle eſt très„ nette, & le ſujet en eſt bien traité;

„ *Impubes nupſi valido, nunc firmior annis,*
„ *Exſucco & molli ſum ſatiata viro.*
„ *Ille fatigavit teneram, hic ætate valentem*
„ *Intactam tota nocte jacere ſinit.*
„ *Dum licuit, nolui; nunc dum volo non licet uti.*
„ *O Hymen! aut annos, aut mihi redde virum* „

Notez que Mr. Menage avoit pu lire dans Sainte Marthe (h) que Jaques Bouju preſident des Enquêtes au Parlement de Bretagne, & nâtif de Chateauneuf en Anjou eſt l'Auteur de cette épigramme; mais il faut corriger au 2. vers *ſatiata* & mettre *ſociata*, & il faut lire au 5. vers *dum nollem, licuit*. Mr. Varillas ſe trompe en nommant *du Bois* celui qui la compoſa. Ce petit ſuplément n'eſt pas le ſeul que j'aie à donner à la remarque G de cet article dans la ſeconde édition. En voici un autre qui ſera plus étendu, & qui ſe raporte à l'obſervation que j'ai faite ſur le mauvais effet des diſcours libres.

Muret remarque que les anciens Grecs établirent fort ſagement que les femmes n'aſſiſtaſſent point aux feſtins, car les hommes étant accoutumez à y parler plus librement, il étoit bien difficile qu'il ne leur échapât des plaiſanteries opoſées à la pudeur. Ils auroient donc ofenſé les chaſtes oreilles du ſexe, & s'ils euſſent voulu les menager, ils euſſent perdu une très-bonne partie de la gaieté qu'ils cherchoient à table. Voilà les raiſons qui firent que cette nation établit cette coutume. Si quelque femme ſe trouvoit à un feſtin, c'etoit une femme à tout faire, elle declaroit par là que non ſeulement il n'y avoit rien que l'on ne pût dire en ſa preſence, mais auſſi qu'elle étoit fort reſignée à ſouffrir tout patiemment. (i) *Neque ulla in virorum ſympoſiis accumbebat mulier, niſi qua quidvis non audire modo, verum etiam perpeti poſſet.* Muret cite deux ou trois paſſages. Il allegue la reponſe que fait Thais dans Terence (k) au Cavalier qui demandoit que la jeune Pamphila fût du feſtin. Il allegue ce que Ciceron raporte de l'impudence de Rubrius que Verres avoit logé chez Philodamus bourgeois de Lampſaque, pour un deſſein impudique. Ce bourgeois l'un des principaux du lieu ne voulut jamais ſoufrir que ſa fille fût amenée à la chambre du feſtin, comme Rubrius le ſouhaitoit. (l) *Poſteaquam ſatis calere res Rubrio viſa eſt: Quæſo, inquit, Philodame, cur ad nos filiam tuam non intro vocari jubes? homo, qui & ſumma gravitate, & jam id ætatis, & parens eſſet, obſtupuit hominis improbi dicto, inſtare Rubrius, tum ille, ut aliquid reſponderet, negavit moris eſſe Græcorum, ut in convivio virorum accumberent mulieres.* Vous voiez là que Philodamus allegue pour ſes raiſons que ce n'étoit pas la coutume parmi les Grecs. Quelques ſavans ont cru que cette excuſe fut inventée. Mais Muret leur opoſe le temoignage d'un grand (m) Orateur, & il eût pu le confirmer par les paroles de Cornelius Nepos qu'on a pu lire (n) ci-deſſus, & par celles qu'on peut voir au chapitre dix du ſixiéme livre de Vitruve. Il eût pu alleguer qu'à la Cour même de Macedoine on n'admettoit point les Princeſſes aux feſtins que l'on donnoit à des étrangers, & que la complaiſance que l'on eut pour les deputez du Roi de Perſe eut des ſuites qui prouverent que l'on eût bien fait de leur refuſer ce qu'ils demanderent, car dès qu'à leur priere on eut fait entrer les Dames, ils ſe donnerent des libertez qu'il falut punir à coups de poignard. (o) *Legati benigne excepti, inter epulas ebrietate creſcente, rogant Amyntam, ut apparatui epularum adjiciat jus familiaritatis, adhibitis in convivium ſuis ac filii uxoribus, id apud Perſas haberi pignus ac fœdus hoſpitii. Quæ ut venerunt, petulantius Perſis eas contrectantibus, filius Amynta Alexander rogat patrem, reſpectu ætatis ac gravitatis ſuæ abiret convivio, pollicitus ſe hoſpitum temperaturum jocos &c.* Enfin Muret obſerve que les Romains ſe contenterent d'interdire aux filles la liberté de ſe trouver aux feſtins. J'ai raporté (p) ailleurs avec quelle ſeverité ils defendirent aux femmes l'uſage du vin, mais au tems de Seneque cette coutume ne ſubſiſtoit plus: la corruption étoit ſi grande qu'elles s'enivroient autant que les hommes. *Non mutata fœminarum natura*, dit-il (q), *ſed vita eſt. Nam cum virorum licentiam æquaverint, corporum quoque virilium vitia æquaverunt. Non minus pervigilant, non minus potant, & oleo & mero viros provocant: æque invitis ingeſta viſceribus per os reddunt, & vinum omne vomitu remetiuntur: æquè nivem rodunt, ſolatium ſtomachi æſtuantis.* On peut preſque remarquer en France une pareille metamorphoſe, s'il en faut croire ceux qui y voiagent. Il n'y avoit point de loi qui defendît aux femmes de boire du vin, cependant elles ne buvoient preſque que de l'eau au tems de nos peres, mais on aſſûre que depuis un certain tems, elles ſe plaiſent furieuſement aux meilleurs vins, & aux liqueurs les plus fortes, & il eſt à craindre qu'elles ne tombent peu-à-peu ou même rapidement dans les excés (r) du païs conquis. Liſez ces paroles. „ Qui au„ roit dit que les femmes . . . . . auroient ajoûté „ le Tabac & l'eau de vie à tant d'autres débauches „ dont elles font vanité depuis plus de trente ans? Elles „ ne portent encore que des barillets d'eau de vie à leur „ coté, qui ſcait ſi avec le tems elles n'y porteront „ point de barils?„ Voilà ce qu'un (ſ) Medecin de Paris a publié dans un Ouvrage (t) imprimé l'an 1696. Si Ovide le plus commode Caſuiſte de la terre eſt le directeur que ces buveuſes ont choiſi, elles devroient pour le moins ſe contenir dans les bornes qu'il a marquées: il veut bien que les femmes boivent, mais non pas qu'elles boivent trop. Il les en detourne par la menace d'une peine qui devoit être pire que le ſimple deshonneur, car autrement les perſonnes à qui il parle n'euſſent point conſideré comme un grand mal ce qu'il leur annonce.

Aptius (v) eſt, deceatque magis potare puellas,
Cum Veneris puero non male, Bacche, facis.
Hoc quoque, qua patiens caput eſt: animuſque pedeſque
Conſtent: nec, quæ ſint ſingula, bina vide.
Turpe jacens mulier multo madefacta Lyæo:
Digna eſt concubitus quoſlibet illa pati.
Nec ſomnis poſitâ tutum ſuccumbere menſâ:
Per ſomnos fieri multa pudenda ſolent.

Me voilà aſſez loin de mon ſujet, je m'en raproche par le ſecours d'une citation qui prouvera ce que j'ai dit touchant la diminution de reſpect à l'égard des mariées. Le Chevalier d'Her. . . . . écrivant à une de ſes couſines qui faiſoit ſcrupule de ſe marier clandeſtinement, lui étale les commoditez qu'elle trouvera dans un état où elle ſera femme, & paſſera encore

(a) Virgo de convivio abdicatur ideo quod majores noſtri virginis acerbæ aures venereis vocabulis imbui noluerunt. *Varro in Agathone, apud Nonium Marcellum voce* acerbum *pag. m.* 247.

(b) *Conferez ce que dit St. Cyprien ci-deſſus pag.* 1415. *lettre f.*

(c) *Varro ibid. apud eumdem, voce* returare, *pag. m.* 167.

(d) *Horat. Od.* 5. *lib.* 2.

(e) *Varillas, hiſt. de François I. liv.* 13. *pag. m.* 387.

(f) *Id. ib.*

(1) *Du Bois.*

(g) *Suite du Menagiana pag.* 197. *édit. de Holl.*

(h) *Sammarth. elog. l.* 3. *pag.* 10. *edit.* 1696. *il le nomme* Bugius.

(i) *Muretus variar. lect. lib.* 7. *cap.* 2. *pag. m.* 990.

(k) *Terent. Eunuch. Act.* 4. *ſc.* 1.

(l) *Cicero in Verrem lib.* 1. *pag.* 473. *to.* 1. *edit. Grev.*

(m) *Nommé* Iſæus.

(n) *Pag.* 1564. *lettre e.*

(o) *Juſtin. lib.* 7. *cap.* 3. *pag. m.* 172. 173.

(p) *Ci-deſſus pag.* 1165. *lettre l.*

(q) *Seneca epiſt.* 95. *p. m.* 394.

(r) *Voiez ci-deſſus pag.* 1165. *lettre r.*

(ſ) *Mr. Bernier nâtif de Blois.*

(t) *Il a pour titre, Reflexions penſées & bons mots anecdotes par le Sieur Pepinconrt. Voiez y la page* 83.

(v) *Ovid. de arte amator. lib.* 3. *ſub fin. pag. m.* 210. 211.

Digitized by Google

mettre que les femmes assistassent aux assemblées où la conversation étoit trop libre. J'ai quelque chose à observer contre l'Auteur (*H*) de Lacedemone ancienne & nouvelle. Il est trop galant homme pour s'en fâcher.

LY-

core pour fille. *Vous ferez*, lui dit-il (*a*), *Madame de la F. . . & on vous apellera Mademoiselle d'Her. . . Vous serez encore de l'aimable troupe des Filles, qui paroîtront vos pareilles, & le feront peut-estre. Vous pourrez n'entendre point certaines choses que des indiscrets disent quelquefois, & il vous sera permis d'en rougir, au lieu que si vostre Mariage estoit déclaré, il faudroit que vous prissez un air un peu moins innocent, & plus capable; enfin vous conserverez toutes les minauderies de Fille, cela sera delicieux pour vous, car naturellement la pudeur aime beaucoup les petites façons, & comment ne les aimeroit-elle pas? On dit qu'assez souvent elle leur doit tout ce qu'elle est. Vous pourrez les mettre en usage à l'égard de Monsieur de la F. . . . . même, vous serez une demy-Fille pour luy; & tant que vous ne porterez pas son nom, il vous restera quelque sorte de droit d'estre un peu plus composée, & plus réservée à son égard.* Notez qu'il la raille de ce qu'elle voudroit (*b*) *qu'il y eust trois Bans prononcez haut & clair, en suite des fiançailles dans les formes, & puis des noces où tous les parens vinssent* (*c*) *dire des sottises.*

(*H*) *Contre l'Auteur de Lacedemone ancienne & nouvelle.*] Je n'ai que trois choses à lui objecter.

En I. lieu je voudrois qu'il n'eût point tâché de faire l'apologie de la nudité des filles de Lacedemone. Mr. Dacier a eu le goût bien meilleur: il s'est hautement declaré pour le bon parti; il a trouvé que Lycurgue sacrifia les loix de la bienseance, & les impressions de la pudeur à de fausses vuës de Politique.

En II. lieu je ne voi pas que l'apologie soit fondée sur d'assez bonnes raisons. C'est ce qu'on va examiner; voici les paroles de Mr. Guillet. (*d*) *Les filles de Sparte dansoient toutes nues en public; & peu de gens sont persuadez qu'il y eût de la modestie à ce spectacle. Je m'imagine que les Lacedemoniens avoient pourtant leur raison, & que la chose étant toute commune parmy eux, elle ne faisoit pas dans leur ame une impression dangereuse & criminelle. Il se fait une habitude de l'œil & de l'objet, qui dispose à l'insensibilité, & qui bannit les sales desirs de l'imagination. L'émotion ne vient que de la nouveauté du spectacle. Une coutume perpetuelle rebute plus les yeux qu'elle ne les tente; & si vous vous mettez une fois dans l'esprit l'integrité des mœurs de la nation, vous demeurerez persuadé de ce bon mot.* Les filles de Sparte n'étoient point nuës, l'honnesteté publique les couvroit. *Generalement parlant, je ne vous diray pas que leur excuse fût une excuse pour nous: mais enfin il y a encore aujourd'huy quantité de lieux dans l'Amerique Septentrionale, où les femmes paroissent toûjours dans l'état de celles qui dansoient à Sparte, & cependant tous nos Voyageurs asseurent que le crime en est entierement banny. Mais je serois bien ici dix ans entiers à plaider la cause des filles de Sparte; je voy bien que je ne vous donnerois jamais bonne opinion de leur modestie. Vous en croirez bien plûtôt les Satyres piquantes des Atheniens, & même celle d'Aristote, qui tout Macedonien qu'il étoit, avoit demeuré trop long tems à Athenes, pour n'y avoir pas contracté la haine contagieuse qui y regnoit contre les Spartiates. Voici ce qu'il a dit des Lacedemoniens dans le second livre de ses Politiques. Quand Lycurgue a entrepris d'introduire à Sparte la fermeté & la patience, c'est une chose évidente qu'à l'égard des hommes il y a reüssi: mais il s'y est pris plus negligemment du côté des femmes; car elles y vivent dans une mollesse & un déreglement general. Il ajoûte que Lycurgue essaya vainement de les reformer; en quoy il est dementy par Plutarque.* Ce qu'on nous dit là de cette habitude de l'œil, & de l'objet qui dispose à l'insensibilité, est bon & solide generalement parlant, & c'est une des remarques de Balzac contre le fameux Sonnet de Job. L'Auteur (*e*) du Sonnet fut accusé de se contredire (*f*); & voici comment on pretendit l'en convaincre. „ (*g*) Il a peur que sa Dame ne soit „ pas esmeuë d'un objet digne de compassion; & „ immediatement apres, il desire qu'elle s'accoustume „ à voir cet objet. Par consequent il desire ce qu'il „ craint. Cette accoustumance à voir, devant oster „ à sa Dame l'émotion qu'il voudroit qu'elle eust, il „ la prie d'une chose qu'il a tesmoigné de ne vouloir „ pas. Il prendra la peine, s'il luy plaist, d'accorder „ cela, & se souviendra, cependant, de ce vieux mot, „ dont l'Université retentit, depuis saint Yves jusqu'à „ sainte Geneviéve, *Ab assuetis non fit passio.* L'ame „ ne recevant l'emotion que par le passage des yeux, „ quand ils sont une fois bien asseurez, elle ne sauroit „ estre surprise. Quand les yeux ont contracté habitude & familiarité avec les plus estranges objets, „ ces objets, de farouches qu'ils estoient, devenant „ apprivoisez, & entrant dans l'ame comme amis, „ ils n'y excitent plus de tumulte, & rien ne s'émeut „ à leur veuë. A force de voir des monstres, ce ne „ sont plus monstres aux yeux qui les voyent. Les „ spectres mesmes & les Furies, armées de leurs torches & de leurs serpens, perdroient leur force & „ leur horreur dans nostre imagination, par l'accoustumance de les voir. A plus forte raison, &c.„ Mais quelque solide que puisse être cette doctrine, je ne sçai si on la peut apliquer à nôtre sujet, puis que les filles de Lacedemone ne paroissoient nuës qu'en certains jours de ceremonie, & que le reste du tems elles portoient un habit qui ne laissoit voir que leurs cuisses. C'étoit le moien d'irriter la corruption, sans disposer à l'insensibilité par une coutume perpetuelle. De plus il y a une grande difference entre Lycurgue, & tant de nations sauvages où la nudité se pratique. Celles-ci sont de tout tems en possession de cet usage, mais Lycurgue introduisit la nudité dans une ville où elle n'étoit pas conuë, & pendant que tous les peuples voisins observoient la bienseance. On ne sauroit donc l'excuser. Enfin la vertu des Americains, si ce que les voiageurs en disent est veritable, ne sert de rien pour justifier ce Legislateur; car l'évenement a fait voir que Lacedemone n'étoit pas un lieu où de telles nouveautez pussent être innocemment introduites. C'est en vain que l'on s'efforce d'affoiblir le temoignage d'Aristote. Il n'y a rien de plus grave ni de plus sensé, que le livre où ce Philosophe parle si mal (*h*) des Lacedemoniennes: l'esprit de partialité ne paroît point dans cet Ouvrage; & ainsi au lieu de dire que les medisances des Poëtes ont fait impression sur l'esprit de ce Philosophe, il faloit dire que l'autorité de ce Philosophe justifie les medisances des Poëtes. Au reste il n'est pas vrai que Plutarque ait dementi Aristote dans le fait dont il s'agit. Il est clair, quand on lit avec attention, que ce Philosophe ne parle que de la coutume qu'avoient les Lacedemoniennes de maîtriser leurs maris. Lycurgue voulut reformer cela, en ôtant aux femmes l'empire qu'elles exerçoient; mais n'aiant vu aucune aparence d'y reüssir, il desista de son (*i*) entreprise, sans negliger neanmoins de faire plusieurs reglemens qui se raportoient au sexe, & qui le rendoient très-propre à produire des enfans robustes. C'est en vertu de ces reglemens que Plutarque a dementi Aristote; mais il est tombé dans le sophisme que l'on nomme *ignoratio Elenchi:* il n'a point sçu de quoi il étoit question. Lycurgue, dit-il (*k*), regla d'abord *tout ce qui regardoit les mariages & les naissances; car il ne faut pas croire ce que dit Aristote, qu'ayant tenté de regler & de reformer les femmes, il y renonça, ne pouvant venir à bout de leur licence effrenée, & de la trop grande autorité qu'elles avoient prise sur leurs maris.* Il est visible que Plutarque raisonne mal: un Legislateur qui abandonne l'entreprise de soumettre les femmes à leurs maris, n'abandonne pas pour cela tous les soins qui se raportent à l'éducation des filles, à leur mariage &c. & neanmoins voici Plutarque qui pour montrer qu'Aristote n'a pas eu raison de dire, que Lycurgue renonça à l'entreprise de reformer la domination des femmes, allegue des reglemens de Lycurgue qui ne tendent qu'à exciter les garçons à se marier, & qu'à faire enforte que les enfans soient robustes. On trouveroit un million de pareils sophismes dans Plutarque, si l'on prenoit la peine de les bien chercher. Il raporte dans la page suivante une reponse qui supose manifestement cette verité de fait, que les maris à Lacedemone étoient dominez par leurs femmes. C'est une marque que Lycurgue ne reforma point cet abus. Remarquez bien qu'Aristote reconoît dans le même lieu, que Lycurgue fit des loix pour la multiplication des enfans (*l*).

Ma III. remarque est sur ces paroles de Mr. Guillet. *Je n'oserois vous décrire*, dit-il (*m*), *l'habit des filles*

(*a*) *Lettres du Cheval. d'Her.... 2. part. lettr. 42. pag. 215. édit. de Holl.*

(*b*) *Id. ib. pag. 213.*

(*c*) *Confer quæ supra pag. 1415. lettre e.*

(*d*) *Lacedemone ancienne & nouvelle pag. 167. édit. de Holl.*

(*e*) *C'étoit Benserade.*

(*f*) *A cause de ces paroles:* Il craint Que vous n'en soiez pas emuë . . . . Accoutumez-vous à la vuë D'un homme qui souffre & se plaint.

(*g*) *Balzac, à la fin du Socrate Chretien, p. m. 142.*

(*h*) Ὅλην γὰρ τὴν πολιν ὁ νομοθέτης εἶναι βουλόμενος πεφυκιαν, καὶ μὲν τὰς ἀνδρας φανερὸς ἐστὶ τοιοῦτος ὢν, ἐπὶ δὲ τῶν γυναικῶν ἐξημέλησε. ζῶσι γὰρ ἀκολάστως πρὸς ἅπασαν ἀκολασίαν, καὶ τρυφερῶς. Nam cum totam civitatem lator legum vellet ad tolerandos & perferendos labores esse fortem ac robustam, in viris quidem perspicue quod volebat assecutus est: in mulieribus vero negligentem se præbuit. Vivunt enim intemperanter & luxuriose, ad omne scilicet intemperantiæ genus solutæ atque effusæ. *Aristoteles, lib. 2. de Republ. cap. 9. pag. m. 246.*

(*i*) Τὰς δὲ γυναῖκας, φασὶ μὲν δεῖν ἐπιχειρῆσαι τὸν Λυκοῦργον ἐπὶ τοῦτο νόμους· ὡς δ' ἀπέτυχον, ἀποστῆναι πάλιν. Fœminas autem ajunt Lycurgum sub legum jugum adducere conatum, cum illæ reclamarent, & contra niterentur, ab incœpto destitisse. *Id. ibid. pag. 247.*

(*k*) *Plutarch. in Lycurgo, pag. 47.*

(*l*) Βελόμενος γὰρ ὁ νομοθέτης ὡς πλείστας εἶναι τοὺς Σπαρτιάτας, πρεσβεύεσθαι τοὺς πολίτας ὅτι πλείστης ποιεῖσθαι παίδας. Nam cum vellet lator legis quam plurimos esse Spartiatas, invitavit atque allexit civeis ad quamplurimos liberos procreandos. *Aristot. ubi supra, pag. 247. G.*

(*m*) *Ubi supra pag. 172.*

Digitized by Google

LYCURGUE, Orateur Athenien, fils de Lycophron, & petit-fils d'un autre Lycurgue que les trente tyrans firent mourir, florissoit en même tems que Demosthene. Il philosopha d'abord sous Platon; mais ensuite il s'attacha à l'art oratoire sous Isocrate, & s'avança aux emplois publics *. Ce fut un Juge tout-à-fait severe, & qui va (Y) de pair avec le Preteur Cassius. On parle assez amplement de lui dans le suplément de Moreri, mais non pas sans commettre quelques (Z) fautes. On le confond † quelquefois avec Lycurgue le Legislateur de Lacedemone.

☞ LY-

* *Plutarchus in vitis decem Rhetorum, pag. 841.*

† *Lindenbroch* in Ammian. Marcellin. lib. 22. cap. 9. & *Corradus* in Cicer. ad Atticum l. 1. epist. 13. *prenent pour Lycurgue de Lacedemone, celui qu'il faloit prendre pour l'Orateur Athenien.*

filles de l'ancienne Lacedemone. Sophocle vous l'apprendra, si vous voulez voir comment il a decrit celui d'Hermione, dans un fragment que Plutarque rapporte; il étoit si court, que le Poëte Ibycus en s'en moquant les appelloit Phœnomerides. Il est sûr 1. qu'on ne trouve point dans ce fragment de Sophocle la description d'un habit, car ce Poëte dit seulement que la tunique d'Hermione étoit entrouverte, & qu'elle laissoit paroître les cuisses. 2. Ibycus apellant les filles de Lacedemone *Phœnomerides*, ne se fondoit point sur ce qu'elles portoient un habit fort court, mais sur ce que leur habit fendu de chaque côté laissoit voir leurs cuisses. C'est Plutarque qui nous donne très-clairement (*a*) cette raison de la raillerie d'Ibycus. Je m'étonne que Cragius ait pu commettre la faute que l'on va lire. *Ea* (mulieres) *instituto veteri vestes supra genua decurtatas ferebant. Unde Φαινομηρίδες dictæ sunt ab Ibyco Poëta, ut testatur Plutarchus, tanquam quæ femora nuda ostenderint* (*b*). Peut-on dire qu'un habit qui ne va que jusqu'au genou laisse voir les cuisses? Le haut de chausses que les hommes portent depuis tant de siecles ne prouve-t-il pas le contraire, dans toutes les variations par où la mode le fait passer? 3. Il n'est pas vrai, generalement parlant, que l'habit des Lacedemoniennes fût court. L'autorité de Clement Alexandrin est mal alleguée. Cragius ne l'a pas prise du bon côté. Οὐδὲ γὰρ, dit ce Pere (*c*), ὑπὲρ γόνυ καθάπτειν τὰς Λαχαίνας φασὶ κατεῖναι ἐσολίσθαι καλὸν· οὐδὲ γὰρ μέχρι ὀπίσω ἀπογυμνοῦσθαι γυναικὸς εὐσχημίς. C'est-à-dire, *Il n'est pas beau de porter des robes qui n'aillent que jusqu'au dessus du genou, comme on le dit de celles des filles de Lacedemone; car la bienseance ne souffre pas qu'une femme fasse voir à nud aucune partie de son corps quelle qu'elle soit.* D'abord on voit là que Clement Alexandrin ne pretend pas que cette vêture Lacedemonienne laissât voir les cuisses, mais qu'il la blâme de ce qu'elle laissoit voir les pieds & les jambes. Cragius devoit pour le moins s'en tenir-là, & ne monter point plus haut. J'ajoûte que l'on peut conserver à ce passage toute la verité necessaire, sans supoſer que Clement Alexandrin ait pretendu que les filles de Lacedemone alloient toûjours ainsi vêtues: il suffit qu'elles parussent en cet état, quand elles alloient à la chasse, quand elles lutoient, ou quand elles faisoient quelque autre exercice. Or cela ne prouve point que leur habit fût fort court; cela prouve seulement qu'elles le troussoient jusqu'au dessus du genou, afin de n'en être pas embarrassées. C'est ce qu'il faut supoſer necessairement, à moins qu'on ne veuille accuser Virgile d'une grossiere ignorance; car il a donné aux filles de Lacedemone une longue & large robe, mais retroussée sur le genou quand elles chassoient:

Cui (*d*) *mater media sese tulit obvia silva*
Virginis os habitumque gerens, & virginis arma
SPARTANÆ . . . . . .
. . . . . .
Namque humeris de more habilem suspenderat arcum
Venatrix, dederatque comam diffundere ventis
NUDA GENU, NODOQUE SINUS COLLECTA FLUENTES.

La description que Pollux nous a laissée de l'habit des filles de Lacedemone, ne nous permet pas de douter qu'il ne fût long; car cet Auteur dit que quand elles se delaçoient jusques à un certain point, elles laissoient paroître leurs cuisses depuis leurs pieds. C'est ainsi qu'il s'exprime (*e*). On peut donc compter pour une chose certaine, qu'à l'egard du fait Cragius & ceux qui le suivent se trompent: mais on pourroit dire quelque chose en leur faveur, à l'egard du raisonnement qu'ils ont fondé sur le fait. Un habit pourroit être si court qu'il laisseroit voir les cuisses. Voiez ces paroles de Martial (*f*), *Dimidiataque nates Gallica palla tegit*; & ce que Dubravius observe des modes qu'un Roi (*g*) de Boheme aporta de France. *Il laissoit croître ses cheveux fort longs, se chaussoit de souliers pointus, & ne s'habilloit que de petits manteaux courts, qui ne couvroient que le haut des cuisses: Inerat ei peregrinus habitus in nutriendis comis, in calceandis pedibus rostratis calceis, in vestiendo corpore palliolis vix dimidias nates tegentibus* (*h*). Mais je persiste à maintenir que la nudité des cuisses que l'on reprochoit aux Lacedemoniennes, ne venoit point de ce que leur juppe étoit trop courte; car si elle eût ressemblé à nos culotes de Page, ou aux habits dont parlent Martial & Dubravius, on ne se fût pas contenté de les apeller *phœnomerides*. Il n'y a personne qui ne comprenne fort aisément, que si leur juppe qui étoit fenduë des deux côtez, sans être cousuë au bas des fentes, ne fût descenduë qu'un peu au dessous des fesses, elles eussent fait beaucoup pis que montrer la cuisse, quand elles eussent marché; desorte que les Poëtes qui avoient en ce tems-là plus de liberté qu'aujourd'hui de s'exprimer grossierement, leur eussent donné une épithete beaucoup plus forte que n'est celle de *phœnomerides*, *monstreuses de cuisse*. Il n'est pas necessaire d'éclaircir plus amplement cette pensée.

AU RESTE la mode des habits courts eût été portée à de grans excés à la Cour de France, si ce qu'on lit dans un Auteur Italien qui a vêcu vers la fin du XV. siecle etoit vrai. Il supoſe qu'un voiageur Italien dedaigna d'aller en France, tant à cause que les François etoient ignorans, qu'à cause que leur Monarque portoit un habit si court qu'il ne couvroit pas les parties qu'on ne nomme pas. (*i*) *Cur obsecro trans Alpes non profectus? Quod scirem Gallos maximè stolidos esse, corpusque curare magis quam animum colere: regemque eorum quamvis splendidissimum tam brevi tamen vestitu incedere, ut pudenda non velet, ac si Cynicorum sectator sit institutorum.*

(*Y*) *Severe, & qui va de pair avec le Preteur Cassius.*] Cela paroît par ces paroles d'Ammien Marcellin. (*k*) *Verum ille*, il parle de l'Empereur Julien, *judicibus Cassius tristior & Lycurgis causarum momenta aquo jure perpendens, suum cuique tribuebat, nusquam à vero abductus, acrius in calumniatores exsurgens quos oderat multorum hujusmodi petulantem sæpe dementiam adusque discrimen expertus, dum esset adhuc humilis & privatus.* Plutarque observe qu'on disoit de ce Lycurgue qu'il trempoit sa plume dans la mort, pensée qui ne s'accorde pas mal avec le reproche (*l*) qu'on faisoit à Dracon, d'avoir mis ses loix par écrit non avec de l'encre, mais avec du sang. (*m*) Ἔχει δὲ καὶ τὸ ἀσεμνὸν τὴν φυλακὴν, καὶ τῶν κακούργων τὴν σύλληψιν, ὃς ἐξήλασεν ἄπαντας, ὡς καὶ τῶν σοφιστῶν ἐνίους λέγειν, Λυκοῦργον ἢ μέλανι ἀλλὰ θανάτῳ χρίοντα τὸν κάλαμον καθὰ τῶν ποιητῶν, ἵνα συγγράφειν. *Urbis etiam custodia ei mandata fuit, & maleficiorum comprehensio. Quos quidem omnes expulit: adeò ut sophistarum quidam dicerent, Lycurgum ita contra malos scribere, ut qui calamum non atramento sed morte imbueret.* Diodore de Sicile le represente comme (*n*) un accusateur très-piquant. Joignez à cela ces paroles de Ciceron. (*o*) *Nosmetipsi qui Lycurgei à principio fuissemus, quotidie demitigamur.* Voiez la remarque suivante à l'endroit qui concerne *Ibis*.

(*Z*) *Non pas sans commettre quelques fautes.*] I. Il faloit dire en general qu'il chassa tous les (*p*) malfaiteurs, & non simplement *tous les faineans & tous les vagabons*. II. Je ne trouve point qu'il ait *excellé* dans les exercices, ni qu'il ait été *très-souvent vainqueur dans les Jeux qui se celebroient en presence du peuple*. III. Il ne faloit pas dire que quand il *se fit porter au Senat pour y rendre lui-même publiquement un compte exact de toutes ses actions*, elles furent *loüées de tout le monde*, il ne faloit pas, dis-je, debiter cela, sans observer qu'il s'éleva (*q*) un accusateur dont il refuta les calomnies, & il ne faloit point passer sous silence qu'il fut (*r*) accusé diverses fois. IV. *Les Atheniens*, s'il en faut croire le suplément, *le regardant comme un personnage qui avoit en lui quelque chose de divin, lui consacrerent après sa mort un Ibis* (oiseau d'Egypte semblable à peu prés à une cigogne) *de même que le hibou avoit été consacré à Xenophon.* C'est n'entendre rien dans les paroles de Plutarque sur quoi l'on se fonde; voici comment Amiot les a traduites. On

(*a*) *Voiez ci-dessus les paroles de Plutarque, remarque B, lettre f.*

(*b*) *Cragius, de Republ. Lacedæm. lib. 3. c. 9. p. m. 155.*

(*c*) *Clem. Alexandr. in Pedagogo, lib. 2. cap. 10. pag. 204.*

(*d*) *Virgil. Æneid. lib. 1. v. 314.*

(*e*) Ἐκαλεῖτο δὲ καὶ ὁ τῶν παρθένων οὕτω χιτωνίσκος. αὐ παραλύσασθαι ἄχρι τινὸς τὰς πλέκυνας, ἐκ τῆς κάτω πέζης περιφαινον τοὺς μηρούς. μάλιστα αἱ Σπαρτιάτιδες, ἃς διὰ τοῦτο φαινομηρίδας ὠνόμαζον. Ita autem dicebatur etiam virginum tunicula: cujus postquam aliquo usque pinnas solvissent, à malleolo inferiore pedis femora ostendebant, maxime Spartanæ, quas idcirco phœnomeridas appellabant. *Jul. Pollux, apud Meursium Miscell. Laconic. lib. 1. cap. 19. pag. 85.* (*f*) *Martial. epigram. 93. lib. 1.* (*g*) *Jean de la Maison de Luxembourg.*

(*h*) *Dubravius, Histor. Bohem. lib. 20. apud Valesiana p. m. 61.*

(*i*) *Jovian. Pontanus in dialogo Antonius p. m. 1251.*

(*k*) *Amm. Marcellin. lib. 22. c. 19. pag. m. 321.*

(*l*) Δημάδης ὕστερον εἰσηγήσατο, λίπειν ὅτι δὶ αἵματος οἱ διὰ μέλανος τοὺς νόμους ὁ Δράκων ἐγγράψας. Postmodum lepide ait Demades sanguine Draconem non atramento scripsisse leges. *Plutarch. in Solone, pag. 87. E.*

(*m*) *Plut. in vitis decem Rhetorum, pag. 841.*

(*n*) Ἦν δὲ σικοφαντικὸς ἐν τοῖς λόγοις καὶ κακηγορικός. *Diodor. Siculus lib. 16.* Voiez aussi Denys d'Halicarnasse in Censura vet. scriptor. p. m. 192. 193.

(*o*) *Cicero ad Attic. epist. 13. lib. 1.*

(*p*) *Plutarque ubi supra* se sert du mot κάκουργος, maleficus.

(*q*) *Plut. ibid. pag. 842. E.*

(*r*) *Id. ib.*

Digitized by Google

LYDIAT (THOMAS) Anglois de nation, publia quelques écrits au commencement du XVI. siecle dans lesquels il attaqua les sentimens (D) de Scaliger, & ceux d'Aristote &c. Scaliger se fâcha fort contre lui, & le refuta avec beaucoup de hauteur. Voiez les Prolegomenes de ses canons chronologiques. Il y mit une épigramme † Greque qui est fort desobligeante pour Lydiat. Celui-ci fit de nouveaux livres (E) contre Scaliger, & sur quelques autres matieres, & mourut Φ le 3. d'Avril 1646. à l'âge de 74. ans.

LYDIUS (MARTIN) Ministre de l'Evangile, aiant quitté le Palatinat à cause des persecutions, se retira au Païs-Bas l'an 1576. & fut professeur en Theologie à Franeker. Il étoit de Lubec, & il avoit été principal du College de la sapience à Heidelberg avec Zacharie Ursin *. Il laissa deux fils qui furent Ministres. Balthasar LYDIUS l'aîné commença d'exercer son ministere à Dordrecht vers l'an 1603. & mourut l'an † 1629. Il composa (A) quelques livres, & eut quatre fils qui furent Ministres. L'aîné s'apelloit Isaac, & mourut Ministre de Dordrecht, laissant un fils nommé Matthieu, qui est mort Ministre environ l'an 1685. & qui avoit une belle Bibliotheque. Jaques LYDIUS, second fils de Balthasar, a été Ministre de Dordrecht, & a composé (B) divers livres. L'autre fils de Martin Lydius s'apelloit Jean. Il exerça son ministere à Oudewater en Hollande, & publia (C) plusieurs Ouvrages. Ses deux

‡ *Vossius en trouve la version Latine dans l'exemplaire de Scaliger & la publia. Voiez ci-dessus pag. 1608. remarque O.*

Φ *Wits in Diar. Biograph.*

* *Tiré de la vie de David Parens p. m. 15.*

† *Henn. Witte, Diar. Biograph. parte 2. pag. 36.*

On surnommoit Lycurgus, Ibis qui est une cigoigne noire, & disoit on communement a Lycurgus l'Ibis, à Xenophon le Chathuan. Ce passage de Plutarque (a) est en fort mauvais état, mais il est pourtant aisé de voir qu'il ne signifie pas ce que l'on debite dans le suplément. Le docte Henri Valois nous aidera à l'entendre: (b) *Unde*, dit-il, *etiam Ibis cognominatus esse videtur, quòd scilicet ut Ibis angues, sic ipse noxios cives & peregrinos expelleret. Aristophanes in Avibus:*

Ἶβις Λυκοῦργος, χαιρεφῶντι πυκτικός.

Quanquam scio Scholiastem ejus cognominis aliam afferre causam, quòd scilicet Ægypto oriundus, aut quod longis cruribus esset Lycurgus. Sed nostram sententiam confirmare videtur Plutarchus in Lycurgi Rhetoris vita: ubi & versum illum Aristophanis audacit, sed mendosum (c). Il me vient un petit doute. Cette Comedie d'Aristophane fut joüée (d) l'an 2. de la 91. Olympiade, & Lycurgue non seulement étoit en vie l'an 2. de la 111. Olympiade, mais il étoit l'un des plus fameux Orateurs (e) que ceux d'Athenes refuserent de livrer à Alexandre. Quel âge ne faudroit-il pas lui donner quand il mourut, si c'etoit de lui qu'Aristophane a parle dans sa Comedie? Ce Poëte faisoit-il mention de gens obscurs? V. Quand on dit que *sur le temoignage de Demosthene* les fils de Lycurgue *furent bien-tot remis en liberté*, on declare manifestement que Demosthene temoigna de leur innocence, mais cela est faux. Il étoit alors en exil, & il écrivit aux Atheniens (f) qu'on les blâmoit du traitement qu'ils faisoient aux fils de Lycurgue. Là-dessus on les relâcha. Ce ne fut point parce que sur le temoignage de Demosthene on les crût injustement accusez. VI. Il ne faloit point citer Herodote, qui étant mort avant que Lycurgue fût au monde n'a pu rien dire de lui. La citation de Pausanias est souffrable, quoi qu'il n'ait dit (g) qu'une petite partie de ce qu'on raporte; mais n'avoir pas cité Plutarque c'est une omission qui ne se peut pardonner.

(a) *Ibid. p. 843. D.*

(b) *C'est-à-dire, parce qu'il accusoit aigrement & ardemment.*

(c) *Henric. Valesius in Ammian. Marcellin. lib. 22. cap. 9. pag. m. 321.*

(d) *Vide Sam. Petiti Miscellanea lib. 1. cap. 10.*

(e) *Diod. Sicul. lib. 17. c. 15.*

(f) *Plut. ubi supra, p. 842. D.*

(g) *Pausan. lib. 1. pag. 29.*

(D) *Publia quelques écrits . . . dans lesquels il attaqua les sentimens de Scaliger, & ceux d'Aristote &c.*] Il fit imprimer à Londres en 1605. un traité *de variis annorum formis*, où il refute Clavius & les Mathematiciens du college de Rome, & Joseph Scaliger. Voici un passage du Scaligerana, où on l'accuse de n'avoir point entendu ce qu'il censure de Clavius: *Lydiat est melancholicus, Æquinoctium mirum statuit 36. diebus post solstum, & dicit a veteribus sic observatum. Reprehendit Clavium, & illum non capit* (h). Mr. Konig fait mention de cet Ouvrage de Lydiat, & de celui *de annis ministerii Christi* imprimé l'an 1613. mais il ne parle pas de cet autre, *Prælectio astronomica de natura cœli & conditionibus elementorum: tum autem de causis præcipuorum motuum cœli & stellarum. Item disquisitio physiologica de origine fontium perennium frigidorum & calidorum: eáque occasione de ortu & causis plerorumque omnium subterraneorum, atque etiam æstus & salsedinis maris, nec non diluvii universalis. Quibus duabus commentationculis adumbratur constitutio universi: ita ut recepta à multis hodiè Philosophorum Peripateticorum opiniones de quinta cœli essentiâ immutabili, & de elementorum proportionibus simulque refutentur; naturalis autem historia sacrarum literarum de aquâ supercœlesti atque igne subterraneo juxta genuinam antiquitùs receptam earum sententiam confirmetur. Auctore* THOMA LYDYAT. Il fut imprimé à Londres l'an 1605. in 8. L'Auteur declare dans son avis au lecteur, qu'il n'a pu soufrir que l'autorité d'Aristote étourdît les gens sur la pretenduë difference entre la matiere celeste, & la matiere élementaire, & qu'on alleguât cette mauvaise raison, qu'il y a des choses veritables philosophiquement, & (i) fausses theologiquement. Il soutient que c'est rendre la theologie le jouet des athées. *Haudquaquam ratus oportere me contentum esse eo quod vulgo solitum esset responderi ad hujusmodi dogmata Aristotelica sententiæ sacrorum bibliorum contraria, scilicet verum est Physicè non Theologicè; quandoquidem hoc videretur nihil aliud quam Theologiam exponere ludibrio hominum atheorum. . . . Igitur his duabus exercitationibus Philosophicis . . . conatus sum, refutatis præsertim Aristotelis opinionibus de naturâ cœli & elementorum, reddere rationes Physicas illius constitutionis universi . . . . quæ sacris scripturis videretur esse tradita . . . . id præcipuè operam dans ut demonstrarem idem esse verum Physicè ac Theologicè.* Notez qu'il attribuë l'origine des fontaines, & une infinité d'autres choses aux feux souterrains.

(h) *Scaligerana, voce* Lydiat.

(i) *Confer quæ supra pag. 1580. remarque C.*

(E) *De nouveaux livres contre Scaliger, & sur quelques autres matieres.*] C'est ce qui paroîtra par la liste que je vais donner, & dont il ne paroît aucune trace dans la bibliotheque du Sieur Konig. *Defensio tractatus de variis annorum formis, contra J. J. Scaligerum, una cum examine canonum Chronologiæ Isagogicorum*, à Londres 1607. in 8. *Emendatio temporum ab orbe condito hucusque contra Scaligerum & alios*, là même 1609. in 8. *Solis & lunæ periodus, seu annus magnus*, là même 1620. in 8. *Epistola astronomica de anni solaris mensura*, la même 1621. in 8. *De numero aureo. De altaribus in Ecclesiis Christianis collocandis* &c.

(A) Balthasar LYDIUS *composa quelques livres.*] Il publia deux volumes *in* 8. intitulez *Waldensia, id est, conservatio veræ Ecclesiæ demonstrata ex confessionibus Taboritarum & Bohemorum.* Le 1. tome fut imprimé à Rotterdam l'an 1616 & l'autre à Dordrecht l'année suivante. Les autres Ouvrages de cet Auteur sont (k) *Facula accensa historiæ Waldensium. Novus orbis seu navigationes primæ in Americam.*

(k) *Witte, Diar. Biograph. parte 2. pag. 36.*

(B) Jaques LYDIUS *a composé divers livres.*] Je ne parle point de plusieurs poëmes qu'il publia en Flamand, ni de son (l) *Roomschen Uylenspiegel*, imprimé à Dort l'an 1671. *in* 8. mais voici deux ou trois livres qui temoignent qu'il étoit versé dans les belles lettres. I. *Sermonum convivalium libri duo, quibus variarum gentium mores ac ritus in uxore expetenda, sponsalibus contrahendis, nuptiisque faciendis ac perficiendis enarrantur.* Ils furent imprimez à Dort l'an 1643. *in* 4. On les a imprimez ensuite *in* 12. II. *Agonistica sacra.* III. *Florum sparsio ad historiam passionis Jesu Christi.* Outre cela il a fait un livre intitulé *Belgium gloriosum*, & un dialogue *de cœna Domini.*

(l) *C'est-à-dire*, les absurditez des Papistes.

SES heritiers ont quelques Ouvrages qu'il n'avoit point publiez. Mr. van Til Ministre & Professeur à Dordrecht aiant vu le manuscrit du *Syntagma sacrum de re militari*, & celui de la dissertation *de juramento*, les jugea dignes de voir le jour, & conseilla à un Libraire de les publier. Ce conseil a été suivi comme il paroît par le volume imprimé à Dort in 4. l'an 1698. sous ce titre: *Jacobi Lydii Syntagma sacrum de re militari: nec non de jurejurando disertatio philologica: Opus posthumum & multa eruditione commendatum, cum figuris æneis elegantissimè incisis, quod nunc primum ex tenebris eruit, notisque illustravit Salomon van Til Theologus Dordracenus.* Voïez le Journal (m) d'Utrecht, & celui de (n) Leipsic.

(m) *Mense Octob. 1697. pag. 488. & seq.*

(C) Jean LYDIUS *publia plusieurs Ouvrages.*] Il fit imprimer à Leide l'an 1610. un livre de Prateolus intitulé *Concilia Ecclesiæ Christianæ*, & y joignit sa critique. Cinq ans après il publia dans la même ville la vie des Papes composée par Robert Barnes, & par Jean

(n) *Mense Junio 1698. pag. 249.*

Digitized by Google

deux fils ont été Miniſtres. Il n'y a peut-être point de famille qui ait fourni plus de Miniſtres que celle-là.

LIEBAUT (JEAN) natif de Dijon, pratiqua la Medecine à Paris au XVI. ſiecle avec quelque ſorte de ſuccés. Il y épouſa Nicole Etienne (A) qui étoit ſavante, & fille de Charles Etienne. Il publia pluſieurs (B) livres, dont quelques-uns furent traduits en diverſes langues, & reimprimez ſouvent. Il quitta Paris je ne ſçai pourquoi, & s'en (C) retourna dans ſa patrie, où il mourut je ne ſçai quand.

☞ LIGARIUS (QUINTUS) Lieutenant de Caïus Conſidius qui commandoit dans l'Afrique en qualité de Proconſul, s'aquita ſi bien de ſa charge, que les habitans du païs ſouhaiterent paſſionnément de n'avoir point d'autre gouverneur que lui, lors que Conſidius ſe retira. Ils obtinrent ce qu'ils demandoient, & continuerent de ſe bien trouver de la conduite de Ligarius. Ils voulurent le mettre à leur tête lors qu'ils prirent les armes au commencement de la guerre civile de Ceſar & de Pompée, mais comme il ſouhaitoit de s'en retourner à Rome, il refuſa de s'engager dans les afaires publiques. On le laiſſa un peu en repos après que Publius Accius Varus eut accepté le commandement †. Voilà ce que Ciceron expoſe dans le plaidoié qu'il fit pour Ligarius. Il paſſe ſous ſilence les autres choſes, & avouë ſeulement en general que ſa partie avoit embraſſé les interêts de Pompée. Il y a beaucoup d'aparence que Ligarius s'étoit montré fort contraire à Jules Ceſar, qui neanmoins lui fit * grace de la vie après la defaite de Scipion, & des autres Chefs qui avoient renouvellé la guerre en Afrique pour la cauſe que Pompée avoit ſoutenuë. Cette grace n'empêcha point que Ligarius ne ſe tint caché hors de l'Italie. Ses freres & ſes amis, & nommément Ciceron ‡ n'oublioient rien pour lui obtenir de Ceſar la permiſſion de rentrer dans Rome, & ils eſperoient d'en venir à bout; mais ſur ces entrefaites Tuberon ſe declara dans les formes l'accuſateur de Ligarius. Ce fut alors que Ciceron prononça pour l'accuſé cette admirable harangue (D) qui changea d'une façon toute ſinguliere les intentions de Jules

† *Tiré de Citeron in oratione pro Q. Ligario.*

* *Hirtius de bello Africano p. m. 467.*

‡ *Cicero epiſt. 14. lib. 6. ad familiar.*

(a) *Bibliotheque Françoiſe, pag* 358.

(b) *C'eſt-à-dire apparemment* Philippe des Portes.

(c) *Medecin de la Ducheſſe de Ferrare.*

(d) *Ubi ſupra pag.* 187.

(e) *Par exemple dans le chap.* 11. *du* 2. *livre p. m.* 243. *aiant raporté deux precautions qu'on doit obſerver pour lever la ſterilité, il ajoûte,* La troiſieme que *l'acte venerien* ne ſoit attenté ſans ſtimules de meſme amour & pareille concupiſcence, apres s'eſtre quelque temps contenus: & que tous deux ſe conduiſent en iceluy ſelon la forme qu'il eſt deſcry en ce livre latin, qui eſt au vray dire aſſez peu honneſte a declarer en françois pour l'effrenée petulance des hommes, neceſſaire touresfois pour la generation: voyez le Latin. *(f) Cet Ouvrage de Wolphius eſt en Latin. Voiez la Croix du Maine pag.* 237. *(g) Celle dont je me ſers eſt de Rouën chez David Berthelin en* 1666. in 4. *(h) Voiez l'avertiſſement au Lecteur. F. Anth. Languiet Theologal de Riés en eſt l'Auteur. (i) C'eſt le* 44. *du* 3. *livre.*

(z) *On l'a loüé de ce qu'il* uza d'un tres-honeſte biaiſement de paroles pour exprimer la fiante des beſtes à laine. *Voiez l'Apologie de Garaje pag.* 101.

(k) *Patin, lettre* 296. *p.* 572. *du* 2. *tome.*

(l) *C'eſt la* 2. *édition: la premiere eſt de l'an* 1563. *& a pour titre dans le Catalogue d'Oxford,* Trattato di tutte l'infirmita delle donne, come curarſi debbono que' mali che poſſono ſcioglere il legame del matrimonio.

(m) *Voiez par exemple le feuillet* 79. *verſo, où il donne des conſeils à un mari qui n'a point d'enfans, & qui ſouhaite d'en avoir.*

(n) *Cicero epiſt.* 12. *ad Atticum lib.* 13.

(o) *Id. epiſt.* 19. *ejuſdem libri.*

(p) *Pomponius de orig juris lib.* 3. *cap.* 12. *pag. m.* 421.

Jean Baleus, & continuée juſques à ſon tems. Il étoit l'Auteur de cette continuation. Il avoit donné une édition de Nicolas de Clemangis l'an 1613. avec des notes & un glotlaire.

(A) *Nicole Etienne qui étoit ſavante.*] La Croix du Maine (a) fait mention de 3. Ouvrages qu'elle avoit faits, mais qui n'étoient pas imprimez. 1. *Reſponſe aux Stances au mariage eſcrites par b) Ph. des P.* 2. *Le meſpris d'amour.* 3. *Apologie pour les femmes contre ceux qui les meſpriſent.* Jaques Grevin (c) fut amoureux d'elle, & la rechercha en mariage, & comme il étoit poëte il compoſa une infinité de vers ſur ſes amours, & à la loüange de ſa Nicolle qu'il nommoit Olympe. Le volume de ſes vers d'amour eut à cauſe de cela le titre d'Olympe. C'eſt ce qu'on aprend de la Croix du Maine (d). Un autre emporta la proie, car cette fille ne fut point femme de Jaques Grevin, mais de nôtre Jean Liebaut.

(B) *Il publia pluſieurs livres.*] La Bibliotheque des Medecins augmentee par Mercklinus ne fait mention que de 3. Ouvrages de Jean Liebaut. *Theſaurus ſanitatis paratu facilis*, à Paris chez Jaques du Puy 1577. *De præcavendis curandiſque venenis Commentarius. Scholia in Jacobi Hollerii commentaria in lib.* VII. *aphoriſmorum Hippocratis.* On a oublié les plus curieux de ſes livres, ce ſont ceux qui traitent des maladies des femmes, & ceux qui concernent *l'ornement & beauté des femmes.* Il les compoſa en Latin. Ils furent enſuite mis en François, mais le traducteur ſe vit obligé en quelques rencontres a ſauter (e) l'original, parce qu'il auroit falu decrire des choſes qui euſſent choqué la pudeur. Nous verrons ci-deſſous qu'on ne peut pas dire que Liebaut n'ait été que le traducteur d'un Medecin Italien. Il ne fut que cela à l'egard d'un Medecin Allemand nommé Gaſpar Wolfius, dont il traduiſit en François les 4. livres (f) des ſecrets de Medecine, & de Chymie. Il eut bonne part à un livre d'Agriculture que l'on eſtima beaucoup, & dont on a pluſieurs éditions (g). Cet Ouvrage eſt intitulé *la Maiſon ruſtique.* Charles Etienne en fut le premier Auteur; Liebaut ſon gendre le retoucha & l'augmenta notablement. Il fut traduit (h) en Anglois, en Flamand, & en Allemand.

NOTEZ que la traduction Françoiſe des deux Ouvrages dont j'ai parlé ci-deſſus, a été imprimée diverſes fois. Je me ſers de la 1. édition qui eſt celle de Paris 1582. in 8. & j'ai une édition in 12. des *trois livres de l'embelliſſement & ornement du corps humain.* Elle eſt de Lion 1594. Il y a beaucoup de details dans cet Ouvrage ſoit à l'egard des caracteres de la beauté de chaque partie du corps, ſoit à l'egard des remedes qui peuvent rectifier les accidens deſagreables. Vous y trouverez (i) un chapitre *de la puanteur des excremens, & premierement des matieres fecales.* L'Auteur ſoutient que c'eſt une choſe importante; *donc*, ajoûte-t-il, *pour rendre la Damoiſelle aymable, en tout & par tout belle, & accomplir ſa beauté de toutes les perfections que lon pourroit ſouhaitter en un beau corps, nous chercherons les moyens pour corriger la fœteur de ſes excremens, ſi eſt exceſſive.* On ſeroit bien ridicule ſi l'on ſe plaignoit que les oreilles delicates ſont offenſées par de tels diſcours: mais les Medecins ſeroient encore plus ridicules, s'ils avoient égard à de telles plaintes. Ils ſont obligez d'écrire de cette maniere: c'eſt leur metier: les menagemens du P. Coton (z) ne ſont pas leur regle.

(C) *Et s'en retourna dans ſa patrie.*] Voici un paſſage de Patin. „ (k) Pour ce qui eſt de Jean Liebaud, „ c'étoit un Medecin Bourguignon, qui ne fit jamais „ icy fortune. Il étoit Gendre de Charles Eſtienne, „ qui mourut acablé de dettes dans le Chatelet. Après „ cette mort, Liebaud s'en alla mourir à Dijon ſon „ païs. Sa femme s'apelloit Nicole Eſtienne: elle „ étoit niéce du grand Robert Eſtienne, lequel quitta „ Paris après la mort de François I. ſe voyant privé „ de ſon bon maître & perſecuté par les Sorboniſtes, „ pour ſe retirer à Geneve. Ce livre *de la maladie* „ *des femmes*, de Liebaud, n'eſt qu'une traduction de „ *Marinellus* qui l'avoit fait en Italien ſous le titre de „ la *Comara*. „ Je ne ſçai comment accorder cela avec ces paroles de la Croix du Maine, *Liebaud floriſt à Paris cette année* 1584. car s'il demeuroit alors à Paris, il n'en étoit point ſorti peu après la mort de Charles Etienne, & c'eſt pourtant ce que ſignifient les termes de Guy Patin. Notez que Charles Etienne mourut l'an 1566. Il n'eſt pas vrai que le livre de Liebaut ſur *la maladie des femmes* ne ſoit qu'une traduction de Marinellus. Je n'ai point la premiere édition de l'Ouvrage de cet Italien, je n'ai que celle de Veniſe *appreſſo Giovanni Valgriſio* 1574. *in* 8. C'eſt une (l) édition augmentée & corrigée, & qui a pour titre non pas *la Comara*, mais *le medecine partenenti alle infermita delle donne.* Je l'ai comparée avec l'Ouvrage de Jean Liebaut, & je l'en ai trouvée très-differente. Il eſt vrai que l'Auteur François dit beaucoup de choſes que l'Italien avoit dites, mais après tout on ne peut pas l'accuſer de n'être qu'un traducteur. Marinello n'eut point les mêmes ſcrupules que celui qui mit en François le livre de Jean Liebaut: il expliqua en langue vulgaire cent choſes (m) qu'il auroit mieux fait ou de ſuprimer, ou de ne decrire qu'en Latin. Mercklinus ne conoiſſoit point cet Ouvrage de Jean Marinello, ni celui *de gli ornamenti delle donne*, publié pour la ſeconde fois par le même Auteur l'an 1574.

(D) *Cette admirable harangue qui changea . . . . les intentions de Jules Ceſar.*] On ne peut rien voir de plus beau que cette harangue. Pomponius Atticus (n) en fut charmé: (o) Cornelius Balbus, & Oppius l'admirerent, & en envoierent un exemplaire à Jules Ceſar. On ne peut comprendre pourquoi le Juriſconſulte Pomponius l'a loüée ſi maigrement; *Extat* Ciceronis *oratio*, dit-il (p), *ſatis pulcherrima, qua inſcribitur*

Digitized by Google

Jules Ceſar. Nôtre Ligarius fut abſous à pur & à plein. Il ne ſe piqua guere de reconoiſſance, car il fut l'un des complices (E) de Brutus & de Caſſius. J'aurai deux fautes † à reprocher au Pere Rapin.

† *Voiez la remarque A vers la fin.*

LIMEUIL (*Isabelle de la Tour de Turenne, Demoiselle de) fille d'honneur de Catherine de Medicis, verifia par ſa conduite le bon mot qu'on trouve dans le *Menagiana*, que la charge de fille d'honneur d'une Reine eſt très-mal aiſée à exercer. Elle ſuccomba ſous le poids de ſa dignité à la vuë de toute la Cour; car elle accoucha chez la Reine ſans avoir été mariée. Le Prince de Condé lui avoit fait cet enfant. Il s'eſt (A) élevé là-deſſus une diſpute de

* *Varillas, Hiſtoire de Charles IX liv. 5. pag. 600. édit. de Paris* in 12. 1684.

bitur pro Q. Ligario. Budé trouve le mot *ſatis* mal placé devant un ſuperlatif: on lui repond (*a*) qu'en pluſieurs rencontres ſemblables le poſitif ſe met au lieu du ſuperlatif. A la bonne heure: Pomponius aura donc dit que l'Oraiſon de Ciceron pour Ligarius eſt aſſez belle. Or c'eſt un éloge diſproportionné, & trop ſec. Ciceron ſe ſurpaſſa lui-même & dans la compoſition, & dans l'action, & jamais peut-être le ſuccès de ſes harangues ne fut plus inſigne. Ceſar n'avoit pas deſſein d'abſoudre Ligarius, & neanmoins il le fit, n'aiant pu être à l'épreuve des émotions qui s'éleverent dans ſon ame pendant que Ciceron haranguoit. L'accuſateur fut ſi fâché de l'iſſuë de ſa cauſe, qu'il renonça au barreau (*b*), & s'attacha à la profeſſion du Droit Civil. Voions le narré qu'on trouve dans l'Ouvrage d'un Jeſuite ſur la comparaiſon de Demoſthene & de Ciceron. Conſultez auſſi le (*c*) Chevræana.

„ (*d*) Ciceron .... entreprit la défence de Q. Li-
„ garius ſon amy, accuſé d'avoir porte les armes con-
„ tre Ceſar, quoy qu'il fût obligé par bien des raiſons
„ d'eſtre dans ſes intereſts. Ceſar qui l'avoit déja con-
„ damné dans ſon cœur, ayant toutefois une fort
„ grande curioſité d'entendre Ciceron, qu'il n'avoit
„ point entendu depuis long-temps, à cauſe de ſon en-
„ gagement dans la guerre qu'il venoit de finir, dit à
„ quelques-uns de ſes amis qui vouloient l'en détour-
„ ner, (1) *Qu'importe? entendons-le, la reſolution eſt priſe,*
„ *il n'en ſera ny plus ny moins.* Mais cet Orateur parla
„ ſi fortement pour la défence de ſon amy, qu'il tou-
„ cha le cœur de Ceſar, malgré la reſiſtence qu'il fit
„ pour ne pas ſe laiſſer flechir: & Ciceron ayant dit
„ quelque choſe de ce qui ſe paſſa dans la bataille de
„ Pharſale, à la loüange de Ceſar, ce Prince en ſen-
„ tit de l'émotion dans toute ſa perſonne: & comme
„ s'il euſt eſté enchanté du diſcours de Ciceron, il
„ laiſſa tomber des papiers qu'il avoit entre les mains.
„ Il ne put enfin reſiſter à tant de charmes, ny à cette
„ maniere fine & delicate (2) dont il le loüa; & quel-
„ que reſolution qu'il euſt priſe de ſe défendre contre
„ la Rhetorique d'un Orateur ſi puiſſant, il fut con-
„ traint de pardonner à Ligarius. Je ne dis rien d'u-
„ ne pareille grace que Ciceron obtint pour le Roy
„ Dejotarus, & pour ſon amy Marcellus, qu'il obtint
„ de cet Empereur qui eſtoit ſi maiſtre de ſes reſolu-
„ tions, & ſi difficile à ſe laiſſer perſuader.„

Le Pere Rapin n'eſt ici nullement coupable de la faute qui étoit ſi ordinaire au Sieur Varillas, hiſtorien qui ne raportoit jamais une avanture toute telle qu'il l'a trouvoit dans les Auteurs: car il la brodoit à ſa mode, & lui ajuſtoit une garniture de ruban. Il eſt certain que Plutarque s'eſt exprimé auſſi fortement que ce Jeſuite: on en pourra juger par ces paroles de la traduction d'Amiot: „ (*e*) Et dit-on davantage
„ que Quintus Ligarius eſtant accuſé d'avoir porté les
„ armes contre Ceſar, Ciceron le priſt à deffendre, &
„ que Ceſar dit à ſes amis qui eſtoient autour de luy,
„ Que nous nuira d'oüir Ciceron qu'il y a (*f*) long
„ temps que nous n'oüiſmes: car au demeurant Liga-
„ rius eſt quant à ma reſolution pieça tout condamné,
„ pource que je le tiens pour un mauvais homme, &
„ pour mon ennemy. Mais Ciceron n'eut pluſtoſt
„ commencé à entrer en propos, qu'il l'eſmeut mer-
„ veilleuſement, eſtant ſon parler ſi plein de bonne
„ grace, & ſi vehement en affection qu'on dit que Ce-
„ ſar changea ſur l'heure de pluſieurs couleurs, monſ-
„ trant evidemment à ſa face qu'il ſentoit toutes ſor-
„ tes de mouvements en ſon cœur, juſques à ce que fi-
„ nalement l'orateur vint à toucher la bataille de Phar-
„ ſale: car alors Ceſar tranſporte hors de ſoy treſſaillit
„ de toute ſa perſonne, de ſorte que quelques papiers
„ qu'il tenoit, luy tomberent des mains, & fut con-
„ traint malgré luy, contre ſon prejudice, d'abſoudre
„ Ligarius.„ Marquons deux fautes du Pere Rapin. Il ſupoſe que Ceſar *n'avoit point entendu depuis long temps* Ciceron; il ſe trompe, car il n'y avoit que peu de mois que Ciceron avoit recité devant Ceſar la harangue *pro Marcello*. En voici la preuve: (*g*) *Fac igitur, quod de homine nobiliſſimo & clariſſimo, M. Marcello feciſti* NUPER *in curia, nunc idem in foro de optimis, & huic omni frequentiæ probatiſſimis fratribus. Ut conceſſiſti illum Senatui, ſic da hunc populo.* Ce ſeroit une excuſe pour ce Jeſuite que de pouvoir alleguer qu'il s'eſt conformé à la narration de Plutarque, mais enfin ce ne ſeroit pas ſon entiere juſtification; il auroit ſuivi Plutarque dans un fait faux. J'ajoûte qu'il n'eſt pas certain que cet Auteur Grec impute à Ceſar ce qu'Amiot, & le traducteur Latin pretendent qu'il lui impute: on a vu ci-deſſus les paroles d'Amiot, & voici la verſion Latine imprimée avec l'original de Plutarque: *Quid obſtat quin Ciceronem tanto intervallo audiamus dicentem?* Ce Latin repond à ce Grec: Τί κωλύει διὰ χρόνου Κικέρωνος ἀκοῦσαι λέγοντος. La queſtion eſt ſi διὰ χρόνου ſignifie en ce lieu-là *depuis long tems, Après un long tems*, comme le ſupoſent ces deux traducteurs, ou s'il ne vaudroit pas mieux traduire *un peu de tems*, comme a fait le docte Fabricius. (*k*) *Quid eſt cauſæ*, traduit-il, *cur Ciceronem orantem aliquamdiu non audiamus?* On m'objectera peut-être que ce ſens eſt un peu abſurde, puis que Ceſar ne pretendoit pas écouter une partie de la harangue de Ciceron, & ſortir de l'aſſemblée avant que cet Orateur eût fini. Mais je repons que διὰ χρόνου pouvoit être parmi les Grecs une façon de parler tout-à-fait ſemblable à nôtre expreſſion Françoiſe *un peu*. Or quand quelcun dit *allons* UN PEU *voir cela: allons entendre* UN PEU *ce Predicateur: rien n'empêche que nous n'allions entendre* UN PEU *l'oraiſon funebre d'un tel*, il ne veut pas dire *voir à demi, entendre à demi*, il n'a pas deſſein de ſortir du temple avant la fin du ſermon. Voilà ce me ſemble l'idée la plus naturelle qu'on puiſſe attacher aux paroles de Ceſar. L'autre erreur du Pere Rapin eſt qu'il ſupoſe que Ciceron obtint pour le Roi Dejotarus & pour Marcellus la même grace que pour Ligarius. Rien n'eſt plus faux, car en 1. lieu il n'obtint point l'abſolution (*h*) de Dejotarus, & en 2. lieu ce ne fut point lui, mais le Senat qui obtint la grace de Marcellus. La harangue *pro Marcello* ne fut qu'un remercîment de la faveur que Ceſar venoit d'accorder aux prieres de toute la compagnie. Voiez ce que Ciceron narre lui-même dans une (*i*) lettre à Sulpicius.

(*a*) *Voiez les notes de Rupert in Pompon. ibid.*

(*b*) *Pompon. ubi ſupra.*

(*c*) *A la page 75. de la 1. partie édit. de Holl. mais notez que le fait s'y trouve avec quelques petites alterations.*

(*d*) *Rapin, compar. de Demoſthene & de Ciceron chap. 16. pag. 63. édit. de Holl.*

(1) *Plutarc. in Cic.*

(2) Nihil ſoles oblivi̇ſci, niſi injurias. *pro Lig.*

(*e*) *Plutarch. in vita Ciceron. pag.* 880.

(*f*) *Ce n'eſt pas le ſens de Plutarque, peut-être. Voiez ci-deſſous lettre k.*

(*g*) *Cicero pro Ligario pag.* 321. *edit. Grav.* 1698.

(*h*) *Voiez la remarque D & D Δ de l'article* Dejotarus.

(*i*) *C'eſt la 4. du 4. livre ad familiares.*

(*k*) *Fr. Fabricius in perorationem orationis pro Q. Ligario pag.* 233. *edit. Grav.*

(*E*) *Il fut l'un des complices de Brutus & de Caſſius.*] C'eſt de quoi Plutarque ne nous permet pas de douter. „ (*l*) Or y avoit-il un des amis de Pompeius nommé
„ Caius Ligarius, qui pour avoir ſuivy ſon party avoit
„ eſte accuſé devant Ceſar, & Ceſar l'en avoit abſous,
„ mais ne luy ſçachant pas tant de gré de ſon abſolu-
„ tion, comme eſtant indigne de ce que pour la ty-
„ rannique domination il avoit eſté en danger, il luy
„ en eſtoit demeuré fort aſpre ennemy en ſon cœur,
„ & ſi eſtoit au reſte fort familier de Brutus, lequel
„ l'alla voir malade en ſon lict, & luy dit, O Liga-ius,
„ en quel temps es-tu malade, Ligarius incontinent
„ ſe ſouſlevant ſur le coude & luy prenant la main
„ droite, ſi tu as, dit-il, Brutus volonté d'entrepren-
„ dre choſe digne de toy, je ſuis ſain.„ Appien (*m*) compte Quintus Ligarius parmi ceux que Brutus & Caſſius engagerent dans leur complot, & il raporte (*n*) la maniere dont perirent ſous la proſcription des Triumvirs deux freres qui s'apelloient Ligarius.

(*l*) *Plutarch. in Bruto pag.* 988. *je me ſers de la verſion d'Amiot. Il ne faut pas ſe mettre en peine de ce que Plutarque lui donne le prenom Caius, c'eſt un peché de memoire.*

(*m*) *Appian. de bell. civil. lib.* 2. *p. m.* 272.

(*n*) *Id. ib. lib.* 4. *pag.* 342. 343.

(*A*) *Il s'eſt élevé là-deſſus une diſpute de chronologie.*] C'eſt à quoi ſans doute les deux amans ne s'attendoient pas: ils ne s'imaginoient point que leurs careſſes produiroient une matiere de diſpute entre les Auteurs à cent ans de là. Voici le fait. Commençons par ces paroles de la Critique generale de l'hiſtoire du Calviniſme. „ (*o*) Le Prince de Condé étant
„ devenu amoureux d'une des filles de la Reine, nom-
„ mée Mademoiſelle de Limeuil, luy en conta ſi bien,
„ qu'ils en vinrent à ce qu'on apelle la concluſion du
„ Roman. Elle en eut un fils dont elle accoucha ſous
„ le regne de Charles IX. le 25. de Mai 1561. dans
„ le Louvre même; mais la Reine qui en ce temps-
„ là avoit beſoin du Prince, pour balancer la puiſſan-
„ ce de la Maiſon de Guiſe qui s'élevoit trop, eut
„ compaſſion de la fragilité humaine. C'eſt ainſi
„ qu'en parle un bel Eſprit, dans une maniere de Ro-
„ man qu'il intitule *le Prince de Condé*, où l'on voit
„ pluſieurs traits hiſtoriques très-curieux, & très-fi-
„ dellement raportez. Même aventure arriva une
„ autre fille de la Reine au bout de deux ou trois ans:

(*o*) *Critique generale, lettre* 3. *pag.* 45. *de la* 3. *édition.*

Digitized by Google

de chronologie. Et d'ailleurs les Ecrivains ſont partagez ſur les (B) ſuites de cette avanture. Il y en a qui pretendent que (C) la Demoiſelle fut chaſſée: & d'autres qu'elle ne perdit

„ Catherine de Medicis s'eſtant aperçeuë que le Prin-
„ ce aimoit cette jeune Demoiſelle, ſe voulut ſervir
„ de l'occaſion pour penetrer ſes deſſeins; c'eſt pour-
„ quoy elle excita la jeune fille, qui aparemment
„ n'avoit pas beſoin de ſolliciteur pour cela, à ne
„ point faire la prude. Monſieur de Mezeray vous le
„ dira mieux que moy. (1) *La Reine taſcha d'enchaî-*
„ *ner le Prince de Condé à la Cour par les charmes de*
„ *la volupté, & par les appas de l'une de ſes filles d'hon-*
„ *neur, qui n'ayant rien épargné pour ſervir ſa maitreſ-*
„ *ſe, s'en trouva incommodée pour neuf mois, & fut*
„ *quelque temps l'entretien de la Cour, à qui de ſem-*
„ *blables accidens donnent plûtoſt du divertiſſement que*
„ *du ſcandale.* Le Prince eut une autre galanterie de
„ grand éclat avec la veuve du Maréchal de St. André,
„ & l'euſt épouſée, ſi l'Admiral n'euſt paré ce coup
„ en l'engageant dans un autre mariage. . . . . (b) Il
„ lui fit de ſi fortes (2) remontrances, qu'il l'obligea
„ de rompre par le lien conjugal toutes ſes pernicieu-
„ ſes attaches avec la Maréchale de St. André, qui en
„ tâchant de donner de l'amour au Prince, en prit
„ tant pour luy, qu'elle acheta ſon contentement au
„ prix de ſa terre de Valery, qu'elle luy donna.„

(1) *Mezer. Abreg. Chron. ad ann. 1563. Mr. de Thou l. 35.*

(b) *Critique generale ibid. pag. 47.*

(2) *Mezerai ubi ſupra.*

Pluſieurs perſonnes ſe ſont aperçuës qu'il y a deux inſignes fauſſetez dans ce recit; car il n'eſt point vrai que la Demoiſelle de Limeuil ait accouché en l'année 1561. & qu'une autre fille d'honneur de la Reine ſoit tombée dans la faute de celle-là avec le Prince de Condé quelques années après. Il y a neanmoins des opiniâtres qui perſiſtent à ſoutenir, que la date qui ſe trouve dans le Roman, que le Critique de Mr. Maimbourg a cité, eſt juſte, & par conſequent que le Prince de Condé debaucha en peu de tems deux filles d'honneur de Catherine de Medicis. Cette conſequence eſt très-certaine, ſi l'Auteur de ce Roman ne s'eſt point trompé; car on ne ſçauroit nier que l'une des filles d'honneur de cette Reine n'ait accouché l'an 1564. enſuite de ſon commerce avec le Prince: mais encore un coup, l'Auteur du Roman a debité un menſonge. Ce n'eſt ni une faute d'impreſſion, ni une fiction poëtique; c'eſt une fauſſeté d'hiſtoire. Toute la ſuite du livre fait voir manifeſtement que l'Auteur parle d'une amourette qui preceda l'empriſonnement du Prince, & l'arrêt de mort donné contre lui au mois de Novembre 1560. C'eſt donc de l'Auteur, & non pas des Imprimeurs que vient le chiffre 1561. On ne peut pas dire qu'il s'eſt ſervi volontairement d'une antidate, ſelon les privileges du poëme épique, & du Roman; car comme ſon livre eſt tout parſemé de dates auſſi exactes que celles de Mezerai, ſoit touchant la mort de François II. & celle du Roi de Navarre, ſoit touchant l'abſolution du Prince, &c. il faut croire qu'il a pretendu donner la vraie date des couches de la Demoiſelle. Les circonſtances, du jour, & du mois, & du lieu qu'il a ſi ſoigneuſement marquées, confirment ce ſentiment, veu qu'elles ne ſervent de rien pour l'œconomie de la piece; il ne les touche qu'en paſſant, afin de piquer l'attention de ſon lecteur, par une particularité qui eſt aſſez rare dans cette ſorte de livres. A quoi bon auroit-il anticipé de deux ans la groſſeſſe d'une fille de la Reine? Le Roman n'y gagne rien: cela eût été tout auſſi bon à deux ans de là, afin d'amener l'intrigue où on la vouloit. La lecture de la piece le fait voir evidemment. Il faut donc que cet Auteur ait été trompé par des memoires où l'an 1561. avoit été mis pour l'an 1564. J'ai vu des gens qui après quelques reflexions ſur cette matiere, s'imaginoient que la Demoiſelle de Limeuil avoit fait deux fois le ſaut avec le Prince, & que l'Auteur du Roman parle de la premiere groſſeſſe, & Mr. de Mezerai de la ſeconde. Je ne ſçaurois me perſuader qu'ils aient raiſon; car encore que la Cour de France fût en ce tems-là fort dereglée, il n'entre pas dans l'eſprit qu'une fille de la Reine ait pu accoucher au Louvre l'an 1561. & tomber en rechute trois ans après, ſous la même qualité de fille d'honneur de cette Reine. On gardoit encore quelques meſures; on avoit encore quelques égards pour la voix publique. Brantôme qui le ſavoit d'original nous le dit en termes (d) exprés. La ſignification la plus naturelle de ſes paroles, eſt que les filles de Catherine de Medicis n'ont jamais eu de meilleur tems, que celui qu'elles ont paſſé auprès d'elle, parce qu'elles avoient une auſſi grande liberté de goûter les joies du mariage, que de s'en abſtenir, pourveu qu'elles euſſent l'habileté & l'induſtrie de ne pas devenir groſſes. Il faloit donc qu'il y eût à craindre quelque diſgrace, quand on n'avoit pas cette induſtrie: il faloit que cette Reine fit à-peu-près comme les Lacedemoniens, qui châtioient non pas le vol, mais le peu d'adreſſe à le cacher. Nous verrons bientôt que la Limeuil fut diſgraciée. Ceux qui en demandent des preuves, ſe font une horrible idée de Catherine de Medicis.

(d) *Voiez l'article* Garnache, *pag. 1317. lettre d.*

(B) *Sur les ſuites de cette avanture.*] Les meilleurs hiſtoriens conviennent que la Reine mere prêta la main aux amours du Prince, & de la Limeuil. Voiez dans la remarque (e) precedente un paſſage de Mezerai: il eſt tiré de ſon abregé chronologique. En voici un qui eſt pris de ſa grande Hiſtoire. (f) *La Reine n'ayant rien avance par cette* (g) *voye . . . s'aviſa d'un autre moyen plus ſubtil, qui étoit de gagner* le Prince *par les apaſts des careyes & des voluptez, auſquelles les ames les plus fieres ſe laiſſent enchainer ſans contrainte. Elle le traita avec des demonſtrations d'une amitié cordiale, & d'une parfaite confiance; elle lui fit donner le gouvernement de Picardie, premier ſujet de ſon mécontentement, & rendre tous les reſpects qu'on doit à un premier Prince du ſang. Outre cela elle avoit des gens apoſtez pour l'entretenir dans toute ſorte de jeux & de paſſetems, & les charmes de la belle Limeuil une de ſes filles, la ſervirent ſi bien dans ſes intentions, qu'il oublia pour un tems toutes autres penſées, dont Eleonore de Roye ſon épouſe, femme d'une auſtere chaſteté, mourut de deplaiſir, lequel accident cauſa beaucoup de joye à la Reine, parce que cette Dame étant d'un naturel imperieux, & fort affectionné à la Religion Huguenote, étoit le plus piquant aiguillon qui reveillât le courage du Prince. Mais d'autre part la Maiſon Royale, & elle-même ſouffrirent un grand ſcandale de ces amourettes, parce que la Limeuil s'étant abandonnée à la paſſion du Prince plus qu'elle ne devoit, fut ſi imprudente, & prit ſi mal ſes meſures, qu'elle accoucha dans ſa garderobe au ſceu de tout le monde; à raiſon de quoi elle la chaſſa avec ignominie, mais non ſans qu'elle parlât bien hautement.* Mr. Varillas n'a point oublié cette intrigue. Voions un peu ce qu'il en dit. „ (b) L'amour ſe mit de la
„ partie, & ſeconda les artifices de la Reine. La De-
„ moiſelle de Limeuil étoit la plus belle de ſes filles
„ d'honneur, & le Prince en devint ſi paſſionné, que
„ la Princeſſe ſa femme s'en étant aperçuë, en mou-
„ rut de jalouſie. La Regente attentive aux moin-
„ dres occaſions d'affermir ſa puiſſance, regarda cet-
„ te conjoncture comme l'une des plus favorables qui
„ lui pouvoit arriver. Elle s'imagina que comme les
„ Châtillons avoient engagé le Prince dans l'hereſie,
„ en lui faiſant épouſer leur niéce, elle pourroit auſſi
„ le ramener à la communion de l'Egliſe, en lui don-
„ nant pour femme une fille qui avoit l'honneur d'ê-
„ tre ſa parente, dont les charmes arrêteroient ſon
„ inconſtance, & lui tireroient les ſecrets du Calvi-
„ niſme. Elle commanda ſur cette préſuppoſition à
„ la Demoiſelle de ne rien oublier de ce qui pourroit
„ contribuer à retenir le Prince dans ſes chaînes. Mais
„ c'étoit expoſer à trop de riſques une vertu médio-
„ cre, que de la commettre avec un amant qui ſe ſer-
„ voit des moindres avantages en amour, comme en
„ guerre, pour porter d'abord les choſes à l'extremi-
„ té. La Demoiſelle en feignant de l'affection pour
„ le Prince, en prit tout de bon, & pour ſon malheur
„ ne fut pas la ſeule de la Cour, dont le cœur ſe trou-
„ va inſenſiblement engagé.„ Il raconte enſuite les amours de la Marechale de St. André pour ce Prince, & les liberalitez extraordinaires qu'elle lui fit; & puis il ajoûte: „ (i) La Demoiſelle de Limeüil fit des
„ reflexions fort éloignées de la verité ſur une avan-
„ ture ſi peu commune. Elle ſuppoſa le Prince moins
„ amoureux, ou plus intereſſé qu'il n'étoit, & s'ima-
„ gina que puis qu'il avoit accepté la terre de St. Va-
„ leri, il vouloit tout de bon epouſer la Marechale.
„ Sa jalouſie en augmenta de ſorte, que n'ayant point
„ aſſez de biens pour égaler la liberalité de ſa rivale,
„ il lui prit envie de la ſurpaſſer, en accordant au Prin-
„ ce ce qu'elle avoit de plus cher. La groſſeſſe qui
„ ſuivit de bien près ſa faute, la rendit publique, & la
„ Demoiſelle fut honteuſement chaſſée de la Cour.„

(e) *A la 1. citation de cette page 1812.*

(f) *Mezerai, Hiſt. de France, to. 2. pag. 133. ad ann. 1564.*

(g) *C'eſt-à-dire en tachant de mettre la deſunion entre le Prince de Condé & l'Amiral de Châtillon.*

(b) *Varillas, Hiſt. de Charles IX. liv. 5. pag. 346. édit. de Holl. ad ann. 1563.*

(i) *Id. ib. pag. 348. 349.*

(C) *Qui pretendent que la Demoiſelle fut chaſſée.*] Mezerai & Varillas viennent de nous l'aſſûrer, & il n'y a point de doute que cela ne ſoit veritable. Un Auteur ſatirique en tombe d'accord, dans un écrit très-injurieux à la Reine mere: il avoue que la Demoiſelle fut envoiée dans un Couvent (k). Mr. le Laboureur raporte un fragment de cette ſatire, qui ne ſera point mal placé ici. J'y join rai le Preambule de Mr. le Laboureur, parce qu'on y trouvera une autre cauſe des amourettes du Prince, & le tems auquel

(k) *Les notes marginales du Charles IX. de Varillas à l'édition de Paris in 12. 1684. liv. 5. pag. 604. portent*, que la Reine la fit conduire par un de ſes valets de chambre nommé Gentil, au Convent des Cordelieres de la ville d'Auſſonne. *Je croi que Mr. d'Hozier a fait ces notes,*

Digitized by Google

dit point (D) les bonnes graces de la Reine. En un mot, il y a ici (E) beaucoup de variations. Quoi qu'il en soit, elle étoit fille † de Gilles de la Tour, Seigneur de Limeuil; & se maria ensuite (EΔ) avec Scipion Sardini, Baron de Chaumont sur Loire, &c. noble Luquois *. Elle

† *Le Laboureur, Addit. aux Memoires de Castelnau, to. 1. pag. 327. comparé avec to. 2. pag. 371.*

* *Id. ib. Voiez aussi Varillas ubi supra.*

quel la Demoiselle se delivra de son fardeau. „(a) Par„my ces nouvelles, il est parlé de l'accouchement de „ la belle de L. . . . l'une des filles de la Reine, à „ propos de quoy il sera bon de remarquer, que de„puis la paix d'Orleans, le Prince de Condé estant „ demeuré à la Cour, il ne crut pas pouvoir mieux „ faire pour lever tous les soupçons qu'on pourroit „ avoir de luy, que de se jetter dans les plaisirs du „ temps, & d'y faire une maistresse. La Reine qui „ crut que ce seroit un lien pour le retenir, ne fut pas „ faschee que cette Demoiselle d'une des premieres „ Maisons du Royaume, souffrist ses vœux & ses ser„ vices, ne croyant peut-estre pas que cette amitié „ deût passer la galanterie; mais soit que la fille ne „ pût resister à la qualité & à la raison d'Estat jointes „ ensemble, ou bien à l'estime de ce Prince, ou qu'el„ le esperât de l'épouser un jour, comme l'on dit „ qu'il luy avoit promis, au cas que Leonor de Roye „ sa femme qui estoit d'une santé desesperée, vint à „ mourir, comme il arriva l'année mesme: elle ne „ put long-temps tenir contre l'ambition & contre „ l'amour, & tout fut revelé par la naissance de ce fils „ pendant le voyage de Lyon. C'est ainsi qu'en par„ le ce libelle (b).

(a) *Le Laboureur, Addit. aux Memoires de Castelnau to. 2. pag. 371.*

(b) *C'étoient des nouvelles en rime prosaique, adressées sous le nom de Jean Philoglutius Docteur de Sorbonne, à Maistre Pandolphe Verunculius Bachelier, du 9. Juillet 1564. Le Laboureur ib. p. 369.*

„ *Puella illa nobilis*
„ *Qua erat tam amabilis,*
„ *Commisit adulterium*
„ *Et nuper fecit filium.*
„ *Sed dicunt matrem Reginam*
„ *Illi fuisse. . . . .*
„ *Et quod hoc patiebatur*
„ *Ut Principem lucraretur.*
„ *At multi dicunt quod pater*
„ *Non est Princeps, sed est alter,*
„ *Qui Regi est à Secretis*
„ *Omnibus est notus satis.*
„ *Contra hanc tamen Reginæ*
„ *Se ostendit tantum plena*
„ *Cholera, ac si nescisset*
„ *Hoc quod Puella fecisset,*
„ *Et dedit illi custodes*
„ *Superbos nimis & rudes,*
„ *Mittens in Monasterium*
„ *Quærere refrigerium.*
„ *Sed certè pro tam levi re*
„ *Sic non debebat tractare,*
„ *At excusare modicum,*
„ *Tempus, personam & locum.*
„ *Aliis non fit taliter*
„ *Quæ faciunt similiter.*
„ *Pridie venit nuncium*
„ *Puellum esse mortuum,*
„ *Est fuit magna jactura*
„ *De tam pulchra creatura,*
„ *Quæ nunc est cum cœlitibus*
„ *Regans Deum pro patribus,*
„ *Et ut Patri sit melius.*

„ La Reine s'offensa d'autant plus de ce desordre arri„ vé dans sa Maison, qu'il fut si public qu'on ne le „ put celer; mais le temps appaisa tout, & puis la „ Demoiselle se maria.„ La Cour arriva à Lion vers la mi-Juin 1564. Puis donc que la Demoiselle accoucha pendant ce voiage, on peut raisonnablement supposer que son enfant vint au monde le 25. de Mai de la même année; desorte que l'Auteur du Roman aura bien marqué le jour, mais non pas l'année.

(D) *Qu'elle ne perdit point les bonnes graces.*] C'est l'opinion de celui qui composa le Roman dont j'ai parlé. *La Reine*, dit-il (c), *qui en ce tems-là avoit besoin du Prince de Condé, pour balancer la puissance de la Maison de Guise qui s'élevoit trop, eut compassion de la fragilité humaine.* Il suppose que la Demoiselle continua ses fonctions de fille d'honneur auprès de la Reine, & qu'elle tâcha de porter le Prince à ne point prendre les armes. *Mademoiselle de Limeuil*, dit-il (d), compagne de Mademoiselle du Roüet (e), *& fille d'honneur comme elle, que le Prince de Condé avoit autrefois aimée, jusqu'à en venir à une familiarité dont elle avoit esté quelque temps incommodée, fit tout ce qui luy fut possible pour convertir la passion qu'il avoit de combattre, en une autre où elle trouvoit que le combat avoit quelque chose de plus agreable. Elle sçavoit son penchant, & tout vaillant qu'il estoit, elle ne doutoit point qu'il ne fust aussi sensible à l'amour qu'à la gloire. Elle lui écrivit, & le pria de considerer qu'il alloit faire la guerre à une personne à qui il ne l'avoit pas toûjours faite, puis que sa Religion la mettoit au nombre de ses ennemis.* Cet Auteur s'abuse, car il est sûr que la Reine fit mettre cette fille dans un Couvent, & qu'elle ordonna (f) qu'on l'y tint de court. Il ne faloit pas suprimer cela dans le *Discours merveilleux de la vie de Catherine de Medicis.* Voions tout ce que l'Auteur de cette satire observe touchant la Limeuil. Il dit (g) que le Prince de Condé commença d'en être amoureux pendant sa prison, & que cette Demoiselle *étoit l'une des filles que* la Reine mere *lui avoit baillées pour le debaucher, comme l'ambition trouve tout loisible pourveu qu'elle atteigne à ses desseins.* Après avoir parlé de la paix qui fut concluë le 18. de Mars 1563. il dit (h) que la Reine *pour mettre le Prince de Condé en mauvaise reputation envers les siens, l'entretenoit tousjours aux despens de l'honneur de Limeuil qui devint grosse. Et la Reine pour faire bonne mine, l'en voulant tancer, Limeuil eut bien la hardiesse de luy dire, qu'elle avoit en celà suivy l'exemple de sa Maistresse, & accomply son commandement.* Voilà tout ce qu'il dit: la bonne foi exigeoit qu'il avoüât que la Limeuil fut chassée & enclostrée.

(c) *Pag. 70. édit. de Hollande 1681.*

(d) *Pag. 132.*

(e) *Maîtresse du Roi de Navarre.*

(E) *Il y a ici beaucoup de variations.*] Dans le Discours merveilleux on assûre que le Prince aimoit la Limeuil dès le tems de sa prison, après la journée de Dreux; mais Mr. de Mezerai & Mr. Varillas assûrent qu'il ne l'aima qu'après la premiere paix. Varillas assûre que la Regente se proposa de marier cette Demoiselle avec le Prince, & que la Demoiselle se flatant de cet honneur, n'épargna rien pour y parvenir: mais l'autre historien n'attribuë qu'à la Marechale de St. André l'esperance d'épouser le Prince. Varillas assûre que le Prince fut aimé tout à la fois de ces deux Dames, & qu'elles lui donnerent à l'envi l'une la plus belle de ses terres, & l'autre son pucelage. Mezerai ne dit rien touchant cette émulation: il (i) suppose que le Prince étoit veuf, lors que la Reine essaia de l'engager à épouser la Marechale: si cela est, que deviendra l'émulation dont parle Mr. Varillas: cette émulation qui faisoit que ces deux Dames combatoient à qui seroit plus prodigue de ses faveurs envers le Prince? Ce n'est qu'une chimere selon le système de Mezerai; car Eleonor de Roye (k) vivoit encore lors que la Limeuil accoucha, & ainsi avant que le Prince fût veuf, cette Demoiselle étoit sortie ignominieusement de la Cour, & avoit été enfermée dans un Monastere. Elle ne disputoit donc pas le terrain à la Marechale; elle n'opposoit pas le present de son pucelage, à la donation de la terre de Valeri en Gatinois.

(i) *Mezerai, Hist. de France, tome 2. pag. 133.*

(k) *Elle mourut le 23. de Juillet 1564. La Limeuil accoucha pendant le voiage de Lion; la Cour entra dans Lion à la mi-Juin 1564.*

(EΔ) *Et se maria ensuite avec Scipion Sardini.*] Je me fie beaucoup plus aux Ecrivains que j'ai citez, qu'à celui qui a publié les Galanteries des Rois de France. *Mademoiselle de Limeuil*, dit-il (l), *aprés être acouchée tacha de se consoler de la perte des hautes esperances qu'elle avoit conceuës en épousant Geoffroy de Caussac Seigneur de Fremon qui l'aimoit depuis long-tems, & qu'elle avoit negligé depuis qu'elle avoit été en intrigue avec le Prince de Condé.* Au reste Scipion Sardini étoit l'un des partisans Italiens qui firent fortune en France sous Catherine de Medicis. J'ai lu le (m) contract passé entre Messieurs du Clergé de France & lui le 4. de Mars 1588. *pour les Offices de Receveurs alternatifs, & deux Controolleurs des decimes hereditaires, en chacun Diocese de ce Royaume, & autres levees de deniers.* Il y est qualifié *noble homme* SCIPION SARDINI *Gentilhomme Lucquois demeurant en ceste ville de Paris, paroisse Saint Severin.* C'est sans doute le même Scipion Sardini qui prit Baudius (n) dans sa maison, & qui lui donna des gages, & le même encore que celui dont Bassompierre parle quelquefois dans ses Memoires, & dont je trouve cette particularité à la page 21. du Thuana. „ La vie de *Castruccio Castracani de gli „ Interminelli* faite par Aldo Manucci est fort belle, & „ toute autre que celle qui a été écrite par Machiavel. „. . . . . Cette vie merite d'être curieusement „ recherchée. Je n'en ai jamais vû qu'une, entre les „ mains du Seigneur Scipione Sardini, qui venoit aus„ si d'un *Interminelli*, & qui avoit invité Manucci à „ faire cette vie. Je croy qu'elle est imprimée à „ Lucques in quarto en Italien. C'est une belle pie„ ce. „

(l) *Galanter. des Rois de France to. 1. pag. m. 255.*

(m) *Il est au second livre du Recueil des Edicts, Reglemens, Contracts & autres choses concernans le Clergé de France fol. 120. & suiv. édit. 1615. in 8.*

(n) *Voiez ci-dessus pag. 502. lettre k.*

Digitized by Google

Elle rabroüa (F) un jour extremement l'homme du monde le plus terrible, je veux dire le Connetable de Mommorenci. Je raporterai un paſſage de (G) Brantome qui eſt aſſez curieux. Sa ſœur ainée, fille d'honneur de Catherine de Medicis, mourut à la Cour. Brantome en (H) parle.

☞ LINACER (THOMAS) Medecin Anglois, & l'un des plus ſavans (A) perſonnages du XVI. ſiecle, étudia à Florence ſous Demetrius Chalcondyle, & ſous Politien, & ſe diſtingua ſi hautement par ſa politeſſe, & par ſa modeſtie que Laurent de Medicis le donna pour compagnon d'étude à ſes enfans. Il fut enſuite à Rome, & y fut fort eſtimé d'Hermolaus Barbarus. Etant retourné en Angleterre il fut donné pour precepteur au Prince Artus fils ainé de Henri VII. & lui dedia la verſion (B) Latine de la ſphere de Proclus. Il s'étoit aſſocié avec deux * autres Anglois pour la traduction d'Ariſtote, mais ce deſſein fut abandonné par ſes camarades.

* *Latimer & Crocinius.*

(F) *Elle rabroüa . . . le Connetable de Mommorenci.*] Donnons ce recit tout tel qu'on le trouve dans Brantome. „ (a) Un jour au ſiege de (b) Rouën „ ainſi que la Reine alloit au fort de Sainte Catherine „ de Rouën, accompagnée de ſes filles, Monſieur le „ Conneſtable luy ayant dit un mot, & pris congé „ d'elle, vint à rencontrer Mademoiſelle de Limeuil, „ l'une des belles & ſpirituelles filles de la Cour, & „ qui diſoit auſſi bien le mot, & vint tout à cheval la „ ſaluer pour cauſer avec elle, & l'appelloit ſa maſtreſ„ ſe, & tousjours la vouloit accoſter, car le bon hom„ me n'eſtoit pas ennemy de la beauté ny de l'amour, „ fût ou par effets ou par paroles; car il avoit eu de „ bonnes pratiques en ſon jeune temps que je ne di„ ray point. Mademoiſelle de Limeuil qui n'eſtoit pas „ ce jour-là en ſes bonnes humeurs, ne fit pas grand „ cas de luy, car elle eſtoit altiere quand elle vouloit, „ & commença à le rabroüer fort, & renvoyer Mon„ ſieur le Conneſtable, qui luy dit, Et bien ma maiſ„ treſſe, je m'en vais, vous me rabroüez fort. Elle „ luy reſpondit, C'eſt bien raiſon que vous renconn„ triez quelque perſonne qui vous rabroüe, puis que „ vous eſtes couſtumier de rabroüer auſſi tout le mon„ de. Adieu donc, dit-il, ma maiſtreſſe, je m'en „ vais, car vous m'avez donné la mienne.„

(a) *Brantome, éloge de ce Connetable, au 2. tome de ſes Memoires, p. m. 71. 72.*

(b) *Rouën fut aſſiegé pendant l'automne de 1562.*

(G) *Un paſſage de Brantome qui la concerne.*] Je ne crains pas que les conoiſſeurs ſe declarent contre ma conjecture, quand ils auront bien examiné les circonſtances du recit que l'on va lire. Il eſt dificile de n'y pas trouver la Limeuil & le Prince de Condé.

„ (c) J'ay connu un autre Prince, mais non pas ſi „ grand (d), lequel durant ſes premieres nopces & ſa „ viduité (e), vint à aimer une fort belle & honneſte „ Demoiſelle de par le monde, à qui il fit, durant leurs „ amours & ſoulas, de fort beaux preſens de carcans, „ de bagues, pierreries, & force autres belles hardes, „ dont entr'autres il y avoit un fort beau & riche mi„ roir où eſtoit ſa peinture. Or le Prince vint à épou„ ſer une fort belle & honneſte Princeſſe de par le „ monde, qui luy fit perdre le goût de ſa premiere „ Maiſtreſſe, encor qu'elles ne deuſſent rien l'une à „ l'autre de la beauté. Cette Princeſſe ſollicita & per„ ſuada tant Monſieur ſon mary, qu'il envoya deman„ der à ſa premiere Maiſtreſſe tout ce qu'il luy avoit „ jamais donné de plus exquis & de plus beau. Cette „ Dame en eut un grand creve-cœur, mais pourtant „ elle avoit le cœur ſi grand & ſi haut, encor qu'elle „ ne fuſt point Princeſſe, mais pourtant d'une des meil„ leures Maiſons de France, qu'elle luy renvoya tout „ le plus beau & le plus exquis, où eſtoit un beau „ miroir avec la peinture dudit Prince: mais avant „ pour le mieux decorer, elle prit une plume & de l'en„ cre, & luy ficha dedans des cornes au beau mitan „ du front, & delivrant le tout au Gentilhomme, luy „ dit: Tenez mon amy, portez cela à voſtre Maiſtre, „ & que je luy envoye tout ainſi qu'il me le donna, „ & que je ne luy ay rien oſté ny adjouſté, ſi ce n'eſt „ que de luy-meſme il y ait adjouſté quelque choſe du „ depuis: & dites à cette belle Princeſſe ſa femme, „ qui l'a tant ſollicité à me demander ce qu'il m'a donn„ né, que ſi un Seigneur de par le monde (le nom„ mant par ſon nom, comme je ſçay) en euſt fait de „ meſme à ſa mere, & luy euſt repeté, & oſté ce qu'il „ luy avoit donné pour coucher ſouvent avec elle par „ ſon pardon d'amourettes & jouyſſance, qu'elle ſe„ roit auſſi pauvre d'affiquets & pierreries que Dame „ de la Cour: & que ſa teſte qui en eſt ſi fort chargée „ aux depens d'un tel Seigneur, & du devant de ſa „ mere, que maintenant elle ſeroit dans les jardins à „ cueillir des fleurs pour s'en accommoder, au lieu „ de ces pierreries: or qu'elle en faſſe des paſtez & des „ chevilles, je les luy quitte. Qui a connu cette De„ moiſelle-là, jugeroit bien qu'elle avoit fait ce coup, „ & ainſi elle-meſme me l'a raconté, car elle eſtoit „ tres-libre en paroles; mais pourtant elle s'en cuida „ trouver mal, tant du mary que de la femme, pour „ ſe ſentir ainſi deſcriée: à quoy on luy donna blaſme, „ diſant que c'eſtoit ſa faute, pour avoir ainſi depité „ & deſeſperé cette pauvre Dame, qui avoit fort bien „ gagné tels preſens par la ſueur de ſon corps. Cette „ Demoiſelle, pour eſtre l'une des belles & agreables „ de ſon temps, nonobſtant l'abandon qu'elle avoit „ fait de ſon corps à ce Prince, ne laiſſa à trouver un „ party d'un tres-riche homme, mais non de ſembla„ ble Maiſon, ſi bien que ſe venant à reprocher l'un à „ l'autre les honneurs qu'ils s'eſtoient faits de s'eſtre „ entre-mariez: elle qui eſtoit d'un ſi grand lieu de l'a„ voir eſpouſé, il luy fit reponſe; & moy j'ay fait plus „ pour vous que vous pour moy; car je me ſuis des„ honoré pour vous remettre voſtre honneur; voulant „ inferer par là, que puis qu'elle l'avoit perdu eſtant „ fille, il le luy avoit remis l'ayant priſe pour fem„ me. „

(c) *Brantome, Memoires des Dames galantes, tome 2. pag. 392.*

(d) *Il venoit de parler de l'avanture d'un très-grand Prince ſouverain.*

(e) *J'ai de la peine à croire que la Limeuil ait continué ſa galanterie avec le Prince depuis qu'il fut veuf; car il le devint pendant qu'elle étoit dans un Monaſtere.*

(H) *Sa ſœur ainée.... Brantome en parle.*] Voici en quels termes: (f) *Il eſcheut à l'aiſnée Limeuil, à ſon commencement qu'elle vint à la Cour, de faire un paſquin (car elle diſoit & eſcrivoit bien) de toute la Cour, mais non point ſcandaleux pourtant, ſi non plaiſant; mais aſſeurez-vous qu'elle (g) la repaſſa par le foüet à bon eſcient, avec deux de ſes compagnes, qui en eſtoient du conſentement, & ſans qu'elle avoit cet honneur de luy appartenir à cauſe de la Maiſon de Touraine, alliée de celle de Boulogne, elle l'euſt chaſtiée ignominieuſement par le commandement exprés du (h) Roy qui deteſtoit tels eſcrits.* Dans l'éloge de Catherine de Medicis il remarque que cette fille mourut à la Cour. Il nous aprend ailleurs un fait ſingulier touchant cette fille. *Durant ſa maladie*, dit-il (i), *dont elle treſpaſſa, jamais elle ne ceſſa, ains cauſa tousjours; car elle eſtoit fort grande parleuſe, brocardeuſe & tres-bien & fort à propos, & tres-belle avec cela: quand l'heure de ſa fin fut venue, elle fit venir à ſoy ſon valet (ainſi que les filles de la Cour en ont chacune un) qui s'apelloit Julien, & ſçavoit tres-bien jouer du violon: Julien, luy dit-elle, prenez voſtre violon, & ſonnez-moy tousjours juſques à ce que me voyez morte, (car je m'y en vais) la defaite des Suiſſes, & le mieux que vous pourrez; & quand vous ſerez ſur le mot, tout eſt perdu, ſonnez-le par quatre ou cinq fois le plus piteuſement que vous pourrez: ce que fit l'autre, & elle-méme luy aidoit de la voix, & quand ce vint, tout eſt perdu, elle reïtera par deux fois; & ſe tournant de l'autre coſté du chevet, elle dit à ſes compagnes, tout eſt perdu à ce coup, & à bon eſcient, & ainſi deceda. Voilà une mort joyeuſe & plaiſante: je tiens ce conte de deux de ſes compagnes, dignes de foy, qui virent joüer le myſtere.* Ceux qui feront une liſte des perſonnes qui ſont mortes en plaiſantant, ne devront pas oublier cette Demoiſelle.

(f) *Brantome, Dames galantes, tom. 2. pag. 366.*

(g) *C'eſt-à-dire Catherine de Medicis.*

(h) *C'eſt-à-dire de Henri II.*

(i) *Ibid. pag. 342.*

(A) *L'un des plus ſavans perſonages du XVI. ſiecle.*] Conſultez Mrs. Baillet & Pope Blount qui ont recueilli pluſieurs éloges qu'on lui a donnez, celui-là au 4. tome (k) des jugemens des ſavans, celui-ci à la page 376. & 377. de ſon *cenſura celebriorum Authorum.*

(k) *Pag. 84. & 85. & 371.*

(B) *Il dedia au* Prince Artus *la verſion Latine de la ſphere de Proclus.*] (l) Paul Jove & (m) George Lilius l'aſſûrent, & cependant Eraſme raconte que cet Ouvrage fut dedié à Henri VII. qui n'en fit aucun état, parce qu'un envieux lui repreſenta que ce n'étoit point la premiere traduction de Proclus. (n) *Thoma Linacro peſſimè ceſſit quòd* Proculum *à ſe denuò verſum Regi hujus patri dicarat.* Andreas *quidam* Tolaſates, *præceptor* Arcturi *Principis, & in regnum paternum ſucceſſuri, niſi mors antevertiſſet, cacus adulator, nec adulator tantùm, ſed & delator peſſimus, Regem admonuit hoc libelli jam olim fuiſſe verſum à neſcio quo; & erat, ſed miſerè. Hanc ob cauſam Rex & munus aſpernatus eſt, & in* Linacrum *velut in impoſtorem inexpiabile concepit odium.* Eraſme nous conte là un furieux caprice de Henri VII.

(l) *Jovius in elog. doct. viror. p. m. 146.*

(m) *Georg. Lilius in elog. quorund. Anglorum pag. 93.*

(n) *Eraſm. epiſt. 14. lib. 26. pag. 1424.*

Digitized by Google

rades. Il traduisit en Latin quelques traitez de Galien, & publia un savant (C) Ouvrage *de emendata Latini sermonis structura.* Il fut Medecin du Roi d'Angleterre, & de la Princesse Marie, & legua une maison au (D) College des Medecins. Il mourut à l'âge de 64. (E) ans, & fut enterré à Londres dans l'Eglise de Saint Paul †. On lui donna * un Benefice l'an 1515. & il reçut l'Ordre ‡ de Prêtrise. Erasme le louë beaucoup, mais il lui attribuë le même defaut (F) qu'à Paul Emile, c'est d'avoir eu trop de peine à se contenter de son travail, & d'avoir voulu le retoucher & le polir trop souvent.

† *Tiré de Paul Jove in elog. viror. doctor. cap. 63. Voiez aussi Lilius ad calcem Jovii Britannia descripts. pag. 92. & seq.*

LIN-

* Linacer sacerdotio auctus est pro quo omnes Musas fortunæ gratias egisse arbitror. *Epist. 39. lib. 8. inter Erasmianas.*

‡ *Pope Blount cens. Auth. pag. 377.*

(C) *Un savant Ouvrage* de emendata Latini sermonis structura.] Il fut imprimé plusieurs fois. Je n'ai que l'édition de Venise *apud Aldum* 1557. in 8. La preface n'y est point. Elle avoit été adressée à la Princesse Marie, comme on l'assûre dans les paroles suivantes: (a) *Sed & de Emendata Latini sermonis structura, ex præstantissimorum authorum observatione compositum volumen, paulò antea, quàm vita excederet, publicavit, adscripta præfatiuncula Mariæ Henrici Octavi ex Catharina Hispana conjuge filiæ, laudatissimæ indolis, & admirabilis virtutum omnium concentu, ad omnem gratiam promerendam natæ Principi, cui renovato prudentissimi patris exemplo Henricus Rex Linacrum à tuenda sanitate præfectum adhibuit.* Mr. Baillet (b) citant la page d'où je tire ce Latin assûre que l'Auteur raporte qu'Erasme & Budé louërent Linacer d'avoir fait ce traité-là. Je ne trouve point ce fait dans mon édition.

(a) *Georgius Lilius ubi supra pag. 93.*

(b) *Baillet Jugem. des Sav. tome 4. pag. 85.*

(D) *Il legua une maison au College des Medecins.*] Ces mots sont la traduction des termes dont Gregorius Lilius s'est servi. (c) *Londini obiit, honesta domo in ea urbe, Medicorum Collegio ex testamento relicta.* (d) Paul Jove s'est ainsi exprimé: *Honestam domum Londini Medicorum Collegio dedicavit.* Ni l'un ni l'autre n'a été assez exact, car il faloit dire que Linacer fit bâtir à Londres le College des Medecins, & qu'il fut le premier qui en eut la presidence. C'est ce qu'on assûre dans son épitaphe (e). On y dit aussi qu'il fonda trois leçons publiques en Medecine, deux à Oxford, & une à Cambrige.

(c) *Georg. Lilius ubi supra pag. 94.*

(d) *Jovius ubi supra pag. 146.*

(e) *Apud Pope Blount ubi infra.*

(E) *Il mourut à l'âge de 64. ans.*] J'aurois dit que ce fut au mois de Fevrier 1525. si j'eusse suivi la narration de l'Auteur Anglois qui a été imprimé avec Paul Jove, car voici les termes de cet écrivain, (f) *Londini obiit . . . . sepultus est in divi Pauli templo maximo, ad Septentrionalis portæ ingressum, eo ferè tempore, quo Franciscus Gallorum Rex ad Ticinum in Cisalpinis pugnans, à Cæsareanis ducibus captus est.* Mais il vaut mieux dire comme a fait Mr. Moreri, que Thomas Linacer mourut le 20. d'Octobre 1524. Mr. Pope Blount (g) le dit aussi, & cependant il raporte l'épitaphe de ce Medecin dans laquelle le jour de la mort est le 7. d'Octobre 1524.

(f) *Georgius Lilius in elogiis quorundam Anglorum pag. 94.*

(g) *Pope Blount cens. Author. pag. 377.*

(F) *Erasme le louë beaucoup, mais il lui attribuë le même defaut qu'à Paul Emile.*] Je ne raporte point les éloges qu'il lui a donnez: on les trouvera dans son *Ciceronianus*, & dans plusieurs endroits de ses lettres. Je m'étendrai seulement sur ce qu'il le blâme d'avoir eu le goût trop dificile. (h) *Nec multum abfuit ab hoc vitio*, dit-il après les paroles qu'on a vuës (i) cidessus, où il decrit l'humeur de l'historien Paul Emile, *Thomas Linacrus Anglus, vir undequaque doctissimus.* Il lui écrivit une lettre l'an 1521. dans laquelle il l'exhorte à ne pas tant faire languir le public, & à ne le priver pas si long tems de la lecture des Ouvrages que l'on attendoit de sa plume avec impatience. Il lui dit qu'il est à craindre que sa conduite ne paroisse plutôt une cruauté qu'une precaution modeste. (k) *At tu si mihi permittis, ut liberè tecum agam, sine sine premis tuas omnium eruditissimas lucubrationes, ut periculum sit, nè pro cauto modestoque crudelis habearis, qui studia hujus seculi tam lentâ torqueas expectatione tuorum laborum, ac tam diu fraudes desideratissimo fructu tuorum voluminum. Fortassè terret te nostrum exemplum, sed etiam atque etiam vide, dum studiosius vitas nostram culpam, in diversum deflectas.* Le defaut dont on blâme là nôtre Linacer n'est pas fort commun parmi les Auteurs, & neanmoins on peut dire qu'à certains égards il ne l'est que trop; car pour l'ordinaire ce ne sont pas les mauvais Auteurs, ou les écrivains mediocres qui en sont coupables, ce sont les plus excellentes plumes. Il seroit à souhaiter que ceux qui publient tant d'Ouvrages mal tournez, mal digerez, & qui ne servent presque de rien à la Republique de lettres, outrassent la maxime qu'il faut garder un ecrit dans son cabinet (l) pendant neuf ans. Il seroit bon qu'ils se piquassent d'un excés de delicatesse, & qu'ils ne crussent jamais avoir mis la derniere main à une composition. Rarement arrive-t-il qu'ils aient cette pensée. Il ne faudroit point regretter qu'ils l'eussent souvent. Mais il est fâcheux qu'un très-habile homme soit semblable à ce fameux peintre qui ne se pouvoit resoudre à s'imaginer que ses tableaux fussent finis, & dont Apelles reconut si bien le foible: *Cum Protogenis opus immensi laboris ac curæ supra modum anxia miraretur* (Apelles) *dixit . . . . . omnia sibi cum illo paria esse aut illi meliora: sed uno se præstare, quod manum ille de tabula non sciret tollere: memorabili præcepto, nocere sæpe nimiam diligentiam.* Ces paroles de Pline sont très-bonnes, elles contiennent un proverbe qu'Erasme aplique aux savans qui ont le goût de Linacer, & d'ailleurs elles nous aprenent qu'un soin trop exact, trop tendu, trop opiniâtre fait souvent du tort. Vous allez lire l'aplication faite par Erasme. (m) *Peculiariter autem convenit* (proverbium, manum de tabula) *in quosdam scriptores plus satis accuratos, & morosa cujusdam diligentia, qui sine fine premunt suas lucubrationes, semper aliquid addentes, adimentes, immutantes, & hoc ipso maximè peccantes, quia nihil peccare conantur.* Qu'arrive-t-il de cette peine trop scrupuleuse? Un grand dommage pour le public, & beaucoup de prejudice pour ceux qui la prenent. Le public demeure trop long tems frustré du bien qu'il retireroit des compositions des grans Auteurs, quand même elles seroient éloignées de la perfection qu'ils eussent pu leur donner. Il en demeure frustré pour toûjours assez souvent, parce qu'ils meurent avant que de les avoir rangées en une forme d'où leurs amis ou leurs heritiers puissent tirer quelque parti. Ceux qui composent avec un esprit dificile, & qui corrigent avec une extrême severité leurs productions se rebutent enfin de leur travail, & craignent de le toucher. Ils le regardent comme une torture & comme une croix, & ils diferent le plus qu'ils peuvent d'y mettre la main: le souvenir de la fatigue qu'ils ont essuiée à transformer une page, leur inspire de la crainte, ils laissent donc passer des mois tout entiers sans revenir à cette penible tâche; & ainsi quand on se figure que leur livre est bien avancé, parce qu'on n'ignore pas qu'ils l'ont entrepris depuis 10. ou 12. années, ce ne sont encore que des morceaux ébauchez, & des pieces decousuës, & il arrive assez souvent qu'ils meurent avant que l'Ouvrage ait reçu sa premiere forme. Ils se privent par là eux-mêmes de la gloire à quoi ils avoient pu aspirer. Quelques-uns sont plus heureux, ils s'obstinent au travail, & à force de limer & de polir leurs compositions sans aucun relâche, ils les trouvent dignes de la lumiere publique; mais la peine qu'ils ont euë à se contenter gâte leur écrit, car il y a un certain degré de correction au delà duquel on ne sauroit rien faire qui au lieu de perfectionner l'Ouvrage, & de lui donner plus de nerfs, & plus de force, ne l'amaigrisse, & ne le dessèiche. (n) *Perfectum opus absolutumque est, nec jam splendescit lima, sed atteritur.* Pline le jeune qui se sert de ces paroles dans un endroit de ses lettres, se sert de la même pensée en un autre lieu pour montrer à son ami les desordres d'une correction outrée. (o) *Diligentiam tuam in retractandis operibus valde probo. Est tamen aliquis modus, primum, quod nimia cura deterit magis, quam emendat; deinde, quod nos à recentioribus revocat, simulque nec absolvit priora, & inchoare posteriora non patitur. Vale.* Quintilien autre grand maître pose le même principe, & le develope admirablement, & declare qu'un écrit que l'on ne cesse de retoucher & de refondre perd sa vigueur naturelle. On en retranche, dit-il, ce qui étoit sain, on lui ôte le sang, on le rend semblable à un corps tout couvert de cicatrices. Que ce qu'il dit est beau! (p) *Et ipsa emendatio finem habet. Sunt enim qui ad omnia scripta tanquam vitiosa redeant; & quasi nihil fas sit rectum esse quod primum est, melius existiment quicquid est aliud, idque faciant quoties librum in manus resumpserint, similes medicis etiam integra secantibus. Accidit itaque ut cicatricosa sint, & exanguia, & cura pejora. Sit igitur aliquando quod placeat, aut certè quod sufficiat: ut opus poliat lima, non exterat.* L'Orateur Calvus fut un exemple de ce que l'on vient de lire. Il exerçoit sur ses écrits une inquisition trop severe, & il leur donnoit la discipline si rudement, & si superstitieusement qu'il les reduisoit à une espece de langueur. (q) *Accuratius quoddam dicendi & exquisitius*

(h) *Erasm. apophtheg. lib. 6. pag. m. 524.*

(i) *Pag. 1119. lettre f.*

(k) *Idem Erasm. epist. 3. lib. 14. pag. 655.*

(n) *Plinius epist. 11. lib. 5.*

(o) *Id. epist. 35. lib. 9.*

(p) *Quintil. lib. 10. cap. 4. pag. m. 488.*

(q) *Cicero in Bruto p. m. 410.*

Recueils touchant les Auteurs qui corigent trop leurs écrits.

(l) Nonumque prematur in annum. *Horat. de arte poët. p. m. 170.*

Digitized by Google

LINGELSHEIM (GEORGE MICHEL) precepteur *, & puis Conſeiller de l'Electeur Palatin, floriſſoit au commencement du XVII. ſiecle. Il étoit né à Strasbourg †. Il a paſſé pour (A) l'Auteur d'un livre intitulé, *Idolum Hallenſe*, où Lipſe eſt fort maltraité. Il entretenoit commerce de lettres avec Bongars; mais on ſe trompe quand on (B) aſſûre qu'il avoit été ſon Secretaire, & qu'il a publié les lettres qu'ils s'étoient écrites. J'ai dit ailleurs ‡ qu'il fut le depoſitaire du manuſcrit de Mr. de Thou.

LIN-

* *Scaligerana, pag. m. 141.*

† *Ibid. pag. 162.*

‡ *Dans l'article de Camden, pag. 782. col. 2.*

quiſitius afferebat genus: quod quanquam ſcienter eleganterque tractabat, nimium tamen inquirens in ſe, atque ipſe ſeſe obſervans, metuenſque ne vitioſum colligeret, etiam verum ſanguinem deperdebat. Itaque ejus oratio, nimia religione attenuata, &c. Quintilien (a) apelle cela être calomniateur de ſoi-même. Voici la metaphore dont s'eſt ſervi un Auteur moderne. „(b) Il „y a des eſprits ſteriles leſquels ayant fait un effort en „leur vie, ne ſe laſſent jamais de le peigner juſques à „ce que ils luy arrachent les cheveux, & au bout du „conte c'eſt un avorton.„ Mettons Sannazar entre les modernes qui ont eu la maladie de l'Orateur Calvus. On n'a pu (c) *s'empecher de blamer ce Poëte d'avoir fait gemir & crier ſon poëme ſous la lime durant un ſi long eſpace de temps, & de l'avoir trop uſé & trop affoibli ſous pretexte de le polir de plus en plus.*

Les recueils dont je viens de me decharger en cet endroit, ne paroîtront pas hors d'œuvre à ceux qui ſauront ce que j'avois à prouver. Il faloit que je prouvaſſe que la peine qu'avoit Linacer à ſe ſatisfaire dans ſes compoſitions étoit un defaut. Cela ſemble un paradoxe: il etoit donc neceſſaire de raiſonner là-deſſus, & de raporter des autoritez. Mais je ſouhaite bien que l'on ſache que ceci ne regarde point en general tous ceux qui s'apliquent avec rigueur à retoucher, & à reformer leurs écrits. Ils ſont bien, ils ſont très-loüables, pourvû qu'ils n'aillent pas juſques à l'excés (d). Le trop eſt la ſeule choſe qui les puiſſe faire blâmer avec quelque ſorte de raiſon. *Non amo nimium diligentes*, diſoit un illuſtre (e) parmi les anciens Romains. Je dirai encore deux choſes avant que de finir. Il y a des Auteurs qui ont cent fois plus de peine à ſe contenter au commencement de leur Ouvrage, que dans la ſuite. Les ratures, les changemens, & les autres marques d'un goût inquiet paroiſſent ſur tout aux premieres lignes de l'original. C'eſt ce que l'on remarqua dans le manuſcrit d'un traité (f) de Platon, & dans celui de Petrarque. Voici un paſſage de Muret où l'Arioſte ſe trouve mêlé pour une ſemblable delicateſſe. (g) *Audivi a maximis viris, quique id facillime noſſe poterant, Ludovicum Arioſtum, nobiliſſimum nobiliſſimæ domus præconem, in duobus primis grandioris illius poematis ſui verſibus plus quam credi poteſt laboraſſe, neque ſibi prius animum explere potuiſſe, quam cum illos in omnem partem diu multumque verſaſſet. Idem accidit & nobiliſſimo Etruſcorum poetarum Franciſco Petrarchæ: cujus ex autographo, quod habuit vir præſtantiſſimus Petrus Bembus, facile cernitur, eum in limando ſecundo item poematum ſuorum verſu ſæpe ſudaſſe.* Mr. de Vigneul Marville dit: „ Qu'il „y a des Ecrivains qui ont une peine infinie à com„mencer, & qui courent quand une fois le chemin eſt „ouvert. Les premieres lignes de l'Hiſtoire de M. „de Thou, lui coûterent plus que tout le reſte; mais „dés qu'il eut ſurmonté cette difficulté, il courut en „écrivant.„ L'autre choſe qui me reſte à dire eſt, qu'il y a des Auteurs à qui la reviſion d'un Ouvrage qu'ils veulent faire rimprimer coûte plus que la premiere compoſition. Ils s'apliquent & avec plus de plaiſir, & avec plus de ſcrupules à corriger une copie imprimée qu'une copie manuſcrite. Mais la plupart du tems c'eſt une peine perduë, car il n'y a que fort peu de gens qui comparent les éditions, & à moins que de les comparer entre elles patiemment & habilement, on ne conoit pas l'importance des corrections. Tel endroit d'une ſeconde édition (h) qui ne contient pas plus de lignes que dans la premiere, ou même qui n'en contient pas tant, eſt converti de plomb en or, mais où ſont les gens qui s'en aperçoivent? J'ai parlé ailleurs (i) de ceux qui compoſent ou ſans peine ou avec peine, & j'en parlerai encore (k) ci-deſſous.

(A) *Il a paſſé pour l'Auteur d'un livre . . . . . où Lipſe eſt fort maltraité.*] Il en envoia des exemplaires à (l) ſes amis, & il leur en demandoit leur penſée, avec je ne ſçai quel empreſſement qui ſentoit l'Auteur. On fut donc aſſez excuſable de s'imaginer qu'il avoit fait l'*Idolum Hallenſe*. Scaliger ce grand critique ſe fonda ſur d'autres raiſons; il crut trouver dans cet Ouvrage le genie de Lingelsheim. *Autor de Idolo Hallenſi eſt Lingelsheim . . .* diſoit-il (†), *C'eſt lui qui m'en a envoyé un exemplaire. . . . Je reconois en de Idolo Hallenſi les traits de l'eſprit de Lingelsheim; je le conois fort bien: il m'a envoyé le livre, & prié de lui en écrire mon jugement.* Voilà de ſes diſcours de converſation: ſa plume les confirma dans une lettre (m) qu'il écrivit à Lingelsheim touchant l'*Idolum Hallenſe*, où il lui attribua cet Ouvrage, & lui en dit beaucoup de bien; mais il ſçut enſuite que Denaiſius l'avoit compoſé. *Lingelsheim*, dit-il (n), *m'a eſcrit que l'Auteur de Idolo Hallenſi eſt Denaiſius Aſſeſſeur de la Chambre Imperiale; & parce qu'il vit entre les Jeſuites il ne deſire eſtre nommé.* Mr. Placcius a fort bien fait d'obſerver, que le jugement de ce ſouverain critique n'étoit pas toûjours bien ſûr. (o) *Hac ſane vice erravit, & infeliciter criſin ſuam quam ipſemet tantopere prædicare ſolebat, exercuit Heros ille Criticorum Hypercriticus.* Il cite Melchior Adam (p) qui a donné cet Ouvrage à ſon veritable Auteur Pierre Denaiſius: il remarque que Colomiés ignoroit la verité ſur cette afaire, aiant dit en deux endroits (q) que Lingelsheim étoit l'Auteur de ce livre. Baudius conjectura comme Scaliger, & aſſûra que la voix publique étoit conforme à ſa conjecture; tant il eſt vrai que l'on eſt ſujet à ſe tromper dans ces ſortes d'attributions. (r) *Viro gravi & ſapienti Johanni Lingelsheimio officioſam ſalutem nunciari cupio. Conſentiens fama eſt eum eſſe auctorem libelli de Idolo Hallenſi adverſus Lipſium, & id ipſe conjeceram cum primum in manus meas venit. Non eſt quod patrem pudeat ſuæ prolis, cum non puduerit tantum virum tales nugas effutire in dedecus anteparta fama.* Mr. Teiſſier (ſ) a ſuivi la foule. Selon toutes les aparences Lingelsheim aprit à Bongars que Denaiſius etoit l'Auteur de cette Idole de Hal: voiez ſa lettre 157. Ce livre au reſte fut imprimé l'an 1605. *in* 4. ſous ce titre, *Diſſertatio de Idolo Hallenſi Juſti Lipſii mangonio & phaleris exornato atque producto.* J'ai lu dans une lettre (t) de Lingelsheim que Goldaſt paſſa pour l'Auteur de cet Ouvrage, & que l'*Amphitheatrum honoris* le donnoit à Scaliger. Une autre lettre de Lingelsheim nous aprend que Goldaſt avoit eu ſoin de l'impreſſion, & que cela lui fit beaucoup d'ennemis; car ce livre irrita furieuſement les Jeſuites. (v) *Quam gaudeo probari tibi ſcriptum de Idolo, certe omnium bonorum cum magno applauſu acceptus eſt, ſed facetia illa ſcholaſtica commoverunt noſtros Academicos, adeo ut Rector diſtractionem libelli edicto inhibuerit, & jam vindictam ſpirant magiſtri, eo quod nimis contumelioſus ſit interpres in totum ordinem, & quia Goldaſtum editorem hujus ludi ex typographo cognoverunt, & ſtilis & telis in illum inſurgunt, atque etiam aulicos in partes trahunt, quos nimis ruſticatim ille tetigerit.* Dans une autre lettre il obſerve que le Carme (w) qui repondit pour Juſte Lipſe, vomit mille injures contre Bongars, & le regarda comme l'Auteur de l'Idole. Lingelsheim auroit voulu que Bongars en eût demandé juſtice par le moien de l'Ambaſſadeur de France. (x) *Indignatus ſum quum reperi anagramma ſuis obnigra, ubi monaſtico acumine ſuſpicionem ſuam prodit quaſi tu autor eſſes. Cogitavi, anne per Oratorem Regium qui Bruxella eſt, ſi eſt tibi amicus, negotium beſtiæ illi creari poſſet ob atroces injurias quas in te effundit, cùm tamen author libri non ſis, & quam voluptatem in maledicendo cepit, eandem in lite moleſta & infamia qua condemnatos injuriarum manet, perdat.* Lipſe ne repondit rien; c'étoit le meilleur parti qu'il pût prendre; ſes amis lui font honneur de ce ſilence; ils diſent qu'il mepriſa genereuſement cet adverſaire, & qu'à l'exemple d'un dogue qui paſſe ſon chemin, ſans ſe detourner pour aller mordre un petit chien qui aboie contre lui, il ne daigna s'abaiſſer à combatre l'anonyme. C'eſt ainſi qu'on parle preſque toûjours lors qu'on ne ſçait que repondre. *Exinde maledicta acerbiora neſcio quis terræ filius,* Idoli Hallenſis (*ô Lucianeam blaſphemiam igne Tartareo expiandam!*) *titulo ementito, ſparſit in vulgus. Sed prudentioribus amicis ſuadentibus,* LIPSIUS *ſiluit, & judicio contemſit, atque adeò contemtu ſolo novum iſtum Porphyrium vincendum eſſe cenſuit. Sic ferè generoſior moloſſus importunum catulum ſtolidè adlatrantem præterit, nec dente aut pugna dignatur* (y).

(B) *On ſe trompe quand on aſſûre qu'il avoit été ſon Secretaire, & qu'il.*] J'en veux ici au ſavant Mr. Morhof: voici ſes paroles: (z) *Bongarſii & (aa) Lingelheimii epiſtolæ editæ ſunt Argentor. (bb) an.* 1660. *in* 12. *Erat Bongarſius vir ſuo tempore magni nominis ſub Henrico*

(a) Inveni qui Ciceroni crederent eum (*Calvum*) nimia contra ſe calumnia verum ſanguinem perdidiſſe. *Quintil. lib.* 10. *cap.* 1. *p.* 475.

(b) *Garaſſe, Apolog. pag.* 313.

(c) *Baillet Jugem. ſur les poëtes to.* 3. *pag.* 142.

(d) *Voiez Mr. de Vigneul Marville à la page* 224. *de ſes Melanges, édit. de Rouën* 1699.

(e) *Scipion l'Africain. Voiez Ciceron de Oratore lib.* 2. *fol. m.* 84. *A.*

(f) *Celui de republica. Voiez Denys d'Halicarnaſſe de collocat. verbor. cap.* 93. *p. m.* 69.

(g) *Muret. variar. lect. lib.* 18. *cap.* 8. *p. m.* 1207.

(h) *Confer quæ ſupra pag.* 466 *col.* 2.

(i) *Ci-deſſus pag.* 1416.

(k) *Dans la remarque G de l'article* Malherbe.

(l) *Voiez Scaligerana, voce* Lingelsheimius, *& les lettres de Lingelsheim pag.* 194.

(†) *Scaligerana ib.*

(m) *Voiez ſes lettres lib.* 4. *epiſt.* 315.

(n) *Scaligerana, voce* Denaiſius.

(o) *Placcius de anonymis, n.* 51. *pag.* 18.

(p) *In vitis Juriſconſult. pag.* 447.

(q) *Dans la clef des lettres pag.* 153. *&* 185. *opuſculorum edit. Ultraj.* 1669.

(r) *Baudius, epiſt.* 10. *centur.* 2. *pag. m.* 167.

(ſ) *Addit. aux éloges, tom.* 2. *pag.* 383.

(t) *Elle eſt dans le recueil des lettres écrites à Goldaſt, imprimé l'an* 1688. *pag.* 167.

(v) *Lingelsheim epiſt.* 57. *ad Bongarſium.*

(w) *Il s'appelloit* Anaſtaſius Cochletius. *Son livre eſt intitulé,* Palæſtra honoris D. Virginis Hallenſis pro Juſto Lipſio, contra Diſſertationem mentiti Idoli Hallenſis 1607.

(x) *Lingelsheim. ep.* 76. *ad Bongarſium pag.* 228.

(y) *Auber. Miraus in vita Lipſii, ad ann.* 1605. *pag. m.* 24.

(z) *Morhofius, Polyhiſt. lib.* 1. *cap.* 24. *p.* 306.

(aa) *Il faloit dire* Lingelsheimii.

(bb) *Voiez l'article* Bongars, *remarque H.*

Digitized by Google

LINGENDES (CLAUDE DE) l'un des plus celebres Predicateurs du XVII. siecle, nâquit à Moulins l'an 1591. & se fit Jesuïte à Lion l'an 1607. Il enseigna quelque tems la Rhetorique & les belles lettres; mais comme il avoit une merveilleuse naissance pour la Chaire, on l'apliqua presque toute sa vie à prêcher: & il s'aquit de ce côté-là une telle reputation †, qu'il y eut très-peu de Predicateurs qui l'égalassent, & qu'aucun ne le surpassa. Il fut Recteur du College de Moulins pendant onze années, & ensuite il fut Provincial de la Province de France. Il fut deputé trois fois à Rome aux assemblées generales de la Societé; & mourut à Paris Superieur de la Maison Professe le 12. d'Avril 1660 *. & non pas en l'année 1666. comme l'assûre Moreri. On a publié ses Sermons après sa mort: j'en dirai (*I*) quelque chose de très-remarquable. Il n'avoit publié (*Z*) que deux Ouvrages.

LINGENDES (JEAN DE) nâtif de Moulins, & cousin du precedent, fut un celebre Predicateur, & parvint par cette voie à l'Evêché de Sarlat, & puis à l'Evêché de Mâcon. Il prononça l'Oraison funebre de Louïs XIII. à St. Denys. Elle fut imprimée peu après ‡. Il fut donné pour precepteur à Mr. le Comte (*A*) de Moret, fils naturel d'Henri IV. l'an mil six cent dix-neuf. Le Poëte (*B*) de LINGENDES étoit son cousin. Cette (*C*) famille subsiste encore.

LIPPOMAN (ALOÏSIO) nâtif de (*A*) Venise, fut un des savans Prelats du XVI. siecle. Il exerça habilement plusieurs Nonciatures. La premiere fut, ce me semble, celle de Portugal. Il étoit Evêque de Modon, & Coadjuteur de Verone, lors qu'il fut envoié de Boulogne à Rome avec quelques autres Prelats ‖, pour plaider la cause de (*B*) la translation du Con-

† Ea nâminis celebritate per Galliam annis 36. ut qui eum illo in munere superarit inventus sit nostra ætate nemo, & vix ullus qui æquaverit. *Natan. Sotuel Biblioth. Script. Societat. pag. 153.*

* Tiré de *Natanael Sotuel ib.*

‡ *Voiez l'Abbé de Marolles, dans le denombrement des Auteurs qui lui ont donné des livres.*

‖ *Palavic. Hist. Concil. Trid. lib. 10. c. 15. n. 2:*

rico IV. negotiis publicis sæpe admotus. . . . Lingelheimius itidem vir in publica dignitate constitutus, & ad Helvetios legatus, olim Bongarsio ab epistolis literas Bongarsianas una cum suis publicavit: fuit enim inter illos commercium literarum mutuum. Comparez cela avec la preface du libraire, vous serez épouvanté que d'habiles gens soient sujets à prendre le change d'une maniere si énorme. La destinée des Auteurs est deplorable; car lors même qu'ils croient apliquer le plus fortement leur attention, ils prenent mal le sens d'un passage très-facile; je crains extrêmement que cela ne me soit arrivé une infinité de fois. Voici ce que le libraire de Strasbourg expose à la tête de son édition. *Leges hic Bongarsii & Lingelshemii Epistolas multa eruditione & variis prudentiæ documentis plenas, beneficio Nobilissimi Amplissimæque dignitatis viri qui Inclyta Reip. ad Helvetios legatus a clarissimo viro Dn. Francisco Veyrazio eas ut lucem viderent, accepit. Has venerandus hic senex qui in contubernio illustris Bongarsii duodecim annos, eidem ab epistolis vixerat, descripsit integras.* Le libraire parle là de deux personnes; de la premiere sans la nommer, & de la seconde en la nommant *François Veyraz*. Celui-ci avoit fourni les lettres à l'autre, qui avoit été depute de la ville de Strasbourg en Suisse. C'est sans doute de Veyraz qu'il faut entendre ce que le libraire expose dans la derniere partie du passage que j'ai raporté; c'est Veyraz qui a été Secretaire de Bongars pendant 12. ans; c'est lui qui a copié les lettres que ce libraire a publiées. Il y avoit long tems que Lingelsheim étoit parti de ce monde, lors qu'elles virent le jour. Ainsi Mr. Morhof (*a*) s'est trompé en plusieurs manieres.

(*a*) *Voiez l'article* Bongars, *pag. 644. lettre f.*

(*I*) *Je dirai* de ses Sermons *quelque chose de très-remarquable.*] Je ne fais que raporter ce que dit Mr. Gallois, quand il parla des *Sermons sur tous les Evangiles du Caresme par le R. P. de Lingendes*, imprimez à Paris en deux volumes *in* 8. l'an 1666. „ (*b*) C'est „ une chose assez surprenante que le Pere de Lingen- „ des dont toute la France a admiré l'éloquence, n'e- „ tudiast point les termes dont il se servoit, & s'en mist „ si peu en peine, qu'il composoit en Latin les Ser- „ mons qu'il devoit prononcer en François. Mais ce „ grand homme ne pensoit qu'à la force du raisonne- „ ment, à la vehemence des passions, & à la gran- „ deur des figures; & il estoit de l'advis de cet Ancien „ qui tenoit qu'un discours étoit fait, lors qu'il n'y „ avoit plus que les paroles à trouver. Aprés la mort „ de ce Pere on publia en Latin plusieurs de ses Ser- „ mons qu'on trouva écrits de sa main; & on en a „ desia (*c*) fait deux éditions. Mais cette langue n'est „ tant pas entenduë de tout le monde, plusieurs per- „ sonnes ont souhaitté qu'on les donnast en François. „ Il sembloit que la chose estoit d'autant plus facile, „ qu'on n'auroit pas mesme la peine de les traduire. „ Car comme tous les Sermons de ce Pere avoient esté „ écrits par plusieurs Copistes lors qu'il prescholt, on „ croioit qu'il n'y avoit qu'à les ramasser; & les met- „ tre en lumiere tels qu'on les trouveroit. Cependant „ la diversité qui s'est trouvée entre les differentes co- „ pies des mesmes Sermons, a fait connoître qu'elles „ estoient peu fideles. C'est pourquoy on a jugé à „ propos de traduire ces Sermons sur l'original Latin; „ sans neantmoins negliger ces manuscrits François, „ dont on a retenu les expressions autant qu'il a esté „ possible. On a aussi adjousté des transitions, des „ expolitions, & quelques ornemens qui ne sont point „ dans le texte Latin de l'Auteur, mais qui se trou- „ vent dans tous les Recueils des Ecrivains, & que la „ chaleur du discours luy fournissoit sur le champ: De „ maniere que cette édition Françoise n'est pas une „ simple traduction de la Latine. Mais la difference „ qu'il y a entre ces deux editions, c'est que la Latine „ donne les Sermons tels que l'Auteur les écrivoit; la „ Françoise les donne à peu prés tels qu'il les pronon- „ çoit: La premiere fait voir l'analyse du discours; La „ seconde en montre les parties jointes ensemble; L'u- „ ne est plus utile à ceux qui veulent faire des Sermons; „ & l'autre est plus propre pour ceux qui ne veulent „ que les lire. L'édition Latine est aussi beaucoup „ plus ample que la Françoise. Car de tous les Ser- „ mons qui sont dans l'édition Latine, on n'a choisi „ que les pieces les plus achevées, & seulement autant „ qu'il en faut pour composer un Caresme. „

(*b*) *Journal des Savans du 4. d'Avril 1667. pag. m. 154.*

(*c*) *La premiere est de l'an 1661. in 4. Deux ans après on publia dix Sermons de ce Jesuite, sur le St. Sacrement, qui furent ensuite imprimez en François, de la même maniere que les Sermons du Carême.*

(*Z*) *Il n'avoit publié que deux Ouvrages.*] L'un en Latin, l'autre en François: *Votivum monumentum ab Urbe Molinensi Delphino oblatum anno* 1639. *in* 4. Conseils pour la conduite de la vie.

(*A*) *Pour precepteur à Mr. le Comte de Moret.*] „ (*d*) Il n'y demeura pas long tems pour la premiere „ fois, car par je ne sai quelle intrigue secrette, con- „ tre l'intention mêmes de Madame la Comtesse de „ Moret, & de ses freres le Chevalier de Bueil & de „ la Perriere, on substitua Crosilles en sa place qui „ leur étoit auparavant le plus agreable du monde. Le „ Comte souffrit ce changement quoi qu'il aimât de „ Lingendes, mais il ne haissoit pas Crosilles, & vou- „ lut obeïr de bonne grace au Roi. . . . Mais enfin „ De Lingendes fut retabli. „

(*d*) *Memoires de l'Abbé de Marolles, p. 42. 43: ad ann.* 1619.

(*B*) *Le poëte de* LINGENDES.] Voici ce qu'en dit le même Abbé de Marolles: „ (*e*) Il écrivoit avec „ reputation dès les années 1607. & 1610. & il se voit „ de lui un poëme pour la naissance de Monsr. le Duc „ de Retelois, & cet autre si fameux au sujet du ban- „ nissement d'Ovide; qui se lit devant les Metamor- „ phoses de la traduction de Nicolas Renouard. „ *A force d'imiter Politien*, si nous en croions Colletet (*f*); *il se rendit enfin plus poli que Politien même dans quelques unes de ses pieces.*

(*e*) *Denombrement des Auteurs.*

(*f*) *Art poëtique, Discours de l'éloquence pag. 33. & la fin du vol. apud Baillet, Jugemens sur les Poëtes, n. 1448. pag. 134.*

(*C*) *Cette famille subsiste encore.*] Nicolas de LINGENDES frere de l'Evêque de Sarlat, fut maître ordinaire de l'hôtel du Roi. On l'envoia en Espagne pour la negociation du mariage de Louïs XIII. avec Anne d'Autriche. Il épousa en premieres noces Marie d'Abra de Raconis, tante de Charles de Raconis Evêque de Lavaur, & en eut Charles de LINGENDES Maître d'hôtel du Roi, sous-Doien des Chevaliers de St. Michel, & pere de Jean Augustin de LINGENDES Capitaine de cavalerie (*g*).

(*g*) *Tiré du Mercure galant du mois de Juin* 1689.

(*A*) *Nâtif de Venise.*] Les uns disent qu'il étoit d'une (*h*) famille très-noble: d'autres soutiennent qu'on n'a jamais sçu qui etoit son pere. Voiez la remarque D.

(*h*) *Hic sane illustri prosapia ortus; Patricius erat Venetus. Sanssaius in continuat. Bellarm. de Scriptor. Eccles. n. 47.*

(*B*) *Pour plaider la cause de la translation.*] Les Legats du Pape ne voulant point continuer le Concile à Trente, l'avoient transporté à Boulogne, & il y avoit des Evêques qui n'aprouvant point cette translation, étoient demeurez à Trente. C'est pour cela que les Legats deputerent un certain nombre d'Evêques au Pape, pour rendre raison de leur conduite. Lippoman fut un de ces deputez (*i*).

(*i*) *Palav. Hist. Concil. Trid. l. 10. c. 15.*

Digitized by Google

Concile l'an 1548. Il avoit opiné fortement dans cette assemblée contre la pluralité des Benefices, comme l'observe le Pere Paul †, qui d'ailleurs lui donne l'éloge d'avoir vêcu exemplairement β. Après l'interruption du Concile γ, il fut envoié Nonce en Allemagne l'an 1548, d'où le Pape Jules III. le rapella au bout de deux ans δ. Il le fit l'année suivante l'an des trois Presidens du Concile ζ. Paul IV. l'envoia en Pologne l'an 1556. pour y reprimer les progrés des Protestans η. Il l'éleva à l'Evêché de Bergame l'an 1558. & le fit son Secretaire θ. Lippoman mourut le 15. d'Août 1559 ι. Il publia (C) beaucoup de livres. On dit qu'il fit paroître une grande cruauté (D) contre les Sectaires, pendant sa Nonciature de Pologne.

LIPSE (JUSTE) en Latin *Lipsius*, a été un des plus savans Critiques qui aient fleuri au XVI. siecle. Je pourrois raporter beaucoup de choses curieuses sur son chapitre; mais comme d'autres * les ont déjà ramassées, & n'ont pas même oublié ce qui concerne son éducation, & la † prematurité de sa science, je me vois reduit à ne parler que de ce qu'ils ont negligé. Un des plus grans defauts qu'on reproche à Lipse, est l'inconstance (AA) en matiere de Religion. On

† *Fra-Paolo hist du Concile de Trente, l. 2. p. m. 234. ad ann. 1547.*

β *Id. l. 3. sub fin. p. 292. ad ann. 1551.*

γ *Palavic. ibid. l. 11. c. 2. n. 6.*

δ *Id. ib. c. 8. n. 6.*

ζ *Id. ib. c. 13. n. 1.*

η *Id. lib. 13. c. 13. n. 2.*

θ *Id. lib. 14. c. 7. n. 4.*

ι *Id. ib. c. 9. n. 4.*

* *Mr. Teissier, Addit. aux éloges de Mr. de Thou, to. 2. p. 381. & 432. Bullart, Academie des Sciences, to. 2. pag. 193.*

‡ *Baillet, enfans celebres, pag. 184.*

(a) *Chevillier, Origine de l'Imprimerie de Paris, pag. 149. 150.*

(b) *Le Lexicon Grec de Jaques Tusanus.*

(c) *Stanislaus Lubieniecius, Hist. reformationis Polonicæ pag. 76.*

(d) *Idem Lubieniecius ibid. pag. 78.*

(e) *C'étoit le Gouverneur du lieu.*

(C) *Il publia beaucoup de livres.*] Les plus considerables, si je ne me trompe, sont *Catena sanctorum patrum in Genesim, & in Exodum.* Il fit imprimer la *Catena in Genesim* à Paris *in folio*, „ (a) par Charlotte „ Guillard l'année 1546. C'est une tres-bonne Im„ pression. Il vint à Paris trouver la Veuve, & l'obli„ gea à faire cesser un grand Ouvrage (b) que l'Univer„ sité attendoit avec impatience, pour travailler à l'im„ pression du second volume, *Catena in Exodum*, qui „ fut achevée l'année 1555. Elle est en la même for„ me & de la même beauté que la precedente. Ces „ éditions sont mêlées d'Hebreu, de Grec & de toute „ sorte de bons caracteres. „ Je ne sçai comment accorder ceci avec plusieurs bons catalogues qui marquent que la *Catena in Exodum* est imprimée à Paris l'an 1550. Les autres Ouvrages de Lippoman sont *Catena in aliquot Psalmos.* Une compilation des vies des Saints en 8. volumes. *Confirmatione di tutti gli dogmi Catholici, con la subversione di tutti i fondamenti delli moderni heretici*, à Venise 1553. *Espositioni volgari sopra il simbolo apostolico, il pater nostro* &c.

(D) *Une grande cruauté contre les Sectaires . . . . . en Pologne.*] Selon l'Auteur que je citerai, Lippoman fut le premier Nonce Apostolique que l'on eût vu en ce païs-là. Il se servit du suplice de quelques Juifs pour intimider les heretiques. A force d'argent il suborna des accusateurs, qui dirent qu'une femme avoit vendu une hoitie à quelques Juifs, & que ces impies en avoient tiré a coups d'aiguilles une phiole de sang, pour guerir la plaie de la circoncision. On surprit un ordre du Roi pour les faire brûler. Ils protesterent de leur innocence sur le bûcher. Le Roi aiant sçu comment la chose s'étoit passée, en conçut une grande indignation contre Lippoman. Neanmoins on fit une relation de tout cela sous le nom du Roi, laquelle fut envoiée à Rome, pour y grossir les documens des miracles dans les Archives. Je m'en vais raporter les paroles de l'Ecrivain Polonois qui narre ceci. Il commence par un reproche de basse naissance à Lippoman. (c) *Primus id officii apud nos gessit* Aloysius Lipomanus *Venetus, homo ut facta testantur, pervicax & crudelis. Quod tanto minus mirandum, quanto* Asperius nihil est humili cum surgit in altum. *Dicebatur enim eum incerto patre fuisse natum. Hunc quamprimum Nuncii Terrarum in Comitio viderent, extemplo eum compellarunt:* Salve progenies viperarum. *Talem se reipsa fuisse Lipomanus probavit. Videns enim dogma eorum de Sanctissimo, ut vocant, Sacramento in magno versari discrimine, concio Loviciam Pontificum omnis generis conventu, è re sua judicarunt exemplum severitatis, vel potius feritatis, ad incutiendum populo sibi parenti metum, & dissentientibus horrorem in aliquo ex infima vulgi fece ideoque impunius statui. . . . Hinc impetu in Judæos quàm odio publico laborantes, tam innocentia præsidiis defectos, facto, tres è grege eorum & fœminam quandam Dorotheam Laziciam in vincula conjecerunt. Capita accusationis hæc fuerunt: Laziciam cum de more solenni ante Paschatos festum ad Sacram communionem accederet, occultatam in ore hostiam Judæis vendidisse: hos acubus eam confixisse: inde ampullam sanguinis, quo ad sanandum infamium circumcisorum vulnus opus habeant, collegisse. . . .* (d) *Mandata nomine Regio ad* (e) *Borcum per dispositos equites misere, ut Judæos ex mente Legati Apostolici & Spiritus S.* (scilicet) *concilium Lovicense regentis ad regum damnaret. Lata in Judæos sententia. „ Hi ad regum deducti „ palam libere dicere: Nunquam nos hostiam emimus vel „ acubus confiximus: Nos enim nequaquam credimus „ hostiæ inesse Dei corpus: Imò scimus Deo nullum cor„ pus, sanguinemve esse: & more Majorum credimus, „ Messiam non futurum fuisse ipsum Deum, sed ejus nun„ cium & Legatum: Compertum quoque habemus furi„ na nihil inesse sanguinis. Testamur ad ultimum vos „ nullo sanguine opus habere. „ His auditis crudelitatis Lipomaniana & Pontificia administri picem ardentem ori miserorum infuderunt. Tam horrendam omni ex parte facinus monumentis Romanis infertum & pro miraculo vulgatum, Regis nomine, ad conciliandam rei fidem, adpositi. Id scripti à Myscovio traditum Regi, indignationem & iram ejus excivit, animumque à Lipomano avertit. Huic Rex in os dicere non erubuit: se facinus illud immane detestari: & nequaquam adeò mente captum esse, ut hostiæ isti sanguinem inesse credat.* Du Saussai (f) assûre que Lippoman fut si haï des sectaires, qu'il pensa perir plusieurs fois par leurs attentats. Mr. de Sponde (g) pretend que le miracle qui parut alors sur l'hostie, entre les mains de ces miserables Juifs, fut fondé sur trois raisons: la derniere fut que le Nonce Lippoman dechiré par les libelles des heretiques, & courant risque de la vie, avoit besoin que la providence lui conciliât une grande autorité. Stanislaus Hosius Evêque de Warmie, temoigna une extrême indignation de ce que Pierre Paul Vergier dediant un livre au Roi de Pologne, avoit defié Lippoman Nonce Apostolique à une dispute publique dont le Roi seroit le juge (h).

(f) *Tantum in odium sectariorum incurrit, ut ab eis de vita sit periclitatus frequenter, sed Deo protegente incolumis reversus. Saussaius ubi supra.*

(g) *Ad ann. 1566. n. 7. pag. m. 564.*

(AA) *L'inconstance en matiere de religion.*] Le recit du Docteur Schlusselbourgius ne sera point mal placé dans cette page, & nous aprendra que Lipse comptoit pour la même chose d'être Lutherien, ou Calviniste, ou Papiste. (i) *Talis ambigua Polargica fidei erat Luciani similis, cothurno versatilior & Epicureus Philosophus,* Justus Lipsius, *olim Collega meus & Professor Oratoria facultatis in Universitate Jenensi, in Thuringia, ubi magnum amatorem Lutheranæ religionis agebat, & jurejurando confirmabat, se doctrinam Lutheri ut unam, æternam & divinam veritatem agnoscere, Romanique antichristi idololatriam & blasphemiam damnare. At Lugdunum Batav. veniens, siebat Apostata, ut Polargus, abnegabatque agnitam & adprobatam veritatem; quamvis hoc diffiteretur, dicens se Christianum esse, nec Christum deseruisse, nec abnegâsse. Id de hoc viro verè dicere & testari possum. Nam cùm ad ipsum anno Christi M. D. LXXXII. æstivo tempore in reditu meo ex Antverpia, in Academia Leidensi, ubi Professor erat, inviserem, ut veterem amicum, & ex illo quærerem, qui rationem reddere posset, defectionis sua à vera Religione, quam Jena anno M. D. LXXII. confessus esset, à Christo, quem abnegâsset & deseruisset; respondebat mihi in domo sua & in præsentia M. Henrici Latomi Ecclesiastæ olim Antverpiensis: Mi Schlüsselburgi, vetus amice & Collega: Ego Christum non abnegavi, nec deserui, licèt hic Lutheranam doctrinam non profitear, & cum Calvinianis conversor.* Nam omnis Religio & nulla Religio sunt mihi unum & idem. Et apud me Lutherana & Calviniſtarum doctrina pari passu ambulant. *Cohorrescens ad hæc, dicebam: mi Lipsi, si ea in opinione manseris, malè secum agetur, facilèque credo, cùm hac Religio aquè tibi probetur ac ista, te tandem Pontificium futurum, qualis initiò fuisti. Ad quæ respondebat, sibi perinde esse. Sicuti & evenit, teste illius libro de invocanda Hallensi Maria.* Remarquez en passant dans ces paroles le zêle outré d'un rigide Lutherien. Schlusselburgius nomme apostasie, & abnegation de JESUS-CHRIST le changement de Lutherien en Calviniste. Je pourrois citer beaucoup d'écrivains, qui sur le chapitre de la religion ne regardent Juste Lipse que comme une girouëtte; mais qu'il vous suffise de trouver ici le jugement de Boeclerus, & l'avis qu'il donne aux étudians. *Non fuerit operæ pretium,* dit-il (k), *singula examinare, cum potius universim monendi sint Juvenes studiosi,* ne tales quæstiones Lipsio velint magistro discere, *qui ubique sibi similis est, id est,* in Re Theologica aut quocunque modo ad Religionem pertinente lubricus, anceps, vagus, in

(h) *Voiez l'épitre dedicatoire de l'Ouvrage d'Hosius contre les Prolegomenes de Brentius.*

(i) *Conradus Schlusselb. in responsione ad calumnias scriptum Christoph. Pelargi apud Crenium animadv. philol. & histor. parte 7. pag. 54. 55.*

(k) *Boeclerus dissertat. de politicis Lipsii cap. 5. pag. 54. 55.*

Digitized by Google

On fonde ce blâme sur ce qu'étant né Catholique, il professa le Lutheranisme pendant qu'il fut Professeur † à Iéne. Ensuite étant retourné dans le Brabant, il y vêcut à la Catholique: & puis aiant accepté une charge dans l'Academie de Leide, il y fit profession de ce qu'on nommoit le Calvinisme. Enfin il sortit de Leide, & s'en retourna au Païs-Bas Espagnol, où non seulement il vêcut dans la Communion Romaine, mais aussi il se jetta dans une bigoterie de femme; ce (A) qu'il temoigna par des livres imprimez. Ce qu'il y eut d'étrange dans sa conduite, & qui ne lui a pas été pardonné, fut qu'étant à Leide dans la profession exterieure de l'Eglise Reformée, il aprouva publiquement les principes de persecution qui se pratiquoient par toute l'Europe contre cette Eglise. On l'embarrassa (B) étrangement lors qu'on lui fit voir les consequences de son dogme; & ce fut sans doute l'une des raisons qui l'obligerent à sortir de la Hol-

† *Cette profession dura un peu plus d'un an.* Lipsius epist. 87. cent. 3. miscell. p. m. 313. *Il sortit d'Iéne le* 1. *de Mars* 1574. Id. epist. 68. centur. ad German. & Gallos, pag. 702.

(a) *Il le composa l'an* 1603.

(b) *Il le composa l'an* 1604.

(c) *Lipsius epist. 59. centur. 5. miscellan.*

(d) *Auber. Miraus in vita Lipsii, p. m.* 23.

(e) Cui Virgini Hallensi moriens lacernam suam pelliceam testamento legavit: in quo, non potuit, quin facetorum hominum urbanitatem incurreret; qui quidem ridicule, sed non admodum religiose, ideo lacernam pelliceam Virgini illi relictam ajebant, quod ejus miracula, quæ tantopere in cœlum laudibus efferebat, frigerent ad populum. *Nicius Erythræus, Pinacoth.* 3. *pag.* 6.

(f) *Mr. Teissier. Elog. to.* 2. *pag.* 383. *le nomme* Lingelmius, *il faloit dire* Lingelsheimius, *qui n'est pourtant point l'Auteur. Voiez l'article* Lingelsheim *remarque A.*

(g) *Mr. Teissier ib. le nomme* Thomason.

(h) *Miraus ubi supra pag.* 24. 25.

in omnes formas mutabilis: *qui modo aliquid largiri, modo adimere rursum cupiat. id quod necesse est accidere homini vera religione serio nunquam imbuto, Sacrarumque litterarum penitus experti.*

(A) *Il temoigna* sa bigoterie *par des livres imprimez.*] L'un de ces livres a pour titre, *Justi Lipsii Diva Virgo Hallensis: beneficia ejus & miracula fide atque ordine descripta* (a). Un autre est intitulé, *Justi Lipsii Diva Sichemiensis sive Aspricollis: nova ejus beneficia & admiranda* (b). Il y adopte les plus petits contes, & les traditions les plus incertaines qui se puissent ramasser sur ce sujet. Quelques-uns de ses amis l'avoient voulu detourner de ce travail, & lui avoient allegué l'incertitude de ces traditions, & le tort qu'il se feroit; mais leurs conseils ne le purent detourner de son entrepriſe. (c) *At mali aut morosi quidam & prævè sapientes non occultè deterrent aut improbant, tanquam à narrationibus parum certis, ut ajunt, & opinione sæpe nixis. Non debere talibus obsolescere auctoritatem nostram si quam habemus, dissentio.* Les vers qu'il fit lors qu'il consacra à nôtre Dame de Hal une plume d'argent, sont tout-à-fait singuliers, tant à cause des éloges qu'il s'y donne, qu'à cause des hommages excessifs qu'il y rend à la Sainte Vierge. (d) *Ipse* pennam *argenteam (nec potuit pretiosius quidpiam) in templo ante aram Virginis suspendit, & pios hosce versus subscripsit:*

Hanc, DIVA, PENNAM interpretem mentis meæ,
Per alta spatia quæ volavit ætheris,
Per ima quæ volavit & terræ, & maris:
Scientiæ, Prudentiæ, Sapientiæ
Operata semper, ausa quæ CONSTANTIAM
Describere, & vulgare; quæ CIVILIA,
Quæ MILITARIA, atque POLIORCETICA:
Quæ ROMA MAGNITUDINEM adstruxit tuam:
Variaque luce scripta prisci sæculi
Affecit, & perfudit: hanc PENNAM tibi
Nunc DIVA, meritò consecravi LIPSIUS.
Nam numine istæc inchoata sunt tuo,
Et numine istæc absoluta sunt tuo.
Porrò ô benignitatis aura perpetim
Hæc spiret! & famæ fugacis in vicem,
Quam PENNA peperit, tu perenne gaudium
Vitamque DIVA, LIPSIO pares tuo.

Il legua (e) par son testament sa robe fourrée à la même Nôtre-Dame; ce qui fit dire qu'il en usoit de la sorte, parce que les miracles qu'il avoit tant celebrez mouroient de froid. Quelques Protestans écrivirent contre lui d'une grande force: il les laissa dire, & ne repondit qu'en très-peu de mots à l'un d'eux: voiez sa *rejectiuncula* à la fin de la *Virgo Aspricollis*. On souhaitoit qu'il se defendit contre (f) l'Auteur du traité *de Idolo Hallensi*, & contre Thomson (g) qui le refuta entre autres matieres sur la *Virgo Sichemiensis*: mais il (h) refusa de s'engager dans ces disputes, & fit sagement. Voiez dans la remarque D ce que Baudius disoit des livres de devotion de ce critique.

IL NE faut pas oublier que l'on a dit que Juste Lipse ne composa de tels Ouvrages, qu'afin de persuader qu'il n'étoit point tiede & indiferent sur le chapitre de la religion, comme il s'en voioit soupçonné (i). On a cru aussi que c'étoient de purs Ouvrages de commande, & que les Jesuïtes les lui extorquoient. (k) Κέρκωψ; *Lojolitæ precibus, quæ vim imperii apud Lipsium habent, hanc operam ab eo vel extorserunt, vel eblanditi sunt; vel utrumque. Nam ut ipsi hominem totum possident, ita ipse illis ὁμοφύλοις nihil negare potest.* En ce cas il peut être comparé aux pleureuses à loüage, qui crioient plus que les parens du defunt. Le poëte Lucilius nous l'aprend:

Mercede qua
Conducta flent alieno in funere præfica
Multo & capillos scindunt, & clamant magis.

Horace n'en dit guere moins:

Ut (l) qui conducti plorant in funere, dicunt
Et faciunt propè plura dolentibus ex animo: sic
Derisor vero plus laudatore movetur.

(B) *On l'embarrassa étrangement lors qu'on lui fit voir les consequences.*] Voici ce qu'on trouve là-dessus dans le commentaire philosophique sur *contrain les d'entrer*: „ (‡) J'ai vu un autre embarras qui a du raport à ces matieres dans un Traité de Juste Lipse. Cet homme „ ayant été ruiné par les guerres du Païs-Bas trouva „ une retraite fort honorable à Leide où on le fit Professeur, & il ne fit point scrupule d'abjurer exterieurement son Papisme. Pendant ce tems-là il fit imprimer quelques livres de Politique, où il avança entre autres maximes qu'il ne faut soufrir qu'une Religion dans un Etat, ni user d'aucune clemence envers ceux qui troublent la Religion, mais les poursuivre par le fer & le feu, afin qu'un membre perisse „ plûtôt que tout le corps. Clementiæ non hîc locus. *Ure, seca,* (l) *ut membrorum potius aliquod quam totum corpus intereat.* Cela étoit fort mal-honnête à lui, „ entretenu comme il etoit par une Republique Protestante qui venoit de reformer la Religion, car c'étoit aprouver hautement toutes les rigueurs de Philippe II. & du Duc d'Albe. Et c'etoit d'ailleurs une „ imprudence terrible & une execrable impieté, puis „ que d'une part on pouvoit conclure de son livre „ qu'il ne faloit soufrir en Hollande que la Religion Reformée, & de l'autre que les Payens ont fort bien „ fait de faire pendre les Predicateurs de l'Evangile. Il „ fut entrepris sur cela par le nommé Theodore Cornhert (m), & pousse dans l'embarras, car il fut obligé de repondre en louvoyant, & en declarant que „ ces deux mots *Ure, seca*, n'étoient qu'une phrase „ empruntée de la Medecine, pour signifier non pas „ literalement le fer & le feu, mais un remede un peu „ fort. C'est dans son Traité *de una Religione* que l'on „ voit toutes ces tergiversations. C'est bien le plus „ méchant livre qu'il ait jamais fait, excepté les impertinentes Histoires & les fades Poëſies qu'il fit sur „ ses vieux jours sur quelques Chapelles de la Vierge, „ son esprit commençant à baisser comme celui de „ Pericles, lors qu'il se laissa entourer le cou & les „ bras *d'amuletes*, & de remedes de femme, & étant „ tout infatué des Jesuïtes, entre les bras desquels il „ se jetta lors qu'il vit que le petit méchant livre en „ question seroit regardé de travers en Hollande; cela „ fit qu'il s'évada furtivement de Leide. Pour revenir au petit livre, c'est une méchante Rapsodie de „ passages qui autorisent toutes les impietez païennes „ sur quoi on fondoit la persecution horrible des premiers Chretiens, & d'autres passages qui disent tout „ le contraire. Et comme l'Auteur n'osoit avoüer la „ force de ces 2. mots *Ure, seca*, il se servit de méchantes distinctions qui revenoient à ceci, qu'il ne „ faloit faire mourir les Heretiques que rarement, & „ secretement, mais que pour les amandes, les exils, „ & les notes d'infamie, les degradations il ne faloit „ pas les leur épargner. Tout cela tombe par terre „ par les reflexions ci-dessus faites. „ Nous raporterons plus amplement dans l'addition à cette remarque B ce qui concerne la dispute de Koornhert & de Juste Lipse.

Koornhert n'est pas le seul qui l'ait maltraité sur cette matiere; car le Jesuïte Petra Sancta aiant fait des plaintes contre (n) l'Auteur des *Strictura Politica* (o), voici ce qui lui fut repondu: (p) *Conquereris de autore* notarum *sive* strictarum *in proditoriam* Justi Lipsii *epistolam qui quum in Belgio fœderato vixisset, & Illustrissimorum Ordinum stipendiarius fuisset, postquam insalutatis hospitibus bene meritis abiisset, stylum in eos convertit, & adversus Rempublicam eorum, consilia subministravit. Quis fuerit autor* strictarum *illarum, seu* notarum *fateor me ignorare: sed quisquis ille fuerit, patria fuit amantissimus, & Lipsii fraudium callentissimus. . . Nescio an cui Lipsiana tantoperè placent, & qui versibus delectari videris, libenter lecturus sis eos quos*

(i) *Voiez Crenius ubi supra pag.* 55. *qui n'oublie pas le passage de Scaliger dont on voit une partie dans la citation suivante.*

(k) *Scalig. epist.* 186. *lib.* 2.

(l) *Horat. de arte poët. circa fin.*

(‡) *Comment. Philos.* 2. *part. pag.* 285. *& seq.*

(m) *Voiez la remarque C de l'article* Koornhert.

(n) *Voiez touchant ces strictures la remarque E de l'article* Puteanus.

(o) Prodiit etiam recentissime dum hæc scribo, calumnia eadem de Societate nostra in libello quem Auctor inscribit, *Stricturas politicas*, & in quo inprimis acerbissimo invehitur in Justum Lipsium, *Petra Sancta, not. in epistol. Molinæi ad Balzacum pag.* 96. Le livre de Petra Sancta fut imprimé l'an 1634.

(p) *Rivet. Castigat. notarum in epist. ad Balzacum, cap.* 12. *n.* 14. *Operum to.* 3. *pag.* 535.

Digitized by Google

Hollande. On lui avoit offert une profeſſion à Piſe; avec promeſſe (C) qu'il y jouïroit de la liberté de conſcience; mais il refuſa cette vocation. Il ſe fixa à Louvain, où il enſeigna les belles lettres d'une maniere qui lui fut glorieuſe; & il y mourut le 23. de Mars 1606. dans ſa 59. année. Il ſe trouva des Proteſtans (D) qui ne ſeconderent pas la paſſion de quelques-uns de leurs

quos anno 1579. præfixit ad Zelandos libro adverſus tenebrionem quendam. Editi fuerunt tum Leydæ apud Andream Schoutenum, *& quo animo fuerit, aut eſſe finxerit, indicant. Audi illum,*

Duplicia Heſperii rupiſtis vincla tyranni,
Mattiaci: atque armis aſſeritis patriam:
Aſſeritiſque fidem, patriam ſed turbat Iberus.
Ecce iterum, ecce fidem turbat hic ardelio.
Verum alii patriam: ſed tu Feugræe, tueri
Perge fidem, & fidei qui faciunt tenebras,
Scriptis illucere tuis: ſunt vera Miniſtri
Hæc munia, ingenio digna tuo & genio.

Vides quo loco tum fuerit apud Lipſium Hiſpania Rex, quo Romana fides & Religio: qui poſtea factus eſt Religionis transfuga, infide & conſtantiam ἀλλοτριοπλαγῆ, *ut loquitur* Montacutus (a). Ces vers de Lipſe deſhonorent ſa memoire, quand on les compare avec l'aveu qu'il a fait, qu'il n'étoit à Leide Proteſtant qu'en aparence, & que ſon cœur étoit Catholique. Voici cet aveu: *Sed aliena calumnia*, in religione mutavi. *Nego, in fede veſtra, non in ſenſu fui, & ut in peregrinatione corporis non animi requiem illic elegi. In tempore, ut meum ingenium eſt, quiete modeſteque me habui: an in ſacra aut ritus veſtros tranſivi? nec impudentia hoc dicet* (b). Il avoit beau faire & beau dire; lui & tous ſes apologiſtes étoient incapables d'eluder les preuves qu'on alleguoit, pour faire voir que ſon ſtyle avoit repondu à ſa profeſſion exterieure, pendant qu'il avoit paru Proteſtant. L'Auteur de l'*Iſolum Hallenſe* prouve que Lipſe aiant proteſté à Iéne devant Tilemannus Heshuſius, qui étoit alors (c) Recteur de l'Academie, qu'il embraſſoit ſincerement la Religion Lutherienne, communia (d) publiquement, & que dans une oraiſon funebre qui fut imprimée, il declara que Dieu avoit donné à ſon Egliſe la maiſon de Saxe, pour ruiner la peſte de la Papauté. *De bello Smalcaldico locutus cauſa bonitatem a Saxone, fortunam & martem ab Imperatore ſtetiſſe dicit & . . . Saxonicam (e) generoſam ſtirpem ad Dei hoſtes extirpandos, errores evertendos,* PESTEM PONTIFICIAM *extindendam donatam divinitus & conceſſam* ECCLESIÆ *eſſe.* On avouë qu'il ne communia point à Leide; mais on prouve (f) par pluſieurs extraits de ſes lettres, que pendant qu'il y ſejourna il regardoit la cauſe des Eſpagnols comme le mauvais parti, dont il ſouhaitoit la ruine, & qu'il lui échapoit pluſieurs expreſſions (g) qui ſentoient le Proteſtant.

VOICI des circonſtances plus preciſes de ſon demêlé avec Theodore Koornhert. Dès que ſon traité de Politique, où il aprouvoit les perſecutions de religion, eut paru l'an 1589. Koornhert grand zelateur de la tolerance lui écrivit ſon ſentiment ſur ce livre-là, & ne laiſſa point ſans replique les reponſes qu'il reçut, & enfin il publia un Ouvrage ſous le titre de *Proceſſus contra hæreticidium & coactionem conſcientiarum.* Il le dedia aux Magiſtrats de Leide, & en envoia des exemplaires aux Magiſtrats des autres villes, & les exhorta à ſe donner bien de garde des ſentimens de cet écrivain. La publication de cet Ouvrage chagrina Lipſe; mais comme il étoit un grand ornement de l'Academie de Leide, il obtint des Magiſtrats un acte de complaiſance qui pouvoit le conſoler. Ils publierent à la maiſon de ville qu'ils n'admettoient point l'epitre dedicatoire de Koornhert, & que cet Auteur en leur dediant ſon livre, ne leur avoit fait ni ſervice, ni honneur, ni amitié; qu'ils n'interdiſoient pas pourtant ſon Ouvrage; qu'ils en permettoient la lecture aux habitans; mais qu'ils les exhortoient auſſi de lire l'excellente reponſe de Juſte Lipſe. Ils declarerent qu'ils eſtimoient très-particulierement ce Profeſſeur. Cet acte ne le contenta pas pleinement, & il ne fut pas bien aiſe d'aprendre que Koornhert relevé d'une longue maladie travailloit à reptiquer. On dit que par la faveur de quelques villes il tâcha d'obtenir que les Etats de Hollande defendiſſent de refuter ſes écrits de politique; mais que Gerhard de Lange Bourgmaître de Teigou s'y oposa, en ſe ſervant de ce diſcours: *Si ce que Liſe a écrit eſt vrai, on ne pourra le combatre que foiblement, & nous y ſerons confirmez par cette foibleſſe même des ecrits que l'on publiera contre: mais ſi quelcun y decouvre, ce que nous n'y voions pas, quelque fauſſeté dommageable à la patrie, quel mal peut faire la correction?* Liſe ſe retira de Hollande peu après, ſous pretexte d'aller faire un petit tour aux eaux de Spa pour le bien de ſa ſanté. Il ne revint plus; il rentra dans le Papiſme, & proteſta dans une lettre qu'il écrivit de (b) Maience, qu'il avoit toûjours été de l'ancienne religion, quoi qu'il en eût profeſſé une autre quand il s'etoit trouvé aux lieux où l'ancienne n'étoit pas reçuë. Cela fait croire à bien des gens que c'étoit un hypocrite. Quelques-uns crurent que le chagrin que lui cauſa Koornhert, & la crainte que les Hollandois ne ſuccombaſſent dans la guerre contre l'Eſpagnol (†), le firent changer de parti. Quoi qu'il en ſoit, Koornhert detenu au lit, & atteint de la maladie dont il mourut, ne laiſſa pas de travailler à ſa replique, & de l'achever. Ses heritiers la firent traduire de Flamand en Latin, & la publierent (i).

Il faut noter que Lipſe avoit fait couler quelque petit mot contre l'Inquiſition Eſpagnole aux premieres éditions, mais il l'ôta des ſuivantes. Boeclerus lui a dit là-deſſus ſes veritez dans le chapitre *de navis Lipſiani operis*, qui eſt le 5. de ſon traité *de politicis Juſti Lipſii*. Liſez ces paroles: (k) *Illud non omittendum eſt, quo ſeipſum prodit damnatque Lipſius; æterno cum dedecore famæ, quam unam videtur in omni vita quæſiviſſe. Cum enim* in prioribus Politicorum ſuorum editionibus lib. 4. cap. 4. *pro libertate religionis*, adverſus Pontificiam crudelitatem & Hiſpanicam inquiſitionem (*quam nemo bonus unquam probavit*) *quadam ſcripſiſſet: in poſterioribus editionibus, tanquam non à religione modo ſed à ſana ſimul mente defeciſſet, partim* omiſit ea (*ſcilicet quæ in* Freinshemiana editione *reponuntur n. 7, 9, 12*) *partim* ſimpliciter & ingenue dicta mutavit. Boeclerus raporte quelques autres changemens des expreſſions de cet homme.

(C) *Avec promeſſe qu'il y jouïroit de la liberté de conſcience.*] Acidalius raconte (l) que Mercurial negociateur de l'afaire, lui avoit dit que le grand Duc avoit fait offrir à Lipſe une chaire de Profeſſeur dans l'Academie de Piſe, avec le privilege de croire tout ce qu'il voudroit ſur la religion, & que ce Prince avoit obtenu à Rome cette tolerance pour ce ſavant homme. En même tems Acidalius ajoûte que le bruit couroit que ce Profeſſeur avoit embraſſé la foi Romaine en Allemagne; & il aſſûre que Lipſe en refuſant la chaire de Piſe, n'avoit allegué pour raiſon que l'infirmité de ſa ſanté, & la diſtance des lieux, *via longinquitatem, & valetudinis imbecillitatem.* Il n'avoit garde d'alleguer ſon Proteſtantiſme, car il étoit aſſez diſpoſé à la profeſſion publique de la Religion Romaine. Mais neanmoins nous voions ici qu'on le prenoit en Italie pour un très-bon Calviniſte, puis qu'on lui negocia à Rome la liberté de conſcience. Il y a deux lettres de (m) Lipſe d'où nous pouvons inferer qu'Acidalius étoit bien inſtruit de ce qu'il diſoit; mais elles ne parlent pas de l'offre de la liberté de conſcience.

(D) *Des Proteſtans qui ne ſeconderent pas.*] Un Miniſtre nommé Lydius voulant publier les lettres que ſon pere avoit reçuës de Juſte Lipſe, fut inſtamment ſuplié par Baudius de ne le pas faire; par Baudius, dis-je, qui ſachant que Lydius perſiſtoit dans ſon deſſein, ſe prepara à écrire contre lui en faveur de Lipſe. (n) *Perſtat in incœpto, ut ſermonem tuum audio. Sed quia ſibi ſumet eam licentiam ut faciat quæ ſunt contra morem bonorum, contra fas gentium, contra jus humanitatis: faxo dicat ſe nactum, qui hac in parte cauſam amici & quondam doctoris indefenſam eſſe non patiatur.* Ce n'eſt pas que Baudius aprouvât les deux Ouvrages de Lipſe ſur les miracles de la Sainte Vierge, au contraire il en parloit avec le dernier mepris; mais il croioit que les lettres que les amis s'entr'écrivent doivent être un ſecret inviolable. (o) *Non quod ejus Divas ullo colore defendi poſſe cenſeam, ſed interim non eſt tollenda è vita vitæ ſocietas, quod faciunt qui literas, hoc eſt amicorum colloquia abſentium, foras eliminant. . . . .* (p) *Deeſt ſcilicet hoſtis, & ſeges ac materies metenda gloriæ non ſuppetit, niſi ex labe & ruina celebratiſſimi in literis viri, & honorifice à bonis nominandi, tametſi famam ſuam miſere decoxerit duplici illa publicatione Virginum, quibus ſæpe incolumni author* (q) *lumbi fragium exoptavi.* Encore que Lydius fût un grand Predicateur, Baudius ne laiſſoit pas d'eſperer d'en avoir fort bon marché. (r) *Etiamſi multum in concionibus valeat, vereor tamen ut hic ſtare poſſit. Fervida ingenia plerumque violentiam naturæ & profundam ambitionem velare ſolent præclaro ſchemate zeli, quod eſt evercitulum & mantile multarum fraudum. Sed non deſunt nobis rationes quibus ſæculo planum & perſpicuum fiet,*

(a) *Rivet peu auparavant avoit dit,* Vide ſi placet *Expoſtulationem* Richardi Montacutii cum tuo *Roſweido*, in *Antidiatribis*: ibi Lipſii habebis latinitatem & eruditionem expenſam, & de ea judicium quod tibi non arridebit.

(b) *Lipſius, in rejectiuncula, ad cæcem Virginis Aſpricollis.*

(c) *C'eſt-à-dire vers la fête de St. Michel 1572.*

(d) Eamque profeſſionem ſacræ cœnæ ibidem uſu & communicatione publice obſignavit. *Diſſert. de Idolo Hallenſi pag. 17.*

(e) *Diſſert. de Idol. Hall. pag. 16.*

(f) *Ibid. pag. 22. & ſeq.*

(g) *Ibid. p. 17. 18.*

(b) *Ce fut chez les Jeſuites de Maience qu'il fit ſon abjuration. Il ſouhaita qu'elle demeurât cachée pendant quelque tems. Voiez Miraus in vita Lipſii p. m. 17.*

(†) *Voiez Grotius hiſtor. l. 5. pap. m. 378.*

(i) *Tiré de quelques extraits Latins que l'on m'a communiquez de l'hiſtoire Flamande de la reformation de Gerhard Brandt pag. 765. & ſeq. ad ann. 1590.*

(k) *Boeclerus de polit. Lipſii p. 55. 56.*

(l) *Dans ſa 2. lettre écrite de Boulogne le mois de Janvier 1592.*

(m) *La 1. de la centurie ad Italos & Hiſpanos, & la 3. de la 3. centurie ad Belgas. Dans cel'e-ci il dit que le Pape l'exhortoit de venir à Rome:* Ipſe Pontifex caput noſtrum recenter nunc me Romam invitavit.

(n) *Baudius, epiſt. 56. centur. 2. pag. m. 241.*

(o) *Id. ib.*

(p) *Id. ib. pag. 242.*

(q) *Voiez Patin, lettre 27. p. 114. du 1. vol. où il cite auſſi du Moulin & Kecker-mann.*

(r) *Baudius ibid. pag. 241.*

Digitized by Google

leurs confreres, pour diffamer ce ſavant homme. Il ſe maria à Cologne avec une veuve environ l'an 1574. & il n'en eut point d'enfans. Quelques-uns diſent que c'étoit une (E) très-mechante femme; mais il aſſûre qu'il vêcut en paix avec elle. Je ne ſçai ſi je dois dire que ſon (F) écriture étoit très-mauvaiſe; & que ſa converſation & ſa mine (G) ne repondoient point à l'idée qu'on s'étoit faite de lui. Ses amis ne (H) l'abandonnerent point après ſa mort à la critique de ſes

(a) Opus eſt ſane non ineruditum, & quod arguat ſcriptorem multæ lectionis: niſi quod ſupra modum modeſtiæ efferveſcit, quo nomine etiam ſerio reprehenſus eſt ab heroë Scaligero. *Id. ibid. pag.* 242.
(b) *Ibid.*
(c) *Gruter. apud Quirinum Neuſtrum epiſt.* 393. *inter eas quæ ad Goldaſtum ſcripta prodierunt anno* 1688.
(d) *Voiez le recueil des lettres écrites à Goldaſt, publié l'an* 1688. *pag.* 391.
(e) *Goldaſt publia quelques lettres anecdotes de Lipſe, ſous le titre de* Lipſii λείψανα.
(f) *A l'article de Goldaſt, remarque I.*
(g) Cicero, *Philipp.* 2.
(h) *Mois de Decembre* 1685. *pag.* 1337.
(i) *Balduin. reſponſ.* 2. *ad Jo. Calvin p.* 56.
(k) *Patin, lettre* 294. *p.* 565. *du* 2. *tome.*
(l) *Epiſt.* 87. *centur.* 3. *miſcell. p.m.* 313.
(m) *Voici ce que dit Aubert le Mire dans la vie de Lipſe p.* 12. Sed, ut ille ait, *ſic erat in fatis, & fatalem viro fœminaque torum eſſe* Euripides olim monuit, Lipſius uſu didicit.
(n) *Addit. aux Eloges t.* 2. *p.* 383.

ſiet, Quid ſolidum crepet & pictæ tectoria linguæ. Il nous aprend dans la même lettre (a) que Scaliger avoit trouvé fort mauvais, que Thomſon eût fait un livre ſi violent contre Lipſe. Il dit auſſi que c'eſt ignorer les loix de l'humanité, & les droits des belles lettres, que de pretendre que les Savans doivent épouſer les uns contre les autres les guerres d'Etat, & les querelles de religion, & que pour lui il ne ſuivra jamais ces maximes, pendant qu'il lui reſtera une goute de bon ſens. (b) *Non diſſimulo, nec unquam diſſimulabo, intercedere mihi cum Lipſio, extra cauſſam religionis & libertatis, ob quam publice bello decertamus, omnia jura ſummæ neceſſitudinis, quæ cum ullo mortali eſſe poſſunt. Nunquam litarunt Gratiis, & ignorant quid humaniores literæ, quid humanitas ipſa flagitet, qui ob eam rem teſtatas inimicitias promiſcue omnibus indicendas eſſe arbitrantur. In eo conju non erit Baudius, quamdiu ſanam animi mentem obtinebit.* Gruterus qui avoit des lettres de Lipſe, ne voulut jamais les communiquer à ceux qui les lui demanderent, pour en faire part au public. Il ne voulut pas fournir des armes contre l'honneur de ce ſavant homme. (c) *Lipſii epiſtolas amici multi à me petierunt, quibus ſemper negavi quod noliem quidquam ex iis deprimi unde ei aliquid inureretur infamiæ.* Mais (d) Lingelsheim ne fut pas ſi delicat, veu qu'après s'être ſervi de quelques lettres que Lipſe étant à Iene avoit écrites à Camerarius, il les offrit à Goldaſt pour (e) être imprimées. Goldaſt avoit deja fait à Lipſe la ſupercherie dont j'ai parlé en un autre lieu (f).

Il faut convenir, comme Baudius l'aſſûre, que les loix de la generoſité ne permettent pas, que l'on ſe prevaille de ce qu'un homme peut avoir écrit confidemment à ceux avec qui il entretient commerce de lettres. Les Païens n'ignoroient pas cette verité; car voici comment on relança Marc Antoine, qui avoit recité devant le Senat quelques lettres qu'il avoit reçûes de Ciceron. (g) *An etiam literas, quas me ſibi miſiſſe diceres, recitavit: homo & humanitatis expers, & vitæ communis ignarus. Quis enim unquam qui paulum modo bonorum conſuetudinem noſſet, litteras ad ſe ab amico miſſas, offenſione aliqua interpoſita in medium protulit, palamque recitavit? Quæ eſt aliud tollere è vita vitæ ſocietatem, tollere amicorum colloquia abſentium? Quam multa joca ſolent eſſe in epiſtolis, quæ prolata ſi ſint inepta viſeantur? quam multa ſeria neque tamen ullo modo divulganda? Sit hoc inhumanitatis tuæ.* Bien des gens croient qu'en faveur de la religion il eſt permis de violer cette belle loi, c'eſt-à-dire, lors qu'on peut decrier un homme qui a écrit contre nôtre religion, ou qui par ſa revolte pourroit ébranler la foi des ſimples; & ainſi ils ne font point de ſcrupule de publier juſqu'à des billets de cet homme-là, s'il leur en tombe des copies entre les mains. Ils ſeroient peut-être plus ſcrupuleux, s'ils étoient eux-mêmes la perſonne à qui l'on auroit écrit ces billets; car il n'eſt pas auſſi contraire à la loi dont nous parlons, de publier une lettre qu'un autre a reçuë, que de publier une lettre que l'on a reçuë ſoi-même. Voiez l'avertiſſement des conſiderations generales ſur le livre de Mr. Brueys, imprimées à Rotterdam en 1684. On y divulgue un ſecret que Mr. Brueys avoit écrit à un ami. Voiez auſſi les Nouvelles (h) de la Republique des lettres, dans l'extrait des dialogues de Photin & d'Irenée, où l'on inſera une lettre de Mr. Ranchin. Le Juriſconſulte Baudouin (i) reproche à Calvin d'avoir imprimé pluſieurs lettres qu'il lui avoit écrites.

(E) *Que c'etoit une très-mechante femme.*] „ (k) Le „ bonhomme *Lipſe* qui avoit une mechante femme a „ dit quelque part en *ſes Epitres*, qu'il y a quelque ſe„ cret du deſtin dans les mariages. „ Voici le paſſage dont Patin entend parler: *Uxorem duxi*, dit Lipſe (l), *mei magis animi quam amicorum impulſu. Sed, ut ille* (m) *ait, τὸ μὲν ὧδε πως ἐπέκλωσαν θεοὶ αὐτοί*, à Diis fataliter hoc decretum, *& concorditer ſane viximus, fructus tamen matrimonii, id eſt liberorum exſortes.* On a cru que Lipſe ne changea de religion qu'à cauſe de ſon ambition, *& de l'importunité de ſa femme, qui étoit extraordinairement ſuperſtitieuſe.* Mr. Teiſſier (n) aſſûre cela ſur la foi de Scaliger, dont il cite la 120. lettre du 2. livre. J'ai parlé à des gens qui m'ont fait des contes de l'humeur bourruë de cette femme. Ils les avoient ouï faire à des vieillards qui avoient vu Lipſe.

Quelques marchands du Païs-Bas raconterent à Florimond de Remond l'an 1600. que Lipſe s'etoit marié. Il l'en felicita; mais Lipſe lui repondit que cette nouvelle l'avoit bien fait rire, & qu'il y avoit long tems qu'il étoit dans cette priſon. (o) *At de conjugio, quod tu à Mercurialibus noſtris audiveras, quam riſum mihi movit? Ego, vir optime, non recèns in eam naſſam veni, ſed annos jam viginti ſex cuſtodia hac me habet. Liberos tamen nullos genui, nec hunc conjugii fructum aut lenimentum Deus dedit.*

(F) *Son écriture étoit très-mauvaiſe.*] Il l'avouë lui-même, & il refute par là ceux qui pretendoient avoir imprimé ſur l'original la harangue *de duplici concordia*, ſur un original, dis-je, très-bien écrit. *Ego belle & mundule ſcribo?* dit-il (p), *Vellem, ſed totam Europam teſtem καλλιγραφίας hujus habeo, & querelas quod autographa mea ægre vel non legant.* Confirmons cela par ce paſſage de Gabriel Naudé: „ (q) Ce digne eſ„ colier de nôtre Muret *M. Antonius Bonciarius* de Pe„ rouſe ſe plaignoit un jour, qu'il ne pouvoit lire „ que les deux ou trois premieres lignes des lettres „ que Lipſe lui eſcrivoit, parce que tout le reſte eſtoit „ griffonné d'une eſtrange ſorte. Nancelius en diſoit „ autant de l'eſcriture de Ramus. „

(G) *Sa converſation & ſa mine ne repondoient point.*] Voici l'aveu d'Aubert le Mire (r) ſur ce fait-là: *In geſtu, cultu, ſermone modicus fuit:* adeo ut plerique, quibus magnos viros per ambitionem æſtimare mos eſt, viſo alpectoque Lipsio quærerent famam, pauci interpretarentur (1). *Conſtat certè exteros, quos ab ultimâ etiam Sarmatiâ, ejus videndi audiendique gratiâ (ut olim magni illius Livii) frequenter veniſſe ſcimus, cùm* Lipsium *viderent, eumdem ſæpè requiſiviſſe.*

(H) *Ses amis ne l'abandonnerent point . . . à la critique de ſes adverſaires.*] Le Jeſuite Scribanius, ſelon l'eſperance (ſ) de Lipſe, ſe porta pour ſon defenſeur. Voiez ſon *Orthodoxa fidei controverſia, ſa defenſio Lipſii poſtuma* &c. Claude Dauſquetus Chanoine de Touruai publia l'an 1616. un livre qu'il intitula D. Mariæ Aſpricollis ΘΑΥΜΑΤΟΥΡΓΟΥ *ſcutum . . . . alterum item J. Lipſii ſcutum: utrumque adverſus Agricola Thracii ſatyricas petitiones.* Il veut dire qu'il repond à un Ouvrage que George Thomſon, Ecoſſois, publia à Londres l'an 1606. ſous ce titre: *Vindex veritatis adverſus Juſtum Lipſium libri duo. Prior inſanam ejus religionem politicam, fatuam nefariamque de Fato, ſceleratiſſimam de fraude doctrinam refellit. Poſterior ψευδοκαθέτου Sichemienſis, id eſt Idoli Aſpricollis, & Dea lignea miracula convellit. Uterque Lipſium ab orco Gentiliſmum revocaſſe docet.* Voiez la remarque A de l'article Lingelsheim lettre w. Je ne parle pas de ceux qui l'ont attaqué ou defendu ſur des matieres de literature. Vincent Contarini ſucceſſeur de Sigonius dans la chaire de Padouë, critiqua (t) aſſez doctement Juſte Lipſe l'an 1609. *circa frumentariam Romanorum largitionem & militare Romanorum ſtipendium.*

Garasse qui lui donna deux coups de dent, fut bien repouſſé. Il pretendit (v) que le dogme *de Lipſius* ſur la deſtinée *eſt une vraye chimere ſans fondement*, & le blâma (w) d'avoir *dreſſé des Mauſolées à ſes trois petits chiens, dont le premier s'appelloit* Mopſus, *le ſecond* Sapphirus, *le troiſieme* Mopſulus, *comme il ſe void dans le livre qui porte pour tiltre,* Delitiæ Chriſtiani orbis. *Je ne puis aggréer,* continuë-t-il, *toutes ces inventions ridicules & profanes, d'autant que c'eſt dire en bon François, quoy que l'intention des autheurs puiſſe eſtre bien differente.* Unus interitus eſt hominis & jumentorum, & æqua eſt utriuſque conditio. Le cenſeur de la doctrine curieuſe de ce Jeſuite ſoutient (x) que le deſtin enſeigné par *Lipſius*, eſt conforme au ſentiment de Thomas d'Aquin. Il raporte (y) qu'*Aubertus Miraus . . . n'a pas oublié l'affection que* Lipſius *avoit aux chiens, & le nom meſme de trois qu'il avoit cheris ſur les autres . . . il les avoit faict peindre en un tableau avec leur nom à chacun d'eux, leur aage, leur poil, & quelques vers au deſſous, où il avoit rencontré non moins ingenieuſement que plaiſamment Vers & inſcriptions qui ſont rapportées dans le livre intitulé* Selectæ Chriſtiani orbis deliciæ. *Voila ce que Garaſſe prend pour tombeau & epitaphe; tellement que quiconque fait peindre ſon perroquet, ſon chien, ſon chat, ſa femme,* &c. *avec quelque inſcription ou quelque vers, lui dreſſe un Epitaphe, un Mauſolée. . . . Quant à l'epitaphe du ſeul*

(o) *Lipſius epiſt.* 72. *centur. ad Germanos & Gallos p.m.* 705.
(p) *Lipſius epiſt.* 68. *centur. ad Germanos & Gallos, p.m.* 701.
(q) *Dialog. de Maſcurat. p.* 363.
(r) *In vita Lipſii pag.* 32.
(1) *Tacitus in vita Agricolæ.*
(ſ) Heus importune qui jam abeuntem & majora magiſque ſeria meditantem, ſupervacuò laceſſis: ſi opus & uſui fuerit non deerit amica aliqua manus (& Carolum Scribanium . . . deſignabat) quæ Lipſium non patietur inultum. *Miraus in vita Lipſii, pag.* 25.
(t) *Son livre fut reimprimé à Weſel l'an* 1669. in 12.
(v) *Garaſſe doctr. curieuſe pag.* 343.
(w) *Id. ib. pag* 904.
(x) *Cenſure de la doctrine curieuſe p.m.* 159.
(y) *Ibid. pag.* 162.

Digitized by Google

* *Voiez la remarque H.*

† Lipſe *après avoir vécu juſqu'à ſa 45. année dans la Religion des Proteſtans embraſſa la Catholique.* Teiſſier addit. aux élog. to. 2. pag. 385 édit. d'Utrecht 1696. *Il avoit 25. ans lors qu'il ſe fit Proteſtant la 1. fois.*

ſes adverſaires; mais il étoit difficile en bien des choſes de faire ſon apologie. Je ne mets point en ce rang-là ce que le Pere Garaſſe * ſe crut obligé de cenſurer. Lipſe ſe vit accuſé plus d'une fois d'avoir été plagiaire (HΔ), & ne voulut point demeurer d'accord qu'on l'en accuſât juſtement. On a mis entre les plus grans perils à quoi il ait été expoſé, la maladie (I) qu'il gagna dans un repas. C'eſt une choſe étrange qu'un ſtyle Latin (K) auſſi mauvais que le ſien, ait pu créer une ſecte dans la Republique des lettres. Voiez en marge † une faute de Mr. Teiſſier.

LYSERUS (POLYCARPE) celebre Theologien de la Confeſſion d'Augsbourg, nâquit à Winenden au païs de Wirtemberg le 18. de Mars 1552. Il n'avoit que deux ans lors que ſon pere β mourut; mais ſa mere ſe remariant ‡ lui procura un beau-pere qui eut un grand ſoin de lui. Les progrés qu'il fit pendant ſon enfance le firent juger digne d'être élevé dans le College de Tubinge aux depens du Prince de Wirtemberg. Il emploia ſi bien ſon tems qu'il fut inſtallé au miniſtere l'an 1573. & au Doctorat en Theologie l'an 1576. Sa reputation ſe repandit de toutes parts, de ſorte qu'Auguſte Electeur de Saxe l'apella pour être Miniſtre de l'Egliſe de Wittemberg l'an 1577. A peine eut-il fait paroître ſes talens dans cette Egliſe, qu'il fut aggregé au nombre des Profeſſeurs en Theologie. Il fut un des principaux directeurs du livre de la Concorde; & il exerça vigoureuſement (A) la charge de Miſſionaire, pour le donner à ſigner à ceux qui étoient dans les emplois. Il aſſiſta à toutes les aſſemblées qui furent tenuës touchant ce livre, ou touchant la reünion des Calviniſtes & des Lutheriens, qui étoit negociée par les Agens du Roi de Navarre. Chriſtien Electeur de Saxe aiant ſuccedé ‡ à la dignité de ſon pere, mais non pas à ſon Lutheraniſme rigide, fut ravi de voir que Lyſerus lui (B) communiquât les con-

(f) *In Scaligeranis ubi ſupra.*
(g) *Philippus Pareus in vita Davidis Parei, p. m.* 18.
(b) *Jacob. Pontanus è Soc. Jeſu Variarum rerum queſt.* 31. *apud Philippum Pareum ib. p.* 19.
(i) *Philipp. Pareus, ibid.*
(k) De Lipſii latinitate (ut ipſimet Antiquarii Antiquarium Lipſii ſtylum indigitant) palæſtra prima.
(l) *A la fin du Socrate Chretien p. m.* 228.
(m) Sua quadam eloquentia pleroſque alliciens (*Lipſius*) nam cum floridum ipſi & profluens natura haud abnegaret, alterum maluit dicendi genus, conciſum quidem nec ſine feſtivitate, ſed vere novum obtentu antiqui: quod cum imitarentur quibus ingenii judiciique non idem fuit, ad corruptiſſima quæque deventum eſt. *Gros. hiſt. lib. 5. pag. m.* 378.
(n) *Il avoit un ſtyle Laconique, ſerré, & tout compé.*
(o) *Spizelius in Templo honoris reſerato pag.* 12.

β *Paſteur & Surintendant de Winenden.*

‡ *Avec Luc Oſiander fameux Theologien.*

‡ *L'an* 1586.

(a) *Samuel Mareſius in ſalute reformat. aſſerta pag.* 56.

ſeul Sapphirus qui ſe trouve dans le livre ſuſdit, Selectæ deliciæ, *&c. c'eſt une piece ſuppoſée, que meſmes le compilateur F. Suertius n'a pas oſé mettre aupres des trois inſcriptions qui ſe trouvent ſouz le tiltre* Lovanenſia, *& que ſans doute quelqu'un a moulé facilement ſur l'inſcription de Lipſius de ſon chien Sapphirus, pour exercer ſon eſprit, comme il eſt facile à voir par la ſimple lecture.* Le cenſeur ajoûte que la pretenduë profanation que Garaſſe trouve là, eſt une chimere; il s'étend aſſez là-deſſus, & fait voir l'impertinence de la raiſon qu'on avoit fondée ſur le *unus eſt interitus* &c. Mr. des Marets (a) qui a cru que ce critique de Garaſſe étoit un anonyme Docteur de Sorbonne, s'eſt trompé: il eût dû lui donner le nom de Charles Ogier, & lui ôter le titre de *Sorboniſta*.

(HΔ) *D'avoir été plagiaire, & ne voulut point demeurer d'accord.*] Muret & Petrus Faber furent ſes principaux accuſateurs. Les pieces de ce procés ont été diligemment recueillies par Mr. Thomaſius, dans ſon traité *de plagio literario*; & par Mr. Crenius dans la 7. partie de ſes *animadverſiones philologica & hiſtorica*.

(I) *La maladie qu'il gagna dans un repas.*] Voici les paroles de Nicius Erythreus: (b) *Sapius in vita manifeſtum vitæ diſcrimen adiit; ter in puerili ætate . . . . deinde lethali morbo pene ſublatus eſt Dolæ, quæ Sequanorum eſt Academia, ubi quum luculenta oratione Victorem Giſelinum, inter medicos allectum, laudaſſet, ac ſtatim deinde, opiparo convivio exceptus eſſet, in quo, ut mos eſt illarum regionum, convivæ invitare ſe pluſculum ſolent, & in ſeſe largius merum invergere, repente, inſolito horrore correptus, cum febri domum rediit.* Lipſe aiant fait une harangue dans la promotion de ce Medecin, fut ſans doute regardé comme l'un des principaux heros du repas; on le fit boire d'autant, & on le penſa tuer. S'il eût été Italien ou Eſpagnol, cette avanture ne ſeroit pas ſurprenante; car il eſt vrai qu'à de telles gens un repas academique, un repas de promotion dans des Univerſitez ſeptentrionales, eſt une occaſion auſſi perilleuſe qu'une bataille rangée à un Colonel, à moins qu'ils n'obtiennent diſpenſe de faire raiſon à chaque ſanté. Mais Lipſe étoit un Flamand: n'importe; il ſuccomba; il fut vaincu dans une joûte bacchique par des Francs-Comtois: il lui en coûta preſque la vie. Les regles les plus generales ſoufrent exception.

(b) *Pinaeoth. 3. pag.* 6.

(K) *Un ſtyle Latin auſſi mauvais que le ſien ait pu créer une ſecte.*] „ (c) Lipſius eſt cauſe qu'on ne fait „ gueres état de Ciceron: lors qu'on en faiſoit état, „ il y avoit de plus grans hommes en éloquence que „ maintenant.„ C'eſt Scaliger qui parle ainſi; preuve évidente que la ſecte des Lipſiens s'étoit fort acruë. Mais c'eſt ici qu'on doit s'écrier, (d) O *imitatores ſervum pecus, ut mihi ſæpe Bilem, ſæpe jocum veſtri movere tumultus!* Il faut bien aimer les mauvais modeles, quand on eſt capable de preferer le ſtyle de Lipſe à celui de Paul Manuce, ou à celui de Muret; un ſtyle qui va par ſauts, & par bonds, heriſſé de pointes, & d'ellipſes, à un ſtyle bien lié & coulant, & qui develope toute ſa penſée. Lipſe eſt d'autant moins excuſable, qu'il étoit paſſé du bon goût au mechant goût. Il écrivoit bien dans ſa jeuneſſe; cela paroît dans le livre (e) qu'il dedia au Cardinal de Granvelle, & dans l'oraiſon funebre du Duc de Saxe. Il ſe gâta en vieilliſſant. *Sa troiſiéme centurie d'Epitres*, diſoit Scaliger (f), *ne vaut rien du tout: il a deſapris à parler, je ne ſai quel Latin c'eſt.* Un ſavant humaniſte a cru faire honneur à ſon pere qui étoit un Theologien illuſtre, il a cru, dis-je, lui faire honneur en publiant ſon mepris pour le langage que Juſte Lipſe mit à la mode. (g) *Imprimis vero faſtidiebat ſcribendi illam novam formam quam magnus cæteroquin vir Juſtus Lipſius ſæculo noſtro obſtruſit, quemque ſervum pecus imitatores plurimi arripuerunt, quamvis impari felicitate.* Il raporte le jugement que faiſoit du même ſtyle Jaques Pontanus & Marc Velſerus. (h) *Nos Juſti Lipſii excellens ingenium, ſummamque doctrinam ſuſpicimus, & prædicamus, nec de ſtudiis noſtris quemquam melius meritum ſtatuimus. Ab ejus autem idioti ſmo, & excogitata hæreſi in ſcribendo, pluribus, & opinor juſtis de cauſis refugimus, & horremus. Marcum Velſerum ipſi Lipſio amiciſſimum profitentem meis auribus audivi: malle ſe in ſcribendo Muretum, quam Lipſium poſſe exprimere. Adeo, cujus probabat ingenium, & ſcientiam ſummepere, ejus novitiam, & plus æquo exquiſitam & affectatam dictionem non probabat.* Enfin il raporte que Scaliger, prêt à rendre l'ame, temoigna qu'il abhorroit cette affectation de ſtyle. Il faloit que la choſe lui tint au cœur, puis que même dans cet état-là, où des objets infiniment plus importans devoient attirer ſon attention, il voulut aprendre à la compagnie ce qu'il en penſoit. „ (i) *Jam in agone mortis conſtitu-*
„ *tus (ut refert Clariſſimus Daniel Heynſius, in Epiſto-*
„ *la ad Iſaacum Caſaubonum) hoc unicum novi ſtili*
„ *admodum execratus eſt. Sic enim de eo ſcribit Heyn-*
„ *ſius:* Juſti Lipſii affectationem in ſtilo vehementer
„ faſtidire ſolebat: in iis præſertim, quæ ſenex ſcrip-
„ ſiſſet, & nonnunquam literas ejus cum indignatio-
„ ne legebat, eodem modo te quoque judicare, cer-
„ to ſcio. „ Henri Etienne publia un livre de 560. pages l'an 1595. (k) contre la latinité de Lipſe. Mais cet Ouvrage eſt ſi rempli de digreſſions, que l'Auteur n'y vient à ſon but preſque jamais. On ne laiſſe pas de conoître qu'il deſaprouvoit extrêmement le ſtyle de Lipſe. Voiez dans un (l) livre de Balzac le *Viri magni judicium de imitatione Lipſiana latinitatis:* voiez auſſi les paroles de Grotius (m). Il ne faut pas craindre qu'une affectation ſemblable faſſe ſecte dans nôtre langage, quand même le Preſident de Novion (n) reviendroit au monde.

(c) *Scaligerana voce* Lipſius, *p. m.* 143.

(d) *Horat. epiſt. 19. lib.* 1.

(A) *Il exerça vigoureuſement la charge de Miſſionaire.*] Je me ſers de ce mot en conſiderant les courſes qu'il falut faire de ville en ville pour exiger les ſignatures, & pour degrader les Nonconformiſtes. Voiez la remarque C de l'article *Hunnius*, & conſiderez ces paroles d'un Theologien Allemand: (o) *Inciderant Miniſterii ipſius Wittebergenſis primitia in illud ipſum tempus, quo ingenti cura maximisque impenſis Electoris Saxon. AUGUSTI Liber Chriſtianæ Concordiæ Collectus, conſcriptus & plurimarum Eccleſiarum calculo approbatus fuerat. In hoc ergo opere feliciter promovendo partes minimè poſtremas ſuſtinuit Polycarpus, dum de mandato ac voluntate Electoris, unà cum reliquis ad hanc rem deputatis Nobilibus & Theologis, non Wittebergæ modo, ſed & Torgæ, Lipſiæ, Miſenæ & alibi ſubſcriptiones ab illis expoſcere neceſſe habuit, qui publicis docendi muneribus vel in Eccleſiis vel in Scholis tum erant præfecti. Tanto autem tamque arduo labore ſuperato,* &c.

(e) *Ses* Variæ lectiones *l'an* 1566.

(B) *Que Lyſerus lui communiquât les conditions avantageuſes.*] Il ne ſongeoit à rien moins qu'à les accepter,

Digitized by Google

conditions avantageuses qu'on lui offroit à Brunſwic. Il le congedia de bon cœur, & au grand regret de ſes ſujets. Lyſerus ne fut d'abord que Coadjuteur à Brunſwic, mais il y fut enſuite Intendant. On le rapella à Wittemberg après la mort de Chriſtien; & il fut fait Miniſtre de Cour à Dreſde l'an 1594. Il s'arrêta là toute ſa vie, & emploia ſon tems non ſeulement aux fonctions du miniſtere, mais auſſi à l'éducation des jeunes Princes, & à compoſer (C) des livres. Il mourut le 22. de Fevrier 1601. pere de (D) treize enfans, & grand-pere de trois petits-fils & d'une petite-fille. Son teſtament fut une preuve de ſa charité envers les pauvres, & envers les (E) étudians neceſſiteux. Il avoit eu à (F) ſoutenir beaucoup de querelles †.

LYSERUS (JEAN) Auteur de pluſieurs Ecrits touchant la polygamie. Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres ‡; & joignez y ce qui ſuit. Il avoit un frere aîné Surintendant de l'Egliſe de Magdebourg. Il étoit dans la derniere miſere à Amſterdam lors qu'il y faiſoit imprimer ſon dernier livre *, dont le Libraire ne lui donna que vingt ducatons: & pendant même ſa maladie il étoit logé dans un galetas ‡ immediatement ſous le toit. Je tiens cela d'un de ſes amis qui le viſitoit ſouvent.

LIZET (PIERRE) premier Preſident au Parlement de Paris. Je n'en parle que pour éclaircir certaines choſes que Mr. Moreri n'a pas aſſez étenduës. Cela regarde la (A) diſgrace de Pierre

† *Tiré de ſa vie compoſée par Melch. Adam, qui la tira preſque toute de ſon Oraiſon funebre prononcée par Leon. Hutter.*

‡ *Mois d'Avril 1685. art. 1. p. 370. & ſuiv. Voiez auſſi l'article* Lanoech, *remarq. A.*

* *Il fut imprimé l'an 1682. ſous le titre de* Polygamia triumphatrix, *in 4.*

‡ Quem tegula ſola tuetur
A pluvia, molles ubi reddunt ova columbæ.
Juvenal. Sat. 3. v. 201.

(a) *Melch. Adam. in vitis Theolog. p. 800. Voiez auſſi Spizelius ubi ſupra pag. 13.*

(b) *Dans l'article* Jarrige, *pag. 1633. col. 1.*

(c) Cum Jeſuita Ingolſtadienſi Jacobo Gretſero, ob publicatam hiſtoriam Haſenmullerianam, publicum ei interceſſit certamen: in quo poſt unam atque alteram velitationem illud Poëtæ uſurpandum ſibi ſtatuit: *Cedo repugnanti: cedendo victor abibis.* Melch. Adam. ubi ſupra, pag. 801.

(d) *Samuel Huberus. Voiez l'article de Hunnius, remarque D.*

(e) *Melch. Adam. ib.*

(f) *Spizelius en donne la liſte p. 16.*

(g) *Melch. Adam ubi ſupra, pag. 802.*

(h) *Il venoit de dire.* Cum ſingulari quodam amoris affectu *Wittembergam* & tenuioris cum primis fortunæ ſtudioſos, quales plerumque eſſe ſolent, ſtudiis Theologicis qui ſe manciparunt, proſequeretur; teſtamento cavit &c.

ter, & il croioit ſans doute que cela ne ſerviroit qu'à lui procurer l'avantage d'être retenu, avec des temoignages utiles de la haute eſtime qu'on avoit pour lui. Qui fut étonné ce fut Lyſerus, quand il vit la reponſe de l'Electeur, car il n'y eut plus moien de remercier Mrs. de Brunſwic; il faloit accepter ce qu'ils offroient. Ce fut un coup de foudre pour les zélez; on fit en vain cent remontrances à la Cour. Voici les paroles de Melchior Adam: (a) *Cum aliud agens* Lyſerus, *conditionis opimæ occaſionem apud* Brunſuicenſes *ſibi obtingere, datis ad aulam literis, oſtendiſſet: reſponſum planè ἀπροσδόκητον tulit:* ut frueretur, quam ſibi oblatam putaret, felicitate: eccleſiæ Wittembergenſi de alio paſtore proſpectum iri. *Hoc reſponſo ordines conſternati non literis modò, ſed & legatis ad aulam Electoralem miſſis, cauſas plane ſonticas, expoſuerunt, ob quas de retinendo* Lyſero *ſint ſollicitis: verum irrito planè conatu.*

(C) *Et à compoſer des livres.*] Les principaux ſont, *Hiſtoria paſſionis Dominicæ ſecundum IV. Euangelia*, à Leipſic 1605. *in 4. Hiſtoria reſurrectionis & aſcenſionis Dominicæ, & miſſionis Spiritus ſancti homiliis aliquot explicata*, à Leipſic 1610. *in 4. Schola Babylonica ex cap. 1. Danielis, quam ſubſequuntur Coloſſus Babylonicus, Fornax Babylonica, Cedrus Babylonica, Etulum Babylonicum & Aula Perſica. Commentariorum in Geneſim tomi VI.* le 1. ſur Adam; le 2. ſur Noé; le 3. ſur Abraham; le 4. ſur Iſaac; le 5. ſur Jacob; le 6. ſur Joſeph. *Harmonia Euangelica, à Martino Chemnitio inchoata, continuatio, ſeu vita Jeſu Chriſti ſecundum quatuor Euangeliſtas expoſita libri tres.* J'ai dit ailleurs (b) qu'il publia un Ouvrage d'Haſenmullerus. Cela fit naître une diſpute entre lui & le Jeſuite Jaques Gretſer, laquelle il abandonna après la 2. replique (c): il ne prevoioit point de fin, s'il avoit voulu toûjours repliquer; il aima donc mieux ſonner la retraite. Mais à l'égard d'un (d) Miniſtre Suiſſe qui enſeignoit que Dieu a élu tous les hommes à la vie éternelle, le combat fut beaucoup plus opiniâtre, car il dura 17. ans. *Cum iſto, inquam, totis annis ſeptendecim pugnavit* (e). Je ne parle point de pluſieurs livres que nôtre Lyſerus publia en Allemand (f).

(D) *Pere de 13. enfans.*] Entre autres de Polycarpe & de Guillaume, qui ont eu divers emplois eccleſiaſtiques & academiques, & ont publié pluſieurs livres. Polycarpe LYSERUS né à Wittemberg le 20. de Novembre 1586. fut Miniſtre & Profeſſeur à Leipſic &c. Il mourut le 15. de Janvier 1633. laiſſant pluſieurs enfans. Voiez le theatre de Paul Freher à la page 452. 453. vous y trouverez le catalogue de ſes livres. Guillaume LYSERUS ſon frere naquit à Dreſde le 26. d'Octobre 1592. Il fut Profeſſeur en Theologie à Wittemberg &c. & mourut le 8. de Fevrier 1649. laiſſant pluſieurs enfans de l'un & de l'autre ſexe. Voiez le même theatre de Paul Freher à la page 542. 543. vous y trouverez le catalogue de ſes livres.

NOTEZ que ſon *Syſtema Thetico-Exegeticum* n'a été imprimé qu'en 1699. Voiez le Journal de Leipſic au mois d'Octobre de la même année, à la page 473. & 474. vous y trouverez le nom & les qualitez de quelques perſonnes de cette famille.

(E) *De ſa charité envers les pauvres, & envers les étudians neceſſiteux.*] Voici les paroles de Melchior Adam: (g) *Teſtamento cavit, ut quotannis in die* Polycarpi & Eliſabethæ, *certa quædam pecunia ſumma impenderetur, in lautiorem victum eorum, qui communi menſa uterentur.* Cet Auteur nous aprend là (h) une choſe qui meriteroit peut-être un peu de reformation. Les Miniſtres ſeroient plus conſiderez qu'ils ne le ſont dans l'Allemagne, ſi les étudians en Theologie étoient moins ſouvent de la condition dont il nous parle.

(F) *Il avoit eu à ſoutenir beaucoup de querelles.*] Rapportez ici ce que j'ai dit ci-deſſus (i), & ajoûtez y une choſe que Melchior Adam n'a point dite. Il y eut un poëte nommé Jean Major, qui fit des vers contre la conduite qu'on avoit tenuë à l'occaſion des ſignatures du formulaire, & qui maltraita ſur tout les Theologiens de Wittemberg. Lyſerus prit à partie ce Jean Major avec tant de force, qu'il ne ſe donna point de repos, juſques à ce qu'il l'eût fait chaſſer de l'Academie. Il ſe fit beaucoup d'ennemis par cette victoire; & à ſon tour il ſuccomba ſous leurs efforts; il perdit tous les établiſſemens qu'il avoit à Wittemberg. Tant il eſt vrai qu'en certaines occaſions, il eſt plus utile de ſe contenter d'un mediocre avantage ſur ſes adverſaires, que de les pouſſer à bout. Mais où ſont les gens qui ſe puiſſent moderer lors qu'ils ont le vent en poupe, & que leur faction dominante leur permet de ſe venger? (k) *Sub initium anni 86. ſupra ſeſquimilleſimum turbas Collegio Theologico Wittebergenſi dare cœpit Joannes Major Poëta, homo deſperatæ levitatis, qui editis in publicum carminibus, Religionis ſinceritatem & bonorum Virorum, Theologorum cumprimis famam vellicare haud dubitaverat, cujus improbis conatibus cum Polycarpus tum publicè tum privatim magno ſpiritu ſe oppoſuiſſet, tandemque effeciſſet, ut Poëta Wittebergenſi Academia ſit proſcriptus; dici non poteſt quos quantoſque crabrones tunc excitaverit tam in Aula quam in Academia, quantamque invidiam ſibi apud multos attraxerit; qua poſtea non ſine gravi Eccleſiæ ſcandalo in nervum ita erupit, ut Polycarpus vota Eccleſiæ & Academia reclamante functione ſua exciderit.* Sa (l) retraite ne le mit pas à couvert de la morſure. Si nous avions un grand detail ſur tout ceci, nous trouverions aparemment que nôtre Lyſerus avoit la moitié du tort.

(A) *La diſgrace de Pierre Lizet.*] On en parle de telle ſorte dans le Dictionaire de Moreri, que l'on fait juger que la Ducheſſe de Valentinois & le Cardinal de Lorraine en furent les promoteurs, comme deux cauſes diferentes. Or c'eſt tromper le lecteur; car le Cardinal & la Ducheſſe ne doivent paſſer ici que pour une ſeule cauſe. Le Cardinal intereſſa (m) l'ambition & l'avarice de cette Dame, au deſſein qu'il avoit formé d'éloigner des charges ceux qui ne lui plaiſoient pas; après quoi il fit une querelle d'Allemand à Pierre Lizet, de laquelle les ſuites furent que ce premier Preſident quitta ſa charge. Les Guiſes étoient fâchez contre lui, à cauſe qu'il avoit empêché qu'on ne leur donnât dans le Parlement le titre de Prince (n); & d'ailleurs le Cardinal de Lorraine vouloit avoir dans ce poſte un homme qui ne lui refuſât rien. Voici la querelle qu'il fit à Lizet: il l'accuſa d'avoir parlé inſolemment dans le Conſeil de ſa Majeſté; le fondement de l'accuſation fut que Lizet ne voulut pas opiner debout, & la tête nuë, dans un Conſeil où le Cardinal preſidoit. Il dit hardiment qu'il ne voioit là aucune perſonne qui meritât de lui une telle ſoumiſſion. Mais il ne ſoutint point cette premiere fermeté; il ceda lâchement ſa charge, & s'alla même jetter aux pieds de ce Cardinal pour lui expoſer ſa miſere, & pour le prier qu'on en eût pitié (o). Cette miſere lui étoit glorieuſe; & s'il n'eût pas terni cette gloire par la ſoumiſſion rampante où il s'abaiſſa, on le pourroit regarder comme un des hommes illuſtres qui ont paru à la tête du premier Parlement de France. Il

(i) *Dans la remarque C.*

(k) *Spizelius ubi ſupra, pag. 12.*

(l) Neque vero in hac quantumvis ſplendida ſtatione conſtitutus, falſorum fratrum venenatos morſus effugere potuit. *Id. pag. 13.*

(m) *Thuanus, Hiſt. lib. 6. pag. 122. ad ann. 1550.*

(n) *Voiez l'article* Guiſe, *pag. 1433. col 2. lettre i & k.*

(o) Lizetus qui ſe initio virum præbuerat, in conſtantia minime perſeveravit, verum ſe ad Lotaringi pedes humiliter abjecit, & ignavo metu perculſus turpiter magiſtratu ceſſit. *Thuan. ibi*

Digitized by Google

Pierre Lizet, & ſes (B) livres de controverſe. Il mourut le 7. de Juin 1554. âgé de 72. ans: conſultez ſon épitaphe à la page 322. des Antiquitez de Paris. Il avoit * reçu l'Ordre de Prêtriſe l'an 1553. J'ai parlé de lui dans la remarque E de l'article *Beda* au ſujet de la repudiation de la Reine d'Angleterre. Conſultez les notes ſur la confeſſion Catholique de Sanci à la page 424. de l'édition de l'an 1699. & Henri Etienne à la page 185. & 507. † de l'apologie d'Herodote, où il dit beaucoup de mal des mœurs de ce Preſident.

* *Du Breul Antiq. de Paris pag. m. 322.*

† *A l'édition d'Anvers 1568.*

☞ LY-

ce. Il n'avoit pas un pouce de terre, après avoir été 20. ans premier Preſident; la maiſon même où il logeoit n'étoit pas à lui. La compaſſion que l'on eut de ſa pauvreté, fit qu'on lui donna l'Abbaïe de Saint Victor, par la demiſſion (a) de Louïs de Lorraine Cardinal de Guiſe. Le Pere du Breul en citant Mr. de Thou, raconte la choſe comme ſi tout s'étoit fait le même jour, & dans la même ſeance; mais Mr. de Thou ne dit point cela, & il inſinuë même le contraire. Quoi qu'il en ſoit, raportons les termes du Pere du Breul. „ Monſieur le Preſident Jacques de „ Thou . . . . deſcrit elegamment en termes exquis „ la cauſe pour laquelle ce bon juſticier ſe demit de „ ſon eſtat de premier Preſident, & accepta l'Abbaye „ de S. Victor, ſoit qu'il la demanda, ou qu'on luy „ offrit (Car on ne le pouvoit depoſer, ſinon pour „ crime puniſſable de mort) Iceluy, dit-il, appellé au „ Conſeil privé (où le Cardinal de Lorraine preſidoit, „ non moindre en autorité qu'un Vice-Roy) & requis „ de dire ſon opinion, reſpondit franſchement, *Je „ ne cognois perſonne en la compagnie devant lequel je „ doive dire mon opinion debout & teſte nuë.* Dequoy „ ſe ſentant picqué ledict Cardinal, proceda à injures, l'appellant arrogant, & le menaçant du Roy. „ Ce qui esbranla ce bon vieillard aagé de 68. ans, & „ trop timide, qui ne perſevera en ſa conſtante re„ ponſe, ains au contraire ſe jetta aux genoux dudict „ Cardinal, & luy demanda pardon, *ex viro congreſſu „ primo, mulier poſteriore factus.* Il ne laiſſa pour tant „ à declarer ſon innocence & integrité, & proteſter „ que pour avoir eſté trois ans Conſeiller au Parle„ ment, douze ans Advocat du Roy, & vingt ans „ premier Preſident, il n'avoit pas acquis autant de „ terre qu'il y en avoit ſous la plante de ſes pieds: & „ meſme qu'il tenoit ſon logis à louage de monſieur „ l'Abbé de Sainct Jean des Vignes de Soiſſons, ſiz à „ Paris en la ruë S. Jaques, pres l'Egliſe S. Yves. Le„ quel logis retenoit le nom de ladite Abbaye juſques „ au temps des alienations des biens d'Egliſe, que „ Monſieur Jacques Legier, Threſorier de Monſei„ gneur le Cardinal Charles de Bourbon, l'aiſné, l'a„ chepta (b). „ Il y a là pluſieurs choſes qui ne ſont point dans Mr. de Thou, & dont quelques-unes ſont certaines; car il eſt certain que Lizet fut Conſeiller au Parlement de Paris pendant trois ans &c. Son épitaphe le temoigne. (c) *Qui olim ob heroicas animi ſui dotes, vir ſingulari memoria, & ſumma juris prudentia in ſupremum Parrhiſienſis centuria Senatum à Rege Lodoico XII. adſcitus, Senatoris munere triennio functus eſt. Deinde Triumviratus Regii Advocati munus XII. annis Duce Franciſco I. feliciter obivit. Ac demum ob ſua vitæ integritatem, in ſummum Curiæ Magiſtratum evectus, Juſtitiæ habenas XX. annorum curriculo ita moderatus eſt, ut qui Religioſæ domus Abbas, volente Henrico ſecundo, fieret, dignus omnium calculo videretur.* Par cette épitaphe on convainc Mr. Moreri de deux menſonges contenus dans ces paroles, *On le nomma Conſeiller de la Cour en* (d) *1515. & deux ans aprés il fut honoré de la charge d'Avocat General du Roi.*

(a) *Du Breul, Antiquitez de Paris, pag. 323. de l'édition 1639. in 4.*

(b) *Id. ib. pag. 322.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Louis XII. mourut le 1. Janvier 1515. à commencer l'année au mois de Janvier.*

(B) *Et ſes livres de controverſe.*] L'indulgence de Mr. Moreri n'a pu tenir contre l'arrêt de Mr. de Thou; il a avoüé que ces livres étoient *peu dignes de la reputation* de Pierre Lizet. Voions ce qu'en dit Mr. de Thou. (e) *In quo* (Sanctoriano cœnobio) *reliquum ætatis exegit extrema clauſula minime priori vitæ & famæ reſpondente, dum litterarum ſacrarum homo rudis, Theologicis libris in illo otio ſcriptis ſe deridendum propinavit; quibus contrario ſcripto artificioſe ridiculo ſub Benedicti Paſſavantii nomine à Theodoro Beza, ut creditur, reſponſum eſt.* Le Pere du Breul pretend que Pierre Lizet fit une partie de ces livres de controverſe, avant ſa retraite de Saint Victor. *Ledit Lizet*, dit-il (f), *n'eſtant encore qu'Advocat du Roy compoſa un livre où il demonſtre que la Bible ne doit eſtre traduite en François. Et quand il fut Preſident, il compoſa ſix livres* de mobilibus Eccleſiæ perceptionibus (g). *Depuis il compoſa trois livres: Le premier, de la Confeſſion auriculaire: Le ſecond, Que la profeſſion monaſtique ne repugne à la liberté Evangelique. Le troiſieſme eſt intitulé. De l'aveuglement de noſtre ſiecle.* Si le Pere du Breul ne ſe trompe pas, Mr. de Thou eſt coupable d'une faute conſiderable. Ce qu'il y a de certain, eſt que tous les cinq Ouvrages dont ce Pere donne le titre, furent publiez (h) enſemble en deux volumes, depuis que Lizet ſe fut enfermé dans l'Abbaïe de St. Victor; car on en fit une édition à Paris l'an 1551. & une autre à Lion l'an 1552. Le catalogue d'Oxford fait mention de celle-ci en ces termes, *De S. Scripturis in linguas vulgares non vertendis per modum dialogi. De auriculari confeſſione. De monaſtico inſtituto. De hujus ſæculi cacitatione & circumventione. De mobilibus Eccleſiæ præceptionibus.* Ce que je vais copier augmente les brouilleries. (i) *Petri Lizetii Juriſconſulti, dum ſequentem componeret librum in ſupremo Francorum conſiſtorio regii Advocati, & poſtea Abbatis commendatarii Sancti Victoris, ſummique Senatus Pariſienſis Protopræſidis, de mobilibus Eccleſiæ præceptionibus tractatus ſex libros continens. Ejuſdem de ſacris utriuſque inſtrumenti libris in vulgare eloquium minime vertendis, rudique plebi haudquaquam invulgandis, Dialogus inter Pantarcheum & Neoterum. Ejuſdem de auriculari confeſſione lib. 1. De monaſtico inſtituto lib. 1. De hujuſce ſæculi cæcitate ac circumventione dialogus inter ſpiritalem & mundanum. Quæ omnia excudit Lugduni in 4. Sebaſtianus Griphius 1552.* Un peu après que ces livres eurent paru, Beze qui étoit encore un jeune homme, s'aviſa de les tourner en ridicules, par un écrit macaronique tout-à-fait plaiſant, où il ſupoſe que *Magiſter Benedictus Paſſavantius*, envoié à Geneve par Pierre Lizet pour ſavoir ce qu'on y diſoit de ſes Ouvrages, lui rend compte de la commiſſion. Il faut mettre cette piece entre les *Juvenilia Theodori Bezæ.* Voiez les nouvelles lettres contre le Calviniſme de Mr. Maimbourg à la page 144. & les notes ſur la confeſſion Catholique de Sanci, à la page 424. de l'édition de l'an 1699.

(e) *In quo* (Sanctoriano cœnobio) *reliquum ætatis exegit extrema clauſula minime priori vitæ & famæ reſpondente, dum litterarum ſacrarum homo rudis, Theologicis libris in illo otio ſcriptis ſe deridendum propinavit; quibus contrario ſcripto artificioſe ridiculo ſub Benedicti Paſſavantii nomine à Theodoro Beza, ut creditur, reſponſum eſt.*

(f) *Du Breul ubi ſupra pag. 323.*

(g) *Il faloit dire* præceptionibus.

Je penſe qu'on ne ſera pas fâché de trouver ici le jugement de Mr. Arnauld ſur l'Ouvrage de Pierre Lizet, touchant les verſions de l'Ecriture en langue vulgaire. *Il n'y a qu'un point*, dit-il (k), *où ils pourront peut-être ſe plaindre avec quelque fondement, que j'ai traité Mr. Mallet avec injuſtice. C'eſt en ce que je puis en avoir parlé en divers endroits, comme s'il eſtoit le premier Auteur de pluſieurs choſes fort impertinentes, que j'ay reconnu depuis qu'il peut avoir priſes d'un pitoyable livre que je n'avois pas vu. Mais je veux bien auſſi leur donner l'exemple de ce que l'on doit faire quand on eſt tombé dans quelque faute. Je reconnois donc celle-là. J'ai eu tort d'avoir regardé Mr. Mallet comme le premier Auteur de toutes les extravagances dont ſon livre eſt plein. Il y en a quelques unes qui luy ſont propres; & ce ſont les plus groſſieres. Mais j'ay découvert par le livre dont je viens de parler, que ſouvent il n'a fait que ſuivre aveuglément cinq ou ſix Auteurs du ſiécle paſſé, dont il eſt honteux au noſtre d'avoir conſervé les Ouvrages, tant ils ſont indignes du ſoin qu'on a pris de les tirer de l'oubly, où nos anceſtres plus ſages que nous les avoient laiſſé enſevelir.* Mr. Arnauld parle là d'un certain recueil de divers traitez, dont le premier eſt celui de Pierre Lizet. Il explique cela dans un autre livre, où il nous aprend (l) que l'Aſſemblée du Clergé de France ordonna l'an 1660. *ſur la requiſition de Mr. d'Aſtichy Evêque d'Autun . . . . que l'on feroit imprimer aux depens du Clergé, un Recueil d'Auteurs du dernier ſiecle qui ont condamné les verſions en langue vulgaire, tant de l'Ecriture que des Offices divins. Et en effet*, ajoûte-t-il, *ce livre a eſté imprimé ſous ce titre ſcandaleux*, Collectio quorundam gravium authorum, qui ex profeſſo, vel ex occaſione ſacræ Scripturæ, aut divinorum officiorum, in vulgarem linguam tranſlationes damnarunt. *Et pour titre courant dans tout le livre*, Collectio autorum verſiones vulgares damnantium. *C'eſt un fatras des plus impertinens Auteurs qui ayent écrit ſur cette matiere, mêlez avec quelques bons, mais qui ne diſent rien de ce que porte le titre de cette Collection, ou qui diſent tout le contraire. C'eſt un livre d'un Preſident Liſet, qui roule tout entier ſur cette folle penſée, que quand la Bible a eſté traduite en Latin au commencement de l'Egliſe, il y avoit deux ſortes de Latin, l'un conforme aux regles de la Grammaire qui n'eſtoit entendu que des Sçavans, & l'autre qui n'eſtoit pas aſtreint à ces regles, qui eſtoit le ſeul que le peuple entendiſt, & qu'ainſi la verſion Latine de l'Ecriture ayant eſté*

(h) *Vous trouverez dans la Bibliotheque de Du Verdier Vau-Privas, pag. 1018.* Petri Lizetii Alverni Montigenæ, utroque jure conſulti, primi Præſidis in ſupremo regio Francorum Conſiſtorio, Abbatisque commendatarii S. Victoris, adverſus Pſeudo-euangelicam hæreſim libri ſeu commentarii IX. duobus excuſi voluminibus. Lutetiæ 4. apud Poncetum le Preux 1551.

(i) *Ceci eſt copié du* Supplementum epitomes Bibliothecæ Geſnerianæ, autore Antonio Verderio, pag. 44.

(k) *Arnauld, preface de la lecture de l'Ecriture Sainte. C'eſt le 3. tome de ſa nouvelle defenſe du Nouveau Teſtament de Mons.*

(l) *Idem* Defenſe des verſions. . . contre la ſentence de l'Official de Paris du 10. Avril 1688. pag. 160.

Digitized by Google

☞ LYSIMACHUS, precepteur d'Alexandre. Je n'en dirois rien si Amiot (Z) avoit bien traduit ce que Plutarque en a raporté.

LISMANIN (FRANÇOIS) natif de Corfou, Docteur en Theologie, & Cordelier celebre †, entra dans l'Egliſe Proteſtante, mais il ne s'arrêta pas où il devoit; car il pouſſa juſques dans l'Arianiſme. Cela ſe fit par degrez. Il étoit Confeſſeur β de Bonne Sforce Reine de Pologne, & ſon Predicateur en langue (A) Italienne, &c. lors que Jean Triceſſius γ, homme docte & de qualité, repandoit clandeſtinement à Cracovie les ſemences de la reformation. Liſmanin fort ébranlé par la lecture d'un livre dont la Reine lui avoit fait preſent ζ, ſe confirma dans ſes ſoupçons contre l'Egliſe Romaine en * conferant avec Jean Triceſſius, qui outre cela ‡ lui prêtoit les livres des Reformateurs. Il devint bientôt ſuſpect d'hereſie; mais il joüa de tant d'adreſſe, que l'Evêque de Cracovie ne put jamais le convaincre d'avoir les livres de Luther & de Calvin. Il évita les pieges que ce Prelat lui tendit à Rome. Liſmanin † y étoit allé l'an 1550. pour feliciter de la part de la Reine Bonne le nouveau Pape Jules III. L'Evêque écrivit à Rome que c'étoit un heretique caché, & qu'il faloit le mettre en priſon, & l'empêcher de revoir jamais la Pologne. Cet avis arriva un peu trop tard, Liſmanin s'en retournoit déjà auprès de la Reine ſa maîtreſſe. Dès qu'il fut arrivé à Varſovie où elle faiſoit ſa reſidence, il reçut des lettres du Roi de Pologne Sigiſmond Auguſte, fils de cette Reine, qui le chargeoient de travailler à la faire revenir de ſa colere, car elle étoit fort irritée de ce que ce Prince (B) s'étoit marié avec Barbe Radzivil. Il fit trois voiages pour (C) mettre la paix entre les deux Reines: le

† *Biblioth. Antitrinitariorum pag.* 34.
β *Ibid.*
γ *Hiſtoria Reformat. Polonica pag.* 18.
ζ *Ibid. pag.* 23.
* *Ex lectione concionum* Bernardini Ochini Itali . . . à Regina Bona ſibi oblatarum, tantam religionem Romanam in ſuſpicionem traxerat. *Ibid.*
‡ *Ibid. pag.* 21.
† *Ibid. pag.* 24.

(Z) *Voiez ſes nouvelles obſervations ſur les verſions du nouveau Teſtament.*
(a) *A Lion l'an* 1567. *par la diligence de Loys le Charon Pariſien.* La Croix du Maine *pag.* 403. *Du Verdier Vau-Privas ne parle point de cette édition, mais de celle de Paris* 1555. *Le catalogue de la Bibliotheque de Mr. de Thou* 1. *part. p.* 248. *fait mention de l'édition de Lion* 1577. in 12. *Le catalogue d'Oxford ne marque que l'edition de Paris* 1584. in 8. *& donne ce livre à M. P. Liſſet, comme à un Auteur different de Petrus Lizetius. C'eſt une faute.*
(b) *Ibid.*
(c) *Amiot dans la traduction de Plutarque à la vie d'Alexandre chap.* 2. *pag.* 142. *édit. de Paris chez Pierre Gaillard* 1615. in 8.
(d) *C'eſt ainſi qu'il y a dans l'édition dont je me ſers; mais je ne doute pas qu'Amiot n'ait dit d'Acarnanie.*
(e) *Dans l'article* Achille, *pag.* 57. *col.* 2.
(f) *Plutarch. in Alex. p.* 667. B.

eſté faite en ce premier Latin, ce n'avois pas eſté proprement une verſion en langue vulgaire: ce que ce Preſident devenu Abbé étend à toutes les autres langues. Mr. Simon n'a eu rien à dire (a) pour la defenſe de ce mauvais écrivain.

L'épitome de Geſner fait mention de deux autres livres de Pierre Lizet; l'un *de autoritate Eccleſiæ, & poteſtate Papæ*; l'autre *de Hæreticis, & eorum pœnis.* On imprima (a) après ſa mort ſon traité *de la maniere de proceder, tant à l'inſtitution & deciſion des cauſes criminelles que civiles, enſemble la forme & maniere d'informer eſdites cauſes civiles & criminelles.* La Croix du Maine qui m'aprend cela, ne ſavoit pas que Lizet mourut l'an 1554. Il (b) le fait fleurir l'an 1557.

(Z) *Si Amiot avoit bien traduit.*] Voici ſes paroles: (c) *Or y avoit-il autour* d'Alexandre, *comme l'on peut penſer, pluſieurs perſonnes ordonnees pour le dreſſer & bien nourrir, comme gouverneurs, chambellans, maiſtres & precepteurs: mais Leonidas eſtoit celuy qui avoit la ſuperintendance par deſſus tous les autres, homme auſtere de ſa nature, & parent de la Reine Olympias: mais quant à luy il hayſſoit ce nom de maiſtre, ou precepteur; combien que ce ſoit une belle & honorable charge, à raiſon dequoy les autres l'apelloient le gouverneur & conducteur d'Alexandre, à cauſe de la dignité de ſa perſonne, & de ce qu'il eſtoit parent du Prince: mais celuy qui tenoit le lieu, & qui avoit le titre de maiſtre, eſtoit un Lyſimachus natif du pays d'Arcanie (d), lequel n'avoit rien de bon ny de gentil en ſoy: mais pource qu'il ſe nommoit Phœnix, & Alexandre Achilles, & Philippus Peleus, il tenoit le ſecond lieu, apres le gouverneur.* La faute de cette verſion conſiſte en ceci: Amiot declare que Lyſimachus tint le ſecond lieu à cauſe qu'il s'apelloit Phenix, & qu'Alexandre s'apelloit Achilles, & que Philippe s'apelloit Pelée. Cela eſt abſurde; Plutarque étoit trop habile pour debiter de ſemblables cauſes. Mais voici ſon ſens: il dit que Lyſimachus depourvu d'ailleurs de politeſſe, ſe rendit agreable par les nouveaux noms dont il orna ſon emploi, & qu'il emprunta d'Homere. Le Roi, diſoit-il, eſt Pelée, le Prince ſon fils eſt Achille, & moi je ſuis Phenix. Cela étoit fort capable de chatouiller Alexandre, & de plaire au Roi Philippe: c'étoit reveiller de grans objets. Ce precepteur ſe fit aimer par cette invention, & ce fut lui qui après Leonidas occupa la premiere place dans la maiſon du jeune Prince. J'ai touché dans un autre endroit (e) la diſtinction de gouverneur & de precepteur; vous l'allez voir clairement dans les paroles de Plutarque qu'il faut que je copie, afin que mes lecteurs puiſſent conoître l'erreur d'Amiot. (f) Λεωνίδας . . . . μὴν ἦν φύγων τὸ τῆς παιδαγωγίας ὄνομα, καλὸν ἔργον ἰσχύσας καὶ λαμπρὸν, ὑπὸ δὲ τῶν ἄλλων, διὰ τὸ ἀξίωμα καὶ τὴν οἰκειότητα, τροφεὺς Ἀλεξάνδρου καὶ καθηγητὴς καλούμενος, ὁ δὲ τὸ χρῆμα τῷ παιδαγωγῷ καὶ τὴν προσηγορίαν ὑποποιούμενος ἦν Λυσίμαχος, τῷ γένει Ἀκαρνάν, ἄλλο μὲν οὐδὲν ἔχων ἀστεῖον, ὅτι δ' ἑαυτὸν μὲν ὀνόμαζε Φοίνικα, τὸν δὲ Ἀλέξανδρον, Ἀχιλέα, Πηλέα δὲ, τὸν Φίλιππον, ἠγαπᾶτο, καὶ δευτέρου εἶχε χώραν. *Leonidas.... padagogi nomen cum honeſto & ſpecioſo conjunctum officio repudiabat, atque ab aliis dignitatis & neceſſitudinis cauſa nutritius Alexandri & rector vocabatur: ille qui ſpeciem pædagogi & vocabulum ſumebat Lyſimachus, natione Acarnan, urbanitate nulla præditus erat alia, ſed, quòd Phœnicen nominaret ſe, Alexandrum, Achillem, & Philippum Peleа, ideo gratus erat, & ſecundum locum tenebat.*

(A) *Et ſon Predicateur en langue Italienne &c.*] Pour expliquer ici cet *etcetera*, je raporte la liſte entiere des charges de Liſmanin: (g) *Theologiæ Doctor, monachus Franciſcanus. Circiter anno* 1546. *jam erat Bonæ Reginæ (matri Sigiſmundi Auguſti Regis) à concionibus Italicis & confeſſionibus ſacris: nec non Franciſcanorum ſeu Minoritarum in Polonia Provincialis, & omnium cœnobiorum monialium regula Clara Ephorus, qui vulgò Commiſſarius dicitur: atque Parochus Chovienſis.*

(B) *Irritée de ce que ce Prince s'étoit marié avec Barbe Radzivil.*] L'Auteur que je cite obſerve que ceux qui commencerent dans la Pologne le grand ouvrage de la Reformation, firent une grande faute: ils s'oposerent à ce mariage de Sigiſmond, pendant que les Evêques leurs plus grans perſecuteurs y donnoient les mains. En s'oposant aux inclinations du Prince, & à ſa paſſion favorite, ils le diſpoſerent à rejetter la reformation; mais ceux qui aplaudiſſoient à ſon mariage gagnoient ſon cœur, & ſe mettoient en état d'obtenir de lui la liberté toute entiere de perſecuter les Lutheriens. (b) *Impediebat veritatis in Regio corde progreſſum induſtria & vigilantia aſſiduaque Pontificum Romanorum, latera Regia ſemper clandentium, aures ejus occupantium, inſignia Regni & cor Regis, cuſtodiam legum tenentium, oracula Regia edentium. . . . . & quod tum ferè maximè tempori & rebus eorum accommodum erat, matrimonium Regium cum Barbara Radzivillia, Staniſlai Gaſoldi Palatini Trocenſis relicta vidua, fœmina ad invidiam pulcherrimâ initum, approbantium & defendentium. Nam cum multi etiam ex illis qui veritati & reformationi favore cœperant, connubium illud, utpote cum privata & privatim, inconſulto Senatu, contractum deſtruerent, è contra Maciejovius ille, tum Andreas Lebridovius . . . Epiſcopi, aliique Primores Pontificii illud adſtruerent, factum eſt, ut Rex averſum ab illis animum ac favorem in hos converterit . . . Itaque boni illi Viri, Veritatis fautores graviter in eo, quòd in hoc negotio Regi tanto conatu ſe oppoſuerint, erraverant: oſores verò ejus & adverſarii eorum contraria parti ſe applicantes Regis gratiam in ſe derivarunt. Adeò & hic verum apparuit illud Chriſti oraculum:* filios tenebrarum prudentiores eſſe in generatione ſua quàm filios lucis. S'il ne fut pas plus utile, il fut du moins plus glorieux aux reformateurs de la Pologne d'avoir ete ſi peu politiques.

(C) *Il fit trois voiages pour mettre la paix entre les deux Reines.*] Sa negociation eut plus d'éclat que de ſuccès, & ſi elle fut agreable au Roi, elle fut fort deſagreable à la Reine mere, qui n'étoit rien moins que ce que ſon nom (i) ſignifioit. *Quo officio poſtquam ſuſceptis anno* 1551. *m. Januar. Febr. & Martio Cracoviam tribus itineribus majori cum Regis quam Reginæ Bonæ gratia (publicè enim in templo arcis, & in magna Aula frequentia, imprudens tamen, Rege ſcil. id procurante, Legationem conciliationis Reginarum ſocrûs & nurûs peregit) perfunctus eſt, Rex ab eo tempore eum carum ſibi habuit (k).* Un panegyriſte de Bonne Sforce remarque qu'elle (l) *ſe rendit partizane des Seigneurs & des Palatins de Pologne qui n'avoient pas aprouvé ce mariage là, ne voulant pas voir ni le Roi ſon fils ni ſa femme qui ne porta pas long tems la couronne Polonnoiſe eſtant morte aſſez ſoudainement à Cracovie non ſans ſoupçon de poiſon. . . . Par la mort de la Reine Barbe les diſſenſions & les troubles du Royaume de Pologne*

(g) *Biblioth. Antitrinitar. p.* 34.
(h) *Staniſlaus Lubieniecius, Hiſtoria reformat. Polonica, pag.* 21.
(i) Literas à Rege... accepit, quibus ei mandavit ut Reginæ conſorti ſuæ conciliaret favorem matris ſuæ Reginæ Bonæ, cui cumprimis nuptiæ illæ filii Regis erant ingratæ, & animum exaſperarant ſatis naturâ malignum. Nam non temere in eam quiſpiam luſit: *Qui tibi cunque Bonæ ſacris dum tingeris undis Impoſuit nomen, omnibus impoſuit.* Id. ibid. pag. 36.
(k) *Id. ib. pag.* 37.
(l) Hilar. de Coſte, *Eloges des Dames illuſtres, tome* 1. *pag.* 201.

Digitized by Google

le Roi en fut ſi content, qu'il lui fit promettre le premier Evêché qui vaqueroit. Sur ces entrefaites Lelius Socin, qui arriva en Pologne l'an 1551. * conſeilla à Liſmanin de jetter le froc, & de s'en aller dans les païs reformez, & en Suiſſe principalement. Liſmanin auroit ſuivi ce conſeil, s'il n'eût vu dans l'eſprit du Roi une forte diſpoſition à la reforme. Il l'entretint dans ce goût, & il reçut même de lui une commiſſion de (D) voiager † pour aquerir les lumieres qui leur étoient neceſſaires afin de dreſſer un meilleur gouvernement eccleſiaſtique. Il vit l'Italie, la Suiſſe, Geneve, Paris, & s'aquita fidelement de ſa commiſſion; mais étant retourné à Geneve il s'y maria, par le conſeil de Calvin & de Socin, & malgré les remontrances (E) très-judicieuſes de Budzinius ſon Secretaire. Le Roi de Pologne ‡ en fut ſi fâché, qu'il abandonna ſon

* *Hiſtoria reformat. Polonica pag.* 40.

† *Ibid. pag.* 41.

‡ *Ibid. pag.* 43.

(a) *Hilar. de Coſte ib. p.* 204. *Voiez les paroles de Mr. de Thou ci-deſſus pag.* 301. *lettre i.*

(b) Libros juſſu & impenſis regiis coemtos, biennio poſtquam duxerat uxorem ad eum ſubinde miſit. *Lubieniecius ubi ſupra p.* 43. 44.

(c) *Id. ib. pag.* 41.

(d) *Ibid. pag.* 42.

(e) Nec non literas quas celeberrimi in Helvetia viri ad eum ſcripſere: quarum autographa 30. annis à morte Regis in manus Budzinii pervenerunt, ita ut ejus induſtriæ conſervationem illorum debeamus. Horum apographa hîc omitto cum hæc jam dudum lucem viderint. *Id. ib. pag.* 44.

(f) *Ibid. pag.* 55.

(g) C'eſt-à-dire celles que le Synode de Pinczovie écrivit à Liſmanin.

(h) *Lubieniecius ib. pag.* 58.

(i) *Ibid. pag.* 44.

logne furent appaiſez, & le Roi & la Reine Bonne ſa mere ſe reconcilierent; mais les reproches qu'elle lui fit ſur cette meſalliance, repouſſez par des reproches de même nature, rompirent bientôt la paix. La Reine „(a) aprés leur premiere reconciliation ayant ſouvent „reproché au Roy ſon fils, qu'il avoit épouſé en ſe„condes noces une ſimple Demoiſelle veuve d'un ſim„ple Gentilhomme, qui n'eſtoit pas de ſi bonne Mai„ſon, que celle de Radzivil dont cette Dame eſtoit „iſſuë: Sigiſmond Auguſte repartit trop bruſquement „à la Reine ſa mere, qu'il n'avoit pas fait tant de des„honneur à la Royale Maiſon des Iagellons & à la „Couronne de Pologne, épouſant publiquement & „en la face de l'Egliſe cette tres-belle veuve, en la„quelle les graces du corps & de l'eſprit recompen„ſoient avantageuſement ce qui manquoit à ſa naiſ„ſance, ou pluſtoſt à celle de ſon premier mary Gaſ„told, que non pas elle qui s'eſtoit mariée ſecrete„ment aprés la mort du feu Roy Sigiſmond le Grand, „de ſainte & de loüable memoire, à un homme de „baſſe condition nommé Pappacoda.„

(D) *Une commiſſion de voiager pour aquerir les lumieres.*] N'allez pas vous imaginer que ſes lettres de creance portaſſent, qu'il avoit ordre de s'inſtruire des bonnes manieres de reformer la religion. Il n'avoit reçu cet ordre que verbalement, & le Roi n'avoit point voulu qu'on lui rendît compte de cette affaire par écrit, mais ſeulement de vive voix. Liſmanin ne laiſſa pas de lui en écrire. Le pretexte de ſon voiage fut celui-ci. On le chargea de voiager, afin d'acheter pluſieurs bons livres pour la bibliotheque du Roi. Ce n'étoit pas uniquement un pretexte, car il fut effectivement chargé d'acheter des livres, & il en acheta même beaucoup qu'il (b) envoia en Pologne. (c) De *negotio religionis amplius colloquentes, decreverunt, ut Liſmaninus, Miniſtri Regii (factorem vulgo vocamus) nomine, Bibliothecam Regiam ſumptibus ejus omni librorum genere inſtrueret, nec non viros doctos & pios adiret, Eccleſias varias, earum inſtituta & ritus ac regendi formas perluſtraret, deque omnibus bis à reditu ſuo Regem inſtrueret. . . .* (d) *Liſmaninus Regi per Literas poſtea totum negotium expoſuit, contra ejus tamen mentem, qui reditum ejus & narrationem vivæ vocis, non literas & mutam narrationem, expectabat.* Liſmanin fit paroître peu de diſcretion & de conduite dans l'execution d'un deſſein auſſi important que celui-là. Il ne faut point qu'on objecte que jamais le Roi de Pologne Sigiſmond Auguſte ne le chargea d'une telle commiſſion, car il eſt facile de faire voir le contraire. Les originaux des lettres que pluſieurs Miniſtres avoient remiſes à Liſmanin, & qu'il avoit envoiées au Roi de Pologne tomberent entre les mains du Secretaire de Liſmanin 30. ans après la mort de ce Prince, & on les rendit publiques (e). Il eſt certain que Geſner, Bullinger & Calvin écrivirent à ce Monarque, & que leurs lettres, avec pluſieurs autres qui furent écrites à des Seigneurs Polonois ſur l'affaire de la reformation, coururent par tout le Roiaume, & chagrinerent extremement les bons Catholiques. *Urebat malevolos Liſmanini exemplum, ſed & miſſa virorum Præſtantium Conradi Geſneri, Henrici Bullingeri, tùm Joan. Calvini ad Regem littera, quæ & ad Proceres Regni ac Equites veritatis Evangelicæ ſectatores ſcripta per ora & manus plurium ferebantur* (f). Il eſt ſûr auſſi que ſa Majeſté Polonoiſe fit reponſe aux lettres des trois Docteurs que j'ai nommez. (g) *Litera illa ad Liſmaninum per Budzinium Miniſtrum ejus miſſa fuere, qui & litteras Regias quibus Geſnero, Calvino & Bullingero reſpondit, ad eos portulit* (h). Mon Auteur ſe plaint de celui qui a publié les lettres de Jean Calvin. Il l'accuſe d'avoir ſuprimé les loüanges que Calvin avoit données à Liſmanin dans ſes lettres au Roi de Pologne. (i) *Moneo amantes veri ex officio viri Chriſtiani & fidelis ſcriptoris, ut qua ratione in legendis celebrium Auctorum ſcriptis, circumſpectos eos eſſe oporteat, videant, non bona fide in edendis illis epiſtolarum gravium apographis ab infeſtis veritati hominibus actum eſſe. Nam ne quid diſſimulem: Epiſtola, quam ad Regem Auguſtum Calvinus Nonis Decembr.* CIↃ IↃ LIV. *dederat, ſatis cordate contra Pontificiam arrogantiam ſcripta, extat quidem inter epiſtolas Calvini pag.* 139. *ſed Liſmanini nomen initio epiſtolæ parum candidè agens editor ejus omiſit.* Il raporte une lettre de Calvin ſelon la teneur de l'original: ſi vous la comparez avec celle qu'on a imprimée, vous trouverez bien des omiſſions dans celle-ci; on en retrancha (k) tout ce paſſage: (l) *Equidem optimo viro & fideli ſervo Chriſti Franc. Liſmanino, quum à me conſilium peteret, auctor eſſe non dubitavi, ut iſthùc ſtatim concederet, ſi quis fortè opera ejus uſus fuerit, ſaltem pio ejus deſiderio libenter ſubſcripſi: nec veritus ſum ne ejus profectio quaſi intempeſtiva Majeſtati Veſtræ diſpliceat, cujus præſentiam multis modis utilem experientia ipſa oſtendet. Quòd ſi palam à Rege ipſum proferri mox à primo ingreſſu nondum commodum videbitur, mihi tamen per ſacrum Chriſti nomen roganda ſupplicitèr & obteſtanda eſt V. M. ut rectà currenti ſaltem aliunde patefactam viam curet.* Voilà une preuve convaincante de la miſſion de Liſmanin, ou plutôt de la commiſſion que le Roi ſon maître lui avoit donnée de prendre langue avec les Reformateurs, & de s'inſtruire des meilleurs moiens de reformer la Pologne. En même tems voici une preuve deplorable des ſupercheries qui ſe commettent dans l'impreſſion des livres poſtumes. On en retranche tout ce qui deplaît. Et qui nous aſſûrera que l'on n'y fait point d'additions & de changemens?

(E) *Malgré les remontrances très-judicieuſes de . . . ſon* (m) *Secretaire.*] Je veux que nôtre homme fût fortement perſuadé de la nullité de ſes vœux, & que ſon eſprit non moins que ſa chair conçût de la répugnance pour la loi du celibat, il faloit neanmoins qu'il attendît à ſe marier, qu'il eût rendu compte de ſa commiſſion au Roi de Pologne. Tout ce qui eſt permis n'eſt pas pour cela faiſable: l'importance eſt de prendre toûjours bien ſon tems. Budzinius repreſenta cette maxime à ſon maître avec beaucoup de ſolidité, mais il le trouva inflexible, il ne put jamais l'induire à differer ſon mariage. Le Socinien que je vais citer blâme judicieuſement cette precipitation, & trouve mauvais que les conſeils de Calvin & ceux de Socin, aient eu plus de credit que ceux de Budzini. (n) *Quod tamen* (mandatum regis) *paulò poſt neglexit, poſtquàm Genevam reverſus, ne cum horrido cuculio in Poloniam rediret, uxorem duxiſſet, auctore Calvino & Lelio Socino (qui paulò poſtquam Cracoviæ ſementem veritatis jeciſſet, Genevam eodem anno redierat, quâ tamen mox, Calvini ingenium vel non ferens vel metuens, relictâ, Tiguri ſedem fixerat) ſed contradicente Budzinio, miniſtro ſuo, & ob oculos ponente Regis indignationem, qui eum ſumtibus ſuis in exteras regiones ad omnia perluſtranda & exploranda ablegarit, & tantorum conatuum alium eventum quàm Ablegati ſui, ejuſque Monachi, nuptias expectet, fide etiam promiſſi ſibi data, tum & ſucceſſum ejuſmodi matrimonii, quod magis ædificata ſubruere, quam aliquid ædificare poſſit, infauſtum; quod etiam reipſa evenîſſe ſuo loco videbimus. Sed ſurdè cecinit. Namque Monachus calibatum, & ſpiritu & carne meritò illum damnante, perofus, & ad caſtas, intempeſtivas tamen, nuptias properans, quod inſtituit, effectum dedit, & accepta uxore, Geneva manſit. Quod ejus factum Rex moleſtè ferens ab incepto de explorandâ religione reſiluit.* Corrigez une faute qui ſe trouve dans l'hiſtoire univerſelle de Jean Lætus. Il dit que Liſmanin (o) ſortit du cloître de Cracovie avec quelques autres Moines pour ſe faire Proteſtant. Qui ne croiroit en liſant cela, que cet homme ſuivi de quelques confreres abjura dans la Pologne ſa religion? Ce n'eſt pas neanmoins ainſi que la choſe ſe paſſa; les Cordeliers de Cracovie qui ſe firent Proteſtans (p) precederent Liſmanin. Celui-ci diſſimuloit, & ne jetta bas le maſque qu'à Geneve, pendant le voiage que le Roi lui faiſoit faire, & qui avoit pour pretexte l'emplete de pluſieurs livres pour la bibliotheque de ſa Majeſté. Son mariage a donné lieu à Florimond de Remond de dire, que *François Liſinan Moine Apoſtat qui depuis s'aprocha de l'Alcoran, ſouſtint fort la Menton à ces nouveautez, plus pour l'amour d'une femme dont il ſe coiffa, que non pas de l'Euangile* (q).

(k) Impreſſum exemplar cuncta iſta quæ videbis de Liſmanino omiſerit. *Ibid.*

(l) *Ibid. pag.* 45. *Cette lettre de Calvin eſt datée du* 24. *de Decembre* 1555.

(m) *On donne cette qualité à Budzinius dans la Bibliotheque des Antitrinitaires pag.* 55.

(n) *Lubieniecius ubi ſupra pag.* 42. 43.

(o) Quibus adjunxit ſe Franciſcus Lyſmaninus Corcyræus, qui paulo ante relictis Franciſcanis Cracoviæ, eductis ſecum aliquot Monachis in ſocietatem Evangelii tranſiverat. *Jo. Latus, compend. Hiſtor. univerſalis p. m.* 390.

(p) *Lubieniecius ubi ſupra pag.* 23.

(q) *Florim. de Remond hiſt. de l'hereſie liv.* 4. *ch.* 8. *pag. m.* 453.

Digitized by Google

ſon projet de reformation, quoi que Liſmanin lui eût fait tenir les lettres de pluſieurs Miniſtres touchant cette affaire. Le premier Synode qui fut † tenu en Pologne par les Reformez écrivit à Liſmanin, qui γ étoit alors en Suiſſe, une lettre fort obligeante pour le prier de revenir. Il partit de Suiſſe l'an 1556. & s'en alla en Pologne, où il ſe tint caché quelque tems; car η il n'ignoroit pas qu'il y avoit contre lui une ſentence de proſcription. Pluſieurs grans Seigneurs intercederent pour lui de ſorte qu'il lui fut permis de ſe montrer. Il n'adhera point d'abord à deux novateurs, dont l'un θ ſoutenoit que JESUS-CHRIST n'étoit point Mediateur ſelon la nature divine; l'autre μ ſoutenoit la preéminence de Dieu le Pere. Mais lors qu'il eut eu quelques (F) conferences avec Blandrata l'an 1558. il commença de douter du myſtere de la Trinité; & il ſe rendit ſi ſuſpect d'Arianiſme, qu'il χ fut deferé au Conſiſtoire de Cracovie. Il ſe juſtifia mal, & comme Blandrata eut des fauteurs, & que d'autres diſputes avoient diviſé dejà les eſprits, on ne vit que confuſions dans tous les Synodes. Liſmanin chercha un milieu pour accorder les parties; il vouloit que l'on s'en tint à l'autorité de ψ quatre Peres de l'Egliſe, & pour cet effet il fit un centon de divers paſſages de ces quatre Peres, qui auroit ſervi d'aſyle à pluſieurs ſortes d'interpretations. Ce projet fut rejetté. Alors Liſmanin ſe retira à Konigsberg dans la Pruſſe, & y mourut (G) miſerablement * environ l'an 1563. La plupart de ceux qui parlent de lui ignorent ſon (H) nom. Il n'écrivit (I) preſque rien.

LISOLA (FRANÇOIS DE) s'eſt rendu illuſtre par ſes Ambaſſades en pluſieurs Cours de l'Europe. Il étoit de Bezançon, & il entra au ſervice de l'Empereur environ ‡ l'an 1639. Depuis ce tems-là juſques à ſa mort il fut attaché aux interêts de la Cour Imperiale avec un zêle très-ardent, & il emploia au bien & à l'avantage de la maiſon d'Autriche tous les talens de ſa plume, & toute la vigilance d'un habile negociateur. Il ‡ n'avoit pas plus de trente ans lors qu'il exerçoit en Angleterre la charge de Reſident de l'Empereur Ferdinand III. Il s'en aquitta ſi bien, qu'on lui continua cet emploi plus de quatre ans. Il étoit envoié extraordinaire à la Cour d'Eſpagne au tems de la mort de (AΔ) Philippe IV. en 1665. Le livre qu'il intitula (A) *Bouclier d'Etat & de Juſtice*, eſt fort bon. Il y refuta ſolidement ce que la France avoit publié touchant les

† *A Pinczovie l'an 1555.* Id. Hiſt. reformat. Polon. pag. 56.

γ *Ibid. pag. 57.*

η *Ibid. pag. 65.*

θ *Il ſe nommoit François Stancarus.*

μ *Il s'apelloit Paul Goneſius.*

χ *Ibid. pag. 118.*

ψ *St. Ambroiſe, St. Jerome, St. Auguſtin, St. Chryſoſtôme.* Ibid. pag. 168. *Voiez la remarque I.*

* *Ibid. pag. 170.*

‡ *Dans la preface du denouëment des intrigues du tems imprimé l'an 1672. on obſerve, qu'il a ſervi 33. ans ſans reproche ſous deux Empereurs.*

‡ *Richard, Deſcription de la Franche-Comté, dans l'Atlas de Blaeum.*

(a) *Beza epiſt. 81.*

(b) *Hiſtoire de l'Arianiſme liv. 12. pag. 351. 352. du 3. tome édit. de Hollande. Voiez un ſemblable anachroniſme dans l'article* Blandrata, *pag. 605. col. 2.*

(c) *Il faloit dire* Goneſius.

(d) *Lubieniecius ubi ſupra pag. 111.*

(e) *Bibl. Antitrinit. pag. 35.*

(f) *Hoornbeek, Apparat. pag. 31.*

(g) *Spondanus ad ann. 1561. n. 33.*

(h) *Bibl. Antitrinit. pag. 35.*

(i) *Cette lettre eſt imprimée dans l'*Hiſtoria reformationis Polonicæ pag. 119. & ſeq.

(F) *Qu'il eut eu quelques conferences avec Blandrata.*] Je ne ſçai pas ſi avant que Liſmanin eût fait le voiage dont j'ai parlé, il avoit ſervi de patron à ce Blandrata, & l'avoit introduit auprès de la Reine de Pologne ſur le pied d'un bon Medecin; mais du moins eſt-il bien ſûr qu'il l'introduiſit auprès d'un grand Prince après ſon retour. (a) *Ita fors tulit ut Blandrata, qui Medicinam diu in Polonia primum, deinde in Tranſſylvania apud Reginas fecerat eò reverteretur: ubi nimium facilè illi aditus ad noſtros patuit, quantumvis à D. Joanne Calvino diligenter præmonitos: illum præſertim in illuſtriſſ. & præſtantiſſ. alioqui Principis cujuſdam gratiam inſinuante Liſmanino quodam Corcyrenſi, magna tum apud Polonicas omnes Eccleſias auctoritatis viro.* Je remarquerai ici un anachroniſme du Pere Maimbourg. Il aſſûre que (b) Gentilis étant allé *en Pologne où Blandrata l'avoit mandé, Lelio Socini Sienois, & Matthieu Gribaldus* allerent l'y joindre, & que *Pierre Stator . . . Liſmaninus, . . . Goneſius* (c) . . . . *& Okin y accoururent, pour y combatre ouvertement la divinité de* JESUS-CHRIST. Il met en marge l'an 1561. mais il eſt certain que Liſmanin s'en retourna en Pologne 5. ans avant que l'on y mandât Gentilis. Il eſt encore certain que ce ne fut pas afin de combatre la divinité de JESUS-CHRIST, car il ne parut adopter l'Arianiſme qu'après avoir vu les diſputes de Stancarus, & qu'après avoir conferé avec Blandrata, qui étoit retourné en Pologne deux ans après lui. Quant à Paul Goneſius il n'alla point joindre Gentilis, car il étoit en Pologne dès (d) l'an 1556.

(G) *Et y mourut miſerablement.*] Il tomba en freneſie, & ſe jetta dans un puits où il ſe noia. Quelques-uns diſent que ſa femme, fort ſuſpecte de lui avoir fait porter des cornes, fut la cauſe de cet accident funeſte. (e) *Regiomonti ubi apud Ducem Boruſſia degebat, in phreneſin lapſus, (cui à juventute obnoxius erat) in puteum decidit, atque ita ſubmerſus eſt, circa annum ut colligo 1563. Budzinius cap. 29. hunc caſum narrans; dicit, cùm ea de re ſcrutaretur, relatum ſibi eſſe, uxorem ejus (quæ jam antea adulterio ſuſpecta erat) hujus interitus cauſam fuiſſe.*

(H) *Ignorent ſon nom.*] Nous avons cité un homme qui l'apelle *Liſinan.* D'autres (f) le nomment *Liſmannus*, ou (g) *Liſmanius.*

(I) *Il n'écrivit preſque rien.*] Voici ce qu'on trouve là-deſſus dans le recueil (h) des Ecrivains Antitrinitaires: *Litera* (i) *ad generoſum Dominum Staniſlaum Ivanum Karninſcium, data Pinczovia die 10. Septembris an. 1561. M. S. in quibus ſententiam Stancari oppugnat, ac multis teſtimoniis Patrum, probat, Patrem eſſe cauſam ac originem Filii, eoque majorem: porrò ſe ipſum ab Arianiſmo ſibi objecto purgat: Stancaro autem Sabellianiſmum imputat. Ab hoc tempore anſa ex hac epiſtola arrepta, cœpit Gregorius Pauli, in eccleſia Cracovienſi, fortius urgere eminentiam Dei Patris: prout refert Budzinius, qui dictam epiſtolam operis ſui hiſtorici cap. 20. inſeruit. Brevis explicatio Doctrinæ de ſanctiſſima Trinitate, quam Stancaro & aliis quibuſdam oppoſuit, præmiſſa ad Regem Sigiſmundum Auguſtum epiſtola apologetica Kal. Junii 1563. Cracovia ſcripta. Subſcripſerunt ei cum ipſo, Felix Cruciger Superintendens eccleſiarum in minori Polonia, aliique circiter triginta Seniores & Miniſtri: inter quos erat, Gregorius Pauli Senior in ditione Cracovienſi. Apologia hæc excuſa eſt typis, anno 1565.* Le centon dont j'ai parlé dans le corps de cet article fut imprimé; neanmoins Lubieniecius ne l'avoit point vu. Pour la ſingularité du fait, je raporterai les paroles qui temoiguent que Liſmanin vouloit terminer par l'autorité des Peres les differens des Miniſtres. *Liſmaninus tamen ſtudia redintegranda concordiæ vel ſtabiliendæ rei reſumere: media ad hanc rem obtinendam idonea quærere: ad ultimum quatuor illorum Eccleſiæ quarti Seculi Doctorum, Ambroſii, Hieronymi, Auguſtini, & Chryſoſtomi auctoritatem quaſi partibus diſſidentibus conciliandis commodum medium proponere: hinc centonem ex illis conſuere. Id ſcripti, licet lucem viderit, videre mihi non contigit* (k).

(AΔ) *A la Cour d'Eſpagne au tems de la mort de Philippe IV.*] Le Comte de Chavagnac remarque (l) que le Baron de Liſola avoit arrêté la concluſion du mariage de l'Infante avec l'Empereur, & *avoit fait reſoudre le Roy auparavant ſa mort, d'entretenir par un des articles une armée dans les Païs hereditaires pour ſecourir la Flandre, le Milanois & l'Empereur. Le Comte de Marſin en devoit être le General.* Le Comte de Chavagnac devoit la commander ſous Marſin. Il ajoûte que le Baron (m) reçut ordre de paſſer en Angleterre, & s'embarqua à Barcelonne ſur une flûte afin de paſſer à Final, & traverſa le Piemont, (n) & ſe rendit en Franche-Comté avec Madame ſa femme & Mademoiſelle ſa fille, (o) *qui eſt une des plus honnêtes perſonnes qu'on puſt voir.*

(A) *Le livre qu'il intitula* Bouclier d'Etat & de Juſtice, *eſt fort bon.*] Voici ce que Mr. de Lyonne en écrivit au Roi ſon maître. „ J'avois oublié de dire touchant le livre que les Eſpagnols ont publié pour „ reponſe au Traité des Droits de la Reyne, lequel eſt „ intitulé Bouclier d'Eſtat & de Juſtice, (qui doit eſtre de la compoſition de l'Iſola) que le ſentiment „ de van Beuningen, eſt que ce Livre-là a pleinement „ & convainquamment detruit toutes les pretentions „ du Roy ſur la Franche-Comté, Namur, Limbourg, „ Haynau, Artois, &c. ſans que l'on y puiſſe faire „ une bonne replique de noſtre part, en ſorte qu'il „ ne peut reſter au Roy, à ce qu'il dit avec quelque „ apparence de juſtice, que ſa pretention ſur le Brabant pour le Droit de Devolution, d'où il conclud „ qu'il ne doit demander qu'une ſatisfaction proportionnée à cette pretention-là, & qu'ayant promis „ qu'elle ſeroit moderée, il en tire maintenant la conſequence que la Franche-Comté, & quelques autres „ places

(k) *Lubieniecius ubi ſupra pag. 168.*

(l) *Memoires du Comte de Chavagnac pag. 246. édit. de Holl.*

(m) *Ibid. pag. 251.*

(n) *Ibid. pag. 253.*

(o) *Ibid. pag. 247.*

Digitized by Google

les *droits de la Reine ſur divers Etats de la Monarchie d'Eſpagne* l'an 1667. Je ne doute point qu'il ne ſoit l'Auteur de pluſieurs petits Ouvrages contre la France qui lui ſont attribuez; mais je crois auſſi qu'on lui en donnoit pluſieurs qu'il ne faiſoit pas. Artifice de Libraire, pour donner cours à une mechante piece. Il ſe rendit odieux à la France par cette maniere d'écrire; & il y eut des François qui le maltraiterent beaucoup dans quelques livrets. Ils ſe plaignirent de ſon humeur emportée & ſatirique, qui n'épargnoit pas même la perſonne du Roi Très-Chretien. Il ſe juſtifia là-deſſus fort (B) ſerieuſement. Je penſe qu'il n'y a perſonne qui ait écrit contre lui d'une maniere plus ingenieuſe & plus piquante (C) que Mr. Verjus *: c'étoit pour repouſſer de groſſes injures. N'oublions pas que Mr. de Liſola fut honoré de la qualité de Baron. Il mourut avant l'ouverture des conferences de Nimegue. Il y auroit été ſans doute Plenipotentiaire de ſa Majeſté Imperiale: & peut-être auroit-il mieux reüſſi que ne firent ſes ſucceſſeurs à reculer le Traité de paix. Il étoit, dit-on, plus propre à faire (D) continuer une guerre, qu'à la terminer: & il ſavoit tellement jetter l'allarme dans les eſprits, qu'il animoit à

* *Il s'appelle preſentement Comte de Crecy, & il a été l'un des Plenipotentiaires de France au traité de Riſſwijk l'an 1697.*

(a) *Memoires de Mr. de Lyonne, interceptez par ceux de la garniſon de Lille, le Sr. Heron Courier du Cabinet les portant de l'armée à Paris l'an 1667. pag. 18. de l'impreſſion de Hollande 1668. Patin lettre 463. pag. 357. du 3. tome parle de cette interception.*

(b) *Denouëment des intrigues du tems, pag. 16. de la deduction du fait.*

(c) *Ibid. pag. 12.*

(d) *Conferez avec ceci ces paroles de la page 234. Il montre qu'il ſe connoit fort mal en ſtile, lors qu'il impute la lettre des Etats Generaux à la plume du Baron de l'Iſola. Les bons connoiſſeurs n'en feront pas le meſme jugement; & je ne m'eſtonneray plus deſormais, ſi les ignorans luy attribuent tant de fauſſes pieces, comm'ils ont fait du paſſé.*

(e) *Ibid. pag. 9.*

(f) *Ibid. pag. 11.*

„ places devroient ſuffir à Sa Majeſté. (a)„ L'apoſtille que Mr. le Tellier mit au bas de cet endroit de la depêche de Mr. de Lyonne par ordre du Roi contient ces paroles, *On peut eſperer avec fondement que le ſentiment de van Beuningen touchant ce livre-là ne ſera pas ſuivi.*

(B) *Il ſe juſtifia là-deſſus fort ſerieuſement.*] Voici ſes paroles; il y parle de lui-même en tierce perſonne. (b) *Il fait paroitre dans toutes ſes actions une eſtime toute particuliere pour la Nation Françoiſe; il la reconnoiſt comme l'une des nourrices des ſciences & des Arts, polie dans ſes diſcours & dans ſes écrits, agreable dans la converſation, fertile en grands hommes, abondante en bons Soldats, induſtrieuſe, hardie, & appliquée au travail. Il a des ſentimens pour ſa M. T. C. qui paſſent juſques à l'admiration, il en parle en toute ſorte de rencontres avec autant de reſpect que ſes propres ſujets; il loüe avec tous les éloges poſſibles les beaux reglemens qu'il a mis dans ſon Royaume, & s'il luy voyoit appliquer ſon grand genie & ſa puiſſance à des conqueſtes moins dangereuſes, & plus eſloignées, il accompagneroit ſes deſſeins du plus ardent de ſes vœux.* Voions comment il ſe juſtifie ſur le chapitre des libelles. „(c) Cet „Ecrivain l'accuſe d'une demangeaiſon demeſurée „de ſe produire en public par ſes écrits, & je puis di„re avec tous ceux qui le connoiſſent, que c'eſt l'une „de ſes plus grandes averſions, quoy que dans tout „le cours de ſa vie, il ait employé ſes heures de loi„ſir à la compoſition de pluſieurs ouvrages, dont il „auroit pû attendre autant d'approbation que de ceux „qu'il a eſté obligé de mettre en lumiere, jamais les „ſollicitations de ſes amis n'ont pû vaincre la repu„gnance, qu'il a toûjours euë a les expoſer en public, „& hors du Bouclier d'Eſtat qu'un commandement „abſolu & une neceſſité indiſpenſable l'obligerent de „mettre au jour, avec une precipitation qui ne luy „permit pas de le polir, comme il auroit ſouhaitté, „jamais aucune piece de ſa façon n'a paru de ſon ſçeu „& de ſon conſentement. Il eſt vray que l'avidité „des Libraires leur a fait ramaſſer quelques fragmens „mal-agencés de deux ou trois autres de ſes ouvrages, „qu'ils ont mis ſous la Preſſe avec tant de defauts, „que l'Autheur meſme a de la peine à les reconnoiſ„tre; mais il a ſujet de ſe plaindre de ce que la ma„lice de quelques uns, & l'ignorance de quelques au„tres, luy attribuent ſouvent des fruits, (d) qu'il n'a „pas produits, & qui ont des caracteres ſi contraires „aux ſiens, que pour peu qu'on veüille luy faire juſ„tice, on demeurera facilement d'accord que ce ſont „des Enfans ſuppoſes.„

Pour n'en faire pas à deux fois, raportons ici ce qu'il repond aux reproches d'avarice & de violence. „(e) Il l'attaque par ſon fort lors qu'il le taxe en ter„mes couverts d'eſtre gagné par les Eſtats, & d'agir „par un principe d'intereſt & d'ambition, c'eſt mal „connoiſtre ſon genie & celuy des Provinces Unies. „Il eſt auſſi peu d'humeur à recevoir qu'elles le ſont à „donner; ce n'eſt pas la methode des Republiques „populaires de faire de ſemblables profuſions. . . . . „(f) Au fond chacun ſçait le peu d'application, que le „Baron de l'Iſola a pour ſa fortune, & qu'il a tous „les jours à eſſuyer des reproches de ſes plus intimes „amis, de l'extreme negligence qu'il fait paroiſtre „dans ſes propres intereſts. L'eſtat où il ſe trouve „apres les belles occaſions qu'il a euës de s'enrichir, „fait connoiſtre évidemment qu'il a juſques icy plus „travaillé pour le public que pour ſoy-même: quel„ques Miniſtres de France pourroient rendre un teſ„moignage authentique de la maniere dont il reçoit „des offres de cette façon, toute la Cour Imperiale „depoſera en ſa faveur qu'il y a plus de trois ans qu'il „ſollicite ardemment ſon Maiſtre, de luy accorder „pour prix de tous ſes ſervices une petite retraitte, „où il puiſſe paſſer en repos le reſte de ſes jours hors „du tracas des affaires. Si les offices de ſes ennemis „luy pouvoient procurer auprés de ſon Maiſtre ce bon„heur, auquel il aſpire uniquement, ils ſe deferoient „de luy de bien meilleure grace, & avec plus de re„pos de conſcience, que par la laſche, & par l'indi„gne voye des injures & des calomnies; je ſçais qu'il „ſe tiendroit redevable à leur hayne; & diroit de bon „cœur *ſalutem ex inimicis.*„ Voilà pour ce qui concerne l'accuſation d'avarice: paſſons à l'autre. (g) *Quant à ſa conduite dans les affaires publiques, tous les Miniſtres de l'Empereur peuvent donner fidelle teſmoignage, qu'il n'a jamais rien propoſé de violent, ny d'injuſte, qu'il a toûjours porté les choſes à l'union & à la douceur, à meſme temps que la France marchoit à grands pas ſur l'ancienne maxime de* Divide & Impera, *dans tous les aemeſés qui ſe ſont preſentés, il a mis ſes ſoins & ſon eſtude à chercher les voyes d'accommodement, il a reüni Monſr. l'Electeur de Brandebourg à la Pologne, & ne trouva point d'obſtacle à ſa negociation, que ceux que les Miniſtres de France y avoient mis. Tout le monde ſçait quelle facilité il apporta à la Paix d'Olive, avec quel empreſſement il a travaillé à celles de Portugal & d'Aix la Chapelle, & les ſoins qu'il a employés pour l'affermir par une ſolide guarantie; il a ſouvent ſollicité des Ligues deffenſives qui ſont les fondemens de la Paix & de la ſeureté des Eſtats, il a toûjours deſconſeillé autant qu'il a pu les offenſives qui peuvent donner de la jalouſie, & inciter de nouveaux troubles, il demeure meſme d'accord qu'il ſouhaitte la ſubſiſtance, & la conſervation des Provinces Unies, parce qu'il les conſidere comme les Boulevards de l'Empire, & les plus fermes appuys des Pays-Bas, les Mediateurs & les guarands de la Paix.*

(g) *Ibid. pag. 14.*

(C) *D'une maniere plus ingenieuſe . . . . que Mr. Verjus.*] On attribuë au Baron de Liſola le livret qui a pour titre *la Sauce au Verjus* (h), piece tout-à-fait ſanglante contre celui dont le nom eſt deſigné. Cette alluſion, & le titre tout entier de ce libelle ont fort deplû au Pere Bouhours; je raporterai un peu au long ce qu'il a dit là-deſſus: on y trouvera la preuve de ce que j'avance, c'eſt que l'on attribuoit cet Ecrit à Mr. de Liſola. „ (i) Un homme à quolibet ne manque„ra pas de joüer ſur un nom dans des écrits injurieux. „Il intitulera un libelle, *la Sauce au Verjus*; & dira „en ſuite, *les raiſins qui ne peuvent jamais meûrir, „ſont bons à faire du verjus. La France approuve ces „deſſeins par ſon Miniſtre à la Cour de Brandebourg, & „la fauſſe court riſque de n'eſtre pas des meilleures, puis „qu'on y met trop de verjus.* Il faut avoir le gouſt bien „méchant, pour trouver bon un mot de cuiſine. „Rien ne fait plus mal au cœur que ces alluſions fa„des, qui n'ont ni ſel ni grace; & je ne ſçay ſi je n'ai„merois point autant la plaiſanterie de ce Predicateur „ſi fameux, qui preſchant devant un grand Prince, „& ayant pris pour ſon texte, *omnis caro fœnum*, „commença par dire, *Monſieur, foin de vous, foin de „moy, foin de tous les hommes, omnis caro fœnum.* „Mais à parler ſerieuſement, la turlupinade du Miniſ„tre de Vienne, & celle du Predicateur de Paris, ſe „valent bien; l'un offenſe la majeſté de l'Empire par „un mot groſſier & ridicule, en voulant la ſoutenir; „l'autre deshonore la ſainteté de la parole divine par „une expreſſion baſſe & bouffonne. L'un & l'autre „bleſſe la dignité de noſtre Langue, qui ne peut „ſouffrir qu'on plaiſante mal à propos & groſſiere„ment.„

(h) *Imprimé l'an 1674.*

(i) *Bouhours, Remarques ſur la langue Françoiſe, pag. m. 428.*

(D) *A faire continuer une guerre qu'à la terminer.*] Ce fut donc pour lui un emploi très-agreable que celui dont l'Empereur le chargea, pendant la guerre de Charles Guſtave Roi de Suede contre la Pologne, car voici ce que Mr. de Wicquefort nous conte. (k) *En l'an 1655. pendant la rupture entre les Couronnes de Pologne*

(k) *Wicquefort, Traité de l'Ambaſſadeur, tome 2. pag. 238.*

Digitized by Google

à se liguer ceux mêmes qui avoient le plus de passion de demeurer neutres. Je me garde bien d'affirmer ce que bien des gens ont dit, qu'il ne faisoit point scrupule de semer dans plusieurs Cours comme des lettres interceptées, je ne sai combien de plans & de projets d'alliance, & d'instructions d'Ambassadeurs, qui faisoient voir que la France vouloit devorer toute l'Europe; toutes pieces qu'il forgeoit lui-même dans son cabinet, dit-on. Je demanderois de fortes preuves de cela, avant que d'y ajoûter foi: & d'ailleurs ces fraudes sont bien bonnes pour le peuple, *ad populum phaleras*; mais les Princes pacifiques s'y laisseroient-ils tromper? Il eut le malheur de se rendre desagreable (E) au Roi de Pologne, comme je le dirai ci-dessous en citant Mr. de Wicquefort. On a cru qu'il fut le premier auteur, & le principal directeur du dessein qu'on executa dans Cologne (F) sur la personne du Prince Guillaume de Furstemberg, durant les conferences de la paix le quatorziéme de Fevrier mil six cens soixante-quatorze.

LOGES (Marie Bruneau †, Dame Des-) a été une des plus illustres femmes du XVII. siecle. Elle fut mariée l'an 1599. avec Charles de Rechignevoisin, Ecuier, Seigneur Des-Loges, qui quatre ans après fut Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Elle mourut le 7. Juin 1641. & fut enterrée en un lieu qu'elle avoit choisi elle-même, à deux cens pas de la maison de la Pleau en Limousin. Son zéle pour la Religion Reformée, dont elle fit toute sa vie une constante profession, sa pieté, & la grandeur de son ame parurent avec un nouvel éclat sur la fin de sa vie, dont les dernieres années, & quelques autres aussi avoient été traversées de plusieurs (A) chagrins domestiques. Cela sans doute lui fit faire de très-bonnes reflexions sur le neant des creatures. Elle

† *Et non pas* Blaineau, *comme dit* Hilarion de Coste, *Eloge des Dames, tome 2. pag. 669.*

logne & de Suede, l'Empereur envoya offrir sa mediation à celle-cy par le Comte de Pottinguen, Vicechancelier de Boheme. Elles avoient desjà commencé à traiter sans Mediateur: les Suedois estoient persuadés, que l'intention de l'Empereur estoit d'aigrir les choses plûtost que de les accommoder. Ils sçavoient que si la negociation se devoit faire par des Mediateurs, on ne se pouvoit passer de ceux qui y avoient desjà travaillé à Lubec: que l'Empereur avoit tasché d'obliger le Moscovite à declarer la guerre à la Suede, & mesmes que Lessinsky, que le Roy de Pologne avoit envoyé à Vienne, en avoit remporté quelque asseurance de secours. Le Comte arriva à Thorn au mois de Decembre; mais parce que le Roy estoit en des mouvements continuels, il ne luy pût parler que le 5. d'Avril de l'année suivante, & il ne le vit plus depuis ce temps là, & s'estant rendu avec Lisola dans l'armée de Pologne, il renonça luy mesme à la qualité de Mediateur.

(E) *De se rendre desagreable au Roi de Pologne.*] Mr. de Wicquefort nous va reciter ceci d'une maniere qui fournira quelques traits pour le tableau de nôtre Baron. (a) „Je joindrai à l'exemple (b) *d'Appelboom* celuy de *François Baron de Lisola*, Ambassadeur „de la part de l'Empereur à Warsovie. Ce Ministre, „qui avoit de l'esprit, s'estoit rendu d'abord fort agréable au Roy & à la Reine de Pologne, qui en tiroient „d'assés importants services; jusques à ce que voyant „en l'an 1661, que la Reine entreprenoit de faire elire un Successeur du vivant du Roy, & qu'elle travailloit à faire reüssir l'élection en faveur d'un Prince François, il s'opposa assés ouvertement aux intrigues, qui se faisoient pour cela parmy les Senateurs. „La Reine, qui ne le pouvoit pas ignorer, & qui estoit pour le moins aussi capable de regner que le „Roy, fit resoudre, que l'Evesque de Warmie & le „Palatin de Pomeranie iroient dire à *Lisola*, *que les „cabales qu'il faisoit dans le Royaume, empeschoient leurs „Majestés de le plus admettre à l'audiance. Lisola*, pour „s'asseurer de leur intention, & pour sçavoir si en cela il y avoit quelque chose au delà du personnel, & „si les defenses s'estendroient jusques à la negociation, qu'il avoit à faire de la part de l'Empereur son „Maistre, demanda à voir le Roy, qui luy fit dire, „que s'il avoit quelque proposition à faire, il le pouvoit faire par escrit. *Lisola* refusa de le faire, & en „donna advis à la Cour de Vienne, d'où on luy fit „réponse: Que l'Empereur estoit d'autant plus étonné du procedé du Roy de Pologne, *que devant que „d'en user d'une maniere si opposée à la bonne intelligence, qui devroit estre entre des Princes voisins, & si „proches parents, & au* Droit des Gens *mesme, il en „devroit avoir fait ses plaintes.* Le Roy de Pologne „escrivit depuis sur ce sujet à l'Empereur, & son Resident Vespasien Landscoronsky, seconda de ses offices les raisons du Roy son Maistre: mais l'Empereur, à qui il importoit d'empescher l'élection d'un „Prince François, approuva la conduite de son Ambassadeur. Toutefois considerant, qu'il ne luy pourroit plus rendre service dans une Cour, à laquelle il „s'estoit rendu desagréable, il le revoqua à son instance mesme, & sous un autre pretexte. *Lisola* en „partit, sans prendre congé du Roy & de la Reine, „& l'Empereur l'a tousjours employé depuis dans les „negociations de la derniere importance: à quoy il „s'est appliqué avec beaucoup de suffisance, quoy que „souvent avec peu de succés.„ L'Auteur du *Traité* „(c) *curieux sur l'enlevement du Prince de Furstemberg*, avouë que Lisola étoit malheureux: il lui donne d'ailleurs de grans éloges, & comme tout ce qu'il dit sert à l'histoire de ce Baron, j'en raporterai un long fragment. „(d) Lisola a cru ces choses, mais nous avons „(e) nos defaites; il est vray que comme on le craignoit, étant vif, on se contente de l'attaquer aprés „la mort; ce qui n'est ny genereux, ny honnête, & „marque nostre foiblesse, ou nostre timidité. . . . . „Je vous en donneray cent (f) exemples, s'il faut, „pour montrer que l'on accuse à faux un homme que „l'on n'oseroit regarder en face, s'il vivoit, (g) Mr. „d'Ambrun parle plus modestement, & tout ce qu'il „luy objecte, est qu'il l'appelle un Autheur connu *par „ses escrits envenimez contre la France*, sans les censurer: tant ce genie estoit fort, & admiré de tous ceux „qui jugent sainement des choses. Il avoit une force d'esprit qu'on ne peut concevoir, beaucoup de „facilité, une penetration grande, voyoit loin, paroit ou portoit adroitement ses coups, possédoit la „Politique, n'ignoroit aucun de ses ressors, avoit du „zéle, écrivoit merveilleusement & sans peine, & „enfin il publioit des pieces excellentes quand on ne „croyoit pas même qu'il les avoit commencées. . . . „(h) Or avec ces qualitez essentielles Lisola avoit du „malheur, & est mort perpetuellement traversé, „quand l'Empereur touché de ses services, & pour „luy en donner le prix juste, l'avoit appellé à Vienne, le flatant de cent esperances. C'est briller sur sa „fin, & un reste d'éclat d'un Astre qui expire, apres „avoir éclairé toute la terre.„

(F) *Qu'on executa . . . . sur la personne du Prince Guillaume de Furstemberg.*] Les François supposerent toûjours comme un fait incontestable, que le Baron de Lisola fut le promoteur de l'enlevement. On croit qu'il fit un livre pour justifier cette action. Le Sieur Deckherus en parle ainsi. (i) *Gulielmi Principis Furstenbergii detentio, ad Cæsaris authoritatem, tranquillitatem Imperii, Pacis promotionem, justa, perutilis, necessaria: authore* Christophoro Woltfango, *Anno MDCLXXIV. publicata, illustri stylo, experientia profunda, consummata eruditione prorsus excellens, ab orbe erudito adscribi meruit Pra-Illustri* Antonio Periandro, Rhæto; *qui susceptam modestam nominis detectionem gratiosè interpretari non dedignabitur: Causa enim ibi pro honore Imperatoris & Salute Imperii magnifice defensa; neque styli Mars Venusque* Portnerum *serio dissimulare visi; quamvis brodie Illustrem Dom.* Franciscum Baronem de Isola, *negotiatoribus irritæ pacis immixtum, authorem videre & eligere maluerint.* Par occasion je dirai qu'il attribuë au même Auteur un livre anonyme contre la France imprimé environ l'an 1673. Voici ses paroles: (k) *Eodem tempore prodiit* Consilium status secretius Regis Galliarum, *Gallice & Germanice manifestatum:* die Französische Rathstube; *non sine veri conjectura, suaque rei, inde spe, hinc metu, à Germanis arreptum, à Gallis cum indignatione rejectum: ut ex libello nuper in contrarium edito,* Dominum Franciscum Baronem de Isola *authorem incusante, curioso nostra Reipublica Vindici patescit.*

(A) *De plusieurs chagrins domestiques.*] C'est le sort ordinaire des personnes de son sexe, qui se distinguent par un grand esprit fortifié des lumieres de l'étude;

(a) *Wicquefors ib. tome 1. pag. 301. 302.*

(b) *Resident de Suede à la Haie, que le Roi son maitre ne voulut point rappeller, quoi que Messieurs les Etats en 1657. eussent declaré qu'ils ne vouloient plus traiter avec lui.*

(c) *Imprimé l'an 1676.*

(d) *Traité curieux, pag. 13.*

(e) *L'Auteur parle comme s'il étoit François.*

(f) *C'est-à-dire d'Ambassadeurs punis.*

(g) *Il parle de Mr. d'Ambusson Evêque de Metz, qui publia un livre sur les droits du Roi à la succession d'Espagne l'an 1674. Les paroles qu'on cite sont dans la preface. Il regardoit Lisola comme l'Auteur d'un Ecrit imprimé à Liege l'an 1674. intitulé* l'Orateur François. *C'étoit la refutation de la harangue que ce Prelat avoit faite au Roi à Metz le 30. de Juillet 1673.*

(h) *Traité curieux, pag. 16.*

(i) *Deckherus, de scriptis adespotis, pag. 160. édit. 1686.*

(k) *Id. ib. pag. 134.*

Digitized by Google

‡ *Wicquefort, memoires touchant les Ambassadeurs pag. 552. édit. de la Haie 1677.*

Elle avoit eu (B) neuf enfans, & une sœur qui fut mariée avec (C) Mr. de Beringhen. Les remarques aprendront combien elle étoit estimée non seulement des plus grans esprits, tels que Malherbe (D) & Balzac; mais aussi (E) des plus grans Princes. Nous raporterons un conte curieux, (F) que Mr. Menage a rectifié.

Mr. de Wicquefort observe que ‡ Madame Des-Loges *avoit beaucoup de pouvoir sur l'esprit de Mr. le Duc d'Orleans, & qu'à cause de cela on defendit les assemblées qui se faisoient chez elle.*

LO-

(a) Quamdiu Catonem civitas ignoravit? respuit nec intellexit nisi cum perdidit. *Seneca, epist.* 79. Ordinairement on cite cela comme si Seneque avoit dit, *Catonem suum seculum parum intellexit.* Voiez Costar, Lettres, vol. 1. pag. 621.

(b) C'est celui dont Mr. le Laboureur parle dans le voiage de la Reine de Pologne, lors qu'il dit p. 68. qu'entre les Gentilshommes François emploiez en l'armée des Etats, qui accompagnerent le Prince Guillaume, fils unique du Prince d'Orange Frideric Henri, lors qu'il eut audience de cette Reine à Amsterdam, étoient les Sieurs de Beringhen, frere de Monsieur le premier Ecuyer de nôtre Roi Tres-Chrestien, & Des-Loges Maistre de Camp. Voiez aussi pag. 74.

l'étude; c'est, dis-je, leur sort assez souvent, si elles s'engagent dans les liens du mariage. Elles ne devroient pas le faire: assez d'autres auroient soin que le monde ne perît pas. C'est beaucoup quand leur patrie ne leur fait point l'injustice dont parle (a) Seneque au sujet de Caton, de ne pas comprendre le prix du threſor qu'elle possede. Ce que la patrie ne fait pas toûjours, un mari le fait encore moins.

(B) *Elle avoit eu neuf enfans.*] Il n'en restoit que cinq de vivans, 3. fils & 2. filles, lors qu'elle mourut. L'un des fils porta les armes en Hollande, (b) & s'y maria avec une Demoiselle de la famille Vander Myle. Il ne reste que des filles de ce mariage.

(C) *Qui fut mariée avec Mr. de Beringhen.*] De ce mariage étoit sorti Mr. le Marquis de Beringhen, mort à l'âge de 89. ans au mois de Mars 1692. après avoir été pendant fort long tems premier Ecuier du Roi. Cette alliance a donné de petites nieces fort illustres à nôtre Madame Des-Loges, par les sœurs de Mr. le Marquis de Beringhen. L'Auteur de plusieurs livres qui ont paru depuis peu sous le titre de *Voyage d'Espagne*, &c. est une de ces petites nieces. Il y en a deux autres (c) qui par zêle pour la Religion Reformée ont quitté tous les avantages de leur patrie, & qui relevent par leur pieté toutes les autres belles qualitez dont elles sont ornées.

(D) *Estimée . . . . . de Malherbe & de Balzac.*] Pour se faire une juste idée de l'habilete & de l'esprit de Madame Des-Loges, il suffiroit de considerer que Malherbe (d) *étoit un de ses plus assidus Courtisans, & qu'il la visitoit reglément de deux jours l'un.* Qui dit Malherbe dit un homme qui ne loüoit, & qui n'estimoit presque personne, & l'un des premiers & des plus grans maîtres qui aient formé le goût, & le jugement de nôtre nation en matiere d'Ouvrages d'esprit. Balzac valoit bien Malherbe pour le moins, & a peut-être plus contribué que lui à la politesse qui s'est repanduë dans le Roiaume; en tout cas il n'a pas été moins l'admirateur de la Dame dont nous parlons. Les lettres qu'il lui a écrites en sont un temoignage public; & l'on ne s'aperçoit pas moins de son estime pour elle en considerant ce qu'il en dit à ses amis, qu'en considerant ce qu'il lui écrit à elle-même. Il avouë dans un endroit de ses Ouvrages, que s'il est devenu meilleur menager de son encens, il en a principalement l'obligation aux bons avis qu'elle lui donna. „ *La bonne Madame Des-Loges*, dit-il (e), *me fit* „ *de terribles reprimendes sur ce sujet quelque tems avant* „ *sa mort. Elle me reprocha* que j'étois la dupe de tous „ les regnes, (*ce sont ses propres termes*) que je me laissois escroquer mes loüanges à tous ceux qui faisoient semblant de valoir quelque chose; que je „ croyois trop au raport d'autrui, à la premiere coup leur du bien, à l'apparence de la vertu, *& ce qui* „ *s'ensuit.* „ En un autre endroit où (f) il fulmine contre le style burlesque, qui devenoit trop à la mode, au grand regret principalement de ceux qui s'étoient aquis de la gloire par le style grave, il ne croit pas avoir assez foudroié cette heresie fondamentale dans son empire, s'il ne la condamne par un arrêt de cette Dame. *Cette sorte de raillerie*, dit-il, *sent plus la Comedie que la conversation, & plus la farce que la Comedie. Ce n'est pas railler en honnête homme. Madame Des-Loges disoit, qu'elle aimeroit autant voir faire l'yvrogne ou le Gascon. . . . mais elle disoit bien davantage, elle n'estimoit pas plus un pareil jargon qu'une épée de bois au côté, & de la farine sur le visage.* Mr. de Bautru (g) *qui n'étoit pas naturellement grand admirateur*, admiroit sans doute cette Dame, puis que pour marquer le peu d'adresse d'un homme, qui ne savoit point profiter de la conversation des beaux esprits, en les mettant sur des choses dignes d'eux, il se (h) servit de ces quatre exemples:

Il mene aux Allobroges
Balzac, Boissac, Conac, & Madame Des-Loges.

Je ne croi pas que ceux qui se conoissent en preuves, puissent douter du rare merite de cette Dame, après avoir fait reflexion sur ce que je viens de dire.

(c) *Ce sont Mesdemoiselles de la Luzerne, refugiées en Hollande.* (d) *Entretien 37. de Balzac.* (e) *Dissertat. à la fin du Socrate Chrestien, p. 176.* (f) *Entret. 38.* (g) *Costar, Lettres, vol. 1. p. 137.* (h) *Id. ib. pag. 125.*

(E) *Mais aussi des plus grans Princes.*] Balzac sera mon temoin. *Si vous ne conoissez pas*, dit-il (i), URANIE *cette Nymphe que j'ay tant loüée, & que je pleure si amerement, je vous avertis que c'est feue ma bonne amie Madame Des-Loges, qui durant sa vie a été apellée plus d'une fois, & par plus d'un Academicien* la Celeste, la Divine, la dixiéme Muse, &c. *qui a été estimée dedans & dehors le Royaume par les têtes couronnées, par les demi-Dieux de nôtre siecle, par Monseigneur le Duc d'Orleans, par le Roy de Suede, le Duc de Weimar, &c. J'ai quelque opinion que les vers qui celebrent sa memoire (je parle de l'éloquente* URANIE) *valent bien ceux qu'un certain Antipater Sidonien a faits sur la mort de la savante Sapho.*

(F) *Un conte curieux que Mr. Menage a rectifié.*] C'est une aventure qui a été publiée en deux façons. Voici comment Mr. de Balzac la debite dans son Entretien 27.

„ Malherbe étoit un des plus assidus Courtisans de „ Madame Des-Loges, & la visitoit reglément de deux „ jours l'un. Un de ces jours-là, ayant trouvé sur la „ table de son Cabinet le (k) gros livre du Ministre „ Du Moulin contre le Cardinal du Perron, & l'enthousiasme l'ayant pris à la seule lecture du titre, il „ demanda une plume & du papier, sur lequel il écrivit ces dix vers:

„ *Quoy que l'Auteur de ce gros livre*
„ *Semble n'avoir rien ignoré,*
„ *Le meilleur est toûjours de suivre*
„ *Le Prône de nôtre Curé.*
„ *Toutes ces doctrines nouvelles*
„ *Ne plaisent qu'aux folles cervelles;*
„ *Pour moi comme une humble brebis,*
„ *Sous la houlette je me range,*
„ *Il n'est permis d'aimer le change,*
„ *Que des femmes & des habits.*

„ Madame Des-Loges ayant lu les vers de Malherbe, piquée d'honneur & de zêle, prit la même plume, & de l'autre côté du papier écrivit ces autres vers:

„ *C'est vous dont l'audace nouvelle*
„ *A rejetté l'antiquité,*
„ *Et du Moulin ne vous rapelle*
„ *Qu'à ce que vous avez quitté:*
„ *Vous aimez mieux croire à la mode,*
„ *C'est bien la foy la plus commode,*
„ *Pour ceux que le monde a charmez:*
„ *Les femmes y sont vos idoles:*
„ *Mais à grand tort vous les aimez,*
„ *Vous qui n'avez que des paroles.*

„ La conclusion des deux Epigrammes plaira sans „ doute aux profanes, & à ceux qui font les galans. „ Pour moi je tiens que sur les matieres de religion, „ il faut toûjours s'éloigner du genre comique. La „ premiere n'est pas assez grave pour un homme qui „ parle tout de bon, & l'autre est trop gaillarde pour „ une femme qui parle à un homme. „

Mr. Menage croiant que la chose s'étoit ainsi passée, fit imprimer ce recit dans ses Observations sur les poësies de Malherbe, tout tel que Mr. de Balzac l'a debité. Mais voici ce qu'il a mis à la fin du livre.

„ Depuis cette Note écrite & imprimée j'ai seu de „ M. de Racan, que c'estoit lui qui avoit fait ces vers, „ que M. de Balzac attribuë à Malherbe, & que M. de „ Gombaud avoit fait ceux qu'il donne à Madame „ Des-Loges, & que la chose s'estoit passée de la sorte. Madame Des-Loges qui estoit de la Religion „ pretenduë reformée, avoit presté à M. de Racan le „ livre de Du Moulin le Ministre, intitulé *le Bouclier de la Foi*, & l'avoit obligé de le lire. M. de Racan „ aprés l'avoir leû, fit sur ce livre cette Epigramme, „ que M. de Balzac a alterée en plusieurs endroits:

„ *Bienque Du Moulin en son livre*
„ *Semble n'avoir rien ignoré;*
„ *Le meilleur est toûjours de suivre*
„ *Le Prône de nostre Curé.*
„ *Toutes ces doctrines nouvelles*
„ *Ne plaisent qu'aux folles cervelles,*
„ *Pour moi, comme une humble brebis*
„ *Je vais où mon Pasteur me range,*
„ *Et n'ay jamais aimé le change*
„ *Que des femmes & des habits.*

„ L'ayant

(i) *Dans la 13. lettre du 2. livre des lettres choisies: il l'ecrit à Mr. Menage, en lui envoiant les vers qu'il avoit faits sur la mort de Mad. Des-Loges. Ils sont imprimez parmi ses poësies Latines. En voici quelques-uns:* Vidi ego progeniem Regum, capita arduа mundi Uranies hausti obstupuisse sonis Borbonium genus & cognata è stirpe Navarra Reliquias, & cui Mantua sceptra dedit. Hanc coluit, lectæ captus dulcedine chartæ Ille tui victor magnus, Ibere, Getes, Et dudum patriâ dum præparat arma sub ursâ, Misorat huic cultus nuncia signa sui, Hujus & Ambrosios avida bibit aure lepores Wymarius, magno non minor ipse Gete.

(k) *C'est celui qui est intitulé* Nouveauté du Papisme, *imprimé la 1. fois à Sedan* in fol. *en 1627. Voiez la Biblioth. choisie de Colomiés, p. 38. 39.*

Digitized by Google

☞ LOGNAC, ou LOIGNAC, ou LONGNAC, ou plutôt (A) LAUGNAC, se rendit extremement considerable sous le regne de Henri III. & eut beaucoup de part à la faveur de ce Prince. Il étoit brave, & sur ce point-là il avoit très-bien établi sa reputation par quelques (B) duels, & par des querelles que la maison de Guise lui avoit suscitées, & dont il s'étoit tiré honorablement. Il fut Capitaine (C) des 45. gentilshommes qui furent choisis pour la plus grande sûreté d'Henri III. Il fut aussi Maître * de la Garderobe, & Gentilhomme † de la chambre de ce Prince. Tout le monde convient qu'il l'anima à se defaire du Duc (D) de Guise, & qu'il fut present à l'execution, mais on ne s'accorde point (E) sur la maniere dont il y participa. On ne s'accorde point non plus sur sa disgrace, car les uns disent tout

* *Voiez la remarque F lettre n.*

† *Voiez la remarque B.*

„ L'ayant communiquée à Malherbe qui l'étoit venu voir dans ce temps-là, Malherbe l'écrivit de sa „ main dans le livre de Du Moulin, qu'il renvoya au „ mesme temps à Madame Des-Loges de la part de „ M. de Racan. Madame Des-Loges voyant ces vers „ écrits de la main de Malherbe, crût qu'ils estoient „ de lui; & comme elle estoit extraordinairement zélée pour sa religion, elle ne voulut pas qu'ils demeurassent sans reponse. Elle pria donc Monsieur de „ Gombaud, qui estoit de la mesme Religion, & qui „ avoit le mesme zéle, d'y répondre. M. de Gom„ baud (je le sai de lui-mesme) qui croyoit, comme „ Madame Des-Loges, que Malherbe estoit l'auteur de „ ces vers, y repondit par l'Epigramme que M. de „ Balzac attribuë à Madame Des-Loges, & qu'il trou„ ve trop gaillarde pour une femme qui parle à un „ homme. Ce n'est pas, au reste, la premiere fois, „ que M. de Balzac a attribué à cette Dame des vers „ où elle n'avoit aucune part; car dans une de ses Let„ tres il lui attribuë la Chanson de l'Amant qui meurt, „ dont le refrain est,

„ *Ah c'en est fait! je cede à la rigueur du sort,*
„ *Je vais mourir; je me meurs; je suis mort;*

„ qui est de feu M. Habert, Cerisi, l'un des plus beaux „ Esprits de nostre temps. „

PETITES reflexions sur ce que dessus.

Qui ne voit là un exemple de l'incertitude historique? Mr. de Balzac croioit communiquer à son ami un fait très-certain, un morceau incomparable d'anecdotes, & infiniment precieux à quiconque souhaite de bien savoir ce qu'on apelle *personalitez*. Il l'avoit persuadé à tous ses lecteurs; Mr. Menage l'aiant transferé dans l'un de ses livres, étoit prêt à le repandre encore de toutes parts; le hazard voulut que Mrs. de Racan & de Gombaut vêcussent encore, & desabusassent Mr. Menage avant que ses Observations sur Malherbe se vendissent. Voilà d'où vient que le public n'est plus dans l'erreur. Si ces deux Messieurs fussent morts sans avoir parlé de cela à Mr. Menage, ou s'ils lui en eussent parlé en un autre tems, la premiere narration auroit peut-être encore tout son credit. Combien y a-t-il d'autres faits, & beaucoup plus importans, qui passent d'âge en âge, & de generation en generation, sans que personne en conoisse la fausseté, faute de ces rencontres fortuites, qui ressemblent à la conversation de Mr. Menage avec Mr. de Racan, & avec Mr. de Gombaut? Quoi qu'il en soit, voilà Madame Des-Loges dechargée du blâme d'avoir composé des vers un peu trop gaillards. On ne peut nier que Balzac n'ait eu raison, de trouver que la fin de l'Epigramme est peu conforme à la modestie, & à la pureté qui doit regner dans tous les écrits du beau sexe. Ce n'est pas qu'il faille adopter la temeraire & la trop rigide maxime de ceux qui pretendent, qu'une femme qui reprocheroit à un homme qu'il n'a que des paroles, declareroit en même tems qu'elle est bien fâchée de n'en avoir point tiré, & de n'en tirer point journellement quelque chose de plus réel. Cette maxime est outrée & fausse; mais qui n'admireroit Mr. de Racan, s'il étoit vrai qu'il (a) fût l'Auteur de la vie de Malherbe, imprimee avec quelques petits traitez en 1672. qui ne l'admireroit, dis-je, de ce qu'il auroit apris à Mr. Menage les meprises de Balzac, & qu'il n'auroit pas laissé d'inserer tout ce recit (b) de Balzac dans la vie de Malherbe, sans le rectifier le moins du monde?

(a) *Mr. Menage dans ses Observations sur Malherbe cite souvent cette vie, comme faite par Mr. de Racan. Moreri ne l'a point sçu; il s'est contenté de dire dans l'article de Malherbe, qu'on attribuoit cette vie à Balzac.*

(b) *J'ai ouï dire que ce recit a été joint par une licence de Libraire à la vie de Malherbe dans l'édition de 1672. Les licences des Libraires devroient être citées en exemple plus que celles des Poëtes, car elles les surpassent.*

(A) *Ou plutôt* LAUGNAC.] Il paroîtra par les remarques suivantes que les quatre manieres d'orthographier le nom de ce gentilhomme que j'ai raportees, se trouvent dans nos historiens. La derniere est la meilleure, ce me semble, car c'est celle que Dupleix qui étoit du même païs a emploiée; & l'on sçait que la diphthongue *au* est fort commune dans les noms propres en ce païs-là. Cette diphthongue se prononce comme l'*o* à Paris & dans les Provinces voisines, & de là vint que les Auteurs mirent un *o* & non pas un *au* dans la premiere syllabe du nom de ce favori de Henri trois. J'observerai en passant qu'il faut être bien attentif si l'on veut entendre une harangue Latine prononcée par des Parisiens, car ils prononcent de la même façon *aurum*, & *horum: auris*, & *oris*, & ainsi de plusieurs autres mots qui ne signifient rien de semblable.

(B) *Etabli sa reputation par quelques duels, & par des querelles que la maison de Guise lui avoit suscitées.*] Le Baron de (c) Biron eut une querelle l'an 1585. *avec le Sieur de Carency fils aîné du Comte de la Vauguyon . . . . . pour l'heritiere de la maison de Caumont qu'ils desiroient avoir tous deux en mariage.* Cette querelle *se termina par un combat de trois contre trois: Biron, Loignac & Janissac d'un costé, tuerent Carency, d'Estissac & la Bastie* (d). L'Auteur qui m'aprend cela raconte dans une autre histoire: „ (e) Que depuis „ que le Duc d'Espernon s'estoit retiré en Angoulesme, le Roy ayant pourveu de l'estat de premier „ Gentil-homme de sa Chambre le Sieur de Loignac, „ ce Seigneur avoit esté comme une butte où par la „ persuasion du Duc de Guise tous les Princes de la Ligue avoient descoché leur envie. Le Chevalier d'Aumalle peu auparavant la mort du Duc de Guise, s'en „ estoit retourné à Paris: & devant qu'y aller il avoit „ dressé audit Seigneur de Loignac une querelle sur le „ subject de quelques passions amoureuses, (ce qui „ advient d'ordinaire entre jeunes Seigneurs.) Loignac „ estoit hardy, homme adextre aux armes, & qui s'estoit desgagé de plusieurs duëls, sa qualité de Premier „ Gentil-homme de la Chambre du Roy, l'esgalloit „ mesme aux duëls avec les Grands estrangers, & les „ luy deffendoit avec ceux qui n'estoient de sa qualité. „ Ceste simulté donc & seminaire de querelle pour l'amour, fit juger à Loignac, que le Duc de Guise & „ les Princes de la Ligue le vouloient oster de la bonne fortune que les bonnes graces du Roy luy donne„ roit. „ On trouve dans d'Audiguier (f) plus de circonstances que dans Cayet du duel de Biron & de Carenci.

(c) *Celui qui fut decapité en 1602.*

(d) *Tiré de Cayet, histoire de la paix fol. 319. verso.*

(e) *Cayet, Chronologie Novenaire to. 1. fol. 109.*

(C) *Capitaine des 45. gentilshommes.*] Citons Mezerai qui nous aprendra la cause de la creation de cette nouvelle compagnie. „ (g) Espernon monté au „ plus haut degré de la faveur, dont Joyeuse commençoit à deschoir, ne cessoit d'aiguillonner le Roy „ à la perte des Guises, & eux en revanche ayant con„ juré la sienne, formoient divers complots pour le „ faire perir. Il avoit l'addresse de persuader au Roy „ qu'ils estoient faits contre sa personne sacrée; Et par „ ce moyen il le porta à mettre à l'entour de luy cette fameuse bende des QUARANTE-CINQ, les„ quels il luy choisit luy-mesme, peut-estre pour la „ fin que l'évenement nous monstrera. C'estoient „ tous Gascons, que l'ardeur de faire fortune, rendoit capables de tout, Lognac en estoit le Capi„ taine. „

(f) *D'Audiguier, usage des duels chap. 33. p. 436. & suiv.*

(g) *Mezerai, abregé Chronol. to. 5. pag. m. 301.*

(D) *Qu'il l'anima à se defaire du Duc de Guise.*] „ (h) Avec cela le Duc de Nevers, & Lognac Capi„ taine des Quarante-cinq, irritoient sans cesse son „ indignation: le Duc de Nevers, parce qu'il haissoit „ irreconciliablement le Duc de Guise, & Lognac, „ parce qu'ayant en quelque façon succedé à la faveur „ d'Espernon, comme en second avec Bellegarde cou„ sin germain de ce Duc, il sçavoit bien que la Maison „ de Guise, tousjours ennemie des Favorits, ne le „ souffriroit pas longtemps en ce poste-là. „

(h) *Mezerai ibid. pag. 324.*

(E) *On ne s'accorde point sur la maniere dont il participa* au meurtre du Duc de Guise.] Il y a des Auteurs qui assûrent que ce Duc „ (i) voyant que le Con„ seil n'estoit encores commencé, voulut aller à la „ Chambre du Roy, & ayant passé le long de l'allee „ qui y conduisoit, entrant en la Chambre de sa Ma„ jesté il apperçeut le Sieur de Longnac qui estoit as„ sis sur un coffre de bahu, les bras croisez, sans se „ bouger. De longue-main il avoit soupçon que ledit „ sieur de Longnac avoit entrepris de le tuër: & esti„ mant qu'il estoit là pour l'attaquer, il luy voulut im„ petueusement courir sus, & mettant sa main sur son „ espee, la tira à demy: Mais le Sr. de Longnac, & „ quelques autres luy voyans entreprendre un tel ef„ fort à la porte de la Chambre du Roy, le previn„ drent, & à l'instant le terrasserent, & le despesche„ rent à coups d'espees, sans luy donner loisir de gue„ res

(i) *Cayet Chronol. Novenaire to. 1. fol. 105. verso.*

Digitized by Google

tout court qu'il fut chaſſé à cauſe qu'il demandoit un (F) gouvernement, & les autres diſent qu'on lui accorda un gouvernement afin de l'éloigner de la Cour, & ils ajoûtent que par une perfidie

„ res parler. Voylà l'opinion de ceux qui ont eſcrit „ ces (a) Hiſtoires imprimees à Geneve: Mais l'opi- „ nion de la Ligue, eſt toute contraire à celle-là. „ La relation dont j'ai parlé (b) ci-deſſus porte que (c) *Loignac avec ſon epée* s'arrêta dans la chambre où ſe devoit faire l'execution, & où le Roi avoit mis huit des quarante-cinq. Ces huit avoient chacun un poignard. Le Duc de Guiſe en entrant dans cette chambre ſalua ceux qui y étoient, (d) *qui ſe levent, le ſaluent en meſme temps, & le ſuivent comme par reſpect, mais ainſi qu'il eſt à deux pas prés de la porte du vieux cabinet, ... fut tout ſoudain ſaiſi au bras par le ſieur de Monſery l'aiſné . . . . . & tout d'un temps eſt par luy-meſme frappé d'un coup de poignard dans le ſein, diſant*, Ha! traiſtre, tu en mourras, *En meſme inſtant le Sieur des Effranats ſe jette à ſes jambes, & le Sieur de Saint Malines luy porte, par le derriere, un grand coup de poignard prés de la gorge, dans la poitrine, & le Sieur de Loignac un coup d'eſpee dans les reins.* „ (e) D'au- „ tres Relations diſent, que les neuf des quarante- „ cinq ſortirent de derriere une tapiſſerie où ils étoient „ cachez; & que le Duc de Guiſe voyant auprés de la „ cheminée Longnac qu'il ſçavoit être ſon mortel en- „ nemy, fit quelques pas en arriere pour mettre l'é- „ pée à la main: Qu'il ſe debaraſſa d'abord de ſes Aſ- „ ſaſſins; & que Longnac apercevant qu'il venoit „ droit à luy, luy donna dans le ventre un grand coup „ d'epée qui le renverſa: Qu'il mourut quelques mo- „ mens aprés. „ Davila ſupoſe que Lognac ne le bleſ- ſa point, & qu'il ne fit que le pouſſer le voiant venir à lui; qu'après ce choc le Duc qui avoit reçu pluſieurs bleſſures tomba par terre & rendit l'ame. (f) *Dopo molte ferite nel capo, e per ogni parte del corpo urtato finalmente da Lognac, al quale s'era impetuoſamente auventato, cadè innanzi alla porta della guardarobba, & ivi ſenza poter proferir parola fini gli ultimi ſoſpiri della ſua vita.* Mr. de Thou afirme que *Loniac* le voiant venir à lui en poſture menaçante, lui tendit (g) l'epée enfermée dans le fourreau, & le fit tomber. Il ne fut que ſpectateur de la tragedie, ſi l'on s'en raporte au recit de Mr. de Thou. Il s'apuioit contre un co- fre lors que le Duc ſe deſarraſſa des aſſaſſins, & mar- cha vers lui à deſſein de le charger eût-on dit: (h) *Cum in Monpeſatum Loniacum, qui cum Rogerio Bellagardio Termo in cubiculo aderat, arca genu altero innixum protenſis brachiis & contractis pugnis tenere videretur, quaſi ipſum petiturus.* Dupleix eſt plus poſitif, il fait faire toute l'execution aux huit autres. (i) *Laugnac n'eſtant point de ceux que le Roy avoit choiſis, auſſi ne le frappa-t'il pas, quoy qu'il fuſt particulierement ſon ennemy: toutefois il s'eſtoit bien offert à ſa Majeſté pour l'attaquer homme à homme. Mais le Roy jugea qu'il y auroit en cela autant de hazard que de generoſité, & ne luy voulut pas permettre.* Je n'ai lu cette derniere circonſtance dans aucun autre hiſtorien, & c'eſt à Grillon que l'on attribuë conſtamment d'avoir ofert à Henri troiſiéme de le defaire du Duc de Guiſe par un duel. Davila raconte que Grillon aiant fait cette ofre en re- fuſant la commiſſion de faire tuer le Duc, laiſſa ce Monarque dans une extrême perplexité, qui dura juſ- ques à ce que Lognac lui eût promis de faire faire l'execution. Je raporte les paroles de cet hiſtorien parce qu'elles ſervent à l'hiſtoire de nôtre Laugnac. (k) *Laſciò il Rè grandemente dubbioſo di quello doveſſe operare, e ſtette in queſta perpleſſità ſino al giorno vigeſimo primo, nel quale conſidato il negotio a Lognac uno de' gentilhuomini della camera ſua, il quale già dal Duca di Gioioſa era ſtato introdotto alla Corte; e per la gratia, per le maniere, e per la gentileſſa de' coſtumi già cominciava ad avanzarſi al luogo de' Mignoni, egli ſenza molto riguardo promiſe con alcuni delli quarantacinque, che dependevano ſtrettamente da lui di eſeguire prontamente queſto fatto.*

(F) *Qu'il fut chaſſé à cauſe qu'il demandoit un gouvernement, & les autres diſent qu'on lui accorda un gouvernement afin de l'eloigner.*] „ (l) Le Sieur de Loi- „ gnac fort favorit du Roy . . . le ſuplia de luy don- „ ner un Gouvernement, & une place de ſeure retrai- „ te à cauſe de l'inimitie que la maiſon de Guiſe luy „ portoit: Sa Majeſté luy ayant demandé s'il n'avoit „ point de plus particuliere occaſion que celle là, pour „ luy demander une place de retraicte pour luy; Loi- „ gnac luy ayant reſpondu que non, & que l'inimitié „ de la maiſon de Guiſe en eſtoit une aſſez grande oc- „ caſion, Sortez preſentement de ma Court, luy dit „ le Roy, & que je ne vous voye jamais, puis que „ vous deſirez d'autre ſeureté que d'eſtre aupres de „ moy: voſtre humeur n'a point trompé mon juge- „ ment, je me doutois bien que vous tiendriez de „ l'ingratitude, & ne vous ſouviendriez de l'obliga- „ tion que vous me devez, pour les bienfaicts que je „ vous ay faicts. Loignac ayant receu contre ſon eſ- „ perance une telle parolle du Roy, à l'heure meſme „ ſortit de Blois, & aliant paſſer par Amboiſe ſe reti- „ ra en Guyenne, où peu apres il fut tué d'un coup „ de piſtolet, ainſi qu'il ſortoit de ſon Chaſteau pour „ aller à la chaſſe, par un Gentil-homme ſien voiſin „ contre qui il avoit querelle. „ Voilà le recit de Pier- re Victor Cayet, & en même tems une choſe que j'a- vois (m) promiſe, & qui temoigne qu'en certains cas Henri trois ſçut faire paroître de la fermeté, & de la grandeur. Nous allons voir un narré bien diferent.

„ (n) Le Roy . . . ſur le commencement de l'an „ 1588 avoit faict deux Maiſtres de ſa Garderobe, les „ Seigneurs de Bellegarde & de Longnac; Celuy-là „ pour une affection naturelle qu'il avoit en luy; Cet- „ tuy-cy pour en avoir eſté grandement prié par le „ Seigneur d'Eſpernon. Mais comme ce qui provient „ du fonds de noſtre nature, prend plus fortes & lon- „ gues racines en nous, que l'amitié qui nous eſt ac- „ quiſe par les inductions d'autrui; auſſi commença-il „ de ſe laſſer & attedier de Longnac, ſpecialement „ depuis la mort de monſieur de Guiſe. Et ce pour „ autant qu'il avoit eſté le premier qui avoit induit le „ Roy de commander ce meurdre, qui luy eſtoit ſi „ malheureuſement reüſſi. De maniere qu'il com- „ mença de là en avant de ne le voir d'un bon œil. „ D'une choſe vous puis-je aſſeurer, que trois ſepmai- „ nes auparavant qu'il quittaſt la Cour, quelque ſage „ courtizan me dict: Voyez-vous ce Monſieur, quel- „ que bonne mine qu'il face, il eſt du tout deſerré. „ Car entrant devant le monde dedans le cabinet du „ Roy, pour ſe maintenir en bonne opinion envers le „ peuple, il ſort tout auſſi toſt par la porte de derrie- „ re, & ſe retire dedans ſa chambre, laiſſant la place „ à monſieur de Bellegarde. Le Roy, qui ne vouloit „ meſcontenter tout à fait Longnac, luy avoit aupa- „ ravant donné le Gouvernement d'Anjou & de la „ Touraine; & lui diſoit ſouventesfois qu'il s'y devoit „ retirer. Mais luy prevoyant que s'il deſemparoit la „ place, il ſeroit ſeulement Gouverneur en parchemin, „ & que l'effect en demeureroit par devers ceux qui „ avoient le gouvernement des villes, demeuroit tou- „ ſiours en Cour pres du Roy; lequel en fin ne le pou- „ vant plus voir, lui dit; Qu'il lui avoit ja faict aſſez „ de fois demonſtration du peu de contentement qu'il „ recevoit de ſa preſence; partant qu'il deliberaſt, ou „ de s'en aller tout à faict, ou bien qu'il ne le veit „ plus qu'aux Vendredis, jours qu'il reſervoit pour „ faire ſa penitence. Longnac ſe voyant du tout „ debutté de la faveur de ſon Maiſtre, & qu'il n'y „ avoit plus de reſpit en ſon faict, commence de „ faire un traict d'un homme deſeſperé, qui ne reſ- „ piroit dedans ſon Ame qu'une vengeance: Conſeil „ toutesfois qui ne lui eſt ſuccedé, mais depuis a „ eſté fort bien meſnagé par un autre. Il fend le „ vent une belle nuict, & ſe retire à Amboiſe. „ C'étoit une ville de ſon gouvernement, & où du Guaſt *qu'il* (o) *eſtimoit ſa creature* commandoit. Il y fut bien accueilli, & il propoſa à du Guaſt le deſſein de ſe prevaloir de ce qu'ils avoient en leur puiſſance les (p) priſonniers d'Henri III. La Cour ſe douta de ce complot, & negotia pour en prevenir les ſuites: (q) *Longnac* p. oteſta qu'*il conſerveroit* très-fidelement au Roi *la ville, le Chaſteau, & les Priſonniers. . . . Mais pour bien dire il comptoit ſans ſon hoſte. Car il mit ceſte premiere impreſſion dans la teſte de du Gaſt qui en ſceut fort bien faire ſon profit.* „ (r) Il y avoit de- „ dans le Chaſteau deux compagnies; celle de du Gaſt, „ & d'un autre. . . . . Le Gaſt d'une fineſſe hardie „ donne un faux allarme, & fait entendre à Longnac, „ qu'il y avoit gens qui rodoient l'aut e coſté du Pont, „ & deſiroient s'en faire maiſtres; Qu'il ſeroit bon de „ leur donner quelque algarade. Longnac auquel les „ mains demangeoient, & qui ne ſe deſfioit en rien „ de du Gaſt, prend ceſte charge, ſuivi de l'autre „ compagnie; va battre les chemins: Mais en fin il „ trouve que ce n'eſtoit rien que vent & que fumee. „ Et à ſon retour, penſant r'entrer au lieu dont il „ eſtoit ſorty, on luy faict viſage de bois, & à tous „ ceux de ſa ſuitte. Vous pouvez juger en quel miſe- „ rable eſtat il ſe trouva, d'eſtre ſuppiante & de la fa- „ veur de ſon maiſtre, & du lieu dedans lequel il avoit „ eſtably la reſſource de ſa defaveur. Se voyant de „ ceſte façon eſcorné, il eſt contraint de reprendre la „ route ancienne de ſa maiſon en Gaſcongne, & la „ com-

(a) *C'eſt-à-dire les Memoires de la ligue, & l'hiſtoire des cinq Rois.*

(b) *Pag. 1524. lettre n.*

(c) *Voiez Marcel hiſt. de France to. 4. p. 630.*

(d) *Ibid. pag. 631. 632.*

(e) *Varillas hiſt. de Henri III. liv. 11. pag. 194. 195. édit. de Holl.*

(f) *Davila lib. 9. pag. m. 535.*

(g) Loniacus enſem porrectum, ut erat vagina tectus, venienti objicit, cujus primo impulſu jam viribus animi & corporis linquentibus in tapetem ſubſtratum toto corpore concidit. *Thuan. lib. 93. p. 246.*

(h) *Id. ib.*

(i) *Dupleix hiſt. de Henri III. pag. m. 181.*

(k) *Davila ubi ſupra pag 533.*

(l) *Cayet ubi ſupra fol. 133. verſo.*

(m) *A la fin de la remarque H de l'article d'Henri III.*

(n) *Paſquier lettres liv. 13. p. 65. & ſuiv. du tome 2.*

(o) *Id. ib. pag. 66.*

(p) *Les parens & amis du Duc de Guiſe.*

(q) *Id. ib. pag. 67.*

(r) *Id. ib.*

Digitized by Google

fidie de du Guaſt, il perdit ce gouvernement, & ſe vit reduit à ſe confiner dans la Gaſcogne ſa patrie. Il y fut tué quelque tems après. Il ſemble que Mr. de Thou & Davila † aſſûrent qu'il étoit chez le Roi lors que le Moine Jaques Clement tua ce Monarque. Je ne ſai ſi les Laugnacs qui furent tuez en (G) duel ſous le regne de Louis XIII. deſcendoient de celui-ci.

† *Voiez la remarque F au milieu de la 1. colonne de cette page.*

LOYER (PIERRE LE) Conſeiller au Preſidial d'Angers, naquit au village d'Huillé dans l'Anjou le 24. de Novembre 1540 *. C'étoit un des plus ſavans (A) hommes de ſon ſiecle, & tout enſemble un des plus grans viſionaires que l'on vit jamais. Il entendoit parfaitement les langues Orientales, mais il s'infatua tellement (B) d'étymologies amenées de l'Hebreu,

* *Menage, Remarques ſur la vie d'Ayrault, pag. 168.*

„ compagnie de ſoldats, celle de Blois. Le Gaſt s'ex-„cuſe de ce faict (ainſi l'ay-je appris de ſa propre „ bouche) D'autant qu'il avoit eu certain advis, que „ Longnac eſtoit arrivé à Amboiſe pour le tuer, & ſe „ rendre abſolument maiſtre de la place. Et que pour „ eviter ce danger, il l'avoit voulu prevenir.„ Nous ferons ci-deſſous une reflexion ſur cette excuſe de du Guaſt.

Si j'avois eu à choiſir entre le narré de Victor Cayet, & celui d'Etienne Paſquier, je n'aurois pas imité Mr. Varillas, qui donne toute la preference à celui-là, ſans dire un ſeul mot de ce qui eſt contenu dans celui-ci. Il raconte (a) la convention faite par du Guaſt avec la Ligue pour la delivrance des priſonniers, & les conditions ſous leſquelles Henri III. fit avorter cette convention par les avantages qu'il accorda à du Guaſt; & puis il ajoûte que *le contre-coup de ces deux conventions rejaillit ſur Longnac. . . . Le Roy ſe dégoûta inſenſiblement de luy; & quoi que Sa Majeſté eût juſques-là tenu la balance égale entre le jeune Bellegarde & luy, comme Elle avoit fait autrefois entre les Ducs de Joyeuſe & d'Epernon; Elle la fit pencher tout d'un coup du côté de Bellegarde, en refuſant à Longnac la Charge de Grand Ecuyer pour la luy donner. Le chagrin qu'il en eut le porta à dire trop ouvertement à Sa Majeſté . . . . qu'il demandoit pour derniere grace une Place de ſureté qui luy ſervit de retraite.* Mr. Varillas raporte enſuite la reponſe que Cayet ſupoſe que le Roi fit. Voilà toute ſa narration. Combien de choſes eſſentielles n'y manque-t-il point? Et à quoi ſongeoit-il en liant la diſgrace de Laugnac avec les menées de du Guaſt? Quel à-propos eſt-ce que cela? L'omiſſion des faits qui pouvoient ſervir de lien à ces choſes, & fournir une tranſition raiſonnable à l'hiſtorien, n'eſt pas la moindre de ſes fautes. Rien n'eſt plus digne de l'attention d'un critique que de ſemblables defauts; & rien n'eſt plus propre à rafiner le goût & le jugement d'un Auteur, que d'être averti de cette eſpece de mepriſes.

(a) *Varillas ubi ſupra pag. 205.*

Notez ces paroles de Mr. de Thou: (b) *Tum*, c'eſt-à-dire lors que Jaques Clement donna un coup de couteau à Henri III. *Mompeſacus, Loniacus, & Joannes Levius Mirapicenſis, qui aderant, hominem ictu regis attonitum ſuperanti ira prenſum humi ſternunt, ſtatim innumeris vulneribus confoſſum interficiunt.* Davila dit (c) que Mompenſat, Lognac, & le Marquis de Mirepoix gentilshommes de la chambre du Roi, jetterent le corps de Jaques Clement par la fenêtre. Je croi que dans l'un & dans l'autre de ces deux hiſtoriens la virgule entre les deux premiers noms eſt une faute; car Mompezat étoit (d) l'un des noms de nôtre Laugnac. Que s'ils entendent par leur *Loniacus*, & *Lognac* celui dont je traite dans cet article, ils s'abuſent; il n'etoit plus à la Cour.

(b) *Thuan. lib. 96. pag. 300.*

(c) *Davila lib. 10. pag. 586.*

(d) *Mr. de Thou ci-deſſus pag. 1842. lettre h le nomme* Monpeſatum Loniacum.

Au reſte du Guaſt ne meritoit pas d'être cru, quand il alleguoit l'excuſe que Paſquier raporte. L'action qu'il vouloit juſtifier ſembloit ſi noire, ſi infame, ſi perfide, qu'il n'y a point de menſonge que l'on ne dût inventer pour la couvrir. Et c'eſt aſſez la coutume de ceux qui commettent de ſemblables crimes, de ſoutenir que ſans cela ils euſſent été perdus, & qu'ils avoient de très-bons avis du deſſein qu'on avoit formé contre leur vie. Ils ne mentent pas toûjours, mais ils mentent très-ſouvent, & cela ſufit pour rendre ſuſpectes d'impoſture toutes les apologies de cette eſpece, à moins qu'on ne les apuie ſur des argumens certains. Il n'etoit pas impoſſible que Laugnac prît des meſures pour ſupplanter l'autre; car il y avoit peu d'honnêtes gens en ce tems-là ſoit à la Cour, ſoit dans le parti de la Ligue; mais la preſomption eſt toute contre du Guaſt; c'étoit un malhonnête homme (e), ou plûtot un franc ſcelerat: & il le fit voir bientôt après, puis que malgré les obligations qu'il avoit à Henri troiſiéme qui l'avoit comblé de faveurs, il voulut livrer à la Ligue les priſonniers dont ce Roi lui avoit commis la garde: & il les eût livrez effectivement, ſi ce Prince ne l'en eût ſçu detourner par la voie du profit. Malheureux Prince! qui étoit obligé de recompenſer les trahiſons les plus infames de ſes ſujets. Malheureux ſiecle! où l'aſſaſſinat, le parjure, la deloiaute étoient les moiens ordinaires de s'agran-

(e) *Voiez les Memoires de la Reine Marguerite.*

dir; ſiecle pire que celui de fer, & dont chacun pouvoit dire,

Nunc (f) ætas agitur, pejoraque ſecula ferri
Temporibus, quorum ſceleri non invenit ipſa
Nomen, & à nullo poſuit natura metallo.

(f) *Juvenal Sat. 13. v. 28.*

(G) *Si les Laugnacs qui furent tuez en duel . . . . deſcendoient de celui-ci.*] D'Audiguier l'aſſûre: il avoit (g) *oüi raconter* que l'un de ceux qui ſe batirent pour le Biron de Biron, *demeura le dernier à vaincre*, & aiant *porté finalement par terre* ſon ennemi, *luy donna pluſieurs coups d'eſpee ſans le pouvoir achever de tuer, tellement qu'il fut contraint de le laiſſer en vie, voyant ſes compagnons s'en aller, apres avoir demeuré neanmoins longuement tout ſeul à cheval pour le voir mourir. Si c'eſt Loignac*, continuë-t-il, „ il en a eſté „ puny en ſes ſucceſſeurs, car les derniers Loignacs „ pere, & fils ont eſté tous deux tuez en Duel depuis „ quatre ou cinq ans: l'un en Rouergue par le Baron „ de Megelas, & l'autre icy aupres de Biſſetre par le „ Baron de (h) Rabat. Deux braves Barons qui ne „ ſont pas moins diſcrets & courtois que braves, „ & qui ſont venus à bout de deux braves hommes. „ Je ne connoiſſois pas le fils, mais le ſang qu'il tira „ par diverſes playes de celuy qui le tua, rend teſmoi-„ gnage de ce qu'il eſtoit. Pour le pere je l'ay veu „ quelques-fois en la compagnie du Baron de Roque-„ fueil (un autre courage des plus genereux du mon-„ de) & chez la feu Reyne Marguerite, où il faiſoit „ merveilles de diſputer en Philoſophie, & faire pa-„ roiſtre la connoiſſance qu'il avoit des bonnes let-„ tres. „

(g) *D'Audiguier ubi ſupra pag. 439.*

(h) *Ce duel ſe fit l'an 1615. le Preſident de Gramond en parle* lib. 1. hiſtor. Galliæ p. m. 71.

(*A*) *Un des plus ſavans hommes de ſon ſiecle.*] Voici ce qu'en dit Mr. Menage. (i) *Erat quidem Loerius Græcè & Latinè, Hebraicè, Arabicè, & Chaldaicè doctiſſimus, ſed Juris in quo verſabatur planè ignarus.* Il y a beaucoup de gens de ce caractere: ils n'ignorent rien que ce qu'ils devroient le mieux ſavoir. Un Conſeiller comme lui devoit entendre la Juriſprudence, & n'avoit que faire ni de l'Hebreu, ni de l'Arabe; cependant il ne ſavoit rien en Droit, & il étoit profond dans les langues Orientales. Continuons d'entendre les éloges que Mr. Menage lui a donnez. (k) *A la reſerve de ces viſions, Pierre le Loyer eſtoit un grand perſonnage. C'eſtoit un des hommes du monde qui avoit le plus lu, comme le temoignent ſes Ouvrages, ſes Colonies, ſes Spectres, ſa Paraphraſe ſur le Magnificat. Il avoit outre cela de belles lettres. Il a écrit des vers Grecs, Latins, & François. Etudiant en Droit à Toulouſe, il remporta aux Jeux Floraux le prix de l'eglantine. Il a fait une Comédie en vers François, intitulée la* Nephelococugie, *ſur laquelle Ronſard a fait ce quadrain.*

(i) *Menag. in vita Petri Ærodii pag. 20.*

(k) *Remarques ſur la vie de Pierre Ayrault, pag. 168.*

LOYER, *ta docte Muſe n'erre*
De bâtir une Ville en l'air,
Où les Cocus puiſſent voler:
Pour eux trop petite eſt la terre.

Voiez la Croix du Maine & Du Verdier Vau-Privas dans leurs Bibliotheques Françoiſes.

(*B*) *Il s'infatua tellement d'etymologies amenées de l'Hebreu.*] „ (l) Dans ſes livres (m) des Colonies „ Iduméanes . . . . . il fait venir de la Langue Ebraï-„ que ou Caldaïque, non ſeulement les noms des Vil-„ les de France, mais ceux des Villages d'Anjou; des „ Hameaux; des Maiſons; des Bordages; des pieces „ de terre; des morceaux de pré. *Je dirai donc pre-„ mierement*, dit-il à la page 217. *que le village d'Huil-„ le* (c'eſt le lieu de ſa naiſſance) *eſt* d'Ahalé ou Oholé „ *d'Ezéchiel, qui eſt* Ada, *ou* Gada, *femme d'Eſaü, & „ mere d'Eliphaz. Près d'Huille, & à demi mille, ſur „ la riviere de Loir, ſe voit en un coſtau un petit hameau „ de maiſons, appelé* Baſſetas, *que je derive de* Baſſe-„ math *& de* Baſſemtis, *autre femme d'Eſaü, & mere „ de Raguel, ayeule de Jerahh, & biſayeule de Job.* „ Mr. Menage aiant raporté 3. ou 4. autres exemples de même force, ajoûte, (n) *Tout le livre eſt rempli de ſemblables Obſervations: ce qui me fait dire hardiment que nous n'avons pas fait une grande perte, dans la perte de dix ou douze Volumes d'autres livres de Colonies du meſme Auteur.* Je ne ſçai ſi Mr. Bochart ne ſouhaitoit pas que la perte eût été plus generale.

(l) *Menage, ibid. pag. 166. 167.*

(m) *Imprimez à Paris l'an 1620. in 8.*

(n) *Menage ibid. pag. 169.*

Digitized by Google

breu, qu'il se rendit ridicule. Il pretendoit aussi trouver dans (C) Homere tout ce qu'il vouloit. Il y trouva le village de sa naissance, & son propre nom: & de peur qu'on ne l'accusât de se vanter d'une connoissance extraordinaire, il declara que c'étoit la grace de Dieu qui operoit dans son esprit tous ces merveilleux effets. On voit dans son livre des spectres une lecture prodigieuse; mais quelque savant qu'il fût, & cela avec un si grand mêlange de folie, il a été entierement inconu (D) à Vossius, & à Colomiés. Ce dernier ne l'a point mis dans sa *Gallia Orientalis*. Pierre le Loyer mourut à Angers l'an 1634. âgé de 84. ans.

* *C'est le siege que les François y mirent l'an 1521. & qui fut suivi de la reddition de la place.*

Gabriel Naudé lui rendant justice à l'égard de la lecture & du savoir, se moque bien ouvertement de ses pretensions touchant Orphée *le plus grand Sorcier qui ait jamais vescu*, disoit-il, *& le plus grand Necromant, dont les Escrits n'estoient farcis que des loüanges des Diables, comme de Jupiter Alastor, Demon vengeur & exterminateur.* Voiez le chapitre 9. de l'apologie des grans hommes accusez de magie. Voiez aussi le Chevræana à la page 30. de la 2. partie.

† *En Catalogne à une journée de Barcelone.*

LOYOLA (IGNACE DE) Fondateur des Jesuïtes, nâquit l'an 1491. dans la Province de Guipuscoa en Espagne. Il fut élevé à la Cour de Ferdinand & d'Isabelle, & dès que son âge lui permit de porter les armes il chercha les occasions de se signaler. Il donna des preuves d'un grand courage au siege * de Pampelonne, & il y fut même blessé d'un coup de canon qui lui fracassa la jambe droite. Pendant qu'il gueriſſoit de cette blessûre, il forma la resolution de renoncer aux vanitez de la terre, & d'aller à Jerusalem, & puis de mener un genre de vie fort distingué. Dès qu'il fut gueri il prit le chemin de Nôtre-Dame de Monserrat †; & lors qu'il y fut arrivé il fit appendre ses armes sur l'autel de la Sainte Vierge, & se consacra à son service la nuit du 24. de Mars 1522. Il imita autant qu'il put les loix de (A) l'ancienne Chevalerie ‡, en

‡ Cum autem in profanis libris legitſet ritum quo novi milites olim inaugurabantur, ut ejus ritus imaginem quamdam spiritualiter in se repræsentaret, novis contra dialolum armis accinctus, &c. *Ribadeneira in vita Ignatii lib. 1. c. 4. pag. m 32.*

(C) *Trouver dans Homere tout ce qu'il vouloit.*] „ (a) Ce Pierre le Loyer trouvoit de mesme toutes „ choses dans Homere. Il y a trouvé dans un seul „ vers, son nom de bateſme, son nom de famille, le „ nom du Village où il avoit pris naissance, le nom „ de la Province où est situe ce village, & le nom „ du royaume où est située cette Province. Dans une „ chose aussi peu croyable qu'est celle dont je parle, „ je me sens obligé de rapporter icy ses propres ter„ mes. C'est dans ses Colonies Idumeanes. *Aprés „ cette grande prophetie qu'on me devra toute, Homere „ vient à dire ce vers* (1), *adressé, en parlant, à „ Ulysse,*

„ Σὸν δ' ἔκγονον τις ἴχνι καλὸν γίγας· ἀλλὰ ἔχηλος.

„ Et personne, *ce dit l'Ombre d'Anticlee à son fils „ Ulysse*, n'a encore ton loyer, & toutefois bien re„ polé: *& ce qui s'ensuit, qui touche un autre sens. En „ tout ce long vers, vous y lisez entierement,*

„ Πίτης Λαέρτιος, Ἀρκεισιάδης, Γαλλος, Ὑλεὺς.

„ C'est-a-dire, Pierre le Loyer, Angevin, Gaullois, „ d'Huillé. *Il n'y a ny plus ny moins: concédant à qui „ voudra, d'en faire l'essay. Cela j'offre à ceux qui „ me liront pour tout garentage: combien que je ne sois „ tenu garentir ce qui est notoirement mien dans Homére. „ Il n'y a point de satisfaction que d'une chose qui n'est „ sienne, ou doubtee d'estre sienne. Et Homére m'attri„ bue ce vers, qui, ce faisant, est mien, & non d'au„ tre. En quelque façon qu'on tourne le vers d'Homé„ re, il sera toujours mien: & le puis vendiquer pour „ mien. Il y a trois lettres qui restent de tout ce vers, „ qu'on pourroit à-l'aventure dire superflues, & ne le „ seroient pourtant. Ce sont les lettres numérales Grec„ ques de, α, χ, κ, qui dénotent le temps que seroit „ révélé le nom qui est porté en ce vers d'Homére, qui „ est l'an de Christ 1620. Et qu'est ce qu'il y a moins „ icy de superflu? Or ce sera assez parlé de ce qui me „ touchoit: que je ne rapporte point pour gloire que j'en „ estére; ains parceque je ne pouvois & devois taire ce „ qui avoit esté révélé à Homére de moy. Ceci servira „ davantage pour valider mon Oeuvre des Origines, mi„ grations, & colonies des peuples, qui m'estoient reser„ vées. Homére a eu beau cacher l'origine de beaucoup „ de nations sous l'écorce de ses Fables; si est-ce qu'il y „ en devoit avoir un ez siécles à venir, qui découvri„ roit ce qu'il avoit pensé si bien cacher. Je ne me „ vante point pour cela sçavoir plus que les autres. Mais „ qui voudra impugner la grace de Dieu coopérante en „ moy? C'est ce qu'a découvert Homére, jusques à nom„ mer le petit village où je prendrois ma naissance, afin „ que je ne me glorifiasse point en mon imbécillité & bas„ sesse, ains en Dieu qui me fait ce que je suis, & qui „ me rend assez puissant & vigoureux, en ce qu'il me „ conforte (b).„ Il n'y avoit rien à retrancher dans ce long passage, où tout marque une folie si docte & si singuliere.

(a) *Menage, ubi supra p. 167.*

(1) *Vers 383. de l'Odyssée Iamoda.*

(b) *Conferez avec ceci ce que Montagne, Essais l. 3. chap. 10. raporte d'un Conseiller de sa conoissance. Ses paroles ont été apliquées dans les Nouvelles de la Republique des lettres, Novemb. 1686. pag. 1286. Voiez aussi Gonçalez de Salas de duplici viventium terra.*

(D) *Inconu à Vossius.*] J'ai lu dans quelcune de ses lettres (c) une conjecture qui fait foi de cette ignorance. Il croit que *Loerius de spectris* a été dit pour *Lavaterus.*

(c) *C'est la 530. p. m. 439.*

(A) *Il imita autant qu'il put les loix de l'ancienne Chevalerie.*] Un des plus savans hommes de ce siecle a plaisanté sur ceci d'une maniere qui merite d'être raportee. *La premiere chose qu'il faut remarquer en luy* (d), dit-il (e), *est qu'il fut converti en lisant les legendes des Saints, comme Dom Quixot le fut à la vie Romanesque, par la lecture des vieils Romans. . . . . Son Compatriote ne fut jamais plus touché des Avantures des premiers chevaliers, qu'Ignace le fut des Histoires de St.* Dominique *& de St.* François (2), *car ce sont celles qui le toucherent particulierement, & devant que prendre une ferme resolution de courir comme un Religieux Errant par le monde, il se representa les difficiles Avantures de ces deux illustres heros, & trouva qu'il avoit assés de courage pour en entreprendre autant. Ainsi dans un accés* (3) *de zele, il se jetta une nuit de son lit, se mit à genoux devant l'Image de la bienheureuse Vierge, & dans cette posture voüa d'estre son chevalier, ce qui est une si considerable circonstance que je m'estonne que* Maffée *l'ayt omise, aussi bien que l'estrange bruit qui se fit dans la maison, le tremblement de la Chambre, & le fracassement de toutes les vitres des fenestres qui arriva pour lors, marque dit* Orlandin *que le diable luy dit adieu. Apres cela la Vierge luy apparut avec beaucoup de gloire tenant son fils en son giron, ce qui l'encouragea de sorte dans son premier dessein, qu'un peu apres il prit le chemin de Montserrat, qui est un lieu de grande devotion à la Vierge. En y allant il pensa commencer sa premiere avanture par se battre contre un More, qui avoüant que la B. V. ayant esté Vierge jusqu'à son enfantement, nioit qu'elle l'eust esté apres. Car St.* Ignace *considerant de qui il estoit chevalier, devint si enragé, qu'il se creut absolument obligé, de vanger sur le More l'affront qu'il avoit fait à sa Maistresse, mais consultant un peu ce qu'il feroit, le More prit une autre route, & luy, laissa l'affaire au jugemant de sa mule luy mettant la bride sur le col, resolu de luy ôter la vie si au premier carrefour elle prenoit le chemin qu'il avoit pris. La bonne mule sçachant assés bien l'intention de son Maistre laissa le grand chemin, & prit celuy de Monserrat, où estant arrivé il s'y acquitta d'une ceremonie remarcable que voicy. Ignace, comme* (4) Orlandin *&* Maffée *le disent expressément, ayant leu dans les livres de chevalerie que les anciens chevaliers prenans sur eux cet honnorable employ, avoyent tousjours eu de coutume de veiller toute la nuit dans leurs Armes, il se creut obligé de commencer de même: Il vous pendit donc son Espée & sa baionnette devant l'autel de la V. se revestit de ses habillements, & au lieu d'armes éclatantes, prit une longue Robe de fort gros drap qu'il ceignit d'une grosse corde, à quoy il attacha une bouteille pour mettre de l'eau; au lieu de lance il prit un simple Baston, marchant un soullier d'ozier dans un pié & l'autre nu, sans prendre de morrion en teste pour l'exposer aux injures du temps. Devant qu'entrer en ville il attacha tous ces vestements, qu'il s'estoit procurés par le chemin, au pommeau de sa celle, dit* Maffée. (5) *de peur que le peuple ne le creût en son bon sens, & ne les vestit point qu'il ne fust au lieu où par les loix de Chevalerie il devoit veiller ainsi enharnaché à sa guise. Estant venu au dit lieu il les mit, & veilla, disent-ils, tantôt en se tenant debout, tantôt en s'agenouillant, & se consacrant ainsi de tout son pouvoir au service de la* B. V. *cecy fait, il s'en alla de grand Matin, ce qui est une circonstance necessaire aux Avanturiers, à Monresa, où il se logea dans l'Hospital de la ville laissant croistre ses cheveux & ses ongles, mendiant de porte en porte, jeunant tousjours six jours*

(d) *C'est-à-dire Ignace de Loyola.*

(e) *Stillingfleet, du Fanatisme de l'Eglise Romaine, p. m. 288. Je me sers de la traduction Françoise imprimée à Londres l'an 1673. en y changeant quelques barbarismes. Ceux qui souhaiteront une traduction plus élegante, n'ont qu'à lire Mr. Jurieu Apologie de la Reformation, 1. partie, chap. 1. pag. 51.*

(2) *Ribadeneir. vit. Ignat. c. 1.*

(3) *Ribadeneir. c. 1. Orlandin. Hist. l. 1. n. 12.*

(4) *Orlandin. Hist. l. 1. n. 18. Maffæus, l. 1. c. 4.*

(5) *Maffæus, l. 1. c. 3.*

Digitized by Google

en se rangeant sous les étendars de cette milice spirituelle. Il partit avant le jour, & s'habilla en pelerin, & s'en alla à Manresa, où il sejourna environ un an parmi les pauvres de l'Hôpital, & dans toutes sortes de macerations. Ce fut là qu'il écrivit son livre des (B) exercices spirituels. S'étant embarqué à Barcelone pour son voiage de Jerusalem, il arriva à Caiëte dans cinq jours, & ne voulant point continuer son entreprise sans avoir reçu la benediction du Pape, il vint à Rome †, d'où après avoir fait la reverence à Hadrien VI. il s'en alla à Venise. Il s'y embarqua le quatorziéme de Juillet 1523. & arriva à Joppe le dernier d'Août, & à Jerusalem le 4. de Septembre de la même année. Aiant satisfait en ce païs-là sa devote curiosité, il s'en revint à Venise, d'où il fut s'embarquer à Genes, pour retourner à Barcelone, où il s'arrêta, comme à un lieu très-commode au dessein qu'il avoit fait d'étudier la langue Latine. Je ne parle point des avantures (C) miraculeuses de son voiage; je n'aurois jamais fait si je voulois copier là-

† *Il y arriva le jour de Pâques fleuries* 1523.

(i) *Ibid.*

(k) *C'est le Traité* de æquivocatione, *contre Jean Barnes.*

(l) *Theophil. Raynaud. de malis & bonis libris n. 514. p. m. 293.*

(m) *Intitulée,* De fervore spiritus rite in nobis excitando.

(n) *C'est celle de Theophile Raynaud tomo 18. tractatus contra Clementem Scotum.*

(o) *Tiré du même Sotuel pag. 1. & 2.*

(p) *Ubi supra, depuis la page 286. jusqu'à la page 303.*

(q) *Melchior Canus in judicio de Societate Innici Loyola anno 1548. literis consignato. Scioppius le cite* infam. Famiani Stradæ pag. 62. *Alphonse de Vargas le cite aussi* Relat. c. 1. *Voiez les Factums des parens de Jansenius pag. 327. du 8. tome de la Morale pratique.*

(r) *Melch. Canus, apud Scioppium ibid.*

jours de la semaine, se donnant la Discipline trois fois le jour, demeurant sept heures tous les jours en prieres vocales, & ne se couchant que sur la terre simplement, afin de se mieux preparer pour ses avantures vers Jerusalem.

(B) *Son livre des exercices spirituels.*] Il le composa en Espagnol l'an 1522. & le publia à Rome l'an 1548. traduit en Latin par André Frusius, & muni de l'aprobation de Paul III. Ceux qui s'étonnent qu'il ait pu lire les vies des Saints pendant la cure de sa jambe fracassée, attendu qu'il (a) *n'avoit presque pas apris son A. B. C.* auroient raison de s'étonner qu'il ait pu faire le livre des exercices dans le tems de son ignorance, ils auroient, dis-je, raison de s'en étonner, s'ils ne savoient pas ce que Louis du Pont assûre, que Dieu revela ces exercices à St. Ignace, & que la Sainte Vierge l'aida à les composer. „ (b) *Refert* „ *Ludovicus de Ponte, vir omni exceptione major, in* „ *vitâ P. Balthasaris Alvarez c. 43. fidâ traditione inde* „ *usque à P. Jacobo Lainio, altero Societatis Jesu Præ-* „ *posito Generali, acceptum haberi,* Deum hæc exer- „ citia Sancto Patri Nostro revelasse: imò per Gabrie- „ lem Archangelum non nemini fuisse à Deipara Vi- „ gine significatum, se patronam eorum, fundatri- „ cem, atque adjutricem fuisse, docuisseque Igna- „ tium, ut ea sic conciperet; quo nomine se huic „ operi dedisse initium.„ Au bout d'un siecle on intenta publiquement un procés de vol (c) au fondateur des Jesuites touchant cet Ouvrage: on soutint qu'il ne l'avoit pas composé. L'accusateur étoit un Benedictin. C'étoit faire injure à Paul III. & à la Congregation des Rites, car ce Pape assûre formellement le contraire dans l'aprobation du livre, & lors que le Cardinal François Marie *del Monte* raporta devant Gregoire XV. les procedures de cette Congregation à l'égard de la canonisation de St. Ignace, il exposa que le livre des exercices spirituels étoit un Ouvrage de celui qu'on alloit canoniser. Les (d) Benedictins de la Congregation du Mont Cassin condamnerent dans une assemblée (e) generale le livre où St. Ignace étoit accusé d'être plagiaire. Innocent dix met la chose hors de doute, à ce que pretend le Pere Sotuel, car ce Pape a fait inserer dans le Breviaire Romain un temoignage precis que St. Ignace est l'Auteur des exercices. (f) *Nunc extra omnem controversiam Catholicis certa esse debet* (ea res) *postquam in Breviarium Romanum est relata, atque in lectionibus toti Ecclesiæ propositis auctoritate Innocentii X. Pont. Max. in festo S. Ignatii diserte tradita his verbis*, quo tempore homo literarum plane rudis admirabilem illum composuit Exercitiorum librum, S. Apostolicæ sedis judicio & omnium utilitate comprobatum. Alexandre VII. confirma la même chose par un Bref du 12. d'Octobre 1657. où il accorde indulgence (g) pleniere à tous ceux qui pratiqueront les exercices spirituels de St. Ignace.

(a) *Stillingfleet ibid. pag. 289. ex Maffeio in vita Ignat. lib. 1. c. 1.*

(b) *Alegambe, Biblioth. Societatis Jesu p. 1.*

(c) *Voiez Alegambe & Sotuel Bibl. Societ. init.*

(d) *Sotuel ib. pag. 1. col. 2.*

(e) *Tenuë à Ravenne l'an 1644.*

(f) *Sotuel ibid.*

(g) Concessa indulgentia peccatorum plenaria omnibus Christi fidelibus, exercitia spiritualia à S. Ignatio instituta peragentibus octidui spatio in domibus Societatis. *Sotuel ib.*

Les 2. Bibliothecaires de la Compagnie n'ont point fait l'honneur au Benedictin de le nommer, mais on sait d'ailleurs qu'il s'apelloit *Constantinus Caetanus.* Il debita qu'un Benedictin nommé *Garcias Cisneros*, est le vrai Auteur des exercices spirituels qui ont couru sous le nom du fondateur des Jesuites, & que trois Moines du Mont Cassin donnerent au même Ignace le livre des constitutions de la Compagnie de JESUS, lors qu'il alla faire un tour chez eux pendant qu'il rouloit dans sa tête le dessein d'un nouvel Ordre. Ce Benedictin qui met ainsi St. Ignace au nombre des plagiaires, se fortifie du temoignage d'un fameux Jesuite, dont il a mal pris la pensée, car ce Jesuite n'a dit autre chose sinon que le fondateur des Benedictins assista de ses divines lumieres St. Ignace, pour former les constitutions de la Compagnie. Cela veut-il dire que trois Moines de St. Benoît dictérent ces Constitutions à Ignace comme à un Copiste? (h) *Dixi Societatem* JESU *videri charam S. Benedicto, in cujus sinu Lutetiæ primùm delineata sit; & postmodùm Cassini sancto fundatori illuc digresso, Sanctissimus Patriarcha illius loci præses, multa lumina & cœlestes afflatus exoraſſe visus est. Hoc Caëtanus ad exceptas inibi per S. Ignatium à tribus Monachis Constitutiones Societatis* JESU *traxit; quasi quod dixi, S. Benedictum, (ut pium est arbitrari,) cœlestem lucem, hærenti in æde sua S. Ignatio esse apprecatum, idem sonet, quòd tres Monachos nigros, dictasse S. Ignatio velut amanuensi, suas Constitutiones.* Notez en passant (i) que ce même Benedictin soutient, que le Jesuite qu'il cite commit un peché mortel, en mettant un autre nom que le sien à la tête de son Ouvrage (k). Un Jesuite nommé Jean Rho a fort mal traité cet accusateur d'Ignace. Il me reste à dire une chose touchant le livre des exercices. On tâcha de le faire condamner en Espagne l'an 1553. Melchior Canus s'y employa vivement, & l'Archevêque de Tolede n'auroit pas été fâché que cela eût reüssi, mais le Docteur qu'il consulta fut d'un autre sentiment. C'est ce que les Jesuites racontent: qui sçait s'ils disent vrai? (l) *Inventi sunt qui . . . . anno 1553. eum librum non allutarent modò, sed & mordierent, Thomas quidam Pedrovius, alienæ ea in re voluntatis administer, & Melchior Canus, cujus suggillationes, & obelos, cum Paschali Mantio Ord. Prædicatorum, Complutensi Theologo primario, exhibuisset Joannes Siliceus Præsul Toletanus, qui librum illum cupiebat ab eo improbari, responsum retulit, nihil esse in sic dispuncto libro damnatione dignum, præter Cani dispunctiones, & suggillationes, ut ad illum annum recitat Orlandinus, addito pergravi Bartholomæi Torres, postea Canariensis Præsulis elogio eorumdem exercitiorum.*

On attribuë quelques autres livres à ce même Auteur, une lettre *de religiosa obedientia ad Lusitaniæ socios ac filios*, écrite de Rome le 26. de Mars 1553. elle a été inserée dans la Bibliotheque des Peres. Une lettre *de religiosa perfectione ad Hispaniæ socios*, écrite le 4. de Mars 1547. elle est imprimée en Latin dans le recueil des lettres des Generaux des Jesuites. Il y en a une autre version Latine (m) imprimée à Cracovie l'an 1607. dans le recueil qui a pour titre, *Thesaurus spiritualium rerum ad Societatem Jesu pertinentium.* Une lettre à Claude Roi d'Ethiopie en date du 22. de Fevrier 1555. on la trouve dans l'histoire des Jesuites composée par Orlandin & ailleurs. Il avoit fait un Ouvrage sur la Trinité, avant que de s'être mis à l'étude. On ne sçait comment ce livre s'est perdu. Personne ne doute qu'il ne soit l'Auteur du livre qui a pour titre *Constitutiones Societatis Jesu decem in partes distributus*, mais quelques-uns croient que Jaques Lainez est l'Auteur des declarations qui y sont jointes. Le Pere Sotuel refute cette (n) opinion. Ce livre des Constitutions &c. fut imprimé la premiere fois à Rome chez les Jesuites l'an 1558. *in* 8. Depuis on le publia dans la même ville en Latin, & en Espagnol *in folio* l'an 1606. La version Latine fut faite par Jean Polancus Secretaire de l'Auteur (o).

(C) *Des aventures miraculeuses de son voiage.*] Le seul recit de ses visions extatiques rempliroit une fort longue remarque, si je m'amusois à raporter toutes celles qui se trouvent dans son histoire. Voiez le Docteur Stillingfleet (p), qui tire de là une bonne preuve que les Jesuites, aussi bien que les autres Moines, ont un Institut fondé sur le Fanatisme. Il cite Melchior Canus qui dit que Loyola s'enfuit d'Espagne, de crainte que l'Inquisition qui le soupçonnoit de l'heresie des Illuminez ne l'empriſonnât (q). Melchior Canus ajoûte que Loyola lui conta hors de propos mille choses touchant ses vertus, & touchant ses revelations, & qu'il parla de l'un de ses camarades comme d'un grand Saint. Ce pretendu Saint interrogé par Melchior Canus debita plusieurs heresies par ignorance. Loyola pour l'excuser allegua que ce n'étoit pas un heretique, mais un fou qui avoit de bons intervalles, & qui alors à cause de la nouvelle lune n'étoit pas bon Catholique: (r) *Cum aliquando Romæ essem, Innicum istum videre mihi libuit: qui in sermone sine ulla occasione cœpit suam commemorare justitiam,*

Digitized by Google

là-dessus son historien. Il se mit aux rudimens de la grammaire l'an 1524. & trouvant que la lecture d'un (D) livre d'Erasme ralentissoit sa devotion, il ne voulut plus ouïr parler de cet Ecrivain, & s'attacha à Thomas à Kempis. Au bout de deux ans on jugea qu'il avoit fait assez de progrés, pour être admis aux leçons de Philosophie; il s'en alla donc à Complute l'an 1526. Sa vie de mendiant, son équipage, & celui des quatre compagnons qui s'étoient déjà attachez à sa fortune, & les instructions qu'il donnoit à plusieurs personnes qui s'attroupoient autour de lui, obligerent l'Inquisition à examiner ce que c'étoit. La chose alla si avant qu'on le (E) fit mettre en prison, d'où il ne sortit qu'à condition qu'il * s'abstiendroit de dogmatiser pendant quatre ans. Cette loi ne s'accommodoit nullement à son dessein; ne voulant donc pas s'y soumettre il se retira à Salamanque, où il continua de discourir sur des matieres de devotion. On l'empriſonna tout de nouveau, & on ne le mit en liberté qu'aux conditions de Complute. Ce fut alors qu'il resolut d'aller à Paris. Il y arriva au commencement de Fevrier 1528. avec une ferme resolution de bien étudier; mais la misere où il se trouva reduit, qui l'obligea à mendier par les ruës, & à se mettre dans l'Hôpital de Saint Jaques, traversa extremement son dessein. Il se servit de plusieurs expediens pour lever tous ces obstacles; mais à mesure qu'il se delivroit d'une fâcheuse difficulté, il s'élevoit d'autres embarras; parce que l'on s'aperçut que l'empressement avec lequel il exhortoit les jeunes gens à la spiritualité, les portoit à une maniere de vie très-particuliere. On le defera à l'Inquisiteur de la Foi; & peu s'en falut qu'on ne lui donnât le fouët (F) au College de Sainte Barbe. Tous ces embarras n'empêcherent point qu'il ne fit son cours de Philosophie & son cours de Theologie, & qu'il n'attirât un certain nombre de compagnons qui s'engagerent par vœu à une nouvelle vie. Ils firent cela dans l'Eglise de Montmartre le 15. d'Août 1534. & ils renouvelerent deux fois de suite au même lieu, & à pareil jour, & avec les mêmes ceremonies leur engagement. D'abord ils n'étoient que sept, en y comptant Loyola même; mais

* *Ribaden. ubi supra, c. 14. p. 73.*

(a) *Idem apud eumdem p. 63.*

(b) *Ribadeneira, in vita Ignatii lib. 1. cap. 13. pag. 69.*

(c) *Entre autres Teresse de Cardenas & Eleonor Mascarena, qui fut ensuite gouvernante de Philippe II.* Ribaden. ubi supra cap. 14. pag. 73.

(d) Nihil certe minus: immo hoc tibi affirmo percursationes ejusmodi in universum illis dissuasisse me, ne filia ea ætate ac forma in cujusquam petulantiam incurreret. *Id. ibid. pag. 74.*

(e) *Ex Ribadeneira lib. 1. cap. 14.*

(f) *Id. ib. cap. 15.*

(g) *Jurieu, apoleg. pour la Reformation 1. partie, chap. 1. pag. 50.*

(h) *Ibid. p. 51. 52.*

(i) *Stillingfleet ubi supra, pag. 293.*

(k) *Il falloit dire à 33. ans.*

(l) *Maff. l. 1. c. 16.*

(m) *Orlandin. Hist. l. 1. n. 47.*

(n) *Voiez Ribadeneira lib. 2. c. 3.*

(o) *Il s'appelloit Jaques Govea.*

(p) *Voiez Ribadeneira lib. 2. c. 3.*

(q) Quid multa? prehensâ manu Goveanus, ad cœnationem Ignatium adducit, hic repente se, omnibus inspectantibus, illi ad pedes abjicit: lachrymis veniam petit: se nimis credulum, illum virum sanctum clamat, qui non intentati cruciatus terrore, sed Dei tantum honore tangatur. *Ribaden. ib. pag. 98.*

(o) Lutetiæ primum in Montis Acuti Gymnasio se bonis Latinitatis præceptoribus reformandum tradidit, in eoque studio biennium fere consumpsit. *Id. ib. c. 1. p. 87.*

(p) *Maff. in vita Ignatii, l. 1. c. 18.*

(q) *Pasquier, Catechisme des Jesuites, liv. 1. chap. 11.*

(r) *Voiez Ciceron. de offic. lib. 1. c. 23.*

& persecutionem, quam passus esset in Hispania nullo suo merito. Multa etiam & magna prædicabat de revelationibus, quas divinitus habuisset, idque nulla ejus rei necessitate: quæ fuit occasio, cur eum pro homine vano haberem, nec de revelationibus suis quicquam ei crederem. . . . . (a) Quendam sociorum pro sancto prædicare cœpit, qui cum accitus veniret, illico hominis non satis incolumi capite mihi suspitionem movit: cumque de rebus divinis eum percunctatus ejem, multa hæretica respondit, quippe qui idiota, planeque rudis & indoctus esset. Inimicus ejus causa confictus, iste, inquit, non est hæreticus, sed fatuus, credoque eum lucida habere intervalla, famque adeo propter conjunctionem Lunæ non esse usquequaque Catholicum.

(D) *Que la lecture d'un livre d'Erasme ralentissoit sa devotion.*] Ce livre d'Erasme a pour titre *Enchiridion militis Christiani.* Tout le monde le regarde comme un écrit, où la pureté du style est jointe avec les plus sages regles de la morale Chretienne. Cependant Loyola ne s'en accommoda point; c'etoit une glace qui amortissoit en lui le feu de l'amour divin: c'est pourquoi il le prit en aversion, & ne voulut jamais lire les ecrits de cet Auteur; il voulut même que ses disciples ne les lussent point. Ribadeneira nous va raconter ce fait. *(b) In hac studiorum palæstra versanti, pii quidam ac docti viri consilium dederunt, ut Erasmi Roterodami, qui eo tempore bona Latinitatis auctor habebatur, libellum de milite Christiano legeret, ut sermonis scilicet elegantiam cum pietate conjungeret. Cujus consilii Confessarius etiam ad reliquos auctor accessit. Quod cùm Ignatius simpliciter fecisset, observavit illius libelli lectione refrigescere in se spiritum Dei, & devotionis sensim ardorem restingui. Qua re animadversa, librum de manibus omnino abjecit, & ita est aversatus, ut nec ipse amplius legerit illius auctoris libros, & passim in Societate nostro legi vetuerit.*

(E) *La chose alla si avant qu'on le fit mettre en prison.*] Avant que d'en venir là on avoit fait des enquêtes sur sa vie, & sur sa doctrine, & on lui avoit seulement enjoint de se chausser, & de ne pas faire porter à ses compagnons le même habit. Mais quand on eut remarqué qu'une veuve accompagnée de sa fille avoit entrepris un pelerinage à pie & en mendiant, on cria beaucoup contre Ignace qui etoit leur Directeur. Ce fut alors qu'on le fit empriſonner. Je ne m'étonne pas que l'on s'allarmât à la vuë du grand ascendant que prenoit cet homme sur le beau sexe. On continua de s'attrouper autour de lui dans sa prison, pour l'entendre discourir, & il y eut bien des personnes de qualité hommes & femmes (c) qui lui offrirent leurs bons offices, mais il les en remercia. Interrogé s'il étoit l'auteur du pelerinage de la veuve, il repondit qu'au contraire il l'avoit deconseillé, craignant que la jeune fille qui etoit très-belle, ne s'exposât pendant cette course à quelque inconvenient (d). La sentence lui fut prononcée le 42. jour de sa prison, & il fut mis en liberté (e). On le traita plus durement à Salamanque (f).

(F) *Qu'on ne lui donnât le fouët au College de Ste. Barbe.*] Considerez bien ce narré de Mr. Jurieu. (g) *Il vint à Paris l'an 1528. & étant bien convaincu de son ignorance, il entra dans le college de Montaigu; il y recommença ses classes, se mit dans la sixiesme pour y apprendre une seconde fois la Grammaire, & pria son Regent de luy regler ses leçons, & de luy donner le fouet comme aux autres escoliers, quand il manqueroit à les apprendre. Il avoit alors 37. ans, c'étoit un fort plaisant spectacle, de voir trousser la chemise de ce venerable saint, au milieu d'une troupe de petits garçons spectateurs de la comedie. . . . . (h) Nous avons déjà vu comment après cela, à l'âge de 37. ans il se faisoit donner le fouet dans le college de Montaigu en presence des petits escoliers.* On affirme là deux choses, l'une que non seulement Ignace pria son Regent de le foüetter, mais aussi qu'il fut foüetté; l'autre que ce fut à Paris dans le College de Montaigu. Je pense que l'on se trompe dans l'un & dans l'autre de ces deux faits, & qu'il vaut mieux s'en tenir à la narration suivante. „ (i) Etant de retour à Barcelone il commença sa „ grammaire à (k) 30. ans, mais comme dit Maffée, „ (l) à peine pouvoit-il dire *amo* sans que son esprit „ s'egarât je ne sai où, & il avoit toûjours tant de vi„ sions, qu'il ne pouvoit se resouvenir d'un seul mot „ de ce qu'il aprenoit. Cecí l'obligea de prier son „ maître à genoux avec beaucoup d'humilité. . . . „ qu'il lui (2) plût de l'attacher ponctuellement à une „ leçon comme il faisoit les autres Ecoliers, & de le „ foüetter après cela bien ferré s'il manquoit.„ Vous voiez que tout se reduit à la simple resolution de souffrir d'être foüetté, en cas que l'on n'aprît point sa leçon, & que ce fut à Barcelone à l'âge de 33. ans, & non à Paris à l'âge de 37. que l'on se voulut soumettre à ce châtiment. Je sçai bien qu'à Paris même Ignace voulut se soumettre au foüet, mais ce fut après qu'on lui eut apris que le Principal (l) du College avoit resolu de le lui faire donner, & il sentit plusieurs combats entre la chair & l'esprit, avant que de se determiner à souffrir cette ignominie (m). Ce ne fut point au College de Montaigu, mais à celui de Sainte Barbe où l'on eut dessein de le foüetter, & la raison n'étoit pas qu'il n'aprit pas bien sa leçon, c'étoit à cause qu'il y avoit des Ecoliers qui manquoient à leurs exercices, pour pratiquer les conseils de spiritualité dont il les infatuoit. Or bien loin que le Principal du College executât sa resolution, qu'au contraire quand il eut ouï Ignace (n), il se jetta à ses pieds pour lui demander pardon. Notez qu'Ignace etudia dans le College de Montaigu (o) la langue Latine, mais je n'ai point lu qu'il y ait fait toutes ses classes à commencer par la sixiéme, comme l'assûre Mr. Jurieu. Il est vrai que l'on seroit excusable de l'inferer de ces paroles de Maffée. (p) *Igitur ad montis acuti Collegium itare quotidie, atque inter procacium puerorum greges matura jam ætate vir Grammatica rudimenta repetere non dedignatus est.* Voiez Pasquier (q) qui se moque bien plaisamment des études & de l'ignorance de Loyola. Il ne savoit pas alors que cet homme seroit bientôt invoqué: il s'exposoit à la faute du (r) *non futuram.* Je ferai là-dessus une reflexion dans la remarque V A.

Digitized by Google

mais enfin ils furent dix. Il fut arrêté entre eux qu'Ignace retourneroit en Eſpagne pour y regler quelques affaires, & qu'enſuite il s'en iroit à Veniſe, & qu'ils partiroient de Paris le 25. de Janvier 1537. pour l'aller rejoindre. Il s'en alla en Eſpagne l'an 1535. il y prêcha (G) la repentance, & s'y fit ſuivre par une foule prodigieuſe d'auditeurs. Il ſe ſouvint des affaires que ſes compagnons lui avoient recommandées, après quoi il paſſa par mer à Genes, & s'en alla à Veniſe, où ils le rejoignirent † le 8. de Janvier 1537. En les attendant il ne ſe tint pas oiſif: il gagna des ames, & il fit conoiſſance avec (H) Jean Pierre Caraffa, qui a été Pape. Comme ils s'étoient engagez par vœu au voiage de Jeruſalem, ils ſe preparerent à cette courſe; mais ils voulurent avant toutes choſes ſaluer le Pape, obtenir ſa benediction & ſa permiſſion. Ils allerent donc à Rome, & y obtinrent ce qu'ils ſouhaitoient. Etant retournez à Veniſe pour s'y embarquer, ils n'en trouverent aucune occaſion: la guerre qu'on avoit avec la Porte fit ceſſer entierement le tranſport des Pelerins. Là-deſſus pour n'être pas ſans rien faire, ils reſolurent de ſe repandre dans les villes des Venitiens. Ils y prêcherent dans les ruës, & puis ils allerent dans les villes d'Academie pour gagner des Ecoliers, & enfin ils retournerent à Rome. Ce fut là qu'Ignace forma le plan d'une nouvelle Societé, que le Pape Paul III. confirma l'an 1540. avec quelques limitations, & l'an 1543. ſans limitations. Ignace fut creé General de ce nouvel Ordre l'an 1541. Il ſe tint à Rome pendant que ſes compagnons ſe repandoient par toute la terre, & s'occupa à diverſes choſes, ſoit pour la (I) converſion des Juifs, ſoit pour la converſion des femmes de (K) mauvaiſe vie, ſoit en faveur des orfelins. Il ſe vit expoſé aux

† *Ils étoient partis de Paris le 5. de Novembre 1536. & n'avoient pas attendu le terme dont ils étoient convenus.*

(*g*) Imo vero Judæorum liberis ad Chriſtum contra parentum voluntatem venientibus, bona ipſorum omnia integra omnino eſſent. *Ribaden. lib. 3. c. 9. pag. 213.*

(*h*) *Tiré de Ribadeneira ibid.*

(*i*) Magna Romæ mulierculârum earum viſebatur multitudo, quæ ex proſtituta pudicitia quæſtum faciebant (major enim per id tempus, morum in urbe licentia, quæ ſanctiſſimorum Pontificum vigilantiâ, ſeveris poſtea legibus compreſſa eſt) & urbs ipſa meretriciis ſordibus obſoleſcebat. *Id. ib.*

(*k*) *On la nomma la Communauté de la grace de la Sainte Vierge.*

(*l*) *Id. ib. pag. 214.*

(*m*) *C'eſt-à-dire le couvent des Magdelonnettes.*

(*n*) *Ribad. ib. p. 215.*

(*a*) *Ribadeneira ib. cap. 5. pag. 105.*

(*b*) *Idem lib. 2. cap. 6. p. 109.*

(*c*) *Morale pratique des Jeſuites, to. 3. pag. 275.*

(*d*) *Joannes Rho. Mr. Arnaud eût pu ajoûter Franciſcus Sacchinus, qui a joint à la 1. partie de l'Hiſtoire des Jeſuites compoſée par Orlandin, une preface, & un traité* cujus ſit auctoritatis quod in B. Cajetani Thienæi vita de S. Ignatio traditur à Joanne Baptiſta Caſtaldo, inſtitiſſe ipſum ut in Theatinorum Ordinem admitteretur. *Sotuel in Biblioth. pag. 251.*

(*e*) *Spondanus ad ann. 1555. n. 8. Il cite Sleidan. lib. 26.*

(*f*) *Ribadeneira ib. pag. 109.*

(G) *Y prêcha la repentance.*] Il cria entre autres choſes contre le concubinage des Prêtres, qui ne paſſoit preſque plus pour malhonnête; car leurs ſervantes prenoient hardiment la coeffure d'une femme mariée, & en uſoient avec eux comme s'ils euſſent été maris legitimes. Ignace fut cauſe que l'on fit des loix ſeveres contre cet abus. (*a*) *Quibus quidem operibus & vitæ exemplo, prudentiaque tantum apud illos homines profecit, ut errores multos corrigeret; vitia, quæ in ſacerdotum etiam mores irrepſerant, & longa jam conſuetudine honeſtatis nomen obſederant, emendare non deſtitit: multaque conſtituit, quæ ad hominum mores conformandos, pietatemque augendam pertinerent. In his ſevera leges fuerunt ejus opera lata à magiſtratibus, de alea, de concubinatu ſacerdotum. Nam cum patrio more Virgines, quoad viro traderentur, capite aperto eſſent, peſſimo exemplo multæ, cum apud clericos turpiter viverent, perinde caput obnubebant, ac ſi legitimo eis matrimonio junctæ fuiſſent: quibus fidem, quaſi maritis, præſtabant. Quod nefarium inſtitutum, ac ſacrilegum, funditus tollendum curavit.*

(H) *Il fit conoiſſance avec Jean Pierre Caraffa.*] Qui fut Pape ſous le nom de Paul IV. & qui alors s'étoit joint (*b*) avec quelques autres devots, pour former la Congregation qu'on nomma les Theatins. Ceux-ci ont eu dans ce ſiecle une fort groſſe querelle avec les Jeſuïtes. Voions l'uſage que Mr. Arnaud en fait. *On peut juger*, dit-il (*c*), en s'adreſſant aux Jeſuites, *de votre peu de ſenſibilité, par la maniere ſi aigre & ſi dure dont vos (d) Ecrivains ont traité les Theatins, pour avoir dit dans la vie du bienheureux Cajetan:* Que St. Ignace quatre ou cinq ans avant l'établiſſement de vôtre Societé, demeurant chez les Theatins à Veniſe, lors qu'il y paſſa au ſortir d'Eſpagne l'an 1536. avoit été ſi édifié & ſi touché de la ſainteté de ſes hôtes, qu'il demanda à être reçu parmi eux: mais que le bienheureux Cajetan ne voulut pas lui accorder ce qu'il demandoit, parce que Dieu lui avoit fait connoître qu'il fonderoit un autre Inſtitut plus appliqué à l'action. *Que cela ſoit vrai ou non, auroit-ce été un ſujet de vous mettre ſi fort en colere, & de continuer une guerre ſi échauffée pendant prés de 30. ans, s'il étoit vrai que vous fuſſiez auſſi peu ſenſibles, que vous dites, à ce qui ne touche que la reputation de vôtre Societé.* Mr. de Sponde (*e*) remarque que Jean Sleidan & quelques autres à ſa ſuite, ont dit fauſſement que les Jeſuites furent fondez par ce Jean Pierre Caraffa. Ce qu'il y a de certain, ajoûte-t-il, eſt que comme les Jeſuites vinrent au monde peu après les Theatins, & preſque ſous le même habit, on les nomma Theatins, & on leur donne encore ce nom en Eſpagne & en Italie. Si en revanche on donna celui de Jeſuites aux Theatins, il faudra moins s'étonner du menſonge de Sleidan. L'Auteur que j'ai tant cité avouë que ces deux Ordres de Clercs Reguliers ſe ſuivirent de ſi près, & furent ſemblables en tant de choſes, qu'on donna aux Jeſuites le titre de Theatins. (*f*) *A quibus vulgi errore falſa Theatinorum in nos eſt appellatio, cognomenque transfuſum. Nam cùm ordo uterque, noſter & illorum, clericorum Regularium ſint, eodemque fermè tempore nati, neque habitu valde diſſimiles, populus rudis externa ſpecie deceptus, alienum nomen noſtris impoſuit, Romæ primùm; unde in alias deinde urbes influxit, & in remotas etiam provincias penetravit.*

(I) *Soit pour la converſion des Juifs.*] Il nourrit dans la maiſon des Jeſuites quelques Juifs qui s'étoient fait batiſer, & à force de ſollicitations il obtint qu'on entretiendroit dans une certaine maiſon deſtinée à cet uſage, tous les Juifs qui embraſſeroient la vraie foi. A ſa priere le Pape Paul III. ordonna qu'ils conſerveroient tous leurs biens, & que (*g*) s'ils étoient enfans de famille, & que malgre leurs peres & meres ils ſe convertiſſent, tout le patrimoine ſeroit pour eux. Et quant aux biens aquis par uſure, & dont le veritable maître ſeroit inconu, on ordonna qu'ils ſeroient donnez aux Juifs convertis. Jules III. & Paul IV. ajoûterent une nouvelle ordonnance, c'eſt que toutes les Synagogues d'Italie ſeroient taxées tous les ans à une certaine ſomme aplicable à l'entretien de ces proſelytes (*h*). Les Convertiſſeurs de France ont imité de nos jours une partie de ces reglemens.

(K) *La converſion des femmes de mauvaiſe vie.*] En ce tems-là (*i*) leur nombre étoit prodigieux: celles qui ſe vouloient retirer de cette infamie étoient reçues au couvent des Magdelonnetes, pourvu qu'elles s'engageaſſent à une éternelle clôture, & à tous les vœux de l'Ordre. Cette condition un peu dure retardoit le fruit que l'on avoit attendu de l'inſtitution de ce couvent: elle excluoit toutes les femmes mariées, & toutes les filles & veuves qui vouloient bien ſe retirer de la corruption, mais non pas s'aſſujetir aux loix d'une longue penitence. Il y avoit donc deux ſortes de debauchées pour qui il faloit travailler. Celles qui craignoient le reſſentiment de leurs maris avoient beſoin d'un lieu d'entrepos où elles fuſſent en ſûreté, juſques à ce qu'elles euſſent fait leur paix avec eux. Celles qui vouloient quitter le crime, ſans renoncer d'ailleurs aux plaiſirs honnêtes, avoient beſoin auſſi d'un lieu qui ne fût pas un couvent, & qui leur fournît de quoi ſubſiſter, pendant qu'elles ne gagneroient rien au metier de courtiſane. C'eſt pourquoi Ignace fit bâtir des apartemens dans l'Egliſe de Ste. Marthe, dans leſquels on fonda une nouvelle (*k*) Communauté pour cette eſpece de repenties. (*l*) *Permulta ex iis nupta ſunt, quæ hoc perfugio excluduntur: quibus tamen locus aliquis dandus eſt, quo ſe recipiant, dum maritis reconciliantur, ut à vita honeſtate, quam petunt, abſit periculum. Porro alia emergere quidem ex facibus illis vellent, ſed non continuò ſe diuturnæ pœnitentiæ dedere: neque ſi ut peſſima fugiant parata ſunt, ſectari idcirco optima concupiſcunt: quibus receptum ad tempus dari (m) Cœnobii illius leges non ſinunt. Ignatius igitur, ut omnium ſaluti conſuleret: & ne qua eſſet, quæ victus quærendi difficultatem ſuæ turpitudini prætexeret, locum peropportunum inſtituendum curavit, quod omnium eſſet commune perfugium.* Il fut le premier qui conſacra à cet édifice une bonne ſomme d'argent: ſon exemple fut ſuivi par pluſieurs perſonnes, & principalement par Leonora Oſoria, femme de Jean Vega Ambaſſadeur de Charles-Quint. C'étoit un ſpectacle bien curieux, que de voir le General des Jeſuites à la tête de pluſieurs filles de joie, qu'il amenoit ou à l'Egliſe de Ste. Marthe, ou chez des femmes de qualité qui ſe chargeoient de les inſtruire. (*n*) *In hoc autem diva Marthæ Cœnobium, mulierculas à turpi quæſtu abductas ipſemet ſæpenumero, ne perirent, vel in matronæ alicujus honeſtæ domum, inſtituendas ad virtutis ſtudium, id ætatis vir, & Generalis Præpoſitus deducebat.* Quand on ſe mettoit à lui dire, que les ſoins qu'il ſe donnoit pour la converſion de ces debauchées étoient une peine perduë, vu qu'elles étoient endurcies au peché, & qu'elles ſe replongeroient bientôt au vomiſſement, il repondoit qu'il croiroit tous les travaux de ſa vie bien emploiez, s'il pouvoit faire que ces Creatures

Digitized by Google

aux plus furieuſes (*L*) mediſances, ce qui ne l'empêcha point de travailler à tout ce qui pouvoit ſervir à la gloire, & à l'affermiſſement de ſon Ordre. Il y eut des perſonnes (*M*) de l'autre ſexe qui voulurent ſe ſoumettre à ſa diſcipline; mais la peine que la direction de trois femmes lui avoit donnée, l'obligea à delivrer pour toûjours de cette fatigue ſa Societé. Aiant fait confirmer ſon Ordre par le Pape Jules III. l'an 1550. il voulut ſe demettre de ſon Generalat; mais les Jeſuïtes n'y voulurent point aquieſcer. Il garda donc cette charge juſques à ſa mort, c'eſt-à-dire juſques au dernier de Juillet 1556 *. L'Auteur que je cite aiant reconu de bonne foi, que ſon Saint Ignace n'avoit pas eu le don des miracles, & aiant même prevenu les objections qu'on pouvoit craindre de ce côté-là, fut averti ſans doute qu'il s'étoit trop avancé, & qu'il n'étoit pas de la prudence de faire de tels aveux devant le public. Quoi qu'il en ſoit il ſe retracta dans un nouveau livre, & raconta (*N*) je ne ſai combien de miracles du Fondateur de ſon Ordre. On eſt

* *Tiré de la vie d'Ignace de Loyola, compoſée par Ribadeneira.*

(*a*) *Ribad. ubi ſupra pag.* 225.

(*b*) *Le Pere de la Mainferme*, in Clypeo naſcent. Fontebrald. Ordinis diſſert. 4. pag. 219. *s'eſt ſervi de cet exemple pour juſtifier Robert d'Arbriſſel du grand ſoin qu'il prit des filles de joie. Voiez la remarque D de l'article* Fontevraud.

(*c*) *Ribaden. ibid. pag.* 216.

(*d*) *Idem lib.* 3. *cap.* 13. *p.* 228.

(*e*) Invidiæ ſtimulis incitatus ita exarſit, ut falſis illum odioſisque criminationibus in invidiam vocare, noſtrosque infamiæ labe aſpergere conaretur. Nam & hæreſis calumniam, & auditarum confeſſionum ſacratiſſima jura violata, & alia, quæ honeſte dici non poſſunt, non eſt verecundatus objicere: & Ignatium ipſum vivum flammis cremandum, jactare. *Ribaden. ib. p.* 229.

(*f*) *Id. ib. cap* 14. *pag.* 230.

(*g*) *Id. ib. pag.* 231.

(*h*) *Horat. Ode* 1. *lib.* 2.

(*i*) *Voiez les remarques de l'article* Hirpins.

(*k*) *Virginis beneficio* impetravit, ut ab illo die uſque ad ultimum vitæ omnis libidinis ſenſu caruerit. *Seckendorf. Hiſt. Lutheran. lib.* 3. *pag.* 315. *ex Maffeio in vita Ignat. Loyola.*

(*l*) *Apud Seckendorf. ibid.*

(*m*) Hac quidem aſſertione caſtitatis laus deſtruitur, quæ non eſt virtus quando cupiditatibus non exercetur quas vincat. *Id. ib.* Voiez l'article *Jungerman*, pag. 1685.

(*n*) Sed dicat aliquis, ſi hæc vera ſunt, ut profecto ſunt, quid cauſæ eſt quamobrem illius ſanctitas minus eſt teſtata miraculis? &, ut multorum ſanctorum vita, ſignis declarata, virtutumque operationibus inſignita? *Ribaden. lib.* 5. *cap.* 13. *p.* 539.

tures s'abſtinſſent ſeulement une nuit d'offenſer Dieu, & qu'étant même perſuadé que le lendemain elles ſe replongeroient dans leur infame commerce, il ne laiſſeroit pas de travailler de toutes ſes forces à ſauver ce petit eſpace de tems. (*a*) *Cum autem Ignatio objiceretur, in curandis hujuſmodi mulierculis malè operam poni, quippe quæ in vitiis jam occalluiſſent, facileque reverterentur ad vomitum: Minimè ſanè, inquit Ignatius: ſed ſi omnibus meæ vitæ curis, atque laboribus id poſſim efficere, ut vel unam noctem, peccato vacuam præterire iſtarum aliqua velit: omnes ego quidem nervos contendam, ut vel illo tam exiguo tempore Deus ac Dominus noſter non offendatur: etiam ſi ſciam illam ſtatim ad ingenium redituram* (*b*). S'il eut ſoin de reparer le paſſé, il n'oublia point le mal à venir. Il ſavoit que l'honneur de pluſieurs filles eſt en peril ſoit à cauſe qu'elles ſont pauvres, ſoit à cauſe que leurs meres n'en prenent pas aſſez de ſoin, ou même qu'elles en deviennent les maquerelles: il fit donc enſorte que l'on bâtît un couvent, où l'on transferât les filles qui ſeroient dans un tel danger. (*c*) *Illud etiam excogitavit, in lubrico verſanti virginum pudicitiæ qua ratione ſuccurreret: ne videlicet puellaris caſtitas, aut matrum turpitudine incuriave defloreſceret, aut paupertate. Quamobrem præclarum, omnique laude dignum Cœnobium conſtructum eſt, Sanctæ Catherinæ, ut vulgo vocant, de funariis: in quod, tanquam in aſylum urcemque transferuntur adoleſcentulæ, quæ in periculo pudicitiæ verſantur.*

(*L*) *Il ſe vit expoſé aux plus furieuſes mediſances.*] Ribadeneira n'eſt point entré dans le detail, & je ne crois point avoir aucun livre où les particularitez de ces mediſances ſoient expoſées. Je dirai donc ſeulement après cet Hiſtorien, qu'Ignace aiant fait mettre dans l'hôtel de Sainte Marthe une femme mariée qui s'étoit laiſſé enlever par ſon galant, s'expoſa à l'indignation de ce raviſſeur, qui étant un homme fort emporté, ne ſe contenta pas de jetter des pierres pendant la nuit ſur la maiſon où ſa maîtreſſe étoit enfermée, mais de plus il diffama les Jeſuïtes par toute la ville, & ſema contre eux cent paſquinades. Il les accuſoit de toute ſorte de dereglemens; & des crimes les plus impies, & les plus ſales. Il preoccupa de telle ſorte contre eux la ville de Rome, qu'ils n'oſoient preſque ſe montrer, car ils rencontroient par tout des gens qui les inſultoient & les maudiſſoient. Je raporte les paroles de Ribadeneira, afin qu'on ne croie pas que j'amplifie. (*d*) *Ut erat vir acer, ac ferox, & in ipſum Sanctæ Marthæ Cœnobium furere nocturnis lapidationibus cœpit, & in noſtros iniquis criminationibus debacchari: multaque in vulgus ſpargere, quæ non ſolum falſa eſſent, ſed dictu etiam turpiſſima. Eoque proceſſit (gratia fortaſſe, quæ valebat plurimum, & autoritate fretus) ut Ignatii nomen publicè infectaretur, & laceraret: & ea noſtris per ſe, & ſuos coram objiceret, quæ honeſtè audire non poſſent. Famoſos præterea libellos confecit, & vulgo jactavit, quibus multa nefaria, & impura, multa impia, & ſcelerata continebantur: ut noſtris vix in publicum prodire, vix cum hominibus de ipſorum ſalute agere liceret: ita aut convitiis ab improbiſſimo quoque, aut maledictis excipiebantur.* Ignace ſupplia le Pape de nommer des Commiſſaires qui examinaſſent ces accuſations. Elles furent examinées par le Gouverneur & par le Vicaire de Rome qui declarerent dans leur ſentence renduë le 10. d'Août 1543. que c'étoient des calomnies. Il y eut un Prêtre à Rome qui noircit terriblement la reputation des Jeſuïtes. Il les accuſa d'hereſie, & de reveler le ſecret des confeſſions, & de commettre des choſes que la pudeur defend de nommer, & qui rendoient Ignace digne du feu. Voiez en marge les paroles de Ribadeneira (*e*), qui obſerve que ce Prêtre fut ſuſpendu, & privé de ſes Benefices, & condamné à une priſon perpetuelle pour des crimes que le tems revela enfin. Car quant aux accuſations que je viens de raporter, les Jeſuïtes ne s'en plaignirent point: ils les laiſſerent tomber ſans rien dire.

(*M*) *Il y eut des perſonnes de l'autre ſexe.*] Vous ne voiez guere de Religion parmi les Moines qui n'ait des couvens de filles, & je ne ſçai ſi l'on pourroit nommer pluſieurs fondateurs, qui pendant leur vie n'aient pas eu des devotes qui ne pouvoient les quitter. Ignace eut les ſiennes, mais il ne conſentit point qu'il ſe formât des couvens de filles qui embraſſaſſent ſa regle. Iſabelle (*f*) Roſella ſa bienfaitrice eut tant de paſſion de le revoir, qu'elle alla d'Eſpagne à Rome pour ſe mettre ſous ſa diſcipline. Elle & quelques autres obtinrent du Pape la permiſſion de faire les mêmes vœux que les Jeſuïtes. Ignace ne s'y opoſa qu'après qu'il eut éprouvé la peine extrême qu'elles lui donnoient. Voiant donc que cela incommoderoit ſa Compagnie, il repreſenta ſi fortement ſes raiſons au Pape, qu'il impetra la decharge de ce fardeau. (*g*) *Mirum eſt trium muliercularum gubernatio, quantum illi moleſtiæ & occupationis paucis diebus attulerit. Ergo Pontificem Maximum docet, quanto ea res impedimento Societati ſit futura: orat, obſecratque Pontificem, ut ſe præſenti moleſtia, Societatem metu perpetuo liberet: neque permittat noſtros homines, aliis in rebus magnis, utilibus, neceſſariis occupatos, hac mulierum cura minus neceſſaria implicari. Quod utique Pontifex, rationes Ignatii probans, Societati dedit: literaſque Apoſtolicas ſcribi juſſit, quibus noſtri in perpetuum ab onere Monialium eximuntur, & quarumcunque mulierum cura ſub obedientia noſtrorum in communi, vel alias vivere volentium, anno* 1547. 13. *Kalend. Junii. Quo non contentus Ignatius, ut locum hunc maxime periculoſum communiret, omneſque aditus obſtrueret, illud etiam anno* 1549. *ab eodem Paulo III. impetravit, ne curam Monialium, ſeu Religioſarum quarumlibet perſonarum recipere teneamur, per literas Apoſtolicas impetratas, vel in poſterum impetrandas: niſi de indulto illo, & ordine noſtro, expreſſam facientes mentionem.*

Au reſte ce ne fut point par precaution pour ſa chaſteté qu'il ſe voulut delivrer de cette ſorte d'affaires, car ſi l'on en croit ſes hiſtoriens, la Sainte Vierge lui accorda un tel don de continence, que depuis qu'il fut ſon Chevalier juſques à ſa mort, il ne ſentit pas même les commencemens d'une tentation impudique. Il pouvoit donc frequenter les femmes impunément, & ſe conſerver au milieu de toutes ces flammes, auſſi entier que les trois Juifs dans la fournaiſe de Babylone. Les plus grandes liaiſons avec le ſexe n'auroient pas été pour lui une occupation qui eût merité qu'on lui eût dit, (*h*) *Periculoſæ plenum opus aleæ tractas, & incedis per ignes ſuppoſitos cineri doloſo.* A cet égard il avoit le don des (*i*) Hirpes. Ce que l'on dit de certains ſoldats charmez, qu'ils n'ont rien à craindre, quoi qu'ils s'expoſent à une furieuſe grêle de mouſquetades, eſt l'image de la continence de Loyola: les œillades les plus laſcives, les careſſes les plus tendres, & en general tout ce que les femmes auroient voulu mettre en œuvre contre ſa vertu, l'auroit trouvé impenetrable. Bien entendu que l'on s'en raportera aux paroles de (*k*) Maffée. J'ai lu un parallèle (*l*) de Luther & de Loyola, où l'on obſerve que Luther ſans aucune grace extraordinaire, vêcut dans un chaſte celibat juſqu'à l'âge de 42. ans, & que s'étant marié enſuite, il ne bleſſa point la pudeur & la pieté: & qu'après tout la chaſteté de Loyola ne meriteroit aucune loüange (*m*), puis qu'il n'y a point de vertu ſans une victoire diſputée contre les paſſions.

(*N*) *Il ſe retracta . . . . & raconta je ne ſçai combien de miracles.*] Le 13. chapitre du 5. livre de la vie de St. Ignace compoſée par le Jeſuïte Ribadeneira eſt fort remarquable. Il commence par cette objection; (*n*) *Si tout ce que vous venez de dire eſt vrai, d'où vient que la ſainteté de Loyola n'a point été certifiée par des miracles, comme celle de tant d'autres Saints?* L'Auteur repond, *Qui a connu l'intention de Dieu, ou qui a été ſon Conſeiller? Dieu ſeul fait des choſes merveilleuſes, & comme c'eſt lui ſeul qui les peut faire, c'eſt*

Digitized by Google

est allé jusques à pretendre qu'en sa bouche les paroles de Virgile avoient la vertu (NΔ) de consterner les demons, & de les contraindre à crier merci. Vous trouverez dans Moreri que le Pape Paul

(a) *Ribadeneir. ibid. pag.* 540.

(b) *Ibid.*

(c) *Ibid. pag.* 542. 543.

(d) Tantum abest ut ad vitam Ignatii illustrandam miracula deesse videantur, ut multa, eaque præstantissima, judicem in media luce versari. . . . Nam sive initia hujus Societatis, sive institutum spectemus, sive propagationem, consecutasque ex ea utilitates, miracula certe nulla desiderabimus: cum tam multa iis rebus miracula inesse deprehendamus, per quæ Deus, & hoc opus suum esse, & radicis naturam, ex trunco ostendit, & fructu. *Ibid. pag.* 543.

(e) *Ibid.*

(f) Cujus ego viri historiam, quoniam à puero sanctissimæ ipsius vitæ SPECTATOR atque admirator fui, pleniorem ac majori rerum fide scribere potero. *Ribadeneir. in præfat.*

(g) *Dans l'abrege de la vie de St. Ignace, qu'il publia lors qu'on faisoit des informations pour sa canonisation.*

c'est aussi lui seul qui connoît les tems & les lieux où les miracles doivent être faits, & par les prieres de qui, (a) *Ut solus ille hæc potest efficere, ita ille solus novit quo loco, quo tempore miracula & quorum precibus facienda sint.* Il ajoûte que tous les Saints n'ont pas eu le don des miracles, & que les Saints les plus distinguez par la grandeur, ou par le nombre de leurs miracles, n'ont pas pour cela surpassé les autres en sainteté. Car ce n'est point par les actions miraculeuses, mais par les actions de charité qu'il faut juger de la sainteté des personnes. Il prouve cela par l'autorité de St. Gregoire, par des raisons tirées de l'Ecriture, & par des exemples. (b) *Neque omnes sancti viri miraculis excelluerunt: neque qui illorum aut magnitudine præstiterunt, aut copia, idcirco reliquos sanctitate superarunt. Non enim sanctitas cujusque signis, sed charitate æstimanda est.* Il fait voir par l'Ecriture que le don des miracles est accordé quelquefois aux faux Docteurs, & en très-peu de paroles il étale tout ce que les Protestans peuvent dire de plus fort, contre ceux qui leur reprochent que Luther & que Calvin n'ont pas eu ce don. Je ne dis pas cela, continué-t-il, pour extenuër cette vertu, mais afin de faire entendre au lecteur prudent qu'il faut se remettre de tout cela à la providence du bon Dieu, qui distribuë ses dons comme bon lui semble. Il raporte ensuite quelques raisons pour lesquelles Dieu a pu permettre, & cela en faveur même des Jesuïtes, que leur Fondateur fût privé du don des miracles. Il faut l'entendre lui-même. (c) *Hæc dixerim non ut miraculorum vim elevem, sed ut prudens lector intelligat, rem totam Deo committendam: qui dona sua unicuique distribuit, prout vult. Potuit ille, pro sua occulta sapientia, nostra hoc imbecillitati dare, ne miracula unquam jactare possemus. Potuit utilitati, ut authore instituti nostri minus illustri, à* JESU *potius, quàm ab illo, nomen traheremus: & nostra nos appellatio sacra moneret, ne ab illo ocidos unquam dimoveremus: quem non solum, ut communem humani generis liberatorem ac Principem, sed etiam, ut præcipuum Ducem colere, atque imitari debemus, minimam hanc Societatem sui nominis glorioso titulo decorantem. Potuit hoc etiam tribuere temporibus, quibus hæc miracula necessaria non sunt.* Enfin il dit (d) que la maniere dont la Compagnie des Jesuïtes a été instituée, son agrandissement, & les miracles qui ont été faits par quelques-uns de ses membres, sont une assez forte preuve que c'est l'ouvrage de Dieu, & fournissent assez de moiens de donner l'éclat des miracles à la vie de son fondateur. C'est ainsi que les anciens Peres ont observé que la promte propagation de l'Evangile par toute la terre, encore que les instrumens dont Dieu se servoit n'eussent rien de considerable selon le monde, & qu'ils trouvassent de fortes opositions, est un miracle si éclatant, qu'il suffiroit seul à prouver la divinité du Christianisme. Les Protestans alleguent la même chose, quand on leur demande quels miracles Luther & Calvin ont faits pour soutenir leur mission. Citons encore Ribadeneira. *Quid admirabilius*, dit-il (e), *quam militarem hominem, ferro & castris assuetum, à spiritu Dei alienum, ita immutatum, ut non solum ipse Christo militaret, sed sacra militia anteseignanus esset, & princeps? Quid inusitatius, quam tot homines ingenio, studio, ætate florentes, ab Ignatio egeno ac despicato, nulla magna vel literarum scientia, vel sermonis elegantia & copia, huc adduci potuisse, institutum ut vita cursum abrumperent, spes suas prodigerent, paupertatis, dedecoris, atque ignominiæ sese telis objicerent, & tot laborum, periculorumque offerrent incursibus?* Il a oublié une circonstance qui rend ici plus sensible à certains égards le merveilleux; c'est qu'il a paru dans la vie de Loyola depuis son voiage de Monserrat, jusques à ce qu'il se fût fixé à Rome tant de marques d'égarement, & tant de signes d'un esprit demonté, insensé, ruïné par le fanatisme, qu'il est etonnant que des personnes d'un savoir solide, comme Lainez & Salmeron, se soient attachez à lui, & que son Ordre ait sitôt passé par dessus la tête de tous les autres. Mais en tournant la medaille de l'autre côté, on comprend que cela même diminuë le merveilleux; car rien n'est plus propre à tromper le monde que tout ce qui paroît surnaturel en folie, en extravagance, & en sottise. Quoi qu'il en soit, nous avons ici un fameux Jesuïte (f) contemporain, qui avouë clairement que son fondateur ne fit jamais de miracles; mais il ne mourut pas dans la profession de cette foi: il changea bien de langage dans un (g) autre livre. Il est vrai que la plupart des miracles qu'il raporte furent faits par St. Ignace dejà mort: Voici comme il parle. (h) *Quia vero postremo quinti libri capite de miraculis breviter egimus quasi nulla feciisset, aut ad demonstrandam ejus sanctitatem necessaria non essent, statui nunc ea paullo fusius exponere, non omnia quidem (res enim nimis in longum excurreret) sed partem duntaxat eorum quæ Deus efficere per servum suum dignatus est. Quamvis enim cum anno 1572. primum vitam ejus latine scriberem alia nonnulla miracula ab eo facta noviissem, tamen adeo mihi certa & explorata non erant ut in vulgus edenda mihi persuaderem; postea vero quæstionibus de ejus in divos relatione publice habitis gravibus & idoneis testibus fuerunt comprobata. Enimvero Deus ut servum suum extollat in terris tam frequentibus eum in dies miraculis dignatur, ut mearum partium esse ducam litteris hic mandare nonnulla à publicis actionibus sumta.* Remarquez bien qu'il ne parle que de la premiere édition qui fut celle de l'an 1572. il ne dit rien de la seconde qui fut celle de l'an 1587. & qu'il augmenta beaucoup. Il y ajoûta plusieurs choses ou qu'il avoit aprises depuis par le temoignage de quelques personnes de très-grand poids, amis intimes d'Ignace, ou dont un examen fort severe lui avoit montré la certitude, quoi qu'il les eût regardées comme douteuses auparavant. (i) *Multa mihi necessario addenda judicavi. Primùm nova quædam, quæ post libellum excussum, gravissimi viri, & Ignatio valde familiares, & ante Societatem conditam intimi necessarii, quasi testes oculati de ipso Ignatio nobis retulerunt. Tum alia, quæ dubia antea mihi erant, & diligenti postea inquisitione investigata, certa esse comperi.* Concluons de là que les miracles de St. Ignace ne sont point des choses que ses amis aient aprises à Ribadeneira pendant les 15. ans qui separent les 2. éditions, ni que cet Auteur ait pu tirer de l'incertitude dans cet intervalle de tems. Et neanmoins il nous assûre qu'en l'année 1572. il savoit quelques miracles de son fondateur, mais non pas avec toute la certitude necessaire pour les publier. Il n'y eut rien sans doute parmi les choses dont il n'étoit pas alors parfaitement assûré, dont il recherchât plus soigneusement la certitude que des miracles de son Apôtre: puis donc qu'il continua de dire dans l'édition de 1587. que le bienheureux Ignace n'avoit point fait de miracles, il resulte necessairement que ses enquêtes les plus exactes ne lui avoient rien apris de certain sur ce chapitre, car si elles lui avoient decouvert quelque certitude, il auroit joint à sa 2. édition ce grand article avec plus d'empressement, que les autres choses qu'il n'y ajoûta que parce que d'incertaines, elles lui étoient devenuës certaines, par la diligence exacte avec laquelle il s'en étoit informé. De plus un Jesuïte qui auroit sçu l'an 1572. que son fondateur a fait des miracles, & qui ne se seroit abstenu de les inserer dans un Ouvrage public, que parce que ses lumieres là-dessus n'étoient pas telles qu'elles doivent être lors qu'on imprime des faits semblables, avoüeroit-il que son fondateur n'a fait nuls miracles? raisonneroit-il sur cela avec tant d'étude? repondroit-il si exactement aux objections? Son devoir sans doute seroit de se taire, jusques à ce qu'il fût parfaitement éclairé, & il y a bien de l'aparence que Ribadeneira eût pris ce parti, & que tout ce qu'il a dit après coup est peu sincere, & rempli d'obliquitez. N'oublions pas de dire que si quelque chose étoit capable d'être amenée à la pleine certitude durant l'intervalle des deux éditions, c'étoient les miracles de Loyola, faits surprenans, qui s'impriment dans la memoire plus que tous les autres, & qui se repandent de lieu en lieu avec plus de bruit que tous les autres. Les amis intimes, les compagnons inseparables d'Ignace n'auroient-ils rien dit là-dessus à Ribadeneira, eux qui lui aprirent tant d'autres choses dont il n'étoit pas informé l'an 1572. & qu'il ajoûta à son livre l'an 1587? Cela rend suspect, pour ne rien dire de pis, tout ce qu'on publie des miracles que l'on pretend avoir été faits par Ignace, avant la 2. édition de Ribadeneira. Les autres miracles du même Saint sont en très-grand nombre, si l'on en veut croire ses bons amis. Voiez les deux remarques suivantes.

(h) *Ribadeneira in vita Ignatii in compendium redacta, cap.* 18. *pag.* 121. *edit. Iprensis* 1612.

(i) *Id. in præfatione editionis* 1587.

(NΔ) *Les paroles de Virgile avoient la vertu de consterner les demons.*] Le conte porte qu'Ignace Loyola n'eut pas plutôt recité l'endroit de Virgile où il est dit qu'Enée & Didon entrerent dans une caverne, que la femme possedée qui le prioit de la secourir fut renversée par terre, & que le Diable la quitta, & demanda pour grace de n'être point enfermé dans la caverne éternelle. Il obtint la permission d'aller par tout où il lui plairoit, pourvu qu'il n'obsedât plus aucun homme.

Digitized by Google

Paul V. beatifia Ignace l'an * 1609. & que Gregoire XV. le mit au catalogue des Saints l'an 1622. Innocent X. & Clement IX. ont (O) augmenté les honneurs de ce nouveau Saint. Mais quelque chose qu'on fasse pour lui, il n'y aura rien de plus surprenant à dire sur son sujet, que la puissance prodigieuse que son Ordre s'est aquise en si peu d'années, dans le vieux Monde & dans le nouveau, malgré les fortes oppositions de ses adversaires. Je ne pense pas que jamais aucune Communauté ait eu autant d'ennemis & au dehors, & au dedans, que les Jesuïtes en ont eu, & en ont encore: cependant leur autorité qui est montée si promtement à un si haut point, semble plutôt croître tous les jours que diminuer. Les seuls livres qu'on a publiez contre eux, formeroient une nombreuse Bibliotheque. Ils peuvent dire que bien des gens les (P) condamnent par prevention; & ils ne manquent pas de s'en prevaloir, afin que sans prendre la peine de re-

* *Et non pas l'an 1605. comme l'assûre Sotuel* Biblioth. Societ. Jesu, pag. 2.

(a) *Joannes Christianus Frommann de fascinat. lib. 3. parte 9. cap. 4. n. 15. pag. m. 949.*

(b) *Sotuel in Biblioth. Societ. Jesu pag. 2.*

me. (a) *Hasenmüllerus enim* in Histor. Jesuït. cap. 8. pag. 296. *ex Turriano refert, quod aliquando Roma fœmina quædam à Diabolo obsessa Ignatium Lojolam secuta sit, & clamarit: Tu solus me liberare & juvare potes. Tunc Lojolam recitasse versum Virgilii*: Speluncam Dido, Dux & Trojanus eandem. *Qua voce audita Dæmonem mulierem prostravisse ac egredientem clamasse: O fili Lojola, tu ceu Leo me ad speluncam inferni abire cogis, sed rogo te, ne me æterna spelunca injicias. Postea Ignatium illi dixisse: Vade quocunque volueris, modò nullum amplius hominem obsideas; ac statim Dæmonium magno cum strepitu egressum esse.*

(O) *Ont augmenté les honneurs de ce nouveau Saint.*] Je me servirai des paroles du Pere Nathanaël Sotuel. (b) *Eundem* (Ignatium) *Officio Ecclesiastico ubique terrarum coli jussit Innocentius X. P. M. sub ritu semiduplice die 29. Octobris anno 1644. Auxit cultum Clemens IX. P. M. & ad ritum duplicem evexit die 11. Octobris* 1667. Cet Auteur ajoûte (c) que l'on a dejà consacré à St. Ignace plus de 50. Eglises en divers pais du monde; & que les miracles faits par ce Saint pendant sa vie & après sa mort, sont si nombreux & si illustres, qu'ils peuvent remplir tout un livre; car outre ceux dont il est parlé dans sa vie, & dans la Bulle de sa canonisation, le Pere Bartoli en raporte cent (d) bien certifiez. Alphonse de Andrada en raporte plusieurs autres, qui ont été faits à Munebrega dans l'Aragon, où l'on venere une image miraculeuse de St. Ignace. Tout fraîchement une image de papier du même Saint, a jetté du sang par le doigt dans une ville de Sicile. On voit là-dessus un livre qui fut imprimé à Palerme l'an 1668. (e) *His consimilia narrantur contigisse in Sicilia Regalbuti Diœcesi. Catanensis, ubi Imago papyracea S. Ignatii anno Dom.* 1666. *è digito fudit prodigiosè sanguinem, & hæc omnia examinata accurate, atque ab Episcopo loci illustrissimo D Fr. Michaele Angelo Bonadies, olim Generali Seraph. Ordinis S. Francisci de observantia approbata, & mandata typis Panormi* 1668. Voiez la remarque où je parlerai des trois Sermons.

(c) Amplius quinquaginta templa in variis orbis regionibus modo numerantur in illius honorem dedicata. *Id. ibid.* Ce livre de Sotuel fut imprimé l'an 1675.

(d) Refert centum ex authenticis desumpta documentis noster Daniel Bartolus de vita S. Ignatii lib. 5. & permulta recenset noster Alphonsus de Andrada, opere de miraculis patratis Munebregæ in Aragonia, ubi pie colitur Imago admirabilis Sancti Ignatii. *Id. ibid.*

(P) *Ils peuvent dire que bien des gens les condamnent par prevention.*] Il est certain que tout ce qu'on a publié contre eux, est cru avec une égale certitude à-peu-près par leurs ennemis, tant Catholiques que Protestans. Il est même vrai qu'on en renouvelle l'accusation, toutes les fois que l'occasion s'en presente dans quelque livre nouveau. Cependant ceux qui examinent avec quelque sorte d'equité les apologies innombrables que les Jesuïtes ont publiées, y trouvent à l'égard de certains faits d'assez bonnes justifications, pour faire qu'un ennemi raisonnable abandonne l'accusation. J'en vais donner un exemple.

L'an 1610. il parut un livre (f) sanglant contre les Jesuïtes, où l'on assûra (g) que l'Abbé du Bois avoit soutenu, & soutiendroit au Pere Coton, que *sentence avoit esté donnée contre lui à Avignon, pour avoir engrossé une Nonnain.* Le Pere Coton repondant à ce libelle, produisit (h) la lettre que l'on va lire. *Je soubsigné certifie d'avoir esté en Avignon tout le temps que le R. Pere Coton de la compagnie de* Jesus *y a demeuré, & n'avoir jamais ouï dire à aucun qu'il ait commis chose qui contrariast à la dignité & qualité de sa profession, & en particulier ce de quoy l'Anticoton le charge: dans lequel Anticoton, pour ce que je suis fait autheur d'une calomnie manifeste, dont on charge ledit R. Pere Coton: je dis franchement que je ne sçay ce que c'est, & que tousjours j'ay cognen ledit R. Pere Coton pour venerable, & bon Religieux. En tesmoignage de quoy j'ay escrit & signé ceste mienne presente deposition. A Paris, en mon estude, ceste veille Sainct Denys Martyr,* 1610. L'abbé du Bois Olivier. *Et l'ay cachettée de mon cachet.* Outre cela il produisit quatre attestations (i), *vuës & reconnës pour authentiques, vrayes & legitimes par des Notaires royaux de la ville de Paris.* La 1. étoit signée *Louys Beau Protonotaire du St. Siege Apostolique*, & *seellée de son cachet, & de ceux de deux Archevêques subsecutifs en la Metropolitaine d'Avignon*, desquels il avoit été *Vicaire General durant tout le tems du sejour du Pere Coton en Avignon.* La 2. fut signée par quinze personnes, qui *faisoient & representoient tout le Clergé d'Avignon.* La 3. fut signée par les deux Consuls d'Avignon & leur Assesseur, & seellée du *seel* de la maison Consulaire. La 4. fut donnée par l'Evêque d'Orange. Ces quatre attestations s'accordent non seulement à dementir l'Auteur de l'Anticoton, comme un calomniateur infame, mais aussi à combler d'éloges de bonne & de pieuse conduite le Pere Coton. (k) *Outre ces attestations Messieurs d'Avignon escrivirent* à ce Jesuïte *en ces termes.* „Si ces attestations des Prelats & des Consuls ne „ bastent, nous ferons signer la plus grand' partie des „ Gentilshommes, Docteurs, Bourgeois, Marchands, „ & autres de la ville.„ Je ne sçai si l'on peut produire rien de plus fort pour justifier un accusé. Cependant il y a eu une infinité de gens qui n'ont pas laissé de croire que la Nonnain fut engrossée, & que l'on rendit sentence contre le Pere Coton à ce sujet-là. Ils ont ajoûté plus de foi à l'Anticoton qui n'alleguoit aucune preuve, ni aucune attestation authentique, qu'au Pere Coton, qui alleguoit tout ce que les procedures juridiques les plus exactes pouvoient demander. Ce ne peut être que l'effet d'une prevention outrée.

(f) *Intitulé* Anticoton.

(g) *Anticoton, pag. m. 63.*

(h) *Reponse apologetique à l'Anticoton pag.* 199.

(i) *Reponse à l'Anticoton, pag.* 200.

(k) *Ibid. pag.* 206.

Il est arrivé aux Jesuïtes la même chose qu'à Catilina: on fit courir contre lui des accusations dont on n'avoit nulle preuve; mais on se fondoit sur ce raisonnement general, *puis qu'il a fait telle chose, il est bien capable d'avoir fait celle-ci & celle-là, & il est très-aparent qu'il a fait le reste.* L'historien Salluste (l) a solidement marqué cette illusion, qui n'est pas un sophisme de l'école, mais un sophisme de ville. Il y a onze ans que l'on publia à la Haie un livre intitulé *la Religion des Jesuïtes.* L'Auteur avouë que la prevention contre ces Messieurs est si generale, que de quelques attestations d'innocence qu'ils se fortifient, il ne leur est pas possible de desabuser le monde. *Il faut savoir*, dit-il (m), *qu'on ne peut rien dire de si terrible contre les Jesuïtes, bien que douteux, qui ne devienne vrayssemblable à cause de leur caractère, & de ce qu'on sçait qu'ils sont capables de faire.* Il en donne deux exemples: l'un est le *bruit qui se repandit non seulement a Heydelberg, mais par toute l'Europe, qu'ils avoyent apposté un faux esprit revenant de l'autre monde, qui toutes les nuits crioit aux oreilles du vieu Duc qu'il n'y avoit point de salut pour luy, à moins qu'il n'exterminât l'heresie & les heretiques de ses nouveaux Etats, suivant le conseil des Peres Jesuïtes. Le Duc las de ces visions voulut s'en éclaircir. Il s'en ouvrit à l'un de ses Officiers, qui luy promit de conjurer l'esprit très-efficacement sans oraisons ni eau benite. L'Officier se cacha sous le lict du Prince, & quand l'esprit vint, il le sabra de maniere qu'il en demeura fort blessé, & l'on dit qu'il en est mort. Cet Officier qui avoit fait le coup eut l'indiscretion de le dire à sa femme, contre les defenses expresses que le Duc luy en avoit faites. La femme ne fut pas plus secrette que le mary. Ainsi la chose se divulgua. Il n'est rien que les Jesuïtes n'aient tenté pour se justifier de ce fait. Le Duc a fait de rigoureuses defences dans ses Etats de parler de cela. Les Jesuïtes ont tiré des attestations & des signatures des Protestans mêmes de la fausseté de cette histoire. Mais ils auront beau faire. Jamais ils ne detruiront les soupçons que ces bruits faux ou vrais ont imprimé dans l'esprit des peuples; parce qu'on les connoit capables de cette friponnerie par d'autres qui ne valent pas mieux.* Il en raporte quelques-unes en general, je veux dire sans circonstances de tems, & de lieux, & de personnes; & après avoir enseigné à rejetter leurs attestations du Palatinat, il conclut ainsi: (n) *Quoy qu'il en soit, que l'histoirette soit une histoire ou une fable, on sçait ce qu'ils sçavent faire, & c'est assez pour rendre la chose vray-semblable.* L'autre exemple est que depuis peu les Jesuïtes avoient (o) complotté *d'empoisonner l'Empereur en luy donnant la Communion.* Le Prince en fut averti, & *ne communia pas le len-*

(l) Scio fuisse nonnullos qui ita existimarent, juventutem quæ domum Catilinæ frequentabat parum honeste pudicitiam habuisse: sed ex aliis rebus magis, quam quod cuiquam id compertum foret, hæc fama valebat. *Sallust. in bello Catilin. pag. m.* 33.

(m) *Religion des Jesuïtes, pag.* 77. *édit. de la Haie* 1689.

(n) *Ibid. pag.* 79.

(o) *Ibid. pag.* 80.

Digitized by Google

repondre aux plumes qui les maltraitent, ils aient (Q) un lieu commun general qui affoiblisse les accusations. Mais il est certain qu'il y a des gens qui sans paroître preoccupez soutiennent que plusieurs

(n) C'est celui dont l'Auteur parle en ces termes pag. 79. Un Gentilhomme parfaitement homme d'honneur, qui est au service d'un grand Prince d'Allemagne, revint de Vienne il y a quelques mois, & raporta comme une chose sûre & vraie l'histoire qui suit, *savoir qu'on avoit voulu empoisonner l'Empereur dans l'acte de la Communion.*

(b) *Ibid. pag.* 81.

(c) *Ibid. pag.* 82.

(d) *Ibid. pag.* 83.

(e) *On verra dans la remarque Z vers la fin qu'il a couru depuis ce tems-là un autre faux bruit de conspiration Jesuitique contre l'Empereur.*

(f) *Relig. des Jesuites p.* 84.

(g) *Voiez la dissertation de Fortunius Galindus Cantaber* de causis publici erga Jesuitas odii. *Elle est dans un recueil de pieces qui fut imprimé à Geneve l'an* 1630. *sous le titre de* Arcana Societatis Jesu.

(h) *Relig. des Jesuit. pag.* 84.

(i) *Ibid. pag.* 76.

(k) *Ibid. pag.* 44.

(l) *Ibid. pag.* 46.

(m) *Ibid.*

lendemain, & même il trouva moyen de faire prendre au Jesuite l'hostie empoisonnée, & le Jesuite ne manqua pas d'en mourir. L'Empereur & la Cour de Vienne selon sa devotion ordonna le secret sous de terribles peines, au peu de personnes qui en étoient. Il ne fut pas pourtant bien gardé; il se repandit au moins un peu. Et ce Gentilhomme (a) *d'honneur juroit que la chose passoit pour certaine dans Vienne. . . . (b) On ne la donne pas pour vraye,* poursuit l'Auteur, *& même pour dire tout, on n'a pas grande disposition à la croire; mais quelque fausse qu'elle puisse être, jamais les Jesuites n'empêcheront qu'elle ne paroisse vray-semblable, à cause du caractere de la Societé qui est connu de toute la terre.* Il ajoûte plusieurs remarques qui tendent à persuader à ses lecteurs, que cette histoire de Vienne est certaine; & puis il dit: (c) *Cela peut donc être faux; mais jamais on ne cessera de le regarder comme probable, veu la conduite ordinaire des bons Peres. . . . (d) Ceux qui croiront que l'histoire de Vienne est fausse, la croiront pourtant vray-semblable. Si elle est fausse, au moins elle servira à justifier ce que je disois tout à l'heure, que la haine contre la Societe est extrême, dans l'Eglise Romaine même.* Voiez la marge (e).

Sans tout ce grand nombre de repetitions on auroit fort bien compris sa pensée. Il veut dire qu'on n'a qu'à publier hardiment tout ce qu'on voudra contre les Jesuites, on peut s'assûrer qu'on en persuadera une infinité de gens. Je croi qu'il a raison, & que pour le moins en ceci il sera un bon prophete. C'est sans doute dans cette assûrance qu'il a publié l'historiette de Vienne, quoi qu'il la crût fausse. Mais si d'autres Auteurs en ont usé comme lui, que deviendront tant de faits que les ennemis des Jesuites ont publiez? N'auroit-on pas lieu de croire qu'ils en ont divulgué plusieurs dont ils conoissoient la fausseté, ou qu'ils regardoient comme très-douteux, & qui neanmoins à leur compte paroîtroient certains, & seroient reçus du public comme une chose très-veritable? Je ne saurois m'imaginer que les regles de la morale soufrent qu'on abuse ainsi d'une prevention publique: elles nous ordonnent d'être équitables envers tout le monde, & de ne representer jamais les gens plus perdus qu'ils ne le sont. J'avouë sans peine à cet Auteur, que cette facilité avec laquelle le public se persuade tout le mal qu'on dit des Jesuites, est (f) *une marque d'une aversion affreuse contre la Societé*; & je ne nie point que cette aversion ne fournisse des consequences très-raisonnables qui les flétrissent (g). Il a raison d'ajoûter (h) que *les bons Peres ne feront pas mal de nous expliquer cet énigme: comment étant si bons, si officieux, & si aimables, ils sont pourtant si terriblement hais,* pendant que *les* (i) *Jansenistes & les Jacopins ne sont pas decriez dans le monde comme les Jesuites.* Mais on l'embarrasseroit peut-être, si on lui demandoit l'explication d'une autre énigme; d'où vient qu'il y a des Ministres pleins de toutes sortes de vertus, à ce qu'ils pretendent, qui sont hais comme la peste dans toutes les Communions diferentes de la leur, & qui ont un nombre infini d'ennemis dans la leur propre, & de qui on ne sauroit rien publier qui ne parût vraisemblable, pendant que Mr. Daillé & Mr. Claude conservent par tout une belle reputation? Quoi qu'il en soit, je doute que cet écrivain ait eu toute la prudence d'un fin disputeur, lors qu'il a tant insisté sur cette grande disposition du public, à croire tout ce qui s'imprime contre les Jesuites. Cela est plus propre qu'il ne pense à leur conserver leurs amis, qui croiront sans peine que l'on s'est trop prevalu de cette preoccupation, pour publier les histoires les plus mal fondees. Et comme dans le fond c'est un grand defaut, que d'être tout prêt à croire ce qui se publie au desavantage de ses ennemis, vrai ou faux, douteux ou certain, il y a plus d'indiscretion que de bonne foi à reveler cette prevention. Un ennemi bien rusé decouvriroit-il ce foible? Mais en matiere d'indiscretion cet Auteur est incomparable. Ne dit-il pas dans le même livre que l'Esprit de Mr. Arnaud ne fut interdit en Hollande, qu'a cause (k) *de* LA FRAYEUR *où le pais étoit alors de se brouiller avec les Anglois?* N'aprend-il pas au public que (l) *cette interdiction n'empêcha pas que le livre ne fut vendu sans peril, & sans autre precaution que celle de ne le pas mettre sur la table d'une boutique? Les amendes,* ajoûte-t-il (m), *auxquelles l'Imprimeur avoit été condamné, ne furent ni exigées, ni payées, ce fut une piece par forme pour fermer la bouche à la Cour d'Angleterre; & ceux-là même qui l'avoient defendu, auroient été bien fachez qu'on ne l'eût pas debité. Cela n'a pas empêché non plus qu'il n'ait été imprimé dans ce pais. Celuy qui passoit pour être l'Auteur du livre, n'en fut pas moins bien receu à la Cour & par tout ailleurs.* N'est-ce point parler avec le dernier mepris de son Souverain, que de representer la Hollande si timide & si peureuse à l'égard de l'Angleterre? Quand cette pretenduë fraieur seroit veritable, un bon sujet ne la cacheroit-il pas? La reveleroit-il au public? Avoüeroit-il que les ordonnances de l'Etat contre un livre, ne sont qu'une vaine formalité dont les libraires se moquent? Je laisse le reste; c'est un abîme au bord duquel la prudence veut que je m'arrête. Mon indiscretion seroit cent fois plus blâmable que celle de cet Auteur, si je ne jettois un voile sur ce dont il a eu la temerité de se vanter, & si je ne m'écriois, *procul hinc, procul este profani.* Il a sacrifié à la tendresse paternelle les choses qu'il devoit le plus respecter; car personne ne doute que l'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnaud, & l'Auteur de la Religion des Jesuites ne soient la même personne. Il n'est pas mal aisé de le reconoître; car les éloges qu'on donne au premier de ces deux Ouvrages dans le dernier, ne peuvent venir que d'un pere idolâtre de ses enfans, & frapé d'une singuliere predilection pour l'Esprit de Mr. Arnaud, fondée sur ce que c'est un Ouvrage qui à double titre est l'enfant de son esprit, car il l'a fait *à son image & semblance: il s'est lui-même ici depeint* (n).

(Q) *De s'en prevaloir afin . . . qu'ils aient un lieu commun general.*] Autrefois ils repondoient à tous les livres que l'on publioit contre eux; mais enfin ils se sont lassez de ce travail. La raison qu'ils alleguent de leur silence, est qu'ils ne sont pas plus obligez de refuter les satires de leurs ennemis, que le Roi de France de faire repondre aux gazettes d'Amsterdam. *Pourquoi ne voudroit-il pas,* c'est le Pere le Tellier (o) qui parle, *que les Jesuites eussent pû negliger de répondre à des libelles qui ne sont à leur avis ny moins fabuleux, ny moins mépriſables que les Gazettes d'Amsterdam, & que les systêmes historiques ou prophetiques de M. Jurieu? Doivent-ils estre plus delicats sur le fait de leur reputation, que ne le sont ceux que Dieu a mis sur nos testes? Ne doivent-ils pas, ou du moins ne leur est-il pas permis aprés ces grands exemples, de mépriser ce qui ne touche que leur honneur particulier?* Voici d'autres raisons: elles sont prises de l'inutilité des reponses, & de la disposition d'un certain public, à prendre pour vrai tout ce qu'on lui donne contre eux. „ (p) On n'a pas „ si-tost repondu à quelqu'une de leurs satyres, qu'ils „ en ont six autres toutes prestes à publier. Ils en „ tiennent des magazins tout pleins: on leur en envoye de toutes les parties de la terre. Celles qui „ furent refutées il y a cent ans, ou dont le monde se „ moqua sans qu'on les refutast, ils les rappellent aujourd'huy, avec la mesme hardiesse que si c'estoient „ des pieces nouvelles, ou qui fussent demeurées sans „ replique: & ceux qui les suivront à 40. ou 50. ans „ d'icy, feront la mesme chose de celles qu'on invente de nos jours, toutes mépriſables & toutes mépriſées qu'elles sont. Que servira-t-il, par exemple, „ aux Jesuites de la Chine, d'avoir esté les premiers „ & presque les seuls qui se soient soûmis, & sans la „ moindre resistance, aux Vicaires Apostoliques, dés „ qu'ils y ont paru en 1684. puis que cela n'a pas empesché leurs ennemis de publier encore l'esté passé „ par la plume de leur Secretaire le Gazetier de Hollande, que le saint Pere estoit extremement irrité contre les Jesuites, de ce qu'ils ne vouloient pas reconnoistre les Eveſques qu'il envoyoit à la Chine. Peut-on douter que dans quelques années ce mensonge „ ne revienne à son tour sur la scene? De mesme que „ servira-t-il aux Jesuites d'Allemagne, d'avoir une „ attestation signée par quatre des principaux Conseillers de Monsieur l'Electeur Palatin, tous Protestans, „ dans laquelle ils temoignent que l'histoire du Jesuite contrefaisant une voix du ciel, pour tromper ce „ Prince, & l'animer à la destruction de l'heresie, n'est „ qu'une pure fable? Cet acte empeschera-t-il qu'un „ jour sur la foy du Gazetier de Hollande, quelque „ bon Protestant qui continuëra l'histoire Jesuitique, „ ne fasse un chapitre de cette chimerique avanture? „ Pourquoy ne s'y attendroit-on pas, lors qu'on voit „ les plus graves Auteurs de ce party-là, nous debiter „ serieusement le conte des *Emballeurs* d'Amiens, avec „ toutes les circonstances capables d'en faire une histoire ridicule. . . . (q) Aprés cela que le Gazetier „ Hollandois ne se repente point d'avoir publié, par „ exemple, que ce sont les Jesuites qui par leur avarice & par leurs méchans conseils ont engagé l'Empereur dans la derniere guerre de Hongrie: que le „ peuple

(n) *Dans la page* 72. *de la Religion des Jesuites vous trouverez ces paroles:* Pour juger equitablement, disent-ils, de l'esprit de Mr. Arnaud tel que l'Auteur satyrique le depeint, & de l'esprit de cet Auteur tel qu'il s'est decouvert dans son livre, il faut avoüer que rien n'est si semblable que ces deux esprits, & qu'on peut sans se tromper prendre le portrait de l'un pour le portrait de l'autre. *On cite* lettre apologetique pour Mr. Arnaud.

(o) *Defense des nouveaux Chrestiens* 1. *partie pag.* 27. *imprimée à Paris l'an* 1687. J'ai déjà cité une partie de ce passage dans l'article de Bellarmin pag. 539. *Voiez aussi la remarque E de l'article* Bertelier.

(p) *Ibid. pag.* 28.

(q) *Defense des nouveaux Chrestiens.* 1. *partie, pag.* 31. *Voiez sur tout ceci les reponses de Mr. Arnaud dans le* 3. *volume de la Morale pratique, chap.* 11. & 12.

Digitized by Google

plusieurs choſes ont rendu juſtement odieuſe cette Societé. On n'aquiert pas une ſi grande puiſſance, diſent-ils, & on ne la conſerve pas ſi long tems, ſans le ſecours d'une politique humaine très-rafinée. Or n'eſt-ce point l'encyclopedie de la mauvaiſe morale quant aux pechez ſpirituels? D'ailleurs ce ſont les Jeſuïtes qui ont pouſſé le plus ardemment & le plus loin les conſequences de pluſieurs doctrines qui étoient nées avant eux, & (R) qui expoſent les Souverains

à

„ peuple de Vienne irrité contre eux pour ce ſujet, „ en maſſacra pluſieurs lors qu'ils vouloient ſe ſauver „ à l'approche de l'armée Othomane: que c'eſt eux „ qui brûlerent Stokolm l'année derniere, (c'eſtoient „ un peu auparavant quatre Turcs déguiſez qui l'avoient „ fait) &c. Qu'il ne ſe repente point d'avoir publié tou„ tes ces ſotiſes-là, ny cent autres de la meſme force, „ & qu'il ne change pas de ſtile à l'avenir. Si on les mé„ priſe dans ce temps, du moins il peut s'aſſûrer qu'un „ jour ce ſeront de fort bons memoires pour celuy qui „ fera le vingtiéme ou le trentiéme tome de la Morale „ pratique. „ Vous voiez avec combien d'artifice ils ſe prevalent de la preoccupation de leurs ennemis; & ils verifient la maxime *à quelque choſe malheur eſt bon*: ils profitent de la haine que l'on a contre eux, *fruuntur Diis iratis*. Il eſt certain que leurs ennemis leur feroient beaucoup plus de mal, s'ils meſuroient mieux les coups qu'ils leur portent; car dès qu'on entaſſe pêle-mêle les accuſations bien fondées, avec celles qui ne le ſont point, on favoriſe l'accuſé; on lui donne lieu de rendre ſuſpectes de faux celles qui ſont veritables. Il faut être bien aveugle, pour ne prevoir pas que pluſieurs libelles (*a*) qui paroiſſent tous les jours contre la Societé, lui fourniront de bonnes armes. Si elle paioit les Auteurs pour publier de telles hiſtoires, on pourroit dire qu'elle emploieroit bien ſon argent. Voiez la remarque (*b*) que j'ai faite ſur l'art de medire. Notez que les (*c*) Janſeniſtes ſe glorifient finement de n'avoir pas contre les Jeſuïtes la credulité de ceux de la Religion.

(*a*) *Par exemple celui qui a pour titre*, Les Jeſuïtes de la Maiſon profeſſe de Paris en belle humeur, *imprimé l'an 1695. Conferez ce qu'on a dit dans l'article* Annat, *remarque B.*

(*b*) *Dans la remarque B de l'article* Annat, *& dans la remarque E de l'article* Bellarmin. *Voiez auſſi l'article* Gregoire VII. *remarque P vers la fin.*

(*c*) *Arnaud, Morale pratique to. 3. pag. derniere.*

(R) *De pluſieurs doctrines qui étoient nées avant eux, & qui expoſent.*] L'opinion que l'autorité des Rois eſt inferieure à celle du peuple, & qu'ils peuvent être punis par le peuple en certains cas, a été enſeignée & miſe en pratique dans tous les païs du monde, dans tous les ſiecles, & dans toutes les Communions Chretiennes qui ont fait quelque figure. L'hiſtoire nous montre par tout des Rois depoſez à l'inſtigation, ou avec l'aprobation du Clergé. L'opinion que les Souverains ont reçu de Dieu le glaive pour punir les heretiques, eſt encore plus univerſelle que la precedente, & a été reduite en pratique parmi les Chretiens depuis Conſtantin juſques à preſent, dans toutes les Communions Chretiennes qui ont dominé ſur les autres, & à peine oſe-t-on écrire en Hollande contre une telle opinion. Ce ne ſont donc pas les Jeſuïtes qui ont inventé ces deux ſentimens; mais ce ſont eux qui en ont tiré les conſequences les plus odieuſes, & les plus prejudiciables au repos public: car de la jonction de ces deux principes ils ont conclu, & cela en croiant raiſonner très-conſequemment, qu'il faut depoſer un Prince heretique, & extirper l'hereſie par le fer & par le feu, ſi on ne la peût exterminer autrement. Si les Souverains ont reçu le glaive afin de punir les heretiques, il eſt évident que le peuple, le veritable Souverain de ſes Monarques, ſelon le premier principe, les doit punir dès qu'ils s'opiniâtrent dans l'hereſie. Or la plus douce punition qu'on puiſſe infliger à un heretique eſt ſans doute la priſon, l'exil, la confiſcation des biens; & par conſequent un Roi heretique doit pour le moins être dethrôné par le peuple ſon Souverain, & ſon Commettant, s'il m'eſt permis de me ſervir de ce mot Walon dans une matiere où il eſt fort propre, puis que ſelon le premier principe, les Monarques ne ſont que des Commiſſaires à qui le peuple, ne pouvant exercer par lui-même ſa ſouveraineté, en recommande les fonctions & l'exercice, avec la reſerve, & le droit inalienable de les leur ôter, quand ils s'en aquitent mal. Or il n'y a point de cas où il faille plus ſoigneuſement les en depouiller, que lors qu'ils meritent les peines que les Souverains, ſelon le ſecond principe, ont ordre de Dieu d'infliger aux heretiques. Mais comme le plus ſouvent il n'eſt pas poſſible d'ôter aux Monarques par les formes judiciaires les biens dont ils ſont dechus de droit, en vertu des loix que Dieu veut que l'on établiſſe contre l'hereſie; comme, dis-je, le plus ſouvent ils ont en main aſſez de forces pour ſe maintenir dans l'exercice de la roiauté, exercice qui ne peut être qu'une uſurpation depuis qu'ils ſont heretiques, il s'enſuit qu'on peut recourir à l'artifice, afin de leur faire ſubir les peines qu'ils ont encouruës de droit, c'eſt-à-dire, qu'on peut former des conſpirations contre leur perſonne, puis qu'autrement ce glaive que Dieu a donné au peuple comme au veritable Souverain, pour la punition des heretiques, demeureroit inutile. D'autre côté ſi les Souverains ont reçu le glaive pour punir les infracteurs des deux tables du Decalogue, il s'enſuit qu'ils doivent punir avec plus de vigilance les heretiques qui violent la premiere table, que les meurtriers & les larrons qui violent la ſeconde; car les infractions de la premiere ſont des crimes de leze-majeſté divine au premier chef, & attaquent Dieu directement; au lieu que les infractions de la ſeconde l'attaquent d'une maniere plus indirecte. C'eſt donc le devoir des Eccleſiaſtiques d'animer les Souverains à la punition des heretiques, violateurs du Decalogue quant à la premiere table; & ſi les Princes ſe relâchent à cet égard, il faut crier beaucoup plus contre cette negligence, que contre celle qu'ils pourroient avoir de punir les homicides, & les voleurs. Il faut même leur repreſenter, qui ſi le danger inévitable de perdre l'Etat les oblige à accorder des édits de tolerance aux heretiques, ils ne ſont tenus à leur parole qu'autant de tems que ce peril dure, & qu'ainſi ce peril ceſſant, ils doivent remettre l'épée à la main pour l'extirpation de l'hereſie, tout de même qu'ils l'y remettroient contre les voleurs & les meurtriers, dès que le peril qui auroit contraint de faire treve avec eux ſeroit paſſé. En un mot ſi Dieu a mis le glaive en main aux Souverains pour la punition de l'hereſie, ils ne peuvent lui accorder l'impunité ſans ſe rendre auſſi criminels devant Dieu que s'ils l'accordoient au vol, à l'adultere, & à l'homicide; & la ſeule choſe qui pourroit les diſculper, ſeroit de dire que pour éviter un plus grand mal, la ruine infaillible de l'Etat & de l'Egliſe, il a falu promettre de ſuſpendre l'execution des loix penales: d'où il reſulte qu'ils ſont obligez de reprendre leur premier engagement, dès que le peril eſt ceſſé; car tout ſerment qui engage à deſobeïr aux loix de Dieu eſt nul eſſentiellement. Voilà ſur quels fondemens on a bâti le ſyſtême qui a rendu les Jeſuïtes ſi odieux, & qui a fait avoir une horreur ſi juſte des maximes que pluſieurs d'entr'eux ont debitées. Ils ont bâti ſur un fondement qu'ils avoient trouvé tout fait; ils ont élevé conſequence ſur conſequence à perte de vuë, ſans s'étonner de la laideur des objets; ils ont cru que d'une part cela ſerviroit au bien de l'Egliſe, & de l'autre qu'ils ne feroient rien contre l'art de raiſonner. Je n'examinerai point ſi en effet la dialectique les a pû mener par toutes ces conſequences; la matiere ſeroit trop odieuſe. Je me contente de dire que la France aiant vu perir tout de ſuite deux de ſes Rois, ſous le pernicieux pretexte qu'ils étoient fauteurs des heretiques, ne crut point pouvoir mieux ruiner cette malheureuſe gradation de conſequences, qu'en renverſant le principe primitif d'où on la faiſoit couler. C'eſt pour cela que la Chambre (*d*) du tiers Etat voulut faire condamner comme un dogme pernicieux, l'opinion qui fait dependre d'ailleurs que de Dieu l'autorité des Monarques. J'ajoûte à ceci une obſervation de Mr. Jurieu: il ne peut pas être ſuſpect de partialité pour les Jeſuïtes, & neanmoins il eſt ſûr qu'il a loüé ce raiſonnement, *les Princes peuvent faire mourir les heretiques, donc ils doivent les faire mourir*; & qu'il s'eſt moqué d'un homme qui ne blâmoit ni ceux qui les font mourir, ni ceux qui ne les font point mourir. Voions les paroles de Mr. Jurieu (*e*).

(*d*) *L'an 1615.*

„ *J'explique* (*f*) *ma penſée, & je dis que je ſuis pour „ ceux qui ne font pas mourir les heretiques, & j'opine „ qu'on ſuive leur exemple. Mais comme je crois d'au„ tre part qu'il eſt permis de punir les heretiques du der„ nier ſupplice, je ne condamne pas ceux qui les y livrent. „ Les uns & les autres ſont bien ſelon mon ſentiment.* „ Mr. Ferrand ajoûte cette derniere periode pour ex„ pliquer ſa penſée à ce qu'il dit. Il n'eût pas mal fait „ d'en ajoûter encore deux ou trois autres pour l'ex„ pliquer davantage. Car tous les gens qui ont un „ peu de penetration auront peine à demeſler les ſen„ timens de l'autheur. Ils jugeront qu'il a pris là un „ plaiſant milieu. Il trouve qu'il eſt tres permis & „ par conſequent tres juſte de faire brûler les Calvi„ niſtes, mais pourtant que le meilleur eſt de ne le „ faire pas: quelque diſcoureur incommode raiſonne„ ra ainſi. Il n'eſt jamais permis de faire ſouffrir la „ mort qu'à ceux qui la meritent. S'il eſt permis de „ faire mourir les Calviniſtes, ils meritent aſſurément „ la mort. Or comment la raiſon, la juſtice, & l'é„ quité

(*e*) *Vrai ſyſtême de l'Egliſe, pag. 638.*

(*f*) *Les paroles de ce paſſage imprimées en Italique, ſont tirées d'un livre de Mr. Ferrand intitulé, Reponſe à l'Apologie pour la Reformation.*

Digitized by Google

à de continuelles revolutions; les Protestans au carnage, & la morale Chretienne au plus deplorable (S) relâchement que l'on puisse aprehender. Pour revenir à Loyola, je dois dire que la maison où il nâquit s'apelle presentement la *Santa Casa*, & que la Reine Doüairiere d'Espagne en a fait cession (T) aux Jesuïtes; & qu'on prononça trois Sermons (V) sur sa beatification, qui

„ quité peuvent-elles permettre qu'on laisse vivre dans „ la societé publique des gens qui meritent la mort? „ Je sçay bien qu'un souverain peut sans crime don„ ner la vie à un meurtrier, à un larron, à des rebel„ les qui meritent la mort: mais on suppose que ce „ sont des gens repentants qui sont tombés une fois „ dans le crime, qui y ont renoncé, & qui s'engagent „ à n'y retourner jamais; à tout peché misericorde. „ Mais il n'y a rien là dedans de semblable, à laisser „ vivre des heretiques qui meritent la mort par leur „ heresie, & qui perseverent pourtant & declarent „ vouloir perseverer dans leur heresie. J'aimerois tout „ autant dire qu'il est juste de faire mourir les larrons, „ les homicides, & les sorciers qui protestent qu'ils „ voleront, qu'ils tuëront, & qu'ils empoisonneront „ autant de gens qu'ils pourront, tout autant qu'on „ les laissera vivre. „

Mr. Jurieu raisonne aussi bien dans ce passage, qu'il raisonne mal dans un autre livre (a), où il soutient que les Magistrats sont obligez de punir les idolâtres, & où neanmoins il ne blâme pas l'impunité dont les Etats de Hollande les laissent joüir pendant des siecles entiers. Notez que quand j'ai dit qu'il raisonne bien, j'ai suplée d'imagination une clause très-essentielle à son discours qu'il a omise. La derniere periode est absurde si l'on n'y ajoûte ceci, ou quelque chose d'équivalent, *& neanmoins je suis pour ceux qui ne les font pas mourir, & j'opine qu'on suive leur exemple.*

(S) *Au plus deplorable relâchement.*] Ce ne sont point les Jesuïtes qui ont inventé les reservations mentales, ni les autres opinions que Mr. Pascal (b) leur a reprochées, ni même le peché (c) philosophique. Ils ont trouvé tout cela dans d'autres Auteurs ou formellement, ou de la maniere qu'un dogme est dans le principe qui le produit par des consequences. Mais comme on a vu dans leur compagnie un plus grand nombre de partisans de ces opinions, que dans les autres Communautez, & qu'entre leurs mains les maximes relâchées devenoient fecondes de jour en jour, par l'aplication avec laquelle ils disputoient sur ces choses, on les a pris à partie nommément & formellement. Malheureux fruits de la dispute: la methode d'étudier y a eu pour le moins autant de part que la corruption du cœur. Avant que de regenter la Theologie morale, on a enseigné un ou plusieurs cours de philosophie; on s'est fait une habitude de pointiller sur toutes choses; on a ergotisé mille fois sur des êtres de raison; on a ouï soutenir autant de fois le pour & le contre sur les questions des Universaux, & sur plusieurs autres de même nature; on a tellement tourné son esprit du côté des objections, & des distinctions, que lors qu'on manie les matieres de morale, on se trouve tout disposé à les embrouiller. Les distinctions viennent en foule; les argumens *ad hominem* vous obligent à vous retrancher de toutes parts, & à relâcher aujourd'hui une chose, demain une autre. Tout cela est fort dangereux: disputez tant qu'il vous plaira sur des questions de logique; mais dans la morale contentez-vous du bon sens, & de la lumiere que la lecture de l'Evangile repand dans l'esprit: car si vous entreprenez de disputer à la façon des scholastiques, vous ne saurez bientôt par où sortir du labyrinthe. Celui qui a dit (d) que les livres des casuistes sont l'art de chicaner avec Dieu, a eu raison: ces Avocats du barreau de la conscience trouvent plus de distinctions, & plus de subtilitez que les Avocats du barreau civil. Ils font du barreau de la conscience un laboratoire de morale, où les veritez les plus solides s'en vont en fumée, en sels volatils, en vapeur. Ce que Ciceron a dit (e) touchant les subtilitez de logique, convient admirablement à celles des casuistes: on s'y prend dans ses propres filets; on s'y perd; on ne sçait de quel côté se tourner; & l'on ne se sauve qu'en se relâchant presque sur tout. Ceux qui ont lu (f) le livre du Pere Pirot, m'avoüeront qu'il est plus aisé de le censurer, & de sentir qu'il contient une mauvaise doctrine, que de resoudre ses objections.

Au reste quoi que les Jesuïtes ne soient pas les inventeurs des opinions relâchées, & qu'elles soient soutenuës tous les jours par d'autres gens, ils ne doivent pas trouver mauvais qu'on s'en prene à eux; car on se regle sur un principe dont ils se servent eux-mêmes par raport à la traduction de Mons (g).

(T) *La Reine . . . . d'Espagne a fait cession* de la maison où nâquit Ignace *aux Jesuïtes.*] Vous trouverez le detail de cette afaire dans un livre imprimé à Salamanque l'an 1689. Il a pour titre (h) *Averiguaciones de las Antiguedades de Cantabria.* L'Auteur s'apelle Gabriel de Henao, nom qui a paru à la tête de plusieurs *in folio*, & entre autres au devant d'un livre qu'on pourroit intituler *relation curieuse du Paradis.* Gabriel de Henao est un Jesuïte, Professeur en Theologie dans le college roial de sa compagnie à Salamanque. Il n'a entrepris de deterrer les antiquitez de la Cantabrie, que parce que c'est le pais où Ignace de Loyola est ne. Il dit qu'aujourd'hui cette Province comprend le Guipuscoa, la Biscaie, & le pais d'Alava. Ces deux dernieres contrées ont produit les ancêtres de St. Ignace: la premiere lui a donné la naissance dans le territoire d'Azpeytia, car le château de Loyola est situé dans ce territoire. Les fons baptismaux de l'Eglise de St. Sebastien d'Azpeytia, dans lesquels Ignace reçut le batême, sont tous les jours un objet de devotion. Les femmes grosses y accourent, & desirent passionnément que leurs enfans y soient batisez, & qu'on leur donne le nom d'Ignace, ou d'Ignacia, afin que cela leur porte bonheur. Le chateau de Loyola où il nâquit subsiste encore, & s'apelle *la Santa Casa.* Louïs Henri de Cabrera & Teresse Henriette Velasca de Loyola, Marquis & Marquisse d'Alcanizas & d'Oropesa, derniers possesseurs de ce chateau, en firent une cession solennelle l'an 1681. à Marianne d'Autriche, mere du Roi d'Espagne à present regnant (i). Cette Princesse le donna l'année suivante aux Peres Jesuïtes, afin qu'ils y fondassent un college de leur Societé, & ne se reserva que le droit de patronage tant pour soi pendant sa vie, qu'après sa mort pour le Roi son fils, & pour les Rois d'Espagne qui succederont à son fils. Mais elle imposa aux donataires la même charge qui avoit été annexée à la cession qui lui en fut faite; c'est (k) qu'il ne seroit permis de demolir aucune muraille du chateau, & qu'on se contenteroit de bâtir auprès.

Si après avoir indiqué un livre curieux de Gabriel Henao, je n'en disois pas quelque chose, on se pourroit plaindre que je n'aurois fait qu'irriter mal à-propos la curiosité du lecteur. Je dirai donc que ce Jesuïte publia un volume *in folio* l'an 1652. intitulé *Empyreologia, seu philosophia Christiana de Empyreo cœlo,* où il etale si distinctement le bonheur du paradis, qu'il dit (l) *qu'il y aura une musique dans le ciel avec des instrumens materiels comme sur la terre.* Mais son detail, si je ne me trompe, n'est pas comparable à celui de Louïs Henriqués son confrere qui assûre: (m) *Qu'il y aura un souverain plaisir à baiser & embrasser le corps des bienheureux; qu'ils se baigneront à la vuë les uns des autres; qu'il y aura pour cela des bains très-agreables; qu'ils y nageront comme des poissons; qu'ils chanteront aussi agreablement que les calandres & les rossignols. Que les Anges s'habilleront en femmes, & qu'ils paroîtront aux saints avec des habits de dames, les cheveux frisez, des jupes à vertugadins & du linge du plus riche. Que les hommes & les femmes se rejoüiront avec des mascarades, des festins, des ballets. Que les femmes chanteront plus agreablement que les hommes, afin que le plaisir soit plus grand; qu'elles reüssiront avec les cheveux plus longs; & qu'elles se pareront avec des rubans & des coeffures, comme on fait dans le monde. Que les gens mariez se baiseront comme en cette vie, & leurs petits mignons d'enfans, ce qui sera avec un grand plaisir.*

(V) *Trois Sermons sur sa beatification . . . censurez par la Sorbonne.*] Paul V. aiant beatifié Ignace l'an 1609. les Jesuïtes (n) *en firent feste solemnelle par toutes leurs Maisons, Colleges, & Novitiats, où ils choisirent & prierent les plus grands Theologiens, & qui n'estoient de leur Ordre, de faire* le Panegyrique. Valderrama Prieur des Augustins de Seville fit le Sermon le 31. de Juillet 1610. Pierre Deza Dominicain de Valence le fit le 26. de Janvier 1610. Jaques Rebulosa Dominicain de Barcelonne le fit le quatriéme Dimanche de l'Avent 1609. Un Jesuïte Limosin nommé François Solier, traduisit d'Espagnol en François ces trois Sermons, & les publia à Poitiers l'an 1611. On y trouva quatre articles que la Faculté de Theologie de Paris assemblée dans la sale de Sorbonne le 1. d'Octobre 1611. foudroia d'une terrible maniere.

„ (o) *Le premier est en la premiere predication de Fre„re P. de Valderama page 54. & 55.* Nous sçavons „ bien que Moyse portant sa baguette en main, faisoit „ de

(a) *Dans la 8. lettre du Tableau du Socinianisme.*
(b) *Dans les lettres Provinciales.*
(c) *Ce dogme est une suite presque inevitable de la definition de la liberté, par laquelle definition on établit qu'afin qu'une action soit libre, il faut que l'agent se puisse determiner lui-même à droit ou à gauche, sans être necessité d'ailleurs. Or cette definition est la plus commune dans l'Eglise Romaine.*
(d) *Voiez le Journal des Savans du 30. Mars 1665. pag. m. 249. & ce que Mr. Bernier* Abregé de Gassendi *to. 7. l. 2. ch. 8. pag. m. 529. raporte du premier President de Lamoignon.*
(e) Dialectici ad extremum ipsi se compungunt suis acuminibus, & multa quærendo reperiunt non modo ea quæ jam non possint ipsi dissolvere, sed etiam quibus ante exorsa & potius detexta prope retexantur. *Cicero de Oratore l. 2. c. 38.*
(f) *Intitulé,* l'Apologie des Casuistes.
(g) *Voiez les Observations du P. le Tellier sur la defense de la version Françoise du Nouveau Testament imprimé à Mons, pag. 377. & suiv.*
(h) *Voiez le Journal de Leipsic aux suplémens, tome 1. sect. 10. pag. 525. 526.*
(i) *On écrit ceci le 23. de Novembre 1695.*
(k) Ne scilicet ullum pro futuri collegii fabrica parietem demoliri fas esset, sed antiquis hujusce domus muris ob vetustatis venerationem illibatis, contigua modo ædificia adjungere & excitare liceret. *Acta Eruditor. Lipsi. ubi supra pag. 527.*

Pensées temeraires sur le bonheur du paradis.

(l) *Voiez le 1. volume de la Morale pratique pag. 273.*
(m) *Dans son livre intitulé,* Occupation des Saints dans le ciel. *Voiez la Morale pratique ibid. pag. 274.*
(n) *Mercure François, to. 2. p. m. 264. ad ann. 1611.*
(o) *Mercure François ibid. pag. 265. Voiez aussi le 1. tome de la Morale pratique pag. 22.*

Digitized by Google

qui furent très-fortement censurez par la Sorbonne, & qui redoublerent sans doute le chagrin

„ de tres-grands miracles en l'air, & en la terre, en „ l'eau, és pierres, & en tout ce que bon lui sembloit, „ jusques à submerger Pharaon avec son armee dans „ la mer rouge, mais c'estoit l'ineffable nom de Dieu, „ que le docte Tostat Evesque d'Avilla dit avoir esté „ gravé en ceste verge ou baguette, lequel operoit „ ces merveilles. Ce n'estoit pas si grand cas que les „ creatures voyant les ordonnances de Dieu leur sou„ verain Roy & Seigneur souscrites de son nom, lui „ rendissent obeissance. Ce n'estoit pas aussi grande „ merveille que les Apostres feissent tant de miracles, „ puis que c'estoit au nom de Dieu par la vertu & pou„ voir qu'il leur en avoit donné, le marquant de son „ cachet, *In nomine meo demonia ejicient, linguis lo„ quentur novis &c.* Mais qu'Ignace avec son nom es„ crit en papier, face plus de miracles que Moyse, & „ autant que les Apostres: que son signet aye tant d'au„ thorité sur les creatures qu'elles lui obeissent sou„ dain, c'est ce qui le nous rend grandement admira„ ble. *Le second, pag. 91. de la mesme predication*, „ Tandis qu'Ignace vivoit, sa vie & ses mœurs estoyent „ si graves, si sainctes, & si relevées, mesme en l'o„ pinion du ciel, qu'il n'y avoit que les Papes, com„ me sainct Pierre, les Imperatrices comme la mere „ de Dieu, quelque souverain Monarque comme Dieu „ le pere & son sainct Fils, qui eussent le bien de la „ voir (*a*). *Le troisiesme est en la predication de Frere „ Pierre Deza, pag.* 111. *&* 112. Sans doute les au„ tres fondateurs des ordres Religieux furent envoyez „ en faveur de l'Eglise &c. *Novissime autem diebus istis „ loquutus est nobis in filio suo Ignatio, quem constituit „ hæredem universorum*, & auquel il ne manque autre „ poinct de loüange que, *per quem fecit & sæcula. Le „ quatriesme est en la predication de frere Jacques Rebul„ losa, page* 207. Le Martyr Ignace portoit une tant „ particuliere affection au sainct Pere & Pape de Ro„ me, comme au legitime successeur de Jesus-Christ, „ & son Vicaire en terre.„

La Faculté (*b*) *opina & decreta sur le premier article, que ceste forme de parler par laquelle le nom de la creature est esgalé au nom de Dieu tout puissant; les miracles faicts au nom de Dieu, amoindris; & finalement que les miracles qui n'estoyent pas encores certains, estoyent preferez à ceux que l'on devoit tenir d'une foy Catholique, indubitable, estoit scandaleuse, erronee, blasphemante & impie. Quand au second, que ceste assertion, laquelle feint que Dieu reçoit quelque bien de la vision de la creature, est de soi detestable, fausse, & manifeste heresie. Quant au troisiesme, où on a approprié le texte de sainct Paul*, Novissime autem &c. *à autre qu'à Jesus-Christ; il est execrable, & retient du blasphemie & de l'impieté. Quant au dernier article, il a deux parties contraires, l'une desquelles destruit l'autre: la derniere à la verité est Catholique & approuvee, sçavoir que le Pape est le Vicaire de Jesus-Christ en terre: mais la premiere, sçavoir que le Pape est legitime successeur de Jesus-Christ, est une proposition manifestement fausse & du tout heretique. Signé C. Petit Jan Curé de S. Pierre.*

Le Pere Solier publia une (*c*) apologie très-hardie & menaçante, où il dit entre autres choses qu'il faloit se souvenir que l'on parle populairement (*d*) *es Sermons & declamations, sur tout au genre qu'ils appellent* demonstratif & encomiastique, *qui reçoit plus facilement les amplifications que le* deliberatif *ou* judiciaire, & qu'il est aisé de conoître quand le Predicateur avance une (*e*) *conception plustost pour delecter l'oreille, que pour enseigner serieusement ses auditeurs.* Il fit voir que Louis de Grenade, Saint Antonin, & Saint Bernard ont fait des aplications de l'Ecriture aussi fortes, ou même plus fortes que celles dont on se plaignoit. Il cita plusieurs passages (*f*) de l'Ecriture, pour justifier cette pensée de Valderrama, (*g*) *Tandis qu'Ignace vivoit, sa vie & ses mœurs n'estoient conues de tous, & n'y avoit que Dieu le Pere & son fils qui eussent le bien de la voir, mais soudain qu'il fut mort tous les courtisans du Roy eternel accoururent pour le voir.* Il demanda si (*h*) *quand le S. Esprit dit es Cantiques à une ame choisie*, ostende mihi faciem tuam, sonet vox tua in auribus meis, vox enim tua dulcis & facies tua decora, *ce seroit mal traduire, ce seroit blasphemer ou paraphraser le passage, que de dire*, Ma colombe fais que j'aye le bien de voir ta face & d'entendre ta voix, d'autant que ta voix est douce & ton regard de bonne grace. Il ne repond rien sur la 4. proposition qui fut censurée, & il paroit ignorer qu'elle l'eût été. Ce n'est pas qu'il n'entreprenne de justifier 4. articles; mais il supose que le quatriéme étoit celui-ci: „ (*i*) *Il n'y a „ que l'ordre de S. François qui face des miracles en ma„ tiere de pauvreté volontaire.* Car un Frere-lai de „ son ordre, *dit-il*, avec le cordon qui lui sert de ceinture, en sa main, fait plus de miracles que ne fit „ jamais la verge de Moyse, parce que celle-là ne ti„ ra que de l'eau d'une pierre, & cestui-ci tire pain, „ vin, chair, & tout ce qui lui fait besoin des poic„ trines plus dures que les rochers. „ Il justifie cela en deux manieres: 1. en disant que c'est une de ces pensées qu'un Predicateur avance non pas pour dogmatiser serieusement, mais pour chatouiller l'oreille de ses auditeurs: 2. en soutenant qu'au pied de la lettre la proposition est veritable. *Mais*, dit-il, *quand on voudroit la prendre à l'estroit du garrot, & avec toutes les rigueurs de l'eschole, n'est-il pas vrai que c'est une plus grande œuvre de fleschir un cœur aceré en malice, & endurci en impieté, que de faire jaillir l'eau claire des rochers? S. Bernard n'a-il pas dit en ce sens, que Jesus-Christ a esté plus miraculeux en la conversion de Marie Magdelaine, qu'en la resurrection de son frere Lazare?* Il auroit bien fait de s'en tenir à la premiere raison, c'est-à-dire, de representer uniquement qu'il faut faire grace aux saillies d'un Orateur, & que l'eloquence de la chaire, principalement parmi les Moines, & le jour d'un Panegyrique, est en possession d'une licence presque sans bornes. Mais cela n'empêche point qu'on ne doive censurer quelquefois les enthousiasmes de cette licence, comme Mr. l'Archevêque de Reims (*k*) l'a pratiqué depuis peu. Je n'oublie point que Scioppius (*l*) a fort plaisanté sur un endroit de ce Sermon de Pierre Deza. C'est celui où le Predicateur fait valoir comme un grand miracle le bonheur qu'avoient les Jesuites d'obtenir universellement ce qu'ils demandoient, dans un siecle avare, dur & sourd a la charité.

Hospinien en parlant de cette afaire a dit une chose qu'il a sans doute persuadée à bien des gens, & qui neanmoins semble très-fausse. Il dit que les Jesuites composerent eux-mêmes ces trois Sermons; mais que pour faire plus d'honneur à leur St. Ignace, ils firent acroire que des Dominicains Espagnols les avoient prêchez. Il ajoûte (*m*) que cette fraude fut decouverte. Le sens commun se souleve contre cette accusation; car prenez que les Jesuites soient aussi mechans qu'il vous plaira, vous ne tenez rien; il faut de plus que vous supoliez qu'ils sont stupides, & sots comme des enfans; puis qu'il n'y a que des benets qui soient capables d'ignorer, que dans deux mois pour le plus tard ils seront couverts de honte aux yeux du public, s'ils se hazardent de faire imprimer faussement que tels & tels Moines, designez par le lieu de leur residence, par leur dignité, par leur nom, ont prêché telles & telles choses un tel jour dans une telle ville. De pareils mensonges ne peuvent manquer d'être bientôt refutez par un dementi public & juridique, qui rend le menteur éternellement l'objet de la risée de ses ennemis. S'il n'y a que des benets qui soient capables de ne pas prevoir comme très-prochaine cette rude mortification, il n'y a que des brutaux & des stupides qui l'aient prevuë soient capables de s'y exposer. Ainsi toutes les aparences veulent que nous croions, que les Jesuites sont jaloux de la gloire de leur Ordre, sont éclairez sur leurs interêts, & sont observez par des ennemis alertes, n'ont point supose les trois Sermons que François Solier fit imprimer à Poitiers: & puis que les Jansenistes (*n*) n'en attribuent aux Jesuites que la traduction Françoise, c'est une preuve évidente qu'Hospinien s'est trompé. Ceci me fait souvenir d'une certaine inscription en faux qui fut malheureuse aux Capucins de Paris. Ils pretendirent que l'aprobation d'un de leurs Peres mise au devant du livre d'Amadæus Guimenius étoit supoſée. *Nous declarons*, dirent-ils, *qu'aucun des nôtres n'a aprouvé ce livre, & bien plus qu'il n'y a eu & qu'il n'y a dans notre congregation aucun Religieux Provincial*, qui s'apelle Luisius de Valence, qui a été deux fois Ministre Provincial de l'Ordre des Fr. Mineurs de St. François Capucins de la Province du sang de Jesus-Christ dans les Royaumes de Valence & de Murcie, Maître és Arts, premier Professeur & Lecteur Jubilé de la Sacrée Theologie, & Conseiller Qualificateur de l'Inquisition de l'un & l'autre Royaume, *& que nous n'avons en Espagne aucune Province qui soit ainsi apellée. Nous protestons aussi que ces pompeuses qualitez dont on revestit l'Auteur de cette approbation empruntée, sont très-éloignées de la simplicité dont nous faisons profession. Nous declarons ces choses sur le temoignage de notre très R. P. General, qui ayant apris que ce livre paroissoit avec cette approbation a temoigné ce que nous venons de dire.* Cette inscription en faux fut refutée dans tous ses chefs par (*o*) des actes authentiques, & revêtus de tout ce que

(*a*) *Hospinien à la page* 11. *de son* Historia Jesuitica, *donne à ces paroles un ridicule tout particulier: il les traduit ainsi*; Denique Monarchæ supremo, Deo Patri, ejusque sanctissimo Filio, eos intueri & videre tanquam ex singulari gratia fuerit concessum.

(*b*) *Mercure François ibid. pag.* 266.

(*c*) *Les Bibliothecaires des Jesuites n'en parlent point, non plus que de la version des trois Sermons.*

(*d*) *Mercure François ibid. pag.* 267.

(*e*) *Ibid. pag.* 271.

(*f*) *Entre autres celui des Proverbes chap.* 8. *v.* 31. Delitiæ meæ esse cum filiis hominum.

(*g*) *Id. Men. ibid. pag.* 267.

(*h*) *Ibid. pag.* 268.

(*i*) *Merc. François ibid. pag.* 271. *C'est Deza qui se servit de cette pensée p.* 151.

(*k*) *Voiez l'Histoire des Ouvrages des Savans, mois d'Août* 1695. *pag.* 555. *& ci-dessus pag.* 1276.

(*l*) *Scioppius, infam. Famiani Strada pag.* 159.

(*m*) Fraus suboluit tandem & deprehensum est tres has conciones à Jesuitis conscriptas, habitas & publicatas fuisse. *Hospinianus, Historia Jesuitica, lib.* 1. *pag.* 11. *edit.* 1681.

(*n*) *Au* 1. *tome de la Morale pratique des Jesuites p.* 22.

(*o*) *Voiez le livre intitulé*, Mala fides & calumnia auctoris anonymi &c. per Danielem Camptordum, *imprimé à Cologne l'an* 1682.

Digitized by Google

grin (VΔ) d'Etienne Paquier. Il s'éleva quelques differens en France (X) touchant le jour de sa fête, après que le Pape Urbain VIII. eut publié la Bulle de sa Canonisation.

Sa vie a été publiée par près de 20. Ecrivains: l'un d'eux se nomme Jean Eusebe de Nieremberg: son Ouvrage fut censuré (Y) rudement, si l'on en croit le Pere Baron. Il n'est pas necessaire que j'ajoûte que le Jesuïte Bouhours est l'un des historiens de son Patriarche: c'est un fait assez conu. Ce que Grotius a dit de Loyola, & des Jesuïtes n'est pas le moins bel endroit de son histoire. * Ses expressions sont choisies, graves, nobles: ce sont des traits bien marquez. On n'y trouve rien qui ressente l'invective: tout y sent une ame qui possede son sens froid, & qui sait tenir la balance en équilibre. Mais plus il se montre exempt de haine & de partialité, plus est-il capable de persuader une chose qui, pour ne rien dire de pis, n'a aucune certitude. Il soutient que la profession de Jesuïte n'exclut pas (Z) le mariage, & qu'un homme qui s'est agregé au corps des Jesuïtes

* *Grotius histor. lib. 3. pag. m. 273. & seq.*

que la procedure juridique la plus exacte peut demander de formalitez. A quoi songeoient les bons Capucins de Paris? Pouvoient-ils bien se persuader que d'habiles imposteurs marqueroient tant de caracteres, nom propre, nom de dignité, nom de residence &c. s'ils avoient à produire une fausse aprobation? Ne feroit-ce point marquer à ses ennemis la route qu'il faudroit prendre pour trouver la bête au gîte? Ne seroit-ce pas les conduire comme par la main à la decouverte de l'imposture? Les Jansenistes ont reconu publiquement que l'attestation des Capucins de Paris contient un faux exposé (a).

Notez en passant que les noms propres sont vilainement defigurez dans le recit d'Hospinien; c'est aparemment par la negligence des correcteurs. Vous y trouvez *Valderanna*, & *Vualderanna* au lieu de *Valderrama*; *Doza* au lieu de *Deza*: *testatus* au lieu de *Tostatus*: *Tilesac* au lieu de (b) *Filesac*: *Ducal* au lieu de (c) *Du Val*.

(VΔ) *Redoublerent sans doute le chagrin d'Etienne Paquier.*] La nouvelle de la beatification d'Ignace ne pouvoit être que desagreable à cet écrivain, grand ennemi des Jesuïtes, & qui depuis peu s'étoit moqué de leur fondateur dans un (d) Ouvrage public, jusques à predire (e) en quelque maniere, que les artifices dont ils se servoient à Rome pour le faire canoniser, ne leur reüssiroient pas. On peut donc croire que son chagrin augmentoit à mesure que la pompe de cette beatification faisoit plus de bruit par toute l'Europe. Je ne conçois point de plus rude mortification, que celle qu'il eut en voiant beatifier un homme dont il avoit dit tant de mal. S'il eût été de la Religion, il se fût moqué du jugement de la Cour de Rome; mais il faisoit profession de la Catholicité; il ne pouvoit donc nier que ses medisances n'eussent été refutées de la maniere du monde la plus authentique, & qu'il ne se vît condamné par toute l'Eglise Romaine qui aquiesça au decret du Pape. Ce fut une très-mauvaise defaite que de dire, comme firent ses enfans dans leur reponse à Garasse, qu'il n'avoit point cru que le fondateur des Jesuïtes seroit un jour beatifié. C'est un inconvenient fâcheux dans la Communion de Rome, qu'on est exposé au peril de se voir contraint de chommer la fête des mêmes gens qu'on avoit satirisez, & de les invoquer devotement. Cela doit rendre plus circonspects les Auteurs critiques. J'attaque un homme, doivent-ils penser, qui sera peut-être dans les Litanies avant que je meure: prenons garde à tout, & pensons à l'avenir. Il est vrai que Louïs XII. ne crut pas qu'un Roi de France dût venger les injures d'un Duc d'Orleans; mais que savons-nous si les beatifiez sont de cette humeur? Les Curez de village ne disent-ils pas mille & mille fois que les Saints envoient la peste, la famine &c. pour punir le peu de soin qu'on a eu de leurs chapelles, & de leurs images? Si la faute de ces indevots est châtiée par un desastre public qui tombe (f) même sur les innocens, le censeur particulier, l'Auteur du Catechisme des Jesuïtes n'a-t-il pas sujet de craindre le ressentiment de St. Ignace? Les plus sages têtes ordonnent d'être reservé sur le chapitre de l'eloge:

Qualem commendes etiam atque etiam aspice, ne mox
Incutiant alienа tibi peccata pudorem (g).

Et il semble que pour suivre exactement leur conseil, il faudroit attendre à louër une personne, que la mort l'eût garantie du peril de l'inconstance. Vous aviez loüé un homme qui cachoit bien ses defauts; il a perdu cette adresse; il s'est decrié par tout. On vous blâme de vôtre encens. Peut-être même qu'il est devenu vôtre ennemi; qu'il vous a persecuté à toute outrance; cela vous a dessillé les yeux; vous avez conu ce qu'il cachoit; vous l'avez chargé d'injures; on vous met aux prises avec vous-même. Ces inconveniens ne seroient pas arrivez, si vous aviez eu plus de lenteur à distribuer vos loüanges. De plus les gens de merite n'ont pas toûjours le don de perseverer; ils se perdent dans la bonne fortune, ou dans d'autres conjonctures que la suite des afaires generales amene. Vous avez honte de les avoir preconisez; on vous en fait des reproches malplaisans. On éviteroit cela, si pour dire qu'un homme est loüable, on usoit du même delai que Solon (h) pour dire qu'il est heureux. Mais à l'égard de la censure, & de la critique, vous n'êtes pas même en sûrté quand vous attendez que les gens soient morts: il viendra peut-être un Pape qui mettra au nombre des Saints celui que vous aurez maltraité, & qui vous dira, *adora quod incendisti, recommandez-vous à l'interceſſion de la perſonne que vous avez offenſée.* Je ne sçai si les François qui ont medit d'Innocent XI. & pendant sa vie & après sa mort (i), n'éprouveront pas ce fâcheux destin. Cela ressemble à ces arrêts de Parlement qui contraignent à épouser la même fille qu'on avoit deshonorée.

(X) *Quelques differens en France touchant le jour de sa fête.*] Mr. Heidegger racoûte que le Pape aiant assigné à St. Ignace le même (k) jour de fête qui apartenoit depuis long tems à St. Germain, les Jesuïtes effacerent des fastes ecclesiastiques le nom de St. Germain, pour mettre à la place le nom de leur fondateur (l). Les François s'en scandaliserent à cause de leur grande veneration pour St. Germain. Le Prince de Condé fauteur des Jesuïtes assûra que St. Ignace lui aparut, le jour que l'on celebroit sa fête à Rome. La cause portée à Rome fut decidée de la maniere que l'on va voir. Le Pape ordonna que la fête de St. Germain & celle de St. Ignace seroient celebrées le même jour; mais que s'ils ne pouvoient pas s'accorder ensemble, Ignace comme le plus jeune seroit obligé d'attendre l'année bissextile, où il auroit pour lui seul la journée intercalaire. (m) *Lis ad Pontificem delata ridicule ita deciſa eſt*, ut eodem die simul Germanus & Ignatius celebretur: quòd si simul stare nolle viderentur, expectaret Ignatius, ceu recentior, annum bissextilem, & diem, qui tum intercalatur, sibi eximium haberet. Je voudrois que Mr. Heidegger eût cité quelque bon Auteur, car je n'ai pas trouvé tout cela dans la lettre à un Conseiller du Parlement sur un écrit du Pere Annat. On voit cette lettre au premier tome du recueil des pieces concernant le nouveau Testament de Mons. Or voici ce que l'on trouve à la page 593. „ Qui ne sait qu'aussi-tôt que Saint Ignace fut canonisé, les Jesuïtes le mirent dans la place de Saint Germain Evêque d'Auxerre qu'ils effacerent insolemment du Calendrier; où l'on n'auroit plus veu ce grand nom si venerable à toute la France, s'il n'y eust esté remis par un Arrest du Parlement de Paris, rendu sur un excellent discours de Mr. l'Avocat General. „ Mr. Heidegger auroit pu citer Jean Lætus (n), ou plutôt Jaques Rævius (o) cité par Jean Lætus; mais de quoi serviroit cela?

(Y) *Son Ouvrage fut cenſuré rudement ſi l'on en croit le Pere Baron.*] Ce Dominicain assûre que le censeur qui avoit été chargé d'examiner cette vie, raporta aux juges qu'elle étoit si pleine de fautes, qu'elle meritoit d'être effacée depuis le commencement jusques à la fin. (p) *Adeo mendoſum librum ut eſſet inemendabilis, & à capite ad calcem ſpongia delendus; nonnulla etiam notavit quæ ſtomachum & indignationem audientibus moverunt.* Le Pere Papebroch (q) en repondant à un Carme qui lui alleguoit ce passage, a observé que Vincent Baron n'est point croiable sur cette matiere, & que la condamnation du livre de Nieremberg ne concerne que la (r) seconde édition, & se trouve modifiée par un *donec corrigatur*. Il ajoûte que la troisiéme édition augmentée de la vie de François Xavier, s'est debitée sans nul obstacle.

(Z) Grotius *soutient que la profeſſion de Jeſuïte n'exclut pas le mariage.*] Voici ses paroles: (s) *Tranſgreſſi in morem non una habitant omnes. Anguſtum videbatur Societatis incrementa parietibus includere:* DANT NOMINA ET CONJUGES. Pasquier plaidant contre les Jesuïtes l'an 1564. assûra (t) que leur Compagnie *eſt compoſée de deux manieres de gens, dont les premiers ſe diſent*

(a) *Voiez l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans, mois de Janvier 1688. pag. 140.*

(b) *Il demanda la cenſure des 4. articles extraits des trois Sermons.*

(c) *Il s'oposa à la cenſure, & on n'eut point d'égard à ſes remontrances.*

(d) *Voiez ſon Catechiſme des Jeſuïtes imprimé l'an 1602. chap. 11. & ſuiv. du 1. livre.*

(e) *Voiez le même Catechiſme au chap. 15. du 1. livre pag. m 137. & ſuiv.*

(f) Sæpe diſpiter neglectus incesto addidit integrum. *Horat. od. 2. lib. 3.*

(g) *Horat. epiſt. 18. lib. 1.*

(h) Dicique beatus Ante obitum nemo, ſupremaque funera debet. *Ovidius Metam. l. 3. v. 136.* C'est le sens de la reponse que Solon fait à Cresus dans Herodote l. 1. c. 32. p. m. 13.

(i) *Voiez la remarque G de l'article* Innocent XI.

(k) *Savoir le 31. de Juillet.*

(l) Eo impudentiæ . . provecti sunt, ut ex fastis & Calendario ipso Romano, erasо nomine S. Germani qui eum sibi diem hactenus vendicaverat, Ignatium suum substituerent. *Heidegg. Hiſt. Papatus p. 357.*

(m) *Id. ib.*

(n) *In Compendio Hiſtoriæ univerſalis p. m. 524.*

(o) *In Hiſtoria Pontificum Romanor. p. m. 313.*

(p) *Vincentius Baronius apud Sebaſtianum à Sancto Paulo Carmelitam in libello ſupplici.*

(q) *Daniel Papebroch. reſponſ. ad exhibitionem errorum pag. 286.*

(r) *C'eſt celle de Madrid 1631.*

(s) *Grotius hiſtor. l. 3. p. m. 274.*

(t) *Paſquier recherch. de la France liv. 3. ch. 43. pag. m. 323.*

diſent

Digitized by Google

suïtes peut demeurer où il lui plaît, & tenir maison à part avec une femme. Pasquier avoit dit la même chose, & en avoit été publiquement démenti. Je n'ai point trouvé qu'il ait répondu à l'adversaire qui l'avoit traité de franc calomniateur. Grotius seroit à plaindre s'il n'avoit pas eu d'autre garant que celui-là.

* *Celle qu'on fit de la Galatie, de la Lycaonie, de l'Isaurie, & de la Pisidie, après la mort du Roi Aminas. Voïez le Pere Noris*, Cenot. Pisan.

LOLLIUS (MARC) Consul de Rome l'an 733. L'Empereur Auguste lui donna de grandes marques de son estime; car non seulement il l'honora du gouvernement d'une très-belle Province * l'an 729. mais il le fit aussi gouverneur de Caïus Cesar son petit-fils, lors qu'il envoia ce jeune Prince dans l'Orient, pour y mettre ordre aux affaires de l'Empire. La conduite de Lollius fit éclater dans ce voiage les mauvaises qualitez qu'il avoit finement cachées sous les fausses aparences de la vertu. Sa dissimulation avoit été si heureuse, qu'encore que l'avarice fût son foible il avoit passé pour (A) imprenable à l'argent. Les presens immenses † qu'il extorqua

† *Voïez la remarque D & G.*

disent estre comme de la grande Observance, & les autres de la petite. Ceux de la grande Observance, sont obligez à quatre vœux. Parce qu'outre les trois ordinaires d'obeïssance, pauvreté & chasteté, ils en font un particulierement en faveur du Pape. . . . Ceux qui sont de la petite Observance, sont sans plus astraincts à deux vœux, l'un regardant la fidelité qu'ils promettent au Pape, & l'autre l'obeïssance envers leurs superieurs & ministres. Ces derniers ne voüent pas pauvreté, ains leur est loisible de tenir Benefices sans dispence, succeder à peres & à meres, acquerir terres & possessions, comme s'ils ne fussent obligez à aucun vœu de Religion. . . . . (a) Cette mesme Ordonnance fait, que toutes sortes de personnes peuvent estre de cette Religion. Car comme ainsi soit qu'en cette petite Observance l'on ne face vœu, ny de virginité, ny de pauvreté, aussi y sont indifferemment receuz Prestres & gens Layz, soient mariez ou non mariez, voire ne sont tenus de resider avec les grands Observantins. Mais leur est permis d'habiter avec le reste du peuple, moyennant qu'à jours certains & prefix, ils se rendent à la maison commune d'eux tous, pour participer à leurs chimagrees. Mais voici ce qui lui fut repondu par le Jesuite Richeome : (b) *La cinquieme* mensonge „est au mesme playdoyé ou ayant discou„ru en resveur sur la regle des Jesuites, & dict à for„ce menuës & simples mensonges, en fin il adjoute „une des plus grosse taille enceincte de plusieurs au„tres disant: *Ceste mesme Ordonnance faict que toute „sorte de personnes* &c. . . . Et apres avoir bien ba„vassé, il attache la queuë à sa chimere, & conclud. „*Tellement que suivant ceste loy & regle, il n'est pas im„pertinent de voir toute une ville Jesuite.* Ceste men„songe n'est comptée que pour une, mais elle en „contient autant que de paroles. Il a plus de vingt „ans que j'ay hanté ceste compagnie & curieusement „leu ses constitutions, je n'ouy jamais parler d'obser„vance petite ou grande entre les Jesuites, je n'en „leu jamais aucun mot ny en leurs livres ny aux bulles „des Papes expediées pour leur establissement. Et „aux uns & aux autres, les vœux de chasteté, pau„vreté & obeyssance sont si exprez, que personne „n'en peut doubter, au reste qui jamais vit Jesuites „mariez entre les Jesuites? ains qui l'ouyt jamais di„re qu'a Pasquier?„

(a) *Pasquier ubi supra pag.* 324.

(b) *Response de René de la Fon pour les Religieux de la Compagnie de Jesus ch.* 42. *pag. m.* 202. *Alegambe pag.* 318. *nous aprend que Richeome se deguisa sous le titre de* René de la Fon.

Il arriva peut-être à Grotius de se fonder uniquement sur le temoignage de Pasquier, & de le tenir pour incontestable, puis qu'il n'étoit pas aparent que l'on eût osé debiter une fausseté de cette nature, en plein Parlement, dans une cause si solennelle; mais le plus sûr est de se defier des aparences, & de ne jamais juger sur le raport d'une des parties. *Audi & alteram partem, gardez une oreille pour l'accusé, informez vous des contredits de chaque partie,* est une regle qu'il ne faut jamais abandonner. Le dementi que l'on donna à cet Avocat se trouve dans un Ouvrage qui fut imprimé l'an 1599. Pasquier deux ou trois ans après publia son Catechisme des Jesuites, où il remania plusieurs choses qu'il avoit déjà avancées, & les soutint contre les apologistes de la Societé. Il (c) insista principalement sur la critique des vœux simples que l'on fait faire aux Jesuites; mais il ne m'a point paru qu'il ait repliqué un seul mot à l'égard de ces deux especes de Jesuites qu'il avoit annoncées au monde, les uns mariez, les autres non mariez. Cela me fait croire qu'il reconut son erreur. Le Jansenisse qui publia en 1688. une apologie des censures de Louvain & de Doüai, supose (d) qu'il y a *des Jesuites cachez, qui sans en porter l'habit ne laissent pas d'être du corps, & sont laissez dans le monde pour les interêts de la Societé:* mais il ne dit point qu'on leur permette de contracter mariage. Ce seroit en vain que l'on tâcheroit de justifier Grotius par le temoignage de l'écrivain anonyme, qui fit imprimer en 1682. un petit Ouvrage intitulé, *l'Empereur & l'Empire trahis, & par qui & comment.* Cet anonyme avance le même fait que Pasquier, & soupçonne même l'Empereur d'être un Jesuite de la seconde classe. *Mon ombrage*, dit-il (e), *sur la Majesté Imperiale se redouble d'autant plus, qu'il est public, que dans la societé Jesuitique il y a de plusieurs sortes de Religieux, y en ayant qui sont dispensés, non seulement de porter l'habit, mais de se marier, & pouvoir estre revestus de toutes sortes de charges & dignités, que si sa Majesté Imperiale par un trop grand zele pour sa Religion s'estoit dans ses jeunes ans engagé malheureusement dans cet ordre sous les Dispenses que je suppose, il ne faudroit plus se surprendre d'aucune de ses demarches contre le parti Protestant, car encore qu'il ne fut que du petit ordre, qui est celuy, où il est permis de se marier, & de pouvoir estre revestu de toutes sortes de charges & de Dignités, il est pourtant vray que pour tout le surplus particulierement au point de Religion, il seroit sous l'obedience du General des Jesuites, & par consequent de faire la paix & la Guerre tout ainsi que le General de la Societé le jugeroit convenable, pour l'interest de la Cour Papale & de sa societé. La Guerre qu'il fait perpetuellement contre les Protestans de la haute* Hongrie . . . . *les dons immenses que ce Prince a fait à la Societé . . . . avec la signature honteuse & flestrissante de la derniere* (f) *paix . . . . tout cela sent fort une obedience, qui ne cognoit point d'autre devoir ny d'autres regles de justice & de pieté, que le commandement absolu de son Superieur: & je ne vois rien de la part de ce Prince, soit en sa maniere de vivre, & ses applications perpetuelles en comedies Jesuitiques, musique, ou pelerinages, tantost en une relique, tantost en une autre, avec tout ce qui nous peut marquer ses inclinations naturelles ou d'habitude, qui dement cette opinion.* Encore un coup, ce seroit impertinemment qu'en faveur de Grotius on allegueroit un tel faiseur de libelles, qui ose manquer de respect si insolemment à sa Majesté Imperiale. Ces écrivains-là seroient traitez trop obligeamment si on leur disoit, (g) *j'attendois des preuves, & vous m'alleguez des contes*; car ils debitent le plus souvent non pas ce qu'ils ont ouï dire, mais ce qu'ils forgent eux-mêmes dans le creux de leur cerveau. Celui que j'ai cité, & Mr. Jurieu aprêterent bien à rire au monde; l'un soutint que les Jesuites trahissoient la maison d'Autriche en faveur de la France, & l'autre qu'ils seroient toûjours disposez à trahir la France en faveur de la maison d'Autriche (h). Ce qu'il y a de certain est que la conduite que la Cour Imperiale a tenuë depuis plus de douze (i) ans, est une preuve invincible ou que les Jesuites n'y ont nul credit, ou que leurs conseils y sont tres-conformes aux interêts temporels de l'Empereur, preferablement aux avantages de la Catholicité prise en general: & si l'Auteur du libelle avoit entendu la politique, il auroit bien vu que la signature de la paix de Nimegue étoit le meilleur, & le plus sage parti que la maison d'Autriche pouvoit prendre, vu la situation des choses depuis la paix particuliere de la France avec les Provinces Unies. Mais cet Auteur-là n'y regardoit pas de si près; & s'il eût été en vie l'an 1697. je ne doute pas qu'il ne se fût rendu le promoteur d'une nouvelle à-peu-près semblable à celle que l'on a vuë ci-dessus (k). Les lettres historiques du mois d'Octobre de cette année-là contiennent ceci: „(l) Il y a „quelque tems qu'on a répandu, que les Jesuites „avoient tramé une Conspiration contre l'Empereur „& le Roi des Romains, & qu'il y en avoit même „déja un qui avoit été executé. On écrit de Vienne, „que c'est une pure calomnie. Aussi l'Empereur, „pour desabuser le Public, a-t-il ordonné à son Con„seil de Régence, de faire publier un Acte en Alle„mand sur ce sujet.„ L'Auteur des lettres historiques donne la version Françoise de cet acte Imperial.

(e) *Au livre* 2. *chap.* 9. *& suiv.*

(d) *Apologie historique des deux censures de Louvain & de Doüai sur la matiere de la grace pag.* 155.

(e) *Pag.* 158. *& suiv.*

(f) *Celle de Nimegue en* 1678.

(g) Rumoribus mecum pugnas: ego autem à te rationes requiro. *Cicero de nat. Deor. lib.* 3. *pag.* 601. Voïez ci-dessus pag. 1775. lettre A.

(h) *Voïez Mr. Arnauld au chap.* 9. *de la* 1. *partie de l'apologie pour les Catholiques.*

(i) *On écrit ceci en* 1700.

(k) *Dans la remarque P, pag.* 1850. *lettre o.*

(l) *Lettres historiques d'Octobre* 1697. *pag.* 461.

(A) *Pour imprenable à l'argent.*] Entre plusieurs autres éloges Horace lui donne celui-là :

(m) *Non ego te meis*
Chartis inornatum silebi,
Totve tuas patiar labores
Impune, Lolli, carpere lividas

(m) *Horat. Ode* 9. *lib.* 4.

Obli-

Digitized by Google

torqua pendant qu'il fut auprès du jeune Ceſar, lui firent perdre cette fauſſe reputation. Il fit paroître d'autres defauts dans ce même emploi; car afin de ſe rendre plus néceſſaire, il entretenoit la (B) diſcorde entre Tibere & Caïus Ceſar; & l'on croit même qu'il ſervoit d'eſpion au Roi des Parthes, pour éloigner la concluſion de la paix. Caïus aprit (C) cette trahiſon, lors qu'il s'aboucha avec ce Monarque dans une Iſle ‡ de l'Euphrate, & il conçut une telle haine pour ſon gouverneur, que celui-ci s'en deſeſpera: il ſe fit mourir (D) lui-même. Il avoit vaincu les Beſſes l'an † 738. & aiant porté tout de ſuite la guerre dans l'Allemagne, il y avoit reçu un (E) affront; mais il avoit eu ſa revanche, & reduit les Allemans à faire la paix. Marc LOLLIUS (F) ſon fils fut Conſul on ne ſait en quelle année, & laiſſa une fille qui fut femme de Caligula, comme je le dis dans (G) les remarques.

‡ *Paterculus lib. 2. c. 101.*

† *Dio, lib. 54. p. m. 612.*

☞LON-

Oblivionesque, eſt animus tibi
Rerumque prudens, & ſecundis
Temporibus dubiiſque rectus,
Vindex avara fraudis, & ABSTINENS
DUCENTIS AD SE CUNCTA PECUNIÆ,
Conſulque non unius anni,
Sed quoties bonus atque fidus
Judex honeſtum prætulit utili, ET
REJECIT ALTO DONA NOCENTIUM
VULTU: *& per obſtantes catervas*
Explicuit ſua victor arma.

Quoi qu'un poëte de Cour ne faſſe guere conſcience de donner aux gens les éloges dont ils ſont reconus indignes, il faut croire qu'Horace ſe regle ici ſur les aparences, c'eſt-à-dire, qu'il proportionne ſes éloges à l'eſtime où celui qu'il loue étoit alors; car nous aprenons d'un celebre hiſtorien que (a) ce Lollius cachoit admirablement ſes mauvaiſes qualitez.

(B) *Il entretenoit la diſcorde entre Tibere.*] C'eſt ce qu'on peut inferer de ces paroles de Suetone: (b) *Namque privignum Cajum orienti præpoſitum cum viſendi gratia trajeciſſet Samum* (Tiberius) *alieniorem ſibi ſenſit ex criminationibus M. Lollii comitis & rectoris ejus.* Cela paroît encore plus clairement par le temoignage que Tibere rendit à Quirinus gouverneur de Caïus Ceſar. (c) *Datuſque rector C. Cæſari Armeniam obtinenti Tiberium quoque Rhodi agentem coluerat, quod tunc patefecit in ſenatu, laudatis in ſe officiis, & incuſato M. Lollio, quem auctorem C. Cæſari pravitatis & diſcordiarum arguebat.*

(C) *Caïus aprit cette trahiſon.*] Conſiderez ces paroles de Paterculus. *Quo tempore M. Lollii quem veluti moderatorem juventæ filii ſui Auguſtus eſſe voluerat, perfidia & plena ſubdoli ac verſuti animi conſilia per Parthum indicata Cæſari (d), fama vulgavit.*

(D) Lollius *ſe fit mourir lui-même.*] C'eſt Pline qui nous l'aprend. (e) *M. Lollius infamatus regum muneribus in toto Oriente interdicta amicitia à C. Cæſare Auguſti filio venenum biberet.* Solin (f) temoigne la même choſe; Paterculus plus voiſin de ce tems-là doute ſi Lollius ſe fit mourir: (g) *Cujus mors intra paucos dies fortuita an voluntaria fuerit ignoro;* mais il aſſûre que Lollius ne vécut guere depuis l'entrevuë de Caïus Ceſar, & du Roi des Parthes. Il ſemble que Suetone faſſe vivre quelque tems Lollius depuis ſa diſgrace, car il dit que Caïus Ceſar fâché contre Lollius s'apaiſa envers Tibere, & conſentit qu'on le rapelât à Rome. (h) *Is* (Cajus Ceſar) *forte tunc M. Lollio offenſior, facilis exorabiliſque in vitrioum fuit.*

(E) *Il y avoit reçu un affront, mais il avoit eu ſa revanche.*] La honte fut plus grande (i) que la perte dans l'échec de nôtre Marc Lollius. On (k) y perdit l'aigle de la 5. legion. Euſebe ſans parler d'aucune diſgrace de Lollius, aſſûre que les Germains furent batus par ce General l'an 4. de la 190. Olympiade. Scaliger (l) pretend qu'Euſebe ſe trompe, & quant au fait, & quant à l'année; mais puis que Dion (m) aſſûre que les Germains aiant ſu les preparatifs de guerre de Lollius, & le voiage qu'Auguſte faiſoit en Gaule avec une armée, ſe retirerent dans leur païs, & firent la paix, & donnerent des ôtages, il eſt aparent qu'ils avoient été batus en quelque rencontre, comme Euſebe le ſupoſe.

(F) *Son fils fut Conſul* (n) . . . *& laiſſa une fille . . . femme de Caligula.*] Il y a bien des Auteurs (o) qui diſent que Lollius gouverneur de Caïus Ceſar, étoit le pere de cette fille; c'eſt un menſonge; Lollia Paullina étoit la petite-fille de ce Lollius: nous trouvons cela dans Pline (p) en propres termes, & d'ailleurs nous le pouvons inferer ſolidement de la concurrence où elle fut avec Agrippine, quand il fut queſtion de remarier l'Empereur Claude. Tout ce (q) qu'il y eut de Dames recommandables par leur naiſſance, par leur beauté, par leurs richeſſes, entrerent en lice pour diſputer ce mariage, mais enfin toute la diſpute fut reduite à la queſtion ſi Agrippine ſeroit preferée à Paulline, ou à Elia Petina. Jugez ſi cela peut convenir à une femme d'environ 50. ans. Paulline ne pouvoit pas être de beaucoup plus jeune, ſi elle étoit fille de nôtre Marc Lollius, qui ſortit de Rome avec ſon éleve environ l'an 751. & mourut deux ans après: or la diſpute dont je parle éclata l'an de Rome 801. Il n'eſt pas aiſé de bien decider ſi celui à qui Horace adreſſe la 2. & la 18. lettre du premier livre, eſt le même que celui à qui il adreſſe l'ode 9. du 4. livre. Mr. Dacier qui l'affirme, croit par conſequent que ces trois pieces ſont adreſſées à Marc Lollius gouverneur de Caïus Ceſar. Il croit même que Lollius avoit cette charge lors qu'Horace lui écrivit la 18. lettre, qu'il ſupoſe (r) que l'on peut dater de l'an de Rome 742. Il y a deux choſes à obſerver contre cela. 1. Aucun Hiſtorien ne fait mention que Lollius ait eu cette charge avant que ce jeune Prince fût envoié en Orient. 2. Il n'eſt nullement vrai-ſemblable que ſi Horace avoit écrit cette lettre au gouverneur de Caïus Ceſar, il n'eût rien marqué qui ſe raportât à cet honneur. Or il eſt certain qu'on ne trouve dans cette lettre aucune choſe qui faſſe conjecturer, que Lollius avoit été jugé digne d'être prepoſé à l'éducation du petit-fils de l'Empereur. Où eſt le Poëte qui s'aviſeroit de donner mille conſeils au gouverneur de l'heritier preſomptif d'un grand Empire, ſans inſinuer pour le moins qu'il parle à un homme très-capable de faire leçon aux autres ſur la *vertu* (ſ) *civile*, & qui inſtruiſoit actuellement un jeune Prince par le choix d'un grand Monarque? La même raiſon me perſuade que Lollius n'étoit pas encore gouverneur du jeune Ceſar (t), lors qu'Horace lui adreſſa l'ode 9. du 4. livre. Le Poëte ſe fût-il diſpenſé de le louër de ce côté-là? De plus Horace s'adreſſe à un homme qui avoit porté les armes au commencement de ſa jeuneſſe, dans l'expedition d'Auguſte contre les Cantabres. (v) *Militiam puer, & Cantabrica bella tuliſti, Sub duce, qui templis Parthorum ſigna reſixit, Et nunc, ſi quid abeſt, Italis adjudicat armis.* Ce peuple fut ſubjugué en l'année 729. lors que nôtre Lollius gouvernoit la Galatie. Par cette remarque le Pere Noris (w) fait voir qu'Horace n'a point écrit à Marc Lollius gouverneur de Caïus Ceſar la lettre dont nous parlons. Mr. Dacier (x) a beau dire qu'Auguſte fit ſon premier voiage contre les Cantabres l'an de Rome 726. & que ce voiage dura 4. ans, & que *puer* ſignifioit ſouvent un homme fait; & que Lollius avoit eu diſpenſe d'âge pour être Conſul l'an 732. il n'affoiblit point la preuve du Pere Noris. Diſons donc avec ce ſavant Auteur, qu'Horace n'a point écrit la ſeconde & la dixhuitiéme lettre du premier livre à Lollius gouverneur de Caïus Ceſar, comme Glandorp l'a pretendu à la page 547. de ſon *Onomaſticon*, mais au fils de ce Lollius.

(G) *Comme je le dis dans les remarques.*] C'eſt ici que l'on trouvera l'article de LOLLIA PAULLINA petite-fille de nôtre Marc Lollius. Son premier mari s'apelloit Caïus Memmius Regulus: il étoit Conſul lors que Sejan fut tué: quelque tems après étant à (y) la tête d'une armée, il reçut ordre d'amener ſa femme à Rome, pour la marier avec l'Empereur Caligula. Je dis *pour la marier*, car ce Prince aiant ouï dire que l'aieule de Lollia Paullina avoit eu une très-grande beauté, commanda tout auſſitôt à Memmius de venir lui donner en mariage ſa femme, & d'agir dans le contrat comme un pere qui marie ſa fille. *Lolliam Paullinam C. Memmio Conſulari exercitus regenti nuptam facta mentione avia ejus, ut quondam pulcherrima, ſubito ex provincia evocavit ac perductam à marito conjunxit ſibi.* Voilà ce que dit Suetone dans le chapitre vint-cinquiéme de la vie de Caligula, & voici ce que dit Euſebe dans ſa Chronique: (z) *Cajus Memmii Reguli uxorem duxit, impellens eum ut uxoris ſuæ patrem eſſe ſe ſcriberet.* Si vous ſouhaitez de voir une note de Caſaubon ſur cet endroit de Suetone, liſez ce qui ſuit, & ſouvenez vous que ce qu'il raporte de Dion eſt au livre 59. à la page 745. *Ait Euſebius, ſcriberet, nempe in dotali inſtrumento, nam ut omnia*

(a) Sub Legato M. Lollio homine in omnia pecuniæ quam rectè faciendi cupidiore, & inter ſummam vitiorum diſſimulationem vitioſiſſimo. *Paterculus l. 2. c. 97.*
(b) *Sueton. in Tiberio, c. 12.*
(c) *Tacit. Annal. lib. 3. cap. 48.*
(d) *Je mets la virgule après Cæſari, & non pas devant, comme Boeclerus: mais j'aimerois mieux encore lire, comme font pluſieurs,* indicata, Cæſaris ira vulgavit.
(e) *Plin. l. 9. c. 35.*
(f) *Solin. cap. 53. p. m. 85.*
(g) *Paterculus lib. 2. c. 102.*
(h) *Sueton. in Tiberio c. 13.*
(i) Lollianam (*cladem*) majoris infamiæ, quam detrimenti. *Id. in Auguſto c. 22.*
(k) *Paterculus lib. 2. cap. 97.*
(l) *Scalig. Animadv. in Euſeb. p. m 171.*
(m) *Dio ubi ſupra.*
(n) *Tacite dit* Annal. l. 12. c. 1. *que Lollia Paullina étoit fille* M. Lollii Conſularis.
(o) *Solin* ubi ſupra *le dit.*
(p) *Lib. 9. cap. 35. p. m. 335.*
(q) *Voiez Tacite cité dans la remarque ſuivante.*

(r) *Mr. Dacier ſur Horace to. 10. p. 428. édit. de Hollande.*

(ſ) *C'eſt ſur cela que roule la 18. lettre du 1. livre d'Horace. Voiez les notes de Mr. Dacier* ibid. *to. 9. pag. 146.*

(t) *Mr. Dacier ſur Horace to. 4. pag. m. 242. croit que Lollius avoit déjà cette charge.*

(v) *Horat. epiſt. 18. l. 1. v. 55.*

(w) *Noris, Cenotaph. Piſan. pag. 255.*

(x) *Remarques ſur Horace tome 9. pag. 177.*

(y) *Selon Dion. l. 58. pag. 731. il étoit gouverneur de Myſie & de Macedoine.*

(z) *Euſeb. numero 2056.*

Digitized by Google

☞ LONGOMONTAN (CHRISTIEN β) grand Aſtronome, Profeſſeur en Mathematique à Coppenhagen au XVII. ſiecle, & Chanoine de Lunden, nâquit l'an 1562. dans un γ village de Dannemarc. Il eſſuia au commencement de ſes études toutes les incommoditez à quoi ſe doivent attendre les Ecoliers qui ſont comme lui fils (A) d'un pauvre laboureur. Il vêcut tantôt chez ſon pere, tantôt chez une tante, tantôt chez un oncle, toûjours aux priſes avec la mauvaiſe fortune, & contraint de ſe partager entre la culture de la terre, & les leçons que le Miniſtre du lieu lui faiſoit. Enfin quand il eut atteint l'âge de quinze ans, il ſe deroba de ſa famille, & s'en alla à Vibourg, où il y avoit un College. Il y paſſa onze ans, & quoi qu'il fût obligé de (B) gagner ſa vie, il ne laiſſa pas de s'apliquer à l'étude avec une ardeur extrême, & entre autres ſciences il aprit fort bien les Mathematiques. Il alla voir après cela l'Univerſité de Coppenhagen, & dans un an il s'aquit de telle ſorte l'eſtime des profeſſeurs qu'ils le recommanderent fortement à l'illuſtre Tycho Brahé. Cette recommandation fut efficace. Longomontan fut très-bien reçu de ce fameux Aſtronome qui ſe tenoit alors dans l'Ile d'Huëne. Je parle de l'année 1589. Il demeura pendant huit ans auprès de lui, & l'aida beaucoup ſoit à obſerver les aſtres, ſoit à dreſſer les calculs, & il ſe montra ſi exact, ſi laborieux, & ſi habile que Tycho Brahé l'eſtima & l'affectiona très-particulierement δ, & qu'aiant quité ſa patrie pour s'aller établir en Allemagne, il ſouhaita ζ paſſionnément de l'avoir auprès de ſoi. Cela paroît par des lettres qu'il lui η écrivit l'an 1598. & l'an 1599. Longomontan aquieſça à ce deſir de Tycho-Brahé, & fut le joindre † dans le chateau de Benach proche de Prague. Il lui fut d'un grand ſecours dans tous les travaux aſtronomiques; mais comme il avoit envie d'une chaire de Profeſſeur dans le Dannemarc, Tycho-Brahé conſentit à ſe priver de la preſence, & des ſervices de cet Eleve, & il lui donna un congé * rempli de marques d'une eſtime très-glorieuſe. Il eut ſoin auſſi de lui fournir amplement dequoi ſoutenir la depenſe du voiage. Longomontan retournant en Dannemarc prit † un grand detour afin de voir les endroits d'où Copernic avoit contemplé les aſtres. Il

β *Et non pas Chriſtophle comme dans Moreri après Voſſius, & dans le catalogue d'Oxford, & dans le* Diarium *de Witte.*

γ Ab obſcura Cimbriæ Paroecia Longo-Montanus cognominatus fuit. *Gaſſendus in vita Tychon. Brah. lib. 3. ſub fin. p m.430.*

δ *Ex eodem Gaſſendo ib.*

ζ *Gaſſend. ibid. lib.5. pag.452.*

η *Id. ibid.*

† *Id. ib. pag. 456.*

* *Il eſt daté de Prague le 4 d'Août 1600. Voiez Gaſſendi ibid. pag. 459.*

‡ In Poloniam per Sileſiam diverſere ac inter redeundum inviſere loca in quibus obſervaſſet Copernicus. *Id. ib.*

(A) *Fils d'un pauvre laboureur.*] Cette baſſe qualité n'empêcha point Longomontan d'immortaliſer le nom de ſon pere au frontiſpice de ſes livres, car il s'y donnoit le nom de *Chriſtianus Longomontanus Severini filius.* Les Savans ne pratiquent guere cela que lors que leur pere a été illuſtre dans la Republique des lettres. Un adverſaire qui eût pretendu que Longomontan n'etoit pas illuſtre, n'eût point manque de lui dire, vous expliquez une choſe obſcure par une autre plus obſcure, *obſcurum per obſcurius, imo per obſcuriſſimum.*

(B) *Quoi qu'il fût obligé de gagner ſa vie, il ne laiſſa pas.*] Voici les expreſſions de Gaſſendi: (*b*) *Moratus illeic* XI. *annos partim induſtria victum parans, partim indefeſſo labore literis invigilans.* Il a oublié de dire que Longomontan regenta (*i*) dans cette Ecole de Vibourg. Voici un homme qu'il faut comparer au philoſophe (*k*) Cleanthe.

(*b*) *Vitæ Gaſſendi pag. 459.*

(*i*) *Viburgi Sibola Rector.* Witte in Diario biograph. ad ann. 1647.

(*k*) *Cenſor que ſupra pag. 1689. hiſtoire de*

acta legitime viderentur, omnia ſolennia ſunt ſervata. Maritus igitur pro patre fuit, qui eam Cajo deſponſavit, dotem dixit, & ad novum maritum peruxit. Auctor Dio. Hinc intelligimus Suetonii ſequentia verba, perductam à marito conjunxit ſibi. Ceci arriva l'an de Rome 791. Caligula degoûté bientôt de Paulline la repudia ſous pretexte de ſterilité, (*a*) & lui ordonna de n'avoir jamais à faire avec aucun homme. (*b*) *Miſſam fecit interdicto cujuſquam in perpetuum coitu.* Neuf ans après ce divorce, Paulline étala tous ſes avantages pour ſuplanter ſes rivales auprès de l'Empereur Claude qu'elle vouloit épouſer, mais ſa faction fut moins forte que la brigue d'Agrippine. *Cæſe Meſſallina convulſa principis domus orto apud libertos certamine quis deligeret uxorem Claudio cæcis vitæ intoleranti, & conjugum imperiis obnoxio. Nec minore ambitu femina exarſerant, ſuam quaque nobilitatem, formam, opes contendere, ac digna tanto matrimonio oſtentare. Sed maxime ambigebatur inter Lolliam Paullinam, M. Lollii conſularis filiam, & Juliam Agrippinam Germanicogenitam: huic Pallas, illi Calliſtus, fautores aderant: at Ælia Petina è familia Tuberonum, Narciſſo fovebatur.* C'eſt ainſi que parle Tacite au chapitre 1. du 12. livre des Annales. Le favori qui portoit Paulline alleguoit que comme elle n'avoit point d'enfans, elle ſeroit une bonne belle-mere aux enfans de Claude; *Calliſtus*, continuë le même Tacite, ... *longe rectius Lolliam induci quando nullos liberos genuiſſet, vacuam æmulatione, & privignis parentis loco futuram.* Mais le favori qui agiſſoit pour Agrippine, allegua des raiſons plus fortes, ſi bien que ce fut en ſa faveur que Claude ſe declara. Ce triomphe devoit effacer la haine que la concurrence de Paulline avoit excitée dans le cœur d'Agrippine, cependant la rivale heureuſe n'oublia rien pour perdre la malheureuſe; elle la fit accuſer d'avoir conſulte les devins, & l'oracle d'Apollon ſur le mariage de l'Empereur: le procés ſe termina par un arrêt qui condamna Lollia Paullina au banniſſement, & à la confiſcation de la principale partie de ſes biens. On ne lui laiſſa qu'environ 130. milie ecus. Les paroles de Tacite que je vais citer nous aprendront quelque choſe du parentage de Paulline. (*c*) *Atrox odii Agrippina, ac Lollia infenſa, quod ſecum de matrimonio principis certavijſet; molitur crimina, & accuſatorem, qui objiceret* Chaldæos, magos, interrogatumque Apollinis Clarii ſimulachrum ſuper nuptiis imperatoris. *Exin Claudius inauditarem, multa de claritudine ejus apud ſenatum præfatus,* ſorore L. Voluſii genitam, majorem ei patruum Cottam Meſſallinum eſſe, Memmioquondam Regulo nuptam (*nam de C. Cæſaris nuptiis conſulto reticebat*) *addidit* pernicioſa in Rempub. conſilia, & materiem ſceleri detrahendam. Proſa publicatis bonis, cederet Italia. *Ita quinquagies ſeſtertium ex opibus immenſis exuli relictum.* Agrippine ne pouvant contenter ſa haine ſans la mort de ſa rivale, la fit (*d*) tuër dans le lieu de ſon exil, & pour être bien aſſûrée que c'étoit la tête de Paulline qu'on lui aportoit, ce qu'elle ne pouvoit pas bien conoître au viſage, elle lui ouvrit la bouche, car elle ſavoit que les dens de cette Dame avoient quelque choſe de ſingulier. (*e*) Ἤδη δέ τινας καὶ τῶν ἐπιφανῶν γυναικῶν ζηλοτυπήσασα ἔφθαρε, καὶ τὴν τε Παυλίναν τὴν Λολλίαν, ἐπειδὴ ἐλπίδα τινὰ εἰς τὴν τοῦ Κλαυδίου συνοίκησιν ἔσχεν, ἀνῄρτησεν. τὴν τε κεφαλὴν αὐτῆς κομισθεῖσαν αὐτῇ μὴ γνωρίσασα, τό τε στόμα αὐτῆς αὐτοχειρίᾳ ἠνέῳξε, καὶ τοὺς ὀδόντας ἐπεσκέψατο, ἰδίως πως ἔχοντας. *Multas illuſtres & nobiles fœminas nonnulla invidia perdidit: in quarum numero fuit Lollia Paulina: quæ ab ea properata necata eſt, quòd ſe Claudio nupturam eſſe aliquando ſperaverat: cujus caput ad ſe perlatum quum non agnoſceret, os ejus manu ſua aperuit, ut dentes inſpiceret, quos illa non perinde ut cætera ſolent habuerat.* Par la ſomme qui fut laiſſée à Paulline, on peut conoître qu'elle étoit extremement riche, mais on le conoîtra mieux ſi l'on conſidere la ſomtuoſité prodigieuſe de ſes vêtemens. Pline qui l'avoit vuë nous a rendu que même dans des occaſions qui n'etoient pas des plus pompeuſes, elle portoit ſur ſes habits & à ſa coiffure pour 4. millions de pierreries. (*f*) *Lolliam Paulinam, quæ fuit Caji principis matrona, ne ſerio quidem ac ſolenni carimoniarum aliquo apparatu, ſed mediocrium etiam ſponſalium cœna, vidi ſmaragdis margaritiſque opertam, alterno textu fulgentibus, toto capite, crinibus, ſpiris, auribus, collo, manibus, digitiſque: quæ ſumma quadringenties H-S. colligebat: ipſa confeſtim parata mancupationem tabulis probare. Nec dona prodigi principis fuerant, ſed avita opes, provinciarum ſcilicet ſpoliis parta. Hic eſt rapinarum exitus: hoc fuit quare M. Lollius infamatus regum muneribus in toto Oriente, interdicta amicitia à Cajo Cæſare Auguſti filio venenum biberet, ut neptis ejus quadringenties H-S. operta ſpectaretur ad lucernas.* J'ai dit ailleurs (*g*) qu'Uſſerius s'eſt trompé, en pretendant que cette femme fut mariée à Caius Ceſar petit-fils d'Auguſte.

(*a*) Τότε δὲ ἐκβαλὼν τὴν Παυλίναν προφάσει μὲν ὡς μὴ τίκτουσαν, τὸ δ' ἀληθὲς ὅτι διαφορὰς αὐτῆς ἐγέγοντο. Ad præſens vero exturbata Paulina ut ſterili, ſed revera quia ſatietas ejus ipſum ceperat. *Dio l. 59. pag. 757. ad ann. 792.*

(*b*) *Sueton. in Calig. c. 25.*

(*c*) *Tacit. Annal. l. 12. c. 22. ad ann. 802.*

(*d*) In Lolliam mittitur tribunus, à quo ad mortem adigeretur. *Id. ib.*

Digitized by Google

Il trouva un bon patron en la perſonne du ‡ Chancellier, & après avoir eu * chez lui un emploi honnête, il fut pourvu d'une charge de Profeſſeur en Mathematique dans l'Academie de Coppenhagen l'an 1605. Il l'exerça dignement juſques à ſa mort qui arriva † le 8. d'Octobre 1647. Il y avoit dix ans qu'il avoit perdu ſa femme, qui étoit ſœur de Gaſpar Bartholin †. Les livres qu'on a de lui, font (C) connoître ſa grande capacité. Il s'amuſa à rechercher la quadrature du cercle, & pretendit l'avoir (D) trouvée, & fut combatu ſur cela très-fortement par un Mathematicien Anglois. Il changea quelque choſe dans le ſyſtême de (E) Tycho-Brahé. La reflexion d'un Auteur moderne ſur les inconveniens, & ſur les motifs de cette eſpece de reforme, m'a paru digne d'être raportée.

† *Il s'appelloit Chriſtien Friis de Borrebye.*

* *Longomontan. epiſt. dedicator. Aſtronomiæ Danicæ.*

‡ *Gaſſend. ubi ſupra lib. 6. pag. 473.*

† *Moller. hypomnem. ad Alb. Bartholi. de ſcriptis Danor. pag. 185.*

LONG-

(C) *Les livres qu'on a de lui font connoître ſa grande capacité.*] En voici le catalogue : (a) *Syſtematis Mathematici pars I. ſive Arithmetica*, Hafn. 1611. in 8. *Cyclometria e Lunulis reciproce demonſtrata*, Hafn. 1612. Hamb. 1627. Pariſ. 1664. in 4. *Aſtronomia Danica*, Amſtel. 1622. in 4. 1640. 1663. in fol. *Inventio Quadraturæ Circuli*, Hafn. 1634. in 4. *Coronis Problematica ex Myſteriis trium numerorum &c.* ibid. 1637. in 4. *Problemata duo Geometrica*, ibid. 1638. in 4. *Problema contra Paulum Guldinum de circuli menſura*, ibid. 1638. in 4. *Rotundi in Plano, ſeu Circuli abſoluta Menſura*, Amſtel. 1644. in 4. *Eriçysis Proportionis ſeſquitertiæ*, Hafn. 1644. in 4. *Controverſia cum Pellio de vera circuli Menſura*, ibid. 1645. in 4. *Admiranda Operatio Trium numerorum, 6. 7. 8. ad Circ. menſurandum*, ibid. 1645. in 4. *Caput Tertium Libri Primi de abſoluta menſura Rotundi Plani, unà cum Elencho. Cyclometria J. Scaligeri & Appendice de defectu Canonis &c.* ibid. 1646. in 4. *Geometria Quæſita XIII. de Cyclometria rationali & vera*, ibid. 1631. in 4. *Introductio in Theatrum Aſtronomicum*, ibid. 1639. in 4. *Diſp. de Matheſeos Inaole*, ibid. in 4. 1636. *Diſputationes Aſtronomicæ ſex.* ibid. in 4. 1622. *De Chronolabio Hiſtorico, ſeu Tempore, Diſputationes tres*, ibid. 1627. in 4. C'eſt la liſte que l'on trouve dans le traité du Sieur Albert Bartholin *de ſcriptis Danorum.* Elle n'eſt pas complete. Il y manque pluſieurs diſſertations philoſophiques, aſtronomiques, & chronologiques que Longomontanus avoit expoſées à la diſpute dans ſon Auditoire en divers tems. Vous en trouverez le catalogue dans un Ouvrage (b) que Mr. Mollerus a intitulé *ad librum Alberti Bartholini de ſcriptis Danorum poſthumum hypomnemata hiſtorico-critica paucula à plurimis jelecta.* Vous y trouverez auſſi (c) que le Sieur Witte (d) n'a pas eu raiſon d'attribuer à George Louis Frobenius la Cyclometrie de Longomontan imprimée ſans nom d'Auteur à Hambourg l'an 1627. Le manuſcrit de l'apologie que Longomontan avoit faite pour Tycho-Brahe contre Craigius Medecin Ecoſſois fût mis (e) en depôt chez George Frommius qui lui ſucceda en la chaire de Copenhagen. Je ne penſe pas qu'elle ait été imprimée. Tycho Brahé l'exhortoit (f) en 1598. à ſe hâter de l'achever afin qu'elle pût ſervir d'appendix à ſon traité des Cometes, car ce fut ſur (g) cette matiere que Craigius l'attaqua dans un Ouvrage qu'il mit au jour l'an 1592. & qui a pour titre, *Capnurania reſtinctio, ſeu cometarum in æthereм ſublimationis refutatio.*

(a) *Albert. Bartholinus de ſcriptis Danorum, ſelon l'édition de Mollerus 1699. p. 25. 26.*

(b) *Imprimé l'an 1589. Voiez y la page 188. 189.*

(c) *A la page 187.*

(d) *In diario biographico ad ann. 1645.*

(e) *Gaſſend. ubi ſupra lib. 6. pag. 473.*

(f) *Id. ib. lib. 4. pag. 452.*

(g) *Id. ib. lib. 4. pag. 442. ad ann. 1595.*

(D) *Il . . . . pretendit avoir trouvé* la quadrature du cercle, *& fut combatu.*] Mr. Baillet a parlé de cette querelle. Mr. Deſcartes (h), dit-il, ſe trouva dans l'engagement *avec les premiers Mathematiciens de l'Europe, de prendre part au fameux différent qui s'eleva en cette année entre* Longomontanus *&* Pellius *touchant la Quadrature du cercle. Longomontanus . . . . . avoit entrepris de démontrer la Quadrature du cercle, qui eſt l'écueil où les plus grands genies ont échoüé juſqu'icy. En quoy il ne fut pas plus heureux que les autres, malgré la bonne opinion qu'il avoit de ſon travail. Le ſieur Jean Pell Anglois Profeſſeur des Mathématiques au* (i) *collége d'Amſterdam, y remarqua d'abord beaucoup de paralogiſmes: &* (1) *voyant que le point de la difficulté conſiſtoit dans la preuve d'un ſeul théoréme, il en fit prémierement la démonſtration par luy-même, & il voulut propoſer la choſe à tout ce qu'il connoiſſoit d'habiles Mathématiciens pour leur en demander leur ſentiment. Ceux qui examinérent* (2) *la choſe & qui luy envoyérent leurs démonſtrations furent M. de Roberval, M. le Pailleur, M. Carcavi, M. Mydorge, & le P. Merſenne revenu de ſon voyage d'Italie dés le commencement de Juillet; Milord Candiche ou Cavendish, & M. Hobbes d'Angleterre; Jean Adolphe Taſſius Mathematicien de Hambourg; Jean Loüis Wolzogen libre Baron d'Autriche, Gentil-homme de la chambre du Roy de Pologne, Cartéſien d'études, & Socinien de Religion; le Pére Bonaventure Cavaliéri Italien Profeſſeur des Mathématiques à Boulogne; M. Golius Profeſſeur à Leyde, & quelques autres Mathématiciens de Hollande. M. Deſcartes envoya auſſi à M. Pell une courte démonſtration ſur le même ſujet, qui ſervit à autoriſer merveilleuſement ce qu'il avoit avancé contre Longomontanus.* Mr. Mollerus (k) raporte 1. que Longomontan ſe glorifia même dans ſon épitaphe d'avoir trouve la quadrature du cercle, & que Gaſpar Bartholin fit un poëme pour l'encenſer là-deſſus, mais que Thomas Bartholin fils de Gaſpar n'en jugea pas de la ſorte, & trouva dans l'entrepriſe de Longomontan plus d'eſprit & plus de travail, que de ſucces. 2. Que Claude Hardi Conſeiller au Châtelet de Paris refuta (l) les paralogiſmes de Longomontan. 3. Que Jean Pellius le principal antagoniſte de ce Profeſſeur Danois inſera dans ſon Ouvrage ce que les plus excellens Mathematiciens du ſiecle lui avoient communiqué. (m) *Quorum Suffragia, ac Demonſtrationes Theorematis, in cujus Probatione totius Controv. Cardo vertebatur, dubii, una cum Pelliana, in Joh. Pellii* Controverſiæ de vera Circuli Menſura, inter Longomontanum ac ſe An. 1644. exortæ, Parte I. *Amſtelod. An. 1647. in 4to. excuſa, occurrunt.* Mr. Mollerus avoit dejà obſervé que les amis de Longomontanus refuterent ſes Antagoniſtes ſur d'autres chefs. Pierre Bartholin ſon diſciple repondit (n) en 1632. aux objections de Martin Hortenſius inſerees dans la preface du commentaire de Philippe Lansbergius *de motu terræ diurno & annuo.* George Frommius dans ſon traite *de mediis ad Aſtronomiam reſtituendam neceſſariis* publié l'an 1642. fit l'apologie de l'*introductio in theatrum aſtronomicum*, Ouvrage que Longomontan avoit publié contre Jean Baptiſte Morin l'an 1639. mais à l'égard de la quadrature du cercle on ne put pas le juſtifier. Ses travaux ne furent pas ſi heureux. (o) *Haud æque felices fuerunt Longomontani Conatus Cyclometrici, circa veram Circuli Quadraturam, Scopulum tot Ingeniorum Subtilium Naufragiis infamem.*

(h) *Baillet vie de Deſcartes to. 2. pag. 274. ad ann. 1645.*

(i) *Il le fut enſuite à Breda.*

(1) *Vit. Hobbian. auctar. pag. 15, & 16.*

(2) *Lipſtorp. ſpecim. Philoſ. Carteſ. p. 14.*

(k) *Jo. Mollerus hypomn. pag. 187.*

(l) *Dans ſon elenchus Cyclometriæ Longomontani imprimé à Paris in 4. ſans nom d'Auteur.*

(m) *Id. ib. pag. 188.*

(n) *Dans ſon apologie pro obſervationibus & hypotheſibus Tych. Brahei.*

(o) *Id. ib. pag. 187.*

(E) *Il changea quelque choſe dans le ſyſtême de Tycho Brahé. La reflexion d'un Auteur moderne . . . . m'a paru digne.*] „ (p) Il y a eu un quatriême Syſteme, „ à qui Longomontan l'un des principaux Diſciples „ de Tycho a voulu donner vogue, en prenant quel„ que choſe de tous les autres & eſſayant d'éviter tout „ ce qu'on leur objectoit de plus fort. Il voyoit que „ l'on avoit peine à ſoufrir dans celui de Ticho l'in„ comprehenſibilité du mouvement rapide qu'il don„ ne aux Etoiles fixes, & dans celui de Copernic l'im„ menſité de l'eſpace qu'il met entre le Ciel de Satur„ ne & les Etoiles fixes; pour parer à l'un & à l'autre „ de ces inconveniens, il ne faiſoit qu'un petit chan„ gement dans le Syſtême de Ticho, qui étoit de don„ ner à la Terre un mouvement Diurne de circonvo„ lution ſur ſes Axes, & par ce moyen les Planetes, „ le Soleil & les Etoiles fixes ne tournoient point en „ 24 heures autour de la Terre, mais chaque Planete „ faiſoit lentement ſa revolution d'Occident en Orient, „ & les Etoiles fixes le petit mouvement qui fournit „ le Cercle en 25000 ans, comme la Lune fournit le „ ſien en 27 jours, le Soleil en un an, & les autres à „ proportion de leur éloignement & de la grandeur „ de leur Cercle. Mais quoi que ce Syſtême qui n'é„ toit qu'une petite reformation de celui de Tycho, „ ſans aucun derangement, puiſſe être ſoutenu par de „ tres bonnes raiſons, neantmoins peu de gens y ont „ aplaudi par le peu de credit de ſon Auteur, & la „ grande reputation de ceux qui l'avoient précedé; „ les uns voulant que ſi la Terre eſt au Centre elle ſoit „ immobile, mais que ſi elle a du mouvement il faut „ qu'elle en ait un ſemblable à celui des autres Pla„ netes. En un mot on a cru que celui qui a ima„ giné ce Syſtême ſur les deux qui partageoient alors „ tous les eſprits, ne l'avoit fait que par la pente „ naturelle qu'on a de vouloir toûjours rafiner ſur „ les autres, quoi que ſouvent ce rafinement n'a„ boutiſſe qu'à tout gâter, & qu'à force de vouloir „ concilier deux opinions opoſées on prend un parti „ moins juſte que ceux auſquels on refuſe de ſe ſou„ mettre.„

(p) *Mr. le Noble Baron de S. George, au 2. tome d'Uranie ou des tableaux des Philoſophes chap. 10. pag. 71. & ſuiv.*

Ces dernieres paroles ſont ſuſceptibles d'un grand & beau commentaire, où l'on pourroit inſerer bien des raiſons & bien des exemples.

Digitized by Google

LONGVIC (*JAQUELINE DE) Ducheſſe de Mompenſier, a été une Dame (A) de grand merite & de grand credit vers le (B) milieu du XVI. ſiecle. Elle étoit (C) fille puînée † de Jean de Longvic, Seigneur de Givri, & fut mariée en 1538. à Louïs de Bourbon II. du nom, Duc de Mompenſier. Elle fut la favorite de Catherine de Medicis; & ſi elle ‡ avoit vêcu dans le tems que cette Reine lia les intrigues qui penſerent perdre le Roiaume, elle lui auroit peut-être fait prendre de meilleures reſolutions. Peut-être auſſi que ſes bons conſeils & ſon adreſſe n'euſſent rien pu operer contre une ame de cette trempe, dont l'ambition étoit un feu devorant. Quoi qu'il en ſoit, elle mourut à la veille des grands troubles de Religion le 28. d'Août 1561. Elle avoit nettement fait paroître pendant ſa longue maladie, ce de quoi ſon mari l'avoit ſoupçonnée depuis long tems, ſavoir qu'elle (D) étoit de la Religion; & ce fut ſans doute par ſes catechiſmes particuliers, qu'elle jetta dans l'ame de quelques-unes de ſes filles les ſemences de Reforme qui fructifierent quelque tems après; car Françoiſe de Bourbon ſa fille aînée,

* Jacoba Lonviana *dans Mr. de Thou.*

† *Le P. Anſelme Hiſt. de la Maiſon Roiale, pag.* 306.

‡ *Voiez la remarque A.*

(k) *Hiſt. de la Maiſon Roiale, pag.* 306.

(l) Mandatorum ſumma hæc erat ut ipſa fidei datæ recordaretur, quamprimum bona mariti ex Caroli avunculi hæreditate à rege poſſeſſa recuperaſſet, daturam operam ut Guiſianorum conatus impedirentur, tempus veniſſe Belloiocenſibus ac Dumbaribus receptis quo fidem liberaret. *Thuanus l.* 26. *init.* La Place *fol.* 100. dit la même choſe.

(m) *Dans l'argument du* 23. *liv. de l'hiſt. de l'hereſie.*

(n) *Varillas liv.* 23. *de l'hiſt. de l'hereſie, p.m.* 134.

(o) *Le P. Anſelme hiſt. des Offic. pag.* 313.

(p) *La Place ubi ſupra fol.* 215. *verſo.*

(q) *Cet Auteur ne ſavoit pas qu'ils avoient* 5. *filles.*

(r) *Lib.* 28. *p.m.* 562.

(ſ) *Hiſt. de Charles IX. to.* 1. *pag.* 61. *Voiez les remarques de l'article* Soubiſe.

(a) *Thuan. lib.* 28. *ad ann.* 1561.

(b) *La Place, de l'état de la Relig. & Rep. l.* 6. *fol.* 215. *verſo.*

(c) *Charles de Marillac.*

(d) *Voiez Mr. de Thou au commencement du* 26. *livre, & le Preſident de la Place* ubi ſupra fol. 100. verſo. *D'Aubigné liv.* 2. *c.* 21. *ſe trompe en diſant que Marillac vint lui-même trouver la Ducheſſe.*

(e) *La Place ubi ſupra. fol.* 101. *verſo.*

(f) *Il eût fallu dire* de Spa.

(g) *Dans la remarque I.*

(h) *La Place fol.* 215.

(i) *Brantome, Memoires, tome* 3. *pag.* 276.

(A) *De grand merite.*] Mr. de Thou en parle fort honorablement. (a) *Sub id tempus Jacoba Lonviana Mompenſerii uxor V. Kal. Sept. ex tabe deceſſit, virili animo & prudentia ſupra ſexum inſignis, quæ ſemper publicæ tranquillitati ſtuduerat, & ſi diutius vixiſſet, motus qui poſtea ſecuti ſunt impeditura credebatur.* Le Preſident de la Place ne lui rend point un temoignage moins glorieux. *Si elle euſt plus longuement veſcu*, dit-il (b), *lon eſtime que les troubles ne fuſſent tels ſurvenus, que depuis ils ſurvindrent, pource qu'elle eſtoit d'une part fort aimee & creuë de la Roine, & d'autre, le Roy de Navarre ſe ſentoit fort obligé à elle: qui ſervoit d'un lien pour les unir & entretenir en paix & amitié. Elle eſtoit femme de bon entendement, & clair voyante aux affaires meſme d'Eſtat.* Ce fut à elle que l'Archevêque de (c) Vienne eut recours comme à la derniere reſſource, lors qu'il vit qu'on alloit opprimer les Princes du ſang ſous le regne de François II. Il lui (d) envoia un homme pour lui dire que ſi elle ne tenoit pas la promeſſe qu'elle avoit donnée de traverſer la maiſon de Guiſe, tout étoit perdu. Le Preſident de la Place qui raporte ce fait au long, donne un petit coup en paſſant à la Ducheſſe; mais il inſinuë qu'il tint plus au Connetable de Mommorenci qu'à elle, qu'on ne remediât au mal. *Ladicte Dame de Montpenſier*, dit-il (e), *ayant entendu ce propos, encores qu'elle fuſt timide, feit donner congé audict perſonnage, qui avoit parlé à elle pour aller aux bains (f) d'Aſpac au Liege; lequel paſſant à Meru le jour ſainct Martin enſuivant, parla audict Conneſtable, & peu y profita.* Nous verrons ci-deſſous (g) qu'on l'a blâmée d'avoir tout gâté, par le conſeil qu'elle donna au Roi de Navarre.

(B) *Et de grand credit.*] On croit (h) que ſans elle le Duc de Bouillon n'auroit pas pu conſerver le gouvernement de Normandie après la mort de Henri II. comme il le conſerva. Mais écoutons Brantome, qui nous dira bien d'autres nouvelles du credit de cette Dame. Après avoir dit pourquoi ſous le regne de François I. le Duc de Mompenſier ne reüſſit gueres, par raport à ſes pretenſions ſur les biens du Connetable Charles de Bourbon, il ajoûte: „ (i) Du temps „du Roy Henry il en eut quelques lipées, par le „moyen de Madame Jaquette de Long-Vic, de la „Maiſon ancienne de Givry, iſſuë de celle de Chalon „& des Palatins de Bourgogne. Cette Dame Mada„me la Ducheſſe de Montpenſier, du tems du Roy „François, par un moyen que l'on diſoit alors, Mon„ſieur d'Orleans la ſervant, quel mal pour cela? (Mon„ſieur de Roſtain, qui vit encore, le ſçayt bien) eut „grande faveur à la Cour, mais elle n'y put rien faire „à cette ſucceſſion, pour la raiſon que j'ay dite; auſſi „qu'elle eſtoit jeune, & non ſi ſpirituelle comme elle „le fut depuis. Du temps du Roy Henry elle eut „beaucoup de faveur, car elle devint plus habile & „gouvernoit fort la Reyne. Le Roy François ſecond „vint à ſon regne, où elle put beaucoup, car je l'ay „veu gouverner ſi bien le Roy & la Reyne, que j'ay „veu auſſi deux fois de mes yeux, que le Roy faiſoit „recommander la cauſe de madite Dame, qui faiſoit „tout, & ſon mary peu, & ſolliciter contre la ſienne „propre. Cela eſtoit fort commun à la Cour; & ſi „vis une fois Monſieur le Cardinal de Lorraine, de la „part du Roy, en parler à Meſſieurs de la Cour, qui „l'avoit auſſi envoyé querir à ſon Hoſtel de Cluny, „lors que le Roy alla à Orleans, & leur recommanda „le droit de ladite Dame, (elle y eſtoit preſente) juſ„ques à dire que le Roy la vouloit gratifier en cela; „qu'il renonçoit pour ſa part, & ſon droit à cette ſuc„ceſſion, & qu'il n'en vouloit nulle portion ny part, „& qu'ils paſſaſſent & coulaſſent cela le plus legere„ment pour luy qu'ils pourroient. Pour fin cette „Princeſſe & ce Prince, & les leurs les uns apres les „autres ont tant travaillé, ſollicité & plaidoyé, qu'ils „en ont eu pied ou aiſle, fors la Duché de Chaſtelle„raut, que les Roys par cy-devant n'avoient voulu „deſmordre, & l'avoient miſe à leur propre, laquel„le depuis donnerent pour appennage à Madame leur „ſœur naturelle legitimée, que nous avons veu long„temps appeller Madame de Chaſtelleraut, aujour„d'huy Madame d'Angouleſme „

Sur ce temoignage je me crois en droit de m'inſcrire en faux contre ce que dit le Pere Anſelme (k), *que le Roi François I. reſtitua* au Duc de Mompenſier *une bonne partie de la ſucceſſion de la Maiſon de Bourbon, comme le Duché de Chatelleraud, le Comté de Forets & la Baronnie de Beaujelois & de Dombes, & même le Comté de Montpenſier, qui fut érigé en Duché & Pairie l'an* 1538. *auquel fut joint le Dauphiné d'Auvergne, avec la Seigneurie de Combraille l'an* 1543. Mr. de Thou s'accorde incomparablement mieux avec Brantome qu'avec ce Pere; car il aſſûre que Charles de Marillac écrivit à la Ducheſſe (l) en 1650. que le tems étoit venu où elle étoit obligée d'agir contre la Maiſon de Guiſe, puis qu'elle avoit recouvré le païs de Beaujolois & celui de Dombes, & qu'elle avoit promis d'agir, pourvu que l'on fît raiſon à ſon mari ſur la ſucceſſion du Connetable. Il eût été abſurde de lui parler de la ſorte, ſi la reſtitution avoit été faite ſous François I. Je ne ſçai ce qu'il faut croire de ce que dit Mr. Varillas (m), que la Ducheſſe attacha ſon mari aux interêts de Mrs. de Guiſe, qu'ne ſe defierent point de ce Duc, mais le ſouffrirent à la Cour pendant qu'ils en écarterent les autres Princes du ſang; tant parce qu'ils le conoiſſoient plein de haine pour les Calviniſtes, que parce que (n) *tous le monde ſavoit que Jaqueline de Longwi ſa femme le gouvernoit abſolument, & que cette Princeſſe avoit une ſi étroite liaiſon avec la Reine mere, qu'elle ne feroit jamais que ce qu'il plairoit à ſa Majeſté.* C'étoit là le lieu de debiter ce que cet Auteur a debité dans la vie de Charles IX. touchant le Huguenotiſme de cette Ducheſſe; mais on ne ſçait pas toûjours, quand on fait un livre, ce que l'on ſçait lors qu'on en compoſe un autre; & de là viennent tant de differentes hypotheſes de Mr. Varillas.

(C) *Fille puînée.*] Françoiſe de Longvic ſa ſœur aînée fut femme de l'Amiral Chabot, & (o) laiſſa poſterité. Le Pere Anſelme a donc dit fort improprement que Jaqueline fut heritiere de Jean de Longvic. Il donne la même qualité à Françoiſe. L'expreſſion ne ſeroit pas juſte, quand même on auroit donné à chacune la moitié des biens paternels.

(D) *Savoir qu'elle étoit de la Religion.*] Voions ce qu'en dit le Preſident de la Place. (p) „ Elle deſiroit „ que le Duc de Longueville eſpouſaſt la (q) troiſiéme, deſtinée par le pere à eſtre Religieuſe à Fron„ tevault, au grand regret de ladicte Dame, ainſi „ qu'elle feit entendre à ſon mari par ſes derniers „ propos, ne luy celant ce dont il l'avoit au paravant „ ſouſpeçonnee, qu'elle eſtoit de la Religion dicte re„ formee. Ce qu'elle avoit bien faict paroiſtre du„ rant ſadicte maladie (qui fut longue) eſtant à Fon„ tainebleau, & le Roy à Reims pour ſon Sacre, où „ elle demanda un Miniſtre de ladicte Religion, pour „ conferer avec luy du faict de ſa conſcience. Malo „ luy ayant eſté envoyé, qui luy refuſa de luy admi„ niſtrer le Sacrement de la Cene, qu'elle demandoit, „ pour autant qu'elle eſtoit ſeule, & n'y avoit autre „ pour communier avec elle: Remonſtrant ledict „ Malo qu'iceluy Sacrement n'eſtoit inſtitué pour eſtre „ particulierement adminiſtré, comme eſtoit bien le „ Bapteſme, ains pour eſtre communié à pluſieurs ſi„ delles enſemblement: dont toutesfois elle ne ſe „ pouvoit contenter, voulant en toutes ſortes faire „ declaration de la Religion en laquelle elle vouloit „ mourir. „ Mr. de Thou (r) raporte en ſubſtance la même choſe. Mr. Varillas (ſ) l'a adoptée purement & ſimplement: marque évidente qu'il n'a point cru que ce fût un conte à la Huguenote, car s'il l'eut cru, il eût fait une longue parentheſe pour nous le dire.

Digitized by Google

née, mariée l'an 1558. avec Henri Robert de la Marc, Duc de Bouillon, profeſſa ouvertement la Religion Reformée, ſans que les ſoins incroiables que ſon pere ſe donna (E) pour la faire revenir, produiſiſſent aucun effet. Charlotte la quatriéme fille de ce Duc avoit été miſe dans un Couvent, (F) contre l'avis de ſa mere, qui ſouhaitoit de la marier avec le Duc de Longueville. Elle fut Abbeſſe de Joüare; mais comme ce genre de vie ne s'accordoit pas avec les lumieres que ſa mere lui avoit données, ni peut-être auſſi avec ſon inclination, elle ſe ſauva en Allemagne l'an 1572. y abjura le Papiſme, & fut mariée deux ans après au Prince d'Orange. Des trois autres filles de Jaqueline de Longvic & du Duc de Mompenſier, il y en eut deux qui perſevererent dans la vie monaſtique à laquelle on les avoit ſacrifiées, & une qui épouſa le * fils du Duc (G) de Nevers. Elle avoit ſuivi en Eſpagne † la Reine Eliſabeth, qui (H) l'aima beaucoup. Si Jaqueline avoit converti ſon époux, elle auroit épargné bien du ſang à ceux de la Religion, & bien des angoiſſes aux perſonnes de ſon ſexe; car il en uſoit avec la derniere dureté, comme on le peut lire dans ‡ Brantome. Leur fils quoi que bon Catholique, ne ſuivit point les Ligueux. Quand cette Dame n'auroit fait que procurer (I) à la France un Chancelier d'autant de merite que Michel de l'Hoſpital, on devroit benir ſa memoire; car il n'étoit point poſſible de choiſir un meilleur ſujet que celui-là: & perſonne ne pouvoit être autant que lui le ſoutien de la Monarchie dans une conjoncture ſi perilleuſe. La ſageſſe & la fermeté de ſes conſeils auroient été le bras d'Hector ‡, qui eût maintenu le repos public, ſi les deſtinées plus puiſſantes que toute l'induſtrie des hommes, n'euſſent permis que les mal intentionez le traverſaſſent, & l'obligeaſſent enfin à ſe retirer.

* *Le P. Anſelme ibid.*

† *Thuanus lib. 28. La Place Etat de la Relig. & Republ. liv. 6.*

‡ *Diſcours du Duc de Mompenſier, au tome 3. de ſes Memoires. Voiez l'article* Babelot, *remarque C.*

(a) *Sous le mot* Roſiers.

(b) Frementé matre quæ Carlottam Longavillano duci uxorem deſtinaverat, & jam tum animadvertere ſibi videbatur ægre filiam in monaſticam vitam conſentire.

(c) *Ubi ſupra.*

(d) *Le Preſident de la Place & Mr. de Thou le nomment Henri.*

(e) *Ubi ſupra.*

(f) *Mr. le Laboureur eſt de ceux-là, tome 2. pag. 106. des additions à Caſtelnau. Mais Theodore de Beze l. 5. pag. 749. remarque expreſſément que ce Duc mourut le 14. de Fevrier 1562. commençant l'année en Janvier.*

(g) *Apud le Laboureur ibid.*

(h) En 1561. *Id. ib. p. 107.*

LON-

(E) *Pour la faire revenir.*] Entre autres choſes il fit diſputer devant elle deux Docteurs de Sorbonne & deux Miniſtres, aux mois de Juillet & d'Août 1566. Cette conference ne put ſe tenir dans l'hôtel de Mompenſier, parce que ce Prince voulut exiger que les Miniſtres ne priaſſent point Dieu avant l'action, à quoi ils ne voulurent point conſentir. La partie fut donc rompuë, mais on la renoüa quelque tems après, & on l'executa dans l'hôtel du Duc de Nevers. J'en parle ailleurs (a). Les deux Docteurs étoient Simon Vigor & Claude de Sainctes, les deux Miniſtres étoient Spina & Sureau. Il y eut bien des paroles en repliques, dupliques &c. & puis des imprimez où chaque parti s'attribuoit la victoire; mais le bon fut pour les Miniſtres que la Ducheſſe leur demeura, & c'étoit le prix de la courſe. Il arriva le contraire dans la diſpute de Mr. l'Evêque de Meaux & de Mr. Claude: Mademoiſelle de Duras adjugea le prix au Champion Catholique.

(F) *Contre l'avis de ſa mere.*] Ceci me donne lieu de toucher à une contradiction de Mr. de Thou. Il dit dans le livre 28. que Jaqueline de Longvic étoit (b) indignée de la clôture de ſa Charlote pour deux raiſons; l'une qu'elle l'avoit deſtinée au Duc de Longueville; l'autre qu'elle lui avoit déjà remarqué de la repugnance pour la vie religieuſe. Dans le 51. livre il dit qu'elle l'éleva à la Religion Proteſtante, mais en ſecret par la crainte de ſon mari; & qu'enſuite cette Charlote n'aiant à peine qu'un an, fut jettée dans le Couvent de Joüare: *Vix annicula in Jovarienſe Monaſterium conjecta.* Si elle n'avoit qu'un an, tout ce qu'on a dit de ſon inſtruction & des marques de ſa repugnance eſt faux & impoſſible. Il faut ſans doute ou que ce grand hiſtorien ait été dans des diſtractions d'eſprit peu ordinaires, ou, ce qui eſt plus vraiſemblable, qu'il ait entendu par *anniculus* un âge plus avancé que celui d'un an. Mais ſe trouve-t-il de bonnes autoritez pour ce ſens-là?

(G) *Le fils du Duc de Nevers.*] On l'apelloit le Comte d'Eu. Je ne trouve point en quel tems il ſe maria; mais je me defie du Pere Anſelme, qui (c) dit qu'*Anne de Bourbon fut mariée par contract du 6. de Septembre 1561. avec François (d) de Cleves II. du nom Duc de Nevers, & qu'elle mourut ſans enfans l'an 1572.* Car quelle aparence qu'on ait marié cette Princeſſe huit ou neuf jours après la mort de ſa mere? Je n'inſiſte point ſur ce qu'a dit le (e) Preſident de la Place, que *le Duc de Nivernois mourut peu* après le mariage de Henri de Cleves ſon fils avec Anne de Bourbon; d'où il faudroit conclure que ce mariage preceda la mort de la Ducheſſe de Mompenſier, ſi l'on ne prenoit point garde que ceux qui mettent la mort du Duc de Nevers au 13. de Fevrier 1561. (f) ſe reglent ſur la coutume qui duroit encore de commencer l'année à Pâques. Or ſur ce pied-là il eſt clair que ce Duc mourut après Jaqueline de Longvic, & qu'ainſi ce qui a été cité du Preſident de la Place, ne refute point le Pere Anſelme. J'aimerois mieux me prevaloir de Brantôme, qui dit que le Comte d'Eu alla épouſer en Eſpagne la Princeſſe Anne. *C'étoit*, dit-il (g), *le plus beau Prince à mon avis que j'aye jamais veu, & le plus doux & le plus aimable; nous le tenions tel parmi nous, & lors qu'il s'en alla (h) épouſer Madame ſa femme en Eſpagne, fille à Mr. de Montpenſier, il y fut auſſi tout tel eſtimé & admiré autant de ceux de la Cour, que de tout le païs.* A qui croirons-nous, ou à Brantome qui dit que la Princeſſe fut épouſée en Eſpagne, ou à Mr. de Thou & au Preſident de la Place, qui diſent, celui-là qu'après ſon retour d'Eſpagne elle épouſa Henri de Cleves, celui-ci, que la Ducheſſe ſa mere la rapella d'Eſpagne, afin de la marier à ce Henri? Mr. de Thou qui remarque qu'elle mourut peu après ſes noces, auroit pu en dire autant de ſon mari tué à la bataille de Dreux, par la faute d'un Enſeigne du Duc de Guiſe, qui laiſſa debander ſon piſtolet. Voilà ce qu'en dit Brantome: mais d'Aubigné (i) le conte tout autrement, & nous fait ſavoir que ce jeune Duc de Nevers avoit eu conoiſſance de la verité. C'eſt aparemment pour cela que Jaqueline de Longvic avoit voulu être ſa belle-mere. Beze raporte aſſez au long la mort & la Religion de ce Duc (k); & comme il remarque (l) que le Marquis d'Iſles ſon frere, & la Marquiſe ſa femme aſſiſtoient aux exercices de pieté avec lui, & qu'ils firent même la Cene tous enſemble le jour de Pâques 29. de Mars 1562. comme, dis-je, il remarque cela ſans dire jamais un ſeul mot de la Ducheſſe, il faudroit conclure qu'elle mourut peu après ſon mariage, ainſi que Mr. de Thou l'a avancé, ſi l'on ne voioit deux Auteurs qui s'y opoſent; l'un eſt le Pere Anſelme aſſûrant que cette Dame deceda l'an 1572. l'autre eſt Brantome qui en (m) parle comme de la *veuve du Comte d'Eu, depuis Monſieur de Nevers*, lors qu'il donne la liſte des Dames de la Cour de Catherine de Medicis.

(H) *La Reine Eliſabeth qui l'aima beaucoup.*] Brantome m'aprend (n) que cette fille de Monſieur de Mompenſier, *trés-ſage, trés-vertueuſe & belle Princeſſe, & pour telle tenuë en France & en Eſpagne*, avoit été *nourrie quelque tems* en Eſpagne *avec la Reine Elizabeth de France, étant ſa Coupiere, lui donnant à boire, d'autant que la Reine étoit ſervie de ſes Dames & filles, & chacune avoit ſon état.* Cette Reine lui donna un diamant de 15. cens à deux mil écus. Une maîtreſſe du Comte d'Eu temoignant beaucoup d'envie d'avoir cette bague qu'elle vit au doigt du Comte, l'obtint ſans peine, & la porta toûjours pour l'amour de lui. La Comteſſe à qui ſon mari avoit fait accroire qu'il avoit perdu ou engagé ce diamant, le vit *entre les mains de la Demoiſelle qu'elle ſavoit bien être maîtreſſe de ſon mari*, & *tourna la tête de l'autre côté, & jamais n'en ſonna mot* à l'un ni à l'autre. Brantome a raiſon de l'en louër: mais quel deſordre! Ce Comte vêcut peu de tems depuis ſes noces, & il ne laiſſa pas d'être infidelle à ſa femme.

(I) *Procurer à la France un Chancelier.*] Mr. de Thou (o) nous aprend ce fait en cette maniere: *Id autem factum Jacoba Lonviana Monpenſerii uxoris commendatione qua in Catharina amicitia præcipuè florebat, excelſo ingenio mulier, & qua creſcentem Guiſianorum potentiam ſuſpectam habebat. Illa Cathaſinam Guiſianorum violentiam jam expertam proprio metu incendebat, & ad imperium anhelanti certiſſimam viam oſtendebat, ſi aliquem deligeret cujus ſalutaribus monitis eorum pernicioſa conſilia revinceret.* Voiez une ample paraphraſe de ce Latin dans Varillas (p) à la vie de François II. où l'on trouve auſſi comment la Ducheſſe de Mompenſier (q) contribua à ſauver le Prince de Condé ſous le même regne. Cet Hiſtorien ne lui eſt pas

(i) *Tome 1. pag. 237.*

(k) *Hiſt. Eccl. l. 6. pag. 241.*

(l) *Lib. 5. pag. 748. 749.*

(m) *Brantome, Diſcours de Catherine de Medicis dans le tome des Dames illuſtres.*

(n) *Dames Galantes, tome 2. pag. 396.*

(o) *Lib. 24. ſub fin.*

(p) *Pag. 195. & ſuiv. édit. de Holl. Voiez auſſi pag. 264.*

(q) *Pag. 295.*

Digitized by Google

LONGUS, Sophiſte Grec, Auteur d'un livre intitulé Ποιμενικὰ, c'eſt-à-dire *Paſtorales*, qui (A) eſt un Roman ſur les amours de Daphnis & de Chloé. Mr. Huet ‡ Evêque d'Avranches, qui eſt un grand juge en toutes matieres, dit aſſez de bien de cet Ouvrage; mais il y remarque auſſi beaucoup de defauts, entre leſquels le plus grand ſans doute conſiſte dans les obſcenitez (B) qui s'y trouvent. Cela eſt encore plus éloigné de la politeſſe de nos Romans, que la conduite de la Bergere de Longus: elle aime trop tôt, & accorde (C) des baiſers trop promtement. On croit que Longus a fourni l'idée d'une galanterie fort platte qui regne dans quelques

‡ *De l'origine des Romans, pag. 66. edit. Latina.*

(a) *Tome 1. pag. 9. ad ann. 1560. Il cite la negociation de la Ducheſſe de Montpenſier avec le Roi de Navarre.*

pas ſi favorable dans la vie de Charles IX. Il veut qu'elle ait été cauſe de ce que le Roi de Navarre renonça à la Regence en faveur de la Reine mere. *Les perſuaſions*, dit-il (a), *de la Ducheſſe de Montpenſier, que l'on appeloit la Sirenne, l'emporterent ſur les remontrances des Montmorencis, des Chatillons, des Calviniſtes & des plus zélez Catholiques. . . . . La facilité de ce Prince fut la cauſe ou l'occaſion de tous les maux qui affligerent la France durant ſi long tems.* Mais puiſ qu'il avouë que le Connetable & l'Amiral, *au lieu de le detourner d'un ſi honteux deſiſtement, l'y confirmerent par cette ſeule raiſon* (b), *que ſon inconſtance les embarraſſoit trop, & qu'ils diſpoſeroient plus aiſément de la Reine, aprés l'avoir obligée par un bienfait auſſi conſiderable qu'étoit celui de porter le premier Prince du ſang à lui ceder la Regence*, il n'y a pas tant à crier contre la negociation de cette Ducheſſe. Mr. de Thou (c) ne la blâme point.

(b) *Derobée à Theod. de Bezo hiſt. Eccleſ. lib. 4. pag. 406.*

(c) *Lib. 25. pag. 515.*

(A) *C'eſt-à dire Paſtorales.*] Le mot *Paſtoralia* lu dans Voſſius par Mr. Moreri lui a fait juger que cet Ouvrage eſt en vers; Longus, dit-il, *laiſſa quatre livres de vers Paſtoraux ou Eclogues que Gaudefroi Jangerman nous a donnez en Latin avec des remarques de ſa façon, & il a dedié cet Ouvrage à ſon couſin Louis Camerarius.* Les Paſtorales de Longus ſont en proſe; le traducteur Latin s'apelle Godefroi Jungerman; & il étoit inutile de remarquer qu'il dedia cette verſion à Louis Camerarius ſon couſin. Voſſius de qui Moreri a tiré cette particularité, a eu des raiſons de la fourrer dans ſon livre, tirées du tems & du pais où il écrivoit; car ce Mr. Camerarius étoit fort connu en Hollande, où il avoit été Ambaſſadeur du Roi de Suede: c'eſt ce que Voſſius ne manqua pas d'ajoûter (d). Moreri qui n'avoit point les mêmes raiſons devoit negliger cette queuë, ou en tout cas il devoit dire tout ce que Voſſius avoit dit; par là il eût donné lieu à ſes lecteurs de ſe faire quelque idée de celui auquel on avoit dedié la verſion de Longus. De plus habiles gens que Mr. Moreri ont cru que les Paſtorales dont je parle étoient en vers. Malincrot a été dans (e) cette erreur, comme le remarque le Sieur Konig (f), qui de ſon côté ignore qu'avant l'édition de Jungerman (il le nomme Jugerman) ces Paſtorales euſſent paru en Latin.

(d) Operam ſuam dicavit conſobrino ſuo Ludovico Camerario tum Electori Palatino à Conſiliis, poſtea ſereniſſimi Suediæ Regis Legato ad Fœderatos Belgas. *Voſſius de Hiſtoricis Græcis pag. 517.*

(e) Longus Sophiſta ſcripſit Heroico carmine de amoribus Daphnidis & Chloes libris quatuor. *Mallincr. Paralipomen. de hiſt. Græc. pag. 39.*

(f) *Bibliothec. pag. 480.*

(B) *Dans les obſcenitez qui s'y trouvent.*] Je croi que ce fut à cauſe de cela que Mr. Huet n'acheva pas de le traduire en Latin, car il nous aprend qu'il entreprit cette traduction dans ſa jeuneſſe, avant qu'il conût parfaitement le caractere de cet Ouvrage, & combien cette lecture pouvoit nuire aux jeunes gens, & convenoit peu à des perſonnes âgées. (g) *Quum puer eſſem, hunc autorem Latine interpretandum ſuſcepi, cum nondum ſatis haberem exploratum, quid in eo laudabile eſſet, quid vitioſum; & quantum ejus lectio pueritiæ damnoſa ſit, quam parum etiam ætati provectiori decora.* Cette raiſon n'empêcha pas un Profeſſeur de Franeker de traduire ce Roman, & de le donner au public avec de ſavantes notes l'an 1660. Il craignit la cenſure de certaines gens, dont l'humeur auſtere & chagrine ne peut ſouffrir que l'on publie des avantures de mauvais exemple. Voici les devans qu'il prit contre eux; ſes paroles meritent d'être raportées, parce qu'il y a bien des Auteurs dont la vertu & la ſageſſe pourroient être chicanées, ſi l'on n'opoſoit à la critique farouche & maligne des faux Catons le bouclier de ce Traducteur de Longus. *Dicam hic quod ſentio*, dit-il (h), *Non feram judices noſtra in cauſâ, Caperatâ fronte Catones, qui ſine dubio me altum ſtertere, aut cucurbitas pingere mallent, quàm tanto conatu, tam immanes nugas agere, vitioque fortaſſe mihi vertent, quod logos hoſce amatorios (quid enim quaſo eſt, quod non vellicare malignitas poſſit?) haud tamen illepidos, nec inſicetos, latine converſos, grandior ætate, & γεγονὼς μὲν ἡλικίας ἤδη πρόσω, in lucem edere ſategerim. O formidabilem cenſorum ſeveritatem! Quorum cenſura actum erit de Homero, homine ab ipſis gratiis ficto, venereos amores, adulteria, inceſta, ſcelera prolixè deſcribente: quem tamen Alexander tanti fecit, ut ſuo pulvillo noctibus ſingulis ſubdiderit: Actum de Ariſtophane, quem nihilominus Johannes ille Antiochenus, ſummorum Theologorum lumen, qui propter aureum eloquentiæ flumen, Chryſoſtomi cognomen obtinuit, nocturna diurnaque verſaſſe manu, à viris ſuæ dignis memoria prodidum eſt. Nullum equidem Poëtarum invenias, quin multa multorum ſcelera nefaria narret, non quidem ad bonos labefactandos, corrumpendosque mores; ſed potius ad eoſdem emendandos, atque flagitia illa deteſtanda, abominanda. Multo minus vitiligatores, (quorum ſeges in hoc ſeculo denſa eſt) homines, ut Plinius ait, ad venena natos, qui nullum aliud abominati ſpiritus præmium norere, quam odiſſe omnia: At potius rerum humanarum æquos mihi æſtimatores exopto.* Ce Profeſſeur de Franeker s'eſt vu indiſpenſablement obligé dans ſon commentaire à toucher les impuretez de Longus, mais il l'a fait en y oppoſant ſa deteſtation. Que pouvoit-il faire davantage? *Opus alioqui tam obſcenum eſt*, ces paroles ſont de M. Huet, (i) *ut qui ſine rubore legat eum Cynicum eſſe neceſſe ſit.* Cet *alioqui* ſe raporte à un grand defaut qu'il venoit de remarquer. C'eſt que Longus commence ſon livre à la naiſſance de ſon Berger & de ſa Bergere, & le continuë juſques à leur mariage, & à leurs enfans, & à leur vieilleſſe (k). C'eſt ſortir entierement du vrai caractere de cette eſpece d'écrits. Il les faut finir au jour des noces, & ſe taire ſur les ſuites du mariage. Une Heroine de Roman groſſe & accouchée eſt un étrange perſonnage.

(g) *Petrus Daniel Huetius, de origine fabularum Romanenſium, interprete Gulielmo Pyrrhone, pag. 67.*

(h) *Petrus Moll, Snecanus, J. U. D. & Gr. linguæ Profeſſor ordinarius in Acad. Franekerana, epiſtola dedicator. Longi Paſtoralium.*

(i) *Huet ubi ſupra.*

(k) Pejus etiam vitium eſt perverſa & præpoſtera operis œconomia. A paſtorum cunabulis inepte orditur, & vix in eorum nuptiis definit: ad eorum uſque liberos, imo & ſenectutem ſua narratione progreditur. *Id. ibid.*

(C) *Elle accorde des baiſers trop promtement.*] Vous n'avez pas lu cinq ou ſix pages que vous trouvez Daphnis extaſié du plaiſir qu'un baiſer de ſa Bergere lui cauſe. (l) Τῦτο φίλημα καινὸν, s'écrie-t-il, ἐκπεπλῆχέ μου τὸ πνεῦμα, ἐξέλυτο ἡ καρδία, τέτηκε ἡ ψυχὴ, & ὅμως πάλιν φιλήσαι θέλω, *Hocce oſculum admirabile eſt, quippe ſpiritus meus exultat, cor exilit, anima liqueſcit: attamen iterum ſuaviari cupio.* Une lacune qui eſt dans la même page nous empêche de ſavoir les circonſtances de ce baiſer. Peu aprés on trouve qu'il manie les tetons (m) de ſa Bergere ſans qu'elle s'en fâche. Cette pauvre fille l'aiant vu tout nud fondit d'amour, elle ne vit rien en lui que de très-aimable, elle fut ſi peu effraiée de cet objet qu'elle s'en aprocha hardiment, & qu'aprés avoir baiſé ſon Berger, elle l'aida à reprendre ſes habits. (n) Ἡ μὲν γὰρ γυμνὸν ἐῤῥώσατο Δάφνιν, ἐπαισθὼν ἐπέπηκτο τὸ κάλλος, & ἐπέκεστο, μηδὲν αὐτῷ μέρος μὴ ψαῦσαι δυναμένη. . . . . (o) ἡ δὲ, τὴν ἰδέαν αὐτῦ λεοῦσα & γυμνωθέν & ἐνδυσάμενον, πρότερον & αὐτὴ φιλήσασα. *Illa enim nudum conſpicata Daphnidem, efflorescentem in ejus pulchritudinem incidit, atque contabuit, cum nullam ejus partem vilipendere poſſet. . . . . At illa viciſſim, dato oſculo, veſtem illius, jam lotæ atque denudati, induebat.* Toutes ces choſes ſeroient des monſtres dans les Romans d'aujourd'hui. On ne pardonne point au Marquis d'Urfé les faveurs legeres qu'il fait obtenir à Celadon: on lui fait un crime du plaiſir qu'il lui procure de voir Aſtree toute nuë. Voici les termes de l'accuſation; c'eſt Aſtrée qui parle. *C'eſt vous*, dit-elle (p), *en jettant les yeux ſur Durfé, c'eſt vous qui êtes l'auteur de l'injure dont je me plains, & votre plume temeraire a jetté des traits dans mon Hiſtoire qui me bleſſent dans la partie de l'ame la plus ſenſible. Je ne ſuis pas plus delicate qu'une autre*, pourſuivit-elle, *j'excuſe les emportemens amoureux, lors qu'une paſſion toute pure les produit: un baiſer ſurpris galamment n'éfaroucha jamais ma pudeur, & je ſçay qu'il y a de petites privautez que l'amour inſpire, & que la raiſon ne condamne pas. Mais quand je conſidere que je ſuis une des trois Bergeres que vous preſentez à Celadon toutes nuës, de quel œil puis-je regarder une avanture ſi injurieuſe à ma vie? Et ne dois-je pas croire, ou que vous avez eu mauvaiſe opinion de ma pudeur, ou que vous m'avez priſe pour une eſclave que vous vouliez vendre à ce Berger. Si je ne me flatte point dans ma beauté, je croy que mon viſage tout ſeul pouvoit bien faire une conqueſte; Il y avoit aſſez de feu dans mes yeux pour brûler un cœur, & je puis dire ſans preſumer trop, que ma nudité n'eſtoit point de l'eſſence de ma victoire.* C'eſt un defaut trop ordinaire aux Auteurs des Romans (q) Grecs: les femmes y font les premieres avances; les hommes y ſont trop ſages. Mr. Huet ne diſconvient pas que cette conduite des hommes ne ſoit fort loüable ſelon les regles de la Morale; mais il ſoutient avec raiſon qu'elle eſt

(l) *Longus lib. 1. pag. 12. edit. Franeker. in 4.*

(m) Καθῆκεν αὐτῆς εἰς τὰ ſίφνα τῆς χεῖρας. Manu ſua pectori illius admota. *Ib. pag. 21.*

(n) *Ibid. pag. 18.*

(o) *Ibid. pag. 19.*

(p) Parnaſſe reformé pag. 136. edit. de Hollande. Voiez là même pag. 167. l'article 18. de l'Edit d'Apollon.

(q) Conferez ce qui a été dit dans la remarque C de l'article d'Hyppolite.

Digitized by Google

ques Romans: la Bergere verſe à boire, & boit un peu la premiere, & puis elle preſente de telle ſorte le verre au Berger, qu'il faut qu'il aplique ſes (D) levres preciſément à l'endroit où elle avoit apliqué les ſiennes. Perſonne parmi les anciens ne parle de Longus, ce qui fait qu'on ne ſauroit bien dire en quel tems il a vêcu. On a pluſieurs éditions (E) & pluſieurs verſions de ſon Ouvrage.

☞ LORME (PHILIBERT DE) l'un des meilleurs architectes qui fuſſent en France au XVI. ſiecle, étoit de Lion. Il fut Aumônier ordinaire de Henri II. & de Charles IX †. & Abbé de Saint Eloi de * Noion, & des Saints Sergius & Bacchus d'Angers. C'eſt ainſi ‡ que ſes Abaïes ſont qualifiées par Antoine Mizauld dans l'épitre dedicatoire du *Nova & mira artificia comparandorum fructuum* datée de Paris le 1. de Novembre 1564. On le nomme Abbé de Livri dans la vie de Ronſard, & l'on ajoûte qu'il eut (A) un demêlé avec ce grand poëte, où Catherine de Medicis lui donna le tort. Il publia divers Ouvrages d'Architecture dont vous pourrez voir les titres dans la Croix du Maine.

☞ LOR-

† *Du Verdier Vau-Privas Biblioth. Franc. pag. 949.*

* *Et non pas* pres de Noion *comme on le dit dans le Moreri avec la Croix du Maine.*

‡ *Ornatiſſimo viro ac Domino, D Philiberto ab Uimo, S. Eligii Noviom. & SS. Sergii & Bacchi Andegav. Abbati.*

(a) *Huet. ubi ſupra pag. 62.*

(b) *Dans l'article* Heliodore, *remarque* C.

(c) *Preface d'Ibrahim Baſſa, fol.* i i i j. *Notez que ce n'eſt pas elle mais Mr. de Scuderi ſon frere qui parle.*

(d) *Huet. ubi ſupra pag. 64.*

(e) *Vide Longi Paſtoralia lib. 3. pag. 75. edit. Franeker.*

(f) *Lucianus in Dialogo Deorum, p. m. 129. tomi 1.*

(g) Fac primus rapias illius tacta labellis Pocula, quaque bibit parte puella bibas. *Ovid. de arte amat. lib. 1. pag. m. 170.*

(h) *Hieronym. epiſt. 2. ad Nepotian. pag. m. 213.*

(i) *Idem epiſt. 47.*

(†) Et quodcunque cibi digitis libaverit illa, Tu pete: dumque petes, ſit tibi tacta manus, *Ovidius ubi ſupra.*

(k) *Voſſius de Hiſtor. Gracis, pag. 517.*

eſt abſurde ſelon les loix du Roman. *Prior amat Hyſmina*, dit-il (a), en parlant du livre d'Euſtathius, où le Heros ne repond rien à une declaration d'amour que lui fait ſon Heroine: *prior amorem & fatetur & offert ſine modeſtiâ, ſine pudore, ſine arte: Atque his blanditiis neque monetur Hyſminias, neque reſpondet. Laudabile id quidem eſt, ſi ad leges Moralis Philoſophiæ; ineptum ſi ad Romanenſia præcepta exigatur.* Voïez ci-deſſus (b) Theagene raillé de ce qu'il donne un ſoufflet à Charidée parce qu'elle le vouloit baiſer. On diroit que Mademoiſelle de Scuderi eſt la premiere qui ait banni du Roman une œconomie qui faiſoit tort à ſon ſexe, & en general à la bienſeance: elle crut introduire des nouveautez en donnant aux Heroines beaucoup de pudeur, & aux Heros beaucoup de tendreſſe, c'eſt pourquoi elle ſe crut engagée d'en propoſer ſes raiſons dans la preface de ſon Ibrahim qui eſt le premier de ſes Romans. Voici ſes paroles. (c) *Vous y verrez, Lecteur, (ſi je ne me trompe) la bien-ſeance des choſes & des conditions aſſez exactement obſervée: & je n'ay rien mis en mon livre, que les Dames ne puiſſent lire ſans baiſſer les yeux & ſans rougir. Que ſi vous ne voyez pas mon Heros perſecuté d'amour par des femmes, ce n'eſt pas qu'il ne fuſt aimable, & qu'il ne peuſt eſtre aimé: mais c'eſt pour ne choquer point la bienſeance en la perſonne des Dames, & la vray-ſemblance en celle des hommes, qui rarement ſont les cruels, & qui n'y ont pas bonne grace. Enfin, ſoit que les choſes doivent être ainſi, ſoit que j'aye jugé de mon Heros par ma foibleſſe; je n'ay point voulu mettre ſa fidelité a cette dangereuſe eſpreuve, & je me ſuis contenté de n'en faire pas un Hilas, ſans en vouloir faire un Hipolite.*

(D) *Aplique ſes levres preciſément à l'endroit où* la Bergere.] Le traducteur de Mr. Huet explique cela de cette façon. (d) *Ab hoc* (Longo) (e) *Euſtathius ſumſiſſe videtur hoc elegans urbanitatis genus, quæ Hyſminam pocula miniſtrantem induxit, & qua parte poculi labra delibans labris ſuis ipſa tetigerat, eadem Hyſminia bibituro tangenda leniter offerentem.* Euſtathius pourroit avoir tiré de plus haut cette belle galanterie, car nous la trouvons dans Lucien. Ce railleur introduit Junon qui reproche à Jupiter de boire les reſtes de Ganymede, & d'apliquer ſa bouche preciſément au même endroit de la taſſe que Ganymede. (f) Ἐνίοτε δὲ καὶ ἀπεγευσάμην μόνον, εἶδωκας ἐκείνῳ. καὶ πιόντος ἀπολαβὼν τὴν κύλικα, ὅσον ὑπόλοιπον ἦν αὐτῇ, πίνει, ὅθεν καὶ αὐτὸς ἔπιε, καὶ ἐκεῖθεν προσήμοζε τὰ χείλη, ἵνα καὶ πίνῃς ἅμα, καὶ φιλῇς. *Interdum autem uni ſolum deguſtaſti, porrigis ipſi: deinde ipſo bibente calicem arripis, & quantum in ipſo reſtat, ebibis, qua parte ipſe bibit, & ubi labia applicuit, ut & bibas ſimul, & oſculeris.* Du tems d'Ovide les Dames ne preſentoient point le verre où elles avoient bu, mais le galant tâchoit de le leur ôter, afin d'apliquer ſes levres au même endroit où les leurs avoient eté apliquées. C'eſt un precepte d'Ovide (g). Je croi que cela eſt encore en uſage dans pluſieurs païs du monde.

SAINT Jerôme decrivant les impertinences des galans, ne dit rien de celle-là, mais il s'en aproche un peu, car il parle des viandes qu'on preſentoit après les avoir goûtées (h); *Crebra munuſcula & ſudariola, & faſciolas, & veſtes ori applicitas, & oblatos & DEGUSTATOS cibos, blandaſque & dulces literulas ſanctus amor non habet. Mel meum, lumen meum, meum deſiderium, omnes delicias, & lepores, & riſu dignas urbanitates, & ceteras ineptias amatorum in comœdiis erubeſcimus.* Il dit ailleurs (i) *ſpectabis aliena oſcula & PRÆGUSTATOS cibos.* Voïez le precepte (†) d'Ovide.

(E) *Pluſieurs éditions & pluſieurs verſions.*] Ce Roman traduit en François par Amiot fut imprimé à Paris en 1559. Laurent Gambara en a fait une verſion, ou plûtôt une paraphraſe en vers Latins, qui eſt fort blâmée (k) par Voſſius. Il trouve que non ſeulement Gambara y change, y ajoûte, y retranche pluſieurs choſes, mais auſſi qu'il ignore ſouvent ce que Longus a voulu dire. La verſion en proſe de Godefroi Jungerman eſt ſans comparaiſon meilleure. Elle fut imprimée à Hanaw avec le texte Grec & des notes l'an 1605. Il en avoit déjà paru une autre verſion (l) à Heidelberg l'an 1601. & avant cela l'Ouvrage avoit été imprimé ſeulement en Grec, à Florence chez Philippe Junctu l'an 1598. ſur le manuſcrit de la Bibliotheque de Louïs Alamanni, avec des notes de Raphaël Columbanius. On parle d'une édition *in* 8. en Grec & Latin par les Commelins l'an 1606. J'ai dit quelque choſe (m) ci-deſſus de l'édition de Franeker. Au reſte je ne ſai où je pourois comprendre ce qui a porté Voſſius à dire, qu'il y avoit 170. ans que Gambara avoit fait la verſion de Longus; car il s'enſuivroit de là qu'il y auroit preſentement (n) plus de deux cens ans qu'elle a été faite, & neanmoins M. de Thou ne place (o) la mort de Gambara qu'en l'année 1586. Il eſt vrai qu'il lui donne l'âge de 90 ans, mais il eſt d'autant plus impoſſible de trouver là de quoi ajuſter le compte de Voſſius, qu'il eſt certain que Gambara fit cet Ouvrage dans ſa vieilleſſe (p), & pendant que le Cardinal de Granvelle auquel il l'a dedié étoit Viceroi de Naples. Mr. Teiſſier (q) ne parle point de la traduction de Longus dans le denombrement des Oeuvres de Gambara.

(A) *Qu'il eut un demêlé avec* Ronſard.] Ce poëte fit une ſatire „ (r) qu'il appelloit la Truelle croſſée, blaſ„mant le Roy de ce que les benefices ſe donnoient à „des maçons. & autres plus viles perſonnes, où par„ticulierement il taxe un de Lorme, Architecte des „Tuilleries, qui avoit obtenu l'Abbaye de Livry, & „duquel ſe trouve un livre non impertinent de l'Ar„chitecture. Et ne ſera hors de propos de remarquer „icy la malveillance de ceſt Abbé, qui pour s'en ven„ger fit un jour fermer l'entrée des Tuilleries à Ron„ſard qui ſuivoit la Royne mere: mais Ronſard, qui „eſtoit aſſez piquant & mordant quand il vouloit, à „l'inſtant fit crayonner ſur la porte, que le ſieur de „Sarlan luy fit auſſi toſt ouvrir, ces mots en lettres ca„pitales, FORT. REVERENT. HABE. Au „retour la Royne voyant cet eſcrit, en preſence „de doctes hommes & de l'Abbé de Livry meſmes, „voulut ſçavoir que c'eſtoit & l'occaſion, Ronſard en „fut l'interprete, apres que de Lorme ſe fut plaint „que cet eſcrit le taxoit: car Ronſard luy diſt qu'il „accordoit, que par une douce ironie il prit ceſte in„ſcription pour luy, la liſant en François, mais qu'el„le luy convenoit encor mieux la liſant en Latin, re„marquant par icelle les premiers mots racourcis d'un „Epigramme Latin d'Auſone, qui commence, *For„tunam reverenter habe*, le renvoyant pour apprendre „à reſpecter ſa premiere & vile fortune, & ne fer„mer la porte aux Muſes. La Royne ayda Ronſard „à ſe venger, car elle tença aigrement l'Abbe de Li„vry apres quelque riſee, & diſt tout haut, que les „Tuilleries eſtoient dediées aux Muſes.„ Du Peyrat raporte cette hiſtoire, & y joint un preambule fort deſobligeant pour nôtre de Lorme, & qui peut-être n'eſt pas bien fondé; car l'Auteur de la vie de Ronſard n'a point fait une ſemblable remarque, & neanmoins elle eût pu ſervir à juſtifier Ronſard. Quoi qu'il en ſoit, voici les paroles de Du Peyrat: (ſ) *Comme la modeſtie de ce Chapelain de Guillaume le Conquerant Roy d'Angleterre, le fit honorer de l'Eveſche du Mans, & louer d'un chaſcun; l'inſolence au contraire, & l'orgueil d'un Eccleſiaſtique de la Chapelle de la Royne mere Catherine de Medicis, l'expoſa à la riſee de la Cour, & de cette grande Princeſſe: il s'appelloit Philebert de Lorme, lequel ayant par la faveur de ſa maiſtreſſe obtenu l'Abbaye de Livry, ſe mécognoiſſoit grandement, & ſon outrecuidance fut cauſe que ce grand Ronſard l'Homere des Fran-*ço*is*

(l) *Je n'avance cela que ſur la foi du catalogue d'Oxford, où vous trouverez à la fin de la page 307. & Gr. Lat. Heid. 1601. 8.*

(m) *Dans la remarque B.*

(n) *On ecrit ceci l'an 1694.*

(o) *Thuanus lib. 84. p. 76.*

(p) Obſtat ingenium tenue, & jam feſſo in corpore vires. Ob longam ætatem invalidæ.

(q) *Eloges tirez de Mr. de Thou, to. 2. pag. 45.*

(r) *Binet à vie de Ronſard pag. m. 144.*

(ſ) *Du Peyrat, Antiquitez de la Chapelle des Rois pag. 204.*

Digitized by Google

LORME (N. DE) l'un des plus fameux Medecins de France vers la fin du XVI. ſiecle & au commencement du XVII. étoit de Moulins en Bourbonnois. Il fut premier Medecin de la Reine Marie de Medicis, & après avoir ſuivi fort long tems la Cour, il ſe retira à Moulins à cauſe (A) de ſa vieilleſſe, & y jouït tranquillement de la gloire qu'il avoit aquiſe. Je ne ſai point le tems de ſa mort, & j'euſſe pu faire cet article beaucoup plus long, ſi Mr. Patin avoit (B) publié le livre qu'il avoit deſſein de faire. Nôtre de Lorme laiſſa un fils qui n'eut pas moins de reputation que lui dans la profeſſion de la Medecine. Il pratiqua dans Paris (C) avec beaucoup de ſuccés, & il fit d'ailleurs beaucoup d'honneur à ſon art par ſa longue vie. Chargé d'années il ſe ſentoit encore aſſez de vigueur pour vouloir (D) ſe remarier: nous voions cela dans les lettres de Gui Patin. J'ai ouï dire qu'il ſe remaria effectivement, & qu'il choiſit une fille très-jeune, & fort jolie, & qu'on crut que cela ne ſerviroit qu'à hater ſa mort, mais au contraire cela ne ſervit qu'à faire mourir la jeune femme. Elle gagna une phtiſie (E) auprès de ce bon vieillard, & n'en put jamais guerir. La converſation de ce Mr. de Lorme (F) étoit admirable. Il avoit été Medecin de Gaſton de France Duc d'Orleans, mais * il ne conſerva guere cet emploi. Il exerça beaucoup plus long tems celui de Medecin des eaux de Bourbon.

* *Patin lettre 415. pag. 235. du 3. tom.*

LOR-

çois, fit contre luy une ſatyre intitulée, la Truelle croſſée. Il donne les deux vers d'Auſone, dont on n'a que les trois premiers mots dans la vie de Ronſard. Voiez la marge (a).

(a) Fortunam reverenter habe, quicunque repente Dives, ab exili progredière loco. *Auſon.*

(A) *Il ſe retira à Moulins à cauſe de ſa vieilleſſe, & y jouït.*] La lettre que le Sieur Bachot lui écrivit, & qu'il publia à la tête de ſon livre (b) des erreurs populaires contient ceci: „ S'il vous agree, ceux-là ſe„ ront bien deſgouttez, qui ne l'auront agreable; puis „ que nos Roys, nos Reynes, les Princes & Princeſ„ ſes de France & de Lorraine ont tant fait de ſi long „ temps, & font encores d'eſtat de vous & de voſtre „ merite, que rien ne vous a peu tant diſtraire de leur „ ſervice ordinaire, que l'impuiſſance de ſuivre deſor„ mais la Cour, que voſtre grand aage & voſtre heu„ reuſe vieilleſſe plus comblee d'honneur que d'années „ vous a envié: vous retirant content & comme aſſou„ vy de tant d'honneurs dans voſtre maiſon, en voſ„ tre patrie, où chacun a veu l'honneur que noſtre „ le Tres-auguſte Roy LOUIS LE JUSTE, vous a „ fait, retournant victorieux du Languedoc au mois „ de Decembre 1622. & la Reyne ſa Mere de vouloir „ loger chez vous au commencement de l'année 1623. „ pour indice de leur bienveillance.„

(b) *Voiez touchant ce livre ci-deſſus pag. 1655. col. 2. remarque E.*

(B) *Si Mr. Patin avoit publié le livre qu'il avoit deſſein de faire.*] Il y vouloit inſerer l'eloge du Medecin qui fait le ſujet de cet article. (c) *J'ai autrefois ramaſſé bien des memoires pour faire des Eloges Latins des François illuſtres en Science, à l'imitation de M. Scevole de S. Marthe, à quoi je pourrai travailler l'Hiver prochain pendant les ſoirées: mais le nombre des malades me fait peur, c'eſt ce qui fait que je n'oſe le promettre abſolument. Vous m'obligerés de demander à Monſieur de Lorme s'il voudroit bien m'envoyer quelques mémoires de feu Monſieur ſon Pere, que je ſai bien avoir été un grand perſonnage, & duquel je ſai quelque choſe de bon que j'y mettrai hardiment touchant la maladie de Marie de Medicis, dans laquelle Monſieur du Laurens deſaprouvoit la ſaignée, trompé par un paſſage d'Hippocrate qui dit, qu'il ne faut pas ſaigner pendant le cours de ventre*, fluente alvo venam non ſecabis, *& au contraire Monſieur de Lorme ſoutenoit & prejoit la ſaignée.* Patin ajoûte que trois Medecins de Paris furent conſultez & confirmerent l'avis de Mr. de Lorme. (d) *La Reine-Mére fut ſaignée & guerit. . . . . Je ferai mes éloges*, continuë-t-il, *plus beaux, plus curieux & plus hiſtoriques que ceux de Monſieur de Sainte Marthe, auſquels ils ne céderont que pour l'expreſſion.* C'eſt dommage qu'il n'ait pas executé ce bon deſſein.

(c) *Patin lettre 363. pag. 85. du 3. tome.*

(d) *Id. ib. pag. 87.*

(C) *Il pratiqua dans Paris avec beaucoup de ſuccés.*] Bachot dans la lettre que j'ai citée ci-deſſus s'exprime ainſi en parlant à Mr. de Lorme le pere. *Je vous rends . . . compte du ſujet de ceſt œuvre que vous avez animé par vos exhortations, s'il vous plaiſt de l'avoir agreable, & à Monſieur voſtre fils, l'un des plus formes & beaux eſprits de ſon aage, & de ce ſiecle en noſtre profeſſion, comme il ſe fait recognoiſtre en toute la Cour & dans la populeuſe ville de Paris.* Bachot écrivoit cela en 1626. Il a mis à la tête de ſon Ouvrage une lettre que de Lorme le fils, ſon allié, *Conſeiller du Roy & ſon Medecin ordinaire*, lui avoit ecrite en lui envoiant un (e) ſonnet de ſa façon. Notez qu'il engagea *Mr. Gaulmyn* ſon couſin a faire des vers Latins à la loüange de ce traité de Bachot. Ils ſont au devant du livre.

(e) *C'eſt un ſonnet acroſtiche: on le voit au devant du livre du Sieur Bachot, avec un autre ſonnet de Mr. de Lorme le pere.*

(D) *Pour vouloir ſe remarier.*] Citons ſur cela un paſſage avec toutes ſes circonſtances. Je le tire d'une lettre de Guy Patin datée du 18. de Juin 1666. „(f) Quand vous avez dit à Monſieur de Lorme que „ Monſieur Blondel vouloit prouver que l'Antimoine „ eſt poiſon, vous dites qu'il a fait un grand ſaut. Il „ n'eſt point mal ſa ſon âge il faute encore ſi bien, „ & Dieu ſoit loüé, qu'il faute encore: mais l'Anti„ moine en a bien fait tomber, qui ne releveront ja„ mais & ne ſauteront plus. Dieu le veuille bien con„ ſerver & ramener de Bourbon en bonne ſanté: & „ puis qu'il penſe à ſe remarier, je lui ſouhaite une „ belle femme telle qu'il la voudra choiſir. Il n'eſt „ rien tel que de mourir d'une belle épée. Il faut en„ trer avec honneur en la Sainte Synagogue.„ Dans une lettre du 20. d'Octobre de la même annee il dit ceci: (g) *J'aprens que Monſieur de Lorme eſt party de Lyon & qu'il s'en retourne à Bourbon ou à Moulins, où il a deſſein de ſe remarier. Il fait bien, ſi c'eſt pour le ſalut de ſon ame: car pour ſon corps je croi qu'il n'a plus gueres beſoin de ce meuble de ménage.* Ce deſſein n'étoit ni executé ni abandonné quand le même Patin écrivit la lettre où ſe trouvent ces paroles: „ (h) Je „ vis dernierement Monſieur de Lorme qui étoit un „ peu indiſpoſé, mais avec la méme vigueur d'eſprit „ qu'en parfaite ſanté. Tout âgé qu'il eſt, on dit qu'il „ veut ſe remarier & quelqu'un pouſſe à lui mettre „ cette folie dans la tête pour l'amener au Triumvirat, „ qui ſera un dangereux joug pour lui & peut-être fa„ tal; Je ſouhaite que ce ſoit pour le ſalut de ſon ame „ & pour la chaleur de ſes pies.„ Il raporte enſuite l'epigramme d'Etienne Paſquier que l'on a vuë (i) ci-deſſus. Cette lettre eſt datee de Paris le 14. de Janvier 1670. Elle prouve que Mr. de Lorme demeuroit alors dans cette ville, & qu'il avoit été marié deux fois.

(f) *Patin lettre 407. pag. 207. du 3. tome.*

(g) *Idem lettre 421. pag. 251.*

(h) *Idem lettre 506. pag. 490.*

(i) *Pag. 587. remarque N.*

(E) *Elle gagna une phtiſie auprès de ce bon vieillard.*] Si elle s'étoit reſoluë par l'eſperance d'un gros doüaire à n'avoir que la condition (k) de la Sunamite, elle eut bien ſujet de s'afliger en voiant les mauvais effets de cette fonction, & combien étoit contagieux pour une jeune perſonne le lit d'un vieillard. Pluſieurs Medecins ſoutiennent qu'il eſt utile à un homme decrepit de coucher avec un enfant bien gras & bien potelé, mais qu'il eſt dangereux à celui-ci d'avoir un tel voiſinage. Neanmoins on voit arriver aſſez rarement ce qui arriva à la femme de nôtre de Lorme, & ainſi l'eſperance qu'elle eût pu avoir d'être bientôt une jeune veuve, fraîche & gaillarde, & bien dotee, n'eût pas été temeraire. Quant à lui s'il ne paioit pas ſon tribut à la vieilleſſe par l'affoibliſſement de ſa memoire (l) & de ſa ſcience, il le paioit par une autre choſe, c'eſt-à-dire par la folie de vouloir ſe remarier. Tant il eſt vrai que la vieilleſſe eſt un peage qui n'admet point d'exemtions pures & ſimples! Il y auroit bien des raiſons à raporter de part & d'autre ſur la queſtion ſi les mariages tels que celui de Mr. de Lorme ſont plus mal aſſortis que ceux qui reſſemblent à celui de Publicius, & de Septicie deux perſonnes fort âgées. Valere Maxime nous aprend qu'Auguſte caſſa le teſtament de Septicie par lequel elle avoit laiſſé tout ſon bien à ſon mari au prejudice des enfans qu'elle avoit d'un autre lit. Cet Auteur éleve juſques aux nuës la juſtice de cet arrêt. (m) *Si ipſa aquitas hac de re cognoſceret, poſſetne juſtius aut gravius pronuntiare? Spernis quos genuiſti: nubis effœta, teſtamenti ordinem violento animo confundis: neque erubeſcis ei totum patrimonium addicere, cujus pollincto jam corpori marcidam ſenectutem tuam ſubſtraviſti.* On devroit peut-être parmi les Chretiens caſſer plus ſouvent que l'on ne fait les contracts de mariage qui joignent enſemble ou deux extremitez de même nom ou deux extremitez oposées, deux vieilleſſes, ou l'âge caduc & la fleur de l'âge.

(k) *Voiez ci-deſſus pag. 1429, col. 1.*

(l) *Voiez la remarque ſuivante.*

(m) *Valer. Maximus lib. 7. cap. 7. n. 4. p. m. 645.*

(F) *La converſation de ce Mr. de Lorme étoit admirable.*] Deux paſſages de Gui Patin feront ici tout mon commentaire. „ (n) Je vis hier (o) Monſieur „ de Lorme par viſite chez luy, il me fit grand ac„ cueil, nous cauſâmes enſemble une bonne heure, „ nous

(n) *Patin lettre 501. pag. 459.*

(o) *C'eſt-à-dire le 6. de Novembre 1669.*

Digitized by Google

LORRAINE (CHARLES DE) Cardinal & Archevêque de Rheims, fils de Claude premier Duc de Guise, nâquit au mois de Fevrier † 1525. C'étoit un homme (A) qui avoit de très-grandes qualitez; mais il en abusa au grand prejudice de la France, pour satisfaire son avidité insatiable d'aquerir des biens & des dignitez. Il recueillit une succession (B) très-ample de Benefices l'an 1550. par la mort du Cardinal Jean de Lorraine son oncle, dont il ne paia point les (C) dettes, quoi qu'il l'eût promis aux creanciers. En même tems il s'insinua par de basses complaisances dans les bonnes * graces de la Duchesse de Valentinois, & s'aquit une autorité extrême, faisant élever aux plus belles charges du Roiaume les personnes qui lui étoient devoüées. Il n'attendoit pas toûjours que ces charges fussent vacantes, il savoit fort bien les ôter à ceux qui les occupoient. Le premier Président du Parlement de Paris ‡ en fit une triste épreuve. Ce Cardinal qui avoit eu sous le regne de Henri II. un credit presque sans bornes, se vit encore beaucoup plus puissant sous le regne de François II. car lui & le Duc de Guise son frere gouvernoient tout le Roiaume à leur fantaisie, sous pretexte qu'ils étoient oncles de la jeune Reine Marie Stuart. Il parut beaucoup dans le colloque de Poissi par son éloquence, & par son érudition; & il est fort vraisemblable qu'il ne (D) consentit à la tenuë de cette assemblée, qu'afin d'avoir lieu de faire paroître qu'il parloit bien, & qu'il avoit de l'esprit. Il parut aussi beau-

† *A commencer l'année au mois de Janvier. Moreri qui le fait naître l'an 1519. se trompe. Son épitaphe porte qu'il mourut* VII. Kal. Jan. 1574. *& qu'il vecut* annos 49. menses 10. dies 8. horas quatuor. *Voiez le* Nomenclator Cardinalium pag. 141.

* *Voiez la remarque* C.

‡ *Voiez l'article* Lizet, *remarque* A.

„nous ne fumes muets ni l'un ni l'autre, il est admi„rable en son entretien, aussi bien qu'en toute autre „chose, il a une mémoire admirable pour son âge de „85. ans, je pense qu'il mourra en sa vieille peau, „avec son antimoine dans le cœur & dans la tête, & „néantmoins, ce qui me console, c'est que j'espére „qu'il n'en prendra jamais, aussi n'en a-t-il pas be„soin.„ Quelques semaines après on lui rendit une autre visite. (a) *Je vis hier Monsieur de Lorme, qui a encore l'esprit bien verd & une memoire prodigieuse, ces deux Facultes sont en luy fort vigoureuses, & ne sentent rien du vieillard, mais pour le reste je n'en répons point,* maximus est aretalogus: *j'apprens qu'il n'a pas bonne main pour la pratique, nonobstant sa prétenduë & assez mystique polypharmacie, il est d'une puissante conversation, il sçait beaucoup de bonnes choses, & les debite merveilleusement bien, & qui plus est, il est fort retenu, quand il est question de juger du merite de plusieurs sçavans, qui ont vecu en France depuis tantôt cent ans, il y employe heureusement son jugement & sa charité,* nemini facit injuriam, nulli quidquam detrahit debitæ laudis: *à tout prendre, c'est un grand homme, qui pour ses perfections & de grandes obligations à Dieu, & à la nature, je voudrois seulement qu'il fut moins bableur, quand il est question de louër quelcun qui le merite moins, mais il me semble qu'il fait cela tout exprès, pour ne point passer pour glorieux & médisant, & à quelque chose cette retenuë est fort bonne.* Du premier de ces deux passages l'on peut inferer qu'il étoit né l'an 1584.

(a) *Idem lettre 503. pag. 476. elle est datée du 13. de Decembre 1669.*

(A) *Qui avoit de très-grandes qualitez, mais il en abusa.*] Voici son portrait selon Mr. de Mezerai. „(b) Le Cardinal étoit un homme tout de feu, toûjours „agissant, & remuant sans cesse des intrigues & des „factions pour agrandir sa maison; aussi capable de „les inventer avec vivacité, comme son aîné de les „executer avec prudence: extremement aspre à amas„ser du bien, haut en paroles & vindicatif, neanmoins couvert, craintif & dissimulé hormis pour le „ressentiment des injures; au reste qui par l'aide des „belles lettres qu'il avoit aquises, & par les charmes „de l'éloquence qui lui étoit naturelle, avoit cet avan„tage de se faire écouter de tout le monde.„ Si vous voulez voir une copie de ce portrait, lisez seulement ce qui suit. (c) *Ce Prince, dont le nom est si celebre dans l'Histoire, & qui avoit l'esprit extremement vif & penetrant, le naturel ardent, impetueux & violent, une rare éloquence naturelle, beaucoup plus de doctrine qu'on n'en doit attendre des personnes de sa qualité, & que son éloquence faisoit paroistre bien plus grande encore qu'elle n'estoit en effet, estoit le plus hardi de tous les hommes dans le cabinet à imaginer & à vouloir entreprendre de grandes choses & de vastes desseins; mais aussi le plus timide & le plus foible, quand il s'agissoit d'en venir à l'execution, & qu'il y voyoit du peril: & sur tout, on ne peut nier qu'il n'ait eu toute sa vie une passion demesurée pour l'agrandissement de sa Maison.* Ces paroles de Mr. Maimbourg precedent l'endroit où il raconte, que ce Cardinal forma dans le Concile de Trente le premier plan de la Ligue.

(b) *Mezerai, hist. de France, tome 3. pag. 2.*

(c) *Maimbourg, hist. de la Ligue, liv. 1. pag. 12. édit. de Hollande.*

(B) *Une succession très-ample de Benefices.*] Le Cardinal Jean de Lorraine (d) *avoit cherché son établissement en France, à l'imitation du Duc de Guise son frere, & l'avoit fait au mepris des Canons sacrés & des plus anciennes Loix de l'Eglise. Il étoit en même temps Archevêque de Lyon, de Reims, & de Narbonne, Evêque de Mets, de Toul, de Verdun, de Terouane, de Lucon, d'Alby, & de Valence, & Abbé de Gorze, de Fécamp, de Cluny, & de Marmoutier.* Son neveu ne recueillit point toute cette succession, mais seulement une très-bonne (e) partie. L'Evêché de Mets fut donné à Robert de Lenoncourt qui contribua beaucoup à faire tomber cette ville sous le pouvoir de la France (f) peu de tems après.

(d) *Varillas, hist. de François I. liv. 7. p. 364. ad ann. 1536.*

LE CARDINAL Jean de Lorraine avoit éprouvé qu'on ne vouloit point diferer jusqu'après sa mort à joüir de sa depoüille. Lisez ce qui suit. „(g) O vilaine „& detestable ingratitude, n'ayant patience que le feu „Cardinal de Lorraine son oncle, par la faveur duquel „il estoit venu du College de Navarre à la Cour, hom„me quant à l'ambition, de tout autre naturel que ses „nepveus, l'enrichist de sa despoüille par son decez, „il (h) ne cessa de luy tirer de dessous l'aisle tout ce „qu'il luy fut possible, par une importunité non gue„res esloignée de violence: & trouva façon de luy fai„re envie de s'esloigner de la Cour, luy aporta des „serviteurs tels qu'il luy pleut, le destitua de ceux qui „estoyent les plus loyaux, sous telle couuerture que „bon luy sembla, & fit en sorte qu'il ne tint pas à luy „qu'il ne le mist tout en chemise, tellement qu'enfin „une mort bien soudaine l'emporta au retour de l'e„lection du Pape Iulles III.„ Ceci est tiré d'une remontrance adressée aux Princes du sang, & inserée par Louis de Reynier Sieur de la Planche dans son histoire de François II.

(e) *Voiez dans la remarque suivante les paroles de Mr. de Thou.*

(f) *Thuan. liv. 6. pag. 122. ad ann. 1550.*

(g) *La Planche hist. de François II. pag. 433. 434.*

(h) *C'est-à-dire le Cardinal Charles de Lorraine.*

(C) *Dont il ne paia point les dettes.*] Il faut entendre Mr. de Thou. (i) *At Carolus Guisianus, qui demum Lotaringus dici cepit, cum patruo mortuo opulentissimorum sacerdotiorum possessionem adeptus esset, nequaquam grande as alienum exsolvit sicuti receperat, quo ille mersus pleroque creditores secum una mersit. Is in arctiorem Pictaviensis familiaritatem, qua totum regis animum occupaverat, turpibus obsequiis cum se insinuavisset, auctor illi fuit quo regni negotiorum administrationem penes se haberet, ut* &c.

(i) *Thuan. ubi supra.*

(D) *Qu'il ne consentit à la tenuë de cette assemblée qu'afin de faire paroître qu'il parloit bien.*] Mr. Varillas avoue que ce Cardinal la souhaita, (k) *par la trop bonne opinion qu'il avoit de son éloquence, & par le desir de disputer contre des personnes qui avoient employé tout leur tems à l'étude de la controverse.* Mr. Maimbourg soutient que (l) *c'est une de ces malignes conjectures qu'on a faites assez souvent, au desavantage de ce grand Prelat, qu'on a voulu en cette occasion taxer de vanité. S'il eût eu autant de pouvoir,* ajoûte-t-il, *qu'il en avoit sous le Regne precedent, il eût sans doute empêché* la tenuë de ce Colloque. Je le croi aussi, car sous le regne precedent il n'eût pas souffert que les Calvinistes eussent eu la liberté de se plaindre; mais quelque changement qui fût arrivé à son credit, il avoit encore assez de pouvoir pour rompre la conference, si elle lui eût déplu. N'avoit-il pas été cause (m) par la remontrance qu'il fit à leurs Majestez à la tête du Clergé, qu'elles n'oserent maintenir le premier (n) édit de Janvier favorable aux Huguenots, & qu'elles allerent tenir leur lit de Justice au Parlement de Paris pour prendre de nouveaux expediens? N'avoit-il pas été cause que les resolutions qui furent prises dans cette Assemblée, produisirent l'edit de Juillet si terrible & si accablant pour ceux de la religion? N'avoit-il point par là triomphé de la Regente fortifiée du Prince de Condé, & de l'Amiral de Coligni, & du Chancelier de l'Hôpital? Quand on peut tout cela, il ne croit pas être fort mal-aisé, ce me semble, d'empêcher le Colloque de Poissi. Il est donc probable que le Cardinal de Lorraine, ravi d'une si belle occasion de faire briller son savoir & son eloquence, contribua puissamment à la tenuë de ce Colloque. Outre qu'il étoit assûré que la doctrine des Calvinistes y seroit condam-

(k) *Varillas, hist. de Charles IX. to. 1. pag. 55.*

(l) *Maimbourg, hist. du Calvin. pag. 212.*

(m) *Varillas ibid. pag. 52.*

(n) *Il ne faut pas confondre cet edit du 28. Janvier 1561. avec celui qui fut donné le mois de Janvier 1562. pour supprimer l'édit de Juillet.*

Digitized by Google

beaucoup dans le Concile de Trente; mais il n'y soutint pas les libertez de l'Eglise Gallicane * avec toute la vigueur (E) que la Cour de Rome avoit redoutée. Il trouva plus à propos pour les interêts de sa maison, de s'humaniser avec le Pape. Son credit qui avoit souffert un peu de diminution par la mort du Duc de Guise son frere, se releva (F) quelque tems après. On l'a regardé comme le principal auteur de la guerre d'Italie, où ce Duc de Guise pensa perdre toute sa reputation. On citera sur ce sujet un passage (G) de Brantome qui merite d'être lu. On en citera un autre qui temoigne la vanité de ce Cardinal, c'est-à-dire la fierté avec laquelle il parla à la Duchesse (H) de Savoie, en la baisant par force. Remarquez bien que c'étoit un baiser de cere-

* *Voiez Fra-Paolo traduit par Amelot liv. 8. p. 794. & la marge de la page 789.*

mônie par les Evêques, ce qui fourniroit de nouvelles armes aux Catholiques zêlez & persecuteurs.

Ceux qui connoissent la vanité de ce Cardinal, par les marques qu'il en donna dans le Concile de Trente, blâmeront sans doute Mr. Maimbourg. On voulut imiter à la clôture de ce Concile l'usage des acclamations & des prieres, qui s'étoit pratiqué dans l'Eglise Orientale, & ce fut *le (a) Cardinal de Lorraine qui prit non seulement le soin de composer ces acclamations, mais encore la peine de les entonner, ce qui le fit blâmer universellement de (b) vanité, cette fonction qui eût été bonne pour un Diacre* (& qui autrefois étoit toûjours faite par des Diacres) *paroissant peu decente pour un Cardinal Prince.* Aiant été capable de donner dans une si puerile ostentation, il est tout-à-fait aparent qu'il souhaitta d'entrer en lice avec les Ministres en presence de toute la Cour, afin de faire paroître son esprit & son eloquence. Il s'étoit si fort attaché au gouvernement de l'Etat, & aux intrigues de la Politique, qu'il avoit lieu de craindre qu'on ne le crût un mechant Theologien. A la verité il pouvoit croire qu'on l'excuseroit d'avoir oublié les idées qu'il avoit aprises dans les Ecoles; mais plus il étoit aparent que sa profonde habileté dans les affaires politiques feroit croire qu'il n'étoit pas fort versé dans les matieres de controverse, plus se persuadoit il qu'il aquerroit de la gloire en faisant voir qu'il les entendoit à fond, & qu'il en pouvoit discourir eloquemment & savamment. Voilà l'écueil où sa vanité échoüa, & l'on peut dire qu'une vanité le guerit d'une autre: car s'il n'eût pas eu l'ambition de faire dire qu'il excelloit jusques dans les choses les plus éloignees de ses continuelles occupations, il eût trop mepriſé le rang & la naissance des Ministres, pour vouloir entrer dans une dispute reglée avec eux. Je voudrois que Montagne eût parle de lui dans le chapitre de ses (c) Essais où il remarque, qu'il *advient le plus souvent que chacun choisit plûtot à discourir du metier d'un autre que du sien, estimant que c'est autant de nouvelle reputation aquise. . . . Voyez combien Cesar se deploye largement à nous faire entendre ses inventions à bâtir ponts & engins, & combien au prix il va se serrant, où il parle des offices de sa profession, de sa vaillance, & conduite de sa milice. Ses exploits le verifient assez Capitaine excellent, il se veut faire conoître excellent Ingenieur, qualité aucunement étrangere.* La Theologie, me dira-t-on, est le metier d'un Cardinal: je repondrai que cela souffre trop d'exceptions, & que si c'est un Cardinal Prince, ou premier Ministre d'Etat, la Theologie n'est pas plus de sa profession, que de celle d'un General d'Armée.

(a) *Voiez Fra-Paolo traduit par Amelot, livre 8. pag. 789. Voiez aussi Mezerai, Abregé Chronolog. to. 5. p. 83.*

(b) *Dans la même Histoire de Fra-Paolo pag. 794. parmi les choses dont ce Cardinal fut blâmé en France, vous trouvez qu'on lui disoit,* qu'il pouvoit bien se passer de composer les acclamations, encore plus de les entonner. Et c'est ainsi, *ajoûte l'Historien,* que souvent les gens vains pour un peu de gloire qu'ils pensent gagner, perdent tout à la fois celle qu'ils ont aquise.

(c) *C'est le 16. du 1. livre.*

(E) *Toute la vigueur que la Cour de Rome avoit redoutée.*] „ (d) Le Cardinal de Lorraine arriva à Trente „ accompagné d'un grand nombre d'Evesques, & y „ prit telle autorité, que le Pape en ayant conceu jalousie, l'appelloit entre ses familiers, *le petit Pape „ d'au delà des monts.* Il sçavoit qu'il venoit avec intention d'agir de concert avec les Imperiaux, pour „ faire donner quelque contentement aux Lutheriens „ (lesquels il desiroit detacher des Huguenots, s'estant „ pour cét effet abouché luy & son frere avec le Duc de „ Virtemberg, & autres Princes de cette croyance, à „ Saverne:) C'est pourquoy il avoit bien pourveu à se „ fortifier contre luy par un grand nombre d'Evesques „ Italiens, que de tous costez il envoya à Trente avant „ que ce Cardinal y fust arrivé. Quelques mois après „ sa venuë, on receut deux grandes nouvelles au Con„ cile, l'une de la mort du Roy de Navarre, l'autre à „ quelques mois de là du gain de la bataille de Dreux. „ Toutes deux firent croire au Cardinal que son „ frere alloit devenir maître de la France, & cette „ consideration augmenta fort son pouvoir dans le „ Concile; & par consequent celuy des Ambassa„ deurs avec lesquels il estoit bien uny du commence„ ment. Ils proposerent donc, selon la charge qu'ils en „ avoient, trente-quatre articles de reformation. . . . „ Le Cardinal de Lorraine les eust sans doute appuyez „ fortement, si la mort du Duc de Guise ne fust pas „ survenuë, mais comme la bonne fortune de ce fre„ re luy avoit fort élevé le courage, sa perte le rabaiss„ sa infiniment; il ne songea plus qu'à s'accommoder „ avec le Pape, & relaschant de ses grands desseins, „ obligea aussi tous les Evesques de sa brigue à re„ lascher: Ainsi les Legats, & autres gens dependans „ de la Cour de Rome, demeurerent les maistres du „ Concile, & y firent passer beaucoup de choses selon „ leurs intentions. „

(d) *Mezerai, Abregé Chronologique, to. 6. p. 420. C'est dans le discours de l'Eglise du XVI. siecle, ad ann. 1562. 1563. Voiez aussi la page 67. du 5. tome.*

(e) *Auberi, histoire du Cardinal de Richelieu, liv. 2. pag. 87. du 1. tome, édit. de Hollande 1666.*

(f) *Ibid.*

(F) *Son credit. . . se releva quelque tems après.*] En voici une marque. (e) *Les gardes destinez pour la seureté* du Cardinal de Lorraine *eurent ordre de ne l'accompagner pas seulement jusques dans le Louvre: mais même de ne le pas quitter à l'Autel, & de mêler ainsi l'odeur de la poudre à canon & de la mêche, parmi l'odeur de l'encens & des autres parfums sacrez.* Ce fut Charles IX. qui lui accorda cette faveur, comme le remarque Mr. Auberi (f), en parlant d'un privilege presque semblable accordé au Cardinal de Richelieu.

REFLEXION sur les guerres conseillées par des gens d'Eglise.

(G) *On citera un passage de Brantome* sur la guerre d'Italie.] „ (g) Tant y a que telles deux fautes sont arri„ vées par telles gens, qui veulent manier les armes, „ & n'en sçavent le métier. Et c'est pourquoy ce grand „ Duc de Guise, après qu'il fut grandement trompé en „ son voyage d'Italie, il disoit souvent, j'aime bien „ l'Eglise de Dieu; mais je ne feray jamais entreprise „ de conquestes sur la parole & la foy d'un Prestre. „ Voulant par là taxer le Pape Caraffe, dit Paul qua„ trième, qui ne luy avoit tenu ce qu'il avoit promis „ par de grandes & solemnisées paroles; ou bien Mr. „ le Cardinal son frere, qui en estoit allé prendre lan„ gue, & sonder le gué jusqu'à Rome, & puis tout „ legerement avoit poussé Mr. son frere à cela. Il se „ peut entendre que mon dit Seigneur de Guise l'en„ tendoit & de l'un & de l'autre; car comme j'ay ouy „ dire, qu'ainsi mon dit Seigneur repetoit souvent „ telles paroles devant Mr. le Cardinal, lequel pensant „ que ce fust une pierre tirée dans son jardin, il en en„ rageoit, & se faschoit fort sous bride. „ Les deux fautes dont Brantome parle, sont celle de Louis Roi de Hongrie, & celle de Don Sebastien Roi de Portugal. Louis (h) *mourut en une bataille qu'il donna contre les Turcs, non tant pour raison, que par la persuasion & opiniâtreté d'un Cardinal, qui le gouvernoit fort, luy alleguant qu'il ne se faloit mesfier de la puissance de Dieu, ny de sa juste cause; que quand il n'auroit, que par maniere de dire, dix mille Hongres, estant si bons Chrestiens, & combattant pour la querelle de Dieu, il defairoit cent mille Turcs; & le poussa & le precipita tellement à ce point, qu'il perdit la bataille; & se voulant retirer, tomba dans un marais, où il se suffoqua. De mesme arriva au Roy dernier de Portugal, Sebastian, lequel se perdit miserablement, quand estant par trop foible de force, il se hazarda à donner la bataille contre les Maures, qui estoient trois fois plus forts que luy; & ce fut la persuasion, les prescheimens & les opiniastretez d'aucuns Jesuites, qui luy mettoient en avant les puissances de Dieu, qui de son seul regard pouvoit foudroyer tout le monde, mesme quand il se banderoit contre luy; comme certes c'est une maxime tres-veritable. Mais pourtant il ne le faut tenter, ny abuser de sa grandeur; car il a des secrets que nous ne sçavons pas. Aucuns ont dit que les dits Jesuites le faisoient, & disoient en bonne intention, comme il se peut croire; autres, qu'ils avoient esté apostez & gagnez du Roy d'Espagne, pour faire ainsi perdre ce jeune & cour geux roy, & tout plein de feu; afin qu'apres il fut plus aisement empieter ce qu'il a empieté depuis.* Pour un lecteur qui me blâmera d'avoir alongé cette remarque par le recit de ces deux faits, il y en aura plus de cent qui m'en remercieront dans leur cœur. C'est pour faire plaisir à de telles gens, que je donne quelquefois plus d'étenduë à mes remarques que le texte ne le demande. Ils éprouvent avec plaisir qu'en chemin faisant ils rencontrent plus de choses qu'ils n'en cherchoient.

(h) *Id. ib. pag. 87.*

(H) *A la Duchesse de Savoie en la baisant.*] Il portoit *de son naturel* (i) beaucoup de respect aux Dames. „ Mais il oublia & non sans sujet à l'endroit „ de Madame la Duchesse de Savoye, Donne Beatrix „ de Portugal. Luy passant une fois par le Piedmont, „ allant à Rome pour le service du Roy son Maistre, „ visita le Duc & la Duchesse; aprés avoir assez entre„ tenu

(i) *Brantome ibid. pag. 364.*

Digitized by Google

ceremonie. Il aimoit assez les autres (I) baisers, comme Brantome nous l'aprendra. J'ai parlé ailleurs † de sa haine contre la Religion Protestante, & des écrits satiriques à quoi il fut exposé pour cette raison. J'aurois pu marquer qu'il fut comparé à Seneque (K) dans l'une de ces satires. On se moqua un peu de lui lors qu'il reçut dans Paris un affront sanglant du Marechal de (L) de Mommorenci. Il mourut le 26. de Decembre 1574. Vous trouverez des choses

† *Dans les remarques de l'article* Guise (*François.*)

„ tenu Monsieur le Duc, il s'en alla trouver Madame „ la Duchesse en sa chambre pour la saluër, & s'ap„ prochant d'elle, elle, qui étoit la même arrogan„ ce du monde, luy presenta la main pour la baiser: „ Monsieur le Cardinal impatient de cet affront s'ap„ procha pour la baiser à la bouche, & elle de se re„ culer: luy perdant patience, & s'approchant de plus „ prés encor d'elle, la prend par la teste, & en depit „ d'elle la baisa deux ou trois fois, & quoy qu'elle en „ fist ses cris & exclamations à la Portugaise & Espa„ gnole, si falut-il qu'elle passast par là. Comment, „ dit-il, est-ce à moy à qui il faut user de cette mine „ & façon? je baise bien la Reine ma Maitresse, qui „ est la plus grande Reyne du monde: & vous, je ne „ vous baiserois pas, qui n'estes qu'une petite Duches„ se crottée? & si veux que vous sçachiez, que j'ay „ couché avec des Dames aussi belles, & d'aussi ou „ plus grande Maison que vous. Possible pouvoit-il „ dire vray. Cette Princesse eut tort de tenir cette „ grandeur à l'endroit d'un tel Prince de si grande „ Maison, & mesme Cardinal, veu ce grand rang „ d'Eglise qu'il tient; qui ne s'accompare qu'aux plus „ grands Princes de la Chrestienté. Mr. le Cardinal „ aussi eut tort d'user de revenche si dure: mais il est „ bien facheux à un noble & genereux cœur, de quel„ que profession qu'il soit, d'endurer un affront. „

(I) *Il aimoit assez les autres baisers.*] Ce que l'on va lire est un morceau de la Comedie que les gens du monde jouënt. Par les gens du monde j'entens aussi bien plusieurs Princes de l'Eglise, que les Laïques les plus attachez à la terre. Laissons parler Brantome, il nous aprendra que le Cardinal de Lorraine n'étoit pas moins liberal en matiere de charité, qu'en matiere de galanterie. Très-liberal, dit-il (a), puis je l'apeller, *puis qu'il n'eut son pareil de son temps: ses despenses, ses dons, ses gracieusetez en ont fait foy, & sur tout sa charité envers les pauvres. Il portoit ordinairement une grande gibeciere, que son valet de chambre, qui luy manioit son argent des menus plaisirs, ne faillois d'emplir tous les matins de trois ou quatre cents escus: & tant de pauvres qu'il rencontroit, il mettoit la main a la gibeciere, & ce qu'il en tiroit sans consideration, le donnoit, sans y rien trier. Ce fut de luy que dit un pauvre aveugle, ainsi qu'il passoit dans Rome & que l'aumone luy fut demandée de luy, il jetta à son accoustumée une grande poignee d'or, & s'escriant tout haut,* O tu sei Christo, ò veramente el Cardinal di Lorrenna; *c'est-à-dire: ou tu es Christ, ou le Cardinal de Lorraine. S'il étoit aumonier & charitable en cela, il estoit bien autant liberal és autres personnes, & principalement à l'endroit des Dames lesquelles il attrapoit aisement par ces appas: car l'argent n'estoit en si grande abondance de ce temps, comme il est aujourd'huy: & pour ce en estoient elles plus friandes, & des bombances aussi & parures. J'ay ouy conter que, quand il arrivoit à la Cour quelque fille ou Dame nouvelle, qui fust belle, il la venoit aussi-tost accoster, & l'arraisonnant, il luy disoit qu'il la vouloit dresser de sa main: quel dresseur! Je croi que la peine n'y estoit pas si grande, comme à dresser quelque poulain sauvage: aussi pour lors disoit-on qu'il n'y avoit gueres de Dames ou filles residentes à la Cour, ou fraischement venuës, qui ne fussent desbauchées ou attrappées par la largesse dudit Monsieur le Cardinal; & peu ou nulles sont elles sorties de cette Cour femmes & filles de bien. Aussi voyoit-on pour lors leurs coffres & grandes garderobbes plus pleines de robbes, de cottes, & d'or & d'argent, & de soye, que ne sont aujourd'huy celles de nos Reynes, & grandes Princesses de ce temps. J'en ay fait l'experience pour l'avoir veu en deux ou trois, qui avoient gagné tout cela par leur devant: car leurs peres, meres & marys ne leur eussent pu donner en si grande quantité.*

(a) *Ibid. pag.* 361. *& suiv.*

(b) *Id. au discours sur l'Amiral de Coligni à la page* 174. *du* 3. *tome des Memoires.*

Le même Brantome assûre (b) que la fille bâtarde de ce Cardinal, nommée Arne suivit en Espagne la Princesse Elizabeth fille de Henri II. & femme de Philippe II. & qu'on lui fit épouser Besme l'assassin de l'Amiral.

(K) *Fut comparé à Seneque.*] On ne s'en étonnera pas, quand on saura que l'auteur de ce parallèle prenoit ce Philosophe pour un mechant homme. Servons nous des paroles de Montagne: elles sont dignes de son bon goût. *Parmy une milliasse de petits livrets,* dit-il (c), *que ceux de la Religion pretenduë reformée font courir pour la defense de leur cause, qui partent par fois de bonne main, & qu'il est grand dommage n'est-*

(c) *Montagne, Essais, liv.* 2. *ch.* 32. *pag. m.* 702. 703.

tre occupée à meilleur sujet, j'en ay veu autrefois un, qui pour alonger & remplir la similitude qu'il veut trouver, du gouvernement de nostre pauvre feu Roy Charles IX. avec celuy de Neron, apparie feu Monsieur le Cardinal de Lorraine avec Seneque: leurs fortunes d'avoir esté tous deux les premiers au gouvernement de leurs Princes, & quant & quant leurs mœurs, leurs conditions & leurs deportemens. En quoy à mon opinion il fait bien de l'honneur audit Seigneur Cardinal; car encore que je sois de ceux qui estiment autant son esprit, son eloquence, son zele envers sa Religion, le service de son Roy, & sa bonne fortune, d'estre nay en un siecle où il fust si nouveau & si rare, & quant & quant si necessaire pour le bien public, d'avoir un personnage Ecclesiastique de telle noblesse & dignité, suffisant & capable de sa charge: si est-ce qu'à confesser la verité, je n'estime sa capacité de beaucoup prés telle, ny sa vertu si nette & entiere, ny si ferme que celle de Seneque. Or ce livre de quoy je parle, pour venir à son but, fait une description de Seneque tres-injurieuse, ayant emprunté ces reproches de Dion l'Historien, duquel je ne crois nullement le temoignage.

(L) *Il reçut un affront sanglant du Marechal de Mommorenci.*] Quoi que Charles IX. eût defendu le port d'armes, le Cardinal de Lorraine ne laissa pas de s'aprocher de Paris avec une troupe de gens armez, & de pretendre d'entrer dans la ville avec cette escorte. (d) *Il avoit une permission seellée du grand seau, d'avoir des gardes qui* fussent armez. Le Marechal de Mommorenci gouverneur de Paris *le savoit bien; mais il vouloit que* le Cardinal *lui envoyat faire compliment sur cela,* & il lui *envoya commander par un Prevôt des Marechaux de faire poser les armes à ses gens. Le Cardinal ne laissa pas de passer outre. Le Marechal bien accompagné alla à la rencontre, le chargea dans la ruë Saint Denis. . . . . Les gens du Cardinal s'écarterent çà & là, & lui se sauva dans une boutique avec son (e) neveu. Le soir ils se rendirent tous à l'Hôtel de Cluni qui étoit le logis du Cardinal. Le lendemain le Marechal passa & repassa avec bravade devant sa porte. . . . Le Prevôt des Marchands de la part du Parlement* accommoda cette affaire: *il obtint du Cardinal qu'il sortit de la ville; & du Marechal qu'il laissat les armes aux Gardes de ce Prince, suivant la permission du Roi dont il lui montra la copie* (f). On lira plus agreablement le recit de Mr. le Laboureur. „ (g) Il luy fit „ dire civilement qu'il ne le recevroit point avec cet „ équipage guerrier, & le mepris qu'il en fit l'obligea „ d'autant plus de se commettre à l'extremité, qui „ fut de repousser la force par la force, & de se met„ tre en devoir de faire main basse sur ses gens, s'ils „ n'eussent souffert qu'on les desarmast: comme il fut „ fait sans autre perte, quel'un des siens qui se voulut „ mettre en deffense, & dont le Cardinal qui n'estoit „ pas si vaillant, quoy que plus violent que ses freres, „ fut si épouvanté, qu'il s'alla cacher dans une bouti„ que de la ruë aux Fers, aupres de laquelle l'affaire se „ passa. On le mena ensuite à sa maison de l'Hostel „ de Cluny où il fut quelques jours sans se montrer, „ & enfin il se retira de nuit en son Archevesché de „ Rheims, pour mediter plus en seureté des desseins „ de vangeance, non publique comme esperoient ses „ amis, mais secrette & de cabinet, telles que sont cel„ les de ceux de sa condition, quand ils peuvent fai„ re une affaire d'Estat de leur querelle particuliere. „ Cette adventure fut publiée par toute l'Europe, & „ les Huguenots ne l'oublierent pas dans leurs libelles, „ & principalement dans une plainte qu'ils font faire „ au Cardinal, du peu de secours qu'on luy prestoit „ pour l'execution de ses desseins, où il parle ainsi:

(d) *Mezerai, Abregé Chronolog. to.* 5. *pag.* 86.

(e) *Le Duc de Guise.*

(f) *Ceci arriva au mois de Janvier* 1565. *Voiez Mr. de Thou lib.* 36. *pag.* 743.

(g) *Le Laboureur, Additions aux Memoires de Castelnau, tome* 2. *pag.* 377.

„ *Mesmes Paris entier, duquel le Comperage*
„ *Envers mon frere & moy obligeoit le courage,*
„ *Me delaisse du tout. Je le puis voir ainsi*
„ *Quand pres St. Innocent me fit Montmorency*
„ *Descendre de vistesse, & gagner une porte,*
„ *Ma garde desarma, & mit à pied; de sorte*
„ *Qu'elle ainsi mise en blanc grand des-honneur en a*
„ *Et. . . . . .*
„ *Ah! que j'ay de dépit qu'en abaissant ma corne*
„ *Il me fit en public recevoir telle escorne,*
„ *Sans que de se mouvoir nul homme fit semblant*
„ *En toute la Cité, & que d'un cœur tremblant*
„ *A luy le lendemain j'envoyay me soumettre,*
„ *Le requerant vouloir octroyer & permettre*

Digitized by Google

† *Journal d'Henri III. ad ann. 1574.*

ſes curieuſes † ſur cette mort dans le Journal de Henri III. La Reine d'Ecoſſe ſa niece fut aſſez fine, pour éluder le deſſein qu'il eut (M) de lui retenir ſes pierreries. J'ai oublié de marquer qu'il fut le principal promoteur d'un édit qui rendoit (N) ſemeſtre le Parlement de Paris. Cela ne dura guere.

(a) *Cet écrit eſt intitulé*, Lettre d'un Seigneur du pays de Hainaut envoyée à un ſien voiſin & ami ſuivant la Cour d'Eſpagne.

On conte que la prediction d'un aſtrologue lui fit ſouvent peur, & contribua beaucoup à la peine qu'il ſe donna de faire defendre le port d'armes ſous le regne de François II. Le paſſage que j'allegueraï ſur ce ſujet nous (O) aprendra que l'inſulte qu'il reçut en ſortant de la maiſon d'une courtiſane, l'obligea à faire aller toute la Cour à Saint Germain malgré l'ancienne coutume. N'oublions pas qu'il prêcha en diverſes occaſions, mais bon Dieu! que ce fut d'une maniere bien éloignée de l'eſprit Evangelique. Il prenoit les choſes ſur le ton de l'Alcoran, & comme un vrai ſucceſſeur de Mahomet, & non pas comme un ſucceſſeur des Apôtres; il ne prêchoit que (P) la guerre & que l'effuſion de ſang; mais en temoignant ce zêle barbare contre les

„ Me retirer armé, de crainte des Mutins.
„ Ce que de luy encor tant brave je n'obtins,
„ Ains m'en allay de nuit, emmenant un bon nombre
„ Des miens; ſi qu'en fuyant avois peur de mon ombre.
„ Oh! quel eſtois-je lors, ô combien different
„ Eſtoit Charles nouveau, de ce Charles Parent,
„ De l'eſpouſe à François! Oh que cette nuit coye
„ Differois du plein jour auquel remply de joye,
„ Je condamnay en Roy, inique & déloyal,
„ A la cruelle mort le juſte Sang Royal. „

Il parut d'abord une lettre (a) qui fut promtement refutée. Cette lettre étoit deſtinée à juſtifier le Cardinal, & contenoit pluſieurs mediſances contre la maiſon de Mommorenci, & contre l'Amiral de Coligni. La reponſe fut très-vigoureuſe; elle venoit d'une plume mieux taillée que celle de l'apologiſte du Cardinal. Mr. de Thou fait mention de pluſieurs écrits qu'on publia pour & contre ſur cette affaire, & qui euſſent été multipliez à l'infini, ſi le Parlement de Paris n'eût fait defendre le debit de pareils Ouvrages. Ce même hiſtorien obſerve que Louis Reynier Sieur de la Planche paſſa pour l'Auteur du premier écrit que l'on vit paroître; c'etoit une relation du fait en faveur du Marechal. Il remarque auſſi que le ſentiment le plus commun fût, que ce Marechal n'avoit point agi en habile homme, puis qu'il aima mieux irriter par un grand affront, mais peu dommageable, un ennemi très-puiſſant, que de le ruiner tout-à-fait. *Momorantii prudentiam plerique tunc requirebant, qui potentes inimicos levissimo damno irritare, quàm perdere cùm posset, maluerit.* Le Prince de Conde le blâma de cette conduite (b), & diſoit ſouvent que ſi Mommorenci ne vouloit que ſe divertir, il en fit trop; & que s'il y alloit tout de bon, il n'en fit pas aſſez (c). Peut-être ce Prince n'eût-il pas été fâché que ſans qu'il y eût nulle part, on l'eût defait tout d'un coup d'une famille ſi redoutable.

(b) Certe Condæus ... factum improbavit, ſubinde dictitans Momorantium ſi quidem joco ageret plus quam debuerit, ſi ſerio minus quam oportuit feciſſe. *Thuanus ubi ſupra pag. 744.*

(c) *Un Turc diſoit cela des tournois. Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres, Novembre 1684. art. 9. p. 957.*

La même année le Cardinal de Lorraine s'embarraſſa dans un demêlé qui ne lui reüſſit point. La ſcêne de cette querelle fut le païs Meſſin, où Salcede qui en étoit Bailli s'oppoſa vigoureuſement aux entrepriſes du Cardinal. Cela fut nommé *guerre Cardinale*, dont on imprima tout auſſi-tôt une relation.

(d) Diſcedenti Reginæ conſilium dederat Lotaringus Cardinalis, ut ſuppellectilem, mundumque muliebrem magni pretii, quem in Gallia lucrifecerat, velut in alium orbem tranſitura, apud ſe deponeret, donec de ſui itineris eventu fortuna ſtatuiſſet: verum illa quæ avunculi ingenium probe noſſet, argute reſpondit, cum ſe maris periculo committeret, non videre, cur mundo magis quam ſibi caveret. *Thuan. lib. 29. circa init. p. m. 580. ad ann. 1561.* (e) *Id. lib. 13. ſub fin. p. m. 278.* (f) *Paſquier recherch. liv. 2. ch. 4. pag. m. 65.* (g) *Louis Reinier Sieur de la Planche, hiſt. de François II. pag. 28. & 29.*

(M) *De lui retenir ſes pierreries.*] Marie Stuart après la mort de François II. ſon mari paſſa en Ecoſſe. Le Cardinal de Lorraine ſon oncle étoit d'avis qu'elle lui laiſſât en dépôt ſes pierreries, juſques à ce que la fortune eût decidé du ſuccés de ſon voiage; mais elle ſachant fort bien de quel eſprit il étoit mené, lui repondit que ſe hazardant elle-même à tous les perils de la mer, elle auroit tort d'avoir plus de peur pour ſes bijoux, que pour ſa perſonne. Voiez en marge les paroles de Mr. de Thou (d).

(N) *Qui rendit ſemeſtre le Parlement de Paris.*] Mr. de Thou en parle ſous l'an 1554. comme d'une choſe preſque inconuë, & il obſerve que Jean Daurat precepteur alors des pages du Roi, fit des vers un peu trop hardis, afin de flater le Cardinal de Lorraine. Il compara le Parlement à l'Androgyne de Platon. (e) *In eam rem Joan. Auratus, tunc aulicorum puerorum præceptor & mox profeſſor regius, vir divini ingenii, carmen elegantiſſimum, ſed petulanti libertate, in gratiam Cardinalis Lotaringi, qui negotium illud urgebat, conſcripſit, quo ampliſſ. ordinem androgyno Platonico comparat.* Notez que Paſquier obſerve, (f) que les choſes furent *remiſes en leur premier eſtat au bout de trois ans.* Mr. de Thou le dit auſſi.

(O) *Le paſſage que j'allegueraï ſur ce ſujet nous aprendra que l'inſulte qu'il reçut.*] (g) Le Cardinal „ ſortant „ un grand matin de la maiſon de la belle Romaine, „ courtiſane renommée du temps de Henry, logée en „ la couſture de Sainɛte Catherine, avoit failli d'eſtre „ mal traité par certains ruffians, qui cerchent volon„ tiers les chappes cheutes à l'entour de telles proyes. „ Dequoy eſtonnee ſa ſainɛteté, ſe perſuadant & don„ nant à entendre, que les heretiques luy dreſſoyent „ des embuſches, traina la cour à Sainɛt Germain, & „ fut cauſe que la Royne mere, ne voulant quoy qu'il „ en fuſt, abandonner le Roy ſon fils tant ſoit peu, „ rompit la couſtume auparauant inviolable, qui por„ toit que les Roynes, advenant le decez de leurs ma„ ris, ne departoyent de la chambre de quarante jours, „ & ne voyoyent clarté de Soleil ny de Lune, que leur „ mary ne fut enterré. Toſt apres, eſtans deſpartis „ les eſtrangers, il fut fait edit defendant tout port „ d'armes, & ſpecialement les piſtoles & baſtons à feu, „ ſous grandes peines, revoquant toutes les permiſ„ ſions particulieres & precedentes, ottroyees à qui „ que ce fuſt, s'il n'avoit nouvelle confirmation du „ Roy, de ſorte que ceux de Guiſe & les leurs de„ meurerent ſeuls armez. Davantage ayans à ſuſpects „ les habillemens qui couroyent alors, comme les „ manteaux (h) longs, & les chauſſes larges (& de fait „ auſſi eſtoyent ils par trop exceſſifs, car le manteau „ alloit juſques ſous le gras de la iambe, & ſans man„ ches, & les hauts de chauſſes eſtoyent d'vne aulne „ & demie de large, (i) ou cinq quartiers) ils mirent en „ fait au conſeil privé d'en defendre l'uſage, d'autant „ que la deſſous ſe pouvoyent aiſement cacher des ar„ mes. Et diſoit-on que le Cardinal avoit ceſte ma„ tiere d'autant plus à cœur, qu'un Necromantien luy „ auoit pronoſtiqué à Rome, qu'il ſeroit tué d'un baſ„ ton à feu par l'envie qu'on luy porteroit, & pour „ les ennemis qu'il ſeroit en France, eſtant eſlevé au „ plus haut degré d'honneur. Ce qui le tenoit en ge„ henne & luy cauſoit grandes inquietudes (vray ſa„ laire de ceux qui vont aux devins) lors meſmes que „ tout ployoit ſous luy. „ L'hiſtorien qui me four„ nit ce narré aſſûre que Mrs. de Guiſe ne comparurent point à la magnifique entrée de François II. à Orleans le 18. d'Octobre 1560. (k) *Et diſoit-on que c'eſtoit de crainte de rencontrer quelqu'un deſeſperé: parce qu'vn magicien (comme nous avons dit) avoit predit au Cardinal eſtant à Rome, que ſon frere & luy mourroyent de mort violente & de baſtons à feu, de ſorte que pour eviter cela ils craignoyent telles aſſemblees, encor qu'ils euſſent fait defendre de porter aucunes piſtoles, piſtolets ne harquebuſes ſur peine de la vie.* Notez que la prediction de ce Magicien ſe trouva fauſſe, car le Cardinal ne mourut point de bleſſure, mais de maladie.

(h) *Voiez Henri Eſtienne à la page 208. de ſon Dialogue du nouveau langage François italianizé.*

(i) *Cette mode revint environ l'an 1660.*

(k) *Louis Reynier ib. p. 618.*

(P) *Il ne prechoit que la guerre & que l'effuſion de ſang.*] Le témoin que je citerai n'eſt ni un faiſeur de libelle, ni un Huguenot; c'eſt le fameux Etienne Paſquier. *Par ce que les Miniſtres*, dit-il (l), *gaignoyent auparauant le peuple par preſches & exhortations, auſſi Monſieur le Cardinal de Lorraine a voulu faire le ſemblable entre nous. Il a premierement preſché en l'Egliſe noſtre Dame, ouy d'une incredible affluence d'auditeurs. Et depuis en l'Egliſe ſainct Germain de l'Auxerrois toutes les feries & octaves de la feſte Dieu par entreſuite de journees, luy preſchant un jour, & le lendemain le* (m) *Minime dont ie vous ay cy deſſus eſcrit: admonneſtant ſur toute choſe le peuple qu'il falloit pluſtoſt mourir, & ſe laiſſer eſpuiſer iuſques à la derniere goute du ſang, que de permettre, contre l'honneur de Dieu & de ſon Egliſe qu'autre religion euſt cours en la France que celle que nos anceſtres avoyent ſi eſtroitement & religieuſement obſervee. Ce m'a eſté choſe auſſi nouvelle de veoir preſcher un Cardinal, comme peu auparavant un Miniſtre. Il a excité grandement le peuple aux armes. Il n'eſt pas que les plumes meſmes des Poëtes ne s'en meſlent. Brief on ne corne autre choſe que feux, guerres, meurdres & ſaccagemens.* Si vous voulez voir quels furent les fruits de ces ſermons ſanguinaires conſultez le même Paſquier. (n) „ Il ſeroit impoſſible de vous „ dire quelles cruautez barbareſques ſont commiſes „ d'une

(l) *Paſquier lettr. liv. 4. pag. 231. de la 1. tome.*

(m) *C'étoit Frere Jean de Hans, natif de ſaint Quentin. Paſquier en parle ibid. pag. 203.*

(n) *Id. ib. pag. 232. 233.*

Digitized by Google

les Proteſtans de France, il faiſoit penſion à des Proteſtans (Q) d'Allemagne. Autre ſcêne de comedie.

LOTICHIUS (PIERRE) Abbé du Couvent de Solitaire en Allemagne dans le Comté * de Hanaw, nâquit l'an 1501. Il fut retiré des Ecoles de Leipſic à l'âge de ſeize ans, afin d'être conſacré à la vie monaſtique dans le Couvent de Solitaire. Il reçut l'Ordre de Prêtriſe en 1523. & en fit paiſiblement les fonctions juſqu'en 1525. c'eſt-à-dire juſques à ce que la guerre des païſans l'eût contraint de ſe refugier avec ſon Abbé & ſes confreres auprès des Comtes de Hanaw. Cet Abbé aiant ramené ſon monde dans le Monaſtere, après que ces furieux troubles eurent été appaiſez, commit la † conduite de ſon Egliſe à Lotichius; qui aiant lu les livres de Luther & de Melanchthon ſe trouva capable de prêcher, & de faire toutes les autres fonctions de ſa charge mieux qu'auparavant. L'Abbé mourut l'an 1534. & Lotichius qui lui ſuccéda penſant tout de bon à reformer cette Abbaïe, y ouvrit une Ecole où un grand nombre de jeunes gens furent inſtruits, dont pluſieurs devinrent Miniſtres de la parole de Dieu, après avoir continué leurs études à Wittemberg & à Marpourg. Il établit hautement la Religion Proteſtante dans ſon Monaſtere, & dans tous les lieux qui en dependoient l'an 1543. & il écrivit une belle lettre en Latin à l'Abbé de Fulde, pour lui prouver la juſtice de ſa conduite. Il fut la principale cauſe de la courageuſe reſolution que les Miniſtres du voiſinage prirent de rejetter l'*Interim* en 1549. Le reſte de ſa vie repondit à ce grand zêle, par des actes de pieté & de charité. Son Egliſe, ſon Ecole, & pluſieurs Savans éprouverent les effets de ſon humeur liberale. Il mourut chez le Comte de Hanaw le 23. de Juin 1567. Son corps fut enſeveli deux jours après dans l'Abbaïe de Solitaire †.

LOTICHIUS (PIERRE) neveu du precedent, prit le ſurnom de *Secundus*, afin de n'être pas confondu avec ſon oncle. Il nâquit à Solitaire le 2. de Novembre 1528. Son pere β quoi qu'il ne fût qu'un bon païſan, ne laiſſa pas de le deſtiner aux études; & il ne s'en faut pas étonner, veu ce qui vient d'être dit de l'Abbé Lotichius. Cet oncle aiant remarqué par les progrés que ſon neveu fit à l'Ecole de Solitaire, qu'il étoit très-propre aux ſciences, reſolut d'en prendre un ſoin tout particulier, & l'envoia à Francfort, où Micyllus enſeignoit les belles lettres avec beaucoup de reputation. Aiant apris là beaucoup de Latin & de Grec, & mieux encore les regles de l'art poëtique, à quoi ſon inclination le portoit extraordinairement, il fut envoié à Marpourg l'an 1544. & puis à Wittemberg, où Melanchthon & Camerarius attiroient une infinité de monde. Le jeune Lotichius aquit bientôt l'amitié de ces deux illuſtres Profeſſeurs, celle de George Sabinus qui étoit un fameux Poëte, & celle de pluſieurs autres Savans. La guerre qui s'éleva dans la Saxe l'an 1546. obligea Melanchthon & ſes collegues à ſortir de Wittemberg. Le premier ſe retira à Magdebourg ‡, & y fut ſuivi par nôtre Lotichius; mais lors qu'il en ſortit afin de chercher une meilleure retraite, Lotichius au lieu de le ſuivre prit parti dans les armées. Ce genre de vie n'interrompit point entierement ſon (A) commerce avec les Muſes, & ne dura pas beaucoup; car on ſait que dès l'an 1548. il vivoit paiſiblement parmi ſes livres à Erfort. Peu après il retourna à Wittemberg, où la paix avoit permis à Melanchthon d'aller continuer ſa charge. Il y acheva ſes études de Philoſophie, & puis il s'en alla en France, étant gouverneur des neveux de Daniel Stibar, Doien du Chapitre de Wirtzbourg, homme de grand merite & intime ami de Joachim Camerarius. Ce fut en 1550. qu'il commença ce voiage, qui dura (B) près de quatre ans. Il s'arrêta beaucoup à Montpellier; & (b) Hieron. Zanchius reſponſ. ad Wilhelm. Holderum ann. 1566. pag. 20. apud Hoornb. ſumma controverſ. p. m. 271.

* *Par une faute d'impreſſion aparemment il y a dans les Jugemens des Savans ſur les poëtes tom. 3. pag. 272.* Naſſau *pour* Hanaw.

† Eccleſiæ Solitarienſi ut inſpectorem præfecit. *Paul. Freher. Theatro, pag. 213.*

‡ *Tiré du Theatre de Paul Freherus pag. 213. Freherus cite la Bibliotheque poëtique de Jean Pierre Lotichius.*

β *Il s'appelloit Louis Loticius. Melanchthon changea ce mot en celui de Lotichius (qui lui ſembla plus emphatique) pour Pierre Lotichius Secundus ſon Ecolier.*

† *Le Theatre de Freherus pag. 1249. dit* à Marpourg.

„ d'une part & d'autre. Où le Huguenot eſt le maiſ„ tre, il ruine toutes les images (ancien retenail du „ commun peuple en la pieté) demolit les ſepulchres „ & tombeaux, meſmes paſſant par Clery il n'a pas „ pardonné à celuy du Roy Louys vnzieſme; enleve „ tous les biens ſacrez & voüez aux Egliſes. En con„ tr'eſchange de ce, le Catholic tue, meurdrit, noye „ tous ceux qu'il cognoiſt de ceſte ſecte, & en regor„ gent les rivieres. Il n'eſt pas que parmi cela quel„ ques-uns n'executent leurs vengeances privees ſur „ leurs ennemis aux deſpens de la querelle publique. „ Et combien que les chefs facent contenance de „ n'approuver tels deportemens, ſi les paſſent ils par „ connivence & diſſimulation. La paix vaut mieux „ que la guerre. „ Quoi qu'aujourd'hui les lecteurs ne voient ces choſes qu'en éloignement, ils ne laiſſent pas de concevoir de l'indignation contre ce barbare ſermonaire, & ſur tout lors qu'ils reflechiſſent ſur ſon état. C'étoit un grand Cardinal, qui ne s'expoſoit à rien en allumant par tous les coins du Roiaume la guerre civile. Il étoit aſſûré de ſuivre toûjours la Cour, à l'abri de tout danger, & de toute peine, & que pendant que les Provinces ſeroient un theatre de carnage, il continueroit à ſe veautrer dans les voluptez; que ſon luxe, ſa pompe, ſa bonne chere, ſes amourettes ne ſouffriroient point d'interruption. C'eſt-là un ſujet de ſcandale qui doit augmenter prodigieuſement l'horreur que fait aux ames veritablement Chretiennes un predicateur boutefeu, comet de guerres & de ſuplices, & de tuerie, homme qui à proprement parler n'eſt point de la religion de Jeſus-Chriſt, mais de celle de Saturne, & qui dans le fond pratique ce que les Prêtres de Carthage pratiquoient anciennement en l'honneur de ce faux Dieu. Ils lui immoloient des hommes, (a) & s'imaginoient que ſa religion demandoit de telles victimes.

(a) *Voiez Lactance lib. 1. cap. 21.*

(Q) *Il faiſoit penſion à des Proteſtans d'Allemagne.*] On trouva leurs noms au livre des comptes de l'Intendant de ce Cardinal. Un écrit de Zanchius fait foi de cela. (b) *Certum mihi eſt, quod jam dicam coram Deo; Audivi ex viro harum rerum perito, & fide digno, ſe in libro Theſaurarii illius Cardinalis Lotharingi, paucis ante annis vita defuncti, nonnullorum Germanorum Theologiæ Doctorum & Paſtorum nomina vidiſſe: quibus penſiones annuæ, ex Archiepiſcopatu præſertim Metenſi aſſignabantur. In quem verò finem non fuiſſe ſcriptum.* Il ne faut point douter que le Cardinal ne ſe propoſât d'entretenir la diſcorde entre les Lutheriens d'Allemagne, & les Docteurs de Geneve, mais c'étoient neanmoins de mauvaiſes voies de ſoutenir ſa religion. C'étoit un pur Machiaveliſme. Conferez avec ceci ce que je dis en un (c) autre lieu.

(A) *N'interrompit point entierement ſon commerce avec les Muſes.*] Ecoutons ce qu'il en dit lui-même en leur adreſſant la parole:

Vos (d) quoque ſum lituos inter venerabus & enſes,
Quodque fuit vacuum tempus ab hoſte dedi.
Deque tot amiſſis etiam nunc pauca ſuperſunt
Carmina, militia tempore facta mea.

Au reſte il ne fit gueres plus d'une campagne; ainſi les Auteurs citez par Mr. Baillet n'auroient pas raiſon de dire (e) en general, *que ce qu'il y a de remarquable c'eſt que* Lotichius *compoſoit ſes vers parmi le tumulte du camp, & ſous les armes.*

(B) *Qui dura près de quatre ans.*] Ce fut la durée (f) de tout le voiage. Or comme ils virent d'abord Paris, Rouën, Dieppe, Lion, & qu'ils (g) alloient à pied preſque toûjours, n'aiant qu'un cheval à eux onze pour porter leurs hardes, il eſt ſûr qu'ils ne demeurerent pas à Montpellier *l'eſpace de quatre années*, comme l'a dit (h) un habile homme. Ils y demeurerent de ſuite plus de deux ans: *Cum biennio jam*

(c) *Ci-deſſus pag. 1434.*

(d) *Eleg. 11. lib. 1.*

(e) *Jugemens ſur les poëtes. tome 3. page 273.*

(f) Re vertentes tandem igitur poſt exactum jam ferme quadriennium ex Galliis. *Hagius in vita Lotichii p. 56.*

(g) *Idem p. 42. 44.*

(h) *Teiſſier, Addit. aux Eloges, to. 1. p. 207.*

Digitized by Google

& aparemment lui & ſes éleves y auroient ſouffert bien des avanies *, pour avoir mangé de la viande pendant le Carême, ſi Cluſius qui étoit logé chez Rondelet, n'eût intercedé auprès du Dominicain qui faiſoit l'office d'Inquiſiteur. On en fut quitte pour de l'argent. A peine fut-il de retour en Allemagne, qu'il ſongea au voiage d'Italie. Il le fit comme celui de France aux depens de Daniel Stibar; mais il eut le malheur de lier ſocieté avec un trop grand nombre de perſonnes. Il logea à Boulogne avec un jeune Chanoine de Munich, qui pouvant † trouver au logis une hôteſſe fort commode, alla faire l'amour dehors. L'hôteſſe auſſi éperdument amoureuſe que jalouſe, lui prepara un philtre; mais par malheur Lotichius trouvant ſa ſoupe trop graſſe, l'échangea contre (C) celle du Chanoine, & devint furieux tout à coup. Il fut ſoulagé en vomiſſant une partie de ce philtre, neanmoins il eut une fievre maligne qui lui fit tomber les ongles, & dont il penſa mourir. Hubert Languet ſon bon ami voiageant en Italie, le trouva en ce pitoiable état à Boulogne. La malignité de la drogue opera tellement ſur Lotichius, qu'il ne ſe paſſa point d'année ſans qu'il eût quelques accés de cette premiere maladie, juſques à ce qu'enfin il en mourut. Avant que de quitter l'Italie, il reçut à Padouë le degré de Docteur en Medecine. Quelque tems après ſon retour en Allemagne il fut apellé à Heidelberg, pour y être Profeſſeur en cette ſcience. Il accepta cette vocation, & s'en alla à Heidelberg l'an 1557. Il y gagna l'eſtime & les bonnes graces de l'Electeur Palatin Othon Henri, & de tout le monde: & comme il avoit toutes ſortes de raiſons d'être content de ſon emploi, il n'accepta pas les offres qui lui furent faites à Marpourg, ou de la charge de Profeſſeur en Medecine, ou de celle de Profeſſeur en Poëſie. Il ne jouït pas long tems de cette douce condition. Il fut attaqué de ſon mal au commencement de Novembre 1560. & en mourut le 7. du même mois. C'étoit un homme d'un fort bon commerce, la candeur & la ſincerité (D) même ‡. On publia un recueil de ſes poëſies (E) l'an 1561. Il contient tant de vers d'amour, qu'on crut que l'Auteur avoit beſoin là-deſſus d'un morceau d'apologie. Hagius y (F) travailla. La quatriéme élegie

* *On les menaçoit de les obliger à faire amende honorable.*

† Tum forte (ut fit) amare foris, quod domi habebat, ut ait Terentius. Id impatientius ferens hoſpita juvenis formoſiſſimi amore capta &c. *Hagius in vita Lotichii p. 63. edit. 1609.*

‡ *Tiré de ſa vie compoſée par Jean Hagius ſon bon ami, & publiée 25. ans après la mort de Lotichius. Melchior Adam, in vitis Medicorum pag. 112. a donné un abregé fort etendu de cette vie.*

(a) *Hagius ibid. pag. 63.*

(b) *Id. ib.*

(c) *Thuanus lib. 26. ſub fin.*

(d) *Theatr. pag. 1250.*

(e) *Thuan. ubi ſupra.*

(f) *Camerarius, in epiſt. dedicatoria Operum Petri Lotichii.*

(g) *In vita Philoſoph. pag. 210.*

atque eo amplius forte in Academia Mompeliana vixiſſent, dit Hagius dans la page 47.

(C) *Contre celle du Chanoine.*] De la maniere que Hagius raconte la choſe, ce fut dans la ſoupe que le philtre fut donné: mais il ſe trompe étrangement, s'il s'imagine, comme il ſemble le faire, que les Italiens donnent le nom de *Mineſtra* à ces bruvages enchantez que les Grecs apellent *Philtron*. *Jus parare*, dit-il (a), *neſcio quod malè temperatum ac conciliatum Circæum, Itali mineſtram illud, hoc philtron Græci vocant.* Les Italiens entendent ſimplement par *mineſtra*, ou *meneſtra*, du potage, de la ſoupe.

(D) *La candeur & la ſincerité même.*] Son hiſtorien en donne une preuve très-remarquable. Il ne tenoit qu'à lui de ſe marier fort avantageuſement; mais parce qu'il croioit mourir bientôt, il ne pouvoit ſe reſoudre à tromper la femme qu'on lui eût donnée; & ainſi il refuſa tous les partis qui lui furent propoſez. (b) *Quod ſe ſciret ſupremi diei ſui nec vitæ longioris conſcium fallere puellam ingenuam ullam, fœminæumve genus, aut lactare ſpe connubii fortunæque ſtabilioris nolle.*

(E) *On publia un recueil des poëſies* de Lotichius *l'an 1561.*] Joachim Camerarius en fit l'épitre dedicatoire: il y donne à Lotichius l'éloge du meilleur poëte que ſon ſiecle & l'Allemagne euſſent vu. Depuis cette édition on en a fait pluſieurs autres, augmentées de diverſes pieces. Mr. de Thou (c) qui a mis trois ans entre la mort de Lotichius, & la publication de ſes poëſies par Camerarius, s'eſt trompé de deux années. Moreri a copié cette faute, & y a joint de ſon cru un petit anachroniſme ſur le jour mortuaire, qui ne fut pas, comme il dit, le 24. Octobre, mais le 7. de Novembre. Mr. de Thou qui a mis cette même mort au premier jour de Novembre, n'eſt pas exemt d'anachroniſme. Freherus (d) met auſſi trois ans entre la mort de Lotichius, & l'édition de ſes vers. Mr. de Thou (e) a mis ce Poëte au deſſous d'Eobanus Heſſus. Camerarius pretend que ſi celui-ci étoit en vie, il ſe reconoîtroit inferieur à Lotichius. (f) *Sed & Eobanus & Sabinus, ſi viverent, cum omnia in Lotichii ſcriptis magnopere probarent, tum elegantia & ſuavitate atque exprimendi vetuſtatis ſimilitudinem contentione, ſe ab hoc alicubi ſuperari non negarent.* Hagius aſſûre que les plus grands poëtes d'Allemagne ont temoigné publiquement l'eſtime particuliere qu'ils avoient pour les vers de Lotichius; & il pretend que ſelon l'opinion commune, Lotichius égaloit les plus excellens poëtes anciens & modernes, & qu'il étoit preferable peut-être à quelques-uns des anciens. Il cite des vers de Paul Meliſſus, où l'on donne la ſuperiorité ſur tous les poëtes Allemans à Lotichius en matiere d'elegie. Melchior (g) Adam s'écarte un peu de l'exactitude en abregeant cet endroit, puis qu'il fait dire à Hagius que les plus grands hommes, & nommément George Sabin, Jean Stigelius, George Fabrice, Poſthius & Meliſſus ont donné la palme à Lotichius en fait de vers élegiaques. Hagius à tout rompre ne fait donner cette palme nommément que par Poſthius & par Meliſſus, & il ne dit rien des trois autres, ni expreſſément ni obſcurément, qui ſe puiſſe raporter à cela.

J'avois cru que l'édition des poëſies de Lotichius procurée par Camerarius l'an 1561. étoit la premiere, mais Mr. (b) Kortholt a eu la bonté de m'avertir que l'on imprima à Paris en 1551. chez Vaſcoſan *Petri Lotichii ſecundi elegiarum liber, & ejuſdem carminum libellus ad D. Danielem Stibarum equitem Francum.* La lettre qu'il m'écrivit là-deſſus s'eſt tellement égarée parmi mes papiers, que je n'ai pu la retrouver quand je l'ai cherchée en travaillant à la reviſion de cet article; mais je me ſouviens qu'elle marquoit en detail pluſieurs caracteres de cette édition, & qu'elle m'aprenoit entre autres choſes que le ſonge dont je parlerai (i) ci-deſſous ne s'y trouve point. Mr. Kortholt me fit ſavoir qu'il a inſeré bien des choſes touchant nôtre Pierre Lotichius dans ſa diſſertation *de enthuſiaſmo poetico* imprimée à Kiel l'an 1696.

(F) *Hagius travailla* à l'apologie des vers d'amour.] Il (k) avoue qu'étant fort jeune il faiſoit ſouvent reflexion avec quelque ſorte d'étonnement, ſur les plaintes perpetuelles dont les poëtes rempliſſent leurs vers; qu'ils brûlent d'amour; qu'ils ſont tout percez des fleches de Cupidon, & qu'ils ne trouvent aucun remede aux flâmes qui les conſument.

Mille fatigatus rerum diſcrimina vici,
Sæpe graves æſtus, frigora ſæpe tuli:
Unius haud poſſum ſuperare Cupidinis ignes,
Nec deſideriis fortior eſſe meis.

Après ces vers de Lotichius il en cite trois de Virgile.

Aſpice aratra jugo referunt ſuſpenſa juvenci,
Et ſol creſcentes decedens duplicat umbras.
Me tamen urit amor, quis enim modus adſit amori.

Il ajoûte qu'aiant demandé à des poëtes l'explication de ces choſes, Lotichius lui repondit que c'eſt le feu de l'amour divin, & non pas l'amour venerien qui brûle les poëtes.

Cur vatum pars magna ſuos decantet amores
Miraris, Hagi candide, & cauſſam rogas.
Accipe, non illos Veneris fax improba, verum
Æterni amor generoſus urit numinis.

Cette reponſe eſt ridicule; c'étoit prendre Hagius pour un enfant. Il n'en parle pas comme il devoit; car il ſe contente de dire que Meliſſus lui expliqua beaucoup mieux tout le (l) myſtere. Meliſſus lui repreſenta que ſi quelque choſe eſt très-capable d'attirer les cœurs, & de verſer juſqu'au fond des mouëlles ſes charmes inſurmontables, c'eſt l'amour qu'un objet modeſte & pudique allume. Le ciel (m) le plus pur, ajoûte-t-il, forma cet amour, & lui aſſigna pour thrône les cœurs embraſez. Les aſtres ont ſoin de nourrir ce feu; & comme les poëtes reçoivent du ciel les influences qui ſont la cauſe de la poëſie, il ne faut pas s'étonner qu'ils ſentent ſi vivement le feu de l'amour; car ces influences aiant la même origine que (n) l'amour, l'excitent & l'entretiennent.

Sic propagare laborat
Indita naturæ ſemina quiſque ſuæ.

(b) *Sebaſtian. Da quo ſupra pag. 1730. remarque C.*

(i) *Dans la remarque G.*

(k) *In vita Lotichii.*

(l) Quam rem non paulo & copioſius, & luculentius nobis enucleavit Meliſſus.

(m) Purior hanc æther olim generavit & intra Succenſas juſſit regna tenere fibras.

(n) Habent alimenta calores Vivida fidereis ſota perenne focis.

Pour

gie du ſecond livre a quelque choſe de ſurprenant : elle roule ſur un ſonge qui ſemble être une prediction (G) du ſaccagement de Magdebourg. Je ferai diverſes obſervations ſur ce ſujet qui ſeront plutôt des conjectures, qu'une explication qui me ſatisfaſſe pleinement. On a trouvé étrange

Pour reduire cette explication au langage humain, & à ſa juſte ſimplicité, il faut ſupoſer que Meliſſus a voulu dire, que le même temperament qui diſpoſe un homme à être poëte, le rend ſuſceptible d'amour. On ne prouveroit pas facilement cette theſe, car outre qu'il y a pluſieurs perſonnes qui ont le talent de la poeſie ſans être d'un temperament amoureux, il eſt certain qu'une infinité de gens qui ne ſavent point faire de vers, ſont plus furieuſement tourmentez du feu de l'amour, que ceux dont les poëſies ſont les plus tendres. Combien a-t-on imprimé de vers d'amour qui ne ſont qu'un jeu d'eſprit ? Un poëte mediocrement touché s'aplique tout ce qu'il trouve dans les élegies les plus paſſionnées; il tâche même de renchérir ſur ce qu'il a lu, il invente de nouveaux tours, il etudie les caracteres les plus lugubres. C'eſt afin de faire admirer ſes vers; c'eſt afin d'exercer ſa veine ſur des penſées qui faſſent honneur à ſon eſprit, & qui puiſſent en même tems flater l'objet qu'il adore. Il y en a même qui ne ſont point amoureux quand ils compoſent de ſemblables vers. Theodore de Beze étoit de ceux-là. (a) *Iſtos bonos viros non pudet quicquid de poëtica Candida amoribus luſs, (luſi autem certè pleraque, veteres illos imitatus, priuſquam etiam per ætatem, quid iſtud rei eſſet, intelligerem) ad caſtiſſimam & lectiſſimam fœminam accommodare. Id autem non aliter ſe habere quàm dico, non ii tantùm teſtari poſſunt quibuſcum per id tempus vixi, verum etiam res ipſa declarat: quum nullos unquam liberos ex uxore ſuſceperim, in meis autem illis carminibus, Candidam prægnantem ſuperis commendem : quòd tum mihi nimirum illud fictitium argumentum, ut alia ſubinde multa, occurreret.* Voiez dans ces dernieres paroles un exemple de la conduite des poëtes : ils ſe donnent des ſujets imaginaires, afin d'avoir occaſion de debiter quelques traits d'eſprit. Mais venons à l'apologie de Lotichius.

Il eut 4. maîtreſſes (b) ſucceſſivement, & il fit pour elles beaucoup de vers; il ne ſe propoſa jamais, dit-on, d'en obtenir aucune faveur criminelle, & ce n'eſt que de lui-même, témoin en ſa propre cauſe, que l'on fait cela. *Non fecit id non honeſtè, quia & caſtè amavit Lotichius & ſine crimine ac ſcelere : ſi modo caſtiſſimi Poëta verbis verſibuſque dignamur aliquam habere non dubiam fidem, ſic etenim ipſemet de amoribus ſuis canit, & Claudia ſua* (c).

Feliciter arſi
Inque meo nullum crimen amore fuit.
. . . . . .
Non ego te, mea lux, deceptam fraude reliqui
Non ſpolium rapto turpe pudore tuli.
Dii mihi ſunt teſtes, ſi mentior, æquore vaſto
Obruar, & mutis piſcibus eſca natem.

L'apologiſte remarque que les privileges de la poëſie permettoient à Lotichius d'exercer ſa Muſe ſur les beautez de la terre, car c'eſt un art qui embraſſe la contemplation, & l'explication de tout ce que l'Univers a de beau. *Fecit Lotichius id primum jure poëtices optimo, ad quam ſcilicet rerum omnium pulcherrimarum quæ magna hac univerſitate orbis continentur, cœleſtium terreſtriumque ſpectabilium formarum contemplatio, commentatioque rite pertinet.* De plus comme il étoit civil & poli, il s'apliqua à faire des vers d'amour, & ne voulut point ſe priver de cette galanterie, qui lui fut d'ailleurs avantageuſe pour polir ſes Muſes. *Ex quo illud ſaltem conſecutus eſt commodi, ut molles amores cantando mollius carmen deduceret.* Enfin il avoit beſoin de cette agreable occupation, (d) afin de chaſſer les penſées chagrinantes dont il ſe trouvoit perſecuté.

(G) *Un ſonge qui ſemble être une prediction du ſaccagement de Magdebourg.*] C'eſt-à-dire du ſaccagement affreux que cette ville ſouffrit l'an 1631. aiant été priſe par les troupes Imperiales. Voici la remarque de Mr. Morhof. (e) *Illud ſingulare in hoc viro & propemodum divinum eſt, ac plus quam Poëticum ἐνθουσιασμὸν arguit, quod in* Elegia 4. lib. 2. *ad Joachimum Camerarium ſcriptâ triſtiſſima obſidionis & expugnationis Magdeburgenſis fata integro ſeculo prædixerit. Res omnino notatu digna, ac elegia illa pulcherrima eſt. Hac ille aurea carmina, quod mireris, inter armorum ſtrepitus ipſe miles ſcribebat.* Lotichius vit en ſonge une grande ville aſſiegée, & une fille qui ſe diſoit la protectrice du lieu, & qui ſe plaignoit des malheurs qui deſoleroient cette ville, & qui enfeveliroient un monceau de cendres. Il ne nomme point la ville, & il ne ſait même ſi elle étoit ſur le Rhin ou ſur le Danube, ou ſur l'Elbe, mais il croit que c'étoit ſur l'Elbe. Il faut pourtant qu'il ait caracteriſé Magdebourg, puis qu'on a donné à ſon élegie ce titre, *de Obſidione urbis Magdeburgenſis.* Il y a ſans doute ici quelque choſe de ſurprenant, quoi qu'il faille convenir que l'etat où étoit alors le poëte diminue le merveilleux. Il (f) étoit dans l'armée de la ligue de Smalcalde, plus aſſûré aparemment des bons ſuccés de Charles-Quint, que de ceux de cette ligue. Son imagination ſe repandoit (g) ſur les ſuites que pourroient avoir les victoires de Charles-Quint. Peut-être en ſongeant il tomba ſur cette ſupoſition, c'eſt que l'Empereur châtieroit ſeverement Magdebourg, ſi l'armée des Alliez etoit batuë. Un poëte ſe prepare tout auſſi-tôt à deplorer les malheurs d'une ville ſaccagée: l'une de ſes fictions eſt que la Déeſſe tutelaire (h) fait ſes plaintes &c. Quand on ſe reveille on brouille aiſement les eſpeces, parce qu'on ne ſe ſouvient pas de leur ordre: on oublie celles qui ſervent de liaiſon, & de là vient que l'on s'imagine que les idées que l'on a enchaînées ſoi-même les unes avec les autres, nous ſont venues tout-à-coup par inſpiration. Il eſt preſque auſſi facile de ſe faire des ſyſtêmes ſur les affaires generales en dormant qu'en veillant : une infinité de perſonnes après avoir lu de grandes nouvelles dans la Gazete, ſe font un plan admirable des ſuites qu'elles pourront avoir. Dans un quart d'heure ils menent le victorieux à la ville capitale du vaincu ; ils ſe repreſentent des thrônes renverſez, ils font changer de face à toute l'Europe: & s'ils ſont poëtes ou orateurs, ils joignent à tout cela le plan d'un beau poëme, ou d'une belle harangue. Ils en tienent les figures toutes prêtes: ils ſe repreſentent même l'air & les paroles des Deputez qui viendront porter les clefs des villes. On peut aſſûrer que toutes les heures du jour il ſe paſſe de telles choſes dans la tête de pluſieurs perſonnes. Leur ame quand ils dorment, n'eſt pas moins active à l'égard de ces chimeres. Elle fait des plans à perte de vuë. C'eſt peut-être ce que fit Lotichius cette nuit-là. J'ai dit la raiſon pourquoi il n'auroit point dû s'apercevoir en ſe reveillant qu'il étoit l'auteur de cette ſuite de viſions, comme ceux qui bâtiſſent des chateaux en l'air pendant qu'ils veillent, ſavent & ſentent qu'ils en ſont les vrais auteurs, ſans qu'aucune intelligence étrangere ſe fourre là pour leur reveler l'avenir ; ce qui fait auſſi qu'ils n'y trouvent aucun preſage.

Voilà une obſervation que l'on pourroit faire en admettant la ſupoſition de Mr. Morhof, ſavoir que Lotichius fit ce ſonge avant la bataille de Mulberg, où l'armée de la Ligue fut vaincuë par Charles-Quint. Mais cette ſupoſition n'ayant aucun fondement, j'aimerois mieux dire que Lotichius fit ce ſonge durant le ſiege de Magdebourg l'an 1550. ou l'an 1551. Il étoit facile de s'imaginer, que Maurice Electeur de Saxe qui commandoit à ce ſiege de la part de l'Empereur prendroit la ville, & la traiteroit cruellement. Lotichius agité de cette crainte ſe repreſenta en ſonge le ſac de la ville, & ſe jetta ſur les fictions poëtiques. Il ne manqua pas d'introduire la Déeſſe tutelaire qui proteſtoit de ſon innocence, & de ſa fidelité, encore que l'Empereur la chaſſât de ſa demeure, &c. Le lendemain il trouva cette matiere ſi propre à être traitée en vers, qu'il en fit une élegie, à laquelle il donna lui-même le titre *de obſidione urbis Magdeburgenſis.* Je croi bien qu'il s'imagina qu'il y avoit quelque choſe de prophetique dans ce ſonge : c'eſt qu'il ne ſe ſouvenoit point du commencement de ſa rêverie, c'eſt qu'il ignoroit qu'il eût enfilé lui-même toutes ces viſions, comme les Nouvelliſtes enfilent eux-mêmes (i) en veillant toutes les ſuites qu'il leur plaît de ſupoſer aux ſieges & aux batailles. Or comme le ſiege de Magdebourg fut terminé non par la priſe de la ville, mais par un traité de paix, Lotichius ſe deſabuſa ſans doute lui-même : il conut la fauſſeté de ſes ſonges ; mais ſes vers ſe conſerverent, & virent le jour après ſa mort. Que ſait-on même s'il ne feignit pas qu'il ſongea cela ? Les poëtes ne ſe donnent-ils pas tous les jours cette licence? Après avoir bien examiné tout ceci, je trouve plus vrai-ſemblable de dire qu'il ne ſongea point ce qu'il raconta, mais qu'à l'exemple de pluſieurs poëtes il feignit qu'il avoit ſongé ces choſes.

Depuis la premiere édition de cet Ouvrage, j'ai apris par une lettre de (k) Mr. Kortholt quelques particularitez, qui m'obligent à reflechir encore un coup ſur cette matiere. En 1. lieu il eſt certain que l'elegie

(a) *Beza in epiſtola dedicatoria Poematum.*
(b) Prellas quoque facile amoris bellas ac bonas formas mortales, ac Claudiam quidem primum ſuam multo carmine celebratam, mihi vero non incognitam, ſubruſcam, non informem nec inamabilem puellam: deinde Callirhoen, alteram Celtiberam tunicatam, formoſam: hinc pecoris cuſtodem, religioſam nimis Italam Panaridem: ac poſtremum non vero nomine dictam Phyllida pulchram Nicrogenam. *Hageus ubi ſupra.*
(c) *Id. ib.*
(d) Oblectationem eam animi honeſtam ad leniendas animi curas, moleſtias, ægritudines duceret maximam. Quod poëta ipſe de ſeſe noſter profitetur, *Mollia ſæpe quidem deducere carmina tento, Non tamen ut puris auribus illa probem. Sat mihi ſit rigidas interdum fallere curas, Solamenque mali præmia magna voco.*
(e) *Morhofius, Polyhiſt. lib. 1. c. 19. pag. 226.*

(f) *Je parle ſelon la ſupoſition de Mr. Morhof, qui n'eſt pas certaine.*

(g) *Notez bien ſon 5. vers,* Somnia ſunt curas hæc imitata meas.

(h) *Voiez ce qui ſera cité de Balzac dans la remarque K de l'article* Thomas (Paul) *à l'occaſion d'un bois coupé.*

(i) *Voiez la deſcription que Mr. de la Bruyere.* Caracteres de ce ſiecle, au titre *du Souverain*, p. m. 378. & ſuiv. *nous a donnée du caractere de ces Meſſieurs, ſoit qu'ils aient trop d'eſperance, ſoit qu'ils aient trop de defiance.*

(k) *Sebaſtien. de quo ſupra pag. 1870. lettre b.*

Digitized by Google

étrange que Jules Cesar Scaliger n'ait pas loüé (H) Lotichius. On auroit eu plus de sujet de s'en étonner si la reputation de Lotichius n'étoit pas principalement fondée sur des Ouvrages qui n'ont été imprimez qu'après la mort de ce Scaliger; mais le silence de ce critique n'est point au fond surprenant, puis que les * premieres éditions des poësies de Lotichius sont beaucoup inferieures † à celle dont il étoit impossible qu'il eût conoissance.

* Celle de Paris 1551. in 8. & celle de Leipsic 1552.

† Voiez ci-dessous à la marque ‡.

LO-

gie *de obsidione urbis Magdeburgensis*, ne se trouve point dans le recueil de poësies que Lotichius fit imprimer à Paris chez Vascosan, & dont l'épitre dedicatoire est datée de Paris le 13. de Fevrier 1551. S'il data selon le style qui étoit alors en usage dans le Roiaume de France, c'étoit le mois de Fevrier 1552. Il savoit donc que la ville de Magdebourg ne craignoit plus riens car elle s'étoit delivrée du siege par un traité de pacification au mois (a) de Novembre 1551. S'il data en commençant l'année au mois de Janvier, le siege de Magdebourg duroit encore, & n'étoit pas prêt à finir. Quelle que soit la date qu'il emploia, nous comprenons très-facilement qu'il n'a point dû publier la poësie dont il s'agit; cette elegie, dis-je, où l'on supose qu'il a parlé du saccagement & de l'incendie de Magdebourg; & quand même l'on seroit certain qu'il l'avoit déjà composée, on ne laisseroit pas de croire qu'il se seroit bien gardé de l'inserer dans l'édition de ses vers Latins. En 2. lieu Mr. Kortholt qui se conoît bien en poësie, & qui a confere les diverses éditions des vers de Lotichius, trouve une grande diference entre celle de Paris 1551. & celles qui ont suivi la mort de l'Auteur. Il trouve Lotichius un poëte mediocre ‡ dans les pieces de l'édition de Paris, en comparaison de l'état où elles paroissent depuis qu'elles eurent été corrigées, & en comparaison des nouvelles poësies que l'on voit dans l'edition que Camerarius procura. Il trouve en un mot que Lotichius l'an 1551. n'étoit pas encore un assez bon poëte, pour composer une elegie aussi excellente que l'est celle *de obsidione urbis Magaeburgensis*. D'où il faudroit conclure qu'elle fut faite lors que cette ville-là ne couroit plus aucun risque, & qu'ainsi le songe qui la menaçoit d'une entiere destruction, ne peut point être explique par les hypotheses que j'ai alleguees. C'est une chose qui a du raport au tems à venir, & par consequent à la ruine de Magdebourg en 1631 comme Mr. Morhof le pretend. J'ai deux repliques à faire.

(a) Voiez David Chytraus in Saxonia lib. 17. p. m. 441.

‡ Faites servir ceci contre la plainte de Mr. Morhof dans la remarque H.

I. Je dis premierement, que soit que Lotichius eût composé cette elegie pendant qu'il portoit les armes, soit qu'il l'eût composée pendant le siege de Magdebourg, & cela ou en consequence d'un songe, ou sous la fiction d'un pretendu songe, il n'a point dû l'inserer parmi les pieces qu'il publia à Paris l'an 1551. J'en ai donné les raisons Mais rien ne l'obligeoit à la dechirer; il arriva donc aparemment qu'il la conserva, & l'aiant depuis retouchee, & polie diverses fois, il lui donna une beauté qu'il n'eût pas été capable de lui donner au tems de la premiere edition de ses poësies. L'âge, l'étude, le travail perfectionnerent ses Muses; il convertit en une excellente elegie ce qui ne fut d'abord qu'un poëme mediocre: on la trouva parmi ses papiers après sa mort; on y trouva, dis-je, telle qu'il l'avoit ameliorée par la correction, & on l'envoia à son ami Camerarius pour être imprimée (b) avec ses autres écrits. Ce sont là des conjectures fort vraisemblables, & ainsi celles que j'avois proposées dans ma premiere édition, ne perdent point ce qu'elles pouvoient avoir de solidité. Les poëtes naturellement amoureux de leurs Ouvrages, ne defont pas volontiers ce qu'ils ont bâti; ils le conservent soigneusement, lors même que l'occasion est toute changée, & sur tout s'ils se persuadent qu'ils ont bien traité le sujet, & qu'il a été fort propre à recevoir de l'ornement. Mr. Menage aiant oui dire que Mr. Corneille étoit mort, composa une épitaphe qui lui parut bonne, c'est pourquoi il s'en fit honneur dans le public, après même que l'on eut sçu que Mr. Corneille n'etoit pas mort. Il a conserve si bien cet Ouvrage, qu'il l'a inseré dans les editions de ses poësies; & même depuis que son ennemi Cotin l'en eut raille fortement. Voici la raillerie; je la croi chargée d'une fausse supposition; car je suis persuadé que la nouvelle de la mort de Mr. Corneille avoit couru effectivement. *Il y a plus de dix ans*, c'est Cotin qui parle (c), *que* Menage *fit l'Epitaphe de Corneille, quoy que Corneille ne soit pas mort, ayant ramassé des poëtes Grecs & Latins force pensees sur la mort d'un grand Poëte, il tua son bon amy pour faire valoir son lieu commun. Il le fit mourir de la Peripneumonie.* Remarquons que la matiere de l'élegie de Lotichius étoit toute propre à inspirer de la tendresse à l'Auteur; elle est favorable à l'art poëtique, & ainsi la conservation de Magdebourg pouvoit bien n'être pas capable de faire suprimer pour jamais cette piece de poësie.

(b) Consultez la derniere lettre du 5. livre de Joachim Camerarius.

(c) Cotin Menagerie pag. 31. édit. de la Haie 1666.

II. Mais accordons que Lotichius n'avoit rien écrit de semblable lors que cette grande ville fut hors d'afaire, & que la paix de Passau eut mis en sûrté la fortune des Protestans d'Allemagne, nous ne laisserons pas de pouvoir dire en second lieu, que le songe de l'Auteur n'est pas extraordinaire. Il faut se souvenir d'une chose qui ne peut pas être revoquée en doute; c'est que les poëtes travaillent souvent sur des sujets de pure invention. Ils decrivent des naufrages qu'ils n'ont point vus, & qui n'ont jamais existé: ils en forgent, comme bon leur iem le, le tems & le lieu, les suites & les accidens. Ils font le même à l'égard des prises de ville. Ce sont des matieres sur quoi leur talent se peut exercer avec avantage; ils les choisissent non seulement lors qu'ils veillent, mais aussi pendant qu'ils dorment. Si leurs rêveries nocturnes les font tomber sur une ville assiegée, ils se representent l'assaut general; les assiegez contraints de fuïr; la ville emportée, saccagée, brûlee &c. Si c'est une ville à quoi ils prenent un grand interêt, leur verve s'échaufe; ils deplorent ce malheur; ils forment le plan d'un poëme: & après avoir eté fatiguez de cette vision, ils s'éveillent, & ne savent si c'est un songe naturel, ou un songe extraordinaire; & en tout cas ils prenent la plume, & font des vers sur ce qu'ils ont vu en dormant. Il arrive quelquefois qu'ils n'ont de telles visions qu'à cause que la journee precedente ils avoient fort medité sur la description du saccagement d'une ville. L'experience nous aprend que les objets qui nous occupent pendant le jour, se presentent (d) pour l'ordinaire à nôtre esprit la nuit suivante; & il y a des gens qui trouvent plutôt le beau tour d'une pensée poëtique pendant qu'ils dorment, que pendant qu'ils veillent. Leurs songes sont vehemens, & remuent & agitent les esprits avec une extrême rapidité. Ils se trouvent à leur reveil dans une émotion qui les étonne; ils y aperçoivent un merveilleux qu'ils jugent digne d'être cultive; ils ne tardent gueres à verifier là-dessus. Examinez bien toutes ces choses, vous trouverez un fondement à des conjectures sur des causes naturelles de l'élegie de Lotichius.

(d) Aplaquez à cela ce que dit Lucrece lib. 4. v. 959. Et quoi quisque fere studio devinctus adhæret, Aut quibus in rebus multum sumus antè morati, Atque in qua ratione fuit contenta magis Mens, In somnis eadem plerunque videmur obire: Causidici causas agere &c.

N'arrêtons point encore le cours de nos conjectures. Il n'y a guere de gens qui n'aient pris garde qu'ils ont songé plusieurs fois les mêmes choses; comme que des voleurs les attaquoient; que la foudre tomboit dans leur chambre; qu'il arrivoit une sedition dans une ville &c. Le retour des mêmes songes est plus ordinaire lors que les objets frapent vivement, ou lors que la constitution du cerveau permet qu'ils laissent des traces bien suivies, & bien marquées. Il est vraisemblable que pendant le siege de Magdebourg Lotichius fit un songe qui lui representa le saccagement de cette ville, & qu'en consequence de cette vision, il se mit à faire des vers ou le lendemain, ou fort peu de jours après. Si la ville eut eté prise, & saccagée, il les eût publiez sans doute dans le même tems; mais aiant apris pendant ses voiages les nouvelles de la paix, il laissa dormir son poëme. L'on peut supposer qu'au bout de trois ou quatre ans le même songe revint: les traces qu'il avoit laissées la premiere fois, formoient une suite dont l'ouverture se deboucha par l'agitation tumultueuse, & irreguliere des esprits animaux; mais cette irregularité n'empêcha point qu'ils ne couruſſent le long de ces traces, & ainsi la vuë du saccagement de Magdebourg se renouvela. Lotichius la jugeant peut-être mysterieuse retoucha ses vers, les amplifia, & les mit dans l'etat où le public les a vus. Je ne sçai point s'il craignit pour Magdebourg, que ce nouveau songe ne fût propherique, & surnaturel; mais il ne me semble pas qu'il l'ait dû croire, non plus que la premiere fois, où selon le train ordinaire des songes il pouvoit rever l'incendie d'une ville que l'on assiegeoit actuellement. Que par un pur jeu d'esprit un poëte fasse au ourd'hui une élegie toute semblable à celle de Lotichius, il pourra fort bien arriver qu'au bout de 80. ans la même ville, que de gaieté de cœur il aura voulu designer, sera bombardée, & exterminee.

(H) *Que Jules Cesar Scaliger n'ait pas loüé Lotichius.*] Vous trouverez à la fin du texte de cet article la raison pourquoi il ne faut pas être surpris de ce silence de Scaliger. Mais quoi qu'il en soit citons les paroles où Mr. Morhof en a fait sa plainte. (e) *Fuit Phœnix Poetarum Germaniæ Lotichius, omnibus exteris si non superior, certe æqualis. Hujus tamen vel ipsis Germanis*

(e) Morhof. ubi infra pag. 225.

Digitized by Google

LOTICHIUS (CHRISTIEN) frere cadet du precedent, ne fit point paroître dès l'enfance moins de diſpoſitions que lui pour les études. Ainſi ſon oncle l'Abbé l'aiant fait d'abord inſtruire ſoigneuſement dans ſon Ecole de Solitaire, l'envoia enſuite à Wittemberg, pour y étudier en Philoſophie, & principalement en Theologie. Ce ne fut point dans cette Univerſité, mais dans celle d'Heidelberg, qu'il reçut le degré de Maître és Arts en 1549. après quoi ſon oncle lui donna la conduite de ſon Egliſe & de ſon College. Pendant qu'il étoit ainſi le Vicaire de l'Abbaïe, il ſe vit exhorté par pluſieurs Savans à recueillir toutes les poëſies de Lotichius Secundus, & à les donner au public, avec une hiſtoire exacte de la vie & des études de cet illuſtre frere. Il y travailloit encore, lors que la mort de l'Abbé Lotichius ſon oncle vint interrompre ce travail l'an 1567. Il ne tint qu'à lui de ſucceder à la dignité abbatiale; car les ſuffrages de ceux à qui l'élection apartenoit ſe declarerent pour lui: mais il aima mieux ceder ſon droit à ſon beau-frere Sigefroi Hettenus, Miniſtre de l'Egliſe de Groningue. Il n'eût pas joui long tems de la qualité d'Abbé s'il l'eût acceptée, car il mourut en 1568. Il s'étoit aſſez heureuſement mêlé de faire des vers. On en imprima un recueil * en l'année 1602. par les ſoins de Jean Pierre Lotichius ſon petit-fils, qui le joignit avec ſes vers propres. Je n'ai point trouvé dans Freherus, qui m'a fourni cet article, que l'on ait jamais imprimé † enſemble les poëſies de Lotichius Secundus, & celles de nôtre Chriſtien Lotichius.

LOTICHIUS (JEAN PIERRE) petit-fils du precedent, s'eſt fait conoître par un grand nombre de livres qu'il a publiez, tant en vers qu'en proſe. Il étoit Medecin de profeſſion; & fort verſé dans l'étude des belles lettres. Le commentaire qu'il publia ſur Petrone à Francfort l'an 1629. repond (Y) à ces deux qualitez. La recompenſe de la (Z) dedicace de ſes épigrammes fut tout-à-fait mince. Il fut apellé β à Rintel pour y être Profeſſeur en Medecine.

LOUDUN, dans le haut (A) Poitou, aux confins de l'Anjou & de la Touraine, & au Dioceſe de Poitiers, eſt une ville aſſez ancienne, quoi qu'il ne faille pas trop ajoûter foi au ſentiment du peuple γ, qui en attribuë la fondation à Jules Ceſar. Elle ſe fit conſiderer dans les guerres (B) civiles du XVI. ſiecle, tant à cauſe de ſon château, que le Roi Louïs XIII. fit demolir δ en 1633. qu'à cauſe de ſa ſituation. Le Duc d'Anjou ξ tâcha en vain de s'en rendre maître l'an 1569. mais le Roi de Navarre † la ſoumit très-facilement vingt ans après. On y voit pluſieurs Couvens; celui des Carmes eſt le rendez-vous de pluſieurs perſonnes devotes, qui y vont ‡ en pelerinage à Nôtre-Dame de *recouvrance*. Celui des Urſulines ſe rendit extrêmement celebre, lors qu'en 1633. & 1634. on parla tant de la poſſeſſion de pluſieurs (C) de ces Reli-

* *Draudius, Bibliogr. tag. 1573. edit. 1625.*

† *Le Dictionaire de Moreri imprimé en Hollande l'aſſûre pourtant ſous la citation de Freherus.*

β *Voiez l'épitre dedicatoire de ſon Petrone.*

γ *Voiez Sainte Marthe in Elog. Macrini.*

δ *Mercure François tome 20. pag. 768.*

ξ *D'Aubigné to. 3. pag. 223.*

‡ *Du Cheſne Antiq. des villes.*

† *Id. ib.*

(a) *Goldaſtus, epiſtola ad Hofmannum, inter Richteriana p. 555.*

(b) *Guy Patin, letre 112. du 1. tome pag. 433. Elle eſt datée du 1. d'Avril 1657.*

(c) Nuper Doctor Lotichius ſua epigrammata Illuſtriſſimo Mauritio Haſſiæ Landgravio inſcripſit, & in præſentiarum obtulit, qui ei epigramma euchariſticon honorarii loco redonavit. *Goldaſtus ib. p. 561.*

(d) *Voiez ce que Macrobe* Saturnal. lib. 2. c. 4. ſub fin. *dit d'Auguſte.*

manis pene ignotum nomen eſt: exteri nullam ejus mentionem faciunt. J. C. Scaliger cum cenſuram Poëtarum Germanorum inſtituit in Hypercritico ſuo ne verbulum quidem de hoc noſtro, qui tamen omnibus cæteris erat anteferendus.

(Y) *Repond à ces deux qualitez.*] Car il y explique à part tout ce qu'il y a dans Petrone qui a du raport à la Medecine; & puis dans une autre partie il donne des notes critiques & philoſophiques ſur ce même Auteur. Il paroît avoir plus de lecture & de memoire, que de penetration & de jugement. Voici l'eſtime que Goldaſt faiſoit de ce commentaire: (a) *Mitto tibi Lotichii commentaria in Petronium cum aliorum notis . . . . vides quantum abs tuo inſtituto ac judicio Lotichius diſſideat. . Volebam hominem amicum hac occaſione ad lectionem veterum Medicorum deducere, quorum illum prorſus expertem & negligentem eſſe advertebam. Sed judicio deſtitutus nec in bonis auctoribus verſatus, nobis undiquaque compilavit quæ ad grandiendum librum convaſare ex Cornucopia, Calepino, Textoris Officina, Eraſmi Chiliadibus & conſimilibus ſcriptis poterat, ut tandem monſtroſum, horrendum, & inſanum magnum iſtud commentum pareret. Adeo ſibi philautia placet, ut etiam ſordes ſuas putes meræ olere cinnama.* Ce jugement eſt bien rude, mais je le croi plus raiſonnable que celui de Guy Patin, & j'admire qu'un homme qui étoit incomparablement plus enclin à mepriſer les Auteurs qu'à les eſtimer, ait parlé ſi avantageuſement de ce commentaire ſur Petrone. „ (b) Lottichius, ci-de- „ vant Medecin, & maintenant Hiſtoriographe a fait „ deux volumes in fol. *Rerum Germanicarum*, & peut- „ être que le troiſiéme eſt auſſi imprimé, ſi vous les „ avez, envoyez-les moi. Dites moi auſſi s'il n'a pas „ fait réimprimer ſon *Petrone* in folio, fort augmen- „ té, comme il en avoit le deſſein, il y a déja long- „ tems: Ce dernier eſt un livre excellent, & l'Au- „ teur un fort ſavant homme. Il avoit eu le deſſein „ de le faire réimprimer ici, avec toutes ſes augmen- „ tations in folio; mais je répondis qu'il étoit impoſ- „ ſible: y ayant ici trop de Moines, de Jeſuites & „ autres gens, ennemis des belles lettres, qui croi- „ roient avoir gagné les pardons s'ils avoient empê- „ ché une telle impreſſion. „

(Z) *La recompenſe de la dedicace de ſes épigrammes.*] Non ſeulement il les dedia à Maurice Landgrave de Heſſe, mais auſſi il lui en donna de ſa propre main un exemplaire. Ce Prince l'en remercia par une épigramme (c), & ce fut là tout le preſent qu'il lui fit. C'étoit imiter un grand Empereur (d). Celui qui m'aprend cette particularité dit auſſi qu'il a dedié un très-grand nombre de livres aux Princes & aux Republiques, ſans que cela lui ait jamais procuré un ſou.

(A) *Dans le haut Poitou.*] Coulon a mis dans la table de ſon livre des Rivieres de France que Loudun eſt en Touraine. Mr. de Marolles a été dans la même erreur, car il a dit (e) que Loudun *fait partie de la Touraine, bien que le Loudunois ſoit du Dioceſe de Poitiers.* Il devoit dire que Loudun eſt auſſi dans ce Dioceſe. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que l'Election de Loudun depend de la Generalité de Tours.

(B) *Durant les guerres civiles.*] Voici une hiſtoriette qui fait honneur à cette ville. D'Aubigné (f) raconte qu'en 1569. Pluviaut avec 60. lances de coureurs étant à vuë d'Anville, où le Duc d'Anjou étoit logé, *vit ſortir* 80. *Cavalliers qui eſtoient les galans de la Cour, comme ceux de Guiſe, Briſſac, Pompadour, Fervaques, Lanſſac, Jerſſai, Fontaine & autres.* Il les attendit de pied ferme, le combat fut rude, & renouvellé deux fois; mais nul des gens de Pluviaut ne quitta ſa place. D'Andelot paroiſſant avec 12. Cornettes obligea les Courtiſans à ſe retirer, avec deux des leurs morts & pluſieurs bleſſez. Ils voulurent ſavoir *à quels gens ils avoient eu affaire. La Curée-Jerſaus qui avec Clermond, la Barbée & autres chercheurs de coups de piſtolets tenoit à gloire de ſuivre ce Capitaine aux occaſions ſeulement, en lieu de nommer ces galans, repondit que c'eſtoit la Compagnie de Pluviaud, & Lanſſac ayant repliqué*, comment les Sires de Loudun? *Comme la pluſpart eſtoient de ce lieu & de cette qualité, le Duc de Guiſe cria*, laiſſons ce diſcours, ils ſont tous bien Gentilshommes.

(C) *La poſſeſſion de pluſieurs Religieuſes* de Loudun.] J'en ai parlé amplement dans un (g) autre lieu, mais je ne ſavois pas alors une choſe que j'ai luë depuis quelques jours, & que je raporterai après avoir fait conoître par occaſion une faute du Pere Labbe. Il dit (h) qu'en 1566. *la poſſedée de Loudun ſi celebre fut delivrée par la ſainte Euchariſtie en preſence de plus de 10. mille hommes, & entre autres de Florimond de Remond, qui ſe fit en ſuite Catholique de Huguenot qu'il étoit.* Au lieu de *Loudun*, il faloit dire *Laon*, qui eſt une ville Epiſcopale dans la Picardie; ce fut là que Florimond de Remond vit cette fameuſe poſſedée, comme il le raconte en deux (i) endroits de ſes Ouvrages. Mr. de Sponde (k) raporte ce fait, & ſe ſert du mot *Laudunum*. C'eſt peut-être ce qui a perſuadé au Pere Labbe que cette avanture s'étoit paſſée à Loudun. Mr. Moreri a commis la même faute dans l'article de Florimond de Remond.

ON ASSÛRE dans les memoires de Mr. d'Artagnan

(e) *Dans le denombrement de ceux qui lui ont fait preſent de leurs livres, au mot* Chevreau.

(f) *Hiſtoire univerſelle tome 1. pag. 392.*

(g) *Dans l'article* Grandier.

(h) *Labbe, Chronolog. Françoiſe, tome 5. pag. 783.*

(i) *Dans ſon livre de l'Antechriſt, & dans l'Ouvrage de la naiſſance & progrés de l'hereſie livre 2. chap. 12.*

(k) *Spondanus, Annal. Eccleſ. ad ann. 1566. n. 31.*

Digitized by Google

Religieuses. Ceux de la Religion perdirent en ce tems-là le College (D) qu'ils y avoient. Leur dernier Synode National fut tenu dans cette ville, depuis le 10. de Novembre 1659. jusques au 10. de Janvier 1660. Loudun a été la patrie de plusieurs hommes de lettres, comme de Salmon Macrin, de Scevole de Sainte Marthe, de Jules Cesar Bulenger, d'Ismaël Bouillaud, d'Urbain Chevreau &c. Quelques-uns la nomment en Latin *Juliodunum*, mais (E) ce n'est pas son vrai nom. Le Geographe du Val * a eu tort de dire qu'elle a titre de Duché; s'il avoit consulté Moreri il ne se fût point exprimé par le tems present. Cette Dame de la Maison de Rohan en faveur de laquelle Moreri dit que l'érection s'étoit faite, est la Dame de la Garnache, dont j'ai parlé en son lieu.

LOUIS VII. Roi de France, fut sacré à Reims † le 25. d'Octobre 1131. & regna avec son pere jusques au 1. d'Août 1137. & puis tout seul jusques au mois de Septembre 1180. Il

* *Dans son Traité de la France pag.* 144.

† *Mezerai, abregé Chronolog. tome* 2. *p.m.* 554.

gnan que Grandier fut l'une des *malheureuses Victimes* du Cardinal de Richelieu. (a) „ On lui avoit fait accroire qu'il étoit sorcier & qu'il avoit envoyé une legion „ de demons dans le corps des Religieuses de Loudun. „ Sur cette accusation le Sr. de Lauberdamont qui „ étoit à la tête de ses Commissaires l'avoit condamné, contre le sentiment de quantité de ses Juges à „ être brûlé tout vif. Il leur avoit dit franchement, „ pour les obliger à souscrire à un jugement si rempli d'injustice, que s'ils s'y opposoient avec toute „ la vigueur que devoient avoir des gens de bien, on „ leur donneroit des Commissaires à eux-mêmes qui „ les convaincroient bientôt d'avoir eu part à ses sortileges, parce qu'il n'étoit pas plus sorcier qu'ils le „ pouvoient être. Il avoit bien moins de tort en leur „ parlant de la sorte qu'il n'en avoit de vouloir faire „ mourir un innocent. Tout le crime du pauvre „ Grandier étoit d'avoir debauché ces Religieuses, & „ s'il leur avoit fait entrer quelque demon dans le „ corps, ce ne pouvoit être que celui (b) d'impunité. „ Or comme ces juges avoient été voir ces Religieu„ ges tout aussi-bien qu'il avoit pû faire, & peut-être eu commerce avec elles tout aussi-bien que lui, car „ il y avoit bien à dire que ce fut des Vestales, ils „ hésiterent quelque tems sur ce qu'ils avoient à fai„ re; mais s'étant laissé gagner à la fin à la faveur, „ ils aimerent mieux se montrer injustes en condam„ nant un innocent, que de se mettre eux-mêmes en „ sa place en voulant le sauver. Car on les eut pû „ accuser après tout aussi-bien que lui d'être sorciers, „ & je ne sais pas ce qui en fut arrivé, son Eminence „ étant toute puissante comme elle l'étoit. „ Je n'ai garde de garantir que tout cela soit veritable, & je ne sçaurois me persuader que Laubardemont ait tenu aux Juges le discours que l'on a vu ci-dessus. C'etoit un mechant homme, me dira-t-on; *transeat*, passe, repondrai-je; mais cela n'eût point suffi au Cardinal de Richelieu, il eût falu outre cela qu'il eût de l'esprit & de l'adresse; or que peut-on voir de plus eloigné de la vraisemblance, que de dire que le President d'une commission est habile dans ses mechancetez, & qu'il parle comme on fait parler celui-ci dans les memoires de Mr. d'Artagnan? Et pour dire tout ce que je pense, je ne suis guere persuadé que l'on ait trouvé ce fait-là dans les papiers, ou dans les recueils de Mr. d'Artagnan. C'est une addition, ce me semble, ou de celui qui a mis en ordre ces memoires, ou plutôt du correcteur (†) d'imprimerie. En tout cas Mr. d'Artagnan n'y donneroit pas un grand poids, car au tems de la diablerie de Loudun, la figure qu'il faisoit, & les lieux qu'il frequentoit, n'étoient propres qu'à lui aprendre sur cette matiere-là les nouvelles les plus incertaines, & les plus populaires.

(a) *Memoires de Mr. d'Artagnan pag.* 160. *& suiv. édit.* 1700.

(b) *Faute d'impression pour* impudicite, *ou* impureté.

(†) *Notez qu'il y a des correcteurs qui à la priere des libraires examinent si un manuscrit merite d'être imprimé, & qui en retranchent ou y ajoutent ce qu'ils jugent à-propos.*

CONFIRMATION de ce qui a été dit d'une pretenduë aparition du confesseur des Religieuses de Loudun.

J'ai dit (c) ailleurs une chose qui a semblé incroiable à quelques personnes, c'est que le Prêtre Grandier eût pu paroître dans la chambre de la Religieuse comme un spectre ressemblant au feu directeur des Ursulines. Il faut donc que je confirme ma pensée afin de la rendre plus croiable. Rien ne me sçauroit venir plus à propos pour cet effet que l'abjuration que l'on a fait faire à Rome depuis (d) deux ans à un Augustin dechaussé coupable de Molinosisme. Il fut convaincu d'avoir trompé le Pere Benigne par de pretenduës revelations. Il voulut lui persuader que les choses qu'il lui avoit dites en plusieurs rencontres étoient vraies, & saintes, & qu'il étoit un Saint plus grand que tous ceux du paradis. Il recourut pour cela au temoignage de Saint Gaetan, & se montra au Pere Benigne sous la figure de ce Saint. Il lui fit avoir aussi de pretenduës aparitions de la sainte Vierge, & il se servit d'illuminations artificielles, & de plusieurs changemens de ton de voix. Raportons les termes de son abjuration: *Confessasti che le visioni succedenti erano opere tue, e parimente le revelationi del Padre Benigno, mentre tu gl' apparisti con l'habito di S. Gaetano, con un bellissimo e candidissimo giglio in mano, e barba posticcia. Il tutto facesti e operasti per far gli credere che le cose dette da te in piu e diversi occasioni erano veridiche e sante, e che tu eri un santo maggior di tutti i santi che stanno in cielo. Facesti apparire la Beatissima Vergine a forza di lume contrafacendo la voce hora in un modo, e hora nell' altro, e per questi tuoi e altri misteri il sudetto Padre Benigno credeva fermamente a queste tue visioni, e visitationi celesti, e che dio non le concedeva se non a te puramente.* Mr. Silvestre (e) revenant de Rome m'a communiqué une copie manuscrite de l'Acte de l'Inquisition où se trouvent ces paroles-là, & dont voici le titre. *Ristretto de l'Abjura sempublica seguita nel' sant' Officio in persona di Fra Pietro Paulo di S. Gio: Evangelista Romano al Sacello di Casa Granisi, in eta d'anni quaranta, inquisito altre volte nella Cita di Napoli, e in quella di Spoleti.* Je ne parle point des infamies dont ce Moine fut convaincu en qualité de Quietiste, ni des impuretez abominables qu'il reconut avoir commises avec ses devotes. Cela fait dresser les cheveux, & fait comprendre en même tems que puis que l'Inquisition s'est contentée de condamner à une prison perpetuelle cet Augustin dechaussé, l'on doit convenir qu'à certains égards ce Tribunal est d'une clemence & d'une douceur extraordinaire. Mais laissant là ces sortes de reflexions, je me contente de dire que par des faits averez juridiquement, & incontestables, nous savons que le secret de faire paroître les morts, & d'exciter des visions de la sainte Vierge est connu & pratiqué dans les Monasteres. Pourquoi donc nieroit-on que le Curé de Loudun ne se fût montré à la Religieuse comme étant le confesseur decedé? Je n'ai jamais pu me persuader que tout ce qu'on conte des aparitions de la Sainte Vierge, & dont une infinité de livres sont tout farcis, soient ou des mensonges, ou des illusions des sens. Il y entre beaucoup de realitez. Les imposteurs entrent en personne dans les chambres, & prononcent actuellement des paroles sous le nom & sous la figure que bon leur semble: les vapeurs, les maux de mere ne (‡) font point que des Religieuses voient & entendent ceci ou cela. Leurs sens sont réellement frapez par des objets; l'illusion ne consiste qu'en ce qu'elles attribuent à une faveur celeste, ce qui ne depend que de l'artifice humain. Les engastrimythes, ces personnes qui parlent du ventre, & qui dirigent si bien l'air de leurs poumons qu'il semble que leur voix vient d'une cave ou d'un galetas, sont fort propres à tous ces petits mysteres. Ce sont des gens de service, & l'on peut par leur moien faire acroire à plusieurs personnes que les morts soufrent beaucoup dans le purgatoire, & viennent prier leurs heritiers de faire dire des Messes. Prenez garde aux exceptions que j'indique dans la note marginale (‡).

(c) *Dans la remarque K de l'article* Grandier.

(d) *On écrit ceci l'an* 1700.

(e) *Confer quæ supra pag.* 1776. *lettre f.*

(‡) *C'est-à-dire, n'en sont pas toujours la cause; car au reste je ne pretens pas nier qu'elles ne le soient quelquefois, & que la seule impression que fait le recit ou la lecture d'une vision, ou une vision artificielle ne produise assez souvent la persuasion d'autres visions où il n'entre point d'artifice.*

(D) *Le College qu'ils y avoient.*] L'historien de l'édit de Nantes raconte, (f) *que les Reformez de Loudun avoient perdu leur College dès l'année* 1625. *& que Laubardemont y avoit logé les pretendues possedées. Depuis cela ils n'avoient pu trouver de moyen ni de se faire rendre leur bien, ni de se faire indemniser de ce qu'il leur avoit coûté. Mais la Cour passant à Loudun* l'an 1650. *ils s'adresserent au President Molé qui étoit alors Garde des Seaux.* La conclusion fut qu'à la priere de la Reine, *ils se contenterent d'une somme fort au dessous du prix de leur College, qui leur étoit offerte au nom* des Ursulines. *Cette somme égaloit à peu près le quart de la valeur des batimens,* & n'étoit pas la moitié des interêts. Voiez dans le même Auteur (g) la perfidie dont on se servit, pour tâcher de faire perdre l'exercice à ceux de la Religion.

(f) *Hist. de l'édit de Nantes to.* 3. *liv.* 3. *pag.* 145.

(g) *Tome* 3. *part.* 2. *pag.* 758. *& suiv. ad ann.* 1684. 1685.

(E) Juliodunum, *mais ce n'est pas son vrai nom.*] Mr. Valois le jeune dit (h) que Macrin, & Scevole de Sainte Marthe ont été les premiers, ou des premiers qui par une licence poëtique ont apellé Loudun *Juliodunum*, afin de faire participer leur patrie à la gloire de Jules Cesar. Selon lui son plus ancien nom est *Castrum Lansdunum*; celui de *Losdunum* est plus nouveau. On lui a donné aussi le nom de *Laucidunum*, de *Laudunum*, & de *Lodunum*. Guillaume le Breton lui a donné ce dernier au livre 8. de sa Philippeide.

(h) *Hadrian. Valesius, Notit. Galliar. pag.* 265. *&* 450.

Digitized by Google

Il épousa Eleonor fille & heritiere de Guillaume IX. du nom Duc de Guienne l'an 1137 †. Cette Princesse étoit un très-grand parti, soit à cause de sa beauté, soit à cause des belles Provinces que son pere lui avoit laissées; mais on pretend qu'elle fut très-impudique, & que son mari auroit eu de justes raisons de faire casser son mariage, si la prudence humaine avoit pu soufrir qu'il renonçât par ce divorce à la possession des grans biens d'Eleonor. Tous les historiens le blâment d'avoir été plus jaloux que politique; car enfin ne pouvant plus soutenir le poids de sa jalousie, & du deshonneur qu'il pretendoit que la vie dereglée de son épouse faisoit rejallir sur lui, il ‡ *poursuivit chaudement sa separation d'avec sa femme, & l'obtint par la sentence des Prelats du Roiaume, qu'il avoit assemblez à Baugenci l'an* 1152. Il fit ce que Marc Aurele auroit fait en pareil cas; mais il auroit été plus (A) habile s'il eût imité cet Empereur, je veux dire si pour l'amour de la dot il avoit rejetté toute pensée de divorce. Il restitua à la Princesse repudiée tout ce qui lui apartenoit; & par là il mit en état son plus dangereux voisin d'oprimer la France: car le Roi d'Angleterre * preferant les interêts de sa grandeur à la honte (B) d'épouser une Princesse repudiée & decriée, alla pour ainsi dire en poste à † Bourdeaux, dès qu'elle se fut offerte à lui après le divorce, & conclut fort promptement son mariage avec elle. Il sacrifia sans repugnance, & même avec beaucoup de plaisir, à l'ambition la delicatesse du point d'honneur. Comme si les galanteries d'Eleonor n'avoient pas eu un theatre assez spacieux dans l'Europe, le Roi de France l'avoit menée en Asie, où l'on pretend (C) qu'elle acheva de se perdre, faisant très-peu d'at-

† *Id. ib. pag.* 557.

‡ *Id. ib. pag.* 570.

* *C'étoit Henri II. Il ne regnoit pas encore.*

† *De Larrey, Heritiere de Guienne, pag.* 61.

(A) *Il auroit été plus habile s'il eût imité* Marc Aurele.] Quand on representa à cet Empereur, que puis qu'il ne vouloit point tuer sa femme dont les impudicitez étoient portées au comble de l'infamie, il la devoit repudier, il repondit, mais si je la repudie il faudra que je lui restitue sa dot, c'est-à-dire que je me depouille de l'Empire. (a) *Faustinam satis constat apud Cajetam conditiones sibi & nauticas & gladiatorias elegisse: de qua quum diceretur Antonino Marco, ut repudiaret, si non occideret, dixisse fertur*, Si uxorem dimittimus, reddamus & dotem. *Dos autem quid erat, nisi imperium quod ille ab socero, volente Adriano adoptatus, acceperat?* Cette reponse est très-digne d'un Empereur philosophe: on y voit que Marc Aurele savoit accorder ensemble les devoirs de ces deux titres. S'il eût retenu l'Empire après le divorce, il eût fait une action injuste, il eût donc mal soutenu sa qualité de philosophe. S'il eût mieux aimé se reduire à une vie privée, que d'être cocu, il n'eût point aimé la grandeur & l'autorité, il eût donc mal soutenu sa qualité d'Empereur. La justice de sa maxime n'avoit pas été inconuë à Burrhus gouverneur de Neron: car lors que ce Prince voulut repudier Octavie fille de l'Empereur Claude, Burrhus (b) tâcha de l'en detourner, en lui disant que s'il la repudioit, il faudroit lui rendre l'Empire. Nous avons ici un Roi de France qui pratiqua si exactement ce principe, qu'on peut assûrer qu'il fut scrupuleux non seulement au dela de ce qu'un Prince le devoit être; mais aussi plus qu'un particulier ne l'auroit été. Pour prouver cela je me servirai des paroles d'un historien moderne grand partisan d'Eleonor. Elle *se retira*, dit-il (c), *sur le champ dans ses Etats de Guyenne, dont le Roy fit sortir ses garnisons, sans retenir aucune place: quoy qu'ayant deux filles de ce mariage qu'il garda auprés de luy, il semble qu'il eût pu sous pretexte d'assûrer leurs pretentions en la succession de leur mere, se saisir des forteresses de la Duché. Peut-être qu'il en usa ainsi par politique, pour ne point soulever la Guyenne, dont les peuples remuans & jaloux de leurs droits n'auroient pas soufert qu'il se fut rendu maitre au prejudice de leur legitime Souveraine: de sorte qu'il aimoit mieux attendre que la mort de cette Princesse en mit ses filles en possession. Peut-être aussi que ce fut une delicatesse de conscience; ne croyant pas qu'il pût avec justice retenir les Etats d'une Princesse qu'il avoit repudiée. D'ailleurs, il avoit perdu depuis peu les deux plus habiles hommes de son Etat, l'Abbé Suger, & le Comte de Vermandois, qui moururent la même année: & comme ils avoient eu toute la direction du Royaume, sans qu'il s'en mêlât, il se trouvoit par leur mort aussi étonné, qu'un homme que ses guides abandonnent au milieu d'une forêt. Tant il importe à un Souverain de s'instruire de bonne heure des interêts de son Etat, & de le gouverner par ses lumieres, & non par celles de ses Ministres. Cependant la Reine Eleonor fut alors bien-heureuse que Louis VII. plus Moine que Roy, écoutât plûtôt les scrupules de sa conscience, que les mouvemens de son ambition.* Je n'ai rien voulu retrancher de ce passage: tout m'y a paru bien pensé, & propre à instruire le lecteur. Un autre Ecrivain moderne raisonne sur les motifs de Louis VII. sans y mêler du scrupule de conscience. Voici ce qu'il dit: „(d) Louis étant retourné des Saints lieux avoit fait „casser son mariage avec Eleonor d'Aquitaine, sous „pretexte qu'ils estoient parens, mais en effet pour „punir cette Reine d'un commerce suspect qu'elle „avoit eu en Orient avec un Turc nommé Saladin, „& d'autres debauches trop publiques pour pouvoir „estre tenuës secretes. Le chagrin luy fit faire ce di„vorce avec si peu de précaution, que contre toutes „les regles de la politique il renvoya Eleonor dans son „pays, qu'il luy rendit: ne croyant peut-estre pas, „qu'il y eust ou un homme assez hardi pour épouser „une Princesse qu'il auroit repudiée, ou un Prince „assez peu delicat pour prendre une femme decriée, „& dont il avoit eu deux filles. L'évenement fit voir „qu'il s'estoit trompé. Henri, alors Duc de Nor„mandie, passa par dessus cette delicatesse pour faire „depit à Louis, & encore plus pour joindre la Guyen„ne à tant d'autres belles terres qu'il possedoit en Fran„ce, par lesquelles il se voyoit en passe d'y estre un „jour aussi puissant que le Roy.„ Joignez à ceci le passage de Mezerai que je cite dans la remarque suivante.

Au reste je ne pretens pas établir un parallèle entre Faustine & la Reine Eleonor. Les plus medisans ne disent pas de celle-ci, ce que l'histoire dit de Faustine. Elle alloit elle-même choisir des galans au bord de la mer (e), parmi des bateliers & des matelots, & cela parce que pour l'ordinaire ils alloient nuds. On entend bien ce que je veux dire.

(B) *A la honte d'épouser une Princesse repudiée & decriée.*] Un passage de Mezerai va nous aprendre deux choses, qui étonnerent les gens de bien & les gens d'honneur: les uns s'étonnerent que le Roi de France deferât trop aux loix severes de l'Evangile, & les autres qu'un heritier presomtif de l'Angleterre ne deferât pas assez aux loix de l'honneur humain. (f) „Louis „VII. étant de retour de la Terre Sainte songea à se „defaire de sa mechante femme, bien qu'il en eût „deux filles, Marie & Alix. Pour cet effet ayant de„claré au Pape qu'elle étoit sa parente au degré defen„du, il fit assembler un Concile à Baugency, où les „Evêques secretement avertis du vrai sujet de ce di„vorce prononcerent la nullité de ce mariage. Eleo„nor l'ayant aussi passionnément souhaitée que lui, „parce, disoit-elle, qu'il étoit plûtôt Moine que Roi. „Et veritablement bien lui en prit, car s'il n'eût été „un peu Moine, il l'eût châtiée d'une autre façon, & „n'eût pas été si consicientieux que de lui rendre la „Guyenne & le Poitou; mais il les eût confisquées „pour son crime, lui faisant au reste grace de la vie, „s'il l'avoit jugé à propos. Mais il ne faut pas s'éton„ner s'il commit une si lourde faute en matiere d'E„tat, où il avoit peu d'experience, en ayant toûjours „confié les negociations, en un mot tout le gouver„nement & la direction à son Ministre l'Abbe Suger, „lequel mourant l'année d'auparavant l'avoit laissé „aussi étonné, que le seroit un homme qui auroit per„du son guide en un pais desert & inconu. Les plus „gens de bien trouverent étrange cette scrupuleuse „restitution, & les gens d'honneur s'étonnerent en„core de voir que Henri, à qui Estienne n'ayant point „d'enfans avoit après sa mort cedé le Royaume d'An„gleterre, épousât cette Princesse dont le libertinage „etoit si public, que le Roi n'eût jamais pensé qu'un „simple Gentilhomme eût eu la lâcheté de mettre ce „deshonneur dans sa maison.„

(C) *En Asie où l'on pretend qu'elle acheva de se perdre.*] Le Pere d'Orleans vient de nous dire qu'elle y eut un commerce suspect avec un Turc nommé Saladin. Cela merite d'être ici developé, de la maniere qu'un historien apologiste de cette Reine le develope. Pendant le sejour de Louis VII. à Antioche, la (g) Reine écrivit à Saladin pour la liberté d'un

(a) *Capitolinus in Marco Aurelio cap.* 19. *p. m.* 362. *tom.* 1.

(b) Καί τες τῦ Βύρρε ἀναπειμένε αὐτῷ, ἢ καλόν ἐστ' ἀπορίμψασθαι, καί πόλε αἰτόν: ἀλλ' ἢ τὴν γεροῖκα αὐτῆ, τίτες τὴν ἡγεμονίαν ἀπόδ'. Burrho illi quidem resistente, & prohibente illam repudiari, & illi dicente: dotem igitur ei, hoc est, principatum redde. *Xiphilin. in Nerone.*

(c) *Mr. de Larrey, dans son Heritiere de Guienne pag.* 60. *ad ann.* 1152.

(d) *Le Pere d'Orleans, histoire des revolutions d'Angleterre, to.* 1. *pag.* 153. 154.

(e) Cujus (*M. Aurelii Antonini*) divina omnia domi militiæque facta consultaque: quæ imprudentia regendæ conjugis attaminavit: quæ in tantum petulantiæ prorupserat, ut in Campania sedens amœna littorum obsideret ad legendos ex nauticis, quia plerumque nudi agunt, aptiores. *Aurel. Victor in Cæsaribus, p. m.* 131.

(f) *Mezerai, hist. de France, vol.* 2. *pag.* 103.

(g) *De Larrey ubi supra, pag.* 45.

Digitized by Google

d'attention à la sainteté des lieux qu'elle alloit voir avec les Princes croisez. Je raporterai (D) ce qu'en dit Brantome. Les chagrins qu'elle causa à son mari dans cette croisade, ne furent pas les moins

d'un de ses parens qu'elle aimoit beaucoup, & *accompagna sa lettre d'une somme considerable pour sa rançon. . . .* (a) *Il accorda à la Reine la liberté de son parent sans en prendre de rançon, & fit à sa lettre une reponse fort spirituelle & fort civile.* Le prisonnier en fut le porteur, & la rendit à la Reine *sans en rien dire au Roi.* Il parloit souvent de la generosité de Saladin *avec la Reine*, & il *contoit par tout sa bonne mine & son merite, avec cette exaggeration qui est naturelle à ceux qui parlent de leur bienfaicteur. Le Roy en fut averti, & voulut sçavoir le détail de cette avanture. Le mystere que la Reine luy avoit fait de ce qu'elle avoit negocié avec Saladin luy parut suspect, & le procedé du Sultan luy sembla si extraordinaire pour un Turc, qu'il ne put croire que sa generosité fût desintereſſée. Il pensoit qu'un Avanturier comme Saladin, un Chef de voleurs, tels qu'étoient alors les Turcs, n'auroit pas esté capable d'une action aussi noble que celle qu'il venoit de faire, s'il n'avoit eu le dessein de se dédommager par quelque chose de plus avantageux que la rançon qu'il avoit refusée. Il ne chercha pas long-temps quel pouvoit être ce dessein. Ce qu'on luy dit de la bonne mine & de la galanterie de Saladin, de la lettre que la Reine luy avoit écrite, & de la réponse qu'il luy avoit faite, luy fit regarder la Reine comme une femme qui le trahissoit, & qui avoit avec Saladin un commerce criminel. Il ne fit point reflexion sur l'éloignement des lieux, ni sur la qualité des personnes; qui rendoient ce commerce impossible; & s'imagina que ce Sultan venoit déguisé à Antioche, & que la Reine le voyoit chez son oncle. Ajoutez à cela, que cette Princesse irritée de ses soupçons, ne prit pas soin de l'en guerir; mais qu'etant poussée par son oncle, qui vouloit se vanger du refus du Roy, au lieu d'avoir de la douceur, & de la complaisance, elle lui témoigna un grand mépris, & luy proposa la dissolution de leur mariage, que la parenté, disoit-elle, qui étoit entr'eux rendoit illegitime. Ce fut alors que le Roy craignit qu'elle ne le quittât au premier jour pour suivre son amant: & ce fut la peur qu'il en eut qui l'obligea à la faire partir d'Antioche à une heure extraordinaire, ne doutant point après une telle proposition, qu'elle n'en eust formé le dessein. Voilà ce que l'Histoire nous aprend de cette avanture, qui pouvoit donner lieu aux défiances d'un Prince aussi foible & aussi soupçonneux que l'étoit Louis VII. mais qui ne devoit pas servir de sujet aux calomnies dont la pluspart des Historiens ont noirci l'innocence de cette Reine.*

Je tombe d'accord avec Mr. de Larrey, que les medisances qu'on a fondées sur cette avanture, comme si actuellement (b) Saladin avoit couché avec la Reine Eleonor, sont frivoles; mais je ne crois pas avec lui que Louis VII. ait donné des marques d'un Prince très-foible & très-soupçonneux, lors qu'il crut trouver là-dedans un mystere d'iniquité: le Prince le plus ferme & le plus grand auroit eu un juste sujet de s'en allarmer. Les historiens les plus reservez avouënt que la Princesse étoit (c) *coquéte*, & que (d) *brûlant d'amour & d'ambition*, elle épousa quelques mois après son divorce, *Henri Duc de Normandie & Roi presomptif d'Angleterre, Prince jeune, ardent & rousseau, bien capable de contenter tous ses desirs.* Elle étoit amoureuse avant qu'elle fût repudiée, & ce fut cette passion qui l'engagea à presser la dissolution de son mariage, comme Mr. de Larrey (e) l'avouë. Elle étoit fort capable par un motif tout pareil de courir après (f) Saladin. J'ai lu dans un livre de la Dame de Villedieu une chose qui me paroît singuliere, & que je raporterai sans la garantir pour veritable. „ (g) L'Histoire a rendu la beauté de cette Princesse si „ fameuse, qu'il seroit inutile de la dépeindre. Ce „ fut elle qui charma le courage du brave Saladin Chef „ de l'armée des (h) Sarrasins; & qui luy ayant fait „ connoître qu'elle ne croyoit les protestations d'A„ mour que dans sa langue, força ce grand Capitaine „ à cet effet d'Amour surprenant, d'apprendre la lan„ gue Françoise dans quinze jours. „

Mr. de Larrey voudra bien sans doute, qu'après être convenu avec lui qu'il n'y a nulle aparence qu'Eleonor ait eu à faire avec le grand Saladin, j'avertisse mon lecteur que les bons historiens qui parlent du dereglement de cette Reine, ne supposent pas que son amant fût le même Saladin qui s'est rendu si illustre par ses conquêtes. Ils disent qu'elle avoit commerce dans Antioche (i) *avec un nommé Saladin Turc batisé.* D'autres sans specifier la conversion de ce personnage, disent simplement que c'étoit un *Turc nommé Saladin*, & il y en a même qui supposent qu'il n'étoit pas batisé: ils *nous la depeignent courant après un soldat Turc dont elle avoit fait l'objet de sa passion au mepris de sa religion & de sa dignité.* C'est Mr. de Larrey qui parle ainsi dans son avertissement au lecteur. Tout cela insinuë manifestement qu'il ne s'agit point ici du grand Saladin, car un bon historien n'est point capable en parlant d'un si grand homme de se servir de la phrase ★ *un nommé Saladin; un Turc nommé Saladin.* Au reste quand cette Reine se gouvernoit mal dans la ville d'Antioche, Saladin n'étoit point Sultan d'Iconie, comme Mr. de Larrey (k) le supose, & je ne pense pas que ce païs-là ait jamais été sa conquête. Il maria l'une de ses filles long tems après (l) avec Melich fils du Sultan d'Iconie. Ceci donne quelque atteinte à l'apologie d'Eleonor.

Jean Bouchet dans ses Annales d'Aquitaine afirme que les soupçons de Louis VII. furent que sa femme avoit eu envie de se marier avec *le Soudan Saladin*, & que cette raison fut alleguée de la part du Roi quand on traita du divorce. *Aucuns ont escrips que ſi ledict roy Loys n'eust faict emmener son espouse Alienor, par le conseil de son oncle duc Haymond, elle avoit deliberé delaiſſer le Roy, & ſe marier avec le Soudan Saladin: par le moyen duquel mariage ledict duc Haymond recouvreroit toutes ſes terres, en hayne de ce que ledict roy Loys avoit refuſé luy donner ſecours pour les recouvrir: ce qui fut rapporté audict roy Loys, qui n'en diſt jamais rien à Alienor, juſques à ce qu'il fut en France, comme nous verrons cy apres* (m). Voions ce qui est contenu dans l'endroit où il renvoie: „ (n) Le conseil assem„ blé, la matiere fut mise en deliberation par † l'arce„ vesque de Laugres, lequel y fut semblablement ap„ pelle: disant ce qui s'ensuit. Vous scavez messieurs „ jacoit ce que nostre seigneur Jesus Christ ayt „ dict que l'homme ne peut separer ceux que Dieu a „ conjoincts par mariage, toutesfois il en a excepté „ un cas, qui est quand l'un ou l'autre commet adul„ tere: car s'il advient, peuvent estre dissoubs & sepa„ rez. Or messieurs il est vray, comme le Roy me „ faict dire, qu'on voiage d'oultre mer (duquel a Dieu „ grace il est retourné) par le grant amour qu'il avoyt „ a madame Alienor son espouse, il la mena avec luy: „ tant pour visiter les saincts lieux de Hierusalem, que „ voir Haymond duc d'Autioche oncle de madicte da„ me, & par le moien desquelz le Roy s'attendoit „ bien avoir secours & aide ondict païs, pour parfai„ re son entreprinse: neantmoins madicte dame sans „ propos, cause, ne raison, & pour une legiereté „ voulut laisser le Roy son espoux, & s'habandonner „ au Souldan Saladin, dont elle avoyt veu limage & „ pourtraicture, & en ce faisant trahir le Roy & tou„ te son armée, le tout par le conseil dudict Haymond „ son oncle. Laquelle maulvaise & damnée entre„ prinse, ne fut executée comme Dieu le voulut, au „ moyen de la grand' diligence que le Roy feit de se „ retirer de ce danger, dont il ne se declaira jamais „ a madicte dame. Toutesfois il a touſiours porté ce „ faix sur le cœur, & ne se fie aucunement en elle, & „ vouldroit bien faire divorce s'il voyoit que la chose „ fust raisonnable, & que Dieu n'y fust offensé. Car „ ainsi quil dict, ne sera jamais assuré de la lignée qui „ viendra delle. „ L'Auteur ajoute que *l'archevesque de Bourdeaux* desirant qu'on fit la separation *pour aultre cauſe que pour la pestulence & mauvaiſe volonté dont on chargoit ladicte Alienor* proposa *un aultre moien plus honneſte*, qui fut que le Roi & elle étoient parens, *voyre en degrez prohibez de contracter mariage.* Cette ouverture fut acceptée, & l'on fonda là-dessus la dissolution du mariage. La Reine *advertie* de ce qui s'étoit passé (o) *tomba eſvanouie d'une chaire ou elle eſtoit aſſiſe, & fut plus de deux heures ſans parler, ne povoir plorer, ne deſſerrer les dens. Et quand elle fut un peu revenue, commenca de ſes clers & vers yeulx regarder ceulx qui luy avoient premierement dit la dure nouvelle, en leur diſant, &c.*

(D) *Je raporterai ce qu'en dit Brantome.*] Il parle d'Eleonor sur un mechant pied: il blâme Edoüard III. d'avoir confiné sa mere dans un chateau pour des amourettes. *Petit forfait*, dit-il (p), *puis qu'il eſt naturel; & que malaiſement, ayant pratiqué les gens de guerre, & qu'elle s'eſtoit tant accouſtumée à garçonner avec eux parmy les armes, tentes, & pavillons, elle ſe pouvoit contenir, qu'elle ne garçonnaſt auſſi entre les courtines; comme cela ſe voit ſouvent. Je m'en rapporte à noſtre Reyne Leonor, Ducheſſe de Guyenne, qui accompagna le Roy ſon mary outre mer & en la guerre ſainte, pour pratiquer ſi ſouvent la gendarmerie & la ſoldateſque, elle ſe laiſſa fort aller à ſon honneur; juſques là qu'elle eut affaire avec les Sarazins, dont pour ce le Roy la repudia; ce qui nous couſta bon. Penſez qu'elle voulut*

(a) *De Larrey ubi ſupra, pag. 46.*

(b) *C'eſt-à-dire le conquerant Saladin.*

(c) *Mezerai, Abregé Chronologique, to. 2. p. m. 566.*

(d) *Ib. ib. pag. 571.*

(e) *Ubi ſupra pag. 59.*

(f) *Supoſé qu'en ce tems-là il fut Soudan, ou à la tête d'une grande armée, ce que je refute ci-deſſous.*

(g) *Annales galantes, 1. partie, pag. 31. édit. de Hollande 1677.*

(h) *Saladin a été chef des Turcs, & non pas des Sarazins.*

(i) *Mezerai, hiſt. de France, tome 2. pag. 102.*

★ *Conferez ce que ſupra pag. 1128. remarque A.*

(k) *Pag. 44-45.*

(l) *Voiez Maimbourg hiſt. des Croiſades liv. 5. to. 2. pag. 177. édit. de Holl. ad ann. 1190.*

(m) *Bouchet, Annales d'Aquitaine fol. 78. édit. de Poitiers 1557. in fol.*

(n) *Id. ib. fol. 79. ad ann. 1152.*

† *Il faloit dire l'Evêque.*

(o) *Id. ib. fol. 80.*

(p) *Brantome, Memoires des Dames galantes, to. 2. pag. 311. & 12.*

Digitized by Google

moins sensibles disgraces à quoi cette expedition l'exposa. St. Bernard n'avoit point (E) promis ces mauvais succès au contraire il avoit fait esperer de grandes victoires; & s'étonna si peu des murmures qu'on fit éclater contre lui, qu'il falut que des personnes moins zélées, & par consequent plus capables de raisonner sur les suites, l'empêchassent * de s'engager à une seconde croisade. Louis eut lieu toute sa vie de se repentir de la faute qu'il avoit faite, en permettant que l'heritage du Duc de Guienne passât entre les mains des Anglois. Il fut obligé pour resister au Roi d'Angleterre, de tenir une conduite très-injuste en elle-même, & d'un pernicieux exemple à tous les Rois; c'est qu'il excita les fils de ce Prince à se rebeller contre leur pere, & qu'il les protegea dans leur rebellion: mais il le fit foiblement, & avec si peu de bonheur, qu'il contribua beaucoup plus à la gloire de son ennemi, qu'il ne lui causa de prejudice. Eleonor se trouva très-mal de son second mariage. Elle fut pour le moins aussi jalouse (F) du second mari, que le premier l'avoit été d'elle. Mais le second mari lui fut bien plus rude que le premier, il la fit mettre en prison, & l'y tint étroitement enfermée (G) toute sa vie, comme on le verra dans nos remarques, avec

* *Voiez la remarque C.*

(a) *Cette Reyne Leonor ne fut pas la seule qui accompagna en cette guerre sainte le Roy son mary, mais avant elle, & avec elle, & après, plusieurs grandes Princesses & Dames avec leurs marys se croiserent, mais non leurs jambes, qu'elles ouvrirent & estargirent à bon escient, si qu'aucunes y demeurerent, & les autres en retournerent de très-bonnes vesses; & sous la couverture de visiter le S. Sepulchre parmy tant d'armes, faisoient à bon escient l'amour: aussi comme j'ay dit, les armes & l'amour conviennent bien ensemble, tant la sympathie en est bonne & bien conjointe.* Id. p. 312.

(b) *Mezerai ubi supra* p. 564. *ad ann.* 1146.

(c) *Id. ib. pag.* 565.

(d) *Ibid. pag.* 566.

(e) *Ibid. pag.* 567.

(f) *Id. ib. ad ann.* 1149.

(g) *Id. ib. pag.* 568.

(h) *Voiez l'article* Bernard, *remarque* E.

(i) *Le Pere d'Orleans, Revolut. d'Angleterre to.* 1. *p.* 186. *ad ann.* 1172.

voulut esprouver si ces bons compagnons estoient aussi braves champions à couvert comme en pleine campagne; & que possible son humeur estoit d'aimer les gens vaillants, & qu'une vaillance attire l'autre, ainsi que la vertu: car jamais celuy ne dit mal, qui dit, que la vertu ressembloit le foudre, qui perce tout. Voiez la suite à la marge (a).

(E) *St. Bernard n'avoit point promis ces mauvais succés.*] Aiant ordre de prêcher la croisade par toute la Chretienté, il commença par la France. „ Il fit assembler un Concile national à Chartres, dans lequel il „ fut choisi pour Chef Generalissime de cette expedition: mais il le refusa, & se contenta d'en estre la „ trompete. Il la publia par tout avec tant de ferveur, „ avec tant d'assurance de bon succés, &, comme on „ le croyoit, avec tant de miracles, que les villes & „ les bourgs demeuroient deserts, tout le monde s'enrooliant pour cette guerre. (b) „ L'Empereur (c) Conrad partit avec une armée de 60. mille chevaux, & arriva à Constantinople sur la fin de Mars 1147. Louis se mit en marche la 2. semaine d'après la Pentecôte de la même année, & arriva en Syrie pendant le Carême de l'an 1148. Manuel Empereur de Constantinople fit mêler du plâtre & de la chaux dans les farines qu'il fournissoit à Conrad, & (d) lui donna *des guides qui après avoir promené* l'armée *par de longs detours où elle consuma toutes ces munitions, la livrerent demi morte & languissante entre les mains des Turcs, qui la taillerent toute en pieces, en sorte qu'il n'en resta pas la dixieme partie.* Louis courut les mêmes risques que Conrad; neanmoins il s'en sauva avec plus de bonheur que de prudence. *Il gagna une bataille au passage du fleuve Meandre: mais il n'en tira aucun fruit: car après cela ne se tenant pas sur ses gardes, il reçut un notable eschec à un destroit de montagne. Enfin il parvint à Antioche, dont Raimond oncle paternel de la Reyne sa femme tenoit alors la Principauté.* Ce fut là qu'il decouvrit le commerce de sa femme avec Saladin, & qu'il se vit sollicité à la rupture de son mariage. Il *ne trouva point d'autre remede pour éviter ce scandale, que de tirer* son épouse *la nuit d'Antioche, & de l'envoyer toujours devant en Jerusalem.* Lui & Conrad assiegerent Damas, & (e) reüssirent dans cette entreprise aussi mal que dans tout le reste, *par l'énorme trahison des Chrestiens même de ce pais-là. Ainsi ces deux Princes detestant leur mechanceté . . . . ne songerent plus qu'à leur retour.* Louis *étant monté sur ses vaisseaux* (f) *rencontra sur sa route l'armée navale de ces perfides, qui le guetoient pour l'enlever. Comme ils en estoient aux mains, ou mesme, selon quelques Auteurs, qu'ils l'emmenoient prisonnier, arriva par bonheur l'armée de Roger Roy de Sicile leur ennemy capital, conduite par son Lieutenant, qui leur fit bien lascher prise, ayant brulé, pris & coulé à fond quantité de leurs vaisseaux.* Le mauvais succés de cette croisade (g) *qui avoit tant fait de veuves & d'orphelins, tant ruiné de bonnes Maisons, & tant depeuplé de pays, excita des murmures & des reproches contre la reputation de* (h) *Sainct Bernard, qui sembloit avoir promis tout un autre evenement que celuy-là. De sorte que lors que le Pape voulut à deux ans de là, luy faire prescher une autre Croisade, & l'obliger à passer luy-méme en la Terre Saincte, afin que plus grand nombre de gens le suivissent: les Moines de Cisteaux en rompirent toutes les mesures, de crainte d'un second malheur, qui eust pû estre plus grand que le premier.*

(F) *Eleonor fut . . . jalouse du second mari.*] Servons nous des expressions d'un historien moderne que nous avons déjà cité. (i) „ La Reine Eleonor la per„sonne du monde à qui il convenoit le moins d'estre „ jalouse d'un mari, l'estoit à outrance, & en avoit „ sujet. Henri estoit decrié pour les femmes, & le „ monument qui nous est resté de la fameuse Rose„ monde, est un témoignage à la posterité du dereglement de ce Prince. Celle qui au temps dont je par„le causoit la jalousie de la Reine, estoit Alix de Fran„ce, accordée avec le Prince Richard, & donnée „ comme sa sœur Marguerite à élever à son beau-pere, „ qui en estoit devenu amoureux. Piquée de cette „ passion, & en mesme temps de la crainte, que si le „ fils estoit vaincu, le pere irrité ne se portast à quel„ que extremité contre luy, Eleonor sceut si bien per„ suader à Richard & à Geoffroy, qu'il estoit de leur „ interest de ne point se separer de leur aisné, qu'elle „ les engagea à entrer dans la ligue des mécontens. „ Afin que tous mes lecteurs entendent ceci, je dois dire que le fils aîné du Roi d'Angleterre, & de la Reine Eleonor s'étoit rebellé contre son pere. Il avoit enlevé la Princesse Marguerite de France fille de Louis VII. qui devoit être sa femme, & que le Roi d'Angleterre élevoit dans son Palais. Selon quelques historiens (k) c'étoit elle qui causoit la jalousie d'Eleonor, & c'étoit Eleonor (l) qui poussa son fils aîné à la rebellion, comme dans la suite elle engagea ses deux cadets à se joindre à leur aîné. Cette affaire fut tramée pendant que le Roi étoit en Irlande. Dès qu'il fut repassé en Angleterre, (m) *la premiere chose qu'il fit, ce fut de faire mettre* Eleonor *dans une prison fort étroite, où elle demeura tout le temps que son mari vécut depuis, & paya bien cherement la satisfaction qu'elle avoit cherchée dans une vangeance qui n'avoit respecté ni les droits du Trône, ni ceux du lien conjugal.*

(k) *De Larrey ubi supra pag.* 86.

(l) *Idem pag.* 87.

(m) *Id. ib. p.* 90. *ad ann.* 1173.

(G) En prison *toute sa vie, comme on le verra . . . avec la suite.*] Pour ôter le sens équivoque de cette phrase, je dois dire qu'Eleonor fut prisonniere jusqu'après la mort du Roi son époux. Ce Prince mourut l'an 1188. Richard son troisiéme fils lui succeda. Il étoit alors en France, où il avoit fait la guerre à son pere à toute outrance. La premiere chose qu'il fit après son retour en Angleterre, (n) *ce fut de delivrer la Reine Eleonor sa mere, qui étoit prisonniere depuis* 16. *ans.* Il la fit Regente du Roiaume (o) lors qu'il s'en alla dans la Terre Sainte. La jalousie qui duroit encore dans son ame, la porta à faire un voiage en Navarre, pour y chercher une femme au Roi son fils. Pour entendre ceci il faut savoir, (p) qu'*on raporta* à cette Reine *dans sa prison que Henri avoit dessein de la repudier . . . . . afin d'épouser en suite la Princesse* (q) *Alix. La crainte qu'elle en eut luy fit haïr mortellement cette Princesse; & lors qu'elle fut en etat de s'en venger, elle porta les choses à l'extremité. Comme elle avoit tout pouvoir sur l'esprit de Richard, elle tâcha de le degouter de ce mariage, en luy donnant des soupçons de la conduite que son pere avoit tenuë avec cette jeune Princesse; & voyant que ses soupçons ne suffisoient pas, elle ajoûta que Henri l'avoit violée, & qu'il en avoit eu un fils. Enfin craignant que les charmes d'une si belle Princesse ne prevalussent dans le cœur de Richard sur ses paroles, elle se hâta de le marier avec une autre. C'est pour cela qu'elle étoit allée à la Cour du Roy de Navarre, voulant faire le mariage de la Princesse Berengere avec Richard, dont elle avoit obtenu la permission, avant qu'il partist d'Angleterre, de negocier ce Traité. Il ne luy fut pas difficile d'en venir à bout, ayant autant d'habileté qu'elle en avoit, & le party paroissant d'ailleurs au Navarrois aussi avantageux qu'il l'étoit effectivement.* Elle amena ensuite la Princesse de Navarre en Sicile à son fils, qui consomma le mariage avant que de faire voile vers la Terre Sainte. Eleonor retourna en Angleterre, d'où elle passa en Allemagne (r) l'an 1194. pour delivrer Richard prisonnier du Duc d'Autriche. Richard étant mort l'an 1199. elle cabala pour faire tomber la couronne sur la tête de Jean son fils, Comte de Mortaing, à l'exclusion d'Artus son petit-fils, quoi qu'elle eût plus (s) de

(n) *Idem p.* 137. *ad ann.* 1189.

(o) *Idem p.* 141. *ad ann.* 1189.

(p) *Idem pag.* 155.

(q) *Fille de Louis VII. qui n'étant encore qu'enfant avoit été fiancée à Richard, & mise en la garde du Roi Henri jusques à ce qu'elle fût nubile.*

(r) *Idem pag.* 210.

(s) *Idem pag.* 240.

Digitized by Google

avec la suite de l'histoire de cette Reine. Louïs † mourut *le* 18. *ou* 20. *de Septembre* 1180. deux ans après avoir fait un (*H*) voiage de devotion en Angleterre. Il en avoit fait un semblable à St. Jaques de Galice non pas l'an 1152. comme Mezerai l'assûre, mais l'an 1155. Il fit sacrer à Reims son fils Philippe le premier de Novembre 1179. Il l'avoit eu d'Alix de Champagne sa troisiéme femme. Je ne me suis pas arrêté sur le detail chronologique de ses actions, parce qu'on le peut trouver dans Mr. Moreri.

☞ LOUIS

tendresse pour Artus que pour Jean, & qu'elle fût persuadée que les pretensions de Jean étoient injustes. Mais son ambition fut la seule regle de sa conduite. (*a*) *Elle apprehenda que si Artus regnoit, il ne se laissast gouverner par la Duchesse Constance sa mere, femme d'un esprit solide & d'un courage ferme, qui ne luy feroit aucune part de l'autorité. Ainsi elle luy prefera le Comte de Mortaing, Prince sans foy & sans honneur, parce qu'elle crut qu'ayant besoin d'elle, il la feroit regner avec luy.* Ce Comte est le même que celui qui est nommé Jean sans terre. Par la paix qu'il fit avec Philippe Auguste Roi de France l'an 1201. il fut dit que l'Infante de Castille sa niece épouseroit Louïs fils unique de Philippe. (*b*) *La Reine Eleonor nonobstant son grand âge alla querir* cette Infante sa petite-fille, *à la Cour de Tolede, & l'amena en Normandie.* Elle fut assiegée dans Mirebeau par le Prince Artus son petit-fils l'an 1202. Mais Jean sans terre la secourut, & fit prisonnier ce Prince, & le massacra quelque tems après. Il n'osa le faire, dit-on, pendant la vie d'Eleonor. Cette Reine mourut chargée d'années & de pechez. Servons nous des phrases de Mr. de Mezerai. „ (*c*) Cette femme consommée en toutes sortes „ de mechancetez, vécut plus de 80. ans; entretint „ la guerre durant plus de 60. & laissa entre la France „ & l'Angleterre une haine qui a duré plus de trois „ siecles; de sorte qu'avec raison on pourroit dire „ d'elle ce que le Poëte Grec a dit de la femme de „ Menelas, *qu'on a souffert* non pas *dix ans*, mais „ quatre cens, *pour une telle femme & le fer & la flamme.* „ Sa fecondité ne merite qu'une partie des épithetes que l'on a données à la fecondité de (*d*) Julie fille d'Auguste; car les fils d'Eleonor eurent une grande complaisance pour les passions de leur mere: ils se revolterent contre leur pere quand elle le souhaita; & ceux qui regnerent la laisserent jouïr de la regence; mais d'ailleurs ils causerent mille maux à leur patrie. Ils eurent du cœur comme des lions; mais c'étoit moins un veritable courage, qu'une hardiesse determinée à mepriser les maledictions de la renommée, & à regarder d'un œil froid l'atrocité des plus grans crimes. En un mot ils ne firent honneur ni à la France d'où ils étoient originaires, tant du côté paternel que du côté maternel, ni à l'Angleterre l'heritage de leur pere. La mort d'Eleonor est mise au 31. de Mars 1204. par Mr. Moreri, qui ajoûte qu'étant sortie de prison l'an 1194. *elle se retira dans un Monastere, & mourut à celui de Fontevraud.* Il se trompe de cinq ans à l'égard du tems où elle sortit de prison: il se trompe beaucoup plus à l'égard de la retraite qu'il lui attribuë; car depuis sa liberté elle fit paroître autant que jamais son ambition, son esprit d'intrigue, son humeur jalouse & vindicative. Mais il est vrai qu'elle (*e*) voulut être enterrée à Frontevaux, & qu'elle prit le voile de l'Ordre. Elle avoit fait beaucoup de bien (*f*) à cette maison; c'est pourquoi on la represente dans le Necrologue de Frontevaux, comme une des plus vertueuses Princesses du monde; tant il est sûr que pour obtenir de Messieurs les Moines une attestation de bonne vie, au milieu d'une conduite si scandaleuse que l'histoire la plus flateuse n'ose s'en taire, il suffit de les enrichir. Voiez la remarque I de l'article de Saint Gregoire. (*g*) *Migravit à seculo domina Alienoris Regina Francia & Anglia, Ducissa Aquitania, qua nitore Regia sobolis sua mundum illustravit. Nobilitatem generis, vita decoravit honestate, morum ditavit gratia, virtutum floribus picturavit, & incomparabilis probitatis honore, ferè cunctis præstitit Reginis mundanis.* Je suis fâché que le Pere de la Mainferme n'ait point marqué le jour & l'année de la mort d'Eleonor; car si c'est le 31. de Mars 1204. comme l'assûre Mr. Moreri, il s'ensuit que Mrs. de Mezerai & De Larrey se sont trompez, quand ils ont dit que Jean sans terre n'osa tuer son neveu Artus pendant la vie de sa mere. Mr. Pinsson des Riolles que j'avois prié de consulter le Pere de la Mainferme, m'aprit que ce Religieux etoit mort, & que le Pere Labbe (*h*) dans ses tableaux genealogiques, & (*i*) le Pere Anselme dans son histoire de la maison roiale de France, marquent le tems de la mort d'Eleonor comme Moreri.

Il ne faut pas oublier que cette Princesse a été mise dans le catalogue des femmes savantes *Anno* CIↃ CC III. *obiit Aleonora Regina. . . . Ab eruditione, ac prudentia, multum celebrata est. Scripsit epistolas ad Cœlestinum Papam, Henricum Cæsarem, Richardum & Joannem filios. Vide plura apud Matthæum Parisium, nec non Balæum.* C'est ainsi que parle Vossius à la page 82. de son traité *de philologia*, à l'édition d'Amsterdam 1650. c'est un morceau des additions de son Ouvrage. Il ne savoit pas encore cela lors qu'il fit le chapitre 2. où il donne une longue liste de femmes savantes.

(*H*) *Un voiage de devotion en Angleterre.*] Servons nous des paroles de Mezerai. „ (*k*) Comme la devo- „ tion envers les reliques de Saint Thomas de Can- „ torbery croissoit, par l'exemple mesme du Roy „ Henry: qui de son persecuteur estoit devenu son „ adorateur: le Roy Louïs passa en Angleterre, fit ses „ prieres sur son tombeau, & y laissa de riches mar- „ques de sa pieté. „ Ce Prince avoit dejà fait un voiage de devotion. Voici ce qu'en dit Mezerai: „ (*l*) Il n'estoit point permis aux Rois de France, ce „ dit Yves de Chartres, d'espouser des bastardes. Or „ il courut un bruit que Constance (*m*) l'estoit. Voilà „ pourquoy Louis deux ans aprés son mariage s'en „ voulut esclaircir luy-mesme; & sous pretexte d'al- „ ler en pelerinage à Sainct Jacques en Galice, passa „ par la Cour de son beaupere, le plus magnifique „ Prince de son temps, qui le reçût & le traita roya- „ lement à Burgos, & luy osta le doute qu'il avoit „ dans l'esprit. „ Cela nous montre que la devotion a été l'une des qualitez principales de Louïs VII. *Il fut peu heureux en ses grandes entreprises*, c'est Mezerai qui parle (*n*), *& trop mol dans les affaires qui desiroient de la vigueur; mais aussi pieux, charitable, bon, équitable, liberal & vaillant qu'aucun Prince de son siécle. On ne luy peut reprocher que deux fautes; l'une contre la prudence, d'avoir repudié sa femme; l'autre contre les droits de la nature, d'avoir soustenu la rebellion des enfans du Roy Henry contre leur pere.* La devotion & la pieté sont incontestablement les plus grandes de toutes les vertus. Un Prince n'est pas moins obligé qu'un particulier à les posseder; & s'il aime mieux en observer les devoirs, que de conserver ses Etats, il est devant Dieu l'un des plus grans hommes du monde; mais il est sûr que selon le train des choses humaines, il n'y a rien de plus capable de ruiner une nation, que la conscience scrupuleuse de celui qui la gouverne. Si ses voisins faisoient comme lui, on auroit à esperer de sa pieté le plus grand bonheur dont les peuples puissent joüir; mais si pendant qu'ils pratiquent toutes les ruses de la politique, il se roidit à ne s'écarter jamais des regles severes de la morale de l'Evangile, lui & ses sujets seront infailliblement la proie des autres nations, & tout le monde dira qu'il est plus propre à la vie monastique, qu'à porter une couronne, & qu'il feroit bien de ceder sa place à un Prince moins scrupuleux. (*o*) *Exeat aula qui volet esse pius.* Cette maxime regarde principalement le chef d'une Cour. Je ne parle point de cette pieté qui consiste à faire bâtir de magnifiques Egliises, à étendre par la voie des armes les limites de la religion, & à extirper les sectes. Cette espece de pieté sert (*p*) quelquefois au bien temporel d'un Prince, à son agrandissement, à ses conquêtes: je parle d'une pieté qui empêche de se servir des obliquitez de la politique; je parle d'une conscience qui prefere toûjours l'honnête à l'utile, & qui rejette toutes les maximes de l'art de regner qui sont contraires à l'exacte probité. Cette vertu est sans doute prejudiciable par raport au bien temporel, à cause qu'elle ne permet pas que l'on resiste aux attaques & aux cabales de l'ennemi. Louïs VII. en est un exemple (*q*), quoi qu'il faille avoüer que ses scrupules étoient d'un tour fort particulier; car ils ne l'empêchoient point d'exciter à la revolte les enfans contre leurs peres, ni de proteger cette rebellion; mais ils ne lui permettoient pas d'être marié à une bâtarde; ils le contraignirent à faire un voiage, pour savoir si son épouse étoit fille legitime du Roi Alfonse; il craignoit d'offenser les loix du Roiaume. Pourquoi ne craignoit-il pas d'offenser la loi de Dieu, qui ordonne que les enfans honorent leurs peres?

Je finis par un passage de Mr. Amelot de la Houssaye

† *Mezerai ubi supra pag.* 583.

(*a*) *Ibid. Voiez aussi le P. d'Orleans ubi supra pag.* 281.

(*b*) *De Larrey ibid. pag.* 241.

(*c*) *Mezerai, hist. de France, tome* 2. *pag.* 139.

(*d*) Reversus inde filiam Cæsaris Juliam quam in matrimonio Marcellus habuerat duxit uxorem, feminam neque sibi neque reipublicæ felicis uteri. *Paterculus l.* 2. *c.* 93.

(*e*) Ad ultimum tanto nobis effectu est vinculo sinceriſſimæ dilectionis, quæ Religiones alias quasi respuens, velamen nostri Ordinis suscipere, & in nostra præelegit Ecclesia sepeliri. *Ex Necrologio Fontis-Ebraldi apud Patrem de la Mainferme, Clypeo nascentis Ordinis dissertat.* 3. *pag.* 179.

(*f*) *Voiez le livre du P. de la Mainferme ibid.*

(*g*) *Ex Necrologio Fontis-Ebraldi, apud la Mainferme ibid. pag.* 158.

(*h*) *J'ai verifié que cela est sûr: voiez les tableaux genealogiques de ce Jesuite pag.* 49. *édit. de Paris* 1664.

(*i*) *J'ai verifié cela: voiez l'histoire de la Maison roiale pag.* 78.

(*k*) *Mezerai, Abregé Chronolog. to.* 2. *p. m.* 582. *ad ann.* 1178.

(*l*) *Ibid. pag.* 571. *ad ann.* 1152. mais *il faloit marquer l'an* 1155.

(*m*) *Fille d'Alfonse VII. Roi de Castille, mariée à Louis l'an* 1154.

(*n*) *Mezerai ibid. pag.* 583.

(*o*) *Lucanus lib.* 8. *v.* 493.

(*p*) *Il a fallu mettre cette restriction; car quelquefois aussi cette pieté apporte un grand prejudice aux plus puissans Princes. La Maison d'Autriche l'a sentie: la France la sent.*

Reflexion sur les Princes scrupuleux.

(*q*) *Voiez le Pere Maimbourg*, histoire des Croisades liv. 3. pag. m. 357. & suiv. *où il montre que les scrupules de ce Monarque furent la cause de la ruine de ses affaires à l'expedition de la Terre Sainte.*

Digitized by Google

☞ LOUIS XI. Roi de France né à Bourges l'an 1423. ſucceda à Charles VII. ſon pere l'an 1461. Ce fut un Prince très-habile dans l'art de regner : il étoit conſommé dans les ruſes de la politique, & il les emploia très-utilement pour ſe tirer de mille embarras ; mais elles le confondirent † quelquefois, & l'on s'en étonne moins quand on conſidere qu'il n'y étoit pas uniforme, il paſſoit d'une (A) extremité à l'autre, reſervé juſqu'à l'excés pour l'ordinaire, ingenu ſans bornes en quelques rencontres. On a eu raiſon de dire qu'il * *ſe rendit autant conſiderable en ſes vices comme en ſes vertus, s'eſtant en l'un & en l'autre point attaché aux extremitez.* Il ne fut ni bon fils, ni bon pere, ni bon frere, ni bon mari. Dès l'âge de ſeize ans il ſe rendit chef (B) de parti, & aiant été contraint de rentrer dans ſon devoir il menagea d'autres occaſions de revolte, & perſevera dans cet eſprit juſques à la mort de ſon pere, & même depuis ce tems-là il fit paroître d'une façon ſcandaleuſe (C) ſon humeur denaturée. Il n'eut aucun ſoin de (D) l'éducation de ſon fils, & il maria ſes filles d'une maniere qui fit voir qu'il ne ſe ſoucioit pas

† *Voiez Varillas, hiſt. de Louis XI. liv. 10. p. m. 333. 334.*

* *Paſquier letter. liv. 3. p. m. 154.*

(b) *Matthieu ibid. chap. 20. pag. 48. Il cite Robert Gnaguin.*

(i) *Id. ib. pag. 50.*

(k) *Id. ib. pag. 52.*

(l) *Varillas, hiſt. de Louis XI. liv. 11. pag. 360.*

(m) *Mezerai ubi ſupra p. 284. ad ann. 1461.*

(n) *Varillas ubi ſupra liv. 10. pag. 344. 345.*

(o) *Matthieu ubi ſupra liv. 2. chap. 4. pag. 86.*

(p) *La Motte le Vayer, inſtruct. du Dauphin p. 43. 44. du 1. tom.*

(q) Ut domeſticis perſuaderet ne bono quidem exemplo audendum eſſe patroni necem, Epaphroditum à libellis, capitali pœna condemnavit (*Domitianus*) quod poſt deſtitutionem Nero in adipiſcenda morte manu ejus adjutus exiſtimabatur. *Sueton. in Domit. c. 14.*

(r) *Varillas ubi ſupra pag. 361. Il particulariſe dans l'epitre dedicatoire la mauvaiſe éducation de Charles VIII.*

(a) *Amelot, preface de la traduction Françoiſe du Prince de Machiavel, pag. 3.*

(1) *Plutarque dit que s'il faloit abſolument remplir tous les devoirs, & obſerver toutes les regles de la juſtice pour bien regner, Jupiter même n'en ſeroit pas capable.*

(b) *Mezerai, abregé Chronolog. tom. 3. ad ann. 1472. p. m. 322.*

(c) *Id. ib. pag. 258. 259. ad ann. 1440.*

(d) *Matthieu, hiſtoire de Louis XI. liv. 1. ch. 6. p. m. 18. 19.*

(e) *Id. ib. chap. 7. pag. 20.*

(f) *Id. ib. chap. 11. p. 28. ad ann. 1440.*

(g) L'an 1444.

ſaye, où il cite Machiavel. „ (a) L'homme, *dit-il* „ *dans le Chapitre 15. de ſon Prince*, qui voudra faire „ profeſſion d'être parfaitement bon, parmi tant d'au- „ tres, qui ne le ſont pas, ne manquera jamais de „ périr. C'eſt donc une néceſſité, que le Prince, qui „ veut ſe maintenir, aprenne à pouvoir n'être pas bon, „ quand il ne le faut pas être (1). *Et dans ſon Chapitre* „ 18. *aprés avoir dit que le Prince ne doit pas tenir ſa* „ *parole, lors qu'elle fait tort à ſon intereſt, il avouë* „ *franchement, que* ce precepte ne ſeroit pas bon à „ donner, ſi tous les hommes étoient bons, mais qu'é- „ tant tous méchans & trompeurs, il eſt de la ſûreté „ du Prince de le ſavoir être auſſi. *Sans quoi il per-* „ *droit ſon Etat, & par conſéquent ſa reputation, étant* „ *impoſſible que le Prince qui a perdu l'un, conſerve l'au-* „ *tre.* „ Quelques pages après il parle ainſi : *Il faut interpréter plus équitablement qu'on ne fait de certaines Maximes d'Etat, dont la pratique eſt devenuë preſque abſolument néceſſaire, à cauſe de la méchanceté & de la perfidie des hommes. Tout que les Princes ſe ſont tellement rafinés, que celui qui voudroit aujourdhui procéder rondement envers ſes voiſins, en ſeroit bien-tôt la dupe.*

(A) *Il paſſoit d'une extremité à l'autre.*] Voici ce qu'un hiſtorien dit de lui : „ (b) Il ſçavoit mieux que „ Prince du monde gagner les hommes, deſcouvrir „ les ſecrets de ſes ennemis, les embarraſſer de défian- „ ces, diviſer les plus unis : mais dans la joye il ne „ pouvoit retenir ſes ſecrets, tout luy eſchapoit, & il „ eſtoit encore plus ſujet à faire des fautes, qu'habile „ à les reparer ; Ce qu'il faiſoit par toutes voyes, plus „ ſouvent mauvaiſes que bonnes. „

(B) *Il ſe rendit chef de parti . . . & menagea d'autres occaſions de revolte, & perſevera.*] Charles VII. fit (c) une reforme qui „ ne pouvoit plaire aux Grands „ ny aux Capitaines, qui s'engraiſſoient de la miſére „ du peuple ; Ils l'interrompirent par une dangereuſe „ eſmotion, qu'on nomma *la Praguerie*. Les Ducs „ d'Alençon, de Bourbon, & de Vendoſme, le Baſ- „ tard d'Orleans & pluſieurs autres en eſtoient. Ils ſe „ plaignoient que le Roy ne donnoit part du Gouver- „ nement qu'à deux ou trois particuliers ; Et là deſſus „ ils firent une ligue contre ſes Miniſtres. La Tri- „ mouille-meſme, qui eſtoit diſgracié, ſe joignit avec „ eux afin de rentrer, par quelque moyen que ce fuſt, „ à la Cour. „ Pour donner plus de poids à ce com- plot, les conjurez (d) mirent à leur tête le Dauphin, & publierent qu'ils n'avoient pour but que *la reformation des deſordres*, & de faire enſorte que *toutes choſes ſe fiſſent dorenavant par l'autorité* de ce Prince *reglée par l'advis des Princes du ſang.* (e) Ils dreſſerent *ſous ſon nom des lettres aux villes d'Auvergne, & autres Provinces où ils croioient ces deſſeings pouvoir eſtre aprouvez . . . . mais toutes les villes eurent horreur de ceſte eſmotion :* & comme le Roi ne s'endormoit pas, & qu'il attaqua vivement les conjurez par tout où ils firent ferme, ils furent contraints de recourir à ſa clemence, & de lui remettre le Dauphin. Cette brouillerie (f) fut *eſtoufée en moins de neuf mois.* Cela fait voir que ceux qui comparent les peuples à des coquettes, ont quelque raiſon. Il y a des jours où celles-ci ne ſont prenables ni par des ſoupirs, ni par des preſens : le lendemain on en vient à bout ſans aucune peine. Diſons auſſi qu'il y a des conjonctures où les manifeſtes les plus plauſibles de ceux qui prenent les armes contre leur Souverain, n'ébranlent point la fidelité des peuples : en d'autres tems la moitié de ces pretextes ſufiroit à une entiere revolution.

Le Roi aiant pardonné à ſon fils le retint auprès de lui, & le fit obſerver ſoigneuſement. Il le mena à quelques expeditions ; il l'envoia à quelques autres, & lui donna lieu de s'aquerir beaucoup de reputation, & principalement par la defaite de 4. ou 5. mille Suiſſes auprès de Bâle (g), qui ſe defendirent le mieux du monde. Il ſe defioit du naturel de ſon fils, & le tenoit un peu de court ; mais le jeune Prince ſe cabroit trop fierement, & l'on dit même (h) qu'il donna un bon ſoufflet à la belle Agnes maîtreſſe du Roi. Cela joint à d'autres choſes obligea ſon pere à l'envoier (i) en Dauphiné pour quatre mois. Le Dauphin ne s'y retira qu'en ménaçant ; il y fit le maître avec beaucoup de hauteur, & avec des exactions inſuportables (k). Il fit des intrigues avec les Princes voiſins, & ne ſongeoit plus à retourner à la Cour : il reçut ordre d'y revenir, & n'obeït point ; & ſachant que Charles VII. prenoit des meſures pour s'aſſûrer de lui, il ſe ſauva à la Cour du Duc de Bourgogne ; (l) *& il ſe fit de là tellement craindre, que ſon pere ſe procura la mort par une trop grande abſtinence, dans la ſeule veuë d'éviter qu'il ne l'empoiſonnât.* Mezerai a raiſon de dire que Charles VII. (m) eût pu être nommé heureux, *s'il avoit eu un autre pere & un autre fils.*

(C) *Il fit paroître . . . ſon humeur denaturée* après la mort de ſon pere.] Cette mort „ (n) luy cauſa une „ joye trop grande pour être entierement renfermée „ au dedans de luy-même, & il en donna des marques „ qui ne firent que trop apprehender le gouvernement „ d'un Fils ſi denature. Il recompenſa celuy qui luy „ en avoit apporté la premiere nouvelle au delà de ce „ qu'il attendoit de ſa liberalité. Il ne porta le dueil „ qu'une ſeule matinée, & on le vit vêtu de blanc & „ d'incarnat l'apres-dinée du même jour qu'il l'avoit „ pris. Il contraignit mêmes les Courtiſans qui s'é- „ toient hâtez de le venir joindre à Guenep, de ſuivre „ ſon exemple, puiſqu'il ne leur permit de ſe preſen- „ ter devant luy qu'avec des habits de couleur ſembla- „ ble aux ſiennes. „ Un autre hiſtorien dit que *par les premiers deportemens* de ce Roi, on jugea (o) *qu'il embelliroit les auſpices de ſon regne d'autres trophées que de la clemence. Il deſapointa quaſi tous les Officiers & ſerviteurs du Roi Charles ſon pere, prenant un extreme contentement à deffaire ce qu'il avoit fait, abbattre ce qu'il avoit eſlevé, & d'eſlever ce qu'il avoit abbattu.* On remarque (p) qu'il punit *le Medecin de Charles ſeptiéme ſon pere, à cauſe que ſuivant les regles de ſon art il avoit contraint le Roi malade de manger.* Celui qui m'aprend cela ajoûte, que *le pretexte que prenoit Louis onziéme de rendre inviolable juſqu'à la fin l'autorité du Souverain, n'eſt pas recevable :* il a raiſon ; mais s'il a cru que ce fut le veritable motif de ce Prince, s'il a cru, dis-je, qu'on voulut ſuivre l'eſprit (q) de Domitien, il ſe trompe. Le Medecin ne fut puni que parce que Louis onziéme eut de l'averſion pour une perſonne, qui avoit tâché de ſauver la vie à Charles ſept.

(D) *Il n'eut aucun ſoin de l'éducation de ſon fils, & il maria ſes filles d'une maniere.*] Il „ (r) fut mau- „ vais pere ; & quoi qu'il eût eu ſi tard ſon fils uni- „ que qui fut depuis Charles Huit, qu'il n'y avoit au- „ cune apparence que ce jeune Prince luy donnât les „ mêmes inquietudes qu'il ſe ſouvenoit d'avoir autre- „ fois données à Charles Sept, il ne laiſſa pas de le „ regarder comme la perſonne qui luy étoit la plus re- „ doutable. Il ne prit aucun ſoin de ſon éducation : „ Il n'en permit l'accés qu'à des gens de baſſe condi- „ tion : Il le fit nourrir dans l'oiſiveté & dans les deli- „ ces ; & la ſeule maxime qu'il luy apprit, fut que „ l'on étoit incapable de regner quand on ne ſçavoit „ pas diſſimuler. Anne de France ſa fille aînée étoit „ tout-à-fait bien faite : mais elle avoit plus d'eſprit „ ſans comparaiſon qu'il n'auroit voulu qu'elle en eût ; „ & ce fut pour l'humilier qu'il la maria avec un Ca- „ det de la Maiſon de Bourbon, d'un genie tellement „ au deſſous du mediocre, que ſa Majeſté n'avoit pas „ à craindre qu'il entrât dans aucune intrigue contre „ ſon ſervice. Jeanne de France ſa ſeconde fille étoit „ ſi contrefaite ; que les Medecins aſſuroient qu'elle „ n'auroit point d'enfans ; & neanmoins il contraignit „ le Duc d'Orleans premier Prince de ſon Sang de l'é- „ pouſer, quoy qu'il eût aſſez lieu de prévoir qu'elle „ ſeroit

Digitized by Google

pas de leur bonheur. On pretend qu'il fit (E) mourir son frere, & il est sûr qu'il (F) eut des maîtresses, & des bâtardes. La paix qu'il fit avec l'Angleterre l'an 1475. fut plus utile que glorieuse: on l'en railla, (G) mais au fond il fut excusable, car vu le grand nombre d'ennemis puissans

„ seroit malheureuse avec luy. „ Il s'étoit (a) obligé à donner des troupes au Duc de Calabre, pour recouvrer les Roiaumes de Naples & de Sicile, *& de plus sa fille ainée en mariage: mais de l'humeur qu'il étoit, il n'avoit garde de choisir pour gendre un si honnête homme. Il n'executa ni l'une ni l'autre des promesses qu'il* lui *avoit faites. . . . Le Comte de Beaujeu fut preferé à ce Duc, par la seule raison qu'il étoit beaucoup au dessous de luy pour le merite & pour la valeur; mais la fortune de ce Cadet de la Maison de Bourbon ne devint pas meilleure, pour avoir épousé Anne de France. On luy presenta à signer un Contrat de mariage; qui auroit fait passer tous les biens de cette Maison à sa femme, s'il ne se fût avisé de l'éluder par quelques mots ausquels on ne prit pas garde; & tant que le Roy son beau-pere vécut, il ne l'employa qu'à des affaires odieuses . . . . & aprés tout cela il ne luy fit jamais aucun bien.* Pierre Matthieu (b) observe que Louïs XI. haïssoit Jeanne sa fille, parce qu'*elle estoit noire, petite & voustée.* Le Seigneur de Lesquiere son gouverneur la cachoit souvent sous sa robe longue quand le Roi la rencontroit, afin qu'il ne s'affligeât de sa vuë.

(a) *Varillas ubi supra pag.* 362. *Voiez aussi pag.* 325.

(b) *Matthieu ubi supra liv.* 10. *ch.* 11. *pag.* 606.

(E) *Qu'il fit mourir son frere.*] Commentons encore ceci par les paroles de Mr. Varillas. „ (c) Encore que Loüis pour suivre le conseil que François „ Sforce luy avoit donné, eût appanagé son frere du „ Duché de Normandie, il le luy ôta peu de temps „ aprez que la Ligue du Bien Public fut rompuë; & il „ n'en apporta d'autre raison, sinon que cette Provin„ ce faisoit alors le tiers du revenu de la France, & „ que son cadet auroit été trop riche en la possedant. „ Il aima mieux luy ceder la Guienne: mais il s'en re„ pentit si bien, que l'Auteur de l'Histoire d'Aquitai„ ne & l'Abbé de Brantome prétendent qu'il fit em„ poisonner son frere par l'Abbé de Saint Jean d'An„ geli. „ J'ai raporté (d) ailleurs les paroles de Brantome: je ne les repete point. Voiez aussi Pierre Matthieu dans l'histoire (e) de Loüis XI.

(c) *Varillas ib. pag.* 364.

(d) *Dans les pensées diverses sur les Cometes pag.* 462.

(e) *Matthieu ubi supra liv.* 5. *ch.* 17. *pag.* 256.

(F) *Il eut des maîtresses & des bâtardes.*] J'observe cela comme une preuve de la qualité de mauvais mari que je lui ai donnée. Il fut marié deux fois, premierement avec Marguerite Stuard fille de Jaques I. Roi d'Ecosse l'an 1436. Elle (f) mourut à Chaalons sur Marne le 26. d'Août 1446. âgée de 26. ans. Hall & (g) Grafton deux historiens Anglois, assûrent qu'elle fut desagreable à son mari à cause de la puanteur de son haleine. Buchanan s'emporte contre eux, & les refute en 1. lieu par Monstrelet qui a dit qu'elle étoit belle & vertueuse: en 2. lieu par un Auteur Ecossois qui passa en France avec elle, & qui ne la quitta point tant qu'elle vécut. Il a laissé par écrit qu'elle fut aimée de son beau-pere, de sa belle-mere, & de son mari, & qu'elle fut fort loüée dans une piece de poësie qui fut faite sur sa mort. Le temoignage de Monstrelet ne refute point les historiens Anglois. Une femme pour être belle & honnête, ne laisse pas de pouvoir deplaire par l'endroit qu'ils cottent. L'Auteur Ecossois est suspect. Un domestique ne se croit pas obligé à publier que sa maîtresse étoit haïe dans la maison de son époux, & il ne fait point scrupule de debiter le contraire. C'est un lieu commun d'éloge. Les loüanges funebres ne prouvent rien contre la mauvaise humeur d'un mari. On pourroit prouver par des exemples modernes, que des Princesses bien mecontentes & de leur époux & de leur beau-pere, ont été loüées après leur mort le plus magnifiquement du monde & par les poëtes, & par les predicateurs. Quoi qu'il en soit, voici le passage de Buchanan: (h) *Quantam illam existimabimus vel mentiendi licentiam, vel maledicendi libidinem, qua, in ejusdem Regis filiam, utuntur: quam, ob oris graveolentiam (nihil enim in mores, homines alioqui tam impudentes, audebant confingere) marito scribunt fuisse ingratam? At Monstreletus illorum temporum scriptor æqualis, & probam fuisse, & formosam, memoriæ prodidit: & qui librum Pluscartensem scripsit, eique Reginæ, & naviganti & morienti, fuit comes, scriptum reliquit, eam, dum vixit, egregie caram socero, socrui, & marito fuisse, epitaphiumque carmen, omni laude plenum. Gallicis versibus, Catalauni ad Matronam (quo in oppido decessit) fuisse publicatum, quod in Scoticum Sermonem versum, plerique nostrorum adhuc habent.* Mezerai (i) assûre que Louïs XI. n'aima gueres sa premiere femme à cause de quelque imperfection secrete, & qu'ainsi il n'en eut point d'enfans. Il épousa en secondes noces Charlotte de Savoie. (k) Ce second mariage fut *consommé à Namur l'an* 1457. *Elle fut fort maltraitée de son mari durant plusieurs années, & mourut à Amboise le* 1. *jour de Decembre* 1483. *âgée de* 38. *ans.* Je ne sçai donc pas pourquoi Mr. Varillas a eu recours au silence des historiens de Savoie. *Loüis*, dit-il (l), fut adonné *à l'amour volage. . . . On a lu dans la bibliotheque du Roi trois contrats de mariage*, qu'il *signa en faveur d'autant de ses filles naturelles . . . . mais à cela prés les historiens de Savoye ne l'accusent pas d'avoir maltraité la Reine Charlotte sa femme.* On va voir dans un passage de Pierre Matthieu qu'elle ne fut guere heureuse. „ (m) La premiere année de son sejour, Char„ lotte de Savoye fut amenée à Namur pour consom„ mer le mariage qui avoit esté traicté cinq ans au„ paravant. Mariage qui pour avoir esté faict à re„ gret fut aussi sans amitié. Quand le Duc de Bour„ gongne donna au Dauphin sa pension de douze mil„ le escus, Olivier de la Marche escrit que ce fut à la „ charge qu'il l'espousa, ce qui monstre qu'il n'en avoit „ grande envie. Elle y fit un fils qui fut nommé Jo„ chin. . . . L'enfant mourut incontinent apres, & „ laissa un extreme regret au Pere qui n'estant pas „ encores en ses deffiances que l'aage luy amena, desi„ roit de le voir grand, cognoissant bien que les enfans „ qui naissoient tard estoient de bonne heure orphe„ lins. La perte de cest enfant qui le premier luy „ avoit donné le nom de pere, luy fut si sensible qu'il „ fit vœu, à ce que dit Philippe de Commines, de ne „ cognoistre autre femme que la sienne, & neant„ moins en plusieurs endroits de sa Chronique, on le „ void parmy des femmes, on en trouve de perdues, „ on en void de mariees, & les maris de basse fortu„ ne eslevez aux charges, & infinis autres traicts qui „ ne sont pas d'une continence egale à celle d'Ale„ xandre. „ On verra ci-dessous (n) des particularitez touchant ses galanteries: mais ce qui suffit à persuader que Charlotte de Savoie ne fut guere heureuse, est que son mari en mourant recommanda à son fils (o) de ne se pas fier à elle; car, dit-il, j'ai toûjours trouvé qu'elle favorise le Bourguignon. Jugez s'il pouvoit l'aimer, quoi que d'ailleurs il la crût bonne & pudique. Mezerai, après avoir dit touchant la premiere epouse de ce Monarque ce qu'on a vu ci-dessus, ajoûte, (p) *Il eust aussi peu visité la seconde, n'eust esté le desir d'avoir un heritier.* Prenez bien garde à ce qui suit: „ (q) Tout donnoit de l'aprehension au „ Roi Loüis, il tenoit toûjours sa femme esloignée „ de lui, & ces dernieres années il l'avoit releguée en „ Savoye. „ Philippe de Comines remarque (r) que cette Reine *n'estoit point de celles où son mari devoit prendre grand plaisir, mais au demeurant fort bonne Dame.*

(g) *Voiez Buchanan in histor. Scotiæ lib.* 10. *pag. m.* 356.

(h) *Buchan. ibid. pag.* 357.

(i) *Mezerai ubi supra pag.* 350.

(k) *Anselme ubi supra.*

(l) *Varillas, ubi supra pag.* 363. 364.

(m) *Matthieu ubi supra l.* 1. *ch* 25. *pag.* 59. 60.

(n) *Dans la remarque K.*

(o) Matrimonium credito, cum enim Sabaudiensis sit Burgundis favere mihi semper visa est: alioquin bonam & pudicam illam fuisse arbitratus. *Gaguin. hist. Franc. l.* 10. *fol.* 288.

(p) *Mezerai ubi supra.*

(q) *Id. ib. pag.* 343. *ad ann.* 1481.

(r) *Commines liv.* 6. *chap.* 13. *pag.* 406.

(G) *On l'en railla, mais au fond il fut excusable.*] Je m'en vais citer un Auteur qui n'est pas des plus celebres; mais qu'importe? il suffit qu'il parle de très-bon sens. *Nous trouvons*, dit-il (*s*), *que Louys unzieme du nom, Roy de France se trouvant trop pressé d'affaires, demanda la paix au Roy d'Angleterre Edoüard quatrieme, si tost qu'il le sceut entré en Picardie, & l'acheta bien cher, se souciant peu que le Comte de Lude, & autres ses favoris, l'appellassent le Roy coüard, comme l'a escrit le Politique Angevin: parce qu'il ne faisoit cette paix qu'à dessein de des-unir & affoiblir ses ennemis, tandis qu'il se fortifieroit pour les deffaire en suite les uns apres les autres & se rendre leur maistre comme il fit de la plus part. . . .* (t) *Les Romains eussent plustost perdu leur Estat, que de penser à faire cela: Car il ne se trouve jamais en sept cens ans qu'ils ont eu guerre à toutes nations qu'ils ayent demandé la paix, sinon aux Gaulois qui les tenoient assiegés au Capitole, apres avoir bruslé leur ville dont ils tirerent leur raison bien tost aprés & à Coriolan. Tout au contraire estans vaincus par la puissance du Roy Perseus, ne voulurent pas recevoir le vainqueur à la paix, s'il ne se soufmettoit luy & son Royaume à leur mercy, iaçoit qu'il offrit leur payer tribut. Et comme le Roy Pyrrhus, apres avoir eu quelques victoires, & receu quelque perte, envoya ses Ambassadeurs à Rome pour traicter la paix à la forme des grands Seigneurs qui sont au pais d'autruy; on luy fit response qu'il sortit premierement d'Italie, autrement qu'on ne parlât point de la paix, qui estoit la response d'un peuple magnanime, qui sentoit ses forces assés grandes pour faire teste à l'ennemy: chose qui seroit mal-seante à un Prince foible, qui doibt, comme le sage Pilote, caler les voiles, & obeir à la tempeste qu'il ne peut eviter, pour surgir au port de salut, & n'asservir pas la necessité*

(s) *Remarques curieuses pag.* 590.

(t) *Id. ib. pag.* 591. 592.

Digitized by Google

puiſſans qu'il avoit à craindre, il valoit mieux s'humilier que faire le fier. De deux maux il faut éviter le pire; ce fut un coup de prudence; l'on ne doit pas à contretems ſe piquer de cœur Romain. Louïs XI. leva beaucoup plus d'argent dans ſon Roiaume, & foula bien plus ſes ſujets que n'avoient fait ſes predeceſſeurs, & neanmoins les depenſes pour ſa perſonne furent ſi petites qu'on ne (H) peut le diſculper de meſquinerie. Celles de ſa maiſon furent (I) ſur le même pied. On peut dire la même choſe de ſes ambaſſades; mais à d'autres égards il étoit * prodigue, & il avoit des penſionaires qui lui coutoient beaucoup dans les païs étrangers. Il depenſoit beaucoup en eſpions, & pour la chaſſe & (K) pour les Dames, & il recompenſoit largement ceux qui étoient

* *Voiez Matthieu dans ſa vie, liv. 11. p. 699. 700.*

neceſſité à l'ambition, comme fit le Vaivode de Tranſilvanie, qui dict hault & clair, qu'il aimeroit mieux eſtre eſclave du Turc qu'allié de Ferdinand: ce qui luy advint auſſi. Pierre Matthieu raporte qu'Edoüard „ avoit „ faict paſſer avec luy une douzaine des deputés des „ communes d'Angleterre, qui eſtoient deſia bien en„ nuyés de la guerre & de coucher à la ſoldade: Ceux„ cy approuvoient ceſte propoſition de la paix, & di„ ſoient que ſi elle eſtoit juſte & raiſonnable il y au„ roit de l'imprudence à la refuſer, & que l'on ſe devoit „ contenter d'avoir reduit le Roy de France à demander „ la paix au Roy d'Angleterre, d'autant meſme qu'un „ grand Roy ne ſe peut humilier d'avantage, ny deſ„ cendre plus bas que de rechercher ſon ennemy pour „ la paix (a). „ Ce fut ſans doute une rude mortification pour la France; mais les circonſtances du tems ne permettoient pas d'agir d'une autre maniere, ſans s'expoſer à de plus grans maux. Liſez ces paroles de Philippe de Comines: (b) *Je crois qu'à pluſieurs pourroit ſembler que le Roy s'humilioit trop: mais les ſages pourroient bien juger par mes paroles precedentes que ce Royaume eſtoit en grand danger, ſi Dieu n'y euſt mis la main: lequel diſpoſa le ſens de noſtre Roy à eſlire ſi ſage parti, & troubla bien celuy du Duc de Bourgongne: qui fit tant d'erreurs (comme avez veu) en cette matiere, aprés avoir tant deſiré ce qu'il perdit par ſa faute. Nous avions lors beaucoup de choſes ſecrettes parmi nous: dont fuſſent venus de grands maux en ce Royaume, & promptement, ſi cet appointement ne ſe fuſt trouvé, & bien toſt, tant du coſté de Bretagne que d'ailleurs.*

(a) *Pierre Matthieu ubi ſupra liv. 6. ch. 19. p. 317.*

(b) *Philippe de Comines liv. 4. ch. 7. pag. m. 222. ad ann. 1475.*

(H) *Qu'on ne peut le diſculper de meſquinerie.*] Voici ce qu'on trouve dans l'un des Ouvrages de la Mothe le Vayer: „ (c) L'epargne honteuſe oppoſée à ce „ luxe n'eſt peut-eſtre pas moins à blaſmer. Louis On„ zieme ſe rendit mepriſable par ſes mechans habits, „ & ſes chapeaux gras que l'hiſtoire lui reproche, & „ l'on ne ſcauroit lire ſans indignation dans les regiſ„ tres de la chambre des comptes, un article de vingt „ ſols pour deux manches neufves, dont on rabilla l'un „ de ſes pourpoints, avec un autre de quinze deniers „ pour graiſſer ſes bottes. „ Un paſſage de Mezerai ſera joint à celui-là très-commodement. (d) *La ſentence arbitrale de* Louïs XI. *ſatisfit auſſi peu l'un* (e) *& l'autre, que ſon entrevenë avec Henri Roi de Caſtille ſatisfit les François & les Eſpagnols. Ceux-cy ſe moquoient de la chicheté & de la mine baſſe & niaiſe du Roy Louïs qui n'eſtoit veſtu que de bure,* (1) *avoit un habit court & eſtroit, & portoit une Noſtre-Dame de plomb à ſa barette; les autres s'indignoient de l'arrogance Caſtillane, & du faſte du Comte de Lodeſme, Favory de Henry.* La Mothe le Vayer & Mezerai ſont redevables de ces particularitez à Jean Bodin; car voici comment il parle: „ (f) On peut bien eſpargner ſans diminuer la „ majeſté d'un Roy ni la dignité de ſa maiſon, ni ra„ valler ſa grandeur: qui fait quelquesfois que les eſ„ trangers le mepriſent, & les ſubjects ſe rebellent: „ comme il en print au Roy Louys XI. lequel ayant „ chaſſé preſque les gentilshommes de ſa maiſon, ſe „ ſervoit de ſon tailleur pour tous herauts d'armes, „ & de ſon barbier pour Ambaſſadeur, & de ſon me„ decin pour Chancelier (comme un Antioque Roy „ de Syrie de ſon medecin Apollophanes qu'il fit chef „ de (2) ſon conſeil,) & par moquerie des autres „ Rois il portoit un chapeau gras, & du plus meſchant „ drap: & meſmes on trouve à la chambre des Comp„ tes &c. . . & neantmoins il hauſſa les charges plus „ que ſon predeceſſeur de trois millions par chacun „ an, & aliena grande partie du domaine. „ Voici ce qu'il avoit dit dans un autre endroit du même Ouvrage: (g) *Le Roy d'Egypte ayant veu* Ageſilaus *veautré en un pré, veſtu d'une ſimple cape de meſchant drap, & que de ſa corpulence il eſtoit maigre, petit, & boiteux, il n'en fit point de conte non plus qu'on fit du Roy Louïs onzieme, lequel eſtant eſleu arbitre pour juger le different d'entre les Rois de Navarre & de Caſtille, les Eſpagnols d'arrivée ſe moquoyent des François, & de leur Roy, qui ſembloit quelque pelerin ſaint Jaques avec ſon chapeau gras, bordé d'images, & ſa jaquette de drap tanné, & qui n'avoit aucune majeſté en ſa face, non plus qu'en ſes façons de faire, & ſa ſuitte accouſtree de meſmes: car il ne pouvoit voir perſonne brave en accouſtremens: au lieu que le Roy de Caſtille, & ſa troupe eſtant venus parez de ſomptueux habits, & leurs chevaux richement caparaſſonnez, monſtroyent une certaine grandeur Eſpagnole, & telle qu'il ſembloit que les François ne fuſſent que leurs valets.* Nous verrons cideſſous (b) qu'on peut remonter juſqu'à un Auteur qui precede Bodin, & que Mr. Varillas n'a point entendu.

(c) *La Mothe le Vayer, opuſcules 1. part. pag. 83. du 8. tome de ſes œuvres.*

(d) *Mezerai, ubi ſupra pag. 290. ad ann. 1462.*

(e) *C'eſt-à-dire Jean Roi d'Aragon, & Henri Roi de Caſtille.*

(1) *Les habits courts eſtoient ridicules aux perſonnes de qualité.*

(f) *Bodin de la republique liv. 6. chap. 2. circa fin. p. m. 909.*

(2) *Polyb. lib. 3.*

(g) *Bodin ibid. 4. chap. liv.*

(I) Les depenſes *de ſa maiſon . . . & de ſes ambaſſades.*] Voici des paroles de Pierre Matthieu qui écrivoit ſous le regne d'Henri IV. (i) *La deſpence de ſa* (k) *maiſon fut beaucoup inferieure à celle de pluſieurs Seigneurs de ce temps. . . . . Par les comptes on void qu'elle s'augmente ſelon les années, les affaires & les voyages. Elle ne paſſe point trente ſix mille livres juſques en l'année mil quatre cens quatre-vingts, qu'elle vint à quarante trois mille ſix cens dix-neuf livres. Elle fut l'année mil quatre cens quatre-vingts un, de ſoixante ſix mille ſix cens quatre-vingts livres, & en la derniere de ſa vie, de quatre-vingts mille ſix cens trois livres, & neantmoins il ne bougea du Pleſſis, depuis le huictieſme Novembre juſques au ſeptieſme Septembre de l'année ſuivante, qu'il fut porté en la ſepulture à noſtre Dame de Clery. Le nombre des ſerviteurs pour le ſervice ordinaire de ceſte deſpence n'eſtoit pas grand, les gages petits, en comparaiſon du temps où nous ſommes. Ils ſervoient toute l'année, & l'année commençoit au mois d'Octobre. Autres que ceux-cy ne ſont couchez en l'Eſtat de ſes penſions volontaires. Deux Chappelains à raiſon de dix livres par mois chacun, & un Clerc de Chapelle à cent ſols. Un valet de Chambre du Roy à quatre-vingts dix livres par an. Quatre Eſcuiers de cuiſine à ſix vingts livres par an chacun. Un haſteur, un potager, un ſauſſier, un queux, un ſommelier d'armeures, deux valets de ſommiers à raiſon de dix livres par mois chacun. Deux galloppins de cuiſine à huict livres par mois, un porteur, un patiſſier, un boulanger, deux charretiers à chacun ſoixante livres par an, un pallefrenier & deux de ſes aydes à vingt quatre livres par mois. Un Mareſchal de forges, à ſix vingts livres. Le Maiſtre de la Chambre des deniers du Roy avoit douze cens livres, & le Contreroleur* (3) *cinq cens. On ne donnoit que cinquante ſols pour les robbes de valets, & douze livres pour les manteaux des clercs, Notaires & Secretaires de la Maiſon & Couronne de France.*

(i) *Matth. ubi ſupra lib. 11. pag. 647.*

(k) *C'eſt-à-dire de Louïs XI.*

(3) *Le Roy Louys XI. donna trois cens livres d'accroiſſement à Martin Barthelot, maiſtre de la Chambre des deniers, la Chambre des Comptes ne le voulut paſſer ſans une juſſion, qui fut expediée à Paray le Moinat le 6. Avril 1481.*

On a deja vu que ce Prince emploioit à des ambaſſades ſon barbier. Il l'annoblit par lettres de l'an 1474. en l'inveſtiſant du Comté de Meulant, & il lui changea le nom d'Olivier le Diable en celui d'Olivier le Daim (l). Il l'envoia à l'heritiere de Bourgogne qui s'en moqua: (m) Qu'ai-je à faire, dit-elle, d'un Medecin, puïs que je me porte bien? Mr. de Wicquefort (n) a parlé de cette deputation d'Olivier le Daim.

(l) *La Roque traité de la nobleſſe chap. 96. pag. 338.*

(m) Oliverius Dandus Legatus Ludovici XI. ad Mariam Burgundiam ab ea ludibrio habitus: ipſa enim quæſivit quid ſibi opus medico cum optime valeret quia erat tonſor ſeu chirurgus. *Id. ibid.* Il raporte cela comme de Gaguin, mais je ne le trouve point dans les Annales de cet Auteur.

(K) *Et pour la chaſſe, & pour les Dames.*] „ (o) Les „ deux paſſions dominantes de Louïs furent pour la „ chaſſe, & pour les Dames; & l'on remarque que ſa „ liberalité paſſoit dans un excez inconcevable, tou„ tes les fois qu'il s'agiſſoit de ſatisfaire l'une ou l'au„ tre de ces paſſions. Quant à la premiere, il entre„ tenoit un prodigieux nombre de Veneurs, de Fau„ conniers, d'oiſeaux, & de chiens; & il étoit ſi ja„ loux d'empêcher que ceux qui avoient le droit de „ chaſſer ne l'exerçaſſent ſous quelque pretexte que „ ce fût, qu'il étoit plus dangereux de tuer un cerf „ qu'un homme..... Quand il partit de Lyon aprez „ avoir reçu l'avis certain de la défaite du Duc de „ Bourgogne à Morat, il mena avec luy au grand „ ſcandale des gens de bien depuis cette Ville juſqu'à „ celle de Paris deux Maîtreſſes, (4) l'une nommée la „ Gigonne qui étoit veuve, & l'autre appellée la Paſſe„ filon qui étoit femme d'un Marchand. Il fit depuis „ venir de Dijon incontinent aprez que le Prince d'O„ range l'eut rendu maître du Duché de Bourgogne, „ une Demoiſelle tout-à-fait charmante, nommée Hu„ guete de Jaquelin. Mais avant tout cela l'on trouve „ dans la Bibliotheque du Roy trois Contrats de ma„ riage, qui ſont autant de marques de l'incontinence „ de Loüis, puiſqu'il y paroit en qualité de Pere de „ trois filles naturelles, & qu'il les marie ſans déguiſe„ ment. „

(n) *Wicquefort, de l'Ambaſſadeur liv. 1. ch. 7. pag. 160. & liv. 2. chap. 2. pag. 26.*

(o) *Varillas ubi ſupra liv. 10. pag. 324.*

(4) *Dans les Manuſcrits de Meſſieurs du Puy.*

Digitized by Google

étoient les premiers à lui aporter les grandes nouvelles. Il † donna quatre cens marcs d'argent à Philippe de Comines, & au Seigneur de Bouchage qui lui avoient donné la premiere nouvelle de la bataille de Morat. Il * disoit quelquefois, *je donnerai tant à celui qui m'aportera telle nouvelle.* Il s'entretenoit souvent de l'issuë des affaires avant que d'en être averti ‡. C'est une marque de son impatience, & après cela il ne faut point s'étonner qu'il ‡ ait établi les postes. Il faisoit paier exactement la solde de ses gens de guerre, & leur defendoit severement de faire tort à personne, & punissoit avec la derniere rigueur les contrevenans. Cela faisoit (*L*) que son roiaume quoi que bien chargé d'exactions ne laissoit pas d'être riche. C'est à lui que l'on attribuë l'établissement de la loi qui soumet à la peine capitale ceux qui n'ont point d'autre part à une conspiration (*M*) que de n'avoir pas revelé ce qu'ils en savoient. Il étoit sujet à des caprices, &

† *Ibid. pag.* 700.

* *Id. ib.* Il cite Philippe de Comines.

‡ *Id. ib.*

‡ *Id. ib. pag.* 696.

„ment.„ Pierre Matthieu va nous dire que ce Prince faisoit des depences pour ses amours, lors même qu'il étoit reduit à la necessité d'emprunter. „(*a*) J'ay „veu au compte de la Chambre des deniers, qu'est„tant au voyage d'Arras il emprunta d'un de ses ser„viteurs nommé Jacques Hamelin, la somme de trois „cens vingt livres seize sols huict deniers, *pour l'em„ployer à ses plaisirs & voluptez*, & que faisant venir „une Damoiselle de Dijon nommée Huquette Jac„quelin vefue de feu Philippe Chamargis, au mois „d'Aoust de l'an mil quatre cens soixante dix-neuf, „(1) un valet trenchant qui l'alla querir avança les „frais & de son voyage & du sejour qu'elle fit à Tours.„ Notez qu'en ce tems-là on faisoit avec vingt sols ce qu'on ne feroit pas aujourd'hui avec deux pistoles.

(*a*) *Matthieu ubi supra liv.* 11. *p.* 707.

(1) *Ceste despence depuis le premier jour d'Aoust, jusques à l'unziesme Decembre, se monte à la somme de deux cens quatrevingts dix-huict livres.*

(*L*) *Cela faisoit que son Roiaume . . . . ne laissoit pas d'être riche.*] Voilà comment les mauvaises qualitez d'un Monarque sont quelquefois compensées par d'autres qualitez, qui font qu'à tout prendre les peuples ne sont pas plus malheureux, que sous un chef qui est bon & debonnaire (*b*). Ce que dit Tacite que les desordres du gouvernement sont interrompus par les bons Princes qui succedent aux mauvais, & que cela forme des compensations, est une bonne pensée. (*c*) *Vitia erunt donec homines, sed neque hac continua, & meliorum interventu pensantur.* Mais on peut aller plus avant, & dire que dans une même personne le mal & le bien se contrebalancent quelquefois de telle sorte, qu'il en resulte plus d'utilitez publiques, que d'une certaine bonté uniforme. Louis XI. levoit trop d'argent sur ses sujets, mais il faisoit circuler cet argent-là; car il faloit que ses troupes paiassent exactement tout ce qui leur étoit necessaire, & il ne permettoit point qu'elles derobassent la moindre chose. Servons nous du style naïf & antique de Jean Bouchet. (*d*) *Il vouloit que Justice fust administrée, l'Eglise reverée, & non pillée: & se delectoit a decorer les Images & monstiers: & si vouloit que ses Gensdarmes fussent bien payés de leurs stipendies, sans y faillir par ses tresoriers, sur peine de la corde. Il eut long temps a sa souldе plus de quatre mil hommes d'armes & grand nombre de gens de pie, appellés Francs archiers, dont la terre estoyt toute couverte, depuis Bourdeaulx jusques en Picardie: entre lesquels y avoyt si bonne police, & discipline militaire, qu'on ne sceut violence avoyr este faicte au paouro peuple, fors en ung lieu d'ung Bournois d'abeilles, & en lautre d'ung l'arrecin de deux gelines, dont les malfaicteurs furent incontinent pendus & estranglés, & si estoient hommes d'Armes. A ceste cause, combien que le peuple fust chargé de grans tailles & subsides, & que le Roy levast sur le peuple quatre millions, & sept cents mil livres de tailles & subsides, neantmoins le Roiaulme de France estoit riche, parce que l'argent que le peuple bailloit, les gensdarmes estoient bien payés, & les gensdarmes apres bailloient partie de ce qu'ils avoient receu, en paiant ce qu'ils prenoient, & n'alloit ung double hors du Roiaulme. Car jamais ce sage Roy ne tascha avoyr deux couronnes, ne sceptre Imperial.* Voilà un bon *Car:* rien n'épuise plus un Roiaume que l'envie qu'ont les Princes de se faire des creatures dans les païs étrangers pour des conquêtes d'élection, ou autres. Notons qu'en tout ceci Jean Bouchet se trouve opposé à d'autres historiens, qui assûrent que Louis XI. apauvrit beaucoup ses sujets, & employoit beaucoup d'argent pour avoir des pensionaires, & des intelligences dans les païs étrangers.

(*b*) *Voiez ci-dessus pag.* 1520. *remarque X.*

(*c*) *Tacit. histor. lib.* 4. *cap.* 74.

(*d*) *Bouchet, Annales d'Aquitaine fol. m.* 164. *verso.*

(*M*) *A la peine capitale ceux qui n'ont point d'autre part à une conspiration que de n'avoir pas revelé.*] Ce texte n'est pas indigne de la curiosité des lecteurs, mais le commentaire en est encore plus digne, car il contient des circonstances bien particulieres du procés de Mr. de Thou. Je ne ferai que le copiste de Mr. le Comte de Brienne qui a été Ministre & Secretaire d'état. *Le vray sujet de ma liaison avec Monsieur le Chancelier*, dit-il (*e*), *fut la parole qu'il m'avoit engagée, & qu'il me tint fort fidelement de contribuer tout ce qui despendoit de luy pour tirer de peine Monsieur de Thou, & de fait, il s'y porta avec tant de soin, qu'encore qu'il y eust une ordonnance publiée sous Louys XI. qui declaroit que celuy de tous ses sujets, qui auroit connoissance d'une conjuration faite contre sa personne ou contre son Estat, & qui ne viendroit pas a la reveler, seroit puny comme les autheurs mesme du crime, & encoureroient les mesmes peines qu'eux de la perte des biens & de la vie: quoy que dis-je un Magistrat aussi consommé que Monsieur le Chancelier en la conneissance des ordonnances de nos Roys, n'en pût ignorer une de cette importance, neantmoins il dissimula de la sçavoir, & se conduisit en cette rencontre, comme s'il n'eust pas fait estat de cette Loy; car aprés avoir souvent adverty Monsieur de Thou, lors qu'il fut interrogé, & qu'il se laissoit emporter en son naturel vif & prompt, de se donner le temps d'escouter ce qui luy estoit demandé, & de considerer ce qu'il devoit respondre, il ne feignit point de dire tout haut, & de declarer mesme au Cardinal de Richelieu, pour le preparer à son absolution, qu'il ne se trouvoit aucune ordonnance qui condamne a la mort celuy qui avoit eu connoissance d'une conjuration formée contre l'Estat, s'il n'y avoit aussi adheré, qu'auprés de l'accusé il paroissoit à la verité que Fontrailles à son retour d'Espagne luy en avoit donne quelque lumiere, mais qu'il en avoit desapprouvé le dessein, & qu'il avoit blasmé ce Gentilhomme d'avoir servy d'instrument pour engager Monsieur en une si osteuse affaire. Le Cardinal de Richelieu ayant esté surpris de ce discours s'en entretint avec quelques uns des Commissaires de la Chambre, l'un desquels luy ayant rapporté l'ordonnance dont j'ay fait mention, il la fit extraire du corps de la Loy & la monstra en particulier à Mr. le Chancelier; mais quoy qu'il fust pressé de la sorte par ce Ministre, de qui la maniere d'agir en telle rencontre n'est que trop connue, il ne se relascha pas neantmoins du projet qu'il avoit fait de donner lieu au criminel de se delivrer du supplice; mais il affoiblit encore cette ordonnance en disant qu'elle n'estoit pas en usage au Parlement de Paris, où il avoit esté eslevé, je ne puis pas desavouer qu'ayant receüilly les opinions, il ne fut de l'advis de l'arrest; mais comme son suffrage ne pouvoit absoudre Monsieur de Thou, aussi ce ne fut pas celuy, qui forma sa condemnation, & tout homme qui sçait le devoir d'un President, reconnoistra, qu'il ne se peut departir, ny d'une Loy, que tous les Juges tiennent valide, ny moins du consentement de leurs advis, lors qu'ils les ont donnez dans les formes; c'est aussi une grande erreur, & de laquelle je suis fort éloigne avec tous les Jurisconsultes, qu'il soit en la liberté d'un Juge de prononcer comme un arbitre pacifique selon l'equité, & non pas selon la rigueur de la Loy, car outre que son serment l'oblige de rendre la justice, la qualité de Juge le rend non pas le Maistre, mais le Conservateur & le Ministre de la Loy & des Ordonnances.*

(*e*) *Reponse aux Memoires de Mr. le Comte de la Chastre p. m.* 20. *& suiv.*

Particularitez du procés de Mr. de Thou.

Puis que mon Dictionaire est non seulement historique, mais aussi critique, il me doit être permis de faire quelques reflexions sur ce narré du Comte de Brienne. Je dirai donc qu'il me semble que l'on y trouve des choses qui ne font pas trop d'honneur à Mr. le Chancellier. Ce qu'on allegue pour l'excuser d'avoir été *de l'advis de l'arrest*, a beaucoup de force; mais d'autre côté cela même peut servir de conviction contre lui: car s'il a dû être le *Ministre de la Loi & des Ordonnances*, il n'a point dû s'engager à tirer de peine Mr. de Thou, c'est-à-dire à invalider l'ordonnance de Louis XI. Il faloit ou qu'il refusât la fonction de juge, ou qu'il se depouillât de toute amitié aussi bien que de toute haine pour la personne accusée, & qu'il n'eût point d'autre but que de decouvrir le fait, & de donner son suffrage selon l'ordonnance. Au lieu de cela l'on nous dit ici qu'il fit semblant d'ignorer qu'il y eût des loix qui fussent contraires à l'accusé, & qu'aiant été averti qu'il y en avoit de telles, il repondit qu'*elles n'étoient pas en usage*. Pourquoi donc s'y conforma-t-il en opinant? Pourquoi fût-il leur conservateur & leur ministre? On ne sauroit le disculper ou d'opression de l'innocence, ou de prevarication; car si la loi de Louis XI. étoit tombée par le non-usage, Mr. de Thou pouvoit

passer

Digitized by Google

& à des humeurs qui tenoient du badinage, & c'étoit quelquefois (N) la regle de ſes faveurs & de ſes bienfaits. Comme il avoit une paſſion demeſurée de (O) prolonger ſa vie, il n'y eut perſonne qui ſe reſſentit autant de ſes liberalitez que ſon Medecin. Il lui laiſſa prendre une autorité

paſſer pour non infracteur des loix, il faloit donc le declarer innocent. Que ſi en le declarant coupable, on ne fit rien que ſelon la loi, il s'enſuit que l'Ordonnance de Louis XI. avoit conſervé ſa force, & par conſequent que Mr. le Chancelier rempliſſoit très-mal ſa charge lors qu'il tâchoit de faire acroire qu'il n'y avoit aucune loi de cette nature dans le Roiaume, & lors que ne le pouvant nier, il alleguoit qu'elle n'étoit pas obſervée au Parlement de Paris. On a lieu de ſoupçonner que c'étoit une defaite, & qu'il ne parla ainſi qu'afin de ne point paſſer pour ignorant de l'Ordonnance de Louis XI. car quelle aparence que le Parlement de Paris ait diſpenſé les ſujets de l'obligation de reveler les crimes d'état? Cette obligation ne ſemble pas ſeparable du ſerment de fidelité que l'on prête au ſouverain. Mr. du Maurier (a) raporte qu'un des fils de Barnevelt fut decapité à la Haie *pour avoir ſceu la conjuration* que ſon frere avoit tramée contre le Prince Maurice, *& ne l'avoir pas revelée; n'ayant été chargé d'aucun des Conjurez qui furent exécutez en grand nombre dans toutes les villes de Hollande.* . . . . . (b) Il eût *la même deſtinée que Mr. François de Thou, qui mourut pour n'avoir pas revelé le deſſein que Mr. de cinq Mars grand Ecuyer de France luy avoit communiqué. Sur ceste matiere, Mrs. Dupuy ſes Illuſtres Parens firent imprimer un diſcours: où pour prouver l'iniquité de ce jugement, ils ſe ſont ſervis entr'autres de ce paſſage de Gigas Juriſconſulte Milannois.* Qui conſilium adverſus Majeſtatem Principis initum cognoverunt, nec probare poſſunt, non tenentur revelare: & qui tales condemnant, non ſunt Judices, ſed carnifices. *Ceux qui ont connoiſſance d'une conjuration contre le Seuverain, & ne la ſçauroient prouver, ne ſont pas tenus de la réveler: & ceux qui condamnent ces gens-la, ne ſont pas des Juges, mais des bourreaux.* N'en deplaiſe à ce Juriſconſulte Milanois, les juges de M.. de Thou devoient faire ce qu'ils firent, mais la Cour ne fit pas ce qu'elle devoit, car jamais une faute de cette eſpece ne fut plus digne de grace que celle de Mr. de Thou. Je n'ignore pas le beau diſtique de Grotius (c).

(a) *Du Maurier, Memoires pour ſervir à l'hiſtoire de Hollande p. 373.*

(b) *Id. ib. pag. 374.*

(c) *Ces deux vers de Mr. Grotius ſur la mort de Mr. de Thou, ſont excellens,* O legum ſuprema nefas: quibus inter amicos Nolle fidem fruſtra prodere, proditio, eſt. *Menagiana pag. m. 313. 314. Notez que Grotius* epiſt. 627. part. 1. pag. 945. *raporte qu'on lui avoit indiqué le ſentiment de Gigal &c.*

(N) *A des humeurs qui tenoient du badinage, & c'étoit quelquefois la regle de ſes bienfaits.*] Il commanda un jour à „(d) l'Abbe de Baigne, homme de „grant eſprit, & inventeur de choſes nouvelles, quant „à inſtrumens muſicaux, qui le ſuyvoit, & eſtoit a „ſon ſervice, qu'il luy fiſt quelque harmonye de pour„ceaulx, penſant qu'on ne le ſcauroit jamais faire. „L'Abbé de Baigne ne s'eshabyt, mais luy demanda „de l'argent pour ce faire: lequel luy fut incontinent „delivre, & fiſt la choſe auſſi ſinguliere qu'on avoit „jamais veuë. Car d'une grande quantité de pour„ceaux, de divers aages, qu'il aſſembla ſoubs une tan„te ou pavillon couvert de velours, au devant duquel „pavillon y avoit une table de bois toute painte, avec „certain nombre de marches, il fiſt ung inſtrument „organicque, & ainſi qu'il touchoit leſdites marches, „avec petits aguillons qui touchoient les pourceaux, „les faiſoit crier en tel ordre & conſonance, que le „Roy, & ceulx qui eſtoient avec luy, y prindrent „plaiſir.„ Bouchet ajoûte à cela l'hiſtoire du marmiton. Le Roi *veſtu d'une ſimple robbe de laine*, entra un jour *en la Cuyſine de ſa bouche*, & fit quelques queſtions à un garçon qui tournoit la broche, & qui ne le conoiſſant pas lui repondit: „(e) Je ſuis Ber„ruyer, fils d'un tel, & nommé Eſtienne, qui ſuis „au ſervice du Roy en bas eſtat: & toutesfois je gai„gne autant que luy. Et le Roy luy demanda, que „gaigne le Roy? Ses deſpens (diſt le compaignon) „& par ma foy j'auray mes deſpens de luy, comme „il a les ſiens de Dieu, & n'emportera rien non plus „que moy. Le Roy (qui avantagoit aucunesfois les „gens par fantaiſie) prinſt gouſt en ceſte parolle & „reſponſe, en laquelle ledict Eſtienne trouva ſa bon„ne fortune: car le Roy le fiſt ſon varlet de Cham„bre, & acquiſt de grans biens. Aucuns diſent que „ce fut Eſtienne l'Huiſſier, lequel eſtoyt tant aymé „du Roy, que quant aucunesfois luy bailloit quelque „ſouflet en colere, il faiſoit le malade ou le mort, & „incontinent le Roy luy faiſoit donner mil ou deux „mil eſcuts. Ce Roy eſtoit fort familier a ceulx qu'il „aimoit: & deſpriſoit les pompes Royalles, & pre„cieux veſtemens: il beuvoit & mangeoit touſiours en „ſalle, avec tous les ſeigneurs & gentils-hommes: „& ceulx qui mieulx beuvoient & diſoient quelque „laſcivieuſe parolle des femmes, eſtoyent bien venus.„

(d) *Bouchet Annales d'Aquitaine fol. 164.*

(e) *Id. ib. verſo.*

Un jour qu'il entroit dans une Egliſe pendant que les groſſes cloches ſonnoient il vit un pauvre Prêtre qui dormoit devant la porte, & s'informa ſi quelcun etoit decedé & apartenant qu'on ſonnoit les cloches pour la mort d'un Chanoine dont le Benefice étoit à ſa nomination, il ordonna que le pauvre Prêtre en fût pourvu, afin de rendre veritable le proverbe, qu'a qui eſt heureux le bonheur vient en dormant (f). Joignons à tout cela un paſſage d'Etienne Paſquier. (g) Ores que Louis XI. *feit contenance d'eſtre plein de religion & de pieté, ſi en uſoit il tantoſt ſelon la commodité de ſes affaires, tantoſt par une ſuperſtition admirable; eſtimant luy eſtre toutes choſes permiſes, quand il s'eſtoit acquité de quelque pellerinage. Brief plein de volontez abſoluës, par le moyen deſquelles, ſans cognoiſſance de cauſe, il appointoit & deſ-appointoit tels officiers qu'il luy plaiſoit: & ſur ce meſme moule ſe formoit quelquefois des fadaiſes & ſottiſes dont il ne vouloit eſtre dedit. Comme quand il ſe feit apporter tous les oyſeaux caquetoirs de Paris en ſa chambre, pour ſe donner plaiſir de leur jargon.*

Le Jeſuite Garaſſe a cenſuré ces paroles de Paſquier, & s'eſt rendu ridicule. *Qu'un ſubjet*, dit-il (h), *prenne la hardieſſe de penſer, de dire, d'eſcrire que ſon Roy fut* un ſot, ou ſubjet à des ſottiſes & fadaiſes, *c'eſt une outrecuidance & un deſvoyement de plume, qui meriteroit chaſtiment.* . . . . . (i) *Je me ſouviens bien de l'invention de quelques vieux meſdiſans, leſquels pour flaiſtrir l'honneur d'un brave Empereur, diſoient de ſa religion, que, aliam ſibi, aliam ſervabat imperio, qu'il avoit deux religions en ſa manche, l'une de parade, & l'autre de conſcience, l'une pour le cabinet, & l'autre pour la ſale, l'une pour ſoy, l'autre pour ſes ſubjets.* . . . . . (k) *Qu'un ſujet nous d'eſcrive ſon Roy comme un impie, qui ſe joue de Dieu & de la Religion, qui en faſſe un broüequin de Theramenes, qui ſe ſerve aes pelerinages pour canoniſer ſes impietez: je ne ſçay ſi les Miniſtres en ont jamais tant eſcrit de Charles IX.* . . . . . (l) *C'eſt avoir l'eſprit deſnaturé & l'humeur bien ſauvage.* La reponſe qui fut faite à cette invective de Garaſſe ne pouvoit que le confondre; on lui montra (m) quel eſt le devoir d'un hiſtorien; & on lui ſoutint que *le premier ſcandale provient de celui qui fait le mal, & non de celui qui le raconte*, & que Paſquier n'avoit rien dit qu'il n'eût trouvé dans les hiſtoires de Louis XI. On n'oublie pas les paroles de Tacite (n) qui nous aprenent que le premier but de l'hiſtorien doit être de conſerver la memoire des bonnes actions, & de faire craindre l'infamie aux mauvaiſes.

Je laiſſe les quatre recits que l'on trouve dans les colloques d'Eraſme, car quoi qu'ils marquent une methode bien ſinguliere & bien inégale de recompenſer, ce ſont plutôt de bonnes preuves de dexterité à decouvrir les artifices d'un eſcroc, ou le veritable merite, que des ſignes de bizarrerie. Indiquons ſeulement le precis de l'un de ces quatre contes (o). Un paiſan chez qui Louis XI. dans le tems de ſa diſgrace avoit quelquefois mangé des raves fut très-bien recompenſé d'une groſſe rave dont il lui avoit fait preſent depuis qu'il l'eut vu ſur le thrône. Cela fit croire à un Seigneur de la Cour que s'il donnoit au Roi un beau cheval, il recevroit une recompenſe magnifique, mais le Roi ne lui fit donner autre choſe que la rave du paiſan.

(O) *Une paſſion demeſurée de prolonger ſa vie . . . . il laiſſa prendre* à ſon Medecin *une autorité.*] Touchant cette paſſion voiez les penſées (p) diverſes ſur les Cometes, & ajoûtez y cette remarque. On croit que ſa devotion pour St. Servais étoit fondée ſur ce que ce Saint a vêcu long tems. Les legendaires diſent qu'il vêcut trois ſiecles; d'autres ſe contentent de lui donner un Epiſcopat qui dura plus de 60. ans. *Inſitâ, Belgarum maximè populis opinione, affinem illum Chriſti, ejuſque ſupparem temporibus extitiſſe, atque inde tertiam explevisſe hominum ætatem. ſive ita fuerit, neque enim deſunt, affirmare hoc auſi: ſeu potiùs ex longiſſimâ Epiſcopatus ſui præfecturâ, nam ultra ſeptuaginta annos illam extendit; prorogialiter annoſum, ac triſeclisſenem planè crediderint. Ut hinc ſuſpicari forte quis poſſit, Ludovicum Undecimum Gallia Regem ideò ſibi ornandum delegiſſe Servatii templum, ut ab eo inter Divos maximè longævo, longam ipſe vitam, cujus erat producendæ cupientiſſimus, impetraret (q).* N'oublions pas ceci. Louis XI. „(r) avoit dit ſouvent en ſa vie „qu'en quelque extremité qu'on le vit, on ne luy pro„nonceaſt jamais le mot de mort, le trouvant trop „dur

(f) *Pierre Matthieu hiſt. de Louis XI. liv. 11. pag. m. 702. dit que Corrozet raporte ce conte. Du Verdier Vau-Privas pag. 959. de ſa bibliotheque Françoiſe attribuë cela à François I. mais puis qu'il dit qu'on l'aſſura que la choſe s'étoit paſſée* dans l'Egliſe noſtre Dame de Clery, *nous devons penſer qu'on lui donna un qui pro quo, car Louis XI. étoit aſſidu à cette Egliſe.*

(g) *Paſquier lettr. liv. 3. to. 1. pag. 154. 155.*

(h) *Garaſſe, recherche des recherches p. 79.*

(i) *Id. ib. pag. 83*

(k) *Id. ib. pag. 85.*

(l) *Id. ib. pag. 86.*

(m) *Voiez la defenſe pour Etienne Paſquier liv. 2. ſect. 6. p. 181. & ſuiv.*

(n) Præcipuum munus annalium reor, ne virtutes ſileantur, utque pravis dictis factiſque ex poſteritate & infamia metus ſit. *Tacit. Annal. lib. 3. cap. 65.*

(o) *Eraſm. in colloquio cui titulus* Convivium fabuloſum *p. m. 345.*

(p) *A la page 462. & ſuiv.*

(q) *Famianus Strada de bello belg. decad. 2. l. 2. init. p. m. 69.*

(r) *Matthieu ubi ſupra l. 10. p. 598. 599.*

Digitized by Google

† *Dans les pensées diverses sur les Cometes n. 152. 154 Voiez aussi Varillas ubi supra p. 330.*

torité absoluë. Il eut beaucoup de credulité pour l'astrologie, mais je ne sçai ce qu'il faut juger d'un conte que certains Auteurs ont publié, qu'il prefera enfin un âne à ses (P) astrologues, & qu'il jura que cette bête lui tiendroit lieu desormais d'oracle quant aux predictions qu'il pretendoit de ces gens-là. Je ne repeterai point ce que j'ai narré † ailleurs touchant la fausseté de sa devotion. Pasquier en juge sainement, & n'a pu être censuré qu'avec injustice * sur ce qu'il a dit de ce point-là & de quelques autres. Il n'y avoit jamais eu en France aucun Roi dont la (Q) conduite cruelle & les extorsions aprochassent tant de la tyrannie, que celles de Louïs XI. Nous verrons dans un autre † endroit de ce Dictionaire

* *Voiez la remarque N vers la fin.*

‡ *Dans l'article* Vaquerie.

„dur à l'oreille d'un Roy. . . . . Ceux qui avoient „charge de sa conscience attendoient que luy mesme „se sentant deffaillir le recognut. La resolution de „luy signifier ce jugement fut prinse entre un Theo„logien, son Medecin, & M. Olivier. Ils y allerent „bien brusquement & avec peu de respect, comme „gens qui avoient adjouste l'impudence à la bassesse „de leur condition, leur harangue fut en ces termes, „*Sire, il nous faut acquiter de la charge de nos conscien„ces, n'ayez plus d'esperance à ce sainct homme, ny en „autre chose, car seurement il est fait de vous & pen„sez a vostre conscience, car il n'y a nul remede.* Cha„cun dit quelque mot assez bref pour luy faire cog„noistre qu'ils estoient d'accord de sa mort. Il resp„pondit, *j'ay esperance que Dieu m'aydera. . . . Je ne „suis peut estre pas si malade que vous pensez.*„ Que dirons-nous des caresses qu'il faisoit à François de Paule? (a) *Il le flatoit, le supplioit, se mettoit a genoux devant lui, il fit bastir deux Convents de son Ordre, le premier dans le parc du Plessis les Tours, le second au pied du chateau d'Amboise, afin qu'il lui prolongeast ses jours.*

Quant à l'empire de son medecin, lisez ces paroles: Louis XI. „(b) changeoit tous les jours de gens, „& dependoit de la rudesse de Jean Cottier son Me„decin, auquel il donnoit tous les mois dix mille es„cus, ne luy osoit rien refuser, & luy promettoit „tout ce qu'il desiroit, pourveu qu'il chassât le Phan„tosme (1) espouvantable de la mort, au nom de la„quelle il se coulsoit entre ses draps. Ce Medecin luy „disoit quelquesfois par bravade, *Je sçay bien qu'un „matin vous me chasserez aussi bien que les autres, „mais je jure Dieu que vous ne vivrez pas huict jours „apres.* Ce pauvre Prince au lieu de le traiter com„me Maximin (2) faisoit les siens, luy donne tout ce „qu'il veut, Evesché, benefices & offices.„

(P) *Qu'il prefera enfin un ane à ses astrologues.*] Voici le conte: je le raporte tout tel que je l'ai trouvé dans un ouvrage qu'on imprima à Lion l'an 1650. „(c) Louys XI. du nom ayant en sa Cour un tres„fameux Astrologue, estant un iour en deliberation „d'aller à la chasse, luy demanda s'il feroit beau temps, „& s'il ne doutoit point de la pluye, lequel ayant re„gardé son Astrologe, respondit que le iour devoit „estre beau & serain: le Roy se delibere donc de sui„vre son dessein; mais estant sorty de Paris, & arri„vé pres de la Foreſt, rencontra un Charbonnier tou„chant son asne chargé de charbon, qui dit, que si „le Roy faisoit bien, s'en retourneroit, parce que „dans peu d'heure tomberoit une grande tempeste. „Mais comme les paroles de telles gens sont pour „l'ordinaire mesprisees, le Roy n'en fit conte, ains „entre dans la Foreſt, où il ne fut pas si tost, que le „temps s'obscurcit, les esclairs & tonnerres com„mencerent à esclater, & la pluye à tomber de telle „façon, que chascun taschant de se sauver, laisserent „le Roy tout seul, qui n'eust autre recours, qu'a la „valeur de son cheval pour eschapper ceste infortune. „Le iour suivant le Roy ayant faict venir à luy ce „Charbonnier, luy demanda où il avoit appris l'A„strologie, & comment il predict si au iuste le temps „qui arriva; alors le Charbonnier respondit, SIRE, „ie n'ay iamais esté en escolle, & de faict ie ne sçay „ny lire ny escrire; toutesfois ie tiens un bon Astro„logue en ma maison, qui ne me trompe iamais; „alors le Roy tout estonné luy demanda comme s'ap„pelloit ceſt Astrologue; alors le pauvret tout hon„teux respondit, SIRE, c'est l'asne que vostre Ma„jesté me veit hier mener chargé de charbon; si tost „que le mauvais temps s'appreste, il baisse les oreil„les en aduant, va plus lentement qu'à l'accoustu„mee, & se frotte contre les murailles; par ces si„gnes donc (SIRE) je prevoy la pluye asseuree, & „les mesmes furent la cause, qu'hier je dy à vostre „Majesté de s'en retourner: ce qu'entendu par le „Roy, fit chasser son Astrologue, & donna quelque „petit gage au Charbonnier afin qu'il eust dequoy „traicter son asne, en disant: *Vivit enim Dominus, „quia deinceps alio non utar Astrologo, quam Carbona„rii asino.* Hé! pauvres Astrologues où en estes-vous „logez, si un asne en sçait plus que vous?„ J'ai dit ailleurs (d) qu'Angelo Cattho qui avoit servi d'astrologue (e) & de medecin à ce Roi parvint à de grans honneurs. Vous trouverez dans Pierre Matthieu le nom des autres astrologues de ce Monarque. Il y en eut un, dit-on, qui prophetisa qu'une Dame que le Roi aimoit, mourroit dans huit jours. La chose etant arrivee Louis XI. le fit venir,„ (f) & commanda à des „Gens de ne pas manquer, à un signal qu'il leur don„neroit, de prendre l'Astrologue, & de le jetter par „la feneſtre. Aussi-tôt que le Roy l'apperceut: Toy „qui pretens être un si habile homme, luy dit-il, & „qui sçais si precisement le sort des autres, apprens„moy un peu quel sera le tien; & combien tu as en„core de tems a vivre. Soit que l'Astrologue eût été „secrettement averty du dessein du Roy, ou qu'il le „connût par l'etenduë de sa Science: *Sire*, luy ré„pondit-il, sans temoigner aucune frayeur, *je mour„ray trois jours avant Vostre Majesté.* Le Roy n'eut „garde de le faire jetter par la feneſtre aprés cette ré„ponse: au contraire il eut un soin particulier de ne „le laisser manquer de rien; & fit tout ce qu'il put „pour differer la mort d'un homme que la sienne „devoit suivre de si pres.„ Cet astrologue ne fut pas moins ingenieux que celui qui se tira d'un pareil peril au tems de Tibere. On lui avoit demande ce que les astres lui prediſoient pour ce jour-là; & il répondit après quelques preambules artificieux, qu'il se voioit menace d'un danger extrême. Cette reponse fut cause non seulement qu'on ne le fit point tomber du haut en bas de la maison, comme on l'avoit resolu en cas que sa science se trouvât trompeuse, mais aussi que Tibere l'honora de sa confidence (g).

(Q) *Dont la conduite cruelle, & les extorsions aprochassent tant de la tyrannie.*] „(h) Quand Commines „eut voulu pourtraire un Prince cruel, il n'eut em„ployé que les couleurs dont il faict la description de „ses rigoureuses prisons, ses cages de fer & ses fil„lettes (3). Il dit *qu'elles estoient de bois couvertes de „lattes de fer, qu'il avoit fait faire à des Allemans „des fers tres-pesans & terribles pour mettre au pied, & „y estoit un anneau pour mettre un pied, fort malaisé à „ouvrir comme un carquant, la chaine grosse & pesan„te, & une grosse boulle de fer au bout, beaucoup plus „pesante que n'estoit de raison, & les appelloit-on les fil„lettes du Roy.* . . . Le regne de ce Prince fut terri„blement orageux, on ne pouvoit pas dire comme de „celuy d'Antonin, qu'il n'avoit pas respandu de sang (4). „Tristan son grand Prevost qui meritoit aussi juste„ment que Maximin pour ses façons barbares & severes, „le nom de Triste, estoit si prompt à l'execution de „ses rigoureux commandemens, qu'il a quelquefois „faict perdre l'innocent pour le coulpable, a tous„jours disposé ce Prince à se servir plustost de l'espée „pour punir les fautes, que de la bride pour empescher „de broncher. . . . . Claude de Seyssel ne pouvoit „rien dire de plus aigre à la memoire de ce Prince „qu'en ce qu'il escrit, *que l'on voyoit autour des lieux „où il se tenoit, grand nombre de gens pendus aux arbres, „& les prisons & autres maisons circonvoisines pleines „de prisonniers, lesquels on oyoit bien souvent de jour & „de nuict crier pour les tourmens qu'on leur faisoit, sans „ceux qui estoient secrettement jettez en la riviere.*„ Le même historien observe (i) que *Louis XI. poussa jusques à l'excez la puissance absoluë. Son Prevost alloit prendre les prisonniers qui estoient en la Conciergerie du Palais, & les faisoit noyer a l'endroit de la Grange aux Merciers.* . . . . . „(k) Outre les exemples du mes„pris de la justice qui ne sont pas clairs semez en plu„sieurs endroicts de l'Histoire de Louys XI. où l'on „void des procez commencez par l'execution & les „executions sans exemple, (5) Elle dit qu'en plusieurs „procedures il vouloit que la justice se fit à son gré, „& ne s'en fioit pas à ceux qui en avoient la charge. „On monstre encore a Plessis lez Tours, l'endroit où „il se tenoit pour voir sans estre veu son Prevost quand „il examinoit les prisonniers. . . . (l) Aux Estats qui „furent tenus incontinent apres sa mort, on repre„senta diverses sortes d'injustices, qui durant son regne „avoient affligé le peuple, chacun se plaignant qu'il „n'e s'estoit soucié de maintenir la Justice vierge. On „lit en ceste assemblee que le Roy avoit pourveu aux „offices

(d) *Dans l'article* Cattho.

(e) *Voiez ci-dessus pag. 861. remarque A.*

(f) *Bourfaults nouvelles lettres pag. m. 394. 395.*

(g) *Voiez Tacite Annal. lib. 6. cap. 21.*

(b) *Matthieu ubi supra liv. 11. ch. 6. pag. 654. & suiv.*

(3) *Le Cardinal de la Balue inventeur des cages de fer y fut logé des premiers & y demeura quatorze ans.*

(4) *Le regne de l'Empereur Antonin fut si bon qu'Herodian l'appelle ἀνεπαίσθητον, c'est à dire sans sang.*

(i) *Matth. ib. p. 672.*

(k) *Id. ib. pag. 678.*

(5) *On fait d'estranges contes de ses executions. La Chronique dit, que le Ieudy 8. d'Octobre, Tristan l'Hermite fit noyer en la riviere de Seine un nommé Silvestre le Moine natif d'Auxerre.*

(l) *Id. ib. pag. 679. 680.*

(1) *Alexandre Tyran de Phere vivoit en telle defiance, que la chambre où il avoit accoustumé de coucher estoit gardee par deux chiens terribles à tous ceux qui le presentoient, & en laquelle on montoit par une échelle.*

(2) *Maximin l'Empereur commanda qu'on tuast ses medecins, par ce qu'ils ne le pouvoient guerir de ses playes.*

(a) *F. Marcel au 2. livre de la Sage folie ch. 7. pag. m. 107. & suiv.*

(a) *Mezerai ubi supra pag. 348. ad ann. 1483.*

(b) *Matthieu ubi supra pag. 593. Voiez aussi Mezerai ubi supra pag. 347. où il dit que* Jaques Coctier le gourmandoit comme un valet & tira de lui 55. mille ecus & beaucoup d'autres graces en cinq mois de tems.

Digitized by Google

naire la soumission absoluë qu'il exigeoit du Parlement de Paris. Au reste il eût des qualitez éminentes, & qui lui furent très-necessaires, car sans cela il n'eut jamais pu soutenir la monarchie contre les ennemis domestiques & étrangers, contre tant de factions de ses sujets, & contre les rudes attaques du Duc de Bourgogne secondé par l'Angleterre. Non seulement il conserva ses états au milieu de tant d'assauts, mais aussi il les agrandit, car il reünit † à la Couronne l'Anjou, le Maine, & la Duché de Bourgogne, & il aquit la Provence. Il ne tint qu'à lui d'y ajoûter tous les états (R) de la maison de Bourgogne par le mariage de l'heritiere avec le Dauphin; mais une fatalité surprenante l'étourdit à un tel point, qu'il ne put sacrifier une passion personnelle au

† *Matthieu ib. liv.* 10. *pag.* 601.

„ offices de judicature des gens sans suffisance & expe-
„ rience, & que l'on remettoit les lettres en blanc
„ pour y mettre les noms de ceux qui plus en offroient,
„ qu'on les donnoit aux hommes de guerre, aux ve-
„ neurs, aux estrangers incognus & gens non lettrez,
„ pour les faire exercer par d'autres & en retirer pro-
„ fit: Que les Secretaires de la Chancellerie se faisoient
„ payer excessivement à leur discretion, & que pour
„ le seau d'une confirmation d'un privilege de ville on
„ avoit exigé quatre cens escus d'or. Que les lettres
„ d'appel avoient esté deniées à la Chancellerie & au
„ Parlement, à ceux qui recouroient à la justice sou-
„ veraine du Roy, contre les injustices & oppressions
„ des Juges inferieurs: Que ceux qui rendoient la jus-
„ tice aux Parlemens exigeoient de grandes & excessi-
„ ves espices, pour se rembourser des offices par eux
„ achetez: Que plusieurs avoient esté accusez pour
„ crimes, desquels ils estoient innocens, & dont les
„ accusateurs avoient don des confiscations, & quel-
„ quefois la commission pour faire le procez, ou pour
„ conduire sur les lieux les Commissaires: Que le nom-
„ bre des Sergens estoit multiplié en telle sorte qu'aux
„ Bailliages & Seneschaussées où il n'y en souloit avoir
„ que vingt ou trente, il y en avoit cent ou deux cens.
„ Plusieurs Seigneurs & autres se presentérent en ces-
„ te assemblee pour avoir les biens, terres & offices
„ dont ils avoient este despoüillez. „ Il fut dit aux mêmes Estats (a) *qu'en plusieurs lieux les hommes, femmes & enfans estoient contraints par faute de bestes de labourer la charruë au col & encores de nuict, le jour les pouvant produire aux Commissaires des tailles.*

(a) *Matthieu ibid. pag.* 711.

Finissons cette remarque par un passage de Mezerai. *Comines*, dit-il (b), *nous le dépeint fort sage dans l'adversité, tres-habile pour penetrer les interests & les pensées des hommes, & pour les attirer & les tourner à ses fins, furieusement soupçonneux & jaloux de sa puissance, tres-absolu dans ses volontez, qui ne pardonnoit point, qui a terriblement foulé ses sujets, & avec cela le meilleur des Princes de son temps. Il avoit fait mourir plus de* 4000. *personnes par divers supplices, dont quelquefois il se plaisoit à estre spectateur. La pluspart avoient esté executez sans forme de procés, plusieurs noyez une pierre au cou, d'autres precipitez en passant sur une bascule, d'où ils tomboient sur des rouës armées de pointes & de trenchants, d'autres estouffez dans les cachots; Tristan son compere & le Prevost de son Hostel estant luy seul le Juge, les tesmoins, & l'executeur.*

(b) *Mezerai ubi supra pag.* 348. 349.

(c) *Varillas ubi supra liv.* 8. *pag.* 167.

(d) *Id. ib. pag.* 168.

(R) *D'y ajoûter tous les états de la maison de Bourgogne par le mariage . . . . . mais une fatalité.*] La Princesse Marie heritiere de tous ces états, vouloit épouser le Dauphin, & fit negocier cette afaire par ses principaux Conseillers. Ils leverent toutes les dificultez que Louis XI. leur proposa: son (c) fils, disoit-il, n'avoit pas encore neuf ans; il étoit extraordinairement petit pour son âge; sa complexion ne pouvoit être ni plus foible, ni plus delicate qu'elle l'étoit alors; il n'y avoit rien de si dangereux pour lui qu'un mariage avancé. Ils repliquerent „ (d) que les affaires „ de leur Princesse ne luy permettoient pas de diffe- „ rer son mariage: mais que quand il seroit accom- „ pli avec le Daufin, il y auroit assez de moyens pour „ en retarder l'usage, tant qu'il seroit nuisible à l'un „ des deux Epoux. Que Marie de Bourgogne s'étoit „ expliquée, qu'elle attendroit volontiers autant qu'on „ le jugeroit à propos: mais que ses Sujets avoient „ presentement besoin d'un Maître. Le Roy repliqua „ que les moyens dont ils parloient n'étoient point in- „ faillibles; & que cependant la santé de son fils uni- „ que luy étoit si precieuse, qu'il ne pouvoit l'expo- „ ser à un danger aussi grand pour ce jeune Prince, „ qu'étoit un mariage present avec une fille qui n'é- „ toit que trop en état de le consommer. Les Fla- „ mans essaierent inutilement de convaincre Loüis que „ sa terreur étoit vaine, & n'en pouvant venir à bout, „ ils luy firent une seconde proposition qui ne fut pas „ mieux reçuë que la premiere.„ Ce fut le mariage de la Princesse avec Charles (e) Comte d'Angoulême. Le Roi fut si aveugle qu'il laissa échaper cette occasion, la plus glorieuse & la plus avantageuse que le Ciel lui pût offrir. Sa haine (f) *pour le Duc de Bourgogne avoit été extrême & bizarre dans son extremité. Elle ne s'étoit point arrêtée à sa Personne; & elle étoit passée à sa fille, par la seule raison que ce Duc en étoit le Pere. Cette Fille, n'avoit jamais fait aucun mal à Loüis; & pourtant Loüis étoit si peu équitable à son égard, qu'il aimoit mieux que les Etats dont elle venoit d'heriter fussent possedez par des Etrangers que de se les assurer par une voye legitime, comme étoit celle du mariage.* Cela montre que les Monarques ne tournent pas toûjours leurs passions selon le vent de leur interêt. On les accuse de ce defaut, on supose qu'ils se defont & de l'amitié, & de la haine avec la derniere facilité dès que leur grandeur demande qu'ils haïssent ou qu'ils aiment; cela peut être vrai ordinairement parlant, mais ils ont tout comme les particuliers certaines passions secretes, ou certaines antipathies, qui en quelques rencontres ne leur permettent pas de se gouverner autrement que selon l'instinct de cette disposition; ils lui sacrifient leur gloire, leur prudence, leurs interêts les plus capitaux. Philippe de Comines remonte à une cause plus relevée, il merite qu'on l'entende.

(c) *Qui fut pere de François I. de sorte que par ce mariage cette grande succession eût été bientôt unie à la couronne de France. Voiez Mezerai ubi supra pag.* 332. *mais comme Louis onze ne pouvoit pas prevoir cela, il n'en faut pas tirer un pretexte de le blâmer, car il avoit des raisons solides de ne pas agrandir les Princes du sang. Voiez l'article* Bourgogne (Marie.)

(d) *Varillas ibid. pag.* 172.

(f) *Varillas ibid. pag.* 171.

(g) *Nonobstant que* Louis XI. *fust ainsi hors de toute crainte, Dieu ne lui permit pas prendre cette matiere qui estoit si grande, par le bout qui luy estoit plus necessaire: & semble bien que Dieu monstrast alors, & ayt bien monstré depuis, que rigoureusement il vouloit persecuter ceste maison de Bourgongne, tant en la personne du Seigneur, que des subjets y ayans leurs biens. Car toutes les guerres, esquelles ils ont esté depuis, ne leur fussent point advenues, si le Roy nostre maistre eut pris les choses par le bout qu'il les devoit prendre, pour en venir au dessus, & pour joindre à sa couronne toutes ces grandes Seigneuries, où il ne pouvoit pretendre nul bon droict: Ce qu'il devoit faire par quelque traité de mariage, ou les attraire à soy par vraye & bonne amitié: comme aisement il le pouvoit faire: veu le grand déconfort, pauvreté, & debilitation en quoy ses Seigneuries estoient. Quoy faisant il les eust tirez hors de grandes peines, & par mesme moyen eust bien enforcy son Royaume, & enrichy par longue paix. . . . . (h) Quand le Duc de Bourgongne estoit encores vivant, plusieurs fois me parla le Roy de ce qu'il feroit, si ledis Duc venoit à mourir: & parloit en grande raison pour lors, disant qu'il tascheroit à faire le mariage de son fils (qui est nostre Roy à present) & de la fille dudit Duc (qui depuis a esté Duchesse d'Austriche) & si elle n'y vouloit entendre, pource que monseigneur le Dauphin estoit beaucoup plus jeune qu'elle, il essayeroit à luy faire espouser quelque jeune Seigneur de ce Royaume, pour tenir elle & ses subjets en amitié, & recouvrer sans debat ce qu'il pretendoit estre sien: & encores estoit ledit Seigneur en ce propos, huict jours devant qu'il sceust la mort dudit Duc. Ce sage propos, dont je vous parle, luy commença ja un peu à changer, le jour qu'il sceut la mort dudit Duc de Bourgongne.* Il s'exprime encore avec plus de precision dans le chapitre suivant; car il dit tout net que Dieu aveugla ce Prince afin de punir ceux qui ne meritoient pas d'être heureux. „ (i) Le sens de nostre Roy estoit si grand, „ que moy ny autre qui fut en la compagnie, n'eus- „ sions sceu voir si clair en ses affaires, comme luy- „ mesmes faisoit: car sans nulle doute, il estoit un „ des plus sages hommes, & des plus subtils, qui ait „ regné en son temps. Mais en ces grandes matie- „ res, Dieu dispose les cœurs des Roys & des grands „ Princes (lesquels il tient en sa main) à prendre les „ voyes selon les œuvres qu'il veut conduire aprés: „ Car sans nulle difficulté, si son plaisir eust esté que „ nostre Roy eust continué le propos, qu'il avoit de „ luy-mesme advisé devant la mort du Duc de Bour- „ gongne, les guerres qui y ont esté depuis & qui „ sont, ne fussent point advenuës: mais nous n'es- „ tions encores envers luy, tant d'un costé que d'au- „ tre, dignes de recevoir cette longue paix, qui nous „ estoit appareillée: & de là procede l'erreur que fit „ nostre Roy, & non point de la faute de son sens: „ car il estoit bien grand, comme j'ay dit.„ On ne peut rien voir de plus sensé que ce discours là. Il faut dire de cette faute de Louis XI. ce que les Medecins disent de certaines maladies, il y a là quelque chose de divin, θεῖον τι. Herodote le diroit plus franchement

(g) *Philippe de Comines liv.* 5. *chap.* 12. *pag. m.* 300. *ad ann.* 1476.

(h) *Id. ib. pag.* 301.

(i) *Id. ib. chap.* 13. *pag.* 303.

Digitized by Google

au plus ſolide avantage qu'il eût pu procurer à la France pour le preſent & pour l'avenir. On le blâma d'avoir ſoufert que ſes ennemis fiſſent des conquêtes en Allemagne, & d'avoir prolongé une treve qui leur donna lieu de travailler à de nouveaux agrandiſſemens. Cette (S) critique étoit mal-fondée. Il mourut le 30. d'Août 1483. après de ſi longues & de ſi dures incommoditez (T) de corps & d'eſprit, qu'il n'y a guere de perſonnes aſſez barbares pour ſouhaiter un pareil

chement que tout autre, lui qui ſe plaiſoit à concevoir la divinité (a) comme une nature jalouſe & maligne, car l'évenement a montré que ce fut pour la punition des peuples, que Dieu permit que le mariage de Marie de Bourgogne & du Dauphin ne ſe fit pas. Ce ſont eux qui ont porté la peine de la fole politique de Louïs XI. jamais il ne fut plus vrai de dire: (b) *Quidquid delirant reges plectuntur Achivi.* Le mariage de cette Princeſſe avec Maximilien d'Auſtriche fut la naiſſance d'une guerre qui a duré plus de deux cens ans, & qui a la mine de durer encore beaucoup. Elle a été quelquefois interrompuë par l'épuiſement des combatans, mais ce n'a eté que pour revenir à la maniere des fievres intermittentes dès que la matiere diſſipée a pu ſe renouveller. De là ſont ſortis des fleuves de ſang, & une infinité de brûlemens, de ſaccagemens, & de miſeres. Il y a dequoi s'étonner qu'un païs de ſi petite étenduë ait pu fournir pendant deux ſiecles un ample theatre de guerre † à tant de nations: la France & la Maiſon d'Autriche les principales parties qui ont diſputé ce morceau de terre ont engagé à cette diſpute la plupart des Princes Chretiens. Car lors que la derniere a éte trop en etat de ſe maintenir on a ſecondé la premiere dans ſes attaques; & lors que celle-ci a ete trop en état de conquerir, on a ſecouru l'autre vigoureuſement. Les Orientaux qui ne ſavent pas la nature du païs, ni le concours des obſtacles ſe moquent de ce que tant de batailles gagnées, tant de villes prises n'ont pas terminé encore ce different. La conquête de trois ou quatre Provinces eſt parmi eux une affaire de peu d'années; leurs hiſtoriens n'ont beſoin que de trois ou quatre pages pour la raconter. Que diroient-ils s'ils ſavoient que deux chameaux ne porteroient pas toutes les hiſtoires qui ont été compoſées ſur les guerres du Païs-Bas? Les hiſtoriens des troubles qui ont donné lieu à l'érection de la Republique des Provinces-Unies ſont en ſi grand nombre que lors que Mr. Varillas (c) vint à Paris il n'y avoit que Mr. Naude capable d'en faire le catalogue. Ce n'eſt là qu'une petite portion des guerres du Païs-Bas depuis Charles VIII. On dit qu'un (d) Empereur Turc *s'etant fait montrer dans la Carte le petit (e) Etat qui ſouſtenoit la guerre contre un ſi puiſſant Monarque, dit, que ſi c'etoit ſon affaire, il y envoieroit un bon nombre de pionniers, & feroit jetter ce petit coin de terre dans la mer.* Ces gens-là ſans doute ont pitié & de ceux qui ont perdu quelque choſe, & de ceux qui n'ont pas tout pris dans une ſi longue ſuite de guerres. Ils ne trouvent pas qu'il ſoit glorieux de ſe batre ſi ſouvent pour les memes villes: on les prend, on les reſtituë deux ou trois fois ſous le même regne; c'eſt toûjours à recommencer. Mais que diroient-ils s'ils avoient aſſez de genie pour reflêchir ſur l'effet des pertes? La Maiſon d'Autriche n'auroit plus rien en ce païs-là, ſi elle n'en avoit perdu la moitié au XVI. ſiecle. Elle a éprouvé que les anciens ont dit avec beaucoup de raiſon (f) que la moitié vaut mieux que le tout. Ce qu'elle perdit alors lui a ſervi, & lui ſervira deſormais à ſauver le reſte: ſans cela elle n'auroit aujourd'hui ni ce qu'ele a conſervé, ni ce qu'elle ne put reprendre. Le mal eſt pour les Flamans, comme diſoit très-bien Comines, qu'ils ſont toûjours ceux qui ſoufrent: mais par le mariage de leur Princeſſe avec le Dauphin ils n'euſſent aparemment vu la guerre que de loin; elle ſe feroit faite au dela de leurs frontieres, & c'eſt un avantage ineſtimable. Tant qu'il reſtera un pouce de terre à gagner ils ſeront toûjours la partie ſoufrante, ce ſera un levain, & un ferment infaillible de nouvelles guerres.

(S) *Cette critique étoit mal fondée.*] Elle etoit fort ſpecieuſe, car generalement parlant l'eſprit de la politique eſt de s'oposer aux conquêtes d'un voiſin ambitieux, & bien armé. Mais il n'y a point de maxime qui ne ſoufre quelque exception, & il y a des circonſtances où bien loin de traverſer ſon ennemi dans une entrepriſe, il faut l'empêcher de ne s'y pas embarquer, comme par exemple ſi l'on prevoit qu'il s'y trouvera embarraſſé, & que les ſuites en ſeront de conſequence. Le Duc de Bourgogne étoit dans le cas lors qu'après avoir conquis le Duché de Gueldres, il forma de nouveaux projets contre l'Empire. Ecoutons un homme qui entendoit à miracle cette matiere. „ Ledit Duc ralongea ſa treve avec le Roy: „ & ſemola a aucuns des ſerviteurs du Roy, que ledit „ Seigneur ne devoit point ralonger ſa tréve, ne laiſ„ ſer venir audit Duc ſi grand bien. Bon ſens leur „ faiſoit dire cela: mais par faute d'experience & d'a„ voir veu, ils n'entendoient point cette matiere. Il „ y en eut quelques autres, mieux entendans ce cas „ qu'eux, & qui avoient plus grande connoiſſance, „ pour avoir eſte ſur les lieux, qui dirent au Roy que „ hardiment prit cette tréve, & qu'il ſouffrit audit „ Duc s'aller heurter contre les Alemagnes (qui eſt „ choſe ſi grande & ſi puiſſante qu'il eſt preſque in„ croyable) diſans que quand ledit Duc auroit pris une „ place, ou mené à fin une querelle, il en entrepren„ droit une autre, & qu'il n'eſtoit pas homme pour „ jamais ſe ſaouler d'une entrepriſe (en quoy il eſtoit „ oppoſite au Roy: car plus il eſtoit (1) embroüillé „ & plus s'embroüilloit) & que mieux ne ſe pourroit „ venger de luy que de le laiſſer faire: & avant, luy „ faire un petit d'aide, & ne luy donner nulle ſuſpi„ cion de luy rompre cette tréve: car à la grandeur „ d'Alemagne, & à la puiſſance qui y eſt, n'eſtoit pas „ poſſible que toſt ne ſe conſommaſt, & ne ſe perdit „ de tous points. Car les Princes de l'Empire, enco„ re que l'Empereur fuſt homme de peu de vertu, y „ donneroient ordre: & à la fin finale audit Seigneur „ en advint ainſi (g). „

(1) *Apres de ſi longues & de ſi dures incommoditez de corps & d'eſprit.*] Celui qui me fournira les preuves eſt un témoin ſi valable, qu'on n'en ſauroit choiſir un meilleur, car c'eſt Philippe de Comines. (h) Il raconte que le Roi ſon maître tomba malade aux Forges près de Chinon au mois de Mars 1480. *Il perdit de tous points la parole, & toute connoiſſance & memoire. . . . . au bout de deux ou trois jours la parole lui commença a revenir & le ſens. . . . . (i) comme il ſe trouva un peu amendé, il commença à s'enquerir qui eſtoient ceux qui l'avoient tenu par force qu'il n'eſtoit allé à la fenêtre. Il lui fut dit & incontinent les chaſſa tous de ſa maiſon, à aucuns oſta leurs offices, & onques puis ne les vit. Aux autres. . . . n'oſta rien, mais les envoia.* La raiſon de cette conduite fut *qu'il n'eſtoit aucunques rien dont-il euſt ſi grande crainte que de perdre ſon authorité.* Quel tourment! Quel ſupplice! (k) *Cette maladie lui dura bien environ quinze jours, & ſe revint, quant au ſens & à la parole, en ſon premier eſtat: mais il demeura tres-foible & en grande ſuſpicion de retourner en cet inconvenient.* Il y retomba l'année ſuivante, (l) il perdit *derechef la parole, & fut quelques deux heures qu'on cuidoit qu'il fut mort. . . on le voüa à Monſeigneur Sainct Claude. . . . . incontinent la parole lui revint, & ſur l'heure alla par la maiſon tres-foible.* Il fit le voiage de Saint Claude & s'en retourna à Tours, (m) *& s'enfermoit fort & tant que peu de gens le voioient, & entra en merveilleuſe ſuſpicion de tout le monde, & avoit peur que l'on ne lui oſtaſt ou diminuaſt ſon authorité. . . . . (n) il fit de bien eſtranges choſes dont ceux qui les voioient le tenoient à eſtre deſnue de ſens, mais ils ne le connoiſſoient point. . . . il ſçavoit n'eſtre point aimé des grands perſonnages de ce Roiaume ne de beaucoup de menus, & ſi avoit plus chargé le peuple que jamais Roi ne fit. . . . . (o) ainſi ne ſe faut esbahir s'il avoit pluſieurs penſées & imaginations, & s'il penſoit de n'eſtre point bien voulu, & s'il avoit grande peur en cette choſe. . . . . En premier lieu il n'entroit gueres de gens dedans le Pleſſis-du-parc (qui eſtoit le lieu où il ſe tenoit) excepté gens domeſtiques, & les Archers, dont il en avoit quatre cens, qui en bon nombre faiſoient tous iours le guet, & ſe pourmenoient par la place, & gardoient la porte: Nul Seigneur, ne grand perſonnage, ne logeoit dedans, ne ny entroit gueres compagnie de grands ſeigneurs: Nul n'y venoit que monſeigneur de Beaujeu, de preſent Duc de Bourbon, qui eſtoit ſon gendre: Tout à l'environ de la place dudit Pleſſis il fit faire un treillis de gros barreaux de fer, & planter dedans la muraille des broches de fer, ayant pluſieurs pointes, comme à l'entrée par où l'on eut peu entrer aux foſſez dudit Pleſſis: Auſſi fit faire quatre moyneaux tous de fer bien eſpais, & lieu par où l'on pouvoit bien tirer à ſon aiſe: & eſtoit choſe bien triomphante: & coutta plus de vingt mille francs: & à la fin y mit quarante Arbalêtriers: qui iour & nuict eſtoient en ces foſſez & avoient commiſſion de tirer à tout: homme qui en approcheroit de nuict iuſques à ce que la porte fut ouverte le matin: Il luy ſembloit davantage que ſes ſubiets eſcoient un peu chatouilleux à entreprendre authorité, quand ils en verroient le temps;*

(a) *Voiez l'article Pericles remarque I.*
(b) *Horat. epiſt. 2. lib. 1. v. 14.*
† *Voiez Strada au commencement de ſon hiſtoire de la guerre des Pais-Bas: il dit entre autres choſes que Mars fait des promenades ailleurs & là ſon ſejour ordinaire:* plane ut in alias terras peregrinari Mars, ac circumferre bellum, hic armorum ſedem fixiſſe videatur.
(c) *Varillas, preface du to. 5. de l'hiſt. de l'heréſie.*
(d) *Remarques ſur le diſcours du Sieur de Gremonville p. 68.*
(e) *L'Auteur de la religion du medecin avoit deja dit cela lib. 1. ſect. 16. p. m. 96.* De qua (*Hollandia*) ſuperbe ſatis tyrannus Turcicus, ſi quantum Hiſpano moleſtiæ negotiique ab illa ortum eſſet, ſibi obtigiſſet, miſſurum ſe fuiſſe dixit qui ligonibus furculiſque in mare conjicerent.
(f) Πλέον ἥμισυ παντὸς. Dimidium plus toto. *Voiez Eraſme Chil. 1. centur. 9. n. 115. pag. m. 318. 319.*

(g) *Philippe de Comines liv. 4 ch. 1. pag. 195. 196. ad ann. 1474.*
(h) *Philippe de Comines liv. 6. chap. 7. pag. m. 377.*
(i) *Id. ib. pag. 378.*
(k) *Id. ib. pag. 379.*
(l) *Id. ib. pag. 380.*
(m) *Id. ib. pag. 381.*
(n) *Id. ib. pag. 382.*
(o) *Id. ib. pag. 383.*

(1) *Entendez du Duc.*

Digitized by Google

pareil état à leur plus cruel ennemi. On peut bien le mettre au nombre des Princes en qui le malheur * surpasse fort le bonheur. Il fit un acte de religion sur lequel un (V) Auteur moderne a pensé des choses qui meritent d'être examinées. Ceux qui ont dit qu'il ne savoit rien, &

* Voiez dans cette page à la lettre n les paroles de Comines.

temps: Comines aiant parlé amplement de François de Paule continuë: „ (a) Nostre Roy estoit en ce Plessis, avec peu de gens, sauf Archers, & en ces suspicions dont i'ay parlé: mais il y avoit pourveu: car „ il ne laissoit nuls hommes, ny en la ville ny aux „ champs, dont il eut suspicion, mais par Archers les „ en faisoit aller & conduire. De nulle matiere on „ ne luy parloit, que des grandes qui luy touchoient: „ Il sembloit mieux à le voir homme mort que vif, „ tant estoit maigre: ne iamais homme ne l'eut creu: „ Il se vestoit richement, & plus que iamais n'avoit „ accoustumé paravant: & ne portoit que robbes de „ satin cramoisy, fourrées de bonnes Martres: & en „ donnoit à ceux qu'il vouloit sans demander: car nul „ ne luy eut osé demander, ne parler de rien: Il faisoit d'aspres punitions, pour estre craint, & de peur „ de perdre obeyssance: car ainsi me le dit luy mesme. Il r'envoyoit officiers, & cassoit Gens-d'armes, „ rongnoit pensions, & en ostoit de tous points: & „ me dit, peu de iours avant sa mort, qu'il passoit „ temps à faire & deffaire gens: & faisoit plus parler „ de luy parmy le Royaume, que ne fit iamais Roy: „ & le faisoit de peur qu'on ne le tint pour mort: car „ comme i'ay dit, peu le voyoient: mais quand on „ oyoit parler des œuvres qu'il faisoit, chacun en avoit „ doute: & ne pouvoit l'on à peine croire qu'il fut „ malade: „ Il faisoit (b) acheter de toutes sortes de bêtes dans les pais etrangers, & en donnoit un prix immense: tout cela afin d'empêcher qu'on ne crût qu'il étoit malade. L'historien compare (c) les *maux & douleurs que souffrit le Roi Louis à ceux qu'il avoit fait souffrir à plusieurs personnes, pource*, dit-il, *que j'ai esperance* que les maux qu'*il a soufferts avant mourir... l'auront mené en paradis, & que ce aura esté une partie de son purgatoire.* Il met entre ces maux-là le peu de menagement qu'on eut pour lui annoncer la mort. (d) *Quelle douleur luy fut d'oüir cette nouvelle, & cette sentence? car oncques homme ne craignit plus la mort, & ne fit tant de choses, pour y cuider mettre remede, comme luy: & avoit tout le temps de sa vie à ses serviteurs, & à moy comme à d'autres dit, & prié, que si on le voyoit en necessité de mort, que l'on ne luy dit, forts tant seulement*, Parlez peu: *& qu'on l'emeust seulement à soy confesser, sans luy prononcer ce cruel mot de* la mort: *car il luy sembloit n'avoir pas cœur pour ouyr une si cruelle sentence. . . . . (e) Voila donc comment peu discretement lui fut signifiée cette mort. Ce que i'ay bien voulu reciter. . . afin que l'on voye* que les maux qu'il endura estoient bien grands, *veuë sa nature, qui plus demandoit obeissance que nul autre en son temps, & qui plus l'avoit euë: parquoy un petit mot de response, contre son vouloir, luy estoit bien grande punition de l'endurer: Quelques cinq ou six mois devant cette mort, il avoit suspicion de tous hommes: & specialement de tous ceux qui estoient dignes d'avoir authorité: Il avoit crainte de son fils, & le faisoit estroitement garder: ne nul homme ne le voyoit, ne parloit à luy, sinon par son commandement: Il avoit doute à la fin de sa fille, & de son gendre, à present Duc de Bourbon: & vouloit sçavoir quelles gens entroyent au Plessis quand & eux, A la fin, rompit un conseil, que le Duc de Bourbon, son gendre, tenoit leans par son commandement. A l'heure que son dit gendre, & le Comte de Dunois revindrent de remener l'Ambassade, qui estoit venuë aux nopces du Roy son fils, & de la Reyne, à Amboise, & qu'ils retournerent au Plessis, & entrerent beaucoup de gens avec eux, ledit Seigneur qui fort faisoit garder les portes, estant en la galerie, qui regarde en la cour dudit Plessis, fit appeller un de ses Capitaines des Gardes: & luy commanda aller taster aux gens des Seigneurs dessusdits, voir s'ils n'avoyent point de Brigandines soubs leurs robes: & qu'il le fit comme en devisant à eux, sans trop en faire de semblant: Or regardez s'il avoit fait beaucoup vivre de gens en suspicion & crainte soubs luy, s'il en estoit bien payé: & de quelles gens il pouvoit avoir seureté, puis que de son fils, fille, & gendre il avoit suspicion: Ie ne dis point pour luy seulement: mais pour tous autres Seigneurs, qui desirent estre craints, iamais ne se sentent de la revanche, iusques à la vieillesse: car pour la penitence ils craignent tout homme: Et quelle douleur estoit à ce Roy d'avoir cette peur & ces passions?* Ensuite l'auteur raporte (f) la servitude où le Medecin tenoit ce Prince, & aiant decrit (g) les precautions que le Roi prenoit pour être en sûreté dans une maison entourée de grosses grilles &c. il dit ceci: „ (h) Est-il possible de tenir un Roy „ pour le garder plus honnestement, & en estroite „ prison, que luy-mesmes se tenoit? Les cages où il „ avoit tenu les autres, avoient quelques huict pieds „ en carré, & luy qui estoit si grand Roy, avoit une „ petite cour de chasteau à se pourmener, encor n'y „ venoit-il gueres: mais se tenoit en la galerie, sans „ partir de là, sinon par les chambres: & alloit à la „ messe, sans passer par ladite cour. Voudroit-l'on „ dire que ce Roy ne souffrit pas aussi bien que les autres? qui ainsi s'enfermoit, qui se faisoit garder, qui „ estoit ainsi en peur de ses enfans, & de tous ses prochains, parens, & qui changeoit & muoit de jour „ en jour ses serviteurs qu'il avoit nourris, & qui ne „ tenoient bien ne honneur que de luy, tellement „ qu'en nul d'eux ne s'osoit fier, & s'enchainoit ainsi „ de si estranges chaines & clostures? „ Ce qu'il dit dans le chapitre treize est merveilleux: (i) *Peu d'esperance doivent avoir les pauvres & menuës gens au faict de ce monde, puis que si grand Roy y a tant souffert & travaillé, & puis laissé tout, & ne peut trouver une seule heure pour esloigner sa mort, quelque diligence qu'il ait sceu faire. Ie l'ay cognu, & ay esté son serviteur à la fleur de son aage, & en ses grandes prosperitez: mais ie ne le vis onques sans peine & sans soucy. Pour tous plaisirs il aimoit la chasse, & les oiseaux en leurs saisons: mais il n'y prenoit point tant de plaisir comme aux chiens. . . . . (k) Encores en cette chasse avoit quasi autant d'ennuy, que de plaisir: car il y prenoit grande peine, pourtant qu'il couroit les Cerfs à force, & se levoit fort matin, & alloit aucunesfois loin, & ne laissoit point cela pour nul temps qu'il fit: & ainsi s'en retournoit aucunesfois bien las, & quasi tousiours courroucé à quelqu'un. . . . A cette chasse estoit sans cesse, & logé par les villages, iusques à ce qu'il venoit quelques nouvelles de la guerre: car quasi tous les estez, y avoit quelque chose entre le Duc Charles de Bourgongne & luy: & l'hyver ils faisoient trefues. . . . . (l) Ainsi le plaisir qu'il prenoit, estoit peu de temps en l'an: & estoit en grand travail de sa personne, comme i'ay dit: Le temps qu'il reposoit, son entendement travailloit: car il avoit affaire en moult de lieux: & se fut aussi volontiers empeschè des affaires de son voisin comme des siens, & mis gens en leurs maisons, & de party les authoritez d'icelles: Quand il avoit la guerre, il desiroit paix ou trefues: quand il avoit paix ou trefue, à grande peine les pouvoit-il endurer: De maintes menuës choses de son Royaume se mesloit, dont il se fut bien passé: mais sa complexion estoit telle, & ainsi vivoit.* La vie de ce Prince avant qu'il fût Roi ne fut guere heureuse. (m) Comines le montre, ensuite dequoi il forme cette conclusion: „ (n) Or en quel temps donc pourroit-l'on „ dire qu'il eut joye ne plaisir, à voir toutes les choses dessusdites? Ie croy que depuis son enfance il „ n'eut jamais que tout mal & travail iusques à la mort: „ Et croy que si tous les bons iours qu'il a eu en sa vie, „ esquels il a eu plus de joye & de plaisir que de travail „ & d'ennuy, estoient bien nombrez, qu'il s'en trouve„ roit bien peu: & croy qu'il s'en trouveroit bien „ vingt de peine & de travail, contre un de plaisir & „ d'aise. „

Il n'y a point de lecteurs assez stupides pour avoir besoin qu'on leur commente ce qu'on vient de raporter. Chacun est capable de sentir qu'il n'y a point de condition plus miserable que celle d'un Prince malade, qui n'ose avoüer qu'il le soit, & qui se defie de tout, & qui est contraint de se servir de mille ruses pour persuader qu'il n'est pas mort. Notez que Philippe de Comines montre par l'exemple de (o) quatre grands Princes qui étoient morts de son tems, que (p) *c'est peu de chose que de l'homme, & que cette vie est miserable & briefve, & que ce n'est rien des grands.*

(V) *Un acte de religion sur lequel un auteur moderne a pensé des choses qui meritent d'être examinées.*] Louis XI. (q) fit un contract qui s'apelle *Transport de Louis XI. à la Vierge Marie de Boulogne, du droit & titre du fief & hommage du Comté de Boulogne dont releve le Comté de Saint Pol, pour être rendu devant l'Image de ladite Dame par ses successeurs*, en 1478. L'Abbe de St. Real pretend que „ (r) toute l'antiquité Grecque & Ro„ maine n'a jamais vû que des hommes aient pretes„ du se faire honneur aupres des Peuples, en faisant des „ liberalitez aux Dieux. . . . Et que ce rafinement „ étoit reservé „ à Louis XI. Il soutient (s) qu'*un excez de cette nature dans un esprit comme le sien* doit *être plutôt reputé pour artifice que pour extravagance. ...* (t) *que ce trait quelque hardi qu'il paroisse doit passer prés de nous pour le fruit d'une sagesse consommée, & d'une longue*

(a) *Id. ib. chap. 8. pag. 386.*

(b) *Ibid.*

(c) *Dans le chapitre 12. du 6. livre pag. 397. & suiv.*

(d) *Id. ib. pag. 399.*

(e) *Ibid. pag. 408.*

(f) *Ibid. pag. 401.*

(g) *Ibid. pag. 403.*

(h) *Ibid. pag. 404.*

(i) *Id. ib. chap. 13. pag. 405.*

(k) *Id. ib. pag. 406.*

(l) *Ibid. pag. 407.*

(m) *Id. ib. pag. 407. 408.*

(n) *Ibid. pag. 408.*

(o) *Charles Duc de Bourgogne, Edouard IV. Roi d'Angleterre, Matthias Roi de Hongrie, & Mahomet II. Empereur des Turcs.*

(p) *Id. sur la fin du livre 6.*

(q) *Voiez le traité de l'usage de l'histoire composé par l'Abbé de St. Real, & imprimé à Paris l'an 1671. pag. 235. 236.*

(r) *Ibid. pag. 233. 234.*

(s) *Ibid. pag. 235.*

(t) *Ibid. pag. 237.*

Digitized by Google

& qu'il ne favorisa les lettres aucunément, ont été bien refutez par † Gabriel Naudé. Je ne donne pas la suite chronologique de ses principales actions; vous la trouverez dans Moreri copiée presque mot-à-mot du † livre du Pere Anselme. Ce qui doit être aussi entendu des autres Monarques François. Mr. Varillas se trompe sur la cause qu'il allegue de l'antipathie (X) des François & des Espagnols.

† *Voiez son livre intitulé* additions à l'histoire de Loüis XI.

† *Intitulé* histoire de la maison roiale de France.

LOUIS

gne experience des jugemens des hommes. Qu'il n'y a rien d'extraordinaire à consacrer. . . le revenu de ses terres au service de Dieu & de ses saints, à l'usage de ses Ministres, à l'ornement de leurs temples, & de leurs autels, ni même à mettre ses Etats sous leur protection particuliere. . . . . (a) Que cela est de la lumiere naturelle; mais non pas, de choisir des Puissances celestes, pour en faire les objets de nôtre liberalité; qu'au lieu de leur demander, ou de feindre d'avoir receu d'elles, on se soit ingeré de leur donner; comme si elles avoient besoin de nos biens, ainsi que nous avons besoin des leurs; qu'elles en pussent joüir effectivement, ainsi que nous pouvons joüir des leurs, de leurs lumieres, & de leur intelligence, quand il leur plaît de nous en communiquer quelque raion. Que cependant cela a reussi, car (b) *quoi que Louis XI. sa profession ouverte de n'être pas sincere, comme on le voit par sa devise, il ne paroît pourtant point qu'en ce tems-là personne ait soubçonné d'artifice une devotion si extraordinaire: tant il est vrai. . . . . que la seule ombre* „ d'interest imaginaire, que le Ciel a dans „ ces sortes d'actions; que la saineté des noms, qu'on „ y mêle, peut aveugler le monde, jusqu'au point de „ l'empêcher d'en apercevoir la hardiesse, & la mo„querie. Cela est tout-à-fait merveilleux; mais aussi, „ cela découvre d'autant mieux la nature de l'esprit „ humain, par ses plus foibles & bizarres côtez; qu'on „ ne se soit point avisé, pour lors, de trouver étran„ge, qu'un homme contractât avec la sainte Vierge, „ tout comme avec un autre homme; & qu'il lui fit, „ du moins par fiction, accepter un present, qu'il „ lui faisoit, & dont il ne demeuroit pas moins Mai„tre, apres cette pretenduë liberalité, que devant. „ Car enfin est-ce que les Baillifs, Prevôts, & autres „ Officiers de la Comté de Boulogne, quand on les „ auroit apelez les Baillifs de la Vierge, ses Prevôts „ & ses Officiers, en devoient moins obeïr au Roi; „ est-ce que l'Eglise de Boulogne joüissoit du revenu „ de la terre, qu'elle en étoit mieux desservie? est-ce „ que le Roi en étoit moins Comte, pour avoir don„né cette Comté à la Vierge? non assurément. Est„ce que le Peuple d'alors ne voyoit pas tout cela com„me nous le voyons? il ne tenoit qu'à lui de le voir: „ mais Loüis onziéme voyoit encor mieux toutes ces „ choses que son Peuple, ni que nous: cependant, ce „ Prince si habile dans l'Usage de tous les instrumens „ de la Politique, & qui avoit fait une étude si pro„fonde de celui de la Religion en particulier, qui l'a„voit fait joüer de toutes les manieres connuës, crût „ qu'il pouvoit impunément emploier encor celle-ci, „ apres l'avoir inventée, l'étendre jusques-là sans dan„ger, il jugea que les esprits étoient capables de la „ porter. Il faloit connoître leur nature pour se ha„zarder si avant. „ Je ne copie pas la suite de ce long passage, quoi qu'elle soit pleine de solidité.

(a) *Ibid. pag.* 238.

(b) *Ibid. pag.* 240.

J'en trouve beaucoup à certains égards dans les reflexions que j'ai raportées, mais vu la pratique qui a été observée de tout tems, & que Mr. l'Abbé de St. Real a loüée, je ne trouve point qu'il y ait rien de merveilleux dans cette conduite de Louis XI. ni que l'on y doive soupçonner plus d'artifice que dans ses autres devotions. Le Paganisme donnoit à ses Dieux non seulement des pierreries, & des ouvrages d'or & d'argent, mais aussi (c) des terres. Les Catholiques donnent tous les jours à la Sainte Vierge les uns un colier de perles, les autres une couronne, ou une robe parsemée de diamans &c. Ils se dessaisissent de la proprieté de ces biens, & la transportent à la mere du Fils de Dieu. Pourquoi ne voulez-vous pas qu'on lui transporte tout aussi facilement le titre de souveraine d'un certain fief? Est-il étrange que Louis XI. se declare son vassal, son homme lige à l'égard d'une Comté dont il étoit souverain? Pourquoi s'étonneroit-on qu'il veuille que desormais on en fasse hommage à cette Sainte? J'avoüe qu'il se reserve le domaine utile, & tous les autres avantages de la possession; mais cela n'empêche pas qu'il ne cede un droit honorable, & que le transport qu'il en fait n'appartienne à la même espece de liberalité que le don d'un cœur d'argent, ou d'une couronne brillante de pierreries. L'acte de ce transport appendu à la voute d'une Eglise en lettres d'or, feroit un ornement aussi glorieux qu'une statuë d'argent. Où sera donc la bizarrerie extraordinaire de la devotion de Loüis onze? & pourquoi faudra-t-il dire qu'il n'eût pas eu la hardiesse de tromper de cette sorte le public, s'il n'eût connu très-profondement la sottise ou la foiblesse du peuple? S'il eût consacré à la Sainte Vierge le revenu de ce fief afin de le faire servir à l'usage des Ecclesiastiques, & à l'ornement des autels, il eût pratiqué une sorte de devotion que Mr. l'Abbé de St. Real (d) eût jugée très-solide. C'est donc une maniere loüable *de choisir des puissances celestes pour en faire les objets de nôtre liberalité.* Il doit donc être permis de leur offrir la souveraineté d'une terre, & de la leur transferer, afin de la tenir d'elles à foi & hommage; car ce droit n'est pas une chose dont on se puisse moins depouiller en leur honneur, que des revenus de cette terre. Prenez bien garde que les victimes sacrifiées aux Dieux & toutes les autres offrandes de devotion, ont été toûjours considerées comme un present, & que les prêtres n'en ont profité soit pour leur nourriture, soit pour d'autres usages qu'en qualité de Ministres de ces puissances celestes. Ils n'étoient point les donataires, ils n'avoient que l'usufruit, & cela par une espece de seconde translation. La premiere consistoit en ce que l'homme qui offroit une victime ou telle autre chose, remettoit aux Dieux tout le droit qu'il y avoit. La seconde consistoit en ce que les Dieux transferoient à leurs Ministres l'administration & l'usage de ces offrandes. Ainsi dans le fond la conduite de Loüis XI. n'a rien d'extraordinaire, & n'est point une liberalité d'une nouvelle invention, & il ne faut point s'étonner que ses sujets ne s'en soient pas scandalisez. On eût pu le critiquer de ce que sa donation ne lui ôtoit rien, car il demeuroit toûjours le maître de la terre; il s'en reservoit le domaine utile &c. mais on eût eu tort de pretendre qu'il ne cherchoit qu'à tromper: cet acte de religion pouvoit être en lui de la même sincerité que les autres. Il est très-probable qu'il crut faire une donation qui plairoit à la Sainte Vierge, & qui la disposeroit à le proteger, & à lui être liberale de ses faveurs; il y avoit un grand desordre dans ses principes & dans ses actes de pieté, & neanmoins la persuasion n'en étoit pas separée. En voici une preuve: il n'osa jamais jurer sur la croix (e) St Laud une chose fausse, car il fut frapé de la tradition vulgaire, (f) *que ceux qui jurent sur cette Croix & se parjurent meurent miserablement avant la fin de l'année.* Le Connetable de Saint Pol le pria de jurer sur cette croix (g) *qu'il ne lui feroit, ni permettroit qu'on lui fit aucun mal.* Le Roi répondit (h) *qu'il avoit juré de ne faire jamais ce serment à homme vivant, & qu'il n'y en avoit point d'autres qu'il ne fit volontiers pour l'assurer.*

(c) *Comme à Bellone autour du temple de Comana, & à Venus autour du temple d'Eryce &c.*

(d) *Lisez la page* 238. *de son livre; j'en ai cité les paroles ci-dessus lettre a.*

(e) *Elle est à Angers.*

(f) *Matthieu ubi supra liv.* 6. *ch.* 16. *pag.* 309. *Voiez aussi Varillas dans la preface de l'hist. de Loüis XI.*

(g) *Idem Matthieu ibid.*

(h) *Id. ib.*

Je souhaite que cette remarque serve d'avertissement au lecteur, qu'il n'y a point de pensées dont il faille plus se defier que de celles qu'on debite d'une maniere éblouïssante, & d'un ton majestueux. Les reflexions de l'Abbé de St. Real que je viens d'examiner sont les plus propres du monde à éblouïr; mais ôtez leur les ornemens, regardez les un peu de près en elles-mêmes, vous n'y trouverez rien de solide.

(X) *Mr. Varillas se trompe sur la cause. . . de l'antipathie des François & des Espagnols.*] „ (i) La plûpart „ des relations Françoises & Espagnoles qui furent „ faites à l'occasion de l'entrevuë de Loüis avec Henry „ Quatre Roy de Castille mettent pour raison de l'étran„ge changement qui s'y fit, l'extrême negligence de „ Loüis à s'habiller en Prince de son rang; & pour „ dire le vray avant cette entrevuë les François & les „ Castillans pratiquoient à l'égard les uns des autres „ toutes les régles d'un bon voisinage. Ils se secou„roient reciproquement: Ils se rendoient tous les „ bons offices qu'exigeoient la bienséance & la chari„té. „ Mr. Varillas en raporte divers exemples, après quoi il continuë de cette façon, (k) *mais aprez que la Cour de Henry Quatre Roi de Castille, qui s'étoit mise dans un équipage si magnifique qu'il ne s'en étoit point vû de semblable ny d'approchant depuis trois ou quatre cent ans, eut apperçu Louis habillé d'un drap de Berry qui n'étoit pas neuf, & la tête couverte d'un vieil chapeau qui n'étoit remarquable que par une Nôtre-Dame de plomb qui y étoit attachée, les Castillans conçurent tant de mépris pour les François à cause de leur Roy, qu'ils prirent pour rompre avec eux la premiere occasion qui s'en offrit; & l'antipathie entre les deux nations commença des lors, pour devenir ensuite immortelle.*

(i) *Varillas ubi supra liv.* 10. *pag.* 323.

(k) *Id. ib. pag.* 324.

Je ne doute point qu'on n'eût fort embaraſſé Mr. Varillas

Digitized by Google

LOUIS XII. Roi de France, arriere-petit-fils (A) de Charles V. ſucceda à Charles VIII. le 7. d'Avril 1498. Il avoit porté le titre de Duc d'Orleans, & avoit eſſuié pluſieurs diſgraces ſous le regne de ſon predeceſſeur. Auſſi n'avoit-il pas eu la ſoumiſſion qu'il devoit à ſon Souverain; il avoit porté les armes contre lui, & on l'avoit même fait priſonnier dans une bataille gagnée * ſur les Bretons par l'armée de Charles VIII. Il aimoit l'heritiere de Bretagne, & il eſperoit de l'épouſer; mais il n'eut ce contentement qu'après que le Roi ſon predeceſſeur fut mort, & il lui en coûta une action tout-à-fait odieuſe & injuſte; car il falut qu'il fît caſſer (B) ſon mariage avec la Princeſſe Jeanne de France. Son regne fut remarquable par de grans évenemens, les uns heureux, & les autres (C) malheureux; mais à tout prendre il

* *C'eſt la bataille de St. Aubin du Cormier, gagnée le 28. de Juillet 1488.*

Varillas ſi on l'eût preſſé de montrer quelques relations de cette entrevuë qui marquent que la haine qui dure depuis ſi long tems entre les François & les Eſpagnols, a tiré de là ſon origine. Je ſuis ſûr que Philippe de Comines eſt le premier qui ait fait des reflexions là-deſſus, & qu'à cet égard preſque tous les autres Ecrivains ſont ſes copiſtes, mais il s'en faut bien qu'il ne ſoit le fondement de la pretenduë decouverte de Mr. Varillas. Il a fait une digreſſion (a) qui tend à montrer que l'entrevuë des Princes *eſt plus dommageable que profitable.* Il en donne pluſieurs exemples dont le premier eſt l'entrevuë de Louis onziéme & du Roi de Caſtille. *Auſſi ſe dreſſoient moqueries entre ces deux nations ſi alliees*, dit-il (b). *Le Roi de Caſtille eſtoit laid, & ſes habillemens déplaiſans aux François, qui s'en moquerent. Noſtre Roy s'habilloit fort court, & ſi mal que pis ne pouvoit: & aſſez mauvais drap portoit aucunesfois: & un mauvais chapeau, differant des autres, & une image de plomb deſſus. Les Caſtillans s'en moquoient: & diſoient que c'eſtoit par chicheté: En effet ainſi ſe départit cette aſſemblée pleine de moquerie, & de pique: & oncques puis ces deux Roys ne s'entraymerent.* Ce qu'il dit de l'entrevuë de l'Empereur & de Charles Duc de Bourgogne n'eſt pas (c) moins fort. En voudroit-on conclure que les Allemans & les Bourguignons ſe ſont hais depuis ce tems-là juſqu'à preſent? Ne ſeroit-ce pas une fauſſeté? Ne les vit-on point bons amis après la mort du Duc de Bourgogne? N'agirent-ils pas de concert contre la France? On auroit vu la même choſe entre les François & les Caſtillans, ſi des raiſons bien plus fortes que le mécontentement de l'entrevuë n'euſſent operé. La Caſtille, l'Aragon, & pluſieurs autres Etats d'Eſpagne ſe reünirent: voilà l'origine de la haine des François & des Eſpagnols; car depuis cette reünion la France a été toûjours obligée ou de repouſſer l'Eſpagne, ou de l'attaquer.

(a) *C'eſt le chapitre 8. de ſon ſecond livre.*

(b) *Comines ibid. pag. 105.*

(c) *Oncques puis ne s'entr'aimerent ne eux ne leurs gens. Les Alemans meſpriſoient la pompe & parole dudit Duc en l'attribuant à orgueil. Les Bourguignons meſpriſoient la petite compagnie de l'Empereur & les pauvres habillemens.* Id. ibid. pag. 105. 106.

(A) *Arriere petit-fils de Charles V.*] Il étoit fils de Charles Duc d'Orleans, qui étoit fils de Louïs de France Duc d'Orleans, aſſaſſiné dans Paris par ſon oncle le Duc de Bourgogne le 23. de Novembre (d) 1407. Ce Louïs fils de Charles V. avoit épouſé Valentine de Milan; deſorte que Louïs XII. petit-fils de Valentine, avoit les plus legitimes pretenſions du monde ſur le Duché de Milan, & neanmoins il ne put jamais ſe maintenir dans ce païs-là.

(d) *Le P. Anſelme, hiſtoire genealogique pag.* 178.

(B) *Il falut qu'il fit caſſer ſon mariage avec la Princeſſe Jeanne de France.*] Elle étoit fille de Louïs XI. & ſœur de Charles VIII. On la maria à l'âge de 22. ans avec nôtre Louïs l'an 1476. Elle en uſa bien avec lui pendant qu'il étoit diſgracié; & ce fut elle qui (e) par ſes prieres le fit ſortir de priſon l'an 1491. mais cela ne fut point capable de balancer dans le cœur de ſon mari, l'inclination violente qu'il avoit pour la veuve de Charles VIII. C'étoit Anne de Bretagne; il l'avoit aimée, & en avoit été aimé avant qu'elle épouſât Charles. Afin donc de contenter ſon envie, il fit rompre ſon mariage, & il promit tant de recompenſes au Pape Alexandre VI. qu'il en obtint tout ce qu'il voulut. Il y a peu de gens qui ne ſoient perſuadez qu'il ſe parjura, en ſoutenant qu'il ne l'avoit point conuë. (f) *Il proteſta de l'avoir épouſée par force, craignant l'indignation du Roi Louis XI. ſon pere, qui étoit un maitre-homme; & qu'il ne l'avoit jamais conuë ni touchée.* C'eſt Brantome qui dit cela; mais il ajoûte: (g) *Je croy que ſon mary, comme j'ay ouy dire, l'avoit fort bien connuë & vivement touchée, encore qu'elle fuſt un peu gaſtée du corps. Car il n'eſtoit pas ſi chaſte de s'en abſtenir, l'ayant ſi près de ſoy & autour de ſes coſtez, veu ſon naturel qui eſtoit un peu convoiteux & beaucoup du plaiſir de Venus, comme ſes predeceſſeurs; mais il vouloit rattraper ſes premiers amours, qui eſtoit la Reyne Anne, & cette belle Duché, qui luy donnoient de grandes tentations dans l'ame, & pour ce il repudia cette belle Princeſſe, & ſon ſerment fut creu & receu du Pape qui en donna la diſpenſe, receuë en la Sorbonne & Cour de Parlement de Paris.* Mr. Varillas nous va donner le detail des injuſtices qui furent commiſes dans cette affaire. (h) „ Louïs XII. avoit ſollicité la (i) „ diſſolution de ſon mariage avec Jeanne de France „ fille & ſœur des deux derniers Rois, quoi qu'il lui „ eût obligation de la liberté & de la vie: il avoit ju„ ré devant les Commiſſaires du Saint Siege que le „ mariage n'avoit point été conſommé, quoi que cet„ te Princeſſe eût juré le contraire; & les miracles „ qu'elle fit depuis ſemblerent confirmer ce qu'elle „ avoit dit: il avoit ſoutenu par écrit d'autres faits „ ſur ce ſujet qui n'étoient pas plus vrai-ſemblables: „ il avoit corrompu par argent le Secretaire du Le„ gat (2); & ayant ſçu de lui que la permiſſion de ſe „ remarier étoit expediée, il avoit épouſé la Reine, „ ſans attendre que cette permiſſion lui eût été miſe „ en main, ce qui fut cauſe que le Legat empoiſon„ na ſon Secretaire.„ Ceux-mêmes qui voudront nier que cette Princeſſe ait fait des miracles, ſeront obligez de reconoître qu'elle vêcut exemplairement depuis ſon divorce, & que ſa moderation dans une injure ſi ſenſible fut admirable. Ainſi la raiſon veut qu'on ajoûte plus de foi à ſa parole, qu'aux ſermens de ſon mari. Or il eſt certain qu'elle declara aux Commiſſaires, avec toute la modeſtie que ſa vertu & ſon ſexe demandoient, que le mariage avoit été conſommé. „ (i) Jeanne de France interrogée à ſon „ tour ſur les mêmes articles, repondit . . . . que „ l'honnêteté ne lui permettoit pas de s'expliquer net„ tement ſur le (k) troiſieme article, & que neanmoins ſa conſcience l'empêchoit d'en demeurer „ d'accord.„ S'il étoit vrai, comme un Jeſuïte l'aſſûre, qu'il parut de grans prodiges lors que ce mariage fut declaré nul, il ne faudroit point douter des injuſtices, & du parjure de Louïs XII. La declaration de la rupture (l) *fut ſuivie, ou du moins accompagnée de prodiges furieux, comme de tremblement de terre, d'orage, de tempeſte, de tonnerre, & ſur tout d'une obſcurité ſi grande, qu'en plein jour on fut obligé, dit cet Auteur* (m), *de ſe ſervir de flambeaux pour pouvoir lire la ſentence de ſeparation, & de cette nullité de mariage.* Voilà des faits ſurprenans, & dont les Auteurs contemporains n'ont point dû ſe taire: leur ſilence general ſeroit un prodige plus étrange que ceux-là. Il faut pourtant qu'ils n'aient rien dit là-deſſus; car s'ils en avoient parlé, la connoiſſance d'une telle choſe ne ſe ſeroit pas ſi mal conſervée, qu'il n'y a preſque perſonne qui ne la regarde comme une nouvelle decouverte dans le livre du Jeſuïte. Raportons ici la reflexion d'un Auteur moderne. *Comment ſe peut-il faire*, dit-il (n), *qu'un évenement de cette nature n'ait pas été connu à Brantome, ni à Mr. Varillas qui ont ſçu, ou lu tant de Memoires ſecrets? On doit remarquer cette petite difference entre eux deux, que le dernier dit nettement que la Reine Jeanne a fait des miracles, au lieu que le premier s'eſt contenté de ces paroles*, on la tenoit pour Sainte, & quaſi faiſant miracles. *En ces matieres plus on eſt éloigné de la ſource, plus on en ſçait.* Notez que (o) *le peuple de Paris murmura hautement de ce que le Roi avoit repudié* la fille de Louïs XI. & qu'*il y eut des Docteurs ſcrupuleux qui l'en blâmerent dans les chaiſes.* Jugez par là ſi l'on ſe fût tû ſur les prodiges. On pourroit dire que depuis la mort de Brantome il s'eſt fait pluſieurs (p) miracles au tombeau de cette Reine, & qu'ainſi Mr. Varillas a pu être plus poſitif que Brantome ne l'avoit été. Quoi qu'il en ſoit, la ſentence qui declara nul ce mariage aiant été prononcée (q) le 22. de Decembre 1498. le Roi épouſa Anne de Bretagne (r) le 8. de Janvier ſuivant.

(e) *Id. ib. pag.* 129.

(f) *Brantome, Memoires des Dames illuſtres, p.m.* 277.

(g) *Id. ib. pag.* 288.

(h) *Varillas, hiſt. de François I. liv.* 1. *p.* 8. *édit. de la Haie* 1690.

(i) *Dans le volume manuſcrit de la Bibliotheque du Roi qui contient le procés pour la diſſolution du mariage de Louis XII. avec Jeanne de France.*

(2) *Ceſar Borgia.*

(i) *Varillas, hiſt. de Louis XII. liv.* 1. *p.* 21.

(k) *Qui étoit que Louis XII. s'étoit abſtenu de conſommer le mariage. Id. ibid.*

(l) *Journal des Savans du 7. Août* 1684. *dans l'extrait de la vie de la Reine Jeanne de France faite par Louis de Bony, Jeſuite.*

(m) *Louis de Bony.*

(n) *Nouvelles de la Repub. des lettres, mois de Septembre* 1684. *pag.* 755.

(o) *Mezerai Abregé Chronolog. tome* 4. *pag.* 418.

(C) *Et les autres malheureux.*] Il faut mettre entre les plus grans malheurs de Louïs XII. la perte du Roiaume de Naples, & celle du Milanez. Il fut la dupe du Roi d'Aragon à l'égard de la premiere de ces deux

(p) *Hilarion de Coſte,* Eloges des Dames illuſtres, tome 2. pag. 20. *dit que Louis XIII. aiant ſu que Dieu fait de continuels miracles au ſepulcre de la Reine Jeanne, écrivit pluſieurs fois au Pape pour la declarer bienheureuſe, & que ce Pape nomma des Commiſſaires pour informer de ces miracles.*

(q) *Anſelme ubi ſupra pag.* 126.

(r) *Id. ib. p.* 128. *Mezerai ubi ſupra dit* le 18.

Digitized by Google

il fut un des plus illustres que l'on eût vus depuis quelques siecles. La Republique de Veniſe étant devenuë fort puiſſante, & la fierté qui accompagne le grand pouvoir aiant trop paru dans ſa conduite, pluſieurs Etats (D) ſe liguerent pour la mettre à la raiſon. Louis XII. qui entra dans cette ligue, eut preſque lui ſeul toute (E) la gloire d'avoir humilié cette puiſſance, qui s'étoit renduë formidable & odieuſe à tous ſes voiſins. Après un ſi beau ſuccés ce fut contre ce Monarque que l'on ſe ligua, par les intrigues d'un Pape † qui étoit non ſeulement un grand guerrier, mais auſſi un fin politique. Louis terraſſa de telle ſorte cette ligue, que ſi le Duc de Nemours n'avoit pas été tué à la journée de Ravenne, on auroit vu ce Pape fier & belliqueux chercher (F) un aſyle hors de Rome. La France l'auroit même fait depoſer, nonobſtant la mort

† *Jules II. Voiez ſon article.*

deux pertes; mais on ne la pouvoit pas attribuer toute entiere aux fourberies de la Cour d'Eſpagne. Les François furent batus en pluſieurs rencontres; ainſi l'on peut dire que la Cour de France ſe laiſſa jouër vilainement par celle d'Eſpagne, & que les ſoldats François ſe laiſſerent battre par les ſoldats Eſpagnols. La mauvaiſe conduite des Generaux de Louis XII. cauſe manifeſte de ces diſgraces, n'eſt pas un ſujet de conſolation & d'apologie; c'eſt plutôt une autre mortification pour ce Prince: cela temoigne qu'il choiſiſſoit mal ceux qu'il emploioit à ſes affaires. L'autre perte, je veux dire celle du Milanez, temoigna viſiblement ce defaut. Il en donna le gouvernement à un (a) homme fort haï, & qui dans ce poſte ſe rendit plus odieux qu'il ne l'étoit; & qui entre autres fautes commit celle de ſouffrir que les François provoquaſſent la jalouſie des habitans, (b) par les libertez qu'ils ſe donnoient auprès des femmes. Encore cette fois-là on eut la conſolation de recouvrer promtement le Milanez, de quoi l'on fut redevable à un coup de perfidie qui eſt très-rare parmi les Suiſſes (c): mais jamais Louis XII. ne put reparer les autres pertes de ce païs-là. Ce fut en vain qu'il mit ſur pied de grandes armées pour ſe venger du Roi d'Aragon; il échoüa par tout, & en Italie, & dans la Biſcaie, & dans le Rouſſillon. Le deplaiſir qu'il eut (d) *de tant de mauvais ſuccés, de la perte de ſa reputation, & de ne pouvoir developper toutes ces fourbes Eſpagnoles, fut ſi grand qu'il lui cauſa une maladie qui le mit à l'extremité.*

(a) *A Trivulce.*

(b) *Mezerai ubi ſupra p. 420. ad ann. 1500.*

(c) *Ils firent tomber Ludovic Sforce entre les mains des François, quoi qu'ils fuſſent à ſes gages. Voiez Mezerai ibid. p. 421. ad ann. 1500.*

(d) *Mezerai ibid. pag. 439. ad ann. 1504.*

(D) *Pluſieurs Etats ſe liguerent pour la mettre à la raiſon.*] Louis étoit fort en colere contre les Venitiens, à cauſe d'une (e) vintaine d'offenſes qu'ils lui avoient faites. Le Pape, l'Empereur, & le Roi d'Eſpagne (f) *ne les haiſſoient pas moins pour differentes cauſes, & particulierement parce qu'ils avoient empieté des terres ſur chacun d'eux.* Toutes ces Puiſſances firent une ligue contre eux ſi ſecretement à Cambrai l'an 1508 (g), que tout habiles qu'ils etoient, ils n'en apirent la concluſion que quand elle commença d'être executée (h). L'Ambaſſadeur (i) de France declama contre eux d'une terrible maniere, dans une harangue qu'il prononça devant l'Empereur Maximilien l'an 1510. Il raconta (k) *l'origine, les progrés, les deſſeins, les artifices & les moyens de regner de cette Republique.* Mais il faut ſe ſouvenir qu'un orateur qui veut animer à la guerre ceux à qui il parle, ne ſe pique pas trop de l'exactitude d'un hiſtorien. Quoi qu'il en ſoit, cette Republique avoit été déjà maltraitée autrement que par des paroles. C'eſt ce qu'on verra dans la remarque ſuivante.

(e) *Id. ib. pag. 446.*

(f) *Id. ib. ad ann. 1507.*

(g) *Ibid. ad ann. 1508.*

(h) *Ibid. pag. 447.*

(i) *Louis Helian.*

(k) *Voiez la preface de cette harangue dans la traduction Françoiſe qu'on en publia l'an 1677. & qu'on joignit a la traduction Françoiſe du* Squittinio della liberta Veneta. *Tout cela fut reimprimé en Hollande, avec l'hiſtoire du gouvernement de Veniſe, compoſée par Mr. Amelot de la Houſſaye.*

Notez que Jean le Maire de Belges *indiciaire & hiſtoriographe de la Reine* Anne de Bretagne femme de Louis XII. fit un livre qui étoit pour le moins auſſi ſatirique que la harangue de l'Ambaſſadeur. Il l'intitula *la legende des Venitiens.* Il obſerve dans ſon prologue, que l'on tenoit alors pour toute aſſûrée l'entiere ruïne de leur Republique, & qu'on alleguoit *certaines propheties, (l) oracles, & vaticinations* ſur ce ſujet, *& prognoſtications daſtrologie, apparences de ſignes, eſtranges eclipſes, cometes, fulminations, tremblemens de terre, monſtres, portentes, & preſages divers. . . . . Je me ſuis mis en peine,* continuë-t-il, *de faire un recueil & decours ſommaire de toutes les hiſtoires & chroniques* des Venitiens, *leſquelles jay reduit en trois poincts principaux: & ay trouvé par iceux, que ſi aucunes Propheties, vaticinations ou prognoſtiques ont eſté divulguees de leur ruïne, ce ha eſté previſion & preadmonition de la juſte judicature divine: ce que je pretens prouver par leſdits trois poincts ou articles.* Il eſt utile de marquer ceci afin que l'on ait des preuves: 1. de la fanfaronnerie des nations qui voient un heureux commencement à leurs entrepriſes. 2. De la credulité avec laquelle les peuples ramaſſent & apliquent les prognoſtics. 3. De la promtitude avec laquelle la providence confond ces diſcours ſuperbes & ſuperſtitieux, car la Republique de Veniſe ne fut pas long tems à ſe relever.

(l) *Il en ſpecifie un bon nombre.*

(E) *Preſque lui ſeul toute la gloire d'avoir humilié.*] Les Venitiens le virent en même tems „(m) delà les „ Monts avec 40000. combatants leur commencer la „ guerre, & le Pape les foudroyer de ſes excommu„ nications, qui font grande impreſſion ſur les peu„ ples, quand elles ſont fortifiées par la terreur des ar„ mes. Le Roy ayant paſſé la riviere d'Adde, pour„ ſuivit de ſi prés leur armée qu'il la combatit le 14. „ jour de May, & gagna cette memorable journée de „ la Giera-d'Adde, prés du village d'Aignadel à qua„ tre milles de Caravaz. Toute leur Infanterie y de„ meura, & leur General Alviane ayant perdu un œil „ fut fait priſonnier. En quinze jours de temps le „ Roy, preſque ſans coup ferir, conquit toutes les „ places qu'ils lui detenoient. Il euſt bien pû prendre „ encore Vicenze, Padouë, Veronne, Trevis, & „ toutes celles qui appartenoient à l'Empire ou à la „ Maiſon d'Auſtriche, s'il euſt moins eu de juſtice que „ d'ambition. Il renvoya les Deputez de toutes ces „ villes qui luy apportoient les Clefs, à l'Empereur, „ qui les receut ſous ſon obeïſſance, & y mit quel„ ques garniſons. Le Pape avoit fait entrer une ar„ mée de 10. à 12. mille hommes dans la Romagne. „. . . . Le Roy Ferdinand n'avoit qu'une petite ar„ mée navale dans le Golfe, & s'attendoit à profiter, „ comme il fit, du travail & de la depenſe des Fran„ çois. (n) Or la ſeule perte de la bataille d'Aignadel „ mit la Seigneurie de Veniſe dans une telle conſter„ nation, que deſeſperant de pouvoir rien garder dans „ la terre ferme, elle reſolut de ſe reſſerrer dans les „ Iſles de ſon Golfe; Et dans ce deſeſpoir elle com„ manda à tous les Gouverneurs des places qui avoient „ eſté au Pape ou à Ferdinand de leur ouvrir les por„ tes, & rappella ſes Magiſtrats de Veronne, Padouë, „ Vicenze & autres ſur qui l'Empereur avoit preten„ tion. Voilà comme ces trois Potentats par la va„ leur des François, pluſtoſt que par leurs forces, re„ couvrerent tout ce qui avoit été empieté ſur eux; „ Et comme l'ambition des Venitiens, pour n'avoir „ point eu de bornes, vit reſtrecir en moins de rien „ celles de leur Seigneurie juſqu'au bord de leur Ca„ nal.„ C'eſt un hiſtorien François qui parle, me dira-t-on; il eſt ſuſpect de flaterie en attribuant à Louis XII. tous les effets de la Ligue de Cambrai. Citons donc Paul Jove qui reconoît que l'Empereur n'avoit preſque fourni que des Envoiez, lors que l'armée de France avoit déjà confiné toutes les forces des Venitiens dans leurs canaux. Citons, dis-je, Paul Jove, qui pour excuſer le Pape de ce qu'il abandonna la Ligue, & ſe reünit avec eux, repreſente que c'étoit le ſeul moien de conſerver l'Italie. Il ne dit pas qu'elle eût à craindre l'Empereur ou le Roi d'Eſpagne, il ne parle que de Louis XII. ſes paroles ſont très-fortes. (o) *In prealtis animi receſſibus graviores cauſa pontificem cunctis ſenſibus peracrem, ſtrenuum, indomitum vehementer excitabant, ut ſaluti Italiæ maturè proſpiceret, diligentiſſimeque caveret, ne delatis Venetis, impotenti demum barbaro foret ſerviendum. Namque Ludovicus ubi uno ſecundo prælio Venetas opes contrivit, ac ademptis tot urbibus continentis, gentem adverſo rerum ſucceſſu conterritam intra paludes, ipſaſque Venetias circumſlui maris beneficio permunitas compulit, cunctis formidandus evaſerat: præſertim quum ad id bellum Maximilianus Cæſar nihil ferè prater legatos & Auguſti nomen attuliſſet. Noverat Julius Galli regis ingenium proferendi imperii maximè avidum: noverat inexhauſtas Gallorum opes: videbat florentiſſimum Mediolanenſium imperium exactis Sforzianis Gallia attributum; Ligures verò ſuos, armis planè domitos, ac arce cervicibus impoſita in ſervitutem redactos. Perrò Venetos, quorum toto orbe terrarum paulò antè ſumma & inveterata fuiſſet auctoritas, unius horæ momento, copiis, imperio, ac dignitate penitus eſſe ſpoliatos. Quibus rebus adductus (uti pium aquiſſimumque & verè Italum pontificem decebat) Venetos, ne ſe tantis fluctibus obrutos, planè demerſos, ac penitus extinctos vellet, ſupplices deprecantes, ſublevandos cenſuit.*

(m) *Mezerai ibid. ad ann. 1509.*

(n) *Id. ib. pag. 448.*

(o) *Paulus Jovius in vita Leonis X. lib. 2. pag. m. 73. 74.*

(F) *Chercher un aſyle hors de Rome.*] Avant même que Gaſton (p) de Foix, ce foudre de guerre qui auroit aparemment ſurpaſſé les deux Scipions s'il avoit

(p) *C'eſt le même que le Duc de Nemours.*

Digitized by Google

mort du Duc de Nemours, si presque toute l'Europe n'avoit conjuré contre elle. On n'avoit jamais vu contre un seul Roiaume un tel (G) concours d'ennemis. Aussi doit-on avouër que la France se vit reduite à de grandes extremitez *. Mais outre qu'il est fort glorieux à Louïs XII. que ses voisins l'aient assez redouté, pour croire qu'à moins que d'agir tous de concert ils ne l'arrêteroient pas, il eut encore la gloire de dissiper cette formidable ligue (H) par la voie de la negociation. La paix qu'il fit avec les Anglois fut un grand coup de partie. Il est vrai que par accident elle lui devint funeste, l'aiant attiré dans un mariage qui lui causa plus de mal, que n'auroit fait une armée de cent mille hommes; car ce Prince aiant épousé la sœur d'Henri VIII. jeune Princesse fort aimable, s'abandonna un peu (I) trop aux plaisirs du mariage. Il ne proportionna point à ses forces, ni à son âge, mais à la jeunesse de son épouse les devoirs qu'il lui rendoit. Comme il n'avoit que des filles, il souhaitoit ardemment qu'elle lui donnât un successeur. Il usa bientôt à cet exercice la delicatesse de son temperament. Il † consomma le mariage le dixiéme d'Octobre 1514. & il mourut d'un flux de ventre le premier jour de Janvier ‡ 1515. à l'âge de 53. ans ‖, sans avoir pu avec tant d'efforts si prejudiciables à sa vie, venir à bout d'engrosser la Reine. Ce fut un bonheur pour la France; car si la Reine avoit accouché d'un

* *Voiez la remarque H.*

† *Mezerai Abregé Chronolog. tome 4. p. m. 470.*

‡ *A commencer l'année au 1. jour de Janvier.*

‖ *Mezerai ib. p. 471.*

(a) *Mezerai ubi supra p. 457. ad ann. 1510.*

(b) Erant plerique adeo mente consternati, ut Julio veluti desperatis rebus ab Ostia triremibus fugiendum esse trepide suaderent. *Jovius in vita Leonis X. lib. 2. p. 107.*

(c) *Mezerai ibid. pag. 460.*

(d) *Dans la remarque H de l'article de Louïs VII.*

(e) *Mezerai, hist. de France, tome 2. pag. 890. 891.*

(f) *Mezerai ibid. pag. 891.*

(g) Non habeat matrona tibi quæ juncta recumbit, Dicendi genus; aut curtum sermone rotato Torqueat enthymema, nec historias sciat omnes. *Juvenal. Satyra 6. v. 446.*

(h) *Mezerai, Abregé Chronolog. tom. 4. p. 469. ad ann. 1513.*

(i) *Voiez l'article* Jules II. *remarque G.*

(k) *Jean d'Albret Roi de Navarre.*

(l) *Mezerai ibid. p. 467. ad ann. 1513.*

(m) *C'est-à-dire l'Empereur.*

(n) *Mezerai dit ici, que* le Roi aiant refusé de ratifier ce Traité, leurs têtes coururent un extrême danger. La seule crainte qu'eurent les Suisses de perdre les grandes sommes d'argent qu'il leur offroit, sauva la vie de ces innocens.

(o) *Id. ib. pag. 468.*

(p) *Ibid. pag. 470.*

(q) *Paulus Jovius in vita Leonis X. lib. 3. pag. 146.* Dans le 14. livre de son histoire il parle ainsi: *Sed Rex ætate provecta. . . quum intemperantius puellaribus complexibus indulsisset, in febrim incidit, nec multo post invalescente etiam profluvio ventris extinctus est.*

(r) *Guicciardin lib. 12. fol. 351. verso.*

(s) *Mezerai, histoire de France, tom. 2. pag. 872.*

(t) *Varillas histoire de Louis XII. livre 11. p. m. 387.*

avoit vêcu autant qu'eux, avant, dis-je, qu'il eût remporté la victoire de Ravenne, Jules II. fut sur le point d'abandonner Rome, pour ne pas tomber entre les mains des François, & il l'eût abandonnée, si Louïs XII. ne se fût laissé enchanter par les charmes de la superstition. C'est Mezerai qui me l'aprend. (a) *Dans cette consternation, ne voyant pas mesme de seureté pour luy à Rome, si l'armée du Roy victorieuse le poursuivoit, il rechercha les voyes d'accommodement: mais dés qu'il sceus que le Roy fatigué des scrupules importuns de sa femme, avoit mandé à Trivulce de ne point attenter sur les terres de l'Eglise, il se monstra plus dur & plus implacable que jamais.* La victoire de Ravenne causa dans Rome une semblable consternation, quoi que le chef qu'on avoit le plus à craindre eût peri dans la bataille. On alla (b) suplier le Pape de s'embarquer au plutôt, & de s'enfuir. Les charmes de la même superstition le rassûrerent encore, & le tirerent d'affaire. (c) *L'épouvante fut si grande à Rome, que les Cardinaux en corps furent supplier le Pape de faire la paix avec le Roy. Ferdinand & les Venitiens luy ayant un peu remis le cœur, il eut recours à ses artifices ordinaires, qui estoient d'amuser le Roy par des propositions d'accommodement, & de faire agir la Reyne, qui par des motifs de conscience, par des caresses, intrigues, importunitez, le desarmoit souvent & le ralentissoit.* Qui ne plaindroit la destinée de Louïs XII. qui avoit un ennemi domestique si dangereux dans la personne qui lui étoit la plus chere? Cela confirme puissamment ce que j'ai dit ci-dessus (d) touchant les scrupules de Louïs VII. Il n'est rien de plus capable d'arrêter un bras prêt à terrasser son ennemi, ou à recueillir les fruits d'une importante victoire, que les artifices ou que la bigoterie d'un Confesseur. On dit bien que le bon Louïs XII. imposa une fois silence à sa femme qui ne cessoit de l'importuner: (e) *Hé quoi Madame*, lui dit-il, *pensez-vous être plus savante que tant de celebres Universitez qui ont aprouvé le Concile de Pise? Vos Confesseurs ne vous ont-ils point dit que les femmes n'ont point de voix dans l'Eglise?* Mais dequoi pouvoit servir de dire cela une fois? Une femme aussi aimée de son mari que l'étoit Anne de Bretagne, ne se rebute point pour trois ou quatre refus. Elle revient à la charge, jusques à ce qu'on lui accorde ses demandes. Ce sont des oiseaux de lit ou de nuict dont le ramage est fort à craindre, il persuade tôt ou tard. L'historien (f) que j'ai cité observe que *de certains Religieux* qui dirigeoient la conscience de cette Reine, *lui remplissoient l'ame de scrupules si bien qu'elle ne cessoit d'en importuner son mari.* Si Juvenal avoit sçu de pareilles choses, il auroit fait plus de peur des superstitions que de la (g) pedanterie d'une femme. La Reine dont nous parlons s'opiniâtra tellement à pousser sa pointe, qu'il falut enfin que son mari lui accordât tout ce qu'elle souhaitoit, c'est-à-dire, qu'il se soumît bassement à la Cour de Rome. Voici encore un passage de Mezerai: (h) *L'esprit du Roy se soustenoit contre toutes ces adversitez: mais il avoit une peine domestique plus grande que celle que luy faisoient tous ses ennemis. C'estoit sa propre femme qui touchée des scrupules ordinaires à son sexe, ne pouvoit souffrir qu'il fust mal avec le Pape, & qu'il entretint un Concile contre luy. Comme elle luy rompoit perpetuellement la teste sur ces deux poincts, il estoit souvent contraint pour paix avoir, d'arrester ses armes, lors que ses affaires alloient le mieux, & qu'il estoit sur le poinct d'amener Jules à la raison. Enfin estant tout-à-fait vaincu par ses importunitez, & par les remonstrances de ses sujets qu'elle suscitoit de tous costez, il renonça à son Concile de Pise, & adhera à celuy de Latran par ses Procureurs; qui firent lire son mandement dans la huitiesme Session le 14. de Decembre, le Pape y presidant (i).*

(G) *Contre un seul Royaume un tel concours d'ennemis.*] Louïs XII. eut à soutenir la guerre tout à la fois contre le Pape, contre la Republique de Venise, contre l'Espagne, contre l'Angleterre: ou contre le Pape, contre l'Angleterre, contre l'Empereur, & contre les Suisses: & pour surcroît il lui falut soutenir un miserable Roi (k) depouillé, qui ne l'aidoit que de la justice de sa cause, ce qui ne servit de rien: & c'est assez l'ordinaire.

(H) *Par la voie de la negociation.*] „ (l) La France se trouva dans le plus grand danger où elle eust „ esté de longtems. Car d'un costé les Suisses extré„ mement enflez de la victoire de Novarre y entre„ rent par la Duché de Bourgogne, & luy (m) avec „ l'Anglois l'attaqua du costé de la Picardie. Les Suis„ ses assiegerent Dijon avec 25000. hommes, ausquels „ l'Empereur avoit joint la Noblesse de la Franche„ Comté, & quelque Cavalerie Allemande comman„ mandée par Ulric Duc de Virtemberg. La Tre„ mouille l'ayant defendu six semaines, jugea qu'il „ estoit meilleur de destourner ce torrent, qui aprés „ la prise de cette place, eust tout inondé jusqu'à Pa„ ris, que de le rendre plus violent en l'arrestant. Il „ entra en negociation avec eux, & la conduisit si „ bien qu'il les renvoya en leur pays, s'obligeant de „ faire en sorte que le Roy leur fourniroit 600000. es„ cus, & qu'il renonceroit au Concile de Pise & à la „ Duché de Milan. Il n'avoit point d'ordre exprés de „ leur accorder ces conditions: mais il creut le devoir „ faire pour sauver la France, & leur donna six osta„ ges, deux Seigneurs, & quatre Bourgeois (n) . . . „ Au mesme temps & vers la my-Juillet l'Empereur „ & le Roy d'Angleterre avoient assiegé Terouënne „ avec plus de 50000. hommes. L'Armée Françoise „ jetta assez heureusement un convoy de vivres & de „ munitions dans les fossez: mais au retour ne se te„ nant point sur ses gardes, elle fut chargée & mise „ en desroute. Le combat se donna le 18. Aoust prés „ de Guinegaste, on le nomma *la journée des esperons*, „ parce qu'en cette occasion les François s'en servirent „ mieux que de leurs espées. „ Terouënne (o) capitula 15. jours après. Tournai se rendit de bonne heure. La paix vint donc à propos: elle fut concluë (p) à Londres le 2. d'Août 1514.

(I) *S'abandonna un peu trop aux plaisirs du mariage.*] Guicciardin & Paul Jove font cette remarque. *Cœlibi Ludovico*, dit (q) ce dernier, *supra solenne pacis ac amicitiæ fœdus, Maria Henrici regis soror eximia venustatis virgo desponderur. Qua in Galliam perducta, Ludovicus incredibili sumptu & mira ludorum varietate nuptias celebravit. Sed dum ætatis & valetudinis quæ ei tum erat tenuissima, pene oblitus, intemperantius (ut feruntur) procreandis liberis operam daret, concepta edaci febricula non multos post dies interiit.* Voici les paroles de Guicciardin: (r) *Il re di Francia, mentre che dando cupidamente opera alla bellezza eccellente & alla età della nuova moglie, giovane di diciotto anni, non si ricorda dell' età sua, e debilità della complessione, oppresso da febbre, e sopravenendogli accidenti di flusso, partì quasi repentinamente della vita presente, havendo fatto memorabile il primo giorno dell' Anno M. D. XV. con la sua morte.* Mezerai s'accorde avec ces deux Italiens: *Plusieurs crurent*, dit-il (s), *que les trop grandes caresses qu'il avoit faites à la jeune Reine avoient causé sa mort.* Mr. Varillas (t) observe *que les Medecins & les Courtisans en le voyant remarier, s'étoient accordez à predire qu'il ne survivroit pas long tems à ses deuxiémes nopces.*

Digitized by Google

d'un fils, on auroit eu à la place de François I. un Roi enfant, qui auroit été (K) fort foible toute sa vie. Louïs XII. fut si porté à soulager ses sujets, qu'il merita le surnom de pere du peuple, éloge mille fois plus glorieux que celui de grand, d'auguste, de magnifique, de hardi, &c. Il souffrit patiemment les satires (L) contre sa personne, mais non pas contre la Reine. Il aimoit tendrement cette Princesse, & il eut des égards pour elle qui furent prejudiciables à son Etat. Elle le remplit de scrupules † qui furent contagieux, & qui fortifierent Jules II. le plus mortel ennemi que la France ait jamais eu dans l'Italie. A cela près c'étoit une grande Reine, (M) & d'une rare chasteté. On raporte * plusieurs bons mots de Louïs XII. Je (N) n'en toucherai qu'un.

† *Voiez la remarque F.*

* *Voiez Mezerai, histoire de France, to. 2. pag. 873. 874. & Varillas histoire de Louïs XII. livre 11. pag. 395. & suiv.*

(K) *Qui auroit été fort foible toute sa vie.*] On ne donne point ceci comme trés-certain, mais seulement comme vrai-semblable, & l'on se fonde sur la raison que de bons Auteurs ont donnée des infirmitez de Charles VIII. „ (a) Que Charles VIII. fust doué „ d'une nature si foible que nous avons dict, il n'y a „ lieu d'en douter, puisque Comines asseure que ce „ Prince (1) *ne fut jamais que petit homme de corps „ & d'entendement*, & que Gaguin (2) l'a bien enco- „ re enchery par dessus, lors qu'il dit, *teneris atque „ imbecillibus membris adeo Carolus fuit, ut sedulo duci „ illum & gestari molliter priusquam solide incederet oportuerit.* Ce que l'on pourroit raisonnablement croi- „ re estre arrivé à cause de la vieillesse de son pere, „ veu que suivant la remarque de Dominicus Mancinus,

„ *Pronus* (3) *in canos Ludovicus annos*
„ *Cum daret vires animo senectus*
„ *Corpori auferret, meruit decoram*
„ *Gignere prolem.*

„ Or est-il qu'entre les incommoditez de cet aage cel- „ le-cy a tousiours esté mise pour l'une des princi- „ pales.

„ (4) *Coïtus jam longa oblivio, vel si*
„ *Coneris, jacet exiguus cum ramice nervus.*

„ Et si tant est qu'apres l'usage des medicamens, ap- „ pellez par les Medecins *Entatica*, & mille carresses „ amoureuses,

„ *Incendi jam frigidus evo*
„ *Laomedontiades, vel Nestoris hernia possit.*

„ On ne peut toutesfois esperer une bonne issuë de „ leur combat, parce que, comme asseure Galien, „ (5) *Quæ florentem ætatem vel præcedunt ætates, vel „ sequuntur, aut plane semen non effundunt, aut certe „ infœcundum, aut male fœcundum emittunt.* Ce qui „ en effect se trouva veritable en Charles VIII. qui „ eut toutes les incommoditez mentionnées cy dessus „ de la vieillesse de son pere. „

(a) *Naudé, Addition à l'histoire de Louïs XI. pag. 41.*

(1) *livre 8. ch. 13.*

(2) *initio lib. 11.*

(3) *in Carmine de prima ætate Caroli 8.*

(4) *Juvenalis satyra 10.*

(5) *initio 2. de sanit. tuenda.*

(L) *Les satires contre sa personne, mais non pas contre la Reine.*] Citons là-dessus les memoires de Brantome: *Le Roy*, dit-il (b), *honoroit de telle sorte* Anne de Bretagne son épouse, *que luy estant rapporté un jour que les Clercs de la Basoche du Palais, & les Escoliers aussi avoient joüé des jeux où ils parloient du Roy & de sa Cour, & de tous les grands, il n'en fit autre semblant, sinon de dire qu'il falloit qu'ils passassent leur tems, & qu'il permettoit qu'ils parlassent de luy & de sa Cour, mais non pourtant dereglément, & sur tout qu'ils ne parlassent de la Reyne sa femme en façon quelconque, autrement qu'il les feroit tous pendre: voilà l'honneur qu'il luy portoit.* Je joins à ce passage ces paroles de Costar. „ (c) Nostre Louis douzieme, qui merita le titre „ de *Pere du peuple*, ne fut-il pas joüé en plein theatre „ dans sa bonne ville de Paris, & representé comme „ un avare insatiable qui buvoit dans un grand vase „ d'or, sans pouvoir estancher une soif si deshonneste? „ Il en loüa l'invention, & s'en rejoüit comme les au- „ tres, & peut-estre mesme fut-il bien aise que l'a- „ mour qu'il avoit pour les richesses, n'ayant jamais „ fait pleurer le moindre de ses Sujets, leur donnât „ matiere de rire & de se divertir agreablement. „ En general ce Monarque avoit le naturel si doux & si debonnaire, qu'on prit pour un coup d'enhaut la rigueur qu'il exerça contre le Duc de Milan. (d) *Il le fit traduire* de Lion *à Loches où il fut enfermé jusqu'à sa mort dix ans durant, avec une rigueur si contraire à la misericorde de ce bon* Prince, *qu'on crut que c'estoit un visible chastiment de Dieu.* Ce miserable Duc de Milan fut enfermé dans une cage de fer, où il n'eut pas même la consolation de pouvoir lire ni écrire. Cette seule action de severité fit juger à bien des gens que Louïs XII. étoit cruel. (e) *Eum tamen pervicacis obstinataque naturæ, & proinde sævum & inexorabilem plerique existimarunt, vel ob id præcipuè, quod Ludovicum Sfortiam erepto omni scribendi, & quæ cuperet legendi solatio, ferrata in cavea omnium miserrimum mori coëgisset.*

(b) *Brantome, Memoires des Dames illustres, pag. 11.*

(c) *Costar, Lettres, tome 1. pag. 728.*

(d) *Mezerai ubi supra pag. 421. ad ann. 1500.*

(e) *Paulus Jovius Histor. lib. 14. sub fin.*

(M) *Une grande Reine, & d'une rare chasteté.*] Voiez son éloge dans (f) Brantome, & dans (g) Hilarion de Coste, je me contente de vous indiquer ces sources: mais je n'en userai pas ainsi à l'égard de Pierre de St. Julien, je le copie touchant un fait bien curieux. *La Reine Anne Duchesse de Bretagne*, dit-il (h), *& Madame Anne de France Ducheſſe de Bourbonnois, (cette-là deux fois Reine de France, & cette-cy fille du Roy Louis XI. & Regente en France pendant la minorité du Roy Charles VIII. son frere) avoient si vertueusement extirpé l'impudicité, & planté l'honneur au cœur des Dames, Damoiselles, femmes de villes, & toutes autres sortes de femmes Françoises, que celles qu'on pouvoit sçavoir avoir offensé leur honneur, estoient si ahonties & mises hors des rangs, que les femmes de bien eussent pensé faire tort à leur reputation, si elles les eussent souffertes en leur compagnie.* Je ne croi point qu'il y ait de meilleur moien de faire fleurir la pudicité que celui-là. Si l'on mettoit en coutume que toutes les femmes de bonne reputation refusassent de se trouver où il y auroit des femmes suspectes de galanterie, verroit-on des Dames qui osassent se decrier? Il seroit très facile aux Reines, ce me semble, de mettre leur sexe sur un bon pied: elles n'auroient qu'à mettre hors des rangs les Dames dont on causeroit sur de bonnes aparences. En un mot elles n'auroient qu'à imiter Anne de Bretagne. Un Auteur moderne (i) indique la source la plus feconde du dereglement de nôtre siecle, quand il dit qu'au lieu qu'autrefois une femme qui auroit été jalouse de sa reputation, se feroit fait un scrupule de se trouver avec une autre dont on auroit seulement douté de la vertu, on fait à present le même visage à celles qui tiennent une conduite reguliere, & à celles qui ne la tiennent point. C'est (k) degoûter de la vertu que de lui ôter ses recompenses temporelles: or c'est les lui ôter que d'avoir les mêmes égards, & les mêmes civilitez pour une femme dont la reputation est delabrée, que pour une femme de bien & d'honneur: & voilà presque l'état où sont les choses. (l) *En effet que pourroit-on alleguer qui s'obtienne plus aisément par celles qui sont continuellement sur leurs gardes, que par celles qui sont dans quelque decri? Les unes vont-elles plus hardiment que les autres aux grandes Fêtes, & aux assemblées de ceremonie, ou y reçoivent-elles de plus grandes civilitez? Est-ce un obstacle pour les grands établissemens, que d'avoir été l'entretien de tout un Peuple? En est-on moins loüé dans une Epitre Dedicatoire, ou dans une Oraison funebre? Nullement, & l'on peut dire avec Salomon sur tout cela, qu'un même accident arrive à celui qui sacrifie, & à celui qui ne sacrifie point.* Voiez la remarque C de l'article *Gonzague (Eleonor de)*.

(f) *Ubi supra à pag. 1. usque ad 31.*

(g) *Vies des Dames illustres tome 1. au commencement.*

(h) *Pierre de St. Julien, Antiquitez de Masçon, apud Hilarion de Coste ubi supra pag. 54. 55.*

(i) *La Chetardye, Instruction pour une jeune Princesse. Voiez les Nouv. de la Rep. des lettres, Octobre 1685. art. 1. p. 1075.*

(k) *Nouvelles de la Republique des lettres ibid. pag. 1076.*

(l) *Ibid.*

Revenons à la Reine Anne de Bretagne: sa chasteté ne lui fut pas inutile pour soutenir son humeur altiere: voici les paroles d'un de ses panegyristes: „ (m) Je n'ignore pas que quelques-uns (6) ont écrit „ que ce bon Roy voyant que cette Princesse avoit une „ extrême passion de dominer, lui laissa gouverner „ paisiblement son Duché de Bretagne; & qu'ayant „ sceu qu'elle tramoit quelque chose contre sa volon- „ té & son service, neantmoins il ne s'en voulut ja- „ mais vanger, disant à ceux qui l'en pressoient: *Il „ faut donner quelque chose à la femme pudique.* „ Il y a des gens qui aimeroient mieux que leurs femmes fussent galantes, & soumises, que (n) chastes & imperieuses. Louïs XII. n'étoit pas de cette humeur. Voiez la satire X. de Mr. Despreaux, à l'endroit où il raporte le prix à quoi une épouse vertueuse fait taxer sa pudicité.

(m) *Hilar. de Coste ubi supra to. 1. p. 6.*

(6) *A. Ferron & autres Historiens.*

(n) Malo Venusinam quam te Cornelia, mater Gracchorum, si cum magnis virtutibus affers Grande supercilium. *Juvenal. sat. 6. v. 166.*

(N) *Je ne toucherai qu'un* de ses bons mots.] „ (o) Aprés la Ligue de Cambray les Venitiens depute- „ rent vers luy, pour essayer de l'en detacher. Le „ Senateur qui estoit Chef de l'Ambassade, luy fit une „ Harangue toute remplie de la sagesse de leur Repu- „ blique; & Louïs qui ne vouloit ni le contredire, ni „ luy accorder ce qu'il demandoit, repondit agreable- „ ment, J'opposerai un si grand nombre de Foux à „ vos Sages, que toute leur sagesse sera incapable de „ leur resister: car nos Foux sont des gens qui frap- „ pent par tout sans regarder où, & sans entendre au- „ cune raison. „ Il pouvoit bien dire qu'il opposeroit des foux aux Venitiens, car tout ce que les François firent en Italie sous Charles VIII. & sous Louïs XII.

(o) *Varillas, hist. de Louïs XII. livre 11. p. 397. Voiez ci-dessus pag. 1604. lettre A.*

Digitized by Google

qu'un. Je donnerai auſſi la deſcription (O) de ſon corps, telle qu'on la trouve dans un livre de Barthelemi Cocles.

LOUIS XIII. Roi de France, fils & ſucceſſeur de Henri le grand, nâquit à Fontainebleau le 17. de Septembre 1601. & commença de regner le 14. de Mai 1610. Si les dix premieres années de ſon regne furent troublées (A) par pluſieurs factions, qui degenererent quelquefois en guerres civiles, les vingt & trois autres ne furent pas moins agitées ou par des guerres de religion, ou par des guerres étrangeres; deſorte que c'eſt à ce Prince que convient d'une façon particuliere, ce que Job * dit en general de tous les hommes. Ce regne ſi peu pacifique fut extremement glorieux; & il y avoit long tems que la France n'avoit remporté tant de victoires éclatantes. On peut neanmoins dire qu'au milieu de tant de triomphes & de tant de gloire, ce Monarque a été (B) fort malheureux; car l'interieur de ſa maiſon le plongeoit éternelle-

* *Il y a comme un trait de guerre ordonné aux mortels ſur la terre.* Chap. 7. v. 1.

(a) Si Carolus VIII. & Galli tum temporis ita fuiſſent animati, ſicut eſt *Ludovicus* XIV. & ejus conſilium, cujus inſtituta rationesque fere ſunt mathematicæ, actum fuiſſet de Italia, cujus nulla amplius erat vis militaris. Sed ut Galli hanc expeditionem impetu magis quam conſilio, fati non prudentiæ ductu ſuſceperant & executi erant, ita mirum non eſt, idem fatum, deficiente conſtantia, illos deſtituiſſe. *Ulricus Huber Hiſtoriæ civilis tomo 2. pag.* 112. 113. *editionis Franeker.* 1692.

(b) *Pag.* 44.

(c) *Ce livre de Naudé fut imprimé l'an* 1630.

(d) *Bartholomæus Cocles lib.* 2. *Phyſiog. quæſtio* 15.

(e) *Teſtament politique de Mr. de Louvois, pag.* 388.

(f) *Id. ib. pag.* 343.

(g) *Ibid. pag.* 388. 389.

XII. fut l'ouvrage de cette fureur martiale, que les étrangers mêmes reconoiſſent dans le temperament des ſoldats François au commencement des combats. Leur ardeur & leur promtitude produiſoient les bons ſuccés; mais comme leurs Generaux n'étoient pas des gens de tête, & qu'alors il y avoit très-peu de conduite dans les affaires de France, la perte des conquêtes n'étoit guere moins ſubite que les conquêtes mêmes. Il n'y avoit guere alors de prudence ni dans le chef, ni dans les membres du Conſeil. Ce fut ce qui ſauva l'Italie, comme l'a reconnu depuis peu un (a) celebre Profeſſeur de Friſe.

(O) *La deſcription de ſon corps.*] Naudé l'a inſerée dans ſes additions (b) à l'hiſtoire de Louis XI. & il remarque qu'il l'a trouvée *dans un livre fort rare, & imprimé il y a ſix vingt ans* (c). On le verra à la marge. (d) *Caput non magnum, acutum, frons anguſta, oculi groſſi eminentes, facies macra, capilli curti, nares amplæ & elevatæ, labra groſſa, & mentum acutum, collum curtum & ſubtile, humeri anguſti, manus & brachia ſubtilia & longa, epiglottis eminens, furcula pectoris ſtricta, pectus anguſtum, ſtatura potius curva quàm erecta, corpus colericum, & motus oculorum velox & ſurſum revolventes ſe, & crura ſubtilia.*

(A) *Pluſieurs factions qui degenererent quelquefois en gueres civiles.*] Quand on examine l'hiſtoire du regne de Louis XIII. depuis le commencement juſques à la fin, on eſt mille fois tenté de ſe demander à ſoi-même, *Mais eſt-il vrai que je lis des choſes faites en France? N'aurois-je point ſous mes yeux un livre où par des fictions romaneſques, quelques Ecrivains ſe plaiſent de peinare le caractere d'un peuple mutin; & d'une Nobleſſe encline à la rebellion, caractere que ces Auteurs ſe ſont aviſez de publier ſous le nom de France, afin de cacher le nom d'une autre nation?* On eſt ſur tout tenté de ſe faire ces demandes, lors qu'on s'eſt laiſſé preoccuper par les railleries des étrangers, qui accuſent les François d'être idolâtres de la monarchie, & de leurs Monarques, ou par les éloges que pluſieurs Auteurs François repandent ſur leur nation, comme ſi elle étoit naturellement ſoumiſe à ſes Rois avec un zéle, & avec une fidelité incomparables. Il n'y a rien de plus faux que ces railleries des étrangers, & que ces éloges de pluſieurs plumes Françoiſes. L'Auteur du teſtament politique de Mr. de Louvois a bien mieux conu le genie de la nation. Il poſe en fait que le ſeul & le vrai moien d'éviter en France les guerres civiles, eſt la puiſſance abſoluë du Souverain ſoutenuë avec vigueur, & armée de toutes les forces neceſſaires à la faire craindre. *Pour des brouillons & des rebelles,* dit-il (e), *il eſt conſtant qu'on en a veu en France ſous les Regnes precedens, & au commencement de celui de V. M. autant qu'en aucun autre endroit de l'Univers.* Il établit la même maxime lors qu'il fait cette remarque touchant les Anglois: (f) *On ſait aſſez quelle eſt dans le fond leur diſpoſition. Ils ſont auſſi legers & auſſi remuans que les autres Nations, mais quoi qu'on en diſe ils ne le ſont pas plus. C'eſt l'occaſion, c'eſt la forme du Gouvernement, c'eſt l'impunité, ce ſont les moyens qu'on leur laiſſe qui les rendent remuans. On verroit dans les autres Etats les Sujets qui ſont les plus ſoumis devenir auſſi broüillons & auſſi mutins, ſi la prudence, l'autorité, & la vigueur de leurs Souverains ne les retenoit, & ne leur en retranchoit toutes les occaſions.* Conſiderez comment il raiſonne ſur la difference qu'il y a en France entre ce regne & les regnes precedens. (g) *Où eſt-elle aujourd'hui cette multitude d'eſprits remuans & enclins à la revolte? N'ont-ils pas tous les pretextes qu'ils ont jamais eu? Les guerres & les autres dépenſes que V. M. eſt obligée de faire pour ſoutenir l'éclat de ſa gloire, ne l'obligent-elles pas d'impoſer ſur le Peuple des tributs plus exceſſifs qu'il n'en fut jamais levé meſme ſous Louïs XI. Les P. Reformez n'ont-ils pas eſté pouſſez plus loin que ſous Charles IX. & ſous Louïs XIII? La Nobleſſe n'eſt-elle pas plus chargée qu'elle n'a jamais eſté? Le Clergé ne contribuë-t-il pas aux beſoins de l'Etat plus qu'il n'a jamais fait, & dans ce ſiecle & dans tous les ſiecles paſſez? Et V. M. n'a-t-elle pas autant de demeſlez avec le Siege de Rome qu'aucun Roi de France en ait eu? Cependant tout eſt tranquille, tout eſt ſoumis. Point de revolte, point de trahiſon. La guerre & les troubles ne ſont qu'au dehors, au lieu qu'autrefois ils eſtoient au dedans. . . .* (h) *D'où vient donc cette difference? . . . D'où vient ce changement? De la difference avec laquelle V. M. manie l'autorité Royale; de ſon diſcernement à en faire le veritable uſage, de ſon adreſſe à conduire cette beſte brute qui s'apelle le Peuple, & qui demeurant ſans frein court à l'abandon de tous les coſtez où ſon inſtinct la pouſſe; mais qui s'accoutume inſenſiblement à ſe laiſſer regir par le mors qu'on lui donne, & à marcher mieux à proportion de ce qu'on lui tient la bride plus ſerrée. C'eſt le pouvoir abſolu qui ſeul eſt le veritable frein capable de domter la fougue d'une multitude aveugle & capricieuſe.* Il dit en un autre endroit: „ (i) Que l'autorité limitée du Souverain & celle des „ Republiques ont plus de mauvais coſtez, & ſont „ ſujettes à plus de fâcheuſes ſuites pour l'Etat & pour „ le peuple, que n'eſt le pouvoir arbitraire. Les fac„ tions, les ſéditions, les tumultes, les guerres civi„ les, ſont ſouvent plus de mal en un an, que tout le „ déréglement d'un Monarque abſolu n'en pourroit „ cauſer en toute ſa vie. „ Il ſe pourroit tromper par raport à certains païs, mais il n'y a point d'aparence qu'il ſe trompe à l'égard de ſa nation: elle eſt d'un tel genie, que le plus fâcheux état où elle ſe puiſſe trouver eſt de vivre ſous un gouvernement moû & foible. Alors chaque gentilhomme eſt le tyran de ſon village, chaque grand Seigneur le tyran de ſon canton: alors on ne voit que ſeditions & (k) ſoulevemens. Liſez l'hiſtoire de France, remarquez principalement les minoritez, vous ſerez convaincu de ce que je viens de dire. Vous trouverez le caractere de cette nation dans celui que Mr. de la Bruyere donne aux enfans. Voiez la marge (l).

(B) *Au milieu . . . de tant de gloire ce Monarque a été fort malheureux.*] Un Auteur moderne voulant prouver le neant des proſperitez humaines ſe ſert de deux grands exemples: il parcourt la vie d'Auguſte, & puis il continuë de cette maniere: „ (m) Venons „ au ſecond exemple, & régardons d'abord le plus „ glorieux Potentat de ce ſiecle, dans une continua„ tion de benedictions du Ciel, telles que toute la „ Terre a eu ſujet de s'en étonner. On peut bien ju„ ger que je veux parler de Louis Treizième, dont „ ceux qui viendront apres nous, admireront ſans „ doute les proſperitez, s'ils en jugent par l'éclat de „ ſes actions heroïques, par le nombre de ſes trophées, „ par l'étenduë de ſes conquêtes, & par la grandeur „ de ſes triomphes. En effet, ſoit que vous conſi„ deriez les monſtres qu'il a domptez au dedans, ſoit „ que vous jettiez les yeux ſur les avantages qu'il a „ eus par tout au dehors, vous ſerez contraint d'avoüer „ que la France n'a jamais eu de Roy plus fortuné que „ luy. Elle n'a point de frontiere qu'il n'ait avancée „ de beaucoup dans le païs ennemi. Elle n'a point „ d'envieux dont il n'ait dompté l'orgueil, & confon„ du les deſſeins. Et ſi vous prenez garde à ce qui „ s'eſt paſſé tant ſur l'Ocean que ſur la Mediterranée, „ vous jugerez que tous les Elemens combattoient „ pour nous ſous la domination de ce Prince. Or les „ marques de ſon bonheur n'eſtoient pas moindres „ dans ſon domeſtique; & c'eſt ſans doute qu'il avoit „ de grands avantages ſur Auguſte de ce coſté-là. „ Dieu luy donna pour compagne de ſa couche une „ Princeſſe, que la bonté ſinguliere, jointe à pluſieurs „ autres vertus extraordinaires & vraiment heroïques, „ luy euſſent pu faire aimer, quand elle n'euſt point „ eſté une des plus parfaites au reſte, & des plus agrea„ bles de ſon temps. Il ſe voyoit pere de deux fils „ tres-dignes de ſon affection, pour eſtre ſi beaux, „ & ſi bien formez de Nature, qu'il n'euſt pas pu les „ ſouhaiter plus accomplis, outre que le temps au„ quel

(h) *Ibid. pag.* 392. 393.

(i) *Ibid. pag.* 383. 384.

(k) *Voiez le paſſage de Ceſar dans la remarque P.*

(l) *L'unique ſoin des enfans eſt de trouver l'endroit foible de leurs maîtres, comme de tous ceux à qui ils ſont ſoumis: dès qu'ils ont pu les entamer ils gagnent le deſſus, & prennent ſur eux un aſcendant qu'ils ne perdent plus. Ce qui nous fait decheoir une premiere fois de cette ſuperiorité à leur égard, eſt toûjours ce qui nous empêche de la recouvrer.* La Bruyere, Caracteres de ce ſiecle, pag. 438. 439. edit. de Paris 1694.

(m) *La Mothe le Vayer, Diſcours de la proſperité, au tome* 8. *de ſes Oeuvres, pag.* 328. *& ſuiv. édit. de Paris* 1681. in 12.

Digitized by Google

nellement dans le chagrin. Il ne ſe pouvoit fier ni à ſa (C) mere, ni à ſa femme, ni à ſon frere, trois perſonnes qui ſe laiſſoient gouverner par des eſprits brouillons & factieux, & très-mal-

„ quel il les avoit eus les luy devoit rendre encore „ plus chers. Tout le monde le reſpectoit, & de „ quelque coſté qu'il ſe tournaſt dans ſon Louvre, il „ n'y voyoit que des témoignages d'amour & de re- „ verence. Pouvoit-il donc reſter quelque choſe à ſa „ felicité pour eſtre plus entiere, ſi nous en jugeons „ par les apparences? Avec tout cela neanmoins, „ que dirons nous ſi par ſa propre confeſſion il n'a ja- „ mais paſſé un jour ſans quelque mortification, ni „ gouſté en ſa vie la douceur d'une joye, qui ne fut „ détrempée dans l'amertume du déplaiſir. Je m'em- „ peſcherai bien ici de commettre la faute de celuy „ que les Atheniens traitterent ſi mal, pour les avoir „ obligez à pleurer une ſeconde fois les infortunes de „ leurs alliez, en les repreſentant ſur un Theatre. Et „ de vrai, mon imprudence ſeroit plus grande que la „ ſienne, ſi je voulois aujourd'huy m'étendre ſur un „ ſujet ſi ennuyeux que nous ſeroit celuy des ſoucis „ cuiſans, & des inquietudes continuelles de ce Mo- „ narque. Mais tant y a que puis qu'en mourant ſes „ dernieres paroles, que les Juriſconſultes nomment „ ſacrées, & qui paſſent pour des Oracles dans des „ bouches moins veritables que la ſienne, nous ont „ aſſuré que ſes contentemens n'ont jamais eſté purs, „ ni ſes plaiſirs exempts de triſteſſe & d'afflictions, ne „ pouvons-nous pas bien conclure que tout ſon bon- „ heur, non plus que celuy d'Auguſte, n'avoit rien „ d'eſſentiel, & qu'il eſtoit ſeulement de la nature de „ ces choſes qui ne ſubſiſtent que dans l'opinion? „ Je ne fais point de remarques ſur ce long paſſage, quoi qu'il ſoit peut-être facile d'y trouver quelque ſujet de critique: je me contenterai d'obſerver que l'on y voit une preuve de mon texte la plus convaincante qui ſe puiſſe. Louïs XIII. avouë qu'il a été malheureux; perſonne ne le pouvoit ſavoir auſſi bien que lui, & rien ne l'engageoit à diſſimuler dans l'état où il étoit. Voiez dans la remarque E ce que je cite de Mr. le Laboureur.

(a) *La Mothe le Vayer ibid.*

La Mothe le Vayer dit une choſe qui m'engage à un petit ſuplément. Auguſte, dit-il (a), *eut la diſgrace de laiſſer pour heritier de la plus grande partie de ſes biens, & pour ſucceſſeur à l'Empire le fils de ſon ennemi mortel.* Cela eſt faux (b): mais il très-vrai que Louïs XIII. laiſſa la Regence de ſon Roiaume à une perſonne qu'il haïſſoit de tout ſon cœur, & qu'ainſi ſa diſgrace fut plus fâcheuſe que ne l'eût été celle d'Auguſte. On devine aiſément pourquoi cet Auteur ne compara pas à cet égard les malheurs de l'Empereur Romain avec ceux du Roi de France. La remarque ſuivante nous aprendra le peu d'affection qu'avoit Louïs XIII. pour ſon épouſe, qu'il declara neanmoins Regente.

(b) *Tibere ſucceſſeur d'Auguſte étoit fils d'un homme qui à la verité ſe declara contre Auguſte pendant la guerre de Perouſe, & puis tâcha de faire un party en faveur du fils de Pompée, & enfin s'attacha à Marc Antoine; mais peu après il fit ſa paix avec Auguſte, & lui ceda même ſa femme.* Sueton. in Tiberio, cap. 4.

(C) *Il ne ſe pouvoit fier ni à ſa mere, ni à ſa femme, ni à ſon frere.*] Voici dequoi diviſer cette remarque en trois articles.

I. Il falut que pour le bien de ſon Roiaume, c'eſt-à-dire pour ôter aux eſprits factieux les moiens de cabaler dangereuſement, Louïs XIII. donnât ordre à ſa mere de ſortir de France: & il ne ſe porta à ces dures extremitez, qu'après avoir eſſuié une longue ſuite de brouilleries, où l'autorité Roiale étoit fort mal menagée. Il fut neceſſaire plus d'une fois de ſubjuguer par les armes les partiſans de Marie de Medicis.

II. Quant à ſa femme, je vous renvoie aux Memoires de Mr. de la Rochefoucaud. (c) *J'ai ſceu de Mr. de Chavigny meſme*, dit ce Duc, *qu'eſtant allé trouver le Roy de la part de la Reyne, pour luy demander pardon de tout ce qu'elle avoit jamais fait; & meſme de ce qui luy avoit déplu dans ſa conduite, le ſuppliant particulierement de ne point croire qu'elle euſt eu aucune part dans l'affaire de Chalais, ny qu'elle euſt trempé dans le deſſein d'eſpouſer Monſieur, apres que Chalais auroit fait mourir le Roy, il reſpondit ſur cela à Monſieur de Chavigny ſans s'émouvoir, en l'eſtat où je ſuis je luy dois pardonner, mais je ne la dois pas croire.* Notez que le Roi s'en alloit mourir lors qu'il parla de la ſorte. C'eſt un tems où pour l'ordinaire l'on dit ce qu'on penſe, & principalement par raport aux choſes où le menſonge ne ſert de rien. Il faut donc conclure qu'il mourut très-perſuadé que ſon épouſe étoit complice d'une énorme conſpiration, où l'on avoit reſolu de ſe defaire de lui, & de la faire épouſer au Duc d'Orleans ſon ſucceſſeur. Or comme l'affaire de Chalais s'étoit paſſée l'an 1626. jugez ſi ce Prince avoit vécu peu d'années dans la defiance par raport à cette Reine, & dans les degoûts d'un triſte reſſentiment. Il ne faut plus trouver étrange qu'elle ait été ſi long tems ſterile: les maris les plus incontinens pourroient-ils bien ſe reſoudre à s'aprocher de leurs femmes, s'ils les croioient coupables d'une ſi noire trahiſon? Il faut bien du tems à un Prince pour digerer ce morceau: il faut que ſon (d) Confeſſeur revienne ſouvent à la charge, lors même que pluſieurs années ont paſſé ſur cette plaie. Que Louïs XIII. eût raiſon, ou qu'il n'en eût pas, c'étoit toute la même choſe. Son cœur n'en ſouffroit pas moins. Mr. de la Rochefoucaud dit (e) que le Roi, quand il fit cette reponſe à Mr. de Chavigni, croioit que la Reine avoit encore des liaiſons *avec les Eſpagnols par le moien de Madame de Chevreuſe qui étoit alors à Bruxelles.* Il obſerve auſſi qu'il falut faire jouër mille machines, afin d'obtenir du Roi que la Reine fût Regente? (f) *Elle croyoit le Roi tres-eloigné de cette penſée, par le peu d'inclination qu'il avoit toûjours eu pour elle . . . .* (g) *Elle & Monſieur qui avoient eu trop de marques de l'averſion du Roi, & qui le ſoupçonnoient preſque également de les vouloir exclure du maniment des affaires, cherchoient toutes ſortes de voyes pour y parvenir.* Elle n'y ſeroit jamais parvenuë, s'il avoit falu que le Roi la laiſſât pleinement maîtreſſe; mais dans l'eſperance qu'il eut de ne lui laiſſer qu'une ombre d'autorité, il paſſa la declaration. (h) *Il ne pouvoit conſentir à la declarer Regente, & ne ſe pouvoit reſoudre auſſi à partager l'autorité entre elle & Monſieur. Les intelligences dont il l'avoit ſoupçonnée, & le pardon qu'il venoit d'accorder à Monſieur pour le traitté d'Eſpagne, le tenoient dans une irreſolution qu'il n'euſt peut-eſtre pas ſurmontée, ſi les conditions de la declaration, que le Cardinal Mazarin & Monſieur de Chavigny luy propoſerent, ne luy euſſent fourny l'expedient qu'il ſouhaittoit pour diminuer la puiſſance de la Reyne; & pour la rendre en quelque façon dépendante du Conſeil qu'il vouloit eſtablir* †.

(c) *Memoires de Mr. de la Rochefoucaud p. 5.*

(d) *Voiez l'article* Cauſſin, *remarque B.*

(e) *Dans ſes Memoires pag. 3.*

(f) *Memoires de la Rochef. ibid.*

(g) *Ibid. pag. 4. & 5.*

(h) *Ibid. pag. 4.*

† *Voiez ſur tout ceci la remarque V.*

III. Quant à ſon frere, tout le monde ſait ſes chutes & ſes rechutes; on l'engageoit dans toutes ſortes de complots: il y avoit des Provinces qui ſe ſoulevoient pour lui: il avoit des intelligences en Eſpagne. En un mot puis que le Roi le croioit complice de l'affaire de Chalais, il ne pouvoit le regarder que de mauvais œil. Cet objet le faiſoit reſouvenir qu'on avoit voulu lui ôter la vie, pour faire épouſer ſa veuve au Duc d'Orleans qui lui auroit ſuccedé. Je ne ſai point ſi la jalouſie de mari ſe mêla dans les chagrins de Louïs XIII. mais on aſſûre que la Reine careſſoit beaucoup le Duc d'Orleans. Voici ce que nous aprenent des Memoires publiez l'an 1685. (i) „ Monſieur faiſoit „ tous les jours ſa cour aux Reines, qui étoient de- „ meurées à Paris durant le Siege de la Rochelle; & „ c'étoit avec beaucoup de franchiſe, même avec la „ Reine regnante, avec laquelle il avoit toûjours été „ en bonne intelligence, & n'obſervoit pas trop de „ ceremonie. Dès qu'elle vint en France elle le trai- „ ta de Monſieur, en parlant à lui & de lui, & a toû- „ jours continué. A quoi quelques-uns ont trouvé „ à redire, attendu qu'en lui écrivant elle ne le traite „ que de mon Frere. Pendant le petit voyage que le „ Roi vint faire à Paris, Monſieur ayant rencontré la „ Reine une fois qu'elle venoit de faire une Neufvai- „ ne pour avoir des enfans, il lui dit en raillant, *Ma- „ dame, vous venez de ſolliciter vos Juges contre moi: „ Je conſens que vous gagniez le procés, ſi le Roi a aſ- „ ſez de credit pour cela.* „ Tel qu'on nous le repreſente dans ces Memoires, il avoit un peu beſoin de l'avis qui (k) fut donné au Duc de Valois. Le même livre nous aprend que le Roi étoit pour le moins auſſi chagrin de ce que ſon frere avoit des enfans, que de la ſterilité de la Reine. Voici les allarmes qu'on lui donna ſur le mariage du Duc d'Orleans avec l'heritiere de Montpenſier. (l) *Tronſon Secretaire du Cabinet, & quelques autres ſerviteurs particuliers du Roi, qui regardoient ſeulement l'interêt de ſa perſonne Royale, & non celui de l'Etat, ayant repreſenté au Roi de quelle importance il lui étoit de marier Monſieur ſon Frere à une riche heritiere, alliée comme celle-là à la Maiſon de Guiſe, qui avoit autrefois voulu envahir la Couronne; & avec un tel appanage qu'on lui donnoit, que ſa Majeſté n'ayant point d'enfans, il ne ſeroit plus conſideré que comme un Roi languiſſant, & que toute la Cour qui ne ſe conduit que par interêt, l'abandenneroit pour aller à Monſieur, comme à un Prince vigoureux, qui promettoit bien-tôt lignée, ſur laquelle chacun fonderoit ſes eſperances, & feroit des deſſeins qui ne pourroient être qu'au prejudice de ſa Royale perſonne. Sa Majeſté en fut tellement touchée de jalouſie, que le Pere Souffran ſon Confeſſeur, l'étant venu trouver un matin dans ſon Cabinet, Sa Majeſté ne faiſant que ſortir du lit, elle ſe jetta à ſon col tout éplorée, dit qu'il connoiſſoit par effet que la Reine*

(i) *Memoires de feu Mr. le Duc d'Orleans, contenant ce qui s'eſt paſſé en France de plus conſiderable depuis l'an 1608. juſqu'en l'année 1636. A Amſterdam chez Pierre Mortier 1685. in 12.*

(k) *Voiez l'article de François I. remarque B.*

(l) *Memoires du Duc d'Orleans pag. 41.*

Digitized by Google

mal-intentionnez. Ses sœurs mêmes lui étoient contraires, & sur tout celle qu'il avoit mariée avec le Roi d'Angleterre; car elle recevoit à bras ouverts tous les mecontens, & fortifioit le panchant de son mari pour les interêts de l'Espagne. Louïs XIII. n'aiant pas la tête assez forte pour pouvoir regner par lui-même, & se laissant toûjours mener par des Favoris, ne fournissoit que trop de pretextes aux esprits inquiets; & si dans la necessité où il se trouvoit de dependre de ses Ministres, il ne fût pas tombé enfin sous le pouvoir du grand Cardinal de Richelieu, il eût couru (D) risque pour le moins de sa couronne: mais cet habile Ministre engagé par ses propres interêts à soutenir l'autorité de son maître, s'apliqua avec tant de vigilance à dissiper tous les complots, qu'il les fit aller en fumée. Il falut faire sauter quelques têtes d'importance; mais cette severité (E) étoit alors absolument necessaire: la clemence si utile en tant d'autres occasions,

(a) L'an 1626.

(b) *Encore que le Roi trouvât son compte dans cette perte, & qu'apparemment il en deût être le moins fâché par raison de la jalousie qu'il avoit eué de ce mariage, que la grossesse de Madame lui avoit depuis donné beaucoup plus grande, se trouvant libre de toutes ces craintes, sa Majesté ne laissa pas de temoigner un extrême deplaisir, pour avoir eu toûjours en grande estime la vertu de cette Princesse: mais il ne fut pas marri qu'elle n'eût laissé qu'une fille.* Ibid. pag. 59.

(c) *Ibid. pag. 72.*

(d) *Notez qu'encore que cette nation soit aussi sujette qu'une autre à se soulever, il reste toûjours un puissant parti qui s'attache au gros de l'arbre dans les guerres civiles.*

(e) *Pag. 1894. lettre c.*

(f) *Il fut decapité à Toulouse l'an 1632. Voiez son éloge, & les regrets de sa mort, dans les Memoires du Sieur de Pontis, n. 2. p. 44. & suiv. édit. d'Amsterd. 1694.*

(g) L'an 1637.

Reine sa Mere se souviendroit toute sa vie de ce qui s'étoit passé à la mort du Maréchal d'Ancre, & que les avantages qu'elle procuroit à Monsieur ne permettoient pas de douter qu'elle ne l'aimât plus que lui. Le Pere bien étonné de ce discours, essaye d'effacer doucement ces defiances de l'esprit du Roi, l'assure au contraire, &c. On remit le calme dans son esprit; le mariage fut (a) conclu: il en vint bientôt une fille, tout cela chagrinoit le Roi, & ce fut un bonheur pour lui que sa belle-sœur mourut peu après les couches: il ne laissa pas d'en paroître fort affligé. Voiez la marge (b). Il se garda bien depuis (c) de consentir à un second mariage de son frere.

(D) *Il eût couru risque pour le moins de sa couronne.*] Ceux qui obsedoient les deux Reines & Monsieur, n'esperoient rien sous le ministere du Cardinal de Richelieu, & esperoient tout pourvu que S. A. R. montât sur le thrône. Il y avoit deux moiens de lui mettre la couronne sur la tête; l'un étoit de se defaire du Roi, l'autre étoit de le traiter comme on a traité Don Alfonse Roi de Portugal. Le second moien n'étoit pas facile à executer, dans une nation qui est jalouse (d) de ses loix fondamentales, & sous un Ministre aussi vigilant, & aussi habile que l'étoit le Cardinal de Richelieu. Voilà pourquoi on avoit choisi l'autre expedient, s'il est vrai que Chalais eût eu le dessein que nous avons vu ci-dessus (e), dans le passage de Mr. de la Rochefoucaut. On ne sauroit ôter à bien des gens la pensée qu'il se formoit un infame mystere d'iniquité, pour donner tout à la fois au Duc d'Orleans la couronne & la femme de son frere. Je ne sçai ce qui en est. Voiez la vie du Cardinal de Richelieu imprimée à Amsterdam en 1694. au tome 1. page 304.

(E) *Quelques têtes d'importance; mais cette severité étoit . . . . neccessaire.*] De tous ceux qu'on decapita pour crime de rebellion sous le regne de Louïs XIII. il n'y eut personne que l'on regretât autant que le Duc de (f) Mommorenci. Aussi etoit-ce un Seigneur d'un grand merite, adoré dans le Languedoc son gouvernement, & admiré de toute la France, comme il parut par l'empressement avec lequel on sollicita sa grace. Mais c'étoit cela même qui en bonne politique devoit porter le Monarque, à ne lui point pardonner le crime de felonnie. Il étoit dangereux de laisser vivre une personne si generalement admirée, & qui pouvoit facilement entraîner dans une seconde rebellion tout le Languedoc. S'il l'avoit fait dans le tems (g) que les Espagnols assiegeoient Leucate, que seroit devenuë la France? Et qu'on ne me dise pas que la gratitude l'auroit attaché au service de son Prince, ou que la foiblesse qu'il avoit reconuë au Duc d'Orleans, l'auroit gueri de l'envie de se soulever pour lui. Ce sont de pauvres raisons. Le Duc de Mommorenci remis en grace n'auroit jamais pu soufrir le credit du Cardinal, & il auroit mieux pris ses mesures une seconde fois pour le perdre. Il se seroit prevalu des temoignages que les Grans & les Provinces lui avoient donnez de leur estime extraordinaire pendant sa prison, &c. Il faloit de grands exemples de severité, sous un regne où la Noblesse Françoise s'aprivoisoit de telle sorte aux conspirations, aux soulevemens, aux intelligences avec l'Espagne, qu'on auroit dit que l'idée d'infamie, ni même l'idée de faute n'étoit plus jointe avec ces sortes de crime. Autant vaudroit-il changer le gouvernement monarchique en anarchie, que de laisser prendre cours à de tels abus. Mr. le Laboureur raconte une chose qui est très-curieuse; c'est que le Roi ne consentit à la mort de Mr. de Mommorenci, que par un esprit de servitude. Je raporterai tout le passage: il fait voir que Louïs XIII. le sceptre en main, & la couronne sur la tête, étoit plus gêné & plus malheureux, que s'il avoit eu les fers aux pieds. *Cette reflexion doit éternellement renouveller les larmes de la France, sur le destin de Henry Duc de Montmorency & de Damville, Admiral & Mareschal de France, fils unique de ce Connestable, qui se precipita plûtost par malheur que par inclination dans une moindre faute, & qui fut accablée de toute la rigueur des loix; quoy qu'elle fût sans aucune perilleuse consequence, & sans danger d'aucune suite: je diray encore quoy que le Roy y deût perdre l'ornement & la gloire de sa Cour, l'honneur de sa noblesse, les delices de son Royaume, & ce qui doit estre encore plus cher à un grand Prince, le plus auguste & le plus digne sujet de clemence qui se presentera jamais. Je tiens de la bouche de feu Mr. le Prince, que Louïs XIII. luy en temoigna ses regrets au lit de la mort, non pas avec des pleurs, mais avec des sanglots, & qu'il le conjura de croire qu'on luy avoit fait violence en ce malheureux voyage de Toulouse, qu'il fit contre son cœur, & où malgré sa resolution il se laissa emporter à une foule de pretextes, ou plûtost de presiges d'Estat, qui disparurent après cette funeste tragedie, & luy laisserent un deplaisir cuisant qu'il avoit jusques-là tenu caché dans son sein. Ah! mon Cousin, luy dit-il en suite, ce n'est pas regner, c'est plûtost estre esclave de la tyrannie, ou du moins est-ce en sentir toutes les peines dans une Royauté legitime, que de n'entendre que des sinistres rapports, & d'estre tousjours en defiance de nos plus proches, de nos principaux Officiers, & de ceux que nous affectionnons, & de soumettre & de regler toute nostre conduite sur des phantosmes de Politique, qui ne sont bien souvent que l'interest d'autruy (h).*

Il y a plusieurs veritez dans ce discours, je n'en doute point. Je suis persuadé que le Cardinal de Richelieu representa plus d'une fois au Roi son maître, les desseins des sujets rebelles avec beaucoup d'exaggeration; car dans le grand nombre de complots qui se formerent sous ce regne, il y en eut plusieurs qui n'eurent pour but que la ruine du Cardinal: on n'en vouloit ni à la personne, ni à l'autorité du Prince; & neanmoins cette Eminence avoit (i) l'adresse d'insinuer, & même de persuader qu'on machinoit une translation de la couronne en faveur du Duc d'Orleans. C'est par là qu'on fit consentir le Prince à faire sauter tant de têtes. Il conoissoit dans la suite ces illusions, & en gemissoit secretement. Il étoit à plaindre; mais il y a beaucoup d'aparence qu'il sentoit bien qu'il ne pouvoit sortir de sa servitude, qu'en passant sous un autre joug encore plus incommode, & que ce fut la raison qui l'empêcha de chasser le Cardinal, quoi qu'il le hait. L'éloignement de ce Ministre eût mis Louïs XIII. pieds & poings liez sous la puissance du Duc d'Orleans. On lui eût peut-être laissé le titre de Roi; on eût gouverné sous son nom; mais toutes les affaires se seroient passées selon le caprice des Favoris de ce Duc. On auroit vu un étrange regne. Les deux Reines & leurs creatures, le Duc d'Orleans & les siennes auroient tout brouillé & tout confondu, & l'on n'eût formé aucun grand dessein pour la gloire de la Monarchie, & contre les interêts de l'Espagne; & si quelques évenemens avoient été glorieux, le Roi auroit vu que le Duc son frere en eût remporté la loüange; cruel sujet de jalousie, mille fois plus dur que ne l'étoit l'ascendant du Cardinal. On n'ignore pas combien de fois la jalousie d'autorité mit martel en tête à Louïs XIII. Il tomba malade lors qu'on eut apris que les Anglois étoient descendus dans l'Ile de Rhé, & ne put aller en personne sur les côtes du Poitou. (k) *Il fut conseillé d'y envoyer Monsieur pour son Lieutenant General.* La premiere entrepriſe de Monsieur n'aiant pas trop bien reüssi, le Roi lui en écrivit (l) *une lettre pleine de ressentiment, de ce qu'il avoit si legerement exposé les troupes sans qu'il en fût besoin, & contre les ordres exprés de Sa Majesté, qui étoient de tenir seulement les choses en état, & de ne rien hasarder jusqu'à son arrivée. Peut-être auroit-on trouvé encore plus mauvais que Monsieur eût reüssi à ses premieres armes; & l'on croit que cette crainte fut ce qui fit devancer au Roi le temps de sa parfaite convalescence, afin de pouvoir au plûtôt se rendre à son Camp.* Voici un effet encore plus grand de la même jalousie. (m) *Le Roi ayant declaré le Duc d'Orleans General (1) de l'armée d'Italie, à la sollicitation de la Reine sa mere, se repentit ensuite de lui avoir donné cet emploi, dans la pensée*

(h) *Le Laboureur, Addit. aux Memoires de Castelnau to. 2. pag. 152.*

(i) *Le Connetable de Luines s'étoit déjà servi de cette ruse: il avoit mis dans l'esprit du Roi, que Marie de Medicis le vouloit traiter comme Catherine de Medicis avoit traité Charles IX. Voiez l'histoire de l'édit de Nantes to. 2. liv. 6. pag. 288.*

(k) *Memoires du Duc d'Orleans imprimez l'an 1685. pag. 81.*

(l) *Ibid. pag. 83.*

(m) *Hist. du Cardinal de Richelieu, imprimée à Amsterdam 1694. tome 1. p. 436. ad ann. 1629.*

(1) *Bassomp. Mem. T. 11. page 321.*

Digitized by Google

sions, eût été très-pernicieuse dans celle-ci. Il ne faut point croire ceux qui osent assûrer, que l'on fit mourir des gens dont toute la faute consistoit dans le malheur de deplaire (EΔ) au premier Ministre. On parleroit peut-être plus raisonnablement, & ce seroit même une accusation bien desobligeante, si l'on disoit qu'il y eut quelques personnes decapitées dont tous les crimes seroient demeurez impunis en cas qu'elles se fussent attachées à ses interêts. Ceux qui parloient équitablement se contentoient de se plaindre par raport à quelques-uns de ces malheureux, de ce

pensée que son frere alloit aquerir beaucoup de gloire en Italie; & que cela terniroit la sienne. Il se mit si violemment cette opinion dans la tête, que le chagrin l'empêchoit de dormir. Etant allé à (1) Chaliot *où étoit le Cardinal, il lui dit qu'il ne pouvoit souffrir que Monsieur allât commander en Chef l'armée d'Italie, & qu'il fit en sorte qu'on lui pût ôter cet emploi. Le Cardinal répondit,* „ *qu'il ne sçavoit qu'un seul moyen d'oter cet* „ *emploi au Duc d'Orleans, qui étoit que le Roi allât lui-* „ *même en Italie; mais que s'il prenoit cette résolution,* „ *il falloit qu'il partit dans huit jours au plus tard.* „ *Le Roi dit qu'il le feroit, & se disposa des-lors à cela.* Il faut peu conoître les Princes, pour nier que la jalousie qu'ils conçoivent contre leurs fils ou contre leurs freres, & en general contre ceux qui leur doivent succeder, ne soit un mal beaucoup plus fâcheux, que le chagrin de trop dependre d'un premier Ministre. Voiez dans Brantome (*b*) la furieuse jalousie de Charles IX. contre son frere le Duc d'Anjou, General des troupes qui batoient les Protestans à Jarnac & à Montcontour. Ne doutez point que ce ne fût un moindre mal pour Louïs XIII. d'être dominé par le Cardinal de Richelieu, que ne l'eût été de voir son frere, sa mere, sa femme trop acreditez à la Cour. Les creatures de ces trois têtes n'étoient capables que de petites intrigues de Cour, qui eussent ruiné les affaires generales. Ainsi le bien du Roiaume (*c*) demandoit que l'on usât de severité contre les Chefs des rebelles, qui vouloient mettre le gouvernement en de telles mains trop Espagnoles.

(EΔ) *Qui osent assurer que l'on fit mourir des gens dont toute la faute consistoit dans le malheur de deplaire au premier Ministre.*] L'Auteur des memoires de Mr. d'Artagnan afirme, (*d*) que le Marechal de Marillac & plusieurs autres furent jugez & condamnez par des Commissaires, *quoi qu'on ne leur pût imputer d'autre crime que d'avoir osé deplaire au Cardinal.* Il raporte ensuite ce que l'on a vu (*e*) ci-dessus touchant le Prêtre Grandier, & puis il dit que „(*f*) St. Preuil ressem-„bla à ce malheureux Prêtre; on fit venir mille & „ mille témoins contre lui tant du Gouvernement de „ Dourlens qu'il avoit eu avant que d'avoir celui d'Ar-„ras, que de plusieurs autres endroits. Le Meunier „ lui fut confronté par plusieurs fois, mais quoi que „ tout son crime, aussi-bien que celui de Grandier, „ ne fut que d'avoir déplu aux Puissances, il ne laissa „ pas d'avoir le cou coupé.„ Voila de très-grans mensonges, car si l'on examine sans prejugé toutes les pieces du procés du Marechal de Marillac, l'on verra sans peine qu'il étoit coupable d'une infinité de concussions, & de voleries, & dans le cas de l'Ordonnance qui *condamnoit* (*g*) *les criminels de peculat à confiscation de corps & de biens.* Il est vrai qu'en donnant aux termes de cette loi le sens le plus favorable & le plus benin, on eût entendu par confiscation de corps, la perte de la liberté, & non pas celle de la vie, mais de ce que les Juges ne passerent pas *in mitiorem*, & qu'ils suivirent l'interpretation la plus severe, il ne s'ensuit pas que ce Marechal fût innocent, & que tout son crime consistât à s'être rendu desagreable au Cardinal de Richelieu. On allegue beaucoup de defauts (*h*) de la procedure, & tout cela pour prouver que les Commissaires furent gagnez, & que l'innocence de l'accusé fut oprimée, mais il faut savoir aussi que d'autres Auteurs afirment (*i*) que la procedure fut conforme à la regularité la plus exacte. Examinez bien les observations de Mr. du Chastelet sur la vie & la condamnation du Marechal de Marillac. C'est une reponse à un libelle que les ennemis du Cardinal avoient publié. L'on seroit fort temeraire soit que l'on crût sans examen ce qu'ils soutinrent, soit que l'on crût de la même sorte les narrations de ses amis. Les satires de ceux-là sont aussi suspectes que les flateries de ceux-ci. Defions nous & des unes & des autres, & ne decidons rien qu'après une forte discussion des faits. Defions nous aussi du penchant que la nature nous donne à presumer en faveur de ceux qui encourent la disgrace d'un Ministre trop puissant. „(*k*) C'est un defaut assez ordinaire à ceux qui ne sont „ point appellez au gouvernement, de le traverser; & „ comme si la confiance du Prince & la faveur du Peu-„ple ne pouvoient s'attacher à de mêmes sujets, on „ ne void point d'homme en credit, & qui ait la moin-„ dre part à la conduite des choses, de qui la person-„ ne & les actions soient approuvées, qu'apres sa mort, „ ou sa disgrace. Les divers accidens de la vie du Ma-„ reschal de Marillac, & les affections envers luy tou-„ tes differentes selon sa fortune, fournissent à nostre „ aage une preuve certaine de cette ancienne creance. „ Toute la France trouvoit à redire au choix que le „ Roy faisoit de luy, publioit ses larcins, blasmoit sa „ promotion aux honneurs, accusoit son mauvais cou-„ rage, & n'y pouvoit remarquer aucun merite, ny „ aucune qualité digne d'un si grand accroissement. „ Aussi-tost que sa Majesté l'a voulu faire punir, & „ que pour de grandes raisons elle en a retiré sa pro-„ tection, ses premiers accusateurs l'ont maintenu „ contre la Justice, ont asseuré qu'il estoit innocent, „ digne de ses charges, & si remply de valeur & de „ pieté, qu'il meritoit tout fors sa cheute.„ C'est ainsi que parle Mr. du Chastelet au commencement du livre que j'ai allegué ci-dessus. On assûre que le Cardinal de Richelieu aiant apris que les Commissaires avoient prononcé l'arrêt de mort, s'écria: (*l*) *Il faut avouer que Dieu accorde des lumieres aux juges qu'il ne donne point aux autres hommes, puis que ceux qui ont fait le procez au Marechal de Marillac ont decouvert des actions qui meritoient le dernier suplice: je ne croiois point qu'il y eut dans ses actions dequoi faire donner le foüet à un page.* Si j'avois oüi dire cela à ce Cardinal, je croirois qu'il tint ce discours. C'est une opinion fort repandue qu'il savoit très-bien que dans une conference où l'on avoit agité ce qu'il faloit faire contre lui, ce Marechal avoit opiné qu'il faloit le faire mourir. L'on dit même † qu'il ofrit son bras pour un tel exploit. Un tel homme auroit été effectivement puniſſable, & l'auroit paru sur tout à ce Cardinal.

Pour ce qui regarde saint Preuil, les memoires que j'ai citez sont encore plus deraisonnables. C'étoit un gentilhomme d'Angoumois qui s'etoit poussé par une bravoure extraordinaire, aussi delicat sur le point d'honneur, & sur la reputation de bon duelliste, & de cavalier determiné, que peu consciencieux sur le chapitre des debauches, & des extorsions. On avoüe dans les memoires de Mr. d'Artagnan qu'il avoit enlevé une femme mariée. Comment oſe-t-on dire après cela que *tout son crime ne fut que d'avoir deplu aux Puissances?* Le rapt n'est il point puni du dernier suplice selon les loix du Roiaume? Ceux qui enlevent une fille qui consent à être enlevée, ne sont-ils point reputez en France dignes de mort? Saint Preuil a plus forte raison avoit encouru la même peine, lui qui avoit enlevé une femme dont le mari etoit vivant? Je laisse les concussions, & les violences dont il se trouva convaincu, & qui étoient d'autant plus odieuses qu'il commandoit dans une place soumise depuis peu de tems au joug François, & qu'il faloit aprivoiser par une administration moderée à la nouvelle domination. On ne vit jamais plus clairement que sous le regne de Louïs XIII. la verité de cette maxime de l'Empereur Marc Aurele: (*m*) *In causis majestatis hac natura est, ut videantur vim pati etiam quibus probatur. C'est le propre des procez en crime d'état que les personnes mêmes qui sont duëment convaincuës passent pour avoir été opprimées.* La plupart des gens sont si paresseux qu'ils ne sçauroient se donner la peine d'examiner qui a tort ou qui a raison: ils veulent neanmoins juger des choses, & pour le faire à peu de frais ils se fixent à la probabilité, ils trouvent aparent que ceux qui ont le plus de puissance sont les auteurs de l'injustice. Dion Chrysostome a fait cette observation: (*n*) Οὐ γὰρ ἃ ποιοῦσιν ἴσασι σκοπῶσιν, ἀλλὰ τίνες ὄντες· ὥστε τὰς ἀδικίας, ἢ βιαζομένους ἐθέλειν ἐξετάζειν πολλάκις, ἀλλ' ἃς εἰκὸς βιάζεσθαι τῷ δύνασθαι πλέον. *Quidam enim non considerant qua faciant, sed qui sint; neque injuriam facientes, neque violentiam passos volunt examinare plerumque, sed quibus verisimile sit injuriam fieri ab iis qui plus valent.* La compassion pour les malheureux, & l'envie qu'on porte aux Puissances sont une source d'illusion. Voiez la marge (*o*). Mais ce qui donne lieu à cela est que l'on n'eprouve que trop souvent que ceux qui ont de l'autorité en abusent pour se venger de leurs ennemis en les oprimant sous de fausses accusations.

(1) *Le 3. de Janvier.*

(*b*) *Memoires tome 4. pag. m. 3. dans l'éloge de Charles IX.*

(*c*) *Voiez dans la remarque P les paroles de Cosiar.*

(*d*) *Memoires de Mr. d'Artagnan pag. 160.*

(*e*) *Pag. 1874. lettre a.*

(*f*) *Ibid. pag. 161.*

(*g*) *Voiez l'histoire du Cardinal de Richelieu imprimée à Amsterdam 1694. to. 2. pag. 49.*

(*h*) *Voiez la même histoire pag. 49. & 50.*

(*i*) *Voiez le Ministere du Cardinal de Richelieu tom. 2. pag. 392. & suiv. édit. de Holl.*

(*k*) *Du Chastelet, Observat. sur la vie & la condemnation du Marechal de Marillac init.*

(*l*) *Voiez l'Abbé de Marolles dans son abrege de l'histoire de France. Voiez aussi l'histoire du Cardinal de Richelieu ubi supra pag. 52.*

† *Voiez les memoires de du Maurier pag. 369.*

(*m*) *Vulcatius Gallicanus in Avidio Cassio pag. m. 445. to. 1. histor. Augusta scriptor.*

(*n*) *Dio Chrysost. orat. 34.*

(*o*) Τοῖς μὲν γὰρ δυστυχοῦσιν ἐλεῶσι, τοῖς δὲ κρείττοσιν φθόνῳ παρακολουθοῦσι. καὶ τὸ μὲν ἔστιν, τοῖς τοιούτοις ἀδικεῖσθαι. τὸ δὲ πιστεῦσαι, ἀδικεῖν δοκεῖν. Quippe infelices misericordia, potentes invidia sequitur: ac victus accepisse, victor attulisse injuriam videtur. *Herodian. lib. 4. cap. 5. pag. m. 187. Voiez le passage de Salluste cité dans la critique generale du Calvinisme de Maimbourg pag. 299. édit. 3.*

Digitized by Google

ce que la Cour les avoit soumis aux interpretations les plus severes de la loi, & ne leur avoit pas fait grace. Ceux qui n'écoutoient que leur passion étendoient leurs plaintes & leur vengeance sur les juges mêmes, & cela ne pouvoit point être juste à l'égard de celui qui (ΕΔΔ) presida au procés de Mr. de Mommorenci. Nonobstant les machinations interieures que le Cardinal eut à combatre, il ne laissa pas de travailler utilement aux affaires de dehors. Il aquit au Roi son maître la gloire d'avoir abaissé la maison d'Autriche, qui faisoit trembler tout le reste de l'Europe. Pour le porter à faire la guerre à l'Espagne, il lui leva les scrupules (F) de conscience qui l'en empêchoient; car comme Louïs XIII. haïssoit les Protestans, il ne pouvoit se resoudre à traverser la maison d'Autriche qui les avoit sur les bras. Le Cardinal le tira de ces vuës de religion, & l'engagea dans une ligue avec la Hollande. Ce fut l'an 1635. qu'elle fut concluë, & qu'on declara la guerre à l'Espagne. On n'avouë pas aux François que les sollicitations pressantes des Provinces-Unies aient surmonté la repugnance qu'ils y avoient. On pretend que ce furent eux qui en dernier (G) lieu temoignerent le plus de hâte. Quelques-uns disent que

(ΕΔΔ) *Ne pouvoit point être juste à l'égard de celui qui presida au procés de Mr. de Mommorenci.*] Ce fut Mr. de Chateauneuf Garde des sceaux. Il étoit en disgrace au tems de la mort de Louïs XIII. & l'on travailla fortement à son rapel peu après la mort de ce Prince, mais le Cardinal Mazarin s'y opposoit autant qu'il pouvoit, (a) *& s'y trouva merveilleusement aydé par Madame la Princesse, qui dans ce nouvel orgueil de la victoire de Rocroy, croyoit que tout luy estoit dû, & publioit hautement qu'il falloit que toute leur maison sortist de la Cour si la Reyne remettoit dans le Conseil celuy qui avoit presidé à la condamnation de Monsieur de Monmorency son frere.* Peut-on rien voir de plus injuste que la pretension de cette Princesse? Mr. de Chateauneuf meritoit-il d'être exposé au moindre ressentiment de la sœur, & des parens de Mr. de Mommorenci? pouvoit-il se dispenser de presider à ce procés? sa charge ne demandoit-elle pas qu'il reçût du Roi cette commission? & pouvoit-il être d'un autre avis que de celui de tous les Juges, qui malgré le desir ardent qu'ils avoient de sauver la vie à Mr. de Mommorenci, opinerent du bonnet pour l'arrêt de mort. Le Prince de Condé son beau-frere, Madame la Princesse de Condé sa sœur s'ils eussent été ses juges n'eussent pas pu opiner autrement que Mr. de Chateauneuf. Il est de la derniere évidence qu'un gouverneur de Province qui se souleve contre son Roi, & qui charge les troupes du Roi, & qui demeure prisonnier dans un tel combat merite la mort. Il étoit évidemment vrai que Mr. de Mommorenci se trouvoit dans un tel cas; les preuves en étoient aussi claires que le jour, & l'on avoit son propre aveu. Il ne restoit donc aucune ombre d'incertitude ni sur la question de droit, ni sur la question de fait; il ne pouvoit donc pas y avoir partage de sentimens; ce n'étoit donc pas de Mr. de Chateauneuf que Madame la Princesse se pouvoit plaindre, & neanmoins elle faisoit éclater son ressentiment contre lui, tout comme si ç'eût été une chose raisonnable: tant il est vrai que les grans se laissent si fort aveugler par leurs passions orgueilleuses, qu'ils font gloire de ce qui réellement est un desordre & une foiblesse pitoiable.

(a) *Memoires de Mr. de la Chastre p. m. 333.*

(F) *Les scrupules de conscience qui l'empêchoient* d'attaquer l'Espagne.] Mr. Silhon nous aprend cela. *Quelque juste*, dit-il (b), *que fût le sujet de cette rupture (c), on eût encore balancé de la faire sans les violentes poursuites des Hollandois, & les ardens offices de quelques amis qu'ils eurent auprés du Roi & du Cardinal de Richelieu. Le Roy y avoit de la repugnance par scrupule de religion, qui lui fut levé par une assemblée de Docteurs qu'on convoqua sur ce sujet.* On conoîtra mieux les dispositions de ce Prince dans ses alliances avec les Protestans, si l'on consulte le *Museum Italicum* de deux celebres Benedictins. „ (d) On leur montra dans la „ Bibliotheque du Cardinal François Barberin, une „ lettre du feu Roi Louïs XIII. Le Pape Urbain „ huitiéme s'estoit plaint à sa Majesté de son alliance „ avec les Suedois, dont les armes victorieuses ravageoient alors l'Allemagne. Le Roi repondit secretement au Pape de sa main, & offrit de se departir „ de l'alliance des Suedois, pourvu que le Roi Catholique cessast de donner sa protection à feu Monsieur, „ retiré alors à Brusselles, & qu'il vouluſt joindre ses „ forces à celles de France, pour les tourner toutes contre les Protestans d'Allemagne, & contre les „ Huguenots de France. Sa Saintetè communiqua la „ lettre du Roi à l'Ambassadeur d'Espagne qui en écrivit à Madrid, & n'en reçut point de reponse. Sans „ cette lettre originale, le public n'auroit point eu de „ connoissance de ce trait curieux de nôtre histoire. „ Ce passage est tiré du Journal de Mr. Cousin. Joignons y ce que l'on trouve dans l'un des Journaux de Mr. Gallois. On y aprendra que si Louïs XIII. avoit suivi son genie, il auroit laissé ruiner la Religion Protestante en Allemagne par l'Empereur, puis qu'avant le ministere du Cardinal de Richelieu, il rendit de très-grans services à la cause Catholique dans l'Empire. Voici les paroles de Mr. Gallois dans l'extrait qu'il donne de *l'Ambassade de Messieurs les Ducs d'Angoulesme, Comte de Bethune, & de Chateauneuf* envoiez par le Roi Louïs XIII. en Allemagne l'an 1620. „ (e) Le motif de cette Ambassade fut aussi glorieux „ à la France, que le succez en fut avantageux à la „ Maison d'Austriche. Ferdinand II. à son advenement à l'Empire, se vit dépouillé de la Couronne „ de Boheme par le Prince Palatin, & de celle de „ Hongrie par Bethlen Gabor. Il vit en même temps „ la haute Austriche revoltée, & la pluspart des Princes Protestans en armes contre luy. Le Roy pouvoit attendre en repos la ruine d'un Prince dont les „ desseins ne pouvoyent que luy estre suspects. Mais „ parce que la Religion Catholique eust pu souffrir „ quelque diminution en Allemagne par la perte de ce „ Prince, il aima mieux le soutenir dans sa cheute, „ que de souffrir que la Religion tombast avec luy. „ Il luy fit offrir un puissant secours; & cependant „ pour l'aider de ses conseils & de l'autorité de son „ nom, il envoya Mrs. d'Angoulesme, de Bethune „ & de Chasteauneuf Ambassadeurs en Allemagne. A „ leur arrivée ils firent le Traité d'Ulme, par lequel „ fut arrestée une surseance d'armes entre les Princes „ Catholiques & les Protestans; ce qui fut cause du „ gain de la bataille de Prague, & en suite du restablissement des affaires de l'Empereur. „ N'allez pas vous imaginer que ce langage soit un artifice du Journaliste, car les Protestans conviennent (f) que cette Ambassade servit de beaucoup à l'Empereur, & qu'elle fut prejudiciable aux Princes qui s'étoient liguez contre la maison d'Autriche.

(b) *Silhon, Eclaircissement de quelques difficultez touchant l'administration du Cardinal Mazarin, liv. 1. pag. 127. édit. de Holl.* in 12.

(c) *C'est-à-dire la declaration de guerre faite à l'Espagne l'an 1635.*

(d) *Journal des Savans, du 26. Janvier 1688. pag. 249. 250. édit. de Holl.*

(G) *Que ce furent* les François *qui en dernier lieu temoignerent le plus de hâte.*] Mr. Huber qui est mort depuis quelque tems (g), Professeur en Droit dans l'Academie de Frise, pretend (h) que la Cour de France bien resoluë à la guerre, cacha finement ce dessein tandis que le Duc d'Orleans étoit à Bruxelles. Elle se faisoit prier par la Hollande: ce jeu dura plus d'un an; mais après le retour du Duc, & la defaite des Suedois à Nortlingen, le Cardinal de Richelieu temoigna un empressement extrême pour se liguer avec la Hollande. *Neque tamen aliter se commisere, quam ubi prater* Suecos, *etiam* Belgas fœderatos *stabili & fidenti fœdere sibi conjunxissent, à quo multi in* Hollandia *imprimis, adhuc erant alieni. Mirum est, quanto studio & fervore* Richelius *extremo tempore*, cum prius se rogari passus esset, *in hoc fœdere fabricando versatus sit, quod tandem confectum die* VIII. Februar. MDCXXXV (i). Si l'on en veut croire les François, le Cardinal ne sortit de son irresolution que par la force des machines que les Hollandois firent jouër. Nous avons déjà ouï (k) là-dessus Mr. Silhon; mais il va nous dire bien d'autres choses. „ (l) Ce „ qui fit prendre party en cet estat d'incertitude, & „ tomber la balance dans les contrepois que faisoient „ diverses considerations dans l'ame du Roy & du Cardinal, fut la Tréve que les Hollandois se laisserent „ clairement entendre qu'ils feroient, si nous ne nous „ resolvions à la guerre. Les consequences de cette „ Treve (s'ils l'eussent faite) estoient sans doute fort à „ craindre pour nous, & pour nos autres Alliez, mais „ non pas au poinct qu'on se le representoit à la Cour, „ & que le Pere Joseph & Charnassé, qui poussoient „ fortement à cette roüe, le figurerent. . . . Les „ presens qui ne furent point espargnez de la part de „ Messieurs les Estats, durant cette poursuite & depuis, acheverent d'applanir toutes les difficultez qui „ s'y rencontrerent. Outre cela, comme la crainte „ des

(e) *Journal des Savans, du 7. Mars 1667. pag. m. 95.*

(f) *Voiez Wicquefort traité de l'Ambassadeur liv. 1. p. 448. & liv. 2. pag. 426.*

(g) *On écrit ceci le 7. de Decembre 1695.*

(h) Quanquam Gallis erat fixum animo, rebus *Hispanorum* labefactatis, spe certa magnorum progressuum, *in bellum adversus illos erumpere*, tam callide tamen hoc consilium dissimularunt, ut à *Fœderatis*, quos interim modicis fovebant subsidiis, per *integrum annum* sequentem se rogari & observari sustinuerint. Priusquam animum & arma detegerent, facto opus esse judicarunt, ut *Regis fratrem* cum matre *Bruxellis agentem*, sibi reconciliarent, eumque in Gallia complecterentur. *Ulric. Huber Hist. civilis tomo 3. pag. 180.*

(i) *Ulric. Huber ib. pag. 182.*

(k) *Dans la remarque F, lettre b.*

(l) *Silhon, ubi supra, pag. 127. 128.*

Digitized by Google

que le Cardinal precipita * trop cette affaire, & ils se fondent sur l'embarras où il se trouva dès la seconde campagne; mais ils ne songent pas que la plus sublime des intelligences humaines n'auroit jamais pu prevoir, que la premiere campagne se passeroit de la maniere qu'elle se passa. Elle avoit commencé par une victoire complete sur l'armée des Espagnols, & selon toutes les aparences elle devoit les deconcerter pour plusieurs années: cependant ce fut la plus pitoiable campagne que l'on (H) vit jamais. Il y a long tems que les François en ont imputé la faute au Prince (I) d'Orange, le Generalissime de toute l'armée, & qu'ils ont dit même que le Cardinal

* *Voiez les Memoires de Monsieur to. 1. pag. 74. & suiv. où l'on blâme fort le Cardinal.*

(a) *Baptiste Nani, histoire de la Republique de Venise, tome 4. liv. 10. p. 7. de l'édition de Hollande 1682. Je me sers de la traduction de Mr. de Tallemant.*

(b) *Il faloit dire* Avein.

(c) *Tillement.*

(d) *Le pillage, le meurtre, le violement des femmes & même des Religieuses, la profanation des choses saintes y furent horribles. De Pontis attribuë tout cela aux troupes de Hollande. Les Ecrivains Espagnols declamerent d'une grande force là-dessus, pour rendre odieux les François. Voiez le discours que Don Francisco de Quevedo adressa au Roi de France.*

† *Id. ibid.*

(e) *Nani ib. pag. 8.*

(f) *Idem pag. 10.*

(g) *Lisez de Pontis & Puysegur qui servoient dans l'armée Françoise, vous y verrez que les François furent emploiez au siege du Fort de Schenck.*

(h) *Silhon ubi supra pag. 133. 134.*

„ des inconveniens dont la Treve nous menaçoit, avoit „ esté le plus puissant motif qui nous avoit fait entendre „ à la guerre, l'esperance des fruits que nous en devions „ recueillir, ne fut pas un petit charme pour nous y „ engager. C'estoit à peu prés la moitié de tout ce „ que l'Espagne possede aux Pais-Bas, qui nous en de„ voit revenir par les conditions du Traité, & le par„ tage entre les Hollandois & nous en estoit fait sur le „ papier avec une telle bienseance, que chacun avoit „ pour soy ce qui l'accommodoit le mieux, en cette „ pretenduë despouille. Avec ces machines ils nous „ pousserent où ils voulurent; & l'ardeur que nous fi„ mes paroistre à suivre tous leurs mouvemens fut si „ grande, qu'au lieu qu'ils nous eussent donné de l'ar„ gent pour nous obliger à rompre, si nous leur eus„ sions tenu le marché haut, ils en obtindrent de nous „ en une quantité notable, & ne voulurent pas mes„ me le recevoir qu'en quarts d'escus de poids, afin „ de les pouvoir convertir avec plus de profit aux es„ peces de leur païs. Ce qui fut le meilleur pour eux „ fut, que nous consentimes que le Prince d'Orange „ auroit toute la direction de la guerre, & que nos „ Generaux luy seroient subalternes, & recevroient la „ loy de luy. „

(H) *Ce fut la plus pitoyable campagne que l'on vit jamais.*] Laissons parler un historien qui n'est ni François, ni Hollandois, ni Espagnol. *Comme les François*, dit-il (a), *marchoient vers Maestricht avec plus de trente mille hommes de guerre, & quarante canons, le Prince Thomas avec des troupes qui n'étoient pas extremement fortes, essaya de leur disputer le passage à Avesnes (b), où il fut battu, & perdit beaucoup de gens. En suite les victorieux s'étant avancez sans trouver d'opposition, se joignirent au Prince d'Orange, qui les attendoit avec vingt mille hommes de pied, six mille chevaux, & quatre-vingt pieces de canon. Cette armée paroissoit épouventable, tant par son nombre que par sa valeur, & déja le monde s'attendoit à des succez qui repondroient à la grandeur de ses forces.* Mais quels furent ses exploits? Elle força (c) une bicoque où il fut commis des barbaries (d) épouvantables: elle (e) *fit semblant d'aller à Bruxelles; mais le Prince d'Orange ayant retardé la marche, donna le tems aux Espagnols de s'en aprocher.* Elle mit le siege devant Louvain avec le succés que l'on va lire †: „ La hardiesse des attaquans „ ayant été d'abord un peu arrestée, l'armée Françoi„ se commença à se dissiper; car les Hollandois fai„ sant venir ponctuellement des lieux voisins des vi„ vres pour leurs troupes, n'en laissoient pas suffisam„ ment pour les François, qui bien que par leur har„ diesse & par leur force ils eussent pu surmonter tou„ tes sortes de perils, éprouvoient que la faim estoit „ un ennemi invincible. Une grande partie perissoit „ de misere; une plus grande partie desertoit, qui es„ toient tuez ensuite par les paysans; de sorte que les „ forces estant extremement affoiblies, & les vivres „ ayant manqué, les Generaux tomberent d'accord „ qu'il falloit lever le siege, & permettre à chacun de „ se sauver où il pourroit. Les Chefs & ceux qui res„ terent de l'armée de France, furent reduits à s'aller „ embarquer en Hollande, où le peuple se moquoit „ d'eux, voyant qu'il ne restoit plus d'une si grande „ armée qui aspiroit à de si importantes conquêtes, „ qu'un petit nombre de gens abbatus, dans le desor„ dre, & contraints de se refugier chez leurs Alliez. „ . . . . (f) L'armée Françoise ne fut pas sitost dissi„ pée, que la crainte qui troubloit auparavant les Pro„ vinces qui dependent de l'Espagne, vint troubler les „ Hollandois à leur tour, & les penetra jusques dans „ le cœur. Le Comte d'Embden surprit le Fort de „ Skin . . . . qui ouvre l'entrée dans le cœur de la „ Hollande. Le Prince d'Orange sans perdre tems al„ la y mettre le siege. „ Le Cavalier Nani fait ici une lourde faute: il supose d'un côté que les Espagnols ne prirent le Fort de Schenck qu'après la dissipation des troupes Françoises; & de l'autre que les François n'eurent point de part à la reprise de ce Fort. Ce sont tous (g) mensonges. Silhon en parle bien autrement. *C'est bien plus*, dit-il (h), aprés avoir raporté la mauvaise foi dont il accuse les Hollandois, *comme si la fortune nous eût voulu donner moyen de nous venger genereusement des Hollandois, & de leur rendre du bien pour le mal qu'ils nous avoient fait; elle permit que les Espagnols surprissent le fort de Schink dans le Betau; c'est-à-dire, qu'ils eussent l'entrée dans les propres entrailles de la Hollande. . . . (i) En ce dur & triste accessoire la France ne manqua point à ceux-cy; & sans se souvenir de ce qui s'estoit passé de leur part en nostre armée, elle envoya ordre au Mareschal de Brezé, qui estoit demeuré seul à la commander, de ne se separer point du Prince d'Orange, jusqu'à la reduction du fort de Schink, qui se fit plusieurs mois aprés son attaque.*

(i) *Ibid. pag. 134. 135.*

Mais voici des reflexions plus mysterieuses. J'ai lu dans un livre (k) imprimé l'an 1664. que les François se sont plaints que les Hollandois avoient laissé prendre le Fort de Schenck, afin d'avoir un pretexte de separer les armées, dont la jonction leur étoit suspecte. Voici les paroles de ce livre: (l) *Si l'on en vouloit croire les François, ils nous donneroient d'une autre tablature; car ils disent que cette perte fut faite du consentement des Etats, qui jaloux de voir les forces d'un si puissant Roy entrer trop proche de leurs limites, laisserent perdre exprés ledit Fort, pour avoir occasion de se separer d'avec l'armée de France, pour reprendre la clef de leur païs; & pour maintenir leur dire ils allegnent deux raisons: la premiere est que l'on n'y laissa point de garnison considerable, & que les deux vaisseaux de guerre s'en étoient retirez le jour de la prise; & pour la deuxiéme raison, ils disent que l'on fit perir leur armée de necessité; si bien que de quarante mille hommes, il n'en retourna pas plus que cinq mille en France, lesquelles paroles il ne faut pas prendre pour article de foy.*

(k) *Irenicle*, Apologie pour la Maison de Nassau, ou refutation des calomnies contenuës au livre intitulé, *De Stadhouderlijcke Regeeringe*, par P. L. J.

(l) *Pag. 295.*

(I) *En ont imputé la faute au Prince d'Orange.*] Je ne cite point les Auteurs qui ont écrit depuis l'an 1672. Un De Pontis (m) qui nous represente ce Prince tout-à-fait chagrin de la victoire d'Avein; un Abbé (n) Bizot qui accuse la Hollande d'avoir agi de mauvaise foi dans le siege de Louvain, & en quelques autres rencontres. Je citerai un Ouvrage imprimé l'an 1691. Voici ce que l'on y trouve: (o) Les Hollandois „ ne „ mirent pas long temps à nous faire ressentir les ef„ fets de cette jalousie. Le gain de la bataille d'A„ vein, dont le premier mouvement de nos armes „ fut suivy, contre l'attente de tout le monde, ne „ leur donna guere moins l'allarme, qu'aux Espagnols „ qui la perdirent; & de peur que cet avantage n'en„ tirât d'autres aprés luy, comme c'est la coustume, „ & que nos Generaux qui estoient le Mareschal de „ Chastillon & le Marechal de Brezé, ne poussassent „ plus avant la victoire, le Prince d'Orange leur en„ voya ordre de le venir joindre. Si neanmoins „ Chastillon, qui ne sçavoit qu'aller droit aux choses „ dont il se mesloit, en eût esté cru, on fût allé assie„ ger Namur, & faire là un bon establissement, non„ obstant les ordres du Prince d'Orange. Mais Brezé „ qui avoit la confidence du Cabinet, & le secret des „ affaires, s'y opposa, & fit resoudre son compagnon „ à obeïr à leur Generalissime, suivant l'intention de „ la Cour. Et ce fut là le premier germe de la di„ vision, qui vint depuis si fortement à s'esclorre en„ tre ces deux Generaux, qu'ils furent une fois à en„ mettre l'épée à la main l'un contre l'autre . . . . . „ (p) Le Prince d'Orange fit promener si long temps „ nostre armée sans rien faire, au siege de Tirlemont „ prés, & la laissa tellement denuée de subsistance, „ quoy qu'il se fût (q) obligé de luy en fournir, qu'el„ le se defit d'elle-mesme: ou plustost l'on peut dire „ que les Hollandois la defirent sans combattre, à fau„ te de la secourir, & qu'ils en eurent la depouille, „ qui estoit ample & riche, presque pour rien. Ou„ tre cela ce procedé du Prince d'Orange, & les lon„ gueurs & tournoyemens des marches de son ar„ mée & de la nostre, sans rien entreprendre, don„ nerent loisir aux Espagnols de revenir de la conster„ nation, où la bataille d'Avein les avoit jettez, & „ d'évoquer un puissant secours d'Allemagne, qui nous „ mit presque sur la deffensive. „

(m) *De Pontis, Memoires, tome 2. p. 76. 77.*

(n) *Hollande metallique. Voiez le Journal des Savans du 19. Janvier 1688. pag. 237. édit. de Holl.*

(o) *Silhon, ubi supra, pag. 131.*

(p) *Ibid. pag. 133.*

(q) *Mr. Huber nie cela: voiez la remarque L, lettre e.*

Copions ici ce que l'on trouve dans un Ouvrage que j'ai cité plusieurs fois. „ (r) L'on eut avis pres„ que en même temps de la defaite du Prince Tho„ mas à Aveins, qui causa une grande consternation à

(r) *Memoires de Mr. le Duc d'Orleans pag. 271. 272.*

Digitized by Google

dinal de Richelieu, avec tout son grand genie, s'étoit laissé tromper (K) par les Hollandois. Le celebre Cavalier Nani a trop deferé à ces pensées Françoises, comme un (L) Jurisconsulte Frison le lui a fait voir. Louis XIII. mourut le 14. de Mai 1643. après une longue maladie,

„ à tout le pays. L'Armée Françoise s'étant depuis „ avancée jusqu'aux portes de Bruxelles, il ne s'est jamais vû une telle epouvante parmi ces peuples. Le „ Cardinal Infant avoit deja fait transporter les plus „ précieux meubles du Palais à Anvers, & border le „ Canal de toute son Armée, resolu d'abandonner lui-„ même Bruxelles, si la faim & Picolomini qui arriva „ avec le secours d'Allemagne, n'eussent contraints „ nos gens de se retirer. On disoit aussi que le Prin-„ ce d'Orange n'étoit pas trop aise de les voir si avan-„ cé dans le pays. La Reine-Mere & Madame s'é-„ toient deja refugiées à Anvers, où leurs Officiers „ furent contraints de se tenir cachés assez long-temps „ pour éviter la fureur de ce Peuple qui avoit la Na-„ tion Françoise en horreur depuis le saccagement de „ Tirlemont. „ Un General qui auroit voulu, ou qui auroit sçu profiter de cette étrange consternation qui avoit saisi la Cour de Bruxelles, que n'eût-il pas fait? Un Consul Romain en pareil cas eût rendu bon compte d'une Province avant la fin de l'année.

(K) *Le Cardinal de Richelieu . . . . . s'étoit laissé tromper par les Hollandois.*] Ceux-ci „ (a) devoient „ attaquer avec 50. mille hommes de pied, & 10. „ mille chevaux les Provinces qui obeissoient à l'Es-„ pagne. . . . L'on avoit ainsi partagé les conques-„ tes: le Luxembourg, Namur, le Hainaut, l'Artois, „ & le Cambresis devoient estre pour la France, avec „ une partie de la Flandre en deçà de la ligne que l'on „ devoit tirer de Blachembergt entre Bruges & Dam, „ en y comprenant Ruremonde. Le reste devoit ap-„ partenir aux Estats de Hollande, qui promettoient „ de laisser l'exercice de la Religion Catholique en „ tous les lieux où elle se trouveroit. On convenoit „ aussi de ne faire ni paix ni tréve, que d'un commun „ consentement, & de n'entrer en aucun accommo-„ dement ni traité, que les Espagnols n'eussent esté „ entierement chassez des Pays-Bas. On devoit as-„ sieger les places alternativement, à sçavoir une de „ celles qui seroient destinées à la France, & ensuite „ une de celles qui seroient assignées à la Hollande, „ & laisser aux Generaux d'armée le choix d'attaquer „ celles qu'ils jugeroient à propos. On devoit outre „ cela mettre conjointement une armée navale en „ mer. La France devoit declarer la guerre à l'Em-„ pereur, & à tout autre Prince qui sur ce sujet en-„ treprendroit d'apporter quelques troubles aux Es-„ tats des Provinces Unies. „ Sur cela on fait ce dilemme; ou le Cardinal de Richelieu a été persuadé que les Hollandois observeroient ce traité, ou il n'en a pas été persuadé. S'il l'a été, qu'avoit-il fait de ses lumieres? Le plus petit sens commun ne dicte-t-il pas qu'il étoit incomparablement plus de l'interêt de la Hollande, que l'Espagne conservât une partie du Païs-Bas, que de soufrir qu'il fût entierement partagé entre la France & les Provinces Unies? Si le Cardinal de Richelieu ne croioit pas que la Hollande fût assez simple, pour consentir que l'Espagne perdit tout ce païs-là, il étoit bien simple lui-même de faire un traité qu'il savoit bien que la Hollande n'executeroit jamais, & que le bien public, la loi souveraine des Etats, ne lui permettroit jamais d'executer. J'avouë qu'il est dificile de tirer de ce labyrinthe le Cardinal, & de ne voir point qu'il fit un grand pas de clerc; à moins qu'on ne dise que le pitoiable etat où étoient les Suedois, & l'afront sanglant que la France avoit reçu par la detention de l'Archevêque de Treves, ne permettoient point à cette Couronne de laisser l'Espagne en repos, & l'engageoient à se liguer avec la Hollande à des conditions qu'on savoit bien qu'elle n'executeroit jamais entierement. Le mal present exigeoit qu'on se contentât de l'execution d'une partie, & qu'on laissât faire le tems. Voici les reflexions de Mr. Silhon:

(b) Les Hollandois „ par ce (c) moyen faisoient „ deux choses fort considerables pour eux. L'une de „ nous embarquer dans la mesme guerre qui les oc-„ cupoit, d'où il leur estoit apparemment infaillible, „ de ne sortir jamais que par une paix, qui les feroit „ reconnoistre pour Souverains, par ceux qui les trai-„ toient de sujets: ce qu'ils s'estoient proposez en trai-„ tant avec nous. L'autre, qu'encore que le partage „ concerté s'il venoit à s'accomplir, leur deust estre „ un principe immortel de jalousie, & qu'ils creussent „ que nous avoir pour voisins au lieu des Espagnols, „ n'estoit que changer de crainte, & peut-estre qu'em-„ pirer de condition, ils jugerent qu'il valoit mieux „ s'exposer à un mal certain, & contre lequel il y „ avoit plusieurs remedes, pour obtenir un bien pre-„ sent & d'une telle importance, que celuy de nous „ rendre compagnons de leur fortune; c'est-à-dire, „ de luy donner par cette societé une base plus seure „ & plus ferme qu'elle n'avoit. Qu'à la verité ils souf-„ friroient bien, que nous nous rendissions maistres „ des places de la mer, qui estoient si fatales à leur „ commerce entre les mains des Espagnols, & mes-„ me de quelques autres de leurs places qui estoient „ frontieres des nostres. Mais que de nous establir „ dans le cœur de la Flandre, & aux lieux qui leur es-„ toient proches, ce qui leur faisoit de la peine: ou „ que le cours de la guerre l'empescheroit de luy-„ mesme, ou qu'ils trouveroient moyen de le diver-„ tir, soit en cessant d'agir contre les Espagnols, & „ d'occuper, comme ils faisoient, une partie de leurs „ forces; ou prenant le tems de s'accorder avec eux, „ sous quelque pretexte plausible, que l'estat des cho-„ ses leur fourniroit. „

(L) *Un Jurisconsulte Frison le fait voir au* Cavalier Nani.] Ce Cavalier s'est imaginé que le Prince Frideric Henri laissa perir l'armée de France, pour se venger d'une injure qu'il avoit reçuë du Cardinal de Richelieu, & qu'il chercha l'occasion de faire voir à toute l'Europe, qu'il avoit plus de genie que ce Cardinal. *Il n'y a point de doute*, dit-il (d), *que de mesme que les Provinces-Unies avoient consenti à tous les partis qui pouvoient obliger les François à rompre ouvertement avec l'Espagne, elles ne craignissent rien tant, après avoir obtenu ce qu'elles souhaitoient, que de les avoir sous ombre d'amitié pour voisins. Aux interests generaux de la Hollande, vouloient se joindre les ressentimens particuliers du Prince d'Orange contre Richelieu; car celuy-cy, quoy qu'il fist profession d'estre ami de ce Prince, & luy témoignast de la confiance, avoit peu d'années auparavant, par quelques pratiques secrettes, tâché de se rendre maistre d'Orange, ville dont les ainez de la Maison de Nassau portent le nom, & qui est située vers le Dauphiné: mais comme ce dessein ne reüssit pas, le Cardinal cacha la chose tant autant qu'il put, & empescha qu'on n'en parlast. Frederic-Henry de son costé dissimula cette injure avec autant d'artifice qu'on en avoit apporté pour la supprimer, & attendit une occasion favorable pour s'en vanger. Enfin ce Prince trouva le moyen de pouvoir faire dire de luy, que si par la prise de plusieurs places d'importance il avoit aquis la reputation d'un grand courage, & d'une grande valeur, en surpassant Richelieu par son esprit, on ne luy pouvoit refuser dans le monde la loüange d'une grande Politique & d'une grande prudence. Richelieu neanmoins voyant qu'il avoit besoin de l'alliance des Hollandois, & de l'amitié de ce Prince dans la guerre qui avoit esté entrepriſe, mepriſa les moindres vengeances pour s'apliquer aux plus grandes.* Voions la reponse de Mr. Huber.

Il dit 1. que si les François manquerent de vivres, ce fut leur faute; que n'etablissoient-ils des magasins? Le traité ne (e) portoit pas que la Hollande leur fourniroit les provisions necessaires; que si les vivandiers aimoient mieux vendre leurs denrees aux Hollandois qu'aux François, c'étoit parce que ceux-ci n'avoient point d'argent, & n'observoient point de discipline (f). 2. Qu'il ne tenoit qu'aux Hollandois d'eloigner de leurs frontieres les Etats du Roi de France, en s'accordant avec l'Espagne, & que la haine (g) qu'ils avoient pour la nation Espagnole, ne leur donnoit pas le tems de reflêchir sur le mal que c'est d'être voisin de la France; & qu'après tout le Cavalier Nani juge de leurs mœurs selon les ruses mysterieuses d'Italie. *Non est dubium quin* Nanius *Belgarum ingenia moresque secundum* Italos *eorumque profundas artes aſtimet* (h). 3. Que le Prince d'Orange étant le Generalissime des deux armées, & aiant travaillé avec ardeur à la conclusion de cette ligue, il n'y a point d'aparence que pour se venger de quelques pratiques du Cardinal, il eût voulu se priver de la belle gloire d'une très-heureuse campagne, ni exposer la Republique au ressentiment d'un allié si necessaire & si redoutable. 4. Enfin que l'alliance aiant subsisté pendant douze ans, les François ne se sont pas plaints de la pretenduë perfidie. (i) *Arausionensis summo studio belli societatem procuraverat, Imperium in ipsum Gallorum exercitum suo conjunctum acceperat, ut omnis gloria in ipsum redundaret: hoc unice in eam gratiam, ut propter evanidas in arcem* Arausionensem *insidias à Richelio propoſitas, Regem potentiſſimum deformi proditione lethaliter offenderet? Remque publicam*

(a) *Nani, ubi supra, pag. 5.*

(b) *Silhon, ubi supra, pag. 130. 131.*

(c) *C'est-à-dire par le traité conclu avec la France.*

(d) *Nani, ubi supra pag. 2.*

(e) In fœdere non erat comprehensum, ut *Belga* in hostili solo *Gallis* de commeatu prospicerent; id ipsis incumbebat pro se, uti *Belga* pro suis id sategerunt. *Ulricus Huber Historia civilis tomo 3. pag. 188.*

(f) Si negotiatores *Belgis* quam *Gallis* vendere maluerint, ac inde *Gallorum* inopia sit orta, id horum rapinis & stipendiorum defectui imputandum. Si hac fiducia *Brabantiam* ingressi sunt, quod *Batavi* illos alerent, male rationem putaverunt. *Id. ibid.*

(g) Nihil est certius, quam odium *Hispanicæ gentis* plerisque *Belgis* tum nequedum permissæ, ut *quantum à Gallorum victima periculum immineret*, ad animum revocarent. *Id. ibid. pag. 189.*

(h) *Id. ib.*

(i) *Id. ib. pag. 189. 190.*

Digitized by Google

ladie, & si las de sa condition, qu'il ne cessoit de repeter ces paroles du saint homme Job, *Tædet animam meam vitæ meæ* *. Il avoit aimé la guerre, & s'étoit trouvé en personne à plusieurs belles expeditions. Il porta le surnom de *Juste*, titre qui selon la maxime des anciens † renferme toutes les vertus morales. Il n'avoit jamais aimé la lecture, depuis qu'on l'en eut degoûté, en lui faisant (M) lire un Ouvrage qui lui deplaisoit. On peut dire generalement parlant qu'il ne fut pas bien instruit (MΔ) aux lettres, & qu'il ne les aima point, & cela n'empêcha pas qu'il ne fît paroître beaucoup de (MΔΔ) delicatesse d'esprit en plusieurs rencontres.

Je

* *Mon ame est ennuïée de ma vie.* Chap. x. v. 1.

† Ἐν δικαιοσύνῃ συνῃρῆσθαι πᾶσ' ἀρετήν ἐστιν. In justitia autem comprehensim omnis virtus inest. *Theognis* v. 147.

blicam tunc ejus amicitia indigam daret præcipitem. & Societatem tanta Principis ipsius cura studioque contractam incontinenti abrumperet? Quid enim aliud ab immani proditione perfidiâque poterat expectari? Cum tamen eadem Societas per duodecim annos continuata sit, nec quicquam ejusmodi tunc temporis vel unquam postea Galli de fœderatis Belgis, etiam cùm irati essent, conquesti fuerint.

Je ne croi pas qu'on puisse opposer à ces raisons de Mr. Huber, ce que Mr. du Maurier raporte du chagrin que le Prince Frideric Henri se plut à faire au Cardinal de Richelieu, pour se venger de l'entreprise que ce Cardinal avoit formée sur la Principauté d'Orange. Cet Auteur (a) assûre que le Prince „*cacha son ressentiment dans son cœur, & attendit une occasion favorable de s'en ressentir, qui ne tarda gueres à se presenter: car . . . . .* (b) l'armée de France aiant defait *à platte-couture les forces d'Espagne à Avein*, se joignit *au Prince d'Orange, apres avoir saccagé une partie du Brabant; Mais le Prince qui avoit toujours sur le cœur l'affaire d'Orange, & qui n'aimoit pas mieux le voisinage des François, que celuy des Espagnols: manque de vivres & de subsistance fit ruiner notre Armée victorieuse, qui s'étant retirée en Hollande aprés la levée du Siege de Louvain, sous prétexte de l'approche de Picolomini avec une Armée d'Allemagne, y périt la plus-part de faim, de misere & de maladie: n'en étant pas retourné la sixiéme partie dans le Royaume. Le Prince d'Orange regardoit le Cardinal de Richelieu comme un Ennemi reconcilié, qui ne le recherchoit que parce qu'il avoit necessairement affaire de luy; Et pour cela, sous main, il luy faisoit tous les déplaisirs & toutes les mortifications dont il étoit capable, donnant retraite favorable à tous ceux qui étoient disgraciez en France, & les honorant des plus beaux Emplois, & de sa confiance même, comme il le fit bien paroître entr'autres à Mrs. de Hauterive & de Beringhen, qu'il considerois autant pour faire dépit au Cardinal, que parce qu'ils le meritoient: & le Cardinal de Richelieu, tout puissant qu'il étoit, se voyoit forcé d'avaller ces Pillules, ayant necessairement besoin de la diversion de Hollande, pour le bien de ses affaires. . . . .* (c) *Ainsi il continua de rechercher l'amitié de Mr. le Prince d'Orange: & il fut arrêté que d'oresnavant chacun attaqueroit l'Ennemi commun de son côté. Du depuis il entretint une fidelle & parfaite correspondance avec le Prince: & le Prince qui s'étoit assez vengé, & tiroit un grand avantage de l'Alliance avec la France, exécuta depuis les Traittez de bonne foy.* On voit manifestement que ce n'est là qu'une copie des medisances du Cavalier Nani; & comme d'ailleurs les memoires de Du Maurier sont posterieurs à l'an 1672. ils ne sont point propres à servir de preuve. Ce seroit en tout cas un fait d'où l'on pourroit recueillir qu'un Roi s'expose à de grans malheurs, lors qu'il se sert d'un premier Ministre qui est haï personnellement dans le païs de ses alliez. Louïs XIII. en auroit fait une triste experience: ils auroient sacrifié ses armées à la passion de se venger de son Cardinal. Ce sacrifice eût été une voie bien ingenieuse de vengeance; car rien n'est plus propre à renverser un premier Ministre, que les mauvais succés de la guerre. Mais ne croions pas tout ce système de l'historien de Venise, & de Mr. du Maurier.

(a) *Du Maurier, Memoir. pour l'hist. de Hollande p.* 321.

(b) *Id. ib. pag.* 322.

(c) *Id. ib. pag.* 324.

(M) *En lui faisant lire un Ouvrage qui lui deplaisoit.*] „ Le Roi Louïs XIII. pour n'avoir pas été „ conduit selon ses inclinations, ni par le chemin que „ son esprit vouloit prendre, se lassa tellement dans la „ lecture utile mais desagreable des Antiquitez de Fau„ chet, qu'il eut une aversion si generale pour toutes „ sortes de livres, & si longue, qu'elle n'a pu être bor„ née que par la fin de sa vie.„ L'Auteur (d) dont j'emprunte ces paroles cite *Gomberville dans la doctrine des mœurs*, & met ce fait sous le 24. de Mars. Je ne sçai pas pourquoi il choisit ce jour. Voiez le *Menagiana*, vous y trouverez ceci: (e) *M. de Gomberville de l'Academie Françoise étoit fils d'un Buvetier de la Chambre des Comptes. Il a écrit dans son livre* de la Doctrine des mœurs, *que ce qui detourna le Roi Louis XIII. de l'étude, fut qu'on lui donna à lire* l'Histoire de France par Fauchet. *Le mauvais langage de cet Auteur lui donna ce degoust, quoi que d'ailleurs il y ait de bonnes choses.*

(d) *Le Pere David l'Enfant, Dominicain, hist. generale de tous les siecles de la nouvelle loi, mois de Mars pag.* 160.

(e) *Menagiana, pag.* 219. *de la* 2. *édition de Holl.*

(MΔ) *Qu'il ne fut pas bien instruit aux lettres, & qu'il ne les aima point.*] Mr. le Vassor qui a donné au public le premier volume de l'histoire de Louïs XIII. remarque (f) avec beaucoup d'étonnement, qu'il n'a trouvé que *peu de choses de l'éducation* de ce Roi. Il dit que le (g) gouverneur qu'Henri IV. lui donna, n'avoit pas *les qualitez que cet emploi important demande*, & que (h) *la peinture qu'un Auteur* (i) *vient de nous faire des amours extravagans & romanesques, de la vie & de la mort tout à-fait Epicurienne* de Vauquelin *des Iveteaux premier Précepteur* de Louïs XIII. *est une preuve certaine qu'Henri IV.* qui *l'avoit choisi de son propre mouvement*, n'étoit *pas bon connoisseur en gens de merite.* Il ajoûte qu'un an après la mort d'Henri IV. Vauquelin perdit cet emploi *par la jalousie de certaines gens*, & que *Nicolas le Fevre luy succeda, homme distingué par sa science & par sa pieté*, qui *mourut un an aprés*, & que *Fleurance Rivaut, habile Mathématicien, dit-on, monta de la Charge de Sous-Précepteur à celle de Précepteur en chef. Un jeune homme*, continuë-t-il, *qui passe par tant de mains diferentes, ne devient pas ordinairement fort habile.*

Il est certain que Nicolas Vauquelin Sieur des Yveteaux avoit de l'esprit & du savoir. Il étoit fils (k) de Mr. de la Fresnaïe, *Président au Bailliage & Siege Presidial de Caen en l'année 1605. dont il se voit un grand recueil de Vers, imprimé à Caen.* Nicolas le Fevre étoit de Paris, & avoit beaucoup de merite, un savoir exact, profond, étendu, une grande probité, une modestie incomparable. Son article est bon dans le Dictionaire de Moreri. Voiez aussi les éloges (l) que Casaubon lui a donnez. Il avoit été choisi par Henri IV. pour (m) instruire le Prince de Condé, mais non pas pour precepteur du Dauphin, comme l'assûre le Grain (n). Ce fut sous la regence de Marie de Medicis (o) qu'il fut élevé à cette charge. Il mourut le 3. de Novembre 1612. âgé de 68. ans & quelques mois. Mais supposons tant qu'on voudra que lui & des Yveteaux avoient un très-grand merite, & que la qualité de bon precepteur, qualité plus rare que celle de precepteur n'est commune, se trouvoit unie dans leur esprit avec celle de savant, nous n'en pourrons point conclure que Louïs XIII. ait été bien élevé; car ils ne furent que très-peu de tems les directeurs de ses études. Il faudroit savoir comment s'aquiterent de leur charge ceux qui vinrent après le Fevre. On ne sauroit guere se prevenir en leur faveur, quand on songe qu'ils s'obstinerent à lui faire lire les Ouvrages de Fauchet qui lui deplaisoient. Ce n'étoit pas le moien de former son goût: c'étoit le chemin de le rebuter. On dit neanmoins qu'il devint assez delicat sur le chapitre de l'eloquence, & que les harangueurs de ce tems-là lui deplaisoient infiniment, quoi que ses éloges fussent la matiere de leurs discours. Voici mon temoin: „ (p) Louër tousiours, admirer tousiours, & „ employer à cela des periodes d'une lieuë de long, & „ des exclamations qui vont jusqu'au Ciel, cela fait „ dépit à ceux mesme que l'on loue & que l'on admi„ re. Les Victorieux s'en sont plains au milieu de „ leurs Triomphes. Et je sçay de bonne part que le „ feu Roy se regardant un jour au miroir, estonné du „ grand nombre de ses cheveux gris, en accusa les „ Complimenteurs de son Royaume, & leurs longues „ Periodes. Il dit à celuy de qui je le sçay, ces pa„ roles remarquables. *J'ay opinion que ce sont les Ha„ rangues qu'on m'a faites depuis mon avénement à la „ Couronne, & particulierement celles de Monsieur le* *** „ *qui m'ont blanchi la teste de si bonne heure.*„

(f) *Le Vassor hist. de Louïs XIII. to.* 1. *p.* 667.

(g) *Gilles de Souvré.*

(h) *Le Vassor ibid. pag.* 668.

(i) *Vigneul Marville dans ses Mélanges d'histoire & de literature. Voiez aussi le* 1. *tome du Chevraeana pag.* 292. *& suiv. édit. de Holl.*

(k) *L'Abbé de Marolles au denombrement des Auteurs qui lui ont donné des livres.*

(l) *Casaub. exercit.* 16. *in Baron. cap.* 80. *p.m.* 551.

(m) *Continuat. Thuani pag.* 318.

(n) *Le Grain, decade de Louïs XIII. pag.* 2.

(o) *Contin. Thuani ibid.*

(p) *Balzac avant propos du Socrate Chrestien fol.* e iiij.

(MΔΔ) *Beaucoup de delicatesse d'esprit en plusieurs rencontres.*] Si ce que Balzac vient de nous aprendre ne paroît pas un bon commentaire de ce texte-ci, que dira-t-on après avoir lu ces paroles du Chevalier de Meré? „ (q) Comment se peut-il donc faire que „ cette Cour soit si differente de ce qu'elle étoit au„ trefois? Henri le Grand qui jugeoit bien de tout, „ quoi qu'il n'eut guere étudié que le métier de la „ guerre, & le feu Roi ce me semble n'y ont pas peu „ contribué. Ce Prince que nous avons veu, avoit „ l'esprit delicat, & disoit d'excellentes choses. Peut-on „ rien dire de plus agreable que ce mot: Mettez vô„ tre chapeau Brion, mon frere le veut bien, & tant „ d'autres

(q) *Chevalier de Meré traité de l'esprit pag.* 23. *édit. de Holl.*

Digitized by Google

Je copierai le caractere qu'on lui (N) donne dans l'hiſtoire de l'édit de Nantes. La même raiſon qui m'empêche dans pluſieurs autres articles de raporter un detail d'actions ſelon la ſuite du tems, m'en a detourné ici, c'eſt que je ne veux pas repeter ce qu'on trouve dans Mr. Moreri. Je ſuis ſurpris qu'il ait oublié l'acte ſolennel *, par lequel Louïs XIII. mit ſa perſonne & ſon Roiaume ſous la protection de la Ste. Vierge. Mr. Godeau exerça ſa muſe ſur ce ſujet avec peu de jugement. Un ſavant (O) critique le pouſſa d'une grande force. J'ai oublié de dire que l'au-

* *Voiez la remarque O.*

„ d'autres que je pourrois rapporter. Comme il ai„ moit la bonne raillerie, il rebutoit fort celle qui pre„ noit le contre pie, & le C. D. R. penſa être diſgra„ cié pour en avoir écrit une au M. D. E. encore qu'el„ le n'eut rien de coupable que d'être fort mauvaiſe.„ Une infinité de lecteurs entendront mieux ce qui concerne le *mettez vôtre chapeau Brion* &c. ſi je leur raconte la choſe un peu amplement, & telle que Mr. Bourſault l'a decrite. (a) *Feu Monſieur le Duc d'Orleans, Gaſton de France etoit ſi jaloux des droits attachez à ſa Qualité, que ſur cet Article il ne faiſoit grace à perſonne. Pour avoir le plaiſir de voir les Princes du Sang chapeau bas en ſa preſence, quand il trouvoit une occaſion de leur parler, il les tenoit le plus long-tems qu'il pouvoit, & jamais ne ſe découvroit un ſeul moment, tant il avoit peur d'oublier ce qu'il étoit. Louïs XIII. allant un jour de Paris à S. Germain par une chaleur exceſſive, & Monſieur accompagnant Sa Majeſté, les Seigneurs qui étoient nu-teſte aux portiéres du Caroſſe avoient toutes les peines du monde de réſiſter à la violence du Soleil. Le Roy qui s'apperceut de ce qu'ils ſouffroient, eut la bonté de leur dire:* Couvrez-vous, Meſſieurs, couvrez vous; mon Frére le veut bien.

(a) *Bourſault letres nouvelles pag. 381. édit. de Holl.*

(N) *Le caractere qu'on lui donne dans l'hiſtoire de l'édit de Nantes.*] (b) Il étoit . . . „ jaloux de ſa puiſ„ ſance juſqu'à l'excés, quoy qu'il ne ſût ni la connoî„ tre, ni en jouïr. Jamais dans tout le cours de ſa „ vie il ne put ni l'exercer par luy-même, ni la ſouf„ frir dans les mains d'un autre. Il luy étoit égale„ ment impoſſible de n'élever pas ſes Favoris à une „ extrême puiſſance, & de les ſupporter dans cette „ grandeur que luy-même leur avoit donnée. A force „ de les enrichir, il les mettoit en état de luy deplai„ re. L'excés de ſa complaiſance pour eux étoit com„ me le premier degré de ſa haine: & je ne ſay ſi on „ trouveroit dans ſon hiſtoire l'exemple d'un Favori, „ dont il ait plaint la mort ou la decadence. Mais ſes „ ſentimens demeuroient cachez dans ſon cœur: & „ parce qu'il les communiquoit à peu de perſonnes, „ ceux qui veulent qu'il y ait toûjours du myſtere dans „ la conduite des Princes l'accuſoient d'une noire & „ profonde diſſimulation. A dire le vray au fond, la „ raiſon de ſon ſilence étoit qu'il ne ſe fioit ni à luy„ même, ni à perſonne; & qu'il avoit beaucoup de ti„ midité & de foibleſſe. Preſque tous ceux qui ont „ parlé de luy reconnoiſſent qu'il avoit du courage, „ que dans le danger il ne perdoit pas le jugement; „ qu'il aimoit & entendoit la guerre; qu'il poſſedoit „ pluſieurs belles connoiſſances: mais qu'il n'avoit pas „ la force de regner.„ Ce portrait ſemble aſſez bien tiré d'après nature.

(b) *Hiſtoire de l'édit de Nantes, tome 2. livre 5. pag. 220.*

(O) *Un ſavant critique pouſſa* Mr. Godeau.] La declaration du Roi touchant cet acte de devotion pour la ſainte Vierge eſt datée du 10. de Fevrier 1638. Vous la trouverez toute entiere dans le Mercure François (c); je me contente d'en detacher cette partie: „ A CES CAUSES nous avons declaré & declarons, „ que prenant la tres-ſainte & tres-glorieuſe Vierge, „ pour Protectrice ſpeciale de noſtre Royaume, Nous „ luy conſacrons particulierement noſtre Perſonne, „ noſtre Eſtat, noſtre Couronne, & nos Sujects, la „ ſupliant de nous vouloir inſpirer une ſainte conduite, & defendre avec tant de ſoin ce Royaume con„ tre l'effort de tous ſes ennemis; que ſoit qu'il ſouf„ fre le fleau de la guerre, ou jouïſſe de la douceur „ de la paix, que nous demandons à Dieu de tout noſ„ tre cœur, il ne ſorte point des voyes de la grace qui „ conduiſent à celles de la gloire. Et afin que la poſ„ terité ne puiſſe manquer à ſuivre nos volontez en „ ce ſujet, pour monument & marque immortelle „ de la conſecration preſente que nous faiſons, nous „ ferons conſtruire de nouveau le grand Autel de l'E„ gliſe Cathedrale de Paris, avec une Image de la Vier„ ge, qui tienne entre ſes bras celle de ſon precieux „ Fils, deſcendu de la Croix; nous ſerons repreſentez „ aux pieds, & du Fils, & de la Mere, comme leur „ offrant noſtre Couronne & noſtre Sceptre. Nous „ admoneſtons le Sieur Archeveſque de Paris, & neant„ moins luy enjoignons, que tous les ans, le jour & „ feſte de l'Aſſomption il faſſe faire commemoration „ de noſtre preſente Declaration à la grande Meſſe, „ qui ſe dira en ſon Egliſe Cathedrale, & qu'apres les „ Veſpres dudit jour, il ſoit fait une Proceſſion en la„ dite Egliſe, à laquelle aſſiſteront toutes les Compa„ gnies Souveraines, & le Corps de Ville, avec pa„ reille ceremonie que celle qui s'obſerve aux Proceſ„ ſions generales plus ſolennelles. Ce que nous voulons „ auſſi eſtre fait en toutes les Egliſes, tant parochia„ les, que celles des Monaſteres de ladite Ville & „ Fauxbourgs; & en toutes les villes, bourgs & villa„ ges dudit Dioceſe de Paris. Exhortons pareillement „ tous les Archeveſques & Eveſques de noſtre Royau„ me, & neantmoins leur enjoignons de faire celebrer „ la meſme ſolennité en leurs Egliſes Epiſcopales, & „ autres Egliſes de leurs Dioceſes. „

(c) *Tome 22. p. 284. & ſuiv. Voiez l'hiſtoire de l'édit de Nantes, tome 2. pag. 578.*

Mr. Godeau fit une hymne ſur ce ſujet, dans laquelle le Roi s'adreſſant à la ſainte Vierge, lui etale le merite extraordinaire du Cardinal de Richelieu, & le reconoît non ſeulement pour ſon collegue, mais auſſi pour un collegue qui veilloit afin de laiſſer dormir ſon aſſocié. Le Jeſuite (d) qui critiqua Mr. Godeau ſortit des termes de la modeſtie, & s'emporta; mais au fond il avoit raiſon de cenſurer cette conduite. Je raporterai un peu au long ſa cenſure, & n'aurai pas peur d'en être blâmé, comme à l'égard de pluſieurs autres citations empruntées de certains livres qui ne ſont rien moins que rares, car le livre de ce Jeſuite n'eſt guere conu, & ne ſe trouve preſque plus. Citons en donc hardiment un bon morceau, qui nous aprendra que Louïs XIII. n'aimoit point qu'on loüât à ſes depens le premier Miniſtre. Il ſentoit ſa dependance, mais il étoit fâché qu'on s'en aperçût; & il eſt même certain que le Cardinal menageoit adroitement dans ſes paroles, & dans ſa conduite exterieure la delicateſſe de ſon maître. Ainſi Mr. Godeau ſe ſervoit de flateries qui n'étoient ni conformes au *decorum*, ni à la prudence. (e) *Cùm Ludovicum XIII. offerentem ſe ac regnum Mariæ Virgini, induceret, huic de iſto ſermonem affinxit, qui totus abhorreat à regis ſenſu & conſuetudine. Cardinalis prudentia, ac voluntate, rei natura. Quid attinuit à rege, ſanctis ac religioſis ſuis ad Dei matrem precibus, cujuſquam mortalis laudes admiſceri? quid neceſſe fuit, minutè atque enucleatè exaggerari? quid convenit tam multis in tam exiguo carmine? . . . . Verùm remitto peſſimi poëtæ errata, atque condono. Quis hoc, Antoni, tibi ignoſcat, vel civis bonus, vel vir non excors, quòd regi ſocium & conſortem regni invidioſiſſimè addidiſti?*

(d) *François Vavaſſeur de la Compagnie de Jeſus ſous le nom de* Candidus Heſychius.

(e) *Anton. Govellius, Epiſcopus Graſſenſis, utriam Poëta, pag. 82. & ſeq.*

Tandis (1) qu'un ſi ſage Miniſtre
Avec moy tiendra le timon.

(1) *p. 136.*

Quid ais, perduellis? Tenir le timon avec le Roy. *tenere clavum & principatum cum rege pariter? neque eſt enim iſtuc proregem agere, ſed unà cum rege regem eſſe. Quod ſi de filio regis unico, hærede proximo & vero, patre vivo, dicas, crimen imminutæ majeſtatis incurras: cùm de alieno, de cive, de miniſtro, de eo, qui hoc ſine ſcelere cogitare non auſit, dixeris; omni culpa, reprehenſione, pœna liber ſis? Neſcis quàm retinens Ludovicus auctoritatis? quàm nihil huius perferens, unde peti vel tantulum majeſtas videretur? quàm gnarus iſtorum cardinalis, neque quidquam tam verens, quàm ne quis iſtiuſmodi parum conſideratus ſermo & improbus ac ſeditioſus ad aures regis accederet, aut in vulgus ſerperet? ut mirum ſit, ni apud utrumque, ſi modo legere ſcriptiunculam iſtam tuam curavit, graviter offenderis. Præſertim cùm nihil excuſare poſſes, neque hoc tibi imprudenti excidiſſe, neque ullis verſus anguſtiis, ac neceſſitate coactum feciſſe; cui tam facile fuerit tam apertum nefas advertere, & invidiam verbis atque aſperitatem vel tollere omnino, vel ſic mitigare:* Tandis qu'un ſi ſage Miniſtre Deſſous moy tiendra le timon. . . . . *Quod ſequitur, ſatis ridiculum, eumdem Cardinalem unum opponi inſeris ac dæmonibus cunctis;* (2) Les enfers n'ont point de demon, dont je craigne rien de ſiniſtre. *Et hoc arrogans ac propè impium.* (3) C'eſt par luy que tout m'eſt poſſible. *Nempe ſi Cardinalis aſſuiſſet, non eſſet rex mortuus. Vitandum ſanè fuit, ut ne id uſurpares, in quo aperta aſſentatio minimum eſt, quod reprehendatur, illum ipſum regem futurum fuiſſe, niſi regi adjutor & comes adjunctus eſſet.* (4) Et vous en euſſiez fait un Roy, &c. *Non poſſum verò tibi, Godelle, non ſuccenſere, quòd in tam effuſis adminiſtri regii laudibus, regem deprimis, & nobis exhibes ſomniculoſum, ac nihil agentem, qui hoc etiam confiteatur de ſe:*

(2) *p. 136.*

(3) *p. 137.*

(4) *ibid.*

Je (5) gouſte en repos le ſommeil, &c.

(5) *ibid.*

Digitized by Google

l'autorité roiale se fit sentir sous le regne de Louis XIII. plus (P) fortement, qu'elle n'avoit jamais fait en France, & je ne croi pas que le Parlement de Paris ait jamais soufert une mortification (PΔ) aussi honteuse que celle qu'on lui fit subir l'an 1631. Il est vrai qu'il semble que cette

Quem porrò regem? vigilantissimum, laboriosissimum, patientia injuriarum cali ac terra insignem, qui multiplici & diversa in ultimas regni oras expeditione, valetudinem & corpus amisit, neque vitam longius, quam in quartum (a) & quadragesimum annum produxit.

(a) *Le Pere Vavasseur se trompe: Louis XIII. ne vécut que 41. ans & près de 8. mois.*

(P) *L'autorité roiale se fit sentir . . . . plus fortement.*] Chose remarquable! sous un Prince qui ne jouissoit pas lui même de l'autorité, ni d'une pleine liberté, la puissance roiale s'est plus fortement etablie qu'elle n'avoit fait sous les Monarques les moins dependans de leurs Ministres, & les plus habiles dans l'art de regner. C'est proprement sous Louis XIII. que les Rois de France ont été mis hors de Page, & non pas sous le regne de Louis XI. C'est au Cardinal de Richelieu qu'on doit imputer cela: c'est lui qui commença l'œuvre de la puissance arbitraire, & qui l'amena bien près de la perfection; mais non pas aussi près que l'on s'en plaignoit alors: la suite a montré qu'il manquoit beaucoup de choses à cet ouvrage; on les y a jointes depuis, ou on les y joint encore. Les peuples & les Magistrats sentirent cette nouveauté, & en murmurerent (b). Ce fut le sujet de mille conversations. Costar raisonna une fois contre un politique qui lui soutenoit, „ qu'il n'y a point de Prin„ ces plus dangereux que ceux qu'un poëte Latin (c) „ apelle *nimium reges: des Souverains qui sont trop sou„ verains, & des Rois qui sont trop Rois.* „ Ceux qui voudront voir les raisons de Mr. Costar n'ont qu'à lire la derniere lettre de ses entretiens. *Sous les regnes foibles*, dit-il (d), *les guerres estrangeres & domestiques sont inévitables. Si un Roy n'est bien absolu chez soy, il est impossible qu'il soit redouté chez ses voisins, & le mepris que les ennemis feront de ses forces, excitera necessairement leur ambition, & leur avarice. . . . Pourveu qu'on laisse faire Monsieur le Cardinal, pourveu que Dieu ne se contente pas de l'avoir monstre aux hommes, & qu'il nous laisse jouir longues années du beau present qu'il nous a fait en le donnant à la terre; tous ces petits tiercelets de Rois, qui partageoient en quelque sorte le Royaume, † verront leur tyrannie detruite; & s'ils sont encore considerables, ce ne sera plus par la puissance de mal faire, mais seulement par le merite de leur personne, & l'utilité de leurs services. . . . Il y a long-temps qu'on a comparé le peuple à la mer, ‡ qui est naturellement tranquille & qui jouit d'une bonace continuelle, si elle n'est troublée par la violence des vens. Mais nostre sage Pilote a trouvé l'invention de les lier, de les enfermer, & de s'en rendre le maistre: De façon qu'en l'estat où il nous a mis, s'il se pouvoit élever encore quelque trouble ou quelque sedition, manquant de chefs pour la conduire & la soustenir, les remedes en seroient aussi aisez que les causes en seroient legeres: Car cette multitude dont nous parlons, est un monstre qui a son cœur dans la teste, aussi-bien que son esprit: Et Tacite a dit de la populace*, que n'ayant point de conducteur, *elle est toute tremblante, toute effrayée & toute estourdie:* Vulgus sine rectore, pavidum, socors. Voilà comment il faisoit l'apologie des arrêts de banniſſement & de mort, à quoi il avoit falu recourir pour dissiper les factions. *Dans les maladies intestines*, ajoûta-t-il (e), *dont la France étoit travaillée, il a falu pour la sauver lui resserer les saignées.*

(b) *Voiez les Memoires de Marolles pag. 143.*

(c) *Manilius.*

(d) *Costar, Entretiens avec Voiture, pag. 563.*

† *Conser que infra pag. 1452. col. 1.*

‡ *Voiez ci-dessus pag. 1104. lettre f.*

(PΔ) *Que le Parlement de Paris ait jamais soufert une mortification aussi honteuse* qu'en 1631.] Le Roi aiant été averti des preparatifs de guerre qui se faisoient en faveur du Duc d'Orleans (f) presque par tout le Roiaume, & que la Bourgogne devoit être le principal siege de la rebellion, y accourut promptement. Cette diligence obligea le Duc à se retirer (g) sur les terres des Espagnols avec ses fauteurs. Ceux-ci furent declarez criminels de leze-Majesté. La declaration (h) aiant été verifiée au Parlement de Bourgogne, fut envoiée au Parlement de Paris, où les opinions (i) *se diviserent tellement qu'il y eut un Arrest de partage au lieu d'un Arrest de verification.* „(k) D'où „ vint que le Roy estant de retour à Paris, fut obligé „ pour ne laisser un tel desordre sans correction, de „ mander le Parlement au Louvre, avec ordre d'y ve„ nir à pied comme coupable, & en estat de recevoir „ la reprimande qu'il meritoit, pour faire entendre „ qu'il ne luy appartient pas de deliberer sur les affai„ res d'Estat, qu'il ne luy envoyoit les Declarations „ qu'il faisoit sur cette matiere, que pour les publier, „ enregistrer, & faire observer par ses peuples, & „ qu'il devoit apporter d'autant moins de difficulté à „ publier celle dont il est question, qu'il y a bien de la „ difference entre une commission, qui est delivrée „ pour faire le procés à quelqu'un, & le juger, & une „ Declaration, qui est publiée par sa Majesté pour fai„ re connoistre à ses subjets ceux dont il se plaint, les „ raisons qu'il en a & pour lesquelles ils sont coupables „ du crime de leze Majesté, veu que dans une Decla„ ration sa Majesté leur laisse un certain temps, pen„ dant lequel ils peuvent obtenir grace de sa clemen„ ce, s'ils y ont recours, & que mesme apres cela on „ ne laisse pas d'observer toutes les formalitez neces„ saires aux procés criminels avant que les condam„ ner. Cela fut fait dans le Louvre, le Roy seant en „ son Conseil, & le Parlement en corps estant à ge„ noux, en sa presence, & mesme apres que le Gar„ de des Sceaux luy eust fait entendre de la part de sa „ Majesté, qu'il n'avoit pas l'authorité de juger des „ Declarations d'Estat qu'il luy envoyoit, elle deschira „ de sa main l'Arrest de partage, qui avoit este escrit „ dans les registres du Greffe, & commanda d'y met„ tre en sa place celuy de son Conseil, par lequel il „ le cassoit; avec defenses de mettre en deliberation à „ l'advenir semblables Declarations; Et en fin, pour „ expier la faute de ce Corps sur quelques particuliers, „ par ordre de sa Majesté les Presidens Gayan & Baril„ lon, & le sieur Leine Conseiller receurent comman„ dement de s'esloigner pour quelque temps de Paris, „ & furent suspendus de l'exercice de leurs Charges, „ pour avoir parlé avec trop peu de respect, de ses „ actions, & de la conduite de l'Estat.„

(e) *Costar ubi supra pag. 565.*

(f) *Voiez le Ministere du Cardinal de Richelieu tom. 1. pag. 207.*

(g) *A Bezançon.*

(h) *Ibid. pag. 215.*

(i) *Auberi, histoire du Cardinal de Richelieu liv. 4. chap. 17. p. m. 303. 304.*

(k) *Ministere du Cardinal de Richelieu ubi supra pag. 218. 219.*

Il y a dans les pais etrangers une infinité de gens, qui s'imaginent que c'est par un changement tout-à-fait moderne, que les Parlemens de France ont été exclus du partage de la souveraineté. Il y a même plusieurs François qui sont dans une pareille erreur. Il ne sera donc pas inutile de marquer ici par des faits certains & incontestables, qu'il y a long tems qu'on a declaré au Parlement de Paris les bornes de sa fonction, & cela sur le pied d'un ancien usage. Cette compagnie étant au Louvre l'an 1631. dans la posture qu'on vient de marquer, (l) *le Garde des Sceaux de Chasteauneuf blâma fortement le* procedé de Messieurs du Parlement de Paris, *& leur justifia par quantité de raisons, &* PAR DIVERS EXEMPLES, *que le Parlement ne peut & ne doit point connoistre que des affaires des particuliers, & des differens qui sont de partie à partie, & non pas des affaires d'Estat, dont le Souverain se reserve à luy seul la connoissance. Que lors même qu'il s'agit de faire le procez aux Princes, aux Ducs & aux Officiers de la Couronne, pour des malversations en la Direction des Finances & du maniment de l'Estat, il est necessaire, afin que les Parlemens en puissent connoistre, que le Roy leur adresse une Commission expresse, qui etende en ce cas leur Jurisdiction ordinaire; ou que sa Majesté y assiste en personne, & qu'elle autorise par sa presence l'Instruction de ces procedures extraordinaires. Que d'ailleurs y ayant grand' difference entre une Commission pour faire le procez, & une Declaration qui note seulement ceux, dont le Roy se plaint, l'on n'a jamais douté que les Parlemens ne doivent prendre connoissance de cause, avant que de juger sur une Commission; & qu'au contraire ils ne soient tenus de verifier, sans aucun delay ny deliberation, une Declaration qui laisse toujours aux Criminels un certain temps, dans lequel ils peuvent se remettre au devoir, & empêcher par ce moyen que l'on ne passe outre à l'Instruction de leur procez. La Remontrance du Garde des Seaux estant achevée, le Roy se fit apporter le Registre de la Cour, & marquer la feuille, où estoit l'Arrest de partage; que luy-même déchira, & y fit inserer au lieu l'Arrest du Conseil de ce même jour douziéme de May; par lequel* Tres-expresses inhibitions & defenses estoient faites à ladite Cour de Parlement, de mettre à l'avenir en deliberation telles & semblables Declarations, concernant les affaires d'Estat, Administration & Gouvernement d'iceluy, à peine d'interdiction de leurs charges, & de plus grande, s'il écheoit: & pour la faute commise en ce regard par ladite Cour, estoit ordonné que lesdites Lettres de Declaration seroient retirées d'icelle, avec defenses tres-expresses de prendre aucune jurisdiction ny connoissance du contenu en icelles. Il n'y eut jamais personne qui fut mieux instruit des loix du Roiaume que le Chancelier de l'Hôpital. Voiez neanmoins de quelle (m) maniere il fit parler Charles IX. Bodin (n) vous aprendra que ce Prince fit un arrêt le 24. de Septembre 1563. pour defendre au Parlement de Paris de mettre en dispute si l'on verifieroit ou non les édits que Sa Majesté leur enverroit. François I. avoit (o) fait une semblable ordonnance l'an 1528.

(l) *Auberi ubi supra pag. 304.*

(m) *Ci-dessus pag. 1606. col. 2.*

(n) *Bodin. de republica lib. 3. cap. 1. pag. 389. edit. Latina 1600.*

(o) *Id. ib.*

Digitized by Google

cette illustre compagnie s'étoit un peu trop oubliée, & qu'elle avoit eu le malheur de se laisser emporter par les artifices de quelques esprits factieux. J'examinerai peut-être ailleurs * l'horoscope qui se trouve dans les Memoires de Sulli.

* *Dans l'article* Riviere.

Il y a beaucoup d'aparence que Louis XIII. ne fut point fâché de la mort du Cardinal de Richelieu, car c'étoit un homme qu'il n'aimoit point, & qu'il craignoit, & dont il se seroit defait, si de puissantes raisons ne l'en eussent detourné. Il s'imagina entre autres choses que ses troupes étant commandées par les creatures (Q) de cette Eminence, il n'en disposeroit pas comme il voudroit, s'il rompoit entierement avec elle. On le sollicita souvent ou de donner ordre, (R) ou de permettre qu'on tuât ce Cardinal, mais on n'obtint point cela de lui. Il ne voulut

(Q) *Que ses troupes étans commandées par les creatures* du Cardinal, *il n'en disposeroit pas.*] Les memoires de Mr. d'Artagnan nous aprenent que Cinqmars favori du Roi conçut beaucoup d'aversion pour le Cardinal de Richelieu, depuis qu'il eut remarqué que cette Eminence empêchoit qu'il n'épousât une Princesse. Il tâcha de porter le Roi à congedier ce Ministre; & (a) *il croyoit avoir remarqué que si Sa Majesté ne le chassoit pas d'auprès d'elle, c'étoit bien moins manque de bonne volonté que parce qu'elle l'apprehendoit. Elle lui avoit répondu effectivement, quand il lui en avoit parlé, que ce qu'il lui proposoit là étoit bien difficile, qu'il ne faisoit pas reflexion que ce Ministre étoit maître de toutes les places de son Royaume & de toutes les armées tant de mer que de terre; que c'étoit ses parens & ses amis qui les commandoient, & qu'il pouvoit les faire revolter contr'elle toutes fois & quantes que bon lui sembleroit.* Joignons à cela une reflexion. Les favoris des Princes, ou ceux qui ont le plus de part au gouvernement, s'apliquent pour l'ordinaire avec une vigilance incroiable à se faire donner, ou à procurer à leurs parens les emplois les plus lucratifs, & les plus glorieux. On diroit qu'ils se regardent comme les heritiers du genre humain; il n'y a point de charge vacante qu'ils ne demandent ou pour eux, ou pour quelqu'une de leurs creatures. Il y a des gens qui n'attribuent cela qu'à une avarice insatiable, & qu'à une ambition demesurée; mais il est sûr que si au commencement ce sont les causes uniques de ce procedé, la prudence dans la suite en est le plus grand motif; car les envieux, & les ennemis d'un premier Ministre s'augmentent à mesure que son autorité se fortifie: il a donc de jour en jour un nouveau besoin de se faire des apuis, & des rempars; & c'est pourquoi il ne cesse point d'éloigner des charges les personnes qui lui sont suspectes, & d'avancer ceux qui se devouent à sa fortune. Le Cardinal de Richelieu se maintint par là, & afermit de telle sorte sa puissance, qu'elle dura plus que sa vie. Vous avez vu dans le passage des memoires de Mr. d'Artagnan, que ce fut ce qui empêcha le Roi de satisfaire l'envie de le ruiner. Voiez un peu en quel état furent les choses après la mort de son Eminence; voiez-le, dis-je, dans ces paroles de Mr. de la Rochefoucaud: (b) *J'arrivay à la Cour, que je trouvay aussi soumise à* (c) *ses volontez après sa mort, qu'elle l'avoit esté durant sa vie. Ses parens & ses Creatures y avoient les mesmes avantages qu'il leur avoit procurés; & par un effet de sa fortune, dont on trouvera peu d'exemples, le Roy qui le haissoit, & qui souhaittoit sa perte, fut contraint non seulement de dissimuler ses sentimens, mais mesme d'autoriser la disposition que le Cardinal de Richelieu faisoit par son Testament, des principales Charges & des plus importantes places de son Royaume. Il choisit encore le Cardinal Mazarin pour luy succeder au Gouvernement des affaires; & ainsi fut asseuré de regner bien plus absolument après sa mort, que le Roy son Maistre n'avoit peu faire depuis 33. ans qu'il estoit parvenu à la Couronne.* Mais pour ne rien oublier, il faut que j'observe qu'il étoit du service du Roi, qu'en ce tems-là les armées & les places fortes ne fussent point sous la direction des ennemis du Cardinal. L'habileté de ce Ministre n'eût point suffi à le maintenir sans les bons succés qui accompagnoient les armes du Roi. Il eût fallu necessairement qu'il succombât, si les guerres de Louis XIII. eussent été malheureuses. Il étoit donc de l'interêt de ses ennemis que les Espagnols triomphassent, & missent le Roiaume dans une continuelle fraieur. Que n'auroit-on pas eu à craindre, si les Generaux François eussent souhaité la ruine du Cardinal, & si leur destin particulier n'eût pas dependu de celui de ce Ministre? Ceux qui souhaitoient sa perte eurent un très-grand plaisir des prosperitez des Espagnols l'an 1636. & le Comte de Soissons Prince du sang s'aquita très-mal de son devoir, lors qu'il fut question d'arrêter cette tempête. C'est qu'il n'auroit pas été marri qu'elle s'augmentât jusques au point de forcer le Roi à sacrifier le Cardinal à l'indignation publique. *Nous n'eussions jamais cru*, ce sont les termes d'une declaration (d) du Roi, *qu'après avoir pardonné au Comte de Soissons nostre Cousin, la mauvaise fraſque qu'il fit contre nostre service en 1636. lors que nous confions nos armes entre ses mains, il se fût embarqué de nouveau &c.* Voiez ce qui a été dit ci-dessus (e) touchant la levée du siege de Fontarabie.

(a) *Memoires d'Artagnan pag. 180.*

(b) *Memoires de Mr. de la Rochefoucaud pag. 2. Voiez la remarque S.*

(c) *C'est-à-dire du Cardinal de Richelieu.*

(d) *Datée du 8. de Juin 1641. Voiez les Memoires de Montresor pag. m. 367. 368.*

(e) *Pag. 1255. remarque D.*

On a vu au commencement de cette remarque que le Cardinal de Richelieu irrita Cinqmars en l'empêchant d'épouser une Princesse. N'engageons point le lecteur à la fatigue de consulter un autre Ouvrage: disons ici que cette Princesse étoit la même Marie de Gonzague qui épousa le Roi de Pologne quelque tems après. Elle avoit été aimée du Duc d'Orleans frere unique de sa Majesté; mais la Reine mere pour empêcher qu'il ne l'épousât (f) la fit mettre dans le Bois-de Vincennes. Cette detention finit peu après par ordre du Roi, qui promit en 1631. à son frere (g) qu'on lui permettroit de l'épouser. Le Duc d'Orleans ne profita point de ces offres; il meditoit une rebellion qui fut reprimée dès sa naissance, & il se sauva dans les païs étrangers, & s'engagea avec une sœur du Duc de Lorraine. L'une des six choses qui donnerent à Cinqmars une furieuse aversion pour le Cardinal de Richelieu, fut qu'en lui parlant de la Princesse Marie de Gonzague, il ajoûta que sa mere le vouloit marier avec elle. *Vôtre mere*, repondit son Eminence, *est une folle, & si la Princesse Marie a cette pensée, elle est plus folle que vostre mere. Aiant été proposée pour femme de Monsieur, auriez-vous bien la vanité & la presomption de la pretendre? c'est chose ridicule* (h). Notez que l'Auteur des galanteries des Rois de France a debité une chose diaboliquement satirique touchant ces amours de Cinqmars.

(f) *Auberi, hist. du Cardinal de Richelieu liv. 4. chap. 6. p. m. 269. & 270. du 1. tome.*

(g) *Id. ib. chap. 16. pag. 298.*

(h) *Voiez le Journal du Cardinal de Richelieu pag. 208. édit. 1648. in 12.*

(R) *De donner ordre ou de permettre qu'on tuât ce Cardinal.*] J'ai raporté dans la remarque precedente la reponse que fit Louis XIII. à la proposition de disgracier le Cardinal. Cette reponse fit conclure à son jeune favori, (i) *que quand il auroit tué* le Cardinal, *le Roi seroit bien aise tout le premier d'en être défait, bien loin de songer à le venger; ainsi se confirmant toûjours de plus en plus dans le dessein* de faire perir ce premier Ministre, il tâcha d'engager Treville à l'execution. „ (k) Mais Treville qui étoit sage & prudent lui répondit quand il lui en parla qu'il ne s'étoit jamais „ mêlé d'assassiner personne, & que c'étoit tout ce „ qu'il pouroit faire si Sa Majesté lui témoignoit elle-„ même qu'il y allât du bien de son Etat. Cinqmars „ lui repliqua que s'il ne tenoit qu'à le lui faire dire, „ la chose seroit bien-tôt faite, qu'il s'en faisoit fort „ avant qu'il fut deux fois vingt-quatre heures, & qu'il „ ne lui demandoit sa parole qu'à cette condition. „ Treville la lui donna sans faire trop de reflexion à „ ce qu'il faisoit. Cependant soit qu'il ne le fit, que „ parce qu'il ne crut pas que le Roi consentit jamais „ à pareille chose, lui qui ne faisoit que dire tous les „ jours qu'il étoit au desespoir d'avoir fait tuer com-„ me il avoit fait le Maréchal d'Ancre, ou qu'il se lais-„ sât un peu trop aller à son ressentiment, Cinqmars „ n'eut pas plûtôt sa parole qu'il pressentit Sa Ma-„ jesté là-dessus. Le Roi qui étoit naturel lui avoüa „ qu'il ne seroit pas trop faché d'être défait de son „ Eminence, sans penser à quel dessein il lui faisoit „ cette proposition. Il crut que ce qu'il lui en disoit „ n'étoit qu'une chose en l'air, & comme quand l'on „ demande à quelqu'un, si l'on seroit joyeux ou fa-„ ché que telle ou telle chose arrivât. Quoi qu'il en „ soit Cinqmars tirant avantage de cette réponse, fut „ retrouver Treville, ... & lui dit de tâter le „ Roi. . . . . Treville . . . . mit dés le même „ jour Sa Majesté sur ce Chapitre. Elle ne lui répon-„ dit rien qui ne fut conforme à ce que Cinqmars avoit „ tâché de lui persuader. . . . . (l) Cinqmars „ qui savoit déja tromper adroitement & faire passer „ pour des veritez des mines & des œillades, crut „ qu'au lieu de faire dire à Treville tout ce qu'il lui „ avoit promis, il lui suffisoit de lui faire témoigner „ par le Roi les mêmes choses qu'il lui avoit dites. „ Tre-

(i) *Memoires d'Artagnan pag. 181.*

(k) *Ibid.*

(l) *Ibid. pag. 183.*

Digitized by Google

voulut pas même qu'après la mort de ce Miniſtre ſa famille perdît rien de ſon éclat, & l'on croit qu'il en uſa de la ſorte afin de perſuader au monde qu'il ne l'avoit point élevée (S) par une condeſcendance ſervile. La même raiſon eût dû le porter à laiſſer dans les priſons ou dans l'exil les perſonnes dont le Cardinal avoit cauſé la diſgrace, neanmoins ſe ſentant proche de ſa fin, il conſentit à la liberté, & au retour de (T) la plupart. On aſſûre qu'il entra dans cette afaire quelques motifs d'œconomie. Le peu de tems qu'il ſurvêquit au Cardinal fut peut-être le plus deſagreable qu'il

„ Treville qui en avoit oui dire tout autant au Roi, „ non pas une ſeule fois, mais plus de cent n'en fut „ pas ſi content qu'il penſoit. Il ſouhaitta que Sa „ Majeſté s'en expliquât plus poſitivement avec lui, & „ la choſe ayant trainé juſques à ſon depart, ils réſo- „ lurent qu'ils excuteroient leur coup à Nemours. L'un „ ne s'y obligea que ſous promeſſe que l'autre lui fit „ toûjours de lui faire dire par le Roi ce qu'il lui avoit „ promis; & l'autre le faiſant, parce qu'il croyoit toû- „ jours l'amuſer & l'obliger inſenſiblement à faire la „ choſe ſans y faire une grande reflexion. Quand la „ (a) Cour fut arrivée à Melun, Treville ayant ſom- „ mé Cinqmars de ſa parole, celui-ci le remet à Fon- „ tainebleau où le Roi devoit ſéjourner un jour. Il „ en parla effectivement à Sa Majeſté & la preſſa mê- „ me d'y conſentir, mais le Roi ayant cette propoſi- „ tion en horreur, & lui ayant fait réponſe qu'il n'y „ penſoit pas d'oſer ſeulement lui en parler, il la ca- „ cha à Treville, & lui dit que Sa Majeſté lui avoit „ répondu qu'on devoit entendre les choſes à demi „ mot, ſans obliger un Roi à faire un commande- „ ment comme celui-là; que c'étoit ainſi qu'en avoit „ uſé le Marêchal de Vitry, quand il l'avoit defait du „ Marêchal d'Ancre. . . . . (b) Treville ne fut „ point content du tout de cette réponſe, & bien que „ toutes les meſures fuſſent déja priſes pour faire cet „ aſſaſſinât, il rompit tout d'abord qu'il vit que le Roi „ ne vouloit point conſentir. „ Enſuite de cela l'Au- teur raconte que Cinqmars fit faire un poignard pour tuer lui-même le Cardinal; qu'*il le pendit au pommeau de ſon épée comme c'étoit la couſtume de ce tems-là*, que le Cardinal averti de ce deſſein ſe tint ſur ſes gardes, que *le hazard voulut neanmoins qu'il ſe trouva par deux fois tête à tête* avec Cinqmars durant le chemin, *mais quelque reſolution qu'eut pris ce favori, il ſe trouva ſi interdit quand il fut queſtion d'executer ſon coup, qu'il n'eut pas la force de mettre la main au poignard, qu'il n'avoit fait faire néanmoins que pour lui ôter la vie.*

(a) *Le Roi partoit pour le Rouſſillon en 1642.*

(b) *Ibid. pag.* 184.

Je ne pretens pas que l'on prenne pour des veritez tout ce qui ſe trouve dans les memoires de Mr. d'Artagnan, mais il eſt ſûr que ſon Eminence fut perſuadée que Cinqmars avoit reſolu d'executer cet aſſaſſinat à Lion. Voiez la lettre (c) qu'elle écrivit à ſa Majeſté le 7. de Juillet 1642. „ (d) Et il eſt conſtant par „ la Lettre même du Roy, que Cinq-Mars ne fit au- „ cun ſcrupule d'attenter à la perſonne DU CARDI- „ NAL; & qu'il ne propoſa pas ſeulement au Roy „ qu'il faloit s'en deſaire, mais s'offrit de l'executer „ luy-même; dequoy ſa Majeſté eut horreur, & blâ- „ ma une ſi meſchante penſée. „ Recueillons de ceci un bon argument pour refuter une fauſſe imagination de Guy Patin. Une infinité de gens la prenent pour un fait certain, & font là-deſſus mille reflexions ſerieuſes, tant la choſe leur paroît ſinguliere, & ſurprenante. Voici les paroles de Guy Patin: „ (e) J'ai „ toûjours dans l'eſprit le paſſage de l'Hiſtoire du Pré- „ ſident de Thou, où il eſt parlé d'*Antoine de Riche- „ lieu appellé vulgairement le Moine*, qui a couté la vie „ à ſon petit fils. Il eût bien mieux valu ne pas écri- „ re. Que ſait-on ſi dans quelque ſiécle il ne ſe trou- „ veroit pas quelque Tyran, qui lanceroit ſon foudre „ ſur ma famille de chagrin que j'aurois écrit quelque „ vérité de ſes ancêtres. On n'eût pas coupé la tête „ à Monſieur de Thou, ſi le Cardinal de Richelieu „ n'eût cherché l'occaſion de ſe venger ſur le petit „ fils, de ce qu'avoit écrit le grand-Pére. „ C'eſt ce qu'il écrivoit le 8. de Novembre 1658. Il perſevera dans cette penſée, & il repeta cette obſervation en écrivant à un ami le 31. de Juillet 1669. avec cette ſeule diference qu'il prenoit pour le fils de l'hiſtorien & non pas pour le petit-fils la victime du Cardinal. Il conoiſſoit mieux alors le degré de parenté. *L'hiſtoire de Monſieur le Preſident de Thou*, dit-il (f), *eſt belle & plus que belle: mais elle deplut ſi fort au Cardinal de Richelieu qu'il en fit perdre la vie au fils aîné de l'Auteur qui étoit un fort honnête homme, & cela pour un paſſage d'Antoine Du Pleſſis de Richelieu, qui eſt dans le I. Tome ſous François II. l'an* 1560. . . . . *Ce paſſage commence ainſi*, Antonius Richelius vulgò dictus Monachus &c. La facilité avec laquelle tant de gens ont cru ce que Guy Patin aſſûre dans ces deux paſſages, nous doit convaincre qu'en certaines occaſions il ſufit pour perſuader une choſe qu'elle contienne un excés de bizarrerie, & de crime. Elle devient croiable de cela même qu'elle choque le bon ſens, & la vraiſemblance. Mais laiſſons cela & raiſonnons. Il eſt conſtant que Cinqmars avoit entrepris de perdre le Cardinal de Richelieu: cette Eminence étoit convaincuë qu'il vouloit ſe ſervir même de l'aſſaſſinat. Il eſt conſtant que Mr. de Thou fut l'ami intime de Cinqmars, & que pour le moins il fut admis (g) à l'étroite confidence du deſſein de ce favori, entant qu'il étoit queſtion de renverſer la fortune du Cardinal. N'eſt-ce point chercher midi à 14. heures, s'il eſt permis d'emploier cette phraſe proverbiale, que de remonter juſqu'aux expreſſions de Mr. de Thou l'hiſtorien, comme à la cauſe de la mort de Mr. de Thou le confident de Cinqmars? Le premier Miniſtre vindicatif autant qu'il l'étoit, pouvoit-il fonder ſon reſſentiment ſur une phraſe du pere, lors qu'il ſavoit que ſon mortel ennemi avoit eu tant de liaiſons avec le fils? N'eſt-ce point de cette complicité qu'a dû naître l'eſprit de vengeance? Patin parle comme un homme qui aſſûreroit, que Mevius aiant reçu des coups de baton de Titius, ne le châtia que parce que le pere de Titius n'avoit point ſalué avec aſſez de reſpect un parent de Mevius.

(g) *Cela paroît par les pieces du procès.*

(c) *Elle eſt parmi les Memoires de Montreſor pag.* 203. *Voiez auſſi pag.* 190.

REFUTATION de ce que Patin a dit de la cauſe de la mort de Mr. de Thou fils de l'hiſtorien.

(d) *Auberi ubi ſupra liv.* 6. *chap.* 83. *pag.* 321.

(e) *Patin lettre* 124. *pag.* 486. *du* 1. *tome.*

(f) *Idem lettre* 492. *pag.* 432. *du* 3. *tome.*

(S) *Qu'il ne l'avoit point élevée par une condeſcendance ſervile.*] „ (h) L'on crut, d'abord qu'il fut mort, „ que comme le Roi ne l'avoit jamais guéres aimé, ſa „ famille ne ſeroit pas long-tems dans le luſtre où il „ l'avoit miſe. Mais Sa Majeſté qui prevoyoit que ſi „ elle faiſoit un coup comme celui là, ce ſeroit té- „ moigner trop ouvertement, comme on l'avoit dit „ ſouvent dans le monde, que ce Miniſtre l'avoit toû- „ jours tenuë en tutelle, & qu'il n'y avoit que ſa mort „ qui l'en eut fait ſortir, elle l'y maintint non-ſeule- „ ment, mais lui accorda encore de nouveaux hon- „ neurs. Elle fit recevoir au Parlement le fils du Ma- „ rêchal de Breſé Duc & Pair. „ Nous avons vu (i) ci-deſſus ce que Mr. de la Rochefoucaud obſerve touchant le credit où il trouva les creatures du Cardinal, lors qu'il revint à la Cour après la mort de ſon Eminence. Mr. de la Chaſtre (k) en a parlé ſur le même ton.

(h) *Memoir. d'Artagnan pag.* 198.

(i) *Dans la remarque* 2 *lettre b.*

(k) *La Chaſtre, Memoires p. m.* 286.

(T) *Il conſentit à la liberté ou au retour de la plupart . . . . . quelques motifs d'œconomie.*] „ (l) Le „ Roy de qui la maladie augmentoit tous les jours, „ voulant donner dans la fin de ſa vie quelques mar- „ ques de clemence, ſoit par devotion, ou pour té- „ moigner que le Cardinal de Richelieu avoit eu plus „ de part que luy à toutes les violences qui s'eſtoient „ faites depuis la diſgrace de la Reyne ſa Mere, con- „ ſentit de faire revenir à la Cour les plus conſidera- „ bles de ceux qui avoient eſté perſecutez, & il s'y diſ- „ poſa d'autant plus volontiers que les Miniſtres pre- „ voyans beaucoup de deſordres, eſſayoient d'obliger „ des perſonnes de condition, pour s'aſſeurer contre „ tout ce qui pouvoit arriver dans une revolution com- „ me celle qui les menaçoit. Preſque tout ce qui avoit „ eſté banny, revint. „ L'Auteur qui m'aprend ces choſes eſt de grand poids, car c'eſt un grand Seigneur qui étoit alors ſur les lieux, & dont l'eſprit n'avoit pas moins de diſtinction que la naiſſance. Une autre perſonne de qualité, & fort mêlée dans les intrigues nous fournira dequoi confirmer nôtre texte; & voici ſes paroles, elles contiennent un trait ſatirique contre le Roi: „ (m) Quelque temps auparavant, le Cardinal „ *Mazarin* & Monſieur de Chavigny porterent le Roy „ à la delivrance des Mareſchaux de Vitry, & de Baſ- „ ſompierre, & du Comte de Cramail. Le moyen „ dont ils ſe ſervirent en cette occaſion merite d'eſtre „ eſcrit, n'eſtant pas mal plaiſant, car ne voyant pas „ que ſa Majeſté y euſt beaucoup d'inclination, ils la „ prirent par ſon foible, & luy repreſenterent que ces „ trois priſonniers luy faiſoient une extréme dépenſe „ dans la Baſtille, & que n'eſtans pas en eſtat de faire „ Cabale dans le Royaume, ils ſeroient auſſi bien dans „ leurs maiſons où ils ne luy couſteroient rien. Ce biais „ leur reüſſit, ce Prince eſtant preoccupé d'une ſi ex- „ traordinaire avarice, que tous ceux qui luy pouvoient „ demander de l'argent luy peſoient ſur les épaules, „ juſques-là qu'apres le retour de Tre-ville, Beaupuy, „ & des autres que la violence du feu Cardinal l'avoit „ forcé d'abandonner lors qu'il mourut, il chercha une „ occa-

(l) *Memoires de la Rochefouc. pag.* 7. *&* 8.

(m) *Memoires de la Chaſtre pag.* 296. 297.

Digitized by Google

qu'il eût jamais passé; car outre les infirmitez corporelles, il sentit beaucoup de chagrins: & comme il est fort probable qu'il n'ignoroit pas les intrigues (V) de la Reine, on peut se persuader raisonnablement que son esprit fut travaillé de mille inquietudes. Il n'y eut pas jusqu'au Dauphin (X) qui sans y penser ne le chagrinât. On n'a point encore vu une bonne histoire de

„ occasion de leur faire une rebuffade à chacun, pour „ leur oster l'esperance d'estre recompensez de ce qu'ils „ avoient souffert pour luy. A la liberté des prison- „ niers, suivit le rappel de quelques (a) exilez.„ Ces sortes de faits sont ceux qui paroissent les plus dignes de la curiosité du lecteur à beaucoup de gens. C'est pourquoi je m'imagine qu'on aprouvera que je les enchasse dans mon Dictionaire.

(a) *Voiez à la page 309. des mêmes Memoires de la Chastre le rapel des autres exilez.*

(b) *Voiez les Memoires de Mr. de la Rochefoucaud, ceux de Mr. de la Chastre, & la reponse de Mr. le Comte de Brienne aux Memoires de Mr. de la Chastre.*

(V) *Il est fort probable qu'il n'ignoroit pas les intrigues de la Reine.*] Les mouvemens qu'elle se donna (b) depuis la mort du Cardinal de Richelieu jusques à celle du Roi, temoignent qu'elle etoit fort ambitieuse, & que ce n'avoit pas été sans sujet que ce Cardinal se conformant en cela au goût de son maître, l'avoit tenuë de court; car si on lui eût permis de se mêler des afaires, elle eût eu ses adherances, & ses cabalistes: & c'eût été le moien de multiplier les factions qui n'étoient déjà que trop importunes. Indiquons en gros ce qu'elle fit pour parvenir à une regence pleniere malgré les desirs & les volontez du Roi son époux. Le Cardinal avoit remontré à ce Prince que veu (c) *la derniere conspiration contre l'Estat, où Cinq-Mars avoit employé le nom & l'authorité de son Alteſſe Royale, pour donner plus de poids & de credit à sa faction, ... il ne seroit pas à propos, en cas qu'il vint faute de sa Majesté, de laisser prendre au Duc d'Orleans, son frere, la Regence & le Gouvernement du Royaume, & moins encore la tutelle & l'éducation des Fils de France.* Le Roi goûta fort cet avis du Cardinal, & aiant sçu que (d) *dès le premier ou le second de Decembre* 1642. la santé de ce premier Ministre étoit desesperée, il se hâta d'executer ce conseil, *desorte que* le Mercredi 3. du mois il manda les Presidens du Parlement de Paris & les gens du Roi, & leur dit *qu'il avoit fait dresser une Declaration pour exclure de la Regence, en cas que Dieu disposât de luy, le Duc d'Orleans, son frere, à qui il avoit déja pardonné jusqu'à six fois, & à qui il ne croioit pas devoir aprés cela confier ce qu'il avoit de plus cher, son Estat & ses deux fils: Et que le Parlement eut à verifier le plûtôt qu'il pourroit cette Declaration si importante & si necessaire pour la tranquillité publique.* Elle fut enregîtrée le 5. du même mois (e) *pour être pleinement & entierement executée.* La santé du Roi s'affoiblissoit de jour en jour, & personne ne jugea qu'il fût en état de vivre long tems; c'est pourquoi la Cour se remplit de menées & d'intrigues, les uns s'empressoient d'offrir leurs services à la Reine, les autres songeoient à remettre en grace le Duc d'Orleans. On porta le Pere Sirmond confesseur du Roi (f) *à luy proposer la Corregence pour Monsieur son frere avec la Reyne. . . . . Mais cette proposition déplut si fort au Roy, qu'aprés l'avoir aigrement rebutée, & en avoir mesme dit quelque chose à la Reyne, il ne voulut plus entendre parler son Confesseur, & l'ayant fait renvoyer, sous un autre pretexte, prit en sa place le Pere Dinet.* Enfin le Roi s'adoucit & pour la Reine & pour le Duc d'Orleans. Il fit une declaration où „ (g) il ordonne que Dieu l'appellant „ à luy, la Reyne son Epouse soit Regente, qu'elle „ ait l'éducation de leurs enfans, avec l'administration „ du Royaume; & que le Duc d'Orleans son frere, „ soit Lieutenant general du Roy Mineur dans toutes „ les Provinces, sous l'authorité de la Reine. Il veut „ que la Regente & le Lieutenant general ne puissent „ rien faire que par l'avis & le Conseil souverain de la „ Regence, composé de ses Cousins le Prince de Con- „ dé & le Cardinal Mazarin, & des sieurs Seguier, „ Chancelier de France, Bouthillier Surintendant des „ Finances, & de Chavigni Secretaire des Comman- „ demens, qualifiez tous Ministres d'Estat; & que le „ Prince & le Cardinal en soient les Chefs dans l'or- „ dre qu'ils sont nommez, en l'absence toutefois de „ son Alteſſe Royale. Il entend aussi que dans son „ Conseil tout se delibere & se resolve à la pluralité „ des voix; Et qu'à la même pluralité on y pourvoye, „ tant aux plus importans emplois & aux principaux „ offices de la Couronne, qu'aux Charges de Surinten- „ dant des finances, de premier President & de Pro- „ cureur general au Parlement de Paris, & de Secre- „ taire des Commandemens.„ Cette declaration aiant été luë tout haut dans la chambre de sa Majesté en presence des Princes & des Ducs & Pairs, &c. (h) le 19. d'Avril 1643. *le Roy la signa, & l'apostille qui suit;* Ce que dessus est ma tres-expresse & derniere volonté que je veux estre executée. *La Reine & le Duc d'Orleans la signerent de même, aprés s'être promis, & juré l'un à l'autre, de n'y point contrevenir. Ce qui ne se passa point, à l'égard de la Reine, sans bien verser des larmes, témoins de son affliction & de sa douleur. . . . . Cela étant fait, furent introduits les Deputez du Parlement. Le Roy, tout malade qu'il étoit, leur declara luy-même qu'il avoit fait dresser des lettres pour la Regence, qu'il desiroit être promptement verifiées, & qu'il envoyeroit pour cela le lendemain matin, à la Grand' Chambre, Monsieur son frere, Monsieur le Prince & Monsieur le Chancelier. En effet, elles furent leuës & publiées le matin même, à l'Audiance.* La lettre de cachet qui accompagna la declaration enjoignoit au Parlement (i) de la *verifier sans delay & sans difficulté aucune . . . de tirer ensuite des Regisires, la Declaration contre Monsieur frere unique du Roy; & de la remettre incessamment entre les mains de Monsieur le Chancelier, pour être cancellée ou rompuë.* La Reine très-mal satisfaite des limitations que l'on avoit mises à sa regence, ne s'occupa que des mesures necessaires à faire casser la Declaration; & à peine le Roi eut les yeux fermez qu'elle se transporta en pompe au Parlement de Paris pour se faire donner une Regence pleine & entiere. L'ancienne coutume vouloit (k) que les veuves des Rois de France se tinssent 40. jours de suite dans leur chambre sans voir ni soleil ni lune jusques à ce que leurs maris fussent enterrez. Anne d'Autriche veuve de Louis XIII. ne s'enferma point ainsi: elle s'en alla à Paris dès le lendemain de la mort du (l) Roi son époux, & trois jours après elle se trouva à la plus pompeuse & à la plus éclatante ceremonie qui se puisse voir au Parlement de Paris, & selon les intrigues qu'elle avoit formées auparavant, elle y fit detruire les dernieres volontez du Roi, cette Declaration du mois d'Avril precedent qu'elle avoit juré d'observer, & *qui* (m) *avoit couté tant de travail & de peine,* & qui *fut indubitablement l'ouvrage de Monsieur le Chancelier Seguier* (n), ... *& de Monsieur le premier Président Molé.*

(c) *Auberi hist. du Cardinal Mazarin liv. 1. pag. 124.*

(d) *Id. ib. pag. 125.*

(e) *Id. ib. pag. 127.*

(f) *Memoires de la Chastre pag. 295.*

(g) *Auberi hist. du Cardinal Mazarin liv. 1. pag. 128.*

(h) *Id. ib. pag. 130.*

(i) *Id. ib. pag. 127.*

(k) *Voiez ci-dessus pag. 1868. col. 2.*

(l) *Le Roi mourut à St. Germain.*

(m) *Auberi ubi supra liv. 2. pag. 149.*

(n) *Mr. Auberi ib. dit que Monsieur du Puy en avoit fourni les memoires, les exemples, & les authoritez.*

Il est remarquable que l'un des moiens que les serviteurs de cette Reine employerent pour parvenir à leurs fins, fut de la porter à se servir des creatures du Cardinal de Richelieu, & à oublier chretiennement les injures qu'elle en avoit reçuës. Montaigu (o) *devot de profession, meslant Dieu & le monde ensemble, & joignant aux raisons de devotion, la necessité d'avoir un Ministre instruit des choses de l'Estat, y adjousta encore (à mon advis) une autre consideration qui la gaigna absolument, qui fut de luy representer que le Cardinal* Mazarin *avoit en ses mains plus que personne, les moyens de faire la Paix, & qu'estant né sujet du Roy son frere, il la feroit avantageuse pour sa maison, qu'elle devoit essayer de maintenir en pouvoir, afin de s'en faire un appuy contre les factions qui pourroient naistre en France durant sa Regence.* Un prophete n'auroit pas mieux rencontré que Montaigu; car il s'est trouvé qu'au bout de seize ans le Cardinal Mazarin a conclu la paix avec l'Espagne si avantageusement pour cette Couronne, & si desavantageusement pour la France, que les plus éclairez ont cru qu'il n'en usa de la sorte, que par les prieres, ou par les commandemens de la Reine mere, en qui le Roi son mari avoit toûjours remarqué un cœur Espagnol; & de là vint en partie (p) qu'il voulut que sa regence dependit du conseil qu'il lui adjoignoit. „ Louys le juste ne s'arrêtoit pas tant „ aux exemples, qu'à la raison. Il sçavoit que la Reine „ son épouse, n'entendoit rien du tout aux affaires, & „ qu'elle ne pouvoit pas s'en être acquis d'experien- „ ce, n'en ayant jamais eu de communication. *Com-* „ *me la Regence,* dit-il, *est de si grand poids, & que* „ *la Reine n'a pas la connoissance necessaire pour la reso-* „ *lution des difficultez inseparables du Gouvernement;* „ *Nous avons jugé à propos d'establir auprés d'elle, &* „ *sous son authorité un Conseil qui puisse decider.* D'ail- „ leurs ce qu'il y avoit de particulier dans cette ren- „ contre, etoit qu'y ayant rupture entre les deux Cou- „ ronnes, la Reine seroit obligée de faire la guerre à „ son propre frere, le Roy Catholique. Cependant „ le même Louys XIII. luy avoit déja autrefois re- „ proché, qu'elle ne pouvoit oublier son pays, & qu'el- „ le prenoit trop de part aux nouvelles & aux affaires „ d'Espagne (q). „

(o) *Memoires de la Chastre pag. 317.*

(p) *Voiez ci-dessus pag. 1894. lettre h.*

(q) *Auberi ubi supra pag. 152, 153.*

(X) *Il n'y eut pas jusqu'au Dauphin qui sans y penser ne le chagrinât.*] Mr. Boursault aiant dit que les Rois sont si delicats que la moindre chose les blesse, & ceux

Digitized by Google

de ſon regne, c'eſt ce qui fait attendre avec impatience celle que Mr. le Vaſſor a entrepriſe, & dont le premier volume * qui s'étend juſques à la majorité de ce Prince en 1614. a été fort bien reçu du public.

* *Imprimé à Amſterdam deux fois en 1700. Les Nouvelles de la République des lettres nous ont apris qu'on en a fait deux verſions Angloiſes.*

☞ LUBBERT (SIBRAND) Profeſſeur en Theologie à Franeker, nâquit à Langoworde dans la Friſe environ l'an 1556. Il fit ſes Humanitez dans le College de Breme, & puis il fut étudier dans l'Academie de Wittemberg, où il aprit beaucoup d'Hebreu ſous le Profeſſeur Valentin Scindlerus, après quoi il s'en alla à Geneve, & ſe rendit fort aſſidu aux leçons de Theodore de Beze, & à celles de Caſaubon, & de François † Portus. Enſuite il fut à Neuſtad où le Prince Caſimir avoit tranſporté les Profeſſeurs reformez. Il s'attacha principalement aux leçons de Zacharie Urſin, & s'inſinua intimement dans ſes bonnes graces. Il en reçut un jour un éloge (A) qui fut en même tems une belle preuve de la modeſtie de ce Profeſſeur. On ofrit à nôtre Lubbert le Vicariat d'Urſin dans la chaire de Logique, avec promeſſe d'un meilleur poſte en tems & lieu, mais il repondit modeſtement qu'il ne ſe ſentoit pas aſſez habile pour bien remplir une place où ce Profeſſeur illuſtre avoit aquis tant de gloire. Cependant Urſin n'avoit trouvé que lui entre ſes diſciples qui dût être recommandé pour cette fonction de ſubſtitut. Elle fut donnée à Fortunatus Crellius. Lors que Lubbert ſe vit en état d'être promu à la charge de Miniſtre, il fut demandé par l'Egliſe Reformée de Bruxelles, & par celle d'Embden, & il prefera celle-ci à l'autre par le conſeil de Zacharie Urſin. Il fut apellé en Friſe l'an 1584. pour être Predicateur du Gouverneur & des Deputez des Etats de la Province, & pour faire des leçons en Theologie dans l'Univerſité de Franeker dont on preparoit la fondation. Il eut pour collegues dans la profeſſion en Theologie Martin Lydius & Henri Antonides Nerdenus, & quoi qu'ils fuſſent plus âgez que lui il les ſurpaſſa de beaucoup. Il fut recevoir à Heidelberg le Doctorat en Theologie, dès qu'il ſe vit honoré de la charge de Profeſſeur en cette ſcience à Franeker. Ce fut une charge qu'il exerça près de 40. ans, & dans ce long intervalle il fut emploié diverſes fois à des afaires (B) importantes. Il fut l'un des Deputez au Synode de Dordrecht, & l'une des plus fortes têtes de la Compagnie. Son aſſiduité au travail, & la vigueur de ſa ſanté lui donnerent lieu de compoſer (C) beaucoup d'Ouvrages qui furent fort eſtimez. Il prêchoit avec un grand

† *Il expliquoit alors Apollonius Rhodius.*

(c) *Monſe Alting & Martin Lydius furent les deux autres.*

même qui leur ſont les plus chers ſont quelquefois ceux qui les chagrinent le plus aiſément, en aporte cet exemple: „Un jour que j'étois avec Monſieur le „ Préſident Perrault dans ſa belle Galerie, Monſieur „ de la Vrilliere, Secretaire d'Etat le vint voir; & c'eſt „ de luy, Monſeigneur, que je ſçay ce que je vais vous „ apprendre. Le Roy, qui n'étoit encore que Dau„ phin, fut baptiſé à S. Germain le 21. d'Avril 1643. „ âgé de quatre Ans, ſept mois & quelques jours. „ Loüis XIII. ne put aſſiſter à cette Cérémonie. Il „ étoit malade, & mourut vingt-trois jours aprés. Au „ ſortir du Batême on mena Monſeigneur le Dauphin „ au Roy, à qui il apprit qu'il venoit d'être bati„ ſé. J'en ſuis bien aiſe, mon Fils, répondit le „ Roy. Hé comment vous appellez-vous? *Je m'ap„ pelle Loüis Quatorze*, repartit ce jeune Prince, „ ſans penſer à ce qu'il diſoit, & peut-être même ſans „ en ſçavoir la conſequence. Cependant cette répon„ ſe chagrina le Roy: dans l'état où il étoit, il la prit „ pour un mauvais préſage; & ſe tournant de l'autre „ côté, *pas encore*, dit-il, *pas encore*. Quelque Fla„ teur (car les Princes ont le malheur d'en avoir avant „ qu'ils ſçachent parler) avoit déja entêté cet Auguſte „ Enfant du grand Nom qu'il devoit bien-tôt porter; „ & fut cauſe de la petite mortification qu'il donna „ innocemment au Roy ſon Pére (a). „

(a) *Bouſſault lettres nouvelles pag. 384. 385. édit. de Holl.*

(A) *Un éloge qui fut en même tems une belle preuve de la modeſtie de ce Profeſſeur.*] Il avoit mal cité dans une leçon publique David Kimchi, & en aiant été averti par nôtre Sibrand, il reconut ſa faute dans la leçon ſuivante, & montra celui de ſes auditeurs qui étoit cauſe de la correction. Vous trouverez dans ces paroles Latines un plus grand detail ſur tout ceci: (b) *Accidit aliquando, ut D.* Urſinus *in lectione publica Kimchium citaret, quem noſter quoque antea ad eundem locum conſuluerat. Deprehendebat adoleſcens*, D. Urſinum, *Kimchii authoritatem, ſive errore μνημονικῷ, ſive quod locum obiter inſpexiſſet, malè allegaſſe. Monuit hac de re præceptorem modeſtè & verecundè. Is miratus juvenis in Ebraïſmo peritiam, introduxit eum in Muſæum, inſpectoque Kimchii Commentario, rem ſeſe ad eum modum habere deprehendit. Tantum abeſt ut offenderit clariſſimum Theologorum hac diſcipuli libertas, ut poſtridie in lectione publica errorem illum ſuum retractaverit, monſtrato D.* Sibrando, *quem ſibi ejus indicium feciſſe profitebatur. Eâ etiam occaſione D.* Urſinus *juventuti ſacra Ebraïſmi ſtudia, paremque diligentiam commendabat.*

(b) *Sixtin. Amama in orat. funebri Sibrandi Lubberti fol. C 2 verſo.*

Pulcrum eſt digito monſtrari & dicier, hic eſt.

Il étoit encore plus glorieux à Urſin d'avouër ainſi ſa faute, qu'à Lubbert d'être loüé de l'avoir montrée.

(B) *Emploié diverſes fois à des afaires importantes.*] Le Comte Guillaume de Naſſau Gouverneur de Friſe, & les Deputez des Etats de la Province l'admirent ſouvent à leurs deliberations; & lors qu'en 1594. la ville de Groningue & les Ommelandes furent aggregées au corps des Provinces Unies, il fut l'un (c) des trois Miniſtres qui fonderent une Egliſe à Groningue, & qui en reglerent les ſtatuts. Les Miniſtres de Leeuwarde ſe querellerent quelque tems après avec un emportement ſi opiniâtre, que le ſeul moien de remettre la concorde fut de les renvoier tous; & alors Sibrand Lubbert, Lydius, Nerdenus, & Jean Arcerius furent envoiez au ſervice de cette Egliſe-là, & s'y arrêterent juſques à ce que les diſſentions eurent été terminées. Il fut deputé à la Haie l'an 1606. pour aſſiſter à une aſſemblée preliminaire, *ad conventum præparatorium*; & l'an 1618. les Etats de Friſe l'envoierent au Synode de Dordrecht (d). L'un des Theologiens Anglois qui aſſiſterent à ce Synode, remarque que ce Deputé de Friſe s'échauffoit & s'emportoit facilement, & contribuoit beaucoup plus à brouiller les choſes, & à fomenter les diviſions, qu'à les (e) ajuſter. J'ai parlé ailleurs (f) de ſa querelle avec Maccovius, & j'ajoûte ici qu'il eut quelques diferens avec ſon collegue le docte Druſius (g).

(d) *Ex Sixtino Amama in orat. funebri.*

(e) *Voïez præſtant. ac eruditor. virorum epiſtolas eccleſiaſt. & Theolog. pag. 549. 565. 568. & alibi edit. in fol. 1684.*

(f) *Dans l'article* Makowski *remarque C.*

(g) *Voïez præſt. ac eruditor. viror. epiſt. pag. 415.*

(C) *Son aſſiduité au travail, & la vigueur de ſa ſanté lui donnerent lieu de compoſer beaucoup de livres.*] Il ſe levoit ordinairement à trois heures, ou même plûtôt: l'hiver, ni la vieilleſſe n'interrompoient point cette coutume; & rien ne l'affligeoit davantage dans ſes maladies, que d'être privé de la joie d'étudier. Il ne fut guere malade que les dernieres années de ſa vie, & avant cela ſon temperament l'avoit preſervé des fâcheuſes ſuites de la forte aplication à l'étude. (h) *Robuſtâ & qualis paucis obtingit, valetudine ſemper uſus fuerat, magno Dei beneficio, in tantis adeoque aſſiduis laboribus. Poſtremis annis dolores nephritici ex aſſiduis ſtudiis contracti & catarrhi frequentiores per intervalla eum exercuére.* Il publia des Ouvrages contre Bellarmin ſur les controverſes de l'Ecriture, & du Pape, & de l'Egliſe, & des Conciles, & il repliqua à Gretſerus qui lui avoit repondu pour Bellarmin. Il eut le dernier dans cette diſpute, car Gretſerus ne lui repliqua point. Ces Ouvrages de Lubbert lui attirerent beaucoup de lettres remplies d'eloges; & il fut contraint d'en notifier une partie au public, afin d'oppoſer ce bouclier aux traits de l'un de ſes adverſaires. (i) *Quanti autem hos μαχαιρίτας labores fecerit Eccleſia, liquere poteſt ex præclaris & honorificis elogiis præſtantiſſimorum ejus luminum*, (1) *quorum aliquot evulgationem effranis adverſarii maledicentia modeſtiſſimæ animæ expreſſit.* Aiant pris garde que l'hereſie Socinienne commençoit à ſe gliſſer dans le Païs-Bas, il publia un Ouvrage contre Socin *de Chriſto Salvatore*. Il écrivit auſſi contre la lettre d'Arminius *ad H. à Collibus*, & contre Pierre Bertius qui avoit pris la plume pour la defenſe de cette lettre. Enſuite il écrivit contre Vorſtius, & contre l'Ouvrage que Grotius intitula *pietas Ordinum Hollandiæ*. S'etant ainſi declaré un ardent

(h) *Amama in orat. funebri.*

(i) *Id. ib. fol. D 2.*

(1) *Epiſtolæ D. Bezæ, Rainoldi, Marnixii, Parei, P. Baronis, Goulartii, vide Raphel. Chriſt. Dogm. p. 81 & ſeqq.*

Digitized by Google

grand zêle, & ſe (D) montroit bien fervent dans la cenſure du vice, & obſervateur ſevere des ſtatuts, & il refuſa quelquefois le rectorat parce qu'il craignoit de ne pouvoir point (E) venir à bout de la correction des écoliers debauchez. Il refuſa une chaire de Theologie qui lui fut oferte au Palatinat : ce fut celle qui étoit devenuë vacante par la mort de Kimedonce † Profeſſeur à Heidelberg. Les Curateurs de l'Academie de Franeker s'opoſerent à cette vocation, & ſa femme aiant de la peine à ſe reſoudre à ſortir de ſa patrie, il remercia ſon Alteſſe Electorale Palatine Frideric IV. Il mourut à Franeker le 21. de Janvier 1625 *. Scaliger même (F) le tenoit pour docte. On a publié depuis peu une lettre qui nous aprend que le Roi Jaques l'eſtimoit beaucoup.

† *Il mourut l'an 1596.*

* *Tiré de ſon Oraiſon funebre recitée par Sixtinus Amama & imprimée à Franeker l'an 1625.*

LUBIENIETZKI (STANISLAS) en Latin *Lubieniecius*, Gentilhomme Polonois, a été un des plus celebres Miniſtres qu'aient eu les Sociniens au XVII. ſiecle. Il nâquit à Racovie le 23. d'Août 1623. Il fut élevé avec un ſoin tout particulier par ſon pere, qui étoit Miniſtre de Racovie, & qui non content de l'envoier dans les Ecoles, lui fit voir auſſi les Dietes de la Pologne, afin de le faire conoître aux Grands, & de l'inſtruire de toutes les choſes qui convenoient (A) à ſa naiſſance. Il l'envoia enſuite à Torn, où le jeune homme s'arrêta pendant deux années, & ſe joignit ‡ aux deux Deputez Sociniens pendant le Colloque qui ſe tint dans cette ville l'an 1644. pour la reünion des Religions. Il dreſſa un procés verbal de ce Colloque. Aiant été donné pour gouverneur au jeune Comte de Niemirycz, il lui fit voir la Hollande, & puis la France, & ſe fit eſtimer de pluſieurs perſonnes doctes avec qui il confera ſur les matieres de Religion, ſans jamais diſſimuler la ſienne, ni perdre les occaſions de la ſoutenir. Il perdit ſon

‡ Jonæ Slichtingio & Martino Ruaro, qui ob Eccleſiæ nomine venerant, adfuit. *Vita Staniſlai Lubieniecii in lumine Hiſtoriæ reformat. Polonicæ, fol. 2. verſo.*

dent athlete de la cauſe des Contre-Remontrans, il fut ſouvent engagé à prendre la plume; mais l'Auteur de ſon Oraiſon funebre ne trouva pas à-propos de s'arrêter là-deſſus. Il temoigna au contraire qu'il voudroit que toutes ces choſes fuſſent enterrées pour jamais dans le tombeau de l'oubli. (a) *De iis quæ poſtea ſubſecuta ſunt, malo tacere, quàm τὸ διάφορον ſuâ ſponte ſyngeiv. Optem enim ex animo, quod ipſa quoque Synodus vovet, infauſta illa factionum nomina, quæ mihi hic cum cordolio & horrore uſurpanda eſſent, æternâ oblivione ſepulta eſſe. Si volumus coire Eccleſia vulnera & cicatricem ducere, cavendum ſedulo eſt, ne invectivarum unguibus imprudenti zelo refodiantur.* Le dernier Ouvrage que Lubbert ait publié, eſt ſon commentaire ſur le Catechiſme du Palatinat. Il laiſſa un *Anti-Bellarminus* tout entier qui lui avoit couté une infinité de veilles, & l'on croit qu'il eut des raiſons de ſouhaiter que cette importante compoſition ne ſortît pas de deſſous la preſſe pendant ſa vie (b).

(a) *Id. ib. fol. D 2. verſo.*

(b) *Ex eodem Amama in orat. funebri.*

(D) *Il prêchoit avec un grand zêle .... ſervent dans la cenſure du vice.*] Il eut le courage de mepriſer le reſſentiment injuſte de ceux qui ſe reconoiſſoient à ſes cenſures, & il alla toûjours ſon chemin. La parole de Dieu fut ſi puiſſante dans ſa bouche, que quand il vouloit il tiroit des larmes de ceux mêmes qui s'étoient le plus endurcis au crime. Il ne s'arrêtoit pas tant dans ſes Sermons à refuter le Papiſme, qu'à reformer le dereglement des mœurs, l'ivrognerie, le luxe, &c. Laiſſons parler l'Auteur de ſon oraiſon funebre. (c) *Nec enim id ſolum agebat, ut Pontificias ſuperſtitiones in animis hominum veritatis flammâ exureret, ſed illud vel maximè, ut qui ſe Euangelicos profitebantur, ab ebrietate, luxu, aliiſque flagitiis avulſi, diſcerent* (1) pie, ſobriè & juſtè vivere. *Explevit autem omnes ſanctiſſimi muneris partes in utraque Friſia, ea libertate, ut multorum malorum odia hoc ſolum nomine ſibi conciliaverit. Quæ tamen animoſus ille Chriſti pugil, ſanctiſſimi propoſiti mutatione nequiquam placanda cenſuit. Quin contra audentior ibat, publicè peccantes, Tros Rutulusve eſſet, nullo diſcrimine publicitus arguens. Adfuit huic libertati (Deo laboribus ejus inſigniter benedicente) admirabilis efficacia. Qui eum concionantem audivêre, ſuperſunt autem adhuc plurimi, ajunt eum vel pertinaciſſimis & deploratiſſimis hominibus lacrimas, quoties volebat, expreſſiſſe. Devota autem & contrita anima vix unquam ſiccis oculis eum audivêre.*

(c) *Amama ibid. fol. C 3.*

(1) *Tit. 2. 12.*

(E) *Il refuſa quelquefois le rectorat, parce qu'il craignoit.*] Il demanda même l'exemption d'aſſiſter aux aſſemblées de l'Academie, & afin de l'obtenir il s'engagea à des leçons (d) extraordinaires. La raiſon pourquoi il en uſa de la ſorte eſt qu'il ne pouvoit condeſcendre au relâchement de la diſcipline (e). Il étoit grave, & il n'emploioit point la complaiſance pour ſe faire aimer des écoliers. Il reprenoit fortement ceux dont la conduite étoit mauvaiſe. Ils s'en fâchoient; mais le tems vint que pluſieurs d'entr'eux reconurent qu'ils lui en étoient fort redevables. (f) *In omnibus actionibus erat ſerius & gravis. Gratiam favoremque juventutis non alia ratione, quam privata publicaque induſtriâ, nec non ſalutaribus ad pietatem & diligentiam adhortationibus, captare didicerat. Quâ ratione eſſi ſubindè petulantes adoleſcentes, ut ea ætas ſolet monitoribus eſſe aſpera, offenderit, eorum tamen pleroſque, jam viros, eo nomine ſibi arctius habuit obligatos.* S'il eût eſperé qu'on retabliroit l'obſervation des anciens ſtatuts, il n'eût point renoncé aux aſſemblées de l'Academie; il eût pris ſa part du gouvernement. Mais il aima mieux s'en abſtenir tout-a-fait, pendant qu'il deſeſpera de la reforme. (g) *Malebat à publico abſtinere, quam illud committere, palam ut fieret, quibus flagitiis coërcendis impar eſſet. Ajebat ſe boni publici cauſâ nullas offenſas unquam ſubterfugiſſe, ſed inanes irritaſque, quæ nec ſibi nec collegio uſui futuræ eſſent, conſtanter deprecabatur.* Un an avant ſa mort l'on gagna ſur lui à force de ſollicitations & de machines, qu'il acceptât la dignité de Recteur; & il y avoit alors aparence que l'autorité du Souverain interviendroit pour introduire une bonne diſcipline parmi la jeuneſſe qui étudioit à Franeker. Il commença l'exercice de ſa charge par l'invocation du nom de Dieu, & par une belle harangue où il tonna contre les ivrognes, & contre les écoliers inſolens, & contre les debauches des Academies, la ſource du mauvais état des Egliſes; & il menaça d'un traitement fort ſevere ceux qui le meriteroient. *In Ebrietatem, juventutis irreverentiam, & qui diſſolutis Academiarum moribus natales ſuos debet, miſerum Eccleſiarum ſtatum graviter dicebat. Diſciplinæ neceſſitatem nervosè oſtendebat, illudque tandem profitebatur ſine ambagibus, ſe bonis fore rectorem humaniſſimum, at malos ſeverioremprò ſe non deſideraturos.* Voilà un très-bel exemple à propoſer à tous ceux qui ont des charges academiques.

(d) *Sur la logique & ſur la morale d'Ariſtote.*

(e) *Id. ib. fol. D 3.*

(f) *Id. ib.*

(F) *Scaliger même le tenoit pour docte. On a publié depuis peu une lettre.*] „ (h) Sibrandus *Lubbertus*, qui „ eſt docte & a bien eſcrit, eſt un perſonnage tres-laid „ & ruſtique. Il eſt avare (i), mais riche; Il vend luy-„ meſme ſes pommes, & ſe promene ſans manteau „ avec un roqueton, ce m'a dit Felix de Niſmes. Il „ me faut avoir ſon livre de Conciliis. „ La lettre dont je parle, eſt de Caſaubon; vous la trouverez au commencement d'un livre qu'un celebre (k) Profeſſeur de Franeker a publié l'an 1699.

(g) *Id. ib. verſo.*

(h) *Scaligerana p. m. 145.*

(i) *Conferez avec cela ces paroles de ſon Oraiſon funebre,* Authoritatem, quam ætas canities & famæ celebritas ei conciliaverant, augebat vita, in lautiſſima re, frugalis, abſtinens & ſobria.

(k) *Mr. vander Wayen Profeſſeur en Theologie. Voiez ſa* diſcuſſio Limborgianæ reſponſionis *au devant du traité de Rittangelius de veritate Religionis Chriſtianæ.*

(A) *Qui convenoient à ſa naiſſance.*] La famille *Lubienietzki* eſt fort noble: celui dont nous parlons étoit parent au 4. degré de la maiſon *Sobieski* qui regne aujourd'hui (l) glorieuſement dans la Pologne. (m) *Secum ſolebat ad Comitia alioſque conventus Regni Nobilium ducere, vel mittere; notitiaque virorum in patria inſignium tradere, omnibus iis imbuere quæ & Chriſtianum & Poloniæ regni indigenam decebant Nobilem, quippe qui ad Sereniſſimi Regis Poloniæ, qui hodie tanta cum gloria regnat, familiam quarto conſanguinitatis gradu remotus, pertinuerit.* André Lubienietzki paroiſſoit beaucoup à la Cour, lors qu'aiant goûté la doctrine des Unitaires, il reſolut de ſacrifier ſa fortune à la profeſſion de cette ſecte. Il s'y engagea de telle ſorte, qu'après y avoir exercé la charge de Diacre, il y endoſſa celle de Miniſtre, & l'exerça en divers lieux à ſes depens. Il mourut l'an 1623. âgé d'environ 72. ans (n). Il avoit deux freres qui ſuivirent ſon exemple; ils renoncerent à la faveur de leur Prince pour être Miniſtres Sociniens. L'un s'apelloit Staniſlas, & l'autre Chriſtophle. Celui-là mourut l'an 1633. aiant vêcu environ 75. ans (o); l'autre mourut à Racovie l'an 1624. & (p) laiſſa un fils nommé Chriſtophle qui fut Miniſtre Socinien à Racovie, & à Lublin, & mourut l'an 1648. (q) C'eſt le pere de celui dont il s'agit dans cet article.

(l) *On écrit ceci l'an 1695.*

(m) *Vita Staniſl. Lubienietii pag. 1.*

(n) *Bibliotheca Antitrinitar. pag. 89.*

(o) *Ibid.*

(p) *Ibid. pag. 90.*

(q) *Ibid. pag. 142.*

Digitized by Google

‡ Totum tempus Cracoviana commorationis noſter, cum reliquis Miniſtris prædicatione verbi divini, frequentibus jejuniis, precibusque transigebat, ipſeque præterea in gratiam Unitariorum Ungarorum, qui cum Principe Rakoci Cracoviam venerant, Latinè concionabatur, ſacramque Euchariſtiam adminiſtrabat. *Ibid. fol.* 3.

ſon pere l'an 1648. & s'en retourna dans la Pologne. Il ſe maria l'an 1652. avec la fille d'un Socinien zélé, & fut fait Coadjuteur de Jean Ciachovius Miniſtre de Siedliski; & comme il donna bientôt de bonnes preuves de ſa prudence, & de ſon érudition, le Synode de Czarkovie le reçut Miniſtre, & le donna pour Paſteur à l'Egliſe de ce nom. L'irruption des Suedois l'en fit ſortir l'an 1655. & l'obligea de ſe retirer à Cracovie avec ſa famille le 6. d'Avril 1656. Il y employa ſon tems en ‡ jûnes & en oraiſons, & à prêcher. La ville étant retombée au pouvoir des Polonois l'an 1657. il ſuivit la garniſon Suedoiſe avec deux autres Sociniens, afin de ſuplier le Roi de Suede de faire enſorte que les Unitaires qui s'étoient mis ſous ſa protection, fuſſent compris dans l'amniſtie, par la paix qui ſeroit concluë avec la Pologne. Il arriva à Volgaſt le 7. d'Octobre 1657. & y fut très-bien reçu du Roi de Suede. Il mangea à la table de ſa Majeſté: c'étoit un honneur que ce Prince lui avoit dejà fait à Cracovie. Il s'inſinua dans la conoiſſance de quelques Seigneurs Suedois, malgré (B) les traverſes des Theologiens, & diſcourut de ſa Religion en pluſieurs rencontres. On dit même qu'il fut honoré d'une (C) inſigne revelation pendant le ſiege de Stetin. Il fut à Oliva lors que l'on y faiſoit le Traité de paix; & il eut le deplaiſir de voir que les Unitaires furent exclus de l'amniſtie que l'on accorda aux autres non Catholiques. Se voiant ainſi exclus de l'eſperance de retourner dans la Pologne, il fit voile vers Coppenhagen. Il y arriva le 28. de Novembre 1660. & tâcha d'obtenir du Roi un lieu de retraite pour ſes freres banis de Pologne. Ce Prince lui temoigna (D) une grande conſideration; mais comme cela ne pouvoit pas aboutir à un établiſſement pour la ſecte, nôtre homme retourna en Pomeranie *, & ſe donna tous les mouvemens qu'il put en faveur de ſon parti. Ses adverſaires ne le laiſſant point en repos, il fut obligé de quitter Stetin, & de s'en aller à Hambourg, où il fit venir ſa famille l'année † ſuivante. Il y confera ſouvent avec la Reine Chriſtine ſur des matieres de Religion, en preſence de quelques Princes. Le ſecond voiage qu'il fit à la Cour de Dannemarc, lui fut aſſez favorable: les Magiſtrats de Frideriksbourg conſentirent que les Unitaires demeuraſſent dans leur ville, & y euſſent l'exercice domeſtique de leur Religion. Mais par les ſoins du Surintendant Lutherien, le Duc de Holſtein leur donna ordre quelque tems après de ſortir de cette ville. Lubienietzki chicana long tems le (E) terrain contre les Miniſtres de Hambourg:

* *Il arriva à Stetin le* 11. *de Juin* 1661.

† *L'an* 1662.

(a) *Vita Lubieniecii fol.* 3. *verſo.*

(b) *Ibid. fol.* 4.

(c) Quæ etiam (*relationes variorum*) Regi non ſemel lectæ, officium illas Regi perſcribendi ipſi pepererunt. *Ib. fol.* 4. *verſo.*

(d) Oblatum eſt à Rege honorarium, rogatusque ut quæ in Europa geruntur per litteras aulæ regiæ referret, certus de annuo Regis ſalario. *Ibid.*

(e) *Dans la Bibliotheque des Antitrinitaires pag.* 165. *il y a qu'il mourut* agens Secretarium Regis Poloniæ. *Par inadvertence on a mis* Polonix *pour* Daniæ. *On a fait la même faute dans la vie de Lubienietzki*, Fruſtra ſecretariatum Regis Poloniæ obtendenti. *Voiez ci-deſſous lettre i.*

(f) *Vita Lubieniecii b.*

(g) *Ibid. fol.* 5.

(h) *Ibid. fol. penult.*

(i) *Il faloit dire* Daniæ.

(k) Magiſtratus Hamburgenſis ad importunam Sacerdotum inſtantiam ut urbe excederet denunciavit, idque Magiſtratu ſæpius repetente, Lubieniecio fruſtra innocentiam ſuam & Regis protectionem opponente, ad Regem profectus eſt Haſniam. *Ib. fol.* 6.

(B) *Malgré les traverſes des Theologiens.*] Il ne faut pas s'étonner que les Seigneurs Suedois aient eu plus de complaiſance pour nôtre Miniſtre Socinien, que les Miniſtres de la Confeſſion d'Augsbourg, car c'eſt l'afaire des Miniſtres, & non pas celle des courtiſans de prendre garde que l'hereſie ne repande ſon poiſon, *ne quid religio detrimenti capiat.* Il étoit donc du train naturel que Lubienietzki fût traverſé par les Miniſtres de la Confeſſion d'Augsbourg, pendant que les perſonnes de qualité lui faiſoient des honnêtetez. (a) *Cum in Pomeraniâ commoraretur Tractatus pacis expectans, in Magnatum Suecia familiaritatem facile venit, aliorum antea contractam amicitiam renovavit, confirmavit, commercium cum iis litterarum habuit, ubique teſtimonium veritati, Rege Principibuſque ultrò laceſſentibus, perhibuit. Non defuerunt præſertim Stetini Lubieniecio adverſarii, quorum odia Theologica expertus eſt, illaque Concionatores, etiam ad rudem plebeculam, propagare conabantur, inter quos primarius fuit Johannes Micrelius vir Stetini celebris. Similia quoque Stralſundi expertus eſt noſter, ſimilia tamen ubique veritati dare teſtimonia non neglexit.*

(C) *Honoré d'une inſigne revelation.*] Il n'y a point de ſecte qui ne s'attribuë quelque part aux graces extraordinaires, & miraculeuſes. En voici un exemple. Nôtre Lubienietzki étoit à Elbing, pendant que les troupes de l'Empereur & celles de Brandebourg aſſiegeoient Stetin. Deux grandes raiſons l'animerent à prier Dieu de faire lever le ſiege, car ſa femme & ſes enfans étoient dans Stetin, & un Comte Suedois avoit promis de ſe faire Socinien, ſi Lubienietzki pouvoit obtenir par ſes prieres que cette ville ne fût point priſe. Ce Miniſtre excité par les interêts de ſa famille, & par l'eſperance de conquerir un illuſtre proſelyte, paſſa trois ſemaines en jûnes & en oraiſons, après quoi il alla trouver le Comte, & l'aſſûra que la ville ne ſeroit point priſe. Le Comte & ceux qui étoient avec lui prirent cela pour un trait de rêverie, d'autant plus que Lubienietzki ne fut pas plûtôt ſorti qu'il tomba malade; mais lors qu'au bout de ſix jours on eut ſçu que le ſiege étoit levé, ce Comte fut fort ſurpris, car perſonne n'avoit pu aprendre à Lubienietzki la bonne nouvelle qu'il avoit annoncée. On ſomma le Comte de tenir promeſſe, mais il répondit qu'aiant demandé à Dieu s'il ſeroit bien d'embraſſer la religion de ce Miniſtre, Dieu l'avoit confirmé dans la Confeſſion d'Augsbourg. Afin qu'on voie ſi j'ai été un fidelle traducteur, ou ſi j'ai brodé le conte, je raporterai les termes de l'original, (b) *Accidit. . . . ut Comes Slippenbachius polliceretur Stanislai noſtri Religionem amplecti, modò id à Deo precibus obtineret, ut Stetinum urbs non ſatis munita nec rebus ad obſidionem tolerandam neceſſariis inſtructa, de cujus liberatione propterea deſperabant, liberaretur ab hoſtibus. Lubieniecius imprimis ſuorum miſeriâ motus, tribus hebdomadibus & procibus ad Deum ardentibus & jejunio frequenti conſumptis, veniens ad Comitem, urbem extra periculum eſſe affirmavit, bonoque eos eſſe animo juſſit. Comes adſtantesque inſanire eum putabant, præſertim quod ab iis reverſus, in morbum inciderit. Ejus verò aſſertio poſt ſex dies litteris Stetino liberato datis confirmata, graviter perterrefecit Comitem. Id enim temporis Lubieniecius à nemine certus hac de re fieri potuit. Promiſſum cum Lubieniecius, pro ſua cum Comite familiaritate, aliquando repoſceret, dixit ille, ſeſe in genua procubuiſſe, Deumque oraſſe patefaceret ſibi num Religio Lubieniecii ſuſcipienda eſſet, nec ne, ſed à Deo in confeſſione Auguſtanâ confirmatum eſſe.*

(D) Le Roi de Dannemarc *lui temoigna une grande conſideration.*] Lubienietzki entretenoit un grand commerce de lettres, & cela lui fut fort utile pour s'inſinuer dans les bonnes graces des Grans, parce qu'ils étoient bien aiſes d'aprendre par ſon moien pluſieurs nouvelles particulieres des autres païs. Le Roi de Dannemarc à qui on (c) lut de ces nouvelles, en fut ſi content qu'il confera une charge à Lubienietzki. Ce fut celle de copier pour ſa Majeſté les lettres qu'il recevroit. On lui promit pour cela une penſion annuelle (d). Voilà ſur quoi l'on ſe fonde, quand on dit que ce Miniſtre Socinien fut (e) Secretaire de ſa Majeſté Danoiſe. Ce Prince lui declara en particulier, qu'il ne pouvoit que lui accorder par connivence, que les Unitaires s'établiſſent à Altena. Il ne le voioit jamais à la Cour ſans l'apeller, afin de l'entendre diſcourir ſur des matieres de religion; ce qui expoſa à l'envie le Miniſtre Polonois, car on craignit que le Roi de Dannemarc n'embraſſât l'Arianiſme. *Selebat Rex, quotieſcunque Lubieniecium in Aulâ conſpexit, relictis cæteris, eum propius ut accederet compellare, & de Religionis capitibus imprimis colloqui. Qua res invidiam etiam creavit Lubieniecio, timentibus Theologis, ne Rex fieret Arianus* (f). Ce Prince mit aux priſes ſon Confeſſeur avec nôtre Lubienietzki, & aſſiſta à cette diſpute. *Cum M. Eryco Gravio Aulico concionatore & confeſſionario ſuo Rex eum commiſit, ipſoque diſputationi adfuit* (g). Il tâcha d'obtenir des Magiſtrats de Hambourg qu'ils le laiſſaſſent en paix, mais ſon interceſſion ne fut pas aſſez puiſſante. (h) *Cum iterum iterumque inſtaret, ut antea fecerat, Magiſtratus, urbeque per nuntios Lubieniecio interdiceret, fruſtra Secretariatum Regis Poloniæ* (i) *obtendenti, nihilque proficientibus ejuſdem Regis interceſſoriis, in lethalem incidit morbum.*

(E) *Il chicana long tems le terrain contre les Miniſtres de Hambourg.*] Ils ſolliciterent ſi ſouvent & ſi inſtamment les Magiſtrats à faire ſortir Lubienietzki, qu'il reçut pluſieurs fois ordre de ſe retirer; & il eut beau dire que ſa Majeſté Danoiſe l'honoroit de ſa protection, & qu'il étoit innocent, il falut ceder à l'orage (k). Il ne laiſſa pas quelques années après de re-

Digitized by Google

bourg : enfin les Magiſtrats lui firent ſignifier un ordre precis de ſe retirer. Il étoit alors malade, & il promit d'obeïr ; mais il mourut quelques jours après (F) fort devotement. On l'avoit empoiſonné. Ses deux filles perirent du même poiſon le 16. de Mai 1675. Il eut le tems de les plaindre en vers, car il ne mourut que le dixhuit du même mois. Il fut enterré à Altena, nonobſtant (G) l'opoſition des Miniſtres Lutheriens *. Je parlerai de ſes (H) écrits. Il avoit un grand

* *Tiré de ſa vie, miſe à la tête de ſon* hiſtoria Reformationis Polonicæ, *imprimée l'an* 1685.

retourner à Hambourg, il crut que l'on ne ſongeroit plus à lui, mais il ſe trompa : un Licentié en Theologie fut ſi vigilant & ſi ardent, qu'il fit renouveler les inſtances auprès des Magiſtrats, & l'on avoit tellement anime le peuple, en repreſentant ſur la chaire que Lubienietzki étoit une peſte publique, qu'il n'oſoit preſque ſortir du logis. (a) *Poſt annos aliquot conſilio amicorum, credentium jam de furore remiſiſſe adverſarios, ob commoditatem dirigendarum litterarum Hamburgum ſe contulit cum familia, ſed nimis vigilantem expertus eſt Dominum Edſardii Licentiatum Theologiæ, qui indefeſſo ſtudio id egit, ut cum collegis ſuis magiſtratum incitaret ut Lubieniecius urbe ejiceretur. Dignus qui hic nominetur, gloriatur enim, ſe authore Lubieniecium cum familia urbe exactum. Imo propter Miniſtrorum zelum, qui etiam ex cathedrâ in templo cum abſente Lubieniecio diſputabant, eumque hæreticum, terrimamque civitatis peſtem proclamabant ; ut ex Lubieniecii manuſcripto colligi poteſt, quod jam fecerant cùm primâ vice per Hamburgum Hafniam tranſiret anno* 1667. *Lubieniecio ante migrationem, domo exire non ſemper tutum fuit.* Ce que le Sieur Edſardius fit dans cette ville-là, fut pratiqué à Fridericsbourg par le Sieur Reinboht, qui pouſſa le Duc de Holſtein à faire ſortir les refugiez Sociniens. (b) *His pactis diſceſſit Hafniâ, venitque Fridericopolim, ibique à Magiſtratu urbis obtinuit ut exules in communionem & ſacram & civilem reciperentur, privatumque in ædibus more Polono exercitium Religionis peragereturi ; quod etiam per literas Fratribus ſignificavit. Lubieniecius in id laboravit, nec ſumptibus pepercit & damnum rei familiaris ſubiit, quo poſſet eò fratres deducere, deductis ſuccurrere, donec ex urbe ſecedere juſſi ſunt à Principe Holſatiæ, quod debent partim Domino Superintendenti Lutherano Joanni Rembotto.* Mr. Mollerus temoigne la même choſe. *Socinianis*, dit-il, (c) *ab oppidi Fridrichſtadienſis Magiſtratu, & incolendi iſtud poteſtatem, & ſacrorum exercitii libertatem, a.* 1662. *obtinuit Staniſl. Lubienitzius, promachus ſectæ iſtius non incelebris, ſed incaſſum. Sereniſſ. enim Dux Holſato-Gottorpienſis, quo ignaro hæc erant geſta, edicto publico, ſuaſu Johan. Reinbohtii, Theologi aulici, promulgato, & civitate iſta, & ditionibus ſuis univerſis, non multo poſt iiſdem interdixit* (1). *Lubienitzius ipſe, quem ſingulari Rex Daniæ ; Frid. III. favore dignabatur, urbe, quam per aliquot luſtra, conniventè Magiſtratu, incoluerat, Hamburgenſi a.* 1675. *Edzardi & Paſtorum ordinariorum inſtinctu, juſſus excedere, antequam obſequi Senatui poſſet, venena, cibis ipſius immixto, cum biga filiarum d.* 18. *Maii periit.* Il n'y a preſque perſonne ni parmi les Catholiques, ni parmi les Proteſtans, qui ne loüe cette conduite des Miniſtres Lutheriens. Si vous leur alleguez que c'eſt temoigner un peu trop qu'ils ſe defient de leur cauſe, ils ne manqueront pas de bonnes reponſes : ils diront que la mefiance eſt la mere de la ſureté, & que quand J. Christ a promis à ſon Egliſe que les portes de l'Enfer ne prevaudront point contre elle, il n'a point voulu exclure les moiens humains qui ſont tres-propres à conſerver l'orthodoxie : je veux dire les édits des Princes qui ferment la bouche aux heterodoxes, & qui étoufent la conoiſſance des objections que l'on peut faire contre la ſaine doctrine. Si vous repliquez qu'après tout ils ſe comportent comme s'ils n'avoient jamais lu le livre (d) d'Eſdras, où la force de la verité eſt repreſentée ſuperieure à toute autre force, à celle du vin, à celle du Roi, à celle des femmes ; & qu'au contraire, ils ne croient pas qu'elle ſoit capable de ſe ſoutenir dans les lieux où elle domine (e), ſi on l'y laiſſe expoſée aux attaques de 3. ou 4. fugitifs : ils vous repondront que le cœur de l'homme eſt plus porté vers le mal que vers le bien, & qu'ainſi le menſonge eſt plus capable de le ſeduire, que la verité n'eſt capable de le detromper, deſorte que la prudence Chretienne ne ſouffre pas que l'on permette aux heretiques de propoſer leurs raiſons. Je ne ſai s'il y eut jamais de matiere plus feconde que celle-ci en repliques & en dupliques ; on la peut tourner pluſieurs fois de chaque ſens, & de là vient qu'un même Auteur vous ſoutiendra aujourd'hui que la verité n'a qu'à ſe montrer pour confondre l'hereſie, & demain que ſi l'on ſouffroit à l'hereſie d'étaler ſes ſubtilitez, elle corromproit bientôt tous les habitans. Un jour on vous repreſentera la verité comme un roc inebranlable, un autre jour on vous dira qu'il ne faut point la commettre au hazard de la diſpute, & que c'eſt un choc où elle ſe briſeroit par raport aux auditeurs. Comment faire (f) dans cette volubilite de raiſonnemens ? Il y a des gens qui conſervent la verité comme un vaſe de porcelaine, & qui ſemblent être convaincus que *comme elle a l'éclat du verre, elle en a la fragilité* (g).

(a) *Ibid.*

(b) *Ibid. fol.* 5. *verſo.*

(c) *Mollerus, Iſagoge ad Hiſtoriam Cherſonneſi Cimbricæ, parte* 3. *pag.* 105.

(1) *V. Vitam Lubienitzii, ejus Hiſtoria Reformationis Polonica, Freiſtadii A.* 1685. *excuſa, præfixam, & Ant. Heimreichii Hiſt. Eccl. Sleſv. l.* 4. *c.* 3. *pag.* 227. 228.

(d) *III. livre d'Eſdras chap.* 3. *& 4.*

(e) *Voiez ci-deſſus pag.* 1458. *remarque* Q.

(F) *Il mourut fort devotement.*] Voici les parbles de ſon hiſtorien : (h) *Commendato ſpiritu in manus Jeſu ſalvatoris ſui, cui fideliter ſervierat, exceſſit e vita : toto tempore agrotationis ad extremum fere halitum, ſermones habuit plenos in Deum fiducia & interni gaudii, domeſticorum benedictionis, admonitionis, nominis Divini invocationis.* On n'explique point comment il fut empoiſonné, mais on nie que ſes domeſtiques ſoient coupables de cette action, & l'on ſe plaint d'un Theologien qui les a noircis, & qui a imputé cet accident aux hereſies de Lubienietzki. (i) *Cauſa morbi fuit venenum, ignotum* (k) *ubi infuſum ; non ut confidenter affirmat ad denigrandos Lubienieciі domeſticos adverſarius ejus Edſardius, (qui hujus infortunii ſeriem occaſione datâ enarrare voluit,) quod vitio religionis Lubieniecii adſcribit, non cogitans multos tam ex Lutheranis Reformatiſque quam Pontificiis pejori, non tantum ſimili, fato animam exhalaſſe, quaſi hujus cladis ipſa conjux filiæque occaſionem per imprudentiam dediſſent. Sed nimis injurius eſt veritati. Venenum enim ambas filias confecit. Uxor etiam quod tantillum de cibo ſumſiſſet, vix à limine mortis revocata.* Notez qu'un Auteur Socinien avouë que Lubienietzki fut (l) empoiſonné par ſa ſervante.

(g) *Voiez le commentaire Philoſophique ſur* Contrains-les d'entrer, *au ſupléments pag.* 303. 304. *& ci-deſſus pag.* 69. *col.* 1.

(h) *Vita Lubieniecii fol.* 6. *verſo.*

(i) *Ibid.*

(k) *Un peu plus bas le même Auteur dit,* Quis autor mortis fuerit non facile divinare, imo ne cui fiat injuria, nec divinare licet.

(l) Veneno ab ancilla ſubornata à nefariis hominibus è medio ſublatus. *Hiſtor. reformat. Polonicæ lib.* 3. *c.* 17. *pag.* 278.

(G) *Il fut enterré à Altena nonobſtant l'opoſition des Miniſtres.*] Nous venons de voir l'exercice d'une maxime des religions dominantes, car auſſi bien que les Princes de la terre elles ont leurs coups d'Etat. L'un des aphoriſmes de la politique (m) eccleſiaſtique, eſt de trouver toûjours quelque marque de la colere de Dieu dans la mort des heretiques. Qu'il ſoit très-vrai que le même genre de mort qui les a ôtez du monde a fini les jours de quelque orthodoxe, cela n'y fait rien ; il ne faut pas laiſſer de dire qu'un jugement très-particulier de Dieu s'eſt fait remarquer dans la cataſtrophe (n) de leur vie. Les reflexions qu'on établit ſur ce fondement fortifient la perſuaſion des orthodoxes, & leur donnent une plus grande averſion pour l'hereſie. Cela vaut bien la peine que l'on ſe donne. Un autre aphoriſme, ou un autre coup d'Etat, c'eſt de noter de quelque infamie le cadavre de l'heretique. Les Theologiens de Hambourg n'oublierent point cela : n'aiant pu empêcher que ce Miniſtre Unitairo ne fût enterré dans le temple d'Altena, ils empêcherent pour le moins que les Regens de l'Ecole, ſuivis de leurs Ecoliers, n'aſſiſtaſſent ſelon la coutume aux funerailles. (o) *Funus Altenaviam Hamburgo deductum legitimo prohibuiſſent Concionatores ſepultro, niſi jam in templo Altenavienſi emptum fuiſſet ; nihil tamen omiſerunt quo impedire poſſent, quod potuerunt effecerunt, ne, ut ibi moris eſt, in exſequiis Scholarum Rectores cum diſcipulis funus comitarentur. Sit ipſis benignior Deus quam illi fuerint proximo ſuo, ob Religionem duntaxat & Conſcientiam graviſſimè vexato.* Les deux aphoriſmes dont on vient de faire mention, & quelques autres qu'on y pourroit joindre, ſont d'un ſi grand uſage, qu'il faut loüer la prudence de ceux qui s'en ſervent. Ce ſont des moiens ſi propres à nourrir la foi des peuples, & à les empêcher de ſe detacher du gros de l'arbre, que les argumens les mieux pouſſez, & les livres de controverſe les plus ſubtils n'ont pas autant de vertu. Il faut s'accommoder au goût & à la portée du vulgaire, & cela veut dire qu'il faut recourir aux impreſſions machinales qui excitent les paſſions. Si tous les hommes étoient Philoſophes, on ne ſe ſerviroit que de bons raiſonnemens ; mais dans l'état où ſont les ſocietez, il faut quelque autre choſe que la raiſon pour les maintenir, & pour conſerver la préeminence quand on l'a une fois aquiſe.

(m) *Ce n'eſt pas toujours par politique : pluſieurs ſont perſuadez de ce qu'ils publient ſur ce ſujet.*

(n) *C'eſt ce qu'on a publié de Luther, & de Calvin &c.*

(o) *Vita Lubieniecii ſub finem.*

(H) *Je parlerai de ſes écrits.*] Il compoſa beaucoup de livres, mais la plûpart n'ont jamais été imprimez. Vous en trouverez les titres dans la (p) Bibliotheque des Unitaires : le plus conſiderable de ceux qui ont vu le jour eſt ſon (q) *Theatrum Cometicum* diviſé en trois parties, *quarum prima continet communicationes de cometis anno* 1664. *&* 1665. *cum viris per Europam clariſſimis habitas, eorumque obſervationes ta-*

(p) *Bibliotheca Antitrinitar. pag.* 169. *& ſeq.*

(q) *Imprimé à Amſterdam* 1667. *in fol.*

Digitized by Google

† *Voiez la 2e marque D.*

grand commerce de lettres † par toute l'Europe. J'ai oublié de dire qu'il avoit obtenu une ‡ retraite pour ſes freres à Manheim, ville de l'Electeur Palatin, le Prince du monde le plus *latitudinaire.*

‡ *Dans la même vie fol. 5. verſo.*

☞ LUBIN (EILHARD) né à Weſterſtede dans l'Ammerland au Comté d'Oldenbourg le 24. de Mars 1565. & fils du Miniſtre du lieu, fit de très-bonnes études à Leipſic, à Cologne, à Helmſtad, à Strasbourg, à Iéne, à Marpourg, & à Roſtoch. Il devint très-habile dans la langue Greque, il ſçut faire des vers Latins, il fut Orateur, Mathematicien, & Theologien. On lui donna la profeſſion en poëſie dans l'Academie de Roſtoch l'an 1595. & la profeſſion en Theologie dix ans après *. Il publia pluſieurs (V) livres, & un entre autres où il croioit pouvoir (X) expliquer par une nouvelle hypotheſe l'origine du peché. Il fut combatu là-deſſus par (Y) quelques Theologiens. Il ſe maria (Z) deux fois, & mourut † le 2. de Juin 1621. après dix mois de fievre quarte.

* *Freher. in theatro pag. 410.*

† *Id. ib.*

LUCILIUS (CAÏUS) chevalier Romain, & poëte Latin, nâquit à Sueſſa (A) au païs des Auronces dans l'Italie vers le commencement du 7. ſiecle de Rome. Il porta les (B) armes ſous

bulis suis expressas. Secunda est historia Cometarum à diluvio ad annum Christi 1665. Historia Universalis synopsim quandam continens. Tertia agit de significationibus Cometarum scitis quorundam amicorum objectionibus, responsionibus autoris, & judiciis virorum clarissimorum. Ceux qui eurent ſoin de l'impreſſion firent quelques friponneries, qui obligerent (a) l'Auteur à faire un voiage en Hollande. Il travailloit à l'hiſtoire de la Reformation de Pologne, mais il mourut avant que de l'avoir achevée. Ce qui en a été trouvé parmi ſes papiers fut imprimé en Hollande l'an 1685. in 8. Les imprimeurs y ont fait beaucoup de fautes, & l'on n'y trouve guere de choſes qui ſentent la derniere main de ſon Auteur.

(a) Eodem anno Hollandiam abire coactus est, ob iniquitatem & versutiam eorum per quos Theatrum Cometicum imprimi curavit. *Vita Lubien. fol. 6.*

(V) *Il publia pluſieurs livres.*] Donnons le titre des principaux. *Antiquarius, sive priscorum & minus usitatorum vocabulorum brevis & dilucida interpretatio, ordine alphabetico digesta,* in 12. & in 8. *Clavis Græca lingua, sive vocabula Latino-Græca,* in 12. & in 8. Il publia Anacreon, Juvenal & Perſe avec des notes; Horace & Juvenal avec une paraphraſe; l'Anthologie avec ſa verſion Latine, & les *epistola veterum Græcorum Græcè & Latinè, cum methodo conscribendarum epistolarum Græcè & Latinè.* Des commentaires ſur les principales épitres de St. Paul. *Monotessaron, sive historia Evangelica ex 4. Evangelistis in unum corpus redacta* (b). Ses vers Latins ſe trouvent au 3. tome du *delitiæ poetarum Germanorum.* Nous verrons dans la remarque ſuivante le titre de quelques-unes de ſes autres compoſitions.

(b) Tiré de Paul Freher in theatro pag. 410.

(X) *Où il croioit pouvoir expliquer par une nouvelle hypotheſe l'origine du peché.*] Il établiſſoit deux principes coëternels, non pas le corps & le vuide, comme Epicure, mais Dieu & le neant; Dieu en qualité de bon principe, & le neant en qualité de mauvais principe. Il ajoûtoit que le peché n'étoit autre choſe que la tendance vers ce neant, & que le peché avoit été neceſſaire afin que la nature du bien pût être conuë. Il apliquoit à ce neant tout ce qu'Ariſtote a dit de la matiere premiere (c). Il n'eſt pas mal aiſé de voir que tout cela eſt chimerique, & tout-à-fait incapable de diminuer les dificultez de l'origine du mal; car où eſt l'homme aſſez ſtupide pour ne pas voir que le neant ne peut rien produire ni comme cauſe efficiente, ni comme ſujet paſſif; & qu'il n'eſt pas plus poſſible que le peché ſorte du neant, qu'il eſt poſſible que le pecheur en ſorte? Et par conſequent il eſt auſſi neceſſaire de donner une cauſe poſitive du peché que du pecheur. Il ne faut donc pas s'étonner que cette hypotheſe de Lubin n'ait pas fait fortune. Le Profeſſeur Grawerus qui la refuta, en vint à bout aiſément. Il avoit pour lui les ſufrages de Mylius, de Hutterus, de (d) Piſcator, de Schluſſelburgius, de Major, de Petræus, & de pluſieurs autres (e).

(c) Tiré du memorabilia Eccleſiaſtica ſæculi XVII. lib. 1. cap. 32. pag. 109. 110.

(d) Profeſſeur à Iéne, & fort different du Piſcator qui enſeignoit à Herborn.

(e) Ibid. On cite Hieronymus Kromajer in hiſt. Eccleſ. 1649. it. Theologia poſitivo-polemica 296. pag.

(Y) *Il fut combatu là-deſſus par quelques Theologiens.*] Je vais emploier le recit de Mr. Baillet. „(f) Eilhard „Lubin . . . avoit compoſé un ouvrage pluſque Me„taphyſique ſur l'origine, & la nature du peché où „il avoit fait aſſez connoiſtre qu'il eſtoit du nombre „des Lutheriens de la vieille roche touchant l'Election, „la Reprobation, la Juſtification, la Liberté de l'hom„me &c. Son Livre avoit eſté imprimé à Roſtock au „Duché de Mecklebourg l'an 1596. & reimprimé dans „la même ville quatre ans aprés in VIII. & in XII. ſous „le titre de *Phoſphorus, de prima cauſa, & natura ma„li Tractatus Hypermetaphyſicus, in quo multorum gra„viſſima dubitationes tolluntur, & errores detegumtur.* „Grawer . . . . ſe recria contre le Phoſphore de Lu„bin, comme ſi ç'euſt été quelque Comete. Il l'ac„cuſa d'eſtre tombé dans les paradoxes les plus exor„bitans des Calviniſtes, & il écrivit contre lui peu de „tems aprés. Lubin luy répondit pour luy faire voir „que ſes accuſations eſtoient de pures calomnies, & fit „imprimer un nouveau livre à Roſtock l'an 1600. „ſous le titre d'*Apologeticus quo Alb. Graw. calumnias „respond.* &c. qui fut reimprimé en 1605. in IV. dans „la même Ville. Ce fut alors que Grawer ſe trou„vant obligé de ſe défendre à ſon tour, dreſſa l'Anti„Lubin contre ſon Adverſaire, il le fit imprimer à „Magdebourg l'an 1606. in IV. ſous le titre d'*Anti„Lubinus*, ſive, *Elenchus Paradoxorum Lubini*, & „*Emblematum Calviniſticorum*, &c. *De prima cauſa*, „*& natura mali.* L'ouvrage n'eſtoit que pour ſervir „de réponſe au Phoſphore de Lubin: mais Grawer en „fit un autre pour ſon Apologetique, & il fut impri„mé par maniere d'Appendice avec l'Anti-Lubin ſous „le titre de *Responſio Ad elumbem Lubini Apologeti„cum.* Je ne ſçay ſi Lubin en appella aux Theolo„giens de la Confeſſion d'Ausbourg contre les mau„vais traitemens de Grawer, & s'il fit dans cette in„tention le Livre intitulé *Tractatio Theologica de cauſa „peccati, ad Theologos Auguſtana Confeſſionis in Ger„mania* qu'il fit imprimer l'année ſuivante à Roſtock „in IV. mais je puis aſſurer que tous ces Ouvrages „n'ont pas empêché la Poſterité de le croire meilleur „Humaniſte que Theologien. „

(f) Baillet au 1. tome des Auteurs pag. 397. & ſuiv.

(Z) *Il ſe maria deux fois.*] Sa premiere femme, veuve de Jaques Backmeiſter Profeſſeur en langue Hebraïque à Roſtock, vécut ſept ans avec lui, & ne lui donna point d'enfans. La ſeconde lui en donna neuf: elle étoit fille de Guillaume Lauremberg, Medecin illuſtre (g).

(g) Ex Freherо ubi ſupra.

(A) *Nâquit à Sueſſa au païs des Auronces. . . du 7. ſiecle de Rome.*] La Chronique d'Euſebe met la naiſſance de Lucilius à la 1. année de la 158. Olympiade, c'eſt l'an (†) 605. de Rome. Auſone parle de ce poëte, quand il dit (h) *rudes Camœnas qui Sueſſa prævenis*: Juvenal parle auſſi de lui quand il dit, (i) *Per quem magnus equos Auruncæ flexit alumnus.* Il faut donc donner à Lucilius la patrie que je lui donne, & non pas *Sueſſa Pometia*, comme fait le Pere Briet. *C. Lucilius*, dit-il (k), *Romanus Eques ex Sueſſa Pometia urbe Aruncorum non procul à Pomptina palude ortus fuit.* S'il avoit conſulté Cluvier il auroit apris que *Sueſſa Pometia* étoit au païs des Volſques, & non pas au païs des Auronces. Cluvier diſtingue deux villes nommées *Sueſſa*; l'une (l) que l'on ſurnommoit *Pometia* étoit au païs des Volſques, l'autre que l'on ſurnommoit *Aurunca* étoit dans la Campanie au delà du Liris. Il y a (m) des commentateurs de Juvenal qui par une inſigne bevuë, diſent que Lucilius nâquit à Arunca, ou Aurunca ville des Rutules. Le tems a été encore plus mal raporté que le lieu de la naiſſance par le Pere Briet. *Natus*, dit-il, *Olymp.* CXXXVIII. *obiit Olymp.* CXLIX. *ætatis* 46. *Neapoli publice elatus fumere, ut ſcribit Hieronymus.* St. Jerôme ne dit point cela, & s'il l'avoit dit, ce Jeſuïte auroit dû le refuter ou l'abandonner, puis que ſelon lui (n), le poëte Lucilius porta les armes à la guerre de Numance, poſterieure de 50. ans à l'Olympiade 149.

(†) Conſultez la remarque B.

(i) Juvenal. ſat. 1. v. 20.

(k) Briet. de Poëtis Latin. p. 6. Il a été trompé par Voſſius de Poët. Lat. pag. 12.

(l) Cluver. Ital. Antiq. l. 3. c. 8. p. 589. epitomes Bunonis.

(m) Britannicus, Farnabius.

(B) *Il porta les armes. . . . à la guerre de Numance.*] C'eſt Velleius Paterculus qui nous l'aprend. *Celebre*, dit-il (o), *& Lucilii nomen fuit, qui ſub P. Africano Numantino bello eques militaverat. Quo quidem tempore juvenis adhuc Jugurtha ac Marius ſub eodem Africano militantes in iiſdem caſtris didicere quæ poſtea in contrariis facerent.* Avoüons que ceci ne s'accorde guere avec la Chronique d'Euſebe, car lors que Scipion fit la guerre aux Numantins, Lucilius par cette Chronique n'avoit que 15. ans. Etoit-on enrôllé dans les troupes de Cavalerie avant que de prendre la robe virile? Scaliger (p) obſerve que les peres menoient quelquefois leurs fils à l'armée avant la priſe de cette robe, mais ce n'eſt point ce qu'on apelloit *militare equitem.* Or c'eſt ce que Paterculus aſſûre de nôtre Lucilius.

(n) Militavit ſub juniore Africano bello Numantino. *Briet. ibid.*

(o) Vell. Patercul. lib. 2. cap. 9.

(p) Scalig. Animadverſ. in Euſebium, n. 1914. p. m. 149.

Digitized by Google

sous Scipion l'Africain à la guerre de Numance, & il eut beaucoup de part à (C) l'amitié de ce fameux General & à celle de Lelius. Il composa trente livres de satires, où il censuroit (D) nommément & d'une maniere piquante plusieurs personnes qualifiées. On veut qu'il soit le premier Auteur de cette espece (E) de poësie; mais quelques Savans n'en conviennent pas. Il avoit accoutumé de dire qu'il ne souhaitoit ni des (F) lecteurs ignorans, ni des lecteurs très-savans. Il n'y a point d'aparence qu'il soit mort à l'âge (G) de 46. ans, comme quelques-uns l'assûrent. De tous ses Ouvrages il ne nous reste que des (H) fragmens de ses satires. C'est dommage; car si l'on

(C) *Beaucoup de part à l'amitié de* Scipion & *de Lelius.*] Ils l'honoroient d'une telle familiarité, qu'ils badinoient & qu'ils folâtroient avec lui. Voiez le Scholiaste d'Horace (*a*) sur ces paroles de la 1. satire du 2. livre.

Quem, ubi se à vulgo, & scena, in secreta remorant
Virtus Scipiadæ, & mitis sapientia Læli:
Nugari cum illo, & discincti ludere, donec
Decoqueretur olus, soliti. . . .

(D) *Où il censuroit nommément plusieurs personnes qualifiées.*] Raportons ce qu'Horace venoit de dire.

(*b*) *Quid cum est Lucilius ausus*
Primus in hunc operis componere carmina morem,
Detrahere & pellem, nitidus qua quisque per ora
Cederet, introrsum turpis? num Lælius, aut, qui
Duxit ab oppressa meritum Carthagine nomen,
Ingenio offensi? aut læso doluere Metello?
Famosisque Lupo cooperto versibus? atqui
Primores populi arripuit, populumque tributim,
Scilicet uni æquus virtuti, atque ejus amicis.

Perse (*c*) temoigne la même chose en moins de paroles. Voiez Juvenal qui raporte que Lucilius avec sa plume faisoit trembler les coupables, ni plus ni moins que s'il les eût poursuivis l'épée à la main.

Ense (*d*) *velut stricto, quoties Lucilius ardens*
Infremuit, rubet auditor cui frigida mens est
Criminibus, tacita sudant præcordia culpa.

(E) *Le premier Auteur de* la Satire, *mais quelques Savans n'en conviennent pas.*] Ceux qui lui en donnent l'invention se fondent sur ces paroles d'Horace: (*e*) *Quid cum est Lucilius ausus* PRIMUS *in hunc operis componere carmina morem?* Ils alleguent aussi un passage de Quintilien, & ces paroles de Pline: (*f*) *Si hoc Lucilius qui* PRIMUS *condidit styli nasum, dicendum sibi putavit.* Voici le temoignage de Quintilien: (*g*) *Satira quidem tota nostra est, in qua* PRIMUS *insignem laudem adeptus est Lucilius.* Mais nonobstant ces autoritez, Mr. Dacier a soutenu avec beaucoup de vraisemblance que Lucilius n'a fait que donner à ce genre de poësie une forme mieux entenduë, & qu'y repandre plus de sel que n'avoient fait ses predecesseurs Ennius & Pacuvius (*h*).

(F) *Il ne souhaitoit ni des lecteurs ignorans, ni des lecteurs très-savans.*] Il y a dans ce souhait un je ne sai quoi qui marque beaucoup de bon sens. Ces 2. sortes de lecteurs sont quelquefois également redoutables; les uns ne voient pas assez, & les autres voient trop: les uns ne connoissent pas ce qu'on leur presente de bon, on n'a aucune justice à attendre d'eux, & l'on ne sauroit cacher aux autres ce que l'on a d'imparfait. L'un des interlocuteurs de Ciceron dans le 2. livre de l'Orateur raporte cette pensée de Lucilius & l'aprouve, & s'en fait à lui-même l'application, je veux dire qu'il souhaite la même chose. Voici ce qu'il dit: (*i*) *Quod addidisti tertium vos eos esse qui vitam insuavem sine his studiis putaretis; id me non modo non hortatur ad disputandum, sed etiam deterret. Nam ut Cajus Lucilius homo doctus, & perurbanus dicere solebat, ea quæ scriberet, neque ab indoctissimis, neque ab doctissimis legi velle, quod alteri nihil intelligerent, alteri plus fortasse quàm ipse de se, quo etiam scripsit: Persium non curo legere. Hic enim fuit, ut noramus, omnium ferè nostrorum hominum doctissimus. Lælium Decimum volo, quem cognovimus virum bonum & non illiteratum, sed nihil ad Persium. Sic ego, si jam mihi disputandum sit de his nostris studiis, nolim equidem apud rusticos, sed multo minus apud vos. Malo enim non intelligi orationem meam, quàm reprehendi.* Ciceron dans un autre livre où il parle en son propre nom, se declare fort éloigné du souhait de Lucilius; il demande les lecteurs les plus habiles, il ne craint personne. *Nec enim,* dit-il (*k*), *ut noster Lucilius recusabo quo minus omnes mea legant. Utinam esset ille Persius, Scipio vero, & Rutilius multo etiam magis, quorum ille judicium reformidans, Tarentinis ait se, & Consentinis, & Siculis scribere: facete is quidem sicut alias, sed neque tam docti tunc erant ad quorum judicium elaboraret, & sunt illius scripta leviora, ut urbanitas summa appareat, doctrina mediocris. Ego autem quem timeam lectorem, quum* (*l*) *ad te ne Gracis quidem cedentem, in philosophia audeam scribere?* Il avoit raporté dans un autre livre cette pensée de Lucilius, en l'aprouvant & en l'adoptant, comme il paroît par la preface de Pline, qui après un si grand exemple se fait honneur de l'adopter. *Præterea est quædam publica etiam eruditorum rejectio. Utitur illa & M. Tullius, extra omnem ingenii aleam positus, & (quod miremur) per advocatum defenditur.* Nec doctissimis: Manium Persium hæc legere nolo, Junium Congum volo. *Quod si hoc Lucilius, qui primus condidit styli nasum, dicendum sibi putavit: si Cicero mutuandum, præsertim cum de Republica scriberet: quanto nos causatius ab aliquo Judice defendimus?* Le Pere Hardouïn a chassé *Lælium Decimum* de ce passage de Pline, pour y mettre *Junium Congum*, conformément aux manuscrits. Il observe que Lucilius emploia plus d'une fois cette pensée, & nomma tantôt certaines personnes, & tantôt d'autres, & qu'ainsi l'on a eu tort de pretendre qu'il y a dans Pline *Lælius Decimus*, sous pretexte qu'on trouve ce nom dans Ciceron au 2. livre *de Oratore*. Pline n'a point eu en vuë cet endroit de Ciceron, mais un passage des livres *de Republica*. Voiez la marge (*m*).

(G) *Qu'il soit mort à l'âge de 46. ans.*] La Chronique d'Eusebe ne lui donne que cet âge-là: elle met sa naissance au premier an de la 158. Olympiade, & sa mort (*n*) à la 2. année de la 169. Olympiade, qui est l'an 651. de Rome. On ne doit pas accuser Glandorp de le faire vivre 64. ans; c'est une faute des Imprimeurs, qui aiant transposé les chiffres nous ont donné 64. pour 46. De telles fautes leur sont ordinaires. Pour prouver qu'Eusebe se trompe, il faut seulement considerer que Lucilius a fait mention de la loi *Licinia*, établie contre la depense des festins l'an de Rome 656. ou environ. *Lex deinde Licinia rogata est. . . . . Hujus legis Lævius poëta meminit. . . . . Lucilius quoque legis istius meminit in his verbis,* Legem citemus Licini (*o*). Il a donc vécu 5. ou 6. ans depuis l'année où l'on pretend qu'il mourut à Naples: & si d'autre côté nous considerons qu'il doit être né avant l'année 605. de Rome, puis qu'il portoit les armes devant Numance l'an 620. nous trouverons que sans figure Horace l'aura pu traiter de vieillard. C'est lors qu'il dit que Lucilius repandoit tous ses secrets dans ses livres, desorte que l'on y trouve sa vie comme dans un tableau *ex voto.*

. . . Me pedibus delectat claudere verba
Lucili ritu, nostrum melioris utroque.
Ille velut fidis arcana sodalibus, olim
Credebat libris: neque, si male gesserat usquam
Decurrens alio, neque si bene, quo fit, ut omnis
Votiva pateat veluti descripta tabella
Vita SENIS.

Ces paroles d'Horace se trouvent dans la satire 1. du 2. livre.

(H) *De tous ses Ouvrages il ne nous reste que des fragmens de ses satires.*] Car cinq ou six mots qui nous restent de ses autres (*p*) pieces ne meritent pas qu'on y ait égard, & même l'on ne demeure pas d'accord que ces pieces soient de lui. Voiez les notes de Douza le fils sur les fragmens de Lucilius à la page 99. Quelques-uns disent qu'il fit la vie du même Scipion l'Africain dont Ennius chanta les victoires. Douza le nie par une raison qui me paroit très-infirme; il l'emprunte de ce que Lucilius & ce Scipion ne vécurent pas en même tems. C'est une mauvaise preuve: un poëte qui vivra d'ici à cent ans ne pourra-t-il pas faire la vie privée ou du Prince de Condé, ou de Mr. de Turenne? Je croi neanmoins avec Douza que Lucilius fit la vie de ce Scipion l'Africain avec qui il vécut familierement. *Ejusdem Scipionis*, c'est Douza le fils qui parle dans ses notes sur les fragmens de notre poëte à la page 98. *vitam privatam postea descripsit; in quo Pseudoporphyrionem manifesti erroris convincit Parens meus, qui* Lucilium vitam privatam Scipionis, Ennium verò bella descripsisse *annotat: ubi male nomina Scipionum inter se confusa. Ennium enim Scipionis majoris res gestas cecinisse constat. Lucilius autem ut ejusdem vitam privatam descripserit, ratio temporum planè vetat.* Il faut que Mr. Dacier ait cru que cette raison étoit bonne puis qu'il parle ainsi: „(*q*) Lucilius outre ses satires avoit fait un Ouvrage particulier

(*a*) Scipio Africanus & Lælius feruntur tam fuisse familiares & amici Lucilio, ut quodam tempore Lælio circumlectos triclinii fugienti, Lucilius supervenions eum obtorta mappa quasi feriturus sequeretur. *Vetus Commentator Horatii.*

(*b*) *Horat. Satira* 1. *lib.* 2. *v.* 62.

(*c*) Secuit Lucilius urbem Te Lupe, te Muti, & genuinum fregit in illis. *Pers. Sat.* 1. *v.* 115.

(*d*) *Juven. Satira* 1. *v.* 165.

(*e*) *Horat. ubi supra, v.* 48.

(*f*) *Plinius in præfat.*

(*g*) *Quintil. instit. Orat. lib.* 10. *c.* 1.

(*h*) *Voiez la preface du* 6. *tome de l'Horace de Mr. Dacier.*

(*i*) *Cicero de Oratore, lib.* 2. *fol. m.* 72. *B.*

(*k*) *Id. lib.* 1. *de finib. circa init.*

(*l*) *Il parle à Brutus.*

(*m*) *Videntur porro hæc afferri ex præfatione Ciceronis in libros suos de Republica, quos* Plinius respicere se plane mox significat. Inde Luciliani versus, qui trochaïcus est, finis citatur, *Nec doctissimis*, ut subintelligatur, hæc scribo: quem alter trochaïcus integer mox sequatur, *Manium Persium hæc legere nolo, Junium Congum volo* Ubi metri causa in Manio Persioque iota coit. *Harduinus not. in libr.* 1. *Plinii, n.* 4. *p.* 14.

(*n*) Cajus Lucilius satyrarum scriptor Neapoli moritur, ac publico funere effertur, anno ætatis 46. *Euseb. in Chron. ad ann.* 2. *Olymp.* 169.

(*o*) *A. Gellius lib.* 2. *c.* 24.

(*p*) *Nonius voce* Eugium *cite* epodos hymnos *de Lucilius. On cite aussi sa Comedie intitulée* Nummularia. *Voiez Vossius* de poët. Latin. p. 12.

(*q*) *Dacier to.* 7. *p.* 27. *commentant ces paroles d'Horace Sat.* 1. *l.* 2. Attamen & justum poteras & scribere fortem Scipiadem ut sapiens Lucilius.

Digitized by Google

l'on avoit toutes ſes Oeuvres on y aprendroit bien des choſes. Ciceron s'eſt (I) contredit ſur le ſavoir de Lucilius. Je ne penſe pas que l'on eût raiſon de blâmer Horace (K) du jugement qu'il faiſoit de ce poëte ſatirique. Pompée du côté maternel étoit (L) petit-fils, ou plutôt petit neveu de Lucilius. Je remarquerai les fautes (M) de Mr. Moreri, & celles de (N) quelques autres Ecrivains, & nommément un (O) anachroniſme d'Etienne Paſquier. Il y a des vers aſſez

„ lier de la Vie du jeune Scipion l'Affriquain, fils de „ Paulus Æmilius, où il parloit de ſa juſtice & de ſa „ valeur. Ceux qui ont cru que Lucilius avoit parlé „ du Grand Scipion, & que c'eſt celuy dont Horace „ parle icy, confondent les temps. Le Grand Scipion „ eſtoit mort plus de trente-cinq ans avant la naiſſance „ de Lucilius. „ Si Lucilius étoit mort avant la naiſſance de Scipion, cela refuteroit invinciblement ceux qui lui attribueroient l'hiſtoire de ce General Romain: mais les vouloir refuter par la raiſon qu'il eſt né 35. ans après la mort de ce Heros, c'eſt être en diſtraction d'eſprit. Il eſt non ſeulement poſſible que ce poëte ait fait l'hiſtoire de Scipion l'Africain l'ancien, mais auſſi il eſt vraiſemblable qu'il l'a faite: & cela à la priere de Scipion l'Africain le jeune ſon bon ami, qui pouvoit lui mettre en main cent bons memoires. Je ne me dedis pas pourtant de ce que j'ai avancé; combien de choſes y a-t-il qui ne ſont pas vraies, (a) encore qu'elles ſoient très-vraiſemblables? Au reſte les fragmens de Lucilius furent recueillis avec un grand ſoin par François Douza, & (b) publiez à Leide avec des notes l'an 1597. Ils auroient bon beſoin d'être encore mieux éclaircis par quelque ſavant Critique.

(a) Sunt plurima vera quidem, ſed parum credibilia; ſicut falſa quoque frequenter veriſimilia. *Quinſil. lib. 4. cap. 2. pag. m. 182.*

(I) *Ciceron s'eſt contredit ſur le ſavoir.*] Dans le 1. livre de l'Orateur il reconoît que Lucilius étoit un homme ſavant. Ses paroles meritent d'être raportées. *Sed ut ſolebat C. Lucilius ſæpe dicere homo (c) tibi ſubiratus, mihi propter eam ipſam cauſam minus quam volebat familiaris, ſed tamen & doctus & perurbanus, ſic ſentio neminem eſſe in oratorum numero habendum, qui non ſit omnibus iis artibus quæ ſunt libero homine digna perpolitus (d).* Il lui donne le même éloge de docte au 2. livre (e) du même Ouvrage, mais il le lui ôte au 1. livre (f) *de Finibus.* Quintilien le lui donne ſans retractation: je le citerai dans la remarque ſuivante.

(b) *Avec Horace de Cruquius.*

(c) *C'eſt-à-dire à Mutius Scevola. La raiſon qu'un Scholiaſte Dauphin donne de cette colere, ſe voit dans l'article d'Albutius pag. 141. lettre n.*

(d) *Cicero de Orator. lib. 1. fol. 62. A.*

(e) *Voiez la remarque F, lettre i.*

(f) *Voiez la remarque F, lettre k.*

(K) *Blâmer Horace du jugement qu'il faiſoit* de Lucilius.] On en murmura, & il s'en juſtifia. Voions ſes paroles, en commençant par la critique, & en finiſſant par l'apologie.

Eupolis, (g) atque Cratinus, Ariſtophaneſque poëtæ,
Atque alii, quorum comœdia priſca virorum eſt:
Si quis erat dignus deſcribi, quòd malus, aut fur;
Quòd mœchus foret, aut ſicarius, aut alioqui
Famoſus: multa cum libertate notabant.
Hinc omnis pendet Lucilius, hoſce ſecutus:
Mutatis tantùm pedibus, numeriſque facetus:
Emunctæ naris, durus componere verſus.
Nam fuit hoc vitioſus: in hora ſæpe ducentos,
Ut magnum, verſus dictabat ſtans pede in uno:
Cùm flueret lutulentus, erat quod tollere velles:
Garrulus, atque piger ſcribendi ferre laborem:
Scribendi rectè: nam ut multum, nil moror.

Nous allons voir de quelle maniere Horace ſe juſtifie.

Nempe (h) incompoſito dixi pede currere verſus
Lucili: quis tam Lucili fautor inepte eſt,
Ut non hoc fateatur? at idem, quòd ſale multo
Urbem defricuit, charta laudatur eadem.
Nec tamen hoc tribuens, dederim quoque cætera, nam ſic
Et Laberi mimos, ut pulchra poëmata, mirer.

Il repond enſuite aux admirateurs de Lucilius ſur le mêlange des mots Grecs avec les Latins, & proteſte qu'il ne pretend pas lui arracher la couronne qui lui eſt ſi juſtement duë.

Hoc (i) erat, experto fruſtrà Varrone Atacino,
Atque quibuſdam aliis, melius quod ſcribere poſſem,
Inventore minor: neque ego illi detrahere auſim.
Harentem capiti multa cum laude coronam.

Il demande la même liberté à l'égard de Lucilius que chacun ſe donne à l'égard des plus grans poëtes, & que Lucilius a priſe par raport à Ennius; & il ſoutient que ſi l'Auteur qu'il a cenſuré vivoit encore, on le verroit reformer ſes propres Ouvrages, & travailler avec plus de peine.

At dixi (k) fluere hunc lutulentum, ſæpe ferentem
Plura quidem tollenda relinquendis, age, quæſo,
Tu nihil in magno doctus reprehendis Homero?
Nil comis Tragici mutat Lucilius Attii?
Non videt verſus Enni gravitate minores,
Cùm de ſe loquitur, non ut majore reprenſis?
Quid vetat, & noſmet Lucili ſcripta legentem
Quærere, num illius, num rerum dura negarit
Verſiculos natura magis factos, & euntes
Mollius? . . . . . .
. . . . . .
Fuerit (l) Lucilius, inquam,
Comis & urbanus: fuerit limatior idem,
Quàm rudis, & Græcis intacti carminis auctor,
Quamque Poëtarum ſeniorum turba: ſed ille,
Si foret hoc noſtrum fato dilatus in ævum:
Detereret ſibi multa: recideret omne, quod ultra
Perfectum traheretur: & in verſu faciendo
Sæpe caput ſcaberet: vivos & roderet ungueis.

(g) *Horat. Sat. 4. l. 1.*

(h) *Horat. Sat. 10. lib. 1.*

(i) *Ibid. v. 46.*

(k) *Ibid. v. 50.*

(l) *Ibid. v. 64.*

J'ai cru devoir raporter tous ces longs paſſages, parce qu'ils feront conoître à mon lecteur le caractere de Lucilius, & qu'on eſt bien aiſe de ne ſe pas detourner pour courir après des renvois, quand on lit la vie d'un homme illuſtre. Mr. Dacier n'a jamais donné de meilleures preuves de ſon bon goût, que quand il s'eſt (m) declaré pour Horace contre Quintilien; car il eſt étrange que cet habile Rheteur n'ait pas aplaudi au jugement de ce poëte. Nous verrons dans ſes paroles la prevention prodigieuſe où pluſieurs étoient en faveur de Lucilius. (n) *Satira quidem tota noſtra eſt, in qua primus inſignem laudem adeptus eſt Lucilius, qui quoſdam ita deditos ſibi adhuc habet amatores, ut eum non ejuſdem modò operis autoribus, ſed omnibus poëtis præferre non dubitent. Ego quantum ab illis, tantum ab Horatio diſſentio, qui Lucilium fluere lutulentum, & eſſe aliquid quod tollere poſſis, putat. Nam & eruditio in eo mira, & libertas, atque inde acerbitas, & abundè ſalis.*

(m) *Sur Horace Sat. 4. l. 1. p. 311. de 7. tome.*

(n) *Quinctil. lib. 10. cap. 1. pag. m. 472.*

(L) *Pompée . . . étoit petit-fils ou plûtôt petit neveu de Lucilius.*] Porphyrion ſur ces paroles d'Horace, (o) *quidquid ſum ego, quamvis infra Lucili cenſum ingeniumque*, obſerve que Lucilius étoit frere de l'aieule de Pompée, & par conſequent grand oncle maternel de Pompée. Acron (p) autre vieux interprete d'Horace, dit que Lucilius étoit aieul de Pompée. Ce dernier ſentiment eſt moins vraiſemblable que le premier, car ſi (q) Lucilia mere de Pompée avoit été fille de Lucilius, je ne penſe pas que Velleïus Paterculus eût oublié de le dire. Il faut donc croire qu'elle étoit fille d'un frere de Lucilius, & qu'ainſi Porphyrion ne marque pas bien le fondement de la parenté. C'eſt ainſi que le ſavant Antonius (r) Auguſtinus, & François Douza raiſonnent & conjecturent.

(o) *Horat. Sat. 1. lib. 2.*

(p) *Apud Franciſcum Douzam, notis in reliquias Lucilii p. 97. col. 2.*

(q) Fuit hic (*Pompejus*) genitus matre Lucilia ſtirpis ſenatoriæ. *Paterculus lib. 2. cap. 29.*

(M) *Je remarquerai les fautes de Mr. Moreri.*] I. Lucilius n'étoit point nâtif de Sueſſa Pometia. II. Cette ville n'étoit point *au païs des Auronques.* III. Il n'eſt pas certain que *ce fut lui qui compoſa le premier des ſatyres en vers Latins.* Mr. Dacier fait voir le contraire: voiez ci-deſſus la remarque E. IV. Et en tout cas il ne faloit pas pretendre, qu'outre cela il fut l'*Auteur d'une eſpece de ces vers inconus aux Grecs*, Græcis intacti carminis auctor, car ſi ces termes d'Horace (*f*) concernoient Lucilius, ils ne feroient que lui donner l'invention de la ſatire. V. Mais il y a long tems que les bons (*t*) critiques ont vu que ces paroles ſe raportent à Ennius, & non pas à Lucilius. VI. Il n'eſt pas vrai que la 169. Olympiade tombe en la 651. année de Rome: une Olympiade enferme 4. ans.

(r) *In libro de familiis Romanor. apud Douzam ibid.*

(f) *Satyra 10. lib. 1. v. 66.*

(t) *Caſaubon & Theodore Marſile, apud Dacier ſur Horace to. 6. p. 649.*

(N) Les fautes *de quelques autres Auteurs.*] Voiez ci-deſſus (*v*) celles du Pere Briet. L'abreviateur de Geſner s'eſt trompé groſſierement ſur l'âge de Lucilius, ou *Lucillius* comme il l'apelle, *floruit*, dit-il (*w*), *ſecundi belli Punici temporibus.* Glandorp (*x*) a cru que celui dont Ciceron parle, comme d'un Auteur qui ne vouloit ni des lecteurs ignorans, ni des lecteurs très-ſavans, n'eſt point le même Lucilius qui a compoſé des ſatires. C'eſt une erreur. Charles Etienne a commis la même faute: Lloyd, & Hofman l'ont gardée, & ont d'ailleurs pretendu que nôtre Lucilius nâquit en la 53. Olympiade, & qu'il mourut en la 69. à l'âge de 46. ans; abſurdité qui ſaute aux yeux. Ils citent Quintilien 17. 21. qui eſt une citation chimerique.

(v) *Dans la remarque A.*

(w) *Epit. Biblioth. Geſneri pag. 550. edit. 1583.*

(x) *Onomaſt. pag. 552.*

(O) *Un anachroniſme d'Etienne Paſquier.*] Voici ſes paroles. *C'eſtoit (y) ce en quoy les Advocats de Rome ſe joüoient plus de leurs eſprits, quand ils vouloient reveiller leurs Juges. Voyez cette piece de Ciceron en ſon plaidoyé pour Milon*, Eſt enim hæc Judices, non ſcripta, ſed nata lex, *&c. Vous la trouverez venir au parangon des plus beaux vers de toute l'ancienneté. Ce qui ſe tourna*

(y) *C'eſt-à-dire l'epanoſtrophe*, ſimiliter definentia.

Digitized by Google

aſſez anciens qui temoignent, que l'on s'expoſoit à un grand peril quand on (P) mediſoit des poëſies de nôtre Lucilius.

☞ LUCRECE, Dame Romaine illuſtre par ſa beauté & par la nobleſſe (A) de ſon extraction, & plus encore par ſa vertu, fut mariée à Collatin parent de Tarquin Roi de Rome. Rien

tourna depuis en telle affectation, & abus, que Lucilius Poëte Satyrique s'en mocqua fort bravement en l'une de ſes ſatyres, dont Aulegelle raporte les vers au treiziéſme Livre de ſes Veilles (a). Garaſſe ne lui pardonna point cette mepriſe; il faut l'entendre. (b) „En quoi je „dis que Maiſtre Paſquier s'eſt *fort bravement* expoſé „à la riſée des hommes mediocrement verſés en „Chronologie: Car Lucilius qui fut environ cent ans „devant Ciceron, comment ſe pouvoit-il moquer „depuis de ce qui ſe faiſoit cent ans apres ſa mort? „C'eſt comme ſi je diſois parlant de ceſte ſcrupuleu„ſe poëſie, limée & tenduë, qui eſt maintenant en „uſage depuis Berthaud & Malherbe, que Marot & „Saint Gelais la trouverent ſi deſplaiſante, qu'ils s'en „moquerent par eſcrit & en firent des Satyres. Tel„le fut la ſuffiſance de ce vieux Galoche rapportée par „Severinus Boetius au livre *de Diſciplina Scholarium*, „qui demandoit ſi Æneas n'eſtoit pas la femme de „Jules Cæſar, telle fut l'impertinence de ce Miniſtre „notée par Horace Dolabella au chap. 6. de ſon Apo„logie, lequel eſtant enquis *Uter fuerit prior ſecundum „Annales Eccleſia Conſtantinus an Nero?* ſe deffit fort „ingenieuſement de ceſte demande par les paroles de „Noſtre Seigneur qui diſoit, *Non eſt veſtrum noſſe „tempora vel momenta. Actor. 1. verſ. 7.* Et encores „penſe-je que ces hommes, quoyque fort ignorans, „s'ils euſſent veu la difference du ſtyle qui eſt entre „Lucilius & Ciceron, n'euſſent jamais revoqué en „doute, ſi Lucilius avoit eſté devant Ciceron, com„me il ne faudra pas eſtre fort verſé en Chronologie, „pour ſçavoir dire d'içy à cent ans, ſi Alain Charre„tier, Froiſſard & Monſtrelet ont eſté devant Mon„ſieur du Vair; & ſeroit une ignorance bien groſſiere „ſi je diſois, qu'Alain Charretier ou Monſtrelet ont „improuvé le ſtyle, la diction & les figures d'Amiot „ou de du Vair.„ Il étoit difficile de bien repondre à cette cenſure; auſſi voions nous que les fils du docte Paſquier le defendirent fort mal ſur ce point-là: voici ce qu'ils repondirent: (c) *Garaſſe dit, que Lucilius eſtoit cent ans devant Ciceron, cela eſt tres-faux, car Ciceron & Pompée eſtoient en meſme temps: Or Lucilius eſtoit l'oncle de Pompée: de façon qu'il eſt aiſé de juger que noſtre Calomniateur s'eſt grandement abuſé en ſon calcul. En ſecond lieu il dit*, qu'on le pouvoit reconnoiſtre par la difference du ſtyle. *Ceſte ignorance eſt plus inſupportable que la premiere; car Pline remarque nommément, que* primus fuit Lucilius qui ſtylum acuiſſe dicitur, *Horace l'apelle* emunctæ naris, *& dit qu'il faiſoit deux cens vers en une heure. & Quintilian le nomme* principem Satyricorum, *juſques là meſmes, qu'Adrian l'Empereur le preferoit à Virgile. Regardez, je vous prie, en quelles abſurditez on ſe met quelquesfois, pour vouloir critiquer un Autheur.* Il n'y a rien de bon dans cette replique que la remarque ſur les cent ans que Garaſſe met entre Ciceron & Lucilius. Ce Jeſuite ſe mêlant de critiquer un anachroniſme en fit un autre; car il n'eſt point vrai que *Lucilius fut environ cent ans devant Ciceron*; il mourut quelques années après la naiſſance de Ciceron: il étoit facile aux Apologiſtes de Paſquier d'averer cela; mais au lieu de bonnes preuves, ils ſe contenterent d'alleguer que Lucilius étoit oncle de Pompée contemporain de Ciceron. Ils ſe tromperent; Lucilius (d) paſſe ou pour l'aieul ou pour le grand oncle de Pompée. Ils ont grand tort de pretendre qu'on ne peut pas reconoître que le ſtyle de Lucilius differe de celui de Ciceron. Il y a plus de difference entre le ſtyle de Ciceron & celui de Lucilius, qu'entre le ſtyle de Mr. Flechier & celui de Clement Marot. Pour en être bientôt convaincu, on n'a qu'à jetter les yeux avec quelque goût ſur les fragmens du ſatirique Latin, & ſur Ciceron à l'ouverture du livre. Opoſer au Pere Garaſſe les termes de Pline (e) mal raportez, & ceux de Quintilien (f) mal raportez tout de même, c'eſt pretendre qu'à cauſe que Regnier eſt le premier qui ait écrit de bonnes ſatires Françoiſes, ſon ſtyle ne differe point de celui de Mr. Patru, ou de celui de Mr. Deſpreaux. L'*emunctæ naris* d'Horace ne prouve rien; on le diroit de Clement Marot, & de Regnier avec beaucoup de juſtice, & neanmoins quelle difference n'y a-t-il pas entre leur langage, & celui de Mrs. Patru & Deſpreaux? Voiez tout le vers d'Horace, *Emunctæ naris* DURUS *componere verſus.* N'a-t-il pas falu tronquer pitoiablement ſon temoignage, afin d'oſer s'en ſervir? Si on l'avoit donné tout entier, n'auroit-on pas fourni des armes à ſon adverſaire? Mais cette preuve tirée d'Horace eſt beaucoup moins ridicule que celle qui ſuit, & qui eſt tirée du même Auteur. Lucilius au raport d'Horace *faiſoit deux cens vers en une heure*, donc il écrivoit auſſi bien que Ciceron. Quel monſtre de conſequence! Et qui n'en ſeroit étonné, quand on conſidere qu'Horace raporte cela comme un defaut de Lucilius (g), & qu'auſſitôt il compare les poëſies de cet Auteur à des eaux bourbeuſes. La derniere preuve des Apologiſtes d'Etienne Paſquier ne vaut pas mieux que les autres. Elle eſt fondée ſur un fait faux, dont la conſequence porteroit contre eux, s'il étoit vrai. Ce n'eſt pas à Lucilius, mais à Ennius qu'Hadrien donnoit la preference ſur Virgile, & tout ce que cela prouve c'eſt que le ſtyle d'Ennius étoit plus rance & plus moiſi, car c'eſt ce qu'Hadrien cherchoit, comme le remarque ſon hiſtorien. (h) *Amavit prætera genus dicendi vetuſtum. . . . Ciceroni, Catonem, Virgilio Ennium, Salluſtio Calium prætulit.*

(P) *S'expoſoit à un grand peril quand on mediſoit des poëſies de Lucilius.*] Il y a long tems que j'ai lu ce que je vais copier. „ Nôtre petit Docteur en (i) fait à „ peu prés autant. Sans mentir un homme de cette „ humeur eſt bien ſujet à ſe faire battre, (j'entens à „ coups de langue & à coups de plume) car nous ne „ vivons pas en un ſiecle ſi hcentieux que l'eſtoit cé„ luy de ces jeunes Romains de condition, qui ſe „ promenoient par les ruës tout le long du jour, ca„ chant ſous leur robe de longs fouëts, pour châtier „ l'inſolence de ceux qui n'approuvoient pas le Poëte „ Lucilius, s'ils eſtoient ſi malheureux que de ſe ren„ contrer en leur chemin (k).„ Je crus en liſant cela que puis que Coſtar ne citoit perſonne, il n'en ſavoit pas la ſource, & je me mis en devoir de la chercher. Je la trouvai dans quelques vers qui ont paſſé pour être d'Horace, & qui ont paru à la tête de (l) l'une de ſes ſatires dans de certaines éditions. Mr. Dacier les a inſerez dans ſes remarques ſur ce poëte; je copierai tout ce qu'il dit là-deſſus: on y verra que Mr. Coſtar groſſit les objets, & que ſa brodure eſt trop relevée,

„ (m) On peut dire de Lucilius, qu'il a eu le bon„ heur de certaines femmes, qui avec trés-peu de „ beauté, n'ont pas laiſſé de cauſer de violentes paſ„ ſions. Parmi ſes Partiſans il y en avoit de ſi ou„ trez, qu'ils couroient les ruës avec des fouëts ſous „ leurs robes, pour fraper tous ceux qui oſeroient dire „ du mal des vers de Lucilius:

„ *Lucili, quam ſis mendoſus, teſte Catone*
„ *Defenſore tuo pervincam, qui male factos*
„ *Emendare parat verſus. Hoc lenius ille*
„ *Eſt quo vir melior. Longe ſubtilior ille*
„ *Qui multum puer & loris & funibus udis*
„ *Exornatus ut eſſet opem qui ferre Poëtis*
„ *Antiquis poſſet contra faſtidia noſtra,*
„ *Grammaticorum Equitum doctiſſimus.*

„ *Lucilius, je vai vous prouver, que vous eſtes plein „ de fautes, par le témoignage meſme de Caton, voſtre „ plus grand Partiſan. Il ſe prepare à corriger vos vers „ mal tournez. Comme il eſt plus homme de bien qu'un „ autre, il a pris en cela le parti le plus honneſte & le plus „ doux. Mais il n'eſt pas ſi fin & ſi ſubtil que ce ſavant „ Chevalier, qui a ſoin de ſe munir de bonnes eſtrivieres „ & de bonnes cordes mouillées, pour vanger de nos de„ gouſts les Poëtes Anciens.* On avoit mis ces vers à la „ tête de cette Satire, comme s'ils eſtoient d'Horace, „ & que ce fuſt le commencement de cette piece. „ Canterus & Lilius Gyraldus s'y ſont trompez. Mais „ quoy qu'ils ne ſoient pas d'Horace, ils ne ſont pour„ tant pas mauvais: & ils ſervent à faire voir, que les „ vers de Lucilius n'avoient pas eſté toûjours eſtimez „ de tout le monde.„

(A) *Par la nobleſſe de ſon extraction.*] La famille *Lucretia* étoit ſans doute patricienne, puis qu'on y trouve des Conſuls dans un tems où les plebeiens n'étoient point admis au Conſulat. Elle faiſoit une très-belle figure ſous le regne de Tarquin le Superbe, car ce Prince (n) donna le gouvernement de Rome à Spurius LUCRETIUS Tricipitia, pere de nôtre Lucrece, mariée avec un Prince du ſang. Il y a des Auteurs qui diſent (o) que Numa Pompilius aiant été créé Roi de Rome, ſe maria avec une femme qui avoit nom Lucretia. Si elle étoit de la famille dont je parle ici, comme il eſt fort aparent, quelle

(a) *Paſquier, Recherches de la France liv 7. chap. 1. p. m. 595.*

(b) *Garaſſe Recherche des Recherches pag. 565.*

(c) *Defenſe pour Etienne Paſquier contre les impoſtures & calomnies de François Garaſſe, pag. 791. 792.*

(d) *Voiez la remarque L.*

(e) *Pline a dit*, primus condidit ſtyli naſum, *& non pas*, primus fuit Lucilius qui ſtylum acuiſſe dicitur.

(f) *Quintilien dit*, in *ſatyra* primus inſignem laudem adeptus eſt Lucilius, *& non pas*, fuit princeps ſatyricorum.

(g) Nam fuit hoc vitioſus in hora ſæpe ducentos, Ut magnum verſus dictabat, ſtans pede in uno. Quum flueret LUTULENTUS. *Horatius Sat. 4. l. 1. v. 9.*

(h) *Spartian. in Hadriano, cap. 16. p. m. 158. tom. 1.*

(i) *C'eſt-à-dire, Girac comme Diogene fait tout le contraire de ce que le peuple fait.*

(k) *Coſtar, Suite de la defenſe de Voiture, pag. 40.*

(l) *La 10. du 1. livre.*

(m) *Dacier ſur la 10. ſatire du 1. livre d'Horace p. 603. du 6. tome.*

(n) *Livius lib. 1. ſub fin. pag. m. 36.*

(o) *Voiez Plutarque in Numa pag. 74. A.*

Digitized by Google

Rien n'eſt plus connu que la raiſon qui la porta à ſe tuer, & cependant je ne laiſſe pas de narrer ici les circonſtances de cette hiſtoire tragique. Tarquin n'aiant pu ſe rendre maître de la ville d'Ardée auſſi promptement qu'il l'avoit cru, prit le parti de l'aſſieger dans les formes. Le ſiege traînoit en longueur, & n'empêchoit pas que les jeunes Princes ne ſe regalaſſent aſſez ſouvent. Sextus donnant à ſouper à ſes deux freres, & à Collatin, la converſation tomba ſur le ſexe, & il s'éleva entre eux une diſpute non pas ſur la beauté de leurs maîtreſſes, comme il arriveroit aujourd'hui, mais ſur la beauté de leurs femmes. Chacun ſoutint que la ſienne étoit plus belle que les autres: la conteſtation s'échaufant Collatin ouvrit un moien de la terminer. A quoi bon tant de paroles, dit-il, nous pouvons en peu de tems avoir des preuves viſibles de la ſuperiorité de ma Lucrece, montons à cheval, allons ſurprendre nos femmes, le jugement de la queſtion ſera plus facile que ſi elles s'étoient preparées à nous recevoir. Le vin les avoit échaufez, ils accepterent ardemment la propoſition, & s'en allerent à Rome à toute bride. Ils y trouverent * à table les belles filles de Tarquin qui faiſoient fort bonne chere avec des perſonnes de leur âge. Ils allerent enſuite à Collatie, & quoi qu'il fut deja fort tard ils rencontrerent Lucrece au milieu de ſes ſervantes, occupée à travailler de ſes mains à des ouvrages de laine. Ils convinrent tous qu'elle l'emportoit ſur les autres, & s'en retournerent au camp. Sextus tranſporté d'amour pour elle retourna peu de jours après à Collatie ſans en dire rien à perſonne. Il y fut reçu avec toute la civilité que l'on crut que meritoit un proche parent fils aîné du Roi, & que l'on ne ſoupçonnoit d'aucune penſée malhonnête. Après que l'on eut ſoupé il fut conduit à la chambre qu'on lui avoit deſtinée. Il ne s'endormit point, mais dès qu'il eut jugé que tout le monde dormoit, il ſe gliſſa l'épée à la main dans la chambre de Lucrece, & après l'avoir menacée de la tuer ſi elle faiſoit du bruit, il lui declara ſa paſſion; il ſe ſervit des prieres les plus tendres, & des menaces les plus terribles, & de tous les biais imaginables dont on peut attaquer le cœur d'une femme. Tout cela fut inutile, Lucrece perſiſta dans ſa fermeté; la crainte même de la mort ne l'ébranla point, mais elle ne put reſiſter à la menace que Sextus lui fit enfin de l'expoſer à la derniere infamie. Il lui declara que l'aiant tuée il tueroit un eſclave, & le mettroit dans ſon lit, & feroit acroire que ces deux meurtres avoient été la punition de l'adultere dans lequel il l'avoit ſurpriſe. Etant ainſi venu à bout de ſon infame deſſein il ſe retira auſſi content & auſſi fier de ſa conquête, que ſi elle eût été de bonne guerre, & conforme aux loix de la belle galanterie. La Dame plongée dans une afreuſe triſteſſe fit prier ſon pere qui étoit à Rome, & ſon mari qui étoit au ſiege d'Ardée, de la venir trouver promptement. Ils le firent: elle leur fit entendre le malheur qui lui étoit arrivé, & les pria de la venger. Ils le lui promirent, & la conſolerent le mieux qu'ils purent, mais elle ne voulut point être conſolée, & tirant un poignard qu'elle avoit caché ſous ſes habits, elle ſe l'enfonça dans le cœur. Brutus qui fut preſent à ce ſpectacle y trouva l'occaſion qu'il cherchoit depuis long tems de delivrer Rome de la tyrannie de Tarquin, & il fit tellement valoir cette occaſion que la roiauté fut abolie †; & ainſi la mort de Lucrece fut la cauſe de la liberté du peuple Romain, ce qui a donné un grand relief à la memoire immortelle de cette Dame. Les hiſtoriens raportent diverſement (B) ſon avanture. L'épitaphe que l'on trouve

* Pergunt inde Collatium: ubi Lucretiam haudquaquam ut regias nurus, quas in convivio luxuque cum æqualibus viderant, tempus terentes, ſed nocte ſera deditam lanæ inter lucubrantes ancillas in medio ædium ſedentem inveniunt. *T. Livius lib. 1. pag. m. 35.*

† *Tiré de Tite Live à la fin du 1. livre pag. 35. & 36.*

(a) *Dion. Halicarnaſſ. lib. 4. cap. 80.*

(b) *Id. lib. 5. cap. 12.*

(c) *Id. ib. cap. 13.*

(d) *Id. ib. cap. 19.*

(e) *Livius lib. 2. pag. 42. & 46.*

(f) *Id. ib. pag. 46.*

(g) *Voiez Sigonius in faſtis ad ann. 245.*

(h) *Livius lib. 27. pag. 464.*

(i) *Aurelius Victor de viris illuſtr. pag. m. 177.*

(k) *Cicero in Bruto p. m. 291.*

(l) *Cæſar de bello civili lib. 1. p. m. 237. & lib. 3. pag. 307.*

(m) *Valer. Maxim. lib. 6. cap. 7.*

(n) *Dio ib. 54.*

quelle preuve n'aurions-nous pas de l'antiquité illuſtre de cette maiſon? Spurius Lucretius après la mort de ſa fille (a) fut créé *Interrex*, & nomma au conſulat Brutus, & ſon gendre Collatin. Celui-ci fut contraint bientôt après de renoncer à ſa charge, & de ſe retirer à Lanuvium (b), où il paſſa tout le reſte de ſa vie qui fut fort longue. Valerius (c) mis à ſa place ſe donna pour collegue Spurius Lucretius, après que Brutus eut été tué; mais ce collegue mourut dans très-peu de jours (d). Je trouve un (e) Titus LUCRETIUS qui fut Conſul l'année ſuivante, & peu d'années après; & un Publius LUCRETIUS (f) collegue de Valerius, lors que celui-ci étoit Conſul pour la troiſiéme fois. On juge (g) que ce Titus Lucretius eſt le pere de Lucius LUCRETIUS Tricipitin, Conſul l'an de Rome 291. Je paſſe ſous ſilence pluſieurs Lucreces qui eurent enſuite les premieres charges de l'Etat, avant qu'il eût été decidé que les plebeiens y ſeroient admis. Il n'eſt pas neceſſaire de donner tout ce detail, afin de prouver que les Lucreces Tricipitins étoient d'une famille patricienne. Ce que je raporte eſt ſufiſant pour cela. Il n'eſt pas certain qu'on puiſſe dire la même choſe des Lucreces qui portoient le ſurnom *Veſpillo*, ou *Ofella*, ou quelque autre; & il y a même des Lucreces dont le ſurnom eſt ignoré, qui étoient d'une famille plebeienne: car nous voions un Marcus LUCRETIUS tribun du peuple (h) au tems de la ſeconde guerre Punique. Notez que Quintus LUCRETIUS le premier qui fut ſurnommé *Veſpillo*, eut ce ſurnom à cauſe qu'il jetta dans le Tibre le corps de Tiberius Gracchus; (i) *Cujus corpus Lucretii Ædilis manu in Tiberim miſſum; unde ille Veſpillo dictus.* Ciceron (k) parle avec éloge d'un Quintus LUCRETIUS Veſpillo, bon Juriſconſulte & bon Avocat. Il y eut un Quintus LUCRETIUS Veſpillo, Senateur (l) qui ſuivit le parti de Pompée, & que la fidelité de ſa femme preſerva (m) de la fureur des Triumvirs qui l'avoient proſcrit. C'eſt aparemment le même que celui qui obtint le conſulat (n) l'an de Rome 734. Ciceron parle de LUCRETIUS Ofella comme d'un Orateur qui étoit plus propre à faire des harangues au peuple, qu'à plaider des cauſes, (o) *aptior concionibus quam judiciis.* Mr. Moreri a traduit cela pitoiablement. *Il étoit plus propre*, dit-il, *à faire des Harangues, qu'à prononcer des jugemens.* Un autre (p) afirme que Ciceron le repreſente *beaucoup plus propre à eſtre juge que grand Orateur.* On croit (q) que ce Lucretius Ofella ne difere point de celui qui aiant quitté le parti de Marius, ſe joignit à Sylla, & reprit Preneſte, où il contraignit Marius le jeune à ſe faire donner la mort. Ce ſervice n'empêcha pas que Sylla ne le fît tuer au milieu du *forum*, parce qu'il avoit demandé le conſulat contre l'intention de Sylla (r).

(o) *Cicero ubi ſupra.*

(p) *Le Baron des Coutures vie de Lucrece.*

(q) *Voiez l'Onomaſticon de Glandorp pag. 557.*

(r) *Voiez Tite Live in epit. lib. 88. & 89. & Paterculus lib. 2. cap. 27.*

(B) *Les hiſtoriens raportent diverſement l'avanture de Lucrece.*] Denys d'Halicarnaſſe & Tite Live ſont ceux qui en ont donné la plus ample deſcription. Ils vivoient en même tems, & ils conſultoient avec bien de l'exactitude les Auteurs qui les avoient precedez. Cependant ils ne s'accordent que ſur ces trois ou quatre points generaux. 1. Que Sextus entra de nuit dans la chambre de Lucrece. 2. Que cette Dame aiant reſiſté aux menaces de la mort, aux prieres, & aux promeſſes, ceda enfin lors qu'elle ſe vit menacée de l'infamie. 3. Qu'elle ſe tua le lendemain. 4. Que Brutus ſe ſervit de cette occaſion pour changer le gouvernement. Le premier de ces deux hiſtoriens donne des details plus precis & plus étendus que l'autre; car par exemple il articule (*ſ*) que Sextus promit à Lucrece de l'épouſer, moiennant quoi elle ſeroit Reine dès le jour même dans la ville des Gabiens, & puis dans Rome après la mort de Tarquin, dont il ſeroit infailliblement le ſucceſſeur en qualité de ſon fils aîné. Tite Live ſe contente de ces expreſſions generales: (*t*) *Stricto gladio ad dormientem Lucretiam venit, ſiniſtraque manu mulieris pectore oppreſſo, Tace Lucretia, inquit, Sex. Tarquinius ſum, ferrum in manu eſt: moriere, ſi emiſeris vocem. Cùm pavida è ſomno mulier nullam opem, prope mortem imminentem videret, Tum Tarquinius fateri amorem, orare: miſcere precibus minas: verſare in omnes partes muliebrem animum.* Mais pour conoître les diferences qui ſe trouvent entre ces deux hiſtoriens, il faut ſeulement ſe ſouvenir que Ti-

(ſ) *Dionyſ. Halic. lib. 4. cap. 73. Notez qu'il obſerve que Sextus accompagna de ſermens ſes promeſſes & ſes menaces.*

(t) *Titus Livius lib. 1. pag. 35. C.*

Digitized by Google

trouve en Italie, & que l'on pretend lui avoir été dressée par (C) Collatin son mari, est sans doute une piece supposée. Son violateur ne fut pas long tems exposé ou aux remords de la conscience, ou aux durs reproches de sa famille dont il causa la perte totale. Il se retira dans la ville des Gabiens où il avoit commandé, † & y perit peu après. Les reflexions qui ont été faites par quelques écrivains sont non seulement de mauvaises plaisanteries, (D) mais aussi de vaines chicanes

† Sext. Tarquinius Gabios tanquam in suum regnum profectus, ab ultoribus veterum simultatum quas sibi ipse cædibus rapinisque conciverat, est interfectus. *Livius lib. 1. in fine.*

te Live narre la chose comme on la voit dans le texte de cet article, & prendre garde aux faits suivans. Je les tire de Denys d'Halicarnasse. Sextus aiant été envoié à Collatie par le Roi Tarquin, pour des afaires qui concernoient le siege d'Ardée, fut loger chez son parent Collatin qui étoit alors au camp, & trouva que l'occasion étoit bonne de satisfaire la passion qu'il avoit conçuë pour Lucrece dans une visite precedente. L'historien ne parle pas de la dispute des jeunes Princes touchant la beauté de leurs femmes; de cette dispute, dis-je, qui les obligea à venir à Rome & à Collatie pour vuider ce diferent. Cette circonstance étoit neanmoins assez singuliere pour meriter que Denys d'Halicarnasse la raportât, & c'étoit un incident fort capable d'embellir la narration. Lucrece accablée de chagrin monta en carosse dès que le jour fut venu, & que Sextus se fut retiré. Elle prit un habit de dueil, & un poignard sous sa robe, & s'en alla à Rome, le visage tout abatu, & les yeux baignez de larmes, & sans rien dire à ceux qui lui demandoient la raison de sa tristesse. Dès qu'elle fut arrivée à la maison de son pere elle se jetta à ses genoux; elle pleura sans dire mot, & enfin elle le pria de faire venir ses parens & ses amis, & dès qu'ils furent venus, elle leur conta son avanture, & pria les Dieux (a) de la retirer bientôt de ce monde, & se poignarda. Valerius fut aussitôt depêche au camp, pour porter cette nouvelle à Collatin, & pour travailler avec lui à faire soulever les soldats. Il rencontra proche de Rome Collatin & Brutus, qui ne savoient rien de ce qui s'étoit passé. Voilà des variations un peu surprenantes, & qui prouvent que les premiers historiens, la source de Tite Live & de Denys d'Halicarnasse, ne prirent pas toutes les mesures necessaires pour s'instruire exactement.

(a) Θεοῖς τε καὶ δαίμοσιν αἰχμὴν τακχεῖαν αὐτῇ δῦναι τὴν ἀναλγησίαν τοῦ βίου. Compretataque deos & dæmonas ut se cito è vita eximerent. *Dionys. Halicarn. lib. 4. pag. 263.*

(C) *L'épitaphe que l'on . . . . pretend lui avoir été dressée par Collatin.*] En voici les paroles: (b) *Collatinus Tarquinius dulcissimæ conjugi & incomparabili, pudicitiæ decori, mulierum gloriæ, vixit annis* XXII. *mens.* III. *d.* VI. *proh dolor, quæ fuit carissima.* On dit que cette inscription se voit à Rome, & au Dioceſe de Viterbe (c).

(b) *Glandorp. Onomast. pag. 555.*

(c) *Id. ib.*

(D) *Non seulement de mauvaises plaisanteries, mais aussi de vaines chicanes de sophiste.*] Un Auteur moderne dont j'ai oublié le nom, s'imaginoit aparemment qu'il debiteroit une pensée bien fine, en observant que Lucrece ne se tua qu'après coup, & que si elle se put resoudre à renoncer à la vie, ce ne fut qu'après avoir goûté les plaisirs du fruit defendu. C'est bien la plus fausse raillerie que l'on puisse voir; & il n'y a point d'homme raisonnable qui ne decide que dans un sujet comme celui-là, quitter le serieux, & songer le moins du monde à plaisanter, est non seulement une audace temeraire, mais aussi une grossiereté, & une brutalité. L'action de Lucrece ne doit exciter que des sentimens de compassion & d'admiration. Sa conduite fut exempte de toute teinture d'impureté; ce fut un pur sacrifice à l'amour de la belle gloire; & l'on seroit aussi ridicule de dire qu'il entre de la prodigalité dans l'action d'un homme qui jette ses hardes afin de sauver sa vie à la nage, que de dire qu'il entra de l'impudicité dans la patience de Lucrece; car cette illustre Dame n'eut cette patience qu'afin de sauver sa reputation. Mais si vous voulez voir les efforts des chicaneurs, lisez un peu ce long passage de Henri Estienne: „(d) Et pourtant la povre Lucrece ne jugeoit pas „bien de soy, quand apres avoir esté ainsi violee elle „se disoit avoir perdu sa pudicité: veu qu'il est certain qu'il n'y a force humaine par laquelle la vertu „puisse estre ravie. Et pourtant ce qu'elle adjouste; „Que son corps est viole, mais que son cueur (ou „son esprit) n'est point coulpable, contraire à ce „qu'elle venoit de dire, asçavoir qu'elle avoit perdu sa „pudicité: si ainsi est que le siege de ceste vertu soit le „cueur, non pas le corps. Ce que toutesfois ne sembient avoir bien consideré les payens, qui n'ont pas „seulement excusé l'acte de ceste femme, en ce qu'elle fut meurdriere de soymesme, mais de iceluy ont „pris occasion de l'exalter jusques au ciel, comme „ayant esté une femme magnanime, & qui a eu le „cueur en bon lieu, en ce qu'elle ha vengé par sa „mort l'outrage faict à la pudicité. Ausquels toutesfois avant que respondre touchant l'outrage qu'ils „disent avoir esté faict à la pudicité, je les voudrois „prier de me dire comme ils entendent ce mot de vengeance: pource qu'il me semble que c'est une chose „contre toute raison, que l'injure soit vengee par la „mort de la personne qui l'a receuë, & non de celle „qui l'ha faicte. Sur quoy je leur alleguerois qu'elle „mesme ne dit pas, *Mors ultrix erit*, ou *vindex*, c'est „à dire, Ma mort en fera la vengeance: mais *Mors „testis erit*, c'est à dire, Ma mort en rendra tesmoignage. Comme si elle disoit, Ma mort tesmoignera aux yeux du monde ce que je ne puis descouvrir „estant caché en ma conscience: asçavoir que tant s'en „faut que mon plaisir m'ait faict consentir à un tel „acte, que ma vie m'est desplaisante pour l'avoir commis. Mais pour venir à la reponse quant à l'autre „poinct, je di que posé le cas que ceste mort emportast vengeance, ce seroit vengeance de l'outrage „fait au corps, & non pas à l'esprit, où est logee la „volonté pudicque. A quoy aussi ayant esgard un certain auteur (le nom duquel S. Augustin a voulu taire) en une declamation, a dict ce beau mot touchant „ce qui avint à ladicte Lucrece, Chose merveilleuse! „il y a deux personnes, & toutesfois l'une seule a „commis adultere. Mais ledict sainct Augustin vient „puis à faire ceste argument, Si ce n'est point impudicité par laquelle ell' ha la compagnie de ceste homme „maugré soy, ce n'est point justice par laquelle ell' est „punie, veu qu'ell' est chaste. Car il est certain que „tant plus on excuse l'adultere, tant plus on accuse „l'homicide: tant plus on accuse l'adultere, tant plus „on excuse l'homicide: (le cas posé toutesfois qu'il „fust licite à une personne de se desfaire soymesme.) „Et le mesme S. Augustin, qui loue la rencontre sasdicte de ce declamateur, semble aussi avoir tres-bien „rencontré en ceste autre argument (si toutesfois il le „met comme sien) *Si adultera, cur laudata? si pudica, cur occisa?* C'est à dire, si ell' a esté adultere, „pourquoy a ell' esté louee? si ell' a esté pudicque, „pourquoy a ell' esté tuee? Sur lesquels mots un mien „ami (e) sçavant personnage, & lequel Dieu a doué „de beaucoup de graces, desquelles les fruicts se sentent aujourd'huy en divers lieux de la Chrestienté, „a faict depuis peu de jours un epigramme du plaisir „duquel j'ay bien voulu faire le lecteur participant. Il „est donc tel,

„*Si tibi fortè fuit Lucretia gratus adulter;*
„*Immeritò ex merita præmia cade petis:*
„*Sin potiùs casto vis est allata pudori,*
„*Quis furor est hostis crimine velle mori?*
„*Frustra igitur laudem captas Lucretia: nanque*
„*Vel furiosa ruis, vel scelerata cadis.*

„Je le mettray aussi en François, selon qu'il fut traduict sur le champ par un des amis de l'auteur,

„Si le paillard t'a pleu, c'est à grand tort Lucrece
„Que par ta mort tu veux, coulpable, estre louee:
„Mais si ta chasteté par force est violee,
„Pour le forfaict d'autruy mourir est-ce sagesse?
„Pour neant donc tu veux ta memoire estre heureuse:

„Car ou tu meurs meschante, ou tu meurs furieuse.„ Louïs Guyon (f) a derobé toutes ces choses à Henri Estienne, sans y faire presque aucun changement, & sans le citer; ce plagiarisme lui est ordinaire (g). Un Jesuïte Espagnol s'est amusé aux mêmes chicaneries; mais, comme on le verra dans la remarque suivante, il y a mêlé de bonnes choses. Il aprouve les vers Latins que l'on a vus ci-dessus, & il soutient que Lucrece ne temoigna ni chasteté, ni courage, & que par lâcheté elle craignit plus le couteau de son mari, que le sien propre. (h) *Ni descubrio lo uno ni lo otro: no lo primero, pues consintio: y como dixo Sant Ambrosio a otra de su manera:* (1) Facilius oportuit sanguinem cum spiritu fundere, quàm perdere castitatem. *Ni tampoco mostro lo segundo, pues por flaqueza de animo temio mas el cuchillo de Colatino, que el suyo propio: y por esto se mato con desesperacion, la qual* (2) *pone Santo Thomas por hija dela luxuria.* Tout cela est faux & injuste: elle fit paroître & beaucoup d'amour pour la chasteté, & un grand courage. Quand on a la force de s'ôter la vie pour mettre à couvert sa reputation, n'aime-t-on pas mieux mourir que perdre la gloire, & y a-t-il en cela le moindre vestige de lâcheté? Si c'est agir contre les regles de la bonne religion, c'est

(d) *Henri Estienne, apologie d'Herodote chap. 15. p. m. 135. 136.*

(e) *C'est René Laurent de la Barre. On voit ces vers dans ses notes sur le livre de Tertullien* ad martyres. *Mr. Moreri les rapporte; mais on a retranché cet endroit-là dans les éditions de Hollande, & dans celle de Paris 1699. il meritoit neanmoins de n'être pas retranché. Mr. Moreri nomme* René Laurens, *celui qu'il falloit nommer* René Laurent de la Barre.

(f) *Louïs Guyon, diverses leçons to. 3. liv. 4. chap. 14.*

(g) *Voiez ci-dessus pag. 1798. remarque B.*

(h) *Juan de Torres, Philosophia moral de prencipes lib. 19. cap. 8. pag. 577.*

(1) *S. Ambr. ad virg. Lapsam cap. 5.*

(2) *S. Thom. ad Coloss. c. 3. lect. 1.*

Digitized by Google

chicanes de sophiſte. L'on a dit ailleurs que la religion n'avoit eu aucune part à cette action de Lucrece.

pour le moins ſe conformer aux idées de l'heroïſme paien. Mais reflechiſſons un peu ſur les paroles de Henri Etienne.

Il accuſe Lucrece de contradiction & d'ignorance: elle ignoroit le vrai nom des choſes, puis qu'elle croioit avoir perdu ſa pudicité, nonobſtant la reſiſtance de ſon cœur. Elle ſe contrediſoit, puis qu'auſſitôt elle ajoûta que ſon corps ſeul avoit été violé. (a) *Quid ſalvi eſt mulieri amiſſa pudicitia?* ce ſont ſes paroles, *veſtigia viri alieni Collatino in lecto ſunt tuo. Caterùm corpus eſt tantum violatum, animus inſons: mors teſtis erit: ſed date dexiras fidemque, haud impunè adultero fore.* Je m'étonne que Henri Eſtienne qui étoit un habile grammairien, ait ſi peu conſideré que dans l'uſage de toutes les langues, les mêmes paroles ſans devenir impropres, ſe prenent en divers ſens, les uns plus étendus, & les autres moins. Croioit-il pouvoir faire la leçon à Tite Live ſur la ſignification du mot *pudicitia?* Je dis à Tite Live, car c'eſt à lui qu'appartiennent les expreſſions de nôtre Lucrece. Le Latin qu'on parloit à Rome quand cette Dame vivoit, n'étoit point ſemblable au Latin de cet éloquent hiſtorien, & il n'y a guere d'aparence qu'il eût trouvé quelque part les propres termes dont Lucrece ſe ſervit: chaque hiſtorien les tourna à ſa maniere; les plus exacts ſe contenterent d'en retenir le ſens & la force. Il eſt probable qu'elle ſe plaignit d'avoir perdu ſon honneur; d'avoir été deshonorée, ou que Sextus lui avoit ravi l'honneur &c. Il n'y a point d'impropriété dans ce langage. C'eſt ainſi que s'exprimeroit une Françoiſe en pareil cas, quoi qu'elle entendit ſa langue parfaitement, & que malgré ſa douleur elle prît garde de ne point bleſſer les regles de la grammaire. Ceux qui enlevent une fille, & qui en jouiſſent de vive force, ſont cenſez lui ravir l'honneur; & ſi les parens bornent leurs pourſuites à exiger qu'on l'épouſe, le procés s'apelle très-proprement un procés en reparation d'honneur. On ſe ſerviroit des mêmes phraſes, quand même la violence n'auroit pas été ſi outrée, je veux dire en cas que le raviſſeur eût obtenu quelque eſpece (b) de conſentement, parce qu'aiant propoſé à la perſonne enlevée de choiſir ou l'aquieſcement à ſa paſſion, ou la mort, ou les tourmens de la gêne, ou la faim, ou quelque autre peine capable d'intimider les plus reſolus, elle auroit choiſi la premiere partie de l'alternative, ſans aucune ſorte d'aprobation interieure. Or ſi Lucrece pouvoit dire proprement parlant que ſon honneur étoit perdu, elle pouvoit fort bien ſe ſervir de termes équivalens à *pudicitia amiſſa.* Notez qu'Ovide (c) s'eſt ſervi des mots *pudor raptus*, pour ſignifier la jouiſſance forcée d'une fille; & que Plaute (d) a exprimé la defloration par les termes *pudicitia pulſa.* Ainſi tombe la pretenduë contradiction que l'on impute à Lucrece; car les mêmes filles ou femmes qui ſe plaindroient aujourd'hui d'avoir été violées au ſac d'une ville ou ailleurs, d'avoir été deshonorées, d'avoir été depouillées de leur honneur, ajoûteroient ſans ſe contredire que leur ame n'avoit point eu de part à cette ſouillure.

Henri Etienne n'entend pas ce qu'il dit, lors qu'il aſſûre que les Paiens ont loüé Lucrece de ce qu'elle avoit *vengé par ſa mort l'outrage faict à ſa pudicité.* Il eſt faux qu'ils aient donné ce tour à leurs éloges; tout ce donc qu'il avance pour les refuter eſt une illuſion, c'eſt le ſophiſme qu'on apelle *ignoratio elenchi.* Les Paiens qui loüent Lucrece fondent leur panegyrique ſur ſon extrême ſenſibilité pour la gloire, & pour la reputation de femme chaſte, & ſur ſa grande delicateſſe à l'egard de ce point d'honneur, delicateſſe ſi forte qu'elle ne lui permit point de ſurvivre à l'affront qui lui avoit été fait. Ce que nôtre critique emprunte de ſaint Auguſtin, & dont il n'a pas bien pris le ſens eſt ſujet au même reproche. C'eſt toûjours la fauſſe ſupoſition que Lucrece ſe tua pour ſe punir de ſon crime. C'eſt une ignorance de l'etat de la queſtion. Cette Dame ſe reconut innocente (e), & voulut mourir neanmoins, & ne pas ſoufrir qu'aucune femme impudique eût le front de vivre ſous pretexte que Lucrece violée auroit eu la lâcheté de demeurer dans le monde.

EXAMEN d'une objection de ſaint Auguſtin.

L'une des plus raiſonnables objections de ſaint Auguſtin eſt que ſe tuer ſoi-même eſt un crime, & il fortifie ſon argument par les éloges que l'on donnoit à Lucrece. Il raiſonne *ad hominem* contre les Paiens, & leur allegue les loix de leurs tribunaux. Elles les euſſent obligez à punir un homme qui auroit tué Lucrece. Vous ſeriez donc obligez, continuë-t-il, à la punir ſi on l'accuſoit devant vous de ce qu'elle s'eſt tuée. Que ſi vous repondez qu'il n'eſt pas poſſible de la punir, vu qu'elle n'eſt point preſente, pourquoi ornez-vous de tant d'eloges la meurtriere d'une perſonne vertueuſe? (f) *Sed quid eſt hoc, quòd in eam gravius vindicatur, qua adulterium non admiſit? Nam ille patria cum patre pulſus eſt: hac ſummo eſt mactata ſupplicio. Si non eſt illa impudicitia, qua invita opprimitur; non eſt hac juſtitia, qua caſta punitur. Vos appello, Leges judicioſque Romani. Nempe poſt perpetrata facinora, nec quemquam ſceleſtum indamnatum impunè voluiſtis occidi. Si ergo ad veſtrum judicium quiſquam deferret hoc crimen, vobiſque probaretur, non ſolùm indemnatam, verùm etiam caſtam & innocentem interfectam eſſe mulierem; nonne eum qui id feciſſet, ſeveritate congrua plecteretis? Hoc fecit illa Lucretia, illa, illa ſic pradicata Lucretia innocentem, caſtam, vim perpeſſam Lucretiam inſuper interemit. Proferte ſententiam. Quòd ſi propterea non proteſtis, quia non adſtat quam punire poſſitis, cur interfectricem innocentis & caſtæ tanta pradicatione laudatis?* Je n'entreprens point d'autoriſer ceux qui voudroient dire en faveur de cette Dame, que ſaint Auguſtin l'a condamnée par des principes qu'elle ne conoiſſoit pas; car elle ignoroit les axiomes de la Religion Chretienne qui defendent d'attenter à ſa propre vie: elle eût donc pu ſe plaindre de ce qu'on la traduiſoit devant un tel tribunal: elle en eût pu decliner la juriſdiction, & demander d'être renvoïée à ſes juges naturels, à ces idées de la grandeur & de la gloire heroïque qui ont perſuadé à tant de perſonnes qu'il vaut mieux mourir, que de vivre dans le deshonneur. Mais comme je l'ai déjà dit, ce n'eſt pas une reponſe dont je veuille me mêler: j'aime mieux cette autre remarque: les Magiſtrats Romains que ſaint Auguſtin apoſtrophe, & qu'il demande pour juges de la queſtion l'euſſent bientôt deſabuſé, en lui faiſant voir que les loix qui ne donnoient nulle autorité aux particuliers ſur la vie les uns des autres, n'ôtoient point à chaque perſonne le privilege de diſpoſer de ſa propre vie. Ignorez-vous, lui euſſent-ils dit, l'admiration qu'on a toûjours euë pour les Catons, pour les Brutus, & les Caſſius, & pour tant d'autres illuſtres Romains qui ont preferé la mort à une vie qui les eût rendus temoins de l'opreſſion de la liberté, ou qui les eût expoſez à la diſcretion de leurs ennemis, ou à un état languiſſant? Ignorez-vous les éloges dont le courage de (g) Porcia, & (h) d'Arria eſt couronné? Ignorez-vous que nous avons vu avec quelque deplaiſir que Cleopatre, qui s'étoit deshonorée par ſes debauches, ait eu la gloire qu'elle ne meritoit pas, de preferer la mort au chagrin d'être menée en triomphe?

(i) *Qua generoſius*
Perire quærens, nec muliebriter
Expavit enſem, nec latentes
Claſſe citâ reparavit oras.
Auſa & jacentem viſere regiam
Vultu ſereno fortis, & aſperas
Tractare ſerpentes, ut atrum
Corpore combiberet venenum,
Deliberatâ morte ferocior:
Savis Liburnis ſcilicet invidens,
Privata deduci ſuperbo
Non humilis mulier triumpho.

Ignorez-vous en un mot, qu'on a toûjours admiré la reſolution qu'ont priſe ou quelques particuliers, ou même des villes toutes entieres de perir plutôt dans les precipices, ou dans les flammes, que de tomber entre les mains de leurs ennemis? La nation que vous regardez comme le peuple favori du vrai Dieu, ne blâma point Saül ſon premier Roi, l'un des plus vaillans Princes de ſon ſiecle, d'avoir prevenu (k) en ſe tuant le deplaiſir de tomber entre les mains du victorieux. Son ſucceſſeur l'un de vos plus grans Prophetes, ne laiſſa pas (l) de lui donner de très-grans éloges. Les livres de cette même nation ne donnent-ils pas des loüanges (m) à un brave qui avoit imité l'action du Roi Saül? Et après cela vous nous viendrez dire, *tout homme qui auroit tué Lucrece ſeroit puniſſable; elle l'eſt donc de s'être tuée?* Aprenez à mieux raiſonner, & ſouvenez vous que les maximes de la ſecte la (n) plus noble & la plus auguſte qui ait été parmi les Grecs, favoriſent le procede de cette Dame.

Il eſt ſûr que ſaint Auguſtin ſe ſervoit d'un mauvais biais en recourant aux maximes des Paiens, comme à une regle de la condamnation de Lucrece. Je ſçai bien qu'ils n'étoient pas tous du ſentiment des Stoïques, & qu'il y a eu de grans philoſophes qui ont condamné l'homicide de ſoi-même. Je ſçai auſſi qu'on a dit que c'étoit plutôt une lâcheté, qu'une preuve de courage, que de renoncer à la vie pour ſe delivrer du chagrin,

(a) *Livius ubi ſupra p. 36. F.*

(b) *Notez que cela n'empêcheroit point que ſon action ne fût un viol proprement dit, & puniſſable ſelon la rigueur des loix qui ont été faites contre les violateurs du ſexe.*

(c) Tenuit-que fugam, rapuitque pudorem. *Ovid. Metam. lib. 1. v. 600.*

(d) Plane hic ille eſt qui mihi in Epidauro primus pudicitiam Perpulit. *Plaut. in Epidico act. 4. ſc. 1. v. 14.*

(e) Ego me, & ſi peccato abſolvo, ſupplicio non libero. Nec ulla deinde impudica exemplo Lucretiæ vivet. *Livius ubi ſupra.*

(f) *Auguſt. de civit. Dei lib. 1. cap. 19. p. m. 68.*

(g) *Voiez Valere Maxime lib. 4. cap. 6. n. 5.*

(h) *Voiez Pline epiſt. 16. lib. 3.*

(i) *Horat. od. 37. lib. 1.*

(k) *I. livre de Samuel chap. 31. v. 4.*

(l) *II. livre de Samuel chap. 1.*

(m) *II. livre des Maccabées chap. 14. v. 42. Voiez auſſi dans Joſephe de bello jud. lib. 7. cap. 34. & 35. la harangue d'Eleazar & ſon effet.*

(n) *Celle des Stoïciens.*

Digitized by Google

Lucrece. Un ſavant homme (E) a combatu ce ſentiment par des remarques qui ſont très-dignes de diſcuſſion. N'oublions pas de remarquer qu'auſſitôt que * Sextus ſentit de l'amour pour Lucrece,

* Ibi Sextum Tarquinium mala libido Lucretiæ PER VIM ſtuprandæ capit. *Livius ibid. pag. 35. B.*

chagrin, & de la douleur, & qu'un homme qui ſe reſout à luter long tems avec la mauvaiſe fortune fait paroître autant de fermeté, que ceux qui ſe tuent font voir de foibleſſe. Je ſçai, dis-je, qu'il y a eu bien des gens parmi les Paiens qui ont tenu ce parti; mais ils n'avoient point de leur côté le brillant & l'éclatant: ils étoient conſiderez comme peuple: l'autre faction étoit la nobleſſe, le parti diſtingué, l'école de l'heroïſme, & l'on pouvoit leur repreſenter qu'à l'exemple des faux braves ils recouroient aux noms honorables, & qualifioient fermeté, intrepidité, l'amour exceſſif de la vie, la crainte exceſſive de la mort. Ils étoient ſi paſſionnez pour la vie que rien n'étoit capable de leur en donner du degoût: le deshonneur, la pauvreté, les cachots les plus puans, les maladies (a) les plus invéterées ne l'enlaidiſſoient point: elle leur paroiſſoit aimable, lors même qu'elle étoit ainſi équipée. La mort ne trouvoit là aucun fard qui cachât une partie de ſa laideur. Voilà, eût-on pu dire, quelle étoit la ſource de ce grand courage dont ils ſe glorifioient, & qui leur faiſoit conſiderer l'action de Lucrece comme un effet de poltronerie: *Flaqueza de animo*, diſoit ci-deſſus le Jeſuïte Juan de Torres.

(a) *Voiez les vers de Mecene dans Seneque epiſt. 101. pag. m. 414.*

(b) *Auguſt. ubi ſupra pag. 69.*

REFUTATION du dilemme de St. Auguſtin.

Examinons le dilemme de ſaint Auguſtin. (b) *Ita hac cauſſa ex utroque latere coartatur, ut ſi extenuatur homicidium, adulterium confirmetur; ſi purgatur adulterium, homicidium cumuletur: nec omnino invenitur exitus, ubi dicitur, Si adulterata, cur laudata? ſi pudica, cur occiſa?* Il pretend qu'on ne peut extenuer l'homicide de cette Dame ſans aggraver ſon adultere, ni extenuer ſon adultere ſans aggraver ſon homicide. Mais pour faire voir qu'il n'avoit pas examiné aſſez diligemment cette cauſe, il ſuſit de dire que ſon argument prouve trop; car par un ſemblable raiſonnement il faudroit blâmer une perſonne qui meriteroit de grans éloges. Il arriva quelquefois dans les premiers ſiecles que des filles fort pieuſes, qui s'étoient conſacrées au celibat pour le ſervice de Dieu furent violées. Cela n'arrive que trop ſouvent encore aujourd'hui, & l'on entend tous les jours faire le conte d'une ſuperieure, qui avec ſa troupe avoit paſſé par les mains d'une compagnie d'Irlandois dans le Piemont, & qui en fit ſes complaintes à Mr. de Catinat. Supoſons qu'une Religieuſe conçût un ſi grand chagrin dans un tel cas qu'elle en contractât une maladie mortelle. Supoſons que le temoignage de ſa conſcience fortifié par les plus ſolides conſolations qu'un Theologien puiſſe donner, ne ſoulage pas ſa melancolie. Supoſons qu'elle eût conçu tant d'amour pour la pureté du corps & du cœur, que la ſeule idée d'une ſouillure tres-involontaire la plongeât dans un regret inſuportable, & qu'elle en mourût, ne ſeroit-ce pas une preuve convaincante d'une chaſteté exquiſe? Son innocence, & ſa vertu n'en ſeroient-elles point placées dans un plus beau jour? Cependant ſi nous ſuivions le dilemme de ſaint Auguſtin, tout ce qui ſeroit donné à ſon affliction, ſeroit ôté à ſa chaſteté, *ſi pudica cur mortua?* Vous voiez donc bien qu'il y a plus de ſubtilité que de ſolidité dans l'argument de ce Pere. Et ainſi voilà Lucrece parfaitement à couvert des traits de ſaint Auguſtin hormis à l'égard du meurtre, car ſi elle ne fût morte que de triſteſſe, tant lui que les autres Peres de l'Egliſe euſſent confirmé par le genre de ſa mort les loüanges de ſa chaſteté incomparable.

(E) *Que la religion n'avoit eu aucune part à cette action de Lucrece. Un ſavant homme a combatu. . . . par des remarques. . . . . dignes de diſcuſſion.*] On a fait trois obſervations dans les penſées diverſes ſur les Cometes. 1. Que (c) *pendant les trois ou quatre premiers ſiecles de l'ancienne Rome, la modeſtie, la frugalité, & la chaſteté des femmes* y éclaterent extrêmement, & qu'il y en eut qui firent paroître une grande ſenſibilité pour l'honneur. 2. Que cette ſenſibilité (d) *ne pouvoit pas être inſpirée aux femmes Romaines par la Religion qu'elles profeſſoient, puis qu'il eût falu pour cela, que leur Religion leur eût apris, que l'impudicité deplaiſoit aux Dieux. Or bien loin de le leur aprendre, elle leur enſeignoit au contraire, que les Dieux étoient exceſſivement impudiques.* 3. Que (e) *ſi Lucrece avoit aimé la chaſteté par un principe de Religion, ou ce qui eſt la même choſe, ſi elle l'eût aimée afin d'obeïr à Dieu, elle n'eût jamais conſenti aux deſirs de Sextus, & eût mieux aimé abandonner ſa reputation à la calomnie, que de ſe ſoüiller dans un adultere. C'eſt pourtant ce qu'elle ne fit pas. Elle reſiſta courageuſement aux pourſuites de ce Prince, quoi qu'il la menaçât de la tuer. Mais quand il l'eût menacée d'expoſer ſa reputation à une infamie éternelle, elle fit ce qu'il ſouhaitoit, & puis ſe tua. . C'eſt une preuve évidente, qu'elle n'aimoit dans la vertu que la ſeule gloire qui l'accompagnoit, & qu'elle n'avoit nullement en vuë de plaire à ſes Dieux; car ceux qui veulent plaire à Dieu, choiſiſſent plutôt de paſſer pour infames devant les hommes, que de commettre le crime. Il faut donc avoüer neceſſairement, que la Religion de Lucrece ne contribuoit rien à ſa chaſteté; & qu'à cet égard elle eût été toute telle qu'elle étoit, quand même elle n'eût jamais oüi dire qu'il y eût des Dieux.*

(c) *Penſées diverſes ſur les Cometes chap. 180. pag. 557.*

(d) *Ibid. pag. 559.*

(e) *Ibid. pag. 560.*

Mr. du Rondel publia en 1685. des (f) reflexions ſur un chapitre de Theophraſte, que j'ai luës & reluës avec un très-grand plaiſir. L'endroit où il fait l'éloge, & l'apologie de Lucrece me charma principalement, car j'ai toûjours été l'admirateur de cette illuſtre Romaine; & ſi le ſujet l'eût pu ſoufrir je n'aurois pas moins plaidé ſa cauſe dans les penſées ſur les Cometes, que dans la remarque precedente. J'aplaudis donc de bon cœur à toutes les choſes que Mr. du Rondel allegue pour la juſtifier, hormis ce qui ſe raporte aux motifs de religion. Il fait deux doctes remarques ſur ce point-là, l'une (g) que les Dieux impudiques n'étoient point ceux que l'on adoroit (h) *dans la vieille Rome*; l'autre que ſi Lucrece (i) *a voulu ſurvivre pour quelques momens à ſon honneur, c'eſt qu'elle y eſtoit forcée par ſa Religion, & qu'elle eſtoit comptable de ſa réputation devant les Euménides.* (k) *Elle ne pouvoit s'acquiter de ſon devoir, qu'en appellant ſon Mary, ſon Pére, & le reſte de ſa Parenté, leur expoſer ſon malheur juſqu'aux moindres circonſtances, & ſe tuër enſuite devant eux, pour preuve de ce qu'elle auroit avancé. Un Poëte dont on ne ſçait point le nom, a attrapé l'idée de ce que je dit,*

(f) *Voiez en l'extrait dans les Nouvelles de la Republique des lettres, Dec. 1685. art. 5. pag. 1342. & ſuiv.*

(g) *Du Rondel, reflexions ſur un chapitre de Theophraſte pag. 94. & ſuiv.*

(h) *Id. ib. pag. 96.*

(i) *Id. ib. pag. 97.*

(k) *Id. ib. pag. 99.*

Quum foederet ferro caſtum Lucretia pectus,
Sanguinis & torrens egrederetur, ait:
Accedant teſtes, me non faviſſe tyranno
Ante virum ſanguis, ſpiritus ante Deos.
Quàm benè, producti pro me poſt fata, loquentur;
Alter apud Manes, alter apud Superos.

Mais il y faut ſuppléer ce que je dis, toûchant le tribunal des Euménides. Voicy ce qui en eſt. Selon les Théologiens de l'Antiquité, on eſtoit compoſé d'Ame, de Corps & d'Ombre. En mourant, on rendoit l'Ame au Ciel; & c'eſtoit là qu'on examinoit les penſées devant les Dieux: on rendoit le Corps à la Terre, où les actions s'examinoient devant les Furies: & on rendoit l'Ombre aux Enfers, où il falloit répondre des bruits qui avoient couru de nous, & cela devant les Euménides. Ne Lucretia, *dit un Ancien*, Caſtitatis famam deperderet, quippe quam ſine Purgatione futuram eſſe cernebat, invita turpibus imperiis paruit. *Il falloit des Témoins, & du ſang, pour ſe purger de la calomnie, & pour paroiſtre impunément devant les Euménides, ou bien il falloit ſe réſoudre à eſtre damné à tous les Serpens de l'Infamie, qui étoit une de ces Déeſſes;* tertia Pœnarum Infamia. *Ainſi, Monſieur, Lucrece a ſatisfait à ſa Religion, & elle eſt plus loüable qu'on ne s'eſt imaginé juſqu'icy, puis que dans le coup de poignard qu'elle ſe donna, elle fit un ſacrifice expiatoire, qui força la Médiſance à eſtre muette, & luy fraya un chemin glorieux aux champs Elyſées.*

On ne ſauroit rien alleguer de plus propre à confirmer la premiere de ces deux obſervations, que ce qui ſe trouve touchant les loix de Romulus dans Denys d'Halicarnaſſe. Ce Prince fondateur de Rome emprunta des Grecs ce qu'ils avoient de meilleur pour le ſervice divin, mais il rejetta les fables que les anciens avoient divulguées concernant les crimes des Dieux, & ne ſoufrit point qu'on attribuât à ces natures divines aucune choſe qui fût mal ſeante à leur ſouveraine felicité. (l) Τὰς δὲ παραδηλώσεις περὶ αὐτῶν μύθους, ἐν οἷς βλασφημίαι τινὲς εἶσι κατ' αὐτῶν ἢ κατηγορίαι, πανηρὰς καὶ ἀνωφελεῖς καὶ ἀσχήμονας ὑπολαβὼν εἶναι, καὶ ὡς ὅτι θεῶν ἀπὸ τῶν ἀνθρώπων ἀγαθῶν ἀξίας, ἅπαντας ἐξέβαλε, καὶ παρῃτήσατο τὴν ἀνθρώπως κρᾶτιστα περὶ θεῶν λόγους τε καὶ φρονεῖν, μηδὲν αὐτοῖς προσάπτοντας ἀναξιον ἐπιτήδευμα τῆς μακαρίας φύσεως. *Ceterum fabulas de ipſis a majoribus traditas, probra eorum continentes ac crimina, improbas cenſuit, inutilesque ac indecentes, & ne probis quidem viris dignas, nedum diis ſuperis: repudiatisque his omnibus, ad bene ac præclare de diis ſentiendum & loquendum cives ſuos induxit, nihil eis affingi paſſus quod beata illis natura parum eſſet conſentaneum.* Il obſerve nommément que les Romains ne debitoient pas que le ciel eût été châtré par ſes enfans, ni que Saturne devorât les ſiens,

(l) *Dionyſ. Halic. lib. 2. cap. 18. pag. 90.*

Digitized by Google

Lucrece, il resolut de recourir à la force. Cela fait voir ou qu'en ce tems-là on n'en contoit point à des femmes mariées, ou que la vertu de celle-là éclatoit de telle sorte sur son visage, & sur sa conduite, † qu'aucun homme n'osoit esperer aucune faveur. Cela fait voir encore combien les tems changent, car aujourd'hui les Princes, les grans Seigneurs, & tous les galans en general songent d'abord à declarer ce qu'ils sentent, & à preparer des cajoleries. Ils ne songent à rien moins qu'à se servir de la force, ils ne s'imaginent pas qu'ils en aient aucun besoin. Et au pis aller ce ne seroit que leur derniere ressource, & ce fut la seule du fils aîné de Tarquin, un puissant Roi en ce tems-là. Il fit sa premiere declaration d'amour l'épée à la main, la menace de la mort en bouche.

† *Confer quæ infra pag. 1670. lettre b.*

LU-

ni que Jupiter aiant dethrôné Saturne le precipita dans le Tartare, ni que les Dieux eussent été à la guerre, & qu'ils y eussent été blessez, ni qu'ils eussent été valets parmi les hommes. Tout ce passage de l'historien est très-notable, car on y voit Romulus qui établit la religion non pas en homme élevé parmi des pastres, mais comme un excellent Philosophe, & comme un Theologien mille fois plus éclairé que les Magistrats de Grece. Cependant les autres historiens, non pas mêmes ceux qui comme Tite Live étoient plus interessez que Denys d'Halicarnasse à la gloire de Romulus, n'ont rien dit sur cet article: ce silence est surprenant & inexplicable. Mais remarquons que cet Auteur qui articule tant de choses rejettées par le premier Roi des Romains, ne marque pas qu'ils aient proscrit ce qui concernoit les adulteres des Dieux. Disons aussi qu'il avance faussement qu'ils ne parloient pas de la castration du ciel, ni de la destitution de Saturne &c. Comment osoit-il afirmer des choses si fausses? Ignoroit-il que les Romains (a) avoient adopté toutes ces chimeres de la mythologie Greque? Que ne se contentoit-il de dire que durant les premiers siecles de Rome ils n'y ajoûterent point de foi? Quoi qu'il en soit accordons lui ce qu'il debite de Romulus, on ne pourra point en inferer que nôtre Lucrece ait été persuadée que les Dieux étoient fort chastes.

(a) *Voiez Ciceron de natura Deorum.*

La tradition que Romulus étoit fils de Mars, & de la Vestale Silvie, etoit sans doute déjà vieille au tems de Tarquin; car cette Vestale avoit declaré pendant sa grosselle (b) qu'un Dieu l'avoit mise en cet état. Romulus avoit interêt que cette fable fût crue, afin de couvrir l'honneur de sa mere, & de se donner une origine celeste. Cela étoit d'ailleurs très-conforme aux interêts temporels de la ville qu'il avoit bâtie; & c'est aparemment la raison pourquoi rejetant les autres fables des Grecs, il ne marqua pas qu'il falût exclure les amours des Dieux. Soions donc persuadez qu'au tems de Lucrece, l'un des articles de foi du peuple Romain étoit que Mars engrossa Silvie, lors (c) qu'elle alloit chercher de l'eau pour le service divin dans le bois sacré de ce Dieu. Ainsi Lucrece bien loin de craindre qu'elle n'offensât les Dieux, supposé qu'elle commît adultere, devoit craindre de se trouver seule dans quelque bois consacré, & s'imaginer que son honneur y courroit un très-grand risque, le Dieu de cet endroit-là étant fort capable de devenir amoureux d'elle, & de la forcer avec d'autant moins de scrupule qu'elle n'étoit pas (d) Vestale, comme la mere de Romulus. Notez que pendant les guerres que Tarquin fit aux Romains, (e) ils firent bâtir un temple à Castor & à Pollux, c'est-à-dire, à deux batards de ce même Jupiter qu'ils adoroient dans le Capitole. Cela justifie à l'egard même de la vieille Rome, ce que l'on a dit dans les pensées sur les cometes, que la religion n'aprenoit pas que l'impudicité deplaisoit aux Dieux. Notez aussi que le premier Roi de Rome en defendant de leur imputer ce que la Grece leur imputoit, fit conoître qu'il couroit de mauvais bruits touchant leur conduite. Cela fit sans doute qu'à tout le moins on eut quelque curiosité de s'informer de ces medisances; & nous savons qu'au tems de Tarquin l'oracle de Delphes (f) étoit fort conu à Rome. L'on y savoit donc des nouvelles de la religion des Grecs; on y savoit donc les contes des amourettes des Dieux; & comme l'on croit aisément ce qui flate les passions, on ajoûta foi sans peine à des discours autorisez par une nation savante & ingenieuse, & qui fournissoient tant d'apologies aux gens debauchez. Nous ne faisons qu'imiter les Dieux, se disoient-ils à l'oreille au commencement; ils furent plus hardis dans la suite à mesure que la loi de Romulus vieillissoit. Nous savons par l'experience des derniers siecles, que la proscription d'un livre où l'on raconte les amours & les desordres d'une Cour, fait bien que les habitans du pais ne debitent pas ces histoires scandaleuses; mais ils n'en pensent pas moins; ils n'en croient ni plus ni moins qu'auparavant. Apliquez cela aux sujets de Romulus par raport à la proscription des fables des Grecs. Ajoûtons que la construction du temple de Castor & de Pollux fut comme une declaration authentique des adulteres de Jupiter, & derogatoire (g) à la loi de Romulus. Le mari de la (h) mere de ces deux Divinitez fut declaré par cet édifice aussi solennellement cocu, que par un decret des Amphictyons, ou que par un arrêt du Senat. D'où il faut conclure que l'honnêteté & les bonnes mœurs, qui se remarquerent parmi les Romains des trois ou quatre premiers siecles, ne dependoient pas de la religion Paienne, mais seulement de la religion naturelle, &c.

(b) *Dionys. Halicarn. lib. 1. cap. 78. pag. m. 61.*

(c) *Id. ib.*

(d) *C'est-à-dire une fille qui eût consacré sa virginité à la Déesse Vesta.*

(e) *Florus lib. 1. cap. 11.*

(f) *Dionys. Halicarn. lib. 4. cap. 75. pag. 254.*

Mais voici un dilemme. La Religion établie par Romulus, & qui representoit Dieu comme un être très-parfait, subsistoit au tems de Lucrece en son entier; ou avoit déjà été corrompuë par les fables de la Grece. Au premier cas Lucrece ne s'est point conduite par les principes de sa religion, puis qu'elle a eu plus de crainte du (i) qu'en dira-t-on, que de Dieu même. Au second cas elle s'est conduite par des idées d'honnêteté, & d'amour de chasteté, que la notion de ses Dieux ne lui donnoit point. Voions à present ce qui concerne la seconde observation de nôtre savant ami.

(g) *Je parle ainsi pour m'accommoder à ceux qui voudroient pretendre qu'elle comprenoit l'article dont Denys d'Halicarnasse n'a point parlé.*

(h) *Léda femme de Tyndare.*

(i) *Succubuit famæ victa puella metu. Ovid. fast. lib. 2.*

Il me permettra de dire que l'érudition qu'il a debitée sur la distinction des Dires, des Furies, & des Eumenides, & ce qui s'ensuit, passoit Lucrece, & toutes les femmes qui furent jamais à Rome, & au pais des Atheniens. C'étoit un morceau de la Theologie la plus mystique qui fût alors dans le monde. Les femmes n'y avoient que voir; les simples initiez n'en aprochoient pas; il faloit être vieux adepte pour être instruit de cet article. Je ne sçai si Varron le plus docte des Romains, & le Pontife (k) Caius Cotta penetrerent si avant. A coup sûr Lucrece ne savoit pas qu'elle auroit beau se tirer d'afaire au ciel, & en terre devant les Dires, & les Furies; & que tout cela ne lui serviroit de rien, si elle ne se fournissoit des pieces que les Eumenides lui demanderoient dans les enfers. Elle ne se tua donc pas pour avoir de quoi repondre à un examen dont elle n'avoit nulle idée. L'interêt unique de sa reputation, sans aucun raport à la religion, la porta à se tuer, comme on l'a dit dans les penſées sur les cometes.

(k) *L'un des interlocuteurs de Ciceron aux livres de natura Deorum.*

Saint Augustin a fort bien compris cette verité, & en a conclu avec raison que la conduite de Lucrece n'égale pas celle des femmes Chretiennes, qui aiant subi une semblable violence, se confolent en Dieu le temoin de leur pureté interieure, & se gardent bien de refuter les soupçons des hommes par la transgression de la loi divine. (l) *Quod seipsam, quoniam adulterum pertulit, etiam non adulterata occidit, non est pudicitiæ caritas, sed pudoris infirmitas. Puduit enim eam turpitudinis alienæ in se commissæ, etiam si non secum: & Romana mulier laudis avida nimium verita est, ne putaretur, quod violenter est passa cùm viveret, libenter passa si viveret. Unde ad oculos hominum mentis suæ testem illam pœnam adhibendam putavit, quibus conscientiam demonstrare non potuit. Sociam quippe facti se credi erubuit, si quod alius in ea fecerat turpiter, ferret ipsa patienter. Non hoc fecerunt femineæ Christianæ, quæ passa similia vivunt. Tamen nec in se ulla sunt crimen alienum, ne aliorum sceleribus adderent sua; si, quoniam hostes in eis concupiscendo stupra commiserant, illa in se ipsis homicidia erubescendo committerent. Habent quippe intus gloriam castitatis, testimonium conscientiæ: habent autem coram oculis Dei sui, nec requirunt amplius, ubi quid rectè faciant, non amplius habent, ne devient ab auctoritate legis divinæ, cùm malè devitant offensionem suspicionis humanæ.* Si au lieu de suivre l'esprit Romain (m) avide de loüange, elle se fût conformée aux loix de la bonne religion; elle eût mieux aimé se laisser tuer par Sextus, que de lui permettre ce qu'elle soufrit. On ne peut donc la justifier au tribunal de la religion; mais si on la juge au tribunal de la gloire humaine, elle y remportera la couronne la plus brillante. Car si d'un côte la vie lui a été moins chere que la chasteté, elle a sacrifié de l'autre à la belle reputation ce qu'elle avoit preferé à la

(l) *August. de civit. Dei lib. 1. cap. 19. pag. 69.*

(m) *Vincit amor patriæ laudumque immensa cupido. Virgil. Æn. lib. 6. v. 824.*

Digitized by Google

LUCRECE, en Latin *Titus Lucretius* (*A*) *Carus*, a été un des plus grans poëtes de son siecle. Il nâquit selon la Chronique d'Eusebe (*B*) l'an 2. de la 171. Olympiade, & il se tua lui-

(*a*) *Juan de Torres ubi supra.*

(*b*) Christianis fœminis in captivitate compressis alieni ab omni cogitatione sanctitatis insultant. *August. ubi supra.*

(*c*) *Id. ib. pag.* 68.

(*d*) Τὴν ἀμόλυντον σώφρονος παρθενίαν ἁρπασθεῖσαν βίᾳ. Impolluta pudicitia per vim spoliata. *Dionys. Halic. lib. 4. cap.* 86. *pag.* 274. Ces paroles refutent la critique de Henri Estienne. Voiez ci-dessus pag. 1916. col. 1.

(*e*) Cum ad commune totius familiæ cognomen aut Vespillonis, aut Ofellæ, cognomen Cari accessisset, vel propter ingenii magnitudinem ac præstantiam, vel propter morum suavitatem & comitatem, vel propter aliquid tale. *Lambinus in vita Lucretii.*

(*f*) *Dans la vie de Lucrece, au devant de sa traduction Françoise de ce poëte imprimée à Paris l'an* 1685.

(*g*) *Lambinus ubi supra.*

la vie même. Tout cela se reduisoit à l'amour propre; mais si elle eût été Chretienne, je dis bien Chretienne, elle eût agi autrement, & par un principe d'amour divin. Le Jesuïte Espagnol que j'ai cité ci-dessus lui marque bien son devoir, & lui oposse ce que repondit Lucie femme Chretienne. (*a*) *Mal se aganno Lucrecia, y si tuviera tanto valor de animo como hermosura, con el primero reparara el danno que la hizo la segunda. No son violadas, dizo* (1) *Sant Basilio, hablando de las virgines:* Quæ vim passæ sunt non consentiente ad voluptatem anima, imo integram atque incorruptam sponso suo & fide & virginitate inclitam, majori cum gloria & laude obtulerunt. *Esto no sabia Lucrecia, y si lo entendia, cegose con el puntillo de la honra, y todo lo perdio. De manera, que por medio de la muerte, quedo muerta: y por temor de la honra quedo deshonrada. . . . Quanto mas, que respondio muy bien otra no Lucrecia Romana, sino Lucia Christiana, al Presidente Paschasio, que sobre el mesmo punto dixo, la pondria en el lugar de las mugeres rameras, para que qualquiera la infamasse, y el Espiritu divino de que se preciava la desamparasse:* Si invitam jusseris violari, castitas mihi duplicabitur ad coronam. Il y a une autre chose en quoi les femmes Chretiennes (*b*) dont parle saint Augustin la surpassoient: elle eut à choisir entre la mort, & la complaisance; elles n'eurent point la liberté de ce choix. Les tyrans, les persecuteurs, les soldats emploioient la violence sans proposer l'alternative. Reduites en cet état elles ne pouvoient s'armer que du defaut de consentement, & que de la repugnance du cœur; car dequoi eût servi la resistance des bras & des mains? Quant au reste, il faut presumer pour Lucrece la même chose que pour elles, c'est-à-dire, rejetter les conjectures dont saint Augustin a fait mention à l'égard de cette Dame Paienne. Que sçait-on, dit-il, si elle ne se sentoit pas coupable de quelque consentement, & si ce ne fut point la raison pourquoi elle se tua? (*c*) *Quid si enim, (quod ipsa tantummodo nosse poterat,) quamvis juveni violenter irruenti, etiam sua libidine illecta consensit, idque in se puniens ita doluit, ut morte putaret expiandum? Quamquam nec sic quidem occidere se debuit, si fructuosam posset apud deos falsos agere pœnitentiam. Verumtamen si forte ita est, falsumque est illud, quòd duo fuerunt, & adulterium unus admisit, sed potius ambo adulterium commiserunt, unus manifesta invasione, altera latente consensione, non se occidit insontem.* Ce sont des soupçons deraisonnables. Il faut croire que son cœur ne perdit rien de sa pureté, & qu'on lui ôta par (*d*) force une pudicité immaculée. C'est la traduction literale des paroles dont Brutus se sert dans Denys d'Halicarnasse. Notez qu'on peut croire raisonnablement que personne n'auroit jamais sçu l'action du fils de Tarquin, si Lucrece ne l'eût revelée.

(*A*) *Titus Lucretius Carus.*] Lambin conjecture que nôtre poëte étoit ou de la famille des Lucreces surnommez *Vespillo*, ou de la famille des Lucreces surnommez *Ofella*, & que le surnom de *Carus* fut en lui un quatriéme titre, qui marquoit (*e*) ou son grand genie, ou la douceur de son naturel, ou quelque chose de cette nature. Il produit quelques exemples de gens qui avoient deux surnoms. Mr. le Baron des Coutures (*f*) passe plus avant; il affirme comme un fait certain que Lucrece *fut surnommé Vespillon ou Ofelle, parce qu'il tiroit apparemment son origine d'une de ces deux Maisons.* Le même Lambin conjecture que Lucrece étoit ou frere, ou cousin germain des deux Orateurs dont Ciceron parle, l'un surnommé Vespillo, & l'autre Ofella, ou bien de Lucretius Vespillo dont parle Jules Cesar. Ce dernier Lucrece étoit Senateur, mais cela n'empêche point qu'il ne pût être proche parent de nôtre poëte; car il y avoit des familles où quelques-uns s'élevoient à la dignité de Senateur, pendant que les autres demeuroient dans le rang des Chevaliers. Pour le prouver Lambin se sert d'une fausse supposition. Il dit que si le frere de Ciceron n'eût point aspiré aux grandes charges, on auroit vu deux freres l'un Senateur, l'autre simple Chevalier; mais il reconoît que le frere de Ciceron ne fit point cela. (*g*) *Finge ex his duobus fratribus alterum se ad honores petendos, & Remp. gerendam contulisse: alterum luce populari carere, suum negotium agere, intra pelliculam se continere voluisse (quod tamen secus factum est) sed finge ita evenisse, procul dubio is qui adilitatem majorem, præturam, consulatum adeptus esset, ut Marcus, Senatorii ordinis factus esset: ille alter qui nullum Magistratum gessisset, in equestri ordine mansisset.* Mr. le Baron des Coutures passe encore ici plus avant; il affirme que nôtre Lucrece *resta toûjours dans l'Ordre des Chevaliers*, & que *Ciceron qui possedoit toutes les plus considerables charges de la Republique, eut toûjours Quintus Tullius son frere dans l'Ordre des Chevaliers.*

(*B*) *L'an 2. de la 171. Olympiade.*] C'est une opinion assez commune (*b*) que Lucrece vint au monde 12. ans après Ciceron, sous le Consulat de Lucius Licinius Crassus, & de Quintus Mutius Scevola l'an de Rome 658. Mr. le Baron des Coutures (*i*) est le premier que je sache, qui ait mis la naissance de Ciceron 12. ans après celle de Lucrece. Il marque d'ailleurs pour la naissance de l'un & de l'autre, les Consulats qui sont marquez par les autres Ecrivains. Lambin fait ici trois fautes. Il dit qu'Eusebe a mis la naissance de Lucrece à l'Olympiade 171. c'est-à-dire sous le Consulat de Cn. Domitius Enobarbe, & de Caïus Cassius Longinus l'an de Rome 657. & que d'autres la mettent à l'Olympiade 172. c'est-à-dire sous le Consulat de L. Licinius Crassus, & de Q. Mutius Scevola l'an 658. d'où il paroît, ajoûte-t-il, que ce poëte étoit plus jeune de douze ou onze ans que Ciceron, qui nâquit sous le Consulat de Q. Servilius Cepion, & de C. Attilius Seranus. 1. Eusebe met la naissance de Lucrece à l'an 2. de la 171. Olympiade. Or Domitius Enobarbe & Cassius Longinus furent Consuls l'année d'auparavant. 2. Leur Consulat & celui de Licinius Crassus, & de Mutius Scevola n'appartienent pas à l'Olympiade 172. mais à l'Olympiade precedente. Il est un peu étrange que Lambin nous distingue si froidement l'Olympiade 171. & l'Olympiade 172. par les années 657. & 658. de Rome. 3. Puis que le Consulat sous lequel Ciceron nâquit tombe à l'an de Rome 647. il faloit dire que Lucrece étoit plus jeune que Ciceron de 10. ou 11. ans, & non pas de 12. ou de 11. Gifanius & son copiste (*k*) Daniel Pareus en mettant la naissance de Lucrece à l'an 658. ont tort de le faire naître 12. ans avant Ciceron.

J'ai compté jusqu'à 8. fautes dans 8. lignes du Pere Briet (*l*). Il veut que Lucrece soit né l'an 2. de la 175. Olympiade, & que cette année-là soit la 543. de Rome. Il veut que Lucrece soit mort l'an de Rome 584. à l'âge de 36. ans, ou plutôt à l'age de 40. sous le Consulat de Pompée & de Crassus; & que cette année-là soit celle où Virgile prit la robe virile. Enfin il impute à St. Jerôme d'avoir dit que Lucrece s'ôta la vie à l'âge de 40. ans. Comptons bien ses fautes. En I. lieu il devoit mettre la naissance de Lucrece sous la 171. Olympiade, & non pas sous la 175. En II. lieu l'année Olympique qu'il marque repond à l'an de Rome 674. & non pas à l'an 543. En III. lieu il est absurde de dire qu'un homme né l'an 543. & mort l'an 584. est mort à l'âge de 36. ans; cela, dis-je, est absurde, encore qu'on le corrige par ces paroles, *ou plûtôt à l'âge de* 40. car outre qu'il faloit dire 41. & non pas 40. on ne doit jamais se servir d'une telle disjonctive, *à* 36. *ans, ou à* 40. lors qu'il est constant que la premiere partie de cette proposition est fausse. Le Pere Briet est dans le cas: il pose sans balancer la naissance de Lucrece à l'an de Rome 543. & sa mort à l'an 584. il n'a donc point dû avancer 2. opinions sur la durée de la vie. IV. Comme Crassus & Pompée ont été Consuls deux fois ensemble, c'est une faute que de marquer simplement qu'une telle chose est arrivée sous le Consulat de ces deux hommes. Il faut specifier sous quel Consulat. V. Crassus & Pompée furent Consuls la premiere fois l'an de Rome 683. & non pas l'an 584. En VI. lieu ou il ne faloit point parler de Virgile, ou il en faloit parler comme Donat, qui marque que ce poëte prit la robe virile le même jour que Lucrece deceda. La plus grande force de la singularité consiste dans la rencontre du jour; le Pere Briet l'enerve en se contentant d'observer que Virgile prit la robe virile l'année de la mort de Lucrece. VII. Ce fut (*m*) sous le 2. Consulat de Crassus & de Pompée, que Virgile prit cette robe l'an de Rome 698. il ne faloit donc pas mettre à l'an de Rome 584. la mort de Lucrece. VIII. St. Jerôme a dit clairement que Lucrece se tua à l'âge de 44. ans. (*n*) *Propria se manu interfecit anno ætatis quadragesimo quarto.* Joignez à ces 8. fautes celle que le Pere Briet a faite un peu après, en disant qu'Ovide a donné à Lucrece l'épithete de divin,

Carmina divini tunc sunt peritura Lucreti,
Exitio terras cum dabit una dies.

Il y a *sublimis*, & non *divini*, dans Ovide (*o*). Gassendi s'est étrangement abusé sur le passage de St. Jerôme; il

(*h*) *Lambin, Gifanius, Daniel Pareus*, in vita Lucretii, *l'approuvent.*

(*i*) *Dans la vie de Lucrece.*

(*k*) *Le Scholiaste Dauphin aiant mis à la tête de son Lucrece la vie de ce Poëte faite par Daniel Pareus, devoit savoir qu'à quelques retranchemens près c'est mot-à-mot celle que Gifanius a composée.*

(*l*) *De Poëtis Latinis pag.* 9.

(*m*) Decimo septimo anno ætatis virilem togam cepit illis Consulibus iterum quibus natus erat. Evenitque ut eo ipso die Lucretius poëta discederet. *Donatus in vita Virgilii.*

(*n*) *In Chronic. Eusebii.*

(*o*) *Ovid. amor. lib. 1. eleg.* 15.

Digitized by Google

lui-même à l'âge de 44. ans, Cela veut dire qu'il se tua l'an de Rome 702. On lui avoit donné un philtre, qui le fit tomber en fureur. Cette manie lui laissoit des (C) intervalles lucides, pendant lesquels il composa les six livres *de rerum natura*, où il explique savamment la Physique d'Epicure. La même Chronique nous aprend, que cet Ouvrage fut corrigé par (D) Ciceron après la mort de l'Auteur. Jamais homme ne nia plus hardiment que ce poëte la (E) providence divine; & cependant il a reconu un je ne sai quoi (F) qui se plaît à renverser les grandeurs humaines.

(a) Aliquanto vetustior, sed Romæ, fuit T. Lucretius Carus (obiit enim juxta Eusebium Olympiade 171. cum ageret annum ætatis quadragesimum tertium. *Gassend. de vita Epicuri l. 2. c. 6.*

(b) *Thom. Creech in præfat. Lucretii.*

(c) *Voiez la fin de cette remarque.*

(d) *De Poëtis Latinis, l. 2. p. m. 657.*

(e) *In Thesauro linguarum voce* Lucretius.

(f) *In 2. parte sylvæ vocabulorum, imprimée à Francfort* in 8. *l'an* 1591.

(g) *Pope Blount, Censura Authorum pag.* 39.

(h) *Voiez ce qu'il dit de la mort de Ciceron pag.* 40.

(i) *C'est celle du Scholiaste Dauphin de Lucrece.*

(k) 751. *au lieu de* 701. *Il y a* 651. *dans l'édition de Francfort* 1583.

(l) *Donatus in vita Virgilii.*

(m) *Thuan. Hist. lib.* 113. *pag.* 686. *ad ann* 1595.

(n) *Chron. Eusebii.*

(o) *Stat. Silv. 7. l. 2. v.* 76.

(p) *Voiez Baillet, Jugemens sur les Poëtes, to. 2. pag.* 89.

(q) *Lucret. lib. 1. v.* 59.

a cru que l'année de la mort y avoit été marquée, & non pas celle de la naissance, ce (a) qui lui a fait conclure que Lucrece étoit plus âgé que ce Zenon l'Epicurien, dont Ciceron & Atticus avoient été auditeurs. Mr. Creech a mis la naissance de Lucrece à l'an 659. & la mort à l'an 702. & il prétend que Virgile vint au monde le jour que mourut Lucrece; ce qui pourroit faire croire à un sectateur de Pythagore, que l'ame de Lucrece passa dans le corps de Virgile. (b) *Vix absoluto opere moritur, eo ipso die quo natus est* Virgilius, *& aliquis* Pythagoreus *credat* Lucretii *animam in* Maronis *corpus transiisse, ibique longo usu & multo studio exercitatum Poëtam evasisse.* Cette faute est considerable; car il en faudroit conclure que Virgile fit ses Eclogues à l'âge de 8. ou 9. ans. Voilà comment les plus doctes brouillent leurs idées. Ils convertissent le jour que Virgile prit la robe virile en celui de sa naissance. Lambin (c) avoit fait le même faux pas.

Si l'on en jugeoit par le style, on s'imagineroit aisément que Lucrece a été plus vieux que Ciceron; mais cette regle seroit trompeuse. Combien avons-nous d'Auteurs bien plus jeunes que Balzac, qui écrivoient en vieux Gaulois pendant que Balzac écrivoit éloquemment & poliment? Quoi qu'il en soit, j'ai lu dans quelques modernes que Lucrece a precedé Ciceron. *Paulo antiquior fuit Terentio Varrone, & M. Tullio, ut quidam scripserunt.* C'est Crinitus (d) qui dit cela. Charles Etienne, Lloyd & Hofman l'ont bien copié; mais Decimator le copiant sans bien poser les virgules, a debité un gros mensonge. *Lucretius*, dit-il (e), *Poëta Latinus paulo antiquior Terentio, Varrone & M. Tullio.* Dans un autre livre (f) il avoit dit tout simplement que Lucrece est plus ancien que Terence & que Ciceron. Un illustre Anglois (g) que je cite assez souvent veut que Lucrece ait été contemporain de Ciceron, & de Varron, mais un peu plus âgé qu'eux. Il met en marge que Lucrece florissoit 105. avant JESUS-CHRIST. Or selon lui la naissance de JESUS-CHRIST tombe (h) sur l'an de Rome 751. il croit donc que nôtre Lucrece florissoit l'an de Rome 646. Il faut donc qu'il le fasse naître environ l'an 620. C'est bien s'écarter de l'opinion ordinaire, & de l'opinion de St. Jerôme. La vie de Lucrece par Lambin dans l'édition dont je me sers (i), porte qu'il mourut à l'âge de 43. ans sous le 3. Consulat de Pompée, l'an de Rome 751. le jour que Virgile nâquit. Des deux fautes qu'il y a là l'une (k) est sans doute une faute d'impression, l'autre est une faute d'Auteur. Lambin au lieu de mettre le jour que Virgile prit la robe virile, a mis le jour de la naissance; & quand on le rectifieroit ainsi, on ne l'exemteroit point d'erreur, car ce fut sous le deuxiéme Consulat de Pompée que Virgile prit la robe (l) virile l'an 698.

(C) *Cette manie lui laissoit des intervalles lucides pendant lesquels il composa.*] Ceux qui liront dans Mr. de Thou (m) que le Tasse étoit sujet à de grans accés de folie, qui ne l'empêcherent pas de faire d'excellens vers, ne trouveront pas incroiable ce qu'on nous dit ici de Lucrece; (n) *Amatorio poculo in furorem versus, quum aliquot libros per intervalla insaniæ conscripsisset.* Quelques-uns croient que Stace a voulu parler de cette fureur quand il a dit, (o) *& docti furor arduus Lucreti*; mais d'autres estiment qu'il n'a voulu designer que l'enthousiasme poëtique, & qu'il a fait allusion à ces termes du 1. livre de Lucrece: *sed acri Percussit thyrso laudis spes magna meum cor.* Voiez Barthius sur ces paroles de Stace.

(D) *Fut corrigé par Ciceron.*] Il semble que le Pere Briet le croie puis qu'il se sert de ces paroles; *In suis versibus, duris quidem, sed valde latinis, & Tullii lima dignissimis.* Quelques-uns (p) croient qu'il a voulu dire que les poësies de Lucrece *avoient besoin de passer par la lime de Ciceron*, mais d'autres jugent qu'il a voulu dire qu'elles sont honneur à Ciceron par qui elles ont été corrigées, ou qu'il paroit bien qu'elles ont passé par la lime de ce grand homme.

(E) *Ne nia plus hardiment la providence.*] Car il entre en matiere par cet impie debut:

Omnis (q) enim per se Divûm natura necesse est
Immortali ævo summa cum pace fruatur,
Semota à nostris rebus, sejunctaque longè.
Nam privata dolore omni, privata periclis,
Ipsa suis pollens opibus; nihil indiga nostri,
Nec bene promeritis capitur, nec tangitur irâ.

Il continuë par donner des loüanges infinies à Epicure qui avoit eu le courage d'attaquer la religion, & qui en avoit triomphé.

Humana (t) ante oculos fœdè cum vita jaceret
In terris oppressa gravi sub religione:
Quæ caput à cœli regionibus ostendebat,
Horribili super aspectu mortalibus instans:
Primum Graius homo mortalis tollere contrà
Est oculos ausus, primusque obsistere contrà:
Quem nec fama Deum, nec fulmina, nec minitanti
Murmure compressit cælum: sed eo magis acrem
Virtutem irritat animi, confringere ut arcta
Naturæ primus portarum claustra cupiret.
. . . . . .
Quare religio pedibus subjecta vicissim
Obteritur; nos exæquat victoria cælo.

(t) *Ibid. v.* 64.

Il dit dans le même livre qu'une des choses qui l'encouragent le plus, est la loüange qu'il espere de meriter en traitant d'une matiere toute neuve, & en rompant les liens de la religion (v).

(F) *Un je ne sai quoi qui se plaît à renverser les grandeurs humaines.*] Aiant parlé de la peur qui saisit les Amiraux à la vuë d'une tempête, il ajoûte que c'est en vain qu'ils font des vœux, tant il est vrai qu'une force occulte semble se jouër des dignitez de la terre.

Summa (w) etiam cùm vis violenti per mare venti
Induperatorem classis super æquora verrit,
Cum validis pariter Legionibus, atque Elephantis:
Non Divûm pacem votis adit? ac prece quæsit
Ventorum pavidus paces, animæque secundas?
Nequicquam: quoniam violento turbine sæpe
Correptus nihilo fertur minùs ad vada lethi:
Usque adeo res humanas VIS ABDITA *quadam*
Obterit, & pulchros Fascis, savasque Securis
Proculcare, ac LUDIBRIO SIBI HABERE *videtur.*

Voilà un Philosophe qui a beau nier opiniâtrément la providence; & la force de la (x) fortune, & attribuer toutes choses au mouvement necessaire des atômes, cause qui ne sait où elle va, ni ce qu'elle fait, l'experience le contraint de reconoître dans le cours des évenemens, une affectation particuliere de renverser les dignitez éminentes qui paroissent parmi les hommes. Il n'est presque pas possible de meconoître cette affectation, quand on étudie attentivement l'histoire, ou seulement ce qui se passe dans les païs de sa conoissance. Une vie mediocrement longue suffit pour nous faire voir des hommes, qui étant montez par une suite precipitée de bons succés à une haute fortune, retombent dans le neant par une suite semblable de mauvais succés. Tout leur reüssissoit auparavant, rien ne leur reüssit aujourd'hui; ils ont part à mille infortunes qui épargnent les conditions mediocres, posées pour ainsi dire au même chemin. C'est contre eux que la fortune paroît irritée, c'est leur ruine qu'il semble qu'elle ait conspiré, pendant qu'elle laisse en repos les autres hommes. Je ne m'étonne donc point que Lucrece se soit aperçu d'une telle affectation, inexplicable selon ses principes, & très-mal aisée à expliquer selon les autres systêmes: car il faut demeurer d'accord que les phenomenes de l'histoire humaine ne jettent pas les Philosophes dans de moindres embarras, que les phenomenes de l'histoire naturelle. Ce qu'il y a de plus sensible dans l'histoire humaine, est (y) l'alternative d'élevation & d'abaissement dont je parle (z) ailleurs, & qui au dire d'Esope est l'occupation ordinaire de la providence. Comment accorder cela avec les idées d'un Dieu infiniment bon, infiniment sage, & directeur de toutes choses. L'être infiniment parfait se peut-il plaire à élever une creature au plus haut faîte de la gloire, pour la precipiter ensuite au plus bas degré de l'ignominie? Ne seroit-ce pas se conduire comme les enfans, qui n'ont pas plutôt bâti un chateau de cartes qu'ils le defont, & qu'ils le renversent? Cela, dira-t-on, est necessaire parce que les hommes abusant de leur prosperité, en deviennent si insolens, qu'il faut que leur chute soit la punition du mauvais usage qu'ils ont fait des faveurs du ciel, & la consolation des malheureux, & une leçon pour ceux à qui Dieu fera des graces à l'avenir,

(v) Primum quod magnis doceo de rebus, & arctis Religionum animos nodis exsolvere pergo. *Ib. p. m.* 30. *v.* 930.

(w) *Idem lib. 5. v.* 1225.

(x) *Entendez ici par fortune une divinité qui agit avec connoissance, mais qui est bizarre, maligne, injuste, imprudente &c.*

(y) Quidquid in altum Fortuna tulit ruitura levat modicis rebus longius ævum est. *Seneca in Agam.* Le Polyanthea au mot *Fortuna* est tout plein de telles sentences.

(z) *Dans l'article d'Esope, remarque I.*

Digitized by Google

maines ; & l'on ne ſauroit nier que ſon Ouvrage ne ſoit parſemé de pluſieurs (G) belles maximes contre les mauvaiſes mœurs. S'il eût fait autant d'attention aux accidens des particuliers, qu'à

venir. Mais ne vaudroit-il pas mieux, repondra quelque autre, mêler à tant de faveurs celle de n'en point abuſer? Au lieu de ſix grans ſuccés n'en donnez que quatre, & ajoûtez y pour compenſer les deux autres la force de bien emploier les quatre. Il ne ſera plus neceſſaire ni de punir l'inſolent, ni de conſoler le malheureux, ni d'inſtruire celui qui eſt deſtiné à l'élevation. La premiere choſe que feroit un pere, s'il le pouvoit, ſeroit de fournir à ſes enfans le don de ſe bien ſervir de tous les biens qu'il voudroit leur communiquer; car ſans cela les autres preſens ſont plutôt un piege qu'une faveur, quand on ſait qu'ils inſpireront une conduite dont il faudra que la punition ſerve d'exemple. Outre que l'on ne remarque point les utilitez de ces exemples; toutes les generations juſques ici ont eu beſoin de cette leçon, & il n'y a nulle aparence que les ſiecles à venir ſoient moins exemts de cette viciſſitude dont parloit Eſope, que ceux qui ont precedé. Ainſi cette alternative ne porte point le caractere d'un être infiniment bon, infiniment ſage, infiniment immuable. Je ſai bien qu'on peut inventer mille raiſons contre ces difficultez, mais on peut auſſi inventer mille repliques: l'eſprit de l'homme eſt encore plus fecond en objections qu'en ſolutions, deſorte qu'il faut avoüer que ſans les lumieres de la revelation, la Philoſophie ne ſe peut debarraſſer des doutes qui ſe tirent de l'hiſtoire humaine. C'eſt aux Theologiens, & non pas aux Philoſophes qu'il apartient d'aplanir cela. Les poëtes du Paganiſme recoururent à une hypotheſe qui fut fort goûtée des peuples: ils pretendirent que dans ce grand nombre de Divinitez qui ſe mêlent du gouvernement du monde, il y en a qui portent envie aux hommes heureux, & qui pour apaiſer le chagrin que cette envie leur cauſe, mettent tout en œuvre afin de perdre ces hommes-là. D'où vint que le Paganiſme eut un ſoin tout particulier d'apaiſer ces Dieux jaloux: la Déeſſe Nemeſis qu'on ſe figuroit à leur tête, avoit autant de part qu'aucune autre Divinité aux cultes & aux honneurs de la religion, & lors même que l'on croioit avoir été abatu, autant que ces êtres envieux euſſent pu le ſouhaiter, on (a) les ſuplioit très-humblement de ceſſer leur perſecution. Si l'on admettoit une fois cette hypotheſe, on expliqueroit pourquoi les grandeurs humaines ſont plus expoſées aux revers de la fortune que les conditions mediocres; chacun comprendroit la cauſe de l'affectation que Lucrece même n'a pu nier. Or de tous les ſyſtêmes de Philoſophie, il n'y en a point qui ſuccombe ſans reſſource, autant que celui d'Epicure, aux difficultez dont je parle. Lucrece ne ſavoit à quoi ſe prendre, il ne pouvoit ſe ſervir ni de l'hypotheſe des poëtes, ni d'aucune ſorte de moralité, car il ne donnoit aux Dieux aucune part au gouvernement de l'Univers, & il ne reconoiſſoit dans nôtre monde aucun compoſé inviſible, qui connût ou qui voulût quelque choſe, & par conſequent ſon *vis abdita quædam* eſt une preuve convaincante contre lui-même. Il renverſoit par là ſes principes.

(a) Vos quoque Pergameæ jam fas eſt parcere genti, Dique Deæque omnes, quibus obſtitit Ilium & ingens Gloria Dardaniæ. *Virgil. Æn. l. 6. v. 63.*

Epicure a dû reconoître des Eſprits en raiſonnant conſequemment.

Je dirai en paſſant qu'il lui eût été très-facile, de concilier avec ſon ſyſtême l'exiſtence de ce qu'on nommoit Fortune, Nemeſis, bons Genies, mauvais Genies. Il pouvoit laiſſer les Dieux dans l'état où il ſe les figuroit, contens de leur propre condition, & jouiſſans d'une ſouveraine felicité, ſans ſe mêler de nos affaires, ſans punir le mal, ſans recompenſer le bien &c. mais il pouvoit ſupoſer que certains amas d'atômes, qu'il auroit nommez tout comme il auroit voulu, étoient capables de jalouſie par raport à l'homme, & capables de travailler inviſiblement à la deſtruction des hautes fortunes. Il y a long tems que je ſuis ſurpris que ni Epicure, ni aucun de ſes ſectateurs n'aient pas conſideré que les atômes qui forment un nés, deux yeux, pluſieurs nerfs, un cerveau, n'ont rien de plus excellent que ceux qui forment une pierre (b), & qu'ainſi il eſt très-abſurde de ſupoſer que tout aſſemblage d'atômes, qui n'eſt ni un homme ni une bête, eſt deſtitué de connoiſſance. Dès qu'on nie que l'ame de l'homme ſoit une ſubſtance diſtincte de la matiere, on raiſonne puerilement, ſi l'on ne ſupoſe pas que tout l'Univers eſt animé, & qu'il y a par tout des êtres particuliers qui penſent; & que comme il y en a qui n'égalent point les hommes, il y en a auſſi qui les ſurpaſſent. Dans cette ſupoſition les plantes, les pierres ſont des ſubſtances penſantes. Il n'eſt pas neceſſaire qu'elles ſentent les couleurs, les ſons, les odeurs &c. mais il eſt neceſſaire qu'elles aient d'autres connoiſſances: & comme elles ſeroient ridicules de nier qu'il y ait des hommes qui leur font beaucoup de mal, qui les deracinent, qui les briſent, comme, dis-je, elles ſeroient ridicules de le nier, ſous pretexte qu'elles ne voient pas le bras & la hache qui les mal-traitent, les Epicuriens ſont de même très-ridicules de nier qu'il y ait des êtres dans l'air ou ailleurs qui nous conoiſſent, qui nous font tantôt du mal, tantôt du bien, ou dont les uns ne ſont enclins qu'à nous perdre, & les autres ne ſont enclins qu'à nous proteger: les Epicuriens, dis-je, ſont très-ridicules de nier cela, ſous pretexte que nous ne voions pas de tels êtres. Ils n'ont aucune bonne raiſon de nier les ſortileges, la magie, les *larves*, les ſpectres, les *lemures*, les farfadets, les lutins, & autres choſes de cette nature. Il eſt plus permis de nier cela à ceux qui croient que l'ame de l'homme eſt diſtincte de la matiere; & neanmoins par je ne ſai quel travers d'eſprit, ceux qui tiennent que l'ame des hommes eſt corporelle ſont les premiers à nier l'exiſtence des Demons.

(b) Conferez avec ceci ce qui a été dit dans l'article d'Hobbes, remarque M.

(G) *Belles maximes contre les mauvaiſes mœurs.*] Un ſavant Critique qui a travaillé ſur ce poëme autant que qui que ce ſoit, en porte ce temoignage: (c) *Ambitionem etiam ſua ætatis graviſſimis verſibus libro tertio & quinto reprehendit* (Lucretius). *Quam ſanctis denique fuerit moribus Poëta teſtis eſt locupletiſſimus opus graviſſimum, multisque præclaris ad bonos mores conformandos adhortationibus illuminatum.* Ainſi l'on ne ſait que penſer du Pere Jeſuïte, qui a oſé ſoutenir (d) que tout le monde convient des mauvaiſes mœurs de Lucrece, leſquelles ajoûte-t-il, on ne voit que trop étalées dans ſon Ouvrage. C'eſt ſur le temoignage de ce Jeſuïte que Mr. Baillet (e) a raiſon de debiter, que *les uns ont trouvé mauvais que* Lucrece *n'ait point diſſimulé plus qu'il n'a fait la corruption de ſes propres mœurs, d'autant plus qu'il avoit moins d'occaſion de la faire paroître.* Mais il eſt certain que ce Jeſuïte s'abuſe, & qu'il n'y a rien dans le poëme *de rerum natura*, d'où l'on puiſſe raiſonnablement inferer que l'Auteur étoit debauché; tant s'en faut que l'on puiſſe dire qu'il y étale la corruption de ſes propres mœurs. J'avouë qu'il y explique en termes fort ſales certaines choſes qui concernent la generation, mais nos Medecins les plus eſtimez & les plus honnêtes n'en diſent-ils pas pour le moins autant, dans les livres où ils traitent de ces matieres, & de pluſieurs autres? Liſez les diſſertations de Mr. Menjot, qui étoit de la religion, & un parfaitement honnête homme, liſez, dis-je, ſa diſſertation *de ſterilitate*, vous y trouverez des vers de Lucrece precedez d'une explication qui pour ne rien dire de pis, ne cede point aux vers mêmes. (f) *Cauſis etiam ſterilitatis annumeratur incompoſitus inter coeundum motus, dùm ſcilicet clunibus & coxendicibus ſubleva tis lumborum criſpitudine fluctuat, ſivè, ut dixit Martialis*, (1) vibrat ſinè fine pruriens laſcivos docili tremore lumbos *fœmina ὀφρύλις* (*Latini criſſare, Graci σκιρτίζειν appellant*) *unde bellua à naturâ edocta in congreſſu citrà ὀφθαλμὸν quietæ perſtans. Lucretius*, (2) *quem neſcias utrumne inter Poëtas an inter Philoſophos numeres, hanc rationem reddit*

Nec molles opus ſunt motus uxoribus hilum,
Nam mulier prohibet ſe concipere atquè repugnat,
Clunibus ipſa viri Venerem ſi læta retractet
Atquè exoſſatô ciet omni pectore fluctus.
Ejicit enim ſulci rectâ regione viâque
Vomerem, atque locis avertit ſeminis ictum.
Idque ſuâ cauſâ conſuerunt ſcorta moveri
Nè complerentur crebrô, gravidæque jacerent.

Il y a une grande difference entre les poëtes qui publient des ſaletez à la maniere de Catulle & d'Ovide, & les poëtes qui pour expliquer les effets de la nature ſont obligez de ſe ſervir de mots obſcênes. Lucrece doit être mis dans cette derniere claſſe, & par conſequent ſon ſtyle ne peut point tirer à conſequence contre ſes mœurs. Il n'en va pas de même de Catulle & de ſes ſemblables, qui ne publient des ordures que pour faire l'hiſtoire de leurs amours, ou qu'afin d'exciter le monde à la debauche la plus impure. En un mot Lucrece eſt un poëte Phyſicien, & les autres font des vers galans; il lui eſt permis de ſe ſervir du ſtyle des Medecins, mais l'obſcenité n'eſt point ſuportable dans des vers de galanterie. Je ne parle point du poëme où l'Abbé Quillet (g) *aprend aux hommes à faire de beaux enfans*; je n'ignore point les coups que Mr. Baillet (h) lui porte; ainſi je m'abſtiens de dire que ſi un poëte Chrecien, un poëte (i) Eccleſiaſtique ne s'eſt point bani du nombre des honnêtes gens par les deſcriptions qu'il a données *ſur le ſujet de la generation* (k), Lucrece n'en doit point être bani.

(c) *Giſanius in vitam Lucretii.*

(d) Sed de vitæ hujus annis ſcriptores minus conveniunt, de inſania omnes & turpiſſimis moribus, quos nimis prodidit in ſuis verſibus. *Philippus Brietius de Poët. Latinis p. 10.*

(e) *Jugemens ſur les Poëtes to. 2. p. 95.*

(f) *Antonius Menjotius, Diſſertat. Pathologicarum, parte 2. pag. 41. Voiez auſſi ſa diſſertation* de furore uterino.

(1) *5. Epigr. 79.*

(2) *L. 4.*

(g) *Voiez Mr. Baillet Jugem. ſur les Poëtes, tom. 5. pag. 61. Ce poëme de l'Abbé Quillet a pour titre* Callipædia.

(h) *Ibid. & p. 62.*

(i) *C'eſt ſelon la ſupoſition de Mr. Baillet. Voiez l'article* Quillet.

(k) *Baillet ibid.*

Digitized by Google

qu'à ceux des grans, il eût reconu peut-être un je ne sai quoi qui se (GΔ) plaît à chagriner les petites conditions, mais peut-être aussi qu'il eût rejetté cette hypothese, & se fût fait fort d'expliquer

Je ne me veux point prevaloir du temoignage de Denys Lambin. C'est un Auteur qui voulant prouver par des exemples (a) la pudeur avec laquelle les anciens poëtes decrivoient ce qui concerne l'exercice Venerien, allegue entre autres passages celui de Lucrece que j'ai cité ci-dessus (b). *Ad genera verecundiora vedeo. Pindarus Apollinis cum Cyrena concubitum narrans, ita tectis verbis utitur, ut ne virginales quidem aures eis offendi posse videantur hoc modo, ἔρα νιν ἐν λεχέων κοίρανον μιχθῆναι πολυμήλου πόσιν, &c. id est, licet ne ex ejus cubili suavem herbam tondere? & ibid. de Antei filia, quam pater optimè currenti præmium proposuerat. χρυσοκόμαν δὲ οἱ ὥβας ἐπαρχὸν ἀνθέων ἐκτελέσσαι ἤθελον, id est, cursores autem florentem ei pubertatis auream fructum decerpere volebant. Lucret. libr. 4. in extr. de muliere motum adhibente in concubitu.* Eicit enim sulci recta regione, viaque Vomerem, atque locis avertit seminis ictum (†). Ce qui m'empêche de me prevaloir de ce temoignage, est que Lambin se conoissoit peu en delicatesse sur ce chapitre; car nous regarderions aujourd'hui comme quelque chose de très-grossier, les expressions qui seroient semblables à celles qu'il cite. L'un des exemples de Pindare contenus dans les paroles que j'ai copiées repond à cette expression Françoise, *ils vouloient lui ôter la fleur de sa virginité.* Les exemples qu'il cite d'Homere (c) sont pour la plûpart aussi forts que les expressions de *copulation charnelle*, & *de cohabitation*, que les Notaires de village n'oseroient presque plus inserer dans les contrats de mariage, comme on faisoit autrefois. Il nous allegue encore ces mots d'Horace, *Inachiam ter nocte potes*, où dit-il, *verbum in quo turpitudo & obscœnitas ineſt tacetur*: mais encore que deux (d) poëtes natifs de Vire en Normandie aient usé de la même supression qu'Horace en traduisant ces paroles, leur traduction ne laisse pas d'être sale. Je laisse à dire que l'ode dont Lambin a pris cet exemple d'une si honnête conduite, fournit un exemple tout contraire peu après.

Inachiâ (e) langues minùs, ac me.
Inachiam ter nocte potes: mihi semper ad unum
Mollis opus: pereat malè, quæ te
Lesbia, quærenti taurum, monstravit inertem!
Cùm mihi Cosa adesset Amyntas,
Cujus in indomito constantior inguine nervus,
Quàm nova collibus arbor inhæret.

Ne nous fions donc point à Lambin; il n'est point juge competent: ce qu'il apelle expressions chastes & honnêtes, ne se souffre point aujourd'hui dans les pieces de poësie galante, dans un Ouvrage de bel esprit, dans un sermon, dans une harangue. Il n'y a que des Physiciens, ou des Avocats, ou ceux qui font des relations historiques, ou un Dictionaire &c. qui les puissent loüablement emploier.

Finissons par le bel éloge qu'un excellent commentateur de Lucrece vient de lui donner. Rien ne prouve mieux ce que je viens d'affirmer dans le texte de cette remarque. (f) *Huic calumniæ ita profligatæ succedit alia elatior aspectu, & voce truculentior; clamitans vesanum esse, immodestum, impium, voluptatis magistrum, omni denique spurcitiæ, quæ docet porcum ex* Epicuri *grege, inquinatum: Ego verò nunquam animum meum inducere potui ut credam,* Pomponii Attici, *castissimi viri familiarem, utriusque* Ciceronis *delicias, & eximium suæ ætatis ornamentum tot vitiis (de impietate aptior erit dicendi locus) fœdatum: Testes igitur quæro, sed nullibi inveniam; scripta evolvo, at in illis omnia longè dissimilia; multa adversus metum fortiter, intemperantiam severè, libidinem castè disputantur, quæ hortari ad virtutes, ab avaritia, ambitione, luxuria possint deterrere plurima: & qui ad illius præcepta vitam moresque componit, illum privati habebunt integerrimum amicum, civem Respublica.*

Le Jesuite Possevin tout rempli qu'il est de scrupules, & quelque soin qu'il ait pris de recommander (g) que l'on ne fasse pas lire aux Etudians certains endroits de Lucrece, ne laisse pas d'être d'avis qu'on leur montre les beaux preceptes de Morale qui sont dans ce poëte sur le mepris de la mort, sur la fuite de l'amour, & sur les moiens de refrener les passions, & d'aquerir la tranquillité de l'ame. *Non negaverim perlegi posse (h) in Lucretio quæ de morte contemnenda, de amore fugiendo, de coercendis cupiditatibus, de sedandis animorum motibus, de mentis tranquillitate comparanda. . . . disputat.*

(GΔ) *Il eût reconu peut-être un je ne sai quoi qui se plaît à chagriner les petites conditions, mais peut-être aussi.*] Il y a très-peu de gens qui n'aient pris garde que l'on se plaint que l'infirmité & la mort s'attachent plus ordinairement aux personnes cheres, qu'aux personnes indiferentes, ou haïes. Voiez un tel, vous dit-on, il aimoit sa femme, & il avoit raison de l'aimer: il l'a perduë dès la seconde année, il en est inconsolable, & pendant qu'il pleure cette triste separation beaucoup de maris soupirent depuis vingt-ans après l'etat de viduité, & se croient menacez de la longue vie de leurs femmes. Voiez cette veuve, elle pleure nuit & jour un bon mari que la mort lui a enlevé dans la fleur de sa jeunesse. Cent autres maris se portent bien depuis long tems, & vivront encore plusieurs années, & continueront à mal traiter leurs épouses sans sujet & sans raison. S'ils mouroient, la patience ne seroit plus necessaire dans leur logis. La consolation, le repos, l'épargne y regneroient agreablement, & c'est pour cela que l'on doit croire qu'ils vivront beaucoup. On vient d'enterrer un enfant, un fils unique, les delices de son pere & de sa mere. Il promettoit beaucoup, il étoit bien digne de recueillir la succession opulente qui l'attendoit; la mort l'a choisi entre cent autres qu'elle a épargnez, & qui sont à charge à la famille. Cet honnête homme qui faisoit un si bon usage de son esprit, & de ses richesses est mort depuis peu. Sa vie a été bien courte: il n'avoit jamais joui d'une parfaite santé, & s'il eût été vigoureux, il eût rendu encore plus de services à son prochain qu'il n'a pu faire. Il est mort, & vingt autres dans le voisinage se portent bien, & ne sont jamais malades, eux qui ne cherchent qu'à inquieter le tiers & le quart, & qui abusent de leur santé, & de leur esprit, & de leurs richesses pour oprimer l'innocence, & pour scandaliser le public par une mauvaise vie. Voiez ce coquin, vagabond & sans aveu, il est tombé d'un troisiéme étage, & ne s'est fait aucun mal. Un fils de famille, un fils unique, un honnête homme se seroient brisé tous les os à beaucoup moins. Tous mes lecteurs conviendront qu'on entend par tout de semblables plaintes, & il est même vrai qu'on dit assez ordinairement que les souhaits du public pour la mort d'un mechant homme ont une vertu particuliere de lui alonger la vie. Il seroit aisé d'expliquer cela par l'hypothese de ces divinitez jalouses, envieuses, & malignes que les Paiens admettoient. La bonne Theologie peut raisonner là-dessus solidement, mais Lucrece qu'auroit-il pu dire?

S'il y avoit des Divinitez qui se chagrinassent du bonheur des hommes, & qui aimassent à les mortifier, elles affecteroient sans doute de faire perir à la fleur de l'âge un fils unique, ou un mari tendrement aimé, une épouse qui fait le bonheur de son époux, & de conserver la vie à un fripon qui fait enrager son pere & sa mere, & à un mari, & à une femme qui sont la croix l'un de l'autre. Si elles vouloient mettre en deuil une famille, elles choisiroient l'enfant qui promet le plus, & qui est le plus cheri; & si elles vouloient persecuter une paroisse, elles y affligeroient ceux qui en sont le soutien par leurs charitez & par leur sagesse. Elles les mettroient dans le lit d'infirmité, & puis au sepulcre, & protegeroient la vie des mal honnêtes gens. Elles se plairoient à mortifier le public en conservant les objets des imprecations, & en detruisant bientôt les objets de l'esperance, & les delices du peuple, les Marcellus, les Germanicus. Considerez ce que dit Tacite en decrivant le triomphe de Germanicus, & l'inquietude que l'éclat de ce grand jour fit naître dans l'esprit de ceux qui se souvinrent que l'amitié du peuple Romain portoit malheur: (i) *Augebat intuentium visus eximia ipsius* (Germanici) *species, currusque quinque liberis onustus: sed suberat occulta formido reputantibus, haud prosperum in Druso patre ejus favorem vulgi, avunculum ejusdem Marcellum flagrantibus plebis studiis intra juventam ereptum, breves & infaustos populi Romani amores.* Chacun fait la reflexion de Virgile, que Marcellus mourroit jeune, que les destins se contenteroient de le montrer, parce que les Dieux jugeroient que Rome seroit trop puissante si elle le possedoit long tems:

Ostendent (k) terris hunc tantum fata; neque ultra
Esse sinent: nimium vobis Romana propago
Visa potens, Superi, propria hæc si dona fuissent.

Il y a beaucoup d'aparence que Virgile avoit en vuë la jalousie qu'on attribuoit aux Dieux. Mais nos Theologiens raisonnent d'une maniere infiniment plus solide. Ils ne nient point generalement parlant les distinctions qu'un Paien profane & impie auroit nommées affectation de chagriner, ou acception de personnes, ou même pure malignité & envie du destin.

(a) Libet huc annotare quam verecunde, quam lectis verbis soleant poëtæ rei venereæ turpitudinem significare. *Lambinus in Horat. Ode 5. lib. 2.*

(b) *Lettre f de la page precedente: il est dans le 4. livre v. 1263.*

(†) *Lambin. ibid. pag. m. 128. 129.*

(c) Εὐνῇ δ' ἄκρῃ ἔμιχθε. Lecto cum ea nunquam commisceabatur. Μίγη φιλότητι καὶ εὐνῇ. Cum eo lectum habuit communem. *Lambin. ibid.*

(d) *Robert & Antoine le Chevallier d'Agneaux, freres.*

(e) *Horat. epod. 12.*

(f) *Thomas Creech in præfatione Lucretii, Oxonii editi è Theatro Sheldoniano 1695. in 8.*

(g) *Possevin. Biblioth. selecta to. 2. lib. 17. c. 23. pag. 432.*

(h) *Id. ib. pag. 433.*

(i) *Tacitus Annal. lib. 2. cap. 41.*

(k) *Virgil. Æn. lib. 6. v. 870.*

Digitized by Google

pliquer physiquement cette afaire-là. Ceux qui ont écrit sa vie assûrent * qu'il étoit parfaitement honnête homme. Quelques-uns veulent que l'invocation qui se trouve à la tête (H) de son poëme soit propre à montrer qu'il s'est contredit, & que dès la premiere ligne il a quité son systême.

* *Voiez la remarque G.*

tin. Ils trouvent dans ces distinctions une providence pleine de bonté, de sageſſe, & de justice. Dieu nous separe des personnes que nous aimions le plus tendrement: il le fait afin de nous detacher de la terre, & de nous aprendre que le vrai bien doit être cherché au ciel. Il nous laisse exposez long tems à des malheurs domestiques afin d'éprouver nôtre patience, & de nous purifier dans ce creuset. Il se sert de la longue vie des mechans afin de punir les pechez des hommes. C'est un fleau de sa justice. Il ne fait soufrir que ce qu'on a merité. Ainsi la bonne Theologie ne trouve rien là qui l'embarrasse; mais Lucrece ni Epicure ne s'en seroient pas tirez trop facilement. Ils eussent peut-être nié le fait, & soutenu que ceux qui débitent les murmures, les plaintes, les observations qu'on a vuës ci-dessus, calculent mal. Il est ordinaire à l'homme de ne compter pas assez d'un côté, & de compter trop de l'autre. Qu'un mechant homme, qu'un méchant mari meure bientôt, on y prend garde sur le champ, & l'on oublie sa reflexion peu après. Qu'un très-honnête homme, qu'un bon mari soit fauché en herbe, on considere cela attentivement, & on ne l'oublie pas, la memoire est alors un bon regître. Il meurt peut-être autant d'enfans selon les desirs de leurs peres & de leurs meres, que de fils uniques idolatrez. La mort de ceux-là ne fait point de bruit, on n'y songe que legerement, mais la mort des autres excite mille clameurs, mille reflexions. Outre cela il faut savoir que les hommes sont plus enclins à se plaindre qu'à se loüer de leur destinée, & qu'ils s'imaginent faussement en mille rencontres que la prosperité de leur prochain (a) surpasse la leur. Il y en a d'assez ingrats & d'assez impertinens pour dire, *mon fils est mort de ses blessures, si j'avois été le fils d'un autre il en seroit rechapé.* Ajoutons que Lucrece auroit recouru à sa physique. Ne vous étonnez pas, eût-il dit, qu'un fils que l'on aime tendrement meure plûtôt, qu'un fils dont on n'a nul soin. Celui-ci devient robuste, il s'endurcit au froid & au chaud: l'autre s'éffemine par la molleſſe de l'éducation, la moindre incommodité l'emporte. Un jeune homme d'un esprit extraordinaire est maladif, & meurt avant l'âge de 30. ans; un sot, un lourdaut n'est jamais malade, ou bien il guerit des plus fortes maladies, & devient fort vieux. Avez-vous tenu regître, répondroit Lucrece, de tous les savans du premier ordre qui ont vêcu 80. ans, & de tous les sots qui n'ont pas atteint l'âge viril? Reprenez vos jettons, & calculez bien, vous trouverez que vos comptes n'étoient pas justes. Mais après tout pourquoi s'étonner qu'un grand esprit ne soit pas d'une forte complexion. Il est composé d'un tissu d'atômes fin & delié; sa resistance aux autres corps, doit donc être plus petite. Un gros païsan, est pétri de molecules plus massives, plus entrelassées, elles doivent donc durer davantage. Si les atômes de l'imagination se meuvent avec une rapidité extraordinaire, ils dérangent, & ils ébranlent les parties du cerveau, ils y font des ouvertures par où s'exhalent & s'évaporent une infinité d'atômes necessaires à l'entretien des organes. Il faut donc que la machine s'extenuë, & que les principes de la vie se gâtent bientôt. Et voilà l'explication de l'axiome.

(a) Fertilior seges est alienis semper in agris, Vicinumque pecus grandius uber habet. *Ovid. de arte amandi lib. 1. pag. m. 165.*

Immodicis (b) brevis est ætas, & rara senectus

(b) *Martial. lib. 6. epigr. 29.*

Telle (c) est la loi du Ciel, nul excés n'est durable,
S'il passe le commun il passe promptement.

(c) *Voiez les lettres de Bussi Rabutin 4. part. lettre 369. pag. 479. édit. de Holl.*

Il s'en faut bien que ces reponses que je supose que Lucrece auroit pu donner, satisfassent à tout ce qui est contenu au commencement de cette remarque.

(H) *Que l'invocation qui se trouve à la tête de son poëme.*] Mr. le Baron des Coutures (d) observe que *cette invocation a surpris beaucoup de savans, comme contraire à la doctrine d'Epicure. Lambin*, ajoûte-t-il, *cite un Florentin qui pretend en avoir trouvé la raison, parce que ce Philosophe ayant soutenu que nos crimes n'attiroient point la colere des Dieux, non plus que nos bonnes actions leurs bienfaits, il adressoit neanmoins les prieres, & vouloit qu'ils écoutassent celles des hommes.* Je n'examine point si sous pretexte qu'Epicure a fait profession d'honorer les Dieux, il est permis de conclure qu'il a fait aussi profession de les invoquer, & d'attendre qu'ils exauceroient ses prieres. Il n'y a nulle consequence de l'une de ces deux choses à l'autre. On peut estimer, respecter, venerer un être à cause des perfections de sa nature, sans pourtant lui adresser des prieres; car on pourroit être persuadé qu'il ne se mêle de rien, & qu'il ne dispense ni les biens ni les maux.

(d) *Remarques sur le 1. livre de Lucrece, au commencement, pag. 340.*

Je n'examine point non plus si Epicure n'a fait semblant d'honorer la Divinité, que pour s'exemter des peines établies contre l'atheïsme. Je renvoie mon lecteur au (e) traité du savant Mr. du Rondel. Mais j'ose bien assûrer que Lucrece n'a point invoqué la Déesse Venus, pour se conformer aux principes que ce Florentin attribuë à Epicure, que les Dieux sont dignes de nos prieres encore qu'ils ne gouvernent pas le monde. *Je ne suis pas du sentiment* de Lambin, (c'est Mr. le Baron des Coutures (f) qui parle) *qui applaudit à ce Florentin; luy-même n'explique pas mieux la chose, en adjoûtant que Lucrece ne s'est peut-être adressé à Venus que suivant la coûtume des Poëtes, & que ce n'est point en qualité de Philosophe qu'il pretendoit que ses charmes obtiendroient de Mars la paix, que les Romains souhaittoient, ou peut-être qu'Epicure mettant le souverain bien dans la fuite de la douleur, s'estoit adressé à la maîtresse des plaisirs, ou parce qu'enfin elle estoit mere d'Enée, d'où sortoit le fondateur de Rome; pour moy je soûtiens que Lucrece ne s'est point éloigné du sentiment d'Epicure, en invoquant Venus, ce n'est point une saillie de Poëte ny une reconnoissance Romaine, c'est une reflection de Philosophe: Il n'a point regardé la Maîtresse de Mars comme une Deesse, puisque luy-même dans son second livre dit, que Bacchus & le vin, Cerés & le bled sont les mêmes choses: Il ne s'est pas non plus imaginé que Mars fût un Dieu; mais comme il écrivoit un poëme de la nature des choses, pouvoit-il mieux s'adresser qu'à la generation qu'il entend par la mere des Amours, & que tous les Naturalistes ont connu pour cet appetit secret qui a esté donné à chaque espece pour sa propagation.* Cela n'ôte point la difficulté, car il est sûr que Lucrece considere Venus selon les idées de ceux qui la prenoient pour une Deesse. Il ne la regarde point comme la passion naturelle qui porte les sexes à s'unir, car selon cette notion Venus n'est pas plus la mere d'Enée, que la mere d'Epicure, & neanmoins il la designe d'abord par l'épithete d'*Æneadum genitrix.* Ce qu'il y a de plus raisonnable, ce me semble, est de dire que tout ceci n'est qu'un jeu d'esprit. Lucrece voiant que tous les poëtes invoquoient les Muses au commencement d'un grand Ouvrage, ne voulut pas que son poëme fût privé d'un ornement de cette espece: il debuta donc par invoquer Venus, comme la divinité la plus convenable à un Physicien. Mais il ne pretendit nullement que ce fût un acte de religion, ni que la Venus qu'il combloit de tant d'éloges fût un être qui entendit rien. C'est ainsi qu'il a invoqué (g) dans un autre endroit la Muse Calliope, sans pretendre s'adresser à aucun être intelligent. Il n'a donc rien fait contre ses principes. J'aimerois autant accuser Lipse d'avoir fait un acte d'idolatrie paienne, par les vers (h) qu'il adressa à la Planete de Venus en faveur de son jardin, que d'imputer à nôtre Lucrece d'avoir fait un acte de religion, par la priere qu'il adresse à la mere d'Enée. Notez qu'une infinité de poëtes Chretiens, mille fois plus ennemis de tous les Dieux du Paganisme que Lucrece ne l'étoit, invoquent souvent les Muses ou Bacchus dans leurs poësies. C'est pour imiter les anciens, & non pas pour faire aucun acte de religion, car ils ne songent point alors à invoquer Dieu. Notez aussi qu'on (i) a mis en parallèle cette invocation de Lipse *ad stellam Venerem*, & l'invocation de Lucrece, & qu'on l'a fait à dessein de convaincre Lipse d'une impieté; mais ce n'est qu'au cas (k) que cette priere ne soit point un jeu d'esprit. Ce n'étoit que cela.

(e) *Jacob. Rondellus, de vita & moribus Epicuri, Amstelod. 1693. in 12. Voiez l'article* Epicure *remarque K.*

(f) *Ubi supra pag. 343.*

(g) Tu mihi supremæ præscripta ad candida calcis Currenti spatium præmonstra callida musa, Calliope, requies hominum, divûmque voluptas; Te duce ut insigni capiam cum laude coronam. *Lucret. lib. 6. v. 91.*

(h) *Vous les trouverez à la fin de la 27. lettre de la 1. centurie miscellan.*

(i) *Georgius Thomson. in vindice veritatis pag. 3.*

(k) Aut ergo tu ludis in precibus, & votis ad Venerem: aut Venus est tibi verus Deus. *Id. ibid. pag. 2.*

Au reste le Florentin dont parle Mr. des Coutures est le docte Pierre Victorius. Mr. Minutoli me l'écrivit l'an 1693. Voici ses paroles plus amplement que je ne les ai raportées dans (l) l'article d'Epicure. „ Il „ y a dans le même (m) recueil à la page 19. une let„ tre de Petrus Victorius à Jean della Casa Archevê„ que de Benevent, qui roule sur la question si le Poë„ te Lucrece, qui dans le commencement de son poë„ me invoque Venus, ne peche pas en cela contre la „ doctrine d'Epicure son patron, & si cela est compa„ tible avec cette inaction qui est attribuée aux Dieux par „ ce Philosophe. Mr. du Rondel dont je n'ai pas lu „ l'Ouvrage qui fait l'apologie d'Epicure à cet égard, „ fait-il mention de cette difficulté, & cite-t-il cette „ lettre? „ Tycho Brahé fut consulté sur cette question par Isâc Pontanus l'an 1596. & repondit pertinemment. *Ad quæstionem illam jocosam*, dit-il (n), *& nonnihil Criticam antiqui Lucretii, cum is sectam Philosophorum Deos eorumque providentiam inficiantium profiteretur, Venerem nihilominus, Æneadum genitricem,*

(l) *Pag. 1135. col. 2.*

(m) *C'est le volume des lettres recueillies par Jean Michel Brutus.*

(n) *Voiez les lettres publiées par Mr. Matthaus à Leide l'an 1695. in 8. pag. 162.*

Digitized by Google

syſtême. Ils auroient (I) raiſon, s'il étoit vrai que cette priere fût autre choſe qu'un jeu d'eſprit, où il voulut bien s'accommoder en quelque façon à la coutume. Il eſt aiſé de prouver qu'en pluſieurs rencontres il a conformé ſon ſtyle au langage (IΔ) commun, & aux ſentimens qui

(a) *Ibid. pag.* 163.

(b) Nam tu ſola potes tranquilla pace juvare Mortaleis: quoniam belli fera mœnera Mavors Armipotens regit: in gremium qui ſæpe tuum ſe Reficit, æterno devinctus vulnere amoris. *Lucret. lib.* 1. *v.* 32.

primordio ſui operis, ejuſque opem imploret, non habeo ſerio dicere, quomodo hæc reſolvenda ſit, ſiquidem non ad Veneris ſidus cœleſte, quod nos una cum ceteris ſubinde ſcrutamur, ſed ad terreſtrem illam Venerem, Æneadum, uti fingebant Poëta, matrem, & aliorum quoque hominum genitricem pertineat. . . . . (a) Si quid tamen in his noſtri valent luſus, crediderim Lucretium ad imitationem aliorum Poëtarum ſic exorſum eſſe, non quod revera aliquam Deam, quæ Venus appellaretur, aut ullia alia numina ſtatueret. Ideoque ſub hoc nomine voluptatem corpoream, quam etiam Deum ſubinde nuncupare non veretur, intellexiſſe arbitror.

(I) *Ils auroient raiſon ſi . . . cette priere fût autre choſe qu'un jeu d'eſprit.*] Avant que d'abandonner cette matiere, il faut que je diſe que ſi Lucrece avoit invoque ou Venus ou Calliope, avec la perſuaſion que ſa priere lui procureroit quelque bien, il ſe ſeroit contredit d'une maniere tout-à-fait indigne non ſeulement d'un Philoſophe, mais même d'un homme mediocrement capable de raiſonnement. Car à peine a-t-il fini cette pretenduë invocation de la maîtreſſe de Mars (*b*), qu'il établit pour principe que les Dieux ne ſe ſoucient, & ne ſe mêlent de rien (*c*), & dans tout ſon livre il prend à tâche d'expliquer les phenomenes de la nature par le mouvement des atômes, & de refuter ceux qui y font intervenir le miniſtere des Dieux. On ne peut point inferer de là ni qu'il n'ait point cru leur exiſtence, ni qu'il n'ait point eu du reſpect & de la veneration pour eux; car ſelon ſes principes il n'eſt point abſurde qu'il ſe ſoit formé des êtres beaucoup plus parfaits que l'homme, & contens de leur condition, & nullement curieux ou de ſavoir, ou de reformer les actions & les affaires d'autrui: & comme il eſt très-certain que nous admirons avec beaucoup de veneration le merite de quelques grans hommes, ſans avoir jamais reçu d'eux aucun bienfait, ni ſans en attendre aucune faveur, ou en craindre nul mauvais office, rien n'empêche que les ſectateurs d'Epicure n'aient effectivement veneré les Dieux. Mais on peut très-bien inferer du ſyſtême de Lucrece, que cet homme n'a point dû les invoquer, & qu'il a dû regarder comme une choſe très-inutile tout le culte de religion qui ſe pratiquoit dans Rome, les vœux, les ſacrifices, les fêtes &c. Il ſe preſente ici une reflexion à faire ſur la conduite des Prêtres Atheniens par raport à Epicure. Ils ont fait punir en divers tems les Philoſophes qu'ils accuſoient d'atheïſme, & ils firent un grand procés à Ariſtote pour un ſimple acte de profanation (*d*). D'où vient donc qu'ils ne harcelerent point Epicure? Fut-ce à cauſe qu'il ne ſe brouilla jamais avec eux par quelque interêt perſonel, par quelque offenſe perſonelle, comme avoient fait peut-être ceux qu'ils pourſuivirent, & que peut-être ils n'accuſerent d'irreligion que pour contenter leurs paſſions particulieres, ſous le manteau de la pieté? Fut-ce à cauſe qu'Epicure eut la politique de ſe conformer au culte public, & de l'aprouver hautement? Je croi bien qu'ils étoient capables de ſe contenter de l'exterieur, comme l'on fait aujourd'hui, ſans vouloir fouiller dans les penſées: mais ne faloit-il pas comme aujourd'hui que cet exterieur fût conſervé juſques dans les livres, & dans les leçons? Souffroient-ils qu'on dogmatiſât dans ſon Ecole, le contraire de ce qu'on diſoit dans les ruës & dans les temples? Il eſt difficile de s'imaginer cela. Cependant le ſyſtême d'Epicure combatoit formellement & clairement le culte des Dieux, tel que les Atheniens le pratiquoient: il ne pouvoit compatir qu'avec l'eſtime, le reſpect, les loüanges des Dieux, & nullement avec les prieres, les ſacrifices, & les actes de penitence. Ainſi tous les inconveniens que l'on pouvoit craindre de l'atheïſme, l'aneantiſſement de la confiance en la protection du ciel, la deſtruction de l'eſperance d'être heureux en bien vivant, & de la peur d'être malheureux en vivant mal; tous ces inconveniens, dis-je, ſans en excepter un ſeul, couloient auſſi naturellement & auſſi neceſſairement de la doctrine d'Epicure, que de la doctrine des Athées. Les eſprits les moins penetrans comprennent très-bien, que tous les uſages de la religion ſont fondez non pas ſur le dogme de l'exiſtence de Dieu, mais ſur le dogme de ſa providence: puis donc qu'Epicure a été ſoufert dans une ville où l'on puniſſoit les athées, il s'enſuit que l'acception de perſonnes y avoit lieu, & qu'on y avoit double poids, & double meſure; ou que les Atheniens ſi fins & ſi delicz dans le reſte, étoient fort ſtupides ſur le chapitre de la religion. Ils ſe laiſſoient jouër comme des enfans; ils ne s'apercevoient pas qu'en dogmatiſant comme Epicure, on ſe moquoit d'eux ſi l'on proteſtoit que l'on aprouvoit l'uſage des ſacrifices, & des prieres, & toutes les autres parties du culte public. Cette raiſon là me paroîtroit forte, pour prouver que ce Philoſophe a dogmatiſé la providence de Dieu, comme le pretend Mr. du Rondel, elle me paroîtroit, dis-je, bien forte, ſi je ne voiois que Lucrece combatant manifeſtement la providence, ſans detour ni équivoque, & ſans qu'on puiſſe former pour lui les apologies que l'on forme pour Epicure, a vécu dans une entiere tranquillité à Rome, ville qui n'étoit pas moins jalouſe de la religion, ni moins ſevere contre les impies, que le peuple Athenien. Notez en paſſant que les bonnes mœurs de tout homme qui reconoît comme Lucrece l'exiſtence, la ſainteté, le bonheur, l'immortalité de Dieu, ſans reconoître ſa providence, ſont une auſſi bonne preuve de cette theſe, l'*atheïſme n'eſt pas neceſſairement conjoint avec les mauvaiſes mœurs*, que la preuve que l'on tireroit de la bonne vie de ceux qui nieroient tout à la fois la providence de Dieu & ſon exiſtence: car il eſt viſible que la foi de l'exiſtence, ſans la foi de la providence ne peut pas être un motif à la vertu, ou un frein contre le vice.

(c) *Voiez la remarque E, letre f.*

(d) Miror cur Anaxagoras reus factus ſit quia ſolem eſſe dixit lapidem ardentem, negans utique Deum, cum in eadem civitate gloria floruerit Epicurus, vixerit que ſecurus non ſolum ſolem vel illum ſyderum Deum eſſe non credens, ſed nec Jovem nec ullum deorum omnino in mundo habitare contendens, ad quem preces hominum ſupplicationeſque perveniant. *Auguſt. de civit. Dei lib.* 18. *c.* 41.

(IΔ) *Il a conformé ſon ſtyle au langage commun.*] Je n'en donnerai que deux exemples. Il croioit que le ciel & la terre ne dureroient pas toûjours, & il annonce à celui à qui il a dedié ſon livre, que peut-être la deſtruction de ce monde arriveroit de leur vivant; faſſe la fortune qui gouverne toutes choſes, ajoûte-t-il, que ce malheur ſoit détourné loin de nous.

(e) *Dictis dabit ipſa fidem res*
Forſitan, & graviter terrarum motibus orbis
Omnia conquaſſari in parvo tempore cernes:
QUOD PROCUL A NOBIS FLECTAT (f) FORTUNA GUBERNANS:
Et ratio potiùs, quàm res perſuadeat ipſa,
Succidere horriſono poſſe omnia victa fragore.

(e) *Lucret. lib.* 5. *v.* 105. *p. m.* 255.

(f) *Quelques manuſcrits ont* natura. *C'eſt la même choſe quant au ſens. Voiez le commentaire de Lambin in hunc locum pag. m.* 593.

Il eſt viſible que le vœu, ou le ſouhait, ou la priere qu'il pouſſe ne venoit que de l'habitude qu'il avoit priſe de parler comme les autres. Il ſe trouvoit tous les jours avec des perſonnes dont le langage étoit parſemé de parentheſes que l'on auroit pu apeller devotes, ſi elles n'euſſent été plutôt un effet de la coutume, qu'un acte de reflexion. Sa femme, ſa ſervante, ſes amis, tous les Romains en general étoient ſtylez à mêler un vœu dans le recit de quelque mauvais preſage, ou de quelque triſte accident. *Deus avertat*, *Dieu nous en garde*, diſoient-ils. Si un tel malheur arrivoit, *quod abominor*, *ce qu'à Dieu ne plaiſe*. Les Auteurs ſe ſervoient auſſi de ces façons de parler, (g) *Di, prohibete minas, Di, talem avertite caſum.* Je ne doute pas que Lucrece accoutumé dès l'enfance à ces formules du diſcours, ne s'en ſervit dans ſes entretiens familiers, ou ſans correctif, ou en ſubſtituant le mot de *natura*, de *fortuna* à celui de *Deus*. C'eſt ainſi que les Proteſtans ont ſubſtitué la parentheſe *Dieu veuille avoir ſon ame*, à celle de *que Dieu abſolve*. Les Catholiques Romains ſe ſervent de celle-ci quand-ils font mention de leurs parens decedez, mais comme elle ne conviendroit pas à ceux qui nient le purgatoire, les Proteſtans ne l'ont point admiſe, & ſe ſont néanmoins accommodez à la coutume par une phraſe ſituée comme l'autre, & tournée ſelon leurs maximes de religion. Lucrece ſe trouvant accoutumé & par ſes lectures, & par ſes converſations à l'uſage de cette ſorte de parentheſes, inſera le vœu ou le ſouhait que l'on a vu ci-deſſus. Rien n'étoit plus inutile que cela dans l'hypotheſe qu'il ſoutenoit, & l'on ne peut pas pretendre qu'il ignorât l'incompatibilité d'un pareil vœu avec la doctrine des atômes; il ſavoit trop bien que la nature ou la fortune qui les pouſſoit, n'étoit pas capable de changer, ou de retarder leur cours, ni d'entendre même les ſouhaits des hommes. Si la ſuite de leur mouvement devoit amener bientôt la ruïne du monde, cette ruïne étoit inévitable; les prieres les plus devotes du genre humain, les ſacrifices, & les proceſſions n'y pouvoient aporter le moindre delai. D'où vient donc que Lucrece invoque en quelque façon la nature ou la fortune, afin qu'elle renvoie à un autre tems la deſtruction de la terre? C'eſt qu'il parloit quelquefois ſelon le ſtyle courant. Notons que le dogme de la fatalité n'exclut pas tous les ſouhaits, car ſans s'écarter de ſes principes Epicure

(g) *Virgil. Æn. lib.* 3. *v.* 265.

Digitized by Google

qui ſelon lui n'étoient qu'erreurs populaires. On pretend qu'il a été diſciple (K) de Zenon. Ceux qui ont critiqué cela n'ont pas trop bien reüſſi. Nous dirons en refutant (L) Mr. Moreri, & quelques autres (M) Ecrivains, pluſieurs choſes qui concernent Lucrece. Ceux qui deſirent

cure auroit fort bien pu ſouhaiter que la diſpoſition des atômes fût favorable à ſa ſanté. Il n'auroit pas pu demander qu'elle changeât, mais deſirer ſeulement que leur nature les eût amenez à un tel, ou à un tel point. Lucrece va plus avant, comme il paroît par ſes expreſſions. Voilà le premier exemple que je veux donner.

Le ſecond n'eſt pas éloigné de celui-là, vu qu'immediatement aprés les ſix vers que j'ai raportez, on trouve ceci.

(a) *Lucret. ubi ſupra v. 111.*

Qua (a) priùs aggrediar quàm de re fundere fata
Sanctius, & multò certa ratione magis, quàm
Pythia quæ tripode à Phœbi lauroque profatur;
Multa tibi expediam doctis ſolatia dictis.

Il promet là des oracles beaucoup plus certains que ceux de Delphes, & il s'étoit ſervi ailleurs du même comparatif pour relever l'importance de la doctrine des anciens philoſophes de la Grece.

(b) *Id. lib. 1. v. 737. pag. 40. 41.*

Quamquam (b) multa bene ac divinitus invenientes
Ex adyto tamquam cordis reſponſa dedêre
Sanctius, & multo certa ratione magis, quàm
Pythia, quæ tripode ex Phœbi, lauroque profatur.

Qui ne voit que dans l'un & l'autre de ces deux paſſages il s'exprime ſelon les idées du peuple, & non pas ſelon les principes de ſa ſecte? Car ſelon lui les réponſes de la prêtreſſe d'Apollon ne pouvoient être que les fantaiſies d'un cerveau malade, ou d'un impoſteur ignorant. Il ne reconoiſſoit aucune divinité dans les oracles; ce n'étoit donc pas donner une grande idée d'un dogme philoſophique, que d'aſſûrer qu'il étoit meilleur que les oracles de Delphes. C'eſt comme ſi nous diſions aujourd'hui, que les penſées de Mr. Deſcartes ſont plus dignes d'attention que les propheties de ces diſeuſes de bonne avanture qui courent de lieu en lieu. Il eſt donc clair que Lucrece accommodoit ſon langage aux opinions populaires, & que l'on ſeroit coupable d'une chicanerie ridicule, ſi l'on ſoutenoit que la force de la verité lui arracha quelquefois des confeſſions qui renverſoient ſon ſyſtême, & qui le convainquoient de ſe contredire groſſierement; que par exemple il a reconu en deux endroits de ſes poëſies, qu'il y avoit quelque choſe de divin, d'inſpiré, de ſurnaturel, & de prophetique dans les oracles d'Apollon.

(K) *Diſciple de Zenon. Ceux qui ont critiqué cela.*] Si l'on admet une fois le ſentiment de ceux qui diſent que Lucrece fut envoié à Athenes pour y étudier, on ne pourra guere revoquer en doute qu'il n'ait été l'un des diſciples de Zenon, le chef de l'école d'Epicure en ce tems-là. Auſſi voions-nous que Lambin & Gifanius joignent enſemble ces deux opinions: (c) *Credibile eſt Lucretium. . . ſeſe Athenas contuliſſe ibique Zenonem illum Epicuræorum Coryphæum audiviſſe.* Voilà ce que dit Lambin, & voici les paroles de Gifanius: (d) *Prætrans hortis eo tempore Zeno acriculus ille ſenex & Phædrus homo, ut Cicero ait, humaniſſimus, itaque his videtur uſus præceptoribus Titus, quos etiam Atticus paulo licet hoc poëta grandior audivit.* Mr. le Baron des Coutures a ſuivi les mêmes traces: *Il eſt vrai ſemblable*, dit-il (e), *que Lucrece... alla à Athenes, où Zenon qui étoit l'honneur de la ſecte Epicurienne s'étoit aquis une eſtime generale.* On a inſeré dans la Bibliotheque univerſelle (f) une lettre qui contient quelques remarques contre ce Baron. La derniere eſt celle-ci: *Enfin la 5. bevuë eſt que Zenon eſt dit avoir été l'honneur de la ſecte* Epicurienne, *au lieu qu'il eſt reconnu pour le chef des* Stoïciens. Le cenſeur n'a pas pris garde qu'il y a eu plus d'un Zenon: il a cru qu'on avoit voulu parler du fondateur des Stoïques, & ſur ce pied-là il devoit trouver dans les paroles qu'il critiquoit une inſigne faute de chronologie dont il ne parle pas. Zenon le Chef des Stoïciens mourut la 1. année de la 129. Olympiade; il faut donc dire que ſa mort a precedé de plus de 160. ans la naiſſance de Lucrece. On devoit donc ſoupçonner que l'Auteur que l'on cenſuroit avoit eu en vuë un Zenon different du fondateur des Stoïques; & ſi ce ſoupçon avoit engagé à quelques recherches, on auroit trouvé un fameux Epicurien nommé Zenon (g), qui enſeignoit dans Athenes au tems de Lucrece.

(c) *Lambinus in vita Epicuri.*

(d) *In vita Epicuri.*

(e) *Dans la vie de Lucrece.*

(f) *Tome 22. pag. 185. 186.*

(g) *Il étoit de Sidon. Voiez Jonſius de Scriptor. Hiſtor. Philoſoph. pag. 112.*

(L) *En refutant Mr. Moreri.*] I. Il ne devoit pas dire que nôtre poëte s'apelloit *T. Carus Lucrece.* Carus n'étoit point ſon nom, mais ſon ſurnom, *cognomen.* II. Par ces mots *Romain de nation*, Moreri a voulu dire ſans doute que Lucrece étoit né à Rome. C'eſt mal exprimer ſa penſée; car où eſt l'Auteur exact qui feroit difficulté de ſoutenir que Ciceron & Tite Live ſont Romains de nation, comme Demoſthene & Thucydide ſont Grecs de nation? III. On n'a nulle preuve que Lucrece ſoit né à Rome; il ne faloit donc pas lui donner affirmativement cette patrie, comme a fait Moreri. IV. Encore moins faloit-il dire, que Lucrece temoigne lui-même qu'il étoit nâtif de Rome. Je n'ai trouvé dans Lucrece qu'un paſſage ſur quoi l'on ſe puiſſe fonder, pour dire qu'il ſe donne cette patrie, mais ce paſſage n'eſt d'aucune force. Le voici,

(h) *Lucret. lib. 1. circa init.*

Funde, (h) petens placidam Romanis incluta pacem,
Nam neque nos agere hoc patriâ tempore iniquo
Poſſumus æquo animo.

Ciceron, Tite Live, Florus, Seneque n'euſſent point parlé autrement, eux qui étoient nez hors de Rome. Tous les habitans d'un païs pourroient dire dans un tems de guerre civile que leur patrie eſt affligée, encore que le lieu particulier de leur naiſſance fût exemt du malheur public. De plus (i) ſavans hommes que Moreri ont affirmé ce qu'il affirme: Mr. Morhof plus ſage qu'eux, me dira-t-on, s'eſt ſervi de la particule *peut-être*; mais il eſt ſûr que ſon *forte* ſe raporte à un autre doute; nous le pouvons donc compter entre ceux qui diſent poſitivement que Lucrece vint au monde dans Rome (k) même. V. Il ne faloit pas affirmer que *les parens* de Lucrece *l'envoyerent étudier à Athenes.* Il y a, je l'avoüe, beaucoup d'aparence à cela, mais enfin puis qu'on n'en a nulle preuve, il n'en faloit parler qu'en conjecturant, ou tout au plus il ſe faloit contenter de dire qu'on n'en doutoit point. C'eſt ce qu'a fait Gifanius. (l) *Adoleſcentulus autem*, dit-il, *quin à parentibus, ſeu propinquis, conſiderata ejus ad bonas artes nata panè divina indole, Athenas more patrio ſit miſſus, Athenas non ita pridem à P. Sulla crudeliter vaſtatas, non dubito, poſtulat hoc Romanorum conſuetudo, ac doctrina ratio.* VI. Il n'eſt pas vrai que Velleïus Paterculus & Ciceron aient dit, que l'éloquence de Lucrece le *rendoit le plus ſublime des Poëtes de ſon tems.* Ciceron ne parle qu'une fois de lui, & l'on ne ſait pas encore certainement ſi les loüanges qu'il lui donne ſont grandes ou mediocres, car on eſt fort partagé ſur la leçon de ſon paſſage (m); les uns (n) y trouvent qu'il n'y avoit pas beaucoup d'eſprit dans le poëme de Lucrece, mais que neanmoins il y avoit beaucoup d'art; les autres (o) y trouvent que cet Ouvrage brilloit de grands traits d'eſprit, & que neanmoins l'art y paroiſſoit beaucoup. Se rangeant tant qu'on voudra à la leçon la plus favorable, on ne trouve point que Ciceron diſe ce que Moreri lui attribuë. Quant à Velleïus Paterculus il s'eſt contenté de mettre Lucrece dans la liſte des grans eſprits, (p) *eminentium ingeniorum notare tempora*: il n'en a rien dit de particulier. VII. Ce n'eſt pas une petite faute que de dire qu'*une femme nommée Lucilia*, fit avaler à Lucrece un philtre amoureux qui le fit tomber dans une étrange freneſie. C'eſt avoir omis une circonſtance capitale, ſavoir qu'on dit que (q) Lucilia étoit femme de Lucrece. VIII. Il n'eſt pas vrai (r) que Ciceron diſe, que *Lucrece Oſſela. . . étoit plus propre à faire des Harangues qu'à prononcer des jugemens.* IX. Ciceron, Velleïus Paterculus, & Ceſar ne *parlent point d'un autre qui étoit aparemment frere ou oncle du Poëte.* Il eſt bien vrai que celui dont Ciceron & Ceſar parlent, celui-là dans ſes lettres (f) à Atticus, celui-ci dans la guerre civile, eſt le même homme; mais celui dont Velleïus Paterculus parle eſt different de celui-là, & aparemment ne difere point de celui qui haranguoit mieux qu'il ne plaidoit.

(i) *Lambinus & Gifanius in vita Lucretii. Thomas Creech Præfat. Lucretii Oxonii editi 1695.*

(k) Ecquos ergo in tota hac ætatis claſſe qua potiſſimum hæc cenſeri debebat urbanitas, Romanos habebimus præter duos forte Lucretium & J. Cæſarem. *Morhofius de Patavinitate Liviana p. 156.*

(l) *Ubi ſupra.*

(m) Lucretii poëmata, ut ſcribis, lita ſunt multis luminibus ingenii, multæ tamen artis. *Cicero ad Quinctum fratrem l. 2. fol. m. 105. A.* Quelques-uns pretendent qu'il faut mettre *non ita* & non pas *lita.*

(n) *Charles Etienne, Glandorp, Lloyd, Hofman, Baillet, Pope Blount &c.*

(o) *Tanaquillus Faber, le Baron des Coutures &c.*

(M) *Et quelques autres Ecrivains.*] Voiez ci-deſſus la remarque *B.* Mr. le Baron des Coutures fait dire à Lambin, que l'élocution de Lucrece eſt preferable à celle de Ceſar & de Ciceron. Il faut qu'il ſe ſoit ſervi d'une édition differente de celle que j'ai conſultée, où j'ai trouvé ces paroles, (t) *Hoc non dubitanter affirmabo nullum in tota lingua latina ſcriptorem Lucretio latine melius eſſe locutum: non M. Tullii, non*

(p) *Lib. 2. c. 36.*

(q) *C'eſt à elle qu'on*

aplique ces paroles: Livia virum ſuum occidit quem nimis oderat, Lucilia ſuum, quem nimis amaverat. *Lloyd les attribuë à Seneque, mais elles n'en ſont point.* (r) *Voiez ci-deſſus pag. 1914. col. 2.* (f) *Epiſt. 4. lib. 8.* (t) *Lambinus in vita Lucretii ſub fin. Voiez auſſi ſes notes ſur Horace Od. 5. lib. 2.*

Digitized by Google

ſirent de ſavoir les éloges qu'on lui a donnez, n'ont qu'à conſulter les Auteurs que Barthius * nous indique. Mr. Creech qui donna en 1695. une édition † de ce poëte, accompagnée d'une excellente paraphraſe & de belles notes, en avoit dejà publié une traduction Angloiſe. C'eſt dommage qu'un tel Auteur n'ait pas été de longue vie, ‡ & que ſa fin ait été conforme en quelque maniere à celle de l'Auteur Romain qu'il avoit traduit & paraphraſé. Je ſuis ſûr que la traduction Françoiſe de Mr. l'Abbé de Marolles n'auroit point (MΔ) eu le deſtin qu'elle eut, ſi elle eût été auſſi bonne que cette verſion Angloiſe.

Il ne ſera pas hors de propos d'examiner un paralogiſme & une contradiction que l'on reproche à Lucrece. Le paralogiſme regarde l'un des argumens dont il s'eſt ſervi pour faire voir qu'il faut mepriſer la mort. Epicure l'avoit dejà emploié, mais d'une telle maniere que Plutarque l'en critiqua (N) ſeverement. La contradiction ſe raporte à la doctrine de Lucrece touchant la nature

* *Comment. in Statium tom. 1. pag. 261.*

† *Imprimée à Oxford in 8.*

‡ *Il a ceſſé de vivre en 1700. n'aiant pas encore 40. ans. Voiez les Nouvelles de la Rep. des lettres, Sept. 1700. pag. 331.*

(a) *Paſſant par Florence j'avois rencontré un Commentaire de Victorius ſur un livre d'Ariſtote, dans lequel ce Commentateur chagrin accuſe Virgile, quelle entrepriſe, bon Dieu! & quels attentats! de prendre des mots les uns pour les autres, & d'être moins pur & moins Latin que Lucrece.* Balzac 3. defenſe à Menandre p. m. 405. des œuvres diverſes.

(b) *Morhof. de Patavin. Livian. p. 156.*

(c) *Borrichius de poëtis Latinis p. 45.*

(d) *Onomaſt. pag. 557.*

(e) *Marolles Memoires p. 186. 187. ad ann. 1650.*

(f) *C'eſt-à-dire que je le lui dediaſſe.*

(g) *Lucret. lib. 3. v. 842. p. m. 172.*

(h) *Diog. Laërt. lib. 10. n. 139. Aulus Gellius lib. 2. cap. 8. p. m. 55.*

(i) *Plut. lib. 2 de Homero apud Gellium ibid.*

C. Caſaris orationem eſſe puriorem. C'eſt à Pierre Victorius que l'on pourroit imputer quelque choſe de ſemblable, car il preferoit hautement (a) Lucrece à Virgile. Il eſt ſurprenant après le paſſage qu'on vient de voir, que l'on accuſe Lambin de dire qu'il trouve mechante la latinité de Lucrece. (b) *Quo reſpexit forte Dionyſius Lambinus cum Lucretium malum latinitatis autorem vocat, qua tamen cum ſententia ille minime audiendus eſt.* Borrichius ſupoſe que Ciceron, Aulugelle, & Scaliger ont loüé Lucrece de s'être ſervi d'une très-pure latinité: (c) *Certe puriſſima latinitatis eſſe omnia in confeſſo eſt . . . laudaturque hoc nomine* Ciceroni, Gellio, Scaligero, *aliis.* Nous avons vu ci-deſſus que l'éloge de Ciceron n'a nul raport à la pureté du ſtyle. Glandorp (d) ſe trompe, quand il ſupoſe que Lucrece a ſuivi les ſentimens d'Empedocle: s'il avoit pris garde au 1. livre *de Rerum natura* où Empedocle eſt refuté, il n'auroit point dit cela.

(MΔ) *La traduction . . . de Mr. l'Abbé de Marolles n'auroit pas eu le deſtin qu'elle eut.*] La Reine Chriſtine l'auroit remercié de la dedicace d'un ſi beau livre. Son ſilence mortifia ſans doute l'Abbé qui ne laiſſa pas d'être bien content de ſon travail. Il faut l'entendre lui-même. (e) *Quand l'édition* de la verſion de Lucrece *fut achevée, le brave M. du Morbier, pour qui j'ay touſjours eu tant d'eſtime, trouva bon que j'en (f) fiſſe un preſent à la Reine Chriſtine de Suede: toutesfois cela ne ſervit de rien, & je ne ſçay pas meſmes, ſi elle receut le Livre que M. Herauld qui faiſoit icy ſes affaires avec tant de ſoin & de fidelité, m'aſſeura de luy avoir envoyé. Du moins n'en ai-je point receu de reponſe, contre la coutume de cette Princeſſe qui eſtoit alors aſſez liberale de ſes compliments aux gens de lettres. Quoy qu'il en ſoit, le Livre n'a pas laiſſé d'eſtre aſſez bien accueilli du public: & j'ay vû quelques ſçavants hommes, M. le Comte de Pagan, feu M. le Pailleur, le docte M. d'Aviſſon, Monſ. de la Ceurvée Medecin de la Reine de Polongne, & quelques autres, qui m'en ont remercié pour l'intereſt du public, apres avoir ſatisfait en quelque façon aux difficultez, qu'on y pouvoit former à cauſe de la doctrine de ce Poëte dans ſon troiſieſme Volume, où il traite de la Nature de l'Ame. Je l'ai depuis fort corrigé, & mis en bien meilleur eſtat pour en faire une ſeconde édition.* Mr. l'Abbé de Marolles n'entendoit pas aſſez bien la langue Latine, & la phyſique d'Epicure pour reüſſir dans une telle verſion. Cependant elle a été imprimée deux fois, 1. l'an 1650. dediée à la Reine de Suede, 2. l'an 1663. augmentée de la traduction du 10. livre de Diogene Laërce, & dediée à Mr. le premier Preſident.

(N) *Plutarque l'en critiqua ſeverement.*] Pour commenter avec ordre ces paroles-là il faut d'abord repreſenter le but d'Epicure, & de Lucrece. Ils ſe propoſent de prouver qu'il ne faut point craindre la mort, que la mort n'eſt rien, que nous n'y avons aucun interêt, qu'elle ne nous concerne pas. (g) *Nil igitur mors eſt, ad nos neque pertinet hilum.* Leur preuve étoit priſe de ce que les choſes diſſoutes ou ſeparées ne ſentent point, & que les choſes qui ne ſentent pas ne ſont rien à nôtre égard. Voici les paroles d'Epicure: (h) Ὁ θάνατος οὐδὲν πρὸς ἡμᾶς, τὸ γὰρ διαλυθὲν ἀναισθητεῖ, τὸ δὲ ἀναισθητοῦν οὐδὲν πρὸς ἡμᾶς. Plutarque (i) trouvoit que ce philoſophe faiſoit là un très-mauvais ſyllogiſme, & qu'il y manquoit une propoſition neceſſaire, ſavoir celle-ci, *la mort eſt la ſeparation du corps & de l'ame:* ὁ θάνατος ψυχῆς καὶ σώματος διάλυσις. Aulugelle prenant le parti d'Epicure, convient que le ſyllogiſme, pour être en forme, devoit contenir cette propoſition-là; mais il ſoutient qu'Epicure ne s'étant pas engagé à conformer ſon raiſonnement aux regles ſyllogiſtiques, l'a ſuprimée tout exprès, parce qu'elle étoit aſſez conuë par elle-même. Et il ne faut pas trouver étrange que la concluſion ait été miſe non pas à la fin, mais à la tête de l'argument; car il eſt arrivé pluſieurs fois au philoſophe Platon de raiſonner de cette maniere, c'eſt-à-dire de renverſer l'arrangement des propoſitions du ſyllogiſme. Voilà ce que repond Aulugelle à la cenſure de Plutarque. Il n'a pas été au fait, & on le critiqua durement au XVI. ſiecle. On l'accuſa d'avoir montré ſa folie en voulant couvrir celle d'autrui, & de n'avoir pas même entendu de quoi il étoit queſtion: (k) *Natus autem eſt patronum* (Epicurus) *tali prorſus cliente dignum Gellium: qui dum alienam ſtultitiam tegere vult, prodit ſuam. Tantum enim abeſt ab eo defendendo, ut ne intellexiſſe quidem videatur, quid in eo reprehenderetur.* On auroit pû ajoûter qu'il ignoroit en general ce que c'eſt qu'un ſyllogiſme, car il ſupoſe que réellement celui d'Epicure eſt conforme aux regles, & que pour l'être formellement il ſufit d'y inſerer la propoſition que l'Auteur a ſouſentenduë. Or voici quel ſeroit ce ſyllogiſme, en y ajoûtant ce qu'Epicure a ſouſentendu.

La mort eſt la diſſolution du corps & de l'ame,
Ce qui eſt diſſous ne ſent point, & ce qui ne ſent point ne nous touche pas,
Donc la mort ne nous touche pas.

Ce ſyllogiſme ne vaut rien du tout, puis qu'il contient 4. termes manifeſtement & ſans équivoque †. Il faut donc croire que l'objection de Plutarque n'étoit pas fondée ſur la ſupreſſion de la majeure, comme le pretend Aulugelle, mais ſur ce que la majeure qu'on ſouſentendoit n'étoit nullement un principe dont on pût tirer la concluſion. C'eſt aſſurément la mauvaiſe qualité de ce principe, & vous voiez clairement qu'après avoir accordé la majeure & la mineure du ſyllogiſme que je viens de raporter, on en peut nier la conſequence. Muret s'emporte là-deſſus contre Epicure, & le traite d'un impertinent Dialecticien. (l) *Illius artis* (Dialectices) *ignoratione ruebat in dicendo: ſæpeque aliquid probare aggreſſus, ea ſumebat, quibus datis ac conceſſis, id tamen quod probare inſtituerat, non concluderetur. Quale eſt, quod cum docere vellet, mortem nihil ad nos pertinere, ita ratiocinabatur:* Ὁ θάνατος οὐδὲν πρὸς ἡμᾶς. τὸ γὰρ διαλυθὲν ἀναισθητεῖ. τὸ δὲ ἀναισθητοῦν οὐδὲν πρὸς ἡμᾶς. *Neque enim ſequitur, ſi id quod diſſolutum eſt, ſenſu vacat; idcirco ipſam quoque diſſolutionem non ſentiri. Neque mors eſt* τὸ διαλυθὲν, *ἀλλὰ αὐτὴ ἡ διάλυσις. Meritoque Plutarchus ſecundo librorum, quos de Homero compoſuit, imperfecte, atque præpoſtere, atque inſcite ſyllogiſmo uſum eſſe eum dixerat: non quod prætermiſiſſet illud λῆμμα,* ὁ θάνατος ψυχῆς καὶ σώματος διάλυσις: *quo addito, nihilo magis efficietur, quod ipſe voluit: ſed quod, ſtupiditate quadam, & craſſitudine ingenii, non pervidiſſet, quantum inter id, quod diſſolutum eſt, & ipſam diſſolutionem intereſſet.* Et pour nous convaincre que le defaut qui a été reproché à Epicure par Plutarque ne conſiſte pas dans la ſimple ſupreſſion de la majeure, il raporte un paſſage (m) d'Alexandre d'Aphrodiſée, où l'argument d'Epicure eſt cenſuré preciſément, comme il ſupoſe que Plutarque le critiqua. Je ne ſçaurois me perſuader que Plutarque eût voulu ſe mettre en frais pour la cenſure d'une choſe dont les meilleurs Dialecticiens ſe peuvent ſervir. Rien ne leur defend de ſe ſervir de l'enthymeme, qui eſt un ſyllogiſme mutilé ou de la majeure, ou de la mineure. On l'emploie ſur les bancs encore aujourd'hui, ſans que les plus grans eſclaves des formalitez de la diſpute y trouvent rien à redire, pourveu que la propoſition ſouſentenduë ſoit telle qu'il faut; mais quelles huées ne feroient-ils pas ſi elle étoit defectueuſe comme celle dont il eſt ici queſtion? Developons en le paralogiſme.

Epicure & Lucrece ſupoſent que la mort eſt une choſe qui ne nous concerne pas, & à laquelle nous n'avons aucun interêt. Ils concluent cela de ce qu'ils ſupoſent que l'ame eſt mortelle, & par conſequent que l'homme ne ſent plus rien après la ſeparation du corps & de l'ame.

Nil (n) igitur Mors eſt, ad nos neque pertinet hilum,
Quandoquidem natura Animi mortalis habetur:
Et velut ante acto nil tempore ſenſimus agri,
Ad confligendum venientibus undique Pœnis;

Omnia

† *Voiez dans les notes de Gaſſendi ſur le 10. livre de Diogene Laërce Oper. to. 3. p. 131. quelle forme on peut donner à ces argumens d'Epicure.*

(k) *Muretus variar. lect. lib. 11. cap. 16. p. m. 1080.*

(l) *Id. ib. pag. 1079.*

(m) *Ex commentario in primum Topicorum.*

(n) *Lucret. lib. 3. v. 842. pag. 172.*

Digitized by Google

nature de l'ame de l'homme. Il a soutenu que cette ame meurt avec le corps, & neanmoins il remarque qu'elle s'en retourne au ciel lors que l'homme meurt. Ceux qui pretendent qu'il n'a pu

Omnia cum belli trepido concussa tumultu
Horrida contremuere sub altis aetheris auris:
In dubioque fuit sub utrorum regna cadendum
Omnibus humanis esset, terraque marique:
Sic ubi non erimus, cùm Corporis, atque Animai
Discidium fuerit, quibus è sumus antea apti,
Scilicet haud Nobis quidquam, qui non erimus tum,
Accidere omnino poterit, sensumque movere:
Non si terra mari miscebitur, & mare cœlo.

Ils ont raison de dire que rien de tout ce qui peut arriver à l'homme lors qu'il ne sent plus ne le concerne; car c'est toute la même chose à l'égard de la statuë de Socrate de la mettre en pieces, ou de briser la statuë de Cesar. Puis donc que la rupture de la statuë de Cesar n'interesse en rien la statuë de Socrate, celle-ci n'a nul interêt à sa propre destruction: elle n'en voit rien, elle n'en sent rien, non plus que si l'on brûloit un arbre sous le pole meridional. Mais ils ne laissent pas de donner dans le sophisme par deux endroits. Ils ne peuvent point nier que la mort n'arrive pendant que l'homme est doüé encore de sentiment. C'est donc une chose qui concerne l'homme, & de ce que les parties separées ne sentent plus, ils ont eu tort d'inferer que l'accident qui les separe est insensible. (x) Voilà donc leur premiere inconsequence, ils ont conclu des parties separées à la separation même; celle-ci pouvant être douloureuse, & accompagnée de mille sortes de sentimens importuns, est un mal qui apartient proprement & réellement à l'homme, & cela en vertu même de leur principe, que si les morts n'ont nul interêt à leur état, c'est à cause qu'ils ne sentent rien. Le second defaut du raisonnement de ces philosophes est qu'ils supposent, que l'homme ne craint la mort que parce qu'il se figure qu'elle est suivie d'un grand malheur positif. Ils se trompent, & ils n'aportent aucun remede à ceux qui regardent comme un grand mal la simple perte de la vie. L'amour de la vie est tellement enraciné dans le cœur de l'homme, que c'est un signe qu'elle est considerée comme un très-grand bien; d'où il s'ensuit que de cela seul que la mort enleve ce bien, elle est redoutée comme un très-grand mal. A quoi sert de dire contre cette crainte, *vous ne sentirez rien après vôtre mort?* Ne vous repondra-t-on pas aussitôt, *c'est bien assez que je sois privé de la vie que j'aime tant; & si l'union de mon corps & de mon ame est un état qui m'apartient, & que je souhaite ardemment de conserver, vous ne pouvez pas pretendre que la mort qui rompt cette union est une chose qui ne me regarde pas.* Concluons que l'argument d'Epicure, & de Lucrece n'étoit pas bien arrangé, & qu'il ne pouvoit servir que contre la peur des peines de l'autre monde. Il y a une autre sorte de peur qu'ils devoient combatre; c'est celle de la privation des douceurs de cette vie. Ils eussent pu dire qu'à tout prendre l'insensibilité des morts est un gain plutôt qu'une perte, car on y gagne l'exemtion des malheurs de cette vie. Or soit que les maux de cette vie surpassent les biens, comme l'ont cru beaucoup de gens, soit qu'ils ne fassent que les égaler, c'est un avantage que d'être insensible, car il n'y a point d'homme bien éclairé sur ses interêts qui ne preferât quatre heures de bon sommeil, à deux heures de plaisir, & à deux heures de deplaisir, l'un égalant l'autre (a).

Voions un nouveau paralogisme de Lucrece. Il pretend que la mort ne nous concerneroit pas quand même le sentiment subsisteroit dans les parties dissoutes, ou quand même le hazard produiroit avec le tems une nouvelle reünion du corps & de l'ame. Sa raison est que nous sommes un composé d'ame & de corps, & qu'ainsi rien ne nous concerne que ce qui nous apartient, entant que nous sommes ce composé. Comme donc l'ame separée du corps n'est point un homme, ce qu'elle pourroit sentir en cet état-là, ne seroit point un sentiment d'homme, & sous pretexte que l'ame de Scipion seroit malheureuse après la mort de Scipion, il ne seroit pas vrai de dire que Scipion seroit malheureux. Je me sers de cet exemple, quoi qu'il ne soit pas contenu dans ces paroles de Lucrece:

Et (b) si jam nostro sensit de Corpore, postquam
Distracta'st Animi natura, Animaque potestas:
Nil tamen hoc ad nos, qui cœtu, conjugioque
Corporis atque Animæ consistimus uniter apti.

Il croit possible que les mêmes atômes dont un homme a été composé, & qui se dissipent par la mort, reprenent avec le tems la même situation, & reproduisent un homme; mais il veut que les accidens de ce nouvel homme ne concernent en aucune maniere le premier: l'interruption de la vie, ajoûte-t-il, est cause que nous n'avons aucun interêt à ce qui arrivera, en cas que les siecles à venir nous redonnent la même nature humaine que nous avons euë. L'état où nous étions autrefois nous est aujourd'hui une chose entierement indiferente: disons le même de tous les états où nous pourrons nous trouver à l'avenir.

Nec, (c) si materiam nostram conlegerit ætas
Post obitum, rursumque redegerit, ut sita nunc est;
Atque iterum Nobis fuerint data lumina vitæ,
Pertineat quidquam tamen ad Nos id quoque factum,
Interrupta semel cùm sit repetentia nostra
Et nunc nil ad Nos de nobis attinet, antè
Qui fuimus, nec jam de illis Nos afficit angor,
Quos de materia nostra nova proferet ætas:
Nam cùm respicias immensi temporis omne
Præteritum spatium, tum motus Materiæ
Multimodi quàm sint; facilè hoc adcredere possis,
Semina sæpe in eodem, ut nunc sunt, ordine posta:
Nec memori tamen id quimus deprendere mente.
Inter enim jacta'st vitæ pausa, vagæque
Deerrarunt passim motus ab Sensibus omnes.

Si Lucrece a esperé de persuader ces deux points de sa physique aux personnes qui savent aprofondir une question, il s'est mal servi de ses lumieres. Voici un exemple qui nous le fera voir clairement, quoi que je le supose à plaisir. Representons nous une montre, & supposons qu'elle est animée; & qu'elle sent, & qu'elle conoît ce que l'horloger lui dit. Supposons après cela qu'il lui annonce qu'il s'en va la demonter, & qu'il ne laissera pas deux rouës l'une proche de l'autre, mais qu'universellement toutes les pieces seront separées, & mises chacune à part dans une boëte; que le sentiment se conservera malgré cette destruction, & que l'ame ou le principe de la vie retiendra ses facultez par raport à la douleur, & à la joie, &c. N'est-il pas certain dans cette supposition, que la montre se devra interesser à ces sentimens, qu'on lui dit que la dispersion de ses parties ne finira pas? Elle n'en sera point affectée entant que montre, mais il suffit pour son malheur qu'entant que substance sensitive elle soufre le chaud & le froid, la douleur & le chagrin, &c. Elle sera très-certainement la même substance, qui avoit été exposée à ces malheurs-là dans la montre, & le mal qu'elle soufrira après la destruction du composé, ne sera qu'une continuation du mal qu'elle avoit soufert pendant que le composé subsistoit. Apliquez cela à nôtre ame, & vous verrez que si elle conservoit le sentiment après nôtre mort, il seroit très-vrai de dire que la même nature qui avoit soufert la faim, le froid, la fievre, la gravele, &c. dans le corps humain, soufre d'autres choses hors du corps humain, & que la consolation de Lucrece est chimerique & ridicule. Que vous importe, dit-il, que vôtre ame soit miserable après vôtre mort, vous êtes un homme, elle ne sera point un homme, & par consequent les malheurs de l'ame ne vous apartiennent point. Consequence pitoiable! C'est comme si Pythagore avoit dit à un mourant, vôtre ame ira dans le corps d'un bœuf, qui sera presque toûjours attaché à la charruë, & qu'on laissera perir de faim quand il sera vieux; mais cette soufrance ne vous regarde pas, puis qu'un bœuf n'est pas un homme. Ne seroit-ce pas une belle consolation? On ne prend pas assez garde à cette doctrine, que le sujet des accidens demeure toûjours le même en nombre dans toutes les transformations des corps. Les mêmes atômes qui composent l'eau sont dans la glace, dans les vapeurs, dans les nuës, dans la grêle, dans la neige; ceux qui composent le blé accompagnent la farine, la pâte, le pain, le sang, la chair, les os, &c. S'ils étoient malheureux sous la forme d'eau, & sous la forme de glace, ce seroit la même substance en nombre, qui seroit à plaindre sous ces deux états, & par consequent tous les desastres qui seroient à craindre sous la forme de farine, apartiennent aux atômes qui font le blé: & il n'y a rien qui doive s'y interesser autant que les atômes du blé, encore qu'ils ne doivent pas les soufrir, entant qu'ils forment le blé.

Refutons presentement l'autre illusion de Lucrece, & servons-nous encore de l'exemple d'une montre. Si l'horloger lui disoit, *je tiendrai trois ou quatre ans vos parties dans la dispersion, mais au bout de ce tems-là je les rejoindrai, & je vous remonterai. Pendant la separation aucune partie ne sentira nulle peine; elles seront toutes dans un parfait assoupissement, mais dès qu'elles auront été retablies dans leur ancienne situation, leur travail, leur contrainte, & leur état de soufrance revien-*

(x) Epicurus . . . . negavit mortem ad nos pertinere; quod enim dissolvitur, inquit, sensu caret, & quod sensu caret, nihil ad nos. Dissolvitur autem & caret sensu non ipsa mors, sed homo qui eam patitur. At ille ei dedit passionem cujus est actio. Quod si hominis est pati mortem, dissolutionem corporis & peremptionem sensus, quàm ineptum, ut tanta vis ad hominem non pertinere dicatur? *Tertull. de anima.*

(a) *Voiez Lucrece ubi supra v. 913. & seq. où il recourt à la comparaison du sommeil pour refuter ceux qui alleguent les biens dont la mort nous prive. Il refute aussi très-bien les autres raisons de ceux qui se fâchent de mourir.*

(b) *Lucret. ubi supra v. 855. p. m. 173.*

(c) *Id. ib. v. 859.*

Refutation de Lucrece à l'égard de ce qu'il dit du sentiment qui pourroit rester après la mort.

Refutation de Lucrece à l'égard de ce qu'il dit de la reproduction d'un même homme.

Digitized by Google

pu parler de la ſorte ſans ſe contredire (O) n'avoient guere lu ſon Ouvrage, ou n'avoient guere compris ſes ſentimens. Cette objection ne l'eût point embaraſſé: il (P) auroit eu infiniment plus de peine à maintenir les attributs de ſes Dieux; car il fournit lui-même des armes à ceux qui les veulent attaquer, & c'eſt en cet endroit-là que ſon ſyſtême ne paroît pas la production d'un eſprit qui ſçût raiſonner conſequemment.

LUGO

reviendront. N'eſt-il pas vrai qu'une montre qui ajoûteroit foi à ces paroles ſeroit très-perſuadée, qu'elle même & non autre ſeroit la montre qu'on remonteroit au bout de trois ou quatre ans? Elle auroit la plus grande raiſon du monde de le croire, & de s'intereſſer comme à ſon ſort & à ſon deſtin à celui de cette nouvelle montre. Cependant ſa premiere vie auroit été interrompuë. Diſons donc que Lucrece examinoit trop legerement cette matiere, lors qu'il pretendoit que la mort mettant un long intervalle entre la premiere vie des atômes d'un corps humain, & la ſeconde vie des mêmes atômes, empêcheroit que cette premiere & ſeconde vie n'apartinſſent à un même homme. Je ſçai bien qu'en ſupoſant cette eſpece de reſurrection, on ne laiſſeroit pas de pouvoir dire que les malheurs qu'on auroit ſouferts à Rome au tems de Marius & de Sylla, ne contribuent quoi que ce ſoit à nôtre fortune preſente. Un oubli total nous ſepareroit de ces tems-là, mais pourtant nous y euſſions été malheureux, & nous ſerions les mêmes hommes qui auroient paſſé alors par tant de miſeres: d'où il reſulte que ſi nous revenions encore au monde d'ici à mille ans, tous les malheurs que nous aurions à ſoufrir dans cette nouvelle vie nous apartiendroient proprement: & la connoiſſance certaine d'un tel avenir nous devroit cauſer de l'inquietude. Lucrece n'a donc pas raiſonné comme il faloit. Il n'y a que deux partis à prendre pour calmer raiſonnablement les fraieurs de l'autre vie. L'un eſt de promettre la felicité du paradis, l'autre eſt de promettre la privation de toute ſorte de ſentiment. Notez que les Spinoziſtes ne peuvent avoir aucune part ni à l'une ni à l'autre de ces deux conſolations. Toute leur reſſource conſiſte à ſe preparer à une circulation perpetuelle & infinie de formes, que la penſée accompagnera toûjours, mais ſans qu'ils ſçachent s'ils y ſeront plus heureux ou plus malheureux que ſous la figure humaine.

(O) *Ceux qui pretendent qu'il n'a pu parler de la ſorte ſans ſe contredire n'avoient guere . . . . compris ſes ſentimens.*] Lactance lui reproche cette contradiction, & s'imagine que la force de la verité le vainquit, & ſe gliſſa dans ſon ame ſans être aperçuë. (a) *Denique idem Lucretius oblitus, quid aſſereret, & quod dogma defenderet, hos verſus poſuit.*

Cedit item retro de terra quod fuit ante
In terram, ſed quod miſſum eſt ex ætheris oris
Id rurſus cœli fulgentia templa receptant.

Quod ejus non erat dicere, qui perire animas cum corporibus diſſerebat; ſed victus eſt veritate, & imprudenti ratio vera ſurrepſit. Un Dominicain qui a écrit depuis peu ſur l'idolâtrie Chinoiſe aprouve parfaitement cette obſervation de Lactance, & s'en ſert pour ſoutenir ce qu'il doit prouver contre les Jeſuïtes. „ (b) Ce „ ne ſeroit pas une choſe ſurprenante que les Chinois „ ſe contrediſſent eux-mêmes, puiſque Lucrece l'un „ des plus ſçavans Philoſophes de la ſecte des Epicu„ riens, qui oſa combattre ouvertement la doctrine „ de l'immortalité de l'Ame, confeſſa néanmoins que „ ſi elle ſe diſſipoit après la mort, c'eſt que ce qu'elle „ avoit de groſſier ſe perdoit dans la terre, & que ce „ qu'elle avoit de plus ſubtil & de celeſte remontoit „ dans la troiſiéme region de l'air ou dans le ciel. C'eſt „ ainſi, dit Lactance, qu'il tomba dans une contra„ diction manifeſte ſur le ſujet de l'Ame. . . . . „ (c). Le ſentiment des ſçavans de la Chine ſur ce „ point reſſemble tout-à-fait à celuy de Lucrece: ils „ s'expliquent à peu près comme luy. Ce Philoſophe „ ſoûtient que l'Ame perit avec le corps; & cepen„ dant il confeſſe que les plus ſubtiles de ſes parties „ vont ſe rejoindre au ciel d'où elles ſont deſcenduës. „ Il ſe contredit tout habile homme qu'il eſt: & vous „ nous objectez (1) comme un grand inconvenient „ que les Chinois qui ſont des gens d'un eſprit très„ mediocre, ſans ſubtilité, ſans penetration, & preſ„ que ſans principes, comme vous le témoignez dans „ vos Memoires, ſe contrediroient eux-mêmes, s'ils „ croyoient que les tableaux des Morts ſont les ſieges „ de leurs Eſprits. „ Si la contradiction des Chinois n'eſt pas plus craſſe que celle dont on accuſe Lucrece, les adverſaires des Jeſuïtes n'y gagneront rien, car il eſt ſûr que Lactance n'a nulle raiſon de croire que Lucrece ſe ſoit contredit. Voiez les vers que j'ai raportez dans la (d) remarque G de l'article *Jupiter*, ils precedent immediatement ceux que Lactance rapor-

(a) *Lactant. lib. 7. cap. 12. p. m. 480.*

(b) *Lettre d'un Docteur de l'Ordre de S. Dominique ſur les ceremonies de la Chine, au R. P. le Comte de la compagnie de Jeſus pag. 43. 44. édit. de Cologne 1700.*

(c) *L'Auteur met ici les paroles de Lactance que l'on a vuës ci-deſſus lettre a.*

(1) *Memoires du P. Le Comte Lettre 8.*

(d) *Ci-deſſus pag. 1708. lettre m.*

te, & ils ne ſignifient autre choſe ſinon que la terre impregnée des atômes qui tombent du ciel avec la pluie, produit les plantes, & les bêtes, & les hommes. Lucrece veut prouver en cet endroit-là que deux ſortes de matiere, inſenſibles l'une & l'autre, peuvent compoſer un tout ſenſible. La terre eſt inſenſible, les ſemences qu'elle reçoit dans ſon ſein, & que le ciel lui envoie ſont inſenſibles, cependant la terre renduë feconde par ces ſemences produit & nourrit des corps qui ont la vie & le ſentiment. La mort deſunit les parties de ces corps-là, & ne detruit aucune matiere. Celles que la terre avoit fournies ſont redonnées à la terre, & celles qui étoient deſcenduës de la region de l'ether, y remontent. Cela veut dire manifeſtement que les parties ſubtiles qui compoſent l'ame ſelon le ſyſtême d'Epicure, s'évaporent, & s'exhalent quand l'homme meurt, & ſe diſſipent dans l'air à-peu-près, comme nous voions que par l'analyſe chymique des mixtes, les parties ſpirituëuſes gagnent le haut, & les terreſtres jetez demeurent au fond du vaſe. Lucrece ne pretend pas, comme le ſupoſe le Dominicain, que les parties de l'ame *vont ſe rejoindre au ciel d'où elles ſont deſcenduës*; deſorte qu'elles perſeverent dans l'état d'ame, & de ſubſtance penſante. Il les ſupoſe † diſſipées, & inſenſibles, comme elles l'étoient avant la vie de l'animal: il ne croit donc point que l'ame entant qu'ame ſurvive à l'homme: il n'y a donc aucune contradiction dans ſa doctrine, & il ne peut pas être allegué comme un exemple des contradictions où tomberoient les Chinois, s'ils aſſûroient d'un côté (e) que l'ame n'eſt autre choſe que *les parties les plus ſubtiles du* Thi-Kie, *ou de la matiere*, & s'ils pretendoient de l'autre qu'elle deſcend *dans les tableaux des morts de la plus haute region de l'air où* elle *étoit remontée.*

(P) *Il auroit eu infiniment plus de peine à maintenir les attributs de ſes Dieux.*] Une tranquillité parfaite, & un bonheur accompli étoient les qualitez principales (f) qu'il attribuoit aux Dieux. Il ſoutenoit d'autre côté que la nature des choſes ne contenoit que le vuide & que les corps.

Omnis (g), ut eſt, igitur, per ſe, Natura, duabus
Conſiſtit rebus; nam Corpora ſunt, & inane.

Il allegue ſes raiſons, & puis il conclut,

Ergo (h) præter Inane, & Corpora, tertia per ſe
Nulla poteſt rerum in numero natura relinqui;
Nec, quæ ſub ſenſus cadat ulle tempore noſtros,
Nec, ratione animi quam quiſquam poſſit apiſci.
Nam, quacunque cluent, aut his conjuncta duabus
Rebus ea invenies: aut horum eventa videbis.

Sans être habile l'on peut s'apercevoir aiſément que ces deux dogmes de Lucrece s'accordent très-mal enſemble. J'aurois pu donc decouvrir la dificulté qu'on verra bientôt, mais je n'en ai pas eu le tems; je l'ai trouvée, je l'ai luë toute faite dans un Ouvrage du Sieur Cotin avant que j'euſſe conſideré cette matiere. Or comme il eſt juſte de rendre à chacun ce qu'on lui doit, je me ſervirai des paroles de cet Ecrivain. Les Dieux (i) *ont des corps, ou comme des corps, puiſqu'entre le vuide, les corps, & ce qui reſulte de leur union, on ne peut pas ſeulement concevoir une autre nature. C'eſt ce qu'Epicure enſeigne poſitivement.*

Rien n'eſt dans l'Univers que le vuide & les Corps,
Et ce qui ſe fait d'eux par diſcordants accords.

dit l'Interprete du Philoſophe, lequel croit d'avantage, que ſi l'ame eſtoit incorporelle elle ne pourroit rien faire ny rien ſouffrir. Quelle ſeroit donc la felicité des Dieux s'ils eſtoient incorporels? . . . (k) Leurs corps *ſont compoſez d'atomes? . . . & il y a du vuide entre les parties qui compoſent ces corps divins? . . . puiſque le vuide, & les atomes ſont les principes de tout. Tout corps . . . ſe peut reſoudre aux parties, qui le compoſent, & l'amas des atomes . . . ne peut ſubſiſter eternellement, de meſme ſorte: ils ſont trop inquiets, & trop mobiles pour demeurer toûjours en repos.* Cotin infere de tout cela „ Que les Dieux d'Epicure, quoy que deſchargez des „ affaires humaines, ne ſont point ſi heureux, ny ſi „ tranquilles qu'il s'imagine; Ils ne ſont point ſans ap„ prehenſion, & ſans crainte de cette derniere ſepara„ tion d'atomes, qui eſtants une fois eſpandus par le „ vuide, ne ſe raſſembleront jamais. Ainſi, dit ce „ Philoſophe, les parcelles, qui compoſent l'ame „ eſtant une fois eſparſes ne ſe pourront reünir de tous „ les Siecles; autrement nous pourrions eſtre, aprez „ n'avoir

† Et Nebula ac Fumus quoniam diſcedit in auras: Crede Animam quoque diffundi, multòque perire Ocius, & citiùs diſſolvi corpora prima, Cum ſemel omnibus è membris ablata receſſit &c. *Lucret. lib. 3. v. 437. pag. 155.*

(e) *Lettre d'un Docteur . . . au Pere le Comte ubi ſupra pag. 43.*

(f) *Voiez la remarque E au commencement.*

(g) *Lucret. lib. 1. v. 420.*

(h) *Id. ib. v. 446.*

(i) *Cotin Theoclie, ou la vraye Philoſophie des principes du monde, dialogue 3. pag. 54.*

(k) *Id. ib. pag. 56.*

Digitized by Google

LUGO (FRANÇOIS DE) frere aîné du Cardinal de ce nom, duquel je parle ci-deſſous, nâquit à Madrid l'an 1580. & ſe fit Jeſuïte à Salamanque l'an 1600. Il ſe plaiſoit tant à s'humilier, qu'après avoir enſeigné la Philoſophie, il demanda à ſes Superieurs l'emploi d'expliquer les rudimens de la Grammaire, ce qu'il obtint. Aiant enſuite enſeigné la Theologie, il demanda d'être envoié dans les Indes, afin d'enſeigner le Catechiſme & la Grammaire aux Infideles. Mais on l'emploia à des choſes plus relevées; on lui donna une chaire de Theologie dans la ville de Mexique, & dans celle de Sainte Foi. Comme il vit que les charges qu'on lui donneroit en ce païs-là ne repondroient point à l'humilité où il vouloit vivre, il demanda qu'on le renvoiât en Eſpagne. Il perdit en y retournant la plus notable (*T*) partie de ſes Commentaires ſur la Somme de Thomas d'Aquin. Il fut deputé à Rome par la Province de Caſtille, pour aſſiſter à la huitiéme Aſſemblée generale des Jeſuïtes, & il s'arrêta là après la clôture de cette Aſſemblée pour y exercer deux charges, celle de Cenſeur des livres que les Jeſuïtes publioient, & celle de Theologien du General. Mais voiant que l'on faiſoit de jour en jour plus de cas de lui, depuis que ſon frere étoit Cardinal, il s'en retourna en Eſpagne, où il fut Recteur de deux Colleges. Il mourut le 17. de Decembre 1652 *. Il eſt Auteur de pluſieurs (*Z*) Ouvrages. Si l'on ne veut pas croire ce qu'on vient de lire de l'humilité de ce Jeſuïte, je n'en ferai point de procés aux incredules.

* *Tiré de Natanael Sotuel, bibl. Societ. Jeſu pag.* 255.

LUGO (JEAN DE) Jeſuïte Eſpagnol & Cardinal, nâquit à Madrid le 25. de Novembre 1583. Il ſe diſoit pourtant de Seville, parce que ſon (*A*) pere y faiſoit ſa reſidence ordinaire.

„ n'avoir plus eſté: c'eſt à dire, que la reſurrection „ ſeroit poſſible naturellement. Ypotheſe pourtant qui „ peut eſtre (*a*) tirée de l'Epicuriſme: Car pourquoy „ le meſme hazard qui a jadis reüny les petits corps „ dont furent faits Pythocles, & Metrodore ne les „ pourra il pas un jour raſſembler? . . . (*b*) Davan„ tage . . . les Dieux Epicuriens ayans eſtably leur „ ſejour entre les mondes innombrables, qui ſe ren„ verſent les uns ſur les autres, & dont le fracas eſt „ épouventable, comment peuvent ils ſouſtenir, ſans „ une extreme inquietude, la peſanteur de tant de „ maſſes tombantes autour d'eux, & peut eſtre deſſus „ leurs teſtes? Car le hazard ne les cognoiſt pas pour „ les reſpecter.„ Notez que cet Ecrivain obſerve (*c*) que la plupart des Epicuriens ont dit *que les Dieux... ne ſont point compoſez d'atomes*. On peut voir ce que j'allegue là-deſſus (*d*) dans la remarque F de l'article d'Epicure. Ils comprirent que la felicité éternelle qu'ils attribuoient aux Dieux ne pouvoit point compatir avec un tiſſu d'atomes, il falut donc leur attribuer une autre nature, mais par là ils renverſerent les articles fondamentaux de leur ſyſtême, ce dogme capital qui eſt la baſe de leur phyſique, que les atomes & le vuide ſont les principes de toutes choſes. Je ne penſe pas que Lucrece eût jamais pu ſe tirer de ce mauvais pas. Il lui eût falu abandonner ou l'éternité bienheureuſe de ſes Divinitez, ou le nombre binaire de ſes principes; car il n'y a point de moien de retenir l'un & l'autre de ces deux dogmes. Nous pouvons juger par là que l'hypotheſe de l'exiſtence des Dieux, qui dans le ſyſtême d'Anaxagoras & de quelques autres philoſophes, eſt le plus beau fleuron de la couronne, & la plus noble & la plus excellente piece de la machine, eſt l'endroit foible du ſyſtême des Epicuriens. Leur Chef s'étant delivré de toute crainte par raport à la juſtice divine, ſe trouva d'ailleurs plus embarraſſé de ſes Dieux, que s'il leur eût attribué une providence. Il n'oſoit les nier, & il ne ſavoit qu'en faire, ni où les placer. Tout ce qu'il en pouvoit dire faiſoit une breche à ſon ſyſtême, & l'expoſoit à des objections inſurmontables. Voiez comment Ciceron l'a tourné en ridicule & ſur (*e*) la ſubtilité du corps des Dieux, & ſur leur figure (*f*) humaine, &c.

Le Sieur Cotin lui reproche de s'être viſiblement contredit ſur le chapitre de la providence de Dieu. „ (*g*) Que „ diriez vous ſi par un paſſage precis & formel d'Epicu„ re je vous fay voeir que non ſeulement il a creu une „ Deité; mais qu'il a meſme recognû ſa Providence? „ . . . . . C'eſt en l'Epiſtre à Menecée (*i*), il eſt cer„ tain qu'il y a des Dieux: Mais il faut bien prendre „ garde, d'attribuer à Dieu, remarquez, lequel eſt „ un eſtre immortel & bien heureux, aucune qualité „ qui repugne à ſon immuable felicité. Non, celuy „ n'eſt point impie, qui ne croit pas cette foule de „ Dieux, que la plus grande partie des hommes ima„ gine, & ne vit jamais: mais celuy qui croit d'eux „ des choſes indignes, & baſſes. Les Dieux envoyent „ à ces Prophanes qui les deshonnorent par leurs fauſ„ ſes opinions des calamitez ſans nombre, & com„ blent de biens au contraire les bons & les ſages. En „ voicy la raiſon; pource qu'ils ayment leurs ſembla„ bles, & croyent que ce qui n'eſt pas conforme à la „ vertu, n'eſt pas auſſi convenable à leur nature. Se„ neque, Epictete, & Platon meſme ne pourroient „ pas parler plus divinement. Tu es Religieux Epi„ cure au fonds de l'ame, pour ce que la Nature ne „ ſe peut totalement dementir. C'eſt dommage „ ſeulement que tu ne puiſſes dire ce que tu dis ſans „ eſtre contraire à toy meſme.„ Voilà une apoſtrophe & une moralité que l'Auteur auroit mieux placées s'il les avoit miſes dans quelcun de ſes ſermons. Où qu'il les eût miſes, elles euſſent été mal fondées; car il n'eſt point vrai qu'Epicure ait jamais écrit à Menecée, ce que Cotin lui a imputé. Raportons les paroles Greques avec l'interpretation Latine du docte Gaſſendi, nous y verrons nettement la penſée d'Epicure, & nous l'y trouverons auſſi éloignée du ſens de Cotin, que le ciel l'eſt de la terre. (*h*) Ἀσεβὴς δὲ οὐχ ὁ τὰς τῶν πολλῶν θεοὺς ἀναιρῶν, ἀλλ' ὁ τὰς τῶν πολλῶν δόξας θεοῖς προσάπτων. Οὐ γὰρ προλήψεις εἰσὶν, ἀλλ' ὑπολήψεις ψευδεῖς αἱ τῶν πολλῶν ὑπὲρ θεῶν ἀποφάσεις. Ἔνθεν καὶ μεγίσας βλάβας ἴσχυσαι, τοῖς κακοῖς ἐκ θεῶν ἐπάγεσθαι, καὶ ὠφελείας τοῖς ἀγαθοῖς. Ταῖς γὰρ ἰδίαις οἰκειώμενοι διὰ παντὸς τὰς ὁμοίας ἀποδέχονται, πᾶν τὸ μὴ τοιοῦτον, ὡς ἀλλότριον νομίζοντες. *Impius eſt proinde, non is, qui* vulgareis *multitudinis Deos tollit; ſed is, qui multitudinis opiniones Diis adhibet. Non enim* germanæ *prænotiones ſunt, ſed ſuſpiciones falſæ, ea, quæ de Diis ab hominibus è vulgo traduntur. Arbitrantur quippe & malis detrimenta maxima; & bonis præſidia à Diis advenire: ſiquidem propriis virtutibus, ſeu affectibus innutriti, ſimileis ſui* Deos *admittunt, & quicquid affectuum ſuorum non eſt, id exiſtimant ab ipſis alienum.*

En tout cas cette contradiction ne regarde point Lucrece, & ſi je l'ai raportée c'eſt pour faire voir le mal & le bien de ſon critique.

(*Y*) *La plus notable partie de ſes Commentaires.*] Il penſa être pris lui-même par les Hollandois. *Dum renavigat in Hiſpaniam claſſe ab Hollandis interceptâ, ipſe quidem in terram evaſit in Inſula Cuba, ſed maximâ partis commentariorum ſuorum in totam ſummam Theologicam Sancti Thomæ jacturam fecit* (*i*).

(*Z*) *Il eſt Auteur de pluſieurs Ouvrages.*] On en va voir les titres, & l'on conoîtra par là qu'il a écrit ſur les mêmes choſes que ſon frere. *Commentarii in primam partem S. Thomæ de Deo, Trinitate, & Angelis*, à Lion 1647. deux volumes *in folio*. *De Sacramentis in genere, baptiſmo, confirmatione, & Sacra Euchariſtia*, à Veniſe 1652. *in* 4. *Diſcurſus prævius ad Theologiam moralem, ſive de principiis moralibus actuum humanorum*, à Madrid 1643. *in* 4. *Quæſtiones morales de Sacramentis*, à Grenade 1644. *in* 4 (*k*).

(*A*) *Parce que ſon pere faiſoit ſa reſidence ordinaire* à Seville.] Il y exerçoit une charge aſſez honorable; je la nommerois ſi je ſavois comment elle a nom en (*l*) Eſpagnol; mais ne le ſachant pas je me ſervirai des termes Latins de Don Nicolas Antonio; (*m*) *Joannes de Lugo, Joannis filius civis & Jurati (quomodo ſecundi ſubſellii decuriones vocant) Hiſpalenſis.* Les Etats du Roiaume aiant été convoquez à Madrid, il y aſſiſta comme (*n*) Deputé de ſa patrie: il ſe maria dans la même ville avec Thereſe de Quiroga, & y eut (*o*) le fils qui fait le ſujet de cet article. Ce fils eut raiſon de ſe ſurnommer *Hiſpalenſis*, plutôt que *Madritenſis*, car lors qu'une femme accouche pendant le cours d'un voiage, on ne donne point pour patrie à ſon enfant le lieu où il naît, mais le lieu où ſon pere & ſa mere ſont établis. On en uſe de même envers les enfans d'un Ambaſſadeur, nez dans le lieu où il exerce ſon ambaſſade. Ils ſont cenſez nâtifs du lieu où leur pere reſideroit, s'il n'étoit pas Ambaſſadeur; & parce qu'il eſt abſent pour des affaires publiques, re-

(*a*) *Nous avons vu ci-deſſus pag.* 1927. *lettre c, que Lucrece reconoit poſitivement cette poſſibilité.*

(*b*) *Id. ib. pag.* 57.

(*c*) *Id. ib. pag.* 58.

(*d*) *Ci-deſſus pag.* 1133. *lettre s, & ſuiv.*

(*e*) *Cicero de natura Deor. lib.* 1. *ſect.* 68. *pag.* 95. *& lib.* 2. *ſect.* 59. *pag.* 313.

(*f*) *Id. ib. lib.* 1. *ſect.* 91. *pag.* 132.

SI EPICURE a reconu la providence.

(*g*) *Cotin ubi ſupra pag.* 59.

(*i*) *Diog. Laërt. en la vie d'Epicure.*

(*h*) *Diog. Laert. lib.* 10. (*n.* 123, 124.) *pag.* 46. *to.* 5. *operum Gaſſendi.*

(*i*) *Natanael Sotuel Biblioth. Societ. Jeſu pag.* 255.

(*k*) *Tiré de Sotuel ibid.*

(*l*) *Je croi que ceux qui ont cette charge ſe nomment* Jurados, *comme les Conſuls de Bourdeaux s'appellent* Jurats; *mais ces Conſuls ſe renouvellent tous les ans.*

(*m*) *Bibliotheca Scriptor. Hiſpan. to.* 1. *pag.* 556.

(*n*) *Id. ib.*

(*o*) *Nath. Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societat. pag.* 471.

Digitized by Google

naire. Dès l'âge de trois ans il fit paroître son esprit, car il savoit lire les imprimez & les manuscrits. Il soutint des theses à quatorze ans, & il fut envoié à Salamanque aussi-tôt après pour y étudier en Jurisprudence. A l'imitation de son frere aîné, & nonobstant les oppositions de son pere, il se fit Jesuïte le 6. de Juillet 1603. Il acheva son cours de Philosophie chez les Jesuïtes à Pampelonne, & il étudia en Theologie à Salamanque. Après la mort de son pere il fut envoié à Seville par ses Superieurs, pour se mettre en possession de son patrimoine qui étoit fort considerable. Il le partagea du consentement de son frere entre les Jesuïtes de Seville, & les Jesuïtes de Salamanque. Il regenta la Philosophie † pendant cinq ans, après quoi on lui fit professer la Theologie à Vailladolid. Le succés avec lequel il rempliſſoit cet emploi, le fit juger digne d'une chaire plus éminente; ainsi la cinquiéme année de cette profession il reçut ordre d'aller à Rome, pour y enseigner la Theologie. Il partit au mois de Mars 1621. & après avoir essuié plusieurs dangers dans les Provinces de France qu'il traversa, il se rendit à Rome au commencement de Juin de la même année. Il y professa la Theologie pendant vingt ans avec une extrême reputation; car il entendoit à fond la Scholastique, il choisissoit ‡ bien les opinions qu'il soutenoit, & il savoit joindre admirablement la brieveté avec la clarté. Il s'attachoit uniquement à son emploi, sans s'amuser à faire la Cour aux Cardinaux, & à frequenter les Ambassadeurs. Il ne songeoit point à publier quelque chose; mais on lui ordonna de le faire, & son vœu d'obedience ne lui permit pas de resister. Il fit imprimer sept gros (B) volumes *in folio*, dont il dedia le quatriéme à Urbain VIII. Ce Pape le fit Cardinal le 14. de Decembre 1643. On raporte des choses fort singulieres sur le (C) peu d'ambition de ce Jesuïte. Pendant qu'il fut Cardinal il se montra fort charitable envers les pauvres: il distribuoit liberalement du (D) Quinquina à ceux d'entr'eux qui avoient la fievre. Il mourut le 20. d'Août 1660. laissant ses biens aux Jesuïtes de la Maison professe de Rome, & voulut être enterré aux pieds d'Ignace de Loyola, fondateur de l'Ordre *. Il inventa l'hypothese des (E) points enflez, pour se tirer des objections

† *Nicolas Antonio* Biblioth. Scriptor. Hispan. to. 1. pag. 556. *dit que de Lugo enseigna la Philosophie à Medina del Campo.*

‡ Erat quippe in seligendis melioribus sententiis præstantis judicii, in explicandis iisdem eximiæ claritatis, & cum perspicuitate, quod rarum est, conjungebat congruam brevitatem. *Nat. Sotuel Bibliotheca Scriptor. Societ. Jesu pag.* 471. 472.

* *Id. ib.*

reipublica causa, ils ont part aux privileges de ceux qui naissent dans la patrie. Le pere du Cardinal de Lugo étoit dans le cas; il sejournoit à Madrid comme Deputé de Seville à l'assemblée des Etats du Roiaume.

(B) *Sept gros volumes* in folio.] Le I. traite *de incarnatione dominica*, & a été imprimé à Lion l'an 1633. & l'an 1653. Le II. traite *de Sacramentis in genere & de ven. Eucharistia sacramento & sacrificio*, à Lion 1636. Le III. traite *de virtute & sacramento pœnitentiæ*, à Lion 1638. 1644. & 1651. Le IV. & le V. traitent *de justitia & jure*, à Lion 1642. & 1652. Le VI. traite *de virtute divinæ fidei*, à Lion 1646. & 1656. Le VII. est un recueil *responsorum moralium*, à Lion 1651. & 1660. Outre cela il a fait des notes, *in privilegia viva vocis oraculo concessa societati*, imprimées à Rome l'an 1645. *in* 12. & il a traduit d'Italien en Espagnol la vie du bienheureux Louïs de Gonzague (a). Le 4. de ces volumes fut dedié au Pape Urbain huitiéme: l'Auteur fut obligé alors (b) d'aller faire la reverence à ce Pape à qui il n'avoit jamais parlé. Il en fut fort bien reçu, & depuis ce tems-là Urbain se servit de lui en plusieurs rencontres, & lui temoigna une affection particuliere. De Lugo se voiant contraint d'être Auteur ne se servit du secours d'aucun copiste, ni d'aucune autre personne pour mettre ses manuscrits en l'état où ils devoient être, quand ils étoient envoiez à l'Imprimerie. Il soutint tout seul le poids de ce grand travail (c). Le Pere Maimbourg s'est servi d'une pensée de ce Cardinal qu'on sera peut-être bien aise de trouver ici, & qui peut aider à faire conoître les principes de ce docteur Espagnol. *L'Eglise*, ce sont les paroles du Pere Maimbourg (d), *n'a pas encore jugé qu'il falût rien determiner d'essentiel sur* la conception immaculée de la Sainte Vierge. *Elle n'en a pas use de la sorte sur le chapitre de l'exemption du peché veniel, car elle a decidé ce point-là comme étant des apartenances de la foi. . . . . Elle a consulté l'Ecriture, & la Tradition Apostolique, & le sentiment des saints Peres sur la qualité de Mere de Dieu, pour en découvrir toute l'étenduë. Et* (1) *comme en suite elle a trouvé que l'exemption du peché veniel estoit comprise dans cette dignité suprême, comme une consequence necessaire dans son principe, elle l'a definie comme un point de Foy* (2), *révelé dans la parole de Dieu qui l'enferme. C'est la remarque du sçavant & du subtil Cardinal de Lugo* (3), *dans son excellent Traité de la Foy, que j'ay eû l'honneur de prendre de luy à Rome, lors que j'y estois son disciple.*

(C) *Sur le peu d'ambition de ce Jesuïte.*] Il fut creé Cardinal sans avoir été averti, ni sans avoir eu le moindre soupçon que le Pape eût ce dessein. Aiant sçu la nouvelle de sa creation il en fut presque consterné, & il ne fit point au porteur de la nouvelle le present qui lui étoit dû selon la coutume: il allegua pour raison que cette nouvelle lui étoit desagreable, & il ne voulut point que le College des Jesuïtes donnât des marques de joie, ni des vacances aux Ecoliers. Il regarda comme son cercueil le carrosse que le Cardinal François Barberin lui envoia, & lors qu'il fut au Palais du Pape, il declara aux Officiers qui se preparoient à l'habiller à la Cardinale, qu'il vouloit avant toutes choses representer à sa Sainteté, que les vœux qu'il avoit faits entant que Jesuïte lui defendoient d'accepter le chapeau de Cardinal. On lui repondit que le Pape l'avoit dispensé de ces vœux-là: *Les dispenses*, repliqua-t-il, *laissent un homme dans sa liberté naturelle, & si l'on me laisse jouir de ma liberté, je refuserai toûjours le Cardinalat.* Il falut donc qu'on l'introduisît auprès du Pape: il lui exposa ses raisons, & lui demanda si sa Sainteté lui commandoit en vertu de sainte obedience d'accepter cette dignité: le Pape lui repondit qu'ouï, & alors de Lugo aquiesça humblement, & baissa la tête pour recevoir le chapeau. La pourpre ne l'empêcha point de retenir toûjours auprès de lui un Jesuïte, comme un temoin perpetuel de ses actions: il continua de s'habiller & de se deshabiller lui-même, sans souffrir qu'aucun de ses domestiques l'aidât en cela. Il ne fit point tendre des tapisseries dans son hôtel, & il y mit un tel ordre que ce fut une espece de Seminaire. Voilà une bonne partie de ce que conte le Pere Sotuel (e): chacun en croira ce qu'il voudra.

(D) *Il distribuoit liberalement du Quinquina.*] Ce febrifuge vient du Perou. Il fut porté à Rome l'an 1650. par les Jesuïtes: de là vient qu'en certains lieux on le nomma *poudre des Jesuïtes*. On tâcha de le decrier, & cela fut cause que le Pere (f) Fabri publia un livre à Rome l'an 1655. intitulé *Pulvis Peruvianus febrifugus vindicatus*. Cette poudre coutoit beaucoup en ce tems-là, comme le remarque le Bibliothecaire Sotuel. Il releve par ce moien la charité de son Cardinal. (g) *Quibusque* (pauperibus) *corticem Peruanum non levis pretii contra febres benigne & liberaliter distribuebat.* On a remarqué dans le Dictionnaire de Furetiere, au mot *Quinquina*, que ce febrifuge fut nommé *au commencement la poudre du Cardinal de Lugo.*

(E) *Il inventa l'hypothese des points enflez.*] Pour parler plus exactement je pense qu'il faudroit dire, que trouvant cette hypothese presque abandonnée il l'adopta, & la fit valoir. Elle ne remedie point aux difficultez que l'on propose contre les points mathematiques, & d'ailleurs elle enferme manifestement une absurdité incomprehensible, c'est qu'un corpuscule qui en lui-même n'a ni parties ni étenduë peut se gonfler de telle sorte, qu'il remplit plusieurs parties d'espace. La doctrine ordinaire des Scholastiques touchant la rarefaction, donnoit lieu à Jean de Lugo d'éluder les grans inconveniens de cette étrange absurdité. Les Scholastiques enseignent qu'un corps qui se rarefie occupe un plus grand espace qu'auparavant, sans aquerir de nouvelles parties de matiere: le même corps, disent-ils, occupe tantôt un plus grand espace, tantôt un plus petit. Mais comme cette doctrine est absolument incomprehensible & contradictoire, elle ne pouvoit fournir à ce Jesuïte qu'un très-petit avantage. Voiez de quelle maniere Arriaga (h) le refute sans le nommer.

(a) *Tiré de Natanael Sotuel ubi supra.*

(b) Ea occasione necesse habuit adire suam Sanctitatem, quam nunquam antea fuerat allocutus. *Id. ib. pag.* 472.

(c) *Id. ib.*

(d) *Maimbourg, Methode pacifique pag.* 60. *de la* 3. *édition, qui est de l'année* 1682.

(1) *Aug. lib. de nat. & grat. c.* 36.

(2) *Conc. Trid.*

(3) *Disp.* 3. *sect.* 5. *n.* 73.

(e) *Ubi supra. Nicolas Antonio* ubi supra *dit en general les mêmes choses.*

(f) *Il se deguisa à la tête de ce livre sous le nom d'*Antimus Coningius. *Sotuel ubi supra pag.* 350. Je croi qu'au lieu de *Coningius* il faloit dire *Congius*, nom formé du Grec pour signifier une poudre de santé.

(g) *Id. ib. pag.* 472.

(h) *Roder. de Arriaga disputat. XVI. physica sect.* 9. *pag.* 421. *& seq. edit. Parisi.* 1639.

Digitized by Google

tions accablantes que l'on fait, tant contre les parties divisibles à l'infini, que contre les points mathematiques. Un fragment d'une de ses (F) lettres nous a decouvert un mystere assez curieux; c'est qu'il y a quelquefois une fine politique dans la devotion pour la sainte Vierge.

LUPERCALES, fête que les Romains celebroient le 15. de Fevrier. Romulus † n'en a pas été l'inventeur. Ce fut Evander qui l'établit en Italie β, où il se retira soixante ans avant la guerre de Troie. Comme Pan étoit la grande Divinité de l'Arcadie, Evander nâtif de ce païs-là établit la fête des Lupercales γ en l'honneur de cette Divinité, dans l'endroit où il bâtit des maisons pour la colonie qu'il avoit menée, c'est-à-dire sur le mont Palatin. Il bâtit là un δ Temple au Dieu Pan, & il ordonna une fête solennelle, qui se celebroit par des sacrifices offerts à ce Dieu, & par des courses de gens nus & portans des fouëts à la main, dont ils frapoient ceux qu'ils rencontroient. Denys d'Halicarnasse cite Ælius Tubero, dont il louë l'exactitude, il le cite, dis-je, pour montrer que cette fête se celebroit selon l'institution d'Evander, avant que Romulus & Remus songeassent à bâtir Rome. Mais comme l'on pretendoit qu'une louve les avoit nourris, dans l'endroit même qu'Evander avoit consacré au Dieu Pan, il ne faut pas douter que cela n'ait determiné Romulus à continuer la fête des Lupercales, & à la rendre plus celebre. Les LUPERQUES (c'étoit ainsi qu'on nommoit les Prêtres prepose'z à cette religion particuliere de Pan) étoient divisez en deux Communautez, dont l'une ζ portoit le nom de Quintiliens, & l'autre celui de Fabiens, pour perpetuer, dit-on, la memoire d'un Quintilius, & d'un Fabius, qui avoient été les chefs l'un du parti de Romulus, & l'autre du parti de Remus. Long tems après on y ajoûta le College ou la Communauté η des Juliens, en l'honneur de Jules Cesar. Marc Antoine s'y (A) fit aggreger. Quoi que la celebration des Lupercales ne fût propre qu'à deshonorer la religion, Auguste θ s'étant aperçu que depuis quelques années on la discontinuoit, ne laissa pas d'ordonner qu'elle fût remise (B) à la mode. Cela est infiniment moins étrange, que de voir qu'elle ait continué sous les Empereurs Chretiens, & que lors qu'enfin le Pape Gelase ne voulut plus la tolerer ‡ l'an 496. il se trouva des Chretiens parmi les Senateurs mêmes qui tâcherent de la maintenir, comme il paroît par ‖ l'apologie que ce Pape écrivit contre eux. Non seulement les Luperques couroient comme des fous dans les ruës pendant les Lupercales, n'aiant qu'une petite ceinture pour couvrir les parties qu'on ne nomme pas; mais il y avoit aussi plusieurs jeunes gens de qualité, & quelques-uns même (C) des principaux Magistrats, qui * cou-

† *Romulus n'en a pas été l'inventeur.* Denys d'Halicarnasse l. 1.

β *Denys d'Halicarnasse l. 1.*

γ In hujus (*montis Palatini*) radicibus templum Lyceo quem Græci Pana, Romani Lupercum appellant constituit. (*Evander*) Ipsum Dei simulacrum nudum caprina pelle amictum est, quo habitu nunc Romæ Lupercalibus decurritur. *Justinus l. 43. c. 1.*

δ *Nommé Lupercal.*

ζ *Voiez Ovide Fastor. l. 2.*

η *Dio lib. 44. (Hofman tit. 24) Sueton. in Cæsar. c. 76.*

θ *Sueton. in Aug. c. 31.*

‡ *Voiez Baronius tome 6. ad ann. 496. n. 28. & seq.*

‖ *Baronius ubi supra la raporte toute entiere.*

* *Plutarque dans la vie de Cesar, & dans celle de Marc Antoine. Voiez aussi Festus in voce* Crepi.

(F) *Un fragment d'une de ses lettres.*] Les Jesuïtes „ n'enseignent pas la conception immaculée par pieté, „ mais par haine contre les Dominicains, & pour les „ rendre odieux à tout le peuple. Le Cardinal de Lu„ go Jesuïte écrivit cette lettre à un de leurs Peres de „ Madrid. *Que vostre Reverence fasse en sorte que les „ vostres s'appliquent avec soin dans vos quartiers à re„ veiller la devotion de la Conception, à laquelle on est „ fort affectionné en Espagne, pour voir si par ce moyen „ nous pourrons detourner ailleurs les Dominicains, qui „ nous pressent fort icy en defendant S. Augustin: & „ je crois que si on ne les oblige de s'employer sur quelque „ autre matiere, ils nous surmonteront dans les princi„ paux points de Auxilis „.* (a).

(a) *Morale Pratique des Jesuïtes tome 1. pag. 270.*

(A) *Marc Antoine s'y fit aggreger.*] Ciceron dans la 2. Philippique lui dit, *Ita eras Lupercus ut te Consulem esse meminisse deberes*; d'où l'on peut raisonnablement conclure qu'il étoit Luperque Julien; car un aussi grand flateur de Jules Cesar que lui, n'avoit garde de s'aggreger aux deux anciennes societez, pendant qu'il y en avoit une nouvelle établie en l'honneur de Jules Cesar. Mais sans avoir besoin de tirer des conclusions, on trouve clairement le fait dans la harangue de Ciceron contre Marc Antoine, comme Dion (b) Cassius la raporte. Τὰ γὰρ λυκαῖα ἦν ᾗ ἐπὶ τῷ ἐταιρείᾳ τῷ Ἰουλίῳ ἐτέτακτο; c'est-à-dire selon la traduction de Xylander, *Nimirum agenda ei erant Lupercalia uni ex Collegio Julio.* Le Pere Abram (c) a traduit plus exactement le Grec par ces paroles, *Lupercalia enim erant, & ipse in sodalitate Julia erat constitutus.* Après la mort de Jules Cesar on ôta aux Luperques les revenus qu'il leur avoit attribuez. Marc Antoine s'en plaint dans la lettre à Hirtius & à Octavius, qui est si exactement refutée par Ciceron dans la 13. Philippique. Manuce lisant ainsi le passage, *Vectigalia Juliana Lupercis ademistis*, est en (d) peine de savoir si la liberalité de Cesar s'étoit étenduë sur tous les Colleges des Luperques, ou seulement sur celui qu'on lui avoit consacre; mais le Pere Abram (e) n'est pas dans ce doute, puis qu'il suit cette leçon, *Vectigalia Julianis Lupercis ademistis.* Voiez ce que Nonius (f) cite d'une lettre de Ciceron au jeune Cesar.

(b) *Lib. 45.*

(c) *Commentar. in 2. Philipp. pag. 704.*

(d) *In Philipp. 13.*

(e) *In Philipp. 13. pag. 703.*

(f) *Voce* Constat. *La lettre citée est du 2. livre.*

(B) *Qu'elle fut remise à la mode.*] Moreri fait dire à Suetone qu'Auguste retablit les trois societez de Luperques. Cela supose qu'elles avoient été supprimées; mais Suetone ne dit point cela: il se contente de dire qu'Auguste retablit les ceremonies Lupercales, *Lupercum Lupercale*, qui avoient été abolies peu-à-peu. Combien y a-t-il de coutumes ecclesiastiques ou civiles, qui tombent insensiblement dans le nonusage, quoi que les Corps ou Communautez qui les devoient pratiquer subsistent avec tous leurs biens? Ciceron ne dit-il pas en quelque (g) lieu qu'on n'observoit presque plus l'ancienne coutume des auspices? Cependant les Colleges des Augures, des Pontifes &c. subsistoient comme auparavant.

(C) *Quelques-uns mêmes des principaux Magistrats.*] C'est Plutarque qui nous l'aprend: Διεβίησαν δὲ, dit-il (h), τῶν τύχησιν ἤδη πολλοὶ καὶ τῶν ἀρχόντων, *Discurrunt autem & ex nobilibus juvenes multi & ex Magistratibus.* Il dit la même chose en un autre endroit (i), & se sert du même terme d'ἀρχόντων. Amiot qui le traduit *ceux qui ont les plus grands Magistrats de cette année-là*, ou *ceux qui lors sont en Magistrat*, ne rencontre pas mal; ce me semble; car une parentheſe dont Plutarque se sert en un autre lieu (k), montre clairement qu'il croioit que ceux qui étoient actuellement Consuls, étoient obligez de courir avec les Luperques. Ἀντώνιος δὲ τῶν θεόντων τὸν ἱερὸν δρόμον τῆς ἦν (καὶ γὰρ ὑπάτευεν.) *Antonius autem unus eorum erat qui sacrum cursum peragebant (gerebat enim Consulatum.)* Mais il y a bien de l'aparence que Plutarque en donne à garder à ses lecteurs; car si *la coutume estoit telle* (je raporte ses propres paroles (l) selon la traduction d'Amiot) *qu'à ce jour il y eut plusieurs jeunes hommes de noble maison, & mesme ceux qui avoient les plus grands Magistrats de cette année-là, qui couruſſent tous nus par la ville oings d'huile d'olif &c. si* (m) *Antonius estoit l'un de ceux qui couroient cette course sacrée* (des Lupercales) *pource qu'il estoit lors Consul*, comment est-ce que Ciceron auroit osé dire en plein Senat (n), que depuis la fondation de Rome non seulement aucun Consul, mais non pas même aucun Preteur, ou Tribun du peuple, ou Edile, n'avoit jamais fait ce que Marc Antoine avoit osé faire? Or quelle étoit cette action? C'est qu'étant Consul il étoit allé nu & graissé d'onguens à la place publique, sous pretexte des Lupercales, il étoit monté sur la Tribune, il avoit harangué le peuple. Marc Antoine tâcha de justifier cette conduite par sa qualité de Luperque; mais on lui repondit que la qualité de Consul qu'il avoit alors, devoit l'emporter sur celle de Luperque, & que personne n'ignoroit que le Consulat ne fût une dignité de tout le peuple, dont il faloit conserver par tout la majesté, sans la mettre à nud, & sans la deshonorer en aucune maniere. Qu'on ne m'aille pas dire que Ciceron ne blâme ce Consul que d'avoir harangué nud; car outre que le contraire paroît par les citations que l'on vient de voir, il faut que l'on sçache que Ciceron s'est servi d'une figure qui contient manifestement cette maxime; *Les Lupercales pouvoient être celebrées selon toutes les ceremonies qui leur conviennent, sans que le Consul deshonorât toute la ville par sa nudité & par ses postures.* Il est donc vrai que Plutar-

(g) *De Divinat. lib. 2. fol. m. 318. verso.*

(h) *In vita Antonii.*

(i) *In vita Cæsar.*

(k) *Ibid.*

(l) *In vita Anton.*

(m) *In vita Cæsar.*

(n) *Apud Dion. lib. 45.*

Digitized by Google

† Lupercalibus vetuit currere imberbes. *Sueton. ubi supra.*

couroient comme eux en même posture, & oints (D) d'huile d'olive, & qui comme eux donnoient le fouët aux personnes qui leur tomboient sous la main. Sous Auguste † ceux qui n'avoient point encore de barbe, n'eurent point la permission de courir avec les Luperques. Bien loin que les femmes craignissent ces coups de fouët, elles s'y exposoient au contraire volontairement β, dans l'esperance d'en devenir fecondes, si elles étoient steriles, ou d'enfanter plus aisément si elles étoient grosses; mais je doute fort de ce que dit le Pape Gelase, que * les Dames Romaines se faisoient fouëtter toutes nuës publiquement dans ces occasions: je croi qu'elles tendoient seulement (E) la main, comme un écolier ‡ à qui l'on donne la ⸸ ferule. Quant aux ceremonies que les Luperques devoient observer en sacrifiant, qui étoient sans doute assez singulieres, veu qu'entre autres choses il faloit deux garçons qui rissent, voiez Plutarque en la vie de Romulus. Et quant aux raisons pourquoi ces Prêtres étoient nuds pendant le service divin, & en courant par les ruës, voiez Ovide qui en raporte un grand nombre au second livre des Fastes. Il y en a une tirée d'un mauvais succés des amours de Pan qui est plaisante, (F) & qui a été très-mal racontée par Du Boulai.

β *Plut. in Cæsare & in Romulo.*

* Apud illos nobiles ipsi currebant & matronæ, nudato publice corpore vapulabant. *Apud Baronium ubi supra n.* 38.

‡ *Plut. in Cæsare.*

⸸ *De là vient cette expression de Juvenal,* Nil prodest agili palmas præbere Luperco. *Satyra* 2. *v.* 142.

(*f*) *Notez que cette maniere de fouëtter les Vestales, n'avoit point alors lieu à Rome, puis que ce fut Numa & non Romulus qui les y établit. Voiez Denys d'Halicarnasse lib.* 2. *cap.* 66.

(*g*) *Ovidius Fastor. lib.* 2.

(*h*) Utilius fuerat non habuisse nurus. *Id. ibid.*

(*i*) Ille caprum mactat: jussæ sua terga maritæ Pellibus exsectis percutienda dabant. *Id. ibid.*

(*k*) *Dans son traité* De flagrorum usu medico, *pag.* 22. *où il cite un passage tout-à-fait inintelligible du Scholiaste de Juvenal.*

(*l*) *Dans le traité* de flagrorum usu in re veneria.

(*m*) *Thresor des Antiquitez Romaines pag.* 237.

(*n*) *C'est-à-dire Ovide Fastor. lib.* 2.

(*o*) *Ici Faunus est la même Divinité que Pan.*

L U-

que s'est trompé; car Ciceron plus digne de foi que lui dans ce qui concerne les dependances du Consulat, pose en fait que les courses des Luperques sont incompatibles avec cette dignité, & que jamais aucun Consul, ni aucun des autres principaux Magistrats de Rome n'avoient eu part à ces courses avant Marc Antoine: mais pour Plutarque, il pretend que le Consulat & les autres Magistratures y engageoient.

Qui ne seroit surpris que le Pere Abram (*a*) ait tiré des principes & du raisonnement de Ciceron cette consequence, *qu'il faloit qu'une seule & même personne fût tout-à-la-fois Consul & Luperque: unum & eundem & Consulem & Lupercum fieri debuisse.* Il ne lui est pas mal aisé de refuter cette consequence par les paroles où Plutarque assûre, comme nous l'avons deja vu, que la jeune Noblesse Romaine, & les Magistrats faisoient les courses des Lupercales. Il ajoûte en confirmation le passage du même historien, où il est dit qu'à cause que Marc Antoine étoit Consul, il fut l'un de ces coureurs, & il en conclut que Plutarque a voulu nous insinuer, que ceux qui n'étoient pas Magistrats étoient exclus de ces courses. Peu s'en faut qu'on ne conseille de renoncer à l'étude, quand on voit d'habiles gens s'embarrasser dans de telles absurditez, sur des choses tout-à-fait claires. Au moins devoit-il refuter Plutarque, par le long passage de Dion qu'il a en partie cité, & en partie indiqué.

Britannicus (*b*) assûre qu'il étoit permis à tout le monde, tant aux hommes qu'aux femmes, de celebrer cette fête; d'où vient que Plutarque écrit que Marc Antoine en la celebrant, fut porté nud en carosse dans les ruës, par des femmes & des filles tout-à-fait nuës (*c*). Ce commentateur a mal exprimé ce qu'il vouloit dire; car un homme porté par des femmes comment se promeneroit-il en carosse par la ville? Mais ce n'est pas le pis: on ne peut gueres douter qu'il n'impute faussement à Plutarque d'avoir écrit une telle chose, & qu'au fond elle ne soit fausse. Si le fait étoit vrai, les Philippiques de Ciceron qui n'en disent rien en feroient un bruit horrible.

(*D*) *Oints d'huile d'olive.*] J'ai suivi la traduction de Xylander & celle d'Amiot. D'autres traduisent le Grec de Plutarque ἀλειλιμμένοι λίπει par *unguento delibuti.* La difference est petite. Ciceron (*d*) parlant des Lupercales de Marc Antoine se sert du terme *unguentis oblitus.* Dion raportant la harangue de Ciceron contre Marc Antoine, emploie deux fois sur le même sujet des Lupercales le terme μεμυρισμένος, *unguentis delibutus.* Mr. Lloyd pretend dire une chose peu conuë, quand il dit qu'un passage d'Appien lui a fait conoître que les Luperques s'oignoient le corps. *Nudum etiam corpus tunc illis unctum nescio an vulgo notum sit, sed erno ex Appian. lib.* 2. *bell. civil.* Il ne cite ni Plutarque, ni Dion, ni Ciceron; il se borne à la citation d'Appien qui n'a fait que copier Plutarque, (*e*) hormis la parenthese que l'on peut voir à la marge, où il est marqué nommément que l'onction étoit une chose de coutume.

(*E*) *Je croi qu'elles tendoient seulement la main.*] Je ne pretens pas m'inscrire en faux contre ce que disent Charles Etienne, & plusieurs de ses copistes ou de ses originaux, savoir que les Luperques en courant nuds par la ville, donnoient des coups de fouët aux femmes sur les mains & sur le ventre; *Nudi per urbem cursitabant mulierum palmas uteroque capra pelle ferientes.* Mais je soutiens que cela ne justifie pas le Pape Gelase; car il faut supposer sans doute que ces coups sur le ventre ne se donnoient que par dessus les habits. Pour ce qui est de l'historiette qu'Ovide raconte, & qui semble faire contre moi, je repons 1. qu'elle ne se raporte qu'au tems particulier où l'oracle fut rendu, & qu'il ne faut point croire que d'autres femmes que celles qui étoient alors mariées, & en âge d'avoir des enfans, aient subi l'execution de l'oracle. Je dis en 2. lieu qu'Ovide n'explique point comment ni par qui elles furent fouëttées; si ce fut à nud ou par dessus les habits; si ce fut par leurs maris ou par les Luperques. De quelque façon que l'on y ait procedé, nous n'y voions point la preuve de ce que le Pape Gelase a dit; car les maris n'avoient garde de les fouëtter publiquement, puis que l'oracle ne l'ordonnoit pas; ni de consentir que les Luperques les fouëtassent autrement que sous la custode, & de la maniere que le grand (*f*) Pontife fouëttoit les Vestales qui avoient laissé éteindre le feu sacré. Cette maniere de l'execution rempliſſoit le sens de l'Oracle; il faut croire que les maris s'y bornoient, & peut-être même se tenoient-ils à portée de prevenir que les Luperques n'emploiassent une sorte de verges pour une autre.

Voici l'historiette d'Ovide. Il dit (*g*) que du tems de Romulus les femmes devinrent si dures à concevoir, que ce Prince s'écrioit qu'il lui eût beaucoup mieux (*h*) valu de n'en enlever aucune. On recourut aux prieres; maris & femmes allerent flechir le genou dans un bois consacré à Junon. La reponse de cette Déesse les jetta dans une extrême perplexité; car on ouït distinctement ces paroles, *qu'un vilain bouc faille les femmes de Rome, Italidas matres, inquit, caper hirtus inito.* Par bonheur un Augure qui se trouva là, les mit hors de peine; il immola (*i*) un bouc dont il ordonna que la peau fût employée à fesser les femmes. A quoi aiant consenti, elles ne manquerent pas d'accoucher au 10. mois. Thomas Bartholin (*k*) qui a fait venir à son sujet la coutume generale de se faire fouëtter par les Luperques, de laquelle Meibomius (*l*) ne s'étoit pas souvenu, auroit trouvé mieux son compte dans l'avanture particuliere que je viens de raporter.

(*F*) *Qui est plaisante, & . . . . racontée par Du Boulai.*] Comme Du Boulai (*m*) l'a raportée avec une infinité d'alterations, je me trouve obligé d'en faire ici le recit fidelle, afin d'inspirer à mes lecteurs une juste defiance des Ecrivains, qui se copient les uns les autres sans recourir à la source. Voici la chose selon l'original (*n*). Hercule voiageant un jour avec Omphale fut aperçu de Faunus (*o*), qui devint tout aussitôt amoureux de cette belle, & chercha sans perdre tems les occasions d'en jouïr. Hercule & Omphale logerent cette nuit-là dans une caverne, où pendant qu'on leur aprêtoit à souper, Omphale s'amusa à faire échange d'habits avec Hercule, à le parer de ses jupes & de ses bijoux, & à prendre à la place la peau de lion, la massuë & le carquois. Ils souperent en cet équipage, & ne le quiterent point en se couchant. Il falut faire lit à part cette nuit-là, parce que dès le matin ils devoient sacrifier à Bacchus, acte de Religion qui demandoit qu'on passât la nuit dans la continence. Faunus qui avoit suivi l'objet aimé, entra dans la caverne à la faveur des tenebres, & du profond sommeil des domestiques, non sans esperer que les maîtres ne feroient pas moins endormis, & que cela lui donneroit lieu de faire son coup. Il va de côté & d'autre à tâtons; tant qu'enfin il rencontra le lit d'Omphale; mais il n'a pas plutôt touché la peau de lion, qu'il recule tout effraié. Un peu après en tâtonnant il trouve le lit où étoit Hercule, & jugeant à la delicatesse

(*a*) *In Philipp.* 2. *pag.* 704.

(*b*) *Britannicus in Juvenal. Satir.* 2. *v.* 142. *p.* 83. *edit. Paris.* 1613. *in* 4.

(*c*) Præter Sacerdotes licebat omnibus tam viris quam mulieribus ludos celebrare, unde scribit Plut. M. Antonium nudum in Lupercalibus curru per urbem fuisse vectum à matronis & virginibus omnia membra nudatis. *Id. ibid.*

(*d*) *Philipp.* 13.

(*e*) Ἀντώνιος ὑπατεύων σὺν αὐτῷ καίσαρι καὶ διαδήμων τότε γυμνὸς ἀλειλιμμένος (ὥσπερ εἰώθασιν οἱ τῆς ἱερᾶς ἱερεῖς) ἐπὶ τὰ ἱμβόλα ἀναδραμὼν ἐστεφάνωσε διαδήματι. *Lloyd voce Lupercalia.* Ce passage d'Appien veut dire, *Antonius ipsius in Consulatu Collega discurrens nudus & unctus (ut mos est per id solemne Lupercis) consendensque rostra diadema capiti ejus imposuit.*

Digitized by Google

LUTHER (MARTIN) Reformateur de l'Egliſe au XVI. ſiecle. Son hiſtoire eſt ſi connuë, & ſe trouve dans un ſi grand nombre de livres, & nommément dans Moreri *, que je ne m'amuſerai point à la raporter. Je m'arrête principalement aux menſonges qu'on a publiez contre lui. On n'a eu égard en cela ni au vraiſemblable, ni aux regles de l'art de medire; & l'on s'eſt donné toute la hardieſſe de ceux qui ſont très-perſuadez que le public adoptera aveuglément tout ce qu'ils debiteront, quelque abſurde qu'il puiſſe être. On a oſé publier qu'il étoit né du commerce de ſa mere avec un (A) eſprit incube; & l'on a falſifié même le jour de ſa naiſſance, afin d'avoir lieu de lui dreſſer (B) un horoſcope deſavantageux. On l'accuſe d'avoir avoüé qu'aiant

* *Il eſt facile à tout le monde d'y ſeparer le bon grain d'avec la paille: c'eſt pourquoi je n'examine point les fautes que cet Auteur peut avoir commiſes dans l'article de Luther.*

(a) Adſcendit, ſponda-que ſibi propiore recumbit: Et rigido cornu durius inguen erat. Interea tunicas orâ ſubducit ab ima, Horrebant denſis aſpera crura pilis. Cætera tentantem cubito Tirynthius Heros Reppulit: è ſummo decidit ille toro.

(b) *Conferez l'article d'Hercule, remarque F.*

(c) Jam Bacchæa nemus Tmoli vineta tenebat.

(d) Inclamat comites, & lumina poſcit Mœonis, illatis ignibus acta patent.

(e) *Maimbourg, hiſtoire du Lutheran. liv. 1. pag. 23. 24. Voiez auſſi* Spondani Annales ad ann. 1517. n. 13.

(f) *Seckendorf*, Hiſtor. Lutheran. lib. 1. pag. 20. col. 2. *avouë que c'eſt le vrai nom de la mere de Luther.*

(g) *Cajetanus Vieich, Thiemdos l. 1. Voiez le Journal de Leipſic 1686. pag. 573. dans l'extrait du* Sacer Helicon *de cet Auteur. On prend dans cet extrait Thomas de Vio ſurnommé Cajetan, pour le Fondateur des Theatins, & pour la même perſonne que Cajetan Thiene. C'eſt une erreur.*

(h) *Seckendorf ubi ſupra.*

(i) *Id. ib.*

(k) *Seckendorf ibid. Voiez auſſi un livre (de Jean Frideric von der Straſs, Miniſtre proche de Strasbourg) intitulé,* Memoria Thaumaſiandri Lutheri renovata.

(l) *Florim. de Remond hiſt. de l'hereſie liv. 1. chap. 5. p. m. 25.*

(m) *Petit diſſertation ſur les Cometes pag. 104. 105.*

(n) *C'eſt-à-dire touchant l'heure de la premiere aparition d'une Comete.*

(o) *Lucas Gauricus in tractatu Aſtrologico de prateritis multorum hominum accidentibus per genituras examinatis fol. 69. verſo edit. 1552.*

(a) Maimbourg, hiſtoire du Lutheran. liv. 1. pag. 23. 24. Voiez auſſi Spondani Annales ad ann. 1517. n. 13.

(b) Conferez l'article d'Hercule, remarque F.

(c) Jam Bacchæa nemus Tmoli vineta tenebat.

(d) Inclamat comites, & lumina poſcit Mœonis, illatis ignibus acta patent.

(e) Maimbourg, hiſtoire du Lutheran. liv. 1. pag. 23. 24. Voiez auſſi Spondani Annales ad ann. 1517. n. 13.

(f) Seckendorf, Hiſtor. Lutheran. lib. 1. pag. 20. col. 2. *avouë que c'eſt le vrai nom de la mere de Luther.*

(g) Cajetanus Vieich, Thiemdos l. 1. Voiez le Journal de Leipſic 1686. pag. 573. dans l'extrait du Sacer Helicon *de cet Auteur. On prend dans cet extrait Thomas de Vio ſurnommé Cajetan, pour le Fondateur des Theatins, & pour la même perſonne que Cajetan Thiene. C'eſt une erreur.*

(h) Seckendorf ubi ſupra.

(i) Id. ib.

(k) Seckendorf ibid. Voiez auſſi un livre (de Jean Frideric von der Straſs, Miniſtre proche de Strasbourg) intitulé, Memoria Thaumaſiandri Lutheri renovata.

(l) Florim. de Remond hiſt. de l'hereſie liv. 1. chap. 5. p. m. 25.

(m) Petit diſſertation ſur les Cometes pag. 104. 105.

(n) C'eſt-à-dire touchant l'heure de la premiere aparition d'une Comete.

(o) Lucas Gauricus in tractatu Aſtrologico de prateritis multorum hominum accidentibus per genituras examinatis fol. 69. verſo edit. 1552.

cateſſe mouëlleuſe des étoffes qu'Omphale étoit là, il ſe couche (a) tout de ſon long, & plein d'ardeur il commence à trouſſer la jupe, & ſans ſe rebuter de ce qu'il trouve des jambes horriblement veluës (b), il ſe met en train d'achever. Alors ce Heros lui donnant du coude, le fait ſauter hors du lit. Omphale s'éveille, apelle du monde, demande de la chandelle: on en aporte, & l'on voit Faunus par terre qui a de la peine à ſe lever; & chacun ſe moque de lui. Ovide pretend que c'eſt là l'une des raiſons de la nudité des Luperques: Faunus aiant pris en horreur les habits qui l'avoient trompé, voulut que ſes Prêtres n'en portaſſent point pendant les ceremonies de ſon culte.

Comptons preſentement les fautes que Mr. du Boulai a faites dans l'eſpace de 21. lignes. I. Il dit qu'Hercule paſſoit par les quartiers du mont Palatin; lors que ſa femme donna de l'amour à Faunus: mais s'il avoit lu Ovide (c), il eût apris qu'Hercule étoit alors en Lydie. II. Il ne ſçait ſi la femme qui accompagnoit Hercule, étoit Iole ou Omphale. Le texte d'Ovide, ſans laiſſer aucun lieu à l'alternative, nous doit fixer à Omphale. III. Il dit qu'Hercule ſe retira dans une forêt, pour éviter l'ardeur trop vehemente du ſoleil. Ovide le fait retirer dans une caverne, & ſeulement quand il fut tard. IV. Il dit qu'en ſe couchant *Omphale comme la plus frilleuſe & peureuſe prend la peau de lion que portoit ſon mari pour ſe couvrir, & la maſſuë même pour ſe defendre des bêtes.* Il n'y a pas un mot dans Ovide ſur aucun de ces motifs; & d'ailleurs quelle inconſequence, d'un côté une ſaiſon où l'ardeur vehemente du ſoleil engage les gens à ſe retirer dans une forêt; & de l'autre une nuit ſi froide, qu'il faut qu'une jeune femme ſe couvre d'une peau de lion, ſi elle ne veut pas tranſir de froid? V. Il dit que Faunus prit garde à tout hormis au changement d'habit. Ovide ne le fait prendre garde à rien, & ne l'envoie dans la caverne qu'à minuit, lors que tous les domeſtiques d'Hercule dormoient deja. VI. Il dit qu'*Hercule éveilla ſa femme, & ſe fit allumer du feu pendant qu'il tenoit cet inſolent.* Dans Ovide c'eſt Omphale (d) qui crie, & qui commande non pas que l'on allume du feu, (ce n'eſt pas ainſi qu'on s'exprime en ces ſortes d'occaſions) mais qu'on aporte de la lumiere. De plus Hercule ne fait que jetter *cet inſolent* hors du lit; il ne le tient pas. VII. Il dit qu'on *froſta* Faunus *d'importance.* C'eſt de quoi Ovide ne dit pas un mot. VIII. Il dit que cette avanture fut cauſe qu'Hercule ſe leva tout nud: mais au contraire, ſelon le recit d'Ovide, il avoit été toute la nuit vêtu des habits d'Omphale. Quelle aparence qu'il ſe ſoit deshabillé, pour ſe lever dans une rencontre comme celle-là? IX. Il dit qu'Hercule *garantit ſa femme de la violence.* Cela eſt faux; car le galant aiant pris le mari pour la femme, n'entreprit quoi que ce ſoit contre celle-ci. X. Il dit qu'à cauſe qu'Hercule s'étoit levé tout nud, & avoit garanti ſa femme de la violence, *il ajoûta la ceremonie de la nudité aux autres qui ſe pratiquoient à la fête de ce Dieu, pour l'apaiſer du traitement qu'il lui avoit fait.* Tout cela eſt faux & abſurde: les deux cauſes de l'augmentation des ceremonies ſont chimeriques, comme on vient de voir; & ce ne fut pas Hercule, mais Faunus ou Pan qui établit la ceremonie de la nudité.

(A) *Qu'il étoit né du commerce . . . . d'un eſprit incube.*] Le Pere Maimbourg a été aſſez équitable pour rejetter cette ſotiſe. *Il naquit à Iſlebe*, dit-il (e), *ville du Comté de Mansfeld l'an 1483, non pas d'un Incube, ainſi que quelques-uns pour le rendre plus odieux l'ont écrit ſans aucune aparence de verité, mais comme naiſſent les autres hommes, & l'on n'en a jamais douté que depuis qu'il devint hereſiarque, ce qu'il a bien pu être, ſans qu'il ſoit beſoin pour cela de ſubſtituer un Diable à la place de ſon Pere Jean Luder, & de deshonorer ſa mere Marguerite Linderman (f) par une ſi infame naiſſance.* On a de la peine à pardonner de telles fables, à ceux-mêmes qui ne les debitent que comme des jeux d'eſprit. C'eſt ce qu'a fait un Theatin (g) Italien, dans un poëme où il ſupoſe que Luther né de Megere l'une des Furies, fut envoié des enfers en Allemagne. Cela eſt encore plus monachal que poëtique.

(B) *Un horoſcope deſavantageux.*] Martin Luther vint au monde le 10. de Novembre, entre onze heures & minuit à Iſlebe, où ſa mere étoit allée à cauſe de la foire, & ne croiant pas être ſi proche de ſon terme: car il faut ſavoir que ſon mari, homme de petite condition, & qui travailloit aux mines, ne demeuroit point alors à Iſlebe, mais au village de Mera (h). La bonne femme interrogée par Melanchthon touchant l'année où elle accoucha de Martin Luther, repondit qu'elle ne s'en ſouvenoit pas bien; elle ſavoit ſeulement le jour & l'heure (i). On veut donc que ce ſoit par malignité, que Florimond de Remond a mieux aimé dire que Luther nâquit le 22. d'Octobre. Il a cru confirmer par là les predictions aſtrologiques de Junctin, qui par l'horoſcope de ce jour a diffamé autant qu'il a pu Martin Luther. Cet Aſtrologue fut fortement refuté par un Profeſſeur de Strasbourg, qui fit voir que ſelon les regles de l'Aſtrologie Luther devoit être un grand perſonnage. (k) *Nimiominus Ramundus* diem 22. Octobris *præfert, ut malitioſæ Aſtrologi cujuſdam* Junctini *calumniæ fidem conciliaret, qui ex horoſcopo illius diei ingenium Lutheri miris modis infamare voluit. Hunc* Iſaacus Malleolus, *Profeſſor Mathem. Argentoratenſis anno* 1617, *edita diſſertatione* de genitura Lutheri *refutavit.*

AFIN d'éclaircir ces paroles de Mr. de Seckendorf, je dois dire que Florimond de Remond s'eſt plus arrêté à l'hypotheſe de Cardan, qu'à celle de Jonctin. Il raporte les deux dates, celle du 22. d'Octobre, & celle du 10. de Novembre. Il embraſſe la premiere qui eſt celle de Cardan, & il inſinuë que Jonctin s'eſt reglé ſur l'autre. Luther, dit-il (l), *naſquit à Iſlebe. . . . l'an mil quatre cens quatre-vingt trois, le vingt-deuxiéme Octobre apres Midy, à unze heures trente ſix minutes. . . . Pluſieurs diſent qu'il vint au monde le dixieſme de Novembre veille de ſaint Martin, qui donna ſujet à ſes parens de luy donner ce nom de Martin: cela peut-eſtre, a cauſé cette diverſité: car il n'y a pas d'apparence que Cardan & Jonctin, leſquels avec tant de curioſité ont tiré ſa nativité, ne s'en fuſſent informez au vray. Auſſi, dit Cardan qui le fait naiſtre le vingt-deuxieſme Octobre: c'eſt icy la vraye nativité de Luther. Le meſme dit Jonctin. Et encor qu'il y ait quelque diverſité entre ces deux Aſtrologues, ſur l'Horoſcope de Luther, ſi eſt ce qu'elle eſt ſi petite, qu'elle ne merite eſtre conſiderée. Car en l'une & en l'autre les Planettes demeurent aux meſmes maiſons, la Lune en toutes deux ſe trouve en la douzieſme, Jupiter, Venus & Mars en la troiſieſme, le Soleil, Saturne & Mercure en la quatrieſme.* La diverſité de ces deux fameux aſtrologues ne fut pas ſi grande que celle de quelques autres, qui different d'une année entiere quant au jour natal de Martin Luther. Je vous cite mon Auteur. „ (m) Il y aura autant de Themes ou „ Figures (n) comme il y aura eu de ſpectateurs à di„ verſes heures: & chaque Aſtrologue par ce moyen „ fera la ſienne differente. . . . . Ils ſe rencontre„ ront pourtant, nonobſtant cela, je vous en aſſeu„ re; comme firent autrefois deux de ces Meſſieurs „ en Allemagne, qui en faiſant l'Horoſcope de Lu„ ther né le 10. Novembre 1483. trouverent tous les „ accidens de ſa vie & ſes qualitez perſonnelles, quoy „ qu'ils fuſſent differens l'un de l'autre pour ſon aage „ d'une année entiere; tant il eſt certain qu'on trouve „ touſiours ce qui eſt arrivé par cette belle Science. „ La diverſité entre Gauric & Cardan eſt d'une année complete à quelques heures pres. Gauric met la naiſſance de Luther au 22. d'Octobre 1484. à une heure & dix minutes après midi, & il trouve par cet horoſcope les mêmes abominations que Cardan. (o) *Hæc mira ſatiſque horrenda. 5. Planetarum coitio ſub Scorpii aſteriſmo in nona cœli ſtatione quam Arabes religioni deputabant, effecit ipſum ſacrilegum hereticum, Chriſtiana religionis hoſtem acerrimum, atque prophanum. Ex horoſcopi directione ad Martis cottum irreligioſiſſimus obiit. Ejus Anima ſceleſtiſſima ad Inferos navigavit, ab Allecto, Teſiphone, & Megera flagellis igneis cruciata perenniter.* Dites après cela que les Aſtrologues n'ont pas un grand zèle pour la religion qu'ils profeſſent. Mais notez que celui-ci étoit un Prelat.

Digitized by Google

qu'aiant combatu dix ans (C) contre sa conscience, il étoit enfin venu à bout de n'en avoir point du tout, & d'être tombé dans l'atheïsme. On ajoûte qu'il disoit souvent qu'il (D) renonceroit à sa part du Paradis, pourveu que Dieu lui donnât en ce monde cent ans de vie agreable. On soutient impudemment qu'il a nié (E) l'immortalité de l'ame. On lui impute d'avoir eu des

(C) *Qu'aiant combatu dix ans contre sa conscience.*] „(a) Martin Luther, lequel avoit tant fait par ses „journées, qu'il estoit parvenu à la perfection de l'A„theïsme, confesse neantmoins qu'il combatit l'espa„ce de dix ans contre soy-mesme, pour estouffer ou „esmoussier cet aiguillon penetrant que son Atheïsme „lui plantoit jusques au vif de sa mal'heureuse ame.„ Une telle accusation demandoit que l'on citât les propres paroles de Martin Luther, cependant Garasse s'en est dispensé, il ne cite pas même d'une façon vague les œuvres de cet Auteur; mais dans la page 968. de son livre il n'a pas tant negligé ses obligations, il a cité quelque chose. Voici ce qu'il a dit: *Luther qui fut un parfaict Atheiste, tesmoigne dans ses Colloques de Table, rapportez par Rebenstok, qu'il avoit demeuré dix ans devant sa conscience, autant que les Grecs devant la ville de Troye; car c'estoit sa comparaison: mais que par sa diligence, il en estoit venu à bout, & qu'il avoit emporté cela sur son esprit, qu'il ne se soucioit plus d'aucun scrupule: Il pouvoit à mon advis appliquer toute l'histoire & la prise de Troye à la prise de sa conscience: car comme ce fut par un cheval de bois que Troye se perdit, aussi fut ce par un cheval de bois que Luther prit sa propre conscience, & estouffa toute cette vermine de scrupules; car desiors il devint cheval, si jamais il y eut cheval au monde: & son disciple Aurifaber depose, comme tesmoing auriculaire, qu'il avoit ouy de la bouche de Luther en plein Sermon, que graces à Dieu il ne sentoit plus les inquietudes de sa conscience, & que parmy ses disciples il commençoit à voir les fruicts de son Evangile*, Nam post revelatum Euangelium meum, *disoit-il*, Virtus est occisa, justitia oppressa, temperantia ligata, veritas lacerata, fides clauda, nequitia quotidiana, devotio pulsa, hæresis relicta. *J'ay tant fait par mes journées, que j'ay estouffé les germes de vertu, j'ay opprimé la Justice, j'ay esteint la sobrieté, j'ay deschiré la verité, j'ay brizé les jambes à la Foy, j'ay rendu la meschanceté familiere, j'ay banny la devotion, j'ay introduit l'heresie.* Il n'est pas besoin de faire observer qu'on prend tout ici de travers; la chose parle d'elle-même, & je suis sûr qu'il n'y a point d'honnête homme, quelque religion qu'il professe, qui n'ait horreur ou pitié de l'extravagance d'un tel calomniateur.

(a) *Garasse, Doctrina curieuse, p. 214.*

(b) *Id. ib. pag. 889. & 90.*

(c) *M'étant aperçu trop tard d'un oubli des Imprimeurs, je mets ici la partie la plus necessaire du passage de Garasse.* A cela je respons, *dit-il*, que les Lutheriens ont grand tort .... à cause que Luther proteste souvent, au rapport de Rabenstok dans ses Colloques de table, qu'il renonceoit volontiers à toutes ses pretentions, & que pourveu que Dieu lui voulust accorder cent ans de bonne vie en ce monde, il lui donneroit quittance pour sa part de Paradis.

(D) *Qu'il renonceroit à sa part du Paradis.*] Cette accusation vient du même lieu que la precedente. „(b) Quirinus Cnoglerus a remarqué en son Symbo„le Lutherien; qu'il a veu un livret Alleman compo„sé en la loüange de SAINT MARTIN LUTHER, „qui portoit tout au long la legende de ce nouveau „Beat canonizé, par les Ministres d'Allemagne, dans „lequel il avoit leu nommément ce qui s'ensuit. „*Compositi sunt duo versus in honorem carissimi nostri „praceptoris SANCTI LUTHERI, debentque omnes Papistæ ferre, velint, nolint, ut veri Versus, & pia carmina sint & maneant: sunt autem hujusmodi:*

„IN VITA ÆTERNA,

„*Christus habet primas, habeas tibi Paule secundas,*

„*At loca post illos tertia, LUTHER habet.*„

Vous trouverez à la marge (c) la suite de ce passage.

(E) *Qu'il a nié l'immortalité de l'ame.*] „(d) Mar„tin Luther, qui estoit un homme tout corporel & „composé de lard, enseigne en plusieurs endroits, „que l'immortalité de l'ame n'est qu'une pure chime„re, car voicy ses propres termes du second tome de „ses œuvres de l'edition de Witemberg l'an MDLI. „dans l'Article XXVII. de ses Assertions: *Quos Leo „Pontifex definivit articuli fidei, de immortalitate ani„ma, portenta sunt:* & au même tome de l'edition „de l'an MDLII. dans les Articles XXXI. & XLI. „il dit clairement. *Nihil est quod dicitur, Anima ra„tionalis creando infunditur, & infundendo creatur: „melius hac in re ratio decernit & Poëta dicens, Pa„trem sequitur sua proles.* Il vaut mieux, dit ce gros „buffle, croire ce que dit le Poëte, que non pas ce „qu'on nous enseigne dans l'Eglise; voylà d'où c'est „que ce Reformateur puisoit ses Articles de Foy: „des Poëtes Libertins, & qui n'ont cogneu autre di„vinité que Venus, ny autre plaisir que les vilainies.„ Le I. de ces deux passages est tellement mutilé qu'on n'y peut asseoir aucun jugement. Rien n'empêche qu'un homme très-orthodoxe n'apellât chimeres les pensées qu'un autre auroit touchant l'immortalité de l'ame. Il n'apelleroit pas ainsi le dogme même de l'immortalité, mais les raisons absurdes sur quoi on l'apuieroit, & les consequences extravagantes qu'on en tireroit. Quant au 2. passage, qu'y a-t-il de plus absurde que de pretendre qu'un homme enseigne que l'ame est mortelle, sous pretexte qu'il suposé qu'elle est produite par une autre ame? Ne peut-il pas être persuadé avec quelques Peres de l'Eglise que l'ame est immortelle, & qu'elle est produite par voie de propagation, *ex traduce?* Mais à quoi est-ce que je m'amuse? Il n'y a pas moins de folie à prendre la peine de prouver que Luther a cru l'immortalité de l'ame, qu'à l'accuser d'avoir cru qu'elle est mortelle.

(d) *Id. ib. pag. 877. 878.*

Mais afin qu'on sache le cas qu'il faut faire de ce que Garasse cite des propos de table de Martin Luther, il faut que je montre ici comment il cite Prateolus. *La doctrine de Calvin*, dit-il (e), *tient & doit tenir la mortalité de l'ame, si elle veut parler avec quelque entresuite, & du Preau l'avoit fort bien recogneu en son livre des Heresies*, verbo Athei, *car il remarque là dedans, que s'estant faicte une assemblée generale à Geneve, de tous les Estats, pour deliberer sur le fait du Purgatoire, un des plus habiles & considérables, dit expressemens quand ce vint à son rang pour opiner.* Purgatorium cum Missâ & Romano Pontifice melius abolere non possumus, quàm si dicamus, simul animam cum corpore extingui, *tel fut l'advis de Monsieur. Et puis aprés, pour confirmer cette doctrine sortirent au jour des Theses publiques imprimées, & disputées dans Geneve l'an* MD LXVIII. *qui portoient ces parolles:* Quicquid de animarum habetur immortalitate, ab Antichristo ad statuendam suam culinam excogitatum est. *Tout ce qu'on dit touchant l'immortalité de l'ame, disoit ce Proposant, n'est autre chose, qu'une invention de l'Antechrist pour faire bouillir sa marmite.* Du Preau (f) n'a fait autre chose que citer Lindanus, qui a dit que les Protestans Italiens refugiez à Geneve aiant consulté un jour sur les moiens d'abolir le Purgatoire, le Papat, & les autres dogmes de l'Eglise Catholique, l'un d'eux opina qu'il faloit dire que l'ame meurt avec le corps. Par ce moien, continua-t-il, nous detruirons le Purgatoire, la Messe & le Pape tout à la fois. Lindanus (g) cite les actes du procés de Valentin Gentilis. C'est un livre où les Reformez se plaignent de quelques membres de l'Eglise Italienne de Geneve infectez d'Arianisme, & que l'on chassa à cause de leurs erreurs. Jugez si celà est propre à ternir les Calvinistes, & à donner quelque atteinte à l'orthodoxie des Genevois. Admirez sur tout l'aveuglement du Pere Garasse, qui a converti en une assemblée generale de tous les Etats, l'assemblée de 10. ou 12. Italiens, & en theses soutenuës publiquement, une opinion qu'un petit particulier avoit (h) avancée dans une chambre. Si ce Jesuïte abuse ainsi de l'autorité de Prateolus, quel fond peut-on faire sur ce qu'il nous citera des propos de table de Martin Luther? Je ne le refuterai que par cette voie generale, car n'aiant point le livre même, je ne puis en opposer les paroles aux allegations de Garasse. J'ajoûte qu'il a raporté une chose tout autrement qu'un de ses confreres ne la raporte: *Articulus ille*, dit un Jesuïte (i) Irlandois, *quo creditur* animam esse immortalem, *Luthero judice* est portentum in Romano sterquilinio Decretorum quod Papa condidit sibi & suis fidelibus. Pour avoir de justes soupçons que cela est mal raporté, il suffit de jetter les yeux sur le reste du discours de ce Jesuïte. *Si dubites*, continuë-t-il, *an fortè contagio hujus portentosi Paradoxi alios è Reformatione afflaverit, Respondet Joannes Brentius* (1): Etsi inter nos nulla sit publica professio quod anima simul cum corpore intereat, & quod non sit mortuorum resurrectio: tamen impurissima & profanissima illa vita quam maxima pars hominum sectatur, perspicuè indicat quod non sentiant esse vitam post hanc. Nonnullis etiam tales voces tam ebriis inter pocula excidunt, quàm sobriis in familiaribus colloquiis. *Quibus declarat, licet non publica, saltem privata persuasione, & licentia vitæ, hanc invaluisse sententiam, eamque vel ipsos sobrios profiteri.* Peut-on rien voir de plus étonnant? Un Pasteur deplore la corruption de son troupeau: *Quoi qu'il n'y ait point parmi nous*, dit-il, *aucun formulaire de foi public par lequel nous declarions que l'ame meurt avec le corps, & que les morts ne ressusciteront point, cependant la vie impure & profane que menent la plûpart des gens est un signe manifeste qu'ils ne croient point l'immortalité de l'ame. Quelques-uns même laissent échaper de tels discours non seulement quand ils sont ivres, mais aussi quand ils s'entretiennent avec leurs amis sans boire.* Là-dessus on

(e) *Ubi supra p. 879.*

(f) Istiusmodi complures esse Genevæ in ecclesia, quam dicunt, Italica, unum illud satis superque arguit, quòd cum isti Calvinistæ de abolendo semel pontificatu Romano, Purgatorio extinguendo, aliisque Catholicæ Dei ecclesiæ dogmatibus delendis, inter se consultarent, unus præ cæteris eximie sui magistri mendaciorum patris afflatu raptus: Dicamus animam, inquit, una cum corpore extingui, sic Purgatorium cum Missa & Romano Pontifice semel abolebimus... Hæc Lindanus. *Prateolus in Elencho hæres. voce* Athei, *p. m. 72.*

(g) *In Dialogis. dialogo 2. p. m. 247. 248.*

(h) *Voiez la 1. note marginale de la colonne suivante.*

(i) *Henricus Fitz-Simon, in Britannomachia Ministrorum l. 1. cap. 12. pag. 112.*

(1) *Brentius, Homil. 35. in cap. 20. Lucæ.*

Digitized by Google

des idées (F) basses & charnelles du Paradis, & d'avoir composé des hymnes en l'honneur de l'ivrognerie, vice auquel (G) on le fait fort adonné. On assûre qu'il a degorgé mille blasphêmes contre l'Ecriture Sainte, & nommément (H) contre Moïse. On va même jusqu'à soutenir qu'il fit traduire (I) l'Amadis en beau François, afin de donner du degoût au monde pour l'Ecri-

on viendra accuser toute une Eglise qu'elle ne croit point l'immortalité de l'ame, & que les mesures qu'elle garde sont seulement de ne pas faire de cela un article de sa confession de Foi. Qui pourroit souffrir des conséquences où l'aveuglement de la passion est si scandaleux? Voiez la marge (a).

(a) *N'aiant point presentement les actes du procès de Valentin Gentilis je ne puis dire si Lindanus a bien raporté ce qu'il en allegue, & si en effet il y eut quelque Italien qui opina comme Lindanus le dit.*

(F) *Des idées basses & charnelles du Paradis.*] Citons encore le Pere Garasse: *Luther*, dit-il (b), *estant parvenu à l'atheisme parfait, a esté encores plus ridicule, d'autant qu'il a controuvé des sottises intolerables au rapport de son disciple Rebenstok; car il prescha un jour publiquement, que Dieu pour donner du plaisir à ses esleus, estoit resolu de créer aprés le Jugement final de petits chats & de petits barbets*, Quorum cutis erat aurea, & pili de lapidibus pretiosis, *& qu'il en donneroit à tous les bien-heureux pour leur servir de contenance, comme aux Dames qui les mettent dans leur manchon. Il adjoustoit qu'il y auroit des serpens, des crapaux, des chenilles en Paradis, mais qu'elles seroient toutes de fin or de ducat, & qui plus est, il y auroit, dit-il, des fourmis, des poux, des puces, & des punaises en Paradis, mais elles seroient toutes de pierres precieuses, & sentiront beaucoup mieux que la civette (c), car voylà ses parolles en termes exprés.* Ibi formicæ, cyniphes & omnia fœtida, & male olentia animalia, meræ delitiæ erunt, & optimum odorem spirabunt. *Toute l'excuse que je pourrois porter pour couvrir l'impieté de ce gros homme, c'est que disant & escrivant ces choses il estoit yvre, car ce fut*, In sermonibus CONVIVIALIBUS titulo de vitâ æterna pag. 454.

(b) *Garasse ubi supra pag.* 320.

(c) *Conferez ce qu'on a dit dans l'article* Loyola, *remarque* T.

(G) *En l'honneur de l'ivrognerie, vice auquel on le fait fort adonné.*] „ (d) Martin Luther au premier „ tome de ses œuvres, au chapitre de l'yvrognerie, „ aprés avoir authorisé ce vice, & monstré le mieux „ qu'il luy a esté possible, que c'est le naturel de tous „ les grands personnages qui furent oncques: Enfin „ se souvenant des Hymnes Ecclesiastiques, qu'il avoit „ coustume de chanter iadis dans les Cloistres, en fait „ un en l'honneur de l'yvrongnerie, qui consiste en „ deux couplets, dont voicy le premier.

„ *Si vino te impleveris*
„ *Dormire statim poteris,*
„ *Et post somnum, ventriculum*
„ *Vino implere iterum,*
„ *Nam Alexandri regula*
„ *Præscribit hac remedia.*

(d) *Garasse ibid. pag.* 772.

„ . . . . . (e) Il se void dans le livre qui s'appelle, *Concordia Protestantium*, que Luther est qualifié de ces „ Eloges, *Divus Lutherus zelo plenus*, & comme les „ peintres ont coustume de representer nos Saincts par „ leurs marques personnelles, sainct Hieroſme par un „ lyon, (quoy que ce soit une faute des peintres, ca„ nonisée par l'ancienne coustume; car c'est sainct „ Gerasime, & non pas sainct Hieroſme, qu'il faut re„ presenter avec un lyon:) sainct Ambroise par une „ ruche de mouches à miel, sainct Augustin par un „ jeune enfant, sainct Gregoire par un pigeon blanc; „ ainsi est-ce une coustume par toute l'Allemagne de „ peindre ce nouveau Sainct de la Religion preten„ duë Reformée, avec ces marques specifiques, sça„ voir, avec un grand verre plein de vin, lequel ainsi „ que j'ay marqué cy-devant & rapporté de Reben„ stok, il appelloit, *Poculum Catechisticum*: Telles „ sont les armes de Luther, & Jean Mathois adjouste „ qu'il se vantoit de ce que personne ne pouvoit ava„ ler son verre d'une halenée, que luy seul; comme „ personne ne pouvoit se servir de la Masse (f) d'Her„ cule que luy seul.„ Le passage où Garasse nous renvoie touchant le *gobelet catechistique* est à la page 59. le voici: *Le plus gaillard de tous estoit Martin Luther au rapport de Rebenstok & de Mathois en sa vie, car ce gros buffle estant à table, se faisoit ordinairement porter son grand goubelet, lequel il appelloit* Poculum catechisticum, *qui ne tenoit qu'environ deux pintes, & lequel il avaloit d'une seule halenée, se vantant de ce qu'il n'y avoit personne qui le pust faire que lui seul; comme Ulysses, disoit-il, avoit un arc que personne ne pouvoit tendre & entoyser que luy seul. Or quand il s'estoit eschauffé de vin, ayant consulté trois ou quatre fois son goubelet catechistique, il en contoit les plus plaisantes du monde, car se jettant sur la drapperie des anciens Docteurs, il les enluminoit de belles couleurs.* Raportons aussi ce que l'on trouve dans l'Ouvrage de Fitz Simon: je mets en marge ses citations. (g) *Ait de se Lutherus*, nihil singulare in vita mea eminet. Possum jocari, potare, frontem exporrigere, ridere, sumque commodus & facetus convivator, cumque unum bibæ, sive cervisiæ cantharum teneo (*verbi gratia vitrum illud monstrum, horrendum, informe, ingens, ex Apostolorum Symbolo, Dominica oratione, & decem præceptis constans, quod uno hausitu Lutherus exhaurire consuevit*) statim dolium ipsum totum concupisco, sæpiusque benè bonum hausium facio in Dei gloriam. Prò eo itaque quod prius macerabam corpus meum, mox cùm mortuus & in capulo repositus fuero, vermibus ventricosum beneque crassum Doctorem escam dabo (1). *Ventricosum itaque & bene crassum Doctorem discipuli Reformati, Evangelistamque jocosum, bibacem, commodum & facetum convivatorem, proprii oris confessione Evangelici nostri Reformatores nacti sunt.* Dans un autre endroit (h) de son livre on rencontre ces paroles: *Quasi vero Lutherus in immani suo vitro catechistico, quod solus ille exhaurire potuit, unam aqua gustulam instillari tulerit?*

(1) *Luth. in colloq. Francof. 1571. f. 445. Matenesius de ritu bibendi super sanitate l. 1. c. 9.*

(h) *Fitz-Simon ib. lib. 3. cap. 2. pag. 270. Il cite* Joann. Fredericus Matenes. de ritu bibendi super sanitate pag. 76.

(H) *Et nommément contre Moïse.*] „ (i) Martin „ Luther n'avoit quasi parolle plus souvent en bou„ che, nommément lors qu'il estoit entre deux vins, „ sinon, que les commandemens du Decalogue, es„ toient la source & la fontaine, de laquelle estoient „ sorties toutes les meschancetez du monde: ainsi l'a „ rapporté Rebenstok en ses Colloques, en la pag. „ CCCLXIX. & au second Tome de ses Oeuvres de l'e„ dition de Witemberg, page CXII. il fait un vœu à „ Dieu, quasi de pareille nature à celuy du malheu„ reux Theophyle au Sonnet premier du Parnasse Sa„ tyrique, car pour luy il promet authentiquement & „ devotement de ne garder jamais aucun des com„ mandemens du Decalogue, & en somme estant en „ l'extase de ses devotions, il dit: *Tollantur à medio „ omnia Dei præcepta & cessabunt omnes hæreses:* Pour „ esteindre les heresies, qu'on ne me parle ny de dis„ putes, ny de conferences, ny de guerre, ny de „ commandement des Princes: je sçay un expedient „ plus court que tout cela: c'est qu'on jette au feu le „ Decalogue, & il ne se verra plus d'heresie au mon„ de. . . . . (k) Que si on veut encores plus claire„ ment sçavoir & descouvrir le sentiment de Luther „ touchant le Decalogue & la loy de Moyse, voici „ comment il en parle au premier Tome de ses Oeu„ vres, de l'edition de Witemberg MDL. en la page „ CCXV. *Vide ut sis prudens, & Mosem cum suâ lege, „ quàm longissimè amoliri, & in malam rem abire ju„ beas, neque quicquam illius terrore ac minis movea„ ris, sed suspectum eum habeto, ut pessimum hæreti„ cum, anathematizatum & damnatum hominem, „ multoque deteriorem Papa & Diabolo.* Soyez sage, „ dit-il, & tenez-vous sur vos gardes, & quand il „ sera question de Moyse, renvoyez-le moy à tous „ les Diables, avec tout son Vieux Testament, & ne „ vous souciez pas de ses menaces, d'autant que c'est „ un meschant heretique, excommunié, une ame „ damnée. En somme un meschant homme, plus „ maudit que n'est le Pape & le Diable.„ Garasse avoit dejà dit que (l) *Luther estant par sa soigneuse diligence parvenu à l'Atheisme, tenoit aussi le mesme langage, au raport de Rebenstok en ses Colloques de Table.* Ego non pluris facio sexcenta loca Scripturæ, quàm putridam nucem. *Je ne fais non plus d'estat de six cens passages de la Bible, quand on m'en produiroit tout autant, que d'une noix pourrie.* Enfin il avance que (m) *Luther disoit souvent apres disner, qu'il sçavoit un fort bon moyen d'empescher qu'on n'offençast Dieu mortellement, c'est, disoit-il, de jetter le Decalogue & la Bible dans le feu.*

(i) *Garasse ubi supra pag.* 561.

(k) *Ibid. pag.* 562.

(l) *Ibid. pag.* 237.

(m) *Ibid. pag.* 881.

(I) *Qu'il fit traduire l'Amadis.*] On trouve ce beau mensonge dans le livre (n) d'un Jacobin Italien, qui s'apelle Frere Ange Paciuchelli. Son Ouvrage composé en langue Italienne, a été traduit en Latin par Charles de Marimont Theatin Lorrain. Le Journal de Leipsic en parle: c'est là où j'ai trouvé ce que l'on va lire. (o) *A veritate maxime alienum est, quod Lectione statim prima, qua S. Scriptura & Asceticorum librorum necessitatem & utilitatem commendat, de B. Luthero traditur: sceleratum scilicet illum virum, cum Germaniam execrabili hæresi contaminare decrevisset, profanis eam libris corrupisse, curavisseque ut lingua Gallica liber quidam donaretur*, Amadis *dictus, & quidem omni elegantia exornatus per Principum aulas spargeretur; sicque paulatim sacrarum paginarum spiritualiumque librorum nausea curiosorum aulicorum animis instillaretur.*

(n) *Intitulé*, Lectiones morales in Jonam Prophetam. *Il comprend 3. volumes in folio, imprimez à Anvers; les deux premiers l'an* 1680. *le dernier l'an* 1683. *Voiez le Journal de Leipsic, Oct.* 1684. *pag.* 443.

(o) *Journal de Leipsic ibid. pag.* 444.

(e) *Garasse ibid. pag.* 773.

(f) *Je m'étonne que Garasse, puis qu'il parloit d'Hercule, n'ait fait ici allusion à la coupe de ce Heros. Voiez la remarque D de son article, & l'article* Goulu, *remarque N.*

(g) Fitz-Simon, *Britanno-machia, lib. 1. cap. 11. pag. 95. 96.*

Digitized by Google

l'Ecriture, & pour les livres de devotion. On garde si peu de mesures dans les calomnies qu'on debite contre lui, qu'on l'accuse d'avoir dit qu'il ne croioit rien (K) de ce qu'il prêchoit, & qu'il se rejouïssoit d'aprendre que d'autres Ministres lui ressembloient en cela. La plupart de ces medisances sont fondées sur quelques paroles d'un certain (L) livre publié par les amis de Luther, ausquelles on donne un sens très-malin, & fort éloigné de la pensée de ce Ministre. Ce n'est pas qu'il ne faille convenir qu'il y eut une très-grande imprudence à publier une telle compilation. Ce fut l'effet d'un (M) zêle inconsideré, ou plutot d'une preoccupation excessive, qui em-

(a) *Garasse ubi supra pag.* 109. 110.

(b) *Fitz-Simon ubi supra l.* 1. *c.* 11. *pag.* 100. *Il cite* Joan. Mathes. de vita Luth. conc. 12. fol. 147.

(c) *Voet. Disputat. Theolog. tom.* 4. *pag.* 658.

(d) *Seckendorf, apud Beauval, hist. des Ouvrages des Savans, Fevrier* 1692. *pag.* 262. Les paroles de Seckendorf *histor. Lutheran. lib.* 3. *pag.* 643. sont celles-ci, *Libro* colloquiorum mensalium *minus quidem casto composito & vulgato.*

(e) *Lib.* 3. *cap.* 20. *Vous y trouvez plusieurs lambeaux du recueil de Rebenstock, comme le remarque Garasse ubi supra p.* 60. *Vous en trouvez aussi dans la* Theomachia Calvinistica *du même Feuardent.*

(f) *Salden. in otiis Theolog. pag.* 489. Il cite, *Bellarm. de verbo Dei, lib.* 1. *cap.* 5. 7.

(g) *Mr. Juncker à la page* 193. 194. *de la vie de Luther* nummis illustrata *nous renvoie à* 2. *ou* 3. *Ecrivains qui ont examiné depuis peu le cas qu'il faut faire de ces* Sermones convivales.

lavetur. Cujus ineptissima calumnia, quæ nobis quidem non indignationem sed risum movet, non poterit non cordatiores ex Romano-Catholicis pudere, quos minime fugit, quanto zelo ad sacra scripturæ, quæ ipsi tunc clero tantum non sordebat, laicorum vero manibus extorta plane erat, frequentissimam lectionem, omne hominum genus, summos, medioximos, infimos Lutherus noster revocaverit, sacris in eum finem Bibliis (non Amadisio) in vernaculam linguam incredibili labore atque studio traductis. De quoi l'homme n'est-il pas capable en matiere de calomnies grossieres, & diametralement opposées à la vraisemblance, puis qu'on ose dire que Luther a souhaité qu'on se degoûtât de l'Ecriture; Luther, dis-je, qui n'eut point de plus grans reproches à essuier avec tous les Reformateurs, que celui de trop recommander aux laïques la lecture de la Bible en langue vulgaire?

(K) *Qu'il ne croioit rien de ce qu'il prêchoit.*] „(a) Il „ y a plusieurs Chrestiens, qui sont Chrestiens par „ contenance, qui croyent en Dieu par contenance, „ par maniere d'acquit, par compliment; afin de n'es„ tre point estimez des Atheistes: Sturmius reprochoit „ à Beze qu'il estoit de cette categorie, & se souve„ nant du dicton de Socrates, par lequel il disoit, „ *Hoc unum me scire scio, quòd nihil scio*, il l'appli„ quoit à Theodore de Beze, par une gentille paro„ die, *Hoc unum me credere credo, quòd nil credo:* „ de cette humeur estoit le gros homme Martin Lu„ ther, lequel rendit graces à Dieu, de ce qu'il n'es„ toit pas tout seul de sa confrerie: car je ne croy rien, „ disoit-il, de ce que je presche, & Dieu soit beny de „ ce qu'il y en a plusieurs qui sont touchez du mesme „ mal parmy nos Ministres; c'est ainsi que Jean Ma„ thois l'escrit en sa vie: c'est cela que j'appelle croi„ re en Dieu par contenance, ce sont ceux-là que „ j'appelle Chrestiens par contenance, qui croyent en „ Dieu par compliment, *Ne nihil credere videantur.* „ Comparez cela avec le Latin de Mathesius cité par Henri Fitz Simon, vous trouverez que Garasse est un amplificateur. (b) *Joannes Mathesius in vitam Lutheri plures conciones composuit, quas tandem in lucem emisit. In earum verò duodecima sic ait:* Magister Joannes Musa Prædicans Rochlizensis narravit mihi, se quodam tempore admodum dolenter Luthero quæstum esse, quod ipse met ea credere non posset quæ aliis prædicabat. Tum respondisse Lutherum: Benedictus ergò sit Deus, cùm idem aliis quod mihi usu venit. Adhuc enim mihi soli id usu venire credidi.

(L) *D'un certain livre publié par les amis de Luther.*] Si l'on eût suivi l'usage present, on auroit intitulé cet Ouvrage *Lutheriana*, ou *Lutherana*. Le titre qu'on lui a donné *Sermones mensales*, ou *Colloquia mensalia*, est meilleur, car les discours que Luther tenoit à table, sont la matiere de ce livre. Il fut publié l'an 1571. par Henri Pierre Rebenstock Ministre d'Eischerheim. André Rivet, si je ne me trompe, dit quelque part que c'est un Ouvrage supposé: mais Gisbert Voet (c) aussi zêlé pour le moins que lui contre le Papisme, avouë tout le contraire. Mr. Seckendorf ne s'est pas inscrit en faux contre ce livre; il s'est contenté de remarquer que ces entretiens de table (d) *furent recueillis avec assez peu de discretion, & imprimez avec trop peu de prudence par une personne . . . . imprudemment idolâtre de Luther.* Les controversistes de l'autre parti s'en sont prevalus, comme il paroît par les passages de Garasse citez ci-dessus, & par les notes de Feuardent sur St. Irenée (e). Ils ont fait le même usage des lettres de Martin Luther, publiées avec peu de discretion & de prudence. Voiez les lettres de controverse de Mr. Gastineau, qui en cite plusieurs pieces peu honorables à la memoire de l'Auteur. Voici ce que Mr. Salden a repondu à Bellarmin, qui vouloit prouver par les entretiens de table que Luther ôte le livre de Job du Canon des Ecritures. (f) *Impegit* Luthero *quod* Jobi *etiam Libro divinam authoritatem detraxerit, argumento è* Convivalibus *ejus* Sermonibus *deprompto, at ludicro plane & calumnioso; cum neque Libri illius Autor unquam fuerit* Lutherus, *neque eo vivente vel approbante editus sit.* Voiez la marge (g).

(M) *Ce fut l'effet d'un zéle inconsideré.*] L'apologiste de Voiture se servit d'une pensée qu'on peut apliquer ici: je raporterai au long ce passage, parce qu'il contient plusieurs faits curieux. „(b) Il estoit à desi„ rer que le public eust reçu des mains propres de „ Monsieur de Voiture le present qu'on lui a fait de „ ses vers & de ses lettres. Sans doute il en eût re„ tranché quelque chose pour le rendre accomply..... „ Il n'eust pas voulu paroistre devant tout le monde, „ comme il se laisse voir dans quelques-unes de ses „ lettres, en desordre, en deshabiller, en robe de „ chambre. Il eust pris ses habits de ville, ou mes„ me de ceremonie & de feste. Il eust gardé de tous „ points les plus estroites loix de la bienseance, de la „ regularité desquelles, il a crû se pouvoir legitime„ ment dispenser, traitant en secret & en liberté avec „ ses amis & ses confidens. Ceux qui nous ont don„ né ses Ouvrages . . . . . sont tombez dans la faute „ qui ne s'évite presque jamais en pareilles occasions, „ & ont mieux aimé se servir de leur diligence, pour „ ramasser de tous costez les pieces de nostre Auteur, „ que de leur jugement pour les bien choisir. Et cer„ tes, il n'y a pas de quoy s'estonner, que d'habiles „ gens, quelque fin & delicat qu'ils eussent le goust, „ se soient mépris de la sorte. Cet aimable Affranchy „ de Ciceron, qu'il nomme quelque part *le Reforma„ teur & la regle de ses écrits*; & qui principalement „ par la beauté de son esprit, avoit merité ses plus ten„ dres affections, fit quelque chose de bien pis encore. „ Aprés la mort de son Maistre, il publia un recueil „ de ses railleries, où par un excés de passion & de „ zêle, n'ayant pas le courage de rien laisser, il y en „ mit plusieurs si froides & si insipides, que Quinti„ lien souverain Juge de ces matieres, les trouve in„ dignes d'estre avoüées d'un Orateur si celebre. Cela „ veut dire, Monsieur, que tout ainsi que la pieté „ consacre les plus viles choses, quand elles ont tou„ ché les corps Saints, ou seulement leurs os & leurs „ cendres, de mesme, l'admiration & l'amour se font „ des Idoles de tout ce qui porte le nom des hommes „ extraordinaires, qui leur ont esté ravis; & comme „ si chacun estoit capable de la mesme devotion & du „ mesme culte, elles les proposent en veneration à „ toute la Terre & à tous les Siecles. Il ne leur est „ point eschappé de billets si peu importans ni si negli„ gez, que leurs Partisans passionnez ne regardent „ comme de precieuses reliques de ces grands Esprits, „ dignes d'estre gravées dans le marbre & dans le bron„ ze, & de passer jusqu'à la derniere posterité. . . . , „ Au reste quoi qu'on en puisse dire, ce ne sont point „ là de vicieuses (i) extremitez; & puis que c'est la „ violence d'une amitié noblement placée qui produit „ ces sortes d'excés, ils sont plus à estimer que la mo„ deration des autres vertus: & ce n'est pas assez de „ les excuser, ils meritent d'estre loüez. Ce sont les „ curiositez ridicules qui sont condamnables; comme „ celle de ce Grec qui acheta trois mille dragmes la „ lampe de terre dont Epictete s'estoit servy pour es„ clairer ses veilles & ses estudes: ou de ce Prince ex„ travagant, qui donna je ne sçay combien de talens „ pour les tablettes du Poëte Eschyle, ou de cet autre „ encore, qui corrompit les Prestres de Delphes, pour „ tirer de leurs mains la lyre d'Orphée, quoy qu'il ne „ sçeust pas la toucher, ni mesme la mettre d'accord. „ J'ai vu dans une édition du *Scaligerana* une (k) preface qui contient en moins de mots la même pensée. *Ea plerumque est in istos literatorum heroas propostera vulgi religio & quadam velut idolomania, ut ne verbulum quidem illis excidere patiatur quod non avide colligat, & inter pretiosissima κειμήλια sedulo recondat. Pœne quomodo hodierni ἀγιολάτραι divorum cineres, ungues, pilos, ossium fragmenta, vestium fimbrias aut lacinias, & cætera quæ reliquiarum nomine censent venerabundi servant. Sic Virgilii speculum, & quidem inter sacra monumenta, Dionysiani in agro Parisiensi Monachi non sine risu visendum prabent. Sic Italos Petrarcha sui non modo tumulum adeoque, sed & urceum & sedile, imo & domestica felis sceleton cadaver aliasque nescio quot ejusdem farina quisquilias magna pompa peregrinantibus ostentare refert Jo. Philippus Thomasinus, libro quem de divini poëta rebus composuit.* Voilà des choses qui representent naïvement l'état où se sont trouvez les compilateurs des entretiens de Martin Luther.

(b) *Costar, Defense des Ouvrages de Voiture, pag.* 10. *& suiv.*

(i) *Costar se trompe, elles sont vicieuses presque toujours.*

(k) *On l'attribuë à Mr. Daillé, & je pense qu'on a raison. J'ai vu des gens qui la donnoient à Mr. le Moyne. Cette édition est de Cologne (à ce que porte le titre, mais je la croi de Roüen) l'an* 1667.

Digitized by Google

empêchoit de connoître les defauts de ce grand homme. On ne peut nier que l'ardeur impetueuse de son temperament ne lui arrachât des paroles qui meritent condamnation, comme quand il declara son sentiment (N) sur l'épitre de St. Jaques. Il y eut des Protestans qui soutinrent qu'il n'en avoit point parlé aussi durement qu'on le disoit; & ils n'eurent point de tort quant au fond, mais ils nierent quelque chose qu'ils auroient (NΔ) dû accorder. S'il avoit dit effectivement toutes les choses qu'on

(N) *Son sentiment sur l'épitre de St. Jaques.*] Il la traita d'ouvrage de paille, en comparaison des épitres de St. Paul, & de St. Pierre. Les controversistes Catholiques ont fait là-dessus mille vacarmes, sans s'être assûrez par leurs propres yeux que Luther eût dit cela. L'avanture d'Edmond Campian est remarquable: il avoit accusé Luther de s'être servi de cette expression: on lui en donna le dementi, & il eut la honte de ne se pouvoir justifier, quoi qu'on eût fourni les livres qu'il avoit citez (a). Ce triomphe vain & imaginaire à le bien prendre, ne laissa pas d'être fort solide par la confusion où il jetta le Jesuite, & par la joie qu'il causa aux Protestans. Le docte Whitaker, si l'on s'en fie (b) à Mr. Daillé, jouït de cette agreable joie toute sa vie: il soutint que Luther n'avoit point parlé de la sorte, & que Campian le calomnioit. Laissons dire cela à Mr. Daillé. (c) *Monsieur Cottiby impute bien à Luther d'avoir dit, que cette Epitre est* un ouvrage de paille. *Mais il ne marque point le livre, ni le lieu de Luther, où se trouvent ces paroles; ce qui me fait soupçonner, que sans les y avoir jamais veuës, il s'en est fié à Edme Campian Jesuite, ou à quelque autre semblable auteur, qui emportez d'une haine furieuse contre nôtre Religion, ne font point de scrupule de nous imputer tout ce qui leur vient en l'esprit, quelque faux & incroyable qu'il soit. Je ne suis pas resolu d'aller lire les sept ou huit gros Tomes de Luther, pour savoir s'il a ecrit ces paroles dont vôtre disciple l'accuse. Je vous diray seulement que relisant ce que Guillaume* (1) *Vitaker, homme grave & savant, repond à vôtre Campian, qui disoit la mesme chose de Luther, j'ai trouvé qu'il l'accuse d'une* insigne fausseté; *& qu'il dit, qu'après avoir bien cherché la preface de Luther sur cette Epitre, d'où Campian citoit ces paroles, il l'avoit enfin rencontrée; & qu'elle commençoit ainsi;* Bien que cette Epitre de S. Jacques ait été rejettee par les Anciens; quant à moy neanmoins je la loue, & la tiens pour utile & commode. *Il ajoûte, que le mesme dans la livre de la Captivité Babylonique en parle encore en ces termes;* Je laisse (*dit-il*) ce que plusieurs affirment avec beaucoup d'apparence que cette Epitre n'est pas de l'Apôtre Saint Jacques, & qu'elle n'est pas digne de l'esprit d'un Apôtre. *Mais pour* cet ouvrage de paille, *dont parlent vôtre Pere Campian, & vôtre nouveau disciple, il proteste, qu'il ne l'a rencontré nulle part dans Luther.* Il est pourtant vrai que cela se trouve dans une preface de ce Reformateur. Continuons d'entendre Mr. Daillé. „ (d) *Depuis Monsieur Rivet* „ *répondant au Jesuite Sylvestre de Pierre-sainte, qui* „ *mettoit aussi la mesme calomnie en avant*, ajoûte, que „ quelques-uns ont découvert à nos gens, que Luther „ avoit écrit dans une Preface Allemande sur la pre„ miere édition de la Bible, que l'Epitre de S. Jac„ ques, pour ce qui est de sa dignité, ne peut pas al„ ler du pair avec celles de S. Paul & de S. Pierre, & „ qu'au prix, *ou* en comparaison de celles-cy c'est „ une Epitre de paille. Nous n'approuvons pas (*dit* „ *Monsieur* (2) *Rivet*) ce jugement de Luther; & il „ est constant, qu'il l'a depuis improuvé luy-mesme, „ ces paroles ne se trouvant en pas une des éditions „ faites depuis l'an 1526.„ Afin qu'on voie comment les Auteurs se copient les uns les autres sans consulter les originaux, j'observerai que Fitz Simon renouvelant l'accusation que son confrere Campian n'avoit pu prouver, cite la même preface (e) que Campian avoit citée. (f) *Idem dico de Epistola Sancti Jacobi quam Lutherus non tantum ut dubiam, sed ut* contentiosam, tumidam, aridam, stramineam, & apostolico spiritu indignam appellavit. Mr. de Meaux ne parle point de l'épithete *stramineæ*, & ne cite aucune de ces prefaces, mais un autre livre de Luther. „ (g) Ce hardi „ Reformateur retranchoit du Canon des Ecritures „ tout ce qui ne s'accommodoit pas avec ses pensées, „ & c'est à l'occasion de cette Onction qu'il écrit dans „ la captivité de Babylone, sans aucun témoignage „ de l'antiquité, que cette Epistre (3) *ne paroist pas de* „ *Saint Jacques, ni digne de l'esprit Apostolique.*„ Fitz Simon a dit ailleurs que Luther a rejetté les trois premiers Evangelistes. (h) *Judicare quoque oportet ejus* (Lutheri) *animum erga vetus testamentum, ex odio erga præcipuam partem novi testamenti in his verbis expressam.* (4) Non immeritò igitur admonui (*inquit*) in prologo novi testamenti lectores, ut hanc falsam aboleant opinionem, quod scilicet quatuor sint euangelia, & quatuor tantum Euangelistæ. Dixi autem Joannis euangelium esse unicum, pulcrum, verum ac principale euangelium, aliisque tribus longè ac longè præferendum, ac anteponendum: adeò ut etiam Pauli ac Petri epistolæ longè præcedant tria illa euangelia, Matthæi, Marci, ac Lucæ. *Delevit ergo* (5) *Lutherus pro virili tria simul integra euangelia, ut ascititia, deformia, falsa, vilipendenda.*

(5) *Vide Sixt. Senens. præf. in Biblioth. Sanctam.*

Depuis la 1. édition de ce Dictionaire j'ai découvert que Mrs. Daillé & Rivet n'avoient pas suivi autant que je l'avois cru, toute la suite de la dispute de Campian & de Whitaker. Je m'étois imaginé que ces deux Ministres François dont la lecture étoit immense, avoient dit sur ce sujet tout ce qui se pouvoit dire, mais je n'avois pas raison d'en juger ainsi. C'est ce qu'on verra dans la remarque suivante avec une petite censure du passage de Mr. de Meaux.

(NΔ) *Ils nierent quelque chose qu'ils auroient dû accorder.*] L'accusation de Campian étoit contenuë dans ces paroles: (i) *Quid Luthero* (causæ fuit) *ut Epistolam Jacobi contentiosam, tumidam, aridam, stramineam,* flagitiosus apostata nominaret, & indignam Spiritu censeret Apostolico? Desperatio. Il pretendoit donc que Luther disoit que l'epitre de saint Jaques est querelleuse, bouffie, seche, & de paille, & indigne de l'esprit apostolique. Ce fut l'un des premiers points que l'on agita dans la dispute veroale que Campian eut à soutenir à la Tour de Londres (k). On lui donna les Ouvrages de Luther qu'il avoit citez; on le somma d'y chercher les termes de son accusation; il chercha, & ne trouva que ceci, *affirmant nonnulli epistolam Jacobi Apostolico spiritu indignam* (l). Il avoit demandé la permission de faire venir d'Allemagne les éditions que Luther même avoit données: il avoit protesté qu'il avoit lû dans Luther les paroles en question, & qu'avant lui plusieurs celebres Ecrivains, dont il nomma quelques-uns, avoient accusé Luther de ce même crime. Mais on se (m) moqua de lui comme d'un homme qui cherchoit en Allemagne un Avocat à une cause desesperée. Whitaker quelque tems après prit le plume contre ce Jesuite, & le traita de menteur, comme on l'a vu dans la remarque precedente, au premier passage de Mr. Daillé. Mais il reconut ensuite qu'il y avoit quelque chose de veritable dans l'accusation; car voici sa replique a Jean Duræus Jesuite Ecossois, qui avoit écrit pour la defense de Campian: (n) *Cum viderem accusatum à Campiano Lutherum, ut ego putabam, injustè, licuit mihi falsum crimen verbo notare. Itaque Jacobi epistolam esse his contumeliis, quas Campianus commemorat, à Luthero affectam negavi, quia in Lutheri libris nihil tale potui reperire. Tu jam verba ipsa profers, quæ tamen nec vidi unquam, nec qui se vidisse diceret, convenì. Uscunque se res habet non magni refert. Nobis enim Lutheri quæque dicta minimè præstanda sunt. Quanquam mihi planè suspectam esse fidem tuam profiteor, & te aliorum fictis additionibus nimium tribuisse suspicor. Primùm enim vidi quandam Lutheri prefationem antiquissimam, editam anno 1525. Wittembergæ, in qua Jacobi epistolam pra Petri ac Pauli epistolis stramineam vocat. Sed hoc cum tuis conferendum non est. Deinde cùm alii pontificii volunt ostendere Jacobi epistolam à Luthero stramineam esse dictam, hanc ipsam prefationem, atque hæc verba proferunt, de tuis nullam mentionem faciunt. Denique cùm videam in quadam prefatione hanc epistolam pra alteris stramineam dici, non existimo in eadem prefatione ἀπλῶς, & tumidam & aridam, & contentiosam, & stramineam, & spiritu Apostolico indignam nominari. Quare dum novam hanc editionem tuam video, ἐπίκριν malo, quàm aliquid temerè in alterutram partem affirmare.* Remarquez bien qu'il avouë que depuis la publication de son Ouvrage contre les raisons de Campian, il avoit deterré une preface de Luther imprimee à Wittemberg l'an 1525. dans laquelle il y avoit que l'épitre de saint Jaques est une épitre de paille en comparaison des épitres de saint Pierre, & de celles de saint Paul, mais que n'y aiant pas trouvé les epithetes de *contentiosa, tumida, arida, indigna apostolico spiritu*, alleguées par Campian, & repetées par Duræus, il se gardera bien de tomber d'accord de la verité de la citation, jusques à ce qu'on lui produise l'exemplaire où elles sont contenuës. Il declare qu'en attendant il se tiendra neutre entre l'affirmation & la negation. Les apologis-

(i) *Campian. ratione 1. init. Il cite* Lutherus præfa. in epist. Jac. vide etiam li. de capti. Babi. cap. de extr. unct. & cent. 2. Magdeb. pa. 58.

(k) *Voiez le Jesuite Paul Bombinus dans la vie de Campian chap. 46.*

(l) *Vita Campiani cap. 46. pag. 260. edit. Antuerp.* 1618.

(m) Hic vero quasi desperatæ jam causæ Campianus ferum patronum inde usque à Germania advocaret, effusi in petulantem risum Ministri dicentem adhuc illudere. *Ib. pag. 258.*

(n) *Whitak. in respons. ad rationes Campiani defensione contra confutationem Durei pag. 21. 22. edit. Londin.* 1583.

(a) Qua fronte id ausus es absolute asserere, postquam ante multos annos, *Edmundus Campianus* è secta tua pseudomartyr, super ea re falsi convictus fuisset in Anglia, ubi cum id objecissent, prolatis libris, nihil unquam tale reperire potuit? *Rivetus, Castigat. notar. in epist. ad Balzac. cap. 9. n. 6. Oper. to. 3. pag. 524.*

(b) *Nous verrons dans la remarque suivante qu'il ne faut pas s'y fier.*

(c) *Daillé, Replique à Adam & à Cottiby, 3. part. chap. 23. p. m. 295.*

(1) *Vitaker. Resp. ad Rat. Camp. ad 1. p. 7. col. 2.*

(d) *Daillé ibid. pag. 296.*

(2) *A. Rivet. Jes. Vapul. c. 9. §. 6. p. 188.*

(e) *Celle de Luther sur l'Epitre de St. Jaques.*

(f) *Fitz Simon ubi supra pag. 135.*

(g) *Hist. des Varias. liv. 3. n. 48. pag. m. 129.*

(3) *De capt. Babylon. T. II. 86.*

(h) *Fitz Simon ibid. pag. 132.*

(4) *Luth. in 2. præmio Novi Test. 1. edit.*

Digitized by Google

qu'on l'accuſe d'avoir debitées contre cette épitre, ce ſeroit ſans (NΔΔ) doute avant l'année 1525. J'en donnerai quelques raiſons * ci-deſſous. On a long tems ignoré la faute qu'il fit, en con-

* *Dans la remarque* NΔΔ.

tes de Campian gagnoient quelque choſe par cet aveu de Whitaker, mais pour le tirer bien d'afaire il auroit falu qu'ils produiſiſſent aux yeux du public un Ouvrage où les épithetes de *contentioſa*, *tumida* &c. fuſſent contenues. Il ne paroît point qu'ils l'aient pu faire; & c'eſt pourquoi Whitaker aiant à repondre à un nouvel antagoniſte, ſoutint que Campian demeuroit toûjours chargé de la note de calomniateur, puis qu'on ne pouvoit rien prouver qu'à l'égard de l'épithete *ſtraminea*. Peſez bien ce que je m'en vais copier: (a) *Cum copioſam & amplam hujus rei defenſionem ſuſceperis*, c'eſt Whitaker qui parle ainſi à ſon adverſaire Guillaume Rainoldus, *quare in ea re maximè deficis, ad quam maximè auxilio tuo opus eſt? Nam quod affers de ſtramine, antea fatebamur totum illud, quod verum fuit: tua itaque partes fuiſſent copioſiùs confirmaſſe*, Lutherum *etiam Epiſtolam illam vocaſſe* contentioſam, tumidam, aridam, indignam ſpiritu Apoſtolico; *quorum omnium eo in loco illum* Campianus *accuſavit. Sed cum nihil ad hanc rem probandam afferre poſſis, coactus es fateri* Campianum *graviùs Lutherum, quàm meritus eſt, de hac Epiſtola accuſaſſe: ita ut ſi uno aliquo verbo Jeſuita tui, cujus cauſſam agis, exiſtimationem defenderis; pluribus tamen eum verbis condemnaſti; qua tu interim veteratoriè emittis, quaſi nec ea unquam dixiſſet Campianus, nec tua res ageretur. Fateor ſanè parum referre, quid de* Luthero Campianus *finxerit requiram; at qui eum defendendum ſuſcepiſti, ne putes te officio tuo ſatisfeciſſe, ſi ex multis, quæ ille protulit, in una aliqua re eum defenderis, & in pluribus defeceris. Quare vel deſine tandem de uno iſto verbo litem movere, vel reliqua teſtimoniis confirma.* Citons encore un paſſage où il nous aprend qu'il n'avoit point ſuprimé la decouverte qu'il avoit faite depuis la publication de ſa reponſe aux dix raiſons de Campian. Il examina avec tous les ſoins poſſibles autant d'exemplaires qu'il put trouver ſoit Allemans, ſoit Latins des Ouvrages du Reformateur, & aiant rencontré enfin ce qui concerne l'épithete *ſtraminea*, il en fit part au public dans la preface de ſa reponſe à un traité de Sanderus. (b) *Si* Lutherus *hoc ſcripſerit, iniquè ego* Campianum *falſi reum peregi: ſi non ſcripſerit, turpiſſimè* Lutherum Campianus *inſimulavit. Ut veritatem iſtius rei cognoſcerem, in omnibus exemplaribus, quæ comparare potui, tàm Germanicis quàm Latinis examinandis ſummam induſtriam collocavi: cum autem nulla verba ejuſcemodi, ſed diverſa potiùs, invenirem; credebam, optimâ impulſus ratione, totum iſtud excogitatum fuiſſe; itaque falſiſſimum eſſe pronuntiavi. Evenit verò poſtea, ut in vetus Germanicum Teſtamentum à* Luthero *converſum inciderem præfixis ipſius præfationibus, in quibus inveni quiddam, quod aliqua ex parte referret illud quod objecerat Campianus. Cum autem illud legiſſem, non rem diſſimulavi, ſed fatebar in reſponſione mea ad* Gregorium Martinum. *In illa quidem præfatione ſcribit* Lutherus, S. Jacobi Epiſtolam non poſſe dignitate certare cum Epiſtolis S. Petri & Pauli, ſed Epiſtolam ſtramineam eſſe, ſi cum illis comparetur. *Quam ejus ſententiam non probo; atque in recenſioribus editionibus cum omiſſa ſint illa verba, opinor ipſum poſtea* Lutherum *hanc ſuam ſententiam improbaſſe. Non profectò dubito, quin æquus lector fatebitur inter hoc, quod ſcribit* Lutherus, *atque illud, quod ei objicit* Campianus, *diſcrepantiam eſſe. Etenim aliud eſt loqui* planè & ἁπλῶς, *aliud uti* comparatione. Lutherus *inquit* Campianus, Epiſtolam S. Jacobi ſtramineam vocavit. Lutherus *ait* præ Pauli & Petri Epiſtolis ſtramineam eſſe. Il paroit de tout ceci que Mr. Daillé & Mr. Rivet ont ignoré beaucoup de choſes touchant cette controverſe. Ils n'ont point ſçu que Whitaker ſe fût retracté d'une partie de ſon inſcription en faux: ils n'ont point ſçu qu'il eût deterré lui-même la preface qui lui aprit l'expreſſion hardie de Martin Luther. Les Jeſuites n'ont point ignoré cela; ils s'en ſont vantez, mais non pas ſans outrer la choſe; car ils pretendent qu'il reconut que toute l'accuſation étoit bien fondée. Citons l'Auteur de la vie d'Edmond Campian, à l'endroit où il fait l'hiſtoire de la conference qui fut tenuë à la Tour de Londres. (c) *Is matutini certaminis ordo exituſque fuit, viſique hæretici eo lætiores à certamine abſcedere, quòd Lutherum calumnia ſuo judicio exemiſſent. quamquam id quoque gaudium ut vanum ita non diuturnum fuit. paulo poſt ad inquiſitionem tantæ rei omnium ſtudiis converſis, incorrupti Lutheri codices inſpecti, inque iis inventa ipſa, quæ carpſerat hominis Apoſtatæ Campianus verba. Et quoniam res aperta erat, ipſi hæreſis magiſtri, inter quos Whitakerus fuit, Lutheri inſanas illas voces in vetuſtis exemplaribus legi palàm faſſi; perſonam triumphanti penè jam mendacio, vel inviti ſuis ipſi manibus detraxere.* Plus on examine ces choſes, plus on ſent que c'eſt un travail d'Hercule que d'entreprendre de demêler la verité au milieu de tant de deguiſemens, & de tant de ſupercheries.

(a) *Whitaker, reſponſ. ad Rainoldi refutationem pag.* 105. 106.

(b) *Id. ib. pag.* 103. 104.

(c) *Vita Campiani ubi ſupra pag.* 261. 262.

Ce que j'ai à dire contre Mr. l'Evêque de Meaux n'arrêtera pas beaucoup mes lecteurs. Il aſſûre (d) que *ſans aucun témoignage de l'Antiquité* Luther a écrit que cette Epiſtre *ne paroiſt pas de Saint Jaques, ni digne de l'eſprit Apoſtolique.* Cette obſervation eſt fauſſe, vous n'avez qu'à la comparer avec ces paroles de Mr. Daillé: (1) „Origene avoit écrit pluſieurs ſiecles „ avant Luther, que quelques uns rejettoyent ceſte „ Epître, ce (2) qu'Euſebe témoigne auſſi pareille„ment, & dit qu'il y avoit peu d'Anciens, qui en „ euſſent fait mention, & (3) S. Jeroſme apres luy „ rapporte *que l'on aſſeuroit, que ce n'eſtoit pas l'Apo„tre, mais un certain autre, qui l'avoit écrite ſous „ ſon nom, bien que peu a peu avecque le temps elle euſt „ été receuë* & authorizée (e).„ Whitaker dans ſa reponſe à Duræus prouve fort au long que l'Epitre de ſaint Jaques fut ſuſpecte à bien des gens dans l'ancienne Egliſe.

(d) *Voiez ci-deſſus pag.* 1937. *lettre g.*

(1) *Orig. in Ioann. Tract.* 21. *p.* 372.

(2) *Euſeb. Hiſt. l.* 2.

(3) *Hieron. de ſcript. Eccl. in Iacc.*

(NΔΔ) *Ce ſeroit ſans doute avant l'année* 1525.] Nous avons vu (f) que l'épithete *ſtraminea* ſe trouve dans une preface qu'il fit imprimer cette année-là. Or il eſt ſûr qu'il avoit été moins circonſpect les années precedentes. On peut donc croire que ſe moderant peu-à-peu, il adoucit & modifia en 1525. ce qu'il avoit avancé de trop ſcandaleux, le paſſage par exemple que Campian & Duræus & Fitz Simon &c. lui reprochent, & qui fut entierement effacé dans les éditions poſterieures à l'an 1525. J'ai obſervé que Cochleus ſous l'an 1522. l'accuſe d'avoir publié des prefaces outrageantes à l'égard de quelques livres du canon des Ecritures. (g) *Optimis quibuſque videbatur Lutherus, nimis malitioſè graſſari in ſacras literas novi Teſtamenti. E quorum Canone, audaci cenſura reiciebat Epiſtolam ad Hebræos, Epiſtolam Jacobi, Epiſtolam Judæ, & Apocalypſim Joannis. Quas ſane & atrocibus infamabat calumniis in ſuis prafationibus. In prafatione vero generali, etiam in ſacratiſſima Euangelia audaciſſime manum mittebat: volens in primis repudiandam eſſe veuſtiſſimam hanc & omnibus Chriſtianis notam ac receptam opinionem & ſententiam, Eſſe ſcilicet Quatuor tantum Euangelia, totidemque Euangeliſtas.* Vous vous ſouviendrez s'il vous plaît que ce Cochleus a été l'un de ſes plus grans adverſaires; mais enfin puis que l'on ne peut nier l'exiſtence du *ſtraminea*, il eſt aparent que tout le paſſage de Campian a exiſté dans quelque ancienne preface; car au fond les autres épithetes ne ſont pas plus injurieuſes que celle-là, & ſemblent même ne l'être pas tant. Whitaker s'eſt prevalu en habile homme de ce que les apologiſtes de ce Jeſuite ne pouvoient repreſenter l'édition qui leur étoit neceſſaire. Il s'eſt bien ſervi de ſes avantages, il a très-bien ſçu mettre à profit la reſtriction de Luther, quoi qu'elle n'ait pas toute la force que l'on s'imagine, & qu'elle ne ſoit qu'un remede palliatif; car qui dit que l'épitre de ſaint Jaques eſt une épitre de paille en comparaiſon des épitres de ſaint Paul, dit réellement qu'elle n'eſt point canonique, ni la production d'un Ecrivain inſpiré de Dieu. Il ſeroit abſurde de pretendre que les Ecrivains inſpirez de Dieu n'ont pas tous une égale autorité, & que les uns ſont plus croiables que les autres. Ne ſeroit-ce pas dire que le ſaint Eſprit en negligeoit quelques-uns, & qu'il les abandonnoit à leurs opinions particulieres, vraies ou fauſſes? On ne peut admettre cela, & par conſequent l'on eſt obligé de dire qu'ils ſont tous à nôtre égard d'une même autorité; & ainſi quand on aſſûre qu'en comparaiſon des épitres de ſaint Paul un autre écrit eſt un ouvrage de paille, on ne peut le conſiderer que comme un écrit humain: & ſur ce pied-là l'on ſe croit permis d'en faire tel jugement que les loix de la critique demandent, & d'en maltraiter le ſtyle, le tour, les penſées, tout comme ſi l'on jugeoit des Ouvrages d'un Tertullien, & d'un Arnobe. Cela n'empêche pas que Campian ne fût obligé de raporter la reſtriction de Luther, s'il l'avoit trouvée dans l'édition ſur laquelle il ſe fondoit; car autrement il tomboit dans le ſophiſme *à dicto ſecundum quid ad dictum ſimpliciter.* Permis à lui toutefois de dire qu'en cette rencontre les reſtrictions étoient ſeulement une aparence de menagement, & non pas un menagement réel, puis que l'épitre de ſaint Jaques demeuroit toûjours actuellement & pleinement degradée de la qualité de canonique, & d'Ouvrage inſpiré de Dieu.

(f) *Ci-deſſus pag.* 1937. *lettre n.*

(g) *Joannes Cochlæus de actis & ſcriptis Lutheri fol. m.* 83.

Digitized by Google

consentant que le Landgrave de Hesse eût (O) deux femmes tout à la fois. Mais enfin elle est devenuë publique: les Catholiques Romains en ont fait beaucoup de bruit; & il s'est trouvé

(O) *Que le Landgrave de Hesse eût deux femmes tout à la fois.*] Mr. Varillas a parlé au long de cette afaire. „(a) Philippes Landgrave de Hesse estoit d'un „ temperament si vigoureux, qu'une seule femme ne „ luy suffisoit pas; & les Chirurgiens qui l'ouvrirent „ aprés sa mort, en trouverent une cause naturelle, „ que la pudeur de nôtre langue ne permet pas d'ex„ pliquer en François (1). . . . Il se persuada que son „ infirmité le dispensoit de la rigueur de l'Evangile, „ & luy permettoit d'avoir deux femmes en mesme „ tems. Rien ne luy fit de la peine dans l'idée qu'il „ en conçut, que la nouveauté de la chose: Mais il „ supposa que l'approbation de Luther, & des autres „ Theologiens les plus celebres de sa Secte, la purge„ roit de ce défaut. Il les fit assembler à Vittemberg „ en mil cinq cens trente-neuf en forme de Concile. „ L'affaire y fut examinée avec toutes les precautions „ que l'on jugeoit capables d'empêcher, que ce qui y „ seroit decidé ne fût tourné en ridicule. L'on prévit „ les fâcheuses suites de ce que l'on alloit faire: mais „ enfin la crainte de desobliger le Landgrave l'empor„ ta dans le sentiment de Luther, & de ses principaux „ Disciples, sur la Loy de JESUS-CHRIST, sur la con„ science, sur la repetation, & sur toutes les autres rai„ sons humaines & divines. Le Resultat de l'Assemblée „ de Vittemberg, fut écrit de la propre main de Melanc„ thon, & signé par Luther, & par les autres Theo„ logiens les plus fameux de la Saxe. On l'exprima „ en des termes trop énergiques, pour laisser aucun „ doute dans les esprits, & on l'envoya au Landgrave „ en la forme qui suit.„ Mr. Varillas met là l'acte tout entier en Latin & en François. On y voit une permission expresse accordée à ce Landgrave d'épouser une seconde femme, pourvu qu'il n'y eût que peu de personnes qui le sussent. On y voit aussi qu'en certains cas de necessité tout autre homme se pourroit remarier pendant la vie de sa femme; & voici 2. cas de necessité specifiez par ces Docteurs. 1. Si un homme captif dans un païs éloigné ne peut conserver ou recouvrer sa santé que par le commerce avec une femme. 2. Si un homme est marié avec une femme ladre. (b) *Certis tamen casibus locus est dispensationi, si quis apud exteras nationes captivus ad curam corporis & sanitatem inibi alteram uxorem superinduceret, vel si quis haberet leprosam; his casibus alteram ducere cum consilio sui Pastoris, non intentione novam legem inducendi, sed sua necessitati consulendi, hunc nescimus, quo ratione damnare liceret.* Mr. Varillas raporte en Latin & en François le contract de mariage du Landgrave avec Marguerite de Saal, auquel mariage la premiere épouse de ce Prince donna son consentement. Cet historien fait beaucoup de reflexions là-dessus, qui tendent à faire voir que les raisons de ces casuistes ouvrent un chemin fort large à l'usage de la polygamie, & il observe que les deux (c) actes qu'il raporte, (d) *ont été fidelement transcrits & collationnez par des Notaires Imperiaux, sur les originaux qui se conservent dans les Archives de Ziegenhain, communs à la branche de Hesse-Cassel, & à celle de Hesse-Darmstad.*

Mais il est venu après lui un plus fin controversiste (e), qui a tiré du même sac une autre piece, & qui a fait sur tout cela bien des reflexions subtiles. Cette autre piece est l'instruction qui fut donnée par le Landgrave à Martin Bucer. On y trouve d'un côté les raisons qui portoient ce Prince à ce second mariage; & de l'autre les raisons par lesquelles il vouloit porter les Theologiens à y consentir. Il expose qu'il n'a jamais aimé la Princesse son épouse, & qu'elle est si degoûtante, & si sujette à s'enivrer, qu'il ne pourra & ne voudra jamais s'abstenir des autres femmes, pendant qu'il ne sera marié qu'à elle, & que neanmoins il ne veut point encourir les peines que l'Ecriture denonce aux fornicateurs, & aux adulteres. (f) *Cum videam quod ab hoc agendi modo penes modernam uxorem meam nec possim nec velim abstinere.* Les Medecins, ajoûte-t-il, savent la force de mon temperament; & d'ailleurs je suis obligé d'assister souvent aux Dietes; elles durent long tems, & l'on y fait très-bonne chere: comment pourrois-je y garder la continence? car je ne puis pas toûjours y amener mon épouse avec son grand train. (g) *Primo quod initio, quo eam duxi, nec animo, nec desiderio eam complexus fuerim. Quali ipsa quoque complexione, amabilitate, & odore sit, & quomodo interdum se superfluo potu gerat, hoc sciunt ipsius aulæ Præfecti; & Virgines; aliique plures: cùmque ad eas describendas difficultatem habeam, Bucero tamen omnia declaravi. Secundò, quia valida complexione, ut Medici sciunt, sum, & sæpe contingit ut in fundorum &*

(a) *Varillas, hist. de l'Heresie liv. 12. p. m. 87.*
(1) Thuanus lib. 41. ad annum 1567. Addam quod plerisque risu dignum mihi silentio minime prætermittendum visum est ipsum tam inexhausti ad venereos usus succi fuisse, ut cùm uxore sola uteretur, & illa toties illum admittere non posset, vir alioqui castus quique vagis libidinibus minime oblectabatur ex ejus permissu, negotio cum Pastoribus communicato, concubinam unam superinduxerit, cujus consuetudine ardore aliquantum perdomito, parcius ac moderatius cum uxore versaretur. Tandem hoc anno, qui illi climactericus fuit, postridie Paschæ mortalitatem exuit. Inspecto à Medicis corpore Triorches repertus est.
(b) *Apud Varillas ib. pag. 93.*
(c) *La consultation des Theologiens, & le contract du mariage.*
(d) *Varillas ib. pag. 86. 87.*
(e) *Mr. de Meaux, hist. des Variations liv. 6. n. 1. & suiv.*
(f) *Ibid. p. m. 259.*
(g) *Ibid.*

imperii comitiis diu versor, ubi lautè vivitur & corpus curatur; quomodo me ibi gerere queam absque uxore, cùm non semper magnum Gynæceum mecum ducere possim, facile est conjicere & considerare. Il joignit à tout cela je ne sçai quelles menaces & quelles promesses, qui donnerent à penser à ses casuistes; car il y a beaucoup d'aparence que si un simple gentilhomme les eût consultez sur un pareil fait, il n'eût rien obtenu d'eux. On peut donc s'imaginer raisonnablement qu'ils furent de petite foi: ils n'eurent pas la confiance qu'ils devoient avoir aux promesses de JESUS-CHRIST; ils craignirent que si la reformation d'Allemagne n'étoit soutenuë par les Princes qui en faisoient profession, elle ne fût étouffée. L'experience du passé les rendoit timides: ils voioient que la violence des persecutions, & les armes emploiées par les Princes Catholiques, contre ceux qui étoient sortis de la Communion Romaine, avoient toûjours extirpé ces reformations naissantes. Il étoit naturel de craindre un semblable sort, à moins que la force ne fût repoussée par la force. Mais quoi qu'il en soit, on ne peut nier generalement parlant que les livres de Luther (h) ne contiennent plusieurs choses favorables aux polygames. Le Sieur Lyserus (i) en donne diverses preuves. Voiez la remarque S. Je finirai celle-ci par ces paroles de Mr. de Meaux: *Maintenant*, dit-il (k), *tous ce mystere d'iniquité est découvert par les piéces que l'Electeur Palatin Charles Louis (c'est le (l) dernier mort) a fait imprimer, & dont le Prince Ernest de Hesse, un des descendans de Philippe, a manifesté une partie depuis qu'il s'est fait Catholique. Le livre que le Prince Palatin fit imprimer a pour titre*, Considerations consciencieuses sur le mariage, avec un éclaircissement des questions agitées jusqu'à present touchant l'adultere, la separation, & la polygamie. *Le livre parut en Allemand l'an 1679. sous le nom emprunté de Daphnæus Arcuarius, sous lequel estoit caché celuy de Laurentius Beger un des Conseillers de ce Prince.*

Il faut observer ici que Mr. de Thou étoit mal instruit des circonstances de cette afaire. Le Landgrave, selon lui, étoit d'un côté si chaud à l'exercice conjugal, que sa femme ne l'y pouvoit point admettre aussi souvent qu'il le vouloit, & de l'autre tellement chaste qu'il n'aimoit point à se divertir ailleurs. Ainsi la Princesse (m) consentit à la diversion qu'une concubine feroit des forces de son mari; & la chose aiant été communiquée aux Ministres, on donna au Landgrave une concubine qui le domtât un peu, & qui l'obligeât à être plus moderé envers son épouse. Ce ne fut point cela. Il ne l'avoit jamais aimée; il l'épousa contre son inclination; & aiant commencé trois semaines après les noces à se servir d'autres femmes, il continua toûjours sur le même pied (n), jusques au tems de son second mariage. Il y a beaucoup d'aparence qu'elle ignoroit qu'il fût si ardent, ou qu'elle ne le savoit que par ouï-dire. Loin d'ici ces mauvais plaisans qui seroient capables de critiquer Mr. de Thou, pour avoir pensé que la Princesse ne se sentant pas la force de soutenir si souvent le choc, implora l'aide d'une concubine. Montagne eût été capable de railler là-dessus cet historien; mais son autorité est suspecte. Voici un passage de ses essais: (o) *Nous avons leu encores le different advenu en Catalogne, entre une femme se plaignant des efforts trop assiduels de son mary, (non tant à mon advis qu'elle en fust incommodée, car je ne crois les miracles qu'en foy, comme pour retrancher sous ce pretexte, & brider en ce mesme, qui est l'action fondamentale du mariage, l'autorité des maris envers leurs femmes; & pour monstrer que leurs bergues & leur malignité, passent outre la couche nuptiale, & foulent aux pieds les graces & douceurs mesmes de Venus) à laquelle plainte le mary répondoit, homme vrayement brutal & dénaturé, qu'aux jours mesme de jeusne il ne s'en sçauroit passer à moins de dix: Sur quoy interviens ce notable Arrest de la Reyne d'Arragon; par lequel, apres meure deliberation de conseil, ceste bonne Reyne, pour donner regle & exemple à tout temps, de la moderation & modestie requise en un juste mariage; ordonna pour bornes legitimes & necessaires, le nombre de six par jour; Relaschant & quittant beaucoup du besoin & desir de son sexe, pour establir, disoit-elle, une for-*

(h) *Luthero* erroris hujus dicam scripsit *Bellarminus* haud *uno* loco. At patrocinium *Luthero* præstare conatus est *Johannes Gerardi*, etiamsi (ne quid dissimulem) maculam illam tam plene eluere non potuerit, quin concedendum sit, Virum illum magnum imprudentiusculè nonnunquam de materia hac locutum esse. *Saldenus in otiis Theolog. pag. 363.*
(i) *Polygamia triumphatrix.*
(k) *Hist. des Variat. liv. 6. n. 1. p. m. 227.*
(l) *On se trompe; le fils & successeur de Charles Louis étoit mort quand Mr. de Meaux écrivoit cela.*
(m) *Voiez à la colonne precedente en marge au chiffre 1. les paroles de Mr. de Thou.*
(n) Initio, quo eam duxi, nec animo nec desiderio eam complexus fuerim... Si porro diceretur quare meam uxorem duxerim, vere imprudens homo tunc temporis fui, & ab aliquibus meorum Consiliariorum, quorum potior pars defuncta est, ad id persuasus sum. Matrimonium meum ultra tres septimanas non servavi, & sic constanter perrexi. *Apud hist. des Variat. lib. 6. pag. 259.*
(o) *Montagne, Essais, liv. 3. chap. 5. pag. m. 121. 122.*

Digitized by Google

vé des Ministres qui n'ont pas eu toute la (P) prudence necessaire en repondant pour Luther. Ils ont avancé des principes manifestement pernicieux; & ce qu'ils alleguent de plus suportable est

me aisée, & par conſequent permanente & immuable. En quoy s'eſcrient les Docteurs, quel doit eſtre l'appetit & la concupiſcence feminine, puiſque leur raiſon, leur reformation, & leur vertu, ſe taille à ce prix? Voiez la remarque D de l'article *Gleichen*, & ſouvenez-vous qu'une infinité d'Auteurs qui raportent la même choſe que Montagne, & qui en plaiſantent, le font plutôt pour donner carriere à des jeux d'eſprit, que pour exprimer leurs penſées. Quelques-uns d'eux pour le moins ſont perſuadez qu'on leur a quelquefois dit ſincerement, c'eſt aſſez:

(a) *Virgil. eclog. 3. v. ult.*

(a) *Claudite jam rivos, pueri, ſat prata biberunt.*

(P) *Il s'eſt trouvé des Miniſtres qui n'ont pas eu toute la prudence.*] La ſeule reponſe qu'il faloit faire à Mr. de Meaux, étoit de dire comme a fait Mr. Baſnage fort ſagement: (b) 1. *Que Luther ne devoit pas accorder au Landgrave de Heſſe la permiſſion d'épouſer une ſeconde femme lors que la premiere étoit encore vivante, & que Mr. de Meaux a raiſon de le condamner ſur cet article.* 2. Que les Papes ſont tombez dans des excés beaucoup plus énormes, d'où il s'enſuit que la faute de Luther reprochée par des Papiſtes n'a aucune force: car ſi cette faute l'empêchoit de pouvoir être un inſtrument en la main de Dieu pour annoncer la verité, & pour redreſſer l'Egliſe, les Catholiques Romains auroient tort de croire que les Papes, qui ſe ſont rendus coupables de pluſieurs pechez plus crians que celui-là, n'ont pas laiſſé d'être l'oracle vivant de l'Egliſe, & les Vicaires de JESUS-CHRIST. Il eſt ſûr que les Catholiques ne peuvent rien inferer de cette action des Reformateurs, ni d'aucune autre pour invalider la reformation, ſans ruiner eux-mêmes un principe qui leur eſt très-neceſſaire, ſavoir *que les plus énormes crimes n'empêchent pas que les Papes prononçant ex cathedra n'annoncent une verité que tous les fideles doivent embraſſer.*

(b) *Baſnage, hiſt. de la Religion des Egliſes Reformées tome 1. pag. 443.*

Si l'Auteur des Paſtorales avoit été auſſi judicieux que Mr. Baſnage, il n'auroit pas expoſé ſa cauſe à des objections dont il ne s'eſt jamais pu tirer. Premierement il eût avoüé le fait; car s'il eſt permis de douter des actes que l'Electeur Palatin Charles Louïs fit publier, avec une atteſtation d'un Notaire Imperial, qui porte qu'ils ont été copiez ſur l'original des Archives de la maiſon de Heſſe, il ne ſera plus poſſible de prouver les faits: les declarations les plus authentiques des Cours Souveraines, le petit ſeau, le grand ſeau, & tout ce que l'on pourra s'imaginer de plus juridique, ſera une foible barriere contre l'opiniâtreté d'un diſputeur. Ainſi la prudence demandoit que l'on ne mît point en doute, ſi le Landgrave Philippe obtint de Luther, & de quelques autres Miniſtres la diſpenſe d'avoir deux femmes. Je dis plus: le reſpect que l'on doit porter à la très-illuſtre maiſon de Heſſe, & à la memoire d'un Electeur reformé, ne ſoufre pas que l'on doute de cela; & neanmoins l'écrivain (c) des Paſtorales a declaré fort nettement qu'il en doute. Mais ſa grande faute conſiſte en ce que pour extenuer la complaiſance qu'eurent ces Miniſtres, il étale tout ce qui peut faire voir que la loi du mariage d'un avec une eſt ſujette à mille exceptions: il veut nommément qu'on la ſacrifie au pouvoir imperieux d'un temperament laſcif. *Il n'y a pas de comparaiſon*, dit-il (d), *entre ces deux maux, de recourir au fâcheux remede d'un ſecond mariage, ou à ſe repandre en mille impuretez qui ſont des ſuites infaillibles du celibat, dans les perſonnes qui n'ont pas le temperament tourné du côté de la continence.* Il a trouvé là-deſſus des adverſaires & au dehors & au dedans. L'Auteur de l'hiſtoire des variations lui a dit que l'on ira loin par ce principe. » (e) La perpetuelle indiſpoſition ſurvenuë à un mari » ou à une femme, n'eſt pas un empêchement moins » invincible que l'abſence ou la captivité même: il » faut donc que les mariez ſe quittent impitoyable- » ment dans ces triſtes états. Mais l'incompatibilité » des humeurs, maladie des plus incurables, ne ſera » pas un empêchement moins neceſſaire. » Ce Miniſtre a trouvé dans ſa propre Communion bien des adverſaires, les uns laïques, & les autres Theologiens. Mr. de Meaux (f) lui allegue une lettre d'un Miniſtre, qui *rougit pour ſon confrere de ces neceſſitez contre l'Evangile*, & de ces impuretez inévitables, . . . *& qui voit l'inconvenient de cette impure doctrine qui introduiroit le divorce, & même la polygamie auſſi-tôt que l'un des conjoints ſeroit travaillé de maladies, je ne dis pas incurables, mais longues, ou qu'il ſe trouvât d'ailleurs quelque empêchement qui les obligeât à demeurer ſeparez.* Ce Miniſtre ne s'eſt point nommé; mais un autre marchant la tête levée, a denoncé cette doctrine pour la faire cenſurer, & enfin il a publié que c'eſt un principe d'où cette concluſion coule (g) naturellement, c'eſt qu'un homme dont la femme eſt malade, peut ſe marier à une autre. *Il n'eſt rien de plus certain*, ajoûte-t-il, *une égale neceſſité donne un égal privilege, & ſi un mari eſt autant empêché d'habiter avec ſa femme par une paralyſie, que par ſa detenſion chez les barbares, il eſt autant en droit de chercher un remède à ſon incontinence dans un ſecond mariage.* Mr. de Beauval entre les laïques a pouſſé encore (h) cela plus fortement. Un autre laïque a ſoutenu que cette maxime (i) *ouvre la porte aux plus étranges dereglemens; elle autoriſe un inconvenient dont la femme eſt long-tems malade, à ſe marier à une autre, & puis à une autre ſans fin & ſans ceſſe, ſi la Providence de Dieu veut qu'elles ſoient toutes mal ſaines. Ainſi voilà par cette belle porte la Polygamie Turque faiſant irruption dans le Chriſtianiſme, & le rempliſſant de ſes brutales laſcivetez. Bien plus, voilà dans le Chriſtianiſme ce qui ne s'eſt point vû dans l'ancien Paganiſme, & ne ſe voit point aujourd'huy dans le Mahometiſme; voilà, dis-je, les femmes autoriſées à avoir pluſieurs maris en même tems, lors que n'ayant pas le don de continence, elles ont pour époux un homme mal-ſain: car il ſeroit ridicule de pretendre qu'à leur égard c'eſt un moindre mal de ſe répandre dans ces impuretez, qui ſont, ſelon ce Miniſtre, des ſuites infaillibles du celibat pour certains temperamens, que de recourir au remede d'un ſecond mari. On voit donc que ſa maxime eſt une ſource des plus honteuſes & des plus ſales licences qui ſe ſoient vûës dans le monde; & que rien n'expoſera nôtre Communion à des reproches plus mortifians, que cette doctrine du Sr. Jurieu, ſi nos Synodes ne la condamnent. Toutes les loix que la bienſéance & la ſageſſe des Magiſtrats ont introduites pour empêcher les veuves de ſe remarier avant un certain terme, tombent par terre, ou ne ſont qu'une tyrannie qui fait répandre en mille & mille impuretez celles qui ont un certain temperament.* L'Auteur des Paſtorales a trouvé cent expediens (k) pour tâcher de ſortir d'afaire, par raport à quelques autres dificultez qu'on lui avoit propoſées touchant le divorce, & les ſeconds mariages; mais il n'a pu ſe debarraſſer de celle-ci; cela n'étoit pas poſſible. Tout ce qu'il a fait s'eſt reduit à des calomnies contre ſon denonciateur; car c'eſt une calomnie que de ſe plaindre, qu'on a été accuſé d'une choſe dont on n'a point été accuſé (l). Voilà combien il importe que ceux qui repondent à un Ouvrage de controverſe, ſachent aller bride en main; car s'ils s'abandonnent à l'impetuoſité étourdie de leur eſprit & de leur temperament, ils gâtent les meilleures cauſes.

(g) *Voiez le livre d'Elie Saurin, Paſteur de l'Egliſe Walloune d'Utrecht, intitulé,* Examen de la Theologie de Mr. Jurieu, *pag. 801.*

(h) *Voiez ſa reponſe à l'Avis.*

(i) *Voiez l'écrit intitulé* Declaration de Mr. Bayle, *pag. 18.*

(k) *Voiez la 6. lettre du Tableau du Socinianiſme, pag. 300. & ſuiv.*

(l) *Voiez Saurin ubi ſupra.*

(c) *Voiez la 7. lettre Paſtorale de l'an 1688. pag. 166. in 12. & la 6. lettre du Tableau du Socinianiſme pag. 302.*

(d) *VIII. lettre Paſtorale de 1688. pag. 176. in 12.*

(e) *Mr. de Meaux, IV. Avertiſſement, pag. 131. édit. de Holl.*

(f) *Ibid. pag. 136.*

Ce que j'ai dit du *reſpect que l'on doit porter à la très-illuſtre maiſon de Heſſe, & à la memoire d'un Electeur reformé*, ne ſeroit pas bien intelligible à tout le monde, ſi je n'y joignois une explication. Les actes de ce ſecond mariage ont été tirez des (m) *Archives de Ziegenhain communs à la branche de Heſſe Caſſel, & à celle de Heſſe Darmſtad.* Le Prince Erneſt de Heſſe-Rhinfelds aiant embraſſé la foi Romaine, fut ravi qu'ils viſſent le jour, parce qu'il crût que cela feroit du tort à l'Egliſe qu'il avoit quittée (n), & il eſt viſible qu'ils ſont un grand tort à Luther, à Melanchthon, à Bucer &c. Il n'y a donc nulle aparence que les Landgraves de Heſſe-Caſſel, & les Landgraves de Heſſe-Darmſtad, ceux-ci Lutheriens, ceux-là Calviniſtes, euſſent gardé le ſilence, s'il y eût eu quelque ſoupçon que ces actes fuſſent ſupoſez. On ne pourroit aſſez blâmer ces grans Princes, ſi aiant quelques ſoupçons là-deſſus, ils n'euſſent rien fait pour s'oposer au deſſein du Landgrave Erneſt nouveau Catholique. C'eſt donc manquer au reſpect qui leur eſt dû, que de douter ſi ces actes ſont legitimes, car c'eſt pretendre qu'ils ſoufrent que ſous l'autorité de leurs archives, on calomnie publiquement les Reformateurs, & qu'on les flêtriſſe très-injuſtement, pour faire tomber le deshonneur ſur l'Egliſe Proteſtante. Comme ils ne ſont pas capables d'une tiedeur qui leur ſeroit ſi injurieuſe, il faut être très-certain que le ſilence qu'ils ont gardé, prouve clairement la validité des actes. Et pour ce qui eſt de l'Electeur Palatin, de quelle honte ne le couvriroit-on pas, ſi l'on faiſoit voir qu'il a donné ordre à l'un de ſes Conſeillers de publier de faux actes de cette nature? Je ſçai bien qu'il lui importoit qu'ils fuſſent très-legitimes, parce qu'il a fait tout ſon poſſible pour legitimer ſon mariage avec une Dame qu'il avoit entretenuë du vivant de l'Electrice ſon épouſe, ce qui avoit été cauſe que cette Princeſſe le quitta, & ne voulut plus être ſa femme: mais enfin il avoit

(m) *Varillas ubi ſupra p. 87.*

(n) *Voiez Varillas ibid. & Mr. de Meaux hiſt. des Variat. liv. 6. n. 1. ſub fin.*

Digitized by Google

est d'une telle nature, qu'il eût mieux (Q) valu n'en rien dire. La maniere dont Mr. Claude parle (R) de ce grand Reformateur est très-judicieuse; il l'a justifié entre autres choses sur un point qui a donné lieu à divers Ecrits, c'est sur la (S) dispute avec le Diable au sujet des Messes privées.

avoit & trop d'honneur, & trop de prudence, pour vouloir s'autoriser d'un fait supose, & dont la supposition auroit pu être prouvée facilement par les parens de Madame l'Electrice (a).

(Q) *Qu'il eût mieux valu n'en rien dire.*] L'Auteur des Pastorales s'est fort étendu (b) sur la pratique de quelques Etats. C'est donner lieu à trois instances; car 1. ses adversaires (c) n'ont pas manqué de s'en prevaloir, comme si les loix civiles des Protestans lâchoient trop la bride à l'homme sur les causes matrimoniales, & comme s'il n'y avoit qu'un petit nombre de particuliers qui l'eussent desaprouvé, pendant qu'il a pour lui la pratique generale. 2. Tous les exemples qu'il allegue, ou qu'il pourroit alleguer, sont hors de l'espece dont il s'agissoit. Ce ne sont point des mariages d'un homme avec deux femmes logées chez lui en même tems, comme l'étoient les deux femmes du Landgrave. 3. Enfin ce n'est point sur la pratique tolerée par les Souverains qu'un casuiste se doit regler. Où sont les gens qui ignorent les abus extrêmes que les loix civiles ont autorisez, ou tolerez dans le Christianisme (d) pendant plusieurs siecles à l'égard du mariage? L'Eglise a tenu bon, & par ses oposítions elle a fait changer ce qui ne s'accordoit pas assez avec l'Evangile. Où en seroit-on, si les casuistes vouloient aprouver tout ce que les Souverains permettent? Ne laissent-ils pas impunie presque par tout la (e) fornication? S'il arrive quelque procés entre une fille & celui qui lui a fait un enfant, le pis qu'elle puisse craindre est qu'on (f) ne condamne pas cet homme à lui donner quelque argent: pour des censures, ou d'autres peines, elle n'a que faire de les redouter. Les Juges se remettent de tout cela à son Confesseur, à ses parens, à son Consistoire. Et la comedie n'est-elle pas non seulement tolerée, mais munie de la protection du Souverain? A Paris les acteurs de l'Opera n'ont-ils pas un corps de garde tiré des troupes de la maison du Roi? Cependant les Predicateurs cessent-ils de tempêter contre ces spectacles? Et dès qu'il s'éleve quelque Auteur Ecclesiastique qui ose écrire en faveur de la comedie, n'est-il pas tout aussitôt accablé d'écrits contraires, & contraint de se retracter (g)? Ainsi un bon moraliste ne reglera point ses opinions sur l'usage du Droit civil, quand il s'agira d'un relâchement.

Qui voudra voir une reponse aussi bonne qu'on en pouvoit faire à Mr. l'Evêque de Meaux sur le mariage du Landgrave, fera bien de lire Mr. Seckendorf (h).

(R) *Dons Mr. Claude parle de* Luther.] Voici ses paroles: „ (i) J'avouë qu'il seroit à souhaiter que Luther eût gardé plus de mesure qu'il n'a fait dans sa „ maniere d'écrire; & qu'avec ce grand & invincible „ courage, avec ce zéle ardent pour la verité, avec „ cette inébranlable fermeté qu'il a toûjours fait paroître, on eût pû voir en luy plus de retenuë & de „ moderation. Mais ces defauts qui viennent le plus „ souvent du temperament, n'empêchent pas qu'on „ n'estime les hommes, lors que d'ailleurs on voit en „ eux un bon fond de pieté, & des vertus tout à fait „ heroïques, comme on les voyoit reluire en Luther. „ Car on ne laisse pas de loüer le zéle de Lucifer Evêque de Cagliari, ni d'admirer les grandes qualitez „ de Saint Jerôme, encore qu'on reconnoisse trop „ d'aigreur & d'emportement dans leur stile. Et peut-„ être même, qu'il y avoit quelque necessité particu-„ liere, au temps de la Reformation, d'employer la „ force des expressions pour retirer plus facilement les „ hommes de ce profond assoupissement, où ils étoient „ depuis si long-temps. Quoy qu'il en soit, je veux „ bien demeurer d'accord que Luther devoit être plus „ retenu dans ses termes, & si l'Auteur des Préjugez „ se fût contenté de se plaindre de l'acreté de son stile, on se fût aussi contenté, pour toute reponse, „ de le prier que desormais il n'imitât plus luy-même „ ce qu'il condamnoit en autruy. „ Tout cela est beau & solide. Je remarquerai seulement qu'une methode generale de justifier les gens, par la raison que leurs qualitez étoient fort propres vu l'état où étoit le monde, à produire de bons effets, seroit un grand fonds d'illusion. Personne ne doute que la providence ne sache choisir les moiens les plus efficaces pour parvenir à ses fins; mais comme les mauvaises qualitez des hommes sont plus propres en certains tems que leurs vertus à l'execution des decrets de Dieu, ce seroit très-mal raisonner que de conclure que la violence & l'emportement sont loüables, sous pretexte que la corruption du monde a besoin d'être durement traitée. La sagesse de Dieu, je l'avoue, éclate dans l'emploi de tels instrumens, mais les instrumens pourroient fort bien être un très-grand vice. J'ai remarque ci-dessus (k) que le Cardinal Palavicin a excusé Jules II. sur le besoin que l'Eglise avoit alors d'un Pape qui fût guerrier.

(S) *Sur la dispute avec le Diable au sujet des Messes privées.*] Il y a des objections que les grans Controversistes abandonnent aux disputeurs du plus bas etage, mais il y en a d'autres que tous les Auteurs emploient, grans & petits (l), ceux qui prêchent la controverse sur un theatre dans les carrefours, & ceux qui enseignent dans les chaires les plus relevées: l'objection dont je parle ici est de ce nombre. Le plus petit Missionaire de village l'a toûjours mise en avant; Mr. Nicolle l'a proposée d'un air fort grave. *Il n'y a jamais eu*, dit-il (m), *que Luther qui ait osé se vanter dans un Ouvrage imprimé qu'il avoit eu une longue conference avec le Diable, qu'il avoit esté convaincu par ses raisons que les Messes privées estoient un abus, & que c'estoit là le motif qui l'avoit porté à les abolir. Mais le sens commun a toûjours fait conclure à tous les autres. . . que c'estoit un excés d'extravagance de prendre le Démon pour maistre de la verité, & de s'en rendre disciple.* Mr. Claude repondit (n) très-bien à cette objection. Ce fut l'un des 4. endroits de son livre auxquels les Jansenistes repliquerent dans un Ouvrage qui a pour titre, *Refutation de la reponse d'un Ministre Lutherien sur la conference de Luther avec le Diable*, & ils ne manquerent point d'inserer cette partie de leur replique dans la 2. (o) édition des Prejugez. Pour voir une reponse complete à cette objection, on n'a qu'à lire l'écrit dont l'extrait a été donné dans les nouvelles de la Republique des lettres, au mois de Janvier 1687. Cet (p) écrit est une forte refutation d'un petit livre de l'Abbé de Cordemoi. Mr. de Meaux (q) n'oublia point ce reproche contre Luther, mais voiez ce que Mr. Basnage (r) lui a repondu.

Les avantages que les Controversistes Romains pretendent tirer de là sont sans doute imaginaires; mais il n'y a nulle aparence qu'on puisse prendre pour *une espece de figure, ou de parabole* ce recit de Martin Luther, comme Mr. Claude l'a pretendu; car Luther avoue en plusieurs endroits de ses Ouvrages qu'il fait très-bien de quelle maniere le Diable dispute, & que cela lui a fait passer de mauvaises nuits. (s) *Multas noctes mihi satis amaricantes & acerbas reddere ille novit.* Il dispute, dit-il, avec tant de force qu'on en meurt subitement. Il croit que ce malheur arriva à Oecolampade & à Emserus. Le seul agrément, selon lui, qui se rencontre dans ces disputes, est que le Diable les expedie promtement, & ne les laisse pas traîner long tems, lors qu'il trouve un homme solitaire dans sa maison. *Diabolus sua argumenta fortiter figere & urgere novit. Voce quoque gravi & forti utitur. Nec longis & multis meditationibus disputationes ejusmodi transiguntur, sed momento uno & quæstio & responsio absolvitur. Sensi equidem & probè expertus sum, quam ob causam illud nonnunquam evenire soleat, ut sub auroram quidam mortui in stratis suis inveniantur. Corpus ille perimere vel jugulare potest: Nec id modò, verùm & animam disputationibus suis ita urgere, & in angustum coarctare novit, ut in momento quoque illi excedendum sit, quo sanè me quoque non semel tantùm non perpulit. . . . Credo equidem quod Emserus & Oecolampadius, aliique horum similes, istiusmodi ignitis Satanæ telis & hastis confossi subitaneâ morte perierint. Nemo enim mortalium citra singulare Dei auxilium ac robur illas sustinere & perferre potest. Jucundum equidem sese disputando præbet, scilicet. Brevibus enim transigit omnia, nec diu moras nectit, siquidem virum solitarium domi suæ invenerit* (t). Joignez à ceci ces paroles du 7. tome de Luther au feuillet 230. de l'édition de Witemberg. *Urget* (Satan) *in immensum corda, nec desinit nisi repulsus verbo Dei: & ego plane persuasus sum, Emserum & Oecolampadium & similes, his ictibus horribilibus & quassationibus subitò extinctos esse; nec enim humanum cor horrendum hunc & ineffabilem impetum, nisi Deus illi adsit, perferre potest, &c.* Voiez là 2. édition des Prejugez de Mr. Nicolle à la page 366. On pretend que Luther a dit que si les Sacramentaires n'entendent pas l'Ecriture, c'est parce qu'ils ne disputent pas avec le Diable, le meilleur oposant que l'on puisse rencontrer; & qu'à moins que de le porter pendu au cou, comme il a fait, on ne sauroit être qu'en

(a) *Elle étoit de la Maison de Hesse.*

(b) *Voiez la 6. lettre du Tableau du Socinianisme, pag. 303. & suiv.*

(c) *Mr. de Meaux. Defense de l'hist. des Variations.*

(d) *Voiez l'article* Lambert, *pag. 1752. col. 2.*

(e) *Voiez la remarque AAAA de l'article* Ales.

(f) *Je ne parle pas de celles qui ont été engrossées sous promesse de mariage par un homme de leur condition: celles-là obtiennent souvent un arrêt qui condamne l'homme à les épouser.*

(g) *C'est ce qu'on a vu à Paris l'an 1694. au sujet d'un livre en faveur de la Comedie, duquel le Pere François Caffaro passoit pour l'Auteur. Voiez le Journal de Hambourg 1694. pag. 24. 62. 65.*

(h) *Histor. Lutheran. lib. 3. n. 79. addit. 3.*

(i) *Claude, Defense de la Reformation, 2. partie, chap. 5. pag. 331. édit. de Holland. in 12.*

(k) *Pag. 1674. lettre d.*

(l) *On peut apliquer ici la pensée de Juvenal:* Exspectes eadem à summo minimoque poëta. *Sat. 1. v. 12.*

(m) *Prejugez legitimes contre les Calvinistes ch. 2. p. 17. édit. de Bruxelles 1682. Il cite,* Luther. tom. 6. vide Hospin. part. ult. fol. 131.

(n) *Claude Defense de la Reformation, ubi supra pag. 333. & suiv.*

(o) *C'est celle de 1682. Le titre porte qu'elle a été imprimée à Bruxelles chez Eug. Henry Frix.*

(p) *Mr. Seckendorf en est l'Auteur. Voiez l'index des 10. premiers tomes du Journal de Leipsic, & le 8. tome p. 70.*

(q) *Hist. des Variat. livre 4. n. 17.*

(r) *Basnage, ubi supra pag. 431. & suiv.*

(s) *Luther. ubi infra apud Hospinianum ubi infra.*

(t) *Lutherus de Missa privata tom. 6. Jen. fol. 81. apud Hospinianum hist. Sacrament. parte 2. fol. 220. edit. 1681.*

Digitized by Google

privées. Luther mourut le 18. de Fevrier 1546. On a debité sur sa mort (T) une infinité de fables:

qu'un Theologien speculatif. *Quod Sacramentarii* (inquit Lutherus) *sacram Scripturam non intelligunt, hac causa est, quia verum opponentem, nempe diabolum non habent, qui demum benè docere eos solet.* Subdit: *Quando diabolum ejusmodi collo non habemus affixum, nihil nisi speculativi Theologi sumus* (a). . . . *Ego Diabolum intus & in cute novi, quippe quocum plus uno salis medio comederim* (b). . . *Diabolus multo frequentius & propius mihi in lecto accubare solet, seu condormit, quam mea Catherina. Mecum in dormitorio deambulare solet. . . Ego Diabolum collo meo affixum habui* (c). Je conclus que Mr. Claude ne devoit avoir aucun soupçon que cette dispute de Luther fût une espece de parabole.

Il a repoussé une autre objection de l'Auteur des Prejugez, fondée sur ce qu'il semble que Luther *ait animé ses sectateurs au carnage.* Mr. Nicolle l'en accuse, mais Mr. Claude l'en justifie. Je croiois qu'il eût repoussé encore une attaque, c'est celle qu'on fonde sur les fameuses paroles, *si nolit uxor veniat ancilla*; mais aiant parcouru à la hâte sa Defense de la reformation, & le livre des Prejugez, je ne suis point tombé sur aucun endroit qui se raporte à cela. Mr. de Meaux n'a point oublié ce reproche des Missionaires. Voici ses paroles: „(d) J'ai toûjours craint de parler „ de ces *inevitables necessitez* qu'il reconnoissoit dans „ l'union des deux sexes, & du Sermon scandaleux „ qu'il avoit fait à Vitemberg sur le mariage: mais „ puis que la suite de cette histoire m'a une fois fait „ rompre une barriere que la pudeur m'avoit impo„ sée, je ne puis plus dissimuler ce qui se trouve bien „ imprimé dans les œuvres de Luther. Il est donc „ vray que dans un Sermon qu'il fit à Vitemberg pour „ la reformation du mariage, il ne rougit pas de pro„ noncer ces infames & scandaleuses paroles: (1) *Si* „ *elles sont si opiniastres*, il parle des femmes, *il est à* „ *propos que leurs maris leur disent: Si vous ne le voulez* „ *pas, une autre le voudra*: Si la *maistresse ne veut pas* „ *venir, que la servante approche.* . . . Il faut pour„ tant auparavant que le mari amene sa femme de„ vant l'Eglise, & qu'il l'admoneste deux ou trois „ fois: aprés repudiez-là, & prenez Ester au lieu de „ Vasti.„ Mr. de Meaux s'exprime ainsi en un autre endroit, (e) *Luther s'estoit expliqué contre les vœux monastiques d'une maniere terrible, jusqu'à dire de celuy de la continence (formez vos oreilles, ames chastes) qu'il estoit aussi peu possible de l'accomplir que de se despouiller de son sexe* (2). *La pudeur seroit offensée si je repetois les paroles dont il se sert en plusieurs endroits sur ce sujet, & à voir comment il s'explique de l'impossibilité de la continence; je ne sçay pour moy ce que deviendra cette vie qu'il dit avoir menée sans reproche durant tous le temps de son celibat, & jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans.* On l'accuse d'avoir prêché que c'est un bonheur, s'il se trouve dans une ville cinq filles & autant d'hommes qui conservent leur chasteté jusqu'à l'âge de 20. ans, & que ce seroit surpasser la pureté des siecles Apostoliques, & des siecles des Martyrs, & qu'un homme qui se passe de femme ne s'éleve pas moins au-dessus de la nature, que s'il peut vivre sans rien manger (f). Voilà des choses qu'il ne faut point entreprendre de justifier: ce sont des excés, ce sont de premiers mouvemens dont Luther revint sans doute avant sa mort. Que peut-on dire de plus satirique contre les loix canoniques & les loix civiles, qui ne forcent pas les gens à se marier, & qui leur ordonnent de n'épouser qu'une femme? Ces principes de Luther sont incompatibles avec la monogamie. Je ne doute point que ces saillies fougueuses de son zéle contre les vœux monastiques, n'aient donné lieu à l'accusation que l'on forma contre lui. George Duc de Saxe se plaignit que jamais on n'avoit vu autant d'adulteres, que depuis que Luther avoit enseigné qu'une femme qui ne concevoit pas de son mari, devoit s'adresser à un autre homme, & que si elle devenoit grosse il faloit que son mari nourrît l'enfant; bien entendu qu'un mari dont la femme étoit sterile devoit se servir du même droit. Ce fut à Luther même que ce Prince fit ce reproche (g) dans une lettre qu'il lui écrivit l'an 1526. *Quando tam numerosa perpetrata sunt adulteria quam postea quam tu scribere non dubitasti: si mulier à viro suo concipere nequeat, ut ad alium se transferat à quo possit fœcundari, & maritus prolem inde natam alere teneatur: Itidemque vir faciat* (b). C'eût été rencherir sur Lycurgue.

(T) *Une infinité de fables sur la mort* de Luther.] Quelques-uns ont dit qu'il mourut de mort subite, d'autres qu'il se tua lui-même, d'autres que le Diable l'étrangla, d'autres que son cadavre étoit si puant qu'on fut contraint de le laisser en chemin. Ce ne sont pas des gens sans nom qui debitent ces calomnies, ce sont des Ecrivains fort celebres, & cela fait honte à tout le corps du Papisme: car on ne devroit point permettre que de telles fables fussent imprimées; les censeurs de livres les devroient raier, à moins qu'ils ne les visent prouvées juridiquement. On va voir quels sont les Auteurs qui ont publié ces impertinences. (i) *Pontificii . . . asserunt mortem Lutheri fuisse malam & infelicem, sed de mortis genere non unam eandemque fovent sententiam. Quidam contendunt, Lutherum* sibi ipsi violentas manus intulisse, *ita Lutherо avroxeipiav tribuit Thomas Bozius* de Signis Ecclesiæ T. 2. lib. 23. c. 8. *Quem locum etiam adduxit Cornelius à Lapide, qui* ad cap. II. post. Epist. Petri *scribit*: Lutherum cum vespere lautè cœnasset, noctu desperatione & furiis Dæmonum actum sibi injectô laqueô necem intulisse, asseruit ejus famulus postea ad orthodoxam fidem conversus. *Quidam calumniantur, Lutherum* morte repentinâ obiisse. *Ita Bellarminus* l. 4. de Eccles. c. 17. §. Lutherus, *ex Cochlæo de vita Lutheri hæc adducit*: Lutherus morte repentinâ sublatus est. Nam cum vespere opiparam cœnam sumsisset, lætus & sanus, & facetiis suis omnes ad risum provocâsset, eâdem nocte mortuus est. *Quidam eò impudentiæ progrediuntur, ut* eum à Cacodæmone sublatum fuisse *calumnientur. Ita Guilielmus Bossæus Jesuita Gallus* in Concept. Theol. Sabbath. post cineres, p. 102. *de morte Lutheri disserit*: Lutherus benè potus, & cibis distentus absque ullo pietatis signo cubitum secedens apud inferos pernoctavit. *Unde & Costerus in venenato suo carmine de morte Lutheri ita canit*:

Infelix ex alvo animam diffudit ARIUS,
Hunc sequeris nimiô vane Luthere mero.

His omnibus pollicem premit Fabianus Justinianus, qui in Comment. in cap. VI. *Tobiæ ita scribit*: Ipsummet Lutherum subitaneâ & improvisâ morte à suo Cacodæmone sublatum, peremtumque plurimi censent, quòd vocati ad eum Medici morbum vel ignorare se faterentur, vel apoplexiam fingerent. . . . *Extat historia de morte Lutheri à viris fide dignis, qui ipsi agonizanti adstiterunt, descripta videlicet à Justo Jona, Michaële Calio, Johan. Aurifabro Vinariensi, qui coram Deo & in conspectu Christi testantur, quòd sanctâ fide & bonâ conscientiâ historiam obitûs Lutheri referant, qua habetur* Tom. 8. Jenens. Germ. *quam videat lector veritatis amans eique addat B. M. Johan. Matthesii concionem* XIV. de vita Lutheri. *Sleidan.* l. 16. Comment. *imò ipsum Jacob. Augustum Thuanum Historicum Pontificium* l. 2. Hist. p. 30. *Quæ omnia Pontificiorum mendacia de morte Lutheri effusa, facili negotio dissipare, & in jugulum calumniantium redigere possunt. . . . Mortuo Lutheро nondum quiescunt Pontificii, sed denuò fluctus irarum suarum evomunt, & cano calumniæ post mortem ipsius corpus adspergunt. Fabulantur enim*, corpus *electi Dei organi*, ob intolerabilem fœtorem in itinere fuisse relictum. Il y a eu des gens qui ont publié que Luther mourut comme Arius. Voici les paroles de Simon (k) Fontaine: *Quelques Catholiques qui ont pu sçavoir au vrai comme il en est allé, ont escrit que se levant pour secourir nature tomba mort.* Le Pere Maimbourg a renoncé à tous ces sots contes, mais il s'est trompé sur un fait insigne. *L'Electeur de Saxe*, dit-il (l), *fit transporter son corps avec une pompe trés-magnifique à Wittemberg, où il lui fit dresser un tombeau de marbre blanc environné des statuës des 12. Apôtres, comme s'il eût été le 13. à l'égard de l'Allemagne.* Mr. Seckendorf (m) a fait voir que ce tombeau & ces statuës sont des chimeres.

Je m'en vais raporter le vieux Gaulois d'un Theologien de Paris, qui reprocha aux Lutheriens qu'ils avoient agi contre leurs principes. *Ils avoient toûjours repris*, dit-il (n), *la pompe de laquelle usent les Catholiques envers les Chrestiens morts, pour leur faire le dernier honneur de sepulture, blasmans les sermons qui s'y disent à l'honneur du defunct: & qu'il valloit mieux eslargir pitoyablement aux pauvres, ce qu'il se frayoit en ceste pompe & honneur funeral. Finablement, que c'estoit tout un, & aussi Chrestien, estre enterré en un fumier & sans lumiere, comme d'estre mis en sepulture en terre saincte avec ceste apparat. Si ce qu'ils disoient auparavant est vray, pourquoy ont ils usé de pompe si frayable & coustable, pour mettre en pourriture leur Luther? Que n'ont-ils donné aux pauvres ceste argent, qu'il a convenu despendre pour le conduire d'Islebe à Wittemberg?*

(a) *Fitz-Simon ubi supra pag. 90. Il cite* Luth. in colloquiis Isleb. de verbo Dei fol. 23. in colloq. Francofurt. fol. 18.

(b) *Idem Fitz-Simon ibid. pag. 353. Il cite* Ensérus & Cocleus de Luth. conc. Dom. reminiscere inter 27. conciones Witebergæ & Argentinæ impressas in 4. fol. 19.

(c) *Fitz-Simon ib. pag. 353. 354. Il cite les* Colloquia mensalia.

(d) *Hist. des variat. l. 6. n. 11. pag. 235.*

(1) *T. V. Serm. de matrim. f. 123.*

(e) *Ibid. li. 3. n. 49. pag. 130.*

(2) *Ep. ad Volf. T. VII. f. 505. &c.*

(f) Benè cum Republica agi, si in aliqua una civitate vel quinque virgines & quinque mares annum vigesimum casti attigerint; idque plus esse quàm tempore Apostolorum, & Martyrum, acciderit . . . Demum, non minus vires naturæ transgredi hominem cælibem, quàm si nihil omninò comederet vel biberet. *Luther. Serm. de tribus regibus p. 198. Colmariæ an. 1523. apud Fitz-Simon ubi supra p. 155.*

(g) *Malfondé: Voïez Seckendorf histor. Luther. l. 2. p. 39.*

(b) *Surius Commentar. pag. m. 195.*

(i) *Joh. Adamus Osiander, in tractatu Theologico de Magia pag. 271. & seq.*

(k) *Ubi infra fol. 230.*

(l) *Maimbourg, hist. du Lutheran. liv. 3. tome 1. pag. 301. 302. édit. de Holl.*

(m) *Seckendorf hist. Lutheran. lib. 3. pag. 645.*

(n) *Simon Fontaine, histoire Catholique liv. 17. fol. 234.*

Digitized by Google

fables : & l'on n'avoit pas attendu à mentir (V) sur cette matiere, qu'il fût parti de ce monde. Je n'ai rien dit de son mariage, parce que j'en ai parlé (VΔ) amplement ailleurs. Ses plus grans ennemis ne sauroient nier qu'il n'ait eu des qualitez éminentes ; & l'histoire ne fournit rien de plus surprenant que ce qu'il a fait : car qu'un simple Moine ait pu fraper sur le (X) Papisme un si rude coup, qu'il n'en faudroit qu'un semblable pour renverser entierement l'Eglise Romaine, c'est ce qu'on ne peut assez admirer. Il y a des gens qui attribuent à une (XΔ) certaine position des astres la revolution qui se fit par son ministere. Il n'est pas vrai comme quelques-uns l'assûrent,

(a) *Seckendorf ubi infra.*

(b) Nata forte hinc est immanis illa de ejus obitu fabula, quæ *Tom. VIII. Alt. fol.* 415. *& seq.* lingua Italica, & in Germanicam versa, legitur. Scribunt autem, cum magna quidem exultatione & gratulatione, tanquam de miraculo *à Deo, in honorem Christi, terrorem malorum, & solatium bonorum*, ut impie nugantur, *edito*, ex Legati Regis Galliæ literis innotuisse, quod *Lutherus* periculosè ægrotans, *&c. Seckendorf, histor. Lutheranismi lib.* 3. *pag.* 980. *col.* 1.

(c) *Id. ib. col.* 2.

(d) *Joseph Hall, apologie pour l'honneur du mariage des personnes Ecclesiastiques p.* 48.

(1) *Justus Baronius* precedemment nommé Calvinus.

(e) *C'est-à-dire celui qui avoit écrit contre Joseph Hall.*

(2) *Tom.* 2. *Lat. Colloq. Tit. de morbis Lutheri.*

(f) *Voiez Seckendorf hist. Lutheran. l.* 2. *pag.* 18.

(g) *Voiez ci-dessus pag.* 647. *lettre h.*

(h) *Pag.* 649. *col.* 2.

temberg ? Ce que n'a pas esté faict pour un petit denier. Que ne l'ont-ils enterré dans un fumier, où il eust aussi bien pourry, qu'à Wittemberg ? Somme si ceste reverence est vituperable par la Saincte Escriture (comme ils pensent faulsement) pourquoy en font ils use ? Il est certain que ceux qui reforment ne prenent pas toûjours garde qu'il y a certains abus contre lesquels il ne faut rien dire, de peur de se condamner soi-même par avance, car ce sont des choses où l'on retombe promtement.

(V) *A mentir sur cette matiere qu'il fût* mort.] On (a) publia un écrit à Naples & en d'autres lieux, duquel voici la substance. Luther dangereusement malade desira de communier, & mourut dès qu'il eut reçu le viatique. Il demanda en mourant que son corps fût mis sur l'autel afin d'y être adoré, mais cette demande fut negligée ; on l'enterra. Il s'éleva une si furieuse tempête lors qu'on l'enterroit, qu'il sembloit que la fin du monde fût à la porte. La terreur fut universelle. Ceux qui leverent les yeux vers le ciel s'aperçurent que l'hostie que le defunt avoit osé prendre étoit suspenduë en l'air ; on la recueillit avec beaucoup de veneration, & on la remit dans un lieu sacré, & la tempête finit : elle revint la nuit suivante avec encore plus de fureur, & remplit d'effroi toute la ville. Le lendemain le sepulcre de Luther fut ouvert, on le trouva vuide, & il en sortoit une odeur souffrée que personne ne pouvoit souffrir. Les assistans en furent malades, & plusieurs d'entr'eux se repentirent, & rentrerent dans le giron de l'Eglise Catholique. Cet imprimé (b) étoit en langue Italienne, & l'on y marqua avec des airs de triomphe qu'il contenoit un miracle en l'honneur de Jesus-Christ, pour la terreur des mechans & pour la consolation des gens de bien, & qu'on avoit sçu cet évenement par des lettres de l'Ambassadeur de France. Luther aiant lu cette relation le 21. de Mars 1545. la fit imprimer, & y joignit une apostille. Quelques Catholiques Romains confus de cette imposture, voulurent en éviter l'infamie par une autre fraude. Ils tâcherent de persuader que Luther, ou bien quelcun de ses amis etoit l'Auteur de ce Roman, mais on a des preuves très-authentiques du contraire. (c) *Fuerunt ex adversa parte, quos protervi figmenti puduit, & ideo inventorem ejus ipsum* Lutherum *substituere voluerunt, vel aliquem ex suis ; impudenter utique & vane. Extant enim. . . litera Landgravii ad Electorem Saxoniæ d.* 22. *Mart. authentica, in quibus ei relationem istam Italicam misit, significans, se eam ab Augustano quodam, cujus literas etiam adjunxit, accepisse, ex quibus percipitur typis excusam schedam illam Neapoli & multis aliis locis fuisse.* Quel scandale pour ceux qui savent de quoi il se faut scandaliser, que d'aprendre de telles suites du faux zèle de religion !

(VΔ) *J'ai parlé amplement ailleurs* du mariage de Luther.] C'est-à-dire dans l'article *Bore*. Il ne me reste à faire qu'une observation, & je la destine à relever une faute du celebre Joseph Hall Evêque d'Exceter. (d) Il dit qu'un malicieux Apostat (1) assure que *Luther avoit esté le jour precedent Moine, le jour suivant prestre, le lendemain Mari, & le jour d'apres Pere.* Mon (e) Detecteur, continuë Joseph Hall, *maintient ce dernier, par le tesmoignage* d'Erasme, (2) *lequel en une sienne Epistre à son ami* Daniel Mauchius de Ulme, *descrit la mesme histoire en plus de mots. Lecteur, je te prie de voir tout ce gros volume des Epistres* d'Erasme, Refut. p. 28. 29. *& s'il ne s'y trouve point de tel personnage (comme en effect il n'y en a point) ni de telle Epistre, juge que c'est que lon peut juger de la fidelité de ces gens là.* On a tort de critiquer celui qui avoit cité le témoignage d'Erasme, on ne l'eût point critiqué si l'on eût sçu ce qui se trouve dans la page 278. des Annales de Chytræus. Nous y trouvons que les Adversaires de Luther alleguoient une certaine lettre d'Erasme (f) non imprimée, où il étoit parlé du (g) trop prompt accouchement de la femme de Luther. Ainsi Joseph Hall ne devoit pas faire fond sur ce qu'une telle lettre ne paroît pas dans le gros volume des lettres d'Erasme. S'il eût pretendu la traiter de supposée il eût eu grand tort. Voiez (h) ci-dessus le même fait dans une autre lettre de cet Auteur. Ce qu'on pouvoit dire de fort juste, c'est qu'Erasme avoit reconu (i) la fausseté de cette nouvelle. Aprenons d'ici que c'est une charge bien pesante que de refuter un homme sur des matieres de fait, car il en faut savoir un nombre presque infini, si l'on veut combatre sûrement une afirmation, ou une denegation de son adversaire.

(X) *Qu'un simple Moine ait pu fraper sur le Papisme un si rude coup.*] Combien d'états, combien de peuples ne porta-t-il point en très-peu de tems à se separer de la communion Romaine ? Cela fut representé sur une tapisserie fort heureusement, quoi que d'une façon un peu burlesque. Lisez ce passage ; il est tiré d'une lettre de Costar. *La derniere fois que le Roi fut à Chalons, on tendit dans sa chambre une tapisserie fort riche qui venoit de la feuë Reine de Navarre, où étoient representez Luther & Calvin qui donnoient un lavement au Pape, dont le bon Prince étoit tellement émeu qu'on le voyoit ailleurs travaillé d'un grand devoyement par haut & par bas se purger de quantité de royaumes & de souverainetez, de Dannemarc, de Suede, du Duché de Saxe &c.* Wiclef, Jean Hus, & plusieurs autres avoient entrepris la même chose, & n'y avoient pu reüssir. C'est, dira-t-on, à cause qu'ils ne furent pas favorisez du concours des circonstances : ils n'avoient pas moins d'habileté ni moins de merite que Luther, mais ils entreprirent la guerison de la maladie avant la crise, & pour ainsi dire dans le croissant de la lune. Luther au contraire l'attaqua dans un tems critique, lors qu'elle étoit parvenuë au comble ; lors qu'elle ne pouvoit plus empirer, & qu'il faloit selon le cours de la nature qu'elle cessât ou qu'elle diminuât : car dès que les choses sont parvenuës au plus haut point où elles puissent monter, c'est l'ordinaire (k) qu'elles commencent à descendre. Il sema en pleine lune, lors que le decours alloit commencer : il eut le même bonheur que ces remedes que l'on emploie les derniers, & qui remportent la gloire de la guerison, parce qu'on les aplique quand la maladie a jetté tout son venin. On ajoûtera si l'on veut que la concurrence de François I. & de Charles Quint fut fatale dans cette affaire. Je repondrai que cela n'empêche point qu'il n'ait falu des dons éminens, pour produire la revolution que Martin Luther a produite. Voici une excellente pensée de Fra-Paolo: „(l) S'il y eut quel„que chose dans l'établissement de cète (m) nouveau„té, qui causa du scandale, comme je le raconterai, „il se voit neanmoins, que les Predecesseurs de Leon „avoient fait plusieurs concessions pareilles, par des „motifs encore moins honnêtes, & avoient porté „plus loin leur avarice, & leurs extorsions. Mais „souvent il échape de belles occasions de faire de „grandes choses, faute de gens qui les connoissent „(3), ou qui sachent s'en servir. Outre que, pour „l'execution, il faut attendre le tems que Dieu a des„tiné, pour punir les fautes & les dereglemens des „hommes. Et tout cela se rencontra sous le Ponti„ficat de Leon, de qui nous parlons maintenant.„ Il faut avouër que plusieurs choses favoriserent Luther : les belles lettres levoient la tête parmi les Laïques, pendant que les gens d'Eglise ne vouloient point renoncer à la barbarie, & persecutoient les savans, & scandalisoient tout le monde par une impudicité effrenée. Voiez la marge (n). On a eu raison de dire qu'Erasme par ses railleries prepara les voies à Luther. Il fut son St. Jean Batiste. Le Docteur Simon Fontaine se plaint que (o) *par occasion Erasme a faict plus de mal que Luther : pource que Luther n'a faict que eslargir l'ouverture de l'huis duquel Erasme avoit ja crocheté la serrure, & l'avoit entre ouvert.*

(XΔ) *Il y a des gens qui attribuent à une certaine position des astres.*] Paul Jove s'abandonne tellement à cette profane pensée, qu'il impute à une maligne constellation non seulement ce qui arriva en Allemagne par le moien de Luther, mais aussi la conversion des Indiens dans l'Orient & dans l'Occident ; & lors qu'il songe que la foi des peuples changea presque en même tems aux quatre parties de la terre, les uns aiant embrassé le Mahometisme, les autres le Christianisme, les autres le Lutheranisme, il ne sauroit croire que les influences des astres n'aient operé cela par des qualitez occultes & pernicieuses. *Nec mul-*

(i) *Ci-dessus pag.* 647. *lettre k.*

(k) Invida fatorum series, summisque negatum Stare diu, nimioque graves sub pondere lapsus, Nec se Roma ferens. *Lucanus l.* 1. *v.* 71.

(l) *Fra Paolo hist. du Concile de Trente, liv.* 1. *pag.* 4. *selon la traduction d'Amelot de la Houssaye.*

(m) *C'est-à-dire des indulgences de Leon X.*

(3) Opportunos magnis conatibus transitus rerum, *dit Tacite Hist.* 1.

(n) *Joignez à ceci les fautes que fit le Papisme dans cette conjoncture. J'en parlerai dans la derniere remarque.*

(o) *Simon Fontaine, Docteur en Theologie à Paris, histoire Catholique de notre tems l.* 7. *fol.* 91. *édit. de Paris* 1562.

Digitized by Google

* *Historia Lutheranismi. Voiez l'histoire des Ouvrages des Savans, Fevrier 1692. art. 13.*

† *Nommé Jean Mullerus.*

‡ *Voiez la remarque E.*

(a) *Jovius histor. lib. 13. fol. m. 239. verso.*

(b) *Florim. de Remond hist. de l'heresie liv. 1. c. 4. p. m. 24.*

(c) *Lipsius civil. doctrina lib. 4. cap. 3. pag. m. 65. oper. tom. 4.*

(d) *Idem adversus Dialogistam pag. 310. ejusd. tomi.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Histor. lib. XI.*

fûrent, que son entrepriſe ait inſpiré (Y) le mepris de la Religion Chretienne à beaucoup de gens. Qui voudra s'inſtruire à fond de l'hiſtoire de ce grand perſonnage, n'aura qu'à lire le gros volume * de Mr. de Seckendorf. C'eſt en ſon eſpece un des bons livres qui aient paru depuis long tems. Je conſeillerois auſſi de lire le *Lutherus defensus* d'un Miniſtre † de Hambourg; car on refute dans cet Ouvrage tous les reproches perſonnels.

J'ai trouvé fort étrange que le Cardinal du (Z) Perron ait oſé dire que Luther croioit la mortalité de l'ame. Qu'un François Garaſſe debite ‡ cent fois une telle accuſation, je ne m'en étonne

to pòſt exarſit in Germania, dit-il (a), *authore Luthero dira hæreſis, qua populis, ut in Perſide acciderat, ad inſaniam verſis, Chriſtiani dogmatis placita, & veteres ſacrorum ritus vehementiſſimè conturbavit. Ita ut facilè crediderim ab occulta cœli poteſtate, malignoque ſyderum concurſu proveniſſe, ut religiones toto terrarum orbe enatis factionibus, uno tempore ſcinderentur, quando non Mahometani modo Chriſtianique, ſed & remotiſſimæ gentes idololatræ, aut ſydera aut portenta pro Diis venerantes, cum in India quæ ad Orientem vergit, tum in Novo orbe ad Occiduam plagam reperto, novas ſacrorum opiniones induerint.* Florimond de Remond ſemble aplaudir à cette penſée: il la raporte en François, & ſe plaint d'un traducteur Proteſtant qui avoit paſſé ſous ſilence cet endroit-là. „ (b) Preſque en meſme temps, „ dit le Jove, qu'Iſmaël occupa l'Empire des Perſes, „ & changea la Religion, la bigarrant d'une nouvelle „ ſuperſtition Mahometane, s'eſleva en Allemagne ſous „ l'authorité de Luther ceſte monſtrueuſe Hereſie, la- „ quelle voulut aneantir la religion Catholique, & tout „ ce que l'antiquité avoit receu, comme avoient fait „ en Perſe les peuples enragez & obſtinez en leur nou- „ velles folies & ſuperſtitions. Au moyen dequoy, „ dit-il, je recognois volontiers par une ſecrette puiſ- „ ſance du Ciel, & par la maligne influence des Aſtres, „ qu'en meſmes temps toutes les Religions par tout „ l'Univers, commencerent à changer de face & de „ viſage, veu que non ſeulement les Mahometans, „ mais auſſi les Chreſtiens, voire les nations idolaſtres „ les plus eſloignées de nous, adorant les idoles, & en „ l'Inde Orientale, & au nouveau monde deſcouvert „ depuis peu de temps vers l'Occident, avoient cou- „ lé & gliſſé en nouvelles Religions & opinions. C'eſt „ ce que dit le Jove Latin. Mais en ſa traduction „ Françoiſe eſt remarquable la bonne foy reformée & „ la conſcience religieuſe de ſon traducteur, lequel „ paſſe par deſſus tout ce que le Jove dit de ce chan- „ gement de Religions, & de ceſte monſtrueuſe he- „ reſie Lutherienne née en Saxe: cela luy faiſoit mal „ au cœur. Avec quelle fidelité manient-ils les ſaints „ & ſacrez Livres, puis qu'ils tronquent ainſi ſans „ front, & ſans honte les Hiſtoriens, qui ne font que „ naiſtre pour faire perdre un ſeul mot qui touche Lu- „ ther. „ On ne ſauroit aprouver la delicateſſe de ſemblables traducteurs. S'il y a du zêle dans leur conduite, c'eſt un zêle ſi aveugle, ſi ſuperſtitieux, ſi bas, & ſi enfantin qu'il merite d'être livré à l'indignation des adverſaires. Notez que Lipſe attribuoit auſſi aux aſtres le penchant du XVI. ſiecle vers les diſputes de religion. (c) *Fatalis iſta eſt ingeniorum ſcabies, ut omnes diſputare malint, quam vivere. . . .* (d) *Ita loquor, quia velut à calo &, ut dixerim, aſtro aliquo eſt hæc peſtis. Atque ut corporum quidam morbi certis temporibus interveniunt: ſic nunc iſte animorum. Viri, famina, ſenes, pueri, quaſtiunculis ludunt & laſciviunt: eoque ventum, ut pro parum ſano ſit, qui non ſic inſanit. Myſterium Theologia erat, facta eſt populare oblectamentum.* Il pretend que l'ame eſt ſujette tout comme le corps à certaines maladies qui reviennent de tems en tems, & il met au nombre de ces maladies de l'ame l'eſprit de diſpute, & de changement de religion qui regnoit en ce tems-là. Il raporte un paſſage de Nicephore Gregoras qui contient la deſcription d'un état ſemblable. Tout retentiſſoit de diſputes de Theologie, ceux mêmes qui ne ſavoient ni comment il faloit croire, ni ce qu'ils pretendoient croire, ne parloient que de Theologie dans les places, & dans les theatres. „ (e) *Vis imaginem claram horum tempo- „ rum? Nicephori Gregoræ iſta lege.* (1) Apud nos etiam „ opificibus effuſa ſunt arcana Theologiæ, atque ita „ omnes inhiant ratiocinatiunculis & ſermonibus ſyl- „ logiſticis, ut herbæ & paſcuis armenta. Et illi, qui „ de rectâ fide ambigui ſunt, & qui nec quomodo „ credendum ſit ſciunt, nec quid ſit illud quod cre- „ dere ſe dicunt; illi inquam & fora & porticus & „ theatra omnia Theologiâ compleverunt. „ Sans recourir aux conſtellations, l'aſyle ordinaire de l'ignorance, on eût pu trouver ſur la terre les cauſes ſecondes dont Dieu ſe ſervit pour le changement qui arriva en Allemagne au XVI. ſiecle.

(Y) *Ait inſpiré le mepris de la Religion Chretienne.*] Si Coeffeteau avoit dit que Luther fut cauſe qu'une infinité de gens ſe damnerent par la profeſſion de l'hereſie, il auroit parlé ſelon l'eſprit de ſes prejugez, on le lui pardonneroit; mais ce n'eſt point là le mal qu'il deplore. Ecoutons le. *Cependant*, dit-il (f), *au lieu de nous repreſenter ici les ſaillies de ce furieux eſprit de Luther, l'inſolence duquel a meſme déplu aux Calviniſtes, le Sieur du Pleſſis devoit mediter l'horreur de ſon crime, & ſe repreſenter devant les yeux la grande perte des ames dont il eſt coulpable devant Dieu & devant ſes Anges, pour avoir eſté auteur de toutes les diſputes qui ſe ſont élevées en la Chreſtienté. Dieu avoit ordonné en l'ancienne loy* (2), *que s'il arrivoit que quelques-uns ayans debat les uns contre les autres frapaſſent une femme enceinte, de ſorte qu'ils eſtouffaſſent ſon fruict, leur vie iroit pour la vie de l'enfant. Et donc qu'ordonnera ſa Divine juſtice, contre ceux qui par leur ambition & par les diſputes qu'ils ont excitées en l'Egliſe ont fait mourir tant de milions d'ames, qui ſe ſont rebutées de la Religion Chreſtienne, voyans ceux, qui s'en diſent les Miniſtres, ſi mal d'accord des principaux poincts du ſainct Evangile?* On peut aſſûrer que le nombre des eſprits tiedes, indifferens, degoûtez du Chriſtianiſme, diminua beaucoup plus qu'il n'augmenta par les troubles qui agiterent l'Europe à l'occaſion de Luther. Chacun prit parti avec chaleur: les uns demeurerent dans la communion Romaine, les autres embraſſerent la Proteſtante: les premiers conçurent pour leur communion plus de zêle qu'ils n'en avoient, les autres furent tout de feu pour leur nouvelle creance. On ne ſauroit montrer ces perſonnes qui au dire de Coeffeteau rejettoient le Chriſtianiſme à la vuë de tant de diſputes. S'il avoit dit que les diviſions des Chretiens, & la conduite qu'ils tiennent les uns contre les autres, après avoir formé pluſieurs ſectes, ſont très-propres à inſpirer du degoût, & de l'incredulité pour l'Evangile, je croi qu'il eût eu raiſon; mais il eût fallu ſupoſer en même tems une choſe que très-peu de perſonnes mettent en pratique. Il auroit falu ſupoſer qu'il y a beaucoup de gens qui n'ont pas deux poids, c'eſt-à-dire qui examinent ſans prejugé ce qui ſe paſſe & au dedans & au dehors. Mais où trouve-t-on de telles perſonnes? où ſont ceux qui par la force de la coutume ne jugent pas que les mêmes choſes ſont très-juſtes quand ils les font ſouffrir aux autres, & très-injuſtes quand ils les ſouffrent eux-mêmes? Avec cet eſprit n'aiez pas peur que la multiplicité des ſectes faſſe beaucoup de Pyrrhoniens; chacun, quoi qu'il arrive, ſe tiendra coié au parti qu'il aura pris. L'antiperiſtaſe que les nouveaux Phyſiciens ont banie de la nature, a lieu dans la religion. Le zêle ſe ralentit quand on n'eſt pas obſervé, & environné d'une autre ſecte, & il ſe ralume quand on l'eſt. Apliquons ici les vers qui ont été faits ſur (g) Menelas, & diſons que Coeffeteau a pris le change; il a pris pour une choſe effective, ce qui devroit arriver en cas que les hommes raiſonnaſſent d'une certaine maniere.

(f) *Coeffeteau, Reponſe au Myſtere d'iniquité, pag. 1237.*

(2) *Exod. 23.*

LES DISPUTES de religion ne font pas beaucoup de Pyrrhoniens.

(g) *Il étoit tiede pour Helene quand il la poſſedoit ſans contradiction, & il fut tout de feu quand on la lui eut enlevée. Voiez ci-deſſus pag. 1491. col. 1. au commencement.*

(Z) *Que le Cardinal du Perron ait oſé dire que Luther croioit la mortalité de l'ame.*] Voici en quels termes il l'aſſûroit: „ (h) Luther nioit l'immortalité de „ l'ame, & diſoit qu'elle mouroit avec le corps, & „ que Dieu reſſuſcitoit par aprés l'un & l'autre, ſi „ bien que ſelon ſon opinion, nul ne joüiſſoit de la „ préſence viſible de Dieu, & de là il tire un argu- „ ment contre la priere des Saints, pour montrer que „ les Saints n'entendent point nos prieres. L'Egliſe „ croit que les ames des Saints & des bien heureux „ joüiſſent de la preſence de Dieu auſſi tôt qu'ils ſont „ morts, & Luther entre les impietez de l'Egliſe Ro- „ maine il y met celle la, qu'elle croit l'immortalité „ de l'ame. „ Vous voiez qu'on ne lui attribuë point d'avoir rejetté abſolument les peines & les recompenſes de l'autre vie, mais ſeulement de les avoir renvoiées après la reſurrection finale de tous les hommes. C'eſt diminuer beaucoup l'atrocité de l'accuſation que d'autres avoient intentée, mais ce n'eſt point éviter le crime des menteurs & des calomniateurs. On a coutume de dire que tout Roman eſt fondé ſur quelque hiſtoire: j'ai donc ſoupçonné que le Cardinal du Perron avoit bâti cette fable ſur quelques paroles de Luther mal entenduës, & trouvées à l'écart, & n'aiant pas le loiſir de feuilleter tous les gros volumes de ce Miniſtre,

(h) *Perroniana au mot* Luther *pag. 202. edit. 1669.*

Digitized by Google

étonne pas; & si je l'avois trouvée dans la vie de Luther publiée à Paris l'an 1577. par Frere Noël † Talepied, ou dans l'Ouvrage de Nicole Grenier (*AA*) dont on verra ci-dessous un long passage, ou dans les livres de semblables Ecrivains qui n'avoient aucune reputation à perdre, je n'en aurois pas été surpris; mais je n'ai pu m'empêcher de l'être quand j'ai vu qu'un Cardinal d'un si grand nom se laissoit aller à une pareille temerité. Les curieux ne seront pas fâchez d'apprendre un petit chagrin que l'on fit à Mr. Arnauld au (*BB*) sujet d'une citation de Luther. Il lui fut impossible d'en faire la verification par les livres originaux. Cela me conduit à faire cette remarque, c'est qu'il n'y auroit rien de plus commode pour ceux qu'on accuseroit d'avoir mal cité ce Reformateur, que d'avoir la liberté de se servir de la très-curieuse Bibliotheque (CC) du Prince Rodolphe Auguste Duc de Brunswic. La vie de Luther par les medailles * publiée l'an

† *Cordelier de Pontoise.*

* *L'Auteur se nomme Christianus Juncker.*

Ministre, j'ai consulté un Theologien de la Confession d'Augsbourg, & l'ai prie de m'aprendre s'il y avoit quelque pretexte qui eût donne lieu à ce Cardinal de parler ainsi. Vous allez voir le precis de la reponse qu'il a eu la bonté de me faire. Luther n'a jamais enseigné que l'ame mourût avec le corps, & qu'elle dût ressuciter avec le corps. On ne prouvera jamais par ses Ouvrages qu'il ait été dans cette opinion; & il a temoigné fort clairement qu'il croioit tout le contraire. Voiez ce qu'il a écrit sur le verset 8. du chapitre 4. de la Genese, où il parle de la mort d'Abel. L'origine de la calomnie est dans une lettre qu'il écrivit à Amsdorf l'an 1522. où il paroit fort enclin à croire que les ames des justes dorment jusqu'au jour du jugement, sans qu'il sçache où elles sont &c. Il ne pretend pas dire qu'elles sont mortes pendant cet intervalle, mais seulement qu'elles sont plongées dans le repos & dans le sommeil; & il suivoit en cela l'opinion de plusieurs Peres (1) de l'ancienne Eglise. Il rectifia cette opinion avec le tems, & quoi qu'il semble dans des écrits posterieurs attribuer le repos aux ames des predestinez, il n'entend point par là un repos qui soit un profond sommeil, & qui les prive de la vision & de l'entretien de Dieu & des Anges. Voiez son commentaire sur le chapitre 24. de la Genese, où il parle fort amplement de l'etat des ames après cette vie.

(1) *Origene, St. Chrysostome & Theodoret parmi les Grecs; Tertullien & Lactance parmi les Latins.*

(*AA*) *L'Ouvrage de Nicole Grenier dont on verra.... un long passage.*] C'est un livre intitulé *le bouclier de la foy, en forme de Dialogue, extraict de la saincte escripture, & des saincts Peres & plus anciens docteurs de l'eglise.* L'Auteur qui étoit un Chanoine Regulier de saint Victor le dedia à Henri II. Je ne saurois dire en quelle année il le publia la premiere fois. La Croix du Maine & du Verdier Vau-Privas ne marquent que l'édition de Paris 1566. & 1567. ils ne disent rien de celle dont je me sers qui est d'Avignon 1549. & qui n'est pas la premiere, car le titre porte que l'Ouvrage a été *reveu & augmenté par l'auteur.* L'edition mentionnée par du Verdier Vau-Privas contient *une Apologie contre un clabaut Lutherique qui a voulu ronger ce bouclier de la foy.* Je pense que c'est contre Bartelemi Causse Ministre de Geneve Auteur d'un Ouvrage qui a pour titre, le vray bouclier de la foy Chrestienne, mis par Dialogues. Demonstrant par la saincte Escriture, les erreurs & fausses allegations d'un livre intitulé, le Bouclier de la foy: jadis fait par un moine de sainct Victor, à Paris, se disant, le Bienallant. L'édition que j'en ai est de Geneve 1563. & avoit été *reveuë & amplement augmentée de nouveau.* Cela soit dit en faveur des bibliographes. Passons maintenant au fait, raportons ce que le Chanoine de saint Victor narre de Luther. (*b*) *L'ambition & cupidité de gloire & d'honneur de Luther a esté si grande, que combien qu'il fust simple prebstre & Augustin, apostat, & decuculé: toutesfois s'est attribué l'office & la dignité episcopale. Car estant quelque fois en la ville de* ‡ *Lisbonne, presuma d'ordonner deux prebstres en l'eglise de Sainct André, en leur imposant les mains, & en chantant l'anthienne,* Veni sancte Spiritus. *Plus se faisoit, ou permettoit porter en un chariot ou litiere pompeuse, comme un gros prince, environné & accompagné de gentilz hommes & gendarmes. Et en son entrée aux villes, se deslachoyent artilleries, & gros canons. Cela n'estoit pas imiter Jesuchrist, ses apostres, & les Saincts docteurs de l'eglise, qui ont presché & monstré par exemple, toute humilité & simplicité. Bien est differente la vie des vrays Chrestiens & des antechrists hereticques. La vie des apostres & des Saincts docteurs de l'eglise estoit humble, sobre, chaste, pudicque & devote, mais la vie du faulx docteur & apostat Luther estoit superbe, gourmande, impudicque, infame & charnelle: car à tous est notoire & evident, que ayant faulsé ses vœux de religion & la continence ecclesiastique, a prins pour femme ou paillarde une moniale, de laquelle a eu trois bastards & spuries. La cause de sa grande incontinence, ce a esté sa grande gourmandise: car comme dit S. Hieroſme,* Venter mero æstuans, facilè despumat in libidinem. *Et au vray dire, Luther se debvoit plustost appeller le prince & docteur des yvrongnes & gourmands, que des Saxons & Allemans. C'estoit le second Epicurien ou Sardanapale. Veu que vulgairement on lit de luy que en tous disners & soupers, il beuvoit un septier de vin doulx & excellentissime: & mengeoit viandes exquises & delicates. Ce que a continué jusques à la fin: car il est mort soubdainement, tout saoul, apres avoir amplement souppé & remply son ventre. Mais laissons ce malheureux.* Il importe aux Lutheriens, & en general aux Protestans que l'on redonne le jour aux impertinences fabuleuses que leurs adversaires publioient contre les reformateurs au XVI. siecle. Cela témoigne que ces adversaires n'étoient conduits que par une aveugle prevention: c'est un prejuge à leur charge & à leur desavantage. Voici un Chanoine de saint Victor qui a si peu de jugement qu'il se sert d'une objection qui bat en ruine les Papes, les Cardinaux, & tous les prelats dont le train & les équipages pompeux sont diametralement opposez à la vie des Apôtres.

(*b*) *Nicole Grenier, bouchier de la foi pag. m. 784. & suiv.*

‡ *L'Auteur si je ne me trompe vouloit dire* Ulebe, *mais par une negligence inexcusable il s'informa peu du vrai nom des villes, & tomba dans une equivoque ridicule, y aiant en Portugal la ville de Lisbonne où Luther ne fut jamais.*

(*BB*) *Chagrin que l'on fit à Mr. Arnauld au sujet d'une citation de Luther.*] Mr. le Fevre docteur en Theologie de la Faculté de Paris, a publié ce fait-là dans un Ouvrage qui fut imprimé (*c*) à la Haie l'an 1685. *Ne se souvient-il point*, dit-il (*d*), en parlant de Mr. Arnauld, *qu'il y a environ quatre ans qu'un Ministre lui ayant ecrit qu'il avoit cité faussement des passages de Luther pour montrer qu'il noit la necessité des bonnes œuvres, & entr'autres celui-ci.* Gardons nous des pechez; mais gardons nous encore davantage des loix & des bonnes œuvres, ne nous arrêtons qu'à la promesse de Dieu & à la foi. *Paroles qu'il citoit comme d'un sermon de Luther sur le nouveau Testament: il se vit en peine de faire chercher ce passage dans tous les Luthers de Paris, & ne l'y ayant point trouvé, il ne pût faire d'autre réponce au Ministre qui lui écrivoit, qu'en avoüant qu'il avoit pris ce passage dans Bellarmin, & faisant en même tems une apologie de la fidélité de ce Cardinal.*

(*c*) *Et non pas à Liste comme le porte le titre.*

(*d*) *Le Fevre, replique à Mr. Arnauld pour la defense du livre des motifs invincibles chap. 18. la page n'est point marquée: c'est au dernier feuillet de la feuille lettrée.*

(*CC*) *La très-curieuse bibliotheque du Prince Rodolphe Auguste Duc de Brunswic.*] Ce Prince qui a joint l'amour des lettres à toutes les autres qualitez dignes de l'éclat de sa maison, ne s'est pas contenté de la magnifique bibliotheque de Wolfenbutel; il en a dressé une autre particuliere où il a fait rassembler une infinité de livres rares. C'est là qu'on trouve tous les écrits que Luther a publiez depuis l'an 1517. jusques à sa mort, les éditions, dis-je, qu'il a données & corrigées lui-même, & qui sont preferables aux manuscrits originaux, parce qu'en relisant les épreuves, il corrigeoit bien des choses qui lui étoient échapées. Il est bien plus sûr de recourir à ces éditions, qu'à celles où l'on a reduit en un corps toutes les œuvres de Luther, car ceux qui firent cette reduction se donnerent la liberté de racommoder, (*e*) & de changer ce qu'ils jugerent à propos: & de là vient sans doute qu'on verifie si malaisément les citations de ce Ministre sur lesquelles il se forme des contestations. On ne peut guere recourir qu'aux volumes in folio publiez depuis sa mort. Les éditions completes de toutes ses œuvres ont fait qu'on a negligé les éditions particulieres de ses traitez, & par la presque tous les exemplaires de ces éditions particulieres sont perís, & c'est dommage. (*f*) *Libelli à Luthero ipso editi diligentius quam factum est, asservari debuissent, non tantum, quod commodius legi poterant, quam in magnis, in quos postmodum redacti sunt, voluminibus, sed & quia genuini & ab interpolatione aut incuria, qua compilatoribus tomorum dudum imputata est, securi erant.* Le Prince dont je parle s'est servi d'un (*g*) professeur de Helmstad pour publier une idée de sa bibliotheque. Voiez le livre intitulé *antiqua Literarum monumenta, autographa Lutheri aliorumque celebrium virorum ab A. 1517. usque ad annum 1546. reformationis ætatem & historiam egregie illustrantia &c.* Le premier tome en fut imprimé à (*h*) Brunswic l'an 1690. & le second (*i*) l'an 1691. Les directeurs

(*e*) *Voiez la citation suivante.*

(*f*) *Acta erudit. Lipsiens. 1690. pag. 627.*

(*g*) *Mr. von der Hardt.*

(*h*) *Voiez le Journal de Leipsic mois de Dec. 1690. pag. 625. (mal marquée 601.) & suiv.*

(*i*) *Voiez le même Journal, mois de Sept. 1691. pag. 422.*

Digitized by Google

l'an 1699. contient une infinité de particularitez, & indique un nombre infini d'Auteurs qui ont parlé de cet illuſtre perſonnage. On y trouve dans l'avertiſſement au lecteur une liſte de ceux qui ont compoſé ou ſon éloge, ou ſon hiſtoire, & la refutation des fauſſetez d'un anonyme dont le public a vu des dialogues imprimez l'an 1694. ſous le titre de *Lucien en belle humeur*. Je ne touche cette circonſtance que pour avoir lieu de dire qu'on ne devoit pas être en doute γ ſi Mr. de Fontenelle eſt l'Auteur de ces Dialogues. On pouvoit afirmer poſitivement qu'il ne l'eſt point, & qu'il n'eſt nullement capable d'une production auſſi imparfaite que celle-là. On montre à Rome dans la Bibliotheque du Vatican * une Bible en langue Allemande que l'on dit être *de la traduction de Luther, & écrite de ſa propre main. Mais cela eſt hors d'aparence vû l'extravagante priere* † *qui eſt à la fin, & qui paroiſt eſtre de la meſme main que le reſte.* Pendant que les troupes de Charles-Quint ſejournerent à Wittemberg l'an 1547. il y eut un ſoldat ‡ qui donna deux coups de poignard à l'effigie de Martin Luther dans l'Egliſe du Château. Cet Empereur fit en ce tems-là une action fort genereuſe; il ne voulut point permettre que l'on demolît le tombeau de ce pretendu hereſiarque, & il defendit ſous peine du (DD) dernier ſuplice de rien attenter de cette nature. Luther avoit fait de grans progrés dans la Scholaſtique, & avoit même ſuivi la ſecte des Nominaux qui étoit celle qui ſubtiliſoit le plus les queſtions abſtraites, cependant il n'y eut jamais perſonne qui ſe dechainât autant que lui contre la methode de philoſopher que l'on ſuivoit en ce tems-là, & jamais perſonne ne s'eſt plus emporté que lui contre le grand Ariſtote. Vous verrez des preuves de tout ceci dans les extraits que je donnerai d'une (EE) invective du Pere Gretſer

γ Num ſit & hujus auctor *de Fontenelle* qui *les nouveaux dialogues des morts* publicavit Pariſiis .... non habeo affirmare. *Juncker ubi infra in præfat.* § 17.

* *Miſſon voiage d'Italie tom.* 2. *pag.* 134. *édit.* 1698.

† *Mr. Miſſon ibid. la raporte en Allemand & en François.*

‡ *Andreas Sennertus in Athenis Wittenbergenſib. apud Junckerum in vita Lutheri nummis illuſtrata pag.* 216.

directeurs mêmes des bibliotheques publiques les mieux rentées ſe ſervent quelquefois d'une œconomie blâmable. Ils ſe defont des traittez particuliers dès qu'ils ont aquis l'aſſemblage de toutes les œuvres d'un homme reduites en corps, & ainſi l'on ne ſauroit plus verifier dans ces grandes bibliotheques, ſi un Auteur qui a cité des paſſages de la premiere édition qui difere nt de la derniere y a procedé de bonne foi.

(DD) *Il ne voulut point permettre que l'on demolît le tombeau* de Martin Luther, *& il defendit ſous peine.*] Les Eſpagnols le ſolliciterent inſtamment de le faire abatre, & ils euſſent bien voulu deterrer ſes os, & les brûler; mais l'Empereur répondit fort ſagement, je n'ai plus rien à demêler avec Luther, il a deſormais un autre juge dont il ne m'eſt pas permis d'uſurper la juriſdiction; ſachez que je fais la guerre non pas aux morts, mais aux vivans qui ont encore les armes en main contre moi. (a) *Violari autem ſepulchrum vetuit Carolus V. Imperator Wittebergam expugnatam armis miniſque ingreſſus, contra quam urgebant Hiſpani omnes, eo uſque infenſi Luthero, ut & oſſibus ejus inviderent quietem, eaque perinde, ut Huſſo factum fuerat vivo, mallent cremari; quos laudatiſſimus tamen Imperator graviſſimo ſermone caſtigavit, quando dixit:* Nihil mihi ultra cum Luthero, alium ille judicem jam habet, cujus juriſdictionem invadere noſtrum non eſt, neque mihi cum mortuis bellum eſſe ſciatis ſed cum ſuperſtitibus in nos armatis. *Cumque animadverſiſſet, Hiſpanos Duci Albano & Epiſcopo Atrebatenſi, ſuadentibus ejus indignitatem facti, conſentire, ſevere tandem atque etiam vitæ capitiſque periculo ſanxit, inviolatum Lutheri ſepulcrum ut eſſet.*

(EE) *Dans les extraits que je donnerai d'une invective du Pere Gretſer.*] Je ne croi pas me tromper en lui donnant (b) les harangues que l'on recita dans l'Academie d'Ingolſtad le 14. de Novembre 1606. lors qu'il fut le promoteur de l'inſtallation au doctorat de deux Licentiez en Theologie. L'un d'eux fit une longue declamation intitulée *Utrum Lutherus fuerit Scholaſticus Theologus*, où il entreprit de prouver la negative, & quelque choſe de plus: *Lutherum non modo non fuiſſe Theologum Scholaſticum, ſed omnium ſubtiliorum ſcientiarum hoſtem & calumniatorem impudentiſſimum.* La preuve de la premiere partie de cette theſe fut reduite à un ſyllogiſme que le Candidat prononça d'un ton de voix fort élevé, *Ut autem*, dit-il (c), *rem ipſam, ſtatim, cunctis ambagibus omiſſis aggrediar; elata voce proclamo*; Scholaſticus non eſt, qui craſſiſſimos, ſtupidiſſimos, &, ut ſic appellem, decumanos, prorſuſque aſininos contra Theologiam & Philoſophiam commiſit errores. Lutherus tales errores commiſit; non eſt igitur Lutherus Scholaſticus. Il s'étendit enſuite ſur la preuve de la mineure, car la majeure étoit aſſez claire d'elle-même. Il avoit déja obſervé que Luther ſe vante d'avoir ſçû à fond tous les ſecrets de la Scholaſtique la plus fine, & que Melanchthon lui a donné là-deſſus de grans éloges. (d) *Lutherus non ſemel teſtatur, omnia Scholaſtica Theologia myſteria ſibi probè eſſe cognita: omnia adyta perluſtrata: omnes excuſſos angulos.* Credatis fortiter Magiſtri noſtri eximii (*ſic loquitur Lutherus Doctores Lovanienſes & Colonienſes compellans*) (1) Luthero eſſe notam philoſophiam & Theologiam veſtram, in qua non peſſimo ingenio, nec ultima ſocordia verſatus ſit plus duodecim annis, interque Sympalæſtritas veſtros detritus. *Et ne ignoraremus, in quam Scholaſtica Theologia familiam nomen dederit, alibi nobis exponit cùm dicit, ſe* (2) Occami *caſtra ſecutum; cujus ſectatores, tempore Lutheri, vulgò* TERMINISTÆ *audiebant, longeque ac latè in ſcholis regnabant, teſte ipſo Luthero; qui palàm ſcribit: ſe* (3) Occanicæ *ſeu* Modernorum *ſectæ placita & dogmata non tantùm à limine ſalutaſſe, aut primoribus labris ſolummodò deguſtaſſe; ſed* penitus imbibita tenere; *his enim verbis ſuam in Scholaſtica Theologia peritiam decantat Lutherus; de qua etiam perpetuus Lutheri enconiaſtes Melanchthon:* (4) Gabrielem & Cameracenſem (*duos inſignes ex Occami gymnaſio Theologos*) pænè ad verbum memoriter recitare poterat Lutherus. Diu multumque legit ſcripta Occami. Hujus acumen præferebat Thomæ & Scoto. La premiere preuve de la mineure eſt tirée de ce que Luther a ſoutenu que cette propoſition *le verbe a été fait chair* eſt veritable en Theologie, & abſolument impoſſible & abſurde en philoſophie. (e) *Omne verum vero conſonat. Tamen idem non eſt verum in diverſis profeſſionibus. In Theologia verum eſt, Verbum eſſe carnem factum. In Philoſophia ſimpliciter impoſſibile & abſurdum.* L'Auteur deploie là les diſtinctions ordinaires des Theologiens, pour ſoutenir que les argumens philoſophiques que Luther aporte en exemple ne combatent point le myſtere de la Trinité, ni l'incarnation du Verbe, & ajoûte, (f) *Simili ſtoliditate dicit* (Lutherus) Syllogiſmos prædictos non eſſe malos vitio formæ ſyllogiſticæ; ſed virtute & majeſtate materiæ, quæ in anguſtias rationis ſeu ſyllogiſmorum includi non poſſit. *Quaſi verò nullus ſyllogiſmus & forma & materia probus formari queat de re cœleſti & Theologica; & divinitus nobis revelata.* Il n'oublie pas cette maxime de Luther, que la Theologie choque les regles de la philoſophie, mais qu'à ſon tour la philoſophie choque davantage les regles de la Theologie: (g) *Impingit Theologia in Philoſophia regulas*, inquit Lutherus, *ſed ipſa viciſſim magis in Theologia regulas.* Il raporte l'indignation de Luther contre la Sorbonne qui avoit defini que ce qui eſt vrai en philoſophie l'eſt auſſi en Theologie, & il ſoutient qu'il faut être bête pour deſaprouver cette deciſion. (h) *Vehementiſſimè ſtomachatur Scholaſticus noſter in Pariſienſem Theologorum ſcholam, quam* Sorbonam *vocant. Qua de cauſſa?* Sorbona, mater errorum, peſſimè definivit, idem eſſe verum in Philoſophia & Theologia. *Non tantùm Sorbona optimè & ſanctiſſimè hoc definivit; ſed & Concilium Lateranenſe ſub Leone X. Et certè tam eſt hoc evidens; ut fungum eſſe oporteat, qui diſſentiat; Nam ut album eſt album, ubicunque ponatur; & aqua eſt aqua, ubicunque colligetur; ita & verum eſt verum ubicunque conſtituatur ſive in Theologia, ſive in Philoſophia.* Ce que le cenſeur afirme ſur le dogme même me paroît (i) très-veritable; mais il a tort de regarder comme une ſtupidité d'eſprit l'opinion contraire; car il y a eu des Docteurs (k) bien ſubtils & bien penetrans, qui ont ſoutenu là-deſſus la penſée de Luther. (l) *Conſidera & hoc ſtuporis Lutherani indicium*, continuë ce critique, Aliquid eſt verum in una parte philoſophiæ, quod tamen falſum eſt, in alia parte philoſophiæ. *Nimirum naturam eſſe principium motus & quietis, verum erit in Phyſica: falſum in Metaphyſica & Ethica.* Humor humectat, *inquit Lutherus*, eſt veritas in Sphæra aëris, ſed manifeſta hæreſis in Sphæra ignis. *Forsè propterea, quia in Sphæra ignis concreſcit in glaciem.*

Nam

(a) *Chriſtianus Junckerus in vita Lutheri nummis illuſtrata pag.* 218. 219. *Il cite* Joh. Sleidanus de ſtatu religionis & reipublicæ in Germania l. XIX. pag. 665. & 668. & Michael Piccartus in obſervationibus hiſtorico-politicis, decade VI. cap. 6. *Je n'ai rien trouvé de ſemblable dans le* 19. *livre de Sleidan.*

(b) *On les lui donne dans la Bibliotheque d'Alegambe pag.* 200. *col.* 2.

(c) *Gretſer inaugurat. Doctor. pag.* 3.

(d) *Id. ib. p.* 1. & 2.

(1) *Luther. in Reſponſ. ad articulos à Lovanien.* & Colonien. *Theologis damnatos, Tom.* 2. *lat. Witemb.*

(2) *Luther. colloq. ſympoſiaciti. de Scholaſticis Theologis.*

(3) *Luth. contra Lovan. & Colon.*

(4) *Melanchth. præfat. in ſecundum Tom. lat. Witeberg.*

(e) *Gretſer. ubi ſupra pag.* 4. & 5. *Il cite* Luth. Tom. 1. Lat. Witteb.

(f) *Id. ib. pag.* 11.

(g) *Id. ib. pag.* 12.

(h) *Id. ib. pag.* 13.

(i) *Voiez ci-deſſus pag.* 1580. *remarque* C.

(k) *Voiez ci-deſſus ibid.*

(l) *Gretſer. ibid. pag.* 14.

Digitized by Google

Gretſer deſtinée à la preuve de cette propoſition, *Luther n'entend pas la Theologie Scholaſtique.* L'une des raiſons que l'on emploie eſt qu'il enſeignoit qu'un même dogme eſt faux & vrai en même tems, faux en philoſophie (*FF*) vrai en theologie: faux en phyſique vrai en morale, &c. On emploie auſſi comme une preuve le dechaînement de Luther contre les Univerſitez, & les (*GG*) expreſſions burleſques dont il ſe ſervit pour ſe moquer des Academies, & de leurs Docteurs.

Nam ſi non congelaretur; quomodo non madefaceret Lutherum, ſi integro aqua dolio perfunderetur? Si le Jeſuite avoit été un bon phyſicien, il auroit été plus équitable dans cette derniere cenſure; il ſe ſeroit contenté de dire que Luther ne develope pas aſſez nettement ſa penſée. Je croi que Luther avoit entrevu ce que les nouveaux philoſophes debrouillent parfaitement. Ils (*a*) montrent que ce que les Peripateticiens apellent humidité, l'une des quatre qualitez élementaires, doit être nommé liquidité; & en ce ſens-là Luther a raiſon de dire que l'humidité mouille dans l'air, & ne mouille pas dans le feu; car la flamme eſt un corps liquide, & ne mouille pas, & par conſequent il eſt vrai que le liquide humecte dans l'air elementaire, & n'humecte point dans le feu élementaire. Je ſçai bien que cet exemple ne ſert de rien quant au fond à l'hypotheſe de Luther; mais nous pouvons neanmoins croire que ſa penſée n'a pas été bien entendue. Je ne touche point aux autres preuves de la mineure du ſyllogiſme.

(*a*) *Voiez Gaſſendi à la ſection 1. de ſa Phyſique liv. 6. c. 7. pag. 402. tom. 1. oper.*

Voici une tirade d'injures contre Ariſtote: (*b*) *Niſi caro fuiſſet Ariſtoteles*, inquit Lutherus (1), *verè diabolum eum fuiſſe, non puderet aſſerere.* Eidem Lutherо eſt Ariſtoteles, *Proteus, hiſtrio, qui Græca larva Eccleſiam luſit, vaferrimus ingeniorum illuſor, calumnioſiſſimus calumniator, ſycophanta impiiſſimus, princeps tenebrarum, triceps Cerberus, tricorpor Geryon, verè ἀπολλύων* (2), *id eſt, perdens, & vaſtator Eccleſiæ; merus logodadalus, & logomachus, vaſtator pia doctrina, beſtia, caligo hominum, & quidem teterrima. Momus, imò momus momorum.* (3) *Beſtia gentilis, ſimilis hydra in Lerna. In quo fere nihil eſt Philoſophiæ. Impiiſſimus eſt. Publicus veritatis, & ex profeſſo hoſtis. Gentilis animarum carnifex. Hircus, vel potius hircocervus. Bis ſacerrimus Ariſtoteles. In cute perfectus Epicurus. Non mihi perſuadebitis*, inquit Lutherus, *Philoſophiam eſſe garrulitatem illam de materia, motu, infinito, loco, vacuo, tempore, quæ ferè in Ariſtotele ſola diſcimus: talia, quæ nec intellectum, nec affectum, nec communes hominum mores quidquam juvent: tantùm contentionibus ſerendis, ſeminandisque idonea. Quod ſi maximè quid valerent, tot tamen opinionibus confuſa ſunt, ut, quo quis certius aliquod ſequi propoſuerit, hoc incertior feratur, & faces Euboicas ſectetur; & ferò tandem cum Proteo ſibi fuiſſe negotium, pœniteat.* Qu'on ne diſe pas qu'il s'irrita de la ſorte contre le chef des Peripateticiens, depuis qu'il ſe fut brouillé avec le Papiſme, car on peut prouver qu'il étoit dans le même eſprit, avant que d'avoir rien fait qui pût deplaire à la Cour de Rome. Liſez ce paſſage de Gretſer: (*c*) *Neque unquam bene erga Ariſtotelem affectus fuit; quod diſces ex his, quæ anno Domini 1516. ad Langum Auguſtinianum prius ſcripſit, quàm apertè inſaniret:* (4) Mitto has literas ad eximium D. Jodocum Iſenacenſem, plenas quæſtionum, adverſus Logicam, & Philoſophiam, & Theologiam, id eſt, blaſphemiarum, & maledictionum contra Ariſtotelem, Porphyrium, Sententiarios, perdita ſcilicet ſtudia noſtri ſeculi. Sic enim interpretabuntur, quibus decretum eſt, non quinquennio cum Pythagoricis, ſed perpetuò, & in æternum cum mortuis ſilentium tenere, omnia credere, ſemper auſcultare, nec unquam ſaltem levi præludio contra Ariſtotelem, & Sententias velitari, & muſſitare. Quid enim non credant, qui Ariſtoteli crediderunt, vera eſſe, quæ ipſe calumnioſiſſimus calumniator aliis affingit & imponit tam abſurda, ut aſinus (*Lutherus*) & lapis non poſſint tacere ad illa? Nihil ita ardet animus, quàm hiſtrionem illum (*Ariſtotelem*) qui tam verè Græca larva Eccleſiam luſit, multis revelare, ignominiamque ejus cunctis oſtendere, ſi ocium eſſet. Habeo in manus-commentariolos in 1. Phyſicorum, quibus fabulam Ariſtei denuò agere ſtatui in meum iſtum Protea (*Ariſtotelem*) Pars crucis meæ vel maxima eſt, quod videre cogor fratrum optima ingenia, bonis ſtudiis nata, in iſtis cœnis vitam agere, & operam perdere. Ce Jeſuite allegue une infinité d'autres paſſages injurieux à Ariſtote, tirez des écrits du Docteur Luther.

(*b*) *Gretſer ubi ſupra pag. 43.*

(1) *Luth. T. 1. epi. 9.*

(2) *Luther. tom. 1. epiſt. 33.*

(3) *Hæc omnia ſumpta ſunt ex Luthero in explicat. oct. præcepti Tom. 1. lat. Witeb. & in Reſpon. ad condemnat. Lovanien. & Colon. Tom. 2. lat. contra Obeliſcos Eckij. Tom. 1. lat. Witeb. Lib. contr. Lat. Diſput. Deum ſimpliciſſimè eſſe unum.*

(*FF*) Luther *enſeignoit qu'un même dogme eſt faux... en philoſophie, & vrai en theologie.*] J'ai déjà parlé de cela dans la remarque precedente: mais j'ajoûte ici que les ſectateurs les plus rigides de Luther l'ont abandonné ſur cet article, & qu'ils combatirent avec tant de force leurs confreres qui renouvelerent ce ſentiment, (*d*) qu'ils les contraignirent de s'en retracter.

(*c*) *Gretſ. ibid. pag. 44.*

(4) *Luth. Tom. 1. epiſt. lat. epiſt. 8.*

(*d*) *Voiez ci-deſſus pag. 1580. remarque C.*

Diſons auſſi qu'il ſe peut mêler du mal entendu dans cette diſpute-là, & beaucoup de *logomachies*, & qu'on blâmeroit à tort la doctrine de Luther, s'il l'eût exprimée de cette façon; *les mêmes dogmes qui paroiſſent faux & impoſſibles, quand on n'en juge que par les lumieres naturelles, ſont vrais & certains quand on en juge par les lumieres de la parole de Dieu.* Mais de pretendre qu'après même que la revelation nous a fait conoître qu'une doctrine eſt veritable, elle continuë d'être fauſſe en philoſophie, c'eſt s'abuſer. Il eſt bien plus juſte de reconoître que les lumieres philoſophiques, dont l'évidence nous avoit paru un guide certain pour juger des choſes, étoient trompeuſes & illuſoires, & qu'il les faut rectifier par les nouvelles conoiſſances que la revelation nous communique. Continuez d'aſſûrer tant qu'il vous plaira, ſelon les notions que la logique nous donne dans le chapitre *de oppoſitis*, que l'homme n'eſt pas une pierre; mais gardez vous bien d'aſſûrer, comme auroit fait Ariſtote, qu'il eſt impoſſible que l'homme ſoit une pierre. Ariſtote n'auroit-il pas aſſûré qu'il eſt impoſſible que Dieu naiſſe d'une femme; que Dieu ſoufre le froid & le chaud; que Dieu meure; que Dieu ſoit homme en un mot? Et ne ſe ſeroit-il pas trompé dans cette aſſertion? Or depuis qu'on ſçait que l'poſition qui ſe rencontre entre l'idée de Dieu, & l'idée de l'homme, n'empêche pas que l'un de ces êtres ne ſoit veritablement afirmé de l'autre, ne faut-il pas dire que rien n'empêche que l'homme & la pierre ne ſoient l'un le ſujet, l'autre l'attribut d'une propoſition afirmative très-veritable? Diſons donc que le Jeſuite qui a tant crié contre Luther, ſe brouille pitoiablement, & ſe fâche mal à-propos. On diroit qu'il aſſûre qu'abſolument il eſt impoſſible que deux natures creées ſoient unies hypoſtatiquement; & ne voit-il pas que ſi une fois cela etoit impoſſible, on en concluroit la même choſe contre le myſtere de l'incarnation, pour lequel il s'échaufe tant contre Luther? *Audite*, dit-il (*e*), *& obſtupeſcite, vel potius execramini; non tantùm imperitiam, ſed & intolerabilem blaſphemiam.* Nec minus, *inquit Lutherus*, imo magis diſparata eſt prædicatio; Deus eſt homo; quàm ſi dicas: homo eſt aſinus. *An non hac Lutheri impia theſis totum incarnationis myſterium ex imis fundamentis evertit? Si magis diſparata eſt illa:* Deus eſt homo; *quàm iſta:* Homo eſt aſinus: *tunc magis erit falſa illa;* Deus eſt homo, *quàm iſta:* Homo eſt aſinus *quæ ſimpliciter falſa eſt: cujus falſitas oritur ex disjunctione* Prædicati à Subjecto; *quia enim nullus penitus nexus eſt* Prædicato *cum* Subjecto; *ſit, ut* Prædicatum *non niſi mendaciter de* Subjecto *affirmetur. Si igitur in illa;* Deus eſt homo; *tanta, imò major, eſt* Subjecti à Prædicato, *& vice verſa, disjunctio, &, ut ſic loquar, diſparatio; falſa erit illa propoſitio;* Deus eſt homo; *ſic ut & hæc:* Homo eſt aſinus: *quia diſparata non poſſunt de ſe mutuò affirmari; quamdiu nullo communi nexu copulantur. Si autem Subjectum & Prædicatum illius propoſitionis;* Deus eſt homo, *vero, reali, ſubſtantiali & hypoſtatico vinculo colligantur; ſequitur, mentiri Lutherum, cùm* Subjectum & Prædicatum *ejus æquè, imò magis, ac* Subjectum & Prædicatum *hujus:* Homo eſt aſinus; *diſtare & diſparari pronuntiat. Qualis ergo Lutherus Scholaſticus Theologus; qui ſtupiditate & fatuitate ſua totam divini verbi œconomiam ſubruit & proſternit; imò Turcicè prorſus, inficiatur; & inficiari volentibus non rimam, ſed ipſas fores latiſſimè aperit?* Il ne faut que conſiderer ce paſſage, pour bien conoître l'injuſtice & l'emportement aveugle de cet écrivain.

(*e*) *Gretſer. ubi ſupra pag. 6. & 7.*

(*GG*) *Les expreſſions burleſques dont il ſe ſervit pour ſe moquer des Academies, & de leurs Docteurs.*] Il plaiſanta ſur leurs titres, & ſur les enſeignes de leur doctorat. (*f*) *Habent Doctores in Academiis, ritu veteri; certa quadam inſignia & digmata: Habent titulos & ſuas quaſdam appellationes, honoris & reverentiæ cauſſa. Vocantur* Magiſtri noſtri; *itemque* eximii Magiſtri noſtri. *In certam facultatem, velut in tribum quandam collecti ſunt, ſuos habent loquendi modos; ſuas formulas & voces. Hinc arrepta ſcurrandi occaſione Theologica facultas eſt Luthero* Fecultas *à fece*, & Vaccultas *à vacca. Doctores facultatis Theologicæ* (5), Magiſtrolli, noſtrolli, *ſeparatim, conjunctim*, Magiſtrolli noſtrolli, Theologiſtæ, Theologaſtri, Liripipiati, Magiſtrolliter, Liripipia, *qui tria habent Sacramenta* Magiſtrollica; Birretum, Talarem, Liripipium, *ſeu* re-

(*f*) *Ibid. pag. 38. & ſeq.*

(5) *Lut. lib. de miſſa privata abrog. Tom. 2. lat. Witeb.*

Digitized by Google

Docteurs. Ces airs goguenards pouvoient être censurez sans doute, mais ils n'étoient pas inutiles, & nous savons qu'on * a dit qu'Erasme par ses railleries avoit servi de precurseur à Martin Luther. Mais s'il est vrai qu'Erasme prepara les voies, il est vrai aussi qu'il reconut qu'elles furent de plus en plus élargies & aplanies par la mauvaise conduite que l'on tint contre ce Reformateur. Il a remarqué jusques à sept grandes (*HH*) fautes dans cette conduite. Voiez l'Ouvrage † du Sieur Richard Prieur de Beaulieu St. Avoye: c'est un Auteur Catholique.

LU-

* *Voiez la remarque X vers la fin.*

† *Intitulé* Sentimens d'Erasme, *& imprimé l'an* 1688. *Voiez y pag.* 248. *& suiv. ces endroits-là est curieux, & très-solide.*

lipendium. . . . . *Sed recitemus ipsa*, Lucianica *prorsus in Scholasticos scommata ex ludo Lutheri* (1) *à Sorbona damnati, cujus proculdubio auctor Melanchthon, ut intelligas quam leves, fusiles & scurriles fuerint Lutherus & Philippus; & quàm ab omni gravitate Scholastica averſi.* Decanus noster almæ Facultatis, *inquit levissimus ille Ludio*, est sanctus Petrus in alma Facultate. Et ipse habet tria signa, quæ cogunt eum sic sentire, ut non possit errare; quæ sunt, Registrum, Sigillum, & Almutium. Unde patet, quod valde arroganter, & frontosè scripsit iste hæreticus contra almam Facultatem. Communia autem signa sunt hæc. Et sit sic. . . . . Signum autem eorum primum, & maximum, est liripipium, seu, ut eruditi dicunt, Relipendium, quod est evidentissimum, & notissimum signum, per quod concluditur sic: Iste habet Liripipium, ergo est magister noster in fide illuminatus; ergò habet Spiritum sanctum. Aliud signum est, quod sedent in superiore cathedra, quando disputant, & legunt. Per hoc signum arguitur sic: Christus dicit; Super cathedram Mosi sederunt; quæcunque dixerint, servate. Ergo quæcunque dixerint, sunt vera. Sed illi sedent in Cathedra, & docent sic; ergo, non possunt errare. Aliud signum est, quod comprehendit multa. Et sunt insignia illa Doctoralia; annulus, pyrrhetum, liber, osculum, chirothecæ, & pyrrheta distributa in aula Doctorali: etiam candelæ ardentes; & super omnia; Te Deum laudamus, quod in fine canitur. Ultimo egregium convivium Doctorale. Ultimum & fortissimum signum est introitus Domini Decani in Sorbona, quando Bedelli cum sceptris præcedunt, & voce magna clamant: Transeat spectabilis, & eximius Magister noster, Dominus Decanus almæ Facultatis Theologicæ cum Magistris nostris eximiis. Transeat ille, transeat. Et hoc signum est valdè bene masticandum; quia formaliter concludit; Magistros nostros non posse errare, &c. *Pudet pigetque plura referre; adeò vana, profana, & Lucianica sunt, ut quidvis istos potius fuisse suspicer, quàm Scholasticos: quos, ut magis Lutherus irrisui exponeret, vocabula quadam ad eorum imitationem finxit, & scriptis suis, ut scurras suos oblectaret, inseruit. Cujusmodi sunt Dissolutio* (2) Catharinissima & Romanissima, Thomistitates, Italitates, magisteria nostralissima; magistralissimæ determinationes, Sylvestraliter, Thomistraliter, Colonialiter, Lovanialiter, Catharinaliter, Latomialiter. Thomisticissimè, Thomasticissimè, Henricissimè.

(1) *Tom.* 2. *Lat. Witeb.*

(2) *Luth. cont. Cathar. Lat. Reg. Angl. Sylvest. & in libr. de Missa privata abrog.*

François Garasse n'a pas manqué de se divertir de cette humeur facetieuse de Luther. (*a*) *Ce gros homme*, dit-il, „ escrivant contre la sacrée faculté de Theo„ logie, au Tome second de ses Oeuvres, suppose cer„ taines conclusions contre la Faculté, & puis il les „ condamne comme au nom de tout le corps de l'U„ niversité, faisant du badin mal à propos en chose de „ consequence, le tiltre du Traicté est tel. *Apologia „ Philippi Melanctonis adversùs furiosum decretum Theo„ logastrorum pro Luthero, &c.* Les trois premieres „ conclusions sont telles: *In libro Joannis Majoris sunt „ PLAUSTRA nugarum.* La seconde, *Quondam „ fuerunt strenui Milesii.* La troisiesme. *Spectabilis Do„ mine Decane vos estis iratus.* A ces trois propositions „ il respond au nom de tous les Theologiens de Fran„ ce. Quant à la premiere qui dit, que dans les li„ vres de Major, il y a des charretées de niaiseries. „ *Hac propositio est stultè asserta, in eo quòd intendit nu„ gas plaustris vehi: cùm nuga sint res spiritualis & „ plaustra res corporalis:* Puis s'estant formé cette chi„ mere il la combat, pour en rapporter un faux triom„ phe comme celuy de Caligula. A la seconde qui „ dit, que les Theologiens François ont esté jadis vail„ lans comme les Milesiens: mais qu'ils ont degene„ ré, il fait que nos Theologiens respondent. *Hæc „ propositio est suspecta, quia scriptura est Graca: & „ Graci sunt hæretici: Hoc est nostrum sentimentum.* A „ la troisiesme qui dit, vous estes en cholere Monsieur „ le venerable Doyen de la Faculté: il fait que tous les „ Theologiens respondent. *Hac propositio est derisoria „ & scandalosa, in eo quòd dicit, vos estis iratus, est „ enim incongrua sicus ego currit, & à nobis olim dam„ nata: & in eo quòd dicit Decane vos estis, intendendo „ quòd sumus ex cane nati, est contumeliosa.* „

(*a*) *Garasse doctrine curieuse pag.* 520. 521.

Il est sûr qu'une reponse bien raisonnée & tout-à-fait grave, n'eût pas été aussi propre que ces pieces maccaroniques, à exposer au dernier mepris auprès d'un grand nombre de gens les Academies de ce temslà. Mais on pourroit être en doute s'il étoit seant à Martin Luther, & à Philippe Melanchthon de se divertir de cette maniere, & de s'amuser à des jeux d'esprit, & à des goguenarderies. Ils devoient se remplir uniquement, dira-t-on, de l'importance de l'affaire qu'ils avoient entrepriſe; & s'ils eussent bien pensé aux grans caracteres de leur mission, ils n'eussent point eu le tems de goguenarder. Ils savoient les persecutions à quoi leur cause étoit exposée en d'autres pais; ils devoient y être assez sensibles pour n'avoir aucune envie de s'épanouïr la rate par des compositions enjoüées & burlesques. Je ne donne point cela pour de fortes objections, & je suis persuadé que ceux qui ont interêt à les trouver foibles, n'auront pas beaucoup de peine à y fournir des reponses. C'est pourquoi je ne m'amuserai point à disputer là-dessus. Je dirai seulement qu'il y a eu beaucoup de personnes qui n'ont pas desaprouve les reflexions qu'ils ont rencontrées à la fin d'un livre de Mr. Brueys. En verité, dit-il (*b*), „ je ne puis pas croire que ceux des Pro„ testans de ce Royaume qui ont véritablement de la „ pieté, approuvent, quelque estime qu'ils ayent pour „ l'esprit & pour le sçavoir de M. Jurieux, qu'un Mi„ nistre qui les a abandonnez, & qui s'est enfui dans „ un païs etranger, affecte dans tous ses Ouvrages un „ caractere railleur & goguenard, tandis qu'il apprend „ tous les jours de loin, la ruine & la desolation de „ son parti. Il me semble que dans les sentimens où „ il devroit estre, la joye qu'il fait paroistre dans tous „ ses Ecrits, d'estre hors du danger où ceux de sa Sec„ te sont exposez, n'est pas bien naturelle & bien le„ gitime. Il luy sied mal, ce me semble, de plaisanter „ en seureté, tandis que ceux qu'il a abandonnez ge„ missent dans les justes chastimens que l'Eglise, com„ me une bonne mere, mesle aux caresses & aux bien„ faits qu'elle employe pour les ramener dans son sein. „ Il me semble que c'est renverser l'Evangile, que de „ rire avec ceux qui pleurent; & que les Ouvrages de „ cet Auteur, quelques fins & délicats qu'ils puissent „ estre d'ailleurs, devroient au moins se sentir un peu „ de l'amertume de son coeur, s'il estoit vray qu'il „ fust plus sensible à la douleur de ses freres, qu'au „ calme dont il jouït en son particulier. Ainsi l'on „ peut dire, que si les calomnies & les médisances „ dont les ouvrages de cét Auteur sont remplis, per„ suadent aux Catholiques que celuy qui a des senti„ mens si éloignez de la charité, ne sçauroit estre bon „ Chrestien, quand bien mesme il parleroit le langa„ ge des Anges, aussi cette joye maligne qu'il fait pa„ roistre dans ses écrits, ces traits de raillerie & de „ moquerie, ausquels tout le monde reconnoist d'a„ bord tout ce qui part de sa plume, devroient per„ suader aux Pretendus Reformez qui ont quelque pé„ nétration, qu'il n'est pas possible que celuy qui rail„ le si à contre-temps, quelque zele qu'il témoigne „ pour leur défense, soit néanmoins un bon Protes„ tant. „

(*b*) *Brueys, defense du culte exterieur de l'Eglise Catholique pag.* 340. *& suiv. édit. de Holl.*

(*HH*) *Jusqu'à sept grandes fautes dans la conduite* du Papisme contre Luther.] J'ai marqué le livre où l'on a donné un grand detail sur cela, & c'est un livre que l'on trouve facilement chez les libraires. Ainsi je serai fort court, & j'indiquerai seulement en gros le point capital de chacune de ces fautes. La 1. consista (*c*) en ce qu'on soufrit qu'une querelle pour des quêtes entre des Moines mandians, *& sur des Theses d'Indulgences se traitât devant le peuple dans les Sermons.* La 2. en (*d*) ce que l'on opposa à Luther quelques Moines mandians qui n'étoient que des declamateurs, & des organes d'injures. La 3. en (*e*) ce qu'on n'imposa point silence aux Predicateurs des deux partis, & que l'on ne *proposa point des personnes sages, doctes & paisibles qui auroient instruit le peuple sans aucune contention, & qui l'auroient porté à la paix & à l'amour de l'Evangile.* La 4. en (*f*) ce que l'on ne voulut rien relâcher d'aucune part. La 5. en (*g*) ce que l'on exerça une grande *cruauté sur les Lutheriens par le conseil de quelques Moines Mendiants.* La 6. en (*h*) ce que les Evêques d'Allemagne, MILITAIRES *pour la plus* GRANDE

PARTIE

(*c*) *Sentimens d'Erasme pag.* 251.

(*d*) *Ibid. pag.* 258.

(*e*) *Ibid. pag.* 274.

(*f*) *Ibid. pag.* 277.

(*g*) *Ibid. pag.* 285.

(*h*) *Ibid. pag.* 287.

Digitized by Google

LUTORIUS PRISCUS (Caïus) Chevalier Romain, fut puni du dernier suplice pour une faute qui ne semble (*A*) pas capitale. Après avoir reçu de Tibere une bonne recompense, pour un poëme qu'il avoit fait sur la mort de Germanicus, il fut accusé d'en avoir composé un autre sur la mort de Drusus, pendant que ce Prince étoit malade *; & l'on soutint qu'il avoit tenu toute prête cette poësie afin de la produire, sous l'esperance d'une plus grande recompense, en cas que Drusus mourût †. La guerison de ce Prince devoit obliger ce poëte à suprimer son Ouvrage; cependant il n'eut point la force de renoncer à s'en faire honneur: il le lut en presence de plusieurs Dames, qui à la reserve d'une n'oserent nier le fait ‡. Tous les Juges,

* *Tacitus, Annal. lib. 3. cap. 49. ad ann. 774.*

† Corripuit delator, objectans ægro Druso composuisse, quod si exstinctus foret, majore præmio vulgaretur. *Tacitus ubi supra.*

‡ Ut delator exstitit, ceteris ad dicendum testimonium exterritis, sola Vitellia nihil se audivisse adseveravit. *Id. ib.*

(*a*) *Ibid. pag.* 293.

(*b*) *Voiez dans les Pensees sur les Cometes pag.* 793. *un beau passage des Memoires de la Rochefoucaut.*

(*c*) *Amelot de la Houssaye, Morale de Tacite, de la flaterie* n. 17. pag. m. 30 31. *Il a changé de sentiment dans sa version des Annales de Tacite.*

(*d*) *C'est à dire la loi* in famosos libellos.

(*e*) *Th. Raynaudus de malis & bonis libris n.* 113. *pag. m.* 72. 73.

(*f*) *Mois de Juin* 1686. *pag.* 633.

(*g*) *Tacitus Annal. lib.* 3. *cap.* 50.

(*h*) *Jul. Paullus V. Sentent.* 21. *apud Forstnerum in Tacit. Annal. l.* 2.

(*i*) *Forstnerus ibid. citant Ammien Marcellin l.* 29.

C'est un crime que de consulter l'avenir sur la vie du Souverain.

(*k*) *Libanius Orat.* 12. *apud Hardui-num not. in Themistium pag.* 490.

PARTIE *ne firent point leur devoir.* La 7. en (*a*) ce qu'on ne se mit point *en peine d'appaiser la colere de Dieu par des prieres publiques, & par la conversion d'une vie veritablement penitente.* On pourroit peut-être augmenter encore la liste des fautes du parti Romain. Laissons cette peine aux speculatifs, & contentons nous de dire que la plupart de celles que l'on articule dans les sentimens d'Erasme, ne se pouvoient éviter, vu l'etat où les afaires de l'Eglise étoient alors situées. L'on peut conclure de là que le dessein de Luther fut éclos sous de favorables auspices. La prudence de la Cour de Rome joüa bien son rôle; mais elle ne pouvoit pas empêcher que le defaut de ses instrumens ne gatât l'afaire par beaucoup d'endroits, & je suis sûr qu'il y a bien des Protestans qui sont convaincus que leur parti se soutint & par la bonté de sa cause, & par les fautes mesures du parti contraire. Il y a d'ailleurs beaucoup de gens qui s'imaginent que l'on fit beaucoup de fautes dans le parti de la Reforme, & que ce furent des incidens favorables au Papisme. C'est ainsi que presque toûjours les grans demêlez se nourrissent & se fomentent; chaque parti a ses contrepoids (*b*), qui servent reciproquement de ressource à l'autre.

(*A*) *Pour une faute qui ne semble pas capitale.*] Il n'est pas facile d'établir l'espece de cette action. De fort habiles gens (*c*) croient que la faute de Lutorius consistoit en ce qu'il *trompa Tibere, en lui presentant une elegie sur la mort de Germanicus, laquelle il avoit faite auparavant pour Drusus, qui étoit échapé d'une maladie dont on croyoit qu'il mourroit.* D'autres croient qu'il avoit fait une satire contre Drusus. C'est le sentiment de Theophile Raynaud: (*d*) *Ex ea item lege*, dit-il, *Lutorius Priscus apud Dionem* lib. 57. *quod in Drusi ægrotantis mortem, famosum carmen scripsisset, mori jussus est Senatus decreto* (*e*). Ces deux sentimens me paroissent faux; j'aimerois mieux dire qu'on accusa Lutorius *d'avoir eu l'audace de compter pour mort le fils de Tibere, & de composer même des vers sur cela avant le tems.* L'Auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres duquel j'emprunte ces paroles ajoûte tout aussitôt: (*f*) *Il est certain qu'on s'expose aux rigueurs de la justice, lors qu'on ose declarer en certaines occasions le jugement sinistre qu'on fait de la maladie des Rois. Le Medecin Du Val fut envoyé aux galeres, parce qu'on trouva dans son cabinet un papier où il avoit predit que Louis XIII. mourroit avant la canicule de l'an* 1631. Le fait se trouve dans certains Memoires du Duc d'Orleans qui parurent l'an 1685. Les paroles de Manius Lepidus ne combatent pas autant que l'on s'imagine l'opinion à quoi je m'arrête; car dans un tems de flaterie on ne fait point difficulté d'avancer, qu'un poëte qui au lieu de faire des vœux, & d'avoir de la confiance en la fortune de la Republique, pendant que l'heritier presomtif de la Couronne est malade, chante la mort de ce Prince, & communique à ses amis les noires & tristes idées d'un état si lamentable qui n'est pas encore arrivé, qu'un tel poëte, dis-je, s'occupe d'une pensée execrable, & qu'il en occupe ses auditeurs. (*g*) *Si patres conscripti unum id spectamus quam nefaria voce Lutorius Priscus mentem suam & aures hominum polluerit, neque carcer, neque laqueus, ne serviles quidem cruciatus in eum sufficerint.* Ce sont les termes de Manius Lepidus. Soit donc conclu que le crime dont on accusa ce poëte, fut d'avoir écrit par avance sur la mort de Drusus fils de l'Empereur. Il y avoit sans doute plus d'imprudence que de crime dans cette action.

Je ne nie pas que les loix n'aient traité comme un crime capital l'action de ceux qui consultent l'avenir touchant la vie du Prince: (*h*) *Capitale est de salute principis vel de summa Reip. respondere aut consulere.* Je sçai que plusieurs personnes ont souffert le dernier suplice à cause de cette curiosité. (*i*) *Valens imperator sub ano proloquio jussit occidi omnes qui de suo successore spiritus consuluerant, nec modo qui consuluerant, sed omnes qui aliquid ea de re inaudierant, nec ad se detulerant.* L'Empereur Julianus Didius (*k*) faisoit brûler ceux qui consultoient les Devins sur la fortune de l'Empereur. Les loix canoniques ont condamné aux peines de l'excommunication, ceux qui se mêlent des intrigues de la succession pendant la vie du Prince. C'est ce que le docte Jean Beloi representa aux Ligueux sous le regne de Henri III. (*l*) „ Par ces „ moyens ils semblent conspirer sa mort, qui est en „ effect, se bander contre la nature, les bonnes „ mœurs, contre la pieté Chrestienne, & bien-vueil-„ lance que nous devons à nostre Roy, auquel nous „ sommes tenus de tousiours bien prier, bien desirer, „ & bien presager, tellement que d'attendre ce sien „ accident, & infortune, seroit contre toutes loix „ civiles, & naturelles. Aussi ne peuvent les gens de „ bien trouver bon que contre le desir de leur Roy, „ & en sa vie, on dispute, & mette en difficulté le „ doute de sa succession, qui n'est point, tant qu'il „ plaira à Dieu le nous laisser au monde. C'est pour-„ quoy par decret du cinquiesme Concile de Tolede „ en Espaigne, tenu durant le siege de Honorius pre-„ mier (1), environ l'an six cens vingt-deux, vivant „ l'Empereur Heraclius, & Chintillius Roy des Es-„ paignes, tous ceux-là sont excommuniez qui s'in-„ forment, & font semblant d'avoir soin, ou s'enque-„ rir qui sera leur Roy, apres celuy qui tient le scep-„ tre. *Doncques*, dit le texte, *parce qu'il est contraire „ à la pieté, & dangereux pour les hommes, de pen-„ ser aux choses futures illicites, & s'informer des „ accidens des Princes, ou pourvoir à l'advenir sur iceux, „ d'autant qu'il est escrit, Ce n'est pas à vous de sçavoir „ les momens, ou les temps que Dieu a reservez en son „ pouvoir: Nous ordonnons par ce Decret, que s'il se „ trouve aucun informateur de telles choses, & qui du „ vivant du Roy, regarde un autre pour l'esperance au „ Royaume, ou attire quelques-uns à soy pour ce regard, „ il soit chassé par sentence d'excommunication de la com-„ pagnie des Catholiques.* (2) Le même Decret fut re-„ peté au sixiesme Concile tenu en la mesme ville de „ Tolede, auquel est adjoustée une raison tres-perti-„ nente, par laquelle ceux qui font ces discours sont „ blasmez, comme curieux du temps advenir, auquel „ Dieu peut-estre ne permettra qu'ils parviennent. „ J'ai lu dans le Mercure François une histoire que je m'en vais raporter: (*m*) *Noel Leon Morgard, Maistre faiseur d'Almanachs . . . asseuroit* dans son Almanach de l'année 1614. „ que l'Estat de la France changeroit; „ attaquoit la personne du Roy; & marquoit le temps, „ les mois, & les quartiers où il parloit de plusieurs „ grands Princes qu'il denotoit, ne transportant seule-„ ment que les lettres de leur nom. Cest Almanach „ estant en vente au premier jour de l'an, fut recher-„ ché outre l'ordinaire par des curieux, qui asseuroient „ que c'estoit une prophetie: Et ce qui luy donna vo-„ gue, fut, que Morgard ayant mis au premier quar-„ tier de Janvier, qu'un Martial jouëroit un mauvais „ tour à son fils, il advint qu'un homme d'aage du „ fauxbourg S. Germain, & qui avoit esté autresfois „ soldat tua son fils, pensant tuër une femme qu'il en-„ tretenoit. Le murmure donc que ces nouvelles pre-„ dictions apportoient entre le peuple, estant parvenu „ jusques à leurs Majestez & au Conseil, Morgard se „ veid le huictiesme de Janvier mis dans la Bastille par „ des Archers du Grand Prevost: neuf jours apres „ amené à la Conciergerie: le dernier de Janvier par „ arrest de la Cour condamné neuf ans aux Galeres: „ Et le neufiesme Fevrier attaché à la chesne, pour „ estre emmené à Marseille, où il y sert le Roy à ti-„ rer la rame. „

Chacun a pu lire plusieurs choses de cette nature, mais je ne laisse pas de dire que Lutorius n'est pas dans le cas. Tous ces consulteurs de l'avenir n'ont pour but que d'exciter des conspirations, ou de troubler le repos public; ou en general ce sont des personnes mal-intentionnées, comme Tertullien le remarque. (*n*) *Cui enim opus perscrutari super Cæsaris salute nisi à quo aliquid adversus illum cogitatur, vel optatur, aut post illam speratur & sustineatur? non enim ea mente de cæris consulitur qua de dominis.* Que peut avoir de commun avec cela l'impatience des poëtes, qui pendant la maladie du Prince preparent des vers, pour les produire en cas que le Prince vienne à mourir? Il n'y eut que beaucoup d'indiscretion & de vanité dans la conduite de Lutorius. Il ne devoit pas lire son poëme: il n'en devoit pas regaler les Dames, pour être à son tour regalé de leur encens.

(*l*) *Beloi, Apologie Catholique* 1. *partie, fol.* 12. *verso.*

(1) 2. *Volum. Concil. cap.* 4. *fol.* 739.

(2) *Idem cap.* 17. *fol.* 74.

(*m*) *Mercure François to.* 3. *pag.* 304.

(*n*) *Tertull. apud Lipsium, in Tacit. Annal. lib.* 3. *pag. m.* 140.

Digitized by Google

Juges, excepté deux, opinerent à la mort. Tibere qui étoit abſent † emploia ſes (B) obliquitez ordinaires, quand il eut ſçu l'execution de cette ſentence, & fit quelques reglemens pour l'avenir. Manius Lepidus qui n'opinoit qu'au banniſſement, donna un (C) tour fort ingenieux à ſon ſuffrage. Nous verrons comment l'Avocat Arnauld qui s'en ſervit dans ſon plaidoié contre les Jeſuïtes, fut (CΔ) critiqué par le Pere Richeome. Mr. Moreri a fait (D) quelques fautes.

☞ LUXEMBOURG, ville capitale de la γ Province de ce nom, n'étoit qu'un château au tems de l'Empereur χ Othon le grand. Gilbert fils de Ricuin d'Ardenne l'aiant obtenu de l'Abbé de ſaint Maximin, l'agrandit, & fonda le Comté de Luxembourg avec le conſentement de Brunon Duc de Lorraine frere de l'Empereur Othon le grand. Ce Comté fut érigé en Duché par l'Empereur ξ Charles IV. pour Venceſlas ſon oncle *. La ville de Luxembourg eſt très-forte. Il n'eſt pas vrai (A) qu'elle n'eût jamais été priſe par les François avant l'année 1684. On y avoit mis en refuge l'*Image miraculeuſe de Nôtre Dame de conſolation patronne du Duché de Luxembourg & Comté de Chini*, mais on la raporta *en ſa Chapelle* le 20. de Mai 1685. Le public a vu l'avis ‡ qui fut donné aux Jeſuïtes ſur la proceſſion qu'ils firent faire ce jour-là. On trouve bien des veſtiges des (B) antiquitez Romaines dans cette Province, & cela fait que tous les curieux ſouhaitent la publication d'un livre ⸸ du Pere Wiltheim.

† *Dio, lib. 57. p.m. 707.*

γ *C'eſt l'une des 17. Provinces du Païs-Bas.*

χ *Son empire commence à l'an 936.*

ξ *Son empire commence à l'an 1346.*

* *Tiré de l'Itineratium per nonnullas Galliæ Belgicæ partes d'Abraham Ortelius & de Jean Vivien pag. 36. édit. 1584.*

‡ *Voiez les Nouvelles de la Rep. des lettres, Oct. 1685. art. 10.*

⸸ *Voiez la remarque B à la fin.*

(B) *Emploia ſes obliquitez ordinaires.*] Il loüa le zêle que le Senat avoit temoigné de punir ſeverement les moindres offenſes qu'on faiſoit à l'Empereur, mais il demanda qu'on ne fût pas ſi precipité à les châtier. Il loüa Lepidus, & ne blâma point Agrippa. Celui-ci étoit Conſul deſigné, & opina au dernier ſuplice: Lepidus ſe contentoit du banniſſement. Il fut reſolu qu'à l'avenir les arrêts de mort ne ſeroient executez qu'au 10. jour. (a) *Id Tiberius ſolitis ſibi ambagibus apud ſenatum incuſavit, cum extolleret* pietatem, quamvis modicas principis injurias, acriter ulciſcentium; *deprecaretur* tam præcipites verborum pœnas: *laudaret Lepidum, neque Agrippam argueret. Igitur factum S. C.* ne decreta patrum ante diem decimum ad ærarium deferrentur; idque vitæ ſpatium damnatis prorogaretur. Quelques-uns (b) attribuent tout ceci à l'ambition de Tibere: ils pretendent qu'il fut fâché non pas qu'on eût fait mourir Lutorius, mais qu'on l'eût condamné à mort ſans l'avis de l'Empereur. Ils ajoûtent qu'afin de ſe rendre maître de tous les arrêts de cette nature, lors même qu'il ſeroit abſent, il fit ordonner que l'execution en fût differée.

(a) *Tacit. Annal. lib. 3. cap. 51.*

(b) *Dio, lib. 57. pag. 707.*

(C) *Donna un tour fort ingenieux à ſon ſuffrage.*] J'ai raporté le (c) commencement de ſon diſcours, en voici un autre morceau. (d) *Vita Lutorii in integro eſt, qui neque ſervatus in periculum Reipub. neque interfectus in exemplum ibit. Studia illi ut plena vecordiæ, ita inania & fluxa ſunt: nec quidquam grave ac ſerium ex eo metuas, qui ſuorum ipſe flagitiorum proditor, non virorum animis, ſed muliercularum adrepit: cedat tamen urbe, & bonis amiſſis aqua & igni arceatur.* On n'a rien à craindre de Lutorius en lui conſervant la vie, diſoit-il, & on n'établira pas un grand exemple en la lui ôtant. C'eſt un extravagant qui ne s'amuſe qu'à des bagatelles; il ne cherche qu'à s'inſinuër dans l'eſprit des femmes; n'aprehendons point de lui une entrepriſe ſerieuſe, ni quelque choſe de grave.

(c) Dans la remarque A, pag. 1949. lettre g.

(d) *Tacit. ibid.*

(CΔ) *Fut critiqué par le Pere Richeome.*] Arnauld plaidant contre les Jeſuïtes l'an 1594. dit ceci entre autres choſes; (e) ils diſent *qu'ils ſont venus en France pour nous apporter tant de profit: l'experience nous a monſtré qu'ils ont cauſé noſtre ruine. Qu'eſt-il beſoin d'un plus long procés? qu'ils aillent ainſi profiter à nos ennemis. Il y a à ce propos un lieu excellent dans Tacite*, Si, patres conſcripti, unum id ſpectamus quàm nefaria voce aures hominum polluerint, neque carcer, neque laqueus ſufficiant: eſt locus ſententiæ, per quam neque impunè illis ſit, & vos ſeveritatis ſimul ac clementiæ non pœniteat: aqua & igni arceantur. *Voila l'arreſt des Jeſuites.* Quelques années après il emploia la même penſée dans un écrit (f) qui a pour titre *le franc & veritable diſcours*: „ Meſſieurs ſi vous „ conſiderez les meſchancetez eſtranges de ces gens „ icy, la corde ne peut ſuffire pour leur payement, „ mais je ſçai un moyen par lequel vous ne vous repentirez point jamais d'avoir eſté trop doux ou trop „ ſeveres, banniſſez les tous.„ Richeome repond que ces paroles ne (g) ſont point *telles en Tacite*, & qu'ainſi ce diſcoureur eſt *un merveilleuſement hardy fauſſaire eſcrivant à ſon Prince. . . . . Avec icelles donc il nous condamne par miſericorde à l'exil . . . . . plus cruel & plus trompeur au double, que le Payen qui les avoit jadis proferées. Car en ce lieu de Tacite, Marcus Lepidus Capitaine Romain, conſeille au Senat d'uſer de clemence envers Lutorius Chevalier, convaincu de pluſieurs grands crimes. Et ceſtui-cy faict de ſes paroles Metamorfoſees, une exhortation de cruauté, pour perſuader la ruine de pluſieurs innocens.* Après cela il raporte une traduction du paſſage de Tacite entrecoupée d'un *et cætera*, & ſe plaint qu'on l'ait oſé alleguer (h) *enormement defiguré*, & opoſe l'innocence des Jeſuïtes aux crimes abominables de Lutorius. Il fait deux fautes pour le moins, car ſa plainte de la pretenduë falſification du paſſage de Tacite eſt mal fondée, & il ne devoit pas ſupoſer que Lutorius fût en effet un *criminel deſeſperé*, coupable d'abominations & *de forfaits ſans meſure.* Il devoit ſe regler non ſur les phraſes du Senateur Lepidus, mais ſur le fond de l'affaire. S'il eut voulu il eût trouvé la qualité de ce cas dans les paroles mêmes de ce Senateur, je veux dire dans celles qu'il a ſuprimées par ſon *et cætera.*

(e) Plaidoié d'Arnauld p. m. 57.

(f) Voiez ci-deſſus pag. 361. remarque B.

(g) Richeome, plainte apologetique n. 48. pag. 180.

(h) Id. ib. pag. 181.

(D) *Mr. Moreri a fait quelques fautes.*] Il n'a conſulté que Dion qui a raconté ceci d'une maniere trop abregée, non pas dans le 27. livre comme Moreri l'aſſûre, mais dans le 57. On devoit conſulter Tacite, dont le recit eſt plus ample & plus exact. Mais la grande faute de Moreri eſt d'avoir dit, que Lutorius fut accuſé d'avoir fait un poëme contre Druſus. Eût-on dit cela, ſi l'on avoit ſçu que ce poëte fut accuſé d'avoir voulu publier ce poëme en cas que Druſus mourût, & d'avoir cru qu'il en tireroit plus de profit, que de celui qu'il avoit fait ſur la mort de Germanicus?

(A) *Qu'elle n'eût jamais été priſe.*] Pendant que les François l'aſſiegeoient l'an 1684. j'entendois dire à pluſieurs perſonnes qu'elle étoit encore pucelle. C'eſt ainſi qu'on nomme populairement les villes qui n'ont jamais été priſes. Il ne fut pas malaiſé de deſabuſer les gens; car nous voions dans l'hiſtoire que les François prirent la ville de Luxembourg l'an 1542. & qu'aiant été recouvrée par l'Empereur, ils la reprirent l'an 1543. Ils la perdirent l'année ſuivante. Notez qu'ils la bloquerent l'an 1682. qu'ils la bombarderent l'an 1683. & qu'ils la prirent l'an 1684 (i). Ils l'ont renduë par le traité de Riswick l'an 1697.

(i) Voiez les dates de tout ceci dans le Pere du Londel aux faſtes de quelques Roi de France.

(B) *Bien des veſtiges des antiquitez Romaines.*] Les habitans du Duché de Luxembourg croient que chaque Planete avoit un lieu particulier, qui lui étoit conſacré dans ce païs-là, & qu'anciennement la ville d'Arlon étoit un autel de la lune. On y a trouvé pluſieurs ſimulachres des faux Dieux, & pluſieurs medailles & inſcriptions (k). Le Comte Pierre Erneſt de Mansfeld les fit tranſporter à Luxembourg, pour en orner une fontaine qu'il conſacra à la memoire de ſa femme. Il fit bâtir auprès une magnifique maiſon. On ſera peut-être bien aiſe de trouver ici l'inſcription de cette fontaine; c'eſt un monument inſigne de l'amitié conjugale. (l) *Porticus in primis amplas mirabamur, quas . . . . ſe ad id deſtinaſſe dicebat ut in eis reponeret, quæcunque nanciſci poſſet antiquitatis monumenta, quorum magnam jam habet copiam, ex diverſis locis, & Arlunio in primis . . petitam. . . . . Sunt autem maxima ex parte ſimulacra deorum gentilium, & epitaphia, qua in crepidine fontis illius pulcherrimi, ac claritudinis eximiæ, quo dilecta quondam conjugis Mariæ de Montmorenci memoriam ſanctè conſervat, crebrò ad Mariæ fontem, (ſic eum nuncupavit) adventando ſic ſunt . . . diſpoſita ut . . . . . Ipſam prius inſcriptionem, quæ Illuſtriſſ. Princeps fontem hunc ſuum decoravit, audiamus.*

(k) Itinerar. Abrah. Ortelii, & Joh. Viviani pag. 32.

(l) Ibid. pag. 33. 34.

Quiſquis huc accedis ſi te æſtus ſitiſve urget. Hic æſtum quietus vitato. Sitim pronus extinguito. Aquam manu haurito. Os lavato. At pede ne turbato. Nudo corpore ne polluito. Quieſcentibus enim cariſſimæ uxoris manibus tranquillam undam ſacravit. Mariæ de nomine Mariæ fontem nuncupavit. Æterni ſui amoris teſtes latentes vaſta ſub rupe lymphas erui. Vivo lapide cingi. Æternaſq. fluere juſſit.

P. E. C. M.

Ceci eſt tiré d'une relation (m) datée d'Anvers le 7. d'Octobre 1575. Mr. Baudelot nous aprend (n) que Mr. de Ballonffeaux neveu du R. P. Wiltheim lui a montré en manuſcrit les antiquitez du Luxembourg, compoſées par ce Pere.

(m) Elle fut imprimée par Plantin l'an 1584. in 8. L'édition de Leide qui eſt la 3. eſt de l'an 1667. in 12.

(n) Dans ſa diſſertation ſur Ptolomée Auctore.

MAC-

Digitized by Google

M.

MACCIUS (SEBASTIEN) savant Humaniſte, a fleuri en Italie au commencement du XVII. ſiecle. Je n'en parle qu'à l'égard des choſes que Moreri a oubliées. Maccius étoit un homme fort laborieux, & qui compoſoit des vers avec une facilité ſurprenante. Il en publia un grand nombre Il s'appliqua ſi fort à écrire, qu'il ſe forma un gros creux † aux deux doigts dont il ſe ſervoit pour tenir la plume. Il perdit un fils qui n'avoit que dixhuit ans, & qui étoit deja Docteur Φ. Il n'eſt pas vrai que ſes (A) deux filles aient été Religieuſes. Sa definition de l'hiſtoire (B) enferme une contradiction.

MACCOVIUS, Theologien Proteſtant, cherchez MAKOWSKI.

MACEDO (FRANÇOIS *) l'une des plus fertiles plumes du XVII. ſiecle, nâquit à Conimbre l'an 1596. & ſe fit Jeſuïte l'an 1610. Il enſeigna la rhetorique pluſieurs années, la philoſophie pendant un an, la chronologie aſſez long tems. Il fit profeſſion du quatriéme vœu l'an † 1630. & neanmoins il quitta l'Ordre des Jeſuïtes, & entra chez les Cordeliers l'an . . . Il ne ceſſa point pour cela de travailler à la (A) gloire de St. Ignace. Il embraſſa avec chaleur le parti du Duc de Bragance élevé à la Couronne de Portugal, & publia pluſieurs (B) livres pour la juſtice de cette cauſe. Il accompagna en France & en Angleterre les Ambaſſadeurs de ce Prince. Il fut appellé à Rome pour des emplois honorables; car on lui donna à profeſſer la Theologie polemique dans le college *de propaganda fide*; & puis l'hiſtoire eccleſiaſtique dans le college de la Sapience, avec la fonction de cenſeur du ſaint Office. Il paſſa de Rome à Padouë environ l'an 1670. pour y enſeigner la Theologie ‡. C'étoit un eſprit ardent, & aſſez univerſel, & qui a eu (C) beaucoup de querelles. On s'étonne qu'avec beaucoup de ſavoir, & de memoire il ait blanchi ſous le froc, (CA) & n'ait pas été promu à l'épiſcopat. Il n'a pas manqué de ſe plaindre qu'on l'eût ſi fort negligé. Les Bibliothecaires des Jeſuïtes n'ont fait mention

(a) *Et non pas* Erithæus, *comme dit Moreri.*

(b) *Nicius Erythraus Pinacoth. 1. p. 279.*

(c) *Voſſius de arte hiſtorica, cap. 4.*

(d) *Nicius Erythr. ib. pag. 277.*

(e) *Moreri dit* Urbenia.

(f) *In Deſcriptione Italiæ, p. m. 436.*

(g) *Voiez le* Giornale di Letterati, *du 29. de Decembre 1669. pag. 135.*

(h) *Hexameron ruſtique, pag. 29.*

(i) *Jean Paſtritius apprit cela au Pere Mabillon. Voiez le* Muſæum Italicum *de ce Pere.*

(k) *Voiez l'article* Anglus, *remarque K.*

(l) *Leti, Italia regnante parte 3. pag. 193. 194.*

† *Tam multa in ſcribendo opera fecit, ut in dexteræ manus pollice atque indice qua parte calamus adſtringitur, ex aſſidua illius tractatione, duo quaſi ſulci alte impreſſi conſpicerentur. Nicius Erythraus Pinacoth. 1. p. 278.*

Φ *Tiré de Nicius Erythraus ibid.*

* *Depuis qu'il fut Cordelier il ſe nomma.* Franciſcus à Sancto Auguſtino.

‡ *Nathan. Sotuel, Biblioth. Scriptorum Societ. Jeſu, p. 235.*

† *Tiré de Don Nicolas Antonio,* Bibliotheca Scriptor. Hiſpan. *to. 1. p. 336. Notez que dans pluſieurs livres que le P. Macedo a publiez pendant ſon Profeſſorat de Padouë, il ſe qualifie Profeſſeur en Philoſophie morale.*

(m) *Il Padre Arcangelo di Parma à carte 16. e 17. della ſua Riſpoſta al Padre Noris, apud Leti ubi ſupra pag. 209. 210.*

(n) *A la page 3. de ſes* notæ ad Hiſtoriam Concilii Tridentini Patris Sfortiæ Pallavicini apud Leti ibid. pag. 208. 209.

(A) *Que ſes deux filles aient été Religieuſes.*] Afin qu'on voie ſi l'on peut ajoûter foi à Mr. Moreri, je comparerai ſa traduction avec le Latin qu'il a traduit. Maccio, dit-il, *avoit deux filles Religieuſes qui écrivoient des lettres latines.* Il ſe fonde ſur ces paroles de Nicius (a) Erythræus: *Ex duabus fœminis ejus quæ monaſticam amplexa eſt diſciplinam, epiſtolæ aliquot Latinæ leguntur (b).* Peut-on ſe fier à un homme qui falſifie ſi étrangement les choſes les plus faciles à bien raporter?

(B) *Enferme une contradiction.*] Voiez Voſſius (c) qui le nomme *Sebaſtianus Maccius Durentinus.* Il faloit dire *Durantinus.* Maccius étoit de Chateaudurant. (d) *Caſtri Durantis quod nunc (e) Urbania appellatur ortus.* Leandre Albert (f) veut que ce lieu ait été ainſi nommé, à cauſe que Guillaume Durant Auteur du *Speculum juris* le fit bâtir, pendant qu'il étoit Nonce & Threſorier de Martin IV. dans la Romagne.

(A) *De travailler à la gloire de St. Ignace.*] Voiez le livre qu'il publia à Veniſe l'an 1668. intitulé, *Conſenſus Euchologicus Sanctæ Matris Eccleſiæ in breviario, & S. Auguſtini in libris, adjuncta harmonia exercitiorum S. Ignatii Soc. Jeſu Fundatoris, & Operum Sancti Auguſtini Eccleſiæ doctoris.* Après avoir montré amplement dans cet Ouvrage que les oraiſons du Breviaire ont une merveilleuſe conformité avec les écrits de St. Auguſtin, il fait voir une ſemblable conformité entre ces mêmes écrits & les exercices ſpirituels de St. Ignace; & non content de cela il compare enſemble les mœurs & la vie de ces deux Saints, pour y trouver une grande ſympathie (g).

(B) *Et publia pluſieurs livres pour la juſtice de cette cauſe.*] Entre autres *de jure ſuccedendi in regnum Luſitaniæ*, à Paris 1641. *in 4.* & *Propugnaculum Luſitano-Gallicum contra calumnias Hiſpano-Belgicas, in quo ferme omnia utriuſque regni tum domi tum foris præclare geſta continentur.* A Paris 1647. *in folio.* Je me ſouviens d'un paſſage de l'Hexameron ruſtique que je m'en vais alleguer. (h) „ Les deux freres de Sainte „ Marthe ayant raporté quelque choſe dans la layette „ de Champagne cottée F, le Pere Macedo dans ſa „ Luſitanogallia cite cela, & fait un homme d'un tirouër, *Franciſcus Layette Campanus.*„

(C) *Et qui a eu beaucoup de querelles.*] J'en parlerai plus amplement une autrefois. Il me ſuffit ici de marquer qu'il (i) n'entreprit la critique du Cardinal Bona, que parce que ce Cardinal ne l'avoit jamais cité. C'eſt une preuve que Macedo étoit fier & querelleux. La Republique des Lettres a ſes Breteurs; Macedo en étoit un (k).

(CA) *Qu'avec beaucoup de ſavoir & de memoire . . . . . il n'ait pas été promu à l'épiſcopat. Il n'a pas manqué de ſe plaindre.*] Mr. Leti croit que c'eſt une honte à nôtre ſiecle, qu'un tel Religieux n'ait pas été élevé aux dignitez de l'Egliſe. Liſez ce qui ſuit vous y trouverez les complaintes de Macedo. (l) *E pure, vergogna del noſtro Secolo, quando morrà, ſi potrà di lui dire quello che eſſo medeſimo ſcriſſe à carte 12. del dottiſſimo Abate Ilarione Rancati.* Et tamen, tantus hic Vir domeſticis duntaxat inſignitus honoribus occubuit, & Monaſtico indutus habitu ſepelitur. *Ogni uno poi vede à chi ſpeſſe volte ſi danno i Veſcovadi, e l'altre dignità. Benche modeſtiſſimo, non hà potuto far di meno tal volta di non ſi dolere della ſua cattiua fortuna, onde per tralaſciare diuerſi altri luoghi, nella Prefatione al Lettore del ſuo primo tomo delle* Collationi della Dottrina di S. Tomaſo, e di Scoto. Scribo procul à fuco, longè ab ambitione: omni ſpe honoris non modo abjecta, ſed etiam amiſſa: victima veritatis non macta, ſed mactata. Contigit mihi jactare in Schola, quod ille alter in acie

Diſce, legens, doctrinam ex me verumque laborem
Fortunam ex aliis: nam te mea Penna Minervæ
Addictum dabit, & nulla inter præmia ducet.

E nella ſeconda Prefatione all' Apologia per San Vincentio Lirinenſe, intendendo del P. M. Noris, e di ſe medeſimo. Scias mi Lector, hujuſmodi Auctoribus nihil eſſe invidendum, prater fortunam. In aliis nihil deſiderari præter eandem. On ne ſçauroit voir de plus grandes marques d'un eſprit preſent, & fourni d'une riche proviſion de connoiſſances que celles que le Pere Macedo donna, lors qu'il ſoutint pendant trois jours une Theſe ſur toutes ſortes de ſujets. Voici du detail: (m) *Has Theſes ſumma omnium expectatione, & admiratione exceptas ſuſtinuit Pater Macedo, eventu feliciſſimo, præſentibus multis Excellentiſſimis D. D. Procuratoribus S. Marci, & compluribus Senatoribus, & Nobilibus Veneta Reipublica, & magno numero Doctorum, ac Religioſorum Virorum, etiam alienigenarum quos fama exſiverat. Interrogarunt, & probarunt hominem innumeris quæſtis, & argumentis Doctores, ac Magiſtri omnium Ordinum quibus ipſe ad votum reſpondit: ac ſi præmeditata omnia habuiſſet. Tanta felicitate, ut nunquam titubavit, nunquam dubitavit, nunquam hæſerit, nunquam cunctatus fuerit. Imo ſæpè accidit, ut arguentibus qua objiciebant, aut oblivi ſcentibus, aut male recitantibus, ipſe dicenda ſubminiſtraret, & corrigeret. Inter quos fuit unus qui Sacra Scriptura locum male citarat: & alter cui locus Virgilii memoria exciderat: & tertius qui nonnullos Autores ſuſpectos pro ſua Sententia allegaverat. Primo igitur teſtimonium Sacra Scriptura correxit. Secundo verſus Virgilii ſuggeſſit. Tertio ſubtraxit ſuſpectos Auctores, & idoneos ſubminiſtravit.* Joignez à cela ces paroles du Comte Jules Clement Scot: (n) *Roma commorans, cum omnium profectò digna admiratione, non ſolùm in S. Auguſtini, cujus doctrina eſt addictiſſimus, Templo, trium ſpatio dierum anno. 1658. de Omni planè Scibili theſes expoſuit, ac reſpondit; verùm & ex improviſo de quacumque re ſibi propoſita, copioſum, concinnumque ſermonem habet, oppoſitaſque, ne dum diverſas Doctorum opiniones Catholicorum ingenioſiſſime defendit.*

Digitized by Google

mention que des Ouvrages (D) qu'il publia avant que d'entrer chez les Cordeliers. Don Nicolas Antonio donne (E) le titre de quelques autres. Macedo vivoit encore l'an 1676. & étoit Lecteur plus que jubilé. Les éloges que Mr. † Leti lui donne sont capables d'étonner tous les Lecteurs.

† *Dans son* Italia regnante. *Vous en trouverez des extraits dans le Polyhistor de Morhofius lib. 1. c. 22. pag. 269. & suiv.*

MACEDO (ANTOINE) frere du precedent, nâquit à Conimbre l'an 1612. & se fit Jesuïte l'an 1626. Il enseigna les Humanitez & la Morale, il prêcha, & puis il passa en Afrique pour y être Missionaire; & enfin il fut choisi par Jean IV. Roi de Portugal, pour accompagner l'Ambassadeur que l'on envoioit en Suede auprès de la Reine Christine. Il plut tellement à cette Princesse, que ce fut à lui qu'elle s'ouvrit secretement du dessein où elle étoit de changer de Religion. Elle l'envoia à Rome avec des lettres au General des Jesuïtes, par lesquelles elle demandoit qu'on lui depêchât deux Religieux de la Compagnie, Italiens de nation & savans, qui prendroient un autre habit, & avec qui elle pourroit conferer tout à son aise sur les matieres de Religion. On lui accorda (Y) sa demande; mais Antoine Macedo ne retourna point en Suede. Il demeura à Rome en qualité de Penitencier Apostolique de l'Eglise du Vatican depuis l'année 1651. jusqu'à l'année 1671. après quoi il s'en retourna en Portugal, & eut * à Lisbonne divers emplois †. Il a composé (Z) quelques Ouvrages.

* Modo est Ulyssipone Rector domus probationis, & Magister Tironum. *Setuel ubi infra.*

† *Tiré de Natanael Setuel, Biblioth. Societ. pag. 77.*

MACEDOINE (ALEXANDRE LE GRAND, ROI DE) a été le plus extraordinaire de tous les hommes; & si tout ce que les livres raportent de lui est veritable, c'étoit moins un homme, qu'une Intelligence incarnée. On diroit que la providence l'avoit choisi, pour montrer à la terre jusqu'où se peuvent étendre les forces d'un instrument humain, lors que le tems des revolutions les plus surprenantes est arrivé. Les poëtes & les orateurs n'ont pas été les meilleurs panegyristes d'Alexandre; les Rois qui se mêlent le plus de guerres & de conquêtes, font (A) son éloge beaucoup mieux que ne sçauroient faire les Ecrivains. Qu'on ne dise pas que les occasions (B) lui ont été favorables; & que tel Prince qui dans une longue guerre ne gagne que peu de païs, auroit subjugué un grand Empire s'il avoit eu à combatre contre les Perses. Ce sont des excuses, ce sont des consolations peu solides. La rapidité avec laquelle Alexandre se servoit de l'occasion, & profitoit de ses avantages, lui eût fait trouver une moisson de triomphes, où bien d'autres Rois ne peuvent rien conquerir. C'est à lui que l'on pouvoit dire

(D) *Que des Ouvrages qu'il publia avant que d'entrer chez les Cordeliers.*] Ce sont des theses de rhetorique qu'il fit soutenir dans Madrid, & des poësies lyriques sur l'apotheose de François Xavier, & de Ste. Elizabeth Reine de Portugal, ou des élegies sur la mort de François de Mendoza, & outre cela un abregé de chronologie, depuis le commencement du monde jusques à l'année 1633. Un traite de l'art poëtique, & la vie de Don Louis de Ataide Viceroi des Indes. Ce dernier Ouvrage est en Espagnol.

(a) *Bibliotheca Scriptor. Hispan. to. 2. p. 337.*

(E) *Don Nicolas Antonio (a) donne le titre de quelques autres.*] Des deux dont je parle dans la remarque B; des *Elogia Gallorum*, à Aix en Provence 1642. *in* 4. du *Tessera Romana authoritatis pontificiæ adversus buccinam Thomæ Angli & Lituus Lusitanus, hoc est Apologia mentis Innocentii X. adversus Thomam Anglum*, à Londres 1654. *in* 4. du *Scrinium Divi Augustini de prædestinatione gratiæ, & libero arbitrio*, à Paris 1648. *in* 4. du *Mens divinitus inspirata Sanctissimo P. N. Innocentio X. super quinque propositionibus Cornelii Jansenii*, à Londres 1643. *in* 4. du *Schola Theologia positiva ad doctrinam Catholicorum & refutationem hæreticorum aperta*, à Rome 1664. *in folio*, & de plusieurs autres. Je ne garantis pas que Don Nicolas Antonio marque bien par tout le lieu & l'année de l'impression. Consultez Konig (b) qui vous dira que Macedo a publié 47. volumes: il donne le titre de quelques-uns, & nous renvoie à l'*Italia regnante* de Mr. Leti. Le 13. *Giornale de Letterati* de l'an 1676. nous aprend que le *Schema sacræ congregationis S. Officii Romani*, imprimé à Padouë l'an 1676. étoit le 47. tome des Oeuvres du Pere François Macedo. On éleve l'Inquisition jusques aux nuës dans cet Ouvrage: que dis-je, *jusques aux nuës?* on en met la premiere institution dans le Paradis terrestre, & l'on pretend que Dieu commença d'y faire la fonction d'Inquisiteur, & qu'il la continua hors du Paradis contre Cain, & contre ceux qui bâtirent la tour de Babel, & que St. Pierre agit en la même qualité contre Ananias & Saphira, & qu'il la transmit aux Papes qui en investirent saint Dominique & ses successeurs. C'est ainsi que Macedo prouve par l'Ecriture la justice de ce Tribunal (c). Je ferai mention ci-dessous (d) de sa reponse au critique de l'apologiste d'Annius de Viterbe.

(b) *Konig, Biblioth. vet. & nova p. 491.*

(c) *Voiez le 13. Journal d'Italie 1676. pag. 201. 202.*

(d) *Dans la 1. remarque de l'article suivant.*

(Y) *On accorda à Christine sa demande.*] On lui envoia tout aussitôt deux Jesuïtes, savoir François Malines qui enseignoit la Theologie dans Turin, & Paul Casatus qui professoit les Mathematiques à Rome (e). Ceux-ci acheverent ce qu'Antoine Macedo, le premier confident du dessein de cette Reine, avoit commencé. Je l'apelle premier confident, quoi que je n'ignore pas qu'Henschenius & Papebroch donnent à un autre cette gloire: mais le Bibliothecaire de leur Compagnie est contre eux, & le Pere François Macedo les a refutez solidement. La chose lui tenoit si fort au cœur à cause des interêts de son frere, qu'il fit un apendix pour les soutenir dans un Ouvrage qui n'avoit aucun raport à cela. Cet Ouvrage est intitulé, *Responsio ad notas nobilis Critici anonymi in* (f) *Apologiam F. Thomæ Mazza pro Jo. Annio Viterbiense*, & fut imprimé à Verone l'an 1674. Voici ce que le Journaliste d'Italie a dit de l'apendix: (g) *Si aggiugne nel fine una scrittura dove l'Autore prova che il P. Antonio Macedo Giesuita fù il primo al qual la Regina di Suetia communicasse il pensiero della sua conversione, e non il P. Gottofredo Frankenio, come hanno scritto Henschenio & Papebrokio nella vita del Bollando.*

(e) *Setuel, Biblioth. Societat. pag. 77.*

(Z) *Il a composé quelques Ouvrages.*] Dont voici les titres: *Lusitania Infulata & purpurata, seu Pontificibus & Cardinalibus illustrata*, à Paris chez Sebastien Cramoisi (h) 1673. *in* 4. *Vita P. Joannis de Almeida Societatis Presbyteri in Brasilia. Theses Rhetoricæ variæ eruditione refertæ: elogia nonnulla & descriptio coronationis Serenissimæ Christinæ Reginæ Suetiæ*, en prose & en vers à Stocholm 1650 (i).

(f) *Cette Apologie est un Ouvrage Italien, imprimé à Verone l'an 1673. in folio. Tomaso Mazza qui en est l'Autor, est un Jacobin. Le Journal d'Italie du 28. Fevrier 1674. parle amplement de cet Ouvrage.*

(g) *Giornale de Letterati, du 28. Janvier 1675. pag. 13.*

(h) *On plutôt 1663. comme le marque Nicolas Antonio tom. 1. pag. 112.*

(i) *Ex Natan. Setuel ubi supra.*

(A) *Font son éloge beaucoup mieux que ne sçauroient faire les Ecrivains.*] Rien n'est plus propre à nous remplir d'admiration pour Alexandre, & à nous faire soupçonner en lui des qualitez qui surpassent l'imagination, que de voir dans tous les siecles plusieurs grans Princes qui avec tout leur courage, toutes leurs intrigues, toute leur prudence, tous leurs bons succés, ne s'agrandissent que bien peu. Ils savent vaincre, mais non pas profiter de leurs victoires. Voiez la remarque A de l'article de *Cesar*. De quoi servirent à Charles-Quint tant d'avantages qu'il remporta sur la France? Augmenterent-ils son patrimoine? Ne fut-ce pas beaucoup après la grande victoire qui fut gagnée à Saint Quentin par son successeur, que de recouvrer ce que la France avoit pris au Duc de Savoie, allié de la maison d'Autriche? Et ne falut-il pas même obtenir cela par la sotise, ou par l'infidelité des Favoris de (k) Heuri second?

(k) *Voiez l'article* Henri II. *remarques G & H.*

(B) *Que les occasions lui ont été favorables.*] Je ne pretens pas le nier: ma pensée est seulement que ceux qui veulent diminuer par là son merite, & justifier les Princes qui ont usé inutilement toute leur vie à vouloir faire des conquêtes, se font des illusions. Je croi bien que contre un Sesostris, contre (l) un Cyrus, contre un Cesar, les grans desseins d'Alexandre auroient pu échouër de fond en comble; mais combien y a-t-il eu de grans Rois qui avec des troupes plus nombreuses & plus aguerries que celles d'Alexandre, n'eussent fait qu'un petit mal à Darius? Ainsi tout ne dependoit pas des occasions. Voiez nos (m) remarques sur Jules Cesar.

(l) *Voiez les Pensées diverses sur les Cometes, n. 213.*

(m) *Ci-dessus pag. 876. 877.*

Digitized by Google

dire après ſes premieres victoires, *Je t'attens dans deux ans ſur les bords de l'Euphrate.* Je ne pretens pas donner ici un abregé de ſa vie, car outre que les autres Dictionaires ſont aſſez prolixes ſur ce ſujet, il n'y a rien de plus conu à toutes ſortes de lecteurs que l'hiſtoire d'Alexandre le grand. Il ſemble même que ce ſeroit un travail bien ſuperflu, (B Δ) que de donner ſon caractere. On le conoſt aſſez; perſonne n'ignore que les grandes vertus & les grands vices y entrent également. Il n'y avoit rien de mediocre en ſa perſonne que la taille; tout le reſte bon ou mauvais étoit exceſſif. Son ambition (C) alloit juſqu'à la fureur. Il prenoit pour un crime (D) que l'on doutât du ſuccés de ſes deſſeins. D'un côté il étoit aſſez impie pour (E) vouloir qu'on le regardât comme un Dieu; & de l'autre il étoit ſuperſtitieux (F) juſqu'à la foibleſſe feminine.

(a) *Plutarch. in Alexandro pag.* 667.

(b) *Le cheval Bucephale.*

(c) *Plut. de tranquillitate animi, pag.* 466.

(d) *Satyra Juven.* 10. *v.* 168.

(e) Archicoraçon, pues cupo en un rincon del todo eſte mundo holgadamente, dexando lugar para otros ſeis. *Lorenzo Gracian.*

(f) Ὦ Ἀθηναῖοι, ἐφ' οἷς ὑμᾶς ἐγχειρήσαιμι δι' ὑμᾶς κινδύνοις ὑποπεσεῖν τοσούτοις; Quis credat, Athenienſes, quanta pericula veſtri præconii cauſa ſubeam? *Plut. in Alexand. p.* 698. *E.*

(g) *Juvenal. Sat.* 10. *v.* 166.

(h) *Lucianus, quemodo conſcribenda ſit Hiſtoria, Oper. to.* 1. *pag.* 694. *edit. Salmur.*

(i) *Quint. Curtius, lib.* 8. *ſub fin.*

(k) Quum omnia profana ſpoliaſſent, ne ſacris quidem abſtinuerant: virginesque & principes feminarum ſtupra perpeſſæ, corporum ludibria dederant. *Id. lib.* 10. *c.* 1.

(B Δ) *Un travail bien ſuperflu que de donner ſon caractere.*] Renvoions à un Ouvrage que tout le monde peut conſulter aiſément, & qui eſt d'un grand debit. Voiez, dis-je, Mr. de Saint Evremont, dans le jugement ſur une Tragedie de Mr. Racine intitulée, *Le Grand Alexandre*, au 1. tome de ſes Oeuvres mêlées, & dans la comparaiſon de Geſar & d'Alexandre au même tome. Voiez le auſſi au 2. tome à la page 97. de l'édition de Hollande 1693.

(C) *Son ambition alloit juſqu'à la fureur.*] Son pere ne ſe trompa pas, lors qu'il crut (a) que la Macedoine étoit trop petite pour ſon fils. Il dit cela après qu'Alexandre âgé d'environ 16. ans eut domté l'un des plus terribles (b) chevaux du monde. Comment eſt-ce que la Macedoine lui auroit ſuffi, puis que toute la terre même ne lui paroiſſoit pas un Roiaume aſſez étendu? Il pleura lors qu'il entendit dire au philoſophe Anaxarque qu'il y avoit une infinité de mondes; (c) ſes larmes vinrent de ce qu'il deſeſperoit de les pouvoir conquerir tous, voiant qu'il n'avoit pu encore en conquerir un. Juvenal exprime cette ambition ſous une image très-vive. Il ſe figure Alexandre ſuant d'être logé trop à l'étroit dans un Roiaume auſſi grand que toute la terre:

Unus (d) *Pellæo juveni non ſufficit orbis:*
Æſtuat infelix angusto limite mundi,
Ut Gyara clauſus ſcopulis parvaque Seripho.

Le monde étoit pour Alexandre ce qu'étoit une petite Ile pour des malfaiteurs qu'on y confinoit. S'ils ſe trouvoient bornez dans leurs promenades, Alexandre de ſon côté regardoit la poſſeſſion de toute la terre, comme le malheur d'être reduit à un petit coin. Un Auteur Eſpagnol encherit ſur Juvenal; il nomme le cœur d'Alexandre (e) un *archicœur*, dans un coin duquel le monde étoit ſi à l'aiſe, qu'il y reſtoit de la place pour ſix autres. Mais ne ſemble-t-il pas que ce cœur ſi vaſte bornoit à bien peu de choſe ſa derniere fin, puis qu'il ne ſe propoſoit que d'être loüé des Atheniens? On pretend que les peines extraordinaires qu'il eut à paſſer l'Hydaſpe l'obligerent à s'écrier, (f) *O Atheniens, pourriez-vous bien croire à quels perils je m'expoſe pour être loüé de vous?* N'eſt-ce point, me dira-t-on, être tout enſemble inſatiable, & ſe contenter de peu de choſe? N'eſt-ce pas une folie de s'expoſer à tant de peines, & à tant de douleurs, pour l'amour d'une harangue?

- - - (g) *I demens & ſævas curre per Alpes,*
Ut pueris placeas & declamatio fias.

Je conſens qu'on diſe tout ce qu'on voudra ſur les contradictions du cœur de l'homme, ſur ſes folies, & ſur ſes extravagances, je ne laiſſerai pas de croire que la fin que ſe propoſoit Alexandre s'accordoit très-bien avec la vaſte & avec l'immenſe étenduë de ſon ambition: il vouloit tenir à tous les ſiecles futurs, à la poſterité la plus reculée, & il n'eſperoit cela ni d'un ni de pluſieurs mondes conquis, mais des livres. Il ne ſe trompoit pas, car ſi la Grece ne lui eût fourni de bonnes plumes, il y a long tems qu'on ne parleroit pas plus de lui que de ceux qui commandoient dans la Macedoine avant la naiſſance d'Amphitryon. Il s'intereſſoit de telle ſorte à ce qu'on diroit de lui après ſa mort, qu'il ſouhaitoit (h) de pouvoir revenir au monde pour autant de tems qu'il lui en auroit falu, afin de conoître comment on liroit ſes hiſtoriens. Par cet inſatiable deſir de loüange il rendoit plus de juſtice à la valeur de ſes ennemis, qu'à celle de ſes Capitaines; car tout ce qu'il ôtoit à ceux-ci, & tout ce qu'il donnoit à ceux-là, lui revenoit avec uſure. *Simplicius famam æſtimabat in hoſte quam in cive; quippe à ſuis credebat magnitudinem ſuam deſtrui poſſe, eamdem clariorem fore quo majores fuiſſent quos ipſe viciſſet* (i).

(D) *Que l'on doutât du ſuccés de ſes entrepriſes.*] Ceux qui par ſon ordre avoient tué Parmenion, ne lui allerent pas rendre compte de ce ſervice important, ſans quelque ſujet d'inquietude; car ils furent ſuivis par des Deputez de la Province qu'ils avoient gouvernée, leſquels avoient ordre de les accuſer de pluſieurs crimes. On étala les (k) pilleries de ces Gouverneurs, les ſacrileges qu'ils avoient commis, leurs attentats ſur l'honneur des Dames. Alexandre aiant examiné cette accuſation, declara que les Deputez avoient oublié le crime le plus atroce, c'eſt que les accuſez avoient cru qu'il ne reviendroit jamais de l'expedition des Indes; car s'ils avoient cru, diſoit-il, que j'en reviendrois, ils n'auroient pas eu la hardieſſe de ſe porter à ces violences. *Rex cognita cauſſa, pronunciavit ab accuſatoribus unum & id maximum crimen eſſe præteritum, deſperationem ſalutis ſuæ, nunquam enim talia auſuros, qui ipſum ex India ſoſpitem aut optaſſent reverti aut credidiſſent reverſurum. Igitur hos quidem vinxit,* &c. *autem militum qui ſævitiæ eorum miniſtri fuerant, interfici juſſit* (l).

(l) *Id. ib.*

(E) *Aſſez impie pour vouloir qu'on le regardât comme un Dieu.*] Une fine politique l'obligea à faire croire qu'il étoit fils de Jupiter, & à ſouffrir les honneurs de l'adoration. Il avoit éprouvé que cela portoit les peuples barbares à ſe ſoumettre; & dans le fond, qui oſeroit prendre les armes contre un Conquerant qu'il regarderoit comme un Dieu? Il étoit donc de ſon interêt que l'on eût de lui cette opinion avantageuſe; auſſi la fomentoit-il adroitement. Il étoit plus reſervé (m) là-deſſus envers les Grecs qu'envers les Barbares; c'eſt que les Grecs étoient plus habiles, & moins oposez à ſes deſſeins. Il avoüa un jour publiquement, que le bien de ſes affaires avoit demandé qu'il paſſât pour Dieu, & qu'il ſouhaitoit que les Indiens le priſſent pour Dieu. (n) *Illud pene dignum riſu fuit, quod Hermolaus poſtulabat à me ut averſarer Jovem cujus oraculo adgnoſcor. An etiam quid Dii reſpondeant, in mea poteſtate eſt? Obſtulit nomen filii mihi: recipere ipſis rebus quas agimus haud alienum fuit. Utinam Indi quoque Deum eſſe me credant. Fama enim bella conſtant, & ſæpe etiam, quod falsò creditum eſt, veri vicem obtinuit.* Je me laiſſerois aiſément perſuader qu'à force de le dire aux autres, & d'entendre ceux qui le flatoient ſur ce chapitre, il vint quelquefois à croire qu'il étoit Dieu, ou à douter s'il ne l'étoit point; car (o) il n'y a guere de penſées de vanité qu'un bonheur & qu'une puiſſance extraordinaire, avec les adreſſes d'une flaterie ſans bornes, ne ſoient capables d'inſpirer: mais je ne croi point que cette opinion ou ce doute aient jamais pu prendre racine dans ſon ame. Il diſoit que deux choſes l'empêchoient de croire qu'il fût immortel, le dormir, & la jouïſſance des femmes. Ἔλεγεν δὲ μάλιστα συνιέναι θνητὸς ὢν ἐκ τῶν καθ' ὕπνον καὶ συνουσιάζειν· ὡς ἀπὸ μιᾶς ἐγκειμένου ἀσθενείας τῇ φύσει καὶ τοῦτο καὶ τὸ πονεῖν καὶ τὸ ἡδόμενον (p). *Dicebat mortalem ſe eſſe intelligere ſe potiſſimum ex ſomno & concubitu, quod ab eadem imbecillitate naturam inceſſat laſſitudo & voluptas.* Il raiſonnoit bien, quoi que peu conſequemment aux principes de la Theologie Paienne, qui ne parloit que des amours de Jupiter, & de ſes bonnes fortunes auprès du ſexe: mais comme les deux choſes qui lui ſervoient de preuve qu'il n'étoit point Dieu revenoient ſouvent, je ne voi pas de quelle maniere il auroit pu laiſſer ancrer dans ſon ame la foi de ſa pretenduë nature divine. Nous raporterons pluſieurs choſes ſur ce ſujet dans les remarques de l'article *Olympias.*

(m) Τοῖς δὲ Ἕλλησι μᾶλλον οὐκ ἐπεδείκνυτο τοιοῦτον ἑαυτὸν ἐξελεγχθησόμενος. Ad Græcos vero divinitatem uſurpabat modice & parcius. *Plutarch. in ejus vita pag.* 681. *A.*

(n) *Quintus Curtius lib.* 8. *cap.* 8. *Conſultez là-deſſus le Commentaire de Freinshemius.*

(o) Nihil eſt quod credere de ſe Non poſſit, cum laudatur Diis æquâ poteſtas. *Juvenal. Sat.* 4. *v.* 70.

(p) *Plut. in Alex. p.* 677. *B.* Voiez auſſi *de diſcrim. adulat. & amici pag.* 65. *F.*

(q) *Voiez l'article* Ariſtandre, *remarque A.*

(k) *Tome II.*

(f) Ὦ Ἀθηναῖοι, ἐφ' οἷς ὑμᾶς ἐγχειρήσαιμι δι' ὑμᾶς κινδύνοις ὑποπεσεῖν τοσούτοις; Quis credat, Athenienſes, quanta pericula veſtri præconii cauſa ſubeam? *Plut. in Alexand. p.* 698. *E.*

(g) *Juvenal. Sat.* 10. *v.* 166.

(h) *Lucianus, quemodo conſcribenda ſit Hiſtoria, Oper. to.* 1. *pag.* 694. *edit. Salmur.*

(i) *Quint. Curtius, lib.* 8. *ſub fin.*

(k) Quum omnia profana ſpoliaſſent, ne ſacris quidem abſtinuerant: virginesque & principes feminarum ſtupra perpeſſæ, corporum ludibria dederant. *Id. lib.* 10. *c.* 1.

Digitized by Google

nine. Quelque loüange (G) qu'il ait meritée en certaines occaſions par raport à la continence, il s'en faut bien que ſa vie n'ait été (H) dans l'ordre ſur ce chapitre. Son dereglement à l'égard du

(a) Ὁ δ' οὖν Ἀλέξανδρος ὡς ἐνεδύκνυτό τότε πρὸς τὰ θεῖα παραχθεὶς γενόμενος καὶ περιφοβος τὴν διάνοιαν, ἐδέησε μικροῦ ὅτως τῶν ἀλόγων καὶ ἀτόπων ὃ μὴ τέρας ἀπεσίτο καὶ σημεῖον, ἀλλὰ θυμιάσεων καὶ καθαιρόντων καὶ μαντευόντων μεστὸν ἦν τὸ βασίλειον. ὅτως ἄρα δεινὸν μὲν ἀπιστία πρὸς τὰ θεῖα καὶ καταφρόνησις αὐτῶν· δεινὴ δὲ αὖθις ἡ δεισιδαιμονία λύπην ὕδατος ἀεὶ πρὸς τὸ παπαινόμενον, καὶ ἀναπλήσασα ἀθελπηρίας καὶ φόβου τὸν Ἀλέξανδρον γενόμενον. *Plutarch. in Alex. pag.* 706.

(b) *Diodor. Sicul. l.* 17. *p. m.* 429.

(c) *Idem ibid. pag.* 431.

(d) *Theophraſtus referente Hieronymo in epiſtolis apud Athenæum lib.* 10. *cap.* 10. *pag.* 435.

(e) *Plut. in Alex. pag.* 676.

(f) *Elle s'apelloit Barſene Voiez l'article de Memnon.*

(g) *Elien la nomme* Pancaſte, *& Pline* Campaſpe.

(h) Se vicit, nec torum tantum ſuum, ſed etiam affectum donavit artifici. *Plin. l.* 35. *c.* 10. (i) *Selon Pline le portrait de Venus ſortant des ondes, fut fait ſur celui de Campaſpe.* (k) Ταύτην πρώτην φασὶν ὁ Ἀλέξανδρος ὡμίλησεν. Cum qua primum Alexander rem habuiſſe dicitur. *Ælian. div. hiſtor. l.* 12. *c.* 34.

crifices, que d'expiations, que d'augures. Ecoutons Plutarque qui ne raconte pas la choſe ſans y apoſer ſa reflexion. (a) *Alexander igitur poſtquam ſemel religione obſtrictus eſt tumultuante & trepidante animo praditus, nulla res inſolita & aliena tam oblata exigua eſt quam non verteret in prodigium & oſtentum, ſed ſacrificantium, expiantium, & vaticinantium erat regia reſerta. Adeò res eſt horrenda incredulitas & contemptio deorum, horrenda item ſuperſtitio, qua aqua modo vergit ad demiſſa impletque abſurdis opinionibus & metu mortales, ut tunc Alexandrum. Tant a de pouvoir,* je me ſers de la verſion d'Amiot, *& de fiance, d'un coſté la mecreance & impieté de contemner les Dieux, quand elle ſe met es cœurs des hommes, & de l'autre coſté auſſi la ſuperſtition, coulant touſiours ne plus ne moins que l'eau contre bas es ames abaiſſées & ravalées par crainte, comme elle remplit alors Alexandre de folie depuis qu'une fois la frayeur l'eut ſaiſi.* Il eſt bon de dire que les avis des Chaldéens notifiez par Nearchus, firent tant d'impreſſion ſur Alexandre, qu'il n'oſa entrer dans Babylone, juſques à ce que les philoſophes Grecs aiant ſçu le fondement de ſes ſcrupules l'allerent voir, & lui firent reconoître par la force de leurs raiſons la vanité des ſciences divinatrices. Il fit alors ſon entrée dans Babylone (*b*). Les mauvais augures dont il ſe remplit la tête effacerent les impreſſions que ces philoſophes lui avoient données; il revint à la grande eſtime qu'il avoit conçuë pour la ſcience des Chaldéens; il deteſta les philoſophes qui lui avoient perſuadé d'entrer dans la ville, & il ſe fâchoit contre tous ceux qui vouloient lui faire entendre raiſon (*c*). Voiez pluſieurs choſes concernant la ſuperſtition d'Alexandre dans les remarques de l'article d'Ariſtandre ſon Devin. Je les ai renvoiées là de peur que cet article-ci ne fût trop long; j'en ai uſé d'une ſemblable maniere à l'égard de bien d'autres faits, & quand l'occaſion le demandera je me ſervirai de cette methode.

(G) *Quelque loüange qu'il ait meritée . . . . . par raport à la continence.*] Dans le premier feu de ſa jeuneſſe il parut ſi indifferent à l'égard des femmes, que ſa mere craignit que cela n'allât trop loin, & ne procedât d'impuiſſance; c'eſt pourquoi du conſentement de ſon mari elle fit coucher auprès d'Alexandre une très-belle courtiſane de Theſſalie, afin de fondre la glace, & de reveiller le goût du jeune homme. Callixena (c'étoit le nom de la belle Theſſalienne) fit de ſon mieux à pluſieurs repriſes pour ſe faire careſſer, & n'obtint rien (*d*). Si ce conte eſt vrai il faut croire que la nature, qui en toutes autres choſes avoit été fort diligente pour ce Prince, fut pareſſeuſe, & ſe leva un peu tard ſur ce point-là. On debite (*e*) qu'il porta ſon pucelage en Aſie, & que la (*f*) veuve de Memnon a été la premiere femme dont il ait joui, & que quand il ſe maria, il n'avoit eu encore à faire qu'avec cette veuve. Il falut même que Parmenion le pouſſât à la careſſer, quelque capable qu'elle fût de toucher un homme. Si cela eſt vrai, ceux qui nous parlent de la complaiſance d'Alexandre pour Apelles ſe trompent. Ils diſent qu'aiant donné à peindre toute nuë la plus belle & la plus cherie de ſes (*g*) concubines à Apelles, & s'étant aperçu qu'Apelles en étoit devenu amoureux, il lui en fit un preſent. Cette hiſtoire & celle de Plutarque ſont incompatibles, car la veuve de Memnon ne fut priſe que lors qu'Alexandre ſe rendit maître de Damas, & ce fut à Epheſe qu'il tonut Apelles, aſſez long tems avant la priſe de Damas. On pourroit rendre compatibles ces deux hiſtoires, ſi l'on ſupoſoit ou qu'Alexandre n'avoit point encore joui de ſa concubine lors qu'il en fit ceſſion au peintre, ou qu'il la lui donna à peindre depuis la priſe de Damas. Mais la 1. de ces deux ſupoſitions eſt contre l'hiſtoire même dont il s'agit; car Pline (*h*) qui la raporte ne ſe contente pas d'obſerver que cette maîtreſſe étoit fort (*i*) belle, & la plus aimée de toutes les concubines d'Alexandre, il remarque encore que ce Prince ceda ſon lit & ſon affection au peintre. Elien qui raporte la même hiſtoire marque cette circonſtance, que la concubine en queſtion (*k*) étoit de Lariſſe en Theſſalie, & la premiere femme qui eût fait ſentir à Alexandre ce que c'eſt que le plaiſir venerien. La 2. ſupoſition n'a nulle ombre de vraiſemblance: auroit-on envoié à Epheſe une femme d'une ſi grande beauté, & qu'on aimoit ſi tendrement, l'y auroit-on, dis-je, envoiée de ſi loin, pour l'y faire peindre toute nuë? Et ſi l'on avoit mandé Apelles, ne verrions-nous pas cette circonſtance dans les Auteurs qui ont conſervé la memoire de ce beau preſent? Outre que cette ſeconde ſupoſition n'ôte pas l'incompatibilité qui eſt entre Elien & Plutarque. Juſqu'ici donc ce dernier Auteur n'a guere prouvé la continence de ſon Heros; mais il nous va dire des choſes qui ont beaucoup plus de force. La mere, la femme, & les filles de Darius étoient priſonnieres d'Alexandre; la femme étoit une beauté achevée; ſes filles lui reſſembloient. Le jeune Prince qui les avoit en ſon pouvoir non ſeulement leur rendit tous les honneurs qui leur étoient dûs, mais auſſi il menagea leur reputation avec la derniere exactitude. Elles furent gardées comme dans un cloître hors de la vuë du monde, hors de la portée de tout objet deshonnête. Ὥστε οὐκ ἐν σκηνῇ πολεμίᾳ, ἀλλ' ἐν ἱεροῖς καὶ ἁγίοις φυλαττομένας παρθενῶσιν, ἀπόῤῥητον ἔχειν καὶ ἀόρατον ἑτέροις δίαιταν (*l*). *Quaſi non in hoſtium caſtris, verum in ſacris & ſanctis Veſta templis ſervata, in abdito extra aliorum oculos agerent.* Ses viſites, ſes regards, ſes diſcours ne donnerent aucun lieu à la mediſance; & à l'égard des autres Dames de Perſe qui étoient auſſi priſonnieres, & dont la beauté & la taille étoient fort charmantes, il ſe contenta de dire en riant lors qu'il les vit (*m*), que les Perſanes cauſoient beaucoup de douleur aux yeux, & paſſa devant elles comme devant de belles ſtatuës. Il ſe fâcha tout (*n*) de bon plus d'une fois contre ceux qui pour lui faire leur cour lui voulurent envoier de beaux garçons, & il marqua dans une lettre que non ſeulement il n'avoit point vu la femme de Darius, ni ſongé à la voir, mais que même il n'avoit pas voulu qu'on lui vint tenir des diſcours ſur la beauté de cette Reine; (*o*) Ἐγὼ γὰρ οὐχ ὅτι ἰωρακὼς ἐν ὑπερβολῇ τὴν Δαρείου γυναῖκα ἢ βεβουλευμένος ἰδεῖν, ἀλλ' ὅτε τῶν λεγόντων περὶ τῆς εὐμορφίας αὐτῆς προσδιεγιμνόν τὸν λόγον. *Ego enim non ſolum non vidiſſe inveniar Darii uxorem aut videre cogitaſſe, verum nec verba facientes de ejus decore ſuſtinuiſſe audire.* Il eſt aiſé d'accorder Plutarque avec Quinte Curce: ce dernier hiſtorien a dit (*p*) qu'Alexandre n'avoit vu qu'une fois la femme de Darius, & cela par accident, parce qu'elle s'étoit trouvée avec ſa belle-mere à qui il rendit viſite le jour qu'on les prit. Sur ce pied-là Alexandre ſe pouvoit vanter de n'avoir point vu, c'eſt-à-dire de n'avoir point viſité la femme de Darius. C'eſt aſſûrément l'un des (*q*) plus beaux endroits de ſa vie par raport à la morale, & je ne m'étonne point que Darius l'ait admiré, Darius, dis-je, qui avoit eu tant d'allarmes pour ſon honneur conjugal. Conſiderons les viciſſitudes de ſes paſſions à la nouvelle que ſon épouſe étoit morte. Premierement il ſoupçonna que le meſſager lui venoit aprendre que l'on avoit attenté à cet honneur, & il regardoit cela comme le plus grand de tous les ſuplices. Puis aiant ſçu la mort de ſa femme, il crut qu'on l'avoit tuée à cauſe de ſa reſiſtance aux deſirs impurs du victorieux. Cette penſée lui donna beaucoup de douleur & de colere: il aprit enſuite qu'Alexandre avoit été extremement affligé de cette mort, & qu'il ne l'avoit pas moins pleurée que lui Darius la pleuroit. Ce fut une cruelle attaque; ſa douleur & ſa colere s'étoient ralenties, il retomba dans une affreuſe inquietude, s'imaginant qu'Alexandre regretoit les faveurs qu'on lui avoit accordées. Enfin il fut aſſûré du contraire, & pria les Dieux que s'ils ne vouloient pas le retablir, ils donnaſſent ſon Roiaume à un ſi honnête vainqueur: *Ludibria meorum nunciaturus es, mihi, & ut credo, ipſis quoque, omni graviora ſupplicio. . . . . Nec dubitavit Darius quin interfecta eſſet, quia nequiſſet contumeliam pati. . . . . Ob hæc ipſa amantis animus in ſollicitudinem ſuſpicionemque revolutus eſt; deſiderium captivæ profecto à conſuetudine ſtupri ortum eſſe conjectans. . . . . Dii patrii primum mihi ſtabilite regnum: deinde ſi de me jam tranſactum eſt, precor ne quis Aſiæ rex ſit quàm iſte tam juſtus hoſtis, tam miſericors victor* (*r*).

(H) *Ait été dans l'ordre ſur ce chapitre.*] C'eſt déjà une choſe qui tient du dereglement que d'avoir épouſé trois ou quatre femmes (*ſ*) ſans être veuf, & que d'avoir donné à peindre nuë ſa concubine Pancaſte. Les plaiſirs de l'attouchement ne ſuffiſoient pas à ſa paſſion, il vouloit encore repaître ſes yeux de la nudité en peinture de ſa maîtreſſe; ſigne évident qu'il les repaiſſoit auſſi de la nudité originale: il donnoit donc dans l'excés, & dans un excés que le Dieu Mars galant

(l) *Plutarch. in Alexand. pag.* 676.

(m) *Id. ib.*

(n) *Id. ib.*

(o) *Ibid. p.* 677. E.

(p) Semel omnino eam viderat quo die capta eſt, nec ut ipſam, ſed ut Darii matrem videret, eximiamque pulchritudinem formæ ejus non libidinis habuerat incitamentum, ſed gloriæ. *Q. Curtius lib.* 4. *cap.* 10.

(q) C'eſt ainſi que *Diodore de Sicile lib.* 17. en juge.

(r) *Quinte Curtius lib.* 4. *c.* 11.

(ſ) *Il en parle dans l'article* Roxane.

Digitized by Google

du vin fut (I) prodigieux. La cruauté qu'il fit paroître contre (K) les habitans de Tyr n'eſt point excuſable. Tant de vices n'ont point empêché qu'après ſa mort on ne l'honorât comme un Dieu, & que même ſous les Empereurs Romains il n'y ait eu des familles qui le choiſiſſoient pour leur (L) Divinité tutelaire. La flaterie n'avoit point de part à cela, comme lors que pendant

(a) Paſcit amore avidos in te Dea viſus. *Lucret. l. 1. v. 37.*

(b) *Diod. Siculus l. 17. Quinte Curce l. 6. c. 6. les met au nombre de 360.*

(c) Exilis domus eſt ubi non & multa ſuperſunt, Et dominum fallunt, & proſunt furibus. *Horat. epiſt. 6. l. 1.*

(d) Pellices 360. totidem quot Darii fuerant, regiam implebant; quas ſpadonum greges, & ipſi muliebria pati aſſueti, ſequebantur. Hæc luxu & peregrinis infecta moribus veteres Philippi milites, rudis natio ad voluptates, averſabantur. *Q. Curtius l. 6. c. 6. n. 8.*

(e) *Id. l. 5. c. 6. & l. 6. c. 2.*

(f) *Idem l. 6. c. 5.*

(g) *Athen. lib. 13. pag. 603.*

(h) *Q. Curtius l. 8. c. 1.*

(i) *Idem l. 5. c. 7.*

(k) *Eumenes Cardianus, & Diodotus Erythræus, apud Athenæum l. 10. c. 9. pag. 434.*

(l) C'étoit un Macedonien nommé Proteas. (m) Quod duos congios capiebat. *Q. Curt. ibid.* (n) *Id. ibid.* (o) *Plutarch. in Alexand. pag. 706.* Voiez la remarque D de l'article Hercule.

lant de Venus ne conoiſſoit pas, ſi nous en jugeons par les paroles de Lucrece (a). On pardonneroit plus facilement ce mauvais plaiſir des yeux aux perſonnes qui ne pouvant avoir que cela, *paſcon gli avidi ſguardi.* Mais cette debauche d'Alexandre quelque criminelle qu'elle fût, n'eſt rien en comparaiſon de ce qu'il fit après ſes grandes proſperitez. Je ne parle pas des concubines qu'il voulut avoir au même nombre que Darius, c'eſt-à-dire autant qu'il y a de jours dans l'année, car l'hiſtorien (b) qui raporte que ces concubines ſe preſentoient chaque ſoir au Roi, afin qu'il en choiſît une pour paſſer la nuit avec elle, temoigne qu'Alexandre faiſoit rarement ce choix. Il eſt certain que les Princes de l'Orient, & Salomon tout le premier à leur exemple, qui ſe piquoient d'avoir tant de femmes, ne couchoient pas avec toutes. Ils en uſoient avec elles à-peu-près comme aujourd'hui les Sultans; ils en aſſembloient un grand nombre, afin de faire un meilleur choix de quelques-unes; les autres ſervoient à montrer leur opulence, comme font tant de meubles inutiles des maiſons riches dont on ne ſe ſert jamais, & que (c) même l'on ne conoît pas. Les Rois qui ſe piquent d'avoir les plus belles écuries ne montent qu'un très-petit nombre de leurs chevaux; ils en laiſſent vivre & mourir la plus grande part ſans jamais les eſſaier. Quelques-uns dreſſent de magnifiques Bibliotheques, & ne touchent jamais à aucun livre. Ce ſeroit donc une preuve un peu équivoque de l'impudicité d'Alexandre, que d'alleguer le grand nombre de ſes concubines; quoi qu'il ſoit certain que (d) cet attirail & le reſte du bagage ait juſtement ſcandaliſé ſes anciens ſujets, & doive flêtrir ſa memoire; mais voici des temoignages plus formels contre ſa reputation. Il faiſoit mettre (e) à ſa table quantité de femmes de joie, & il accepta Bagoas qui avoit été le mignon de Darius. (f) *Nabarzanes accepta fide occurrit, dona ingentia ferens, inter quæ Bagoas erat ſpecie ſingulari ſpado, atque in ipſo flore pueritiæ, cui & Darius fuerat aſſuetus, & mox Alexander aſſuevit.* On ne ſauroit repreſenter ſon debordement par des termes plus expreſſifs que ceux d'Athenée. (g) Φιλόπαις δὲ ἦν ἐκμανῶς ὁ Ἀλέξανδρος ὁ βασιλεύς. Δικαίαρχος γὰρ ἐν τῷ περὶ τῆς ἐν Ἰλίῳ θυσίας Βαγώου τοῦ εὐνούχου φησὶν αὐτὸν ἀναπλάσασθαι, ἢ τῶν θαλάμων ἐκπιφωνησάντων μιᾷ κρότου ἐκ ἀπειθήσας πάλιν ἀναπλάσας ἐφίλησεν. *Alexander Rex ad inſaniam amore puerorum exarſit. Dicearchus libro de ſacrificio quod ad Ilium peractum eſt, eunuchum Bagoam adeo ipſum deperiiſſe ſcribit, ut reſupinus in conſpectu theatri totius eum ſuaviaretur, acclamante verò cum plauſu ſpectatorum turba, & tanquam ad iteranda oſcula invitante, patuiſſe, atque rurſum inflexa cervice baſia congeminaſſe.*

(I) *Son dereglement à l'égard du vin fut prodigieux.*] Il s'enivroit, & il faiſoit en cet état mille deſordres. Le vin fut cauſe qu'il (h) tua Clitus qui lui avoit ſauvé la vie, & qu'il brûla Perſepolis l'une des plus belles villes de l'Orient. La courtiſane Thaïs qui ne ſe mêloit pas moins de la debauche bacchique que de la venerienne (i), le pouſſa à cet incendie; & cette circonſtance ne peut ſervir qu'à rendre l'action plus mauvaiſe. Ceux (k) qui firent le journal de ſa vie remarquerent qu'il cuvoit ſon vin quelquefois pendant deux jours & deux nuits. Si fort peu de verres l'euſſent enivré, il eût été moins condamnable de ſuccomber quelquefois à cette foibleſſe, mais il avaloit juſqu'à vingt coupes d'une grandeur énorme avant que d'être ivre. Auſſi mourut-il de trop boire; ce fut le lit d'honneur où il expira. Il voulut porter une ſanté au plus (l) grand buveur de ſon ſiecle, & il lui falut vuider un vaſe (m) qui tenoit furieuſement. Auſſi-tôt qu'il l'eut vuidé il tomba évanoui, & fut ſaiſi de la maladie dont il mourut (n). Plutarque refute cela: il (o) dit qu'Alexandre n'avoit point vuidé la coupe d'Hercule, ni ſenti tout auſſi-tôt une grande douleur au dos, comme ſi on l'eût bleſſé d'un coup de lance; ce ſont, dit-il, des inventions deſtinées à un embelliſſement lugubre & tragique de la ſcene. Ταῦτα τινὲς ὥοντο δεῖν γράφειν, ὥσπερ δράματος μεγάλα τραγικὸν ἐξόδιον καὶ περιπαθὲς πλάσαντες. *Hæc putaverunt quidam ſcribenda quaſi magna fabula tragicum exodium & lamentabile fingentes (p).* Mais il avouë que ce Prince n'avoit fait que boire le jour que la maladie ſe ſaiſit. C'eſt en avouër autant qu'il en faut pour cette propoſition generale, qu'Alexandre mourut de trop boire. Qui auroit cru qu'un guerrier auſſi temeraire que celui-là, ne recevroit qu'à table le coup mortel? Écoutons là-deſſus Seneque: (q) *Alexandrum tot itinera, tot prælia, tot hiemes per quas, victa temporum, locorumque difficultate, tranſierat, tot flumina ex ignoto cadentia, tot maria tutum dimiſerant, intemperantiâ bibendi, & illo Herculeanus ac fatalis ſcyphus perdidit.* Diodore de Sicile (r) raconte qu'Alexandre n'aiant déjà que trop bu, voulut vuider la coupe d'Hercule, & ne l'eut pas plutôt vuidée qu'il fut atteint d'une cruelle douleur, comme ſi on lui eût donné un grand coup. Voilà donc l'unique poiſon qui le tua, & qui fit gagner aux Aſtrologues le procés (ſ) que les Philoſophes leur avoient fait perdre: car pour le poiſon effectif, il n'en fut parlé que ſeize ans après la mort d'Alexandre, & aparemment ceux qui en furent les delateurs, n'avoient envie que d'obliger Olympias à faire mourir beaucoup de perſonnes, comme elle fit. Ariſtote n'y a été mêlé que ſur la parole d'un certain Agnothemis, qui avoit ouï dire à Antigonus (diſoit-on) qu'Ariſtote decouvrit à Antipater le poiſon qu'il faloit mettre en uſage (t). N'oublions point qu'Alexandre fit pompeuſement celebrer les funerailles de Calanus (v). Oraiſon funebre, combats, jeux ſolennels, tout en fut: mais vu l'inclination des Indiens pour le vin, il s'aviſa d'établir un combat (w) d'ivrognerie; il y eut trois prix pour les vainqueurs; le premier valoit un talent. De ceux qui entrerent en lice il y en eut 35. qui moururent ſur le champ, & ſix qui les ſuivirent d'aſſez près. Le vainqueur nommé Promachus avoit avalé quatre (x) congies, & ne vécut que trois (y) jours depuis ſa victoire.

(K) *La cruauté qu'il fit paroître contre les habitans de Tyr.*] La fortune d'Alexandre qui avoit juſques-là couru avec la rapidité d'un torrent, trouva devant cette place une forte digue qui la contraignit de s'arrêter pluſieurs mois (z). Ce Prince ne comprit que trop les mauvaiſes ſuites que pouvoit avoir cette interruption; il perdoit la principale roue de ſa machine, s'il donnoit lieu de croire qu'on le pouvoit arrêter. Trouvant donc mille ſujets de chagrin & à lever le ſiege, & à le continuër, il ſe reſolut à faire de nouveaux efforts contre cette ville. (aa) *Hic rex fatigatus ſtatuerat ſoluta obſidione Ægyptum petere, quippe quum Aſiam ingenti celeritate percurriſſet circa muros unius urbis hærebat, tot maximarum rerum opportunitate dimiſſa. Ceterum tam diſcedere invitum quam morari pudebat. Famam quoque qua plura quam armis everterat ratus leviorem fore, ſi Tyrum quaſi teſtem ſe poſſe vinci reliquiſſet. Igitur ne quid inexpertum omitteret &c.* Ses nouveaux efforts reüſſirent, il força la place, mais il deshonora ſa victoire par ſa cruauté. Il commanda qu'on mît le feu aux maiſons, & qu'on paſſât au fil de l'épée tout ce qui ne ſe ſeroit pas retiré dans les temples, & il fit attacher en croix deux mille habitans qui étoient moins échapez à la fureur du ſoldat, qu'à la laſſitude de tuer. (bb) *Triſte deinde ſpectaculum victoribus ira præbuit regis: duo millia in quibus occidendi deſecerat rabies crucibus adfixi per ingens litoris ſpatium pependerunt.* Il n'y a point aujourd'hui de Prince que mille volumes ne degradaſſent de toute ſa gloire, s'il faiſoit la vingtiéme partie de ce que fit alors Alexandre.

(L) *Qui le choiſiſſoient pour leur Divinité tutelaire.*] Je n'oſerois aſſurer que ſon pourpoint que l'on ſe vantoit d'avoir à Rome, paſſât pour un gage de quelque benediction celeſte; & il ne faut pas compter beaucoup ſur ce que Caligula ne manqua pas de le prendre un jour de ceremonie. Ce n'étoit pas un homme ſuperſtitieux que Caligula, & s'il eût été Chretien, je ne penſe pas qu'il eût eu beaucoup de foi pour le ſcapulaire. Sans que pour cela je pretende diſconvenir qu'il n'y ait de grands ſcelerats qui ont des ſuperſtitions pueriles. Mais quoi qu'il en ſoit, je ne puis rien dire ſur le ſentiment de Caligula, par raport à cette relique d'Alexandre, puis que Dion (cc) n'en parle pas. Le zéle de Caracalla pour Alexandre étoit bien ardent: cet Empereur ſe ſervoit d'armes & de gobelets, & de ſoldats ſemblables à ceux d'Alexandre: il perſecuta les Peripateticiens, & voulut jetter au feu tous les livres de leur maître, à cauſe

(p) *Plut. ibid.*

(q) *Seneca epiſt. 83.*

(r) *Lib. 17. ſub fin.*

(ſ) *Voiez ce qui a été cité de Diodore de Sicile dans la remarque F.*

(t) *Plutarch. pag. 707.*

(v) *Philoſophe Indien, qui ſe brûla lui-même en grande ceremonie.*

(w) Ἀγῶνα τοποσίας ἄγωνα, meræ potionis certamen. *Chares Mitylenæus in hiſtoriis de Alexandro, apud Athenæum l. 10. pag. 437.*

(x) *Ibid.*

(y) *Plut. in Alex. pag. 703.*

(z) *Apliquez à cela ces paroles:* Hinc ſive invidia Deûm, ſive fato, rapidiſſimus procurrentis imperii curſus parumper... ſupprimitur. *Florus l. 1. c. 13.*

(aa) *Q. Curtius l. 4. c. 4.*

(bb) *Id. ib.*

(cc) *Lib. 59.*

Digitized by Google

pendant ſa vie on lui rendoit des honneurs divins : c'étoit un vrai culte de ſuperſtition. Il mourut à Babylone, âgé d'environ 33. ans. Les uns diſent qu'on l'empoiſonna ; les autres * en plus grand nombre, le nient. Ses conquêtes à la verité furent briſées en pluſieurs pieces après ſa mort ; mais les morceaux en furent bons, & rendirent celebre & puiſſante pendant long tems la nation Greque dans l'Aſie. Il n'avoit mis guere de tems à les faire ; car il paſſa l'Helleſpont la 2. année de la 111. Olympiade, & il mourut la 1. année de la 114. Il étoit né la 1. année de la 106. & il avoit commencé ſon regne la 1. année de la 111. †. Il eut un bonheur fort particulier, c'eſt que l'on ne put pas dire pour diminuer l'éclat de ſa gloire, que les trahiſons (*L* Δ) euſſent eu beaucoup de part à ſes triomphes. Il n'eſt pas beſoin de dire que Philippe ſon pere deſcendoit d'Hercule, & qu'Olympias ſa mere deſcendoit d'Achille, & qu'ainſi ſon extraction étoit auſſi glorieuſe qu'elle l'eût pu être, s'il avoit eu la liberté de ſe la choiſir dans l'hiſtoire. Nous ne parlerons pas ici de ſes femmes & de ſes enfans ; nous renvoions cela à l'article de Roxane. Il ſeroit de l'eſprit de ce Dictionaire de marquer toutes les fautes qui concernent ce Conquerant : je n'en marquerai neanmoins que quelques-unes. Les (M) Juifs pretendent qu'il vuida pluſieurs procés qu'ils avoient avec leurs voiſins. Quelques-uns diſent que les Romains

* *Voiez Plutarque in Alex. ſub fin. p. 707. & ci-deſſus la remarque I.*

† *Juxta Sethum Calviſium, qui fait concourir l'année de la mort d'Alexandre avec l'an 430. de Rome, & avec l'an 321. avant* Jesus-Christ.

du bruit qui couroit que ce Philoſophe fut complice de l'empoiſonnement d'Alexandre. Il temoigna par cent autres choſes ſa veneration pour ce Conquerant, mais je me garderai bien d'imiter un ſavant (*a*) Critique, qui ſe ſert de ces faits-là pour prouver que l'on rendoit à Alexandre un culte de religion. Ce qu'il cite de Trebellius Pollio & de Lampridius eſt d'une toute autre force. Le premier de ces deux hiſtoriens nous aprend que l'on croioit, que l'effigie d'Alexandre gravée en or ou en argent portoit bonheur à quiconque l'avoit ſur ſoi. L'autre hiſtorien nous dit qu'il y avoit dans la ville d'Arce un temple conſacré à Alexandre le grand. (*b*) *Alexandri nomen accepit* (Alexander Severus) *quod in templo dicato apud Arcenam urbem Alexandro magno natus eſſet, quum caſu illuc die feſto Alexandri pater cum uxore patria ſolennitatis impleuda cauſa veniſſet. Cui rei argumentum eſt quod eadem die natalem habet hic Mammea Alexander, qua ille Magnus exceſſit è vita.* Ce paſſage montre que les habitans d'Arce celebroient la fête d'Alexandre tous les ans, le jour qu'il mourut. Voilà ce qu'on fait encore aujourd'hui à l'égard de pluſieurs Saints ; leur fête tombe au jour de leur mort. Quant au paſſage de Trebellius Pollio, je m'en vais le raporter tout du long ; c'eſt en faveur de ceux qui liront ce Dictionaire ſans avoir beaucoup d'autres livres, ou qui n'aimeront pas à ſe remuër de leur place pour conſulter cet Auteur. Ceux qui ne ſe ſoucieront pas de ſavoir ce qu'il a dit n'ont qu'à ſauter les lignes ſuivantes. (*c*) *Videtur mihi non pratermittendum de Macrianorum familia, qua hodieque floret, id dicere quod ſpeciale ſemper habuerunt. Alexandrum Magnum Macedonem viri in annulis & argento, mulieres in reticulis & dextrocheriis, & in annulis, & in omni ornamentorum genere, exſculptum ſemper habuerunt : eo uſque ut tunica & limbi & penula matronales in familia ejus hodieque ſint qua Alexandri effigiem de liciis variantibus, monſtrent. Vidimus proxime Cornelium Macrum in eadem familia virum, quum cœnam in templo Herculis daret, pateram electrinam, qua in medio vultum Alexandri haberet, & in circuitu omnem hiſtoriam contineret ſignis brevibus & minutulis, pontifici propinare, quam quidem circumferri ad omnes tanti illius viri cupidiſſimos juſſit. Quod idcirco poſui, quia dicuntur juvari in omni actu ſuo, qui Alexandrum expreſſum vel auro geſtitant vel argento.* Je n'allegue point les prieres dont parle Juſtin ; elles ne ſont pas une preuve d'un culte & d'une invocation fixe. Les Macedoniens étoient alors dans la derniere conſternation ; ils imitoient ceux qui ſe noient, ils ſe prenoient à tout ce qu'ils rencontroient. En ce tems-là on canoniſe des ſujets qui n'ont ni temple ni fête. Si vous voulez néanmoins ſavoir ce qu'a dit Juſtin, vous pourrez vous ſatisfaire ſans changer de place. (*d*) *Hæc cum nuntiata per omnem Macedoniam eſſent, porta urbium claudiuntur, luctu omnia replentur, nunc orbitatem amiſſorum filiorum dolebant, nunc excidia urbium metuebant, nunc Alexandri Philippique Regum ſuorum nomina ſicuti Numina in auxilium vocabant. Sub illis ſe non ſolum tutos, verum etiam victores orbis terrarum extitiſſe, ut ſuerentur patriam ſuam quam gloria rerum geſtarum cœlo proximam reddidiſſent, ac opem afflictis ferrent quos furor & temeritas Ptolemæi Regis perdidiſſet, orabant.*

(*c*) *Videtur mihi non pratermittendum de Macrianorum familia, qua hodieque floret, id dicere quod ſpeciale ſemper habuerunt. Alexandrum Magnum Macedonem viri in annulis & argento, mulieres in reticulis & dextrocheriis, & in annulis, & in omni ornamentorum genere, exſculptum ſemper habuerunt : eo uſque ut tunica & limbi & penula matronales in familia ejus hodieque ſint qua Alexandri effigiem de liciis variantibus, monſtrent. Vidimus proxime Cornelium Macrum in eadem familia virum, quum cœnam in templo Herculis daret, pateram electrinam, qua in medio vultum Alexandri haberet, & in circuitu omnem hiſtoriam contineret ſignis brevibus & minutulis, pontifici propinare, quam quidem circumferri ad omnes tanti illius viri cupidiſſimos juſſit. Quod idcirco poſui, quia dicuntur juvari in omni actu ſuo, qui Alexandrum expreſſum vel auro geſtitant vel argento.* Je n'allegue point les prieres dont parle Juſtin ; elles ne ſont pas une preuve d'un culte & d'une invocation fixe. Les Macedoniens étoient alors dans la derniere conſternation ; ils imitoient ceux qui ſe noient, ils ſe prenoient à tout ce qu'ils rencontroient. En ce tems-là on canoniſe des ſujets qui n'ont ni temple ni fête. Si vous voulez néanmoins ſavoir ce qu'a dit Juſtin, vous pourrez vous ſatisfaire ſans changer de place. (*d*) *Hæc cum nuntiata per omnem Macedoniam eſſent, porta urbium claudiuntur, luctu omnia replentur, nunc orbitatem amiſſorum filiorum dolebant, nunc excidia urbium metuebant, nunc Alexandri Philippique Regum ſuorum nomina ſicuti Numina in auxilium vocabant. Sub illis ſe non ſolum tutos, verum etiam victores orbis terrarum extitiſſe, ut ſuerentur patriam ſuam quam gloria rerum geſtarum cœlo proximam reddidiſſent, ac opem afflictis ferrent quos furor & temeritas Ptolemæi Regis perdidiſſet, orabant.*

(*a*) *Barthius in Statium, tom. 1. pag. 404.*

(*b*) *Lampridius in Alexandro Severo, p. m. 889. tome 1.*

(*c*) *Trebellius Pollio in 30. tyrann. pag. 295. to. 2.*

(*d*) *Juſtinus lib. 24. cap. 5.*

(*L* Δ) *Que les trahiſons euſſent eu beaucoup de part à ſes triomphes.*] Liſez Pauſanias dans l'endroit où il expoſe le prejudice qui fut fait en divers tems à la liberté des Grecs, par les pratiques de ceux qui ſe laiſſerent corrompre, vous y trouverez que Philippe Roi de Macedoine ſe ſervoit de pareilles intelligences pour s'agrandir, mais qu'Alexandre ſon fils eut le bonheur de fortifier & d'augmenter ſa puiſſance ſans ces moiens-là. (*e*) Κατὰ δὲ τὴν Φιλίππου βασιλείαν τῶ Ἀμύντα, Ἀμυντικὸν πόλεων μόνην ἢ προδοθεῖσαν τῶν ἐν Ἕλλησι πᾶσι τὴς ἀν. αἱ δὲ ἄλλαι πόλεις αἱ ἐν τῇ Ἑλλάδι. ὑπὸ προδοσίας μᾶλλον, ἢ ὑπὸ νόσου πρότερον τῆς λοιμώδους ἐφθάρησαν. Ἀλεξάνδρῳ δὲ τῷ Φιλίππου πάμπαν ἡ εὐτυχία μικρὰ ἀνδρῶν προδοσίαν ἢ οὐκ ἀξία λόγου πρεσβεύσασα. *Philippo vero Amynta filio ad Gracia imperium adſpirante unam invenias proditionis immunem Spartam : ceteras Græcorum urbes non magis peſtilentia ſuperiorum temporum, quam proditiones deleverunt. Alexandri felicitas effecit, ut nullum magnopere inſigne proditionis exemplum, quo res ejus adjutæ fuerint, poſſit commemorari.* Cette oppoſition entre le caractere du pere & le caractere du fils a été fort bien decrite par l'hiſtorien Juſtin. (*f*) *Nulla apud eum* (Philippum) *turpis ratio vincendi. . . . . Amicitias utilitate, non fide colebat. Gratiam fingere in odio, in gratia offenſam ſimulare, inſtruere inter concordantes odia, apud utrumque gratiam quarere, ſolennis illi conſuetudo. . . . . Huic Alexander filius ſucceſſit, & virtute & vitiis patre major. Vincendi ratio utrique diverſa. Hic aperte, ille artibus bella tractabat. Deceptis ille gaudere hoſtibus, hic palam fuſis. Prudentior ille conſilio, hic animo magnificentior.* Il n'y a guere d'endroits par où la fortune ait mieux temoigné qu'elle étoit prodigue de ſes faveurs envers Alexandre ; car enfin tous les hommes ſont portez naturellement à rabatre beaucoup de la gloire d'un conquerant, ou plutôt à l'effacer toute entiere, lors qu'ils ſavent qu'il a corrompu les Generaux de ſes ennemis, & les gouverneurs des places qu'il avoit deſſein d'aſſieger.

(*e*) *Pauſan. lib. 7. cap. 10. pag. 546. edit. Lipſ. 1696.*

(*f*) *Juſtin. lib. 9. cap. 8. pag. m. 107.*

(*M*) *Les Juifs pretendent qu'il vuida pluſieurs procés.*] Ils ſupoſent que trois ſortes de gens s'adreſſerent à Alexandre, pour lui demander la reſtitution des biens que les Juifs leur retenoient injuſtement. Les Chananéens qui échaperent aux armes de Joſué vinrent de l'Afrique, pour ſe plaindre de l'uſurpation des Juifs : les Egyptiens vinrent demander la vaiſſelle que les Juifs leur emprunterent en ſortant d'Egypte ; les Arabes ou les deſcendans d'Iſmaël & des fils de Kethura, vinrent demander leur part à la ſucceſſion d'Abraham. Le Rabin (*g*) Gibea Ben-Peſiſa plaida pour les Juifs. Les demandeurs citerent quelque paſſage de l'Ecriture, & dès la premiere reponſe du Rabin tirée pareillement de l'Ecriture, ils ne ſçurent plus que dire, & ſe retirerent de honte. Jamais cauſe ne fut gagnée plus facilement. Je n'entens rien à la reponſe que Gibea fit aux Egyptiens ; on diroit qu'il ſe ſervit de ce principe, que les Juifs avoient tant travaillé pour les Egyptiens, que leur emprunt n'égaloit pas le moindre ſalaire qu'on puiſſe donner à un Ouvrier. Tertullien a dit quelque part (*h*) que les Juifs pretendent qu'il y eut des conferences entre les Envoiez des Egyptiens & les leurs, & que les Egyptiens renoncerent à leur vaiſſelle, quand ils entendirent les pretenſions que les Juifs fondoient ſur leurs grands travaux d'Egypte. Il ſemble aprouver qu'en vertu de cette raiſon ils aient gardé la vaiſſelle qui leur avoit été prêtée ; mais il eſt certain que ce ſeroit introduire la mauvaiſe morale des Caſuiſtes modernes, que de ſe fonder ſur un tel droit : comment pourroit-on par ce principe blâmer un valet qui vole ſon maître juſques à la concurrence de ſes gages ? Il eſt même vrai que la cauſe de ce valet ſeroit meilleure que celle des Iſraëlites, puis qu'ils emporterent le bien de ceux pour qui ils n'avoient point travaillé ; leur travail étoit pour le Prince, & ils prenoient leur ſalaire ſur le bien des particuliers. C'eſt comme ſi aujourd'hui les Proteſtans à qui la perſecution a ôté leurs biens en France, ſe dedommageoient ſur leurs concitoiens Catholiques en ſe retirant dans les païs étrangers. Il ne faut donc juſtifier la conduite des Iſraëlites que par l'ordre exprés de Dieu, qui étant le maître ſouverain de tou-

(*g*) *Il s'apelle auſſi Gibea Ben Kosam. C'étoit un fameux Juriſconſulte, à ce que dit Abraham Zacuto, in Sepher Juchaſin f. 13. apud Autorem Polygamia triumph. pag. 287.*

(*h*) *Adverſus Marcionem to. 2. c. 20. apud eumdem.*

tes

Digitized by Google

Romains lui envoierent (N) des Ambaſſadeurs. Tite Live eſt tombé (O) en contradiction quand il a parlé de ce Prince. Un de nos plus excellens (P) poëtes ſemble s'être contredit ſur le même ſujet. Nous verrons ailleurs * s'il eſt croiable que la Reine des Amazones ait fait un très-long voiage pour coucher avec ce Roi; & que la † mer de Pamphylie ait abandonné le rivage, pour faciliter la marche de l'armée Macedonienne. Si pour ralier ſes troupes il s'étoit ſervi d'une corne dont le ſon portoit juſqu'à deux cens ſtades, quelcun des hiſtoriens qui nous reſtent en auroit parlé, & nous n'aurions pas beſoin de chercher cela dans un ‡ manuſcrit du Vatican. Je ne mets point au nombre des fables ce que l'on raporte du mepris qu'il eut pour un homme, qui lui donna des preuves (Q) d'une adreſſe extraordinaire.

* *Dans l'article de Thaleſtris.*

† *Dans l'article* Phaſelis.

‡ *Le P. Kircher* in arte magna lucis & umbræ l. 2. part. 1. c. 7. *dit que ce manuſcrit traite* de ſecretis Ariſtotelis ad Alexandrum. *Voiez les Memoires des arts & des ſciences de Mr. Denis*, 2. *de Mai* 1672. *pag.* 111. 112.

MACHIA-

(a) *Paraſch.* 61. *fol.* 68. *col.* 21. *apud Autorem Polygam. triumph. pag.* 283.

(b) *Ad titul. Sanhedr. c.* 11. *f.* 91. *apud eumdem Autorem pag.* 287.

(c) *Joſeph. antiquitat. lib.* 11. *c.* 8.

(d) Clitarchi probatur ingenium, fides infamatur. *Quintil. l.* 10. *c.* 1.

(e) *Joannes Eiſenhart de fide hiſtorica p.* 130. *ex Ruperto in Hiſtor. univ. Obſ. ad Synopſim min. Beſoldi cap.* 18. *pag.* 678.

(f) *T. Livius lib.* 9. *p. m.* 248.

(g) Id vero periculum erat, quod leviſſimi ex Græcis qui Parthorum quoque contra nomen Romanum gloriæ favent (*voilà un eſprit qui paroît dans pluſieurs livres ſur les matieres du tems*) dictitare ſolent, ne majeſtatem nominis Alexandri, QUEM NE FAMA QUIDEM ILLIS NOTUM ARBITROR FUISSE, ſuſtinere non potuerit populus Romanus. *Livius ibid. pag.* 249.

(h) *Elle eſt dans la Satire* 8.

tes choſes, en peut tranſporter la proprieté d'une perſonne à une autre comme il lui plaît. Il n'eſt pas neceſſaire que je diſe que ces procés intentez aux Juifs devant Alexandre ſont des chimeres; il ſuffit de dire que ce conte eſt raporté un peu autrement dans le *Bereſchith Rabba* (a), que dans la *Gemara Babylonica* (b). Je me garderai bien de mettre au nombre des fables le voiage d'Alexandre à Jeruſalem: la narration que Joſephe (c) en a laiſſée pourroit bien être fabuleuſe quant à certains points; dira qui voudra qu'elle l'eſt en tout & par tout: le ſilence des Auteurs Paiens qui ont parlé de tant d'autres choſes moins conſiderables concernant ce Prince, & arrivées dans des païs auſſi obſcurs pour le moins que la Judée, ſera une raiſon forte pour qui voudra, mais non pas pour moi.

(N) *Que les Romains lui envoierent des Ambaſſadeurs.*] On en doute, quoi que Clitarque l'ait aſſûré; car ce Clitarque (d) ne paſſe point pour un écrivain fidele. Il fut de la ſuite d'Alexandre, & il pouvoit par là être bien inſtruit des choſes; mais cela ne ſert de rien quand on ſe plaît à mentir. Un Auteur moderne (e) raporte que cette ambaſſade des Romains eſt miſe au nombre des fables, à cauſe que ni les hiſtoriens de Rome, ni Ptolomée & Ariſtobule n'en ont point parlé. *Romanos Alexandrum M. legatione veneratos eſſe contra* Memnonem *c.* 24. Plinium *lib. III. c.* 5. *negant cum* Arriano, *lib. VII. quod de ea re ſileant non ſolum ſcriptores Romani omnes, ſed &* Ptolemæus & Ariſtobulus *hiſtorici, uterque Alexandri Socius, alter etiam Dux & poſtea Rex Ægypti.* Je ne trouve point au chapitre 24. des extraits que Photius donne de Memnon, qu'Alexandre ait reçu aucune ambaſſade de Rome. Pline ne le dit point non plus; il dit ſeulement que Clitarque en avoit parlé.

(O) *Tite Live eſt tombé en contradiction.*] Il (f) examine avec ſoin ce qui eût pu arriver ſi Alexandre eut porté la guerre dans l'Italie, après avoir ſubjugué l'Aſie, & il dit que les Romains avoient choiſi Papyrius Curſor, pour l'oposer en ce cas-là à ce conquerant. *Haud dubiè illa ætate qua nulla virtutum feracior fuit nemo unus erat vir quo magis innixa res Romana ſtaret: quin eum parem* DESTINARANT *animis magno Alexandro ducem, ſi arma Aſia perdomita in Europam vertiſſet.* La digreſſion de l'hiſtorien n'eſt pas fort longue; neanmoins à-peu-près vers le milieu il declare qu'il ne croit pas que la renommée d'Alexandre fût venuë juſques à Rome. Il dit cela pour repondre à une objection (g). Les Grecs jaloux de la gloire des Romains qui les avoient ſubjuguez, jaloux, dis-je, de cette gloire juſques à devenir flateurs envers les Parthes pour tâcher de l'obſcurcir, diſoient qu'Alexandre par la ſeule majeſté de ſon nom, par le ſeul éclat de ſa renommée auroit abatu le courage des Romains. Tite Live repond que ce danger étoit peu à craindre, pour des gens qui n'avoient pas même ouï parler de ce Prince: pourquoi donc avoient-ils deſtiné le commandement de leurs armées à Papyrius Curſor, en cas qu'Alexandre fier de ſes conquêtes d'Aſie, vint faire la guerre en Italie? On ne peut diſculper Tite Live; ſa diſtraction, ſon peu d'attention, ſa contradiction en un mot ſautent aux yeux.

(P) *Un de nos plus excellens poëtes ſemble s'être contredit.*] Je n'ai plus les remarques que Des-Marêts de l'Academie Françoiſe, publia contre les ſatires de Mr. Deſpreaux environ l'an 1674. mais il me reſte une memoire confuſe qu'on critiqua fortement cette belle. & ingenieuſe invective (h).

Quoi donc à vôtre avis, fut-ce un fou qu'Alexandre?
Qui? cet écervelé qui mit l'Aſie en cendre?
Ce fougueux l'Angeli qui de ſang alteré
Maître du monde entier s'y trouvoit trop ſerré?
L'enragé qu'il étoit, né Roi d'une Province,
Qu'il pouvoit gouverner en bon & ſage Prince,
S'en alla follement & penſant être Dieu
Courir comme un Bandit qui n'a ni feu ni lieu;
Et trainant avec ſoi les horreurs de la guerre
De ſa vaſte folie emplir toute la terre.
Heureux! ſi de ſon tems pour cent bonnes raiſons
La Macedoine eût eu de Petites Maiſons;
Et qu'un ſage Tuteur l'eût en cette demeure
Par avis de Parens, enfermé de bonne heure.

Le critique ſe fondoit entre autres choſes, ſi je m'en ſouviens bien, ſur ce que Mr. Deſpreaux loüoit ailleurs Alexandre, & le comparoit à Louïs XIV. Il ne tint pas à Des-Marêts qu'on ne convertît ſa cenſure en accuſation de crime d'Etat, capable de faire perdre à l'accuſé les bonnes graces du Prince. Le public étoit tellement prevenu en faveur de Mr. Deſpreaux; & ſi reconoiſſant de s'être bien diverti aux depens de pluſieurs perſonnes à la lecture de ſes ſatires, qu'on ne fit nul cas des remarques de Des-Marêts. Quand elles euſſent été toutes très-ſolides & victorieuſes, on les auroit mepriſées; la ſaiſon ne leur étoit pas favorable: & c'eſt à quoi un Auteur ne doit pas moins prendre garde qu'un jardinier. On peut apliquer à cela ce que je cite (i).

(Q) *Le mepris qu'il eut pour un homme . . . d'une adreſſe extraordinaire.*] On lit ce fait dans pluſieurs modernes. Voici de quelle maniere Mr. de la Mothe le Vayer s'en eſt ſervi dans ſon inſtruction de Monſeigneur le Dauphin: (k) *Il y a des arts de ſi peu de conſideration, & qui conſiſtent en des ſubtilitez ſi inutiles, que les Princes ont fort bonne grace de les ignorer, & ne doivent pas ſeulement en faire eſtat, ni reconnoiſtre ceux qui y ont mis leur eſtude, qu'avec des recompenſes auſſi legeres que ſont leurs ouvrages. Un homme ſe preſenta devant Alexandre* (l), *ſi adroit à faire paſſer un pois chiche par le trou d'une aiguille, qu'il en jettoit d'une aſſez grande diſtance beaucoup l'un aprés l'autre ſans y manquer. Alexandre recompenſa ſon induſtrie, en luy faiſant diſtribuer un boiſſeau de ce meſme legume. Cet exemple ſuffit pour preſcrire la regle de ce qui doit eſtre pratiqué par tous les Souverains en de ſemblables rencontres.* Le livre & le chapitre de Quintilien ſont bien citez; mais les paroles ſont très-mal traduites. Voions les en original. *Μανιοτεχνία quoque eſt quædam, id eſt, ſupervacua artis imitatio, quæ nihil ſane nec boni nec mali habeat, ſed vanum laborem: qualis illius fuit qui grana ciceris ex ſpatio diſtante miſſa in acum continuo & ſine fruſtratione inſerebat, quem cum ſpectaſſet Alexander, donaſſe dicitur ejuſdem leguminis modio. Quod quidem præmium fuit illo opere dignißimum.* L'adreſſe de cet homme-là ne conſiſtoit pas, comme l'aſſûre Mr. de la Mothe le Vayer, à faire paſſer *un pois chiche par le trou d'une aiguille*, en jettant ce pois *d'une aſſez grande diſtance.* Cela n'étoit guere plus praticable que ce qui eſt propoſé par (m) nôtre Seigneur JESUS-CHRIST comme une choſe impoſſible. Voici l'induſtrie de ce perſonnage: il mettoit un pois dans ſa bouche, & en ſouflant il le jettoit vers une aiguille aſſez éloignée, & le fichoit à la pointe de cette aiguille. Naudé ſans ſe ſervir des propres termes de Quintilien, a (n) heureuſement exprimé la choſe, & ne s'y eſt pas mepris comme l'autre Auteur que j'ai cité. Je ne me ſouviens point d'avoir jamais lu, qu'Alexandre ait été blâmé du peu de conte qu'il fit du ſoufleur de pois. Platon n'eût pas jugé plus ſainement de cette adreſſe qu'Alexandre; car il fut le ſeul qui n'admira pas un certain Anniceris (o) qui étoit le bon cocher, qu'il faiſoit faire cent tours à ſon chariot ſans s'écarter de la même orniere le moins du monde. Platon jugea qu'une perſonne qui s'eſt apliquée avec tant de diligence à ſe perfectionner dans un art ſi inutile, n'eſt point capable des grandes choſes, (p) Πλάτων, τὴν ὑπερβάλλουσαν αὐτῷ σπουδὴν διέβαλεν, εἰπὼν· ἀδύνατόν ἐστι, τὸν εἰς μικρὰ ἅτω, καὶ ἀδύνατα ἄξια τοσαύτην φροντίδα κατατιθέμενον, ὑπὲρ μεγάλων τινῶν

(l) *Quintil. lib.* 2. *inſtit. cap.* 20.

(m) Εὐκοπώτερόν ἐστι κάμηλον (*ou plutôt* κάμιλον) διὰ τρυπήματος ῥαφίδος διελθεῖν, ἢ πλούσιον εἰς τὴν βασιλείαν τῶν θεῶν εἰσελθεῖν. Il eſt plus facile qu'un chameau (*ou plutôt* qu'un cable) paſſe par le trou d'une aiguille, qu'il ne l'eſt qu'un riche entre au Roiaume de Dieu. *Matth. ch.* 19. *v.* 24.

(n) Alexander magnus hominem ſolo oris halitu cicera minutiſſima ex magno intervallo in acum certiſſime infigentem, cicerum modio donari voluit, quò ſe ille nugator in tam ludicræ artis fatuitate diutius exerceret. *Naudæus in Syntagmate de ſtudio liberali.*

(o) *Luciani in encom. Demoſth. p. m.* 929. 930. *to.* 2.

(p) *Æliani var. hiſtor. lib.* 2. *cap.* 27.

Digitized by Google

MACHIAVEL (NICOLAS) nâtif de Florence, a été un homme de beaucoup d'eſprit, & une très-belle plume. Il ne ſavoit que † peu de Latin; mais il fut au ſervice d'un ſavant homme, (A) qui lui aiant indiqué pluſieurs beaux endroits des anciens Auteurs, lui donna lieu de les inſerer dans ſes Ouvrages. Il fit une comedie ſur le (B) modele des anciens Grecs, qui reüſſit admirablement, de ſorte que Leon X. en voulut regaler la ville de Rome. Il fut ſecretaire, & puis hiſtoriographe de la Republique de Florence. Les Medicis lui procurerent ce dernier emploi avec de bons gages, afin d'apaiſer le reſſentiment où il étoit de la queſtion qu'il avoit ſouferte *. On la lui fit donner parce qu'on le ſoupçonna d'être complice des machinations qui furent faites par les Soderini, contre la maiſon de Medicis. Il eut ‡ la force de reſiſter aux tourmens, & n'avoüa rien. Les loüanges ‡ qu'il donnoit à Brutus & à Caſſius dans ſes diſcours & dans ſes livres, le rendirent fort ſuſpect d'avoir été le principal directeur d'un attentat qui (C) fut decouvert. Neanmoins on ne fit contre lui nulles procedures. Mais depuis

† In nulla vel certe mediocri Latinarum literarum cognitione. *Jovius, elog. c. 87. pag. 205.*

* *Jovius ubi ſupra pag. 206.*

‡ *Varillas, Anecdotes de Florence, p. 247.*

‡ *Jovius ibid.*

σκεδάσαι. πῶσαν γὰρ αὐτῷ τὴν διάνοιαν εἰς ἐκεῖνα ἀποστῆσαν ἀνάγκη ὀλιγωρεῖν τῶν ὄντων θαυμάζεσθαι δικαίων. *Plato nimiam ejus induſtriam reprehendit, inquiens, fieri non poſſe, ut, qui rebus tam nullius pretii operam navaret adeò diligentem, poſſit magnis & præclaris negotiis ullis vacare. Quum enim omnis cogitatio in iſta conferatur, neceſſum eſſe, ut ea negligat, quæ revera ſunt admiratione digna.*

(A) *Au ſervice d'un ſavant homme qui lui aiant indiqué.*] Ce fut Marcellus Virgile; comme nous l'aprenons de Paul Jove qui le tenoit de Machiavel. *Conſtat eum, ſicuti ipſe nobis fatebatur, à Marcello Virgilio, cujus & notarius, & aſſecla publici muneris fuit, Græca atque Latina lingua flores accepiſſe, quos ſcriptis ſuis inſereret (a).*

(a) *Paul. Jovius, elog. c. 87. p. m. 206.*

(B) *Une comedie ſur le modele des anciens Grecs.*] Il y joüa pluſieurs Florentins qui n'oſerent temoigner le chagrin qu'ils en conçurent. (b) *Cemiter æſtimemus Etruſcos ſales, ad exemplar comœdiæ veteris Ariſtophanis, in Nicia præſertim comœdia; in qua adeò jucundè vel in triſtibus riſum excitavit, ut illi ipſi ex perſona ſcitè expreſſa, in ſcena inducti cives, quanquam præltè commorderentur, totam inuſta nota injuriam civili lenitate pertulerint: actamque Florentiæ, ex ea miri leporis fama Leo Pontifex, inſtaurato ludo, ut Urbi ea voluptas communicaretur, cum toto ſcena cultu, ipſiſque hiſtrionibus Romam acciverit.* Ces paroles de Paul Jove nous aprenent que le Pape aiant apris le grand ſuccés que cette piece avoit eu ſur le theatre de Florence, donna ordre qu'elle fût joüée à Rome, par les mêmes acteurs, & avec les mêmes decorations. Je ne ſçai d'où Mr. Varillas a pris tant d'autres particularitez qu'il n'a point luës dans Paul Jove. Voici ſon narré: (c) *Un jour que* Machiavel *contrefaiſoit les geſtes & les demarches irregulieres de quelques-uns des Florentins, le Cardinal lui dit qu'elles paroîtroient bien plus ridicules ſur le theatre, dans une comedie faite à l'imitation de celles d'Ariſtophanes. Il n'en falut pas davantage pour diſpoſer Machiavel à travailler à Sanitia (d), où les perſonnes qu'il voulut jouër ſe trouverent ſi vivement depeintes, qu'elles n'oſerent s'en fâcher, quoi qu'elles aſſiſtaſſent à la premiere repreſentation de la piéce, de peur d'augmenter la riſée publique en ſe decouvrant. Le Cardinal de Medicis en fut ſi charmé, que depuis étant Pape il fit tranſporter à Rome la decoration du theatre, les habits & les Acteurs mêmes, pour en donner le divertiſſement à ſa Cour.* Non ſeulement Mr. Varillas raconte des choſes que Paul Jove n'a point dites; mais il ſupoſe, contre le narré de cet Auteur, que la piece fut joüée ſur le theatre de Florence, avant que Leon dixiéme fût Pape. Mr. de Balzac obſerve que la Clitie de Machiavel eſt une copie de la *Caſina* de Plaute, & il blâme avec raiſon ce Florentin d'avoir ſuivi ſon original, juſques dans les choſes où les matieres de religion étoient tournées en raillerie. (e) *Scriba quem noſti Florentinus . . . . è Latinâ bonâ Hetruſcam fecit meo judicio non malam. Clitia ſiquidem illius, eadem eſt quæ Plauti Caſina; ex quâ nonnulla interpres fidiſſimus penè ad verbum reddidit, quædam correxit cum arte, multa feliciſſimè imitatus eſt, aliqua verò aut imprudenter aut perversè; velut illa Olympionis villici ad Stalinonem herum:*

Inimica eſt tua uxor mihi, inimicus filius,
Inimici familiares. *Stal.* Quid id refert tua?
Unus tibi hic dum propitius ſit Jupiter,
Tu iſtos minutos cave Deos floccifeceris.
Olymp. Nugæ ſunt iſtæ magnæ, quaſi tu neſcias,
Repentè ut emoriantur humani Joves.
Sed tandem ſi tu Jupiter ſis emortuus,
Cùm ad Deos mmores redierit regnum tuum,
Quis mihi ſubveniet, tergo, aut capiti, aut cruribus?

Quæ ſic Thuſcus effinxit Scena ſecta Actus tertii, ubi Pyrrhus hunc cum Nicomacho ſermonem habet.

(c) *Varillas, Anecdotes de Florence, pag. 248.*

(d) *Paul Jove nomme cette Comedie* Nicia: *il avoit donc falu imprimer* ſa Nicia. *Cette piece ne paroît point dans les Oeuvres de Machiavel. On n'y trouve que deux Comedies: la premiere eſt intitulée* Mandragola, *& la ſeconde* Clitia.

(e) *Balzacius epiſt. ſelect. p. m. 202. 203.*

Nic. Ch'importa à te? Stà ben con Chriſto, & fatti beffe de' Santi (*).

Pir. Si, ma ſe voi moriſſi, e Santi mi tratterebbono aſſai male.

Nic. Non dubitare, io ti farò tal parte, che i Santi ti potranno dar poca briga, &c.

* *Confer. quæ ſupra pag. 1004. lettre f.*

Hæc, quod ad elegantiam, multò inferiora ſunt Plautinis; indigna verò homine Chriſtiano, qui ſanctiores Muſas colit, & in ludicris quoque meminiſſe debet ſeveritatis.

Par occaſion je dirai ici une choſe que j'ai promiſe (f). Leon X. oubliant la dignité de ſon caractere aſſiſta un jour à la comedie, au vu & au ſçu de tout le monde. Ce fut à la priere du Cardinal Bibienna qui étoit bon poëte Italien, & qui compoſa une piece de theatre en l'honneur de la Ducheſſe de Mantouë. (g) *Poëtices & Hetruſcæ linguæ ſtudioſus, comœdias multo ſale, multisque facetiis refertas componebat: ingenuos juvenes ad hiſtrionicam hortabatur, & ſcenas in Vaticano ſpatioſis in conclavibus inſtituebat. Propterea quum fortè Calandrum comœdiam à mollibus argutisque leporibus perjucundam in gratiam Iſabellæ Mantuani principis uxoris per nobiles comœdos agere ſtatuiſſet, precibus impetravit, ut ipſe pontifex è conſpicuo loco deſpectaret.* Je croirois ſans peine, quoi que l'hiſtorien ne le diſe pas, que Leon X. aſſiſta à la repreſentation du *Penulus*. C'eſt une piece de Plaute qui fut joüée à la Cour du Capitole avec toute ſorte de pompe l'an 1513. (h) *Eodem quoque anno Julianus Medices Leonis frater ab Senatu populoque Romano civitate donatus eſt: in cujus gratiam, in area Capitolii temporarium theatrum extructum eſt omni picturarum varietate mirificè cultum. Egere in ſcena Plauti Penulum decore mirabili, & priſca quidem elegantia Romana juventutis lepidiſſimi quique, variaque extra ordinem poëmata recitata, florentibus non aliàs fœcundiore ſæculo Poëtarum ingeniis.* Famien Strada raconte que non ſeulement ce Pape (i) aſſiſtoit aux conferences des poëtes, mais qu'il aprouvoit auſſi qu'ils inſtituaſſent des combats publics dont il étoit ſpectateur. Il eſt vrai qu'il ſe plaçoit dans une loge où l'aſſemblée ne le voioit pas. *In Aula omnium ordinum frequentia, & Pontificiis potiſſimum aſſeclis referta, nullo exedrarum, locique diſcrimine conſidunt. Nam Leo Pontifex ratus inferius eſſe majeſtate Principis, ſi ſe in conſpectum concioni daret; in Aula receſſu, loculamento ſe ſuo ſublatus in ſpeculam inſerverat (k).* Ne doutez point que la fiction que Strada recite ne fût fondée ſur des faits conus.

(f) *Dans l'article* Leon X. *remarque F, à la fin.*

(g) *Paul. Jovius in vita Leonis X. pag. m. 189.*

(h) *Idem Hiſtoriar. lib. 11. ſub fin. Voiez auſſi in vita Leonis X. l. 3. p. m. 145.*

(i) *Strada Proluſion. Academ. lib. 2. proluſ. 5. pag. m. 334. Voiez auſſi pag. 359. où il dit:* Fuit id Leoni perjucundum qui explorata haberet illorum ingenia, & ſolitus eſſet interdum ſeveritatem imperii ſtudiumque acres generis humani curas eruditis hiſce voluptatibus temperare.

(k) *Id. ib. proluſ. 6. pag. 363.*

(C) *Directeur d'un attentat qui fut decouvert.*] Il en coura la vie à un poëte, & à un garde du corps, ſi nous en croions Paul Jove. *Quum dicendo ſcribendoque Brutos & Caſſios laudaret ejus conjurationis architectus fuiſſe putaretur, in qua Ajacetus Poëta, & Alamanus ex ipſa turma prætoria leviſſimus eques concepti ſceleris capite pœnas dederunt.* Ces gens-là avoient eu deſſein de tuer le Cardinal Julien de Medicis, qui fut enſuite le Pape Clement VII. Celui que Paul Jove nomme *Ajacetus* eſt nommé par d'autres Jaques Diacettin, ou *Jacobo da Diacetto*, ou *Jacobus Jacettus*. Il (l) *frequentoit ſouvent les maiſons & les jardins de Ruſcellay:* les *gens de ſavoir, citoyens & eſtrangers y eſtoient bien venus & entre autres, Zanobi Buondelmont, & Louïs Alamanni, & s'entretenoient communément à l'entour de Coſimin Ruſcellay . . .* homme *impotent qui ſe faiſoit porter comme dans un berceau: & avec eux ſe trouvoit auſſi Nicolas Machiavel, qui leur faiſoit voir ſes œuvres, & dedia ſes Diſcours, œuvre de nouvelle invention, à Coſimin. Ceux-cy qui avoient cognoiſſance des bonnes lettres, & de la Philoſophie, ſe mirent en teſte de tuer le Cardinal, non pour aucune mal-vueillance; mais pour mettre, comme ils diſoient, la Republique en liberté. Diacettin le confeſſa ainſi devant les Juges, & luy & le Courrier furent executez par Juſtice. Machiavel en fut fort ſoupçonné: Alamanni ſe trouva aux champs,*

(l) *Pierre de Briſſac, hiſtoire genealogique de la Maiſon de Medicis, pag. 241. 242.*

Digitized by Google

puis ce tems-là † il vêcut dans la misere, se moquant de tout, & n'aiant nulle religion. Un remede qu'il avoit pris par precaution lui donna (*D*) la mort l'an 1530. Quelques-uns disent qu'il falut avoir recours à l'autorité publique pour le contraindre de prendre les Sacremens *. D'autres assûrent qu'il mourut ‡ en proferant des blasphêmes. Celui de ses livres contre lequel ‖ on s'est le plus soulevé, est un Ouvrage de Politique (*E*) qu'il intitula *le Prince*. Plusieurs

† *Voiez la remarque D.*

* *Voiez Varillas ib. pag.* 249.

‡ Blasphemans evomuit impium spiritum. *Th. Raynaudus, de malis & bonis libris n.* 46. *pag.* 28.

‖ *Theoph. Raynaud* ibid. *donne la liste de plusieurs Auteurs qui ont refuté Machiavel.*

(*a*) *Anecd. de Florence pag.* 249.

(*b*) *Ibid. pag.* 248.

(*c*) *Voiez l'article* Jaccetius.

(*d*) Floruit in maximo pretio in Gallia transal. ina, 1540. *Michael Poccianti in catalogo Scriptorum Florentinorum p.* 7. *edit. Florent.* 1589.

(*e*) *Page* 1280. *lettre a.*

(*f*) *C'est le* 19. *de la* 2. *centurie.*

(*g*) *Jaques Gohory dans la vie de Machiavel au devant de sa traduction Françoise du Prince, & des discours sur Tite Live imprimée à Paris l'an* 1571.

(*h*) *Jovius elog. pag.* 206.

(*i*) *Florence se rendit le* 9. *d'Août* 1530.

(*k*) *Varillas, Anecdotes de Florence, pag.* 248.

(*l*) *Jovius elog. pag.* 206.

(*m*) *Poccianti us ubi supra, pag.* 137.

(*n*) *Pag. m.* 592.

champs, & se sauva au Duché d'Urbin: Buondelmont fut forcé par sa femme de sortir de sa maison, & se jetta hors la ville, & se sauva en la Carfagnana, où estoit Gouverneur pour le Duc de Ferrare le Poëte Louys Arioste, qui le conserva. Mr. Varillas (*a*) supose que Leon X. etoit en vie au tems de cette conspiration: il s'abuse en cela autant que dans l'intervalle qu'il a mis (*b*) entre la promotion de Machiavel à la charge d'historiographe, & l'exaltation de ce Pontife. Mais les fautes de Paul Jove sont bien plus grossieres. Il supose que la principale qualité de son *Ajacetus*, & son caractere distinctif étoit d'être poëte; cela n'est pas vrai (*c*). Il devoit dire cela de son *Alamanus*, au lieu d'en faire un chevau-leger de la garde; & il ne devoit pas le mettre au nombre de ceux qui furent decapitez. Aloisio Alamanni bel esprit & grand poëte fut complice de cette conspiration, mais il n'en fut pas puni: il se sauva au dela des Alpes, & fut très-bien reçu de François I. Il publia plusieurs poëmes à la loüange de ce Prince, & sur quantité d'autres sujets; & il florissoit en France l'an 1540. comme le Poccianti (*d*) l'a remarqué; & l'an 1544. comme on l'a vu ci-dessus (*e*). Il y a un chapitre (*f*) qui le concerne dans les *Ragguagli* du Boccalin. Il y est blâmé des éloges excessifs qu'il avoit donnez aux François dans une harangue, & l'on ajoûte qu'il fut bientôt degoûté de cette nation, à cause que les François lui firent connoître trop clairement qu'ils le mepriſoient. Voici un passage de Jaques Gohory: „ (*g*) Finalement il ha „ fait de jolys petitz traittez, c'est assavoir la vie de „ Castruccio Castracani (de qui j'entens qu'il y a un „ fort honneste gentilhomme son parent aujourd'huy „ en cette ville) envoyée par luy à Luigi Alemanni, „ qui ha ecrit le livre de l'Agricolation, & reduit le „ Romant de Giron le courtois, par commandement „ du grand Roy Françoys fort elegamment en ryme „ Italienne: lequel ha laissé deux fils en la Court de „ France, l'un à present Evesque de Macon doüé de „ toutes bonnes lettres, l'autre maistre d'hostel du „ Roy, fort adroit aux armes. „

(*D*) *Lui donna la mort l'an* 1530.] Voici les termes de Paul Jove: (*h*) *Fato functus est quum accepto temere pharmaco, quo se adversus morbos præmuniret,* VITÆ SUÆ JOCABUNDUS ILLUSISSET, *paulo antequam Florentia Cæsarianis subacta armis, Medicees veteres dominos recipere cogeretur* (*i*). Il avoit dit peu auparavant, *Fuit exinde semper inops, uti irrisor & Atheos.* Il supose donc que les Medicis l'abandonnerent, dès qu'ils l'eurent soupçonné d'avoir eu part au complot de Diacettin; mais il se trompe. Clement VII. n'etoit point encore Pape, & nous voions que Machiavel en dediant les huit livres de l'histoire de Florence à Clement VII. avouë qu'il étoit entretenu par les liberalitez de ce Pontife. *Io vengo allegro in campo sperando che come io sono dalla humanità di V. B. honorato e* NUTRITO, *così sarò delle armate legioni del suo santissimo giudicio ajutato e difeso.* Cette circonstance du tems nous fait voir une fausseté insigne de Varillas: il dit (*k*) que *Machiavel écrivit les* 8. *livres que nous avons de l'histoire de son païs, dont le stile est si fleuri & si châtié, qu'on l'accuse de l'être trop. Et c'est principalement en cela, qu'on lui prefere la facilité & la douce liberté de Boccace. Sa narration est quelquefois maligne, & satirique; & Marc Musurus l'en convainquit si clairement, qu'il n'osa lui repondre.* Musurus mourut sous le Pape Leon X. il n'a donc point critiqué cet Ouvrage de Machiavel qui ne parut que sous Clement VII. Mr. Varillas pervertit & falsifie d'une étrange sorte ces paroles de Paul Jove, (*l*) *Pedestrem patrii sermonis facultatem à Boccacii conditoris vetustate diffluentem novis & plane Atticis vinculis astrinxerat, sic ut ille castigatior, sed non purior aut gravior otiosis ingeniis existimetur.* Selon Paul Jove le style de Boccace est plus châtié que celui de Machiavel, mais il n'est pas plus pur ni plus grave. Au reste si j'ai dit que Machiavel mourut l'an 1530. je l'ai fait pour m'accommoder aux expressions de Paul Jove; sans savoir s'il vaut mieux le faire que de suivre le Poccianti (*m*), qui met sa mort à l'an 1526. Le Feuillant Pierre de St. Romuald l'a mise au 5. de Decembre 1530. Voiez le 2. tome (*n*) de son Journal chronologique. Ce n'est point s'accorder avec Paul Jove. Voiez ci-dessus lettre *i*.

(*E*) *Un Ouvrage de Politique qu'il intitula* le Prince.] Les maximes de cet Auteur sont très-mauvaises: le public en est si persuadé, que le Machiavelisme & l'art de regner tyranniquement sont des termes de même signification. Cet Ouvrage de Machiavel a été traduit en François par Mr. Amelot de la Houssaye. L'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres en parlant de la 3. édition de cette version (*o*) fit la remarque suivante. La preface „ est pleine de reflexions qui frapent au but. On y lit entre autres choses cette pensée de Monsieur de Wicquefort, (*p*) *Machiavel dit presque par tout ce que les Princes font, & non ce qu'ils devroient faire.* Il est surprenant qu'il „ y ait si peu de personnes qui ne croyent que Machiavel aprend aux Princes une dangereuse politique, „ car au contraire ce sont les Princes qui ont apris à „ Machiavel ce qu'il a écrit. C'est l'étude du monde, „ & l'observation de ce qui s'y passe, & non pas une „ creuse meditation de Cabinet qui ont été les Maîtres de Machiavel. Qu'on brûle ses livres, qu'on „ les refute, qu'on les traduise, qu'on les commente, il n'en sera ni plus ni moins par raport au gouvernement. Il faut par une malheureuse & funeste „ necessité que la Politique s'éleve au dessus de la Morale; elle ne l'avouë point, mais elle fait pourtant „ comme Achille, *jura negat sibi nata.* Un grand „ Philosophe de ce siecle ne sauroit souffrir qu'on dise qu'il a été necessaire que l'homme pechât, je croi „ neanmoins qu'il avouë qu'à l'égard des Souverains „ le peché est desormais une chose necessaire, sans „ que pour cela ils soient excusables; car outre qu'il „ y en a peu qui se contentent du necessaire, ils ne „ seroient point dans cette facheuse necessité s'ils „ etoient tous gens de bien. „ On peut ajoûter à cela ce que dit un ancien poëte, que par le seul exercice de la roiauté les plus innocens aprendroient le crime sans l'aide d'aucun precepteur: *Ut nemo doceas fraudem & scelerum vias regnum docebit* (*q*). Tout le monde a ouï parler de la maxime, *qui nescit dissimulare nescit regnare*, & pour nier qu'elle soit très-veritable il faut être fort ignorant dans les affaires d'Etat. Boccalin nous fait entendre finement, que le regne de quelques Papes avoit apris à Machiavel la politique de son Prince. Voici l'apologie qu'il prête à cet Ecrivain. (*r*) *Io in tanto non intendo difendere gli scritti miei, che pubblicamente gli accuso, e condanno per empi, per pieni di crudeli, & esecrandi documenti da governare gli Stati. Di modo, che se quella, che ho pubblicata alla Stampa, è dottrina inventata di mio capo, e sono Precetti nuovi, dimando, che pur' hora contro di me irremissibilmente si eseguisca la sentenza, che a i Giudici è piaciuto darmi contro: ma se gli Scritti miei altro non contengono, che quei Precetti politici, e quelle regole di Stato, che ho cavate dalle attioni di alcuni Principi, che se vostra Maestà mi darà licenza nominarò in questo luogo, de quali è pena la vita dir male, qual giustitia, qual ragione vuole, ch'essi, che hanno inventata l'arrabbiata, e disperata Politica scritta da me, sieno tenuti sacrosanti, io che solo l'ho pubblicata, un ribaldo, un atheista? Che certo non sò vedere, per qual cagione stia bene adorar l'originale di una cosa come santa, & abbrucciare la copia di essa come esecrabile: e come io tanto debba esser perseguitato, quando la lettione delle Historie, non solo permessa; ma tanto commendata da ogn'uno notoriamente hà virtù di convertire in tanti Macchiavelli quelli, che vi attendono con l'occhiale Politico.* Prenez garde à ces dernieres paroles; Boccalin pretend que puis qu'on permet, & qu'on recommande la lecture de l'histoire, on a tort de condamner la lecture de Machiavel. C'est dire que l'on aprend dans l'histoire les mêmes maximes que dans le Prince de cet Auteur. On les voit là mises en pratique: elles ne sont ici que conseillées. C'est peut-être sur ce fondement que des personnes d'esprit jugent (*f*), qu'il seroit à souhaiter qu'on n'écrivit point d'histoires. Cela ne disculpe point Machiavel: il avance des maximes qu'il ne blâme pas: mais un bon historien qui raporte la pratique de ces maximes la condamne. Cela met une grande difference entre le livre du Florentin, & l'histoire: & neanmoins il est sûr que par accident la lecture de l'histoire, est très-propre à produire le même effet que la lecture de Machiavel. Il y a d'habiles gens qui ont fait (*t*) son apologie, & qui ont dit que tous ceux qui l'ont attaqué temoignent leur ignorance dans les matieres de politique. (*v*) *Quicunque sane hactenus* MACHIAVEL-

(*o*) *Nouvelles de la Rep. des lettres, mois de Janvier* 1687. *pag.* 99.

(*p*) *Le Chancelier Bacon* de augment. Scientiar. l. 7. c. 2. p. m. 397. *avoit dit la même chose.* Est quod gratias agamus Machiavello & hujusmodi Scriptoribus, qui aperte & indissimulanter proferunt quid homines facere soleant non quid debeant.

(*q*) *Seneca in Thyeste, act.* 2. *v.* 312. *Il avoit dit v.* 317. Sanctitas, pietas, fides, privata bona sunt: qua juvat, Reges eant.

(*r*) *Boccalin, Ragguagli di Parnasso, centuria* 1. *cap.* 89.

(*s*) *Voiez Mascardi de arte historica.*

(*t*) Pro Machiavello inter alios apologiam scripsit Gasp. Scioppius in libello Pædiæ Politicæ; & Dissertatione adversus Paganinum Gaudentium. *Bosius de comparanda prud. civil. n.* 93. *apud Magirum Eponymol. pag.* 552.

(*v*) *Conringius in præfat. ad libri de Principe editionis, apud Magirum pag.* 554.

Digitized by Google

(a) Rapporter à ces paroles du Sieur Naudé ch. 1. des coups d'Etat: Vouloir parler de la Politique suivant qu'elle se traitte & exerce aujourd'huy, sans rien dire de ces Coups d'Estat, c'est proprement ignorer la Pedie, & le moyen qu'enseigne Aristote dans ses Analytiques, pour parler de toutes choses à propos, & suivant les principes & demonstrations, qui leur sont propres & essentielles. *Est enim pudia inscientia nescire, quorum oporteat quarere demonstrationem, quorum vero non oporteat:* comme il dit en sa Metaphysique.

(b) Conringius, Introduct. in Polit. Aristotelis, cap. 3. pag. 583. apud Thomasium de Plagio literario pag. 223. 224.

(c) In præfat. lib. 3. Commentarior. adversus Machiavellum.

(d) Au chap. 1. p. m. 16.

(e) Dans ses notes sur le Prince de Machiavel.

sieurs Auteurs l'ont refuté. Possevin qui ne l'avoit (F) point lu, fut neanmoins cause que l'Inquisition le condamna. Machiavel publia sept livres de l'art militaire, qui le firent passer dans l'esprit

VELLUM sibi sumsere confutandum, si verum licet profiteri, suam civilis philosophiæ ἀναισθησίαν nimis apertè prodiderunt. Ita voco cum Aristotele, summo dicendi Magistro, imperitiam τῦ τέλους τῆς ἐνεργείας (a) sive naturæ & indolis politicæ scientiæ ignorantiam. Enimverò omnes pene videas differere, quasi non alia sint Respublicæ, quam quæ primo ac per se, imò unicè, salutem populi spectant, aut verò affectant plenam exactamque humanæ vitæ felicitatem; eòque & politico Magistro de solis illis agendum esse: hinc sanè omnem doctrinam, quæ non est de Rebuspublicis, quas illi unicè cognoscendas hominibus arbitrantur, damnare solent, & extra limites politicæ methodi adjicere. Vous trouverez plusieurs remarques de cette nature dans la preface que le docte Conringius a mise au devant du Prince de Machiavel. Prenez garde qu'on accuse nôtre Florentin de s'être enrichi des depouilles d'Aristote: il y a donc long tems que ses maximes de politique sont dans les livres. C'est le même Conringius qui lui intente cette accusation. (b) *Nicolaus Machiavellus cymbalum illud Politicarum artium nullum forè dominatûs arcanum consilium Principem suum potuit docere, quod non dudum ante ad tyrannidem & dominatum conservandum facere Aristoteli sit libro V.* (Politicorum) *observatum. Quin sua omnia vaferrimus hic nequitiæ Doctor dissimulato plagio ex Aristotele fortasse transcripsit: eo tamen discrimine, quod hic impiè ac impudenter omni Principi commendet, quæ non nisi Dominis ac Tyrannis convenire longè rectius ac prudentius scripserat antè Aristoteles.* Gentillet (c) l'accuse d'être le plagiaire de Bartole. Je m'étonne qu'on ne dise pas qu'il a derobé ses maximes au Docteur Angelique le grand St. Thomas d'Aquin. Voiez dans les coups (d) d'Etat de Naudé un long passage du commentaire de Thomas d'Aquin sur le 5. livre de la politique d'Aristote. Mr. Amelot (e) prouve que Machiavel n'est que le disciple ou l'interprete de Tacite, & il fait la même remarque que Conringius. *De tous ceux qui censurent* Machiavel, dit-il (f), *vous trouverez que les uns avoüent, qu'ils ne l'ont jamais lû, & que les autres qui disent l'avoir lû, ne l'ont jamais entendu, comme il paroit bien par le sens literal, qu'ils donnent à divers passages, que les Politiques savent bien interpreter autrement. De sorte qu'à dire la verité, il n'est censuré, que parce qu'il est mal entendu: & il n'est mal entendu de plusieurs, qui seroient capables de le mieux entendre, que parce qu'ils le lisent avec préoccupation: au lieu que s'ils le lisoient comme juges, c'est à dire, tenant la balance égale entre lui & ses adversaires, ils verroient, que les maximes, qu'il debite, sont, pour la pluspart, absolument necessaires aux Princes, qui, au dire du Grand-Cosme de Medicis, ne peuvent pas toûjours gouverner leurs Etats avec le Chapelet en main* (1). Il venoit de dire (g) qu'*il ne faut pas s'étonner si Machiavel est censuré de tant de gens, puisqu'il y en a si peu, qui sachent ce que c'est que* Raison-d'Etat, *& par consequent si peu, qui puissent être juges competens de la qualité des preceptes qu'il donne, & des maximes qu'il enseigne. Et je dirai en passant, qu'il s'est vu force Ministres, & force Princes, les étudier; & même les pratiquer de point en point, qui les avoient condannées & detestées, avant que de parvenir au Ministere, ou au Trône. Tant il est vrai, qu'il faut être Prince, ou du moins Ministre, pour connoitre, je ne dis pas l'utilité, mais la necessité absoluë de ces maximes.* C'est apliquer à Machiavel ce qu'un autre a dit de Tacite. „(h) Ceux „ qui l'accusent de tenir des maximes pleines d'impieté, & contraires aux bonnes-mœurs, me pardonnent, si je leur dis, que jamais Politique ne traita „ les regles d'Etat plus raisonnablement que lui, & „ que les plus scrupuleux, qui les ont blâmées, tandis „ qu'ils étoient personnes privées, les ont étudiées & „ pratiquées, lorsqu'ils ont été appellez au maniment „ des affaires publiques. „ Mr. Amelot aiant cité ces paroles de Mr. de Chanvalon, les confirme tout aussitôt par un exemple. *L'Allemagne,* dit-il (i), *en a vû tout recemment un bel exemple dans le dernier Evêque de Vienne, qui, lorsqu'il n'étoit que le* Pere Emeric in puris naturalibus, *invectivoit dans tous ses sermons contre les maximes de la Politique, jusqu'à ne croire point de salut, pour ceux, qui les mêtoient en usage: mais qui, dés qu'il se fut introduit à la Cour de l'Empereur, & poussé dans le Ministere, changea d'opinion, comme de fortune, & pratiqua lui-même (mais plus finement) tout ce qu'il condannoit auparavant dans ses predecesseurs, les Princes d'Aversberg & de Lobkowitz, dont il avoit procuré la disgrace, & dans le Comte Augustin de Wulstein, son concurrent à l'Evêché de Vienne, & au Cardinalat* (2).

Il faut dire quelque chose de l'Ouvrage qui fut composé par Innocent Gentillet contre celui de Machiavel. Il a pour titre dans l'édition (k) dont je me sers, *Discours sur les moyens de bien gouverner & maintenir en bonne paix un royaume ou autre principauté, diviséz en trois livres: assavoir du conseil, de la religion, & police que doit tenir un Prince. Contre Nicolas Machiavel Florentin.* Il est dedié au Duc d'Alençon frere du Roi Henri trois. On n'y voit ni le nom de l'Auteur, ni celui de l'Imprimeur, ni celui du lieu où il a été imprimé, mais seulement la date 1576. Ce livre est cité ordinairement comme s'il étoit intitulé *Anti-Machiavel:* cette citation est plus courte que celle du veritable titre, & c'est ce qui a fait naître le titre *Anti-Machiavel.* Consultez Mr. (l) Baillet.

Je me persuade que ce que je vais citer du Sieur de la Popeliniere, se raporte au traité de Gentillet. Il blâme la tolerance que l'on avoit pour les livres du Florentin, remplis de maximes pernicieuses; & puis il ajoûte: „(m) Or puis que les Magistrats Chrestiens „ connivoient à si prejudiciables escrits: Un gentil esprit se reveilla parmy les François, pour en confuter les erreurs & impietez qu'il jugeoit trop ouvertes & si favorisées par le commun. Mais avec si „ pauvre succez, que pour ne se fonder qu'en auctoritez & assez mal propres exemples (dont les deux „ parties se peuvent ayder, & que le Florentin appelle ridicules) & se faire veoir despourveu de vives „ raisons qui sont les vrayes armes avec lesquelles il „ appelle tout le monde au combat: que le pauvre Autheur n'a sceu tirer pour recompense de tant de „ peines à defendre l'Estat, la Religion & le devoir „ de tous ensemble: qu'injures & menaces au lieu des „ honneurs & autres dignes salaires que meritoit un „ tant affectionné & laborieux travail. „ Si l'on jugeoit du merite d'un Ouvrage par la multitude des éditions & des traductions, celui de Gentillet pourroit pretendre à un haut degré de gloire; car il a été traduit en diverses langues, & imprimé plusieurs fois. L'édition de Leide 1609. porte qu'il avoit été *augmenté de plus de la moitié.* L'épitre dedicatoire en a été retranchée.

(F) *Possevin qui ne l'avoit point lu, fut . . . cause que l'Inquisition.*] Ce tribunal s'aviſa bien tard de condamner cet Ouvrage. Le Prince de Machiavel fut publié environ l'an 1515. & dedié à Laurent de Medicis neveu de Leon X. Il ne fit nul tort à l'Auteur auprès de ce Pape, qui neanmoins est le premier qui ait menacé de l'excommunication ceux qui liroient un Ouvrage defendu. (n) *Nec tamen à Papa isthoc vel liber ullo fuit siniſtro verbo notatus (quamvis Leo omnium primus intenderit vim librorum prohibitoriam, vetitis legi dissidentium scriptis omnibus sub excommunicationis pœna, quod hactenus carebat exemplo) vel auctor pristino gratiæ loco motus.* Ce que je remarque afin de faire conoître que l'impunité de ce livre de Machiavel, ne doit pas être attribuée à quelque relâchement general du Pontificat de Leon, par raport aux mauvais livres. Le Pape discontinua si peu de temoigner son amitié à l'Auteur, qu'il l'emploia à faire un livre qui demandoit le secret. Il lui fit faire un traité sur la maniere de reformer la Republique de Florence. *Valuit in tantum apud Leonem, ut hujus juſſu arcanam dissertationem concinnaverit* de reformatione Reip. Florentinæ, *quam manuscriptam in bibliotheca Gaddiana supereſſe testatur Jacobus Gaddus* (o). Hadrien VI. successeur de Leon X. laissa en repos l'écrit de Machiavel. Clement VII. successeur d'Hadrien VI. fit plus que cela; car non seulement il trouva bon que Machiavel lui dediât son histoire de Florence, mais aussi il accorda un privilege (p) à Antoine Bladus, pour imprimer à Rome les œuvres de cet Auteur. Les successeurs de Clement VII. jusques à Clement VIII. exclusivement, permirent dans toute l'Italie le debit du Prince de Machiavel, dont il se faisoit souvent des éditions, & des traductions. On savoit pourtant que cet Ouvrage deplaisoit à quelques Docteurs; car un livre (q) d'Ambroise Catharin imprimé à Rome l'an 1552. contient un chapitre contre les discours & le Prince de Machiavel. Enfin sous le Pontificat de Clement

(f) Amelot de la Houssaye, preface du Prince de Machiavel. (1) Che gli Stati non si tenevano con Paternostri. Machiavel hist. 7. (g) Dans l'épitre dedicatoire. (h) Monsieur de Harlai Chanvalon, preface de la traduction de Tacite. (i) Dans son discours Critique au devant de la Morale de Tacite imprimée l'an 1686. Il l'a mis depuis au devant de sa traduction Françoise des 6. premiers livres des Annales de Tacite.

(2) Dans une Relation manuscrite de la Cour de Vienne d'un Prince Allemand.

(k) Elle est in 8.

(l) Au 2. tome des Anti, pag. 129. & suiv.

(m) La Popeliniere hist. des histoires liv. 7. pag. 405. 406.

(n) Conringius præfat. Principis Machiavel. apud Magirum ubi infra pag. 548.

(o) Conring. ibid. apud eumdem ibid.

(p) Daté du 23. d'Août 1531. Il est à la tête des Oeuvres de Machiavel.

(q) De libris à Christianis detestandis & ex Christianismo penitus removendis.

Digitized by Google

l'esprit du Duc d'Urbin pour un homme très-capable de mettre une armée en bataille; mais il eut la prudence de n'oser (G) jamais essaier sa theorie, non pas même sur un escadron. On a publié depuis peu une (H) nouvelle version Françoise de la plupart de ses livres. Sa Nouvelle de Belphegor, piece très-ingenieuse, fut publiée par Mr. le Fevre de Saumur * l'an 1664. On trouve dans la suite du *Menagiana* † une chose très-curieuse, sur la finesse dont Machiavel se servit en composant la vie de Castrucio Castracani. Cette vie a été traduite en François par Mr. Guillet. On pretend (HΔ) qu'elle fut écrite de mauvaise foi; & on fait le θ même jugement de son (I) histoire de Florence. Vous verrez ci-dessous quelques contes (IΔ) touchant son irreligion. Il y a des gens qui ‡ disent qu'il fut au service de Cesar Borgia en qualité de Conseiller favori ↓; & peut-être negocioit-il pour lui en France, lors qu'il eut à Nantes avec le Cardinal de Rouën la conversation dont il a parlé dans le 3. chapitre du Prince.

Ceux

ment VIII. on condamna les écrits de ce Florentin, après les vacarmes que firent à Rome le Jesuite Possevin, & un Prêtre de l'Oratoire nommé Thomas Bozius. Il est neanmoins certain que ce Jesuite n'avoit point lu le Prince de Machiavel. Voiez le (a) jugement qu'il a publié sur quatre écrivains, La Noue, Bodin, Du Plessis Mornai, & Machiavel, vous verrez qu'il suppose que le Prince du quatriéme est divisé en trois livres, ce qui est visiblement faux. Il impute à Machiavel des choses qui ne sont point dans le Prince. Conringius devine très-bien la source de ces bevuës; c'est que Possevin ne connoissoit cet Ouvrage que par la lecture de Gentillet. (b) *In ea* (dissertatione Possevini) *verò ita disseritur, quasi à MACHIAVELLO tres* de Principe *libri compositi sint: hinc statim initio, ubi de MACHIAVELLO agit, aliquot ejus sententiis enumeratis*, & hæc quidem, *inquit ille*, sceleratum illud Satanæ organum prioribus duobus libris, quibus *de Principe* agit, insipienti mundo obtrusit. *Non multò post cùm diceret:* redeo ad easdem labes MACHIAVELLI, ut cognita pestis magis caveatur. *In margine libri notat* librum tertium: *quasi libro tertio MACHIAVELLUS doceat, belli justitiam in ea, quam sibi quisque putat esse necessitatem, collocari. At verò certo est certius, non nisi unicum, & quidem exiguum, libellum* de Principe MACHIAVELLO *auctore esse conscriptum, & nusquam terrarum tres in partes illum fuisse sectum, nec in hoc libello reperiri ea, quæ inter alia criminatur Possevinus, religionem Ethnicam Christianæ præferendam, aut Doctores Christianæ Religionis nihili faciendos: ut nec quicquam hoc libro (quod itidem Possevinus conqueritur) incitamentius dicitur in Romanam Ecclesiam, sed potiùs illud cap. XI. ipsum principatum Pontificium non humanis consiliis atque artibus, sed quâdam inusitatâ vi, & quidem solius Dei favore, salvum esse; quod vix quisquam Zelotici gregis affirmaverit. Nec tamen longè petenda aut hariolanda venit causa crassi illius Possevviniani erroris, modò quis inspexerit volumen illud, quod* Anti-Machiavelli *titulo ἀνωνύμως* opposuit, *hinc inde ex variis libris* Machiavellicis *excerptis sententiis, Innocentius Gentilletus. Hoc enim tres in libros est distinctum, & in ejus duobus prioribus retrehensa sunt illa, quæ duobus prioribus* de Principe *libris haberi Possevinus ridicule affirmat: in tertio etiam illorum librorum animadvertitur in ea, quæ ex tertio libro de Principe frustra repetit* (c) *MACHIAVELLUS. Ut liquidò appareat, ex illo volumine* Anti-Machiavellico, *non autem ex* MACHIAVELLO *ipso Possevinum sua accepisse*, &c. Voiez en marge (d) la reflexion de Conringius.

(G) *Il eut la prudence de n'oser jamais essaier sa theorie.*] Quand on ne sçait la guerre que par la lecture, on s'en doit tenir à la theorie; car si l'on entreprenoit d'aller faire faire l'exercice à un regiment, on s'exposeroit à la risée du moindre soldat. Machiavel est loüable d'avoir resisté aux exhortations du (e) Duc d'Urbin. Nous ignorerions peut-être cette particularité, si Cardan n'en eût fait mention. *Machiavellum seculi superioris Doctorem qui tot & tanta de militari Romanorum disciplinâ disertissimè scripserat, ne unam quidem cohortem, quantumvis eum id ut tentaret, Urbini Princeps hortaretur, instruere ausum esse Cardanus testatur* (f).

(H) *Une nouvelle version Françoise.*] C'est le Sieur Henri Desbordes libraire François à Amsterdam qui l'a imprimée en six volumes in 12. Le 1. parut l'an 1691. & comprend les deux premiers livres des discours sur Tite Live. Le troisiéme livre de ces discours fait le second tome, & parut l'an 1692. L'art de la guerre fut imprimé l'an 1693. L'histoire de Florence en deux volumes fut imprimée l'an 1694. & le Prince & quelques autres opuscules l'an 1696. On a traduit ce dernier livre, quoi que Mr. Amelot de la Houssaye l'eût publié en François depuis peu d'années; on l'a, dis-je, traduit nonobstant cette raison, parce qu'on a cru que le public seroit bien aise d'avoir de la même main tout le corps des œuvres du Florentin. Elles meritoient d'être traduites tout de nouveau en nôtre langue, car l'ancienne version Françoise n'a plus de graces. Je l'ai vuë d'une édition de Paris posterieure à l'an 1630. mais c'étoit une nouvelle édition, car on y trouve des vers François composez par le Sieur des Essars traducteur de l'Amadis. Mr. de Beauval (g) nous a fait savoir le nom (h) de celui qui a donné la nouvelle traduction de Machiavel, & qui a mis à la tête du premier volume une preface (i) qui merite d'être luë; elle sert d'apologie à Machiavel, & traite l'inquisition comme il faut. La traduction dont j'ai parlé, où l'on voit des vers du Sieur des Essars, est sans doute celle de Jaques Gohory. Elle contient le traité du Prince, & les discours sur Tite Live; & elle fut imprimée à Paris l'an 1571. *in* 8. C'étoit une seconde édition retouchée fort soigneusement, & beaucoup meilleure que la precedente. L'Auteur ne mit pas son nom à la premiere; mais il le mit à la seconde, pour empêcher que sa traduction des discours de Tite Live, ne lui fût derobée par l'un des deux autres traducteurs du Prince (k). On dit (l) que le Prince de Machiavel a été traduit en Turc, & que Sultan Amurath IV. le lisoit en cette langue.

(HΔ) *Que la vie de Castrucio Castracani fut écrite de mauvaise foi.*] Vossius touche cela en peu de mots. *Machiavellus*, dit-il (m), *plane multa commiscitur in vita Castrucii: nempe quia is hostis fuisset Reipublicæ Florentinæ.* Paul Jove se plaint vivement de cette supercherie de Machiavel. C'est dans l'éloge de Nicolas Tegrimus Jurisconsulte & historien de Luques, qui a decrit fort exactement les actions de Castracani. (n) *Sed Machiavellus Florentinus Historicus, patrii veteris odii memor, petulanti malignitate, non interituram memorabilis Ducis famam fabulis involvit, quum vitam acerrimi hostis Etrusco sermone scribere orsus, tam impudenti, quàm astuto illudendi genere, sacrosanctam rerum gestarum fidem corruperit.*

(I) *De son histoire de Florence.*] J'ai déjà (o) parlé de cet Ouvrage, & j'ajoûte que Jerôme Turlerus Jurisconsulte Allemand en fit imprimer le premier livre l'an 1564. Il l'avoit traduit en Latin; & comme Machiavel explique dans cette premiere partie de son Ouvrage, les revolutions que l'Empire Romain soufrit par les irruptions des peuples barbares, le traducteur en prend occasion de faire une épitre dedicatoire, toute remplie de mysteres astrologiques & numeraux, qui faisoient perir la religion Mahometane au bout de cent ans, & marquoient le (p) tems de la fin du monde. Lazare Zetznerus libraire de Strasbourg aiant vu que la traduction Latine du premier livre se vendoit bien, & se rimprimoit de tems en tems, fit traduire le reste en la même langue, & publia cette histoire toute entiere avec la vie de Castracani. L'édition dont je me sers est de l'année 1610. in 8.

Jaques Gohory debite que cette histoire de Florence a été (q) *descripte en telle singularité & perfection, que feu* Milles Perrot, *Maistre des Comptes, mon proche parent (personnage en son temps des plus sçavans de ce Royaume en diverses Langues & sciences l'ayant costé plus diligemment de sa main que son* Tite Live & Cornelius Tacitus, *me dit qu'il estimoit plus de profit en sa lecture estant accommodée à l'humeur de nostre temps qu'en celle de ses grandz historiens antiques tant eslongnee de noz meurs & façons & present usage.*

(IΔ) *Quelques contes touchant son irreligion.*] Si j'avois

(a) *Il le composa par ordre d'Innocent IX. & il le publia à Rome l'an 1592. Il en a inseré une partie dans sa Bibliotheque choisie.* Conring. Ibid. apud eumdem Magirum ibid.

(b) *Conringius ibid. apud eumdem pag. 549.*

(c) *Il semble qu'il faudroit* Possevinus *& non pas* Machiavellus.

(d) Et vero illud Possevini facinus luculente ostendit, non deesse etiam eximiæ dignitatis atque existimationis viros, qui scripto publico ne inspectum quidem MACHIAVELLI Principem sævo calculo abjecerint. *Conring. apud Magirum ib. pag. 550.*

(e) *Il étoit fils de Pierre de Medicis, & neveu de Leon X.*

(f) *Cardan. lib. 3. de utilit. ex adversis capiendæ, citante Besoldo de arte jurisque belli, c. 1. p. 3. & 4. apud Thomasium præfat. 21. pag. 118.*

* *Voiez le Journal des Savans du 12. Janvier 1665.*

† *Pag. 96. de l'édition de Holl.*

θ *Jovius ubi supra pag. 205.*

‡ *Bosius de compar. prud. civ. n. 42.*

↓ *Conring. præfat. Principis Machiavelli.*

(g) *Hist. des Ouvrages des Savans, Juillet 1691. pag. 483.*

(h) *C'est Mr. Tetard, Refugié François, & Medecin à la Haie. Il est de Blois, de la famille de Mr. Tetard Ministre de Blois, dont on parla beaucoup dans les Synodes de France, au tems des disputes de Saumur sur la grace universelle.*

(i) *Voiez Mr. de Beauval ibid. & la Bibliotheque universelle to. 20. pag. 328. Mr. Beughem* Bibliographiæ consp. 2. pag. 192. *se trompe, en disant que la traduction dont parle la Biblioth. univers. ib. est de Mr. Amelot.*

(k) *Voiez l'épitre dedicatoire du Prince & celle des discours sur Tite Live traduits par Gohory.*

(l) *Sagredo, Memorie historiche de Monarchi Ottomanni. Ce livre fut imprimé à Venise l'an 1673.* (m) *Vossius de arte histor. cap. 10. p. 56.* (n) *Jovius elog. cap. 141. pag. m. 283.* (o) *Dans la remarque D.* (p) Centro excentrici ad alterum terminum mediocrem perveniente, speramus adfuturum Dominum nostrum Jesum Christum, nam hoc loco circa creationem mundi fuit. (q) *Gohory, epistre dedicat. des discours sur Tite Live.*

Digitized by Google

Ceux qui disent que dans cet Ouvrage là il avoit dessein de representer (K) Charles-Quint s'abusent grossierement. On a debité que c'étoit un livre dont Catherine de Medicis faisoit son étude particuliere, (L) & qu'elle mettoit entre les mains de ses enfans. Ceux qui font cette observation ne manquent pas de l'accompagner de plusieurs termes injurieux & à cette Reine, & à nôtre Nicolas Machiavel. Il y a bien peu d'Auteurs qui parlent de lui * sans donner leur malediction à sa memoire. Quelques-uns l'excusent, & se portent † pour ses defenseurs, & il y en a même qui le regardent comme un écrivain fort zêlé (M) pour le bien public, & qui n'a representé les artifices de la politique qu'afin d'inspirer de l'horreur contre les tyrans, & d'exciter tous

* *Voiez Clason au chapitre 9. de son traité de religione politica pag. 162. edit. 1682.*

† *Voiez les remarques D & E.*

vois voulu raporter tous ceux que l'on debite là-dessus, j'aurois eu un très-beau champ. Voici l'un de ces contes: „ (a) On arrive à ce detestable poinct d'hon„neur, où arriva Machiavel sur la fin de sa vie: car il „ eut cette illusion peu devant que rendre son esprit. „ Il vit un tas de pauvres gens, comme coquins, des„chirez, affamez, contrefaits, fort mal en ordre, „ & en assez petit nombre; on luy dit que c'estoit „ ceux de Paradis, desquels il estoit escrit, *Beati pau„peres, quoniam ipsorum est regnum cœlorum.* Ceux-ci „ estans retirez, on fit paroistre un nombre innom„brable de personnages pleins de gravité & de majes„té; on les voyoit comme un Senat, où on traitoit „ d'affaires d'Estat, & fort serieuses; il entrevit Pla„ton, Seneque, Plutarque, Tacite, & d'autres de „ cette qualité. Il demanda qui estoient ces Messieurs„ là si venerables; on lui dit que c'estoient les dam„nez, & que c'estoient des ames reprouvées du Ciel, „ *Sapientia hujus sæculi inimica est Deo.* Cela estant „ passé, on luy demanda desquels il vouloit estre. Il „ respondit qu'il aimoit beaucoup mieux estre en en„fer aves ces grands esprits, pour deviser avec eux „ des affaires d'estat, que d'estre avec cette vermine de „ ces belistres qu'on luy avoit fait voir. Et à tant il „ mourut, & alla voir comme vont les affaires d'Es„tat de l'autre monde.„ Spizelius (b) raporte en substance le même recit. Il y a des gens qui font le conte d'une autre maniere: ils pretendent que Machiavel a dit dans quelcun de ses Ouvrages, qu'il aimeroit mieux être envoié aux enfers après sa mort, que d'aller en Paradis; car, ajoûtoit-il, je ne trouverois au Paradis que des mendians, & de pauvres Moines, & des Ermites, & des Apôtres; mais dans les enfers je vivrois avec les Papes, & avec les Cardinaux, & avec les Rois & les Princes. François Hotman (c) temoigne qu'on lit cela dans les commentaires de Wolfius sur les Tusculanes de Ciceron, & il deplore que nonobstant ces blasphemes, & plusieurs autres, on permit à Bâle l'impression des œuvres de Machiavel, traduites par un Professeur qu'il nomme Stupanus. Il observe que Perna qui avoit été empriſonné plusieurs fois par l'ordre des Magistrats, pour avoir mis sous la presse divers livres execrables & impies, imprimoit cette traduction. Hotman raconte cela, & quelques autres choses curieuses dans une lettre datée du 25. de Decembre 1580.

(a) *Bines, du salut d'Origene pag. 359. & suiv.*

(b) *Spizelius, in Scrutinio Atheismi Historico Æliologico p. m. 132. Il cite Jac. Marchant in Hort. Pastor. Tract. I. sect. 6. propos. 2.*

(c) *Francis. Hotomanus epist. 99. pag. 139.*

(K) *Il avoit dessein de representer Charles-Quint, s'abusent grossierement.*] Je m'étonne que Jaques Gohory ait debité cette pensée. Machiavel, dit-il (d), *ha fait un livre du Prince . . . auquel il descrit singulierement toutes les parties requises au Seigneur tendant à Monarchie, y voulant secrettement representer l'Empereur Charles quint lors regnant comme il en donne tesmoignage en un passage.* Comment n'avoit-il point vu que cet Ouvrage fut composé avant que l'on sçût si Charles-Quint aqueroit beaucoup de reputation? N'avoit-il point lu dans le chapitre 21. que Ferdinand Roi d'Aragon étoit en vie quand Machiavel faisoit cet Ouvrage? N'avoit-il point lu dans un (e) autre endroit que l'Auteur parle de l'Empereur Maximilien comme d'un Prince qui vivoit encore? Ne savoit-il pas que cet Empereur mourut au mois de Janvier 1519. trois ans après Ferdinand, & lors que son petit-fils Charles-Quint n'avoit pas encore 19. ans accomplis?

(d) *Gohory dans la vie de Machiavel au devant de sa traduction du traité du Prince.*

(e) *Dans le chapitre 23.*

(L) *Dont Catherine de Medicis faisoit son étude particuliere, & qu'elle mettoit entre les mains de ses enfans.*] L'Auteur du *tocsain contre les massacreurs* observe (f). que Charles IX. avoit été très-mal élevé, & qu'on lui avoit laissé ignorer ces enseignemens de l'Ecriture, (i) *que le Roy establi sur le peuple de Dieu, ne doit point eslever son cœur sur ses freres, ains qu'il doit ensuivre la Loy du Seigneur de poinct en poinct, & y mediter en la lisant tous les jours de sa vie. . . .* (g) *Au contraire dequoy La Roine a fait instruire ses enfans és preceptes, qui estoyent plus propres à un Tyran qu'à un Roy vertueux, luy faisant faire leçon, non pas seulement des sots comptes de Perceforest, mais sur tous des traictz de cest atheo Machiavel, dont le but a esté plustost d'enseigner le Prince à se faire craindre, qu'aimer: & à regner en grandeur, qu'à bien regner. Et de fait, on peut bien appeller ce livre-là, l'evangile de la Roine mere. Car encor qu'elle se couvre de la Religion communement receue, si void on par effet qu'elle n'en a qu'autant qu'elle estime necessaire pour se maintenir. Aussi son principal conseillier Morviliers, a touiours ce beau, & Chrestien livre au poing, pour en faire souvent leçon à sa maistresse, & ne l'abandonne non plus qu'Alexandre faisoit son Homere. En somme, il est vray semblable que c'est de là en partie que ceste tyrannique institution a esté tiree, & que la Royne y a puisé ses principaux artifices pour persuader au Roy, que nonobstant toutes promesses de paix, & d'amitié, voire tout lien de consanguinité, il se pouvoit venger furieusement de tous ceux qu'il estimoit ses ennemis, en prenant quelque leger soupçon (voire s'il faut appeller soupçon une calomnie forgee à plaisir) pour suffisante preuve.* Davila raporte (h) que Corbinelli lisoit souvent le Prince & les discours de Machiavel au Duc d'Anjou, qui fut ensuite le Roi Henri trois.

(f) *Tocsain contre les massacreurs pag. 53.*

(i) *Deut. 17. 19. 20.*

(g) *Tocsain pag. 54.*

(h) *Voiez ci-dessus pag. 969.*

(M) *Qui le regardent comme un écrivain fort zêlé pour le bien public.*] Cela sent un peu le paradoxe; c'est pourquoi il faut raporter un peu au long les propres paroles d'un celebre Jurisconsulte, qui a jugé si avantageusement du but de Machiavel. Je les accompagnerai d'une espece de preface empruntée d'un autre savant, afin de fournir tout d'un coup deux temoins considerables, Alberic Gentilis, & Christophle Adam Rupertus. (i) *Ego verò non possum hic præterire, qui cane pejus & angue odisse soleo conceptas de Auctoribus opiniones, accuratissimi Fisci ac dignissimi censoris judicium* l. 3. de legationib. c. 9. *ubi legatum suum ex Philosophia instruens*, Nec verò, *inquit*, in negotio isto verebor omnium præstantissimum dicere, & ad imitandum proponere Machiavellum, ejusque planè aureas in Livium observationes. Quod namque hominem indoctissimum esse volunt & sceleſtissimum, id nihil ad me, qui prudentiam ejus singularem laudo, nec impietatem ac improbitatem, si qua est, tueor. Quanquam si librum editum adversus illum considero, si Machiavelli conditionem respicio, si propositum scribendi suum rectè censeo, si etiam meliori interpretatione volo dicta ipsius adjuvare, non equidem video cur & iis criminibus mortui hominis fama liberari non possit. Qui in illum scripsit (*intelligit* Innocentium Gentilletum *Fisum Delphinensem*) illum nec intellexit, nec non in multis calumniatus est, & talis omninò est qualis, qui miseratione dignissimus sit. Machiavellus Democratiæ laudator & assertor acerrimus: natus, educatus, honoratus, in eo Reip: statu; Tyrannidis summe inimicus. Itaque Tyranno non favet; sui propositi non est Tyrannum instruere, sed arcanis ejus palâm factis ipsum miseris populis nudum & conspicuum exhibere. An enim tales, quales ipse describit principes, fuisse plurimos ignoramus? Eccur istiusmodi principibus molestum est, vivere hominis operâ, & in luce haberi. Hoc fuit viri omnium præstantissimi consilium, ut sub specie principalis eruditionis populos erudiret. *Hæc* Albericus Gentilis. Allongeons un peu le passage, car il me semble que Rupert en a suprimé une portion qui merite d'être conuë. La voici: (k) *Et eam speciem præsexuit, ut spes esset, eur ferretur ab his, qui rerum gubernacula tenent, quasi ipsorum educator, ac pædagogus. Cæterùm hæc disceptatio ulterius haud ducitur. Si favere scriptoribus volumus, multa & in hoc vitia emendabimus: aut illa saltem feremus in eo, quæ in Platone ferimus, & Aristotele, aliisque, qui non dissimilia commisere peccata. Feremus autem, quia meliora deterioribus longe plurima & is habet.* Il y a deux choses à considerer dans cette derniere partie du passage d'Alberic Gentilis. Il veut 1. que Machiavel ait pris cette route d'instruire les peuples afin que les Princes souffrissent son livre, ce qu'ils, n'auroient pas fait s'ils l'eussent considéré non pas comme leur pedagogue, mais comme celui des amateurs de la liberté populaire. 2. Que l'on doit excuser dans Machiavel ce que l'on excuse dans Platon & dans Aristote. Notez que Leonclavius étoit bien élbigné de ce sentiment d'Alberic Gentilis. Voiez l'épitre dedicatoire (l) qu'il a mise au devant de l'éducation des Princes, composée par Bellisaire Aquaviva.

(i) *Christoph. Adamus Rupertus diss. ad Valer. Maximum lib. 1. cap. 2. & 3. pag. 50.*

(k) *Alber. Gentilis de legationibus lib. 3. cap. 9.*

(l) *Kechermen en allegue ce qu'elle contient au desavantage de Machiavel. Voiez Mr. Cronius Method. stud. parte 2. pag. 194.*

Digitized by Google

tous les peuples au maintien de la liberté. Si l'on peut revoquer en doute que ç'ait été ſon veritable motif, on doit pour le moins reconoître qu'il ſe montra par ſa conduite (N) bien animé de l'eſprit republicain. L'un de ſes plus nouveaux Antagoniſtes eſt le Pere Luccheſini Jeſuite Italien, Conſulteur de la congregation des rites. Voiez ſon † *ſaggio della ſciocchezza di Nicolò Macchiavelli* imprimé à Rome l'an 1697. L'Auteur de l'appendix du traité *de litteratorum infelicitate* a placé Machiavel dans ſon * catalogue, & n'a pas eu tort, car ce Florentin fut perſecuté de la mauvaiſe (O) fortune autant qu'un autre.

† *Le Journal de Leipſic 1698. pag. 352. en donne l'extrait.*

* *Voiez Cornelius Tollius in appendice ad Pierium Valerianum pag. 20. 21.*

MACON, ville de France ſur la Saone, dans la Duché de Bourgogne. Ceſar β en parle, & lui donne le nom de *Matiſco*. Les Tables de Peutinger, & l'Itineraire d'Æthicus en parlent auſſi; mais Strabon & Ptolomée n'en diſent rien. Il y a cinq cens ans que par une tranſpoſition aſſez ordinaire on changea *Matiſco* en *Maſtico*, & c'eſt de là qu'eſt venu le nom François *Maſcon*, que l'on prononce *Mâcon* γ. Cette ville ſe ſentit cruellement des deſordres que les guerres de Religion cauſerent en France dans le XVI. ſiecle. Les Reformez y dreſſerent δ une Egliſe l'an 1560. & ils y multiplierent de telle ſorte, qu'ils ſe rendirent ‡ les maîtres de la ville fort facilement, lors que le maſſacre de Vaſſi les eut obligez à ſonger à leur ſûreté. Ce fut au commencement de Mai 1562. qu'ils s'en rendirent les maîtres ſans beaucoup de violence, & ſans effuſion de ſang. Trois jours après on aprit que les Images avoient été briſées dans la ville de Lion, & il fut impoſſible aux Miniſtres & aux Anciens d'empêcher que ceux de Mâcon n'en fiſſent autant, & dès lors l'exercice de la Religion Romaine y fut ſuprimé. Tavanes tâcha pluſieurs fois de reprendre cette ville, ſans y pouvoir reüſſir; mais enfin il y pratiqua des intelligences, par le moien deſquelles il la † ſurprit le 19. d'Août 1562. Il s'en rendit maître après quelques combats aſſez chauds qu'il lui falut eſſuier dans les ruës. On y exerça toutes ſortes de (A) pilleries & de barbaries; & ce fut alors que ſe firent (B) les ſauteries de Mâcon, deſquelles

β *De Bello Gall. l. 7.*

γ *Hadr. Valeſius notit. Gall. pag. 322. 323.*

δ *Beze Hiſt. Eccleſ. l. 3. pag. 214.*

‡ *Id. l. 15. pag. 407.*

† *Ibid. pag. 422.*

(N) *Il ſe montra par ſa conduite bien animé de l'eſprit republicain.*] Mr. Amelot de la Houſſaie ſera ici mon commentateur. „ (a) Je dirai, que Machiavel, „ qu'on fait paſſer par tout pour un Maitre de Tiran„nie, l'a deteſtée plus que pas-un homme de ſon „tems, ainſi qu'il eſt aiſé de voir par le Chapitre 10. „du premier Livre de ſes Diſcours, où il parle très„fortement contre les Tirans. Et le Nardi (1), ſon „Contemporain, dit, qu'il fut un de ceux, qui firent „des Panegiriques de la Liberté, & du Cardinal Ju„les de Medicis, qui, aprés la mort de Léon X. fei„gnoit de la vouloir rendre à ſa patrie: & qu'il fut „ſoupçonné d'être Complice de la conjuration de *Ja„copo da Diacetto, Zanobi Buondelmonti, Luigi Ala„manus*, & *Coſimo Rucellai*, contre ce Cardinal, à „cauſe de la liaiſon étroite, qu'il avoit avec eux, & „les autres Libertins. (C'eſt ainſi que les Partiſans „des Médicis (2) apelloient ceux, qui vouloient main„tenir Florence en liberté) & probablement ce fut ce „ſoupçon, qui empêcha, qu'il ne fût recompenſé de „ſon Hiſtoire de Florence, quoi qu'il l'eût compoſée „par l'ordre du même Cardinal, comme il le marque „tout au commencement de ſon Epitre dedicatoire.„

(a) *Amelot de la Houſſaie, preface de la traduction du Prince, vers la fin.*

(1) *Hiſt. Fior. lib. 3.*

(2) *Ibid.*

(O) *Il fut perſecuté de la mauvaiſe fortune autant qu'un autre.*] Si j'emploie un plus long paſſage de Jaques Gohory que mon texte ne demande, c'eſt afin d'y remarquer une aſſez groſſe bevuë. „ (b) Auſſi ne „fut pas grandement ſouſtenu ny enrichy par les Prin„ces & Seigneurs de ſon temps, comme le Pape Cle„ment vij. auquel il dedia ſon hiſtoire de Florence, „ne du magnifique Laurens de Medicis à qui il envoya „ſon livre du Prince lequel remit ſus le ſiecle doré des „diſciplines de ſon temps en Italie, favoriſant & ſe„courant tous les perſonnages doctes comme *Marſi„lius Ficinus*, qui luy a dedié ſes traductions & com„mentaires ſur Platon, *Angelus Politianus*, *Hierony„mus Donatus*, & pluſieurs autres deſquelz les Epiſ„tres ſe voyent au recueil intitulé *Epiſtola virorum il„luſtrium*. Auſſi s'en plaint Machiavel à luy, implo„rant tayſiblement ſon ayde en la dedicatoire de ſon „Prince en ces termes. *Et ſe voſtra magnificenza d'all' „apice della ſua altezza, qualche volta volgerà gli oc„chi in queſti luoghi baſſi, cognoſcerà quanto ingiuſta„mente io ſopporti una grande & continoua malignità „di fortuna.*„ Ces paroles Italiennes ont été ainſi traduites par Mr. Amelot: *Et ſi, du lieu éminent, où vous êtes, vous regardés quelquefois en bas, vous connoîtrés; que c'eſt à tort, que je ſoufre une ſi rude & ſi longue perſecution de la Fortune.* L'erreur craſſe de Gohory eſt d'avoir cru que Laurent de Medicis le patron & le fauteur de Politien &c. étoit le même Laurent à qui Nicolas Machiavel dedia ſon Prince. Ce dernier Laurent étoit petit-fils de l'autre.

(b) *Gohory dans la vie de Machiavel.*

(A) *Toutes ſortes de pilleries.*] Lors que les maiſons de ceux de la Religion eurent été (c) *ſi bien netoyées qu'il ſembloit qu'on n'y euſt rien laiſſé, Madame de Tavanes y ſut bien decouvrir les cachettes ſi ſubtilement qu'elle eut pour ſa part du pillage environ 180. bahus de meubles tous pleins, outre le fil, pieces de toiles & toutes ſortes de linge comme linceuls, nappes & ſerviettes dont Maſcon avoit la reputation d'eſtre bien meublée entre les villes de France. Quant aux rançons, bagues, vaiſſelle & autres joyaux on n'en a pas bien ſu la valeur, mais tant y a que ceux qui avoient maniement de tels affaires diſoient à leurs amis, que Tavanes y avoit aquis de quoi acheter contant dix mille livres de rente.* Il ne faut pas s'étonner après cela que les grands Seigneurs fomentaſſent la diſcorde, & nourriſſent autant qu'ils pouvoient les flammes de la perſecution. C'étoient leurs finances; c'étoit une maltote très-lucrative.

(c) *Beze, Hiſt. Eccleſiaſt. liv. 15. pag. 429.*

(B) *Les ſauteries de Macon.*] Je me ſervirai des propres termes de l'hiſtorien qui a parlé dans la remarque precedente. „ (d) L'exercice de l'Egliſe Ro„maine y fut auſſi retabli incontinent, & les Preſtres „& Moines redreſſez en leur premier état, & le bor„deau (e) tout enſemble. Pour comble de tous mal„heurs Sainct (f) Poinct (homme du tout ſanguinai„re & plus que cruel, lequel ſa propre mere a decla„ré en jugement pour decharger ſa conſcience eſtre „fils d'un Preſtre qu'elle meſme nommoit) fut laiſſé „par Tavanes Gouverneur de la ville, lequel pour ſon „paſſetems apres avoir feſtoyé les Dames, avoit ac„coutumé de demander ſi la farce, qui depuis fut „nommée la farce de Sainct Poinct, étoit prête à „jouër. C'étoit comme un mot du guet, par lequel „ſes gens avoient accoutumé de tirer de la priſon un „ou deux priſonniers, & quelquefois davantage, qu'ils „menoient ſur le pont de la Saone, là ou compa„roiſſant avec les Dames, apres leur avoir fait quel„ques belles & plaiſantes queſtions, il les faiſoit pre„cipiter & noyer en la riviere. Ce lui étoit auſſi une „choſe accoutumée de faire donner de fauſſes allar„mes, & de faire ſous ce pretexte noyer ou arque„bouzer quelque priſonnier, ou quelque autre qu'il „pouvoit attraper de ceux de la religion, leur met„tant à ſus d'avoir voulu trahir la ville.„ Il fut tué par Achon avec lequel il avoit une querelle. Il revenoit alors *de ſa maiſon pres de la ville où il avoit porté environ 20. mille écus de pillage.* Ce fut peu après la pacification du mois de Mars 1563. D'Aubigné (g) peint merveilleuſement la barbarie de cet homme, ſous l'image d'une école où pendant le dernier ſervice de la table, au milieu des fruits & des confitures, on enſeignoit aux filles & aux enfans à voir mourir les Huguenots ſans pitié. Il dit ailleurs (h) que ſaint Pont *bouffonoit en executant* ſes cruautez, & qu'*au ſortir des feſtins qu'il faiſoit il donnoit aux Dames le plaiſir de voir ſauter quelque quantité du pont en bas.* La conduite de ce gouverneur étoit beaucoup plus criante que celle de Lucius Flaminius, qui (i) donna ordre pendant qu'il dinoit que l'on fît mourir en ſa preſence un criminel, afin de faire plaiſir à l'objet de ſes infames amours qui n'avoit jamais vu tuer perſonne. Mais d'autre côté la conduite de ces Dames de Mâcon étoit beaucoup plus blâmable que celle de ces Veſtales, qu'un poëte (k) Chretien a tant cenſurées du plaiſir qu'elles prenoient à voir tuer des gladiateurs. Je ne doute pas que ſaint Point n'alleguât pour ſes excuſes les ſauts que Des Adrets avoit fait

(d) *Beza ibid. pag. 429.*

(e) *Il avoit dit p. 424.* Que les ribaudes & les paillardes des Preſtres qui avoient eſté chaſſées auparavant, *rentrerent le jour de la priſe*, & ſervirent à ces bourreaux d'enſeigner les maiſons de ceux de la Religion, & ſur tout de ceux qui avoient pourſuivi leur dechaſſement.

(f) *D'Aubigné l'appelle Saint Pont.*

(g) *D'Aubigné hiſt. tom. 1. pag. 216.*

(h) *Pag. 202.*

(i) *Plutarch. in Flamin. pag. 379.*

(k) Conſurgit ad ictus:
Et quoties victor ferrum jugulo inferit, illa
Delicias ait eſſe ſuas, pectuſque jacentis
Virgo modeſta jubet converſo pollice rumpi. *Prudentius lib. 2. in Symmach. v. 1095.*

Digitized by Google

quelles j'ai promis ailleurs * que je parlerois ici. Je m'aquitte de ma promeſſe; & en même tems on verra pourquoi (C) je touche ces effroiables deſordres en divers endroits de cet Ouvrage. Ces ſauteries ont été mieux immortaliſées que celles (D) de l'Ile de Caprée.

* *Dans la remarque C de l'article* Beaumont.

MACRIN (SALMON) l'un des meilleurs poëtes Latins du XVI. ſiecle, étoit de Loudun. Ce que Mr. de Thou a dit de lui, & les Additions de Mr. Teiſſier, ſont entre les mains de tout le monde depuis l'édition d'Utrecht. J'y renvoie donc mon Lecteur, & je me contenterai de dire une choſe fort (A) ſinguliere, mais un peu douteuſe, que Mr. Varillas avoit

faire aux ſoldats (a) de Montbriſon, comme celui-ci s'excuſoit ſur les cruautez exercées à Orange: & voila comment un mauvais exemple en attire un autre preſque à l'infini; *abyſſus abyſſum invocat.* C'eſt pourquoi la plus grande faute eſt celle de ceux qui commencent, ils devroient porter en bonne juſtice la peine de tous les crimes qui ſuivent le leur. D'Aubigné n'avoit pas bien conſulté les dates, lors qu'il dit (b) que le baron des Adrets piqué du ſaccagement d'Orange & des precipices de Macon marcha à Pierrelate, ſe rendit maître de pluſieurs villes, & enfin vint à Montbriſon. Il paroît par (c) Theodore de Beze que Pierrelate & d'autres villes avoient été ſubjuguées par des Adrets avant le 26. de Juin, & que les ſoldats de Montbriſon ſauterent (d) le 16. de Juillet, & que Mâcon fut pris par Tavanes (e) le 19. d'Août.

(a) *Voiez l'article* Beaumont, *remarque E.*

(b) *Tome 2. pag.* 204.

(c) *Lib.* 12. *pag.* 265. 269.

(d) *Pag.* 224.

(e) *Pag.* 422.

(C) *Pourquoi je touche ces effroiables deſordres.*] Pour l'honneur du nom François & du nom Chretien, il ſeroit à ſouhaiter que la memoire de toutes ces inhumanitez eût été d'abord abolie, & qu'on eût jetté au feu tous les livres qui en parloient. Ceux qui ſemblent trouver mauvais que l'on faſſe des hiſtoires, parce, diſent-ils (f), qu'elles n'aprenent aux lecteurs que toutes ſortes de crimes, ont à certains égards beaucoup de raiſon par raport à l'hiſtoire des guerres ſacrées. Elle paroît extremement propre à nourrir dans les eſprits une haine irreconciliable: & c'eſt un de mes plus grans étonnemens que les François de differente religion aient vécu après les édits dans une auſſi grande fraternité, que celle que nous avons vuë, quoi qu'ils euſſent éternellement entre les mains les hiſtoires de nos guerres civiles, où l'on ne voit que ſaccagemens, que profanations, que maſſacres, qu'autels renverſez, qu'aſſaſſinats, que parjures, que fureur. La bonne intelligence eût été moins digne d'admiration, ſi tous les particuliers euſſent ignoré ce que les hiſtoires de chaque parti reprochent à l'autre. Ne peut-on pas donc me dire qu'il ſemble que j'aie deſſein de reveiller les paſſions, & d'entretenir le feu de la haine, en repandant par-ci par-là dans mon Ouvrage les faits les plus atroces dont l'hiſtoire du XVI. ſiecle faſſe mention: ſiecle abominable, † & auprès duquel la generation preſente pourroit paſſer pour un ſiecle d'or, quelque éloignée qu'elle ſoit de la veritable vertu. Il eſt juſte que je ſatisfaſſe à cette difficulté. Je dis donc que tant s'en faut que j'aie deſſein d'exciter dans l'eſprit de mes lecteurs les tempêtes de la colere, que je conſentirois volontiers que perſonne ne ſe ſouvint jamais de cette eſpece d'évenemens, ſi cela pouvoit être cauſe que chacun étudiât mieux, & remplit mieux ſes devoirs dans le ſilence de ſes paſſions; mais comme ces choſes ſont repanduës dans un trop grand nombre d'Ouvrages, pour eſperer que l'affectation de n'en rien dire dans celui-ci pût aporter aucun bien, je n'ai point voulu me contraindre, & j'ai cru que je devois prendre librement tout ce que je trouverois ſur ma route, & me laiſſer conduire par la liaiſon qui ſeroit entre les matieres. Mais je ne dois pas oublier que comme toutes choſes ont deux faces, on peut ſouhaiter pour de très-bonnes raiſons que la memoire de tous ces effroiables deſordres ſoit conſervée ſoigneuſement. Trois ſortes de gens auroient beſoin d'y jetter chaque jour la vuë, & de s'en faire un *ſongez y bien.* Ceux qui gouvernent ſe devroient faire dire tous les matins par un Page: *Ne tourmentez perſonne ſur ſes opinions de Religion, & n'étendez pas le droit du glaive ſur la conſcience. Voiez ce que Charles IX. & ſon ſucceſſeur y gagnerent; c'eſt un vrai miracle que la Monarchie Françoiſe n'ait point peri pour leur Catholicité. Il n'arrivera pas tous les jours de tels miracles, ne vous y fiez point. On ne voulut pas laiſſer en repos l'edit de Janvier, & il falut après plus de trente ans de deſolation, après mille & mille torrens de ſang repandus, mille & mille perfidies & incendies en accorder un plus favorable.* Ceux qui conduiſent les affaires Eccleſiaſtiques ſont la ſeconde eſpece de gens qui doivent ſe bien ſouvenir du XVI. ſiecle. Quand on leur parle de tolerance, ils croient ouir le plus affreux & le plus monſtrueux de tous les dogmes, & afin d'intereſſer dans leurs paſſions le bras ſeculier, ils crient que c'eſt ôter aux Magiſtrats le plus beau fleuron de leur couronne, que de ne leur pas permettre pour le moins d'empriſonner, & de banir les heretiques. Mais s'ils examinoient bien ce que l'on peut craindre d'une guerre de Religion, ils ſeroient plus moderez. *Vous ne voulez pas*, leur peut-on dire, *que cette ſecte prie Dieu à ſa mode, ni qu'elle prêche ſes ſentimens, mais prenez garde ſi l'on en vient aux épées tirées, qu'au lieu de parler & d'écrire contre vos dogmes, elle ne renverſe vos temples, & ne mette vos propres perſonnes en danger. Que gagnâtes-vous en France & en Hollande en conſeillant la perſecution? Ne vous fiez point à vôtre grand nombre. Vos Souverains ont des voiſins, & par conſequent vos ſectaires ne manqueront ni de protecteurs, ni d'aſſiſtance, fuſſent-ils Turcs.* Enfin que ces Theologiens remuans qui prenent tant de plaiſir à innover, jettent continuellement la vuë ſur les guerres de religion du XVI. ſiecle. Les Reformateurs en furent la cauſe innocente: nulle conſideration ne devoit les arrêter, puis que ſelon leurs principes il n'y avoit point de milieu, il faloit ou laiſſer damner éternellement tous les Papiſtes, ou les convertir au Proteſtantiſme. Mais que des gens qui ſont perſuadez qu'une erreur ne damne pas, ne reſpectent point la poſſeſſion, & qu'ils aiment mieux troubler le repos public que ſuprimer leurs idées particulieres, c'eſt ce qu'on ne peut aſſez deteſter. Qu'ils conſiderent donc les ſuites de leurs nouveautez, & de l'action qu'ils intentent à l'uſage; & s'ils peuvent s'y embarquer ſans une abſoluë neceſſité, il faut qu'ils aient une ame de tigre, & plus de bronze autour du cœur, que celui qui hazarda le premier ſa vie ſur un vaiſſeau (g). Il n'y a point d'aparence qu'il s'eleve jamais dans le ſein des Proteſtans aucun parti qui entreprene de reformer leur religion, de la maniere qu'ils ont reformé l'Egliſe Romaine, c'eſt-à-dire ſur le pied d'une religion d'où il faut ſortir neceſſairement, ſi l'on n'aime mieux être damné: ainſi les deſordres qu'ils auroient à craindre d'un parti innovateur ſeroient moins terribles, que ceux du ſiecle paſſé, les animoſitez pourroient être moins échauffées qu'en ce tems-là, veu principalement qu'aucun des partis ne trouveroit à detruire dans l'autre aucun objet ſenſuel de ſuperſtition; point de Divinitez topiques, ni de Saints tutelaires à briſer ou à monnoier, point de reliques à jetter au vent, point de ciboires, point d'autels à renverſer (h). On pourroit donc être en diſſenſion de Proteſtant à Proteſtant, ſans avoir à craindre toutes les fureurs qui parurent dans les demêlez du Proteſtant & du Catholique: mais le mal ſeroit toûjours aſſez funeſte, pour meriter qu'on tâche de le prevenir, en apliquant ceux qui aiment trop les diſputes à la conſideration des maux horribles qu'elles ont cauſez, & en leur repreſentant avec quelque force que la plus funeſte intolerance n'eſt pas celle des Souverains, qui uſent du droit du glaive contre les ſectes; c'eſt celle des Docteurs particuliers, qui hors les cas d'une très-urgente neceſſité s'élevent contre des erreurs protegées par la prevention des peuples & par l'uſage, & qui s'obſtinent à les combattre, lors même qu'ils voient que tout eſt déja en feu.

† *Conſer quæ ſupra pag.* 1843. *à la fin de la remarque F.*

Qui sont ceux qui doivent faire attention aux maux qu'ont produit les guerres civiles de religion.

(f) *Voiez Miſcardi Diſcours ſur l'hiſtoire.*

(D) *De l'Ile de Caprée.*] Et neanmoins un celebre hiſtorien les a inſerées dans ſon Ouvrage, & en quelque façon l'on montroit le lieu comme l'une des ſingularitez de l'Ile. (i) *Carnificina ejus* (Tiberii) *oſtenditur locus Capreis, unde damnatos poſt longa & exquiſita tormenta precipitari coram ſe in mare jubebat, excipiente claſſiariorum manu & contis atque remis elidente cadavera, ne cui reſidui ſpiritus quidquam ineſſet.* Mais enfin je ne croi pas que les anciens puiſſent être comparez aux modernes, en fait de tranſporter les mêmes choſes de livre en livre, & par conſequent les ſauteries de Mâcon ſe liſent en plus de lieux; & ont plus de monumens pour gages de leur immortalité, que celles de l'Empereur Tibere. Il n'étoit pas honorable à ceux qui ſe ſervirent de ce ſuplice dans le XVI. ſiecle, d'avoir marché ſur les traces d'un tel tyran. On ſe ſouviendra peut-être en liſant ceci des remarques de l'article de Leucade.

(i) *Sueton. in Tiberio cap.* 62.

(A) *Fort ſinguliere, mais un peu douteuſe que Mr. Varillas.*] „ Son (k) grand ami de Loudun qui avoit „ changé ſon nom de Mitron en celuy de Macrin, Va„ let de chambre du Roy, Poëte Latin, & grand imi„ tateur

(g) Illi robur & æs triplex Circa pectus erat qui fragilem truci Commiſit pelago ratem Primus, nec timuit præcipitem Africum Decertantem Aquilonibus, Nec triſteis Hyadas, nec rabiem Noti. . . . . Quem mortis timuit gradum, Qui ſiccis oculis monſtra natantia, Qui vidit mare turgidum & Infamcis ſcopulos Acroceraunia? *Horat. Od.* 3. *lib.* 1.

(h) *Il y a de l'aparence que les François & les Eſpagnols auroient beaucoup moins repandu de ſang Proteſtant qu'ils ne firent, ſi on ne les avoit mis en fureur par le renverſement de leurs Autels, de leurs Images, Reliques, &c.*

(k) *C'eſt-à-dire de Morel.*

Digitized by Google

avoit apriſe de Mr. Bouillaud. On dit que *Macrin* (B) n'étoit pas le nom de famille de nôtre poëte.

† MACRON (NÆVIUS SERTORIUS) s'aquit une grande autorité ſous l'empire de Tibere. Il fut l'un des principaux inſtrumens de la ruïne de Seian, & ſon ſucceſſeur à la charge de Capitaine des gardes †. Il le ſurpaſſoit en fineſſe, & principalement lors qu'il (A) s'agiſſoit de faire perir un ennemi. Il refuſa les honneurs qui lui furent decernez par le Senat après la mort de Seian *, & je penſe que la politique eut plus de part à ce refus que la modeſtie. Il ſe chargea d'une commiſſion odieuſe dans l'inſtruction des procés que les delateurs faiſoient aux gens, car il preſidoit à la queſtion qui étoit donnée pour decouvrir les coupables, & pour avoir des temoignages. On envoioit enſuite au Senat les preuves qu'il avoit recueillies par cette voie, & l'accuſation des delateurs, deſorte qu'on ne laiſſoit à la compagnie que le ſoin de prononcer la ſen-

† *Dio lib. 58. pag. m. 718.*

* *Id. ib. pag. 722.*

(a) *Varillas, hiſt. de l'hereſie, tome 5. livre 21. p. m 50. 51. Il met en marge:* J'ai apris ces particularitez du ſavant Mr. Bouillaut.

(b) Vitæ cœlibis pariter & aulicæ pertæſus, uxorem duxit, civem ſuam. . . . . mortuamque ſuis & amicorum verſibus . . . commendavit, ſuſceptis ex ea utriuſque ſexus liberis. . . . domi ſuæ ſenio plane confectus occidiſſet. *Sammarthanus in elog. lib. 1. p. m. 21. 22.*

(c) *Thuan. lib. 19 ſub fin. ad ann. 1557.*

(d) *Jugemens ſur les poëtes, tom. 3. n. 1293. pag. 258.*

(e) *Du Verdier pag. 754.*

(f) *Tacit. Annal. lib. 6. cap. 29. ad ann. 787.*

(g) Ἵνα τὸν τῶ πρεσβύτερος αἰσχύλιον φέρῃ. Ut ſtultitiam imperantis ferret. *Dio lib. 58. pag. m. 730.*

„ tateur de Catulle comme lui, ne fut pas plus heu„ reux. On l'accuſa devant le Roy d'eſtre de la nou„ velle Religion; & Sa Majeſté le menaça de le faire „ pendre, s'il en eſtoit convaincu. On ne ſçait s'il „ eſtoit coupable; & tout ce que l'on en peut dire, eſt „ que preſque tous les beaux eſprits panchoient alors „ vers le Calviniſme. La menace de ſa Majeſté inti„ mida Macrin juſques-là, que ſortant du Louvre, „ voyant de loin un poulain, inſtrument dont les Ton„ neliers ſe ſervent pour deſcendre le vin dans les ca„ ves, il le prit pour une potence; & en perdit l'eſ„ prit, de ſorte qu'il ſe jetta, & ſe noya dans le pre„ mier puits qu'il rencontra (a). „ L'autorité de Mr. Bouillaud, natif de Loudun comme Macrin, & l'un des hommes du monde qui avoit le plus de memoire, & qui ſavoit le mieux l'hiſtoire des hommes doctes, donne un grand poids à ceci, & particulierement ſi l'on ſupoſe que Mr. Varillas mit par écrit tout auſſitôt ce qu'il lui avoit ouï dire. D'autre côté quand on ſonge que Scevole de ſainte Marthe natif de Loudun, & plus voiſin de ce tems-là que Mr. Bouillaud, aſſûre que Salmon Macrin mourut de vieilleſſe à Loudun où il s'étoit retiré depuis long tems (b), on a de la peine à croire le recit de Varillas. Car comment ſe perſuader qu'un accident ſi tragique demeure inconu à tous les Auteurs qui ont parlé de Macrin; à Scevole de ſainte Marthe ſon compatriote qui recherchoit des memoires de toutes parts; à Mr. de Thou (c) qui n'en recherchoit pas moins, &c.? Mettons donc ceci entre les choſes qui demandent une plus ample information, puis que non ſeulement les meilleurs Auteurs n'en parlent pas, mais auſſi qu'ils font un narré deſtructif de celui-là.

(B) Macrin *n'étoit pas le nom de famille de nôtre poëte.*] Nous venons de voir que ſelon Mr. Varillas *il changea ſon nom de Mitron, en celui de Macrin*; mais ſelon Mr. Baillet (d) il s'apelloit Jean Salmon, & *pour ſa maigreur il étoit ſouvent apellé en riant* Macrinus *par le Roi François I.* deſorte que *voyant que ſon nom de* Jean *ne plaiſoit point à ſa femme, il s'en defit, & s'apella pour toûjours* Salmonius Macrinus.

CECI ſe trouve dans la bibliotheque de du Verdier Vau-Privas, & d'une maniere qui marque plus clairement la raiſon pourquoi nôtre Macrin aiant égard à ſa femme, changea de nom: (e) *Jean Salmon ayant laiſſé le nom propre qui par aventure luy faſchoit à cauſe de ſa femme, print pour nom propre Salmon* &c.

(A) *Lors qu'il s'agiſſoit de faire perir un ennemi.*] La haine de Macron étoit bien terrible. Mamercus Scaurus en fit une triſte experience. C'étoit un homme de mauvaiſe vie, mais illuſtre par ſa naiſſance, & grand Orateur. Il fut entrepris par Macron ſous pretexte qu'il avoit fait une tragedie dont quelques vers pouvoient concerner la conduite de Tiberé. D'autres l'accuſerent de magie, & d'adultere. Il prevint ſa condamnation en ſe tuant, & il fut animé à cela par ſon épouſe qui ſe tua elle auſſi. Liſez ces paroles de Tacite. (f) *Mamercus dein Scaurus rurſum poſtulatur, inſignis nobilitate & orandis cauſſis, vitâ probroſus. nihil hunc amicitia Seiani, ſed labefecit haut minùs validum ad exitia Macronis odium, qui eaſdem artes occultiùs exercebat: detuleratque argumentum tragœdiæ à Scauro ſcriptæ, additis verſibus qui in Tiberium flecterentur. Verùm ab Servilio & Cornelio accuſatoribus, adulterium Liviæ, magorum ſacra objectabantur. Scaurus, ut dignum veteribus Æmiliis, damnationem anteit; hortante Sextiâ uxore: quæ incitamentum mortis, & particeps fuit.* Dion fournit des circonſtances qui éclairciſſent ce qui concerne la tragedie dont l'Empereur ſe facha. Elle avoit pour titre *Atrée*, & contenoit des paroles d'Euripide qui conſeilloient à un ſujet (g) de ſuporter la folie de ſon Roi. Tibere s'imagina que cette piece de theatre avoit été faite contre lui, & qu'à cauſe des meurtres qu'il avoit commis, on le deſignoit ſous le nom d'Atrée. Je ferai de l'Auteur un Ajax, dit-il. La menace fut ſuivie de l'effet, mais au lieu de ſe ſervir de ce pretexte, il accuſa Scaurus d'avoir couché avec Liville (h).

Ajoutons un autre exemple de la force de l'inimitié de Macron. Il vouloit du mal à Lucius Arruntius, & le voiant envelopé dans un procés de crime d'état il ſe prévalut de l'occaſion, il preſida (i) à l'examen des temoins, & à la queſtion des eſclaves, & il fit tellement conoître que les effets de ſon animoſité ne pourroient pas être éludez, que l'accuſé ſe fit mourir ſans attendre que la cauſe fût jugée. Il eſt bon de voir ce qu'il repondit à ceux qui lui conſeilloient de chicaner le terrain. J'ai aſſez vecu, leur dit-il, & je n'aurois rien de bon à me promettre d'une plus longue vie, les tems ſeront encore plus malheureux ſous le ſucceſſeur de Tiberé; tout eſt à craindre ſous Caligula gouverné par Macron. Tacite repretente cela plus au long & plus noblement; mettons donc ici ſes paroles: elles ſervent à faire conoitre celui qui eſt le ſujet de cet article. (k) *Arruntius cunctationem & moras ſtudentibus amicis*: Non eadem omnibus decora, *reſpondit.* ſibi ſatis ætatis: neque aliud pœnitendum, quàm quòd inter ludibria & pericula anxiam ſenectam toleraviſſet, diu Sciano, nunc Macroni, ſemper alicui potentium inviſus; non culpâ, ſed ut flagitiorum impatiens. Sanè paucos & ſupremos Principis dies poſſe vitari; quemadmodum evaſurum imminentis juventam? An cùm Tiberius poſt tantam rerum experientiam, vi dominationis convulſus & mutatus ſit: C. Cæſarem vix finitâ pueritiâ, ignarum omnium, aut peſſimis innutritum, meliora capeſſiturum, Macrone duce? qui ut deterior ad opprimendum Seianum dilectus, plura per ſcelera Remp. conflictaviſſet. Proſpectare jam ſe acrius ſervitium, eoque fugere ſimul acta & inſtantia. *Hæc vatis in modum dictitans, venas reſolvit.* Notez qu'Arruntius, & deux (l) autres furent accuſez comme complices de la conjuration d'Albucilla, femme qui n'étoit pas moins decriée (m) pour ſes impudicitez, que l'etoient (‡ il y a 40. ans les heroines de Buſſi. Je croi que l'accuſation fut fondée ſur ce que ces trois Romains étoient reconus (n) pour des galans d'Albucilla, on concluoit aparemment qu'ils avoient ſçu ſa conſpiration, puis qu'ils avoient avec elle un mauvais commerce de galanterie. Ordinairement parlant cette maniere de raiſonner eſt aſſez juſte; & ſi l'on ne voit guere de femmes dans des proces de crime d'état, ſans qu'elles aient des galanteries, on n'en voit guere non plus qui n'aient communiqué leur complot à leurs galans. La liaiſon de ces choſes eſt un fait dont on devine facilement les raiſons, & l'on voit auſſi ſans beaucoup de peine pourquoi les femmes qui reſſemblent (o) *à donna Hyppolite d'Arragon Baronne d'Alby*, ſont celles qui s'engagent le plus frequemment à une conſpiration. N'oublions pas qu'Albucilla ſe voulut tuer, mais elle n'eût pas la force de ſe donner un bon coup. (p) *Albucilla inrito ictu a ſemet vulnerata, juſſu Senatus in carcerem fertur.* Tacite qui nous aprend que le Senat la fit porter en priſon s'arrête là, & ne nous dit point ce qu'elle devint. Il obſerve que l'on ſoupçonna que preſque toutes les preuves qui furent envoiées contre les trois accuſez, etoient des ſupoſitions de Macron. C'eſt qu'on le conoiſſoit pour l'ennemi declaré d'Arruntius. (q) *Sed teſtium interrogationi, tormentis ſervorum Macronem præſediſſe, commentarii ad ſenatum miſſi ferebant: nullaque in eos Imperatoris litteræ, ſuſpicionem dabant, invalido ac fortaſſe ignaro, ficta pleraque ob inimicitias Macronis notas in Arruntium.* Il eſt aſſez probable que Macron ſe comporta très-injuſtement dans cette afaire, mais il n'eût pas pu éviter non pas même par l'obſervation exacte des procedures juridiques, que l'on ne le ſoupçonnât d'avoir oprimé des innocens, car lors qu'un Monarque, ou ſes favoris, ou ſes Miniſtres ſont hais du peuple, on ne veut preſque jamais croire que ceux qu'ils puniſſent ſoient coupables. C'eſt ce qu'on a vu en France (r) ſous le miniſtere du Cardinal de Richelieu.

(h) *Ex Dione ib.*

(i) *Tacit. ib. cap. 47.*

(k) *Id. ib. cap. 48. ad ann. 790.*

(l) *Cn. Domitius & Vibius Marſus.*

(m) Multorum amoribus famoſa Albucilla. *Id. ibid. cap. 47.*

(‡) *On écrit ceci l'an 1700.*

(n) Connectebantur ut conſcii & adulteri ejus. *Id. ib.*

(o) *Voiez dans le recueil de diverſes pieces curieuſes pour ſervir à l'hiſtoire* la conjuration *de cette Dame* ſur la ville de Barcelonne en faveur du Roy Catholique en l'an 1645. 1646. 1647. & 1648. *pag. 43. & ſuiv. edit. de Holl. 1664.*

(p) *Tacit. ib. cap. 48.*

(q) *Id. ib. cap. 47.*

(r) *Voiez ci-deſſus la remarque E Δ de l'article de Louïs XIII.*

Digitized by Google

sentence ‡. Il y eut des tems où aucun des accusez ne fut absous, & quelques-uns même furent condamnez sans que l'on sçût par les lettres de Tibere, & par les certificats de Macron touchant les depositions des torturez, en quoi consistoit le crime; on ne suivoit point d'autre regle que ce qui sembloit conforme aux desirs de l'Empereur & de son Capitaine des gardes †. Chacun voit que Macron avec une telle conduite avoit besoin de la vie de Tibere, car il avoit tout à craindre sous un changement de gouvernement. Il sentit bien cela, & de là vint qu'aussitôt qu'il eut reflêchi sur l'âge & sur les infirmitez de cet Empereur, il travailla à gagner les bonnes graces de celui qui succederoit à l'empire. Il fit sa cour à Caligula, & pour mieux s'insinuer dans sa faveur, il se servit des cajoleries (B) de sa femme Ennia. Il faisoit ensorte qu'elle lui donnât de l'amour, & l'assûrât de l'empire pourveu que ce jeune Prince lui promît de l'épouser. Tibere n'ignora point cette trame, & s'ouvrit assez là-dessus (C) par un reproche qu'il fit à Macron, & il voulut même renverser tout ce projet; mais les dificultez qu'il y trouva l'engagerent à laisser faire les β destins. Le Medecin Charicles aiant dit à Macron γ que Tibere ne passeroit pas deux jours, on se hâta de preparer toutes choses selon l'interêt de Caligula. Dans ces entrefaites il courut un bruit que l'Empereur étoit mort, & tout aussitôt Caligula se mit en marche pour aller prendre possession de l'empire. Il étoit environné de beaucoup de courtisans qui venoient en foule le feliciter. On entendit tout d'un coup que Tibere étoit revenu de la defaillance que l'on avoit prise pour sa mort. Cette nouvelle consterna les courtisans de Caligula; ils s'écarterent les uns d'un côté, les autres de l'autre, & dissimulerent le mieux qu'ils purent. Quant à lui, il se crut perdu, & il attendoit avec un profond silence sa derniere heure; mais Macron sans s'étonner donna ordre que l'on étoufât Tibere, & que tout le monde se retirât *. Ni lui, ni sa femme ne jouïrent pas long tems de la faveur qu'ils s'étoient promise sous le nouvel Empereur qui leur étoit si obligé. Ils furent contraints l'un & l'autre de s'ôter (D) la vie. Le mari avoit obtenu un fort beau ‡ gouvernement, mais il ne sçut point aprivoiser l'humeur farouche de Caligula.

MAETS

‡ *Id. ib. pag.* 727.

† *Id. ib. pag.* 730.

β *Voiez la remarque C.*

γ *Tacit. Annal. lib. 6. cap.* 50.

* *Ex Tacito ibid.*

‡ *Celui d'Egypte. Voiez Dion lib.* 59. *pag.* 743.

(a) *Tacit. ibid. cap.* 45. *ad ann.* 790.

(b) *Sueton. in Calig. cap.* 3.

(c) *Il faut lire comme Casaubon l'a fort bien conjecturé* Nævii Macronis.

(d) Εἰς ἐρῶντα αὐτὸν τῆς ἑαυτῆ γυναικὸς Ἐννίας Θρασύλλης προυτῆλο. Eum in amorem uxoris suæ Enniæ Thrasyllæ pellexerat. *Dio lib.* 58. *in fine.*

(e) *Horat. Sat.* 5. *lib.* 2. *pag. m.* 231.

(f) Doctus spectare lacunar Doctus & ad calicem vigilanti stertere naso. *Juven. Sat.* 1. *v.* 56.

(g) *Plut. in Amatorio pag.* 759. 760. *version d'Amiot.*

(h) *Voiez la remarque D.*

(i) *Dio lib.* 58. *in fine.*

(k) *Tacit. ubi supra cap.* 46.

(l) *Dio lib.* 59. *p.* 743.

(m) *C'est ainsi que Xylander & Leonclavius ont traduit, mais il eût mieux valu traduire* Objecto nimirum ei (*Macroni*) præter alia eo crimine, quod stuprorum conciliator fuisset.

(n) *Ceux qui attendoient leur condamnation mouroient dans des tourmens très-cruels, & tous leurs biens étoient confisquez, mais rarement confisquoit-on les biens de ceux qui s'étoient tuez avant la fin du procés. Voiez Dion ubi infra.*

(o) *Dio lib.* 58. *pag.* 723.

(p) *Sueton. in Calig. cap.* 26.

(B) *Il se servit des cajoleries de sa femme Ennia.*] C'est l'opinion de Tacite: (a) *Supremi Tiberio Consules, Cn. Acerronius, C. Pontius magistratum occepere, nimiâ jam potentiâ Macronis: qui gratiam C. Cæsaris numquam sibi neglectam, acriùs in dies fovebat. impulseratque post mortem Claudia, quam nuptam ei rettuli, uxorem suam Enniam immittendo, amore juvenem inlicere, pactoque matrimonii vincire, nihil abnuentem dum dominationis adsciscetur.* Mais Suetone narre le fait autrement. Il veut que Caligula ait fait toutes les avances auprès de la femme de Macron, & l'ait engagée par une promesse de mariage à lui procurer les bons offices de son mari. (b) *Quam* (spem successionis) *quo magis confirmaret, amissa Junia ex partu, Enniam* (c) *Naviam Macronis uxorem, qui tum prætorianis cohortibus præerat, solicitavit ad stuprum, pollicitus & matrimonium suum, si potitus Imperio fuisset: deque ea re & jure jurando & chirographo cavit. Per hanc insinuatus Macroni, veneno Tiberium aggressus est.* Dion a mieux aimé se conformer à la narration de Tacite, qu'à celle de Suetone; car il a dit (d) que Caligula fut attiré par le mari même à faire l'amour à la femme. Tournez vous de quelque côté qu'il vous plaira, vous rencontrerez par tout de la probabilité. On ne choquera point la vraisemblance en disant que Macron plus ambitieux que jaloux, porta sa femme à mettre Caligula dans ses filets, & à ne lui rien refuser de tout ce qui seroit propre à captiver un jeune Prince impudique. Si Macron avoit fait cela, il auroit pris un parti qui n'est rien moins qu'une rareté parmi les courtisans, & en general parmi ceux qui veulent faire fortune. L'une de leurs maximes est celle que Tiresias donnoit à Ulysse: (e) *Scortator erit, save te roget. Ultro Penelopen facilis potiori trade.* Aujourd'hui l'on ne feroit pas semblant de (f) dormir; mais l'on passeroit dans une autre chambre, si l'on voioit son Mecene disposé à caresser. On se rendroit plus commode que ce Galba qui (g) *donnoit à souper à Mecenas* favori d'Auguste, *& voyant qu'il commençoit à escrimer des yeux & de petits regards amoureux avec sa femme, il laissa tout doucement aller sa teste sur le coussin, comme faisant semblant de dormir.* Supposez d'un autre côté que Caligula se defiant des intentions de Tibere, & ne voiant rien encore de sûr pour lui à l'égard de la succession imperiale, tâcha de corrompre la femme de Macron, & s'imagina que s'il la mettoit dans ses interêts par une promesse secrete de mariage, elle engageroit son mari à le servir; vous supposerez une chose très-probable. Une pareille conduite a été tenuë cent & cent fois. Supposons enfin qu'Ennie persuadée que Caligula succederoit à Tibere, tâcha de lui donner de l'amour à l'insçu de son mari, & n'épargna rien pour fomenter l'esperance d'être un jour Imperatrice, nous trouverons encore une grande probabilité. Je croi neanmoins que la narration de Tacite est preferable à celle de Suetone, n'en deplaise à Philon qui assûre (h) que Macron ignora les galanteries de son épouse.

(C) *Tibere . . . s'ouvrit assez là-dessus par un reproche qu'il fit à Macron.*] Vous quitez le soleil couchant, lui dit-il (i), & vous regardez le soleil levant. C'est ainsi que va le monde, & c'est l'un des plus grans chagrins de la vieillesse des Princes. Je ne donne point le detail des mesures que Tibere voulut prendre, lors qu'il eut sçu les intrigues de Macron; il suffit de raporter ces paroles de Tacite: (k) *Gnarum hoc Principi: eoque dubitavit de tradenda Republica primùm inter nepotes . . . . . Mox incertus animi, fesso corpore, consilium cui impar erat, fato permisit: jactis tamen vocibus, per quas intelligeretur providus futurorum. Namque Macroni non abditâ ambage,* Occidentem ab eo deseri, Orientem spectari *exprobravit* &c.

(D) *Ils furent contraints l'un & l'autre de s'ôter la vie.*] Dion Cassius raportant les choses qui firent blâmer Caligula, n'oublie point l'ingratitude de cet Empereur, à l'égard de Macron & d'Ennia. Elle fut si grande qu'il les reduisit à la dure necessité de se tuer. Il ne se souvint ni de l'amour qu'Ennia avoit eu pour lui, ni des services que Macron lui avoit rendus, & qui avoient été d'une si grande importance, qu'il étoit monté par là sur le thrône sans aucun collegue. Il ne se contenta point de lui enlever la vie, il le difama, & se servit même d'une accusation dont la honte rejalissoit principalement sur sa personne; car il declara que Macron lui avoit servi de maquereau. (l) Καὶ ἐς αἰσχύνην ἧς αὐτὸς τὸ πλεῖστον μετεῖχε, καλίσησε. προαγωγείας γὰρ ἔγκλημα αὐτῷ πρὸς τοῖς ἄλλοις ἐπήγαγε. *Et ea infamia oneravit, cujus ipse maxima in parte futurus esset, objecto nimirum eo crimine quod stuprorum conciliatores fuissent* (m). Voilà ce qu'on trouve dans le 59. livre de Dion Cassius: & prenez garde que cet historien avoit remarqué, que c'est une chose plus dure de contraindre les gens à se faire mourir eux-mêmes, que de les livrer au bourreau. Il fait cette observation contre Tibere, qui pour ne paroître pas l'auteur de la mort des accusez, les engageoit par des motifs (n) assez tentans à prevenir leur condamnation, en s'ôtant la vie. (o) Προεκαλεῖτο διὰ τοῦτο τοὺς ἐνεχομένους τῇ Τιβερίῳ αὐτοσφαγίας γενέσθαι ἵνα μὴ αὐτὸς σφᾶς ἀποκτείνειν δόξῃ. ὥσπερ ἐ πολλῷ δεινότερον ὂν αὐτοχειρίᾳ τινὰ ἀπολωλεκέναι, τῷ τῷ δημίῳ αὐτὸν παραδοῦναι. *Allicientes per hæc Tiberio homines ad consciscendam sibi ipsis mortem, ne ipse eos necasse videretur: quasi vero non longè gravius sit adigere aliquem ad manus sibi ipsi inferendas, quam sticulatori eum tradere.* On voit aussi dans Suetone la mort violente de Macron & d'Ennia parmi les grans crimes de cet Empereur. (p) *Et in primis ipsum Macronem, ipsam Enniam adjutores imperii quibus . . . . pro meritorum gratia cruenta mors persoluta est.* Si l'on ne connoissoit Macron que par le portrait que l'on en trouve dans un Ouvrage d'un Auteur Juif, on le plaindroit davantage; car on le prendroit pour un honnête homme, & l'on ne sçauroit rien des mauvaises qualitez que Tacite & Dion Cassius lui attribuent.

Philon a fait une liste des crimes de Caligula, dans laquelle il a mis au premier rang le meurtre du petit-fils

Digitized by Google

MAETS (CHARLES DE) Miniſtre & Profeſſeur en Theologie à Utrecht, nâquit à Leide le 25. de Janvier 1597. A peine avoit-il deux ans lors que ſon pere † ſe tranſporta à Middelbourg. Ce fut là que nôtre Charles fit ſes études juſques en l'année 1615. Alors il fut tems de l'envoier aux Academies, & l'on prefera celle de Franeker à celle de Leide, parce que l'on regardoit celle-ci comme le principal champ de bataille des Remonſtrans & des Contre-Remonſtrans. Après avoir aſſez demeuré à Franeker, il fut étudier à l'Academie de Sedan. Il fit ſon tour de France; il retourna chez lui; il ſe fit recevoir Miniſtre l'an 1620. & ſervit l'Egliſe de *Scherpeniſſe* dans la Zeelande, juſques à ce qu'il fut apellé à celle de Middelbourg l'an 1629. Cinq ans après il fut emploié, avec quelques autres ſavans Miniſtres, à la reviſion de la traduction Flamande du Nouveau Teſtament & des livres Apocryphes. En 1636. on lui offrit à Utrecht une place de Miniſtre, & la profeſſion en Theologie, qu'il ne voulut pas accepter, à cauſe que les Magiſtrats & le Conſiſtoire de Middelbourg ſouhaitoient paſſionnément de le retenir. Mais la même vocation lui aiant été preſentée l'an 1639. il l'accepta. Il fut inſtallé l'année ſuivante, & il exerça ce double emploi juſques à ſa mort, qui arriva en 1651. Il épouſa (A) trois femmes. Il publia (B) quelque choſe *; & il fut fort opoſé à Mr. Deſcartes ‡.

† *Il avoit été chaſſé de Flandres à cauſe de la Religion Proteſtante.*

* *Tiré de ſon Oraiſon funebre, prononcée par Hoornbeek le 20. d'Avril 1651. d'où à coup ſûr l'on peut conclure que le Sr. Witte ſe trompe de mettre dans ſon* Diarium Biographicum *la mort de Charles de Maets au 20. d'Avril.*

‡ *Voiez Mr. Baillet vie de Deſcartes tom. 2. paſſim.*

MAGIN (JEAN ANTOINE) Profeſſeur en Mathematique dans l'Univerſité de Boulogne, étoit de Padouë. Il publia beaucoup de † livres d'Aſtronomie, & il s'attacha entierement à faire des horoſcopes. On pretend qu'il reüſſiſſoit (C) à merveilles dans ces ſortes de predictions, & qu'il ne ſe trompa point ſur (D) ſon propre pronoſtic. L'Empereur Rodolphe

† *Morери a donné le titre des principaux.*

fils de Tibere, & au ſecond la mort de Macron. Il dit que Tibere aiant decouvert par la ſagacité & par la penetration de ſon eſprit le naturel corrompu de Caligula, n'avoit nulle envie de lui laiſſer l'Empire Romain, mais que Macron s'apliqua ſi adroitement à lui lever tous ſes ſoupçons, & à lui faire l'apologie de ce jeune Prince, que cela prevint toûjours le coup fatal qui l'eût pu exclure. Lors que les raiſons de Macron n'agiſſoient pas aſſez fortement, il s'ofroit d'être caution de tout ce qu'il alleguoit en faveur de Caligula. Cette promeſſe étoit de grand poids, car il avoit donné de très-grandes preuves de ſon zêle pour la famille imperiale, & pour la perſonne de Tibere en particulier, lors qu'il avoit eu la commiſſion de faire perir Sejan. Ce qu'il fit pour Caligula auprès de Tibere, égaloit ou ſurpaſſoit tout ce qu'on peut mettre en œuvre pour un frere ou pour un fils. Deux choſes l'y engagerent; car il voioit que ſon amitié étoit cultivée par Caligula avec toutes ſortes de ſoin, & il avoit une femme qui le ſollicitoit inceſſamment de ne perdre aucune occaſion de ſervir & d'obliger ce jeune Prince. L'Auteur que j'abrege remarque que la raiſon qui engageoit cette femme à prendre ſi fort à cœur les interêts de Caligula, étoit (a) une choſe dont on ne parloit pas; mais il la fait aſſez entendre, lors qu'il ajoûte qu'une femme, & ſur tout quand elle eſt infidelle, a beaucoup de force ſur l'eſprit de ſon mari; car comme elle ſe ſent coupable, elle redouble ſes careſſes & ſes flateries. Macron, continuë-t-il, ne ſavoit pas ſon deshonneur domeſtique, & s'imaginoit que l'amitié conjugale rendoit ſon épouſe ſi careſſante envers lui. (b) *Δεινὸν δὲ γυνὴ γνάμην ἀνδρὸς παραλύσαι καὶ παραγαγεῖν, καὶ μάλιστα μαχλὰς. ἥνπερ γὰρ τῇ συνειδότι κολακικωτέρα γίνεται. ὁ δὲ τὴν διαφθορὰν μὲν τῆς γάμου καὶ τῆς οἰκίας ἀγνοῶν, τὴν δὲ κολακείαν εὔνοιαν ἀκραιφνεστάτην εἶναι νομίζων, ἀπατᾶται. Eſt autem ad impellendum virum efficax impudica mulier, ne qua blandior ſit propter conſcientiam. At ille ignarus probri domeſtici, & ratus ab amore conjugali proficiſci eas blanditias, decipitur.* Or ſe ſouvenant très-bien qu'il avoit ſauvé Caligula plus d'une fois, il lui donnoit des avis fort librement: il vouloit en bon ouvrier que la durée de ſon ouvrage lui fît honneur; c'eſt pourquoi il corrigeoit par ſes bons avertiſſemens, & le mieux qu'il lui étoit poſſible les defauts de l'Empereur qu'il avoit créé, & lui faiſoit conoître les devoirs & la veritable gloire de ceux qui occupent un tel poſte. Caligula ſe montroit rebelle à ces leçons, & ſe vantoit hautement de n'avoir aucun beſoin d'un tel pedagogue. Voilà comment Macron lui devint odieux. Ce mechant Prince ne ſongea qu'à s'en defaire, & qu'à chercher des pretextes qui euſſent un air plauſible. Il crut en avoir trouvé de tels, lors qu'il allegua que Macron diſoit, *Caligula eſt mon ouvrage; c'eſt ma creature, autant ou plus que la creature de ceux qui l'ont engendré. Mes prieres ont arrêté trois fois les ordres que Tibere vouloit donner de le tuer; c'eſt moi qui ſuis cauſe qu'il ſuccede ſeul à l'empire après la mort de Tibere.* Macron ne vêquit guere depuis: il falut qu'il ſe tuât de ſa propre main. Sa femme fut expoſée à la même neceſſité, & ne trouva aucune reſſource dans l'amour que Caligula avoit eu pour elle. Auſſi eſt-ce une paſſion ſur laquelle il n'eſt pas permis de compter; elle eſt ſujette à trop de degoûts. (c) *Λίγυλλα ὅτε ἐπιγνώσεσθαι, ὁ φίλωνος, αὐτοχειρίᾳ χρῆναι ἑαυτὸν, καὶ τὴν αὐτὴν ἀναδέξασθαι συμφορὰν ἡ γυνὴ, καίτοι πολὺ πρωτεῖον διὰ συ-*

(a) *Ἡ Μάκρωνος γυνὴ διὰ συμπαθείαν ἀλγίων. Uxor Macronis propter quiddam tectum ſilentio. Philo de legatione pag. 997.*

(b) *Id. ib. E.*

(c) *Id. ib. pag. 1000. D.*

πολείας ἀνάγκῃ γενέσθαι. βέλτιον δὲ ἐδόκει φωνὴ τῶν ἐν ἔργοις φίλων εἶναι διὰ τὸ τῆς πόλεως ἀψίκορον. Fertur miſer coactus ſeipſum interficere, uxor quoque habuiſſe eundem exitum, quamvis putaretur conſtuprata à Cæſare. ſed negant in amore firmum præſidium, propter crebra ejus affectus inconſtantiſſimi faſtidia. Toute la famille de Macron fut exterminée en même tems (d).

Trois choſes dont chacune étoit capable de le ruiner, concoururent à ſa perte. Il avoit ſauvé la vie, & procuré un grand empire à Caligula. Il s'en vantoit: il le cenſuroit. Il y a très-peu de grans qui puiſſent aimer ceux à qui ils (e) ont trop d'obligations; & l'on ne voit guere que ceux qui élevent ſur le thrône un particulier, conſervent long tems ſes bonnes graces. Ils lui deviennent odieux, ou parce qu'on n'aime pas les perſonnes qui croient avoir le droit de tout demander, ou parce qu'ils vantent trop leurs ſervices, & ſe plaignent de n'en être pas recompenſez dignement. Je vous laiſſe à penſer ſi Caligula l'ame du monde la plus mal faite, pouvoit ſuporter long tems un bienfaiteur, qui étaloit toute l'importance de ſes ſervices, & qui ſe donnoit la liberté de lui donner des avis de gouverneur?

(d) *Tiré de Philon in libro de legatione ad Caium pag. 997. & ſeq.*

(e) Beneficia eo uſque læta ſunt, dum videntur exſolvi poſſe: ubi multum antevenere, pro gratia odium redditur. *Tacit. Annal. lib. 4. c. 18.* Voiez dans la vie de Mr. du Pleſſis Mornai pag. 257. une traduction de cela apliquée au froid accueil qu'il avoit reçu du Roi Henri IV.

(A) *Il épouſa trois femmes.*] La premiere à Scherpeniſſe, la ſeconde (f) à Middelbourg, & la troiſiéme à Utrecht. Il laiſſa des enfans des deux premieres. L'un de ſes fils nommé Charles eſt devenu Profeſſeur en Medecine & en Chymie dans l'Univerſité de Leide, & a publié des experiences. Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres (g).

(f) *Elle étoit ſœur de la femme de Boxhornius, Profeſſeur à Leide.*

(B) *Il publia quelque choſe.*] Nous avons un livre *in 4.* de Charles de Maets imprimé à Utrecht l'an 1650. & intitulé *Sylva quæſtionum inſignium.* La principale choſe qu'il y a traitée roule ſur une queſtion qui fit un grand bruit en ce tems-là, c'eſt de ſavoir s'il eſt permis aux hommes de porter les cheveux longs. Un Theologien nommé Jaques de (h) Reves avoit écrit pour l'affirmative; De Maets fit des Theſes contre lui; on lui repliqua dans le livre qui a pour titre *Libertas Chriſtiana circa uſum capillitii defenſa*, & il repliqua à de Reves dans ſa *Sylva quæſtionum*, où par occaſion il traite de pluſieurs cas de Morale. On a rafraichi depuis peu le titre de cet Ouvrage; c'eſt un ſigne qu'il ne s'eſt pas bien vendu.

(g) *Mois de Septembre 1685. au Catalogue n. 8.*

(C) *Qu'il reüſſiſſoit à merveilles dans* les horoſcopes.] Il ne flatoit point les gens, car s'il prediſoit aux uns le Cardinalat, ou de belles charges, il avertiſſoit les autres qu'ils ſeroient bleſſez, banis, ou affligez en d'autres manieres; il annonçoit ingenûment tout ce que ſes conjectures lui faiſoient lire dans les aſtres, à quoi, diſoit-il, toutes choſes ſont ſoumiſes. (i) *Urbis proceribus ex natalitia illorum figura multa feliciter divinabat: Equitibus tiaram, & purpuratas togas, hereditates, & acceſſus ad magiſtratus & aulas principum: aliis vulnera, odia, exilia, domeſtica diſſidia, res adverſas omnes quoad ejus conjectura conſequi potuit, prædicebat. Idem aſtrologiam aliorum nugis & inanibus ac ſuperſtitioſis auſpiciis obtenebratam miris conatibus illuſtravit, & amulis ac inſcia plebi cuncta cœlo ſubjici, à cœlo cuncta moveri liquidò demonſtravit.*

(h) *En Latin* Revius.

(i) *Jacob. Philippus Tomaſinus in elog. virorum illuſtrium pag. 283. 284.*

(D) *Qu'il ne ſe trompa point ſur ſon propre pronoſtic.*] Tomaſini obſerve que Magin aiant atteint ſon année 61. fut frapé d'une apoplexie qui l'envoia dans l'autre monde, & qu'il y avoit long tems qu'il avoit dit à lui Tomaſini, & à d'autres qu'il craignoit cette année-là. Cet hiſtorien ſe refute peu après, par l'épitaphe

Digitized by Google

phe ne pouvant l'attirer à Vienne, où il lui vouloit donner une chaire de Profeſſeur, ne laiſſa pas de l'honorer d'une fort bonne penſion. Magin eſt le ✠ premier qui ait fait des cartes & des commentaires † ſur la Geographie de Ptolomée. Il étoit ſi gros & replet, qu'il ne faut pas s'étonner qu'il ſoit mort d'apoplexie. Ce fut l'onziéme de Fevrier 1617. Il étoit dans ſa 62. année. Il eut trois fils & une fille; celle-ci fut Religieuſe. Deux de ſes fils moururent de ſon vivant: le troiſiéme fut Jacobin β.

✠ Ptolomæi Géographicam PRIMIS Commentariis & Tabulis illuſtravit. *Tomaſ. pag.* 285. Notez que c'eſt une erreur; d'autres avant lui avoient publié Ptolomée avec des cartes & des commentaires.

Je viens de trouver une lourde faute dans (E) l'Ouvrage d'un Abbé de la Confeſſion d'Auſbourg.

MAGIUS γ (JERÔME) a été un des ſavans hommes du XVI. ſiecle. Il étoit né à Anghiari (A) dans la Toſcane, & aiant étudié les Humanitez, & les premiers élemens du Droit Civil ſous Pierre Antoine Gheti ζ, il s'en alla à Boulogne pour y profiter des leçons de Robortel. Il fit des progrés conſiderables en diverſes ſciences, & donna à conoître de bonne heure qu'il étoit propre aux emplois publics; car il fut η deputé à Florence pendant ſa jeuneſſe. C'étoit un eſprit qui ne ſe bornoit pas à un certain nombre d'études, il donnoit preſque dans tout; car outre les belles lettres, & la Juriſprudence, il voulut ſavoir l'art militaire, & compoſer même ‡ des livres là-deſſus; quoi que la mediocrité de ſa fortune, qui l'obligea à ſe mettre aux gages des * Imprimeurs de Veniſe, ſemblât demander qu'il ne ſe repandît pas ſur ces ſortes d'occupations. Mais c'eſt de ce côté-là qu'il s'eſt ſignalé davantage, puis qu'aiant été envoié dans l'Ile de Chypre par les Venitiens, pour y exercer la charge de Juge d'armée, & les Turcs aiant aſſiegé Famagouſte, il y rendit tous les ſervices qu'on pouvoit attendre d'un excellent Ingenieur. Il trouva ↓ l'invention de certains fourneaux, & de certains feux d'artifice, avec leſquels il ruinoit les travaux des Turcs, & en un moment il renverſoit des ouvrages qui leur avoient coûté une longue peine. Mais ils n'eurent que trop d'occaſions de ſe venger du retardement qu'il cauſa à leur entrepriſe; car la ville étant enfin tombée en leur puiſſance au mois d'Août 1571. Magius devint leur eſclave, & en fut traité cruellement. Sa conſolation en ce triſte état fut le ſouvenir des choſes qu'il avoit autrefois apriſes; & comme il avoit beaucoup de memoire, il ne ſe crut pas incapable, quoi que deſtitué de toutes ſortes de livres, d'en compoſer qui fuſſent remplis de citations. Ce fut à quoi il emploioit une bonne (B) partie de la nuit, étant obligé de travailler pendant le jour comme le plus vil eſclave. Il conjura l'Ambaſſadeur

γ *Il les publia l'an* 1597.

β *Tiré de ſon éloge compoſé par Jaques Philippe Tomaſini.*

γ *Je le mets ſous ſon nom Latin, que quelques-uns, comme du Ryer dans la verſion de Mr. de Thou, ont traduit par* Maggi, *quelques autres par* Maggio, *comme Mr. le Pelletier dans la verſion de Gratiani de la guerre de Chypre.*

ζ *Magius, Miſcell. l.* 4. *c.* 1.

η *Idem de Tintinnab. c.* 18.

‡ *Voiez ce qu'il en dit* Miſcell. *l.* 1. *c.* 1.

* Ad hæc Venetiis, ubi & Typographiæ operam navaſſe fertur &c. *Fr. Swertius in elogio Magii, init. lib. de Tintinnab.*

↓ *Ant. Maria Gratiani, guerre de Chypre l.* 3.

pitaphe qu'il produit. Cette épitaphe témoigne que Magin vécut 61. ans ſept mois, 28. jours & une heure. On n'a donc point dû alleguer comme une marque de l'habileté aſtrologique de Magin, les malignitez qu'il avoit trouvées dans ſon horoſcope par raport à ſa 61. année, car il vécut près de huit mois au delà de cette terrible année. Son diſciple Jean Antoine Roſſenus Profeſſeur en Philoſophie menagea mieux l'honneur de ſon maître; car ſans faire aucune mention de l'année ſoixante-uniéme, il ſe contenta de dire que Magin mourut ſous un aſpect des planetes, qui ſelon ſes predictions lui devoit être funeſte. *Infeſtis aſtrorum ſolis ad corpus Martis quos ſibi prænoverat obtutibus, concedens.* Roſſenus in epitaphio Magini. *Obiit... ſole currente prope diametrum Martis, & circa exagonum Saturni* (a). Le Sieur Jean Goad (b) n'a pas manqué de citer cette épitaphe, pour prouver par un exemple de grand poids la certitude de l'aſtrologie judiciaire. Roſſenus, ajoûte-t-il, conut auſſi par ſon horoſcope le tems de ſa mort, car pendant la maladie dont il mourut il aſſûra qu'il n'en échaperoit pas, & que la figure de ſa nativité, & ſon année climacterique le condamnoient à cela. *Sic enim geneſim ſuam & climactericum annum requirens.* Ricciolus qui le raporte le lui avoit ouï dire.

(a) *Tomaſinus ubi ſupra.*

(b) *In Aſtrometeorologia ſana pag.* 129. Il eſt parlé de ce livre dans l'hiſtoire des Ouvrages des Savans Janvier 1691. pag. 204.

(c) *Tiré d'un livre imprimé à Tubinge l'an* 1697. *compoſé par Andreas Carolus Abbé de Saint George au pais de Wirtemberg, & intitulé* Memorabilia Eccleſiaſtica.

(E) *Une lourde faute dans l'Ouvrage d'un Abbé.*] J'y trouve que Jean Antoine Magin premier profeſſeur en mathematique dans l'Univerſité de Boulogne, mourut l'an 1629. & qu'il faut compter entre les ſervices qu'il a rendus au public le ſoin qu'il eut en mourant de remettre entre les mains de Ceſar Marſille ſon ami quelques traittez de Bonaventure Cavalleri Mathematicien très-celebre, qui n'avoient pas été encore imprimez, ou qui n'étoient pas encore aſſez conus dans la Republique des lettres. Il lui en recommanda l'impreſſion, & fut cauſe que par ce moien ſon ami Marſille obtint la chaire de profeſſeur. On cite le Journal de Leipſic, mois de Decembre 1691. page 557. (c) Il n'y a point de faute dans la citation, mais on trouve tout autre choſe dans cette page du Journal, on y voit que Bonaventure Cavalleri aiant apris que Jean Antoine Magin étoit mort l'an 1629. ſe propoſa de lui ſucceder dans la profeſſion des mathematiques à Boulogne, & que pour cet effet il donna à Ceſar Marſille ſon ami deux traittez qu'il avoit faits, l'un ſur les ſections coniques, l'autre ſur la geometrie des indiviſibles. Marſille les communiqua aux Geometres de l'Academie de Boulogne, qui les aiant admirez en parlerent aux Senateurs: ceux-ci agirent ſi bien en faveur de Cavalleri qu'au mois de Novembre 1629. il obtint la chaire qu'il ſouhaitoit. Voilà ce que diſent les Journaliſtes de Leipſic en donnant un abregé de la vie de Cavalleri miſe au devant de ſa (d) *Sfera aſtronomica* par Urbano d'Aviſo. Il eſt étonnant qu'on diſe là que nôtre Magin mourut l'an 1629. car ſon épitaphe raportée par le (e) Tomaſini met ſa mort à l'onziéme de Fevrier 1617. Il eſt encore plus étonnant que l'on ait ſi peu compris le Latin de ces Journaliſtes qui eſt le plus clair du monde. Et d'ailleurs une telle choſe repond-elle au titre de l'Ouvrage où elle a été fourée? Ce titre ne nous promet que les évenemens memorables de l'Egliſe.

(d) *A la* 2. *édition, qui eſt de Rome* 1690. *in* 12. *& poſthume.*

(e) *Jac. Philipp. Tomaſinus, elog parte* 1. *pag.* 287. 288.

(A) *Il étoit né à Anghiari dans la Toſcane.*] En Latin on nomme cette ville *Anglara*, & il ne faut pas la confondre avec celle qu'on nomme en Latin *Angleria* ou *Anglaria*, ou en Italien *Angiera*, & qui eſt dans le Milanez ſur le lac Majour. C'eſt à tort que Mr. de (f) Thou, Swert, Aubert le Mire, Quenſtedt & pluſieurs autres ont donné cette derniere ville pour patrie à Magius; car il nous aprend lui-même qu'il étoit d'*Anghiari* dans la Toſcane. Mr. Trichet du Freſne a raporté deux paſſages qui ſont ſi formels ſur cela, que Mr. Teiſſier (g) qui le cite ne devoit pas, ce me ſemble, laiſſer ſes lecteurs dans l'incertitude où il les laiſſe par ces paroles: *Hieronie Maggi nâquit à Anglaria dans le Duché de Milan, ou à Anghiari dans la Toſcane ſuivant quelques-uns.* L'un des deux paſſages alleguez par Mr. Trichet du Freſne eſt tiré du chapitre 2. du 1. livre *de muniendis civitatibus*; & l'autre du chapitre 9. du 4. livre des Miſcellanées. Il cite auſſi le temoignage de Gratiani qu'il a trouvé au 3. livre *de bello Cyprio* page 181. Il auroit pu citer l'endroit des Miſcellanées ou Magius nomme la Toſcane *noſtram Hetruriam.* C'eſt au chapitre 20. du 1. livre.

(f) *Remarquez que Mr. de Thou la nomme* Anglara: *ainſi il ne ſe trompe pas au nom, mais à la poſition.*

(g) *Addit. aux éloges tirez de Mr. de Thou to.* 1. *pag.* 381.

(B) *Il emploioit* à compoſer des livres *une bonne partie de la nuit.*] Il compoſa dans ſa priſon un traité des (h) cloches, *de tintinnabulis*, & un autre du chevalet, *de equuleo.* Ce qui lui fit choiſir ces matieres, fut d'un côté qu'il remarqua que les Turcs ne ſe ſervoient point de cloches, & de l'autre qu'en roulant dans ſon eſprit diverſes ſortes de tourmens à quoi ſa condition l'expoſoit, il ſe ſouvint que perſonne n'avoit bien expliqué encore ce que c'étoit que l'*equuleus.* Il dedia le premier de ces deux traitez à Charles Rym, natif de Gand, Ambaſſadeur de l'Empereur à Conſtantinople, & l'autre à l'Ambaſſadeur de France au même lieu. Jungerman dans ſes notes ſur le traité de *equuleo* croit que cet Ambaſſadeur de France étoit François de Noailles Evêque d'Acs. Mr. du Freſne Trichet le croit auſſi. Voiez ſon éloge de Magius au commencement du traitté *de equuleo* à l'édition d'Amſterdam. Ces deux traitez de Magius ne ſont ſortis de deſſous la preſſe que pluſieurs années après

(h) *J'ai plus de raiſon de donner le premier rang à celui-ci, que le Journal des Savans du* 4. *Janvier* 1666. *de le donner au traité de equuleo.*

Digitized by Google

ſadeur de l'Empereur, & celui de France de travailler à ſa liberté : mais ſoit qu'ils (C) ne priſſent pas aſſez à cœur ſes interêts, ſoit que leurs bonnes intentions fuſſent éludées par la barbarie des Turcs, il eſt certain que Magius bien loin de recouvrer ſa liberté, fut étranglé en priſon le 27. de Mars 1572. (D) ou 1573. comme on l'a ſçu par le journal d'Arnoul Manlius, Medecin de l'Ambaſſadeur de l'Empereur. Je donne la liſte des livres qu'il avoit (E) publiez avant que d'aller en Chypre.

(a) *Swert. in elogio Magii.*

(b) *Epiſt. Seghetis ad Jungerm. & Jungermannus not. in tractat. de Equuleo.*

MAGNI (VALERIEN) Capucin Milanois, s'eſt rendu celebre dans le XVII. ſiecle. Il s'apliqua non ſeulement à la (A) controverſe, mais auſſi aux experiences phyſiques. On pretend qu'il ſe voulut attribuer (B) l'invention de celles de Torricelli, & qu'on le convainquit d'être plagiaire. Il écrivit contre * Ariſtote violemment. Mais je ne ſai s'il y a rien qui le faſſe tant conoître, que l'uſage que l'on a fait de l'une de ſes penſées (C) dans les lettres Provinciales.

* *Voiez la remarque B.*

(c) Fuit ea fati inclementia & atrocitas, ut Legati (dictu pudendum) ejus precibus ſurdi fuerint, barbarique immiſſo in collum laqueo eum in carcere ſtrangulaverint.

(d) *Journ. des Savans du 4. Janvier 1666.*

(e) *Nouvelle faute: il faloit dire* Equuleo, *& non pas* Culeo.

(f) *Trichet du Freſne ubi ſupra.*

(g) *Hiſtor. l. 49. ad ann. 1571.*

(h) *Swert. in Elog. Konig Biblioth. pag. 494.*

(i) 1572. 27. Martii, noctè diei Jovis necatur in carcere Hieronymus Magius.

(k) Hunc librum mihi reliquit D. Hieronymus Magius, paucis poſt diebus ab impio Mahomete Baſſa ſtrangulatus. Conſt. 1573. *Ex Segheti epiſt. ad Jungerm.*

après ſa mort. Le manuſcrit de celui *de Tintinnabulis* fut donné par Philibert Rym aux Jeſuites (a), qui le laiſſerent imprimer avec des notes de François Swertius à Hanaw l'an 1608. L'année d'après on imprima au même lieu avec des notes de Jungerman le traité *de Equuleo*, dont le manuſcrit (b) avoit été laiſſé à Arnoul Manlius par Magius même. Ils ont été reimprimez à Amſterdam l'an 1664. & l'an 1689.

(C) *Sois qu'ils ne priſſent pas aſſez à cœur ſes interêts, ſoit &c.*] Je croi qu'on fait tort à ces deux Ambaſſadeurs, quand on affirme qu'ils ne firent aucun compte des prieres de Magius; & je ne ſaurois comprendre comment Mr. Trichet du Freſne a pu les accuſer de (c) ſurdité à cet égard, lui qui immediatement après cite le journal du Medecin Manlius, par où l'on aprend que ce qui perdit Magius, fut que par une oſtentation imprudente on le fit venir au logis de l'Ambaſſadeur, & qu'on le delivra à contretems. *Imprudenti ambitione in noſtram Carvaſſaram ductus.... Conſtantinopoli intempeſtivè liberatus, ſtrangulari à Mahomete Baſſa in carcere juſſus.* Il n'y a plus lieu de douter après ces paroles, que le marche pour la redemption n'ait été conclu; mais voici aparemment ce qui gâta tout. Mahomet Baſſa aprit que Magius avoit été chez l'Ambaſſadeur de l'Empereur; il crut remarquer là trop d'empreſſement; il ſe ſouvint des coups que cet habile Ingenieur avoit ſçu faire: il n'en falut pas davantage pour le porter à donner ordre qu'on l'étranglât la nuit ſuivante. Mr. Gallois (d) en parle d'un ton encore plus affirmatif dans l'extrait du traité des cloches. Les Ambaſſadeurs, dit-il, *traiterent de ſa rançon: mais en penſant avancer ſa liberté, ils ne firent qu'avancer ſa mort; car un Baſſa qui n'avoit pas oublié les maux que Magius avoit fait aux Turcs au ſiege de Famagouſte, ayant apris qu'on l'avoit mené au logis de l'Ambaſſadeur de l'Empereur, l'envoya reprendre; & le fit étrangler la nuit même dans la priſon.*

Mr. de Thou n'a pas été aſſez bien inſtruit ſur cet article. Il avoit bien ouï dire que Magius avoit écrit quelque choſe dans ſa priſon, mais 1. il ignoroit ce que c'étoit, & ainſi Mr. Moreri ne devoit pas lui faire dire que *c'étoit un Traité* de (e) Culeo, *& un autre* de Tintinnabulis. 2. Il ignoroit que Magius eût dedié l'un de ces deux livres à l'Ambaſſadeur de l'Empereur, & l'autre à l'Ambaſſadeur de France, & les eût ſupliez de travailler à ſa liberté. 3. Il ignoroit qu'ils y euſſent travaillé. 4. Il ignoroit que celui qui fit étrangler Magius n'étoit point ſon maître: l'auteur de cette barbarie étoit Mahomet Baſſa; mais le maître de Magius n'étoit qu'un (f) Capitaine de vaiſſeau. 5. Il ignoroit la raiſon pourquoi on fit mourir cet illuſtre priſonnier, puis qu'il croit qu'on ſe porta à cette fureur par avarice: *quaſi bos*, dit-il (g), *vetulus ab ingrato aratro faſtiditus, ab immani hero ſumptibus parcente ſtrangulatus eſt.* 6. Enfin il n'a pas dû dire que Magius fut amené en Aſie (ce que bien d'autres (h) ont dit après lui) il fut amené à Conſtantinople, & y paſſa tout le tems de ſa ſervitude. Concluez de tout cela hardiment que le Dictionaire de Moreri avoit bon beſoin d'être rectifié ſur cet article, qui n'y eſt compoſé que des paroles de Mr. de Thou.

(D) *Le 27. de Mars 1572. ou 1573.*] Ce qui me fait marquer avec ſi peu de certitude l'année de ſa mort, eſt que d'un côté Manlius a écrit dans ſon journal (i), que Magius *fut tué en priſon la nuit du Jeudi 27. de Mars 1572.* & de l'autre qu'il a écrit ſur la premiere page du livre *de Equuleo*, que (k) Magius lui aiant laiſſé ce livre, fut étranglé peu de jours après par l'impie Mahomet Baſſa à Conſtantinople 1573. Ce ſeroit à Manlius, s'il étoit en vie, à ôter l'ambiguité de cette datte. Jungerman y a trouvé aſſez de clarté, pour pancher à croire que la fin tragique du pauvre Magius arriva l'an 1573. L'Imprimeur de Mr. Teiſſier à mis 27. *Mai* pour 27. *Mars*.

(E) *Livres qu'il avoit publiez avant que d'aller en Chypre.*] Magius avoit fait imprimer *de mundi exitio per exuſtionem libri quinque, Baſilea 1562. fol. Vitæ illuſtrium virorum, auctore Æmilio Probo, cum Commentariis, Baſilea, fol.* Lambin a été accuſé d'avoir (l) pris beaucoup de choſes dans ces commentaires, ſans en faire honneur à Magius. *Commentaria in quatuor inſtitutionum civilium libros, Lugduni*, in 8. *Miſcellanea (m), ſive varia Lectiones, Venetiis apud Jordanum Zilettum 1564.* in 8. Il avoit publié auſſi quelques livres en Italien, comme il le dit expreſſément dans l'épitre dedicatoire *de Tintinnabulis*; & neanmoins l'un (n) de ceux qui nous ont donné ſon éloge, ne marque qu'un livre Italien parmi ceux qui ont été publiez, duquel il raporte l'impreſſion à l'an 1584. Il a pour titre *della fortificatione delle citta.* Magius avoit écrit pluſieurs autres Ouvrages qui n'ont jamais paru: Swertius (o) en donne la liſte; quelques-uns de ceux-là ne laiſſent point d'être raportez par Simler comme s'ils avoient vu le jour, & nommément celui qui étoit intitulé *Μισογυνίσμ, Odium pedicorum*, titre bien opoſé à celui qu'on veut que Jean de la Caſa ait mis au devant de l'un de ſes poëmes.

(A) *Il s'apliqua.... à la controverſe.*] Son *Judicium de Acatholicorum regula credendi*, publié l'an 1628. l'expoſa à une longue diſpute, parce qu'il fut obligé de repliquer à pluſieurs Ecrits des Proteſtans. J'en parle ailleurs (p).

(B) *Qu'il ſe voulut attribuer l'invention.... de Torricelli.*] Mr. Baillet nous va inſtruire de cette affaire. „(q) Le Pere *Valerien Magni*.... ne s'étoit „ aviſé de faire l'experience de Torricelli, qu'apres „ avoir publié à Warſovie ſon traité de *l'Atheiſme „ d'Ariſtote*, qu'il avoit dedié (r) au Pere Merſenne; „ & l'édition de ce livre étoit poſterieure non ſeule„ ment à l'imprimé de M. Paſcal, mais encore à la „ mort de Torricelli. Quoi que le P. Capucin n'eût „ fait autre choſe que repeter l'experience de Torri„ celli ſans y rien ajoûter de nouveau, il ne laiſſa pas „ de ſe l'attribuer, comme ſi elle luy eût été propre, „ dans le recit qu'il en fit imprimer l'année ſuivante, „ ſans reconnoître qu'elle eût été faite en Italie & en „ France avant luy. L'écrit du Pere Valérien ſurprit „ les connoiſſeurs qui découvrirent ſon uſurpation: & „ ſa prétention fut repouſſée incontinent par M. „ de Roberval, qui ſe ſervit de l'imprimé de M. „ Paſcal comme d'une preuve indubitable contre luy. „ Il le convainquit de n'avoir même fait ſon experien„ ce, que ſur l'énonciation qu'il en avoit vuë dans l'é„ crit que M. Paſcal en avoit fait envoyer en Po„ logne comme dans le reſte de l'Europe: & la lettre „ Latine qu'il luy en écrivit luy ayant été renduë par „ l'entremiſe de M. des Noyers Secrétaire des com„ mandemens de la Reyne de Pologne, ce bon Pere „ ne fit point de reponſe, & l'on prit ſon ſilence pour „ un deſiſtement de ſon uſurpation.„ J'ai un livre de ce Capucin imprimé à Varſovie l'an 1648. C'eſt un recueil de traitez Philoſophiques dedié à la ſainte Vierge, *de peripatu; de Logica; de per ſe notis; de Syllogiſmo demonſtrativo; experimenta de incorruptibilitate aquæ; de vitro mirabiliter fracto.* On y a joint une lettre d'un Jeſuite, où l'on ſoutient *experimenta vulgata non vacuum probare, ſed plenum & antiperiſtaſim ſtabilire.* Il avoit publié à Veniſe l'an 1639. *Ocularis demonſtratio loci ſine locato, corporis ſucceſſivè moti in vacuo, & luminis nulli corpori inhærentis*; & à Rome l'an 1642. *de luce mentium & ejus imagine.*

(C) *L'uſage que l'on a fait de l'une de ſes penſées dans les lettres Provinciales.*] Cette penſée eſt une methode ſûre de pouſſer à bout les mediſans & les calomniateurs, qui cherchent une retraite dans des termes vagues. *Ne ſemble-t-il pas*, dit Mr. Paſcal (r), *qu'on ne peut convaincre d'impoſture un reproche ſi indeterminé? Un habile homme neanmoins en a trouvé le ſecret.* C'eſt un Capucin qui *s'appelle le P. Valerien, de la maiſon des Comtes de Magnis. Vous apprendrez par cette petite hiſtoire comment il repondit à vos calomnies. Il avoit heureuſement reüſſi à la converſion du Landgrave de Darmſtat.*

(l) *Swert. ubi ſupra.*

(m) *Ils ſont diviſez en 4. livres. Gruter les a inſerez dans le 2. vol. de ſon* Theſaurus Criticus. *L'Epitome de la Bibliotheque de Geſner 1583. diſtingue mal à-propos les* Miſcellanea *des* Variæ lectiones.

(n) *Trichet du Freſne.*

(o) *Ubi ſupra.*

(p) *A la fin de la Diſſertation ſur Junius Brutus, à la fin de ce volume.*

(q) *Baillet, vie de Deſcartes, to. 2. p. 329. ad ann. 1647.*

(r) *Paſcal, XV. lettre Provinciale, pag. m. 252.*

(r) *La date de l'épitre dedic. eſt du 19. de Novemb. l'an 1647.*

Digitized by Google

vinciales. Il eut de grandes querelles (D) avec les Jesuïtes, & y perdit sa liberté. Il fut l'un des convertisseurs β du Prince Ernest Landgrave de Hesse. Je pense qu'il donnoit trop d'étenduë à son caractere de Missionaire Apostolique aux païs du Nord.

Il étoit d'une † famille noble, illustre, & nombreuse dans le Milanez, & il nâquit vers l'an 1587. „ * Ce ne fut qu'en recevant l'habit de Capucin qu'il prit le nom de Valerien. Il fut „ long-temps Maistre des Novices & souvent Gardien des Maisons de son Ordre. Il professa aussi „ la Philosophie & la Theologie, & comme il estoit fort experimenté dans la Controverse, le „ Pape Urbain VIII. qui avoit beaucoup d'estime & de consideration pour luy, le fit Mission„ naire Apostolique par toute l'Allemagne, la Pologne, la Boheme & la Hongrie, & le declara „ chef des Missions du Nord. On estoit persuadé qu'il n'estoit pas moins experimenté dans la „ Politique que dans la Theologie, c'est ce qui porta les Puissances de l'Europe à l'envoyer en „ diverses Ambassades. Il se trouva par ces routes fort prés du (E) Cardinalat, mais le ge„ nereux mépris qu'il avoit fait des grandeurs de la terre, le fit reduire aux fatigues de la Mission „ qui furent grandes & perilleuses. ‡ *Il eut aussi beaucoup à souffrir de la part des Peripateticiens qui le consideroient comme l'ennemy de leur Aristote. On le jetta dans un affreux cachot sous quelque pretexte de nouvelle entrepriſe; mais il en sortit à son honneur avec l'assistance de l'Empereur Ferdinand* III. *Il se retira sur la fin de ses jours à Salzbourg où il mourut âgé* ¾ *de* 75. *ans, dont il en avoit passé soixante dans l'Ordre des Capucins. L'Histoire de sa mort se trouve dans un petit Livre imprimé*

β *Il disputa pour cet effet verbalement à Rhinfelds l'an* 1651. *avec Haberkurn Professeur Lutherien en Theologie à Giesse.*

† *Baillet au* 1. *tome des Anti pag.* 257. 259.

* *Id. ib. pag.* 259.

‡ *Id. ib. pag.* 260.

† *L'an* 1661.

Darmstat. Mais vos Peres, comme s'ils eussent eu quelque peine de voir convertir un Prince souverain sans les y apeller, firent incontinent un livre contre luy, (car vous persecutez les gens de bien par tout) où falsifians un de ses passages, ils luy imputent une doctrine heretique. *Ils firent aussi courir une lettre contre luy, où ils luy disoient:* O que nous avons de choses à decouvrir, *sans dire quoy*, dont vous serez bien affligé! Car si vous n'y donnez ordre, nous serons obligez d'en avertir le Pape & les Cardinaux. . . . *Que feray-je*, reponditil (a), *contre ces injures vagues & indeterminées? Comment convaincray-je des reproches qu'on n'explique point? En voicy neanmoins le moyen. C'est que je declare hautement & publiquement à ceux qui me menacent, que ce sont des imposteurs insignes, & de très-habiles & très-impudens menteurs, s'ils ne découvrent ces crimes à toute la terre. Paroissez donc, mes accusateurs, & publiez ces choses sur les toits; au lieu que vous les avez dites à l'oreille, & que vous avez menti en assurance en les disant à l'oreille.* L'Auteur des Provinciales (b) observe que les Jesuïtes n'aiant point repondu à ce defi, ne laisserent pas quelque tems après d'*attaquer encore de la même sorte sur un autre sujet* le Pere Valerien. Il se defendit (c) aussi de même. Il y a peu de gens, dit-il (d), *qui soient capables de s'opposer à une si puissante tyrannie. C'est ce que j'ay fait neanmoins. J'ay arresté leur impudence, & je l'arresteray encore par le mesme moyen. Je declare donc qu'ils ont menti très-impudemment*, MENTIRI IMPUDENTISSIME. *Si les choses qu'ils m'ont reprochées sont veritables, qu'ils les prouvent, ou qu'ils passent pour convaincus d'un mensonge plein d'impudence. Leur procede sur cela decouvrira qui a raison. Je prie tout le monde de l'observer, & de remarquer cependant que ce genre d'hommes, qui ne souffrent pas la moindre des injures qu'ils peuvent repousser, font semblant de souffrir très-patiemment celles dont ils ne se peuvent deffendre, & couvrent d'une fausse vertu leur veritable impuissance. C'est pourquoy j'ay voulu irriter plus vivement leur pudeur, afin que les plus grossiers reconnoissent, que s'ils se taisent leur patience ne sera pas un effet de leur douceur, mais du trouble de leur conscience.* Mr. Pascal n'a pas plutôt raporté cette methode du Pere Valerien, qu'il s'en sert en faveur des Jansenistes. *Ce pere*, dit-il (e), *a trouvé le secret de vous fermer la bouche; c'est ainsi qu'il faut faire toutes les fois que vous accusez les gens sans preuves. On n'a qu'à repondre à chacun de vous comme le Pere Capucin*, mentiris impudentissime. Il renouvella l'imitation 15. jours après. (f) „ Il faut parler mes Peres, il „ faut le nommer, ou souffrir la confusion de n'être „ plus regardez que comme des menteurs indignes „ d'être jamais creus. C'est en cette maniere que le „ bon P. Valerien nous a appris qu'il faloit *mettre à* „ *la gesne* & pousser à bout de tels imposteurs. Vos„ tre silence là-dessus sera une pleine & entiere con„ viction de cette calomnie diabolique. Les plus aveu„ gles de vos amis seront contraints d'avoüer *que ce* „ *ne sera point un effet de vostre vertu, mais de vostre* „ *impuissance.* „ Depuis ce tems-là Mr. Arnaud s'est servi plus d'une fois de la pensée du Capucin, & enfin elle est passée dans quelques livres des Protestans. Elle a paru dans la Cabale Chimerique (g), & n'a pas produit un autre effet que dans le livre de son inventeur, car le denonciateur de cette cabale n'a point relevé ce defi, & s'est obstiné à se taire. Mais quoi qu'il en soit, le nom du Pere Valerien s'est fait connoître de toutes parts à la faveur de cette invention.

(a) *Dans un livre imprimé à Prague l'an* 1655. *pag.* 112.

(b) *Pascal ibid. pag.* 253.

(c) *Je croi que ce fut dans son livre* de homine infami personato sub titulis M. Jocosi Severi medii. *Dannhawer en cite quelques passages dans son* Vale triumphale, *pag.* 8. 9. 136. 188.

(d) *Pascal ibid. pag.* 254.

(e) *Ibid.*

(f) *Idem Pascal, lettre* XVI. *pag.* 275.

(g) *Imprimée à Rotterdam* 1691. *pag.* 357. 358. *de la* 2. *édition.*

(D) *Il eut de grandes querelles avec les Jesuïtes.*] Ce que j'ai cité des Provinciales ne nous permet pas d'en douter, mais on n'y voit point que ce Capucin ne tira aucun avantage d'avoir trouvé le secret de faire taire ses calomniateurs; il fit conoître leur impuissance de prouver leurs accusations, & il ne laissa pas d'être empriſonné. Ce fut, dit-on, à cause qu'il accordoit aux Protestans, que la primauté & l'infaillibilité du Pape n'étoient point fondées sur l'Ecriture, (h) mais seulement sur la tradition. (i) *In æstu disputationis eò se abripi passus homo est, ut sua vineta graviter cadens, quod res est, scriberet*, Primatum & infallibilitatem Romani Pontificis ex Scripturis probari non posse, sed sola traditione constare. *Quod Majestati Pontificiæ violatæ nefas interpretati Jesuitæ* λογίφυσοι, *effecerunt, ut Valerianus in vincula raptus, ex iisdem causam dicere coactus fuerit.* Il ne s'agissoit pas toûjours d'éterodoxie dans ses demêlez avec les Jesuïtes: les interêts pecuniaires y furent aussi mêlez. Ce Capucin se plaint fort des pieges qui avoient été tendus à une veuve sa parente au prejudice d'un pupille. *Est quoddam genus hominum grave*, dit-il (k), *& intolerabile Orbi Christiano, viduis vero piis specialiter exitiale. . . . . Neminem nomino, sed do in argumentum veritatis, si nemo omnium sit, qui non intelligat quos designo: si nemo eorum sit, qui me postules rerum detractionis apud Judicem competentem. Hujc genti, eorumque mancipiis impuso, quæ sub nomine meæ charissimæ cognatæ fiunt. Hæc enim nec postulante, Vir omni exceptione major, ex meo scripto monuit, frustra tamen, de omnibus, quæ iniquissimè perpetrantur, velut ex sententia vidua, in quam prævit artibus conantur devolvere jura hæredis minorennis, futuri hæredes ipsius vidua, in præmium quòd eam irretierint iis artibus.*

(E) *Il se trouva. . . fort prés du Cardinalat.*] Je citerai les paroles d'un Ecrivain Allemand qui raconte, 1. Que ce Capucin fit une harangue à Rome dans la Congregation de la propagation de la foi, pour faire voir par de puissantes raisons, que l'on devoit abolir la communauté de certaines femmes & filles qui prenoient le nom de Jesuitisses. Elle fut abolie par une bulle d'Urbain VIII. publiée au mois de Mai mil six cens trente-un. 2. Que les Jesuïtes empêcherent qu'il ne fût promû au Cardinalat, quoi que Vladislas Roi de Pologne eût écrit en sa faveur sur ce sujet au Pape Urbain huitiéme. (l) *Ille (Kortholtus ait) coram sacra Congregatione de propaganda fide, gravissimam & nervosis rationum momentis instructam orationem Roma habuit, qua movit & pervicit, ut nova, & ad morum virtutumque confusionem Vienna ac Praga propagata Jesuitissarum Societas, Pontificia autoritate dissolveretur, & everteretur. Sed eidem deinceps* Lojolitæ, *ne Cardinalitiam dignitatem impetraret, obicem posuere. Quæ* Uladislao, Poloniæ Regi, *de Valeriano scripserit sententia, testatum fecit vel una epistola ad Urbanum VIII. perscripta, qua præfatus Rex Valeriano Cardinalatûs dignitatem acquirere contendit; ac præter difficultatem acquisita fuisset, nisi jam tum Societas, quam vocant, JESU, invidia & odio adversus Monachum flagrans, impetrandæ dignitati obstitisset; velut nominatus autor, Christianus Kortholtus, D. & Prof. Kilonensis refert, in Valeriano Confessore, lit. a. 4. 5.* Notez que Mr. Kortholt cité dans ces paroles Latines, est un des Auteurs qui ont écrit contre le Pere Valerien. Une infinité d'autres l'ont fait aussi, & nommément Dannhawerus professeur en Theologie à Strasbourg. Voiez son traitté *de Gorgia Leontino in Valeriano magno redivivo.*

(b) *Voiez le passage de son livre* de homine infami personato, *cité par Dannhawerus* in Vale triumphali p. 188.

(i) *Heidegger us,* Historia Papatus pag. 319. Notez que par un passage du memorabilia Ecclesiastica lib. 6. cap. 12. ad ann. 1651. *je trouve que Mr. Heidegger ne raporte pas bien ce fait là.*

(k) *In Comment. de homine infami personato, apud Dannhaw. ibid. pag.* 136.

(l) *Andreas Carolus memorabil. Eccles. seculi* 17. *lib.* 4. *c.* 9. *pag.* 766.

Digitized by Google

imprimé l'an 1662. in 12. sous le titre : Relatio veridica de pio obitu R. P. Valeriani. Je dirai quelque chose d'une reponse (F) qu'il fit à un livre de Comenius.

MAHOMET, fondateur d'une Religion qui eut bientôt, & qui a encore (A) une très-grande étenduë, nâquit à la Meque dans l'Arabie au VI. siecle. On n'est point d'accord sur l'année (B) de sa naissance, ni sur l'état (C) de sa famille; mais personne ne nie qu'Abdalla son pere, & Emina sa mere ne fussent pauvres. Abdalla * mourut deux mois avant la naissance de Mahomet. Emina le suivit au bout de six ans, & Abdolmutleb pere d'Abdalla mourut deux ans après elle. Il falut que cet enfant fût élevé par Abutaleb son oncle. Abutaleb & † sa femme furent fort contens de la conduite de leur neveu; mais n'aiant pas assez de bien pour le marier, ils trouverent à propos de le placer au service d'une femme qui envoioit des marchandises dans la Syrie. Cette femme nommée Chadighe, devint amoureuse (D) de Mahomet son voiturier, ou le conducteur de ses chameaux, & l'épousa. Il avoit alors 25. ans. Il eut de cette femme † trois fils qui moururent fort jeunes, & quatre filles qui furent bien mariées. Comme il étoit sujet au mal caduc, & qu'il vouloit cacher à sa femme cette infirmité, il lui fit acroire (E) qu'il ne tomboit dans ces convulsions, qu'à cause qu'il ne pouvoit soutenir la vuë de l'Ange Gabriel, qui lui venoit annoncer de la part de Dieu plusieurs choses concernant la Religion. Chadighe ou trompée, ou feignant de l'être, s'en alloit dire ‡ de maison en maison que

(F) *Une reponse qu'il fit à un livre de Comenius.*] Ce livre comme je l'ai dit (a) ailleurs, est intitulé *Absurditatum echo*, & parut sous le faux nom de *Huldricus Newfeldius*. Valerien Magni intitula sa reponse *Echo absurditatum Ulrici de Neufeld blasa, demonstrante Valeriano Magno Capucino*, & la publia à Cracovie l'an 1646. in 12.

(A) *Qui a encore une très-grande étenduë.*] Il ne faut pas croire ceux qui disent (b) qu'elle occupe la moitié du monde ou plus; il suffit de dire *que si nous divisons les regions connuës de la terre en 30. parties égales, celle des Chretiens sera comme cinq, celle des Mahometans comme six, & celle des Payens comme dix-neuf* (c). Ainsi la Religion Mahometane est beaucoup plus étenduë que la Chretienne, car elle la surpasse de la 30. partie du monde conu, or cette 30. partie est un païs bien considerable.

(B) *On n'est point d'accord sur l'année de sa naissance.*] Il nâquit selon (d) quelques-uns l'an 560. ou (e) l'an 577. selon (f) d'autres l'an 580. ou (g) l'an 593. ou (h) l'an 600. ou (i) l'an 620. Mais l'opinion la plus vrai semblable est celle qui le fait naître l'an 571. ou l'an 572. C'est l'opinion d'Elmacin: vous voiez que même en ne s'attachant qu'à un seul Auteur on n'évite pas les varietez. Elmacin, si nous en croions Hottinger (k), met la naissance de Mahomet à l'an 571. mais si nous en croions Reiskius il la met à l'an 572. *Cum nativitas Muhammedis inter Arabes & Christianos historicos valde sit controversa, ex omnibus Elmacinum se sequi profitetur Reiskius, tanquam antiquum in historia Saracenica scriptorem, & ex seculo post N. C. septimo superstitem. Emergit vero sic annus nativitatis post N. C. 572, diesque 22. mensis Nisan, h. e. Aprilis.* C'est ainsi que parlent les Journalistes de Leipsic (l) dans l'extrait du *Chronicon Saracenicum & Turcicum Wolfgangi Drechsleri*, imprimé pour la premiere fois l'an 1550. & en dernier lieu à Leipsic l'an 1689. N'est-ce pas une honte à l'homme que l'on ait si mal observé l'année où nâquit un faux prophete, qui fit tant parler de lui pendant sa vie, & qui est devenu l'idole de tant de peuples après sa mort?

(C) *Ni sur l'état de sa famille.*] Une infinité d'Auteurs ont écrit que ce faux prophete étoit d'une basse naissance, & que son pere étoit Paien, & sa mere Juifve. (m) *Mahometis Arabis vitam qui descripserunt multi fuerunt qui etsi non uno modo illius res tradunt, in eo tamen conveniunt omnes quod eum è plebeio vilique genere ortum pauperibus parentibus, patre Ethnico, matre Judæa affirmant.* Mr. Moreri a suivi ce sentiment, qui est peu conforme aux Auteurs Arabes: ils ne pretendent pas que le pere de Mahomet fût riche, mais ils soutiennent qu'il étoit de grande naissance, & que la tribu des Coreischites à laquelle il apartenoit, surpassoit en rang & en dignité toutes les autres tribus Arabes (n). Ibn Calican Auteur Arabe dit expressément qu'Emine étoit de cette tribu, & cela est fort vrai semblable, veu que les Arabes gardent encore aujourd'hui fort exactement la coutume de se marier (o) avec des femmes de leur tribu.

(D) *Chadighe devint amoureuse de Mahomet . . . . & l'épousa.*] Quelques-uns disent qu'il se servit de sortileges pour se faire aimer de cette femme, (p) mais d'autres pretendent qu'il n'eut besoin que de sa jeunesse, & de sa vigueur naturelle qui étoit fort surprenante, comme on le verra ci-dessous. Mr. Chevreau dit une chose que la plûpart des Ecrivains ne disent pas, c'est que cette femme étoit mariée, lors que Mahomet servoit chez elle. (q) „ Il fut vendu ou „ confié à *Abdimonephi*, le plus riche marchand des „ Ismaëlites. Outre qu'il rendit à ce marchand d'as„ sez grands services, il donna dans la vuë de sa fem„ me *Chadijah*: & le Facteur avoit peut-être des qua„ lités qui manquoient au maître. Si l'on s'en rapor„ te à quelques Auteurs, il avoit la taille ramassée & „ médiocre; la tête grosse; le visage brun; la couleur „ vive; le regard modeste; l'air noble; le corps libre „ & dégagé; l'abord civil; la conversation insinuan„ te: l'esprit fin & souple: étoit éloquent, robuste, „ & mépriſoit ordinairement les dangers que crai„ guent les autres. „ Voici un passage qui temoigne ce que j'ai dit de ses sortileges. (r) *Tum verò animi æquè ac corporis dotibus . . . ornatus, Chadigam heram suam in sui primum convertit amorem* (*præstigiis illud factum scribit* Zonaras (1), *habitum eum pro mago testantur* Richardus *in Confusione Alcorani*, & *non pauca Alcorani* Azoaræ) *cujus potitus matrimonio.* (2) *& cum eâ divitiis amplissimis*, (3) *ingentia moliri cœpit, & amplarum regionum Imperium tantùm non deglutire.*

(E) *Il fit acroire à sa femme, qu'il ne tomboit dans ces convulsions.*] Il avoit 40. ans lors qu'il commença à s'ériger en prophete, & il voulut que sa femme fût sa premiere proselyte. (s) *Uxori suæ primum*, (4) *adjutus Monachi illius Byzantini opera, suas persuasit revelationes, Gabrielem Angelum à DEO missum secum colloqui fingens; & de diversis ad religionem spectantibus rebus monere ac instruere, cujus aspectum quod ferre nequiret, se eborta ex metu vertigine, collabi, & humi procumbere; hâc autem ratione comitialem morbum quo vexabatur, callidè excusabat* (5). *Illa verò Chadiga circum cursitare, maritum suum ceu Prophetam depradicare, in eundemque errorem alias gentiles suas pertrahere, pari* (6) *etiam munere fungente servo Zeido, aliisque*, (7) *quos auro corruperat Muhammed.* S'il voulut commencer par la seduction de sa femme, ce ne fut pas dans la vuë de se servir de l'artifice de presque tous les Novateurs. Ils affectent d'avoir des devotes, & d'emploier les intrigues & le zéle de quelques femmes pour reüssir dans leur dessein. Mahomet, comme on le verra ci-dessous (t), negligea ce stratagême. Il eut des femmes & des concubines en fort grand nombre, mais ce fut pour l'usage naturel, pour le remede de son incontinence, pour le plaisir venerien, en un mot, & non pas pour la propagation de sa foi. Il ne gagna point l'affection de ses épouses, ce furent elles, dit-on (v), qui lui ôterent la vie. Il leur étoit infidele, & il les batoit; & il fit même une loi qui permettoit aux maris de batre leurs femmes, quand cela seroit necessaire. Il allegua cet édit lors qu'il eut batu l'une des siennes, & qu'il eût vu que les autres en murmuroient; & de peur que cette raison ne suffit pas à les apaiser, il y joignit un plaisant sophisme, un *distingue* ridicule. Je ne l'ai pas batuë, dit-il, entant qu'elle est mon épouse, mais entant que c'est une très-mechante vieille. (w) *Licentiam verberandarum uxorum, ex proprio dabat exemplo, nam quum aliquando duriùs excepisset mulierum suarum aliquam, & cætera indignarentur, ipse tum legis patrocinio usus fuit, tum tali distinctione: quod illam verberasset, non quatenus uxor ejus, sed quod execranda esset vetula.*

(a) Ci-dessus pag. 959. lettre L & b.
(b) Postel in præfat. Grammat. Arabica. Ludovicus Regius de vicissitud. rerum l. 8. in fine, apud Brerewood Recherches sur la diversité des langues, chap. 14. pag. 203.
(c) Brerewood ibid.
(d) Frehe rus in Chronologia ad Jus Græco-Romanum Leunclavii.
(e) Pfeiffer ubi infra pag. 267.
(f) Erpenius, Orat. 2. de ling. Arabica p. 42. apud Hotting. Histor. Oriental. pag. 145.
(g) Scindlerus in Lexico, apud Hoornbeek Summa controvers. p. m. 76.
(h) Vide Genebr. Chronolog.
(i) Joh. Andreas in confutione facta Muhammedica, apud Hotting. ibid.
(k) Histor. Orientat. pag. 145.
(l) Acta Eruditor. Lipsi. 1689. pag. 377.
(m) Ludovicus Godofredus in Archontol. Cosmogr. apud Hotting. ubi supra pag. 136.
(n) Hottinger. ubi supra pag. 137.
(o) Ibid. pag. 136.
(p) Conferez ce qui a été dit d'Apulée dans la remarque I de son article.

* *Elmacin. apud Hottinger. Histor. Orientat. lib. 2. c. 1. pag. 205.*

† *Abunazarus pag. 161. apud Hottinger. ibid.*

‡ *Id. apud eumdem Hotting. ibi. pag. 210.*

† *Voiez la remarque E.*

(q) *Chevreau hist. du Monde, liv. 5. ch. 1. pag. 10. du 3. tome, édition de Hollande 1687.*
(r) *Samuel Schultetus in Ecclesiæ Muhammedanæ p. 13. 14. C'est une these soutenuë à Strasbourg l'an 1667. sous Dannhauerus.*
(1) *Tom. 3. p. 127. b.*
(2) *Zonaras l. c. Cedren. p. 347. ad A. 21. Heracl.*
(3) *Eutrop. contin. rerum R. l. 18. p. 255.*
(s) *Schultet. ibid. pag. 14.*
(4) *Zonaras to. 3. in Heraclio, p. m. 127. b. Cedren. p. 347.*
(5) *Cedren. anno 21. Heracl. p. m. 347. It. Anastasius Bibliothecarius & alii ap. Baron. ad A. 630. n. 2.*
(6) *Cedr. c. 1. Eutrop. contin. rerum Rom. l. 18. p. 255.*
(7) *Elmac. Hist. Sar. l. 1. c. 1. apud Hotting. l. 1. p. 257.*

(t) *Dans la remarque Q.* (v) Mahumedes... dolo suarum uxorum periit anno Heraclii 22. Christi 632. *Joannes Cluverus, Historiar. totius mundi epitome, in Heraclio, p. m. 346.* Il cite *Paulus Diac. l. 18. Ildeph.* (w) *Hoornb. Summa controvers. p. 162.*

Digitized by Google

que ſon mari étoit Prophete, & par ce moien elle tâchoit de lui procurer des ſectateurs. Son valet & quelques autres perſonnes qu'il ſuborna travaillerent à la même choſe, & cela avec tant de ſuccés, que les Magiſtrats de la Meque craignirent une ſedition. Afin donc de prevenir les deſordres que la naiſſance d'une ſecte a coutume de produire, ils reſolurent de ſe defaire de Mahomet. Il en fut averti, & il prit la fuite. Le tems de cette (F) évaſion eſt l'époque des Mahometans, & c'eſt de là qu'ils comptent les années de l'*Hegire*. Il ſe retira à Medine accompagné de peu de gens; mais il y fut joint bien tôt après par pluſieurs de ſes diſciples. Il ne tarda gueres à faire éclater le deſſein qu'il avoit pris d'établir ſa Religion par les armes. Il donna ſon † grand étendart à ſon oncle Hamza, & l'envoia en parti avec trente hommes. Cette premiere tentative n'eut aucun ſuccés. La ſeconde fut très-heureuſe: il chargea avec 319. hommes une Caravane d'environ mille Koreiſchites, & la batit. Le butin fut conſiderable. Il perdit quatorze hommes, qui ont été honorablement placez au (G) martyrologe Mahometan. Après pluſieurs combats bien plus importans, il ſe rendit maître de la Meque l'an 8. de l'Hegire ‡. Il mourut 3. ans après à Medine, à l'âge de 63. ans ſelon quelques Hiſtoriens *. Il n'eſt pas aiſé de ſavoir le vrai detail de ſes actions; car ſi les Ecrivains de ſa ſecte ont inventé mille fables pour l'honorer, il n'y a point d'aparence que ſes adverſaires aient fait ſcrupule de debiter des menſonges contre lui. C'eſt une choſe bien notable qu'il diſoit (H) lui-même qu'il ne faiſoit point de miracles, & cependant ſes ſectateurs lui en attribuent beaucoup. Ils pre-

† *Hottinger. ubi ſupra pag. 269. ex Elmacino.*

‡ *Idem pag. 271.*

* *Id. ib. p. 273. ex Elmacino & Patricide.*

(a) *Hotting. ubi ſupra pag. 261.*

(b) *Schultet. ubi ſupra.*

(c) *Hottinger. ubi ſupra pag. 262.*

(d) *Elmacin. pag. 5. apud Hotting. pag. 269.*

(e) *Voiez Hottinger ibid. pag. 269. 270.*

(f) *Grotius de veritate Religionis Chriſtiana l. 6. pag. m. 202. Il cite* Azoara V:XIII.

(2) Azoara III. XIV. XVII. XXX. LXXI.

(3) *Azoara* LXIV. *Vide latius hanc fabulam ex capite Coranur, apud Cantacuzenum Orat. in Mahumetem* n. 23.

(g) *Simon, Hiſtoire Critique de la creance des nations du Levant chap. 15. pag. 167.*

(F) *Le tems de cette évaſion eſt l'époque des Mahometans.*] Ils la nomment *Hegire*. Ce mot ſignifie *fuites*; mais afin que leur époque portât un nom honorable, ils affecterent de prendre ce mot dans un ſens particulier (a), je veux dire pour un acte de religion, qui fait que l'on quitte ſa patrie, & que l'on cede à la violence des perſecuteurs de la foi. Les Koreiſchites regardent Mahomet comme un ſeditieux, & comme un impie qui s'enfuioit afin d'éviter le juſte ſuplice qu'on lui preparoit. Lui au contraire & les compagnons de ſon exil, pretendirent être de ſaints Pelerins, & des fugitifs pour la religion, & pour la cauſe du vrai Dieu. Il y avoit deja long tems que Mahomet faiſoit le prophete, lors qu'il abandonna ſa patrie, & il avoit paſſé bien des jours dans une caverne pour preparer ſes propheties. (b) *Quod autem ſeditionem hinc metuerent Meochani, præveniendum his cenſuere motibus novis, Muhammedemque ſeditionis, ſub religionis prætextu motæ, accuſatum, convictum & condemnatum è medio tollere conſtituerant, niſi Muhammed de periculo admonitus ſolum ac civitatem vertiſſet, quod anno ætatis ipſius quinquageſimo quarto contigit, cum jam 15. per annos Pſeudoprophetiam in ſpeluncâ Garberâ (uti Numa cum Egeria) prope Mecham, in quâ multos ad crepuſculum uſque delituerat ſoles,* (1) *partim conſtaſſet, partim in vulgus ſparſiſſet.* Cette fuite tombe (c) au 16. de Juillet 622.

(G) *Au martyrologe Mahometan.*] Ce ſont de plaiſans martyrs, que des gens qui ſont tuez au pillage d'une riche caravane, & en faiſant le metier de Mikelet, & de Bandi. Elmacin raporte que Mahomet ne fit cette courſe que pour piller cette caravane. (d) *Audiverat autem Abuſophianum filium Harethi in Syriam cum magna caravana Koreiſchitarum* OPIBUS *onuſta contendere.* EGRESSUS IGITUR EST EAS DIREPTUM. . . . *Vicerunt Muſlimini occidentes infidelium 70. totidemque capientes. Ex Muſliminis vero tanquam Martyres occubuerunt 14.* Les Auteurs Arabes ont fort loüé ce combat: l'Alcoran même en fait mention plus d'une (e) fois, comme d'une affaire où Dieu & ſes Anges protegerent merveilleuſement la bonne cauſe.

(H) *Il diſoit lui-même qu'il ne faiſoit point de miracles, & cependant ſes ſectateurs.*] Grotius s'eſt ſervi de cet aveu pour combatre le Mahometiſme, après avoir obſervé que Mahomet ne nie point les miracles de JESUS-CHRIST. (f) *Jeſus viſum cæcis, claudis greſſum, ægrotis ſanitatem dedit, imo faciente Mahumete, etiam vitam mortuis. Mahumetes* (2) *ſe miſſum ait non cum miraculis, ſed cum armis. Secuti tamen ſunt, qui ei & miracula attribuerent, at qualia? Nempe quæ aut arte humanâ facilè poſſunt effecta reddi, ut de columbâ ad aurem advolante: aut quorum nulli ſunt teſtes, ut de camelo noctu ei locuto: aut quæ ſui abſurditate refelluntur,* (3) *ut de magnâ Lunæ parte in manicam ipſius delapſa, & ab ipſo remiſſa ad reddendam ſideri rotunditatem.* Je m'étonne que Mr. Simon ait oublié le beau miracle dont Grotius vient de nous parler, cette portion de la Lune qui étoit tombée dans la manche de Mahomet, & que Mahomet renvoia au ciel, afin que cet aſtre ne perdît rien de ſa rondeur. Voici les paroles de Mr. Simon: (g) *Les Mahometans attribuënt* quelques miracles *à leur Legiſlateur. Ils aſſurent qu'il fit ſortir de l'eau de ſes doigts, & qu'en marquant la lune de ſon doigt, il la fendit. Ils diſent auſſi, que les pierres, les arbres, les beſtes le reconnurent pour le veritable Prophete de Dieu, & qu'ils le ſalurent en ces termes,* Vous eſtes le veritable Envoyé de Dieu. *Ils affirment de plus, que Mahomet alla une nuit, de la Meque à Jeruſalem, d'où il monta au ciel; qu'il vit là le Paradis & l'Enfer; qu'il parla avec Dieu, quoi que cela ſoit reſervé aux Bienheureux après leur mort; qu'enfin il deſcendit du ciel cette meſme nuit, & qu'il ſe trouva dans la Meque avant qu'il fuſt jour.* Mais ne quittons pas cette matiere ſans raporter la remarque d'un docte Alleman. Il dit que quelques Chretiens pouſſez d'un faux zéle contre Mahomet, l'accuſent de s'être vanté de certains miracles que les Ecrivains Arabes ne lui ont jamais donnez. (h) „ Il y a des „ Auteurs Arabes qui attribuent des miracles à Ma„ homet, mais les autres les nient. Par exemple, les „ premiers font dire à Mahomet, *que la Lune s'étant „ approchée de lui, il la fendit en deux.* Mr. Pfeiffer re„ marque après *Beidavi*, que jamais Mahomet n'a dit „ cela, mais ſeulement, qu'avant le dernier jour, on „ verra ce prodige dans le ciel. Ils lui font dire qu'à „ la priſe de la ville de *Chaibar*, une femme Juive lui „ ayant preſenté un agneau empoiſonné, l'agneau „ tout rôti l'avertit de ne le manger pas. Mais *Abul„ feda* raporte ſimplement cette hiſtoire, comme ſi „ Mahomet en aiant goûté un morceau, & s'étant „ aperçu qu'il étoit empoiſonné, avoit dit après l'a„ voir craché contre terre; cet agneau me dit qu'il „ eſt empoiſonné, c'eſt-à-dire, je ſens que cela eſt „ empoiſonné. En effet il confeſſe ſouvent dans l'Al„ koran, qu'il ne pouvoit faire de miracles. C'eſt „ pourquoi il faut regarder comme une fable, ce „ qu'on dit du pigeon qui venoit manger dans ſon „ oreille, & du taureau qui ne vouloit rien manger „ qu'il ne le lui donnât de ſa propre main. M. Pfeif„ fer (4) reconoit que les Arabes n'ont jamais rien „ écrit de pareil, & que ce ſont des productions du „ zéle dereglé de quelques Chrétiens contre cet im„ poſteur. „

Ne pourrions-nous pas repreſenter à Mr. Pfeiffer que les Chretiens en ont uſé à l'égard des Mahometans, comme ceux de la Religion en uſent à l'égard des Catholiques? Il y a dans quelques Legendaires pluſieurs miracles, dont les Auteurs graves de la Communion Romaine ne parlent jamais, ou même dont ils ſe moquent. S'enſuit-il que les Proteſtans ſoient des calomniateurs, ou des Ecrivains tranſportez de trop de zéle, lors qu'ils reprochent aux Catholiques l'abſurdité de tels miracles? Pourquoi ne dirions-nous pas que les Chretiens qui ont raillé les Mahometans, ſur des miracles qu'on ne trouve point aujourd'hui dans les Ecrivains Arabes, avoient lu quelques Auteurs de neant qui s'étoient donné l'eſſor en l'honneur du faux Prophete, comme font nos Legendaires en l'honneur des Saints? Si l'on ne trouve pas dans les Auteurs graves tout ce que Mr. Chevreau va nous dire, on le trouve peut-être dans des Ecrivains de mauvais alloi; & ſemblables à ceux qui publient les petits livrets couverts de bleu que les Colporteurs vendent dans les ruës. Laiſſons parler Mr. Chevreau. (i) „ Quand les Coreïſchites de la „ Mecque (k) l'eurent prié de faire un miracle pour „ faire connoître ce qu'il étoit, *il diviſa la Lune en „ deux pieces entre leſquelles ils apercevrent une monta„ gne. Ayant apelé deux arbres, ils ſe joignirent pour „ aller à lui, & ſe ſeparérent en ſe retirant, par le com„ mandement qu'il leur en fit. Dans tous les endroits „ où il paſſoit, il n'y avoit ni arbre ni pierre, qui ne le „ ſaluât avec reſpect, & qui ne lui dit;* La paix ſoit ſur „ vous, Apôtre de Dieu. *Il faiſoit ſortir d'entre ſes deux „ doigts*

(h) *Auguſtus Pfeiffer dans le 7. vol. de la Biblioth. univerſelle p. 257. Le livre dont l'extrait ſe trouve dans ce volume eſt intitulé* Theologiæ. . . Judaicæ atque Muhammedicæ principia ſubtiliſta & fructus peſtilentes.

(4) P. 272. 273.

(i) *Chevreau, hiſt. du Monde liv. 5. tom. 3. pag. 8.*

(k) *C'eſt-à-dire Mahometa*

Digitized by Google

pretendent même que ſa naiſſance fut (I) accompagnée de circonſtances ſi miraculeuſes, qu'on n'en ſauroit être aſſez étonné. Il y a des gens qui s'imaginent qu'il a pu (K) croire ce qu'il diſoit,

„ *doigts des fontaines, qui dans le plus grand ſéchereſſe,* „ *fourniſſoient de l'eau à tous ſes ſoldats, & à toutes les* „ *bêtes de charge de ſon Armée, qui étoit nombreuſe.* „ *Avec un Chevreau & quatre petites meſures d'orge,* „ *il contenta la faim de quatre-vingt hommes; en nourit* „ *un plus grand nombre, avec quelques pains: & une au-* „ *trefois raſſaſia generalement toutes ſes troupes avec peu* „ *de Dates qu'une jeune fille lui avoit portées dans ſa* „ *main. Un tronc de palmier, devant lequel il avoit ac-* „ *coutumé de prier Dieu, eut une ſi grande paſſion pour* „ *lui, qu'en ſon abſence on l'entendit crier plus haut* „ *qu'un chameau, & ne cria plus dès le moment qu'il* „ *s'en aprocha. . . . .* S'il faloit compter ſes miracles, „ on en compteroit juſques à mille, ſelon quelques- „ uns; juſques à trois mille, ſelon quelques au- „ tres. „

Je ne voudrois pas nier qu'à certains égards le zêle de nos diſputeurs ne ſoit injuſte; car s'ils ſe ſervent des extravagances d'un Legendaire Mahometan, pour rendre odieux ou ridicule Mahomet même, ils violent l'équité que l'on doit à tout le monde, aux plus mechans comme aux gens de bien. Il ne faut jamais imputer aux gens ce qu'ils n'ont point fait, & par conſequent il n'eſt point permis d'argumenter contre Mahomet en vertu des rêveries que ſes ſectateurs content de lui, s'il n'eſt pas vrai qu'il les ait lui-même debitées. Il ſera aſſez chargé quand même on ne lui fera porter que ſes propres fautes, ſans le rendre reſponſable des ſotiſes, qu'un zêle indiſcret & romaneſque a fait couler de la plume de ſes diſciples.

(a) *Chevreau ib. p. 7. Voiez auſſi Hottinger ubi ſupra pag. 149. & ſeq. & Hoornbeek, Summa controverſ. p. 77. 78.*

(I) *Que ſa naiſſance fut accompagnée de circonſtances ſi miraculeuſes.*] (a) „ Pourveu qu'on en croie quel- „ ques Arabes, voici les miracles qui precederent, ou „ qui accompagnerent la naiſſance de Mahomet, & „ qui donnerent de l'étonnement à tout le monde. „ *Emine porta ſans inquietude dans ſon ventre, ce nou-* „ *veau Prophete. Elle acoucha de lui ſans douleur; &* „ *il tomba, quand il vint au monde, le viſage contre* „ *terre, pour honorer Dieu.* En ſe relevant & hauſſant „ la tête, il s'écria; *Qu'il n'y avoit qu'un ſeul Dieu,* „ *qui l'avoit choiſi pour ſon Envoyé. Il nâquit Circoncis,* „ ce que la plus part des Juifs croyent d'Adam, de „ Moiſe, de Joſeph, & de David: *& les demons fu-* „ *rent tous alors chaſſés du Ciel. Sa nourrice Halima,* „ ou *la debonnaire, qui n'avoit point de lait dans ſon* „ *ſein, en eut quand elle s'ofrit au nouveau né. Qua-* „ *tre voix furent entenduës aux quatre coins de la Caa-* „ *bah, & en publierent les merveilles. Le feu des Per-* „ *ſes, qui avoit toujours éclairé, s'éteignit. Un Palmier* „ *ſec pouſſa des feuilles & du fruit. Des ſages-femmes* „ *d'une beauté extraordinaire, ſe trouverent là ſans y* „ *avoir été apelées: & il y eût même des oiſeaux qui* „ *avoient pour bec, des Jacintes, dont l'éclat brilloit* „ *depuis l'Orient juſqu'à l'Occident.* „ Il n'y a rien de plus riſible que ce qu'on veut qu'aient fait les Anges gardiens de Mahomet. Ils (b) le tranſporterent ſur une montagne, & ils lui fendirent le ventre, ils lui laverent ſi bien les boiaux qu'ils les rendirent plus blancs que la neige, ils lui ouvrirent la poitrine, & lui ôterent du cœur le grain noir, ou la goute noire qui eſt une ſemence diabolique, qui tourmente toûs les autres hommes; ils lui firent tout cela ſans qu'il ſentît aucune douleur, & aiant été ainſi lavé & nettoié au dedans du corps, il s'en retourna de lui-même au logis. Notez qu'il n'avoit alors que quatre ans.

(b) *Hoornbeek ibid. p. 78. Il cite* Joh. Andream *Confuſ. ſectæ Muhammed. cap. 1. &* Alkoranum Germanicum *cap. 4.*

(K) *Qu'il a pu croire ce qu'il diſoit.*] Voici leur raiſonnement. Tous les Chretiens demeurent d'accord que le Diable eſt le vrai auteur du Mahometiſme, & qu'il ne s'eſt ſervi de Mahomet que comme d'un inſtrument pour établir dans le monde une fauſſe religion. Il faut donc dire que Mahomet fut livré au Diable par la providence de Dieu, & que le pouvoir que Dieu donna au Demon ſur ce miſerable fut beaucoup moins limité que celui qu'il eut ſur Job; car Dieu ne permit point au Demon de pervertir l'ame de Job, comme il lui permit de ſe ſervir de l'ame de Mahomet pour tromper les hommes. Avec un ſi grand empire qui de l'aveu de tous les Chretiens a été cauſe que le Demon a pouſſé ce perſonnage à dogmatiſer, n'a-t-il pas pu lui perſuader que Dieu l'avoit établi Prophete? Il aura pu lui inſpirer le vaſte deſſein d'établir une religion; il aura pu lui communiquer l'envie de ſe donner mille peines pour tromper le monde, & il n'aura pas pu le ſeduire? Quelle raiſon peut-on avoir d'admettre l'un, & de nier l'autre? Eſt-il plus difficile de pouſſer la volonté à de grans deſſeins, malgré les lumieres oposées de l'entendement, que de tromper l'entendement par une fauſſe perſuaſion, ou que d'incliner la volonté vers une fauſſe lumiere, enſorte qu'elle y aquieſce comme à une vraie revelation? J'avouë que l'une de ces deux choſes ne me ſemble pas plus difficile que l'autre. Mais ſi le Demon a pu ſeduire Mahomet, n'eſt-il pas très-vraiſemblable qu'il l'a ſeduit effectivement? Cet homme étoit plus propre à executer les deſſeins du Diable, s'il étoit perſuadé, que ne l'étant pas. On ne ſauroit me nier cela; car toutes choſes étant égales d'ailleurs, il eſt manifeſte qu'un homme qui croit bien faire ſera toûjours plus actif, & plus empreſſé qu'un homme qui croit mal faire. Il faut donc dire que le Demon ſe conduiſant avec une extrême habileté dans l'execution de ſes projets, n'a point oublié la roue la plus neceſſaire à ſa machine, ou la plus capable d'en augmenter le mouvement: c'eſt-à-dire qu'il a ſeduit ce faux Prophete. S'il l'a pu, il l'a voulu, & s'il la voulu, il l'a fait; or on a prouvé ci-deſſus qu'il l'a pu faire. Ajoûtez à cela, diſent ces Meſſieurs, que l'Alcoran eſt l'Ouvrage d'un fanatique; tout y ſent le deſordre, & la confuſion; c'eſt un cahos (c) de penſées mal accordantes. Un trompeur auroit mieux rangé ſes doctrines: un comedien auroit eu plus de juſteſſe. Et qu'on ne diſe pas que le Demon ne lui auroit point perſuadé de combatre l'idolatrie, ni de tant recommander l'amour du vrai Dieu, & la vertu: cela prouve trop, on en pourroit conclure que Mahomet n'a point été ſon inſtrument. Outre que nous pouvons dire 1. qu'il lui ſuffiſoit d'opoſer au Chriſtianiſme une fauſſe religion, encore qu'elle tendît à la ruine du Paganiſme: 2. qu'il n'eſt pas poſſible de faire accroire que l'on vient de la part de Dieu (d), ſi l'on ne produit de beaux dogmes de morale. Il ne ſerviroit de rien de dire que ce faux prophete ſe vante d'avoir un commerce avec l'Ange Gabriel; car puis que l'Ecriture nous aprend que le Demon ſe transfigure en Ange de lumiere, ne pouvons-nous pas pretendre qu'il s'eſt preſenté à Mahomet ſous le nom, & ſous la figure de l'Ange Gabriel? Mais Mahomet faiſoit acroire que cet Ange lui venoit parler à l'oreille ſous la figure d'un pigeon, or c'étoit un vrai pigeon que Mahomet avoit dreſſé à lui venir bequeter l'oreille. Nous verrons bien tôt que (e) c'eſt un conte, dont les Arabes ne font aucune mention. Le celebre Gisbert Voetius ne doute point que Mahomet n'ait été un enthouſiaſte, & même un energumene: voici ſes paroles, on y verra d'autres gens qui en ont jugé de la ſorte. (f) *Non video cur hoc negandum ſit* (epilepſiæ, & maniacis deliriis aut enthuſiaſmis diabolicis Muhammedi adfuiſſe energema,) *ſi vitam & actiones ejus intueamur, Et exſertè de illo probat* Johannes Andreas Maurus in Confuſione ſectæ Mahometicæ cap. 1. *cum à Meccanis civibus pro fatuo & obſeſſo, & à propriâ uxore pro Phrenetico & à Satana tentationibus deluſo- fuiſſe habitum.* Idem ibid. & Philippus Guadagnolo in apologiâ contra Achmedum Alabadin c. 10. ſect. 1. *ex libris Saracenicis* Agar & Aliſa *probant eum ex vita eremitica, & nimio jejunio factum fuiſſe inſomnem & furioſum, & in ſpelunca commorantem audiſſe voces & ſermones, loquentem autem neminem vidiſſe. Ita cum furioſis & damoniacis Enthuſiaſtis, ac prophetis Monaſterienſibus quos patrum noſtrorum etas vidit, in eo comparari poſſe.*

(c) Rudis indigeſtaque moles: Nec quicquam niſi pondus iners, congeſtaque eôdem Non bene junctarum diſcordia ſemina rerum. *Ovidius, Metam. l. 1.*

(d) *Voiez les penſées diverſes ſur les Cometes, n. 190.*

(e) *Dans la remarque V.*

(f) *Voet. Diſputat. to. 1. pag. 1057. 1058.*

Quelque ſpecieuſes que puiſſent être ces raiſons, j'aime mieux croire comme l'on fait communement que Mahomet a été un impoſteur; car outre ce que je dirai (g) ailleurs, ſes manieres inſinuantes, & ſon adreſſe à s'aquerir des amis, temoignent qu'il ne ſe ſervoit de la religion que comme d'un expedient de s'agrandir. (h) *Facetus moribus, voce ſuavi, viſitandi & excipiendi vices talionis lege ſuis reddens, pauperes munerans, magnates honorans, converſans cum junioribus, petentem à ſe aliquid repulſa nunquam abigens, aut ſermone facili non excipiens.* Un vrai fanatique eut-il jamais un tel caractere? entend-il ſi bien ſon monde? Un homme qui auroit cru pendant quelque tems que Dieu lui envoie ſon Ange pour lui reveler la veritable religion, ne ſe deſabuſeroit-il pas en éprouvant qu'il ne peut juſtifier ſa miſſion par aucun miracle? Or voilà l'état où Mahomet ſe trouva reduit. Les Koreiſchites lui offroient d'embraſſer ſa nouvelle religion pourveu qu'il fît des miracles; mais jamais il n'eut la hardieſſe de leur en promettre: il éluda ſubtilement leur propoſition, tantôt en diſant que les miracles n'étoient plus neceſſaires, tantôt en les renvoiant à l'excellence de l'Alcoran (i). N'y avoit-il

(g) *Dans les remarques T, & LL.*

(h) *Elmacin, apud Hottinger. pag. 241.*

(i) *Voiez Hottinger ubi ſupra pag. 302. 303.*

Digitized by Google

diſoit, & qui deſaprouvent que l'on debite qu'il n'attira tant de ſectateurs, qu'à cauſe que ſa morale s'accommodoit à la (L) corruption du cœur, & parce qu'il promettoit aux hommes un Paradis (M) ſenſuel. La principale cauſe de ſes progrés fut ſans doute le parti qu'il prit de contraindre

point là dequoi ſe convaincre ſoi-même, que l'on n'étoit pas apellé de Dieu extraordinairement pour fonder une nouvelle religion? Voiez la remarque N à la fin.

(L) *Que ſa morale s'accommodoit à la corruption du cœur.*] Sur ce point-ci je ne doute pas que les perſonnes dont je parle dans la remarque precedente ne ſoient mieux fondées, que quant à la pretenduë bonne foi de Mahomet. Je ne voi point que ce faux prophete ait derogé (a) à la morale de l'Evangile, & je voi au contraire qu'à l'égard des ceremonies il aggrave notablement le joug des Chretiens. Il ordonne la circonciſion, qui pour les adultes eſt une choſe bien dure: il veut qu'on s'abſtienne de certaines viandes; c'eſt une ſervitude qui n'accommode guere les gens du monde: il interdit l'uſage du vin, or c'eſt un precepte qui à la verité n'eſt pas auſſi rude pour les peuples Aſiatiques, que pour les nations ſeptentrionales, & qui à coup ſûr eut fait échoüer les Willibrods, & les Bonifaces: mais neanmoins il eſt incommode dans tous les païs où il croît du vin; & l'on ſçait par l'ancienne hiſtoire & par la moderne, que cette liqueur ne deplaît pas aux Orientaux. Outre cela Mahomet impoſe des jûnes, & des lavemens très-importuns, & une aſſiduité aux prieres qui eſt bien penible. Il veut qu'on faſſe des pelerinages: en un mot vous n'avez qu'à conſiderer les quarante aphoriſmes (b) de ſa morale, vous y trouverez tout ce qui s'opoſe le plus à la corruption du cœur; le precepte de la patience dans l'adverſité, celui de ne point medire de ſon prochain, celui d'être charitable, celui de renoncer à la vanité, celui de ne faire tort à perſonne, & enfin celui qui eſt l'abregé de (c) la loi & des Prophetes, *faites* (d) *à vôtre prochain ce que vous voudriez qui vous fût fait.*

C'eſt donc ſe faire illuſion, que de pretendre que la loi de Mahomet ne s'établit avec tant de promtitude, & tant d'étenduë, que parce qu'elle ôtoit a l'homme le joug des bonnes œuvres, & des obſervances penibles, & qu'elle lui permettoit les mauvaiſes mœurs. Si je ne me trompe, les ſeules choſes en quoi elle lâche le nœu que l'Evangile a ſerré, ſont le mariage, & la vengeance; car elle permet la polygamie, & de rendre le mal pour le mal: mais les Juifs & les Paiens n'y gagnoient guere, ils étoient en poſſeſſion d'un uſage qui ne les gênoit pas beaucoup à cet égard. Hottinger (e) nous donne une longue liſte des aphoriſmes moraux, ou des apophthegmes des Mahometans. On peut dire ſans flater cette religion, que les plus excellens preceptes qu'on puiſſe donner à l'homme pour la pratique de la vertu, & pour la fuite du vice, ſont contenus dans ces aphoriſmes. Hottinger (f) ne fait point difficulté de relever cette morale au deſſus de celle de pluſieurs Moines. Mr. Simon n'a point parlé moins avantageuſement de la religion Mahometane par raport à la morale. Elle *conſiſte*, dit-il (g), *à faire le bien, & à éviter le mal: c'eſt ce qui fait qu'ils examinent avec ſoin les vertus & les vices, & leurs Caſuiſtes ne ſont pas moins ſubtils que les nôtres.* Après avoir raporté quelques-uns de leurs principes touchant la neceſſité de la foi, & la confiance en Dieu, & l'humilité, & la repentance &c. il ajoûte: (h) *Je paſſe ſous ſilence le reſte de leur Morale, d'autant que ce que j'en ai rapporté ſuffit pour monſtrer quelle elle eſt; & je puis aſſurer, qu'elle n'eſt point ſi relachée que celle de quelques Caſuiſtes de noſtre ſiecle. J'ajouterai ſeulement, qu'ils ont quantité de beaux preceptes touchant les devoirs des particuliers envers leur prochain, où ils donnent meſme des regles de la civilité. Ils ont auſſi eſcrit de la maniere dont on ſe doit comporter envers ſon Prince; & une de leurs maximes eſt, qu'il n'eſt jamais permis de le tuer, ni meſme d'en dire du mal ſous pretexte qu'il eſt un Tyran.*

(M) *Qu'il promettoit aux hommes un Paradis ſenſuel.*] Il faut convenir que cette promeſſe pouvoit être un leurre pour les Paiens, qui n'avoient que des idées confuſes du bonheur de l'autre vie: mais je ne ſçai ſi elle étoit propre à tenter les Juifs, & je ne croi pas qu'elle ait pu rien operer ſur les Chretiens; & cependant combien y eut-il de Chretiens que ce faux prophete fit tomber dans l'apoſtaſie? Je veux qu'il faille prendre à la lettre ce qu'il diſoit des voluptez de ſon Paradis, (i) *que chacun y auroit la force de cent hommes pour ſe ſatisfaire entierement avec* les femmes, *auſſi bien que pour boire & pour manger*, cela ne balanceroit point l'idée que l'Ecriture nous donne du bonheur de l'autre vie: car elle en parle (k) comme d'un état dont les delices ſurpaſſent tout ce que les yeux ont vu, tout ce que les oreilles ont ouï, & tout ce qui peut monter au cœur de l'homme. Dès qu'on ajoûte foi à l'Ecriture, on ſe repreſente le bonheur du Paradis comme quelque choſe qui ſurpaſſe l'imagination, on n'y donne point de bornes. Tâchez de vous fixer à quelque idée, vous n'en venez point à bout, vos eſperances vous portent plus haut, elles s'élancent au delà de toutes bornes. Mahomet ne vous laiſſe point cette liberté, il vous renferme dans de certaines limites; il multiplie cent fois les plaiſirs que vous avez éprouvez, & vous laiſſe là. Qu'eſt-ce que cent fois en comparaiſon d'un nombre où l'on ne trouve jamais le dernier terme? Mais dira-t-on l'Ecriture ne vous parle que de plaiſir en general, & ſi elle ſe ſert d'une image corporelle, ſi elle (l) promet *que l'on ſera raſſaſié de la graiſſe de la maiſon de Dieu, que l'on ſera abbreuvé au fleuve de ſes delices*, vous êtes avertis tout auſſitôt que ce ſont des metaphores, qui cachent un plaiſir ſpirituel. Cela ne touche pas les ames mondaines, comme ſi on leur promettoit les plaiſirs des ſens. Je reponds que les ames les plus plongées dans la matiere prefereront toûjours le Paradis de l'Evangile à celui de Mahomet, pourveu qu'elles ajoûtent foi hiſtoriquement à la deſcription de la viſion beatifique, quand même elles ajoûteroient la même foi à l'Alcoran (m). Je m'explique par cette ſupoſition. Repreſentons-nous deux Predicateurs l'un Chretien, & l'autre Mahometan qui prêchent devant des Paiens. Chacun tâche de les attirer à ſoi par l'étalage des joies du Paradis: le Mahometan promet des feſtins, & de belles femmes: & pour mieux toucher ſes auditeurs, il leur dit qu'en l'autre monde les plaiſirs des ſens ſeront cent fois plus delicieux qu'ils ne le ſont dans celui-ci. Le Chretien declare que les joies du Paradis ne conſiſteront ni à manger, ni à boire, ni dans l'union des deux ſexes; mais qu'elles ſeront ſi vives, que l'imagination d'aucun homme n'eſt capable d'y atteindre, & que tout ce que l'on ſe peut figurer en multipliant cent fois, mille fois, cent mille fois &c. les plaiſirs de cette vie, n'eſt rien en comparaiſon du bonheur que Dieu communique à l'ame en ſe faiſant voir à elle face à face &c. N'eſt-il pas vrai que les auditeurs les plus impudiques & les plus gourmans, aimeront mieux ſuivre le Predicateur Chretien que l'autre, quand même on ſupoſeroit qu'ils ajoûtent autant de foi aux promeſſes du Mahometan, qu'aux promeſſes du Chretien? Ils feroient ſans doute ce que l'on voit faire à un ſoldat, qui ſçait les offres de deux Capitaines dont chacun leve du monde. Quoi qu'il ſe perſuade qu'ils ſont tous deux bien ſinceres, c'eſt-à-dire, qu'ils donneront tout ce qu'ils promettent, il ne laiſſe pas de s'enrôler ſous celui qui offre le plus. Tout de même ces Paiens prefereroient le Paradis de l'Evangile à celui de Mahomet, quand même ils ſeroient perſuadez que l'un & l'autre de ces deux Predicateurs feroit trouver à ſes diſciples la recompenſe qu'il auroit promiſe (n). Car il ne faut pas s'imaginer qu'un voluptueux aime les plaiſirs des ſens, uniquement parce qu'ils decoulent de cette ſource; il les aimeroit également s'ils venoient d'ailleurs. Faites lui trouver plus de plaiſir à humer l'air dans une caverne, qu'à manger de bons ragoûts, il quitera de bon cœur les meilleurs repas pour aller dans cette caverne (o). Faites lui trouver plus de plaiſir à examiner un problême geometrique, qu'à jouir d'une belle femme, il quitera volontiers cette belle femme pour ce problême, & par conſequent on ſeroit deraiſonnable, ſi l'on ſupoſoit qu'un Mahometan entraîneroit après lui tous les auditeurs voluptueux; car puis qu'ils n'aiment les plaiſirs des ſens que parce qu'ils n'en trouvent point de meilleurs, il eſt clair qu'ils y renonceroient ſans aucune peine pour jouïr d'un bonheur encore plus grand. Que m'importe, diroient-ils, que le Paradis des Chretiens ne fourniſſe pas les plaiſirs de la bonne chere, la jouïſſance des belles femmes &c. puis qu'il fournit d'autres plaiſirs qui ſurpaſſent infiniment tout ce que les voluptez de la terre ont de plus ſenſible. Je croi donc qu'il ne ſe faut pas imaginer que les eſperances que Mahomet a données du bonheur de l'autre vie, aient attiré à ſa ſecte les Chretiens qui s'y engagerent. Diſons à-peu-près la même choſe à l'égard des Juifs; car il paroît par pluſieurs Pſeaumes de David qu'ils ſe faiſoient une idée merveilleuſe du bonheur de l'autre vie. Les Paiens étoient plus aiſez à lourrer

(a) *Voiez Hottinger, Hiſtoria Oriental. pag. 247. & ſeq.*

(b) *Vous les trouverez dans Hottinger ib. p. 248. & ſeq.*

(c) *Evangile de St. Matthieu chap. VII. v. 12.*

(d) Si tandem feceris alii quicquid gratum eſſet, ſi tibi fieret. *Hottinger. ib. p. 250.*

(e) *Hotting. ubi ſupra pag. 315. & ſeq.*

(f) Ipſi judicent adverſarii ex illis quæ ex Arabum nunc monumentis afferemus. Nonne majus ſæpe & virturum ſtudium & vitiorum odium præ ſe ferant Muhammedani, quam Pontificiorum plerique religioſi. *Id. p. 314.*

(g) *Hiſtoire Critique du Levant, pag. 173.*

(h) *Ibid. pag. 175. 176.*

(i) *Chevreau ubi ſupra pag. 14. Voiez les remarques Q & GG.*

(k) *I. Corinth. ch. 2. v. 9.*

(l) *Pſeaume 36. v. 9. Voiez Gaſſendi* Ethicæ lib. 1. c. 2. p. m. 679. *qui s'attachant à la force de l'Hebreu raporte ainſi ce paſſage:* Inebriabuntur ab ubertate domus tuæ, & de torrente voluptatis tuæ potabis eos.

(m) *Prenez garde à la note marginale ſuivante.*

(n) *Ceci ſe doit entendre en mettant à part la doctrine de la grace, ſelon laquelle il faut dire que c'eſt par un don de Dieu, & par la faveur du St. Eſprit que l'on choiſit la vraie Egliſe. Nous parlons ici ſelon la ſupoſition où l'on ne conſidere que les motifs d'interêt ou d'amour propre, qui determineroient les gens au choix d'une religion.*

(o) Trahit ſua quemque voluptas. *Virgil. eclog. 2. v. 65.*

Digitized by Google

traindre par les armes (N) à ſe ſoumettre à ſa Religion, ceux qui ne le faiſoient pas volontairement. Par là nous conſervons à la Religion (O) Chretienne l'une des preuves de ſa divinité : c'eſt

leurrer, à cauſe que leur religion les laiſſoit dans des tenebres fort épaiſſes ſur le detail des joies du Paradis: mais ne tient-il qu'à dire aux gens qu'après cette vie ils jouïront des voluptez ſenſuelles avec beaucoup plus de ſatisfaction que dans ce monde? Et qui êtes vous, demanderoit-on, qui nous promettez cela? qui vous l'a dit? d'où le ſavez-vous? Il faut donc ſupoſer avant toutes choſes que Mahomet, independamment des promeſſes de ſon Paradis, s'eſt établi ſur le pied d'un grand prophete; & qu'avant que de ſe laiſſer prendre à l'apas de ces voluptez, on a été perſuadé qu'il avoit une miſſion celeſte pour l'établiſſement de la vraie foi. Ainſi les progrés de cette ſecte n'ont point eu pour cauſe les promeſſes d'un Paradis ſenſuel; car ceux qui ne le croioient pas envoié de Dieu, ne tenoient nul compte de ſes promeſſes; & ceux qui le croioient un vrai prophete, n'auroient pas laiſſé de le ſuivre, encore qu'il ne leur eût promis qu'un bonheur ſpirituel dans l'autre monde. Ne donnons point lieu aux libertins de retorquer contre l'Evangile cette objection, comme s'il n'avoit eu tant d'efficace pour convertir les Paiens, qu'à cauſe qu'il leur promettoit un Paradis, ou une felicité qui ſurpaſſe infiniment tout ce que l'on peut imaginer de delicieux. En particulier abſtenons nous des railleries qui ſeroient fondées ſur l'or & les pierreries, & ſur tels autres ornemens du Paradis de Mahomet; car vous trouvez de telles choſes, & autant d'eſpeces de pierres precieuſes, que dans la boutique du plus fameux Joüaillier, dans la deſcription que l'Apocalypſe (a) nous donne du Paradis. Et qu'on ne me diſe pas qu'une ame charnelle & brutale croit plutôt les plaiſirs groſſiers que les plaiſirs ſpirituels; car s'il y a des choſes qui lui paroiſſent incroiables, c'eſt principalement la reſurrection: deſorte que ſi Mahomet a pu lui perſuader la reſurrection, un Chretien lui eût pu perſuader les joies ſpirituelles de l'autre monde. Voiez la marge †.

(a) *Dans le chapitre* 21.

† *On ne pretend pas nier que Mahomet n'ait propoſé un grand leurre aux Sarrazins en leur permettant la polygamie, car ils étoient fort enclins à l'acte venerien.* Incredibile eſt quo ardore apud eos in venerem uterque ſolvitur ſexus. *Amm. Marcellin. lib.* 14. *cap.* 4. *pag. m.* 14.

(N) *De contraindre par les armes à ſe ſoumettre à ſa religion.*] Il ne faut point chercher ailleurs la cauſe de ſes progrés; nous l'avons ici toute entiere. Je ne nie point que les diviſions de l'Egliſe Greque, où les ſectes s'étoient malheureuſement multipliées, le mauvais état de l'Empire d'Orient, & la corruption des mœurs, n'aient été une favorable conjoncture pour les deſſeins de cet impoſteur; mais enfin comment reſiſter à des armées conquerantes qui exigent des ſignatures? Interrogez les dragons de France qui ſervirent à ce metier l'an 1685. ils vous repondront qu'ils ſe font forts de faire ſigner l'Alcoran à toute la terre, pourvu qu'on leur donne le tems de faire valoir la maxime, *compelle intrare, contrain les d'entrer.* Il y a bien de l'aparence que ſi Mahomet eût prevu qu'il auroit de ſi bonnes troupes à ſa devotion, & ſi deſtinées à vaincre, il n'auroit pas pris tant de peine à forger des revelations, & à ſe donner des airs devots dans ſes écrits, & à rajuſter enſemble pluſieurs pieces detachées du Judaiſme & du Chriſtianiſme. Sans s'embarraſſer de tout ce tracas, il eût été aſſûré d'établir ſa religion par tout où ſes armes auroient pu être victorieuſes; & ſi quelque choſe étoit capable de me faire croire qu'il y a eu bien du Fanatiſme dans ſon fait, ce ſeroit de voir une infinité de choſes dans l'Alcoran qui ne peuvent ſembler neceſſaires, qu'en cas qu'on ne veuille point uſer de contrainte. Or il y a beaucoup de choſes dans cet Ouvrage, qui ont été faites depuis les premiers ſuccés des armes de Mahomet.

(O) *Nous conſervons à la Religion Chretienne l'une des preuves de ſa divinité.*] L'Evangile prêché par des gens ſans nom, ſans étude, ſans éloquence, cruellement perſecutez & deſtituez de tous les apuis humains, ne laiſſa pas de s'établir en peu de tems par toute la terre. C'eſt un fait que perſonne ne peut nier, & qui prouve clairement que c'eſt l'Ouvrage de Dieu. Mais cette preuve n'aura plus de force dès que l'on pourra marquer une fauſſe Egliſe, qui ait aquis une ſemblable étenduë par des moiens tout ſemblables; & il eſt certain que l'on ruineroit cet argument, ſi l'on pouvoit faire voir que la religion Mahometane ne doit point à la violence des armes la promtitude de ſes grans progrés. Comme donc ce ſont deux choſes également claires dans les monumens hiſtoriques, l'une que la religion Chretienne s'eſt établie ſans le ſecours du bras ſeculier, l'autre que la religion de Mahomet s'eſt établie par voie de conquête, on ne peut former aucune objection raiſonnable contre nôtre preuve, ſous pretexte que cet infame impoſteur a inondé promtement de ſes faux dogmes un nombre infini de Provinces. Bien nous en prend d'avoir les 3. premiers ſiecles du Chriſtianiſme à couvert du parallêle, car ſans cela ce ſeroit une folie que de reprocher aux Mahometans la violence qu'ils ont emploiée pour la propagation de l'Alcoran: ils nous feroient bientôt taire, ils n'auroient qu'à nous citer ces paroles de Mr. Jurieu: (b) *Peut-on nier que le Paganiſme eſt tombé dans le monde par l'autorité des Empereurs Romains? On peut aſſurer ſans temerité que le Paganiſme ſeroit encore debout, & que les trois quarts de l'Europe ſeroient encore Payens, ſi Conſtantin & ſes ſucceſſeurs n'avoient employé leur autorité pour l'abolir.* . . . . . (c) *Les Empereurs Chrétiens ont ruiné le Paganiſme en abattant ſes Temples, en conſumant ſes ſimulacres, en interdiſant le culte de ſes faux Dieux, en établiſſant les Paſteurs de l'Evangile en la place des faux Prophetes & des faux Docteurs, en ſupprimant leurs livres, en repandant la ſaine doctrine.* Voiez la 8. lettre du Tableau du Socinianiſme à la page 501. où le même Auteur aſſûre *que ſans l'autorité des Empereurs il eſt inhabitable que les Temples de Jupiter & de Mars ſeroient encore debout, & que les faux Dieux du Paganiſme auroient encore un grand nombre d'adorateurs.*

Il faut avoüer la dette; les Rois de France ont établi le Chriſtianiſme dans le païs des Friſons, & dans celui des Saxons par les voies Mahometanes. On s'eſt ſervi de la même violence pour l'établir dans le Nord. Cela fait horreur aux gens moderez quand ils le liſent dans l'Ouvrage (d) de Mr. Ornhialms. On s'eſt ſervi des mêmes voies contre les ſectes qui ont oſé condamner le Pape; on s'en ſervira dans les Indes (e) dès qu'on le pourra: & de toute cette conduite il reſulte manifeſtement, qu'on ne peut plus former une preuve au prejudice de Mahomet de ce qu'il a étendu ſa religion par la contrainte, je veux dire en ne voulant point ſouffrir les autres. Car voici ce qu'il pourroit dire en argumentant *ad hominem*: ſi la contrainte étoit mauvaiſe de ſa nature, on ne s'en pourroit jamais ſervir legitimement: or vous vous en êtes ſervis depuis le IV. ſiecle juſques à cette heure, & vous pretendez n'avoir rien fait en cela que de tres-loüable; il faut donc que vous avoüiez que cette voie n'eſt point mauvaiſe de ſa nature, & par conſequent j'ai pu m'en ſervir legitimement dès les premieres années de ma vocation: car il eſt abſurde de pretendre qu'une choſe qui ſeroit très-criminelle dans le premier ſiecle, devient juſte dans le quatriéme, ou qu'une choſe qui eſt juſte dans le quatriéme, ne l'eſt pas dans le premier. On pourroit le pretendre ſi Dieu faiſoit de nouvelles loix au IV. ſiecle: mais ne fondez-vous pas la juſtice de vôtre conduite, depuis Conſtantin juſqu'au tems preſent, ſur ces paroles de l'Evangile *contrain les d'entrer* (f), & ſur le devoir des Souverains? Vous auriez donc dû ſi vous l'aviez pu uſer de contrainte dès le lendemain de l'aſcenſion. Bellarmin & pluſieurs autres Ecrivains du parti de Rome lui avoüeroient cela; car ils diſent que (g) *ſi les Chretiens ne depoſerent pas Neron & Diocletien, c'eſt parce qu'ils n'avoient pas les forces temporelles pour le faire, & que quant au droit ils le pouvoient faire, étant* (h) *tenus de ne point ſouffrir ſur eux un Roi qui n'eſt pas Chretien, s'il tâche de les detourner de la foi.* Ils étoient donc obligez à ſe donner un Souverain qui établît l'Evangile, & qui ruinât le Paganiſme par la voie de l'autorité. Mr. Jurieu ne s'eloigne pas du ſentiment de Bellarmin, il enſeigne (i) que la plupart des premiers Chretiens n'étoient patiens que *par foibleſſe & par impuiſſance*; & quoi qu'il ne blâme pas la conduite qu'ils ont tenuë de ne point prendre les armes contre leurs Princes, il juge qu'ils avoient droit de le faire, & que s'il les euſſent priſes, on ne les en pourroit pas blâmer. Il aprouveroit ſans doute que s'ils l'euſſent pu, ils euſſent mis ſur le thrône un Conſtantin & un Theodoſe dès le ſiecle de Neron. Notez je vous prie qu'il ne raporte pas comme un ſimple fait la maniere dont le Paganiſme a été ruiné, mais comme une choſe juſte: car il la compare avec la conduite des Proteſtans, & avec celle que les Princes Catholiques tiendront bientôt à ce qu'il pretend pour ruiner l'Egliſe Romaine. Les trois exemples qu'il donne de la voie de l'autorité legitimement emploiée, ſont celui des Rois (k) d'Iſraël, celui des Empereurs Chretiens, & celui des Princes Reformez. Ceux-ci, dit-il (l), *ont aboli le Papiſme dans leurs Etats en lui ôtant les chaires, en y mettant des Docteurs ſains en la doctrine & purs pour les mœurs, en brûlant les images, en faiſant enterrer les reliques, en interdiſant tout culte idolatre. Bien-loin qu'en faiſant cela ils ayent fait contre la loi de Dieu,*

(b) *Jurieu, droits des deux Souverains p.* 280. *Il dit p.* 297. 298. *que* jamais le Papiſme ne ſera aboli que par l'autorité des Princes qui l'ont établi, & que le Paganiſme ſeroit encore vivant & regnant à l'ombre *du dogme de la tolerance.*

(c) *Ibid. pag.* 289.

(d) *Intitulé,* Hiſtoriæ Suecorum Gothorumque Eccleſiaſticæ libri IV. *Voiez l'Hiſt. des Ouvrages des Savans mois de Novembre* 1690. *pag.* 109. *& ſuiv.*

(e) *Voiez dans la remarque AA les paroles du Jeſuite Frois.*

(f) *Voiez ſur tout ceci le commentaire philoſophique ſur* contrain les d'entrer 1. *partie, chap.* 7.

(g) *Bellarmin. de Rom. Pont. l.* 5. *c.* 7. §. quod ſi, *apud Daillé Reliques à Adam, 2. partie, chap.* 21. *pag.* 125.

(h) *Bellarmin. ibid.* §. probatur hujus, *apud Daillé ibid.*

(i) IX. *lettre Paſtorale de l'an* 1688. *pag.* 202. *édit.* in 12.

(k) *Droits des deux Souverains pag.* 289.

(l) *Ibid.*

Digitized by Google

c'eſt celle qui eſt tirée de ſa promte propagation par toute la terre : mais nous perdons la preuve que ſon (P) étenduë avoit fournie. Il ne faut plus s'étonner que ce faux prophete n'ait pas eu recours

Dieu, ils ont entierement ſuivi ſes ordres. Car c'eſt ſa volonté que les Rois de la terre depouillent la bête & briſent ſon image. *Jamais aucun Proteſtant juſqu'ici n'y a trouvé à redire, & jamais aucun eſprit droit ne comprendra la choſe autrement. Les choſes ont toûjours été ainſi, & s'il plaît à Dieu, elles iront toûjours de même malgré nos libertins ou nos imprudens.* Conſultez la page 284. de ſon livre, vous y trouverez ces paroles memorables : *Pour le petit profit que vous (a) en tireriez aujourd'hui, l'Egliſe en ſouffrirois de grandes pertes, & vous-même peut-être dans quelques années ſeriez obligé de vous dedire, & vous le feriez ſans doute. Car ſi les Rois de France & d'Eſpagne venoient à ſe ſervir de leur autorité pour chaſſer le Papiſme de leurs Etats, comme ont fait les Rois d'Angleterre & de Suede, bien-loin de les blâmer & de le trouver mauvais, vous le trouveriez fort bon. Soyez aſſuré que cela doit arriver ainſi; car le St. Eſprit dit que* les Rois de la terre qui ont donné leur puiſſance à la bête la lui ôteront, qu'ils la depouilleront & qu'ils mangeront ſa chair. *C'eſt l'autorité des Rois de l'Occident qui a bâti l'Empire du Papiſme, ce ſera leur autorité qui le detruira. Et cela ſera entierement conforme au deſſein de Dieu & à ſa volonté: c'eſt pourquoi nous n'aurons aucun lieu d'y trouver à redire. Afin donc d'être toûjours uniformes dans vos ſentimens, ſoyez dans la verité qui ne change jamais, & ne les reglez point ſelon les interêts qui changent tous les jours.* Vous voiez bien qu'il établit comme un principe immuable & de tous les tems, que la voie de l'autorité eſt juſte pour la propagation de la foi. Il faudroit donc que s'il entroit en diſpute avec des Mahometans, il renonçât aux argumens qu'a toûjours fourni contre eux la maniere dont leur religion s'eſt étenduë; car ce n'a pas eté, dit-il (b), en mettant *l'épée a la gorge des Chretiens pour leur faire abjurer le Chriſtianiſme & leur faire embraſſer le Mahometiſme,* mais *par la pauvreté, la baſſeſſe, la miſere, & l'ignorance auxquelles ils ont reduit les Chretiens*; voies beaucoup moins dures, & plus lentes que celles dont il dit qu'on ſe ſervira très-juſtement pour abolir le Papiſme. Voiez la remarque *A A* à la fin.

(P) *Nous perdons la preuve que ſon étenduë avoit fournie.*] Je ne quitte point encore cette matiere: il me reſte à faire une obſervation qui a quelque poids. Les Peres ſe ſont ſervis d'une preuve que l'on emploie mal à propos contre les Reformateurs du XVI. ſiecle. L'étenduë de l'Evangile fourniſſoit aux Peres un bon argument contre les Juifs, & contre les ſectes qui ſe formoient dans le ſein du Chriſtianiſme, parce qu'elle faiſoit voir l'accompliſſement des oracles de l'Ecriture, qui avoient predit que la conoiſſance & le ſervice du vrai Dieu ſous le Meſſie ne ſeroient point renfermez comme auparavant dans un petit coin de la Paleſtine, mais qu'alors toutes les nations ſeroient le peuple de Dieu (c). Ce raiſonnement terraſſoit les Juifs, & les heretiques, & a conſervé toute ſa force juſqu'au tems de Mahomet. Depuis ce tems-là il y falut renoncer, puis qu'à ne conſiderer que l'étenduë, la religion de ce faux Prophete ſe pouvoit attribuer les anciens oracles, tout de même que le Chriſtianiſme ſe les étoit attribuez. On ne ſauroit donc être aſſez ſurpris que les Bellarmins, & tels autres grans Controverſiſtes aient dit en general que l'étenduë eſt la marque de la vraie Egliſe, & qu'ils aient pretendu par là gagner leur proces contre l'Egliſe Proteſtante. Ils ont eu même (d) l'imprudence de mettre la proſperité entre les marques de la vraie Egliſe. Il étoit facile de prevoir qu'on leur repondroit, qu'à ces deux marques l'Egliſe Mahometane paſſera plus juſtement que la Chretienne pour la vraie Egliſe. La religion de Mahomet a beaucoup plus d'étenduë que n'en a le Chriſtianiſme, cela n'eſt pas conteſtable: ſes victoires, ſes conquêtes, ſes triomphes ont incomparablement plus d'eclat que tout ce dequoi les Chretiens ſe peuvent glorifier, en ce genre de proſperitez. Les plus grans ſpectacles que l'hiſtoire puiſſe produire, ſont ſans doute les actions des Mahometans. Que peut-on voir de plus admirable que l'Empire des Sarrazins, étendu depuis le detroit de Gibraltar juſques aux Indes? Tombe-t-il? Voilà les Turcs d'un côté, & les Tartares de l'autre qui conſervent la grandeur & l'éclat de Mahomet. Trouvez moi parmi les Princes Chretiens des Conquerans qui puiſſent tenir la balance contre les Saladins, les Gingis Chams, les Tamerlans, les Amurats, les Bajazeths, les Mahomets ſeconds, les Solimans? Les Sarrazins ne reſſerrerent-ils pas le Chriſtianiſme juſqu'au pied des Pyrenées? N'ont-ils pas fait cent ravages dans l'Italie, & juſques au cœur de la France (e)? Les Turcs n'ont-ils pas pouſſé leurs conquêtes juſques aux confins de l'Allemagne, & juſques au golfe de Veniſe? Les ligues, & les Croiſades des Princes Chretiens, ces grandes expeditions qui épuiſoient d'hommes & d'argent l'Egliſe Latine, ne doivent-elles pas être comparées à une mer qui pouſſe ſes flots depuis l'Occident juſqu'à l'Orient, pour les briſer à la rencontre des forces Mahometanes, comme à la rencontre d'un rivage bien eſcarpé? Il a falu enfin ceder à l'étoile de Mahomet, & au lieu de l'aller chercher dans l'Aſie, on a compté pour un grand bonheur de ſe pouvoir batre en retraite dans le centre de l'Europe? Voiez ci-deſſous (f) les monumens eternels que le Chriſtianiſme a élevez à la ſuperiorité de la fortune Mahometane. On peut apliquer aux Mahometans & aux Chretiens ce que Salluſte remarque des Atheniens & des Romains : *Athenienſium res geſtæ, ſicut ego exiſtimo, ſatis ampla, magnificaque fuere, verum aliquanto minores tamen, quam fama feruntur: ſed, quia provenere ibi magna ſcriptorum ingenia, per terrarum orbem Athenienſium facta pro maximis celebrantur. Ita eorum qui ea fecere, virtus tanta habetur, quantum verbis ea potuere extollere præclara ingenia. At populo R. nunquam ea copia fuit: quia prudentiſſimus quiſque negotioſus maxime erat. Ingenium nemo ſine corpore exercebat. Optimus quiſque facere, quam dicere; ſua ab aliis benefacta laudari, quam ipſe aliorum narrare, malebat* (g). Les Mahometans plus apliquez à la guerre qu'à l'étude, n'ont point compoſé d'hiſtoires qui égalent leurs actions; mais les Chretiens fertiles en gens d'eſprit, ont compoſé des hiſtoires qui ſurpaſſent tout ce qu'ils ont fait. Ce manque de bons hiſtoriens n'empêche pas que ces Infideles ne ſachent dire (h), que le Ciel a de tout tems rendu temoignage à la ſainteté de leur religion, par les victoires qu'ils ont remportées. Il leur faloit laiſſer ce ſophiſme, & ne les point imiter mal à propos, comme a fait un Pere (i) de l'Oratoire. Son Ouvrage eſt ſcandaleux & de pernicieuſe conſequence; car il roule ſur cette fauſſe ſupoſition, que la vraie Egliſe eſt celle que Dieu a le plus enrichie de benedictions temporelles. A vuider par cette regle les diſputes de religion, le Chriſtianiſme perdroit bientôt ſon procés. La prudence ne ſouffre pas qu'on le mette en compromis, ſans ſe retrancher ſûr les confeſſions de foi, & ſans ſtipuler qu'on n'aura égard ni à l'étenduë, ni au plus grand nombre de victoires. Je ne ſçai ſi l'on devroit ſe hazarder à être jugé par les mœurs; mais ſi les Infideles conſentoient que l'on adjugeât la preference à l'eſprit, à l'érudition, & à la vertu militaire, il les faudroit prendre au mot, ils perdroient infailliblement leur cauſe à l'heure qu'il eſt. Ils ſont fort au deſſous des Chretiens à l'égard de ces trois choſes. Bel avantage que d'entendre beaucoup mieux qu'eux (k) l'art de tuer, de bombarder, & d'exterminer le genre humain! Notez je vous prie que la religion Mahometane a eu bonne part autrefois à la gloire temporelle, qui conſiſte dans la culture des ſciences. Elles ont fleuri dans l'Empire des Sarrazins avec un très-grand éclat (l). On y a vu de beaux eſprits, & de bons poëtes; on y a vu de grans philoſophes, & de fameux Aſtronomes, & des Medecins très-illuſtres. Pour ne pas dire que pluſieurs Califes ſe ſont aquis une très-belle reputation par leurs qualitez morales, & par ces vertus de paix, qui ne ſont pas d'un moindre prix que les vertus militaires. Il n'y a donc aucune eſpece de proſperité temporelle dont cette ſecte n'ait été favoriſée avec une inſigne diſtinction.

J'ai dit qu'il ne ſeroit pas trop ſûr, de laiſſer juger par les mœurs ſi le Chriſtianiſme eſt la vraie Egliſe. Cela demande une petite explication. Je ne pretens pas que les Chretiens ſoient plus dereglez quant aux mœurs que les Infideles, mais je n'oſerois affirmer qu'ils le ſoient moins. Les relations des voiageurs ne s'accordent pas: il y en a qui donnent beaucoup d'éloges à la probité, à la charité, à la devotion des Turcs, & qui repreſentent les femmes Turques comme la pudeur & la modeſtie même: il y en a auſſi qui parlent très-mal des mœurs de cette nation. Hottinger cite un Auteur qui admire la vertu des Turques, & qui l'oppoſe à la conduite des Chretiennes. (m) *Certe mihi magna admiratio oritur quando honeſtatem quam vidi in fœmineo ſexu inter Turcos conſidero, & impudiciſſimos, improbos & damnatos mores fœminarum inter Chriſtianos conſpicio.* Les femmes Turques ne montrent jamais le viſage, ſortent peu, & croiroient ſe deshonorer ſi elles alloient à cheval. Les

(a) *C'eſt-à-dire de ce que la Cour de France ſeroit perſuadée qu'il faut tolerer les fauſſes Religions.*

(b) *IX. lettre Paſtorale de l'an 1688. pag. 196.*

(c) *Voiez le Pere Thomaſſin de l'Unité de l'Egliſe, tome 2.*

(d) Elmacini Hiſtoria Saracenica luculentiſſime quos brevi tempore Muhammedica peſtis habuerit progreſſus, quos contra Chriſtianos ſucceſſus. Adeo ut mirari lubeat quid animi fuerit Bellarmino, cum ad ejuſmodi lapſus eſt nugas. *Hottinger. ubi ſupra pag. 339.*

(e) *Voiez l'article d'Abderame.*

(f) *Dans l'article ſuivant, remarque D.*

(g) *Salluſt. in bell. Catilin. p. m. 14.*

(h) *Voiez l'article ſuivant, remarque D.*

(i) *Thomas Bozius, de ruinis gentium.*

(k) *Voiez les penſées ſur les Cometes n. 141.*

(l) *Voiez l'hiſtoire Eccleſiaſtique d'Hottinger.*

(m) *Septem-Caſtrenſis c. 12. apud Hottinger. Hiſtor. Oriental. pag. 311.* Septem-Caſtrenſis eſt un Moine qui fut long tems pris ſonnier parmi les Turcs.

Digitized by Google

recours à un artifice, dont tous les chefs de parti, en matiere * d'hereſies & de ſectes, ſe ſont ſervis : il ne s'eſt point apuié ſur des † intrigues de femme ; & il n'a (Q) nullement mis le beau ſexe dans ſes interêts. Il a cru que la valeur de ſes troupes lui ſuffiroit. Peut-être ne redouta-

* *Conſer que ſupra in Gregorio I. remarque D.*

† *Exceptez, ſi vous voulez, les bons offices que ſa femme Chadigha lui rendit au commencement, comme je l'ai marqué ci-deſſus.*

Les diſcours qu'un mari tient à ſa femme dans ſon logis ſont ſi modeſtes, qu'on n'y remarque rien de ſenſuel, non plus que dans ſa contenance. (a) *Etiam in domibus propriis viri cum uxore nunquam in actibus & motibus vel collocutione minimum indicium laſcivia vel inhoneſtatis deprehendi poteſt.* Mr. Chardin nous aprend qu'en Perſe on ſe marie ſans ſe voir, (b) *& qu'un homme ne voit ſa femme que quand il a conſommé le mariage, & ſouvent il ne la conſomme que pluſieurs jours* après qu'on l'a conduite chez lui, *la belle fuyant & ſe cachant parmi les femmes, ou ne voulant pas laiſſer faire le mari. Ces façons arrivent ſouvent entre les perſonnes de qualité, parce qu'à leur avis cela ſent la debauchée de donner ſi-tôt la derniere faveur. Les filles du ſang royal en uſant particulierement de la façon, il faut des mois pour les reduire.* Il parle tout autrement des Georgiennes qui font profeſſion du Chriſtianiſme; car après avoir donné aux Georgiens tous les defauts imaginables, il ajoûte (c), *Les femmes ne ſont ni moins vicieuſes ni moins mechantes, elles ont un grand foible pour les hommes, & elles ont aſſurement plus de part qu'eux en ce torrent d'impureté qui inonde tout leur païs.* L'Auteur cité par Hottinger n'éleve pas moins (d) les mœurs des Turcs au deſſus des mœurs des Chretiens, que la conduite des Turques au deſſus de la conduite des Chretiennes. D'autres relations accuſent les Turcs d'un extrême dereglement, & n'oublient pas la multitude de leurs concubines, qu'ils achetent au marché, & qu'ils viſitent & touchent par tout (e) avant que de convenir du prix, tout comme font les bouchers, quand ils achetent quelque bête. (f) *Verè ut Pius II.* (lib. 1. Epiſt. 131. *& Boskhierus ex eodem* Philip. 10. pag. 362.) *de Turcis ſcripſerit* eſſe populum lambentem, fellatorem, Lesbiatorem, fœminarum omnium concubitum guſtantem & delibantem, *addimus & verè fornicatorium, utpote, qui non tantum Virgines violans (ſcribente Bartholomæo Georgievix.)* (cap. 6. & 7.) *etiam ante ora patrum, ſed etiam maſculos captivos, indomitæ libidinis hi homines ſibi ſubſternunt* (Boskhier. pag. 61. & 89.) *In foro venales, nudoſque exponunt viros, fœminaſque, videndos & coram omnibus contrectandos, etiam quâ pudor naturæ debetur, nudos currere, ſaltare jubent, quò vitia, ſexus, ætas, corruptio vel integritas appareant.* Voilà un Pape qui impute aux Turcs beaucoup de ſales actions, mais ce que des Ecrivains Catholiques ont écrit de la Cour de Rome, & ce que l'on peut écrire de pluſieurs nations Chretiennes n'eſt pas meilleur : deſorte qu'il ſemble qu'on puiſſe aſſûrer en general, que les Chretiens & les Infidelles n'ont rien à ſe reprocher; & que s'il y a quelque difference entre leurs mauvaiſes mœurs, c'eſt plutôt la diverſité de climat qui en eſt la cauſe, que la diverſité de religion.

(Q) *Il n'a nullement mis le beau ſexe dans ſes interêts.*] La permiſſion qu'il accorde aux hommes d'avoir pluſieurs femmes, & de (g) les fouëtter quand elles ne voudront pas obeïr, & de (h) les repudier ſi elles viennent à deplaire, eſt une loi très-incommode au beau ſexe. Il ſe garda bien d'accorder aux femmes la permiſſion d'avoir pluſieurs hommes, & il ne voulut pas même qu'elles puſſent quitter des maris fâcheux, à moins qu'ils n'y conſentiſſent (i). Il ordonna qu'une femme repudiée ne pût ſe remarier que deux fois, & que ſi elle étoit repudiée de ſon troiſiéme mari, & que le premier ne la voulût point reprendre, elle renonçât au mariage pour toute ſa vie (k). Bien loin de leur permettre de montrer la gorge, ou du moins le cou, il ne voulut pas qu'on leur vît les pieds : leur mari ſeul pouvoit avoir ce privilege. *Mulieres itaque bona ſe curent, ne lunaticum aſpiciant, ſuoque populo tegentes collum & pectus, omnemque ſuam pulchritudinem, niſi quantum apparere neceſſitas coget, edent omnibus, ſpeciemque pedum etiam eundo niſi maritis ſuis* (l). Mais il eſt vrai qu'en cela il ne fit que retenir la coutume qui s'obſervoit dans l'Arabie ; car nous aprenons de Tertullien que les femmes de ce païs-là couvroient tellement leur viſage, qu'elles ne ſe pouvoient ſervir que d'un œil. (m) *Judicabunt vos Arabiæ fœmina Ethnica, quæ non caput, ſed faciem quoque ita totam tegunt, ut uno oculo liberato contenta ſint dimidiam frui lucem, quàm totam faciem proſtituere.* Je croi qu'on ſe trompe (n), quand on debite que Mahomet a permis aux hommes d'épouſer autant de femmes qu'ils voudroient; car il modifie ſa propoſition, & il la limite de telle ſorte, qu'on voit bien qu'il a ſeulement voulu permettre qu'ils en épouſaſſent juſqu'à quatre, s'ils ſe ſentoient capables de les contenir en paix. (o) *Quotcunque placuerit, duas ſcilicet, aut tres vel quatuor uxores ducite, niſi timueritis eas pacificare poſſe.* Mais on ne ſe trompe point, quand on aſſûre qu'il ne leur a point limité le nombre des concubines. Auſſi voit-on que les Turcs en peuvent avoir tout autant qu'ils ſont capables d'en entretenir. La condition des quatre épouſes n'eſt-elle pas deplorable, ſous une loi qui donne droit au mari de detourner ce qui leur eſt dû ſur de jolies eſclaves, autant qu'il en pourra acheter? Qu'on ne me diſe point que la loi y a pourvu, (p) aiant accordé aux 4 épouſes de coucher une fois chaque ſemaine avec le mari. *De ſorte que s'il s'en trouve quelqu'une qui ait paſſé une ſemaine entiere ſans jouïr de ce privilege, elle eſt en droit de demander la nuit du Jeudy de la ſemaine ſuivante, & peut pourſuivre ſon mari en Juſtice, en cas de refus.* Ce droit-là n'empêche point que la loi ne ſoit très-dure; une loi, dis-je, qui reduit à de petites portions, ce qui ſuffiroit à peine s'il étoit entier, & qu'on peut enfraindre à ſi bon marché. Voilà une belle ſatisfaction pour la partie offenſée : une ſeule nuit obtenuë en reparation d'une ſemaine perduë, eſt bien peu de choſe : ce n'eſt pas la peine de ſe pourvoir devant les Juges, & de s'engager à une pourſuite ſi delicate, & ſi contraire à la pudeur. Et quel agrément peut-on trouver dans une choſe de cette nature, quand on ne l'obtient qu'en execution de la ſentence du Magiſtrat? Ce ne doit pas être œuvre de commande, *nihil hoc ad edictum Prætoris.* Quand on ne fait cela que par maniere d'aquit, *perfunctorie, & dicis cauſa*, ce ne doit pas être un grand ragoût. Avoüons donc que Mahomet ne menageoit guere le ſexe.

Voici bien d'autres nouvelles. Il ne ſe contenta pas de le rendre malheureux en ce monde, il le priva même de la joie du Paradis. Non ſeulement il ne voulut pas l'y admettre, mais il voulut auſſi que cette joie ſervît d'affliction aux femmes; car on pretend qu'il a enſeigné que les plaiſirs du mariage dont les hommes jouïront après cette vie, leur ſeront fournis par des pucelles d'une beauté raviſſante, que Dieu a créées au ciel, & qui leur ont été deſtinées de toute éternité; & pour ce qui eſt des femmes, elles n'entreront pas dans le Paradis, & ne s'en aprocheront qu'autant qu'il faudra, pour decouvrir à travers les palliſſades ce qui s'y fera. C'eſt ainſi que leurs yeux ſeront temoins du bonheur des hommes, & du plaiſir qu'ils prendront avec ces filles celeſtes. Que pouvoit-on imaginer de plus incommode? N'etoit-ce point être ingenieux à mortifier ſon prochain? Lucrece a (q) dit quelque part qu'il eſt agreable de voir un naufrage que l'on ne craint pas :

Quand (r) on eſt ſur le port à l'abry de l'orage,
On ſent à voir l'horreur du plus triſte naufrage
Je ne ſçay quoy de doux :
Non que le mal d'autruy ſoit un objet qu'on aime,
Mais nous prenons plaiſir à voir que ce mal même
Eſt éloigné de nous.

C'eſt tout le contraire pour les femmes dans le ſyſtême de Mahomet: la vuë d'un bonheur dont elles ſeroient privées les affligeroit, & leur ſeroit plus douloureuſe, parce qu'elle leur feroit conoître le bien d'autrui, que parce qu'elle leur feroit conoître le bien qui leur manque; car le tourment de la jalouſie vient beaucoup moins de ce que l'on eſt dans l'indigence, que de ſavoir que d'autres jouïſſent. J'ai ouï dire à bien des gens, & je penſe même l'avoir lu, que les damnez auront une idée fort exacte du bonheur du Paradis, afin que la conoiſſance des grans biens qu'ils ont manqué d'aquerir augmente (s) leur deſeſpoir, & que ce ſera le Diable qui ſe ſervira de cet artifice, pour les rendre plus malheureux. C'eſt bien entendre la methode d'aggraver les peines d'un miſerable. Diſons donc encore un coup que Mahomet n'auroit pu faire conoître ſa dureté plus malignement. Il vouloit que l'on vît de loin ce qui n'étoit propre qu'à donner des tentations inutiles, & des regrets inſuportables.

Mais pour dire les choſes comme elles ſont, je dois avertir que les habiles Mahometans ne diſent point que les femmes ſeront excluës du Paradis (t) : j'ai cru neanmoins qu'il m'étoit permis de raporter ce que j'avois lu dans pluſieurs Auteurs. Je n'en cite qu'un. (v) *Haſce mulieres ſtatuunt non humanas atque ex hominibus genitas, ſed ab æterno in hunc finem à Deo creatas, & cæleſtes eſſe; ſuas enim quas hic habuerunt Muhammedani mulieres ſtatuunt exſortes fore Paradyſi, atque*

(a) *Id. ib.*

(b) *Nouvelles de la Republique des lettres Oct. 1686. pag. 1139. dans l'extrait des voiages de Mr. Chardin.*

(c) *Ibid. pag. 1129.*

(d) *Septem-Caſirenſis de Iurcarum moribus c. 8. p. 38. apud Hotting. ib. pag. 304.*

(e) *Conferez ce qu'on cite de Suetone ci-deſſus pag. 1299. lettre g.*

(f) *Cornelius Uyt-hagius in Anti-chriſto Mahomete pag. 276.*

(g) Quæ ſi forte præcepta non obſervaverint, à vobis correctæ & caſtigatæ, in domibus lectiſve detentæ verberentur, uſque quo veſtris nutibus & præceptis pareant. *Alcor. Surat. 9.*

(h) Quando illæ non amplius tibi placent commutare eas licet. *Ib. Surat. 8.*

(i) Mulier ad fugam ſe præparans invito marito recuperetur ab eo. *Ib. Surat. 3.*

(k) *Ibid.*

(l) *Ibid. Surat. 34.*

(m) *Tertull. de virginibus velandis.*

(n) *Voiez Ricaut, état de l'Empire Ottoman. l. 2. ch. 21. & les notes de Beſpier.*

(o) *Alcor. Surat. 8.*

(p) *Ricaus ibid. pag. 457.*

(q) Suave mari magno turbantibus æquora ventis.
E terra, magnum alterius ſpectare laborem.
Non quia vexari quemquam eſt jucunda voluptas;
Sed quibus ipſe malis careas, quia cernere ſuave eſt. *Lucret. lib. 2. init.*

(r) *Sentim. de Cleanthe, pag. m. 36.*

(ſ) *On pourroit apliquer ici ces vers de Perſe Sat. 3. v. 36.*
Magne pater Divûm, ſævos punire Tyrannos
Haud aliâ ratione velis, cùm dira libido
Moverit ingenium, ferventi tincta veneno:
Virtutem videant, intabeſcantque relictâ.

(t) *Voiez l'article* Hali-Beig *pag. 1476. col. 1.*

(v) *Hoornbeek ſumma Controverſ. pag. 175.*

Digitized by Google

redouta-t-il (R) les Perſanes, que parce qu'il voulut établir un code plein de dureté contre les femmes. Il en aimoit pourtant furieuſement la jouïſſance, & l'on conte des choſes bien ſingulieres de ſa (S) vigueur à cet égard. Sa lubricité fut ſans doute cauſe qu'il permit la polygamie avec quelques bornes *, & le concubinage ſans aucunes bornes. Il n'oſa pas être le ſeul qui joüît de ce (T) privilege, quoi que pour l'inceſte il ait eu l'audace de l'interdire à ſes ſectateurs, &

* *Voiez la remarque Q.*

(a) Fruentur fœminis quibus oculi clariſſimi grandesque ut ova quos non ad alios quam maritos ſuos erigent. *Surat.* 48. Ducturi virgines decentiſſimas cum oculis immenſis atque pudibundis nuſquam niſi tantum ad maritos ſuos flectendis. *Surat.* 62.

(b) *Hoornbeek ubi ſupra.*

(c) *Clenard. epiſtol. lib. 1. pag.* 42.

(d) *Pierre Belon ubi infra ch.* 9. *pag.* 392.

que extra eum foris conſtitutas, per cancellos eminus virorum gaudia, & cum aliis ſc. uxoribus congreſſus conſpecturas. Longe plures ibi credunt fore mulieres, quam viros, ſinguliſque viris plures vel pauciores pro merito addendas, quibus non ad prolem, ſed unice ad lubitum & ſatietatem voluptatis uſurs ſint; quin & vires iis ſubminiſtrandas majores eum in finem, ut ſapius coire poſſint, eaſque eundem in finem fore mundas à menſtruis. Cet Auteur ne cite perſonne, & il venoit de raporter quelques paſſages de l'Alcoran, qui ne nous aprenent autre choſe ſinon que les Dames du Paradis (a) auront les yeux très-brillans, & de la grandeur d'un œuf, & qu'elles ſeront ſi modeſtes, qu'elles ne jetteront jamais la vuë que ſur leurs maris. Ce n'eſt donc point dans l'Alcoran que l'on trouve ce que cet Auteur raporte touchant ces Dames; c'eſt qu'elles ſeront en plus grand nombre que les hommes, afin que chacun en puiſſe avoir deux ou trois, ou davantage à proportion de ſon merite; c'eſt qu'elles ne ſeront données que pour le plaiſir, & non pas pour enfanter; c'eſt qu'elles ſeront toûjours en état de contenter leurs maris, n'étant point ſujettes au flux menſtrual, comme l'apellent les Medecins; c'eſt qu'elles ſeront ſi belles, qu'il n'en faudroit qu'une pour éclairer toute la terre pendant la nuit; c'eſt que ſi elles crachoient dans la mer, elles lui ôteroient ſon amertume. (b) *Tanta iſtarum puellarum depradicatur pulchritudo & gratia, ut ſi iſtarum modò una aliquando noctu in terrâ appareret, totam eam facilè eſſet colluſtratura; vel ſi in mare forte diſſueret, totam ejus ſalſedinem extingueret, inque mel dulciſſimum commutaret.* J'ai trouvé une partie de ces choſes dans une lettre de Clenard; mais ce n'eſt que l'opinion d'un particulier; cela ne donne point droit de les imputer à tout le corps du Mahometiſme. (c) *Audi quaſo*, ce ſont les paroles de Clenard, *quod hic mihi narravit præceptor dum legeremus locum Alcorani de Paradiſo, ubi ſic ſcriptum eſt*, & in eo uxores habituri ſunt mundas. Mundas, *inquit*, id eſt, liberas à menſtruis, ſcilicet ut quovis tempore liceat coire. *Quid inquam, an in paradiſo celebrabuntur nuptialia?* Quid ni? Attamen non eſt futura proles, *inquit*. Nam voluptatis cauſa illic erunt uxores, non propagandis liberis, quin & ſingulis viris complures illic futuræ ſunt uxores, pro meritorum ratione. Deuſque huic plus, illi minus virium largiturus eſt, ut vel paucis, vel multis reddat debitum. Faiſons la même remarque touchant ce que je vais dire. On ne doit point l'imputer à Mahomet, comme fait Pierre Belon; ce ſont des contes, ou de fauſſes gloſes de quelques Docteurs viſionaires ou burleſques. (d) *Apres que les Turcs auront beu & mangé leur ſaoul dedans ce paradis, alors les Pages ornez de leurs joyaux & de pierres precieuſes, & anneaux aux bras, mains, jambes & aureilles, viendront aux Turcs chacun tenant un beau plat à la main, portans un gros citron ou Poncire dedans, que les Turcs prendront pour odorer & ſentir: & ſoudain que chaque Turc l'aura approché de ſon nez, il ſortira une belle vierge bien aornée d'accouſtremens, qui embraſſera le Turc, & le Turc elle, & demeureront cinquante ans ainſi embraſſans l'un l'autre, ſans ſe lever ne ſeparer l'un de l'autre, prenans enſemble le plaiſir en toutes ſortes que l'homme peut avoir avec une femme. Et apres cinquante ans, Dieu leur dira, O mes ſerviteurs, puis que vous avez fait grand' chere en mon paradis, je vous veuil monſtrer mon viſage. Lors oſtera le linge de devant ſa face. Mais les Turcs tomberont en terre de la clarté qui en ſortira: & Dieu leur dira: Levez vous mes ſerviteurs, & jouiſſez de ma gloire; car vous ne mourrez jamais plus, & ne recevrez triſteſſe ni deſplaiſir. Et levans leurs teſtes, voiront Dieu face à face: & de là chacun reprenans ſa vierge, la menera dedans ſa chambre au palais, où il trouvera à boire & à manger: & faiſant grand chere, en prenant plaiſir avec ſa vierge, paſſera ſon temps joyeuſement ſans avoir peur de mourir. Voilà que Mahomet a racompté de ſon paradis, avec pluſieurs autres telles follies, dont nous ſemble que l'origine des Serrails des Turcs trovient de ce que Mahomet a dit des pages & des vierges du paradis: car il dit que les vierges chaſtes furent ainſi creées de Dieu en paradis, & ſont bien gardées & renfermées de murailles. Et dit Mahomet, que ſi une d'elles ſortoit hors du Serrail de paradis à la minuict, elle donneroit lumiere à tout le monde, comme fait le ſoleil: & que ſi l'une d'elles crachoit dedans la mer, l'eau en deviendroit douce comme miel.*

(R) *Ne redouta-t-il les Perſanes.*] Un Auteur moderne (e) ſans citer perſonne, m'aprend que ce ſeducteur *avoüa que l'aprehenſion ſeule des femmes de Perſe*, étoit cauſe qu'il n'alloit point en ce païs-là, *puis qu'elles étoient ſi pleines d'attraits, que les Anges mêmes en pourroient devenir amoureux, & s'aſſujettir à elles.* Il craignit aparemment qu'elles ne reglaſſent ſa plume, & ſes pretenduës revelations, pour lui faire prononcer des loix trop effeminées (f) qui l'euſſent fort decrié; car il ſentoit bien que ſes actions impudiques donnoient aſſez de ſcandale. Voiez la marge (g).

(S) *On conte des choſes bien ſingulieres de ſa vigueur.*] Les Auteurs ne ſont pas d'accord ſur le nombre des femmes; mais on convient aſſez generalement qu'il en eut pluſieurs à la fois, & qu'il s'aquitoit de la fonction conjugale avec une grande force. „ (h) L'on „ peut voir dans Abul-Farage qu'il eut, ſelon quel- „ ques-uns, juſqu'à dix-ſept femmes, ſans les maî- „ treſſes qu'il entretenoit. . . . . (i) On n'aura pas „ trop de peine à le (k) croire Saint à leur maniere, „ quand on ſaura qu'il n'épouſa que quatorze fem- „ mes; & que cette grande devotion n'étoit à peu „ près que de trois degrés au deſſous de celle de Ma- „ homet qui eut dix-ſept femmes, ſans comprendre „ ſes maitreſſes, qui ſe faiſoient un excés de joye de „ contribuer au divertiſſement de leur grand Prophe- „ te. Il eſt vrai qu'Ali étoit moins ardent que ſon „ beau-pere, qui ſe vantoit de ſatisfaire toutes les „ nuits aux juſtes devoirs du mariage, & d'avoir re- „ ceu par un privilége particulier, la force de qua- „ rante hommes en cette rencontre. „ Voions la note du Sieur Beſpier ſur ce que Mr. Ricaut (l) a dit, que Mahomet avoit eu 9. femmes, & Aly 14. (m) *Jean André dans une même page au commencement du 7. chap. de la confuſion de la ſecte de Mahomet, dit que Mahomet a eu* neuf *femmes enſemble, ſans les eſclaves; & au même lieu il dit qu'il en a eu* onze, *& le prouve par un livre qu'il appelle* l'Aſſameil, *qui eſt, dit-il, le livre des bonnes coutumes de* Mahomet. Les paroles que Jean André cite de ce livre, ſignifient que la force de Mahomet étoit ſi grande, que dans une heure il pouvoit conoître ſes 11. femmes. *Robur ejus, ſuper eum pax, tantum erat ut viſitaret (circumiret) uxores ſuas unius horæ ſpatio, licet undecim forent.* Baudier (n) donne 15. femmes à Mahomet, ſans les eſclaves. Elmacin ne parle que de trois femmes de Mahomet, mais il omet la premiere, qui étoit morte avant qu'il épouſât les trois autres. (o) *Je croy qu'il n'y a rien de bien aſſuré* (c'eſt Beſpier qui parle) *à l'égard du nombre des femmes de* Mahomet, *& encore moins d'*Aly, *de qui, juſques ici, je n'ay point lu qu'il eut épouſé d'autre femme que la ſeule fille de* Mahomet, *nommée* Fatime. Mr. Pfeiffer raporte que ce faux prophete (p) *prit juſqu'à dix-ſept femmes, ſelon quelques-uns, & juſqu'à vingt-une ſelon les autres.* Cela ſeroit peu étrange; mais ce qu'il y a d'extraordinaire, c'eſt ce que Belon raporte, & dont j'ai déjà parlé. *Il eſt eſcrit dans un livre Arabe*, dit-il (q), *intitulé des bonnes couſtumes de Mahomet, le loüant de ſes vertus, & de ſes forces corporelles, qu'il ſe vantoit de pratiquer ſes onze femmes en une même heure, l'une apres l'autre* (r). Pluſieurs ſe ſouviendront ici du Frere Fredon de Rabelais (ſ). Je ne ſçai ce qu'il faut croire de ce qu'on conte, que Mahomet eût à faire avec ſon aneſſe. (t) *Turcarum Legiſlator Mahumetes aſellam quæ vehebatur ex indomito libidinis ardore compreſſit.*

(T) *Le ſeul qui joüit de ce privilege, quoi que pour l'inceſte.*] Pour colorer ſon incontinence qui l'avoit pouſſé à épouſer pluſieurs femmes, il ſupoſa que Dieu lui avoit revelé que cela étoit permis. Il falut donc qu'il inſerât cet article dans ſon Alcoran. Mais parce que ſes ſervantes lui donnerent dans la vuë, & qu'il coucha avec elles, il eut beſoin d'une nouvelle revelation

(e) *La Mothe le Vayer lettre* 114. *tom.* 12. *p.* 11. 12.

(f) *C'eſt-à-dire trop favorables aux femmes, comme on le dit de quelques loix de Juſtinien dont l'épouſe avoit un fort grand credit.*

(g) *On trouve ces paroles dans Brantome, Dames galant. tom.* 1. *pag.* 304. Les Mores par un ancien & commun proverbe diſent que leur Prophete Mahomet ne voulut jamais aller à Seiras, de crainte que s'il y eût vu une fois ces belles femmes, à-mais aprés ſa mort ſon ame ne fût entrée en Paradis.

(h) *Chevreau hiſt. du monde lib.* 5. *pag. m.* 14.

(i) *Ibid. pag.* 19.

(k) *C'eſt-à-dire Ali.*

(l) *Etat preſent de l'Empire Ottoman tom.* 2. *pag.* 456.

(m) *Beſpier, remarques curieuſes tom.* 2. *pag.* 681.

(n) *De la religion des Turcs l.* 1. *ch.* 2. *apud Beſpier ib. pag.* 682.

(o) *Beſpier ibid.* (p) *Pfeiffer, in Theologia Mohammedica principiis ſubleſtis, dans la Biblioth. Univerſelle tom.* 7. *pag.* 257. (q) *Belon obſervations de pluſieurs ſingularitez l.* 3. *chap.* 10. *p. m.* 404. *& non pas chap.* 9. *comme le cite la Mothe le Vayer lettre* 90. *pag.* 272. *du tome* 11. (r) *Voiez la remarque GG.* (ſ) *Par le dit ſerment qu'avez fait, quantes fois de bon compte ordinairement le faites vous par jour? Fr. ſix. Pan. Et de nuit? Fr. dix, Cancre, dit frere Jean le paillard ne daigneroit paſſer ſeize, il eſt honteux.* Rabelais l. 5. c. 28. (t) *Balthaſar Bonifacius Hiſtor. Ludicra lib.* 2. *c.* 7. *pag.* 39. *Il cite* Bonfinius deciſ. (*aparemment il vouloit dire* decad.) 1. lib. 8.

Digitized by Google

& de s'en donner la permission par un privilege special. Mr. Moreri raporte un conte à quoi l'on a oublié de joindre une circonstance essentielle, c'est touchant cet homme qui fut accablé de pierres (V) dans un puits sec. L'un des plus impertinens mensonges qu'on ait debitez touchant Mahomet,

lation en faveur de l'adultere; il falut donc qu'il fît un article exprès touchant le concubinage des maris. Il n'avoit encore que deux femmes, lors que Marina sa servante, creature très-jolie, lui plut si fort, qu'il coucha avec elle sans attendre qu'elle fût en âge nubile. Ses femmes le surprirent en flagrant delit, & s'emporterent. Il leur jura qu'il n'y retourneroit plus si elles vouloient se taire; mais comme il viola ce serment, elles firent beaucoup de bruit, & sortirent de chez lui. Pour remedier à ce grand scandale, il feignit une voix du ciel, qui lui aprenoit qu'il étoit permis d'avoir à faire avec ses servantes. Voilà comme cet imposteur commençoit par faire le crime, & finissoit par le convertir en loi generale. Cela ne sent point le fanatisme. Une bonne pierre de touche pour conoître si ceux qui se vantent d'inspirations, soit pour debiter de nouvelles propheties, soit pour expliquer les anciennes, l'Apocalypse par exemple, y procedent de bonne foi, est d'examiner si leur doctrine change de route à proportion que les tems changent, (z) & que leur propre interêt n'est plus le même qu'auparavant. (a) *Id quoque notandum* (je me sers de l'autorité d'un celebre Theologien) *leges istas in suorum facinorum patrocinium, excogitatas ab ipso semper fuisse post commissa illa, non ante; ut ita manifestissimè liqueat, ista in criminum suorum excusationem vel defensionem ab eo commenta dolo pessimo fuisse. . .* (b) *Tale istud quod de Muhammede narrant, eum cum puellâ formosâ, sed infra ætatem, Marinâ in adulterio deprehensum, à conjugibus suis Aasa & Chadigâ juramento adactum promisisse, modo tacerent, ab isthac puellâ posthac abstenturum; verum quod non servarit: quare illæ eum deseruerint, & ad patrias reversæ sint ædes. Quem tumultum ut sedaret iterum more solito divinum commentus hoc responsum fuit, quod est cap.* de prohibitione, *quo datur viris cum ancillis congrediendi potestas (ancilla quippe Muhamedis erat etiam illa Marina,) quando & quousque libuerit, nequidquam reclamantibus & æmulantibus uxoribus. Sed jam ante hanc confictam legem id facinus commiserat, & fidem de non committendo interposuerat, perjurus adulter & stuprator* (c). Avec une impudence dont on ne sauroit s'étonner suffisamment, il supposa que Dieu defendoit l'inceste aux autres hommes, mais qu'il le lui permettoit par une grace particuliere. (d) *Aliis severe ipse interdicit, cap.* de mulieribus, *ne quascunque & consanguineas ducant:* ne commisceamini cum mulieribus, quæ cognitæ fuerunt à Patribus vestris, quoniam turpe est & malum, & iniquum: prohibitæ sunt vobis matres vestræ, & filiæ vestræ, & amitæ vestræ, & patrueles vestræ, & filiæ fratris vestri, & filiæ sororis vestræ *&c. Sibi vero licentiam tribuit, quasi ex oraculo divino, quamlibet potiundi. Cap.* de hæresibus, *vel sectis.* O Propheta, nos certe concedimus tibi, *inquit ei Deus*, potestatem in uxores tuas omnes quibus dederis mercedes suas, & quascunque acceperit manus tua, & filias patrui tui, & filias amitæ tuæ, & filias fratris matris tuæ, & filias materteræ tuæ, quæ peregrinatæ sunt tecum, & quamcunque mulierem credentem, quæ se tibi Prophetæ prostituere voluerit, idque tibi speciatim, & singulariter conceditur; non verò aliis quibuscunque. *Dignum certe Prophetâ privilegium! Et post:* copulare cum quacunque ex illis tibi libuerit, & tecum fac inhabitare quamcunque volueris, & non erit tibi crimini, vel ad hanc accedere, vel ab illâ recedere. Hoc autem parum est: verum etiam gratum habeant ipsæ quidquid tibi libuerit, & non contristentur, & complaceant sibi de quacunque re quam illis dederis. *Propudium hominis! sibi primas in promiscuâ & turpissimâ libidine explendâ concedens partes.* Il n'osa pas toûjours étendre ses prerogatives; car il se fit defendre d'enlever à l'avenir la femme de son prochain. Il se contenta d'aprendre au monde que Dieu aprouvoit le passé, à condition que l'on n'y retombât plus. Pour bien entendre ceci, il faut savoir que Mahomet mari dejà de neuf femmes, en épousa une dixiéme qu'il avoit ôtée à son valet. On en murmura; le valet cria contre cette injure. Le faux prophete, pour faire cesser le scandale, fit semblant d'avoir envie de restituer ce qu'il avoit pris; mais comme ce n'étoit pas sa pensée, il trouva bientôt le moien de s'en dispenser. Il feignit que Dieu l'avoit censuré de cette resolution, & lui avoit ordonné de garder sa dixiéme femme, sans avoir la complaisance de deferer au scandale humain au prejudice de l'aprobation celeste. (e) *Illam* (uxorem servi sui Zaidis) *constupratam mox quasi ex divino iterum oraculo desponsavit in uxorem, quamvis novem aliis stipatus. Quare ut, tum aliis hoc indignantibus factum, tum servo Zaidi satisfaceret, introducit in Alkorano, capite citato, Deum se reprehendentem, quod cogitasset uxorem Zaido reddere, ob offensam, quam hinc nempe homines capiebant:* & cum diceres illi, cui Deus beneficia contulit, & tu quoque contulisti: accipe tibi uxorem tuam, & time Deum, & absondebas in corde tuo quod Deus operabatur, & timebas homines, & Deus dignior est ut timeas eum. Cum ergo Zaidus illam cognoverit, seu defloraverit eam, nos copulavimus eam tibi, ne sit fidelibus peccatum in uxoribus desideriorum earum, cum cognoverint eas, & imperium Dei completum est: non est imputandum ad culpam Prophetæ illud, quod Deus illi speciatim permisit. Il s'aperçut bien que cela jetteroit l'allarme dans l'ame de tous les maris, c'est pourquoi il eut l'adresse de rassûrer tout le monde: il publia qu'à l'avenir par ordre (f) de Dieu il laisseroit aux maris leurs femmes, encore qu'il en devint amoureux.

(V) *Accablé de pierres dans un puits sec.*] On verra cette avanture à la fin d'un long passage des coups d'Etat qui va être raporté, & qui contient plusieurs choses touchant nôtre faux prophete. „ (g) Voyant „ qu'il estoit fort sujet à tomber du haut mal, il s'a„ visa de faire croire à ses amis que les plus violens pa„ roxismes de son épilepsie, estoient autant d'extases „ & de signes de l'esprit de Dieu qui descendoit en luy; „ il leur persuada aussi qu'un pigeon blanc qui venoit „ manger des grains de bled dans son oreille, estoit „ l'Ange Gabriel qui luy venoit annoncer de la part „ du même Dieu ce qu'il avoit à faire. En suite de „ cela *il se servit du Moine Sergius pour composer un Al„ coran, qu'il feignoit luy estre dicté de la propre bouche „ de Dieu.* Finalement *il attira un fameux Astrologue; „ pour disposer les peuples* par les predictions qu'il fai„ soit du changement d'Estat qui devoit arriver, & de „ la nouvelle loy qu'un grand Prophete devoit établir; „ à recevoir plus facilement la sienne, lors qu'il vien„ droit à la publier. Mais s'estant une fois apperceu „ que son Secretaire Abdala Ben-salon, contre lequel „ il s'étoit piqué à tort, commençoit à decouvrir & „ publier telles impostures, il l'égorgea un soir dans sa „ maison, & fit mettre le feu aux quatre coins, avec „ intention de persuader le lendemain au peuple, que „ cela estoit arrivé par le feu du Ciel, & pour chastier „ ledit Secretaire, qui s'estoit efforcé de changer & „ corrompre quelques passages de l'Alcoran. Ce n'es„ toit pas toutefois à cette fineſſe que devoient aboutir „ toutes les autres; il en falloit encore une qui ache„ vast le mystere, & ce fut qu'il persuada au plus fi„ delle de ses domestiques, de descendre au fond d'un „ puits qui estoit proche d'un grand chemin, afin de „ crier lors qu'il passeroit en compagnie d'une grande „ multitude de peuple, qui le suivoit ordinairement, „ *Mahomet est le bien-aymé de Dieu, Mahomet est le „ bien-aymé de Dieu:* & cela estant arrivé de la façon „ qu'il avoit proposé, il remercia soudain la divine „ bonté d'un temoignage si remarquable, & pria tout „ le peuple qui le suivoit de combler à l'heure même „ ce puits, & de bastir au dessus une petite Mosquée „ pour marque d'un tel miracle. Et par cette inven„ tion ce pauvre domestique fut incontinent assommé, „ & enseveli sous une gresle de cailloux, qui luy ôte„ rent bien le moyen de jamais decouvrir la fausseté „ de ce miracle, *Excepit sed terra sonum, calamique „ loquaces* (h). „ On a oublié de nous aprendre comment le public a sçu que Mahomet suborna cet homme. Que n'a-t-on eu l'industrie de supposer que ce miserable avoit revelé tout le secret à sa femme, qui ne manqua pas de le dire à ses voisines, & aux passans, dès qu'elle eut apris la fin tragique de son mari? Les mots Latins que Naudé cite ne sont qu'une ingenieuse aplication d'une circonstance de la fable de Midas; mais elle n'éclaircit rien, & insinuë qu'on ne s'est jamais avisé d'inventer un denouëment, ou une cause de la decouverte du pot aux roses. Quant au pigeon dont parlé Naudé, je dois dire que Pocock aiant lu ce conte au 6. livre de Grotius (i) *de veritate Religionis Christianæ*, pria Grotius de lui marquer d'où il avoit pris une telle chose, qui ne se trouve dans aucun Auteur Arabe. On lui repondit qu'on ne l'avoit debitée que sur la foi des Auteurs Chretiens. Grotius (k) *nonnulla recensens columbæ ad* Mohammedis *aurem advolare solita meminit; cujus cùm nullam apud*

(z) *Voiez la remarque LL.*

(a) *Hoornbeek, ubi supra pag.* 117.

(b) *Id. ib. pag.* 118.

(c) *L'Auteur nous renvoie à Jean André* contus. Muham. c. 7. *à Philippe Guadagnol,* contra Ahmedam Persam c. 5. sect. 3. & c. 10. sect. 2. & 3. *& à Vincent de Lerins* specul. histor. l. 24. *Il faloit dire* Vincent de Beauvais.

(d) *Id. ib. pag.* 116.

(e) *Id. ib. pag.* 117.

(f) Non licebit tibi posthac O Mahomet, ut auferas uxores à viris suis, etiamsi earum pulchritudine captus fueris. *Apud eumdem ibid.*

(g) *Naudé, coups d'Etat chap.* 3. *pag. m.* 322.

(h) *L'histoire de cet homme accablé de pierres dans un puits se trouve dans un autre livre de Naudé, savoir dans l'Apologie des grans hommes accusez de Magie pag.* 232. 233.

(i) *Pag. m.* 202.

(k) *Eduard. Pocockius not. in specim. histor. Arabum pag.* 186. 187.

Digitized by Google

Mahomet, eſt de dire qu'il a (X) été Cardinal. Il y a eu, même dans la Communion des Proteſtans, quelques Docteurs qui l'ont pris (Y) pour l'Antechriſt. Je ne ſaurois croire que ſon cadavre (Z) ait été mangé des chiens, comme pluſieurs le debitent; & le Pere Louïs Maracci a raiſon de remarquer, que les Chretiens font des reproches à la ſecte de Mahomet qui temoignent tant d'ignorance des faits veritables, que cela fait rire les Infideles, & les rend plus opiniâtres dans leur infidelité *. On a publié un teſtament (AA) de Mahomet, qui a bien la

* Eſſe etiam in illis dicit qui ex rerum Turcicarum ignorantia in medium proferant quæ riſum potius Mahumetanis excitent, ac in errore eos obſtinatiores reddant. *Lud. Maraccius è congregatione Clericorum Regularium Matris Dei in prodromo ad refutationem Alcorani apud Acta Erudit. Lipſ. 1692. pag. 329.*

(a) *Naudé, Dialogue de Maſcurat p. 45.*

(b) *Thomas Ittigius de hæreſiarchis ævi Apoſtolici apud acta Eruditor. Lipſ. an. 1690. pag. 307. 308.*

(c) *A Amſterdam apud Joannem Raveſteynium in 12.*

(d) *Mr. de Meaux, preface ſur l'Apocalypſe n. 13. pag. m. 32. 33.*

(e) *Pag. 204. 205. Je me ſers de la traduction de Simon Goulart.*

(f) *Ad ann. 630. n. 9. & ſequent.*

eos mentionem repererim ac clariſſ. virum ea de re conſulerem, ſe in hoc narrando non Mohammediſtarum, *ſed noſtrorum hominum fide nixum, dixit, ac præcipuè* Scaligeri, *in cujus ad* Manilium *notis idem narratur.* Voiez la remarque CC.

(X) *Qu'il a été Cardinal.*] „ (a) Benevenuto da „ Imola le dit expreſſément en ſes Commentaires ſur „ Dante. „ Ce qui n'eſt pas moins abſurde que ce qu'a dit le gloſſateur du Droit Canonique, que Mahomet a été le chef des Nicolaïtes. (b) *Gloſſatorem autem Corporis Canonici qui Nicolaum Mahometum fuiſſe dicit aque abſurdum eſſe notat ac Benevenutum Imolenſem, qui Mahometum Sanctæ Romanæ Eccleſiæ Cardinalem fuiſſe aſſerit.*

(Y) *Qui l'ont pris pour l'Antechriſt.*] Voiez la diſſertation intitulée *Anti-Chriſtus Mahometes, ubi non ſolum per S. Scripturam, ac Reformatorum teſtimonia, verum etiam per omnes alios probandi modos & genera, plenè, fusè, invictè, ſolidèque demonſtratur MAHOMETEM eſſe Unum illum verum, Magnum, de quo in ſacris fit mentio, Anti-Chriſtum.* Elle fut imprimée (c) l'an 1666. Corneille Uythagius docteur en Theologie qui en eſt l'Auteur, & qui temoigne beaucoup de zèle contre le Papiſme, aſſûre dans ſa preface qu'il ne fait que developer, & que prouver les ſentimens de quelques Reformateurs, *Sunt, ſemperque fuerunt,* dit-il, *qui Mahometem pro Anti-Chriſto illo magno agnoverunt, & per Babylonem civitatem illam magnam Apoc. cap. 17. nobis deſcriptam, Conſtantinopolim, Romam Novam intellexerunt, inter quos ſunt, antiquiſſimus Theologorum Arethas Cæſareæ Cappadociæ Epiſcopus: Angelus Græcus, qui Conſtantinopoli vixit: Calius Secundus Curio: Wenceſlaus Budowez Cæſaris conſiliarius, qui aliquamdiu Conſtantinopoli degit: Boskhierus; & inter noſtros Reformatos magnus ille Melanthon, Bucerus, Muſculus, Zanchius: & ſi qui cum recentiores, tum antiqui cum illis.* Mr. de Meaux nomme d'autres ecrivains qui ſont de ce ſentiment. Voici ſes paroles: „(d) S'il falloit tout reſerver à la fin du „ monde, & au temps de l'Antechriſt, auroit-on per„ mis à tant de ſçavans hommes du ſiecle paſſé, à „ Jean Annius de Viterbe, à Jean Hantenius de Ma„ lines, à nos Docteurs Joſſe Clitou, Genébrard, & „ Feuardent qui loué & qui ſuit ces graves Auteurs, „ de reconnoître la Beſte & l'Antechriſt dans Maho„ met, & autre choſe qu'Enoch & Elie dans les deux „ temoins de Saint Jean? „

(Z) *Que ſon cadavre ait été mangé des chiens.*] Camerarius a inſeré ce conte dans le 1. chapitre du livre 3. du premier tome de ſes meditations hiſtoriques (e). Il nous citera ſon Auteur. Mahomet „avoit „ predit à ſes diſciples qu'il deſlogeroit du monde l'an „ dixieſme de ſon regne, mais qu'au troiſieſme jour „ il reſſuſciteroit. Sur ce un ſien diſciple, voulant eſ„ ſayer s'il diſoit vray, lui empoiſonna ſon bruvage: „ l'ayant avalé & ſe ſentant pres de la fin, il dit à ceux „ qui eſtoient autour de lui, par l'eau vous recevrez „ remiſſion des pechez: puis tout ſoudain mourut. Ses „ diſciples gardoient le corps, attendans l'iſſuë de ſa „ prediction: mais ſon corps puoit ſi fort, que ne „ pouvans ſupporter ceſte ordure, ils ſe tirerent ar„ riere, & revenans dix jours aprés trouverent qu'il „ avoit eſté mangé des chiens. J'ai bien voulu tranſ„ crire ceſte hiſtoire de la Chronique d'Eſpagne dreſ„ ſée par Jean Vaſæus, qui dit avoir ſuivi un Auteur „ nommé Lucas de Tude: pour ce qu'il ne me ſou„ vient point l'avoir leuë ailleurs. „ J'ai verifié que Vaſeus raporte cela ſous l'an 628. & qu'il cite Lucas Tudenſis avec quelque reſtriction, *hæc fere Lucas Tudenſis*, dit-il. Baronius a inſeré dans ſes annales (f) un fragment de l'apologie d'Eulogius Auteur du VIII. ſiecle. On trouve bien de petits contes dans ce fragment, & entre autres celui que je viens de raporter. Il y eſt même avec une circonſtance qui merite d'être ſçuë. C'eſt que Mahomet avoit aſſûré ſes diſciples, que l'ange Gabriel le viendroit reſſuſciter le troiſieme jour. Ils ſe tinrent tout ce tems-là autour du cadavre, aprés quoi ils ſe retirerent, s'imaginant que leur preſence faiſoit peur aux anges; mais perſonne ne gardant le corps les chiens l'allerent manger: ils n'en laiſſerent que peu de choſe qui fut enterré par les diſciples de l'impoſteur, bien reſolus de ſe venger de cette injure, en faiſant mourir tous les ans beaucoup de chiens. Baronius nous renvoie à pluſieurs volumes qui ont été compoſez ſur la vie de Mahomet, & il avouë qu'il s'eſt abſtenu d'autant plus facilement de s'en ſervir, qu'il y avoit trouvé beaucoup de menſonges. (g) *Abſtinuimus libentius quod multa fabuloſa in eis poſita invenerimus.* Un Auteur Lutherien (h) que j'ai cité deux ou trois fois, & qui raporte ce conte ſans le croire, nous va nommer divers Auteurs qui en font mention. Prenez garde à ſes citations. (i) *Cadaver aliquot diebus manſiſſe inſepultum, quod tertio die ſe reſurrecturum dixiſſet, poſtea verò à canibus arroſum ſcribunt* Eulogius & Vincentius (2). *Sed cum parcum ſemper fuiſſe Muhammedem in jactandis miraculis, & ferro, non prodigioſâ virtute ſuam propagandam eſſe ſcripſerit ſectam, hanc narrationem ſuis potiùs relinquimus autoribus.* Le Pere Maracci n'a pas été ſi incredule: il ne rejette point ceux qui ont dit que les diſciples de Mahomet negligerent tellement ſon corps, à cauſe qu'ils étoient en diferent ſur la primauté, que les chiens le dechirerent. Il ſe fonde ſur ce qu'il y a des relations qui portent, que le ſepulchre de ce faux prophete ne contient qu'une petite portion de ſon cadavre. (i) *Exiguam corporis portionem in illo inveniri, colligit Auctor noſter, non abſimile vero eſſe, quod graves ſcriptores prodiderunt, quum poſt mortem Mahumeti de imperio proceres certarent, cadaver ejus, nemine in tumultu cuſtodiente, à canibus dilaceratum fuiſſe.*

(AA) *Un teſtament de Mahomet.*] On imprima à Paris en Latin & en Arabe l'an 1630. un livre intitulé, *Teſtamentum & pactiones inita inter Muhammedum & Chriſtiana fidei cultores.* Le Pere Pacifique Scaliger Capucin en avoit aporté le manuſcrit de l'Orient. Gabriel Sionita eſt l'Auteur de la traduction Latine. Jean Fabrice publia ce teſtament en Latin à Roſtoch l'an 1638. Mr. Hinkelman (k) Paſteur de Hambourg l'a publié en Latin & en Arabe l'an 1690. Les ſentimens des critiques ſont partagez ſur la queſtion, ſi cet Ouvrage eſt une piece legitime. Grotius le croit ſupoſé. *Eadis Gabriel Sionita*, dit-il (l), *his diebus teſtamentum Muhammedis τῦ ψευδοπροφήτυ, aut indulium potius ejus in gratiam Chriſtianorum, haud dubiè à Chriſtianis ſuppoſitum, ut ſub obtentu tanti nominis Muſulmannis aquioribus uterentur. Ille tamen genuinum eſſe affirmat, & perſuadet iis qui naſum non habent.* Voetius (m), Hoornbeek (n), Beſpier (o), & pluſieurs autres Miniſtres embraſſent ce ſentiment. Hottinger (p) qui n'avoit point vu l'Arabe n'oſe decider. Saumaiſe decide que l'Ouvrage eſt legitime. (q) *Vidi nuper teſtamentum Muhammedis. De veritate ejus* NULLUS *dubito. Sed nollem ita reddidiſſet interpres. Nihil enim minus quam Teſtamentum. Fœdus eſt & pactio, quæ ſecuritatem Chriſtianis dedit; cujus & mentionem facere videtur Almachinus in vita Muhammedis: ubi narrat ex hiſtoriis Chriſtianorum, addictum fuiſſe Chriſtianis illum impoſtorem & benevolum; & cum ad ipſum quidam Chriſtiani veniſſent petentes ſecuritatem, impoſuiſſe his tributum, atque in ſidem eos ſuſcepiſſe.* Mr. Hinkelman (r) eſt du ſentiment de Saumaiſe. Mr. Ricaut l'eſt auſſi; car voulant prouver que Mahomet uſa de ruſe au commencement, par de fauſſes aparences d'une intention ſincere de vivre en paix avec les Chretiens, il dit (s) que ce faux prophete *fit un traité avec eux, dont l'original a été trouvé dans le Monaſtere des Religieux* du Mont-Carmel. Il ajoûte ces paroles: (t) *On dit que cet Original* (v) *a été tranſporté de ce lieu-là en France, & mis dans la Bibliotheque du Roy. Comme il eſt ancien & curieux, je croy qu'il n'eſt pas hors de propos d'en mettre ici l'interpretation.* Aiant raporté toute la teneur de l'acte il continuë de cette maniere: (w) *Quoy que les Turcs nient que ce Traité ſoit de Mahomet, neanmoins il y a de trés-bons Auteurs qui croyent qu'il eſt legitime, & qu'il a été fait au temps qui eſt marqué à la fin, c'eſt à ſçavoir lors que l'Empire de Mahomet étoit encore foible & dans ſon enfance, car en ce temps-là il faiſoit la guerre aux Arabes, & craignoit que les Chretiens ne ſe declaraſſent contre luy. C'eſt pourquoy*

(g) *Ibid. n. 12.*

(h) *Samuel Schulerus ubi ſupra pag. 17.*

(i) *Herr. hiſt. Or. l. 2. c. 4. pag. 273.*

(2) *Apud Baron. A. 630. n. 9. l. 23. c. 47. ap. Magd. Cent. 7. v. 5. f. m. 364. Conſer. acta Mahometis Francofurti cum iconibus edita Anno 1597. pag. 261.*

(i) *Ludov. Maraccius in Prodromo ad refutat. Alcorani apud Acta erudit. Lipſ. 1692. pag. 331.*

(k) *Voiez l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans Octobre 1690. pag. 80.*

(l) *Grotius epiſt. ad Gallos pag. 239. apud Hotting. Hiſtor. Orient. l. 2. c. 2. pag. 237.*

(m) *Voetius, Diſput. Theol. to. 2. pag. 668.*

(n) *Hoornbeek ubi ſupra pag. 88.*

(o) *Beſpier remarques ſur Ricaut, tome 2. pag. 623.*

(p) *Hotting. ibid.*

(q) *Salmaſ. epiſtol. 20. lib. 1. pag. 44.*

(r) *Voiez l'Hiſt. des Ouvrages des Savans ubi ſupra.*

(s) *Ricaut, état de l'Empire Ottoman l. 2. ch. 2. p. 307.* (t) *Ibid. pag. 308.* (v) *Il n'a point ſçu que cet Ouvrage eut vu le jour à Paris l'an 1630. & à Roſtoch l'an 1638.* (w) *Ibid. pag. 316. 317.*

Digitized by Google

(a) *Bespier fait ici cette remarque. Il n'y a nulle apparence à cela, & même ce traité est fort ancien.* Medine, *comme on le voit ici. Il ne peut donc avoir été fait dans le Monastere du* Mont-Carmel, *qui est à plus de deux cens lieuës de* Medine.

(b) *C'est l'an 4. de l'Hegire.*

(c) *Ibid. pag.* 307. *Voiez les Pensées sur les Cometes* n. 244.

COMPARAISON de la tolerance des Mahometans avec celle des Chretiens.

(d) Securitatem petituri . . . securitatis instrumentum scripsit. *Je me sers d'une version libre. Voiez Hotting. ubi supra pag.* 236. *citant Elmacin.* Hist. Sarac. pag. 11.

(e) *Pag.* 305.

(f) *Voiez Hottinger ubi supra pag.* 239.

(g) *Dans le chapitre* 9. *de l'Alcoran. Voiez Ricaut l.* 2. *chap.* 2. *pag.* 318.

(h) *Voiez Ricaut ibid. & chap.* 3.

(i) *Jurieu, apologie pour la reformation to.* 2. *pag.* 55. *& suiv. édit. in* 4. *Voiez aussi les Pensées sur les Cometes pag.* 738.

(k) *Jurieu ibid.*

la mine d'être une piece supposée: c'est un traité de mutuelle tolerance, qui fut conclu, dit-on, entre lui & les Chretiens. On peut alleguer des preuves de fausseté (*AAΔ*) tirées de la piece même. Quoi qu'il en soit, il est sûr qu'au commencement il eut pour eux plus d'humanité que pour les Juifs, ce qui est assez étrange; car avec l'esprit de Conquerant qu'il fit éclater, il étoit fort propre à se faire suivre par la nation Judaïque, (*BB*) comme le Messie qu'elle attendoit. Les

quoy pour n'être point attaqué de deux ennemis à la fois, il fit ce Traité avec eux (a) *dans le Monastere des Moynes du Mont-Carmel, d'où ces austeres Religieux tirent leur nom.* Ce qu'il y a de bien sûr est que dans le tems (b) où l'on suppose que Mahomet fit ces conventions avec les Chretiens, il étoit de la bonne politique de ne les pas irriter. Il y a un passage dans l'Alcoran qui promet aux Infideles la liberté de conscience: Mr. Ricaut le (c) cite. Il auroit pu citer un passage d'Elmacin, qui nous aprend que Mahomet traita fort humainement une troupe de Chretiens qui lui furent demander (d) des sauvegardes. Il expedia là-dessus des ordres qui les assûroient de sa protection. Mr. Ricaut est donc bien fondé à dire que Mahomet au commencement offrit la paix aux Chretiens: il n'est pas si bien fondé dans les raisons pour lesquelles il pretend qu'ils parurent redoutables à ce faux prophete. *Les Chrétiens*, dit-il (e), se rendoient *recommandables par leur zéle, par leur devotion, & par la pratique de toutes sortes de vertus. Tout cela étoit joint à la pureté de la doctrine, & à une sainte & ferme union dans la profession de la Foy, & comme les Empereurs étoient Chrétiens en ce temps-là, le Christianisme ne se soutenoit pas seulement par sa patience, par ses souffrances, & par son esperance, comme il avoit fait dans les premiers siecles, il étoit encore appuyé par les armes & par la protection des Empereurs.* Cela est contraire au sentiment de tout le monde. On convient generalement que la desunion des Chretiens, leurs vices, & ceux de la Cour Imperiale (f) faciliterent extremement les progrés du Mahometisme.

Je ne saurois passer à une autre chose, sans faire une reflexion sur celle-ci. Les Mahometans, selon les principes de leur foi, sont obligez d'employer la violence pour ruiner les autres religions, & neanmoins ils les tolerent depuis plusieurs siecles. Les Chretiens n'ont reçu ordre que de prêcher & d'instruire, & neanmoins de tems immemorial ils exterminent par le fer & par le feu ceux qui ne sont point de leur religion. *Quand vous rencontrerez les infideles*, c'est Mahomet (g) qui parle, *tuez-les, coupez-leur la teste, ou prenez les prisonniers, & les liez jusques à ce qu'ils ayent payé leur rançon, ou que vous trouviez à propos de les mettre en liberté. N'apprehendez point de les persecuter, jusques à ce qu'ils ayent mis bas les armes, & qu'ils se soient soumis à vous.* Il est pourtant vrai que les Sarrazins cesserent d'assez bonne heure les voies de la violence, & que les Eglises Greques, tant la principale que les schismatiques, se sont conservées jusqu'à present sous le joug de Mahomet. Elles ont leurs Patriarches, leurs Metropolitains, leurs Synodes, leur discipline, leurs Moines. Je sçai bien qu'elles ont beaucoup à soufrir sous un tel maître; mais après tout elles ont plus à se plaindre de l'avarice & des chicanes des Turcs, que de leur épée. Les (h) Sarrazins étoient encore plus doux que ne sont les Turcs: voicz les preuves que Mr. Jurieu (i) en a données, & qu'il a prises d'Elmacin & d'Eutychius. On peut être très-assûré que si les Chretiens d'Occident avoient dominé dans l'Asie, à la place des Sarrazins & des Turcs, il n'y resteroit aujourd'hui aucune trace de l'Eglise Greque, & qu'ils n'y eussent pas toleré le Mahometisme, comme ces Infideles y ont toleré le Christianisme. Il est bon d'entendre Mr. Jurieu. „ (k) On peut dire avec „ verité qu'il n'y a point du tout de comparaison en„ tre la cruauté des Sarrazins contre les Chrestiens, „ & celle du Papisme contre les vrays fideles. En peu „ d'années de guerre contre les Vaudois, ou même „ dans les seuls massacres de la Saint Barthelemy, on „ a respandu plus de sang pour cause de Religion, que „ les Sarrazins n'en ont respandu dans toutes leurs „ persecutions contre les Chrestiens. Il est bon qu'on „ soit desabusé de ce prejugé, que le Mahumetisme „ est une secte cruelle, qui s'est establie en donnant „ le choix de la mort ou de l'abjuration du Christia„ nisme: cela n'est point, & la conduite des Sarra„ zins a esté une debonnaireté evangelique, en com„ paraison de celle du Papisme, qui a surpassé, la „ cruauté des Cannibales. Ce n'est donc pas la cruau„ té des Mahometans qui a perdu le Christianisme de „ l'Orient & du Midi, c'est leur avarice. Ils faisoient „ acheter bien cher aux Chrestiens la liberté de con„ science, ils imposoient sur eux de gros tributs, ils „ leur faisoient souvent racheter leurs Eglises, lesquel„ les ils vendoient quelque fois aux Juifs, & aprés ce„ la il faloit que les Chrestiens les rachetassent: la „ pauvreté aneantit les esprits & abaisse les courages. „ Mais sur tout le Mahumetisme a perdu le Chris„ tianisme par l'ignorance. „ Il a redit la même chose en moins de mots dans l'une (l) de ses Pastorales, supposant toûjours que le Christianisme *est peri sous la domination* des Mahometans. Il se trompe, & il eût parlé autrement, s'il eût mieux consulté les historiens: mais ce n'est pas de quoi il s'agit. Passons outre, & remarquons qu'il nous enseigne clairement que les Sarrazins & les Turcs ont traité l'Eglise Chretienne avec plus de moderation, que les Chretiens n'en ont eu ou pour les Paiens, ou les uns envers les autres; car il observe (m) que les Empereurs Chretiens ont ruiné le Paganisme en abatant ses temples, en consumant ses simulacres, en interdisant le culte de ses faux Dieux; & que les Princes Reformez ont aboli le Papisme, en brûlant les images, en faisant enterrer les reliques, en interdisant tout culte idolâtre. Il est visible que les Souverains qui interdisent tout d'un coup une religion, usent de plus de violence, que les Souverains qui lui laissent son exercice public, & qui se contentent de la tenir bas, selon les manieres des Turcs envers les Chretiens.

La conclusion que je veux tirer de tout ceci, est que les hommes se conduisent peu selon leurs principes. Voilà les Turcs qui tolerent toutes sortes de religions, quoi que l'Alcoran leur ordonne de persecuter les Infideles: & voilà les Chretiens qui ne font que persecuter, quoi que l'Evangile le leur defende. Ils feront un beau manege dans les Indes, & dans la Chine, si jamais le bras seculier les y favorise; assûrez vous qu'ils s'y serviront des maximes de Mr. Jurieu. Ils l'ont déjà fait en quelques endroits. Lisez ce qui suit, vous y trouverez que les raisons ne suffisant pas à convertir les Infidelles, on pria le Viceroi de Goa de secourir l'Evangile par des arrêts de confiscation &c.

(n) *Cum necessarium esset, ut prater autoritatem Ecclesiæ potestas Principum Virorum ad copiosam hanc frugem accederet, quæ obstacula omnia amoliretur, Deus Dominus noster Pro-rege tanquam instrumento in multis usus est. Itaque ubi Brachmanni rationibus se destitui viderant, ad defensionem satis esse putabant, ut quoquo modo de cassibus effugerent, quod se more Majorum vivere profiterentur. Sed cum pro innata animi pertinacia neque unquam se victos agnoscerent, neque rationibus quantumlibet efficacibus crederent; Pro-rex in compendium misso negotio malo huic nodo malum cuneum opponit, legem promulgat, ut intra quadrageſimum diem à decreti promulgatione Brachmanes cum suis omnibus, qui Christiani fieri nollent, suppellectili omni, quæque in ratis & censis haberent, intra id tempus distractis in exilium abirent; qui non parerent, jacturam ejus facturos, & ad triremes abreptum iri comminatus est.* Voiez la marge (o).

(*AAΔ*) *Des preuves de fausseté tirées de la piece même.*] Considerez un peu ces paroles de Mr. Prideaux: (p) *Grotius rejette* cette capitulation *comme une chose forgée; & il a raison d'en agir ainsi. Car cette Piéce est dattée de la* 4. *année de l'Hegire, dans un tems où* Mahomet *n'étoit pas encore en état de parler le langage qu'on lui fait parler dans cet Ecrit; son pouvoir dans ce tems-là n'étant pas non plus si formidable que d'exciter personne à le prier de lui accorder sa* Protection, *vû qu'il avoit été defait peu de tems auparavant à la Bataille d'Ohud, où il avoit été si furieusement battu que dans le tems que cette Capitulation, fut dattée, savoir dans le* 4. *Mois de cette Année, il n'étoit pas encore tout-à-fait relevé du Coup, se trouvant alors plus bas qu'il n'eut jamais été depuis qu'il avoit pris l'épée pour la* Propagation de son Imposture. *Outre cela il y a encore une autre Particularité qui en découvre la fausseté d'une maniére tout-à-fait manifeste. Suivant cette Piece Moawias Fils d'*Abu-Sophian *étoit alors Secretaire de Mahomet & avoit dressé l'Ecrit; cependant il est certain que Moawias avec son Pere Abu-Sophian, portoit alors les armes contre l'*Imposteur; *& ce n'étoit que dans le tems de la prise de la Meque, qui fut quatre ans aprés qu'ils furent se joindre à lui pour embrasser son Imposture afin de sauver leurs vies.*

(*BB*) *Comme le Messie que* les Juifs *attendoient.*] Il y a des Auteurs qui disent que Mahomet pendant quelque tems se debita pour le Messie, & qu'il (q) s'aplqua les

(l) *La* 9. *de l'an* 1688. *pag.* 196. *J'ai cité ses paroles ci-dessus pag.* 1976. *remarque* O, *lettre b.*

(m) *Voiez ce que j'ai cité des droits des deux Souverains ci-dessus pag.* 1975. *remarque* O, *lettre b.*

(n) *Ludovicus Frois in epistola ad fratres in Europa degentes scripta Goa primo die Decembris* 1560. *apud Dannhawerum in Vale triumphali pag.* 10.

(o) *Les barbaries que les Espagnols ont exercées dans l'Amerique sont horribles.*

(p) *Prideaux vie de Mahomet pag.* 158. 159. *édit. d'Amsterdam* 1698.

(q) Plerasque Veteris Instrumenti loca ad Messiam pertinentia impleverit uti olim jam observatum Petro Cluniacensi apud Isaacum Vossium in scripto de Sibyllinis Oraculis pag. 25. *Joh. à Lent de Judæorum Pseudo-Messiis pag.* 28, 29.

Digitized by Google

Les Mahometans ont pour lui une (CC) très-grande veneration, de quoi ils donnent des témoignages bien particuliers. Ils font des pelerinages fort devots à la ville de sa naissance, & à celle

les oracles du Vieux Testament qui avoient été accomplis en nôtre Seigneur. Par cette adresse il attira beaucoup de Juifs : le mauvais état où étoit cette nation dans l'Arabie la rendoit plus propre à être trompée. On dit qu'ils ne rompirent avec lui que lors qu'il s'enfuit de la Meque, & l'on ne donne guere de bonnes raisons de cette rupture : car de dire, comme font plusieurs, qu'ils se degoûterent de lui à cause qu'ils lui avoient vu manger d'un chameau, c'est nous conter des fornettes, & je ne comprens pas même qu'ils l'aient pris quelque tems pour le Messie, puisque d'un côté l'Ecriture dit formellement que le Messie sortiroit de la famille de David, & que de l'autre il etoit notoire que Mahomet n'en descendoit point, & qu'il étoit de race Paienne. Quoi qu'il en soit, citons les Auteurs qui ont dit ce que je raporte. (a) *Et quidem primis temporibus Muhammed se ipsum apud Chadigam uxorem, Arabes, Judaosque venditabat pro Messia, quem Judæi expectarent, ut est apud Ensustinum in Geneal. Mahom. p. 10. Abbas Urspergensis in Chronico p. m. 150.* Hic erat Pseudo-propheta, sed apud illos magnus æstimabatur, ita ut etiam in principio adventus ejus æstimarent hunc esse illum, qui ab eis expectatur Christus. . . . (b) *Secuti hunc sunt complures Judæi, qui Muhammedum illico pro vero agnovere Messia. Theophanes aliique istius temporis scriptores scribunt, Judæos adhæsisse Muhammedo* usque ad cædem illius; *μέχρι τῆς σφαγῆς αὐτοῦ. Pro σφαγῆς rectius legi φυγῆς, usque* ad fugam illius, *monet vir literarum Græcarum peritissimus Isaacus Vossius in allegatis sibyllinis oraculis. p. 24. asserens Theophanem aliosque pravam secutos fuisse lectionem. Itidem tradunt recessisse Judæos à Muhammedo, cum eum cameli carnibus vescentem conspexissent. Alias alii afferunt separationis causas.* Il est indubitable que les Juifs n'ont point suivi Mahomet jusques à sa mort ; car il les persecuta à toute outrance, & par le fer & par la plume ; il les deteste dans plusieurs endroits de son Alcoran, & la guerre qu'il leur fit fut très-sanglante, & très-funeste pour eux (c). Les Turcs suivent admirablement en cela le genie de leur prophete, car ils ont plus d'aversion pour les Juifs, que pour aucun peuple du monde, & ils ne soufrent point qu'un Juif qui s'est fait Mahometan soit enterré dans leurs cimetieres (d). Mais ce qu'on debite qu'ils ne veulent pas qu'un Juif, qui desire embrasser le Mahometisme, passe tout d'un coup à la profession de foi, & avant que de se faire Chretien, est faux (e).

(CC) *Ont pour* Mahomet *une très-grande veneration.*] J'en pourrois marquer un grand nombre de circonstances ; mais je me contenterai de quelques-unes. Le Grand Seigneur (f) envoie tous les ans en Arabie *cinq cens sequins, un Alcoran couvert d'or, porté sur un chameau, & autant d'etoffe noire qu'il en faut pour servir de tente à la Mesquée de la Meque. Lors qu'on met cette nouvelle couverture, on ôte celle de l'année precedente ; les Pelerins la mettent aussi-tôt en pieces, & chacun en emporte ce qu'il peut, qui plus, qui moins. Ils gardent chacun ce lambeau chez eux comme une Relique, & comme une marque de leur Pelerinage. . . . . Quand le chameau qui a porté l'Alcoran est de retour, on le pare de fleurs & d'autres ornemens ; & aprés avoir fait ce saint voyage, il est exempt tout le reste de sa vie de toute sorte de travail & de service* (g). Les Turcs (h) ont beaucoup de veneration pour le chameau : *Et ils mettent au nombre des plus grands pechez de lui donner trop de charge, & de le faire travailler plus qu'un cheval. La raison de cela est que cette beste est fort commune dans les lieux saints de l'Arabie, & qu'elle a l'honneur de porter* l'Alcoran, *lors qu'on fait le pelerinage de* la Meque. *J'ay remarqué que ceux qui ont le soin de cet animal prennent de l'écume qui luy sort de la bouche, apres l'avoir fait boire dans un bassin, & s'en frottent la barbe avec beaucoup de devotion, comme si c'étoit quelque baûme de grand prix, ce qu'ils font, en repetant quantité de fois d'un ton religieux*, Hadgi Baba, Hadgi Baba, *c'est à dire, ô Pere Pelerin, ô Pere Pelerin!* Voici un passage que je tire de la Mothe le Vayer : „ (i) Par „ tout où s'étend la fausse Religion de Mahomet, ceux „ de sa lignée qu'on nomme (k) Cherifs, y sont en „ telle veneration, qu'autres qu'eux n'oseroient por„ ter le Turban verd (k), & qu'ils sont même irre„ prochables en Justice. Et comment les Turcs & les „ autres Musulmans ne respecteroient-ils pas les des„ cendans de cet Imposteur, puis qu'ils estiment tel„ lement jusques aux chevaux issus de la cavalle qui le „ portoit, qu'on n'oseroit les battre, ni les mal-trait„ ter, comme nous l'apprenons de la Relation du „ Sieur de Breves?„ Plusieurs pelerins après avoir vu le sepulcre de Mahomet se crevent les yeux, comme si tout le reste du monde étoit devenu indigne de leurs regards, depuis la vuë d'un tel objet. J'ai lu cela dans Brantome : on sera bien aise de savoir à quel propos il en parle. *Le jour venu*, dit-il (l), que les Ambassadeurs (m) de Pologne firent la reverence à la Reine de Navarre, *elle leur parut si belle & si superbement & richement parée & accoustrée, avec si grande majesté & grace, que tous demeurerent perdus d'une telle beauté ; & entre autres il y at de Lasqui, l'un des principaux de l'Ambassade, à qui je vis dire en se retirant, perdu d'une telle beauté : non je ne veux rien plus voir aprés telle beauté, volontiers je ferois comme font aucuns Turcs Pelerins de la Mecque, où est la Sepulture de leur Prophete Mahomet, qui demeurent si aises, si esperdus, si ravis, & transis, d'avoir veu une si belle & si superbe Mosquée, qu'ils ne veulent rien plus voir apres, & se font brusler les yeux par des bassins d'airain ardens, qu'ils en perdent la veue, tant subtillement le sçavent-ils faire, disant qu'aprés cela rien ne se peut voir de plus beau, ny ne veulent plus rien voir aprés, ainsi disoit ce Polonnois de la beauté admirable de cette Princesse.* Comme l'autorité de Brantome ne suffiroit pas, je citerai deux Maronites qui ont dit : (n) *Hinc factum est ut multi hujus loci desiderio patriam consanguineosque reliquerint : plerique etiam tali insaniâ dementiaque capti fuerint, ut sibi sponte oculos eruerint, ne scilicet quicquam mundanum, ut inquiunt, viderent : reliquum vitæ curriculum ibi peregerint.* Cela me fait souvenir d'une pensée de Mr. Ogier : il emploia pour composer l'oraison funebre de Philippe IV. Roi d'Espagne (o) *tous ce que l'exercice & l'étude de plusieurs années pouvoient lui avoir aquis de science dans l'art de bien dire*, & il se resolut *aprés ces ouvrage de ne se plus méler d'éloquence & de suivre l'exemple . . . . d'un Seigneur des Pais-Bas, qui aprés avoir regalé Charles-Quint dans une de ses maisons, la fit voler le lendemain en l'air avec de la poudre à canon, ne jugeans pas qu'aucun homme fust digne d'y estre receu aprés cet incomparable Prince* (p). Je n'ai pas encore raporté tous les honneurs qu'on rend aux bêtes pour l'amour de Mahomet. Il y a dans le territoire de la Meque une infinité de pigeons ; car comme on s'imagine qu'ils descendent de celui qui s'aprochoit de l'oreille du faux prophete, on croiroit faire un grand crime non seulement si on les tuoit, mais même si on les prenoit, ou si on les faisoit fuïr. *Summa columbarum copia invenitur quæ quia sunt de genere atque stirpe ejus quæ ad Mohamedis aures (ut Mosiemanni nugantur) accedebat, eo pollent privilegio atque authoritate, ut non solum eas occidere, sed aut capere aut fugare nefas esse existiment* (q). J'ai copié ce passage, afin de montrer qu'il y a des écrivains celebres, qui assûrent que les Musulmans font mention de cette colombe qui s'aprochoit de l'oreille de Mahomet, de quoi pourtant les Auteurs Arabes n'ont point parlé, si nous en croions Pocok (r). N'oublions pas le chameau, qui (s) *depuis la Mecque jusques à Medine porta Mahomet droit à la porte du logis de Jul, fameux Capitaine Turc que ce Prophete s'étoit proposé de visiter, sans savoir l'endroit où étoit logé un si vaillant homme.* Les Mahometans pretendent que ce chameau (t) resuscitera, & qu'il jouira du bonheur du Paradis. Que dirai-je de la chemise de Mahomet ? On la garde au Caire d'Egypte, & (v) on la porte *en procession à certains jours avec de grandes ceremonies.*

Au reste il est faux que les Musulmans aient temoigné leur veneration pour Mahomet en lui érigeant des statuës. Il y a donc un mensonge dans l'histoire de la guerre sainte publiée par le Pere Mabillon (w). L'Auteur y parle d'*une statuë de Mahomet trouvée dans une Mosquée* qu'il *apelle le temple de Salomon.* „ (x) Il „ dit que Tancrede la trouva assise sur un thrône fort „ élevé, & qu'elle étoit si pesante *que six hommes des „ plus forts ne la pouvoient porter qu'à peine, & qu'il „ en falloit dix pour le moins pour la lever.* Il fait fai„ re par Tancrede une Harangue tout à fait pathetique à cette statuë, où reconnoissant que c'étoit celle „ de Mahomet, il s'écrie : *c'est ce scelerat de Maho„ met, qui a été le premier Antechrist. O si l'Ante„ christ qui doit venir étoit presentement avec celui-ci! „ ah vraiment je l'aurois bien-tôt écrasé sous mes pieds.* „ Ceux qui ont quelque connoissance des sentimens „ des Mahometans, savent qu'ils ne tiennent aucunes „ images, ni dans leurs Mosquées, ni dans leurs mai„ sons. „ C'est une question si les Musulmans invoquent ce faux prophete, & s'ils croient qu'il est au ciel : bien des gens leur imputent cette croiance. „ (y) Mais „ il n'y a aucune de leurs prieres solennelles qui ne „ s'adresse directement à Dieu, qu'ils prient même „ pour Mahomet ; & ils soûtiennent que toutes les „ ames,

(a) *Joh. à Lent, ib. pag. 29.*

(b) *Ibid. pag. 30.*

(c) *Voiez Hottinger ubi supra pag. 214. & seq. Joan. à Lent ubi supra pag. 30. ex Elmacino pag. 6.*

(d) *Ricaut. ubi supra chap. 3. pag. 325.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Ricaut, état de l'Empire Ottoman l. 2. ch. 23. p. m. 482.*

(g) *J'ai lu dans la relation de l'entrée de Clement VIII. à Ferrare, que la haquenée ou mule qui sert à de telles ceremonies ne travaille plus.*

(h) *Id. ib. c. 26.*

(i) *La Mothe le Vayer to. 8. pag. 364.*

(k) *Mr. Spon voiage to. 2. pag. 16. assûre que* ceux qui sont nez lors que leur mere faisoit le voiage de la Meque ont le même privilege *de porter le Turban verd.*

(l) *Vies des Dames illustres au discours de la Reine Marguerite pag. 205.*

(m) *Ceux qui offrirent la Couronne au Duc d'Anjou frere de Charles IX.*

(n) *Gabr. Sionita & Jo. Hesronita ubi infra p. 26.*

(o) *Journal des Savans du 22. de Fevrier 1666. pag. m. 160. 161.*

(p) *Confrez avec ceci le passage de Terence raporté ci-dessus pag. 1038. lettre k & celui de Pline raporté pag. 1543. lettre o.*

(q) *Gabriel Sionita & Joannes Hesronita in tractatu de nonnullis Orientalium moribus c. 7. pag. 21.*

(r) *Voiez ci-dessus pag. 1979. à la fin.*

(s) *Chevreau ubi supr. p. 14.*

(t) *Id. ib.*

(v) *La Mothe le Vayer lettre 116. tom. 12. pag. 33. Il este le voiage de Gouz.*

(w) *Dans le 2. tome du Museum Italicum.*

(x) *Cap. 125. Voiez la Bibliotheque Universelle t. 7. p. 177.*

(y) *Bibliotheque Universelle t. 10. p. 98. dans l'extrait d'un livre publié par Mr. Barrow intitulé* Abregé de la foi & de la religion des Turcs.

Digitized by Google

celle où eſt ſon tombeau. Il n'eſt pas vrai que ce tombeau (DD) ſoit ſuſpendu, comme pluſieurs Ecrivains le diſent en ſe copiant les uns les autres; & il n'eſt pas trop certain qu'aucun Archi-

„ ames, celle du *Prophete* comme celles des autres, „ ſont juſqu'au jour du jugement dans les tombeaux, „ où leurs corps ont été enſevelis. . . . . (a) L'ame „ de Mahomet eſt auſſi renfermée dans ſon ſepulcre, „ car il a refuſé le ciel, où Dieu lui a offert de le re„ cevoir, n'y voulant pas être ſans ſes fideles. Cette „ ame conduira, au dernier jour, toutes les ames Ma„ hometanes a la gloire celeſte. . . . . Afin que l'on „ voye qu'ils prient Dieu pour Mahomet, voici la con„ cluſion de l'une de leurs prieres: *O mon Dieu ſois „ propice à* MAHOMET, *& au peuple Mahometan, „ comme tu as été propice à Abraham & à ſon peuple, „ parce qu'on te loue & qu'on te glorifie.* „ Si l'on n'avoit point de meilleures preuves que Mahomet n'eſt pas invoqué par ſes ſectateurs, je ne voudrois pas nier qu'il ne le fût, car j'ai raporté un formulaire de prieres (b) qui montre qu'ils invoquent Dieu pour les mêmes Saints qu'ils invoquent. Quant à leur reſpect pour l'Alcoran, voiez ce qu'en dit Mr. Pfeifer dans le 7. volume de la bibliotheque univerſelle (c). Leur attachement au Mahometiſme eſt ſi fort, qu'on n'en peut preſque convertir aucun à la religion Chretienne (d), & ſans doute il y a bien plus de Chretiens qui ſe font Mahometans, que de Mahometans qui embraſſent l'Evangile. Les Paiens (e) ſont plus faciles à convertir. La diſtinction du Moine Richard me paroit vaine. Il dit qu'un Mahometan ſe feroit plutôt Chretien à l'article de la mort que dans ſa bonne ſanté, & qu'un Chretien n'embraſſeroit point le Mahometiſme à l'article de la mort: qu'ils conviennent donc l'un & l'autre que la religion Mahometane eſt plus commode pour vivre, & que la Chretienne eſt plus ſûre pour mourir. (f) *Chriſtianus quidem nunquam in morte fieret Saracenus, ſed in vita; Saracenus autem potius in morte ſis Chriſtianus, quam in vita: uterque igitur horum potius eligit Chriſtianus mori, quam Saracenus.* Cette diſtinction eſt un avantage dont les Catholiques Romains & les Reformez ſe vantent également. Voiez la remarque E de l'article *Abulpharage*. Mais la verité eſt qu'à la reſerve d'un petit nombre de gens, chacun ſouhaite de mourir dans la religion où il a été élevé: s'il l'a quittée, ç'a été pour quelque avantage temporel; quand il s'en va mourir cet avantage lui eſt inutile; il ſouhaite donc de mourir dans ſa premiere communion. Un Mahometan en eſt logé là tout comme les autres, s'il lui eſt arrivé pour des conſiderations humaines d'abjurer ſa foi. L'ignorance fait dans le cœur de ces Infideles, ce que la ſcience produit dans le cœur d'un orthodoxe honnête homme, je veux dire un attachement invincible à ſes opinions. Mais je dirai en paſſant que la religion Mahometane n'eſt pas auſſi depourvuë d'apologiſtes qu'on le croit ordinairement. Il y a des Arabes qui ont écrit en faveur de l'Alcoran, & contre la Bible, avec aſſez d'induſtrie pour fomenter les prejugez. Hottinger parle d'un (g) Auteur qui épluche les contradictions aparentes de l'Ecriture, & qui pretend même prouver par la Bible la miſſion de Mahomet. Nous ſerions fort ſimples ſi nous croïons qu'un Turc qui examine cela, le trouve auſſi foible que nous le trouvons. Il n'aperçoit aucune force dans les objections contre l'Alcoran; il en aperçoit beaucoup dans les objections contre les Chretiens. Tant eſt grande la force des prejugez!

(DD) *Que ſon tombeau ſoit ſuſpendu.*] Une infinité de gens diſent & croient que le cercueil de Mahomet étant de fer, & ſous une voute de pierres d'aimant ſe tient ſuſpendu en l'air, & que cela paſſe pour un grand miracle dans l'eſprit de ſes ſectateurs. C'eſt une fable qui les fait bien rire (h), quand ils ſavent que les Chretiens la racontent comme un fait certain. Mais s'il s'étoit aviſé d'une telle ruſe, il n'auroit fait que renouveller une ambition aſſez vieille. Un Roi d'Egypte avoit eu deſſein de procurer le même avantage à la ſtatuë de ſon épouſe; ſa mort & celle de l'Architecte en empêcherent l'execution. (i) *Magnete lapide Dinocharen architectus Alexandriæ Arſinoës templum concamerare inchoaverat, ut in eo ſimulacrum ejus è ferro pendere in aëre videretur. Interceſſit mors & ipſius & Ptolemæi, qui id ſoreri ſuæ juſſerat fieri.* Si nous en croions Auſone ce deſſein fut executé, car il en parle comme d'une choſe qui exiſtoit actuellement, mais les poëtes n'y regardent pas de ſi près: croions plutôt ce que Pline en dit.

Conditor hic forſan fuerit Ptolemaïdos aulæ
Dinochares: quadro cui in faſtigia cono
Surgit, & ipſa ſuas conſumit Pyramis umbras,
Juſſus ob inceſti quæ quondam fœdus amoris
Arſinoen Pharii ſuſpendit in æëre templi.

Spirat enim tecti teſtudine vera Magnetis,
Affectamque trahit ferrato crine puellam (k).

St. Auguſtin ne doutoit point que l'induſtrie de l'homme n'eût produit un tel ſpectacle: il ne marque pas (l) en quel endroit, il dit ſeulement qu'on voioit dans un certain temple une ſtatuë de fer au milieu de l'air, également éloignée du pave & de la voute, parce que la pierre d'aimant qui attiroit par deſſous, & celle qui attiroit par deſſus étoient de même vertu. (m) *Quamobrem ſi tot & tanta tamque mirifica, dit-il, quæ μαγνήματα appellant, Dei creatura utentibus humanis artibus fiunt, ut ea qui neſciunt, opinentur eſſe divina, unde factum eſt, ut in quodam templo lapidibus Magnetibus in ſolo & in camera proportione magnitudinis poſitis, ſimulachrum ferreum aëris illius medio inter utrumque lapidem, ignorantibus quid ſurſum eſſet ac deorſum, quaſi numinis poteſtate penderet. . . Quanto magis Deus potens eſt facere &c.?* Il obſerve que le peuple qui ne ſavoit pas la cauſe de cet effet, l'attribuoit à la puiſſance de Dieu. Il eſt aparent que le temple que ſaint Auguſtin ne nomme pas étoit celui de Serapis à Alexandrie, car voici ce que dit Ruffin en racontant les fourberies que l'on decouvrit dans ce temple, lors que les Chretiens en furent les maîtres. (n) *Erat aliud fraudis genus hujuſmodi, naturæ lapidis magnetis hujus virtutis eſſe perhibetur, ut ad ſe rapiat & attrahat ferrum. Signum ſolis ad hoc ipſum ex ferro ſubtiliſſima manu artificis fuerat fabricatum, ut lapis, cujus naturam ferrum ad ſe trahere diximus, deſuper, in laquearibus fixus cum temperate ſub ipſo radio ad libram fuiſſet poſitum ſimulacrum; & vi naturali ad ſe raperet ferrum, aſſurrexiſſe populo ſimulacrum, & in aëre pendere videretur.* Proſper raconte la même choſe, avec une circonſtance dont Ruffin ne parle pas: il dit qu'un bon ſerviteur de Dieu aiant ſu par inſpiration en quoi conſiſtoit l'artifice, ôta de la voute la pierre d'aimant, & qu'auſſi tôt cette ſtatuë tomba & ſe briſa en mille pieces. (o) *Apud Alexandriam in templo Serapidis hoc argumentum damonis fuit, quadriga ferrea nulla baſi ſuffulta, nullis nucis infixis parietibus colligata, in aere pendens cunctis ſtuporem ac velut divinum ſubſidium oculis mortalium exhibebat, quum tamen lapis magnes, qui ferrum ſibimet attributum ſuſpendit, eo loco camera affixus totam illam machinam ſuſtentabat. Itaque cum quidam Dei ſervus inſpiratus id intelleXiſſet, magnetem lapidem à camera ſubſtraxit, ſtatimque omne illud oſtentum cadens confractum comminutumque oſtendit divinum non eſſe, quod mortalis homo firmaverat.* Si l'on en croit (p) Caſſiodore, il y avoit au temple de Diane un Cupidon de fer ainſi ſuſpendu. L'Auteur anonyme des Annales de Treves cite une lettre de Galba Viator écrite au Sophiſte Licinius, où ce Galba fait ſavoir qu'il a vu à Treves une ſtatuë de Mercure, faite de fer & fort peſante, qui demeuroit ſuſpenduë entre le ciel & la terre, à cauſe de l'équilibre des forces qui l'attiroient en haut & en bas (q): il y avoit un morceau d'aimant au pavé, & un autre à la voute, & l'on avoit mis cette ſtatuë immediatement au deſſus & au deſſous de ces deux morceaux d'aimant. J'ai bien de la peine à croire ces choſes; tant à cauſe de l'éloignement conſiderable, qui étoit, dit-on, entre les ſtatuës de fer, & les pierres qui les attiroient, qu'à cauſe des difficultez inſurmontables que l'on trouveroit à balançer ſi juſtement les attractions (r). Je croirois plutôt ce que l'on a dit d'une ſtatuë de Mars, qui ſe coloit à une Venus d'aimant.

(ſ) *Ferreæ Martis*
Forma nitet, Venerem magnetica gemma figurat.
. . . . . .
(t) *Cytheream maritum*
Sponte rapit, calique toros imitata priores,
Pectora laſcivo flatu Mavortia nectit,
Et tantum ſuſpendit onus, galeaque lacertos
Implicat, & vivis totum complexibus ambit.
Ille laceſſitus longo ſpiraminis actu
Arcanis trahitur gemmâ de conjuge nodis.

Mais au moins eſt-il bien ſûr que le ſepulcre de Mahomet ne doit pas être compté parmi ces merveilles. Ce faux prophete fut enterré à Medine où il étoit mort: quelques Auteurs diſent qu'on le mit dans le (v) tombeau d'Aaiſce l'une de ſes femmes, celle qui l'avoit le plus aimé, celle que les Muſulmans qualifient la mere des croians, ou la mere des fidelles, femme qui avoit entendu les langues, & qui s'étoit apliquée diligemment a l'étude de l'hiſtoire (w). Ce tombeau eſt une urne de pierre: elle eſt par terre dans une chapelle où perſonne ne peut entrer, car elle eſt entourée de barreaux de fer. Les pelerins

(a) *Ibid. pag.* 100.
(b) *Dans l'article* Fatime *remarque D.*
(c) *Pag.* 264.
(d) Experientia hactenus docuit, & quotidie etiamnum noſtrates docet in Indiæ Orientalis Moluccis, regno Tarnatano &c. ab Ethniciſmo plures poſſe converti, à Muhammediſmo fere nullos aut pauciſſimos. *Gisb. Voetius diſp. tom.* 2. *pag.* 668.
(e) *Voiez les paroles de Voetius que je viens de rapporter.*
(f) *Richardus confut. legis Saracen. c.* 10. *apud Hoornb. ubi ſupra pag.* 208.
(g) *Il s'apelle* Ahmed Abulabbas, Ben Edris, Sanhaghius, Melkita. *Voiez Hottinger* ubi ſupra pag. 337.
(h) Unde igitur nobis *Mohammedes* ciſtæ ferreæ incluſus & magnetum vi in aere pendulus? Hæc cum Mohammediſtis recitantur, riſu explodunturque, ut noſtrorum in ipſorum rebus inſcitiæ argumentum. *Pocockius, ſpecim. Hiſtor. Arabum pag.* 180.
(i) *Plinius, lib.* 34. *c.* 14. *in fine pag. m.* 150.
(k) *Auſonius edyllio X. de Moſella v.* 311.
(l) *Le P. Hardouin in Plinium ubi ſupra, ne devoit pas dire que St. Auguſtin aſſûre cela d'une ſtatuë qui étoit au temple de Serapis.*
(m) *Auguſtin. de civit. Dei lib.* 21. *c.* 6.
(n) *Ruffinus lib.* 2. *hiſtor. eccleſ. cap.* 23. *apud Coquæum notis in Auguſt. de civit. Dei ubi ſupra p. m.* 961.
(o) *Proſper de promiſſ. parte* 3. *c.* 38. *apud eundem Coquæum ibid.*
(p) *Caſſiodor. variar. l.* 1. *epiſt.* 45. *p. m.* 45.
(q) *Voiez l'Auſone* Variorum *de Toſſius pag.* 403.
(r) *Voiez Gaſſendi oper. to.* 2. *pag.* 134. *qui fait mention du cheval de Bellerophon duquel on contoit la même fable que du ſepulcre de Mahomet. Il rejette tout cela.*
(ſ) *Claudian. de magnete v.* 25. *pag. m.* 79.
(t) *Id. ib. v.* 31.
(v) *Gabr. Sionita & Jo. Eſronita ubi infra p.* 25. *Voiez la remarque MM où nous critiquons cette expreſſion.*
(w) *Gabriel Sionita & Joan. Eſronita de nonnullis Orient. urbib. pag.* 23.

Digitized by Google

architecte ſoit capable d'un tel (DDΔ) ouvrage. Il court pluſieurs predictions qui menacent le (EE) Mahometiſme depuis long tems, & l'on conte que Mahomet interrogé combien dureroit

pelerins de la Meque vont là avec une extrême devotion, & baiſent religieuſement ces barreaux. C'eſt ce que vous trouverez dans un petit livre *de nonnullis Orientalium Urbibus*, compoſé par Gabriel Sionita & par Jean Heſronita, & mis à la fin de la *Geographia Nubienſis*, dont ils publierent une traduction Latine à Paris l'an 1619. Voiez auſſi la diſſertation du Sieur Samuel André *de ſepulchro Muhammedis*. Nous verrons dans la remarque ſuivante ce que Mr. Bernier temoigne de la fauſſeté du conte qui regarde la ſuſpenſion du tombeau.

Je ne quitterai point cette matiere, ſans raporter un conte bien ridicule que j'ai lu dans les Voiages de Monconys. „ (a) L'Oia de Monſieur l'Ambaſſadeur „ dit qu'il y avoit une pierre à la Meque ſuſpenduë en „ l'air, depuis que Mahomet y avoit monté deſſus „ pour monter de là ſur le Bouraq; c'eſt un animal, „ ſelon l'Alcoran, plus petit qu'un mulet, & plus „ grand qu'un âne, que Dieu lui avoit envoié pour „ le porter au Ciel. Comme la pierre le vit monter „ elle le ſuivit, mais lui s'en appercevant la fit arrê- „ ter, & elle demeura à l'endroit de l'air où elle ſe „ trouva alors; d'autres diſent que depuis quelques „ femmes groſſes paſſant deſſous, de crainte qu'elle „ ne leur tombât deſſus, s'étoient bleſſées, & qu'on „ y a mis des pierres deſſous pour la ſoutenir, mais „ qu'elles n'y ſervent de rien, & que ſans cela elle „ ne laiſſeroit pas de demeurer ſuſpenduë en l'air. „

(a) *Voiages de Monconys 1. partie, in 4. pag. 464. 465. ad ann. 1648.*

(DDΔ) *Qu'aucun architecte ſoit capable d'un tel ouvrage.*] Je puis citer là-deſſus une authorité qui n'eſt pas à mepriſer, c'eſt la declaration qu'a faite l'un des meilleurs diſciples du fameux Gaſſendi. Raportons ſes paroles. (b) „ Je ne dirai rien auſſi de cette pre- „ tenduë ſuſpenſion du Sepulchre de Fer de Mahomet „ à la Mecque entre des Aimans d'egale force, & ar- „ rangez comme dans une eſpece de Voute, ce qui „ s'eſt dit autrefois du Cheval de Fer de Bellerophont; „ car c'eſt une choſe qui ſurpaſſe toute l'induſtrie hu- „ maine, ou qu'on ait pluſieurs Aimans d'une meſ- „ me force, ou qu'on les puiſſe appliquer d'une telle „ maniere que le Fer qui ſera au milieu ne ſente pas „ plus de force d'un coſté que d'autre, ou que le Fer „ ſoit par tout de la forme, de l'epaiſſeur, & de la „ temperature qu'il faudroit pour eſtre egalement at- „ tiré de par tout; & cependant il eſt conſtant que la „ moindre petite difference ſoit dans l'Aiman, ſoit „ dans le Fer, ſoit à l'egard du lieu, feroit qu'une par- „ tie l'emporteroit ſur l'autre. Je pourrois ajoûter „ comme ayant eſté plus d'un mois à Gidda ſur la „ Mer Rouge, à une petite journée de la Mecque, „ que le Sepulchre de Mahomet ne fut jamais à la „ Mecque, mais qu'il eſt à Medine à ſix, ou ſept „ journées de là, & qu'en ces cartiers là on n'a jamais „ ouy parler ni de cette Voute d'Aimans, ni de cette „ ſuſpenſion. „ Mr. Vallemont ſoutient la poſſibilité de la ſuſpenſion d'un tombeau de fer. Voions ſes preuves: (c) *Le Pére Cabéus dit qu'il plaça un jour deux Aimans l'un au deſſus de l'autre, & diſtans d'environ quatre doigts: puis aiant pris par le milieu avec deux doigts une aiguille à coudre, il la porta doucement entre ces deux Aimants, cherchant ce juſte milieu, où l'aiguille n'étant pas plus attirée d'un Aimant que de l'autre, elle demeureroit ſuſpenduë en l'air ſans tenir à rien. Il faut un peu de tems, & beaucoup d'adreſſe, pour trouver juſtement ce point-là, & pour y laiſſer l'aiguille ſans qu'elle tombe; ce qui arrive par la moindre agitation de l'air. Enfin cela réüſſit pourtant au Pére Cabéus. L'aiguille demeura en l'air entre les deux Aimants, ne touchant à rien, & ce charmant ſpectacle dura autant de tems qu'il en faut pour réciter quatre grands vers. Mais comme il ſe levoit, afin d'appeller quelques-uns de ſes amis, le mouvement de l'air rompit, pour ainſi parler, ce charme innocent. Sur cela ce Philoſophe ne fait point de difficulté d'aſſurer, qu'on pourroit par ce moyen ſuſpendre dans le milieu de l'air un coffre de fer, dans une chambre dont les murailles ſeroient incruſtées de pierres d'Aimant.* Teſtor me id feciſſe. Potuiſſet etiam area ferrea fieri, & in cubiculo Magnete lapide parietato ita diſponi in medio aere, ut penderet. Cabeus lib. 4. cap. 18. pag. 334. & 335. *Ce Jéſuite dit cela à l'occaſion de ce qu'on raconte ſi ſouvent, que les ſectateurs de l'impie Mahomet ont mis ſon corps dans une bierre de fer qui eſt ſuſpenduë dans le milieu de l'air par des Aimants. Il ne donte point que ce ne ſoit une fable; comme c'en eſt une effectivement.* Mr. Vallemont raporte enſuite les dernieres paroles du paſſage de Mr. Bernier que l'on a vu ci-deſſus, & le blâme d'avoir aſſuré que c'eſt une choſe qui ſurpaſſe toute l'induſtrie humaine. *Le raiſonnement*, continuë-t-il (d), *pourroit établir le contraire evidemment, & l'experience du Pére Cabéus decide la choſe contre Mr. Bernier.* J'oſe bien dire que cette experience decide plutôt pour lui, car elle demande *beaucoup de patience* & *beaucoup d'adreſſe*, & ne produit rien qui puiſſe durer, & cependant il ne s'agit que d'une petite aiguille. Jugez par là des difficultez qu'il faudroit vaincre pour ſuſpendre entre deux aimans un cercueil de fer. Mr. Prideaux croit la même choſe que Mr. Vallemont, car après avoir dit que le corps de Mahomet fut enterré à Medine, (e) & y eſt *encore aujourd'hui ſans* Biere de fer, *& ſans* Pierres d'Aimant, il ajoûte ces paroles, *Je ne pretens point nier la poſſibilité du fait, je ſai que* Dinocrate (1) *fameux Architecte bâtit autrefois d'Aimans le Dome du Temple d'*Arſinoé *à* Alexandrie, *& par ce moyen l'Image toute de fer de cette Princeſſe, étoit ſuſpenduë au milieu de ſon Temple, ſans que rien la ſoûtint. Mais on n'entreprit rien de ſemblable en faveur du Cadavre de* Mahomet. Voiez ci-deſſus (f) ce qui concerne la ſtatuë d'Arſinoe.

(b) *Bernier, abregé de la Philoſophie de Gaſſendi tom. 5. pag. 322. 323.*

(c) *Vallemont, deſcription de l'Aimant trouvé à Charires pag. 167.*

(d) *Id. ib. pag. 170.*

(e) *Prideaux, vie de Mahomet pag. 134.*

(1) *Plin. lib. 34. c. 14.*

(f) *Pag. 1983. lettre i.*

(EE) *Pluſieurs predictions qui menacent le Mahometiſme.*] Bibliander (g) aſſûre qu'il y a une prophetie celebre parmi les Mahometans, qui fait beaucoup de peur & aux hommes & aux femmes, & qui porte que leur Empire ſera ruiné par l'épée des Chretiens. Voici en quels termes eſt conçuë cette prophetie, traduite de Perſan en Latin par Georgievitz. (h) *Imperator noſter veniet, Gentilium Regnum capiet, rubrum malum capiet, ſubjugabit ſeptem uſque ad annos; Ethnicorum gladius ſi non reſurrexerit, duodecim uſque ad annos in eos dominabitur, domum adificabit, vineam plantabit, hortos ſepe muniet, filium & filiam habebit: duodecim poſt annos Chriſtianorum gladius inſurget, qui & Turcam retrorſum profligabit.* Sanſovin (i) publia un livre l'an 1570. où il aſſûre qu'il y a une prediction que les loix de Mahomet ne dureront que mille ans, & que l'Empire des Turcs finira ſous le 15. Sultan (k). Il ajoûte que Leon le Philoſophe, Empereur de Conſtantinople, a dit dans l'un de ſes livres, qu'une famille blonde avec ſes competiteurs mettra en fuite tout le Mahometiſme, & prendra celui qui poſſede les ſept montagnes. *Familia flava cum competitoribus totum Iſmaëlem in fugam conjiciet, ſeptemque colles poſſidentem cum ejus poſſeſſionibus capiet.* Le même Empereur fait mention d'une colonne qui étoit à Conſtantinople, & dont le Patriarche du lieu expliqua les inſcriptions de telle ſorte, qu'elles ſignifient que les Venitiens & les Moſcovites prendront la ville de Conſtantinople, & qu'après quelques diſputes ils éliront d'un commun accord, & couronneront un Empereur Chretien (l). Cette famille blonde ſi fatale aux Muſulmans, me fait ſouvenir d'un paſſage de Mr. Spon que je m'en vai raporter. (m) „ De tous „ les Princes de la Chrêtienté, il n'y en a point que „ le Turc craigne tant que le grand Czar de Moſco- „ vie. . . Auſſi ay-je ouï dire à quelques Grecs, en- „ tr'autres au Sieur Manno-Mannea marchand de la „ ville d'Arta, homme d'eſprit & d'étude pour le „ pays, qu'il y avoit une Prophetie parmi eux, qui „ portoit que l'Empire du Turc devoit être détruit par „ une Nation *Chryſogenos*, c'eſt-à-dire blonde, ce qui „ ne peut s'attribuer qu'aux Moſcovites qui ſont preſ- „ que tous blonds. „ Il eſt parlé de ceci dans les Penſées diverſes ſur les Cometes (n), à l'occaſion de je ne ſai quelle tradition que l'on fait courir, que c'eſt aux François que les deſtinées (o) promettent la gloire de ruiner les Turcs. Voiez la remarque F de l'article *Mareſts* (*Jean des*). La prophetie des Abyſſins ne deſigne qu'un Roi Chretien, dont la patrie ſera au Septentrion. (p) *Mentionem facit Duret*, hiſt. des Langues fol. 575. *cujuſdam Prophetiæ, quam magni æſtimant Abyſſini*; quòd nempè, aliquando Mecha, Medina, aliæque fœlicis Arabiæ urbes, deſtruentur, Mahometique & ejus ſymmyſtarum cineres diſſipabuntur; hæcque omnia facturus ſit Rex aliquis Chriſtianus, in regionibus ſeptentrionalibus natus; qui pariter Ægyptum & Palæſtinam ſit occupaturus. On pretend qu'il fut fait un livre en Arabe touchant cette prophetie (q) avant la priſe de Damiete, & que ce livre fut trouvé par les Chretiens. Wallichius (r) raporte que les Turcs trouvent dans leurs Annales, que le regne de Mahomet ſubſiſtera juſqu'à l'arrivée des garçons blonds, *donec veniant* figlivoli biondi, *id eſt, flavi & albi filii, vel filii ex Septentrione flavis & albis capillis.* Quelques-uns veulent que cela deſigne les Suedois, mais Antoine Torquato fameux Aſtrologue, en faiſoit l'aplication (ſ) au Roi de Hongrie. Je ne parle

(g) *De rations communi omnium linguarum apud Beſoldum, conſiderat. legis & ſectæ Saracenorum pag. 47.*

(h) *Apud Beſoldum pag. 47.*

(i) *Voiez Wolfius lect. Memorab. tom. 2. pag. 803.*

(k) *C'eſt Selim II. qui regnoit alors.*

(l) *Wolfius ibid.*

(m) *Spon, voiages, tom. 1. pag. 270. édit. de Hollande.*

(n) *Pag. 783.*

(o) *Voiez pluſieurs autoritez là-deſſus dans les Penſées ſur les Cometes pag. 781.*

(p) *Beſoldus ibid. pag. 48.*

(q) *Voiez Hottinger in Theſauro Philologico.*

(r) *In vita Mahometis pag. 158. apud Schultetum ubi ſupra pag. 22.*

(ſ) *Apud Leunclavium in fin. epiſt. ſ. 844. citante Schultetо ibid. Voiez l'article* Torquato (Antoine).

Digitized by Google

feroit ſa religion; montra ſes doigts étendus, & l'on pretend que cela ſignifioit qu'elle dureroit mille ans, & qu'ainſi elle finiroit l'an 1639 *. Je n'examine point ſi le calcul eſt bien juſte, & parle point de la prophetie qui courut ſous l'Imperatrice Theodora, que la deſtruction des Sarrazins ſeroit l'ouvrage des Macedoniens; ce qui fut cauſe que l'Empereur Monomaque fit lever des troupes dans la Macedoine, & les envoia au Levant (a). Les ſuites n'ont point confirmé cette prophetie, ni le commentaire ſur les predictions de l'Empereur Severe, & ſur celles de l'Empereur Leon imprimées à Francfort avec des figures l'an 1597. Ce commentaire (b) avoit promis que l'Empire des Ottomans finiroit ſous le Sultan Mahomet III. Le commentaire de Philippe Nicolai ſur l'Apocalypſe n'a pas été plus heureux que celui-là. Ce Miniſtre Lutherien avoit predit (c), en vertu de quelques paroles de St. Jean, que l'Empire Turc finiroit l'an 1670. Wolfius a inſeré dans ſes Leçons memorables (d), un Ecrit qui a pour titre *Diſcurſus de futura & ſperata victoria contra Turcam, à ſacris prophetiis, aliisque vaticiniis, prodigiis & prognoſticis depromptus, ac noviter in lucem datus per Johannem Baptiſtam Nazarum Brixienſem.* Il fut imprimé l'an 1570. L'Auteur diſcute pluſieurs paſſages prophetiques de l'Ecriture, & il trouve, de quelque façon qu'il les tourne, & qu'il en calcule les lettres numerales, qu'ils marquent la ruine des Turcs, & par même moien une paix univerſelle pour l'an 1572. ou pour l'an 1575. Les autres oracles qu'il conſulte, certains Auteurs fatidiques, les ſignes qui avoient paru au ciel, les conſtellations; tout cela lui fait conclure que l'Empire Turc, & tout le Mahometiſme eſt à la veille de ſa deſtruction; qu'ils n'en peuvent pas échaper, & qu'on touche preſque du bout du doigt le ſiecle d'or, qui établira ſur la terre la paix generale. Beſoldus (e) eſt admirable; il fait mention & de ce traité de Nazarus, & d'un autre (f) qui fut écrit l'an 1480. & imprimé à Paris environ l'an 1520. On y promettoit aux Chretiens cent beaux triomphes, qui n'ont été que des chimeres, & neanmoins il aſſûre que la fin du Mahometiſme aproche: il ſe fonde ſur ce que les ſciences n'y fleuriſſent plus comme autrefois. (g) *Hæque omnia, licet vana & fanatica multis videantur, ac etiam ratione temporis vel loci falli poſſint; certum tamen multi habent, adpropinquare quoque Saracenica legis ruinam. Nam ſanè jam diù eſt, quod diſciplina & eruditio ab eadem receſſit.* Le Sieur Konig (h) nous aprend que Mr. Baſire Chapelain de Charles I. Roi d'Angleterre, declara en paſſant par Leipſic, lors qu'il s'en alloit à Londres après le retabliſſement de Charles II. que ſelon l'Apocalypſe on auroit bien tôt la guerre contre les Turcs; que nous étions au tems de la 6. phiole; que les Turcs ſeroient très-heureux dans cette guerre, & qu'ils attaqueroient la ville de Rome; & qu'enſuite de cette victoire leur Empire declineroit & periroit; & que les ſages de cette nation le croioient ainſi. On imprima un livre à Paris l'an 1686. où l'on inſera quantité de propheties funeſtes aux Orientaux, prononcées (i) par l'Abbé Joachim, par St. Nerſes Patriarche des Armeniens, par St. Catal (k) Evêque de Trente, par St. Ange Carme, par (†) Berobius de Patras. L'Auteur pretendant que ces oracles ont en vuë le Roi très-Chretien, l'exhorte à faire la guerre aux Ottomans. Je ne repeterai point ce que j'ai dit en un autre (l) lieu; qu'on y recoure. Je dirai ſeulement que parmi tant de prophetes qui ont preſque tous prononcé *malheur, malheur, væ, væ*, contre la puiſſance Mahometane, il s'en eſt trouvé qui lui ont promis une grande benediction. Les Aſtronomes de Tolede divulguerent une prediction au XIII. ſiecle, que dans ſept ans il s'éleveroit des diſputes entre les Sarrazins, & qu'ils abandonneroient leur religion, & embraſſeroient l'Evangile. Un Theologien (m) de Franeker repreſenta à Comenius la fauſſeté de cet oracle, en lui citant une theſe où Samuel des-Marets avoit dit, qu'il ſeroit facile de prouver par l'Ecriture, que les Turcs & les Tartares ne ſeront point convertis, mais que ſe joignant aux reſtes de l'Antechriſt, ils tâcheront de ruiner le Chriſtianiſme: que Dieu par ſes miracles les en empêchera, & qu'ils ſeront abîmez de fond en comble au ſecond avenement de JESUS-CHRIST. Ce n'eſt pas le compte des Millenaires que Samuel des-Marets avoit à combatre: ils pretendent que les Turcs ſe convertiront. Raportons ce qui regarde les Aſtronomes de Tolede. (n) *Ac prout eventu caruit illa Aſtronomorum Toletanorum prædictio ante 400. annos edita, quæ ex Wendovero refertur in* Additamentis Matthæi Pariſienſis ex edit. Londinenſi anni 1632. *& juxta quam intra ſeptennium ab edito illo Oraculo oriturus erat* dubietas inter Saracenos, *& erant relicturi* Mahumerias ſuas, *& futuri* unum cum Chriſtianis; *ita non debemus nos facile lactare novâ ſpe converſionis Turcarum, quæ nuſquam in Dei Verbo promiſſa eſt.* Il ſe trouve auſſi des gens qui prediſent de grandes conquêtes aux Turcs: ils feront des courſes, dit-on, juſqu'en Flandres & en Picardie. Liſez ce que je vais copier. Je mets en marge les citations de l'Auteur ſans y rien changer. (o) *Quam* (ſenectutem imperii Turcici) *etiamſi nondum agnoſcant plurimi Gogiticam priùs expectantes irruptionem, vel militia Turcica Coloniam uſque* (1) *deductionem, tùm Picardiæ, Flandriæ & Brabantiæ* (2), *imò omnium omninò regionum* (3) *per Turcas, præcurſuras incurſiones; nos tamen de Turcicâ ſenectute præſenti non* vaticinia *tantùm, ſed* alia *etiam* indicia *reddimus certiſſimos.* Vous trouverez un ſuplément de tout ceci dans la remarque B de l'article *Torquato (Antoine).*

Si nous voulions attribuer toutes ces menaces prophetiques à une ſeule cauſe, nous nous tromperions. L'envie de ſe conſoler par l'eſperance de la ruine d'un furieux perſecuteur, fait trouver facilement cette ruine dans les predictions de l'Ecriture, ou dans quelques autres ſources. Voilà donc des gens qui prediſent par credulité, & par illuſion. L'envie de conſoler les peuples, & de diſſiper leurs craintes, oblige certaines gens à ſupoſer que l'Ecriture, les prodiges, & pluſieurs autres pronoſtics promettent la prochaine ruine de la puiſſance que l'on redoute. Voilà donc des gens qui prediſent par Politique. Ceux qui le font afin de rendre plus courageuſes les troupes qu'on met ſur pied, ſont des prophetes de la même claſſe. Il y en a qui le font afin d'exciter les ſoulevemens dans le païs ennemi; par exemple, afin d'animer les Grecs qui reconoiſſent le grand Turc pour leur Souverain, à prendre les armes contre leur maître. Ceux-ci apartiennent à une autre claſſe; il les faut nommer prophetes de ſedition. Mettez dans la claſſe qu'il vous plaira, peu m'importe, les Païens dont parle St. Auguſtin, qui firent courir une prophetie, ſelon laquelle le Chriſtianiſme devoit perir après qu'il auroit duré 365. ans. (p) *Excogitaverunt neſcio quos verſus Græcos, tanquam conſulenti cuidam divino oraculo effuſos, ubi Chriſtum quidem ab hujus tanquam ſacrilegii crimine faciunt innocentem: Petrum autem maleficia faciſſe ſubjungunt, ut coleretur Chriſti nomen per 365. annos: deinde completo memorato numero annorum, ſine morâ ſumeret finem.* St. Auguſtin trouve qu'en comptant ces 365. années depuis la reſurrection de JESUS-CHRIST, elles expireront un an avant que le Paganiſme reçût, pour ainſi dire, le coup mortel par la deſtruction de ſes temples. (q) *Sequenti anno, conſule Manlio Theodoro, quando jam ſecundùm illud oraculum dæmonum aut figmentum hominum, nulla eſſe debuit religio Chriſtiana, quid per alias terrarum partes forſitan factum ſit, non fuit neceſſe perquirere. Interim quod ſcimus, in civitate notiſſimâ & eminentiſſimâ Carthagine Aphrica Gaudentius & Jovius comites Imperatoris Honorii, quarto decimo calendas Aprilis falſorum Deorum templa everterunt, & ſimulachra fregerunt.* St. Auguſtin remarque que pluſieurs Païens furent convertis, par la reflexion qu'ils firent ſur la fauſſeté de cet oracle. Quant aux motifs de ceux qui le divulguerent, voiez ce que je cite de Baronius (r).

Quelques-uns de ceux qui ont promis de grandes conquêtes aux Turcs, y ont été peu à peu determinez par la haine qu'ils avoient conçuë contre la Maiſon d'Autriche: ſoit que cette haine les eût rendus fanatiques, ſoit qu'ils fiſſent ſeulement ſemblant d'avoir des viſions. Mais quelques autres n'ont été conduits que par le ſyſtême qu'ils s'étoient fait ſur les propheties de l'Apocalypſe, ſur Gog & Magog &c. On m'a dit depuis peu deux choſes. 1. Qu'un fameux Miniſtre d'Amſterdam avoit prêché pendant le ſiege de Vienne en 1683. que les Turcs prendroient la ville. Il ſe fondoit ſur quelques paſſages de l'Ecriture. 2. Que la levée de ce ſiege lui cauſa tant de chagrin, qu'il en mourut. Ce n'eſt pas qu'il ſouhaitât, comme auroit fait Drabicius, que les Turcs fiſſent des progrés dans l'Allemagne, mais il fut marri de s'être trompé. Quoi qu'il en ſoit, nous pouvons conclure que ceux qui ſe mêlent de nous reveler l'avenir par raport au Turc, prenent

ORIGINE des menaces prophetiques contre les Turcs.

(a) *Cedrenus pag. 515. apud Schultetum ibid.*
(b) *Schultet. ibid.*
(c) *Schultet. p. 21.*
(d) *Tom. 2. pag. 884. & ſeq.*
(e) *Ubi ſupra p. 48.*
(f) De futuris Chriſtianorum triumphis in Saracenos.
L'Auteur s'apelle Magiſter Johannes Viterbienſis.
(g) *Beſoldus ibid.*
(h) *Konig, Biblioth. vet. & nova p. 90. ex epiſtola Lipſiæ ſcripta die 24. Aug. 1661.*
(i) *Voiez le Journal de Leipſic mois de Fevrier 1688. pag. 81. dans l'extrait du Theatre de la Turquie par le Sr. Michel le Fevre.*
(k) *S. Catalii Epiſcopi Tridentini.* Act. Lipſ. ib. *Il eſt faux dire* S. Cataldi Epiſcopi Tarentini.
(†) *C'eſt, je croi, le même que le* Bemechobus *de la citation* (3) *à la ſeconde ſuivante.*
(l) *Dans l'article* Herlicius *remarque F.*
(m) *Nicolaus Arnoldus, diſcurſ. Theolog. contra Comenium, imprimé à Franeker l'an 1660.*
(n) *Mareſius diſp. 3. th. 28. apud Arnoldum ubi ſupra p. 91. 92.*

* *Voiez Andreas Carolus à la page 953. du memorabilia Eccleſ. ſæculi 17.*

(o) *Schultetus ubi ſupra p. 21.*
(1) *Methodius apud Wolf. rer. memor. T. 2. A. 1571.*
(2) *Claromontanus ap. Wolf. l. 1.*

Secundum Prophetiam Hebraam à Bemecho Paterenſi Epiſcopo in Latinum tranſlatam. Notez *que dans Wolfius pag. m. 886. cet Auteur eſt apellé* Bemechobus.
(p) *Auguſtin. de civit. Dei l. 18. c. 53. Voiez Mr. de Meaux explicat. de l'Apocalypſe v. 19. pag. 231. édit. de Holl.*
(q) *Idem Auguſt. ib. c. 54.*
(r) Tanta gloria ejus (*Chriſti*) Eccleſia aucta . . . accidit ut Gentiles qui viderent eccleſiam Chriſtianam tanta gloria auctam, adeoque immenſa claritudine illuſtratam, invidia tabeſcentes, quo ſolatio aliquo lenirent de Chriſtianorum gaudio & incrementis conceptum mœrorem & amicorum acerbitatem, novum oraculum confinxerunt, atque ore omnium diffamarunt Græcis quibuſdam verſibus præcinentes Chriſtianam religionem 365. annis duraturam quorum 313. jam prope elapſi eſſent. *Baronius ad ann. 313. n. 17. pag. m. 130.*

Digitized by Google

& ne m'amuſe pas à refuter de ſemblables choſes. Je dois dire en faveur des Autems Chretiens, que ce ſont les ſectateurs de cet impoſteur qui ont debité de lui les fables les plus ridicules. Ce ſont eux qui nous aprenent que le ris, & la roſe nâquirent de ſa (FF) ſueur; & que l'Ange Gabriel lui enſeigna la compoſition d'un ragoût (GG) qui lui donnoit de grandes forces pour jouïr des femmes. Au reſte la Religion de ce faux docteur a été ſujette au même inconvenient qu'on a remarqué à la naiſſance du Chriſtianiſme, & à celle de la reformation de Luther; car dès qu'il eut prophetiſé, il s'éleva (HH) pluſieurs faux prophetes, & ſes ſectateurs ſe diviſerent bien-

prenent mal leur tems: quand ils l'ont menacé de ruïne, il a triomphé; quand ils lui ont promis de conquêtes, il a perdu des batailles, & des Provinces, comme on l'a vu depuis l'année 1683 (a). Mais obſervons qu'au tems même de Drabicius il y eut des gens en Hollande, qui promirent que le Turc ſeroit detruit. On publia à Leide l'an 1664. deux écrits bien differens. Le premier avoit pour titre *de Tartarorum irruptione ſuccincta diſſertatio* (b); & l'autre étoit une *paranesis ad Chriſtianos, ſuggerens conſilium ad eos liberandos, & opprimendos Turcas.* Dans le premier la Hollande eſt menacée des irruptions des Tartares, ſi elle ne fournit beaucoup d'argent pour la levée des troupes qui ſont neceſſaires à la guerre contre les Turcs. On promet dans l'autre la conquête de l'Empire Turc, pourvu qu'il ſe faſſe de grandes levées d'hommes & de deniers, & l'on marque de quelle façon il faudra que cette conquête ſoit partagée.

(FF) *Le ris & la roſe nâquirent de ſa ſueur.*] Voici les paroles de deux ſavans Maronites. (c) *Ineptè Mohamedis ſequaces confabulantur, ortam eſſe* (orizam) *ex ipſius Mohamedis ſudore antequam mundo ſe manifeſtaret, mundum infeſtaret penè dixerim, cùm thronum Dei circuibat in paradiſo: Deus enim converſus reſpexit eum, Mohamedes pra pudore ſudavit, tergenſque digito ſudorem, ſex extra paradiſum guttas miſit, ex quarum una roſa, ex altera oriza producta ſunt, ex reliquis quatuor, quatuor Mohamedis ſocii nati ſunt.* Voila qui ſurpaſſe les plus abſurdes viſions des Legendaires Chretiens. Mahomet, diſent ſes ſectateurs, faiſoit le tour du thrône de Dieu dans le Paradis, avant que de ſe montrer aux hommes. Dieu ſe tourna vers lui, & le regarda: Mahomet en eût tant de honte qu'il en ſua, & aiant eſſuié ſa ſueur avec ſes doigts, il en fit tomber ſix goutes hors du Paradis, l'une deſquelles produiſit la roſe, une autre le ris; les quatre autres formerent les quatre compagnons du Prophete. (d) *Que dites vous, Monſieur, de la viſion des Arabes*, ces paroles ſont de Balzac, *qui ont eſté la roſe à la Déeſſe Venus, pour la donner au Prophete Mahomet, & qui tiennent* (c'eſt Busbequius qui le dit dans ſes Relations) *que les premieres roſes ſont nées de la ſueur de ce grand Prophete? N'admirez-vous point leur Chronologie, qui ne veut pas qu'il y ait eu de roſes dans le monde, avant l'Empire d'Heraclius?*

(GG) *Ragoût qui lui donnoit de grandes forces pour jouir des femmes.*] Il ſe vantoit d'avoir apris de l'Ange Gabriel, que la vertu de ce ragoût (e) etoit de fortifier les reins. En aiant mangé une fois par l'ordre de l'Ange, il eut la force de ſe battre contre 40. hommes: dans une autre occaſion il eut à faire 40. fois avec des femmes, ſans en être fatigué. (f) *Mohamedes . . . . affirmabat . . . . hoc pulmentum à Gabriele Angelo ſe edoctum fuiſſe, & utilitatem ejus, eodem Angelo teſte, in eo conſiſtere, ut renes corroborent. Quandoque Angeli juſſu Mohamedes ex eo edens una nocte pugnavit adverſus quadraginta viros, aliaſque quadragies indefatigatus rem cum fœminis habuit. Sanè hæc, annuum delirantium fabellas aut alicujus Moſlemanica ſecta oſoris calumnias eſſe opinaremur, niſi præfatum* (g) *authorem juris peritiſſimum eumdemque obſequentiſſimum Mohamedis ſectatorem ea omnia diſertè Arabico ſtylo, capite de quorundam ciborum delectu & utilitate videremus referentem.* Nous avons ici un Auteur grave parmi les Mahometans, qui raconte ces infamies de ſon prophete: on ne doit donc pas ſoupçonner que les Chretiens ou les Juifs aient inventé ces contes pour noircir cet impoſteur; & ainſi encore que nous ne liſions pas dans l'Alcoran, que les plaiſirs de l'union entre les deux ſexes dureront chaque fois 60. ans entiers, il ne faut pas laiſſer de croire que c'eſt une tradition Mahometane. Mais afin de donner lieu à un chacun de mieux juger de cela, il faut que je raporte un paſſage, qui nous aprend que Mr. Pocock ſi verſé dans la lecture des Auteurs Mahometans, ne raporte point cette tradition. Voici une note du Sieur Beſpier, ſur ce que Mr. Ricaut (h) dit, que le faux prophete promettoit un Paradis ou il y auroit de belles femmes, dont la jouiſſance donneroit *des plaiſirs exceſſifs . . . . & qui dureroient ſoixante ans entiers ſans diſcontinuation.* „ (i) L'Alcoran ne parle nulle part „ du temps de ces plaiſirs. Baudier ne fait point de „ difficulté de l'étendre juſques à *cinquante ans*, pag. „ 661. de ſon Hiſtoire de la Religion des Turcs. C'eſt „ ce qu'il a pris de Vigenere pag. 208. de ſes Illuſtra- „ tions ſur Chalcondyle; ou qu'ils ont pris l'un & „ l'autre de Jean André pag. 72. où il dit la même „ choſe. Je ne trouverois pas mauvais, qu'ils l'euſ- „ ſent copié en une infinité d'endroits, comme ils „ ont fait, & ſur tout ſur les delices du Paradis, où „ ils ont preſque pris mot pour mot quatre ou „ cinq pages. Mais ce que je ne puis approuver, „ eſt que ni l'un ni l'autre ne le nomme en pas un „ des endroits où il le copie. Au reſte je ne ſçay ſi „ *la Zune* parle de ces *cinquante ans*, comme l'aſſûre „ Jean André; mais *Pocock* qui a été fort exact à de- „ crire tout ce que les Mahometans diſent des deli- „ ces du Paradis, ne parle ni des *cinquante ans* de „ Jean André, de Baudier & de Vigenere, ni des „ *ſoixante ans* de nôtre Auteur; il dit ſeulement que „ ces Infidéles aſſûrent qu'il y aura cent divers degrez „ de plaiſirs dans le Paradis, dont le moindre ſera ſi „ grand, qu'afin que les Fidéles les puiſſent goûter, „ ſans en être accablez, Dieu leur donnera à chacun „ la force de cent hommes. *Kowat miat ragiel* „

Admirons ici la foibleſſe humaine. Mahomet pratiquant & enſeignant la plus exceſſive impudicité, a neanmoins fait acroire à un grand nombre de gens, que Dieu l'avoit établi le fondateur de la vraie Religion. Sa vie ne refutoit-elle pas fortement cette impoſture? car ſelon la remarque de Maimonides, le principal caractere d'un vrai Prophete eſt de mepriſer les plaiſirs des ſens, & ſur tout celui qu'on nomme venerien. „ (k) *Liceat hic adſcribere qua habet* Maimo- „ nides *in* Moreh, *l.* 2. *c.* 40. *ubi quomodo probandi ſint* „ *Pſeudopropheta, docet his verbis.* Modus autem ta- „ lem probandi, eſt ut perfectionem perſonæ ipſius „ animadvertas, & in facta ejus inquiras; & conver- „ ſationem obſerves; ſignum autem præcipuum quo „ dignoſcatur eſt, ſi abdicaverit voluptates corporeas „ & eas contemptui habuerit, (hic ſiquidem primus „ eſt gradus ſcientiâ præditorum, multo magis pro- „ phetarum) inprimis vero ſenſum illum qui juxta „ *Ariſtotelem* opprobrio nobis eſt, ac turpitudinem rei „ Venereæ; ideoque hoc indicio detexit Deus omnes „ falſò de afflatu prophetico gloriabundos, ut ita pa- „ tefieret veritas eam indagantibus, & ne in errorem „ inducantur. „ Qu'on ne diſe point que perſonne ne s'y trompa, & que ceux qui s'attacherent à Mahomet, ne le firent que par amour propre, & en connoiſſant ſes impoſtures. Ce ſeroit une pretenſion inſoutenable. La plupart de ſes diſciples rejetterent la nouvelle de ſa mort comme un menſonge, qui ne pouvoit compâtir avec ſa miſſion celeſte; & il falut pour les detromper, qu'on leur prouvât par l'Alcoran qu'il devoit mourir (l). Ils s'étoient donc laiſſé ſeduire par ſes paroles. Or quand une fois on eſt prevenu de l'opinion qu'un certain homme eſt Prophete, ou un grand ſerviteur de Dieu, on croit plutôt que les crimes ne ſont point crimes quand il les commet, que l'on ne ſe perſuade qu'il fait un crime. C'eſt là l'effet de la ſotte prevention de pluſieurs petits eſprits. Seneque (m) lui-même ne diſoit-il pas qu'on prouveroit plus facilement que l'ivrognerie eſt loüable, que non pas que Caton commit un peché en s'enivrant? Les ſectateurs de Mahomet diſoient de même en leur cœur; il vaut mieux croire que l'impudicité n'eſt pas un vice, puis que nôtre grand prophete y eſt ſujet, que de croire que puis qu'il y eſt ſujet, il n'eſt pas un grand prophete. Tous les jours on voit des diminutifs de ce prejugé: un homme s'eſt-il une fois aquis la reputation de grand zelateur de l'orthodoxie; s'eſt-il ſignalé dans les combats contre l'hereſie offenſivement & defenſivement, vous trouvez plus de la moitié du monde ſi prevenuë en ſa faveur, que vous ne pouvez leur faire avoüer qu'il ait tort, en faiſant des choſes qu'ils condamneroient ſi un autre les faiſoit. St. Paul a dit ſeulement (n) que la femme infidelle ſeroit ſanctifiée dans le mari fidelle; mais s'il eût parlé ſelon le goût de ces gens-là, il auroit dit que tout ce qui apartient à l'homme fidelle, à l'homme orthodoxe, & tout ce qu'il fait, eſt ſanctifié en lui.

(HH) *Il s'éleva pluſieurs autres faux prophetes.*] Je me ſouviens de l'exorde d'un ſermon de Mr. Daillé:

ſi

(a) *Voiez l'article* Kotterus *pag.* 1731. *&* 1733.
(b) *La verſion Flamande eſt à regione.*
(c) *Gabriel Sionita, & Joannes Hefronita de nonnullis Oriental. urbibus, pag.* 5.
(d) *Balzac, entretien* 5. *chap.* 2. *p. m.* 87. *Conferez la remarque BB de l'article* Junon.
(e) *En voici la compoſition* Solent (*Arabes*) frequenter nutriri pulmento quodam Heriſe dicto, quod ex tritico prius decocto conficiunt, poſt ſoli exſiccandum exponitur, tum in urna contunditur donec emundetur, poſtremò pingui carne ſimul coquitur, donec caro conſumatur, quod ſane palato non eſt ingratum. *Gabriel Sionita Jo. Eronita ibid.*
(f) *Gabriel Sion. Jo. Efron. ibid.*
(g) *C'eſt-à-dire ſi je ne me trompe* Mohamedes Ben-Caſem *duquel ils citent pag.* 2. hortus rerum delectabilium.
(h) *Ricaut, ubi ſupra pag* 322.
(i) *Beſpier, remarques curieuſes pag.* 625.

(k) *Edouard Pocockius mitis in ſpecimen hiſtoriæ Arabum pag.* 181.

ETRANGES effets de la prevention.

(l) *Voiez Pocock. ibid. pag.* 178. 180.

(m) Catoni ebrietas objecta eſt: at facilius efficiet quiſquis objecerit, hoc crimen honeſtum, quam turpem Catonem. *Seneca de tranquillitate animi c.* 15. *pag. m.* 674.

(n) *I. aux Corinth. chap.* 7. *v.* 14.

Digitized by Google

bient ôt. Je m'étonne moins de ſa hardieſſe à l'égard de la promeſſe du *Paraclet*, que de celle de quelques Auteurs Arabes, qui ſe vantent d'avoir lu des exemplaires (*II*) de l'Evangile, qui contenoient des choſes touchant Mahomet qu'ils pretendent que les Chretiens ont effacées. Je ne ſai ſi l'on doit croire ce que diſent quelques-uns, que Mahomet declara qu'il n'y avoit que le tiers de (*KK*) l'Alcoran qui fût veritable.

Qui voudra voir une ſuite chronologique des actions & des avantures de ce faux Prophete ſoutenuë de fort bonnes citations, & d'un beau detail de circonſtances, n'aura qu'à lire † l'Ouvrage de Mr. Prideaux. Il a été traduit d'Anglois en François * depuis la 1. édition de ce Dictionnaire. On y voit entre autres choſes beaucoup de preuves que Mahomet a été un impoſteur, & ‡ qu'*il a fait ſervir ſon* Impoſture *à ſa Cupidité*. L'une de ces preuves eſt tirée de ce que les variations de ſon (*LL*) eſprit prophetique repondoient au changement de ſes interêts particuliers.

† *Intitulé* la vie de Mahomet.

* *La traduction Françoiſe a été publiée à Amſterdam l'an* 1698.

‡ *Prideaux, vie de Mahomet pag.* 155.

il rouloit ſur cette penſée, qu'auſſi-tôt que Dieu fait annoncer aux hommes ſa verité, le Diable ſuſcite de faux Docteurs qui annoncent des hereſies. Il ſuſcita au tems des Apôtres un Cerinthus, un Ebion &c. & au tems des Reformateurs un Jean de Leide, un David George, un Servet, & un Socin. Le but du Demon eſt de traverſer les progrés de la verité; car il étoit naturel de croire que les Juifs & les Paiens mepriſeroient l'Evangile, dès qu'ils verroient pluſieurs ſectes parmi ceux qui l'annonceroient. Pareillement il y avoit lieu de croire que les Catholiques mepriſeroient & inſulteroient la reformation, dès qu'ils verroient Luther, Zuingle, Muncer, Calvin marcher par diverſes routes, & ſoutenir des diſputes contre pluſieurs chefs de parti, qui à leur exemple ſortiroient de la communion Romaine. Il vient d'abord deux objections dans l'eſprit. 1. Si ces gens-la étoient inſpirez de Dieu, ils parleroient le même langage. 2. Poſé le cas qu'il falût quitter l'ancienne doctrine, quel parti choiſirions-nous parmi tant de ſectes nouvelles? Il vaut mieux demeurer où l'on ſe trouve, que de diſcuter ſi l'une d'elles eſt veritable, & laquelle c'eſt. L'evenement ne confirma pas ces conjectures ſelon toute leur étenduë; car quoi qu'on ne puiſſe nier que la multitude de faux Docteurs qui s'éleverent dans le premier ſiecle, & qui formerent tant de partis dans le ſein de l'Evangile naiſſant, n'aient fait beaucoup de tort à la bonne cauſe, il s'en faut beaucoup que cela n'ait fait tout le mal que le Demon en avoit pu eſperer. Le Pyrrhoniſme y gagna fort peu de choſe; j'en ai (*a*) déja dit les raiſons. On peut apliquer cette remarque aux tems de Luther & de Calvin. Ces deux grans Reformateurs ne firent pas tous les progrés qu'ils auroient faits, s'ils euſſent été reünis dans les mêmes ſentimens, & ſi tous ceux qui combatoient l'Egliſe Romaine avoient tenu le même langage. Leur deſunion fut un prejugé qui retint pluſieurs perſonnes dans la communion du Pape: neanmoins la religion Proteſtante ne laiſſa pas de s'augmenter en peu de tems, & d'aquerir une conſiſtance durable. Quoi qu'il en ſoit, tout le monde peut comprendre que le Demon ſuit fort bien ſes interêts, s'il traverſe les progrés d'une nouvelle orthodoxie, comme Mr. Daillé le ſupoſe: mais il n'eſt pas facile de concevoir, qu'aiant ſuſcité Mahomet pour établir une fauſſe religion, il lui opoſe les mêmes obſtacles qu'aux Apôtres de Jesus-Christ. D'où vient donc que de faux prophetes émiſſaires de Satan, s'efforcent de perdre le Mahometiſme dans ſa naiſſance? D'où vient que Mahomet (*b*) a des émules, qui ſe vantent de l'inſpiration celeſte auſſi bien que lui? D'où vient que Muſeilema ſon diſciple l'abandonne, afin de faire une ſecte à part (*c*)? D'où vient qu'un Aſwad, un Taliha, un Almotenabbi s'érigent en Prophetes, & attirent à eux autant qu'ils peuvent de ſectateurs (*d*)? Il n'eſt point facile de donner raiſon de ces phenomenes, ſi l'on ne ſupoſe que la diviſion n'eſt pas moins grande entre les mauvais Anges qu'entre les hommes, ou que les hommes ſans l'inſtigation du Demon entreprenent de fonder de fauſſes ſectes. Les Chefs de parti que j'ai nommez traittoient Mahomet de faux prophete; mais il s'en éleva d'autres après ſa mort, qui ſans revoquer en doute ſon autorité diſputoient à qui entendoit mieux l'Alcoran. Les deux grandes ſectes qui ſe formerent d'abord, celle d'Ali & celle d'Omar ſubſiſtent encore. Souffrir cela n'étoit-ce point travailler au dommage du Mahometiſme? Etoit-ce l'interêt du Demon?

Quelque grande que paroiſſe cette difficulté, on y peut faire diverſes reponſes. On peut dire qu'il importe peu au Demon qu'un faux prophete ſoit traverſé par de faux prophetes, & que chacun de ces impoſteurs debauche les ſectateurs de ſes concurrens: le Demon n'y perd rien; on eſt à lui également ſoit qu'on ſuive Mahomet, ſoit qu'on ſuive Muſeilema, ou Almotenabbi. Les combats, les guerres, les deſordres de toute nature que ces diviſions produiſent, ſont un ſpectacle plus divertiſſant pour l'ennemi du genre humain, que ne le ſeroit le cours tranquille & heureux d'une ſeule fauſſe ſecte. D'ailleurs c'eſt une choſe très-capable de flater l'orgueil d'un eſprit ambitieux, que de faire voir qu'il peut établir le Mahometiſme en depit de cent obſtacles. Ne peut-il pas eſperer que s'il donne de merveilleux accroiſſemens à cette ſecte, quoi qu'elle ſoit combatuë dans ſa naiſſance par d'autres ſectes, il y marquera un caractere de divinité, & il ſe rendra le ſinge de Dieu, qui n'a jamais fait paroître plus ſenſiblement la force de ſa protection ſur l'Evangile, qu'en empêchant les mauvais effets des hereſies, & des ſchiſmes du premier ſiecle?

(*a*) *Dans l'article de Luther, remarque* Y.

(*b*) *Voiez Hottinger hiſtor. Orient. l.* 2. *c.* 3. *pag.* 258.

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Idem pag.* 259.

(*II*) *D'avoir lu des exemplaires de l'Evangile.*] Les plus incredules ſont ébranlez, quand ils voient des Auteurs graves qui affirment certaines choſes avec un grand attirail de circonſtances, & comme les aiant vuës de leurs propres yeux. Il eſt donc utile de faire voir par des exemples notables, que ces ſortes d'affirmations ſont quelquefois illuſoires. Quel plus grand exemple pourrois-je citer que celui que l'on va lire? On y verra un Mahometan qui aſſûre qu'un Chretien lui a montré un exemplaire de l'Evangile, où ſe trouvent quantité de choſes claires & preciſes touchant Mahomet, & qu'il n'y a qu'un autre exemplaire au monde qui ſoit ſemblable à celui-là. (*e*) *Inter nomina ſeu titulos blaſphemi impoſtoris* Paracletum *numerant, ſeſe* Al Jannabio: *quin & aliàs in loco non uno, antè Evangelia à* Chriſtianis *corrupta expreſſam ejus factam mentionem ſibi facile perſuadens, idque ab ipſis* Chriſtianis *edocti, ut refert Author modo laudatus*; Mohammodem *ſcil.* Al Selencium, *neſcio quem, à Sacerdote quodam magni inter* Chriſtianos *nominis didiciſſe nullibi extare Evangelii exemplar incorruptum, quàm apud ſe unum, ac* Pariſiis *alterum, atque è ſuo multa coram ipſis legiſſe, in quibus multa & perſpicua de* Mohammede *narrarentur.*

(*e*) *Pocockius ubi ſupra pag.* 185. 186.

(*KK*) *Que le tiers de l'Alcoran qui fût veritable.*] Le Pere Joſeph de ſainte Marie Carme dechauſſé, Miſſionaire Apoſtolique dans le Roiaume de Malabar, aſſûre (*f*) que les habitans de Maſcati ſe piquent d'être les plus fidelles obſervateurs de la loi de Mahomet, & qu'ils pretendent que Mahomet declara, que de douze mille paroles qui ſe trouvent dans l'Alcoran, il n'y en a que quatre mille de veritables. Quand on les refute ſur quelque point, & qu'ils ne ſavent comment ſe defendre, ils le mettent au nombre des 8. mille fauſſetez. Voilà qui eſt bien commode pour ſe tirer de tout mauvais pas dans la diſpute.

(*f*) *Dans le livre intitulé* Prima ſpeditione all' Indie Orientali *imprimé à Rome. Le Journal d'Italie du* 31. *de Mars* 1668. *en fait mention.*

(*LL*) *Les variations de ſon eſprit prophetique repondoient au changement de ſes interêts particuliers.*] Servons nous des paroles de Mr. Prideaux. „ (*g*) Preſque „ tout ſon *Alcoran* a été (1) de cette maniere, for„mé pour répondre à quelque Deſſein particulier qu'il „avoit, ſuivant que l'occaſion le requeroit. S'il y „avoit quelque choſe de nouveau à mettre ſur pié; „quelque Objection contre lui, ou contre ſa Religion, „à repondre; quelque difficulté à reſoudre; quelque „mecontentement parmi le Peuple, à apaiſer; quel„que Scandale à ôter; ou quelque autre choſe à faire „pour le bien de ſes Deſſeins, il avoit ordinairement „recours à l'*Ange Gabriel* pour quelque nouvelle *Re„velation*; & d'abord, il faiſoit paroître dans ſon *Al„coran* quelque augmentation propre à repondre aux „fins qu'il ſe propoſoit alors. De maniere qu'il a „preſque tout été compoſé en des Occaſions de cette „nature, pour produire dans ſon Parti l'effet qu'il ſe „propoſoit. Et tous ſes *Commentateurs* avouënt aſſez „la choſe en faiſant voir avec exactitude les raiſons „pour leſquelles chaque Chapitre leur avoit été envoyé „du Ciel. Mais cela fut cauſe des Contradictions qui „ſont entrées en abondance dans ce Livre. Car à me„ſure que les Affaires & les Deſſeins de l'Impoſteur „varioient, il ſe trouvoit auſſi obligé de faire varier „ſes

(*g*) *Prideaux vie de Mahomet pag.* 155.

(1) *Richardi Confutatio c.* 12.

Digitized by Google

liers. Ce qu'on raporte de ſes amours eſt aſſez étrange. Il étoit jaloux au (*MM*) ſouverain point, & il ne laiſſa pas de prendre patience par raport aux galanteries de celle de ſes épouſes qui lui étoit la plus chere. Il ne put jamais ſe reſoudre à la renvoier, & il fit intervenir les grandes machines de ſes revelations, pour faire enſorte que l'on ceſſât de medire d'elle, & de ſe ſcandaliſer de ſon amitié pour une épouſe de mauvais bruit. Ses ſectateurs crurent enfin qu'elle étoit honnête, car ils reçurent comme des oracles (*NN*) l'interpretation qu'elle donnoit aux paroles de

„ſes pretenduës Revelations, ce qui eſt ſi bien connu „parmi ceux de ſa Secte, qu'ils confeſſent tous que „cela eſt vrai; c'eſt pourquoi là où ces Contradictions „ſont telles qu'ils ne peuvent pas les ſauver, ils veu„lent qu'on revoque un de ces Endroits qui ſe con„trediſent. Et ils comptent dans tout l'*Alcoran*, plus „(1) de 150. Verſets ainſi *revoquez*, ce qui eſt le meil„leur expedient qu'ils puiſſent prendre pour en ſauver „les Contradictions, & les Incompatibilitez. Mais „en cela ils découvrent extremement la Legereté & „l'Inconſtance de celui qui en étoit l'Auteur. „ Cette preuve d'impoſture a beaucoup de force: j'en ai déjà parlé ci-deſſus (*a*); mais je dois ajoûter ici qu'on lui donneroit trop d'étenduë, ſi l'on s'en vouloit ſervir ſans exception contre tous les explicateurs de l'Apocalypſe, qui changent leurs hypotheſes (*b*) à proportion que les afaires generales prenent un train diferent. Il ſe peut faire quelquefois qu'il n'y ait que du fanatiſme dans l'inconſtance de ces gens-là, & que n'étant point capables de s'apercevoir du mauvais état de leur tête, ils n'aient pas moins de bonne foi lors qu'ils varient, que s'ils ne varioient pas. Emploions donc une diſtinction; diſons ſeulement que ceux qui changent leur ſyſtême apocalyptique ſelon les nouvelles de la gazette, & toûjours conformement au but general de leurs écrits, debitent des fauſſetez ou ſans le ſavoir, ou le ſachant bien. Leur conduite eſt très-ſouvent une impoſture, mais non pas toûjours.

(*MM*) *Jaloux au ſouverain point, & il ne laiſſa pas de prendre patience par raport aux galanteries de celle de ſes épouſes qui lui étoit la plus chere.*] „(*c*) Comme „il s'étoit rendu brutalement eſclave de l'amour des „Femmes, il étoit auſſi extremement jaloux de cel„les qu'il avoit épouſées. Ainſi pour les détourner de „ce qu'il craignoit, (2) il les menaçoit d'un Châti„ment une fois plus grand que celui des autres Fem„mes tant dans ce monde que dans celui qui eſt à venir, „ſupoſé qu'elles lui fuſſent infidelles. Et lors que quel„ques-uns de ſes *Sectateurs* frequentoient trop ſa Mai„ſon, & y converſoient avec quelques-unes de ſes „Femmes, il en étoit ſi fâché que pour empêcher que „cela n'arrivât plus, il fit paroître comme de la part „de *Dieu*, ces Verſets de l'*Alcoran*, (3) où il leur dit „qu'ils ne devoient pas entrer dans la maiſon du *Pro„phete ſans permiſſion*, & que s'ils étoient invitez à „dîner chez lui, ils devoient en ſortir immediate„ment aprés le repas, ſans entrer en converſation „avec ſes Femmes; que quoi que le *Prophete* eût hon„te de leur dire de s'en aller, cependant *Dieu* n'avoit „pas honte de leur dire la verité. Et dans le même Cha„pitre il défend à ſes Femmes de parler à aucun Hom„me, à moins qu'elles n'euſſent le viſage couvert „d'un voile. Enfin il porta cette Jalouſie juſqu'au de „là du Tombeau. Car ne pouvant ſoufrir qu'aucun „autre eût afaire avec ſes Femmes quoi qu'aprés ſa „mort; (4) il défendit ſeverement à tous ſes *Secta„teurs* d'aller jamais vers elles tant qu'elles vivroient. „De ſorte que quoi que toutes les autres Femmes re„pudiées ou devenuës Veuves euſſent la liberté de ſe „remarier, cependant toutes ſes Femmes ſe trouvoient „excluës de ce Privilege. C'eſt pourquoi toutes cel„les qu'il laiſſa en mourant (5) reſterent toûjours Veu„ves, quoi qu'il y en eût de bien jeunes; comme par„ticulierement Ayesha qui n'avoit pas alors tout-à-fait „20. ans, & qui vécut encore plus de 48. ans aprés, „ce qu'on regardoit dans ce Païs chaud, comme une „Contrainte où elles ſe trouvoient ſeverement redui„tes. „

Vous voiez dans ces paroles de Mr. Prideaux, que la même femme que nous avons apellée ci-deſſus (*d*) *Aaiſce*, s'apelle ici *Ayesha*. Les deux Auteurs que j'ai citez en cet endroit-là s'expriment mal: ils diſent que Mahomet fut enterré dans le tombeau d'*Aaiſce*; mais comme elle vêcut plus que lui, ils euſſent mieux fait de dire qu'il fut enterré dans la chambre de cette femme. C'eſt ainſi que Mr. Prideaux (*e*) s'eſt exprimé. Il nous aprend (*f*) qu'*Ayesha* fille de *Abu-Beker étoit celle de toutes ſes* femmes que Mahomet *aimoit le plus tendrement . . . & quoi que ce fût une* (6) *femme galante, toûjours occupée de quelque intrigue, Mahomet ne pût jamais ſe reſoudre à la renvoyer. Il compoſa donc le* 24. *Chap. de l'Alcoran pour innocenter ſa femme, & pour ſe diſculper en même tems de ce qu'il la gardoit. Il y déclare donc à ſes Muſulmans de la part de Dieu, que tous ces bruits qui couroient au deſavantage d'*Ayesha *étoient des impoſtures, de noires calomnies, leur défend d'en plus parler, & menaceant en même tems de peines terribles en ceſte vie & en l'autre ceux qui oſeroient médire des femmes de bien. Mahomet l'ayant épouſée jeune,* (7) *prit ſoin de la faire inſtruire dans toutes les Sciences qui avoient cours en Arabie, ſur tout dans l'élegance & la politeſſe du langage, & la connoiſſance de leurs Antiquitez; elle profita extremement des ſoins de ſon mari, & devint polie & ſavante.* (8) *Elle haiſſoit* Ali *avec fureur, parce que ce fut lui qui découvrit ſon Incontinence & ſes deſordres à* Mahomet. Voici une autre preuve de la tendreſſe avec laquelle elle étoit aimée de ſon mari: „(*g*) *Sewda* étoit celle des femmes „(9) de Mahomet, qu'il aimoit le moins; Il avoit „même reſolu de la renvoyer; mais elle le fléchit par „l'empreſſement avec lequel elle lui demanda qu'elle „pût continuer à jouïr du nom de femme de Maho„met, lui promettant qu'elle n'exigeroit rien de plus, „& que quand ſon tour viendroit de coucher avec lui „elle le cederoit à *Ayesha*. L'amour de Mahomet pour „*Ayesha*, le fit conſentir trés volontiers à ce traitté, „ainſi *Sewda* demeura dans ſa maiſon pendant qu'il vé„cut, aux conditions qu'elle s'étoit impoſées. „

On croira peut-être que je parle improprement, lors que j'aſſûre que Mahomet prit patience par raport aux galanteries de l'épouſe qu'il aimoit avec le plus de tendreſſe; car on s'imaginera qu'il la crut très-innocente, & en ce cas-là il ne le faut plus conſiderer comme un mari tendre & jaloux, & en même tems inſenſible aux infidelitez conjugales. Où ſera donc cette ſingularité de caractere dont j'ai parlé? Je repons qu'il n'y a nulle aparence qu'il ait douté des galanteries d'Ayesha. Il les aprit par le raport de ſon gendre Ali, & ne diſcontinua point d'avoir pour lui autant d'amitié & de confiance qu'auparavant; & ſans doute il n'en auroit point uſé de cette maniere, s'il l'eût pris pour un calomniateur dans un point auſſi delicat que celui-là. Croions donc qu'il fut convaincu de la verité du raport, & conſiderons de plus que ſi les intrigues amoureuſes de ſa femme n'euſſent pas été certaines, on n'en eût point fait de contes, & de mediſances qui obligerent le faux prophete à recourir à l'autorité celeſte pour en arrêter le cours. Ses ſectateurs s'étant une fois laiſſé perſuader qu'il leur parloit de la part de Dieu, avoient du reſpect non ſeulement pour ſa perſonne, mais auſſi pour ſes femmes, & pour ſes enfans. Ils n'étoient donc pas capables de forger une ſatire calomnieuſe contre Ayesha, mais ils l'étoient bien de conoître les deſordres effectifs de ſa conduite, & d'en murmurer, & de s'en plaindre comme d'un ſcandale inſuportable qui deshonoroit l'homme de Dieu. Et il faut noter que la jalouſie n'eſt pas toûjours uniforme dans ſes cauſes, & dans ſes effets: elle s'écarte de ſes regles, ou de ſa route ordinaire plus ſouvent que l'on ne penſe. Il y a des gens qui ſeroient jaloux s'ils étoient moins amoureux: le ſouverain degré de la tendreſſe produit dans leur cœur une confiance qu'un moindre degré n'y produiroit pas. Il y a des jaloux qui ceſſent d'aimer quand ils ſe croient trahis. Il y en a d'autres (*h*) qu'une infidelité conuë ne guerit pas. Mahomet pouvoit bien être de cette derniere claſſe à l'égard de la plus chere de ſes femmes. Il faut bien ſe ſouvenir qu'il l'aima toûjours, & c'eſt principalement ce qu'on doit conſiderer; car s'il l'eût ſeulement gardée afin d'éviter le ridicule, à quoi il auroit pû s'expoſer par le divorce, il ne faudroit lui attribuer qu'une patience politique, aſſez ordinaire dans le genre humain. Le nombre de ceux qui preferent à l'eclat d'une rupture, une continuation de communauté de vie avec un objet odieux, n'eſt pas petit.

(*NN*) *Ils reçurent comme des oracles l'interpretation qu'elle donnoit.*] Son credit aprés la mort du faux prophete, fut aſſez grand pour empêcher qu'Ali ne devint Caliphe. Elle le haiſſoit pour la raiſon qu'on a vuë dans la remarque precedente. Sa haine fut longue; car quoi qu'Ali (*i*) *eût droit au Trône vacant étant gendre de l'Impoſteur, il en fut exclus trois fois conſecutives. Le Trône vaqua pour la* 4. *fois & Ali y parvint*

(1) *Johannes Andreas. Guadagnol. Tract.* 2. *c.* 7. *Sect.* 3.

(*a*) *Dans la remarque T.*

(*b*) *Voiez la Cabale chimerique à la page* 189. *de la* 2. *édition.*

(*c*) *Prideaux, vie de Mahomet pag.* 153. *& ſuiv.*

(2) *Alcoran. c.* 33.

(3) *Alcoran. c.* 33.

(4) *Alcoran. c.* 33.

(5) *Johannes Andreas. c.* 7.

(*d*) *Dans la remarque DD, lettre v pag.* 1983.

(*e*) *Prideaux pag.* 134.

(*f*) *Id. ib. pag.* 139.

(6) *Diſputatio Chriſtiani. c.* 6. *Commentat. in Alcoran. cap.* 24.

(7) *Appendix ad Geograph. Nubienſ. c.* 8.

(8) *Diſput. Chriſtiani. c.* 6. *Elmacin. lib.* 1. *c.* 4. *Abul Faraghius Abul-Feda. &c.*

(*g*) *Prideaux ib. pag.* 143.

(9) *Gentius in notis ad Muſtadin. Sadanus p.* 568.

(*h*) *Tout le monde ſe ſouvient encore de la chanſon qui commence par cette complainte d'un Amant.* Une infidelité cruelle n'efface point les traits d'une infidelle &c.

(*i*) *Prideaux pag.* 140.

Digitized by Google

de leur loi. Quelques Auteurs Chretiens debitent un conte fort ridicule (OO) touchant la credulité des Mahometans pour les miracles. On a blamé † Mr. Simon de certaines choſes qu'il a publiées qui tendent à extenuer l'infamie du Mahometiſme. Voiez le dernier chapitre de ſon hiſtoire critique de la creance & des coutumes des Nations du Levant. Mais s'il a raiſon quant au fond, il merite qu'on le loüe; car il ne faut point fomenter la haine du mal en le decrivant plus noir & plus haïſſable qu'il ne l'eſt effectivement.

† *Voiez les dificultez proposées à Mr. Steyaert 6. partie depuis la page* 303. *juſques à la page* 316.

MAHOMET II. onziéme Sultan des Turcs, né à Andrinople le 24. de Mars 1430. a été l'un des plus grans hommes dont l'hiſtoire faſſe mention, ſi l'on ſe contente des qualitez neceſſaires aux Conquerans; car pour celles des hommes de bien, il ne les faut point chercher dans ſa vie. Il n'eſt pas vrai que ſa mere fût Chretienne *. Il a fort bien merité le titre de GRAND, qu'il ſouhaita avec beaucoup d'ambition, & que les Turcs ne (A) manquent pas de lui

* *Voiez la remarque F.*

vint enfin, mais Ayesha *parut en armes contre lui, & quoi qu'elle ne reüſsit point par cette voye, elle le perdit neantmoins en ſuſcitant & en fomentant cette revolte, qui à la longue ruina* Ali *& ſa famille.* (1) Ayesha *ſurvécut quarante huict ans entiers à* Mahomet, *elle jouit d'une grande reputation dans ſa Secte qui l'appelloit la* Propheteſſe *&* la Mere des Fidelles. *Elle étoit l'*Oracle *vivant de ſa Secte qui la conſultoit dans tous les points difficiles de la Loi, pour apprendre d'elle quel avoit été le ſens du* Legiſlateur. *Quelles que fuſſent ſes réponſes, elles* (2) *étoient reçûës comme des* Oracles, *& ont toujours paſſé depuis parmi eux, pour des* Traditions Authentiques. *Toutes leurs Traditions, qui compoſent leur* Sunnah, *viennent ſelon eux d'*Ayesha, *ou de quelqu'un des* 10. *Compagnons de Mahomet, c'eſt ainſi qu'ils appellent ces dix hommes qui ſe joignirent les premiers à ce Seducteur. Mais le témoignage d'*Ayesha, *rend une Tradition trés authentique.* Abdorrahman Ebn Auf, *tient le ſecond rang.* Notez que ce ne fut point à elle que Mahomet (a) *donna en garde la Caſſette de ſon* Apoſtolat, mais à Haphſa fille d'Omar. Cela eſt un peu étrange, car cette fille d'Omar n'avoit que *le ſecond* (3) *rang* dans le cœur de ſon mari Mahomet. „(b) Dans cette Caſſette étoient tous les Originaux de „ſes Revelations prétenduës, leſquels ſervirent de ma„teriaux à la compoſition de l'Alcoran. . . . Aprés „que ce Livre fut fini, *Abu-Beker* (4) en donna l'O„riginal à *Haphſa*, pour le garder dans la même Caſ„ſette. Ce qui ſert à decouvrir l'erreur de Jean An„dré, qui prétend (5) que c'étoit *Ayesha*, qui la gar„doit. En effet cette charge étant ſi conſiderable par„mi les Mahometans, quelle apparence que ſi *Ayesha* „en eût été miſe en poſſeſſion par l'*Impoſteur* lui-mê„me, *Abu-Beker* eût entrepris de l'en dépoſſeder, ſur „tout étant ſa propre fille? Mais *Haphſa*, étant beau„coup plus vieille que *Ayesha*, lui fut apparemment „préferee pour cette raiſon, pour veiller à la garde de „ce precieux dépôt. „

Il y a quelque ſujet de s'étonner que la religion Mahometane ſoit ſi peu avantageuſe (c) au ſexe feminin, puis qu'elle a été fondée par un homme extraordinairement laſcif; & que ſes loix furent miſes en depôt entre les mains d'une femme, & qu'une autre femme leur pouvoit donner l'interpretation qu'elle vouloit. Nous venons de voir qu'Ayesha fut conſiderée comme une propheteſſe, & comme un oracle; ce fut une veritable Papeſſe parmi les Muſulmans. Mr. Herbelot raporte (d) qu'elle eut parmi eux *une fort grande autorité, même en matiere de doctrine, & de Religion,* & qu'*on recouroit ſouvent à elle pour aprendre quelque tradition* de Mahomet, & qu'*elle entreprit de condamner elle-même le Khalife Othman d'impieté.* Elle eût donc dû mettre les choſes ſur un pied très-favorable à ſon ſexe. D'où vient donc qu'elle ne le fit pas? Etoit-elle de l'humeur de certaines femmes, qui ſont les premieres & les plus ardentes à medire de leur ſexe? Peut-on la conſiderer comme une preuve de ce qu'on dit quelquefois, que l'autorité des hommes n'eſt jamais plus grande, que lors qu'une femme eſt ſur le thrône; & que celle des femmes n'eſt jamais plus grande, que lors que le ſceptre eſt entre les mains d'un homme? Je n'en ſçai rien. Que les ſpeculatifs s'exercent tant qu'il leur plaira ſur cette queſtion. Mais conſiderez, je vous prie, les influences du ſexe ſur la fondation du Muſulmaniſme, & comment les paſſions de femme y repandirent bientôt les ſemences de la diſcorde. Suivez à la trace le ſchiſme d'Ali, vous en trouverez la ſource dans les impudicitez d'Ayesha dont il fut le delateur. Cette femme ne le lui pardonna jamais, & l'empécha trois fois de ſuite de parvenir à la dignité de Calife, & après qu'enfin il y fut monté, elle ſe ligua contre lui, (e) & ſe mit à la tête de trente mille hommes. Elle perdit la bataille, & y fut priſe, & fut renvoiée à Medina où elle mourut, & fut enterrée auprès de Mahomet: mais la ligue qu'elle avoit formée pour venger la mort d'Othman ne mourut pas avec elle. Ali fut enfin tué ſous ce pretexte, & de là nâquit un grand ſchiſme qui ſubſiſte encore.

(1) *Car elle mourut la 58. année* de l'Hegire. Elmacin. lib. 1. c. 7.

(2) *Johannes Andreas c.* 3.

(a) *Prideaux pag.* 142.

(3) *Joh. Andreas. c.* 7.

(b) *Prideaux ib.*

(4) *Abul-Feda Hottingeri Biblioth. Oriental. c.* 2. *Pocockii Spec. Hiſt. Arab. p.* 362.

(5) *Joh. Andreas, de Confuſione Sectæ Mahometanæ. c.* 2.

(c) *Voiez la remarque* Q.

(d) *Herbelot, Biblioth. Orientale au mot* Aiſchah *pag.* 80.

(e) *Herbelot ubi ſupra. & au mot* Ali *pag.* 89. *&* 90.

Je ne puis finir ſans remarquer un petit defaut d'exactitude dans la bibliotheque Orientale de Mr. Herbelot. Il dit dans l'article d'Aiſchah que cette veuve de Mahomet *entreprit de condamner elle-même le Khalife Othman d'impieté:* mais dans un (f) autre endroit il raconte qu'aiant été conſultée par la faction qui portoit des plaintes contre ce Khalife, elle repondit qu'on devoit le recevoir à penitence, & qu'*elle* le *ſoutint depuis à Ali.* Je n'objecte point cela comme une contradiction, mais comme un recit incomplet par tout. Il faut croire 1. que cette femme jugea la cauſe d'Othman, & qu'elle le condamna d'impieté. 2. Qu'elle prononça qu'il faloit ſe contenter de ſa penitence. Mr. Herbelot devoit joindre ces deux faits dans l'article d'Aiſchah, & dans l'article d'Othman, & non pas les deſunir dans l'un & dans l'autre, en mettant le premier ſans le ſecond en un endroit, & le ſecond ſans le premier en un autre lieu. Cet avis eſt important à tous les Auteurs de Dictionaire, & il leur eſt très-mal aiſé de ne tomber pas dans cette faute. Je crains bien qu'elle ne me ſoit échapée plus d'une fois.

MR. HERBELOT critiqué.

(f) *Dans l'article Othman pag.* 696.

(OO) *Un conte fort ridicule touchant la credulité des Mahometans pour les miracles.*] Un Benedictin du Païs-Bas publia un livre (g) en Latin & en Flamand à Deventer l'an 1524. où il debita bien des ſotiſes, & entre autres celle-ci: Un Genois eut une ſi grande curioſité de voir ce que les Maures ou les Sarrazins pratiquent dans leurs Moſquées, qu'il y entra furtivement, quoi qu'il ſçût fort bien leur coutume de faire mourir tous les Chretiens qui y entrent, ou de les contraindre d'abjurer le Chriſtianiſme. Il ſe trouva environné d'une telle foule, qu'il ne put ſortir lors qu'un accident lui ſurvint qui demandoit qu'il fût hors de là, car une neceſſité naturelle le preſſoit beaucoup. Il n'en fut point le maître, & il ſe vit peu après en danger de mort, vu que la mauvaiſe odeur qui ſe repandoit autour de lui fit conoître ſon avanture. Il ſe tira de ce mauvais pas, en faiſant entendre qu'aiant été conſtipé depuis long tems, il étoit venu ſe recommander à Mahomet, & qu'auſſitôt il avoit été ſoulagé. Là-deſſus on prit ſes chauſſes; on les apendit à la Moſquée; on cria miracle! miracle! Voici les termes de ce Moine: (h) *Cum ibi eſſet in medio maxima multitudinis, & non poſſet exire, neceſſitaſque ei veniſſet ſuperfluum pondus corporis deponendi, ſtercorizavit in femoralibus. Cum autem fœtor eſſet in illa Moſchea, omnes circumſpiciebant quis hujus fœtoris cauſa fuiſſet. Invenerunt que ipſum Januenſem, quem volentes occidere, ille, qui forte linguam eorum ſciebat, eis dixit, vel per interpretem mendacium hoc ſignificavit, ſcilicet, quod cum ipſe non poſſet per longum tempus habere beneficium ventris, intravit templum, ut Mahumeto ſe commendaret, & ſtatim habuit beneficium ventris. Hoc autem audientes & credentes illi homines beſtiales, acceperunt femoralia illa ſtercore infecta, & ſuſpenderunt in Moſchea, clamantes, miraculum! miraculum!* Voilà comment la moitié du monde ſe moque de l'autre; car ſans doute les Mahometans n'ignorent pas tout ce qui ſe dit de ridicule touchant les Moines; & s'il étoit vrai qu'ils n'en ſçuſſent rien, on ne laiſſeroit pas de pouvoir croire raiſonnablement, qu'ils font courir des menſonges, & des fables impertinentes contre les ſectes Chretiennes. S'ils ſavoient le conte du Benedictin Flamand, ils diroient peut-être, ces bons forgerons de miracles nous en fabriquent de bien groſſiers; ce n'eſt pas qu'ils n'en ſachent inventer de bien ſubtils; mais ils les gardent pour eux; ils boivent le vin, & nous envoient la lie.

(g) *Intitulé* Prognoſticon Antichriſti.

(h) *Prognoſticon Antichriſti pag.* 38. *apud Revium in hiſtoria Daventrienſi pag.* 228. 229.

(A) *Le titre de* GRAND . . . , *que les Turcs ne manquent pas de lui donner.*] Ils (i) „avoüent que „toutes les conqueſtes de ſes ſucceſſeurs ont eu les „ſiennes pour fondement & pour modelle, & qu'il „leur

(i) *Guillet, hiſtoire de Mahomet II. liv.* 1, *pag.* 8.

Digitized by Google

† *Guillet, hiſtoire de Mahomet II. pag. 1. il ſuit* Phranza lib. 1. cap. 33. Barlet. de Expug. Scodr. lib. 1. Bapt. Egnat. de Orig. Turc. Phil. Lonicer. lib. 1.

lui donner; car „ il a † ſignalé ſon regne par la conquête de deux Empires, de douze Royaumes, & de deux cens villes conſiderables. Mais ſes progrés n'ont pas été l'effet d'une revolution rapide, ou d'une fortune aveugle qui l'ait conduit de victoire en victoire, ſans que la prudence y ait contribué. Le ſang qu'il a perdu dans de grandes occaſions, prouve que ſes avantages lui ont été diſputez. Il a levé des ſieges, fait des retraites precipitées, & perdu des batailles: mais les diſgraces qui rebutent les eſprits communs, encourageoient le ſien, ou plûtôt l'inſtruiſoient pour l'avenir; & le jugement lui faiſoit reparer par la patience, ce qu'il avoit perdu par l'impetuoſité. Infatigable au delà de l'imagination, on l'a vu plus d'une fois commencer glorieuſement une campagne en Europe, & l'aller achever encore plus glorieuſement en Aſie. „ Sa bonne fortune l'a fait naître dans un ſiecle, où la valeur de ſes ennemis étoit infiniment (B) propre à relever la gloire de ſes triomphes. Il n'eſt pas neceſſaire de chercher parmi les Turcs dequoi ſe former une juſte idée de ſon merite; les Chretiens lui ont dreſſé dés (C) monumens qui donnent plus de relief à ſes victoires, que les Annales Ottomanes,

„ leur a eſté bien facile de ſuivre un chemin qu'il leur „ a ouvert, & dont il a levé tous les obſtacles. Auſſi „ lors qu'ils parlent de lui, ils ſuppriment ordinairement ſon nom de MAHOMET, quoi qu'en leur „ langue il ait la ſignification glorieuſe de *Loüé* ou „ d'*Aymé* (1), & le diſtinguent des autres Sultans par „ les titres magnifiques de *Boiuc* & d'*Aboulfetch*, dont „ l'un ſignifie le *Grand* & l'autre *le Pere de la Victoire.* „ On lui reproche que pendant ſa vie il a recherché „ ambitieuſement le premier de ces titres; mais n'a-„ t-il pas travaillé aſſés pour le meriter? Les Chreſtiens „ meſme ne le lui ont pas conteſté, & l'on convient „ qu'il a eſté le premier des Empereurs Otomans à qui „ nos Nations Occidentales ont donné la qualité de „ *Grand-Seigneur*, ou de *Grand Turc*, que la poſteri-„ té a conſervé à ſes deſcendans. „

(1) *Anton. Geufreus in Nomenclat. Vocabul. Barbar.*

(B) *La valeur de ſes ennemis étoit . . . . . propre à relever ſa gloire.*] C'eſt un bonheur qui a manqué au grand Alexandre, car il ne trouva dans l'Aſie que de foibles ennemis, quoi qu'ils fuſſent innombrables. Il ne ſemble donc pas qu'il ait été le mignon de la fortune au même point que Mahomet, qui preſque toûjours avoit à vaincre de braves gens: ce qui le diſtingue des autres grans Conquerans avec beaucoup d'avantage. Prouvons ceci par les paroles d'un Auteur moderne qui nous a donné une belle hiſtoire de ce Sultan. (a) „ On ne peut pas dire qu'il ait eu affaire „ à des ennemis obſcurs, & à des Nations peu belli-„ queuſes, puis qu'entre les Capitaines illuſtres qui „ firent chanceler ſa fortune, on conte Huniade & Ma-„ thias Corvin, avec les forces de Hongrie; Scander-„ beg, avec celles des feroces Albanois; le Valaque „ Uladus auſſi intrepide qu'eux, bien qu'à la verité „ moins honneſte homme; les Empereurs de Grece „ & de Trebizonde, les Rois de Perſe, de Naples & „ de Boſnie, les Princes de Grece, de Servie, de Si-„ nope, & de Caramanie, les Republiques de Veniſe „ & de Gennes, les Chevaliers de Rhodes, & les ar-„ mées de la Croiſade, c'eſt-à-dire, l'élite de nos Na-„ tions Occidentales. Il n'y a pas un ſeul de tant d'en-„ nemis qu'il n'ait eſté chercher de deſſein formé, „ par une bravoure extraordinaire, & qui n'ait à la „ fin cedé à ſa valeur ou à ſa prudence. Chrêtiens ou „ Mahometans, tous eſtoient en butte à ſon ambition, „ & les intereſts de ſa Religion n'entroient jamais „ dans les maximes de ſa politique. Juſqu'icy, il a „ eſté le ſeul de tant de Sultans qui ait oſé faire paſſer „ des trouppes reglées en Italie, où en divers temps „ elles ont gagné une bataille rangée, & pris une bon-„ ne place; non pas par une inſulte inopinée, à la ma-„ niere des Corſaires; mais par les droites attaques „ d'un ſiege dans les formes. „

(a) *Guillet, ibid. pag. 6. & 7.*

(b) *Id. ib. pag. 4. & 5.*

(2) *Platina. Vit. Calixt. Girolamo.*

(3) *Briani. lib. 17.*

(4) *Pandect. Leunclav. cap. 133. Turco-Grac. pag. 62. Petav. ration. temp. pars 1. lib. 9. Briani lib. 17.*

(5) *P. Juſtinian. lib. 8. Platina vit. di Pio II.*

(C) *Les Chretiens lui ont dreſſé des monumens.*] En voici la preuve: le même hiſtorien me l'a fournie. „ (b) Je ne croi pas être blâmable de renouveller la „ memoire de ce Conquerant, puis que d'ailleurs il „ eſt impoſſible qu'elle periſſe, & (2) qu'il n'y a ja-„ mais eu de Prince Infidelle qui ait laiſſé parmi nous „ de ſemblables Monumens. L'Egliſe (3) Catholi-„ que prend le ſoin de nous faire ſouvenir de lui cha-„ que jour de l'année, par un ſignal remarquable & „ perpetuel; car les coups de cloche qu'on ſonne cha-„ que jour pour la priere de midy, n'ont eſté ordon-„ nés par un de nos Papes, que pour avertir le peuple „ de recommander à Dieu les Fidelles qui combat-„ toient contre ce Sultan. (4) Pour une Bataille qu'il „ a perduë, nous rendons encore chaque année des „ actions de graces au Ciel, en ſolemniſant la Feſte „ de la Transfiguration du Sauveur, qui fut inſtituée „ pour cette Victoire. Mais ce qui ne merite pas „ moins de reflexion, luy ſeul a donné lieu à la con-„ vocation d'un Concile general, & au projet de plu-„ ſieurs autres. Ses (5) armes ſeules ont reduit les Chreſ-„ tiens à luy oppoſer celles d'une Croiſade, qui s'eſt „ diſtinguée évidemment de toutes les guerres Sain-„ tes, puis qu'un Pape y marcha en perſonne, ſuivy „ du College des Cardinaux. Enfin, luy ſeul a obli-„ gé un des Empereurs d'Occident à inſtituer l'Ordre „ des (6) Chevaliers d'Auſtriche, qui ſous ce grand „ nom, tiré de la Maiſon de ſon fondateur, & ſous „ les auſpices de Saint Georges, s'engagerent par des „ vœux formels à traverſer des progrés ſi étonnans. „ Un (7) Archeveſque, un Cardinal, un Pape meſ-„ me ont publié pendant ſa vie ſes victoires par leurs „ écrits, pour luy ſuſciter des ennemis en faveur de „ nos autels. „ L'aveu qu'ont fait nos hiſtoriens n'eſt pas un moindre temoignage de ſa gloire, que les preparatifs qu'avoit faits le Pape pour ſe retirer à Avignon, en cas que l'Italie fut attaquée par Mahomet en perſonne. Achmet qui commandoit dans Otrante en partit pour aller trouver ſon maître, (c) „ & conſe-„ rer avec lui ſur le progrés de ſes armes en Italie, „ où meſme il ſe promettoit de l'amener. Les me-„ naces qu'il en fit en s'embarquant jetterent les Ita-„ liens dans la derniere conſternation, & leur firent „ craindre une Campagne d'autant plus funeſte, que „ la garniſon Otomane continuoit chaque jour ſes cour-„ ſes avec de nouveaux avantages; de ſorte qu'Otran-„ te regorgeoit d'Eſclaves Chreſtiens, & de butin. „ L'Italie a ſouffert de plus grands maux, mais elle n'a „ jamais eu de frayeur pareille, & il ſembloit que les „ peuples y eſtoient deja condamnés à porter le Tur-„ ban. Il eſt certain que le ſouverain (8) Pontife „ Sixte IV. croyant deja voir Rome enveloppée dans „ l'affreuſe deſtinée de Conſtantinople, fit deſſein de „ la confier à la protection des Apoſtres, & ne ſon-„ gea plus qu'à faire équiper des galeres pour paſſer „ en Provence, & transferer une ſeconde fois le ſaint „ Siege à Avignon. Les Hiſtoriens de ce tems-là ont „ écrit qu'il n'y avoit plus de ſalut pour l'Italie, parce „ qu'en effet on n'y voyoit pas une ſeule place de „ guerre à l'épreuve de cent mille Mahometans, qu'on „ ſuppoſoit y devoir eſtre encouragés par la preſence „ du Sultan. Parmy tous les temoignages de cette „ conſternation, je ne rapporteray que celuy de Sa-„ bellicus, qui eſtoit du pais, & qui vivoit de ce „ tems-là. (9) *Il n'y a point de doute que c'eſtoit fait „ de l'Italie, ſi la ſouveraine providence n'eût arreſté le „ cours d'un mal ſi horrible par la mort de Mahomet.* „ Je citerai bientôt (d) un paſſage de Platine qui pourroit être joint aux precedens.

(6) *Lazius lib. 3. rerum Viennenſium.*

(7) *Leon. Chienſ. Archi. Mityl. Iſid. Ruthen. Card. SS. Pet. & Mart. Pius II.*

(c) *Guillet ib. liv. 7. pag. 374. 375 ad ann. 1480.*

(8) *Caſpian. in vit. Mahom.*

(9) *Sabellic. Ennead. 10. lib. 7.*

(d) *Dans la remarque E.*

Voici un autre monument élevé par les Chretiens à la gloire de ce Prince Turc. Ils ſe rejoüirent de ſa mort avec des excés qui valent les plus beaux panegyriques de la Grece. Laiſſons parler encore Mr. Guillet. (e) *Les nouvelles de la mort de Mahomet furent receuës dans la Chreſtienté avec les plus grands tranſports de joye qu'elle ait jamais fait éclater. Rhodes, où elles furent pluſtoſt annoncées qu'ailleurs, en fit des rejoüiſſances ſolemnelles. Mais elles n'égalerent pas celles de Rome. Le Pape Sixte fit ouvrir toutes les Egliſes, & ceſſer le travail des Artiſans, ordonna des Feſtes qui durerent trois jours, avec des prieres publiques & des Proceſſions generales; commanda que pendant ce tems-là toute l'Artillerie du Chaſteau de Saint-Ange fiſt des décharges continuelles, & ce qui eſt plus remarquable, fit ceſſer les apprêts du voyage d'Avignon, où il alloit chercher un aſyle contre les Armes Otomanes.* L'hiſtorien aiant ſenti que tant de demonſtrations de joie peuvent faire tort au nom Chretien, parce qu'elles ne ſont pas une marque de cette noble grandeur d'ame dont l'ancienne Rome s'eſt piquée, a éludé ou refuté cette objection par une note pieuſe. *Il faut avoüer*, dit-il (f), *que la Religion Chreſtienne a bien mis de la difference entre les mœurs des Anciens Romains & des modernes, & qu'elle l'y a miſe avec une juſtice qu'on ne ſçauroit*

(e) *Guill. ibid. pag. 384.*

(f) *Ibid.*

Digitized by Google

manes, & que tout ce que les Turcs ont ſçu inventer pour éterniſer la grandeur de ſes actions. Il eſt donc bien étrange qu'il ſe trouve des Ecrivains diſtinguez dans le Chriſtianiſme, qui ſoutiennent que la proſperité (D) eſt la marque de la bonne cauſe, & qu'il n'y a que les Princes vertueux * qui aient part aux faveurs de la fortune. C'eſt inutilement qu'on viendroit nous alleguer, que ſi les Princes Chretiens n'euſſent (E) pas été deſunis, il euſſent batu les Mahométans, & que tout ce que les Turcs ont ſçu inventer pour éterniſer la grandeur de ſes actions. Il eſt donc bien étrange qu'il ſe trouve des Ecrivains diſtinguez dans le Chriſtianiſme, qui ſoutiennent que la proſperité (D) eſt la marque de la bonne cauſe, & qu'il n'y a que les Princes vertueux * qui aient part aux faveurs de la fortune. C'eſt inutilement qu'on viendroit nous alleguer, que ſi les Princes Chretiens n'euſſent (E) pas été deſunis, il euſſent batu les Mahométans, & que

ſçauroit trop reſpecter. Car l'ancienne Rome, prevenuë de ſes maximes erguilleuſes, & d'une politique où le faſte avoit plus de part que la generoſité, ne ſe ſeroit pas rejoüie de la mort de ſes ennemis, de peur d'eſtre ſoupçonnée d'avoir honteuſement apprehendé leur puiſſance. Ainſi Ceſar affecta de pleurer la mort de Pompée, & l'Hiſtoire Payenne eſt remplie des traits d'une pareille oſtentation. Mais dans le ſiecle de Mahomet, la deſtruction des Autels ſacrés, & la profanation de nos plus ſaints myſteres demandoit legitimement une joye éclatante pour le trépas de ce fameux ſacrilege, comme une pieuſe reconnoiſſance que Rome devoit au Ciel pour le bonheur de la Chreſtienté. J'ai dejà dit (a) que les Chretiens ont donné à ce terrible ennemi le ſurnom de *Grand Seigneur.*

(a) *Dans la remarque A.*

(D) *Que la proſperité eſt la marque de la bonne cauſe.*] J'ai dejà montré l'impertinence de ces Ecrivains, dans l'article (b) de Mahomet le faux prophete. J'ai montré qu'en matiere de triomphes l'étoile du Mahometiſme a prevalu ſur l'étoile du Chriſtianiſme, & que s'il faloit juger de la bonté de ces religions par la gloire des bons ſuccés temporels, la Mahometane paſſeroit pour la meilleure. Les Mahometans ſont ſi certains de cela, qu'ils n'alleguent point de plus forte preuve de la juſtice de leur cauſe, que les proſperitez éclatantes dont Dieu l'a favoriſée. Voici ce qu'un Moine qui a demeuré long tems en Turquie nous aprend, ſur les motifs qui retiennent ces Infideles dans leur religion. (c) *Secundum motivum eſt victoria eorum continua contra Chriſtianos: quod aliquos multum movet. Unde victores ſe nominant, & glorianur quaſi victores totius mundi. Orant etiam pro victoribus ſpecialiter in omnibus congregationibus ſuis, præſertim in continuis poſt conceſſionem gratiarum actionibus. Superbiunt inſuper & Chriſtianas fœminas deſpiciendo nominant, & ſe viros eorum. Et ut ad hoc magis ac magis incitentur, anteceſſorum victorias deſcribunt, decantant, laudant, ac præconizant.* Joignons un autre temoin à celui-là. „ (d) L'heureux ſuccés des armes de ces „ Infideles, eſt un autre argument dont ils ſe ſervent „ pour appuyer la verité de leur Religion. Car com„ me ils croyent que Dieu eſt l'auteur de tous les bons „ évenemens, ils concluent, que plus ils reüſſiſſent „ dans leurs guerres, & plus auſſi Dieu fait paroître „ qu'il approuve leur zéle & leur Religion. C'eſt „ cette perſuaſion qui fait que les Turcs haïſſent & „ deteſtent les Juifs par deſſus tous les autres peuples „ du monde. Ils les appellent abandonnez de Dieu, „ à cauſe qu'ils n'ont point de demeure fixe ſur la ter„ re, & qu'ils n'ont aucun Prince de leur nation, qui „ les protege & qui les defende. „

(b) *Remarque P.*

(c) *Septem-Caſtrenſis de moribus Turcarum c. 11. pag. 40. apud Hottinger. hiſtor. Oriental. pag. 338.*

(d) *Ricaut, état preſent de l'Empire Ottoman livre 2. chap. 3. p. m. 324.*

Le Moine que j'ai cité nous dit une choſe qui eſt digne d'attention, c'eſt que les Turcs en ſe regardant comme des hommes, conſideroient les Chretiens comme des femmes. Comment accorderons-nous cela avec nos hiſtoires, qui nous aprenent que les Turcs n'ont jamais vaincu les Chretiens ſans être 10. ou 12. contre un, & ſans perdre 20. fois plus de gens que les Chretiens n'en perdoient? Si cela étoit vrai, les Turcs ne ſeroient-ils pas contrains d'avoüer que les Chretiens ſont de bons ſoldats? Diroient-ils que ce ſont des femmes? Je ne ſai que dire ſur ce ſujet; mais je ſuis perſuadé d'une part que nos Chretiens occidentaux ont toûjours été d'auſſi bons ſoldats pour le moins que les Ottomans, & de l'autre que nos hiſtoires ſont pleines de fables touchant le nombre des morts, & celui des combatans: elles le groſſiſſent prodigieuſement du côté des Infideles; & ne l'amoindriſſent pas moins de l'autre côté. Elles font ce que nous avons vu faire aux Gazetiers de chaque parti dans ces dernieres campagnes, aux deux (e) ſieges de Namur. Tour-à-tour les gazettes des aſſiegez ont parlé de pluſieurs aſſauts imaginaires, où l'ennemi perdoit une infinité de monde: tour-à-tour elles ont tellement groſſi ſes pertes dans les aſſauts effectifs, que qui joindroit enſemble les morts, les bleſſez, les deſerteurs, & les malades de ces relations, on ne trouveroit plus perſonne à l'armée des aſſiegeans, qui eût pu entendre batre la chamade. Quoi qu'il en ſoit, les choſes ſont bien changées; les Turcs ont montré & dans la Hongrie, & dans la Grece depuis l'an 1683. qu'ils ſont de pauvres ſoldats, & qu'ils ne ſauroient reſiſter aux troupes Chretiennes inferieures en nombre. S'ils avoient été toûjours ſi malheureux, ils n'auroient pas pris la proſperité pour une marque de la vraie religion. Ils ont fait de très-grandes pertes dans l'Europe: nos Nouvelliſtes ont pretendu qu'ils en avoient fait de très-funeſtes dans l'Aſie; car combien de fois avons-nous lu dans les gazettes que la (†) Meque, que le grand Caire, & que les Provinces voiſines avoient été ſaccagées, & que la conſternation étoit grande dans Conſtantinople à l'occaſion de ces irruptions, & de ces ſoulevemens (f). C'étoient des hableries, & des fraudes politiques, deſtinées à perſuader aux peuples que toutes les troupes Imperiales ſeroient bientôt ſur le Rhin. Deux ou trois petites conſequences très-aiſées à tirer menoient d'abord là le lecteur.

(e) *Le premier en 1692. le ſecond en 1695.*

Il ſemble que les Turcs depuis ces diſgraces devroient douter que leur religion fût bonne; cependant ils ne le font point: ils ne ſont pas plus capables que les autres hommes de raiſonner conſequemment, & de ſuivre leurs principes: ils font ce que feroient les Orthodoxes, ils attribuent leurs malheurs non pas aux defauts de leur religion, mais au peu de ſoin qu'ils ont eu de la pratiquer. Qu'il me ſoit permis de dire un mot ſur l'inconſtance des raiſonnemens de l'homme, à l'égard de l'adverſité, & de la proſperité. On a là-deſſus des maximes toutes oppoſées. On vous dira (g) & que ceux qui veulent vivre ſelon la pieté ſoufriront perſecution, & que (h) la pieté a les promeſſes de la vie preſente, & de celle qui eſt à venir. On vous dira & que Dieu laiſſe proſperer les mechans en cette vie, & que ſi nous y prenons garde de près, nous trouverons veritable la maxime de Tite Live (i), que ceux qui craignent Dieu reüſſiſſent dans leurs deſſeins, & que les impies ont la fortune contraire. Ce n'eſt pas le tout: dans la theſe generale on conviendra qu'il ne faut point juger des choſes par l'évenement, & que ceux qui le (k) feront meritent d'être malheureux. Mais repreſentons nous deux grans partis oppoſez, dont l'un forme une importante entrepriſe. Si elle reüſſit, il ne manque pas d'en inferer qu'elle eſt juſte; il ſoutient que ce bon ſuccés eſt une marque de l'aprobation de Dieu; l'autre parti ſoutient au contraire qu'il s'en faut tenir à la theſe generale, & au *careat ſucceſſibus opto* &c. & que Dieu permet très-ſouvent pour punir les hommes, que les mechans reüſſiſſent dans leurs pernicieux complots. Mais ſi le parti qui moraliſe ſi bien forme peu après une entrepriſe de conſequence, & qu'il la voie reüſſir, il ne veut plus entendre parler de la theſe generale: il dit à ſon tour que le bon ſuccés eſt une marque de la juſtice de cette affaire, & qu'il paroît bien que Dieu l'aprouve, puis qu'il l'a accompagnée ſi viſiblement de ſa ſainte benediction. Alors l'autre parti n'aura point de honte de venir dire, qu'il ne faut point juger des choſes par l'évenement, *Careat ſucceſſibus opto* &c. & de debiter cent beaux lieux communs. Y a-t-il rien de plus commode que cela? N'eſt-ce point être fourni de principes comme d'habits, les uns pour l'été, & les autres pour l'hiver (l)?

(†) *Notez que la Meque n'eſt point au Turc comme les gazettes le ſupoſoient.*

(f) *Conferez ces paroles de Juvenal Sat. 6. v. 407.* Quoſdam facit iſſe Niphatem In populos, magnoque illic cuncta arva teneri Diluvio, nutare urbes, ſubſidere terras.

(E) *Que ſi les Princes Chretiens n'euſſent été deſunis.*] Une infinité de livres ſont pleins de murmures, de ce que les Princes Chretiens s'entre-mangeant les uns les autres, ont laiſſé perdre Conſtantinople, l'Ile de Rhodes, la Hongrie &c. ce qu'ils auroient pu empêcher facilement, s'ils euſſent uni leurs forces contre l'ennemi du nom Chretien. On a raiſon de le croire, & de ſe plaindre d'une diſcorde qui a été ſi utile aux Turcs. Mais on ſeroit bien ridicule, ſi l'on emploioit cette remarque à faire voir que la fauſſe Egliſe n'a pas été plus comblée de proſperitez temporelles, que la veritable: car cette diſcorde des Princes Chretiens eſt elle-même un très-grand malheur; & s'il étoit arrivé que les Infideles ne s'en fuſſent pas prevalus, elle n'eût pas laiſſé de prouver manifeſtement les adverſitez du Chriſtianiſme. Remarquez bien que dans la queſtion, ſi le Chriſtianiſme a eu plus de part aux proſperitez que les fauſſes religions, il ne s'agit pas de ſavoir ſi les Sultans ont remporté des victoires par la valeur de leurs troupes, ou par la foibleſſe de leurs ennemis; mais s'ils ont conquis des Roiaumes, & s'ils ont gagné des batailles ſur les Chretiens. Qu'ils l'aient fait par bonheur, ou par bravoure, c'eſt toûjours une proſperité temporelle; & ainſi l'on ne remedie à rien, en affoibliſſant la gloire de leurs

(g) *2. Epiſt. à Timoth. c. 3. v. 12.*

(h) *1. Epiſt. à Timoth. ch. 4. v. 8.*

(i) Invenietis omnia proſpera eveniſſe ſequentibus Deos, adverſa ſpernentibus. *T. Livius lib. 5.*

(k) Careat ſucceſſibus opto Quiſquis ab eventu facta notanda putat. *Ovid. Epiſt. Phyll. ad Demophoont.*

(l) *Appliquez ici ce que diſoit St. Hilaire* lib. 2. ad Conſtant. *contre les* annuas atque menſtruas de Deo fides, *qui étoient plutôt* fides temporum quam Evangeliorum. *Voiez auſſi l'Avis aux Refugiez pag. 85. & ci-deſſus pag. 356. col. 1.*

* *Voiez ce que Bozius a écrit contre Machiavel.*

Digitized by Google

Mahometans. Il y a des gens qui ont écrit que ce (F) Sultan étoit athée. Cela pourroit être vrai; & il eſt du moins certain qu'il faiſoit la guerre pour contenter ſon ambition, & non pas

leurs triomphes, ſous pretexte qu'ils ont tiré avantage de la deſunion des Chretiens: c'eſt plutôt donner de nouvelles preuves de l'infortune du Chriſtianiſme. Comptons donc pour un monument érigé par les Chretiens à la fortune & à la gloire des Turcs, tant de harangues qui ont été publiées pour exhorter les Princes Chretiens à unir leurs forces contre les Infideles. Un tems a été que nos Profeſſeurs en éloquence n'auroient pas cru être dignes de leur penſion, s'ils n'avoient fait une harangue de cette nature; & ce n'étoit point un jeu d'eſprit, ou un exercice d'écolier, comme les declamations qu'on faiſoit à Rome ſur Annibal (a), & ſur Sylla (b): c'étoient des diſcours ſerieux & graves, deſtinez à perſuader aux Princes une promte ligue & une celebre expedition. Jerôme Reuſnerus a recueilli pluſieurs volumes de ces harangues. Ce n'étoient pas ſeulement les Princes qui avoient beſoin qu'on les exhortât à la concorde; il y avoit une autre eſpece de deſunion qui n'étoit pas un petit mal dans la Chretienté. Les gens d'Egliſe ſe repoſoient ſur les laïques, & ceux-ci attendoient qu'il plût aux Eccleſiaſtiques de fournir aux frais de la guerre. Platine nous repreſente naïvement les mauvais effets de cette attente reciproque. *Mahometus arabs*, dit-il (c), *. . . . . magnum in Chriſtiano populo excitavit incendium: & ita magnum, ut vereor ne ejus ſecta noſtra peſtiſſimum ſtate reliquias Chriſtiani nominis penitus extinguat: adeo topoſcimus: & animo ac corpore languidi interitum noſtrum expectantes concidimus. Invaleſcit ejus ſecta nunc multo magis quam antea. Nam tota Aſia & Aphrica, magnaque pars Europa Mahometanis principibus ſubjecta eſt. Inſtant nunc Thurci terra ac mari: ut nos tanquam cuniculos, ex his Europa latebris eruant. Sedemus ocioſi: alter alterum expectantes, quaſi hoc malum univerſa reipublica Chriſtiana non immineat. Expectant ſacerdotes ut à ſecularibus hoc tantum bellum & tam neceſſarium ſumatur. Expectant item ſeculares ut Presbyteri ſuenda religionis cauſa pecunias in ſumptus bellicos polliceantur & ſubminiſtrent, ne in pejores uſus effundant, quemadmodum facere plerique conſuevere, pecunias eleemoſynis & ſanguine martyrum comparatas, in aurea & argentea vaſa & pergrandia quidem fundentes: parum de futuro ſolliciti: Dei quem tantum utilitatis gratia colunt, & hominum contemptores.*

(a) I demens & ſævas curre per Alpes Ut pueris placeas & declamatio fias. *Juven. Sat.* 10. *v.* 166.

(b) Et nos ergo manum ferulæ ſubduximus & nos Conſilium dedimus Syllæ privatus ut altum Dormiret. *Id. Sat.* 1. *v.* 13.

(c) *Platina in Bonifacio* 5.

C'eſt donc avec beaucoup de juſtice qu'on ſe moque de Bellarmin, qui a oſé mettre la proſperité entre les marques de la vraie Egliſe. (d) *Quas ultimo ponis loco notas* Bellarminus IX. & X. infelicem exitum Eccleſiam oppugnantium, felicitatem vero Eccleſiam defendentium, *nomen notarum adeo non merentur, ut mirum ſit non cogitaſſe Cardinalem furioſis hac ratione Muhammedanis contra nos ſuppeditari arma.* C'eſt aux Mahometans qu'il convient de dogmatiſer de la ſorte, comme le fait voir Hottinger, qui montre d'ailleurs que le nom de Catholique; l'antiquité; une longue durée non interrompuë; l'étenduë; la ſucceſſion des Evêques; les miracles; l'auſterité des mœurs; le temoignage des adverſaires, & telles autres marques à quoi Bellarmin pretend que l'on reconoiſſe la vraie Egliſe, ſont les mêmes que les ſectateurs de Mahomet alleguent à l'avantage de leur religion.

(d) *Hottinger. hiſtor. Orient. pag.* 338.

(F) *Que ce Sultan étoit athée.*] Voici ce que Paul Jove remarque ſur ce ſujet: (e) *Natus erat ex Deſpoti Servia filia, quæ puerum Chriſtianis præceptis & moribus imbuerat, quorum mox oblitus adoleſcendo, ita ad Mahometis ſacra ſe contulit, ut neque hos, neque illos ritus teneret, & in arcano prorſus Atheos haberetur; utpote qui unum tantum bona fortuna numen coleret, quod præclarè conciliari vivida efficacique animi virtute prædicabat. Itaque nulli addictus religioni, cunctorum hominum accuratas de Diis, tanquam humana nihil curantibus, cogitationes irridebat; eo animi decreto, ut nullum unquam jus amicitiæ aut fœderis, niſi ex commodo, exceptaque ad proferendum imperium occaſione, colendum atque ſervandum arbitraretur.* Il y a deux obſervations à faire ſur ce paſſage: 1. Paul Jove ſe trompe, quand il aſſure que la mere de Mahomet étoit Chretienne. „ (f) On ne ſçait ny le nom ny la „ qualité de ſa mere, quoy que tous les Hiſtoriens „ d'Occident, prévenus d'une erreur generale, nous „ l'ayent voulu faire connoître ſous des noms diver„ ſement forgez, tantoſt de Meliſſe & d'Irene, tan„ toſt de Marie fille du Deſpote de Servie, & qualifiée „ de *Deſpœne*, titre d'honneur que les Grecs donnoient „ aux Princeſſes Chreſtiennes de l'Orient. Mais quoy „ que cette Deſpœne eût épouſé le Sultan Amurat, „ elle n'eſtoit que belle-mere de Mahomet, & n'eut „ jamais d'enfans, comme il eſt clairement juſtifié „ par l'Ambaſſade de l'Hiſtorien (1) Phranza, qui fut „ envoyé auprés d'elle pour la ſolliciter d'épouſer l'Em„ pereur Conſtantin, quand elle fut veufve d'Amurat. „ Les Turcs & le reſte des Grecs en conviennent. . . . . „ (g) Il y a de grandes conjectures que la (2) Deſpœne „ Marie, qui par un privilege particulier y (h) vivoit „ dans l'exercice de la Religion Chreſtienne, eut quel„ que ſoin de lui; car elle luy apprit *l'Oraiſon Domini„ cale & la ſalutation Angelique*, non pas comme une „ inſtruction de pieté, qu'Amurat jaloux de ſon culte „ auroit rigoureuſement condamnée, mais comme le „ ſimple amuſement d'un enfant, dont la curioſité „ s'attachoit dejà à toutes choſes.„ Ma 2. reflexion eſt que Paul Jove ſe contredit groſſierement; car ſi Mahomet II. reconoiſſoit & ſervoit la divinité de la Fortune, & s'il croioit que l'on en gagnoit les bonnes graces par l'aplication, & par la force de ſon courage, il n'étoit point athée, & il ne rejettoit point entierement la providence. Il eſt viſible que cette Fortune qu'il ſervoit, ne pouvoit être dans ſon eſprit que ſous l'idée d'un être qui diſpoſe des évenemens, & qui favoriſe certaines perſonnes. Cela ne peut convenir à un être aveugle, & qui n'auroit qu'une force naturelle de ſe mouvoir. Il faut que cet être puiſſe diriger ſes forces ſelon ſes deſirs, & qu'il conoiſſe ce que font les hommes, & qu'il les diſtingue les uns des autres. Chacun voit que le ſyſtême des athées eſt incompatible avec la ſupoſition d'un tel être (i). Le Pere Maimbourg copiſte ici de Paul Jove, eſt tombé dans la même contradiction. *Il n'y eut jamais*, dit-il (k), *de plus grand Athée que ce Prince, qui n'adoroit que ſa bonne fortune, qu'il reconnoiſſoit pour l'unique divinité, à laquelle il eſtoit toûjours preſt de ſacrifier toutes choſes; qui ſe moquoit de toutes les Religions, de la Chrétienne, en laquelle il avoit été inſtruit dés ſon enfance par la Sultane ſa belle-mere, fille du Deſpote de Servie; de celle de Mahomet, qu'il traitoit de chef de Bandits entre ſes Confidens; & de tous ceux qui croyoient qu'il y euſt une autre Providence que celle que chacun doit avoir pour ſoy-meſme. De là vient que ſon interêt, ſa grandeur, & ſon plaiſir eſtoient l'unique regle de ſes actions, & qu'il ne gardoit ni foy, ni parole, ni ſerment, ni traité, qu'autant qu'il les trouveroit commodes, & miles pour arriver à quelqu'une de ces trois fins, à laquelle il tendoit toûjours en tout ce qu'il entreprenoit.*

(e) *Jovius in elog. virorum bellica virtute illuſtrium lib.* 3. *pag. m.* 262.

(f) *Guillet ubi ſupra liv.* 1. *pag.* 10.

(1) *Phranz. lib.* 3. *cap.* 2. *Chalcond. lib.* 7. *Turco-Grac. pag.* 22. *Amal. Sultan. cap.* 93. & 96.

(g) *Guillet ib. pag.* 11.

(2) *Turco-Grac. pag.* 194. *Informat. di Paolo Giovio pag.* 75. *Amal. Sultan. cap.* 99.

(h) C'eſt-à-dire dans le Serrail.

(i) *Voiez l'article de Ceſar, pag.* 880. *col.* 2.

(k) *Maimbourg hiſtoire du Schiſme des Grecs li.* 6. *pag.* 291. *édit. de Holl. il cite Ducas c.* 33.

C'eſt une opinion fort generale que certaines gens ont du bonheur, & que d'autres ont du malheur; & il eſt bien dificile de ne croire point cela, quand on prend garde aux évenemens publics. Il y a des Amiraux qui font traverſez preſque toûjours par les vents contraires, dans les deſſeins les plus importans. Il y en a d'autres pour qui le bon vent ſemble ſe lever, toutes les fois qu'ils ont à executer de grandes choſes. Ces coups de malheur & de bonheur ne paroiſſent pas ſi viſiblement dans les armées de terre; mais on ne ſauroit nier que les pluies ou le beau tems, & pluſieurs autres occurrences qui ne dependent point de nôtre ſageſſe, ne traverſent ou ne favoriſent plus ſouvent les entrepriſes de certains Generaux, que les entrepriſes de quelques autres. Il ſemble même que l'on puiſſe remarquer qu'il y a des Generaux, qui ne ſont jamais ſecondez de ce qu'on apelle coups de bonheur, que lors qu'ils combatent contre des chefs qui paſſent pour malheureux. Si l'on ſuivoit à la trace les avantures des particuliers, on y trouveroit à proportion autant de marques de ces coups de bonne ou de mauvaiſe fortune. Il n'y a point d'athée, il n'y a point d'Epicurien qui puiſſe admettre cette diſtinction de bonheur & de malheur; elle n'eſt pas compatible avec leur ſyſtême. Allegueront-ils les influences des aſtres? Mais cela n'eſt bon à dire que dans un ſonnet: elles ne peuvent rien ici, à moins qu'elles ne ſoient dirigées par un principe intelligent; & c'eſt ce qu'ils n'admettent pas. Ils diront bien que c'eſt un malheur, ſi un homme qui achete 200. billets de loterie ſur 3000. n'emporte aucun lot; & que c'eſt un bonheur, ſi un homme qui n'achete que trois billets ſur cent mille a le gros lot: mais ils ſoutiendront que cela ſe fait ſans la direction d'une intelligence, & par une ſuite neceſſaire du mélange des billets. En effet, quand même il n'y auroit point de providence, il faudroit neceſſairement que quelcun eût le gros lot, celui-ci plutôt que cent autres: mais ils ne peuvent point avouër ſelon leur ſyſtême, que certains hommes auroient toûjours le gros lot, en n'achetant que peu de billets; & que d'autres qui en acheteroient un grand nombre, ne gagneroient jamais rien; car cela temoigneroit

REFLEXION ſur ce qu'on croit qu'il y a des gens heureux.

Digitized by Google

pas pour agrandir le Mahometiſme. Il preferoit ſes interêts à ceux de la foi qu'il profeſſoit ; & de là vint qu'il eut de la tolerance pour l'Egliſe Greque, & (G) même beaucoup de civilité pour le Patriarche de Conſtantinople. Il n'y a nulle aparence qu'il ait fait le vœu (H) qu'on lui attribuë. On dit que pour faire voir à ſes ſoldats que la volupté n'étoit point capable d'amolir ſa vertu guerriere, il coupa la tête à une (I) maîtreſſe qu'il aimoit éperdûment. Cela me

gneroit clairement la direction de quelque genie ami ou ennemi. Voilà pourquoi ils ne peuvent point admettre la diſtinction, proprement dite, de gens malheureux & de gens heureux *. En un mot, pour revenir à Mahomet, s'il a reconu la Divinité de la Fortune, il n'a été ni athée, ni Epicurien.

* *Voiez ſur tout ceci les remarques de l'article* Timoleon.

(G) *De la tolerance pour l'Egliſe Greque, & beaucoup de civilité pour le Patriarche.*] Je m'aſſûre que mon lecteur ſera bien aiſe de trouver ici un petit detail, ſur un fait auſſi curieux que celui-là. Je me ſervirai des paroles du Pere Maimbourg, qui aiant decrit la priſe de Conſtantinople, & l'entrée triomphale de Mahomet dans cette ville, continuë ainſi: (a) „ Aprés cela, comme il eſtoit extreſmement „ adroit, ne voulant pas perdre avec les Chretiens „ les principales forces, & le plus grand revenu de „ ſon nouvel Empire, il fit un trait de trés-habile Po„ litique, pour les raſſeûrer, en leur faiſant voir qu'il „ les vouloit traiter trés-favorablement en bon maiſ„ tre, & leur laiſſer l'exercice libre de leur Religion. „ Car ayant apris (1) que le Siege Patriarcal eſtoit va„ cant, par la renonciation volontaire de Grégoire „ Protoſyncelle, qui s'eſtoit retiré à Rome, il voulut „ qu'il y en euſt un: & pour agir auſſi d'abord en Em„ pereur, il ordonna qu'il ſe fiſt à la maniere accouſ„ tumée ſous les derniers Princes. . . . . Il fit aſ„ ſembler quelques Eveſques qui ſe trouverent alors „ aux environs de Conſtantinople, avec ſi peu d'Ec„ cleſiaſtiques qui y eſtoient reſtez, & les principaux „ d'entre les Bourgeois; ceux-cy élûrent, ſelon ſes or„ dres, le celebre Senateur (2) George Scholarius, „ celuy-là meſme qui s'eſtoit declaré ſi hautement „ pour la Foy Catholique au Concile de Florence, & „ que Mahomet, qui aimoit les habiles gens, avoit „ épargné, quand il fit mourir tant de perſonnes de „ qualité, ayant ſeu que c'eſtoit le plus ſçavant, & le „ plus éloquent de tous les Grecs. Il fut donc choiſi, „ ſous le nom de Gennadius; & le Sultan voulut ob„ ſerver en cette occaſion toutes les meſmes cérémo„ nies que les Empereurs de Conſtantinople gardoient, „ en inſtallant le Patriarche en cette maniere. . . . . „ (b) Auſſi-tôt qu'il eut fait élire Gennadius, on le con„ duiſit par ſon ordre en grande pompe au Palais, où „ il le reçut avec toute ſorte d'honneur, & de témoi„ gnage de bienveillance, le faiſant meſme manger à „ ſa table, s'entretenant long-temps avec luy, com„ me s'il euſt eſté le plus intime de ſes confidens. „ Aprés quoy l'ayant mené dans la grand' Sale, il luy „ mit en céremonie le baſton Paſtoral entre les mains, „ en preſence des Turcs & des Chrétiens accourus à „ un ſpectacle auſſi ſurprenant que celuy où l'on voit „ le Sultan des Turcs, ennemi mortel du Chriſtianiſ„ me, donner l'inveſtiture du Patriarcat de Conſtan„ tinople, par la Croſſe. Il fit plus : car quoy que le „ nouveau Patriarche fiſt tout ce qu'il put pour s'y op„ poſer, alleguant l'exemple des autres Empereurs, „ qui n'avoient jamais porté la bonté & la civilité ſi „ loin, il le voulut conduire juſqu'à la porte du Palais, „ où l'ayant fait monter ſur le plus beau cheval de ſon „ écurie, ſuperbement enharnaché de ſatin blanc tout „ brodé d'or, il ordonna à tous ſes Viſirs, & à ſes Ba„ chas de l'accompagner, comme ils firent, en mar„ chant en bel ordre, à pied, les uns devant, & les „ autres aprés luy, dans une longue & ſuperbe ſuite, „ au travers de (3) toute la ville, juſqu'à la celebre „ Egliſe des douze Apoſtres, qu'il luy avoit aſſignée „ pour eſtre ſa Patriarcale, au lieu de celle de Sainte „ Sophie, dont il avoit fait la grande Moſquée. Il „ l'alla meſme viſiter quelques jours aprés dans le nou„ veau Palais Patriarcal de l'Egliſe de noſtre-Dame, „ qu'il avoit obtenuë du Sultan au lieu de celle des „ Apoſtres; & là il le pria de luy expliquer les princi„ paux points de la Religion Chreſtienne : ce que ce „ grand homme fit avec tant de jugement, de force „ & de netteté, & tant d'aprobation du Sultan, qu'il „ en voulut avoir l'expoſition par écrit, qui ſe voit „ encore aujourd'huy en Grec, en Latin, & en Ara„ be demy-Turc. Voila ce que fit cet habile Prince, „ pour obliger, par cette feinte douceur du commen„ cement de ſon Empire, les Chrétiens Grecs à ſup„ porter plus doucement un joug qu'ils ne trouve„ roient pas ſi dur, qu'ils l'ont depuis experimenté „ juſqu'à maintenant. „ Conſultez Mr. Guillet (c) qui raconte tout ceci amplement & exactement, & qui raporte pluſieurs choſes qui furent faites par Mahomet en faveur des Grecs. On en verra le precis dans la remarque ſuivante.

(a) *Maimbourg ib. pag.* 358. *& ſuiv.*

(1) *Phranza l.* 3. *c.* 19.

(2) *Phranza lib. cit. Leo Allat. de perp. conſen. l.* 3. *c.* 5. 6.

(b) *Maimbourg ibid. pag.* 361. 362.

(3) *Turco-Grac. l.* 2. Panmachariſtæ.

(c) *Ubi ſupra, liv.* 3. *p.* 259. *& ſuiv.*

(H) *Le vœu qu'on lui attribuë.*] „ (d) C'eſt dans „ l'année 1469. que le ſupplément (e) des Annales de „ Baronius aſſeure que Mahomet emporté de zéle pour „ ſa Religion, fit ſolemnellement le vœu que voicy, „ contre la noſtre. *Je fais ſerment, & proteſte par un „ vœu, que j'adreſſe au ſeul Dieu Createur de toutes „ choſes, que je ne gouſteray ny les douceurs du ſommeil, „ ny celles de la bonne chere; que je renonceray meſme „ aux ſouhaits des voluptés, & au plaiſir des ſens; & que „ je ne tourneray point mes regards de l'Orient vers l'Oc„ cident, juſqu'à ce que j'aye foulé ſous les pieds de mon „ cheval tous les Dieux que les adorateurs de* CHRIST „ *formerons de bois, d'airain, d'argent, d'or, & des „ couleurs de la peinture; en un mot, que je n'aye purgé „ la face de la terre de leurs impietez, depuis l'Orient „ juſqu'à l'Occident, afin d'y faire éternellement reten„ tir les loüanges du vray Dieu, & de ſon Prophete Ma„ homet.* Les Hiſtoriens Grecs de ce temps-là qui „ pouvoient parler avec certitude des affaires de leur „ païs, & qui ne pardonnent rien au Sultan, ne diſent „ pas un mot de ce vœu. Eſt-il poſſible que les Hiſ„ toriens Latins qui l'ont rapporté, ſans citer aucun „ garant, ayent fait Mahomet ſi zélé pour ſa Reli„ gion, eux qui ſoûtiennent qu'il n'en profeſſoit au„ cune? Diront-ils que ce Prince ait voulu faire l'hy„ pocrite, pour flatter ſes ſujets par ce faux éclat de „ pieté, luy qui toûjours fier, & toûjours perſuadé de „ ſa toute-puiſſance, n'a jamais daigné rien ménager „ avec eux, & qui ne s'y eſt point veu reduit par au„ cune ſedition de l'armée ou du peuple, ny par au„ cune formalité des ceremonies de ſa loy? Il luy eſ„ toit aiſé de commencer à s'acquitter de ce vœu dans „ la Turquie, où ſa nation ſacrilege n'auroit pas mieux „ aimé que de ſeconder ce faux zéle. Il eſt évident „ que contre le but de cette prétenduë Politique, il „ s'y ſeroit rendu ridicule, en faiſant chaque jour à „ leurs yeux le contraire de ce qu'il avoit promis: car „ nous avons marqué ſes ſoins à reſtablir la dignité de „ Patriarche, à entretenir une eſpece de ſocieté fami„ liere avec les Patriarches Gennadius & Maxime, à „ authoriſer de temps en temps l'exercice de leur Re„ ligion par des Lettres Patentes, ou par les reglemens „ de ſes Cadis, & à peupler Conſtantinople des fa„ milles Chrétiennes qu'il tiroit de chaque ville Gre„ que, à meſure que ſes armes l'en rendoient maiſtre. „ Il ne faut que conſiderer l'eſtat preſent de la Grece, „ où ſes ſucceſſeurs ont ſouffert l'exercice du Chriſtia„ niſme, ſelon la liberté qu'il en donna quand il en fit „ la conqueſte. On montre encore aujourdhuy dans „ les plus celebres Monaſteres du païs, les Sauve-gar„ des & les Titres d'exemptions qu'il accorda gene„ reuſement aux Calogers. Il ne défendit point aux „ Grecs la veneration des Images ſans relief, qui leur „ eſt encore continuée contre les termes formels de „ ce vœu, & eut la meſme tolerance pour les Images „ en relief, reverées par les Genſois de l'Egliſe Ro„ maine eſtablis à Galata, & par les Albanois du meſ„ me Rit, qui avoient eſté Sujets de Scander-beg. „ Les Hiſtoriens Latins ont encore écrit, qu'autant de „ fois que Mahomet faiſoit rencontre d'un Chreſtien, „ il (4) ſe croyoit ſouillé d'une tache ſpirituelle, & „ couroit incontinent aux ablutions de l'Alcoran, en „ ſe lavant les yeux & la bouche: mais cela eſtant, il „ avoit bien de ces ſortes de purifications à faire, „ quand à la teſte de ſon armée il en rencontroit une „ de cinquante ou ſoixante mille Chretiens. „

(d) *Guillet ubi ſupra liv.* 6. *pag.* 164. *& ſuiv.*

(e) *C'eſt-à-dire Sponde dans la continuation des Annales. Il cite la lettre* 380. *du Cardinal de Pavie, & il dit qu'une perſonne aiant porté une copie de ce vœu à Raguſe on le traduiſit en Italien, & on l'envoia aux Venitiens qui le communiquerent au Pape. Aparemment cette piece fut fabriquée ou par quelque homme de loiſir, ou par quelque politique, afin d'animer à une guerre de ligue les Princes Occidentaux.*

(4) *Iſidor. Rhuſen.*

(I) *Il coupa la tête à une maitreſſe.*] Elle s'apelloit (f) Irene, & n'avoit que 17. ans. (g) *Un Bacha l'avoit faite eſclave à la priſe de Conſtantinople, & donnée au Sultan.* Vous trouverez dans Mr. Guillet les circonſtances de cette avanture; mais comme il remarque (h) que tous ceux qui en ont parlé, l'ont copiée de (i) *Randelli*, Moine Italien qui *ſemble en avoir ôté toute creance, par les fautes qu'il y a faites contre l'ordre des tems, & contre les noms & le rang des perſonnes qu'il y introduit*, je ne la tiens pas fort certaine. Mr. de Scuderi qui avoit fait tant de harangues ſous le nom des Dames illuſtres, fit des diſcours politiques ſous le nom des Rois. L'un de ces diſcours eſt la reponſe pretenduë de nôtre Sultan aux murmures de ſon armée le jour qu'il decapita cette belle fille.

(f) *Guillet. ibid. l.* 3. *pag.* 293. *ad ann.* 1455.

(g) *Id. ib.*

(h) *Ibid. pag.* 299.

(i) *C'eſt Bandel (Matthieu) dont j'ai donné l'article.*

Digitized by Google

me ſemble un peu apocryphe. La plupart des hiſtoriens Chretiens, en parlant de lui, ont ſacrifié (K) la bonne foi à leur paſſion & à leur reſſentiment. Il mourut * le troiſiéme de Mai 1481. dans une bourgade de Bithynie, *comme il entroit dans ſa 52. année. Il a été † le premier des Sultans qui ſe ſoit preparé un tombeau particulier.* Je penſe qu'il fut auſſi le premier Sultan qui aima les (L) arts & les ſciences. Son (M) épitaphe merite d'être conſiderée. J'aurai quelques fautes (N) à reprocher à Mr. Moreri; & je ne laiſſerai point paſſer au Pere Maim-

* *Guillet, ibid. livre 7. pag. 378. 379.*

† *Id. ib. pag. 381.*

(K) *Ont ſacrifié la bonne foi à leur paſſion.*] Mr. Guillet aiant obſervé que les nations occidentales ont donné à ce Sultan la qualité de *Grand Seigneur*, ou de *Grand Turc*, ajoûte tout auſſitôt: (a) „ Il eſt vrai que „ ce favorable temoignage de nos peuples a eſté con„ tredit par la pluſpart des Hiſtoriens d'Occident qui „ écrivoient de ſon temps; car il n'y a point d'oppro„ bres ny de titres outrageux dont leur plume n'ait „ voulu ternir ce Prince. A la verité, il faut loüer „ leur zêle pour la Religion Chreſtienne, quand ſelon „ l'occaſion ils ſe ſont emportés contre les impietés „ de Mahomet; mais auſſi ſelon l'occaſion devoient„ ils publier ce qu'il a eu de qualités loüables. C'eſt „ le juſte temperament qu'ont ſçeu garder Philippes „ de Commines, Chalcondile, & la Lettre du Pape „ Pie II. qui ont parlé de ce Prince pendant ſa vie, „ en ſe dépouillant des préjugés vulgaires, & avec les „ ſages reſerves qu'il faut toûjours avoir pour les teſ„ tes couronnées. Car enfin, de tout temps, un uſa„ ge peu honneſte a banny la moderation, qui devroit „ regner entre les Ecrivains de diverſe Religion & de „ differens partis, & leur a ſuggeré l'invective & l'a„ nimoſité; comme ſi la juſtice & la raiſon avoient „ beſoin d'un ſecours ſi bas & ſi honteux. Auſſi faut„ il avoüer que ſi de toutes les injures publiées en ce „ temps-là contre Mahomet, on en excepte quelques„ unes qui ſont veritablement authoriſées par la pu„ deur & par la pieté, le reſte eſt une loüange déguiſée, & la vaine menace de ceux qu'il faiſoit trem„ bler.„ Cet Auteur fait là un portrait qui reſſemble à beaucoup de gens repandus dans tous les ſiecles, & dans toutes les nations.

(a) *Guillet, ubi ſupra l. 1. pag. 9.*

(L) *Le premier Sultan qui aima les arts & les ſciences.*] Il liſoit (b) ſouvent l'hiſtoire d'Auguſte, & celle des autres Ceſars, & avec encore plus de plaiſir celles d'Alexandre, de Conſtantin & de Theodoſe, *parce que tous trois ont regné dans les pais de ſa domination. . . .* (c) *De l'amour qu'il avoit pour l'Hiſtoire, il paſſa avec le tems à l'eſtime des Hiſtoriens, & leur en donna des marques. . . . Il aima avec paſſion la peinture & la muſique, & s'appliqua à la ciſelure & à l'agriculture. . . .* (d) *La connoiſſance des langues étrangeres luy fut ſi chere, contre le genie de ſa nation, qu'il ne parloit pas ſeulement celle des Arabes, qui eſt affectée aux loix Ottomanes & à la Religion du Legiſlateur Mahomet, mais encore la Perſane, la Grecque & la Françoiſe, c'eſt-à-dire, l'Italienne corrompuë, ſe facilitant ainſi une communication avec les peuples qu'il menaçoit de ſes armes. Sur tout, il excelloit dans l'Aſtrologie; & pour encourager ſes troupes, & effrayer ſes ennemis, publioit que le mouvement & les influences des corps celeſtes luy promettoient l'Empire du monde.* Pour ſavoir combien il ſe conoiſſoit en tableaux, on n'a qu'à lire dans Mr. Guillet (e) ce que le Vaſari raconte touchant Gentile Belino fameux peintre Venitien, qui fut quelque tems à la Cour de Mahomet, & qui en revint chargé de preſens. Il aporta le portrait de cet Empereur; & ainſi il n'a pas été mal aiſé aux hiſtoriens de nous aprendre comment ce Prince étoit fait: neanmoins on le repreſente bien differemment. Le Pere Maimbourg maltraita un peu ſur ce ſujet le Pere Bouhours. Voiez la (f) Critique generale de l'hiſtoire du Calviniſme. Finiſſons cette remarque par ces paroles de Paul Jove. (g) *Caterùm Mahomet qui impietatis apud ſuos, apud noſtros verò perfidiæ, & inhumanæ crudelitatis notam ſubiit, hanc ſaltem confeſſione omnium certam laudem à Barbaris repudiatam, non inſulſe tuliſſe exiſtimatur, quòd ei literarum, & præcellentium artium detus tordi fuerit; quando cunctas clariſſimarum gentium Hiſtorias, ſibi verti in Turcicam linguam juberet; ut inde hauſtis militiæ præceptis, actionum ſuarum diſciplinam, exemplorum varietate confirmaret, & præclaros artifices picloreſque præſertim inſigni liberalitate complecteretur. Nam & commentaria rerum ab ipſo geſtarum à Liberto ejus* (h) *Vicentino conſcripta legimus; veraque ejus imagine ſumus potiti, quam Gentilis Bellinus, è Venetiis Byzantium evocatus pinxerat; quum ibi regiam multis tabulis rerum novarum ad oblectationem jucundiſſimam referciſſet.*

(b) *Id. ib. pag. 15.*

(c) *Id. ib. pag. 16.*

(d) *Ibid. pag. 17. Voiez ſur tout ceci le P. Maimbourg, hiſtoire du Schiſme des Grecs l. 6 p. 289. qui cite* Phranz. l. 1. c. 33. Leuncl. l. 15.

(e) *Ibid. liv. 4. pag. 505. & ſeq. Voiez auſſi Florent le Comte au 1. tome du Cabinet des ſingularitez pag. 29. & 30. édit. de Paris 1699.*

(f) *Lettre 30. pag. 333. 334. de la 3. édition.*

(g) Paulus Jovius *ubi ſupra pag. 265.*

(h) C'eſt ſans doute Angiolello, *dont j'ai donné l'article.*

(i) Guillet, *ubi ſupra liv. 7. pag. 381.*

(M) *Son épitaphe merite d'être conſiderée.*] „ (i) On „ porta ſon corps dans la Moſquée de ſa fondation, „ où l'on voit encore aujourd'huy ſon turban & ſon „ ſabre. Mais ce qu'il y a de ſingulier, l'épitaphe „ qu'on luy fit ne parloit point de ſes grandes actions, „ & ſembloit meſme les conter pour rien, en com„ paraiſon de ſes dernieres penſées, que l'on ſe con„ tenta d'y exprimer comme le plus grand éloge, & „ le plus fidele tableau de ſon courage. L'inſcription „ ne conſiſtoit qu'en neuf ou dix paroles Turques, „ expliquées par celles-ci: *Je me propoſois la conqueſte „ de Rhodes & celle de la ſuperbe Italie.*„ C'eſt nous faire entendre très-clairement: 1. qu'on ne marqua dans l'épitaphe de Mahomet aucun des deſſeins qu'il avoit executez, mais ſeulement les deſſeins qu'il vouloit executer. 2. Que ces actions à venir furent marquées en langue Turque. Cela eſt bien different du narré de Mademoiſelle de Scuderi. (k) *Comme l'ambition eſtoit la paſſion dominante au cœur de Mahomet, elle le ſuivit juſques à la mort, ordonnant que l'on miſt ſur ſon tombeau cette inſcription en langue Latine, apres une grande narration de toutes ſes victoires en langue Turqueſque.* IL AVOIT INTENTION DE RUINER RHODES ET LA SUPERBE ITALIE. Spandiginus (l) eſt conforme à ce narré, ſi ce n'eſt qu'il ne dit point que les dernieres paroles fuſſent en Latin. Je trouve aſſez aparent que Selim I. pour rencherir ſur cette épitaphe, s'en fit faire une (m) où il diſoit, qu'il faiſoit encore la guerre après ſa mort.

(i) *Guillet, ubi ſupra liv. 7. pag. 381.*

(k) *Scuderi, Illuſtre Baſſa to. 1. pag. 320. 321.*

(l) *Apud Spondanum ad ann. 1481. n. 2.*

(m) *Voici la ſubſtance de cette épitaphe raportée par du Verdier dans ſon hiſtoire des Turcs.* Je ſuis ce grand Selim qui debellai la terre, Qui cherche les combats encor aprés ma mort: La fortune a toûjours flêchi ſous mon effort; Mon corps eſt au tombeau, mon eſprit à la guerre.

(N) *J'aurai quelques fautes à reprocher à Mr. Moreri.*] I. Il n'eſt pas vrai que Mahomet ait *ſubjugué la Carinthie & la Stirie:* ſes troupes y firent ſeulement des courſes & des ravages, après la victoire du Liſoncio, qu'elles gagnerent ſur les Venitiens l'an (n) 1476. II. Il eſt faux qu'il ait fait lui-même ſon épitaphe en Latin. III. Et qu'il ſoit mort à Nicomedie: il mourut dans une (o) *bourgade de Bithinie, connuë par les anciens ſous le nom d'Aſtacus, entre Conſtantinople & Nicomedie, qui en ſont éloignées chacune d'une journée.* Cette bourgade eſt nommée par quelques-uns *Teggiar Tzair*, & par quelques autres *Geivife.* IV. Il n'a point vêcu 53. ans, mais un peu plus de 51. V. On ne peut aſſez admirer que Mr. Moreri ait été capable de dire que Mahomet *ne manquoit pas de courage.* C'eſt ainſi qu'on parle d'un homme ſoupçonné de poltronnerie, & qu'on tâche d'en juſtifier; c'eſt ainſi qu'on parle d'un Prince fort pacifique, & qui n'aiant jamais donné des preuves publiques de ſa valeur, a fait neanmoins connoître dans le cabinet, qu'il ne craignoit pas la mort ni les perils: mais il eſt abſurde de s'exprimer de la ſorte, en parlant d'un foudre de guerre, & d'un Conquerant tel que nôtre Mahomet, qui, pour me ſervir des termes d'un hiſtorien que Moreri devoit conoître, (p) *eut de la nature un corps extreſmement robuſte, & capable de toutes les fatigues de la guerre, dont il fit ſon occupation continuelle durant toute ſa vie; un temperament tout de feu, un naturel impetueux, hardi, entreprenant, & inſatiable de gloire; un cœur plus grand encore que ſa naiſſance & ſa fortune, un courage intrepide.* VI. Mr. Moreri s'exprime très-mal un peu après, lors qu'il aſſûre *qu'à parler ingenument, on ne peut entendre parler ſans mepris des debauches* de Mahomet: & tout auſſitôt il raporte que *ces infames voulut forcer le Prince* de Valachie. N'eſt-ce pas avec horreur, & non pas avec mepris qu'on entend parler de ſemblables dereglemens? VII. Mahomet ne *coupa point lui-même la tête à une femme*, parce *qu'elle lui paroiſſoit trop belle:* ce fut à cauſe que ſes ſoldats murmuroient de voir qu'il perdît ſa reputation, & de belles occaſions entre les bras d'une fille. Encore n'eſt-ce pas un fait certain (q). VIII. Il eſt faux que ce Sultan *aprés la priſe de Conſtantinople, ait dechargé ſa colere ſur le corps mort de l'Empereur Conſtantin.* Le (r) Chancelier de cet Empereur qui (ſ) étoit dans Conſtantinople, *& qui n'a écrit que ce qu'il avoit vu lui-même*, dit le contraire: (t) „ Il nous aſſûre que „ le Sultan ayant fait chercher fort exactement par „ tout, pour s'éclaircir de ce dont on doutoit encore, „ à ſçavoir, s'il eſtoit vif ou mort, ſon corps fut en„ fin trouvé parmi ceux de pluſieurs Turcs & Chre„ tiens entaſſez les uns ſur les autres, ſans doute à „ l'endroit meſme où ce brave Prince avoit eſté tué, „ avec ces vaillans hommes qui perirent avant luy, „ aprés avoir fait un grand carnage de leurs ennemis; „ car dans les portes il n'y avoit que des corps de „ Chrétiens

(n) *Voiez Paul Jove ubi ſupra pag. 263. & Guillet li. 7. pag. 290. 291.*

(o) *Guillet. li. 7. pag. 377.*

(p) *Maimbourg, Schiſme des Grecs li. 6. pag. 299. il cite* Leuncl. l. 15. Lonic. Hiſt. Turc l. 1. Cuſpin. in Mahom.

(q) *Voiez la remarque I.*

(r) *Il s'appelloit* Phranzes.

(ſ) *Maimbourg hiſtoire du Schiſme des Grecs li. 6. pag. 347.*

(t) *Id. ib. pag. 348. il cite* Phranz. l. 3. c. 18.

Digitized by Google

Maimbourg la temerité qu'il a euë, d'imputer (O) au schisme des Grecs les maux qu'ils soufrirent sous ce Prince Turc.

Landin Chevalier de Rhodes ramassa diverses lettres que ce Sultan avoit écrites en Syriaque, en Grec, & en Turc, & les traduisit en Latin. Cette traduction a vu le jour, (P) j'en parlerai ci-dessous; mais on ne sait pas † où peuvent être les originaux. Je parlerai aussi d'une lettre que le Pape Pie II. écrivit au même Sultan. (Q) Elle a donné de l'occupation aux Controver-

† *Voiez Huet. de interpret. p. m.* 183.

„ Chrétiens ou étouffez dans la presse, ou tuez, tandis qu'ils s'efforçoient de passer dans cet embaras. „ Il ajoûte qu'on reconnut ce corps tout défiguré, par „ les botines de pourpre enrichies d'aigles en broderie „ d'or, que les seuls Empereurs portoient, & que Ma„ homet, qui voulut honorer le courage & la vertu „ d'un si grand Prince, commanda qu'on luy rendist „ tous les honneurs funebres qui estoient dûs aux Em„ pereurs. „

(O) *D'imputer au schisme des Grecs les maux.*] Il ne cesse de repeter (a) que la prise de Constantinople, & la ruïne de leur Empire furent la juste punition de leur opiniâtreté, à refuser au siege de Rome la soumission qu'ils lui devoient. Il ne profita guere des censures qu'il essuia, pour avoir dogmatisé d'une semblable maniere dans l'histoire des Iconoclastes. On lui fit voir que cette doctrine est seditieuse. Il avoit dit (b) *que Dieu ôta l'Empire d'Occident aux Grecs, en punition de leur revolte si souvent renouvellée contre l'Eglise*, & voici comment on le critiqua. (c) *Il n'y a que Dieu qui connoisse la cause du changement des Empires & des Royaumes, & c'est être au moins temeraire que d'en attribuër la cause à l'impieté ou aux heresies soit des Souverains, soit des sujets de ces Empires. Croyez-vous continua-t-il, qu'il soit permis de dire d'un Roy, d'un Empereur heretique, ou d'un Souverain dans les Etats duquel il y a des heretiques; lors qu'on les en voit dépouillez, qu'ils les ont perdus à cause de celles qui se sont élevées dans leurs terres? Cela n'approche que trop, repartit Euchariste, de cette déteslable doctrine, condamnée d'heresie dans le Concile de Constance* (1). *Car si l'on peut dire d'un Prince qui a perdu sa Souveraineté, qu'il en a été privé de Dieu pour ses crimes, pour son heresie, ou pour celles qui regnoient dans ses Etats, n'est-ce pas dire que ces crimes meritent qu'il soit privé de ses Etats?* Non seulement cette doctrine est seditieuse, mais aussi une imitation des plaintes qui furent faites par les Paiens contre l'Eglise Chretienne (d), à l'occasion des ravages que les Goths firent dans Rome, & dans toute l'Italie & ailleurs. La ville de Rome fut aussi maltraitée par les troupes de Charles-Quint l'an 1527. que celle de Constantinople le fut quand les Turcs la prirent. Le Pere Maimbourg trouveroit-il bon que les Grecs lui disent, que Rome fut alors ainsi desolée, à cause qu'elle avoit eu l'ambition d'exiger que l'Eglise Grecque lui rendît obeïssance? Que repondroit-il à cela, si ce n'est que Rome a raison, & que les Grecs n'en ont point? mais ne seroit-ce pas là la *petition du principe?* On ne devroit pas s'ingerer autant que l'on fait dans les conseils de la providence. Tous les partis ont besoin de cette leçon; ils attribuent trop souvent les calamitez du parti contraire aux qualitez de sa doctrine; c'est mal profiter des declarations de (e) JESUS-CHRIST ‡. Le Pere Maimbourg n'auroit pas été beaucoup plus deraisonnable, s'il avoit adopté le conte raporté par Chalcondyle. Cet historien pretend que les Romains descendus d'Enée, & s'interessant encore à la ruïne d'Ilion, disoient que les Grecs n'avoient soufert tant de maux à la prise de Constantinople, qu'en punition des ravages qu'ils avoient commis autrefois dans le Roiaume de Priam. (f) *Facetus est Chalcondyles dum ait Romanos seu Latinos constanter asseverare, hanc cladem contigisse Græcis in ultionem eorum quæ olim fecissent barbaris in destructione Ilii: quod videlicet dicantur Romani à Trojanis descendisse.* Selon cette belle chimere il ne faudroit pas laisser les nombres dans le Decalogue tels qu'ils y sont. Il faudroit croire que Dieu *visite l'iniquité des peres sur les enfans*, non pas jusqu'à la quatriéme, mais jusqu'à la milliéme generation, & ce seroit ici que la prescription n'auroit jamais lieu, (g) *Delicta majorum immeritus lues Romane.* La France auroit sujet de craindre que d'ici à deux mille ans, une irruption de barbares ne vint venger les injures que les Romains & les Grecs reçurent des Brennus.

(a) *Dans l'histoire du Schisme des Grecs liv. 6.*

(b) *Voiez les Entretiens d'Eudoxe & d'Eusebe pag. 95. édit. de Hollande.*

(c) *Ibid. pag. 96.*

(1) *Sess. 15. quilibet tyrannus &c.*

(d) *Voiez Orose dans sa preface, & St. Augustin de civitate Dei in præfat. & alibi passim.*

(e) *Evangile de St. Luc chap. 13.*

‡ *Conser qua supra pag. 868. lettre g.*

(f) *Spondanus ad ann. 1453. n. 17. pag. m. 30.*

(g) *Horatius Od. 4. l. 3.*

(P) *Cette traduction a vu le jour, j'en parlerai.*] Elle fut imprimée à Lion (h) in 4. l'an 1520. & puis à Bâle avec les épitres de Symmaque, chez Frobenius. Elle fut inserée ensuite dans un recueil de lettres que Jean Oporin publia à Bâle (i) l'an 1554. in 12. Ce recueil avoit été compilé par Gilbert Cousin, & intitulé, *Farrago epistolarum Laconicarum & selectarum.* On rimprima à Marpourg la traduction de Landin in 8. l'an 1604. & on l'a rimprimée à Leipsic in 12. l'an 1690. par les soins de (k) *Simon Gœbelius Rombildensis Francus.* Melchior Junius Professeur en eloquence à Strasbourg, publia à Mombeliard en 1595. un recueil de lettres, qui en contient trois qui avoient été écrites à Scanderbeg par Mahomet II. Le compilateur les a tirées de l'Ouvrage de Marin Barletius *de vita & gestis Scanderbegi.* Il y a joint les trois reponses qui furent faites au Sultan. La ferocité Turque ne paroît aucunément dans les trois lettres de Mahomet: elles sont écrites en termes d'honnêteté, & comme les pourroient écrire les Princes Chretiens les plus debonnaires.

(h) *Epit. Biblior. Gesneri pag. 533.*

(i) *Ibid. pag. 560.*

(k) *Vide Crenii animadv. parte 2. pag. 26.*

(Q) *Une lettre que le Pape Pie II. écrivit au même Sultan . . . a donné de l'occupation aux Controversistes.*] Mr. du Plessis Mornai fut l'aggresseur par ces paroles: (l) *L'ambition* de Pie II. *ne peut mieux estre reconnuë qu'en son Epistre 396. où il offre & promet l'Empire des Grecs à Mahumed Roy des Turcs, s'il se veut faire Chrestien & secourir l'Eglise, sçavoir son parti; lui aider à deschirer la Chrestienté, comme il faisoit par guerres continuelles; lui faisant entendre qu'il estoit en sa donation, & qu'ainsi auroient ses Predecesseurs donné l'Empire d'Allemagne à Charlemagne.* Coeffeteau enfla les voiles de son éloquence, ou plutôt de sa colere, en repondant à cet endroit de du Plessis. Est-il possible, dit-il (m), que „ l'heresie esteigne ainsi „ toute ingenuité pour condamner ce qu'il y a de plus „ loüable és actions de ceux qu'on veut diffamer. Il „ ne se peut rien voir de plus docte ny de plus elo„ quent, il ne se peut rien voir de si solide & de si „ nerveux, il ne se peut rien voir de si humble & de si „ Chrestien, il ne se peut rien voir de si pieux & de si „ religieux que cette epistre, & ce pendant du Plessis „ en veut faire un trophée de l'insolence de son au„ theur. Luy reste-t'il donques une seule estincelle „ de modestie & un seul rayon de Justice? Voicy les „ lieux d'où il veut recueillir l'ambition de Pie. *Si tu „ veux*, dit le Pape à Mahommet, *estendre ton Empi„ re parmy les Chrestiens, & rendre ton nom glorieux, „ tu n'as que faire, ny d'or, ny d'argent, ny d'armées, „ ny de vaisseaux. Une petite chose te peut rendre le plus „ grand, le plus puissant, & le plus celebre de tous ceux „ qui vivent aujourd'huy. Tu demandes qu'elle elle est? „ Elle n'est pas difficille à trouver, & il ne la faut point „ chercher bien loin, elle se rencontre en toutes les parts „ du monde; C'est un peu d'eau pour te baptiser, & te „ faire embrasser la Religion des Chrestiens, en croyant „ à l'Evangile. Si tu fais cela, il n'y aura Prince en „ l'Univers qui te surmonte en gloire, ou qui t'egalle en „ puissance. Nous t'appellerons Empereur des Grecs & „ de l'Orient, & ce que maintenant tu occupes avec vio„ lence, & injustice, tu le possederas de droit & avec „ equité. Tous les Chrestiens t'honoreront & te feront „ arbitre de leurs differents, &c.* Et de rechef: *Si tu „ estois baptisé, & que tu entrasses avec nous en la mai„ son du Seigneur, les peuples ne redouteroient pas ton „ Empire, & nous ne les assisterions pas contre toy, mais „ plustost nous implorerions ton bras contre ceux qui usur„ pent quelquesfois ce qui appartient à l'Eglise Romaine, „ & qui levent les cornes contre leur mere. Et comme „ nos predecesseurs Estienne, Adrian, & Leon, appelle„ rent à leur secours Pepin & Charlemagne, contre As„ tulphe & Didier Roys des Lombards, & apres avoir „ esté par eux delivrés de l'oppression des Tyrans, trans„ fererent à leurs liberateurs l'Empire des Grecs, nous „ aussi nous employrions ton assistance, & ne te serions „ point ingrats du bien-faict que nous aurions receu.* Lec„ teur qui lis & qui medites ces choses sans passion, „ remarque tu doncques aucune trace de l'ambition „ d'Eugene en cette epistre? Plustost n'est-ce pas son „ zele qui le fait ainsi parler pour toucher le superbe „ courage de ce barbare? Et promet il rien à Maho„ met, dont toute la Chrestienté ne l'eust advoüé, si „ ce Barbare eust voulu recevoir ces conditions que „ Pie luy proposoit? „ Voilà un langage tres-capable de prevenir contre Mr. du Plessis ceux qui ne sont pas accoutumez à la lecture des livres de controverse, j'entens une lecture de discussion, & par laquelle l'on confronte & l'on collationne les pieces, pour bien comparer ensemble les reponses & les repliques.

(l) *Du Plessis, Mystere d'iniquité pag. 541.*

(m) *Coeffet. reponse au mystere d'iniquité pag. 1197.*

Digitized by Google

troverſiſtes. Elle peut non ſeulement reſiſter à un examen ſuperficiel, mais ébloüir auſſi ceux qui la liſent ſans un eſprit de critique, & leur faire paroître ce Pape ſous une idée avantageuſe, & digne d'éloge. Ceux mêmes qui l'examineroient ſeverement, & qui ne conſidereroient Pie II. que ſous la notion d'un Prince ſouverain d'une partie de l'Italie, pourroient juger que ſa lettre eſt dans l'ordre de la prudence: mais lors qu'on la peſe à la balance du ſanctuaire, & que l'on ſonge que celui qui l'a écrite ſe dit le Vicaire de JESUS-CHRIST, & par conſequent le protecteur de la morale de l'Evangile, on ne le peut excuſer. Il y a donc diverſes faces dans cette queſtion, & ainſi l'on ne devra point trouver mauvais que je raporte avec un peu d'étenduë, les paroles des Avocats qui ont plaidé cette cauſe. On doit conſiderer mon commentaire entre autres égards, ſous celui du tome où les hiſtoriographes inſerent toutes entieres les pieces juſtificatives dont ils ont parlé dans le cours de la narration. Ceci ſoit dit une fois pour toutes. Il y a des gens qui croient que la lettre de Pie II. ne fut point (R) écrite pour être envoiée à Mahomet.

MA-

C'eſt preſque le ſeul moien de bien aprendre que ceux qui ſe donnent les airs les plus triomphans, & qui pouſſent les exclamations les plus tragiques, ſont pour l'ordinaire dans quelque fâcheux detroit, & dans la neceſſité de ſupléer par des figures de rhetorique ce qui manque à leurs raiſons. Ceux qui ſont rompus dans l'eſpece de lecture que j'ai marquée, & qui outre cela s'intereſſent tendrement à la gloire & à la memoire de Mr. du Pleſſis Mornai, liront ſans traieur toutes les paroles de ſon adverſaire; mais s'ils étoient des novices, & qu'ils ne fuſſent pas ſecourus très-promtement par le prejugé, que Coeffeteau étant un Dominicain, ne manie pas fidelement la controverſe, ils auroient bien peur que du Pleſſis ne ſe fût trompé, ils le croiroient batu ſans reſſource, & ils s'informeroient impatiemment ſi lui ou quelque autre n'ont pas repondu à Coeffeteau. Quelle qu'eût été leur inquietude, ils ne pourroient plus douter de la victoire de leur champion, en examinant la replique de Rivet. Et ceci doit nous tenir bien avertis que pour obeïr au precepte *audi & alteram partem, entendez auſſi l'autre partie*, il ne ſufit pas d'examiner ce que Jean dit, & ce que Pierre repond; il faut auſſi s'informer de ce qu'on repond à Pierre.

(a) *Rivet, remarques ſur la reponſe au myſtere d'iniquité 2. part. pag. 617.*

Rivet repondant pour du Pleſſis avouë, que la longue lettre de Pie II. à Mahomet contient (a) *de fort bonnes choſes contre la creance des Turcs, pour la confirmation de la foy Chreſtienne.* Mais, ajoûte-t-il, „ outre que le deſſein ſemble aſſez inutile, d'avoir voulu convertir ce Prince par une Epiſtre, qui n'eſtoit „ pas choſe apparente, il y a une malice Diabolique. „C'eſt qu'au lieu de faire paroiſtre que les pauvres „Chreſtiens Grecs ſous l'Empire de ce Barbare, faiſoient pitié à ceux de deçà, & l'exhorter a les traicter humainement, il ſemble avoir entrepris cet eſcrit pour les deſnigrer, comme *faux Chreſtiens*, & „faire paroiſtre que leur perte ne touche guere les latins. Noſtre hiſtoire adjouſtoit ce traict d'ambition, „ par lequel propoſant à Mahomet, moyennant qu'il „ ſe fiſt baptiſer, le paiſible Empire de ce qu'il avoit „ uſurpé, lui promettant *que tous le feront juges de „ leurs debats, que de tout le monde on appelleroit à ſon „ jugement*, (penſez ſi les Princes de long temps „Chreſtiens ne lui avoient pas une grande obligation) „ *Que pluſieurs, d'eux meſmes s'aſſubjettiroient à luy, „ ſubiroient ſon tribunal, &c.* Il adjouſte, *que la charité de l'Egliſe Romaine ſera envers luy non ſeulement „ comme envers les autres Roys, mais d'autant plus grande, que plus il eſt eſlevé.* Notez ce traict. *En fin il „ luy repreſente, que l'Egliſe Romaine imploreroit ſon „ bras, contre les mauvais enfans qui s'eſlevent contre „ la mere:* Et pour fin ſe ventant que les Papes ont „ transferé l'Empire des Grecs aux François, il promet auſſi que s'eſtant ſervi de luy *aux neceſſitez de „ l'Egliſe, il luy rendra la pareille pour ſes benefices.* Il „ faudroit un long commentaire ſur ce diſcours. En „ peu de mots, cette façon de convertir les hommes „ en leur promettant la domination du monde, n'eſt „ pas Apoſtolique. 2. C'eſt choſe ridicule de promettre à un Prince eſtranger & puiſſant, ce dont il eſt „ desja en poſſeſſion. 3. C'eſt choſe contraire à la „ charité, qui n'a point d'acception de perſonnes, „ d'eſtre plus grande envers ceux qui ſont plus eſlevez au monde. 4. Contre la meſme charité de deſcouvrir à un infidele les maux de la Chreſtienté, & „ deſirer ſa converſion, pour ſe ſervir de lui contre „ les Princes desja Chreſtiens. 5. C'eſt vanité, ambition, & preſomption, de ſe venter que l'Empire „ de Charlemagne eſt une remuneration du Pape, & „ de pretendre qu'il puiſſe remunerer en ſemblable „ monnoie, celui auquel il parle. Et que le lecteur „ ſoit juge, ſi ce diſcours eſtoit ſeant, à celui qui ſe „ diſoit aſſis ſur la chaire de S. Pierre: Eſt-ce là un „ diſcours *humble, Chreſtien, modeſte, & pieux?* Sont-ce là conditions & promeſſes *dont toute la Chreſtienté „ l'euſt advoué?* „ J'ignore ſi Coeffeteau ou quelque autre Catholique a repondu à cet Ouvrage de Rivet, & ſi j'avois en main la 2. piece des antagoniſtes de du Pleſſis, je la produirois ici tout du long, afin qu'il ne manquât rien à l'inſtruction du proces, & que mes lecteurs puſſent prononcer avec connoiſſance de cauſe ſur l'accuſation intentée à Pie II. Il ne ſemble pas poſſible de repliquer quelque choſe de bien fort aux remarques de Rivet, & il ſemble au contraire qu'il ſoit très-poſſible de les rendre plus victorieuſes; car qu'y a-t-il de plus horrible, & de plus honteux à la Religion Chretienne, que de voir que Mahomet II. l'un des plus grans criminels qui aient jamais vêcu, un homme qui avoit repandu tant de ſang, & qui avoit depouillé de leurs biens tant de perſonnes par une ſuite continuelle de cruautez, & d'injuſtices, devienne poſſeſſeur legitime de toutes ſes uſurpations, pourvu qu'il ſe faſſe baptiſer? Que deviendra cette loi inviolable de la morale Chretienne, que le premier pas d'une repentance expiatoire du vol, eſt la reſtitution du bien mal aquis? Que diroit-on ſi un Juif coupable d'une banqueroute frauduleuſe de trois millions, obtenoit par la ſimple ceremonie du baptême, & ſans être obligé à reſtituer quoi que ce ſoit, une pleine abſolution de ſes crimes, & le droit de poſſeder ces trois millions? Les infideles n'auroient-ils pas une raiſon très-valable de decrier le Chriſtianiſme, comme la peſte de l'équité, & de la morale naturelle? Ce qu'on feroit à l'égard du banqueroutier ne ſeroit pourtant qu'un *pecadille* en comparaiſon des ofres que Pie II. a faites à Mahomet, de le rendre legitime poſſeſſeur de ſes conquêtes, moiennant quelques goûtes d'eau qu'on lui verſeroit ſur le viſage. Que diroient les Apôtres à la vuë d'une telle diſpenſation, & d'un tel uſage des clefs? Eſt-ce là ce que diſoit (b) ſaint Paul? Mais que diroit Ovide (c) même qui n'étoit qu'un poëte Paien?

(b) *Car nous ne ſommes pas maquignons de la parole de Dieu comme pluſieurs.* 2 Cor. chap. 2. v. 17.

(R) *Qui croient que la lettre de Pie II. ne fut point écrite pour être envoiée à Mahomet.*] Je n'ajoûterai rien aux paroles que j'emprunte d'un écrivain Catholique. „ (d) C'eſt icy qu'il faut dire un mot de cette „ longue Lettre que (1) Franceſco Sanſovino a pu„ bliée, (e) ſous le nom du Pape Pie, au Sultan Ma„ homet: car elle marque que ce Pape l'écrivit dans le „ temps que la Conqueſte de Sinope & de Trebizon„ de, faiſoit craindre aux Princes Latins un pareil ef„ fort des armes Ottomanes. Elle montre fort au „ long les avantages de la Religion Chrétienne ſur la „ Mahometane, & pretend appeller le Sultan au Bap„ teſme par de grands Exemples, luy repreſentant que „ comme il a eſté fort glorieux au Grand Conſtantin „ d'avoir eſté le premier des Empereurs Romains qui „ ſe ſoit fait Chreſtien, & à Clovis d'avoir eſté auſſi le „ premier des Rois de France qui ait embraſſé l'Evan„ gile, il ne luy ſera pas moins honorable d'eſtre le „ premier des Monarques Ottomans qui faſſe profeſ„ ſion de noſtre Foy. Il y a beaucoup de gens qui „ faiſant reflexion ſur l'humeur inacceſſible & farou„ che de Mahomet, ne trouvent pas vray-ſemblable „ qu'une Lettre auſſi delicate que celle-là, ait jamais „ eſté renduë à ſon adreſſe, n'y qu'on ait oſé en atten„ dre la réponſe. Ils ajoûtent qu'elle eut du moins „ trouvé fort peu de docilité dans l'eſprit du Sultan, „ & qu'à moins d'un Miracle ſa converſion ne pouvoit „ pas eſtre l'effet des remontrances d'une Lettre. Auſ„ ſi quand les Italiens ont parlé du peu de ſuccés qu'il „ s'en faloit promettre, ils ont dit agreablement en „ leur Langue, *La penna non toglie il filo alla ſpada*; „ Que la plume n'émouſſe pas le trenchant de l'Epée. „ Il eſt donc probable qu'elle fut publiée parmy les „ Nations Occidentales, apres la priſe de Trebizonde, „ comme un Manifeſte pour juſtifier les armes de la „ Croiſade, & réveiller l'ardeur des Guerriers de la „ Chreſtienté, aprés leur avoir montré les vains efforts „ que le Pape avoit faits pour détourner les armes „ du Sultan par la voye tranquille des Remontran„ ces. „

(c) *O nimium faciles qui triſtia crimina cædis Fluminea poſſe tolli putatis aqua. Ovidius faſtor. lib. 2. v. 27.*

(d) *Guillet hiſt. de Mahomet II. to. 1. pag. 461. & ſuiv. ad ann. 1461.*

(1) *Franceſco Sanſovino fol. 134.*

(e) *C'eſt ignorer, ce me ſemble, que cette lettre ſe trouve dans les éditions des lettres de Pie II.*

Digitized by Google

MAHOMET GALADIN, Empereur du Mogol, se rendit illustre par ses belles qualitez, & sur tout par sa grande aplication à écouter les demandes & les plaintes de ses sujets. Il leur donnoit audience deux fois le jour; & afin que les personnes de basse condition, qui pour l'ordinaire ne peuvent ou n'osent s'aprocher du tribunal, eussent lieu d'exposer leurs griefs, il fit mettre une cloche auprès de lui, & y attacher une corde qui donnoit dans la ruë; & dès qu'il entendoit le son de la cloche il sortoit, ou bien il faisoit entrer celui qui avoit tiré la corde *. Il mourut † l'an 1605. sans que l'on ait jamais pu savoir de quelle secte il avoit été. Il pensa se faire Chretien; mais les Prêtres Mahometans l'en detournerent (Z) par deux raisons.

☞ MAYERNE (THEODORE TURQUET SIEUR DE) l'un des plus fameux Medecins de son tems, nâquit proche β de Geneve l'an 1572. ou γ environ. Il reçut à Montpellier le grade de bachelier en Medecine l'an 1596. & le doctorat en la même Faculté le 20. de Fevrier 1597. Il s'en alla à Paris quelque tems après, & s'attacha avec chaleur à la pratique de la Chymie. C'étoit une étude fort decriée en ce tems-là, & fort odieuse aux Medecins de Paris. C'est pourquoi ils se dechainerent avec le dernier emportement contre Mayerne & contre du δ Chesne, & s'efforcerent de les faire passer pour les ennemis jurez de la Medecine. C'est ce qui paroît par un Ouvrage qui fut imprimé l'an 1603. contre ces deux Medecins. Mayerne le refuta par un (A) autre Ouvrage qui fut refuté à son tour. La chose n'en demeura point là, car la Faculté de Medecine lança un decret d'interdiction contre lui, ce qui n'empêcha point que Mayerne ne fût apellé à la Cour, & n'y obtint une place de Medecin ordinaire de Henri le grand. Il se retira en Angleterre après la mort de ce Prince, & y fit une fortune très-éclatante. Il y aquit l'amitié de plusieurs personnes illustres, & il gagna de telle sorte les bonnes graces du savant Roi Jaques qu'il fut non seulement son premier Medecin, mais aussi en quelque maniere son favori. Il en fut comblé ‡ d'honneurs, & vit croître encore sa fortune sous le Roi Charles I. Il fut aggregé d'un consentement unanime au corps des Docteurs des deux Universitez du Roiaume. Sa reputation & sa pratique furent extraordinaires, & il amassa de grans biens. Il eut deux fils & une fille qui fut mariée à Mr. le ‡ Marquis de Ruvigni. Il mourut à l'âge de 82. ans. Voilà ce que je tire de la preface de ses (B) œuvres imprimées à Londres l'an 1700. Nous donnerons

* *Don Clement Tosi Benedictin de la Congregation de St. Silvestre dans le 1. volume de son* Gentilesimo confutato.

† Morì nel 1605. senza saperſi di qual setta egli fosse stato. *Giornale de letterati du 27. Juin 1669. p. 83. dans l'extrait du* Gentilesimo confutato.

β *Dans une maison de campagne nommée Mayerne sur les terres de la Republique de Geneve.* Browne in præfat. oper Mayernii.

γ *Voiez dans la remarque C son vrai jour natal.*

δ *Voiez la remarque A lettre i.*

‡ *Voiez dans la remarque B l'inscription de sa taille douce.*

‡ *C'est une faute, voiez la remarque C.*

(Z) *L'en detournerent par deux raisons.*] Par une raison d'esprit, par une raison de cœur. Ils lui dirent que la religion Chretienne lui proposeroit à croire des mysteres où il ne comprendroit jamais rien, & qu'elle l'engageroit à n'épouser qu'une femme. Il y a beaucoup d'aparence que la derniere raison fut plus forte que la premiere; car ceux qui ont été elevez dans la doctrine de la polygamie, & qui l'ont mise en pratique, se font une idée affreuse de la doctrine Chretienne sur ce point-là: & quand même l'on auroit dit au grand Mogol que cette pratique Evangelique n'incommode pas beaucoup les Princes Chretiens, parce qu'ils s'en dispensent presque tous; non pas à la verité en épousant plusieurs femmes, mais en se donnant des maîtresses, il n'auroit pas laissé de la trouver dure; car enfin il y a beaucoup de difference entre pouvoir faire les choses conformément à sa religion, & ne les pouvoir faire sans violer les loix de sa religion. (a) *Poco vi manco che non accettasse la nostra religione, e ne fu ritirato da i Mulasi Sacerdoti Mahomettani dal non poter capir i misteri della fede col lume naturale, e l'obligo di contentarsi d'una sola moglie.* Le Sieur Lyserus grand apologiste de la polygamie, n'a pas oublié d'observer que la loi du mariage d'un avec une retarde la conversion des Infideles (b).

(A) *Mayerne le refuta par un autre Ouvrage qui fut refuté à son tour.*] Guy Patin a fait mention de cette dispute, mais en homme qui se plaisoit à medire, & qui étoit ennemi des Medecins innovateurs. Le *Sieur de Mayerne Turquet*, dit-il (c), *Medecin du Roy d'Angleterre, est, à ce que j'aprens, natif de Genéve, fils d'un homme qui a fait l'Histoire d'Espagne, qui est aujourdhuy imprimée en deux Volumes in folio. Ce Pére a aussi fait un Livre intitulé*, la Monarchie (d) Aristodémocratique, *qui fut contredit par Louïs d'Orléans (c'est celuy qui a fait des commentaires sur Tacite) dans sa* plante humaine *imprimée à Lyon & à Paris. Turquet fit une réponse à Louis d'Orleans en 1617. Il demeuroit à Geneve, ou près de là, dans la Religion du Païs. . . . . (e) Je croy que* son fils *est Médecin de Montpellier; Il vint à Paris l'an 1602. & comme il se piquoit d'être grand Chymiste, il eut querelle avec quelques-uns des nôtres, d'où vint qu'on fit un décret, de ne jamais consulter avec luy; Il eut pourtant quelques amis de nôtre ordre, qui voyoient des malades avec luy. De cette querelle provint une apologie dudit Théodore Mayerne Turquet, de laquelle il n'est non plus l'Auteur que vous ni moi. Deux Docteurs de nôtre Compagnie y travaillerent, Seguin nôtre ancien, qui a toûjours porté les Charlatans, & son Beaufrére Acakia. . . . . (f) Ce Mayerne est encore aujourdui en Angleterre fort vieux & presque en enfance. On dit qu'il a quitté le parti du Roy, & qu'il s'est rangé du côté du Parlement. J'ay vû un de ses enfans en cette ville étudiant en Médecine, qui depuis est mort en Angleterre. On dit qu'il est fort rude à ses enfans, tant il est avaricieux, & qu'il les laisse mourir de faim. Il est grand Chymiste, fort riche, & sait le moyen de se faire donner force Jacobus, d'une consulte de cinq ou six pages. Il est entr'autres Baron d'Aubonne, belle Terre dans le Pais de Vaux proche de Genéve, de laquelle etoit Seigneur en l'an 1560. un certain Evêque de Nevers, nommé Paul Spifame. . . . . (g) Cette apologie de Mayerne ne manqua pas de reponse. Monsieur Riolan le Pére y répondit, par un livret exprès élégant & savant à son accoutumée.*

Mr. Browne comme je l'ai (h) déjà dit, a observé que Mayerne eut un compagnon de fortune dans la persecution que lui firent les Medecins de Paris. Il nomme *Quercetanus* cet associé dont le nom François étoit *Du Chesne*. Patin ne dit rien de cette jonction, mais il parle très-satiriquement de ce Quercetanus. *Cette même année 1609. il mourut*, dit-il (i), *un méchant pendart & Charlatan qui en a bien tué pendant sa vie & après sa mort par les malheureux écrits qu'il nous a laissés sous son nom, qu'il a fait faire par d'autres Médecins & Chymistes deça & delà. C'est* Josephus Quercetanus *qui se faisoit nommer à Paris, le Sieur de la Violette. Il étoit un grand yvrogne & un franc ignorant: qui ne savoit rien en Latin, & qui n'étant de son prémier métier que garçon Chirurgien du Païs d'Armagnac, qui est un pauvre païs maudit & malheureux, passa à Paris & particuliérement à la Cour pour un grand Médecin, parce qu'il avoit apris quelque chose de la Chymie en Allemagne.*

(B) *De la preface de ses œuvres imprimées à Londres l'an* 1700.] Elles font un assez gros in folio, divisé en deux livres; le premier contient *consilia, epistolas & observationes*, & le second, *Pharmacopœam variasque Medicamentorum formulas.* On voit au devant du livre la taille douce de Mr. de Mayerne tel qu'il étoit à l'âge de 82. ans. C'est la plus heureuse physionomie (k) du monde; un air vif, serain, & majestueux, une barbe venerable! On lit au bas de l'estampe: *Theo: Turquet: de Mayerne Eques Auratus, Patriâ Gallus, Religione Reformatus, Dignitate Baro: Professione alter Hippocrates, ac trium Regum (exemplo rarissimo) Archiater: eruditione Incomparabilis: experientia nulli secundus: & quod ex his omnibus resultat, fama late vagante perillustris.* Le Medecin (l) Anglois qui a eu soin de cette édition, assûre qu'on n'avoit encore vu aucun Ouvrage de Mayerne qui fût veritablement de lui. (m) *Quicquid hactenus sub Mayernii Nomine Orbem invisit, tam crebris fœdatur interpolationibus, ut pote quod partim ex suis, partim ex aliorum Chartis in Bibliotheca sua repertis imperite consuitur, ut nemo hariolari possit, quid Author sibi velit, ejusque se Opum assequi valeat, cum Casus à Remediis pessimo Consilio ubique abscindantur. . . . . Nihil hactenus sub ejus nomine comparuit, quod ipsius revera esse dici possit.* Il nous aprend les raisons qui l'ont empêché de publier les Ouvrages chirurgiques de ce Medecin.

(a) *Giornale de letterati du 27. de Juin 1669. pag. 83. dans l'extrait du* Gentilesimo confutato de *Don Clement Tosi.*

(b) *Voiez sa* polygamia triumphatrix *pag. 92.*

(c) *Patin lettre 8. pag. 35. du 1. tome: elle est datée du 16. de Novembre 1645.*

(d) *Ce livre fut saisi, confisqué & estroitement defendu. Voiez le Mercure François to. 2. ad ann. 1611. p. m. 184.*

(e) *Patin ib. pag. 36.*

(f) *Id. ib. pag. 37.*

(g) *Ibid. pag. 39.*

(h) *Dans le corps de cet article.*

(i) *Patin, lettre 31. pag. 142. du 1. tome.*

(k) *Voiez le Journal de Leipsic 1691. pag. 57.*

(l) *Josephus Browne utriusque Facultatis Doctor.*

(m) *Id. in præfat.*

Digitized by Google

rons dans les remarques un (C) recit plus étendu & plus exact. Il ne faut pas que j'oublie que nôtre Mayerne eut des envieux qui tâcherent de le noircir à l'occasion de la mort du Prince de Galles l'an 1612. mais son honneur fut entierement mis à couvert par des actes authentiques, je veux dire par des certificats que le Roi Jaques, & les Seigneurs du Conseil, & les Officiers & Gentilshommes du feu Prince de Galles lui expedierent dans la meilleure forme qu'il auroit pu souhaitter. On les trouve avec une relation *de la maladie, mort, & ouverture du corps de* ce Prince dans † l'Ouvrage que j'ai allegué.

† *A la page* 103. *& suivans des* Opera Medica Theod. Turquet. Mayernii *edit. de Londres* 1700.

MAIGNAN (Emanuel) l'un des plus grans Philosophes du XVII. siecle, étoit Religieux Minime, nâtif de Toulouse. Il abandonna les opinions de l'Ecole, & les combatit fort solidement. Il n'étoit ni Cartesien, ni Gassendiste; mais il s'accordoit avec les deux chefs de ces deux sectes à rejetter les accidens, les qualitez, & les formes substantielles, & à cultiver la Physique experimentale. Il entendoit bien les Mathematiques; & il avoit joint à toutes ces sciences celle de la Theologie, jusques au point d'être capable de l'enseigner dans Rome † même. Il a eu beaucoup de disputes à soutenir contre les Peripateticiens; & il étoit d'autant plus propre à leur tenir tête, qu'il gardoit beaucoup de la methode des Scholastiques dans ses Ecrits. La maniere dont il explique la conservation des accidens sans sujet dans le mystere de l'Eucharistie, est plus heureuse que celle de (AΔ) Mr. Descartes. J'ai lu dans quelcun des

‡ *Voiez la remarque A.*

decin. Vous trouverez dans *Lindenius renovatus* (a) le titre de quelques écrits de cet Auteur; mais n'allez pas vous imaginer que *Theodorus Mayernus Turquetus*, & *Theodorus Turquetus*, de Mayerne, que l'on y donne comme si c'étoient deux Ecrivains (b) diferens, soient deux personnes. On n'y pouvoit pas parler du *praxeos Mayerniana in morbis internis præcipuè gravioribus & chronicis syntagma*; car c'est un livre qui n'a été imprimé (c) qu'en 1690. Les Journalistes de Leipsic (d) en ont donné un extrait.

(a) *A la page* 997. *de l'edition de Nuremberg* 1686.

(b) *Il y a une semblable faute dans la Bibliotheque de Konig, voiez y pag.* 522. *&* 822.

(c) *A Londres* in 8. *Mr. Charleton y a mis une preface.*

(d) *A la page* 57. *& suiv. de l'an* 1691.

(C) *Un recit plus étendu & plus exact.*] Je le donnerai tout tel que je l'ai reçu de Mr. (e) Minutoli qui avoit eu la bonté à ma priere de s'informer soigneusement de toutes les circonstances.

„ Mr. le Chevalier Theodore de Mayerne Baron „ d'Aulbonne, Conseiller & Premier Medecin de L. L. „ M. M. Britanniques Jaques I. & Charles I. fut fils „ de Louïs de Mayerne celebre pour l'histoire general„ le d'Espagne qu'il a composée, & pour sa Monar„ chie Aristodemocratique dediée à Mrs. les Etats Ge„ neraux, & de Louïse fille d'Antoine *le Masson Tre„ sorier des Guerres des Rois François I. & Henri II. „ en Piémont. La famille est originaire de Piémont, „ ayant fleuri long tems dans la Ville de Quiers. Et „ pour le nom ou sobriquet de Turquet, il leur vint „ d'une femme de la Maison, qui pour être bien faite „ & de taille avantageuse, étoit dite sembler une bel„ le Turque; ce qui fit qu'on donna communément „ le surnom de *Turquetti* à tous ses enfans. Louïs de „ Mayerne se retira à Geneve sur la fin de l'an 1572. „ ayant û deux maisons demolies à Lyon à cause de la „ Religion. Le 28. de Septembre 1573. lui naquit à „ Geneve Theodore de Mayerne, ayant pour Parrain „ Theodore de Beze. Il fut élevé en sa patrie aux „ Humanités, & de là envoyé à Heidelberg où il de„ meura quelques années, aprés quoi s'étant destiné à „ la Medecine, il alla à Montpellier où il reçût ses de„ grés de Bachelier, & ensuite de Docteur. De là il „ passa à Paris où se formant à la pratique, il fit des „ leçons en Anatomie aux jeunes Chirurgiens, & en „ Pharmacie aux Apothiquaires: & ses ordonnances „ lui acquerant de l'estime, il fut connu de Mr. Rib„ bit Sieur de la Riviere, premier Medecin du Roy „ Henri IV. qui le recommanda si bien à S. M. qu'el„ le lui donna la Charge d'un de ses Medecins Ordi„ naires, & en l'an 1600. le donna à Henri Duc de „ Rohan, pour l'accompagner dans les voyages qu'il „ fit pour la France vers les Princes d'Allemagne & „ d'Italie. Etant de retour il se rendit fort recomman„ dable en l'exercice de sa charge, & fut bien vû du „ Roi qui promettoit de lui faire beaucoup de bien „ s'il ût voulu changer de Religion, lui mettant à dos „ le Cardinal du Perron, & d'autres Ecclesiastiques, & „ même malgré sa resistance le Roi lui avoit fait expe„ dier un Brevet de son Premier Medecin, que les Je„ suites qui le sûrent, furent promts à faire revoquer „ par la Reine Marie de Medicis, circonstance & fa„ veur dont Mr. de Mayerne n'ut pour lors aucune „ connoissance, mais seulement en Angleterre en l'an „ 1642. qu'il l'aprit de la bouche de Cesar Duc de Ven„ dôme, fils naturel de France. En 1607. il traita un „ Seigneur Anglois, lequel étant gueri le mena en An„ gleterre, où il ut une audience particuliere du Roy „ Jaques. Et même aprés la mort du Roy Henri IV. „ il continüa d'être Medecin Ordinaire du Roy Louïs „ XIII. jusqu'en 1616. qu'il traita de cette Charge „ avec un Medecin François. L'an 1611. le Roy „ d'Angleterre le fit demander par son Ambassadeur, „ pour être son premier Medecin & de la Reine Anne „ son Epouse, par une Patente scellée du Grand Scau „ d'Angleterre, où il a servi toute la famille Royale „ avec grand honneur & approbation jusqu'à la fin „ de sa vie; comme aussi la plus grande partie de la „ Noblesse & du Peuple. Il faisoit un receüil exact „ de ses Conseils en Medecine. Il a composé une „ Pharmacopœe fort curieuse de remedes tant Galeni„ ques que Spagyriques, mais il n'a jamais rien fait „ imprimer, si ce n'est une Apologie contre la Faculté „ de Medecine de Paris, qui l'avoit attaqué. Il y ut „ un Medecin nommé Broüent qui envoya au Doc„ teur Beverovicius une relation de la Vesie d'Isaac „ Casaubon composée par ledit de Mayerne, de quoi „ il témoignoit du ressentiment. Il a û deux femmes „ dont la premiere étoit Marguerite de Boetslaer de la „ Maison d'Asperen, de laquelle il ut deux fils morts „ durant sa vie. Et la seconde étoit Isabelle fille d'Al„ bert Joachimy celebre par ses Ambassades pour Mrs. „ les Etats Generaux en Moscovie, en Suede, & pen„ dant plus de 24. ans en Angleterre, de laquelle il „ avoit û deux fils decedés devant lui & trois filles dont „ deux moururent de son vivant. Il mourut le 15. de „ Mars 1655. à Chelsey prés de Londres, laissant une „ fille unique, laquelle porta ses grands biens en ma„ riage à Mr. le Marquis de Montpoüillan petit fils de „ Mr. le Maréchal Duc de la Force, mais elle mourut „ à la Haye l'an 1661. ne pouvant pas accoucher, ou „ du moins dans l'accouchement. „

(e) *De quo supra pag.* 465. *lettre b, & pag.* 1923. *col.* 2. *vers la fin & alibi.*

* *De quo supra pag.* 1235. *remarque G.*

Notez que Mr. de Mayerne eut une niece qui fut mariée avec un Seigneur Anglois, & qui avoit un très-grand merite. Elle s'apelloit Louïse de Frotté, & par son mariage elle fut nommée Madame de Windsor. Elle avoit beaucoup d'esprit & de lecture, & a été pendant plusieurs années un ornement de la ville de Geneve. Elle y mourut vers la fin de l'an 1691. Voiez son éloge dans (f) l'*Italia regnante* de Mr. Leti. Voiez aussi l'histoire (g) des Ouvrages des Savans.

(f) *A la* 4. *partie pag.* 64. *& suiv.*

(g) *Mois de Mars* 1692. *pag.* 336.

(AΔ) *La maniere dont il explique la conservation des accidens sans sujet . . . . est plus heureuse que celle de Mr. Descartes.*] Mr. Rohault a pretendu le contraire; mais c'étoit à cause qu'il ne voioit pas la grande dificulté qui resulte de l'explication qu'il prenoit pour la meilleure. Voici comment il raporte celle du Pere Maignan. „ (b) Il n'y a rien de si facile que d'ex„ pliquer de quelle maniere les accidens du pain, & „ du vin subsistent sans le pain, & le vin. Car il n'y „ a qu'à dire en un mot, que le pain & le vin estant „ ostés, Dieu continuë de faire dans nos sens les „ mesmes impressions qu'ils faisoient avant qu'ils „ fussent changés. Aussi c'est en cette maniere que „ ce Mystere est expliqué par un celebre Theologien „ de l'Ordre des Minimes, nommé le Pere Magnan. „ Ce que Mr. Rohault trouve à redire dans cette hypothese, est qu'elle admet deux miracles où il n'en faut qu'un. *Quoi qu'il soit vrai*, dit-il(i), *que Dieu peut produire dans nos sens les impressions du pain, & du vin, aprés qu'ils ont été changés par la Transubstantiation, il n'est plus besoin neantmoins aprés cela d'avoir recours à un nouveau miracle, comme il semble que fait ce bon Pere: parce qu'il s'ensuit de l'essence même du Mystere (qui est, que le pain est effectivement changé au Corps de* Jesus-Christ) *qu'on doit continuer de sentir toutes les mêmes apparences qu'on sentoit auparavant; c'est à dire que les accidens du pain, & du vin doivent subsister.* Ce Cartesien pretend (k) que le corps de Jesus-Christ occupe de telle sorte la place du pain, que les mêmes intervalles

(b) *Rohault entretiens sur la Philosophie pag.* 48.

(i) *Id. ib. pag.* 55.

(k) *Id. ib. pag.* 53. 57. *& suiv.*

Digitized by Google

des Journaliſtes qu'on travaille à faire ſa vie. Si je l'avois luë, j'euſſe fait très-volontiers un long article de cet habile Minime. Je dirai un mot de (A) ſes Ecrits. On l'a confondu avec un autre Philoſophe nommé (B) Magnen. Cet article étoit dejà à l'imprimerie, lors que j'ai decouvert le Pere Maignan hors de ſa † place dans le Suplément de Moreri.

† *Sous le mot* Magnan.

Depuis la premiere édition de ce Dictionaire j'ai vu un écrit * qui a pour titre, *de vita, moribus, & ſcriptis R. Patris Emanuelis Maignani Toloſatis, Ordinis Minimorum, Philoſophi, atque Mathematici præſtantiſſimi elogium.* Il a été compoſé par le Pere ‡ Saguens, & imprimé à Toulouſe l'an 1697. J'en tirerai un bon ſuplément. Emanuel Maignan né le 17. de Juillet 1601. étoit d'une ancienne (C) & noble famille. Il fit eſperer dès le berceau qu'il auroit de l'inclination pour les lettres & pour les ſciences, car rien n'étoit auſſi propre à l'empêcher de pleurer, & de crier, que d'avoir en main quelque livret. Il en remuoit les feuillets & en conſideroit les caracteres avec beaucoup de plaiſir, & l'on s'aperçut dès qu'il eut paſſé l'âge de cinq ans qu'il mepriſoit les petits plaiſirs de l'enfance, & qu'il prêtoit une attention merveilleuſe aux prieres, & aux inſtructions du catechiſme. Cela fit qu'on s'apliqua plus ſoigneuſement à le mettre de bonne heure ſous la direction d'un precepteur domeſtique. Il fit ſes claſſes au College des Jeſuïtes, & s'aquita très-diligemment de tous les devoirs d'un bon écolier ſoit à l'égard des exercices literaires, ſoit à l'égard des exercices de religion. Il fit paroître dans toute ſa conduite ce grand fond de pudeur & d'honnêteté qui fait craindre ‡ la contagion des entretiens ſales, & de là vint qu'il s'éloigna peu-à-peu du commerce de ſes condiſciples, & qu'il aima mieux renoncer aux divertiſſemens de ſon âge, que d'expoſer ſon innocence à quelque peril. Ses heures de recreation étoient emploiées à des promenades dans le Couvent des Minimes où il rencontroit un bon vieillard qui lui parloit de l'afaire du ſalut. Ce furent des ſemences de la vie religieuſe à laquelle il ſe conſacra quelque tems après, & il y fut encore fortement determiné par une diſgrace qui lui arriva lors qu'il étoit en rhetorique; il avoit compoſé un poëme pour diſputer le prix d'éloquence, & il crut qu'on lui avoit fait une injuſtice en adjugeant à un autre la victoire. Les reflexions qu'il fit pendant ſon chagrin le fortifierent tellement dans la penſée de quitter le monde, qu'il demanda l'habit de Minime. On ne le fit point poſtuler long tems, & s'étant fort bien

* *De 51. pages in 4.*

‡ *Minime, natif de Toulouſe, qui a été diſciple du Pere Maignan, & qui a enſeigné la philoſophie de ce maître à Toulouſe, à Bourdeaux & à Rome aſſez long tems.*

‡ Ad omnes vitæ ſuæ actus, & uſus advocabat honeſtum, ac modeſtum illum pudorem, qui abhorret ab omni inquinamento laſcivientis colloquii. Quare cœpit paulatim declinare à ſociis Præligens omni joco abſtinere, quàm facere vel leviſſimum verecundiæ ſuæ periculum. *Saguens ubi infra, pag. 5.*

tervalles preciſément qui ſervoient de lieu au pain, ſont ceux où le corps de JESUS-CHRIST ſe range r laiſſant à la matiere qui rempliſſoit les pores du pain, les mêmes eſpaces qu'elle rempliſſoit auparavant. Il s'enſuit de là que les parties du corps de JESUS-CHRIST prenent la figure, la ſituation, & en general tous les autres modes du pain, & par conſequent qu'elles ſont du pain; car ſelon Mr. Rohault l'eſſence du pain, ou la forme qui le diſtingue de tout autre corps, n'eſt qu'un certain aſſemblage de modifications. Il y a donc neceſſairement du pain par tout où ſe trouve cet aſſemblage. Or il ſe trouve dans le corps de JESUS-CHRIST au ſaerement de l'Euchariſtie, ce corps donc n'eſt autre choſe que du pain; & ainſi ce grand myſtere conſiſteroit à detruire un morceau de pain, & à remettre un autre morceau de pain à la place de celui qui a été aneanti. Cela eſt abſurde, & tout-à-fait éloigné de la doctrine du Papiſme. Il eſt vrai que dans cette ſupoſition il ne faut point de miracle pour expliquer comment ſubſiſtent les aparences du pain à l'égard de tous nos ſens; ce doit être une ſuite naturelle de la ſituation du corps de nôtre Seigneur dans l'eſpace du pain detruit; mais cet avantage ne reſultant que d'une hypotheſe qui enferme des abſurditez incompatibles avec le dogme de la tranſubſtantiation, ne peut point faire que le Carteſianiſme égale ici l'explication du Pere Maignan, quoi qu'elle ait beſoin d'un miracle particulier pour la continuation des aparences du pain & du vin de l'Euchariſtie.

(a) *Imprimé à Lion chez Jean Gregoire.*

(A) *Je dirai un mot de ſes Ecrits.*] Il fit imprimer à Toulouſe un cours de Philoſophie en 4. volumes *in* 8. l'an 1652. Il l'a redonné au public *in folio* (a) l'an 1673. avec beaucoup d'additions, & l'a dedié au Preſident d'Onoville, ſi loüé dans le voiage de Mrs. de Bachaumont & la Chapelle. Il y a joint entre autres choſes la critique des tourbillons de Mr. Deſcartes, & une diſſertation ſur la trompette à parler de loin, inventée par le Chevalier Morland. On a auſſi de lui un Ouvrage de Theologie intitulé *Philoſophia Entis ſacri*, & une *perſpectiva horaria*, imprimée à Rome l'an 1648. *in folio*, &c. Voici ce qu'on trouve dans Mr. Baillet à l'égard de ce dernier livre. (b) *Mr. Carcavi manda* à Mr. Deſcartes *qu'il y avoit à Rome un Minime nommé le Pere* Maignan *plus intelligent & plus profond que le Pere Merſenne, qui lui faiſoit eſperer quelques objections contre ſes principes. Ce Pere . . . s'appelloit Emmanuel, & étoit Toulouſain de naiſſance. Mais il demeuroit pour lors à Rome, où il enſeignoit la Theologie au Couvent de la Trinité du mont Pincio, qu'on appelle autrement des Minimes François. Il avoit mis au jour depuis un an* (1) *en Latin un ouvrage curieux diviſé en quatre livres, touchant les horloges & les quadrans ſolaires; & il avoit écrit vers le même tems au Pere Merſenne encore vivant,* (2) *que par ſes principes Phyſiques il avoit trouvé geometriquement la même proportion des refractions que celle de Mr. Deſcartes. Mais il ne croioit pas que les principes qu'il établiſſoit pour le mouvement d'un corps lumineux qui s'enfle & qui ſe déſenfle, fuſſent veritables; ny même quand on ſuppoſeroit ces principes, qu'il fût poſſible que les refractions ſe fiſſent comme il eſt certain qu'elles ſe font. C'eſt ſur quoi le P. Maignan avoit principalement envie de faire des objections à Mr. Deſcartes, ſelon qu'il pouvoit l'avoir mandé à Mr. Carcavi un an aprés.* N'oublions point la *Diſſertatio Theologica de uſu licito pecuniæ*, publiée par nôtre Minime l'an 1673. *in* 12. Elle fut cenſurée par quelques Evêques.

(b) *Baillet, vie de Deſcartes to. 2. pag. 379. 380. ad ann. 1649.*

(1) *En 1648. in fol. à Rome.* Perſpectiva Horaria &c.

(2) *Lettr. Mſ. de Maignan à Merſenne du 17. Juillet 1648. pag. 512. du 1. vol. des lettr. Mſ. à Merſenne* Variorum.

(B) *On l'a confondu avec un autre Philoſophe nommé Magnen.*] Quelques-uns (je me ſers des termes de Mr. (c) Baillet) ont confondu mal à-propos Emmanuel Maignan avec Jean Chryſoſtôme Magnen Profeſſeur de Pavie, qui avoit publié en 1648. le *Democrite reſſuſcité*, qui fit croire aux Hollandois que c'étoit un Philoſophe Carteſien. Mr. Baillet cite *Revii Statera pag.* 243. Ce Jean Chryſoſtome Magnen étoit de Luxeuil dans la Franche-Comté, & profeſſoit la Medecine à Pavie. Outre le *Democritus reviviſcens* imprimé à Leide l'an 1648. *in* 12. & dont l'epitre dedicatoire eſt datée du 30. d'Avril 1646. j'ai vu de lui un traité (d) *de Manna*, imprimé à la Haie l'an 1658. *in* 12. & dont l'epitre dedicatoire eſt datée du 5. d'Avril 1648. Ces éditions de Hollande ne ſont pas les premieres.

(c) *Ibid.*

(d) *On la joint avec celui* de Tabacco *du même Auteur.*

(C) *Etoit d'une ancienne & noble famille.*] Son pere Conſeiller du Roi, Referendaire & Doien de la Chancellerie de Toulouſe, comptoit parmi ſes ancêtres les Barons de Maignan qui ont fait une très-grande figure dans l'Armagnac. Il épouſa la fille d'Emanuel de Alvarez Profeſſeur roial en Medecine dans l'Univerſité de Toulouſe. Voilà le pere & la mere du Minime dont nous parlons, & voici le texte de ſon éloge. (e) *Pater ei fuit Petrus Maignanus Conſiliarius Regius Referendarius & Decanus in Cancellaria Toloſana vir aquitatem ſervans, & conſpicuus ſplendidiſſimi generis antiquâ nobilitate indubitatâ. Siquidem ut omnes novimus, Maignani Toloſates iſti ſtirpem ſuam trahunt ex illis, quos Eluza urbs nunc obſcura; ſed antiquitate celeberrima ad Geliſam amnem ſita in Comitatu Arminiaco Barones ſuos ſtrenuos, opulentos, magnificos per multas non interruptarum generationum ſucceſſiones reverenter, ac peramanter complexa eſt. Matrem habuit Gandioſam de Alvarez charam filiam celeberrimi illius Medici Emanuelis de Alvarez, quem Toloſa urbs Literarum omnium amantiſſima precibus ac pollicitationibus multis ex Luſitania advocavit perfuncturum munere Regii Profeſſoris. His originem ſuam ducebat ex antiquiſſima Familia Alvareziorum de Bubendya in regno Luſitania, & fuit parens luſtricus Maignani noſtri, qui ex illo nomen Emanuëlis obtinuit.*

(e) *Saguens in elogio Emanuelis Maignani. pag. 3.*

Digitized by Google

bien aquité des épreuves du Noviciat, il fut reçu à l'émission de ſes vœux à l'âge de 18. ans, c'eſt-à-dire l'an 1619. Il fit ſon cours de Philoſophie ſous un Profeſſeur très-attaché à la doctrine d'Ariſtote, & il ne perdit aucune occaſion de diſputer vivement contre tout ce qui lui étoit ſuſpect d'heterodoxie dans la Phyſique de cet ancien philoſophe. Cela fut pris pour un bon augure par ſon Profeſſeur, qui bientôt après decouvrit avec un fort grand étonnement que ſon diſciple entendoit très-bien les Mathematiques ſans (D) que perſonne lui en eût fait des leçons. Il avoit été en cela ſon propre maître. Il fut tout autre dans ſon cours de Theologie que dans celui de Philoſophie; car au lieu qu'en celui-ci il s'étoit montré fort incredule, & avoit ſoumis toutes choſes à un examen ſevere, & aux diſcuſſions les plus ſubtiles de la diſpute, il ſe ſoumit † humblement aux dogmes theologiques: mais pour ce qui eſt des raiſons Peripateticiennes que l'on emploioit pour les éclaircir, & pour les prouver, il ne ſe crut pas obligé de les admettre ſans les avoir examinées, & s'il ne les trouvoit pas ſolides, il les rejettoit, & ne faiſoit nul ſcrupule de preferer les ſecours de Platon à ceux d'Ariſtote. Les preuves qu'il donna de ſon eſprit pendant les ſix années qu'il fut ſur les bancs, le firent juger capable de monter en chaire pour y remplir les fonctions de Profeſſeur, & il s'aquita de cet emploi ſi ſubtilement, & ſi ſolidement, qu'il fit voler ſa reputation au delà des Pyrenées, & des Alpes, & c'eſt pourquoi le General des Minimes le fit venir à Rome l'an 1636. pour une ſemblable profeſſion. Sa capacité dans les inventions de mathematique, & dans les experiences phyſiques éclata bientôt, & ſur tout par une conteſtation qui s'éleva entre lui & le Pere Kircher, & qui fut decidée de telle ſorte que la gloire de (E) l'invention, le ſujet de la diſpute, ne fut pas ôtée à nôtre Minime. Son livre *de perſpectiva horaria* imprimé à Rome l'an 1648. aux depens du Cardinal Spada, fut fort eſtimé. Perſonne n'avoit encore entrepris un pareil * Ouvrage. On y trouvoit la methode de faire des teleſcopes qu'il avoit inventée. Il l'expliqua fort au long, & n'imita point ceux qui cachent comme un myſtere les inventions de leur art, & qui meurent avec leur ſecret. Il n'eut pas cette maladie, car s'il ſe preſentoit des ouvriers qui vouluſſent faire ſuivant ſes decouvertes & ſa methode quelques inſtrumens de dioptrique ou autres, il leur communiquoit le plus agreablement du monde ce qu'il ſavoit là-deſſus. Il ne revint de Rome à Toulouſe qu'en 1650. & on le revit dans ſa patrie avec une joie univerſelle. Il fut créé Provincial cette même année, quoi qu'il ſouhaitât

† Submiſſimam è contra iſtis (*exercitationibus Theologicis*) fidem offerti; refugitque ut à leviuſcula dubitatione, ſic ab omni curioſa indagine, ex quo audiit ſcrutatorem Majeſtatis oppreſſum iri à gloria. *Id. ib. pag.* 10.

* Opus vere eximium & ad illa uſque tempora intentatum. *Id. ibid. pag.* 17.

(D) *Entendoit très-bien les Mathematiques ſans que perſonne lui en eût fait des leçons.*] Voici un ſecond exemple de ce qu'on verra ci-deſſous dans l'article de Mr. Paſcal. Le Pere Saguens n'a pas manqué de confirmer l'un par l'autre. Voions le détail qu'il donne. Ce ſont de ces faits particuliers qu'il faut principalement recueillir, & inſerer dans des Ouvrages ſemblables à ce Dictionaire. (*a*) *Multo celſiorem de illo opinionem accepit* (Magiſter (*b*) Ruffatius) *quum occaſione data ſchematis Mathematici, quo ipſe ad explanationem reconditioris cujuſdam Phyſici myſterii lucem afferebat, intellexit eum eſſe Geometram; ſtupuitque, & curiosè requiſiit cauſam, ac methodum comparata, & eò uſque occultata eruditionis. Verùm ut reſponſuri juvenis modeſtia parcam, dicam ipſe ego paulò liberiùs, quod multò poſt ad ſuadenda verum Mathematicarum ſtudia enarrabat ſibi obtigiſſe, ut intra horas unius anni liberas, ſeu reciſas à tempore ad cætera Chori, & Schola miniſteria uſitato, tot Theoremata, ac Problemata Geometrica per ſe ipſum adinvenire, ut deinceps non plura deprehenderit contineri totis ſex prioribus libris Euclideorum Elementorum. An non diceres illum talem fuiſſe, qui niſi extitiſſent Elementa Euclidis ediciſſet. Simile quid refertur de clariſſimo viro Paſcalio inter Geometras hujus ſeculi celeberrimos annumerando: ita ut videatur utrique Deus præſtantiſſima illius diſciplina anticipationem copioſiſſimam contuliſſe. Tum* neque mirum eſt, *inquiebat Maignanus*, quod leves iſtos Mathematici tyrocinii conatus ultra promoverim: an neſcitis Crucem Matheſeos meæ Magiſtram habui? *Cum enim fruſtratus omni inſtrumentorum figuris exarandis inſervientium apparatu nec normam haberet, nec circinum: circini quidem vice, duobus tignulis ligneis ex parte una liberè affixis infixerat ex altera duas acus ſutorias. At pro normâ, aut quod oportunum nihil occurreret, aut potius quod mallet ſua ſchemata omnia appoſito Crucis ſigno communiri, ut à pleriſque more Catholico illud appingitur ſummis capitibus paginarum, cruce lignea utebatur.*

(*a*) *Id. ib. pag.* 8. & 9.

(*b*) *C'eſt le nom du Minime ſous lequel le Pere Maignan fit ſon cours de Philoſophie.*

(E) *Une conteſtation qui s'éleva entre lui & le Pere Kircher. . . . , la gloire de l'invention ne fut pas ôtée à nôtre Minime.*] Le Pere Saguens s'arrête ſur deux Ouvrages d'une merveilleuſe invention, & d'un artifice tout-à-fait induſtrieux qui furent faits dans le Monaſtere de l'Ordre à Rome par Emanuel Maignan. L'un etoit un Ouvrage d'optique, & l'autre de catoptrique. Le premier etoit une (*c*) perſpective dont on trouve la deſcription dans le *thaumaturgus opticus* du Minime Niceron. L'autre étoit une repreſentation du ciel avec tous les cercles aſtronomiques, (*d*) *catoptrica anacamptica, com. lecturque integram cœli faciem ſuis omnibus ad res Aſtronomicas ſpectantibus circulis interſtinctam.* » Le Pere Kircher ne l'eut pas plûtôt conſiderée qu'il dit à un gentilhomme Allemand qui l'accompagnoit, de quoi vous étonnez-vous, n'eſt-ce pas la figure de mon livre? *Quid ſtupes, an non hæc eſt figura mei libri?* Un Minime qui entendit cela, & qui comprit que le Pere Kircher s'attribuoit toute la gloire de l'invention, répondit aſſez bruſquement, *au contraire c'eſt le livre de vôtre figure, imo hic eſt liber tuæ figuræ*, & raporta bientôt la choſe au Pere Maignan, qui comme il étoit fort humble ſe contenta de dire qu'il ne ſe ſentoit coupable d'aucun larcin, à moins qu'on ne ſupoſât que ſes mains avoient derobé l'ouvrage à ſon eſprit (*e*). La choſe n'eût point paſſé plus avant, ſi les amis de l'un & de l'autre ne l'euſſent jugée digne d'une plus ample information, attendu qu'il s'agiſſoit ou de la gloire d'un Mathematicien Allemand, ou de celle d'un Mathematicien François, car la principale loüange eſt toûjours celle de l'inventeur. Le Pere Maignan alloit perdre ſon procés, lors qu'un Jeſuïte raconta ingenument qu'il avoit vu un ſemblable ouvrage en France fait par le Pere Maignan. Ainſi les ſavans de Rome laiſſerent à chacun des concurrens toute la gloire de l'invention. Ce n'eſt là qu'un abregé de ce que vous pourrez voir plus au long dans ce Latin du Pere Saguens: (*f*) *Totaque res ibi ſubſtitiſſet, niſi viſa fuiſſet communibus amicis digna diligentiori examine; quodque ducebant verſandum ad gloriam non mediocrem aut Germani, aut Galli Mathematici: Omninò enim in quovis artium, & doctrinarum genere primum fuiſſe ita glorioſum eſt; ut id poſteritas omnis, quia imitari non poteſt, invidia dignum putet. Primus labor plerumque ſibi aut totum honorem vindicat; aut ſecundo non niſi magna ex parte imminutum relinquit: vel quod difficultatem penè omnem, quam in rebus inveniendis maximam eſſe conſtat, exhauriat: vel quod non parum emolliat: vel denique quod præſtantioris cujuſdam ingenii aciem, judiciique demonſtret. Ecce itaque inter Doctos certatur, & ambigitur uter è duobus eximia illius prima excogitationis Catoptrico-Gnomonica laudem ſit relaturus, graviſſimoque tandem judicio declinabant ad partes Kircheri, qui prior typis ſuper eam commiſerat: niſi in teſtem accerrimum compellatus accurriſſet alius R. P. ejuſdem Societatis Mathematicus, qui feliciter Romam acceſſerat, & ingenuè enarrabat vidiſſe ſe multos ante annos in Gallia, & in Conventu quidem hujus Aquitanica Provincia noſtra Albaterrenſi tale quoddam opus Catoptricum à P. Maignano elaboratum. Res ita erat; & Maignanus quidem me audiente non ſemel reſulti cogitationem illam horographicam ſibi adhuc juniori ſubito immoderatoque impetu occurriſſe; tantaque voluptate mentem occupaſſe, quâ nullam majorem in vita ſenſiſſet. Hinc eruditorum Romanorum cohors ſuam utrique palmam contulit, proculitque paria eſſe ingeniis fortunatiſſimi ingenii Viri Germania Galliaque imperia.* Il n'eſt pas impoſſible qu'une même choſe ſoit inventée par deux perſonnes, ſans que l'une ſoit en rien aidée de l'autre.

(*c*) Nullius hac in re, *inquit*, furti mihi ſum conſcius, niſi forte manus meas, opus quod elaboraverunt, menti ſubripuiſſe quis finxerit. *Id. ib. pag.* 16.

(*f*) *Id. ib.*

(*c*) *Id. ib. pag.* 15.

(*d*) *Id. ib.*

Digitized by Google

tât avec paſſion de n'être pas detourné de ſes études par les ſoins d'aucune charge. Il publia ſon cours de philoſophie l'an 1652. C'eſt un Ouvrage où il a pu ſe promettre pour le moins le nom de reſtaurateur ; & ſi ſous pretexte qu'il expliqua la phyſique par les quatre élemens, on lui conteſte la gloire de l'invention pour la donner à † Empedocle, on ne peut nier qu'il n'ait fait à l'égard de cette hypotheſe, ce qu'a fait Gaſſendi à l'égard de celle des Atomiſtes. La charge de Provincial étant expirée au bout de trois ans, nôtre Minime eut plus de loiſir pour travailler à une Theologie philoſophique ; mais une longue maladie, & puis quelques voiages pour les affaires de l'Ordre retarderent l'execution de ce deſſein. Nous verrons dans les remarques en (F) quel tems parurent les deux tomes de cet Ouvrage. Si l'Auteur avoit eu de l'ambition, il auroit trouvé un beau moien de ſe ſatisfaire lors que le Roi ſouhaita de l'attirer à Paris. Ce fut en 1660. après que ſa Majeſté eut vu elle-même dans la cellule de ce Religieux une infinité (G) de machines, & de curioſitez. Le Cardinal Mazarin qui les avoit vuës avec le Roi, fit ſavoir le lendemain au Pere Maignan les intentions de ce Prince, par Mr. de Fieubet premier Preſident au Parlement de Toulouſe. Le Minime temoigna ſi modeſtement & ſi humblement l'inclination qu'il avoit à paſſer toute ſa vie dans l'obſcurité du Cloitre où il avoit été revetu de l'habit de l'Ordre, que l'affaire en demeura là. Il eut donc la ſatisfaction d'éviter l'éclat à quoi l'on avoit voulu l'engager, & il s'occupa tranquillement à faire des livres, & des experiences, & des leçons. Il étoit conſulté par les plus grans philoſophes, & il avoit mille reponſes à faire ou de vive voix, ou par écrit. Jamais homme n'aima moins que lui l'oiſiveté ; il travailloit même en dormant, car ſes ſonges l'apliquoient (H) à des theorêmes dont il ſuivoit les deductions, juſques à ce qu'il fût parvenu à les demontrer ; & il lui arriva bien des fois de s'éveiller ſubitement à cauſe du grand plaiſir que lui donnoit la demonſtration qu'il avoit trouvée. La bonté de ſes mœurs, & la pureté de ſes vertus ne le rendoient pas moins digne d'eſtime, que ſon eſprit & ſa ſcience. Il mourut le 29. d'Octobre 1676 *. N'oublions pas qu'étant allé à Paris l'an 1657. il fut admis avec de grans temoignages d'honneur aux conferences philoſophiques chez † Mr. de Mommor maître des Requêtes ‡, & qu'il compoſoit avec beaucoup de facilité β, & ſans ratures.

MAIM-

† *Le Pere Saguens pag. 25. veut que Platon & non pas Empedocle ſoit l'Auteur de la Phyſique élementaire, & il cite pour cela le Timée de Platon, & Euſebe* de præpar. Evang. lib. 15.

* *Tiré du Pere Saguens in elogio Emanuelis Maignani.*

‡ *Il eſt ſouvent parlé de ces conferences dans les lettres de Sorbiere.*

‡ *Saguens ibid. p. 46.*

β Eloquar ne an tacebo incredibilem illam conſcribendi fine lituris ullis cogitata ſua rapiditatem : appendicem tertiam tribus horis, quartam conſcripſit tribus hebdomadis. *Id. ibid. pag. 48.*

(F) *En quel tems parurent les deux tomes de cet Ouvrage.*] Le premier fut imprimé l'an 1662. & le ſecond l'an 1672. Il y auroit eu moins d'intervalle entre la publication de l'un & la publication de l'autre, ſi l'Auteur n'avoit été obligé de repondre à quelques écrits qu'on publia contre lui. Le premier Antagoniſte qu'il repouſſa fût un (a) Jeſuite du College de Toulouſe, qui dans ſon Ouvrage de *Cycloide* avoit pretendu que le Pere Maignan s'étoit trompé à l'égard de pluſieurs dogmes touchant la ſtructure & la peſanteur des corps, l'acceleration du mouvement, & l'égalité des angles d'incidence & de reflexion &c. Le Minime ſoutint qu'il y avoit du paralogiſme dans la demonſtration du Jeſuite, & ce fut là un long ſujet de diſpute dont le reſultat contribua notablement à confirmer cet aphoriſme de phyſique geometrique, *un excellent phyſicien mediocrement verſé en geometrie reüſſit mieux à éclaircir la phyſique qu'un excellent geometre peu phyſicien.* (b) *Plus proderit*, inquit Maignanus, *in rebus Phyſicis peritiſſimus Phyſicus mediocriter in Geometricis verſatus, quàm peritiſſimus Geometra parum Phyſicus.* Tum addit. *At ſi utroque genere excellat, nihil prorſus optabilius eſſe poteſt.* Cette reponſe du Pere Maignan fut imprimée comme un *appendix*, & fut ſuivie d'un ſecond *appendix* où il refuta les repliques du Jeſuite, & où il mêla de fort bonnes obſervations touchant la propagation ſucceſſive de la lumiere, la ſcintillation des étoiles fixes, & les larmes de Hollande. Le troiſiéme *appendix* ſervit de reponſe à une diſſertation que Mr. Ducaſſe publia contre la raiſon que le Pere Maignan avoit donnée pourquoi les larmes de Hollande ſe briſent en mille pieces (c) dès qu'on en rompt le petit bout. L'experience en fut faite dans le Couvent des Minimes l'an 1662. en preſence de beaucoup de perſonnes. Le quatriéme *appendix* fut une reponſe à un (d) écrivain que le Jeſuite avoit chargé en mourant des interêts de ſa cauſe. Cét écrivain s'attacha à des acceſſoires, & abandonna le principal de la diſpute, qui étoit l'accuſation de paralogiſme. Il ſe plaignit du Pere Maignan comme d'un Auteur qui avoit choqué les plus celebres Jeſuites, Suarez, Vaſquez, Mendoza, Zacchi &c. Le Minime ſatisfit à toutes ces plaintes, & n'oublia pas de repreſenter tout de nouveau les preuves de l'accuſation de paralogiſme. Ce quatriéme *appendix* fut imprimé en 1667. à Bourdeaux où l'Auteur étoit allé pour les affaires de l'Ordre. Le cinquiéme *appendix* fut une reponſe au Pere Theophile Raynaud, qui avoit écrit contre l'hypotheſe dont nôtre Minime s'étoit ſervi pour expliquer la conſervation des accidens du pain & du vin de l'Euchariſtie. Ce Jeſuite avoit temoigné qu'il n'entendoit rien dans l'état de la queſtion, puis qu'il avoit cru que l'opinion du Pere Maignan étoit la même que celle d'un certain Sicilien nommé Chiavetta. On repondit dans le même *appendix* à deux autres adverſaires, qui étoient le Pere Vincent Baron, & le Pere Nicolas Arnu tous deux Jacobins. Ces cinq *appendix* imprimez en divers tems, furent redonnez au public tous enſemble l'an 1672 (e). J'ai déjà (f) parlé de la 2. edition de ſon cours de philoſophie, & des deux traitez dont elle fut augmentée, l'un contre les tourbillons de Mr. Deſcartes, l'autre touchant la trompette du Chevalier Morland. J'ajoûte ici que ce Pere (g) inventa une machine dont il fit voir le jeu à pluſieurs ſavans, & qui renverſoit ce que Deſcartes ſupoſe touchant la maniere dont l'Univers s'eſt formé, ou auroit pu ſe former, & touchant l'efort de s'éloigner du centre du mouvement par des tangentes.

(a) *Nommé Lalouvere.*

(b) *Id. ib. pag. 35.*

(c) *Voiez la Phyſique de Rohault 2. part. ch. 22. n. 47. & ſuiv. p. m. 191.*

(d) *Le Pere Courbouleix Jeſuite du College de Toulouſe.*

(e) *Tiré du Pere Saguens pag. 34. & ſeq.*

(f) *Dans la remarque A.*

(g) *Saguens ib. pag. 42.*

(G) *Sa Majeſté eut vu elle-même dans la cellule de ce Religieux une infinité de machines & de curioſitez.*] Le détail qu'on va donner peut ſervir à faire conoître l'induſtrie & la diligence du Pere Maignan. (h) *Properabat Rex ad celebrandas nuptias ſuas. . . . . Sed caſu Toloſa parumper conſtitit : nec inter res, quæ oculis Regiis digna cenſebantur, infima fuit cellula Cœnobitica Patris Maignani, quæ intra Religioſæ egeſtatis anguſtias, ſi quid Matheſis pulchrum coluit, includebat ; tubos omnis generis Teleſcopicos, Microſcopicos, Polioptricos, Hygroſcopicos : Thermometricos ; ut non adjiciam machinamenta Pneumatica, Hydraulica, Magnetica multa : ſileamque de planiſpheriis, tabellis opticis, fabrefactis tum ad figurati torni induſtrias, tum ad vires ſtaticas attinentibus ingenioſiſſimis plurimis : ſpeculiſque uſtoriis, qualia nec capacioris Sphæra, nec nitidioris formæ, nec demum incendii pernicioris ullibi tunc temporis prodebantur. In quo copioſiſſimo ſupellectilis Mathematicæ apparatu non tam mirabatur Rex ſuo cum Aulico Comitatu manum artificem, quæ totum elaboraverat, quàm mentem ad multò plura, & utiliora Reipublicæ molimina perficienda inſtructam. Quare recogitare apud ſe ipſum occepit, quantus Matheſeos fulgor per univerſam Galliam irradiaret, ſi Vir ille bonus ex Toloſana, ut ſic loquar, eremo in popularem Regiæ civitatis, & Aulæ frequentationem educeretur.*

(h) *Id. ib. pag. 31. 32.*

(H) *Ses ſonges l'apliquoient à des theorêmes.*] Voici un fait qui confirme une obſervation qu'on a vuë (i) ci-deſſus. Il eſt d'ailleurs de la nature de ceux dont je parle au commencement de la remarque D. Raportons le donc ſelon les termes de l'original. (k) *Mentem laboribus iſtis ita feliciter aſſuefecerat* (Maignanus) *ut emenſa diem ſtudio, in nullam nocturna corporeæ quietis partem veniret. Quod rarum aliis, frequentiſſimum Maignano fuit, ut idem aſſequeretur ſomni, & ſomnii alicujus eruditi initium redeunte mente ad ſolita ſua theoremata, nec abſiſtente donec de illis demonſtrationem obtinuiſſet, cujus inopinata voluptas dormienti ſæpe fuit pro ſuſcitabulo. Tum ne illa fulguris ad inſtar emicaret & fugeret, eretam ſuo ſub cervicali recondebat, quâ notulis, quantum id tenebræ patiebantur, in parata charta exaratis eam ſiſteret.* Si nous étions au tems des pointes nous dirions que c'étoit un geometre à qui le bien venoit en dormant.

(i) *Ci-deſſus pag. 1872. col. 2.*

(k) *Id. ib. pag. 47. 48.*

Digitized by Google

MAIMBOURG (Louïs) nâquit à Nanci l'an 1610. & se fit Jesuïte l'an 1626. Il enseigna les Humanitez pendant six ans, après quoi ses Superieurs l'apliquerent aux fonctions de Predicateur. Il les exerça dans les principales villes du Roiaume †, & je pense qu'il les finit contre la version de Mons. Les reponses que les Jansenistes publierent à ses Sermons contre cette traduction, le firent conoître d'une maniere un peu desavantageuse. Il fit trois traitez de controverse *, qui ne sont pas mal tournez; mais il s'aquit encore plus de reputation par plusieurs histoires ‡ qu'il publia. Les Jansenistes critiquerent celle de l'Arianisme, & celle des Iconoclastes, & laisserent passer toutes les autres. Celle qu'il fit du Calvinisme l'an 1681, lui suscita une rude guerre, dont il laissa toutes les operations à ses ennemis: il se tint dans l'inaction; il n'agit point offensivement, & ne se tint point sur la defensive. Il étoit déjà sorti de chez les Jesuïtes par ordre du General de la Compagnie, lors qu'il publia cette histoire du Calvinisme. La raison qui obligea ce General à le degrader, fut qu'il s'étoit declaré trop fierement pour les doctrines de l'Eglise Gallicane, contre celles des Ultramontains. Il se retira dans l'Abbaie de St. Victor, & il y mourut le 13. d'Août 1686. après avoir fait un (A) testament qui temoigne qu'il étoit mal satisfait des Jesuïtes. Il avoit eu beaucoup de part à (B) l'amitié du Pere Ferrier Confesseur du Roi. J'ai dit ailleurs ‡ qu'il étudia à Rome sous Jean de Lugo. Les livres qui ont paru contre lui sont si communs, & contiennent si amplement ce qui regarde le caractere de son esprit, & sa conduite, qu'il n'est nullement necessaire de compiler ici ces faits-là. Mais comme ceux qui ont refuté son Calvinisme n'ont rien dit d'un certain sermon, qui a fourni un recit (C) assez facetieux à un Ecrivain de Port-Roial, il sera bon que j'en fasse une remarque. J'en ferai une autre touchant les Oeuvres du (D) Pere Maimbourg; & une autre sur

† *Tiré de Natanael Sotuel Bibl. Societ. Jesu pag. 567.*

* *Voiez la remarque D.*

‡ *Le suplément de Moreri en donne la liste.*

‡ *Dans l'article* Lugo *pag. 1930. chiffre (3).*

(A) *Un testament qui temoigne qu'il étoit mal satisfait des Jesuïtes.*] Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres, mois de Septembre 1686 (a).

(B) *A l'amitié du Pere Ferrier.*] Il nous l'aprend lui-même dans son Saint Leon; car après avoir expliqué *ce que c'est qu'une opinion veritablement probable, contre la fausse idée que quelques-uns s'en sont formée*, il ajoûte, „ (b) Et c'est aussi ce qu'on trouvera trés-„ solidement prouvé dans le petit livre de l'opinion „ probable, composé par le feu Pere Ferrier Confes-„ seur du Roy, & l'un des plus sçavans Theologiens „ que j'aie jamais connus, de qui la memoire me se-„ ra toûjours en singuliere veneration, tant pour son „ merite trés-distingué; que pour les obligations trés-„ particulieres que je lui ai, & dont je ne puis m'ac-„ quiter que par ce petit temoignage de ma gratitu-„ de, que j'en veux laisser à la posterité. „

(C) *Un recit assez facetieux.*] On le trouve dans une preface qui est au devant de la Defense de la traduction de Mons, à l'édition de Cologne 1668. & qui n'a pas été rimprimée dans l'édition qu'on fit à Geneve de toutes les pieces qui concernent cette traduction. Voilà pourquoi ce conte n'est guere conu, & n'a point été mis en avant par les censeurs de l'histoire du Calvinisme. Il ne sera donc pas hors de propos que je l'insere dans cette remarque. Le voici; c'est l'Auteur de la preface qui parle.

„ (c) Il y a plus de vingt ans qu'estant allé par ha-„ zard en la Chapelle du College de Clermont, je vis „ monter en chaire un homme d'une mine extraordi-„ naire & qui n'estoit pas de ceux dont l'Ecriture dit, „ *que la sagesse de leur ame reluit sur leur visage.* On „ ne voioit au contraire que fierté dans ses yeux, dans „ ses gestes & dans tout son air, & il auroit esté ca-„ pable de faire peur aux gens, si cette fierté n'eût esté „ meslée avec mille gestes de theatre qui tendoient à „ faire rire. . . . Son discours fut encore plus éton-„ nant que son air; & la bizarerie en fut si etrange, „ qu'il m'a esté impossible de l'oublier. C'estoit le „ deuxiéme Dimanche d'aprés Pasques où l'on lit l'E-„ vangile du bon Pasteur: il prit sujet sur cela de re-„ lever l'état des Bergers, en remarquant que ce n'é-„ toit pas autrefois la profession des gens de neant „ comme à present; mais que les Rois & les Princes „ ne la jugeoient pas indigne d'eux. Il fit ensuite un „ grand denombrement des Princes Bergers. Il n'y „ oublia pas les Patriarches, & il en conduisit le Cata-„ logue jusques à David sur lequel il s'arrêta fort long-„ temps, car il fit une description badine de sa beau-„ té, de la couleur de ses cheveux, de ses habits, & „ enfin de son chien. *C'estoit*, dit-il, *un brave chien, „ & qui avoit tant de courage, qu'il est à croire que ce-„ pendant que son maistre se battoit contre Goliat, ce „ chien pour n'avoir pas le deshonneur de demeurer sans „ rien faire, alla chercher de l'occupation contre les loups.* „ Quand ce bon Pere fut une fois entré dans la ma-„ tiere des chiens, comme s'il y eût esté attaché par „ quelque secrette sympathie, il n'en put sortir, & il „ en tira la division de son Sermon qui fut distribué „ en 4. points, selon 4. especes de chiens. La pre-„ miere espece estoit des dogues d'Angleterre. La „ 2. des mâtins. La 3. des bichons, & la 4. des bons „ chiens; dont il fit une application aux differentes „ sortes de Predicateurs. Les dogues d'Angleterre „ estoient les Jansenistes, ou comme l'on parloit alors „ les Arnaudistes, qu'il representoit comme des gens „ indiscrets qui déchiroient indifferemment tout le „ monde, qui ne faisoient nulle distinction entre les „ innocens & les coupables, qui accabloient tout le „ monde de rudes penitences. Il decrivit les mâtins „ comme des chiens poltrons qui ne sont vaillans que „ sur leur fumier, & qui hors de là sont toûjours „ dans la crainte, ce qu'il appliqua aux Predicateurs „ de cette humeur. Les bichons estoient selon lui les „ Abbez de Cour. *Ils sont*, disoit-il, *taillez en lions, „ & ils font beaucoup de bruit, mais quand on les void „ de prés on se mocque de leur bruit.* Il decrivit sur ce-„ la leurs manchettes, leurs rabas, leurs surplis, leurs „ gestes. Et enfin les bons chiens estoient les Jesui-„ tes, & les Predicateurs tels que lui. Il est impossi-„ ble de s'imaginer de quelle sorte il traitta ce ridicu-„ le sujet, & jusques à quel excés il porta la boufon-„ nerie de ses descriptions. Ce que je puis asseurer, „ y aiant esté present, est que j'y vis tous les Reve-„ rends Peres qui estoient dans les galeries qui sont „ au dessus, se tenir les côtez de rire depuis le com-„ mencement du Sermon jusqu'à la fin, & le reste de „ l'auditoire ne put pas demeurer dans une plus gran-„ de retenuë. Ce n'estoit qu'éclats que l'on ne pou-„ voit empescher. Tout cela divertissoit le bon Pere, „ & lui donnoit une nouvelle ardeur à augmenter toû-„ jours le ris de ses auditeurs par de nouvelles grima-„ ces. Aprés avoir esté spectateur de cette étrange „ profanation, & m'estre informé du nom du Jesuïte „ qui avoit presché, que l'on me dit être le P. Maim-„ bourg, je sortis plus scandalisé de la Societé que „ de son Predicateur. „

(D) *Touchant les Oeuvres du Pere Maimbourg.*] Il publia à Rouën deux panegyriques l'an 1640. l'un est celui de Louïs XIII. sur ce que ce Prince avoit mis la France sous la protection de la Vierge; l'autre est un eloge des Rois de France. Il avoit publié à Rome l'an 1638. l'oraison funebre de Nicolas Zappi Moine Augustin, & il publia à Paris l'an 1670. ses sermons du Carême en 2. volumes *in* 8. Le Pere Sotuel qui m'aprend cela ne parle point des lettres de François Romain, qui est un Ouvrage du Pere Maimbourg, dont le seul titre fait comprendre qu'il roule sur la maniere dont il faut concilier l'obeïssance duë au Pape, avec celle qui est duë au Roi. Sotuel n'a pas oublié les traitez de controverse du Pere Maimbourg. Ce sont trois petits traitez dont l'un est intitulé, (d) *La methode Pacifique pour ramener sans dispute les Protestans à la vraie foi sur le point de l'Eucharistie, au sujet de la* (e) *contestation touchant la perpetuité de la foi du même mystere.* Le second a pour titre, *De la vraie Eglise de Jesus-Christ*, & le troisiéme, *De la vraie parole de Dieu.* Le premier de ces trois Ouvrages a paru si bon aux Catholiques Romains, qu'il tient la 5. place entre les 16. methodes de convertir les Huguenots, qui furent recommandées par le Clergé de France aux Controversistes l'an 1682. Voici les paroles du Memoire qui fut dressé par cette assemblée. *La cinquiéme est la methode pacifique & sans dispute, fondée sur le Synode de Dordrecht, que toutes les Eglises R. R. de France ont reçu, & qui a defini par l'Ecriture Sainte,*

(a) *Page 1034. & suiv.*

(b) *Maimbourg, histoire du Pontificat de St. Leon l. 4. pag. 343. édit. de Holl.*

(c) *Preface de la defense de la traduction du Nouveau Testament imprimé à Mons, contre les sermons du Pere Maimbourg Jesuite p. 6.*

(d) *Imprimé à Paris l'an 1670. Il y fut reimprimé pour la 3. fois l'an 1682.*

(e) *C'est celle qui faisoit alors tant de bruit entre Mr. Arnauld & Mr. Claude.*

Digitized by Google

sur un cousin (E) qu'il avoit, qui se fit de la Religion, & qui est Auteur de deux ou trois livres.

MAI-

Sainte, que quand il y a contestation sur quelque article controversé entre deux partis qui sont dans la vraye Eglise, il s'en faloit raporter à son jugement, sur peine à celui qui refuse de s'y soumettre, d'être coupable de schisme & d'heresie. C'est en cela effectivement que consiste toute la force de la methode du Pere Maimbourg. Il montre par la conduite qui fut tenuë en Hollande, lors qu'il s'y éleva des disputes entre les Arminiens & les Gomaristes, que selon la doctrine des Protestans, c'est à l'Eglise dans le sein de laquelle il se forme des contestations à faire droit aux parties, en decidant qui a tort ou qui a raison; & qu'en suite de son jugement definitif, il faut qu'elles cessent de disputer, & que ceux qui ne veulent pas se soumettre à la decision soient reputez heretiques, & soient retranchez du corps comme des rebelles. Suivant ce principe, dira-t-on, les Protestans doivent reconoître, que c'étoit au Concile de Trente à prononcer en dernier ressort sur les disputes de Luther & de Calvin; & qu'après la decision de ce Concile il n'a plus été permis de se quereller, mais qu'il a falu que chacun se conformât à l'arrêt definitif avec les Docteurs Romains, à peine de meriter les foudres de l'excommunication comme un heretique, & comme un rebelle. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si cet argument *ad hominem* a quelque force (a): il suffit de dire que l'Eglise Protestante ne sauroit être blâmée d'avoir établi un ordre, sans lequel il est impossible qu'aucune societé puisse subsister. Il faut que dans toutes les societez il y ait un tribunal, qui prononce en dernier ressort sur les disputes des particuliers, & qui ait le droit d'infliger les peines de la rebellion à ceux qui refusent de se soumettre à ses arrêts; car autrement il ne seroit pas possible de remedier à aucun desordre, ni d'empêcher que les disputes ne durassent éternellement. Je sai bien que l'on objecte qu'à ce compte il n'y a point d'autre difference entre l'Eglise Romaine & l'Eglise Reformée, à l'égard de l'autorité, si ce n'est que l'une declare qu'elle est infaillible, & qu'il n'est point permis aux particuliers d'examiner ses decisions; au lieu que l'autre se reconoît faillible, & permet aux particuliers d'examiner tout, pourvu qu'enfin ils se soumettent à ses arrêts: je sai bien, dis-je, que l'on objecte qu'à ce compte, la voie de l'autorité n'est pas moins le dernier refuge pour les Protestans, que pour les Papistes; mais je sai aussi ce que repondent les Protestans. Trois (b) de leurs Auteurs ont refuté cette Methode du Pere Maimbourg. Celui que je nomme le dernier a pris le meilleur expedient qui se pouvoit prendre: ses reflexions sont belles & bonnes: mais il ne s'est pas toûjours aperçu si ses reponses étoient un paralogisme. J'en vais donner un exemple.

Il se propose cette objection dans la page 347. (c) „ Si l'on n'est pas obligé de se soumettre aux decisions des Conciles & des Synodes; s'il est toûjours permis d'en appeller; si chacun est en droit de regarder ces decisions comme de simples conseils, & de les rejetter quand on ne les juge pas conformes à la parole de Dieu, il n'y aura pas de moien de vuider aucune controverse, ni de la terminer. „ Il repond entre autres choses que ceux *qui font si fort valoir cette difficulté*, ne la levent point par le dogme de l'infaillibilité de l'Eglise. Il le prouve (d) par les *deux cens heresies* qui *selon le calcul de Bellarmin* ont *fait de grans ravages* dans l'Eglise Romaine, qui *a toûjours declaré*, dit-on, *qu'elle étoit infaillible*. Il ajoûte (e) qu'il y a dans la naissance des heresies *ce qu'on apelle θεῖον τι, quelque chose de surnaturel*, & qu'ainsi *il ne faut pas s'imaginer que nous ayons des moyens d'arrêter ces maux, sans que Dieu s'en mêle d'une maniere extraordinaire.* Il y a deux grans defauts dans cette reponse: 1. c'est avoüer aux adversaires que Dieu n'a laissé à son Eglise aucun moien ordinaire qui soit capable de terminer les disputes: 2. que la multitude des heresies qu'on a vuë dans le Christianisme, fait voir que le dogme de l'autorité n'est pas propre à les éteindre. Comment cet Auteur n'a-t-il point vu que ces heresies n'auroient jamais pu durer, si leurs sectateurs avoient adopté ce dogme? Elles ne se sont maintenuës qu'en le rejettant: cela prouve-t-il quelque chose contre la bonté du remede? Un malade qui ne guerit point, parce qu'il rejette tout ce que le Medecin lui ordonne, peut-il être un temoignage que les remedes de ce Medecin ne valent rien? Cela soit dit en passant, pour avertir les lecteurs qu'il y a une ample moisson de critique dans les ouvrages de controverse.

Je reviens aux livres du Pere Maimbourg sans donner le titre de ses histoires: on le trouvera dans le supplément de Moreri. Je croi pouvoir dire qu'il avoit un talent particulier pour cette sorte d'Ouvrages. Il y repandoit beaucoup d'agrémens, & plusieurs traits vifs, & quantité d'instructions incidentes. Il y a peu d'historiens, parmi même ceux qui écrivent mieux que lui, & qui ont plus de savoir & d'exactitude que lui, qui aient l'adresse d'attacher le lecteur autant qu'il fait. Je voudrois que ceux qui pourroient le surpasser en bonne foi & en lumieres, nous donnassent toutes les histoires qu'il eût entrepises, s'il avoit vécu encore 20. ans, & qu'ils y semassent les mêmes attraits que lui. Ce ne seroit pas un bien mediocre pour la Republique des lettres. J'ai dit dans le corps de cet article que son histoire de l'Arianisme, & celle des Iconoclastes furent critiquées. Cette critique (f) est fort bonne: elle fut brûlée à Paris l'an 1674. On la rimprima en Hollande l'an 1683. Son histoire de l'Eglise de Rome a été aussi critiquée, & j'ai ouï dire que l'Auteur de cette critique est Mr. Boileau le Docteur. Son Ouvrage a été imprimé (g) deux fois, & il est fort augmenté dans la 2. édition. Il est parlé de la premiere dans les Nouvelles (h) de la Republique des lettres. L'extrait qu'on y trouve de cette piece fait voir que Mr. Maimbourg reüssit très-mal dans les assauts qu'il donna à l'infaillibilité du Pape, & à la superiorité du St. Siege sur les Conciles.

(E) *Sur un cousin qu'il avoit* nommé Theodore Maimbourg.] Il se conforma à la coutume du tems qui étoit que ceux qui changeoient de Religion, publiassent quelque chose sur les motifs de leur changement. La lettre qu'il écrivit sur ce sujet à son frere aîné fut imprimée l'an 1659. Il se retira en Guienne (i) chez le Marquis de Bougi, & composa une *reponse sommaire* à la methode du Cardinal de Richelieu. Il la dedia à Madame de Turenne, & envoia le manuscrit à Samuel des-Marets, qui le publia à Groningue l'an 1664. L'Auteur se donne le nom de R. de la Ruelle. Il rentra dans la Communion Romaine quelque tems après, & il en faisoit profession lors que le fameux Ouvrage (k) de l'exposition de la doctrine Catholique fut imprimé. Il fit même des reflexions sur cet Ouvrage, qui furent vuës en manuscrit par des gens de la religion. C'est ce qui fit que Mr. de la Bastide (l) avança *qu'on savoit une personne Catholique qui écrivoit contre l'exposition de Monsieur de Condom.* Je me sers des mêmes paroles que Mr. de Condom cite comme tirées de la page 23. de la preface de Mr. de la Bastide: mais voici ce que je trouve dans cette preface à la page 30. de la 2. édition. *On a seu qu'il y a quelque personne de l'Eglise Romaine qui écrit contre cette même Exposition de Monsieur de Condom, & ce que ceux de sa Communion pourront dire touchant leur propre créance, sera encore de plus de poids, & moins suspect dans leur bouche que dans la nôtre.* Mr. de Condom remarque que l'on abusoit Messieurs de la religion quand on leur disoit cela. *Ce seroit certainement,* ajoûte-t-il (m), *une chose rare, que ce bon Catholique, que les Catholiques n'ont jamais connu, eust esté faire confidence aux ennemis de l'Eglise de l'ouvrage qu'il meditoit contre un Evesque de sa communion. Mais il y a trop long-temps que cét Ecrivain imaginaire se fait attendre; & les Pretendus Reformez seront de facile créance, s'ils se laissent doresnavant amuser par de semblables promesses.* Cette personne de l'Eglise Romaine dont Mr. de la Bastide vouloit parler, étoit nôtre Theodore Maimbourg qui passa en Angleterre environ l'an 1682. pour rentrer dans l'Eglise Protestante. Il prit avec lui divers manuscrits qu'il avoit faits, & entre autres une reponse à la Methode pacifique de son cousin le Jesuite, & une reponse à l'Ouvrage de l'Evêque de Condom. La premiere de ces deux pieces fut imprimée à Rotterdam l'an 1683. On exhorta le Libraire à imprimer incessamment la seconde, mais le debit de la premiere ne l'y encouragea point. Ainsi l'Ouvrage est demeuré dans les tenebres du cabinet. L'Auteur fut donné pour gouverneur à l'un des fils naturels du Roi d'Angleterre Charles II. Il est mort à Londres il y a deux ou trois ans (n), & si l'on en veut croire les bruits qui coururent, il declara aux Ministres qui le preparerent à la mort qu'il mouroit Socinien, & l'on ne put jamais l'en faire demordre. J'ai ouï dire que c'étoit un homme de bonne mine, & qui avoit de l'esprit, & assez de science du monde.

Il y a eu un Jesuite Lorrain nommé Jean Maimbourg qui ne cedoit ni en savoir, ni en esprit au fameux Serarius, autre Jesuite Lorrain; mais il ne voulut

(a) *Mr. Jurieu, traité de la puissance de l'Eglise page 323. avoue qu'il y a* de l'adresse & de l'esprit *dans ce livre de Maimbourg; & pag. 325. que* le tour qu'il donne *à la difficulté* a quelque chose d'ébloüissant, & jette dans l'esprit l'idée d'une assez grande difficulté.

(b) *Savoir* 1. *Mr. Lenfant Ministre de Chatillon sur Loing, pere de Mr. Lenfant Ministre à Berlin.* 2. *Un cousin du Pere Maimbourg, dont je parlerai ci-dessous.* 3. *Mr. Jurieu dans ses lettres sur la puissance de l'Eglise, imprimées à Rouën l'an 1677.*

(c) *Jurieu, traité de la puissance de l'Eglise, 7. lettre, n. 9. pag. 347.*

(d) *Ibid. pag. 348.*

(e) *Ibid. pag. 351.*

(f) *Elle a pour titre,* Entretiens d'Eudoxe & d'Eucharite sur l'histoire de l'Arianisme & l'histoire des Iconoclastes du Pere Maimbourg.

(g) *En Hollande l'an 1686. & l'an 1688.*

(h) *Mois d'Avril 1686. pag. 461.*

(i) *Au château de Galonge, dans le Condomois proche d'Agen.*

(k) *Composé par Mr. Bossuet, alors Evêque de Condom. Ce livre fut imprimé pour la premiere fois l'an 1671.*

(l) *Dans l'Avertissement de sa Reponse au livre de Mr. de Condom. Voiez l'Avertissement de ce Prelat sur la 2. édition pag. 25. édit. de Holl.*

(m) *Ibid.*

(n) *On écrit ceci au mois de Janvier 1696.*

Digitized by Google

MAINUS (JASON) l'un des plus celebres Juriſconſultes de ſon ſiecle, nâquit l'an 1435. Andreot Mainus ſon pere aiant été bani de Milan, pour un crime qu'il y avoit commis, ſe retira à Peſaro, & y engroſſa ſa ſervante †. C'eſt à cette belle action que nôtre Juriſconſulte doit ſa naiſſance. Il fut élevé à Milan, où ſon pere s'en retourna; mais ſon precepteur le traita fort durement, & n'eut pas pour lui les mêmes ſoins que pour les fils legitimes d'Andreot Mainus. On l'envoia étudier en Juriſprudence à Pavie. Il s'adonna tellement au jeu des cartes, qu'après y avoir perdu tout ſon argent & ſes livres, on le vit aller (A) par les ruës dans un miſerable état. Il profita des châtimens que ſon pere lui fit ſouffrir; car il s'apliqua ſi bien à l'étude, qu'il fit des progrés admirables tant à Pavie, qu'à Boulogne; deſorte qu'il fut jugé digne d'enſeigner le Droit l'an 1471. Il l'enſeigna dans Pavie depuis cette année-là juſqu'en 1486. qu'il fut appellé à Padouë. Quoi qu'on lui donnât de (B) gros gages, il ne s'en contenta point, & cela fut cauſe que n'aiant pu obtenir qu'on les augmentât, il ſe retira au bout de trois ans à Piſe, où il eut une meilleure penſion. Il fut rapellé à Pavie l'an 1491. & s'y rendit ſi celebre qu'il avoit juſqu'à 3000. diſciples. Il fut envoié à Rome l'année ſuivante, pour feliciter le nouveau Pape Alexandre VI. Sa harangue fut très-belle. Celle qu'il fit ſur le mariage de Maximilien d'Autriche Roi des Romains, avec la niece de Louïs Sforce, ne fut pas moins aplaudie à la Cour de l'Empereur, d'où il revint chargé de preſens & de (C) titres honorables. Il harangua auſſi l'an 1495. lors que Louïs Sforce fut declaré Duc de Milan, ce qui lui valut de nouveaux * titres. Etant devenu preſque aveugle, il interrompit (D) ſes leçons, & ne put être engagé à les reprendre que par les preſſantes ſollicitations de Louïs XII. Il fut honoré de la preſence de (E) ce Prince à l'une de ſes leçons; cela fut accompagné de mille agrémens: mais le fief dont on l'inveſtit ne lui aporta jamais un ſou ‡, & au contraire l'engagea à des depenſes conſiderables. La jalouſie de profeſſion entre lui & (F) Philippe Decius alla fort loin.

† Piſaurum ad Galeacium Malateſtam oppidi dominum venit, ubi ex ancilla Annete concubina . . . Jaſonem filium ſuſcepit. *Guidus Panzirollus ubi infra p.* 281.

* *Voiez la remarque C.*

‡ *Voiez la remarque D.*

(*a*) *Nicol. Abramus in Phare Veteris Teſtamenti, p.* 256. *col.* 2.

(*b*) *Panzirollus de claris legum Interpretibus, lib.* 2. *cap.* 127. *pag. m.* 281.

(*c*) *Idem pag.* 282.

(*d*) Primus etiam 50. 100. & amplius aureos pro reſponſis accepit, cum prius quatuor aureolis honorarentur. *Panzirol. ubi ſupra pag.* 282.

(*e*) *Idem pag.* 285. *Il cite* Marza. conſ. 1. fol. 10. & 12. in princ.

(*f*) *Panzirol. ibid. pag.* 283.

(*g*) *Bullart, Academie des Sciences, to.* 1. *pag.* 212.

(*h*) Ejus (*Ludovici Sforziæ*) Senator ac Patritius eſt declaratus. *Panzirol. ubi ſupra.*

(*i*) Caſtrum Pioperam Rex in feudum Jaſoni, dum viveret, cum multis prædiis & proventibus conceſſit, hoc animo, ut Jura profiteri teneretur, niſi valetudine eſſet impeditus. *Id. ibid. pag.* 283.

(*k*) Dominus à Corcu regiæ domus magiſter Jaſonem Caſtro ſpoliavit, etſi poſt acquiſitum Caſtrum ſemper docuit. *Ib. pag.* 284.

(*l*) Rex eum velut præceptorem præire juſſit, quod eo in loco profitentibus regiam poteſtatem inferiorem eſſe diceret. *Panzirol. pag.* 283.

(*m*) Cn. Pompejus confecto Mithridatico bello intraturus Poſidonii ſapientiæ profeſſionem clari domum fores percuti de more à lictore vetuit, & faſces literarum januæ ſubmiſit is cui ſe oriens occidensque ſubmiſerat. *Plinius l.* 7. *c.* 30.

(*n*) *Bullart ubi ſupra.*

(*o*) *Jovius in elog. cap.* 66. *pag.* 154. *Voiez auſſi Panzirole ubi ſupra pag.* 283.

voulut jamais publier de livres, quoi qu'on l'y exhortât vivement. C'eſt un Jeſuïte du même païs qui conte ces choſes. (*a*) *Magnum uterque Lotharingiæ lumen, magnum eruditionis omnis ornamentum, magnum pietatis, & Chriſtianæ modeſtiæ decus. Ambo florentes ingeniis, eruditi ambo, ambo in omnis generis authorum aſſidua lectione verſati, vel potius omnibus tum ſacræ tum profanæ doctrinæ partibus abſoluti atque perfecti: ambo ſacras literas, & hanc ipſam, quæ me ſuſpenſum tenebat, inſcriptionem,*

Explanare pares, & reſpondere parati.

Alter ſcriptis in lucem publicam emiſſis illuſtrior: alter ingenio par, eruditione, virtutibus: hoc uno duntaxat inferior quòd adduci nunquam potuit, ut ingenii doctrinæque ſuæ fœtus exprimeret, ac prælo mandari pateretur. Alter erat Nicolaus Serarius, alter Joannes Membburgus.

(*A*) *On le vit aller par les ruës dans un miſerable état.*] Il le falut tondre à cauſe que la teigne lui mangeoit la tête, & d'ailleurs il étoit très-mal habillé. Servons nous des termes de Panzirolle. (*b*) *In peſtilenti chartarum luſu adeo miſerè deperditus eſt, ut omni conſumpta ſuppellectile etiam jurium volumina in membranis magno pretio deſcripta vendere cogeretur, ad extremamque inopiam deductus vili veſte, & tonſo capite, quod deformi tinea obſitum erat, omnium ſordidiſſimus incedebat.*

(*B*) *Quoi qu'on lui donnât de gros gages.*] C'eſt-à-dire la ſomme de mille ducats, ce qui ne s'étoit jamais fait. Il fut le premier qui jouït d'une ſi forte penſion; avant lui on ne donnoit aux Profeſſeurs en Juriſprudence que 2. ou 300. ducats. (*c*) *Primus ex noſtris jurium interpretibus mille aureorum ſalarium obtinuit, cum ante ducentis aut ſummum trecentis aureis docerent.* Il fut auſſi le premier qui ſe fit donner pour une conſultation cinquante ducats, & même cent ou davantage, au lieu qu'on n'avoit accoutumé d'en donner que quatre (*d*). Il ſe trompa quelquefois dans ſes avis; mais je ne ſai point s'il tint parole aux conſultans: il leur promettoit la reſtitution de l'argent qu'il prenoit d'eux, en cas qu'ils perdiſſent leur procés. (*e*) *Conſultoribus oneroſus in hoc laudem meruit, quod ſi cauſa excidiſſent, extortam pecuniam ſe reſtituturum pollicebatur, in quibuſdam tamen minus rectè conſuluiſſe arguitur.* Il y a des vendeurs de febrifuges qui promettent une ſemblable reſtitution, en cas que la fievre ne s'en aille point. Je ne penſe pas, quoi qu'il en arrive, qu'on leur faſſe jamais rendre gorge.

(C) *Chargé de preſens & de titres honorables.*] (*f*) *Auro argentoque donatus, & equeſtri ac palatina dignitate honeſtatus, Cæſariſque patritius factus lætus in patriam rediit.* Mr. Bullart raconte (*g*) „ que Louïs Sforce Duc „ de Milan s'intereſſant encore dans la gloire d'un „ homme qui eſtoit ſon ſujet, luy donna rang de Se„ nateur dans ſon Conſeil, avec l'ordre (*h*) de Che„ valerie, & l'envoia en quelques Ambaſſades vers les „ Empereurs Frederic & Maximilien; qui le jugeans „ digne de leur eſtime, par ſes propres merites, au„ tant que par ſon caractere, luy firent des honneurs „ extraordinaires, & le congedierent chargé de leurs „ preſens. „ Cela n'eſt pas bien narré: en faiſant fond ſur ces paroles, on s'imagine que Mainus fut envoié ſucceſſivement à l'Empereur Frederic, & à l'Empereur Maximilien. C'eſt une erreur; il ne fut envoié à la Cour Imperiale, que lors que Bonne Sforce épouſa Maximilien Roi des Romains.

(*D*) *Il interrompit ſes leçons.*] Pendant plus de 9. ans ſi l'on en croit Panzirolle; mais il ne ſouffre pas lui-même que nous l'en croïons; car il dit que le Roi Louïs XII. le rengagea aux leçons publiques, & que Mainus inveſti d'un fief (*i*), à condition qu'il enſeigneroit la Juriſprudence, remplit cette condition, & ne laiſſa pas d'être fruſtré de ſon fief (*k*). Il s'en plaignit à Louïs XII. qui expedia des lettres en ſa faveur; mais on les jetta par terre, & l'on donna mille coups à celui qui les preſenta. *Jaſon amicorum opera à Rege litteras impetravit, ut ſibi ablata reſtituerentur, ſed nuntius pugnis, & calcibus percuſſus penè caſus eſt, Littera in terram projecta, & conculcata fuere.* Mainus écrivit ſes plaintes à Guy de Rochefort Chancelier de France, & n'oublia pas les 150. écus que cette affaire lui avoit coûtez, ſans qu'il eût tiré des terres que le Roi lui avoit données un ſeul denier. Panzirole ajoûte que ces choſes arriverent l'an 1500. & que Mainus continua d'enſeigner juſqu'en l'année 1511. L'interruption n'avoit commencé pour le plûtôt qu'en 1495. où trouverons-nous donc les neuf ans que Panzirole la fait durer? Autrefois j'étois ſurpris quand je rencontrois de telles fautes d'Arithmetique dans les bons Auteurs; mais à preſent elles ne me ſurprenent plus; j'en ai trouvé un trop grand nombre pour n'y être pas accoutumé, & bien endurci.

(*E*) *De la preſence de* Louïs XII. *à l'une de ſes leçons.*] Louïs XII. étant allé à Pavie voulut l'entendre. Mainus vêtu d'une robe d'or le conduiſit à l'auditoire. Le Roi le fit paſſer devant (*l*), & dit que la puiſſance roiale dans ces lieux-là étoit inferieure à celle des Profeſſeurs. Il étoit ſuivi de cinq Cardinaux & de cent Seigneurs. Il embraſſa Mainus à la deſcente de la chaire, & lui fit preſent d'un château. On peut comparer ceci avec les honneurs rendus par Pompée (*m*) au Philoſophe Poſidonius. Le Sieur Bullart (*n*) ne devoit pas dire que Louïs XII. *entra ſouvent dans* cet *auditoire.* Mais voilà l'eſprit de preſque tous ceux qui font des éloges; ils ne prenent point garde aux nombres; ils multiplient tout. La matiere qui fut traitée par Mainus dans cette leçon, ne doit pas être oubliée: il ſoutint que la dignité de Chevalier, conferée par un Prince à celui qui ſe ſignale dans un combat, doit paſſer du pere aux enfans. (*o*) *Ea lectione dignitatem equeſtrem ob ſpectatum in acie facinus de manu Regis traditam, accendendæ virtutis ergo ad poſteros manare diffinivit.*

(*F*) *La jalouſie de profeſſion entre lui & Philippe Decius alla fort loin.*] Il n'eſt rien de plus ordinaire que de voir produire à cette eſpece de jalouſie un torrent d'injures, & une grêle de mediſances; mais il eſt rare que ceux qui en ſont atteints ſe jettent des pierres au ſens literal, comme firent un jour ces deux Profeſſeurs. Ils ſe rencontrerent dans une petite

Digitized by Google

loin. Ce n'étoit pas un homme qui eût l'esprit fort subtil, ni qui fît scrupule (G) de se prevaloir du travail d'autrui. Il rançonnoit cruellement ceux qui le venoient consulter; mais il promettoit de leur rendre leur argent s'ils perdoient leur cause †. Il fut dispensé de faire leçon les dernieres années de sa vie. Ce fut une grace qu'il obtint du Duc de Milan, & que le mauvais état de son esprit lui auroit suffisamment procurée. Cette derniere partie de sa vie fut triste: il ‡ avoit perdu l'esprit, & il avoit un neveu qui le battoit. Il mourut à Pavie le 22. de Mars 1519. âgé de 84. ans, & laissa un fils naturel, qui eut des charges dans la Republique de Genes *. La reponse qu'il fit à Louïs XII. a été mal raportée par (H) Mr. Moreri. Il est Auteur (I) de plusieurs livres. Il étudioit à la chandelle (K) en plein jour.

† *Voiez la remarque B.*

‡ Ferunt eum senio confectum deliraisse, & sæpe à Corn. Hippolyto ex fratre nepote pugnis cæsum fuisse. *Panzirol. ubi infra pag.* 286.

MAJORAGIUS (MARC ANTOINE) Professeur en éloquence à Milan au XVI. siecle, s'aquit beaucoup de reputation par la politesse de son style, & par son habileté dans les belles lettres. Il étudia à Come sous un Professeur qui étoit (A) son proche parent; après quoi il s'en alla à Milan, où il trouva un patron ‡ chez qui il logea cinq années, si apliqué à l'étude (B) qu'il en pensa perdre la vie. Il se mit en tête de faire revivre la coutume de declamer,

* *Tiré de Panzirole lib. 2. de claris legum Interpretibus cap.* 127.

‡ *Nommé Lancelot Fagniano.*

(a) *Panzirol. p.* 284.

(b) *Il est dans la liste de Thomasius n.* 471.

(c) *Panzirol. ibid. pag.* 285.

(d) *Moreri au mot* Mayni.

(e) *Jovius in elog. cap.* 66. *pag.* 154.

(f) *Panzirol. pag.* 283.

(g) *Conferez avec ceci la reponse d'Alatius raportée dans son article, remarque D.*

(h) *Panzirol. p.* 282.

(i) *Ibid. pag.* 285.

(k) Linteo capiti obvoluto, etiam meridie occlusis fenestris ad accensum lumen elucubrare consueverat, ne cœli claritate mentem evagari sineret. *Panzirol. ibid.*

tite ruë, & se disputerent le haut du pavé, & penserent s'assommer l'un l'autre à grans coups de pierre. Quel spectacle! & qu'il étoit propre à divertir les enfans, & tous les passans! (a) *Jasonis nominis invidia exagitatus Philippus Decius, ipsum usque ad insanas cavillationes nunquam insectari destitit. In tantum denique odium prorupere, ut semel in angiporto obviam facti, cum de loco contendere cœpissent, etiam lapidibus sese incessisse ferantur.*

(A) *Sous un Professeur qui étoit son proche parent.*] Il avoit bien du (l) merite, & s'apelloit Premier le Comte, *Primus Comes*. Ce nom fut le fondement d'une équivoque qui surprit Erasme; car cet Italien aiant mis son nom en Latin au bas d'un billet, où il lui faisoit savoir qu'il vouloit lui rendre visite, fut cause qu'Erasme tout infirme qu'il étoit, s'empressa de lui aller au devant, bien persuadé que c'étoit quelque grand Prince. Il fut bien étonné de ne trouver qu'un petit homme tout seul; mais il ne se repentit pas de s'être pressé; la conversation de ce personage lui plut beaucoup. Majoragius raconte cela beaucoup mieux que je ne fais; il merite qu'on l'entende. (m) *Cum in Germaniam ea de causa profectus fuisset, ut Erasmi consuetudine per aliquod tempus frueretur, priusquam ipsum Erasmum conveniret, ad eum literas dedit, quibus adventus sui causam declarabat, quarum in extrema parte nomen suum, ut fit, ita subscripserat: Tui studiosissimus Primus Comes Mediolanensis. Hanc cùm Erasmus subscriptionem vidisset, credidit statim magnum aliquem adesse Principem, sui visendi gratiâ. Quare licet admodùm senex & infirmus esset: tamen quo studio, quoque apparatu potuit, obviam consobrino meo longe processit. Sed postquam homunculum unum, nullo comitatu, nullo servorum grege stipatum: & benè quidem literatum, sed nullo elegantiori cultu vestitum reperit, errorem suum ridere jucundissimè cœpit: & tamen eum sibi multò gratiorem advenisse, quàm si magnus Princeps fuisset; multis audientibus testatus est.* Il nous aprend au même lieu qu'une des raisons pourquoi (n) il quitta le nom de Comte, fut qu'on s'y étoit laissé attraper; car Gryphius repondant à une lettre de Majoragius, avoit pris le style d'un homme qui auroit écrit à un Prince. (o) *Eadem ratione deceptus aliquando fuit in nomine meo vir insignis ac literatus Sebastianus Gryphius. Cùm enim ad eum literas dedissem, & me Comitem inscripsissem, ille mihi tanquam alicui Principi respondit, & clarissimum Comitem non semel appellavit.*

(n) *Nous verrons ci-dessous dans la remarque D que Majoragius s'apelloit* Antonius Maria Comes.

(o) *Majoragius ubi supra pag.* 222.

(B) *Si apliqué à l'étude, qu'il en pensa perdre la vie.*] Les divertissemens, les jeux, les festins n'avoient pour lui aucuns charmes; & l'on avoit beau l'avertir qu'une aplication si forte aux livres le tueroit, il ne se relâchoit point; mais enfin une dangereuse maladie lui fit sentir qu'il auroit falu deferer aux exhortations de ses amis. C'est lui-même qui nous l'aprend. (p) *Fui apud hunc annos circiter quinque, quo quidem tempore literarum studiis adeò vehementem operam dedi, ut totum illud quinquennium in labore atque contentione animi contriverim, ut me non quies, non remissio, non aqualium studia, non ludi, non convivia delectárint. Testis est vir iste gravissimus atque ornatissimus Lancillottus Fannianus, patronus meus, qui mihi adest, de me sollicitus est, meum honorem atque existimationem tuetur. Qui cùm in studiis literarum me continenter versari videret, magno quodam cum amore sapissimè reprehendere solebat, quòd acquirendæ scientiæ desiderio, propriæ salutis oblivisceror. Testes sunt omnes, qui me norant eo tempore, ut non semel propter nimis assiduum studium, cùm in gravissimos morbos incidissem, de vita periculo dimicârim.* Après qu'il fut gueri il n'eut pas moins de besoin qu'on l'avertît qu'il travailloit trop: l'amour des sciences & de la gloire l'entraînoit de telle sorte, qu'il ne songeoit point au prejudice que sa santé en pourroit encore soufrir. (q) *Quo quidem munere* (Oratoriam artem publicè docendi) *duos annos ita perfunctus sum, ut* (*ne quid arrogantius de me dicam*) *nemo diligentiam aut industriam meam desiderárit. Quin potius ita noctes & dies in omnium doctrinarum meditatione*

(p) *Id. ib. pag.* 196.

(q) *Ibid. pag.* 198.

(a) *Panzirol. p.* 284.

(b) *Il est dans la liste de Thomasius n.* 471.

(c) *Panzirol. ibid. pag.* 285.

(l) *Apostil. ad cons.* 62. & 163. *Decii.*

(d) *Moreri au mot* Mayni.

(e) *Jovius in elog. cap.* 66. *pag.* 154.

(f) *Panzirol. pag.* 283.

(g) *Conferez avec ceci la reponse d'Alatius raportée dans son article, remarque D.*

(h) *Panzirol. p.* 282.

(i) *Ibid. pag.* 285.

(k) Linteo capiti obvoluto, etiam meridie occlusis fenestris ad accensum lumen elucubrare consueverat, ne cœli claritate mentem evagari sineret. *Panzirol. ibid.*

(l) *Il est Auteur de plusieurs livres.*] D'un commentaire sur les Pandectes, & sur le Code de Justinien, outre quatre volumes de reponses, & l'explication du titre *de actionibus* (h). Il compiloit beaucoup; mais il ne comprenoit pas toûjours ce qu'il emprunttoit des autres. (i) *Jason non multum ingenio acutus ob hæsitationem indecisos quandoque articulos reliquit, nec semel male percepta aliorum argumenta recitat, ac in referendis receptis opinionibus, quæ Communes vocantur, non nunquam decipitur. Vir alioqui laboriosus, & in cumulandis aliorum dictis diligens,* (2) *quicquid enim legebat, scriptis mandabat, unde à solo calamo Juris studiosum adjuvari dictitabat, & se, quantum studebat, tantum scribere referebat.*

(K) *A la chandelle en plein jour.*] J'ai ouï dire cela de quelques autres Savans, & je suis bien aise de le trouver imprimé touchant Jason Mainus (k). On devine facilement la raison de cette conduite: il y a de certains esprits qui ne peuvent rien produire s'ils ne se recueillent; s'ils ne se concentrent en eux-mê-

(m) *Majoragius, Orat.* 10. *p.m.* 221. 222.

(n) *Nous verrons ci-dessous dans la remarque D que Majoragius s'apelloit* Antonius Maria Comes.

(o) *Majoragius ubi supra pag.* 222.

(p) *Id. ib. pag.* 196.

(q) *Ibid. pag.* 198.

Digitized by Google

mer, qui faiſoit qu'anciennement la jeuneſſe ſe trouvoit ſi-tôt capable de haranguer éloquemment; & après avoir donné ſur cela des inſtructions fort utiles à quantité d'Ecoliers, & les avoir dreſſez à cet exercice dans une chambre, il reſolut de s'emploier à cette fonction publiquement. Les Curateurs du College lui furent ſi favorables, qu'ils lui confererent cet emploi dès qu'ils eurent conu ſes intentions. Il n'avoit alors que 26. ans. Il s'aquita parfaitement bien de cette charge. Mais au bout de deux années on congedia tous les Profeſſeurs, à cauſe que l'on ſe voioit menacé d'une perilleuſe guerre dans le Milanez. Il ſe retira à Ferrare, où il étudia en Juriſprudence ſous André Alciat, & en Philoſophie ſous Vincent Magius. Il publia (C) quelques pieces, où il ſe donna le nom de *Marcus Antonius Majoragius*. Les alarmes de la guerre étant apaiſées il retourna à Milan, & il y fut retabli dans ſa profeſſion avec des gages plus conſiderables. Ses ennemis qui avoient tâché inutilement d'empêcher cela, ſe dechaînerent contre lui, & lui intenterent un procés (D) ſur le nom qu'il avoit pris à la tête d'un Ouvrage. Il plaida ſa cauſe publi-

(a) *Orat. 10. pag. m. 199.*

(b) *Ibid. pag. 200.*

(c) *Hankius, de rerum Roman. Scriptoribus, lib. 1. pag. 215.*

(d) *Majoragius ib. pag. 198.*

(e) *Ibid.*

(f) *Voiez ci-deſſus pag. 147. lettre b.*

(g) Cum apud nos maxima eſſet belli ſuſpicio, quoniam ingentes Gallorum copiæ jam Alpes tranſcenderant, atque in Taurinis conſederant, omnes publici bonarum artium Profeſſores, ut fit in ejuſmodi temporibus, dimiſſi ſunt, & ſtudia literarum intermiſſa. *Majorag. ibid. pag. 198.*

(h) Hic eſt exactæ vitæ meæ curſus, P. C. hæc ſtudiorum meorum ratio; hoc duorum & triginta annorum, quibus hactenus vixi, ſpacium. *Majoragius ib. p. 201.*

(i) *Ibid. pag. 199.*

(k) *Ibid. pag. 190. 213.*

(l) *Dans l'article* Agrippa, *remarque* C.

verſabar, ut non tantùm propinqui atque neceſſarii mei, ſed etiam multi ex vobis, P. C. me ſapiſſimè reprehenderent, quòd nimios magnos labores & viribus meis impares aſſumere non dubitarem. Ardebam enim (ut ingenuè fatear) incredibili gloriæ cupiditate, quam in adoleſcente nequaquam eſſe vituperandam ſapientes omnes exiſtimant. Nullum igitur omninò diem eſſe patiebar, in quo non aut publicè docerem, aut privatè mecum ipſe meditarer, & vel ſcriberem, vel declamarem: frequenter autem eodem die hæc omnia faciebam.

(C) *Il publia quelques pieces où il ſe donna le nom.*] J'ai de la peine à le trouver juſte dans ſes calculs. Il expoſe dans ſon plaidoié (a) qu'étant à Ferrare, il reſolut par le conſeil de ſes amis de faire imprimer quelques traitez. C'étoient des (b) harangues, & l'apologie de Ciceron contre Calcagninus. Depuis qu'elles eurent vu le jour, il commença d'être conu à Ferrare ſous le nom qu'il s'étoit donné à la tête de ſes écrits. Enſuite il retourna à Milan, & il y reprit ſa premiere profeſſion, nonobſtant les mauvais offices de ſes ennemis. Quelque tems après on l'accuſa de ſon changement de nom, comme nous le dirons dans la remarque ſuivante. On n'accorde pas cela aiſément avec l'épitre dedicatoire de ſa reponſe à la critique de Calcagninus: elle eſt datée du 8. de Juillet 1543. & il y parle comme un homme qui exerçoit tranquillement à Milan les fonctions de ſa profeſſion. Il n'eſt donc pas vrai que ce livre ſoit ſorti de deſſous la preſſe, pendant que l'Auteur ſe tint à Ferrare, où il s'étoit retiré lorsque les deſordres de la guerre interrompirent les leçons publiques dans la ville de Milan. Autre remarque: Il nâquit (c) le 26. d'Octobre 1514. & il fut fait Profeſſeur en rhetorique aiant (d) à peine 26. ans, c'eſt-à-dire l'an 1540. Il exerça cette charge pendant deux (e) ans, & puis il s'en alla à Ferrare. Il y alla donc l'an 1542. Or il étoit à Milan au mois de Juillet 1543. & il y faiſoit ſa charge paiſiblement; & ce fut alors qu'il publia la defenſe de Ciceron contre Calcagninus. Il s'abuſe donc lors qu'il expoſe que cet Ouvrage parut pendant que la guerre interrompit ſes leçons, & avant qu'il quittât Ferrare pour retourner à Milan. Paſſons plus avant. Il étudia en Droit à Ferrare ſous André Alciat, qui n'y commença ſes leçons (f) qu'en l'année 1543. Donc Majoragius debite un menſonge, quand il dit qu'il fut reçu Profeſſeur à l'âge de 26. ans, & qu'au bout de deux années il s'en alla à Ferrare, où il ouït les leçons d'Alciat. C'eſt en cela qu'il s'eſt abuſé: paſſez lui ce menſonge, il ſera facile d'ôter toutes les autres dificultez, & d'établir la vraie époque de ſon voiage de Ferrare. Puiſque les leçons publiques ceſſerent à cauſe (g) que l'armée de France étoit arrivée dans le Piemont, il faut mettre cette interruption en 1544. Le Duc d'Enguien fut envoié cette année-là en Italie avec un renfort de troupes, & gagna la bataille de Cerizolles. Majoragius paiſible dans ſa maiſon au mois de Juillet de l'année precedente, avoit compoſé l'épitre dedicatoire de ſon traité contre Calcagninus; mais avant qu'il mît cet Ouvrage ſous la preſſe, il falut qu'il s'en allât à Ferrare, & ce fut pendant qu'il y ſejourna qu'il le mît au jour. Cette même époque ſe peut prouver par quelques endroits de la harangue, où Majoragius ſe juſtifie ſur le changement de nom. Il obſerve qu'il eſt âgé de (h) 32. ans: il ſe juſtifioit donc l'an 1546. Il obſerve qu'André Alciat avoit enſeigné le Droit à Ferrare les (i) quatre dernieres années: cela n'eſt pas incompatible avec l'an 1546. Il obſerve qu'il étoit revenu à Milan (k) depuis un an. Il y étoit donc revenu l'an 1545. d'où l'on doit conclure que l'interruption de ſes leçons, & ſon ſejour à Ferrare durerent un an, pendant lequel il publia des harangues, & l'apologie de Ciceron.

J'ai montré ailleurs (l) que les doctes marquent quelquefois aſſez mal la date de leurs avantures. En voici un qui s'eſt fait plus jeune qu'il ne l'étoit à ſon entrée aux charges publiques.

(D) *Un procés ſur le nom qu'il avoit pris.*] Son nom de batême étoit Antoine, comme celui de ſon aieul paternel (m). Sa mere de ſon autorité particuliere y joignit celui de Marie, tant à cauſe de ſa devotion pour la ſainte Vierge, qu'à cauſe qu'elle ſe plaiſoit à ouïr ce mot. (n) *Boni eminis gratia .... nomini meo Mariam addidit, ut ſanctiſſimum illud divinæ matris nomen, materna quadam pietate muliebrique religione mihi additum, gratiorem ex nomine meo ſonum atque amabiliorem ad ipſius matris aures apportaret. Eam enim ſapiſſimè commemini dicere, ſe Mariæ nomine mirandum in modum ſolitam eſſe recreari.* Ainſi dès le berceau nôtre Majoragius fut appellé Antoine Marie: ſon pere & tous les voiſins lui donnoient ce nom; & ce fut ſous celui-là qu'on le conut dans la ſuite, par tout où il ſe faiſoit conoître. On fut donc ſurpris de voir qu'à la tête de ſon premier livre il s'apellât *Marc Antoine*, ſuprimant le nom venerable de la ſainte Vierge qu'il avoit toûjours porté. Je m'étonne de ne voir point que ce fût la principale baterie de ſes accuſateurs, & qu'ils ne tâchaſſent pas de le convaincre d'avoir fait injure à la mere du fils de Dieu. La cauſe fut plaidée devant le Senat de Milan avec beaucoup d'aparat. Je ne ſçai point ſi le plaidoié des accuſateurs (o) fut rendu public; mais nous avons la defenſe de l'accuſé parmi ſes harangues. Il ſe juſtifia fort éloquemment, & cita beaucoup d'exemples illuſtres de la liberté qu'il avoit priſe. Il avoüa de bonne foi la raiſon qui l'avoit mu à n'oſer paroître en public ſous le nom d'Antoine Marie; c'eſt qu'il étoit ſi ſcrupuleux dans le choix des termes, qu'il n'en oſoit emploier aucun qui ne ſe trouvât dans les Auteurs de la belle latinité. Or il n'y a point d'exemple dans l'antiquité Romaine, qu'un homme ait été nommé Marie, ni qu'il ait eu tout à la fois un nom maſculin & un nom feminin. Voilà pourquoi il convertit le nom *Maria* en celui de *Marcus*, par l'alongement de la derniere ſyllabe, & le mit devant celui d'*Antonius*; car c'eût été une barbarie, un uſage inconu à l'ancienne Rome, que de s'apeller *Antonius Marcus*. Il falut donc non ſeulement allonger l'un de ſes noms, mais auſſi lui faire changer de place. Comme nous avons ici un exemple des ſuperſtitions de la ſecte (p) Ciceronienne, il faut raporter les propres paroles de cet Auteur. (q) *In verborum delectu, quod C. Cæſar eloquentiæ principium eſſe dicitabat, adeò diligens, & penè dixerim ſuperſtitioſus eram, ut nullum omninò verbum, nullam verborum conjunctionem, nullam dicendi formulam admittendam mihi eſſe cenſerem, quam non apud veteres Latinos atque probatos auctores inveniſſem. Id igitur in nomine meo præcipuè ſervandum eſſe ſtatuebam, ne, cùm Latina lingua candorem & elegantiam profiteror, aliquis mihi barbarum nomen & inuſitatum aliquando poſſet objicere: atque eò magis, quod mihi nullo modo convenire videbatur, ut muliebre nomen cum virili conjungeretur. Quis enim apud antiquos unquam talem nominis conjunctionem vel legit, vel audivit, ut quis à viro & muliere nominaretur?* Quant au nom de *Majoragius*, il le prefera à celui de *Comes*, par la raiſon que j'ai raportée ci-deſſus (r). Ainſi au lieu d'*Antonius Maria Comes*, qui étoient les noms qu'il avoit portez avant que d'être aggregé au corps des Auteurs, il ſe nomma *Marcus Antonius Majoragius* en s'érigeant en Auteur. J'ajoûte que Majoragius étoit le nom de ſon pere, & que ſon pere avoit eu ce nom à cauſe qu'il étoit né dans le village de Majoraggio proche de Milan. (ſ) *Julianus Comes, homo cùm innocentia atque integritate vitæ, tùm officio, fide, auctoritate ſui municipii facile Princeps, mihi pater fuit, P. C. qui cùm Majoragium vicum habitaret, atque ita ſe comiter liberaliterque gereret, ut vicinis omnibus gratus & carus haberetur; cognomen à loco ſortitus eſt. & Majoragius*

(m) *Hankius*, de Romanar. rerum Scriptoribus l. 1. p. 215. *ſe trompe quand il dit*, In avi materni memoriam ... Antonius dictus eſt.

(n) *Majorag. ubi ſupra pag. 195.*

(o) *Ils s'apelloient Fabius Lupus, & Macrinus Niger.*

(p) *Majoragius étoit un Ciceronien mitigé: il ne dedaignoit pas les termes dont Ciceron ne s'eſt pas ſervi, pourvu qu'ils fuſſent dans d'autres bons Ecrivains de l'ancienne Rome. Voiez la remarque E, vers la fin.*

(q) *Majoragius ubi ſupra, pag. 199. 200.*

(r) *Dans la remarque A, pag. 2005, lettre z.*

(ſ) *Majoragius ib. pag. 194. Il dit pag. 222.* Cum præſertim Majoragii cognomentum haberem adhuc à patre hæreditarium.

Digitized by Google

publiquement, & la gagna *. Il continua d'enſeigner avec une forte aplication, qui ſans doute lui abregea la vie, car il ne vêcut qu'environ 40. ans & ſix mois. Il mourut le 4. d'Avril 1555. Mr. Moreri a donné le (E) titre de quelques-uns de ſes livres, & a fait quelques (F) petites fautes. Mr. de Thou (G) en a fait auſſi quelqu'une.

Majoragius doit être mis dans le catalogue des perſonnes (H) accuſées de plagiat.

MAJUS (JUNIANUS) Gentilhomme Napolitain, enſeigna les belles lettres dans Naples vers la fin du XV. ſiecle †. Il eut entre autres diſciples le celebre (A) Sannazar. Il contribua beaucoup par ſes leçons & par ſes livres à retablir le bel (B) uſage de la langue Latine; mais

* *Tiré de la x. harangue de Majoragius. C'eſt celle où il ſe juſtifie du changement de ſon nom.*

† *Voiez la* Biblioteca Napoletana *de Nicole Toppi, pag.* 168.

gius appellatus. Au reſte, ce Julien Majoragius aiant épouſé Magdeleine le Comte, ſe nomma *Comes*, à l'imitation de ſes beaux-freres, qui ne trouverent point du bel uſage de ſe dire *de Comite*, ou *de Comitibus*. C'eſt nôtre Majoragius qui me l'aprend. (a) *Cùm hoc locutionis genus à conſuetudine Latini ſermonis abhorreret: primo vir eruditiſſimus avunculus meus, qui permultos annos Mediolani magna cum gloria publicè docuit, cùm elegantia ſermonis admodum ſtudioſus eſſet, non amplius ſe de Comitibus, ut cæteri faciebant, ſed Petrum Comitem cœpit inſcribere. . . . Hunc imitati ſunt ejus fratres Jacobus & Aleyſius, atque etiam pater meus Julianus, qui horum ſororem Magdalenam, matrem meam in matrimonio habebat.* Notez que Julien & ſa femme (b) étoient iſſus de mêmes ancêtres.

(a) *Ibid. pag.* 221.

(b) *Idem Orat.* 8. *pag.* 141.

(c) *Elle eſt in* 4.

(d) *Elle a pour titre* Philochryſus, ſive de laudibus auri.

(E) *Mr. Moreri a donné le titre de quelques-uns de ſes livres.*] Il a oublié les harangues & les prefaces, imprimées pluſieurs fois. Je penſe que la premiere édition fut faite (c) à Veniſe l'an 1582. par les ſoins de Jean Pierre Ayroldus Marcellinus. Elle comprend 25. harangues, 14. prefaces, & le dialogue *de eloquentia*. Je me ſers de l'édition de Leipſic 1628. enrichie de notes marginales par Valentin Hartungus Profeſſeur en medecine. On n'avoit point oſé publier en Italie la (d) harangue de Majoragius contre l'avarice du Clergé. C'eſt une très-belle piece, & auſſi finement tournée qu'il ſe puiſſe. Elle fut publiée à Utrecht l'an 1666. in 4. ſur le manuſcrit de Mr. Gudius. Mr. Morhof aiant vu que les exemplaires en étoient devenus rares, la fit rimprimer avec un diſcours qu'il avoit fait ſelon ce modele l'an 1690. L'une & l'autre de ces deux pieces ſe trouvent dans la collection des harangues, & des programmes de Mr. Morhof publiée à Hambourg l'an 1698. Vous trouverez un fort long extrait de cette harangue de Majoragius dans le Lutheraniſme de (e) Mr. de Seckendorf. Mr. Moreri devoit un peu mieux expliquer le ſujet de la querelle de Majoragius avec Calcagninus, & avec Nizolius. La querelle avec Calcagninus fut ſoutenuë pour les Offices de Ciceron, contre leſquels Calcagninus avoit publié 25. *diſquiſitions*. Majoragius les refuta toutes par autant de deciſions: c'eſt le titre qu'il donna à ſes reponſes publiées l'an 1543. Jaques Grifolus refuta auſſi les *diſquiſitions* de Calcagninus. Ces trois pieces, je veux dire la critique de Calcagninus, & les reponſes de Majoragius & de Grifolus furent publiées enſemble *in* 8. au XVI. ſiecle. Mr. Grævius a inſeré tout cela dans ſon excellente édition des Offices de Ciceron. Quant à Nizolius il ſe brouilla avec Majoragius par jalouſie de metier: il eut du deſſous parce que peu d'habiles gens s'accommodoient de ſon caprice de Ciceronien rigide. (f) *Hunc Julliana elucubrationis genium cum inter cæteros ejus ætatis præferret etiam Marius Nizolius Brixellenſis, orta eſt inter utrumque de prima laudis acquiſitione contentio, multa viciſſim ſibi publicè objectantem, ac ſua viciſſim ſcripta carpentem: in quo tamen Nizolius ideò acerbiora tulit eruditorum judicia, quod ſubacri & tetricâ ſuperſtitione, in tanta latinorum procerum fœcunditate ne hilum quidem à Ciceronis formulis recedendum arbitraretur. Sua igitur non ineptè tutatus placita Majoragius perdocti ac induſtrii ingenii nomen emeruit.* N'oublions pas que Gaudentius Merula doit être compté au nombre des adverſaires de Majoragius, qui l'accuſe (g) d'être un grand voleur.

(e) *Seckendorf, hiſt. Luther. lib.* 3. *pag.* 342. & *ſeq.*

(f) *Joh. Imperialis, in Muſeo hiſtor. pag.* 126.

(g) *In Apologia* p. 28. *apud Almeloveenium in Plagiariorum ſyllabo pag.* 27.

(F) Mr. Moreri *a fait quelques petites fautes*] I. Il ne faloit pas dire que Majoragio *étoit natif d'un chateau de ce nom*, car Majoraggio n'eſt qu'un village. Si l'on me dit que rien n'empêche qu'il n'y ait un chateau dans ce village, je l'avouërai; mais j'ajoûterai que Majoragius ne nâquit point dans un chateau. Je le prouve par ces paroles: (h) *Amphortius, qui ex* (i) *illis natu maximus erat, Majoragium vicum extruxit, atque in eo turrim, cujus adhuc in domo mea paterna, poſt ſeptingentos atque amplius annos, quædam extant veſtigia atque fundamenta; hic noſtri generis auctor fuit.* Majoragius auroit-il parlé ainſi de ſon logis paternel, ſi c'eût été le chateau du lieu? Joignez à cela qu'il avouë que ſon pere etoit (k) fort pauvre, mais non pas qu'il fut domeſtique du Seigneur de ſon village.

(h) *Majoragius, Orat.* 10. *pag.* 220.

(i) *Il entend parler de trois freres, que Didier Roi des Lombards, leur oncle maternel, éleva à la dignité de Comte, & à qui il donna pluſieurs terres.*

(k) Licet in tenuiſſima re familiari verſaretur. *Majorag. ib. p.* 236.

II. Ce ne fut point lui, mais ſon pere, qui à cauſe du village de Majoraggio où il demeuroit, prit le nom *Majoragius*. Voiez la remarque D, lettre *f*. III. Il n'eſt point vrai que ſon nom fut *Marc-Antoine Maria*. IV. Ni qu'il ait enſeigné à Ferrare.

(G) *Mr. de Thou a fait auſſi quelque faute.*] I. Il ne devoit pas dire que (l) *Majoraggio fut apellé de ce nom, d'un bourg où ſon pere demeuroit*: j'ai déjà fait voir que ſon pere s'apelloit Majoragius. II. Son épitaphe dans le *Muſeum* d'Imperialis porte qu'il enſeigna pendant 14. ans: mais dans le theatre de Ghilini elle porte qu'il n'enſeigna que 9. ans. Mr. de Thou dans Mr. Teiſſier fait ceſſer la profeſſion de Majoraggio au bout de 8. ans, & ſupoſe qu'il la quitta, pour *s'apliquer entierement à l'étude de la Theologie.* Mon édition de Mr. de Thou porte que Majoragius ne commença cette étude qu'après avoir emploié 13. ans à inſtruire la jeuneſſe. III. Il dit dans le même Mr. Teiſſier que Majoragius a vécu 42. ans. L'édition Latine ne lui en donne que 40. La verité eſt qu'il vêcut 40. ans & près de ſix mois.

(l) *Je me ſers de la verſion dont Mr. Teiſſier s'eſt ſervi; Addit. aux Elog. to.* 1. *pag.* 105. *édit.* 1696. *Le Latin porte,* A Majoragio vico in quo ejus pater habitabat, ita vocatus. *Thuanus lib.* 16.

(H) *Dans le catalogue des perſonnes accuſées de plagiat.*] Natalis Comes aſſûre qu'il a ouï dire à d'habiles Florentins, que Majoragius redevable à Pierre Victorius de ſes éclairciſſemens ſur la rhetorique d'Ariſtote, l'avoit paié d'ingratitude, & s'étoit paré inſolemment d'un bien derobé. (m) *Quo locus* (Ariſtotelis in 3. libro Rhetoricorum) *cum ante noſtram ætatem legeretur depravatus, Petri Victorii patricii Florentini ac viri clariſſimi ingenio eſt integritati reſtitutus: ut mihi, cum eſſem Florentiæ, multis rationibus probarunt viri quidam eximiæ integritatis & eruditionis, atque in primis Vincentius Borghinus, vir omnium quos unquam cognovi, multiplici rerum cognitione præſtantiſſimus. Horum gravium teſtium autoritate commotus non potui non ſummopere improbare M. Antonii cujuſdam Majoragii neſcio impudentiam ne appellem, an exquiſitam ambitionem: qui omni explicatione propè Ariſtotelica artis ipſius Victorii ſcriptis accepta, ut ex iiſdem viris illuſtribus cognovi, ex hac emendatione elatus, mox ubi in Victorium ipſum non ſemel inſultavit, & per hujus loci correctionem viros omnes clariſſimos ſua ætatis inſectatus eſt: atque in primis Hermolaum Barbarum virum præſtantiſſimum.*

(m) *Natalis Comes Mythol. lib.* 9. *c.* 5. *p. m.* 959.

(A) *Il eut entre autres diſciples . . . . Sannazar.*] Cela paroit par la 7. élegie du 2. livre de Sannazar dediée *ad Junianum Majum præceptorem.* J'en citerai ci-deſſous un long paſſage.

(B) *A retablir le bel uſage de la langue Latine.*] C'eſt la loüange que Sabellic lui a donnée. *Subjiciet his aliquis*, dit-il (n), *haud immerito Jo. Tortellium Aretinum & Junianum Parthenopæum. Fuerunt illi induſtria uterque ſua, nec multum inter ſe diverſa verborum utriuſque lingua copiam.* Majus publia un livre à Naples l'an 1475. *de priſcorum proprietate verborum*, qui fut reimprimé dans la même ville l'an 1490. La ſeconde édition eſt pleine (o) de fautes d'impreſſion; mais il ſe loüe beaucoup des imprimeurs de la premiere. Les paroles dont il ſe ſert plairont aux curieux, car elles aprenent le nom de celui qui commença d'exercer l'imprimerie dans ce païs-là. (p) *Accedit ad hæc quod Germani ſolerti, ac incredibili quodam invento nuper novam quandam imprimendi rationem invenerunt, præcipue Matthias Moravus vir ſummo ingenio ſummaque elegantia in hoc genere impreſſionis effloruit. Quem conſilio Blaſii Monachi Romerii viri ſacris litteris inſtituti ac ſanctis moribus probati, hanc noſtra urbe excepiſſe gratulamur, &c.* Quelques-uns croient que Volaterran a parlé de nôtre Majus dans les paroles que l'on va lire: (q) *Chalcidius Græcorum non erat ignarus, nec imperitus Grammaticus, attamen infans & abſque genio. Dictionibus in primis invigilabat, lexiconque conſiderat quod obitu ipſius ſuperveniente Jovinianus ejus diſcipulus ſibi vindicavit.* Ce Chalcidius enſeigna dans Rome. Majus meriteroit une place parmi les plagiaires, ſi Volaterran parloit de lui. D'autre côté Calepin profita beaucoup du livre de Majus, à ce que remarque le Toppi. (r) *Diede alla luce un libro della proprieta delle parole antiche, del quale ſe n'e ſervito Ambroſio Calepino aſſai bene.*

(n) *Sabellicus de lingua Latina reparatoribus, pag.* 405. *apud Anton. Nicodemum. Addizioni alla Biblioteca Napoletana p.* 144.

(o) *Nicola Toppi Bibliot. Napolet. pag.* 168.

(p) *Junian. Majus, Epiſtola dedicatoria ad Regem Ferdinandum, apud Nicodemum ubi ſupra.*

(q) *Volaterranus, lib.* 21. *p. m.* 776.

(r) *Nicola Toppi ubi ſupra.*

Digitized by Google

mais il se distingua encore plus par l'explication (C) des songes. Ce fut le plus grand Onirocritique de son siecle; & l'on recouroit à lui de toutes parts, pour savoir ce que presageoient tels & tels songes. Plusieurs pretendoient que ses reponses leur avoient été fort utiles. Cela n'est pas indigne d'une (D) reflexion.

MA-

(C) *Par l'explication des songes.*] Alexander ab Alexandro qui avoit été son disciple, en dit des merveilles par raport à cette science. Tous les matins le logis de Majus étoit plein de gens qui lui alloient dire leurs songes, afin d'en aprendre l'interpretation. Il y avoit des personnes d'importance parmi ces gens-là. Il leur repondoit non pas comme la plupart des autres en paroles couvertes, & en peu de mots, mais clairement & amplement. Plusieurs personnes aiant suivi ses conseils se garantirent de la mort, & previnrent quelquefois de très-grans chagrins. On verra ceci dans une plus grande force, si l'on consulte le Latin d'Alexander ab Alexandro. *Junianus Majus*, dit-il (a), *conterraneus meus, vir bene literatus, in exquirendis adnotandisque verborum & sententiarum viribus, multi studii fuit: & praterquam quod in erudiendis juvenculorum animis, imbuendisque doctrina pueris, castigatissima disciplina, somniorum quoque omnis generis ita verus conjector fuit, ut ipsius responsa, divina fere monita haberentur. Ad eum memini, cum puer adhuc essem, & ad capiendum ingenii cultum frequens apud eum ventitarem, quotidie somniantium turbam, hominesque celebri fama & multi nominis, de somniis consultum venisse. Declarabat definiebatque ille, non breviter aut subobscure, ut plerique, sed exposite atque aperte enigmata somniorum, sive boni, sive mali prenuncia: ita apte, ut judicium factum à veridico diceres. Multi quoque illius monitu, vita interitum, nonnunquam animi agritudines vitarunt.* Sannazar autre disciple de cet interprete des songes, s'étoit bien trouvé d'avoir eu recours à un tel oracle, tant pour lui que pour sa maîtresse. Il l'éleve jusques au ciel, & il le met au dessus de tous les anciens augures. Souvenons-nous qu'il écrit en poëte. Il n'a donc pas eu dessein qu'on ajoûtât foi à ses paroles sans en rien rabatre. Quoi qu'il en soit, laissons-le parler.

(a) *Alexander ab Alexandro Genial. dierum lib. 1. cap. 11. pag. 81. 82.*

(b) *Sannazar. eleg. 7. lib. 2. pag. 96. edit. Amstel. 1689.*

At (b) tibi venturos, Mai, predicere casus
Fas est, & mites consuluisse Deos.
Nec tantum aut ara fumos, aut nuntia sentis
Fulgura, sed Stygiis somnia missa locis,
Somnia qua miseram perturbant sape quietem,
Dum mens incertis pendet imaginibus.
O quoties per te vanum posuisse timorem
Me memini, & latos continuasse dies.
O quoties, trepidus cum non spernenda putarem,
In nostrum cavi damna futura caput.
Sape mea tibi cum narrassem visa puella,
Dixisti, certos haud procul esse metus.
Sape illam madidos lustrare in flumine crines
Jussisti, & misto solvere farra sale.
Quod si olim tenuis talem te fata dedissent,
Sprevisset Thuscos Martia Roma viros.
Nam te quis melius calidas deprendere fibras,
Consulere aërias aut potuisset aves?
Illa triumphatum &c.

(c) *Mart. Del Rio, Disquisit. Magicar. l. 4. cap. 3. quæst. 6. p. m. 278.*

Martin del Rio si credule d'ailleurs, & si peu accoutumé à rejetter les hableries, parle de Majus sur un autre ton: il le traite avec le dernier mepris. (c) *Ceterorum onirocriticorum veterum, non magna reipub. jactura omnes libri interierunt, prater unum Artemidorum Daldianum, delirum senem, qui libris quinque cuncta ab aliis tradita complexus fuit. Brevior est Astrampsychus Græcè & Latinè hic annis editus: sed aque nugax ut & alius ille Arabs, qui Græcè barbarizans una cum Artemidoro in lucem prodiit in Gallia. Hodiè in pretio habent Apomasaris Arabica Apotelesmata, ex recentioribus Contr. Wimpina, vellem ne tam multa sine antidoto congessisset* (1). *Averum quoque memoria, hanc in Italia vanissimè profitebatur artem Junianus Majus* (2): *cujus extant epistola & libelli quidam Grammatici.*

(1) *L. de divinat. c. 14. & l. de insomniis per decem capita.*

(2) *De quo Alex. ab Alex. lib. 2. cap. 11.*

REFLEXION sur les songes.

(D) *Cela n'est pas indigne de reflexion.*] Il seroit à souhaiter pour le bien & pour le repos d'esprit d'une infinité de gens, que l'on n'eût jamais parlé des songes comme d'une chose qui presage l'avenir; car les personnes qui sont une fois imbuës de cette pensée, s'imaginent que la plupart des images qui leur passent par l'esprit pendant leur sommeil, sont autant de predictions le plus souvent menaçantes: de là naissent mille inquietudes; & pour un homme qui n'est point sujet à ces foiblesses, il y en a mille qui ne sauroient s'en defendre. Je croi que l'on peut dire des songes la même chose à-peu-pres que des sortileges; ils contiennent infiniment moins de mysteres que le peuple ne le croit, & un peu plus que ne le croient les esprits forts. Les histoires de tous les tems & de tous les lieux raportent & à l'égard des songes, & à l'égard de la magie tant de faits si surprenans, que ceux qui s'obstinent à tout nier se rendent suspects ou de peu de sincerité, ou d'un defaut de lumiere qui ne leur permet pas de bien discerner la force des preuves. Une preoccupation outrée, ou un certain tour d'esprit naturel leur bouche l'entendement, lors qu'ils comparent les raisons du pour avec les raisons du contre. J'ai conu d'habiles gens qui nioient tous les presages des songes, par le principe que voici. Il n'y a que Dieu, disoient-ils, qui conoisse l'avenir, c'est-à-dire, l'avenir qu'on apelle contingent: or presque toûjours c'est l'avenir contingent que les songes nous anoncent, quand on supose qu'ils sont des presages: il faudroit donc que Dieu fût l'Auteur de ces songes; il les produiroit donc par miracle, & ainsi dans tous les païs du monde il produiroit une infinité de miracles, qui ne portent point le caractere ni de sa grandeur infinie, ni de sa souveraine sagesse. Ces Messieurs insistoient beaucoup sur ce que les songes les plus mystiques sont aussi communs parmi les Paiens, & parmi les Mahometans, que parmi les sectateurs de la vraie religion. En effet lisez Plutarque, & les autres historiens Grecs & Romains; lisez les livres Arabes, Chinois &c. vous y trouverez tout autant d'exemples de songes miraculeux que dans la Bible, ou dans les histoires Chretiennes. Il faut avoüer que cette objection a beaucoup de force, & qu'elle semble nous conduire necessairement à un tout autre système, qui seroit d'atribuer ces sortes de songes, non pas à Dieu comme à leur cause immediate, mais à de certaines intelligences qui sous la direction de Dieu ont beaucoup de part au gouvernement de l'homme. On pourroit supposer selon la doctrine des causes occasionelles, qu'il y a des loix generales qui soumettent un très-grand nombre d'effets aux desirs de telles & de telles intelligences, comme il y a des loix generales qui soumettent aux desirs de l'homme le mouvement de certains corps. Cette supposition est non seulement conforme à un sentiment qui a été fort commun parmi les Paiens, mais aussi à la doctrine de l'Ecriture, & à celle (d) des anciens Peres. Les Paiens reconoissoient plusieurs Dieux inferieurs qui presidoient à des choses particulieres; & ils pretendoient même que chaque homme avoit un genie qui le gouvernoit. Les Catholiques Romains pretendent que leur doctrine de l'ange gardien, & d'un ange qui preside à tout un peuple, à une ville, à une Province, est fondée sur l'Ecriture. Si vous établissez une fois que Dieu a trouvé à propos d'établir certains esprits cause occasionelle de la conduite de l'homme, à l'égard de quelques évenemens, toutes les dificultez que l'on forme contre les songes s'évanouïront. Il ne faudra plus s'étonner de ne trouver point un caractere de grandeur, ou de gravité (e), dans les images qui nous avertissent en songe. Qu'elles soient confuses ou pueriles; qu'elles varient selon les tems & les lieux, & selon les temperamens, cela ne doit point surprendre ceux qui savent la limitation des creatures, & les obstacles que se doivent faire reciproquement les causes occasionelles de diverse espece. N'éprouvons-nous pas tous les jours que nôtre ame, & que nôtre corps se traversent mutuellement, dans le cours des operations qui leur sont propres? Une intelligence qui agiroit & sur nôtre corps, & sur nôtre esprit, devroit trouver necessairement divers obstacles dans les loix qui établissent ces deux (f) principes cause occasionelle de certains effets. Mais d'où vient, demande-t-on, que ces genies invisibles ne prenent pas mieux leur tems; pourquoi n'avertissent-ils pas de l'avenir pendant qu'on veille; pourquoi attendent-ils que l'on dorme? (g) *Illud etiam requiro, cur, si deus ista visa nobis providendi causa dat, non vigilantibus potiùs det, quàm dormientibus? Sive enim externus, & adventicius pulsus animos dormientium commovet, sive per se ipsi animi moventur, sive qua causa alia est, cur secundùm quietem aliquid videre, audire, agere videamur, eadem causa vigilantibus esse poterat: idque si nostra causa dii secundùm quietem facerent, vigilantibus idem facerent; præsertim cùm Chrysippus, Academicos refellens, permultò clariora, & certiora esse dicat, qua vigilantibus videantur, quàm qua somniantibus. Fuit igitur divina beneficentia dignius, cùm consuleret nobis, clariora visa dare vigilantibus, quàm obscuriora per somnium: quod quoniam non fit, somnia divina putanda non sunt. Jam verò*

(d) *Selon la Theologie de St. Augustin qui renferme, comme l'enseigne le P. Thomassin, l'ancienne tradition de tous les hommes, rien ne se fait presque dans le monde que par les Anges ou par les Demons, ou par des sentimens que Dieu imprime dans les esprits des hommes.* Arnauld contre le système de Malebranche tom. 1. pag. 191.

(e) *Il y a tel songe qui est un rebus de Picardie, comme celui dont parle Brantome, qui presagea à Marguerite d'Autriche, destinée à épouser Charles VIII. qu'Anne de Bretagne lui enleveroit la couronne de France: elle songea que se promenant dans un jardin, un âne lui vint ôter un bouquet qu'elle tenoit.*

(f) *C'est-à-dire la machine humaine, & l'ame humaine.*

(g) *Cicero, de divinat. lib. 2. fol. m. 322. A.*

Digitized by Google

MAKOWSKI (JEAN) en Latin *Maccovius*, Gentilhomme Polonois & Profeſſeur en Theologie à Franeker, étoit né à Lobzenic l'an 1588. Il commença un peu tard à étudier; mais

verò quid opus eſt circuitione, & amfractu, ut ſit utendum interpretibus ſomniorum potiùs, quàm directo? Deus ſi quidem nobis conſulebat, Hoc facito, Hoc ne feceris, *diceret? idque viſum vigilanti potiùs, quàm dormienti daret?* Pourquoi font-ils plutôt part de leurs predictions à des gens d'un eſprit foible, qu'aux plus fortes têtes? Il eſt facile de repondre que ceux qui veillent ne ſont pas propres à être avertis; car ils ſe regardent alors comme la cauſe de tout ce qui ſe preſente à leur imagination, & ils diſtinguent fort nettement ce qu'ils imaginent d'avec ce qu'ils voient. En dormant ils ne font nulle difference entre les imaginations & les ſenſations. Tous les objets qu'ils imaginent leur ſemblent preſens, & (a) ils ne peuvent pas retenir exactement la liaiſon de leurs images: & de là vient qu'ils ſe peuvent perſuader qu'ils n'ont pas enfilé eux-mêmes celles-ci avec celles-là; d'où ils concluent que quelques-unes leur viennent d'ailleurs, & leur ont eté inſpirées par une cauſe qui les a voulu avertir de quelque choſe. Peut-on nier qu'une machine ne ſoit plus propre à un certain jeu, quand quelques-unes de ſes pieces ſont arrêtées, que quand elles ne le ſont pas? Diſons le même de nôtre cerveau. Il eſt plus facile d'y diriger certains mouvemens pour exciter les images preſageantes, lors que les yeux & les autres ſens externes ſont dans l'inaction, que lors qu'ils agiſſent. Savons-nous les facilitez que donnent aux auteurs des ſonges les effets de la maladie, ou de la folie? Pouvons-nous douter que les loix du mouvement, ſelon leſquelles nos organes ſe remuent, & qui ne ſont ſoumiſes que juſqu'à un certain point aux deſirs des eſprits creez, ne troublent & ne confondent les images que l'auteur du ſonge voudroit rendre plus diſtinctes? Ciceron croit triompher ſous pretexte que ces images ſont obſcures & embarraſſées. (b) *Jam verò quid opus eſt circuitione, & amfractu, ut ſit utendum interpretibus ſomniorum potiùs, quam directo?....* (c) *Venit in contentionem, ſit probabilius, deoſne immortales, rerum omnium præſtantia excellentes, concurſare omnium mortalium, qui ubique ſunt, non modò lectos, verùm etiam grabatos, &, cùm ſtertentes aliquos viderint, objisere his quadam tortuoſa, & obſcura, quæ illi exterriti ſomnio ad conjectorem manè deferant; an natura fieri, ut mobiliter animus agitatus, quod vigilans viderit, dormiens videre videatur.* Mais on peut repondre que toute creature eſt bornée & imparfaite: il peut donc y avoir des variations, & même des bizarreries, ſelon nôtre façon de juger, dans les effets qui ſont dirigez par les deſirs d'un eſprit creé. Ceci peut ſervir contre quelques objections que les eſprits forts alleguent à ceux qui leur parlent de l'exiſtence de la magie. Enfin je dis que la conoiſſance de l'avenir n'eſt pas auſſi grande que l'on s'imagine, en ſupoſant qu'il y ait des ſonges de divination: car ſi nous examinons bien les relations & la tradition populaire, nous trouverons que pour la plupart ces ſonges n'aprenent que ce qui ſe paſſe dans d'autres païs, ou ce qui doit arriver bientôt. Un homme ſonge la mort d'un ami ou d'un parent, & il ſe trouve, dit-on, que cet ami ou ce parent expiroit à 50. lieuës de là au tems du ſonge. Ce n'eſt point conoître l'avenir que de reveler une telle choſe. D'autres ſongent je ne ſçai quoi qui les menace de quelque malheur, de la mort ſi vous voulez. Le genie auteur du ſonge peut conoître les complots, les machinations qu'on trame contre eux; il peut voir dans l'état du ſang une prochaine diſpoſition à l'apoplexie, à la pleureſie, ou à quelque autre maladie mortelle. Ce n'eſt point conoître l'avenir qu'on apelle contingent. Mais, dit-on, il y a des particuliers qui ont ſongé qu'ils regneroient, & ils n'ont regné qu'au bout de 20. ou 30. ans. Repondez que leur genie d'un ordre bien relevé, actif, habile, s'étoit mis en tête de les élever ſur le thrône; il (d) s'aſſûroit d'en menager les occaſions, & d'y reüſſir, & ſur ces conjectures preſque certaines il communiquoit des ſonges. Les hommes en feroient bien autant à proportion de leurs forces.

Je ne donne point ceci pour des preuves, ou pour de fortes raiſons, mais ſeulement pour des reponſes aux dificultez que l'on propoſe contre l'opinion commune: & il faut même que l'on ſache que je me renferme dans les bornes des lumieres naturelles; car je ſupoſe que les diſputans ne ſe voudroient point ſervir des autoritez de l'Ecriture. Je ſouhaite auſſi qu'on remarque que ceux qui ſoutienent qu'il y a des ſonges de divination, n'ont beſoin que d'énerver les objections de leurs adverſaires; car ils ont pour eux une infinité de faits, tout de même que ceux qui ſoutienent l'exiſtence de la magie. Or quand on en eſt là il ſufit qu'on puiſſe repondre aux objections; c'eſt à celui qui nie ces faits à prouver qu'ils ſont impoſſibles: ſans cela il ne gagne point ſa cauſe. Je dois auſſi avertir que je ne pretens nullement excuſer les anciens Païens, ſoit à l'égard du ſoin qu'ils ont eu de raporter tant de ſonges dans leurs hiſtoires, ſoit à l'égard des demarches qu'ils ont faites en conſequence de certains ſonges. Quelquefois ils n'ont point eu d'autre fondement pour établir (e) certaines ceremonies, ou pour condamner des accuſez. (f) *Quum ex ade Herculis patera aurea gravis ſurrepta eſſet, in ſomniis vidit* (Sophocles) *ipſum deum dicentem, qui id feciſſet. Quod ſemel ille, iterumque neglexit, ubi idem ſæpius, aſcendit in Ariopagum: detulit rem. Ariopagita comprehendi jubent eum, qui à Sophocle erat nominatus. Is, quæſtione adhibita, confeſſus eſt, pateramque retulit. Quo facto, fanum illud Indicis Herculis nominatum eſt.* On ſe peut moquer fort juſtement de la foibleſſe (g) d'Auguſte, & plus encore de la loi (h) qui ordonnoit en certains païs à tous les particuliers, qui auroient ſongé quelque choſe concernant la Republique, de le faire ſavoir au public ou par une affiche, ou par un crieur; & ſi l'on excepte quelques ſonges particuliers, je conſens que l'on diſe de tous les autres ce que nous liſons dans Petrone. (i) *Hinc ſcies Epicurum hominem eſſe divinum, qui ejuſmodi ludibria facetiſſimâ ratione condemnat.*

Somnia; quæ mentes ludunt volitantibus umbris,
Non delubra Deum, nec ab æthere numina mittunt;
Sed ſibi quiſque facit. Nam cùm proſtrata ſopore
Urget membra quies, & mens ſine pondere luuit:
Quidquid luce fecit, tenebris agit. Oppida bello
Qui quatit, & flammis miſerandas ſævit in urbes, &c.

Et je perſevere dans le ſentiment que j'ai declaré ailleurs (k), qu'il n'y a point d'ocupation plus frivole & plus ridicule que celle des onirocritiques. Nôtre Junius Majus meritoit une cenſure plus rude, que celle que Martin del Rio lui a faite. Si nous voulions comparer avec ce qui nous arrive une infinité d'images qui s'élevent dans nôtre eſprit, quand nous nous abandonnons en veillant à tous les objets qui voudront s'offrir à nous, je ſuis ſûr que nous y verrions autant de raport à nos avantures, que dans pluſieurs ſonges que nous regardons comme des preſages; & je ne fais aucun cas de la raiſon qui paroît ſi forte à bien des gens; c'eſt, diſent-ils, que non ſeulement nous voions en ſonge les objets; mais nous leur entendons dire des choſes qu'ils ne nous ont jamais dites en veillant, & dont par conſequent nous n'avions aucune trace dans nôtre cerveau. Nous croions voir quelquefois en ſonge un livre nouveau dont jamais nous n'avions ouï parler, & nous y liſons le titre, la preface, & cent autres choſes. Cette raiſon eſt nulle. Ne faiſons-nous pas tout cela en veillant? Ne nous repreſentons-nous pas un tel & un tel, qui nous tiennent cent diſcours dont nous ſommes les architectes? Ne nous figurons-nous pas, s'il nous plaît, qu'un tel vient de publier un livre qui traite de telles & de telles choſes? Ainſi cette pretenduë grande raiſon n'eſt d'aucun poids: mais je croi en même tems que l'on ne ſauroit douter de certains ſonges dont les Auteurs font mention, ni les expliquer par des cauſes naturelles, je veux dire ſans y reconoître de l'inſpiration, ou de la revelation. Voiez Valere Maxime (l), & les lettres de Grotius (m). Quant aux objections de Ciceron, très-fortes à la verité, & preſque inſolubles, elles ne ſont fortes qu'en ſupoſant que Dieu (n) lui-même eſt l'auteur immediat de nos ſonges. *Primum igitur*, dit-il (o), *intelligendum eſt, nullam vim eſſe divinam effectricem ſomniorum. Atque illud quidem perſpicuum eſt, nulla viſa ſomniorum proficiſci à numine deorum. Noſtra enim cauſa dii id facerent, ut providere futura poſſemus. Quotus igitur eſt quiſque, qui ſomniis pareat? qui intelligat? qui meminerit? quàm multi verò, qui contemnant, eamque ſuperſtitionem imbecilli animi, atque anilis putent? Quid eſt igitur, cur his hominibus conſulens deus, ſomnio moneat eos, qui illa non modo cura, ſed ne memoria quidem digna ducant? nec enim ignorare deus poteſt, qua mente quiſque ſit: nec fruſtrà, ac ſine cauſa quid facere, dignum deo eſt: quod abhorret etiam ab hominis conſtantia. Ita ſi pleraque ſomnia aut ignorantur, aut negliguntur; aut neſcit hoc deus, aut fruſtrà ſomniorum ſignificatione utitur. Sed horum neutrum in deum cadit. Nihil igitur à deo ſomniis ſignificari fatendum eſt.* Voilà ſa premiere raiſon: nous avons vu la ſeconde ci-deſſus (p). Voici la troiſiéme: (q) *Jam verò quis dicere audeat, vera omnia eſſe ſomnia?* Aliquot

(a) *Voiez ci-deſſus l'article* Lotichius, *pag.* 1871. & 1872.

(b) *Cicero ubi ſupra.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Voiez la remarque D de l'article* Calnites.

(e) *Voiez Ciceron de divinatione, lib.* 1. *fol. m.* 311. *A.*

(f) *Id. ib. fol.* 308. *B.*

(g) Somnia neque ſua, neque aliena de ſe negligebat. *Sueton. in Auguſto, cap.* 91.

(h) *Voiez Caſaubon ſur Sueton. in Aug. c.* 91. *qui cite Artemidore lib.* 1. *c.* 2.

(i) *Petronius, pag.* 178. *edit. Roterod.* 1693.

(k) *Dans l'article d'Artemidore, remarque B & C.*

(l) *Valer. Maximus lib.* 1. *c.* 7.

(m) *Grotius epiſt.* 405. *part.* 2.

(n) *C'étoit la ſupoſition des Stoïciens, d'où vient que Cotta dans Ciceron* de nat. Deor. l. 3. ſub fin. *leur parle ainſi:* Quomodo iidem dicitis non omnia Deos perſequi, iidem vultis à Diis immortalibus hominibus diſpartiri ac dividi ſomnia?

(o) *Cicero, de divinat. ubi ſupra, fol.* 321. *D.*

(p) *Pag.* 2008. *lettre g.*

(q) *Cicer. ibid. fol.* 322. *A.*

Digitized by Google

mais il repara ce retardement par une grande aplication, & par sa vivacité naturelle. Il fit ses études du Latin & son cours de Philosophie à Dantzic, avec des progrés si considerables sous le fameux Keckerman, qu'il se distingua glorieusement de ses condisciples, & particulierement à la dispute; & qu'étant de retour chez son pere, on le donna pour gouverneur à quelques jeunes Gentilshommes *. Il voiagea avec eux, & cultiva en toute occasion tantôt contre les Jesuites, tantôt contre les Sociniens, son talent de bien (A) disputer. Il vit les plus florissantes Academies d'Allemagne, celle de Prague, celle d'Heidelberg, celle de Marpourg, celle de Leipsic, celle de Wittemberg, celle d'Iene; & puis il vint à Franeker, où il reçut le bonnet de Docteur en Theologie le 8. de Mars 1614. Il donna tant de preuves d'esprit & d'érudition, que les Curateurs de l'Academie resolurent de le retenir, & pour cet effet ils le firent Professeur extraordinaire en Theologie le 1. d'Avril 1615. & Professeur ordinaire l'année suivante. Il exerça cette charge pendant près de 30. ans, c'est-à-dire jusques à sa mort, qui arriva vers la fin du † mois de Juin 1644. Il avoit eu trois femmes, dont on pourra voir les familles, si on le souhaitte, dans l'Oraison funebre qui m'a fourni cet article. Cocceius son collegue qui la prononça, nous aprend que Maccovius soutint avec un grand zêle, & même avec un peu trop de bile, la bonne cause contre les Arminiens, ce qui lui fut une source (B) d'amertumes. Ce sont les suites ordinaires de cette sorte de temperament. Il eut des affaires au (C) Synode de Dordrecht. On verra ci-dessous le

* *Ils s'apelloient Sieninski.*

† *Le Diarium biographicum du Sieur Witte la met au 24. de Juillet: ce qui ne peut être, puis que l'Oraison funebre fut prononcée le 2. Juillet. Maccovius étoit decedé huit jours auparavant,* die Lunæ ante octiduum, *dit Cocceius dans l'Oraison funebre de Maccovius.*

(a) *Ci-dessus pag. 2009. lettre b.*

(b) *Cicero ibid. B.*

quot somnia vera, *inquit Ennius*; sed omnia non est necesse. *Qua est tandem ista distinctio? qua vera, qua falsa habet? & si vera à deo mittuntur, falsa unde nascuntur? nam si ea quoque divina, quid inconstantius deo? quid iniquius autem est, quàm mentes mortalium falsis, & mendaciis visis concitare? sin vera visa divina sunt: falsa autem, & inania, humana: qua est ista dejgnandi licentia, ut hoc deus, hoc natura fecerit potiùs, quàm aut omnia deus, quod negatis, aut omnia natura?* Il en propose une quatriéme fondée sur l'obscurité des songes: on l'a déjà (a) vu; mais on va le voir encore mieux. Il n'y a personne, dit-il, qui ait assez de capacité pour bien expliquer les songes; & par consequent si les Dieux nous parloient par cette voie, ils seroient semblables aux Carthaginois qui haragueroient en leur langue le Senat de Rome, & qui n'ameneroient aucun trucheman. (b) *Vide igitur, ne etiam si divinationem tibi esse concessero, quod nunquam faciam, neminem tamen divinum reperire possimus. Qualis autem ista mens est deorum, si neque ea nobis significant in somniis, qua ipsi per nos intelligamus: neque ea, quorum interpretes habere possimus? similes enim sunt dii, si ea nobis objiciunt, quorum nec scientiam, neque explanatorem habeamus, tanquam si Pœni, aut Hispani in senatu nostro loquerentur sine interprete. Jam verò quò pertinent obscuritates, & anigmata somniorum? intelligi enim à nobis dii velle debebant ea, quæ nostra causa nos monerent.*

(A) *Son talent de bien disputer.*] A Prague il attaqua les Jesuites dans une dispute; à Lublin il entra souvent en lice contre les Sociniens; & pendant qu'il étudioit à Heidelberg, il alla à Spire afin de disputer contre les Jesuites, à la place de Barthelemi Coppenius qu'ils avoient defié au combat, & qui n'avoit pu obtenir de l'Electeur Palatin la permission d'y comparoître (c).

(B) *Ce qui lui fut une source d'amertumes.*] Cocceius (d) après avoir dit que Maccovius ne fut pas un chien qui ne sçût japper pendant les troubles de l'Eglise, mais qu'il combatit vaillamment pour la verité de la Grace, ajoûte, *que ces sortes de guerres ayant accoutumé de produire de mauvais soupçons, des inimitiez, & des discordes à cause de l'infirmité humaine, il ne faut pas trouver étrange que l'infirmité de la chair ait fait avaler à Maccovius beaucoup d'amertumes. Les esprits ardens*, poursuit-il, *ont cela qu'encore qu'ils defendent la bonne cause, ils paroissent quelquefois donner dans l'emportement. Il leur arrive souvent la même chose qu'aux bons (e) chiens (qu'il me soit permis d'étendre jusques-là une comparaison empruntée de l'Ecriture) qui pendant qu'ils gardent la maison de leurs maitres, abboyent contre tous les inconus, fussent-ils les plus grands amis de la maison; ainsi les defenseurs de la verité (auxquels le Prophete (f) Esaïe commande, comme aux dogues qui gardent le troupeau, de bien abboyer) pendant qu'ils s'agitent contre l'ennemi & qu'ils ne songent qu'au combat, ne prennent pas garde bien souvent à ce qu'ils font; & repandent quelquefois mal à propos leur aigreur & leurs duretez sur des innocens.* Après cela il emploie la comparaison des matelots, qui dans une violente tempête grondent & crient les uns contre les autres, quoi que le but general de tous soit de sauver le vaisseau. C'étoit assez declarer quelle avoit été la destinée de Maccovius. Il avoit frappé à tors & à travers sur l'heterodoxe & sur l'orthodoxe, & il s'étoit fait frapper à son tour de tous les deux. Voilà les fruits de la dispute: les chiens au grand colier s'imaginent qu'ils voient le loup par tout, dès qu'on ne donne pas dans toutes leurs hypotheses; & si c'est un confrere qui s'en écarte, ils laissent là l'ennemi commun, & se ruent sur le compagnon d'œuvre, comme sur un traître (g). On leur dit leurs veritez, *hinc illæ lacrimæ.* Considerez ces paroles de l'un des Peres du Synode de Dordrecht: (h) *Qui revera primo quoque auditu videbantur, exceptis uno aut altero, non fuisse tanti momenti, ut homo doctus de illis coram Synodo accusaretur: complurimi ipsorum erant ex ista receptissima distinctione agentis physice & moraliter ab accusatore male intellecta.*

(C) *Il eut des affaires au Synode de Dordrecht.*] On lut dans la 138. session la requête qu'il presenta à la compagnie: il se plaignoit d'avoir été accusé d'heresie devant les Etats de Frise par son collegue Sibrand Lubbertus, & il suplioit très-humblement le Synode de vouloir juger ce different, ou de permettre que l'accusateur & lui choisissent des Commissaires dans cette assemblée qui informassent du fait, & qui en rendissent compte à la compagnie. Lubbertus interrogé là-dessus nia qu'il l'eût accusé, & soutint qu'il n'avoit été que la bouche de la Classe de Franeker, la veritable accusatrice de Maccovius, & qu'ainsi il ne vouloit point être reconu partie dans ce procés. Il fut ordonné qu'on liroit les actes qui étoient venus de Frise touchant cette afaire. Ils furent lus dans la 140. session, & l'on y trouva d'abord 50. erreurs dont Maccovius avoit été accusé, qui (i) parurent presque toutes de peu d'importance, & fondées sur le mauvais sens que l'accusateur donnoit aux paroles de l'accusé. On lut deux apologies de Maccovius; & il y eut des deputez étrangers qui dirent que l'on auroit pu reduire à quatre les cinquante chefs d'accusation, & que le crime d'heresie imputé à Maccovius ne paroissoit nulle part. *Quidam ex Exteris Theologis dicebant, potuisse illos quinquaginta errores, ad quinque vel etiam quatuor reduci; nec ullum crimen hæreseos, sicut objectum fuerat, in illis deprehendi* (k). Quand Lubbertus opina il se mit fort en colere contre un des membres de la compagnie, & il produisit un nouveau rôle des erreurs de Maccovius. On lui repondit que l'on avoit ouï dire à des personnes dignes de foi, qu'encore qu'il ne voulût point être partie, c'étoit lui qui avoit extrait des theses & des leçons de Maccovius les propositions pretendues erronées. Il s'échauffa, & jura deux fois que cela n'étoit pas vrai. (l) *Quod ut audiebat D. Sibrandus, vehementissime commotus, bis Deum vindicem in animam suam precabatur si ullibi vera essent; adeo ut D. Præses eum sæpius modestiæ sanctæ, & reverentiæ Synodo debitæ jusserit meminisse.* Dans la 142. session il fut trouvé à propos de ne point lire devant le Synode la troisiéme apologie de Maccovius, parce qu'elle contenoit plusieurs choses personnelles contre Lubbertus. Elle ne fut luë que dans un Comité particulier, dont Scultet (m) voulut bien être, quoi qu'il fût mal propre à être juge, puis que les Theologiens d'Heidelberg avoient déjà declaré qu'ils condamnoient l'accusé. *Certe Exteri mirabantur D. Sculsetum nominatum fuisse à Provincialibus; & multo magis, D. Sculsetum id munus velle subire, cum facultas Theologica Heidelbergensis, cujus ipse pars esset, theses illas, quæ examinandæ sunt, jam hactenus tanquam otiosas, metaphysicas, & falsas damnaverit* (n). Le jugement des Commissaires fut que Maccovius avoit été accusé mal à-propos, & qu'il n'étoit coupable ni de Paganisme, ni de Judaisme, ni de Pelagianisme, ni de Socinianisme, ni d'aucune autre heresie, mais qu'il auroit dû ne se point servir de phrases obscures & ambiguës, empruntées des

(c) *Tiré de Cocceius, Orat. funeb. Maccovii.*

(d) *Ibid.*

(e) *Voiez touchant cette comparaison ci-dessus pag. 572. col. 1. & pag. 846. col. 1.*

(f) *Cap. 56.*

(g) *Afin qu'on voit que je n'amplifie pas les pensées de Cocceius, je voulois les mettre ici en Latin selon l'original, mais je n'ai pu retrouver l'Oraison funebre.*

(h) *G. Balcanquallus, apud epist. Eccles. & Theolog. p. 573. col. 1. edit. in fol. 1684.*

(i) *Balcanquallus ubi supra.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Ibid. col. 2.*

(m) *Député du Palatinat, & Professeur en Theologie à Heidelberg.*

(n) *Ibid.*

Digitized by Google

le titre (D) de la plupart de ses écrits imprimez. Je laisse ceux qu'on trouva parmi ses papiers, & que le public n'a jamais vus. Il a été accusé de (DΔ) plagiarisme.

☞ MALDONAT (JEAN) Prêtre à Burgos dans la Castille, florissoit environ l'an 1550. Il écrivoit bien en Latin, & il publia un écrit pour recommander l'étude des belles lettres, *paraneſin ad litteras politiores.* Son abregé des vies des Saints fut imprimé plusieurs fois *. Nous verrons ci-dessous s'il a eu (Z) raison de tant vanter sa correction du Breviaire.

* *Tiré d'André Schottus Bibl. Hiſp. pag.* 350. 351.

MALDONAT (JEAN) Jesuïte (A) Espagnol, nâquit l'an 1534. Il fit ses études à Salamanque, & il y enseigna la Philosophie, la Theologie, & la langue Greque, avant que de se vouër à la Compagnie des Jesuïtes dans la même ville. Il n'y prit point l'habit de l'Ordre, mais à Rome l'an 1562. Il fut envoié à Paris l'année suivante, pour y enseigner la Philosophie dans le College que les Jesuïtes venoient d'obtenir. Il y enseigna ensuite (B) la Theologie avec un

(a) *Ibid. pag.* 574. *col.* 2.

(b) Legitur, & per plura Synodi suffragia approbatur, sententia deputatorum in causa Macoviana, qui eum ab omni hæresi absolvendum censuerunt; sed monendum, ut Theologiam docendi modum commodiorem sequatur, verborumque formis ex sacra Scriptura petitis utatur; etiam justam eum reprehensionem incurrere ob quasdam propositiones ab ipso crudius & rigidius assertas. *Balcanquallus ib. pag.* 576. *col.* 1.

(c) *Ibid.*

(d) *Ad* 24. *Jul.* 1644.

(e) *Nommé Nicolas Arnoldus. J'ai donné son article.*

(f) *Saldenus de libris pag.* 156.

(1) *Maccov. Colleg. Theolog. Diſp.* 4. & 11.

(2) *Molin. Anatom. Arminianiſm. cap.* 5. & 24.

des Scholastiques, & ne pas nier certaines propositions. On les verra dans le Latin que je m'en vais raporter: on saura par ce moien qu'il étoit supralapsaire, & qu'il s'exprimoit durement sur des doctrines où il faut choier la delicatesse des oreilles. (a) *Legitur judicium deputatorum à Synodo in cauſa Macoviana: cujus ſumma hæc erat; D. Macovium nullius gentiliſmi, Judaiſmi, Pelagianiſmi, Socinianiſmi, aut alterius cujuſcunque hæreſeos reum teneri, immeritoque illum fuiſſe accuſatum, peccaſſe eum, quod quibuſdam ambiguis, & obſcuris phraſibus ſcholaſticis uſus ſit; quod ſcholaſticum docendi modum conetur in Belgicis Academiis introducere; quod eas ſelegerit quæſtiones diſceptandas, quibus gravantur Eccleſia Belgica: Monendum eſſe eum, ut cum Spiritu Sancto loquatur, non cum Bellarmino aut Suarezio: hoc vitio vertendum ipſi, quod diſtinctionem ſufficientiæ & efficientiæ mortis Chriſti aſſeruerit eſſe futilem; quod negaverit humanum genus lapſum eſſe objectum prædeſtinationis; quod dixerit Deum velle, & decernere peccata; quod dixerit Deum nullo modo velle omnium hominum ſalutem; quod dixerit duas eſſe electiones. Judicant denique, liticulam hanc inter D. Sibrandum, & D. Macovium componendam eſſe, & deinceps neminem debere eum talium criminum inſimulare.* Le Synode (b) aprouva le jugement des Commissaires; & voilà quelle fut l'issuë de ce procés. Il y eut un Deputé de Frise qui demanda que l'on procedât contre les accusateurs, & qui s'offrit de prouver par des pieces authentiques, que Lubbertus avoit eu ordre de se porter pour accusateur. Cette instance remua si fort les humeurs, que les Deputez politiques recoururent aux coups de marteau, dont ils se servoient quand ils vouloient imposer silence. (c) *Communi collegarum nomine coram Synodo proteſtari, ſalvo jure ne agant contra accuſatores; partes autem accuſatorias domino Sibrando eſſe demandatas, conſtare ex literis quibuſdam publicis, quas è ſinu deprompſit, ac coram Synodo legi poſtulavit: increbeſcenti hac in expoſtulatione plurium fervori, ac multiloquio, modum imponunt Delegati politici malleo ſuo, quo mos eſt ſilentium obſtrepentibus imperare.*

(D) *Le titre de . . . ſes écrits.*] Je le tire du *Diarium Biographicum* du Sieur Witte où se trouvent ces paroles: (d) *Reliquit Collegia Theologica: Locos Communes: Diſtinctiones & Regulas Theol. ac Philoſophicas: Opuſcula Philoſophica: Πρῶτον ψεῦδος Anabaptiſtarum: Πρῶτον ψεῦδος, ſive oſtenſionem primi Falſi Arminianorum: Prælectiones pro Perkinſo contra Arminium: Diſceptationes de Triuno vero Deo &c.* Notez que la plupart de ces livres sont posthumes, & qu'ils ont été publiez par les soins d'un Polonois (e), qui étoit Ministre d'une petite ville de Frise, & qui depuis fut Professeur en Theologie à Franeker. Il promettoit d'en publier plusieurs autres. Voiez sa preface des lieux communs de Maccovius. Il les fit reimprimer avec bien des corrections, & bien des augmentations tirées des manuscrits de l'Auteur. Son épitre dedicatoire est datée de l'an 1649. L'édition dont je me sers est de l'an 1658.

(DΔ) *Il a été accuſé de plagiariſme.*] Celui qui a fait cette decouverte la propose modestement, & sans oublier les loüanges de Maccovius. Voici en quels termes: (f) *Imo ne abſolvi quidem crimine hoc plane poteſt inter Theologos noſtros, vir alioquì ſubtiliſſimus,* Johannes Maccovius. *Quod ſi enim inſpicere non deſtrectes* Exercitationes *ipſius* Remonstrantium *hypotheſibus abhinc annos aliquot oppoſitas, docebunt te oculi tui, eximiam earum partem non tantum quoad* (1) materiam, *ſed quoad ipſa etiam* verba, *e Belgico* Latine *verſa*, e (2) *Clar.* Molinæi *Anatome* Arminianismi *compilatam eſſe. Quod in Doctore, extemporanei acuminis honore alias celebratiſſimo, miratus ſemper ſui.*

(Z) *S'il a eu raiſon de tant vanter ſa correction du Breviaire.*] Voici ce qu'on trouve dans un Ouvrage que Mr. Thiers a publié l'an 1699. sous le titre de *Diſſertation ſur le lieu où repoſe preſentement le Corps de Saint Firmin le Confés troiſiéme Evêque d'Amiens.* „ (g) Jean „ Fonseca Evêque de Burgos, Capitale de l'ancienne „ Castille, voulant faire une nouvelle édition du Bre„ viaire de son Diocése, donna ordre à trois Sçavans, „ Carréra, Lara, & Jean Maldonat, d'y travailler. „ Ce Jean Maldonat . . . . qu'il ne faut pas confon„ dre avec le fameux Jesuïte Jean Maldonat . . . . se „ chargea de composer & de mettre en Latin les vies „ des Saints qui devoient servir de Leçons pour ce „ Breviaire. Il sçavoit la belle latinité, & il s'aquitta „ si bien (à ce qu'il s'imagina) de cette commission, „ qu'il a osé nous vanter son Breviaire comme l'Ou„ vrage le plus exact, le plus châtié, & le plus achevé „ qui fut jamais.„ Ces vanteries sont contenuës *dans une Epitre qu'il a fait imprimer à la fin de ce Breviaire, & de ces vies des Saints de l'édition de Lyon en* 1561. . . . . *Elle eſt adreſſée à ſes deux Collegues Carréra & Lara* (h). Mr. Thiers la raporte tout du long, & puis il se sert de ces paroles: „ (i) Il n'y a personne qui „ aprés avoir lu cette Epître ne croye que les Leçons „ des Saints du Breviaire de Burgos, sont entierement „ exemptes de fautes. Cette Epître neantmoins à la „ bien prendre, n'est qu'une rodomontade Espagnole, „ & on remarque dans ces Leçons beaucoup de pau„ vretés que l'on trouve dans les anciennes legendes„.

(A) *Jeſuïte Eſpagnol.*] Le lieu de sa naissance s'apelle *las Caſas de la Reina:* il est situé proche de Lerena dans la Province d'Extremadure, & apartient au grand Maître des Chevaliers de St. Jaques. Maldonat atteste toutes ces choses dans un écrit signé de sa main, qui est conservé à Rome dans les archives des Jesuïtes (k). Ainsi George Cardose (l), Mr. de Thou (m) & Mr. Thiers (n) se trompent quand ils le font Portugais. Alegambe ne conoissoit pas ceci trop exactement, car il nomme (o) la patrie de Maldonat *Fuente del Maeſtro in ditione Zafrenſi.* Nicolas Antonio (p) la nomme de même. Mr. Moreri a perverti ce nom en celui de *Fruente deli Maeſtro.*

(B) *Il y enſeigna enſuite la Theologie.*] Je n'ai pas voulu dire qu'il l'y enseigna pendant 10. ans tout entiers, encore que (q) Sotuel l'assûre, car j'ai trouvé cela un peu embrouillé. Cet Auteur debite que Maldonat enseigna d'abord la Philosophie à Paris, où il avoit été envoié l'an 1563. & qu'il alla à Poitiers environ l'an 1570. & qu'ensuite il fit une course en Lorraine. On ne nous parle plus de ses leçons en Theologie: où prendrons-nous donc les 10. ans? Sotuel auroit dû dire qu'après le voiage de Lorraine Maldonat recommença à professer au College de Paris. Maldonat regenta d'abord la Philosophie, & commença de le faire (r) l'an 1564. Il emploia deux ou trois ans à cela; un cours de Philosophie ne duroit guere moins alors. Il enseigna ensuite la Theologie, & en acheva le cours dans 4. ans. (s) *Tradidit ille primum totam Theologiam compendio annis quatuor.* Nous voilà au tems qu'il fut envoié à Poitiers. Or comme un (t) Ministre qui avoit changé de religion, pendant le massacre de la St. Barthelemi, l'accompagna au voiage de Lorraine, nous ne pouvons placer ce voiage avant le mois de Septembre 1572. Il y a beaucoup d'aparence qu'étant de retour à Paris, il commença d'executer le dessein qu'il avoit formé de dicter un cours de Theologie plus ample que le precedent; car s'il eût commencé de l'executer après son retour de Poitiers, l'eût-on tiré de cet exercice pour l'envoier en Lorraine? Ce cours plus ample fut interrompu par les procés d'heresie, & de seduction testamentaire qui lui furent intentez. (v) *Iterum eandem uberiùs tradere aggreſſus, cùm jam procul eſſet progreſſus, alieniſſimo ſanè tempore, ab hoſtibus variis calumniis appetitus eſt.* Or ce procés fut vuidé l'an 1575. & Maldonat malgré son absolution ne laissa pas de quitter Paris: je ne sai donc point où l'on trouveroit les dix années de profession en Theologie dont nous parlent les deux Bibliothecaires des Jesuïtes.

Je me suis arrêté à ces bagatelles, afin de faire sen-

(g) *Pag.* 18. *de la diſſertation de Mr. Thiers.*

(h) *Ibid. pag.* 19.

(i) *Ibid. pag.* 21.

(k) *Tiré de Natanael Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societat. pag.* 473.

(l) *In Agiologio ad diem* 6. *Januarii, apud Sotuel. ib. pag.* 475.

(m) *Thuanus lib.* 53. *pag.* 1088.

(n) *Thiers, diſſertat. ſur ſaint Firmin pag.* 18.

(o) *Alegambe, Biblioth. Scriptor. Societ. Jeſu, p.* 255.

(p) *In Bibliotheca Scriptor. Hiſpan. to.* 1. *p.* 558.

(q) Totos decem annos Theologiam profeſſus eſt. *Sotuel Biblioth. Scriptor. Societat. pag.* 474.

(r) *Richeome, Flainte apologet. pag.* 33.

(s) *Sotuel ibid.*

(t) *Du Roſier. Voiez Mr. de Thou, liv.* 53. *pag.* 1088.

(v) *Sotuel ibid.*

Digitized by Google

un très-grand succés; car ce que l'on conte (C) de la multitude de ses auditeurs est admirable. Il fut envoié à Poitiers avec neuf autres Jesuïtes l'an 1570. Il y fit des leçons Latines, & il y prêcha en François: mais n'aiant pu y fonder un bon établissement, il s'en retourna à Paris, après avoir soutenu quelques disputes contre ceux de la Religion. Il fit une course en Lorraine, & en passant par Sedan il y disputa contre plus (D) de vingt Ministres. Il eut de fâcheuses affaires à Paris; car non seulement on l'accusa d'heresie, mais (E) aussi d'avoir volé une succession, en seduisant le President de St. André, pour l'obliger à laisser son bien aux Jesuïtes. Pierre de Gondi Evêque de Paris le (F) justifia d'heresie, & le Parlement le declara innocent de l'autre

tir qu'un narré clair & exact est un ouvrage plus difficile qu'on ne pense. Alegambe qui passe pour très-exact, ne nous jette-t-il point ici dans la confusion? Que peut-on voir de plus tenebreux que son recit? Ceux qui font des livres semblables au sien devroient savoir ce que je critique ici.

(C) *De la multitude de ses auditeurs.*] Les Bibliothecaires de la Compagnie assûrent que de peur de ne trouver point de place, on se rendoit à l'auditoire deux ou trois heures avant qu'il montât en chaire, & qu'il fut souvent obligé de faire leçon dans une cour, & dans les ruës, parce que les bancs ne suffisoient pas à ceux qui venoient l'entendre. Ils ajoûtent qu'il y eut même des Ministres qui furent à ses leçons. (a) *Ne ipsi quidem Calvinistæ, & Calvinistarum Ministri ipsius prælectionibus abstinerent. Duabus quotidie, tribusve horis quæ subsellia certatim implabant, quàm ludum ille ingrederetur, ne excluderentur. Sæpè in aperto, atque adeò in viis publicis docere coactus est ob multitudinem Auditorum, quos nulla exedra capiebant.*

(a) *Alegambe, pag. 255. Sotuel, pag. 574.*

(D) *Il disputa* à Sedan *contre plus de vingt Ministres.*] Genebrard Auteur suspect temoigne que Maldonat les terrassa tous, & qu'il y en eut deux qui se convertirent. „ (b) *De quo certamine Genebrardus sic ait*, Joannes „ Maldonatus Capellum, Holinum, Loqueum, & „ xx. alios Ministros Calvinistas, primùm differendo, „ deinde declamitando prostravit: nam in declama- „ tiones disputationem commutandam Ministri cen- „ suerant, quod ejus vim Syllogisticam non possent „ depellere. *Addit*que Launeum & Henricum Penne- „ terium Ministros, qui aderant, fuisse conversos. „ Il est sûr que Matthieu de Launoi, & Henri Pennetier changerent de religion, mais ce ne fut pas en consequence de cette dispute de Maldonat. Ils se firent Papistes environ l'an 1577. & publierent aussi-tôt (c) un Ouvrage de controverse qu'ils dedierent au Roi de France. Ils y font mention de Maldonat, mais sans dire qu'il eût disputé avec les Ministres de Sedan, ni que ses raisons leur eussent ouvert les yeux. Ils nous aprenent (d) que l'Ex-Ministre du Rosier accompagnoit Maldonat, & qu'il le quitta à Mets pour s'en aller en Allemagne, parce que les Ministres de Sedan lui persuaderent que s'il s'en retournoit à Paris avec ce Jesuïte, on le feroit mourir, & *que Maldonat en avoit donné quelque enseigne disant qu'il sentoit encore le fagot.* Ils ne disent pas en quelle année cela se fit, mais on peut être assûré que ce fut trois ou quatre ans avant leur abjuration: car comme je l'ai deja remarqué, ce fut après la St. Barthelemi que Maldonat & Du Rosier furent envoiez à Mets. L'on (e) crut à la Cour de France que Du Rosier aiant changé de religion, & contribué beaucoup à l'abjuration du Roi de Navarre, de la Princesse Catherine, du Prince de Condé, de la femme & de la belle-mere de ce Prince, seroit un bon instrument de conversion à Mets, & c'est pourquoi on l'y envoia avec Maldonat. Le Duc de Mompensier les pria d'aller à Sedan, afin qu'ils desabusassent la Duchesse de Bouillon sa fille, qui étoit fort bonne Huguenote (f).

(b) *M. ib.*

(c) *Voiez en le titre ci-dessus pag. 1768. remarque D.*

(d) *Fol. 339.*

(e) *Thuan. lib. 53. pag. 1088. ad ann. 1572. Voiez aussi Theodore de Beze, Hist. Eccles. liv. 16. p. 475.*

(E) *Non seulement on l'accusa d'heresie; mais aussi d'avoir volé.*] Citons Alegambe. (g) *Alienissimo fanè tempore, ab hostibus variis calumniis appetitus est: nam & Præsidem Montibrunensem S. Andreæ moribundum circumvenisse, & posteros ejus fortunis evertisse, illi persuadendo ut sua omnia Societati legaret, dicebatur, seductor simul & prædo nuncupatus; & à nonnullis Lutetiæ zelo præpostero, hæresis est accersitus; verum ab hac eum injuriâ vindicavit Summi Pontificis Gregorii XIII. auctoritate Petrus Gendius Parisiensis Antistes: ab illâ verò publico Senatus consulto liberatus est. Verùm quamvis sic ejus innocentia publicè satis testata foret, fortius tamen fore putavit, si paucorum æmulationi, præsertim ingravescente ætate viribusque labefactis, cederet, lucemque illam hominum fugeret.*

(f) *Thuan. ibid.*

(g) *Alegambe & Sotuel ubi supra.*

Antoine Arnauld plaidant contre les Jesuïtes l'an 1594. supose que Maldonat étoit effectivement coupable d'avoir seduit le President de Saint André, & que le Parlement de Paris ne l'en avoit point absous. *Rien n'en sort*, dit-il (b), *tout y entre*, & ab intestat, *& par les testamens qu'ils captent chacun jour, mettans d'un costé l'effroi de l'Enfer en ses esprits proches de la mort, & de l'autre leur proposans le Paradis ouvert à ceux qui donnent à la Societé de Iesus: comme fit Maldonat au President de Montbrun S. André, tirant de lui tous ses meubles & acquests par une confession pleine d'avarice & d'imposture, de laquelle monsieur de Pibrac appella comme d'abus en pleine audience.* Je ne sai point ce que le Jesuïte Richeome repondit sur cet article, car je n'ai point l'apologie qu'il publia sous le nom de François de la Montagne contre le plaidoié d'Antoine Arnauld.

(b) *Arnauld, plaidoié contre les Jesuïtes pag. 37.*

(F) *Pierre de Gondi . . . . la justifia d'heresie.*] Les Bibliothecaires des Jesuïtes n'ont point dit de quelle heresie il fut accusé; mais en voici un petit detail que Mr. Simon me fournit. „ (i) Il étoit dif- „ ficile qu'un homme de ce merite, & qui faisoit pro- „ fession de dire librement ses sentimens, sans s'ar- „ rêter aux prejugez des autres, plût à tout le monde. „ Quelques faux zêlez l'accuserent d'avoir enseigné des „ heresies. Leurs accusations allerent si loin, qu'aiant „ été portées à Rome, le Pape Gregoire XIII. les „ renvoia à l'Evêque de Paris, pour être examinées „ sur les lieux. Les faits de l'accusation consistoient „ en ce qu'il avoit enseigné, contre le sentiment de „ la Faculté de Theologie de Paris, qu'il n'étoit point „ de foy que la Sainte Vierge eut été conçuë sans pe- „ ché originel. Les Docteurs poursuivirent cette af- „ faire avec tant de chaleur, que Maldonat qui ren- „ doit de si bons services à la Religion & à l'Etat, fut „ obligé de comparoître au tribunal de l'Evêque, où „ il fut absous. Ses Confreres jugerent à propos de „ faire imprimer la sentence de son absolution à la tê- „ te de son Commentaire, de la maniere qu'elle avoit „ été publiée. Elle ne se trouve cependant que dans „ les premieres éditions, c'est-à-dire dans celle de „ Pont à Mousson qui parut en 1596. & dans les au- „ tres jusques à 1615. auquel tems les Jesuïtes retou- „ cherent ce Commentaire dans une édition de Lyon: „ & je voy qu'on a suivi presque toûjours dans la suite „ cette édition reformée, d'où l'on a ôté la sentence „ d'absolution que je raporterai ici entiere, comme „ je l'ay luë dans l'édition de Pont à Mousson. „ Mr. Simon aiant raporté toute la (k) sentence, ajoûte qu'encore qu'elle fût bien favorable, (l) *Maldonat jugea qu'il étoit plus à propos d'abandonner entierement ses leçons de Theologie, que de donner occasion à ses ennemis de luy susciter de nouvelles affaires. Il se retira à Bourges, pour y étudier en repos dans le College de sa Societé.*

(i) *Simon, Histoire Critique des Commentateurs du Nouveau Testament, chap. 42. pag. 620.*

(k) *Elle est datée du 17. de Janvier 1575.*

(l) *Id. ib. pag. 621.*

Raportons ici quelques extraits des Regîtres de la Faculté de Theologie de Paris. Jean Maldonat faisoit des leçons sur le Maître des sentences au College de Clermont l'an 1574. & disputoit ardemment sur la conception immaculée de la sainte Vierge contre la Faculté de Theologie, qui faisoit jurer à ses supôts qu'ils croiroient comme un article de foi cette conception. Le Recteur de l'Université de Paris convoqua les 4. Facultez; & d'un commun consentement elles resolurent de se plaindre de ce Jesuïte à Pierre de Gondi Evêque de Paris. La Faculté de Theologie s'étant assemblée tous les Docteurs hormis huit ou neuf declarerent formellement qu'ils tenoient comme un article de foi que la sainte Vierge avoit été conçuë sans peché originel. De là vint que l'Evêque de Paris publia une censure contre le Recteur, & contre les principaux membres de l'Université, mais voiant que son procedé excitoit beaucoup de tumultes il changea d'avis, & lança une excommunication sur le Doien, & sur le Syndic de la Faculté de Theologie. Les quatre Facultez en apellerent comme d'abus au Parlement qui desaprouva la conduite de l'Evêque. Vous trouverez ceci en Latin dans un (m) livre de Mr. Joli. Vous y trouverez aussi (n) ce que je vais copier. „ Cinq mois & un jour apres la Sentence de „ Monsieur l'Evesque de Paris, par laquelle Maldonat „ fut renvoyé de l'accusation d'Heresie à luy imposée, „ au sujet de la Conception. Et apres que le Recteur „ & ses principaux Supposts, le Doyen & Syndic de „ la Faculté furent excommuniez, pour avoir contre- „ venu au Decret du Concile de Trente, rapporté „ cy-

(m) *Intitulé* Prescriptions touchant la conception de N. D. & *imprimé l'an 1676. Voiez y la pag. 19. & suiv. & la 89. & suiv.*

(n) *A la page 95. & 96.*

Digitized by Google

tre crime. Mais cela n'empêcha point que Maldonat ne prît la resolution de s'aller cacher dans le College de Bourges, pour s'y apliquer tout entier à des commentaires sur l'Ecriture. Il fit un songe que (G) l'évenement confirma. Etant allé à Rome par ordre du Pape, pour travailler à l'édition de la Bible Greque, il y acheva son commentaire sur les Evangiles, & le presenta au General Aquaviva le 21. de Decembre 1582. Un peu après il tomba malade precisément selon son songe, & fut trouvé mort dans son lit la veille des Rois 1583. Il n'y a point de doute qu'une trop ardente aplication à l'étude ne lui ait abregé les jours. Il (H) composa quantité de livres, qui temoignent qu'il avoit beaucoup de capacité *. Mr. de Thou lui donne de grans (I) éloges. Quelques Protestans lui † en donnent aussi beaucoup; mais ils se plaignent des

* *Tiré de Nathanael Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societat. pag. 473. & seq.*

† *Voiez Pope Blount, Censura Autorum, p. m. 535.*

„ cy-devant. Toutes les Facultez le 18. Juin 1575. „ declarerent que Monsieur l'Evesque de Paris n'avoit „ point la puissance d'excommunier ny le Recteur, „ ny les Personnes principales de l'Université, & con„ damnerent en outre les paroles de Maldonat d'He„ resie. Voicy les paroles tirées des Regîstres de la „ Nation de France. *Rursus 18. ejusdem mensis Junii „ eadem Facultates fuerunt convocatæ super anathemate „ Episcopi Parisiensis qui quoniam Dominus Tissart Rec„ tor proposuerat omnibus Facultatibus dictos articulos „ Maldonati cum & cæteri Accademiæ . . . . . „ percussit, declaratum est & conclusum Episcopum Pa„ risiensem non posse ferire anathemate neque Rectorem, „ neque cæteros Accademiæ proceres, eademque Congre„ gatione fuit condemnata opinio Maldonati tanquam Hæretica.* „ Ceux qui conoissent l'état present de la controverse de l'immaculée conception, admirent sans doute qu'un Jesuite ait été persecuté par la Sorbonne pour un tel sujet.

(G) *Il fit un songe que l'évenement confirma.*] Il crut voir un homme pendant quelques nuits, qui l'exhortoit à continuer vigoureusement son commentaire, & qui l'assûroit qu'il l'acheveroit, mais qu'il ne survivroit guere à la conclusion. En disant cela cet homme marquoit un certain endroit du ventre, qui fut le même où Maldonat sentit les vives douleurs dont il mourut. (a) *Cùm autem instituisset primùm in quatuor Euangelia Commentarios scribere, per aliquot noctes visus est sibi videre quendam, qui ut strenuè cœptum opus prosequeretur, exhortabatur, fore enim ut illud ex sententia perficeret: sed operi parum diu supervicturum; atque hac cum diceret, insento digito certam aliquam ventris partem illi signabat. Hoc visum quanquam pro somni ludibrio habitum, comprobavit eventus; nam à Gregorio XIII. Pontifice Maximo è Galliâ in urbem accersitus, ut operam suam præstaret ad editionem Græcam* LXX. *Interpretum, quam parabat, non diu Romæ superstes fuit. Ibi lucubrationem illam suam absolvit, & Claudio Aquavivæ recens in Præpositum generalem electo ad diem* XXI. *Decembris, anno* MDLXXXII. *obtulit; ac secundum id, acerrimus eum dolor incessit eâ corporis parte, quæ tanto jam priùs illi fuerat per nocturnam signata visionem.* Il est très-probable qu'on a fçu cela de Maldonat même, & qu'il n'a point pretendu tromper ceux à qui il le racontoit. Il est d'ailleurs peu probable que le hazard ait été cause de cette grande conformité, entre le songe de ce Jesuite & l'évenement. De tels faits dont l'Univers est tout plein, embarrassent plus les esprits forts qu'ils ne le temoignent.

(a) *Alegambe ubi supra pag. 256.*

(H) *Il composa beaucoup de livres.*] Il ne publia rien lui-même; tout ce qu'on a vu de lui a été mis sous la presse depuis sa mort. Le premier de ses Ouvrages qui ait vu le jour, est le commentaire sur les 4. Evangiles. Mr. Simon en a dit beaucoup de bien. Voici ses paroles; elles sont critiques & historiques en même tems. „ (b) De tous les Commentateurs dont „ nous avons parlé jusques à present, il y en a peu „ qui ayent expliqué avec tant de soin, & même avec „ tant de succés le sens literal des Evangiles, que Jean „ Maldonat Jesuite Espagnol. Etant mort à Rome „ avant qu'il eût atteint l'âge de 50. ans, Claude Aqua„ viva General de sa Societé, à qui il recommanda son „ Commentaire en mourant, donna ordre aux Je„ suites de Pont à Mousson de le faire imprimer, sur „ une copie qui leur fut envoyée. Ces Jesuites te„ moignent dans la Preface qui est à la tête de cet „ Ouvrage, qu'ils y ont inseré quelque chose de leur „ façon, & qu'ils ont été obligez de redresser la copie „ MS. qui étoit defectueuse en quelques endroits, „ n'étant point en leur pouvoir de consulter l'origi„ nal qui étoit à Rome. L'Auteur de plus n'ayant „ point marqué à la marge de son exemplaire les li„ vres & les lieux, d'où il avoit pris une bonne partie „ de ses citations, ils ont suppleé à ce defaut. Il pa„ roît même que Maldonat n'avoit pas lu dans la sour„ ce tout ce grand nombre d'Ecrivains qu'il cite; mais „ qu'il avoit profité, comme il arrive ordinairement, „ du travail de ceux qui l'ont precedé. Aussi n'est-il „ pas si exact, que s'il avoit mis la derniere main (c) „ à son Commentaire. Nonobstant ces defauts, & „ quelques autres qu'il est aisé de redresser, on voit „ bien que ce Jesuite a travaillé avec beaucoup d'ap„ plication à cet excellent Ouvrage. Il ne laisse pas„ ser aucune difficulté, qu'il ne l'examine à fond. „ Lors qu'il se presente plusieurs sens literaux d'un „ même passage, il a de coutume de choisir le meil„ leur, sans avoir trop d'égard à l'autorité des anciens „ Commentateurs, ni même au plus grand nombre, „ ne considerant que la verité en elle-même. Il re„ jette souvent les interpretations de Saint Augustin, „ &c. „

(b) *Simon ubi supra, pag. 618.*

Les commentaires de Maldonat sur Jeremie, Baruch, Ezechiel & Daniel furent imprimez à Lion l'an 1609. & à Cologne l'an 1611. On y joignit son exposition du Pseaume 109. & une lettre touchant sa dispute de Sedan. Son traité *de Fide* fut imprimé à Maience l'an 1600. & celui des Anges & des Demons à Paris l'an 1605. Quant à la Somme des cas de conscience, & aux Controverses des sept Sacremens, deux Ouvrages qui ont paru sous son nom, les Bibliothecaires de la Compagnie les traitent de supposez. Voici leurs paroles. (d) *Summa casuum conscientiæ, „ quæ tanquàm hausta è scriptis & doctrinâ Maldona„ ti & collecta per Martinum Codognat Minimum „ prodiit Lugduni apud Hæredes Gulielmi Rovillii „* MDCIV. *Venetiis etiam & alibi partus suppositicius „ est, erroribus scatens, Maldonato prorsus indignus, „ & meritò ab Apostolicâ Sede damnatus. Similiter „ Disputationum ac Controversiarum decisarum circa „* VII. *Ecclesiæ Romanæ Sacramenta*, tom. II. Lugduni „ sine Typographi nomine, nec illius nec ullius de „ Societate sunt, & suos etiam errores continent.„ Ils ne disent rien d'un *in folio*, qui fut imprimé à Paris chez Sebastien Cramoisy l'an 1643. sous le titre de *Joannis Maldonati Soc. J. Commentarii in præcipuos sacræ Scripturæ libros Veteris Testamenti.* Don Nicolas Antonio (e) en fait mention; & de quelques autres Ouvrages manuscrits du même Jesuite. On publia à Paris en 1677. quelques pieces de Maldonat qui n'avoient jamais paru; son traité de la Grace; celui du peché originel; celui de la Providence, & de la Justice; celui de la Justification, & du merite des œuvres; ses prefaces; ses harangues; ses lettres. Ces nouveaux traitez ne composent pas 3. volumes *in folio*, comme l'assûre Mr. Teissier (f); ils n'en composent qu'un. Les deux autres imprimez en même tems chez Pralard, avoient deja vu le jour. On fait esperer d'autres traitez de ce Jesuite, & il est assez probable qu'on en trouvera, parce qu'un grand nombre de gens (g) firent copier ce qu'il dictoit à Paris. Je croi que Mr. du Bois Docteur de Sorbonne a procuré l'édition des nouveaux traitez de Maldonat: il y (h) a mis une preface qui contient l'éloge de ce Jesuite.

J'AI LU dans un livre de Mr. Joli un passage que je vais copier. „ (i) Les lettres manuscrites de Mal„ donat, & son livre des Sacremens ont esté impri„ mez à Paris il y a 20. ou 30. ans, mais les Jesuites „ en retirent toutes les copies. „

(I) *Mr. de Thou lui donne de grans éloges.*] Selon lui le merite de Maldonat fut cause que le Parlement de Paris ne prononça rien au desavantage des Jesuites, quoi qu'ils fussent devenus suspects aux plus sages têtes, & que toute l'Université les hait beaucoup. Peut-on mieux louër un homme? (k) *Unus in caussa exstitisse merito creditur, ut sodalitium illud toti Academiæ valde invisum, & alioqui jam prudentioribus suspectum, ob tanti viri gratiam ac commendationem à Senatu apud quem lis adhuc indecisa pendebat, tamdiu toleraretur; & eousque dum rebus sodalium in urbe confirmatis, Maldonatus post conciliatam insigni suæ unius eruditione novo ordini celebritatem, à Gregorio XIII. Pontifice Romam evocatus est.* Mr. de Thou venoit de dire que ce Jesuite avoit joint une pieté singuliere, & la pureté des mœurs, & un jugement exquis, avec

(c) *Mr. de Thou est du même avis.* Nihil vivens publicavit, *dit-il lib. 78. p. 481.* post mortem ejus, opera ac cura Clementis Puteani ex eodem sodalitio viri doctissimi, prodierunt eruditissima Commentaria in IV. Euangelistas Mussiponti edita, meliora & integriora multorum judicio futura, si superstite auctore edita fuissent.

(d) *Alegambe, pag. 257. Sotuel, pag. 475.*

(e) *Bibliotheca Scriptor. Hisp. tom. 1. pag. 558.*

(f) *Addit. aux Eloges to. 2. p. 14. édit. 1696.*

(g) Ex ejus schola prodierunt viri eruditi quamplurimi, & vix quispiam postea fuit in Gallia qui cum ejus auditor esse non potuisset, quæ in scholis dictaverat sibi domi descripta non haberet. *Aleg. pag. 255. Sotuel, pag. 474.*

(h) *Simon ubi supra pag. 620.*

(i) *Joli, prescriptions touchant la conception de Nôtre Dame pag. 19. ce livre fut imprimé l'an 1676.*

(k) *Thuan. lib. 78. pag. 481.*

Digitized by Google

des emportemens (K) de sa plume. Quelques autres en parlent avec le dernier mepris. On a fait plus de vacarmes que la chose ne meritoit, sur une de ses leçons touchant l'existence de Dieu; & je m'étonne que Pasquier n'ait pas (L) compris la foiblesse de cette objection.

MAL-

une exacte connoissance de la Philosophie & de la Theologie: (a) *Qui ad exactum philosophiæ & theologiæ studium singularem pietatem, morum candorem & acerrimum judicium cum attulisset, magna cum laude & frequenti omnium Ordinum concursu totos X. annos Lutetiæ Parisiorum, ubi & eum pueri audivimus, in Claromontana schola professus est.* Il n'a point sçu le veritable âge de Maldonat; il le fait vivre plus de 56. ans, & il ne faloit pas même lui en donner 50. On s'étonnera moins de cette faute, quand on sçaura que Richeome a fait Maldonat plus jeune qu'il ne faloit, dans un tems où l'interêt de sa cause sembloit demander, qu'au lieu de lui ravir des années il lui en donnât. On reprochoit aux Jesuites (b) qu'ils mettoient *de jeunes gens pour enseigner les basses classes.* Richeome repond (c) que *Jean Maldonat commença à lire la Philosophie l'an 1564. âgé de 27. ans.* C'est une erreur; il faloit dire *âgé de 30. ans*; & par là, dira-t-on, la reponse eût été meilleure. Il le semble d'abord; mais quand on y regarde de près, on trouve que le mensonge de Richeome fait du bien à sa cause; car son but étoit de prouver qu'un homme pour être jeune, ne laisse pas d'être propre à bien enseigner. Maldonat dont les leçons furent admirées en est un exemple. Or plus vous le ferez jeune, plus vous donnerez de poids à cet exemple. Ainsi Richeome ne se trompoit pas à son dam.

(a) *Id. ib.*

(b) *Richeome, Plainte apologetique, pag. 32.*

(c) *Ibid. pag. 33.*

DIFFICULTEZ du travail de ceux qui ajoûtent à un Ouvrage.

J'ai dit ailleurs (†) qu'il est difficile de bien abreger un livre: disons ici qu'il est mal aisé d'y bien faire des additions. Il y a telle addition qui demande que l'on corrige vingt endroits. La patience seule ne rend pas toûjours capable de faire ces changemens: il faut de plus s'aperçevoir des raports les plus imperceptibles, & s'en souvenir long tems, & toutes les fois que cela est necessaire. Un Auteur qui augmente son propre Ouvrage, n'a pas toûjours ces qualitez; mais pour l'ordinaire il s'aquite mieux des corrections que les endroits ajoûtez demandent, que ne fait un homme qui augmente le travail d'autrui. On doit excuser sa faute, quand l'addition est fort éloignée du lieu qui doit être corrigé. Sotuel n'est point dans le cas à l'égard de ce qu'on va censurer; car son addition ne precede que de peu de lignes les paroles d'Alegambe, qui devoient être corrigées. Alegambe a dit que Maldonat étoit mort (d) au commencement de sa cinquantiéme année le 5. de Janvier 1583. S'il ne l'a pas pu dire sans s'exposer à debiter un mensonge, il a pu du moins le dire sans se refuter soi-même, puis qu'il n'a marqué quoi que ce soit touchant l'année de la naissance. Sotuel son continuateur a inseré quelques additions dans l'article de Maldonat; une entre autres qui nous aprend que ce Jesuite nâquit l'an 1534. Dès lors les paroles d'Alegambe que j'ai raportees sont fausses, & neanmoins Sotuel n'y a rien changé; il les a donc raportées, & par consequent il est coupable de contradiction, ou de faux calcul.

(†) *Cidessus pag. 53. col. 2. à la fin, & pag. 390. col. 2. au commencement.*

(d) Mortuus in lectulo inventus, ætatis vix-dum anno L. salutis vero MDLXXXIII. incunte pervigilio Epiphaniarum. *Alegambe pag. 256.*

(K) *Des emportemens de sa plume. Quelques autres.*] Citons Casaubon. (e) *Quum ubique virulentus hic scriptor in magnos viros pro sua modestia, pari petulantia & impudentia debacchetur; nusquam tamen maledica lingua sua laxiores habenas indulsit, quam in hac disputatione:* hæreticos *tertio quoque verbo nominans illos, qui eandem cum Augustino & aliis sententiam tuentes* PETRAM *exponunt de Christo: cujus Majestatem defendere, hodie est hæresin committere. . . . . .* (f) *Omnium accuratissime (quod equidem sciam) ejusmodi argumenta congessit in hunc locum Maldonatus, acris & magni ingenii vir; si affectibus, si lingua, si odio veritatis, potuisset moderari.* Il y a là & des choses obligeantes, & des choses offensantes; mais Scaliger ne garde pas ce temperament, il ne parle de ce Jesuite qu'en mal; s'il lui accorde l'avantage d'avoir debité de bonnes choses, il lui en ôte toute la gloire, car il l'accuse de les avoir derobées. (g) *Maldonatus in Euangelia maledicus, insignia tamen quædam habet bona. Ayant tout pris de Monsieur de Beze il en medit. Quando aliquid habet boni furatur à Calvino, & ut agnoscas, maledicit ei, ut Eusebius ex Africano conatur furta sua tegere.* Il s'étoit servi du mot de lion pour le designer; mais il le nia quand il vit que l'on en tiroit avantage. Il faut croire qu'il ne se souvenoit pas d'avoir emploié ce terme, & qu'il ne pretendit point quand il s'en servit, qu'il demeurât rien d'obligeant dans son allusion. Quoi qu'il en soit, voici mes preuves. (h) *Pag. 313. Insultas Scioppio:* Proferat sur (*inquis*) scriptum meum, in quo ulla vestigia exstent, quod Maldonatum LEONEM vocarim. *Proh Deum immortalem! tune tam impudens es, ut id negare audeas? Cedo enim, an non hæc tua sunt verba de Maldonato in Elencho trihæresii adversus Serarium cap. XI. fol. 89.* Raro verum dicit, nisi in illis, quæ ab aliis accipit, quibus cum maledicit, putat se furta sua occultare posse. Utinam viveret, non inultas sycophantias ferret. Sed LEONI non respondetur post mortem ejus. *I nunc, & Scioppium mendacii postula.* Rivet a suivi les traces de Scaliger; il ne laisse à Maldonat aucune bonne qualité (i); il en fait & un fort mal honnête homme, & un ignorant, ou du moins un faux savant. Par cela dans son commentaire sur saint Matthieu a censuré ce Jesuite très-souvent & très-fortement.

(e) *Casaubon. in Baronium, exercitat. 15. n. 12. p. m. 347. col. 1.*

(f) *Id. ib. col. 2.*

(g) *Scaligerana, pag. 148.*

(h) *Orinus Grubinius in Amphetidibus Scioppianis pag. 254.*

(i) Nos certe merito in eo & veram eruditionem, & fidem, etiam aliquando mentem & sensum requirimus. *Rivetus, Comment. in Psalm. 110. Operum to. 2. pag. 329.*

(L) *Que Pasquier n'ait pas compris la foiblesse.*] Voici un passage du plaidoié qu'il prononça contre les Jesuites l'an 1564. (k) *Depuis deux mois en ça vostre Metaphysicien Maldonat, a voulu par l'une de ses leçons prouver un Dieu par raisons naturelles, & en l'autre par mesmes raisons, qu'il n'y en avoit point. Faire le fait & le defait sur un si digne sujet. Je demanderois volontiers auquel il y a plus d'impieté & transcendance, ou en la premiere, ou en la seconde? Et en effet ce sont les saints mysteres esquels vous veluisez sur le peuple, ce sont les belles semences que vous dispersez entre nous.* Il y a trois fautes dans ce reproche. 1. C'est agir contre la bonne foi, que de pretendre qu'un homme qui après avoir exposé les preuves de l'existence de Dieu, expose les raisonnemens ou les objections des athées, pretend renverser ce qu'il avoit établi. On ne peut donc disculper cet Avocat: il a raporté infidelement l'état de la chose; il a voulu persuader que Maldonat s'étoit proposé également de prouver qu'il y a un Dieu, & qu'il n'y a point de Dieu. Ce n'étoit point l'intention de ce Jesuite; il se proposoit dans l'un & dans l'autre de ces 2. discours les preuves de l'existence de Dieu: dans le premier, par l'exposition des argumens très-solides de ceux qui la tiennent; dans le second, par l'exposition des argumens foibles de ceux qui la nient. 2. Pasquier se trompe puerilement, lors qu'il blâme cette methode de dogmatiser; car il n'y a point de matiere sur quoi il ne faille qu'un philosophe examine les objections des adversaires, sans les énerver par politique. Ainsi le Metaphysicien Maldonat ne faisoit que son devoir, lors qu'il destinoit une leçon à l'examen des raisonnemens des impies. 3. C'est une absurdité, je ne dirai pas indigne d'un aussi docte personnage qu'Etienne Pasquier, mais de tout homme qui a un peu de sens commun, que d'assûrer qu'il y a autant d'impieté *à prouver un Dieu par raisons naturelles*, qu'à prouver *par mesmes raisons qu'il n'y en a point.* Tous ceux qui feront attention à ces trois censures du passage de Pasquier, croiront sans peine, & sans attendre des preuves, que cet habile Avocat a eu la honte de succomber là-dedans. Je ferai voir neanmoins de quelle façon on le poussa.

(k) *Pasquier. Recherches de la France, liv. 3. chap. 43. p. m. 337.*

(l) *Devant que monstrer icy l'ignorance de Pasquier, faut noter le subject de la calomnie. Maldonat en ceste année l'an 64. traictoit la question utile en tous temps, & necessaire au nostre; question que le maistre des sentences, S. Thomas & tous les autres Docteurs Theologiens, traictent és questions de Deo, à sçavoir* s'il y a un Dieu: *laquelle question se doibt decider par raisons naturelles, & sert pour oppugner les Athées, qui ne croyent point de Dieu, & en disputant ne reçoivent aucun tesmoignage de l'Escriture, mais seulement les arguments tirez du cry de la nature. Pour la traicter solidement les Theologiens apportent les argumens pro & contra, & confirment la verité par vives raisons, & par les mesmes refutent le mensonge & impieté des Athées, & leurs arguments contraires. Ainsi fit Maldonat. Pasquier n'ayant ny sçeu ny voulu entendre le sens de la question, a faict le fond de la calomnie tant sur son ignorance, que sur sa malignité. Or en ceste question il y a deux propositions contradictoires: l'une est*, il y a un Dieu; *l'autre est*, il n'y a point de Dieu. *Pasquier apelle l'une & l'autre de ces propositions impie également & avec transcendence, c'est-à-dire demesurément. Et en cela nous fait premierement voir qu'il est demesurément ignorant, non seulement en la religion, mais aussi au premier principe de la nature. Secondement que luy-mesme est impie.* L'Avocat des Jesuites gâte ici sa cause; car il prend de travers la pensée de son adversaire, & le refute sur une impiete chimerique; car le sens de Pasquier n'est point qu'il y ait autant d'impieté dans cette

(l) *Reponse de René de la Fon au plaidoié de Simon Marion ch. 37. pag. 173. édit. 1599.*

Digitized by Google

MALHERBE (FRANÇOIS DE) le meilleur poëte François de ſon tems, nâquit à Caen environ l'an 1555. & mourut à Paris l'an 1628. Je n'en dirai pas beaucoup de choſes. Mr.

te propoſition *il y a un Dieu*, que dans celle-ci, *il n'y a point de Dieu* : c'eſt neanmoins ce qu'on lui impute, & à la refutation de quoi l'on emploie toute une page que je ne raporte point. Son ſens eſt qu'il y a autant d'impieté à prouver par des raiſons naturelles l'exiſtence de Dieu, qu'à la nier par des raiſons naturelles. Voici de quelle maniere on le bat en ruine, en l'attaquant de ce côté-là, qui étoit le ſeul par où il le faloit attaquer. (a) *Il n'eſt pas moins ignorant & impie en la religion Chreſtienne, qu'en la nature, quand il penſe eſtre impieté de prouver un Dieu par raiſons naturelles. Je le monſtre auſſi clairement. Il n'y a Chrestien ſi peu inſtruict en noſtre foy, qui ne ſçache que Dieu ſe monſtre & ſe prouve luy-meſmes par ſes œuvres. Il n'y a aucun bon Philoſophe encore que Payen, qui n'aye naturellement cogneu & confeſſé un Dieu par les œuvres de Dieu. L'Eſcriture dict apertement que les choſes créées teſmoignent qu'il y a un Dieu. St. Paul le monſtre à deſſein, eſcrivant aux Romains diſant.* Les choſes inviſibles viennent en évidence par les choſes faites viſibles. *Et parlant des Philoſophes il dict*, Leſquels ayans cogneu Dieu ne l'ont pas glorifié comme Dieu.

(a) *Remi de La Fon ubi ſupra pag. 175.*

Si Paſquier s'étoit ſervi de ſa ſageſſe, il ſe ſeroit tenu toute ſa vie dans un morne & profond ſilence, à l'égard de ſon reproche contre Maldonat ; mais quelque foible qu'il ſe ſentît, & quelque incapable qu'il ſe trouvât de ſe donner là-deſſus les airs triomphans qu'il ſe donne dans le reſte de ſon catechiſme, il ne voulut point ſe taire ; il preſendit (b) que les Jeſuites qui ſoutenoient Maldonat étoient tombez dans des hereſies condamnées par toute l'Egliſe Gallicane, & par le Pape Innocent II. ſavoir dans les hereſies de Pierre Abelard ; qui avoit dit qu'il ne faut croire que les choſes que l'on peut prouver par des raiſons naturelles. C'étoit rendre ſa derniere condition plus mauvaiſe que la premiere : & ce ſera toûjours le ſort de ces opiniâtres, qui étant tombez dans de lourdes fautes, ne veulent ni les reconoître de bonne foi, ni ſe taire, mais ſoutenir qu'ils ont raiſon. Il leur arrivera toûjours de ſe defendre d'une fauſſeté par une autre (c). Ce fut ainſi qu'en uſa Paſquier, & il s'en trouva très-mal. Liſez ce qui lui fut repliqué. » (d) On l'avoit noté d'avoir dict, calomniant » les leçons de Jean Maldonat Theologien de ceſte » Compagnie, que c'eſtoit auſſi grande impieté de » prouver par raiſons naturelles qu'il y a un Dieu, » comme de prouver qu'il n'y en a point ; blaſphéme » & ignorance groſſiere : donnant contre Dieu qui » ſe prouve & manifeſte luy-meſme par toute la nature ; contre ſes Saincts ; contre la ſaincte Ecriture, » & contre tout l'Univers, qui teſmoignent enſemblément par les creatures qu'il y a un Dieu, tout » puiſſant, tout bon & tout ſage. Comment s'eſt-il » purgé de ce crime ? En diſant que les Jeſuites enſeignent aujourd'huy *par la plume de René de la Fon, que la Deité ſe doit prouver par raiſons naturelles, & que celuy qui s'arreſte ſeulement à la foy eſt impie.* » Double impoſture pour juſtification : car René de la » Fon dict ſeulement, comme diſoit Maldonat & tous » les Theologiens, qu'on peut enſeigner avec pieté, » qu'il y a un Dieu par raiſons naturelles, contre les » Athées, qui eſt la doctrine Catholique : & non qu'on » doive prouver la Deité par raiſons naturelles ſeulement ſans s'arreſter à la foy, qui ſeroit l'hereſie d'Abailard, qui ne vouloit rien croire que par raiſons » naturelles, & deſtruiſoit la foy, qui croit ce qui eſt » par deſſus la raiſon & le ſens. Et partant au lieu de ſe » purger, il s'eſt chargé de deux nouvelles calomnies. »

(b) *Paſquier, Catechiſme des Jeſuites, liv. 2. ch. 7. p. m. 239. 240.*

(c) *Voiez l'article de Luther, pag. 1940. lettre l.*

(d) *Richeome, Plainte apologetique, n. 56. pag. 200. 201.*

Paſquier auroit pu ſe defendre moins groſſierement, s'il avoit dit que puis qu'on ne prouve pas les premiers principes, tous ceux qui s'aviſent de prouver qu'il y a un Dieu, avouëat par là qu'ils ne mettent point entre les premiers principes cette theſe, *il y a un Dieu.* Or c'eſt un acte impie que de ne la pas compter parmi les premiers principes. Mais cette reponſe quoi que moins groſſiere que l'autre n'eût pas laiſſé d'être très-mauvaiſe ; car elle eût porté accuſation d'impieté contre les plus ſaints, & les plus celebres Auteurs, & contre l'uſage même de tous les ſiecles, autoriſé par l'Erat & par l'Egliſe. Je n'aurois jamais fait, ſi j'entreprenois de nommer tous les Auteurs qui ont prouvé par des raiſons naturelles qu'il y a un Dieu : je dis les Auteurs pieux, & autant recommandables par leur vertu que par leur érudition. Et chacun ſçait que dans toutes les Ecoles de la Chretienté où l'on enſeigne la philoſophie, il y a toûjours un chapitre de Metaphyſique deſtiné aux preuves que la lumiere naturelle nous fournit de l'exiſtence de Dieu, & à la refutation des ſophiſmes des athées. La plupart des Lieux communs de Theologie qu'on a publiez contiennent un tel chapitre. On ſeroit donc ridicule, ſi l'on pretendoit que tous ceux qui prouvent par des raiſons naturelles qu'il y a un Dieu, ſont impies, ou ne reconnoiſſent pas comme un principe cette theſe, *il y a un Dieu.* Il faut ſavoir que toutes les propoſitions qu'on nomme principes, ne ſont pas également évidentes. Il y en a qu'on ne prouve point, parce qu'elles ſont ou auſſi claires, ou plus claires que tous les moiens dont on ſe voudroit ſervir pour les prouver. Telle eſt par exemple cette propoſition : *Le tout eſt plus grand que ſa partie : ſi de deux quantitez égales, vous ôtez des portions égales, les reſtes ſeront égaux : deux & deux ſont quatre.* Ces axiomes ont cet avantage, que non ſeulement ils ſont très-clairs dans les idées de nôtre eſprit, mais qu'ils tombent auſſi ſous les ſens. Les experiences journalieres les confirment, ainſi la preuve en ſeroit très-inutile. Il n'en va pas de même à l'égard des propoſitions qui ne tombent pas ſous les ſens, ou qui peuvent être combatuës par d'autres maximes : elles ont beſoin d'être diſcutées, & prouvées. Il faut les mettre à couvert des objections. On ne peut nier que cette theſe, *il y a un Dieu*, ne ſoit de ce nombre : elle ne tombe jamais directement ſous les ſens : elle a été niée dans tous les ſiecles par des gens d'étude, & qui faiſoient profeſſion de raiſonner, & nous verrons ci-deſſous (e) qu'elle eſt niée aujourd'hui par des ſectes floriſſantes. Il n'eſt donc point ſuperflu d'en entreprendre la preuve ; il eſt même très-utile, & très-neceſſaire de la donner, encore qu'on ne la pût pas faire ſentir aux eſprits vulgaires, comme les proprietez des nombres. C'eſt ce que pretend un fameux Miniſtre (f).

(e) *Pag. 2016. dans un paſſage de Mr. Arnauld.*

Mais, dira-t-on, n'eſt-ce pas une conduite bien ſcandaleuſe, que de propoſer comme un problême dans une leçon de Metaphyſique s'il y a un Dieu ? J'ai ouï parler d'un Prince Allemand fondateur d'une Academie qu'il fut ſur le point de caſſer, aiant apris qu'on y agitoit cette queſtion-là. Aparemment quelcun l'avoit allarmé, de la maniere que l'on tâcha de ſurprendre le Parlement de Paris contre Maldonat : diſons un mot ſur cette difficulté. Il eſt ſûr que ſuivant les regles, & la methode de la diſpute, il faut reduire en queſtion cette grande & importante verité, dès qu'une fois on prend le parti de prouver par des raiſons philoſophiques qu'il y a un Dieu : car le but naturel & legitime de cette entrepriſe, eſt de convaincre de fauſſeté ceux qui nient cette theſe. Or ſelon les regles de la diſpute l'on peut & l'on doit exiger d'eux qu'ils ſe defaſſent de leurs prejugez, & qu'ils n'emploient pas leurs principes particuliers contre les raiſons qui leur ſeront opoſées ; car s'ils le faiſoient, ils tomberoient dans le ſophiſme que les Ecoles apellent *petitio principii*, défaut énorme, & qui doit être bani d'une controverſe, comme un obſtacle eſſentiel au deſſein qu'on a d'éclaircir une verité. Ils ont un ſemblable droit d'exiger la même choſe, puis que dans toute diſpute bien reglée les combatans ſe doivent ſervir d'armes égales. Ainſi pour un certain tems, c'eſt-à-dire, pendant que chaque parti alleguera ſes raiſons, ceux qui nient, & ceux qui affirment doivent mettre à part leur theſe, en ôter l'affirmative & la negative. Ce ſera donc une queſtion ; ce ſera une matiere de recherche, où pour proceder de bonne foi il ne faudra point permettre, que nos opinions preconçuës donnent du poids aux argumens qui les favoriſent, ni qu'elles énervent les raiſons contraires. Il faudra examiner tout, comme ſi nous étions une table raſe. Il n'eſt pas neceſſaire de douter actuellement, & moins encore d'affirmer que tout ce que nous avons cru eſt faux ; il ſuffit de le tenir dans une eſpece d'inaction, c'eſt-à-dire de ne point ſouffrir que nôtre perſuaſion nous dirige, dans le jugement que nous porterons ſur les preuves de l'exiſtence de Dieu, & ſur les difficultez, & les argumens des athées. C'eſt ſans doute ce qu'a pretendu Mr. Deſcartes, lors qu'il a voulu que ſon philoſophe doutât de tout, avant que d'examiner les raiſons de la certitude. Si l'on ne m'en veut pas croire, qu'on écoute pour le moins un Miniſtre qui veut qu'en diſputant avec les athées, on renonce pour un tems aux principes dont ils ne conviennent pas. *Ut clarè oſtendamus*, dit-il (g), *qua iſta tantoperè declamata dubitatio eſt, cui tot retrò annis tanta lites motæ atque etiamnum moventur, rem ipſam paulò altiùs & ab initio repetemus. Conſtat, ab omni tempore reperios eſſe, qui Dei naturam, exiſtentiam, providentiam, & quidquid horum eſt, quibus omnis planè nitiſint*

(f) *Cette verité, il y a un Dieu, ſe peut demontrer, comme je croi, mais ce n'eſt pas par une demonſtration qui ſoit ſenſible à un eſprit vulgaire, comme on peut faire ſentir à tout eſprit quelque bas qu'il ſoit, que ſix ſont la moitié de douze.* Jurieu, de la nature & de la grace, pag. 248.

REPLEXION ſur le doute Carteſien.

(g) *Abraham. Heidanus, Conſideratt. ad res quasdam nuper geſtas, pag. 135. 136.*

Digitized by Google

Mr. Moreri en a dit assez pour la plupart des Lecteurs; & ceux qui en souhaiteront davantage, pourront aisément se satisfaire dans des livres * qu'on trouve par tout. Je sai sur quoi Mr. Moreri se pouvoit (A) fonder, lors qu'il a dit, que Malherbe *s'exprimoit de trés-mauvaise grace*: mais Racan temoigne le contraire. Il nous aprend une chose qui confirme ce que j'ai dit dans l'article de Lotichius †, c'est que les poëtes se (B) font des maîtresses imaginaires, pour avoir lieu

* *La Vie de Malherbe par Racan, imprimée à Paris l'an 1672. Les Entretiens de Balzac. Recueil des plus belles pieces des poëtes François, reimprimé en Hollande 1692. tome 2. pag. 215.*

† *Pag. 1871. col. 1.*

tur Religio, nescio quibus non subtilitatibus aut evertere, aut dubia saltem reddere non verentur. . . . . Cui tamen malo quantùm potè obviam eundo, iisque quos infecisset, convincendis, haud pauci semper viri docti ac egregii ingenia calamosque suos acuerunt. Quibus certè, si quid proficere volunt, non ex principiis adversa parti negatis, sed ab eâdem concessis necessario est disputandum; utut illa alias in se ipsa possint esse certissima. Quod cùm rectè perpenderet Cartesius, eaque de existentia Dei argumenta proferre studeret, ad qua pertinacissimus quisque Scepticus obmutesceret, ecquid potuit aliter, quàm ut ea omnia de quibus isti dubitant, tantisper seponeret? Il nomme Diagoras, Epicure & les Sceptiques; il auroit pu citer des Corps entiers de Chinois, comme a fait Mr. Arnauld: voici comme il parle en s'adressant aux Jesuïtes: (a) *Les plus habiles Missionaires* de la Chine, *dont il y en a qui sont de vostre Societé, soutiennent que la plus part de ces Lettrez sont Athées, & qu'ils ne sont Idolatres que par dissimulation & par hypocrisie, comme beaucoup de Philosophes payens qui adoroient les mesmes idoles que le peuple, quoy qu'ils n'y eussent aucune creance; ainsi qu'on peut voir par Ciceron & par Seneque. Ces mesmes Missionaires nous aprennent que ces Lettrez ne croyent rien de spirituel, & que* le Roy d'enhaut, *que vostre P. Matthieu Ricci avoit pris pour le vray Dieu, n'est que le Ciel materiel; & que ce qu'ils appellent les esprits de la terre, des rivieres, & des montagnes, ne sont que les vertus actives de ces corps naturels. Quelques-uns de vos Auteurs disent, qu'ils ne sont tombez depuis quelques siecles dans cet atheisme, que pour avoir laissé perdre les belles lumieres de leur Philosophe Confucius. Mais d'autres qui ont estudié ces matieres avec plus de soin, comme vostre P. Longobardi, soutiennent que ce Philosophe a dit de belles choses touchant la morale & la politique; mais qu'à l'égard du vray Dieu & de sa Loy il a esté aussi aveugle que les autres.*

(a) *Arnauld, cinquiéme denonciation du peché philosophique, p. 35. Voiez aussi le Pere le Gobien dans la preface de l'histoire de l'édit de l'Empereur de la Chine.*

Concluons que nôtre Jean Maldonat ne meritoit point la censure qu'Etienne Pasquier a inserée dans son plaidoié contre les Jesuïtes. Aucun lecteur n'en pourra douter.

(A) *Sur quoi Mr. Moreri se pouvoit fonder. . . . . Mais Racan temoigne.*] Moreri se pouvoit fonder sur ces paroles de Balzac: (b) *On vous a dit la verité; Malherbe disoit les plus jolies choses du monde; mais il ne les disoit point de bonne grace, & il estoit le plus mauvais Recitateur de son temps. Nous l'appellions l'Antimondory; il gastoit ses beaux Vers, en les prononçant. Outre qu'on ne l'entendoit presque pas, à cause de l'empeschement de sa langue, & de l'obscurité de sa voix: il crachoit pour le moins six fois, en recitant une Stance de quatre Vers. Et ce fut ce qui obligea le Cavalier Marin à dire de luy; qu'il n'avoit jamais veû d'homme plus humide, ni de Poëte plus sec.* Racan tient un tout autre langage: *Voilà*, dit-il (c), *les discours ordinaires, qu'il tenoit avec ses plus familiers amis; mais ils ne se peuvent exprimer avec la grace qu'il les prononçoit; parce qu'ils tiroient leur plus grand ornement de son geste, & du ton de sa voix.*

(b) *Balzac, entretien 37. p. m. 355.*

(c) *Racan, Vie de Malherbe, pag. 22.*

(B) *Les poëtes se font des maîtresses imaginaires.*] C'est ce qu'on verra dans ce recit: Racan & Malherbe (d) „ s'entretenoient un jour de leurs amours, „ C'EST-A'-DIRE, du dessein qu'ils avoient de choi„ sir quelque Dame de merite & de qualité, pour es„ tre le sujet de leurs vers. Malherbe nomma Ma„ dame de Rambouillet, & Racan Madame de Ter„ mes, qui estoit alors veuve; il se trouva que tou„ tes deux avoient nom Catherine; sçavoir, la pre„ miere qu'avoit choisie Malherbe Catherine de Vi„ vonne, & celle de Racan Catherine Chabot. „ Ils passerent tout le reste de l'après-dinée (e) *à chercher des Anagrammes sur ce nom, qui eussent assez de douceur pour pouvoir entrer dans des vers, ils n'en trouverent que trois, Arthenice, Eracinthe, & Charintée; le premier fut jugé plus beau; mais Racan s'en estant servi dans sa Pastorale, qu'il fit incontinent aprés, Malherbe mépriſa les deux autres, & se determina à Rodante. . . . . Il estoit alors marié & fort avancé en âge; c'est pourquoy son amour ne produisit que quelque peu de vers, entr'autres ceux qui commencent;* Chere beauté, que mon ame ravie, &c. *Et ces autres, que Boisset mit en air:* Ils s'en vont ces Rois de ma vie. *Il fit aussi quelques Lettres sous le nom de Rodante; mais Racan, qui avoit trente-quatre ans moins que luy, & qui estoit alors garçon, changea son amour Poëtique en un amour veritable & legitime, & fit quelques voyages en Bourgogne pour cet effet.* Remarquez bien la difference qu'ils mettent entre un amour poëtique & un amour effectif. A cet âge là le bon Malherbe n'étoit propre qu'à aimer poëtiquement; & neanmoins si l'on eût jugé de lui par ses vers, on auroit dit qu'il avoit une maîtresse qui le faisoit bien soupirer, & qui l'embrassoit jusqu'aux mouelles, lui qui étoit si frileux que *numerotant* ses bas par les lettres de l'alphabet, de peur de n'en mettre pas également à chaque jambe (f), il avoüa un jour qu'il en avoit jusques à l'L. On savoit ses infirmitez, & on l'en railloit: on lui reprocha un jour en vers qu'à grand tort (g) les femmes étoient ses idoles, puis qu'il n'avoit que des paroles. Voici d'autres vers qui le regardent:

(d) *Racan, ibid. pag. 42. 43.*

(e) *Id. ib. p. 43. 44.*

Avoir (h) quatre chaussons de laine,
Et trois casaquins de futaine,
Cela se peut facilement:
Mais de danser une Bourrée
Sur une Dame bien parée,
Cela ne se peut nullement.

(f) *Id. ib. pag. 17.*

(g) *Voiez l'article* Loges, *pag. 1840. col. 2.*

(h) *Menage, Observations sur les Poësies de Malherbe, p. 497.*

Il ne sentoit que trop sa foiblesse, & il s'en plaignit bien tristement. (i) *Je ne suis pas enterré, mais ceux qui le sont, ne sont pas plus morts que je suis. Je n'ay graces à Dieu dequoy murmurer contre la constitution que la Nature m'avoit donnée; Elle estoit si bonne, qu'en l'aage de soixante & dix ans je ne sçay que c'est d'une seule des incommoditez dont les hommes sont ordinairement assaillis en la vieillesse: & si c'estoit estre bien que n'estre point mal, il se voit peu de personnes à qui je deusse porter envie. Mais quoy? pour ce que je ne suis point mal, serois-je si peu judicieux que je me fisse accroire que je suis bient je ne sçay quel est le sentiment des autres, mais je ne me contente pas à si bon marché, l'Indolence est le soubait de ceux que la goutte, la gravelle, la pierre, ou quelque semblable indisposition mettent une fois le mois à la torture. Le mien ne s'arreste point à la privation de la douleur, il va aux delices: Et non pas à toutes, car je ne confonds point l'or avec le cuivre: mais à celles que nous font gouster les femmes en la douceur incomparable de leur communication.* Il decrit ensuite cette douceur, & puis il dit: (k) *Si apres cela il y a mal-heur égal à celuy de ne pouvoir plus avoir de part en leurs bonnes graces, je vous en fais juge, & m'asseure que vous aurez de la peine à me condamner. Mais il ne faudroit gueres continuer ce discours pour me porter à quelque desespoir.* Il dit un jour *à Monsieur de Bellegarde, vous faites bien le galant & l'amoureux des belles Dames, lisez-vous encore à livre ouvert; c'estoit sa façon de parler, pour dire s'il estoit encore prest à les servir. Monsieur de Bellegarde luy dit, qu'ouï: Malherbe repondit en ces mots; parbleu, Monsieur, j'aymerois mieux vous ressembler en cela qu'en vostre Duché & Pairie* (l). Quelque chicaneur me viendra dire peut-être que Malherbe ressembloit à cet ancien qui ne renonçoit pas à l'amour, lors même que l'âge le contraignoit de renoncer à la jouïssance.

(i) *Malherbe, Lettre à Balzac, pag. 63. du recueil de Nouvelles lettres imprimé à Paris 1642.*

(k) *Ibid. pag. 65.*

(l) *Racan, Vie de Malherbe, pag. 19.*

Amare (m) liceat, si potiri non licet.
Fruantur alii: non moror, non sum invidus
Nam sese excruciat qui beatis invidet:
Quos Venus amavit, facit amoris compotes:
Nobis Cupido velle dat, posse abnegat
. . . . . .
Hæc illi faciant, queis Venus non invidet,
At nobis cassò saltem delectamina
Amare liceat, si potiri non licet.

(m) *Apulejus in ἀνεχόμενος, ex Menandro, in veterum Poëtarum Catalectis ad calcem Petronii, p. m. 220.*

Je repons que si Malherbe eût été encore en état de se donner une maîtresse effective, il n'auroit pas choisi Madame de Rambouillet, dont la qualité & plus encore la vertu auroient ôté à Malherbe jusqu'aux plus petites esperances. L'hôtel de Rambouillet qui est devenu si celebre étoit un veritable palais d'honneur. (n) *Il n'y avoit là que de la galanterie, & point d'amour. Mr. de Voiture donnant un jour la main à Mademoiselle de Rambouillet, qui fut depuis Madame de Montausier, voulut s'émanciper à lui baiser le bras. Mais Mademoiselle de Rambouillet lui temoigna si serieusement que sa hardiesse ne lui plaisoit pas, qu'elle lui ôta l'envie de prendre une autre fois la même liberté.* Concluons de tout ceci que les maîtresses des poëtes, je veux dire ces Claudines, ces Philis &c. pour lesquelles ils font tant de vers d'amour, ne sont pas toûjours un objet aimé. Ce sont des maîtresses poëtiques; on se sert d'elles pour avoir un sujet fixe à quoi l'on puisse apliquer quelques pensées.

(n) *Menagiana, pag. 186. 187.*

Digitized by Google

lieu de debiter des penſées. Il y a beaucoup d'aparence que Malherbe (C) n'avoit guere de religion. Son bon ami aiant voulu faire enſorte que l'on ne crût pas cela, s'y eſt pris d'une maniere à n'en laiſſer point douter. On a vu dans l'article de Madame Des Loges quelques faits concernant

(C) *Que Malherbe n'avoit guere de religion.*]

(a) *Racan, Vie de Malherbe, pag. 15.*

„ (a) Quand les pauvres luy diſoient qu'ils prieroient „ Dieu pour luy, il leur repondoit qu'il ne croyoit „ pas qu'ils euſſent grand credit au Ciel, veu le mau- „ vais eſtat auquel il les laiſſoit en ce monde, & qu'il „ euſt mieux aimé que Monſieur de Luyne, ou quel- „ qu'autre favory, luy euſt fait la meſme promeſſe.

(b) *Id. ib. pag. 24.*

„ . . . . (b) Dans ſes Heures il avoit effacé des Lita- „ nies des Saints tous les noms particuliers, diſant „ qu'il eſtoit ſuperflu de les nommer tous les uns „ aprés les autres, & qu'il ſuffiſoit de les nommer en „ general, *Omnes ſancti & ſanctæ Dei, orate pro no-* „ *bis.* . . . . . (c) Il lui échapoit de dire que la reli- „ gion des honnêtes gens étoit celle de leur Prince.„ Pendant ſa derniere maladie on eut (d) *beaucoup de difficulté à le faire reſoudre de ſe confeſſer.* Il diſoit pour ſes raiſons *qu'il n'avoit accoutumé de le faire qu'à Paques.* . . . (e) *Celui qui l'acheva de reſoudre fut Yvrande, Gentilhomme, qui avoit eſté nourry Page de la grande Ecurie, & qui eſtoit ſon Ecolier en Poeſie, auſſi-bien que Racan. Ce qu'il luy dit pour le perſuader de recevoir les Sacremens, fut qu'ayant toûjours fait profeſſion de vivre comme les autres hommes, il falloit auſſi mourir comme eux; & Malherbe luy demandant ce que cela vouloit dire, Yvrande luy dit, que quand les autres mouroient, ils ſe confeſſoient, communioient, & recevoient les autres Sacremens de l'Egliſe. Malherbe avoüa qu'il avoit raiſon, & envoya querir le Vicaire de ſaint Germain, qui l'aſſiſta juſques à la mort.* Remarquez bien qu'aucun motif de religion, ni aucun inſtinct de conſcience ne le porterent à ſe confeſſer; il ne ſe rendit qu'à une raiſon purement humaine, c'eſt qu'il faloit ſuivre la coutume des autres hommes, auſſi bien à l'article de la mort, que pendant la vie. Nous allons voir qu'à l'aproche du moment fatal qui decide de nôtre ſort pour l'éternité, il ne ſongeoit guere ni au Paradis ni à l'Enfer. (f) *Une heure avant que de mourir, aprés avoir eſté deux heures à l'agonie, il ſe reveilla comme en ſurſaut, pour reprendre ſon hoſteſſe, qui luy ſervoit de garde, d'un mot qui n'eſtoit pas bien François à ſon gré; & comme ſon Confeſſeur luy en fit reprimende, il luy dit, qu'il ne pouvoit s'en empêcher, & qu'il vouloit defendre juſques à la mort la pureté de la langue Françoiſe.* J'ai oüi dire que ce Confeſſeur lui repreſentant le bonheur de l'autre vie avec fort peu d'éloquence, & lui demandant s'il ne ſentoit pas un grand deſir de jouïr bientôt de cette felicité, Malherbe lui repondit, ne m'en parlez plus, vôtre mauvais ſtyle m'en degoûte. Mais je veux bien qu'on prenne cela pour un conte, & qu'on croie même que les veritez que Balzac (g) trouvoit à propos de ſuprimer, n'aient nulle relation aux dernieres heures de ce poëte. Arrêtons nous ſeulement aux faits que j'ai tirez de ſa vie, compoſée par Racan ſon bon ami: n'eſt-il pas vrai qu'ils forment une violente preſomtion que ſa foi, & que ſa pieté étoient très-minces? (h) *Racan s'enquit fort ſoigneuſement de quelle ſorte il étoit mort*, parce qu'il lui avoit oüi dire *que la religion des honnêtes gens étoit celle de leur Prince.* Voilà une curiolité qui marque qu'on le ſoupçonnoit d'irreligion, & voilà auſſi un bon fondement de ces ſoupçons. Que Racan vienne nous dire après cela que ſon ami (i) *étoit fort ſoumis aux commandemens de l'Egliſe, qu'il ne mangeoit pas volontiers de la viande aux jours defendus ſans permiſſion, quoi qu'il fût fort avancé en age, qu'il alloit à la Meſſe toutes les fêtes & tous les Dimanches, & qu'il ne manquoit point à ſe confeſſer & communier à Paques à ſa paroiſſe, qu'il parloit toûjours de Dieu & des choſes ſaintes avec grand reſpect; & qu'un de ſes amis luy fit un jour avoüer devant Racan, qu'il avoit une fois fait vœu d'aller d'Aix à la Sainte Baume, teſte nuë, pour la maladie de ſa femme.* Que Racan nous diſe ces choſes tant qu'il lui plaira, il n'effacera point les mauvaiſes impreſſions que les autres faits ont produites; & s'il obtient quelque choſe, c'eſt qu'on croira que Malherbe n'avoit rien determiné ni pour ni contre; & qu'aiant quelque ſorte de religion dans l'eſprit, ſans en avoir dans le cœur, il ſe conformoit à l'uſage par precaution: c'eſt-à-dire comme à une choſe qui en tout cas pourroit ſervir, & ne pourroit nuire. On croira que dans un tems de grande affliction, où l'ame troublée ſe tourne de tous les côtez, & tente tous les remedes dont elle s'aviſe, il ſe ſera élevé quelques ſentimens qui l'auront pouſſé à faire des vœux; tempête qui ſe calma dans ſon cœur dès que le peril fut paſſé. Joignez à cela qu'il avoit à craindre un dom-

(f) *Ibid.*

(g) *Je cite ſes paroles dans la remarque D, lettre a.*

(h) *Racan ibid. pag. 45. 46.*

(i) *Ibid. pag. 45.*

mage très-réel & très-effectif, en n'obſervant point les preceptes d'une obligation abſoluë; comme ſont dans ſon Egliſe ceux de communier une fois l'an, & d'oüir la Meſſe les jours de fêtes & les Dimanches. Un homme d'eſprit qui a beſoin de faire fortune, & qui en veut faire, ou ſe maintenir dans ſon état, ne ſe diſpenſera jamais de ces ſortes de preceptes: il fera même enſorte que ſes voiſins, ſes amis, & ſes domeſtiques ne ſachent pas qu'il mepriſe ſon Egliſe, juſques au point de ſe paſſer de ſa permiſſion, pour manger des viandes les jours defendus. Tous les actes de religion que faiſoit Malherbe étoient ſi faciles, & d'ailleurs ſi neceſſaires à ſa fortune, & à la reputation d'honnête homme qu'il ſoutenoit bien dans tout le reſte, qu'ils ne balancent pas la preuve d'irreligion que les recits de Racan nous ont fournie. Quand j'ai dit que dans tout le reſte il ſoutenoit bien la reputation d'honnête homme, j'ai eu égard aux manieres de juger que la corruption a introduites par toute la terre. Le monde eſt ſi depravé, qu'on n'eſtime pas que la recherche des plaiſirs veneriens par des voies illegitimes, & que les galanteries criminelles empêchent d'être honnête homme. Si l'on jugeoit autrement des choſes, Malherbe n'auroit point paſſé pour tel; car il s'eſt depeint lui-même comme une perſonne abrutie dans ces plaiſirs-la. Il ſe repreſente comme à deux doigts du deſeſpoir, (k) lors qu'il ſonge que la vieilleſſe le rend incapable de jouïr des femmes. Se ſentant dans cet état de decadence où la nature ſe cherche ſans ſe trouver, *quærit ſe natura nec invenit*, il gemit & il ſoupire (l), il verſe preſque des larmes de ſang, & il aimeroit mieux recouvrer ſes forces de ce côte-la, que d'avoir la dignité de Duc & Pair. Qu'il eſt éloigné de l'eſprit des ſages Paiens (m), qui comptoient entre les avantages de la vieilleſſe, ce qu'il prenoit pour une infortune! Qu'il eſt inferieur à la vertu de Sophocle poëte comme lui, mais poëte Paien! Etant vieux on lui demanda un jour, s'il pouvoit encore ſe divertir avec le ſexe, A Dieu ne plaiſe, repondit-il, je me ſuis ſauvé des mains d'un ſi furieux maître avec le plus grand plaiſir du monde. *Bene Sophocles, cùm ex eo quidam jam affecto ætate, quæreret, utereturne rebus venereis: Dii meliora, inquit. Libenter verò iſtinc, tamquam à domino agreſti, ac furioſo profugi. Cupidis enim rerum talium, odioſum, & moleſtum eſt fortaſſe carere. Satiatis verò, & expletis, jucundius eſt carere, quàm frui. Quamquam non caret is, qui non deſiderat. Ergo hæc non deſiderare, dico eſſe jucundius, quàm frui* (n). On accuſe Malherbe d'un autre défaut moral, ou même de deux, je veux dire de vanité & d'avarice. On le convainc du premier ſans peine par pluſieurs paſſages de ſes poeſies (o), mais les preuves du ſecond ne valent rien. Voici les paroles de Mr. Baillet. (p) *Quelques-uns ont cru trouver* dans les poëſies de Malherbe *des marques de quelque baſſeſſe d'ame, & de quelques attaches trop intereſſées, qui luy ont même ôté quelquefois les ſentimens naturels de l'humanité. Mais je penſe que ce reproche n'a point d'autre fondement que l'Epitaphe d'un de ſes parents nommé M. D'Is, dont il étoit heritier, dans lequel il a temoigné ſouhaiter de voir toute ſa parenté au tombeau, pour avoir tous le bien de ſa famille; voicy les vers de Malherbe ſur ce ſujet.*

Icy gît Monſieur d'Is,
Plût or à Dieu qu'ils fuſſent dix!
Mes trois ſœurs, mon Pere, & ma Mere,
Le grand Eleaſar mon Frere;
Mes trois Tantes, & Monſieur d'Is,
Vous les nomme-je pas tous dix?

Pour peu qu'on ſoit equitable, on voit là non pas le naturel de (q) Tibere, mais un jeu d'eſprit, & une plaiſanterie poëtique où le cœur n'a point de part. Malherbe fut inconſolable de la perte de ſon fils (r), & il aimoit tant ſon epouſe, que l'affliction de la voir malade reveilla ſa religion endormie, & l'engagea à faire une choſe dont il eut en ſuite bien de la honte: il fit vœu d'aller tête nuë à la Ste. Baume; mais il n'étoit pas bien aiſe que l'on ſçût qu'il eût été ſi devôt; & bien loin de s'en vanter, il faloit lui arracher cela comme un grand ſecret (ſ).

(k) *Voiez ſa lettre à Balzac citée & indiquée ci-deſſus remarque B, lettre i.*

(l) *Conferez ce qui eſt dit dans l'article d'Achille, pag. 59. remarque L.*

(m) Habeo ſenectuti magnam gratiam, quæ mihi ſermonis aviditatem auxit, potionis & cibi ſuſtulit. . . At non eſt voluptatum tanta quaſi titillatio in ſenibus. Credo: ſed ne deſideratio quidem. Nihil autem moleſtum, quod non deſideres. *Cicero de ſenectute, cap. 14. pag. m. 421. 423.* Illa quanti ſunt, animum tanquam emeritis ſtipendiis libidinis, ambitionis, contentionis, inimicitiarum, cupiditatum omnium, ſecum eſſe, ſecumque (ut dicitur) vivere? *Id. ib. pag. 424.*

(n) *Id. ib. pag. 423.*

(o) *Voiez Baillet, Jugem. ſur les poëtes, 4. partie, n. 1411. pag. 14. & ſuiv. Conſultez ci-deſſous la remarque H.*

(p) *Ibid. p. 17. 18.*

(q) Identidem felicem Priamum vocabat, quod ſuperſtes omnium ſuorum exſtitiſſet. *Sueton. in Tiberio cap. 62.* (r) *Voiez Balzac, entretien 37. p. m. 356. & ſeq.* (ſ) *J'ai cité ci-deſſus col. 1. lettre i ces paroles de Racan*, Un de ſes amis lui fit un jour avoüer, *&c.*

Digitized by Google

cernant Malherbe. J'indique la meilleure édition (D) de ses poësies ; & je dirai quelque chose de ses (E) traductions. Le bien & le mal que l'on a dit de ses Ouvrages, a été soigneusement recueilli par Mr. Baillet *; j'y renvoie les lecteurs. Je ne trouve pas que Malherbe ait eu beaucoup de part à l'affection (F) du Cardinal de Richelieu.

Il étoit du nombre de ces Auteurs dont j'ai parlé deux ou trois fois, qui composent avec une peine (G) extrême, & qui mettent leur esprit à la torture en corrigeant leur travail. La maniere

* *Jugem. des Savans tom. 3. n. 944. & sur les poëtes, tom. 4. n. 1411.*

(D) *La meilleure édition de ses poësies.*] C'est celle que Mr. Menage a procurée, & enrichie de plusieurs notes. Elle parut à Paris l'an 1666. Il y avoit fort long tems que Mr. Menage y travailloit, car voici ce que l'on trouve dans une lettre de Balzac, datée du 23. de Janvier 1651. (a) *La nouvelle du Commentaire sur les Oeuvres de Malherbe m'a surpris; & comment est-ce que nostre excellent amy abandonne son travail sur Diogene Laërce, & tant d'autres travaux de grande importance, qu'il a promis au public, pour s'amuser à expliquer un Poëte si clair, & si facile que le nostre? Je l'ay connu, il est vray, & tres-particulierement; & j'en say des particularitez qui sont ignorées de tout autre que de moy. J'ay encore icy un homme qui le vit mourir, & que je luy avois envoyé, ne pouvant moi mesme l'aller voir, à cause de mon indisposition. Mais ce que je say, Monsieur, de plus particulier que les autres, ne se peut écrire de bonne grace, & il y a certaines veritez qui ne sont bonnes qu'à supprimer.* Comme j'avois promis dans la remarque precedente une partie de ce passage, il est plus long que mon texte ne le demandoit. Mr. Menage nous aprend lui-même (b) qu'il *n'avoit pas plus de 20. ans, lors qu'il lui prit envie de commenter* Malherbe, & que si ses amis ne l'en avoient detourné, *il auroit commencé par là à se faire connoître au public.* Il ajoûte qu'avant que ses notes fussent imprimées, Mr. Chevreau publia *un Commentaire sur les mêmes poësies. Je ne doute point*, continuë-t-il, *que ce Commentaire ne soit rempli de plusieurs choses curieuses & trés-dignes d'estre louës. Cependant, je me suis privé du plaisir de lire toutes ces choses, afin qu'on ne m'accusast point d'avoir volé Monsieur Chevreau, si je me rencontrois dans ses pensées; ni de l'avoir voulu contredire, si je ne me trouvois pas de son advis.* Ceux qui n'ont pas cet Ouvrage de Mr. Chevreau, (je suis de ceux-là) s'en pourront faire une idée par ces paroles de Mr. Baillet: (c) „ Il seroit ennuyeux de parcourir dans le „ detail les autres defauts qu'on a imputez à Malher„ be. Ceux qui voudront s'en instruire pourront „ consulter le Livre des Remarques que Mr. Che„ vreau a fait sur nôtre Poëte. Mr. Rosteau temoigne „ qu'aiant communiqué ces Remarques, ou plustost „ ces censures à Mademoiselle de Scudery, elle lui fit „ connoistre aprés les avoir luës qu'elle étoit fort sur„ prise. Cette docte & judicieuse Demoiselle avoüoit „ qu'il pourroit bien y avoir quelque chose de repre„ hensible en quelques endroits des poësies de Mal„ herbe, mais elle ne pouvoit s'imaginer serieuse„ ment, que ce celebre poëte eût donné matiere à tant „ de corrections. „

Notez que Mr. Chevreau ne convient pas que ses remarques n'eussent point passé sous les yeux de Mr. Menage. Voiez son narré & ses plaintes dans une (d) lettre que je cite. Voiez aussi dans la 2. partie de ses œuvres mêlées, & du Chevræana plusieurs observations très-fines & très-solides contre Malherbe.

(E) *Quelque chose de ses traductions.*] Il a traduit quelques Ouvrages de Seneque, & quelques livres de Tite-Live; & s'il ne reüssit pas, il eut pour le moins le bonheur d'être fort content de son travail. (e) „ Sa „ principale occupation estant d'exercer sa Critique „ sur le langage François, à quoy on le croyoit fort ex„ pert, quelques-uns de ses amis le prierent un jour „ de faire une Grammaire de nostre langue. . . . . Il „ leur repondit *que sans qu'il prit cette peine on n'a„ voit qu'à lire sa traduction du* XXXIII. livre de „ Tite Live, *& que c'étoit de cette sorte qu'il falloit „ écrire.* Cependant chacun n'étoit pas de cet avis. „ Mademoiselle de Gournay qui estoit une fille sça„ vante de ce siecle-là disoit ordinairement, *que ce li„ vre ne lui paroissoit qu'un bouillon d'eau claire.* Elle „ vouloit faire entendre que le langage en estoit trop „ simple, & quelques gens ont cru qu'elle avoit rai„ son. „ Mr. Huet a observé que la passion qu'avoit Malherbe (f) *de plaire aux Courtisans, lui a fait renverser l'ordre de son Auteur, qu'il n'en a suivi ni les ponctuations, ni les mots, & qu'il ne s'y est étudié qu'à purifier & à polir nôtre langue.* Mr. de Racan confirme cela; Malherbe, dit-il (g), *disoit souvent, & principalement quand on le reprenoit de ne pas bien suivre le sens des Auteurs qu'il traduisoit ou paraphrasoit, qu'il n'apprestoit pas les viandes pour les Cuisiniers; comme s'il eust voulu dire qu'il se soucioit fort peu d'estre loüé des gens de lettres, qui entendoient les livres qu'il avoit traduits, pourveu qu'il le fust des gens de la Cour.*

(F) *A l'affection du Cardinal de Richelieu.*] Par malheur pour ce grand poëte ses épargnes d'esprit furent conuës de ce Cardinal. On sçut qu'au lieu de se mettre en frais pour chanter la gloire de ce grand Ministre, il ne fit que raccommoder de vieilles pieces qu'il trouva parmi ses papiers. Ce n'étoit pas le moien de plaire à un esprit aussi delicat, & aussi fier que celui-là, il reçut fort mal cet hommage de Malherbe. Lisez ces paroles de Mr. Menage. (h) *J'ay seu de M. de Racan, que Malherbe avoit fait ces deux Stances plus de trente ans avant que le Cardinal de Richelieu, auquel il les adresse, fust Cardinal; & qu'il en changea seulement les quatre premiers vers de la premiere Stance, pour les accommoder à son sujet. J'ai seu aussi du mesme M. de Racan, que le Cardinal de Richelieu, qui avoit connoissance que ces vers n'avoient pas esté faits pour lui, ne les receut pas bien quand Malherbe les lui fit presenter: ce qui fit que Malherbe ne les continua pas.*

(G) *Du nombre de ces Auteurs. . . . . qui composent avec une peine extréme.*] Celui qui s'est deguisé sous le nom de Vigneul-Marville n'a point ignoré cela. *Ce n'étoit*, dit-il (i), *qu'en veillant beaucoup & à force de se tourmenter que Malherbe produisoit ses divines poësies.* On auroit pu comparer sa Muse à certaines femmes qui sont dés 7. ou 8. jours de suite dans les douleurs de l'enfantement; & puis que ses trenchées étoient plus longues, & plus importunes que celles à quoi Balzac étoit exposé en pareils cas, il faloit qu'elles fussent bien terribles. Considerez un peu ces paroles: (k) „ A la fin il est achevé; je parle du „ Discours dont vous a parlé ma derniére lettre, & „ qui est un des cinq que je vous avois promis. Il „ m'a lassé, il m'a épuisé, il m'a fait maudire le mes„ tier une douzaine de fois. Quoi que vous puissiez „ dire là-dessus, encore est-ce estre moins difficile à se „ contenter que ne l'estoit le bon-homme que je vous „ allegue si souvent. Il gasta une demy-rame de pa„ pier à faire & à refaire une seule Stance. Si vostre „ curiosité desire savoir quelle Stance c'est, en voici „ le commencement.

„ *Comme en cueillant une guirlande,*
„ *L'homme est d'autant plus travaillé.*

„ Que nous prenons de peine, bon Dieu! à semhla„ bles bagatelles; bagatelles morales & politiques, en „ François & en Latin; en Prose & en Vers! „ Voilà ce que Mr. de Balzac écrivoit à Mr. Conrart le 25. de Juin 1651. Le bonhomme dont il parle est nôtre Malherbe: on n'en peut douter, car voici le cinquiéme dixain de son ode au Duc de Bellegarde:

Comme (l) en cueillant une guirlande,
L'homme est d'autant plus travaillé,
Que le parterre est émaillé
D'une diversité plus grande;
Tant de fleurs de tant de costez
Faisant paroistre en leurs beautez
L'artifice de la Nature,
Il tient suspendu son desir,
Et ne sait en cette peinture
Ni que laisser, ni que choisir.

Si Mr. Menage avoit sçu la particularité que Balzac savoit touchant la peine que ces dix vers avoient coûtée à leur Auteur, il l'eût inserée sans doute dans ses notes sur cet endroit de Malherbe. J'ai raporté (m) ailleurs ce que l'on disoit des dificultez inconcevables avec lesquelles Mr. de Balzac composoit ses livres. Nous venons de voir ce qu'il en disoit lui-même, & voici un autre passage de ses lettres à Mr. Conrart. „ (n) M. Courbé pense, peut-estre, que j'aille aussi „ viste que M. de Saumaise, qui va plus viste que les „ copistes & les Imprimeurs. Une petite Lettre me „ couste plus, qu'un gros Livre à ce dévoreur de Li„ vres. Bien-heureux sont ces Escrivains qui se con„ tentent si facilement; qui ne travaillent que de la „ mémoire & des doigts; qui, sans choisir, écrivent „ tout ce qu'ils savent! (o) „ Cela me sert de preuve, car puis que Malherbe étoit encore plus dificile à se contenter

(a) *Balzac lettre 4. à Conrart, liv. 2. pag. m. 100. 101.*

(b) *Dans la preface de cette édition de Malherbe.*

(c) *Baillet, ubi supra, pag. 23.*

(d) *Elle est à la page 103. & suiv. de la 1. partie de ses œuvres mêlées.*

(e) *Sorel, Biblioth. Françoise, pag. 259. 260. édit. de 1667.*

(f) *De claris Interpretibus lib. 2. pag. 186. apud Baillet, Jugem. tom. 4. pag. 542.*

(g) *Racan ubi supra pag. 28.*

(b) *Menage, Observations sur les Poësies de Malherbe, p. 545.*

(i) *Mélanges d'histoire & de litterature pag. 223. édit. de Roüen 1699.*

(k) *Balzac lettre 11. du 2. livre à Conrart pag. 113. édit. de Holl.*

(l) *Malherbe, Poësies liv. 4. pag. m. 102.*

(m) *Ci-dessus pag. 1417. lettre a.*

(n) *C'étoit un libraire de Paris.*

(o) *Balzac lettre 12. du 1. livre à Conrart pag. 50. Voici ce qu'il dit dans la 24. lettre du livre 2. O bien heureux Escrivains, M. de Saumaise, en Latin, & M. de Scudéry en François! j'admire vôtre facilité & j'admire vostre abondance! Vous pouvez écrire plus de Calepins, que moy d'Almanachs.*

Digitized by Google

niere fanfaronne dont il parloit de ſes poëſies ſeroit plus choquante, ſi l'on ne conſideroit que les poëtes (*H*) ont toûjours pris la liberté de ſe loüer à perte de vuë.

☞ MAMMILLAIRES, ſecte parmi les Anabaptiſtes. Je ne ſai pas bien le tems où ce nouveau ſchiſme ſe forma, mais on donne † la ville de Haerlem pour le lieu natal de cette ſubdiviſion. Elle doit ſon origine à la liberté qu'un jeune homme ſe donna de mettre la main au ſein d'une fille qu'il aimoit, & qu'il vouloit épouſer. Cet atouchement parvint à la conoiſſance de l'Egliſe, & là-deſſus on delibera ſur les peines que le delinquant devoit ſoufrir: les uns ſoutinrent qu'il devoit être excommunié, les autres dirent que ſa faute meritoit grace, & ne voulurent jamais conſentir à ſon excommunication. La diſpute s'échaufa de telle ſorte qu'il ſe forma une rupture totale entre les tenans. Ceux qui avoient temoigné de l'indulgence pour le jeune homme furent nommez (*A*) Mammillaires *. En un certain ſens cela fait honneur aux Anabaptiſtes, car c'eſt une preuve qu'ils portent (*B*) la ſeverité de la morale beaucoup plus loin que ceux que l'on nomme Rigoriſtes dans le Païs-Bas Eſpagnol. Je raporterai à ce propos un certain

† *Voiez Micralius ſyntagm. hiſtor. Eccleſ. pag. 1012. edit. 1079.*

* *Voiez Stoupp, religion des Hollandois, lettre 3. p. m. 61 Voiez auſſi le ſyntagma de Micralius ubi ſupra.*

tenter que ne l'étoit Mr. de Balzac, tout ce qui nous repreſente les peines de celui-ci augmente l'idée que nous avons de la ſoufrance de l'autre. Ce qui ſuit eſt une preuve plus courte, puis qu'on y voit formellement que Malherbe ſurpaſſoit Balzac dans ce point fâcheux. (*a*) „ Le bon-homme Malherbe m'a dit pluſieurs fois, qu'après avoir fait un poëme de cent „ vers, ou un diſcours de trois feüilles, il faloit ſe repoſer dix ans tous entiers. M. Courbé n'eſt pas de „ cette opinion, ni moy non plus. Je n'ay pas beſoin d'un ſi long repos après un ſi petit travail. Mais „ auſſi d'attendre de moy cette bien-heureuſe facilité „ qui fait produire des Volumes à M. De Scudéry, ce „ ſeroit me connoiſtre mal, & me faire un honneur „ que je ne merite pas. „

(*a*) *Balzac lettre 16. du même livre pag. 58.*

Il y a tant de choſes à recueillir ſur ce caractere d'eſprit, qu'après les grandes effuſions de citations qu'on a vuës (*b*) ci-deſſus il m'en reſte encore à faire. Caſaubon s'étoit afranchi de la ſervitude ſous laquelle gemiſſent ces écrivains qui copient pluſieurs fois leurs lettres, & qui ne font que raturer. Il en fait ſa declaration authentique *Da mihi quæſo*, dit-il (*c*), *ut αὐθαφνῶς καὶ ὡς ἐπὶ τῶν ἐσχατόρρητον λόγον tecum loqui liceat. Polire impenſa cura quacunque ſcribas, præſertim autem epiſtolas, & de ſingulis vocibus ire in conſilium, diligentioris eſt hominis atque, ut ingenue dicam, πάνυ τὴν ἀληθινὴν φιλολογίαν quam ego ſum.* La phraſe qu'il emploie pour exprimer les ſcrupules d'un écrivain qui delibere ſur chaque mot eſt de (*d*) Seneque le pere. Les excés qui ſe commettent en cela ſont très-blâmables, & un joug qui reduit quelquefois la plume à une eſpece de ſterilité. Quintilien les cenſure très-juſtement, il nomme cela *être condamné à la malheureuſe peine de ſe calomnier.* (*e*) *Nec enim rurſus eos qui robur aliquod in ſtylo fecerint, ad infœlicem calumniandi ſe pœnam alligandos puto. Nam quomodo ſufficere civilibus officiis poſſit, qui ſingulis actionum partibus inſeneſcat? Sunt autem quibus nihil ſit ſatis: omnia mutare, omnia aliter dicere quàm occurrit, velint: increduli quidam, & de ingenio ſuo peſſimè meriti, qui diligentiam putant, facere ſibi ſcribendi difficultatem.* Il n'eſt pas facile de decider, ajoûte-t-il, ſi ceux qui aprouvent tout ce qu'ils écrivent, ſont plus blâmables que ceux qui en ſont toûjours mécontens. Il obſerve que cette grande delicateſſe eſt ſuivie quelquefois de dépit & de deſeſpoir, & il raconte ce qui fut dit à un jeune homme qui ſe chagrinoit d'avoir pris inutilement beaucoup de peine pendant trois jours à chercher (*f*) l'exorde de ſon ſujet. Voulez-vous, lui dit-on, écrire mieux que vous ne pouvez? Les paroles de Quintilien ont plus de grace & plus de force. (*g*) *Nec promptum eſt dicere, utros peccare validius putem, quibus omnia ſua placent, an quibus nihil. Accidit enim etiam ingenioſis adoleſcentibus frequenter, ut labore conſumantur, & in ſilentium uſque deſcendant nimia bene dicendi cupiditate. Qua de re memini narraſſe mihi Julium ſecundum, illum æqualem meum, atque à me, ut notum eſt, familiariter amatum, mira facundia virum; infinita tamen cura, quid eſſet ſibi à patruo ſuo dictum. Is fuit Julius Florus, in eloquentia Galliarum (quoniam ibi demum exercuit eam) princeps, alioqui inter paucos diſertus, & dignus illa propinquitate. Is cum Secundum ſchola adhuc operam dantem triſtem fortè vidiſſet, interrogavit,* Quæ cauſſa frontis tam obductæ? *nec diſſimulavit adoleſcens, tertium jam diem eſſe, ex quo omni labore materia ad ſcribendum deſtinata non inveniret exordium: quo ſibi non præſens tantum dolor, ſed etiam deſperatio in poſterum fieret. Tum Florus arridens,* Num quid tu, *inquit*, meliùs dicere vis, quam potes? Ita ſe res habet: Curandum eſt, ut quàm optimè dicamus: dicendum tamen pro facultate. Ad profectum enim opus eſt ſtudio, non indignatione.

(*b*) *Pag. 1415. & ſuiv. & dans la remarque F de l'article* Linacer.

(*c*) *Caſaubon. epiſt. 873.*

(*d*) Illâ qui ſcripta ſua torquent, qui de ſingulis verbis in conſilium veniunt, neceſſe eſt quæ totiens animo ſuo admoverint noviſſime affigant. *Seneca præf. lib. 1. controverſ. p. m. 72.*

(*e*) *Quintil. lib. 10. cap. 3. pag. m. 484.*

(*f*) *Ceci confirme ce que j'ai dit ci-deſſus pag. 1826. col. 1. que le commencement d'un Ouvrage eſt ce qui coute le plus.*

(*g*) *Quintil. ubi ſupra.*

(*H*) *Les poëtes ont toûjours pris la liberté de ſe loüer.*] J'ai blâmé (*h*) ailleurs Malherbe de s'être donné *des éloges plus dignes d'un Capitan de theatre, que d'un honnête homme*, & j'ai cité deux Auteurs dont (*i*) l'un le condamne, ou (*k*) ne le juſtifie qu'ironiquement, & l'autre (*l*) l'excuſe tout de bon, & fait voir que la licence de ſe donner de pompeux éloges eſt un ancien privilege des enfans des Muſes. Il obſerve que Virgile, Horace & Ovide s'en ſont ſervis. Il a traité cette matiere plus amplement dans un autre Ouvrage, car il a raporté ‡ les endroits où Ennius, Nævius, Plaute, Catulle, Lucrece, Virgile, Horace, Ovide, Properce, Lucain, Stace, & Martial ſe loüent eux-mêmes. Il a fait voir (*m*) que les (*n*) modernes ont imité ces exemples. Notez qu'il remonte juſques aux poëtes Grecs, car il a cité (*o*) Pindare, Heſiode, Theocrite, & Moſchus. Je rabroüai l'autre jour un homme qui me diſoit que ceux qui pretendent que la Grece n'a rien ſçu qu'elle n'eût apris des Pheniciens, ont oublié une remarque qui les favoriſe, c'eſt que les poëtes qui ont promis l'immortalité aux perſonnes qu'ils loüoient ont emprunté cette idée de l'epithalame contenu dans le Pſeaume 45. qui finit ainſi ſelon la verſion de Buchanan:

Nec tu carminibus regina tacebere noſtris
Quaque patet tellus liquido circumſona ponto
Poſteritas te ſera canet, dumque aurea volvet
Aſtra polus, memori ſemper celebrabere fama.

La traduction de Marot aplique plus clairement les eſperances du poëte à la vertu de ſes poëſies.

Quant eſt de moi, à ton nom & ta gloire
Ferai eſcrits d'éternelle memoire,
Et par leſquels les gens à l'avenir
Sans fin voudront te chanter & benir.

Je dis à cet homme-là que ſa remarque me paroiſſoit puerile & qu'il avoit grand tort de s'étonner que Mr. Menage ne s'en fût pas prévalu. Mr. Menage avoit trop de jugement pour mêler les autoritez profanes avec les ſacrées.

(*h*) *Dans les nouvelles lettres de la critique generale de Maimbourg pag. 125.*

(*i*) *Coſtar lettre 50. du 1. vol. pag. 126.*

(*k*) *Idem ſuite de la defenſe de Voiture p. m. 32.*

(*l*) *Menage, Obſervat. ſur les Poëſies de Malherbe pag. 331. & ſuiv.*

‡ *Id. Antibaillet to. 2. ch. 139.*

(*m*) *Id. ib. chap. 137. 140.*

(*n*) *Le Pere Caſimir Sarbieschi, le Pere Vavaſſeur, le Pere Rapin, le Pere Commire dans leurs vers Latins, Ronſard, Joachim du Bellai, Malherbe, du Perier dans leurs vers François.*

(*o*) *Men. ib. chap. 138.*

(*A*) *Furent nommez Mammillaires.*] Il n'eſt pas beſoin de faire ici l'etymologiſte. Tous ceux qui entendent le François ſavent que le mot *mammelle* qui n'eſt plus du bel uſage, ſignifie la même choſe que *teton.*

(*B*) *Qu'ils portent la ſeverité de la Morale beaucoup plus loin que. . . . les Rigoriſtes.*] Les Caſuiſtes les plus relâchez, les Sanchez, & les Eſcobars condamnent l'atouchement des tetons: ils conviennent que c'eſt une impureté, & une branche de la luxure, l'un des ſept pechez mortels. Mais ſi je ne me trompe ils n'impoſent pas au coupable une penitence fort ſevere: & il y a pluſieurs païs dans l'Europe où ils ſont preſque contraints de traiter cela comme les petites fautes que l'on apelle *quotidianæ incurſionis.* On eſt ſi accoutumé à cette mauvaiſe pratique dans ces païs-là, & c'eſt un ſpectacle ſi ordinaire juſques au milieu des ruës à l'égard ſur tout du commun peuple, que les Caſuiſtes mitigez ſe perſuadent que cette habitude efface la moitié du crime: ils croient qu'on ne l'enviſige point ſous l'idée d'une liberté fort malhonnête, & que le ſcandale du ſpectateur eſt très-petit. C'eſt pourquoi ils paſſent legerement ſur cet article de la confeſſion. Je ne penſe pas que jamais aucun Rigoriſte ait diferé pour un tel ſujet l'abſolution de ſon penitent, non pas même dans les climats où cette eſpece de patinage eſt peu uſitée, & paſſe pour une de ces libertez dont les perſonnes de l'autre ſexe ſont obligées de ſe fâcher tout de bon. Ainſi les Anabaptiſtes ſont les plus rigides de tous les moraliſtes Chretiens, puis qu'ils condamnent à l'excommunication celui qui touche le ſein d'une maîtreſſe qu'il veut épouſer, & qu'ils rompent la communion eccleſiaſtique avec ceux qui ne veulent pas excommunier un tel galant.

Digitized by Google

certain conte (C) que l'on fait du Sieur Labadie. J'ai oüi dire que des gens d'esprit soutinrent un jour dans une conversation qu'il n'y aura (D) jamais de *Basiaires*, ou d'*Osculaires* entre les Anabaptistes.

MAMURRA, Chevalier Romain nâtif de Formium, aquit de prodigieuses * richesses dans les Gaules, où il accompagna Cesar en qualité d'Intendant des manœuvres. Qu'il me soit permis de traduire ainsi le *Præfectus fabrûm* de Pline. Il se servit de ses richesses comme s'en servent les voluptueux; il les amassa avec une avarice & une extorsion devorante, & il les depensa prodigalement dans toute sorte de luxe: *Alieni appetens, sui profusus*, comme on l'a dit de Catilina †. Il fit bâtir une maison extremement magnifique à Rome sur le mont Cœlius; toutes les murailles étoient incrustées de marbre, & il fut le premier ‡ qui donna dans cette somptuosité. Elle consistoit à apliquer proprement de petits morceaux de marbre fort minces, & de diverses couleurs, sur les murailles. Il n'y avoit point de colonne dans cette maison qui ne fût toute du marbre le plus estimé. Catulle (E) fit des vers tout-à-fait piquans contre les voleries immenses de Mamurra, & contre les liaisons de debauche qu'il supposoit entre Jules Cesar & lui. Nous en avons parlé dans l'article de ce poëte.

☞ MANARD (JEAN) né à Ferrare l'an 1462. a été l'un des plus habiles Medecins de son siecle. Vous trouverez dans Moreri qu'il fut Medecin de Uladislas Roi de Hongrie, qu'ensuite il fut Professeur en medecine à Ferrare, & que s'étant marié fort vieux avec une jeune fille il fit des excés (A) qui le tuerent. Les poëtes ne manquerent pas de plaisanter là-dessus, &

* *Cicero ad Attic. l. 7. epist. 7. Plin. ubi infra.*

† *Sallust. in bello Catilinar.*

‡ Primum Romæ parietes crusta marmoris operuisse totius domus suæ in Cœlio monte Cornelius Nepos tradidit Mamurram Formiis natum, equitem Romanum, Præfectum fabrum C. Cæsaris in Gallia. Neque indignatio sit tali auctore inventa re, hic namque est Mamurra Catulli Veronensis carminibus proscissus, quem & res & domus ipsius clarius quam Catullus dixit habere quidquid habuisset comata Gallia &c. *Plin. l.* 36. *c.* 6.

(C) *Un certain conte que l'on fait du Sieur Labadie.*] Tous ceux qui ont oüi parler de ce personnage savent qu'il recommandoit à ses devots, & à ses devotes quelques exercices spirituels, & qu'il les dressoit au recueillement interieur, & à l'oraison mentale. On dit qu'aiant marqué à l'une de ses devotes un point de meditation, & lui aiant fort recommandé de s'apliquer toute entiere pendant quelques heures à ce grand objet, il s'aprocha d'elle lors qu'il la crut la plus recueillie, & lui mit la main au sein. Elle le repoussa brusquement & lui témoigna beaucoup de surprise de ce procedé, & se preparoit à lui faire des censures lors qu'il la prevint. *Je vois bien, ma fille*, lui dit-il sans être deconcerté, & avec un air devot, *que vous êtes encore bien éloignée de la perfection: reconnoissez humblement vôtre foiblesse, demandez pardon à Dieu d'avoir été si peu attentive aux mysteres que vous deviez mediter. Si vous y aviez aporté toute l'atention necessaire, vous ne vous fussiez pas aperçuë de ce qu'on faisoit à vôtre gorge. Mais vous étiez si peu detachée des sens, si peu concentrée avec la divinité, que vous n'avez pas été un moment à reconoître que je vous touchois. Je voulois éprouver si vôtre ferveur dans l'oraison, vous élevoit au dessus de la matiere, & vous unissoit au Souverain être, la vive source de l'immortalité, & de la spiritualité, & je voi avec beaucoup de douleur que vos progrés sont très-petits, vous n'allez que terre à terre. Que cela vous donne de la confusion, ma fille, & vous porte à mieux remplir desormais les saints devoirs de la priere mentale.* On dit que la fille aiant autant de bon sens que de vertu, ne fut pas moins indignée de ces paroles que de l'action de Labadie, & qu'elle ne voulut plus oüir parler d'un tel directeur. Je ne garantis point la certitude de tous ces faits, je me contente d'assûrer qu'il y a beaucoup d'aparence que quelques-uns de ces devots si spirituels, qui font esperer qu'une forte meditation ravira l'ame, & l'empêchera de s'apercevoir des actions du corps, se proposent de patiner impunément leurs devotes, & de faire encore pis. C'est de quoi l'on accuse les Molinosistes. En general il n'y a rien de plus dangereux pour l'esprit que les devotions trop mystiques, & trop quintessenciées, & sans doute le corps y court quelques risques, & plusieurs y veulent bien être trompez.

(D) *Il n'y aura jamais de Basiaires, ou d'Osculaires.*] Ce seroient des gens qu'on retrancheroit de sa communion, parce qu'ils n'auroient pas voulu consentir que l'on excommuniât ceux qui donnent des baisers à leurs maîtresses. Or voici le fondement de ceux qui nioient qu'on puisse attendre un tel schisme. Il n'est possible, disoient-ils, qu'au cas qu'il y eût des Casuistes assez severes pour vouloir que l'excommunication fût la peine d'un baiser, comme il s'en est trouve d'assez rigides pour vouloir faire subir cette penitence à celui qui avoit touché les tetons de sa maîtresse. Ces deux cas ne sont point pareils. Les loix de la galanterie de certains peuples, continuoient-ils, ont établi de generation en generation, & sur tout parmi les personnes du tiers Etat, que les baisers soient presque la premiere faveur, & que l'attouchement des tetons soit presque la derniere, ou la penultiéme. Quand on est élevé sous de tels principes, on ne croit faire, on ne croit soufrir que peu de chose par des baisers, & l'on croit faire ou soufrir beaucoup par le maniment du sein. Ainsi quoi que les administrateurs des loix canoniques aient fort crié contre le jeune homme qui fut protegé par les Mammillaires, il ne s'ensuit pas qu'ils crieroient contre l'autre espece de galanterie. Ils defereroient à l'usage, ils pardonneroient des libertez qui ne passent que pour les premiers élemens, ou pour l'alphabet des civilitez caressantes. Je ne raporte ces choses que pour faire voir, qu'il n'y a point de matiere sur quoi la conversation des personnes de merite ne descende quelquefois. Il n'est pas inutile de faire connoître cette foiblesse des gens d'esprit. En conscience une telle speculation meritoit-elle d'être examinée? Et après tout n'eût-il pas bien mieux valu ne point repondre decisivement de l'avenir? *De futuro contingenti non est quoad nos determinata veritas*, disent judicieusement les maîtres dans les Ecoles de philosophie.

Notez en passant qu'il y a eu des païs où l'on supposoit que le premier baiser qu'une fille recevoit de son galant étoit celui des fiançailles. Voici ce qu'on lit dans l'histoire de Marseille: (a) *Le Fiancé donnoit ordinairement un anneau à la Fiancée le jour des fiançailles, & lui faisoit encore quelque present considerable en reconnoissance du baiser qu'il lui donnoit. En effet, Fulco Vicomte de Marseille fit donation l'an* 1005. *à Odile sa fiancée pour le premier baiser, de tout le domaine qu'il avoit aux terres de Sixfours, de Cirreste, de Soliers, de Cuges, & d'Olieres. Cet usage étoit fondé à ce que j'estime sur la Loi* (1) 16. Si à Sponso, *qui ordonnoit que lorsque le mariage n'avoit pas son effet, la fiancée gagnoit la moitié des presens qu'elle avoit reçu du fiancé, car les anciens croioient que la pureté d'une fille étoit flétrie par un seul baiser, mais cette loi est presentement abrogée en ce Roiaume.* Voiez ci-dessus (b) la reponse qui fut faite par une fille Florentine.

(E) *Catulle fit des vers tout-à-fait piquans.*] Voici le debut de la 30. de ses epigrammes:

Quis hoc potest videre, quis potest pati
Nisi impudicus, & vorax & helluo?
Mamurram habere quod Comata Gallia
Habebat unctum, & ultima Britannia.
Cinade Romule hæc videbis & feres,
Es impudicus & vorax & aleo.

L'epigramme 58. est encore plus forte:

Pulcre convenit improbis Cinadis,
Mamurræ Pathicoque Cæsarique.

Il y a des interpretes (c) de Ciceron qui croient que ces paroles de la lettre 52. du 13. livre à Atticus: *Tum audivit de Mamurra, vultum non mutavit* (d), signifient que Cesar ne changea point de couleur, lors qu'on lui aprit ce que Catulle avoit verifié contre lui & contre Mamurra: mais cette explication est mal fondée. Cesar retourné de la defaite des fils de Pompée, étoit alors dans une maison de campagne de Ciceron. Or quelle aparence qu'il ignorât en ce tems-là les vers de Catulle, & que ce fût une nouvelle à lui aprendre? Nous avons fait voir amplement (e) en un autre lieu, que la defaite des fils de Pompée est posterieure de beaucoup à la reconciliation de Cesar & de Catulle. Manuce s'imagine qu'on parla alors à Cesar de l'inobservation des loix somptuaires, de laquelle Mamurra étoit coupable. Cela est plus aparent que l'explication de Lambin.

(A) *Des excés qui le tuerent. Les poëtes ne manquerent pas.*] Paul Jove l'accuse d'une grande faute de jugement: fort vieux, dit-il, & fort gouteux, il épousa

(a) Ruffi, *hist. de Marseille tom.* 2. *pag.* 391. *édit.* 1696.

(1) *Leg.* 16. *Cod. lib.* 5.

(b) *Pag.* 1413. *col.* 1. *remarque C.*

(c) *Corradus, & Lambin.*

(d) *L'édition de Mr. Grevius porte, non mutavi.*

(e) *Dans l'article de Catulle, pag.* 865.

Digitized by Google

& principalement ceux qui sçurent qu'un astrologue lui avoit predit qu'il periroit dans un fossé. Il mourut à Ferrare à l'âge de (B) 74. ans, & fut † enterré au Cloître des Carmes. On assûre dans l'inscription de son sepulchre qu'il avoit (C) rendu à la medecine son ancien éclat, après avoir mis plusieurs fois en fuite les troupes barbares qui l'avoient deshonorée. Ses lettres * sont le meilleur de ses Ouvrages. Calcagnin les a loüées, & a (D) parlé de leur Auteur avec des marques d'une grande estime.

† *Voiez la remarque B.*

* *Elles sont divisées en 20. livres. Vous trouverez le sommaire de chacune dans la Bibliotheque de Gesner.*

MANDUCUS. C'est ainsi que les Romains nommoient certaines figures, ou certains personnages qu'ils produisoient à la Comedie, ou (A) dans d'autres jeux publics, pour faire rire les uns, & pour faire peur aux autres. Il n'est pas malaisé de deviner pourquoi on nommoit ainsi ces personnages. Il ne faut que se souvenir qu'on leur donnoit de grandes jouës, une grande bouche ouverte, des dents longues & pointuës, qu'ils faisoient craqueter à merveilles. Juvenal ‡ nous aprend que les enfans en étoient fort épouvantez. C'est de là sans doute que les meres prirent occasion de menacer leurs enfans qui ne vouloient pas ‡ faire ce qu'elles leur commandoient, que *Manducus* les viendroit manger. On en fit donc un épouvantail nocturne, ou un spectre. Cela ne s'accordoit pas mal avec la tradition des Lamies; car on disoit aussi qu'elles de-

‡ Tandemque redit ad pulpita notum Exodium, cum personæ pallentis hiatum In gremio matris formidat rusticus infans. *Juvenal. Sat. 3. v. 174.*

‡ *Voiez le commentaire sur les Emblémes d'Alciat, pag. 717. de l'édition de Padouë 1661.*

sa une fille dont la beauté & la jeunesse demandoient un homme qui fût à la fleur de l'âge. Le pis fut, ajoûte-t-on, qu'il tomba dans l'intemperance aux depens mêmes de sa vie; il témoigna plus de passion d'avoir des enfans que de vivre, & il voulut bien hâter l'heure de sa mort pourvu qu'il pût aquerir le titre de pere. (a) *Duxit autem uxorem planè senex, & articulorum dolore distortus, ab ætate, formaque, florentis juvenis toro dignam, adeò levi judicio, & letali quidem intemperantia, ut maturando funeri suo, aliquanto prolis, quàm vitæ cupidior ab amicis conseretur.* Vous trouverez dans Moreri une (b) epigramme de six vers Latins composée sur ce sujet par Cursius, mais vous n'y trouverez pas ce distique de Latomus.

In fovea qui te periturum dixit Aruspex,
Non est mentitus: conjugis illa fuit.

On a tant brodé la pensée de ce distique que l'on est venu jusques à dire, que Manard pour éviter la prediction s'éloignoit de tous les fossez. Il ne songeoit qu'au sens literal, & ne se defioit point de l'allegorique; mais il reconut par experience que ce n'est pas toûjours la lettre qui tuë, & que l'allegorie est quelquefois le coup mortel: il mourut la nuit de ses noces pendant les momens de la joüissance, & ainsi fut accomplie la prediction. Voilà comment quelques écrivains circonstancient la chose; je m'étonne qu'ils ne le comparent pas aux abeilles (c) qui meurent des piquures qu'elles font. (d) *Johannes Manardus. . . . cum ab Astrologo ipsi prædictum fuisset, vita periculum in* FOVEA *ipsi imminere, à fovea sibi timuit & fossis, non satis perspectâ oraculi κρίσει. Cum verò illiberis, prolis aliquanto quàm vitæ cupidior, planè senex uxorem duceret juvenculam, primâ nuptiali nocte cum dilecta concumbens, desideratis intentus amoribus, in genitali fovea extinctus, suavi morte oraculi implevit scopum, & funus maturavit suum.* Je croi qu'ils se trompent. Une telle circonstance n'auroit pas été negligée par les premiers qui ont parlé de cela; & je remarque que Paul Jove nous conduit à croire que Manard ne succomba pas si tôt. Personne ne nous aprend si ses efforts furent suivis de quelque fecondité, & s'il eut du moins la consolation de laisser sa femme grosse. Travailler beaucoup & s'en retourner à vuide est un sort très-mal plaisant:

Αἰσχὺν (e) τοιοῦτόν τι μόνον κακὸν τε νέεσθαι.
Nam turpe inque malum manere inanemque redire.

S'il étoit vrai que ce bon vieillard fût mort la nuit de ses noces, un devin qui lui eût prédit ce que l'on verra dans les deux vers qui font la clôture d'un passage que je m'en vais copier, eût encore mieux répondu que celui dont il s'agit dans le distique Latin. Le passage que vous allez lire est de Mr. Chevreau, & vient ici fort à propos, car il concerne l'imprudence des vieillards qui se marient. (f) „ Si vous „ aviez songé tout de bon à la principale fin du ma„ riage, vous auriez bien vû que cette principale fin „ n'est plus pour nous qui sommes âgez de quatre„ vingts ans: & à tout hazard j'offre d'entretenir à mes „ depens les nourrices des premiers fruits de vôtre fa„ mille, pourvû que vous n'ayez point eu de coad„ juteur, & que vous ne fassiez point vôtre plaisir de „ voir bercer chez vous les enfans des autres. . . . . „ (g) Le conseil de Saint Paul, *Qu'il vaut mieux se „ marier que brûler*, n'est à mon avis pour vous ni „ pour moi: & je pourrois bien rapporter ici beau„ coup d'exemples & d'autoritez sur le ridicule des „ vieillards qui se proposent de faire des nôces quand „ ils doivent penser à leurs funerailles. Ce ridicule „ est toujours mortel: & vous m'entendrez sans com„ mentaire, quand je vous ferai souvenir des Vers que „ Hardy a mis dans la bouche d'un confident à Alcyo„ née, qui pour avoir l'Etat de son Roi, croyoit en „ devoir épouser la fille:

„ *On ne se servira que d'un même flambeau*
„ *Pour te conduire au lit, & du lit au tombeau.*„

Cousons à ceci un passage de Gui Patin. (h) *Un Conseiller de la Grand' Chambre fort vieux, & presque au bord de la fosse, se va remarier à une jeune & belle Fille d'un autre Conseiller. «Je croy que le bon homme veut mourir d'une belle épée, mais voyés si ces bonnes gens sont capables de bien juger nos procez eux qui sont de telles folies?* Nous avons vu ci dessus (i) ce que disoit le même Patin d'une semblable passion de Mr. de Lorme Medecin illustre, & qui eut, dit-on, une destinée bien diferente de celle de nôtre Manard, il fit mourir sa jeune épouse, & montra par là que l'aphorisme *le fort emporte le foible* n'est pas toûjours vrai.

(a) *Paulus Jovius in elog. cap. 81. p. 190.*

(b) *Elle est dans Paul Jove ibid.*

(c) Animasque in vulnere ponunt. *Virgil. Georg. l. 4. v. 238.*

(d) *Sacra Eleusinia patefacta, pag. 181. 182. edit. Francof. 1684.*

(e) *Homer. Il. lib. 2. v. 298.*

(f) *Chevreau, Oeuvres mêlées 1. part. pag. 149. dans une lettre datée du 13. d'Octobre 1693.*

(g) *Id. ib. pag. 150.*

(h) *Patin lettre 96. pag. 383. du 1. to.*

(i) *Pag. 1864.*

(B) *A l'âge de 74. ans.*] Cela est marqué dans son épitaphe, mais comme on n'y a point exprimé l'année de sa naissance ni l'année de sa mort, ce n'est point par là que je puis prouver ma chronologie, ainsi j'en recommande les preuves (k) à M. Mercklin que j'ai suivi. Ce qui me tient en suspens est de voir que Frere Augustin Superbi de Ferrare assûre, (l) que nôtre Manard mourut l'an 1545. Gesner (m) d'autre côté qui composa sa Bibliotheque l'an 1544. nous aprend qu'il a oüi dire que Manard etoit decedé depuis environ 6. ans.

(k) Natus est Ferrariæ in Italia A. C. 1462. . . *Obiit* Ferrariæ A. C. 1536. *Abrah. Mercklinus in Lindenio renovato pag. 632.*

(l) *F. Agostino Superbi da Ferrara, Theologo, e Predicatore de' Minori Conventuali, apparato de gli huomini illustri della citta di Ferrara pag. 74.*

(m) *Gesner. in Biblioth. fol. 455.*

(C) *Qu'il avoit rendu à la medecine son ancien éclat.*] Voici les paroles de (n) l'épitaphe: *Ann.* (e) *P. M. L. X. Continenter tum Docendo & Scribendo, tum innocentissimè medendo omnem Medicinam ex arce bonarum literarum fœdè prolapsam, & in Barbarorum Potestatem ac dictionem redactam, Prostratis ac profligatis hostium copiis identidem ut Hydra renascentibus in Antiquum Pristinumque statum ac nitorem restituit.*

(n) *Elle est dans Agostino Superbi ubi supra, qui dit qu'on la voit au Cloitre des Carmes de Ferrare.*

(D) *Calcagnin. . . a parlé* de Manard *avec des marques d'une grande estime.*] C'est dans une lettre qu'il écrivit à Erasme l'an 1525. vous y verrez qu'ajant temoigné l'affliction que la mort de Leonicenus lui causoit il ajoûte: (p) *Una res mihi solatio fuit, quòd* Joannes Manardus, *vir* Græcè & Latinè *doctissimus, rem medicam & naturæ arcana iisdem vestigiis prosequitur, cujus rei specimen dare possunt epistolæ, quas proximè edidit: eas puto in manus tuas pervenisse, quod si nondum pervenisse significaveris, dabo operam, ut quamprimùm ad te perferantur. Scripsit ille quidem alia plurima digna immortalitate, sed vir minimè ambitiosus ea nondum publicam materiam fecit: hoc superstite minus* Leonicenum *desideramus.*

(o) *Je ne sai si ces 4. lettres signifient* plus minus sexaginta.

(p) *Calcagninus epist. 54. lib. 20. inter Erasmianas pag. 1019.*

(A) *Ou dans d'autres jeux publics.*] Je le prouve par ces deux vers de Plaute (q):

CH. *Quid si aliquo ad ludos me pro Manduco locem?*
LA. *Quapropter?* CH. *Quia pol clarè crepito dentibus.*

Sur quoi le commentateur Philippe Pareus fait cette note qu'il emprunte de Scaliger: (r) *Manducus est μορμολυκεῖον quod in ludis circumferebatur inter cæteras ridicularias & formidolosas personas, magnis malis, latèque dehiscens & clarè crepitans dentibus.* Scaliger ajoûte que cela se faisoit principalement lors qu'on joüoit les *Atellanes*, & cite le passage que j'ai raporté de Juvenal. *Dentes*, poursuit-il, *magnos & voracitatem attribuebant nocturnis illis terriculamentis; quo nomine factum ut Lamiam puerorum infantium deglutricem fingerent.*

(q) *Rudens. act. 2. scen. 6. v. 51.*

(r) *Scalig. in Varron. de ling. Lat. pag. 150.*

Digitized by Google

devoroient les enfans. S'il en faut croire (B) Scaliger, *Manducus* a été nommé *Pytho Gorgonius*, par un poëte qui intitula ainsi une piece de theatre. Ce poëte s'attachoit sur tout aux comedies que l'on nommoit *Atellanes*, où cette maniere de Marionettes dont je parle avoit lieu principalement. Nos remarques contiennent la preuve de tout ceci. Dans un parallêle entre l'ancien & le moderne, on devroit apparier ensemble le *Manducus* & le *Loup-garou*. Voïez nôtre article d'Acco.

MANICHE'ENS, Heretiques dont l'infame secte fondée par un certain (A) Manes, commença au troisiéme siecle, & s'établit en plusieurs Provinces, & subsista fort long tems. Elle enseignoit neanmoins les choses du monde qui devoient donner le plus d'horreur. Son foible ne consistoit pas, comme il le semble d'abord, dans le dogme des deux principes, l'un bon & l'autre mechant; mais dans les explications (B) particulieres qu'elle en donnoit, & dans les consequences

(B) *S'il en faut croire Scaliger.*] Voici la suite des paroles alleguées dans la remarque precedente. *Inde Pomponius Atellanarius Poëta inscripsit exodium quoddam Pythonem Gorgonium, qui nihil aliud erat, ut puto, quam ille Manducus, de quo dixi. Nam Pythonem pro terriculamento, & Gorgonium pro Manduco, quia γοργόνες cum magnis dentibus pingebantur. Itaque apud Nonium ita leges*, gumiæ Guloſi. *Lucilius libro* XXX.

Illo quid fiat Lamia, & Pytho oxyodontes,
Quo veniunt illæ gumiæ, vetulæ, improbæ, ineptæ.

(A) *Fondée par un certain Manes.*] Il étoit Perse de nation, & de fort basse naissance, mais *bien fait & de bon esprit*, (a) ce qui fut cause qu'une veuve qui l'avoit acheté, *le prit en affection, l'adopta pour son fils, & prit soin de le faire instruire par les Mages dans la Discipline & la Philosophie des Perses, où il profita si bien, qu'estant d'ailleurs naturellement éloquent, & s'explicant aisément & de bonne grace, il acquit la reputation de subtil & sçavant Philosophe.* Il étudia principalement les livres d'un certain Arabe nommé Scythien, & il en tira la plupart de ses mechans dogmes. Terebinthus heritier des biens, & de l'argent, & des impietez de Scythien, avoit attiré sur lui une grande persecution, pour avoir voulu dogmatiser dans la Perse, & s'étoit refugié chez cette veuve. Il perit d'une maniere bien tragique; ses livres & son argent demeurerent à la veuve, & ce fut par ce moien que Manes trouva chez elle les écrits de Scythien. (b) *Comme, selon sa coutume, il fut monté de nuit au plus haut de ce* (c) *logis pour invoquer sur la plate-forme à decouvert les demons de l'air, ce que les Manichéens ont fait depuis dans leurs execrables ceremonies, il fut frapé soudainement d'un coup du Ciel, qui le precipita du haut en bas sur le pavé, où il eut la tête écrasée & le cou rompu.* St. Epiphane (d) raconte que Scythien avoit eu le même sort, c'est-à-dire, qu'il étoit tombé du haut du logis. D'autres disent que le Diable transporta Terebinthe dans un desert, & l'y étrangla; & que Scythien fut écrasé sous les ruines de sa maison à Jerusalem. (e) *Scythianus autem domus suæ ruina oppressus misere periit. Discipulum autem & successorem doctrinæ suæ habuit quendam nomine Buddam, cognomine Terebinthum, qui & ipse à Satana in solitudinem abreptus strangulatus est.* Ils disent aussi (f) que Manes épousa la veuve qui l'avoit affranchi, & par là ils trouvent de quoi continuer le parallêle qu'ils forment entre lui & Mahomet. Ils ajoutent qu'on le fit écorcher tout vif, à cause des enchantemens ou des sortileges, dont il s'étoit servi pour faire mourir le fils de son Roi. *Postquam suis incantationibus Regis Persarum filium necasset, vivus ab eo excoriatus est* (g). Mais il y a bien plus d'aparence qu'il fit tout ce qu'il lui fut possible pour le guerir. Ce qu'il y a de plus sûr, est qu'il se fit fort de lui redonner la santé, & qu'il ne tint point sa promesse. „ (h) Le bruit s'estant „ répandu par tout de ce grand pouvoir qu'il disoit „ avoir de faire des miracles, il fut appellé par le Roi „ Sapores pour guerir son fils fort malade. D'abord „ ce hardy trompeur chassa tous les Medecins qui „ avoient entrepris la guerison de ce petit Prince, & „ promit au Roi de le remettre bientost en pleine san„ té, sans autre remede que celui de ses (i) oraisons. „ Mais l'enfant estant mort entre ses bras, le Roi fu„ rieusement irrité contre lui le fit mettre en prison, „ d'où s'étant échapé il s'enfuit en Mesopotamie. Il „ y fut deux fois convaincu en deux disputes solem„ nelles par le saint & sçavant Evesque (1) Archelaüs, „ qui eut bien de la peine à le sauver de la fureur du „ peuple, qui vouloit le mettre en pieces. Cela neanmoins ne lui servit gueres; car peu de temps aprés „ il fut repris par des Cavaliers qu'on avoit envoiez „ par tout aprés lui, & mené à Saporés qui le fit écor„ cher tout vif, puis fit jetter son corps aux chiens „ pour en estre devoré, & pendre sa peau remplie de „ paille devant une des portes de la ville. „

(B) *Les explications . . . . qu'elle en donnoit, & les consequences pratiques qu'elle en tiroit.*] Selon les Manichéens (k) les deux Principes s'étoient batus, & dans ce conflict il s'étoit fait un mêlange du bien & du mal. Depuis ce tems-là le bon Principe travailloit à degager ce qui lui apartenoit: il repandoit sa vertu dans les élemens pour y faire ce triage. Les Elus y travailloient aussi; car tout ce qu'il y avoit d'impur dans les viandes qu'ils mangeoient, se separoit des particules du bon Principe, & alors ces particules degagées & purifiées étoient transportées au Roiaume de Dieu leur premiere patrie, sur deux vaisseaux destinez à cet emploi. Ces deux vaisseaux sont le soleil & la lune. (l) *Ipsam verò boni à malo purgationem ac liberationem non solùm per totum mundum, & de omnibus ejus elementis virtutem Dei facere dicunt; verùm etiam Electos suos per alimenta quæ sumunt, & eis quippe alimentis, sicuti universo mundo, Dei substantiam perhibent esse commixtam, quam purgari putant in Electis suis eo genere vitæ, quo vivunt Electi Manichæorum, velut sanctius & excellentius auditoribus suis . . . .* (m) *Quicquid verò undique purgatur luminis per quasdam naves (quas esse lunam & solem volunt) regno Dei tanquam propriis sedibus reddi.* Ces heretiques „ (n) s'imaginoient que „ pour sauver les ames, Dieu avoit fait une grande „ machine composée de douze vaisseaux, qui ele„ voient insensiblement les ames en haut, & ensuite „ se dechargeoient dans la Lune, laquelle aprés avoir „ purifié ces ames par ses rayons; les faisoit passer „ dans le Soleil & dans la gloire, expliquant par là les „ differentes phases de la Lune: elle étoit dans son „ plein quand les vaisseaux y avoient apporté quanti„ té d'ames, & elle étoit en decours à proportion „ qu'elle s'en déchargeoit dans la gloire. „ Il y avoit dans ces vaisseaux, disoient-ils, certaines vertus qui prenoient la forme d'homme, afin de donner de l'amour aux femmes de l'autre parti; car pendant l'émotion de la convoitise, la lumiere qui est engagée dans les membres s'enfuit, & on la reçoit dans les vaisseaux de transport, qui la remettent en sa place naturelle. (o) *Esse autem in eis navibus sanctas virtutes, quæ se in masculos transfigurant, ut illiciant fœminas gentis adversæ, & per hanc illecebram commota eorum concupiscentia fugiat de illis lumen, quod membris suis permixtum tenebant, & purgandum susceperant ab Angelis luris, purgatumque illis navibus imponatur ad regna propria reportandum.* Pendant que certaines vertus prenoient la figure d'homme, d'autres prenoient celle de femme, afin de donner de l'amour aux hommes, & de faire ensorte reciproquement que ce feu de lasciveté separât les substances de lumiere, d'avec les substances tenebreuses. (p) *Certè il i libri Manichæi sunt omnibus sine dubitatione communes, in quibus libris illa portenta ad illiciendos, & per concupiscentiam dissolvendos utriusque sexus principes tenebrarum, ut liberata fugiat ab eis, quæ captivata tenebatur in eis divina substantia, de masculorum in fœminas, & fœminarum in masculos transfiguratione conscripta sunt.* Si vous joignez à cela qu'ils se figuroient, que les parties de lumiere (q) étoient beaucoup plus entrelacées avec les parties tenebreuses, dans les personnes qui travaillent à la generation, que dans les autres, vous comprendrez l'alliance monstrueuse qu'ils formoient entre ces deux dogmes; l'un qu'il ne faloit point se marier, ni procréer des enfans; l'autre qu'on pouvoit lâcher la bride aux transports de la nature, pourvu que l'on empêchât la conception. *Et si utuntur conjugibus, conceptum tamen generationemque deviant, ne divina substantia quæ in eos per alimenta ingreditur vinculis carneis ligetur in prole* (r). Il semble qu'ils aient cru que Saclas l'un des Princes des tenebres, plus grand devoreur d'enfans que Saturne, ne trouva

(a) *Maimbourg, histoire de St. Leon, liv. 1. pag. 11.*

(b) *Maimbourg ibid.*

(c) *C'est-à-dire du logis de la veuve.*

(d) *Epiphan. adv. hæres. pag. 620.*

(e) *Lamb. Danæus notis in librum Augustini de hæresibus, fol. 118. verso.*

(f) *Id. ib. fol. 120.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Maimb. ibid. pag. 13. 14.*

(i) *Saint Epiphane ibid. pag. 621. dit pourtant qu'il employa des remedes.* Τινὰ εἴδη φαρμακευτικῆς θεραπείας. Cum medicamenta quædam adhibuisset.

(1) *Hieron. de Script. Eccl. in Archelao.*

(k) *Augustin. de hæresib. c. 46.*

(l) *Id. ib. fol. 115. in editione Lamberti Danæi.*

(m) *Ibid. fol. 115. verso.*

(n) *Basnage, hist. de la Religion des Eglises Reformées, to. 1. pag. 125. 126.*

(o) *Augustin. ibid.*

(p) *Id. ib. fol. 116.*

(q) In cæteris autem hominibus, etiam in ipsis auditoribus suis, hanc partem bonæ divinæque substantiæ, quæ mixta & colligata in escis & potibus detinetur, maximeque in eis qui generant filios, arctius & inquinatius colligari putant. *Ib. fol. 115.*

(r) *Augustin. ibid. fol. 117.*

Digitized by Google

ſequences pratiques qu'elle en tiroit. Il faut avouër que ce faux dogme, beaucoup (C) plus ancien que Manes, & inſoutenable dès que l'on admet l'Ecriture Sainte ou en tout, ou en partie, ſeroit

trouva point de meilleur moien de tenir dans une étroite priſon les particules divines qu'il avoit mangées, que celui de la generation, & que pour cet effet il s'aprocha de ſa femme, & lui fit deux enfans qui furent Adam & Eve. (a) *Adam & Evam ex parentibus principibus fumi aſſerunt natos; cùm pater eorum nomine Saclas ſocierum ſuorum fœtus omnium devoraſſet, & quicquid inde commixtum divinæ ſubſtantiæ ceperat, cum uxore concumbens in carne prolis, tanquam tenaciſſimo vinculo, colligaſſet.* Or parce qu'ils regardoient leurs Elus comme de très-bons purificateurs, je veux dire comme des perſonnes qui filtroient admirablement les parties de la ſubſtance divine embarraſſées & empriſonnées dans les alimens (b), ils leur donnoient à manger les principes de la generation, & l'on pretend qu'ils les mêloient avec les ſignes de l'Euchariſtie; choſe ſi abominable que Mr. de Meaux a raiſon de dire (c) *qu'on n'oſe même y penſer, loin qu'on puiſſe l'écrire.* Voici les paroles de St. Auguſtin: (d) *Quæ occaſione vel potius execrabilis ſuperſtitionis quadam neceſſitate coguntur Electi eorum velut Euchariſtiam conſperſam cum ſemine humano ſumere, ut etiam inde, ſicut de aliis cibis quos accipiunt, ſubſtantia illa divina purgetur . . . .* (e) *Ac per hoc ſequitur eos, ut ſic eam & de ſemine humano, quemadmodum de aliis ſeminibus, quæ in alimentis ſumunt, debeant manducando purgare. Unde etiam Cathariſtæ appellantur, quaſi purgatores, tanta eam purgantes diligentia, ut ſe nec ab hac tam horrenda cibi turpitudine abſtineant.* Ils ne demeuroient pas d'accord qu'ils commiſſent cette abomination; mais on (f) pretend qu'ils en furent convaincus. Raportons ces paroles d'un moderne: „ (g) Comme ils croioient que l'eſprit venoit du bon „ Principe, & que la chair & le corps eſtoient du mé„ chant, ils enſeignoient qu'on le devoit haïr, luy „ faire honte, & le deshonorer en toutes les manieres „ qu'on pourroit; & ſur cet infame pretexte il n'y a „ ſortes d'execrables impudicitez dont ils ne ſe ſouil„ laſſent dans leurs aſſemblées. „ Saint Auguſtin ne leur attribuë pas ce raiſonnement; je ne dis pas neanmoins que Mr. Maimbourg ſe trompe, car on raporte en pluſieurs manieres la doctrine & la conduite des Manichéens: ce qui vient ſans doute ou de ce qu'ils ont varié d'un ſiecle à l'autre, ou de ce que tous leurs Docteurs contemporains ne s'expliquoient pas de la même ſorte, ou enfin de ce que tous leurs adverſaires ne les entendoient pas bien. On a trouvé bon d'exterminer tous les livres des Manichéens: cela peut avoir eu ſes utilitez; mais il en reſulte un petit inconvenient; c'eſt que nous ne pouvons pas être aſſûrez de leur doctrine, comme nous le ſerions en conſultant les Ouvrages de leurs plus ſavans Auteurs. Par les fragmens de leur ſyſtême que l'on rencontre dans les Peres, il paroît évidemment que cette ſecte n'étoit point heureuſe en hypotheſes, quand il s'agiſſoit du detail. Leur premiere ſupoſition étoit fauſſe; mais elle empiroit entre leurs mains par le peu d'adreſſe, & d'eſprit philoſophique qu'ils emploioient à l'expliquer, & à l'apliquer.

(a) *Id. ib.*

(b) *Voiez la derniere remarque.*

(c) *Hiſt. des Variations liv. 11. n. 15. p. m. 129.*

(d) *Auguſt. ibid. fol. 115. verſo.*

(e) *Ibid. fol. 116. verſo.*

(f) *Id. ib. fol. 116.*

(g) *Maimbourg ubi ſupra pag. 17. 18.*

(C) *Dogme beaucoup plus ancien que Manes.*] Nous avons vu qu'il le trouva dans les livres que Terebinthus avoit heritez de ſon maître Scythien. Il n'eſt pas vrai, comme le ſupoſe (h) St. Epiphane, que ce Scythien ait vêcu du tems des Apôtres: il faloit ſeulement dire qu'il auroit pu être l'aieul de Manes: mais il eſt très-vrai que le dogme des deux principes étoit conu dans le monde long tems avant la predication des Apôtres. Scythien en fut redevable à Pythagore, ſi nous en croions St. Epiphane (i). Quelques-uns (k) diſent que Terebinthus l'emprunta d'Empedocle. Les Gnoſtiques, les Cerdoniens, les Marcionites, & pluſieurs autres ſectaires qui firent entrer cette mauvaiſe doctrine dans le Chriſtianiſme, avant que Manes fît parler de lui, n'en furent pas les inventeurs; ils la trouverent dans les livres des philoſophes Paiens. Plutarque va nous aprendre l'antiquité & l'univerſalité de ce ſyſtême, non pas comme un ſimple hiſtorien, mais comme un fidele ſectateur. *Il eſt impoſſible*, dit-il (l), *qu'il y ait une ſeule cauſe bonne ou mauvaiſe qui ſoit principe de toutes choſes enſemble, pource que Dieu n'eſt point cauſe d'aucun mal, & la concordance de ce monde eſt compoſée de contraires, comme une lyre du haut & bas, ce diſoit Heraclitus: & ainſi que dit Euripide,*

Jamais le bien n'eſt du mal ſeparé,
L'un avec l'autre eſt touſiours temperé,
Afin que tout au monde en aille mieux.

Parquoi ceſte opinion fort ancienne, deſcendue des Theologiens & Legiſlateurs du temps paſſé juſques aux Poëtes & aux Philoſophes, ſans qu'on ſache toutefois qui en eſt le premier auteur, encore qu'elle ſoit ſi avant imprimée en la foi & perſuaſion des hommes, qu'il n'y a moyen de l'en effacer ni arracher, tant elle eſt frequentée, non pas en familiers devis ſeulement, ni en bruits communs, mais en ſacrifices & divines ceremonies du ſervice des dieux, tant des nations barbares, que des Grecs en pluſieurs lieux, que ni ce monde n'eſt point flotant à l'avanture ſans eſtre regi par providence & raiſon, ni auſſi n'y a-il une ſeule raiſon qui le tiene & qui le regiſſe avec ne ſai quels timons, ne ſai quels mors d'obeiſſance, ains y en a pluſieurs meſlez de bien & de mal: & pour plus clairement dire, il n'y a rien ici bas que nature perte & produiſe, qui ſoit de ſoi pur & ſimple: ne n'y a point un ſeul deſpenſier de deux tonneaux qui nous diſtribue les affaires comme un tavernier fait ſes vins, en les meſlant & brouillant les uns avec les autres: ains ceſte vie eſt conduite de deux principes, & de deux puiſſances adverſaires l'une à l'autre, l'une qui nous dirige & conduit à coſté droit, & par la droite voye, & l'autre qui au contraire nous en deſtourne & nous rebute: ainſi eſt ceſte vie meſlée, & ce monde, ſinon le total, à tous le moins ce bas & terreſtre au deſſous de la Lune, inegal & variable, ſujet à toutes les mutations qu'il eſt poſſible: car il n'y a rien qui puiſſe eſtre ſans cauſe precedente, & ce qui eſt bon de ſoi ne donneroit jamais cauſe de mal, il eſt force que la nature ait un principe & une cauſe dont procede le mal auſſi bien que le bien.

(h) *Saint Epiphane*, adverſ. hæreſ. pag. 620. *ſupoſe que Scythien alla à Jeruſalem pour conferer avec les Apôtres. Il y ſeroit donc allé avant que Titus prît la ville: ainſi ſon diſciple n'auroit pu vivre en même tems que Manes au III. ſiecle.*

(i) *Ibid. pag. 619.*

(k) *Suidas in Mάνης.*

(l) *Plutarque au traité d'Iſis & d'Oſiris, p. m. 1043. Je me ſers de la verſion d'Amiot. Ce paſſage dans l'édition Greque & Latine de Francfort 1620. eſt à la page 369. & ſuivantes.*

C'eſt l'avis & l'opinion de la plus part & des plus ſages anciens, car les uns eſtiment qu'il y ait deux Dieux de meſtier contraire, l'un auteur de tous biens, & l'autre de tous maux: les autres appellent l'un Dieu qui produit les biens, & l'autre Demon, comme fait Zoroaſtres le Magicien, qu'on dit avoir eſté cinq cens ans devant le temps de la guerre de Troye. Ceſtui donc apelloit le bon Dieu Oromazes, & l'autre Arimanius: & davantage il diſoit que l'un reſſembloit à la lumiere, plus qu'à autre choſe quelconque ſenſible, & l'autre aux tenebres & à l'ignorance, & qu'il y en avoit un entre les deux qui s'apelloit Mithres: c'eſt pourquoi les Perſes apellent encore celui qui intercede & qui moyenne, Mithres: & enſeigna de ſacrifier à l'un pour lui demander toutes choſes bonnes, & l'en remercier: & à l'autre, pour divertir & deſtourner les ſiniſtres & mauvaiſes. . . . . (m) Les Chaldéens diſent qu'entre les dieux des planetes qu'ils apellent, il y en a deux qui font bien, & deux qui font mal, & trois qui ſont communs & moyens: & quant aux propos des Grecs touchant cela, il n'y a perſonne qui les ignore: qu'il y a doux portions du monde, l'une bonne qui eſt de Jupiter Olympien, c'eſt-à-dire celeſte: l'autre mauvaiſe qui eſt de Pluton infernal: & feignent davantage, que la déeſſe Armonie, c'eſt-à-dire acord, eſt née de Mars & de Venus, dont l'un eſt cruel, hargneux & querelieux, l'autre eſt douce & generative. PRENEZ *garde que les Philoſophes meſmes conviennent à cela, car Heraclitus tout ouvertement apelle la guerre pere, Roy, maiſtre & Seigneur de tout le monde, & dit qu'Homere quand il prioit,*

Puiſſe perir au ciel & en la terre,
Et entre dieux & entre hommes, la guerre,

Ne ſe donnoit pas de garde qu'il maudiſſoit la generation & production de toutes choſes qui ſont venues en eſtre par combat & contrarieté de paſſions, & que le Soleil n'outrepaſſeroit pas les bornes qui lui ſont prefixes, autrement que les Furies miniſtres & aides de la juſtice le rencontreroient. Et Empedocles chante, que le principe du bien s'apelle Amour & amitié, & ſouvent Armonie: & la cauſe du mal,

Combat ſanglant & noiſe peſtilente.

Quant aux Pythagoriciens, ils deſignent & ſpecifient cela par pluſieurs noms, en appellant le bon principe, un, fini, repoſant, droit, non pair, quarré, dextre, lumineux: & le mauvais, deux, infini, mouvant, courbe, pair, plus long que large, inegal, gauche, tenebreux. Ariſtote appelle l'un forme, l'autre privation: Et Platon, comme umbrageant & couvrant ſon dire, apelle en pluſieurs paſſages l'un de ces principes contraires, le Meſme, & l'autre l'Autre: mais es livres de ſes loix qu'il eſcrivit eſtant deſia vieil, il ne les apelle plus de noms ambigus ou couverts, ni par notes ſignificatives, ains en propres termes il dit que ce monde ne ſe manie point par une ame ſeule, ains par pluſieurs à l'avanture, à tous le moins, non par moins que deux, deſquelles l'une eſt bienfaiſante, l'autre contraire à celle-là, & produiſant des efets contraires: & en laiſſe encore entre deux une troiſiéme cauſe, qui n'eſt point ſans ame, ni ſans raiſon, ni immobile de ſoi-meſme, comme aucuns eſtiment, ains adjacente & adherante à toutes ces deux autres.

(m) *Ibid. pag. 1046.*

Digitized by Google

seroit assez difficile à refuter, soutenu (D) par des philosophes Paiens aguerris à la dispute. Ce fut un bonheur que St. Augustin, qui savoit si bien toutes les adresses de la controverse, aban-

autres. Plutarque dans un autre livre (a) dit formellement, que la nature de Dieu ne lui permet que de bien faire, & non pas de se fâcher contre quelcun, ou de lui nuire. Il faut donc que cet Auteur ait été persuadé, que les afflictions qui tourmentent si souvent les hommes ont une autre cause que Dieu, & par conséquent qu'il y avoit deux principes, l'un qui ne fait que du bien, l'autre qui ne fait que du mal. J'ajoûte que les philosophes Perses (b), bien plus anciens que ceux d'Egypte, ont enseigné constamment cette doctrine.

Plutarque lui donne trop d'étenduë (c), puis qu'il pretend qu'elle paroissoit dans les actes publics de la religion, parmi les Barbares & parmi les Grecs: car il est bien vrai que les Paiens ont reconu & honoré des Dieux malfaitans; mais ils enseignoient aussi & par leurs livres & par leurs pratiques, que le même Dieu en nombre qui ropandoit quelquefois ses biens sur un peuple, l'affligeoit quelque tems après pour se vanger de quelque offense. Pour peu qu'on lise les Auteurs Grecs, on conoît cela manifestement. Disons la même chose de Rome. Lisez Tite Live, Ciceron & les autres écrivains Latins, vous comprendrez clairement que le même Jupiter à qui l'on ofroit des sacrifices pour une victoire gagnée, étoit honoré en d'autres rencontres afin qu'il cessât d'affliger le peuple Romain: & quoi qu'il y eût un *Vejovis* beaucoup plus porté à faire du mal, qu'a faire du bien, on ne laissoit pas de croire que le *Dijovis*, ou le *Diespiter*, c'est-à-dire le bon Jupiter, lançoit la foudre. Aulugelle s'exprime de telle sorte, qu'il distingue nettement Jupiter d'avec Vejovis. (d) *Cum Jovem igitur & Dijovem à juvando nominassent: eum quoque contrà deum, qui non juvandi potestatem sed vim nocendi haberet (nam deos quosdam ut prodessent celebrabant, quosdam ne obessent placabant)* Vejovem *appellaverunt demta atque detracta juvandi facultate. . . . . Simulachrum aei* Vejovis, *quod est in ade, de qua suprà dixi, sagittas tenet, quæ sunt videlicet parata ad nocendum: quapropter eum deum plerique Apollinem esse dixerunt. . . . Virgilium quoque ajunt, multa antiquitatis hominem sine ostentationis odio peritum, numina læva in Georgicis quoque deprecari, significantem quandam vim esse hujuscemodi deorum in lædendo magis quàm in juvando potentem. Versus Virgilii hi sunt:*

In tenui labor, at tenuis non gloria, si quem
Numina læva sinunt, auditque vocatus Apollo (e).

Plutarque se trompe aussi, lors qu'il veut que les philosophes & les poëtes se soient accordez dans la doctrine des deux principes. Ne se souvenoit-il pas d'Homere le Prince des poëtes, leur modele, leur source commune, d'Homere, dis-je, qui n'a proposé qu'un Dieu aux deux tonneaux du bien & du mal?

Δοιοὶ (f) γάρ τε πίθοι κατακείαται ἐν Διὸς οὐδεῖ
Δώρων οἷα δίδωσι, κακῶν, ἕτερος δὲ ἑάων·
ᾧ μὲν κερκερίζας δώῃ Ζεὺς τερπικέραυνος,
Ἄλλοτε μὲν τε κακῷ ὅγε κύρσας, ἄλλοτε δ' ἐσθλῷ·
ὯΙ δέ κε τῶν λυγρῶν δώῃ, λωβητὸν ἔθηκε·
Καί ἑ κακὴ βόσκωσις ἐπὶ χθόνα δῖαν ἐλαύνει·
Φοιτᾷ δ' οὔτε θεοῖσι τέλειος οὔτε βροτοῖσιν.

Duo quippe dolia jacent in Jovis limine
Donorum quæ dat, alterum *malorum, alterum vero bonorum:*
Cui quidem miscens dederit Jupiter fulmine gaudens
Interdum quidem in malum ille incidit, interdum & in bonum:
Cui verò ex malis dederit, injuriis omnibus *obnoxium facit:*
Et illum exitialis dolor acerbissimus super terram almam exercet:
Vagaturque nec diis honoratus neque mortalibus.

Mr. Costar censura avec raison ces paroles de Mr. de Girac: *Il semble que vous avez voulu imiter le Jupiter d'Homere, & que puisant dans des tonneaux, vous versez comme lui avec les deux mains cette diversité de matieres au hasard & sans choix.* Voici la censure: la comparaison „ (g) de Jupiter me fait de l'honneur, „ mais elle n'en fait guere à celuy qui l'allegue si mal „ à propos. Homere (1), qui est l'inventeur de cette fic„ tion, & Platon qui la rapporte (2) dans sa Republi„ que, n'expriment point que Jupiter ayant puisé „ dans ses tonneaux les biens & les maux de la vie, „ les répandit *inconsidérement* sur les miserables mor„ tels. Ils disent seulement que tantost il les versoit „ tout purs, & tantost il en faisoit un meslange; d'où „ venoit qu'entre les hommes les uns estoient toû„ jours malheureux, & que la destinée des autres n'es„ toit qu'un flux reciproque de bonheur & d'adversité. „ Mais Mr. Costar a oublié une chose qui meritoit d'être observée; il n'a point dit que des trois choses qui se pouvoient faire auprès de ces deux tonneaux Jupiter n'en fait que deux. On pouvoit ou ne verser que du bon tonneau, ou ne verser que du mauvais, ou prendre de l'un & de l'autre. Homere s'est bien gardé de parler de ces trois fonctions: il savoit trop bien que la premiere n'a point de lieu, & je croi même qu'il auroit bien fait de supprimer la seconde: car où est l'homme si malheureux dont le sort ne soit mêlé d'aucun bien? Platon a rejetté cette pensée d'Homere, par la raison qu'il est de l'essence de Dieu de ne faire que du bien; d'où il conclut que Dieu n'est la cause que d'une partie des évenemens humains. Οὐδ' ἄρα ὁ θεὸς, ἐπειδὴ ἀγαθὸς, πάντων ἂν εἴη αἴτιος, ὡς οἱ πολλοὶ λέγουσι· ἀλλ' ὀλίγων μὲν τοῖς ἀνθρώποις αἴτιος, πολλῶν δὲ ἀναίτιος. πολὺ γὰρ ἐλάττω τἀγαθὰ τῶν κακῶν ἡμῖν. τῶν μὲν ἀγαθῶν οὐδένα ἄλλον αἰτιατέον· τῶν δὲ κακῶν ἄλλ' ἄττα δεῖ ζητεῖν τὰ αἴτια, ἀλλ' οὐ τὸν θεόν. (h) *Non igitur Deus, quum bonus sit, omnium causa est, ut multi dicunt, sed paucorum quidem hominibus in causa est, multorum verò extra causam. Multo enim pauciora nobis sunt bona quàm mala. Et bonorum quidem solus Deus causa est dicendus. Malorum autem quamlibet aliam præter Deum causam quærere decet.* Il dit que les poëtes qui nous donnent cette fiction des deux tonneaux, parlent follement de Dieu, & commettent un grand peché. Οὐκ ἄρα ἀποδεκτέον ἐστὶ Ὁμήρου, οὐδ' ἄλλα ποιητοῦ ταύτην τὴν ἁμαρτίαν περὶ τοὺς θεοὺς ἀναίτους ἁμαρτάνοντος, ἢ λέγοντος ὡς δοῖοι πίθοι. *Neque Homeri igitur, neque alterius poëta admittendum est peccatum, stulte de Diis dicentis, in Jovis limine dua jacere dolia(i).* On donnera ailleurs (k) un plus grand detail concernant l'hypothese Platonique touchant la source du mal & du bien.

L'apologie de Costar étant assez rare dans les païs étrangers, je ne me fais pas un scrupule d'en citer ce long passage: „ (l) Peut-estre que Monsieur de Girac „ en a cru le Roman de la Rose, qui veut que la For„ tune soit *la Taverniere*, qui distribuë à pot & à pinte „ les diverses liqueurs de ces deux tonneaux, selon „ son caprice & sa fantaisie;

„ *Jupiter en toute saison*
„ *A sur l'issuë de sa maison,*
„ *Ce dit Homer, deux pleins tonneaux,*
„ *S'il n'est vieulx Homs ne Garçonneaux,*
„ *Ni n'est Dame ni Demoiselle,*
„ *Soit vieille, jeune, laide où belle,*
„ *Qui vie en ce monde reçoive,*
„ *Qui de ces deux tonneaux ne boive.*
„ *C'est une Taverne pleniere,*
„ *Dont* Fortune est la Taverniere,
„ *Et en trait en pots & en coupes*
„ *Pour faire à tout le monde soupes.*
„ *Tous elle en abreuve à ses mains,*
„ *Mais aux uns plus, aux autres moins.*
„ *N'est nul qui chacun jour ne pinte*
„ *De ces tonneaux, ou quarte ou pinte,*
„ *Ou muy, ou septier, ou chopine,*
„ *S'il, comme il plaist à la mechine,*
„ *Ou plene paulme, ou quelque goute,*
„ *Que la Fortune ou bec luy boute:*
„ *Et bien & mal à chacun verse,*
„ *Si comme elle est douce & perverse.* „

Au reste l'ancienne heresie des deux principes regne encore dans quelques païs de l'Orient (m), & l'on croit qu'elle a été fort commune parmi les anciens barbares de l'Europe. (n) *Apud Slavos nondum quidem Christi fide imbutos, simile dogma receptum fuisse, Helmoldus* (3) *auctor est, qui malum illorum Deum* Zeevuboch *vocatum scribit. Paria & de aliis Germanorum populis Vossius* (4) *conjicit. Atque hodienum, Provincia* Fetu *in Africa incolas persuasum sibi habere, esse aliquod Numen, cui omnia mala, aliud cui bona accepta ferenda, Joh. Guil. Mullerus* (5), *Danica in Africa Ecclesiæ quondam Pastor, testatur.* Les Gurdes nation dans l'Asie servent deux principes, l'un comme l'auteur du bien, l'autre comme la cause du mal; mais avec cette diference, qu'ils sont infiniment plus exacts dans le culte du dernier, que dans celui du premier (o).

(D) *Difficile à refuter, soutenu par des philosophes Paiens.*] Par les raisons *à priori* ils auroient été bientôt mis en fuite; les raisons *à posteriori* étoient leur fort: c'étoit là qu'ils se pouvoient batre long tems, & qu'il etoit dificile de les forcer. On m'entendra mieux par l'exposition que l'on va lire. Les idées les plus sûres & les plus claires de l'ordre nous aprenent qu'un être qui existe par lui-même, qui est necessaire, qui est

(a) *Non posse suaviter vivi juxta Epicurum pag.* 1102.

(b) *Diog. Laertius in proœmio n.* 8. *Agathias Histor. l.* 2.

(c) *Remarquez qu'on ne censure Plutarque, qu'en ce qu'il suppose que par des actes publics de religion les Grecs temoignoient qu'il y avoit des Dieux, le bon Jupiter par exemple, qui ne pouvoient faire que du bien.*

(d) *Aul. Gellius lib.* 5. *c.* 12.

(e) *Voiez touchant ces deux especes de Dieux un passage d'Arnobe cité dans la remarque G de l'article* Pauliciens.

(f) *Homer. Iliad. lib. ultimo, v.* 527.

(g) *Costar, Apologie, pag.* 225.

(1) Il. ω.

(2) *Dialog.* 2.

(h) *Plato de Republica, lib.* 2. *pag. m.* 605. D.

(i) *Id. ib.*

(k) *Dans la remarque* KΔ *de l'article* Pauliciens.

(l) *Costar ubi supra, pag.* 226. 227.

(m) *Voiez les paroles du Pere Thomassin dans la remarque* D *de l'article* Pauliciens.

(n) *Tobias Pfannerus, Systema. Theol. gentilis p.*258.

(3) *Helmold. Chronic. Sclav. cap.* 53.

(4) *Voss. de Orig. idololatr. lib.* 1. *cap.* 8. *p.* 280.

(5) *Guil. Muller.* Beschreibung der Africanischen Landschafft *Fetu pag.* 43. 44.

(o) *Vineram come i Manichei dui principii, uno del bene, e l'altro del male: con questa differenza che poco pensando al primo, come quello che credono non poter loro far alcun male, attendono solo al culto del secondo.* Giornale de Letterati *du* 31. *Mars* 1673. *pag.* 33. *dans l'extrait* del Viaggio all' Indie Orientali del P. F. Vicenzo Maria di S. Caterina da Siena, Procuratore generale de' Carmelitani Scalzi.

Digitized by Google

abandonnât le Manicheïſme; car il eût été capable d'en écarter les erreurs les plus groſſieres, & de fabriquer du reſte un ſyſtême qui entre ſes mains eût embarraſſé les Orthodoxes. Le Pape Leon

eſt éternel, doit être unique, infini, tout-puiſſant, & doüe de toutes ſortes de perfections. Ainſi en conſultant ces idees, on ne trouve rien de plus abſurde que l'hypotheſe des deux principes éternels, & independans l'un de l'autre, dont l'un n'ait aucune bonté, & puiſſe arrêter les deſſeins de l'autre. Voilà ce que j'apelle raiſons *à priori*. Elles nous conduiſent neceſſairement à rejetter cette hypotheſe, & à n'admettre qu'un principe de toutes choſes. S'il ne faloit que cela pour la bonté d'un ſyſtême, le procés ſeroit vuidé à la confuſion de Zoroaſtre, & de tous ſes ſectateurs; mais il n'y a point de ſyſtême qui pour être bon n'ait beſoin de ces deux choſes, l'une que les idées en ſoient diſtinctes, l'autre qu'il puiſſe donner raiſon des experiences. Il faut donc voir ſi les phenomenes de la nature ſe peuvent commodément expliquer par l'hypotheſe d'un ſeul principe. Quand les Manicheens nous alleguent que puis qu'on voit dans le monde pluſieurs choſes qui ſont contraires les unes aux (*a*) autres, le froid, & le chaud; le blanc, & le noir; la lumiere, & les tenebres; il y a neceſſairement deux premiers principes; ils font pitié. L'oppoſition qui ſe trouve entre ces êtres, fortifiée tant qu'on voudra par ce qu'on apelle variations, deſordres, irregularitez de la nature, ne ſauroit faire la moitié d'une objection contre l'unité, la ſimplicité, & l'immutabilité de Dieu. On donne raiſon de toutes ces choſes ou par les diverſes facultez que Dieu a données aux corps, ou par les loix du mouvement qu'il a établies, ou par le concours des cauſes occaſionelles intelligentes, ſur leſquelles il lui a plu de ſe regler. Cela ne demande pas les quinteſſences que les Rabins ont imaginées, & qui ont fourni à un Evêque d'Italie un argument *ad hominem*, en faveur de l'incarnation. (*b*) *Di queſta unione parla diffuſamente l'Autore, portando gli eſempi e le ſimilitudini, con cui la ſpiegano i Rabbini (alcune delle quale ſono le medeſime che adoprano i noſtri Theologi per eſplicar l'Incarnaſione) e con le ſteſſe loro dottrine prova evidentemente ch'ella non ſia altro che un inſeſirazione, cioe due nature ſeſirata, e Divinita inſieme in un ſuppoſto.* Ils diſent que Dieu s'eſt uni avec dix intelligences très-pures nommées *Sefirà*, & qu'il opere avec elles de telle ſorte, qu'il faut leur attribuer toutes les variations, & toutes les imperfections des effets. (*c*) *Attribuendoſi à Dio ne' ſacri libri atti frà ſe contrarii e imperfetti, per ſalvare l'immutabilita e ſua ſomma perfettione, hanno poſta una Gerarchia di dieci Intelligenze puriſſime, per mezo delle quali, come iſtrumenti della ſua potenza, egli opera tutte le coſe, ma in modo che à loro ſole s'attribuiſce ogni varieta, imperfettione, e mutatione.* Sans ſe mettre en tant de frais, on peut ſauver la ſimplicité & l'immutabilité des voies de Dieu: le ſeul établiſſement des cauſes occaſionelles y ſuffit, pourvu que l'on n'ait à expliquer que les phenomenes corporels, & que l'on ne touche point à l'homme. Les cieux & tout le reſte de l'univers prêchent la gloire, la puiſſance, l'unité de Dieu: l'homme ſeul, ce chefd'œuvre de ſon Createur entre les choſes viſibles, l'homme ſeul, dis-je, fournit de très-grandes objections contre l'unité de Dieu. Voici comment:

L'homme eſt mechant & malheureux: chacun le conoît par ce qui ſe paſſe au dedans de lui, & par le commerce qu'il eſt obligé d'avoir avec ſon prochain. Il ſufit de vivre cinq ou ſix ans (*d*) pour être parfaitement convaincu de ces deux articles: ceux qui vivent beaucoup, & qui ſont fort engagez dans les afaires, conoiſſent cela encore plus clairement. Les voiages ſont des leçons perpetuelles là-deſſus; ils font voir par tout les monumens du malheur & de la mechanceté de l'homme; par tout des priſons, & des hôpitaux; par tout des gibets, & des mendians. Vous voiez ici les debris d'une ville floriſſante; ailleurs (*e*) vous n'en pouvez pas même trouver les ruines.

Jam (f) ſeges eſt ubi Troja fuit, reſecandaque falce
Luxuriat Phrygio ſanguine pinguis humus.

Liſez ces belles paroles tirées d'une lettre qui fut écrite à Ciceron: (*g*) *Ex Aſia rediens, cum ab Ægina Megaram verſus navigarem cœpi regiones circumcirca proſpicere. Poſt me erat Ægina, ante Megara, dextra Piræus, ſiniſtra Corinthus: quæ oppida quodam tempore florentiſſima fuerunt, nunc proſtrata & diruta ante oculos jacent.* Les gens d'étude ſans ſortir de leur cabinet, ſont ceux qui aquierent le plus de lumieres ſur ces deux articles, parce qu'en liſant l'hiſtoire ils font paſſer en revuë tous les ſiecles, & tous les païs du monde. L'hiſtoire n'eſt à proprement parler qu'un recueil des crimes, & des infortunes du genre humain; mais remarquons que ces deux maux; l'un moral & l'autre phyſique, n'occupent pas toute l'hiſtoire, ni toute l'experience des particuliers; on trouve par tout & du bien moral & du bien phyſique; quelques exemples de vertu, quelques exemples de bonheur; & c'eſt ce qui fait la dificulté. Car s'il n'y avoit que des mechans & des malheureux, il ne faudroit pas recourir à l'hypotheſe des deux principes; c'eſt le mêlange du bonheur & de la vertu avec la miſere & avec le vice, qui demande cette hypotheſe; c'eſt là que ſe trouve le fort de la ſecte de Zoroaſtre. Voiez le raiſonnement de Platon & de Plutarque dans les paſſages que j'ai citez ci-deſſus.

Afin que l'on voie combien il ſeroit dificile de refuter ce faux ſyſtême, & qu'on en conclue qu'il faut recourir aux lumieres de la revelation pour le ruiner, feignons ici une diſpute entre Meliſſus & Zoroaſtre: ils étoient tous deux Paiens, & grans philoſophes. Meliſſus qui ne reconoiſſoit qu'un (*b*) principe diroit d'abord, que ſon ſyſtême s'accorde admirablement avec les idées de l'ordre: l'être neceſſaire n'eſt point borné; il eſt donc infini & tout-puiſſant, il eſt donc unique; & ce ſeroit une choſe monſtrueuſe & contradictoire, s'il n'avoit pas de la bonté, & s'il avoit le plus grand de tous les vices, ſavoir une malice eſſentielle. Je vous avouë, repondroit Zoroaſtre, que vos idées ſont bien ſuivies, & je veux bien vous avoüer qu'à cet égard vos hypotheſes ſurpaſſent les miennes: je renonce à une objection dont je me pourrois prevaloir, qui ſeroit de dire que l'infini devant comprendre tout ce qu'il y a de realitez, & la (*i*) malice n'étant pas moins un être réel que la bonté, l'univers demande qu'il y ait des êtres mechans & des êtres bons; & que comme la ſouveraine bonté, & la ſouveraine malice ne peuvent pas ſubſiſter dans un ſeul ſujet, il a falu neceſſairement qu'il y eût dans la nature des choſes un être eſſentiellement bon, & un autre être eſſentiellement mauvais; je renonce, dis-je, à cette objection (*k*); je vous donne l'avantage d'être plus conforme que moi aux notions de l'ordre: mais expliquez moi un peu par vôtre hypotheſe d'où vient que l'homme eſt mechant, & ſi ſujet à la douleur & au chagrin. Je vous defie de trouver dans vos principes la raiſon de ce phenomene, comme je la trouve dans les miens; je regagne donc l'avantage; vous me ſurpaſſez dans la beauté des idées, & dans les raiſons *à priori*, & je vous ſurpaſſe dans l'explication des phenomenes, & dans les raiſons *à poſteriori*. Et puis que le principal caractere d'un bon ſyſtême eſt d'être capable de donner raiſon des experiences, & que la ſeule incapacité de les expliquer eſt une preuve qu'une hypotheſe n'eſt point bonne, quelque belle qu'elle paroiſſe d'ailleurs, demeurez d'accord que je frape au but en admettant deux principes, & que vous n'y frapez pas, vous qui n'en admettez qu'un.

Nous voici ſans doute au nœud de toute l'afaire: c'eſt ici la grande occaſion pour Meliſſus, *Hic Rhodus, hic ſaltus. Res ad triarios rediit. Nunc animis opus Æneæ, nunc pectore firmo.* Continuons de faire parler Zoroaſtre.

Si l'homme eſt l'ouvrage d'un ſeul principe ſouverainement bon, ſouverainement ſaint, ſouverainement puiſſant, peut-il être expoſé aux maladies, au froid, au chaud, à la faim, à la ſoif, à la douleur, au chagrin? Peut-il avoir tant de mauvaiſes inclinations? Peut-il commettre tant de crimes? La ſouveraine ſainteté peut-elle produire une creature criminelle? La ſouveraine bonté peut-elle produire une creature malheureuſe? La ſouveraine puiſſance, jointe à une bonté infinie, ne comblera-t-elle pas de biens ſon ouvrage, & n'éloignera-t-elle point tout ce qui le pourroit offenſer, ou chagriner? Si Meliſſus conſulte les notions de l'ordre, il repondra que l'homme n'étoit point mechant lors que Dieu le fit. Il dira que l'homme reçut de Dieu un état heureux; mais que n'aiant point ſuivi les lumieres de la conſcience, qui ſelon l'intention de ſon auteur le devoient conduire par le chemin de la vertu, il eſt devenu mechant, & qu'il a merité que Dieu ſouverainement juſte, autant que ſouverainement bon, lui fît ſentir les effets de ſa colere. Ce n'eſt donc point Dieu qui eſt la cauſe du mal moral; mais il eſt la cauſe du mal phyſique, c'eſt-à-dire de la punition du mal moral: punition qui bien loin d'être incompatible avec le principe ſouverainement bon, émane neceſſairement de l'un de ſes attributs, je veux dire de ſa juſtice qui ne lui eſt pas moins eſſentielle que ſa bonté. Cette reponſe, la plus raiſonnable que Meliſſus puiſſe faire, eſt au fond belle & ſolide; mais elle peut être combatuë par des raiſons

(*a*) *Voiez St. Epiphane quand il parle de Scythianus, pag. 619. adv. hæreſ.*

(*b*) *Joſeph Ciantes Evêque de Marſique*, in diſcurſu de ſanctiſſima incarnatione clariſſimis Hebræorum doctrinis ab eorumdem argumentorum oppoſitionibus defenſa, *dans le Journal d'Italie du 27. d'Août 1668. pag. 102.*

(*c*) *Le Journal d'Italie ib. pag. 101.*

(*d*) *A cet âge-là on a fait & on a ſouffert des sours de malice: on a eu du chagrin & de la douleur: on a boudé pluſieurs fois, &c.*

(*e*) *Voiez Pentretien 30. de Balzac.*

(*f*) *Ovidius epiſt. Penel. ad Ulyſſ.*

(*g*) *Sulpicius ad Ciceron. epiſt. 5. l. 4. Cicer. ad famil.*

(*b*) *Voiez Diogène Laerce l. 9. n. 24. & ibi Menagium.*

(*i*) *C'eſt-à-dire l'action malicieuſe. Je fais cette note afin qu'on ne vienne pas m'alleguer que le mal n'eſt qu'une privation.*

(*k*) *J'ai lu dans le Journal d'Italie du 31. d'Août 1674. pag. 101. que Piccinardi dans le 3. livre de ſa* Dogmatica Philoſophia Peripatetica Chriſtiana, *refute la theſe*, An alius Deus ſit poſſibilis, *ſoutenuë par le Pere Pierre Conſi contre la Columera.*

Digitized by Google

Leon I. temoigna beaucoup de vigueur contre les Manichéens ; & comme son zéle (E) fut soutenu par les loix imperiales, cette secte reçut alors un très-rude coup. Elle se rendit formidable dans l'Ar-

qui ont quelque chose de plus specieux, & de plus éblouissant : car Zoroastre ne manqueroit pas de representer, que si l'homme étoit l'ouvrage d'un principe infiniment bon & saint, il auroit été creé non seulement sans aucun mal actuel, mais aussi sans aucune inclination au mal ; puis que cette inclination est un defaut qui ne peut pas avoir pour cause un tel principe. Il reste donc que l'on dise que l'homme sortant des mains de son Createur, avoit seulement la force de se determiner de lui-même au mal, & que s'y étant determiné, il est seul la cause du crime qu'il a commis, & du mal moral qui s'est introduit dans l'univers. Mais 1. nous n'avons aucune idée distincte qui puisse nous faire comprendre, qu'un être qui n'existe point par lui-même, agisse pourtant par lui-même. Zoroastre dira donc que le libre arbitre donné à l'homme, n'est point capable de se donner une determination actuelle, puis qu'il existe incessamment & totalement par l'action de Dieu. 2. Il sera cette question : Dieu a-t-il prevu que l'homme se serviroit mal de son franc arbitre ? Si l'on repond qu'oui, il repliquera qu'il ne paroît point possible qu'aucune chose prevoie ce qui depend uniquement d'une cause indeterminée. Mais je veux bien vous accorder, dira-t-il, que Dieu a prevu le peché de sa creature, & j'en conclus qu'il l'eût empêchée de pecher ; car les idées de l'ordre ne soufrent pas qu'une cause infiniment bonne & sainte, qui peut empêcher l'introduction du mal moral, ne l'empêche pas, lors sur tout qu'en la permettant, elle se verra obligée d'accabler de peines son propre ouvrage. Si Dieu n'a point prevu la chute de l'homme, il a du moins jugé qu'elle étoit possible : puis donc qu'au cas qu'elle arrivât il se voioit obligé de renoncer à sa bonté paternelle, pour rendre ses enfans très-miserables, en exerçant sur eux la qualité d'un juge severe, il auroit determiné l'homme au bien moral, comme il l'a determiné au bien physique : il n'auroit laissé dans l'ame de l'homme aucune force pour se porter au peché ; non plus qu'il n'y en a laissé aucune pour se porter au malheur, entant que malheur. Voilà à quoi nous conduisent les idées claires & distinctes de l'ordre, quand nous suivons pied-à-pied ce que doit faire un principe infiniment bon. Car si une bonté aussi bornée que celle des peres, exige necessairement qu'ils previennent autant qu'il leur est possible le mauvais usage que leurs enfans pourroient faire des biens qu'ils leur donnent, à plus forte raison une bonté infinie & toute-puissante previendra-t-elle les mauvais effets de ses presens. Au lieu de donner le franc arbitre, elle determinera au bien ses creatures ; ou si elle leur donne le franc arbitre, elle veillera toûjours efficacement pour empêcher qu'elles ne pechent. Je croi bien que Melissus ne demeureroit point court ; mais tout ce qu'il pourroit repondre seroit combatu tout aussitôt par des raisons aussi plausibles que les siennes, & ainsi la dispute ne seroit jamais terminée (a).

S'il recouroit à la voie de la retorsion, il embarrasseroit beaucoup Zoroastre ; mais en lui accordant une fois ses deux principes, il lui laisseroit un chemin fort large pour arriver au denouëment de l'origine du mal. Zoroastre remonteroit au tems du chaos : c'est un état à l'égard de ses deux principes, fort semblable à celui que Thomas Hobbes apelle l'état de nature, & qu'il supose avoir precedé l'etablissement des societez. Dans cet état de nature l'homme étoit un loup à l'homme, tout etoit au premier occupant ; personne n'étoit maître de rien qu'en cas qu'il fût le plus fort. Pour sortir de cet abîme chacun convint de quiter ses droits sur tout, afin qu'on lui cedât la proprieté de quelque chose ; on fit des transactions ; la guerre cessa. Les deux principes las du chaos, où chacun confondoit & bouleversoit ce que l'autre vouloit faire, convinrent de s'accorder ; chacun ceda quelque chose ; chacun eut part à la production de l'homme, & (b) aux loix de l'union de l'ame. Le bon principe obtint celles qui procurent à l'homme mille plaisirs, & consentit à celles qui exposent l'homme à mille douleurs ; & s'il consentit que le bien moral fût infiniment plus petit dans le genre humain que le mal moral, il se dedommagea sur quelque autre espece de creatures, où le vice seroit d'autant moindre que la vertu. Si plusieurs hommes dans cette vie ont plus de miseres que de bonheur, on recompense cela sous un autre état ; ce qu'ils n'ont pas sous la forme humaine, ils le retrouvent sous une autre forme (c). Au moien de cet accord le chaos se debrouilla ; le chaos, dis-je, principe passif, qui étoit le champ de bataille des deux principes actifs. Les poëtes (d) ont representé ce debrouillement sous l'image d'une querelle terminée. Voilà ce que Zoroastre pourroit alleguer, se glorifiant de ne pas attribuer au bon principe, d'avoir produit de son plein gré un ouvrage qui devoit être si mechant & si miserable ; mais seulement après avoir éprouvé qu'il ne pouvoit faire mieux, ni s'oposer mieux aux desseins horribles du mauvais principe. Pour rendre son hypothese moins choquante, il pouvoit nier qu'il y ait eu une longue guerre entre les deux principes, & chasser tous ces combats, & ces prisonniers dont les Manichéens ont parlé. Tout se peut reduire à la conoissance certaine que les deux principes auroient euë, que l'un ne pourroit jamais obtenir de l'autre que telles & telles conditions. L'accord auroit pu se faire éternellement sur ce pied-là.

On pourroit objecter à ce Philosophe mille grandes difficultez ; mais comme il trouveroit des reponses, & qu'après tout il demanderoit qu'on lui fournît donc une meilleure hypothese, & qu'il pretendroit avoir refuté solidement celle de Melissus, on ne le rameneroit jamais au point de la verité. La raison humaine est trop foible pour cela ; c'est un principe de destruction, & non pas d'edification ; elle n'est propre qu'à former des doutes, & à se tourner à droite & à gauche pour éterniser une dispute ; & je ne croi pas me tromper, si je dis de la revelation naturelle, c'est-à-dire des lumieres de la raison, ce que les Theologiens disent de l'œconomie Mosaïque. Ils disent qu'elle n'étoit propre qu'à faire conoître à l'homme son impuissance, & la necessité d'un Redempteur, & d'une loi misericordieuse. Elle étoit un pedagogue (ce sont leurs termes) pour nous amener à JESUS-CHRIST. Disons à-peu-près le même de la raison ; elle n'est propre qu'à faire conoître à l'homme ses tenebres & son impuissance, & la necessité d'une autre revelation. C'est celle de l'Ecriture. C'est là que nous trouvons de quoi refuter invinciblement l'hypothese des deux Principes, & toutes les objections de Zoroastre. Nous y trouvons l'unité de Dieu, & ses perfections infinies, la chûte du premier homme, & ce qui s'ensuit. Qu'on nous vienne dire avec un grand apareil de raisonnemens, qu'il n'est pas possible que le mal moral s'introduise dans le monde, par l'ouvrage d'un principe infiniment bon & saint, nous repondrons que cela s'est pourtant fait, & par consequent que cela est très-possible. Il n'y a rien de plus insensé que de raisonner contre des faits : l'axiôme *ab actu ad potentiam valet consequentia*, est aussi clair que cette proposition 2. & 2. font 4. Les Manichéens s'aperçurent de ce que je viens de remarquer ; c'est pour cela qu'ils rejetterent le Vieux Testament ; mais ce qu'ils retinrent de l'Ecriture, fournissoit d'assez fortes armes aux Orthodoxes : ainsi on n'eut pas beaucoup de peine à confondre ces heretiques, qui d'ailleurs s'embarrassoient puerilement lors qu'ils descendoient dans le (e) detail. Or puis que c'est l'Ecriture qui nous fournit les meilleures solutions, je n'ai pas eu tort de dire qu'un Philosophe Paien seroit mal aisé à vaincre sur cette matiere. C'est le texte de cette remarque.

Quelque longue qu'elle soit, je ne la finirai pas sans avertir mon lecteur qu'il me reste encore 3. observations à faire, que je renvoie à un autre (f) article. Je dirai dans la 1. si les Peres ont toûjours bien raisonné contre les Manichéens, & s'ils ont pu les pousser à bout ; & dans la 2. que selon les dogmes du Paganisme, les objections de Zoroastre n'avoient pas beaucoup de force ; & dans la 3. en quel sens on pourroit dire que les Chretiens ne rejettent pas le syſtême des deux principes. Ils ont plus de peine que les Paiens à éclaircir ces difficultez par la voie de la raison, parce qu'ils ont entr'eux des disputes sur la liberté, dans lesquelles l'aggresseur (g) semble être toûjours le plus fort ; & parce aussi que le petit nombre des predestinez, & l'eternité de l'enfer fournissent des objections que Melissus n'auroit pas fort redoutées.

(E) *Le zéle* du Pape Leon *fut soutenu par les loix imperiales.*] Il y avoit (h) déjà des Manichéens à Rome, lors que St. Augustin y arriva l'an 383. *car il logea chez un Manichéen, & conversoit le plus souvent avec ceux de cette secte. . . Mais après que Carthage fut prise & desolée par Genseric Roi des Vandales* l'an 439 *la plupart des Manichéens d'Afrique se refugierent aussi bien que les Catholiques en Italie, & principalement à Rome.* Le (i) Pape Leon obligea le peuple à faire une exacte recherche de ces heretiques, & indiqua à quelles marques on les pourroit reconoître. „(k) Pour „donner encore à tout le monde plus d'horreur d'u-

„ne

(a) *Tout ceci est plus amplement discuté dans les remarques de l'article* Pauliciens.

(b) *Aſſiquez ici ce que Junon dit à Venus dans Virgile Æneid. l. 4. v. 98.* Sed quis erit modus, aut quo nunc certamine tanto ? Quin potius pacem æternam pactosque hymenæos Exercemus ? . . . Communem hunc ergo populum, paribusque regamus Auspiciis.

(c) *Notez que tous ceux ou la plupart de ceux qui ont admis deux principes, ont tenu la metempſycoſe.*

(d) Hanc Deus & melior LITEM natura diremit. *Ovidius Metam. lib. 1.*

(e) *Voiez la remarque B.*

(f) *A celui des Pauliciens.*

(g) *Voiez la remarque F de l'article* Marcionites.

(h) *Maimbourg, hiſtoire de St. Leon, liv. 1. pag. 14.*

(i) *Id. ib. pag. 18.*

(k) *Ibid. pag. 20. ad ann. 443.*

Digitized by Google

l'Armenie au IX. siecle, comme je le dis ailleurs †, & parut en France dans le siecle des Albigeois ‡ : c'est ce qu'on ne peut nier ; mais il n'est pas vrai que les * Albigeois aient été Manichéens. Ceux-ci entre autres erreurs enseignoient que l'ame des plantes étoit raisonnable ; & ils condamnoient l'agriculture comme un exercice meurtrier ; mais ils la permettoient à leurs auditeurs en faveur (F) de leurs élus.

† *Voiez l'artic. Paulicien.*

‡ *Voiez Mr. de Meaux, histoire des variations, lib. XI.*

NOTA BENE.

Comme dans cet article, dans celui des Marcionites, & des Pauliciens, & dans quelques autres il y a certaines choses qui ont choqué beaucoup de personnes, & qui leur ont paru capables de faire croire que j'avois voulu favoriser le Manicheïsme, & inspirer des doutes aux lecteurs Chretiens, J'AVERTIS ici que l'on trouvera à la fin de cet Ouvrage un éclaircissement qui montrera que ceci ne peut donner nulle atteinte aux fondemens de la foi Chretienne.

* *Voiez Mr. Basnage, hist. de la Religion des Eglises Reformées, 1. partie, chap. 4. & suiv.*

MANTO, fille de Tiresias, & grande Devineresse comme son pere. On l'estimoit à un tel point, que lors que ceux d'Argos pillerent la ville de Thebes, ils ne crurent pas pouvoir s'aquiter du vœu qu'ils avoient fait à Apollon, de lui consacrer ce qu'il y auroit de plus excellent dans leur butin, s'ils ne lui offroient cette fille. Elle fut donc envoiée au Temple de Delphes. Mais cela ne l'engagea point à faire aucun vœu de continence ; ou si elle y fut engagée, elle observa fort mal son vœu ; car nous lisons qu'Alcmeon, qui avoit été le Generalissime de l'armée qui prit Thebes, fit deux enfans à nôtre Manto, un fils qui eut nom Amphilochus, & une fille qui fut fort belle, & qui s'apella Tisiphone. Ce furent les fruits d'une galanterie qui eut quelque chose d'assez singulier, puis qu'elle arriva durant la fureur qui avoit saisi Alcmeon, après qu'il eut fait mourir sa mere. Voilà ce qu'Apollodore ‡ nous fournit concernant Manto. D'autres disent

‡ *Biblioth. lib. 3. p. m. 196. 200.*

(1) *Ep. 93. ad Turib. Ser. 5. de jejun. decim. mens.*

(2) Contra communes hostes pro salute communi unà communis debet esse vigilantia ; ... & qui tales non prodendos putant, in judicio Christi invenientur rei de silentio, etiam si non contaminentur assensu. *Ser. 5. de jejun. decim. mens.*

(3) Ut damnarent Manichæum cum prædicationibus & disciplinis suis publicâ in Ecclesia professione, & manus suæ subscriptione compulimus. *S. Leo. Ep. 2. ad Episc. per Italiam: & Epist. 93. ad Turib. Asturic.*

(4) Ante tribunal Domini de reatu negligentiæ se non poterit excusare, quicunque plebem suam contra sacrilegæ perversionis auctores noluerit custodire. *Epist. 2. ad Episc. per Italiam.*

(5) *Nov. Valent. 3. de Manich.*

„ne secte si detestable, il tint une Assemblée, où avec „les Evesques voisins de Rome, il fit entrer les prin„cipaux du Clergé, du Senat, de la Noblesse de Ro„me, & du peuple (1). Là il produisit les plus con„siderables d'entre les Manicheens, & un de leurs „Evesques, qui firent une confession publique de „leurs abominables impudicitez, que je n'ose exposer, „de peur de blesser les oreilles, ou plûtost les yeux „chastes de mon lecteur, & que ceux mesmes qui les „avoient commises dans leurs Assemblées secrettes, „par l'ordre de ce faux Evesque, declarerent devant tout „le monde, faisant connoître en mesme temps quels „estoient leurs Evesques & leurs Prestres ; les endroits „les plus retirez où ils s'assembloient, leurs profanes „mysteres, & leurs sacrileges ceremonies, ce qui fut „mis authentiquement par écrit. Et saint Leon en „rendit compte au peuple peu aprés dans un Sermon, „qu'il fit pour le jûne des Quatre-temps du mois de „Decembre, où il declara (2) qu'on estoit obligé en „conscience de déferer ceux qu'on sçauroit estre en„gagez dans une si infame & pernicieuse heresie ; que „tous devoient s'unir, & agir avec un mesme zéle „& une égale vigilance contre ces ennemis com„muns ; & que ceux qui croyoient qu'il ne faloit pas „les decouvrir, seroient coupables d'un silence tres„criminel devant le Tribunal de JESUS-CHRIST, „quoi qu'ils n'ayent jamais eu aucune part à leurs er„reurs. Enfin il aporta tant de soin dans la recher„che qu'il fit des Manichéens, & le peuple l'y secon„da si bien, qu'aucun d'eux ne leur put échaper, de „sorte qu'il eut le bonheur de délivrer entierement „Rome de cette peste. Car plusieurs de ces hereti„ques fortement touchez de ses puissantes exhorta„tions, se convertirent serieusement à Dieu ; & aprés „avoir fait publiquement abjuration de leur heresie „dans l'Eglise, (3) & signé le formulaire qu'on leur „presenta, contenant la condamnation de Manés, „de sa doctrine & de ses livres, ils se soumirent à la „penitence qui leur fut imposée. Ceux qui demeu„rerent obstinez dans l'erreur, & refuserent de sous„crire à cette condamnation, furent condamnez par „les Juges au banniſſement, selon les Loix & les Or„donnances des Empereurs. Or parce que les plus „mechans, & les plus dangereux d'entre les Secta„teurs de cette execrable heresie, craignant la puni„tion de leurs crimes, avoient pris la fuite, il en „avertit les Evesques d'Italie & des autres Provinces, „par une lettre circulaire, dans laquelle, aprés leur „avoir exposé tout ce qui s'estoit fait à Rome en cet„te cause des Manichéens, il les exhorte à poursuivre „ces fugitifs, & à donner tous les ordres necessaires „pour empescher qu'ils ne puissent trouver aucune „retraite dans leurs Dioceses, protestant qu'ils seront „inexcusables devant Dieu, (4) s'il arrive jamais qu'au„cun de leurs sujets se laisse séduire à ces imposteurs, „faute d'avoir pris tout le soin qu'ils doivent avoir de „les découvrir, de leur donner la chasse ; & de faire „en sorte qu'ils ne puissent répandre parmi leurs peu„ples le venin de leur détestable doctrine. Et ce qui „acheva d'exterminer cette heresie, fut que l'Empe„reur Valentinien III. ayant sceu ce que le St. Pape „avoit découvert des crimes des Manichéens, fit pu„blier un Edit, (5) par lequel il confirme & re„nouvelle toutes les Ordonnances de ses predecesseurs „contre eux, les declare infames, incapables de tou„tes Charges, & de porter les armes, de tester & de „contracter, & de faire aucun acte valable dans la so„cieté civile ; defend à tous les sujets de l'Empire d'en „celer & d'en retirer aucun, & veut qu'on les dé„nonce, pour estre punis aussi-tost qu'ils seront con„nus. Ainsi cette heresie, qui de l'Afrique estoit „passée dans l'Italie, en fut bien-tost bannie par le „zéle efficace de saint Leon. „ Le Pere Thomassin n'oublie pas cet exemple de l'usage des loix penales contre l'heresie. *Saint Leon Pape*, dit-il (a), *dans sa premiere Decretale dit que plusieurs Manicheens venoient de se convertir à Rome ; mais que quelques-uns d'entre eux s'estoient si avant engagez dans ces detestables erreurs, que quelques remedes qu'on eut employez, on n'avoit pu les en retirer ; qu'on avoit ensuite usé de la rigueur des loix ; & que selon les constitutions des Princes Chrétiens, les Juges publics les avoient condamnez à un exil perpetuel, de peur que leur contagieux commerce n'infectât le reste du troupeau.* Je mets à la marge (b) les paroles qu'il a citées de St. Leon. Un peu aprés il cite le Code de Justinien, pour nous aprendre que la loi onziéme du titre 5. du 1. livre, condamne (c) *les Manichéens à perdre la tête, quelque part qu'on les trouve dans l'Empire Romain:* Manichæo in loco Romano deprehenso caput amputare. La loi suivante, continuée-t-il (d), *est de l'Empereur Justin, & elle distingue aussi les Manichéens, non seulement des Heretiques, mais aussi des Grecs, c'est-à-dire des Payens, des Juifs & des Samaritains. Les Manicheens sont punis de mort ; tous les autres ne sont condamnez non plus que les Heretiques, qu'à ne pouvoir obtenir aucune Magistrature, ny aucune dignité, ny faire la fonction de Juges, ou de Défenseurs, ou de Peres des Citez.*

(a) *Thomassin, de l'unité de l'Eglise, tom. 1. pag. 339.*

(b) Aliquanti vero, qui ita se demerserunt ut nullum his auxiliantis posset remedium subvenire, subditi legibus, secundum Christianorum Principum constituta, ne sanctum gregem sua contagione polluerent, per publicos judices perpetuo sunt exilio relegati.

(c) *Thomassin ib. pag. 377.*

(d) *Ibid. pag. 378.*

(F) *En faveur de leurs élus.*] Les Manichéens étoient divisez en 2. ordres ; en celui des élus, & en celui des auditeurs. Il n'étoit pas permis à ceux-là d'exercer l'agriculture, ni même de cueillir un fruit ; on le permettoit aux autres, & l'on assûroit que les homicides qu'ils commettoient dans cet exercice leur étoient pardonnez, par l'interceſſion des particules de Dieu qui se degageoient de la prison, lors que les élus les mangeoient. Ainsi la remission de ces meurtres étoit fondée sur ce qu'ils fourniſſoient des alimens aux élus, & qu'ils procuroient la liberté aux particules de la substance divine enchainées dans les plantes. St. Augustin raconte fort bien ces chimeres, & s'en moque comme il faut. (e) *Cæteras animas & in pecora redire putant, & in omnia quæ radicibus fixa sunt, atque aluntur in terra. Herbas enim atque arbores sic putant vivere, ut vitam, quæ illis inest, & sentire credant, & dolere, cùm laduntur, nec aliquid inde sine cruciatu eorum quenquam posse vellere, aut carpere. Propter quod agrum spiritis purgare nefas habent. Unde agriculturam, quæ omnium artium est innocentissima, tanquam plurium homicidiorum ream dementes accusant ; suisque auditoribus ideo hæc arbitrantur ignosci, quia præbent inde alimenta Electis suis, ut divina illa substantia in eorum ventre purgata impetret eis veniam, quorum traditur oblatione purganda. Itaque ipsi Electi nec in agris operantes, nec poma carpentes, nec saltem folia ulla vellentes, expectant hæc afferri usibus suis ab auditoribus suis, viventes de tot ac tantis secundum suam vanitatem homicidiis alienis.*

(e) *August. de hæres. cap. 46. fol. m. 116. verso.*

Digitized by Google

diſent † qu'à la verité elle fut amenée à Delphes avec les autres priſonniers Thebains; mais que l'Oracle leur aiant ordonné d'aller planter une Colonie, ils s'en allerent (Y) à Claros, où Rhacius en avoit établi une; & que Rhacius aiant ſu de Manto qui étoient ceux avec qui elle avoit fait ce voiage, & pourquoi ils l'avoient fait, la prit à femme, & en eut un fils nommé β Mopſus. Diodore de Sicile γ au lieu de cela, nous conte que la fille de Tireſias ſe nommoit Daphné; qu'elle fut envoiée à Delphes comme une offrande, & un *Ex-voto* des Argiens; qu'elle perfectionna les lumieres prophetiques qu'elle avoit dejà aquiſes; qu'elle écrivit grand nombre d'oracles: qu'on pretend qu'Homere lui a derobé beaucoup de vers pour en orner ſes poëſies; & qu'on la nomme Sibylle, parce qu'elle étoit ſouvent ſaiſie de l'eſprit divin, & qu'elle rendoit pluſieurs reponſes δ. Pauſanias dit ζ qu'on montroit encore de ſon tems à Thebes devant le veſtibule d'un Temple, la pierre ſur laquelle Manto s'aſſeioit, & qu'on la nommoit la chaiſe de Manto. Il parle du tombeau de Manto en un autre lieu η; mais il s'agit là d'une autre perſonne qui étoit fille de Polyidus. Celle dont parle (Z) Virgile eſt la même que la fille de Tireſias: & cela montre qu'on a bien fait courir cette pauvre Propheteſſe; car Virgile ϰ la tranſporte en Italie, non pas pour y garder ſa virginité, mais pour y faire un enfant qui bâtit Mantouë.

† *Pauſanias lib. 7. p. m. 207.*
β *Voiez ci-deſſous lettre b.*
γ *Biblioth. l. 5. c. 6.*
δ *Voiez un de ſes oracles dans Ovide Metam. l. 6. au ſujet du culte de Latone.*
ζ *Pauſan. lib. 9. pag. 289.*
η *Lib. 1. pag. 41.*
ϰ *Æneid. lib. 10. v. 199.*

MARCA (PIERRE DE) l'un des plus illuſtres ornemens de l'Egliſe Gallicane, nâquit à Gant dans le Bearn le 24. de Janvier 1594. Il fut batiſé par un Prêtre au (A) Dioceſe de Tarbes; & il fit ſes λ claſſes & ſon μ cours de philoſophie ſous les Jeſuïtes: & puis il étudia en Droit ξ pendant trois ans, après quoi il fut reçu l'an 1615. Conſeiller au Conſeil ſouverain de Pau. Il ne fut pas le premier de ſa famille qui eût (B) des charges dans la Robe. Tous * ſes collegues étoient de la Religion; mais les choſes changerent bientôt de face, le tems vint bientôt que perſonne ne put être admis dans ce Conſeil érigé en Parlement, qui ne fût de la Religion Romaine ‡. Pierre de Marca eut beaucoup de part aux intrigues qui produiſirent ce changement. Il ſe maria avec une Demoiſelle de l'ancienne maiſon des Vicomtes de Lavedan; mais l'aiant perduë l'an 1632. après en avoir eu pluſieurs † enfans, il ne voulut point ſe remarier. Il fut fait Preſident au Parlement de Bearn l'an 1621. & Conſeiller d'Etat l'an 1639. Trois ans après le Roi le nomma à l'Evêché de Conſerans. On s'étoit dejà ſervi de ſa (C) plume pour un Ouvrage de grande importance. Il fut envoié en Catalogne l'an 1644. pour y exercer la charge

λ *A Auſch.*
μ *A Toulouſe.*
ξ *A Toulouſe.*
* *Stephanus Baluzius in vita Petri de Marca, pag. 12.*
‡ *Ibid. pag. 13.*
† *L'ainé Galactoire de Marca ſucceda à la charge de ſon pere, je veux dire à celle de Preſident au Parlement de Pau.*

(Y) *Ils s'en alerent à Claros.*] Je ne ſaurois comprendre pourquoi Pauſanias n'a point ajoûté ce que dit Pomponius Mela (a), que Manto fuiant les vainqueurs de Thebes bâtit le temple d'Apollon Clarien, & que ſon fils (b) Mopſus bâtit Colophon. Prenez garde à ces paroles de Mela, *Fugiens victores Thebanorum Erigonos*, car je ſuis fort trompé ſi elles ne convainquent de menſonge Charles Etienne, Lloyd, & Hofman qui diſent que Manto fuioit la tyrannie de Creon & de Theſée, lors qu'elle alla fonder le temple de Claros. Moreri n'a eu rien à dire de Manto; cependant s'il eût bien cherché il auroit pu trouver bonne moiſſon.

(Z) *Celle dont parle Virgile.*] C'eſt Servius (c) qui nous aprend qu'elle eſt fille de Tireſias, car Virgile ſe contente de la traiter de Devinereſſe, & de parler de ſes amours pour le Tibre.

Ille (d) etiam patriis agmen ciet Ocnus ab oris
Fatidicæ Mantûs & Tuſci filius amnis
Qui muros matriſque dedit tibi, Mantua, nomen.

Le même Servius ajoûte que quelques-uns donnoient Hercule pour pere à cette Devinereſſe. Leandre Albert raporte une infinité de traditions touchant cette fondatrice de Mantouë. Conſultez le, ſi vous voulez, dans ſa (e) deſcription de l'Italie.

(A) *Il fut batiſé par un Prêtre au Dioceſe de Tarbes.*] L'exercice de la Religion Romaine étoit interdit dans le Bearn depuis l'Edit de l'an 1569. deſorte que le peu de Catholiques qui reſtoient dans le païs étoient contraints faute de Prêtres, de faire batiſer leurs enfans aux temples de ceux de la Religion (f). Jaques de Marca ne voulut point ſuivre leur exemple. Il fit porter ſon fils au Monaſtere de St. Pierre de Generes dans la Bigorre. Ce fut là que nôtre Archevêque fut batiſé par un Religieux Benedictin, qui faiſoit la charge de Curé de la paroiſſe. Ceci refute Patin, qui dit quelque part que ce Prelat étoit né de la religion. Voiez la remarque ſuivante.

(B) *Il ne fut pas le premier de ſa famille qui eut des charges dans la Robe.*] La famille de Marca doit ſon origine à GARSIAS DE MARCA, qui commandoit la Cavalerie de Gaſton Prince de Bearn au ſiege de Saragoſſe l'an 1118. Ses deſcendans s'attacherent à la profeſſion des armes; mais on trouve environ l'an 1440. un Pierre de MARCA bon Juriſconſulte, qui après avoir été le Procureur General du Prince ſon maître dans tous ſes Etats, fut fait Preſident de ſes Conſeils (g). J'ai lu dans un livre qui fut imprimé du temps de la Ligue, qu'un (h) de MARQUA ſecond Preſident au Parlement de Pau, *ne put jamais eſtre reçu ou remis en ſon eſtat . . . qu'il n'eut fait la proteſtation ordinaire contre la Meſſe, & ce avec la profeſſion de la foi Calvinienne ordonnée par la feuë Royne* de Navarre mere de Henri le grand. Ceci refute Guy Patin, qui aſſûre que nôtre Mr. de Marca étoit de bas lieu. Raportons le paſſage, il contient bien des menſonges: car pour ne rien dire du reſte, il eſt faux que ce Prelat ait jamais été ni Miniſtre ni Jeſuite. Nous aurons ici un exemple des faux bruits qui courent contre les Grans: on ne ſauroit trop ramaſſer de ces exemples, afin d'accoutumer un peu le monde à l'eſprit d'incredulité à cet égard. (i) „ On nous aprend ici que l'Archevêché de Toulouſe a été conferé à Monſieur de „ Marca Evêque de Conſerans, moyennant cinquante „ mille écus qu'il a donnez au Cardinal Mazarin. Voi-„là une grande fortune pour cét homme ambitieux. „ Il étoit de bas lieu: après avoir étudié, il devint Mi-„niſtre du parti des (k) Reformez, dont il étoit. „ S'étant changé il devint Jeſuite: puis ayant quité la „ Societé il ſe maria, & devint Conſeiller au Parlement „ de Pau, puis Preſident, en ſuite il vint à Paris, & par „ la faveur de Monſieur le Chancelier Seguier, il fut „ fait Conſeiller d'Etat ordinaire, après Intendant de „ Juſtice en Catalogne, puis Evêque de Conſerans „ après avoir long-tems attendu ſes Bulles, qu'il ne „ pouvoit avoir de Rome, à cauſe de la querelle qu'il „ avoit avec les Jeſuites, depuis qu'il les avoit quittez, „ & qu'enfin il n'a euës qu'en ſe raccommodant avec „ eux. A la fin le voilà Archevêque de Toulouſe. Quand „ il aura payé ſes dettes, ſi un bonnet rouge ſe preſentoit à vendre, il eſt ſûr qu'il l'acheteroit auſſi. Je „ ne ſaurois mieux comparer Monſieur de Marca, „ qu'à defunt Monſieur le Jay, qui de trés-peu de „ choſe étoit devenu premier Preſident au Parlement „ de Paris. „

(C) *On s'étoit dejà ſervi de ſa plume pour un Ouvrage de grande importance.*] L'hiſtoire du Bearn qu'il publia l'an 1640. confirma extremement la bonne opinion qu'on avoit conçuë de ſon ſavoir, & de ſa grande capacité. On crut donc qu'il ſeroit fort propre à travailler ſur une matiere delicate & importante qui ſe preſenta peu après. Le volume des libertez de l'Egliſe Gallicane que Pierre du Puy avoit mis au jour, allarma les partiſans de la Cour de Rome, & il y en eut qui tâcherent de perſuader que c'étoient les preliminaires d'un ſchiſme medité par le Cardinal de Richelieu; comme ſi cette Eminence eût ſongé à l'erection d'un Patriarchat dans le Roiaume, afin que l'Egliſe Gallicane ne dependît point du Pape. Un Theologien François ſous le nom d'Optatus (l) Gallus écrivit ſur ce ſujet, & inſinua que le Cardinal avoit gagné un grand perſonnage, qui feroit l'apologie de cette érection. Ce grand perſonnage n'étoit autre que nôtre Pierre de Marca. (m) *Sequens menſis Martius materiam præbuit novis ſermonibus, ob editionem Libelli Paranetici ad Antiſtites Regni, de cavendo ſchiſmate, quod pra foribus adeſſe nuntiabat Optatus Gallus. Sub eo namque nomine latere voluit auctor; ſatis alioqui cognitus*

(a) *Lib. 1. cap. 17.*
(b) *Mopſus ſelon Strabon étoit fils d'Apollon & de Manto, & non pas, comme veut Pauſanias, de Rhacius & de Manto. Voiez l'article* Mopſus.
(c) *In Virgil. ubi infra.*
(d) *Virgil. Æneid. lib. 10. v. 198.*
(e) *Pag. m. 602. & ſeq.*
(f) *Stephanus Baluzius de vita & rebus geſtis Petri de Marca, p. 8. edit. 1663. in 8.*
(g) *Id. ib. pag. 6. 7.*
(h) *Reponſe des vrais Catholiques François à l'Avertiſſement des Catholiques Anglois p. 53. edit. 1589.*
(i) *Patin lettre 69. pag. 294. du 1. tome datée du 28. Juin 1652.*
(k) *Notez que pour juſtifier Patin on ne peut pas alleguer la contrainte qui fut faite au Preſident de Marca (voiez ci-deſſus lettre h) car nôtre Pierre de Marca étoit fils d'un homme d'épée. Il n'avoit donc pas été aſſujetti à l'abjuration afin de conſerver une charge. Voiez la Vie de Pierre de Marca par l'Abbé Faget p. 7. 8.*
(l) *C'étoit un Prêtre de Paris nommé Herſens. Voiez la Vie du P. Morin pag. 52. Le Jeſuite Michel Rabardeau lui fit une reponſe qui fut cenſurée à Rome. Voiez Theophile Raynaud, de bonis & malis libris, n. 514. p. m. 293.*
(m) *Baluzius ubi ſupra pag. 23. 24.*

Digitized by Google

charge de *Visiteur General* & d'Intendant. Il l'y exerça jusques à l'année 1651. avec tant d'habileté,

nitus, si larvam illi detrahere liceret. Occasionem turbandi sumebat ex editione Voluminum de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ, quæ anno superiore prodierant curâ Clariss. Viri Petri Puteani; atque item ex rumore vulgi, differentis eam Cardinali Richelio mentem esse, ut omisso Episcopo Romano, Patriarcha in Galliis constituatur. Ajebat præterea, magnum virum in partes tractum promissis ingentibus, qui scripto defenderet quæ pro ea causa Cardinalis facturus erat, neque dubitatur, quin Marcam intelligeret. Le Roi comprenant qu'une accusation de cette nature le rendoit odieux, par le contrecoup de la haine à quoi elle exposoit le Cardinal, donna ordre à Mr. de Marca de refuter cet Optatus Gallus, & de garder un certain milieu qui ne donnât point d'atteinte aux libertez de l'Eglise Gallicane, & qui fit voir qu'elles ne diminuent point la reverence duë au saint Siege. Il accepta cette commission, & l'executa par le livre *de Concordia sacerdotii & imperii, sive de libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ*, qu'il fit paroître l'an 1641 (*a*). Il declara dans sa preface (*b*) qu'il n'entroit point dans les discussions du droit, & qu'il s'arrêtoit seulement à celles du fait; c'est-à-dire qu'il faisoit voir seulement les bornes qui de tout tems avoient separé les deux Empires, celui du Prince temporel & celui du Prince spirituel: mais quoi qu'il eût ramassé un nombre infini de temoignages touchant la puissance du Pape, son livre ne laissa pas de deplaire aux Ultramontains, tant ils ont l'oreille tendre. (*c*) *Quorum aures teneritudine quadam plus trahuntur, ut ait Auxiliaris præfectus apud antiquum scriptorem vitæ sancti Hilarii Episcopi Arelatensis.* La Cour de Rome se montra fort difficile à l'égard de l'expedition des Bulles qu'on lui demandoit pour cet Auteur, nommé depuis peu à l'Evêché de Conserans; elle fit entendre qu'il falloit avant toutes choses qu'il adoucît quelques endroits de son Ouvrage, & l'on fit examiner ce livre avec une grande exactitude. Holstenius l'un des examinateurs declara qu'il y trouvoit plusieurs choses qui avoient besoin d'être expliquées, & quelques autres qui blessoient secretement les droits de l'Eglise. (*d*) *Holstenius quidem quamplurima in eo contineri retulit, quæ explicatione indigerent; quædam etiam esse quæ Romana jura violent, sed in occulto. Tanto quippe ac tam singulari artificio librum hunc esse perfectum, ut distingui vix possit, quæ pars ejus Ecclesiæ Romanæ faveat, quæve noceat.* L'un des autres examinateurs rendit un meilleur temoignage: il assûra que ce livre prouvoit avec tant de force l'autorité du Siege de Rome, que l'Auteur en devoit être recompensé. Son aprobation demeura cachée, & jamais Mr. de Marca n'en put avoir une copie. Après la mort d'Urbain VIII. le Cardinal Bichi sollicita fortement Innocent X. d'accorder les Bulles à l'Evêque de Conserans; mais l'Assesseur du St. Office reveilla le souvenir des plaintes qu'on avoit faites contre le livre *de concordia sacerdotii & imperii*, ce qui fut cause que le Pape fit examiner l'Ouvrage tout de nouveau. (*e*) *Innocentius naturâ cunctator, & qui per imprudentiam nihil eorum prætermitti volebat quæ ad dignitatem Sedis Apostolicæ pertinere existimabat, librum hunc examinandum deintegro commisit Cardinalibus Barberino &c.* Mr. de Marca voiant que les choses traînoient en longueur, & n'en esperant point une bonne issuë à moins qu'il ne fît satisfaction à la Cour de Rome, publia (*f*) un livre où il expliqua ses sentimens selon l'esprit des Ultramontains, & il écrivit au Pape une lettre fort soumise, avec de grandes promesses de fidelité. Il avoüa qu'il avoit rempli dans son Ouvrage les devoirs d'un President au Parlement, beaucoup mieux que ceux d'un Evêque: mais il vaut mieux raporter les propres termes dont il se servit. (*g*) *Fateor eo in libro Principis partes pro muneris mei ratione fovisse, Præsidemque potius impleviſse quam Episcopum . . . & ne libri publicati invidia desideriis meis obesset, libello altero Barcinone edito, quem huic chartæ adjunxi, hallucinationes meas deprecatus sum; Opus censuræ Beatitudinis Vestræ submissi, quam prona mente amplexurum voveo, & assertorem vindicemque libertatis Ecclesiasticæ futurum.* Il n'oublia pas dans son livre le grand service qu'il pretendoit avoir rendu aux Ultramontains, en (*h*) publiant la Decretale du Pape Vigile. La Cour de Rome selon ses finesses ordinaires, continua d'user de remises depuis cette ample satisfaction; mais enfin Mr. de Marca obtint ses Bulles au mois de Janvier 1647. Il fut ordonné Prêtre à Barcelone au mois d'Avril 1648. & sacré Evêque à Narbonne au mois d'Octobre suivant. On le mit à l'epreuve cette année-là, & il fit voir qu'il avoit promis de bonne foi un grand zèle pour les interêts du Pape. On voulut savoir son sentiment sur une question qui † faisoit du bruit, & il le donna tel qu'Innocent X. le souhaitoit. (*i*) *Mota erat temporibus illis gravis quæstio, de duplici capite in Ecclesia, pleriſque unicum tantùm caput, videlicet B. Petrum, in ea constituentibus; quibusdam verò censentibus Paulum quoque Ecclesiæ caput cum Petro fuisse. Cùm hæc quæstio distraheret in partes ingenia hominum eruditorum, atque interim dignitas Romanæ Sedis tentari videretur; Innocentius, qui apprimè noverat Marcam in primis Ecclesiasticæ antiquitatis peritum esse, ratus præterea evenisse occasionem qua ejus animum erga Sedem Romanam experiretur, aperire sententiam jubet. Ille nihil cunctatus,* Exercitationem *Barcinone* V. *Kalendas Junii anno* M. DC. XLVII. *scripsit* de singulari Primatu Petri, *quæ nondum edita est: quam Innocentio, ad quem statim missa est, valdè placuisse ex eo intellectum est, quòd eam publicè legi jussit, ac singularem quandam de Marca in Sedem Romanam propensione accepit opinionem.*

Concluons deux choses de ce narré: 1. que c'est une servitude très-facheuse à la Cour de France, que d'avoir besoin des Bulles du Pape pour établir des Evêques; car cela fait que ceux qui seroient capables de bien maintenir les libertez de l'Eglise Gallicane, & les interêts du Roi dans ses demêlez avec Rome, n'osent emploier toutes leurs forces. Ils aspirent aux Prelatures, & ils voient qu'ils n'y pourront jamais parvenir s'ils se rendent trop odieux à la Cour de Rome; ou du moins qu'il faudra qu'ils fassent des satisfactions honteuses. Il n'y a pas long tems (*k*) que cela est arrivé à quelques membres de l'assemblée du Clergé de l'an 1682. La 2. chose que je veux conclure est que Mr. Sallo n'a pas eu raison de prendre pour un artifice ce qu'on fit à Rome l'an 1664. contre la nouvelle édition de l'Ouvrage de Mr. de Marca. On pretendit que Mr. Baluze avoit publié ce livre *ex retractatis scriptis Petri de Marca.* Cela n'étoit pas sans fondement. Ce Prelat ne chanta-t-il pas la palinodie dans l'écrit publié à Barcelone? n'écrivit-il pas au Pape pour lui demander pardon? Raportons les termes du decret, & la reflexion de Mr. Sallo. (*l*) *Decretum sacræ Indicis congregationis, quo damnati, prohibiti, ac respectivè suspensi fuerunt infra scripti omnes libri. Romæ, 17. Novembris* 1664. *De concordia Sacerdotii & Imperii, seu de libertate Ecclesiæ Gallicanæ liber, à Stephano Baluzio impressus Parisiis, anno* 1663. *Perperam adscriptus Petro de Marca, ex cujus retractatis scriptis aliorumque erroneis sententiis operâ prefati Baluzii editus est.* „ (*m*) La Cour de Rome ayant toûjours „ ses visées; il n'est pas trop seur de s'attacher scrupu„ leusement à ses censures. C'est pourquoy ce decret „ ne doit pas empescher qu'on ne fasse toujours au„ tant d'estime qu'on faisoit du livre des libertez de „ l'Eglise Gallicane, composé par feu Monsieur de „ Marca. En effet il ne contient que des maximes „ trés-constantes, & qui peuvent passer pour des loix „ fondamentales de cette Monarchie. De mesme on „ n'aura pas moins bonne opinion de la sincerité de „ Monsieur Baluse, quoy qu'on l'accuse dans ce decret „ d'avoir faussement attribué ce livre à Monsieur de „ Marca. Car il est visible que la Congregation n'a „ usé de cette adresse, que parce qu'elle n'a pas osé „ attaquer directement la memoire de ce grand Arche„ vesque; & qu'elle s'est imaginée qu'il seroit plus faci„ le de décrier son livre, en substituant à sa place une „ personne d'une dignité moins relevée dans l'Eglise. „

Pour achever l'histoire de cet Ouvrage, il me reste à dire que Mr. Baluze en a procuré 2. éditions depuis la mort de l'Auteur; l'une l'an 1663. & l'autre l'an 1669. Ces éditions sont plus amples que la premiere, & vous comprendrez en quoi si vous consultez ce Latin. (*n*) *Opus* de concordia sacerdotii & imperii . . . . *altero ab ipsius obitu anno augustiori habitu adornatum, iterum emisit in lucem Baluzius, & non saltem priores quatuor libros recensuit, additionibus ab Auctore compositis auxit, ac suis notis, ubi occasio tulit, illustravit; sed & integrum Tomum alterum nunquam antea editum ex autographo summi Viri descriptum addidit, nonnulla Antiquitatis illustria monumenta adjecit, integroque in eo Libros, quod Gallice essent scripti, in Latinam linguam vertit. Cumque Opus hoc tanto favore eruditorum fuerit exceptum & communi approbatione commendatum, ut intra breve tempus distracta exempla fuerint, istud anno M DC LXIX. recognitum emendatius copiosiusque literato iterum orbi dedit.* Le Sieur Deckherrus fit de grosses fautes quand il parla de l'écrit d'Optatus Gallus, & de celui de nôtre Mr. de Marca: elles furent critiquées (*o*) dans une lettre ajoûtée à la nouvelle édition de son livre l'an 1686.

(*a*) *Id. ib. p.* 24. 25.

(*b*) Sic scriptionem suam temperavit, ut relicta discussione juris quod utrique Potestati competit, ad solam facti inquisitionem, quæ fines veterum possessorum demonstrare possit, se contulerit; ut ipse præfatur in Admonitione ad Lectorem. *Id. ibid. pag.* 25.

(*c*) *Ibid. pag.* 26.

(*d*) *Ibid. pag.* 28.

(*e*) *Ibid. pag.* 30.

(*f*) *A Barcelonne l'an* 1646. Quo editionis librorum de Concordia Sacerdotii & Imperii consilium exponit, opus Apostolicæ Sedis censuræ submittit, & Reges Canonum custodes, non vero auctores esse docet. *Ibid. pag.* 31.

(*g*) *Ibid. pag.* 32.

(*h*) *Voiez la remarque M.*

† *Celle des deux Chefs de l'Eglise St. Pierre & St. Paul.*

(*i*) *Ibid. p.* 37. 38.

(*k*) *On écrit ceci le* 18. *de Decembre* 1695.

(*l*) *Voiez le Journal des Savans du* 12. *Janvier* 1665.

(*m*) *Sallo, Journal des Savans ibid.*

(*n*) *Acta Eruditor. Lipsiens. ann.* 1682. *pag.* 327.

(*o*) *Voiez Deckherrus de Scriptis adespotis, pag.* 384. *edit.* 1686.

Digitized by Google

bileté, qu'il se fit aimer des Catalans (D) d'une maniere qui a peu d'exemples. Il alla prendre possession de son Evêché au mois d'Août 1651. L'année suivante il fut nommé à l'Archevêché de Toulouse; & il écrivit au Pape une lettre qui (E) meritera une remarque. Il prit possession de l'Archevêché de Toulouse sans aucune pompe, au mois de Mars 1655. Il assista l'année suivante à l'Assemblée generale du Clergé de France, & y fut contraire (F) aux Jansenistes. Il se preparoit à la residence l'an 1658. lors que pour lui ôter tous les scrupules qui eussent

(a) Nouvelles de la Republ. des lettres, Juillet 1685. pag. 718. de la 2. édit.

(b) Baluzius ubi supra pag. 45.

(c) Id. ib. pag. 46.

(d) Id. ib. pag. 48.

(e) Dans le Bearn au Diocese de Lescar.

(f) Tiré de la Vie de Mr. de Marca composée par l'Abbé Faget pag. 43.

(g) O me felicem, quando veteris illius atque sanctissimi Sacerdotis Exuperii exemplo, (qui ex Præsidatu in Hispaniis acto Cathedram illam suscipiens, eam deinde rexit juxta pium atque prudens Innocentii primi ad ejus consulta responsum) licebit per Innocentii X. decretum, post gestos Magistratus Regios in Gallia & Hispania, Episcopatus quoque curis functo mihi, Tolosana Sedis administrationem capessere. Baluzius ubi supra pag. 53.

Notez que l'Auteur du fameux Ouvrage *de libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ*, imprimé l'an 1685. ne juge pas fort avantageusement de la conduite de l'Auteur du *concordia sacerdotii & imperii*. „ (a) Il insinuë qu'il y a eu de l'obliquité dans les manieres de „ M. de Marca, & qu'encore qu'il écrivit en homme „ qui vouloit faire sa Cour en France, il ne laissoit pas „ de se ménager le mieux qu'il pouvoit avec Rome, „ car il semble en certains endroits qu'à force de ci„ tations il a établi la chose, mais tout d'un coup il „ se jette de l'autre côté en citant des exemples & des „ témoignages contraires aux premiers, ou en resser„ rant les premiers par mille modifications, & aprés „ cela on voit encore qu'il extenuë le second parti. „ D'abord il accorde tout, en suite il le regagne in„ sensiblement, mais de telle sorte qu'il fait pancher „ la balance du côté du Siécle. „

(D) *Il se fit aimer des Catalans d'une maniere qui a peu d'exemples.*] Cela parut par les prieres & par les pelerinages qu'ils firent pour sa guerison l'an 1647. (b) La ville de Barcelonne fit un vœu public à Nôtre-Dame de Montserrat, & y envoia en son nom douze Capucins, & douze filles. Celles-ci firent le voiage les cheveux pendans, & à pieds nus. Mr. de Marca fut persuade que tant de vœux & tant de prieres avoient obtenu sa guerison, & il ne sortit point de Catalogne sans aller faire ses devotions à Montserrat. Il y alla l'an 1651. & y fit (c) un petit traité *de origine ac progressu cultus B. Mariæ Virginis in Montiserrato*, qu'il laissa dans les Archives du Monastere. On le laissa perdre, parce peut-être que l'Auteur n'y adoptoit pas toutes sortes de traditions. Il en envoia une copie l'an 1660. à François Crespus Professeur en Theologie à Lerida, qui travailloit à l'histoire de ce Couvent de Montserrat. Il l'avertit d'user d'un peu plus de discernement que ne font les Espagnols. (d) *Paucis agit de antiquitate loci; admonetque Crespum, ne in ea historia scribenda, falsis, uti Hispani solent testimoniis utatur; quæ Gallis, inquit, fabularum ejusmodi detegendarum peritissimis, ludibrium debent, & reliquæ narrationi, licet alioqui veræ, auctoritatem demunt.* Cette dissertation a vu le jour l'an 1681. par les soins de Mr. Baluze. Notez que Mr. de Marca ce grand Auteur, ne dedaignoit pas d'exercer sa plume sur des choses qui étoient plus convenables à un Moine qu'à un Conseiller d'Etat. Il l'étoit quand il composa l'histoire de Nôtre-Dame de Betaram (e), à la priere d'un Prêtre devot nommé Charpentier qui étoit le fondateur de cette Chapelle, comme il le fut depuis de celle du Mont-Valerien près de Paris. Cette histoire fut publiée à Barcelonne (f).

(E) *Il écrivit au Pape une lettre qui meritera une remarque.*] La translation d'un Evêque d'un siege à un autre a besoin d'une faveur particuliere de la Cour de Rome; c'est pourquoi Mr. de Marca Evêque de Conserans se voiant nommé à l'Archevêché de Toulouse, rendit ses respects au Pape le plus adroitement qu'il lui fut possible; & quoi qu'il sçût qu'Exupere Evêque de Toulouse, n'étoit pas le même Exupere qui avoit commandé en Espagne, il ne laissa pas de le debiter comme un fait certain dans la lettre qu'il écrivit à Innocent X. Il trouvoit à faire par ce moien un parallèle agreable entre le Pape Innocent premier & le Pape Innocent dix, & entre lui-même & cet Exupere (g): c'est pourquoi il ne balança point à étaler ce beau mensonge, qu'il crut propre à chatouiller le Pape, & à le lui rendre plus favorable. Quelcun observa que c'étoit une fausseté; mais Mr. de Marca averti de cette critique ne fit qu'en rire, & traita de petit esprit un tel censeur, qui ne voioit pas la difference entre une lettre de compliment, & une histoire. Mr. Baluze a si bien narré ceci, & en termes si bien choisis, que ce seroit faire tort aux lecteurs habiles, que de ne pas raporter ici son Latin. On y trouvera une plus ample matiere de reflexions que dans le precis que j'en ai donné. *Sciebat sanè vir eruditissimus diversum ab Exuperio Episcopo Tolosano fuisse Exuperium illum, qui Præsidatum in Hispaniis egit. Quis enim ignorat? Verùm cùm argumentum esset accommodatissimum ad rem quam tractabat, sciretque præterea Principum aures ita esse formatas, ut nihil nisi jucundum latumque accipere velint, vim aliquam inferre veritati non abnuit, ut Pontificem alioqui difficilem ac morosum, sibi faventem ac propitium habere posset. Quod ideo retuli, ut eatur obviam scrupulosæ cujusdam scriptoris diligentiæ, qui in adversariis suis adnotavit lapsum hoc esse Marcam: de quo admonitus à me vir optimus paucis ante obitum mensibus, risit hominis supinitatem, qui non animadverteret cujusmodi argumentum in ea epistola tractaretur. Neque enim historia scribebatur. Non displicet profectò hominibus eruditis, quod oratores veri limites nonnunquam excedunt in compositione verborum, ut auditorum aures aliqua voluptate permulceant, & alliciant* (h).

(b) Id. ib. p. 53. 54.

(F) *Et y fut contraire aux Jansenistes.*] Ce fut un malheur pour eux que ce grand Prelat eût trouvé à Rome de si grandes difficultez, quand il eut besoin d'une Bulle pour être Evêque de Conserans. Cela lui aprit qu'il ne faloit perdre aucune occasion de reparer le dommage que lui avoit fait en ce pais-là sa Concorde de l'Empire & du Sacerdoce. Or quelle occasion pouvoit-il attendre plus favorable, que celle de seconder la Cour de Rome dans les procedures contre les disciples de Jansenius? Joignez à cela qu'on l'avoit rendu suspect de Jansenisme au delà des Monts, & que ce mauvais office avoit retardé long tems l'expedition de la Bulle qui lui étoit necessaire, pour être Archevêque de Toulouse. Je ne sçai si parmi plusieurs écrits qui ont été composez sur la calomnie, on s'est jamais avisé d'en faire sur l'utilité de ce crime. Ceux qui voudroient s'exercer sur cette matiere seroient bien blâmables, s'ils oublioient l'avantage que l'on retire de la calomnie dans les disputes de religion; car il y a tel habile homme fort agissant qui se tiendroit neutre, ou qui tâcheroit de pacifier les choses par des voies équitables, si on ne le decrioit comme un fauteur d'heretiques. Alors pour se disculper, & pour prevenir le desavantage qu'une telle reputation lui aporteroit, il est oblige de (i) s'ériger en persecuteur. D'où que pût venir le zêle de Mr. de Marca contre le parti des Jansenistes, il est sûr qu'ils eurent en lui un adversaire redoutable. Alexandre VII. l'en remercia très-affectueusement. Mr. Baluze va nous l'aprendre. (k) *Cleri Gallicani Comitia Parisiis habebantur. Illuc itaque Marca se conferens anno* M. DC. LVI. *perhonorificè in eo cœtu susceptus* XIII. *Kalend. Aprileis, deinceps in plurimis occasionibus ostendit quanta ingenii vi polleret, & quàm præclara eruditione ac doctrina præditus esset. Nam auctoritatem Romani Pontificis, quam per summum nefas aliqui deprimere conabantur, fortiter & strenuè vindicavit adversùs æmulos. Gnarum id Alexandro VII. qui post absoluta demum Comitia, honorificas ad Marcam literas die* XVII. *Novembris anni* M. DC. LVII. *scripsit; quibus ei grates egit, ob assertam Sedis Apostolicæ dignitatem, & ut deinceps pergeret in eadem reverentia, verbis amantissimis hortatus est. Jansenismum verò, tum maximè vires suas colligentem, sic industria & auctoritate sua repressit, ut ob hoc ipsum promeritus sit iram hominum ejus secta, qui ne mortuo quidem pepercerunt.*

(i) Conferez avec ceci l'article Ferrier, pag. 1243.

(k) Baluzius ibid. pag. 59.

Il ajoûte qu'avant la clôture de cette Assemblée (l) il parut une satire contre Mr. de Marca, laquelle fut suivie d'une autre quelque tems après. (m) *Infaustis auspiciis prodiit libellus famosus, sub titulo Epistola ad Illustrissimum Dominum de Marca Archiepiscopum Tolosanum, quo ejus fama atrociter proscindebatur, & auctoritas Romanæ Sedis per summam audaciam apertè violabatur. Libellum hunc secutus est alius, haud moderatior; & ipse, ut prior, absque auctoris nomine.* Ses amis lui conseillerent les uns de repondre à ces libelles, les autres de n'y point repondre: il prit sur lui d'examiner quel parti seroit le meilleur, & enfin il se resolut au silence (n). Il se contenta de voir en concorde l'Empire & le Sacerdoce par raport à ces deux libelles; car ils furent condamnez au feu & à Paris & à Rome. Voici le titre de trois écrits qui parurent contre lui: *Lettre de l'Auteur des regles tres-importantes à Monseigneur de Marca Archevêque de Toulouse, 1657. Reponse à la lettre de Monseigneur l'Archevêque de Toulouse sur la deliberation du Clergé du 14. Novembre 1656. Reponse à une lettre qui a été publiée depuis peu sur ce qui s'est passé dans l'assemblée du Clergé le 14. Novembre 1656.* Le premier de ces 3. Ecrits

(l) Elle finit au mois de Mars 1657.

(m) Ibid. pag. 64.

(n) Id. ib. pag. 65. Il écrivit pourtant quelque chose contre ces libelles. Mr. Baluze en a fait part au public l'an 1681.

Digitized by Google

* *Tiré d'une lettre Latine de Mr. Baluze ecrite à Sorbiere, de vita, rebus geſtis, moribus, & ſcriptis illuſtriſſimi viri* Petri de Marca, *imprimée à Paris l'an* 1663. in 8.

† *Elle a été augmentée à la tête du livre* De concordia Imperii & Sacerdotii, *édition de* 1669.

(a) *Imprimé l'an* 1700. *& intitulé* la paix de Clement IX. *&c.*

(b) *François de Harlai qui eſt mort Archevêque de Paris.*

(c) *La Paix de Clement IX. pag.* 144.

(d) *Intitulé* Marca Hiſpanica. *La bibliotheque univerſelle en contient l'extrait au commencement du* 15. *tome.*

euſſent pu le troubler, s'il eût demeuré plus long tems à Paris, le Roi le fit Miniſtre d'Etat. Il ſuivit la Cour au voiage de Lion; & puis aiant aſſiſté aux Etats de Languedoc, il s'en alla à Toulouſe au mois d'Avril 1659. Il preſida aux Etats de la Province dans la même ville pendant que le Roi y étoit, & preſenta les Cahiers à ſa Majeſté. L'année ſuivante il alla en Rouſſillon, pour y regler les limites avec les Commiſſaires du Roi d'Eſpagne. Ces conferences furent d'un caractere tout particulier; car il y falut emploier beaucoup (G) de critique ſur quelques paroles de Pomponius Mela, & de Strabon. Il fit un voiage à Paris au mois de Septembre de la même année; & il y mourut le 29. de Juin 1662. peu après avoir (H) obtenu les Bulles pour l'Archevêché de cette ville, auquel il avoit été nommé ſans aucune brigue, dès que le Roi eut reçu la demiſſion du Cardinal de Rets. Il laiſſa le ſoin de ſes manuſcrits à Mr. Baluze, qui étoit à lui depuis le 29. de Juin 1656 *. Il ne pouvoit pas choiſir un plus digne depoſitaire; car Mr. Baluze a fait voir depuis ce tems-là qu'avec un grand (I) zêle pour la gloire du defunt, il avoit toute la capacité que demandoit la publication de ce depôt. Il promettoit la vie de ſon Mecene comme un Ouvrage fort ample, où l'on verroit le detail des belles actions, & des grandes qualitez de ce Prelat. Je croi qu'il n'a pas executé ce deſſein. Le public y a perdu beaucoup; quoi que la lettre † que j'ai citée, & où j'ai pris le narré chronologique que l'on vient de voir, explique fort nettement & avec quelque étenduë les vertus, le merite, & les actions de cet Archevêque. Quelque tems après on vit paroître ſa vie compoſée par l'Abbé Faget, qui l'accompagna de trois ou quatre Diſſertations; ce qui fit naître une diſpute (K) entre lui & Mr. Baluze. Il

écrits avoit été precedé par celui-ci, *Regles trés-importantes tirées de deux paſſages, l'un du Concile de France, & l'autre de Glaber, rapportez par Monſeigneur de Marca Archevêque de Toulouſe.* Cela n'eſt point ſatirique.

Je viens de jetter les yeux ſur un (a) Ouvrage où j'ai trouvé une choſe qui temoigne que les Janſeniſtes ne ſont pas revenus encore de leur colere. On raconte dans ce livre-là que (b) l'Archevêque de Rouën voulut pacifier les diſputes du Janſeniſme pendant l'aſſemblée generale du Clergé en 1657. „ (c) La „ negociation n'alla pas loin. M. de Rouen eut au„ dience ſur ce ſujet-là le 3. de Mai du Cardinal Ma„ zarin: qui, comme ce Prelat le raporta le même „ jour à M. de Bagnols, témoigna vouloir bien ac„ commoder l'affaire, & qu'ils étoient convenus, Son „ Eminence & lui, de traiter de tout cela avec M. de „ Marca Archevêque de Toulouze qui apparemment „ n'en fit pas un ſecret au P. Annat. Après une ſe„ conde audience, que M. de Rouen eut du Cardinal „ dès le lendemain, ce Prelat rapporta qu'aiant été „ deux heures entiéres en conference avec ce Premier „ Miniſtre & avec M. de Toulouze, Son Eminence „ avoit témoigné plus de fermeté que par le paſſé, & „ plus d'oppoſition au projet d'accommodement, & „ que M. de Toulouze en avoit parlé cruellement, „ traitant de chimere la diſtinction du droit & du fait. „ Cela eſt fort croiable. Car ce Prelat, tout politi„ que, étoit le Pere de l'inſeparabilité du droit & du „ fait, vraie chimere dont il étoit amoureux, ou dont „ il faiſoit ſemblant de l'être, parce qu'elle ſervoit à „ ſes fins. Ce Prelat n'avoit garde d'abandonner ſes „ deſſeins pour ſuivre M. de Rouen dans les ſiens. Il „ en ſavoit plus que lui en matiére de politique & „ d'intrigues; il avoit ſes liaiſons formées & ſes me„ ſures priſes avec le P. Annat ſur un autre plan que „ celui-là, qui ne pouvoit être du goût de ce Pere; „ enfin il avoit pour ces ſortes d'affaires, & pour beau„ coup d'autres, toute la confiance du Cardinal & tout „ l'appui de la Cour. Auſſi M. de Rouen n'eut il gar„ de de pouſſer l'affaire, quand il eut mieux connu le „ terrein. „

(G) *Emploier beaucoup de critique ſur quelques paroles de Pomponius Mela.*] Il fut dit par le traité des Pyrenées que les limites de la France & de l'Eſpagne au Comté de Rouſſillon, ſeroient les mêmes que celles qui ſeparoient anciennement les Gaules d'avec l'Eſpagne. Il falut donc examiner où les anciens Geographes finiſſoient les Gaules de ce côté-là. L'érudition de nôtre Archevêque fut d'un grand ſecours. Vous trouverez le detail de toutes ces conferences dans un Ouvrage (d) poſthume de cet Auteur.

(H) *Il y mourut . . . . peu après avoir obtenu les Bulles.*] Le peu de tems qu'il vêcut depuis ſa nomination à l'Archevêché de Paris, obligea quelcun à faire un ſixain qui eſt ſçu de tout le monde;

Cy gist l'illuſtre de Marca,
Que le plus grand des Rois marqua,
Pour le Prelat de ſon Egliſe:
Mais la mort qui le remarqua,
Et qui ſe plaît à la ſurpriſe,
Tout auſſi-tôt le demarqua.

(I) *Qu'avec un grand zéle . . . . il avoit toute la capacité.*] Pour être convaincu de la verité de ce fait on n'a qu'à voir les prefaces, les notes, les additions &c. dont il enrichit les Oeuvres poſthumes de ſon Mecene, à meſure qu'il les publie. J'ai déjà parlé des nouvelles éditions qu'il a procurées du fameux Ouvrage, *de concordia imperii & ſacerdotii.* Il faut maintenant que je diſe qu'il publia 3. ou 4. diſſertations de ce ſavant homme l'an 1669 (e). Elles concernent l'autorité du Pape, & celle des Patriarches & des Primats; un canon fort difficile du Concile d'Orange, & le premier établiſſement de la foi Chretienne dans les Gaules. Il en publia pluſieurs autres l'an 1681. dont vous verrez le ſujet dans le Journal de (f) Leipſic. L'an 1688. il publia un *in folio* qui a pour titre, *Marca Hiſpanica, ſive limes Hiſpanicus, hoc eſt Geographica & hiſtorica deſcriptio Cataloniæ, Ruſcinonis, & circumjacentium populorum auctore illuſtriſſimo viro Petro de Marca.* Tous les Journaliſtes en ont fait mention.

(K) *Une diſpute entre lui & Mr. Baluze.*] L'Abbé Faget ancien Agent du Clergé, & fils d'une tante maternelle de Mr. de Marca, fit imprimer à Paris l'an 1668. la vie de ce Prelat, avec un traité ſur l'Euchariſtie, un autre ſur le ſacrifice de la Meſſe, un autre ſur l'érection du Patriarchat de Conſtantinople, un autre en François ſur le Sacrement de l'Euchariſtie; & ſur quelques autres Sacremens. Il étoit l'Auteur de la vie, mais non pas des diſſertations qu'il y joignit; elles venoient de la plume de feu Mr. de Marca. Il ne put jamais obtenir l'aprobation de la Faculté de Theologie, qu'en conſentant que tout le traité François ſeroit retranché, & qu'on feroit des cartons pour changer diverſes choſes dans les autres. L'Imprimeur qui étoit de la religion n'ignora pas que l'on faiſoit ces cartons, afin d'ôter certaines choſes qui favoriſoient les Proteſtans. Que fit-il? il conſerva tous les endroits qui devoient ceder la place aux cartons, & par ce moien il livra à Mr. Claude un exemplaire tout tel qu'il l'avoit imprimé, avant que les Commiſſaires de la Faculté de Theologie y fiſſent des changemens (g). Sur cet exemplaire, ou ſur (h) un ſemblable, on a fait une édition de l'Ouvrage dans les païs étrangers, comme Mr. Baluze (i) l'avoit prevu. On a joint à cette édition les lettres que Mr. Baluze & Mr. Faget écrivirent l'un contre l'autre. Car il faut ſavoir que Mr. Baluze ne crut point ſe devoir taire, quand il vit que la probité & l'orthodoxie de feu Mr. de Marca alloient être miſes en compromis. Il écrivit coup ſur coup deux lettres au Preſident (k) de Marca. Voici un paſſage de la premiere: (l) „ Vous „ ſavez, Monsieur, que ſes ennemys ont meſ„ chamment publié que dans les affaires qui paſſoient „ par ſes mains, il ne regardoit pas tant la verité & „ la juſtice que ſon intereſt & ſon ambition, ayant „ toûjours taſché de s'agrandir de plus en plus dans „ l'Egliſe, & que ces conſiderations ont eſté cauſe „ qu'il a ſouvent trahy la verité pour flater la Cour de „ Rome. Nous faiſions noſtre devoir pour diſſiper „ ces diſcours, & pour empeſcher qu'ils ne fiſſent au„ cune impreſſion dans l'eſprit des perſonnes raiſon„ nables. Mais M. Faget d'un ſeul coup de plume a „ renverſé, s'il en eſt creu, tout ce que les veritables „ ſerviteurs de feu Monſeigneur l'Archeveſque avoient „ peu eſtablir pendant pluſieurs années. „ Voions un autre paſſage; il eſt pris de la ſeconde lettre. (m) *Je me ſens obligé de vous donner avis que le Livre que M. Faget a fait imprimer, fait un grand bruit en cette ville, à cauſe de quelques expreſſions qu'en y a coulées, qui ſemblent favoriſer l'erreur des Calviniſtes & des Lutheriens*

(e) *Voiez le Journal de Leipſic l* 1682. *pag.* 327.

(f) *Ibid. pag.* 328. *Voiez auſſi le Journal des Savans du* 21. *Mars* 1681. *pag.* 117.

(g) *Lettre de Mr. Baluze à Mr. l'Evêque de Tulle, imprimée à la fin du livre publié par Mr. Faget édit.* 1669.

(h) *Mr. Baluze dans ſa* 2. *lettre au Preſident de Marca avouë, que Mr. Faget* avoit déjà fait des preſens de ſon livre, & que le Libraire en avoit déjà debité quelques-uns, *avant qu'on ſongeât à ſupprimer l'édition.*

(i) *Pourveu qu'il en reſte un exemplaire entre les mains d'un particulier, on en imprimera dix mille ſur celui-là toutes & quantesfois qu'on voudra le rendre public. Ce que je m'aſſûre qu'on ne manquera pas de faire au pluſtoſt en Hollande & à Geneve.* Baluze, 2. lettre au Preſident de Marca, à la fin du livre de l'Abbé Faget, édit. 1669.

(k) *Fils de l'Archevêque de Paris.*

(l) *Elle eſt datée de Paris le* 22. *Avril* 1668.

(m) *Datée de Paris le* 27. *de Mai* 1668.

Digitized by Google

Il y a dans l'Ouvrage de cet Abbé beaucoup de petites particularitez, que l'on aprend avec assez de plaisir, quand on se plaît à conoître tout ce qui regarde les grans personnages. On y voit de quelle maniere Mr. de Marca renonçoit à tous les plaisirs de la jeunesse pour l'amour des livres, pendant qu'il étoit Ecolier. Il sçut bien predire à ses camarades qui perdoient leur tems à de vaines occupations, la difference qu'il y auroit un jour (L) entre leur gloire & la sienne. Ce fut à Toulouse qu'il jetta les fondemens de son grand savoir; il n'oublia pas à y devenir (M) bon Grec, ce qui l'a fort distingué des autres Savans. L'une de ses principales qualitez étoit de se faire jour dans les matieres les plus embrouillées, sans (N) avoir besoin de guide.

MARCELLIN (AMMIEN) occupe un rang très-honorable parmi ceux qui ont écrit l'histoire Romaine. Il étoit Grec (A) de nation, comme il le declare à la fin de son dernier livre,

vrons touchant le Sacrement de l'Eucharistie; qui est un des poincts les plus essentiels de nostre Religion, & aujourd'huy le plus controversé. S'il est vray, ce que j'ay de la peine à croire, que feu Monseigneur ait composé les Traitez que M. Faget a fait imprimer sous son nom, dont il se vante dans la Preface & dans la Vie d'avoir les originaux escrits de la main de l'Auteur, nous ne sçaurions empescher que feu Monseigneur ne passe dans l'esprit de beaucoup de gens pour heretique au sujet de l'Eucharistie; & par consequent, sa reputation en receura un tres-grand dommage. . . . . Vous ne sauriez croire combien cette edition donne de sujet de parler à toute sorte de gens; les Huguenots en tesmoignant beaucoup de joye, comme d'une chose qui est venuë tres à propos pour fortifier leur opinion, & les ennemys de feu Monseigneur prenans de là occasion de deschirer sa memoire & de fletrir sa reputation. L'Abbé Faget traité avec le dernier mepris dans ces deux lettres, en fut outré, & en publia deux autres toutes pleines de sa colere. Je ne m'y arrête pas, je toucherai seulement un point qui se raporte à un fait dont j'ai parlé dans le corps de cet article. Mr. Faget nie (a) que Mr. de Marca ait confié à Mr. Baluze ses manuscrits. Il est bon de voir ce que fit Mr. Baluze, quand il se vit dementi sur ce chapitre. *Je vous marqueray*, écrivit-il à Mr. l'Evêque de Tulle, *que luy ayant fait faire des reproches par un bon Prestre de Roüergue de sa connoissance, appellé Guibert, de ce qu'au prejudice de la verité qui luy est connuë, il a avancé dans cette Vie que j'avois supposé lorsque j'avois publié que feu Monseigneur l'Archevesque m'avoit donné ses papiers en mourant, & m'avoit commis l'edition de ses ouvrages, il respondit qu'il luy importoit pour sa reputation de faire voir que cela n'estoit pas; parce, dit-il, que si cela demeuroit constant, il s'ensuivroit que feu Monseigneur n'auroit pas eu bonne opinion de luy, & n'auroit pas creu qu'il fust capable de prendre soin de l'edition de ses Oeuvres. Ce qu'il a encore dit en termes generaux à une personne de grand merite & de grande vertu, que vous connoissez, qui m'a fait l'honneur de me le dire. Voilà*, MONSEIGNEUR, *le beau principe sur lequel il a fondé sa calomnie & son imposture.* Sans prendre parti là (b) dedans, je dirai qu'en general il y a mille faussetez imprimées qui n'ont d'autre fondement que le point d'honneur; car dès qu'on voit qu'une exposition naïve de la verité nous feroit tort dans le monde, on conte les choses tout autrement qu'elles ne sont arrivées.

(a) *In Vita Petri de Marca, pag.* 118.

(b) *Notez que Mr. Baluze dans la Vie de Mr. de Marca édit.* 1669. *refute Mr. Faget sur le fait du depôt, & sur bien d'autres.*

(L) *La difference qu'il y auroit un jour entre leur gloire & la sienne.*] Un jeune homme de vôtre condition, lui disoient-ils, ne doit point fuir les compagnies, ni renoncer au jeu, au bal, & à tels autres divertissemens. Vous êtes un homme enterré. Le tems viendra, leur repondit-il, où je ferai parler de moi, & où vous serez dans les tenebres. (c) *Exprobrabant adolescentem genere clarum non decere, à virorum & mulierum nobilium civitatis colloquiis & societate recedere, nec præstantes animi dotes exercere, non ludos, nec ludicra, neque nocturnas hyemis choreas, ut aliis solitum erat, frequentare, possequè eum, virum absconditum jure nominari. Ad quæ ille, quum venisset temporis occasio, futurum se omnibus pernotum, ubi latendum illis foret, peracute respondit.* L'évenement a justifié cette reponse: Mr de Marca est devenu l'un des plus grans hommes de son siecle, & est monté sur les theatres les plus éminens; & peut-être qu'aucun de ceux qui lui faisoient ces reproches n'a jamais été connu à deux lieuës de sa paroisse. Voici une leçon pour les Ecoliers studieux, & pour ceux qui sont debauchez. Il est bon de leur mettre devant les yeux un fait comme celui-ci; sans cela je n'eusse pas fait cette remarque.

(c) *Fagetus, in Vita Petri de Marca, pag.* 9.

(M) *A y devenir bon Grec.*] Il en donna des preuves l'an 1642. en publiant un manuscrit Grec qu'il avoit trouvé dans la Bibliotheque du (d) Roi, & qu'il traduisit en Latin. C'étoit l'epitre decretale du Pape Vigile confirmative du 2. Concile de Constantinople. Il y joignit une savante dissertation, les anathêmes du même Concile, une lettre d'Eutyches à ce Pape, & la reponse de ce Pape (e). Ces anathêmes, & ces deux lettres n'avoient encore paru qu'en Latin. La Decretale n'avoit jamais été publiée en aucune langue (f). Il se fit un grand merite de ce travail auprès du Pape; car il remarqua dans le livre qu'il fit imprimer à Barcelonne l'an 1646. pour lever les sujets de plainte qui retardoient l'expedition de ses Bulles, il remarqua, dis-je, que la publication de la Decretale avoit servi de beaucoup à confirmer l'autorité du St. Siege sur les Conciles Oecumeniques, laquelle ne faisoit que chanceler dans les Ecoles de France; (g) *Quid de hac editione postea ipse senserit, accipe ex libello ejus Barcinone edito anno* M. DC. XLVI. *cujus supra mentionem feci:* Sanè explicari non potest, quantum hujus Epistolæ publicatio profuerit ad firmandam Apostolicæ Sedis auctoritatem erga Concilia Generalia; quæ apud Gallicanos Academiarum Magistros, majorum suorum decretis inhærentes, valde nutabat. Voiez la marge (h). La dissertation fut inserée dans l'édition des Conciles qui se fit au Louvre, comme aussi la dissertation du même Auteur, *De primatu Lugdunensi & ceteris primatibus, cum notis ad Canones aliquot Concilii Claromontani sub Urbano II. celebrati* (i). Je ne sçaurois croire ce que conte l'Abbé Faget, que de Marca au sortir de ses études, & s'en retournant de Toulouse chez son pere, confondit de telle sorte quelques gentilshommes Huguenots qui l'avoient provoqué à la dispute dans la maison d'un Baron, qu'il falut qu'un Ministre de Pau fort renommé pour sa science vint à leur secours. Il proposa quelques sophismes, dont le jeune Ecolier fit voir le foible par un passage de saint Paul (k). Le Ministre ne put repliquer autre chose, sinon que le texte de l'Apôtre n'étoit pas tel. De Marca tirant de sa poche un Nouveau Testament Grec se mit en état de justifier sa citation; mais le Ministre declara qu'il n'entendoit rien en cette langue. Ce recit de Mr. Faget a tout l'air d'un conte fait à plaisir. (l) *Allatis quibusdam argutiis, quarum aciem citato ex Epistolis Divi Pauli loco novus athletes omnino retudit. At tam expresso rei probandæ textu τυδαϊσμὸν nullo alio modo explicare se potuit, quam aliter in Divo Paulo legi pertinaciter contestando. Marca vero confestim in Novi Testamenti Græci absque interpretatione Latina, quem fere semper secum ferebat, codice, laudatum locum ipsissimet, qua attulerat verbis, conceptum indicavit. Sed cum sibi penitus ignotam eam linguam profiteretur Pseudeministet, si non omnino caussa cecidisse, delusus saltem ab adolescente suis etiam visus est.*

(d) Interdum codices manuscriptos Græcos bibliothecæ regiæ, ut erat linguæ Græcæ peritissimus Marca pervolvebat. *Fages. ib. pag.* 44.

(e) *Id. ib.*

(f) *Baluzius ubi supra pag.* 39.

(g) *Id. ib.*

(h) *Voici les termes de l'Abbé Faget ubi supra pag.* 44. Eam (*decretalem*) non solum ut hactenus incognitam ille plurimi fecit, sed etiam quod multum ad firmandam Apostolicæ Sedis auctoritatem contra quorundam Theologorum sententiam in Concilia generalia prodesset.

(i) *Baluzius ubi supra pag.* 40.

(k) *Faget ubi supra, pag.* 11.

(l) *Id. ib. pag.* 12.

(m) *Juvenal. Sat.* 14. *v.* 34.

(n) *Baillet Jugemens des Savans tome* 2. *pag.* 295.

(o) *Combef. recension. Auctor. Concionat. pag.* 15.

(p) *Labbe, Epist. dedicator. Dissertat. de Scriptor. Eccles. & tome* XI. *Concil. general. ad Concil. Claromontan.*

(q) *Dans la remarque* D, *lettre i, pag.* 2033.

(r) *De Histor. Lat. pag.* 201.

(N) *Sans avoir besoin de guide.*] La plupart des savans ne sont propres qu'à cultiver les terres qui ont été déjà defrichées. Ils peuvent aplanir, ou élargir un chemin que d'autres ont déjà fait. Quelques-uns en très-petit nombre, (m) *quibus arte benigna & meliore luto finxit præcordia Titan*, peuvent defricher les terres les plus incultes, & faire une route dans des forêts où personne n'avoit passé. Mr. de Marca étoit de ce petit nombre choisi. (n) *Le rang qu'il tenoit parmi les Critiques étoit pour le moins aussi considerable dans la Republique des lettres, que celui qu'il avoit parmi les Prelats l'étoit dans l'Eglise & dans l'Etat.* L'Auteur dont j'emprunte ces paroles raporte les loüanges que le Pere (o) Combefis, & le Pere (p) Labbe ont données au grand esprit de ce Prelat, & il ajoûte, que *la sureté de ses conjectures, & cette liberté de dire ses sentimens . . . . lui auroit encore fait porter sa critique plus loin, s'il n'eût été retenu par les considerations que chacun sçait.*

(A) *Grec de nation, comme il le declare à la fin de son dernier livre.*] Ce passage sera cité ailleurs (q); je puis en raporter trois autres. L'un est au chapitre 8. du 22. livre, τύφων, *Graci dicimus stultum*: le second est au chapitre 15. du même livre, *ad ignis speciem*, τῦ πυρὸς, *ut nos dicimus extenuatur in cenum*: le troisiéme est au chapitre 6. du 23. livre, *transire, dialeimo dicimus Graci.* Vossius (r) se sert du second, qui

Digitized by Google

† *Vide Præfat. Henr. Valesii ad Ammian. Marcellin. Les Imprimeurs de Moreri ont mis* Labienus *au lieu de* Libanius.

livre, & nâtif d'Antioche, comme on le recueille d'une lettre de Libanius †. Cela joint à la vie militaire qu'il avoit suivie, nous doit faire excuser la rudesse de son Latin. Ce defaut, & celui de quelques digressions ampoulées, sont amplement reparez par plusieurs excellentes qualitez qui se trouvent dans cet Auteur, comme est, par exemple, le peu de partialité qu'il temoigne contre le Christianisme, quoi qu'il fût (B) Paien; & les recherches exactes qu'il a faites, pour tâcher de ne rien dire dont il ne fût sûr, & qui l'ont mis en état de nous aprendre bien des choses que nous ignorerions sans lui. Son autorité est d'ailleurs fort considerable, par la raison qu'il a été temoin oculaire de plusieurs choses qu'il a écrites. Il prit de fort bonne heure le parti des armes, & fut d'abord enrôlé parmi ceux qu'on apelloit *Protectores domestici*; ce qui peut nous faire juger qu'il étoit de bonne maison, car β c'étoit assez la coutume que la jeunesse de la premiere qualité entrât dans ce Corps; & un homme de guerre qui pouvoit y être promu, se croioit bien recompensé de ses longs services. Voilà par où nôtre Marcellin debuta. On ne sait point s'il monta jamais plus (C) haut; on voit seulement qu'avec ce titre il a suivi en plusieurs expeditions Ursicin General de la Cavalerie. Il eut ordre d'aller avec lui dans l'Orient, lors que l'Empereur Constantius l'y envoia l'an 350. Ursicin en aiant été rapellé l'an 354. pour venir à Milan, amena avec lui en Italie Marcellin. Ils passerent dans les Gaules l'année suivante, & mirent bientôt à la raison le Tyran Silvanus; après quoi Constantius fit venir Ursicin à Sirmium, & le renvoia en Orient. Les mauvais offices qu'on rendit à Ursicin auprès de cet Empereur, furent cause qu'on le rapella, & qu'on donna sa charge à un autre. Il obeit; mais étant arrivé en Thrace il y trouva des ordres qui l'obligerent à retourner incessamment vers la Mesopotamie, sans que pour cela on lui rendit le commandement, qui avoit été conferé à Sabinien. Il ne laissa pas de rendre de grans services. Marcellin qui l'avoit toûjours suivi en rendit aussi beaucoup, & en soldat, & en negociateur, comme il le raconte lui-même, sans sortir des bornes de la modestie. Il ne quitta point le service lors qu'Ursicin fut entierement disgracié l'an 360. mais, comme je l'ai deja dit, on ne sait pas s'il fut avancé, ou s'il demeura toûjours dans son poste de *Protecteur domestique*, même lors qu'il suivit Julien dans la guerre contre les Perses. On peut recueillir de quelques endroits γ de ses livres, qu'il demeuroit à Antioche sous l'Empire de Valens. Il vint ensuite s'établir à Rome, & y composa (D) son histoire. Il en recita diverses parties à mesure qu'il les composoit *, & on les reçut avec de grans aplaudissemens. On ne sçait point quand il mourut, mais on ne peut douter qu'il ne fût encore en vie l'an 390. puis qu'un Consulat qui tombe sur cette année-là ne lui a point été inconu ‡. Il avoit eu des procés ‡, qui l'avoient tellement mis de mauvaise humeur contre les gens de pratique, qu'il n'a pu s'empêcher de faire une longue digression contre eux. C'est une invective presque aussi piquante que la Comedie de Grapinian.

β *Valesius ubi supra.*

γ *Lib. 29. cap. 1. où il dit,* qu'il a vu les suplices de plusieurs personnes que Valens fit mourir à Antioche l'an 371. & *liv. 30. c. 4. où il* se plaint des chicanes qu'on lui avoit faites en Orient.

* *Epist. Liban. apud Valesium ubi supra.*

‡ Neotherium postea Consulem tunc Notarium ad eandem tuendam ire disposuit. *Amm. Marcel. lib. 26. cap. 5.* Cet homme fut Consul avec Valentinien II. l'an 390. *Valesius ibid.*

‡ *Lib. 30. c. 4. Voiez la Mothe le Vayer, Jugement sur les principaux historiens, pag. 247. du 3. tome in 12.*

(a) *Apud Hadrian. Valesium Præf. edit.* 1681.

(b) *In Vita Amm. Marcellini. Elle se trouve dans l'édition de Valois* 1681.

(c) *L'Abbé de Billi, Schol. ad Gregor. Nazianz. Orat. 2. in Julian. parle ainsi:* Hinc perspicuum est Marcellinum Græcæ superstitionis cultorem plus gratiæ quam veritati tribuisse, cum scribit, nulla Juliani definitio litis à vero dissonans reperitur.

(d) *Lib. 22. c. 11.*

(e) *C'étoit George Evêque d'Alexandrie, qui perit dans une sedition populaire en* 362.

(f) Diligenter scripsit, sed ea quæ pertinent ad Christianos traducens ac detorquens. *Possev. Appar. sect. 3. cap. 15.*

(g) *Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres, Juillet* 1684. *pag.* 487. *de la 2. édition.*

(h) *Jugem. sur les histor. pag.* 240. *du 3. tome.*

(i) Hæc ut miles quondam & Græcus à principatu Cæsaris Nervæ exorsus, adusque Valentis interitum pro virium explicavi mensura. *Ammian. Marcellin. lib. 31. sub fin.*

☞ MAR-

a besoin de la clause qu'il y a jointe, *nempe nos Graci.* S'il se fût souvenu des deux autres, où l'Auteur a mis le propre mot *Graci*, il les eût citez preferablement à celui-là: mais quoi? Les plus grandes memoires n'ont pas toûjours en main ce qu'il leur faut.

(B) *Quoi qu'il fût Paien.*] Il est si aise à ceux qui pesent exactement chaque chose de conoitre qu'il l'étoit, qu'on ne peut ne pas trouver fort étrange, que d'aussi habiles hommes que Pierre (a) Pithou, & Claude Chifflet (b) l'aient pris pour un Chretien. Quoi, un Chretien qui composoit son histoire sous des Empereurs qui reduisoient le Paganisme aux abois, se seroit-il contenté de parler honnêtement de la Religion Chretienne, & n'auroit-il pas pousse la chose jusques à declarer quelquefois, que c'étoit la seule bonne & veritable Religion, & que le culte des Divinitez Paiennes étoit une idolâtrie? Sous de semblables Empereurs un Chretien auroit-il loüé à perte de vuë Julien l'Apostat (c), sans declamer fortement contre son apostasie, & contre sa haine pour JESUS-CHRIST? Auroit-il parlé de Mercure, & de la Déesse Nemesis, & de la Déesse Themis, & des superstitions augurales du Paganisme, comme Ammien Marcellin en parle? Je ne conois point d'Auteurs Chretiens, qui durant même le feu des persecutions n'aient parlé de l'idolâtrie Paienne avec mepris, & avec quelque sorte d'insulte; & il est incomparablement plus aisé de concevoir qu'un Paien use de moderation en parlant de l'Evangile, qu'il n'est aisé de concevoir qu'un Chretien le fasse, en parlant du culte des fausses Divinitez. Les preuves du pretendu Christianisme de Marcellin alleguées par Chifflet, n'ont besoin d'aucune refutation, si l'on en excepte le passage du livre 27. où après avoir censuré le luxe des Evêques de Rome, il l'opose à l'austerité de quelques Evêques de Province: *Quos*, dit-il, *tenuitas edendi potandique parcissimè, vilitas etiam indumentorum & supercilia humum spectantia, perpetuo numini verisque ejus cultoribus ut puros commendant & verecundos.* Mais tout ce que l'on peut inferer de ces paroles, est que selon cet Auteur la sobrieté & l'humilité rendoient les hommes recommandables à Dieu, de quelque Religion qu'ils fussent, & que les Paiens mêmes concevoient de la veneration pour les Evêques du Christianisme, qui temoignoient par leurs bonnes mœurs qu'ils ne cherchoient aucun avantage temporel. Quant à la definition qu'il nous donne des martyrs, *(d) qui deviare à religione compulsi pertulere cruciabiles pœnas adusque gloriosam mortem intemerata fide progressi*, elle ne prouve sinon que les Paiens mêmes pouvoient admirer une fermeté d'ame, qui ne se dementoit pas dans les plus cruels suplices. *Intemerata fides* n'est point oposé en cet endroit à la fausse Religion, mais au changement de parti. Ce qu'il avoit dit dans la page precedente, qu'un (e) Evêque delateur avoit oublié que sa profession ne conseille rien qui ne soit juste & pacifique, *professionis suæ oblitus, quæ nihil nisi justum suadet & lene, ad delatorum ausa feralia desciscebat*, prouve seulement qu'il savoit de quoi les Chretiens faisoient profession; & nous en dirions tout autant des Prêtres Chinois, si nous savions que leur Rituel les engageât à une grande pureté de vie. Est-il besoin d'être Chretien? ne suffit-il pas d'un peu de raison, pour voir qu'un Ecclesiastique qui s'érige en delateur auprès des Princes, comme faisoit cet Evêque d'Alexandrie, *apud patulas aures Constantii multos exinde incusans ut ejus recalcitrantes imperiis*, deshonore son caractere? Voilà les plus fortes preuves de Chifflet pour le pretendu Christianisme de Marcellin. Mais si cet historien a été privé du bonheur qu'on lui attribuë, il a du moins la gloire d'avoir parlé fort honnêtement d'une Religion qu'il ne suivoit pas. Il y a peu d'exemples d'une telle moderation. Le Pere Possevin (f) qui ne s'en est pas contenté, me semble trop delicat, & il ne faut pas craindre que nôtre posterité dispute touchant la Religion de ceux qui écrivent aujourd'hui l'histoire (g). J'avouë que Marcellin écrivoit sous des Empereurs Chretiens: mais cette raison n'a pas mis des bornes à la malignité d'un Libanius, & d'un Zosime.

(C) *On ne sçait pas s'il monta jamais plus haut.*] Moreri a donc dit un peu trop legerement, que Marcellin *travailla à son histoire apres avoir passé par les plus honorables Charges de la milice.* Il a copié cela de la Mothe (h) le Vayer.

(D) *Et y composa son histoire.*] Cet Ouvrage comprenoit en 31. livres ce qui s'étoit passé (i) depuis Nerva jusques à la mort de Valens. On a perdu les 13. premiers qui l'avoient mené jusques à l'Empire de Constantius, (car il s'étendoit moins sur les tems qu'il ne conoissoit que par les lumieres d'autrui) les 18. qui nous restent ont été fort mal-traitez, soit par l'ignorance

Digitized by Google

☞ MARCHE (OLIVIER DE LA) fils d'un † gentilhomme de la Franche Comté, fut mis page chez le Duc de Bourgogne Philippe le Bon l'an 1439. à l'âge (A) d'environ 13. ans *. Il servit ce Prince & le Duc Charles son successeur avec un grand zêle, & il fut Maître d'Hôtel & Capitaine de la garde β de ce dernier. Il encourut l'indignation de Louïs (B) onze lors qu'on arrêta prisonnier dans la Hollande le bâtard de Rubempré l'an 1463. Il fut l'un des Chevaliers γ qui furent créez par le Comte δ de Charolois à la journée de Montlehéri l'an 1465. Il tomba entre les mains des ennemis ζ à la malheureuse journée de Nanci où son maître perdit la vie au commencement de Janvier 1477. Aiant paié sa rançon il fut mis en liberté, & on lui donna la charge de η grand & premier Maître d'Hôtel de Maximilien d'Autriche qui épousa l'heritiere de Bourgogne. Il eut la même charge θ sous l'Archiduc Philippe fils de ce Maximilien. Il fut envoié Ambassadeur à la Cour de France ‡ pour complimenter le nouveau Roi après la mort de Louïs onze. Il composa des Memoires qui furent publiez (C) à Lion l'an 1562. *in folio* par les soins de Denys Sauvage historiographe de France. Il mourut ⊥ à Bruxelles le 1. de Fevrier 1501.

† *Olivier de la Marche, Memoires liv. 1. ch. 1. p. m. 76.*

* *Id. ib. chap. 4. pag. 103.*

β *Id. à la preface du 1. livre pag. 74.*

γ *Id. ib. chap. 35. pag. 314.*

δ *Fils de Philippe le Bon.*

ζ *Id. liv. 2. chap. 8. pag. 408.*

η *Id. ib. chap. 9. pag. 409.*

θ *Id. à la preface pag. 1. & au chap. 13. du 2. livre pag. 423.*

‡ *Id. liv. 2. chap. 10. pag. 415.*

⊥ *Valer. Andreas, Bibl. Belg. pag. 707.*

MARCIONITES. C'est ainsi qu'on nomme les disciples de l'heresiarque MARCION, qui vivoit au (A) deuxiéme siecle. Il étoit né à Sinope, ville de Paphlagonie sur le Pont Euxin,

HISTOIRE des éditions de Marcellin. Fautes de MORERI &c.

gnorance des copistes, soit par la temerité des critiques. Notez que Claude Chifflet soutient sur d'assez bonnes raisons, que cette histoire comprenoit 32. livres, & qu'il y a eu un livre entre le 30. & celui que nous comptons aujourd'hui pour le 31. qui est certainement le dernier de tous. Il avoit ouï dire qu'on trouvoit dans la Bibliotheque du Cardinal Polus les premiers livres qui nous manquent de Marcellin. Mr. de Marolles publia une traduction Françoise de cet historien l'an 1672. avec des remarques. La charge étoit pesante pour lui.

Mr. de Valois (a) l'aîné dit que la premiere édition de Marcellin est celle de Rome 1474. qui fut dirigée par A. (b) Sabinus poëte couronné; que la seconde fut faite à Boulogne l'an 1517. par P. Castellus, homme depourvu d'esprit & de jugement; que l'année suivante Jean Frobenius contrefit à Bâle cette édition de Boulogne; qu'en 1533. il parut deux nouvelles éditions, l'une à Augsbourg corrigée par Mariangelus Accurse, l'autre à Bâle par les soins de (c) Sigismond Gelenius; que l'édition d'Accurse fut augmentée des cinq derniers livres qui n'avoient point encore été imprimez; que celle de Gelenius eut la même augmentation, excepté le dernier livre, & la derniere page du penultiéme; qu'en 1546. Jerôme Frobenius qui avoit imprimé l'édition de Gelenius, en donna une autre augmentée du dernier livre; que c'est sur celle-ci qu'il semble qu'aient été faites toutes celles qui ont paru depuis en France & en Allemagne, jusques à ce qu'en l'an 1609. Frideric Lindenbrogius en donna une avec des notes. Cette derniere est fort bonne; mais celle que Mr. de Valois publia in 4. l'an 1636. l'est incomparablement davantage. Nous parlerons ci-dessous de celle de 1681. Mr. Moreri n'a point sçu copier la preface de Mr. de Valois; il y a vu bien des choses qui n'y sont point; il y a vu qu'Accurse publia pour la premiere fois les cinq premiers livres de Marcellin, & que Gelenius *ajouta le dernier livre avec la derniere page du trentiéme que nous n'avions pas.* Tout cela est faux; Gelenius fit si peu cette addition, qu'au contraire c'est precisément ce qu'il publia de moins qu'Accurse; & il est si peu vrai que celui-ci ait mis au jour les cinq premiers livres, qu'encore aujourd'hui tous les 13. premiers nous manquent, comme Mr. Moreri l'avoit dit peu auparavant. Mr. de Valois loue l'édition d'Accurse, mais il donne des éloges magnifiques à celle de Gelenius; ce qui fait que je m'étonne que Vossius qui parle avec aprobation de celle-là, ne dise quoi que ce soit de celle-ci. Il est extrêmement sec, je ne sçai pourquoi, sur l'article de nôtre Ammien Marcellin. Accurse qui se vante d'avoir corrigé cinq mille fautes dans cet Auteur, est loüé par Claude Chifflet, mais d'une façon generale, & qui laisse dans l'oubli son plus bel endroit, je veux dire la publication des cinq derniers livres. N'est-il pas bien étrange que Chifflet ne dise rien de cela, & que cependant il donne la gloire à Gelenius d'avoir été le premier qui ait publié les livres 27. 28. 29. & 30? Il observe que Sebastien Gryphius insera dans son édition la fin du 30. livre, & fut le premier qui la publia. Mr. de Valois n'a point touché le premier de ces deux faits, & il a refuté le second, en disant qu'Accurse avoit publié les 5. derniers livres. Le Toppi dans sa (d) Bibliotheque de Naples attribuë faussement a Mariangelus Accurse d'avoir publié le sixiéme livre d'Ammien Marcellin, & ne dit pas qu'il donna cinq livres de cet historien qui n'avoient pas encore paru. Mr. de Valois le jeune publia nôtre Ammien à Paris l'an 1681. *in folio.* On ne devoit pas omettre cela dans le Dictionaire de Moreri. Cette édition est augmentée, 1. de plusieurs nouvelles notes de Mr. de Valois l'aîné; 2. de celles que Lindenbrog avoit publiées en 1609. & de celles qu'il y avoit jointes depuis, & qui avoient été trouvées parmi ses papiers. 3. De la vie d'Ammien Marcellin par Claude Chifflet, Professeur en Droit à Dole. 4. De quelques corrections & observations de Mr. de Valois le jeune. Mr. Gronovius a fait rimprimer à Leide cette édition l'an 1693. (e) & y a joint de bonnes notes.

(a) *Henr. Valesius, præfat. ad Ammian. Marcellin.*

(b) *Moreri remplit ces A par* Aulus, *mais selon Konig il eût fallu dire* Angelus.

(c) *Moreri aiant vu dans Mr. de Valois Sig. Gelenius, a cru faussement qu'il falloit dire Sigebert.*

(d) *Pag. 170.*

(A) *A l'âge d'environ 13. ans.*] Cela s'accorde avec ce qu'il dit dans le chapitre 1. du premier livre (f) qu'il avoit l'âge de huit à neuf ans, lors qu'en 1434. son pere le mit à l'école à Pontarli, mais non pas avec ce qu'il dit dans sa premiere preface (g) qu'il avoit 66. ans, lors que l'Archiduc Philippe n'en avoit pas dix. Cet Archiduc nâquit l'an 1478. Olivier de la Marche avoit alors 52. ans: ainsi sa soixantiéme année concourt avec la 14. de l'Archiduc. Ce n'est pas la premiere fois que j'ai observé que les Auteurs parlent de leur âge avec mille brouilleries. Notez une lourde faute de Valere André: il (h) donne l'an 1380. pour celui de la naissance de nôtre Olivier; & il met sa mort à l'année 1501. sans nous faire prendre garde à une vieillesse si extraordinaire. Un Auteur comme celui-là qui auroit vécu 121. ans, devoit être mis au rang des choses notables. La verité est, comme je l'ai déjà dit, que l'an 1426. est son année natale.

(e) *In fol. & in 4.*

(f) *Pag. 76.*

(g) *Pag. 2.*

(h) *Valer. Andreas Bibl. Belg. pag. 707.*

(B) *Il encourut l'indignation de Louïs onze, lors qu'on arrêta . . . . le bâtard de Rubempré.*] On l'arrêta parce qu'on le soupçonnoit d'avoir dessein (i) d'enlever le Comte de Charolois. Nôtre Olivier de la Marche porta la nouvelle de cette detention au Duc Philippe qui étoit alors à Hedin, où il conferoit quelquefois avec Louïs onze (k). Le Duc aiant sçu cela partit brusquement, & à l'insçu de ce Monarque. Il courut un bruit (l) que Louïs onze avoit complotté de s'assûrer tout à la fois du pere & du fils. Il envoia des Ambassadeurs au Duc (m) pour s'en plaindre, & il demanda qu'Olivier lui fût livré; car il le regardoit comme l'auteur de ces medisances, & de tout ce que ces soupçons avoient fait faire; & il le vouloit châtier severement. Le Duc repondit qu'*Olivier estoit son sujet & son serviteur, & que si le Roi ou autre lui vouloit rien demander, il en feroit la raison* (n). Lisez le chapitre premier de Philippe de Comines.

(i) *Olivier de la Marche liv. 1. cap. 35. pag. 312.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Mezer. abregé Chronol. to. 3. pag. 292. ad ann. 1463.*

(m) *Id. ib.*

(n) *Olivier de la Marche ibid. pag. 313.*

(C) *Qui furent publiez à Lion l'an 1562.*] Le manuscrit fut tiré de (o) la Bibliotheque de la maison de la Chaux en Franche-Comté. On en fit une seconde édition à Gand l'an 1567. in 4. avec des notes & des corrections à la marge, & une preface qui aprend que l'Auteur de ces memoires a été plutôt calomniateur qu'historien, à l'égard des guerres civiles de Flandres (p). Quant aux autres livres composez par cet écrivain, imprimez & non imprimez, qu'on voie la bibliotheque (q) de Du Verdier Vau-Privas. On vient de publier (r) en Flamand l'état de la maison du Duc Charles de Bourgogne. C'est la traduction d'un traité que cet Auteur avoit écrit en François, & qui fut publié à la fin de ses memoires (s) dans l'édition de Louvain 1645. Gollut en insera quelque chose dans (t) ses memoires de Bourgogne. Du Chêne (v) vous aprendra que cet Etat de la maison du Duc Charles fut composé l'an 1474. & qu'il fut imprimé à Bruxelles l'an 1616. in 4. & que les Memoires du même Auteur furent imprimez à Lion *in folio* l'an 1612. & à Bruxelles in 4. l'an 1616.

(o) *Voiez l'avis aux lecteurs.*

(p) *Valer. Andreas ubi supra.*

(q) *A la page 932.*

(r) *Voiez les veteris ævi analecta publiez par Mr. Matthaus à Leide en 1698.*

(s) *Voiez la preface de ces Ouvrage de Mr. Matthaus.*

(t) *Au chapitre 109. du 10. livre.*

(v) *Du Chesne biblioth. des historiens de France p. m. 198.*

(A) *Qui vivoit au deuxiéme siecle.*] Voilà ce qu'on en peut dire de certain, car pour l'année où il vint à Rome,

Digitized by Google

Euxin, & il avoit pour pere un bon & pieux Evêque. Il s'attacha d'abord à la vie monaſtique, mais il obſerva très-mal les loix de la continence; car il debaucha une fille. Son pere exerça ſur lui toute la ſeverité de la diſcipline; il l'excommunia, & ne ſe laiſſa jamais flechir à ſes prieres, ni à ſes offres de penitence. Alors Marcion expoſé aux railleries & au mepris de toute la ville, en ſortit ſecretement, & ſe retira à Rome. Il ne put jamais y être (B) reçu à la communion *, quoi qu'il ſe fût ſervi des artifices d'une femme, qui avoit pris les devans pour lui preparer les voies †. Ce refus l'obligea à s'ériger par depit en chef de parti. Il devint diſciple de Cerdon ‡; & afin de mieux ſoutenir le dogme des deux principes qu'il avoit apris de cet heretique, il s'aplıqua à l'étude (C) de la Philoſophie. Il eut un grand nombre de ſectateurs, qui non ſeulement ſe maintinrent après ſa mort, mais qui auſſi ſe repandirent de toutes parts, & formerent des Egliſes à l'envi (D) des Orthodoxes par tout où ils purent. Il falut armer contre

* *Tiré d'Epiphane, adverſ. hareſes pag. m.* 302. 303.

† Romam præmiſit mulierem, quæ decipiendos ſibi animos præpararet. *Hieronym. to. 2. epiſt. ad Cteſiphontem pag.* 253.

‡ *Epiphan. ubi ſupra.*

Rome, & pour le tems où il commença de s'ériger en faux Docteur, on ne ſçauroit les demêler à travers les brouilleries que l'on trouve ſur ce ſujet dans les anciens Peres. Selon St. (a) Epiphane il vint à Rome après la mort du Pape Hygin, c'eſt-à-dire, ſuivant le compte de Baronius, après l'an de grace 157. Tertullien pretend qu'il vint à Rome ſous le Pape Anicet (b), c'eſt-à-dire, ſi nous en croions Mr. Wetſtein, ſous l'Empire d'Antonin Pius, (c) *Romanis tunc imperante Antonino Pio, unde Tertull.* l. 1. c. 19. adv. Marc. *eum* Antoninianum hæreticum, ſub Pio impium *vocat, id eſt circa annum Chriſti* 154. Mais comme les deux paſſages de Tertullien, l'un en vers l'autre en proſe, s'entre-detruiſent, il ne faloit pas les confirmer l'un par l'autre, ni les raporter tous deux à l'Empire d'Antonin Pius. Conſultez les Annales de Baronius, vous y trouverez la mort de cet Empereur ſous l'an 163. & celle du Pape Pie, & l'exaltation d'Anicet ſous l'an 167. deſorte que s'il eſt vrai que Marcion ſoit venu à Rome ſous le Pontificat d'Anicet, il eſt faux qu'il y ſoit venu ſous Antonin Pius; & par conſequent Tertullien n'a pu dire la verité dans ſes vers, ſans dire un menſonge dans ſa proſe, & *vice verſa*. Il a dit en un autre endroit que cet heretique fut chaſſé & rechaſſé de la communion des fideles ſous le Pape Eleuthere: (d) *Conſtat illos* (Marcionem ac Valentinum) *neque adeo olim fuiſſe, Antonini fere principatu & in Catholicam primo doctrinam credidiſſe apud Eccleſiam Romanenſem, donec ſub Epiſcopatu Eleutherii benedicti ob inquietam ſemper eorum curioſitatem qua fratres quoque vitiabant, ſemel & iterum ejecti, Marcion quidem cum ducentis ſeſtertiis ſuis quæ Eccleſiæ intulerat, noviſſime in perpetuum diſcidium relegati venena doctrinarum ſuarum diſſeminaverunt.* C'eſt nous mener bien loin de l'Empire d'Antonin Pius, car Eleuthere fut creé Pape l'an 179. Outre qu'il n'y a nulle aparence que l'on ait diferé juſques au Pontificat d'Eleuthere à excommunier Marcion, qui s'étoit rendu ſi abominable par ſes hereſies ſous le Pontificat d'Anicet, que St. Polycarpe l'apella le fils aîné de Satan. Conſultez St. Irenée (e) qui raporte que St. Polycarpe étant allé à Rome au tems du Pape Anicet, ramena pluſieurs ſectateurs de Marcion, & repouſſa cet heretique par l'éloge que j'ai raporté. Ce fut pour repondre à la demande que Marcion lui avoit faite (f), *ne me connoiſſez-vous pas?* Baronius (g) obſerve que Marcion commença de dogmatiſer ſous l'Empire d'Hadrien; cela ſe prouve par Origene, qui dit que le philoſophe Celſus qui écrivit contre les Chretiens ſous cet Empereur, parle ſouvent des erreurs de cet heretique. Philaſtrius ſemble confirmer cela, quand il dit que Marcion avant que d'aller à Rome fut convaincu de ſes faux dogmes dans l'Aſie par St. Jean, & chaſſé d'Epheſe (h). On ſupoſera tant qu'on voudra qu'il fut excommunié diverſes fois, & qu'il fit pluſieurs voiages à Rome, on n'excuſera jamais Tertullien d'avoir parlé ſans aucune exactitude.

Voions un paſſage de Lambert Daneau où il y a quelques fautes. (i) *Venit* (Marcion) *Romam quemadmodum lib.* 1. *Adverſ. eum ſcribit Tertull. ſub Antonino Pio, circa annum à Chriſto paſſo* 115, *ſub Higino, ut ait Platina: Tertullian. ſub Eleuthero. Cæpit autem poſt Cerdonem innoteſcere illius hæreſis ſub M. Antonino Philoſopho imperatore, & Aniceto pontifice Romano, circa annum à paſſo Chriſto* 133. *quanquam Clemens lib.* 7. *Stromat. vult adhuc eo ipſo tempore vixiſſe Romæ Valentinum hæreticum, quem jam ſenem Marcion juvenis vidiſſet.* En 1. lieu c'eſt une bevuë que de n'avoir pas aperçu que Tertullien ſe ſeroit trompé, s'il avoit dit que le Papat d'Eleuthere, & l'Empire d'Antonin Pius ont été en même tems. 2. C'eſt une faute de chronologie, que de mettre le Pontificat d'Anicet ſous Antonin Pius; car Anicet ne commença de ſieger que cinq ans (k) après la mort de cet Empereur. 3. Clement d'Alexandrie ne dit pas que Valentin vêcut encore ſous l'Empereur Marc Aurele: il ſe contente de dire que Baſilides & Valentin aiant commencé de repandre leurs erreurs ſous Hadrien, ont vêcu juſques au regne du premier des Antonins. 4. Bien loin de dire que Marcion dans ſa jeuneſſe vit Valentin dans ſa vieilleſſe, il aſſûre que Marcion converſoit avec ces autres heretiques, comme un vieillard avec de fort jeunes gens (l).

(B) *Il ne put jamais y être reçu à la communion. . . . . Ce refus l'obligea.*] Je tromperois mes lecteurs, ſi je laiſſois ces paroles ſans commentaire; & j'aurois beau dire que ſaint Epiphane les aiant trompez tout le premier, je ne m'en devois pas faire un grand ſcrupule; on ne ſe paieroit pas d'une ſi mauvaiſe apologie. Faiſons donc voir en quoi conſiſte le defaut de la narration de St. Epiphane. Il n'y a perſonne qui après avoir lu ce Pere, ne ſe perſuade que jamais l'Egliſe de Rome n'admit Marcion à ſa communion, & que les Conducteurs de cette Egliſe lui aiant dit, *nous ne pouvons vous admettre ſans la permiſſion de vôtre pere qui vous a excommunié*, il les menaça d'un ſchiſme, & leur tint parole. (m) Τί μὴ ἠθελησάτε με ὑποδέξασθαι; τῶν δὲ λεγόντων, ὅτι οὐ δυνάμεθα ἄνευ τῆς ἐπιτροπῆς τοῦ τιμίου πατρός σου τοῦτο ποιῆσαι. Μία γὰρ ἐστιν ἡ πίστις, καὶ μία ὁμόνοια, καὶ οὐ δυνάμεθα ἐπισυνάπτεσθαι τῷ καλῷ συλλειτουργῷ, πατρὶ δὲ σῷ. Ζηλώσας λοιπὸν, καὶ εἰς μίσγας ὀργὰς θυμοῦ καὶ ὑπερηφανίαν, τὸ χίσμα ἐργάζεται ὁ τοιοῦτος, ἰδιοῖς τὴν αἵρεσιν προστιθέμενος, καὶ ἑαυτόν. Ὅτι ἐγὼ χίσω τὴν Ἐκκλησίαν ἡμῶν, καὶ βαλῶ χίσμα ἐν αὐτῇ εἰς τὸν αἰῶνα. Ὡς τοιαῦτα μὲν χίσματα ἔβαλεν οὐ μικρὸν, οὐ τὴν Ἐκκλησίαν χίσας, ἀλλ' ἑαυτὸν καὶ τοὺς αὐτῷ πειθομένους. *Cur me, inquit, recipere noluiſtis? Reſponderunt illi. Nobis injuſſu venerandi Patris tui facere iſtud non licet. Una ſiquidem fides eſt, & animorum una conſenſio: neque contra ſpectatiſſimum Collegam patrem tuum moliri quippiam poſſumus. At ille vehementius excandeſcens, ac ſuperbia invidiaque percitus Schiſma conflavit, ac privatam Hareſin architectatus eſt: & Eccleſiam, ait, veſtram ego diſſeciabo, in eam Schiſma ſempiternum immittam. Quod ille revera nec mediocre quidem injecit: non ita tamen ut Eccleſiam, ſed ut ſe potius ac ſuos diſcinderet.* Si ſaint Epiphane avoit conſulté Tertullien, il auroit ſçu que Marcion fut chaſſé diverſes fois de la communion des Orthodoxes (n); marque évidente qu'ils s'étoient paiez plus d'une fois des proteſtations qu'il leur avoit faites de renoncer à ſes erreurs, & qu'ils l'avoient reüni à leur Egliſe. Peut-être même que ſi la mort ne l'eût prevenu, il eût tâché de ſatisfaire à la condition que l'on exigea de lui la derniere fois qu'il fit paroître ſa repentance: on voulut qu'il deſabuſât ceux qu'il avoit debauchez de la vraie foi. (o) *Poſtmodum Marcion pœnitentiam confeſſus, cùm conditioni data ſibi occurrit, ita pacem recepturus; ſi cæteros quoque quos proditioni exciderat Eccleſiæ reſtitueret morte præventus eſt.* Il y a des gens (p) qui diſent qu'après avoir été chaſſé de l'Egliſe avec ſon argent, il s'aggregea à la ſecte des Cerdonites; ce qu'ils prouvent par les paſſages où Tertullien & Philaſtrius aſſûrent qu'il fut diſciple de Cerdon. Je croi qu'ils confondent les tems, car l'expulſion dont ils parlent fut la derniere, (q) & ſe fit ſous Eleuthere; or il n'y a nulle aparence que Cerdon fût encore en vie.

(C) *Il s'aplıqua à l'étude de la Philoſophie.*] J'ai ſuivi la penſée d'un ſavant commentateur. (r) *Quo ſelicius hareſin propagaret, Philoſophia ſe mancipavit, Stoica præſertim: Tertull.* de præſcr. hær. c. 30. *Unde idem Tertullianus*, c. 7. ejuſd. libri *Philoſophiam & Dialecticam exagitat, vel ut matrem hareſeon, & Prudentius* in Hamartigenia, *Dialectica oſtentationem ei exprobrat:* p. 192.

Hæc tua Marcion gravis & dialectica vox eſt.
Nêrunt enim omnes à Zenone (f) *Stoico dialecticam eſſe inventam.* Mais je ne blâme pas ceux qui croient qu'il étoit deja bon Stoïcien, lors que la communion de l'Egliſe lui fut interdite pour la premiere fois.

(D) *Formerent des Egliſes à l'envi des Orthodoxes par tous où ils purent.*] Citons encore le même commentateur.

(a) *Epiphan. adv. hareſes p. m.* 302.

(b) A quo Pio ſuſcepit Aniceſus ordine ſortem, Sub quo Marcion hic veniens nova Pontica peſtis. *Tertull. carm. l.* 3. *adverſus Marcion.*

(c) *Joh. Rodolphus Weiſtenius, not. in Origenis dial. contra Marcionitas, pag.* 3. *edit.* 1674.

(d) *Tertullian. de præſcript. cap.* 30.

(e) *Irenæus lib.* 3. *c.* 3. *Voiez auſſi Euſebe lib.* 4. *c.* 14.

(f) *Voiez les notes de Henri Valois ſur Euſebe lib.* 4. *c.* 15. *où ces paroles ne ſont pas priſes comme une interrogation, mais pour* Saluez-moi.

(g) *Baronius ad ann.* 146. *n.* 7.

(h) *Philaſtrius de hareſ. cap.* 46.

(i) *Lambertus Danæus in Commentar. ad librum D. Auguſtini de hareſibus fol.* 58. *edit. Genevenſis* 1578. *in* 8.

(k) *Voiez Baronius ad ann.* 167.

(l) Μαρκίων γὰρ καθὰ τὴν αὐτὴν αὐτοῦ ἡλικίαν γενόμενος, ὡς πρεσβύτης, νεωτέροις συνεγένετο. Marcion enim cùm natus eſſet eadem, qua ipſi, ætate, verſabatur ut ſenex cum junioribus. *Clemens Stromat. lib.* 7. *pag.* 764. *D.*

(m) *Epiphanius adverſus hareſes, pag.* 303.

(n) *Voiez ci-deſſus col.* 1. *lettre d les paroles de Tertullien.*

(o) *Tertullian. de præſcript. cap.* 30.

(p) *Joh. Rodolphus Weiſtenius ubi ſupra pag.* 4.

(q) *Voiez Tertullien ci-deſſus col.* 1. *lettre d.*

(r) *Weſtenius ibid.*

(ſ) C'eſt Zenon d'Elée qui paſſe pour l'inventeur de la Logique. Voiez Gaſſendi *de logica origine c.* 1. *to.* 1. *oper. p.* 37. 38.

Digitized by Google

contre eux le bras seculier, lors que l'Empire fut devolu aux Chretiens; & il se passa quelques siecles avant que ce bon remede vint à bout de cette Secte. Elle se glorifioit (E) de ses pretendus martyrs. Ce fait a donné lieu à une dispute, dont il ne sera pas inutile de raporter le detail.

Au

tateur: (a) *Post ejus obitum Marcionita Ecclesiæ, in æmulationem Ecclesiæ Catholicæ, ubique locorum erexere: unde Tertull.* l. 4 c. Marc. c. 5. Faciunt favos & vespæ, faciunt Ecclesias & Marcionitæ. St. Epiphane (b) temoigne que l'heresie des Marcionites subsistoit encore non seulement à Rome, & dans le reste de l'Italie, mais aussi dans l'Egypte, dans la Palestine, dans l'Arabie, dans la Syrie, dans l'Ile de Cypre, dans la Thebaïde, dans la Perse, & en d'autres lieux. N'est-il pas étrange que Lambert Daneau qui s'est servi de ce passage de St. Epiphane, pour prouver que cette secte avoit fait de grans progrès, ne s'en serve point pour prouver qu'elle étoit encore fort repandue du tems de ce Pere? Il ne cite St. Epiphane, quant au tems present, (c) qu'afin de prouver qu'il y avoit encore à Rome quelques Marcionites. Si l'on faisoit des recueils des citations mal choisies, les Auteurs les plus celebres s'y trouveroient assez souvent. Cette partie de la critique ne seroit pas la moins utile de toutes. Elle serviroit à faire conoître comment on peut discerner les vrais savans, d'avec ceux qui n'en ont que l'aparence.

(a) *Id. Weissenius ib. pag. 5.*

(b) *Epiphanius ubi supra pag. 302.*

(c) Denique Epiphanius scribit suo seculo adhuc quosdam Marcionitas Romæ natos fuisse. *Lambert. Daneus ubi supra fol. 59.*

(E) *Se glorifioit de ses . . . . martyrs. Ce fait a donné lieu à une dispute.*] Produisons les pieces de ce procés l'une après l'autre, selon le rang qui leur est dû.

Pieces d'un procés de controverse rassemblées.

I. La premiere sera fournie par Mr. Maimbourg (d): voici ses paroles; „ (e) Ils ne peuvent ignorer que le „ plus celebre de leurs Docteurs, qui a écrit qu'on „ doit punir les heretiques, fut brûler à Geneve Mi„ chel Servet Sabellien obstiné jusques à la mort, & „ que conformément à la doctrine des Saints Peres, „ qui disent que ce n'est pas la peine, mais la cause „ qui fait le Martyr, il ne luy donne cette illustre qua„ lité, non plus qu'aux Marcionites, & à tant d'autres „ anciens heretiques qui couroient au supplice avec „ une incroyable ardeur de mourir pour leur secte.„

(d) *Maimbourg, histoire du Calvinisme, liv. 1. pag. 33.*

II. Voions ce qui lui fut repondu: (f) *Je ne sai si l'on a jamais vu un exemple d'une aussi prodigieuse ignorance dans un homme qui se mesle d'escrire, ou d'une aussi grande hardiesse dans un Auteur qui sçait que son livre doit estre examiné à la rigueur. Les Marcionites, dit-il, couroient au supplice afin de mourir pour leur secte. Il faut sçavoir premierement que les Marcionites ont eu leur regne dans le second & dans le troisiesme siecle, dans lesquels les Chrestiens estoient sous la croix; comment auroient-ils envoyé les Marcionites & les autres heretiques au supplice, eux qui n'avoient point de juges, point de tribunaux, & qu'on envoyoit tous les jours à la mort? Il faut remarquer de plus que dans le siecle des Marcionites la morale de l'Eglise estoit si severe, que la plus part des Chrestiens ne croyoient pas qu'il fust fort seur pour la conscience d'exercer des charges de magistrature. Ils n'auroient pas voulu condamner à la mort des scelerats, & ils auroient envoyé au supplice des heretiques? Mais sur tous il faut observer que les Marcionites estoient une branche des Gnostiques, & que l'erreur general de ces Gnostiques estoit, que* Dieu n'estoit point alteré du sang des Chrestiens, & que Jesus-Christ n'attendoit point le salut de nostre mort. *C'est pourquoy ils tournoient en ridicule les martyrs, & se mocquoient de la pretenduë sottise qu'ils avoient de s'aller exposer pour leur Religion. Et mesme Tertullien nous dit que les Gnostiques, les Valentiniens & les autres heretiques dans le temps de la persecution, se meloient des plus savans entre les persecuteurs, afin de n'estre point persecutés.* (1) Quum igitur fides æstuat, & Ecclesia exuritur de figura rubi, tunc Gnostici erumpunt, tunc Valentiniani proserpunt, tunc omnes martyriorum refragatores ebulliunt calentes, & ipsi offendere, figere, occidere. *Et sur ces paroles,* omnes martyriorum refragatores, *Rigault fait cette observation:* Il designe les Gnostiques & les autres heretiques, qui travailloient à empescher que personne ne souffrist le martyre, & qui le combatoient. *Voyla les heretiques qui selon la sçavante Pere Maimbourg, couroient au supplice avec une ardeur incroyable de mourir pour leur secte. Mais afin que ce declamateur ne nous eschape pas, nous le prions, s'il veut quitter le siecle des Marcionites, de nous indiquer quels heretiques sont morts en foule pour soustenir l'heresie, & quand cela est arrivé. Car pour nous qui ne sçavons rien de l'Histoire que ce que les livres nous enseignent, nous ne trouvons point ces siecles, nous ne rencontrons pas cette foule d'heresiques qui meurent pour l'erreur. Nous sçavons seulement que dans le IV. siecle quelques Evesques orthodoxes ont poursuivi, jusqu'à la mort certains heretiques Espagnols. . . . C'est un grand malheur pour un homme quand il veut sortir de sa sphere. Le Sieur Maimbourg s'est occupé à copier depuis quelques années des Histoires modernes, mais s'il estoit sage il ne diroit jamais rien de l'Histoire ancienne. Car il n'en sçauroit rien dire qui ne fasse voir son ignorance. Et il faut avoüer que de semblables endroits nous font un grand plaisir, car ils nous aprennent que ce grand autheur qui s'est meslé d'escrire des Histoires anciennes, entre autres celles de l'Arrianisme, n'est qu'un pauvre copiste qui ne sçait rien dans l'antiquité.*

(f) *Jurieu, apologie pour les Reformateurs, chap. 12. pag. 171. du 1. tome, édit. in 4.*

III. Nous allons voir ce qu'on repliqua pour Mr. Maimbourg. (g) „Quelque passion qu'on puisse avoir „ de découvrir des fautes dans un Auteur qu'on criti„ que, il me semble qu'on ne doit jamais luy faire un „ procez, sur une chose qui est susceptible d'un bon „ sens aussi bien que d'un mauvais. Celle que Mon„ sieur Maimbourg a avancée sur le sujet des Marcio„ nites est de cette nature. Elle peut avoir un mau„ vais sens en disant, avec l'Apologiste, que les Mar„ cionites n'avoient garde de courir en foule au Mar„ tyre: puis que les premiers Chretiens n'avoient ni „ pouvoir ni envie de les faire mourir pour leur secte, „ tant parce qu'ils étoient sous la Croix & sans Tribu„ naux de Justice, qu'à cause qu'ils avoient de l'aver„ sion pour les Magistratures. Mais, d'un autre cô„ té, les Marcionites pouvoient courir au supplice afin „ de mourir pour leur Secte si, pour montrer qu'elle „ étoit bonne, ils souffroient le martyre pour la cause „ de Jesus-Christ, aussi bien que ceux des autres „ Chretiens qui n'étoient pas de leur sentiment. Ce „ sens n'est pas moins naturel que l'autre, & il l'est „ même davantage; & je ne doute pas que Mr. „ Maimbourg ne l'ait eu en veuë quand il a parlé des „ Marcionites. Ce qui me le persuade, c'est qu'il „ s'est contenté de dire que les Marcionites *couroient „ au supplice*; & qu'il n'a pas dit que c'étoient les Chre„ tiens qui les y envoyoient. C'est l'Apologiste qui „ adjoûte cette circonstance de son chef; mais on „ peut luy dire que son commentaire n'est pas con„ forme à la pensée de l'Auteur qu'il interprete. Si „ cela est comme je le crois, Mr. Maimbourg n'aura „ pas fait voir une prodigieuse ignorance, supposé „ qu'on puisse prouver qu'il y a eu de pretendus Mar„ tyrs parmi les Marcionites. L'Apologiste soûtient „ que, bien loin que ces Heretiques s'exposassent au „ martyre, ils étoient du nombre de ceux qui le „ combatoient, & qui se moquoient de ceux qui le „ souffroient. Si je ne faisois profession de bannir „ de cette dispute les termes offensans, je pourrois „ dire à l'Apologiste qu'il est tombé dans l'ignorance „ qu'il reproche à son adversaire. Mais je retracte le „ mot d'ignorance: & je veux non seulement en em„ ployer un plus doux; mais je voudrois même pou„ voir trouver une autre expression que celle dont je „ suis obligé de me servir, en luy disant qu'il s'est „ trompé. En voici la preuve. (2) Eusebe dit qu'un „ de ceux que Dieu suscita pour écrire contre les „ Phrygiens, avoit combatu, dans son troisiéme li„ vre, ceux qui se vantoient d'avoir eu plusieurs „ Martyrs parmi eux. *Aprés qu'ils ont été convain„ cus (disois ces Anonyme) dans tous les poincts dont j'ay „ parlé, & qu'ils n'ont plus rien à repondre, ils tâchent „ de se revancher sur les Martyrs: assurant qu'ils en ont „ plusieurs; & que cela prouve évidemment la puissance „ de l'esprit Prophetique qu'ils disent avoir dans leur par„ ti. Mais ils se trompent à mon avis: car les Sectai„ res des autres heresies se vantent aussi d'avoir plusieurs „ Martyrs: & cependant, nous n'entrons pas dans leur sen„ timens; & nous n'avoüerons jamais que la verité soit de „ leur côté. Les Marcionites disent qu'ils ont plusieurs „ Martyrs de Jesus-Christ; mais cela n'empesche pas qu'ils „ ne soient d'une religion contraire à celle de Jesus-Christ.* „ Je pourrois remarquer encore, contre l'Apologiste, „ que les Marcionites ne regnerent pas tellement „ dans le second & dans le troisiéme siecle, qu'il n'y „ en eût encore dans le quatrieme: puis que saint „ (3) Epiphane nous parle d'une dispute qu'il eut avec „ un Marcionite (*b*). Mais je passe cette minucie, „ pour venir à quelque chose de plus considerable.... „ (*i*) Si l'on peut (comme on le peut certainement) „ appeller *mourir pour l'heresie*, lors qu'on s'expose au „ Martyre en vuë de la relever, nous ne serons pas „ en peine d'indiquer d'autres Martyrs que ceux des „ Marcionites: en alleguant les Phrygiens, dont l'A„ nonyme d'Eusebe a fait mention. Plusieurs de ces „ Here-

(g) *Ferrand, Reponse à l'Apologie pour la Reformation, pag. 213. & suiv.*

(1) *Scorpiac. cap. 1.*

(2) *Liv. V. cap. 16. p. 182. C. D. p. 183. A. edit. Gr. Lat. Paris. 1658.*

(3) *Heref. 48. num. 2. p. 403.*

(*b*) *Opposez à Mr. Ferrand ce qui a été observé touchant Lambert Daneau, ci-dessus col. 1. lettre c.*

(*i*) *Ferrand, ibid. pag. 217.*

Digitized by Google

Au reſte ſi l'on en veut juger charitablement, Marcion mourut dans de * bonnes diſpoſitions, il

* *Voiez la remarque B. p. 2035. lettre o.*

„ Heretiques s'expoſoient au Martyre; & ils le ſouf-
„ froient dans l'eſprit que j'ay marqué, comme il pa-
„ roît par l'Anonyme qui combat leur Hereſie. Saint
„ (1) Auguſtin raconte que, dans le temps qu'on ado-
„ roit encore publiquement les idoles, on voyoit aux
„ ſolemnitez des Payens, de grandes troupes de Do-
„ natiſtes ſe jetter teſte baiſſée au travers de ces Ido-
„ lâtres pour ſe faire tuer par leurs adorateurs. Voilà
„ des Heretiques qui courent en foule à la mort.

IV. Il eſt juſte d'entendre ce que Mr. Maimbourg repliqua lui-même. „ (a) Monſieur Ferrand . . . .
„ s'eſt contenté de lui faire connoître, le plus honnê-
„ tement du monde, qu'il s'eſt trompé dans tous ces
„ chefs. Car premierement il lui montre que je n'ay
„ jamais dit, ni pretendu que les Marcionites ayent
„ été envoyez au ſupplice par les Chretiens, mais
„ bien par les perſecuteurs Payens. Secondement
„ que les Marcionites n'ont pas été ſeulement dans le
„ ſecond & le troiſiéme ſiécle ſous les Empereurs
„ Payens, mais auſſi dans le quatriéme; comme il le
„ prouve par Saint Epiphane (2), & moi je dis, com-
„ me on a déjà veu en cette Hiſtoire qu'il y en avoit
„ encore dans le ſixiéme ſous les Empereurs Chre-
„ tiens, lors que, ſelon les Loix (3) & conſtitutions
„ Imperiales, on puniſſoit de mort les Heretiques.
„ En troiſieme lieu, il lui fait voir que les Marcioni-
„ tes, & pluſieurs autres Heretiques couroient au ſup-
„ plice pour ſoûtenir, & pour honorer leur ſecte par
„ un pretendu Martyre ainſi que je l'ay dit. C'eſt ce
„ qu'il lui apprend par des temoignages trés-convain-
„ cans, & ſur tout par celui d'Euſebe, afin qu'il ſça-
„ che que ce qu'il nous dit hardiment qui ne paroît
„ point dans l'Hiſtoire, y eſt tout évident. Car voi-
„ cy comme parle Euſebe en ſon Hiſtoire, en rappor-
„ tant ce que dit un ancien Auteur que Dieu ſuſcita
„ pour écrire contre les Phrygites ou Cataphryges,
„ Heretiques qui ſe vantoient d'avoir eu parmy eux
„ pluſieurs Martyrs. (4) *Aprés qu'ils ont été convain-*
„ *cus dans tous les points dont j'ay parlé*, ce ſont les
„ paroles de cet Auteur Anonyme comme elles ſont
„ rapportées par Euſebe en Grec, & par Monſieur
„ Ferrand en François, *& qu'ils n'ont plus rien à re-*
„ *pondre, ils tachent de ſe retrancher ſur les Martyrs*
„ *&c.* . . . (b) Que dira maintenant l'Apologiſte?
„ Voicy des Cataphryges, & pluſieurs autres anciens
„ Heretiques qui ſe ſont expoſez au ſupplice en ſouf-
„ frant un pretendu Martyre, & voici même *des Mar-*
„ *cionites* qui le ſouffrent, & le ſouffrent par des
„ Payens, & nullement par l'ordre des Chretiens, puis
„ qu'ainſi qu'il le dit lui-même, ils n'avoient point
„ encore de Tribunaux en ce temps-là. Voilà donc
„ un temoignage tres-authentique de l'Hiſtoire qui
„ me juſtifie pleinement, & le deſole, & le detruit
„ entierement en tout ce qu'il dit contre moi ſur ce
„ ſujet (5). Et ſi la confuſion qu'il en doit avoir lui
„ pouvoit permettre de faire encore un pas plus avant,
„ il trouveroit dans ce qu'on lui raporte de Saint Au-
„ guſtin (6), de grandes troupes de Donatiſtes, qui
„ couroient en foule à la mort, & qui pretendoient
„ être Martyrs, quand ils ſe jettoient tête baiſſée au
„ travers des Payens, pour ſoûtenir leur ſecte en rece-
„ vant la mort de la main de ces Idolatres. Mais eſt-
„ il poſſible que cet Apologiſte, qui ſe croit ſi habile
„ homme, ignore ce qu'il n'y a preſque perſonne qui
„ ne ſçache, ſçavoir que c'eſt à cette occaſion des
„ pretendus Martyrs des Donatiſtes, que S. Auguſ-
„ tin a dit en plus d'un endroit de ſes ouvrages, cet-
„ te ſentence ſi belle & ſi commune, (7) *Que ce n'eſt*
„ *point le ſupplice & la peine qui fait le Martyr, mais*
„ *la cauſe pour laquelle il ſouffre.* C'eſt ce qu'il avoit
„ appris de Saint Cyprien qui a dit long-temps avant
„ luy, au ſujet des Schiſmatiques, & des Heretiques
„ qui ſe vantoient de leurs Martyrs, (8) *Celuy qui n'eſt*
„ *point dans l'unité ne peut être Martyr; il peut bien être*
„ *mis à mort, mais non pas être couronné.* Et nôtre
„ Saint Gregoire ne produit-il pas à ce propos ce beau
„ ſentiment de Saint Cyprien, en ſe ſervant neanmoins des paroles de Saint Auguſtin, pour reprimer
„ la preſomption & l'orgueil de ces Evêques Schiſma-
„ tiques, qui ſe glorifioient de ce qu'ils ſouffroient
„ perſecution comme les Martyrs? (9) *Vous devez*
„ *ſçavoir*, leur dit-il, *que ſelon Saint Cyprien ce n'eſt*
„ *pas la peine, mais la cauſe qui fait le Martyr. Cela*
„ *étant, c'eſt une choſe trop injuſte, & trop deraiſonna-*
„ *ble que vous oſiez encore vous glorifier de cette perſecu-*
„ *tion que vous ſouffrez.* N'y avoit-il donc pas du
„ temps de ces Saints Peres des Schiſmatiques & des
„ Heretiques qui pretendoient avoir des Martyrs dans
„ leur parti, puis qu'on leur montre qu'ils ſe trom-
„ pent, & que ce n'eſt ni la perſecution, ni le ſupplice,
„ ni la mort même que l'on ſouffre qui fait le Martyr,
„ mais la bonne cauſe, & la verité pour laquelle on
„ ſouffre? Quelle creance aprés tout ce que je viens
„ de dire peut-on donner à des gens qui écrivent ſi
„ hardiment, & même avec inſulte des choſes dont
„ on decouvre ſi manifeſtement la fauſſeté? „

V. Il me reſte encore une piece à faire voir; c'eſt la replique du cenſeur de Mr. Maimbourg, la replique, dis-je, qu'il fit à Mr. Ferrand. Il (c) *m'accuſe d'ignorance, parce que j'ay ignoré un paſſage d'Euſebe dans lequel il eſt dit* que les Marcionites diſent qu'ils ont pluſieurs Martyrs de J. CHRIST. *Je ne me ſerois point une honte d'apprendre de Mr. Ferrand en matiere de citations. Mais je puis bien l'aſſurer que j'avois lû & remarqué ce paſſage d'Euſebe avant qu'il m'en eût averti. Et que cela ne m'a pas fait comprendre qu'il y eût la moindre choſe du monde à retrancher ſur ce que j'avois dit contre le S. Maimbourg. I. Il ne s'agit pas de ce que les Marcionites diſoient, il s'agit de ce qui eſt. Je ne doute pas qu'aprés que le peril étoit paſſé; & que la paix étoit venduë à l'Egliſe, les Marcionites ne ſe vantaſſent comme les autres d'avoir eû des Martyrs. C'eſt un honneur qu'ils ſe faiſoient ſans qu'il leur en coutaſt rien. Mais il étoit faux qu'ils euſſent aucuns Martyrs. Tertullien, & tous les autres anciens ſont plus croyables là-deſſus que les Marcionites eux meſmes. Ils ſe meſloient des plus avant dans la foule des perſecuteurs, bien loin de ſouffrir eux meſmes perſecution. II. De plus je voudrois bien ſçavoir, ſi un petit mot dit foiblement & en paſſant comme celuy-cy:* Les Marcionites diſent qu'ils ont pluſieurs Martyrs de J. CHRIST, *ſuffit pour aſſurer d'un tan forme*, que les Marcionites couroyent au ſupplice avec une ardeur incroyable de mourir pour leur ſecte? *Vous diriez à entendre cela que Mr. Maimbourg auroit vû quelque Martyrologe Marcionite, où il auroit lû l'hiſtoire & toutes les circonſtances de la mort de ces Martyrs, & où entr'autres il auroit remarqué leur conſtance, & leur zéle incroyable. Aſſeurément je le redis encore une fois, s'il avoit lû Tertullien, il n'auroit pas avancé une fauſſeté telle que celle-cy avec tant d'aſſurance. Ainſi n'en deplaiſe à Mr. Ferrand, nous dirons que le S. Maimbourg n'eſt ni ſolidement ni univerſellement ſçavant. Dans le reſte Mr. Ferrand fait une longue digreſſion, pour citer une infinité de paſſages des anciens ſur les ſupplices des heretiques: les uns voulant qu'on les abandonne à leur conſcience, les autres voulant bien qu'on les reprime, mais non par les derniers ſupplices; Et quelques autres enfin trouvant bon qu'on les conduiſe juſqu'à la mort. Il achéve ſon chapitre en nous citant de longs extraits d'Optat, & de St. Auguſtin qui prouvent la maxime*, cauſa non pœna facit Martyrem. *Il ſemble que Mr. Ferrand ſoit de ſerment de ne rien dire d'apropos: A quoy bon tout cela? qui eſt-ce qui nie que ce n'eſt pas la mort, mais la cauſe de la mort qui fait le Martyre? qui eſt-ce qui nie qu'il n'y ait eû des heretiques qui ſoient morts pour leur hereſie? Il s'agiſſoit de ſçavoir s'il eſt poſſible que des heretiques meurent pour l'hereſie. 1. En grand nombre. 2. Des perſonnes de tout ſexe &c.*

(c) *Jurieu, Vrai ſyſtéme de l'Egliſe, pag. 644. 645.*

Mes lecteurs ont là le procés auſſi inſtruit qu'il le peut être, car les parties ont produit tout ce qu'elles pouvoient dire: ils n'ont donc qu'à prononcer ſur le tort & ſur le droit, & ils trouveront bon ſans doute que je donne ici mon petit avis.

En I. lieu il me ſemble que Mr. Maimbourg n'a pas aſſez bien peſé ſes termes: ſes expreſſions ſont outrées: il n'eſt pas certain ni que les Marcionites aient eu beaucoup de martyrs, ni que ces martyrs aient enduré la mort entant que Marcionites. Il y eût eu donc plus de prudence à raporter tout ſimplement, que cette Secte ſe vantoit d'avoir produit des martyrs. II. Mais ſi les expreſſions de Mr. Maimbourg ont été hyperboliques, celles de ſon cenſeur l'ont été beaucoup davantage; car ſous pretexte que l'on emploie des termes trop forts, on ne doit pas être accuſé ni *d'une prodigieuſe ignorance*, ni *d'une grande hardieſſe.* III. Le cenſeur s'eſt tellement emporté, que ſi l'on ne voioit pas un grand air de moderation dans tout l'Ouvrage de Mr. Ferrand, l'honnêteté exceſſive dont il s'eſt ſervi en cet endroit pourroit paſſer pour une ruſe maigne deſtinée à faire paroître plus hideuſe la laideur de la critique qu'il refutoit. Quand on lit cette page de ſon livre, on croit voir de belles perles au cou d'une Ethiopienne, qui relevent leur éclat par la noirceur qui les environne, pendant qu'elles donnent de nouveaux degrez d'obſcurité à cette noirceur (d). IV. Selon toutes les aparences, le cenſeur ne ſavoit rien de ce paſſage d'Euſebe, lors qu'il publia ſon apologie des Reformateurs, & il ignoroit que la

(d) *Tout le monde ſait l'aphoriſme de l'Ecole*, Contraria juxta ſe poſita magis elucéſcunt.

(1) *Epiſt. 50. ante med.*

(a) *Maimbourg, hiſtoire du Pontificat de St. Gregoire, livre 4. p. 427. édit. de Hollande.*

(2) *Hereſ. 48. n. 2.*

(3) *Cod. lib. 1 leg. 5. 11. 12.*

(4) *Euſeb. lib. 5. c. 16.*

(b) *Maimbourg ibid. pag. 428.*

(5) *Pag. 218.*

(6) *Aug. Ep. 50. L. 3. cont. Ep. Parm. & alibi. Optat. l. 3.*

(7) Chriſti Martyrem non facit pœna, ſed cauſa. *L. 3. contr. Creſcon. c 4. inſp. Pſa. 34. & 68.*

(8) Eſſe Martyr non poteſt qui in unitate non eſt; occidi poteſt, coronari non poteſt. *Cypr. l. de unit. Ep. 52. ad Antonian.*

(9) Debetis enim ſcire, ſicut beatus Cyprianus dixit, quia Martyrem non facit pœna, ſed cauſa. Dum igitur ita fit, incongruum nimis eſt de ea vos quam dicitis perſecutione gloriari. *Greg. l. 2. ind. 10. Ep. 36.*

Digitized by Google

il ne fut pas auſſi opiniâtre dans ſon hereſie que le furent ſes * diſciples. Nous pouvons dire de ſon

* *Voiez les paroles que je cite de Baronius ci-deſſous lettre e.*

ſecte des Marcionites eût ſubſiſté au 4. ſiecle. D'où vient donc, demandera-t-on, qu'il *aſſûre qu'il avoit lu & remarqué ce paſſage avant que* Mr. Ferrand *l'en eût averti?* Ne renverſe-t-il pas lui-même toute ſa refutation, en avoüant qu'il n'ignoroit pas cet endroit d'Euſebe? Puis donc que cet aveu lui étoit prejudiciable, il faut conclure qu'il eſt ſincere. Je repons que de deux maux on choiſit toûjours le moindre: or en comparant le mal qui lui pouvoit arriver de ſon aveu, avec le mal qui lui pouvoit arriver d'une conduite toute oppoſée, il a trouvé moins de dommage dans le premier parti que dans le ſecond. Il s'eſt donc vanté d'avoir conu ce qu'Euſebe nous aprend ſur le martyre des Marcionites. S'il eût avoüe qu'il n'en ſavoit rien, tous ſes lecteurs auroient fait un jugement deſavantageux de ſes lumieres: les plus ſtupides auroient eu aſſez d'eſprit, pour conclure ſans aucune peine qu'il étoit un vrai novice dans l'hiſtoire eccleſiaſtique, & qu'il avoit très-mauvaiſe grace de reprocher ce defaut à ſon adverſaire avec une telle hauteur. Le mal étoit grand; le danger inévitable; le prejudice très-mal aiſé à reparer. Mais qu'avoit-il à craindre en ſe vantant de ſavoir bien ſon Euſebe? Je m'en vais vous le dire ici en deux mots, & je le dirai ci-deſſous plus en detail. Il pouvoit craindre que les lecteurs qui raiſonnent, & qui prenent la peine de comparer exactement les objections avec les reponſes, & de voir ſi une preuve qui ſeroit bonne en elle-même, perd ſa force dès qu'on ſupoſe ceci ou cela, ne s'aperçuſſent de la foibleſſe de ſa critique. Ce mal n'eſt pas ſi grand: de mille lecteurs à peine s'en trouve-t-il deux qui entrent dans ces diſcuſſions, ou qui ſoient capables d'y reüſſir; c'eſt pourquoi on hazarde infiniment plus, quand on s'expoſe à être pris pour un ignorant par tous ceux qui ſavent lire, que quand on s'expoſe à être pris pour un mauvais dialecticien par un petit nombre de lecteurs. A-t-on beſoin d'un plus grand motif pour ſe conduire comme l'on a fait? Cela vaut bien la peine de ſe vanter qu'on n'ignoroit pas les pretenſions des Marcionites raportées par Euſebe; de s'en vanter, dis-je, dans des circonſtances où l'on s'expoſoit aux fâcheux inconveniens que je m'en vais expoſer. V. Les preuves qui ont été emploiées contre Maimbourg, ſe reduiſent à ceci. Les Marcionites n'ont ſubſiſté qu'au ſecond & au troiſiéme ſiecle, donc ils n'ont point eu de martyrs; car en ce tems-là l'Egliſe Chretienne n'avoit point de tribunaux, & d'ailleurs ils enſeignoient avec les Gnoſtiques, qu'il faloit être bien ſot pour s'expoſer au martyre. Ce raiſonnement ſupoſe que les ſectateurs de Marcion n'ont été perſecutez, ni par les Chretiens, ni par les Paiens. Oſeroit-on dire cela, ſi l'on ſavoit 1. qu'un Auteur cité par Euſebe (*a*), avoüe qu'ils ſe vantoient de la multitude de leurs martyrs? 2. Qu'Euſebe ne nie point le fait, & qu'il ſe contente de nier que ce grand nombre de martyrs Marcionites fût une preuve de la bonté de leur ſecte? VI. Ce paſſage d'Euſebe ruine entierement la pretenſion du Critique, ſavoir que les ſectateurs de Marcion enſeignoient avec les Gnoſtiques, qu'il n'y avoit que des fous qui ſe laiſſaſſent ôter la vie pour leur Religion, & qu'ils *ſe mêloient des plus avant entre les perſecuteurs, afin de n'être point perſecutez.* Comment auroient-ils enſeigné cela, puis qu'ils pretendoient prouver par leurs martyrs qu'ils etoient la vraie Egliſe? VII. C'eſt mal-à-propos que l'on cite Tertullien, puis qu'il ne parle pas nommément de cette ſecte, & il eſt ridicule de pretendre que ceux qui joindront la note de Mr. Rigaut avec les paroles de Tertullien, n'oſeront faire mention des martyrs Marcionites. VIII. Il eſt bien vrai que Marcion convenoit avec les Gnoſtiques en certaines choſes; mais cela n'empêchoit point que ſa ſecte ne fût differente de la leur; & ainſi ſans un temoignage expres, & ſans des preuves particulieres, on n'a nul droit de lui imputer les ſentimens des Gnoſtiques touchant le martyre. Autrement il ſeroit permis de dire *les Arminiens ſont une branche des Proteſtans, donc ils croient la preſence réelle comme ceux de la Confeſſion d'Ausbourg, & la predeſtination abſoluë comme ceux de la Confeſſion de Geneve.* IX. Il eſt étonnant qu'un homme qui oſe inſulter Mr. Maimbourg ſur l'ignorance de l'antiquité, n'ait point ſçu que la ſecte des Marcionites floriſſoit beaucoup vers la fin du quatriéme ſiecle, comme nous l'aprend St. Epiphane (*b*). Elle floriſſoit encore au tems de Theodoret, qui nous aprend qu'il convertit, & qu'il batiſa plus de dix mille Marcionites (*c*). Au reſte Lambert Daneau n'a pas ignoré que ces ſectaires ſe glorifioient de leurs martyrs; mais avec St. Cyprien il pretend que ceux d'entr'eux qui avoient ſouffert la mort pour la Religion, n'étoient point martyrs. (*d*) *Martyres etiam ſe habere jactant, ut ſcribit Euſebius libr. 5. cap. 16. inter quos recenſet Methodorum Smyrnæ crematum libr. 4. cap. 16. ſed falſo, nam cauſa facit martyres, quemadmodum Cyprianus ait, non autem pœna.* Il parle d'un Prêtre Marcionite qui fut brûlé à Smyrne au même tems que ſaint Polycarpe. (*e*) Ἐν τῇ αὐτῇ δὲ περὶ αὐτῶν γεγραφῇ, καὶ ἄλλα μαρτύρια συνῆκται κατὰ τὴν αὐτὴν σμύρναν πεπραγμένα ὑπὸ τὴν αὐτὴν περίοδον τοῦ χρόνου τῆς τοῦ Πολυκάρπου μαρτυρίας· μεθ' ἃν καὶ μητρόδωρος τῆς κατὰ μαρκίωνα πλάνης, πρεσβύτερος δὲ εἶναι δοκῶν, πυρὶ παραδίδοται ἀνῄρητος. *Sed & alia martyria ſub idem tempus quo Polycarpus paſſus eſt, apud Smyrnam facta, in eadem epiſtola conjunctim leguntur. In quibus & Metrodorus quidam qui Marcionis ſectæ presbyter dicebatur, flammis conſumptus interiit.* X. Je ne ſai ſi je dois dire que vraiſemblablement ces gens-là comptoient pour martyrs, ceux d'entr'eux qui avoient été tuez peut-être dans quelque émotion du peuple orthodoxe. Il ne faudroit pas trop s'étonner ſi quelcun croioit, qu'avant même que les Empereurs fuſſent Chretiens, les heretiques furent expoſez quelquefois à la violence des Catholiques; car nous aprenons de Saint Epiphane, que peu s'en falut que Manes ne fût aſſommé par la populace dans la ville de Caſchara, où il avoit diſputé publiquement avec l'Evêque du lieu. Il y auroit laiſſé infailliblement la vie, ſi un fort honnête homme nommé Marcellus, n'eût arrêté par ſa preſence venerable le zêle ardent des bourgeois. (*f*) Ἐπιτίθεν ὁ Μάνης ἀποδράσας, βυλομένων τῶν δήμων αὐτὸν λιθοβολῆσαι, εἰ μὴ ὅτι παρῆλθεν εἰς μέσον Μάρκελλος, καὶ τῷ αἰδεσίμῳ αὐτῷ προσώπῳ κατεσόβησε τοὺς δήμους, ἵνα εἰ καὶ ὁ τάλας νικρὸς μόνον πάλαι ἐτεθνήκει. *Secundum hæc Manes fuga ſibi conſulit. Populus enim lapidibus illum obruere volebat; niſi Marcellus in medium prodiens vultu ipſo venerationis pleno aſpectuque repreſſiſſet. Quod niſi feciſſet, jam dudum infelix ipſe periſſet.* Cet honnête homme avoit deja uſé de la même moderation, pour empêcher que l'Evêque ne fît tuer Manes. Ce Prelat s'apelloit Archelaus; (*g*) il ſe mit dans une telle colere quand il ſçut ce que Manes avoit écrit à Marcellus, qu'il voulut partir de la main pour ſe ſaiſir de cet heretique. Marcellus l'en empêcha par ſes prieres. Quelques jours après il eut encore beſoin de toute ſon éloquence, pour reprimer le zêle de ce Prelat. Manes aiant reçu la reponſe de Marcellus ſe rendit auprès de lui. Archelaus opinoit qu'on le tuât comme une bête feroce, qui pouvoit faire de grans ravages dans la bergerie du Seigneur. Mais Marcellus par ces ſages remontrances, porta les choſes à la douceur, & fit convenir Archelaus de conferer paiſiblement avec cet Hereſiarque. On ne me croiroit pas peut-être ſi je ne citois le Grec. Citons-le donc. Ὁ δὲ Ἐπίσκοπος Ἀρχέλαος ἴσχων ἐν ἰσχυρῷ μισῷ τὸν λόγον καὶ τὸ ζηλωτικὸν τῆς πίστεως, ἐβουλεύετο, εἰ ἦν δυνατὸν, ἐξ αὐτῆς τὸν ἐνδοξα ἔστιν παράδοξον, ἢ λύκον, ἢ τι ἕτερον τῶν θηρίων ἀγρεύσας, θανάτῳ παραδῶναι, ἵνα μὴ λυμανθῇ τὰ θρέμματα, τοιοῦτο θηρὸς, [ἐφ' ὁδῷ] τὸν ἀσσον καλαυῶν. Ὁ δὲ Μάρκελλος τῇ μακροθυμίᾳ μᾶλλον εἶχεν, καὶ ἀνεξικάκως τὸν πρὸς αὐτὸν διάλογον εἶπ' αὐτῷ γενέσθαι (*h*). *At Archelaus Epiſcopus præter doctrinam fidei inſuper ardore praditus, author erat, ut ſi fieri poſſet, homo ille, pardi inſtar ac lupi, vel cujusvis alterius beſtiæ, interceptus morti traderetur, ne ejuſmodi fera incurſione pecora laderentur, cum illius ingreſſum cognoſceret. Marcellus contra patienter ac leniter potius illum in colloquio tractandum putabat.* Ceci fait voir que ſous pretexte que les Orthodoxes n'avoient point de tribunaux pendant les 3. premiers ſiecles, il ne faloit pas conclure ſi magiſtralement que les heretiques ne pouvoient pas ſe vanter d'avoir des martyrs. Toutes les Communions s'accordent à honorer de ce titre quelques-uns de ceux qui periſſent pour leur religion, par les attentats de la populace. XI. Enfin je remarque que Mr. Ferrand ne devoit pas être inſulté ſur les *longs extraits d'Optat & de Saint Auguſtin, qui prouvent la maxime* cauſa non pœna facit martyrem; car il a falu qu'il les donnât pour ſatisfaire au defi de l'Apologiſte, & pour en montrer la temerité: voici la teneur de ce defi encore une fois: (*i*) „ Mais afin que ce declamateur ne nous eſchape pas, nous le prions, s'il „ veut quitter le ſiecle des Marcionites, de nous indiquer quels heretiques ſont morts en foule pour ſouſtenir l'hereſie, & quand cela eſt arrivé. Car pour „ nous qui ne ſçavons rien de l'Hiſtoire que ce que les „ livres nous enſeignent, nous ne trouvons point ces „ ſiecles, nous ne rencontrons pas cette foule d'here„ tiques

(*a*) Καὶ οἱ πρῶτοί γε ἀπὸ τῆς Μαρκίωνος αἱρέσεως Μαρκιωνισταὶ καλούμενοι, πλείστους ὅσους ἔχειν Χριστῷ μαρτύρους λέγουσιν· ἀλλὰ τόν γε Χριστὸν αὐτὸν καὶ ἀληθείας οὐχ' ὁμολογοῦσι. Primi certe qui Marcionis hæreſim ſequuntur, vulgo Marcionitæ cognominati, quamplurimos habere ſe dicunt martyres Chriſti. Et tamen Chriſtum ipſum revera minime confitentur. *Euſeb. lib. 5. cap. 16. p. m. 182. D.*

(*b*) *Voiez la remarque D, pag. 2036. lettre b.*

(*c*) *Theodor. epiſt. 146. apud Baron. ad ann. 424. n. 19.*

(*d*) *Lambert. Daneus ubi ſupra fol. 59.*

(*e*) *Euſebius lib. 4. cap. 15. p. m. 135. Comparez ceci avec ce que dit Mr. Jurieu,* Il étoit faux qu'ils euſſent aucuns Martyrs. *Conſultez Baronius ad ann. 424. n. 14. où il dit,* Facilius eſt invenire Marcionitam à Gentilibus olim occidi, quam à Chriſtianis Eccleſiæ redditum.

(*f*) *Epiphan. adv. hæreſes, n. 66. pag. m. 627.*

(*g*) Ὁ δὲ Ἀρχέλαος τὴν αἰτίαν, καὶ τὴν ἐπιστολὴν ἀναγνοὺς, ὥρμησε χεῖρας τοῦ ἁγίου, ἔστιν λέων ἀφρόμενος, καὶ ζῆλον θεοῦ ἀναλαβών, ἐπιμήκης ἐφαίνετο μέλλων ἵστασθαι αὐτῷ, καὶ χαμαίζαθαι τὸν τοιοῦτον. Archelaus re omni perſpecta, dentibus fremens rugientis leonis inſtar ac divino quodam ardore percitus, ad Manichæum potius proficiſci cupiebat, hominemque capere. *Id. ib. pag. 624.*

(*h*) *Id. ib. pag. 625.*

(*i*) *Jurieu, Apologie pour les Reformateurs, to. 1. pag. 172.*

Digitized by Google

son syſtême la même choſe que de celui des Manichéens. Il n'en ſçut pas faire (F) jouër la principale machine: il s'embarraſſa dans un detail d'explications mal imaginées; & de là vint que les

„ tiques qui meurent pour l'erreur. Nous ſçavons „ ſeulement que dans le IV. ſiecle quelques Eveſques „ orthodoxes ont pourſuivi juſques à la mort certains „ heretiques Eſpagnols. „ Ce defi contient manifeſtement cette theſe, *Dans les 4. premiers ſiecles il n'y a point eu d'autres martyrs heretiques que quelques Priſcillianiſtes.* On lui a fait voir le contraire par de longues citations. Qu'y a-t-il après cela de plus ridicule que de ſe moquer de ces longs extraits, & que de dire qu'ils ne ſont point à-propos, & (a) que l'on ne *nie point qu'il n'y ait eu des heretiques qui ſoient morts pour leur hereſie*, & qu'il ne *s'agiſſoit point de ſavoir s'il eſt poſſible que des heretiques meurent pour l'hereſie*, mais s'il eſt poſſible qu'ils le faſſent dans les circonſtances qu'il articule, cinq en nombre? Il eſt manifeſte que ſon defi ne contient quoi que ce ſoit de ces circonſtances, deſorte que cet Auteur eſt notoirement convaincu d'avoir agi de mauvaiſe foi. Il defie qu'on lui prouve une telle choſe, & quand il voit qu'on l'a prouvée demonſtrativement, il ſe plaint de la longueur de la preuve, & dit qu'il n'étoit point queſtion de cela, mais d'une autre choſe. Ce qui étonne le plus eſt de voir qu'un homme qui s'eſt tant mêlé de controverſe, ait oſé porter un defi tel que celui-là: veu que preſque tous les Controverſiſtes Romains, à qui l'on allegue le Martyrologe des Proteſtans, repondent que les anciens heretiques ſe glorifioient de la même choſe. Je ne citerai qu'un Jeſuite qui a écrit contre Pierre du Moulin, & que ce Miniſtre & André Rivet ont refuté. *Vetus delirium hæreticorum eſt*, dit-il (b), *Eccleſiam Catholicam in Martyrum cenſu æmulari velle. Ita de Marcionitis & de Cataphrygibus ſeu Montaniſtis ſcribit* (1) *Apollinaris Epiſcopus Hierapoleos, antiquiſſimus Theologus; ipſos, cùm omnia quæ pro ſe attulerant argumenta, fuiſſent rationibus conſentaneis rejecta, ad Martyres confugiſſe, & ad propheticum illorum ſpiritum. Invehuntur pariter tum ſanctus Cyprianus contra pſeudomartyres Novatianos, tum ſanctus Epiphanius contra Euphemitas: qui ob eorum multitudinem ſe Martyrianos vaniſſimè appellarunt. Habuere ſuos Donatiſtæ; tantaque inſaniâ Martyrii eam larvam affectarunt, ut cùm Eccleſia tyrannorum perſecutio deeſſet, ſe aliquoties dederint præcipites examinaverintque; deque his Optatus Mileviſanus, divus Auguſtinus, & Theodoretus meminerunt. Non carnerunt iis quoque Ariani & Priſcillianiſtæ, quorum inſiſtere veſtigiis ſatagunt Sectarii noſtri temporis, & ideò ſuos habent Martyrologos, qui mendacia intexunt ineptiis dicerem lapidiſſimis, niſi jocari in re tanti momenti faciunus eſſet.* Notez que Petraſancta ſe trompe tout comme Baronius (c) en croiant qu'Apollinaris ſoit l'auteur qu'Euſebe cite. Ruſin & Nicephore ont été dans cette erreur. Voiez comment on les refute dans le premier tome (d) de la Bibliotheque de Mr. du Pin conformement aux raiſons que Henri Valois (e) & le Pere Halloix (f) avoient alleguées.

Il ſeroit à ſouhaiter qu'un bon Critique prît la peine de ramaſſer toutes les pieces des procés ſemblables à celui-ci, & de les placer l'une après l'autre, comme je viens de le faire, à l'égard de la diſpute ſur les Martyrs Marcionites. J'ai voulu donner ici un échantillon de ce travail, pour encourager à l'entrepriſe de cet Ouvrage ceux qui en ſeront capables. Les utilitez en ſeroient très-grandes; ſoit pour decouvrir la mauvaiſe foi qui regne dans les diſputes, ſoit pour accoutumer les Auteurs à l'exactitude: car comme ils ſont aſſûrez que preſque perſonne ne compare les repliques & les dupliques diſperſées en pluſieurs volumes, ils ne craignent point les ſuites de leur mauvais procedé; & ils les craindroient ſans doute, s'ils ſavoient que certaines gens feront un recueil des objections & des reponſes, des repliques, & des dupliques, tout-à-fait propre à montrer dans un moment le fort & le foible des unes & des autres, d'autant plus facilement que l'on y joindroit des obſervations, comme j'ai fait ci-deſſus. Il ſeroit bon que tout cela fût rangé dans deux ou dans trois colonnes. Voiez la preface du projet de ce Dictionaire vers la fin.

(F) *Il n'en ſçut pas faire jouër la principale machine.*] Si un homme d'autant d'eſprit que Mr. Deſcartes avoit eu en main cette afaire, on n'auroit pas pu confondre le ſyſtême des deux principes auſſi aiſement que les Reres le confondoient, n'aiant à combatre qu'un Cerdon, un Marcion, un Apelles, un Manes, gens qui ne pouvoient ſe bien ſervir de leurs avantages; ſoit parce qu'ils admettoient l'Evangile, ſoit parce qu'ils n'avoient pas eu aſſez de lumieres, pour éviter les explications (g) les plus ſujettes aux grans inconveniens. C'étoit la choſe du monde la plus ridicule, de ſouteuir qu'à la verité JESUS-CHRIST avoit paru ſur la terre, mais non pas avec un vrai corps humain, & d'en donner pour raiſon que la chair n'eſt pas l'ouvrage du bon principe, & que c'eſt la production du mauvais. Les Marcionites font pitié quand ils diſputent ſur cela. En general ſi nous jugeons de leurs forces par les objections qu'ils propoſent dans le dialogue (h) d'Origene, nous en aurons mauvaiſe opinion. On ne voit point qu'ils pouſſaſſent les dificultez ſur l'origine du mal; car il ſemble que dès qu'on leur repondoit que le mal étoit venu du mauvais uſâge du franc arbitre de l'homme, ils ne ſavoient plus que repliquer, ou que s'ils faiſoient quelque inſtance ſur la previſion de ce pernicieux uſage, ils ſe paioient de la premiere reponſe, quelque foible qu'elle fût. Origene (i) aiant repondu qu'une creature intelligente qui n'eût pas joui du libre arbitre, auroit été immuable & immortelle tout comme Dieu, ferme la bouche au Marcionite, car celui-ci ne replique rien. Il étoit pourtant bien facile de refuter cette reponſe; il ne faloit que demander à Origene ſi les bienheureux du paradis ſont égaux à Dieu, dans les attributs de l'immutabilité, & de l'immortalité. Il eût repondu ſans doute que non. Par conſequent, lui auroit-on repliqué, une creature ne devient point Dieu dès qu'elle eſt determinée au bien, & privée de ce que vous apellez franc arbitre. Vous ne ſatisfaites donc point à l'objection; car on vous demandoit pourquoi Dieu aiant prevu que la creature pecheroit, ſi elle étoit abandonnée à ſa bonne foi, ne l'a point tournée du côté du bien, comme il y tourne continuellement les ames des bienheureux tranſportées dans le paradis? Vous repondez d'une maniere qui fait conoître que vous pretendez qu'on vous demande, pourquoi Dieu n'a pas donné à la creature un être auſſi immuable, & auſſi independant qu'il l'eſt lui-même? Jamais on n'a pretendu vous faire cette demande. St. Baſile a fait une autre reponſe qui a le même defaut. Dieu, dit-il, n'a point voulu que nous l'aimaſſions par force, & nous-mêmes nous ne croions pas que nos valets ſoient affectionnez à nôtre ſervice, pendant que nous les tenons à la chaîne, mais ſeulement lors qu'ils obeiſſent de bon gré. (k) Ὅτι μὴ τὸν τοὺς οἰκέτας, οὐχ ὅταν διεμοῦς ἔχῃς, οὕτως ὑπολαμβάνεις ἀλλ' ὅταν ἑκουσίως σοὶ ἀποκλιθῶσί σου τοῖς καθήκουσι, καὶ θεῷ τοίνυν ὁ τὸ ἀναγκασμένον φίλον, ἀλλὰ τὸ ἐξ αἱρετῆς κατορθῶσιν. αἱρετὸν δὲ ἐκ προαιρέσεως καὶ οὐκ ἐξ ἀνάγκης γίνεται. *Quoniam & tu ſervos, non quando vinctos in cuſtodiâ tenes, benevolos eſſe tibi exiſtimas; ſed cùm ſponte omnia, quæ erga te oportet, videris agere. Sic item Deo eum puta fore amicum, non qui coactus, ſed qui ſponte ſuâ virtuteque illi obtemperat. Virtus verò ex voluntate perficitur, non ex neceſſitate.* Pour convaincre St. Baſile que ſa penſée eſt très-fauſſe, il ne faut que le faire ſouvenir de l'état du paradis. Dieu y eſt aimé, Dieu y eſt ſervi parfaitement bien; & cependant les bienheureux n'y jouiſſent pas du franc arbitre; ils n'ont plus le funeſte privilege de pouvoir pecher. Faut-il donc les comparer à ces eſclaves qui n'obeïſſent que par force? A quoi ſongeoit St. Baſile? Et puis qu'il repond aux dificultez par le parallèle qu'on a vu, c'eſt un ſigne que les ſectateurs de Marcion, ni ceux de Manes ne repliquoient rien; quand ils ſe voioient accablez de cet argument, & qu'ils ne s'aviſoient pas de faire ſonger à la condition des ames glorifiées. S'il y avoit aujourd'hui des Marcionites auſſi forts à la diſpute, que le ſont ou les Jeſuites contre les Janſeniſtes, ou ceux-ci contre les Jeſuites, ils commenceroient par où leurs ancêtres finiſſoient. Ils attaqueroient d'abord le dernier retranchement d'Origene, ſavoir le franc arbitre, & ils n'auroient pas fait trois ſyllogiſmes, qu'ils obligeroient le ſoutenant à confeſſer (l) qu'il ne comprend pas ce qu'il avance, & que ce ſont des abimes de l'*imperſcrutable* ſouveraineté du Createur, où nôtre raiſon eſt toute engloutie, ne nous reſtant plus que la foi qui nous ſoutienne. C'eſt dans le vrai nôtre reſſource; la revelation eſt l'unique magazin des argumens qu'il faut opoſer à ces gens-là: ce n'eſt que par cette voie que nous pouvons refuter l'éternité pretenduë d'un mauvais principe. Mais quand nous voulons determiner de quelle maniere s'eſt conduit le Createur, à l'égard du premier peché de la creature, nous nous trouvons bien embarraſſez. Toutes les hypotheſes que les Chretiens ont établies, parent mal les coups qu'on leur porte (m): elles triomphent toutes quand elles agiſſent offenſivement; mais elles perdent tout leur

(a) *Idem, Syſtême de l'Egliſe, pag. 645.*

(b) *Silveſter Petraſancta in notis in epiſtolam Petri Molinæi ad Balzacum p. 36. 37.*

(1) *Apud Euſebium hiſt. l. 5. cap. 15.*

(c) *Ad ann. 173. n. 20. & ſeq.*

(d) *Pag. 68. édit. de Holl.*

UTILITEZ du ramas des pieces de tels procés.

(e) *In Euſeb. lib. 5. cap. 6.*

(f) *In notis ad vitam S. Apollin. c. 3.*

(g) *Conferez ce qui a été dit dans l'article* Manichéens, *remarque B.*

(h) *Je parle du Dialogue contre les Marcionites attribué à Origene, dont Mr. Weſtſtein Profeſſeur à Bâle a donné une édition l'an 1674. la premiere où le Grec ait paru.*

(i) *Dialog. adverſ. Marcionit. ſect. 3. pag. 79. 80. edit. Baſil. 1674.*

(k) *Baſilius Magnus tom. 1. in homilia, Quod Deus non ſit auctor mali pag. 369.*

(l) *Ils pretendroient qu'un tel aveu ne differe point de ce que l'on nomme être reduit à quia, & ad terminos non loqui.*

(m) *Voiez dans l'article* Pauliciens *ce que je cite des Jugement de Mr. Jurieu ſur les methodes relichées d'expliquer la grace. Voiez auſſi ce qu'un Miniſtre François a repondu aux Lutheriens: Mr. de Beauval en parle dans l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans, mois de Novembre 1695. pag. 105. & ſuiv. Mais ſur tout voiez les Labyrinthes de Bernardin Ochin.*

Digitized by Google

* *Il étoit Contrôleur general de l'extraordinaire des guerres, & Secretaire general de la marine de Levant.* Hist. de l'Academie Françoise pag. m. 342.

les Peres confondoient facilement les Marcionites. Il semble que ceux-ci aient été atterrez par la premiere reponse qui leur étoit faite, & l'on diroit qu'à la vuë des privileges inviolables de la liberté humaine qui leur étoient d'abord alleguez, ils se trouvoient tout interdits & muets comme des poissons. Il étoit neanmoins facile de (FA) repliquer à cela. Je ferai (G) peu d'observations contre Moreri.

MARESTS (JEAN DES-) Parisien, Sieur de Saint Sorlin, a été un des beaux esprits du XVII. siecle; mais il devint enfin visionnaire & fanatique. Il fut fort aimé du Cardinal de Richelieu, & l'on peut dire qu'entre autres * charges il eut chez cette Eminence (A) un emploi d'esprit. Il nous a laissé lui-même une peinture de ses mœurs qui n'est pas fort avantageuse;

leur avantage quand il faut qu'elles soutiennent l'attaque. Nos idées là-dessus ne sont claires, qu'autant qu'il le faut pour éterniser la guerre; semblables à ces Princes qui n'ont pas la force d'empêcher que l'on ne ravage leurs frontieres, & qui sont assez puissans pour faire des courses dans le pais ennemi. Il ne paroit pas que Marcion & ses sectateurs aient bien conu le fort & le foible des Orthodoxes.

(a) *Voiez l'une des remarques de l'article* Prudence.

PRUDENCE qui a fait un poëme de l'origine du peché, n'a guere (a) bien repondu à l'objection de ces heretiques.

(FA) *Il étoit neanmoins facile de repliquer à cela.*] On a vu dans la remarque precedente que pour refuter invinciblement la reponse de saint Basile, il ne faloit que le prier de faire attention à l'état des bienheureux. J'ajoûte ici qu'il n'étoit pas necessaire de lui demander une si haute contemplation; car il sufisoit de lui faire considerer l'etat des justes en cette vie. C'est par un effet de la grace du saint Esprit que les enfans de Dieu, dans l'etat de voiageurs, je veux dire dans ce monde, aiment leur pere celeste, & produisent de bonnes œuvres. Saint Basile, ni les autres Peres Grecs, ne le pouvoient pas nier, quoi qu'ils n'enseignassent pas aussi fortement que saint Augustin la necessité de la grace efficace par elle-même. La grace de Dieu reduit-elle les fideles à la condition d'un esclave qui n'obeit que par force? Empêche-t-elle qu'ils n'aiment Dieu volontairement, & qu'ils ne lui obeissent d'une franche & sincere volonté? Si l'on eût fait cette question à saint Basile, & aux autres Peres qui refutoient les Marcionites, n'eussent-ils pas été obligez de repondre negativement? Mais quelle est la consequence naturelle & immediate d'une pareille reponse? N'est-ce pas de dire que sans ofenser la liberté de la creature, Dieu peut la tourner infailliblement du côté du bien? Le peché n'est donc point venu de ce que le Createur n'auroit pu le prevenir sans ruiner le franc arbitre de la creature. Il faut donc chercher une autre cause. On ne peut comprendre ni que les Peres de l'Eglise n'aient pas vu la foiblesse de ce qu'ils repondoient, ni que leurs adversaires ne les en aient pas avertis. Je sçai bien que ces matieres n'avoient pas encore passé par toutes les discussions que l'on a vuës au XVI. & au XVII. siecle: mais il est sûr que la primitive Eglise a conu distinctement l'accord de la liberté humaine avec la grace (b) du St. Esprit. Les sectes Chretiennes les plus rigides reconoissent aujourd'hui, que les decrets de Dieu n'ont point imposé au premier homme la necessité de pecher, & que la grace la plus efficace n'ôte point la liberté à l'homme pecheur. On avouë donc que les decrets de conserver le genre humain constamment, & invariablement dans l'innocence, quelque absolus qu'ils eussent été, eussent permis à tous les hommes de remplir très-librement tous leurs devoirs. Les Thomistes soutiennent que la predetermination physique perfectionne la liberté de nôtre ame, bien loin de l'ôter, ou de la blesser; & neanmoins ils enseignent que cette predetermination est d'une telle nature, que quand elle est donnée pour faire produire un acte d'amour, il n'est pas possible *in sensu composito*, que l'ame produise un acte de haine. Je croi franchement qu'ils ne comprenent pas trop, que la liberté de la creature soit perfectionnée par cette qualité physique predeterminante, que la cause premiere, dient-ils, produit dans l'ame de l'homme avant que cette ame ait agi; mais qu'ils le comprenent, ou qu'ils ne le comprenent pas, il est toûjours sûr qu'ils fournissent dequoi renverser de fond en comble la solution que saint Basile a donnée aux objections des Manicheens: & pour ce qui est des Molinistes, ils ne pourroient point se servir d'une telle solution, car ils ne rejettent point les graces de Dieu qui assûrent infailliblement à un homme sa predestination; ils ne nient point que si Dieu vouloit, il ne pût faire qu'un homme agissant toûjours librement, n'evitât toûjours le peché dans les tentations les plus perilleuses.

(b) *C'est-à-dire d'une grace assurée de son effet.*

(G) *Je ferai peu d'observations contre Moreri.*] I. Sa remarque que *Sinope ville de Paphlagonie* avoit été autrefois *de Pont* est très-mauvaise, puis que Sinope a été tout à la fois & une ville de Paphlagonie, & une ville du Pont. II. Il n'est pas vrai (c) que Marcion n'ait jamais été reçu à la communion de l'Eglise de Rome. III. Ni qu'*après avoir long tems suivi les erreurs* de Cerdon, il en ait *inventé de nouvelles en* 134. Nous avons vu ci-dessus qu'il vint à Rome sous Antonin Pius, qui ne commença de regner qu'en 138. Baronius (d) se fondant sur quelques passages de Tertullien, croit que Marcion commença à dogmatiser dans Rome l'an 146. & neanmoins il y a d'autres passages de ce Pere qui temoignent que Marcion n'arriva à Rome que sous le Pape (e) Anicet: ce qui supose qu'il n'y seroit arrivé que 20. ans après la naissance de sa secte. Tertullien avoit raison quand il disoit (f) qu'il s'etoit peu informé du tems où cet heretique commença de dogmatiser. IV. Puisque Cerdon alla à Rome (g) sous le Pape Hygin, qui ne fut créé qu'en l'an 153. comment seroit-il possible que Marcion eût invente de nouvelles heresies l'an 134. après avoir suivi long tems celles que Cerdon lui avoit aprises dans Rome? V. Il est faux que Marcion *se nommat* JESUS-CHRIST *envoyé pour abolir la loi comme mauvaise.* Moreri le calomnie en lui imputant cela. Si l'on dit que ces paroles de Moreri, *il se nommoit* JESUS-CHRIST &c. se raportent non pas à Marcion, mais à l'un des Dieux de cet heretique, à celui qu'il reconoissoit pour *l'Auteur de l'Evangile & le Redempteur de l'Univers*, on ne disculpera pas Moreri; il sera coupable & de s'être mal exprimé, & d'avoir mal raporté l'opinion de cet heretique. Marcion admettant deux Dieux, l'un bon & l'autre mauvais, disoit (h) que l'un avoit fait le monde, & que l'autre etoit le pere de JESUS-CHRIST. La confusion avec laquelle Baronius parle de cela est peut-être ce qui a trompé Moreri. (i) *Duos posuit Deos* (Marcion) *sibi contrarios, quorum alter bonus, malus vero esset alter; alter legis veteris auctor, alter autem novæ . . . ab illoque malo mundum esse creatum, à bono autem resitutum atque redemptum, hunc que fuisse Jesum solventem legem atque Prophetas à Deo patre missum.* C'est ainsi qu'on lit ce passage dans mon (k) édition de Baronius. Je ne sçai si les imprimeurs ont oublié quelques mots, ou s'il faut attribuer à Baronius la contradiction qui se trouve là, & qui consiste à dire que JESUS-CHRIST soit le bon principe, & que son pere l'ait envoié dans ce monde.

(c) *Voiez la remarque B.*

(d) *Baron. ad ann.* 146. n. 1.

(e) *Il fut cree Evêque de Rome l'an* 167. *selon Baronius.*

(f) *Adverf. Marcion. lib.* 1. *cap.* 19. *apud Baron. ib.*

(g) *Irenæus lib.* 1 *c.* 28. *apud Baron. ibid. n.* 2.

(h) *Voiez Danæus ubi supra fol.* 36. *citans* S. Irenée lib. 2. c. 2. & lib. 4. c. 57. & *d'autres Peres.*

(i) *Baronius ubi supra n.* 9. *pag.* 117.

(k) *C'est celle d'Anvers* 1597.

(A) *Chez cette Eminence un emploi d'esprit.*] Il faut entendre ce qu'il dit de lui sous le nom d'Eusebe dans l'un (l) de ses livres: *Avec l'aide de quelques-uns sur lesquels je m'appuyay pour arriver jusqu'au haut du Palais de la fortune, je parvins jusqu'à l'appartement de celuy qui dominoit dans ce lieu élevé. Là je goutay mille plaisirs ravissans par l'estime qu'il fit de moy, par les careſſes & publiques & particulieres dont il m'honora, par les applaudissemens que je recevois de toutes parts, & par les victoires que je remportois souvent sur mes envieux. . . . (m) Tu me forces à te dire quelqu'un de ces goûts delicats, qui te fera juger des autres, & qui servira à te faire connoistre l'infatigable force du genie de ce grand homme, qui ne pouvoit se délasser d'un travail d'esprit que dans un autre. Aussi tost qu'il avoit employé quelques heures à resoudre toutes les affaires d'Estat, il se renfermoit souvent avec un sçavant Theologien, pour traiter avec luy les plus hautes questions de la religion, & son esprit prenoit de nouvelles forces dans ces changemens d'entretien. Apres cela d'ordinaire il me faisoit entrer seul, pour se divertir sur des matieres plus gayes & plus delicates, où il prenoit des plaisirs merveilleux. Car, ayant reconu en moy quelque peu de fertilité à produire sur le champ des pensées, il m'avoüoit que son plus grand plaisir estoit, lorsque dans nôtre conversation il rencherissoit de pensées par dessus les miennes. Que si je produisois une autre pensée par dessus la sienne, alors son esprit faisoit un nouvel effort avec un contentement extrême. . . . . Or jugez si je ne goûtois pas aussi par fois ce même plaisir qui luy sembloit si grand, puisqu'il m'arrivoit souvent de rencherir de pensées par dessus les siennes.*

(l) *Delices de l'esprit pag.* 4.

(m) *Ibid. pag.* 105.

Digitized by Google

se; car il avouë que pour seduire les (B) femmes qui lui opoſoient l'intérêt de leur ſalut, il ne feignoit point de les pouſſer vers l'atheïſme. Il fut de l'Academie Françoiſe dès le commencement de ſa fondation, & il en a été l'un des principaux ornemens. Il compoſa pluſieurs † pieces de theatre qui furent fort aplaudies, & ſur tout celle qui a pour titre *les Viſionaires*. Il entreprit un poëme ‡ épique qui lui coûta le travail de pluſieurs années; & il a cru qu'il auroit été beaucoup plus long tems à l'achever, ſi la (C) providence n'eût eu deſſein de ſe ſervir de ſa plume pour des Ouvrages de devotion. Il fit auſſi des Romans, où il s'éloigna (D) de ces idées de vertu qu'on repreſentoit alors dans cette ſorte d'Ecrits. Il mourut l'an 1676. Il ſe declara l'ennemi des Janſeniſtes, & il eût ſans doute mieux fait de ne prendre point de part à cette querelle; car ſes viſions ſi bien (E) decrites par ces Meſſieurs, ſeroient ſans cela demeurées dans les tenebres.

† *Voiez en le titre, & celui de pluſieurs autres de ſes pieces, dans l'hiſtoire de l'Academie Françoiſe pag. m.* 343.

‡ *Intitulé* Clovis.

(B) *Que pour ſeduire les femmes.*] Il ne ſe contente pas de dire (a) *qu'il s'eſtoit arreſté quelque temps dans la cabane des plaiſirs charnels & groſſiers, qui n'avoit qu'une enſeigne groſſierement peinte, où eſtoit repreſenté un Bacchus & une Venus, & qu'ayant ſenti que ces plaiſirs ruinoient ſon corps & ſa fortune, il en voulut chercher de plus relevez.* Il ajoûte (b) *qu'il devroit pleurer des larmes de ſang, penſant au mauvais uſage qu'il a fait de l'éloquence auprés des femmes. Car je n'y employois, que des menſonges deguiſez, des malices ſubtiles, & des trahiſons infames. Je tâchois à ruiner l'eſprit de celles que je feignois d'aimer. Je cherchois des paroles artificieuſes pour le troubler, pour l'aveugler, & pour le ſeduire, afin de luy faire croire que le vice eſtoit vertu, ou pour le moins choſe naturelle & indifferente. Je trahiſſois Dieu même en interpretant malicieuſement ſes loix, & en faiſant valoir les faux & damnables raiſonnemens des voluptueux & des impies comme moy, & mon éloquence faiſoit toute ſorte d'efforts pour éteindre la vertu dans une ame.* (c) On lui prouva qu'il *s'eſt deſigné par des caracteres individuels & perſonnels*, deſorte que ce qu'il fait dire par ſon Euſebe eſt ſa propre hiſtoire.

(a) *Ibid. pag.* 3.

(b) *Delices de l'eſprit, pag.* 73. *Voiez les nouvelles Lettres de l'Auteur de la Critique de Maimbourg, pag.* 746. 747.

(c) *Mrs. de Port-Roial dans leurs Viſionnaires, lettre* 8. *pag.* 456. *édit. de Cologne* 1683. *in* 8.

(C) *Plus long tems à l'achever ſi la providence n'eût eu deſſein.*] C'eſt encore lui qui a revelé ce petit myſtere; car il a commencé les delices de l'eſprit (d) *par une eſpece de prodige, qu'il pretend luy eſtre arrivé; qui eſt, dit-il,* (e) que Dieu l'a ſi ſenſiblement aſſiſté, pour „ lui faire finir le grand ouvrage de ſon Clovis, pour „ le rappeller plus promtement à des choſes bien plus „ utiles, plus delicates & plus relevées, qu'il n'oſe „ dire en combien de temps il a achevé les neuf livres „ de ce poëme qui reſtoient à faire, & repoli les au„ tres.„ Voici la reflexion que Mrs. de Port-Roial ont faite ſur ce paſſage: (f) *Ainſi, ſelon le Sieur Desmareſts, c'eſt l'eſprit de Dieu qui lui a fait compoſer ces neuf livres, qui luy a fait repolir les autres, & qui l'a porté à publier cet ouvrage. C'eſt l'Eſprit de verité, qui l'a aſſiſté pour luy faire debiter & repandre parmy les Chreſtiens tant de fables impertinentes & ridicules. C'eſt l'Eſprit de Dieu, qui l'a porté à les tenter par tant d'images dangereuſes, & par la repreſentation de tant de paſſions criminelles. C'eſt l'eſprit de Dieu, qui luy a fait faire un Roman qui n'eſt different des autres, que parce qu'il eſt plus extravagant.* Au reſte Mr. l'Abbé de Marolles nous aprend une particularité, d'où l'on peut conclure que nôtre Jean Des-Mareſts faiſoit un grand cas de ſon Clovis. Il me donna *ſes delices de l'eſprit*, c'eſt l'Abbé (g) qui parle, & *quelques autres ouvrages en proſe & en vers, du tems que je n'étois pas brouillé avec lui comme je le fus depuis, à cauſe qu'il prit contre mon ſens ce que j'avois écrit de ſon poeme de Clovis, que je n'avois pas mis au deſſus de l'Eneïde, bien que je l'euſſe eſtimé, & que je l'euſſe en effet trouvé digne de lui.*

(d) *Les Viſionnaires, lettre* 1. *pag.* 256.

(e) *Preface des delices de l'eſprit.*

(f) *Viſionnaires ibid.*

(g) *Michel de Marolles, Denombrement des Auteurs qui lui ont donné de leurs livres.*

(D) *Des Romans où il s'éloigna de ces idées de vertu.*] C'eſt de quoi on le raille agreablement dans le Parnaſſe Reformé; car on y a mis cette plainte dans la bouche d'Ariane ſon heroïne: (h) On ne trouve „ chez moi que des lieux infames: chaque livre en four„ nit un pour le moins, & les Heros du Roman ſont „ ſi bien accoûtumez à frequenter ces endroits, qu'on „ les prendroit pour des Soldats aux Gardes ou des „ Mouſquetaires. Me rendre viſite, & aller au (vous „ m'entendez bien) n'eſt plus qu'une même choſe; „ on confond maintenant l'un avec l'autre; & je ſuis „ devenuë le repertoire de tous les bons lieux. Je ne „ m'eſtonne point aprés cela ſi l'on me fait paroître „ nuë, il y auroit eu de l'irregularité d'en avoir uſé „ d'autre ſorte; & puis qu'Aſtrée qui n'avoit pas l'a„ vantage du lieu comme moy, ſe montre à Celadon „ en cette poſture, il eſtoit d'une neceſſité indiſpenſa„ ble que j'en fiſſe autant.„ Ce n'eſt donc point pour le Roman d'Ariane que Des-Mareſts peut avoir part à la derniere partie de la cenſure que je m'en vais raporter, & qu'on lui adreſſe principalement. (i) *Un faiſeur de Romans & un poëte de theatre eſt un empoiſonneur public, non des corps, mais des ames des fidelles, qui ſe doit regarder comme coupable d'une infinité d'homicides ſpirituels, ou qu'il a cauſez en effet, ou qu'il a pu cauſer par ſes écrits pernicieux. Plus il a eu ſoin de couvrir d'un voile d'honneſteté les paſſions criminelles qu'il y decrit, plus il les a rendues dangereuſes, & capables de ſurprendre & de corrompre les ames ſimples & innocentes. Ces ſortes de pechez ſont d'autant plus effroyables, qu'ils ſont toûjours ſubſiſtans, parce que ces livres ne periſſent pas, & qu'ils repandent toûjours le même venin dans ceux qui les liſent.* Il auroit tort de ſe defendre contre le Parnaſſe Reformé, en diſant qu'il a ſuivi le precepte des anciens maîtres, que les (k) Romans doivent être vraiſemblables; car il y a un milieu entre une heroïne qui n'eſt pas aſſez vertueuſe, & une heroïné qui l'eſt trop, & ce milieu n'excede pas le vraiſemblable. Voiez ce qui a été remarqué ailleurs (l) concernant les anciens Romans.

(h) *Parnaſſe reformé, pag.* 148. 149.

(i) *Viſionnaires lettre* 1. *pag.* 253.

(k) *Fictæ voluptatis cauſa ſint proxima veris. Horat. de arte poëtica.*

(l) *A la page* 1570. *remarque C, & à la page* 1862. *remarque C.*

(E) *Ses viſions ſi bien decrites par Meſſieurs de* Port-Roial.] La premiere fois que je lus leurs lettres, je fus ſaiſi d'une ſurpriſe extraordinaire; je ne pouvois aſſez admirer qu'un bel eſprit, Auteur de pieces galantes, & de pieces de theatre, ſe vantât fort ſerieuſement (m) *que Dieu par ſa bonté infinie luy a envoyé la clef du threſor de l'Apocalypſe, qui n'a été conuë que de peu de perſonnes avant lui. . . .* & que par l'ordre de Dieu (n) *il leve une armée de* 144. *mille combatans, dont il y en a deja une partie enrollée, pour faire la guerre aux impies & aux Janſeniſtes.* Ma ſurpriſe augmentoit quand je faiſois reflexion ſur le tems, & ſur le lieu où ces chimeres étoient debitées: elle ſe redoubloit encore quand je prenois garde, que non ſeulement on laiſſoit à ce pretendu prophete l'adminiſtration de ſon bien, mais auſſi qu'on lui conferoit la charge d'Inquiſiteur, & que perſonne ne s'intriguoit plus que lui, & ne ſe donnoit plus de mouvemens pour l'extirpation du Janſeniſme. Si j'avois ſçu alors ce que j'ai vu faire 20. ans aprés, je n'aurois pas eu cette ſurpriſe; mais aſſûrement j'étois excuſable de trouver étrange en ce tems-là, qu'un homme qui publioit dans Paris tant de chimeres, aquit plus d'autorité qu'il n'en avoit auparavant. Quel deſordre! „ (o) M. „ de Paris le prend pour ſon Apologiſte, le reçoit à ſa „ table, luy donne retraite chez luy. M. l'Archevéque „ d'Auch approuve le deſſein de ſon armée. On luy „ permet de ſe faire fondateur d'un Ordre nouveau; „ de s'établir (tout laïque qu'il eſt) en directeur d'un „ grand nombre de femmes & de filles; de leur fai„ re rendre compte de leurs penſées les plus ſecret„ tes; de leur écrire des lettres de conſcience, pleines „ d'une infinité de choſes tres-dangereuſes & tres im„ prudentes, pour ne rien dire davantage; de ſe gliſ„ ſer en pluſieurs Convents de filles pour y debiter „ ſes reveries & ſes nouvelles ſpiritualitez. Et enfin „ c'eſt ſur luy que Monſieur de Paris a jetté les yeux „ pour l'ayder à reformer le Monaſtere de Port-Royal „ de Paris. On y reçoit avidement ſes inſtructions: „ on y confere avec luy de l'oraiſon mentale: on luy „ rend compte de l'eſtat où l'on s'y trouve: ſi on y „ eſt conſolé, ou ſi on y eſt *miſerable.* „

(m) *Delices de l'eſprit 3. partie, pag.* 2. *dans les Viſionaires lettre* 1. *pag.* 241.

(n) *Avis du Saint Eſprit au Roi ibid. pag.* 242.

Le livre qu'il publia intitulé *Avis du St. Eſprit au Roi*, porte tous les caracteres du fanatiſme. Il y explique *trois Propheties de l'Ecriture, qu'il pretend s'entendre des Janſeniſtes*; comme devant être exterminez par le Roi de France avec l'apareil d'une grande armée. Voici (p) *un caractere qui eſt comme la marque populaire des fanatiques. Car ſi vous y prenez garde, quelque ſpirituels que ces gens-là taſchent de paroiſtre, neanmoins leur ſpiritualité aboutit d'ordinaire à quelque effet exterieur & ſenſible; & ils ne ſont jamais ſatisfaits qu'ils n'ayent pouſſé leurs imaginations & leurs allegories juſqu'à quelque grand évenement expoſé aux ſens, dont ils ſe figurent devoir eſtre non ſeulement les ſpectateurs, mais auſſi les miniſtres.* L'Auteur dont j'emprunte ces paroles prouve cela par pluſieurs exemples; & puis il continuë de cette façon; „ (q) Il faloit „ donc auſſi que les imaginations du Sieur Desma„ reſts,

(o) *Viſionaires, lettre* 2. *pag.* 287.

(p) *Ibid. pag.* 279.

(q) *Ibid. pag.* 280.

Digitized by Google

nebres. Il promettoit au Roi de France par l'explication des propheties, (F) l'avantage de ruiner les Mahometans. Nous verrons ailleurs * sa conduite contre un certain Morin, qui se disoit

* *Dans l'article de Morin.*

„ reſts, eſtant du même genre que celles de ces au-
„ tres viſionnaires, ſe terminaſſent à quelque choſe
„ d'exterieur, & qu'il vouluſt comme les autres jouïr
„ dès ce monde du fruit de ſes propheties. Il eſt vray
„ qu'il ſemble n'en eſtre pas venu là tout d'un coups
„ car au commencement il a fait tout ce qu'il a pu pour
„ s'en éloigner, en ſpiritualiſant toutes choſes, & en
„ reduiſant les beſtes les plus terribles de l'Apocalypſe
„ en *chimeres*, ou en quinteſſences de Theologie myſti-
„ que. Mais enfin il s'eſt laſſé de ces ſpiritualitez ſi
„ deliées, & la pente naturelle de l'imagination fana-
„ tique l'a porté à former, comme les autres, un deſ-
„ ſein vaſte pour ce monde-cy, à l'execution duquel il
„ a cru qu'il eſtoit choiſi de Dieu. L'idée n'en eſt
„ pas tout-à-fait noble & relevée. Mais, afin que vous
„ ne croyiez pas que je luy impoſe, je ne vous la re-
„ preſenteray que par ſes propres paroles. Ce deſſein
„ donc eſt de dreſſer *une armée pour combattre & ex-*
„ *terminer par tout les impietez & les hereſies.* Le nom-
„ bre de ceux qui la compoſeront *doit eſtre, ſelon la*
„ *Prophetie de S. Jean, de cent quarante quatre mille,*
„ *qui auront la marque du Dieu vivant ſur le front,*
„ *c'eſt-à-dire, qui feront voir à decouvert par leur vie*
„ *que Dieu eſt vivant dans leurs cœurs.* Et, comme tou-
„ te armée a beſoin d'un General, il y a pourvu en
„ offrant cette charge au Roy, *afin que le zéle & la*
„ *valeur de ſa perſonne ſacrée, qui ſera le General de*
„ *cette belle armée, comme fils aiſné de l'Egliſe & prin-*
„ *cipal Roy de tous les Chretiens, anime tous les ſoldats.*
„ Pour les moindres charges, il declare à ſa Majeſté
„ qu'elles ſont deſtinées pour les Chevaliers de l'Or-
„ dre. *Voſtre royale compagnie*, dit-il, *de Chevaliers*
„ *du S. Eſprit doit marcher à leur teſte, ſi elle eſt auſſi*
„ *noble & auſſi vaillante comme elle ſe perſuade de l'eſ-*
„ *tre.* Et pour les piquer d'honneur il ajoûte *qu'elle le*
„ *ſera beaucoup, ſi elle eſt auſſi preſte que le reſte de cette*
„ *ſainte armée à tout faire & à tout ſouffrir.* Pour les
„ moyens que l'on doit employer dans cette guerre,
„ & dont cette nombreuſe armée ſe doit ſervir, il ne
„ s'en ouvre pas encore, mais il ſe reſerve à les decla-
„ rer en temps & lieu, comme les ayant appris du
„ Saint Eſprit. Il dit ſeulement en paſſant *qu'elle doit*
„ *exterminer toutes les impietez, non par la force des*
„ *armes temporelles,* † *mais par la force des armes ſpiri-*
„ *tuelles, ſelon les moyens & les remedes tout celeſtes que*
„ *Dieu en a donnez, & qui ſeront declarez en particu-*
„ *lier.* Mais afin que l'on ne cruſt pas que ce ne fuſt
„ qu'une viſion, & de peur que l'attente d'un evene-
„ ment éloigné ne fiſt pas aſſez d'impreſſion ſur l'eſ-
„ prit du Roy, il declare que la plus grande partie de
„ cette armée eſt déja levée. *Deja, Sire*, dit-il, *Dieu*
„ *a prevenu vos deſſeins, & vous a compoſé dès il y a*
„ *long temps une armée de perſonnes qui luy ſont fidelles,*
„ *& qui ſont devouez à luy comme victimes à ſa colere*
„ *juſtement irritée pour tant d'abominations, pour le*
„ *prier ſans ceſſe, & pour ſouffrir toutes choſes, afin*
„ *qu'il luy plaiſe convertir les faux Chreſtiens, & ex-*
„ *terminer par voſtre autorité tant de ſectes & de vices*
„ *deteſtables qui regnent dans la France. Cette armée*
„ *n'eſt compoſée que d'ames vaillantes & à toute épreu-*
„ *ve, qui combattent ſans ceſſe Satan & ſes ſuppoſts.*
„ Et dans le vœu d'union il aſſûre *qu'elle eſt deja de*
„ *pluſieurs mille ames.* Neanmoins, comme elle n'a
„ pas encore atteint le nombre prophetique de cent
„ quarante quatre mille, le Sieur Deſmareſts a com-
„ miſſion du ciel de faire publier par tout, que ceux
„ qui veulent s'y enroller le peuvent faire par ſon
„ moyen; & c'eſt à quoi les *Avis du S. Eſprit* ſont
„ particulierement deſtinez. *Il faut*, dit-il, *faire*
„ *part de ces ſaints avis à tout le monde, afin d'animer*
„ *pluſieurs ames fidelles à s'offrir à Dieu comme victi-*
„ *mes, pour eſtre de cette ſainte armée.* Et comme c'eſt
„ la couſtume de faire preſter le ſerment aux ſoldats,
„ le Sieur Deſmareſts en a dreſſé un pour ceux qui
„ compoſeront ſon armée, qu'il a fait imprimer à la
„ fin de ces avis, ſous le titre *d'Union & vœu de cha-*
„ *que Chevalier ou Soldat de l'armée de* JESUS-CHRIST.
„ Il leur a même preſcrit un exercice pour la journée,
„ dans lequel il paroiſt que ces gens ſont tous CHE-
„ VALIERS DE L'INFAILLIBILITÉ DU PAPE.„
Il a predit auſſi tous les exploits que cette armée doit faire. (a) *Car il marque expreſſement qu'elle doit em-*
porter la victoire ſur les ennemis de Dieu, par la deſ-
truction des impietez & des hereſies; & qu'alors on
verra un nombre innombrable de toutes ſortes de na-
tions & de peuples s'unir à l'Egliſe, qui feront en
oraiſon devant le thrône de Dieu en eux-mêmes. *Et*
tout cela doit arriver ſous le regne de Louis XIV. qui
ſera le Joſué de cette armée, c'eſt-à-dire, le Chef & le
General, conduiſant & animant les troupes, & combat-
tant valeureuſement avec elles, ſous (b) la conduite in- (b) *Ibid.*
viſible des quatre Princes des bandes celeſtes, S. Mi- *pag.* 283.
chel, S. Gabriel, S. Raphaël, & S. Uriel.

L'Auteur Janſeniſte fait une reflexion trop judicieu-
ſe pour ne devoir pas être raportée. *Je veux croire*,
dit-il (c), *que le Sieur Deſmareſts n'a point encore deſ-* (c) *Ibid.*
ſein de faire prendre les armes de rebellion à ſes victi- *pag.* 286.
mes, *& que ſon armée eſt encore toute ſpirituelle & toute*
extatique; mais il ne ſçait pas luy-méme ce qu'il voudra
demain, parce qu'il ne ſçait pas à quoy ſon imagination
ſe portera, ni ce qu'elle luy decouvrira dans l'Apocalypſe.
Un homme comme luy, qui prend toutes ſes penſées pour
des revelations de Dieu, ne peut plus répondre de ſoy-méme.
Les figures de l'Apocalypſe changent ſouvent dans ſa teſte,
& elles ſignifient tantoſt une choſe, & tantoſt une autre, &
toujours par inſpiration de Dieu. On donne là quelques exemples des variations qui avoient déjà paru dans ſa doctrine prophetique. Voiez toute la cinquiéme lettre de ce Janſeniſte: elle expoſe tant de chimeres du Sieur Deſmareſts, que pour comprendre qu'un homme ait pu ſe remplir de tant de viſions, ſans perdre cette partie du bon ſens qui empêche (d) de courir les ruës, il faut entrer dans (d) *Le Viſionaire dont parle Horace étoit ainſi fait: il ne couroit point les ruës; il étoit même raiſonnable en pluſieurs choſes.* Cætera qui vitæ ſervaret munia recto More, bonus ſanc vicinus, amabilis hoſpes, Comis in uxorem, poſſet qui ignoſcere ſervis, Et ſigno læſo non inſanire lagenæ: Poſſet qui rupem & puteum vitare patentem. *Horat. epiſt.* 2. *libri* 2.
la reflexion qu'un bel eſprit a fortifiée d'exemples. *C'eſt*
une des miſeres humaines, dit-il (e), *la raiſon & le bon*
ſens ſont quelquefois renverſez & déthronez, pour parler
ainſi, en une de leurs Provinces, & demeurent maiſtres
dans les autres, où l'effort d'une imagination violente ne s'eſt
point dreſſé. Conſultez l'article *Tuldenus*. Nous allons voir quelques autres traits du fanatiſme de St. Sorlin.

(e) *Peliſſon, Chimeres de Mr. Jurieu, 2. partie, ſect. 2. pag. 69. édit. de Holl.*

(F) Il promettoit au Roi de France . . . . l'avan-
tage de ruiner les Mahometans.] „ (f) Ce qui releve
„ les Prophetes, eſt premierement la grandeur des
„ évenemens qu'ils prediſent, & en ſecond lieu la clar-
„ té avec laquelle ils expriment les circonſtances par-
„ ticulieres, qui font voir que ce ſont de veritables
„ propheties, & non pas des diſcours en l'air, parmi
„ leſquels il ſe pourroit rencontrer par haſard quelque
„ choſe qui ſera conforme à l'évenement. C'eſt ce
„ que le Sieur Deſmareſts a ſoin d'éviter ſur toutes
„ choſes. Il n'uſe point d'un langage obſcur & énig-
„ matique. C'eſt le plus clair des Prophetes. Il ſem-
„ ble qu'il nous conte une hiſtoire du temps paſſé. Il
„ en marque le temps, le lieu, les circonſtances
„ en termes precis & intelligibles. Il ne nous ren-
„ voye pas même à un temps fort éloigné, pour ve-
„ rifier ſes propheties: & cependant ce ſont les plus
„ grandes choſes qu'un homme puiſſe jamais pro-
„ phetiſer. Il eſt bon de l'entendre parler luy-mê-
„ me, car il s'exprime fort nettement. *Ce Prince va-*
„ *leureux*, predit ſelon luy dans Jeremie par les mots
„ de *Fils du Juſte*, qui ne ſont point par malheur dans
„ ce Prophete, *va detruire & chaſſer de ſon Eſtat l'im-*
„ *pieté & l'hereſie, & reformer les Eccleſiaſtiques, la*
„ *juſtice & les finances. Puis d'un commun conſente-*
„ *ment avec le Roy d'Eſpagne il convoquera tous les Prin-*
„ *ces de l'Europe avec le Pape, pour reünir tous les Chreſ-*
„ *tiens à la vraye & ſeule Religion Catholique. Il man-*
„ *dera le Pape pour ſe rendre à Avignon, afin d'y con-*
„ *ferer enſemble des moyens pour un ſi grand bien, par-*
„ *ce qu'autrement* (voyez quelle circonſpection) *il ſe-*
„ *roit*, dit-il, *obligé d'aller à Rome avec une grande ar-*
„ *mée digne d'un Roy de France, pour y conferer en per-*
„ *ſonne avec luy, & le Pape aimera mieux ſe rendre en*
„ *Avignon, que de ſe voir chargé dans Rome d'une gran-*
„ *de armée.* Voilà deja de grandes choſes, & bien
„ particulieres; la deſtruction de toutes les impietez;
„ les heretiques & impies chaſſez de France; les Ec-
„ cleſiaſtiques, la juſtice & les finances reformées; la
„ convocation des Princes & du Pape à Avignon; la
„ reünion de tous les Chreſtiens à la Religion Catho-
„ lique. Mais celles qui ſuivent ſont encore plus
„ grandes. *Aprés*, dit-il, *la reunion de tous les here-*
„ *tiques ſous le S. Siege, le Roy ſera declaré chef de tous*
„ *les Chreſtiens, comme fils aiſné de l'Egliſe, & avec*
„ *les forces de la Chreſtienté il ira detruire par mer &*
„ *& par terre l'Empire des Turcs & la loy de Mahomet,*
„ *& étendre la foy & le regne de* JESUS-CHRIST *par*
„ *tout le monde*, c'eſt-à-dire dans la Perſe, dans l'Em-
„ pire du grand Mogol, dans la Tartarie, & dans la
„ Chine. Que peut-on deſirer davantage; ſinon que
„ toutes ces grandes choſes ſoyent marquées en par-
„ ticulier dans les Propheties? Et c'eſt de quoy le Sieur
„ Deſmareſts nous aſſûre bien poſitivement. *Tout ce-*
„ *la*, dit-il, *eſt ſpecialement deſigné par les Propheties,*
„ *comme il ſera fait voir au Roy, à qui ſeul Dieu a*
„ *donné*

(f) *Viſionaires, lettre 5. pag.* 395. 396.

† *Notez que la plupart des viſionaires commencent ainſi, mais ils trouvent enſuite que les armes temporelles doivent auſſi concourir: toutes les fureurs de la guerre entrent dans leur plan, & cela ſous l'idée d'actions pieuſes.* Proh ſuperi quantum mortalia pectora cæcæ Noctis habent! ipſo ſceleris molimine Tercus Creditur eſſe Pius laudemque à crimine ſumit. *Ovid. Metam. lib.* 6. *v.* 472.

(a) *Ibid. pag.* 282.

Digitized by Google

diſoit le fils de Dieu. Des-Mareſts écrivit quelque choſe contre † les ſatires de Mr. Boileau dans ſes dernieres années. Je parlerai de ſon frere (G) aîné dans une remarque.

† *Voiez la remarque P de l'article* Macedoine.

MARESTS (ROLAND DES-) Voiez la derniere remarque de l'article precedent.

MARETS (SAMUEL DES-) en Latin *Mareſius*, Miniſtre, & Profeſſeur en Theologie, a été l'un des plus celebres Theologiens du XVII. ſiecle. Il nâquit à Oiſemond en Picardie le 9. d'Août 1599. & fit paroître dès ſon enfance une forte inclination ‡ pour l'étude. A l'âge de treize ans il fut envoié à Paris, où il profita beaucoup dans les belles lettres & dans la Philoſophie. Trois ans après on l'envoia à Saumur, où il étudia en Theologie ſous Gomarus, & en Hebreu ſous Louis Capel. Il retourna chez ſon pere l'an 1618. & puis il s'en alla à Geneve pour y achever ſes études de Theologie. Il revint en France l'année ſuivante; & pour ſe former aux predications il s'en alla à Paris. Les propoſitions qu'il rendit chez Mr. Durant, l'un des plus grans predicateurs de ce tems-là, plurent beaucoup à ce Miniſtre, qui lui conſeilla de ſe faire recevoir bientôt au ſaint miniſtere. Sa jeuneſſe & ſa petite (A) taille lui donnoient de la repugnance pour ce conſeil; mais neanmoins il le ſuivit, & ſe preſenta au Synode de Charenton

‡ *Voiez la remarque A vers la fin.*

„ *donné la force de ſupporter un ſi grand ſecret, une ſi* „ *grande nouvelle, & la vuë éclatante d'une vie ſi glo-* „ *rieuſe, pendant laquelle doit eſtre établi par tout le re-* „ *gne de Dieu, qui doit durer juſques à la fin des ſie-* „ *cles.* Et, pour nous rendre ces évenemens plus „ croyables, il en marque les moyens. „ Il marque auſſi les raiſons pourquoi les autres perſonnes ne pouvoient pas ſuporter ces grandes lumieres. *Les Reines mêmes*, ajoûte-t-il (a), *ne pourroient ſouffrir d'abord que le Roy parlaſt de quitter Paris, & d'aller en Avignon, où il eſt appellé par une ſpeciale prophetie, pour s'y arreſter quelque tems avec le Pape, afin d'y reünir toute la Chreſtienté d'un commun conſentement avec le Roy d'Eſpagne, ainſi qu'il eſt marqué par une Prophetie expreſſe.*

(a) *Viſionaires ib. pag.* 398.

La reflexion du Janſeniſte eſt fort belle; c'eſt un portrait qui reſſemble à bien des gens; on y voit l'eſprit univerſel des faiſeurs de predictions. „ (b) Il „ y a ſans doute quelque choſe d'incommode dans „ ces paroles; le bas âge du Roy d'Eſpagne le met- „ tant hors d'eſtat de conſentir de long-tems à ce „ grand deſſein: deſorte qu'il ſemble que le Sieur „ Deſmareſts ait eu en vuë le feu Roy d'Eſpagne, qui „ n'a pas laiſſé de mourir nonobſtant la prophetie ex- „ preſſe. Mais peut-eſtre que ſi l'on preſſoit ſur ce „ point le Sieur Deſmareſts, il s'en tireroit de la même „ maniere qu'un autre Prophete, qui luy reſſembloit „ aſſez, ſe demêla d'une pareille objection. Il s'a- „ pelloit le Prophete Jean, & il vint trouver la Reine „ de Pologne, lors qu'elle eſtoit encore à Paris, & „ qu'elle eſtoit retirée au Monaſtere de Port-Royal. „ Il eſſaya de luy prouver par l'Apocalypſe, que l'Em- „ pire des Turcs devoit eſtre détruit ſous le regne de „ Louis XIII. & le Pontificat d'Urbain VIII. Elle „ luy fit ſur cela une objection aſſez naturelle, qui eſ- „ toit que l'un & l'autre eſtoit deja mort. Mais „ ce Prophete, ſans s'embarraſſer de cette difficulté, „ repondit gravement qu'il ne diſputoit jamais. Et „ ſur cela il quitta cette Princeſſe. Le Sieur Deſma- „ reſts nous trouvera de même quelque réponſe ſem- „ blable ſur les difficultez de ſa prophetie; & il nous „ dira qu'il a entendu la Reyne regente d'Eſpagne, „ qui agit au nom du Roy. Car, de nous remettre „ à la majorité du Roy d'Eſpagne, il y auroit de trop „ grands inconveniens, puis qu'on ne ſçauroit com- „ mencer trop toſt, quand il s'agit de conquerir tout le „ monde, & d'en achever la conqueſte durant ſa vie. „

(b) *Ibid.*

(G) *Je parlerai de ſon frere aîné dans une remarque.*] Il s'apelloit ROLAND DES-MARESTS. Il nâquit à Paris l'an 1594 & s'attacha pendant quelque tems au Barreau; mais il ſe dégoûta du tumulte, & des criailleries qu'il y entendoit, & ſe conſacra à une vie tranquille. Comme il ne ſe ſouciоit ni d'amaſſer des richeſſes, ni de parvenir aux honneurs, il s'apliqua tout entier aux belles lettres, & chercha ſa felicité dans le ſein des Muſes, & à l'ombre de ſon cabinet. (c) *A cupiditate gloriæ, reique ſtudioſius augendæ deſiderio prorſus alienus, ſuæ animi conſcientiæ teſtimonio ac domeſticis copiis contentus, ſe modeſtè exhibere, quam operoſis fortunæ famæque bonis avidè captandis imminere maluit.* Il ne laiſſa pas de cultiver l'amitié des hommes doctes, & de conferer avec eux ſur ſes études. Il devint un très-bon Critique (d); deſorte que Nicolas Bourbon ſon ami, homme d'un excellent goût, ne redoutoit la cenſure de perſonne autant que celle de nôtre Roland. Il publia quelques lettres en Latin qui parurent parfaitement bien écrites, & de là vint qu'après ſa mort on les joignit avec pluſieurs autres qu'il avoit faites depuis, & que l'on trouva parmi ſes papiers. Mr. de Launoi prit ce ſoin avec Mrs. de Valois. Ils les publierent à Paris (e) l'an 1655. On les a rimprimées en Allemagne l'an 1687. Il ne fut jamais marié: il emploia quelques heures de ſon loiſir à l'éducation d'une niece, qu'il trouva propre à l'étude: il lui aprit la langue Latine & la langue Greque. (f) *Per otium Mariam Prataam, ſororis filiam, quæ in tenera ætate domeſtici vim ingenii & acumen haud obſcurè exprimebat, Latinis Græciſque literis non infelici ſucceſſu informavit.* Il y eut toûjours une étroite union entre lui & Jean Des-Mareſts ſon frere: ſa ſanté fut aſſez bonne, mais à force d'étudier il l'affoiblit tellement, qu'il tomba dans une langueur qui le mina peu-à-peu, juſques à ce qu'il rendit l'ame à Paris ſur la fin du mois de Decembre 1653 (g). Mrs. de Portroial ſe prevalurent de l'aprobation qu'il donna à leur methode Latine, car ils firent imprimer à la tête de ce livre la lettre où eſt contenuë cette aprobation. C'eſt la 16. du 1. livre.

(c) *Petrus Hallæus ubi infra.*

(d) *Tantum exiſtimationis in operibus aliorum examinandis ſibi quæſiverat, ut eundem Borbonium, ſe ſibi magis ab uno Mareſio, quam à cæteris omnibus cenſoribus timere, ſæpe affirmantem audiverim. Ibid.*

(f) *Petr. Hallæus ibid.*

CE QU'ON trouve concernant les lettres *Rolandi Mareſii* dans les mêlanges d'hiſtoire & de literature (h) de Vigneul-Marville, eſt curieux & judicieux.

(A) *Sa jeuneſſe & ſa petite taille.*] Il y a bien peu de perſonnes qui à l'âge de 20. ans n'aient la taille auſſi grande, que la nature la leur deſtine. Mr. Des-Marets n'a pas été de ceux-là: il étoit un vrai Zachée à l'âge de 21. ans, & on ne l'apelloit que le petit Propoſant. Mais il crut depuis juſqu'à ſa 25. année, & fut d'une taille bien raiſonnable. (i) *Mareſius qui eum* (Durantium) *ſibi maximè imitandum delegerat, nonnullas in ipſius ædibus habuit Propoſitiones, quæ ipſi adeò placuêre, ut hic author fuerit operam ſuam Eccleſiis offerendi; à quo alias conſilio ut abhorreret duo efficiebant, nempe & quod ætate valdè juvenis eſſet; & quod ſtaturâ & vultu, majorem adhuc præ ſe ferret juventutem: Etſi enim nunc ſatis ſit proceræ, tamen ita parvus manſit uſque ad annum 21. ſuæ ætatis, quo demum uſque ad 25. celerrimè crevit, ut vulgo parvi Proponentis nomine deſignaretur.* Je remarquerai une autre choſe aſſez ſinguliere, & qui pourra conſoler les peres & meres dont les enfans ſont infirmes: ce n'eſt pas toûjours une preuve que ces enfans ne parviendront pas juſqu'à la vieilleſſe, & qu'ils ne ſeront jamais robuſtes. Voici Samuel Des-Marets qui étoit ſi foible dans ſon enfance, qu'il faloit le nourrir de lait & de beurre, & le laiſſer dans le lit pluſieurs jours de ſuite, à cauſe que ſes jambes ne le pouvoient ſoutenir. Il a pourtant vêcu à-peu-près 74. ans, & il a été ſi vigoureux que les plus robuſtes auroient de la peine à reſiſter aux fatigues, & aux exercices à quoi il a reſiſté, ſans être jamais malade. Lors qu'il commença à ſe porter mal à Groningue, (k) il y avoit 30. ans qu'il y exerçoit une profeſſion très-laborieuſe, & qu'il publioit inceſſamment pluſieurs livres. Le Latin que l'on va lire, donnera un plus grand detail des infirmitez de ſon enfance. (l) *Infantiam habuit imbecillem & ita tenera conſtitutionis, ut ferè lacte & butyro fuerit educandus; Puer carne elixâ veſci non poterat, nec jure, nec ullis oleribus: & ſemper occulta quadam antipathiâ, poma, pyra, ceraſa, fraga & id genus delicias puerorum, ita eſt adverſatus, ut in hunc diem nihil ex illis queat deguſtare. Quamvis autem pueritiam haberet languidam & valetudinariam, ex qua eum non fore vitalem augurabantur plurimi, ſapius ex oculis, aliiſque fluxionibus laborans, aliquando ex genuum debilitate per 15. dies affixus lecto; unde metuebant parentes, eum ſi vir fieret, futurum podagricum, licet huc uſque nihil tale Dei beneficio ſit expertus; non ſemel ex lapſu aliiſque caſibus puerilibus in præſens vitæ diſcrimen adductus; tamen animo erat erecto, tenacis memoriæ, & ad ſtudia tam proclivis, ut ante ſeptennium exactum, non modo legere toſſet & literas accuratè pingere, ac jam rudimentis Linguæ Latinæ operam daret, ſed etiam bis univerſa Biblia à capite ad calcem evolviſſet, ut difficilius fere ab illis occupationibus abdu-*

(g) *Tiré de ſon éloge compoſé par Pierre Hallé, & mis à la tête des lettres Latines de* Rolandus Mareſius.

(h) *A la page* 171. *& 172. de la* 1. *édition de Roüen.*

(i) *Effigies & vita Profeſſorum Gronin. pag.* 138.

(k) *J'ai lu cela dans ſon Oraiſon funebre manuſcrite.*

(l) *Effigies & vita Profeſſorum Gronin. pag.* 135.

(e) *Inſtitutiones* Rolandi Mareſii epiſtolarum philologicarum libri II.

Digitized by Google

renton au mois de Mars 1620. Quoi que l'examen fût alors un peu bien severe, il y satisfit pleinement. L'Egliſe qu'on lui donna fut celle de Laon. Les circonſtances du tems & du lieu rendoient très-penibles les fonctions de ſon Miniſtere, neanmoins il s'en aquita très-bien. La reponſe qu'il fit à la lettre d'une Dame qui avoit changé de Religion, irrita de telle ſorte les adverſaires, qu'on a cru que le Pere d'Aubigni Jeſuïte ſuborna un aſſaſſin, qui (B) lui donna un coup de couteau le 13. de Decembre 1623. Quelque dangereuſe que fût la bleſſûre, il en guerit neanmoins en peu de tems; mais on trouva bon de le degager d'une Egliſe qu'il ne pouvoit plus ſervir ſans de grans dangers, & de le prêter pour un an aux fideles de Valaiſe *. C'eſt ce qu'on regla dans le Synode de l'Ile de France au mois de Mars 1624. Un peu après il accepta la vocation de l'Egliſe de Sedan, & il fut inſtallé à la place de Jaques Capel au mois d'Octobre de la même année. Il devoit être Miniſtre, & Profeſſeur en Theologie; mais † on le diſpenſa des fonctions de cette derniere charge, juſques à ce qu'il eût rapellé les idées de ſes études ſcholaſtiques. Il obtint même la permiſſion d'aller en Hollande, pour s'y faire graduer Docteur en Theologie. Cela fut executé à Leide le 8. de Juillet 1625. Aiant fait un petit tour en Angleterre, il s'en retourna à Sedan, & y commença l'exercice de ſa profeſſion en Theologie le 24. de Novembre de la même année. Il ne le continua point ſans y trouver beaucoup d'épines. Il eut à eſſuïer quelques bouraſques, contre leſquelles il ſe ſoutint fermement par la faveur du Duc de Bouillon, & par l'affection de l'Egliſe. Mais l'une des plus fortes barrieres qu'il crut devoir opoſer à ſes ennemis, ce fut (C) de ſe marier. Il épouſa donc une veuve, qui s'étoit refugiée à Sedan pour la Religion avec ſon premier mari l'an 1622. Les noces furent celebrées le 2. de Mai 1628. Ce fut auſſi en cette année qu'il publia ſon premier livre ‡, auquel dans la ſuite il a donné une infinité (D) de ſucceſſeurs. Il ſuivit le Duc de Bouillon en Hollande l'an 1631. afin d'être ſon Miniſtre

* *Sur les frontieres de Champagne.*

† Petito tamen quoad profeſſionem ſpatio aliquo ad ſtudia ſua ſcholaſtica recolligenda, quo paratior illam capeſſeret. *Vita Profeſſorum Groning. pag.* 142.

‡ *Intitulé*, Preſervatif contre la revolte. *Notez qu'en* 1623. *on imprima à ſon inſçu & ſans y mettre ſon nom, un de ſes Sermons de la predeſtination ſur la* I. *à Timothée ch.* 2. *v.* 12. *Il a été reimprimé pluſieurs fois.*

quo candelam et objectam poterat *Mareſius* extinguere, brevi tamen tempore ex eo convaluit. *Ib. pag.* 141.

(*d*) *Vita Profeſſor. Groning. pag.* 144.

(*e*) *Elle n'eſt pas dans la derniere édition, ni dans les* 2. *premieres. Elle eſt juſqu'en* 1654. *dans les Vies des Profeſſeurs de Groningue.*

(*f*) Hinc primum mihi nata eſt hæc *Synopſis Theologica*, non tam aliis, quam mihi & meis diſcipulis primitus deſtinata: etſi favorabilius publico excepta fuerit quam putaſſem, adeo ut ſæpius recudi debuerit, & in omnibus ſchoolis Reformatis vel publice explicari, vel privatim proponi ſibi a viris clariſſimis in cynoſuris ſuorum Collegiorum mos fere conſtans fuerit. *Mareſ. in præfat. editionis* 1673.

(*a*) Uxor nobilis cujuſdam cui *Hurtebizio* nomen erat, & qui ut ſibi conſervaret Ferræ præfecturam, jam ante biennium defecerat, maritum ſuum tandem ſequuta fuerit, circa finem anni 1622. *Ibid. pag.* 140.

(*b*) *Ibid. pag.* 140. 141.

(*c*) Vulnus erat profundum & quod in thoracis capacitatem, illæſo tamen pulmone, penetraret. *Ibid. pag.* 140. Quamvis autem vulnus periculoſum valde fuerit, & ex

caretur luſus ergo, quam alii ſolent à luſu ad illa magis ſeria revocari. Vous voiez dans ces dernieres paroles la preuve de ce que j'ai dit, concernant l'inclination qu'il fit promtement paroître pour les études. Il les quittoit plus malaiſément pour s'amuſer aux jeux de l'enfance, que les autres ne quittoient le jeu pour étudier. C'eſt une preuve que l'aplication de l'eſprit ne nuit pas toûjours aux foibles temperamens, & un exemple conſolant pour ceux qui craignent que leurs fils ſtudieux & infirmes ne meurent bientôt.

(B) *Aſſaſſin qui lui donna un coup de couteau.*] Des-Marets aiant oui dire que la (*a*) femme du gouverneur de la Fere avoit changé de religion, à l'exemple de ſon mari qui s'étoit fait Catholique pour conſerver ſon gouvernement, lui écrivit une lettre remplie d'exhortations à rentrer dans la bergerie. Elle lui repondit amplement pour juſtifier ſa conduite, & lui envoia un imprimé contenant l'hiſtoire de ſa converſion. Cette hiſtoire fourmilloit de fauſſetez: il crut donc qu'il la devoit refuter, & ſatisfaire en même tems aux raiſons que cette Dame avoit alleguées. Les Jeſuïtes avoient été emploiez à la gagner: ils trouverent trop hardie la reponſe du Miniſtre, & le menacerent de l'en punir. Voilà pourquoi on s'imagina que la bleſſure qu'il reçut quelque tems après fut l'effet de cette menace; & ſi les ſoupçons tomberent principalement ſur le Pere d'Aubigni, ce fut à cauſe qu'il avoit été le convertiſſeur de cette Dame, & qu'il prêchoit alors l'Avent à Laon. (*b*) *Nec dubitatum redemptum fuiſſe Sicarium, ob literas ſupra commemoratas, à Monachis, præſertim ab Albinio Jeſuita, illo eodem, qui duodecennio ante Ravaillaci parricida Henrici* IV. *Confeſſarius fuerat, & coram Ampliſſimo Senatu dixerat, ſe dono oblivionis pollere poſt auditas Confeſſiones, excuſaturus quod Regii parricida Confeſſionis non amplius meminiſſet. Is enim & Hurtebiziana defectioni fuerat obſtetricatus, & tum Laoduni ſolemnes Adventus habebat conciones. Nec aliud totâ urbe, maximè inter Reformatos, perſuaſum fuiſſe, univerſa Laodunenſis Eccleſia comprobavit adhuc non ita pridem, ſolemni ſuo Teſtimonio, conſcripto à R. & Doct. Viro D. P.* GEORGIO *illius Paſtore anno* 1647. 18. *Auguſti, paullo priuſquam ad Deum evocaretur.* L'aſſaſſin ſe ſauva, & la Juſtice ne ſe mit pas en devoir d'aprofondir cette affaire. Il attendit dans les ruës Mr. Des-Marets qui s'en retournoit à ſon logis, après avoir ſoupé chez ſon oncle, & lui enfonça ſon couteau dans la poitrine. Par bonheur (*c*) le coup n'offença point le poumon.

(C) *Ce fut de ſe marier.*] Il crut qu'il n'étoit expoſé à la tempête, que parce qu'il n'avoit point de femme, & qu'il en avoit refuſé une. Cette penſée l'obligea à ſe marier, & tout auſſi-tôt la tempête fut apaiſée: la bonace ſucceda à l'orage: il vecut dans une grande concorde avec tous ſes collegues. *Cum hos fluctus decumanos ſibi videretur pati, quòd cælebs eſſet, & nonnullis, ut credebatur, maneret* alta mente repoſtum, judicium Paridis ſpretæque injuria formæ; *vita cælibe relicta tandem uxa ſociam ſibi aſcivit* Abigaelem le Grand, *natam Aquiſgrani honeſtiſſimo loco, patre* Jaſpare le Grand *Tornacenſi, Mercatore Magnario. . . . . Ab eo tempore* Mareſius *Alcyonia Sedani obtinuit, & cum Reverendis ſuis Collegis omnibus, in ſua munere, tranquillè & pacificè verſatus eſt* (*d*). Il y a dans ce recit une choſe aiſée à comprendre, & une choſe très-obſcure. On comprend ſans aucune peine qu'un homme qui a refuſé un parti, s'expoſe aux mauvais offices des parens de la perſonne qu'il n'a pas voulu épouſer. C'eſt une injure que la Belle ne pardonne pas; & ſi elle a du credit, ſi elle eſt capable d'intrigues, elle peut cauſer bien des chagrins à un Profeſſeur & à un Miniſtre. Ces Meſſieurs-là ont des partiſans & des envieux: de là naiſſent des factions & des diſcordes, dont une famille qui eſt indignée du mepris de l'alliance qu'elle avoit voulu contracter, ſe peut ſervir pour ſatisfaire ſon reſſentiment. Il ne ſeroit donc pas étrange que Samuel Des-Marets eût eſſuïé à Sedan pluſieurs fâcheuſes perſecutions, après avoir irrité une famille par un jugement en quelque façon ſemblable à celui de Paris, *ſpretaque injuria formæ.* Mais il eſt étrange qu'en ſe mariant avec une veuve qu'il n'avoit jamais refuſée, il ait fait ceſſer l'orage, & ſe ſoit reconcilié avec tous ſes ennemis. Voilà ce qu'on ne comprend point. Le mariage avec cette veuve étoit un nouveau ſujet de colere pour le parti meprisé. Si Des-Marets eût toûjours vecu garçon, on eût pu croire que ſon refus avoit pour cauſe une indiference generale; cela porte avec ſoi une eſpece de conſolation pour la Belle refuſée: mais dès qu'on le voit marié, on ne conſidere en lui qu'une indiference particuliere, qu'un mepris pour une telle. C'eſt ce qui deſole, c'eſt ce qui doit augmenter l'indignation, les traverſes, les mauvais offices. Il y a donc ici quelque choſe qui eſt trop envelopé: la narration n'eſt point exacte: il y manque beaucoup de faits que je ne raporterois pas quand même je les ſaurois. J'en ſai une partie.

(D) *Une infinité de ſucceſſeurs.*] Vous trouverez une liſte chronologique de ſes Ouvrages à la fin de ſon (*e*) ſyſtême de Theologie. Le nombre en eſt prodigieux: la varieté des ſujets temoigne que ce n'étoit pas un eſprit borné. On peut dire & qu'il étoit fort laborieux, & qu'il écrivoit facilement, & avec beaucoup de feu, & d'érudition. Il avoit deſſein de raſſembler en un corps tous ſes Ouvrages; tant ceux qui avoient été imprimez, que ceux qui ne l'avoient pas été. Il les revit pour cela & les augmenta. Il y en eût eu pour 4. volumes *in folio*. Sa mort empêcha l'execution de ce projet. Le 1. volume auroit contenu tout ce qu'il avoit donné au public avant que d'aller à Groningue. On y eût vu en Latin pluſieurs pieces qui n'avoient paru qu'en François. Le 2. volume auroit contenu les *Opera Theologica didactica*. Le 3. les *Opera Theologica Polemica*. Le 4. auroit eu pour titre *Impietas triumphata*. Il étoit deſtiné à *l'Hydra Socinianiſmi expugnata*, & au *biga fanaticorum everſa*, & au *fabula Præadamitarum refutata*. Ce ſont trois Ouvrages qui avoient été imprimez en divers tems. Le ſyſteme de Theologie de cet Auteur fut trouvé ſi methodique, (*f*) qu'on s'en ſervit dans les autres Academies, & qu'il le falut reimprimer pluſieurs fois. La derniere édition fut augmentée d'un très-grand nombre de notes où l'Auteur explique ſes ſentimens, & refute avec ſon feu ordinaire les cenſures de ſes ennemis. Elle parut à Groninguc l'an 1673. Si je remarque que Grotius

Digitized by Google

Miniſtre à l'armée. L'année ſuivante il retourna au même païs avec la mere de ce Prince, & s'engagea au ſervice de Meſſieurs les Etats, qui le donnerent pour Miniſtre à l'Egliſe de Maeſtricht. Il repouſſa & de vive voix, & par écrit, les efforts que firent les Eccleſiaſtiques de Liege, pour empêcher l'établiſſement des Egliſes Reformées dans ce païs-là; & il eut d'ailleurs mille peines à devorer, depuis que le Duc de Bouillon (E) eut épouſé une femme Catholique. Il tâcha mais inutilement de le retenir dans la profeſſion de l'Egliſe Reformée, & par ce moien il encourut la haine de la Ducheſſe; ce qui joint à d'autres ennuis, lui fit regarder comme une bonne fortune la vocation que l'Egliſe de Boiſleduc lui adreſſa l'an 1636. Il n'eut garde de la refuſer. L'année ſuivante il devint Profeſſeur dans l'Ecole Illuſtre de la même ville; & il remplit cette charge avec tant d'aplication & de ſuccés, qu'on le ſouhaita à Franeker l'an 1640. & à Groningue l'an 1642. Il refuſa la premiere vocation, & accepta la ſeconde. Il fit ſa harangue inaugurale à Groningue le 20. de Janvier 1642 *: & depuis ce tems-là juſques à ſa mort il rendit de ſi grans ſervices à cette Univerſité, qu'elle paſſa pour l'une des plus floriſſantes du Païs-Bas. Meſſieurs de Berne bien informez de ſes talens, lui offrirent en 1661. avec beaucoup d'avantages une chaire de Profeſſeur en Theologie à Lauſanne, dont il les remercia. L'Academie de Leide le demanda pour une ſemblable profeſſion au mois de Mars 1673 †. Il l'avoit acceptée, mais il n'eut pas le tems d'en aller prendre poſſeſſion; il mourut à Groningue le 18. de Mai de la même année, laiſſant deux fils dont je (F) parlerai ci-deſſous.

Je

* *Tiré de ſa vie imprimée dans l'Ouvrage qui a pour titre*, Effigies & vitæ Profeſſorum Academiæ Groningæ, *imprime à Groningue l'an 1654.*

† *Et non pas l'an 1675. comme l'aſſure Mr. Hofman, & après lui Konig.*

(a) Lapſum deprehendit in Matthæo Polo, qui Hugonis Grotii commentationem ad loca quædam Novi Teſtamenti à Salmaſio ſub Simplicii Verini nomine refutatam ſcribit, cum tamen à Mareſio ſub Johannis Simplicii nomine refutata fuerit. *Acta Eruditor. Lipſ.* 1690. *pag.* 313.

(b) *Cet Ouvrage fut imprimé l'an* 1640. *in* 8.

(c) Id præſertim tolerari non poteſt in Grotio, quod ſatis aperte negat Reges eſſe inſtitutionis divinæ; quandoquidem judicibus illis eximiis, *quorum inſtitutio à Deo*, ut apparet Num XI. 16. opponit Reges, quos *voluntas primum populi reperit.* Sam. Mareſius in Antichriſto revelato tom. 1. pag. 345.

(d) *Voiez l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans mois de Nov.* 1695. *pag.* 127.

(e) *Avis importans aux Refugiez, pag.* 216. 217.

† *Voiez ſon 5. avertiſſement contre Mr. Jurieu.*

Grotius eſt l'un de ceux qu'il a attaquez, c'eſt pour avoir lieu de detromper ceux qui aiant lu les *Acta Eruditorum*, s'imagineroient qu'il n'oſa le faire à viſage decouvert. On trouve dans le Journal de Leipſic (a) que Mr. Ittigius a cenſuré Matthieu Polus, qui avoit dit que Claude Saumaiſe, ſous le nom de Simplicius Verinus, refuta Hugues Grotius ſur l'explication de quelques paſſages du Nouveau Teſtament qui ſe raportent à l'Antechriſt. Mr. Ittigius pretend que ce fut nôtre Des-Marets, qui ſous le nom de *Johannes Simplicius* refuta cette explication de Grotius. J'ai 3. choſes à dire contre cela. 1. Il eſt très-certain que Saumaiſe a pris le nom de *Simplicius Verinus* dans deux Ouvrages qu'il publia contre Grotius l'an 1646. mais ces Ouvrages ne regardent point le traité de l'Antechriſt: l'un regarde la diſcuſſion de l'apologie d'André Rivet, avec qui Grotius avoit été fort long tems en guerre ſur la reünion des Chretiens: l'autre traite de la tranſubſtantiation. Voici le titre du premier. *Simplicii Verini ad Juſtum Pacium epiſtola, ſive judicium de libro poſtumo H. Grotii.* 2. Mr. des-Marets ne deguiſa point ſon nom, lors qu'il écrivit contre Grotius au ſujet de l'Antechriſt, car il mit au frontiſpice de ſon livre tout ceci. (b) *Diſſertatio de Antichriſto, qua expenditur & refutatur nupera Commentatio ad illuſtriora eâ de re Novi Teſtamenti Loca, Il. V. Hugonis Grotii credita; ſimulque Eccleſiarum Reformatarum ſententia de Antichriſto Romano defenditur & confirmatur; authore Samuele Mareſio, SS. Theol. Doctore & Profeſſore, in Schola Illuſtri Sylvaducenſi, nec non ibidem Eccleſiæ Gallo-Belgicæ Paſtore*: 3. Le Socinien Jonas Schligtingius ſe deguiſa ſous le nom de *Johannes Simplicius* pour écrire contre le traité de Grotius *de Antichriſto*. Cela paroît par la Bibliotheque des Antitrinitaires à la page 128. Voilà ſans doute l'origine de l'erreur de Matthieu Polus qui n'a pas été bien cenſurée par Mr. Ittigius. Vous remarquerez en paſſant que l'Ouvrage de cet Auteur Socinien a été mis dans la vaſte compilation qu'on apelle les grands Critiques. Notez que Grotius ne garda pas le ſilence par raport à des-Marets. Il publia un *appendix ad interpretationem locorum Novi Teſtamenti quæ de Antichriſto agunt aut agere putantur*, où il le traita aſſez mal. Il ne daigna le nommer, il ſe contenta de le deſigner ſous le mot injurieux de *Borborita*, par alluſion au mot François *bourbe*, qui a une grande convenance avec les marais. Cet appendix fut vigoureuſement refuté par un Ouvrage qui fut imprimé en 2. volumes in 8. l'an 1642. & qui a pour titre, *Concordia diſcors & Antichriſtus revelatus: id eſt Ill. Viri* HUGONIS GROTII *apologia pro Papa & Papiſmo: quam prætextu Concordiæ inter Chriſtianos ſarciendæ, exhibet illius Appendix ad Interpretationem Locorum Novi Teſtamenti de Antichriſto, modeſte refutata duobus Libris, per Samuelem Mareſium S. Theol. Doctorem & Profeſſorem in Schola Buſcoducenſi & Eccl. Gallo-Belgica ibidem Miniſtrum.* On reprocha (c) entre autres choſes à Grotius dans cette replique, qu'il n'avoit pas aſſez menagé les droits des Rois. Ceci ſans doute eſt ſingulier, car Grotius eſt refuté tous les jours (d), ſur ce qu'il a trop ſoumis les peuples à la puiſſance roiale. Qu'on nous vienne dire après cela que les (e) Lutheriens ſont les ſeuls qui aprouvent les maximes de Grotius; voici un Miniſtre Calviniſte qui ne trouve pas que Grotius ait parlé aſſez favorablement de la Monarchie. Mr. de Meaux † a trouvé la même choſe, & bien des inconſequences dans les hypotheſes de Grotius.

(E) *Le Duc de Bouillon eut épouſé une femme Catholique.*] Ce mariage jetta Mr. des-Marets dans mille embarras (f). Le Duc s'étoit engagé à l'abjuration quand il épouſa Mademoiſelle de Berghes (g), mais pluſieurs raiſons l'obligeoient à diferer l'accompliſſement de ſa promeſſe. Or afin de faire croire qu'il vouloit changer par des motifs de conſcience, il propoſoit mille doutes à ſon Miniſtre. Il traina ainſi 4. ou 5. ans. Mr. Des-Marets dreſſa une relation de cette affaire; je ne ſai pourquoi il ne l'a point publiée, on y trouveroit des choſes curieuſes. (h) *Dum altiùs in conſilia & aſtutias Jeſuitarum penetrat, quam voluiſſent, ſibi accerſivit novæ Conjugis odium ſatis vehemens, & ſenſit* DUCEM *pedetentim ad publicam Pontificiorum communionem gradum ſibi ſtruere, in quo moliendo per mille fraudes Jeſuiticas, annus* 1634. *&* 1635. *tranſacti ſunt. Intereſſet Eccleſiæ, ſpecialem Hiſtoriam iſtius defectionis, à* Mareſio *diligenter collectam, publici juris fieri, ut conſtaret quibus artibus Egregius alias ille Princeps, Reformatam Communionem deſeruit, & ab illo tempore, non ſine occulto Dei judicio, in illas incidit calamitates continuas, quibuſcum quoad vixit, luctatus eſt.* Mr. de Puyſegur (i) nous aprend que ce Duc ſe fit Catholique au mois de Janvier 1636. & que pendant quelque tems cela ne fut ſçu que de très-peu de perſonnes.

(F) *Laiſſant deux fils dont je parlerai.*] L'aîné naquît à Sedan, & fut preſenté au batême par Elizabeth de Naſſau Ducheſſe de Bouillon (k), qui lui fit donner le nom de Henri, qui étoit celui du Prince dont elle étoit veuve. Il étudia en Droit, & après y avoir pris ſes licences, il commença à ſe preparer aux études du Barreau chez Charles *Des Marets* ſon oncle, Avocat celebre au Parlement de Paris. Il plaida même quelque cauſe avec beaucoup de ſuccés, & neanmoins il abandonna tout d'un coup cette profeſſion, pour ſe conſacrer à l'étude de la Theologie, & au miniſtere de la parole de Dieu. Voici le diſcours que lui tient ſon pere dans une épitre dedicatoire: (l) *Tu quidem, Henrice, tyrocinia poſueras ſacra facundia in Auguſtiſſimo Pariſienſi foro, ubi poſt Licentia in utroque Jure gradum ſuſceptum, cæperas Advocati munere defungi, ſub Auſpiciis Conſultiſſimi & Ampliſſimi fratris mei; Et bellè tibi prima illa publicè dicendi initia proceſſiſſe, audivi ipſe ex ore Illuſtriſſimi Præſidis Belleurai, cùm ad Celſiſſimos Ordines Generales Legatum extraordinarium Regis Chriſtianiſſimi ageret, ſiquidem ipſo Præſide & Judice in aliquâ cauſâ peroraveras & triumphaveras: adeoque poſtquam tuopte nutu, nec ſine Numine, me ab initio ob cauſas ſæculares (quid diſſimulem?) diſſuadente, & Domino Patruo tuo tandem conſentiente, animum appuliſti ad ſacra ſtudia, & corpus Juris cum corpore Scripturarum permutaſti, exemplo plerorumque virorum magnorum in veteri & renaſcente Eccleſiâ, omnia faciliora expertus es.* Il fut reçu Miniſtre l'an 1652. & il eut pour premier emploi celui de prêcher en François dans le temple Academique de Groningue. La même année il fut apellé à Caſſel, pour y être Miniſtre de l'Egliſe Françoiſe. Il fut apellé l'année ſuivante par l'Egliſe Walonne de Boiſleduc, & accepta cette vocation, quoi qu'il fût très-ſatisfait de la Cour de Heſſe, où il reçut de grans temoignages de bonté & de conſideration (m). Il ſervit l'Egliſe de Boiſle-

(f) Ex conjugio Ducis Bullionæi cum Berghenſi Comitiſſa, eximiæ formæ & ſublimis ingenii fœmina, ſed ſupra modum Pontificia, nova fuerunt certamina illi ſuſtinenda. *Vita Profeſſor. Gronin. pag.* 148.

(g) Quam deſerturum harum nuptiarum gratia jam ante clam receperat. *Ibid.*

(h) *Vita Profeſſor. Gronin. pag.* 149.

(i) *Puyſegur, Memoires, to.* 1. *pag.* 135. *édit. de Holl.*

(k) *Sam. Mareſius epiſt. dedicatoria* 3. *editionis Syſtematis Theologici.*

(l) *Id. ib.*

(m) Sylvaducenſes . . . te Henrice, ad ſe evocarunt Caſſellis, ubi in aula Sereniſſimi Principis Lantgravii (à quo & ægre dimiſſus es, nec ſine ſpecialibus benevolentiæ & beneficentiæ ſuarum Serenitatum teſtimoniis) linguâ Gallicâ fungebaris miniſterio ſacro, ferme à tempore tuæ hîc ad illud ordinationis. *Mareſius ubi ſupra.*

Digitized by Google

Je dirai auſſi quelque (G) choſe de ſes ancêtres. Il ne faut pas oublier qu'en l'année * 1652. il fut donné pour ſeul Miniſtre à l'Egliſe Wallonne de Groningue, où juſqu'alors il avoit prêché une fois tous les Dimanches, pour ſoulager le Paſteur de cette Egliſe, & ſans y être obligé. L'Academie de Montauban eut envie de l'apeller après la mort de Garriſſoles; & celle de Marpourg auſſi, quand on commença à la retablir †. Dans le grand nombre de querelles où il s'eſt vu engagé, il n'y en a point de plus longue, ni de plus ardente, que celle qu'il eut (H) avec Mr. Voetius. Il en eut une qui fut bien chaude, mais non pas de longue durée contre Mr. Daillé. J'en

* *Vita Profeſſor. Groning. pag.* 153.

† *Ibid. pag.* 152.

duc, juſques à ce qu'il accepta la vocation de celle de Delft l'an 1662. Depuis ce tems-là juſques à preſent (a) il s'eſt attaché à Delft, & s'y eſt aquis l'eſtime de tout le monde. Il refuſa en 1669. la vocation que l'Egliſe Wallonne de Leide lui adreſſa. Daniel DES MARETS ſon cadet náquit à Maeſtricht l'an 1635. Aiant été reçu Miniſtre, il fut collegue de ſon pere dans l'Egliſe Françoiſe de Groningue juſqu'en l'année 1656. après quoi il fut apellé à Middelbourg, & y ſervit l'Egliſe Françoiſe juſques à ce que celle de la Haie l'eût apellé l'an 1662. Son eſprit, ſon eloquence, ſon habileté, en un mot un grand merite lui aquirent tant de conſideration à la Cour de leurs Alteſſes d'Orange, qu'on pouvoit apeller cela proprement être en faveur. Le thrône d'Angleterre où cette Cour fut élevée l'an 1689. donne un nouveau luſtre à la faveur que ce Miniſtre a continué de poſſeder, & dont il jouit encore aujourd'hui dans la glorieuſe & agreable retraite de Hontſlaerdijk. Sa ſanté ne lui aiant point permis de continuer ſes fonctions du miniſtere, il s'eſt retiré dans cette belle maiſon, où il prend des ſoins utiles & agreables à S. M. B. Ces deux Meſſieurs ont eu part à l'edition de la Bible que l'on apelle *de Des Marets*, où le Libraire Elzevier n'épargna rien de ce qui concerne la beauté des caracteres & du papier. Mr. Des Marets leur pere s'engagea de ſon côté à un grand travail pour orner de notes cette édition, & ſe fit aider par ſes deux fils. J'ajoûte qu'ils publierent (b) *l'hiſtoire curieuſe de la vie, de la conduite, & des vrais ſentimens du Sieur Jean de Labbadie*, avec la *modeſte refutation de la declaration en forme de manifeſte publiée par Jean de Labbadie pour juſtifier ſes deſeins, ſes reſolutions ſchiſmatiques qui lui ont attiré une juſte depoſitio...*

(a) *On écrit ceci le 4. de Fevrier* 1696.

(b) *A la Haie l'an* 1670. *in* 12.

(G) *Quelque choſe de ſes ancêtres.*] Ils ont eu des charges conſiderables en Picardie. (c) *Mareſii inter ſuos Majores, Depenſes Prafectos, Gumarchienſeique Caſtellanos, poſſunt numerare; nec ita pridem* Davidis *patruelis, Breſta in Armorica, Sardinio Gubernatore, Proprafectum egit:* Vaucquetiorum *verò familia, totâ Picardiâ nota eſt; Verum in eo potiſſimum ſolet* Mareſius *gloriari, quod ex parentibus ſit ortus piis & probis, ac Religioni puriori ἀπὸ βεΐρας addictiſſimis.* Voici les titres & les charges de David DES MARETS pere de Samuel. (d) *Pater ei fuit Ampliſſ. & Conſultiſſimus* DAVID des MARETS *Dominus dit Feret, Avimontii ejuſque Commenda Prator ſivè Juridicus ordinarius, Baronatus item Chepienſis, Sancti Maxentii aliorumque pagorum Judex Civilis & Criminalis; in Regia Prafectura Vimacenſi Juriſconſultus & cauſarum Actor eximius, & Notarius Regius, Regiſque Chriſtianiſſimi, Rerum Maritimarum in Occiduo Mari Commiſſarius; eoque nomine gaudens eadem immunitate à Tributis ordinariis quâ Nobiles.* Il ſe maria l'an 1588. avec Madelaine Vaucquet fille d'un homme (e) conſiderable, & bien zélé pour l'Egliſe Reformée, & mourut l'an 1649. Sa veuve vivoit encore l'an 1654. Lambert Des Marêts pere de David fut touché de ce même zêle. LAMBERTUS Davidis *pater, Civis Blangiacenſis honoratus & opulentus, Senior fuit in Eccleſia Domeſtica Principis Porciani, ſub auſpiciis Reformationis* (f).

(c) *Vita Profeſſor. Groning. pag.* 134.

(d) *Ibid.*

(e) Johannes Vaucquetius Magdalenæ pater, Prætor Sanmauvizii Fontiumque, & Juris patrii conſultiſſimus in Præfectura Vimacenſi, atque Regius Notarius, iidem eo munere fuit inter ſuos Eccleſiæ Reformatæ; quem Mareſius recordatur ſe admodum puerum vidiſſe, venerandâ canitie ſenem, natum 93. vel 94. annos, integris mentis & corporis viribus ſacra noſtra frequentantem. *Ibid.*

(f) *Ibid.*

(H) *Que* la querelle *qu'il eut avec Mr. Voetius*] Elle commença l'an 1642. Mr. Voetius avoit publié des theſes *de idololatria indirecta*, où il blâmoit la conduite des Magiſtrats de Boiſleduc, touchant une confrairie de la Vierge établie dans leur ville depuis quelques ſiecles. Ils (g) avoient obligé les Catholiques Romains à y admettre les Proteſtans, après avoir retranché les ceremonies que l'Egliſe Reformée n'auroit pu ſouffrir. Mr. Voetius ſoutint que les Magiſtrats Proteſtans ne doivent point tolerer de ſemblables confrairies, & que les particuliers qui s'y enrôllent font fort mal. Mr. Des Marets qui étoit en ce tems-là Profeſſeur dans l'Ecole Illuſtre de Boiſleduc, fut chargé de compoſer une apologie pour les Magiſtrats qui toleroient la confrairie de la Vierge, & qui s'y enrôlloient. Son Ouvrage fut imprimé l'an 1642. ſous le titre de *Defenſio Pietatis & Sinceritatis Optimatum Sylveducenſium, in negotio Sodalitatis quæ à B. Virgine nomen habet, teſtibus veritate & charitate.* † Bientôt après on vit paroître un livre de Mr. Voet intitulé, *Specimen aſſertionum partim ambiguarum aut lubricarum, partim periculoſarum, ex tractatu nuperrime ſcripto pro ſodalitatibus B. Mariæ inter Reformatos erigendis aut interpolandis, titulo,* defenſio pietatis & ſinceritatis &c. Ce furent là les premiers actes d'hoſtilité de part & d'autre, & après cela il n'y eut plus moien de s'en dedire; non ſeulement les gladiateurs avoient été appariez, mais il y avoit même déjà du ſang repandu.

(g) *Voiez la Vie de Mr. Deſcartes compoſée par Mr. Baillet, tom* 2. *pag.* 180. *& ſuiv.*

† *C'eſt un in quarto.*

(h) *Ubi ſanguine bellum*
Imbuit, & primâ commiſit funera pugnâ,
Deſerit Heſperiam, & cœli convexa per auras,
Junonem victrix affatur voce ſuperba:
En perfecta tibi bello diſcordia triſti:
Dic, in amicitiam coëant, & fœdera jungant:
Quandoquidem Auſonio reſperſi ſanguine Teucros.

(h) *Virgil. Æn. lib.* 7. *v.* 541.

Le combat s'échauffa, & l'on revint ſouvent à la charge. Mr. des Marêts qui n'avoit fait que des (i) eſcarmouches pendant les années 1643. & 1644. donna bataille l'an 1645. Voici le titre du livre qu'il publia. Samuelis Mareſii *Theologi Ultima patientia tandem expugnata* à D.G. Voetio *Ultrajectino Profeſſore & quibuſdam illius aſſeclis; ſive Modeſta & Neceſſaria defenſio tripertita, tum ſui ipſius, tum eâ occaſione cauſæ Procerum Sylvaducenſium & Decretorum Synodicorum circa illam, ipſi extorta variâ ac longâ contumeliarum ſerie, ac præſertim nupero libello famoſo, Belgicè edito, & inſcripto,* Kort ende oprecht verhael, &c. Le Profeſſeur d'Utrecht ne paroiſſoit guere ſur le champ de bataille (k); il y envoioit ou ſon fils, ou ſes amis: mais le Profeſſeur de Groningue ne ſe laiſſoit pas donner le change; il frapoit toûjours le pere directement. Vous comprendrez où ils en étoient, après avoir fait durer la guerre autant que dura le ſiege de Troie, vous le comprendrez, dis-je, par l'Ouvrage que des Marêts publia l'an 1652. en voici le titre: *Auctarium primum Bibliothecæ Theologicæ* D. Gisberti Voetii *nuper recuſæ cum virulentâ præfatione; continens.* 1. *Summariam deductionem litis decennalis quæ ipſi cum* Samuele Mareſio, *licet pacem & amneſtiam ſemper deprecante, hactenus interceſſit.* 2. *Vindicias Conditionum Amneſtiæ & Reconciliationis partibus oblatarum, à R. R. Deputatis Synodi Groning. Omlandicæ, ab hoc admiſſarum & ab illo rejectarum.* 3. *Conditiones iniquiſſimas & impractikabiles, ab ipſo* D. Voetio *pro imperio præſcriptas; Ad ejus pertinax odium & animum invincibiliter irreconciliabilem toti Belgio demonſtrandum.* C'eſt un livre in 8. On croit que cette querelle qui dura encore 18. ans n'auroit fini que par la mort des parties, ſi un interêt commun ne les eût portées à s'accorder, afin de reünir toutes leurs forces contre un parti de (l) Theologiens qui étoit auſſi odieux au Profeſſeur de Groningue, qu'à celui d'Utrecht. Ce qu'il y eut de remarquable dans cette diſpute, fut que d'un côté les Curateurs de l'Academie de Groningue, & de l'autre le Magiſtrat d'Utrecht offrirent leur mediation aux parties, qui aiant été acceptée, on regla d'abord qu'il y auroit une ceſſation de tous actes d'hoſtilité pendant le traité de paix. Enſuite on travailla aux preliminaires: les Mediateurs ſe depêchoient les uns aux autres Courier ſur Courier, pour convenir du tems & du lieu où ſe tiendroient les conferences, & du choix des deputez Plenipotentiaires. Tout cela devint inutile, parce que pendant ces preliminaires le parti d'Utrecht rompit la treve, aiant publié un livre très-injurieux à des Marêts. L'enlevement du Prince de Furſtemberg ne diſſipa pas davantage les conferences de la paix generale qui ſe traitoit à Cologne l'an 1674. que ce livre diſſipa le projet de paix entre ces deux Profeſſeurs. Si l'on veut voir mes preuves en original, on n'a qu'à lire ce qui ſuit: (m) *Caduceum injicere conati ſunt Nobiliſſimi & Ampliſſimi hujus Academiæ p t. Curatores... Scripſerunt eum in finem Ultrajectum, & ſtipulati ſunt ut interim dum ipſi convenirent cum Delegatis quibuſdam ex N. N. & A. A. illo Magiſtratu ad totum negotium componendum, armiſtitium bonâ fide ſervaretur, nec quicquam* directè vel indirecte, mediatè vel immediatè *ultra emitteretur. Sed vix dum in has conditiones N. N. & A. A. Magiſtratus Ultrajectinus, re communicatâ cum* D. VOETIO *& ſuis bonâ fide conſenſerat, & adhuc de loco, tempore & perſonis conventus præliminarior*

(i) *Voiez en la liſte dans l'appendix du* Tribunal iniquum, *pag.* 151. 152.

(k) *Il y fut en perſonne l'an* 1648. *à la tête du premier volume de ſes Diſputes Theologiques. Voiez la longue preface de ce volume,*

(l) *Ceux qu'on nomme Coccéiens. Mr. des Marets de* ſtatu afflicto ſtudii Theologici pag. 3. *l'apelle* factionem Carteſio-Loveſteniano-Remonſtranticam.

(m) *Mareſius in prafatione Theologi paradoxi retecti & refutati. Ce livre fut imprimé à Groningue l'an* 1649.

Digitized by Google

J'en parle ailleurs *. Si je ne me trompe le dernier adverſaire qu'il ait combatu fut Mr. Wittichius, grand Carteſien, & Profeſſeur en Theologie. On ne ſauroit aſſez louër nôtre Des-Marets de ſa vigueur contre les Enthouſiaſtes, & contre les annonciateurs de grandes revolutions. On a pu voir comment il pouſſa Comenius †. Il ne fit pas plus de quartier à Labadie, ni au Millenaire (I) Serarius. Les extraits que je donnerai du livre où il refuta ce Millenaire ſeront agreables aux gens de bon ſens. Il fit beaucoup de tort (K) aux Janſeniſtes ſans y penſer, en de-

* *Dans l'article* Daillé, *remarque K & L.*

† *Dans les remarques F & G de l'article* Comenius.

nariter agebatur per Tabellarios hinc indè inter Proceres utroſque miſſos, cum ecce novus interim libellus convitioſus & famoſus, ſub nomine Chabanæi, contra fidem publicam in me Ultrajecti prodiit.

Cette querelle (a) étant l'une des plus remarquables que l'on ait vuës entre deux Theologiens Proteſtans, & aiant été feconde en livres plus qu'on ne ſauroit ſe l'imaginer, j'avois deſſein d'en donner toute l'hiſtoire, avec la liſte chronologique de tous les écrits qu'elle produiſit; mais j'ai trouvé que cette entrepriſe demandoit plus de lumieres, & plus de recherches que je n'en pouvois aporter, & qu'elle tiendroit trop de pages. Je la laiſſe donc à ceux qui travaillent aux annales eccleſiaſtiques, ou à l'hiſtoire literaire du XVII. ſiecle, & je finis cette remarque par un éclairciſſement que je ne ſçaurois aſſez bien circonſtancier. J'avois ouï dire en France à bien des gens, qu'un (b) Jeſuïte publia un livre qui ne contenoit autre choſe, que les injures que ces deux celebres Profeſſeurs ont divulguées l'un contre l'autre, & qu'il a donné ſes concluſions en cette maniere: *Quand même on ſuposeroit que les deux tiers des accuſations ſeroient fauſſes de part & d'autre, l'autre tiers étant veritable rend dignes de punition corporelle ces deux Ecrivains, qui ont neanmoins proteſté durant le cours de la querelle qu'ils ſouhaitoient une bonne reconciliation.* Je n'avois trouvé en Hollande aucune perſonne qui eut conoiſſance d'un tel livre; & des gens qui me ſembloient dignes d'être crus en ces matieres m'avoient dit qu'il n'avoit jamais exiſté: mais enfin Mr. Grævius m'a fait ſavoir qu'un Jeſuïte du Païs-Bas a publié un recueil de cette nature.

(a) *Touchant ſon origine voiez la 463. lettre de Voſſius.*

(b) *Quelques-uns diſoient qu'il ſe nommoit* Jaques Tirinus, *mais cela eſt faux: il étoit mort avant le commencement de cette querelle. Ceux qui me diſoient cela ſe fondoient aparemment ſur ce qu'ils trouvoient probable que Des-Marets aiant publié deux volumes contre Jaques Tirinus l'avoit irrité.*

(I) *Ni au Millenaire Serarius. Les extraits que je donnerai.*] Pierre Serarius (c) publia un livre l'an 1663. où il anonça que la conjonction des planetes au ſigne du Sagittaire preſageoit de grandes revolutions. Pluſieurs autres livres Latins & Flamans anoncerent la même nouvelle. Mr. des Marets refuta cette pretenſion dans quelques theſes qu'il fit ſoutenir. Serarius écrivit contre ces theſes, ce qui obligea Mr. des Marets à mettre au jour (d) un Ouvrage qu'il intitula *Chiliaſmus enervatus*, & qui contient outre ces theſes trois diſſertations contre une partie des reponſes de Serarius. Il dedia ce livre à ſon adverſaire, & lui repreſenta ſagement que la doctrine des Chiliaſtes rendoit odieuſe aux Puiſſances la Religion Reformée: car comme ils pretendent que la proſperité de l'Egliſe depend de la deſtruction de toutes les Souverainetez temporelles, ils portent les peuples à ſe ſoulever, afin de faire venir le ſiecle d'or du Chriſtianiſme, ou le regne de mille ans. Il lui repreſente les ſeditions dont l'Angleterre fut agitée enſuite du dogme de la cinquiéme Monarchie, & la mortification que les Chiliaſtes avoient euë depuis peu, en voiant évanouïr par la paix de Piſe les eſperances qu'ils avoient fondées ſur les demêlez de la France avec le Pape. L'affront fait au Duc de Crequi dans Rome l'an 1662. irrita beaucoup Sa Majeſté très-Chretienne. On faiſoit paſſer des troupes en Italie: les ames credules, & ſur tout les Millenaires, ne douterent point que la Bête de l'Apocalypſe ne dût perir ce coup-là, & ils ne purent s'abſtenir de publier leurs eſperances. Ainſi le traité de Piſe qui ſans nulle effuſion de ſang, & ſans aucun vrai dommage pour la Cour de Rome termina ce demêlé, fut un coup de foudre pour eux. Mr. des Marets ne manqua point de renouveler à ſon adverſaire le ſouvenir de cette terrible mortification. Il remarque qu'on avoit publié dans Londres l'an 1656. que Rome ſeroit detruite l'an 1666. & que le jour du jugement arriveroit l'an 1711. Bien des gens s'etoient flatez que la guerre qui ſe preparoit en France contre Alexandre VII. pour vanger l'afront du Duc de Crequi Ambaſſadeur de cette Couronne, verifieroit le premier article de la prediction. Jugez ſi la paix de Piſe leur fut agreable. Ce qu'il dit touchant la conjonction des planetes au Sagittaire eſt curieux: elle ſe fit l'onziéme Decembre 1662. Un livre Flamand aſſûra, ſuivant les obſervations de l'aſtrologue *Theodorus Hoen*, qu'on n'avoit point vu de ſemblable conjonction depuis celle qui ſe fit au ſigne (e) d'Aquarius, lors du deluge de Noé. Serarius apuié ſur cet écrit, & ſur un autre qui avoit paru en Allemand, fit une diſſertation Latine pour montrer que la conjonction des planetes au Sagittaire, le dernier ſigne du trigone ignée, *ignea triplicitatis*, étant bien conſiderée avec toutes ces circonſtances *antecedentes & concomitantes*, prediſoit le prochain avenement de JESUS-CHRIST pour la converſion des Juifs, pour la ruine du Pape, & pour l'établiſſement de la Monarchie millenaire. Mr. des Marets le refute ſolidement, & obſerve que ſelon Alſtedius cette Monarchie commencera l'an 1694. & que ſelon Theodore Hoen la conjonction au Sagittaire devoit produire l'embraſement de l'univers. Il ſe moque de cela, & dit que le Sagittaire ne peut paſſer pour un ſigne ignée, qu'à cauſe qu'il contraint les gens à faire un grand feu chez eux pour ſe garantir du froid: & il remarque qu'au tems de la conjonction il gela horriblement pluſieurs ſemaines. Et ſur ce que Serarius diſoit, que la conjonction qui ſe fit au même ſigne le 9. Octobre 1603. exerçoit encore ſes mauvais effets, des Marets lui repond fort plaiſamment, qu'il eſt bien étrange qu'elle n'ait pas dechargé encore toute ſa colere, *mirum eſt ejus virus nondum deferbuiſſe.* L'on ajoûte que Serarius étoit bon ami de Paul Felgenhawer, qui fit imprimer un (f) livre l'an 1655. où il s'atribuë plus d'une fois les lumieres prophetiques, & où il promet aux Juifs toutes ſortes de bonnes nouvelles. Mais il ne s'accorde pas avec l'Auteur d'un écrit intitulé *Judæorum excitabulum matutinum, ſive Judæus redux*, où l'on aſſûroit que la converſion des Juifs commenceroit l'an 1664. & qu'elle ſeroit ſuivie bientôt de leur retour dans la Paleſtine, où ils vivroient le plus delicieuſement du monde.

(c) *Selon Serarius, qui ſe fonde ſur le même Hoen, & ſur les tables des conjonctions, elle ſe fit dans le ſigne des Poiſſons.*

(d) *L'an 1664.*

(f) *A Amſterdam. Il eſt intitulé,* Bonus nuncius Iſraëli.

En conſiderant cette multitude de Docteurs Chretiens, qui prediſent depuis tant de ſiecles une grande revolution de foi, j'ai été curieux de ſavoir ſi l'on trouve de ſemblables gens dans les autres religions; & j'ai trouvé entre autres choſes qu'il y a des Mahometans qui laiſſent (g) des legs à un prophete inconu, qui doit venir delivrer le monde de la tyrannie de l'Antechriſt: & que les Perſes croient que Mahomet Mahadi fils d'Hoſſen, ſecond fils d'Ali, n'eſt point mort, & qu'il ſe tient dans un lieu caché, d'où il ſortira un jour pour refuter toutes les erreurs, & pour reünir tous les hommes à une même creance. Il prêchera à cheval, & commencera à le faire dans la ville de Mazadelle, où on lui tient toûjours un cheval prêt (h). Cela reſſemble en quelque choſe à l'opinion de pluſieurs Chretiens touchant le prophete Elie. Il ne faut pas être ſurpris que l'on perſuade de telles chimeres aux Mahometans; car le Prince de Baſſora peut leur faire acroire qu'il eſt le premier des favoris de Mahomet, & que ſon credit eſt ſi grand auprès du prophete, que ſur ſes lettres de change on donne aux porteurs telle ou telle place dans le paradis. Il y a une banque chez lui pour l'expedition de ces lettres; il ſigne une police ſelon laquelle on aquiert la poſſeſſion d'un certain endroit du ciel, plus ou moins avantageux, à proportion de la ſomme qu'on lui compte. (i) *Il prencipe di Baſſora pretende eſſer de' Confidenti di Mahometto, e haver maggior autorita degl' altri, in vertu della quale concede à gente ſimplice pezze di cielo, ſegnando polize di cambio di tanto e tal ſito nel Paradiſo, ſecondo il dinaro che ne riceve.*

(g) *Ne teſtamenti ſi fanno legati à certo profeta incognito, che dee venir liberar il mondo dalla tirannide del Anticriſto.* Giornale de Letterati du 31. de Mars 1673. pag. 33. dans l'extrait *del Viaggio all' Indie Orientali del P. F. Vincenzo Maria di S. Caterina da Siena, Procuratore generale de Carmelitani Scalzi.*

(h) *Ibid.*

(i) *Ibid.*

REVOLUTIONS de religion eſperées par des Mahometans.

DISONS en peu de mots qui étoit ce Pierre Serarius, ou Serrurier, contre lequel Mr. des Marets écrivit. Je trouve à la page 297. d'un Ouvrage (k) imprimé l'an 1670. qu'il étoit *mort depuis peu*, & qu'il y avoit *plus de quarante ans* qu'il avoit été *depoſé du Miniſtere pour les erreurs Fanatiques de Swenckveldius dont il étoit tout couſu*; qu'il publia un livret en faveur de Labadie l'an 1669. & l'intitula *examen Synodorum*, & l'adreſſa au Synode Wallon; & qu'*à la tête de ce livret* il ſe qualifioit *Miniſtre de l'Evangile de l'Egliſe univerſelle*; & que c'étoit un homme qui ne communiquoit avec aucune Egliſe.

(k) *Intitulé* Modeſte refutation de la declaration en forme de Manifeſte publié par Jean de Labadie.

(K) *Beaucoup de tort aux Janſeniſtes.*] L'an 1651. il publia un Ouvrage *in* 4. dont voici le titre: *Synopſis vera Catholicaque doctrina de Gratia & annexis quæſtionibus; propoſita partim libello qui anno ſuperiori à Janſenitis in Communione Romana Gallicè prodiit ſub hoc titulo*, Catechiſmus Gratiæ, *& poſtea recuſus fuit ſub iſto*, Elucidationes quarundam difficultatum de gratia; *partim brevibus ad illam Scholiis Theologicis.* Dès l'année ſuivante on vit paroître à Paris un petit livre compoſé par les Jeſuïtes, & intitulé *les Janſeniſtes recon-*

nus

Digitized by Google

declarant que leurs opinions étoient les mêmes que celles des Reformez. Sa reputation lui fit avoir une grande autorité juſques dans les païs étrangers : deſorte qu'un homme qui avoit compoſé en Allemagne un livre fort (*L*) deſobligeant contre lui, reçut ordre de le ſuprimer.

MARGARIN (CORNEILLE) Abbé du Mont Caſſin, & Archiviſte general de l'Ordre, a été un des grans compilateurs qui aient vêcu dans le XVII. ſiecle. Il nâquit l'an 1605. & mourut l'onziéme de Fevrier 1681 †. Les Ouvrages qu'il a publiez ne donnent qu'une idée imparfaite de ſon application infatigable. Pour ſe la bien repreſenter, il faut joindre avec ce qui eſt imprimé, (*A*) ce qui ne l'eſt pas.

MARGUERITE Reine de Navarre. Voiez NAVARRE.

MARIANA (JEAN) né à Talavera au Dioceſe de Tolede, ſe fit Jeſuïte le premier de Janvier 1554. Il étudioit alors à Complute, & il étoit âgé de 17. ans. Il devint un des plus habiles hommes de ſon ſiecle ; grand Theologien, grand Humaniſte, profond dans la connoiſſance de l'hiſtoire Eccleſiaſtique, & de l'hiſtoire profane, bon Grec, & docte dans la langue ſainte. Il alla à Rome l'an 1561. & y enſeigna la Theologie. Au bout de quatre ans il s'en alla en Sicile, & y enſeigna pendant deux années. Il vint à Paris l'an 1569. & y expliqua Thomas d'Aquin pendant cinq ans. Sa ſanté ne lui permit pas de continuer, & l'obligea de s'attacher à des études moins penibles. Il s'en retourna en Eſpagne l'an 1574. & paſſa le reſte de ſes jours à Tolede. Il y mourut le 17. de Fevrier 1624. (*A*) à l'âge de 87. ans. L'Inquiſition ſe ſervit de lui dans pluſieurs affaires d'importance ; mais de ſon côté il eut beſoin (B) d'être patient, & d'avoir aſſez de courage pour ſuporter avec conſtance les rigueurs de l'adverſité *. Ce qu'on remarque de ſa (C) chaſteté eſt tout-à-fait ſingulier. Il publia pluſieurs livres †, & entre autres

‡ *Profper Mandojius in Biblioth. Romana, centur. 5. n. 66.*

* *Tiré de Nicanael Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societat. pag. 477.*

† *Voiez-en les titres dans Moreri.*

(*a*) *Dallæus, in Vindiciis Apologiæ pro duabus Synodis, parte 1. cap 6. pag. 130. 131.*

(1) *Hier. ab Angelo forti. Epiſt. 1. a. D. 1654. edita, pag. 14. 15.*

(*b*) *Mr. Daillé à la page 428. du même livre parle ainſi* : Ex his ſuis laboribus nihil ad eum pro exſpectatis triumphis rediiſſe vidimus, quam à Romanis quidem librorum cenſoribus eam notam, de qua non erat, quod hic tantopere gloriaretur, Janſenianis vero tria convitiorum & maledictorum plauſtra, quæ in eum ab Hieronymo illo perſonato, de quo alibi ſupra diximus, tota plaudente Lutetia effundi invi i ac dolentes ſpectavimus.

(*c*) *Pag. 428.*

(*d*) *C'eſt Mr. Hermant. Il ſe deguiſa ous le nom de* Hieronymus ab Angelo forti.

nus Calviniſtes par SAMUEL DES-MARES, *Docteur & premier Profeſſeur de Theologie en l'Univerſité de Groningue, & Miniſtre ordinaire du temple Academique, dans ſa verſion Latine du Catechiſme de la grace des Janſeniſtes, imprimée à Groningue l'an 1651.* On emploie dans ce livret la preface que Mr. Des-Marets a miſe au devant de ſa *Synopſis*, & l'on ſe prevaut de tout ce qu'il a remarqué, pour faire voir que dans les matieres de la grace, & dans leurs annexes, les ſentimens des Janſeniſtes ſont les mêmes que ceux de Calvin. Depuis ce tems-là il paroiſſoit peu de livres contre les Janſeniſtes, où l'on ne leur reprochât la ſympathie que le Profeſſeur de Groningue avoit reconuë entre eux & ſa ſecte. Comme cela fit beaucoup de chagrin & beaucoup de tort à ces Meſſieurs, ils écrivirent violemment contre lui. Mr. Daillé l'en fit ſouvenir dans l'apologie de l'apologie des Synodes nationaux d'Alençon & de Charenton. (*a*) *Hoc ne ſciat, narro illi iſtos, quos tantopere prædicat, Janſenianos, quos* cordatos *dicit; quos* graviſſimos argumentatores *cenſet, hos inquam ipſos narro jam ante quadriennium tres libellos longe ſacerrimos ac nequiſſimos, convitiis & maledictis prodigioſis refertos, contra ipſum edidiſſe; in quibus, quod credo, auſus eſſet iis male paſci, ita ferociter recalcitrant, ut nihil mitius cogitaſſe videantur, quam ut laudatorem hunc ſuum miſere diſcerperent ac lantarent. Scin' tu quas ei pro ſuis laudibus grates reddant? Quibus elogiis virum talibus pro meritis exornent?* (1) Virulentiſſimum ſcriptorem *vocant*; artis diabolicæ multoties convictum, hominem frontis ad omne mendacium proſtitutæ, Theologaſtrum, Sophiſtam, Sycophantam dira calumniandi libidine citra modum ac legem efferatum, protervum, ominoſum convitiatorem, audaciſſimum impoſtorem, fanaticum vatem. *Piget plura de teterrimis iſtorum convitiatorum venenis dicere. Hos ſuos rabioſiſſimos ac maledicentiſſimos obtrectatores, pro laudibus, quibus immerentes affecerat, turpiſſima probra rependentes, & plenis in eum plauſtris effundentes habet tamen Epicrita pro* cordatis, gravibuſque *diſſutatoribus* (*b*). La même apologie nous (*c*) aprend 1. que David Blondel écrivit à Des-Marets, pour le blâmer de s'être mêlé dans les querelles des Janſeniſtes & des Jeſuïtes. 2. Que le Janſeniſte (*d*) qui avoit tant mal traité Mr. Des-Marets avoit forgé un Roman ; c'eſt que les Miniſtres de Charenton avoient pouſſé celui de Groningue, à reconoître pour orthodoxes les diſciples de Janſenius, afin de les rendre odieux aux Jeſuïtes, & de ſevenger des injures que les Janſeniſtes avoient publiées contre Labadie. Mr. Daillé repond que ceux qu'on accuſe de cet artifice en ſont ſi innocens, qu'ils auroient conſeillé de très-bon cœur à leur confrere de Groningue, de n'entrer pas dans cette querelle, mais de laiſſer batre ces deux partis. *Sua quam falſo, quamque mendaciter conjecta ſint, nemo ſcire vel teſtari melius atque certius poteſt, quam Epicrita, qui ſui in edenda illa Janſeniana catecheſeos cenſura conſilii unus ſibi optime conſcius eſt. Nos quidem, quos fabulator totius rei auctores fuiſſe fingit, tantum ab eo quod iſte comminiſcitur, abfuiſſe novit Deus, ut Epicritam, ſi nos ille conſuluiſſet etiam à ſcribendo deterriturі fuerimus, ſuaſuriique ut bene compoſitos cum ſuis Bitis Bacchios inter ſe digladiari, dignique utrimque Romano ſupercilio iris ac ictibus bacchari ſineret; neve quos certandi rixandique æſtus atque libido tam commode commiſerat, eos intempeſtive alloquio divulſos in ſe provocaret, atque converteret* (*e*).

(*e*) *Dallæus ibid. pag. 133. 134.*

(*L*) *Un livre fort deſobligeant contre lui.*] Il étoit intitulé *Iſmaël Gallus.* L'Auteur nommé Steinbergius vivoit à Herborn, ſujet des Comtes de Naſſau, qui l'obligerent à ſuprimer ſon Ouvrage (*f*).

(*f*) *Voiez le 5. tome des Oeuvres de Jaques Alting, pag. 393.*

(*A*) *Ce qui eſt imprimé avec ce qui ne l'eſt pas.*] Voici ſes Ouvrages de la premiere eſpece : *Juſtinianus magnus Anicia familia reſtitutus. Diſcorſo Apologetico in corroborazione della verita di un inſtrumento concernente la famiglia de Capizucchi. Bullarium Caſinenſe* en deux tomes. *Inſcriptiones antiquæ Baſilicæ ſancti Pauli de Urbe. Dictionarium Longobardicum.* Ce qui n'eſt pas imprimé conſiſte en un gros recueil indigeſte de vieilles pancartes, qui font huit volumes, que l'on garde dans le Vatican. En voici le titre : *Theſaurus Hiſtoricus ſacræ & politicæ veritatis in S. R. E. Agro ipſis Autographis monumentis à veteriſſimis antiquitatum latibulis per diurna ſæcula abſconditus, in tomos octo diſtributus, & ad ſanctiſſimos Innocentii XI. P. M. pedes ea qua decet veneratione & alacritate humillime depoſitus, per D. Cornelium Margarinum Abbatem Caſinenſem, ad certam Chronologiæ normam juxta Indictionum rationem ipſa teſtante veritate expoſitus* (*g*).

(*g*) *Profper Mandojius, Bibliotheca Romana, centur. 5. n. 66. pag. 332.*

(*A*) *Le 17. de Fevrier 1624. âgé de 87. ans.*] Don Nicolas Antonio qui avoit lu tout cela dans Alegambe, n'a pas laiſſé d'aſſurer (*h*) que Mariana mourut le 17. de Fevrier 1623. âgé de 90. ans. Sur cela je me fie plus aux deux Jeſuïtes qui ont compilé la bibliotheque de l'Ordre, qu'à lui, ni qu'à Bernardin Giraldi (*i*), qui aſſûre que Mariana mourut l'an 1632. âgé de 96. ans. *Jeſuitarum quos ætas noſtra vidit annoſiſſimus, qui ad hinc biennium pie obiit diem ſuum nonaginta ſex annos natus.*

(*h*) *Nicol. Anton. Biblioth. Hiſpan. to. 1. p. 561.*

(*i*) *Bernardin. Giraldus Patavinus, in Apologia pro Senatu Veneto, datæ de Padouë le 1. de Decembre 1634.*

(*B*) *De ſon côté il eut bon beſoin d'être patient.*] Si j'avois pu conſulter ſa vie compoſée (*k*) par Thomas Thomaius (*l*) de Vargas hiſtoriographe du Roi d'Eſpagne, j'aurois pu ſans doute donner ici quelque detail des perſecutions que Mariana eut à ſoufrir ; mais je n'en puis dire que ces paroles des deux bibliothecaires des Jeſuïtes : (*m*) *Ipſe viciſſim multa perpeſſus adverſa, admirabili animi æquitate, & omnium virtutum documento ſe malis ſuperiorem eſſe probavit. Exercitam ſenectutem Toleti produxit uſque ad diem* XVII. *Februarii anni Domini* MDCXXIV. Ajoûtez à ce paſſage ce qu'ils nous diront ci-deſſous, quand je parlerai du livre du changement des monnoies.

(*k*) *Alegambe & Sotuel en font mention dans l'article de Mariana. Don Nicolas Antonio n'en parle point dans la longue liſte qu'il a donnée des Ecrits de ce Thomaius imprimez & à imprimer. Il le nomme* Tamajus.

(*l*) *Mr. Teiſſier Biblioth. Bibliothecar. pag. 308. & 385. le nomme* Tamæus.

(*m*) *Alegambe, pag. 258. Sotuel, pag 477.*

(*n*) *Nouvelles lettres pag. 685.*

(*C*) *De ſa chaſteté eſt tout-à-fait ſingulier.*] Ceux qui ont lu les nouvelles lettres du critique de Mr. Maimbourg, y auront vu cette ſingularité exprimée de cette maniere : „(*n*) Vous n'eſtes point gens à croire cela, ni peut-eſtre ce que le P. Alegambe témoigne du Jeſuïte Mariana mort l'an 1624. après avoir vêcu prés de nonante ans dans l'étude la plus exacte de la chaſteté, d'où eſt venu peut-eſtre, ajoûte l'Hiſtorien, que ſes (2) mains furent auſſi ſouples & maniables après ſa mort que s'il euſt eſté en vie. J'avouë franchement que je ne voi pas la liaiſon de ces deux choſes. „ Je croi comme lui qu'il ſeroit bien dificile de donner une raiſon naturelle d'un tel effet de la chaſteté ; & quant aux raiſons miraculeuſes, je ne ſçai pas ſur quel raport, ou ſur quelle analogie on les pourroit apuier. Peut-être ſe fondoit-on ſur l'ar-

(2) *Caſtitatis cultor ſtudioſiſſimus, cujus aliquis effectus eſſe potuerit quod mortuo manus fuerint ita tractabiles ac ſi viveret.*

Digitized by Google

autres une hiſtoire (D) d'Eſpagne, que pluſieurs regardent comme un chef-d'œuvre. C'eſt lui qui fit imprimer un Ouvrage de Lucas Tudenſis † ſur la vie à venir, & contre les Albigeois. Son

† C'eſt ainſi qu'il faut dire, & non pas Tridentis avec Alegambe & Sotuel.

l'argument des contraires, & cela en conſequence d'une tradition monachale, qui établit que tous ceux qui ont à faire à des Religieuſes, ſont accuſez après leur mort, & convaincus de cette action, par .... qui ſe remarque dans la partie qui avoit ſervi à leur peché. (a) *Notabile eſt quod Mariani* (b) *dicunt, eum qui ſpurium ex moniali procrearit, ſingulariſſimè à Deo poſt mortem puniri, uti celeberrimus Medicus* Leonellus Faventinus c. 7. ſecundæ partis Practicæ Medicinalis *hoc myſterium naturæ aperuit*, Qui coit .. *inquiens*, cum Monachâ vel monisli, quando talis moritur, remanet virga ejus tenſa, *Unde dicitur in carmine apud vulgares:*

Qui monacha potitur, virgâ tendente moritur.

Cujus & meminit Wolfgangus Hildebrandus Mag. Nat. l. 1. c. 31. p. 34. Erford. impreſſ. 16. 22. *Et forteam etiam moniales ſtuprata poſt mortem peculiari ſigno notantur, quod honoris & pudoris ergò reticetur. Certè ſi miracula hæc quotidie contingerent pauciores ſpurii invenirentur.* Les paroles de Leonel Faventinus que je viens de raporter ont été citées par Henri Kormann au chapitre 67. de la 4. partie des miracles des morts.

Je remarquerai par occaſion quelques ſingularitez fort notables qui ſe trouvent dans Alegambe, ſur la chaſteté de certains Jeſuites. Il dit que le Pere Gil qui mourut l'an 1622. à l'âge de 73. ans, ne connoiſſoit de viſage aucune femme, tant il prenoit garde que ſes ſens ne s'arrêtaſſent ſur ces objets. Il ſe craignoit lui-même; il avoit preſque horreur de ſe toucher; & il rendit graces à Dieu d'avoir la vuë mauvaiſe, parce que cela lui avoit fourni de grans remedes de chaſteté. (c) *Erat ſeveriſſimus ſuorum ſenſuum cuſtos: nullam tot annis feminam de facie noverat: ſe quoque ipſum attingere quodammodò horrebat. Agebat Deo gratias pro hebetata ſibi acie oculorum; ex quo multa commoda caſtimonia perſentiſceret.* Le Pere Coſterus (d) avoüa que jamais ſa chaſteté ne fut vaincuë par aucun mouvement irregulier, ni par quelque imagination mal honnête. Le Pere Coton qui avoit eté confeſſeur d'un Prince fort impudique, & dont la Cour avoit ſuivi la maxime, *Regis ad exemplum totus componitur orbis*, mourut vierge, & conſerva de telle ſorte la pureté interieure, qu'il avoit horreur de tout ce qui pouvoit choquer cette vertu; & il avoit l'odorat ſi fin a cet égard, que les perſonnes qui l'aprochoient après avoir violé les loix de la chaſteté, excitoient en lui un ſentiment de puanteur inſupportable. (e) *Caſtitatem impensè coluit, & Virginitatis decus ad extremum uſque obtinuit. Senſus frenabat accuratâ cuſtodiâ, & horrore quodam impuritatis; quam etiam in iis qui ſe illa fœdaſſent, ex graveolentiâ neſcio quâ diſcernebat.* Le Pere Spiga qui mourut l'an 1594. âgé de 74. ans, paſſoit pour vierge; il n'avoit jamais regarde aucune femme, & il n'auroit ſu diſtinguer ſes propres nieces les unes des autres, quoi qu'il eût été leur confeſſeur, & il ne ſeroit entré chez elles pour rien du monde, quand il ſavoit qu'elles étoient ſeules. (f) *Caſtitati tuendæ, nunquam feminas intuitus eſt. Neptes ſuas, quas crebrò confitentes audierat, inter ſe diſtinguere neſciebat; ad illas, ſi domi ſolæ eſſent, non poterat induci ut intraret, quanticumque momenti negotio urgeretur. Opinio conſtans fuit, Virginitatis illi decus uſque ad extremum conſtitiſſe.* Je m'étonne qu'Alegambe n'ait point ſçu ce qu'on raconte du Jeſuite Poſſevin, qu'*ayant à lire Tibulle à cauſe de ſa belle latinité, il prioit Dieu les genoux en terre que les vers d'amour de ce Poëte ne lui inſpiraſſent point d'amour.* Mr. Menage (g) qui raporte cela venoit d'aſſurer, qu'il *avoit oui dire au P. Sirmond qu'ayant lu le jugement que faiſoit Photius du Roman d'Achilles Statius, par lequel il paroiſſoit que ce Roman étoit rempli d'obſcenitez, il ne l'avoit jamais voulu lire.* Je dirai à ce propos que Melchior Canus qui n'étoit pas ami des Jeſuites, plaiſanta un jour à leurs depens à la Cour du Roi d'Eſpagne. Il aſſûra qu'ils portoient ſur eux une herbe qui amortiſſoit de telle ſorte la nature, que par l'efficace de ce ſimple ils pouvoient converſer impunément avec les femmes. Philippe II. aiant pris cela au ſens literal voulut ſavoir ce que c'étoit que cette herbe, & aiant donné ordre que l'on preſſât les Jeſuites de la nommer, il aprit qu'elle s'apelloit la crainte de Dieu. (h) „ *Feſtivum eſt quod refert Nicolaus Orlandinus libro quinto hiſtoriæ Societatis* Jesu. „ *Petrus Faber & Antonius Araozius aulam Philippi ſecundi Hiſpaniarum Regis adierant, & tum primum „ in illud regnum Societatis nomen invexerant.* Qui„ buſdam autem inſtar erant miraculi, quòd cum omni genere ſexuque promiſcuo tam verſarentur innoxii. Nec dubitavit in media curia Melchior Ca„ nus bellè jocari, Patres Societatis Jesu herbam „ quandam ſecum ſolitos circumferre, quæ vim ha„ beret interimendæ libidinis: eaque velut antidoto „ tutò poſſe inter fœminarum verſari greges, & con„ fitentibus puellis aurem ſalva integritate præbere, „ &c. Ea vox, &c. ſenſim ſparſa per curiam ad Prin„ cipis pervenit aures. Qui rei auditæ curioſus inveſ„ tigator Johannem de Zuniga (is erat ei velut mo„ rum magiſter ac cuſtos) ad Patres miſit ſciſcitatum „ quod herbæ genus illud eſſet, &c. *Non negavit „ Araoſius hujus virtutis herbam ſe habere: & cùm Jo„ hannem aliquandiu ſuſpenſum reſponſi ambiguitate te„ nuiſſet, quo majorem audiendi cupiditatem accenderet,* „ Hæc, inquit, herba communi ſermone Timor Dei „ nuncupatur, &c. hoc igitur principi, velim, nar„ res, hoc fideliter referas.„ Jarrige ne raporte pas fidelement les circonſtances de ce fait. *Philippe ſecond*, dit-il (i), *leur grand protecteur, & un Prince de bel eſprit, les gauſſant un jour les interrogeoit, comment ils pouvoient eſtre chaſtes, traitans privement & avec familiarité avec toutes les belles Dames de ſa ſuperbe Cour. Nous avons, dirent-ils, au raport de leur Hiſtorien, une* herbe *que nous portons ſur nous, par laquelle nous évitons les dangers de l'impureté, & reſiſtons à toutes ſes attaques. Preſſés par le Monarque, de la nommer; ils reſpondirent, que c'eſtoit* la crainte de Dieu, *mais je vous aſſeure que s'ils l'avoient lors, je ſuis bien certain, que maintenant ils en ont perdu la graine, & qu'elle ne croiſt plus dans leur jardin.*

Cette herbe de Melchior Canus me fait ſouvenir de ces Solitaires Indiens qui pratiquent une rude penitence toute leur vie, & qui renoncent même à la vuë des perſonnes de l'autre ſexe. Ils arment leur main d'une canne, par le moien de laquelle ils écartent toutes les penſées impures, & toutes les tentations, comme s'il ne s'agiſſoit que de faire fuir un chien. *I* Ruxis *è Hiobioli abitano ne' deſerti paſcendoſi di foglie, e frutti ſalvatici, occupati quaſi ſempre nelle meditatione de' lor dii, profeſſano perpetua verginita, ſuggendo la viſta delle donne, portano una canna in mano con la quale dicono tener lontano i diletti, tentationi, e travaglii.* (k)

(D) *Une hiſtoire d'Eſpagne. . . comme un chef-d'œuvre.*] Elle eſt diviſée en 30. livres ſuivis d'un appendix. Les 20. premiers furent imprimez à Tolede *in folio*, l'an 1592. Il y ajoûta les 10. autres quelque tems après (l). Il la traduiſit lui-même de Latin en Eſpagnol, & publia cette verſion à Tolede l'an 1601. Elle a été reimprimée (m) ſouvent. Il s'écarta quelquefois de l'original, tout comme s'il eût compoſé non pas une traduction, mais un nouveau livre (n). L'appendix ne contient qu'un petit ſommaire de quelques évenemens depuis l'an 1515. juſques au tems qu'il fut fait; car l'Auteur aiant fini ſon grand Ouvrage à la mort de Ferdinand d'Aragon en 1516. trouva mieux ſon compte à un ſimple indice hiſtorique depuis ce tems-là, qu'à des narrations exactes, qu'il n'eût pu faire ſans s'écarter de la bonne foi qu'il avoit ſuivie, ou ſans offenier des perſonnes encore vivantes. C'eſt pourquoi il prit le parti le plus ſûr & le plus honnête, & celui que les gens ſages (o) ont toûjours le plus aprouvé: il ne voulut point écrire ſur les choſes qui s'etoient paſſées de ſon tems, ou un peu auparavant. Voious les éloges que le Pere Rapin a donnez à cette hiſtoire. (p) „ Aucun des „ Hiſtoriens modernes n'a écrit plus ſenſément que „ Mariana dans ſon hiſtoire d'Eſpagne. C'eſt un chef „ d'œuvre des derniers ſiecles par cette ſeule qualité „ là. Il regne dans tout cet Ouvrage une ſageſſe qui „ ne lui permet jamais de s'abandonner aux beaux en„ droits, ni de ſe negliger en ceux qui ne le ſont pas: „ cette égalité ſi judicieuſe qui eſt toûjours la même „ dans l'inegalité des matieres que touche cet Auteur, „ eſt peu connuë aux Hiſtoriens des derniers tems. „ Pour comprendre toute la force de cet éloge, il y faut joindre cette deſcription. *Ecrire ſenſement*, ſelon le Pere Rapin (q), *c'eſt aller à ſon but en quelque matiere que ce ſoit qu'on écrive, ſans s'écarter, ou s'amuſer en chemin: c'eſt expoſer les choſes avec une eſpece de ſageſſe & de retenuë, ſans s'abandonner ny à la chaleur de ſon imagination, ny à la vivacité de ſon eſprit: c'eſt ſçavoir ſupprimer ce qu'il y a de ſuperflu dans l'expreſſion, comme ſont ces adverbes & ces épithetes qui diminuent les choſes en les exagerant; n'y laiſſer rien d'oiſif, de languiſſant, d'inutile; retrancher genereuſement ce qu'il ne faut pas dire, quelque beau qu'il ſoit; donner toûjours moins à* (r) *l'éclat qu'au ſolide; ne point montrer de feu ny de chaleur, où il ne faut que du ſang froid & du ſerieux;*

(a) *Lyſerus, Polygamia triumphatrix pag. 314.*

(b) *C'eſt ainſi que cet Auteur nomme les Catholiques Romains, comme s'ils avoient la ſainte Vierge pour le chef de leur Religion.*

PARTICULARITEZ de la chaſteté de quelques Jeſuites.

(c) *Alegambe, pag. 369. col. 1.*

(d) Virginitatem nulla unquam cogitatione aut indecoro motu oppugnatam ſe ſervaſſe faſſus eſt ipſe aliquando. *Idem pag. 118.*

(e) *Idem pag. 379. col. 2.*

(f) *Idem pag. 401. col. 1.*

(g) *Menage, Anti-Baillet, to. 2. pag. 333. citant Nicius Erythræus dans l'éloge de Poſſevin.* Cet éloge ne ſe trouve point dans les 3. *Pinacothecæ* d'Erythræus.

(h) *Nicolaus Abramus, Commentar. in Orat. Ciceronis tomo 2. pag. 599. col. 1.*

(i) *Jarrige Jeſuites ſur l'echafaud, chap. 6. pag. m. 65.*

(k) *Giornale de Letterati du 31. de Mars 1673. pag. 35. dans l'extrait* del Viaggio all' Indie Orientali del P. F. Vincenzo Maria di S. Caterina da Siena.

(l) *On a les 30. livres avec l'appendix dans l'édition de Maience 1605.* in quarto.

(m) *A Madrid l'an 1616. & l'an 1650. in fol. & alibi* Nicol. Anton. ubi infra.

(n) *Voiez Nicolas Antonio Biblioth. Scriptor. Hiſpan. to. 1. p. 560.*

(o) *Voiez la remarque D de l'article* Bonfadius, *& la remarque E de l'article* Haillan.

(p) *Rapin, Reflexions ſur l'hiſtoire, n. 3. p. m. 232.*

(q) *Ibid. pag. 230.*

(r) Delectus verborum habendus & ponderæ ſingulorum examinanda. *Fab. lib. 10. cap. 3.*

Digitized by Google

Son traité du changement (E) des monnoies lui fit des affaires à la Cour d'Eſpagne, & l'expoſa à une peine qui a été (EΔ) mal raportée par Mr. Varillas: mais on auroit eu plus de raiſon de l'inquieter au ſujet d'un autre livre, que l'Eſpagne & l'Italie laiſſerent paſſer, & qui fut brûlé à Paris par arrêt du Parlement, à cauſe de la pernicieuſe doctrine qu'il contenoit. Il n'y a rien de plus ſeditieux, (F) ni de plus capable d'expoſer les thrônes à de frequentes revolutions, & la vie

(a) Rapin, ibid. num. 5. p. 236.

(b) Ibid. num. 22. pag. 280.

(c) Ibid. num. 26. pag. 293.

(d) Ibid. ſub fin. pag. 305.

(e) Quid? Mariani gravem & decoram conſtructionem, ſonantia verba, ſplendorem, narrandique ſublimitatem, copioſum ingenium in non impari materia, quæ ætas non reverebitur? Clarus Bonarſcius in Amphiteatro honoris lib. 2. cap. 13. pag. m. 192.

(f) Herm. Conringius de regno Hiſpan. apud Pope Blount, Cenſura Autorum pag. 614.

(g) Et puis de l'Imprimerie Roiale une édition plus correcte. Nicol. Anton. ubi infra tom. 2. pag. 170.

(h) Nicol. Anton. Bibliot. Scriptor. Hiſpan. tom. 1. pag. 561.

(i) Nommée Mademoiſelle de la Roche.

(k) Il fut imprimé à Cologne in fol. l'an 1609. avec ſix autres traitez de Mariana.

(l) Alegambe, pag. 258. col. 2.

rieux; examiner toutes ſes penſées, & meſurer toutes ſes paroles, avec cette juſteſſe de ſens, & ce jugement exquis, à qui rien n'échape que d'exact & de judicieux: c'eſt avoir la force de reſiſter à la tentation qu'on a naturellement de faire paroître ſon eſprit. . . . . C'eſt laiſſer la liberté à ceux qui liſent l'Hiſtoire, d'imaginer ce qu'on ne doit pas toûjours dire. C'eſt enfin bien ſçavoir ſauver les contradictions, & établir les vrayes-ſemblances, en tout ce qu'on dit. Et cet eſprit ſenſé, ce caractere ſage que demande l'Hiſtoire, eſt une maniere d'attention ſur ſoy-meſme, qui ne ſe permet aucune exageration, & qui prend d'éternelles precautions contre ces imaginations hardies, où l'on eſt ſujet, quand on a l'eſprit trop brillant, ou trop fertile: afin de trancher en peu de grandes choſes, comme fait Salluſte. Le Pere Rapin n'en eſt pas demeuré-là, il ajoûte (a) que *Mariana eſt un des plus accomplis parmi les Hiſtoriens modernes, parce qu'il eſt un des plus ſimples.* Que rien (b) *ne donne tant à l'Hiſtoire de Mariana l'air de grandeur qu'elle a, que l'art de cet Auteur à y faire entrer par le moyen de la digreſſion, tout ce qui ſe paſſe de conſiderable dans le monde, d'admirable dans les temps fabuleux, de remarquable dans la Grece, dans la Sicile, dans l'Empire Romain; un detail aſſez particulier de la Republique de Carthage, qui n'eſt point ailleurs mieux que là; les ſieges de Sagunte & de Numance, le paſſage d'Annibal en Italie; la ſuite des Empereurs; la naiſſance du Chriſtianiſme; la predication de l'Evangile; les conqueſtes des Arabes, & pluſieurs autres traits qui ont du grand: c'eſt un genie qui ne ſe fait que de grandes matieres, leſquelles tiennent toûjours par quelque choſe à l'Hiſtoire d'Eſpagne. En quoy jamais Hiſtorien n'a tant fait d'honneur à ſon païs par aucun ouvrage, car il donne à ſa nation tout ce qui s'eſt jamais fait de grand au monde. Parmi les modernes*, continuë le Pere Rapin (c), *je trouve Mariana, Davila, Fra-Paolo, d'admirables genies pour l'hiſtoire. Mariana a le talent de penſer, & de dire noblement ce qu'il penſe & ce qu'il dit, & d'imprimer un caractere de grandeur à ce qui lui paſſe par l'eſprit . . .* (d) *Mariana, dans ſon Hiſtoire d'Eſpagne, n'a été ſurpaſſé d'aucun moderne ni par la grandeur du deſſein, ni par la nobleſſe du ſtile: il eſt plus exact que les autres, & il juge ſainement de tout.* Joignons à tant d'éloges non pas ce qu'a dit un autre Jeſuïte (e) en faveur de Mariana, mais ce qu'en a dit un Proteſtant. (f) *Inter Latinos omnibus palmam præripit Johannes Mariana Hiſpanus, rerum Hiſpanicarum cognitione nemini ſecundus. Valuit vero Mariana inſigni eloquentia, prudentia, & magna libertate dicendi: hinc & libertatis ſtudioſiſſimus in Reges ſuos ſæpe eſt mordax.*

Quelque beau que ſoit ce livre de Mariana, il ne laiſſe pas de contenir pluſieurs fautes qui ont été critiquées en partie par un Secretaire du Connetable de Caſtille. Ce cenſeur ſe nomme Pedro Mantuano. Il publia ſa critique à Milan (g) *in* 4. l'an 1611. & l'intitula *Advertencias à la Hiſtoria de Juan de Mariana.* Il n'avoit alors que 26. ans. Thomas Tamaius de Vargas qui repondit pour Mariana raconte une choſe qui tient du prodige; c'eſt que Mariana ne voulut jamais jetter les yeux ni ſur l'Ouvrage de ſon cenſeur, ni ſur l'Ouvrage de ſon apologiſte, quoi que ce dernier lui eût offert ſon manuſcrit avant que de le donner à l'Imprimeur, & l'eût prié de le corriger. (h) *Noluiſſe Marianam legere, nec Mantuani cenſuram, nec Tamaji amiciſſimi caſtitis apologiam, etiam ante editionem ſibi ab authore ad pervidendum & emendandum oblatam, quod credet vix poſteritas.* On a publié dans l'hiſtoire des Ouvrages des Savans à la page 139. du mois de Novembre 1693. le deſſein d'une traduction Françoiſe de Mariana, qui ſera accompagnée de belles notes. Le public doit ſouhaiter de jouir bientôt de ce travail. On imprima en Hollande l'an 1694. un abregé chronologique de l'hiſtoire d'Eſpagne tiré principalement de Mariana. C'eſt un livre que l'on attribuë à une (i) Demoiſelle de Rouën refugiée en Angleterre pour la religion.

(E) *Son traité* (k) *du changement des monnoies lui fit des affaires.*] Alegambe s'eſt contenté de nous dire que cet Ouvrage decouvroit les fraudes du tems, & qu'à la requête de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne il fut ſuſpendu par Paul V. mais que la ſuite fit voir que Mariana perſecuté pour ce livre, avoit aimé la juſtice & la verité. (l) *In tractatu de Monetæ mutatione cùm acriùs corruptelam ſui temporis perſtrinxiſſet, gravem in ſe concivit procellam; & tractatus ipſe poſtulante Catholici Regis Oratore, à Summo Pontifice Paulo V. tantiſper ſuſpenſus fuit, donec invidia & cum ea tempeſtas conquieviſſet; docuerunteque poſteriora tempora veri rectique amantem fuiſſe Marianam.* Nicolas Antonio à certains égards s'eſt tenu dans une plus grande generalité, quoi qu'il marque que les principaux Miniſtres d'Etat accuſerent Mariana d'avoir cenſuré le gouvernement. *Nec tamen*, dit-il (m), *vir tot meritis ad famæ immortalitatem nitens effugere valuit læva famæ diſcrimina, interpretantibus quadam ejus ſcripta principibus in Curia viris tanquam iniqua exterisque injuriosa ſibi ipſis, ac publicæ adminiſtrationi. Cujus rei nomine ſolemniter accuſatus non niſi poſt agitatam diu cauſam ægreque ſtatui priſtino fuit reſtitutus.* Mais voici un Auteur qui s'explique plus nettement: il nous aſſûre que Mariana decouvrit ſi bien la depredation des finances, en montrant les voleries qui ſe commettoient dans la fabrique des monnoies, que le Duc de Lerme qui ſe reconut là viſiblement, ne put retenir ſon indignation. Il ne lui fut pas malaiſé de pouſſer l'Auteur, parce que le Roi Philippe III. étoit clairement cenſuré dans cet Ouvrage comme un Prince faineant, & qui laiſſoit les affaires du Roiaume à la diſcretion de ſes Miniſtres. Les Monarques les plus poſſedez par un Favori s'irritent ſans peine, contre ceux qui les expoſent au mepris public par une cenſure libre & juſte de cet eſclavage. Mariana fut mis en priſon, & n'en ſortit qu'au bout d'un an; mais l'évenement fit voir qu'il ne s'etoit pas trompé, en predisant que les abus qu'il reprenoit plongeroient l'Eſpagne dans un grand deſordre. L'Ecrivain qui conte ceci s'apelle Bernardin Giraldus. Je l'ai deja cité une fois. *Quarum* (diſſertationum) *una fuit*, dit-il (n), *de* Monetæ *mutatione in Hiſpania, quâ quidem fraudes, & impoſtura Miniſtrorum Regiorum Monetas publicas adulterantium detegebantur, oſcitantia, & dormitatio Philippi III. Regis Catholici perſtringebatur, ingentia denique damna in univerſam Hiſpaniam ex improbiſſimo Regiorum peculatu certo exoritura pronuntiabantur: quem librum qui legat, & hodiernum Hiſpaniæ ſtatum non ignoret, abeſſe haudquaquam poſſit, quin Marianam divinum hominem fuiſſe agnoſcat (qui ea, quæ hodie Hiſpania experitur mala, tanto antè ut vates occinerit) vel certè prudentiam genus divinationis eſſe intelligat. Verùm vehementer ea res Lermæum Ducem, Regia Hiſpanica Sejanum, pupugit: quippe qui fundi Hiſpanici calamitas eſſet, ſeque à Mariana deſignari ſatis intelligeret. Hominem ergo in vincula poſcit, in iiſque annum vertentem amplius continet.*

(EΔ) *Et l'expoſa à une peine qui a été mal raportée par Mr. Varillas.*] Cet hiſtorien (o) pretend que Ribadeneira *n'avoit oſé écrire en Eſpagne ſous le regne de Philippe ſecond ce que Charles-Quint avoit contribué pour obliger la Cour de Rome à ſe porter dans les dernieres extrémitez contre Henri VIII. Il faut avoir auſſi peu de connoiſſance de l'Hiſtoire d'Eſpagne qu'en a M. Burnet*, continuë-t-il, *pour ignorer que le même Philippe Second relegua pour quinze ans en Sicile le Pere Mariana, pour un ſujet beaucoup moins important que n'auroit été celui d'écrire contre Charles-Quint, puis que ce fut uniquement pour avoir compoſé le Traité des Monnoyes, qui ne regardoit pas ſi directement la Majeſté des Rois Catholiques, que la conduite de Charles-Quint à l'égard de Henri VIII.* Il y a trois fauſſetez dans ces paroles. 1. Mariana n'a jamais été relegué en Sicile, tant s'en faut que ce pretendu exil ait duré 15. ans. 2. Philippe ſecond étoit mort quand ce Jeſuite écrivit ſur les monnoies. 3. Ce traité choquoit beaucoup plus (p) le Roi d'Eſpagne qui regnoit alors, que le livre de Ribadeneira n'eût choqué Philippe ſecond ſi l'on y eût vu *la conduite de Charles-Quint à l'égard de Henri VIII.* Je ne releve point ce qui ſe trouve d'abſurde dans ſa remarque ſur Ribadeneira: c'eſt une choſe qui a été ſolidement refutée (q) par le ſavant homme qui lui repliqua.

(F) *Il n'y a rien de plus ſeditieux . . . . . que ce livre de Mariana.*] Il a pour titre *de Rege & Regis inſtitutione*, & il fut imprimé à Tolede l'an 1598. avec privilege du Roi, & avec les aprobations ordinaires. L'Auteur s'étant propoſé d'examiner dans le 6. chapitre du 1. livre s'il eſt permis de ſe defaire d'un tyran, entre en matiere par le recit de la fin

(m) Nicol. Anton. ubi ſupra pag. 560.

(n) Bernard. Giraldus Patavinus, pro Senatu Veneto apologia, ſive de juſtitia decreti, quo Senatus Venetus adoleſcentes ditioni ſuæ ſubditos, ad Jeſuitarum ſcholas accedere interdixit: deque conditionibus, quibus Jeſuita reditum ad Venetos videntur impetrare poſſe. Cette piece eſt dans le recuil intitulé *Arcana Societatis Jeſu*, imprimé à Geneve l'an 1635. in 8.

(o) Varillas, reponſe à la Critique de Mr. Burnet pag. 84. édit. de Holl.

(p) Voiez dans la remarque precedente les paroles de Bernardin Giraldus.

(q) Voiez la defenſe de la Critique de Mr. Varillas pag. 65.

Digitized by Google

vie même des Princes au couteau des assassins, que ce livre de Jean Mariana. Il exposa les Jesuites & sur tout en France à mille sanglans (G) reproches, & à des insultes très-mortifians que l'on renou-

fin tragique de Henri trois. Il admire le courage de Jaques Clement, & il dit que les opinions furent diverses sur l'action de ce jeune Moine: les uns la louërent, & la crurent digne de l'immortalité; les autres la blâmerent, parce qu'ils étoient persuadez qu'il n'est jamais permis à un simple particulier de tuer un Prince declaré Roi par la nation, & oint de l'huile sacrée selon la coutume, quoi que ce Prince soit devenu un scelerat & un tyran. (a) *De facto monachi non una opinio fuit, multis laudantibus atque immortalitate dignum judicantibus: vituperant alii prudentiæ & eruditionis laude præstantes, fas esse negantes cuiquam privata auctoritate Regem consensu populi renunciatum, sacroque olео de more delibutum sanctumque adeo perimere, sit ille quamvis perditis moribus, atque in tyrannidem degenerarit.* On voit clairement que Mariana est de ceux qui aprouverent l'action de Jaques Clement; car il rejette le principe en vertu duquel des personnes sages & savantes la condamnerent. D'ailleurs il affecte de relever le courage & la fermeté intrepide de cet assassin, sans se laisser échaper un mot qui tende à le rendre odieux au lecteur. Cette observation decouvre admirablement tout le venin de la doctrine de ce Jesuite; car il est certain qu'il ne debute par l'exemple de Henri trois, que pour descendre de la these à l'hypothese, & que pour montrer aux peuples un cas insigne de tyrannie, afin que toutes les fois qu'ils se trouveront en semblable etat, ils se croient dans les circonstances où il est permis de faire jouër le couteau contre leurs Monarques. Mais s'il est une fois permis d'en venir là, lors qu'on se trouve sous un Prince tel qu'Henri troisiéme, je ne sçai point où sont les Monarques qui ne doivent craindre d'être assassinez, ou déthrônez: car on fait bientôt compensation entre le bien & le mal de deux conditions. Si les defauts du gouvernement ne sont pas les mêmes que sous Henri trois, on se contentera de dire que tout bien compté ils les égalent, & l'on conclura que l'on se trouve dans le cas que le Jesuïte a marqué. Quoi qu'il en soit continuons l'exposition de son systême.

Mariana raporte les raisons de ceux qui blâmerent Jaques Clement; c'est-à-dire, selon lui, les raisons de ceux qui prêchent qu'il faut se soumettre patiemment au joug tyrannique de son legitime Souverain, & avant que d'y (b) repondre il allegue les argumens du parti contraire, apuiez sur cette base fondamentale, c'est (c) que l'autorité du peuple est superieure à celle des Rois. C'est sa these favorite, il emploie deux (d) chapitres tout entiers à la prouver. Aiant allegué les raisons de chaque parti il prononce: 1. Que selon le sentiment des Theologiens & des Philosophes, un Prince qui de vive force & sans le consentement public de la nation s'est saisi de la souveraineté, est un homme à qui chaque particulier est en droit d'ôter la vie: (e) *Perimi à quocunque, vitæ & principatu spoliari posse.* 2. Que si un Prince creé legitimement, ou successeur legitime de ses ancêtres renverse la religion, & les loix publiques, sans deferer aux remontrances de la nation, il faut s'en defaire par les voies les plus sûres. 3. Que le moien le plus court & le plus sûr de s'en defaire est d'assembler les Etats, & de le deposer dans cette assemblée, & d'y ordonner qu'on prendra les armes contre lui, si cela est necessaire pour ôter la tyrannie. 4. Qu'on peut faire mourir un tel Prince (f), & que chaque particulier qui aura assez de courage pour entreprendre de le tuër, a droit de le faire. 5. Que si l'on ne peut pas tenir les Etats, & qu'il paroisse neanmoins que la volonté du peuple est qu'on se defasse du tyran, il n'y a point de particulier qui ne puisse legitimement tuer ce Prince, pour satisfaire aux desirs du peuple, (g) *qui votis publicis favens eum perimere tentavit, haud quaquam iniquè eum fecisse existimabo.* 6. Que (h) le jugement d'un particulier ou de plusieurs ne suffit pas, mais qu'il faut se regler sur la voix du peuple, & consulter même des hommes graves & doctes. 7. Qu'à la verité il y a plus de courage à s'élever ouvertement contre le tyran, mais qu'il n'y a pas moins de prudence à l'attaquer clandestinement, & à le faire perir dans les pieges qu'on lui tendra. (i) *Est quidem majoris virtutis & animi simultatem aperte exercere, palam in hostem reipublicæ irruere: sed non minoris prudentiæ, fraudi & insidiis locum captare, quod sine motu contingat minori certe periculo publico atque privato.* Il veut donc ou qu'on l'attaque dans son palais à main armée, ou que l'on conspire contre lui; il veut que la guerre ouverte, les ruses, les fraudes, les trahisons soient également permises: & si les conspirateurs, ajoûte-t-il, ne sont pas tuez dans l'entreprise, ils doivent être admirez toute leur vie comme des Heros; s'ils perissent ce sont des victimes agreables à Dieu & aux hommes; & leurs efforts meritent des loüanges immortelles. (k) *Aut in apertam vim prorumpitur seditione facta armisque publice sumptis . . . . aut majori cautione, fraude & ex insidiis pereunt, uno aut paucis in ejus caput occulte conjuratis, suoque periculo reipublicæ incolumitatem redimere satagentibus. Quod si evaserint, instar magnorum Heroum in omni vita suspiciuntur: si secus accidat, grata superis, grata hominibus hostia cadunt, nobili conatu ad omnem posteritatis memoriam illustrati. Itaque apertæ vi & armis posse occidi tyrannum, sive impetu in regiam facto, sive commissa pugna in confesso est. Sed & dolo atque insidiis exceptum.* 8. Qu'encore qu'il ne semble pas y avoir de la difference entre un assassin qui tuë d'un coup de couteau, & un homme qui empoisonne, neanmoins parce que le Christianisme a abrogé les loix des Atheniens qui ordonnoient aux coupables d'avaler un bruvage empoisonné, Mariana n'aprouve point que l'on se defasse d'un tyran par le moien d'un poison mêlé dans les alimens; il veut que si l'on recourt au poison, on l'aplique ou aux habits ou à la selle du cheval. (l) *Ergo me auctore neque noxium medicamentum hosti detur neque lethale venenum in cibo & potu temperetur in ejus perniciem. Hoc tamen temperamento uti, in hac quidem disputatione licebit, si non ipse qui perimitur venenum haurire cogitur, quo intimis medullis concepto pereat: sed exterius ab alio adhibeatur nihil adiuvante eo qui perimendus est. Nimirum cum tanta vis est veneni, ut sella eo aut veste delibuta vim interficiendi habeat.*

Voilà le systême de ce Jesuite. La derniere piece en est très-impertinente; c'est une distinction ridicule: car un homme qui avale du poison sans le savoir, & en croiant que c'est une bonne nourriture, ne contracte en aucune sorte le crime de ceux qui se font mourir eux-mêmes; & c'est neanmoins pour épargner un si grand crime au tyran, que Mariana ne veut point qu'on lui fasse boire ou qu'on lui fasse manger du poison (m). De plus s'il étoit vrai qu'en avalant du poison sans le savoir on fût homicide de soi-même, on le seroit aussi en prenant une chemise empoisonnée; & neanmoins Mariana ne fait nul scrupule de consentir que l'on empoisonne les habits, les selles, ou telles autres choses qui agissent du dehors en dedans. Je dis donc que l'article huit de ce Jesuite est très-indigne d'un homme qui sçait raisonner, & je suis surpris qu'un Auteur qui avoit tant de bon sens & tant de Logique, adopte une telle puerilité. A cela près bien des gens se persuadent que son systême est d'une belle ordonnance, que les pieces y sont bien liées; qu'on y va naturellement d'une consequence à l'autre. Posez une fois, disent-ils, que le Monarque releve de l'autorité du peuple comme de son tribunal suprême, & qu'il y est justiciable de sa conduite, tout le reste coule de source. Aussi voions nous que l'Auteur qui refuta Mariana, établit un fondement tout opose, sçavoir (n) *que les Princes souverains ne dependent que de Dieu auquel seul il apartient d'en faire justice.* Je n'entre point dans la discussion de ce dogme; il me suffit d'observer que comme les doctrines de Mariana sont très-pernicieuses au bien public, il vaudroit mieux qu'il eût raisonné inconsequemment, que de suivre en bon Dialecticien les consequences de son principe. Voiez ci-dessus la remarque R de l'article de Loyola.

(G) *Exposé les Jesuites . . . à mille sanglans reproches.*] Les Catholiques & les Protestans fondirent sur eux à qui mieux mieux, à l'occasion de ces dogmes de Mariana, & principalement après l'attentat horrible de Ravaillac: car on disoit que la lecture de Mariana avoit inspiré à ce cruel assassin l'infame dessein de poignarder Henri quatre. Voilà pourquoi le Pere Coton fit publier une lettre qu'il avoit écrite à Marie de Medicis veuve de ce Prince, où il cita quelques Jesuites celebres qui enseignoient le contraire de ce que Mariana avoit souteau. Il fit plus, car il soutint que le livre de ce Jesuite Espagnol fut condamné l'an 1606. dans l'une de leurs Congregations. Je raporterai ses propres paroles: (o) *Tel doncques estant le sens & telles les sentences de ces Docteurs, graves & signalez de nostre Compagnie, quel prejudice peut apporter l'opinion particuliere de Mariana à la reputation de tout un Ordre, lequel estant selon son Institut, extrémement jaloux de la manutention des sainctes ordonnances de l'Eglise, & respectant la puissance & authorité des Roys, qui pour le temporel*

(a) *Mariana, de rege & regis institutione, lib. 1. cap. 6. p. m. 54.*

(b) *Il les refute à la fin de ce chapitre 6.*

(c) A republica, unde ortum habet regia potestas, rebus exigentibus Regem in jus vocari posse, & si fanitatem respuat principatu spoliari, neque ita in Principem jura potestatis transtulit, ut non sibi majorem reservarit potestatem *Mariana ib. p. 57.*

(d) *Le 8. & le 9. du 1. livre.*

(e) *Ibid. pag. 58.*

(f) Principem publicum hostem declaratum ferro perimere, eademque facultas esto cuicunque privato, qui spe impunitatis abjecta, neglecta salute in conatum juvandi rempublicam ingredi voluerit. *Id. pag. 60.*

(g) *Id. ib.*

(h) Neque enim id in cujusquam privati arbitrio ponimus: non in multorum, nisi publica vox populi adsit, viri eruditi & graves in consilium adhibeantur. *Id. ib.*

(i) *Ibid. cap. 7. pag. 65.*

(k) *Id. ib. pag. 64.*

(l) *Ibid. pag. 67.*

(m) Crudele existimarunt, atque à Christianis moribus alienum, quantumvis flagitiis coopertum eo adigere hominem, ut sibi ipsi manus afferat pugione in viscere adacto, aut lethali veneno in cibo aut potu temperato. Perinde enim est, neque minus humanitatis legibus, jurique naturæ contrarium: quo in vitam suam sævire vetatur omnibus. Negamus ergo hostem, quem fraude dedimus perimi posse, veneno interfici jure. *Mariana ib. p. 66.*

(n) *Rousset, au chapitre 17. de son Antimariana.*

(o) *Coton, Lettre declaratoire de la doctrine des Jesuïtes, p. 8. & 9.*

Digitized by Google

renouvelle tous les jours, qui ne finiront jamais, que les historiens copieront passionnement les uns des

temporel relevent de Dieu seul, a dés long temps desavoüé la legereté d'une plume effarée, & nommément en la Congregation Provinciale de France tenuë en cette ville de Paris, l'an 1606. où d'abondant le Reverend Pere Claude Aquaviva General de nostre Compagnie fut requis, que ceux qui avoient escrit au prejudice de la Couronne de France, fussent reprimez & leurs livres supprimez: Ce que ledit Reverend Pere a faict depuis fort serieusement & exactement, tres-marry que par mesgarde, en son absence, & sans avoir veu l'ouvre on se fust servy de son adveu: Les paroles dont il usa en sa response sont telles (a). *Nous avons approuvé le jugement & le soin de vostre Congregation, & avons esté grandement asseurez, que l'on ne se soit appergeu de cela qu'apres l'impression de tels livres: lesquels toutes-fois nous avons soudain commandé d'estre corrigez, & aurons soin tres-exacte desormais que telles choses n'adviennent. De fait à grand' peine trouverois on maintenant un seul exemplaire de Mariana, n'eust esté la pernicieuse liberalité des heritiers de Wechel, que l'on sçait estre de la Religion pretenduë reformée, qui l'ont faict imprimer à leurs propres coufts, non tant poussez, comme il est aisé à presumer, du desir de servir le public, que de nuire au particulier de nostre Compagnie.* Pour ce qui concerne la lecture de Mariana par Ravaillac, on soutint dans la même lettre que (b) Messieurs du Parlement savoient *par la reserée deposition du malheureux, que Mariana n'avoit en rien contribué à l'execrable parricide, & ne l'avoit peu faire, attendu que ce meschant n'avoit suffisante intelligence de la langue en laquelle son livre estoit escrit. En quoi se decouvre,* poursuit le Pere Coton, *la peu charitable intention de ceux qui vont disant qu'il le savoit tout par cœur.* Dans un autre livre le Pere Coton revint à la charge. *Les heretiques . . . . de France,* dit-il (c), „ veulent que Mariana ait induit Ravaillac „ à faire son coup malheureux & execrable, comme „ le sçachant tout par cœur: A quoy on repliquera „ cent & cent fois au peril de l'honneur, & de la vie, „ que Ravaillac ne vid, ne lent, & n'entendit jamais le „ nom mesme de Mariana, si ce n'est quand on luy de„ manda s'il l'avoit leu, & il respondit que non, & ne „ sçavoit que c'estoit; tesmoing le Reverend Pere „ Monsieur Coeffeteau, tesmoing aussi le procés ver„ bal qui en a esté dressé: D'où l'on doit inferer ce „ que peut la calomnie éshontement soustenue: car „ n'y ayant rien plus faux que de dire que ce mal„ heureux ait seulement veu la couverture du livre de „ Mariana, quelques-uns du vulgaire neantmoins „ croyent, à force de l'ouïr dire, qu'il le sçavoit d'un „ bout à l'autre, comme il a esté dit. J'adjousteray „ que quand bien Ravaillac l'auroit leu, toutesfois il „ est tres-faux, que Mariana enseigne le meurtre & le „ parricide, que ce malheureux a commis: ce que „ neantmoins en cet endroit & par tout son libelle le „ Calomniateur tasche de persuader: Ains il seroit en „ certaine maniere à desirer que Ravaillac eust leu „ Mariana, en cas qu'il l'eust peu entendre: car di„ sertement, & expressément Mariana enseigne (com„ me le monstre Gretserus) qu'un Prince legitime ne „ peut estre tué par un particulier de son autorité pri„ vée. „ Le Pere Coton se trompe: le livre de Mariana étoit fort propre à inspirer l'entrepriſe d'assassiner Henri quatre, car on y pouvoit trouver que l'action de Jaques Clement étoit bonne, & que si la voix du peuple & le conseil de quelques personnes savantes concourent à declarer que le Prince oprime la religion, un particulier le peut tuer. Joignant ces deux choses ensemble, l'on en inferoit la justice de l'assassinat d'Henri quatre: car si Henri trois Catholique au souverain point étoit l'opresseur du Catholicisme, parce qu'il travailloit pour les droits d'un Prince heretique, qui devoit être son successeur, on peut juger en general que tout Prince qui est favorable aux heretiques veut oprimer la religion. Or s'il est permis de tuer un opresseur de la religion, il est permis sans doute de se defaire de celui qui veut l'oprimer dès qu'il le pourra; car la prudence ne permet pas que l'on laisse croître le mal, jusques au point qu'il soit difficile d'y apporter du remede: il faut le prevenir & l'attaquer pendant qu'il est foible. D'ailleurs par la voix du peuple on n'entend pas le jugement de tous les particuliers: il suffit que dans chaque ville il y ait plusieurs personnes qui joignent leurs voix pour certaines choses. Or il est indubitable que le Roiaume étoit plein de gens qui soupçonnoient Henri IV. de vouloir faire triompher la Religion Reformée dès qu'il le pourroit, & de n'entreprendre la guerre contre la Maison d'Autriche que dans cette vuë. Ainsi Ravaillac en raisonnant sur les principes de Mariana, & en y joignant selon la coutume un sens d'*accommodation*, pouvoit fort bien croire qu'il n'avoit pas moins de droit que Jaques Clement. Il ne se trouvoit que trop de personnes doctes, & à son sens très-prudentes, qui le confirmoient dans son pernicieux dessein, & cela pour le bien de la religion. Voiez dans la remarque *H* Δ sa reponse à ceux qui lui demanderent pourquoi il avoit commis cet assassinat, & souvenez vous qu'il declara devant les juges que la (d) *volonté de tuer le Roi* lui vint *pource que* ce Prince *n'avoit voulu* (*comme il en avoit le pouvoir*) *reduire ceux de la Religion pretenduë reformée à l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine*, & parce (e) *qu'il avoit entendu* que le Roi *vouloit faire la guerre au Pape & transferer le S. Siege à Paris*, car *faisant la guerre contre le Pape*, disoit-il (f), *c'estoit la faire contre Dieu; d'autant que le Pape estoit Dieu, & Dieu estoit le Pape.*

Un Ecrivain (g) Catholique qui refuta la lettre declaratoire du Pere Coton par un livre intitulé *l'Anticoton*, m'aprend des choses qui doivent trouver ici une place. *Ce livre de Mariana*, dit-il (h), *ayant esté premierement imprimé à Tolede fut apporté en France il y a huict ans, & presenté au Roy, & les clauses seditieuses de ce livre representées à sa Majesté, laquelle ayant appellé le Pere Cotton luy demanda s'il approuvoit cette doctrine. Mais le dit Jesuite, qui plie aux occasions, & sçait s'accommoder au temps, dit qu'il ne l'approuvoit pas. Suyvant laquelle response sa Majesté, par le conseil de Monsieur Servin, son Advocat General, commanda à Cotton d'escrire à l'encontre: mais il s'en excusa, sçachant bien qu'il ne pouvoit escrire à l'encontre, sans s'opposer au General de l'ordre & au Provincial de Tolede, & à un corps de Jesuites qui avoit approuvé ce livre. Et maintenant qu'il void que par la mort du Roy les Jesuites sont chargés d'une haine universelle, & qu'il se void pressé par la Cour de Parlement, & par la Sorbonne, il a escrit une Epistre Declaratoire, où il condamne voirement Mariana: mais en termes si doux, & si douteux, qu'on void bien qu'il a peur de l'offenser, disant seulement que c'est* une legereté d'une plume effarée, *au lieu d'accuser la personne d'Heresie, & de trahison perfide, & barbare, & la doctrine d'impieté, & inimitié contre Dieu & les hommes. Et quand mesme il reprendroit Mariana, couche il faut, si est ce que c'est* (*comme dit l'Abbé des Bois*) *apres la mort le medecin, & falloit avoir escrit lors que le Roy le luy commanda, & ne laisser point enraciner cette opinion dans l'esprit du peuple, laquelle luy a coustié la vie peu d'années apres.* Le Pere Coton articula 8. mensonges dans ce narré. Voiez sa reponse apologetique (i) à l'Anticoton. Au reste les Jesuïtes de France ne furent pas les seuls harcelez au sujet de leur confrere Mariana: ceux d'Allemagne eurent part à la tempête, comme il paroit par l'apologie que Jaques Gretserus (k) fut obligé de publier. Ajoûtons ce passage de Conringius: (l) *Prodiit & alius ejus* (Marianæ) *libellus*, De institutione Regis. *multa praclara continens, in quo liberrimè judicat, quomodo Reges instituendi sint: Non dubitavit autem & apertè quoque docere, si Rex vel anathemate tactus vel excommunicatus, ac nonnihil recessit à* Romanâ Ecclesiâ, *licere in illum gladio, igne scilicet animadvertere. Eâ tamen pietate videri voluit, ut dixerit, Regem venene telli non licere, quasi verò. Combustus verò hic est liber ob talem doctrinam horrendam* Parisiis, *& exacti fuere Jesuita dissensum profiteri. Non dubitavit &* Mariana *Sicarium* Henrici IV. *Regis* Galliæ *inter* Sanctos *memorare.* Je croi que Conringius se trompe deux fois: Mariana n'assûre point qu'il soit permis de tuer un Prince qui s'écarte tant soit peu de la Communion Romaine, ou qui est simplement excommunié: & comme son livre a precedé de plus de dix ans la mort d'Henri IV. il n'a pu y faire mention de Ravaillac. Si dans d'autres livres il avoit parlé de ce monstre comme d'un saint, on n'eût pas manqué d'en faire reproche aux Jesuïtes, toutes les fois qu'on leur eût representé les maximes seditieuses de Mariana, depuis l'impression de ces autres livres. Or je ne pense pas qu'on l'ait jamais fait. On a toûjours mis une grande difference entre Ravaillac & Jaques Clement. Celui-ci a eu des aprobateurs publics, & même des panegyristes; l'autre n'en a jamais eu que je sçache. La raison de cela est sensible: Henri III. étoit excommunié quand il fut tué, mais Henri IV. étoit reconcilié depuis long tems avec le Pape.

Remarquons par occasion que Mr. de Seckendorf pourroit être critiqué. Il pretend que la doctrine de Mariana consiste en ceci, c'est qu'un simple particulier animé ou par son zéle, ou par les ordres du Pape peut attenter à la vie des Rois heretiques. *Dudum quo que*

(a) *Voiez la remarque suivante.*

(b) *Coton. ib. p. 13.*

(c) *Reponse apologetique à l'Anti-Coton pag. 34.*

(d) *Mercure François tom. 1. fol. 440. Voiez aussi fol. 442. verso.*

(e) *Ibid. fol. 442. verso.*

(f) *Ibid. fol. 443.*

(g) *On a imputé faussement ces Ouvrages au Ministre Pierre du Moulin.*

(h) *Anti-Coton, imprimé l'an 1610. pag. 12. & 13.*

(i) *Pag. m. 37. Voiez aussi la reponse d'Eudemon Joannes à l'Anti-Coton pag. 54.*

(k) *Voiez son* Vespertilio hæretico Politicus. *Le P. Coton en parle dans sa Lettre declaratoire pag. 7. & dans sa Reponse apologetique p. 33.*

(l) *Herman. Conringius de regno Hispan. apud Pope Blount, Censura Autorum pag. 614.*

Digitized by Google

des autres, & qui paroiſſent d'autant plus plauſibles, qu'il fut imprimé (H) avec de bonnes aprobations. On publia que Ravaillac y avoit puiſé l'abominable deſſein qu'il executa contre la vie d'Henri IV. & qu'il (HΔ) l'avoit avoüé dans ſon interrogatoire. Ce fait fut contredit publiquement.

(a) Seckendorf, hiſt. Lutheran. lib. 3. pag. 332. n. 68.

(b) Voiez ce qui a été dit p. 2051. col. 1. & notez que Jaques Greſſer a fait voir qu'il y a des livres plus pernicieux que celui de Mariana. Voiez auſſi le livre qui a pour titre, Recueil des pieces concernant la doctrine & practique Romaine ſur la depoſition des Rois & ſubverſion de leurs vies & Eſtats qui s'en enſuit, imprimé à Geneve 1627. pag. 251. & ſuiv.

(c) Anti-Coton, pag. m. 11. 12.

(1) Quippe approbatos prius à viris doctis & gravibus ex eodem noſtro ordine.

(d) Coton, Reponſe apologetique, pag. 35. 36.

(2) Ad ea quæ Congregatio Provinciæ Franciæ proponenda cenſuit: reſpondeo, Probamus judicium ac ſtudium Congregationis: & ſane doluimus vehementer, ubi aliqua hujuſmodi poſt librorum tantum editionem obſervari quoque male audiit, dit-il (a), *Jeſuitarum Societas propter doctrinam* Joh. Marianæ, *itidem Jeſuita Hiſpani, aliorumque, qui ſtatuerunt, licitum, immo laudabile eſſe, ſi quis, privatus licet aut ſubditus, Regem aut Principem hæreticum, mandatu Pontificis, vel etiam ex zelo religionis quovis modo è medio tollat.* Mais il eſt ſûr que Mariana ſe tient à la theſe generale, & qu'il ne dit rien en particulier ni des Princes heretiques, ni des permiſſions, ou des diſpenſes de la Cour de Rome; ſes maximes regardent toutes les nations & tous les tyrans: il n'exclut point de ſes regles les Proteſtans qui ſe trouveroient ſous un regne tyrannique; il n'en exclut point les Mahometans, ni les Paiens: il traite cette queſtion tout comme auroit fait Ariſtote: & je ne voi point ce que Milton & ſes ſemblables qui ſont en ſi grand nombre, pourroient trouver à redire dans les hypotheſes de cet Eſpagnol, à moins qu'ils ne condamnaſſent le preambule dont il s'eſt ſervi en faveur de Jaques Clement; mais ce preambule n'eſt pas ſon dogme precis, il deſigne ſeulement par le moien des conſequences l'aplication que l'Auteur veut faire de ſes maximes (b).

(H) *Il fut imprimé avec de bonnes aprobations.*] Pierre de Onna Provincial des Religieux de la Redemption des Captifs l'aiant lu & examiné par ordre du Roi d'Eſpagne le loüa, & le jugea digne d'être imprimé. L'Auteur obtint un privilege de ſa Majeſté Catholique pour dix ans. Etienne Hojeda Jeſuite Viſiteur de la Province de Tolede, & autoriſé par le General de la Compagnie, permit l'impreſſion de l'Ouvrage, après avoir ſçu le bon temoignage qu'en rendirent quelques Jeſuites doctes & graves. L'Auteur de l'Anticoton fit valoir cela, afin d'imputer à tout le corps la doctrine de cet Auteur. *Et à fin qu'on ſçache*, dit-il (c), *que ce n'eſt point l'opinion de peu de Jeſuites, au front du livre de Mariana, il y a une aprobation & permiſſion d'imprimer du General de l'Ordre Aquaviva, & de Stephanus Hojeda, viſitateur de la Societé de Jeſus en la Province de Tolede. Qui plus eſt, en la meſme permiſſion d'imprimer, il y a* (1) qu'avant ladite permiſſion concedée, ces livres de Mariana ont eſté approuvés par des hommes doctes & graves, de l'Ordre des Jeſuites. *Dont s'enſuit que quand meſme le general Aquaviva auroit eſté ſurpris, (comme le pere Coton veut faire accroire, forgeant des lettres de ceſt Aquaviva à ſa poſte) ſi eſt ce que le viſitateur & les Docteurs Jeſuites, qui ont examiné le livre avant l'impreſſion, ne peuvent avoir eſté ſurpris.* Raportons la reponſe du Pere Coton: on y trouve une choſe aſſez ſurprenante. „ (d) Le Calomniateur revoque en doute la re„ponſe du R. Pere General Claude Aquaviva; mais „ la teneur d'icelle inſerée en marge (2), fera voir que „ l'on n'impoſe pas comme luy. Et quand aux Doc„ teurs dont il fait tant de bruit, leſquels ont approu„ vé Mariana, ils ne ſont que trois, nombre qui eſt „ beaucoup plus petit que celuy des trente ou quaran„ te qui ont approuvé les treize ou quatorze livres de „ ceux de noſtre Compagnie, qui ont enſeigné & „ ſouſtenu le contraire de Mariana, conformément au „ Concile de Conſtance. Et ſi l'authorité du Reve„ rend Pere General doit eſtre alleguée à ce propos, „ n'eſt-elle pas plus conſiderable en la permiſſion qu'il „ a donnée au grand nombre d'Autheurs, d'imprimer „ ce que deſſus; qu'en celle qu'on luy reproche d'un „ ſeul Mariana? „

Ce qu'il y a de ſurprenant dans ces paroles, eſt que le Pere Coton avoüe que le General Aquaviva aprouva le livre de Mariana, & en permit l'impreſſion. Or c'eſt ce qui ne paroît point à la tête de cet Ouvrage: on n'y trouve ſi ce n'eſt que le Pere Viſiteur chargé d'une commiſſion ſpeciale du General, permet que le livre de Mariana ſoit imprimé. Cela prouve ſeulement que le General Aquaviva avoit commis ce Viſiteur à la charge particuliere de permettre ou de defendre l'impreſſion des livres compoſez par des Jeſuites: en conſequence de quoi ce Viſiteur conſentit que Mariana publiât ſon livre. Mais ce n'eſt pas à dire que le General ait ſçu ni que Mariana avoit écrit *de inſtitutione principis*, ni que ce livre contenoit une doctrine pernicieuſe. Il y a des cenſeurs de livres dans tout païs, qui exercent cette charge par l'autorité du Prince, ou par celle des Evêques &c. S'ils aprouvent une hereſie, en faut-il conclure que le Prince, ou que le Prelat dont ils ont reçu leur commiſſion aprouve cette hereſie? Nullement, à moins qu'on ne ſçache ou qu'ils ont communiqué à leur maître le manuſcrit, avant que de l'aprouver, ou que leur aprobation a été ratifiée. Il eſt bien étrange que ni le Pere Coton, ni le Pere Richeome (e) n'aient point ſçu ſe ſervir de cette raiſon. Leur confrere Eudemon Joannes n'eut point la berluë comme eux à cet égard. Voici ce qu'il repondit à l'Auteur de l'Anticoton: (f) *Pag. 15. Affirmas Marianæ librum à Generali Societatis atque à Provinciali Toletano aprobatum fuiſſe: pag. 23. Apologiam meam pro Henrico Garneto editam eſſe cum aprobatione Præpoſiti Generalis. Utrumque mendacium eſt. Nam moderatores noſtri libros non recognoſcunt ipſi: ſed aliis tradunt recognoſcendos; qui ſi eos probaverint, tum demum poteſtatem edendi faciunt. . . . . Neque difficilis eſt forma diplomatis, quod legitur in libro Marianæ, cujus edendi poteſtatem Generalis non fecit, ſed Viſitator, non, ut in ſcribis Provincialis, cui partes in ea re ſuas Generalis delegarat, ut ſi liber is deſignatis eam ad rem Theologis probaretur, imprimendi ejus facultatem dare poſſet.* Le veritable moien de rendre complice Aquaviva des dogmes affreux de Mariana, ſeroit de prouver qu'après avoir ſçu ce que ſon Subdelegué, ou ſon Commiſſaire avoit permis d'imprimer, il en fut content, & qu'il conſentit que Mariana laiſſât dans ſon livre tout ce qui s'y rencontroit. Mais les Jeſuites donnerent bon ordre qu'on ne pût les prendre par cet endroit-là. Ils firent ſavoir au public (g) que leur Pere General étant averti par Richeome l'an 1599. *& par leurs Peres de France, commanda que* le livre de Mariana *fut corrigé, & n'en eut on veu*, dirent-ils (h), *aucun exemplaire ſans correction, ſi les heretiques qui en penſoient faire leur profit, ne l'euſſent auſſi toſt r'imprimé.* Ils publierent un (i) fragment de lettre d'Aquaviva ſur ce ſujet, & même le mandement general qu'il envoia à tous les Colleges des Jeſuites, par lequel il leur defendoit de publier, & d'enſeigner aucune doctrine qui tendît en quelque maniere à la ruine des Souverains. (k) *Præpoſitus Generalis cum de Mariana libro à Patribus Provinciæ Franciæ accepiſſet, reſpondit*; Primum collaudare ſe ſtudium, judiciumque Provinciæ; deinde ægerrimè tuliſſe, quod libri ii ante emiſſi eſſent, quàm ejus rei quicquam ad ſe deferretur. Cæterum, & ubi primum rem accepiſſet, mandaſſe uti corrigeretur, & ſedulò daturum operam, ne quid ejuſmodi in poſterum accideret. *Neque eo conſensus (cogit enim me importunitas tua efferre in vulgus ea, quæ Societatis legibus vulgari non oporteret) decretum etiam addidit vehemens & grave; ne quis è noſtris hominibus aut publicè quicquam ſcriberet, doceretve; aut privatim conſilii cuiquam daret, quod in principum perniciem ulla ratione vergeret. Quod, quia vulgandi ejus Præpoſitus Generalis mihi poteſtatem fecit, ipſis ejus verbis adſcribam* (l). Voiez les reflexions qu'a faites ſur tout ceci George Hornius (m) Profeſſeur à Leide.

(HΔ) *Que Ravaillac y avoit puiſé . . . . & qu'il l'avoit avoüé dans ſon interrogatoire. Ce fait fut contredit.*] Les paſſages du Pere Coton raportez dans la remarque G ſeroient une preuve ſufiſante de ce texte, neanmoins j'y ajoûterai quelque choſe. On trouve dans le Mercure François (n) l'interrogatoire de Ravaillac, mais pas un mot de Mariana. On trouve que pendant les deux jours qu'il fut gardé à *l'hoſtel de Raix*, il repondoit à ceux qui lui *demandoient qui l'avoit mu à ceſt attentat*: „ Les Sermons que j'ay ouys, auſ„ quels j'ay appris les cauſes pour leſquelles il eſtoit „ neceſſaire de tuër le Roy. *Auſſi, ſur la queſtion,* „ *S'il eſtoit loiſible de tuër un Tyran, il en ſçavoit toutes* „ *les desfaictes & diſtinctions, & eſtoit aiſé à retognoiſ*„ *tre qu'il avoit eſté ſoigneuſement inſtruit en ceſte ma*„ *tiere: car en tout autre poinct de Theologie il eſtoit* „ *ignorant, & meſchant, tantoſt diſant une choſe, &* „ *puis la niant.* „ Ce n'eſt nullement une preuve qu'il eût lu le livre de Mariana, car il avoit pu aprendre de vive voix, ou par la lecture de pluſieurs autres Ouvrages ſoit imprimez, ſoit manuſcrits, tous les principes de ce Jeſuite Eſpagnol. Il eſt très-poſſible que cette propoſition ſoit veritable: *Un tel ſait parfaitement les maximes de Mariana, & neanmoins il ne ſait pas qu'il y ait eu un Auteur nommé Mariana.* Afin donc de faire voir que Ravaillac avoit lu le livre de ce Jeſuïte, il faut des raiſons plus fortes que celle-ci, *il ſavoit la doctrine de cet Ecrivain*; il faut d'autres argumens que ce paſſage du Mercure François: „ (o) Le „ meſme jour de ceſte (p) execution, pource que Ra„ vaillac en toutes les reſponſes aux demandes que „ l'Archeveſque d'Aix, le Predicateur Coëffeteau, & „ pluſieurs

cognovimus, & ſtatim emendari juſſimus, & in poſterum ut caveantur ſerio monuimus, ac moniturі porro ſumus.

(e) Richeome, Examen categorique du libelle Anti-Coton, ch. 19. pag. 168. 169.

(f) Eudæmon Joannes in Confutatione Anticotoni pag. 52.

(g) Richeome ubi ſupra p. 163.

(h) Id. ib.

(i) Voiez ci-deſſus pag. 2052. lettre a, & la colonne precedente, chiffre 2.

(k) Eudæmon Joannes in Confutatione Anticotoni cap. 1. pag. 39.

(l) On voit à la ſuite de ceci dans le livre d'Eudæmon Joannes, le Decret du General des Jeſuïtes.

(m) In Diſſertationib. Hiſtor. & Politicis p. 116. & ſequent.

(n) Au 1. tome feuill. 440. & ſuiv.

(o) Mercure François tom. 1. fol. 457.

(p) C'eſt-à-dire celle de Ravaillac.

Digitized by Google

quement. Un autre traité du même Jesuïte a fait bien du bruit : c'est celui où il (I) remarqua les defauts du gouvernement de sa Compagnie ; mais ses confreres ne demeurent pas d'accord qu'il soit l'Auteur (IΔ) d'un pareil écrit. Ses scholies sur l'Ecriture ont merité (K) l'aprobation du Pere

„ plusieurs autres luy avoient faictes durant sa prison „ sur le parricide qu'il avoit commis, s'aydoit subtile- „ ment des maximes de Mariana, & autres qui ont es- „ crit, Qu'il estoit permis de tuër les Tyrans: Avant „ que proceder de nouveau à la deffence de tels livres, „ la Cour voulut avoir la deliberation de la Faculté de „ Theologie, & enjoignit aux Doyen & Syndic &c. „ Notez qu'encore qu'on eût été très-certain que l'assassin n'avoit point lu Mariana, on n'eût pas laissé de pouvoir faire raisonnablement aux Jesuites la remontrance que leur fit en chaire l'Abbé du Bois. Ils s'en plaignirent à la Reine, & accuserent cet Abbé : „ (a) Que durant les Octaves du S. Sacrement qu'il „ prescholt à S. Eustache, en traictant la question, „ *s'il estoit loisible de tuër les Tyrans*, & refutant le li- „ vre de Mariana & autres, il avoit faict une Exhor- „ tation aux Peres Jesuites, à ce *qu'ils eussent par cy- „ apres tres-grand soin que jamais aucun autheur qui „ peust offencer la France, ne sortist en lumiere, avec „ le nom de leur Compagnie, & approbation de leurs su- „ perieurs, s'ils ne vouloient de gayeté de cœur s'exposer „ à des dangers, que toute leur prudence fortifiée de l'au- „ thorité de leurs confidents ne sçauroit eviter.* Voylà „ les principaux points de l'accusation sur lesquels on „ dit à la Royne que telles paroles avoient pensé es- „ mouvoir une sedition contre les Jesuites. L'Eves- „ que de Paris eut charge d'oüyr le dit Abbé, lequel „ en sa deffence luy dit, Que ce n'estoit ny passion ny „ inimitié, ny rancune contre les Jesuites, ou au- „ tres, qui l'avoient porté à prescher ce qu'il avoit „ presché: mais l'effroyable horreur, & l'indicible „ douleur de l'estrange mort de son tres-bon Maistre: „ & le doute probable du peril du Roy & de la Roy- „ ne, tandis que les maudits livres de Mariana & au- „ tres auroient cours parmy les hommes : ce qu'en- „ tendu par l'Evesque il le renvoya, apres l'avoir „ doucement admonesté de vivre en amitié avec tous „ les autres serviteurs de Dieu, & sur tout avec les Je- „ suites; & de continuër à prescher l'obeyssance deuë „ au Roy & à la Royne, & à loüer les hauts merites „ du feu Roy, sans offencer personne. „

(a) *Ibid. fol.* 493.

(I) Le livre *où il remarque les defauts du gouvernement de sa Compagnie.*] Pendant que le Duc de Lerme le detenoit en prison pour les causes dont j'ai parlé† ci-dessus, tous ses papiers furent épluchez par François Sosa Evêque d'Osma, & Conseiller d'Etat, qui eut ordre d'abolir tous les manuscrits qu'il y trouveroit, où la negligence du Roi, & les ruses du Duc de Lerme seroient critiquées. Cet Evêque trouva un livre écrit de la propre main de Mariana, *del govierno de la compania de Jesus*, où l'Auteur representoit les malheurs funestes dont la Compagnie étoit menacée, si elle ne corrigeoit les desordres de son gouvernement: sur quoi il suggeroit de fort bons conseils. L'Evêque d'Osma ne fit point difficulté de donner à lire ce manuscrit à ses amis, & de leur en laisser tirer des copies. De là vint que cet Ouvrage tomba entre les mains de quelques (b) personnes qui l'envoierent en France, en Allemagne & en Italie. Un Libraire François le fit imprimer non seulement en Espagnol, qui etoit la langue de l'original, mais aussi en Latin, en François & en Italien. Dès qu'il eut été porté à Rome, le Jesuite Floravanti Confesseur d'Urbain VIII. le lut, & s'écria, *heu! heu! actum est de nobis Jesuitis, quando nimis vera sunt quæ liber hic cantat.* Le General des Jesuites n'épargna rien pour obtenir la condamnation de ce livre, & cela lui fut enfin accordé l'an 1631 (c). L'Auteur que je cite allegue quelques endroits de cet Ouvrage de Mariana. Vous le trouverez tout entier en Espagnol & en François dans le 2. tome du Mercure Jesuitique imprimé à Geneve l'an 1630. & vous en verrez tout le 6. chapitre dans les *Arcana Societatis Jesu* imprimez au même lieu l'an 1635. Le Pere Alegambe n'a pu se taire sur ce livre de Mariana. Voions de quelle façon il en parle: (d) *Circumferur præterea Hispanicè, Gallicè, Italicè, Latinè excusus* Discursus de erroribus, qui in formâ gubernationis Societatis Jesu occurrunt, *constans* 20. *Capitibus. Burdigalæ per Joannem de Bordeos* MDCXXV. *in* 8. *& alibi. Sed is clam illi subductus, à malevolo quopiam ad conciliandam Societati invidiam extrusus in lucem est; adjectis etiam fortasse non paucis, ut pronum est existimare, ab ipsius observationibus atque animo alienis.* Conringius s'est fort trompé, quand il a dit que Mariana avoit publié lui-même ce livre. (e) *Tantam libertatem sibi assumsit, ut & libellum ediderit de membris (f) Societatis, quem licet supprimerent Jesuitæ tamen in media Roma editum esse constat: rarissimus hodie est inventu.* J'ai de la peine à croire qu'on l'ait imprimé à Rome, quoi qu'en dise Conringius.

† *Dans la remarque E.*

(b) *Et nommément entre les mains de Nicolas Ricardus Dominicain, surnommé le Monstre, à cause de son grand esprit & de sa grande doctrine.* Bernardin Giraldus ubi infra.

(c) *Tiré de Bernardin Giraldus*, Apologia pro Senatu Veneto, p. m. 104. & seq.

(d) *Alegambe, pag.* 258. *col.* 2.

(e) *Conringius de regno Hisp. apud Pope Blount ubi supra.*

(f) *Il faudrois peut-être lire* moribus, *ou* morbis.

(IΔ) Les Jesuïtes *ne demeurent pas d'accord que* Mariana *soit l'Auteur.*] Cela parut dans une affaire qu'ils eurent l'an 1697. & qui fit beaucoup de bruit. Mr. l'Archevêque de Reims publia une Ordonnance fort docte le 15. de Juillet de cette année-là, contre deux theses qui avoient été soutenuës par les Jesuites de Reims, & se servit (g) du traité de Jean Mariana *des choses qui sont dignes d'amendement en la compagnie des Jesuites.* Il dit (h) que cet Auteur Espagnol qui vivoit du tems des congregations *de auxiliis*, nous aprend les fâcheuses suites de la licence que Molina & tant d'autres se sont donnée d'enseigner leurs visions. . . . . „ Mariana dit donc au chapitre 4. *Que de la „ liberté d'avoir ses propres opinions sont procedees plu- „ sieurs & ordinaires broüilleries avec les Peres Domini- „ cains*, qu'il déclare, *que les Jesuites auroient mieux „ fait de reconnoistre pour maistres.* Il adjoûte, *qu'à „ l'occasion d'un livre, qu'écrivit le Pere Molina sur le „ sujet de la grace & du franc arbitre, ces Peres s'alte- „ rerent bien fort, recoururent à l'Inquisition, & de là „ à Rome*, là où il dit, *qu'encore* au temps qu'il écri- „ voit, *le procés continuoit, & se menoit avec beaucoup „ d'opiniâtreté & de passion, & que quand bien les Je- „ suites en sortiroient victorieux, ce qui estoit encore „ fort douteux, il leur auroit toûjours coûté plusieurs „ milliers, & l'inquiétude de plusieurs annees.* „ Je laisse les autres extraits du même livre qui se trouvent dans l'Ordonnance de ce Prelat. Mais voions ce que les Jesuites lui repondirent. Ils allegueront d'abord deux ou trois raisonnemens, & puis ils parlerent de cette maniere : „ (i) Mais, MONSEIGNEUR, „ sans tant raisonner, je dois vous le dire, ce Livre „ ne meritoit pas l'honneur d'estre cité dans la Pasto- „ rale d'un grand Archevesque. En voicy l'histoire „ en deux mots, telle que la racontent nos ennemis, „ dont cependant je ne pretends pas me faire la cau- „ tion. Ce Manuscrit fut enlevé à Mariana, disent- „ ils, lorsqu'il fut mis en prison à Madrit, pour un „ autre Livre qu'il avoit fait contre le changement des „ monnoyes, & dont les Ministres d'Espagne, sur tout „ le Duc de Lerme, se tinrent fort offensez. La cho- „ se arriva en 1609. ou 1610. Il paroist par-là que „ les ennemis des Jesuites garderent le manuscrit du- „ rant quinze ou seize ans : c'est-a-dire pendant tout „ le reste de la vie de Mariana, qui auroit pu s'inscri- „ re en faux, ou à raison de la supposition d'un tel „ Ouvrage, ou contre les falsifications qu'on y avoit „ faites. Il ne fut imprimé qu'en 1625. incontinent „ après la mort de ce Pere, qui mourut en 1624. âgé „ de près de 90. ans. Cette seule circonstance rend „ ce Livre tres-suspect, & on traite de supposez des „ livres pour des raisons moins fortes. Ceux qui le „ firent imprimer, ne le firent que pour décrier nos- „ tre Compagnie: peut-on douter qu'ils n'y ayent du „ moins changé & ajousté beaucoup de choses? Mais „ ce qui ne laisse nul lieu de douter de la fourberie, „ c'est qu'on n'en a jamais produit l'original, ni mar- „ qué le lieu où il estoit, quoyque les Jesuites de ce „ temps-là se fussent d'abord inscrits en faux. De „ fait, l'endroit mesme qui est cité dans la Pastorale, „ est tellement contraire aux idées de Mariana sur la „ matiere *de auxiliis*, qu'il faudroit le croire fou pour „ s'imaginer que cela soit de luy. On luy fait dire en „ cet endroit, que les Jesuites auroient mieux fait dans „ les Controverses sur la grace, (1) *de reconnoistre les „ Dominiquains pour maistres*, que de se broüiller avec- „ eux: (2) Et Mariana dans son Ouvrage intitulé, *De „ morte & immortalitate*, qu'il écrivoit dans la plus „ grande chaleur de ces disputes, ainsi que luy mesme „ le marque, prend si fort le contrepied de la doctri- „ ne des Thomistes, que Molina ne le feroit pas da- „ vantage. „ Voiez la marge (k).

(g) *Ordonnance de Charles Maurice le Tellier pag.* 55. *édit. de Delft* 1698.

(h) *Ibid. pag.* 57.

(i) *Remontrance à Monseigneur l'Archevesque de Reims p. m.* 157. *& seq.*

(1) *Page* 57.

(2) *Mariana Opuscula pag.* 415. 416. 430. 431. *&c.*

(K) *Ses scholies sur l'Ecriture ont merité l'aprobation du Pere Simon.*] „ (l) Les Scholies ou Notes de Ma- „ riana sur le Vieux Testament, peuvent aussi être „ très-utiles pour l'intelligence du sens literal de l'E- „ criture, parce qu'il s'est appliqué principalement à „ trouver la signification propre des mots Hebreux. „ C'est ainsi qu'au commencement de la Genese, il a „ remarqué judicieusement, que le verbe Hebreu *ba- „ ra*, qu'on traduit ordinairement *créer*, ne signifie „ point selon sa propre signification, *faire de rien*, comme

(k) *Colomiés*, biblioth. choisie pag. 174. *de la* 2. *édition observe, que nous devons à Auger de Mauléon Sieur de Granier* le Traité du Pere Mariana touchant la reformation du gouvernement des Jesuites, traduit en François. *Voiez touchant ce Mr. Granier l'histoire de l'Academie Françoise pag. m.* 225.

(l) *Histoire Critique du Vieux Testament, livre* 3. *chap.* 12. *p. m.* 426.

Digitized by Google

Pere Simon. J'ai oublié de marquer que le mal qu'il dit du Roi Henri III. fut (L) cauſe en partie que ſon Ouvrage de l'inſtitution du Prince fut condamné à Paris.

Je doute qu'il ait fait le livre (M) *de Republica Chriſtiana*, qu'un Ecrivain Allemand louë beaucoup.

☞ MARIE, ſœur d'Aaron & de Moïſe, paroit d'une façon aſſez notable dans l'Ecriture deux ou trois fois pour le moins. Elle fut cauſe que ſa mere fut choiſie (A) par la fille de Pharao pour nourrir Moïſe. Elle ſe mit à la tête de toutes les femmes d'Iſraël après le paſſage de la mer rouge, afin de chanter (B) le même cantique que les hommes avoient chanté. Elle ſe joignit à ſon

(a) *Hiſtoire Critique des principaux Commentateurs du Nouveau Teſtament, chap. 42. p. 637.*

(b) *Ibid. pag. 639.*

(c) *Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament, liv. 3. chap. 18. pag. 463.*

(d) *Chez Balthazar Lippius 1605. Celle dont je me ſers eſt de l'an 1611. typis Wechelianis apud hæredes Joannis Aubrii.*

(e) *Mariana, de Rege, lib. 1. cap. 6. p. m. 54.*

(f) In ſomnis, ecce, ante oculos mœſtiſſimus Hector Viſus adeſſe mihi, largoſque effundere fletus; Raptatus bigis, ut quondam, aterque cruento Pulvere, perque pedes trajectus lora tumentes. Hei mihi, qualis erat! quantum mutatus ab illo Hectore; qui redit exuvias indutus Achillei, Vel Danaûm Phrygios jaculatus puppibus ignes! *Virgil. Æn. l. 2. v. 270.*

(g) *Celle de Paris 1699.*

„ comme on le croit ordinairement : & que même „ les Auteurs Grecs & Latins qui ont inventé le mot „ *creer* en leurs langues, n'ont pu lui attacher ce ſens, „ d'autant que ce qu'on apelle maintenant creation „ ou production de rien, leur a été tout-à-fait inco„ nu. Bien que ſes Notes ſoient aſſez abregées, il „ auroit pu éviter quelques remarques qui ſont pu„ rement d'érudition, & qui ne ſervent point à l'é„ claircifſement de ſon texte. Ces ſortes de digreſ„ ſions lui arrivent neanmoins rarement, & l'on peut „ dire que Mariana eſt un des plus habiles & des plus „ judicieux Scoliaſtes que nous ayons ſur la Bible. „ Il eſt vrai que la connoiſſance qu'il avoit des lan„ gues Greque & Hebraïque, n'etoit que mediocre: „ mais la penetration de ſon eſprit & la grande ap„ plication ſuppléent en quelque façon à ce manque„ ment. Il choiſit d'ordinaire le meilleur ſens, & il „ n'eſt pas même ennuyeux dans les differentes in„ terpretations qu'il raporte.„ Dans un autre Ouvrage le Pere Simon a parlé ainſi : (a) „ A l'égard „ de Mariana, ſes notes ſur le N. Teſtament ſont de „ veritables ſcolies, où il ne paroît pas moins de ju„ gement que d'érudition. . . . (b) Il ſeroit à deſi„ rer que les obſervations de ce ſavant homme n'euſ„ ſent pas été ſi abregées. Neanmoins il dit beau„ coup de choſes en peu de mots.„ Voiez auſſi ce qu'a dit le même Auteur (c) touchant le livre de Mariana *pour l'édition vulgate.*

(L) *Le mal qu'il dit du Roi Henri III. fut cauſe en partie.*] Cela eſt manifeſte par la teneur de l'arrêt: *Vu par la Cour . . . . le livre de Jean Mariana, „ intitulé* de Rege & Regis inſtitutione, *imprimé tant à Mayence (d) qu'aux autres lieux, contenant pluſieurs blaſphemes contre le feu Roi Henri III. de tres-heureuſe memoire; les perſonnes & Eſtats des Rois & Princes ſouverains, & autres propoſitions contraires audit Decret. . . . Ladite Cour a ordonné & ordonne. . . . que ledit livre de Mariana ſera bruſlé par l'Executeur de la haute Juſtice, devant l'Egliſe de Paris. . . . . Fait en Parlement le 8. jour de Juin 1610.* Si Mariana s'étoit contenté de dire qu'Henri III. ternit dans un âge plus avancé toute la gloire qu'il avoit aquiſe dans ſa jeuneſſe, on ne pourroit pas le blâmer; car il eſt ſûr que jamais Prince ne ſe rendit plus diſſemblable à ſoi-même que celui-là. (e) *Felix futurus, ſi cum primis ultima contexuiſſet, talemque ſe Principem præſtitiſſet, qualis ſub Carolo fratre Rege fuiſſe credebatur adverſus perduelliones copiarum bellique dux: qui illi gradus ad regnum Polonia fuit procerum ejus gentis ſuffragio. Sed ceſſerunt prima poſtremis, bonaque juventa major ætas flagitio obliteravit. Defuncto fratre revocatus in patriam, Rexque Gallia renunciatus, omnia in ludibrium vertit.* Il n'y avoit pas plus de difference entre Hector (f) victorieux de Patrocle, & ſon cadavre trainé par un chariot, qu'entre le Duc d'Anjou victorieux à Moncontour, & Henri III. obſedé de Moines & de mignons, & contraint de quitter Paris au Duc de Guiſe. Les debauches commencerent à énerver ſon courage; la bigoterie acheva de l'effeminer. Ses confrairies de Penitens, & leur ſac me fait ſouvenir de cet endroit de Mr. Deſpreaux:

Dans ce ſac ridicule où Scapin s'envelope,
Je ne reconois plus l'Auteur du Miſantrope.

Je ne reconois plus ſous ce ſac, ſous cet équipage de faux penitent, ce brave guerrier qui triompha des Proteſtans à Jarnac & à Moncontour, & qui merita les ſuffrages des Polonois pour un grand Roiaume. *Ultima primis Obſtant, diſſimiles hic vir & ille puer.* Mais Mariana ne s'eſt point borné à la remarque de ce changement.

NOTEZ neanmoins qu'on a tort de dire dans la derniere (g) édition de Moreri, qu'il *publia le livre de Rege & Regis inſtitutione pour juſtifier l'aſſaſſinat du Roy de France Henri* III. Ce ne fut point ſon but. Il traita la matiere ſelon l'étenduë du titre de ſon Ouvrage. Ce qui concerne l'autorité qu'il donne aux ſujets ſur les Rois tyrans n'eſt qu'une très-petite portion de ſon livre, & il ne fait entrer là Henri troiſiéme que par occaſion, & en peu de mots.

(M) *Le livre* de Republica Chriſtiana *qu'un Ecrivain Allemand louë beaucoup.*] Il dit que c'eſt un Ouvrage excellent publié par Jean Mariana en Eſpagnol l'an 1615. & dedié à Philippe trois Roi d'Eſpagne, & qu'après pluſieurs autres choſes (h) ingenieuſement inventees, & ſagement propoſées, on y trouve la deſcription de la tête d'un bon Prince avec les uſages legitimes des cinq ſens externes. Si le Jeſuite Mariana eût publié un tel Ouvrage, les Bibliothecaires de la Compagnie, & Don Nicolas Antoine l'euſſent-ils paſſé ſous ſilence?

(A) *Que ſa mere fut choiſie pour nourrir Moïſe.*] L'Ecriture raconte qu'après qu'il eut été expoſé, (i) *ſa ſœur ſe tint de loin pour ſavoir* ce qu'il deviendroit, & qu'elle dit à la fille de Pharao qui s'étoit fait porter cet enfant (k), *irai je t'appeller une femme d'entre les Hebreuës qui allaitte, & elle t'allaittera cet enfant?* & qu'enſuite de la reponſe, elle fit venir ſa mere qui reçut ordre de le nourrir. Joſephe ne trouvant point que ce recit fut aſſez circonſtancié ſupoſe que la fille de Pharao emploia d'abord des nourrices Egyptiennes, mais que l'enfant n'en vôulut tetter aucune, & que Marie faiſant ſemblant de n'être là que par curioſité, repreſenta à la Princeſſe qu'il étoit inutile de faire venir des nourrices qui ne fuſſent pas Hebreües, & qu'il ſeroit bon d'eſſaïer s'il deviendroit plus traitable auprès d'une femme de cette nation. La jeune fille reçut ordre d'en chercher quelqu'une, & ce fut ſa mere qu'elle fit venir, & comme l'enfant tetta de bon cœur celle-ci on le lui donna pour nourriſſon (l). Ce ſuplément de circonſtances n'eſt point mal imaginé, quoi qu'il multiplie un peu les miracles. Notez qu'il y a des commentateurs qui trouvent que même ſelon le recit de l'Ecriture il y eut quelque menterie dans les paroles de la ſœur de cet enfant, car elle feignit d'aller chercher une autre femme que ſa mere. Là-deſſus ils nous raportent tous les exemples des fraudes officieuſes, ou pieuſes qui ſe liſent dans les écrivains ſacrez, celui de Rebecca, celui de Rachel, celui de Michol &c. & concluent qu'il y a des ruſes loüables, & que la tromperie eſt d'une utilité neceſſaire non ſeulement dans la profeſſion des armes, & dans l'adminiſtration de la politique, mais auſſi dans les affaires domeſtiques (m). C'eſt ce que vous trouverez dans le commentaire du Cordelier Jean Nodin ſur le deuxiéme chapitre de l'Exode, & il ſe fonde ſur l'autorité de ſaint Baſile, & de ſaint Jean Damaſcene. Que cela eſt hors de propos! Nôtre Marie ne faiſoit rien contre la ſincerité, elle ne nioit point que la femme qu'elle vouloit faire venir ne fût ſa mere; elle ſe contentoit de ne le point avouër, n'étant point queſtionnée là-deſſus, ni obligée par aucune raiſon à dire ce qu'elle ſavoit. Les protecteurs des équivoques ne peuvent trouver ici quoi que ce ſoit qui les favoriſe.

(B) *Afin de chanter le même cantique que les hommes avoient chanté.*] Quand je parle ainſi je m'arrête à l'ordre de la narration de l'Ecriture. Vous voiez dans le 15. chapitre de l'Exode tout le cantique que Moïſe & les enfans d'Iſrael chanterent après la ruine de l'armée de Pharao, & puis vous liſez ceci, (n) *Et Marie la prophéteſſe ſœur d'Aaron prit un tambour en ſa main, & toutes les femmes ſortirent aprés elle avec tambours & fleutes. Et Marie leur reſpondoit, Chantez à l'Eternel &c.* Le mot *præcinebat* de la Vulgate me paroît meilleur que le *reſpondoit* de la verſion de Geneve, car il y a beaucoup d'aparence que ce fut Marie qui entonna le cantique, & qui conduiſit le chant, & mena la danſe des femmes. Conſultez Philon qui ſupoſe que Moïſe aiant compoſé deux Chœurs l'un d'hommes & l'autre de femmes, prit la direction de la muſique dans celui-là, & la donna à ſa ſœur dans celui-ci, & que ces deux Chœurs ſe repondoient l'un à l'autre. Il y en a qui croient que Moïſe ou ſeul ou avec les hommes chantoit le cantique, & que les autres en chantoient ſeulement l'exorde qu'ils repetoient de tems en tems comme un vers intercalaire. (o) *Oleaſter hæc ſcribit.* Crediderim equidem, Moſen & viros Hebræos Canticum hoc incœpiſſe, fœminas verò reſpondiſſe : ita quòd Moſes aut ſolus, aut ſimul cum viris Canticum proſequebatur; fœminæ verò reſpon-

(h) *Poſt multa alia ingeniosè excogitata cordate-que prolata. Andreas Carolus Abbas Sangeorgianus in Ducatu Wirtembergico Memorab. Eccleſ. ſæculi 17. lib. 2. cap. 26. pag. 388. Il cite Silenian. Aug. T. V. A. p. 393. ſeq. 449. pl. Notez que le livre qu'il cite eſt le même que j'ai cité ci-deſſus pag. 1094. remarque D.*

(i) *Exode chap. 2. v. 4.*

(k) *Ibid. v. 7.*

(l) *Joſeph. Antiq. lib. 2. cap. 5.*

(m) *Ex Joanne Nodino comment. in priora 15. capita Exodi pag. 67. edit. Lugdun. 1611.*

(n) *Exode chap. 15. v. 20. 21.*

(o) *Pererius in cap. 15. Exodi diſput. 1. pag. m. 484.*

Digitized by Google

* Nombres chap. 12.

son frere **Aaron pour murmurer** (C) contre Moïse, & fut severement châtiée de cette action; car elle devint ladre *, & demeura en sequestre pendant sept jours hors du camp. Elle n'auroit pas

(a) C'est un Jesuite Lionnois nommé Antonius Millieus. Voiez Alegambe pag. 40.

(b) Menestrier, des Ballets anciens & modernes pag. 9. & suiv.

(c) Menestrier, representations en Musique pag. 9. 10.

(d) Il parle de celui qui fut chanté après le passage de la mer rouge.

(e) Voici ce qu'a dit Pererius ubi supra pag. 485. 486. Inter alias porrò hujus Cantici excellentias, illa profectò perinlignis est, quod est primum omnium Canticorum, quæ fuisse unquam facta vel cantata, sive in sacris, sive in profanis literarum monumentis proditum sit, nam Lini, Musæi, & Orphei, qui ante bellum Troianum fuerunt, hymnos, carmina, & cantus, plus trecentis annis post hoc Canticum Moïsis esse factos, certa temporum observatione compertum est.

(f) Simon, Dictionaire de la Bible pag. 514. Notez que ce Mr. Simon est diferent de celui qui a fait l'histoire Critique de la Bible.

(g) Nombres chap. 12. v. 1. & 2.

(h) Cornel. à Lapide in Exod. cap. 12. v. 1. pag. m. 856.

(i) Voiez Cornelius à Lapide ibid.

(k) Voiez Mr. le Clerc sur cet endroit du livre des Nombres.

respondebant seu repetebant illud exordium Cantici: *Cantemus Domino*, ut constat ex fine hujus Cantici, ubi talia verba repetuntur à Maria. Hoc enim solebat in aliis etiam Canticis fieri, ut patet in Psal. 135. ubi unus aut duo dicebant: *Confitemini Domino, quoniam bonus, quoniam in æternum misericordia ejus.* Et deinceps prosequebantur alios versus: Cœtus autem aliorum repetebat semper illud: *Quoniam in æternum misericordia ejus.* Idem quoque observare licet in primo libro Samuelis capite decimo octavo. Solebant enim Prophetæ choros canentium ducere, dum laudes Dei celebrarent. *Sic* **Oleaster.** Philo tamen in libro tertio de vita Mosis, ait, Mosen distribuisse omnem populum in duos choros, unum virorum, in quo ipse viris præibat Carmen: alterum, in quo soror ejus Maria præcinebat fœminis. Ergò Moses prior quemlibet versum hujus Cantici canebat, & deinde populus eundem versum cantabat. Sed enim idem Philo in libro de Agricultura, scribit, factos esse duos choros: unum mulierum: alterum virorum, è diverso stantes, & alternis carminibus sibi invicem respondentes. Un poëte (a) moderne s'imagine que ce grand prophete se mit au milieu des deux Chœurs, & distribua les parties du chant, & batit la mesure avec sa verge. Vous verrez la description qu'il a faite des habits & des gestes de Marie, vous la verrez dis-je, dans ce passage du Pere Menêtrier. (b) „ Aprés le passage de la Mer Rouge, „ Moyse & Marie sa sœur, pour remercier Dieu de „ la conservation de son peuple, & de la defaite des „ Egiptiens qui se noyerent en le poursuivant, firent „ deux grands Chœurs de Musique separés, l'un „ d'Hommes, & l'autre de Femmes, & danserent sur „ l'air d'un Cantique qui fait le Chapitre quinziéme „ de l'Exode, un Ballet d'Action de graces. Un poë„ te moderne a decrit elegamment cette Dance au Li„ vre sixiéme de son poëme du Voyage de Moyse.

„ *Nunc* (1) *igitur memores animos ad Carmina mecum*
„ *Adjicite; alternis subsultent castra choreis;*
„ *Littora divinas referant ad sidera laudes.*
„ *Sic fatus jubet in partes discedere turmas*
„ *Adversisque choris medius, gestumque, modosque*
„ *Dividit, & virga modulans prait Enthea verba*
„ *Hæc postquam saltata Viris, modulataque Vate*
„ *Chironomo, paribus stimulis agit impetus idem*
„ *Hæbreas cantare nurus, Diamque Pronaam*
„ *Tinnula concussis ad tympana psallere sistris.*
„ *Prosiluit sancto Mosis soror excita Phœbo,*
„ *Pratexta lambente pedes, cinctuque modesto*
„ *Castigante sinus: volat alto à vertice Sindon*
„ *Cærulea & Zephiros Zona retinente coërcet*
„ *Subtilesque tument tela pellentibus auris,*
„ *Cœrula jam niveos compescit tænia crines*
„ *Saltibus extrema volitant per tempora vitta.*
„ *Assultant digitisque pedes, pulsuque moventur*
„ *Ora, pedes, digitique pari, non mollia cessant*
„ *Brachia, non humeri, aut cervix, à corpore toto*
„ *Vox sonat, & cunctis loquitur Simphonia membris.*
„ *Exiliunt paribus studiis examina matrum*
„ *Virgineique greges, hæ sistra sonantia pulsant*
„ *Hæ citharas & plectra movent, hæ nablia carpunt*
„ *Nec vultus torsisse pudor, casta omnia casti*
„ *Obsequii decorat pietas. Jocabethia virgo*
„ *Inchoat, & gestu cantum comitante figurat.*

Voici un autre passage du même Ecrivain: il enferme bien des choses qui ne se raportent pas à Marie, mais comme tout y est curieux, je n'ai point voulu separer ce qui concerne le cantique où elle eut part, d'avec le reste. (c) „ C'est le plus ancien (d) Cantique „ que nous ayons, & la plus part des Interpretes de „ ce Cantique veulent, que ce soit la premiere com„ position en Musique qui ait paru (e) plus de trois „ cens ans devant la naissance de Linus & d'Orphée, „ que les Grecs font Peres de leur poesie. Ce Can„ tique est purement narratif, mais celui que nous „ avons au trente-deuxiéme chapitre du Deutérono„ me, a toutes les beautés de la poesie & de la grande „ éloquence. Dieu commanda à Moïse d'écrire ce „ Cantique un jour avant sa mort, pour servir de con„ damnation au peuple Juif dont l'ingratitude étoit „ allée jusqu'aux derniers excez. Ce fidele ministre „ des volontés de Dieu ne se contenta pas de l'écrire, „ mais il le chanta, & si l'Autheur du livre des mer„ veilles de l'Ecriture inseré parmi les ouvrages de saint „ Augustin a crû, que Dieu avoit fait un miracle à „ l'égard du premier de ces Cantiques, ayant inspiré „ tout le peuple à le chanter avec une juste harmonie, „ & un concert reglé de tant de voix sans aucune con„ fusion, quelques interpretes sont persuadez, que „ Dieu fit un autre Miracle à l'égard du second, don„ nant à Moïse une voix assez forte, & assez étenduë „ pour se faire entendre de tout le peuple, quelque „ eloignée que fut de lui une grande partie de cette „ prodigieuse multitude.

Notez qu'il y a quelque aparence que Mr. Hersant n'est pas tout-à-fait du goût du Jesuite Menêtrier. *Il a fait imprimer un petit Livre, qui a pour titre*, Cantique de Moyse au Chapitre XV. de l'Exode, expliqué selon les Régles de la Rhétorique. *Il prétend que cette Piece, qui a ete composee en vers Hebreux, surpasse tout ce que les Auteurs profanes ont de plus beau en ce genre, & que* Virgile & Horace, *les plus parfaits modeles de l'élegance Poëtique, n'ont rien qui en aproche.* C'est ce que nous lisons dans les Nouvelles de la Republique des Lettres, au mois de Mars 1700. page 353. avec cette circonstance que Mr. Hersant *est presentement auprès de M. l'Abbé de* Louvois, & qu'il *a été ci-devant Professeur en Rhétorique au Colége du Plessis.* On a lieu de croire qu'il regarde le cantique du chapitre 15. de l'Exode comme plus beau que celui du chapitre 32. du Deuteronome, & ce n'est point le sentiment du Jesuite Menêtrier. Finissons par censurer une mepriſe de Mr. Simon. Il dit (f) que le Cantique du chapitre 15. de l'Exode fut composé par Marie.

(C) *Elle se joignit à son frere Aaron pour murmurer contre Moïse.*] L'Ecriture raporte cela en ces termes: (g) *Or Marie & Aaron parlerent contre Moyse à l'occasion de la femme Ethiopienne qu'il avoit prise, de ce qu'il avoit pris une femme Ethiopienne, & dirent, voire, l'Eternel a-t-il parlé tant seulement par Moyse? n'a-t-il point aussi parlé par nous?* Nôtre siecle est plein de lecteurs qui se plaignent éternellement que l'on n'écrit pas d'une maniere assez concise, & qui accusent de prolixité tout Auteur qui ne donne pas à deviner le meilleur de ses pensées. Avec un tel goût ils trouveroient admirables ces deux versets de Moïse quand même ils ne les croiroient pas inspirez de Dieu, car les choses y sont exprimées à demi mot, & separées par un grand vuide. Il y manque plusieurs liaisons; c'est à eux à les supléer, & puis qu'ils aiment cet exercice, ils ont là dequoi s'occuper agreablement. Les paroles de l'Auteur sacré que j'ai raportées sont équivalentes à celles-ci, *Marie & Aaron parlerent mal de Moïse à cause de son mariage avec une Ethiopienne, & leur medisance fut exprimée de cette façon, n'y a-t-il que lui qui prophetise? S'il est prophete nous le sommes aussi.* On ne voit pas du premier coup comment la femme de Moïse a été la cause de ces interrogations. Le faut est un peu trop grand du principe à la consequence: l'esprit se partage en diverses conjectures pour attraper les liaisons, ou les raports de ces choses. Il me semble que le fameux Tostat n'a pas mal conjecturé. Il supose que Sephora femme de Moïse s'enorgueillit de la gloire & de l'autorité prophetique de son époux, & en prit sujet de traiter de haut en bas sa belle-sœur, & affecta de relever le merite de son mari au-dessus de celui d'Aaron. La belle-sœur & le beaufrere ne trouvant point de meilleur moien de rabatre sa fierté critiquerent le mariage de Moïse avec une femme d'une autre nation, & se vanterent d'avoir part à la prophetie aussi bien que lui. (h) *Verisimile est, quod ait Abulens. Sephoram more muliebri (hic enim sexus, cùm sit imbecillis ingenii & judicii, ambitiosus est, & sui honoris studiosus) voluisse se præferre Mariæ, eò quòd uxor esset Mosis, Mosenque suum, quasi populi ducem, verbis extulisse, ac præposuisse Mariæ & Aaroni: qua re primùm concitata Maria, deinde Aaron, se erigere cœperunt, volentes se non tantùm Sephoræ, sed & Mosi æquare, jactitando se tam nobiles esse prophetas, quàm erat Moses. Id ita esse, colligitur tum ex v. seq. tum ex v. 6. ubi Deus hanc murmuris causam indicat, & præscindit, docetque eos in ambitione sua falli; eò quòd Moses præstantissimus, fidelissimus, denique familiarissimus sit propheta, cui nec quis alius comparari possit.* Cette supposition de Tostat rejoint les pièces decousuës, & dissipe les obscuritez du raisonnement de l'historien sacré. Notez qu'il y a des commentateurs qui soutiennent que Sephora pouvoit fort bien être apellée Ethiopienne quoi qu'elle fût d'Arabie (i). Mais d'autres pretendent (k) que les 70. Interpretes & l'Auteur de la Vulgate n'ont point compris le vrai sens du mot Hebreu qu'ils ont traduit par Ethio-

Digitized by Google

pas été delivrée de cette affliction, ſi Moïſe n'eût imploré la miſericorde de Dieu. Elle mourut † avant ſes deux freres, & la même année qu'eux, & ‡ fut enterrée avec pompe, & aux frais du public ſur la montagne de Sein. On croit qu'elle vêcut 130. ans ou environ. Les Rabins font une remarque ridicule ſur ce que le texte ſacré ne contient pas la même clauſe (D) touchant la mort de Marie que touchant celle de ſes deux freres.

† *Ibid. chap.* 20.

‡ *Joſeph. Antiq. lib.* 4. *cap.* 4. *p. m.* 109.

MARIE l'Egyptienne, fameuſe debauchée, & fameuſe convertie. A l'âge de douze ans elle ſortit de la maiſon de ſon pere, & s'en alla dans la ville d'Alexandrie. Elle y paſſa 27. années dans les deſordres de l'impureté, & puis elle s'en alla à Jeruſalem pour continuer la même vie: mais une puiſſance inviſible l'aiant empêchée d'entrer au Temple le jour de l'exaltation de la ſainte Croix, elle ſentit des remords qui l'obligerent à ſe proſterner devant une Image de la ſainte Vierge, & à promettre de renoncer à ſes debauches. Elle entra enſuite dans le Temple, & après y avoir adoré la Croix, elle demanda à la ſainte Vierge ce qu'elle feroit pour plaire à Dieu. Elle entendit une voix qui lui ordonna de s'en aller dans le deſert. Elle obeït, & fit penitence dans ce lieu-là 47. ans ſans voir perſonne. Elle y fut ſervie par les Anges les trente dernieres années. L'Auteur * qui me fournit cet article, ne parle point du paiement (A) qu'elle voulut faire aux bateliers qui l'avoient paſſée. La Confeſſion de Sanci a trop abregé (B) l'hiſtoire de cette femme. C'eſt dans le chapitre où il y a une fraude (C) concernant ſaint Dominique, & une

* *Paul Boyer, Eſcuyer, Sieur de Petit-Puy, dans ſon Dictionaire ſervant de Bibliotheque univerſelle, imprimé à Paris* 1649. *in folio pag.* 254. (*où il cite* Sophrone Evêque de Hieruſalem. Nicephore Calixte liv. 8. ch. 5. de ſon Hiſtoire. S. Jean Damaſcene en ſa 3. Oraiſon des Images) *& pag.* 323.

Ethiopienne. Notez auſſi que ce chapitre du livre des Nombres eſt propre à prouver que la qualité de prophetеſſe qui eſt donnée à Marie dans le chapitre 15. de l'Exode lui convenoit proprement, & ſelon la ſignification la plus relevée; c'eſt-à-dire qu'elle avoit part aux inſpirations d'enhaut (a).

(a) *Voiez Rivet in Exod. cap.* 15. *v.* 20. *Oper. to.* 1. *pag.* 963.

(D) *La même clauſe touchant la mort de Marie que touchant celle de ſes deux freres.*] Cette clauſe dans la verſion de Geneve ſignifie qu'Aaron & Moïſe moururent *ſelon le mandement de Dieu*, mais les Juifs pretendent qu'elle ſignifie *à la bouche de Dieu*, comme ſi le ſoufle de Dieu avoit doucement attiré leur ame. Ils ajoutent que Marie ne mourut pas de cette façon, & que cela n'eſt pas convenable au ſexe feminin, & que le ver n'a point de puiſſance ſur ceux qui meurent de la ſorte. Que d'impertinences! (b) *De Moſe quidem*, Deut. cap. xxxiv. v. 5. *De Aharone autem*, Num. cap. xxxiij. v. 38. *dicitur, quod mortui ſint* על פי יהוה ad os, *i. in oſculo*, Domini, *quaſi animæ eorum ipſius Dei halitu ſuaviſſime rapta fuerit. De eorum ſorore Mirjam dicunt, eam mortuam quidem* בנשיקה *ſed non* על פי יהוה ad os Domini, *quaſi hac locutio ſequiori ſexui non conveniat. In hos vero vermem non habuiſſe teſtatum in libro Jalkut legitur.* On ſait la ſuperſtition paienne qui faiſoit que les parens apliquoient leur bouche à celle des mourans. Voiez les commentateurs de Virgile ſur ces paroles de la ſœur de Didon: (c) *Et extremus ſi quis ſuper halitus errat, ore legam.* Tous ceux qui (d) traitent *de funeribus* parlent de cette coutume.

(b) *Lomeier. genial. dierum decad.* 1. *p.* 337. 338. *J'ai corrigé deux fois les chifres; il y a dans l'original* xxxii. *au lieu de* xxxiv. *&* xxiii. *au lieu de* xxxiii.

(c) *Virgil. Æn. lib.* 4. *v.* 684.

(d) *Voiez entre autres Kirchmannus de funeribus Romanorum lib.* 1. *cap.* 5.

(A) *Du paiement qu'elle voulut faire aux bateliers.*] N'aiant point d'argent à leur donner pour le prix de ſon paſſage, elle s'offrit à leur laiſſer faire de ſon corps tout ce qu'ils voudroient. C'eſt ce qui fait dire au celebre Pierre du Moulin, que les Auteurs des Legendes n'ont eu aucun jugement, & qu'ils ont tenu la même conduite, que s'ils avoient eu pour but de tourner en ridicules les Saints dont ils parlent. (e) *Vitas Sanctorum ſic deſcripſerunt Pontificii, quaſi propoſitum eis fuiſſet eos differre populo, & exſibilandos proponere. Mariam Ægyptiam perhibent cum non haberet unde naulum ſolveret, voluiſſe facere nautis corporis ſui copiam, ut quod non habebat in ære lueret in corpore.* On me croira facilement, quand j'aſſûrerai que je ne veux point prendre le parti des Legendaires; mais je ne laiſſe pas de dire qu'un Ecrivain judicieux auroit pu narrer, ce que Mr. du Moulin allegue comme une preuve d'un mauvais diſcernement; car s'il étoit veritable que Marie l'Egyptienne eût voulu ſe proſtituer aux bateliers en paiement de ce qu'elle leur devoit, & qu'elle ne trouvoit pas dans ſa bourſe, je ne voi point par quelle raiſon un Hiſtorien auroit dû le ſupprimer. Cela n'eſt-il point fort propre à relever la miſericorde de Dieu, & l'efficace de ſon eſprit? Plus les dereglemens d'une debauchée ont été énormes, plus devons-nous admirer ſa converſion, & les longues auſteritez de ſa penitence. Ainſi le diſcernement exact n'engage point un Auteur, à ne rien dire ſur les circonſtances ſingulieres des impuretez d'une convertie. D'ailleurs on ne peut pas reprocher aux Legendaires d'avoir choqué la vraiſemblance; car ces creatures victimes de l'impureté publique, comme les appelle Tertullien, ſont reduites quelquefois au dernier denier, ou bien elles aiment mieux faire plaiſir de leur corps à un creancier, que de s'aquiter de leurs dettes en mettant la main à la bourſe.

(e) *Petrus Molinæus in Hyperaſpiſte adverſus Silveſtrum Petrafanctam pag.* 46.

(f) *Confeſſion Catholique de Sancy, liv.* 1. *chap.* 2. *p. m.* 329.

(B) *A trop abregé l'hiſtoire de cette femme.*] Voici les paroles de d'Aubigné: „ (f) La Legende des „ Saints eſt le jardin de l'ame. . . . Dans ce jardin „ ſe trouvent des herbes, qui pour le moins endor„ment ſi elles ne gueriſſent pas. Un galand hom„me qui s'accommode en ce temps, ſçait ce que „ les paiſans appellent voler. S'il ſe trouve que ſon „ ame deſolée ne puiſſe changer de vie, il y a dans „ la legende, au Chap. de l'annonciation, l'exemple „ d'un Chevalier, qui voloit ſans pitie pauvres & ri„ches, & eſtoit quitte pour dire tous les jours une „ fois, *ave Maria*; & pour les ſoldats de ce temps „ c'eſt ce qu'ils pratiquent. Si une Dame de la Cour „ ſent en ſon ame deſolée, qu'elle ne ſe puiſſe paſ„ſer d'une grande, catholique & univerſelle luxure, „ n'a-t-elle pas pour ſe conſoler S. Marie Egyptien„ne, qui depuis douze ans juſques à l'âge du meſ„pris ne refuſa homme? Et n'avons-nous pas l'e„xemple de Sainte Madelene, tant celebre par les „ Chroniques anciennes? Les poëtes de la legende „ nous ont depuis enſeigné comme elle fit par alle„chements, que force gens de bonne maiſon ven„dirent leur bien pour elle; pluſieurs courageux ſe „ couperent la gorge pour les jalouſies de ſon amour; „ & puis elle ne fut pas ſi-toſt laſſe, que la voilà ca„noniſée.„ L'omiſſion de cet Auteur à l'égard de *Ste. Marie Egyptienne*, & de *Ste. Madeleine* eſt inexcuſable; car il ſupoſe que ces deux proſtituées monterent tout droit des lieux infames, au rang des Saintes canoniſées, & par cette ſupoſition il pretend prouver, que la legende eſt très-capable de lâcher la bride aux Dames, qui ont une envie demeſurée de paſſer le tems avec des hommes. Pour agir de bonne foi il faloit parler de la longue penitence de ces deux Saintes; mais comme cela auroit énervé la plaiſanterie de l'objection que l'on vouloit faire aux Legendaires, on a crû qu'il valoit mieux n'en rien dire, ou paſſer même dans la negation (g). Aprenons de là que les Auteurs ſatiriques ſont les gens du monde, contre leſquels il faut qu'un lecteur ſoit le plus en garde. Ce ſont ceux qui raiſonnent le plus mal, & qui communiquent le plus un certain plaiſir, qui empêche de rechercher en quoi conſiſtent leurs ſophiſmes. Souvenons nous cependant que s'ils peuvent ſe diſpenſer de pluſieurs regles, ils ne doivent pas être moins ſoumis que les Auteurs graves aux loix du (h) raiſonnement.

(g) *C'eſt ce que fait d'Aubigné dans ces paroles:* Elle n'eſt pas ſi-tôt laſſe, que la voilà canoniſée.

(h) *Voiez l'article* Colomiés, *remarque C.*

(C) *Où il y a une fraude concernant ſaint Dominique.*] Je ne fais cette remarque, que pour mettre dans un plus grand jour ce qu'on vient de lire; ainſi on ne la doit pas condamner, ſous pretexte qu'elle ſemble trop étrangere dans cet endroit-ci. (i) *Quand j'étois Huguenot*, c'eſt Sancy que l'on fait parler, *je ne trouvois rien qui me fiſt tant rire que la legende de* Frere Jacopon. *Il y a encore un livre chez nous, où j'ay fait de belles annotations: comme ſur ce qu'il faiſoit confeſſer à un ſien frere ſes pechés par ſignes. Madame de Villeroy s'enquerant comment il confeſſoit ſa paillardiſe: de meſme curioſité elle s'enqueroit comment s'appelloit en Grec ceſte huile legere, que Saint Dominique ſema entre les cuiſſes d'une Nonnain, l'appellant l'huile d'amour.* Il eſt certain que D'Aubigné falſifie la legende, afin de donner au conte un air plus divertiſſant: or je ne croi point que les loix de la raillerie, ni même celles de la ſatire permettent cela. La legende de ſaint Dominique (k) porte qu'une Religieuſe étant ravie en extaſe, crut le voir entrer dans ſa chambre accompagné de deux Freres, & tirer de deſſous ſa robe un onguent de très-bonne odeur, dont il lui frota la jambe, & qu'il apella le ſigne de charité. (l) *Maria ſanctimonialis*

(i) *D'Aubigné ubi ſupra pag.* 328.

(k) *Dans Jaques de Voragine.*

(l) *Jacob. de Voragine in Aurea Legenda, apud Rivetum in Caſtigat. notarum in epiſtol. Molinæi ad Balzacum, cap.* 6. *n.* 7. *Oper. tome* 3. *p.* 511.

Digitized by Google

une Nonne nommée MARIE. Ce nom fera que ma remarque ne ſera pas tout-à-fait hors de ſon lieu: mais comme d'ailleurs elle ſera deſtinée à combatre le mauvais penchant qu'ont les hommes à ſe fier trop (CΔ) aux écrivains ſatiriques, j'eſpere qu'on excuſera ce qu'elle pourroit avoir d'irregulier quant à la ſituation.

Si

(a) De Dominico confricante femur puellæ unguento amoris ſuo loco agetur. *Molinæus ubi ſupra pag.* 47.

(b) Ectaſes illæ monialium quæ monachos SOMNIANT ingredientes & earum ungentes tibias unguento dilectionis *de ſub cappa*, & ridiculæ ſunt & ſuſpectæ. *Rivet. ubi ſupra.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Vous trouverez la ſuite ci-deſſus pag.* 2057. *lettre L.*

(e) *Petra-ſancta, not. in epiſtol. Molinæi ad Balzacum cap.* 3. *pag.* 32.

(f) Fenum habet in cornu, longe fuge, dummodo riſum Excutiat ſibi non hic cuiquam parcet amico. *Horat. Sat.* 4. *lib.* 1.

(g) *Conferez l'article* Broſſier, *remarque A.*

(h) Ridentem dicere verum Quid vetat? *Horat. Sat.* 1. *lib.* 1. *v.* 24.

(i) *Henri Etienne, Apologie d'Herodote, chap.* 34. *p. m.* 367. 368.

nialis in Ectaſi rapta vidit Dominicum cum duobus fratribus ante lectum ejus intrantem, qui de ſub cappa unguentum miræ fragrantiæ proferent, tibiam ejus inunxit, quam unctionem dilectionis eſſe ſignum dixit. En comparant ces paroles avec celles de la Confeſſion de Sancy, quelles falſifications ne trouve-t-on pas? La legende ne dit point que Dominique ait apliqué un onguent à la jambe de la Religieuſe; elle dit que la Religieuſe extaſiée crut voir ce Saint qui lui mettoit de cet onguent ſur la jambe. Ainſi ce ne fut qu'un ſonge, & qu'une viſion. Au pis aller, ne faloit-il pas en demeurer à la jambe? Faloit-il corrompre le texte, par la fauſſe gloſe de ſemer de l'huile legere entre les cuiſſes? S'il s'agiſſoit d'un tronc d'arbre, ce ſeroit une mepriſe de rien; un peu plus près ou un peu plus loin de la terre ne feroit point de diference; mais dans un ſujet comme celui-ci la diference eſt capitale. Mr. du Moulin repondant à Petra Sancta, promet de parler ailleurs (a) de cette onction de ſaint Dominique. Je ne ſai s'il s'aquita de ſa promeſſe: mais ſon beau-frere André Rivet repondant au même Jeſuite, s'arrêta literalement & de bonne foi au texte de la legende; il reconut que cette onction de la jambe n'etoit qu'un ſonge, & declara neanmoins que ces viſions extatiques étoient ridicules & ſuſpectes (b). C'eſt de cela qu'il pretend que Du Moulin s'étoit moqué, & non ſimplement de l'uſage des onctions pour la gueriſon des malades; choſe pratiquée par les Apôtres. (c) *Accuſat Molinæum, quod riſerit* Dominicum *ſanantem* mulierem *oleo, & Franciſcum* aviculis *concionantem. Primùm illud non potuit ſimpliciter irridere Molinæus, qui noverat initio Chriſtianiſmi Apoſtolos unxiſſe ægros oleo, & ſanaſſe, Marc.* 7. *Sed riſit & merito, quod in legenda Dominici legitur, quòd* Maria Sanctimonialis &c. (d). Remarquez que Petraſancta aiant ſçu que dans la Bibliotheque de Sedan on avoit raille de cette action de Dominique, ne ſe ſervit point de la reponſe que la legende lui pouvoit fournir, ſavoir que c'étoit un ſonge: il ignoroit cette circonſtance; il repondit fort ſerieuſement qu'on pouvoit faire cette raillerie de JESUS-CHRIST, qui oignit de ſa ſalive un homme muet. (e) *Sedani, dum Bibliotheca, his qui mecum advenerant, oſtenderetur, nihil fermè auditum eſt, præter Sanctorum irriſiones. Riſit aliquis ſanctum Dominicum, perſanantem oleo mulierem ægram. Rideat perinde Chriſtum Dominum aut ſalivâ utentem, aut luto, dum os muti aperiret, & dum oculis unius cæci nati explicaret lucem & diem.* C'eſt une mauvaiſe reponſe; car c'eſt convenir du fait. Après tout les railleries de d'Aubigné ne peuvent eſtre que fauſſes, puis qu'elles ne ſont fondées que ſur un menſonge. Cela doit aprendre aux lecteurs, que pour bien s'inſtruire dans la controverſe, il ne faut conſulter ni les ſatires, ni les Ouvrages burleſques; ce ſeroit s'aſſeoir au banc des moqueurs; action condamnée dans le premier Pſeaume. Ces gens-là, quand il s'agit de ſe divertir, (f) n'épargnent pas leurs meilleurs amis, mais ils épargnent la verité (g). Voiez ci-deſſous la remarque CΔ. Ainſi, quand le poëte que je cite fait cette demande, (h) *Y a-t-il quelque choſe qui empêche qu'un railleur ne diſe la verité?* On pourroit lui dire, *Vous trouverez la reponſe à cette queſtion dans vôtre* 4. *ſatire, où vous dites ſi ſenſement qu'un rieur ne fait pas même quartier à ſes bons amis. A plus forte raiſon n'en fait-il pas aux circonſtances d'une hiſtoire.* La demande d'Horace ne laiſſe pas d'être raiſonnable, car elle ne ſignifie autre choſe ſi ce n'eſt qu'il eſt poſſible de dire la verité en raillant & en plaiſantant. Cela eſt inconteſtable.

Au reſte l'on conoîtra mieux le tort qu'a eu d'Aubigné, ſi l'on ſonge que ſelon toutes les aparences l'apologie d'Herodote a été ſon original. Or voici ce que l'on trouve dans cet Ouvrage: (i) *Je n'oublieray pas un autre acte du meſme ſainct Dominique, recité vers la fin de ſa legende, acte vrayement d'un bon compagnon, pour le moins recité en telle ſorte qu'il eſt pour faire rire les bons compagnons, & leur donner matiere de goſſer: C'eſt qu'une nonnain dicte Marie eſtant malade en la cuiſſe, endura grand mal l'eſpace de cinq mois, ſans eſperer qu'elle en deuſt eſchapper. Alors elle dit en ſoymeſme qu'elle ne ſe ſentoit digne de prier Dieu, ni d'eſtre ouye de luy, & pourtant pria ſainct Dominique d'eſtre mediateur entre Dieu & elle, pour luy impetrer le benefice de ſa ſanté. Et apres ceſte oraiſon s'eſtant endormie, elle vid aupres de ſoy S. Dominique, qui tira de deſſous ſa chappe un onguent de grand odeur, duquel il luy oignit la cuiſſe. Et quand elle demanda comment ceſt onguent s'apelloit, ſainct Dominique reſpondit que c'eſtoit l'onction d'amour.* Vous voiez bien que de l'aveu même de Henri Etienne la Religieuſe dormoit.

MR. JURIEU avoüe la même choſe, mais ſelon ſa coutume il ſe met fort peu en peine ſi ce qu'il dit eſt exact. Voici ſes paroles: (k) „ La même Legende „ dit qu'une Religieuſe nommée Marie, ayant eu du- „ rant cinq mois une grande douleur dans des par- „ ties voiſines de celles qu'on n'oſeroit nommer, St. „ Dominique luy apparut en ſonge & que de deſ- „ ſous ſon froc il tira un onguent de trés-bonne „ odeur, dont il luy frotta la partie malade, & qu'é- „ tant interrogé par la fille ce que c'étoit, il reſpon- „ dit, que cela s'appelloit *unguentum amoris.* Cela „ eſt auſſi chaſte que les amours de François pour „ Sainte Claire, & ſes ardeurs pour le Frere Maſ- „ ſé, lequel il embraſſoit, ſoulevoit de terre dans ſes „ embraſſements. Ce qui mit le Pere Maſſé dans une „ ſi grande chaleur, qu'il étoit comme au milieu d'un „ feu, dit le Livre des Conformités. „ Notez qu'il met à la marge ce ſommaire *abominations de St. François & de St. Dominique*, & concluez de là qu'il traite la controverſe comme ſi c'étoit un jeu où l'on cherchât à tâtons & les yeux fermez ce qu'il faut prendre. Je laiſſe à juger aux perſonnes qui ne croient pas qu'il ſoit permis d'agir de mauvaiſe foi en faveur de la religion, c'eſt-à-dire de violer les devoirs de la religion pour l'amour de la religion, je leur laiſſe dis-je, à juger ſi l'honneur & la conſcience peuvent ſoufrir qu'on traduiſe le mot *tibia* par *les parties voiſines de celles qu'on n'oſeroit nommer.* C'eſt une periphraſe qui ſeroit abſurde dans toutes ſortes de ſujets; car enfin le mot *jambe* qui repond à celui de *tibia* n'a rien qui oblige à des circuits de paroles; mais quand on ſe ſert de ce detour afin de donner l'idée d'une impureté, on ſe porte au delà de l'abſurde, c'eſt une ſupercherie criminelle. La mauvaiſe foi ne regne pas moins dans le changement des termes *ſignum dilectionis*, en ceux *d'unguentum amoris.* Mais que direz-vous d'un écrivain qui pour ne pas perdre la comparaiſon qu'il a trouvée dans l'apologie (l) d'Herodote, compare avec les embraſſemens de deux hommes pleins de vie, la viſion d'une religieuſe extaſiée? Quand il ſeroit ſûr qu'une telle religieuſe auroit ſongé que Dominique venoit la trouver au lit, & commettoit des impuretez, en pourroit-on conclure qu'il eſt coupable? Pouvons-nous repondre des reveries d'autrui? La mere de Jules Ceſar perdoit-elle rien de ſon merite ſous pretexte que ſon fils ſongea (m) qu'il avoit à faire avec elle? Et voici un controverſiſte qui apelle *abomination de St. Dominique*, une aplication d'onguent qui n'étoit qu'une aparition en ſonge, comme il le dit lui-même.

(k) *Jurieu Prejug. 1. part. pag.* 398.

(l) *Ubi ſupra pag.* 368.

(m) *Sueton. in Cæſare cap.* 7.

(CΔ) *Le mauvais penchant qu'ont les hommes à ſe fier trop aux écrivains ſatiriques.*] Ces écrivains ſont ſemblables à ces diſeurs de bons mots qui ſacrifient toutes choſes au plaiſir d'en débiter. Horace a très-bien marqué cette paſſion dans les vers que j'ai citez (n) ci-deſſus. Quintilien s'eſt ſervi des mêmes couleurs pour le portrait de ces gens-là, & pour donner du degout de leur caractere. Gardons-nous bien, dit-il, de la maxime de ceux qui aiment mieux perdre un ami qu'un bon mot. (o) *Ludere nunquam velimus, longeque abſit propoſitum illud, potius amicum quam dictum perdidi.* Ciceron obſerve qu'ils paſſent par deſſus toutes les conſiderations de la bienſeance, qu'ils n'ont égard ni aux perſonnes, ni aux occaſions, & qu'ils auroient moins de peine à tenir du feu dans leur bouche qu'une raillerie. (p) *Parcebat* (Craſſus) *adverſarii dignitati, in quo ipſe ſervabat ſuam, quod eſt hominibus facetis, & dicacibus difficillimum, habere hominum rationem & temporum, & ea quæ occurrant, quum ſaliſſime dici poſſint, tenere. Itaque nonnulli ridiculi homines hoc ipſum non inſulſe interpretantur. Dicere enim ajunt Ennium flammam à ſapiente facilius ore inardente opprimi quam bona dicta teneat: hæc ſcilicet bona dicta quæ ſalſa ſint. Nam ea dicta appellantur proprio jam nomine.* Il ne faut pas s'étonner de ce qu'ils n'épargnent pas leurs amis, car ils ne s'épargnent pas eux-mêmes, ils plaiſantent à leurs propres depens, ils donnent dans le caractere de ces boufons qui pour faire rire frapent in-

(n) *Col. 1. lettre f.*

(o) *Quinti. lib.* 6. *cap.* 3. *pag. m.* 288.

(p) *Cicero de Orat. lib.* 2. *cap.* 54. *fol. m.* 81. C.

Digitized by Google

Si j'avois pu conſulter (D) l'Ouvrage qui a pour titre *S. Maria Ægyptiaca, muſca de extremo fluminum Ægypti, ſibilo Domini evocata*, j'euſſe pu alonger beaucoup dans cette ſeconde édition l'article de ſainte Marie l'Egyptienne. Ne l'aiant pu recouvrer je me reduis à cette ſeule addition. Cette ſainte vêcut ſans manger & ſans habits les 30. dernieres années de ſa ſolitude, & † fut ſi maltraitée du chaud & du froid qu'on l'auroit priſe pour une Ethiopienne. Deux pains & quelques herbes lui avoient ſuſi pendant les 17. premieres années de ſa penitence ‡.

☞ MARILLAC (CHARLES DE) Archevêque de Vienne, nâquit en Auvergne environ l'an 1510. Il étoit Avocat au Parlement de Paris, lors que ſe voiant ſuſpect de Lutheraniſme il ſuivit à Conſtantinople Jean de la Foreſt Ambaſſadeur de François I. C'eſt ainſi qu'il évita la perſecution terrible qu'il avoit à craindre de la part des inquiſiteurs. Il remplit la charge d'Ambaſſadeur auprès du Sultan après la mort de la Foreſt, & enſuite il fut chargé de pluſieurs autres * Ambaſſades dont il s'aquita très-habilement. Il étoit Abbé de ſaint Pere †, Archevêque de Vienne, & Conſeiller au Conſeil privé lors que l'aſſemblée des Notables fut convoquée à Fontainebleau au mois d'Août 1560. Il y prononça une harangue (A) où l'érudition & l'éloquence n'éclaterent pas moins que ſon zêle pour la reformation des deſordres de l'Egliſe & de l'Etat. Il y conſeilla entre autres choſes la convocation d'un Concile national, & celle des (B) Etats generaux. Les Guiſes s'offencerent de ſa harangue, & detournerent tous les bons effets de ſes conſeils.

† Vetulus conſumptis nuda, frigore & æſtu toſta ut videretur Æthiopiſſa. *Cornel. à Lapide in Deuteron. cap. 8. v. 4. p. m. 1010.*

‡ *Tiré de Cornelius à Lapide ibid.*

* *En Angleterre & en Allemagne &c.*

† *Proche de Melun.*

(a) Ὁ δὲ βαρυολόχος ἄτλον ἐσὶ τῷ γελοίῳ τῷ ὄντι, ὅτε τῶν ἀλλων ἀπεχόμενος, ὡ γέλοῖα ποιεῖ. Scurra autem ridiculo moderari non poteſt, cum nec ſibi nec aliis parcat, dummodo riſum moveat. *Ariſt. de morib. ad Nicomach. lib. 4. cap. 14. pag. m. 42. 43.*

(b) *Voiez ci-deſſus pag. 1054. col. 1. au milieu.*

(c) *J'ai lu cela dans un Roman intitulé* la Reine d'Ethiopie. *Il parut l'an 1670. ou 1671.*

(d) *Voiez dans la Critique generale du Calviniſme de Maimbourg* lettre 5. pag. 95. de la 3. édition, *l'uſage que l'on a fait de ce parallèle. Voiez auſſi dans Mr. Menage à la page 517. des origines de la langue Italienne, & à la page 335. du 1. tome de l'Antibaillet une autre comparaiſon entre Procruſtes & le Sonnet.*

(e) *Montagne, eſſais liv. 1. chap. 25. p. m. 261.*

indiferemment leur propre perſonne & celle des autres. Ariſtote (a) les caracteriſe par là. Ils ne font quartier ni au ciel ni à la terre : la religion de leur cœur (b) n'échape pas à leurs pointes. C'eſt une trop foible barriere pour arrêter l'irruption d'un trait d'eſprit. Jugez ſi la religion qu'ils croient fauſſe pourroit reprimer cette ſaillie. La gloire ou la ſatisfaction qu'ils attendent de lâcher la bride à un bon mot l'emporte ſur toutes les autres conſiderations, & ceux qui ont dit que la veine poëtique (c) *eſt une potion vomitive dont l'effet ne ſe peut retenir ſans un grand danger d'étouffer*, nous ont fourni une vive image de la paſſion de ces gens-là. Diſons encore que quand ils ont la plume à la main ils quittent tout pour courir après les penſées ſatiriques, & d'auſſi loin qu'ils en decouvrent la trace ils ſe jettent de ce côté-là à corps perdu, & afin de ne s'écarter pas inutilement, ils tortillent, & ils tiraillent les matieres juſques à ce qu'elles ſe puiſſent ajuſter à leur ſujet, & s'ils les trouvent trop longues & trop épaiſſes, ils les accourciſſent & les aplatiſſent autant que leur interêt le demande. Ce ſont des auteurs qu'on peut comparer (d) à ce Procruſtes qui égaloit ſes priſonniers à la meſure de ſon lit. Ces paroles de Montagne leur conviennent parfaitement. „ (e) Il en eſt de ſi ſots, „ qu'ils ſe détournent de leur voye un quart de lieuë, „ pour courir apres un beau mot: *aut qui non verba rebus aptant* (1), *ſed res extrinſecus arceſſunt, quibus verba conveniant.* Et l'autre: (2) *Qui alicujus „ verbi decore placentis vocentur ad id quod non propoſuerant ſcribere.*„

Il y a du plus ou du moins dans tout ceci, & je ne raſſemble pas, ni n'entaſſe pas toutes ces idées afin de perſuader que tous ceux qui ſe plaiſent à la raillerie, & à la ſatire adoptent ces excés-là également & ſans exception. Mais il eſt important de faire voir par le côté le plus laid ce caractere d'eſprit: on s'y laiſſe tromper aiſement. Un controverſiſte qui a du genie divertit beaucoup les lecteurs de ſon parti, quand il tourne les choſes malignement & avec des airs railleurs, ſatiriques, & burleſques. Plus il divertit, plus a-t-il la force de perſuader. Or comme les manieres qu'il adopte l'engagent dans mille ſupercheries, & dans mille falſifications, il eſt bon de le conoitre ſur le pied d'un impoſteur dangereux. C'eſt le moien de ſe tenir ſur ſes gardes; on le lira comme un homme dont il faut ſe defier: on ne croira rien ſur ſa parole, on examinera ce qu'il dit, on le confrontera avec les originaux, & ſi l'on trouve qu'il change *ſignum dilectionis* en *unguentum amoris*, on lui dira, je ne ſuis point vôtre dupe, adreſſez vous à d'autres.

(D) *L'Ouvrage qui a pour titre* S. Maria Ægyptiaca &c.] Theophile Raynaud en eſt l'Auteur. J'ai vû dans un autre de ſes livres qu'il a ſupoſé la verité de l'hiſtoire de cette Sainte, nonobſtant tous les efforts des Centuries de Magdebourg, où (f) l'on a traité de fable qu'elle ait vêcu de deux pains 17. ans, qu'elle ait été enlevée en l'air, qu'elle ait paſſé le Jourdain ſans nager, & ſans bateau, & que des lions aient eu ſoin de ſa ſepulture. J'y ai vû auſſi que Nicolas Harſpheld ſous le nom d'Alanus Copus (g) a refuté ſur ce ſujet les Auteurs de ces centuries, & qu'il y a dans l'Ouvrage de Theophile Raynaud un appendix touchant les femmes qui étant ſorties du bourbier de l'impureté ſont devenuës ſaintes. *Porro hujus operis Mantiſſa eſt, Tractatio* de mulieribus ſanctis è cœno turpitudinum emerſis. (h).

(A) *Une harangue où l'érudition & l'éloquence n'éclaterent pas moins que ſon zêle pour.*] Vous la trouverez toute entiere dans le Preſident de la Place, au livre 3. de l'eſtat de la Religion & Republique; & dans l'hiſtoire de François II. compoſée par Louïs Regnier. Ces deux écrivains s'accordent à dire que l'Archevêque de Vienne, qui opina après les autres Conſeillers du Conſeil privé, emporta le prix & l'honneur. (i) *Car comme il eſtoit perſonnage doué de dons & graces ſingulieres, employé de long temps es ambaſſades d'importance pres & loin avec grande louange, auſſi fut-il non ſeulement eſtimé d'avoir treſdoctement opiné, mais auſſi contenta la plus part de la compagnie.* Ces paroles de Louïs Regnier precedent la harangue de Marillac; & voici celles qui la ſuivent: „ (k) Telle fut la docte, ſa„ ge & Chreſtienne harangue de ce grand perſonna„ ge, qui ne veſcut gueres depuis, eſtant, comme „ lon dit, intimidé par ceux auſquels il avoit deſpleu: „ les autres diſent que voyant comme tout alloit de „ mal en pis, il en mourut de regret.„ Mr. Varillas donne le precis de cette harangue, mais non pas ſans quelques falſifications. En voici un exemple: il ſupoſe que Marillac repreſenta „ (l) que l'ancienne affection „ des François pour leur Roy eſtoit notablement di„ minuée, & qu'il n'y avoit point d'autre voye pour „ la rétablir que l'Aſſemblée des Eſtats: Que c'eſtoit „ là le ſeul Tribunal inſtitué pour écouter les plaintes „ de toute la nation, & pour y ſatisfaire, comme les „ autres Tribunaux l'eſtoient pour vuider les procez „ ſurvenus entre les particuliers: Que les anciens Fon„ dateurs de la Monarchie Françoiſe ne s'eſtoient re„ ſervez que ce lieu où ils partageaſſent avec le Roy „ l'authorité abſoluë qu'ils luy avoient donnée: où ils „ entraſſent dans une eſpece d'égalité neceſſaire pour „ reparer ce que le Prince avoit uſurpé ſur ſes Sujets, „ ou ce que les Sujets avoient uſurpé ſur le Prince; où „ enfin, le pouvoir ſuprême & ſans bornes dont ils „ l'avoient reveſtu, ne les empêchaſt pas de négocier, „ & de conclure avec luy des Traittez obligatoires de „ part & d'autre: Que cette liberté moderée avoit „ maintenu depuis onze cens ans la Couronne par le „ merveilleux contrepoids dont elle avoit balancé le „ pouvoir & la ſoumiſſion.„ Il eſt certain que l'Archevêque de Vienne ne dit rien qui enfermât ces maximes-là ni formellement, ni même *virtuellement*, s'il m'eſt permis d'emploier ce mot. Comment ſe peut-on fier aux extraits que cet hiſtorien donne d'une piece manuſcrite, puis qu'il corrompt les harangues imprimées? Vous verrez dans la remarque ſuivante juſqu'où il portoit la liberté de les alterer, & de les falſifier.

(B) *Il y conſeilla . . . la convocation . . . des Etats generaux.*] Il ſe ſervit des plus ſolides raiſons qui puſſent être alleguées, & il repondit très-bien aux objections, & nommément à celle qui étoit priſe de ce que *l'autorité du Roy ſeroit diminuée.* Ceux qui diſent cela, repondit-il, (m) *me ſemble ne conoiſtre point le cœur des François, qui a touſiours fait pour ſon Roy ce qu'il a peu: & d'en requerir plus, ce ſeroit injuſtice, & de l'exiger, impoſſibilité. C'eſt donques eſtablir l'authorité du Roy, & non pas la diminuer, de leur propoſer choſes juſtes, puis que ſans violer le nom du Roy, lon ne peut faire autrement: & par là d'attendre l'ottroy de*

(f) *Centur. 4. cap. 10. pag. 1334.*

(g) *Dialogo 2. cap. 1. & 14.*

(h) *Tiré de Theophile Raynaud Syntagm. de libris propriis n. 24. pag. 42. & 43. Apopompai.*

(i) *Louïs Regnier hiſt. de François ſecond pag. 523. 524.*

(k) *Id. ib. pag. 553.*

(l) *Varillas hiſt. de François II. liv. 2. p. m. 230.*

(m) *Louïs Regnier ubi ſupra. pag. 548.*

(1) *Qui n'accommodent pas les paroles aux choſes, mais attirent des choſes externes & hors du ſujet, à qui leurs paroles puiſſent quadrer.* Quint. l. 8. (2) *Qui par l'attrait d'un mot qui leur plaiſt, ſont portez à ce qu'ils n'avoient pas envie d'écrire.* Senec. Epiſt. 59.

Digitized by Google

conſeils. Il tâcha de prendre de bonnes meſures † pour prevenir les malheurs dont le Roiaume étoit menacé: mais ne voiant point d'aparence d'y reuſſir, il tomba * dans une triſteſſe qui lui cauſa une maladie dont il mourut bientôt après. Ce fut le 2. de Decembre 1560. dans ſon abaïe de ſaint Pere. Gabriel de MARILLAC ſon frere étoit mort Avocat general au Parlement de Paris en 1551. & avoit été un habile homme, & d'une probité exemplaire. Conſultez Mr. de Thou ‡. Vous trouverez dans le Dictionaire de Moreri un fort long article de nôtre Charles de Marillac, & beaucoup de detail ſur pluſieurs perſonnes de cette famille, mais vous n'y trouverez rien de François de MARILLAC Avocat au Parlement de Paris ſous Henri II. J'en dirai quelque choſe (C) dans mon commentaire. Je ne ſçai ſi l'Avocat dont j'ai parlé † ci-deſſus

† Voiez ci-deſſus pag. 1860.

* Unde Viennenſis in profundum mœrorem & ex mœrore in letalem morbum incidit ex quo paulo poſt deceſſit. *Thuan. ubi infra.*

‡ *Thuanus lib. 26. init. pag. m. 520. ad ann. 1560.*

† *Pag. 1527. lettre b.*

tout ce que le Roy veut, puis qu'il a ſi bon peuple, qui ne luy refuſe rien. Et ſi lon replique, que le Roy ſe bride de n'avoir rien ſans le conſentement du peuple, Je reſpon que puis que ſans aſſembler les Eſtats, & ſans entendre les raiſons qui meuvent le Prince à croiſtre les charges anciennes, le peuple a cy devant obey, & ſans contradiction: que devra-il faire quand il ſera perſuadé que la cauſe de la demande faite aux Eſtats ſera trouvee juſte? Si lon perſiſte à dire que par là le peuple ſeroit juge s'il y auroit juſtice à ce que le Roy demanderoit, lon peut adjouſter qu'entre tant de gens aſſemblez, la pluſpart tend au bien commun, & que le peuple eſt capable d'entendre ce qui eſt à ſon profit: & par tant y conſentir, puis que la voix du peuple eſt communément celle qui eſt approuvée de Dieu. Peut-on voir des choſes plus diſſemblables, que ce diſcours de l'Archevêque de Vienne, & les paroles de Varillas raportées ci-deſſus? Mais pour mieux faire conoître que cet hiſtorien ne ſavoit point prendre l'eſprit de ce qu'il ſe méloit d'abreger, il faut mettre ici un autre paſſage de la harangue de Marillac. Nous y verrons quelles étoient ſes penſées tant à l'égard de la politique, qu'à l'égard de la religion; & nous conoîtrons que ſur le dernier article il reſſembloit à Eraſme; il eût voulu qu'on reformât les abus, mais non pas qu'on ſe ſervît de la priſe d'armes, ſoit pour apuier la reformation de l'Egliſe, ſoit pour accabler les reformateurs. Le quatriéme preparatif, dit-il (a), „eſt qu'en attendant „le Concile, les ſeditieux ſoyent cohibez & retenus, „en ſorte, qu'ils ne puiſſent alterer la tranquillité & „repos des bons, & prendre ceſte maxime indubitable, Qu'il n'eſt permis de prendre les armes pour „quelque choſe que ce ſoit, ſans le vouloir, commandement & permiſſion du Prince, qui en eſt ſeul „diſpenſateur. Je le di pour les piteux exemples na„gueres advenus, & dont de jour a autre en avons „nouveaux advertiſſemens. D'une part s'eſt veu le „tumulte d'Amboyſe ſous couleur de preſenter une „confeſſion, au lieu que lon devoit venir en toute humilité: d'autre part, y a eu des preſcheurs, leſquels „pour extirper les Proteſtans, vouloyent faire eſlever „le peuple, ſous couleur d'une ſaincte ſedition: comme s'il y avoit Religion qui permiſt, que pour la „planter ou retenir il fuſt permis d'uſer de ſedition. „Ainſi des deux coſtez y a eu de la faute, comme cy „devant ont eſté tuez des hommes ſous couleur qu'ils „eſtoyent Proteſtans: au contraire on a forcé les juges, & violé la juſtice ordinaire pour faire delivrer „des priſonniers Proteſtans: & ainſi ſous ce maſque „de Religion, pluſieurs ont uſurpé l'authorité du magiſtrat, de prendre les armes: ce qui ne leur eſt aucunement licite, ains defendu à tous. Car la fin de „la Loy eſt vivre ſelon Dieu, & n'offenſer perſonne: „& la fin des armes, eſt de faire que la loy ſoit obeye. „Le Roy donques eſtant conſervateur de la Loy, ainſi ordonnee de Dieu, par conſequent eſt ſeul diſpenſateur des armes, qui luy ſont baillees pour punir les contrevenans à la Loy. Parquoy pour conclusion, celuy ſe fait Roy, qui les prend de ſon authorité, & n'eſtant ordonné de Dieu pour un tel. Il „s'enſuit que tout le monde luy doit courir ſus, comme celuy qui contrevient à l'ordonnance de Dieu, „qui eſt l'eſtabliſſement du Roy.„

(a) *Louïs Regnier ib. pag. 537.*

SI LA tenuë des Etats generaux eſt utile en France.

Quelque ſages que fuſſent les avis de cet Archevêque, touchant la convocation des Etats, ils furent fort critiquez par un celebre Juriſconſulte. Car voici ce qu'Eſtienne Paſquier écrivit ſur ce fait-là: „(b) Celui „qui premier mit en aduant ceſt advis de tenir les „Eſtats, fut Meſſire Charles de Marilhac.... Ceſtuy „en l'aſſemblee de Fontainebleau (fuſt ou pour ce que „les affaires de France ne ſe gouvernoyent à ſon deſir, ou pour quelque autre occaſion) par une belle „boutee de nature fit une forte remonſtrance, par „laquelle apres avoir promené toutes ſortes d'advis „en ſon eſprit, il dict qu'il ne trouvoit remede plus „promt au mal qui ſe preſentoit que de convoquer les „Eſtats. C'eſt une vieille follie qui court en l'eſprit „des plus ſages François, qu'il n'y a rien qui puiſſe „tant ſoulager le peuple que telles aſſemblees. Au „contraire il n'y a rien qui luy procure plus de tort, „pour une infinité de raiſons, que ſi je vous deduiſois, je paſſerois les termes & bornes d'une miſſive. „Ceſte opinion du commencement arreſta un peu „Monſieur le Cardinal de Lorraine, qui craignoit que „par ce moyen on ne voulut bailler une bride au Roy, „& oſter l'authorité que Monſieur de Guiſe & luy „avoyent lors ſur le gouvernement pendant la minorité du jeune Roy leur nepveu. Et de fait depuis ce „temps-là il ne vit jamais de bon œil ceſt Archeveſque, lequel ſe bannit volontairement de la Cour. „Toutesfois apres avoir examiné avec ſes ſerviteurs „de quelle conſequence pouvoit eſtre ceſte convocation des Eſtats, & qu'elle ne pouvoit apporter aucun prejudice au Roy, que luy & ſon frere avoyent „rendus le plus fort, non ſeulement il ne rejetta; „ains treſeſtroitement embraſſa ceſte opinion, voire „eſtima que ce luy eſtoit une planche pour exterminer avec plus d'aſſeurance & ſolennité tous les Proteſtans de la France.„ Paſquier remarque que la mort de François II. diſſipa en un inſtant les deſſeins de ce Cardinal; & après avoir raporté une partie des choſes qui furent reglées dans les Etats d'Orleans, il ajoûte: „(c) Mais pour general refrain on a accordé „pour cinq ans au Roy un ſubſide de cinq ſols pour „chaque muis de vin entrant dedans les villes cloſes. „C'eſt preſque le but & concluſion de telles aſſemblees, de tirer argent du peuple par une honneſte „ſtipulation du Roy avec ſes trois Eſtats.„ Notez, je vous prie, que Paſquier ſe vante d'avoir *une infinité de raiſons* qui montrent que rien n'eſt plus pernicieux à la France, que la tenuë des Etats Generaux. Je ne doute point qu'il n'eût pu produire là-deſſus beaucoup de raiſonnemens; & je croi auſſi que nôtre Charles de Marillac eût pu repliquer à tout, & que c'eſt une matiere ſur quoi l'on peut ſoutenir à perte de vuë le pour & le contre. Mais ſi l'on en apelloit à l'experience, il eſt aparent que l'opinion de Paſquier l'emporteroit; car il ſeroit bien dificile de marquer les avantages que la France a tirez de ces aſſemblées, & bien facile de prouver (d) qu'elles ont ſervi à fomenter les deſordres. Les Anglois ont raiſon de dire que la tenuë frequente des Parlemens eſt neceſſaire au bien du pais; mais la France ne peut pas dire la même choſe de ſes Etats Generaux. On les convoqua ſouvent ſous le regne des fils de Henri II. & jamais la France ne fut plus brouillée, ni plus deſolée qu'en ce tems-là; & au lieu de trouver du remede dans ces convocations, elle y empiroit. Perſonne ne doit reconoître cette verité plus franchement que ceux de la Religion, car c'étoit dans ces aſſemblées que leurs ennemis prenoient de nouvelles forces. Il y a des gens qui comparent les Etats Generaux avec les Conciles. Ce ſont, diſent-ils, toutes aſſemblées de mauvais augure; elles ſont un temoignage que les maux publics ſont grans, & que l'on commence à deſeſperer de la gueriſon. On fait alors comme dans les maladies à-peu-près deſeſperées; on aſſemble quantité de medecins; on les fait venir de loin; ils conſultent; ils diſputent; ils s'accordent rarement; il en faut venir à la pluralité des ſufrages; ils font ſi bien que le malade peut dire, (e) *la multitude de medecins m'a fait mourir.* Les belles harangues ne manquent pas dans ces aſſemblées; mais les cabales, & les intrigues y manquent encore moins; & la concluſion ſuit preſque toûjours non pas la juſtice & la verité, mais la brigue la plus forte.

(b) *Paſquier lettr. liv. 4. pag. 192. 193. du 1. tome.*

(C) *Je dirai quelque choſe* de François de MARILLAC.] Lui & Pierre Robert furent donnez pour Conſeil au Prince de Condé l'an 1560. dans le procés de crime d'Etat qui fit tant de bruit, & qui penſa lui faire perdre la tête ſur un échafaut. (f) *Cum præcipiti Guiſianorum violentia amputatas omnis moras videret Condæi uxor, libello ſupplice à rege petit & impetrat, ut marito homines ſpectatæ eruditionis ac prudentiæ darentur, quorum conſilio uteretur. nominati à rege Petrus Robertus & Franciſcus Marillacus celeberrimi in foro patroni.*

(c) *Id. ib. pag. 195.*

(d) *Voici l'une des raiſons que Charles de Marillac eut à combatre: il ne nia point le fait.* Aucuns ont voulu, *dit-il ubi ſupra pag. 550.* mettre en avant ce qui advint du temps du Roy Jean, où les Eſtats reduirent le Dauphin à prendre pluſieurs partis indecens.

(e) Hinc illæ circa ægros miſeræ ſententiarum concertationes, nullo idem conſente ne videatur acceſſio alterius. Hinc illa infelicis monumenti inſcriptio TURBA ET MEDICORUM PERIISSE. *Plin. lib. 29. cap. 1. p. m. 667.* Confer quæ ſupra pag. 1457. lettre a.

(f) *Thuan. lib. 26. pag. 522. col. 1.*

Digitized by Google

deſſus étoit ſon fils, & s'il diferoit de ce Charles de MARILLAC dont la Croix du Maine † a dit que c'étoit un *gentilhomme Pariſien, parent de* l'Archevêque de Vienne, *Advocat en Parlement &c. jeune homme fort docte en Grec, & bien verſé en beaucoup de ſciences*, & qu'*il mourut à Paris l'an* 1581. *ou environ, au grand regret de tous ſes amis.* Ce qui me jette dans l'incertitude eſt que je voi dans le Pere Anſelme * un Charles de MARILLAC qui mourut Conſeiller au Parlement de Paris le 10. d'Avril 1580. & qui étoit fils de Guillaume de MARILLAC frere de l'Archevêque de Vienne. Notez que la Croix du Maine remarque que ce Prelat β *a eſcrit pluſieurs œuvres, deſquelles il s'en trouve peu d'imprimées, & que celles qui le ſont ne ſe vendent avec privilege & pour cauſe.*

† *La Croix du Maine pag. 96.*

* *Anſelme hiſt. des grans Officiers pag. 252.*

β *La Croix du Maine ib.*

☞ MARILLAC (LOUÏS DE.) Marechal de France, fils de Guillaume de MARILLAC qui étoit frere de l'Archevêque de Vienne, naquit poſthume l'an 1573 γ. ou ſelon d'autres au mois de Juillet 1572 δ. Vous trouverez dans le Dictionaire de † Moreri les emplois qu'il eut ſucceſſivement juſqu'à ce qu'il fut arrêté en Italie par ordre du Roi l'an 1630. On lui fit faire ſon procés, & il fut condamné à perdre la tête: ce qui fut executé à Paris le 10. de Mai 1632. La curioſité des Pariſiens fut ſi grande ‡ que cent mille perſonnes furent temoins de l'execution, & *que telle feneſtre* fut loüée *huit piſtoles.* L'opinion la plus commune eſt qu'il fut une victime innocente immolée à la paſſion du Cardinal de Richelieu; mais on perſuaderoit (*A*) cela difficilement à des perſonnes qui ne s'arrêtent point aux prejugez, & qui ne ſe rendent qu'à la certitude.

γ *Anſelme, hiſt. des grans Officiers pag. 251.*

δ *Gazette de Paris du 17. Mai 1632.*

‡ *Corrigez y ce qu'on y dit qu'*il ſervit en diverſes occaſions le Roi Henri III. *Il faloit dire Henri IV.*

† *Gazette de Paris ubi ſupra.*

patroni. Je raporte ces paroles de Mr. de Thou, parce qu'elles font conoître la reputation de François de Marillac. Il n'y avoit pas long tems qu'il avoit ſervi d'Avocat à Anne du Bourg. On a mis dans la table des matieres de l'hiſtoire de François II. que *Marillac Advocat trahit du bourg en plaidant pour lui.* Cela doit être developé, car autrement l'on en pourroit inferer que cet Avocat fut un traitre & un prevaricateur, & ce ſeroit lui faire un grand tort, puis qu'il n'y eut dans ſa conduite qu'un menſonge officieux deſtiné à ſauver la vie à ſon client. Voici le fait ſelon le narré du Sieur de la Planche: „ (*a*) Ses cauſes (*b*) de recuſation „furent, par arreſt prononcé par Olivier, declarées ad- „miſſibles, & ordonné qu'il auroit conſeil, ce qui luy „avoit eſté auparavant deſnié, de ſorte que le Cardi- „nal ſe trouva tout confus. L'advocat Marillac luy „fut baillé, lequel mit toute peine de le faire deſdire, „luy alleguant que ſans cela il ne pourroit eviter la „mort, ce que n'ayant peu faire, il l'amena à ceſte „neceſſité qu'il le laiſſeroit plaider ſans l'interrompre, „puis il diroit apres ce que bon luy ſembleroit. Eſ- „tans donc venus devant les juges, l'advocat remon- „ſtra le merite de la cauſe, la maniere de l'empriſon- „nement non jamais pratiquée, & encores moins la „façon de proceder de Bertrand, qui n'avoit eu aucu- „ne honte ne vergongne de jouer deux perſonnages „ou trois, en preſidant & aſſiſtant aux trois juge- „mens precedents. Enquoy non ſeulement apparoiſ- „ſoyent les cauſes d'abus treſevidentes, mais auſſi la „nullité des ſentences & arreſt, en ſorte qu'il faloit „neceſſairement recommencer tout le proces, caſſer „& annuller toutes ces procedures, veu que nulle „formalité de juſtice n'y avoit eſté gardee. Mais au „lieu de conclurre en ſon appel, il acquieſça, recou- „rant à la miſericorde du Roy, & de la Cour: con- „feſſant ſa partie avoir grievement offencé Dieu, & „ſaincte mere Egliſe, irrité le Roy, & s'eſtre monſtré „inobedient à ſon Eveſque, auquel & à la ſaincte Egli- „ſe Romaine, il deſiroit eſtre reconcilié. Surquoy „du Bourg qui eſtoit preſent, ſe voulant oppoſer, Ma- „rillac fit ſigne aux Preſidens, deſirans luy ſauver la „vie par ce moyen, leſquels au lieu de luy donner au- „dience, & ſavoir s'il avouoit ſon advocat, le renvoye- „rent incontinent en ſa priſon. Mais pendant qu'ils „aviſoyent de deputer deux d'entre eux pour faire en- „tendre ſa converſion au Roy, & luy demander ſa „grace, voici arriver un bulletin eſcrit & ſigné de du „Bourg, par lequel il deſavouoit les concluſions de „ſon advocat, perſiſtant en ſes cauſes d'appel, & en „ſa confeſſion de foy faite devant le Roy. „

(*a*) *Louis Regnier Sieur de la Planche, hiſtoire de François II. pag.* 33. *Beze a copié mot-à-mot tout ce paſſage dans l'hiſtoire Eccleſiaſtique des Egliſes liv.* 3. *pag.* 222.

(*b*) *C'eſt-à-dire celles que du Bourg avoit alleguées.*

(*A*) *Qu'il fut une victime innocente . . . . . mais on perſuaderoit cela difficilement à des perſonnes qui . . . ne ſe rendent qu'à la certitude.*] La remarque *EΔ* de l'article de Louïs XIII. pourroit ſufire à commenter ce texte-ci. Neanmoins j'y ajoûterai beaucoup de choſes; & d'abord je remarquerai que (*c*) preſentement il eſt beaucoup moins facile de decouvrir la verité, qu'au tems où l'on inſtruiſoit le procés de Mr. de Marillac. On pouvoit alors s'informer des choſes à une infinité de perſonnes qui avoient conu ce Marechal. On pouvoit prendre langue dans les lieux mêmes où il avoit commandé, & ſavoir les noms, & les qualitez, les interêts, la reputation des temoins, & les pratiques avec leſquelles ils étoient pouſſez de part & d'autre ou à depoſer, ou à ſe dedire. Tout cela & cent autres choſes faciles au tems du procés ſont impoſſibles aujourd'hui; la generation d'alors eſt toute paſſée. Nous ne pouvons nous ſervir que des prejugez, ou des livres qui nous reſtent de ce tems-là. Voions un peu ce que les fauteurs de ce Marechal pourroient dire à ceux qu'ils voudroient perſuader de ſon innocence, & qu'ils trouveroient fort reſolus à ne rien admettre que ſur bonnes preuves.

(*c*) *On écrit ceci en Octobre* 1700.

Ils diroient en 1. lieu que le public fut alors perſuadé, & l'eſt encore que le Marechal de Marillac n'étoit coupable que d'avoir déplu au Cardinal. 2. Qu'il eſt de notorieté publique que ce Cardinal étoit ſi vindicatif qu'il n'épargnoit rien pour ſatisfaire ſon reſſentiment. 3. Que ſon credit étoit tel qu'il pouvoit venir à bout de tous ſes deſſeins ou par promeſſes ou par menaces. 4. Que la procedure fut accompagnée de tant d'irregularitez toutes injuſtes, & propres à opprimer les plus innocens, que cela ſufit pour montrer que le Marechal n'étoit point coupable. 5. Que ſa memoire fut retablie par arrêt du Parlement de Paris après la mort du Cardinal de Richelieu. La plupart des gens diſputent ſi peu le terrain à ceux qui leur veulent perſuader certaines choſes, qu'ils aquieſceroient ſans dificulté aux cinq raiſons que l'on vient de voir. Mais il y a certains eſprits de petite foi, & fort durs à la detente en fait de perſuaſion, qui ne trouveroient point là de juſtes motifs de croire.

I. Ils repondroient à la premiere raiſon, que le ſentiment public ne ſçauroit être plus ſuſpect en nulle rencontre que dans celle-ci. Le Cardinal de Richelieu s'étoit rendu ſi odieux par toute la France, qu'on croioit ſans aucune peine & ſans aucun examen tout le mal qu'on entendoit dire de ſa conduite. Il étoit dans un poſte où il eſt très-rare de n'être point expoſé à la mediſance, & à la haine des peuples, & il s'y comportoit d'une maniere à s'attirer une infinité d'ennemis; car il augmentoit de jour en jour l'autorité ſouveraine, il faiſoit punir les grans qui oſoient ſe ſoulever, & cabaler. C'étoit les tirer d'une mauvaiſe coutume qui leur étoit fort agreable, & qui leur avoit été utile aſſez ſouvent. Il fouloit les peuples beaucoup plus qu'on n'avoit fait ſous les autres regnes. En un mot le joug de l'autorité Roiale toûjours trop peſant au gré des peuples, l'étoit devenu plus que jamais ſous ſon miniſtere. On avoit donc toutes les diſpoſitions imaginables à juger très-mal de ſa perſonne, & l'on avaloit avec joie, & comme une eſpece de reſtaurant toutes les ſatires, toutes les plaintes, tous les murmures qui couroient contre ſa reputation. La France étoit alors toute pleine de mecontens, ce que l'on avoit apellé autrefois le *Catholicon*, & qui avoit fait tant de ravages, avoit laiſſé des racines qui ſubſiſtoient encore. La plupart des devôts, & tous les bigots enrageoient de ce que le Cardinal ſoutenoit les Proteſtans de Hollande, & d'Allemagne, & empêchoit la maiſon d'Autriche de les ſubjuguer. Faiſoit-il du bien à certaines gens? on les en trouvoit indignes: les perſecutoit-il, on les plaignoit, & l'on deploroit l'indignité de leur ſort (*d*)? Quelles relations ne fit-on pas des dernieres heures de ceux qu'il fit condamner? Quel fut le ſoin de recueillir tous leurs diſcours de pieté, tous leurs actes d'amour de Dieu? Il ſembloit qu'on eût deſſein de groſſir le martyrologe, ou d'imiter ce Fannius dont j'ai parlé en un autre (*e*) endroit. On ne parloit de l'execution de Lion qu'en ſtyle de plainte. Cela étoit fort legitime à l'égard de Mr. de Thou; mais pour ce qui regarde Mr. de Cinqmars, il ne faloit pas ſe contenter de le plaindre, il faloit auſſi deteſter ſa vanité, ſon ingratitude, & COMBIEN le Cardinal de Richelieu étoit hai.

(*d*) *Voiez ci-deſſus pag.* 1896. *lettre k.*

(*e*) *Ci-deſſus pag.* 1217. *col.* 1.

Digitized by Google

† Voiez la remarque d.

tude. Je ferai quelques observations † là-dessus, & je m'imagine qu'on ne trouvera pas mauvais que je mette ici une partie des choses que Mr. du Chastelet publia au desavantage de ce Mareschal.

& sa rebellion. Or puis que les dispositions du public étoient de cette nature envers le Cardinal de Richelieu, ceux qui ne veulent croire que ce qui est soutenu de bonnes preuves, ne se laisseront jamais gagner par cet argument: *l'opinion generale est que le Marechal de Marillac n'a été coupable que d'avoir deplu au Cardinal, donc il n'a été coupable que de cela.*

II. La seconde raison n'a rien qui soit convaincant, puis que l'experience de toutes les tyrannies nous fait conoître que les malhonnêtes gens tombent quelquefois dans la disgrace d'un mauvais Prince, ou d'un favori assez injuste, pour sacrifier à sa vengeance tout ce qui a le malheur de lui deplaire. Lisez bien Tacite & les autres relations du même tems, vous trouverez des criminels parmi ceux qui furent punis sous Tibere, & sous Neron. Les delateurs s'attaquerent quelquefois à des personnes de mauvaise vie, & qu'il fut aisé de convaincre des crimes dont on les accusoit. Vouloir donc conclure de ce qu'un tel a perdu la tête sur l'échafaut sous un mauvais regne, qu'il étoit innocent, c'est admettre des consequences trompeuses, & jouër à être la proie d'un grand sophisme. A plus forte raison se faut-il garder de cette espece de raisonnement, lors qu'il s'agit de Louïs XIII. qui étoit un très-bon Roi, & dont le premier Ministre quelque violent & vindicatif qu'il fût, étoit obligé à garder plus de mesures qu'on n'en garde dans un état tyrannique.

III. On peut repondre à la troisiéme raison la même chose qu'à la precedente. Ceux dont le pouvoir a été si grand qu'ils ont trouvé assez de temoins & assez de juges pour faire perdre la vie à des gens de bien, ont eu quelquefois des ennemis qui étoient des scelerats, & qu'ils envoioient au suplice sans rien faire qui ne fût conforme au droit & à la raison. Ainsi quand le Cardinal de Richelieu auroit été cent fois plus injuste & plus puissant qu'il ne l'étoit, on n'en pourroit point conclure l'innocence d'aucun de ceux qu'il fit condamner; car peut-être tireroit-on cette conclusion en faveur d'une personne qui seroit du nombre de ces coupables qui perissent quelquefois au tribunal des tyrans. Il faut donc renoncer à la voie des prejugez, & examiner chaque procés en particulier. C'est le seul expedient de conoître si un tel & un tel sont des victimes innocentes sacrifiées à la colere du Cardinal de Richelieu.

IV. Nous voici à ce grand & unique expedient. Les personnes dont je parle qui examinent à la rigueur ce qu'on leur propose à croire, demanderoient qu'on leur prouvât les irregularitez criantes de la procedure des Commissaires qui condamnerent nôtre Marechal; & dès qu'on leur auroit repondu, que tous ceux qui en pouvoient rendre temoignage sont morts; comment savez-vous donc ce fait-là? repliqueroient ils. On les renverroit sans doute à deux Imprimez, dont l'un a pour titre, *Relation veritable de ce qui s'est passé au jugement du procez du Mareschal de Marillac, prononciation & execution de l'Arrest contre lui donné par les Commissaires de la Chambre établie à Ruel, & de ses dernieres paroles & actions devant & sur le poinct de sa mort*; & l'autre est intitulé, *l'Esprit bien-heureux du Mareschal de Marillac à l'Esprit mal-heureux du Cardinal de Richelieu.* Il est juste, repondroient-ils, d'examiner ces deux pieces; mais il faut aussi examiner un Imprimé qui parut au même tems sous le titre de *Observations sur la vie & sur la condemnation du Mareschal de Marillac, & sur le libelle intitulé*, Relation de ce qui s'est passé au jugement de son procés, prononciation & execution de l'Arrest donné contre lui &c. On ne conoît point l'Auteur de ces deux premiers Imprimez, & l'on sçait que le troisiéme est l'ouvrage de Mr. du Chastelet, homme distingué (a) par sa naissance, & par ses charges; car il a été Avocat general au Parlement de Rennes, Maître des Requêtes, Conseiller d'Etat ordinaire, & Intendant de Justice dans l'armée Roiale. Son écrit donc doit être censé de plus de poids que des pieces anonymes que l'on voit dans le recueil de ce qui fut publié pour la defense de la Reine mere. Or nous voions que Mr. du Chastelet nie & refute tout ce qu'on avoit allegué de procedures injustes & irregulieres, & qu'il soutient que les plus exactes formalitez furent observées dans le jugement du Marechal de Marillac. A moins donc que l'on ne nous prouve qu'il avance des faits faux, & qu'il nie des faits veritables, nous ne pouvons pas aquiescer aux deux pieces anonymes. Une chose qu'il ne nie pas, & que nous sçavons très-certainement, c'est que Mr. de Marillac ne fut point jugé au Parlement de Paris, mais par une Chambre de Commissaires. C'est un fort grand prejugé au desavantage du Cardinal; on sçait bien dequoi sont capables (b) les Juges créez extraordinairement; & choisis par des parties adverses des accusez. Cependant puis que nous cherchons des preuves incontestables, ou plus fortes pour le moins que de grandes presomtions, nous ne pretendons pas que cela nous determine à prononcer que le Marechal étoit innocent. Nous avons des exemples sous ce regne-là qui prouvent que des Commissaires choisis par le Cardinal de Richelieu firent tout ce qu'on eût pu attendre du Tribunal le plus integre du monde. Ceux qui jugerent Mr. de Cinqmars suivirent dans la derniere ponctualité la pratique criminelle (c). Mr. de Laubardemont qui passe pour avoir été entierement devoüé aux passions du Cardinal, fut le raporteur du procés. Son raport a été imprimé, (d) on ne peut rien voir ni de plus net, ni de plus exact, ni de plus conforme aux regles. Le fait fut conduit à la derniere évidence, & après cela il n'y avoit point de bons Juges dans le Roiaume qui eussent pu opiner autrement que firent les Commissaires qui condamnerent Cinqmars. On a vu dans le regne suivant une chambre extraordinairement creée pour juger Mr. de Fouquet, & l'on n'a point eu raison de dire qu'elle ait oprimé l'innocence. Encore moins le peut-on dire de celle qui instruisit le procés de Mr. de Luxembourg, & qui le jugea. Si l'on s'arrêtoit aux prejugez, on en trouveroit de favorables au Cardinal de Richelieu, à l'égard des Commissaires du Marechal de Marillac. Le premier homme de la Robe le Garde des Sceaux fut mis à leur tête. Ils étoient ou Maîtres des Requêtes, ou Presidens, ou Conseillers au Parlement de Bourgogne, &c. Ils renvoioient au Conseil d'Etat la plupart des incidens, & ne passoient outre qu'en vertu des arrêts de ce Conseil; desorte que pour supposer que le Marechal de Marillac a été une victime innocente, il faut supposer que ses Juges au nombre de 23. & la plupart des Conseillers d'Etat avoient conspiré la ruïne d'un innocent. Cela est dur à supposer; le sens commun nous porte plutôt à croire qu'un guerrier a commis des malversations, (e) qu'à croire qu'un si grand nombre de tels Magistrats s'accorde à condamner un innocent. Notez je vous prie, qu'encore que dix des Juges n'opinassent pas à la mort, tous le trouverent coupable. Je m'en raporte à ce narre de Mr. du Chastelet: (f) *Apres que chacun des Juges*, dit-il, *avec une égale affection de faire Justice eut appuyé son opinion par toutes les meilleures raisons que le sujet pouvoit fournir, & que par l'espace de deux jours les Loix & les preuves eurent esté bien disputées, toutes les voix se reduisirent à ces deux advis. Treize le jugerent digne de mort, & dix luy faisans perdre l'honneur, les charges & les biens, luy laisserent la vie pour supplice dans un banniſſement perpetuel, ou bien dans une prison, au choix du Roy, & en tel lieu qu'il plairoit à sa Majesté, le faire garder, ainsi qu'il a souvent esté pratiqué pour telles personnes.* L'un des apologistes du Marechal de Marillac confesse que le Cardinal (g) *mesla parmi les nouveaux Commissaires trois ou quatre personnes d'une grande integrité, ce qu'il fit*, ajoûte-t-on, *pour mieux couvrir son jeu, lors qu'il crut que sa partie estoit si bien faicte que les voix de la condemnation emporteroient celles de l'absolution.* N'est-ce pas reconoître que trois ou quatre personnes d'une grande integrité le jugerent digne du banniſſement perpetuel, ou d'une prison perpetuelle? Est-ce ainsi qu'un homme de bien opine contre celui qu'il croit innocent? Enfin j'observe que de tant de gens que le Cardinal de Richelieu persecuta, qu'il fit banir, ou empriſonner, il y en eut peu qu'il mit en justice. C'est une marque qu'il ne se sentoit pas assez fort pour trouver des temoins & des Commissaires à sa poste: il ne faisoit donc créer des commissions, que lors qu'il savoit que la conduite d'un ennemi, celle de saint Preuil par exemple, fourniroit des preuves aux Commissaires.

V. Quant à la cinquiéme raison, voiez ci-dessous la remarque K.

Il se presente deux objections qui meritent d'être discutées. On peut m'alleguer, 1. qu'il ne faut point considerer comme en équilibre l'écrit de Mr. du Chastelet, & les deux pieces anonymes que j'ai citées. 2. Que l'iniquité du Cardinal est du moins visible en ce qu'il fit condamner à la mort un Marechal de France, pour des fautes qui ne meritoient pas une si rude punition, & qu'il laissoit impunies quand les gens ne lui avoient pas déplu.

Sur la 1. de ces deux dificultez il faut que j'observe, que

(a) Voiez l'histoire de l'Academie Françoise pag. 246. 247. édit. de Paris 1672.

(b) Voiez ci-dessus pag. 1375. remarque F.

(c) Voiez à la fin des Memoires de Montresor les avis & les instructions que le Cardinal de Richelieu donnoit touchant ce procés, & la conduite que tinrent les Juges.

(d) Voiez les mêmes Memoires de Montresor.

(e) Notez qu'on ne donne pas ceci pour regle: on sait bien qu'il est arrivé à plusieurs juges de se laisser corrompre: on s'arrête ici aux circonstances de ce procés particulier.

(f) Du Chastelet, Observations sur la vie & la condemnation du Mareschal de Marillac pag. 806. 807. du recueil de diverses pieces pour servir à l'histoire édit. de 1643. in 4.

(g) L'esprit bienheureux du Mareschal de Marillac pag. m. 60.

Digitized by Google

thal. On en croira ce qu'on voudra, & comme il étoit ſon ennemi, je conſens qu'il paſſe pour un temoin très-ſuſpect. Je ne donnerai ces choſes que comme des mediſances qu'il a debitées non

que ce n'eſt pas ſans raiſon que je pretens que l'écrit de Mr. du Chaſtelet égale les deux écrits anonymes. Je ſçai bien que devant être l'un des Juges (a) il fut recuſé comme l'Auteur d'une ſatire très-piquante contre Mrs. de Marillac, & que le Marechal ſur la ſellette lui fit des reproches très-capables de l'irriter. Je ſçai de plus qu'il ſe reconut pour bien recuſé, & qu'il n'aſſiſta point au jugement; & qu'il fit dans la priſon les remarques que j'ai citées, qu'il les fit, dis-je, afin de ſe reconcilier avec la Cour, & qu'elles ſervirent à le remettre en liberté (b). C'étoit donc un homme, me dira-t-on, qui écrivoit d'un côté pour ſatisfaire ſa haine, & de l'autre pour gagner les bonnes graces du Cardinal de Richelieu. Mais, je vous prie, par quels motifs prenoit-on la plume en travaillant aux deux pieces que je balance avec celle de Mr. du Chaſtelet? N'avoit-on pas une extrême haine contre ce Cardinal, & une paſſion ardente de favoriſer le Marechal de Marillac? Doit-on moins ſe defier d'un écrivain d'invectives, que d'un écrivain flateur? Penſez-vous que ces fugitifs qui écrivoient à Bruxelles (c) pour la Reine mere, aſſûrez de faire leur cour aux Eſpagnols en déchirant le Cardinal, & animez d'une colere exceſſive de voir que les avantages qu'ils avoient attendus en s'attachant aux interêts de cette Reine, s'en étoient allez en fumée par la ſuperiorité qu'avoit euë le parti du Cardinal, penſez-vous, dis-je, que ces écrivains ſoient plus croiables que ceux qui étoient aux gages de ce premier Miniſtre, & qui l'encenſoient? Ce n'eſt point être partial que de les tenir pour auſſi ſuſpects les uns que les autres.

La ſatire & la flaterie ſont les deux peſtes de l'hiſtoire, ce ſont deux ſources qui empoiſonnent les relations des évenemens humains; mais on peut dire que la contagion d'une plume mediſante, & dirigée par la haine & par le reſſentiment, eſt plus pernicieuſe à l'hiſtoire que la contagion des panegyriſtes. Un des plus celebres hiſtoriens de l'antiquité remarque, (d) que les hiſtoires que l'on avoit de Tibere, de Caligula, de Claude & de Neron, n'étoient point fidelles, parce qu'elles avoient été écrites ou de leur vivant, ou un peu après leur mort, celles-là par des perſonnes que la crainte faiſoit mentir, celles-ci par des perſonnes dont la haine toute fraiche produiſoit la même infidelité. Il remarque en un autre lieu, que la verité avoit été corrompuë d'un côté par les flateurs des Princes, & de l'autre par les mécontens du gouvernement, & que les uns & les autres s'étoient fort peu mis en peine d'inſtruire la poſterité; car il faloit que les lecteurs ſe determinaſſent à choiſir ou un hiſtorien officieux, ou un hiſtorien ennemi: mais on ſe garantit plus aiſément de l'impoſture d'un flateur, que de celle d'un critique; on ſe degoûte promtement des plumes venales, & l'on ſe repait avidement de la mediſance & de l'envie. On regarde la flaterie comme une lâche ſervitude: & la malignité de l'écrivain comme un genereux amour de la liberté. Il eſt impoſſible de penſer plus juſte, c'eſt pourquoi je donne ici l'original d'une obſervation ſi ſenſée: (e) *Poſtquam bellatum apud Actium, atque omnem poteſtatem ad unum conferri pacis interfuit; magna illa ingenia ceſſere. Simul veritas pluribus modis infracta. primum inſcitia Reip. ut aliena, mox libidine aſſentandi, aut rurſus odio adverſus dominantes. Ita neutris cura poſteritatis, inter infenſos vel obnoxios. Sed ambitionem ſcriptoris facile adverſeris: obtrectatio & livor pronis auribus accipiuntur. quippe adulationi fœdum crimen ſervitutis, malignitati falſa ſpecies libertatis ineſt.* Il eſt certain ordinairement parlant, que les éloges flateurs tombent avec ceux pour qui on les avoit faits, & que la poſterité n'y eſt pas trompée, mais qu'une hiſtoire critique des grans, compoſée avec une malignité bien conduite ne ſe perd pas. Cette eſpece de menſonge impoſe bien plus que l'autre aux ſiecles ſuivans: ſon activité eſt éternelle. Les flateurs mêmes recueillent cela comme de la manne pluſieurs ſiecles après, & s'en ſervent pour relever le merite de leurs heros. Ils les louënt ſans meſure; mais pour faire acroire qu'ils n'aiment pas à flater, ils déchirent ſans miſericorde ceux qui ne ſont plus en vie. Ils prenent le contrepied des vieillards (f). Mr. le Laboureur a decouvert ce tour de ſoupleſſe dans quelques Auteurs de ſon tems. *Si je cherche*, dit-il (g), *chaque bon ou mauvais Heros juſques dans ſon berceau, je le ſuivray & je l'eſpieray encore dans ſes actions particulieres, auſſi bien que dans celles qui ont paru grandes aux yeux de ſon ſiecle: parce que c'eſt le ſeul moyen de deſtruire tout ce que la flaterie a erigé d'injuſtes monumens, & de rompre ou de deshonorer le malheureux commerce d'un grand nombre de plumes dediées à un intereſt ſervile & deshonneſte, qui ont l'imprudence d'adreſſer à la poſterité ce qu'ils n'ont fait que pour une ſaiſon. Nous en avons toute ſorte d'exemples, mais je n'en trouve point de plus condamnable que celuy de quelques Eſcrivains aſſez modernes, qui pour feindre d'avoir eſté violentez par la verité, quand ils ont parlé à l'avantage de quelques perſonnes odieuſes ou d'un merite fort douteux, qui n'avoient rien de plus loüable que d'eſtre vivans & en pouvoir de leur bien faire, affectent de deſchirer ailleurs les ſujets les plus accomplis, dont ils n'ont rien à craindre ny à eſperer; les traittent d'un ſtyle de Satyre pluſtoſt que d'Hiſtoire, & répandent gratuitement ſur leur memoire, tout le venin dont une lâche & avare médiſance peut eſtre capable.*

Diſons quelque choſe ſur la 2. dificulté, & tombons d'accord qu'il y a beaucoup d'aparence que ſi le Marechal de Marillac n'eût point tâché de ruiner le Cardinal, il n'auroit eu rien à craindre d'une chambre de Juſtice; & que s'il ſe fût attaché aux interêts du Cardinal, ſon peculat & ſes concuſſions n'euſſent point nui aux progrés de ſa fortune. Il étoit peut-être moins coupable que tel & tel dont non ſeulement les fautes demeurerent impunies, mais auſſi dont les ſervices furent amplement recompenſez à la recommandation de ſon ennemi. Il repreſenta à ſes Juges, (h) *que tout ce dont on l'accuſoit conſiſtoit en faits ſi peu conſiderables, qu'on les pouroit objecter à quiconque auroit eu le moindre commandement dans les armées;* & il dit le jour de ſon execution, (i) *que c'eſtoit choſe eſtrange de l'avoir pourſuivy comme on avoit fait, ne s'agiſſant dans tout le procez que de foing, de paille, de pierres, de bois, & de chaux, & qu'il n'y avoit pas en tout cela dequoy faire foüetter un laquais.* Mr. du Chaſtelet (k) refute cela d'une maniere très-forte, mais il eſt ſûr que pour l'ordinaire ceux qui commandoient les troupes en ce tems-là, ſe ſervoient de mille moiens injuſtes de s'enrichir. Il fait une remarque qui tend à ceci, c'eſt que les fautes de ce Marechal ſeroient demeurées impunies, s'il n'eût encouru par d'autres endroits l'indignation de la Cour. Peſez bien ces paroles: „ (l) Tous les Eſtats les plus rigoureux ont „ ſouffert que les crimes communs fuſſent diſſimulez „ és perſonnes principales: l'eſclat & le relief qu'elles „ ont, & les bonnes graces du Maiſtre qui s'y joignent „ le plus ſouvent, couvrent les delicts ordinaires: „ mais s'il arrive que la malice & la méconnoiſſance „ eſteignent les faveurs qu'elles ont, elles ſe rendent „ ſemblables aux moindres du Royaume: leurs fau„ tes paroiſſent eſgales, & deviennent capables des „ peines ordonnées contre les autres ſubjects. Tous „ les hommes employez aux grandes charges n'y „ viennent que par la grace du Souverain, en la main „ de qui toutes les Loix ſont des feux éclattans, pour „ remplir de lumiere ceux qu'il luy plaiſt, & con„ ſommer les autres, quand bon luy ſemble. Les „ rencontres des larcins & des mauvais intrigues, ont „ accablé cettuy-cy.„ Cela veut dire que l'on eût fermé les yeux ſur de ſemblables concuſſions commiſes par un autre Marechal de France, dont le reſte de la conduite eût tendu au bien de l'Etat; mais que les factions de celui-ci (m) ne tendant qu'à ſemer la diviſion dans la famille Roiale au profit des Eſpagnols, on ſe crut en droit de l'abandonner aux rigueurs de la juſtice. Parlons franchement. Ceux qui formerent des factions auprès de Marie de Medicis, étoient indignes d'excuſe; car au lieu d'entretenir cette Princeſſe dans la paſſion de dominer, on devoit lui conſeiller de ſe tenir en repos. Elle avoit aſſez goûté de la roiauté pendant la vie de ſon mari, & juſques à la majorité de ſon fils. Le voiant majeur & marié, elle ne devoit plus ſonger qu'à la condition tranquille d'une Reine doüairiere, ſans vouloir preſcrire à Louis XIII. le choix de tels ou de tels Miniſtres, & ſe quereller avec eux. Je croi qu'on eût pu lui apliquer ce que Tibere dit un jour à la veuve de Germanicus, vous comptez pour une injure tout ce qui vous empêche de regner: (n) *Nurum Agrippinam, poſt mortem mariti, liberius quiddam queſtam, manu apprehendit: Gracoque verſu,* Si non dominaris, *inquit,* filiola, injuriam te accipere exiſtimas? La Gazette de Paris contient une choſe ſinguliere touchant les raiſons qui engagerent le Roi à n'accorder point de lettres de grace en cette rencontre. (o) *La mort du Mareſchal de Marillac* (c'eſt ainſi que le Gazetier s'exprima dans l'article de Bruxelles daté du 15. de Mai 1632.) *fait icy parler diverſement. Toutesfois la plus conſtante opinion eſt que ceux qui ont eſcrit ſous les noms de la Reyne Mere*

(a) *Voiez la relation du procés & condamnation du Marechal de Marillac pag. 7.*

(b) *Voiez l'hiſtoire de l'Academie Françoiſe pag. 248.*

(c) *Notez que les deux pieces anonymes dont je parle ſont imprimees dans le recueil des pieces pour la defenſe de la Reine Mere.*

Si les flateurs corrompent plus que les ſatiriques la verité de l'hiſtoire.

(d) Tiberij, Caijque, & Claudij, ac Neronis res, florentibus ipſis, ob metum falſæ; poſtquam occiderant, recentibus odiis compoſitæ ſunt. *Tacit. Annal. lib. 1. cap. 1.*

(e) *Idem hiſtor. lib. 1. cap. 1.*

(f) *Horace de arte poëtica dit que les vieilles gens loüent le paſſé & blâment le preſent,* Laudator temporis acti Se puero, cenſor, caſtigatorque minorum.

(g) *Le Laboureur preface de l'hiſtoire de Charles VI. fol. e iij verſo. Conferez ce qui eſt dit dans les Nouvelles de la Rep. des lettres, Juin 1686. art. 1. à la fin.*

(h) *Relation du procés du Marechal de Marillac pag. 8.*

(i) *Ibid. pag. 18.*

(k) *Du Chaſtelet ubi ſupra pag. 821. 822.*

(l) *Id. ib. pag. 804. 805.*

(m) *Apres toutes les lumieres, & les fortes conjectures que ſa Majeſté pût avoir qu'il eſtoit en partie coupable des troubles & de la diviſion qui ſe commençoit en France pour le ſeul advantage des Eſtrangers, un autre que ce fidelle Hiſtorien, ou quelqu'un de ſes complices auroit-il jamais oſé dire que cette injuſtice qu'on l'ait pourſuivy de cette ſorte?* Id. ib. p. 823.

(n) *Sueton. in Tiberio cap. 53.*

(o) *Gazette de Paris du 24. de Mai 1632. pag. 24. édit. de Roüen in 8.*

Digitized by Google

non pas dans cette *satire* † *latine en prose rimée* où le jeu de l'imagination pouvoit avoir trop de part, mais dans un écrit serieux & grave où il refute les apologistes de son ennemi. Il dit donc * que le pere du Marechal de Marillac „ passa de la charge de Maistre des Comptes à celle de Con„ trolleur general des Finances, & laissa fort peu de bien à ses enfans. Cettuy-cy vint dans le „ monde avec le corps & l'esprit assez adroit, & s'occupa principalement aux exercices, qu'il „ apprit en perfection. N'estant pas assez riche pour subsister de luy-mesme, il estoit ordinaire„ ment auprés du Marquis de Cœuvre, qui en la plus haute faveur de la Duchesse de Beaufort eut „ bien de la peine à luy sauver la vie, & à obtenir son abolition, apres le meurtre de Caboche, „ qu'il avoit tué pour un foible suiect & hors d'estat de se defendre. Ces grandes obligations l'at„ tacherent encore plus estroittement auprés de son bien faicteur, qui luy confia le secret de ses „ amours, & pour ne s'y estre pas fidellement comporté rompit tout commerce avec luy. Il „ vescut depuis dans la Cour sur sa bonne mine, & sous le nom du beau Marillac, cherchant tou„ tes occasions de faire paroistre son adresse & sa belle taille en public, & de se rendre agreable au „ feu Roy, qui pourtant le traita tousiours d'homme de peu, & chez Zamet le fit sortir un jour „ de sa table, où il s'estoit mis avec beaucoup d'autres. Toutes ces mauvaises advantures ne „ l'empescherent pas de donner dans les yeux d'une fille (B) de la Reyne.„ Il l'épousa, & il crut après la mort d'Henri IV. *que* ‡ *sous le gouvernement des femmes les choses exterieures & les apparances des vertus conjointes aux petits soins, caioleries, assiduitez & complaisances, luy donneroient tout ce qu'il n'auoit pû obtenir* auparavant. . . . . *La difference de la profession de son frere Maistre des Requestes, & les courses de bagues plutost que les coups d'espées donnerent à cettuy-cy le nom de Gendarme. Il estoit tousjours des plus assidus dans les barrieres & les lices . . . . La Reyne interessée par son alliance à le tirer hors de la necessité luy donna charge dans la Compagnie de Monseigneur le Duc d'Orleans, augmenta ses appointemens, & desira que le Marquis d'Ancre s'en servist. Le Marquis devenu Mareschal de France . . . . se fit instruire en secret par Marillac de l'Ordre & de la police de la guerre*, & lui fit (C) esperer une belle recompense. ‖ Sa mort & l'éloignement de la Reine mere laisserent Marillac *chargé d'une femme, & de leur pauvreté commune. . . Il se voulut accommoder avec ceux qui prirent lors le timon des affaires, ne se pouvant departir des pretensions de la Cour son principal heritage.* Mais ils lui firent connoître *qu'il n'estoit pas agreable auprés du Roy. Il revint donc à sa Maistresse, paré d'une fausse marque de banny pour ses interests*, & après quelques rebuts il se retablit auprès d'elle, & (D) fut fait Mareschal de Camp au Pont de Sé. Il s'aquita mal de cette charge, & neanmoins elle lui fut confirmée par le Roi à la priere de la Reine mere.

Il

† *Voiez l'histoire de l'Academie Françoise p. m. 247.*

* *Du Chastelet, Observations sur la vie & la condemnation du Mareschal de Marillac p. 770. du recueil de diverses pieces pour servir à l'histoire édit. 1643. in 4.*

‡ *Id. ib. pag. 771.*

‖ *Id. ib. pag. 772.*

(a) *Du Chastelet ubi supra pag. 807. & suiv.*

(b) *Voiez ci-dessus pag. 1896. lettre d, ce que j'ai cité des Memoires d'Artagnan, & joignez y ces paroles de la page 50. du même livre,* le Mareschal de Marillac quoi qu'il ait peri malheureusement, n'en est pas moins recommandable par mille honnêtes (*lisez parmi les honnêtes*) gens qui *savent de quelle maniere* arriva *son* malheur.

(c) *Du Chastelet ubi supra pag. 770. 771.*

(d) *Relation veritable de ce qui s'est passé au procez du Mareschal de Marillac pag. 8. & 9.*

Mere & de Monsieur, les lettres pleines de menaces adressantes à ses Juges pour les intimider, au lieu de luy servir, ont esté causes de sa ruine. D'autant qu'elles ont empesché le Roy de luy donner sa grace, & comme contraint sa Majesté de l'abandonner à sa Justice, au lieu des effects de sa clemence qu'il eust esprouvé si sa Majesté n'eust apprehendé avec grande raison qu'on imputast à foiblesse & à crainte, ce qui n'eust esté deu qu'à sa misericorde.

Quant à la question, si le peculat peut être puni du dernier suplice, je vous renvoie à Mr. du Chastelet (a) qui a soutenu que le jugement du Marechal de Marillac n'exceda point la rigueur des loix. C'est un article qu'on a de la peine à lui passer, & l'on aprouveroit beaucoup mieux qu'on ne l'aprouve ce jugement-là, si on le trouvoit conforme à celui qui fut rendu contre Mr. de Fouquet. On publia au tems du procés de celui-ci un savant Ouvrage sur le peculat.

Si l'on considere qu'encore aujourd'hui (b) il se trouve des Auteurs qui deciment pour l'innocence de Mr. de Marillac, on ne trouvera pas mal convenables à un Dictionaire critique les discussions que je viens de proposer dans toute cette remarque.

(B) *Donner dans les yeux d'une fille de la Reine.*] Voici la suite des paroles de Mr. du Chastelet: „(c) Sor„ tie d'une branche de la Maison de Medicis, aupa„ ravant que la Couronne de Florence y eust entré. „ Elle estoit pauvre, mediocrement belle: & desia „ divers desseins de trouver une alliance plus advanta„ geuse avoient mal reüssi. Les apparences de ne ren„ contrer pas mieux; & la peur encore plus legitime „ pour une estrangere que pour une autre, de vivre à „ la suite avec cette faschcuse qualité de vieille fille la „ resolurent à l'espouser. Il est vray que ce contract „ ne fut pas bien difficile, puis qu'elle n'avoit pour „ bien que le nom, & que son amoureux ne pouvoit „ payer que de mine & de gallanterie. Mais ils firent „ ensemble un fonds de grandes esperances, & joi„ gnirent aux adresses naturelles d'une Italienne esle„ vée dans la Cour, les fourbes & les detours d'un „ homme, qui depuis quinze ans y avoit appris tous „ les arts de tromper, & de paroistre ce qu'il n'estoit „ point.„ Cette Dame mourut pendant le procés de son mari. J'en vois la preuve dans le discours que le Marechal fit à ses Juges. Il leur representa (d) *les devoirs où feuë la Dame Mareschalle sa femme s'estoit mise pour avoir accez auprés du Roy par le moyen & la permission de Monsieur le Cardinal de Richelieu*; & il ajoûta, qu'elle *avoit este inhumainement rebutée, exilée & piteusement traictée qu'en pleine barbarie, puis qu'elle avoit esté contrainte de se retirer en un Village, dans une maison empruntée, où elle estoit morte de desplaisir & presque sans secours.* Le contract de ce mariage est du 20. de Decembre 1607. Ils n'eurent point d'enfans (e).

(C) *Le Marquis* d'Ancre *devenu Marechal de France . . . .* lui *fit esperer une belle recompense.*] Mr. du Chastelet paraphrase cela malignement. Le nouveau Marechal de France, dit-il (f), *prit le commandement des armées sans y aller: & pour faire croire qu'il estoit Maistre en un mestier qu'il n'avoit jamais appris, se fit instruire en secret par Marillac de l'Ordre & de la police de la guerre. Apres un mois de conference, ils demeurerent tous deux si contens l'un de l'autre, & si fort satisfaits de leur courage & de leur capacité, qu'ils furent bien-tost persuadez de pouvoir tout entreprendre seurement. Ce Maistre d'école militaire, qui ne pretendoit que se faire riche, & qui sçavoit les moyens de profiter dans la dépense de la guerre, demanda pour premiere faveur à son disciple d'estre Commissaire general, avec un pouvoir qui luy rendoit tributaires ceux qui commandoient, ou qui payoient les troupes, en leur ostant tous les moyens de butiner sans luy. Cette belle charge, qu'il voulut rendre de si bon revenu luy estoit asseurée, si la mort du Mareschal d'Ancre n'eust arresté ce dessein, avec beaucoup d'autres.*

(D) *Il se retablit auprès d'elle, & fut fait Mareschal de Camp au Pont de Sé.*] La paraphrase qui suit n'est pas moins maligne que la precedente: (g) Le „ destin de la disgrace, qui fait admettre & employer „ toutes sortes de gens, les larmes de sa femme, les „ advis & petits services que le Party recevoit de l'au„ tre Marillac son frere, aydé par le ministere de „ quelque religieuse correspondance, firent oublier „ toutes les choses passées. Il avoit le ton & la mor„ gue d'homme de commandement: il sçavoit par„ ler de retranchemens, demy-lunes, & redoutes, & „ se trouva là parmy tant de jeunes gens, qui les eus„ sent mieux defendues que tracées, que faute d'autre „ & d'estre bien cognû, il fut fait Mareschal de Camp „ au Pont de Sé. L'experience découvrit bien-tost „ par l'entrepriſe, l'execution, & la garde des tra„ vaux, toutes également mauvaises qu'il estoit „ beaucoup moins Soldat & Capitaine sur le terrain, „ que sur le papier. . . . . La mauvaise opi„ nion que les gens de guerre avoient eu de sa va„ leur en sa jeunesse, ne devint pas meilleure apres „ la perte du combat au Pont de Sé, qu'ils attribue„ rent à son estonnement, & à son peu d'expe„ rience.„ Voiez la marge (h).

(e) *La Pere Anselme hist. des grans Offic. pag. 252.*

(f) *Du Chastelet ubi supra pag. 771.*

(g) *Id. ib. pag. 774.*

(h) *Notez que le Pont de Sé, place sur la Loire, fut attaqué & pris par le Roi le 8. d'Août 1620 sur les troupes de la Reine mere qui s'étoit declarée, pour les mecontens.*

Digitized by Google

† Il conçut de très-grandes eſperances l'an 1624. parce que Michel de MARILLAC ſon frere fut pourveu de la charge de Surintendant des finances, & que le Cardinal de Richelieu fut établi dans les afaires d'état. Le premier commandement qu'il reçut *fut d'aller en Champagne aupres du Duc d'Angouleſme avec un ordre* (E) *de pourvoir entierement aux vivres. . . . Comme ce fut ſa premiere commiſſion, ce fut auſſi le commencement* (F) *de ſes volleries.* Elles devinrent plus énormes pendant qu'il fit travailler * à *la fortification, & au baſtiment de la Citadelle de Verdun, où le Roy le mit Gouverneur, & luy donna ſa Lieutenance generale és trois Eveſchez, avec pouvoir d'ordonner de tous les payemens.* Il fut emploié à la guerre de la Rochelle β l'an 1627. Il ſe trouva à la defaite des (G) Anglois dans l'Ile de Ré, & γ „ ſervit de Mareſchal de Camp au quar-„ tier du Duc d'Angouleſme, avec tant de mal-heur, qu'en toutes les ſorties qui furent faites; „ & aux entrepriſes d'emporter le fort de Thadon, & de petarder les grilles du coſté des marais; „ il eut touſiours beſoin de venir aux excuſes, & de ſe juſtifier de ne s'eſtre pas trouvé où „ il devoit. Il fut inceſſamment accuſé par les gens de guerre de quelque foibleſſe, & „ d'eſtre la cauſe que les choſes n'avoient pas bien reüſſi, tant eſtoit forte leur opinion; „ qu'il n'eſtoit pas ſi vaillant qu'il penſoit.„ Ce fut pendant le ſiege de la Rochelle que l'on commença de cabaler contre le Cardinal de Richelieu. L'un des principaux moiens que l'on emploia étoit de le rendre odieux à Marie de Medicis. δ *Marillac demeuré à la Rochelle, contribuoit de loing à tout le monopole, ce qui luy eſtoit poſſible: & comme il a confeſſé dans ſon procés, eſcrivoit ſouvent à la Reine mere, avec une inſtruction à ceux de ſon chiffre, que Monſieur Bouthillier, alors Secretaire de ſes commandemens, ne viſt point ſes dépeſches: qu'elles fuſſent deſtournées par le moyen des femmes de chambre, & que cette bonne Princeſſe ne cogneuſt point la defiance qu'il avoit. . . . . Ceux qui formoient cette Cabale, s'eſtoient rendus habiles dans la pratique & le gouvernement des femmes. . .* Marillac *devoit eſtre le Brave de la faction*, c'eſt pourquoi l'on dreſſa *une batterie* pour le faire *Mareſchal de France*, & l'on perſuada ſi bien à la Reine mere *qu'il y alloit de ſon honneur & de ſon ſervice de le pouſſer juſques-là*, qu'elle mit en œuvre de très-fortes recommandations qui forcerent le Cardinal ζ *d'arracher luy-meſme ce baſton des mains du Roy, pour le bailler à cet importun au ſiege de Privas.* Ce nouveau Marechal de France & ſon frere qui eſtoit alors garde des ſceaux continuerent à travailler à la ruïne du Cardinal, ils eſpererent de le faire échouër en Italie, & pour cet effet ils tâcherent d'empêcher que le Roi ne s'aprochât du Piemont, & dans la même vuë le Marechal fit ‡ *la ſourde oreille aux ordres* (H) *que le Roy luy donnoit, d'amener ſon armée de Champagne en Italie.* Il partit enfin, mais il ↓ retint ces troupes auprès

† *Id. ib. pag.* 773.

* *Id. ib. pag.* 774.

β *Id ib. pag.* 778.

γ *Id. ib. pag.* 780.

δ *Id. ib. pag.* 783.

ζ *Id. ib. pag.* 785.

‡ *Id. ib. pag.* 793.

↓ *Id. ib. pag.* 799.

(E) *Avec un ordre de pourvoir aux vivres.*] „ (a) Il „ l'executa ſi mal, que l'appuy qu'il avoit de la Reine „ mere, & le credit de ſon frere, qui devenoit plus „ puiſſant de jour en jour, n'empeſcherent pas qu'il „ ne fut accuſé deſlors auprés du Roy, de malverſa-„ tions & de larcin. Il eut recours par lettres en cet-„ te premiere attaque au Cardinal, & depuis en a fait „ voir dans ſon Procés la reſponſe du 7. Avril, mil „ ſix cens vingt-cinq, pleine de marques de ſon ami-„ tié. Elle contenoit une aſſeurance d'avoir levé de „ l'eſprit du Roy cette mauvaiſe impreſſion, & luy „ donnoit advis de ſe conduire ſi bien à l'advenir, que „ ces aydes-là ne luy fuſſent plus neceſſaires.„

(a) *Id. ib. pag.* 773.

(F) *Ce fut auſſi le commencement de ſes volleries.*] Commencement qui eut des ſuites continuelles, ſi l'on en croit nôtre Auteur: *Et ſe trouvera*, dit-il (b), *quelque publication de ſon innocence que l'on ait voulu faire, que deſormais juſques à ſa priſon, il n'a diſpoſé, ordonné, ny traitté d'aucune affaire d'argent pour ſa Majeſté, qu'il n'y ait pratiqué tous les moyens poſſibles d'y profiter.* Le detail qu'il donne ſur cela eſt effroiable: on y voit des malverſations ſi outrées, & ſi ſordides que Mr. du Chaſtelet s'eſt cru obligé de ſatisfaire à une objection qui ſe preſentoit naturellement, vu que d'ailleurs il repreſentoit ce Marechal comme un Seigneur avide de gloire. Il ſembleroit, dit-il (c), „ à ne prendre que l'eſcorce de ce diſcours qu'il ne „ peut eſtre fait pour un meſme homme: on y void „ la baſſeſſe de toutes ſortes de villennies, & les hau-„ tes penſées de l'honneur & des charges: on y trou-„ ve auſſi que Marillac a mis la main aux choſes gran-„ des, & l'a portée en meſme temps à la gorge des „ pauvres Païſans pour en arracher le bien. Neant-„ moins il eſt aiſé à comprendre que ce furent les „ fruits d'une meſme racine, & qu'il pût eſtre capable „ de ces deux extrémes, à qui ſe voudra ſouvenir, „ que le fonds de ſon eſprit eſtoit malicieux & ſuper-„ be, & qu'il falloit pour ſouſtenir le faix de ſon am-„ bitieuſe pauvreté, qu'il euſt recours aux ordures qui „ deshonorent ſa vie. Auſſi qu'eſtant mené plus viſ-„ te que ſes propres eſperances ne marchoient, il fut „ emporté par le courant impetueux de ſa faction, „ où les femmes & beaucoup de gens incapables de „ la guerre eurent tant d'authorite, que luy qui pre-„ valoit de mine, de parole, & de bruit, acquiſt fa-„ cilement l'opinion d'une grande valeur auprés d'eux, „ qui n'avoient aucune experience de ſon meſtier.„

(b) *Id. ib.*

(c) *Id. ib. pag.* 793.

(G) *Il ſe trouva à la defaite des Anglois dans l'Ile de Ré.*] Nous allons aprendre qui fut l'Auteur d'une relation anonyme qui parut en ce tems-là. „ (d) Il „ eſt remarquable que le (e) Garde des Seaux ſe fit „ Hiſtorien de ce qui ſe paſſa dans l'Iſle à la deffaite „ des Anglois, pour en faire avoir toute la gloire à „ ſon frere. Il ne voulut pas y mettre ſon nom, afin „ de rendre cette Relation moins ſuſpecte, & luy don-„ ner plus de creance contre la voix publique de tous „ ceux qui repaſſerent apres le combat. Il manqua „ bien de jugement, en luy faiſant cette grande & feu-„ le harangue de ſon Livre: Car outre que parmy les „ gens de guerre il ne paſſoit deſia que pour un hom-„ me de langue, & de peu d'effet, il juſtifioit le nom „ que les Soldats luy donnerent, de Marillac Pont-d'or, „ tant il avoit de bonnes raiſons pour ne combattre ja-„ mais. Il le fait ſe preſenter aux ennemis pour les „ recognoiſtre en ces termes: Qu'il en approcha mal-„ gre les ſalves des pelotons advancez, qu'il luy con-„ vint boire, ſurquoy l'on diſoit à la premiere lectu-„ re de ce Panegyrique, qu'il les avoit trouvez de mau-„ vais gouſt, & qu'il n'y avoit jamais taſté que cette „ fois-là. . . . . En un mot, il veut qu'il ſoit l'au-„ theur de toutes les actions de courage & de juge-„ ment, & ne laiſſe au Mareſchal de Schomberg que „ l'approbation de ſes conſeils, & à Thoiras les ouver-„ tures temeraires & pleines de vangeances de la „ mort de ſes deux freres. Neantmoins tout le mon-„ de ſçait qu'apres cette action que le Roman de ſon „ frere luy attribuë toute, il fut plus décrié qu'aupa-„ ravant, &c. „ Je ſuprime le reſte; c'eſt un trait trop ſatirique.

(d) *Id. ib. pag.* 779.

(e) *C'eſt-à-dire Michel de Marillac frere de celui dont il s'agit dans cet article.*

(H) *La ſourde oreille aux ordres que le Roy luy donnoit d'amener ſon armée de Champagne en Italie.*] Sa deſobeïſſance dura „ (f) juſques au neuf ou dixieſme „ de Septembre, que les exprés commandemens du „ Roy ſouz de grandes peines le firent partir. Il man-„ doit à ceux de Paris, qu'il eſtoit là comme un bou-„ clier pour les garantir des forces de l'Empereur, qui „ n'attendoit que ſon éloignement pour entrer en „ France. Il rempliſſoit le Royaume de lettres écri-„ tes à ſes amis, contenant les cauſes de ſon retarde-„ ment qu'il excuſoit auprés du Roy, tantoſt par de „ fauſſes nouvelles, & tantoſt ſur l'impuiſſance de ti-„ rer les troupes des Garniſons ſans payement des Sol-„ dats, & des Communautez qui les avoient nourris. „ Ce delay produiſoit un ſi notable dommage aux deſ-„ ſeins du Roy, que toutes les deliberations de ceux „ qu'il avoit chargez des affaires, & de l'Armée de „ delà les Monts eſtoient douteuſes ſur l'incertitude de „ ſa venuë, qu'il promettoit par une dépeſche, & la „ differoit auſſi toſt par une autre pour des raiſons fri-„ voles & trompeuſes; & pourtant avec une telle per-„ te

(f) *Id. ib. pag.* 793.

Digitized by Google

auprès de Lion pour executer *les deliberations qui furent faites contre la personne* du Cardinal. La gueriſon du Roi fit avorter ce complot. Le Marechal paſſa les monts, & obtint le même pouvoir † ſur les armées que le Marechal de la Force, & le Marechal de Schomberg, mais le grand coup de la cabale aiant manqué, je veux dire que la Reine n'obtint point la grace qu'elle avoit demandée au Roi ſon fils d'éloigner le Cardinal, les Marillacs furent perdus; * *le Roy apres avoir oſté les Seaux, à l'aiſné, puiſſants & dangereux inſtruments en une ſi mauvaiſe main, le fit conduire à Lizieux* ‡, *& donna charge aux Mareſchaux de la Force & de Schomberg d'arreſter l'autre, & de l'envoyer priſonnier ſous grande garde au Chaſteau de Sainte-Menehouſt.* Voilà quelques extraits du livre de Mr. du Chaſtelet. Il ne manqua pas de parler de l'engagement (I) que l'aîné de ces Meſſieurs avoit pris avec la Ligue. On voit dans le Moreri que le Marechal *refuſa toûjours* les ofres que ſes amis lui faiſoient de le tirer de priſon, & que ſa memoire fut retablie par arrêt du Parlement après la mort du Cardinal de Richelieu. Cela merite une (K) reflexion.

† *Id. ib.*

* *Id. ib. pag.* 803.

‡ *Le Pere Anſelme hiſt. des grans Officiers pag.* 104. *dit qu'on le mena au Chateau de Caen, & de là à celui de Chateaudun où il mourut en priſon le* 7. *d'Août* 1632.

☞ MA-

„ te d'hommes & de temps, que s'il ſe fuſt rendu aux „ premiers jours de Juillet à Suze, ainſi qu'il eſtoit „ facile, & qu'il en avoit le commandement, le paſ„ ſage de Veillane euſt eſté ſans peril, & le ſecours de „ Cazal infaillible, au commencement du mois „ d'Aouſt. S'il euſt obeï comme il le pouvoit, on ne „ fuſt point tombé dans les ſaiſons de peſte & de ma„ ladie mortelle à vingt-mille François de toutes con„ ditions, qui perirent en Automne és plaines de Pied„ mont. L'eſtat des aſſiegez & de nos troupes n'euſt „ point forcé les Generaux de conſentir en Septembre „ aux Eſpagnols l'entrée de la ville & du Chaſteau, „ par une tréve que le ſeul évenement rendit excuſa„ ble, & le mauvais air de Lyon envenimé de tant „ d'impuretez & de miſeres, n'euſt point mis le Roy „ dans le peril de la mort. „ On voit ici la confirmation d'une remarque que j'ai faite (a) ci-deſſus, qu'il étoit du bien & du ſervice de Louis XIII. que ſes troupes fuſſent commandées par les amis du Cardinal de Richelieu; car n'y aiant rien de plus propre à perdre ce premier Miniſtre que les mauvais ſuccés de la guerre, on avoit lieu d'aprehender que les ennemis de ce Cardinal ne favoriſaſſent du moins indirectement les ennemis de la France. Voiez (b) de quelle maniere Meſſieurs de Marillac firent enſorte que l'expedition d'Italie dont ils le voioient chargé, fût malheureuſe. Je veux croire qu'ils ne vouloient pas les proſperitez des Eſpagnols entant que telles, mais ſeulement comme le moien de faire tomber le premier Miniſtre. De quelque façon qu'ils les vouluſſent l'interêt de la Couronne, & le ſervice de Louis XIII. en ſoufroient.

(a) *Ci-deſſus pag.* 1903. *col.* 1.

(b) *Du Chaſtelet ibid. pag.* 789.

(I) *L'engagement que l'aîné de ces Meſſieurs avoit pris avec la ligue.*] Les circonſtances de cela ſont très-ſingulieres. Mr. du Chaſtelet aſſûre qu'on repreſenta entre autres choſes au Cardinal de Richelieu, (c) *Qu'il ne ſeroit pas malaiſé de faire croire l'ingratitude & les déguiſemens* de Marillac le Garde des Sceaux; *Qu'il ſeroit facile de perſuader que celuy que tout le monde a crû poſſedé d'une fureur ſi eſtrange, que de ſigner la ligue de ſon propre ſang; qui voulut de François eſtre fait Eſpagnol: qui de Conſeiller au Parlement de Paris devint Recors d'un Procureur, pour empriſonner la plus illuſtre Compagnie du monde: qui ſe départit de ſa pretenſion de Gentil-homme, pour eſtre deputé du tiers Eſtat de la Ligue, quoy qu'il fuſt Officier en Cour ſouveraine: qui de Conſeiller lay ſe fit aſſiſtant comme clerc à la fulmination de la Bulle contre ſon Roy; & qui de Ligueur forcené devint domeſtique de la Ducheſſe de Bar, & ſon confident juſques au Preſche, auroit pû prendre en cette occaſion tous les viſages, les changemens & les reſolutions les plus convenables à ſa paſſion.* L'Auteur qu'on refute avoit dit, que le Marechal de Marillac recommanda à ſon neveu *de ſervir touſiours bien le Roy apres Dieu toutesfois.* Mr. du Chaſtelet critique cela. *Sur quelle autre modification*, dit-il (d), *eſtoit fondée la rebellion de la Ligue? Buſſy le Clerc Spartaque de noſtre âge, animé par la preſence & la fureur de Maiſtre Michel de Marillac qui l'aſſiſtoit, uſa-t'il d'un autre prologue pour arracher le Senat de ſon ſiege, & le traiſner à la priſon?*

(c) *Id. ib. pag.* 796. 797. *Voiez auſſi pag.* 787. & 836.

(d) *Id. ib. pag.* 839.

(K) *Cela merite une reflexion.*] Les memoires de Mr. de Puyſegur citez dans le Dictionaire de Moreri, portent que le jour même que le Marechal fut arrêté, le Capitaine de ſes Gardes (e) *luy propoſa de le faire ſauver*, & que le Marechal repondit, *que quand il le pourroit, il ne le feroit pas, qu'il ne craignoit rien, qu'il avoit toûjours été ſerviteur du Roy, & qu'il luy ordonnoit de bien ſervir, & de dire à tous ſes amis d'en faire autant.* Mr. de Puyſegur debite cela comme l'aiant *ſçu un depuis par Monſieur de Marillac en le gardant à Pontoiſe.* Ceux qui liront ce qu'il raconte quatre pages après, ne jugeront pas que le Moreri nous inſtruiſe fidellement, ni que Mr. de Marillac n'ait jamais eu intention de ſe ſauver. Le Roi voulut ſçavoir de Mr. de Puyſegur s'il vouloit repondre de ce Marechal, & le conduire dans la grande ſale du Vicariat de Pontoiſe. (f) *Je dis*, ce ſont les paroles de Mr. de Puyſegur, *que je n'en pouvois pas répondre, que Monſieur le Garde des Sceaux de Marillac y avoit une fille Religieuſe, qui étoit fort puiſſante & fort aimée, que je ne voulois pas m'hazarder de le mener-là, & qu'il y avoit encore une autre raiſon qui m'en empêchoit, que je ne luy voulois pas dire, & que le Roy a ſçû depuis, qui étoit que par l'intrigue de cette Religieuſe, & de la Reine-Mere, Monſieur d'Argouges qui étoit à elle, n'avoit voulu donner cent mille écus pour mettre Monſieur de Marillac en liberté.*

(e) *Puyſegur, Memoir. pag.* 83. *édit. de Holl.*

(f) *Id. ib. pag.* 87.

L'autre obſervation de Moreri, ſavoir que le Parlement de Paris a retabli la memoire du Marechal de Marillac, pourroit renverſer ce que j'ai dit dans la premiere remarque de cet article, ſi ce Parlement avoit revu le procés, & declaré que les juges qui condamnerent le Marechal, l'avoient oprimé volontairement, ou avoient été trompez par de faux temoins. Mais je ne ſçaurois me perſuader que l'arrêt du Parlement de Paris contienne rien de ſemblable. J'avouë que je n'en ſçais point la teneur, & que je ne me ſouviens point d'avoir vu de livre, excepté le Dictionaire de Moreri, où il ſoit fait mention de cela. Le Pere Anſelme n'en dit rien, & cependant c'étoit un homme qui cherchoit à obliger les familles dont il parloit. Le ſens commun dicte, que ſi le Parlement de Paris avoit declaré le Marechal de Marillac innocent de tous les crimes pour leſquels il avoit été condamné à mort, c'eût été imprimer une note d'infamie à ceux qui le condamnerent, & principalement à Mr. de Châteauneuf leur Preſident. Cette flétriſſure eût été ſi noire, ſi honteuſe, ſi abominable, qu'on ne comprend pas que Mr. de Châteauneuf eût pu ſe montrer aux yeux du public; & neanmoins ce fut après la mort du Cardinal de Richelieu, c'eſt-à-dire au tems où ſelon Moreri, la memoire du Marechal de Marillac fut retablie, qu'il ſe releva de ſa diſgrace: & il faut même remarquer qu'il fut élevé pour la ſeconde fois à la dignité de Garde des Seaux (g) l'an 1650. Voiez la marge *. Je croirois donc aiſément que l'arrêt dont Mr. Moreri parle ne concerne point les faits mêmes dont le Marechal fut accuſé, mais ſeulement la procedure. Elle ne pouvoit être que deſagreable au Parlement; car l'érection d'une chambre extraordinaire pour juger les Officiers de la Couronne, étoit quelque choſe d'irregulier, & contre les droits des Parlemens. Outre que le Marechal de Marillac avoit ſouvent declaré qu'il ne reconnoiſſoit point pour ſes juges naturels les Commiſſaires qui lui faiſoient ſon procés. Cela fourniſſoit au Parlement de Paris une raiſon ſpecieuſe de prononcer que ce Marechal avoit été mal jugé, mais ce n'eſt point une preuve qu'on le declarât innocent des crimes ſur quoi la condamnation étoit fondée. Voici un exemple convaincant de ce que je dis. Après la bataille de Rocroi, & la priſe de Thionville la Cour voulant marquer ſa reconoiſſance au Duc d'Enguien, (h) rendit à Mr. le Prince de Condé *la belle Maiſon de Chantilli, & d'autres depouilles de la ſucceſſion du Duc de Montmorency, duquel Madame la Princeſſe* de Condé *étoit heritiere. L'Arreſt* du Parlement de Paris, *intervenu ſur les Lettres de Don, porte expreſſement que le Duc* de Montmorenci *n'avoit pas eſté bien jugé. Ce qui eſt fondé ſur l'une des plus conſtantes maximes du Royaume; que les Ducs & Pairs ne peuvent être jugez que par le Roy en perſonne, & dans ſa Cour de Parlement, garnie ſuffiſamment de Pairs, Clercs & Lays.* Selon ces maximes le Marechal de Biron n'auroit pas été bien jugé; car Henri IV. n'aſſiſta point en perſonne au jugement. Mais laiſſant toute chicane, contentons nous d'obſerver que ce qui fut inferé en faveur de Mr. de Montmorenci dans l'arrêt du Parlement de

* *Le Prince de Condé ſe ſouvenant que Mr. de Chauvigny avoit preſidé au jugement de Mr. de Montmorenci (confer quæ ſupra pag.* 1897. *col.* 1. *au commencement) le traverſoit autant qu'il pouvoit, & lui fit enfin ôter les ſceaux. Voiez Priolo lib.* 5. *cap.* 16. & 29. & *alibi. N'auroit-il pas allegué s'il l'avoit pu l'infamie dont le Parlement de Paris l'auroit noté.*

(g) *Anſelme ubi ſupra pag.* 105.

(h) *Auberi, hiſt. du Cardinal Mazarin liv.* 2. *pag.* 208.

Digitized by Google

☞ MARINELLA ou MARINELLI (LUCRECE) Dame Venitienne qui avoit beaucoup d'eſprit, & qui publia entre (A) autres livres un Ouvrage intitulé † *La nobiltà e l'eccellenza delle donne con diffetti e mancamenti de gli huomini.* Elle portoit les pretenſions de ſon ſexe non ſeulement à l'égalité, comme (B) quelques Auteurs ont fait, mais auſſi à la ſuperiorité. Mademoiſelle de Schurman ‡ n'aprouvoit point le deſſein de cet Ouvrage: elle eût donc blâmé la Demoiſelle (C) Jaquette Guillaume.

☞ MARIUS ſurnommé ÆQUICOLA, à cauſe qu'il étoit né au (A) païs des Æques en Italie, a fleuri à la fin du XV. ſiecle & au commencement du XVI. Il étudia * à Paris

† *Il fut imprimé à Veniſe l'an 1601. in 4.*

‡ Tantum vero abeſt ut hoc cum virginali modeſtia aut ſaltem innato mihi pudore congruere arbitrer, ut vel perlegere pigeat tractatum cætera inſignem Lucretiæ Marinellæ. *Anna Maria à Schurman in opuſculis pag. 85.*

* *Il le dit lui-même, comme je l'ai ſçu par un memoire qu'une perſonne qui n'a pas voulu être nommée m'a communiqué.*

(a) *Richeome plainte apologetique n. 50. pag. 184. 185.*

de Paris, n'empêche pas que ſa rebellion ne doive paſſer pour très-certaine, & ne peut donner aucune atteinte à la probité de ſes juges. Ils étoient incompetens, ſi l'on veut, mais ils prononcerent ſelon les loix, & contre un accuſé effectivement & réellement coupable. Il arrive aſſez ſouvent que les juges ſubalternes font des procedures irregulieres qui ſont caſſées par les tribunaux ſuperieurs ſans que l'accuſé y gagne rien, ſi ce n'eſt peut-être un peu de tems; on refait les procedures avec les formalitez requiſes, & il ſe trouve düement convaincu, & la premiere ſentence eſt confirmée quant au fond.

Notez que je ne veux pas nier que la memoire de quelques perſonnes punies du dernier ſuplice n'ait été quelquefois rehabilitée de telle ſorte, que cela portoit une declaration juridique de leur innocence; mais pour l'ordinaire ce ſont des ſuites d'une reviſion du procés fortifiée de nouvelles pieces juſtificatives, & de preuves convaincantes de la corruption ou de la precipitation des juges. Sans cela le retabliſſement de la memoire des ſupliciez n'eſt autre choſe qu'une grace accordée aux bons ſervices que l'on a reçus ou que l'on attend d'une famille conſiderable. C'eſt une conſolation qu'on lui procure, & une eſpece de barriere qu'elle pourra opoſer aux reproches inſultans de ſes ennemis. Je ne ſçaurois dire bien preciſément quelle fut l'eſpece de la rehabilitation que voici: „ (a) L'an „ 1549. un peu apres la mort du Roy François pre- „ mier, Meſſire Jacques de Coucy, Seigneur de Ver- „ vin, Lieutenant du Roy à Boloigne: & Meſſire „ Odoart de Biez, Mareſchal de France ſon beau pe- „ re, furent condamnés: celuy-là à mort, comme „ ayant mal defendu Montreuil contre l'Anglois: l'au- „ tre deſappointé de ſon eſtat de Mareſchal, comme „ ayant trahi & rendu Boloigne au Roy Henri d'An- „ gleterre. Ces deux Seigneurs furent declarez inno- „ cens l'an 1577. du regne d'Henry troiſieſme, à la „ pourſuite de Meſſire Jacques de Coucy fils dudict „ Seigneur de Vervin, & petit fils dudict Seigneur „ Mareſchal de Biez: & la verification & publication „ de leur innocence en fut faicte en jugement à la vil- „ le de Boloigne le quatorzieme de Juin. „

Avoüons les choſes comme elles ſont; les lettres patentes, les édits, les arrêts des Princes contiennent ſouvent des honnêtetez, qui à proprement parler ne ſont que des complimens, & qu'il ne faut interpreter qu'à la maniere des complimens. Croiez-vous qu'Henri III. parlât ſelon ſa penſée, lors qu'il declaroit (b) que le Duc d'Alençon ſon frere, le Roi de Navarre ſon beau-frere, le Prince de Condé, & tous les autres Seigneurs, Chevaliers, Gentilshommes, Officiers & habitans de ſon Roiaume, qui avoient eu part aux derniers troubles, avoient été en cela *ſes bons & loyaux ſujets & ſerviteurs*, & qu'il temoignoit *d'eſtre bien & deuement ſatisfait & informé de la bonne intention dudit Duc d'Alençon, & n'avoir eſté par luy, ni par ceux qui y ſont intervenus, ou qui s'en ſont en quelque ſorte que ce ſoit, meſlez tant vivans que morts, rien fait que pour ſon ſervice?* Croiez-vous que Louïs XIII. parlât plus ſincerement, lors qu'il declara (c) qu'il *croioit & eſtimoit que ce qui avoit eſté fait* par le Prince de Condé & par ceux qui l'avoient ſuivi, *avoit eſté à bonne intention & pour ſon ſervice?* Pareilles clauſes ſe mettoient regulierement (d) dans tous les édits de paix depuis la premiere guerre civile de religion ſous Charles IX. & ſont devenuës un formulaire dont on ſe ſervira toutes les fois que les beſoins de l'Etat le demanderont. Les chefs de parti dans une guerre civile embarraſſante capitulent pour l'ordinaire ſi heureuſement pour leurs interêts, qu'ils emportent ou un bâton de Marechal, ou le cordon bleu, ou un gouvernement de place, outre, je ne dirai pas des lettres d'abolition, mais des lettres où l'on declare que l'on eſt perſuadé que ce qu'ils ont fait a été pour le ſervice du Roi. Ni le Prince qui parle, ni le Secretaire d'Etat qui dreſſe l'écrit, ni le Chancelier qui le ſeelle, n'en croient rien; cependant la neceſſité des tems les force à s'exprimer de cette façon. Mais perſonne ne prend cela au pied de la lettre, on continuë de dire ou de penſer que ces gens-là ont porté les armes contre le ſervice du Roi, & ont été de francs rebelles. Le reſte paſſe pour des complimens ſous le grand ſceau, & pour des menſonges de Chancellerie.

(b) *Edit de l'an 1576. art. 49. 53.*

(c) *Edit du mois de Mai 1616. art. 17.*

(d) *Voiez Mr. Daillé replique à Adam & à Cottiby 2. part. chap. 18. p. m. 112. 113.*

Ce que font les Rois dans leurs édits & dans leurs declarations, ſe fait auſſi quelquefois dans un Parlement, ou par leur ordre, ou à leur recommandation, ou ſans qu'ils s'en mêlent. Je veux dire qu'on y retablit la memoire des perſonnes tantôt ſous un pretexte, tantôt ſous un autre, dans la vuë que cela ſerve aux parens à telle fin que de raiſon; mais les juges qui ont condamné ne ſe tiennent point pour flêtris, & ne ſont pas conſiderez comme puniſſables, à moins que l'arrêt de retabliſſement ne ſoit fondé ſur la reviſion des pieces, & n'ordonne que le procés ſoit fait & parfait inceſſamment à ces juges-là, ou aux temoins. Je ne penſe pas qu'il y ait perſonne qui oſe dire que le Parlement de Paris ait rien ordonné de ſemblable contre Mr. de Chateauneuf, ni contre ſes aſſeſſeurs, ni contre cette multitude de temoins qu'ils examinerent & qu'ils recolerent. Si Mr. Moreri avoit cité quelques Auteurs, il m'auroit bien ſoulage, & m'auroit peut-être mis en etat d'aprendre que tout ce que je viens d'obſerver eſt inutile. Voiez la marge (e). Il faut avoüer que dans les matieres hiſtoriques ceux qui citent bien & beaucoup, abregent extrémement le chemin de l'inſtruction.

(e) *Balzac dans la 13. lettre du 1. livre à Mr. Conrart datée du 30. Avril 1650. fait mention d'une lettre qu'il avoit écrite à un Gentilhomme de Languedoc* dans laquelle, *dit-il*, j'ai parlé de la Reviſion du procés de Monſieur le Marechal de Marillac, bien que perſonne n'y ſoit nommé. *J'avoüe que je ne ſai pas ce qu'il entend par cette Reviſion-là. Il me manque une infinité de livres & de Memoires dont j'aurois beſoin.*

(A) *Entre autres livres.*] Elle a fait un Ouvrage qui a pour titre, *la colomba ſacra*, la vie de la Vierge Marie, & celle de ſaint François. J'aprens ceci dans (f) *le coſe notabili & maravigliose della Città di Venetia.*

(f) *A la page 311. de l'édition de Veniſe 1655.*

(B) *Comme quelques (g) Auteurs ont fait.*] Je n'en nommerai que deux: l'un eſt Mademoiſelle de Gournai qui a fait un petit livre *de l'egalité des hommes & des femmes.* Sa pretenſion fut deſaprouvée par Mademoiſelle de Schurman: (h) *Nobiliſſima Gornacenſis diſſertatiunculam . . . usi ab elegantia ac lepore improbare minimè poſſum: ita eam per omnia comprobare nec auſim quidem nec velim; licet ad ſapientium teſtimonia quæ illa nobis exhibuit, brevitatis cauſa provocarim.* L'autre Auteur eſt celui qui publia à Paris en 1673. un Ouvrage qui a pour titre, *de l'egalité des deux Sexes, diſcours phiſique & moral où l'on voit l'importance de ſe defaire des prejugez.* Il crut que l'on ecriroit contre lui, & (i) il en fut menacé; mais ne voiant point paroître de refutation, il écrivit lui-même contre ſon livre; car il publia en 1675. un traité *de l'excellence des hommes contre l'egalité des ſexes.* Quand on examine bien tout ce qu'il dit on decouvre qu'il n'a pas deſſein de refuter ſon premier Ouvrage, & qu'il a plutôt envie de le confirmer indirectement. Quoi qu'il en ſoit, ces deux Ouvrages furent rimprimez à Paris l'an 1679. On a été long tems ſans en conoître l'Auteur: on debita dans les Nouvelles de la Republique des lettres, au mois (k) d'Octobre 1685. qu'il s'apelloit *Frelin*: mais quelque tems après on declara dans ces Nouvelles (l) qu'il eût mieux valu le nommer *Poulain.* C'eſt en effet ſon vrai nom, quoi qu'il ait pris celui de la Barre, (m) à la tête de la troiſiéme édition l'an 1691. & à la tête de la troiſiéme partie de ſon Ouvrage publiée l'an 1692. Diſons en paſſant que c'étoit un Eccleſiaſtique Lorrain qui a embraſſé dans Geneve la Communion Proteſtante.

(g) *Voiez l'article* Fonte.

(h) *Anna Maria à Schurman in opuſculis pag. 85.*

(i) *Voiez le Journal des Savans du 16. Mars 1676.*

(k) *Article 7. page 1145. de la 2. édit.*

(l) *Au revers de la derniere page de la table de la 2. édition des Nouvelles de 1685.*

(m) *Voiez l'hiſtoire des Ouvrages des Savans mois de Septembre 1691. page 27. & ſuiv.*

(C) *Elle eût donc blâmé la Demoiſelle Jaquette Guillaume.*] Qui publia à Paris en 1665. un livre intitulé *les Dames illuſtres, où par bonnes & fortes raiſons il ſe prouve que le ſexe feminin ſurpaſſe en toute ſorte de genres le ſexe maſculin.* On publia à Paris un livre in 8. l'an 1643. ſous ce titre-ci, *la femme genereuſe qui monſtre que ſon ſexe eſt plus noble, meilleur politique, plus vaillant, plus ſçavant, plus vertueux, & plus œconome que celui des hommes*, par L. S. D. L. L. J'ajoûte que Mr. Scheffer (n) m'aprend qu'on imprima à Upſale en 1650. un traité qui a pour titre, *la donna migliore dell huomo, Paradoſſo*, compoſé par Jacobus del Pozzo (i. e. de Puteo.)

(n) *Joh. Scheffer de ſcriptis & ſcriptor. Suecorum. pag. 301.*

(A) *A cauſe qu'il étoit né au païs des Æques.*] C'eſt le ſentiment de Leandre Albert dans ſa deſcription de l'Italie. (o) *Æquicolorum nomen ſuperiori memoria Marius Alvetius plurimum nobilitavit cognomento Æquicola.*

(o) *Leander Albertus in deſcript. Ital. pag. 225.*

Digitized by Google

Paris la phyſique & les Mathematiques ſous Jaques le Fevre d'Etaples. Il fut l'un des beaux Eſprits de la Cour de François de Gonzague Marquis de Mantoüe, & il compoſa (B) en Italien une hiſtoire de Mantoüe dans laquelle il s'étend beaucoup ſur ce qui concerne l'illuſtre maiſon de Gonzague. Il fit pluſieurs (C) autres livres. Ce qu'il compoſa ſur la nature (D) de l'amour a été reimprimé pluſieurs fois, & neanmoins on ne le trouve que mal aiſément. J'ai dit quelque choſe de lui en un † autre endroit. Scaliger le (E) pere le loüe beaucoup. L'épitome de la Bibliotheque de Geſner (F) merite d'être critiquée.

† *Dans l'une des remarques du premier* Vergerius.

MARNIX (PHILIPPE DE) Seigneur du mont ſainte Aldegonde. Cherchez SAINTE ALDEGONDE.

* *Voiez Paſquier, recherches de la France liv. 7. ch. 6. pag. m. 613.*

☞ MARNIX (JEAN DE) Baron de Potes &c. ne m'eſt conu que par un livre qu'il dedia à l'Archiduc Albert Souverain des Païs-Bas. C'eſt un Ouvrage intitulé *Reſolutions politiques ou maximes d'Eſtat.* Il fut imprimé à Bruxelles l'an 1612. *in* 4. Il contient de bonnes choſes, & ſur tout aux marges. On l'a rimprimé depuis. Je n'ai point vu l'Ouvrage que cet Auteur a intitulé *repreſentations*, & dont le catalogue d'Oxford marque l'édition de Bruxelles 1622. *in* 4.

(a) *Fol. m. 149. verſo.*

☞ MAROT (CLEMENT) valet de chambre de François I. & le meilleur poëte de ſon tems, étoit de Cahors. Il ſurpaſſa infiniment Jean MAROT ſon (A) pere qui n'avoit pas mal * reüſſi

(b) *Nicodemo, addiz. alla biblioteca Napoletana p. 172.*

(c) *Nicolo Toppi, biblioteca Napoletana p. 206.*

(d) *Leand. Albert. ubi ſupra.*

(e) *Ces paroles ſont tirées d'un memoire que Mr... a eu la bonté de m'envoier.*

(f) *A la page 283. de l'édition de Francfort 1625.*

(g) *In quo tractatur unde antiquorum latria, & vera Catholica religio incrementum ſumpſerint: cum epiſtola Anſhelmi Stockii Equitis.*

(h) *A la page 1451.*

(i) *Nicolo Toppi ubi ſupra.*

(k) *Nicodemo ubi ſupra pag. 171.*

(l) Cauſas norint alii, non diſſimulo me neſcire: quod etiamſi ſcirem, diſſimularem.

le. Les paroles Italiennes de cet Auteur ſont celles-ci, (a) *ha illuſtrato gli Equicoli, Mario di Alveto.* On ne doit pas s'etonner que Nicodemo (b) ne les ait pas emploiées à refuter Nicolas Toppi (c) qui a mis ce Mario entre les Auteurs Napolitains, car on a pu l'y mettre avec beaucoup de raiſon. Marius Æquicola étoit d'Alvito, & ſi d'un côté pluſieurs geographes croient que ce lieu-là étoit ſitué dans le païs des anciens Æques, il eſt certain de l'autre qu'il apartient preſentement au Roiaume de Naples.

(B) *Il compoſa en Italien une hiſtoire de Mantoüe.*] Citons ces paroles de Leandre Albert, (d) *diu inter Franciſci Gonzaga Mantuani Marchionis familiares fuit, & lingua vernacula pereleganter Gonzagarum vitas ſcripſit.* Ne croiez point ce qu'il dit de l'élegance de cet Ouvrage, car j'ai ſçu de bonne part que le ſtyle en étoit ſi rude que Benoit Oſanna fut obligé de le corriger, & de le polir lors qu'on fit une nouvelle édition de cette hiſtoire de Mantoüe l'an 1608. *Maximam vitæ partem Mantuæ egit Marius inter familiares Iſabellæ Eſtenſis uxoris Franciſci II. Marchionis in cujus gratiam ſcripſit de Mantuana hiſtoria breves commentarios à rerum origine ad ſua uſque tempora lingua Italica, eaque rudi & rancida, ut ea ætas ferebat. Verum ſæculo ſequenti Bened. Oſanna Mantuanus cum Marii hiſtoria recuderetur, voces obſoletas uſitatis commutavit, & ſtylum rubigine ſqualidum limavit ornavitque* (e). Elle eſt diviſée en 5. livres: les trois premiers ſont dediez à François II. Marquis de Mantoüe qui mourut l'an 1519. Le quatriéme tout deſtiné à la vie de ce Marquis fut dedié à Frideric de Gonzague ſon fils, dont Marius étoit Secretaire ſi l'on en croit Boneſmond. Le cinquiéme contient l'hiſtoire de ce Frideric juſques à l'annee 1521. C'eſt de quoi j'ai eté inſtruit par un memoire que Mr..... a eu la bonté de m'envoier.

(C) *Il fit pluſieurs autres livres.*] Un traité *de opportunitate* imprimé à Naples en 1507. in 4. *Epiſtola ad Maximilianum Sforziam Mediolani Ducem de liberata Italia*, imprimée l'an 1513. in 4. Une apologie Latine *à l'encontre des Mediſans de la Nation Françoiſe.* Elle fut traduite en François par Michel Roſe, & cette verſion fut imprimée à Paris l'an 1550. in 8. *D. Iſabellæ Eſtenſis Mantuæ Principis iter in Galliam Narbonenſem deſcriptum.* Je parlerai ci-deſſous de la deſcription de ce voiage. L'on trouve dans la bibliotheque de Draudius un (f) *Marius Æquivolus Olivetanus* auteur d'un livre de (g) Theologie imprimé à Munich l'an 1584. & un (h) *Marius Æquicolius* auteur d'une harangue *de laudibus trium Philoſophiæ facultatum.* Le Toppi (i) donne le premier de ces deux traitez à nôtre Mario Æquicola: il en raporte le titre avec une clauſe que Draudius a oubliée, c'eſt qu'Anſelme Stocklius avoit retiré des tenebres cet ouvrage-là, & l'avoit donné au public apres l'avoir corrigé. Leonard Nicodemo (k) raporte ce titre, *Introduzione di Mario Equicola al comporre ogni ſorte di rima della lingua volgare, con uno eruditiſſimo diſcorſo della Pittura, e con molte ſegrete allegorie, intorno alle Muſe, e alla poeſia*, à Veniſe 1555. in 4. Joignez à ceci ce qui ſera dit dans les remarques ſuivantes.

Voions ce que Mr..... m'a fait ſavoir à l'égard de la relation du voiage qu'Iſabelle d'Eſt, Marquiſe de Mantoüe fit en Provence pour viſiter la ſainte Baume, à quoi elle s'étoit engagée par vœu. L'Auteur declare (l) qu'il ne ſait point la raiſon de ce voiage, & qu'il ne la diroit point quoi qu'il la ſçût. Voici ſa dedicace. *Marius Æquicola Ferdinando Gonzagæ Franc. March. Mantuæ IIII. filio S. D. P. in hoc ſcribendo non minus equidem laboravi quam corpore fatigabar, cum ea adirem de quibus diximus loca: Sequitur enim laſſitudo ingenii, ut corporis. Jam vero arma itineraria non Herculis ad poſtem fiximus, ſed in templo Veneris genitricis conſecravimus. Illius ergo hæc ad te. Vale.* Il commence ſa relation par la recherche de l'origine des vœux chez les anciens. Il conduit enſuite ſon Heroine par Veniſe à travers les Alpes juſqu'en Provence, & fait une courte & aſſez bonne deſcription des lieux par où elle paſſe. L'impreſſion du livre eſt defectueuſe; l'année n'en eſt point marquée, non plus que celle du pelerinage. Mais il ſemble que ce ſoit avant 1512.

(D) *Ce qu'il compoſa ſur la nature de l'amour a été reimprime.*] Le Toppi ne parle que de l'édition de Veniſe 1536. in 8. Ce n'eſt point la premiere, car il dit (m) *un libro di Natura d'amore, riſtampato e corretto.* Nicodemo (n) lui marque l'édition de Veniſe 1554. in 12. elle eſt intitulée *libro di Natura d'amore di Mario Equicola di nuovo con ſomma diligenza riſtampato, e corretto da M. Lodovico Dolce. Con una tavola delle coſe piu notabili che nell' opera ſi contengono.* Il dit que le Doni fait mention de cet Ouvrage avec éloge dans ſa premiere Librairie à la page 73. de l'édition de Veniſe 1550. Cet Ouvrage d'Equicola fut reimprimé à Veniſe l'an 1563. & l'an 1583. Gabriel Chapuys en fit une traduction Françoiſe (o) qui fut imprimée à Paris. Ce paſſage d'Auguſtin Niphus ne ſera point ſuperflu, (p) *Temporibus noſtris Marius Æquicola Olivetanus amiciſſimus noſter meo judicio fertiliſſime de amore ſcripſit, & licet vulgari atque materno ſermone tamen nihil intentatum præteriit.* Ne prenez point *Olivetanus* pour une faute d'impreſſion, car l'auteur s'eſt nommé lui-même (q) *Æquicolam Olivetanum* dans ſon livre *de opportunitate.* Ce n'eſt pas qu'il fût de l'ordre des Religieux du mont Olivet, comme Poſſevin l'aſſûre dans ſon Apparat, c'eſt qu'il a cru que le lieu de ſa naiſſance pouvoit être apellé *Olivetum* (r), auſſi bien qu'*Alvitum*, ou *Alvetium.*

(m) *Toppi ubi ſupra.*

(n) *Nicodemo ubi ſupra.*

(o) *Voiez la biblioth. Françoiſe de du Verdier pag. 433.*

(p) *Auguſt. Niphus de amore c. 1. p. m. 285.*

(q) *Mr... dans le Memoire cité ci-deſſus.*

(r) *Ab Oleis.* ibid.

(E) *Scaliger le pere le loüe beaucoup.*] Il lui adreſſe une piece de poeſie dont voici le commencement:

Maxime (ſ) vir, geminas cui circum tempora laurus
Purpurea facilis nectit Apollo manu:
Æquicola Aonidum decus, acceptiſſime rerum
Numinibus veſtris, numinibuſque meis:
Quid faciam miſer?

Ce poëme fut compoſé l'an 1517. ſi nous en croions (t) Joſeph Scaliger, qui ajoûte que ſon pere & Mathieu Bandel Dominicain contracterent à Mantoüe une amitié très-intime pendant qu'ils s'inſinuoient l'un & l'autre dans les bonnes graces d'Æquicola.

(ſ) *Julius Cæſar Scaliger in lacrymis, part. 1. poëmatum pag. 535. edit. 1591.*

(t) *Joſephus Scaliger conſul. fabulæ Burdenum pag. 264. Voiez auſſi pag. 240. 241.*

(F) *L'épitome de la bibliotheque de Geſner merite d'être critiquée.*] Marius Æquicola y (v) eſt ſurnommé *Alvelanus*: c'eſt une faute, il faloit dire *Alvetanus.* On dit que ſon traité Italien *de natura amoris* corrigé par Thomas Fazelius Porcaccius fut imprimé à Veniſe l'an 1563. Je ne connois point d'Auteur qui ait ces trois noms. On y diſtingue mal à propos le *Marius Æquicola Alvetanus* Auteur de ce livre d'avec *Marius Æquicolus vir nobilis, Italus, eques auratus qui ſcripſit pro Baptiſta Mantuano defenſorium in ſycophantas librum I. Item de opportunitate. Item de Natura & de amore.*

(v) *Epit. biblioth. Geſn. pag. 573.*

(A) *Jean* MAROT *ſon pere... n'avoit pas mal reuſſi à faire des vers.*] Il étoit né à Mathieu proche de Caen, ſi nous en croions Mr. Moreri. D'autres diſent (w) ſimplement qu'il étoit de Caen, & ils ajoûtent qu'il fut poëte de la Reine Anne de Bretagne, & puis valet de chambre de François premier. Le recueil

(w) *La Croix du Maine pag. 243.*

Digitized by Google

reüssi à faire des vers. Quelques-uns disent qu'il *fut élevé en* (B) *qualité de page auprés du Seigneur Nicolas de Neufville qui fut le premier Secretaire d'Etat de sa famille*, mais ils se trompent. Ils ont plus de raison de dire qu'environ l'an 1520. il fut donné à la Princesse (C) Marguerite sœur du Roi, femme du Duc d'Alençon. Il suivit † ce Duc à l'armée l'an 1521. Il fut blessé & fait (D) prisonnier à la journée de Pavie. Cette avanture est moins connuë que la persecution que lui firent les bigots: ils le firent mettre en (E) prison comme suspect d'heresie. Delivré de leurs mains par la protection de François I. il ne laissa pas d'avoir une extrême crainte de ces gens-là, & d'autant plus qu'il avoit depeint fort naïvement les injustices du Chatelet * dans l'un de ses poëmes. Aiant donc sçu qu'on recommençoit à le rechercher, & qu'on avoit fait saisir

† Voiez l'épitre de Marot au Camp d'Attigny (*pag.* 104. *édit. de la Haie* 1700.) & la suivante.

* Voiez la remarque F, lettre a

cueil de ses œuvres contient *le Doctrinal des Princesses & nobles Dames, deduit en* 24. *rondeaux. Les voyages de Gennes & Venise victorieusement mis à fin par le roy Loys* 12. *Autres* 49. *Rondeaux. Une Epistre des Dames de Paris au Roy François premier, estant de là les Monts, & ayant desfaict les Suysses. Autre Epistre des Dames de Paris aux courtisans de France estans pour lors en Italie. Autre Epistre à la Reine Claude. L'Eglise parlant à France. Chant Royal de la conception nostre Dame, & un autre chant Royal en l'honneur de Jesus-Christ* (a).

(a) *Tiré de Du Verdier Vau-Privas bibliot. Françoise pag.* 718.

(B) *Qu'il fut élevé en qualité de page . . . . mais ils se trompent.*] C'est Mr. de Rocolles (*b*) qui avance ce fait-là. J'ai deux raisons à lui opposer; car le Nicolas de Neufville qui fut le premier de sa famille élevé au rang de Secretaire d'Etat, nâquit (*c*) l'an 1542. Il n'eut donc point pour page Clement Marot qui avoit alors plus de 55. ans. Nicolas de Neufville son pere mourut fort (*d*) âgé l'an 1599. mais cela n'empêche pas qu'on ne puisse dire qu'il nâquit long tems après nôtre poete. Or on ne voit point de gentilshommes beaucoup plus jeunes que leurs pages. Voilà ma premiere raison. La seconde m'est fournie par un poëme où Marot raconte que depuis qu'il eut quitté son païs, il fut toûjours à la suite de François premier.

A (e) *bref parler, c'est Cahors en Quercy,*
Que je laissay pour venir querre icy
Mille malheurs: ausquelz ma destinée
M'avoit submis. Car une matinée
N'ayant dix ans en France fus mené:
Là ou depuis me suis tant pourmené,
Que j'oubliay ma langue maternelle,
Et grossement apprins la paternelle,
Langue Françoise es grands Cours estimée:
Laquelle en fin quelque peu s'est limée.
Suyvant le Roy François premier du nom,
Dont le savoir excede le renom.
C'est le seul bien, que j'ay acquis en France
Depuis vingt ans en labeur, & souffrance.

(b) *Recolles, histoire veritable du Calvinisme, livre* 5. *p.* 153.

(c) *Selon le P. Anselme* Hist. des grans Officiers *pag.* 273. *il mourut l'an* 1617. *âgé de* 75. *ans.*

(d) *Anselme ibid.*

(e) *Marot, au poëme intitulé* l'Enfer *pag.* 42. *édit de la Haie* 1700.

Mr. de Rocolles ajoûte que *Marot dedia à ce Seigneur* de Neufville *une de ses poësies sous le titre de temple de Cupidon, & que l'Epistre par laquelle il lui dedie ce poëme est datée de Lion du* 15. *de Mai* 1538. Trois (*f*) éditions de Marot que j'ai consultées ne m'ont apris rien de semblable: *le temple de Cupido* y est au commencement sans date, & sans être dedié à qui que ce soit.

(f) *Celle de Paris chez Estienne Groulleau* 1552. in 16. *Celle de Lyon chez Guillaume Rouille à l'escu de Venise* 1558. in 16. *Celle de la Haie chez Adrian Moetjens* 1700. in 12.

(C) *Il fut donné à la Princesse Marguerite.*] Mr. de Rocolles assûre (*g*) qu'elle *le prit à son service en qualité de Secretaire.* Mais Marot bien plus croiable qu'un autre, nous va dire que ce ne fut pas son emploi.

Rien (*h*) *n'ay acquis des valeurs de ce Monde,*
Qu'une Maistresse, en qui git, & abonde
Plus de savoir, parlant, & escrivant,
Qu'en autre femme en ce Monde vivant.
C'est du franc Lys l'yssue Marguerite,
Grande sur terre, envers le Ciel petite:
C'est la Princesse à l'esprit inspiré,
Au cueur eslu, qui de Dieu est tiré
Mieux (& m'en crois) que le festu de l'Ambre
Et d'elle suis l'humble Vallet de chambre.
C'est mon estat. O Juge Plutonique:
Le Roy des Francs, dont elle est sœur unique,
M'ha fait ce bien: & quelque jour viendra,
Que la sœur mesme au frere me rendra.

Ces vers nous aprenent que François I. le donna à la Princesse sa sœur. Cela paroît aussi par ce passage:

Ainsi (*i*) *je suis poursuy, & poursuivant*
D'estre le moindre, & plus petit servant
De vostre hostel (magnanime Princesse)
Ayant espoir que la vostre noblesse
Me recevra, non pour aucune chose,
Qui soit en moy pour vous servir enclose:
Non pour prier, requeste, ou rhetorique,
Mais pour l'amour de vostre Frere unique,
Roy des François qui à l'heure presente
Vers vous m'envoye, & à vous me presente
De par Potbon, gentilhomme honnorable.

(g) *Rocolles ubi supra pag.* 154.

(h) *Marot, ibid. pag.* 43.

(i) *Id. dans le Despourveu à Madame la Duchesse d'Alençon pag.* 104.

(D) *Blessé & fait prisonnier à la journée de Pavie.*] L'Auteur de la vie de Clement Marot inserée dans le recueil (*k*) des plus excellentes pieces des poëtes François, n'a pas oublié cette avanture. Il allegue ces vers de Marot, sans nous aprendre de quelle (*l*) piece ils sont tirez:

Là fut percé tout outre rudement
Le bras de cil, qui s'ayme loyaument:
Non pas le bras, dont il ha de coustume
De manier ou la lance, ou la plume:
Amour encor le te garde, & reserve,
Et par escrits veult que de loing te serve.
Finalement, avec le Roy mon maistre
Delà les monts prisonnier se vid estre
Mon triste corps, navré en grand souffrance.
Quant est du cueur, long temps y ha, qu'en France
Ton prisonnier il est sans mespriſon.

(k) *Imprimé à Paris chez Claude Barbin* 1692.

(l) *C'est de la* 1. *elegie p. m.* 47. *Elle n'est point adressée au Roi, comme on l'assure dans la vie de Clement Marot au devant de ses œuvres à l'édition de la Haie* 1700.

(E) *Ils le firent mettre en prison comme suspect d'heresie.*] Ce fut à l'instance du Docteur Bouchard, & lors que François I. etoit prisonnier de Charles-Quint en Espagne. Le premier de ces deux faits se prouve par ces paroles de Marot:

Donne (*m*) *response à mon present affaire,*
Docte Docteur. Qui t'ha induit à faire
Emprisonner depuis six jours en ça,
Un tien Amy, qui onc ne t'offensa?
Et vouloir mettre en luy crainte, & terreur
D'aigre justice, en disant, que l'erreur
Tient de Luther? Point ne suis Lutheriste,
Ne Zuinglien, & moins Anabaptiste:
Je suis de Dieu par son filz Jesu Christ.

(m) *Marot, épitre à Monsieur Bouchart Docteur en Theologie pag.* 116.

Dans la suite de cette lettre il continuë à protester qu'il est orthodoxe, & bon Catholique. La preuve du second fait est contenuë dans les vers que je vais copier. Notez que Marot y conte ce qui se passa entre ses Juges & lui pendant sa prison.

Or (*n*) *suis-je loing de ma Dame, & Princesse,*
Et pres d'ennuy, d'infortune, & aestresse,
Or suis-je loing de sa tresclere face.
S'elle fust pres (ô cruel) ton audace
Pas ne se fust mise en effort de prendre
Son serviteur, qu'on n'ha point veu mesprendre:
Mais tu vois bien (dont je lamente, & pleure)
Qu'elle s'en va (helas) & je demeure
Avec Pluton, & Charon nautonnier:
Elle va veoir un plus grand prisonnier.
Sa noble mere ores elle accompagne
Pour retirer nostre Roy hors d'Espagne.

(n) *Marot au poëme intitulé* l'Enfer *pag.* 43.

Je ne sçai point les circonstances de la fin de ce procés: je croi pourtant que le Roi & la Princesse Marguerite protegerent notre poëte. Ne me dites point qu'il est constant que la (*o*) lettre qu'il écrivit à François I. le 15. jour de sa prison, fut très-bien reçuë, & que ce Prince (*p*) *en fut si charmé qu'il écrivit lui-même à la Cour des Aydes pour faire obtenir* la liberté à Clement Marot; car cela regarde un autre empriſonnement où il n'étoit point question d'heresie, & qui fut posterieur au retour du Roi en France. Il est aisé de prouver toutes ces particularitez. Marot declare (*q*) qu'il est en prison depuis quinze jours, & qu'on l'accuse d'avoir ôté aux sergens un prisonnier. Il paroît par le regître (*r*) de la Cour des Aides de Paris, que la lettre de François I. touchant l'elargiſſement de Marot, est datée de Paris le 1. de Novembre 1527. Ce Prince declare qu'*il a esté duement informé de la cause dudit empriſonnement, qui est pour raison de recousse de certains prisonniers*; & il enjoint *que toutes excusations cessantes*, on mette Marot hors des prisons. La Cour obeït. Voilà donc une faute à corriger dans le recueil des plus excellentes pieces des poëtes François, & dans la nouvelle (*f*) édition des œuvres de Clement Marot. La vie de ce poëte dans l'un & dans l'autre de ces deux Ouvrages, porte que la lettre de François I. à la Cour des Aides tira Marot de la prison où il avoit été mis pour des soupçons d'heresie. La Cour des Aides se méloit-elle de cela? Ceci nous doit tenir avertis nous autres qui ecrivons la vie des particuliers, qu'il importe de faire attention aux plus petites circonstances.

(o) *Elle est à la page m.* 149. *de ses œuvres.*

(p) *Vie de Clement Marot dans le recueil des plus excellentes pieces des poëtes François, tom.* 1.

(q) *Voiez sa lettre au Roi pag.* 149.

(r) *Voiez l'Anti-Baillet de Mr. Menage tom.* 2. *chap.* 112.

(f) *Celle de la Haie* 1700.

Digitized by Google

saisir ses livres, il n'eut pas le courage de retourner (F) à Paris; il partit de Blois où il avoit sçu cette nouvelle, & se retira chez la Reine de Navarre son * ancienne Maîtresse, & ne se croiant point là assez en seurté, il passa en Italie & s'arrêta à la Cour de la Princesse Renée de France Duchesse de Ferrare † bonne amie de ceux de la Religion. Il obtint de François I. la (G) permission de revenir l'an 1536. mais il fut tellement connu pour sectateur de ce qu'on nommoit les nouvelles opinions

* La Duchesse d'Alençon étoit devenuë Reine de Navarre par son mariage avec Jean d'Albret.

† Voiez l'épître que Marot écrivit au Roi pendant son exil.

(F) *Il n'eut pas le courage de retourner à Paris.*] Il faut l'entendre lui-même: il nous dira qu'il y retourneroit; mais qu'il rebroussa chemin lors qu'on lui eut fait comprendre qu'on avoit prevenu le Roi. Les vers que je cite sont dans une lettre qu'il écrivit à ce Monarque.

Pour (a) *revenir donques à mon propos,*
Rhadamanthus avesques ses supposts
Dedans Paris, combien que fusse à Blois,
Encontre moy fait ses premiers exploits,
En saisissant de ses mains violentes
Toutes mes grands richesses excellentes,
Et beaux tresors, d'avarice delivres:
C'est à savoir mes papiers, & mes livres,
Et mes labeurs. O Juge sacrilege,
Qui t'ha donné, ne loy, ne privilege
D'aller toucher, & faire tes massacres
Au cabinet des saintes Muses sacres?
Bien est-il vray que livres de deffense
On y trouva: mais cela n'est offense
A un Poëte, à qui on deibt lascher
La bride longue, & rien ne lui cacher.
. . . . . .
Le (b) *Juge donc affecté se monstra*
En mon endroit, quand les premiers outra
Moy, qui estois absent, & loing des villes,
Où certains fols feirent choses trop viles,
Et de scandale: helas, au grand ennuy,
Au detriment, & à la mort d'autruy.
Ce que sçachant, pour me justifier,
En ta bonté je m'osay tant fier,
Que hors de Blois party, pour à toy Sire,
Me presenter: mais quelcun me vint dire,
Si tu y vas amy, tu n'es pas sage:
Car tu pourrois avoir mauvais visage
De ton Seigneur. Lors comme le Nocher,
Qui pour fuir le peril d'un Rocher
En pleine mer se destourne tout court,
Ainsi pour vray m'escartay de la Court:
Craignant trouver le peril de durté:
Où je n'euz onc fors douceur, & seurté.

(a) Marot, epistre au Roi, du tems de son exil à Ferrare pag. 179.

(b) Ibid. pag. 180.

Notez qu'il commence cette lettre par representer que sa fuite n'est point une preuve qu'il se reconoisse coupable, mais seulement qu'il est convaincu de la mauvaise administration de la justice.

Je (c) *pense bien que ta magnificence,*
Souverain Roy, creira que mon absence
Vient par sentir la coulpe, qui me point
D'aucun mesfait: mais ce n'est pas le poinct.
Je ne me sens du nombre des coulpables:
Mais je sçay tant de Juges corrompables
Dedans Paris, que par pecune prinse,
Ou par amis, ou par leur entreprinse,
Ou en faveur, & charité piteuse
De quelque belle humble soliciteuse,
Ilz sauveront la vie orde, & immunde
Du plus meschant, & criminel du monde:
Et au rebours, par faute de pecune,
Ou de support, ou par quelque rancune
Aux innocens ilz sont tant inhumains,
Que contens suis ne tomber en leurs mains.
Non pas que tous je les mette en un compte:
Mais la grand' part la meilleure surmonte.
Et tel merite y estre authorisé,
Dont le conseil n'est ouy, ne prisé.
Suyvant propos, trop me sont ennemys
Pour leur Enfer, que par escrit j'ay mis,
Où quelque peu de leurs tours je descœuvre,
Là me veult on grand mal pour petit œuvre:
Mais je leur suis encore plus odieux,
Dont je l'osay lire devant les yeux
Tant clervoyans de ta majesté haute,
Qui ha pouvoir de reformer leur faute.

(c) Id. ib. pag. 176.

Il nous aprend ensuite une chose dont ses historiens ne font point mention; c'est qu'il fut saisi prisonnier pendant une grande maladie, & que le Roi donna ordre qu'on le laissât en repos.

(d) *Mesmes un jour ils vindrent*
A moy malade, & prisonnier me tindrent
Faisans arrest sus un homme arresté
Au lict de mort, & m'eussent pis traité,
Si ce ne fust ta grand' bonté, qui à ce
Donna bon ordre avant que s'en priasse,
Leur commandant de laisser choses telles:
Dont je te rends graces treslmmortelles.

(d) Ibid. pag. 177.

Puis il passe à satiriser la Sorbonne, & à protester que les soupçons d'heresie qu'on avoit tâché de faire naître contre lui dans l'esprit du Roi, étoient injustes. Voici ce qu'il dit contre la Sorbonne:

Autant (e) *comme eux, sans cause qui soit bonne*
Me veuls de mal l'ignorante Sorbonne:
Bien ignorante elle est d'estre ennemie
De la trilingue, & noble Academie,
Qu'as erigee. Il est tout manifeste,
Que là dedans contre ton vueil celeste
Est deffendu qu'on ne voise allegant
Hebrieu, ny Grec, ny Latin elegant:
Disant, que c'est langage d'Heretiques.
O povres gens de sçavoir tous ethiques!
Bien faites vray ce proverbe courant,
Science n'ha hayneux que l'ignorant.
Certes, ô Roy, si le profond des cueurs
On veult sonder de ces Sorboniqueurs,
Trouvé sera que de toy ils se doulent?
Comment douloir? Mais que grand mal te veulent,
Dont tu as fait les lettres, & les arts
Plus reluisans, que du temps des Cesars:
Car leurs abus void on en façon telle.
C'est toy, qui as allumé la chandelle,
Par qui maint œil void mainte verité,
Qui sous épesse, & noire obscurité
A fait tant d'ans icy bas demeurance.
Et qu'est-il rien plus obscur qu'ignorance?
Eux, & leur cours en absence, & en face
Par plusieurs fois m'ont usé de menace:
Dont la plus douce estoit en criminel
M'executer.

(e) Id. ib.

Je ne raporte pas le vœu heroïque qu'il ajoûte. Il souhaite d'être immolé à leur rage, pourvu que l'Eglise ne soit plus assujetie à leurs abus. Je doute qu'il poussât le zêle aussi loin qu'il le disoit; mais je ne doute point de ce qu'il dit que ces Docteurs vouloient maintenir la barbarie. Cette partie du XVI. siecle sera une tache éternelle à la Sorbonne, vu comme elle se conduisit. Passons aux protestations que ce poëte fit d'être orthodoxe:

Or (f) *à ce coup il est bien évident,*
Que dessus moy ont une vieille dent,
Quand ne pouvans crime sur moy prouver,
Ont tresbien (†) *quis, & tresbien sceu trouver*
Pour me fascher, briefve expedition,
En te donnant mauvaise impression
De moy ton serf, pour apres à leur aise
Mieux mettre à fin leur vouloir mauvaise:
Et pour ce faire ilz n'ont certes eu honte
Faire courir de moy vers toy maint compte,
Avesques bruit plein de propos menteurs,
Desquelz ilz sont les premiers inventeurs.
De Lutheriste ilz m'ont donné le nom:
Qu'à droit ce soit, je leur respons que non.
Luther pour moy des cieux n'est descendu:
Luther en Croix n'ha point esté pendu
Pour mes pechez: & tout bien adviſé,
Au nom de luy ne suis point baptizé:
Baptizé suis au nom qui tant bien sonne;
Qu'au son de luy le Pere éternel donne
Ce que l'on quiert: le seul nom sous les cieux
En, & par qui ce monde vicieux
Peut estre sauf. Le nom tant fort puissant,
Qu'il ha rendu tout genoüil flechissant,
Soit infernal, soit celeste, ou humain:
Le nom, par qui du Seigneur Dieu la main
M'ha preservé de ces grands loups rabis,
Qui m'espioient dessous peaux de Brebis.

(f) Id. ib. pag. 178.

(†) C'est-à-dire cherché.

(G) *La permission de revenir l'an* 1536.] Cette date se verifie par son poëme (g) intitulé *le Dieugard à la Court.* Il le composa peu après son arrivée: il y parle de la mort du Dauphin, & du (h) mariage de la Princesse Magdelaine, & il remarque qu'elle partiroit bientôt. Or le Dauphin fut empoisonné au mois d'Août 1536. & la Princesse Magdelaine épousa le Roi d'Ecosse le 1. de l'an 1537. Joignez à cela que Marot temoigne qu'il arriva à Lion un peu après que François I. en (i) fut parti.

Si (k) *qu'à Dieu rends graces un million,*
Dont j'ay atteint le gracieux Lyon,
Où j'esperoys à l'arriver transmettre
Au Roy François humble salut en (l) *mettre:*
Conclud estois. Mais puis qu'il en est hors,

(g) Pag. m. 191.

(h) Il l'appelle Reine Magdelaine; cela ne prouve pas que les noces fussent faites. Il suffisoit que le mariage fut arrêté.

(i) Ce Prince en partit après que l'Empereur Charles-Quint se fut retiré de Provence pendant l'automne de l'an 1536.

(k) Marot dans son poëme au Cardinal de Tournon pag. 189.

(l) C'est-à-dire en vers.

A qui

Digitized by Google

opinions qu'il ſe ſauva quelques années après à Geneve. On pretend qu'il y (H) debaucha ſon hôteſſe, & que la peine de mort qu'il avoit à craindre fut commüée en celle du foüet par la recommandation de Calvin. Il ſortit de Geneve & s'en alla en Piemont, où il mourut (I) l'an 1544. à l'âge d'environ 60. ans. La faute de chronologie qu'il ſemble que (K) Mr. Maimbourg ait faite tou-

A qui le puis je, & doy je addreſſer, fors
A toy qui tiens par prudence loyale,
Icy le lieu de ſa hauteur Royale.

(a) *Maimbourg ubi infra pag. 97.*

Mr. Maimbourg (a) dit que la Ducheſſe de Ferrare *obtint du Roi* le *retour* de nôtre poëte, *ſur l'aſſurance qu'elle donna qu'il ſeroit deſormais plus ſage.* (b) D'autres diſent que François I. n'accorda à cette Ducheſſe ſa demande, qu'*à condition que* Marot *rentreroit dans la Religion Romaine qu'il avoit quittée, & ſeroit plus diſcret à l'avenir.* Je n'ai point vu dans les œuvres de Marot que cette Princeſſe ſe ſoit mêlée de cela; & je doute que ſon zéle pour la Religion Proteſtante lui ait permis de negocier à de telles conditions le rapel d'un homme. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que Marot priant le Dauphin de lui obtenir un paſſeport pour ſix mois, declara qu'il avoit apris en Italie à être fort circonſpect dans ſes diſcours, & à ne parler jamais de Dieu.

(b) *Vie de Marot dans le recueil des plus excellentes pieces des poëtes François.*

Il (c) le feroit s'il ſavoit bien comment
Depuis un peu je parle ſobrement:
Car ces Lombards avec qui je chemine,
M'ont fort apris à faire bonne mine:
A un mot ſeul de Dieu ne deviſer,
A parler peu, & à poltronniſer.
Deſſus un mot une heure je m'arreſte:
S'on parle à moy, je reſpons de la teſte.
Mais je vous pry mon ſaufconduit ayons,
Et de cela plus ne nous eſmayons (d).

(c) *C'eſt-à-dire le Roi me rapelleroit.*

(d) *Marot epiſtre à Monſeigneur le Dauphin pag. 183.*

(H) *Qu'il y debaucha ſon hôteſſe, & que la peine de mort.*] Tous ceux qui diſent cela ſe fondent ſur le temoignage de Cayet: c'eſt lui qu'il faut prendre pour le premier & pour le ſeul depoſant. Florimond de Remond que l'on cite auſſi, n'eſt que ſon copiſte. (e) *Comme pour avoir bien leu & medite les Pſeaumes, en les traduiſant ſi mal*, ce ſont les paroles de Mr. Maimbourg, *il n'en eſtoit pas devenu* (1) *plus homme de bien, & qu'enſuite menant à ſon ordinaire une vie tres-licentieuſe, il eût débauché la femme de ſon hoſte; ce qu'on puniſſoit de mort à Geneve: Calvin par ſon credit fit* (2) *changer ceste rigoureuſe peine en une autre plus douce, qui fut celle du foüet qu'il eût par tous les carrefours.* Voici les paroles d'un autre écrivain: (f) *Ayant commis* à Geneve *un adultere averé, il n'eût pas manqué d'eſtre pendu, ſi le credit de Calvin n'euſt fait commuer ceste peine en celle d'eſtre foüetté par les Carrefours de Geneve, ſelon Caïer. Mais Beze, par la conſideration qu'il avoit pour un homme qui a ſuivi les meſmes erreurs que luy, & dont il a rachevé les Pſeaumes, n'a pas expliqué ce fait ſi nettement.* Il eſt vrai que Theodore de Beze ſe contente d'obſerver en general, que Clement Marot ne put jamais corriger l'habitude des mauvaiſes mœurs qu'il avoit gagnée à la Cour de France. (g) *Quamvis (ut qui in aula, peſſima pietatis & honeſtatis magiſtra, vitam fere omnem conſumpſiſſet) mores parum Chriſtianos ne in extrema quidem ætate emendarit.* Cette expreſſion generale ſignifie beaucoup, & inſinuë en particulier que Marot n'édifia point les Genevois par ſa chaſteté. Quoi qu'il en ſoit, je ne trouve pas vraiſemblable ce que Cayet conte; car ſi un poëte auſſi fameux que Marot, & auſſi haï dans la Communion Romaine, eût été foüetté par les carrefours d'une grande ville, toute l'Europe l'eût bientôt ſçu; on l'eût inſulté ſur cette infamie dans pluſieurs livres; il n'eût pas oſé ſe preſenter devant ceux qui commandoient en Piemont pour le Roi de France; nous ne ſerions pas reduits au ſeul temoignage de Victor Cayet, poſterieur de tant d'années à cette avanture. Quelcun pourroit dire que les Proteſtans euſſent publié eux-mêmes cette punition, pour faire voir juſqu'où la ſeverité de la diſcipline étoit portée dans Geneve; mais convenons de bonne foi que cette inſtance n'eſt point forte; car ſans être conſommé dans les fineſſes de la politique, on juge qu'il faut menager la reputation d'un frere perſecuté (h). Au reſte il eſt ridicule de reprocher aux Proteſtans l'uſage public de la verſion de Marot, ſous pretexte qu'il auroit été puni de ſes adulteres. Les mauvaiſes mœurs d'un poëte ne doivent pas empêcher, que s'il traduit bien les Pſeaumes de David, on ne chante ſa verſion dans les Egliſes; tout de même que les mauvaiſes mœurs d'un peintre, ou d'un ſtatuaire ne doivent pas empêcher ceux qui venerent les images, de conſacrer un tableau, ou une ſtatuë.

(e) *Maimbourg, hiſt. du Calviniſme liv. 2. p. m. 99.*

(1) *Hiſt. Eccleſiaſt. des Egliſes Réf. l. 1.*

(2) *Cayet. en ſon Formul. Flor. de Ram. l. 8. c. 18.*

(f) *Vie de Clement Marot dans le recuil des plus excellentes pieces.*

(g) *Beza in iconibus.*

(h) *Notez que les regiſtres publics de Geneve ne font aucune mention de cette peine de Clement Marot. Voiez Mr. Jurieu, Apolog. pour les Reform. chap. 7. Pag. 124.*

(I) *Où il mourut l'an 1544. à l'age d'environ 60. ans.*] Le premier de ces deux faits m'eſt fourni par Sainte Marthe, & le ſecond par Theodore de Beze. Mais ne croiez pas que Sainte Marthe ſe ſoit abaiſſé juſques à dire que Marot mourut l'an 1544. Cela eût été trop ſimple, & n'eût point permis que l'on debitât des phraſes; il a donc falu, pour donner lieu aux mots pompeux, marquer la mort de ce poëte à l'année de la bataille de Cerizolles. (i) *Cum extorris & rerum egenus Taurini apud Inſubres procul à tuorum aſpectu deceſſeris, eo ipſo anno quo ad Cereſolam illius agri oppidum regius exercitus Anguiano duce inſignem de Cæſarianis victoriam reportavit.* Il y a parmi les vers de Marot (k) un *Dizain au Roi, envoié de Savoie l'an 1543.* & une (l) *ſalutation du Camp de Monſieur d'Anguien à Sirizole.* Cela nous montre qu'il quitta Geneve la même année (m) qu'il y publia ſes 50. Pſeaumes. On a un eglogue (n) ſur la victoire de ce Duc d'Anguien. A l'égard de ſes 60. ans de vie, je dois recourir à d'autres (o) temoins, car Sainte Marthe ne s'abaiſſe point juſques-là.

(i) *Sammarthanus elog. lib. 1. p. m. 24.*

(k) *A la page 383.*

(l) *A la page 387.*

(m) Edidit illos (*quinquaginta pſalmos*) hoc anno Genevæ quo ſeſe receperat, cum in Galliis propter Lutheraniſmi ſuſpicionem parum eſſet tutus. Triginta quidem pſalmos ediderat ante biennium. *Sleidanus lib. 15. fol. m. 366. verſo ad ann. 1543.*

(n) *A la page 473.*

(o) *A Theodore de Beze qui a dit ubi ſupra*, circiter annum vitæ ſexageſimum mortuus.

(K) *La faute de chronologie qu'il ſemble que Mr. Maimbourg ait faite.*] Il veut que Clement Marot n'ait pris la fuite qu'en 1535. (p) *Comme ... il vit que le Roy ſon Maiſtre, aprés ce qu'il avoit hautement déclaré dans la ſalle de l'Eveſché, n'epargneroit perſonne ſur cela: il euſt peur qu'on ne l'arreſtat, & s'enfuit bien viſte en Bearn, & puis encore plus loin au-delà des Alpes à Ferrare, auprés de la Ducheſſe Renée qui protegeoit les Proteſtans.* Ce que le Roi declara dans la ſale de l'Evêché concerne (q) l'an 1535. Mr. Maimbourg le raconte (r) ſous cette année-là avec bien des circonſtances. Or nous avons vu ci-deſſus que Marot revint de Ferrare en France l'an 1536. & nous trouvons dans ſes poëſies (ſ) une lettre de *Lyon Jamet à Marot*, de laquelle les derniers vers ſont ceux-ci:

C'eſt à Ferrare au huictieme an
De la ſienne proſcription,
Mais à la tienne intention
Que ce ſoit le dernier. Amen.

C'eſt une preuve, dira-t-on, que la fuite de Marot ne peut être miſe pour le plus tard qu'en l'année 1528. Mais ceux qui parleroient de la ſorte, ſeroient très-blamables, car Lyon Jamet a marqué ſa propre proſcription, & non pas celle de Marot. On dira que ce dernier dans une lettre qu'il ecrivit à Ferrare ſur le depart de Madame de Soubiſe, dit (t) que cette Dame quittoit une Cour où elle avoit demeuré ſept ans. Il eſt probable qu'elle ſuivit Renée de France mariée l'an 1527. au Duc de Ferrare; d'où l'on pourroit conclure qu'elle retourna en France l'an 1534. ce qui prouveroit que Marot étoit au delà des monts cette année-là. Mais j'avouë que cette preuve me paroît foible, quand je conſidere que Rabelais écrivit (v) comme une nouvelle l'an 1536. le renvoi de cette Dame. Comme je ne voi rien dans les œuvres de Marot qui puiſſe faire juger qu'il demeura fort long tems à la Cour du Duc de Ferrare, je ne vois point que Mr. Maimbourg s'éloigne beaucoup de la verité, car Marot nous dit lui-même qu'il demeura peu à la Cour du Roi de Navarre.

Si (w) m'en allay, evitant ce danger,
Non en païs, non à Prince eſtranger,
Non point uſant de fugitif deſteur,
Mais pour ſervir l'autre Roy à mon tour,
Mon ſecond Maiſtre, & ta ſœur ſon eſpouſe,
A qui je fus des ans a quatre & douze,
De ta main noble heureuſement donné.
Puis toſt apres, Royal chef couronné,
Sçachant pluſieurs de vie trop meilleure,
Que je ne ſuis, eſtre bruſlez à l'heure,
Si durement, que mainte nation
En eſt tombée en admiration,
J'abandonnay, ſans avoir commis crime,
L'ingrate France, ingrate, ingratiſſime
A ſon Poëte.

En comparant ce paſſage avec celui que l'on a vu (x) ci-deſſus, l'on reconoit aiſément la vraie époque de la retraite de Clement Marot, & l'on ſçait de quelle maniere il en faut ranger les circonſtances. Les ennemis de ce poëte le decrierent auprès du Roi au tems des placards, & ſans doute ils le rendirent ſuſpect d'être complice de l'inſolence de ceux qui les afficherent. Il en fut averti, & reſolut de s'aller juſtifier. Mais parce qu'on lui fit craindre de n'en venir pas à bout, il ſe retira auprès de la Reine de Navarre, & aprenant là que François I. faiſoit brûler quelques Lutheriens, il s'éloigna encore plus de Paris, & ſe ſauva en Italie. Ainſi Mr. Maimbourg ne s'eſt trompé que de peu de mois: il a cru que Marot ne ſe retira en Bearn qu'après la harangue du Roi. On devoit dire qu'il s'y retira quelques ſemaines auparavant (y).

(p) *Maimbourg ubi ſupra p. 97.*

(q) *Voiez Boucher aux Annales d'Aquitaine fol. m. 271.*

(r) *Pag. 30. & ſeq.*

(ſ) *A la page 174.*

(t) *Oeuvres de Marot, p. m. 209.*

(v) *Voiez l'article* Ferrare *pag. 1234. lettre h.*

(w) *Marot, epiſtre au Roi, du tems de ſon exil à Ferrare pag. 180. 181.*

(x) *Pag. 2070. lettre b.*

(y) *L'afaire des placards regarde le mois de Novembre 1534. la proceſſion & la harangue de François I. apartient au mois de Janvier 1535.*

Digitized by Google

† *Sleidan. lib. 15. ad ann. 1543. fol. m. 366.*

* *Paſquier, recherch. liv. 7. ch. 5. pag. m. 613. 614.*

touchant la premiere fuite de Clement Marot eſt très-legere. Quant aux autres fautes qu'il a pu faire en parlant de ce perſonnage, voiez en la refutation dans les Auteurs qui écrivirent contre ſon hiſtoire du Calviniſme. Vous trouverez dans † Sleidan & dans * Paſquier un bel éloge de Clement Marot. On peut dire ſans le flater non ſeulement que la poëſie Françoiſe n'avoit jamais paru avec les charmes & avec les beautez naturelles dont il l'orna, mais auſſi que dans toute la ſuite du XVI. ſiecle il ne parut rien qui aprochât de l'heureux genie, & des agremens naïfs, & du ſel de ſes Ouvrages. Les poëtes de la Pleiade ſont de fer en comparaiſon de celui-là; & ſi au ſiecle ſuivant, un Voiture, un Sarrazin, un Benſerade, & quelques autres l'ont ſurpaſſé, ce n'eſt qu'à cauſe qu'ils ont trouvé tout fait l'établiſſement d'un meilleur goût, & d'une plus grande delicateſſe de leur langue. L'incomparable la Fontaine qui s'eſt (L) reconu ſon diſciple a contribué beaucoup à remettre en vogue les vers de cet ancien poëte. Une infinité de curieux cherchoient ſes œuvres avec ardeur, & avoient bien de la peine à les trouver. C'eſt ce qui a obligé un β Libraire de la Haie à les remettre ſous la preſſe. Cette édition eſt très-belle. Vous verrez dans les jugemens ‡ qu'on a recueillis ſur Clement Marot, que les *poëtes François* lui *ſont redevables du* Rondeau, & qu'ils lui *doivent en quelque façon la forme moderne ou le retabliſſement du* Sonnet *& du* Madrigal, *& de quelques autres eſpeces de petits vers.* On peut ajoûter qu'il fut l'inventeur ↓ du mêlange des rimes maſculines & feminines, qui eſt une choſe ſans laquelle nôtre poëſie ſeroit très-rude & choquante. Il n'y a que trop de pieces obſcenes (M) parmi ſes œuvres, & cela fournit

β *Adrian Moetjens. Son édition eſt de l'an 1700. en 2. volumes in 12.*

‡ *Baillet jugem. ſur les poëtes tom. 3. pag. 206.*

↓ *Voiez les Obſervations de Mr. Menage ſur les poëſies de Malherbe pag. 402. Mais notez que Marot ſe diſpenſoit quelquefois de ce mêlange.*

(L) *La Fontaine s'eſt reconu ſon diſciple.*] Voici ce qu'il écrivit à Mr. de Saintevremont:

Vos (a) beaux Ouvrages ſont cauſe,
Que j'ay ſceu plaire aux neuf Sœurs,
Cauſe en partie, & non toute:
Car vous voulez bien ſans doute,
Que j'y joigne les Ecrits
D'aucuns de nos beaux Eſprits.
J'ay profité dans Voiture,
Et Marot par ſa lecture
M'a fort aidé, j'en conviens.
Je ne ſçay qui fut ſon Maiſtre
Que ce ſoit qui ce peut eſtre,
Vous eſtes tous trois les miens.

(a) *La Fontaines Oeuvres poſthumes pag. 107. édit. de Holl.*

J'oublios Maiſtre François, dont je me dis encore le Diſciple, auſſi-bien que celui de Maiſtre Vincent, & celui de Maiſtre Clement. A propos de ce qu'il dit qu'il ignore de qui Marot fut diſciple, je raporterai un paſſage de Louïs Camerarius, qui nous aprendra que Jean le Maire de Belges fut le maître de Marot. (b) *Audivi ego ex viris dignis fide, Eum illum Belgam, hominem doctum & in lingua Latina antiquiorib. ſcriptis multum verſatum, Primum fuiſſe, qui rationem & modum demonſtraret elegantioris ſermonis Galluci loquendo, ſcribendi autem quaſi artis viam indicaſſe, quam cum ipſe ſequeretur uſurpando, tum aliis præcipiendo tradoret: Eumque poëtam quem Gallia habuit celeberrimum, & cujus ornatam copiam venuſtatemque imprimis admirata eſt, Clementem Marottum, eundem percoluiſſe, & componendi verſus ſcientiam edocuiſſe.* N'en deplaiſe à l'Auteur de ces paroles Latines, elles ſont très-mal rangées; & il n'auroit pas dû ſe prevaloir de la liberté que donne l'ancienne langue des Romains, de ſe ſervir d'expreſſions que l'on peut entendre en divers ſens. Il faut conſulter la chronologie, pour bien ſavoir s'il veut dire que Clement Marot enſeigna à Jean le Maire à faire des vers, ou s'il entend que Jean le Maire enſeigna cela à Clement Marot. Ce dernier ſens eſt le veritable; mais on ne le trouve que par une forte attention au but de l'Auteur, fortifiée des lumieres de la chronologie. Pourquoi fatigue-t-on ainſi ſans neceſſité l'eſprit des lecteurs? Je remarquerai par occaſion une autre choſe contre le même écrivain, au ſujet du livre dont j'ai tiré le paſſage que l'on a vu: c'eſt la traduction Latine du traité des ſchiſmes, compoſé en François par Jean le Maire de Belges. Elle fut imprimée à Leipſic l'an 1572. avec des notes. Louïs Camerarius ignore que Jean Schardius eût déjà fait imprimer (c) une traduction Latine du même Ouvrage l'an 1566. Voſſius (d) ne conoiſſoit pas la traduction de Louïs Camerarius, car il ne fait mention que de l'autre. Notez que Marot dans ſa lettre à Madame de Soubize, parle de Jean le Maire ſans obſerver qu'il en eût été inſtruit.

(b) *Ludovicus Joach. F. Camerarius in proœmio verſionis Latinæ tractatus de differentiis ſchiſmatum.*

(c) *A Bâle avec les 4. livres de Theodoricus à Niem* hiſtoriarum ſui temporis.

(d) *Voſſius de hiſtor. Lat. pag. 650.*

Or (e) adieu donc, noble Dame, qui uſes
D'honneſteté touſjours envers les Muſes.
Adieu par qui les Muſes deſolées
Souventesfois ont eſté conſolées,
Adieu qui voir ne les peulx en ſouffrance.
Adieu la main qui de Flandres en France
Tira jadis Jean le Maire Belgeois,
Qui l'ame avoit d'Homere le Gregeois.

(e) *Marot, epiſtre à Madame de Soubize pag. 209.*

Mais voici ce que je trouve dans les recherches d'Eſtienne Paſquier: *Noſtre gentil Clement Marot en la ſeconde impreſſion de ſes œuvres recognoiſſoit que ce fut* Jean le Maire de Belges *qui luy enſeigna de ne faillir en la coupe feminine au milieu d'un vers* (f).

(f) *Paſquier recherch. liv. 7. chap. 5. p. m. 612.*

(M) *Que trop de pieces obſcenes parmi ſes œuvres.*] Il ſuivoit en cela & l'eſprit du tems, & celui des meilleurs poëtes de l'antiquité, & qui pis eſt, ſes mœurs, & ſon train de vie; car il étoit non ſeulement un poëte de Cour, mais auſſi un homme qui aimoit les femmes, & qui ne pouvoit renoncer aux plaiſirs des ſens. Nous avons vu (g) en Latin le temoignage que Theodore de Beze lui a rendu: voions ici en François comment il en parle: (h) *Clement Marot depuis ſon retour d'Italie à la Cour, eſtoit fort mal voulu de la Sorbonne, pour avoir traduit treshеureuſement en langue Françoiſe trente Pſeaumes de David, dediés au Roy, qui les trouva ſi bons, qu'ils furent imprimez. Mais ſi fut il contrains de ſe ſauluer, & feit ſa retraitte à Geneve, où il en traduit encores vingt. Mais aiant eſté touſiours nourry en une treſmauvaiſe eſcole, & ne pouvant aſſubjectir ſa vie à la reformation de l'Evangile, il s'en alla paſſer le reſte de ſes jours en Piemont alors poſſedé par le Roy, où il uſa ſa vie en quelque ſeureté ſous la faveur des Gouverneurs.* Il faut neanmoins avouër que les obſcenitez de Clement Marot ſont moins groſſieres, & mieux voilées que celles des anciens poëtes Romains, & que celles de pluſieurs poëtes François camarades de Theophile. Ce qu'il y a d'étrange, c'eſt que les talens de ſon eſprit, ſon ſel, le tour agreable, vif, aiſé, ingenieux de ſa Muſe ne ſe font jamais ſentir avec plus de diſtinction, que lors qu'il traite un ſujet ſale. N'eſt-ce pas une choſe étrange, que la plupart des poëtes aient le malheureux don de reüſſir de ce côté-là mieux que ſur d'autres ſujets? Tel poëte dont les vers ſeroient inſipides, s'il n'oſoit s'émanciper à la moindre liberté, fait des pieces excellentes (i) dès qu'il ſe met au deſſus de la pudeur. Cela ne ſauroit venir de la nature même de la poëſie; il faut donc que cela vienne de la corruption du cœur de l'homme. Quelle qu'en puiſſe être la cauſe, l'efet a paru certain à ceux qui ont donné pour maxime qu'un poëte doit être chaſte quant à ſa perſonne, mais non pas quant à ſes vers, vu qu'ils ne ſauroient être gracieux & aſſaiſonnez de ſel, s'ils ne ſont un peu impudiques.

(g) *Dans la remarque H, lettre g.*

(h) *Beze hiſtoire Eccleſ. des Egliſes liv. 1. pag. 33.*

Nam (k) caſtum eſſe decet pium poetam
Ipſum. Verſiculos nihil neceſſe eſt:
Qui tum denique habent ſalem, ac leporem,
Si ſunt molliculi, ac parum pudici,
Et quod pruriat incitare poſſunt,
Non dico pueris, ſed his piloſis,
Qui duros nequeunt movere lumbos.

(i) *Poëtiquement parlant, mais non pas moralement parlant.*

(k) *Catullus epigr. 16.*

Maxime fauſſe, ou pour le moins très-pernicieuſe, & qui ne meriteroit pas que des gens de bien au fond du cœur la conſideraſſent comme une regle. Mais quoi! il en va de ceci comme de la demangeaiſon des bons mots; aucune conſideration (l) ne la peut brider; & lors qu'un poëte ſe voit en état de faire merveilles dans une épigramme, pourvu qu'il y faſſe entrer quelques penſées obſcenes, il quitte en faveur de ſon eſprit les ſentimens de ſon cœur. Des-Accords en uſa de cette maniere. (m) *J'euſſe volontiers*, dit-il, *retranché mes Feſcennines libertez de ceſt aage là, mais puis que la pierre eſt jettee, il n'y a plus de remede: je m'excuſeray par ce Diſtique, que j'ay donné à un docte & ſevere Senateur, de noſtre Parlement de Dijon: avec le livre,*

Putidulum ſcriptoris opus ne deſpice, namque
Si laſciva legis, ingenioſa leges.

Et à la verité, c'eſt choſe vraye, que je ne me ſuis jamais pleu d'eſtre veu ingenieux, pour eſtre laſcif, mais j'ay eſté laſcif ſeulement, pour eſtre ingenieux. De tels écrivains peuvent trouver leur leçon dans ce dernier vers d'une (n) épigramme de Martial, *tanti non erat eſſe te diſertum*; leçon qu'il donnoit aux autres, & dont il

(l) *Voiez ci-deſſus pag. 2058. remarque C.*

(m) *Des Accords preface des bigarrures.*

(n) *La 43. du 12. livre.*

Digitized by Google

fournit un juſte ſujet de le blâmer. Je raporterai quelques faits (N) curieux touchant ſa verſion de

il avoit beſoin lui-même autant que perſonne, & qu'il ne pratiquoit pas. Revenons à Marot, pour dire que ſelon toutes les aparences ſon cœur s'accordoit avec ſon eſprit; mais quoi qu'il en ſoit, il ne tournoit pas mal ces ſortes de vers. Son épigramme d'une *Eſpouſée Farouche* a paru digne à Mr. Menage d'être inſerée preſque toute entiere, dans l'endroit de ſes obſervations (a) où il veut prouver que l'on diſoit autrefois *j'ai mors*, pour *j'ai mordu*.

(N) *Je raporterai quelques faits curieux touchant...* les *Pſeaumes.*] Florimond de Remond (b) aſſûre que Marot après ſon retour de Ferrare en France, fut exhorté par Vatable à mettre les Pſeaumes de David en vers François, & qu'aiant ſuivi ce conſeil il publia la verſion de 30. Pſeaumes, & la dedia à François I. Elle fut cenſurée par la Faculté de Theologie de Paris, qui de plus fit des remontrances & des plaintes à ce Monarque. „ (c) Le Roy qui aymoit Marot pour la „ beauté de ſon eſprit, uſa de remiſes, monſtrant „ avoir veu de bon œil les premiers traicts, & deſirer „ la ſuite du reſte. C'eſt pourquoy le Poëte luy en„ voya cét Epigramme.

„ *Puis que voulez que je pourſuive, ô Sire,*
„ *L'œuvre Royal du Pſautier commencé,*
„ *Et que tout cœur aymant Dieu le deſire,*
„ *D'y beſongner me tiens pour diſpenſe:*
„ *S'en ſente donc qui voudra offenſé,*
„ *Car ceux à qui un tel bien ne peut plaire,*
„ *Doivent penſer ſi jà ne l'ont penſé,*
„ *Qu'en vous plaiſant, me plaiſt de leur deſplaire.*

„ La publication pourtant, apres pluſieurs remonſtran„ ces faites au Roy, en fut deffenduë. Mais,

„ *Des hommes plus la choſe eſt deſiree,*
„ *Quand plus elle eſt aux hommes prohibee.*

„ On n'en pouvoit tant imprimer qu'il ne s'en debi„ taſt d'avantage. Ils ne furent pas lors mis en muſi„ que, comme on les voit au jourd'huy, pour eſtre „ chantez au preſche: Mais chacun y donnoit tel air „ que bon luy ſembloit, & ordinairement des vau-de„ ville. Chacun des Princes, & courtiſans en prit un „ pour ſoy. Le Roy Henry ſecond aymoit, & prit „ pour le ſien le Pſeaume, *Ainſi qu'on oyt le cerf brui„ re*, lequel il chantoit à la chaſſe. Madame de Va„ lentinois qu'il aymoit prit pour elle: *Du fond de ma „ penſée*, qu'elle chantoit en volte: La Royne avoit „ choiſi; *Ne vueillez pas ô Sire*; avec un air ſur le „ chant des bouffons. Le Roy de Navarre Anthoine „ prit, *Revange moy, prens la querelle*, qu'il chantoit „ en branſle de Poitou, ainſi les autres. MAROT ce„ pendant pour la ſeconde fois, craignant d'eſtre mis „ en cage, car il ne pouvoit contenir ſa langue, ſe re„ fugia à Genefve, où il continua ſa verſion juſques à „ cinquante Pſeaumes. „ Beze (d) *continua la verſion des cent autres, & les* (e) *Pſeaumes qu'il rhyma à l'imitation de Marot, furent receus & accueillis de tout le monde, avec autant de faveur que livre fut jamais; non ſeulement de ceux qui ſentoient au Lutherien, mais auſſi des Catholiques, chacun prenoit plaiſir de les chanter. Auſſi eſtoient-ils plaiſans, faciles à apprendre, & propres à joüer ſur les violes, & inſtruments. Calvin eut le ſoin de les mettre entre les mains des plus excellens Muſiciens qui fuſſent lors en la Chreſtienté, entr'autres de Godimel, & d'un autre nommé Bourgeois, pour les coucher en muſique. . . . . (f) Dix mille exemplaires furent faits deſlors de ces Pſeaumes rhimez, mis en muſique, & envoyez par tout. A ce commencement chacun les portoit, les chantoit comme chanſons ſpirituelles, meſmes les Catholiques, ne penſant pas faire mal. Car ce n'eſtoit encores, & ne fut de quelques années apres, le formulaire de la Religion Calviniſte; Mais depuis ils furent ordonnez pour eſtre chantez en leurs aſſemblees, diſtribuez par petites ſections; Ce qui fut l'an 1553. pour ſervir comme les repoſoirs d'un eſcalier à prendre haleine en une ſi longue devotion telle que la leur. Car le chant des Pſeaumes qui ſe fait au preſche dure demy-quart d'heure pour le plus. Apres qu'ils les eurent accouplez aux Catechiſmes Calviniens & Genevois, l'uſage en fut du tout interdit, & les premieres deffences renouvelées, avec des peines rigoureuſes, de ſorte que chanter un Pſeaume c'eſtoit eſtre Lutherien.* Le precis de ce narré de Florimond de Remond a été mis en très-beau Latin par Famien Strada (g), qui obſerve en particulier (h) que François I. chantoit ſouvent cette traduction des Pſeaumes.

Comme je m'arrête ici principalement aux faits, je n'ai point voulu me charger des obſervations critiques de Florimond de Remond. Il veut que Marot ait falſifié le texte Hebreu, quoi que Vatable lui en donnât une très-bonne verſion. On a refuté (i) la critique de cet hiſtorien, non ſeulement par des raiſons, mais auſſi par des autoritez. On a produit „ (k) *l'ap„ probation des Docteurs de Sorbonne, ſur laquelle Char„ les IX. dans la plus grande ferveur des perſecutions, „ accorda un privilege à Antoine Vincent imprimeur de „ Lion, pour l'impreſſion de ces Pſeaumes. La voici,* „ Nous ſouſſignés Docteurs en Theologie, certifions „ qu'en certaine tranſlation de Pſeaumes à nous pre„ ſentée, commençeant au 48. Pſeaume, où il y a, „ c'eſt en ſa tres ſainte cité, pourſuivant juſqu'à la „ fin, & dont le dernier vers eſt, chante à jamais ſon „ empire, n'avons rien trouvé contraire à noſtre foy „ catholique, ains conforme à icelle, & à la verité „ Hebraique; en teſmoin dequoy avons ſigné la pre„ ſente certification le 16. d'Octobre, ſigné J. de Sa„ lignac. Viboult. *Le privilege qui fut accordé à Plan„ tin, pour l'impreſſion de ces Pſeaumes dit auſſi, que ces „ Pſeaumes avant l'impreſſion* avoient eſté examinés, vi„ ſités & approuvés par M. Joſſe Schelling Portionnai„ re de St. Nicolas à Bruxelles à ce deputé par le Con„ ſeil de Brabant. Et qu'apres que ces Pſeaumes ont „ eſté achevés d'imprimer, ils ont eſté viſités derechef „ & trouvés ne repugner point à la foy Catholique. „ Afin qu'on voie les dates, il faut joindre à ces paroles ce qu'a dit le même Auteur trois pages après; c'eſt que l'édition pour laquelle Charles IX. accorda un privilege à Antoine Vincent, imprimeur de Lion, (l) *ſe voit encore aujourd'huy, elle eſt de 1562. & le privilege du 19. d'Octobre de la meſme année. Trois ans aprés Plantin les imprima à Anvers avec privilege de Philippe Roy d'Eſpagne.* Mr. Bruguier Miniſtre & Profeſſeur en Theologie à Nîmes, a raporté les propres termes du privilege de Charles IX. La plus authentique approbation de cet Ouvrage, dit-il (m), „ fut „ celle du Roy Charles IX. en l'année 1561. lequel „ aprés avoir fait examiner ces Pſeaumes par des per„ ſonnes les plus doctes en la Sainte Ecriture, & aux „ Langues, trouva qu'ils avoient eſté fidelement tra„ duits ſelon la verité Hebraique; de ſorte qu'eſtant „ en ſon Conſeil, il donna agreablement ſon appro„ bation & ſon privilege, pour l'impreſſion & le chant „ de ces Pſeaumes. Voicy les termes du Privilege „ qui ſe trouve encore dans nos vieux Pſeaumes. *Par „ grace ſpeciale, pleine puiſſance & authorité Royale, a „ eſté donné & octroyé à Anthoine fils d'Anthoine Vin„ cent, Marchand Libraire à Lyon, privilege, congé, „ licence, & permiſſion, pour le temps & terme de dix „ ans prochains venans, enſuivans & conſecutifs, d'im„ primer, ou faire imprimer, quand & où bon luy ſem„ blera, tous les Pſeaumes du Prophete David, TRA„ DUITS SELON LA VERITE' HEBRAI„ QUE, & mis en rime Françoiſe & bonne Muſique, „ comme a eſté bien veu & connu par gens doctes en la „ Sainte Ecriture & eſdites Langues, & auſſi en l'art „ de Muſique*, &c. „ Il y a quelques dificultez dans tout ceci; car on ne comprend guere que Charles IX. ait donné à un libraire de Lion un privilege le 19. d'Octobre 1562. pour imprimer les Pſeaumes de Clement Marot, & de Theodore de Beze. La premiere guerre civile de religion étoit alors dans ſon plus grand feu. Lion étoit au pouvoir des Huguenots depuis plus de cinq mois, & on les aſſiegeoit dans Rouën actuellement. Il y a donc plus d'aparence que le privilege fut expedié l'an 1561. comme le dit Mr. Bruguier. Mais cette diference de dates entre lui & les (n) autres Miniſtres n'eſt point commode. Outre cela on ne comprend point qu'en 1561. ou en 1562. la traduction qui ſe chantoit à Geneve, ait été donnée à examiner aux Sorboniſtes, tronquée des 47. premiers Pſeaumes; car ſelon Florimond de Remond les 50. Pſeaumes que Marot avoit traduits, firent un corps avec les cent autres traduits par Theodore de Beze, & avec les *Catechiſmes Calviniens* dès l'an 1553. & depuis ce tems-là (o) *l'uſage en fut du tout interdit, & les premieres deffenſes renouvelées avec des peines rigoureuſes.* Notez que le Pſeaume 48. qui étoit le commencement de *la tranſlation preſentée* aux Docteurs de Sorbonne, n'eſt pas de la traduction de Clement Marot, mais de celle de Theodore de Beze. Il ne faut pas oublier que le Sieur de Pours (p) dans ſa vaſte liſte des Pſeaumes qui ont été imprimez avec privilege, ne dit rien de l'édition de Lion aprouvée par la Sorbonne, & autoriſée par Charles IX. mais il obſerve (q) que l'édition de Plantin qui fut aprouvée par un Docteur *à ce deputé par le Conſeil*, & munie d'un privilege roial daté du 16. de Juin 1564. fut achevée d'imprimer au mois de Septembre ſuivant; & que les noms de Clement Marot, & de Theodore de Beze n'y paroiſſent point.

(a) *Menage Obſervations ſur la langue Françoiſe to. 1. pag. 90. édit. de Paris 1675.*

(b) *Flor. de Remond, hiſt. de la naiſſance & progrés de l'hereſie liv. 8. chap. 16. p. m. 1042. & ſuiv. Voiez auſſi Mr. Varillas ſon copiſte au liv. 21. des revolutions pag. 48. & ſuiv. édit. de Holl.*

(c) *Id. Flor. de Remond ib. pag. 1043.*

(d) *Id. ib. pag. 1044.*

(e) *Id. ib. pag. 1049.*

(f) *Id. ib. pag. 1050.*

(g) *Strada de bello Belg. dec. 1. lib. 3. p. m. 130. 131.*

(h) Rex quamvis ejus (*Marori*) verſiculos identidem cantitaret. *Id. ibid.*

(i) *Voiez Mr. Jurieu Apolog. pour les Reformat. to. 1. pag. 126. & ſuiv. édit. in 4.*

(k) *Ibid. pag. 127.*

(l) *Ibid. pag. 130.*

(m) *Bruguier, diſcours ſur le chant des Pſeaumes pag. 32. 33. Ce diſcours fut imprimé l'an 1664.*

(n) *Mr. Drelincourt dans ſes Dialogues contre les Miſſionnaires ſur le ſervice des Egliſes Reformées pag. 59. aſſûre que tous les Pſeaumes furent imprimez à Lion & à Paris avec un privilege autentique du Roi Charles IX. l'an 1562.*

(o) *Florim. de Remond ubi ſupra pag. 1050.*

(p) *Feremie de Pours divine melodie du ſaint Pſalmiſte pag. 570. & ſuiv.*

(q) *Id. ib. pag. 571.*

Digitized by Google

de 50. Pſeaumes de David. Les particularitez les plus notables me ſeront fournies par l'Auteur d'une (O) lettre qui fut écrite à Catherine de Medicis un peu après la mort de Henri II. Il ne faut

(a) *Id. ib. pag.* 570.

Il remarque (a) que les 50. Pſeaumes de Clement Marot furent imprimez à Strasbourg l'an 1545. avec la liturgie Eccleſiaſtique. *La muſique n'y eſt pas par tout pareille*, dit-il, *avec celle qui a ſuivi, & dont on s'eſt ſervi apres. La poëſie y eſt auſſi en pluſieurs lieux differente de celle qui eſt en ces vieilles editions. . . . . Le premier pſeaume y finit ainſi*

Car le chemin des bons eſt approuvé
Du Seigneur Dieu, qui touſiours l'a trouvé
Droit & uni: car on ne s'y fourvoye.

Les pſeaumes y ſont entiers ſans pauſes, & ſans les diſtinguer. Le Symbole des Apoſtres & quelques autres cantiques y ſont auſſi en muſique, & par deſſus le Decalogue de la compoſition ordinaire, il y en a auſſi un autre.

Oyons la voix que de ſa voix
Nous a donné le Createur,
De tous hommes legiſlateur,
Noſtre Dieu ſouverain. Kyrie-Eleiſon,

qui eſt là repeté à la fin de tous les verſets du Decalogue.

(b) *Id. ib. pag.* 582.

Ce qui ſuit eſt digne de conſideration : „ (b) La pre„miere preface qui a eſté miſe devant les Pſeaumes „ de CL. Marot par l'Egliſe de Geneve eſt en date 10. „ Juin 1543. faite par Mr. Jean Calvin. . . . . On „ imprima pour la premiere fois tous les Pſeaumes „ avec leur muſique, à Geneve, avec une preface de „ capitulation de quelque ſubſide pour les povres re„ fugiés à Geneve : que lors, les autres imprimeurs „ les imprimans ſur les premieres copies, fourni„ royent volontairement & liberalement. Les Dia„ cres de Geneve en l'an 1567. apres la preface ſur les „ Sermons de Mr. Jean Calvin ſur le Deuteronome „ s'en ſont plaints en la douleur de leur eſprit, *Tou„ chant ceux qui impriment, ou font imprimer tous les „ jours, & qui ont par-ci devant, imprimé les pſeau„ mes mis en rithme par Mr. de Beze. Car il n'y a ce„ lui d'entre eux tous qui ne ſache bien qu'ils ne peuvent „ en bonne conſience & ne doivent auſſi les imprimer ſans „ payer à nos povres ce qu'il fut promis & arreſté avant „ que jamais on les imprimaſt la premiere fois.*„ De Pours

(c) *Ibid. pag.* 575.

obſerve que (c) *Louys Bourgeois a mis en muſique* 83. *pſeaumes à quatre cinq & ſix parties, imprimés à Lion l'an* 1561. & (d) que Guidomel (e) *a compoſé les pſeaumes de David imprimés à Paris par Adrian le Roy & Robert Ballard l'an* 1565. & que (f) *nos pſeaumes ont été mis en muſique à 4. & à 5. parties par Claude Guidomel, & puis apres par Claude le Jeune qui eſtoit de Valenchiennes.*

(d) *Ibid. pag.* 581.

(e) *Il faloit dire Goudimel.*

(f) *Ibid. pag.* 721.

Voici ſa reponſe à Florimond de Remond touchant la conformité des airs de quelques Pſeaumes avec des chanſons vulgaires : „ (g) Florimond conforme noſ„ tre pſeaume 38.

„ *Las en ta fureur aigue*
„ *Ne m'argue,*
„ *De mon fait Dieu toutpuiſſant,*

„ ſur ce Vodeville,

„ Mon bel ami, vous ſouviene,
„ De Piene,
„ Quand vous ſerez par dela.

„ Le Pſ. 130. eſt conformé à ceſt air

„ *Languirai-je plus guere,*
„ *Languirai-je toujours!*

„ S'il euſt pleu à ce Conſeillier, il y euſt adjouſté un „ cantique de l'adverſite d'Angleterre changee en „ proſperité ſur le chant du Pſ. 38. ou ſur une voix,

„ *Tous les Huguenots de France,*
„ *Mille cinq cens & cinquante,*
„ *La Regente,*
„ *Qu'on appelle Eliſabeth.*

„ Dont eſt dit,

„ *Comme auſſi en Angleterre,*
„ *Bonne terre,*
„ *Dieu ſa grace a fait couler,*
„ *Leur donnant en ce Royaume*
„ *Une Dame*
„ *Qui ne veut point vaciller.*

„ Ceſtui-là ſemble plus ancien, intitulé ſur le chant „ *de Piene*, ſans y faire mention dudit pſeaume.

„ *Sus Cardinaux Archeveſques,*
„ *Et Eveſques,*
„ *Venez tous me ſecourir,*
„ *Moines preſtres & Heremites,*
„ *Jeſuites,*
„ *Venez pour me voir mourir.*
„ *Papauté ſuis appellee,*
„ *Qui meſtoe,*
„ *Me ſuis de perdre la gent,*
„ *Envoyant dedans la flamme,*
„ *Corps & ame*
„ *Du riche & de l'indigent.*
„ *Je veux que de moi on chante*
„ *La meſchante,*
„ *Qui juſqu'au ciel s'eſievoit.*
„ *Elle eſt cheute & abiſmee,*
„ *La damnee,*
„ *Qui tout le monde enchantoit.*

(g) *Id. ib. pag.* 577. 578.

„ Or qu'ils ſachent qu'on a oſté aux poëtes amoureux, „ comme à des injuſtes poſſeſſeurs ces mignardiſes : „ & leur petulance eſt convertie en ſainčteté. Ce qui „ ſouloit appartenir leur eſt oſté, & eſt comme ſanc„ tifié. Anciénement, ce qui eſtoit d'un uſage com„ mun fuſt-ce meſmes d'un butin, en eſtant ceremo„ niellement ſeparé & ſequeſtré, quand on l'appli„ quoit au ſervice du Sanctuaire, il eſtoit reputé pour „ choſe ſainčte. „ Après cela il uſe de (h) recrimination ; il fait voir que la traduction des Pſeaumes en vers Flamans, imprimée à Anvers (i) par Simon Cock l'an 1540. avec privilege imperial donné à Bruxelles l'an 1539. contient une muſique empruntée des chanſons vulgaires, & que cela même eſt marqué au commencement de chaque Pſeaume. Laiſſons-le parler ſon vieux Gaulois. (k) *Vous trouverez es pſeaumes de Cock ces inſcriptions ſelon les pſeaumes là marqués. Le Pſ.* 72. *eſt chanté ſur la voix* d'ou vient cela. *Le Pſ.* 81. Sur le pont d'Avignon. *Le Pſ.* 95. Que maudit ſoit ce faux viellard. *Le Pſ.* 103. languir me faut. *Le Pſ.* 113. de triſteſſe & deſplaiſir. *De meſme, le Pſ.* 120. Madame la regente ce n'eſt pas la façon. *Le Pſ.* 128. Il me ſuffit de tous mes maux. *Le Pſ.* 135. Le berger & la bergere ſont à l'ombre d'un buiſſon. *C'eſt un pſeautier Flamend, & ces premiers mottets tous François y ſont poſés* in 't Waelſche *ſelon le Style Imperial annoté en noſtre preface qui met le Wallon pour bon François.*

(h) On en uſa auſſi quand on repondit à l'hiſtoire du Calviniſme de Maimbourg, car on reprocha les airs ſur quoi les Noels ſont chantez, & les Cantiques ſpirituels de Gollet, & ceux dont l'Auteur de l'Evêque de Cour s'eſt tant moqué. Voiez Mr. Jurieu ubi ſupra pag. 128. 129. & Mr. Ron remarques ſur l'hiſtoire du Calviniſme pag. 39. & ſuiv.

J'ai cotté en marge (l) deux Auteurs qui ont reproché aux Catholiques les airs profanes de leurs Noëls &c. J'ajoûte qu'on vient de reimprimer à Geneve un écrit qui avoit été publié l'an 1645. & qui donne la matiere d'une forte recrimination. J'en tirerai ce morceau : (m) *Nullo delectu ſacra profanaque juxta habêt* (hæc gens) *imò tam præpoſtero cultu divina curat, ut pios Eccleſia uſus nullis non ſemper inſanientis ſæculi ludis pervertat, ſordibuſque contaminet. Qua quidem ſatis dennò experti ſumus, his Natalis Chriſti nuper exactis temporibus, cùm omnia templa putidis profanarum cantionum vocibus perſonarent : ubi quotannis ipſum Incarnationis Myſterium turpiſſimis ſecularium cantuum odis conſpurcatur ; tantuſque amor eſt Eccleſiaſticos hymnos ad mundanas ejuſmodi cantilenas inflectere, ut nulla quantumvis obſcœna vulgetur, quin ſtatim in Eccleſiis ridiculè detorta audiatur ; vixque in indignatione riſum teneo, quoties recordationem ſubit alicubi videri ſacrorum cantuum rituale, in quo hanc (ut alias omittam omnino turpes) rubricam legere eſt :*

MAGNIFICAT: Sur le chant,
Que ne vous requinquez-vous vieille:
Que ne vous requinquez-vous donc?

(i) *Id. de Pours ibid. pag.* 571.

(k) *Id. ib. pag.* 578.

(l) *Ci-deſſus lettre b.*

L'écrit dont je parle fut compoſé par un Avocat nommé Muret, qui adreſſe la parole au fameux Gaſſendi, pour lui repreſenter les ceremonies ridicules des Provenceaux.

(m) *Querela ad Gaſſendum de parum Chriſtianis Provincialium ſuorum ritibus &c. p.* 71. *edit. Genev.* 1700.

(O) *Les particularitez les plus notables me ſeront fournies par l'Auteur d'une lettre.*] Elle eſt datée du 26. d'Août 1559. & fut envoiée à Catherine de Medicis *par un gentilhomme qui avoit ſervi la feu Royne de Navarre, qui ſe ſoubſcrivit Villemadon, avec lequel ladite* (n) *Dame avoit autrefois privément conferé de ſes affaires, & meſmes des poincts de la religion* (o). Je me ſervirai des termes mêmes de la lettre ; car le nouveau François ne pourroit pas retenir la liberté & la force dont on ſe ſervoit en ce tems-là. „ (p) Je com„menceray, Madame, par vous dire que regnant le „ feu Roy François & eſtant le feu Roy, lors Dauſ„phin, revenu de Piedmont, où il s'oublia tant, que „ de commettre un ord & ſale adultere, par le conſeil „ & conduicte de certains mignons, meſchans & infi„deles ſerviteurs, & par leſquels d'abondant la mi„ſerable grande Senechale, Diane de Poictiers, pu„blic & commun receptacle de tant d'hommes paill„lards & effrenez qui ſont morts, & qui encores vi„vent, luy fut introduicte comme une bague dont il „ apprendroit beaucoup de vertu : & depuis que les „ nouvelles furent venues, que la baſtarde eſtoit nee „ du ſuſdict adultere, vous fuſtes miſe ſur les rengs, „ Madame, par leſſuſdicts moqueurs, & ladicte vieille „ meretrice: qui vous deſpeſcherent & declarerent en„tre eux incapable de telle grandeur & honneur que „ d'eſtre

(n) C'eſt-à-dire Catherine de Medicis.

(o) *Beze hiſt. Eccleſ. liv.* 3. *pag.* 225.

(p) *Recueil des choſes memorables faites & paſſées pour le fait de la Religion & eſtat de ce Royaume depuis la mort du Roy Henry II. to.* 1. *pag.* 501. *édit.* 1565. *in* 12.

Digitized by Google

faut pas oublier que l'Egliſe de Geneve qui s'étoit ſervie la premiere de cette verſion des Pſeaumes, a été la premiere (P) à l'abandonner pour ſe ſervir d'une verſion plus accommodée à l'état preſent

„d'eſtre femme d'un Daulphin de France, pource que „n'auriez jamais enfans, puis que mettiez tant à en „porter, veu qu'il ne tenoit à voſtre Seigneur & ma„ri. Il me ſouvient que au lieu & chaſteau de Rouſ„ſillon ſur le Roſne, ils en tindrent un grand parle„ment, dont la cognoiſſance en vint à la feu Roine „de Navarre, qui vous aimoit ſingulierement, la„quelle me dit. . . . . (a) Vous n'eſtiez auſſi igno„rante Madame, de telle meſchanceté contre vous „machinee, ains en aviez une playe fort ſanglante au „cœur, & cherchiez par larmes & prieres le Seigneur, „par ce qu'en aviez affaire: Et en ce temps-là vous le „recognoiſſiez, honnorant la ſaincte Bible, qui eſtoit „en vos coffres, ou ſur voſtre table, en laquelle re„gardiez & liſiez quelquefois: Et vos femmes & ſer„viteurs avoyent ceſte heureuſe commodité d'y lire, „& n'y avoit que la nourrice qui ne vous aimoit gue„res, non plus qu'elle faiſoit Dieu, qui en enrageoit. „. . . . . Dieu ne vous reſpondit pas incontinent: „mais vous laiſſa pluſieurs ans languiſſante chercher, „requerir, demander qu'il s'eſveillaſt à voſtre aide.... „L'Eternel voſtre protecteur . . . . (b) va preparer „& ouvrir le moyen par lequel il vouloit que toute la „benediction du Roy & de vous print naiſſance, & „ſortit en perfection & evidence. Car ce Pere plein „de miſericorde, meit au cœur du feu Roy François „d'avoir fort aggreables les trente Pſalmes de David, „avec l'oraiſon Dominicale, la ſalutation Angelique, „& le ſymbole des Apoſtres, que feu Clement Ma„rot avoit tranſlatez & traduicts, & dediez à ſa gran„deur & Majeſté: Laquelle commanda audict Marot „preſenter le tout à l'Empereur Charles le quint, qui „receut benignement ladicte tranſlation, la priſa, & „par paroles, & par preſent de deux cens doublons „qu'il donna audict Marot, luy donnant auſſi courage „d'achever de traduire le reſte deſdicts Pſalmes, & le „priant de luy envoyer le pluſtoſt qu'il pourroit *Con„fitemini Domino, quoniam bonus*, d'autant qu'il l'ai„moit. Quoy voyans & entendans les Muſiſciens de „ces deux Princes, voire tous ceux de noſtre France, „meirent à qui mieux mieux leſdicts Pſalmes en mu„ſique, & chacun les chantoit. Mais ſi perſonne les „aima & embraſſa eſtroictement & ordinairement, „les chantoit, & faiſoit chanter, c'eſtoit le feu Roy „Henri, de maniere que les bons en beniſſoyent Dieu, „& ſes mignons & ſa meretrice les aimoyent ou fai„gnoyent ordinairement les aimer tant qu'ils diſoyent, „Monſieur, ceſtuy-ci ne ſera-il pas mien? vous me „donnerez ceſtuy-la s'il vous plaiſt, & ce bon Prince „alors eſtoit à ſon gré empeſché à leur en donner à ſa „fantaiſie. Toutesfois il retint pour luy, dont il vous „pleut bien & doit ſouvenir, Madame, ceſtuy,

„*Bienheureux eſt quiconques*
„*Sert à Dieu volontiers, &c* (*).

„Feit luy-meſme le chant à ce Pſalme, lequel chant „eſtoit fort bon & plaiſant, & bien propre aux paro„les. Le chantoit & faiſoit chanter ſi ſouvent, qu'il „monſtroit evidemment qu'il eſtoit poinct & ſtimulé „d'eſtre benict, ainſi que David le deſcrit audict Pſal„me, & de vous voir la verité de la figure de la vigne. „Cela fut au ſortir de ſa maladie à Angouleſme. La „Roine ma maiſtreſſe (qui pour lors eſtoit avec le „Roy François ſon frere) le priant d'embraſſer en pi„tié & clemence les Citadins de la Rochelle, en lieu „de les maſſacrer, m'envoya vers vous pour ſçavoir „de ſa maladie: laquelle trouvay ja tant diminuee, „qu'il ſe mettoit à chanter leſdicts Pſalmes, avec lucs, „violes, eſpinettes, fleuſtes, les voix de ſes chantres „parmi, & y prenoit grande delectation, me com„mandoit approcher, parce qu'il cognoiſſoit que j'ay„mois la muſique, & jouois un peu du luc & de la „guiterne: & me fit donner le chant & les parties que „je portay à la Roine ma maiſtreſſe, avec la recon„valeſcence de voſtre bonne ſanté. Je n'oublieray „auſſi le voſtre que demandiez eſtre ſouvent chante, „c'eſtoit,

„*Vers l'Eternel des oppreſſez le pere*
„*Je m'en iray, luy monſtrant l'impropere*
„*Que l'on me faict, luy ferai ma priere*
„*A haulte voix, qu'il ne jette en arriere*
„*Mes piteux cris, car en lui ſeul j'eſpere* (c).

„Quand madicte Roine de Navarre vit ces deux Pſal„mes, & entendit comment ils eſtoyent frequente„ment chantez, meſmes de Monſeigneur le Daul„phin, elle demoura toute admirative, puis me dit, „Je ne ſçay où Madame la Daulphine a pris ce Pſal„me, Vers l'Eternel, il n'eſt des traduicts de Marot. „Mais il n'eſt poſſible qu'elle en euſt ſçeu trouver un „autre où ſon affliction ſoit mieux deſpeincte, & par „lequel elle puiſſe plus clairement monſtrer ce qu'elle „ſent, & demander à Dieu en eſtre allegee, comme „vrayement elle ſera. Car puis qu'il a pleu à Dieu „mettre ce don en leurs cœurs, voici le temps, voici „les jours ſont prochains, que les yeux du Roy ſe„ront contens, les deſirs de Monſieur le Daulphin „ſaoulez & raſſaſiez, les penſees des ennemis de Ma„dame la Daulphine renverſees, mon eſperance auſſi „& la foy de mes prieres prendront fin. Il ne paſſera „gueres plus d'un an que la viſitation miſericordieuſe „du Seigneur n'apparoiſſe, & gaigeray qu'elle aura un „fils pour plus grande joye & ſatisfaction. . . . . „(d) De treize à quatorze mois en là, vous enfantaſtes „noſtre Roy François, qui vit aujourd'huy. . . . . „(e) Mais ainſi que ce bon Dieu vous rendoit plus fe„conde, ainſi alloit le feu Roy negligeant & oubliant „tel bienfaict: dont advint que Dieu irrité, permit „que ce povre Prince, enyvré de la menſtrue de ceſ„te vieille paillarde Diane, donna par elle entree en „ſa maiſon à un jeune (f) ſerpent, qui ſecrettement „leichoit le ſein d'elle, dont il ſe feit oracle, & elle „organe de luy, qui commença à blaſmer les ſuſdicts „Pſalmes de David, leſquels enſeignent à laiſſer tous „pechez, fortifient la chaſteté, & corroborent la ver„tu: & va faire feſte des vers laſcifs d'Horace qui eſ„chauffent les penſees & la chair à toutes ſortes de lu„bricitez & paillardiſes, & met en avant autres chan„ſons folles: & en faiſoyent forger de leurs infames „amours par ces beaux poëtes du diable, pour non „ſeulement entretenir leur vie impure & impudique, „ains pour les engouffrer & abſorber en l'abyſme de „toute iniquité & deſordre, voire de toute impieté. „Car luy voyant que ladicte grande Seneſchalle avoit „à l'imitation de vous une Bible en François: avec un „grand ſigne de la croix, un coup de ſa main ſur ſa „poictrine, & parole ſouſpirante d'un hypocrite, la „luy va deſpriſer & damner, luy remonſtrant qu'il „n'y falloit pas lire, pour les perils & dangers qu'il y „a, meſmes qu'il n'appartenoit aux femmes telle lec„ture: mais qu'en lieu d'une meſſe, elle en ouiſt deux, „& ſe contentaſt de ſes patenoſtres & de ſes heures, „où il y avoit tant de belles devotions & belles ima„ges. Et par ainſi ceſte povre vieille pechereſſe per„ſuada tout ſon dire au feu Roy, & vous y contrai„gnoyent. Madame, juſques à vous oſter voſtre con„feſſeur Bouteiller, qui pour lors vous preſchoit & „adminiſtroit purement la verité Euangelique, & au „lieu dudict Bouteiller, vous bailla par force ſon doc„teur Henuyer Sorboniſte, pour ſuborner voſtre con„ſcience: & depuis le bailla au feu Roy pour gouver„ner la ſienne, ſçavoir qu'elle diſoit, & y imprimer „ce qu'il vouloit. Brief il vous deſtrouſſa tous deux „de ces ſaincts meubles qui ne periſſent point, mais „entretiennent en incorruption celuy qui les poſſede, „& toute ſa maiſon: les vous cacha, & vous rendit „tous deux captifs de vaines ſuperſtitions, ſoubs la cor„de de la vieille, que premierement pour mieux jouer „ſon roole il avoit aveuglee.„

(P) *L'Egliſe de Geneve qui s'étoit ſervie la premiere de cette verſion . . . . a été la premiere à l'abandonner.*] Il y a long tems qu'on s'apercevoit en France que certains endroits de cette verſion étoient devenus barbares, & cela fit naître à Mr. Conrart la penſée de la revoir. Il commença ce travail, & Mr. de la Baſtide l'acheva. Mais leur nouvelle verſion ne fut jamais introduite dans le ſervice public des Reformez. S'il s'en fit des propoſitions, elles furent ſeulement examinées; la deciſion (g) fut toûjours que l'on s'en tiendroit où l'on en étoit. Les Egliſes Françoiſes établies dans les païs étrangers depuis la revocation de l'Edit de Nantes, ont continué à chanter la traduction de Clement Marot & de Theodore de Beze. Enfin on reſolut tout de bon dans l'Egliſe de Geneve de ne s'en plus ſervir, & d'introduire à la place la verſion de Mrs. Conrart & de la Baſtide, après l'avoir retouchée, & y avoir fait quelques changemens. Les Paſteurs & les Profeſſeurs de Geneve firent ſavoir au public (h) leur intention, par un avis qui fut imprimé au devant de l'édition qu'ils donnerent de cette nouvelle verſion l'an 1695. & quelques années après ils abolirent l'uſage de l'ancienne traduction, & prierent les autres Egliſes par des lettres circulaires d'en faire autant. (i) Les Egliſes de Heſſe-Caſſel, & de Neufchatel ont établi l'innovation *ſur le même pié que l'Egliſe de Geneve.* On ne ſçait pas encore (k) ce que feront les Egliſes d'Angleterre & de Brandebourg; mais on ſçait que le Synode Wallon aſſemblé à Rotterdam au mois

(a) *Ibid. pag. 502.*

(b) *Ibid. pag. 503. & ſuiv.*

(*) *C'eſt le Pſeaume 128.*

(c) *C'eſt le commencement du Pſeaume 141.*

(d) *Ibid. pag. 505.*

(e) *Ibid. pag. 506.*

(f) *On veut parler du Cardinal de Lorraine.*

(g) *En ſtyle Latin il faudroit dire que ces propoſitions furent* antiquatæ, *car le reſultat fut* antiqua maneant. *Notez que les Egliſes de France n'auroient pu rien decider ſur cela, car depuis que cette verſion fut faite elles n'eurent point la permiſſion de tenir un Synode National.*

(h) *Voiez la lettre qui a pour titre*, Reponſe à une lettre imprimée que Monſieur Jurieu a écrite à un Miniſtre François de Londres contre le changement des Pſeaumes propoſé par l'Egliſe de Geneve. *Cette reponſe contient 13. pages in 4. & eſt datee du 24. de Juillet 1700.*

(i) *Ibid. pag. 11.*

(k) *On écrit ceci en Octobre 1700.*

Digitized by Google

preſent du ſtyle François. On ne ſait ſi les autres Egliſes ſe conformeront à ce changement. Je ne me ſouviens pas d'avoir pris gârde que Marot faſſe mention de ſa femme dans ſes poëſies, mais j'y ai trouvé un endroit qui fait voir qu'il étoit pere, & nous ſavons d'ailleurs que Michel MAROT ſon (Q) fils compoſa des vers qui ont été imprimez.

☞ MARTELLIUS, ou plutôt MARTELLUS (HUGOLIN) Evêque de Glandeves étoit de Florence, & fut un de ces Italiens qui firent fortune au deçà des monts par le moien de Catherine de Medicis. On n'a gueré de † particularitez touchant ſa vie, & je n'ai pu conſulter le *Gallia Chriſtiana* de Mrs. de Sainte Marthe. Il publia quelques (A) livres de lite-

† *Voiez la remarque B.*

mois d'Août 1700. a reſolu de retenir l'ancien uſage, & de changer ſeulement quelques expreſſions ou quelques mots dans le vieux Pſautier.

Il a paru une lettre d'un gentilhomme de Montpellier datée du 5. de Juin 1700. ſur laquelle je ferai deux obſervations. Ce gentilhomme debite qu'*aprés que Mr. Godeau eut fait imprimer ſa paraphraſe ſur les Pſeaumes, le Jeſuite Vavaſſeur mit en queſtion s'il étoit Poëte, dans une diſſertation Latine qui parut avec ce titre*, An Godellus ſit Poëta. Il ſe trompe: la diſſertation de ce Jeſuite *Antonius Godellus, Epiſcopus Graſſenſis utrum Poëta*, ne contient rien qui ſe raporte aux Pſeaumes de Mr. Godeau. Il dit qu'*on peut appliquer aux poëſies de Marot & de Beze, ce que Quintilien diſoit d'Ennius: Reverons les vers d'Ennius, comme nous reverons les bois que leur vieilleſſe nous rend venerables, & dont les chênes antiques & ébranchez, ont moins de beauté qu'ils n'impriment de Religion.* Ennium ſicut ſacros vetuſtate lucos adoremus in quibus grandia, & antiqua robora jam non tantam habent ſpeciem, quantam Religionem. *Quintil. lib. 10. cap. 1.* Il eût pu trouver dans Quintilien un autre paſſage plus propre à ſon but; c'eſt celui où il eſt marqué que les Prêtres mêmes Saliens n'entendoient gueres le cantique qu'ils chantoient; mais que la religion ne permettoit pas qu'on le changeât, & qu'il eſt juſte de retenir les uſages conſacrez. (a) *Saliorum carmina vix ſacerdotibus ſuis ſatis intellecta, ſed illa mutari vetat religio & conſecratis utendum eſt.* Quand on allegue qu'il ſuffit d'ôter de la vieille traduction tantôt un mot, tantôt un autre, à meſure qu'ils deviennent bas, obſcenes & inintelligibles, on ne manque pas de raiſons très-ſpecieuſes; car il ſemble que pour éviter d'aſſez grans deſordres, il faut que les changemens de cette nature ſe faſſent imperceptiblement. Si l'on emploie pluſieurs ſiecles de ſuite cette methode, il arrivera à la verſion de Marot & de Theodore de Beze ce qui arriva au fameux navire de * Theſée. On le conſervoit comme une choſe precieuſe, & l'on n'y faiſoit des reparations qu'autant qu'il etoit fort neceſſaire, c'eſt-à-dire qu'à proportion que quelque morceau s'en pourriſſoit. Ce fut enfin un exemple dont les philoſophes ſe ſervirent dans la diſpute ſur la queſtion ſi les corps dont la matiere a été changée, ſont les mêmes corps, ou non.

(a) *Quintil. lib. 1. cap. 6. pag. m. 39.*

* *Voiez Plutarque in Theſeo, pag. 10. C.*

Je ne ferai qu'une note ſur la lettre que Mr. Jurieu a fait imprimer, où il condamne l'innovation. Il dit que les Egliſes de France reçurent *de l'Egliſe de Geneve une liturgie & une verſification qui même avoit été faite & chantée à Paris avant que de l'être à Geneve.* Cela n'eſt point exact, puis que la verſification faite à Paris ne comprenoit que 30. pſeaumes, & que ceux qui la chanterent étoient indiferemment ou amis ou ennemis de la religion reformée. Ce fut à la Cour de François I. qu'on la chanta principalement; & l'on ſçait combien ce Prince perſecutoit la nouvelle religion. Et ſi dans la ſuite les François chanterent les autres 20. pſeaumes de Marot, & ceux de ſon ſucceſſeur, ce fut avant que les Reformez ſe diſtinguaſſent par cette eſpece de chant, & en fiſſent une partie de leurs exercices de devotion: or ils ne firent cela qu'après que tout le pſautier eut été mis en muſique à Geneve, & reüni au catechiſme, & dès ce tems-là les Catholiques renoncerent au chant de ces pſeaumes, comme on l'a vu (b) ci-deſſus dans un paſſage de Florimond de Remond. On ne peut donc point pretendre que cette verſification ait été chantée à Paris avant que de l'être à Geneve; on ne peut point, dis-je, pretendre cela dans le ſens dont il eſt ici queſtion; car il s'agit ici d'un chant conſideré comme propre aux Reformez, & comme une partie des exercices de piete. A cet egard-là ſon berceau eſt à Geneve, & l'on ne peut diſputer la primauté à l'Egliſe de Geneve. Je ſai bien ce que l'on peut alleguer touchant les nombreuſes aſſemblées des Reformez de Paris environ l'an 1557. Theodore de Beze en dit ceci: „(c) Ainſi donc ſe multiplioit l'aſſemblée de jour en „jour à Paris, où il advint que quelques uns eſtans au „pre aux Clercs, lieu public de l'Univerſité commencerent à chanter les Pſeaumes: ce qu'eſtant entendu, „grand nombre de ceux qui ſe pourmenoient, & s'exerçoient à divers jeux, ſe joignirent à ceſte muſique, les uns pour la nouveauté, les autres pour „chanter avec ceux qui avoient commencé. Cela fut „continué par quelques jours en treſgrande compagnie, où ſe trouverent, le Roy de Navarre meſmes „avec pluſieurs ſeigneurs & gentilshommes tant François que d'autres nations, ſe trouvans là & chantans „les premiers: & combien qu'en grande multitude ſe „trouve volontiers confuſion, toutesfois il y avoit un „tel acord, & telle reverence, que chaſcun des aſſiſtans en eſtoit ravi, voire ceux qui ne pouvoient „chanter, & meſmes les plus ignorans eſtoient montés ſur les murailles, & places d'alentour, pour ouir „ce chant, rendans teſmoignage que c'eſtoit à tort, „qu'une choſe ſi bonne eſtoit defendue.„ Mais qui ne voit que tout ceci eſt poſterieur au pſautier que ceux de Geneve avoient joint au catechiſme? Notez qu'avant que Theodore de Beze eût travaillé à la verſion de cent pſeaumes, on chantoit ceux de Marot dans les aſſemblees eccleſiaſtiques de Geneve; car ſans doute les paroles que je vais citer ſe doivent entendre d'une aſſemblée de Geneve: „ (d) *Th. de Beze eſcrivit de ſoi „même en ſa paraphraſe ſur les Pſeaumes en l'an* 1581. „Il y a maintenant trente deux ans (*aſſavoir des l'an „(e)* 1549.) que ce Pſeaume 91. fut le premier, que „j'oüi chanter en l'aſſemblée des Chreſtiens, la premiere fois que je m'y trovai, & puis dire, que je „me ſuis tellement ſenti reſioui de l'ouïr chanter, à „ceſte bonne rencontre, que depuis je le porte comme engravé en mon cœur.„

(b) *Pag. 2073. lettre f.*

(c) *Beze hiſt. Eccleſ. liv. 2. pag. 141. Voiez auſſi Ferreme de Pours ubi ſupra pag. 731. 732.*

(Q) *Qu'il étoit pere . . . . Michel* MAROT *ſon fils compoſa des vers.*] Vous trouverez ceci dans la deſcription de la fuite de Clement Marot.

J'abandonnai (f), ſans avoir commis crime,
L'ingrate France, ingrate, ingratiſſime
A ſon Poëte: & en la delaiſſant,
Fort grand regret ne vint mon cueur bleſſant:
Tu ments Marot, grand regret tu ſentis,
Quand tu penſas a tes Enfans petits.

Concluons de là ſûrement qu'il a été marié; car il n'etoit pas aſſez perdu pour oſer dire dans une lettre à François I. qu'il regrettoit ſes bâtards. La Croix du Maine (g) raporte que Michel Marot fils de Clement Marot, *a ejcrit quelques poeſies Françoiſes qui ont eſté imprimées avec les contredicts à Noſtradamus compoſez par le Seigneur du Pavillon . . . imprimez à Paris l'an* 1560. *par Charles l'Angelier.*

(d) *De Pours ibid. pag. 730.*

(e) *Je ne croi pas que le Sieur de Pours ait bien calculé, car Beze étant arrivé à Geneve le 24. d'Octobre* 1548. *quelle aparence qu'il n'ait commencé d'aſſiſter aux aſſemblées des fideles qu'en* 1549?

(f) *Marot epiſtre au Roy au tems de ſon exil à Ferrare pag. m.* 181. Ajoutez *que dans le poëme où il prie le Dauphin de lui faire avoir un paſſeport pag.* 182. *il dit*, Non pour aller viſiter mes Chaſteaux, Mais bien pour voir mes petits Marroteaux.

(A) *Quelques livres de literature.*] Je vois dans la Bibliotheque de Mr. Konig un *Hugolinus Martellinus* qui publia un commentaire ſur la 2. ode du 4. livre d'Horace, & je ſuis perſuadé qu'il faloit dire *Martellus* ou *Martellius*, & non *Martellinus*. Le catalogue de la Bibliotheque de Mr. de Thou marque à la page 324. de la 2. partie: *Hugolini Martelli Epiſcopi Gland. epiſtola in qua Calpurnii, & Nemeſiani loci aliquot illuſtrantur.* Cet Ouvrage fut imprimé à Florence chez les Juntes l'an 1590. Naudé obſerve qu'un certain Hugolin Martellius a fait un traité entier ſur une épigramme d'Auſone, & l'a tellement embrouillée par ſes explications, qu'il eſt impoſſible d'y rien comprendre. S'il avoit ſçu qu'il parloit d'un Evêque de Glandeves, il l'eût qualifié un peu plus honorablement, & ne l'eût pas cenſuré avec un mepris ſi viſible. Raportons un peu au long ſes paroles, car elles expliquent un paſſage obſcur, & donnent d'autre côté un peu de priſe à la cenſure. (h) *Auſonii . . . . Muſa . . . Demoſthenis eâ de re judicium, perbrevi ſanè hoc (i) Epigrammate, ſed multis tamen obſtructo difficultatibus comprehenſum, nobis offert:*

Diſcere ſi cupias, doctis quàm multa licebit
Quæ nôſti, meditando velis inoleſcere menti,
Quæ didiciſti, haud dum, diſcendo abſumere tendas.

Sic enim illud exhibent Typographi recentiores, cum tamen ante ſeptuaginta annos Aldinus codex, & Gryphius poſtea liquido haberent in primo verſiculo Doctus, *quæ vox malè intellecta ſucum procul dubio fecit diſertiſſimo Elia Vineto, cujus operâ atque induſtriâ, Auſonii monumenta emendatiora explicatioraque habemus. Hic enim (uti probum Virum, atque ingenuum decebat) ſincerè*

(g) *La Croix du Maine pag. 326.*

(h) *Naudæus ſyntagm. de ſtudio liberali pag. m. 84.*

(i) *C'eſt l'épigramme 141. d'Auſone.*

Digitized by Google

literature, & quelques (B) traitez concernant la reformation du Calendrier. Le Sieur Naudé qui connoissoit tant les Auteurs ignoroit † la prelature de celui-ci, & le tenoit pour un fort pauvre écrivain.

† Voiez la remarque A.

☞ MARTINENGHE (TITE PROSPER) Religieux Benedictin, nâtif de Bresce, & d'une famille de Comte, se rendit illustre par l'intelligence des langues savantes. La reputation qu'il s'étoit aquise obligea le college des Cardinaux à le faire venir à Rome sous le Pontificat de Pie IV. pour lui donner la commission de revoir & de corriger les Oeuvres de saint Jerôme qui furent ensuite imprimées par Paul Manuce. Il revit aussi les Oeuvres de saint Chrysostome & celles de Theophilacte, & la Bible Greque qui fut imprimée à Rome. Pour le recompenser de tant de travaux Pie V. songea à l'élever aux dignitez, mais ce Religieux n'eut pas plutôt sçu cette nouvelle, qu'il se retira au Couvent de sa patrie, où il emploia son loisir à faire imprimer (C) plusieurs Ouvrages. Il mourut fort vieux à Bresce dans le Monastere de sainte Euphemie l'an 1594 *.

* *Tiré de la libraria Bresciana nuovamente aperta da Leonardo Cozzando, parte prima p. 307. & suiv.*

MARTINI (RAYMOND) Religieux Dominicain, fort savant dans les langues Orientales, a fleuri vers la fin du XIII. siecle. Voici l'occasion qui l'engagea à les étudier. Raymond β de Pennafort son General, aiant d'un côté une grande envie que l'Espagne fût repurgée du Judaïsme & du Mahometisme qui l'infectoient, & conoissant de l'autre la verité des maximes dont les premiers Peres ont parsemé leurs Ouvrages, touchant la contrainte en matiere de Religion, fit ordonner dans le Chapitre tenu à Tolede l'an 1250. que les Religieux de son Ordre s'apliqueroient à l'étude de l'Hebreu & de l'Arabe. Il imposa cette tâche à quelques-uns en particulier, & nommément à nôtre Raymond Martini, & il obtint des Rois d'Aragon & de Castille une pension pour ceux qui étudieroient ces langues, afin de pouvoir travailler à la conversion des Infideles. Voilà d'où vint que Raymond Martini tourna ses travaux de ce côté-la. Il y reüssit très-bien. Il γ n'étoit point de Barcelonne, comme ‡ quelques-uns l'ont debité; mais il y avoit pris l'habit de Dominicain, & il étoit né à Sobirats. Aiant aquis l'habileté necessaire pour lire les Ouvrages des Rabins, il en tira dequoi combatre les Juifs par leurs propres armes, comme il l'a montré dans le *Pugio fidei*, qui fut (A) imprimé à Paris l'an 1651 ‡. On a cru que le Cordelier Pierre Galatin a tiré de ce *Pugio fidei* tout ce qu'il a dit de

β *Il a été le 3. General des Jacobins.*

γ Natione Catalanus, patria Subiratensis. *Altamura Bibl. Ord. Prædicat. pag. 451.*

‡ Antonius Senensis in Chronico Ordinis Dominic. & Bibliotheca. Franc. Diagus in Histor. Provinciæ Aragoniæ Fratr. Prædicat. Possevinus in Appar. *apud Altamur. ibid.*

‡ *Ex Altamura ib.*

verè fatetur, se mentem hujus epigrammatis assequi non valuisse; quam paullò pòst Hugolinus quidam Martellius, opera pretium esse duxit integro volumine declarare: sed satiùs illi profectò fuisset micare digitis, aut cucurbitas pingere, cùm huic potiùs tam spissum (velut sepia) atramentum infuderit, ut illud vix eluere possit quidquid est aquarum in Hippocrene, & Pegaso; adeò singula quaque verba malè torquendo, quo sex in illis gradus ad expeditè discendum inveniret, omnem ferme Epigrammatis sensum corrupit, qui sic (meo quidem judicio) restituendus est, ut nihil a iud sibi velit Ausonius, nisi modum edocere, quo docti homines multa loqui, & dicere possint ex tempore, qui quidem modus in hoc tantùm consistere videtur, ut, quæ jam optimè nôrunt, velint ea insolescere menti, id est, firmiter inferre, ac imaginationi & ingenio commendare; quemadmodum eodem sensu dixit Agellius: Natura induit nobis inolevitque. *quæ verò nondum bene didicerint, frequenter dicendo & repetendo adsumere, & altiùs memoriæ infigere conentur; sicque totum Epigramma lego, & interpungo:*

Discere si cupias doctus quàm multa, licebit.
Quæ nosti, meditando velis insolescere menti:
Quæ didicisti haud-dum, dicendo adsumere tendas (a).

(a) *Selon la correction de Mr. Grævius in editione Tollii il faut au premier vers* cupis à doctis; *& au dernier* discendo adsumere.

La mepriſe de Naudé consiſte en ceci. Il dit qu'il y avoit 70. ans que l'édition d'Aldus avoit mis *doctus* au premier vers: or il écrivoit environ l'an 1633. Il pretendoit donc que l'édition d'Aldus étoit de l'an 1563. plus ou moins. C'étoit s'abuſer, car cette édition eſt de l'an 1517. Si l'on veut donner un autre ſens à ſes expreſſions, on pretendra qu'il veut dire que les éditions modernes qui ont mis *doctis*, ſont poſterieures de 70. ans à celle d'Aldus; mais outre qu'il ſe ſeroit mal exprimé, il faudroit encore qu'il voulût parler de certaines éditions faites l'an 1587. Or perſonne ne marque aucune édition d'Auſone de cette année-là, & il eſt ſûr que celles de l'an 1588. ne meritent point d'être plutôt miſes en ligne de compte que les precedentes.

(B) *Quelques traitez concernant la reformation du Calendrier.* Mr. Thomaſſin Mazaugue Conſeiller au Parlement d'Aix, a bien voulu ſe donner la peine de m'inſtruire des particularitez ſuivantes: „ (b) Hugo„lin Martelli étoit Florentin: il vint en France avec „Catherine de Medicis; il fut fait Evêque de Glande„ves le 10. Janvier 1572. Voicy les livres imprimés „que j'ay de luy: *De anni integra in integrum restitu„tione*, dedié au Cardinal Sirlet, & imprimé in 4. à „Florence en 1578. diviſé en 34. petits articles, & „ne contenant en tout que 43. pages. Il fit réim„primer cet Ouvrage à Lyon en 1582. in 8. augmen„té, & y ajoûta le traité ſuivant, *Sacrorum tempo„rum aſſertio*, qu'il dedia à Louis Martelli ſon frere, „Chanoine de Florence. En 1583. il fit auſſi impri„mer à Lyon in 8. le livre ſuivant: *La chiave del „Calendario Gregoriano*, qu'il dedia à Ottavio Bandini „Referandaire, Abbé de Caſanuova, qui eſt un Ou„vrage de 362. pages & le plus conſiderable. Voylà „Monſieur, ce que je ſçay de ce Martelli. Il n'y a „pas de monumens conſiderables de luy dans ſon Egli„ſe: il a fait quelques fondations pieuſes; & voylà „tout. Sa famille n'a eu aucune ſuite dans cette Pro„vince. Nous avons eu un Medecin fameux de ce „nom, qui a eſcrit, & qui eſt mort depuis quinze „ans; mais il n'eſtoit pas de la meſme famille: ce „Medecin eſtoit trés-ſçavant, parlant touſjours de „l'abus de la medecine, & il écrivoit là-deſſus. „

(b) *Extrait d'une lettre écrite à Aix en Provence le 2. d'Août 1700.*

(C) *A faire imprimer pluſieurs Ouvrages.* Il publia *le bellezze dell' huomo conoſcitor di ſe ſteſſo*; ce ſont des diſcours que la lecture de Platon lui fournit. Il entendoit bien la langue Greque, & il avoit beaucoup d'inclination à la poeſie. De là vint qu'il publia quantité de poëmes & en Latin & en Grec, la plupart ſur des matieres de devotion. Celui qu'il fit en l'honneur de la ſainte Vierge eſt diviſé en pluſieurs hymnes dont le nombre égale celui des années qu'elle vécut. Il a pour titre, *Theotocodia, ſive Parthenodia.* Il fit un panegyrique de Sixte V. en Grec & en Latin (c).

(c) *Tiré de Leonardo Cozzando, libraria Breſciana pag. 308.*

(A) *Qui fut imprimé à Paris l'an 1651.* Pluſieurs perſonnes contribuerent à cette édition. Mr. Boſquet qui eſt mort Evêque de Montpellier, tomba ſur le manuſcrit, lors qu'il fouilloit avec ardeur à Toulouſe dans tous les coins de la Bibliotheque du College de Foix, environ l'an 1620. Il le lut, il en copia quelque choſe, & lors qu'au bout de quelques années il aprit l'Hebreu par les ſoins d'un docte Allemand, nommé *Jaques Spieghel de Roſembach*, il le montra à ſon maître de langue Hebraïque, & le lui donna même à copier. Ce Jaques Spieghel fort verſé en ces matieres, s'en étant entretenu pluſieurs fois avec Mr. de Mauſſac, le fit penſer à publier cet Ouvrage, ſur la copie nette & bien ponctuée qu'il lui en donna: mais quelque habile que fût Mr. de Mauſſac, il lui fallut un adjoint qui prit ſur lui la principale partie du travail. Cet adjoint fut Mr. de Voiſin fils d'un Conſeiller au Parlement de Bourdeaux. Thomas Turc General des Dominicains, ſollicita puiſſamment les promoteurs de l'édition, & ne ſe contenta pas de leur écrire des lettres également preſſantes & obligeantes; il donna ordre qu'ils euſſent tous les manuſcrits *du pugio fidei* qui ſe purent recouvrer. Jean Baptiſte de Marinis ſon ſucceſſeur continua de prendre les mêmes ſoins. Enfin l'Ordre s'y intereſſa tellement, qu'il fournit (d) les frais de l'impreſſion. L'Ouvrage ſortit de deſſous la preſſe l'an 1651. avec beaucoup de pre-

(d) Prodiit pugio ille Parisiis apud Joannem Henault anno 1651. in folio, impensis Ordinis. *Altamura pag. 451.*

Digitized by Google

de bon dans son livre *de arcanis Catholicæ veritatis*: mais il est plus (B) aparent qu'il n'a pillé qu'un Chartreux de Genes nommé Porchet β Salvago, qui florissoit environ γ l'an 1315. Il est vrai que ce Chartreux avoit pris de Raymond Martini ce que bon lui avoit semblé, comme il le reconoît dans sa preface. Cet aveu le disculpe du plagiat, dont on ne sauroit laver Galatin, qui n'a jamais fait mention ni de Porchet, ni de Martini. Le savant Joseph (C) Scaliger a fait quelques fautes, en accusant avec raison François Galatin d'avoir été plagiaire. Martini acheva son Ouvrage l'an † 1278. & par là on refute ceux qui ont pretendu que Raymond de Pennafort en étoit l'Auteur; car on prouve clairement ξ qu'il mourut le 6. de Janvier 1275. Il y en a qui veulent ‡ que Martini ait composé un autre Ouvrage intitulé *Capistrum Judæorum*, & une refutation de l'Alcoran; & que l'exemplaire du *Pugio fidei* écrit de sa main en Latin & en Hebreu, soit à Naples dans le Couvent de St. Dominique. La grande conoissance qu'il a fait paroître des livres & des opinions des Juifs, a fait croire * qu'il avoit été de leur Religion. Mais cela est faux.

β *Porchetus de Sylvatiis.*

γ *Rafael Soprani, Scrittori della Liguria pag.* 244.

† *Il le temoigne* parte 2. Pugion. c. 10. apud Altamur. pag. 453.

ξ *Vide Altamuram ibid.*

‡ *Possevin* in Appar. Sacro.

* *Augustin Justiniani Præfat. ad Porcheti Victoriam.*

MARTYR (Pierre) Theologien Protestant au XVI. siecle. Cherchez Vermilli.

☞ MARULE (Marc) nâtif de Spalato dans la Dalmatie, vivoit au commencement du XVI. siecle, comme on le remarque dans le Dictionaire de Moreri. On n'y a pas bien donné † le titre de l'un de ses livres. C'est un Ouvrage Latin qui a été traduit en François, &

† *Voiez la remarque.*

faces, & beaucoup d'aprobations qui font foi de tout ce que je viens de dire. Mr. de Voisin confera le manuscrit du College de Foix avec trois autres, dont le premier apartenoit aux Dominicains de Toulouse, le second avoit été envoié de Barcelonne, & le troisiéme étoit venu de Majorque. Il a marqué à la marge les diverses leçons; il a fait des notes sur tous les endroits difficiles; il a mis en évidence tous les vols de Galatin, & il a fait de bons suplémens en forme de commentaire sur la preface de Raymond Martini. Il est surprenant que Gabriel Naudé n'ait point sçu que Scaliger se fût trompé, en parlant de Galatin & de Sobonde. Voiez ci-dessous la remarque C, & voici les paroles de Naudé: (a) *Omnium ut majori conatu, sic etiam feliciori eventu, Petrus Galatinus Monachus ex ordine sancti Francisci; aut potius Raimundus Sebondus professione Medicus, cujus, præter libros de Theologia naturali, duo insuper volumina ingentia in Collegio Fuxensi Tholosano etiamnum hodie sub titulo Pugionis fidei conservantur. Ex quibus, si Josepho Scaligero fides est habenda, omnia sua hausit & transcripsit Galatinus, dissimulato ipsius Sebondi nomine; non tam propter acerrimum, quod semper extitit inter Dominicanam familiam & Franciscanam, odium, quemadmodum maligne cavillatur Scaliger; & fortassis etiam imperite; quam ut eruditum istud opus accessione quadam augeret & sibi vendicaret locupletatum ita atque expolitum.* On a fait une seconde édition du *pugio fidei*, à Leipsic l'an 1687. accompagnée d'une docte introduction (b) *in Theologiam Judaicam.*

(a) *Naudæus in Bibliographia Politica, p. m.* 35.

(b) *Composée par* Jo. Benedictus Carpzovius Theologiæ Professor Lipsiæ

(B) *Il est plus aparent.*] C'est ce que prouve le Pere Morin; il assûre qu'il a trouvé les mêmes choses dans Porchet & dans Galatin, par tout où il les a confrontez. Il ajoûte que toute l'adresse dont Galatin s'est servi pour couvrir son vol, consiste dans quelques changemens d'expression, & de division des chapitres, dans le tour du dialogisme; & dans de frequentes citations d'un (c) Rabin inconu à Martini & à Porchet, & aux Juifs aussi. (d) *Plagium sanè portentosum cui vix simile unquam factum est, nam Galatini liber nihil aliud est quàm Porcheti exscriptio ipsissimis Porcheti verbis, atque etiam Hebræorum textuum translationibus conservatis, hoc si excipias, quod elegantiæ causa quædam verba & verborum constructiones immutantur. Est enim Porcheti phrasis Galatiniana multo simplicior. Deinde alius est ordo Galatini & minutius distinctus, ideo ex uno Porcheti capite duo vel tria componit & variè digerit, in qua dialogica sermocinatione alium paulo colorem inducit. . . . Non id tantum semel deprehendimus, sed toties quoties id periclitati sumus, mirati sanè Galatinum Porcheto recondita Judæorum Historia nihil superaddere præter frequentia testimonia ex libello* &c. Galatin dedia son livre à l'Empereur Maximilien I. & ne croioit pas que l'Ouvrage de Porchet dût être imprimé si-tôt. Disons même qu'il espera que jamais ce manuscrit ne verroit le jour, car il étoit extrêmement rare; mais Augustin Justiniani Evêque de Nebio ne laissa pas de le trouver à force d'argent, & de le publier à Paris en l'année 1520. sous le titre de *Victoria Porchetti adversus impios Hebræos.*

(c) On l'apelle Rabenu Hakados, & son livre Gale Razeia, selon le P. Morin. D'autres disent Hakkadosch.

(d) *Joan. Morinus, Exercit. Biblic. 1. lib. 1. c. 2. p. m.* 16. *Vide etiam pag.* 19.

(C) *Joseph Scaliger a fait quelques fautes.*] Il a cru 1. que l'Auteur du *Pugio fidei* s'apelloit Raymond Sebon. 2. Que Raymond Sebon a été Dominicain, & qu'il vivoit à Toulouse environ l'an mil trois cens soixante seize. 3. Que Galatin a pillé immediatement le *Pugio fidei*. C'est ce que l'on peut voir dans ses lettres où il parle deux (e) fois de cela à Casaubon, & une (f) fois à Thomson. *Scito illos libros* (Galatini) *esse compendium duorum ingentium voluminum quibus titulum Pugionem fidei fecit auctor Raimundus Sebon Monachus Dominicanus, eximius Philosophus.* C'est ce qu'il dit dans la lettre 84. Il le confirme ainsi dans la 93. *De Galatino scito me vera dixisse, nam non solum illa omnia è Raimundo Sebone expiscatus est, sed & opus ejus nihil aliud est quam breviarium Pugionis fidei, ita enim opus suum doctissimus Dominicanus ille inscripserat qui Tolosæ ante CC. plus minus annos scribebat, ejusque operis duo ingentes tomi in Collegio Fuxensi ejusdem civitatis ante annos x x i. quum ego ibi essem, extabant. Cum judicio tamen illi libri legendi sunt, qui utinam typis excusi essent. Hoc unicum exemplum, præter aliud quod penes Matthæum Beroaldum fuit, Tolosæ extare scio.* Dans la lettre 241. écrite en 1606. deux ans après la 93. il change quelque chose à l'âge de Raimond Sebon *qui ante* CCXXX. *plus minus annos*, dit-il, *Tolosæ vivebat.* Le Pere Morin (g) remarque contre Scaliger que Raimond Sebonde qui ne paroît pas avoir entendu la langue Hebraïque, a été de cent ans plus jeune que Raimond Martini, le veritable Auteur du *Pugio fidei.* Il ajoûte qu'il y a pour le moins trois siecles que ce Martini a écrit son livre, puis que Nicolas de Lyra en parle. Il montre aussi que Galatin n'a volé immediatement que Porchet. Mr. de Mausfac (h) a compté encore plus exactement les fautes du grand Scaliger; il ne s'est pas contenté de dire que Raimond Sebonde n'a été ni Moine, ni savant aux langues orientales, & que selon Tritheme & Simler (i) il mourut l'an 1432. il a dit aussi que le manuscrit de Raymond Martini dans le College de Foix comprend trois volumes, & qu'outre celui-là, & l'exemplaire de Beroalde, il y en a un à Naples, un aux Dominicains de Toulouse, un à Barcelone, & un à Majorque. Si l'on vouloit être aussi rigoureux envers Mr. de Mausfac qu'il l'a été envers Scaliger, on lui diroit qu'il attribue sans raison à Scaliger (k) la premiere decouverte des voleries de Galatin. Matthieu Beroalde en avoit parlé, avant que le manuscrit de Toulouse fût conu à Scaliger. En voici la demonstration. Scaliger écrivoit en l'année 1604. qu'il y avoit 21. ans qu'il avoit vu à Toulouse le *Pugio fuei*, il l'y avoit donc vu l'an 1583. Or Beroalde publia sa Chronologie l'an 1575. & il remarqua par occasion que Galatin avoit debité pour siens les écrits de Raymond Martini, après y avoir fait quelques changemens. Raportons tout ce qu'il dit. (l) *Galatinus (ut hoc obiter moneam) Martini Raymundi scripta pro suis edidit, commutato rerum ordine & argumento nonnihil variato, ut plagii possit accusari Galatinus: quod planum me facturum spero si dederit Dominus, ut pugionem ipsius Raimundi scriptum ad impiorum perfidiam jugulandam maxime autem Judæorum in lucem proferam. Is autem liber studiis Hebraicis maxime utilis pervenit ad me ex Bibliotheca Francisci Vatabli Mecanatis mei.* Ce passage nous aprend que Beroalde avoit eu dessein de publier le *Pugio fidei*, & que son exemplaire venoit de Vatable. C'est aparemment par le livre de Beroalde, que Possevin sçut que Vatable avoit possedé un tel manuscrit. En touchant cette particularité, (m) il accuse Galatin d'être plagiaire. Notez que les lettres de Scaliger ne sont devenuës publiques qu'après l'impression de l'Apparat de Possevin, de sorte que voilà un second denonciateur du plagiat avant Joseph Scaliger. J'ai observé que le Toppi à la page 202. de sa *biblioteca Napoletana* donne à celui-ci la premiere decouverte. Il se trompe donc.

(e) *Epist.* 84. & 93.

(f) *Epist.* 241.

(g) *Ubi supra pag.* 19.

(h) *Vide Prolegomena ad Pugionem fidei.*

(i) *Epit. Biblioth. Gesner. mais il dit* claruit, & *non pas* obiit anno 1430. *Il eut mieux valu citer Gesner même.*

(k) Primus Galatini furta subodoratus est. *Mr. Carpzovius dit pareillement:* Eique (*Scaligero*) gratias agere quod primus Galatini plagium prodidisset. . . . Ex quo Scaliger Galatini furta primus subodoratus est. *Introduct. pag.* 90.

(l) *Beroaldus in Chronic. cap.* 3. *lib.* 2.

(m) *Possev. Apparat. Sacr. to.* 2. *fol.* 411.

Digitized by Google

& en quelques † autres langues. Le (D) traducteur François fit une choſe qui eſt aſſez ſinguliere pour meriter d'être raportée. Geſner ‡ confond ce Marule avec le poëte Marulle.

MARULLE, Poëte de Calabre au V. ſiecle, vint trouver Attila à Padouë, après que ce Roi des Huns ſe fut ouvert le chemin d'Italie par la priſe d'Aquilée, & eut ruiné ou ſubjugué tout ce qui ſe preſenta ſur ſa route. Ce Poëte s'attendoit à une ample recompenſe des flatteries dont il avoit rempli le panegyrique d'Attila: mais lors que ce Prince eut ſçu par des Interpretes, que le poëme que Marulle venoit de reciter le faiſoit deſcendre des Dieux, & le qualifioit Dieu, il ordonna que ces vers, & celui qui les avoit compoſez fuſſent brûlez. Il adoucit la peine, quand il eut fait reflexion que cette ſeverité pourroit porter d'autres Auteurs à ne pas écrire ſes loüanges γ.

MARULLE (MICHEL (A) TARCHANIOTE) ſe retira en Italie après que les Turcs eurent pris Conſtantinople, où il étoit né. Ce ne fut point par zêle pour le Chriſtianiſme qu'il abandonna ſon païs, car ſes ſentimens en matiere de Religion étoient fort (B) éloignez de l'orthodoxie. Ce fut ſans doute la crainte de l'eſclavage, ou l'envie de s'épargner le cruel chagrin de voir & d'ouïr les inſultes d'un inſolent vainqueur, qui l'éloignerent de la Grece. Il s'attacha au metier des (C) armes en Italie; & ſervit dans la Cavalerie ſous Nicolas Ralla ζ, qui étoit de Lacedemone. Il joignit les lettres avec les armes, & ne voulut pas être moins Poëte que ſoldat: & comme il craignit qu'on θ ne trouvât pas aſſez extraordinaire qu'il ſçût faire des vers Grecs, il s'apliqua ſoigneuſement à l'étude de la poëſie Latine, & s'aquit par cet endroit-là beaucoup de reputation. Ses vers Latins conſiſtent en quatre livres d'épigrammes, & en quatre livres d'hymnes. Il avoit commencé un poëme de l'éducation des Princes, qu'il n'acheva pas. Ce qui en fut trouvé parmi ſes papiers fut imprimé avec les épigrammes & avec les hymnes. Il s'eſt fait pluſieurs éditions de tout cela. Les goûts ſont partagez ſur ces poëſies. Il y a des Critiques qui en diſent beaucoup de mal. Tels ſont les deux Scaligers *. D'autres Ecrivains † ont donné beaucoup de loüanges à Marulle. Il ſe fit beaucoup d'ennemis, pour

‡ *En Eſpagnol, & en Allemand.*

† *Geſner. in Biblioth. fol. 495. verſo. Ses abbreviateurs n'ont pas corrigé cela. Voiez ci-deſſus pag. 1643. col. 2. au commencement une pareille faute André Rivet.*

γ *Ex Callimacho Experiente, in vita Attilæ.*

ζ *Jovius in Elogiis cap. 28.* Militari ſtipendio ſeſe alere coactus.

Pier. Valer. de Liter. infel. lib. 2.

θ *Jovius ibid.*

* *Jul. Caſ. Scaliger, Poët. l. 6. c. 4. Joſeph. Scalig. in Catull. Epigr. 67.*

† *Crinitus de honeſta diſcipl. l. 23. cap. 7. Jo. Secundus Epigr. Jovius ubi ſupra. Pontanus apud Jovium ibid. Pier. Valerian. de Liter. infel.*

(a) *Martinus Delrio, diſquiſit. Magicar. to. 3. lib. 5. ſect. 10. p. m. 74.*

(b) *Geſn. in Biblioth. fol. 495. verſo.*

(c) *Aub. Miraus de ſcriptor. ſæculi XVI. pag. 9.*

(d) *Naudæus in penſade quæſtionum Iatrophilol. pag. 150. edit. Genev. 1647.*

(e) *Guillet, vie de Mahomet II. tome 1. pag. 258. ex Turco-Grac. pag. 91.*

(f) *Deſcript. Ital. pag. 44.*

(D) *Le traducteur François fit une choſe... aſſez ſinguliere.*] Je l'ai apriſe de Martin Delrio. Ce Jeſuite aiant cenſuré Bodin qui aprouve que les juges mentent pour faire avouër la verité aux criminels, ajoûte que Marc Marule eſt du même ſentiment que Bodin; mais que l'Auteur de la traduction Françoiſe de l'Ouvrage de Marule a corrigé cette mauvaiſe doctrine. Il ſupoſe que Marule enſeigne tout le contraire, & il lui prête la refutation du ſentiment de Bodin. (a) *Fuit in ſententiâ Bodini M. Marulus lib. 4.* de Inſtit. benè vivendi cap. 4. *Sed errore animadverſo ejus interpres Gallicus planè contrariam Marulo ſententiam tribuit; & multas paginas, quæ non ſunt Maruli, Marulo inſeruit, dictorum ipſorum Maruli confutationem pro Maruli dictis continentes; quam bonæ exemplo & prudenter ipſe viderit.* Les traducteurs ont excedé ſi ſouvent leurs privileges qu'un lecteur eſt malheureux lors qu'il ne peut pas aprendre les choſes dans les originaux. C'eſt courir continuellement le riſque d'être trompé. Voici de quelle maniere Geſner (b) raporte le titre de cet Ouvrage de Marule: *De religioſe vivendi inſtitutione lib. 6. per exempla ex veteri, novoque Teſtamento collecta ex authoribus quoque D. Hieronymo Presbytero, Gregorio Pont. Max. Euſebio Cæſarienſi, Jo. Caſſiano nonnulliſque aliis qui vitas conſcripſere ſanctorum digeſta per capita ſive locos communes* 70. Le Mire a trop abregé cela; il s'eſt contenté de dire: (c) *Scripſit libros ſex exemplorum, hoc eſt dictorum factorumque memorabilium*; & neanmoins Moreri a trouvé là trop de longueur, il n'a retenu que *lib. VI. exemplorum.* Ses imprimeurs aiant tranſpoſé les chiffres nous donnent une édition des Ouvrages de Marule 1610. qui ſelon le Mire eſt de l'an 1601. Au reſte, Gabriel Naudé qui a fait une diſſertation pour prouver qu'il eſt permis aux medecins de dire bien des menſonges à un malade, n'a pas manqué de citer nôtre Marule qui a ſoutenu qu'un homme qui ment en faveur de la Republique, ou pour la plus grande gloire de Dieu, fait un acte de prudence inſigne, & de pieté ſinguliere. (d) *Marullus Spalatenſis lib. 4. memor. c. 4. ob Reipublicæ bonum vel majorem Dei gloriam mentiri fore ſummæ pietatis ingentiſque prudentiæ contendit.* O la mauvaiſe morale!

(A) *Tarchaniote.*] Je croi que c'étoit le nom de famille de ſa mere; car on voit dans le premier livre de ſes épigrammes l'épitaphe de Michel Tarchaniote ſon aieul maternel, & celle d'Euphroſyne Tarchaniota ſa mere; & l'on voit au troiſiéme livre celle de Paul Tarchaniote ſon oncle maternel. Quant à ſon aieul paternel dont l'épitaphe ſe trouve peu de pages après, il ſe nommoit Philippe Marulle. Un des quatre ſavans Grecs qui chercherent un aſyle en France ſous le regne de Charles VII. & qui furent recommandez par Philelphe à Guillaume des Urſins Chancelier de France, ſe nommoit Nicolas (e) Tarchaniotes.

(B) *Fort éloignez de l'orthodoxie.*] C'eſt ce que nous aprenons de Leandre Alberti (f) qui fait cette obſervation en paſſant, lors qu'il parle de la riviere où Marulle ſe noia, Flumen Cæcina *Marulli Bizantini viri docti, ſed de Chriſtiana pietate haud ſanè ſentientis interitu illuſtratum.* Celui qui a publié quelques notes bien curieuſes ſur Sannazar, ſe ſert de deux preuves contre ceux qui ont pretendu que Jean François Pic aida Marulle à faire ſes hymnes; la premiere, que Pic s'étoit tellement attaché à l'étude de la Theologie Chretienne, qu'il n'eſt nullement probable qu'il ſe ſoit ſoucié d'aucune politeſſe de ſtyle; la ſeconde, qu'il ne paroît aucune trace de Chriſtianiſme dans les hymnes de Marulle. (g) *In hymnis adjutum fuiſſe à Joann. Franciſco Pico erant qui aſſererent Lilii Gyraldi ætate, quod tamen mihi neutiquam veriſimile ſit, cum conſtet Picum tanto ſtudio incubuiſſe Chriſtianæ Theologiæ, ut omnem prorſus ſtyli atque elocutionis ornatum neglexiſſe merito videri poſſit. Marullum verò ſi legas, nec volam, nec veſtigium hominis Chriſtiani invenias.* C'eſt bien raiſonner ce me ſemble. Pierius Valerianus raporte que ce poëte blaſphema terriblement lors qu'il mourut. *Ferunt illum primo ſtatim caſu vehementer excanduiſſe, utque erat ira impatiens convitia & maledicta in ſuperos detorſiſſe* (h). Eraſme auroit trouvé ſuportables les poëſies de Marulle, ſi elles euſſent contenu moins de Paganiſme: *Marulli pauca legi*, dit-il dans ſon Ciceronianus, *tolerabilia ſi minus haberent paganitatis.* Ce Paganiſme n'eſt pas le plus grand mal de Marulle; ſes impietez ſont beaucoup plus condamnables; c'eſt par là ſans doute que Lucrece lui avoit tant plu, qu'il en donna une nouvelle édition, & qu'il (i) tâcha de l'imiter, & qu'il diſoit (k) qu'il faloit ſeulement lire les autres poëtes, mais aprendre par cœur Virgile & Lucrece. Cette édition eſt foudroiée dans les notes de Joſeph Scaliger ſur Catulle. Voici une preuve de l'audace impie, avec laquelle Marulle blaſphemoit contre le ciel:

At (l) pia pro patria, pro diis, arisque tuendis,
Induerus Latium dux caput arma tibi.
Ultoreſque deos jurata in bella trahebas,
Si modo ſunt curæ juſque piumque deis.
Sed neque fas, neque jura deos mortalia tangunt,
Et rapit arbitrio ſors fera cuncta ſuo.
Nam quid priſca fides juvit, pietaſque Pelaſgos?
Nempe jacent nullo damna levante deo.
Aſpice Byzanti quondam gratiſſima divis
Mœnia, Romana nobile gentis opus,
Hæc quoque jampridem hoſtili data præda furori eſt,
Solaque de tanta gloria gente manet.

(C) *Au metier des armes en Italie.*] L'Auteur des anecdotes de Florence (m) dit que Marulle paſſa de Grece en Italie dans une compagnie de cuiraſſiers. Cela pourroit être; mais Paul Jove que cet Auteur a le plus ſuivi, pour ce qui regarde les Savans de ce tems-là, ne le dit point. Voici ſes paroles: *Inter alarios equites deſcriptus, Nicolao Ralla Spartano duce in Italia militavit.* Je ne croi pas qu'*alarius eques* doive être traduit *cuiraſſier.*

(g) *Not. ad Sannaz. pag. 189. edit. Amſtel. 1689.* Voiez auſſi pag. 201.

(h) *De Liter. infel. l. 2. p. m. 70.*

(i) *Gyrald. Dialog. 1. de Poët. ſui temp.*

(k) *Crinitus l. 23. c. 7.*

(l) *Marullus Epigr. l. 1. p. m. 16. 17.*

(m) *Pag. 179. Les imprimeurs qui ont defiguré miſerablement les noms propres dans cet Ouvrage, ont mis* Marcile *au lieu de* Marulle. *A la page 161. ils ont mis* Trachamote, *au lieu de* Tarchaniote.

Digitized by Google

pour avoir censuré trop † librement les anciens poëtes Latins. Floridus Sabinus entreprit leur defense, & le traita durement. Politien ‡ eut une grosse querelle avec lui pour le même sujet. Nous parlons ζ ailleurs du mariage de Marulle avec la savante Alexandra Scala. Mais c'est ici qu'il faut dire que c'étoit un esprit inquiet, & qu'il ne trouva jamais une (D) assiete fixe ni pour son corps ni pour ses études. Les autres Savans alloient alors à la gloire par le chemin de la traduction: il mepriſa (E) ce travail χ, ou comme au dessous de lui, ou comme trop hazardeux, & il songeoit à quelque chose d'une plus grande importance, lors qu'il se noia (F) dans une riviere de Toscane en pestant contre le Ciel. Ce fut (G) l'an 1500. J'ai lu dans un livre assez nouveau, que cette infortune lui avoit été predite long tems auparavant, mais le temoin qu'on en allegue ne dit (H) rien moins que cela.

MASCARDI (AUGUSTIN) a été un savant homme, & l'un des meilleurs Orateurs du XVII. siecle ξ. Il étoit né à Sarzane * l'an 1591. & il y mourut l'an ‡ 1640. Vous trouverez dans Moreri qu'il fut Camerier d'Urbain VIII. & que ce Pape *fonda pour lui une chaire*

(a) *Jov. in elog. c. 28.*
(b) *Pier. Valerian. de infel. litter. lib. 2.*
(c) *Crinitus l. 2. poëmat. p. m. 828.*
(d) *Anecd. de Flor. pag. 179.*
(e) Dum Siclam qui olim Cecina dicebatur. *Pier. Valer. ubi supra.*
(f) *Anecd. pag. 179.*
(g) Cecina amnis solito inflatior faliente equum cæco vado violentes abripuit. *Jovius ubi supra.*
(gg) *Pier. Valer. ubi supra.*
(h) *Une trop grande confiance en ces gens-là donne quelquefois autant de hardiesse que la folie ou l'ivresse.*
(i) *Don Secondo Lancillotti da Perugia Abbate Olivetano dans le livre intitulé* Chi l'indovinà è Savio l. 1. disappanno 3. pag. 64. *il cite* Paul. Cort. l. 1.
(k) Jo. Jovianus Pontanus discipulum habuit Marulum Constantinopolitanum hospitem meum, qui eodem die quo à me Volaterris discessit in amne Cecina submersus est, vir acris cum ingenii tum judicii. *Volat. lib. 38. pag. m. 1462.*
(l) Id factum XVII. Kal. Jul. an. clɔ lcxi.

(D) *Un esprit inquiet, & qu'il ne trouva jamais une assiete fixe.*] Je citerai deux Auteurs: (a) *Inquieto ingenio nullibi sedem stabilem nactus, in cursu studiorum ac itinerum semper fuit.* (b) *Nullius unquam Principis liberalitate ita adjutus, ut in literarum otium se conferre posset.* Je ne sçai s'il faut opposer à leur temoignage celui de Crinitus. On en fera ce qu'on voudra, le voici en vers:

Et (c) gradum
Placuit ad urbem flectere,
Qua noster Medices Pieridum parens
Marulle hospitium dulce tibi exhibet.
Ac te perpetuis muneribus fovens
Phœbum non patitur tela resumere
Laurens Camœnarum decus.

Marulle avoit donc un bon Mecene en la personne de Laurent de Medicis. Crinitus a bien loüé Marulle. Voiez nommément sa *Nania de obitu Poëtæ Marulli.*

(E) *Il mepriſa ce travail.*] Mr. Varillas (d) debite que Laurent de Medicis conjura Marulle *par des lettres qui subsistent encore*, de traduire les œuvres morales de Plutarque; mais que Marulle *avoit tant d'aversion pour cette sorte de travail, où il faloit (disoit-il) se rendre esclave des sentimens d'autrui, qu'il lui fut impossible d'en achever la premiere page.*

(F) *Il se noia dans une riviere de Toscane.*] C'est celle qui passe à Volterre, & que les anciens nommoient *Cecina.* Elle retient encore ce nom, à ce que disent Cluvier & Mr. Baudrand; ainsi je ne comprens point pourquoi Pierius Valerianus a dit (e) qu'elle se nomme aujourd'hui *Sicla*; ni pourquoi Mr. Varillas la nomme (f) la riviere de Volterre. Paul Jove dit qu'ellé etoit plus grosse (g) qu'à l'ordinaire le jour que Marulle s'y noia: mais Valerianus dit tout le contraire; & comme il entre plus que l'autre dans le detail, il est plus digne de foi, on sent qu'il avoit examiné les circonstances. Marulle, dit-il, s'étant aperçu que son cheval s'enfonçoit de telle sorte par les pieds de devant, qu'il ne pouvoit plus se degager, se mit en colere, & lui donna de l'éperon; mais il tomba avec le cheval, & aiant la jambe engagée sous le ventre de la bête, il ne falut que peu d'eau pour l'étouffer. (gg) *Fluvium vel exigua tunc aqua fluentem ingressus, sive equum potaturus sive alia de causa tantillum immoratus, sensit equum anterioribus pedibus ita in arenas alvei semper insidi voraginosas absorberi ut emergere inde non posset . . . modica admodum ejus profluentis aqua suffocatus interiit.* La licence que Mr. Varillas se donne de paraphraser ce qu'il emprunte d'autrui, a été à contretems en cette rencontre. Pour mettre en François le *solito inflatior* de Paul Jove, il dit que *les pluyes avoient extraordinairement enflé* la riviere, & neanmoins selon lui Marulle *la traversoit à gué.* Il étoit donc ivre ou fou, dira-t-on; l'adverbe *extraordinairement* est un arrêt pour cela en cette rencontre. N'allons pas si vite; je me souviens d'avoir lu dans un Ouvrage de Lancelot de Perouse, que les habitans du païs avertirent nôtre Marulle de ne passer point la riviere, parce que les pluies qui étoient tombées pendant la nuit l'avoient grossie. Il leur repondit qu'il avoit à craindre Mars, & non pas Neptune. Il se fondoit sur les (h) astrologues qui firent son horoscope, & qui lui dirent que c'étoient les armes qu'il devoit craindre, & qu'il feroit bien de n'aller pas à la guerre (i). Volaterran (k) remarque que Marulle qui avoit logé chez lui, en étoit parti le même jour qu'il se noia; il en parle honorablement. Vossius dans son traité des poëtes Latins veut que ce jour-là soit le 15. de (l) Juin 1511. Je croi que cette erreur vient originairement d'une lecture trop precipitée du passage de Paul Jove, où le jour auquel Marulle mourut est marqué en cette maniere: *Eo die quo Ludovicus Sfortia captus ut ferrato in carcere miser exspiraret, in ulteriorem Galliam est perductus.* Quelcun n'y prenant pas garde d'assez près, aura confondu le jour de la capture de Louis Sforce avec celui de sa mort; & comme cette mort arriva en 1511. on aura conclu que nôtre poëte mourut aussi en 1511. La capture de Louïs Sforce se fit l'onziémo(m) d'Avril 1500. Mr. Baillet(n) a suivi à un jour prés la chronologie de Vossius.

(G) *Ce fut l'an 1500.*] La maniere dont Paul Jove caracterise cette année, ne permet pas de douter qu'elle ne fût la derniere du XV. siecle. Voiez la remarque precedente à la fin. Dom Pierre de St. Romuald ne se mecompte que d'environ la moitié d'un siecle. Voici ce qu'il dit sous l'an 1545. „ (o) Mi„ chel Marule nâtif de Constantinople, qui a escrit „ fort élegamment en vers Latins, à l'imitation de „ Tibule & de Catule, & qui avoit servi l'Empereur „ Maximilian en qualité de Capitaine, se noya dans la „ Toscane; ce que deplorant un Poëte Italien en son „ Epitaphe, il dit à la fin, que s'il devoit perdre la vie „ en l'eau,

„ *Mergier Aonio flumine debuerat,*

„ Façon de parler qui n'a pas aggreé à feu Monsieur „ de Balsac. „

SANDIUS a refuté Vossius par la raison que Pontanus, qui cessa de vivre l'an 1503. ou l'an 1505. a fait des vers sur le decés de Marulle. Il observe qu'il y a des gens qui ont mis au 16. de Mai 1466 la mort de Marulle, & il les convainc de fausseté par les épigrammes de ce poëte contre le Pape Innocent VIII. & sur la mort de Theodore de Gaza, & sur celle de Jean Pic de la Mirandole. Ce Pape siegea depuis l'an 1484. jusqu'en 1492. Theodore de Gaza mourut l'an 1478. & Jean Pic de la Mirandole l'an 1494. Ainsi les preuves de Sandius sont très-bonnes. Il rejette avec raison le sentiment de ceux qui ont dit que Marulle floriſſoit l'an (p) 1520.

(H) *Ne dit rien moins que cela.*] Pour vuider cette question de fait il ne faut que comparer le passage de l'Auteur moderne, avec les paroles de Pierius Valerianus; c'est son temoin. (q) *Suffocatus est* Marullus *in Tuscia amne Cecina faliente equum vestigio. Miserabile id leti genus multis annis ante ipsi praedictum fuisse, indeque semper aquas timuisse auctor est Pierius Valerianus in Dialogis de literatorum infelicitate, qui rei veritatem ignorare non poterat, ipsamque adeo carmine quodam suo, multò ante Marulli mortem posteritati palam fecerat.* Selon ce narré nous n'aurions pas ici une de ces predictions d'après coup qui sont si frequentes, mais une prediction publiée long tems avant l'évenement: elle seroit donc de poids, si le fait étoit certain. Or nous allons voir que Pierius Valerianus ne parle point de la prediction, & que ses vers sont posterieurs à l'infortune de Marulle. J'ai cité ci-dessus (r) un long passage de ses Savans malheureux, duquel la conclusion étoit, *aqua suffocatus interiit.* Voici les paroles immediatement suivantes: *Verum igitur fuit quod meus Pierius jam tum puer de Marullo cecinit.* CAT. *Quidnam? illud musici recita obsecro quoniam libenter ejus cantilenas auscultо.* On raporte les vers de Pierius qui roulent sur cette pensée, qu'il ne faloit pas que Marulle se fâchât de perir dans l'eau. La crainte qu'on lui attribuë ne regarde que le tems auquel son cheval s'abatit sous lui dans le Cecina. Mais, dira-t-on, Pierius étoit fort jeune lors qu'il fit ces vers, *jam tum puer*; il les fit donc avant l'année 1500. car selon Mr. de Thou il mourut en 1550. âgé de 83. ans. Je repons que Mr. de Thou s'est trompé. L'Imperialis (s) met la mort de Pierius à l'année 1558. & ne lui donne alors que 81. ans. Ainsi il n'auroit eu que 23. ans lors que Marulle mourut. Or il n'est pas sans exemple dans la belle latinité, qu'à cet âge-là on soit nommé *puer*; & quoi qu'il en soit, les vers de Pierius n'ont point precedé la mort de Marulle.

† *Voiez Crinitus ubi supra.*

‡ Paulo ante Græcorum nomini favens, cum Politiano ejus gentis ingeniis infesto, maledicentissimis epistolis lites extenderat. *Jovius ibid.*

ζ *Dans l'article* Scala.

χ *Jovius ubi supra.*

ξ *Michel Giustiniani, gli scrittori Liguri descritti pag. 24. Nicius Erythraus Pinacoth. 1. p. 113.*

* *Ville de l'Etat de Genes.*

‡ *Giustiniani ibid. pag. 25.*

(m) *Labbe, Chron. Françoise.*

(n) *Jugem. sur les poët. n. 1244.*

(o) *St. Romuald, Abregé du thresor Chronologique to. 3. p. m. 300. Voiez Balzac, Socrate Chret. p. m. 228.*

(p) *Tiré de Sandius not. in Vossium de histor. Lat. pag. 227.*

(q) *Not. ad Samazari eleg. pag. 191. edit. Amstel. 1689.*

(r) *Dans la col. precedente lettre gg.*

(s) *Voiez son* Musæum historicum *pag. 40.*

Digitized by Google

† *Giuſtiniani ibid. pag.* 24.

‖ *Id. ib. pag.* 25.

γ *Au lieu de* Maracci, Bibliot. Mariam, *il faut lire dans Moreri* Maracci, Bibliotheca Mariana.

δ *Ubi ſupra.*

* *Alegambe, in Bibl. Script. Societ. Jeſu pag.* 417.

‡ *Diod. Sicul. l.* 16.

† *In argumento Orationis Demoſth. contra Timocrat.*

(a) *Nicius Erythraus Pinacoth.* 1. *p.* 113.

(b) *Michel Giuſtiniani, gli ſcrittori Liguri deſcritti pag.* 25.

(c) *Ibid. pag.* 27.

(d) *Voiez Naudé au dialogue de Maſcurat pag.* 70.

(e) *Naudé ibid.*

(f) *Naudé avoit conçu bonne opinion de cet Ouvrage. Voiez ſa Bibliographia politica p. m.* 67.

chaire de Rhetorique dans le College de la Sapienza l'an 1628. Il lui † accorda pour toute ſa vie une penſion de 500. écus. Si Maſcardi fut toûjours dans l'indigence, & toûjours accablé de dettes, ce ne fut pas tant à cauſe qu'il negligeoit ſes affaires, qu'à cauſe qu'il ſe divertiſſoit trop; car il s'en faut bien que ſes mœurs (A) n'aient été auſſi eſtimées que ſon eſprit, & que ſon ſavoir. Il fut ‖ pendant quelque tems Prince de l'Academie des Humoriſtes; & il eut à ſoutenir quelques querelles de plume (B) contre Paganin Gaudentius, & contre d'autres Auteurs. Il fit imprimer à ſes depens ſon traité *dell' arte hiſtorica*; & il y auroit perdu une ſomme conſiderable, ſi le Cardinal Mazarin (C) n'en avoit fait vendre à Paris beaucoup d'exemplaires. Les Auteurs qui parlent de lui, & auſquels Mr. Moreri γ nous renvoie, ont été citez par Michel Juſtiniani δ.

Il y a dans les Oeuvres de Balzac un certain diſcours où l'on (D) critique fortement nôtre Maſcardi ſans le nommer.

☞ MATMAN (RODOLPHE) né à Lucerne en Suiſſe ſe fit Jeſuïte à l'âge de 18. ans. Il enſeigna la Rhetorique pendant 20. années, & mourut à Munich le 18. de Septembre 1612. Il y avoit alors 30. ans qu'il étoit entré dans cette Societé. Il preparoit pluſieurs Ouvrages pour le public *. Il compoſa contre Scaliger un petit (E) livre que bien des gens ont donné à Scioppius.

MAUSOLE, Roi de (A) Carie, eſt plus connu comme mari d'Artemiſe, que par aucun autre endroit; encore que pendant un regne de 24. ans ‡ il ſe ſoit fort intrigué, & ſe ſoit rendu formidable. A l'exemple de ſes predeceſſeurs il s'attacha beaucoup plus au parti des Perſes, qu'à celui des Grecs; & l'on voit † qu'en faveur des Perſes, mais ſur tout par l'envie de s'enrichir, il exerça beaucoup de pirateries ſur les Iles de ſon voiſinage. C'étoit un homme

(A) *Ses mœurs n'aient été auſſi eſtimées.*] Je m'en vais citer un paſſage où l'on aprendra que Maſcardi logea toûjours chez autrui, & cela par proviſion, & qu'il n'avoit aucun jugement dans ſes depenſes. *Utinam ſecundiore prudentia ac* SANCTITATIS *fama fuiſſet, nec in hac parte vitæ, ut fama eſt, claudicaſſet; profecto ad egregias ejus virtutes hæc quoque præſantiſſima omnium laus acceſciſſet. Sed homo in re familiari negligens, profuſus, nulla pecuniæ acceſſione ſuppeditare ſuis ſumptibus poterat; in ſuis nummis nunquam, in ære alieno ſemper: &, quod mireris magis, nunquam certis ac conductis ædibus habitavit, ſed incertis atque precariis* (a).

(B) *Quelques querelles de plume.*] Dans ſon hiſtoire de la conjuration du Comte de Fieſque, il attaqua bien ſouvent la relation d'Ubert Foliette. Il en uſa de même contre quelques écrivains dans ſes autres livres. Cela fut cauſe qu'à ſon tour il ſe trouva attaqué. (b) *Venendo eſſo parimente tacciato da Paganino Gaudentio, mi ſi dara motivo di far qualche reſleſſione nel libro de gli Accademici Humoriſti, per veder quale di loro ſoſtien meglio le ſue accuſe.* La ſeconde édition de ſon hiſtoire de la conjuration du Comte de Fieſque eſt augmentée des objections qu'on lui fit, & de la reponſe à ces objections. Je ne ſçai point ſi la reponſe qu'il fit à Brunor Taverna touchant cette hiſtoire a vu le jour: l'Abbé Michel Juſtiniani (c) en a lu le manuſcrit.

(C) *Si le Cardinal Mazarin n'en avoit fait vendre.*] Entre une infinité de forfanteries que l'on reprocha à ce Cardinal durant les troubles de Paris, on n'oublia pas de dire qu'il trafiquoit de toutes ſortes de marchandiſes, & qu'il fit même un encan de livres dans l'hôtel d'Etrée (d). Voici ce qui fut repondu en ſa faveur par Mr. Naudé: „ (e) Je croy avoir ſuffiſamment juſtifié le contraire. Or pour faire maintenant „ le meſme de cette vente de livres, qui eſt la meilleure & la plus honneſte action que pouvoit faire le „ *Cardinal*, pour témoigner le ſoin qu'il a touſiours eu des gens de Lettres; il faut ſçavoir que le Sieur „ *Agoſtino Maſcardi*, qui paſſoit de ſon temps pour la „ meilleure plume d'Italie, s'adviſa de faire imprimer „ en l'année 1636. un livre de ſa façon, intitulé *dell'* „ *arte Hiſtorica trattati cinque* (f), en cette forme que „ nous appellons *Quarto*, & ſi gros qu'il contenoit „ prés de cent feuilles; & parce que *la Tavola di Cebete, le Pompe del Campidoglio, la Congiura dei Fieſchi, le Proſe, i diſcorſi Academici, Silvarum ſive* „ *variorum Carminum libri* 1 v. & en un mot toutes „ ſes œuvres s'eſtoient parfaitement bien venduës, il „ en fit plus tirer d'exemplaires de celles-cy, qu'il „ n'avoit fait de toutes les precedentes, ce qui „ toutesfois luy reüſſit ſi mal, à cauſe du peu de perſonnes qui ſe plaiſoient à de ſemblables matieres, „ que la plus grand part de tous ces exemplaires luy „ demeura: dequoy comme il ſe plaignoit un jour à „ Monſeigneur *Mazarini*, il luy offrit d'en envoyer „ des balles à Paris, où il avoit un homme pour ſes „ affaires, qui auroit ſoin de les vendre, & qui lui „ feroit tenir l'argent qu'il en auroit touché: ce que „ ledit Sieur Maſcardi ayant accepté tres-volontiers, „ il fut par ce moyen ſoulagé d'une grande perte qui „ luy eſtoit preſque inevitable. Je tiens la verité de „ cette hiſtoire de celuy meſme qui faiſoit en ce „ temps-là les affaires dudit *Cardinal* en cette ville. „

(D) *Où l'on critique fortement nôtre Maſcardi ſans le nommer.*] C'eſt dans une diſſertation qui fut imprimée avec le Socrate Chretien. Elle conſiſte en quelques remarques ſur divers écrits: celles qui concernent les diſcours du philoſophe Orateur, tombent ſur celui qui fait la matiere de cet article. Balzac nous l'aprend lui-même par ces paroles d'une lettre qu'il écrivit à Mr. Conrart le 4. de Janvier 1651. „(g) C'eſt „ de Maſcardi que j'entens parler, & de certaines „ tres-mauvaiſes choſes que j'ay veuës de luy, avant „ qu'il euſt purifié ſon ſtile, & qu'il euſt formé ſon „ jugement. „

(E) *Un petit livre que bien des gens ont donné à Scioppius.*] Il fut imprimé à Ingolſtad l'an 1608. in 4. ſous ce titre: *Cornelii Denii Brugenſis tres Capellæ, ſive admonitio ad Joſephum Juſtum Burdonem Julii Burdonis F. Benedicti Burdonis N. prius Scaligerum nunc Sacrilegum.* Scioppius le fit rimprimer l'an 1611. avec ſes *Oporini Grubinii Amphotides Scioppianæ.* Scaliger parla avec beaucoup de mepris de ce (h) petit livre: *Hoc mittimus*, dit-il (i), *ad Apoſtolum Japponenſem, retrimentum inſcitiæ, impurum Auctorem libelli de tribus Capellis, cujus inſcitiæ certat cum improbitate: quanquam non deſunt qui Furem Veſpillonis filium auctorem aſſerant.* Ces dernieres paroles ſignifient que quelques-uns attribuoient cet Ouvrage à Scioppius. Mr. Placcius obſerve que c'eſt (k) la penſée de quelques perſonnes, & il refute ceux qui les voudroient combatre ſous pretexte que ce livre ne ſe trouve point dans le catalogue des écrits de Scioppius. L'Auteur du *Decas decadum* (l) cite un paſſage de Scioppius, pour faire voir que les Jeſuïtes d'Ingolſtad ſont les veritables Auteurs du livre *de tribus capellis*, mais il ignore le nom du Jeſuïte qui compoſa cette ſatire; & il allegue un paſſage (m) de Scaliger qui ne prouve point comme il le pretend, que ce fût Martin del Rio. Mr. Baillet (n) a dejà marqué que *Denius Burgenſis*, Cornelius, eſt le maſque de Raoul Matman. Puis qu'Alegambe (o) l'aſſûre il le faut croire.

(A) *Roi de Carie.*] Aulugelle a obſervé que Ciceron lui donne ce titre; mais que quelques hiſtoriens Grecs lui en donnent un moins honorable. (p) *Mauſolus fuit, ut M. Tullius ait, rex terræ Cariæ; ut quidam Græcarum Hiſtoriarum ſcriptores Provinciæ Græciæ præfectus, Satrapen Græci vocant.* Je ne ſçai point qui ſont ceux qui l'ont apellé gouverneur d'une Province de la Grece: le mot Satrape qui eſt Perſan eſt ſeul capable de prouver ou qu'Aulugelle ſe trompe, ou que ce n'eſt point lui qui a dit *Provinciæ Græciæ.* Charles Etienne, ni Mrs. Lloyd, & Hofman n'ont point formé de mauvais ſoupçons contre ce paſſage; ils en citent la derniere partie ſans y rien changer. Iſocrate (q) a donné à Hecatomne pere de Mauſole le nom de Καρίας ἐπίσκοπος, c'eſt-à-dire, ſelon la paraphraſe d'Harpocration, *Cariæ Satrapes.* Mauſole eſt apellé par le même Harpocration, & par Suidas ἄρχων Καρῶν, *imperans Caribus*, par Libanius Καρίας ὕπαρχος (r) *Cariæ præfectus*; mais par (ſ) Polyænus & bien d'autres βασιλεὺς Καρίας, *rex Cariæ.*

(g) *Balzac lettres à Conrart p. m.* 96.

(h) *Il ne contient guere plus de* 20. *pages dans l'édition de* 1611. *in* 12.

(i) *Scaliger, confut. fabulæ Burdonum p. m.* 324.

(k) Tres Capellæ... Scioppianæ videntur nonnullis. *Placcius de anonymis pag.* 65.

(l) *Johannes Albertus Faber, dec. decadum n.* 28.

(m) *Tiré du confutatio fabulæ Burdonum pag.* 330.

(n) *Baillet, Auteurs deguiſez pag.* 547.

(o) *Alegambe, Biblioth. ſcript. Societ. pag.* 417.

(p) *Aul. Gellius lib.* 10. *c.* 18.

(q) *In Panegyr.*

(r) *Argum. Orat. Demoſth. pro Rhod.*

(ſ) *Polyænus ſtrat. l.* 7. *c.* 23.

Digitized by Google

me qui en prenoit à toutes mains, & qui ne faiſoit point d'autre quartier à la bourſe de ſes meilleurs amis, que celui d'uſer de tours (B) de ſoupleſſe pour s'enrichir à leurs depens. Il s'engageoit (C) pour de l'argent à toutes ſortes de mauvaiſes actions. Il ne faut donc point s'étonner que ſa conduite ait été quelquefois contraire aux interêts de la Cour de Perſe, & qu'elle lui ait attiré de ce côté-là pluſieurs fâcheux † embarras. Il fut fort mêlé dans la guerre qu'on apella (D) Sociale, & qui commença dans la 105. Olympiade, entre les Atheniens d'une part, & ceux de Rhodes, de Chios, de Cos & de Byzance, de l'autre. Ce fut lui qui trama cette ligue † contre les Atheniens. Entre autres exploits il changea durant cette guerre la Democratie de Rhodes en Ariſtocratie. Mais ni ſes conquêtes, ni ſa bonne mine, ni ſa bravoure, ni aucune de ſes actions ne l'ont immortaliſé * comme a fait ſa femme, par le tombeau magnifique qu'elle lui fit conſtruire, & par la tendre amitié qu'elle conſerva pour ſa memoire. Nous en avons parlé dans l'article d'Artemiſe. Mauſole mourut la derniere année de la 106. Olympiade, comme nous l'avons montré dans les remarques du même article. Il (E) avoit eu des predeceſſeurs dont nous connoiſſons le nom, & il eut des ſucceſſeurs dont le nom eſt auſſi parvenu juſques à nous. Le Medecin qui guerit (F) Mauſole demanda une grande recompenſe, mais en honnête homme.

La maiſon de Mauſole dans Halicarnaſſe étoit bâtie de brique, & incruſtée de marbre. Pline ne connoiſſoit point de plus ancien bâtiment que celui-là que l'on eût orné de cette eſpece d'incruſtation, & cela le porte à conjecturer que l'art de ſcier le marbre fut une invention des Cariens. Il ne l'afirme pourtant pas. Cette maiſon ſubſiſtoit encore du tems de Pline. Voiez les preuves de tout ceci (G) dans la remarque.

MAUSOLE'E. C'eſt ainſi qu'on nomma premierement le magnifique tombeau qu'Artemiſe fit bâtir à Mauſole ſon mari, & qui a été compté entre les ſept merveilles du monde. Voiez en la deſcription dans Pline ‡, & (A) dans le ſuplément de Moreri. Enſuite on a donné le

† *Voiez la harangue d'Iſocrate* ad Philippum *à l'endroit où il eſt parlé d'Idriée & de ſon frere. Ce frere étoit nôtre Mauſole.*

‡ *Libanius in argum. Orat. Demoſth. pro libert. Rhodior.*

* *Voiez Lucien Dial. Mort. Diog. & Mauſ.*

‡ *Plin. lib. 36. c. 5.*

(*B*) *D'uſer de tours de ſoupleſſe.*] Liſez ſur cela Polyænus (*a*) & Ariſtote (*b*), vous y verrez que ſi d'un côté la Cour de Perſe taxoit Mauſole à de groſſes ſommes, il ſavoit de l'autre faire tomber ailleurs cette charge pour ſon dedommagement, & avec uſure. Il etoit en cela plus injuſte que ne le ſont les gros partiſans, lors qu'après avoir été taxez ils ſe font livrer leurs ſubalternes. Vous verrez de plus dans Ariſtote, que ſous ce Roi de Carie on ſçut habilement profiter de l'inclination des Lyciens a porter de longs cheveux. On imagina une eſpece de maltote qui fut extrémement lucrative. Voiez auſſi ce que je cite d'Ariſtote dans la remarque E.

(*a*) *Polyænus ſtratag. l. 7. c. 23.*

(*b*) *Ariſt. Oeconom. l. 2.*

(*C*) *Il s'engageoit pour de l'argent.*] Voici les paroles d'Harpocration copiées par Suidas: Φησὶ δὲ αὐτὸν Θεόπομπος μηδένος ἀπέχεσθαι πράγματος χρημάτων ἕνεκα, *de quo Theopompus ſcribit eum a nullo facinore pecuniæ cauſa ſibi temperaſſe.* Sans doute c'eſt des hiſtoires de Theopompe que ces paroles ſont tirées; il n'eut garde de parler ainſi dans l'éloge de ce Prince; dans l'éloge, dis-je, qui gagna le prix qu'Artemiſe avoit donné à diſputer aux Orateurs qui voudroient faire le panegyrique de ſon époux. On peut être très-certain que Theopompe fit alors de nôtre Mauſole un Prince achevé, & qu'il le combla de toutes ſortes de vertus; & puis voilà ce qu'il en a dit dans un autre livre. Cette duplicité de langue & de plume ne vaut rien: tout doit être ſuſpect dans des gens qui ſe diviſent en deux perſonnages, & qui ſe croient permis, quand ils ſe conſiderent comme Orateurs, les mêmes menſonges qu'ils ne voudroient point adopter, quand ils compoſent une hiſtoire qui n'a pas été miſe à prix. Cette diſtinction eſt un franc ſophiſme, & n'eſt pas meilleure que celle avec quoi l'on veut ſauver l'honneur de Procope. Un Auteur d'anecdotes, & un Auteur d'hiſtoire, ſont reſponſables ſolidairement & par indivis de tout ce qui ſort de leur plume, quand ils ne ſont qu'un même écrivain. Au reſte quoi que Vitruve parle plutôt à l'avantage qu'au deſavantage de Mauſole, on ne laiſſe pas d'entrevoir dans ſes paroles (*c*) les extorſions de ce Prince. Il loüe la magnificence & le bon goût de ſes bâtimens, & les grandes commoditez qu'on y pratiqua.

(*c*) Halicarnaſſi potentiſſimi regis Mauſoli domus... parietes habet latere ſtructos qui ad hoc tempus egregiam præſtant firmitatem... neque is rex ab inopia hoc fecit, infinitis enim vectigalibus erat farctus, quod imperabat Cariæ toti. *Vitruv. de archit. l. 2. c. 8.*

(*D*) *Qu'on apella Sociale.*] Mrs. Moreri & Hofman ſe ſont fauſſement imaginez qu'il y a eu deux Mauſoles, & que celui qui eut part à la guerre Sociale n'etoit point le même, que le mari d'Artemiſe enterré dans le Mauſolée. S'ils avoient pris la peine de conſulter les originaux, ils n'euſſent fait qu'un article qui eût été pour ce mari, & qui auroit pu être aſſez plein independamment de ſa femme.

(*d*) *Suidas in Ἡρόδοτος.*

(*E*) *Il avoit eu des predeceſſeurs.*] Nous liſons dans Suidas (*d*) que Lygdamis contemporain d'Herodote, étoit le troiſiéme tyran d'Halicarnaſſe depuis Artemiſe. Or quoi qu'Herodote ne diſe pas que Lygdamis pere d'Artemiſe avoit été Roi d'Halicarnaſſe, il y a pourtant beaucoup d'aparence qu'elle étoit fille de Roi, & veuve de Roi. On peut donc remonter juſques à ſon pere, qui pour le moins, ſelon le temoignage d'Herodote (*e*), demeuroit dans Halicarnaſſe. Elle eut un fils nommé Piſindele, duquel le fils fut un autre Lygdamis qui chaſſa d'Halicarnaſſe Herodote. Celui-ci y (*f*) retourna, & en chaſſa le tyran. Il eſt fort vraiſemblable que Lygdamis ſecond du nom fut ſuivi immediatement par Hecatomne, duquel les trois fils, Mauſole, Idriée & Pexodare ont regné ſucceſſivement dans la Carie, (voiez l'article d'Ada) mais il n'eſt pas certain qu'Hecatomne ait été fils de Lygdamis. Que ſçait-on ſi Lygdamis chaſſé par Herodote recouvra ſon poſte? Que ſçait-on ſi Hecatomne ne s'établit point par voie d'uſurpation, ſans être parent de Lygdamis? Une choſe ſçait-on bien, c'eſt qu'il étoit de (*g*) Mylaſſe, & qu'il y établit le ſiege de la roiauté. Ce fut auſſi là que nâquit Mauſole. Vitruve qui nous l'aprend nous dit de plus (*h*) que Mauſole fit bâtir ſa maiſon dans Halicarnaſſe, parce qu'il trouva cette ville parfaitement bien ſituée. Ariſtote (*i*) nous aprend une autre particularité. Mauſole voulant lever de l'argent ſur la ville de Mylaſſe, repreſenta aux habitans qu'une ville comme la leur, ſa patrie, & la capitale du Roiaume ne devoit point être ſans murailles, veu principalement que les Perſes la menaçoient. Chacun contribua ſelon ſes forces; mais quand Mauſole eut l'argent entre les mains, il leur dit que ce n'etoit point encore la volonte de Dieu que la ville eût des murailles.

(*e*) *Herod. l. 7. c. 99.*

(*f*) *Suidas ibid.*

(*g*) *Strab. l. 14. pag. 453.*

(*h*) *Vitruv. de archit. l. 2. c. 8.*

(*i*) *Ariſtot. Oeconom. l. 2.*

(*F*) *Le Medecin qui guerit Mauſole demanda.*] C'étoit Dexippus, nâtif de l'Ile de Cos, & diſciple d'Hippocrate. Il fut mandé par Hecatomne Roi de Carie pour guerir Mauſole & Pexodare malades à l'extremité, & abandonnez des Medecins. Il les guerit; mais ce fut à condition que le Roi leur pere ceſſeroit de faire la guerre à l'Ile de Cos. (*k*) Ἐπὶ ὑποχίσει ἐλάσατο τῶ πατρὶ πρὸς κῶας (*il faut lire ainſi, & non pas* κᾶρας) τότε αὐτῷ ἐπιστῶτα πόλεμον. *Eos ea conditione ſanavit ut bellum quod tunc adverſus Coos gerebat deponeret.* Cela n'eſt-il pas bien genereux? Peut-on voir un meilleur ſujet? N'eſt-ce pas être bien penetré de l'amour de ſa patrie?

(*k*) *Suidas in Δέξιππος.*

(*G*) *Les preuves de tout ceci dans la remarque.*] Elles ſont renfermées dans ce court paſſage de Pline: (*l*) *Secandi marmor in cruſtas neſcio an Caria fuerit inventum. Antiquiſſima, quod equidem inveniam, Halicarnaſſi Mauſoli* (*m*) *domus proconneſio marmore excuſa eſt lateritiis parietibus.* Vitruve explique cela plus exactement. *Halicarnaſſi*, dit-il (*n*), *potentiſſimi regis Mauſoli domus cum proconneſio marmore omnia haberet ornata, parietes habet latere ſtructos, qui ad hoc tempus egregiam præſtant firmitatem, ita ſectoriis operibus expoliti ut vitri perluciditatem videantur habere.*

(*l*) *Plin. lib. 36. c. 6. pag. 287.*

(*m*) Quæ etiam nunc durat, *dit-il, au livre 35. ch. 14. pag. 249.*

(*n*) *Vitruvius lib. 2. cap. 8. pag. 29.*

(*A*) *Dans le ſuplément de Moreri.*] On y a copié Mr. Chevreau, ſans le confronter avec Pline. Si on l'avoit confronté avec ſon original, on auroit vu (*o*) *que les Faces du Mauſolée n'étoient pas un peu plus larges* que ſon étenduë du Midi au Septentrion, mais au contraire un peu moins larges. *Patet ab auſtro*, dit Pline (*p*), *& ſeptentrione ſexagenos ternos pedes, brevius à frontibus.* Le Pere Hardouin (*q*) a dit que Dalechamp & Leon Allazzi n'ont vu goute ſur ce chapitre.

(*o*) *Chevr. Hiſtoire du monde to. 4. pag. 36. édit. de Hollande 1687.*

(*p*) *Plin. lib. 36. c. 5.*

(*q*) *Harduin. in Plin. ibid.*

Digitized by Google

le même nom à tous les tombeaux somptueux †. C'eſt ainſi que l'on nomma le ſuperbe monument qu'Auguſte fit faire ‡ pendant ſon ſixiéme Conſulat, entre le chemin de Flaminius & le Tibre, pour y être enterré avec les ſiens. Strabon nous en a laiſſé la deſcription au livre cinquiéme. C'eſt auſſi le nom que Florus * donne au tombeau des Rois d'Egypte dans lequel Cleopatre s'enferma, & ſe fit mourir. Les Dictionaires Latins de Mrs. Lloyd & Hofman fourniſſent pluſieurs autoritez, qui montrent que le mot de Mauſolée a été donné par les Romains aux ſepulcres dont la ſtructure étoit magnifique: mais il y a deux vers (B) de Martial qu'on ne doit pas joindre avec ces autoritez. La langue Françoiſe a adopté ce mot-là au même ſens que les Romains. Nous apellons Mauſolées les tombeaux des Rois de France. On a même étendu ce mot ſur ces repreſentations de tombeau qui font partie d'une pompe funebre, & qui ne durent qu'autant que les funerailles. Mr. Furetiere dit avec raiſon qu'on les nomme Mauſolées; mais il ajoûte une choſe (C) bien incertaine.

☞ LA MECQUE ville d'Arabie, eſt non ſeulement fameuſe pour avoir donné la naiſſance à Mahomet, & à cauſe que les ſectateurs de ce faux prophete y vont en pelerinage avec beaucoup de ſuperſtition, mais auſſi à cauſe qu'elle avoit un temple qui au tems de l'ancien paganiſme n'étoit pas (A) moins veneré entre les Arabes, que celui de Delphes entre les Grecs. Ceux qui avoient la preſidence de ce temple étoient fort ‡ conſiderez à la Mecque, & cela montre l'erreur de ceux qui ont dit que Mahomet étoit de vile extraction, car il étoit d'une famille qui poſſedoit depuis (B) long tems le gouvernement de la ville & celui du temple. On ne manqua pas de

† Μέγιστος δὲ ὕστερον δὲ τὸ ὄρει μέγας ὁ ὁς καλλιστεῖον περίβλεπτος τῶν πάλαι, ὅτι καὶ ῥωμαίοις μεγάλως δὲ τι αὐτὸν θαυμάζοντες τὰ παρὰ σφίσιν ἐπιφανῆ μνημεῖα Μαυσωλεῖον ὀνομάζουσιν. Ea fuit operis magnitudo & ornamentorum magnificentia ut Romani vaidè illud mirantes magnificentiſſimaque apud ſe monimenta Mauſolea appellarint. *Pauſanias l. 8. pag. 250.*

‡ *Sueton. in Aug. c. 101.*

* *Lib. 4. c. 11.*

‡ *Voiez la remarque B.*

(a) *Mart. Spect. init.*

(b) *Prideaux vie de Mahomet pag. 96. édit. d'Amſterdam 1698.*

(1) *Shareſtani Golii nota ad Alfraganum. p. 8. & 9. Makriſi Pococki Spec. Hiſt. Arab. pag. 177. & 311.*

(c) *Prideaux ibid. p. 92. 93.*

(2) *Abul Feda Abul Faraghius. p. 102. Johannes Andreas. c. 6. Pomakii Spec. Hiſt. Arab. p. 175.*

(3) *Alc. c. 2. Johannes Andreas. c. 2. & 6.*

(d) *Prideaux ib. pag. 92.*

(4) *Daniel. c. 5. v. 10. Buxtorfii Synagoga Judaica. c. 10. Maimonides in Halachoth Tephillah. c. 1. Sect. 3.*

(5) *Abul Faraghius. p. 102.*

(e) *Prideaux ubi ſupra pag. 94. 95. Voiez la remarque F de l'article d'Abraham.*

(B) *Deux vers de Martial.*] On ſe trompe viſiblement, lors qu'on veut que ces paroles,

Aere (a) nec vacuo pendentia Mauſolea,
Laudibus immodicis Cares in aſtra ferant,

prouvent que par Mauſolée les Auteurs Latins entendoient en general un magnifique tombeau, car il ne s'agit là que du Mauſolée primitif.

(C) *Il ajoûte une choſe bien incertaine.*] Il dit qu'*on a apellé auſſi* Mauſolée *la chaſſe d'un Saint.* J'en doute; car encore que Mr. du Cange lui ait apris que dans les Auteurs de la baſſe Latinité, *Mauſoleum* ſignifie *feretrum Sancti alicujus*, & que *mauſoleare* ſe dit de l'enterrement, il ne s'enſuit pas que *Mauſolée* ait eu cet uſage en François; & en tout cas il faudroit en donner des preuves.

(A) *Un temple qui n'étoit pas moins veneré entre les Arabes, que celui de Delphes entre les Grecs.*] Cette comparaiſon m'eſt fournie par Mr. Prideaux: on va lire ſes paroles: „ (b) Quant au *Temple de la Meque* & ce „ qu'il étoit avant *Mahomet*, voici au vrai ce qui en „ eſt. C'étoit un *Temple Payen* pour lequel les *Arabes* „ avoient la même veneration que les *Grecs* avoient „ pour celui de *Delphes*; où toutes leurs (1) *Tribus* „ pendant l'eſpace de pluſieurs ſiécles alloient une fois „ tous les ans rendre leurs *Hommages Idolatres* à leurs „ *Dieux*, juſqu'à ce qu'enfin *Mahomet* les ayant forcez à changer leur Idolatrie en une autre Religion „ tout-à-fait auſſi méchante, fit auſſi ſubir à ce Tem„ ple le même changement, en ordonnant qu'aprés „ ce tems-là ce ſeroit le Lieu principal où l'on ren„ droit le faux Culte qu'il leur avoit impoſé, de la „ même maniere qu'il l'étoit auparavant de celui qu'il „ avoit aboli, & ce Temple a depuis continué toû„ jours ſur le même pié. „ (c) Au commencement de ſon impoſture il ordonna à ſes diſciples, *qu'ils euſſent à prier leurs* (2) *faces tournées vers* Jeruſalem, *qu'il apelloit la* Sainte Ville, la Ville des Prophetes; *où il prétendoit établir ſes* Pelerinages, *& y faire le lieu principal du* Culte *de ſa* Secte. *Mais trouvant que ſes* Sectateurs *gardoient toûjours un* reſpect ſuperſtitieux *pour le* Temple *de la* Meque, *dans lequel les* Arabes *avoient rendu pendant pluſieurs ſiecles leurs Adorations publiques à des* Idoles, *& que ce ſeroit un moyen trés-efficace pour ſe concilier ſes Citoyens, s'il conſervoit leur Temple dans ſon ancienne ſplendeur, il changea cet ordre pour ſervir à ſon Deſſein; c'eſt pourquoi il commanda à ſes Diſciples de regarder droit à* la (3) Meque *dans leurs Priéres, & établit le Temple de ce lieu-là, qui à cauſe de ſa forme carrée fut apellé le* Caaba, *ce mot en* Arabe *ſignifiant carré, pour être la Place principale du Culte de tous ceux de ſa Religion, & l'endroit où devoient ſe faire tous les* Pelerinages Religieux *comme ils ſe faiſoient autrefois.* L'Auteur venoit de dire que (d) *c'étoit la coûtume conſtante de tous ceux du* Levant, *de quelque* Religion *qu'ils fuſſent, d'obſerver un certain* point *des* Cieux, *vers lequel ils tournoient leurs faces, quand ils prioient. En quelque partie du* Monde *que fuſſent les* Juifs, (4) *ils prioient toûjours la face tournée du côté de* Jeruſalem; *parce que c'étoit là qu'ils avoient leur* Temple. (5) *Les* Arabes *tournoient la leur vers la* Meque, *où étoit leur* Caaba, *lieu principal de leur* Culte Payen. L'ordre que Mahomet donna à ſes ſectateurs, de ſe tourner vers la Meque quand ils feroient leurs prieres, apartient à l'an 2. de l'Hegire. C'eſt depuis ce tems-là, ajoûte Mr. Prideaux, „ (e) qu'on a „ vu toutes ces *Hiſtoires fabuleuſes* que cet *Impoſteur* a „ inventées pour exalter d'autant plus le *Temple* de *la* „ *Meque*, & le rendre plus fameux: comme qu'il avoit „ été (6) premierement bâti au *Ciel* pour ſervir aux „ *Anges* de *Lieu*, où ils devoient adorer, & qu'*Adam* „ y avoit adoré lors qu'il étoit en *Paradis*; mais qu'en „ ayant été chaſſé, car ils placent le *Paradis* au *Ciel*, „ il avoit prié *Dieu* de lui accorder ſur la terre un „ Temple ſemblable à celui-là, vers lequel il pût prier, „ & aller tout autour pour l'adorer; de la même ma„ niere que les *Anges* vont autour de celui qu'il avoit „ vû au *Ciel*: Que là-deſſus *Dieu* avoit envoye la Reſ„ ſemblance de ce *Temple* dans des *Courtines* de *Lu*„ *miére* & l'avoit placée à *la Meque*, au même lieu „ qu'eſt maintenant le *Caaba*, qui, à ce qu'ils diſent, „ eſt exactement droit au deſſous de l'Original qui eſt „ au *Ciel*: Que c'étoit-là où, aprés la mort d'*Adam*, „ *Seth* l'avoit bâti de Pierres & d'Argille, & que le „ *Peuple de Dieu* y avoit adoré juſqu'au tems du *Delu*„ *ge*, mais qu'ayant été détruit par les Eaux (7) *Dieu* „ avoit enſuite commandé à *Abraham* de le faire re„ bâtir lui en ayant montré la forme dans une *Viſion*, „ auſſi-bien que le Lieu dans ſon viſible *Schechinah* qui „ y réſidoit. Que ſelon ce commandement *Abraham* „ & *Iſmaël* l'avoient rebâti là où il eſt à préſent. Et „ qu'enſuite *Iſmaël* demeurant à *la Meque* y avoit toû„ jours adoré *Dieu* ſelon le veritable Culte; mais que „ ſa Poſterité l'ayant enſuite corrompu d'une Idolatrie „ horrible, & profané ainſi ce *Saint Temple*, il devoit „ maintenant le purger des Idoles, & le conſacrer de „ nouveau au veritable Culte de Dieu auquel il avoit „ été d'abord deſtiné. Ainſi il ne retint pas ſeulement „ le *Temple* de *la Meque*; mais encore les *Pelerinages* „ s'y continuerent de même que les autres *Ceremonies* „ qui y étoient en uſage au tems de l'*Idolatrie*. Car „ comme toutes ces choſes étoient en grande venéra„ tion dans les eſprits des *Arabes* depuis long-tems, „ il n'eut pas beaucoup de peine à les leur faire em„ braſſer quand il les eut une fois introduires dans ſa „ nouvelle Religion. „ Joignez avec ces dernieres paroles ce qui ſera dit ci-deſſous dans la remarque F.

(B) *Qui poſſedoit depuis long tems le gouvernement de la ville & celui du temple.*] On remonte juſques à un certain Coſa, comme nous l'aprend Mr. Prideaux. (f) Ce Coſa (8) *étoit trés fameux parmi les* Korashites, *en ce qu'il établit dans ſa Maiſon la garde des Clefs du* Caaba, *& en même tems la* Preſidence *de ce Temple, qui eſt le même auquel les* Mahometans *vont maintenant faire leur Pelerinage à* la Mecque, *& qui étoit pour lors auſſi celebre pour le Culte des* Payens *parmi les* Arabes, *qu'il a été du depuis pour celuy des* Mahometans. *& pour cet effet la* Preſidence *en étoit tenu-à-fait conſiderable, comme un Poſte ſi important pour celuy qui en étoit en poſſeſſion qu'il la rendoit honorable par toute* l'Arabie. *Il étoit auparavant occupé par* Abu-Gabshan, qui eut la ſimplicité (g) de s'en defaire pour une bouteille de vin, dans un malheureux moment où il ſe trouva d'humeur à boire. Il voulut enſuite ſe relever d'un marché ſi prejudiciable, & fut apuié par les gens de ſa tribu; mais & lui & eux furent chaſſez de la Mecque par Coſa. „ (h) Et depuis ce tems-là les Corashi„ tes eurent l'entiere poſſeſſion de la Mecque; & Co„ ſa & ſa Poſterité en droite Ligne juſqu'à Mahomet, „ eurent toûjours aprés la Preſidence du Temple & „ le Gouvernement principal de la Ville. „ Coſa étoit le quatriéme aieul de Mahomet.

(6) *Shareſtani Pocockii Spec. Hiſt. Arab. p. 115. Siomita appendix ad Geographiam Nubienſem. c. 7.*

(7) *Alc. c. 2. 3. & 22. Al Jannabi in vita Abrahami Shareſtani. Zamach Sharidum ad cap. 2. Alcorani Sharifol Edriſi Liber Agar Johannes Andreas c. 1.*

(f) *Prideaux ubi ſupra p. 2.*

(8) *Abul Feda, Pocockii Spec. Hiſt. Arab. p. 42, 50. & 342. Eechelenſis Hiſt. Arab. p. 1. c. 3. Fortalitium Fidei, lib. 4. Conſid. 1.*

(g) *Prid. ib. pag. 3.*

(h) *Ib. p. 4.*

Digitized by Google

de faire des contes concernant la protection miraculeuse que le Ciel (C) avoit accordée à ce lieu sacré. Les habitans de la Mecque étoient d'une ignorance (D) très-crasse, & neanmoins ils rejetterent † comme ridicules les visions & les doctrines que Mahomet leur annonça. Il fut un exemple de la verité de la maxime *nul Prophete en son païs.* Il ne put jamais faire goûter dans sa patrie ses pretenduës revelations, & tant à cause qu'on les trouvoit impertinentes, qu'à cause qu'on le β soupçonnoit de vouloir detruire l'ancienne religion, & d'aspirer à la tyrannie sous les auspices de la qualité de nouveau Prophete, on s'opposa si vertement à ses complots, qu'il fut obligé γ de prendre la fuite; & ce ne fut que par voie de conquête militaire qu'il δ établit dans ce lieu-là sa nouvelle loi. Il y eut une rude guerre entre lui & les Mecquois pendant six ans depuis qu'il eut pris la fuite. Cela fut suivi d'un traité de treve * qui devoit durer dix ans, mais qui n'en dura que deux, car en la 8. année de ‡ l'Hegire cet imposteur accompagné de 10. mille hommes marcha contre la Mecque sous pretexte qu'elle avoit violé la treve, & la (E) subjugua très-facilement. Il en banit l'idolatrie, & s'apliqua peu après à d'autres expeditions. Il ‡ alla en pele-

† *Prideaux, vie de Mahomet pag. 22. 65.*

β *Id. ib. pag. 24.*

γ *Id. ib. p. 73. 74.*

δ *Voiez la remarque E.*

* *Id. ib. pag. 112.*

‡ *C'est la même chose que la fuite de Mahomet. Cette 8. année de l'Hegire repond à l'an 629.*

‡ *Id. ib. pag. 128.*

(a) *Prid. ib. p. 79.*

(1) *Abul Feda Al Masudi. Ecchelensis Hist. Arab. part. 1. c. 10. Pocockii Spec. Hist. Arab. p. 62.*

(b) *Prid. ib. p. 80.*

(2) *Al Jannabi Ahmed Ebn Yusef. Ecchelensis. Hist. Arab. part. 2. c. 1. Pocockii Spec. Hist. Arab. p. 63.*

(3) *Abul Feda Al Jannabi Ahmed Ebn Yusef. Zamachshari Bidawi, & Jalalani in Commenta ad cap. 105. Alcorani. Pocockii Spec. Hist. Arab. p. 64. Golii nota ad Alfraganum. p. 54.*

(4) *Zamachshari. Bidawi. Jalalani, &c.*

(C) *Des contes touchant la protection miraculeuse que le Ciel avoit accordée à ce lieu sacré.*] „ (a) Environ „ 70. ans avant *Mahomet*, il regnoit parmi les *Homerites*, qui étoient une *Nation Ancienne des Arabes* „ vers le *Midi de la Mecque*, un certain *Roy* nommé „ (1) *Du Nawas*, qui ayant embrassé la *Religion* des „ *Juifs*, persecutoit celle des Chrêtiens, établie dans „ ces quartiers-là depuis plus de 300. ans, & fit tout „ ce qu'il pût pour la détruire entiérement dans tout „ son Royaume. . . . . (b) Cette *Persecution* obligea „ beaucoup de *Chrêtiens Homerites* à fuïr en *Ethiopie* „ pour se mettre en sûreté. Ils s'y plaignirent au *Roy* „ de cette cruelle *Persecution*, & ce *Prince* étant *Chrê-* „ *tien* voulut bien envoyer pour les secourir une *Ar-* „ *mée* de 70000. hommes commandée par son Oncle „ *Aryat* (2), qui ayant défait *Du Nawas* dans une *Ba-* „ *taille* le poursuivit avec tant de vigueur qu'il le força „ de se jetter dans la Mer, où il perit. Là-dessus le „ Royaume des Homerites tomba entre les mains des „ *Ethiopiens*, & *Aryat* le gouverna 20. ans. Il eut „ pour *Successeur Abraham Al Ashram*, qui ayant bâ- „ ti une fameuse (3) *Eglise* à *Saana*, Capitale des *Ho-* „ *merites*, beaucoup d'*Arabes* s'y rendoient pour assis- „ ter au *Culte Chrêtien*; de maniere que le *Temple de* „ *la Meque* commençoit d'être negligé, & l'on voyoit „ tomber en decadence le *Culte Payen*, qu'un si grand „ concours de *Peuple* de toute l'*Arabie* y avoit jusques- „ là observé. Ce changement affligeoit beaucoup ceux „ de *la Meque:* Car ils tenoient leur principal soû- „ tien du grand abord qu'il y avoit tous les ans des „ *Pelerins*, qui suivant leur coûtume y alloient pour „ adorer leurs *Divinitez Payennes*, & pour s'aquiter „ des *Ceremonies*, dont la solemnité y faisoit venir „ beaucoup de monde de tous les endroits d'*Arabie*. „ Ainsi pour témoigner l'indignation qu'ils avoient „ conçûë contre cette *Eglise*, qui menaçoit leur Bien „ public d'une entiere ruine, il y en eut quelques-uns „ qui étant allez à *Sanaa* entrerent secretement dans „ l'*Eglise*, & eurent l'impudence de la souïller avec „ outrage de leurs *Excremens*. Abraham en fut si irri- „ té que pour se venger de cet affront il jura la ruïne „ du Temple de *la Meque:* Et pour éfectuer ce qu'il „ avoit juré, il s'achemina vers la Place qu'il assiegea „ avec une *Armée* nombreuse. Mais n'étant pas en „ état de venir à bout de son Dessein, aparemment „ faute de Provisions qui étoient necessaires pour le „ nombre des *Troupes* qu'il avoit dans un *Païs* si desert „ & si sterile, il fut obligé de retourner sur ses pas „ avec perte. Et parce qu'il avoit plusieurs *Elefans* „ dans son *Armée*, cette Guerre fut appellée *la Guer-* „ *re de l'Elefans*; & l'on apella l'*Epoque* dont ils se ser- „ voient pour compter depuis ce tems-là l'*Epoque de* „ *l'Elefant*. C'est à cette *Guerre* que *l'Alcoran* fait al- „ lusion dans le *Chapitre* 105. qu'on apelle le *Chapitre* „ *de l'Elefant*, où *Mahomet* dit, comment le *Seigneur* „ *traita ceux qui vinrent montez sur des Elefans pour* „ *ruiner le Temple de la Meque, qu'il rompit leurs desseins* „ *perfides, & envoya contr'eux de puissantes Armées* „ *d'Oiseaux qui en leur jettant des Pierres sur la Tête,* „ *les rendoient semblables au grain des Champs que les* „ *Bêtes détruisent & foulent aux piez.* C'est là, où „ les (4) *Commentateurs* de l'*Alcoran*, disent que pour „ preserver le *Temple* de la *Meque*, de la destruction „ dont il étoit menacé, *Dieu* envoya contre les *Ethio-* „ *piens* de grandes Armées d'Oiseaux, qui portoient „ chacun trois Pierres, une au Bec & une à chaque „ Pié; qu'ils les jettoient en bas sur les Têtes des En- „ nemis; que ces Pierres, quoi qu'elles ne fussent pas „ beaucoup plus grosses que des *Pois*, étoient pourtant „ d'une telle pesanteur que tombant sur le *Casque*, el- „ les le perçoient & l'*Homme* aussi de part en part; „ que sur chacune de ces Pierres étoit écrit le nom de „ celui qui en devoit être tué; & que l'*Armée* des „ *Ethiopiens* étant ainsi détruite le *Temple* de la *Meque* „ fut sauvé. „

(D) *Les habitans de la Meque étoient d'une ignorance très-crasse.*] (c) Mahomet „ étoit un *Barbare sans li-* „ *terature* (5) qui ne savoit ni lire ni écrire. Mais cela „ n'étoit pas tant un défaut en lui, que dans la *Tribu*, „ dont il étoit, où l'on avoit de coûtume pour ce qui „ regardoit toute sorte de literature de demeurer (6) „ dans la même ignorance avec laquelle ils étoient sor- „ tis du ventre de leur Mere jusques à la fin de leur vie. „ C'est pourquoi au tems que *Mahomet* s'érigea pre- „ mierement en *Prophete*, il n'y avoit pas un seul hom- „ me de la *Mecque* qui sçût lire ou écrire, excepté seu- „ lement (7) *Waraka* parent de *Cadigha*, qui s'étant „ fait premierement *Juif*, & ensuite *Chrêtien*, avoit „ appris à écrire l'*Arabe* en Lettres *Hebraiques*. Et „ c'est pour cette raison que les habitans de la *Mecque* „ étoient appellez (8) gens sans literature par opposi- „ tion au Peuple de *Medine*, qui étant la moitié *Chrê-* „ *tiens*, & l'autre moitié Juifs, savoient & lire & ecri- „ re; & c'est pour cela qu'ils étoient appellez (9) le „ *Peuple du Livre*. C'est de lui que plusieurs des Sec- „ tateurs de *Mahomet*, aprés qu'il fût venu à *Medine*, „ apprirent aussi à lire & à écrire, ce que quelques- „ uns d'entr'eux avoient commencé d'apprendre aupa- „ ravant de *Bashar* le *Cendien*, (10) qui ayant demeuré „ à *Anbar*, Ville d'*Erac*, prés de l'*Euphrate*, y avoit „ appris cet art, d'où venant à la *Mecque*, & se ma- „ riant avec la Sœur d'*Abu-Sophian*, il s'établit là, & „ l'on dit que c'est de lui que les habitans de la *Mecque* „ ont reçu les belles Lettres. Entre les Sectateurs de „ *Mahomet*, Othman y profita plus qu'aucun autre, „ ce qui l'avança dans la suite à être (11) *Secretaire* de cet „ *Imposteur*. Mais faute de Papier d'abord, étant dans „ un lieu où l'on n'en avoit pas besoin auparavant, ils „ furent obligez de se servir (12) d'os d'Epaules de Mou- „ ton & de Chameau pour écrire, ce qui étoit un ex- „ pedient dont se servoient anciennement les autres „ *Tribus* des *Arabes*, qui avoient des Lettres, mais „ qui manquoient de *commerce* pour leur fournir ce qui „ leur étoit necessaire pour cela; & c'est pour cela que „ leurs Livres, dans lesquels leurs *Poëmes*, & autres „ sujets qui leur plaisoient, étoient écrits (13) n'étoient „ qu'autant de ces os de Mouton & de Chameau liez „ ensemble avec un cordon. „

(E) *Il subjugua* la Mecque *très-facilement. Il en banit l'idolatrie.*] Il marcha si diligemment vers cette ville avec son armée, (d) *qu'il fut à ses Portes avant que les Habitans se fussent apperçûs qu'il leur en vouloit* (14). *Il les surprit donc avant qu'ils eussent eu le tems de se preparer à se défendre, & ainsi ils furent contraints de se soûmettre à lui. . . . . La ville se rendit à discretion sans faire seulement mine de se vouloir défendre. Dés que Mahomet y fut entré, il fit mourir ceux qui avoient témoigné le plus d'emportement contre lui, & tous les autres se soûmirent à son Empire, & embrasserent sa* Religion. *Il n'y fut pas plûtôt le Maître absolu, qu'il se mit à nettoyer le* Caaba *des Idoles qui y étoient, & à consacrer de nouveau ce Temple, comme ayant resolu de lui conserver son ancienne splendeur en en faisant la* Mosquée *la plus sacrée de toutes, & la principale place pour le service Religieux de ses Sectateurs. Il y* (15) *avoit un grand nombre d'*Idoles *dans le Temple, & il n'y en avoit pas moins dehors qui l'entouroient;* Mahomet *les arracha également & les détruisit toutes sans exception. Les plus considerables de ces* Idoles *étoient celles d'*Abraham *& d'* Ismaël *dans le* Temple, *& celle de* Hoball *hors du* Temple. *Les autres étoient des Images des* Anges, *des* Prophetes, *& de leurs principaux* Saints *decedez, lesquels ils honoroient seulement comme des* Mediateurs, *leur rendans le même honneur Religieux que les Catholiques Romains rendent à leurs* Saints *& aux Images qu'ils en font. Car les* Arabes

(c) *Prideaux ubi supra pag. 36. & seq.*

(5) *Alcoran. c. 7. Johannes Andreas, c. 2. Pocockii Spec. Hist. Arab. 158. Disputatio Christiani, c. 12. Richardi Confutatio, c. 3.*

(6) *Ebn'ol-Athir Shareftani. Al Motawazi in libro Mogreb Pocock. Spec. Hist. Arab. p. 157.*

(7) *Al Bocha. Pocock. ibidem.*

(8) *Shareftani Pocock. Spec. Arab. Hist. p. 156.*

(9) *Shareftani, & Pocock. ibid. Hottinger. Hist. Orient. lib. 1. c. 1.*

(10) *Pocockii Spec. Hist. Arab. p. 157.*

(11) *Elmacin. lib. 1. c. 1. Bartholomæus Edessenus.*

(12) *Pocockii Spec. Hist. Arab. p. 157.*

(13) *Ebn'ol Athir. Pocock. ibid.*

(d) *Prid. ib. p. 122. & suiv.*

(14) *Abul Farag. p. 103. Elmacin. lib. 1. c. 1.*

(15) *Pocockii Spec. Hist. Arab. pag. 95. 96. 97. 98.*

Digitized by Google

pelerinage à la Mecque l'an 10. de l'Hegire, il y entra *le grand jour de cette Solennité. Les peuples accoururent en foule de tous les endroits de* l'Arabie, *pour voir leur nouveau Maître: il les instruisit dans sa* loy, *après quoy il retourna* à Medine, & y mourut l'année suivante. Il avoit eu la politique pendant la treve qu'il avoit concluë avec les Mecquois d'ordonner à ses sectateurs le pelerinage de la Mecque. C'étoit une solennité que les Arabes (F) avoient en veneration depuis plusieurs siecles; il crut donc qu'en la conservant il les disposeroit à subir plutôt le nouveau joug qu'il leur vouloit imposer: & ce fut sans doute une chose qui fit un très-bon effet pour lui sur les habitans de la Mecque, puis qu'ils retiroient un très-grand profit de cette coutume religieuse, & un avantage dont ils avoient beaucoup de besoin, car leur terroir est des plus ingrats & des plus steriles qu'il y ait au monde. On a vu † ci-dessus l'état lamentable où leur ville fut reduite au 4. siecle de l'ére Mahometane. Elle avoit soufert au 1. siecle de la même époque *, tout ce que les fureurs de la guerre ont coutume de produire. Quelques Auteurs disent ‡ que Soliman

† *Dans l'article d'Abudhaher.*

* *Voiez la Bibliotheque Orientale de Mr. d'Herbelot pag. 569.*

‡ *Gabr. Sionita & Joan. Hesronita de nonnullis Oriental. urbibus pag. 19.*

y

bes *ont toûjours crû* (1) *qu'il n'y avoit qu'un* Dieu, Createur & Gouverneur de toutes choses, *lequel ils appelloient* Allah Taal, *c'est à dire, le* Dieu Souverain, *le* Dieu des Dieux, *& le* Seigneur des Seigneurs, *lequel ils n'oserent jamais representer par aucune Image. Mais ce Dieu étant si grand & si élevé, que selon eux, les hommes n'en sauroient approcher pendant qu'ils sont sur la terre, que par la mediation d'*Avocats *qui intercedent pour eux dans le Ciel; afin que les* Anges *& les* Saints hommes Beatifiez *leur rendissent cet office, ils leur erigeoient des Images, leur bâtissoient des Temples, leur adressoient leurs adorations & en faisoient l'objet de leur Culte & de leurs devotions. C'est en quoi consistoit toute l'*Idolatrie *des* Arabes *à laquelle Mahomet mit fin, en detruisant ces Idoles.*

(1) *Pocockii Spec. Hist. Arab. pag.* 107. *&* 108.

(F) *D'ordonner le pelerinage de la Mecque. C'étoit une solennité que les Arabes avoient en veneration.*]

„(a) C'etoit un *Rit* des *Payens Arabes*, qui depuis „beaucoup de Siecles auparavant avoient accoûtumé „d'aller une fois tous les ans au Temple de la Meque „pour y adorer leurs Divinitez Payennes. Le tems de „ce *Pelerinage* (2) étoit dans le Mois de *Dulhagha*; & „le 10. du même Mois étoit leur grande *Fête*, consa„crée aux principales Solemnitez de leurs Pelerina„ges. . . . . Et afin que tout le monde pût venir „avec une liberté entiére & sûrement à cette Fête de „tous les endroits d'Arabie & s'en retourner de même, „ils tenoient pour sacrez non seulement ce Mois, „mais aussi les Mois precedent & suivant; de sorte „qu'il ne leur étoit pas permis de faire aucune hostili„té contre qui que ce fût pendant ce tems-là, comme „je l'ai fait voir ci-devant (b). C'est pourquoi ce Pe„lerinage solemnel à la *Meque* ayant été un Usage Reli„gieux que toutes les *Tribus* des *Arabes* avoient en gran„de veneration, y étant accoûtumées depuis long„tems, Mahomet ne jugea point à propos de rien „innover sur ce sujet de peur de les aigrir. Il adopta „donc cette Observance, la faisant passer dans sa Reli„gion, toute telle qu'il l'avoit trouvée parmi les Arabes „sans en retrancher un seul des Rites ridicules avec les„quels ils l'observoient; de là vient qu'encore aujour„d'hui tous ses Sectateurs l'observent, comme un des „*Devoirs fondamentaux* de sa *Religion*. Car cet *Impos„teur ruse* leur fit entendre sur ce sujet, aussi-bien „qu'au sujet de tous les Rites Payens des *Arabes*, „qu'il crût necessaires de retenir, que cette pratique „venoit originairement d'un Commandement que „*Dieu* avoit fait à *Abraham* & à *Ismaël*: Selon lui „lors que ces Patriarches rebâtirent leur *Caaba*, *Dieu* „leur ordonna d'aller tous les ans en *Pelerinage* à la „*Meque*; Or, dit-il, au commencement, l'on ne fai„soit ce *Pelerinage* que pour honorer *Dieu*, tous les „*Arabes* se rendant à la *Meque* une fois l'an pour y „adorer Dieu ensemble, tout comme les Juifs firent „depuis trois fois tous les ans, se rendant par son „ordre à Jerusalem, au tems de leurs trois Fêtes so„lemnelles. Mais dans la suite des Siécles les Arabes „ayant perverti cette coûtume, & l'ayant changée en „Idolatrie, *Mahomet* leur fit accroire qu'il avoit or„dre de Dieu de la rétablir dans sa premiére pureté. „En prescrivant ce *Pelerinage*, ce faux *Prophete*, tra„vailla à conserver à la Ville qui lui avoit donné la „naissance, les avantages dont elle jouissoit depuis „long-tems. Accommodant ainsi la Religion qu'il „forgeoit à l'interêt de ce Peuple, il crût qu'il lui se„roit plus facile de la leur faire goûter. En quoi il „ne se trompa point. En effet comme ce Pelerinage „faisoit non seulement la gloire de la Meque, mais „encore ses Richesses, & etoit le principal Revenu „de ses Habitans, si Mahomet l'eût aboli leur interêt „les eût engagez, à lui resister avec tant de vigueur „qu'apparemment il ne se seroit jamais rendu Mai„tre de cette Place, & eût ainsi vû avorter tous ses „Desseins. „

(a) *Prideaux ubi supra pag.* 113. *& suiv.*

(2) *Shahrestani. Makrizi. Golii not. ad Alfraganum, p.* 8. *&* 9. *Pocor. Spec. Hist. Arab. p.* 177.

(b) *Voiez le dernier paragraphe de cette remarque.*

La reflexion que l'on vient de lire est fort judicieuse. Il n'y a rien qui indispose davantage contre les innovations de religion, que de voir que le changement de culte feroit cesser le commerce, & seroit *lucrum cessans, & damnum emergens.* Je sçai bien que la superstition toute seule peut engager une ville à retenir opiniâtrement le culte de ses idoles: l'esperance de leur protection est quelquefois le seul avantage que l'on en retire; on n'y trouve pas d'ailleurs le profit public, le gain des ouvriers, celui des marchans, ce grand abord d'étrangers, & de voiageurs devots qui laisse beaucoup d'argent dans une ville. Sans cette espece d'aides le zéle d'un peuple pour ses anciens Dieux, lui peut inspirer une forte resistance à l'extirpation de l'idolatrie; mais c'est tout autre chose lors que le culte public est une source de gain aux particuliers. D'où vint, je vous prie, cette emeute populaire qui au tems de la predication de saint Paul fit tant crier, *grande est la Diane des Ephesiens?* Ne fut-ce pas de la remontrance d'un (c) certain Demetrius, qui *travaillant d'argenterie, & faisant de petits temples d'argent de Diane, apportoit beaucoup de profit aux Ouvriers du mestier?* Il les assembla, & leur dit, *Hommes vous savez que tout nostre gain vient de cette besogne*, & leur fit comprendre qu'il y alloit non seulement de leur profit, mais aussi de l'avantage de toute la ville d'Ephese, de ne pas soufrir un certain Paul qui *par ses persuasions avoit detourné une grande multitude, en disant que les Dieux qui sont faits de main, ne sont point Dieux.* Concluons de là que les habitans d'Ephese auroient été plus traitables par raport à l'Evangile, s'il leur avoit ôté leur grande Diane, sans prejudicier en nulle maniere à leurs profits, ni à la veneration que l'on avoit pour leur temple par tout le monde. Ils eussent été en ce cas-là infiniment plus disciplinables sur les leçons de saint Paul contre les idoles. Avoüons donc que Mahomet s'avisa d'une bonne ruse pour apprivoiser les habitans de la Mecque. Il leur conserva l'affluence de pelerins qui leur étoit si lucrative & si glorieuse; il laissa leur temple dans ses anciens privileges; il pourvut à leur dedommagement: ce fut une bonne corde, & un excellent remede contre le chagrin que la ruine de leur vieille idolatrie leur pouvoit causer.

(c) *Actes des Apôtres chap.* 19. *v.* 24.

Notez que Mr. Prideaux dans l'endroit où il observe que les Arabes n'avoient pas la permission de faire des hostilitez, ni pendant le mois de leur grande fête, ni pendant *les mois precedant & suivant*, ajoûte ceci, (d) *comme je l'ai fait voir ci-devant.* Je croi qu'il veut dire qu'il a parlé de cela lors que dans la page 83. & 84. il a fait mention d'une guerre où Mahomet *âgé de* 20. *ans* (3) *fit ses premieres Armes. Cette* Guerre, continuë-t-il, *fut apellée* Impie, *parce qu'on la fit avec tant d'emportement & de fureur qu'elle fut continuée même durant les* Mois *où ils comptoient parmi eux qu'on ne pouvoit faire la* Guerre *sans* impieté. *Car c'étoit* (4) *une ancienne Coûtume dans toute* l'Arabie *que de garder* 4. *mois de l'Année comme sacrez, savoir les Mois de* Moharram, Rajeb, Dulkaada, *&* Dulhagha, *qui sont le premier, le* 7. *le* 11. *& le* 12. *de l'Année pendant lesquels toute sorte de Guerre devoit cesser. Et ces* Mois *étoient observez si religieusement parmi toutes leurs* Tribus, *que pour si grande que fût l'animosité d'une* Tribu *contre l'autre, chose assez ordinaire parmi eux, le* Mois *sacré n'avoit pas plûtôt commencé qu'ôtant les pointes de leurs Lances, & mettant bas toutes sortes d'armes, ils ne commettoient aucun acte d'hostilité, & même avoient commerce ensemble, se mêlant les uns avec les autres, comme s'il y avoit eu entr'eux une* Paix *solide & une amitié parfaite; de maniere que si pendant ces* Mois-là *un homme rencontroit* l'Assassin *de son* Pere *ou de son* Frere, *il n'osoit l'attaquer malgré la violence de son ressentiment & quelque grand que fût le desir qu'il avoit d'assouvir sa vengeance.* Ce passage-ci & l'autre ne se raportent point: l'un parle de quatre mois qui ne sont pas contigus; l'autre parle de trois mois qui vont de suite.

(d) *Voiez ci-dessus lettre b.*

(3) *Al Kodai, Al Kamus, &c. Pocockii Spec. Hist. Arab. p.* 174. *in Margine.*

(4) *Al Jauhari, A. Sharestani Al Kamus. Cizwini. Golius in notis ad Alfraganum, p.* 4. 5. *&* 9. *Pocockii Spec. Hist. Arab. p.* 174. *&* 176.

Digitized by Google

y érigea une Academie environ l'an 949. de l'Hegire, & que le college qu'il y fit bâtir, & le revenu dont il le dota, furent dignes de sa magnificence. On ne s'accorde point quant à la situation de la Mecque. Le Dictionaire de Moreri la pose à une journée de la Mer rouge. Mr. Baudrand l'en écarte de 40. milles Arabiques, & Mr. d'Herbelot de trois journées. Quelques-uns † la mettent presque sous la ligne, & d'autres δ à vingt-un degrez quarante minutes de latitude septentrionale. L'usage ζ des armes est interdit dans son territoire qui est de six milles à l'orient, de douze au septentrion, de dixhuit au couchant, & de vingt-quatre au midi; cependant les voleurs se moquent de cette defence, & pillent par tout où ils peuvent, & cela oblige assez souvent les voiageurs & les pelerins à porter des armes en ces endroits-là, pour se garantir des insultes de ces brigans. Un Auteur que j'ai dejà nommé assure, „ que la Mecque est située proche du fleuve Betius nommé aujourd'hui *Chaibar*. Neanmoins peu de lignes après il dit, que toute l'eau de cette ville étoit dans le puits (G) de Zemzem, & dans les citernes où l'on conservoit la pluie; mais qu'au siecle passé l'on en avoit fait venir θ de la montagne d'Arafat par le moien d'un aqueduc qui avoit couté de grandes depenses. Voiez la remarque G. Nous dirons quelque chose du Prince à qui (H) la Mecque apartient.

☞ MEY (JEAN DE) Docteur en Medecine, Professeur en Theologie, & Ministre à Middelbourg au XVII. siecle, a composé plusieurs λ Ouvrages en Flamand. Il a fait aussi un livre Latin * intitulé *Sacra physiologia*, où il explique les passages de l'Ecriture qui concernent les matieres de physique. Il y a des gens qui ont (Z) parlé de ce traité-là avec beaucoup de mepris.

☞ MEYNIER (HONORAT DE) Auteur d'un livre intitulé, *Les demandes curieuses & les responses libres*, qu'il publia à Paris l'an 1635. Il ‡ avoit porté les armes 36. ans. Cet Ouvrage roule sur des matieres de politique, & de guerre, & contient des raisons & des exemples qui n'ont rien de rare, mais qui ne laissent pas d'être de bon sens. Je l'ai cité ⊥ quelquefois.

☞ MELAMPUS, grand devin parmi les anciens Paiens, étoit fils (A) d'Amythaon & d'Aglaia. Il avoit un frere nommé Bias auquel il temoigna en deux rencontres beaucoup d'affection,

† *Tid. ib. pag. 17.*
δ *Voez Mr. d'Herbelot ubi supra.*
ζ *Gabr. Sionita & Jo. Hesron. ib. p. 20.*
„ *Baudrand pag. 696.*
θ *Id. ib. il cite Gollius (ibfaloit dire* Golius*) not. in Alfraganum.*
λ *On les a recueillis en un volume* in folio *imprimé à Middelbourg l'an 1621.*
* *Imprimé à Middelbourg l'an 1661. & non pas à Venise l'an 1602. comme Mr. Konig l'a debité.*
‡ *Voiez son avertissement à la noblesse Françoise.*
⊥ *Ci-dessus pag. 1280. lettre a & pag. 1880. lettre f.*

(G) *Le puits de Zemzem.*] D'autres le nomment Zamzam, ou Zanzam, comme on l'a vu ci-dessus (a). Ce puits est l'une des plus sacrées singularitez de la Mecque. On conte que c'est une source d'eau qui fut produite sous les pieds d'Ismaël, lors qu'il mouroit de soif. Les pelerins sont obligez de se servir de cette eau, pour se laver trois fois le corps & la tête: il faut qu'ils en boivent, & que s'ils peuvent ils en emportent avec eux. (b) *Postquam sacellum illud, atque lapidem* (c) *praedictum invisserunt, se ad aliud intra templum satis amplum sacellum conferunt, ubi puteus est, dictus Zam Zam; & est inquit* Jacub Ben Sidi Aali, *fons seu scatebra quæ fluxit sub pedibus Ismaël dum gemeret sitibundus, quam Hagar primò videns filio ait linguâ Coptiticâ Zam, Zam, hoc est, siste, siste gradum. Ex hoc puteo multi sunt qui aquam exhauriunt, atque dant peregrinis quibus præceptum est corpus & caput eadem aquâ ter se lavare, atque ex eadem bibere, secumque si possint deferre.* „(d) Mahomet, pour rendre la Ville de la Mecque, lieu de sa naissance, plus „ considérable, pour échauffer la devotion des peu„ ples, & y attirer une plus grande foule de Pelerins, „ a donné de grands éloges à l'eau de ce Puis. Car, il „ y a une Tradition de luy reçeuë par le Khalife „ O'mar, qui porte, que l'eau du Puis de Zemzem „ sert de remede & donne la santé à celuy qui en boit; „ mais, que celuy qui en boit abondamment & qui „ s'en désaltere, obtient le pardon de tous ses pechez. „ Et l'on rapporte d'Abdallah surnommé, AlHafedh, „ à cause qu'il sçavoit par cœur un grand nombre de „ Traditions, qu'étant interrogé sur sa memoire, il „ répondit, que depuis qu'il avoit bû à longs traits de „ l'eau de Zemzem pour la fortifier, il n'avoit rien ou„ blié de ce qu'il avoit appris. „ Mr. d'Herbelot dont j'emprunte ces paroles, a recueilli quantité d'autres particularitez touchant ce puits. Consultez sa bibliotheque Orientale au mot *Zemzem*. Je n'en tirerai que ceci: (e) *La Ville de la Mecque a demeuré longtemps sans avoir d'autre eau, que celle du Puis de Zemzem, jusqu'à ce que le grand concours des caravanes eut obligé les Khalifes d'y faire construire un Aqueduc qui en fournit presentement une quantité suffisante.* Ceci supose que l'aqueduc est plus ancien que Mr. (f) Baudrand ne l'assûre sur la foi de Golius.

(H) *Quelque chose du Prince à qui la Mecque apartient.*] Il descend de Hascem bisaieul de Mahomet, & se qualifie chef des Hasceméens. Il se donne aussi le titre de Scerif, ou d'Emir. Il relevoit autrefois des Soudans d'Egypte, & depuis il a relevé des Sultans Turcs; mais il a toûjours conservé sa domination, & sa puissance. (g) *Et quamquam olim Ægypti Sultanorum, ac modo Othomannorum* (h) *pareat imperio, nunquam tamen suo dominio auctoritatéque fuit spoliatus.* Le grand Seigneur bien loin de se dire Souverain de la Mecque & de Medina, s'apelle leur humble serviteur. L'Emir ou le Scerif de la Mecque est presque toûjours pauvre, quoi qu'il ait de bons revenus, & qu'il reçoive beaucoup de presens des Princes, & des pelerins; mais il a toûjours des querelles sur les bras avec ses freres qui aspirent à la domination, & avec les Arabes Beduins. Il reçoit du grand Seigneur la troisiéme partie des revenus de l'Egypte, à condition de proteger les pelerins de la Mecque, & de les garantir des insultes & des pilleries des Arabes (i). Voilà ce que je tire de l'appendix du *geographia Nubiensis*. Mr. d'Herbelot assûre (k) que *la plus ancienne origine que l'on trouve des Emirs ou des Scherifs, comme on les appelle aujourd'huy, de la Mecque, se trouve rapportée par Ben Schouhnah sous le regne des Aioubites, en Princes de la posterité de Saladin qui regnoit dans Themen en Arabie. Car, il écrit qu'en ce temps-là, il y avoit un Prince à la Mecque, & un autre à Medine qui portoient le titre d'Emir, & que l'an 633. de l'heg. un nommé Cotadah fils d'Edris de la race d'Ali de la branche de Hossain, étoit Emir de la Mecque.* Je me souviens que pendant la derniere (l) guerre, les nouvellistes des Alliez debitoient de tems en tems que les afaires des Turcs (m) alloient très-mal en Asie, & qu'on leur avoit enlevé la Mecque. Les nouvellistes de Paris se chagrinerent de cela, & firent savoir en 1. lieu que le fait n'étoit pas vrai, en 2. lieu que la conséquence qu'on en tiroit n'étoit pas bonne, puis que la Mecque n'est point au Turc, & que la Porte n'en tire aucun revenu, & y envoie plutôt des presens & des pensions.

(Z) *Qui ont parlé . . . avec beaucoup de mepris.*] Valentin Henri Voglerus l'accuse de compiler sans jugement les opinions des autres Auteurs, & de se laisser trop entraîner à la nouveauté. Un autre l'accuse d'être plagiaire. Voici ma preuve: (n) *Industriam suam non approbavit Valentino Henrico Voglero, qui in suo commentario posthumo de eodem argumento censet* Maium non tam suam scientiam declarasse, quam alienas sententias exscripsisse, idque nullo fere delectu novitate præcipue opinionum pellectum. *Quod judicium inclementius aliquanto videri poterat, cum in ejusmodi scriptoribus aliter fieri vix oportebat, quibus non tam industria gloria quam legentis utilitas spectatur, nisi id reprehensione dignum est quod Maius ex eo hominum genere esse videtur, qui suppressis autorum nominibus, unde sua exscripserunt, nescio quam ingenii laudem affectant.*

(A) *Fils d'Amythaon & d'Aglaia.*] Voiez dans la remarque A de l'article *Amphiaraus* la genealogie d'Amythaon. Il seroit très-inutile de la repeter ici. Je dirai seulement que la mere de Melampus nommée Aglaia par Diodore (o) de Sicile, se nomme Eidomene (p) dans Apollodore, qui ajoûte qu'elle étoit fille de Pheres (q) fils de Cretheus.

(a) Pag. 36. *au texte, & pag.* 93. col. 1.
(b) Gabr. Sionita & Jo. Hesronita de Oriental. urbibus pag. 19.
(c) C'est-à-dire la pierre dont j'ai parlé ci-dessus pag. 93. remarque I.
(d) D'Herbelot Biblioth. Orient. pag. 928. col. 2.
(e) Id. ib.
(f) Voiez le corps de cet article vers la fin.
(g) Appendix geogr. Nubiensis ubi infra.
(h) C'est-à-dire comme il paroit par toute la suite du discours qu'il est sous la protection du grand Turc.
(i) Gabr. Sionita & Jo. Hesronita ubi supra sive in appendice geograph. Nubiensis pag. 21.
(k) D'Herbelot ubi supra pag. 569. col. 2.
(l) On écrit ceci en Octobre 1700.
(m) Confer quæ supra pag. 1991. col. 2.
(n) Godofredus Vockerodt, in præfat. disputationis de fœtura artificiosa Jacobi. Cet Ouvrage fut imprimé à Iéne l'an 1689. in 4.
(o) Diodor. Siculus lib. 4. c. 70. pag. 258.
(p) Apollod. lib. 1. pag. 45.
(q) Id. ib. pag. 51.

Digitized by Google

fection, premierement pour lui procurer une femme, en fecond lieu pour lui procurer une couronne. Nelée † qui regnoit à Pyle dans le Peloponneſe exigeoit de ceux qui vouloient ſe marier avec ſa fille, qu'ils lui amenaſſent les bœufs d'Iphiclus, qui en nourriſſoit de très-beaux dans la Theſſalie. Melampus pour mettre ſon frere en état de faire à Nelée ce preſent, entreprit d'enlever ces bœufs. Il n'y reüſſit pas, car ceux qui en avoient la conduite le firent priſonnier; mais comme il prophetiſa dans la priſon, & ſur des choſes dont Iphiclus lui demanda l'éclairciſſement, il obtint pour recompenſe les bœufs qu'il vouloit avoir *. Voilà comment (B) il fut cauſe du mariage de ſon frere, & voici comment il lui aquit un roiaume. Se voiant prié de guerir d'une maladie furieuſe les Argiennes, il ne voulut point le faire ſans ſtipuler qu'on lui donneroit la moitié du roiaume d'Argos. On lui refuſa cette condition, mais comme la maladie s'augmenta on revint à lui, & on lui promit ce qu'il avoit demandé. Il ne s'en contenta plus, il voulut auſſi que l'on cedât à ſon frere le tiers du roiaume, on y conſentit. Cette avanture (C) eſt diverſement racontée. Il fut le premier ‡ qui aprit aux Grecs les ceremonies du culte de Bacchus, il n'en

† *Pauſan. lib. 4. ſub fin.*

* *Id. ib.*

‡ *Herodot. lib. 2. cap. 49.*

(B) *Voilà comment il fut cauſe du mariage de ſon frere.*] La narration de Pauſanias que j'ai ſuivie n'eſt point conforme à celle d'Apollodore, que je m'en vais abreger. Bias demanda en mariage Pero fille de Nelée. Pluſieurs autres la demandoient en même tems. Nelée leur declara qu'il ne la marieroit qu'à celui qui lui ameneroit les bœufs de Phylaque, gardez par un chien dont aucun homme ni aucune bête n'oſoit s'aprocher. Bias implora l'aſſiſtance de Melampus qui lui promit de lui amener ces bœufs, après avoir demeuré un an en priſon. Il fut pris effectivement comme il tâchoit de faire ce vol: on le chargea de chaînes, & on le garda étroitement. Il avoit déjà paſſé près d'une année dans cette captivité, lors qu'il entendit le bruit que faiſoient des vers qui rongeoient la poutre du toit. Il leur demanda combien ils en avoient rongé; ils repondirent qu'il ne leur reſtoit à faire que peu de choſe. Là-deſſus il demanda qu'on le tranſportât dans un autre lieu: on le fit, & peu après on vit tomber la maiſon. Phylaque admira cela, & aiant ſçu que Melampus etoit un très-bon devin, il le mit en liberté, & lui demanda de quelle maniere ſon fils Iphicle pourroit avoir des enfans. Le prophète promit ce qui dependoit de ſa ſcience pourvu qu'on lui accordât les bœufs. Il fit quelques ceremonies pour évoquer les oiſeaux: un vautour ſe preſenta, qui lui aprit que Phylaque châtrant des beliers avoit laiſſé proche d'Iphicle le couteau encore ſanglant, & qu'Iphicle ſaiſi de peur, prit la fuite, & ficha dans un arbre ce couteau; qu'il l'en faloit retirer, & en ôter la rouillure & la faire boire dix jours de ſuite à Iphicle dans du vin. Melampus fit ce que le vautour lui indiqua; Iphicle devint pere de Podarces, & le devin amena à Pyle les bœufs qu'il faloit donner à Nelée, après quoi il fit celebrer les noces de Bias & de Pero, & s'arrêta à Meſſene (*a*).

(*a*) *Tiré d'Apollodore lib. 1. pag. 47. Voiez auſſi Homere Odyſſ. lib. 15. pag. m. 462.*

(*b*) Ἐσπουδάκεσαν δὲ ἄρα οἱ τότε πλεῖστόν τινα ζωὴν ἡσθαι τοιῦτον ἵππων καὶ βοῶν ἀγέλας. Fuit hoc præcipuum illis temporibus divitiarum ſtudium luculenta habere equorum & boum pecuaria. *Pauſan. lib. 4. ſub fin.*

Obſervons deux choſes après Pauſanias; l'une eſt qu'en ces ſiecles-là (*b*) le plus grand ſoin des gens riches étoit d'avoir quantité de bœufs & quantité de chevaux. Que ce fut la paſſion du tems, il le prouve 1. par les conditions que Nelée ſtipuloit des ſoupirans de ſa fille. 2. Par l'ordre qu'Euryſthée donna à Hercule de lui amener des bœufs d'Eſpagne. 3. Par les conditions du combat entre Eryx & Hercule. Celui-là s'il étoit vaincu devoit perdre ſon Roiaume, & s'il vainquoit il devoit gagner les bœufs qu'Hercule avoit amenez d'Erythée. 4. Par le preſent de cent bœufs, qu'Iphidamas fils d'Antenor fit à ſon beau-pere en ſe mariant. La ſeconde obſervation de Pauſanias eſt que ceux qui marioient leurs filles, exigeoient de leurs gendres (*c*) un preſent de noces. Cela me fait ſouvenir de Saul (*d*) qui obligea David à lui aporter cent prepuces de Philiſtins. Mais diſons auſſi que Pauſanias fait un peché d'omiſſion qui nous empêche de juger exactement de cette affaire. On juge par ſon recit que la ſeule envie de poſſeder de beaux bœufs, marque d'opulence faſtueuſe en ce tems-là, portoit Nelée à exiger des amans de Pero qu'ils lui amenaſſent les bœufs d'Iphicle. Mais la verité eſt qu'une autre paſſion le faiſoit agir de la ſorte. Une partie des biens de Tyro ſa mere avoit été uſurpée (*e*) par Iphicle: il vouloit ſe dedommager & ſe venger. Voilà pourquoi il voulut que celui qui épouſeroit ſa fille allât faire ce coup-là. Il n'y a guere de pechez d'omiſſion qui ne faſſent devenir trompeuſe une hiſtoire. Ce défaut regne dans preſque tous les recits de l'ancienne mythologie. Le ſeul moien d'en avoir de bons eſt de joindre enſemble les pieces que l'on trouve diſperiées dans divers Auteurs. C'eſt ce que Muret a pratiqué à l'égard de cette expedition de Melampus, & par ce moien il en a donné une relation complete. Tirons en les circonſtances que Pauſanias & Apollodore ont omiſes.

(*c*) Ἔθος ἐπὶ τῇ θυγατρὶ γῆτει τὸς μνωμένους. A filiæ procis ſponſalitium munus deposcebat. *Id. ibid.*

(*d*) *I. livre de Samuel chap. 18. v. 25.*

(*e*) *Voiez Muret in Propertium eleg. 3. lib. 2.*

Melampus fut ſervi dans la priſon par un fort bon homme marié à une mauvaiſe femme. Il reçut mille honnêtetez de celui-là, & pluſieurs mauvais traitemens de celle-ci. Les vers qui rongeoient la poutre aiant fait conoître que la maiſon tomberoit bientôt, il fit ſemblant de ſe porter mal, & demanda qu'on le tranſportât ailleurs avec ſon lit. Le mari ſe mit devant, la femme derriere. Dès que le lit fût dehors preſque tout entier la maiſon tomba, & écraſa cette femme: le mari aiant apris de Melampus tout le ſecret de l'affaire le fit ſavoir à Phylaque, qui en avertit Iphicle. Celui-ci aiant conu l'habileté, & le deſſein de Melampus lui fit bien des amitiez. Vous aurez mes bœufs, lui dit-il, pourvu que vous me faſſiez avoir des enfans. Le devin lui donna bonne eſperance; il ſacrifia, il marqua les regions des augures: toutes ſortes d'oiſeaux s'y rendirent, hormis le vautour; mais aucun ne lui ſçut dire ce qu'il faloit faire pour mettre Iphiclus en état de rendre enceinte ſa femme. Enfin le vautour ſe preſenta & fut plus habile que tous les autres. Il indiqua la cauſe de la ſterilité & puis le remede. Phylaque, dit-il, ſe fâcha un jour contre ſon fils & le pourſuivit l'épée à la main, & ne l'aiant pu atteindre il ficha ſon épée dans un poirier. Elle y eſt demeurée depuis ce tems-là envelopée ſous l'écorce. Vous la trouverez en un tel endroit, tirez l'en, & faites boire la rouille dix jours de ſuite à Iphicle dans du vin. La peur qu'il eut ce jour-là eſt la cauſe de ſon impuiſſance; vous l'en guerirez par la recepte que je preſcris (*f*).

(*f*) *Tiré de Muret ubi ſupra.*

Cette narration ſert de commentaire à quelques vers de Properce, qui meritent un peu de cenſure. Muret n'a point aperçu la faute. Properce aiant dit que l'amour eſt une paſſion qui contraint les jeunes gens à tout endurer, le prouve par la priſon de Melampus.

PROPERCE critiqué.

Ac (*g*) *veluti primo taurus detractat aratra,*
Mox venit adſueto mollis ad arva jugo:
Sic primo juvenes trepidant in amore feroces,
Dehinc domiti poſt hæc æqua, & iniqua ferunt.
Turpia perpeſſus vates eſt vincla Melampus
Cognitus Iphicli ſubripuiſſe boves:
Quem non lucra, magis Pero formoſa coëgit,
Mox Amythaonia nupta futura domo.

(*g*) *Propert. eleg. 3. lib. 2.*

Cet exemple eſt mal allegué; car ce ne fut point l'amour d'une fille, mais l'amitié fraternelle, qui porta Melampus à s'expoſer à la honte de la priſon. Theocrite a ſervi de guide à Properce pour s'égarer. Il a mis auſſi Melampus entre les exemples de la force de l'amour.

Τὰν (*h*) ἀγέλαν χ' ὁ μάντις ἀπ' Οθρυος ἄγε Μελάμπους
Ἐς πύλον. ἀ δὲ Βίαντος ἐν ἀγκοίνᾳσι λελέχθη
Μάτηρ ἀ καλλίστα περιφρόνω Ἀλφεσιβοία.
Egit & vates Melampus armentum ab Othry monte
In Pylum. In amplexu vero Biantis jacuit
Pulcherrima Pero *mater ſapientis Alpheſibœa.*

(*h*) *Theocrit. eidyllio 3. ſub fin. pag. m. 25.*

L'envie de placer une érudition a extorqué pluſieurs choſes mal à-propos aux anciens poëtes. Ronſard & quantité d'autres au XVI. ſiecle donnerent dans cet écueil.

(C) *Cette avanture eſt diverſement racontée.*] J'ai ſuivi la narration d'Herodote, mais en voici une autre. Prœtus aiant diſputé le Roiaume d'Argos avec Acriſe ſon frere fut chaſſé du païs, & ne put ſe retablir qu'à Tirynthe. Il eut trois filles qui devinrent folles en punition de quelque acte (*i*) d'indevotion. La fureur qui les ſaiſit fut ſi enragée qu'elles coururent les champs (*k*) avec toutes ſortes d'indecences. Melampus qui ſavoit non ſeulement l'art de deviner, mais auſſi la medecine promit de les guerir, pourvu que leur pere lui donnât la troiſiéme partie de ſon Roiaume. Prœtus trouvant que la gueriſon de ſes filles lui couteroit trop, ne voulut point l'acheter à ce prix-

(*i*) *Voiez outre Apollodore ubi infra Servius in Virgil. eclog. 6. v. 48.*

(*k*) Μετὰ ἀκοσμίας ἁπάσης διὰ τῆς ἐρημίας ἐτρόχαζον. Omni dedecore per deſerta diſcurrebant. *Apollod. lib. 2. pag. 85.*

Digitized by Google

† *Voiez la remarque B.*

n'en fut pas l'inventeur, ſi l'on en croit Herodote, il en aquit la connoiſſance par les converſations (D) qu'il eut avec des Pheniciens. On pretend qu'il entendoit le (E) langage des oiſeaux, & qu'il aprenoit d'eux ce qui devoit avenir. On veut même que les vers qui rongent le bois † aient repondu à ſes queſtions. Cependant ceux qui lui bâtirent un * temple après ſa mort, & qui lui ofrirent des ſacrifices, & celebrerent ſa fête toutes les années ne lui attribuërent aucune eſpece de divination ‡. Je refuterois facilement la penſée dont (F) on s'eſt ſervi pour prouver qu'il a predit certainement les choſes futures. Si les poëtes ne s'étoient pas égaiez ſur ce qui lui apartient, on ſe ſeroit contenté de dire qu'il étoit (G) un habile medecin; & ſi Stace avoit parlé hiſto-

* *Il étoit dans une ville nommée Ægiſthene au pais de Megare.* Pauſan. l. 1. ſub fin.

‡ Καὶ θυσίᾳ τῷ Μελάμποδι καὶ ἀπὸ παῦ ὀνείρου ἄγεται. μαντεύεσθαι δὲ ὅτε δὲ ὀνειράτων αὐτὸν, ὅτε ἄλλως λέγεται. Melampodi ſacrum faciunt & feſtum diem quotannis celebrant: futura vero prædicendi neque è ſomniis neque ex ulla alia ratione ei ſcientiam tribuunt. *Id. ibid.*

(a) *Tiré d'Apollodore lib. 2. pag. 85. & ſeq.*

(b) *Servius in Virgil. eclog. 6. v. 48.*

(c) *Tiré de Pauſanias lib. 2. pag. 60.*

(d) *Antonius Menjotius diſſertat. pathолog. parte 1. pag. 122.*

(e) *Virgil. eclog. 6. v. 48.*

(f) *Pauſanias lib. 8. pag. 252. 253.*

(g) *Dans la remarque G.*

(h) *Herodot. lib. 2. c. 49.*

(i) *Barthius in Statium tom. 2. pag. 834.*

(k) *Plut. de malignit. Herodoti pag. 857.*

(l) *Pauſan. lib. 7. pag. 230. Voiez ci-deſſus pag. 1711. lettre c.*

(m) *Barthius ubi ſupra.*

prix-là. Leur mal empira & devint contagieux: les autres Argiennes en furent tourmentées de telle ſorte qu'elles tuoient leurs enfans, & s'en alloient dans les deſerts. Le mal augmentant de jour en jour, Prœtus voulut paier le remede de Melampus ſelon la taxe indiquée. Mais le Medecin fit le rencheri, & demanda un autre tiers du Roiaume pour ſon frere. Cela lui fut accordé; car on craignit qu'un refus ne l'engageât à demander dans la ſuite une plus grande recompenſe. Il choiſit les jeunes hommes les plus vigoureux, pour courir avec de grans cris après ces pauvres malades. On les pourſuivit juſqu'à Sicyone; l'aînée des filles de Prœtus mourut en chemin, les deux autres furent purgées; Melampus en épouſa l'une, & Bias l'autre. Quelque tems après il náquit à Prœtus un fils qui s'apella Megapenthes (a). Notons qu'on a dit que Melampus outre une portion du Roiaume (b) demanda en mariage l'une des trois filles qu'il gueriroit.

Voici une autre narration. Sous le regne d'Anaxagoras fils d'Argeus, fils de Megapenthes, les femmes furent attaquées d'une fureur ſi maligne, qu'elles coururent les rues, & à travers champs. Melampus les aiant gueries trouva Anaxagoras ſi reconoiſſant qu'il reçut de lui les deux tiers de ſon Roiaume; c'eſt-à-dire, que ce Prince le partagea également avec lui & avec Bias. Depuis ce tems-là le Roiaume d'Argos fut poſſedé par trois Rois juſques à ce que les deſcendans de Melampus, & ceux de Bias manquerent, ceux-là à la ſixiéme generation, & ceux-ci à la quatriéme. Les deſcendans d'Anaxagoras reünirent enfin les trois portions, & ſubſiſterent juſqu'a Cylarabes qui mourut ſans enfans. Après quoi Oreſtes fils d'Agamemnon s'empara d'Argos (c). Il y a une grande difference chronologique entre Pauſanias & Apollodore, comme vous voiez.

Quelques-uns croient que la maladie de ces femmes n'etoit autre choſe que la fureur uterine. C'eſt le ſentiment de Mr. Menjot (d). Leur imagination étoit ſi bleſſée qu'elles croioient être des vaches.

Prœtiaes (e) implerunt falſis mugitibus agros:
At non tam turpes pecudum tamen ulla ſecuta eſt
Concubitus: quamvis collo timuiſſet aratrum,
Et ſæpe in lævi quæſiſſet cornua fronte.

Quoi qu'il en ſoit les anciens raportent qu'on emploia des remedes de religion pour guerir cette maladie. Pauſanias conte que les filles de Prœtus ſe cacherent dans une caverne, & que Melampus les en tira par la force de quelques ceremonies ſecretes, & de quelques expiations, & les fit venir à un village nommé Luſi, où il les guerit au temple de Diane. (f) Ἀγὼ ὁ Μελάμπους θυσίαις τε ἀποῤῥήτοις καὶ καθαρμοῖς κατήγαγεν ἐς χωρίον καλούμενον Λυσούς. . . . . καὶ ἀπέσωσε τῆς μανίας ἐν Ἀρτέμιδος ἱερῷ. *Quas Melampus arcanis quibuſdam ſacris & expiationibus eduxit in vicum quem Luſos nuncupant. . . . . & ab inſania liberavit in Dianæ templo.* Nous verrons (g) ci-deſſous qu'il leur fit auſſi prendre des remedes.

(D) *Les converſations qu'il eut avec des Pheniciens.*] Je veux dire avec Cadmus, (h) & avec ceux qui l'accompagnerent juſqu'en Beotie. Obſervons deux fautes de Barthius: (i) il dit que Plutarque aſſûre que Melampus enſeigna aux Grecs pluſieurs choſes empruntées des Egyptiens. Il eſt ſi faux que Plutarque diſe cela, qu'au contraire (k) il blâme Herodote de l'avoir dit, & qu'il le taxe d'une maligne prevarication, comme aiant voulu derober à la Grece une partie de ſa gloire. Il faut ſavoir que les Grecs ne confeſſoient pas, qu'en matiere de religion ils euſſent été les diſciples des Pheniciens. Pauſanias (l) eut là-deſſus une longue conteſtation avec un homme de ce païs-là. La ſeconde faute de Barthius eſt de dire qu'Herodote aſſûre, que Melampus aporta d'Egypte les fêtes & le culte de Bacchus. (m) *De* Bacchi ſacris *ex Ægypto in Græciam allatis ab Melampode, non tamen perfectis ſcribit etiam libro ſecundo Herodotus.* Il eſt faux qu'Herodote diſe que Melampus ait voiagé en Egypte, il ſupoſe au contraire que Cadmus & ſes compagnons qui vinrent en Beotie, furent ceux qui inſtruiſirent Melampus. Il eſt bon de relever ces ſortes de fautes, afin de faire conoître qu'il ne ſufit pas d'avoir ſous ſes yeux les Auteurs qu'on cite; car ſi l'on n'examine de fort près juſqu'au moindre terme, on leur fait dire mille choſes à quoi ils ne penſerent jamais. Prenez bien garde que je ne nie pas abſolument que nôtre devin ait voiagé en Egypte: je ſçai que les (n) Egyptiens le pretendoient.

(E) *Qu'il entendoit le langage des oiſeaux.*] J'ai déjà parlé de ceci en (o) d'autres endroits, mais je veux qu'on voie ici les propres paroles d'Apollodore. (p) Μελάμπους ἐπὶ τῶν χωρίων διαῤῥεῖ, ὅσης πρὸ τῆς οἰκήσεως αὐτῷ δρυὸς, ἐν ᾗ φωλεὸς ὄφεων ὑπῆρχεν, ἀποκτείνασιν τῶν θεραπόντων τοὺς ὄφεις, τὰ μὲν ἱερεῖα, ξύλα συμφορήσας, ἔκαυσε· τοὺς δὲ τῶν ὄφεων νεοσσοὺς ἔθρεψεν. οἱ δὲ, γενόμενοι τέλειοι, περιέστησαν αὐτῷ κοιμωμένῳ τῶν ὤμων ἐξ ἑκατέρου, τὰς ἀκοὰς ταῖς γλώσσαις ἐξεκάθαιρον. ὁ δὲ, ἀνασὰς, καὶ γενόμενος περιδεὴς, τῶν ὑπερπλομένων ὀρνίθων τὰς φωνὰς συνίει· καὶ παρ' ἐκείνων μανθάνων, προέλεγε τοῖς ἀνθρώποις τὰ μέλλοντα. προσέλαβε δὲ καὶ τὴν ἐπὶ τῶν ἱερείων μαντικήν. περὶ δὲ τὸν Ἀλφειὸν συνέτυχε Ἀπόλλωνι, τὸ λοιπὸν ἄριστος ἦν μάντις. *Melampus cum rure ageret, ac pro ipſius ædibus quercus eſſet, in eáque ſerpentium latebra eſſet, occiſis à miniſtris ſerpentibus, cætera quidem reptilia congeſtis lignis concremavit, at ſerpentium pullos educavit: qui cum ad juſtum corporis molum ſuccreviſſent, ipſum jam dormientem circumſtabant, & ex utroque humero illius aures linguis extergebant. Tandem expergefactus, excitatuſque, ac perterrefactus, ſupervolitantium avium voces intelligebat, & quæ ab iis futura edocebatur, mortalibus prædicebat. per haruſpicinam præterea vaticinari ab iis didicit. Ad hæc Apollini prope Alpheum obviam factus, circa cætera vaticinandi peritiſſimus evaſit.* Vous trouverez pluſieurs recueils touchant cette faculté des ſerpens dans (q) l'Ouvrage que je vous indique.

(F) *La penſée dont on s'eſt ſervi pour prouver.*] Voici le pivot de cette preuve. La reputation de ce Devin ne ſe fût pas établie à durer pendant pluſieurs ſiecles, s'il n'eût convaincu le monde par des experiences inconteſtables qu'il avoit le don de predire. *Per multorum exemplorum & noſtra plena eſt reſpublica & omnia regna omneſque populi, cunctæque gentes, augurum prædictis multa incredibiliter vera cecidiſſe: neque enim Polida, neque Melampodis, neque Mopſi, neque Amphiarai, neque Calchantis, neque Heleni tantum nomen fuiſſet, neque tot nationes id ad hoc tempus retinuiſſent Arabum, Phrygum, Lycaonum, Cilicum, maximeque Piſidarum, niſi vetuſtas ea certa eſſe docuiſſet. Nec vero Romulus noſter auſpicato urbem condidiſſet, neque Accii Navii nomen memoria floreret tam diu, niſi hi omnes multa ad veritatem, & mirabilia dixiſſent* (r). Ce raiſonnement eſt ſemblable à celui que Ciceron ſe fait objecter en faveur de l'oracle de Delphes. Vous le pouvez lire dans les (ſ) penſées diverſes ſur les Cometes, avec quelques reflexions qui le refutent. C'eſt là donc que je dois vous renvoier pour la reponſe au paſſage du 2. livre des loix. Il y a dans Ciceron une maxime qui pourroit venir au ſecours de ce paſſage. C'eſt celle où il poſe que le tems fait évanouir les fictions, & confirme les jugemens qui ſont fondez ſur la nature. (t) *Opinionum commenta delet dies, natura judicia confirmat.* On pourroit inferer de là que les oracles aiant ſubſiſté pluſieurs ſiecles, n'étoient pas une fiction. Mais refutons Ciceron par Ciceron même. Il reconoît au 2. livre des loix (v) que l'art des augures ne ſubſiſtoit plus. Il avoit donc eu la deſtinée des opinions que l'eſprit humain enfante: le tems au lieu de le confirmer, l'avoit detruit.

(G) *Qu'il étoit un habile medecin.*] Apollodore le fait inventeur des purgatifs, & les lui fait emploier à la gueriſon des filles de Prœtus. (w) Μελάμπους . . . μαίνεσθαι οὖν τὰς θυγατέρας τοῦ Προίτου καὶ καθαρμῶν θεραπείαν πρῶτος ἐφεῦρε. . . . (x) Ταῖς δὲ λοιπαῖς τυχόντας καθαρμῶν σωφρονῆσαι συνίδεν. *Melampus . . . vaticinandi cognitione inſignis & qui potionandi expurgandique rationem primus invenit . . . reliqua vero repurgata reſipuerunt.* Servius (y) obſerve qu'on le ſurnomma καθαρσίς, c'eſt-à-dire *le purgeur*: mais n'apuions pas ſur cela, puis que ce même Grammairien inſinue que les purifications inventées par Melampus & emploiées pour les filles de Prœtus, apartenoient à la religion.

(n) *Diodorus Siculus lib. 1. c. 96. p. m. 63.*

(o) *Dans la remarque C de l'article de Caſſandre, & dans la remarque B de l'article Tireſias.*

(p) *Apollodor. lib. 1. pag. 47.*

(q) *L'hierozoicon de Mr. Bochart liv. 1.*

(r) *Cicero lib. 2. de legibus fol. 334. D.*

(ſ) *Penſées diverſes ſur les Cometes n. 45.*

(t) *Cicero de natura Deorum. Voiez ci-deſſus pag. 1774. col. 2.*

(v) Dubium non eſt, quin hæc diſciplina & ars augurum evanuerit jam & vetuſtate, & negligentia. Itaque neque illi aſſentior, qui hanc ſcientiam negat unquam in noſtro collegio fuiſſe, neque illi qui eſſe etiam nunc putat. *Id. lib. 2. de legibus ubi ſupra.*

(w) *Apollod. 2. pag. 85.*

(x) *Id. ib. pag. 87.*

(y) *Servius in Virgil. Georg. lib. 3. v. 550.*

Præ-

Digitized by Google

historiquement nous devrions croire que Melampus parvint à une (H) grande vieillesse. Il laissa des † enfans. Hesiode * l'avoit loué dans un Ouvrage qui s'est perdu.

† *Voiez la remarque H.*

* *Pausan. lib. 9. pag. 306.*

(i) *Homerus Odyss. lib. 15. pag. m. 462.*

(k) *Pausan. lib. 6. pag. 195.*

☞ MELANCHTHON (PHILIPPE) né à Bretten au Palatinât du Rhin le 16. de Fevrier 1497. a été l'un des plus sages, & des plus habiles hommes de son siecle. Il donna si tôt des marques d'esprit, qu'on s'aplieua de très-bonne heure à son instruction: ce fut par le soin de son aieul (A) maternel beaucoup plus que par celui de son pere. Il fit ses premieres études dans le lieu

(l) *Ce mot signifie terre noire. C'est pourquoi Reuchlin donna à nôtre Philippe le nom* Melanchthon, *qui en Grec signifie la même chose que Schwartserdt en Allemand.*

(m) *Melch. Adam. in vit. Philosoph. pag.* 184.

(n) *Joach. Camerarius in vita Philip. Melancht. pag. m.* 3.

(o) *Id. ib. p.* 2. & 3.

(p) *Id. ib.*

(q) Mater vidua mansit annis totis 12. postea cum Philippum duxisse uxorem audiisset, non sine quadam offensiuncula nupsit iterum viro honestissimo civi Bretanno. *Id. ib. pag.* 5.

(r) *Melch. Adam. in vitis Theol. pag.* 328.

(s) *Camerarius ubi supra p.* 4.

(t) *Melch. Adam. in vit. Philos. pag.* 184.

(v) *Camer. ib. pag.* 8.

(w) *Maimbourg hist. du Lutheran. liv.* 2. *pag.* 181. *edit. de Holl.*

(a) *Id. ib.*

(b) *Virgil. Georg. l.* 3. *v.* 549.

(c) *Servius in Virgil. eclog.* 6. *v.* 48.

(d) *Plinius lib.* 25. *cap.* 5. *pag. m.* 389.

(e) *Id. ib.*

(f) *Vossius de Philosophia cap.* 11. *n.* 17. *p. m.* 84.

(g) *Statius Thebaid. lib.* 3. *v.* 451.

(h) *Id. ib. lib.* 8. *v.* 275.

(A) *Par le soin de son aieul maternel beaucoup plus que par celui de son pere.*] Comme je ne pretens point louer l'un au prejudice de l'autre, je m'en vais dire pourquoi George (*l*) Schwartserdt pere de nôtre Philippe ne vaqua point à l'éducation de son fils. Il étoit occupé aux afaires de l'Electeur Palatin son maître, à qui il servoit d'Ingenieur, ou de Commissaire d'Artillerie. (*m*) *Huic* (avo materno) *patre occupato negotiis principum, præcipue educatio & institutio Philippi cura fuit.* Camerarius m'autorise à user des termes que j'ai emploiez; car voici ce qu'il a dit: (*n*) *Orto pernitioso bello inter Palatinos & Bavaros cognatos Principes cum Georgius patria sua Principi Philippo operam officiumque quod debebat, fideliter præstaret, inprimis machinarum tormentorumque ratione administranda.* Je pense que cet Ingenieur fut d'abord un simple armurier, qui s'étant rendu très-habile dans son art se fit connoître & aimer des Princes. Il inventa des armes avantageuses tant pour l'offensive, que pour la defensive, soit dans les tournois, soit dans les batailles. On pretend que l'Empereur Maximilien se servit utilement de ces inventions dans un combat d'homme à homme. C'est un fait si singulier que je le raporte ici, afin d'exciter mes lecteurs à en deterrer les circonstances. Lisez bien tout cet éloge du pere de Melanchthon: (*o*) *Ipse Georgius & probitate, integritate, taciturnitateque & fide, etiam prudentia atque solertia, & quod admirabili artificio opera armorum elaborare sciret, quibus & defenderentur contra vim adversariorum in conflictu, & instruerentur ad hos percellendum sternendumque qui manum sive in acie cum hostibus, seu in ludis equestribus, cum suis (quæ exercitationes tum in aulis Principum studiosissimè frequentabantur) conferre vellent: Harum igitur artium ille peritus, & iis virtutibus quas commemoravimus ornatus, in noticiam pervenit maximorum & potentissimorum Principum, iisque carus fuit, in quibus nominasse satis sit & Regem optimum & bellatorem Invictissimum Divum Maximilianum Imperatoris Friderici filium. Quem Georgius aliquando cum glorioso provocatore Italo, cui nomen Claudio Bataro, certamine singulari congressurum ita instruxit, & sic arma ipsius machinando paravit, ut fortissimo Viro Maximiliano victoria certa facilè etiam & celeriter contingeret. Claudius enim non diu repugnans, cum, quanto omnibus rebus esset inferior sentiens, ad pedes Maximiliani se adjecisset, ita in potestatem ejus se tradidit.* Il étoit né à Heidelberg, (*p*) mais il s'établit à Bretten en se mariant avec la fille de Jean Reuterus, qui avoit été Maire du lieu quelques années. Il mourut onze jours après son beau-pere, le 29. de Septembre 1508. Sa veuve ne se remaria (*q*) qu'après avoir sçu que Melanchthon son fils s'étoit marié. Elle en fut un peu fâchée, & ce mecontentement l'obligea à épouser un bourgeois de Bretten environ l'an 1520. Elle mourut (*r*) le 6. de Juin 1529. Son fils George plus jeune (*s*) de près de quatre ans que Melanchthon, survêquit (*t*) son frere, & il exerça les plus hautes charges (*v*) de sa patrie.

Afin que cette remarque soit non seulement historique, mais même critique, je dirai que le Jesuite Maimbourg a eu tort de dire (*w*) que Melanchthon étoit *d'une petite bourgade du bas Palatinat*, & *d'une naissance très-basse*. Ce que je viens de narrer refute cela. Voiez aussi Mr. Seckendorf au 2. livre de l'histoire du Lutheranisme page 158.

(*a*) *Prœtidas ipse purgavit lustrationibus quas invenerat. hoc dicit, convalescente morbo, nec medicinam prodesse nec religionem.* C'est-à-dire, que par ces paroles

(*b*) *Cessere magistri*
Phillyrides Chiron, Amythaoniusque Melampus,

il faut entendre que les maladies dans un certain état sont au dessus de la medecine, & au dessus de la religion. Chiron est donc là representé comme un medecin, pendant que Melampus y est representé comme le distributeur des remedes surnaturels. Servons nous plutôt du commentaire de Servius sur les Eglogues de Virgile. C'est là que nous trouverons Melampus sous un personnage mêlé, en partie medecin, & en partie prophete. Il apaise Junon, & puis il fait prendre aux malades un certain medicament. (*c*) *Quas* (Prœtidas) *Melampus . . . . placata Junone, infecto fonte ubi solitæ erant bibere, purgavit & in pristinum sensum reduxit.* Notez que καθαρμὸς signifie non seulement une medecine purgative, mais aussi ce que nous apellerions un exorcisme, ou plutôt un formulaire de paroles magiques.

Il y a une espece d'ellebore (*d*) qui à causé de lui fut apellé *Melampodium*. C'est une marque qu'il s'en servit, & l'on peut croire qu'il ne l'oublia pas dans la grande cure qui lui devoit valoir un Roiaume. Neanmoins Pline ne nous dit rien qui insinuë cela; il ne fait connoître Melampus que du côté prophetique; il ne lui attribuë point la guerison des filles de Prœtus, & il dit qu'on l'attribuë à un berger. (*e*) *Melampodis fama, divinationis artibus nota est. Ab hoc appellatur unum ellebori genus Melampodion. Aliqui pastorem eodem nomine invenisse tradunt, capras purgari pasto illo animadvertentem, datoque lacte earum sanasse Prœtidas furentes.* Si Vossius (*f*) s'est fondé sur ce passage, pour dire que nôtre Melampus guerit la fureur des filles de Prœtus en mêlant de l'ellebore noir avec du lait de chevre, il n'a pas été un fidelle raporteur. Ce seroit à lui à nous montrer ses garans. Il n'a rien à craindre sur ce qu'il censure Pierre Castellan, & Jean Neander, d'avoir fait Melampus posterieur à Empedocle. Ils ont commis en cela une bevuë; car Melampus a vêcu avant la guerre de Troie. Quant aux écrits que nous avons sous ce nom-là ils sont supposez. Nous avons *Melampi ex palpitationibus divinatio*, imprimé en Grec à Rome l'an 1545. *Ex nævis corporis divinatio*, imprimé en Grec à Rome la même année, & en Latin à Venise l'an 1552. (Nicolas Petreius est l'Auteur de cette version) & en Latin & en Grec, avec la metoposcopie de Cardan, à Paris l'an 1658. Voiez Lindenius renovatus à la page 804. L'abregé de la Bibliotheque de Gesner m'aprend, que *Melampus hierogrammateus scripsit de auguriis ex salibus corporis quæ Augustinus Niphus in librum primum de auguriis transtulit.*

(H) *Qu'il parvint à une grande vieillesse.*] Stace suppose qu'Amphiaraus fut associé avec Melampus pour consulter les augures touchant la guerre de Thebes:

(*g*) *Solers tibi cura futuri*
Amphiarae, datur, juxtaque Amythaone cretus
Jam senior sed mente virens Phœboque Melampus
Associat passus: dubium cui dexter Apollo
Oraque Cyrrhæa satiarit largius unda.

Melampus étoit le bisaieul d'Amphiaraus: celui-ci avoit alors plusieurs enfans, & un entre autres qui fut generalissime des Argiens dix ans après. Concluez de là que Melampus eût été bien vieux. Mais les poëtes ne se font point un scrupule des anachronismes. Stace suposé dans un autre lieu que Thiodamas fils de Melampus fut choisi pour succeder à Amphiaraus dans l'intendance des augures. Il le represente comme le second dans cet art-là, mais neanmoins d'une modestie qui l'obligeoit à se reconoître indigne de la succession, tout de même que le fils d'un grand Roi craint dans son enfance de ne pouvoir pas remplir les fonctions de feu son pere.

(*h*) *Id. ib. lib.* 8. *v.* 275.

Concilium (*h*) *rex tristè vocat: quarumque gementes,*
Quis tripodas succedor agat? quo prodita lauris
Transeat atque orbium vitta decus: haud mora, cunctis
Insignem famâ, sanctoque Melampode cretum
Thiodamanta volunt: qui cum ipsa arcana deorum
Partiri, & visas uni sociare solebat
Amphiaraus aves, tantusque haud invidus artis
Gaudebat dici similem, juxtaque secundum.
Illum ingens confundit honos, inopinaque turbat
Gloria, & oblatas frondes submissus adorat,
Sequæ oneri negat esse parem, cogique meretur.
Sicut Achamenius solium, genteſque paternas
Excepit si forte puer, cui vivere patrem
Tutius &c.

Feroit-on de telles comparaisons si l'on savoit que Thiodamas étoit frere de l'aieul d'Amphiaraus? Ajoûtez à cela que Stace est le seul, si je ne me trompe, qui donne un tel fils à Melampus. Les deux qu'Homere (*i*) lui a donnez s'apellent Antiphates & Mantius. Pour dire ceci en passant, c'est de ce dernier que le pere d'Amphiaraus étoit fils, si nous en croions (*k*) Pausanias. Mais la commune opinion est qu'Antiphates fut pere d'Oicles.

Digitized by Google

lieu de sa naissance, d'abord à l'Ecole publique, & puis sous un precepteur, quand on eut apris † que le maître de cette Ecole avoit la verole. Il fut envoié quelque tems après à Pfortsheim où il y avoit un College renommé, & logea chez une parente qui étoit sœur de Reuchlin. Cela fut cause qu'il fut promptement conu de ce savant personnage η, qui l'aima avec beaucoup de tendresse. Aiant demeuré là environ deux ans il fut envoié θ à Heidelberg ϰ l'an 1509. & y fit des progrés si considerables λ qu'on lui donna à instruire les fils d'un μ Comte quoi qu'il fût encore au dessous de 14. ans. On a (B) eu raison de le mettre parmi les enfans illustres. Fâché qu'on lui refusât à cause de son bas âge le degré de maître en Philosophie, & ne trouvant pas que l'air d'Heidelberg s'accomodât avec son temperament, il quitta cette Academie l'an 1512. & s'en alla voir celle de Tubinge ξ, où il s'arrêta pendant π six années. Il y entendit les leçons de toutes sortes de Professeurs, & il y expliqua publiquement Virgile, Terence, Ciceron & Tite Live; & comme il étoit fort laborieux il trouva encore du tems pour servir Reuchlin dans ses querelles monachales, & pour diriger (C) une imprimerie τ. Il fut d'ailleurs très-attaché à la lecture (D) de la parole de Dieu. Il accepta en 1518. la chaire de Professeur en langue Greque dans l'Academie de Wittemberg que Frideric Electeur de Saxe lui avoit oferte à la recommandation de Reuchlin χ. Il fit une si belle harangue inaugurale quatre jours après son arrivée, φ que non seulement il effaça le mepris à quoi sa taille & sa mine l'avoient exposé, mais aussi qu'il donna de l'admiration. Les leçons qu'il fit sur Homere, & sur le texte Grec de l'Epitre de St. Paul à Tite attirerent une grande foule d'auditeurs, & leur donnerent un desir ardent de savoir la langue Greque ψ. L'un des plus grans services qu'il rendit aux sciences fut de les * reduire en systême, ce qui étoit alors dificile vu la confusion avec laquelle on les enseignoit depuis long tems. Il se forma bientôt une liaison intime entre lui ‡ & Luther qui enseignoit la Theologie dans la même Université. Ils allerent ensemble à Leipsic l'an 1519. pour disputer avec Eccius. Les années suivantes furent une complication de travaux pour Melanchthon; il composa quantité de livres, il fit des voiages pour des fondations de Colleges, & pour la ‡ visite des Eglises,

† *Joach. Camerarius in vita Melanchthonis pag. m. 5.*

η *Id. ib. pag. 7. & seq.*

θ *Id. ib. pag. 10.*

ϰ *Melch. Adam. in vitis Theol. Gorman. pag. 328.*

λ *Id. ib. pag. 329.*

μ *C'étoit le Comte de Leonstein.*

ξ *Id. ib.*

π *Id. in vitis Philosoph. pag. 186.*

τ *Id. ib. & in vit. Theol. pag. 330.*

χ *Camerar. ibid. pag. 24.*

φ *Melch. Adam. in vit. Theol. pag. 330.*

ψ *Id. ib.*

* *Id. ib. pag. 331.*

‡ *Camerar. pag. 30. 31.*

‡ *En 1527.*

(a) *Camerar. p. 9.*

(b) *Melch. Adam. in vit. Philosoph. pag. 185.*

(c) *Id. ib. pag. 186.*

(d) *Teissier, addit. aux élog. to. 1. pag. 188.*

(1) *Scaligerana.*

(e) *Melch. Adam. in vit. Theol. pag. 331.*

(f) *Id. ib.*

(g) *Id. ib. pag. 332.*

(B) *On a eu raison de le mettre parmi les enfans illustres.*] Le chapitre que Mr. Baillet lui a donné dans son *traité historique des Enfans devenus celebres par leurs études ou par leurs Ecrits*, lui étoit dû, & est fort curieux. On y voit qu'à l'âge de 13. ans il dedia à Reuchlin *une Comedie qu'il avoit composée tout seul.* Ce fait m'étoit inconu: je ne savois que ceci. Ce jeune Ecolier étant à Pfortsheim fit aprendre à ses camarades les divers rôles d'une maniere de comedie, que Reuchlin avoit publiée depuis peu. Son but étoit de representer la piece en presence de l'Auteur, & la chose fut executée très-joüiment: (a) *Tunc & æqualibus suis scriptum quoddam ludicrum Reuchlini instar Comœdia illis diebus editum, ediscendum distribuit, & suas cuique partes assignavit, ut coram Reuchlino ad se reverso fabula ea ageretur. Quod etiam factum est cum summa ipsius voluptate atque lætitiâ.* Il pouvoit coutir alors sa 13. année: il pouvoit aussi être plus jeune; car il demeura deux ans à Pfortsheim, & il en sortit pour aller à Heidelberg (b) où il fut immatriculé le 13. d'Octobre 1509. Mr. Baillet ajoûte qu'il fut *chargé de faire la plupart des Harangues & des autres discours d'éloquence qui se prononceoient en public* dans l'Academie d'Heidelberg. Cela est assez conforme à ces paroles de Melchior Adam: (c) *Scripsit jam adolescentulus professoribus in eâ scholâ orationes: quæ publicè recitata sunt.* Voici un passage qui n'est pas exact: „(d) A l'âge de treize ans il composa une Comedie à „l'honneur de Reuchlin. Il n'avoit que dix-neuf ans „lors qu'il publia sa Rhetorique. L'année suivante il „mit au jour sa Dialectique, & à l'âge de vingt-quatre „ans sa Grammaire. Incontinent après il composa „plusieurs Ecrits en Theologie, & à l'âge de vingt-six „ans il fit imprimer ses Lieux communs, qui furent „également estimez & des (1) Protestans & des Catho„liques. Car ayant été publiez sous le nom de *Messer „Philippo di terra nera*, & étant apportez à Rome, „tous les exemplaires furent d'abord vendus.„ On a déjà vu ce que j'ai à dire touchant cette Comedie *à l'honneur de Reuchlin*; je ne le repete point. Je dis seulement que Mr. Teissier n'a pas bien pris garde à ces paroles Latines: (e) *Anno decimonono evulgavit Rhetoricam; sequenti Dialecticam: vicesimo quarto Grammaticam, aliis deinde annis alia.* Elles marquent les années du siecle, & non pas celles de Melanchthon. Et par consequent il faloit dire qu'il avoit 22. ans lors qu'il publia sa Rhetorique &c. Il ne faloit point pretendre qu'il ne composa plusieurs écrits en Theologie, qu'après la publication de sa Grammaire; car il mit au jour divers traitez de cette nature (f) l'an 1521. trois ans avant que sa Grammaire fut imprimée. Enfin il est faux qu'il ait donné au public ses lieux communs à l'âge de 26. ans. Il les publia (g) l'an 1521. lors qu'il n'avoit encore que 24. ans.

Notez que tous les Ouvrages que Melchior Adam vient de nommer sont posterieurs à la profession de Wittemberg; mais il faut se souvenir qu'il a dit ailleurs que Melanchthon (h) publia des livres pendant la profession de Tubinge. Il y a donc lieu de croire qu'il fut Auteur imprimé avant l'âge de 20. ou 21. ans: il a donc été fort digne d'être mis au catalogue de Mr. Baillet. J'ai lu dans le parallèle que Jean Jaques Grynæus a fait entre le prophete Daniel & Melanchthon un bel éloge de ce dernier. Il merite que je le copie: (i) *At Deum immortalem, quam non spem de se præbet, admodum etiam adolescens & pene puer, Philippus ille Melanchthon, utraque literatura pene ex æquo suspiciendus! Quod inventionis acumen! qua sermonis puritas? quantus reconditarum rerum memoria! quam varia lectio? quam verecunda regiaque prorsus indolis festivitas!* Voilà ce que disoit Erasme l'an 1515.

(C) *Et pour diriger une imprimerie.*] Cette remarque est à proprement parler un appendix de la precedente; car elle se raporte à Melanchthon, entant qu'il a fait des livres dans sa jeunesse. C'est dans le fond faire un livre, que de mettre dans un bel ordre un amas confus de recueils. Mr. Baillet en juge ainsi, puis qu'après avoir observé que Melanchthon (k) *faisoit sa recreation* de corriger *l'Imprimerie du lieu*, il ajoûte, *c'est à de semblables passetemps que nous sommes redevables entr'autres du Naucler de l'édition de Tubingue. C'étoit un fatras de Croniques & de Fables entassées parmi des Histoires, dans une confusion étrange. Melanchthon prit la peine de le purger, de faire un triage de ce qui pouvoit passer, & de luy donner de l'ordre: de sorte qu'on peut dire, que ce Livre est l'ouvrage de Melanchthon.* Camerarius remarque 1. que le travail de Melanchthon sur Nauclerus consista non seulement à donner de l'ordre, & à refondre, mais aussi à augmenter. 2. Que le correcteur de cet Ouvrage s'étoit chargé de la revision de tous les livres que Thomas Anshelmus imprimeroit. (l) *Librum hunc* (Naucleri) *extrimendum susceperat Thomas Anshelmus, qui Typographicam officinam habebat Tubingæ. A quo perfectum fuit, ut & illius scripti & aliorum, quæ à se ederentur, curam respectumque Philippus susciperet, quo prodirent correctiora. Is tunc & in hoc opere Naucleri partim disponendo, partim augendo, partim etiam retexendo id præstitit, ut lectio libri istius à plurimis expeteretur & fructu voluptateque non careret.* Notez s'il vous plait, que cette édition de Nauclerus est la premiere de toutes.

(D) *Très-attaché à la lecture de la parole de Dieu.*] Il avoit un exemplaire de la Bible que Jean Froben avoit imprimée depuis peu à Bâle en petite forme, & il le portoit par tout avec lui, & principalement lors qu'il alloit à l'Eglise. Ceux qui virent que pendant la celebration des divins offices il tenoit toûjours entre ses mains un livre beaucoup plus gros que les heures, se persuaderent qu'il lisoit toute autre chose que ce que le tems & le lieu exigeoient de lui. Ses envieux en prirent une occasion de le decrier. Voilà ce que nous aprend (m) Camerarius. Un autre (n) observe que Reuchlin lui fit present de cette Bible.

(h) *Privatim ac publice cum magna laude & admiratione docuit (Tubingæ) & scripta quædam ceu primos fœtus ex quibus satis apparuit qui proventus in posterum expectandi forent, in lucem edidit. Id. in vitis Philosoph. pag. 186.*

(i) *Erasmus Paraphr. in 1. Thess. c. 2. apud Jo. Jac. Grynæum epist. select. pag. 302.*

(k) *Baillet enfans celebres chap. 40. pag. 132.*

(l) *Camerar. ubi supra p. 16. Voiez aussi Melch. Adam. in vitis Philosoph. pag. 186. 187.*

(m) *Camerar. ubi supra pag. 15.*

(n) *Melch. Adam. in vitis Philosoph. pag. 185.*

Digitized by Google

Egliſes, mais rien ne fut plus penible que la charge qu'on lui donna l'an 1530. de dreſſer une confeſſion de foi. C'eſt celle qu'on nomme d'Augsbourg, parce qu'elle fut preſentée à l'Empereur dans la Diete de cette ville-là. Toute l'Europe étoit convaincuë qu'il n'étoit pas éloigné comme Luther des voies d'accommodement, & qu'il eût (E) ſacrifié beaucoup de choſes au bien de la paix. C'eſt pour cela que François I. le jugea propre à pacifier dans ſon roiaume les diſſenſions de Religion, & qu'il le pria (F) d'y venir. Le Roi d'Angleterre † ſouhaita auſſi de le voir, mais ni l'un ni l'autre de ces deux Monarques ne le virent. Comme je ne veux toucher qu'à

† *Melch. Adam. in vit. Theol. pag.* 336.

(E) *Il eût ſacrifié beaucoup de choſes au bien de la paix.*] Cela parut principalement dans l'Ouvrage qu'il compoſa touchant les choſes indiferentes, & qui fut ſi mal reçu de la faction d'Illyricus. (a) *Suaſerat Philippus* de adiaphoris *ne ſcrupuloſe contenderent, modo nihil idololatriæ illi ritus ac ceremoniæ haberent adjunctum, & ſervitutem aliquam, quæ ſine impietate ſit, ſuſtinendam.* Illyricus crioit au contraire qu'il faloit plutôt abandonner tous les temples, & menacer d'une ſedition, que de ſoufrir un ſurplis. (b) *Contra* Flacius *vociferabatur potius vaſtitatem faciendam in templis, & principes metu ſeditionum terrendos quam ſaltem* linea veſtis *admittatur.* Il y a eu des Catholiques Romains animez du même eſprit, s'il en faut croire l'Auteur anonyme d'une lettre publiée par Mr. Jurieu. *Je me ſuis informé*, dit-il (c), *autant qu'il m'a été poſſible, ſçavoir ſi l'on recevroit un Proteſtant à la Communion de Rome ſur l'explication de la doctrine de M. de Meaux, comme l'on s'en ſert pour inſtruire ceux qui cherchent à s'accommoder au temps. Il n'y a perſonne qui ne m'ait aſſuré que non, & quelqu'un a ajoûté qu'on ne faiſoit point ſigner d'abjuration où l'on ne mit toutes les herbes de la Saint Jean. Ce ſont les propres mots dont il ſe ſervit. Cela me fait ſouvenir d'un Jeſuite qui diſoit qu'ils n'eteindroient pas un cierge quand ce ſeroit pour convertir tous les Huguenots.*

(a) *Id. ib. pag.* 195.

(b) *Id. ib. pag.* 196.

(c) *Voiez la ſuite du preſervatif contre le changement de religion, pag.* 173. *édit. de la Haie* 1683.

Ce que Melanchthon dit à ſa mere temoigne manifeſtement qu'il haiſſoit les diſputes de religion, & qu'il n'y étoit entraîné que par l'exigence du rôle qu'il avoit à ſoutenir dans le monde. Etant allé aux conferences de Spire l'an 1529. il fit un petit voiage à Bretten pour voir ſa mere. Cette bonne femme lui demanda ce qu'il faloit qu'elle crût au milieu de tant de diſputes, & lui recita les prieres qu'elle avoit accoutumé de faire, & qui n'enfermoient aucune ſuperſtition: Continuez, lui repondit-il, de croire & de prier comme vous avez fait juſques à preſent, & ne vous laiſſez point troubler par le conflict des controverſes. (d) *Ab ea cùm interrogatus eſſet:* quid ſibi in ejuſmodi controverſiis credendum? *reſpondit, auditis illius precibus, quæ nihil ſuperſtitionis habebant, ut* pergeret hoc credere & orare quod credidiſſet & oraſſet hactenus: nec pateretur ſe turbari conflictibus diſputationum. Ceci refute invinciblement un mauvais conte que Florimond de Remond debite. *On eſcrit*, dit-il (e), que Melanchthon *eſtant ſur le poinct de rendre l'ame, l'an* 1560. *ſa mere accablee d'annees, luy tint tel langage;* „ (1) *Mon fils, tu me vois ſur le poinct de* „ *partir de ce monde, pour rendre conte au grand Juge* „ *de ce que tu as fait. Tu ſçais que j'étois Catholique,* „ *tu m'as induite de changer de Religion, pour en pren-* „ *dre une diverſe à celle de mes peres; Or je t'adjure* „ *par le Dieu vivant, de me dire maintenant laquelle* „ *eſt la meilleure, & ne le cele pas. Ha! dit Melanc-* „ *thon, la nouvelle doctrine eſt la plus plauſible, mais* „ *l'autre eſt la plus ſeure & certaine: Et ſe tournant* „ *dit tout haut:* Hæc plauſibilior, illa ſecurior.„ Il eſt faux que Melanchthon ait porté ſa mere à changer de religion, & il eſt certain que la mort de cette femme preceda de plus de 30. ans celle de ſon fils.

(d) *Melch. Adam. in vit. Theol. pag.* 333.

(e) *Florimond de Remond hiſt. de la naiſſance & progrés de l'hereſie liv.* 2. *ch.* 9. *pag. m.* 186. 187.

(1) *Voy Morus l.* 2. *de Miſſ. Francois des Montagnes en la verité defenduë.*

(F) *François I. le jugea propre . . . & le pria de venir* en France.] Raportons la paraphraſe que Mr. Maimbourg a faite du recit de Florimond de Remond. „ (f) La Reine de Navarre qui ſçavoit que le Roi ſon „ frere ſouhaitoit paſſionnément la paix de l'Egliſe, „ eſpera qu'elle le pourroit prendre de ce coſté-là. „ Pour cet effet, elle ſe mit à luy parler ſouvent d'un „ grand homme de bien, diſoit-elle, appellé Philippe „ Melanchton, qu'elle luy loûoit inceſſamment com- „ me le plus ſçavant homme de ſon temps, qui n'ap- „ prouvoit pas à la verité, ajouſtoit-elle adroitement, „ certains abus qu'on voyoit manifeſtement dans la „ doctrine, dans les mœurs, & dans la diſcipline par- „ mi les Chreſtiens de ces derniers ſiecles, mais auſſi „ qui déteſtoit le Schiſme qu'on avoit fait à cette oc- „ caſion en Allemagne, & qu'il avoit toûjours taché „ d'éteindre par toutes ſortes de moyens. Elle aſſeû- „ roit que c'étoit un homme paiſible, d'eſprit doux, „ n'ayant rien du tout du genie violent & impetueux „ de Luther & de Zuingle qu'il avoit touſiours taſché „ d'accorder & entre eux & avec les Catholiques, afin „ de réünir tous les eſprits dans une meſme créance, „ & de retablir dans l'Egliſe la paix & l'union aprés laquelle il ſoupiroit inceſſamment; qu'elle ne doutoit „ point que ſi un ſi ſaint & ſi habile homme pouvoit „ conferer avec les Docteurs de Sorbonne qui ne deſi- „ roient auſſi que la paix, ils ne trouvaſſent bien-toſt „ les moyens de la procurer à l'Egliſe, & d'abolir un „ Schiſme qui pouvoit s'étendre facilement de l'Alle- „ magne en France, & y cauſer les meſmes troubles „ & les meſmes deſordres qu'on voyoit dans l'Empi- „ re. Enfin elle luy dit tant de choſes à l'avantage de „ Melanchton, & luy donna tant d'eſperance de pou- „ voir terminer par ſon moyen les differends qui com- „ mençoient à naiſtre en France auſſi-bien qu'en Alle- „ magne ſur pluſieurs articles de la Religion, qu'il ſe „ laiſſa perſuader: de ſorte que ce Prince, qui d'ail- „ leurs avoit grande envie d'attirer en France les plus „ habiles hommes de ſon temps, écrivit (2) à Mé- „ lanchton, & l'invita de venir à Paris pour y travail- „ ler avec nos Theologiens au rétabliſſement de l'an- „ cienne police de l'Egliſe. „ Il raconte enſuite de quelle maniere le Cardinal de Tournon rompit ce coup, & porta le Roi (g) *à revoquer ſur le champ la permiſſion qu'il avoit donnée à Philippe Melanchton.* Enfin il aſſûre que ce changement étonna d'abord les heretiques; mais que *ſi tôt qu'ils furent revenus de leur étonnement, ... ils eurent l'audace* d'afficher des placards remplis de blaſphêmes *aux portes du Louvre, & même à celle de la Chambre du Roi.* Voici donc l'arrangement de ce Jeſuite. 1. La Reine de Navarre perſuade au Roi de faire venir Melanchthon. 2. Le Roi écrit à ce Docteur. 3. Le Cardinal de Tournon change ce deſſein du Roi. 4. Les novateurs font des placards. 5. Ces quatre choſes arrivent l'an 1534. Florimond de Remond les arrange dans le même ordre. Nous allons voir qu'ils ſe trompent, & je ſuis bien ſurpris que Theodore de Beze ſoit leur complice; il dit (h) lui auſſi que l'afaire des placards fut poſterieure à la reſolution que François I. avoit priſe de faire venir Melanchthon. Notez qu'il marque que ces placards furent affichez au mois de Novembre 1534.

(2) *Epiſt. Franciſc. Reg. ad Phil. Melanc. apud Flor. Rem. l.* 7. *c.* 4.

(g) *Id. ib. pag.* 29.

(h) *Bezæ hiſtoire Eccleſiaſt. liv.* 1. *pag.* 15. 16.

(i) *Camerar. ubi ſupra pag.* 144.

(k) *Nommé Barnabas Voré Sieur de la Foſſe*

(l) *Id. ib. pag.* 146.

(m) *Id. ib. pag.* 151.

(n) *Elle eſt la* 29. *du* 1. *livre parmi les lettres de Melanchthon.*

(o) *Cette lettre eſt la* 30. *du* 1. *livre de celles de Melanchthon.*

(p) *Camerar. ibid. pag.* 153.

(q) *Id. ib. pag.* 151.

(r) *Luther. to.* 6. *fol.* 491. *apud Seckend. hiſtor. Lutheran. lib.* 3. *pag.* 107.

(f) *Voiez Seckendorf ibid. pag.* 109.

Voici une meilleure chronologie de tous ces faits. On afficha les placarts au tems que Theodore de Beze marque. François I. aſſiſta à une celebre proceſſion le 21. de Janvier 1535. & fit brûler quelques heretiques. Melanchthon (i) fut exhorté de faire enſorte que la colere du Roi fût adoucie. Il écrivit une lettre à Jean Sturmius qui étoit alors en France, & une autre à Jean du Bellai Evêque de Paris. Un (k) gentilhomme que François I. avoit envoié en Allemagne, parla à Philippe Melanchthon (l) touchant le voiage de France, & l'aſſûra que le Roi lui en écrivoit lui-même, & lui fourniroit toutes ſortes de ſaufconduits. Etant retourné en France (m) il donna parole au Roi que Melanchthon feroit le voiage, ſi ſa Majeſté lui faiſoit l'honneur de lui écrire ſur ce ſujet. Ce Prince depêcha tout auſſi-tôt ce gentilhomme pour porter à Melanchthon la lettre qu'il lui écrivoit. Elle (n) eſt datée de Guiſe le 28. de Juin 1535. & fait connoître le plaiſir qu'avoit eu le Roi en aprenant par la relation du gentilhomme, & par la lettre que Guillaume du Bellai avoit reçuë de Melanchthon, que ce Docteur étoit diſpoſé à venir en France, pour y travailler à pacifier les controverſes. Melanchthon écrivit (o) au Roi le 28. de Septembre de la même annee; il l'aſſûra de ſes bonnes intentions, & du regret qu'il avoit de n'avoir pu ſurmonter encore les obſtacles de ſon voiage. Le gentilhomme qui porta au Roi cette reponſe (p) le trouva tout occupé des preparatifs de la guerre d'Italie: & d'ailleurs Melanchthon ne put jamais (q) obtenir du Duc de Saxe la permiſſion d'aller à la Cour de François I. quoi que Luther (r) eût exhorté vivement cet Electeur à conſentir à ce voiage, en lui repreſentant que l'eſperance de voir Melanchthon avoit fait ceſſer en France les ſuplices des Proteſtans, & qu'il y avoit ſujet de craindre qu'on ne rentrât dans les voies de la cruauté dès qu'on ſçauroit qu'il ne viendroit pas. L'Electeur eut de très-bonnes raiſons de ne point permettre ce voiage (f), il craignoit de s'expoſer à la colere de Charles-Quint; & il

Digitized by Google

qu'à quelques-unes de ſes principales actions; je me contente de dire qu'en 1541. il aſſiſta aux conferences de Ratisbonne, où l'on agita vigoureuſement les controverſes des Catholiques & des Proteſtans, & qu'en 1543. il fut trouver l'Archevêque de Cologne pour l'aider à introduire la reformation dans ſon Dioceſe. Cela ne ſervit de rien. L'affaire de l'*Interim* l'occupa beaucoup. Il † aſſiſta à ſept conferences ſur ce ſujet l'an 1548. & compoſa tous les Ecrits qui y furent preſentez, & la cenſure de cet *Interim*. Il fut l'un des Deputez que Maurice Electeur de Saxe devoit envoier au Concile de Trente l'an 1552. Il attendit quelque tems à Nuremberg ſon ſauf-conduit, mais à cauſe de la guerre qui alloit éclorre, il s'en retourna à Wittemberg ×. Sa derniere conference avec les Docteurs de la Communion de Rome fut celle de Worms l'an 1557. & de toutes les diſſenſions qui lui dechirerent le cœur il n'y en eut point de plus violente que celle qui fut excitée par Flacius Illyricus. Il mourut à Wittemberg le 19. d'Avril 1560. qui étoit λ le 63. jour de ſa 64. année. Il fut enterré proche de Luther dans le temple du château deux jours après. Son oraiſon funebre fut prononcée par Winshemius Docteur en Medecine & Profeſſeur en langue Greque. Les temoignages de pieté avec leſquels il finit ſa courſe ‡ furent admirables, & il eſt à remarquer que l'une des choſes qui lui firent regarder la mort comme un bonheur fut qu'elle le delivreroit des (G) perſecutions Theologiques. Il s'étoit marié ⊥ avec la fille d'un Bourguemaître de Wittemberg l'an 1520. laquelle mourut l'an 1557. Il en eut deux (H) fils & deux filles. Comme on peut trouver dans un Ouvrage * plus aiſé à conſulter que ce Dictionaire le portrait de ſes bonnes qualitez morales, je n'en parlerai pas; mais je dirai qu'il étoit credule

† *Id. ib. pag.* 343.

× *Id. ib. pag.* 343. 346.

λ Ætatis ſuæ climacterici-cum diebus LXIII. egreſſus. *Thuan. lib.* 26. *ſub fin. p. m.* 538. Du Rier apud Teiſſier elog. to. 1. pag. 183. traduit mal cela par *il mourut le* 63. *jour de ſon année climacterique.*

‡ *Voiez Melchior Adam in vit. Philoſ. pag.* 202.

⊥ *Id. ibid. pag.* 190.

* *Dans les additions de Mr. Teiſſier aux éloges tirez de Mr. de Thou to.* 1. *pag.* 187. *édit.* 1696.

(a) *Seckendorf ubi ſupra pag.* 110.

(b) *Id. ib.*

(c) *Mezerai abregé Chronol. to.* 6. *p. m.* 407. 408.

(d) *Ce ne fut point lui qui porta la lettre du Roi.*

(e) *Dans la remarque N.*

(f) *Seckendorf ib. pag.* 108.

(g) *C'eſt la* 10. *du* 27. *livre parmi les lettres d'Eraſme pag.* 1510.

(h) *Melch. Adam. in vit. Philoſ. pag.* 202.

(i) Diſcedes à peccatis liberalioris ab ærumnis & à rabie Theologorum. *Id. ibid.*

(k) *Id. ib.*

ne voioit nulle aparence que Melanchthon fit quelque choſe pour le bien de la Religion. Il écrivit à François I. pour s'excuſer de ce qu'il ne pouvoit pas permettre que Melanchthon allât en France (a). Sa lettre eſt datée du 28. d'Août 1535. Notez qu'au mois de Decembre de la même année Langei ſollicitoit en Allemagne que l'on envoiât Melanchthon, ou quelques autres Theologiens au Roi ſon maître (b). Comment ajuſterez-vous cela avec le narré de Maimbourg? ou avec Mr. de Mezerai qui aſſûre (c) qu'en 1533. le Roi écrivit à Melanchthon *par* (d) *Guillaume du Bellai Langei*, mais que le Cardinal de Tournon & les Theologiens de Paris le porterent à lui faire ſavoir *qu'il le diſpenſoit de prendre cette peine?* Je ne touche point aux brouilleries de Mr. Varillas, on les verra (e) ci-deſſous. Notez auſſi que Melanchthon envoia en France un petit écrit qui contenoit ſes conſeils ſur la pacification des controverſes. Il ne le publia pas, mais on le trouve dans la compilation de Pezelius (f).

J'ai lu dans une (g) lettre écrite à Eraſme par Thomas Morus, que Tindale avoit mandé que Melanchthon étoit à la Cour de France, qu'il avoit parlé à lui, & qu'il l'avoit vu entrer dans Paris eſcorté de 150. chevaux: *Tyndalus hæreticus noſtras, qui & nuſquam & ubique exulat, ſcripſit huc nuper* Melanchthonem *eſſe apud Regem* Galliæ: *ſemet collocutum cum eo, qui illum vidiſſet exceptum* Pariſiis, *comitatu C L. equorum: addebat ſe timere* Tyndalus, *nè ſi* Gallia *per illum reciperet verbum Dei, confirmaretur in fide Euchariſtiæ contra* Vicleficam *ſectam.* Se peut-il faire que des perſonnes de merite oſent mander de pareils menſonges à leurs amis?

(G) *Que la mort le delivreroit des perſecutions Theologiques.*] Quelques jours avant ſa mort il écrivit ſur un morceau de papier en deux colonnes les raiſons pourquoi il ne devoit pas avoir regret de quitter la terre. L'une de ces colonnes contenoit les biens que la mort lui procureroit, l'autre contenoit les maux dont la mort le delivreroit (h). Il ne mit que deux articles (i) dans celle-ci; 1. qu'il ne pecheroit plus, 2. qu'il ne ſeroit plus expoſé ni aux chagrins, ni à la rage des Theologiens. L'autre colonne contenoit ſix chefs: 1. Qu'il viendroit à la lumiere. 2. Qu'il verroit Dieu. 3. Qu'il contempleroit le Fils de Dieu. 4. Qu'il aprendroit ces myſteres admirables, qu'il n'avoit pu comprendre dans cette vie. 5. Pourquoi nous avons été créez tels que nous ſommes. 6. Quelle eſt l'union des deux natures en Jesus-Christ (k). Notez que l'état de l'homme a paru à ce grand Theologien l'un des plus incomprehenſibles myſteres de la religion; & cependant il n'y a perſonne parmi ceux qui croient ſans examiner, qui s'imagine que cet objet-là contienne des dificultez. De là eſt venu qu'on a été ſi ſurpris d'aprendre par mon Dictionaire, que les ſectateurs du Manicheiſme pouvoient faire des objections embarraſſantes. Mais arrêtons nous à nôtre texte, & diſons que la nature qui avoit donné à Melanchthon un temperament pacifique, lui avoit fait un preſent mal aſſorti aux conjonctures où il devoit ſe trouver. Sa moderation n'etoit propre qu'à être ſa croix. Il ſe trouva comme une bre. is au milieu des loups; perſonne ne s'accommodoit de ſa douceur; elle l'expoſoit à toutes ſortes de mediſances, & lui ôtoit les moiens de repondre au fou ſelon ſa folie. Le ſeul avantage qu'elle lui procura fut de regarder la mort ſans effroi, en conſiderant qu'elle le mettroit à l'abri de l'*odium theologicum*, & de l'*inſidos agitans diſcordia fratres* (l). Je parlerai ci-deſſous (m) de la ſervitude où il vivoit. Il a dit dans quelcun de ſes Ouvrages qu'il avoit conſervé 40. ans ſa profeſſion ſans avoir jamais été aſſûré qu'on ne l'en chaſſeroit pas avant la fin de la ſemaine. (n) *Publice non dubitavit affirmare* (1), *ego jam ſum hic, Dei beneficio, quadraginta annos: & nunquam potui dicere aut certus eſſe me per unam ſeptimanam manſurum eſſe.*

(H) *Il en eut deux fils & deux filles.*] Je n'ai rien trouvé touchant les deux fils, mais je ſçai qu'Anne ſa fille aînée fut femme de George Sabinus l'un des bons poëtes de ſon tems. Il (o) l'épouſa à Wittemberg le 16. de Novembre 1536. Elle n'avoit que 14. ans. Son mari l'amena en Pruſſe (p) au grand regret de Melanchthon l'an 1543. Il y avoit eu ſouvent des brouilleries entre le beau-pere & le gendre, parce que celui-ci plein d'ambition auroit voulu s'élever à des emplois politiques, & ne s'accommodoit pas de l'humilité de Melanchthon, qui ſe bornoit à des emplois literaires, & ne ſe fatiguoit point pour avancer ſes enfans (q). Anne (r) entendoit bien le Latin, & étoit très-belle: ſon pere (ſ) l'aimoit tendrement: jugez du chagrin qu'il eut (t) quand elle s'éloigna de lui l'an 1543. & puis quand elle mourut à Konisberg l'an 1547 (v). Et recueillez de tout ceci qu'il n'étoit heureux ni au dedans ni au dehors. (w) *Narrationem talium ideo nequaquam omittendam duco . . . ut hujuſmodi quaſi vulneribus inſpectis quam miſera interdum vita ſit magnorum virorum intelligatur, cum ad onera Reipublicæ pondus etiam domeſtici doloris adjicitur.* Son autre fille fut mariée (x) l'an 1550. à Gaſpard Peucer qui étoit un habile Medecin, & qui fut fort perſecuté. Si vous doutiez que Melanchthon fut bon pere, je vous prierois de conſiderer qu'un François le trouva un jour tenant d'une main un livre, & berçant de l'autre un enfant. Melanchthon le voiant ſurpris de cela lui fit un diſcours ſi pieux ſur les devoirs paternels, & ſur l'état de grace où les enfans ſont auprès de Dieu, que cet étranger ſortit de là beaucoup plus docte qu'il n'y étoit entré (y).

N'oublions pas cette reflexion. C'eſt un grand bonheur aux hommes d'étude d'être exemts & d'ambition & d'avarice: cela leur épargne beaucoup de tems, beaucoup de baſſeſſes, beaucoup de deſordres. Mais pour jouïr de cette belle diſpoſition il ne ſuffit pas qu'ils la poſſedent, il faut auſſi que leur parenté en ſoit pourvuë; car une femme, un gendre, un fils, un proche parent, qui veulent gagner du bien, ou s'élever aux honneurs, ne laiſſent point en repos l'homme de lettres; ils veulent qu'il ſollicite, qu'il brigue, qu'il faſſe ſa cour, & s'il ne le fait pas, ils grondent, & font des querelles. Melanchthon & ſon beau-fils ſont une preuve de ceci. (z) *Inter ſocerum ac generum non quidem odium aut ſimultas, ſed alienatio tamen quædam & prope diſſidium ortum fuit . . . . Fons autem erat omnium, quod Sabinus ſocero nimia cupiditate Illuſtris fortuna videbatur ardere. Ille autem non tantum adjuvari & quaſi promoveri ſe ab ipſo quantum optabat & poſſe arbitrabatur, agre ferebat.* Concluons de cela qu'il eſt mal-aiſé de vivre heureux dans ce miſerable monde; puis que la vie heureuſe demande non ſeulement qu'on regle ſes propres paſſions, mais auſſi que celles de la parenté ſoient bien reglées.

(l) *Virgil. Georg. lib.* 2. *v.* 496.

(m) *Dans la remarque L.*

(n) *Melch. Adam. in vit. Theol. pag.* 357.

(1) To. 1. *enarrat. Evangel. pag.* 358.

(o) *Melch. Adam. in vit. Philoſ. pag.* 227.

(p) *Camerar. ubi ſupra pag.* 206.

(q) *Id. ib. pag.* 207.

(r) *Melch. Adam. ib.*

(ſ) *Camer. ib. p.* 208.

(t) *Voiez ce qu'il écrivit à Camerarius apud Melch. Adam. in vit. Theol. pag.* 358.

(v) *Id. ib.*

(w) *Camer. ib. p.* 207.

(x) *Melch. Adam. in vit. Medic. pag.* 377.

(y) *Melch. Adam. in vit. Philoſ. pag.* 198.

(z) *Camerar. ibid.*

Digitized by Google

dule pour les prodiges; pour l'aſtrologie †, & pour les † ſonges, & je ferai quelques reflexions ſur le penchant qu'on le blâme d'avoir eu vers le (I) Pyrrhoniſme. C'eſt à tort que quelques-uns l'ont accuſé de haïr la Philoſophie (K) Peripateticienne. On a eu infiniment plus

† *Voiez en les preuves dans l'hiſtoire des variations de Mr. de Meaux liv. 5. n. 34.*

‡ *Voiez Melch. Adam in ejus vita paſſim.*

(a) *Florim. de Remond ubi ſupra liv. 2. c. 9. pag. 181.*

(I) *Le panchant qu'on le blâme d'avoir eu vers le Pyrrhoniſme.*] „ (a) Il ſembloit avoir eſté nourry en „ l'eſchole de Pirrho, car tousjours mille doutes aſ„ ſiegeoient ſon ame pour la crainte, diſoit-il, de „ faillir. Ses écrits eſtoient un perpetuel brouillis „ d'irreſolutions. „ L'Auteur qui parle de la ſorte cite quelques temoignages, & ne dit que ce qu'une infinité d'Ecrivains ont remarqué. Voiez en dernier lieu Mr. l'Evêque de Meaux dans l'hiſtoire des variations. Je croi qu'on outre les choſes, mais je croi auſſi que Melanchthon n'étoit pas exempt de doutes, & qu'il y avoit bien des matieres ſur quoi ſon ame ne prononçoit point, *cela eſt ainſi, & ne peut être autrement.* Il étoit d'un naturel doux & pacifique, & il avoit beaucoup d'eſprit, beaucoup de lecture, & une ſcience très-vaſte. Voilà des qualitez de temperament, & des qualitez aquiſes dont le concours eſt pour l'ordinaire une ſource d'irreſolution. Un grand genie ſoutenu d'un grand ſavoir, ne trouve guere que le tort ſoit tout d'un côté; il decouvre un fort & un foible dans chaque parti, il comprend tout ce qu'il y a de plus ſpecieux dans les objections de ſes adverſaires, & tout ce que ſes preuves ont de moins ſolide; il fait, dis-je, toutes ces choſes pourvu qu'il ne ſoit pas d'un temperament bilieux; car s'il l'eſt, il ſe preoccupe de telle ſorte en faveur de ſon parti, que ſes lumieres ne lui ſervent plus de rien. Non ſeulement il ſe perſuade qu'il a raiſon; mais il conçoit pour ſes ſentimens une tendreſſe particuliere, qui le porte à haïr violemment la doctrine qui les combat. De la haine des opinions il paſſe bientôt à la haine des perſonnes; il aſpire à triompher; il s'échauffe, & il ſe tourmente pour y parvenir; il ſe fâche contre ceux qui lui repreſentent que pour l'interêt de la verité celeſte, il ne faut point recourir aux expediens de la politique humaine. Il ne ſe fâche pas moins, s'il entend dire que ſes dogmes ne ſont pas certains & évidens, & que ſa partie averſe peut alleguer de bonnes raiſons. Etant tel il n'examine les choſes qu'afin de demeurer convaincu de plus en plus, que les doctrines qu'il a embraſſées ſont veritables, & il ne manque pas de trouver beaucoup de ſolidité dans ſes argumens: car il n'y eut jamais de miroir auſſi flateur que la preoccupation; c'eſt un fard qui embellit les viſages les plus laids; elle rend à une doctrine les mêmes offices que la Venus du poëte Romain rendit à ſon fils.

Reſtitit (b) *Æneas, claraque in luce refulſit;*
Os humeroſque Deo ſimilis: namque ipſa decoram
Cæſariem nato genitrix, lumenque juventa
Purpureum, & lætos oculis afflarat honores.
Quale manus addunt ebori decus, aut ubi flavo
Argentum, Pariusve lapis circumdatur auro.

Melanchthon n'aiant pas ce temperament, ne pouvoit pas être ſi ferme dans ſes opinions. Il demeuroit dans un ſens froid, qui laiſſoit agir ſon genie ſur le pour & ſur le contre; & comme il aimoit la paix, & qu'il deploroit les deſordres que le ſchiſme avoit fait naître, il etoit plus diſpoſé à juger favorablement de pluſieurs doctrines, que les eſprits chauds prenoient pour un fondement de la rupture, & qu'il eut voulu qu'on eût tolerées afin de faciliter la reünion. Sa modeſtie & ſes experiences le rendoient un peu defiant. Il étoit perſuadé que ſes lumieres pouvoient croître de jour en jour; il ſe ſouvenoit d'avoir corrigé beaucoup de choſes dans ſes écrits. Il les croioit bonnes la premiere fois qu'il les publia: le tems lui aprit à leur ôter ſon aprobation, & à s'apliquer un bel endroit (c) de Terence. Pouvoit-il repondre que le tems ne l'inſtruiroit pas encore mieux? Voilà ce qui l'empêchoit d'être decifif. Il vivoit parmi des gens qui lui paroiſſoient paſſionnez, & trop ardens à mêler les voies humaines, & les reſſorts du bras ſeculier avec les afaires de l'Egliſe. Sa conſcience (d) tendre lui faiſoit craindre qu'il n'y eût là un caractere de reprobation. Pourquoi demeuroit-il dans ce parti-là, demanderez-vous, s'il n'avoit point une aſſûrance poſitive que c'étoit la cauſe de Dieu? Où voulez-vous qu'il allât? vous repondra-t-on. N'eût-il pas rencontré dans la Communion Romaine beaucoup plus de choſes à condamner, plus d'emportement, plus d'opreſſion de conſcience? Croiez-vous qu'il n'eût pas bien balancé tous les inconveniens, lors qu'il jetta les yeux ſur la Paleſtine, pour s'y retirer en cas que ſes ennemis le chaſſaſſent? (e) *Non frangor animo; propter crudeliſſimam vocem meorum hoſtium, qui dixerunt, ſe mihi non relicturos eſſe veſtigium pedis in Germania. Commendo autem me Filio Dei. Si ſolus expellar: decrevi Palæſtinam adire, & in illis Hieronymi latebris, in invocatione Filii Dei, & teſtimonia perſpicua de doctrina ſcribere, & in morte Deo animam commendare.* Conferez avec ceci le deſſein qu'eut Abelard (f) de ſe retirer chez les Infideles.

Admirons ici un caractere particulier de la deſtinée de l'homme: ſes vertus ſont ſujetes à des ſuites un peu vicieuſes; elles ont leurs inconveniens. Ses mauvaiſes qualitez au contraire produiſent de bons effets en pluſieurs rencontres. La modeſtie, la moderation, l'amour de la paix forment dans les plus ſavans perſonnages un fond d'équité qui les rend tiedes en quelque façon, & irreſolus. L'orgueil, & la bile forment un entêtement ſi opiniâtre dans un grand Docteur, qu'il ne ſent pas le moindre doute, & qu'il n'y a rien qu'il n'entreprenne, & qu'il ne ſuporte pour l'avancement, & pour la proſperité de ſes opinions. Si par bonheur il a rencontré la verité, quels ſervices ne lui rend-il pas? Ils ſont ſans doute plus grans qu'ils ne le ſeroient, s'il étoit d'un tour d'eſprit plus raiſonnable. Les liens de la preoccupation, ou ſi vous voulez, le poids des paſſions attachent plus fortement l'ame à la verité, que l'atrait de la lumiere. Notez que je mets à part les bons effets de la grace, tant ſur les temperamens trop phlegmatiques, que ſur les temperamens trop bilieux. Je ne conſidere cela que philoſophiquement; or ſous cette notion il eſt vrai de dire qu'en ce qui concerne les interêts d'une ſecte, un homme entêté & fougueux eſt preferable à un homme ſage; & ſi quelque fondateur ſouhaite que ſes diſciples travaillent avec ſuccés à l'extenſion, & à la propagation de ſes dogmes, il doit ſouhaiter qu'ils ſoient d'humeur à ne demordre de rien, & à épouſer pour toute leur vie le premier parti qu'ils embraſſent. S'ils le choiſiſſent avant que d'avoir été capables de bien peſer les raiſons de part & d'autre; tant mieux: ils n'en ſeront que plus éloignez de douter à l'avenir; & moins ils auront de doutes, plus ſeront-ils opiniâtres, & ardens: au lieu que ceux qui ſe propoſent de s'éclaircir de jour en jour, ne ſe croient point obligez à un fort grand zêle; car ils s'imaginent que ce qui leur ſemble vrai aujourd'hui, leur ſemblera une autre fois moins probable que ce qu'ils ne croient point. Ciceron exprime très-bien ces diferens caracteres, en parlant des Sceptiques & des Dogmatiques. *Neque noſtræ diſputationes*, dit-il (g), *quicquam aliud agunt, niſi ut in utramque partem dicendo, & audiendo eliciant & tanquam exprimant aliquid, quod aut verum ſit, aut id quàm proxime accedat. Neque inter nos & eos qui ſcire ſe arbitrantur quicquam intereſt, niſi quod illi non dubitant, quin ea vera ſint quæ defendunt: nos probabilia multa habemus, quæ ſequi facile, affirmare vix poſſumus. Hoc autem liberiores & ſolutiores ſumus, quod integra nobis eſt judicandi poteſtas, neque ut omnia quæ præcepta & quaſi imperata ſint, defendamus; neceſſitate nulla cogimur. Nam cæteri primum ante tenentur aſtricti, quam quid eſſet optimum, judicare potuerunt. Deinde infirmiſſimo tempore ætatis aut obſecuti amico cuidam, aut una alicujus quem primum audierunt, oratione capti, de rebus incognitis judicant, & ad quamcunque ſunt diſciplinam quaſi tempeſtate delati, ad eam tanquam ad ſaxum adhæreſcunt. Nam quod dicunt, omnino ſe credere ei, quem judicent fuiſſe ſapientem, probarem, ſi id ipſum rudes & indocti judicare potuiſſent. Statuere enim quid ſit ſapiens, vel maxime videtur eſſe ſapientis. Sed ut potuerunt omnibus rebus auditis, cognitis etiam reliquorum ſententiis judicaverunt, aut re ſemel audita ad unius ſe autoritatem contulerunt. Sed neſcio quomodo plerique errare malunt, eamque ſententiam quam adamaverunt, pugnatiſſime defendere, quàm ſine pertinacia quid conſtantiſſime dicant exquirere.*

(K) *De haïr la Philoſophie Peripateticienne.*] J'ai cité (h) ailleurs le Pere Rapin, qui met Melanchthon dans le catalogue des heretiques modernes qui ont declamé contre Ariſtote, & contre ſa philoſophie. Cette accuſation n'eſt pas bien fondée, je le montrerai (i) ci-deſſous, & il ſufiroit pour la refuter de mettre ici ce que Melanchthon écrivit au Chancelier de Baviere l'an 1535. (k) *Verè judicas plurimum intereſſe Reipublicæ ut Ariſtoteles conſervetur, & extet in ſcholis ac verſetur in manibus diſcentium. Nam profecto ſine hoc autore, non ſolum non retineri pura philoſophia, ſed ne quidem juſta docendi aut diſcendi ratio ulla poterit.* La logique de l'Ecole eſt de toutes les parties de la philoſophie celle qui a été la moins agreable aux Re-

UTILITEZ du vice, & mauvais effets de la vertu en quelques rencontres.

(b) *Virgil. Æneid. lib. 1. v. 588.*

(c) *Nunquam ita quiſquam bene ſubducta ratione ad vitam fuit, Quin res, ætas, uſus, ſemper aliquid apportet novi, Aliquid moneat: ut illa, quæ te ſcire credas, neſcias, Et quæ tibi putâris prima, in experiundo ut repudies. Quod mihi evenit nunc. Terent. adelph. act. 5. ſc. 4. init.*

(d) *Conſultez les paſſages citez par Mr. de Meaux, hiſt. des variat. liv. 2. n. 44. liv. 4. n. 2. & 5. n. 33.*

(e) *Melanchth. apud Melch. Adamum in vitis Theol. pag. 357.*

(f) *Voiez l'article* Alciat (Jean Paul) *à la remarque E.*

(g) *Cicero Academ. quæſt. lib. 2. fol. m. 262. C.*

(h) *Dans la remarque Y de l'article* Ariſtote.

(i) *A la fin de cette remarque.*

(k) *Melanchth. epiſt. ad Leonhardum Eccium. C'eſt la 116. du 1. livre p. m. 165.*

Digitized by Google

plus de raison de pretendre qu'il ne croioit (L) point la realité, ni que la * grace fût irresistible.

* Voiez l'article Synergistes.

formateurs; car ils la consideroient comme la source des vaines subtilitez qui faisoient perdre tant de tems à la jeunesse, & qui corrompoient la Theologie. Cependant Melanchthon se declara pour la logique. Son temoignage a été cité par Caramuel dans la liste qu'il a donnée de quelques Docteurs Protestans qui recommandent l'etude de cette partie de la philosophie. *Philippus Melanchthon*, dit-il (a), *Lutheri discipulus fuit, & tametsi Magister parvi Logicam penderet, ipse maximi eam fecit, & inter alia in præfatione Erotem. Dialect. hæc scripsit.* Hos & adhortor, & propter gloriam Dei, ac propter Ecclesiæ salutem obtestor ne dialecticen negligant, nec applaudant insulsis sermonibus eorum qui vituperant eam & Ecclesiæ inutilem esse &c. imo Dialectica opus est non tolum ut doctrina lucem habeat, sed etiam ut sit concordiæ vinculum. Le Jesuite Jaques Gretser voulant combatre la haine que Luther avoit temoignée contre la philosophie d'Aristote lui opposa Melanchthon, & cita un très-long passage de ce disciple de Luther: *A quo*, dit-il (b), *hanc Apologiam mutuabimur, nisi ab illo, cui Lutherus plurimum tribuere solebat; quique ea, quæ olim in Aristotelem conjecerat, maledicta laudibus postea dispunxit? Is est Melanchthon, qui in oratione de Aristotele (1) à Flocco quodam Norimbergensi recitata his verbis Logicam Aristotelicam adversus Lutheri criminationes nobis dat defensam.* Nunc quædam de genere Philosophiæ addam, cur Aristotelicum maximè nobis in Ecclesia usui esse arbitremur. Constare arbitror inter omnes, maximè nobis in Ecclesia opus esse Dialectica, quæ methodos rectè informat, quæ dextrè definit, justè partitur, aptè connectit, judicat, & divellit monstrosas connexiones. Hanc artem qui non norunt lacerant materias explicandas, ut catuli panniculos. Libet enim uti Platonis similitudine. Verè eam Plato laudibus effert, inquiens igniculum esse, quem Prometheus è cælo attulerit, ut in mentibus hominum lumen accenderet ad rectè judicandum. Sed artis præcepta nusquam tradit. Carere igitur Aristotelis monumentis non possumus. Stoica non extant, & apparet intricatos Labyrinthos, & corruptelas artis fuisse, non simplicem differendi viam, utilem explicationi magnarum rerum. *Hæc Philippus pro Aristotelis Logicâ contra Lutheri amentiam.* La suite de ce passage de Melanchthon rapportée par Gretserus, contient de fort belles loüanges de la physique, & de la morale d'Aristote.

Il n'est donc point necessaire de justifier Melanchthon sur ce chapitre; ses Ouvrages le justifient assez; mais n'oublions pas une bevuë du Pere Rapin. Il (c) cite une these soutenuë par Luther à Heidelberg l'an 1518. où Aristote fut maltraité. Luther, continuë-t-il, *ne laisse passer aucune occasion dans ses Ouvrages de s'emporter contre ce Philosophe, en quoi il a été suivi de Zuingle, de Pierre Martyr, de Zanchius, de Melanchthon, & de tous ceux qui ont combatu la doctrine de l'Eglise Romaine. Ce qui a fait dire à Melchior Cano*, &c. Tout cela & ce qu'il venoit de dire des Anabaptistes, est tiré du livre de George Hornius, qu'il a cité. Or voici les paroles de cet Auteur: (d) *Ibique* (Lutherus) *pluribus Aristotelem exagitat. Zwinglius etiam, P. Martyr, Zanchius & alii excelsissimè florebant Philosophiæ laudibus. Omnes tamen exsuperavit divinum* Philippi *Melanchtonis ingenium, qui scriptis suis totam Philosophiam ita illustravit, ut vere author ejus & fatalis in Germania instaurator dici possit. Illustravit Dialecticam, Ethicam, Physicam, & Mathematicas disciplinas: expurgavit spinas Philosophorum: id denique effecit, ut Philosophia mox florentissima efficeretur.* La particule *etiam* mise peu après les paroles qui marquent que Luther s'est emporté contre Aristote, a fait croire au Pere Rapin que Zuingle, & les autres Reformateurs nommez par Hornius, se sont emportez aussi contre Aristote; mais on peut aisément conoître que cela est très-éloigné de la pensée de Hornius: l'éloge qu'il fait de Melanchthon pourroit être encore plus étendu; car ce grand homme ne se borna pas à illustrer toutes les parties de la philosophie; il n'y eut guere d'arts, ni de sciences sur quoi il ne travaillât, tâchant d'en faciliter l'étude par des methodes faciles & degagées. Que dirons-nous donc de ceux (e) qui ont eu l'audace de publier que Melanchthon & Carlostad decrierent toutes les sciences, qu'ils se firent artisans, & qu'ils rendirent si desertes presque toutes les Ecoles, qu'on n'y voioit que des toiles d'araignée. Malaisément trouveroit-on des Professeurs qui aient fait autant de leçons que celui-ci, & à tant (f) de gens? Il lui arrivoit souvent de faire trois (g) ou quatre leçons par jour, & il y a lieu de croire que quand il se maria il n'interrompit ses exercices academiques que le jour des noces; c'est ce que l'on peut inferer de ce distique:

A studiis hodie facit ocia grata Philippus,
Nec vobis Pauli dogmata sacra leget.

Voilà l'avertissement (h) qui fut donné ce jour-là à ses auditeurs. Il fut le principal apui de l'Academie de Wittemberg. (i) *Suæ industria atque eruditione Wittembergicam Academiam præcipuè sustinuit: nec passus est vel bellis civilibus, vel intestinis odiis sese ab ea abstrahi: binas, ternas, quaternas quotidiè scholas habuit easque frequentissimas: nullam autem horam vacuam à legendo, scribendo, disserendo, consulendo.*

Pour ne rien dissimuler il faut que je dise ici que Melanchthon suivit au commencement le branle que Luther lui avoit donné; il parla mal d'Aristote. Mais il changea bientôt de langage, & il persevera dans la recommandation de la philosophie de ce fondateur du Lycée. C'est pourquoi le Pere Rapin n'a pas été bien fondé dans l'accusation que j'ai raportée au commencement de cette remarque; car il ne faut point juger d'un homme par les sentimens qu'il quitte bientôt, mais par ceux où il se confirme tout le reste de ses jours. Le Pere Gretser eût pu aprendre au Pere Rapin comment il faloit parler sur cette matiere. Voiez ce que j'ai deja cité de ce Jesuite Allemand, & ce que je vais tirer de la même source: (k) *Quid ad nos, quid Aristoteles impurus homo dicat?* vociferatur Philippus (2). Et in Locis anno Christi M. D. XXIII. Argentorati editis: (3) *Aristotelis doctrina est in universum quadam libido rixandi, ut eum inter paranetica philosophiæ scriptores ne postremo quidem loco dignemur. Quid ad me quid senserit ille rixator?* inquit in iisdem locis (4) Philippus. Quanquam postea Vertumnus iste stylum vertit, & maledicta in benedicta convertit. Voiez la marge (†).

(L) *De pretendre qu'il ne croioit pas la realité.*] On a oui dire (l) à Peucer 1. que Melanchthon son beau-pere aiant lu le dialogue d'Oecolompade *de Cœna Domini*, abandonna le sentiment de la manducation orale, & qu'ensuite il triompha par l'argument de l'autorité des Peres. *Patribus doctrina Synusiastarum fuit ignota: Augustinus crassissimus fuit Swinglianus, ergo* &c. 2. Qu'il ne croioit pas qu'on pût mourir avec plus de gloire que pour la doctrine de l'Eucharistie, & qu'il se plaignoit de n'avoir pas plus de courage dans la profession ouverte de son sentiment. *Ah utinam possem esse fortior in confessione istius causæ, & alibi essem. Sed his moribus, his temporibus inter hos homines fieri id non potest, & habeo graves rationes mei consilii. Interim dico sententiam meam ubi video opus esse.* 3. Qu'en 1544. il s'expliqua librement à un Hongrois qui lui demandoit sa pensée sur l'Eucharistie, & que la chose aiant été raportée à Luther, & à Pomeranus, celui-ci adressa un jour au peuple cette apostrophe dans un Sermon, *Mes tres chers freres, l'Eglise court un grand peril, priez le Dieu tout-puissant pour quelques grans personnages qui sont tombez dans l'erreur.* 4. Que Melanchthon aiant compris que cela le regardoit, ne put tenir sa colere, & sortit du temple à la vuë de toute la compagnie; qu'il raporta à Cruciger cette afaire, & qu'ils conclurent de se retirer de Wittemberg, ce qu'ils auroient executé, si Luther n'eût été caution corps pour corps que la Cour de Saxe ne leur feroit aucun mal à ce sujet. 5. Que Melanchthon avoit vécu sous une dure servitude à Wittemberg, & qu'il (m) courut risque trois fois d'être mis dans une prison. 6. Qu'il desaprouvoit le concordat de l'année 1536. & la timidité que Bucer y avoit euë d'accorder trop à Luther. *Nec tacebat de concordia Witembergica inter Lutherum & Bucerum anno 1536. inita. Melanchthonem aiebat Bucerum sæpe hortatum fuisse ne tantum Luthero largiretur, sed Bucerum fuisse timidum, circumseptum ab inimicis. Reliquos etiam superioris Germaniæ Theologos nimis fracto & demisso animo fuisse.* Voilà les discours que Peucer tint à Scultet, qui étoit allé le voir à Dessau l'an 1589.

Mais si l'on veut être assûré de la bonne foi de ce raporteur, on n'a qu'à lire les Ouvrages (n) mêmes de Peucer, & nommément celui qui fut imprimé l'an 1596. par les soins de Quirin Reuterus, & qui a pour titre, *Tractatus historicus de clarissimi viri Philippi Melanchthonis sententia de controversia cœnæ Domini, à D. Casparo Peucero ante plures annos scriptus, sed jam primum separatim boni publici ergo excusus: Cum appendice selectarum epistolarum & judiciorum aliquot Philippi, aliorumque præstantium virorum de eadem materia.* Hospinien (o) vous prouvera amplement que Melanchthon se desabusa du Lutheranisme à l'égard de la presence réelle.

(a) Jo. Caramuel Theolog. rational. to. 2. pag. 42. edit. Francof. 1654. in fol.

(b) Jacob. Gretser. inaugur. doctor. pag. 60. 61.

(1) Melanchth. Tom. 3. Declamat.

(c) Rapin, reflex. sur la Philosophie pag. m. 451.

(d) Georg. Hornius, histor. Philosoph. lib. 6. c. 9. pag. 315.

(e) Le Jesuite Cresollius est de ceux-là. Voiez Morhof. Polyhist. p. 7. & 8.

(f) Voiez ci-dessous dans la remarque P ce que Sabin repondit au Cardinal Bembus.

(g) Konig, Biblioth. pag. 527. Voiez ci-dessous dette i.

(h) Melch. Adam. in vitis Philos. pag. 190.

(i) Id. in vitis Theolog. pag. 355.

(k) Jacob. Gretser. ubi supra pag. 45.

(2) Philipp. in Apolog. pro Luth. & in Ludo contra Parisiens.

(3) Tit. de peccato.

(4) Tit. de lege.

(†) On peut confirmer ceci par ces paroles d'Erasme epist. ad fratres Germaniæ inferioris pag. m. 2127. Nonne Melanchthon aliquando damnavit scholas publicas? Nunc hic dicit, maneant scholæ quæ bonæ sunt, vitia corrigantur.

(l) Abrah. Scultetus narrat. apologet. pag. 20. & seq.

(m) A Joanne Friderico Electore ter illi decretum fuisse carcerem. Id. ibid.

(n) Comme l'historia carcer. & la preface du traité de præcipuis divinationum generibus.

(o) Voiez son 2. volume historiæ sacramentariæ pag. 234. & passim alibi. Consultez aussi Mr. de Meaux, hist. des Variat. l. 8. n. 38.

Digitized by Google

ble. Le Feuillant saint Romuald assûre qu'on brûla (M) son corps à Munich. Cela me paroît une fable tout-à-fait grossiere. Mr. Varillas a publié des mensonges (N) si étranges que la peine de les

réelle, quoi que la crainte de l'oppression ne lui permît pas de parler ouvertement. Il a recueilli bien des preuves (a) de cette crainte. L'illustre Melanchthon menacé du bannissement, (b) témoignoit enfin le souhaiter comme une espece de delivrance. Il „ (c) ne „ sçavoit point d'autre remede à ces maux que ce„ luy de la fuite, & son gendre Peucer (1) nous ap„ prend qu'il y estoit resolu. Il écrit luy-meſme (2) „ que Luther s'emporta si violemment contre luy, sur „ une lettre receuë de Bucer, qu'il ne songeoit qu'à „ se retirer éternellement de sa presence. Il vivoit „ dans une telle contrainte avec Luther, & avec les „ Chefs du parti, & on l'accabloit tellement de travail „ & d'inquietude, qu'il écrivit, n'en pouvant plus, à „ son ami Camerarius: *Je suis* dit-il (3), *en servitude „ comme dans l'antre du Cyclope; car je ne puis vous de„ guiser mes sentimens, & je pense souvent à m'enfuir*, „ Luther n'estoit pas le seul qui le violentoit; chacun „ est maistre à certains momens parmi ceux qui se „ sont soustraits à l'autorité legitime, & le plus mo„ deré est toûjours le plus captif. „ Notez que ce passage de Mr. de Meaux ne regarde pas la contrainte où étoit Luther à l'égard de sa doctrine sur la Cene.

(M) *Qu'on brûla son corps à Munich.*] „ (d) Phi„ lippe Melanthon natif de (e) Bresse en Allemagne, „ mourut à Vitemberg, aagé de soixante trois ans, & „ un peu plus, c'estoit le compagnon individu de „ Martin Luther. Il fut inhumé comme luy assez ho„ norablement par des gens de leur farine: mais à „ quelque tems de là (4) les Catholiques deterrerent „ son corps & le firent brusler avec grand zele à Mu„ nich, & parce que cependant le feu se mit au Chas„ teau & que les lions en eschaperent, non sans beau„ coup de danger pour les habitans de la ville, le Ples„ sis-Mornay en a pris occasion de s'escrier, *Justa Do„ mini judicia.* C'est dans une Lettre qu'il escrivit „ au sieur Languet Bourguignon. „ Ce bon Feuillant ne cite personne, & il marque l'an 1597. bonne preuve de son ignorance; car Languet mourut l'an 1581.

(N) *Mr. Varillas a publié des mensonges si étranges.*] „ (f) On ne parla pas moins diversement de la fin de „ Melancton, mort presque en meſme tems à l'âge „ de soixante-trois ans & trois (g) jours. . . . Sa mere „ qui l'assistoit à la mort l'ayant conjuré de luy dire la„ quelle des Religions estoit la meilleure, il luy répon„ dit que les nouvelles estoient à la verité plus plausi„ bles, mais que la Catholique étoit la plus sûre. Ce „ qu'il y eut néanmoins de plus surprenant en luy, fut „ que son inconstance sur le fait de la Religion ne l'em„ pêcha pas de témoigner une trés-grande fermeté „ dans la mauvaise fortune. Il avoit employé toute sa „ vie à l'étude, & sembloit n'estre pas capable d'un au„ tre travail. Il subsistoit avec sa femme & plusieurs „ (h) filles qu'il avoit, des gages qu'il recevoit de l'E„ lecteur Jean Frederic de Saxe, en qualité de Profes„ seur en Theologie dans l'Université de Vittemberg. „ Ces gages ne suffisoient précisément que pour en„ tretenir la famille de Melancton, qui les touchant „ par quartiers à point nommé ne se mettoit pas beau„ coup en peine de l'avenir, parce qu'il supposoit que „ cette source seroit inépuisable à son égard. Cepen„ dant il arriva comme on a vû dans le seiziéme Livre „ de cette Histoire, que l'Electeur de Saxe perdit ses „ Estats & sa liberté, & l'on cessa de payer les gages „ de Melancton. Ce qu'il avoit de meubles estoit de „ si petite valeur, qu'il ne luy aida pas long-temps à „ vivre; & il se vit en peu de mois réduit à la necessité „ de mandier ou d'importuner ses amis, dont il n'y „ avoit aucun qui n'eût fait de considerables pertes dans „ la revolution generale de la Saxe. L'une & l'autre „ de ces deux extremitez luy déplurent également; & „ il ayma mieux gagner sa vie à la sueur de son corps „ en passant dans une profession éloignée de la sienne, „ Il se loüa à un Brasseur de Bierre, & travailla trois „ ans entiers dans la Brasserie, jusqu'à ce que le Duc „ Maurice mis en possession de l'Electorat de Saxe, ré„ tablit l'Université de Vittemberg, & les appointe„ mens de Melancton. „ Notez que la mere de Melanchthon mourut l'an 1529. pouvoit-elle donc faire des demandes l'an 1560? Voiez ci-dessus dans la remarque E (i) ce que j'ai dit contre Florimond de Remond. Je ne m'amuse point à prouver qu'il ne se loüa jamais à un brasseur; c'est une fable dont on peut conoître la fausseté, par l'inspection seule du cours de la vie de ce savant personnage. Disons en passant que ceux qui content (k) qu'en 1524. Luther *retira* Melanchthon *de la boutique d'un boulanger*, où il *s'estoit mis apprentif pour commencer à gagner sa vie* (l) à la sueur de son visage, se trompent grossierement.

Pour ne pas separer les fautes de Varillas, j'ai renvoié à cet endroit-ci la narration qu'il a donnée, du dessein de François I. par raport à Melanchthon. Il (m) supose que la (n) sœur, & la (o) maîtresse de ce Prince intriguerent extrémement pour introduire la nouvelle religion dans le Roiaume, & que n'aiant pu faire reüssir la tentative (p) fondée sur une predication du Curé de saint Eustache, elles emploierent une autre ruse, qui fut de persuader au Roi de gagner les Protestans d'Allemagne, ce qui lui seroit très-avantageux pour resister à la trop grande puissance de Charles-Quint: on lui representa donc que rien ne seroit plus propre à les gagner, que de faire paroître un grand desir de conferer avec Melanchthon. La premiere demarche de ce Prince fut *l'ordre que reçût Langey qui avoit connu* ce Theologien (q) *en Saxe, de le sonder s'il étoit d'humeur à changer sa Chaire de Theologie dans l'Université de Virtemberg qui ne luy rapportoit que deux cens écus par an, en une Chaire de Professeur Royal dans l'Université de Paris à douze cens écus d'appointement.* La seconde demarche fut de charger Langey *de faire des offices particuliers à la Cour de Saxe*, pour obtenir la permission que Melanchthon demandoit, *& d'une lettre pour* ce fameux Theologien, *signée de la propre main du Roy. . . .* (r) *L'Electeur de Saxe n'eut pas plûtôt appris que le Roy Très-Chrétien luy demandoit Melancton, qu'il s'imagina qu'il ne tenoit plus qu'à cela que toute la France ne devint Lutherienne. . . . . Il ne délibera pas un instant sur la demande qu'on luy faisoit, & il ne se contenta pas de ceder un homme dont il croyoit avoir encore beaucoup affaire. Il l'exhorta de plus à se mettre promptement en chemin. Mais Luther qui ne pouvoit se passer de Melancton le retint long-temps sous pretexte de concerter, ou pour mieux dire de polir avec luy son dernier Ouvrage contre les Anabaptistes.* Melanchthon fit une reponse civile à François I. & la conclut (s) *par une excuse de ce qu'il n'etoit pas parti au moment que l'Electeur son Maître le luy avoit permis.* Le Cardinal de Tournon (t) eut le courage *de s'opposer à l'intrigue de la Reine de Navarre & de la Duchesse d'Etampes.* Il fit un discours que François I. goûta; (v) *mais la vertu* que ce Prince *affectoit davantage étoit de garder sa parole, & il présupposoit que l'on trouveroit d'autant plus étrange qu'il la violât à l'égard de Melancton, que ce Theologien ne s'étoit point ingeré de luy-même de venir à Paris, & qu'il n'y avoit consenty qu'après avoir été recherché par les voyes honorables. Il n'y eut donc rien pour ce coup de résolu, & l'indifference de sa Majesté auroit apparemment été plus longue si les mêmes Lutheriens qui luy avoient adroitement fait inspirer le desir de voir Melancton, ne le luy eussent ôté par une action insolente qui les acheva de ruïner dans son esprit.* Ils avoient deja fait afficher des placards à la porte de son cabinet, qui l'avoient mis dans une grande colere; mais (w) il fut offensé *beaucoup davantage par les billets imprimez qu'ils firent couler dans la nef dont on le servoit à table par le moyen de Ferret Valet de son Apoticaire. On soupçonnoit qu'ils étoient de la composition de Farel. . . . La lecture de ces billets acheva de produire l'effet que le Cardinal de Tournon avoit commencé, & Melancton fut contremandé. Les Semeurs de billets furent recherchez, & l'on publia un Edit trés-severe que le Cardinal Chancelier Duprat avoit dressé contre les Lutheriens. Il y eut le vingt-neuf Janvier mil cinq cens trente-cinq une Procession solemnelle, où le Roy assista à pied tête nuë, & le cierge à la main.*

Il y a bien des faussetez dans ce recit. En I. lieu je demanderai caution, avant que de croire sur l'autorité de Varillas (x), que la Duchesse d'Etampes se méla pour l'amour des Protestans entre autres intrigues, de celle du voiage de Melanchthon, & que l'on offrit à celui-ci une chaire de Professeur Roial. II. Il paroît par la lettre du Roi à Melanchthon, que celui qui la porta se nommoit la Fosse. On ne la donna donc point au Sieur de Langei. III. L'Electeur de Saxe crut si peu que le voiage de Melanchthon rendroit Lutherienne toute la France, que l'une des raisons pourquoi il n'y voulut pas consentir, fut qu'il le jugea plus nuisible que profitable aux progrés de la Reforme. Cela paroit par (y) l'original des lettres qu'il écrivit sur ce sujet. IV. Tant s'en faut que sans deliberer un moment, il ait accordé à Melanchthon la liberté necessaire, & que de plus il l'ait exhorté *à se mettre promptement en chemin*, qu'au contraire il ne le

(a) *Voiez nommement la page 428. & seq. hist. Sacrament. tom. 2.*

(b) *Hospin. ibid. pag. 430.*

(c) *Mr. de Meaux hist. des varias. liv. 5. n. 16.*

(1) *Peuc. Ep. ad Vit. Theod. Hosp. p. 2. f. 193. & seq.*

(2) *Mel. Lib. IV. Ep. 315.*

(3) *Lib. IV. 255.*

(d) *Pierre de St. Romuald abregé Chronol. to. 3. pag. m. 328. ad ann. 1560.*

(e) *Il faloit dire Bretten.*

(4) *L'an 1597.*

(f) *Varillas, hist. de l'heresie to. 5. liv. 24. pag. 227. édit. de Holl.*

(g) *Il faloit dire 63. jours.*

(h) *Il n'en avoit que deux.*

(i) *Lettre e.*

(k) *Florim. de Remond hist. de l'heresie liv. 1. ch. 51. p. 95.*

(l) *Id. ib. liv. 2. ch. 2 pag. 126.*

(m) *Varillas, hist. de l'heres. to. 2. l. 10 pag. 312.*

(n) *Marguerite Reine de Navarre.*

(o) *La Duchesse d'Etampes.*

(p) *Id. ib. pag. 317. 319.*

(q) *Id. ib. pag. 321.*

(r) *Id. ib. pag. 322.*

(s) *Id. ib. pag. 323.*

(t) *Id. ib. pag. 324.*

(v) *Id. ib. pag. 325.*

(w) *Id. ib. pag. 326.*

(x) *Notez que Florimond de Remond liv. 7. ch. 3. dit la même chose, mais cette caution en demande une autre.*

(y) *Voiez Seckendorf ubi supra lib. 3. pag. 109. 110.*

Digitized by Google

les refuter passeroit avec raison pour très-inutile. La violence avec laquelle on calomnia Melanchthon pendant sa vie † le persecuta encore après sa mort. Il est étonnant que parmi tant d'autres occupations il ait pu écrire autant de livres qu'il en composa. Le nombre en est prodigieux; on en publia un catalogue chronologique l'an * 1582. Comme il voioit que ses Ouvrages, quoi qu'il n'y mît pas la derniere main, & que même il les donnât au public assez imparfaits, étoient neanmoins utiles à la jeunesse, il prit ζ plutôt le parti d'en faire imprimer beaucoup, que celui d'en perfectionner un petit nombre. C'étoit preferer à sa propre gloire l'utilité du prochain. On peut croire aussi que l'heureux genie qu'il avoit reçu de la nature, lui donnoit quelque confiance ‡ que ses productions seroient estimées sans le secours de la lime. Ses vers Latins plurent à l'hypercritique ‡ Jules Cesar Scaliger. Il prit quelquefois un faux nom (O) à la tête de ses livres. Le Cardinal Bembus demanda (P) trois choses qui meritent d'être raportées.

† *Voiez Melch. Adam in vit. Theolog. pag.* 357. 358. *& Buchholcer, ind. Chron. ad ann.* 1560. *p.m.* 600.

* *Mar. Mylius est l'Auteur de ce Catalogue. Voiez Melch. Adam in vit. Theol. pag.* 347.

ζ *Voiez Melch. Adam. ib. pag.* 361.

‡ *Voiez Erasme in Ciceroniano.*

‡ *Jul. Cæsar Scalig. poët. lib.* 6. *p.m.* 736.

(*l*) *Maximil. Sandæus in Pædia Academici Christiani, commentat.* 7. *pag.* 250. *edit. Colon.* 1638. *in* 8. *apud Crenium ubi infra.*

MEMNON,

se laissa flêchir (*a*) ni par les prieres de ce Professeur, ni par celles de Luther, ni par les offices de l'Ambassadeur de France. Il écrivit (*b*) ses excuses à François I. le 28. d'Août 1535. L'Ambassadeur s'occupoit encore à solliciter, & le faisoit vainement (*c*) au mois de Decembre de la même année. V. Luther ne *retint pas long tems* Melanchthon; car au contraire il fit des instances reïterées à la Cour de Saxe pour ce voiage. (*d*) *Extant* Lutheri *ad Electorem litera d.* 17 *Aug. data* tom. VI. fol. 491. *in quibus repetitis & enixissimis precibus contendit ut Philippus ad tres menses dimittatur.* VI. C'est une audace effroiable que d'oser dire que Melanchthon dans la lettre au Roi, *concluoit par une excuse de ce qu'il n'étoit pas parti au moment que l'Electeur son maître le lui avoit permis.* Il n'y a rien de tel dans sa lettre, & il n'eût pu parler sans mentir de la permission de son maître. VII. Le tems des placards ne devoit pas être distingué de celui où l'on fit couler des billets dans la nef de François premier; & en tout cas si l'on vouloit faire là une distinction, il eût falu que les billets precedassent les placards. En effet Florimond de Remond dont Varillas n'a été ici que le paraphraste, supose que les heretiques n'aficherent des placards, (*e*) qu'après avoir *semé ça & là plusieurs livres, . . . fait jetter dans le cabinet du Roi leurs articles de foi par le moien d'un valet de son apoticaire nommé Ferret, voire mesme* (*f*) *des petits billets dans la nef dont on le servoit à table.* VIII. Ce qui fut dit de plus fort contre la Messe, & contre les Prêtres, n'étoit pas dans ces billets, mais (*g*) dans les placards. IX. On ne sauroit donner de preuve que François premier ait contremandé Melanchthon; il le demandoit encore au mois de Decembre 1535. après la lettre qu'il avoit reçuë de l'Electeur de Saxe, pleine d'excuses de ce que l'on n'accordoit pas à ce Docteur la permission d'aller en France. Il est donc très-vraisemblable qu'il ne fut jamais necessaire que François I. le contremandât. X. Il est très-certain que les placards ne l'y engagerent point, car ils furent affichez au mois de Novembre 1534. Le Roi fit punir cette hardiesse, & expier cet outrage du St. Sacrement au mois de Janvier suivant; & il écrivit à Melanchthon cinq mois après. Peut-on assez admirer la negligence de Mr. Varillas? Il a donné le precis de la lettre que François premier écrivit à Melanchthon: il a pu voir qu'elle est datée du 28. de Juin 1535. Il a dit (*h*) que la procession expiatoire des placards se fit le 29. de (*i*) Janvier 1535. & neanmoins il assûre que le sujet de la procession fut cause que le Theologien Allemand reçut un contrordre.

S'il se plaignoit que son histoire de l'heresie eût été prise pour un Roman, il ne seroit guere mieux fondé que la Calprenede, qui a trouvé fort mauvais que sa Cassandre & sa Cleopatre n'aient pas été considerées comme des histoires. *Je diray mesme pour l'honneur de ces ouvrages*, dit-il (*k*), *qu'on ne leur a pas rendu justice dans le nom qu'on leur a donné, quoi que peut-estre ils ayent esté assez agreablement receus dans le monde, & qu'au lieu de les appeller des Romans, comme les Amadis; & autres semblables, dans lesquels il n'y a ny verité, ny vray-semblance, ny charte, ny Chronologie, on les pourroit regarder comme des Histoires embellies de quelque invention, & qui par ces ornemens ne perdent peut-estre rien de leur beauté. En effet je peux dire avec raison, que dans la Cassandre, ny dans la Cleopatre non seulement il n'y a rien contre la verité, quoi qu'il y ayt des choses au dela de la verité; mais qu'il n'y a aucun endroit, dans lequel on me puisse convaincre de mensonge, & que par toutes les circonstances de l'Histoire, je ne puisse soustenir pour veritable quand il me plaira. Aussi s'est-il trouvé plusieurs personnes intelligentes qui en ont fait le mesme jugement, & qui m'ont regardé comme un homme mieux instruit des affaires de la Cour d'Auguste, & de celle d'Alexandre, que ceux qui ont écrit simplement leur Histoire.* C'est une insigne gasconnade, & il y a bien peu de choses plus romanesques que celle-là dans les Ouvrages de cet Auteur. Cependant j'ose repeter que Mr. Varillas ne feroit point de semblables plaintes avec beaucoup plus de justice. Au reste il y a sujet d'être surpris que tant d'écrivains François faisent le sophisme *à non causa pro causa*, en parlant de cette afaire de Melanchthon. Ils pretendent que les affiches des Protestans empêcherent son voiage; & neanmoins il est sûr que par accident elles furent cause qu'on voulut le faire venir. Quelque blâmables qu'ils soient, ils le sont moins que le Jesuite (*l*) Sandæus, qui a osé revoquer en doute ce que Mr. de Thou raporte, que François I. écrivit à Melanchthon &c. Consultez Mr. Crenius (*m*) qui refute solidement l'audace de cet écrivain, & son injuste mepris pour Melanchthon.

(*m*) *Crenius, animadv. philolog. & histor. parte* 2. *p.* 24. *& seq.*

(*n*) *Seckendorf, ubi supra lib.* 1. *p.* 108. *& seq.*

(*o*) *Placcius de Pseudonymis pag.* 185. 186.

(*p*) *Hoornbeeck summa controvers. lib.* 2. *pag.* 979. *edit.* 2.

(*q*) *Teissier, addit. aux eloges. to.* 1. *pag.* 192.

(*r*) *Crenius, animadv. philol. & histor. parte* 2. *p.* 23.

(*s*) *Arrien petit-fils de Polycarpe Lyserus dont j'ai donné l'article.*

(*t*) *Il a été Recteur du College de Halle en Saxe, & puis Medecin & enfin Bourgmaitre de la même ville. Il mourut l'an* 1589.

(*v*) *Elle est à la fin de la* 3. *partie des animadversiones de Mr. Crenius.*

(*w*) *Melch. Adam. in vit. Theol. pag.* 351.

(*x*) *Melanchth. epist. ad Bordingum apud Melch. Adamum ibid.* (*y*) *Voiez Moreri au mot* Melanchthon, *& Mr. Baillet dans la liste des Auteurs deguisez.*

(*z*) *Melch. Adam. in vit. Theol. pag.* 360.

(*a*) *Seckendorf. ubi supra pag.* 107.

(*b*) *Ibid. pag.* 110.

(*c*) *Ibid.*

(*d*) *Id. ib. pag.* 107.

(*e*) *Florimond de Remond ubi supra liv.* 7. *c.* 5. *pag.* 859.

(*f*) *Varillas attribuë cela à ce valet, il ne copie donc pas bien son original.*

(*g*) *Flor. de Remond ib.*

(*h*) *Varillas ubi supra pag.* 326.

(*i*) *Notez que c'est en commençant l'année au mois de Janvier.*

(*k*) *La Calprenede, preface de Pharamond.*

(O) *Il prit quelquefois un faux nom à la tête de ses livres.*] Il se nomma Didymus Faventinus dans la reponse qu'il fit en 1520. à une harangue que Thomas Rhadinus, Dominicain, & Professeur en Theologie à Rome avoit publiée contre Luther. Vous trouverez un abregé de cette reponse dans Mr. de (*n*) Seckendorf; mais sous pretexte que l'Auteur declame très-vivement contre les erreurs des scholastiques, n'allez pas croire que j'ai eu tort de soutenir qu'il ne desaprouvoit point la philosophie d'Aristote. Pour bien connoître les sentimens d'un écrivain, il ne faut pas qu'on s'arrête à ce qu'il dit dans une invective opposée à une invective: il faut les prendre dans ses écrits didactiques, ou dans ses lettres, ou en general dans des Ouvrages qui ne sentent pas la declamation. Chacun sçait combien on s'échaufe, & combien l'on outre les choses dans les harangues. Après tout de ce qu'on censure très-fortement les inutilitez dangereuses dont les scholastiques ont chargé la philosophie, il ne s'ensuit pas que l'on condamne celle d'Aristote. Mr. Placcius (*o*) aiant observé qu'Hoornbeeck (*p*) donne à Melanchthon la version Greque de la confession d'Augsbourg, qui a paru sous le nom de Paul Dolscius, a cru que l'Ecclesiastique & les Pseaumes traduits en vers Grecs sont l'Ouvrage de Melanchthon, quoi qu'on y voie à la tête le nom de Paul Dolscius. Cette pensée de Mr. Placcius adoptée par Mr. Teissier (*q*), & par (*r*) Mr. Crenius, s'est trouvée fausse. Mr. Lyserus (*s*) Conseiller Ecclesiastique de S. A. E. Mr. le Duc d'Hanover, a prouvé que le Pseautier, l'Ecclesiaste, l'Ecclesiastique traduits en vers Grecs, & la confession d'Augsbourg mise en prose Greque, appartiennent effectivement à Paul (*t*) Dolscius dont elles portent le nom. Voiez la lettre (*v*) qu'il a écrite à Mr. Crenius. Notons une negligence de Melchior Adam. Il (*w*) assûre qu'en 1559. Melanchthon écrivit en Grec au Patriarche de Constantinople, & lui envoia un exemplaire de la version Greque de la confession d'Augsbourg, laquelle version, ajoûte-t-il, avoit été composée par Melanchthon, quoi qu'elle eût été publiée sous le nom de Dolscius. Tout aussi-tôt il cite ceci: (*x*) *Misto tibi interpretationem Græcam confessionis sine meo consilio editam. Probo tamen phrasin, ac misi Constantinopolim.* Ces paroles sont de Melanchthon, & montrent qu'il n'avoit pas fait cet Ouvrage. C'est pourquoi nous pouvons dire que Melchior Adam produit un temoin contre lui, en pensant prouver ce qu'il avoit affirmé.

On pretend (*y*) que Melanchthon s'est quelquefois apellé *Hippophilus Melangæus*: je n'ai rien vu de lui sous ce masque-là.

(P) *Le Cardinal Bembus demanda trois choses.*] Melanchthon (*z*) lui écrivit une lettre pour lui recommander George Sabinus qui alloit voir l'Italie. Le Cardinal fit beaucoup de cas de cette recommandation; il

Digitized by Google

MEMNON, General d'armée de Darius dernier Roi de Perſe, étoit de l'Ile de Rhodes. Il entendoit parfaitement bien la guerre, & il donna à ſon maître les meilleurs conſeils qui lui pouvoient être donnez dans la conjoncture de l'expedition d'Alexandre. S'il avoit vêcu encore quelques années, la fortune de ce Conquerant auroit été moins rapide, & peut-être même que les choſes euſſent tout-à-fait changé de face. Son deſſein étoit de porter (*A*) la guerre dans la Macedoine, pendant que les Macedoniens la faiſoient au Roi de Perſe dans l'Aſie. Il avoit deja fait de beaux exploits dans l'Ile de Lesbos, qui avoient fort ébranlé les autres Iles; & il ſemoit la diſcorde parmi les Grecs, afin d'y faire un parti contre Alexandre. Sa mort diſſipa ce grand projet. Il eut l'avantage de conoître par la conduite d'Alexandre (*B*) à ſon égard, qu'il étoit fort eſtimé, & même fort redouté de ce grand Monarque. Il fit très-bien ſon devoir * à la journée du Granique, où les Perſes eurent le malheur de n'empêcher pas que l'ennemi ne paſſât cette riviere, & ne gagnât la bataille. Il ſe ſignala

* *Il commandoit l'aile gauche dans ce combat.* Diodor. Sicul. l. 17. c. 19.

il fit des honnêtetez à Sabinus, & le pria à dîner. Il lui demanda pluſieurs choſes pendant le repas, & nommément ces trois-ci: *Quels ſont les gages de Melanchthon? Quel eſt le nombre de ſes auditeurs? Quel eſt ſon ſentiment ſur l'autre vie, & ſur la reſurrection?* Sabin repondit à la premiere demande, que les gages de Melanchthon n'étoient que trois cens florins par an. O que l'Allemagne eſt ingrate, s'écria le Cardinal, puis qu'elle achete à ſi bon marché tant de travaux d'un ſi grand homme! La reponſe à la ſeconde demande fut que Melanchthon avoit ordinairement 1500. auditeurs. Je ne le ſaurois croire, repliqua le Cardinal, je ne conois dans toute l'Europe aucune Academie, hormis celle de Paris, où l'auditoire d'un Profeſſeur ſoit ſi nombreux. Neanmoins Melanchthon a eu ſouvent 2500. perſonnes à ſes leçons. On repondit à la troiſiéme demande, que les ecrits de Melanchthon temoignoient aſſez la plenitude de ſa foi ſur ces deux articles. (*a*) J'aurois meilleure opinion de lui, repliqua le Cardinal, s'il ne croioit point cela. Je vous donne cette hiſtoriete comme je la trouve dans Melchior Adam.

(*a*) Haberem virum prudentiorem ſi hoc non crederet. *Id. ibid.*

(*A*) *De porter la guerre dans la Macedoine.*] C'eſt ainſi que les Romains en uſerent, pour contraindre le redoutable Annibal d'abandonner l'Italie: ils envoierent une belle armée dans l'Afrique ſous la conduite de Scipion. Carthage en fut alarmée, & rapella Annibal. Cette ſorte de diverſion a été cent fois pratiquée utilement. Memnon qui la voulut emploier imagina le plus ſûr expedient qui ſe pût prendre, pour ſoutenir les affaires de la Perſe. Il comprit qu'on ne decideroit rien contre les forces Macedoniennes, pendant qu'on ne ſe batroit que dans l'Aſie; ce ne ſeroient que des coups fourrez; on leveroit des ſieges, & l'on en feroit lever. Dès le commencement de la guerre il avoit attaqué Cyzique (*b*), & n'avoit pu s'en rendre maître; mais peu après il contraignit Parmenion à lever le ſiege de Pitane (*c*). Ces petits évenemens de compenſation ne ſervent qu'à perpetuer la guerre. Lors donc qu'on delibera ſur le parti qu'il faloit prendre contre le Roi de Macedoine, qui aiant paſſé l'Helleſpont s'avançoit le plus qu'il pouvoit vers les Provinces du Roi de Perſe, ſon avis fut qu'on ruinât toutes les frontieres, & qu'on embarquât toutes les troupes, afin de les tranſporter dans la Macedoine. Par ce moien on établiroit dans l'Europe le theatre de la guerre; l'Aſie ſeroit en paix: l'ennemi ne trouvant point de quoi ſubſiſter dans un païs où l'on auroit fait le degât, ſeroit contraint de reculer, & puis de repaſſer en Europe pour ſecourir ſon Roiaume. C'étoit ſans doute le plus ſûr parti que les Perſes puſſent choiſir; mais les autres Generaux ne goûterent pas ce conſeil; ils ne le trouverent pas digne de la grandeur de leur Monarque; ils conclurent qu'il faloit donner bataille. (*d*) *Perſarum duces . . . . quam belli contra Alexandrum gerendi inirent rationem, congreſſi deliberarant. Memnon ibi Rhodius, imperatoriis artibus perquàm celebris, ne collatis ſignis dimicarent, ſed agris longè latèque pervaſtatis, neceſſariorum inopiâ ulterius progrediendi facultatem Macedonibus intercluderent, navalibuſque ſimul & terreſtribus copiis in Macedoniam deportatis, totam belli molem in Europam transferrent, cenſebat. Etiamſi verò conſilium hujus viri optimum erat (ut eventus poſtea docuit) reliquorum tamen ducum aſſenſionem impetrare nequivit, ac ſi conſuleret ea quæ magnitudini animorum in Perſis neutiquam convenirent. Quare cùm ſententia de conflictu cum hoſtibus ineundo pervicciſſet, accitis undique copiis* &c. Le Satrape (*e*) de Phrygie declara qu'il ne ſoufriroit jamais, que l'on mît le feu à la plus petite metairie de ſon gouvernement. Arſanes fut plus ſage quelque tems après, car il pratiqua (*f*) dans la Cilicie ce que Memnon avoit conſeillé. Choſe étrange que la guerre! Le parti le plus charitable que l'on y puiſſe prendre, eſt bien ſouvent de mettre le feu à de grandes villes, & de brûler tout dans pluſieurs Provinces; car ſans cela on perdroit tout le Roiaume: la pitié que l'on auroit pour l'un des membres, ſeroit une cruauté pour tout le corps (*g*). C'eſt donc la pitié pour le tout qui inſpire la cruauté pour une partie. Malheureuſe neceſſité! Funeſte maxime, quand on la tranſporte dans les afaires de religion, comme fit Catherine de Medicis! „ (*h*) Ayant trouvé au Roi quelque „ doubte, la Reine entre autres propos pour l'encou„ rager y apporta ces paroles: *Vaut-il pas mieux*, dit„ elle, *deſchirer ces membres pourris que le ſein de l'E„ gliſe, eſpouſe de noſtre Seigneur?* Elle acheva par un „ traict pris aux Sermons de l'Eveſque de Bitonte en „ le citant. *Che pieta lor ſer crudele? che crudelta lor „ ſer pietoſa?* „ Revenons à Memnon. Après la bataille du Granique il ſe retira (*i*) à Milet; il defendit en brave & habile General la ville d'Halicarnaſſe; & n'aiant pu contraindre l'ennemi à lever le ſiege, il laiſſa une bonne garniſon dans la citadelle, & tranſporta dans l'Ile de Cos les habitans avec leurs (*k*) effets. Il ſongeoit toûjours au deſſein dont il avoit fait l'ouverture dans le grand Conſeil de guerre; & afin de s'aquerir une pleine confiance dans l'eſprit de Darius, il avoit envoié (*l*) à la Cour de Perſe ſa femme & ſes enfans, comme un gage de ſa fidelité. Aiant reçu de grandes ſommes d'argent, & la charge de Generaliſſime (*m*), il fit des preparatifs extraordinaires par mer & par terre; il ſubjugua l'Ile de Chios, & celle de Lesbos; il menaça celle d'Eubœe; il noüa des intelligences avec les Grecs; il en corrompit pluſieurs par ſes preſens; en un mot, il ſe preparoit à tailler beaucoup de beſogne aux ennemis de ſon Roi dans leur païs, lors qu'une maladie le vint ſaiſir, & le tira de ce monde en peu de jours. (*n*) *Chium itaque ſibi adjungit, & Lesbum cum claſſe petens, Antiſſam, Methymnum, Pyrrhum & Ereſſum, non magno negocio, capit. Sed Mitylenen & Lesbum, quia major erat, magnoque apparatu & propugnatorum multitudine probè inſtructa, per multos dies oppugnatam, poſt magnam ſuorum jacturam difficulter tandem expugnat. Cujus ſtrenuitatis fama, cùm ſubitò percrebuiſſet, Cycladum Inſularum pleraque de pactionibus ineundis legationes miſerunt. Rumor tunc allapſus erat Gracia, Memnonem totâ cum claſſe Eubœam invaſurum: unde factum, ut magno Inſulæ civitates metu perculſæ eſſent, & Græcorum nonnulli Perſarum ſocietatem amplexi, animos rerum novarum ſpe arrectos haberent. Huc acceſſit, quod Memnon Græcorum non paucis largitione corruptis, ut ſuas ad Perſarum ſpes aggregatas vellent, perſuaſerat. Atqui viri hujus virtutem ad ampliora progredi fortuna non permiſit, cùm enim in valetudinem adverſam incidiſſet, periculoſo quodam morbo correptus, è vita deceſſit, ejuſque morte res Darii labefactata ſunt. Rex enim totam belli molem ex Aſiâ in Europam tranſlatum iri ſperaverat.*

(*g*) *Voiez dans les ſuplemens de Freinshemius ſur Q. Curce l. 2. ch. 4. les raiſons ſur quoi Memnon apuie ſon ſentiment.*

(*h*) *D'Aubigné to. 2. livre 1. ch. 4. pag. m. 542.*

(*i*) *Diod. Sicul. l. 17. c. 22.*

(*k*) *Id. ib. c. 24. & ſequent.*

(*l*) *Id. ib. c. 23.*

(*m*) *Ibid. c. 29.*

(*n*) *Ibid. pag. m. 834. 835.*

(*B*) *Par la conduite d'Alexandre à ſon égard.*] Ce jeune Prince paſſant avec ſon armée proche des terres de Memnon, defendit ſeverement à ſes ſoldats d'y faire le moindre deſordre. Son but étoit ou de le rendre ſuſpect aux Perſes, ou de l'attirer dans ſon parti. (*o*) *Alexander quum inter progrediendum agrum à Rege Perſarum Memnoni dono datum adtigiſſet*, maleficio (1) abſtineri *jubet*, coloniſque & fructibus parci: *callido commento ſuſpectum facturus hominem induſtrium, & quem* (2) *ex omnibus hoſtium ducibus unum non contemneret; ſi in ſuas partes transducere nequiviſſet. Quumque* levitatem regis *admirati quidam*, acerrimum (3) callidiſſimumque Macedonum hoſtem, quam primum in poteſtatem redactus eſſet, interficiendum, atque interim quibus poſſet cladibus vexandum eſſe *dicerent*: quin, *inquit*, potius beneficiis ſupplantamus hominem, & amicum ex inimico facimus, eadem virtute & ſolertia pro nobis ſaturum. Je mets en (*p*) marge les paroles de Quinte Curce que Freinshemius a indiquées.

(*o*) *Freinshemius, ubi ſupra, l. 2. c. 5. init.*

(1) *Polyan. 4. 3. 15.*

(2) *Curtius 3. 1. 31.*

(3) *Themiſt. orat. 9.*

(*p*) Nondum Memnonem vita exceſſiſſe cognoverat (*Alexander*) in quem omnes intenderat curas, ſatis gnarus cuncta in expedito fore ſi nihil ab eo moveretur.

(*b*) *Diodor. Siculus lib. 17. c. 7.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Id. ib. cap. 18. pag. m. 826. 827.*

(*e*) Arſites Phrygiæ Satrapa ne unum quidem tugurium eorum qui ſibi ſubeſſent incendi ſe paſſurum adfirmaverat, inque ejus ſententiam à ceteris itum erat. *Freinshem. ſuplem. ad Curtium lib. 2. c. 5. n. 10.* il cite *Arrian. l. 4. 20.*

(*f*) *Q. Curtius, lib. 3. c. 4.*

Digitized by Google

† *Id. ib. cap. 24. & seq.*

signala † enſuite à la defenſe d'Halicarnaſſe. Il fit l'action d'un honnête homme & d'une belle ame, lors qu'il châtia un ſoldat qui (C) mediſoit d'Alexandre. Sa veuve fut la premiere femme (D) que ce Conquerant conut. Mr. Moreri s'eſt mal (E) exprimé, en voulant faire mention du conſeil que ce General donna, de ruiner tout le païs par où il faloit que les troupes ennemies priſſent leur marche. Je ne dois pas oublier que Mentor, frere de Memnon, rendit de très-grans ſervices au Roi Artaxerxes Ochus, & qu'il en fut bien recompenſé *. Il remit ſon frere & ſon beau-frere β dans les bonnes graces de ce Monarque; car il les fit rapeller de la Cour de Macedoine où ils s'étoient refugiez, après avoir mal reüſſi dans une guerre civile γ.

* *Voiez Diodore de Sicile l. 16.*

β *Il ſe nommoit Artabaze: il avoit épouſé la ſœur de Memnon & en avoit eu 11. fils, & 10. filles.* Id. ib. c. 53.

γ *Id. ib.*

Mr. Chevreau ‡ aſſûre que MEMNON *General d'armée dont il eſt parlé à la fin du deuxiéme Livre* de l'expedition de Cyrus, *par Xenophon*, étoit fourbe, avare, ambitieux, mediſant & impoſteur. Il decrit le caractere de ce ſcelerat, mais il eut dû prendre garde que Xenophon l'apelle *Menon*, & non pas *Memnon*.

‡ *Chevræana 2. part. pag. 55. edit. de Holl.*

MENAGE (GILLES) en Latin *Ægidius Menagius*, a été l'un des plus ſavans hommes de ſon tems, & le Varron du XVII. ſiecle. Il ſeroit inutile de donner ici ſon éloge, & l'abregé de ſa vie; cela ſe trouve dans des livres repandus ↓ par tout, & qui ſeront plus facilement tranſportez qu'un gros Dictionaire dans les païs les plus éloignez. Ses illuſtres amis lui ont érigé un monument très-glorieux dans le recueil (A) intitulé *Menagiana*, qui a déjà paſſé par les mains de tout le monde. Sans cela je me ſerois fait un plaiſir & un devoir tout particulier de mettre ici un long article de Mr. Menage. J'aurois inſiſté ſur les diſputes qu'il a euës avec des perſonnes de beaucoup de merite; mais j'aurois paſſé legerement ſur ſon demêlé (AA) avec le Comte de Buſſi Rabutin.

↓ *Dans le Journal des Savans du onziéme d'Août 1692. Dans le Mercure Galant de la même année. Dans la ſuite du Menagiana au commencement.*

Quelques perſonnes que j'eſtime infiniment n'ont point aprouvé que l'article de Mr. Menage ſoit

(C) *Il châtia un ſoldat qui mediſoit d'Alexandre.*] Je ne t'ai pas pris à ma ſolde, lui dit-il, en le frapant de ſa javeline, pour parler mal de ce Prince, mais pour combatre contre lui. (a) Μισθοφόρου τινὸς πολλὰ βλάσφημα καὶ ἀσελγῆ περὶ Ἀλεξάνδρου λέγοντα τῇ λόγχῃ παιτάξας, Ἐγώ σε (εἶπε) τρέφω μαχούμενον, οὐκ ἐ λοιδορούμενον Ἀλεξάνδρῳ. *Militem quendam mercenarium ſuum, qui multis & impuris conviciis Alexandrum proſcindebat, lancea feriens, Ego, inquit, te alo, non ut maledicas Alexandro, ſed ut contra eum pugnes.* Voilà une belle maxime; elle n'étoit gueres pratiquée du tems de François I. & de Charles-Quint; & je ne ſçai ſi on la pratique mieux au tems preſent. Freinshemius obſerve que Memnon s'opoſa vigoureuſement à quelques Grecs fugitifs remplis de haine pour le nom Macedonien, qui ne vouloient pas qu'on permît à Alexandre d'enterrer ſes morts, quoi qu'en le lui permettant on ſe pût glorifier de la victoire. Memnon n'écouta point la paſſion de ces fugitifs; il accorda la ſuſpenſion d'armes, & les cadavres qu'Alexandre demandoit. Cela ſe fit au ſiege d'Halicarnaſſe. Liſez ce qui ſuit: (b) *Alexander quamquam ea res opinione Græcorum* (1) *de victoria concedentis videretur; corpora ſuorum, qui ſub ipſis mœnibus oppetierant, inducis poſtulatis ab hoſte repetere, quam inhumata dimittere malnit. At* (2) *qui cum Perſis erant, Ephialtes & Thraſybulus Athenienſes, quum plus apud ipſos odium adverſus Macedonas, quam humanitatis ratio valeret, negabant* indulgendum hoc eſſe infeſtiſſimis hoſtibus. *Non tamen permoverunt Memnonem, quin* Græcorum moribus indignum eſſe *diceret*, ſepulturam invidere cæſis hoſtibus. ARMIS ET viribus in adverſos & obſiſtentes utendum: neque contumeliis pugnandum in eos, quos bonis maliſque noſtris ſua dies exemiſſet.

(a) *Plut. in Apoph. pag. 174.*

(b) *Freinshem. ubi ſupra c. 9.*

(1) *Juſtin. 6. 6. 9.*

(2) *Diodor. 17. 25.*

(D) *Sa veuve fut la premiere femme qu'Alexandre conut.*] C'eſt Plutarque qui nous l'aſſûre: (c) Οὔτε τοῦτον ἐθίγειν, οὔτε ἄλλην ἔγνω γυναῖκα πρὸ γάμου, πλὴν Βαρσίνης. *Nec has attigit, nec mulierem ante nuptias cognovit ullam, excepta Barſene.* Elle s'apelloit Barſene, & étoit fille d'Artabaze, dont la mere étoit fille d'un Roi de Perſe. Elle étoit douce & honnête, & ſavoit le Grec, & les manieres des Grecs, & avoit beaucoup de beauté: deſorte que Parmenion conſiderant qu'outre cela elle étoit de grande naiſſance, exhorta le Roi ſon maître à ſe divertir avec cette priſonniere (d). Elle fut priſe en même tems que la mere, la femme & les filles de Darius (e). Le conſeil de Parmenion fut ſuivi, ce qui eut des ſuites fecondes; puis que Barſene donna un (f) fils à Alexandre. Elle avoit deux ſœurs (g) que ce Prince maria très-avantageuſement.

(c) *Curtius lib. 3. ſub fin. Plutarque* ib. *dit qu'elle fut priſe à Damas.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Curtius lib. 3. ſub fin. Plutarque* ib. *dit qu'elle fut priſe à Damas.*

(f) *Nommé Hercule*, Plut. ubi infra.

(g) *L'une fut femme d'Eumenes, & l'autre de Ptolomée.* Plut. in Eumene init. pag. m. 583.

(E) *Mr. Moreri s'eſt mal exprimé.*] Voici ſes paroles dans l'article d'Alexandre: *Darius n'avoit point voulu faire le dégât* dans l'Aſie *ſelon l'avis de Memnon.* Cela eſt équivoque: car ſi j'écrivois à un homme, *je n'ai point repondu à cette lettre ſelon vôtre avis, ſuivant vôtre avis*, ceux qui liroient ces paroles ſeroient plus portez à croire que l'on m'avoit conſeillé de ne pas repondre, qu'à croire que l'on m'avoit conſeillé de faire reponſe. Pour le moins ils trouveroient le premier ſens auſſi bon que l'autre. Ainſi j'ai lieu d'aſſûrer que ſi l'on ne ſavoit pas ce que Memnon conſeilla, on ne pourroit pas entendre au vrai ce que Moreri a voulu dire. Tant il eſt neceſſaire de bien arranger les mots, ſi l'on veut être intelligible, en ſe ſervant même de la langue maternelle de ſon lecteur.

(A) *Dans le recueil intitulé* MENAGIANA.] Ceux qui ſçavent bien juger des choſes, m'avoueront que ce recueil eſt très-propre à faire conoître l'étenduë d'eſprit & d'érudition, qui a été le caractere de Mr. Menage. J'oſe même dire que les excellens Ouvrages qu'il a publiez ne le diſtingueront pas des autres Savans, avec le même avantage que celui-ci. Publier des livres où il y ait une grande ſcience, faire des vers Grecs & Latins très-bien tournez, n'eſt pas un talent commun, je l'avouë, mais il n'eſt pas non plus extrêmement rare. Il eſt ſans comparaiſon plus difficile de trouver des gens qui fourniſſent à la converſation une infinité de belles choſes, & qui les ſçachent diverſifier en cent manieres. Combien y a-t-il d'Auteurs que l'on admire dans leurs Ouvrages, à cauſe de la vaſte érudition que l'on y voit étalée, qui ne ſe ſoutiennent pas dans les diſcours de vive voix? Les uns ont la memoire toute percée comme un crible; c'eſt le tonneau des Danaïdes, tout y entre, & rien n'y demeure; tout en ſortiroit à pure perte s'ils n'avoient hors d'eux-mêmes des reſervoirs tout preparez. Ce ſont leurs recueils; threſors qui ne manquent pas au beſoin quand on compoſe, mais qui ſont très-inutiles dans les entretiens d'érudition. Ceux qui ne conoiſſent Mr. Menage que par ſes livres, ſe pourroient imaginer qu'il reſſembloit à ces Savans-là. C'eſt donc le diſtinguer d'eux, c'eſt le faire conoître par un talent qui n'eſt donné qu'à très-peu de gens de lettres, que de montrer le MENAGIANA. C'eſt là qu'on voit que c'étoit un homme qui debitoit ſur le champ mille bonnes choſes. Sa memoire ſe repandoit ſur l'ancien & ſur le moderne, ſur la Cour & ſur la ville, ſur les langues mortes, & ſur les langues vivantes, ſur le ſerieux, & ſur l'enjoué, en un mot ſur mille ſortes de ſujets. Ce qui a paru bagatelle à quelques lecteurs du *Menagiana*, qui ne faiſoient pas attention aux circonſtances, a donné de l'admiration à d'autres lecteurs attentifs à la difference qu'il faut faire, entre ce qu'un homme debite ſans ſe preparer, & ce qu'il prepare pour l'impreſſion. Ce *Menagiana* contient des choſes en ce genre-là, dont on pourroit dire ce qu'un ancien a dit des inſectes (b). Ainſi l'on ne peut aſſez louër le ſoin que ſes illuſtres amis ont eu, de lui ériger un monument ſi capable d'immortaliſer ſa gloire. Ils n'ont pas été obligez de rectifier ce qu'ils lui avoient oui dire; car s'ils l'euſſent fait, ils n'euſſent pas été les hiſtoriens fideles de ſes converſations. Les memoires les plus heureuſes ſont ſujettes à ſe tromper, & d'ailleurs Mr. Menage diſoit quelquefois touchant certaines perſonnes ce que d'autres gens mal inſtruits lui en avoient dit. Il ne ſe faut donc pas étonner qu'il y ait quelques mepriſes dans le *Menagiana*, & quelques faux faits en matiere de *perſonalitez*. Il s'eſt trompé ſur mon chapitre.

(b) Turrigeros elephantorum minamur humeros, taurorumque colla, & truces in ſublime jactus, tigrium rapinas, leonum jubas, cum rerum natura nuſquam magis, quam in minimis, tota ſit. *Plin. lib. 11. c. 2.* Ariſtote a dit auſſi. Μᾶλλον ἐπὶ τῶν ἐλαττόνων ἢ μειζόνων ἴδοις ἂν τὴν τῆς διανοίας ἀρετήν. Magis in minore genere (*bratorum*) quam in majore videris intelligentiæ rationem. *Hiſt. Animal. lib. 9. c. 1.*

(AA) *Sur ſon demelé avec le Comte de Buſſi-Rabutin.*] C'eſt un demêlé qui peut paſſer pour une querelle d'Auteur, quoi que ce Comte fût homme de guerre, & qu'il poſſedât une haute charge dans les armées

Digitized by Google

soit si court dans ce Dictionaire, & ont combatu les raisons que j'ai données de ma brieveté. Il leur semble que les trois livres à quoi je renvoie ne seront pas sous la main de tous ceux qui chercheront ici l'histoire de ce savant homme. Je n'aquiesce point à leur sentiment, & si j'alonge cet article dans cette seconde édition, ce n'est qu'afin de marquer une circonstance que les trois * Auteurs que j'ai indiquez ne raportent pas. Elle concerne la bonne fortune de Mr. Menage quant à la memoire. Ce fut un don qu'il posseda éminemment, (B) & qu'il conserva jusqu'à la vieillesse, & ce qui est

* *Joignez à ces trois là deux autres qui ont paru depuis la 1. édition de mon Ouvrage, le Moreri de l'édition de Paris 1600. & les éloges de Mr. Perrault.*

mées de France. Cette afaire se vuida à coups de plume. Il attaqua par écrit Mr. Menage, & l'offensa cruellement, mais les vers que Mr. Menage fit imprimer contre lui sont les plus outrageans & les plus sanglans que l'on eût pu faire. Voici l'attaque, nous verrons ensuite la risposte. (a) *Menage estant devenu amoureux de* Madame de Sevigny, *& sa naissance, son aage, & sa figure l'obligeant de cacher son amour autant qu'il pouvoit, se trouva un jour chés elle dans le temps qu'elle vouloit sortir pour aller faire quelques emplettes: sa Demoiselle n'estant point en estat de la suivre, elle dit à Menage de monter dans son carosse avec elle. Celuy cy badinant en apparence, mais en effett estant faschè, luy dit, qu'il luy estoit bien rude de voir qu'elle n'estoit pas contente des rigueurs qu'elle avoit depuis si long-temps pour luy, mais qu'elle le mespriſoit encor au point de croire qu'on ne pouvoit medire de luy & d'elle, mettés vous, luy dit-elle, mettés vous dans mon carosse, si vous me faschés, je vous iray voir chés vous.* Vous voiez que l'offense est tout-à-fait forte, mais l'épigramme Latine de l'offensé emporte la piece.

(a) *Histoire amoureuse des Gaules pag. m. 189. 190.*

(b) *Menagius epigram. 138. pag. 147. 148. edit. Amstel. 1687.*

Francorum (b) *proceres, medio (quis credat?) in aula*
Bussiades scripto laserat horribili.
Pœna levis: Lodoix *nebulonem carcere claudens,*
Detrahit indigno munus equestre Duci.
Sic nebulo, gladiis quos formidabat Iberis;
Quos mersit, Francis fustibus eripitur.

Si l'Auteur de ces vers Latins avoit eu un Benefice à charge d'ames, si non seulement il avoit été Curé, mais aussi un veritable Curé, il auroit pris pour une injure très-choquante la simple accusation de faire l'amour à Madame de Sevigni, mais comme tout son engagement à l'état de clericature n'alloit qu'à pouvoir jouir de quelques pensions sur des Benefices, sans contrevenir à la discipline moderne, ce qui le fâchoit dans le discours du Comte de Rabutin étoit ailleurs que dans les quatre ou cinq premiers mots. Il n'a point fait dificulté d'avouër qu'il avoit été amoureux: je ne prouve point cela par ses poëſies, ce seroit une preuve équivoque, ce langage-là est trompeur, mais il l'a dit dans une épitre dedicatoire très-serieuse. *Je vous prie de vous souvenir*, dit-il (c) en parlant au Chevalier de Meré, *que lorsque nous fesions nostre cour ensemble à une Dame de grande qualité & de grand mérite; quelque passion que j'eusse pour cette illustre personne, je souffrois volontiers qu'elle vous aimast plus que moi; parceque je vous aimois aussi plus que moi-mesme.* Il avoit promis un Ouvrage que le public n'a point vu. C'est là qu'il se seroit expliqué sur le chapitre de ses amours. Voici ce qui me le fait croire. „ Que ne „ citoit-il Madame de la Fayette & Madame de Sévi„ gny qui sont de sa connoissance? „ C'est le Pere Bouhours qui a fait cette question. Mr. Menage lui repondit:

(c) *Menage épitre dedicat. des Observations sur la langue Françoise fol. a iij. Voiez aussi ce qu'il avouë dans un dialogue de Sarasin pag. m. 146. & qui est raporté dans les nouvelles lettres contre Maimbourg pag. 777.*

„ *Pater (d) Bohurse, flos Schola Parisius,*
„ *Desideramus hic tuam prudentiam.*

„ Le Révérend P. Bouhours m'accuse en cet endroit „ d'avoir aimé Madame de Sévigny & Madame de la „ Fayette. Je répondray à cette accusation dans la „ Défense de mes mœurs: & j'y répondray de sorte, „ que les rieux, dont le P. Bouhours affecte le suffra„ ge, ne seront pas de son costé. „ Après tout les liaisons de Mr. Menage avec des Dames de beaucoup d'esprit lui ont fait honneur dans le monde, & lui en feront à l'avenir; car il est si rare que tant de Grec & tant de grammaire, n'étouse pas les talens qu'il faut avoir pour être d'une conversation polie & galante auprès des femmes de qualité, que c'est une espece de prodige. Au reste la vivacité de ressentiment qu'il temoigna par ses vers Latins n'empêcha pas qu'il ne reconût le merite de l'Auteur qui l'avoit choqué. *C'est un bel & bon esprit que Mr. de Bussy Rabutin*, disoit-il. (e) *Je ne puis m'empêcher de lui rendre cette justice, quoi-qu'il ait tâché de me donner un vilain tour dans son Histoire des Gaules. On ne peut pas écrire avec plus d'esprit & plus de feu qu'il fait dans cette Histoire.* Cela sent un homme tout prêt à se reconcilier. Il n'auroit point falu trouver étrange une pareille reconciliation, puis que Madame de Sevigny qui avoit été si mal traittée dans le même Ouvrage oublia l'afront, & vécut avec l'Auteur comme une très-bonne parente. Cela paroit par les lettres qu'elle lui écrivit, & qui ont été imprimées avec celles de Mr. de Rabutin.

(d) *Idem Observat. sur la langue Françoise to. 2. pag. 211. 212.*

(e) *Suite du Menagiana pag. 336. édit. de Holl.*

(B) *La memoire fut un don qu'il posseda éminemment, & qu'il conserva . . . & qu'il recouvra.*] Que dans sa jeunesse il se soit heureusement souvenu des choses, ce n'est pas une rareté, mais c'est une faveur singuliere de son étoile qu'il ne se soit pas aperçu en commençant de vieillir que sa memoire decheoit beaucoup, car c'est l'infortune trop ordinaire des gens de lettres. Citons ici une chose qu'on publia l'an 1685. (f) Plusieurs historiens tombent dans un defaut très-absurde, „ c'est qu'ils rapportent une même „ chose tantôt d'une façon tantôt d'une autre. Il vau„ droit mieux pour l'honneur de leur memoire qu'ils se „ trompassent toûjours, mais d'autre côté l'on peut „ dire que comme la memoire est le premier mou„ rant dans un homme docte, & la qualité qu'il est „ le plus impossible de retenir, il ne faut point exa„ miner trop à la rigueur les faux pas que l'oubli fait „ faire. Il semble que l'on doit avoir pour ces fau„ tes-là le même support que pour celles que les Théo„ logiens nomment *quotidiana incursionis*, puis qu'il „ est certain que l'oubli est un defaut où l'on retombe „ à chaque moment. D'où paroit que les Sciences „ ne sont pas propres à faire le bonheur de l'homme „ dans cette vie, car comme ce qu'il y a de plus agrea„ ble dans l'érudition est de se souvenir de beaucoup „ de choses, & que d'ailleurs c'est le talent qui s'af„ foiblit & qui se ruine avec le plus de viteſſe, un „ Sçavant se voit tous les jours exposé à la mortifica„ tion de sentir que ce qu'il avoit de plus doux l'aban„ donne. Heureux celui qui comme l'Illustre M. „ Ménage ne fait de beaux Vers pour se plaindre de „ la fuite de sa mémoire, que quand il l'a possedée „ long-temps. „ Ce qu'on dit là que *la memoire est le premier mourant dans un homme docte*, a été observé par Mr. de Thou, (g) *memoria in longævis ex omnibus animi facultatibus prima debilitatur & vacillat.* Seneque le pere avoit fait la même remarque, & cela après avoir experimenté en sa personne ce mauvais effet de la vieillesse. *Cum multa jam mihi*, dit-il (h), *ex me desideranda senectus fecerit, oculorum aciem retuderit, aurium sensum hebetaverit, nervorum firmitatem fatigaverit, inter ea quæ retuli memoria est, res ex omnibus partibus animi, maxime delicata & fragilis: in quam primam senectus incurrit.* Le passage que j'ai citédes nouvelles de la Republique des lettres nous aprend, que Mr. Menage avoit fait des vers pour se plaindre de la fuite de sa memoire. On les trouve au premier livre de ses poëſies à la page 13. de l'édition d'Amsterdam 1687. Mon lecteur, si je ne me trompe, en verra ici quelques-uns avec plaisir; ils n'y seront pas superflus, puis qu'ils contiennent une description du beau talent que j'ai dit que Mr. Menage avoit possedé. Voici donc le commencement de l'hymne qu'il adressa à la Déesse de la memoire.

(f) *Nouvelles de la Republique des lettres Juin 1995. art. 1. pag. 602. de la 2. édit.*

(g) *Thuan. lib. 134. p. m. 1082. col. 2.*

(h) *Seneca pater præfat. lib. 1. controverſ. pag. m. 70.*

Musarum (i) veneranda parens, quam Juppiter ipse,
Ille pater Divûm, magno dilexit amore,
Mnemosyne, *fidum tu me patrona clientem*
Deseris? Ah memini, juvenis cùm mille Sophorum,
Mille recenserem Sectarum nomina: mille
Stemmata narrarem, totasque ex ordine gentes.
Nunc oblita mihi tot nomina. Vix mihi nomen
Hæret mente meum. Memini, cum plurima Homeri,
Plurima Peligni recitarem carmina Vatis:
Omnia Virgilii memori cùm mente tenerem.
Nunc oblita mihi tot carmina. Non ego possim,
Condita quæ nuper mihi sunt, meminisse meorum.
Gallia quem stupuit, stupuit me maximus ille
Bignonides, *legum capita omnia commemorantem.*
Fabellas lepidas & acutè dicta Sophorum
Narrabam juvenis, juvenum mirante caterva.
Ingenii pars illa mei, placuisse puellis
Quâ potui, periit: nunc illis fabula fio.
Pendebant olim, memini, narrantis ab ore.
Fabellas easdem, versas eosdem repetentem
(Has narrasse semel, semel hos recitasse putabam?
Id me hodie monuit fidusque vetusque sodalis)
Nunc me fastosa medio in sermone relinquunt.

(i) *Menag. poëmat. lib. 1. pag. m. 13.*

Vous voiez qu'entre autres choses il reconoit qu'on l'a averti qu'il repetoit les mêmes contes, croiant les dire pour la premiere fois. Il suplie ensuite la Déesse ou de ne le pas abandonner, ou de le quitter si absolument qu'il ne se souvienne pas même d'avoir jamais sçu quelque chose.

Digitized by Google

est bien plus rare, qu'il recouvra après quelque interruption. Il y a bien des gens qui souhaiteroient qu'il eût publié (C) quelques-uns de ses plaidoiez.

☞ MESTREZAT (JEAN) Ministre de l'Eglise de Paris, & issu d'une (A) très-bonne famille, nâquit à Geneve l'an 1592. Il fut envoié fort jeune à l'Academie de Saumur, & il y donna des preuves fort singulieres de la force de son genie dans une (B) dispute publique. Il n'avoit que 18. ans lors qu'on lui ofrit une chaire de Professeur en Philosophie, & il fut donné pour (C) Ministre à l'Eglise de Paris en sortant de l'état de proposant, chose tout-à-fait extraordinaire. On n'eut pas sujet de se repentir d'une vocation si prematurée, car ses conferences avec (D) les Catholiques Romains, ses (E) deputations, ses (F) sermons, ses livres le firent

(a) *Id. ib. pag. 14.*

Si (a) tales tu, Diva, preces audire recusas
Diva, precor, memorem omnem nobis eripe mentem.
Oblivio fiam, cunctarum oblivio rerum:
Nec meminisse queam, tot rerum non meminisse.

Sa priere fut exaucée au sens le plus favorable; la memoire lui revint, & il en remercia solennellement & publiquement la divinité qui lui étoit si propice. Voici le commencement de l'action de graces qu'il publia le 27. de Novembre 1690. agé de 77. ans trois mois & sept jours.

MUSARUM veneranda parens; quam Juppiter ipse,
Ipse pater Divûm, tenero dilexit amore;
Audisti mea vota. Seni memorem mihi mentem
Diva redonasti. Magnorum nomina mille,
Et proceres omnes ab origine Sablonienses,
Leges Romanas, Sectas memorare Sophorum,
Tullii mille locos, & Homeri carmina centum,
Et centum possum versus recitare Maronis.
Ingenii pars illa mei, juvenis placuisse
Quâ potui, ecce redux. Tua sunt hæc munera, Diva,
Ingenii per te nobis renovata juventa est.

Mettons aussi la conclusion de ce petit poëme; l'Auteur suplie la divinité qui lui avoit rendu le souvenir de tant de choses, de lui ôter celui des injures qu'il recevoit.

Musarum veneranda parens; quam Juppiter ipse,
Ipse pater Divûm, tenero dilexit amore;
O Diva, ô nostra meritò pars maxima famæ,
Est aliud supplex quod ego tua numina posco.
Si te non pigeat, si non indebita posco,
Quæ mihi tot rerum, rerum mihi jucundarum,
Quas oblitus eram, rursum meminisse dedisti,
Da, Dea; da nobis, atrocia tot nebulonum,
Immeritum qui me pergunt vexare libellis,
Dicta oblivisci, memori mihi condita mente.

Mais nonobstant cette heureuse restitution il y a preuve que Mr. Menage ne parloit pas exactement de l'afaire. Considerez un peu ces paroles du *Menagiana*.

(b) *Menagiana pag. 31. & 32. de la 1. édition de Hollande.*

„ (b) J'ai dit il y a quelques annees que j'avois perdu „ la moitié de ma mémoire, parceque je me souve- „ nois fort bien de ce que j'avois preté, & que je ne „ me souvenois point de ce que j'avois emprunté. „ Cela fut rapporté en Hollande, & ceux qui me con- „ noissoient, me plaignirent croyant que je l'eusse „ perduë entierement: cependant je l'ai encore assez „ bonne, & j'en ay donné des marques par les livres „ que j'ai mis au jour depuis ce temps-là. Comment pouvoit-il s'imaginer que le raport d'un discours de conversation eût persuadé en Hollande qu'il avoit perdu entierement la memoire? N'avoit-on point vu imprimée son hymne *ad Mnemosynen*, où il fit savoir à tout le monde qu'il ne se souvenoit plus de rien?

(C) *Qu'il eût publié quelques-uns de ses plaidoiez.*] Sa premiere profession fut celle d'Avocat plaidant. Nous le savons de lui-même, car voici un passage de ses Origines. (c) *En 1632. je fus reçu Avocat à Angers, qui est le lieu de ma naissance; & j'y plaiday ma premiere cause contre Mr. Ayrault, mon cousin germain, qui fut depuis Conseiller au Parlement de Bretagne, & Commissaire de la Chambre de Justice. Je vins à Paris en la mesme année, où je fus aussi reçu Avocat: & où j'ay plaidé pendant plusieurs années. En 1634. le Parlement de Paris alla tenir les Grands-Jours à Poitiers: où je plaiday aussi. Et c'est ce qui a fait dire à Mr. Costar, que comme il y avoit des Sergents exploitans par tout le Royaume, j'étois un Avocat plaidant par tout le Royaume: Et c'est acause de cela mesme, que le Pere Jacob, Carme, m'a dit dans une de ses Listes des Livres Nouveaux, qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser.* Atque erit in triplici par tibi nemo foro. Les memoires pour servir à la vie de Mr. Menage imprimez à la tête de la suite du Menagiana nous aprenent qu'il plaida plusieurs Causes au Parlement de Paris, *une entr'autres pour M. Sengebere son Maitre de Droit, qui vouloit repudier sa femme pour cause d'adultere.* Je suis sûr que ce plaidoié seroit agreable à bien des gens, si on l'imprimoit.

(c) *Menage Origines de la langue Françoise au mot* rachat *pag. 611. édit. 1694. Voiez les Memoires de Marelles pag. 96.*

(A) *Issu d'une très-bonne famille.*] Ami MESTREZAT son pere fut premier Syndic de Geneve, & eut un autre fils qui fut Syndic de la même ville. Cette charge est des premieres de l'Etat. Philippe MESTREZAT neveu du Ministre de Charenton a été un celebre (d) Professeur en Theologie à Geneve. Son fils aîné qui est mort depuis (e) quelques années, avoit exercé glorieusement la charge de Syndic de la Republique. N. MESTREZAT autre fils de Philippe, est aujourd'hui un habile Medecin dans sa patrie (f).

(d) *Voiez l'épitre dedicatoire de l'un des volumes des sermons de son oncle sur l'Epitre aux Hebreux.*

(e) *On écrit ceci en 1697.*

(f) *Tiré d'un Memoire envoié par Mr. Pictet. Notez que depuis que ce Memoire m'a été communiqué j'ai oui dire que Mr. Mestrezat le Medecin a été promu à la charge de Conseiller de la Republique.*

(B) *Dans une dispute publique.*] Il prit garde que le professeur en philosophie qui presidoit à cette dispute repondit à un argument *transeat major, nego minorem*, & il se leva pour argumenter dès que celui qui oposoit eut fini. Son sujet fut que l'on n'avoit pu nier la mineure, après avoir laissé passer la majeure, & il soutint cela avec tant de force qu'il obligea le professeur à convenir de la faute. Mr. du Plessis Mornai étoit present à cet acte (g).

(g) *Memoire communiqué par Mr. Pictet.*

(C) *Il fut donné pour Ministre à l'Eglise de Paris en sortant de l'état de proposant.*] Il se presenta à un Synode de Charenton pour être reçu au Ministere. Mr. du Moulin qui étoit chargé de trouver un pasteur à l'Eglise d'Orleans, avoit jetté les yeux sur lui pour cette charge, mais le jeune Mestrezat examiné dans le Consistoire de Charenton, fit paroître tant de savoir que cette Eglise trouva bon de l'arrêter à son service (h).

(h) *Ibid.*

(D) *Ses conferences avec les Catholiques Romains.*] On m'a dit que sa conference avec le Pere Veron fut imprimée, & qu'il triompha hautement de ce fameux Controverfiste. Celle qu'il eut avec le Jesuite Regourd en presence de la Reine Anne d'Austriche n'a point vu le jour, & c'est une tradition generale parmi les Reformez de France que cette Princesse, bien étonnée que ce Jesuite qui s'étoit vanté de confondre facilement tous les Ministres, eût été reduit à la derniere confusion par Mestrezat, exigea que les Actes de cette dispute ne fussent point imprimez, à quoi ceux de la Religion obeïrent très-fidelement.

(i) *Memoire de Mr. Pictet.*

(E) *Ses deputations.*] On dit qu'aiant été deputé par un Synode National à Louïs le Juste, il repondit admirablement à trois questions que le Cardinal de Richelieu suggera à ce Monarque de lui faire. 1. Pourquoi vous servez-vous de la liturgie de Geneve? 2. Pourquoi joignez-vous dans vos prieres les papistes avec les Turcs & les Paions? 3. Pourquoi soufrez-vous les Ministres non François? Il repondit. 1. Que faisant Profession d'une même religion avec Geneve, il n'étoit pas surprenant qu'ils se serviſſent de la même liturgie. 2. Qu'on ne devoit pas être étonné que dans le tems que la Communion de Rome traitoit les Protestans comme les Turcs & les Paiens les eussent traitez, on eût joint les Papistes avec ces infideles; mais qu'on avoit ôté le mot de Papistes dans les nouvelles éditions, même sous le regne d'Henri IV. & que si cela étoit demeuré dans quelques-unes, elles n'avoient pas été faites en France. 3. Qu'il seroit à souhaiter que tant de Moines Italiens qui étoient en France, eussent autant de zêle pour sa Majesté qu'en avoient les Ministres étrangers qui, ne reconnoissoient dans le Roiaume aucun autre souverain que le Roi. A ces mots le Cardinal de Richelieu lui touchant l'épaule, *voilà*, dit-il, *le plus hardi Ministre de France* (i).

(k) *Ibid.*

(F) *Ses sermons, ses livres.*] Son langage n'aprochoit pas de la politesse, & de la netteté du style de Mr. Daillé, mais il prechoit avec plus de profondeur, de raisonnement & d'érudition que lui. Il n'y a point de sermons qui contiennent une Theologie plus sublime, que ceux qu'il prêcha sur l'Epitre de St. Paul aux Hebreux. Ils ont été imprimez en plusieurs volumes. On (k) dit qu'aiant rencontré dans la ruë un Ecclesiastique de sa connoissance qui avoit prêché un Careme avec aplaudissement, & l'en aiant felicité, *J'ai pris*, lui repondit l'autre, *dans vos sermons tout ce que j'ai dit de meilleur.* Il a traité la controverse de (l) l'autorité de l'Ecriture, & celle (m) de l'Eglise avec une force toute particuliere, & il a refuté sur ces importans sujets toutes les subtilitez du Pere Regourd, & du

(l) *Dans le livre intitulé* traité de l'Escriture Sainte où est monstrée la certitude & plenitude de la foi, & son independance de l'autorité de l'Eglise. *A Geneve 1632. in 8.*

(m) *Dans son traité de l'Eglise imprimé à Geneve 1649. in 4.*

Digitized by Google

firent paroître l'un des plus habiles hommes que les Reformez euſſent en France. On conte une circonſtance bien particuliere d'un procés (*G*) qu'il eut au Parlement de Paris. Il mourut le 2. de Mai 1657. la 43. année de ſon miniſtere. Il ne laiſſa qu'une † fille β.

METELLA. Il y a eu quelques Dames de ce nom dans l'ancienne Rome, qui ont été d'aſſez mauvaiſe reputation. Cecilia METELLA, ſœur de Quintus Cecilius Metellus le Numidique, épouſa Lucius Lucullus. De leur mariage ſortit le fameux Lucullus qui fit la guerre à Mithridate κ. Nous aprenons de Plutarque que cette Metella fut fort decriée pour ſa mauvaiſe vie *. Je ne ſaurois me perſuader que ce ſoit d'elle (*A*) qu'Horace & Valere Maxime ont parlé. Cecilia METELLA, fille de Quintus Cecilius Metellus Pius fils du Numidique, épouſa en premieres noces Marc Emilius Scaurus, & en ſecondes le fameux Sylla. Elle eut de ſon premier mariage un fils & une fille. Le fils Marc Emilius Scaurus ſe diſtingua par pluſieurs endroits, & ſur tout par le magnifique theatre qu'il fit bâtir. La fille, nommée Emilia, fut premierement mariée à Marc Acilius Glabrion, & enſuite au grand Pompée, & mourut en couche γ. Ces deux enfans trouverent un bon patron en la perſonne de Sylla, le ſecond mari de leur mere; car quoi que Metella ne ſe gouvernât pas bien, elle ne laiſſa pas d'être ζ fort conſiderée de Sylla. C'eſt, dit-on, qu'il ne ſavoit rien des dereglemens de ſa femme: il n'en aprit des nouvelles qu'au ſiege d'Athenes. Il traita fort durement cette ville, à cauſe des mediſances que les habitans avoient proferées contre Metella ſur leurs remparts ‡. Aiant eu de cette femme deux enfans jumeaux, un fils & une fille, il donna le nom de Fauſtus au fils, & celui de Fauſta à la fille ⸸. Celle-ci (*B*) ne degenera point: elle encherit ſur ſa mere. Puis que Metella étoit en

† *Il la marie à Jaques de Maubert Sieur de Boisgibaut.*

β *Tiré d'un Memoire qui m'a été envoié de Geneve par Mr. Pictet Profeſſeur en Theologie.*

κ *Plut. ubi infra.*

* Ἡ δὲ ξηζ- Cιν ὡς ἡ βιωτικὴν σωφρόν.
Fuit ob vitam probroſam infamis. *Plut. in Lucullo init. pag.* 491.

γ *Plut. in Sylla, pag.* 473.

ζ *Ibid. pag.* 455.

‡ *Ibid.*

⸸ *Ibid. pag.* 473.

(*a*) *Imprimé à Sedan* 1625. *in* 8.

(*b*) *Memoire de Mr. Pictet.*

(*z*) *On en imprime à Geneve quelques-uns avec d'autres de Mr. Daillé. Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres Novemb.* 1700. *pag.* 586.

(*c*) *Ibid.*

(*d*) Filius Æſopi detractam ex aure Metellæ (Scilicet ut decies ſolidum exſorberet.) aceto Diluit inſignem baccam. *Horat. Sat.* 3. *l.* 2. *v.* 239.

(*e*) *Remarques ſur cet endroit d'Horace, to.* 7. *p. m.* 301. 302.

(*f*) *Dans le corps de cet article.*

(*g*) *Elle ſe donna l'an* 705.

(*h*) Quin etiam Æſopi filius me excruciat. *Cicero ad Atticum, epiſt.* 15. *l.* 11.

(*i*) *Gland., pag.* 170.

(†) *Celui qui vainquit Mithridate.*

du Cardinal du Perron. Il fait voir dans ces Ouvrages qu'il poſſedoit bien les Peres, & qu'il entendoit bien la philoſophie, & l'Ecriture. On eſtime fort ſon traité (*a*) *de la communion à Jeſus-Chriſt dans le ſacrement de l'Euchariſtie.* Ses heritiers (*b*) poſſedent encore pluſieurs manuſcrits qui furent trouvez dans ſon cabinet, ſes ſermons (*z*) ſur le Catechiſme; l'explication de l'Epitre de St. Paul aux Galates; celle de quelques chapitres de l'Epitre aux Epheſiens; ſermons ſur divers textes detachez, & pluſieurs opuſcules. Notez qu'il publia à Sedan un volume de ſermons l'an 1625. in 8. On a en deux volumes ceux qu'il fit ſur la 1. Epitre de St. Jean.

(*G*) *D'un procés qu'il eut au Parlement de Paris.*] Celui qui preſidoit à l'audience où la cauſe étoit plaidée aiant remarqué à ſa mine qu'il n'étoit guere content de ſon Avocat, interrompit celui-ci, & s'adreſſant au Miniſtre, il me ſemble, lui dit-il, que ce qu'on allegue pour vôtre cauſe ne vous ſatisfait point, la Cour vous permet de plaider vous-même. On pretend que Mr. Meſtrezat fit une ſi belle deduction de ſes raiſons que ſa cauſe fut gagnée du bonnet (*c*).

(*A*) *Que ce ſoit d'elle qu'Horace & Valere Maxime ont parlé.*] Horace nous conte que le fils d'Eſope fit diſſoudre dans du vinaigre une perle de grand prix & l'avala; & il remarque que cette perle avoit ſervi de pendant d'oreille à Metella (*d*). Un vieux Scholiaſte d'Horace dit que cette Metella étoit la femme du fils d'Eſope. J'aimerois mieux croire qu'il n'y avoit entre eux qu'un commerce illegitime. C'eſt auſſi la penſée de Mr. Dacier. Il doute (*e*) ſi cette Metella *n'étoit point la ſœur de Q. Cecilius Metellus Numidicus qui étoit mariée à L. Lucullus.* Je ne ſçaurois croire que ce ſoit celle-là; car la femme de ce Lucullus étoit aparemment vieille, lors que le fils d'Eſope commença à pouvoir faire l'amour. Elle avoit une petite niece qui épouſa Sylla l'an 665. de Rome, & qui avoit déjà d'un autre mari deux enfans prêts à marier. On (*f*) a vu que la fille de cette femme de Sylla fut mariée avec Pompée. Or elle avoit eu déjà un autre mari, & nous ſavons que Sylla qui lui avoit fait épouſer Pompée mourut l'an 672. Si la petite niece étoit grand' mere en ce tems-là, nous pouvons raiſonnablement penſer que la grande tante n'étoit guere propre à faire l'amour. Ajoûtons à cela que Lucullus fils de Metella la grande tante, commandoit l'armée Romaine contre Mithridate en qualité de Conſul l'an de Rome 679. & que Ciceron quelque année après la bataille (*g*) de Pharſale fait mention du fils d'Eſope (*h*), comme d'un homme qui lui cauſoit beaucoup de chagrin. Il n'eſt donc guere facile d'ajuſter les tems d'amour de ces deux perſonnes.

Pour ce qui regarde Valere Maxime, je trouve dans l'Onomaſticon de Glandorp une periode ſujette à cenſure. La voici: (*i*) *Eamdem eſſe volunt de qua Valerius libro primo capite quinto, auctor de viris illuſtribus capite ſexageſimo ſecundo, ut viris duobus nuptam fuiſſe intelligamus.* C'eſt-à-dire que l'on veut que Metella ſœur de Metellus le Numidique, & mere de Lucius (†) Lucullus, ſoit la même que celle dont Valere Maxime & Aurelius Victor ont parlé. Cela n'eſt pas mauvais par raport à ce dernier Auteur, puis qu'il eſt indubitable, qu'il a parlé nommément de Metella ſœur de Metellus le Numidique. L'autre écrivain a parlé d'une maniere ſi vague, que l'on peut auſſitôt conjecturer le pour que le contre, & ainſi Glandorp ne devoit pas charger ſon papier des conjectures dont il nous parle. Mais je puis bien raporter le fait: il eſt curieux.

Cecilia femme de Metellus avoit une niece prête à marier. Elle la mena de nuit dans une Chapelle, pour chercher des preſages nuptiaux. C'étoit la coutume quand on ſongeoit à marier une fille. La tante s'aſſit, & la niece ſe tint debout; elles furent long tems aux écoutes ſans ouïr rien. La fille ſe ſentant laſſe d'être debout, pria ſa tante de la laiſſer aſſeoir pour quelques momens: *très-volontiers*, repondit la tante, *je vous cede ma place.* Ces paroles furent l'augure que l'on cherchoit: Cecilia mourut bientôt, & ſon mari épouſa la jeune niece. Voilà ce que Valere Maxime (*k*) raconte. Ciceron (*l*) le raporte auſſi; il l'avoit ouï dire à Lucius Flaccus (*m*) Prêtre de Mars. Il y a une note de Pighius dans le Valere Maxime *Variorum*, qui porte que ce Lucius Flaccus fut Conſul l'an 622. Mais il y a bien loin de là juſques au tems où Ciceron étoit en état de lier converſation avec les perſonnes d'importance. Pighius ajoûte (*n*) qu'il s'agit ici de Cecilia ſœur de Metellus le Numidique, & il le prouve par Aurelius Victor, qui raporte que ce Metellus ne voulut point faire l'oraiſon funebre de Metellus ſon beau-frere. Mais Aurelius Victor n'a point nommé ce beau-frere, & ainſi la doctrine de Pighius eſt fondée ſur une fauſſe ſupoſition. *Metella ſororis ſuæ virum laudare noluit, quod is ſolus judicium contra leges detrectaret.* Ce ſont les paroles d'Aurelius Victor dans les bonnes éditions. Ce qui me paroît de plus memorable dans ce fait, eſt l'étrange ſuperſtition de l'ancienne Rome. Ce n'étoient pas ſeulement les ſimples ſervantes qui cherchoient des augures de mariage: les Dames les plus qualifiées, celles qui tenoient un rang pareil à celui de nos Ducheſſes s'amuſoient à ces niaiſeries, & alloient ſe mettre à l'affût pour attendre le premier mot que la fortune leur feroit ouïr. Aujourd'hui même la qualité de Ducheſſe ne delivre point des ſuperſtitions augurales dont les bourgeoiſes s'infatuent.

(*B*) Fauſta *ne degenera point.*] Ce fut une des plus impudiques femmes de ſon tems; & il fut vrai pour le moins par raport à elle & à Metella ſa mere, que le monde va de mal en pis. Metella étoit debauchée, mais *mox datura* (*o*) *progeniem vitioſiorem.* Fauſta eut pour troiſiéme mari le fameux Milon, que le meurtre de Clodius & la harangue de Ciceron ont tant fait conoître. Il ne faiſoit pas bon ſe jouër à lui, neanmoins ſa femme ne le craignit guere: elle admettoit ſes galans avec ſi peu de precaution, que l'un d'eux y fut un jour attrapé par Milon. Il auroit paſſé le pas s'il n'eût eu bien de l'argent, mais il racheta ſa vie en paiant la taxe à quoi Milon le condamna, après lui avoir fait donner cent coups d'étrivieres. (*p*) *M. Varro in litteris atque vita ſide homo multa & gravis, in libro, quem ſcripſit* Pius aut de pace, *C. Salluſtium ſcriptorem ſeria illius & ſevera orationis, in cujus hiſtoria notiones cen'orias fieri atque exerceri videmus, in adulterio deprenſum ab Annio Milone loris bene caſum dicit, & quum dediſſet pecuniam, dimiſſum.* Il eſt fâcheux que cette honteuſe diſgrace ſoit arrivée à un grand Auteur, car c'eſt l'hiſtorien Salluſte qui fut ſi mal

(*k*) *Lib.* 1. *c.* 5. *n.* 4.

(*l*) *De Divinat. l.* 1. *fol. m.* 311. *C.*

(*m*) L. Flaccum flaminem Martialem ego audivi quum diceret. *Ibid.*

(*n*) Ipſam vero Cæciliam Q. Numidici ſororem fuiſſe ex auctore de viris illuſtribus eſt colligere, qui cap. 62. ſcribit Numidicum ſororis ſuæ virum Metellum laudare noluiſſe, quod is olim ſuum judicium & leges detrectarat. *Pighius in Val. Maximum ubi ſupra.*

(*o*) *Voiez Horace Ode* 6. *lib.* 3.

(*p*) *Aul. Gellius lib.* 17. *c.* 18.

Digitized by Google

en âge d'avoir des enfans, je ne comprens pas la (C) reflexion de Plutarque. Metella devint dangereuſement malade, dans le tems que ſon mari faiſoit des feſtins au peuple, à l'occaſion d'un grand vœu. Il avoit conſacré à Hercule la dixiéme partie de tout ſon bien, & il traita magnifiquement le peuple pendant pluſieurs jours. Les Prêtres lui declarerent qu'il ne lui étoit point permis d'aller voir ſa femme, ni de ſouffrir que ſa maiſon fût ſouillée par la mort de qui que ce fût. C'eſt pourquoi il envoia à Metella la lettre de divorce, & ordonna qu'on la portât hors de chez lui avant qu'elle mourût. La * ſuperſtition lui fit faire toutes ces choſes malgré lui; car il fut fort affligé de perdre ſa femme, & il lui fit des funerailles très-magnifiques pour ſoulager ſa douleur. Dans la même vuë il fit auſſi de grans feſtins à ſes amis, ſans avoir égard aux loix ſomptuaires qu'il avoit lui-même établies †. Il les enfraignit hautement, lui qui n'avoit oſé violer les ceremonies ridicules & barbares que les Prêtres lui avoient marquées. Si le fils d'Eſope a été (D) aimé d'une Metella, comme il y a quelque aparence, j'ai un grand panchant à croire que les deux Dames galantes qu'on vient de voir, ne ſont pas les ſeules de leur nom qui ſe ſoient mal comportées. Quelques Auteurs ‡ donnent le nom de METELLA à l'une des femmes de Pompée qu'il repudia pour ſes impudicitez, mais il vaut mieux la nommer Mucie. J'en parle ſous ce mot-là.

* Καὶ τότε μὲν ἀκουσίως τὸ πλῆθος ὑπὸ δεισιδαιμονίας ἐτίμα. Ὕστερον δὲ τὸν θεὸν ἐξιλεούμενος ἐπὶ τοῖς γεγονόσιν ἔθυε τὴν δεκάτην τοῦ ἰδίου πάντας αὐτὸς παρασκευάσας καὶ προθεὶς ἀναλώματος. Plutarch. in Sylla, p. 474. B. Atque hac in re leges curioſe ex ſuperſtitione ſervavit: at legem funerariam, quam tulerat ipſe, convulſit nullo habito ſumptus modo. *Ibid.*

† *Id. ib.*

‡ *Voiez Biſſelius, ruinar. illuſtr. decade 4. parte 4. p. 284.*

(a) Villius in Fauſta Syllæ gener (hoc miſer uno Nomine deceptus) pœnas dedit uſque ſuperque Quam ſatis eſt pugnis cæſus, ferroque petitus Excluſus fore quum Longarenus foret intus. *Horat. Sat. 2. l. 1. v. 64.*

(b) *Vetus interpres Horatii.*

(c) Huic ſi Matonis verbis mala tanta videntis Diceret hæc animus: quid vis tibi? nunquid ego à te Magno prognatum depoſco conſule cunnum Velatumque ſtola, mea cum conferbuit ira? Quid reſponderet? magno patre nata puella eſt, At quanto meliora monet pugnantiaque iſtis Dives opis natura ſuæ. *Horat. Sat. 2. l. 1. v. 68.*

(d) Nec magis huic inter niveos viridesque lapillos (Sit licet hoc Cerinthe tuum) tenerum eſt femur aut crus Rectius, atque etiam melius perſæpe togatæ. *Ibid. v. 80.*

(e) *Perſius ſat. 6. ſub fin.*

(f) *Mr. Dacier in Horat. to. 7. p. 145.*

(g) *Macrob. Saturn. l. 2. c. 2. p. 324.*

(h) *Plut. in Sylla, pag. 453.*

mal accommodé chez Fauſta. Les galans ne profiterent pas de cet exemple: on parle d'un Villius qui reçut au même lieu cent coups de poing, & qui faillit à y être (a) poignardé. Les uns diſent que ce fut Milon qui le traita de la ſorte (b); bien lui en prit d'être robuſte, car ſans cela ſes bras n'euſſent point ſuffi à etriller auſſi ſouvent qu'il le faloit ceux qui lui venoient baiſer ſa femme: mais d'autres croient avec plus de vraiſemblance, que celui qui traita ainſi le malheureux Villius étoit un autre galant de Fauſta, qui ſe trouvant auprès d'elle quand Villius voulut entrer, le chaſſa ignominieuſement. Ce Villius s'attachoit à Fauſta, principalement par la raiſon qu'elle etoit de la premiere qualité. Horace ſe moque de ce faux goût, & ſoutient que la nature (c) ne le donne pas, & qu'on trouve mieux (d) ailleurs. Cette cenſure fut inutile: il falut que Perſe la renouvellât.

(e) Nunc nunc impenſius unge,
Unge puer caules. Mihi feſta luce coquuntur
Urtica, & fiſſa fumoſum ſinciput aure;
Ut tuus iſte nepos olim ſatur anſeris extis,
Cum moroſa vago ſingultiet inguine vena,
PATRICIÆ *immejat vulva.*

„ Et il y a encore beaucoup de gens comme Villius, qui „ n'aiment dans leurs Maîtreſſes que leur nom & leur „ qualité. „ Ce ſont les paroles d'un habile commentateur (f). Je n'ai pas encore nommé tous les galans de nôtre Fauſta, deſquels les livres ont conſervé la memoire. Elle en avoit deux en même tems, dont les noms donnerent lieu à un bon mot de ſon frere. *Fauſtus Sulla filius cum ſoror ejus eodem tempore duos mœchos haberet, Fulvium fullonis filium & Pompejum Maculam, miror, inquit, ſororem meam habere Maculam cum fullonem habeat (g).* *Je m'etonne*, dit-il, *que ma ſœur ait une tache, puis qu'elle a un Foulon.* Le Latin a infiniment plus de grace.

(C) *Je ne comprens pas la reflexion de Plutarque.*] Il dit que Sylla avant que de ſe marier avec Metella avoit eu 3. femmes, dont la derniere qui s'apelloit Cœlia, fut honnêtement repudiée ſous pretexte de ſterilité: mais, ajoûte Plutarque, le mariage que Sylla contracta avec Metella peu de jours après, fit voir qu'il avoit allegué injuſtement contre Cœlia cette raiſon de divorce. (h) Ὀλίγαις δὲ ὕστερον ἡμέραις ἀγαγόμενος τὴν Μετέλλαν ἔδοξε διὰ τοῦτο τὴν Κοιλίαν οὐ καλῶς αἰτιάσασθαι. *Verum quod paucis diebus poſt Metellam duxit, apparuit eum immerito illam cauſam in Cœliam prætendiſſe.* Afin que ce raiſonnement de Plutarque eût quelque ſolidité, il faudroit que dans l'ordre naturel, & ſuivant une conduite ſenſée, un homme qui auroit repudié ſa femme pour cauſe de ſterilité ne ſe hâtât point d'en prendre une autre: mais le ſens commun nous montre que perſonne ne peut ſupoſer cela ſans tomber dans l'illuſion; car tout homme qui repudie ſa femme, & qui le fait uniquement à cauſe qu'elle eſt ſterile, temoigne par là qu'il ſouhaite d'avoir des enfans. L'ordre veut donc qu'il ſe remarie bientôt avec quelque femme qui ait les aparences de fertilité; & s'il ne ſe remarioit de ſa vie, ou s'il differoit beaucoup à le faire, il temoigneroit viſiblement qu'il auroit donné une mechante raiſon de ſon divorce. Que lui importoit, diroit-on, que ſa femme fût ſterile, ou qu'elle ne le fût point, puis qu'après ſon divorce il demeure dans le celibat? Il n'eſt donc pas vrai que les promtes noces de Sylla avec Metella, aient été propres à refuter la raiſon pour laquelle il avoit dit qu'il repudioit Cœlie: au contraire elles étoient propres à la confirmer, & à juſtifier ſa conduite. La raiſon de Plutarque ſeroit bonne, ſi Metella eût été hors d'âge d'avoir des enfans; mais il nous aprend lui-même qu'elle accoucha de deux jumeaux. Voici ce qui l'a trompé: il a raiſonné de cette façon; Sylla n'eût pas conclu ſon mariage avec Metella un peu après ſon divorce, s'il n'eût été amoureux d'elle depuis quelque tems, & s'il n'eût même preparé les choſes pour ſon nouveau mariage avant la diſſolution de l'autre. C'eſt donc l'envie d'épouſer Metella qui l'a pouſſé au divorce: la ſterilité de Cœlia n'a donc été qu'un vain pretexte. Plutarque a raiſon peut-être dans le fond; car peut-être le motif de Sylla fut uniquement l'envie d'avoir Metella: mais comme Plutarque fonde ſa propoſition ſur une preuve très-equivoque, & qui ſelon l'ordre naturel & le bon ſens doit être fauſſe, il eſt coupable de paralogiſme. J'ai dit ailleurs qu'une critique comme celle-ci, qu'on peut apeller une critique de dialecticien, eſt capable de rendre plus de ſervice aux jeunes lecteurs qu'une critique de grammaire.

(D) *Si le fils d'Eſope a été aimé d'une Metella.*] Ce qui fait que je m'exprime de la ſorte, eſt que les paroles d'Horace ne ſignifient pas neceſſairement, que la Dame dont le fils d'Eſope avala la perle, fût amoureuſe de lui. Horace auroit pu faire mention de Metella, en cas que c'eût été une Dame magnifique en pierreries; car comme ſon but étoit de marquer l'extravagante prodigalité du fils d'Eſope, il devoit caracteriſer la perle par des traits qui frapaſſent le lecteur. S'il y eût donc eu une Dame nommée Metella, fameuſe par la magnificence de ſes pierreries, on eût donné une grande idee du prix d'une perle, en diſant qu'elle avoit ſervi de pendant d'oreille à cette Dame, & ainſi l'expreſſion d'Horace, *detrectam ex aure Metella*, ne ſeroit pas inutile, quand même on ſuposeroit que le fils d'Eſope ne ſeroit devenu le maître de cette perle que par achat. Cependant je trouve très-vraiſemblable que cette Metella ſe gouvernoit mal avec le fils de ce comedien; & il pourroit bien être que c'étoit la même Metella dont il eſt parlé dans les lettres de Ciceron. Il y a des commentateurs qui croient 1. que quand Ciceron ſe plaint d'être tourmenté (i) par le fils d'Eſope, il veut dire que cet homme étoit le camarade de (k) Dolabella dans les debauches qui chagrinoient tant Tullie, & qui furent l'une des cauſes de la rupture de ſon mariage avec Dolabella. 2. Que ces debauches étoient les engagemens de Dolabella avec des femmes galantes, & nommément avec Metella. Cette conjecture eſt apuiée ſur un paſſage d'une autre lettre de Ciceron, où l'on voit Metella entre les cauſes du divorce de Tullie. (l) *Melius quidem in peſſimis nihil fuit diſcidio: aliquid feciſſemus ut vivi, vel tabularum novarum nomine, vel nocturnarum expugnationum, vel Metella, vel omnium malorum.* Quelques-uns (m) veulent que cette Metella ſoit celle que Lentulus Spinther repudia, & que celle du fils d'Eſope ſoit la METELLA (n) repudiée par ce Lentulus. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il y eut vers ce tems-là une Dame fort galante qui avoit nom Metella, dont les amours donnerent autant de matiere aux poëtes, que Madame d'Olonne en a donné aux Auteurs du XVII. ſiecle. Voici deux vers d'Ovide tirez de la 2. elegie du 2. livre des Triſtes:

Et quorum libris modo diſſimulata Perilla
Nomine nunc legitur dicta, Metelle, tuo.

Nous aprenons d'Apulée comment s'apelloit l'Auteur qui deguiſa le nom de Metella ſous celui de Perille. *Eadem opera accuſent*, dit-il page 279. de ſon apologie, *C. Catullum quod Lesbiam pro Clodia nominavit, & Ticidam ſimiliter quod qua Metella erat, Perillam ſcripſerit.*

(i) Quin etiam Æſopi filius me excruciat. *Cicero ad Attic. epiſt. 15. l. 11.*

(k) Quia ſocius Dolabellæ in adulteriis Pellicum Tulliæ, ut Metellæ de qua epiſt. 23. *Popma in editione epiſt. Cicer. ad Atticum Graviana t. 2. pag. 248.*

(l) *Cicero ad Attic. l. 11. epiſt. 23.*

(m) *Corradus in Cicer. ad Attic. epiſt. 7. l. 13.*

(n) Et Lentulum cum Metella certe feciſſe divortium. *Cicero ib. epiſt. 7. l. 13. voiez auſſi epiſt. 52. l. 12.*

Digitized by Google

METELLUS CELER (QUINTUS) Conſul l'an de Rome 693. avoit exercé la Preture l'année † du Conſulat de Ciceron, & rendu de bons ſervices à la Republique en ‡ s'oppoſant aux troupes de Catilina, qui vouloient paſſer dans la Gaule Ciſalpine. Après ſa Preture il obtint le gouvernement de cette Province. C'étoit un homme de merite, mais qui fut très-malheureux à ſe choiſir une femme; car il épouſa (A) une ſœur de Clodius, laquelle le deshonora par ſes impudicitez, & puis l'empoiſonna. Elle étoit ſa couſine β germaine. C'eſt elle qui ſous le nom de Lesbia a été tant diffamée par Catulle *. Ciceron (B) perdit un très-bon ami par la mort de ce Metellus l'an 694. Je remarquerai une mepriſe (C) de Turnebe. Nôtre Metellus étoit du College des ⸸ Augures.

METELLUS (LUCIUS) Tribun du peuple lors que Ceſar ſe rendit maître de Rome, au commencement des guerres civiles, eut plus de courage que tous les autres Magiſtrats. La ville de Rome parut ſi ſoumiſe (A) aux volontez de Ceſar dès les premiers jours, qu'on eût dit

† *En 690.*

‡ *Salluſt. in bell. Catil. p. m. 81. 176.*

β *Cicero pro Cœlio, pag. 518. edit. Abrami.*

* *Voiez la remarque A, lettre c.*

⸸ *Cicer. in Vatinium pag. 306. ejuſd. edit.*

(*a*) *Plutarch. in Ciceron. vita pag. 875.*

(*b*) *Qu'on nommoit à Rome* quadrantes.

(*c*) *In Apologia p. m. 279. J'ai cité ſes paroles dans la remarque D de l'article precedent.*

(*d*) Cœli. Lesbia noſtra, Lesbia illa, Illa Lesbia quam Catullus unam Pluſquam ſe atque ſuos amavit omnes; Nunc in quadriviis & angiportis Glubit magnanimos Romi Nepotes. *Catull. epigr. 59.*

(*e*) *Cicero pro Cœlio pag. 445. edit. Abrami. Confevez avec ceci ce qu'on a dit dans l'article de Louis VII. pag. 1875. lettre e.*

(*f*) *Plut. ubi ſupra.*

(*g*) *Cicero ibid.*

(*h*) *C'eſt la 84.*

(*i*) *Ce n'eſt pas un nom propre, comme pluſieurs l'ont cru. Voiez Muret ſur cette épigramme.*

(*k*) *Voiez l'epigramme 84. dans la remarque precedente.*

(*l*) *Cicero ubi ſupra pag. 514.*

(*m*) Ea eſt ſeditioſa: ea cum viro bellum gerit, neque ſolum cum Metello, ſed etiam cum Fabio. *Id. epiſt. 1. ad Attic. l. 1. p. m. 175*

(*n*) *Catul. epigram. 68.*

(*o*) Alienum à vero prorſus ſcribit Adr. Turnebus, Gallorum doctiſſimus, hunc eſſe Cæcilium, cui Clodia nupſerit. Hoc enim non Romæ, ſed Veronæ manifeſto actum ſcribit Catullus. Deinde nihil tale de Clodia narratur, ut conſuetudinem ſtupri nefandam cum patre ſuo habuerit. Hoc enim non tacuiſſet capitalis hoſtis ejus fratris Clodii Cicero. *Scalig. not. in Catul. epigr. 68.*

(*p*) *Lucan. Pharſ. l. 3. v. 99.*

(*q*) *Id. ib. v. 108.*

(*A*) *Il épouſa une ſœur de Clodius.*] C'eſt la Clodia que Ciceron a ſi bien decrite dans ſon plaidoié pour Cœlius, jeune Provincial, & beau garçon, qui ſe voioit accuſé de pluſieurs crimes, & entre autres d'avoir voulu donner du poiſon à Clodia, afin de n'être pas obligé à rendre les ſommes d'argent qu'il lui avoit empruntées. Ciceron fut ſon Avocat, & plaida pour lui avec tant de force qu'il le fit abſoudre. Clodia n'avoit entrepris cette afaire que pour ſe venger d'un affront ſenſible: c'eſt que Cœlius après s'être diverti avec elle tant & ſi long tems qu'il avoit voulu, s'en étoit enfin degoûté, & l'avoit quittée pour porter ailleurs ſes offrandes. Plutarque (*a*) raconte qu'on la ſurnommoit *Quadrantaria*, à cauſe qu'un jour l'un de ceux qui avoient couché avec elle ne la paia qu'en fort mauvaiſe monnoie. Il mit dans ſa bourſe non pas des pieces d'argent, mais de petites (*b*) pieces de cuivre, telles que les doubles de France à-peu-près. Apulée (*c*) nous aprend qu'elle eſt la maîtreſſe que Catulle a tant chantée ſous le nom de Lesbia: elle meritoit donc pour pluſieurs raiſons le titre dont parle Plutarque; car la Lesbia de Catulle fut enfin une coureuſe de carrefour, & qui attendoit ſa proie au coin des rues. Elle étoit au premier occupant, & prenoit ſans doute ce qu'on lui vouloit donner. C'étoit du vin à un ſou le pot; elle faiſoit de ſa marchandiſe pour un liard, *Scortum diabolare, aut triobolare.* Ne meritoit-elle donc pas le ſurnom *quadrantaria*? Voiez en marge les vers de Catulle, adreſſez aparemment au (*d*) client de Ciceron. Elle avoit acheté un jardin au bord du Tibre, afin de ſe procurer la commodité de voir les nageurs, & de mieux choiſir la tête qu'elle vouloit faire donner dans ſes toiles. *Habes hortos ad Tiberim: ac diligenter eo loco parasti quo omnis juventus natandi cauſſa venit, hinc licet conditiones quotidie legas* (*e*). De toutes les ſœurs de Clodius celle-ci étoit la (*f*) plus ſoupçonnée d'inceſte avec lui. Etant encore fort jeune il faiſoit le peureux, afin qu'on le laiſſât dormir avec cette ſœur. *Propter neſcio quam, credo, timiditatem, & nocturnos quoſdam inanes metus, tecum ſemper puſio cum majore ſorore cubitavit* (*g*). Il y a une (*h*) épigramme dans Catulle qui fait foi qu'il avoit aimé Clodia, & que même il s'étoit brouillé avec elle avant la mort de ſon mari.

Lesbia mi, præſente viro, mala plurima dicit,
Hac illi ſtatuo maxima lætitia eſt.
Mule (*i*)*, nihil ſentis. Si noſtri oblita taceret,*
Sana eſſet, quod nunc gannit & obloquitur
Non ſolum meminit, ſed quæ multo acriùs eſt res
Irata eſt: hoc eſt uritur & loquitur.

(*B*) *Ciceron perdit un très-bon ami.*] Je raporterai ſes paroles, afin que d'un côté l'on puiſſe conoître le merite de ce Metellus, & ſon amitié pour Ciceron; & que l'on voie de l'autre la difference qu'il y a ſouvent entre un homme & un mari. Metellus à l'égard de Ciceron eſt un illuſtre Romain; c'eſt parce que Ciceron ne le conſidere qu'entant qu'homme. Ce même Metellus à l'egard de Catulle eſt un ſot, un fat, un mulet (*k*); c'eſt parce que Catulle ne le conſidere que comme mari. Catulle étoit convaincu que la femme de Metellus ne valoit rien; il conoiſſoit aſſez tous les effets de l'amour, pour être perſuadé que puis qu'elle diſoit tant de mal de lui Catulle, c'etoit un ſigne qu'elle ſentoit encore les brûlures de ſa paſſion. Quelle eſtime pouvoit il donc avoir pour Metellus qui donnoit dans un ſi mechant panneau, & qui ſe laiſſoit empannacher, & puis duper par ſa femme? Voions les paroles de Ciceron: (*l*) *Pro Dii immortales cur interdum in hominum ſceleribus maximis aut connivetis, aut præſentis fraudis pœnas in diem reſervatis? Vidi enim, vidi, & illum hauſi dolorem vel acerbiſſimum in vita, quum Q. Metellus abſtraheretur è ſinu, gremioque patriæ: quumque ille vir, qui ſe natum huic imperio putavit, tertio die poſtquam in Curia, in roſtris, in Republica floruiſſet, integerrima ætate, optimo habitu, maximis viribus eriperetur indigniſſimè bonis omnibus, atque univerſæ civitati. Quo quidem tempore ille moriens, quum jam cæteris ex partibus oppreſſa mens eſſet, extremum ſenſum ad memoriam Reipublicæ reſervabat: quum me intuens flentem ſignificabat interruptis, atque morientibus vocibus: quanta impenderet procella urbi, quanta tempeſtas civitati: quum parietem ſæpe feriens eum, qui cum Q. Catulo fuerat ei communis, crebrò Catulum, ſæpe me, ſapiſſimè Rempublicam nominabat: ut non ſe tam mœrori, quam ſpoliari ſuo præſidio quum patriam, tum etiam me doleret. Quem quidem virum ſi nulla vis repentini ſceleris ſuſtulisſet, quonam modo ille furenti fratri ſuo patrueli Conſulari reſtitiſſet, qui conſulem incipientem furere atque conantem, ſua ſe manu interfecturum, audiente Senatu dixerit? Ex hac igitur domo progreſſa iſta mulier de veneni celeritate dicere audebit? nonne ipſam domum metuet, ne quam vocem eliciat? non parietes conſcios, non noctem illam funeſtam ac luctuoſam perhorreſcet?* Ciceron a remarqué en un autre lieu que (*m*) Clodia vivoit mal avec ſon mari.

(*C*) *Je remarquerai une mepriſe de Turnebe.*] Il a cru que Catulle a parlé de nôtre Metellus Celer dans l'épigramme 68. *Ita Cæcilio placeam, cui credita nunc ſum.* Le poëte fait parler ainſi la porte d'une femme debauchée; mais cette femme n'eſt point Lesbia ou Clodia, car la femme dont il eſt queſtion dans cette épigramme avoit épouſé un homme impuiſſant, dont le pere fut ſi officieux qu'il conſomma le mariage que ſon fils avoit contracté. On ne ſçait pas bien s'il le fit parce qu'il aimoit ſa belle-fille, ou parce qu'il étoit perſuadé que ſon fils n'auroit pas aſſez de forces. Conſultez ces vers de Catulle:

Primum (*n*) *igitur virgo quod fertur tradita nobis.*
Falſum eſt: nonque illam vir prior attigerat,
Languidior tenera cui pendens ſicula beta,
Nunquam ſe mediam ſuſtulit ad tunicam,
Sed pater ipſius nati violaſſe cubile
Dicitur, & miſeram conſceleraſſe domum:
Sive quod impia mens caco flagrabat amore,
Seu quod iners ſterili ſemine natus erat:
Et quærendum aliunde foret nervoſius illud,
Quod poſſet zonam ſolvere virgineam.
Egregium narras mira pietate parentem,
Qui ipſe ſui gnati minxerit in gremium.

Scaliger (*o*) refute Turnebe par deux raiſons: la 1. eſt que la ſcène de cette aventure eſt à Verone, & non pas à Rome: la 2. eſt que perſonne n'a jamais dit que Clodia ait commis inceſte avec ſon pere. Ciceron n'eût pas oublié de lui en faire reproche, ſi elle eût été en mauvaiſe reputation de ce côté-là. Ces deux raiſons de Scaliger ſont fort bonnes; mais il n'a pas bien pris garde que ce fut avec le pere de ſon mari, & non pas avec ſon propre pere, que la fille dont parle Catulle ſe defit de ſon pucelage.

(*A*) *Parut ſi ſoumiſe aux volontez de Ceſar.*] Il ne s'en faut pas étonner; on le regardoit comme un homme qui à main armée s'étoit emparé de Rome. On avoit apprehendé qu'il ne mît tout au pillage.

(*p*) *Namque ignibus atris*
Creditur, ut capta rapturus mœnia Roma
Sparſuruſque Deos: fuit hæc menſura timoris.
Velle putant quodcunque poteſt.

Le bonheur de Rome vouloit qu'il mît des bornes à ſa puiſſance, lors que le Senat & le peuple n'en euſſent point mis à leur ſoumiſſion. Ce ne ſera pas la derniere fois, que même dans des conjonctures où la molleſſe eſt infiniment plus inexcuſable qu'alors, on aura moins de honte de laiſſer prendre, que d'autres n'en auront de prendre, & qu'on devra ſon ſalut à la diſcretion d'autrui.

Omnia (*q*) *Cæſar erat, privata Curia vocis*
Teſtis adeſt. Sedere patres cenſere parati
Si regnum, ſi templa ſibi, jugulumque Senatus
Exilumque petat. Melius quod plura jubere
Erubuit, quam Roma pati.

Digitized by Google

dit qu'elle étoit accoutumée depuis long tems au joug de la servitude. Le seul Metellus eut la hardiesse de s'opposer à Cesar, qui se vouloit saisir du thresor que l'on gardoit dans le Temple de Saturne. Cesar se moqua de l'opposition, & des loix (B) qui lui furent alleguées, & s'en alla tout droit au lieu où ce thresor étoit en depôt. Il le trouva fermé; & comme on lui refusoit les clefs, il donna ordre qu'on rompît les portes: & sur ce que Metellus renouvella ses oppositions, il le menaça de le tuër; *Jeune homme*, ajoûta-t-il, *tu n'ignores pas qu'il me seroit plus facile de le faire que de le dire.* Le Tribun ne resista plus, & se retira tout doucement; & Cesar prit dans cette (C) épargne tout ce qu'il voulut *. Il s'est bien gardé de conter comment la chose s'étoit passée; il la deguise de (D) telle sorte dans son histoire † de la guerre civile, qu'on n'y trouve rien d'injuste, ni de violent. C'est ainsi qu'en usent ceux qui composent eux-mêmes leur vie, ils font évanouïr les circonstances qui ne leur sont pas glorieuses.

(a) *Lib. 2. Bell. civil. p. m. 241.*

(b) Usque adeo solus ferrum, mortemque timere Auri nescit amor, pereunt discrimine nullo Amissæ leges: sed pars vilissima rerum Certamen movistis opes. *Lucan. ib. v. 118.*

(c) *Ibid. v. 134.*

(d) *Ibid. v. 143.*

(e) *Cæsar, de bello civ. lib. 1. p. m. 250.*

(f) Quibus rebus Romam nunciatis tantus repente terror invasit, ut cum Lentulus consul ad aperiendum ærarium venisset ad pecuniam Pompejo ex Senatusconsulto proferendam, protinus aperto sanctiore ærario ex urbe profugeret, Cæsar enim adventare jamjamque, & adesse ejus equites falso nunciabantur. *Ib. p. 239.*

(g) *Philippe Rubeins* Elector. *l. 1. c. 24.* apud Vossium de histor. Lat. p. 63. *veut qu'on lise* protinus non aperto.

* *Plutarc. in Cæsare, pag. 725.*

† *Lib. 1,*

‡ *L'une s'apelloit Malœta, & l'autre Mylaon.*

☞ METHYDRE, en Grec μεθύδριον *Methydrium*, ville du Peloponnese dans l'Arcadie, fut ainsi nommée à cause de sa situation entre deux ‡ rivieres. Orchomene qui en fut le fondateur la bâtit sur une éminence. Il y avoit (A) proche de Methydre un temple de Neptune équestre, & une montagne que l'on apelloit *Thaumasie*, c'est-à-dire miraculeuse, où l'on pretendoit que Cybele enceinte de Jupiter se refugia, & qu'Hoplodamus (B) & les Geans de sa suite se preparerent à la secourir en cas que Saturne son mari lui voulût faire quelque violence. On

(B) *Et des loix qu'on lui allegua.*] Appien (a) nous conte qu'après les funestes guerres que les Romains eurent avec les Gaulois, on mit en reserve à Rome certaines sommes d'argent, ausquelles il étoit defendu de toucher, sous la peine d'une execration publique, si ce n'est en cas de guerre contre les Gaulois. On allegua à Cesar que leurs ancêtres avoient donné la malediction de la patrie à quiconque toucheroit à cet argent, hors le cas de cette necessité. Il se moqua de cette malediction, & dit qu'aiant subjugué les Gaules, il avoit delivré Rome de l'engagement où elle pouvoit s'être mise lors qu'elle fonda cette épargne. Lucain a fait une reflexion ingenieuse à la verité, mais un peu forcée ce me semble. Il dit (b) que les loix, les privileges, la liberté tiennent moins au cœur que l'argent, & que ce ne fut que pour l'amour de ce thresor que l'on essaia de resister à la force. Il parle des oppositions de Metellus.

(C) *Le Tribun ne resista plus.*] Lucain suppose que Metellus cherchoit la gloire d'être immolé à la violence du tyran; mais que Cesar ne le crut point digne de cet honneur, & qu'il lui dit:

(c) *Vanam spem mortis honestæ*
Concipis: haud (inquit) jugulo se pollues isto
Nostra, Metelle, manus. Dignum te Cæsaris ira
Nullus honor facit, te vindice tuta relicta est
Libertas! non usque adeo permiscuit imis
Longus summa dies, ut non, si voce Metelli
Serventur leges, malint à Cæsare tolli.

Ce poëte suppose une autre chose; c'est que Metellus ne se retira qu'après les solides remontrances de Cotta. La liberté, disoit Cotta, ruine la liberté, lors que le pouvoir monarchique la talonne; & si vous voulez ne la point perdre tout-à-fait, si vous souhaitez d'en retenir à tout le moins l'ombre, faites semblant de vouloir ce qu'on vous commande. Cette pensée est très-belle: Lucain l'exprime noblement.

(d) *Tum Cotta Metellum*
Compulit audaci nimium desistere cœpto.
Libertas, inquit, populi, quem regna coercent,
Libertate perit; cujus servaveris umbram,
Si, quicquid jubeare, velis.

(D) *Il la deguise de telle sorte.*] C'est plutôt une suppression totale qu'un deguisement; car bien loin de convenir qu'il se servit de menaces contre Metellus, & qu'il enleva malgré lui l'argent de l'Epargne, il declare qu'il sortit de Rome, pour ne s'embarrasser pas long tems dans les chicanes que ses ennemis lui faisoient par le moien de Metellus. N'est-ce pas insinuer qu'il fut si benin & si debonnaire, qu'il aima mieux quitter la partie, que de lutter contre ce Tribun du peuple? (e) *Subjicitur etiam L. Metellus Tribunus plebis ab inimicis Cæsaris, qui hanc rem distrahat, reliquasque res quascunque agere instituerit, impediat. Cujus cognito consilio, Cæsar frustra diebus aliquot consumptis, ne reliquum tempus omittat, infectis iis quæ agere destinaverat, ab Urbe proficiscitur.* S'il fait mention du thresor public, ce n'est pas pour dire qu'il y ait touché, c'est pour dire que le faux bruit de son arrivée effraia de telle sorte ses ennemis, que le Consul Lentulus qui étoit allé à l'épargne pour en tirer l'argent qui s'y trouveroit, afin de l'envoier à Pompée, partit de la main sans avoir rien executé. Selon toutes les éditions de Cesar, (f) la peur de ce Consul fut si grande, qu'elle ne lui permit pas de refermer le thresor public; mais un Critique (g) d'assez bon goût est d'avis qu'on rectifie ce passage par l'insertion de la particule *non*, & alors le sens de Cesar sera que le Consul prit la fuite, avant que d'avoir ouvert l'épargne. Suivant les éditions Cesar diroit une chose fort éloignée de ce que tous les autres historiens assûrent: ils remarquent ou qu'il fit enfoncer les portes du thresor public, ou qu'il menaça de les faire rompre si on lui en refusoit les clefs (h). La leçon ordinaire fait évanouïr cette violence, puis qu'elle suppose que le thresor fut laissé ouvert. Si l'on adopte la conjecture de Rubeins, on diminuera la mauvaise foi de la plume de Cesar: mais il sera toûjours coupable d'une insigne suppression de la verité, car il n'a point dit qu'il profita de la conjoncture, & qu'il entra dans l'épargne que Lentulus n'avoit point fermée. Vossius (i) ne me semble pas bien fondé, dans la raison qu'il allegue contre la correction de Rubeins: *Sed profecto*, dit-il, *sequentia refellunt, nam quia mirum poterat videri, quod relinqueret apertum ærarium profugiens, eo subjungit*: Cæsar enim adventare &c. Cette raison est tiree des paroles dont Cesar se sert pour montrer la cause de la fraieur de Lentulus: mais elle n'est pas bien forte; car il est fort étonnant qu'à la veille d'une grande guerre, un Consul qui est tout prêt de faire charger l'argent de l'épargne pour l'envoier au General, prenne la fuite avant que de s'assûrer de cet argent: desorte que si Cesar s'étoit servi de la negative, comme Rubeins le suppose, il auroit été obligé de donner une raison de la peur de Lentulus, peur qui n'auroit pas donné le tems necessaire à se bien munir d'argent. Ainsi Vossius n'est pas bien fondé à supposer que l'on donneroit une raison inutile, si le fait que Cesar raconte étoit conforme à la critique de Rubeins. Il me semble aussi que la leçon ordinaire pousse les choses jusqu'à l'hyperbole. Quelle aparence qu'un Consul Romain ait été si consterné, qu'il n'ait point vu que le tems qu'il lui faloit pour la fermeture d'une porte, n'étoit pas à menager, je veux dire qu'il ne dureroit pas assez pour empêcher qu'on ne pût prendre la fuite?

(b) *Voiez Lucain, Plutarque, & Appian* ubi supra. *Dion l. 41. pag. 181. Ciceron, ad Attic. l. 10. epist. 4. Florus l. 4. c. 2. n. 21.*

(i) *Ibid.*

(A) *Il y avoit proche de Methydre un temple . . . . & une montagne.*] Je ne fais cette remarque que pour corriger un mot dans le texte de Pausanias. Cet Auteur dit que la ville de Methydre étoit située (k) entre la riviere de Malœta, & la riviere de Mylaon, & qu'il y avoit un temple sur celle de Mylaon, & une montagne sur celle de Molotte. Il est visible qu'il y a là une riviere de trop, & que ce passage de Pausanias a été gâté par les copistes. Raportons le Grec: Ἐστὶ δὲ ὁ Μεθυδρίοις, Ποσειδῶνός τε ἵππιός ἐστιν, ἀπὸ μὲν ἐπὶ τῷ Μυλάονί ἐστι. τὸ δὲ ὄρος τὸ Θαυμάσιον καλούμενον, κεῖται μὲν ὑπὲρ τὸν ποταμὸν τὸν Μολοῆτον. *Est Methydrii Neptuni equestris ædes ad Mylaontem fluvium: mons vero thaumasius dictus supra Molottum amnem est.* Je croi qu'au lieu de Μολοῆτον il faut lire Μυλοῆτ, qui est le nom de l'autre riviere dont Pausanias avoit parlé peu auparavant. Notez qu'en relisant ceci long tems après l'avoir composé, j'ai cru que je devois consulter le Pausanias imprimé à Leipsic l'an 1696. & qui n'est en ma puissance que depuis quelques mois. J'y ai trouvé une note qui m'aprend 1. qu'Etienne Niger reconoît pour deux rivieres diferentes le *Malœta* & le *Molotte*, ou le *Molosse* de Pausanias, mais que d'autres croient que la faute des copistes tombe sur μυλοῆτ. 2. Que Mr. Kuhnius ne decide rien, & ne sçait que faire de certains noms que l'on ne rencontre qu'une fois.

(k) Μαλοιτᾶ τι ποταμοῦ τῷ μυλάονος μείζω. Medio loco inter Malœtan & Mylaontem flumina. *Pausan. lib. 8. pag. m. 266.*

(B) *Hoplodamus & les Geans de sa suite se preparerent à la secourir.*] Natalis Comes n'a rien entendu dans le passage de Pausanias, car il suppose que les Geans

Digitized by Google

On ne nioit pas qu'elle ne fût acouchée sur le mont Lyceus, mais on (C) soutenoit qu'elle trompa son époux sur la montagne de Thaumasie, en lui donnant une pierre au lieu de l'enfant. On montroit sur le sommet de cette montagne la caverne de Cybele, où il n'étoit permis à personne de mettre le pied hormis les femmes consacrées à cette Déesse †. Methydre n'étoit qu'un village au tems de Pausanias, & apartenoit aux Megalopolitains ‡. Cet article deplaira à bien des gens, parce qu'il temoigne qu'il y avoit dans le Paganisme certains lieux de devotion dont la pretenduë saincteté n'étoit fondée que sur des contes ridicules. Il y a bien des conformitez que l'on n'aime point. Pausanias est un Auteur incommode. Il eût merité la revuë des Commissaires *librorum expurgandorum*.

† *Tiré de Pausanias, lib. 8. pag. 266.*

‡ *Id. ib. pag. 246.*

☞ METRODORE de Chios, disciple de Democrite, eut entre autres disciples le philosophe Anaxarque & Hippocrate le medecin β. D'autres assûrent qu'il fut disciple de Nessas qui l'avoit été de Democrite, & qu'il fut maître de Diogene qui le fut d'Anaxarque γ. Il enseignoit l'éternité de l'Univers, car si l'Univers, disoit-il, avoit commencé il auroit été produit de rien. Il le faisoit infini par une raison tirée de son éternité, & immobile par une raison tirée de son infinité. Il disoit que les nuës, & ensuite la pluie se formoient de l'air condensé, & que la pluie qui tomboit sur le soleil l'éteignoit, mais que la rarefaction qui succedoit à cette extinction le ralumoit; qu'à la longue cet astre s'épaississoit par la secheresse, & que l'eau brillante lui servoit de matiere pour produire des étoiles. Voilà comment-il donnoit raison de la suite alternative des jours & des nuits, & en general des éclipses *. On le compte parmi ceux qui ont nié la certitude, & l'on cite pour cela (A) un passage de Ciceron. On n'a point de preuve certaine que Pline ait cité nôtre Metrodore, car il ne donne jamais le surnom *Chius* à celui qu'il cite. Athenée ‡ le lui donne avec un Ouvrage intitulé Τρωϊκὰ, c'est-à-dire des affaires de Troie.

β *Suidas in Δημόκριτος.*

γ *Euseb. præpar. Evangel. l. 14. c. 16. pag. 758.*

* *Tiré de Plutarque in Stromatis, apud Eusebium ubi suprà lib. 1. cap. 8. pag. 24. 25.*

‡ *Athen. lib. 4. cap. ult. pag. 184.*

☞ METRODORE, bon peintre & bon Philosophe, fut choisi par les Atheniens pour être envoié à Paul Emile, qui après avoir pris Persée Roi de Macedoine leur avoit demandé deux hommes, l'un afin de lui donner à instruire ses enfans, l'autre afin de lui faire peindre son triomphe. Il temoigna souhaiter que le precepteur fût un excellent philosophe. Les Atheniens lui envoierent Metrodore qui excelloit tout ensemble & dans la philosophie & dans la peinture. Paul Emile fut très-content de leur choix. C'est Pline (B) qui conte cela. Nous verrons dans les remarques s'il est vrai que Ciceron (C) parle de ce Metrodore, comme le Pere Hardouïn le pretend.

(a) *Natalis Comes Mythol. lib. 9. c. 5. p. m. 950.*

(b) *Ezechiel Spanhemius Observat. in Callimachum pag. 5. Frischlin est dans une pareille erreur.* Not. in hymn. Callim. in Jovem *pag.* 372. edit. Græv.

(c) *C'est la même que Cybele.*

(d) *Stephan. Byzantinus in Θαυμάκιον.*

(e) *Οὐ παρίχεσθαι σκιάν.* Nullas è corporibus suis umbras reddere. *Pausanias lib. 8. pag. 269.*

(f) *Tiré de Pausanias ibid. pag. 268. 269.*

(g) *Diog. Laert. in Anaxarcho l. 9. n. 58.*

(h) *C'est dans mon édition le 2. livre fol. 207. D.*

(i) *Sextus Empiricus adversus Mathemat. pag. 146. 153.*

Geans apellerent au secours de la Déesse la montagne Thaumasie: (a) *Qui mons fuit ab Hoplodamo, aliisque illius sociis Gigantibus in auxilium accitus, si forte Saturnus illi vim inferre paravisset.*

(C) *Qu'elle ne fût acouchée sur le mont Lyceus, mais on soutenoit qu'elle trompa son époux sur la montagne de Thaumasie.*] C'est le veritable sens des paroles de Pausanias, & s'il n'est pas assez clair par leur construction grammaticale, il l'est assez par la suite du raisonnement, ou par l'intention de l'Auteur. Voiez neanmoins ce que c'est que de s'exprimer d'une maniere équivoque par l'arrangement des termes, on fait égarer les plus savans hommes. Je viens de lire un commentaire qui est rempli d'une très-profonde érudition, & j'y ai vu (b) que l'on attribuë à Pausanias d'avoir dit que la caverne de (c) Rhea se voioit sur la croupe du mont Lyceus, & qu'il n'étoit permis d'y entrer qu'aux femmes qui sacrifioient à cette Déesse. Pausanias ne dit cela que de la montagne de Thaumasie, car il affirme deux choses du même mont, l'une que Saturne y fut trompé prenant une pierre pour l'enfant dont sa femme étoit acouchée, l'autre que l'on y voioit la caverne de cette Déesse. Or ce fut sur la montagne de Thaumasie que Saturne fut ainsi trompé, Etienne de (d) Byzance le raporte, donc &c. Je sçai bien que Pausanias raconte plusieurs merveilles du mont Lycée, que Jupiter y fut élevé; qu'on y voioit une fontaine qui faisoit pleuvoir quand une trop grande sécheresse obligeoit à recourir à ce remede avec les ceremonies requises; qu'on y voioit aussi un lieu consacré à Jupiter, dont l'entrée étoit interdite à toutes sortes de personnes, & que si quelcun au mepris de la religion avoit la hardiesse d'y entrer, il mouroit infailliblement l'année même, & que les bêtes aussi bien que les hommes qui entroient en ce lieu-là, ne (e) faisoient plus d'ombre (f); mais cela ne fait point de prejudice aux merveilles de l'autre montagne.

(A) *L'on cite pour cela un passage de Ciceron.*] Mr. Menage commentant ces paroles de Diogene Laërce: (g) Ὃς (Μητρόδωρος) ἔλεγε μηδὲ αὐτὸ τοῦτο εἰδέναι ὅτι οὐδὲν οἶδε. *Hic* (Metrodorus) *se ne id quidem scire dicebat quod nihil sciret*, raporte ceci: *Chius Metrodorus initio libri qui est de natura: nego, inquit, scire nos, sciamusne aliquid, an nihil sciamus, ne id ipsum quidem nescire aut scire, scire nos, nec omnino sit ne aliquid, an nihil sit.* Sa citation est le 4. livre (h) des questions academiques de Ciceron: j'ai lu & relu cet endroit-là, & il m'a toûjours semblé que c'est Democrite, & non Metrodore que l'on fait parler ainsi. Au fond il est vrai que Metrodore étoit Sceptique: Sextus Empiricus (i) le range parmi ceux qui n'ont point admis le *criterium*, ou la regle de la verité. Je ne comprens point que ni Democrite, ni Metrodore, ni aucun autre aient jamais pu extravaguer jusques au point de soutenir qu'ils ne savoient pas s'il y avoit quelque chose; car ils ne pouvoient point douter qu'ils ne doutassent, ni s'imaginer que ce qui doute n'est rien, ou n'existe pas. Il faut donc dire qu'ils pretendoient excepter leur propre existence.

Notez qu'Aristocles peut confirmer le sens que Mr. Menage donne aux paroles de Ciceron; car après avoir observé (k) que Metrodore de Chios admettoit comme Democrite son maître le plein & le vuide pour les deux principes, l'un en qualité d'être, l'autre en qualité de neant, il ajoûte que son livre de la Nature commençoit ainsi: Οὐδεὶς ἡμῶν οἶδεν, οὐδ' αὐτὸ τοῦτο πότερον εἰδέναι, ἢ οὐκ εἰδέναι. *Nemo nostrum quidquam novit, ne hoc ipsum quidem utrum aliquid noverimus necne.* On ne peut pas pretendre que Metrodore se contredisoit assûrant cela d'un côté, & soutenant de l'autre (l) qu'il ne faut ajoûter foi qu'aux sensations & aux imaginations. Ces deux doctrines s'accordent fort bien ensemble. Il disoit que toutes choses sont dans un flux perpetuel, & que c'est pourquoi Homere les fait naître de l'Ocean. Protagoras (m) infera de ce principe, que l'homme est la meiure de toutes choses, & que chacune est justement ce qu'elle paroît, & qu'on ne peut porter aucun jugement des autres. C'est un parfait Pyrrhonisme: vous y trouvez d'un côté que les sens sont l'unique regle de nos opinions, & de l'autre qu'il n'y a rien de certain, & que la nature des choses n'a rien de stable, rien qui ne subisse une infinité de variations.

(k) *Aristocles apud Eusebium præpar. Evang. lib. 14. c. 19. pag. 765.*

(l) *Idem apud eumdem ibid. c. 20. pag. 766.*

(m) *Ibid.*

(B) *C'est Pline qui conte cela.*] On sera bien aise de voir ses paroles: (n) *Ubi* (Athenis) *eodem tempore erat Metrodorus pictor, idemque Philosophus, magne in utraque scientia auctoritatis. Itaque cum L. Paulus devicto Perseo petisset ab Athenienſibus ut sibi quam probatissimum Philosophum mitterent ad erudiendos liberos, itemque pictorem ad triumphum excolendum, Athenienses Metrodorum elegerunt professi eundem in utroque desiderio præstantissimum: quod ita Paulus quoque judicavit.* Vossius (o) se trompe quand il assûre que ce Metrodore étoit medecin.

(n) *Plin. lib. 35. cap. 11. pag. m. 230.*

(o) *Vossius de histor. Græcis pag. 389.*

(C) *S'il est vrai que Ciceron parle de ce Metrodore.*] Le Pere Hardouïn (p) s'est imaginé que ce passage de Pline concerne un homme qui fut auditeur de Carneade, & qui écrivit un livre *de architectonice*, & un autre *de poëtis*. Voilà trois choses que l'on affirme de lui: on se fonde pour la premiere sur l'autorité de Ciceron au 1. livre *de Oratore*; pour la seconde sur l'autorité de Pline dans l'*index* du 35. livre; & pour la troisiéme sur le temoignage de Plutarque au livre contre

(p) *Harduin. in Plinium ibid.*

Digitized by Google

pretend. Je croirois qu'il parle plutôt de METRODORE (D) de Stratonice qui abandonna l'école Epicurienne pour s'attacher à Carneade.

☞ MEZIRIAC (CLAUDE GASPAR BACHET SEIGNEUR DE) a été l'un des plus habiles hommes du XVII. siecle. Il † *étoit de Bresse, d'une famille* (A) *noble & ancienne*, comme nous l'aprend Mr. Pellisson avec plusieurs autres particularitez bien curieuses, que je ne veux pas copier, car elles se trouvent dans un ß Ouvrage qui est entre les mains de tout le monde. Je me contenterai d'en tirer deux choses; la 1. est que Mr. de Meziriac *passa en sa jeunesse beaucoup de temps à Paris & à Rome, & qu'en ce dernier lieu il fit quantité de vers Italiens à l'envy avec Monsieur de Vaugelas qui s'y trouvoit aussi.* La 2. que *lors qu'il estoit encore à Paris, il se parla de le faire Precepteur du Roi Louis XIII.* & que *cela fut cause qu'il se hasta de quitter la Cour, & il disoit depuis qu'il n'avoit jamais esté en si grande peine, luy semblant qu'il avoit déja sur ses épaules le pesant fardeau de tous un Royaume.* On assûre dans le Dictionaire γ de Moreri que *depuis il revint à Paris & fut de l'Academie Françoise.* Le dernier de ces deux faits est veritable, l'autre est faux δ: ce savant homme fut choisi pour occuper l'une des places de l'Academie naissante quoi qu'il fût absent, & lors que son tour fut venu d'y faire un discours, il en envoia un η qui fut lu dans l'assemblée par Mr. de Vaugelas. On voit dans un livre du Sieur Colomiés une particularité dont Mr. Pellisson ne parle pas, c'est que ξ *Mr. de Meziriac avoit esté Jesuite à l'âge de vingt ans, & qu'il avoit fait sa premiere Classe à Milan, où estant tombé malade, il se fit derechef Seculier.* * Il mourut à Bourg en Bresse le 26. de Fevrier 1638 ‡. & ‡ laissa plusieurs enfans de son mariage avec Philiberte de Chabeu. On conoîtra par la (B) remarque que l'on verra ci-dessous touchant ses écrits, que ce fut un homme d'un si grand fond de genie qu'il y put placer commodément les

† *Pellisson hist. de l'Academie Françoise p.m.256.*

ß *L'histoire de l'Academie Françoise.*

γ *Au mot* Bachet.

δ *Je ne pretens pas nier que Meziriac n'ait fait des voiages à Paris, mais seulement qu'il soit revenu s'y établir, ce qui est le sens du Moreri.*

η *Pellisson ubi supra pag. 104.*

ξ *Colomiés, recueil de particularitez p. m. 109. 110. Il marque qu'il avoit apris cela de Mr. Patin.*

* *Guichenon hist. de Bresse 3. part. pag. 10.*

‡ *Pellisson ubi supra pag. 262.*

‡ *Guichenon ubi supra.*

(a) *Plutarch. non posse suaviter vivi p. 1094. E.*

(b) *Diog. Laert. lib. 10. n. 23.*

(c) *Id. ib. n. 15.*

(d) *Cicero de Orat. lib. 1. fol. 60. D.*

(e) *Volaterr. lib. 17. pag. m. 426.*

(f) *Voiez la citation d.*

(g) *Cicero, ibid. lib. 3. fol. 92. B.*

(h) *Id. ib. lib. 2. fol. 88. A.*

(i) *Id. ib. B.*

(k) *Dans la remarque precedente, lettre d.*

(l) Bene autem nosse Carneadem Stratoniceus Metrodorus putabatur. *Cicero, Academic. quæst. lib. 2. fol. 203. B.* Notez que ces paroles n'ont guere de liaison avec les precedentes. On diroit qu'il y a là une lacune.

(m) *Menag. in Diog. Laertium lib. 10. n. 9.*

(n) *Dans la remarque N de l'article de Carneade.*

(o) *Guichenon hist. de Bresse, 3. partie pag. 9.*

contre les Epicuriens. Examinons cela en retrogradant. Il est visible que le Metrodore cité par Plutarque (a) comme aiant ecrit des poëtes, est celui qui fut ami d'Epicure; il ne vivoit donc pas au tems de Persée, car Epicure qui lui survêquit (b) sept ans, mourut (c) la 2. année de la 127. Olympiade, mais Persée ne fut pris par les Romains qu'environ la fin de la 152. L'*index* du 35. livre de Pline ne contient rien qui nous engage à donner au Metrodore de Persée les écrits d'architecture; & pour ce qui est du passage de Ciceron, il ne paroit guere convenir a ce Metrodore: raportons le: (d) *Audivi summos homines quum quæstor ex Macedonia venissem Athenas florente Academia, ut temporibus illis ferebatur, quod eam Carneades, & Clitomachus, & Æschines obtinebant. Erat etiam Metrodorus qui cum illis una ipsum illum Carneadem diligentius audierat.* C'est l'Orateur Crassus qui parle: le tems qu'il designe est selon toutes les aparences l'an 650. de Rome. Comment donc s'imaginer que le Metrodore de Persée fût encore en vie, car on l'avoit envoié à Paul Emile environ l'an 585. comme l'un des plus excellens philosophes qu'on pût choisir dans Athenes? Il est plus facile de refuter Volaterran (e) qui a cru non seulement que le Metrodore qui fut envoié à Paul Emile, est le disciple de Carneade dont Ciceron vient de parler, mais aussi que sa memoire artificielle a été loüee par Ciceron. Le Metrodore qui a été loüe par cet endroit-là étoit de Scepsis, & differoit du disciple de Carneade. En voici la preuve demonstrative. Crassus entendit celui-ci (f) dans Athenes, & l'autre dans l'Asie. (g) *Paulum, sitiens* dit-il, *istarum artium de quibus loquor, gustavi quæstor in Asia, quum essem æqualem fere meum ex Academia rhetorem nactus Metrodorum illum de cujus memoria commemoravit Antonius.* Il est clair qu'il parle de Metrodore de Scepsis, car Antoine l'Orateur avoit dit: (h) *Vidi ego summos homines & divina prope memoria, Athenis Carneadem, in Asia quem vivere hodie ajunt Scepsium Metrodorum, quorum uterque tanquam literis in cera, sic se ajebat imaginibus in iis locis quos haberet, quæ meminisse vellet, perscribere.* Crassus parla peu après en cette maniere: (i) *Audivi . . . & Athenis cum essem doctissimos viros, & in Asia istum ipsum Scepsium Metrodorum quum de his ipsis rebus disputaret.*

(D) *Qu'il parle plutôt de* METRODORE *de Stratonice.*] Nous avons vu (k) que son Metrodore s'étoit attaché à Carneade avec beaucoup d'aplication. Il dit dans un autre livre que (l) Metrodore le Stratonicien pouvoit bien conoître Carneade. On peut donc s'imaginer que ces deux endroits concernent la même personne. Nous voions d'ailleurs dans Diogene Laërce un Metrodore de Stratonice qui rompit avec Epicure pour suivre l'Ecole de Carneade. L'historien s'est trompé au tems, car la mort d'Epicure a precedé la naissance de Carneade, mais son erreur ne laisse pas de servir à faire croire que Metrodore celui dont l'Orateur Crassus faisoit mention, est Metrodore de Stratonice. Quant à la mepriſe de Diogene Laërce voiez Mr. (m) Menage, & les pieces inserées dans le Journal des Sçavans que j'ai citées en un (n) autre endroit.

(A) *D'une famille noble & ancienne.*] Elle doit aux lettres sa noblesse. „ (o) Pierre Bachet Seigneur „ de Meyseria, de Vauluysant, & de Lyonnieres qui „ est celuy que la famille des Bachets reconnoit pour „ tronc, fut Conseiller, & Lieutenant General au Bal„ liage de Bresse sous le Roy Henry II. puis Juge „ Maje apres la restitution faicte au Duc Emanuel-Phi„ libert de ses Estats, il fit hommage à ce Prince en „ l'an 1563. des Seigneuries de Meyseria, de Vauluy„ sant, & de Lyonnieres, son testament est du 5. Sep„ tembre 1565. ce fut un des grands personnages de „ son temps, admiré pour sa probité, & pour son éru„ dition, insigne Jurisconsulte, qu'on venoit consul„ ter de tous les pays circonvoysins, & grand Poëte „ Latin, on void encor de luy deux Tomes manus„ cripts de ses Consultations, un recueil de ses Poesies „ Larines, & un Livre d'Epistres qu'il escrivit aux plus „ doctes hommes de son siecle, avec les responces „ qui luy furent faites, dont la publication seroit ga„ rent du testmoignage que je rends à sa memoire.„ Il épousa le 10. de Decembre 1540. Françoise de Soria fille d'Antoine de Soria gentilhomme Portugais, & premier Medecin de Beatrice de Portugal Duchesse de Savoie. De ce mariage sortit Jean Bachet qui fut Conseiller du Duc de Savoie, & *Juge des appellations de Bresse, qui estoit le premier Office de Magistrature en ce pays pendant la domination de Savoye, il n'eust pas moins de doctrine, & d'integrité que son pere, son testament est du 5. Juillet* 1586. Il laissa entre autres enfans nôtre Mr. de Meziriac, & (p) Guillaume Bachet *Seigneur de Vauluysant Conseiller du Roy, & President en l'Eslection de Bresse, qui testa le 22. d'Avril* 1631. *& mourut sans enfans, entre autres bonnes qualités qui le rendoient recommendable il estoit tres bon Poëte Latin, & François, dont il nous a laissé beaucoup de marques, nommement en cette excellente, & naifve traduction de quelques unes des Epistres d'Ovide, qui ont esté imprimées avec celles de Claude-Gaspard Bachet Seigneur de Meyseria son frere* †. Vous remarquerez que Guichenon historiographe de ce païs-là nomme toûjours *Meyseria* la Seigneurie, que l'Auteur dont je donne ici l'article a toûjours nommée *Meziriac* à la tête de ses Ouvrages. Il se donna sans doute la liberté d'en changer le nom afin de le rendre plus coulant, & moins farouche aux oreilles des François, & plus capable d'entrer dans des poëties.

(B) *Par la remarque . . . touchant ses écrits.*] Le premier Ouvrage qu'il publia fut imprimé en 1613. sous le titre de *Problemes plaisans & delectables qui se font par les nombres.* Il le fit (q) *sortir en lumiere tant pour faire un essay de ses forces, que pour sonder quel jugement on feroit de ses œuvres, & à fin qu'il servist comme d'avan-coureur à son Diophante.* Onze ans après il en fit une seconde édition (r) *corrigée & augmentée de plusieurs propositions & de plusieurs problemes.* Et comme il craignit que son Diophante aiant déjà vu le jour, on ne s'etonnât *de ce qu'apres avoir fait* une œuvre si serieuse & remplie de si profondes speculations comme est le Diophante, il s'estoit amusé à retoucher ses problêmes, il prepara dans sa preface entre autres reponses celle-ci: (f) *Que les livres sont les enfans de nos esprits, & qu'outre l'inclination naturelle, qu'ont tous les peres d'aymer leurs enfans generalement, ils portent encore une affection particuliere à leurs premiers nez. C'est pourquoy ce livre estans le premier qui soit parti*

† *Id. ib.*

(q) *Meziriac preface de la 2. édition des problêmes.*

(r) *A Lion chez Pierre Rigaud* 1624. *in 8.*

(f) *Meziriac ubi supra.*

Digitized by Google

les sciences qui ont entre elles le moins de raport. Il fut un assez bon poëte en François, en Italien & en Latin, un excellent grammairien, un grand Grec, un grand Critique. Il conut tous les plus petits sentiers du païs des fables; la mythologie ne contenoit rien qu'il ignorât. Il fut * *Philosophe & Theologien bien versé aux controverses*, & il se tiroit admirablement des questions les plus abstraites de l'algebre, & des mathematiques. Guichenon a dit † que sans offencer sa memoire on lui „ peut donner l'éloge que Quintilien a baillé à un Grand personnage de son temps, qui eust peu „ laisser de plus beaux Ouvrages s'il eust voulu, *Felix ingenium, quod voluit potuit! ô utinam melliora voluisset.* „ Nous parlerons à part des écrits (C) qu'il destinoit à l'impression. On se trompe

* *Id. ib.*

† *Id. ib.*

parti de ma main, & comme l'enfant premier né de mon esprit, c'est avec juste raison, que je le cheris particulierement, & que je ne me contente pas de l'avoir mis au monde, mais je veux encor prendre le soing de sa conservation, & de son accroissance. Mr. Pelisson (*a*) remarque 1. que le livre de *Recreations Arithmetiques* est un Ouvrage où Mr. de Meziriac *enseigne toutes les subtilitez qu'on peut faire dans les jeux par les nombres, & d'où on a pris une partie des* (*b*) Recreations Mathematiques. 2. Que son Diophante traduit de Grec en Latin avec des commentaires, est un Ouvrage *dont Mr. de Fermat & tous ceux qui entendent l'Algebre, font tres-grande estime*, & que Mr. de Meziriac *disoit luy-mesme qu'il s'étonnoit comment il avoit pû venir à bout de cét ouvrage, & qu'il ne l'auroit jamais achevé sans la melancholie & l'opiniastreté que luy donnoit une fievre quarte qu'il avoit alors.* Vossius (*c*) ne marque pas bien l'année de cette édition de Diophante. Il la met à l'an 1623. & il faloit la mettre à l'an 1621. L'historiographe de Bresse n'a point commis cette faute, mais il a trop multiplié les éditions de ce livre. Les Ouvrages que Mr. de Meziriac a fait imprimer, dit-il (*d*), sont „ *Diophanti Alexandrini Arithmeticorum „ libri sex, & de numeris multangulis liber unus*, livre „ rare qu'il avoit restitué pour la plus grande partie, & „ enrichy de tres doctes Commentaires, il fut impri- „ mé premierement à Paris en l'an 1621. & dedié à „ ce grand Oracle Anthoine Faure premier President „ de Savoye, depuis il a esté reimprimé plusieurs fois „ en Allemagne. *Problemes d'Arithmetique, & de „ Mathematique. Traduction de quelques Epistres d'O- „ vide en vers François, avec des Commentaires tres „ curieux. Traitté de la Tribulation tradnit de l'Italien „ de Cacciaguerra. Epistola, & Poëmata Varia. Vie „ d'Alexandre Lusagne. Vie d'Esope*, en laquelle au „ Jugement de tous les doctes, il y a de tres riches, & „ belles remarques.„ Mr. Pellisson develope ce que nous voions là confusément à l'égard des poësies de nôtre Auteur. (*e*) *On void de luy un petit livre de Poësies Italiennes, où il y a des imitations des plus belles comparaisons, qui sont dans les huit premiers livres de l'Eneide. Un autre de Poësies Latines. Plusieurs Poësies en François. Il y en a dans le Recueil de 1621. appellé* Delices de la Poëtie Françoise, *& dans celuy de l'an* 1627. Notez que Diophante n'avoit jamais paru qu'en Latin. Xylander l'avoit publié en cette langue l'an 1575. Ces paroles de Mr. Konig (*f*) *Casp. quoque Bachetus An.* 1613. *profundissimis speculationibus eum* (Diophantum) *illustravit*, seroient très-justes si au lieu de 1613. on y voioit 1621. Je croi que ses imprimeurs ont mis 1613. au lieu de 1623. car Vossius a été sans doute l'original de Mr. Konig: je me le persuade d'autant plus facilement que je vois ceci dans Vossius: (*g*) *Anno* C I O I O CXXIII. *Gaspar Bachetus Diophantum illustravit. Imò profundis in eum speculationibus immortalem sibi gloriam comparavit ut judicium est Jacobi de Billy Compendiensis, prafatione in Algebram.* Quant à la remarque de Mr. Konig que Mr. Bouillauld a donné une édition de Diophante, je la crois fausse. Mettons ici une brusquerie de Malherbe: „ (*h*) Monsieur de Meziriac accom- „ pagné de deux ou trois de ses amis, luy apportant „ un Livre d'Aritmetique d'un Autheur Grec, nom- „ mé Diophante, qu'il avoit commenté, & ses amis „ loüant extraordinairement ce Livre, comme fort „ utile au public, Malherbe leur demanda s'il feroit „ amander le pain.„ Nous verrons dans la remarque suivante l'estime que Mr. Descartes avoit pour cet Ouvrage de Mr. de Meziriac.

(*a*) *Pellisson hist. de l'Academ. Françoise p. m.* 263.

(*b*) *C'est le titre d'un livre qui a été imprimé plusieurs fois. J'en ai l'édition de Paris* 1630. *in* 8. *qui est accompagnée des remarques de Claude Mydorge.*

(*c*) *Vossius de scient. Mathem. pag.* 341. *& 464.*

(*d*) *Guichenon ubi supra pag.* 10.

(*e*) *Pellisson ubi supra pag.* 262.

(*f*) *Konig Biblioth. pag.* 252.

(*g*) *Vossius ubi supra pag.* 341.

(*h*) *Vie de Malherbe pag.* 10.

(C) *Nous parlerons à part des écrits qu'il destinoit à l'impression.*] „ (*i*) Il avoit entrepris une nouvelle „ traduction de toutes les œuvres de Plutarque, avec „ des notes où il vouloit faire voir les fautes qu'Amyot „ avoit fait en la version de cét Autheur; en esclaircir „ quantité de passages qui n'avoient jamais esté en- „ tendus, & nous ouvrir les tresors de l'Antiquité, il „ restoit peu de chose à faire de ce grand, & penible „ travail, quand il est decedé, qui est un dommage „ pour le public qui ne se peut pas exprimer, tous les „ doctes l'attendoient avec impatience, laquelle fut „ accreuë par la belle lettre qu'il escrivit à l'Acade- „ mie de Paris pour la remercier de l'honneur qu'on „ luy avoit fait de l'y associer, par laquelle il rendit „ raison de son dessein. Il nous a encor laissé plusieurs „ pieces achevées, & non imprimées, desquelles il „ seroit à souhaitter que le public ne fut pas frustré „ plus long-temps, sçavoir, *Elementorum Arithmeti- „ corum, lib.* 13. *Tractatus de Geometricis quæstioni- „ bus per Algebram.* Ce sont les deux Ouvrages qu'il „ promettoit à la fin de sa preface sur le Diophante. „ *Le Reste des Epistres d'Ovide sans Commentaires, Apol- „ lodori Atheniensis Grammatici Bibliotheces, sive de „ Deorum Origine libri tres*, de sa traduction, avec de „ tres doctes observations. *Agathemeres* Geographe „ Grec, non encores imprimé.„ Ce passage de Mr. Guichenon contient une petite inexactitude. On y donne pour une lettre de remercîment écrite à Mrs. de l'Academie Françoise un discours que Mr. de Meziriac avoit composé pour se conformer aux reglemens de l'Academie. (*k*) *On fit par sort avec des billets un tableau des Academiciens, on ordonna que chacun seroit obligé de faire à son tour un discours sur telle matiere, & de telle longueur qu'il luy plairoit. . . . . (l) Il y eut vingt de ces discours prononcez de suitte dans l'Academie. . . . . (m) Le dix-septiéme fut envoyé par Monsieur de Meziriac, & leû dans l'Assemblée* (1) *par Monsieur de Vaugelas: il est intitulé* De la Traduction. *En ce discours l'Auteur qui estoit estimé trés-savant: aux belles lettres, & sur tout en la Langue Grecque, aprés avoir loüé l'esprit, le travail, & le stile d'Amiot en sa version de Plutarque, & comme il semble avec assez d'ingenuité, pretend monstrer qu'en divers passages qu'il a remarquez, jusques au nombre de deux mille, ce grand Traducteur a fait des fautes trés-grossieres, de diverses sortes, dont il donne plusieurs exemples.* Je sçai que Mr. l'Abbé Nicaise dont le zéle pour l'avancement des sciences est assez conu, s'est fort emploié à deterrer l'Apollodore de Mr. de Meziriac, & il n'a pas tenu à lui que les Libraires ne l'aient mis sous la presse.

(*i*) *Guichenon ubi supra.*

(*k*) *Pellisson ubi supra pag.* 99.

(*l*) *Id. ib. pag.* 100.

(*m*) *Id. ib. pag.* 104.

(1) *Le* 10. *Decembre* 1635.

Voici quelques faits qui concernent un autre Ouvrage de cet écrivain. Mr. Baillet (*n*) raconte que Mr. Descartes *faisoit un cas tout particulier du genie & de la capacité* de Mr. de Meziriac, *sur tout pour l'Arithmetique & l'Algebre qu'il possedoit en un degré de profondeur qui l'égaloit à Mr. Viete. . . . . Son travail sur Diophante d'Alexandrie est plus que suffisant pour justifier l'estime que M. Descartes faisoit de luy: mais il est à croire que le Public auroit encore enchéri sur cette estime, s'il avoit vû le traité d'Algebre de M. de Méziriac, & quelques autres manuscrits de cét Auteur, dont le plus important est celuy des* (2) XIII. *livres des* Elémens d'Arithmétique servant pour l'Algébre, *écrits en latin, & acheté des héritiers de M. de Méziriac depuis environ quinze ou seize années, par une personne de la religion reformée, qui n'a point oublié de l'emporter hors du Royaume au tems de la révolution de l'etat où étoient les Religionaires avant la révocation de l'Edit de Nantes.* Il y a dans ce recit une circonstance qui doit être rectifiée, & voici un memoire (*o*) que j'ai reçu sur ce sujet. „ Outre les trois livres que Mr. Bachet „ de Meziriac a composez touchant les nombres, & „ qu'il a mis au commencement de ses commentaires „ sur Diophante, il a fait des elemens d'Arithmetique „ divisez en treize livres, qui n'ont point été impri- „ mez. On sollicita apres sa mort Mr. de Meziriac „ son fils de les donner à imprimer, mais il voulut „ vendre si cher le manuscrit, qu'il ne trouva per- „ sonne qui le vouluſt acheter. Enfin il le vendit à „ Monsieur d'Alibert Tresorier de France à Montau- „ ban, qui luy en donna quinze cens livres. Mr. d'A- „ libert s'estoit proposé de le faire imprimer à ses de- „ pens: mais ayant été surpris de la mort avant que „ d'avoir pû executer son dessein, il donna, en mou- „ rant, à un de ses amis ce manuscrit qui est tout en- „ tier de la main de Mr. de Meziriac le pere. Cet „ amy le donna depuis à Mr. Case, & Mr. Case à Mr. „ Picard de l'Academie Royalle des Sciences. En l'an- „ née 1679. Mr. Picard le donna à Mr. l'Abbé Gal- „ loys, qui pour accomplir les bonnes intentions de „ Mr. d'Alibert, l'a offert à plusieurs Libraires pour „ le

(*n*) *Baillet vie de Mr. Descartes tom.* 1. *pag.* 291.

(2) *Catal. des Mss. de Méziriac qui m'a été envoyé de Bourg en Bresse.*

(*o*) *Dressé par Mr. l'Abbé Galois, & envoié par Mr. Simon de Valhébert.*

Digitized by Google

trompé quand on assûre qu'il (D) n'avoit *guere que quarante cinq ans*, lors qu'il mourut: mais je ne saurois marquer bien precisément le nombre de ses années.

MICYLLUS (JAQUES) né à Strasbourg le 6. d'Avril 1503. tient un rang bien honorable parmi les Savans de son siecle. Il étudia dans les plus celebres Academies d'Allemagne; & il passa près de cinq ans à celle d'Erford, où il lia avec Joachim Camerarius une amitié très-étroite, qui a duré autant que sa vie. Son nom de famille étoit *Moltzer* †. Celui de Micyllus lui fut donné, parce qu'il soutint admirablement le personnage de (A) Micyllus dans une repre-

(a) *C'est la 185. à la page 190. de l'edition d'Utrecht.*

(b) *Voiez sa 70. lettre pag. 68. il le nomme toûjours* Mezeriacus *au lieu de* Meziriacus.

* *Voiez la Bruyere au chapitre des jugemens pag. m. 498. & suiv.*

DECADENCE des belles lettres.

‡ Herille *soit qu'il parle, qu'il harangue ou qu'il écrive, veut citer: il fait dire au Prince des Philosophes, que le vin enyvre, & à l'Orateur Romain que l'eau le tempere; s'il se jette dans la morale, ce n'est pas luy, c'est le divin Platon qui assure que la vertu est aimable, le vice odieux, ou que l'un & l'autre se tournent en habitude: les choses les plus communes, les plus triviales, & qu'il est même capable de penser, il veut les devoir aux Anciens, aux Latins, aux Grecs.* La Bruyere ibid. pag. 525.

„le faire imprimer. Mais comme ces élemens sont „d'une science abstraitte & qu'ils sont en Latin, il „n'a trouvé jusqu'icy aucun Libraire qui en ait voulu „entreprendre l'impression. Il y a donc quelque „chose à corriger dans la page 291. de la 1. partie de „la vie de Mr. Descartes; car celuy qui a acheté ce „manuscrit n'estoit point de la Religion Reformée; „celuy à qui il a été depuis donné, ne l'a point em„porté hors du Royaume; & le manuscrit est encore „à Paris.„ Il paroît par une (a) lettre de Mr. Sarrau que Mr. Morus avoit entrepris de recueillir les compositions manuscrites de Mr. de Meziriac, & qu'on souhaitoit qu'il s'aquitât de sa promesse. Mr. Sarrau sans doute lui avoit inspiré ce beau dessein, lors qu'il l'avoit prié (b) de lui acheter tous les Ouvrages de ce savant homme, car il en parla avec des éloges distinguez. Ce fut dans une lettre qu'il écrivit le 14. de Mars 1644. Il croioit qu'il y avoit environ dix ans que Meziriac étoit mort. Il ignoroit donc la vraie date.

Au reste, il ne faut pas être surpris de ce qu'on n'a pu trouver aucun imprimeur pour le commentaire de Meziriac sur Apollodore. Le goût de cette espece d'érudition est entierement éteint, & il y a beaucoup d'aparence que si Meziriac vivoit aujourd'hui, on ne lui feroit point l'honneur de l'aller chercher en Bresse pour lui donner une place dans l'Academie Françoise. Ce qui lui fit avoir autrefois cet avantage, seroit presentement une raison de ne pas songer à lui. La politesse de son stile, la beauté de ses vers François ne furent point cause qu'on le crut digne d'être l'un des Academiciens; car il faut avoüer ingenument que sa prose ni ses vers en nôtre langue n'avoient rien d'exquis, & qu'à cet égard il étoit fort inferieur à presque tous ses confreres; la seule reputation de son savoir, & les preuves qu'il avoit données d'une vaste érudition le firent choisir. Les tems sont changez: on ne tient plus compte d'un Auteur qui sçait parfaitement la mythologie, les poëtes Grecs, leurs scholiastes, & qui se sert de cela pour éclaircir, ou pour corriger des passages difficiles, un point de chronologie, une question de geographie, ou de grammaire, une variation de recits &c. On ne se contente pas de preferer à la lecture des Ouvrages d'un tel Auteur, celle d'un écrit où il n'y a rien de semblable, on traite aussi de pedanterie * cette sorte d'érudition; & c'est le veritable moien de rebuter tous les jeunes gens qui auroient des dons pour réüssir dans l'étude des humanitez. Il n'y a point d'injure plus ofensante que d'être traité de pedant, c'est pourquoi on ne veut point prendre la peine d'aquerir beaucoup de literature; car on craindroit de s'exposer à cette ofense, si l'on vouloit faire paroître que l'on a bien lu les anciens Auteurs. Et où sont les gens qui n'aiment pas à se faire honneur de ce qu'ils savent, & qui ne sont point animez par l'esperance de la gloire? Otez cette esperance vous refroidissez les plus ardens, vous redoublez la paresse de ceux qui craignent une aplication penible. Il ne faut point douter que l'une des principales raisons qui ont fait tomber l'étude des belles lettres, ne consiste en ce que plusieurs beaux esprits pretendus ou veritables ont introduit la coutume de condamner comme une science de college, & comme une crasse pedanterie les citations de passages Grecs, & les remarques d'érudition. Ils ont été assez injustes pour enveloper dans leurs railleries les écrivains qui avoient de la politesse, & de la science du monde, Costar par exemple. Qui auroit osé aspirer après cela à la gloire du bel esprit en se parant de ses lectures, & de ses remarques de critique? Si l'on s'étoit contenté de condamner ceux qui citent mal à-propos les Platons & les Aristotes, les Hippocrates & les Varrons, ‡ pour prouver une pensée commune à tous les siecles & à toutes les nations, on n'auroit pas decouragé tant de gens, mais avec des airs dedaigneux on a relegué hors du beau monde, & dans les colleges quiconque osoit temoigner qu'il avoit fait des recueils; on s'est moqué des Costars, & des lettres mêmes de Voiture qui étoient parsemées de Latin. L'effet de cette censure a été d'autant plus grand, qu'elle se pouvoit couvrir d'un très-beau pretexte, c'etoit de dire qu'il faut travailler à polir l'esprit, & à former le jugement, & non pas à entasser dans sa memoire ce que les autres ont dit. Plus cette maxime est veritable, plus a-t-elle flaté les esprits superficiels, & paresseux, & les a poussez à tourner en ridicule l'étalage d'érudition. Leur principal motif peut-être, étoit d'avilir le bien d'autrui afin d'augmenter le prix du leur; car si on leur disoit, *vous condamnez cet Auteur qui cite & du Grec & du Latin, en feriez-vous bien autant, mettez la main sur votre conscience, le blameriez-vous si vous vous sentiez en état de l'imiter?* il y a beaucoup d'aparence qu'on mettroit bien à l'épreuve leur sincerité. Mais abregeons cette digression, & disons que les choses en sont venuës à un tel point, que les Nouvelles de la Republique des lettres du mois dernier (c) nous aprenent que le Libraire de Paris qui veut imprimer la version d'Homere faite par Madame d'Acier, ne veut point y joindre l'original. Il aprehende sans doute que la vuë des caracteres Grecs n'épouvante les lecteurs, & ne les degoûte d'acheter le livre. Considerez je vous prie ce qui a été écrit de Paris à Mr. Bernard, & qu'il a inseré dans ses nouvelles du mois d'Octobre dernier. (d) La Telemacomanie est un livre *plein d'esprit & de feu.* Il est divisé en deux parties: (e) l'Auteur montre dans la premiere, que l'Eglise a eu toûjours de l'aversion pour les Romans. (f) *La seconde partie est beaucoup plus longue que la premiere, mais elle est aussi plus* ENNUYEUSE, PARCE *que l'Auteur s'aplique uniquement à faire voir les anachronismes & les fautes contre l'Histoire & contre la Fable, qui sont dans le Telemaque.* Jugez par là du goût dominant, & concluez que le commentaire sur Apollodore seroit sifflé à Paris. Les Libraires sçavent bien cela, ils ne l'imprimeront point. C'est un Ouvrage où il y a trop d'érudition.

(c) *Bernard Nouvelles de la Rep. des lettres, Nov. 1700. pag. 586. 587.*

(d) *Idem Nouvel. du mois d'Octobre 1700. pag. 385.*

(e) *C'est-à-dire l'Abbé Faydit.*

(f) *Id. ib. pag. 389. 390.*

(D) *Qu'il n'avoit guere que quarante-cinq ans.*] On ne lui donne que cet âge-là dans l'histoire de l'Academie Françoise. D'autres (g) disent qu'il vêquit 47. ans. Mais il est sûr qu'il ne mourut pas si jeune; car son pere qui l'avoit eu de son premier mariage, se remaria l'an 1586. Le contract de ce second mariage est daté du 27. de Septembre, comme nous l'aprend Mr. Guichenon. Je voudrois qu'il eût été pour le moins aussi soigneux de marquer le jour natal des personnes, que le jour des mariages, & des testamens. L'un ne lui eût pas été plus dificile que l'autre à l'égard de la famille de Mr. de Meziriac; il connoissoit le fils de ce savant homme, c'est par lui aparemment qu'il recouvra les memoires qui lui ont apris ce qu'il raporte de cette famille. Pourquoi ne lui demandoit-il pas les jours de naissance? S'il l'avoit fait nous sçaurions certainement combien a vécu l'Academicien dont nous parlons.

(g) *Baillet, Jugem. sur les poëtes to. 4. n. 1432. pag. 98.*

(A) *Le personnage de Micyllus.*] Hagius dans la vie de Pierre Lotichius parle assez exactement de cette avanture; mais au lieu de dire qu'il la tient d'un homme qui en avoit été le spectateur à Francfort (c'étoit Jean Lonicerus Professeur en Grec à Marpourg) il devoit citer Micyllus (h) lui-même, comme a fait Melchior Adam.

(h) *Lib. 1. Sylvarum.*

Fortuito quondam Micylli nomina casu
Repperi, & in mores transiit ille meos.

Il y a dans Moreri *fortunato*, au lieu de *fortuito*, ce qui a été corrigé dans l'édition de Hollande par *Iudendo*. Au reste je mets par tout *Micyllus*, quoi que je sache que d'Ablancourt qui a dit *Micyle* dans sa traduction de Lucien, a été aprouvé par Mr. Menage (i). Si j'avois été condamné en cela par ce savant homme, je ne l'aurois pas été quant à l'orthographe, car je ne dis pas *Mycillus*, *comme l'écrivent la plupart des Auteurs Allemans en parlant de Jacobus Micyllus; en quoi ils ont d'autant plus de tort*, dit-il, *que ce nom lui a été donné pour avoir bien représenté étant écolier le personnage de Micyle du roc de Lucien.* Mr. Menage n'est pas le seul (k) qui ait dit que Micyllus étoit alors écolier: je trouve cela assez aparent; mais il n'est pas trop aisé de l'accorder avec ce qui a été raporté ci-dessus, que la piece fut jouée à Francfort, car on ne voit pas que Micyllus y ait étudié. Melchior Adam le fait passer de Strasbourg aux plus celebres Universitez d'Allemagne.

(i) *Observat. sur la langue Françoise, 1. vol. pag. 346.*

(k) *Vossius* de scient. Mathem. pag. 78. *Teissier* Addit. t. 1. pag. 139. *Konig* Bibliothec. pag. 540.

† *Moreri dit* Moltzel; *Mr. Teissier dans ses additions à Mr. de Thou,* Melcher; *Konig dans sa Bibliotheque* Motzlerus.

Digitized by Google

preſentation de Theatre, où l'on recitoit devant un grand nombre d'auditeurs un Dialogue † de Lucien. Il fut connu de bonne heure pour un ſujet propre à faire fleurir un College; car dès l'an 1527. il enſeignoit la langue Latine & la langue Greque dans celui de Francfort. Il s'en aquittoit ſi bien, qu'on jetta les yeux ſur lui à Heidelberg pour la profeſſion de la langue Greque l'an 1532. Il y alla, mais il n'y demeura gueres; car les Magiſtrats de Francfort l'aiant rapellé, il fut reprendre dans leur ville ſon premier poſte. Il (B) retourna à Heidelberg lors que la Reformation y fut reçuë *, & il y enſeigna publiquement la langue Greque, & chez lui la langue Latine avec beaucoup de ſuccés, juſques à ſa mort qui arriva le (C) 28. de Janvier 1558. Il n'y avoit pas long tems qu'il avoit conferé avec Melanchthon, qui étoit venu à Heidelberg à la priere de l'Electeur Othon Henri, pour concerter les nouveaux ſtatuts de l'Academie. Micyllus a été un des meilleurs (D) poëtes qui fuſſent de ſon tems en Allemagne. Il eut quantité d'enfans; mais il ne laiſſa que deux fils, dont l'un étudia en Droit, & fut Chancelier de l'Electeur Palatin; l'autre fut tailleur de ſon metier dans Heidelberg ‡. Je dirai quelque choſe de ſes (E) Ouvrages.

☞ MILLETIERE (THEOPHILE BRACHET SIEUR DE LA) s'aquit une reputation beaucoup plus grande que bonne pour s'être mêlé des afaires de religion, & avoir tâché d'accorder en France les Catholiques & les Proteſtans. L'un de ſes Antagoniſtes l'a depeint de la maniere ſuivante; β Qu'après avoir étudié ſuperficiellement en Droit à Heidelberg il fut reçu Avocat; qu'il devint ſi amoureux de la fille d'un Procureur, qu'il en tomba dangereuſement malade, & qu'il ne voulut ni ne put guerir qu'en l'épouſant; qu'il eſpera de trouver des cauſes par le moien de ſon beau-pere, & que cela fit qu'il s'attacha au barreau, mais qu'étant ⸸ demeuré court dans un plaidoié il ſe degoûta de la pratique du Droit, & s'érigea en Theologien; qu'on l'entendoit diſputer ſur les matieres de religion dans le Palais, où il ſe trouvoit encore comme Avocat écoutant; qu'il y crachoit de l'Hebreu; qu'il affecta un grand zêle contre l'Arminianiſme; qu'il menagea la conference de Cameron avec Tilenus; & que par tous ces mouvemens il obtint la charge d'Ancien au Conſiſtoire de l'Egliſe de Paris, & enſuite celle de Deputé de la Province à l'aſſemblée de la Rochelle; qu'il eut la principale part aux reſolutions tumultueuſes de cette aſſemblée qui bouleverſerent l'état des Egliſes; qu'on ſait aſſez ſa conduite dans cette deputation, & avec quelle ferveur il (A) écrivit contre Tilenus ſon ennemi particulier, & combien le ſuccés de ſon voiage vers les Etats Generaux fut éloigné de l'eſperance qu'il en avoit fait concevoir à l'aſſemblée de la Rochelle; qu'étant de retour chez ſoi il ſollicita les afaires du Duc de Rohan à la Cour, & qu'il ſe rendit ſuſpect d'avoir trempé dans des entrepriſes pernicieuſes à la patrie, & dans des intelligences avec les étrangers; qu'il fut pris, & qu'on l'envoia (B) à Toulouſe, où après les douleurs de la queſtion, & un long empriſonnement il forma la premiere trame du ſyncretiſme; qu'aiant recouvré ſa liberté par la clemence du Prince & par l'interceſſion de ſes amis,

† *Celui qui a pour titre* Somnium, ſeu gallus.

* *C'eſt-à-dire l'an 1546. ex Sleidano lib. 16.*

‡ *Tiré de Melchior Adam in vitis Philoſophor.*

β *Samuel Mareſius in Antichriſto revelato lib. 2. cap. ult. pag. 562. & ſeq.*

⸸ Cum obmutuiſſet in frequenti ſenatu. *Id. ibid.*

(e) *Mercure François to. 7. ad ann. 1621. pag. 223.*

(f) *Il eſt inſeré dans le Mercure François ibid.*

(B) *Il retourna à Heidelberg.*] Melchior Adam ne marque le tems de ce retour que par ces deux caracteres, la guerre de Smalcalde, & la reception de l'Evangile dans Heidelberg. *Donec ſub bellum Smalcaldicum cum variis Germania concuteretur motibus, atque Heidelberga Euangelii doctrina reciperetur, eodem ad Gracanica lingua profeſſionem accerſitus rediit.* Cela ſignifie l'an 1546. ou l'an 1547. & s'accorde avec la note marginale où cet Auteur dit que Micyllus fut 20. ans au ſervice de la ville de Francfort, & plus de dix, quoi qu'avec interruption, au ſervice des Electeurs Palatins.

(C) *Le 28. de Janvier 1558.*] Cela montre que Jean Hagius qui dit (a) que Micyllus, Melanchthon, & Lotichius Secundus étoient morts dans la même année, s'eſt trompé. Il ne le devoit dire que des deux derniers, car il eſt vrai qu'ils moururent en 1560. Moreri ne s'eſt trompé que dans le jour; il veut que Micyllus ſoit mort le 23. de Janvier. Aparemment le *duodetrigeſimo* de Melchior Adam l'avoit ébloui.

(D) *Un des meilleurs Poëtes.*] Cela n'empêche pas que les Critiques ne remarquent bien des defauts dans ſes vers, & même des fautes contre la quantité. Voiez la Cenſure, ou la *promulſis Critica* de Jean Pierre Lotichius au chapitre 14. où il s'eſt gliſſé une faute d'impreſſion concernant l'année de la naiſſance de Micyllus M. D. LIII. au lieu de M. D. III. Nous aprenons là même que Micyllus à l'exemple des plus grands Poëtes de l'antiquité, eut très-peu de part aux faveurs de la fortune: *Variamac novercantem, dum viveret, expertus fortunam . . . qua ſors illi cum majorum gentium veteribus poëtis fuit communis.*

(E) *Quelque choſe de ſes Ouvrages.*] Son traité *De re metrica* eſt un chef-d'œuvre, à ce qu'en dit Melanchthon. Voici comme il en parle. (b) *De re metrica exſtant eruditiſſimi & conſummatiſſimi libri tres Jacobi Micylli, quo nemo Latinè ſcripſit proſodiam eruditius aut diligentius.* Ses autres Ouvrages ſont des notes ſur (c) Ovide, & ſur Lucain; la traduction de quelques pieces de Lucien avec des ſcholies; des notes ſur la genealogie des Dieux compoſée par Bocace; pluſieurs vers Grecs, & Latins; une traduction de Tacite en Alleman; *Arithmetica logiſtica libri duo* (d) &c.

(a) *In vita Latichii Secundi pag. 69.*

(b) *Apud Melchior. Adam. pag. 181. Philoſoph. German.*

(c) *L'épitome de la Bibliotheque de Geſner excepte les Metamorphoſes; mais on voit dans le catalogue d'Oxford les notes de Micyllus ſur les 15. livres des Metamorphoſes.*

(d) *Voiez le titre de ſes autres Ouvrages dans l'épitome de la Bibliotheque de Geſner.*

(A) *Avec quelle ferveur il écrivit contre Tilenus.*] Au commencement (e) du mois de Mars 1621. on vit paroître ſous le nom d'Abraham Elintus un advertiſſement (f) à l'aſſemblée de la Rochelle, dans lequel ceux de la Religion étoient fortement exhortez à ſe ſoumettre à leur Prince, & à ne point entreprendre de ſe conſerver par la guerre la poſſeſſion des édits. Elintus étoit l'anagramme de Tilenus Auteur de cet avertiſſement. La Milletiere Secretaire de l'aſſemblée de la Rochelle fit une reponſe à cet imprimé, & l'intitula *Diſcours des vraies raiſons pour leſquelles ceux de la Religion en France peuvent & doivent en bonne conſcience reſiſter par armes à la perſecution ouverte que leur font les ennemis de leur Religion & de l'Etat.* Tilenus repliqua par un livret qui avoit pour titre, *Examen d'un Eſcrit intitulé Diſcours des vraies raiſons pour leſquelles ceux de la Religion* &c. Voiez dans le (g) 8. volume du Mercure François le contenu de ces deux Ouvrages. Notez que la Chambre de l'Edit ſeante à Beziers fit brûler par la main du bourreau la reponſe de la Milletiere à l'avertiſſement de Tilenus, & qu'elle ordonna qu'il ſeroit enquis du nom de l'Auteur. Cet arrêt fut prononcé le 6. d'Octobre 1626. Voiez le 12. volume (h) du Mercure François. Au reſte le Pere Ange de Raconis Predicateur Capucin, s'eſt ſervi malignement de pluſieurs extraits de ces écrits de Tilenus, & de la Milletiere, & il nous aprend (i) que *Du Maulin choiſit entre tous* la Milletiere *comme ſon* bouclier d'Aiax, *pour l'oppoſer au* Sieur de (k) Raconis, *lors de l'inſtruction de Madame la Baronne de Courville.* Notez que Grotius (l) n'aprouva point que la Milletiere eût publié un Ouvrage ſi capable de rendre odieuſe aux Puiſſances la cauſe des Reformez.

(B) *Qu'on l'envoia à Toulouſe, où après les douleurs de la queſtion.*] Il nous aprend lui-même une circonſtance bien particuliere de ſon procés. *J'ay veu dans mes mains*, dit-il (m), *l'Arreſt de ma mort, dreſſé de la main du premier Preſident Maſuyer ſoubs l'authorité du Parlement de Toulouſe, auquel je me liſois condamné comme atteint & convaincu des cas à moy impoſez, & cét Arreſt mis dans les mains du Greffier, avant qu'en la deliberation du Parlement, qui par ſon interlocutoire, donna lieu à l'attente, qui tira depuis, des mains de l'authorité Souveraine, ma conſervation & ma delivrance.*

(g) *A la page 155. & ſuiv. Voiez auſſi l'hiſtoire de l'Edit de Nantes liv. 8. pag. 423.*

(h) *A la page 607. & ſuiv.*

(i) *Ange de Raconis, glaive de Jezabel chap. 3. pag. 313.*

(k) *Neveu du Capucin.*

(l) *Grotius epiſt. 174. part. 1. pag. 65. Voiez auſſi la lettre 175.*

(m) *La Milletiere, au chap. 12. du Catholique reformé pag. 197. 198.*

Digitized by Google

amis il s'engagea à faire rentrer dans la Communion de Rome tous les Reformez, & qu'il crut que c'étoit ainſi qu'il devoit faire paroître ſa reconnoiſſance pour la penſion annuelle de mille écus qu'on lui donna; qu'il fit imprimer (C) pluſieurs livres ſur la reünion des religions, & que n'aiant pas deferé aux remontrances du Conſiſtoire de Charenton, il fut enfin excommunié, ce qui ne l'empêcha pas d'aller au prêche aſſidument; qu'il y ſoutint par une autre voie les depenſes de famille, ce fut en ſollicitant comme beau-frere les procés d'une fameuſe courtiſane qui en effet lui étoit liée par ce degré d'affinité, car elle étoit la bâtarde du Procureur dont il avoit épouſé la fille; qu'on ne nioit pas qu'il ne fût enté ſur des familles (D) honorables, mais qu'on ſavoit † bien le metier que ſon aieul avoit exercé dans Orleans. Voilà ce que j'ai tiré d'un livre imprimé l'an 1642. On peut voir ailleurs χ que la Milletiere étoit encore dans la profeſſion exterieure de la Religion Reformée l'an 1645. au tems du Synode National de Charenton. Les procedures de cette aſſemblée contre lui * l'obligerent à ſe declarer ouvertement, c'eſt-à-dire, qu'il ſe rangea à la Communion Romaine. Il fit ſon abjuration vers la fin de Mars 1645. Il continua d'écrire ſur la controverſe, & de temoigner qu'il (E) croioit aiſée la reünion des religions. Le premier Ouvrage qu'il publia depuis ſon abjuration ‡ fut celui qui contenoit les motifs de ſon changement. Il en commença pluſieurs autres bientôt après & ne les acheva pas, ſoit que ſes premieres penſées diſcontinuaſſent à le charmer, ſoit que le beſoin de l'aprobation des Docteurs tint ſon eſprit à la gêne, car ils ne conſentoient pas à toutes ſes opinions, & il reſiſtoit à leurs remontrances. Il fut ſi choqué d'un ſermon prononcé par un Evêque, où le parallêle que l'on avoit fait entre la Vierge Marie & JESUS-CHRIST la mettoit en toutes choſes au-deſſus, ou pour le moins à côté du Fils de Dieu, qu'il dit aſſez librement qu'il retourneroit au giron de l'Egliſe Proteſtante en cas qu'il fût obligé de ſe trouver pluſieurs fois à de ſemblables predications ‡. Voiez

(a) Molinæus diu exſpectato miſſum ad ſe librum excepit duro reſponſo, ut & priorem fecerant tum ipſe tum Rivetus. Reſcripſit Mileterius Molinæo falſe ſatis, quippe Gallico ſermone quo plus valet, & quædam dixit ad Molinæum pertinentia non vane. *Grotius epiſt. 541. inter epiſtol. Eccleſ. & Theolog. pag. 793. edit. in fol.*

(b) *Vie de Mr. Daillé pag. 21.*

(c) *Hiſt. de l'Edit de Nantes to. 2. liv. 10. pag. 515.*

(d) *Id. ib. pag. 514. 515.*

(e) *Samuel Mareſius, Antich. revelat. lib. 2. pag. 561.*

(f) *Abbé de Marolles Memoires pag. 322. 323.*

(C) *Qu'il fit imprimer pluſieurs livres ſur la reünion des religions.*] Il commença par une lettre qu'il publia en François l'an 1634. Elle fut ſuivie deux ans après par un Ouvrage Latin diviſé en deux parties. Il examina dans la premiere la diſpute de la primauté de ſaint Pierre, celle de la juſtification, celle de la priere pour les morts, celle de l'invocation des ſaints, & celle de l'Euchariſtie. Dans la ſeconde il traita de la nature & de la grace, & de la predeſtination. Il envoia cet écrit aux plus habiles Miniſtres. On y fit pluſieurs reponſes. Celle de Mr. du Moulin fut piquante. Il y fit (a) une replique en François que Grotius ne mepriſa pas. Je croi que perſonne ne refuta mieux que Mr. Daillé le ſecond Ouvrage de la Milletiere. Sa reponſe eſt intitulée *Examen de l'advis de Mr. de la Milletiere ſur l'accommodement des differens de la Religion.* Il la publia en Latin & en François l'an 1636. Cet examen fut refuté par Mr. de la Milletiere, & cette refutation obligea Mr. Daillé de compoſer une apologie; (b) mais il ne la publia point. Son adverſaire fit imprimer un nouvel Ouvrage (c) après la tenuë du Synode national d'Alençon l'an 1637. ſous le titre de *Moien de la paix Chreſtienne en la reünion des Catholiques & Evangeliques ſur les diferens de religion.* Il en publia dans la ſuite pluſieurs autres dont il n'eſt pas important de marquer les titres. Je dirai ſeulement qu'il devint ſi pointilleux, qu'il fit une apologie de la methode du Pere Veron. Il croioit l'avoir ſoutenuë par des raiſons à quoi nul Miniſtre ne pouvoit repondre: c'eſt de quoi il ſe vante dans la page neuviéme de ſon *Catholique Reformé* imprimé à Paris l'an 1642.

Voions le jugement qu'a fait de lui l'hiſtorien de l'Edit de Nantes: „(d) La Milletiere étoit un évapo-„ré, plein de luy-même, & perſuadé que rien n'ap-„prochoit de ſon merite & de ſa capacité. D'ailleurs „ou la crainte que la Cour, ſe ſouvenant du paſſé, ne „luy fit des affaires, ou l'eſperance d'aquerir beaucoup „de gloire, & de faire quelque grande fortune par le „ſuccés de cette entrepriſe, ou les loüanges que les „Jeſuïtes luy donnoient pour l'attirer dans leur party „luy gâterent l'eſprit: de ſorte qu'il entra tout à fait „dans le projet du Cardinal, & qu'il dreſſa un plan „d'accommodement juſtement dans les termes que ce „Prelat deſiroit. Il donnoit le droit à l'Egliſe Romai-„ne preſque en toutes choſes; & dans celles qu'il ne „ſe donnoit pas la peine de juſtifier il ſe ſervoit d'ex-„preſſions adoucies, ſous pretexte de les expliquer, „& il les faiſoit paſſer pour des queſtions qui ne de-„voient pas empêcher les Reformez de ſe reünir.„

(D) *Qu'il ne fût enté ſur des familles honorables.*] Raportons les propres termes de celui qui fit cet aveu. (e) *Homo malè feriatus putavit non aliter quam alios contemptim deprimendo, imaginariam ſuam Nobilitatem poſſe commendari. Quaſi neſciretur quam artem avus ipſius Aurelia exercuerit; ipſum vero à ſuis collactaneis ſemper cum riſu exceptum, quoties nobilitatis ſuæ ſermonem pro inſita ſibi vanitate auſus eſt injicere; quamvis non negem eum honeſtis eſſe inſitum familiis, quas dehoneſtat quantum in ſe eſt.* Mr. l'Abbé de Marolles nous aprend que la Milletiere (f) étoit *fils d'Ignace Brachet Seigneur de la Milletiere, & d'Antoinette Faye fille de Barthelemi Faye Seigneur d'Eſpaiſſes, Conſeiller au Parlement & Preſident aux Enqueſtes en 1541.* Par cette alliance nôtre pacificateur de religion tenoit à pluſieurs familles illuſtres, comme cet Abbé le fait voir dans un grand detail.

(E) *Il continua d'écrire ſur la controverſe, & de temoigner qu'il croioit aiſée la reünion des religions.*] „(g) Après divers avertiſſemens dont il ne profita „point, les Synodes declarerent qu'il n'étoit plus „membre des Egliſes Reformées; & il n'y en eut pas „une qui voulût le recevoir à ſa Communion. Il ſe „fit donc Catholique par neceſſité, pour être de quel-„que Religion; & après cela il ne ceſſa de faire le „Miſſionnaire, & de chercher des conferences, où „il fut toûjours aſſez mal-traitté pour perdre coura-„ge, s'il n'avoit été d'une opiniâtreté que rien n'é-„toit capable de vaincre. Charles Drelincourt, l'un „des Collegues de Jean Daillé, & le vray fleau des „gens faits comme la Milletiere, acheva de le defai-„re dans une conference, dont les actes furent pu-„blicz.„ Entre autres livres il publia à Paris *le triomphe de la verité pour la paix de l'Egliſe, pour convier le Roi de la Grande Bretagne d'embraſſer la foi Catholique.* J'en parlerai ci-deſſous dans la derniere remarque.

Voici un paſſage aſſez curieux: (h) *La premiere conference qui s'offre, eſt du deſſein de Monſ. de la Milletiere, pour la reünion des Egliſes ſeparées. Ce vertueux homme tient facile le retour des Proteſtans à l'Egliſe Catholique: Et comme je luy ai demandé pluſieurs fois le fondement de ſa perſuaſion, veu les grandes diferences d'opinions qui ſe rencontrent en certains points mal-aiſez à concilier, il m'a repondu avec un eſprit de charité, qui ne l'eſchauffe pas moins qu'il luy donne de lumieres, qu'elle ne depend que d'une bonne reformation de noſtre coſté, & de connoiſtre les motifs de la ſeparation de ceux qui nous ont quittez; ce qu'il a fait voir dans pluſieurs Livres qu'il a eſcrits expres, & qu'il ne faut que lire ſon Flambeau de l'Egliſe, & celuy de la vraye Foy, auſquels on n'a point fait de reponſe, & il eſt impoſſible d'y en faire de bonne; de ſorte que ce ſont autant de Demonſtrations invincibles, & que ſi les adverſaires n'en demeurent pas d'accord, il ne faut plus que voir à quoy il tient, & eſſayer d'obtenir la permiſſion d'en venir à une conference reglée. Cependant Monſ. de la Milletiere eſt fort perſuadé qu'il a demonſtré, ou qu'il ne luy eſt pas impoſſible de demonſtrer l'infaillibilité de l'Egliſe Catholique, dont l'authorité primitive & abſoluë reſide au S. Siege, & en la perſonne du Pape, ſans attendre un Concile general. . . . . Il eſt, dis-je, perſuadé que dans ſon Livre de l'Euchariſtie & de la Tranſubſtantiation, il a demonſtré clairement la veritable doctrine que nous avons touſiours profeſſée, ſelon les deciſions des ſaints Conciles, & la pure parole de Dieu, qui eſt ſi expreſſe ſur ce ſujet, avec la tradition: de ſorte qu'il ne faut plus exiger de nous le teſmoignage des ſens, & celuy de la raiſon, pour prouver qu'il n'y a point d'autre tranſubſtantiation que celle de paſſer de la connoiſſance d'une ſubſtance ſenſible à la connoiſſance d'une ſubſtance intelligible.* C'eſt ainſi que Mr. l'Abbé de Marolles parloit de lui l'an 1656.

ψ Taceo aliud culinæ ſuæ ſubſidium ex publica ſollicitatione in Curia negotiorum famoſæ cujuſdam meretriculæ tanquam affinis ſuæ, eſt enim ſoceri ſui ſpuria. *Id. ibid. pag. 565.*

† *Id. ib. pag. 561.*

χ *Dans l'article* Amyraut *au texte.*

* *Voiez la lettre 110. & 114. de Sarrau édit. d'Utrecht 1697.*

‡ *Sarravius epiſt. 118. pag. 121.*

‡ *Ex eodem Sarravio epiſt. 170. pag. 173. 174.*

(g) *Hiſtoire de l'Edit de Nantes ubi ſupra pag. 515. 516. Joignez à cela ces paroles du livre 12. pag. 578.* Ses écrits furent condamnez *au Synode National d'Alençon l'an 1637.* & on écrivit à ce Conciliateur que s'il ne donnoit pas dans ſix mois une declaration authentique de ſa repentance au Conſiſtoire de Paris, on ne le tiendroit plus pour membre de l'Egliſe Reformée.

(h) *Abbé de Marolles ubi ſupra pag. 241. 242. Voiez auſſi pag. 129. 193.*

Digitized by Google

Voiez les Memoires de Mr. l'Abbé de Marolles qui avoit pour lui beaucoup d'eſtime. Il n'a jamais été Miniſtre, quoi que le Pere * Jacob le faſſe Miniſtre de Charenton. Il n'a pas été non plus Medecin, comme s'eſt imaginé Mr. de Vigneul Marville à la page 229. de ſes mêlanges. Il ne voulut pas avoüer que l'un de ſes livres eût (F) été cenſuré par la Sorbonne, & neanmoins Mr. Rivet publia un Acte qui portoit le nom de la Faculté. J'ai ouï dire que Mr. de la Milletiere eut un fils qui fut tué † à la guerre, & que l'une de ſes filles fut femme d'un Monſieur Catelan Secretaire du Conſeil, & que de ce mariage ſortit une fille qui fut mariée avec le Comte de Jonſac. Il ne faut pas oublier l'Ouvrage qu'il dedia (G) au Roi d'Angleterre.

MIL-

(F) *Que l'un de ſes livres eût été cenſuré par la Sorbonne, & neanmoins Mr. Rivet.*] Ce Miniſtre repondant à un (a) petit livre de Grotius, mit dans un appendix (b) 12. theſes qu'il avoit extraites du traité de la Milletiere ſur la puiſſance du Pape, & ſur le remede des ſchiſmes, & il y joignit un decret de la Sorbonne contre le *moien de la paix Chretienne* &c. Ce decret daté du 15. de Decembre 1637. devoit (c) être publié à Paris; neanmoins il ne le fut pas. Mais André Rivet en aiant une copie manuſcrite, la fit imprimer en Hollande l'an 1642. dans l'appendix dont j'ai parlé. La Milletiere s'en fâcha beaucoup, & ſoutint que cette piece étoit ſupoſée, & que (d) ce n'étoit que la cenſure particuliere de (e) *Monſieur Chappellas Bourdelois & cy devant Jeſuite*, qui fut créé Syndic de la Faculté de Theologie au mois de Decembre 1637. *Au meſme inſtant qu'il ſe vid confirmé, voulant faire eſclat par quelque acte de reputation digne de l'humeur de ſon climat, & de la chaleur de ſon eſprit, propoſa la viſitation de mon livre en la compagnie.* La Milletiere ajoûte que ſon livre ne fut point examiné, & que (f) Chappellas qui avoit allegué un ordre de l'autorité ſouveraine, ſe trouva bien loin de ſon compte. *Les raiſons de ces differens mouvemens ayans eſté depuis repreſentees au Lieu, d'où le Syndic pretendoit appuyer ſon deſſein de l'autorité ſuperieure, ſa procedure fut trouvée ſi hors de propos, que luy & Monſieur du Val le Soubs Doyen recurent commandement expres de s'en deporter. Il n'a pas laiſſé pourtant d'uſer de l'authorité que luy donnoit ſon Syndicat, pour faire inſerer ſa cenſure particuliere dans le regiſtre de la Faculté, en datte du 15. de Decembre ſignée de luy & de M. du Val, par la main duquel il avoit obtenu le Syndicat. C'eſt donc la cenſure de monſieur Chappellas, que monſieur Rivet a fait imprimer, mais non de la Faculté de Sorbonne.* Il fait voir par pluſieurs marques que cette piece n'eſt point émanée de la Faculté. Mr. Rivet (g) n'eut rien à repondre qui montrât que cet expoſé fût faux. Quant au reſte, il refuta ſolidement ſon adverſaire, & il promettoit une reponſe plus ample, car il intitula ſon écrit (h) *Prodromus ad pleniorem refutationem calumniarum* &c. La Milletiere repliqua en Latin par une diſſertation intitulée *crurifragium prodromi.* Rivet changeant de deſſein ſe contenta de publier une lettre (i) de Cuthbert Higlandius, qui contenoit un conſeil de ne plus entrer en lice avec un tel adverſaire; & une aſſez longue liſte des fautes de latinité que l'on trouvoit dans ce *crurifragium.* J'apreus neanmoins dans une lettre de Grotius (k) le titre d'un livre François que Rivet fit imprimer à Rouën l'an 1642. *Reſponſe à trois lettres avec la defenſe du Sieur Rivet contre les calomnies & ſuppoſitions du Sieur de la Milletiere.*

Notez qu'en 1644. la cenſure d'un livre de la Milletiere par la Sorbonne parut à Paris. Elle avoit été adoucie deux ou trois fois en faveur des aprobateurs. Les lettres de Mr. Sarrau (l) vous en diront davantage. Grotius (m) manda à ſon frere que les trois Docteurs de Sorbonne qui avoient aprouvé le livre de ce conciliateur furent ſuſpendus pour un an; & que Mr. Arnaud fit un livre contre la Milletiere par politique. (n) *D. Arnaldus ſcripſit contra Miletierium ut ejus odio ſuum elueret.* La Milletiere fit auſſi ce jugement ſur le motif de ce Docteur de Sorbonne. Liſez ces paroles de Mr. Sarrau: (o) *Arnaldus etiam, quem ſibi clam adſtipulari Bachetus (p) arbitrabatur, epiſtolam edidit ad Præſules ſui libri Approbatores ſcriptam, in qua damnatum poſtea librum erroris, falſitatis, & hæreſeos accuſare prævertit. Hac tamen omnia κατ' οἰκονομίαν fieri, jactat Henotes.* Credat Judæus Apella. *Sed quid huic homini facias? Eum ego, qui tam inſanum ſapit, Deo irato ſuo relinquo.*

(G) *L'Ouvrage qu'il dedia au Roi d'Angleterre.*] J'en ai donné ci-deſſus le titre; & ſans avoir lu cet écrit-là je m'imagine que le caractere de l'Auteur, cet empreſſement de ſe faire de fête aux occaſions diſtinguées, l'amour du faſte, & du theatre y paroiſſent autant ou plus que dans aucun livre qu'il ait publié. Mes conjectures ſont fondées ſur quelques endroits de la reponſe qui fut faite à ſon épitre dedicatoire. Cette reponſe eſt l'ouvrage d'un Evêque Anglois qui étoit auprès du Roi Charles II. pendant ſon exil. Elle fut imprimée à Geneve l'an 1655. in 8. L'avis au lecteur contient ceci entre autres choſes: Mr. de la Milletiere *ayant une fois paſſé ce Rubicon,* „ devint „un de nos plus cruels adverſaires, il n'y euſt point „de Miniſtres qu'il ne harcelaſt, & par une infinité de „petits volumes il s'imagina avoir épuiſé tout ce grand „Ocean des controverſies qui a laſſé tant de forts ge„nies de l'une & de l'autre croyance: la pluſpart de „ſes ouvrages furent negligez, & ayant trouvé peu „d'Antagoniſtes qui vouluſſent courir avec luy dans „cette carriere, on avoit creu que tout raſſaſié des til„tres d'honneur que ſa haute ſuffiſance luy a fait ob„tenir de la liberalité du Prince, il s'étoit dévoüé à un „perpetuel ſilence; juſqu'à ce que Monſieur Aubertin „ayant compoſé un docte traitté de l'Euchariſtie ſe„lon les ſentimens des Peres, on viſt cet ouvrage qui „a donné l'alarme juſques dans le cœur de *la grande „Cité*, réveiller comme en ſurſaut Monſieur de la Mil„letiere, & luy faire prendre la plume pour le refuter „à ſa mode. Mais ce qui a davantage ſurpris tous les „ſpirituels de l'une & de l'autre Religion, c'eſt de voir „qu'il ſe ſoit oublié juſqu'au poinct de dédier ſon li„vre au Roy de la grand' Bretagne, Prince qu'il ſça„voit fort bien eſtre d'une croyance toute contraire à „celle qu'il établiſſoit dans ſon ouvrage, & auquel il „ne pouvoit adreſſer des choſes de cette nature, ſans „attirer ſa juſte indignation, & ſans fomenter les in„juſtes ſoupçons de ſes ſubjets rebelles: ſon Epiſtre „dedicatoire n'eſt qu'un torrent d'injures contre l'E„gliſe qu'il a abandonnée apres luy avoir déchiré les en„trailles, que des prejugez outrageux à la memoire du „feu Roy d'Angleterre, que des ſubornations flatteu„ſes pour ſon ſucceſſeur, & que des victoires imagi„naires ſur ceux que luy, ny les chefs de ſon party „n'oſeroient de bonne guerre avoir regardé en face; „& tout ce bel appareil joint à la refutation pretenduë „de Monſieur Aubertin, porte ce tiltre ſpecieux & „empoulé, du *Triomphe de la verité pour la paix de „l'Egliſe.* Quoy que le Roy d'Angleterre fiſt d'abord „un aſſez mauvais accueil à cette dedicace, il penſa „neantmoins croire ceux qui le perſuadoient de la „mépriſer ſans faire paroiſtre en public qu'elle luy dé„plaiſoit; mais venant puis apres à conſiderer que cet „attentat donnoit priſe aux inſultes de ſes ennemis, „il fit commandement à un docte Eveſque qui eſtoit „lors prés de ſa perſonne, d'y faire reponſe, ſans tou„cher, ſinon en paſſant, à ce ſuperbe livre dont elle „decoroit le frontiſpice. „ Il ne faut que cela pour comprendre que Mr. de la Milletiere écrivoit ſans jugement. Toute la terre ſavoit que les ennemis de Charles I. l'avoient accuſé d'être fauteur du Papiſme, & que rien n'étoit plus propre à fomenter l'averſion des Republicains Anglois pour la famille de ce Roi, que la penſée qu'il n'avoit point été Proteſtant; & voici un écrivain qui a l'audace de dedier à Charles II. un livre où il ſupoſe (q) que Charles I. eſt mort membre inviſible de l'Egliſe Romaine. L'Auteur de la reponſe lui fait là-deſſus une remontrance fort moderée. *Pluſieurs & des mieux aviſez trouvent*, lui dit-il (r), *que vous avez manqué beaucoup de diſcretion en faiſant voir le jour à un traitté de la nature qu'eſt le voſtre, ſous la protection de ſa Majeſté, ſans ſa permiſſion, & contre ſa conſcience: Eſt-il poſſible que vous avez ignoré, Que de pareilles inſinuations aux vôtres, & des bruits ſans aucun fondement que l'on faiſoit courir, touchant le deſſein que devoit avoir le feu Roy ſon Pere de ſe jetter dans l'Egliſe Romaine, luy ont fait perdre les cœurs de quantité de ſes ſubjets? & ſi vous l'avez ſçeu, d'où vient que vous oſez marcher ſur les meſmes pas, d'oſter au fils pour jamais l'eſperance de les recouvrer?* La reponſe qu'il lui fait ailleurs eſt un peu plus animée. „(ſ) Vous avez bien le front d'affirmer que ce Prince „eſt mort *inviſiblement*, vray membre de voſtre Egli„ſe, ainſi qu'elle eſt diſtinguée d'avec le reſte du mon„de Chreſtien: ce qui eſt une vieille fraude pieuſe (t), „& un de vos Machiaveliſmes, pour acquerir du cre„dit à voſtre Religion par quelques moyens que ce „ſoit, ou faux ou legitimes; mais tout à fait contrai„re à la confeſſion qu'il en fiſt à ſa mort, contraire à

„ce

(a) *Les notes ſur la conſultation de Caſſander.*

(b) *Voiez le 3. volume des Oeuvres d'André Rivet pag. 976. 977.*

(c) Ne hujus operis condemnati quemquam lateat, cenſuram hanc typis vulgandam eſſe decrevit. *Ib. p. 978.*

(d) *La Milletiere, Cathol. reformé pag. 194.*

(e) *Id. ib. pag. 188.*

(f) *Ibid. pag. 193.*

(g) *Voiez la page 1037. du 3. tome de ſes Oeuvres.*

(h) *Il eſt à la page 1035. du 3. tome de ſes Oeuvres.*

(i) *A la page 1114. du même volume.*

(k) *Grotius epiſt. 640. part. 2. pag. 949. col. 1.*

(l) *Sarravius epiſt. 85. 86.*

(m) *Grotius epiſt. 712. part. 2. pag. 969. elle eſt datée du 2. de Juillet 1644.*

(n) *Idem epiſt. 714. pag. 969. elle eſt datée du 16. de Juillet 1644.*

(o) *Sarrav. epiſt. 85. p. 85. 86.*

(p) *Faute d'impreſſion pour* Brachetus. *Il y en a pluſieurs autres de cette nature dans les lettres de Mr. Sarrau.*

* *Ludovicus Jacob à Sancto Carolo, Carmelita, Biblioth. Pontific. pag. 471.*

† *En Allemagne l'an 1643. Voiez Sarravius epiſt. 53. p. 51.*

(q) *Reponſe à l'épitre dedicatoire de la Milletiere pag. 34.*

(r) *Ibid. pag. 35.*

(ſ) *Ibid. pag. 163.*

(t) *Voiez ci-deſſus pag. 37. remarque E.*

Digitized by Google

MILTON (JEAN) fameux apologiſte du ſuplicé de Charles I. Roi d'Angleterre, nâquit à Londres (A) l'an 1608. Il nous aprend lui-même † qu'après avoir étudié les langues, &

† *Defenſ. 2. pro populo Anglic. p. 60. & ſequent. edit. Hagæ Comitis 1654.*

„ ce qu'en ſçavent tres expreſſément ceux qui aſſiſte-„ rent au meurtre de ce pieux Monarque, & tout ce-„ la, je m'imagine, ſur cette vaine préſomption, *qu'il „ n'y a point d'autre Egliſe que la noſtre qui ſoit capable „ d'engendrer un tel Enfant.*„ Notez que l'Auteur opoſe à cette maxime un dogme très-remarquable, que l'Evêque de (a) Chalcedoine a ſoutenu „ (b) dans deux „ traittez qu'il a mis au jour, à ſçavoir que *ſi ceux qui „ vivent dans la communion de l'Egliſe Proteſtante, s'ef-„ forcent d'apprendre la verité & n'y peuvent atteindre „ à cauſe de leur inſuffiſance, mais qui l'embraſſent im-„ plicitement en preparant leurs cœurs pour la recevoir, „ & ſont tous preſts de le faire quand il plaira à Dieu „ de la leur reveler*, [ce qui eſt le devoir de tout bon „ Chreſtien,] *ils ne ſçauroient manquer d'Egliſe, de „ foy, ny de ſalut.*„ Voilà une maxime (c) qui pourroit fournir bien des reflexions pour un ſuplement au commentaire philoſoplique ſur *contrains les d'entrer.* Cela ſoit dit en paſſant.

(a) *De quo ſupra pag. 1719. col. 2.*

(b) *Reponſe à la Milletiere pag. 165.*

(c) *Confer quæ Caramuel apud Nicolle de l'unité de l'Egliſe pag. 71.*

Si la Milletiere n'avoit pas été engagé depuis plus de 25. ou 30. ans à des études de controverſe, il faudroit lui compter pour une hardieſſe beaucoup plus grande que la premiere, ce que l'on trouve dans ce paſſage de ſon antagoniſte: „ (d) Vous prenez à taſche „ de rechercher, ou pluſtoſt de decider, *pourquoy la „ main de Dieu & celle du Parlement, a eſté ſi fort ap-„ peſantie ſur la teſte du feu Roy & ſur celle de ſon fils*; „ & notamment celle de Dieu, *parce* (dites-vous) „ *qu'il avoit pris le tiltre de chef de l'Egliſe; Dieu ſe pro-„ poſant par cette punition, d'apprendre aux autres Prin-„ ces qui ſont dans le ſchiſme, avec quelle ſeverité il „ peut vanger ſa gloire, dans l'injure qui eſt faite à l'u-„ nité & à l'authorité de ſon Egliſe:* & pour ce qui eſt „ de la main du Parlement, *d'autant que ce Prince ne „ vouloit pas preſter ſon conſentement à l'abolition de „ l'Epiſcopat & à la ſuppreſſion de la liturgie & des ce-„ remonies de l'Egliſe Anglicane.* „ Je croi cependant que cette temerité eſt plus excuſable que l'autre, dans un homme nourri depuis ſi long tems aux diſputes de religion; car il n'eſt preſque pas poſſible qu'un tel homme ne contracte l'habitude d'imputer les proſperitez des orthodoxes à leur zéle pour la foi, & les malheurs des heretiques à leur fauſſe religion. Il n'eſt pas neceſſaire de marquer combien ces penſées ſont baſſes, petites, & populaires, & neanmoins propres à recevoir de faux ornemens de rhetorique qui leur donnent de l'emphaſe, & de la pompe. Marquons plutôt la modeſtie du Prelat Anglois qui repondit à la Milletiere. (e) *En faiſant application de ces affections particulieres ſelon voſtre fantaiſie mal fondée, quel precipice avez vous creuſé à la hardieſſe & à la liberté des autres hommes? leſquels, s'ils veulent s'arroger comme vous avez fait, la licence de juger des malheurs de quelques autres Princes, pouvent auſſi bien dire que Dieu les afflige parce qu'ils ne veulent pas devenir Proteſtants, comme vous prononcez du feu Roy que Dieu l'a puny parce qu'il ne ſe vouloit pas faire Papiſte.* Voilà quelle fut la concluſion de la reponſe du Prelat, à cette partie des reflexions indiſcretes & temeraires de nôtre Theophile Brachet. Cette reponſe comprend pluſieurs autres conſiderations judicieuſes, que je ne raporte pas. Il m'a ſufi de prendre celle qui eſt la plus propre à deſabuſer tous les eſprits raiſonables; car pour bien conoître la fauſſeté de ce mauvais (f) lieu commun, il ne faut que prendre garde que toutes les ſectes s'en ſervent, & s'il m'eſt permis de parler ainſi, que c'eſt une ſelle à tous chevaux. Ajoûtez encore cette imperfection: il fait le procés à ceux qui l'emploient avec le plus de confiance. La Milletiere l'éprouva. *En entendant que vous nous faſſiez apparoiſtre*, lui repondit-on (g), *la verité de ce que vous dites, permettez nous de remarquer, que ny la conſtance que la Reyne Marie (h) a tant fait eſclater pour la Religion Catholique Romaine, ny le changement de Henry quatrieſme à la meſme Religion, ne les a pû exempter d'une fin cruelle & ſanglante; quelle raiſon donc avez vous d'imputer les maux que le Roy a ſoufferts, aux erreurs de ſa Religion? ſoyez vous meſme voſtre propre juge.*

(d) *Ibid. pag. 42.*

(e) *Ibid. pag. 45. & 46.*

(f) *Voiez ce qui a été dit ci-deſſus pag. 1995. remarque O; & ce qui fut dit dans la critique generale de l'hiſtoire du Calviniſme lettre 19. n. 3. pag. 351. de la 3. édition, ſur ce que Maimbourg avoit dit du Prince de Condé tué à Jarnac.*

(g) *Reponſe à la Milletiere pag. 166. 167.*

(h) *C'eſt la Reine d'Ecoſſe mere du Roi Jaques I. & aieule de Charles I. Rois d'Angleterre.*

Mais rien ne montre plus clairement la vanité de la Milletiere, & ſa paſſion demeſurée d'être en ſpectacle, que le moien qu'il propoſe au Roi d'Angleterre de recouvrer ſes Etats. Sa langue, ſi on l'en veut croire, peut ſufire à la production de ce grand évenement: il aſſûre d'un côté que ce Monarque ſera retabli (i) *en ſes Royaumes, pourveu qu'il ſe veüille convertir à la foi Catholique Romaine*; & il dit de l'autre, que ſi ce Prince veut aſſiſter à une diſpute entre des Docteurs Catholiques, & les Miniſtres de Charenton, on le verra converti bientôt après. C'étoit faire entendre aſſez clairement que ſi l'on en venoit à une telle diſpute, il ſeroit l'un des premiers tenans du parti Romain, & par conſequent la cauſe principale d'un triomphe dont les ſuites ſeroient admirables. Conſiderez un peu ſes chimeres ſelon toutes les gradations où l'Auteur Anglois les a reduites. „ (k) Mais „ nous voici arriver au plus ſpecieux endroit de toute „ voſtre Epiſtre. Qui eſt cette ridicule propoſition que „ vous faictes *d'une conference par l'authorité de voſtre „ Monarque, & à la requeſte de noſtre Roy, devant l'Ar-„ cheveſque de Paris & ſon coadjuteur, entre des Doc-„ teurs Catholiques Romains, & les Miniſtres de l'Egli-„ ſe de cette grande ville, auſquels* vous rendez avec „ Juſtice un aſſez ample témoignage *de zele & de „ ſuffiſance.* Vous paſſez plus avant, car vous ſup-„ poſez, *Que ces Miniſtres accepteront la diſpute, ou „ que par leurs tergiverſations on leur verra trahir la „ foibleſſe de leur cauſe:* & vous concluez avec une aſ-„ ſeurance inimaginable, *Que ces meſmes Miniſtres ſe-„ ront là convaincus de leur Religion: & que leur con-„ verſion ou conviction, donnera ample ſujet au Roy de „ la grand' Bretaigne d'embraſſer la Communion de Ro-„ me, & que ſa converſion ramenera tous les Proteſtans „ qui ont encor quelque conſcience, au giron de l'Egliſe, „ & à l'obeïſſance du ſainct Siege.* Permettez un peu „ que je reduiſe au raccourcy ces belles conſequences: „ Si le Roy de la Grand' Bretaigne, deſire une confe-„ rence ſolennelle, le Roy de France l'ordonnera: S'il „ l'ordonne, les Miniſtres l'accepteront: S'ils l'accep-„ tent, ils ſont aſſeurez d'eſtre vaincus: S'ils ſont vain-„ cus, le Roy d'Angleterre changera de Religion: S'il „ change de Religion, tous les Proteſtants ſeront de „ meſme.„ On ſe figure aiſément que la reponſe d'où je tire ce paſſage, contient une forte refutation de ces illuſions, & qui n'a pas coûté beaucoup de peine au Prelat Anglois.

(i) *Voiez la reponſe à la Milletiere pag. 150.*

(k) *Ibid. pag. 132. 133.*

(A) *L'an 1608.*] C'eſt ce qu'on aprend par l'inſcription qui eſt au bas de ſa Taille douce dans un de (l) ſes livres, car elle porte qu'en 1671. il avoit 63. ans. Il avoit deſigné ſes années d'une façon un peu vague dans ſa 2. Apologie compoſée en 1653. ou en 1654. s'étant contenté de dire qu'il avoit plus de (m) 40. ans. Il ne ſera pas hors de propos de remarquer pourquoi il aprend au public cette circonſtance, puis que cela nous donne lieu de relever quelques fauſſetez. On lui avoit reproché qu'il n'étoit qu'un petit bout d'homme qui n'avoit que les os & la peau, & c'étoit un correctif (n) ajoûté à l'aplication qu'on lui avoit faite de ces paroles de Virgile, *Monſtrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum.* Il (o) repondit qu'il ne croioit pas que perſonne l'eût jamais trouvé laid; que ſa taille aprochoit plus de la mediocre que de la petite; qu'il ſe ſentoit encore & le courage & les forces dont il avoit été pourvu autrefois, lors que l'épée au côté il ſe croioit en état de tenir tête à des gens beaucoup plus robuſtes que lui; que ſon viſage bien loin d'être pâle, defait & ridé, lui faiſoit beaucoup d'honneur, puis qu'à l'âge de 40. ans paſſez il ſembloit être plus jeune de près de dix ans; qu'il prenoit à temoin de tout cela une infinité de gens qui le conoiſſoient de vuë, & qui le traiteroient juſtement de ridicule s'il ne diſoit pas la verité. Il avoüa la dette pour ce qui eſt d'être aveugle, ſans oublier neanmoins de dire que ſes yeux ne paroiſſoient pas avoir le moindre defaut. Il n'y a perſonne qui puiſſe douter après cela, que l'on n'en eût fait acroire à Mr. Morus & à Mr. de Saumaiſe, ſur la taille & ſur l'exterieur de Milton; je dis à Mr. de Saumaiſe, car il a dit auſſi dans ſa Replique qu'il avoit oui dire que ſon adverſaire étoit petit comme un nain &c. (p) *Relatum quippe eſt mihi ab illis qui viderunt, eſſe ſtatura pumilionem.* (q) *Ab ea laborioſa & anxia longaque meditatione languorem etiam videtur contraxiſſe delicatum illud & infirmum corpuſculum tuum.* Mr. Morus ne conteſta là-deſſus quoi que ce ſoit à cet adverſaire: il proteſta ſeulement (r) qu'il n'avoit point pretendu lui reprocher d'être aveugle, puis qu'il ne l'avoit apris que par la reponſe de Milton, & que s'il avoit dit quelque choſe qui ſemblât ſe raporter à l'aveuglement, il l'avoit entendu de celui de l'ame. Par là il ſe reconoiſſoit l'Auteur de l'épitre dedicatoire du *Clamor Regii ſanguinis*: or comme c'eſt là qu'il avoit dit que rien ne ſauroit être plus have ni plus decharné que Milton, je croi qu'on l'eût bien embarraſſé, ſi on l'eût contraint d'accorder ſon epitre dedicatoire, avec l'endroit de ſa reponſe où il avoüe qu'il avoit

FAITS touchant la taille & la mine de Milton.

(l) *C'eſt ſa Logique.*

(m) Quadragenario major. *Milton, Defenſ. 2. pag. 31.*

(n) Quamquam nec ingens, quo nihil eſt exilius, exſanguius, contractius. *Epiſt. dedicator. Clamor. regii ſang.*

(o) *Milton. ibid. p. 30.*

(p) *Salmaſ. reſponſ. ad Milt. p. 3.*

(q) *Id. ib. pag. 15. & 16.*

(r) *Fid. publ. p. 31.*

Digitized by Google

& un peu de Philosophie dans le lieu de sa naissance, il fut envoié à Cambridge, où il continua ses études pendant sept ans, au bout desquels (B) il retourna chez son pere, qui se tenoit alors à la campagne. Qu'aiant passé là cinq années dans la lecture des bons livres Grecs & Latins, il alla voiager en France & en Italie, à quoi il emploia plus de trois ans. Que trouvant à son retour l'Angleterre dans les desordres de la guerre civile, il prit le parti de se tenir enfermé dans son cabinet, & de laisser les évenemens aux soins de la providence. Que l'autorité des Evêques aiant été affoiblie, & chacun parlant contre eux, il espera que ce grand commencement de liberté pourroit delivrer du joug de la servitude le genre humain. Qu'il se crut obligé d'y travailler selon ses forces. Que pour cet effet il fit deux livres sur les moiens de reformer l'Eglise Anglicane; & puis quelques autres contre deux Evêques qui avoient écrit en faveur de l'Episcopat. Qu'aiant vu la fin de cette dispute, il considera qu'outre la liberté ecclesiastique, pour laquelle lui & tant d'autres avoient travaillé heureusement, il y en avoit deux autres, savoir la domestique & la civile, qui n'étoient pas moins importantes. Qu'il tourna sa plume du côté de la liberté domestique, pendant que les Magistrats travailloient avec ardeur pour la liberté civile. Qu'aiant consideré que la liberté domestique se raportoit à trois choses, au mariage, à l'éducation des enfans, & au droit de philosopher sans contrainte, il écrivit sur (C) le divorce, & fit voir que l'Evangile n'avoit point changé les loix sous lesquelles les Juifs avoient vécu à cet égard; & que ce seroit en vain que l'on crieroit liberté, liberté, dans les assemblées publiques, si l'on étoit dans sa maison l'esclave d'un sexe inferieur au nôtre. Qu'ensuite il écrivit sur l'éducation des enfans, & enfin sur la liberté des Imprimeries; afin d'empêcher qu'un petit nombre de gens mal-habiles, & presque toûjours resolus à suprimer tout ce qui n'est pas du goût populaire, ne decident en dernier ressort de ce qui doit, ou qui ne doit pas sortir de dessous la presse. Qu'après la sentence de mort renduë contre le Roi Charles I. il écrivit (D) sur la these generale du droit des peuples contre les tyrans; & fit un recueil des sentimens de plusieurs graves Theo-

(g) *Imprimé à Londres en 1644.*

(h) *Imprimé à Londres en 1645.*

(i) *Imprimé en 1645.*

(k) *Dans une preface de George Crantzius Docteur en Theologie, au devant de la 2. Apologie de Milton, édit. de la Haie 1654. Voiez aussi Clam. reg. sang. p. 8.*

(l) *Defensio pro se, pag. 40. edit. Londin. 1655. in 12.*

(m) Uxorem suam post annum à nuptiis dicitur res suas sibi habere jussisse ob graves tantum mores. *Salmas. resp. ad Milton. pag. 253.* Voiez aussi pag. 3.

(n) Si Eunuchi omnes fuissent qui domum tuam frequentabant, uxorem fortasse non repudiasses. *Ibid. pag. 23.*

(o) *Voiez Nouv. de la Repub. des lettres, mois d'Avril 1685.*

(p) *Voiez ci-dessous la remarque L.*

(q) *Pag. 101.*

avoit cru que Milton étoit bel homme, & sur tout après l'avoir vu si mignonnement peint à la tête de ses poëfies. *An deformitatem* tibi vitio verterem, *qui bellum etiam credidi maximè, postquam tuis (a) præfixam poematibus comptulam ironem illam vidi?* Mr. de Saumaise semble se glorifier d'avoir été cause que Milton eût perdu son embonpoint, & ses yeux, à repondre à l'apologie du Roi Charles: & bien loin de lui reprocher aucune laideur naturelle, il le plaint malignement de n'avoir plus cette beauté, qui l'avoit rendu si aimable pendant son sejour d'Italie. *Indo etiam fortasse cerebrum tibi nimis inquies in oculi defluxerat, eosque afflixerat. Malo isto magnam partem tuæ pulcritudinis deperiisse, pro eo ac debeo doleo. Nam in oculis maximè viget ac valet forma decus. Quid Itali nunc dicerent si te viderent cum ista fœda lippitudine. Non haberent amplius quod in te laudarent. Non ergo miror si Salmasium istum odisti propter quem tantum tibi laboris & oneris impositum est, unde agritudo tibi corporis & mentis hæc accidit: & præterea detrimentum tuorum priùm decoris passus es (b). Iste jam lippulus vel oculus potius, olim bellulus puto (c).* Il s'exprime plus nettement (d) en un autre endroit. Je ne sai point ce que Milton a oppose à cette derniere medisance, lors qu'il a eu occasion de parler a ses amis touchant la Replique posthume de Mr. de Saumaise: mais j'ai ouï dire que quand on lui eut apris que son ennemi se vantoit de lui avoir fait perdre la vuë; *& moi*, repondit-il, *je lui ai fait perdre la vie.* Ce conte est fort vraisemblable, puis qu'on en trouve le fond dans les livres de ces deux Ecrivains. On va le voir. *Sunt*, dit Milton (e), *qui nos etiam necis ejus* (Salmasii) *reos faciunt, illosque nostros nimis acriter strictos aculeos quos dum repugnando altius sibi infixit, dum quod pra manibus habebat opus vidit ipsius procedere, tempus responsionis abiisse, operis gratiam periisse, recordatione amissa famæ, existimationis, Principum denique favoris, ob rem regiam malè defensam erga se inimicus, triennali tandem mœstitia & animi magis agritudine quam morbo confectum obiisse.*

(a) *Par la reponse que Milton fit à ces paroles p. 84. il paroit que ces poëmes sont ceux qu'il publia l'an 1645. & qu'il n'étoit pas content de son Graveur.*

(b) *Salmas. ubi supra.*

(c) *Id. ib. pag. 19.*

(d) Tu quem olim Itali pro fœmina habuerunt, cuiquam audeas, quod parum vir sit, objicere? *ib. pag. 23.*

(e) *Milton. defens. 2. pag. 11.*

(B) *Au bout desquels il retourna chez son pere.*] L'auteur du *Clamor regii sanguinis* avance sur un ouï dire (f), que Milton chassé de l'Academie de Cambridge pour ses mauvaises actions, abandonna le pais, & se retira en Italie. Milton nie tout cela, & fait un autre recit qui lui est extrêmement avantageux. Or comme ni Mr. Morus en repondant au livre où est contenu ce recit, ni Mr. de Saumaise dans sa Replique ou il y a bien des contes diffamatoires contre Milton, n'ont rien dit de la sortie ignominieuse de Cambridge qui lui avoit été objectee, on a lieu de croire que c'est une fable; car il faut qu'il y ait pour ces sortes de proces, quelques principes qu'il ne soit pas permis de nier, & qui fassent une veritable prescription: & quels principes y a-t-il plus dignes de ce rang-là, que de voir qu'un homme publiquement accusé de choses qu'il est facile de prouver, les nie publiquement, sans que ses parties adverses osent soutenir l'accusation? Quelque ressource qu'on puisse trouver dans des subtilitez de Metaphysique, pour se defendre contre cette preuve de fausseté, il faut convenir que moralement parlant elle est convaincante: puis donc que Milton a pour lui une telle preuve, nous pouvons compter entre les mensonges qui ont été debitez contre lui, ce qui concerne la pretendue sortie de Cambridge.

(f) Ajunt hominem Cantabrigiensi Academia ob flagitia pulsum, dedecus & patriam fugisse, & in Italiam commigrasse. *Pag. 8.*

(C) *Il écrivit sur le divorce.*] On voit par la seizieme de ses lettres écrite l'an 1654. qu'Aitzema vouloit faire traduire en Flamand cet Ouvrage de Milton, & que l'Auteur auroit mieux aimé une traduction Latine, aiant éprouvé que le peuple reçoit de travers tous les sentimens non communs. Il nous aprend là qu'il avoit fait trois traitez sur cette matiere; le premier (g) sous le titre de *Doctrine & Discipline du divorce*; le second (h) sous le titre de *Tetrachordon*, où il explique les quatre principaux passages de l'Ecriture qui concernent ce sujet; le troisieme (i) sous le titre de *Colasterion*, où il refute un petit Savant. On avoit reproché à Milton (k) d'avoir traité de diabolique la doctrine de JESUS-CHRIST sur le divorce, telle qu'elle est expliquée par les Peres, par les Theologiens anciens & modernes, & par toutes les Academies & les Eglises d'Angleterre, de Hollande & de France; & que quant a lui, il pretend que le divorce doit être permis, lors même que la contrariete d'humeurs en est le seul fondement. Il (l) ne repond que ces deux choses; l'une que le sens donné par le commun des Interpretes aux paroles de l'Evangile, pour leur faire signifier qu'après un divorce fait en cas de necessité, il n'est pas permis de passer à un second mariage, pourroit bien être une doctrine diabolique; l'autre qu'il n'est pas vrai que tous les Peres, les Theologiens anciens & modernes, toutes les Academies &c. soient d'accord sur la matiere du divorce, & qu'il a fait voir dans son *Tetrachordon* que sa doctrine est celle de quelques Peres, & celle de Bucer, de Fagius, de Pierre Martyr & d'Erasme. Voiez sa 2. apologie à la page 58. Il est a noter que Milton qui a tant particularisé plusieurs endroits de sa vie, ne nous a rien apris de son mariage. Mr. de Saumaise avoit pourtant ouï dire (m) non seulement qu'il avoit été marié, mais aussi qu'il avoit repudié sa femme au bout d'un an, à cause qu'elle étoit de mauvaise humeur. En un autre endroit il soupçonne que la jalousie (n), ou même le pannache s'en mêlerent. Milton n'a donc pas plaidé pour le divorce & pour la polygamie, avec le même desinteressement que (o) Lyserus; son interêt personnel le faisoit agir (p).

(D) *Il écrivit sur la these generale du droit des peuples.*] C'est aparemment le livre dont il fait mention dans sa 2. apologie (q), lors qu'il parle ainsi. *Id fusius docui in eo libro qui nostro iconomate* Tenor *sive* tenura Regum & Magistratuum *inscriptus est . . . Illic ex Luthero, Zuinglio, Calvino, Bucero, Martyre, Parao, citantur ipsa verbatim loca, ex illo denique Knoxo quem* unum *me* Scotum *ais* innuere, quemque hac in re reformatos omnes præsertim Gallos illa ætate condemnasse. *Atqui ille contra, quod ibi narratur, se illam doctrinam*

Digitized by Google

Theologiens là-dessus, pour faire taire ceux qui disoient que la doctrine des Eglises Protestantes étoit contraire à ce qui s'étoit passé depuis peu à Londres. Qu'après cela comme il travailloit à l'histoire de sa nation, le Conseil d'Etat qui venoit d'être établi par l'autorité du Parlement, voulut se servir de sa plume, & lui donna ordre de refuter l'*Icon regia*, qui couroit sous le nom du Roi defunt. Qu'il intitula sa refutation ‡ *Iconoclastes*. Qu'aiant été choisi peu après pour refuter un Ouvrage que Saumaise avoit publié contre le Parlement d'Angleterre, il s'engagea à ce travail quoi † qu'il eût presque perdu un œil, & que les Medecins lui predissent comme certaine la perte de * l'autre s'il s'y engageoit. Voilà ce qu'il nous dit de lui-même: ajoûtons y qu'il devint en effet aveugle vers ce tems-là; & que sa reponse au livre de Mr. de Saumaise fit parler (F) de lui par tout le monde ζ. Il repondit quelque tems après à un livre intitulé *Regii sanguinis clamor ad cœlum*, qu'il attribua à Mr. Morus, quoi que ce fût Pierre du Moulin le fils qui l'eût composé. Comme cette reponse diffamoit Mr. Morus horriblement, celui-ci ne voulut point demeurer sans repartie: mais Milton lui fit une seconde reponse aussi sanglante que la premiere. Il vêcut fort à son aise sous l'usurpation de Cromwel; & par un bonheur tout-à-fait extraordinaire il ne fut point inquieté ni recherché après le retablissement de Charles II. On le laissa tranquille dans son logis, quoi que jamais Ecrivain n'eût porté l'insulte contre les têtes couronnées plus avant qu'il avoit fait contre le Roi Charles I. & contre sa famille exilée. Son impunité ne vint point de la debonnaireté de Charles II. mais de ce qu'il ne se trouva point excepté de l'amnistie generale. On imprima à Londres en 1674. quelques-unes de ses lettres Latines, & quelques harangues qu'il avoit recitées en Latin lors qu'il étoit Ecolier. Les lettres Latines qui furent imprimées l'an 1676 ‡. & qui avoient été écrites par les usurpateurs de l'Angleterre à divers Princes, sont de sa façon. Il (G) aimoit la poësie, &

‡ *Jen ai la version Françoise faite sur la 2. édition Angloise, & imprimée à Londres l'an 1652.*

† *Ibid. pag. 35.*

* *Voiez la remarque A.*

ζ *Ibid. pag. 95.*

‡ *On les a reimprimées à Leipsic en 1690.*

doctrinam nominatim à Calvino, summisque aliis ea tempestate Theologis, quibuscum familiariter consuevérat, hausisse affirmat. Quant à ce que l'Auteur du *clamor regii sanguinis* accuse Milton (a) d'avoir écrit aux Parlementaires, pour les determiner à une chose sur laquelle ils demeuroient en suspens, je veux dire à la mort du Roi, Milton se retranche dans la negative, & pretend n'avoir travaillé sur ces questions, qu'après le suplice de ce Monarque.

(a) *Pag. 9.*

(E) *Comme il travailloit à l'histoire de sa nation.*] Il étoit, selon Mr. de Saumaise (b), un petit Regent qui enseignoit le Latin dans Londres; *Ludi trivialis magister Londinensis; ludimagister in schola triviali Londinensi, de pedanео magistro Secretarius Parlamenti rebellis factus.* Mais comme dans le Cri du sang roial, où l'on fait un court recit de ses avantures, on ne dit point qu'il regentât quelque classe, & que d'ailleurs il est aparent qu'il n'eût pas osé raconter fort en detail les divers états, & les diverses occupations de sa vie, sans rien dire de sa Regence, si elle eût été effective, il semble que les espions avoient mal servi Mr. de Saumaise. Cependant il ne faut point se fier à ces aparences: nous verrons ci-dessous (c) qu'il y avoit quelque fondement dans ce qu'il disoit.

(b) *Resp. pag. 1. 3. 14.*

(c) *Dans la remarque K.*

(F) *Fit parler de lui par tout le monde.*] Je croi que tous les livres en prose que Milton avoit publiez, avant que de refuter Mr. de Saumaise, étoient en Anglois. Il paroît neanmoins par cette refutation qu'il avoit la langue Latine fort en main: on ne peut nier que son style ne soit coulant, vif & fleuri, & qu'il n'ait defendu adroitement & ingenieusement la cause des Monarchomaques; mais sans me mêler ici de prononcer sur la matiere, je croi pouvoir dire que la maniere dont il mania ce grand sujet, devint très-mauvaise par le peu de gravité qu'il y garda. On le voit à tout moment, je ne dis pas étaler des railleries piquantes contre Mr. de Saumaise, car cela ne gâteroit pas son Ouvrage, & serviroit puissamment à mettre de son côté les rieurs; mais faire le goguenard & le bouffon. Ce defaut regne plus visiblement dans ses deux reponses à Mr. Morus. Elles sont remplies de pointes, & de plaisanteries outrées: le caractere de l'Auteur y paroît à nu; c'étoit un de ces esprits satiriques, qui à la verité se plaisent beaucoup à ramasser tous les bruits qui courent au desavantage des gens, & à se faire écrire par les ennemis d'une personne toutes les medisances qu'ils en savent; mais qui se plaisent beaucoup plus encore, à inserer ces medisances dans le premier libelle qu'ils publient contre quelcun. Sa reponse à Mr. de Saumaise fut brûlée à Paris, & à Toulouse par la main du Bourreau (d); ce qui ne servit qu'à lui procurer plus de lecteurs. Ce ne fut point le Parlement de Paris, comme on l'assûre dans le Cri du sang roial, qui condamna l'Ouvrage au feu, mais le Lieutenant civil. Milton (e) ne laissa point passer à son adversaire cette mepriſe. Il tira une grande vanité de (f) ce que la Reine Christine, à ce qu'il pretend, fit tant de cas de ce livre, qu'elle passa même jusques à mepriser Mr. de Saumaise qui étoit alors à sa Cour. Il est certain que cet Ouvrage fut lu avec une grande avidité, comme Mr. Ziegler, qui en parle d'ailleurs avec un mepris extrême, nous l'assûre dans la preface de ses *exercitationes ad Regicidium Anglorum.* L'anonyme qui publia une apologie, (g) *pro rege & populo Anglicano contra Johannis Polypragmatici (alias Miltoni Angli) defensionem destructivam regis & populi Anglicani*, se plaint fort douloureusement de la destinée inégale de Saumaise & de Milton. On n'a pu qu'avec mille peines, dit-il, procurer une édition de l'Ouvrage de Saumaise; mais celui de Milton s'est imprimé plusieurs fois. (h) *Quod ornatissimus Salmasius ad tuendum jus & honorem, Caroli Britannia Monarchæ, Sceleratorum manibus interfecti, prudenter scripserat, unâ tantum impressione, idque, magnâ cum difficultate in lucem erupit: tanto odio hisce ultimis temporibus, veritatem mundus persequitur. Sed quod scelestissimus Miltonus, ad lacerandam famam Regis defuncti, & subvertendum, in Subditos dominium hereditarium, invidiosè elaboraverit, illius tot sunt exemplaria, ut nescio cui lectorem remitterem, sic mendaciorum & convitiorum amore flagrant homines; volumine in decimo sexto perditissimi pretii, usus sum.*

(d) *Defension. 2. pag. 93.*

(e) *Ibid.*

(f) *Ibid. pag. 8. 92. 96.*

(g) *Je me sers de l'édition d'Anvers 1651. in 12.*

(h) *In monito ad lectorem.*

(G) *Il aimoit la poësie.*] Mr. de Saumaise aiant dit (i) que des gens qui conoissoient Milton à fond, soutenoient fort serieusement qu'il ne savoit pas le Latin, qu'il n'étoit point capable d'écrire en Latin, ajoûte que pour lui il est d'un tout autre sentiment, & que Milton étant poëte, peut bien être aussi orateur. Là-dessus il se moque de ses poësies; il dit que les loix de la quantité y ont été violées; il le prouve par des exemples, & il conclut que quand même cet Auteur n'y eût pas marqué à quel âge il les avoit composées, on n'eût pas laissé de sentir que c'étoit l'Ouvrage d'un Ecolier. Mais Milton est responsable de ces fautes de jeunesse, poursuit-il, puis qu'il les a fait imprimer depuis peu d'années à Londres. Par la 2. lettre de Milton il paroît qu'il fit imprimer des vers Latins en l'année 1628. & par la 10. qui est datée du 21. d'Avril 1647. qu'il avoit publié depuis quelque tems un Recueil de poesies Angloises & Latines. Ce Recueil est de l'an 1645. Cela ne sentiroit pas trop un homme desabusé des faux bruits qu'on lui aprenoit concernant Milton, si l'on traitoit à la rigueur Mr. de Saumaise. Il dit qu'au sentiment de beaucoup de gens (k) Milton n'avoit point écrit l'apologie du peuple d'Angleterre, & qu'il n'avoit fait que prêter son nom au livre d'un maître d'Ecole François, qui enseignoit des enfans à Londres. C'étoient toutes fables, que je suis bien aise de raporter, afin de faire ensorte que les Auteurs aprenent à n'ajoûter point de foi aux medisances, dont on leur remplit la tête contre leurs antagonistes. On croit faire sa cour par là à un homme, & l'on est cause qu'il publie cent sottises. Je ne mets point dans cette classe les quatre mille livres de rente, gagnées par Milton à écrire pour le Parlement, si l'on en croit Mr. de Saumaise (l); car il est très-vraisemblable que Cromwel le recompensa largement. Au reste Milton a fait deux poëmes en vers non rimez; l'un sur la tentation d'Eve; l'autre sur la tentation de JESUS-CHRIST. Le premier est intitulé *le Paradis perdu*; le second a pour titre *le Paradis recouvré.* Le premier passe pour l'un des plus beaux Ouvrages de poëſie que l'on ait vu en Anglois. Le fameux Poëte Dryden en a tiré une pie-

(i) *Responsio pag. 4. & 5.*

(k) *Eam & multi negant illum auctorem debere agnoscere nisi solo titulo, conscriptam enim esse à ludimagistro quodam Gallo de trivio qui Londini pueros nihil sapere docet. Pag. 4.*

(l) *Ubi infra pag. 16.*

ce.

Digitized by Google

& il y a plusieurs de ſes poëmes, tant en Latin qu'en Anglois, qui ont vu le jour, ſoit pendant ſa vie, ſoit après ſa mort. Patin a debité beaucoup de (H) menſonges.

Depuis la premiere édition de ce Dictionaire, on a publié † à Londres la vie de Jean Milton compoſée en Anglois par Mr. Toland. J'en ai fait faire pluſieurs extraits en Latin qui vont me fournir un aſſez long ſuplément de cet article. Milton étoit né (I) gentilhomme, β & fut élevé conformément à cet état. Il eut une paſſion inſatiable pour les lettres, deſorte que dès l'âge de 12. ans il s'accoutuma à veiller juſqu'à minuit, & que la foibleſſe de ſa vuë, ni ſes frequens maux de tête ne furent point capables de retarder ſon inclination ſtudieuſe. Il fut envoié à Cambrige à l'âge de 15. ans, & dès la même année il paraphraſa quelques Pſeaumes en vers Anglois. Il compoſa à 17. ans pluſieurs pieces de poëſie les unes en ſa langue maternelle, & les autres en Latin, & toutes d'un caractere & d'une beauté fort au deſſus de ſon âge. Il reçut à Cambrige le degré de Maître és arts, & s'en retourna chez ſon pere. Ceux qui ont dit qu'il y retourna aiant été chaſſé de l'Academie de Cambrige pour quelque forfait, ou rempli pour le moins de reſſentiment de ce qu'il n'avoit pu y obtenir nulle promotion, ont abuſé malicieuſement de quelques vers contenus dans une élegie Latine qu'il adreſſa à ſon bon ami Charles Diodati. C'eſt ſur le même fondement qu'on a debité qu'il paſſoit ſon tems à Londres avec des filles de joie, & fort aſſidu à la Comedie. Son voiage d'Italie lui procura l'amitié des plus beaux eſprits, & des plus illuſtres ſavans * de ce païs-là. Il aprit ſi bien la langue Italienne qu'il fut ſur le point d'en compoſer une grammaire, & qu'il compoſa de fort bons vers Italiens. Il avoit deſſein de paſſer dans la Sicile, & dans la Grece, mais aiant apris les commencemens des troubles de l'Angleterre, il ne jugea pas à-propos de s'occuper à des voiages divertiſſans, lors que ſes compatriotes portoient les armes pour le maintien de la liberté. Il s'en revint donc en ſon païs, & comme il paſſa par Geneve il y contracta des habitudes avec des gens de conſequence, qui lui firent ſavoir dans la ſuite les avantures d'Alexandre Morus contre lequel il eut à écrire. Il arriva en Angleterre au tems de la 2. expedition d'Ecoſſe de Charles I. & parce qu'il fut chargé de la tutelle de ſes ‡ neveux il prit la reſolution de devenir leur precepteur, (K) & il enſeigna auſſi quelques autres écoliers. Il épouſa en 1643. Marie Powel fille d'un Juge de paix dans la Province d'Oxford. Cette jeune femme ne tarda (L) gueres à ſe degoûter de lui, elle le quitta au bout d'un mois,

† *L'an 1699. à la tête des Oeuvres de Jean Milton* in folio, *& à part* in 8.

β *C'eſt ce qu'on m'a dit que ſignifient les mots Anglois de Mr. Toland*, A Gentleman by his Education and Family. *Mais comme Milton qui devoit connoître mieux que perſonne la qualité de ſa famille, s'eſt contenté de dire* defenſ. 2. pag. m. 60. *qu'il étoit né* genere honeſto, *je ne ſai ſi en Anglois le mot* Gentleman *n'a pas une ſignification plus étenduë qu'en François le mot* Gentilhomme.

* *Comme Carlo Dati, Gaddi, Freſcobaldi, Franſcini, Benmattei, Colteilini, Chimentelli, Jean Baptiſte Manſo.*

‡ *Fils de ſa ſœur.*

ce de theatre, qui fut extrêmement aplaudie. L'autre n'eſt pas ſi bon à beaucoup près; ce qui fit dire à quelques railleurs, que l'on trouve bien Milton dans le Paradis perdu, mais non pas dans le Paradis recouvré. Ces poëmes ont été traduits en vers Latins, & publiez l'an 1690. par Guillaume Hog Ecoſſois.

Le meme Dryden admirant le poëme du paradis perdu a jugé que la Grece, l'Italie, & l'Angleterre ont produit trois poëtes en diferens ſiecles; Homere, Virgile & Milton; que le premier excelle par la ſublimité des penſées, & le ſecond par la majeſté, & que la nature ne pouvant aller au delà avoit formé le troiſiéme par l'aſſemblage des perfections des deux autres. C'eſt le ſujet d'une épigramme (a) de Mr. Dryden inſerée par Mr. Toland à la page 129. de la vie de Milton.

(a) *Elle eſt en Anglois.*

(H) *Patin a debité beaucoup de menſonges.*] „ Voi-„là (b) Monſieur de la Motte le Vaier, qui vient de „ſortir de ceans, & qui m'y a apporté un de ſes li-„vres nouvellement fait, lequel m'a dit que le livre „de Milton contre le feu Roi d'Angleterre a été brûlé „par la main du bourreau; que Milton eſt priſonnier; „qu'il pourra bien être pendu; que Milton n'avoit „fait ce livre qu'en Anglois; & qu'un nommé Pierre „du Moulin, fils de Pierre Miniſtre de Sedan, qui l'a-„voit mis en beau Latin, en eſt en danger de ſa vie.„ Prenez garde à la perſonne qui debita ces nouvelles à Guy Patin. Ce n'étoit pas un Nouvelliſte du Pont neuf, ou du troiſiéme pillier de la grand' ſale; c'étoit le Precepteur de Monſieur; c'étoit le Caton François; c'étoit un homme très-docte: il crut bonnement que Du Moulin couroit riſque de ſa vie, pour avoir mis en Latin l'Ecrit de Milton. Cependant ce Du Moulin étoit l'un des Confeſſeurs du parti roial; il écrivit contre les rebelles; & ſa fidelité fut recompenſée promtement par Charles II.

(b) *Patin, Lettre 187. tom. 2. page 135. Elle eſt datée du 13. Juillet 1660.*

(I) *Il étoit né gentilhomme.*] Jean Milton ſon Pere iſſu de la famille des Miltons, conſiderable dans la province d'Oxford étoit fils d'un Catholique Romain, & en fut deshérité parce qu'il s'étoit fait Proteſtant. Chriſtophle Milton ſon autre fils étudia en Droit, & n'eut pas beaucoup d'eſprit. Ce fut un homme ſuperſtitieux & qui s'attacha au parti Roial, & qu'on laiſſa neanmoins dans l'obſcurité après que la famille Roiale fut retablie. Mais le Roi Jaques II. voulant faire declarer par un corps de juges qu'il étoit au-deſſus des conſtitutions du Roiaume le créa Sergeant aux loix, & Baron de l'Echiquier, & puis Juge des plaidoiers communs. Ces charges finirent bientôt après par la mort de celui qui les avoit obtenuës (c).

(c) *Tiré des extraits Latins de la vie de Milton compoſée en Anglois par Mr. Toland.*

(K) *Il devint leur precepteur, & . . . . quelques autres écoliers.*] Voici le fondement de ce qu'on a vu (d) ci-deſſus. J'avois cru que Mr. de Saumaiſe avoit été mal ſervi par ſes eſpions, mais je ſçai preſente-

(d) *Dans la remarque E.*

ment qu'il n'eſt coupable que d'avoir donné un tour odieux à la nouvelle qu'il debitoit que Milton avoit été un petit maître d'école. Mr. Toland avoüe que Milton ſe voiant prié de rendre à quelques enfans de ſes amis le même ſervice qu'il rendoit à ſes neveux, c'eſt-à-dire de leur enſeigner les langues, l'hiſtoire, la geographie &c. leur accorda cette faveur. Il eſt donc vrai qu'il tenoit école dans ſon logis, & qu'encore que ce ne fût pas une regence de baſſe claſſe dans un college comme les expreſſions de ſon ennemi l'inſinuoient, c'etoit au fond une veritable pedagogie, & une fonction de regent. Mais d'ailleurs ce n'etoit pas un juſte ſujet d'inſulte, non pas même en ſupoſant que la pauvreté l'eût reduit à s'aſſujettir à une peine ſi fatigante, pourvu qu'il s'en aquitât fidelement & habilement. Conſultez là-deſſus ſon hiſtorien.

(L) *Cette jeune femme ne tarda gueres à ſe degoûter de lui.*] On allegue pluſieurs conjectures ſur la cauſe de ſon prompt retour à la maiſon de ſon pere. Elle y avoit été élevée dans la pompe & dans les plaiſirs, & aparemment cela fut cauſe qu'elle ne s'accommodoit point d'un menage philoſophique tel que celui de Milton: peut-être auſſi que la perſonne de ſon époux lui étoit deſagreable, ou qu'étant d'une famille roialiſte elle ne pouvoit ſoufrir les principes republicains de Milton: & il n'eſt pas impoſſible que ſon pere ſe fût propoſé quelque avancement auprès du Roi en rompant les nœuds de ce mariage. Quoi qu'il en ſoit ſa fille retourna chez lui un mois après la celebration des noces, ſous pretexte d'aller paſſer à la campagne le reſte de l'été. Son mari conſentit à ce voiage ſous condition qu'elle reviendroit à la fête de ſaint Michel, & parce qu'elle laiſſa paſſer ce terme ſans revenir, il lui écrivit pluſieurs lettres à quoi elle ne daigna repondre, mais enfin elle declara categoriquement qu'elle ne reviendroit point, & renvoia avec mepris le meſſager de Milton. Celui-ci en fut tellement indigné qu'il reſolut de ne la reconoître jamais pour ſon epouſe, & afin de faire voir au public la juſtice de ce deſſein il donna le jour à un Ouvrage ſur le divorce l'an 1644. Les raiſons qu'il y propoſe pour prouver que les mariages ne doivent pas être indiſſolubles, ſemblent ſuſpectes venant d'un homme intereſſé en cette cauſe; mais ſon hiſtorien remarque que cela ne peut point les affoiblir, car autrement il faudroit ſe laiſſer preoccuper contre les apologies des premiers Chrétiens, vu qu'elles ont été compoſées par des perſonnes qui gemiſſoient ſous la rigueur des perſecutions. Il ajoûte que pour bien juger des commoditez d'une region temperée, il faut avoir paſſé une partie de ſa vie dans des climats trop froids, ou trop chauds; & que tout de même l'on ne peut jamais s'inſtruire plus exactement des raiſons qui favoriſent la bonne cauſe, que lors qu'on a éprouvé les

Digitized by Google

mois, & fit clairement connoître qu'elle ne reviendroit point chez lui. Il prit ſes meſures là-deſſus, & après avoir publié un Ouvrage ſur le divorce, il ſe prepara à un ſecond mariage; mais elle ſe raviſa, & le ſuplia ſi ardemment de la reprendre qu'il ſe laiſſa attendrir. Il en eut une fille un an après cette reconciliation, & puis bien (M) d'autres enfans. Cette femme étant morte en couche il en épouſa une † autre qui mourut de la même maniere au bout d'un an. Il demeura veuf quelques années, & ne ſe remaria qu'après le retabliſſement de Charles II. & l'amniſtie qu'il obtint de ce Monarque. Il l'avoit ofenſé entre autres livres par celui qui eſt intitulé *Iconoclaſtes*, & qui eſt la refutation d'un Ouvrage qu'on attribuoit à Charles I. Il ſoutint que ce Monarque (N) n'en étoit point l'auteur. Le tems a montré qu'il ſoutint cela avec fon-

† *Fille du Capitaine Woodcock.*

degouts du mauvais parti. Ceux qui traitent une matiere qui ne les concerne point perſonnellement, ne produiſent que des jeux d'imagination, & ne font que s'amuſer dans leur loiſir, ou, qui pis eſt, que declamer ſans cette force & ſans cette vivacité que l'experience inſpire. D'où il faut conclure que ceux qui n'ont point paſſé par les incommoditez du mariage, ſont infiniment moins propres que Milton à decrire & à ſoutenir les argumens qui attaquent la tyrannie de l'indiſſolubilité du lien conjugal. On auroit pu croire que les traitez qu'il publia touchant le divorce étoient le fruit ou de ſa colere, ou de l'envie de faire parade de ſon eſprit dans le ſoutien d'un paradoxe, plutôt que le fruit d'une veritable perſuaſion. Mais pour empêcher qu'on ne fit de lui un tel jugement, il voulut montrer qu'il y alloit tout de bon, & mettre en pratique ſon * hypotheſe. Il rechercha pour cet effet en mariage une jeune fille de grand eſprit, & tout-à-fait belle. Mais étant un jour chez un ami qu'il alloit voir très-ſouvent, il vit tout d'un coup ſa femme qui ſe jetta à ſes genoux, & qui la larme à l'œil reconut ſa faute, & lui en demanda pardon. Il fut d'abord inflexible, & l'on auroit dit qu'il ſeroit inexorable; mais cette premiere dureté de cœur s'amolit bientôt. Sa generoſité naturelle, & l'interceſſion de ſes amis le porterent à une prompte reconciliation, & à oublier tout le paſſé. Il ne garda point de rancune; il reçut dans ſon logis le pere, la mere, les freres, les ſœurs de ſa femme, lors que le parti roial tomboit par pieces, & il protegea & nourrit cette parenté juſques à ce qu'elle vit venir un meilleur tems (a). N'y a-t-il pas là dequoi le mettre dans la liſte des bons maris, & dequoi le faire ſervir de preuve à la remarque que tant de gens font, qu'il n'y a rien de plus debonnaire qu'un homme à l'égard d'une épouſe qui l'a offenſé, & même deshonoré? Celui-ci avoit ſur les bras non ſeulement le reſſentiment d'époux, mais même l'interêt d'Auteur: il s'étoit, pour ainſi dire, lié les mains par ſes écrits; ſa theſe du divorce apuiée de repliques le portoit à ſoutenir la gageure. Ajoûtez à cela qu'il ſentoit de nouvelles flammes pour une fille charmante par ſa beauté, & par ſon eſprit; & neanmoins deux ou trois larmes de ſon épouſe le demonterent; il conſentit à tout ce qu'elle voulut. Anciennes reſolutions de ne la plus voir, engagement d'Auteur, nouvelles amours, tout plia ſous la force victorieuſe d'un *peccavi* prononcé par une épouſe éplorée. Voiez la marge (b).

* *Qui étoit que non ſeulement on peut ſe ſeparer de ſa femme, mais auſſi en épouſer une autre.*

(a) *Tiré des extraits ſuſdits.*

(b) *Ceux qui voudront voir une partie des raiſons de Milton pour le divorce n'ont qu'à lire l'extrait de ſa vie dans le Journal de Mr. de Beauval mois de Fevrier 1699. pag. 81. & ſuiv.*

(M) *Et puis bien d'autres enfans.*] Un fils qui mourut l'an 1652. & trois filles qui lui ſervirent de lecteur. Il leur aprit à prononcer exactement les mots Latins, Grecs, Hebreux, Italiens, François, Eſpagnols; & à meſure qu'il avoit beſoin d'un livre, il faloit que l'une d'elles lui en fit la lecture. Comme elles n'entendoient pas le ſens de ce qu'elles prononçoient, cet exercice leur étoit fort deſagreable; il s'en aperçut par leurs murmures; & prevoiant qu'à l'avenir ce ſeroit une corvée qui leur deviendroit ennuieuſe de plus en plus, il les en diſpenſa, & leur fit aprendre des choſes plus convenables à leur condition, & à leur ſexe (c).

(c) *Tiré des mêmes extraits.*

(N) *Il ſoutint que* Charles I. *n'en étoit point l'Auteur. Le tems a montré qu'il ſoutint cela avec fondement.*] Il n'eſt peut-être jamais arrivé aucune choſe plus ſinguliere que celle-ci dans ce qui concerne l'hiſtoire des livres. La diſpute qui s'eſt élevée ſur ce point de fait, a été feconde en écrits. Les parties aiant jugé que la choſe traînoit après elle pluſieurs conſequences notables, ſe ſont piquées au jeu, & ont mis en uſage toute l'induſtrie des diſcuſſions. C'eſt ce qui m'autoriſe à donner quelque detail ſur cette afaire. Je commence par le livre même qui a pour titre εἰκὼν βασιλικὴ. Il a été traduit de l'Anglois en diverſes langues. Le Sieur Porrée le traduiſit en François, & y ajoûta une fort longue preface, & dedia ſa verſion au Roi d'Angleterre Charles II. Je me ſers de l'édition de Paris *chez Louys Vendoſme* 1649. *in* 12. En voici le frontiſpice: ΕΙΚΩΝ ΒΑΣΙΛΙΚΗ LE PORTRAICT DU ROY DE LA GRAND' BRETAGNE. *Fait de ſa propre main, durant ſa ſolitude & ſes ſouffrances.* Rom. 8. *Plus que vainqueur &c.* Bona agere, & mala pati, Regium eſt. *Reveuë, corrigée & augmentée de nouveau.* Milton qui refuta cet Ouvrage, ſupoſa que les amis de Charles I. en étoient les vrais Auteurs, & qu'ils l'avoient publié afin de rendre plus odieuſe la conduite des Parlementaires. J'ai une verſion Françoiſe de ſa reponſe in 12. & voici tout ce que le titre en contient: ΕΙΚΟΝΟΚΛΑΣΤΗΣ, *ou Reponſe au livre intitulé* ΕΙΚΩΝ ΒΑΣΙΛΙΚΗ: *ou le pourtraict de ſa Sacrée Majeſté durant ſa ſolitude & ſes ſouffrances. Par le Sr.* JEAN MILTON. *Traduite de l'Anglois ſur la ſeconde & plus ample Edition; & reveuë par l'Auteur. A laquelle ſont ajoutées diverſes piéces, mentionnées en ladite Reponſe, pour la plus grande commodité du Lecteur. A Londres par* Guill. Du-Gard, *Imprimeur du Conſeil d'Etat, l'an* 1652. *Et ſe vend par* Nicolas Bourne *à la porte Meridionale de la vieille Bourſe.* Voions un paſſage de la reponſe de Milton au *clamor regii ſanguinis*; il concerne l'ordre que le Roi donna ſur l'échafaut à Mr. l'Evêque de Londres, de faire ſavoir à ſon fils qu'il vouloit que l'on ne punît jamais les auteurs de ſon ſuplice. Cet Evêque preſſé par les Juges de declarer ce que le Roi lui avoit recommandé, avoüa enfin ce que c'étoit. Milton decoche là-deſſus cette remarque: (d) *O magis, regémne dicam pietatis, an Epiſcopum rimarum plenum! qui rem tam ſecretò in pegmate ſua fidei commiſſam ut effutiret, tam facilè expugnari potuit. At ô taciturne! jampridem Carolus hoc idem inter alia præcepta filio mandaverat, in illa Icone Baſilica, quem librum ideo ſcriptum ſatis apparet, ut omni cum diligentia nobis vel invitis ſecretum illud, quæ oſtentatione ſimulatum erat, eadem paulo pòſt evulgaretur. Sed video planè decreviſſe vos Carolum quemdam abſolutiſſimum, ſi non Stuartum hunc, at ſaltem hyperboreum aliquem & fabuloſum, fucatis quibuſlibet coloribus depictum, imperitis rerum obtrudere: ita fabellam hanc velut acroama quoddam, diverbiis & ſententiolis pulchrè diſtinctam, neſcio quem ethologum imitatus, ad inſcandas vulgi aures putidè concinnaſti.* Le ſentiment de cet écrivain n'avoit point fait d'impreſſion dans les païs étrangers. Tout le monde y étoit perſuadé que le Roi Charles premier avoit fait le livre qui portoit ſon nom. Cela faiſoit tant d'honneur à ſa memoire, & paroiſſoit ſi capable de le faire conſiderer comme un vrai martyr, que l'on jugeoit que Milton s'inſcrivant en faux, n'avoit fait que ſe ſervir de la ruſe des Avocats qui nient tout ce qui eſt trop favorable au parti contraire. Ce qui reſtoit de Cromweliſtes en Angleterre, ſe conformoit au jugement de Milton; mais leur ſentiment étoit ſuſpect par la raiſon que je viens de dire. Tous les partiſans de la cauſe de Charles I. s'opoſoient avec ardeur à ce ſentiment; & comme les interêts de leur cauſe ſe trouvoient dans l'opinion que ce Prince étoit l'Auteur veritable de l'εἰκὼν βασιλικὴ, ils pouvoient être ſuſpects tout comme les autres, de ſe ſervir de l'artifice des Avocats. Neanmoins leur opinion prevaloit en Angleterre, & ne pouvoit être combatuë par des faits certains. Enfin il eſt arrivé des choſes qui l'ont detruite. Voici le commencement & le progrés de l'afaire ſelon le narré de Mr. Toland.

(d) *Milton. defenſ.* 2. *pag. m.* 86.

L'an 1686. Mr. Millington vendoit à l'encan la bibliotheque de Mylord Angleſey, & lors qu'on en fut à l'*icon baſilica*, il eut le tems de feuilleter l'exemplaire, car les encheriſſeurs étoient fort froids. Il y rencontra une page où Mylord d'Angleſey avoit écrit de ſa propre main ce qui ſuit: „ Le Roi Charles II. & le Duc „ d'Iorck voiant un exemplaire manuſcrit de cet Ouvra„ ge que je leur montrai dans la chambre des Seigneurs „ pendant les dernieres ſeances du Parlement l'an 1675. „ dans lequel exemplaire il y avoit des corrections, „ & des changemens écrits de la propre main du Roi „ Charles I. me dirent tous deux qu'il étoit certain „ que cet Ouvrage n'avoit pas eté compilé par le Roi „ leur pere, mais par le Docteur Gauden Evêque d'E„ xeter. Ce que j'inſere ici pour deſabuſer les au„ tres.

Digitized by Google

fondement. Il ſe tint caché lors qu'on rapela Charles II. & ne ſe montra qu'après la proclamation de l'amniſtie. Il obtint des lettres d'abolition, & ne fut ſoumis qu'à la ſeule peine d'être exclus

„ tres. En foi de quoi j'atteſte ce fait de ma propre „ main „

„ ANGLESEY. „

Depuis qu'on eut ſçu cette particularité, on s'en entretint beaucoup, & cela fit qu'il y eut des gens qui queſtionnerent ſur ce ſujet le Docteur Walker, parce qu'ils n'ignoroient pas les liaiſons qu'il avoit euës avec cet Evêque d'Exeter. Il leur avoüa ce qu'il en ſavoit, & aiant eté provoqué, & fort ofenſé par le Docteur Hollingworth, il publia pour ſa juſtification un narré touchant ce livre. Il expoſa que le Docteur Gauden lui avoit communiqué tout le projet de cette afaire, & quelques chapitres de l'*icon baſilica*, & le plan de quelques autres; il raporta le ſubterfuge dont il fut paié par ce Docteur, après qu'il lui eut fait conoître qu'il n'aprouvoit point qu'on trompât ainſi le public. Il raconta pluſieurs autres faits, & nommément ces trois-ci, comme les tenant du Docteur Gauden. 1. Que l'Evêque de Salisburi s'étoit chargé de compoſer deux chapitres de l'Ouvrage. 2. Que le Docteur Gauden avoit envoié au Roi à l'Ile de Wicht par le Marquis de Hartford une copie de l'*icon baſilica*. 3. Que le Duc d' Iorck ſavoit fort bien que le Docteur Gauden en étoit l'Auteur. On ajoûta que le fils de ce Docteur, ſa femme, & Mr. Gifford qui avoit copié l'Ouvrage, croioient fermement qu'il avoit été compoſé dans le lieu où ils demeuroient. On aſſûra que l'opinion generale de la famille étoit que le Docteur Gauden l'avoit compoſé: on allegua que la famille en avoit toûjours parlé ſur ce pied-là, ſoit qu'il fût preſent, ſoit qu'il fût abſent, & qu'il n'avoit jamais pris la negative. Je paſſe ſous ſilence pluſieurs autres preuves ou eclairciſſemens qui ſont dans la relation du Docteur Walker.

Son narré quelque tems après fut confirmé d'une maniere qui paſſa pour une decouverte totale de l'impoſture. Voici comment: Un marchand de Londres nommé Arthur North, homme fort accredité, & membre de l'Egliſe Anglicane, avoit épouſé la ſœur de la femme de Charles Gauden fils du Docteur; & après la mort de ce beau-frere il avoit eu ſoin des afaires de la veuve. Il avoit trouvé parmi les papiers du defunt un paquet qui concernoit uniquement l'afaire de l'*icon baſilica*. La veuve du Docteur Gauden l'avoit laiſſé à ſon fils Jean Gauden, qui étoit celui de tous ſes enfans qu'elle aimoit avec le plus de tendreſſe. Celui-ci l'avoit laiſſé à ſon frere Charles. On trouva dans ce paquet 1. une lettre du Secretaire Nicolas écrite au Docteur Gauden. 2. La copie d'une lettre que ce Docteur avoit écrite au Chancelier Hyde, dans laquelle entre autres obligations qu'on lui avoit, il fait mention d'un ſervice veritablement roial, & digne d'une recompenſe roiale, puis qu'il avoit eu pour but de fortifier & d'encourager les amis du Roi, & de decouvrir & de convertir les ennemis de ce Prince. 3. La copie d'une lettre qu'il avoit écrite au Duc d'Iorck, pour repreſenter fortement les bons ſervices qu'il avoit rendus. 4. Une lettre écrite de la propre main du Chancelier Hyde le 13. de Mars 1661. par laquelle ce Chancelier temoigne au Docteur Gauden qu'il eſt fâché de ſes importunitez, & lui fait excuſe de ce qu'il ne peut encore lui rendre ſervice. La concluſion de cette lettre eſt remarquable; elle contient ces paroles: „ Cette particularité dont vous avez fait mention „ m'a été communiquée comme un ſecret; je ſuis fâché „ de l'avoir ſçuë: quand elle ceſſera d'être un ſecret, „ elle ne plaira qu'à Mr. Milton. „ Le meme paquet contient entre pluſieurs autres papiers une longue narration écrite par la femme du Docteur Gauden. C'eſt un recit qui prouve d'une maniere inconteſtable que ſon mari eſt l'Auteur de l'*icon baſilica*. On y voit la confirmation entiere du narré du Docteur Walker, & la plupart des faits que j'ai raportez ci-deſſus, & pluſieurs autres circonſtances tout-à-fait curieuſes & extraordinaires. Cette narration copiée ſur l'original en preſence de quelques perſonnes doctes & integres, a été imprimée dans un Ouvrage qui a pour titre, *Truth brought to light, la verité miſe au jour*. Voilà les moiens par leſquels cette impoſture a été pleinement manifeſtée. Ce grand ſecret qu'on avoit forgé avec beaucoup d'artifice, & que les perſonnes intereſſées à le tenir caché avoient fait valoir ſi adroitement, a été éventé par des incidens bien legers & bien fortuits. Si le Docteur Gauden n'avoit pas été fruſtré de l'Evêché de Wincheſter, il n'eût pas tant inſiſté ſur les ſervices qu'il avoit rendus par le moien de cet écrit. Sa veuve n'auroit pas compoſé la narration, ſi elle eût été gratifiée du revenu de ſix mois après la mort de ſon mari. Les deux Princes fils de Charles I. ſe laiſſerent échaper leur ſecret par une ſurpriſe bien caſuelle, lors que Mylord Angleſey leur montra de l'écriture du Roi leur pere. Et ſi d'autres que Millington euſſent eu ſoin de la vente des livres de ce Mylord, on eût ignoré l'aveu que firent alors ces deux Princes. Et ſi le Docteur Hollingworth n'eût pas irrité par l'indiſcretion de ſon zéle le Docteur Walker, celui-ci n'eût point publié ſa relation; & s'il ne l'eût point publiée, les papiers de Mr. North qui ont mis le comble aux preuves irrefragables du fait, n'euſſent point ſervi à la decouverte (*a*).

Notez que dans tout ceci je ne dois & je ne puis être conſideré que comme un ſimple traducteur des extraits Latins que j'ai fait faire du livre Anglois que je cite. Notez auſſi qu'on a combatu cet endroit-là de la vie de Milton, car Mr. Wagſtaf a publié des obſervations pour infirmer le temoignage de Mylord Angleſey, la narration du Docteur Walker, & les papiers de Mr. North; mais Mr. Toland les a refutées toutes dans ſon *Amyntor*, où il a de plus diſcuté tous les temoignages que l'on allegue pour maintenir au Roi Charles la proprieté de l'*icon baſilica*. On m'a dit que ſur l'une & l'autre de ces (*b*) deux parties de ſon apologie il n'oublie rien de tout ce qui eſt neceſſaire pour conſerver à ſes preuves toute l'évidence, & toute la force qu'elles paroiſſoient avoir avant que l'on eût écrit contre. C'eſt tout ce que j'en puis dire n'aiant point lu ce qu'on a fait contre lui, ni ce qu'il a repliqué, & ne le pouvant point entendre, car ce ſont tous livres Anglois.

Je finirai cette remarque par une choſe dont Milton fit un grand bruit, & qui a été renouvellée dans la derniere diſpute ſur l'*icon baſilica*, c'eſt que la priere (*c*) que le Roi Charles I. *délivra au Docteur Juxon immediatement avant ſa mort intitulée* Priere pour le temps de Captivité, *laquelle ſe trouve imprimée à la fin des meilleures éditions qui ſe ſoient faites de ſon livre*, eſt toute ſemblable à une priere qui ſe trouve dans un Roman, je veux dire dans l'Arcadie du Chevalier Philippe Sidney. Cela paroît par le paralèle que Milton a mis à la fin de ſa (*d*) reponſe en la maniere ſuivante.

„ *Priére du feu Roi d'Angleterre pour le temps de captivité.*	„ Priére de Pamméla tirée „ mot à mot de l'Arcadie de la Comteſſe de „ Pembrook, pag. 248.
„ O Dieu tout puiſſant „ & éternel, *auquel n'y a* „ *rien de ſi grand, qui puiſſe réſiſter; ni de ſi petit, qui ſoit mépriſable;* „ *jette l'œil de tes compaſſions deſſus ma miſére, &* „ *que ton pouvoir infini daigne m'aſſigner quelque portion de délivrance, telle* „ *que tu trouveras* pour moi „ *le plus expédient: Ne permets point, O Seigneur,* „ *que l'outrage triomfe de* „ *moi; & fais que mes fautes ſoient corrigées par ta* „ *main; ne rendant point* „ *mes injuſtes ennemis les* „ *miniſtres de ta Juſtice.* „ *Toutefois, O mon Dieu,* „ *s'il ſemble à ta ſageſſe que* „ *ce ſoit ici le châtiment le* „ *plus convenable à mes* „ tranſgreſſions, *qui ſont* „ *inexcuſables: Si cette in-* „ grate *captivité eſt la plus* „ *propre à reprimer mes déſirs trop altiers: Si c'eſt* „ *par ce moien que doit être* „ *briſé l'orgueil de mon cœur,* „ *qui n'eſt pas aſſez humilié; O Seigneur, je me* „ *ſoûmets à ta volonté, &* „ *embraſſe avec alégreſſe* „ *telle* amertume, *qu'il te* „ *plaira me faire ſouffrir.* „ *Seulement permets moi de* „ *te requérir* ceci, (*& que* „ *ma requéte, O Seigneur,* „ *ſoit acceptée de toi, puis* „ *que c'eſt toi-même, qui me*	„ O *lumiére qui void tous* „ *& la vie éternelle de tou-* „ *tes choſes*, auquel n'y a „ rien de ſi grand, qui „ puiſſe réſiſter, ni de ſi „ petit, qui ſoit mépriſa- „ ble; jette l'œil de tes „ compaſſions deſſus ma „ miſére, & que ton pou- „ voir infini daigne m'aſ- „ ſigner quelque portion „ de délivrance, telle que „ tu trouveras le plus ex- „ pédient: Ne permets „ point, O Seigneur, que „ l'outrage triomfe de moi; „ & fais que mes fautes „ ſoient corrigées par ta „ main, & ne rends point „ mon injuſte ennemi le „ Miniſtre de ta Juſtice. „ Toutefois, O mon Dieu, „ s'il ſemble à ta ſageſſe „ que ce ſoit ici le châti- „ ment le plus convenable „ à *ma folie*, qui eſt inex- „ cuſable: Si cette *abjecte* „ captivité eſt la plus pro- „ pre à reprimer mes deſirs „ trop altiers: Si c'eſt par „ ce moien que doit être „ briſé l'orgueil de mon „ cœur, qui n'eſt pas aſſez „ humilié; O Seigneur je „ me ſoûmets à ta volon- „ té, & embraſſe avec alé- „ greſſe telle *affliction*, qu'il „ te plaira me faire ſouf- „ frir. Seulement permets- „ moi de te requérir, (& „ que ma requête, O Sei- „ gneur,

(*a*) *Tiré des extraits Latins de quibus ſupra.*

(*b*) *C'eſt-à-dire la reponſe aux objections de Mr. Wagſtaf, & la reponſe aux preuves directes alleguées par les partiſans du Roi Charles.*

(*c*) *Milton pag. m 24. de l'Iconoclaſtes.*

(*d*) *C'eſt-à-dire de ſon Iconoclaſtes.*

Digitized by Google

† *Elle eſt en Anglois.*

exclus des charges publiques. Quelques-uns ont cru que le Roi eut plus de part à cette grande moderation par un defaut de memoire, que par ſa clemence. Mais d'autres diſent que Milton avoit des amis dans la chambre des Communes & dans le Conſeil privé, qui intercederent pour lui. Il n'acheva qu'à pluſieurs repriſes ſon grand poëme du paradis perdu, car ſa veine ne couloit pas en toute ſaiſon, mais ſeulement au printems & en automne. Il publia ſon hiſtoire † d'Angleterre l'an 1670. Elle s'étend juſques à Guillaume le Conquerant, & n'eſt pas tout-à-fait conforme à l'original de l'Auteur. Les cenſeurs des livres en effacerent divers endroits qui decrivoient vivement la ſuperſtition, l'orgueil, & les artifices de l'ancien Clergé, ils s'imaginerent qu'on apliqueroit cela au Clergé moderne. Le dernier livre qu'il publia eſt un traité *de la vraie religion, de l'hereſie, du ſchiſme, de la tolerance, & des meilleurs moiens qu'on puiſſe employer pour prevenir la propagation du Papiſme.* J'en raporterai un (O) paſſage. Ceux qui dirent que la pauvreté l'avoit contraint de ſe defaire de ſa Bibliotheque s'abuſerent groſſierement, il ne la vendit que parce qu'il crut qu'il en tireroit plus d'argent que ſes heritiers ne ſauroient faire, & il eſt certain qu'il leur a laiſſé une ſucceſſion * très-conſiderable. La goute fut ſa principale maladie: il en mourut ſans une grande douleur l'an 1674. âgé de 66. ans. Ce fut un homme d'une agreable converſation, d'une humeur douce & égale, extraordinairement ſobre, & qui ſe plaiſoit infiniment à la muſique. La ſecte qui lui plaiſoit davantage dans ſa jeuneſſe étoit celle des Puritains, mais dans ſon âge viril celle des Independans & celle des Anabaptiſtes lui devinrent plus agreables, parce qu'elles accordent plus de liberté que les autres à chaque particulier, & qu'il lui ſembloit que leur pratique s'accordoit mieux avec celle des premiers Chretiens. Enfin quand il fut vieux il ſe detâcha de toute ſorte de communions, & ne frequenta aucune aſſemblée Chretienne, & n'obſerva dans ſa maiſon le rituel d'aucune ſecte. Quant au reſte il faiſoit paroître & par ſes actions & par ſes paroles un profond reſpect pour Dieu †. On fit une édition de toutes ‡ ſes Oeuvres à Londres l'an 1699. en 3. volumes *in folio*, & l'on mit dans les deux premiers ce qu'il a écrit en Anglois, & dans le 3. ſes traitez Latins. On verra dans la remarque N le parallêle que Milton fit entre une priere qui eſt dans le livre de Charles I. & une priere qui ſe trouve dans le fameux Roman qui a pour titre *l'Arcadie de la Comteſſe de Pembrok.*

* 1500. *livres ſterlings & autres biens.*

‡ *Tiré des extraits Latins qu'on a fait faire de la vie de Milton compoſée en Anglois par Mr. Toland. J'ai ouï dire à des gens qui ſavent l'Anglois qu'elle eſt bien écrite, & parſemées de reflexions tres-curieuſes. Voiez l'hiſtoire des Ouvrages des Savans, Fevrier 1699. pag. 78. & ſuiv.*

† *Excepté ſes poëſies.*

MYR-

„ *la mets au cœur*) *ſavoir „ que par ta bonté, qui n'eſt „ autre choſe que toi-même, „ il te plaiſe faire luire quelque raion de ta Majeſté en „ mon entendement; afin que „ comme je reconnois que le „ plus noble de mes titres eſt „ d'être ta créature; de même je puiſſe en mes plus „ grandes afflictions dépendre conſidemment de toi. „ Fais enſorte que l'affliction „ ſoit l'exercice, mais non „ pas la ruïne de ma vertu. „ O Dieu, ne permets point „ que leur pouvoir prévaile „ juſqu'à me détruire. Et, „ ſi c'eſt ta volonté qu'ils „ continüent de plus en plus „ à me tourmenter par de „ ſemblables ſouffrances; „ Toutefois, O Seigneur, ne „ permets jamais que leur „ malice paſſe ſi avant, que „ de m'empêcher de conſerver toûjours un eſprit pur, „ & une réſolution ferme & „ inébranlable de te ſervir „ ſans crainte, ni préſomption; Mais cependant, „ avec cette humble confiance, qui te puiſſe être „ plus agreable; en telle „ ſorte qu'à la fin je puiſſe „ parvenir en ton Roiaume éternel par les mérites de ton fils nôtre ſeul „ & unique Sauveur Jeſus „ Chriſt. *Amen.*

„ *La verſion faite de l'Arcadie en François, imprimée „ à Paris l'an 1625. ne ſuivant pas exactement l'Original Anglois, j'ai été obligé de tourner la priére de Pamméla ſur l'Anglois de mot à mot, comme la priére du „ Roi en avoit été tirée, ainſi qu'il apparoîtra, en conférant l'une avec l'autre.*„

(a) *Milton dans le livre Anglois* de vera religione, hæreſi *&c. ſelon les extraits Latins de ſa vie, de quibus ſupra.*

(O) *J'en raporterai un paſſage.*] C'eſt afin que l'on conoiſſe les principes de cet écrivain, choſe auſſi neceſſaire qu'aucune autre dans les articles d'un Dictionaire hiſtorique qui concernent les Auteurs. „ (a) L'erreur vient de la fragilité humaine, & aucun „ homme n'eſt infaillible. Mais ſi les Lutheriens, les „ Calviniſtes, les Anabaptiſtes, les Sociniens & les „ Arminiens qui font profeſſion de prendre la ſeule „ parole de Dieu pour la regle de leur foi, & de leur „ obeiſſance, apliquent tout leur ſoin & toute la ſincerité de leur cœur à lire, à étudier, & à demander „ l'illumination du ſaint Eſprit, afin d'entendre cette „ regle, & d'y conformer leur vie, ils ſont tout ce „ qui depend de l'homme. Dieu ſans doute leur pardonnera leurs erreurs, comme il fit grace aux amis „ de Job, honêtes gens & pieux, quoi qu'ils broncha ſſent lourdement ſur quelques points de doctri„ ne. Mais, dira-t-on, la condition des Chretiens eſt „ bien diferente puis que Dieu leur a promis de leur „ enſeigner toutes choſes. Il eſt vrai, pourveu que „ par toutes choſes on n'entende que les articles abſolument neceſſaires au ſalut. Or ſi l'on examine „ tranquillement, & ſelon l'inſtinct de la charité les „ matieres dont les Proteſtans diſputent entre eux avec „ le plus de chaleur, on trouvera qu'elles ne ſont pas „ de ce genre. Le Lutherien croit la conſubſtantiation, c'eſt une erreur ſans contredit, mais non pas „ une erreur mortelle. On blâme les Calviniſtes ſur „ la doctrine de la predeſtination comme s'ils faiſoient „ Dieu Auteur du peché. Il eſt pourtant ſeur qu'ils „ n'ont point dans l'ame aucune penſée qui repugne à l'honneur de Dieu, mais par un zêle un „ peu trop ardent peut-être, ils s'attachent à ſa puiſſance abſoluë non ſans alleguer ſa propre parole. On „ accuſe les Anabaptiſtes de nier que les enfans doivent „ être baptiſez, ils repondent qu'ils ne nient que ce „ que l'Ecriture ſainte rejette. On objecte aux Sociniens & aux Ariens qu'ils combatent la Trinité; ils „ aſſûrent neanmoins qu'ils croient le pere, le fils & le „ ſaint Eſprit ſelon l'Ecriture & ſelon le ſymbole des „ Apôtres, & que pour ce qui eſt des termes, *Trinité*, „ *Triunité*, *Coeſſentialité*, *Triperſonalité*, & autres ſemblables, ils les rejettent comme des notions d'école „ qui ne ſe trouvent point dans l'Ecriture, laquelle „ ſelon l'axiome general des Proteſtans eſt aſſez claire „ pour fournir en mots propres & convenables l'explication des doctrines qu'elle contient. Enfin on „ accuſe les Arminiens d'élever le franc arbitre ſur les „ ruines de la grace, mais c'eſt ce qu'ils nient dans „ tous leurs écrits, & ils citent l'écriture pour ſoutenir tous leurs dogmes. Nous ne pouvons nier que „ les fondateurs de toutes ces nouvelles ſectes n'aient „ été doctes, venerables, pieux & zêlez, comme on „ peut le voir par la deſcription de leur vie & par la „ bonne renommée de leurs ſectateurs, parmi leſquels il y a beaucoup de perſonnes relevées, ſavantes, qui entendent bien l'Ecriture, & dont la vie eſt „ irreprochable. Il n'eſt pas poſſible de s'imaginer „ que Dieu veuille que des Ouvriers dans ſa vigne ſi „ laborieux, & ſi zêlez, & qui ſoufrent très-ſouvent „ pluſieurs maux pour la conſcience, ſoient abandonnez à des hereſies mortelles & à un ſens reprouvé, „ eux qui ont imploré l'aſſiſtance de ſon ſaint eſprit „ en tant de rencontres. Il eſt plus croiable que n'aiant „ donné

Digitized by Google

MYRRHA, mere d'Adonis, & fille de (A) Cinyras Roi de Cypre, ou d'Aſſyrie, devint amoureuſe de ſon pere, & ne ſe donna point de repos qu'elle n'eût couché avec lui. Sa Nourrice à qui elle fit confidence de ſa paſſion, lui donna les moiens de ſe contenter. Elle prit ſon tems lors qu'à cauſe de la fête de Ceres la Reine étoit neuf (B) jours ſans coucher avec ſon mari, & fit acroire à ce Prince qu'une jeune fille fort belle ſouhaitoit de lui accorder la derniere faveur ſans être vuë. La propoſition fut acceptée; on mena donc de nuit la jeune Myrrha à ſon pere Cinyras. Quand ce jeu * eut aſſez duré, on eut envie de voir celle dont on avoit eu la jouïſſance; on fit aporter de la lumiere, & l'on conut qu'on avoit couché avec ſa fille. Cinyras prit ſon épée pour tuer Myrrha; celle-ci prit la fuite, & ſe ſauva juſques au païs des Sabéens, où elle fut metamorphoſée en l'arbre qui fournit la myrrhe. L'enfant dont elle étoit groſſe ne laiſſa pas de croître, & de (C) ſortir de ce tronc d'arbre quand ſon terme fut venu. Les Naiades en prirent ſoin. Ce fut le plus beau garçon du monde, en un mot ce fut Adonis, dont j'ai parlé en ſon tems †. Pluſieurs Auteurs diſent que Myrrha ne conçut point d'elle-même cette paſſion, & que le mal venoit de plus haut, & de quelque (D) Divinité offenſée; car

* Cum tandem Cinyras avidus cognoſce-re amantem
Poſt tot concubitus illato lumine vidit
Et ſcelus & natam. *Ovidius Metam. l.* 10.

† *Ex Ovidio ibid. Voiez auſſi Plutarque dans ſes paralléles p.m.* 310. *citant les Metamorphoſes de Theodore. Servius in Eclog.* 10. *Virgil.*

‡ *On écrit ceci en Novemb.* 1700.

(d) *Voiez le même commentaire philoſophique au ſuplement pag.* 117. *& ſuiv.*

(e) *Tiré des extraits de quibus ſupra.*

(f) *Cap.* 34.

(g) *Comment. ſur les épitres d'Ovide pag.* 397.

(h) *Hygin. c.* 164. *Fulgent. Mythol. l.* 3. *c.* 8.

(i) *Anton. Liberal. c.* 34.

(k) *Servius in Eclog.* 10. *Virg.*

„donné à aucun homme le don d'infaillibilité, il leur „a pardonné leurs erreurs, & s'eſt contenté benigne„ment des pieux efforts avec leſquels ils ont examiné „toutes choſes ſincerement & ſelon la regle de l'E„criture, & ſous la direction celeſte telle que leurs „prieres ont pu obtenir. Où eſt donc le Proteſtant „qui attaché aux mêmes principes, & condamnant „la foi implicite veuille perſecuter de pareilles gens, „au lieu de les tolerer en charité? La perſecution ne „prouveroit-elle pas qu'il abandonne ſon propre prin„cipe? Si quelcun demande juſqu'où il eſt bon de les „tolerer, je repons 1. que la tolerance doit être éga„le envers tous, puis qu'ils ſont tous Proteſtans, „2. que par cette tolerance il leur doit être permis „de rendre raiſon de leur foi en toutes rencontres, „ſoit par des diſputes, & par des predications dans „leurs aſſemblées publiques, ſoit par des livres im„primez.„ Après cela Milton montre que le Papiſme doit être entierement privé du benefice de la tolerance, non pas entant que c'eſt une religion, mais entant que c'eſt une faction tyrannique qui oprime toutes les autres. Il montre auſſi que le moien le plus efficace d'en empêcher l'augmentation dans l'Angleterre eſt d'y tolerer toutes ſortes de Proteſtans, & en general toutes autres ſectes dont les principes ne favoriſent ni le vice ni la ſedition.

Par ce morceau de la doctrine de Milton on peut aiſément conoître qu'il n'y avoit perſonne qui eût plus de zéle que lui pour la tolerance; car ceux qui n'en excluent pas le Papiſme, & qui par conſequent la limitent beaucoup moins que lui, ne ſont pas comme il le ſemble d'abord ſes plus fideles ſectateurs. Ceux-ci par un excés d'amitié pour la tolerance ſont intolerans au dernier point à l'égard des ſectes perſecutrices: & comme le Papiſme eſt de tems immemorial le parti qui perſecute le plus, & qu'il ne ceſſe de tourmenter le corps & l'ame des autres Chretiens par tout où il le peut faire, c'eſt principalement à ſon expulſion que concluent les tolerans les plus outrez. Ils pretendent raiſonner conſequemment, & ils ne ſavent comment accorder l'édit de l'Empereur de la Chine avec cette haute ſageſſe dont on le loue. Je parle de l'édit de tolerance qu'il a fait pour les Chretiens, & dont un (a) Jeſuïte a donné une belle hiſtoire. Ils croient qu'un Prince ſage n'eût pas accordé aux Miſſionaires du Pape, & à leurs Neophytes la liberté de conſcience, avant que de s'informer quels ſont leurs principes de converſion, & de quelle maniere leurs predeceſſeurs en ont uſé. S'il eût cherché là-deſſus tous les éclairciſſemens que la bonne politique demandoit, il n'eût point permis aux Miſſionaires ce qu'il leur accorde, il eût ſçu que ce ſont des gens qui pretendent que JESUS-CHRIST leur ordonne de contraindre d'entrer, c'eſt-à-dire de banir, d'empriſonner, de torturer, de tuer, de dragonner tous ceux qui refuſent de ſe convertir à l'Evangile, & de dethrôner les Princes qui s'opoſent à ſes progrés. On ne voit point que l'Empereur de la Chine ſe pût laver d'une imprudence inexcuſable, ſi ſçachant cela il eût neanmoins accordé l'édit (b). Il faut donc croire pour ſon honneur qu'il n'en ſavoit rien, & par cela même il eſt blâmable, il ne s'eſt point aſſez informé de ce qu'il faloit qu'il ſçût. Aparemment il ne vivra pas aſſez pour avoir lieu de ſe repentir de ſa negligence: mais il ne faut point repondre que ſes deſcendans ne maudiront pas ſa memoire, car peut-être ſe verront-ils obligez plutôt qu'on ne penſe à reſiſter à des ſeditions dangereuſes, excitées par les ſectateurs de la nouvelle religion, & à égorger s'ils ne veulent être égorgez. Il faudra peut-être jouër au plus fin comme autrefois dans (c) le Japon. Ne craignez pas que les Miſſionaires s'amuſent à ſe quereller, quand il faudra mettre en pratique le dogme de la contrainte, & celui des ſoulevemens & des dragonnades. Les Thomiſtes, les Scotiſtes, & les Moliniſtes oublieront alors tous leurs diferens, & travailleront d'une même épaule à l'execution du *contrain les d'entrer*. Aujourd'hui ‡ toute l'Europe retentit de leurs diſputes: ils s'entr'accuſent à Rome; les congregations des Cardinaux, la Sorbonne, les Princes, les Auteurs ſe tremouſſent là-deſſus, & ſe donnent cent mouvemens. Et il eſt bien étrange que les diviſions des Miſſionaires, leurs diſputes, & leurs *entre-mangeries* qui ne peuvent être inconuës aux nouveaux Chretiens du Levant, leur permettent (d) de faire les grans progrés dont ils ſe vantent. Ils ne ſeroient point de mauvaiſe intelligence, s'il n'étoit queſtion que de vexer & de tourmenter les idolâtres de la Chine. Mais briſons-là: ce ſont des objets contraires à la tranquillité d'un écrivain, & à celle de pluſieurs lecteurs. Ils ſe chagrinent aſſez de ne pouvoir parcourir une gazette ſans y trouver quantité de gens perſecutez en France, au Palatinat &c.

Pour revenir à Milton, & finir par lui, je dirai qu'il me ſeroit bien dificile de marquer pourquoi il ſe detâcha de toutes les ſectes Chretiennes; car ſon propre hiſtorien laiſſe indeciſe la queſtion, ſi ce fut à cauſe qu'il lui deplaiſoit de les voir embaraſſées dans une infinité de diſputes deſtituées de charité, & de remarquer en elles un eſprit de domination & un penchant à perſecuter, qu'il conſideroit comme une portion de Papiſme inſeparablement annexée à toutes les communions; ou bien ſi ce fut à cauſe qu'il étoit perſuadé qu'on peut être homme de bien ſans ſouſcrire au formulaire d'aucune ſecte, & que toutes les ſectes avoient corrompu en quelque choſe les ſtatuts de JESUS-CHRIST (e).

(A) *Fille de Cinyras.*] Antoninus (f) Liberalis la nomme Smyrna, & la fait naître de Theias & de la Nymphe Oithye ſur le mont Liban. Mais ſelon d'autres elle fut fille de Cinyras & de Cenchreis. Ovide a été de ce ſentiment, & je m'étonne que Mr. de Meziriac (g) l'ait nié à l'égard de Cenchreis. Ce poëte remarque 1. que la mere de Myrrha étoit femme de Cinyras, lors que Myrrha étoit amoureuſe de ſon pere:

Conataque ſæpe fateri,
Sæpe tenet vocem, pudibundaque veſtibus ora
Texit, & O, dixit felicem CONJUGE MATREM!

2. Que la nourrice de Myrrha prit ſon tems lors que Cinyras couchoit ſeul, ſa femme Cenchreis étant occupée avec les autres femmes aux myſteres de Ceres:

Turba Cenchreis in illa
Regis abeſt conjux, arcanaque ſacra frequentat.
Ergo legitima vacuus dum conjuge lectus.

N'eſt-ce pas dire que Cenchreis étoit la mere de Myrrha?

(B) *La Reine étoit neuf jours ſans coucher avec ſon mari.*] Quelle prodigieuſe difference de ces ſiecles-là au nôtre! Car puis qu'il falut que la nourrice ſe ſervît de cette occaſion, c'eſt une preuve que pendant le reſte de l'année le Roi couchoit auſſi regulierement avec ſa femme chaque nuit, que le plus petit bourgeois. A preſent tous les mois de l'année ſeroient propres à cette nourrice, ſi elle avoit un tel coup à faire.

(C) *Et de ſortir de ce tronc d'arbre.*] Les (h) uns diſent que la fille de Cinyras devint un arbre, pendant que ſon pere la pourſuivoit l'épée à la main pour la tuer. On ajoûte que le coup qu'il donna à cet arbre fit naître Adonis. D'autres (i) diſent que Myrrha ſe delivra de ſon fruit dès qu'elle eut été reconnuë, & qu'en ſuite Jupiter la changea en arbre, pour exaucer la priere qu'elle faiſoit de n'être ni parmi les vivans, ni parmi les morts.

(D) *De quelque Divinité offenſée.*] Les uns (k) diſent que la colere du Soleil fut cauſe de cette paſſion in-

(a) *Le Pere Charles le Gobien: ſon livre a été imprimé à Paris l'an* 1698. *in* 12. *J'en ai cité quelque choſe ci-deſſus pag.* 691. *lettre o.*

SI L'EMPEREUR de la Chine agit prudemment lors qu'il accorde un édit de tolerance aux Catholiques Romains.

(b) *Voiez le commentaire philoſophique ſur* contrain les d'entrer *part.* 1. *pag.* 81. *& ſuiv.*

(c) *Confer quæ ſupra pag.* 1629. *remarque E.*

Digitized by Google

car voilà comment les Païens se représentoient leurs Dieux, sous l'idée d'un être qui punit le crime, en poussant le criminel dans un nouveau crime. Ovide n'a point suivi ces Auteurs dans le fait particulier de Myrrha : il a declaré au contraire que † Cupidon s'en lavoit les mains. Il en a donné tout le blâme aux Furies infernales. Ceux qui croient que Myrrha (E) étoit la femme de Cham fils de Noé, amenent la chose d'un peu bien loin.

† Voiez la remarque D.

☞MODREVIUS (ANDRÉ FRICIUS) secretaire de Sigismond Auguste Roi de Pologne, se fit estimer beaucoup par son savoir, & par ses Ouvrages. Il goûta d'assez bonne heure β ce qu'on apelloit les nouvelles opinions, & quoi qu'il se menageât, il devint suspect aux Catholiques, & enfin il se decouvrit jusques au point qu'ils le regarderent (A) comme un apostat. On s'aperçoit par une γ lettre qu'il écrivit à Jean Laski l'an 1536. qu'il n'étoit pas ennemi des Lutheriens. Son traité *de Ecclesia* qui devoit être le quatriéme livre de l'Ouvrage *de republica emendanda* qu'il fit mettre sous la presse à Cracovie l'an 1551. trouva des censeurs qui en arrêterent l'impression * deux ou trois ans. Il le publia ensuite avec une apologie qui éclaircissoit les choses dont on s'étoit scandalisé. Il devoit aller à Trente ‡ avec les Ambassadeurs de Pologne, mais cette designation fut changée. Les Antitrinitaires de Pologne l'ont mis dans le catalogue de leurs Auteurs. On verra ci-dessous le titre (B) de ses principaux Ouvrages avec quelques particularitez ‡. Grotius l'a mis au nombre des Conciliateurs de religion.

β Stanislas Lubienetius, histor. reformat. Polon. lib. 1. cap. 5. pag. 18.

γ Elle est la 9. de la premiere centurie dans le recueil de lettres publié par Simon Abbes Gabbema.

* Voiez l'épitre dedicatoire & la preface du 4. livre de republica emendanda.

‡ Modrevius praefat. lib. 4. de repub. emendanda pag. 193. edit. Basil. 1554. in fol.

‡ Grotius in consultat. Cassandri.

MOLIE-

incestueuse. D'autres (a) recourent à Venus irritée de ce que Cenchreis, mere de Myrrha, avoit preferé à la beauté de cette Déesse celle de sa fille; ou de ce (b) que Myrrha avoit dit en se peignant, que ses cheveux etoient plus beaux que ceux de Venus. Toutes ces hypotheses étoient impies; c'étoit se jouër de la nature divine avec plus d'audace, qu'un historien honnête homme ne voudroit en temoigner contre des gens de mauvaise reputation, s'il manquoit de preuves certaines. Voiez la marge (c), & notez qu'Ovide a disculpe Cupidon, & qu'il rejette sur les Furies toute la faute de Myrrha:

Ipse (d) negat nocuisse tibi sua tela Cupido
Myrrha, facesque suas a crimine vindicat isto.
Stipite te sygio tumidisque adflavit Echidnis
E tribus una soror.

(E) *Que Myrrha étoit la femme de Cham.*] Ils supposent (e) que la femme de Cham accompagnée d'*Adonis le plus jeune de sa famille*, s'aperçut toute la premiere de la nudité de Noé, & qu'elle en fit avertir Cham *qui le dit encore à ses freres*. Or comme dans (f) le style des Hebreux *voir ou decouvrir la nudité de quelcun*, signifie deux choses, la simple vuë, ou la jouissance, il est arrivé que Myrrha qui n'avoit fait que voir, a eu la mauvaise reputation d'être passée au dernier acte. On confirme cette explication (g) par un passage, où nous lisons que la nourrice de Myrrha trouva Cinyras ivre:

Nacta (h) gravem vino Cyniram malè sedula nutrix.

Mais comme il y a des Auteurs qui disent que Myrrha enivra son pere, afin de coucher avec lui, il semble-roit plus à propos de la prendre pour l'une des filles de Loth, que pour l'une des belles-filles de Noë, si d'ailleurs les faits s'accordoient également avec cette conjecture.

(A) *Qu'ils le regarderent comme un apostat.*] Voici de quelle maniere Simon Starovolscius parle de lui: (i) *Regius Secretarius, seu mavis lutulenti illius subulci Lutheri, cujus nefariis dogmatibus imbutus, infestabat Ecclesiæ portas, dicendo quæ non oportuit, scribendo quæ non decuit, & agendo quæ non decuit.* Il paroît par une preface de Modrevius que Pie V. ordonna de le punir, car voici les plaintes qu'il fait à ce Pape: (k) *Non abs re mihi facere visus sum, si ipse ad te has controversias deferrem, tibique hunc librum dicarem, qui occasionem præberet tibi eas dijudicandi: simulque studia mea exigua tibi commendaret. De quibus tu videris siniſtram opinionem concepisse: ac propterea iis, penes quos est potestas, edixisse, ut me de possessiunculis meis dejicerent: fortunis everterent: ac extorrem facerent domo, foro, penatibus, congressu hominum. Hoccine est præmium bene meritorum? Hoccine humanum factum sanctissime Pater?* Le Pape Paul IV. ajoûte-t-il, avoit fait expedier de semblables ordres adressez à l'Evêque de Vladislavie, mais il s'apaisa quand il eut ouï mes raisons. (l) *Non sum oblitus, à Paulo Papa ejus nominis quarto simile edictum in me scriptum fuisse ad Joannem Droicovium Episcopum Wladislaviæ. Cui quidem Papæ rescripsi ego libro illi dicato de Ordinibus Ecclesiæ. In quo rationem illi reddidi vitæ, & actionum mearum: simulque causas ostendi quamobrem in me non debuerit esse inimitis & adeo ferox. Assensus est ille orationi nostræ non obscure, nec ullam deinceps perniciem nobis machinatus est.* Droicovius quoque nihil in me cogitavit, quam quod virum bonum & optimum Principem deceret. Je suis persuadé que cette preface de Modrevius, ni le traité qui la fait n'eussent point porté Pie V. à revoquer son ordonnance, & que la condition de l'Auteur ne fut pas meilleure après la composition de cet Ouvrage, que pendant qu'il y travailloit. Il nous aprend qu'il le fit au milieu de mille soins, obligé de changer souvent de demeure, & inquieté de la peur de perdre son patrimoine. (m) *Partim labores domestici, partim cura liberorum, partim negotia civilia, maximè autem frequens cursitatio domicilii quærendi causa me sibi vendicarunt.* (n) *Hæc scripsi solicitus de bonis meis patriis avitisque, de quibus periclitor authoritatis tuæ prætextu quæ abs te tanquam fulmen quoddam vulnificum vibrata est.*

(B) *Le titre de ses principaux Ouvrages.*] Ses cinq livres *de republica emendanda*, dont le 1. traite *de moribus*, le 2. *de legibus*, le 3. *de bello*, le 4. *de Ecclesia*, le 5. *de Schola*, furent imprimez à Cracovie l'an 1551. si l'on en croit (o) l'abbreviateur de Gesner, mais il ne faut pas (p) l'en croire. Ils furent rimprimez à Bâle chez Oporin, in 8. & in folio l'an 1554. avec deux dialogues du même Auteur, *de utraque specie Eucharistiæ à Laicis sumenda*, & avec son explication de ces paroles de saint Paul (q), il est bon à l'homme de ne toucher point de femme. On publia à Bâle en 1562. in 4. un autre recueil de ses écrits qui contient trois livres, *de peccato originis, de libero arbitrio, de providentia & prædestinatione*; trois livres *de mediatore, quibus accessit narratio simplex rei novæ & ejusdem pessimi exempli: simul & querela de injuriis, & expostulatio cum Stanislao Orichovio Roxolano* (r). Il fit un autre Ouvrage par l'ordre du Roi son maître, pour tâcher d'assoupir les diferens qui regnoient dans la Pologne au sujet de la Trinité. Il est divisé en quatre silves. La 1. est datée du mois de Decembre 1565. & traite *de tribus personis & una essentia Dei.* La 2. est de même date, & traite *de necessitate conventus habendi ad sedandas religionis controversias.* La 3. est datée du mois de Juin 1568. & traite *de Jesu Christo filio Dei, & hominis eodemque Deo & Domino nostro.* La 4. est datée du mois de Juin 1569. & traite *de homousio & de iis quæ huc pertinent.* Ces quatre silves accompagnées d'un appendix sur la question *quomodo unio divina & humana natura Christi facta sit in persona non in natura, cum tamen eadem prorsus res sint natura & persona in Domino nostro*, furent imprimées à Racovie l'an 1590 (s). L'Abbreviateur de Gesner (t) fit mention de cet Ouvrage l'an 1583. comme d'un livre qui n'étoit pas imprimé, & qui contenoit seulement trois silves dont la derniere traitoit du baptême des enfans. Le premier de ces trois faits est veritable, les deux autres sont faux. Notez que Modrevius (v) avoit envoié ses silves à Bâle afin qu'elles fussent imprimées par Oporin, qui en devoit envoier des exemplaires aux hommes doctes, & aux Universitez Catholiques, Lutheriennes, & Calvinistes, mais Trecius (w) voulant empêcher la publication de ce livre pria Oporin de lui en montrer le manuscrit, & l'aiant eu une fois, il ne le voulut point rendre. L'Auteur s'en plaignit au Palatin de Cracovie, & demanda instamment que le plagiaire fût obligé à restituer. Il n'en put venir à bout, & il se vit obligé de refaire son Ouvrage. (x) *Tandem potentia Palatini Tertio patrocinantis cedere: postremo scrinia sua excutere & rejecta omni mora, opus illud ex adversariis & chartis ferè rejectaneis denuo moliri, & absolvere, antequam mors eum occuparet. Atque ita tandem præstantissimum illud, licet mole perexiguum Sylvarum opus, ab interitu vindicatum habemus.* L'Auteur de ce Latin supose que Trecius en usa ainsi, parce que Modrevius donneit plus de force aux raisons des Antitrinitaires, qu'à celles des Tri-

(a) Hygin. c. 58.

(b) Scholiast. Theocriti in Eidyll. 1.

(c) Conferez l'article Alcinoe & l'article Egiale remarque C.

(d) Ovid. Metam. lib. 10.

(e) Voiez la Bibliotheque Universelle. 3. pag. 8.

(f) Ibid. pag. 21.

(g) Ibid. pag. 20.

(h) Ovidius Metam. l. 10.

(i) Simon Starovolscius in centum Polonorum elogiis pag. 81.

(k) Modrevius in præfat. Silvæ tertiæ pag. 152. 153.

(l) Id. ib. pag. 154. 155.

(m) Id. in 2. præfat. Silvæ 3. pag. 157.

(n) Id. in fine Silvæ 3. pag. 216.

(o) Epitome Biblioth. Gesneri pag. m. 43.

(p) On n'imprima alors que les trois premiers. Voiez la preface du 4.

(q) 1. aux Corinth. chap. 7.

(r) Epit. Gesneri ib.

(s) Biblioth. Antitrinit. pag. 36.

(t) Epitome Gesneri ubi supra.

(v) Modrev. præf. Silvæ 4.

(w) Stanisl. Lubienetius, histor. reform. Poloniæ lib. 3. c. 9. pag. 221.

(x) Id. ib. pag. 222. Voiez aussi Biblioth. Antitrin. pag. 38.

Digitized by Google

MOLIERE, fameux Comedien. Cherchez POQUELIN.

MOLIONIDES. C'eſt ainſi qu'on nomme deux freres qui ont bonne part à l'Hiſtoire fabuleuſe. Ils étoient fils d'Actor (*A*) & de Molione, & ſe nommoient l'un Eurytus, l'autre Cteatus. Quelques-uns pretendent † qu'Actor n'étoit que leur pere putatif, & que Neptune étoit leur vrai pere. D'autres λ tout au rebours font paſſer Actor pour le vrai pere, & Neptune pour le putatif. On a pu voir ſous le mot *Actor*, que celui dont je parle ici regnoit dans l'Elide conjointement avec Augias. Les Molionides étoient les plus braves de leur tems, & ce fut à eux qu'Augias donna le commandement de ſes troupes, quand il ſçut qu'Hercule venoit l'attaquer. Une maladie aiant ſaiſi Hercule dès le commencement de l'expedition, il fut bien aiſe de faire la paix avec les Molionides; mais ceux-ci aiant été informez enſuite qu'il étoit malade, ſe prevalurent de l'occaſion; ils ſurprirent ſon armée, & tuerent bon nombre de gens. Hercule quelque tems après leur joüa un tour de ſupercherie; il leur dreſſa des embûches à Cleone, lors qu'ils alloient de la part des Eliens aſſiſter aux ſacrifices de toute la Grece, durant la celebration des jeux Iſthmiques, & les tua. C'eſt ce que nous aprenons d'Apollodore φ. Pauſanias n'attribuë ni à la maladie d'Hercule, ni à la mauvaiſe foi des Molionides, mais à leur ſeule valeur * le peu de ſuccés de ce Heros, & la neceſſité qui le força d'emploier la trahiſon pour ſe defaire de tels ennemis. Il les fit tuer à Cleone, lors qu'ils alloient aſſiſter aux jeux Iſthmiques. Molione leur mere travailla avec tant de vigilance à decouvrir les auteurs de l'aſſaſſinat, qu'elle en vint à bout: mais les Argiens ne voulurent point livrer ‡ Hercule aux habitans de l'Elide. Ceux-ci demanderent aux Corinthiens que les Argiens fuſſent deſormais exclus du ſpectacle des jeux Iſthmiques, comme infracteurs des loix ſacrées de ces jeux: mais ils ne l'obtinrent pas. Alors Molione donna ſa malediction aux Eliens qui aſſiſteroient à ce ſpectacle; ce qui fit une telle impreſſion ſur eux, qu'au tems même de Pauſanias les Athletes de cette nation n'aſſiſtoient jamais aux jeux Iſthmiques. Les Molionides avoient épouſé † les deux filles de Dexamenus Roi d'Olene. Chacun laiſſa un fils; celui d'Eurytus eut nom Thalpius, celui de Cteatus s'apella Amphimachus.

† *Scholiaſt. Homeri in Il. lib. 11. v. 749. & 750.*

λ *Apollod. Bibl. l. 2.*

φ *Ibid. Voiez auſſi Pindare Olymp. od. 10.*

* Ἀπὸ γὰρ τῆς τόλμης καὶ ταῖς πλείσταις τῶν Ἀχαϊκῶν τῶν παίδων ἐκμαχόντων, ἐπεπίθει ὑπ' αὐτῶν καὶ τὸ συμμαχικὸν τῷ Ἡρακλεῖ. Herculis enim auxilia ab Actoris filiis audacia & ætate vigentibus facilè rejiciebantur. *Pauſan. lib. 5. pag. m. 148.*

‡ *Idem pag. 149.*

(e) *Joh. Andreas Boſius, diſſertat. iſagogica de comparanda prudentia civili pag. m. 361.*

(f) *Cunæus orat. 17. pag. 341. edit. Lipſ. 1693. Cette harangue fut prononcée l'onziéme de Fevrier 1632.*

(g) *A la page 37. ex præfatione Silvæ tertiæ Modrevii.*

(*A*) *Fils d'Actor & de Molione.*] Avec Pauſanias (*h*) on croit ordinairement, qu'ils furent nommez *Molionides* à cauſe de leur mere. Le Scholiaſte d'Homere ne croit point qu'ils aient été nommez Μολίονε par cette raiſon dans le vers 749. de l'onziéme livre de l'Iliade, mais ἀπὸ τῆς κατὰ τὴν μάχην μολύνσεως. Il ſe fonde ſur un principe qu'Euſtathius fait valoir dans une autre occaſion; c'eſt qu'Homere ne deſigne perſonne par des noms empruntez des meres.

(h) Καλυμένων ἀπὸ Μολίονης τῆς μητρός. *Pauſan. in Arcad. pag. 248.*

(a) *Id. ib. pag. 221.*

(b) *Voiez la preface de celui qui fit imprimer les 4. Silves.*

(c) *Voiez l'épitre dedicatoire de ſa 1. Silve.*

(d) *Modrevius præfat. Silvæ 1.*

Trinitaires. *Ille prædam petitam in caſſes ſuos nactus & inibi argumenta veritatis reſponſionibus, exceptionibus & objectionibus Trinitariorum longè fortiora animadvertens, Baſilea protinus exceſſit, evaſit, erupit, & librum Fricianum bona fide ſibi commodatum abſtulit & ſic editionem libri ſuffluminavit* (*a*). Zanchius avoit vu en manuſcrit la premiere de ces 4. ſilves, & la trouvant dangereuſe il la refuta dans ſon livre *de tribus Elohim.* Il ne deſigne l'Auteur que par le nom de *mediator*; & il en fait cas comme il paroît par ſon épitre dedicatoire à Edmond Grindal (*b*). La maniere ſceptique dont Modrevius a examiné les myſteres a déplu aux Catholiques & aux Proteſtans. Il eſt neanmoins vrai que pour s'aquiter de l'ordre qu'il avoit reçu du Roi de Pologne, il devoit en uſer de cette maniere. On l'avoit chargé de l'inſtruction du procés, (*c*) comme le mediateur de la concorde: il faloit donc qu'il raportât ſincerement les raiſons des deux parties, & qu'il ſe defit de tout prejugé. Il avoit ouï dire à Dudithius une choſe qui lui parut très-ſolide, c'eſt qu'un homme qui a pris parti pour ou contre la Trinité, n'eſt propre ni à être arbitre ni à être juge entre ceux qui la nient, & ceux qui la croient. (*d*) *Is negabat eum qui alterutri ſeu de Trinitate ſeu de quavis re alia ſententia adhæreſcat, medium ſe inter partes ipſas inferre, controverſiamque dirimere atque ſedare poſſe. Neutri parti addictum eſſe oportere qui vel partes ipſas in concordiam reducere vellet æqualitate decernendi, vel ſecundum partem alteram decernere quod juſtum & legibus conſonum eſſe judicaret. Qui ad eum modum neuter non eſſet, eum partes judicem capere non ſolere, & ab alio datum ejurare conſueſſe: nimirum quem ex opinione imbibita pendentem veriſimile eſſet vel tacita reprehenſione contrarium ſentientes condemnaſſe. Nam ut pius eſſet & eruditus qui & diſſereret & judicaret, fieri tamen poſſe ut opinione præjudicata nitens falſum judicaret.* Cette penſée de Dudithius eſt très-conforme à l'uſage, car où eſt l'homme qui veuille choiſir pour arbitres ou pour juges de ſes diferens ceux qu'il ſçait être perſuadez qu'il a tort? Il eſt même vrai que de telles gens ne ſont gueres propres à prononcer une ſentence équitable. C'eſt dommage qu'une maxime comme celle-là ne puiſſe avoir lieu dans les diſputes de religion; mais l'état des choſes eſt tel, qu'il faut neceſſairement que ces diſputes ſoient jugées dans l'Egliſe même où elles naiſſent, ce qui entraîne inévitablement que les mêmes perſonnes ſoient juges & parties. Il ſeroit inutile de murmurer là-deſſus, car la neceſſité n'a point de loi. Notez en paſſant l'une des raiſons qui ont rendu vain le travail des mediateurs de religion, & qui les ont fait haïr. Si l'on croit qu'ils ſont parfaitement neutres, on les deteſte comme des impies: ſi l'on croit qu'ils panchent plus d'un côté, ils ſont ſuſpects & odieux à l'un des partis, & ne contentent pas pleinement l'autre: l'on veut tout ou rien.

Au reſte les livres *de republica emendanda* ſont fort eſtimez: ils ont fait ranger l'Auteur parmi ceux qui ont écrit le plus ſenſément de la politique. (*e*) *Gravioribus politicis haud dubiè annumerandus eſt, egregie enim diſputat, magnaque libertate in vulgares errores politicos invehitur.* Je joins à cela un paſſage de la harangue que fit Cunæus, pour montrer que l'Academie de Leide avoit eu raiſon de condamner au dernier ſuplice un écolier qui avoit tué un bourgeois. Le Prince Janutius Radziwil qui étudioit alors à Leide, avoit declamé aigrément contre les juges: *Novit illuſtriſſimus Princeps Razevilius*, c'eſt (*f*) Cunæus qui parle, *noverunt omnes qui ejus ſtudiis præſunt quam ſint pulcra & luculenta ea quæ de cade cujuſcunque hominis in regno Poloniæ ultimo ſupplicio puniendâ ſcripſit vir ampliſſimus & rerum civilium ac Reipublicæ regundæ gnariſſimus Andreas Fricius Modrevius ad Sigiſmundum ſecundum Poloniæ regem.* Modrevius dans l'épitre dedicatoire de ſon Ouvrage *de republica emendanda*, a fait mention du livre où il expliqua amplement la neceſſité de punir de mort les homicides. Ce traité a pour titre *Laſcivus*, & conſiſte en 4. harangues qui ont été ajoûtées au volume *de republica emendanda*, à l'édition de Bâle 1559.

Qu'il me ſoit permis de n'effacer pas une choſe que j'avois écrite avant que d'avoir pu conſulter l'Ouvrage *de republica emendanda.* La voici: „ C'eſt ſans doute „ pour ce livre-là que Modrevius reçut les loüanges „ que l'on raporte dans la (*g*) bibliotheque des Anti„ trinitaires. C'eſt ſans doute celui de ſes livres qui „ fut traduit en François, en Allemand, & en Eſpa„ gnol. J'en parlerois plus affirmativement ſi j'avois „ en main la preface dont on raporte un morceau „ dans cette bibliotheque. Sandius qui le raporte „ n'eſt pas excuſable de nous laiſſer en ſuſpens. Il de„ voit emploier une parentheſe pour determiner la „ notion vague de ces paroles de Modrevius, *eſt qui „ laudando librum meum dicat*, &c. Je ſuis bien per„ ſuadé qu'elles ſont très-claires dans l'original: ce qui „ les precede fait ſans doute entendre quel eſt le livre „ dont il s'agit. Mais quand elles ſont detachées de „ leur maſſe, elles ſont obſcures. C'étoit le devoir „ de Sandius d'y remedier, & voilà un bon avis à ceux „ qui citent, & à ceux qui pretendroient que j'allon„ ge trop les citations. Je ne le fais qu'afin que cha„ cun entende ſans peine ce que je cite.„ Ceux qui ſçauront juger des choſes conviendront que j'ai pu laiſſer ceci dans l'état où je l'ai trouvé après avoir vu par la lecture de Modrevius qu'il s'agit du livre *de republica emendanda.*

Digitized by Google

Amphimachus. Ils regnerent après la mort d'Augias conjointement avec son fils Agasthenes. Au reste les fables disent que les Molionides étoient deux cochers qui avoient bien deux têtes, quatre mains & quatre pieds, mais un corps seulement; l'un tenoit la bride, & l'autre le fouët. Ils s'entendoient parfaitement, & jamais Hercule ne put les vaincre que par artifice. On a voulu aparemment representer par cet emblême * le pouvoir de la concorde. Quelques-uns ont dit (B) que ces deux freres étoient nez dans un œuf d'argent. Je ne sai point si les deux Molons (C) de Suidas ont été tirez des Molionides.

* *Voiez Plutarque au commencement du traité de l'amitié fraternelle & Adr. Junius Adag. 31. cent. 5.*

MOLSA (FRANÇOIS MARIE) l'un des bons Poëtes du XVI. siecle, étoit de Modene. Ses vers Latins & Italiens le mirent dans une telle reputation, que pour peu qu'il se fût aidé par une sage conduite, il seroit monté à une haute fortune; mais il se gouvernoit si mal, que les patrons des beaux esprits ne le purent avancer, quelque bonne volonté qu'ils eussent pour lui †. Il étoit si debauché, qu'il se mettoit au dessus (A) des precautions les plus necessaires à ceux qui veulent éviter le dernier mepris. Il joignoit au crime la bassesse & l'impudence, de sorte qu'il ne faut point s'étonner qu'il soit mort de la verole ‡. Il trouva une occasion favorable de faire paroître qu'il étoit bon Orateur, & que sa prose ne cedoit point à ses poësies. Aiant vu le peuple Romain fort indigné contre Laurent de Medicis, qui avoit coupé la tête à plusieurs anciennes statuës, il l'accusa de cet attentat, & fit là-dessus une harangue si forte, qu'il le remplit de confusion (B) & de desespoir. Il mourut non pas l'an 1548. comme l'assûre (BΔ) Mr. de Thou,

† *Voiez la remarque A.*

‡ Ab illa (*Venere*) meritum pudendo contactu miserabilis morbi quo periret venenum hausit. *Paul. Jovius, elog. c. 104. p. m. 244.*

(B) *Quelques-uns ont dit que ces deux freres.*] Voiez les vers d'Ibycus qu'Athenée (*a*) cite; mais prenez garde que la traduction de Dalechamp n'y est exemte ni des pechez d'omission, ni des pechez de commission. Elle n'exprime point le τίνα Μολιόνας de l'original, & elle tourne κλανόντα par *interfecerunt*, au lieu d'*interfectorem*.

(a) *Athen. lib. 2. c. 16.*

(C) *Les deux Molons de Suidas.*] Cet Auteur aiant dit que Molon est un nom propre, cite un passage d'Aristophane (*b*), qui fait voir qu'on disoit anciennement par maniere de proverbe, *petit comme Molon.* Ce pouvoit être une contre-verité, ou une ironie, comme quand nos passans disent *leger comme un bœuf*; mais Suidas prend la chose au pied de la lettre; il dit que ces termes s'apliquoient aux hommes qui avoient un petit corps, & qu'il y avoit eu deux Molons bâteleurs & brigans. Erasme (*c*) a suivi l'explication de Suidas; mais il lui fait dire que l'un des deux Molons étoit bâteleur, & l'autre larron. Suidas ne dit point cela; il ne fait aucun partage de ces deux metiers; & bien loin de favoriser la conjecture d'Erasme, qui est que ces deux Molons etoient d'une petitesse de taille connë de tout le monde, il la combat en quelque façon par le terme de λωποδύται; ce sont ceux qui volent sur les grans chemins; ce sont ceux qui depouillent ou qui detroussent les gens, à quoi les hommes très-petits n'osent gueres se commettre; c'est beaucoup mieux l'affaire d'un grand corps, & d'un grand pendart. Adrien Junius (*d*) qui entendoit fort bien le Grec, a pris le proverbe d'Aristophane dans un sens ironique; de sorte que Molon, selon lui, est un homme d'une taille gigantesque. Je croi qu'il a plus de raison que Suidas. Mr. Hofman (*e*) dit que selon Didyme il y a eu deux Molons; l'un bâteleur, & d'une taille excessive; l'autre voleur d'habits, *fur vestiarius*, & fort petit homme.

(b) *In ranis act. 1. sc. 2.*

(c) *Adag. 57. Chil. 3. cent. 5.*

(d) *Adag. 31. Centur. 5.*

(e) *An 1. vol. pag. 1047.*

(A) *Si debauché qu'il se mettoit au dessus des precautions.*] La coruption prodigieuse qui regne parmi les hommes, n'empêche pas que même les gens peu vertueux, ne conçoivent du mepris & de l'horreur pour ceux qui ne veulent point garder les bienseances, dans l'usage des plaisirs illegitimes. De là vint que Molsa se perdit de reputation, & arrêta tout le cours de sa fortune; ce qui ne lui seroit pas arrivé, si ses debauches avoient été menagées avec plus de discretion. Nous allons entendre Paul Jove. (*f*) *Latinus Elegiis, & Etruscis rythmis pari gratia ludendo Musas exercuit: tanta quidem omnium commendatione, ut per triginta annos, qui Roma Mecœnatis nomen tulêre, insigni liberalitate, studioque adjutum adipiscendis honoribus efferre contenderint: pregravante semper ejus Genio, quum redivivis toties amoribus occupatus, par ingenio studium substraheret, neque habitu, vel incessu, ullove nobili commercio carminum famam tueretur; fœde prodigus, honestique nescius pudoris, neglectum rerum omnium ad innoxiæ libertatis nomen revocabat usque adeò supinè, ut summa laudis, & clarioris fortunæ certissimam spem facile corruperit.*

(f) *Paulus Jovius in elogiis, cap. 104. p. m. 243.*

(B) *Qu'il le remplit de confusion & de desespoir.*] On a cru que Laurent de Medicis fut si consterné de l'infamie dont cette harangue le nota, que pour l'effacer il se resolut de redonner la liberté à la ville de Florence, par l'assassinat (*g*) d'Alexandre de Medicis son proche parent. (*h*) *Semsiternam ingenii laudem retulit* (Molsa) *non à jucundo tantum carmine, quo lasciviisse videtur, sed severi etiam gravique facundia, qua Laurentium Medicem, nefaria libidine antiquis statuis noctu illustria capita detrahentem, apud Romanos ab ea injuria dolore percitos accusavit. Ea enim perscripta oratione, Laurentium usque adeò pudore, & metu perennis probri consternatum ferunt, ut atroci animo, quo inuflam ignominiæ notam novitate facinoris obscuraret, interficiendi Principis, amicique singularis immane consilium susceperit; scilicet ut Diis invitis patriæ libertas pararetur.*

(g) *Il le commit l'an 1537.*

(h) *Jovius, ibid. pag. 244.*

(BΔ) *Il mourut non pas l'an 1548. comme l'assûre Mr. de Thou, mais au mois de Fevrier 1544.*] J'eusse peut-être ignoré toute ma vie cette faute de Mr. de Thou, si le hazard ne m'eût fait tomber sur le volume des lettres de Luc Contile. J'y en trouvai une qui fut écrite à Bernardo Spina, & qui est datée de Modene le 14. de Fevrier 1543 †. Le Contile y raconte que le matin de ce jour-là il avoit vu le Molza, & l'avoit trouvé atteint d'une maladie incurable. C'étoit une hydropisie qui lui avoit fait enfler non pas les jambes selon la coutume, mais la tête. Trifon se tenoit toûjours au chevet du lit, & divertissoit le malade le mieux qu'il pouvoit. (*i*) *Stà sempre al capezzal del letto il buon Trifone, & burla, & giamba co'l Molza, & io me ne piglio spasso, & perche in somma lo tengon per morto, voglio vederne il fine, perche io, come mi rallegrai della sua vita, voglio dolermi della sua morte.* Ces paroles Italiennes nous font connoître que le Contile vouloit voir la fin de cela, & que tout le monde jugeoit qu'elle étoit fort proche. On ne se trompa pas; car nous aprenons par une lettre qu'il écrivit de Milan le 21. de Fevrier 1543. à Claudio Tolomei, qu'il avoit assisté aux funerailles du Molsa: (*k*) *Havrete saputa la morte dell'unico Molza. io giunsi à tempo di vederlo vivo & mi fu lecito d'accompagnarlo al sepolcrò morto.* Après avoir lu ces choses je ne doutai point que Mr. de Thou ne se fût trompé, neanmoins je voulus avoir de bons éclaircissemens, & pour cet effet je m'adressai à Mr. de la Monnoie, qui eut la bonté de m'écrire tant de particularitez touchant le Molsa, que ce sera faire un très-grand plaisir à mon lecteur, que de les produire ici. „ (*l*) Le Molza „ n'est pas mort en 1548. mais en 1544. Cela se juf- „ tifie par trois lettres d'Annibal Caro son intime ami; „ la premiére écrite de Rome au Molza malade à Mo- „ dene est du 2. de Janvier 1544. la seconde du 11. „ de Fevrier, même année, servant de reponse à cel- „ le qu'il paroit que le Molza lui avoit faite, & la troi- „ siéme du 6. de Mars suivant, par laquelle il mande „ au Varchi la mort du Molza comme une chose tou- „ te recente: *Con le lagrime à gli occhi*, ce sont les „ mots par où il débute, *vi dico che'l nostro da ben Mol- „ za è morto, e per lo gravissimo dolore ch'io ne sento, „ non ne posso dir altro.* . . . . . C'étoit un heureux „ naturel que le Molza: l'étude le perfectionna, il „ joignit l'erudition à la politesse, la connoissance du „ Grec, & même, selon Lilius Gyraldus, de l'Hebreu „ à celle du Latin & de sa langue. Il réussissoit en pro- „ se, en vers, dans le serieux, dans le comique, en „ sorte qu'allant bien loin au delà du jugement qu'a- „ voit fait de lui son compatriote Sadolet, qu'il excel- „ leroit en quelque genre de composition que ce fust „ auquel il voudroit se fixer, il a excellé en tous sans „ se fixer à pas un. Le P. Rapin l'a regardé parmi les „ modernes comme un modèle de l'Elegie Latine. „ Son caractére étoit celui de Tibulle, sur quoi vous „ pouvez voir Barthelemi Riccius *de imitatione.* Ses „ pieces auroient pû estre encore plus châtiées si la „ mort ne l'eust prevenu. . . . . Il est difficile „ de

† *Notez que tant ici que dans le passage de la citation k, il faut 1544. & non 1543. je dirai dans la colonne 2. de la page suivante que peut-être le Contile suivoit la date de ceux qui ne commençoient point l'année au mois de Janvier. Peut-être aussi que la date de l'année n'étoit point dans l'original de sa lettre, & qu'en l'y ajoutant lors qu'on l'imprima on mit 1543. au lieu de 1544.*

(i) *Luca Contile, lettere lib. 1. fol. 85. edit. de Pavie 1564. in 8.*

(k) *Id. ib. fol. 86.*

(l) *La Monnoie, lettre MS.*

Digitized by Google

Thou †, mais au mois de Fevrier 1544. & il laiſſa un fils qui fut pere d'une illuſtre fille, dont je vais parler. Le Boccalini s'eſt bien diverti aux (C) depens du Molſa.

† *Thuan. lib. 5. circa finem.*

J'ai

„ de l'excuſer ſur ſa vie licentieuſe, à moins que d'ad-
„ mettre cette morale corrompuë, ſur les principes
„ de laquelle il ſe perſuadoit que pourvû qu'il s'abſ-
„ tint des grands crimes, tels que l'atheiſme, le lar-
„ cin, le meurtre, & toutes ſortes de violences, il
„ pouvoit dans une innocente liberté goûter les plai-
„ ſirs des ſens. Auſſi, à l'entendre, etoit il plus pur
„ qu'une hermine, & jamais vie ne fut plus irrepro-
„ chable que la ſienne. Il ſe flate que quelqu'un ve-
„ nant un jour à la parcourir la propoſera en exem-
„ ple, & que ce ſera la matiére de ſon panégyrique:

„ *Tum faciles memoret mores, & puriter acta*
„ *Percurrat vitæ tempora quæque meæ,*

„ dit-il, dans cette belle élegie qu'il fit peu de jours
„ avant ſa mort. Sa prédiction fut ſuivie d'un prompt
„ accompliſſement. Il reçut de Paul Panſa bon poëte
„ Latin, précepteur du fameux Jean Louis de Fieſque
„ des loüanges telles qu'il les demandoit.

„ *Hoc-ne meret* probitas? *hoc-ne meret* pietas?

„ dit celui-ci, & quatre vers après,

„ *Quid prodeſt vixiſſe* pium, *aut odiſſe profanum*
„ *Vulgus, & à ſævis abſtinuiſſe malis?*

„ Schradérus & Sweertius rapportent, qui plus eſt,
„ une glorieuſe inſcription conſacrée à ſa memoire
„ dans la Cathedrale de Modéne en ces termes: *Si ani-*
„ *marum auctio fieret, Franciſcum Molzam licitarentur*
„ *Virtutes, Patria, & Catharina ejus uxor, quæ illi &*
„ *ſibi vivens hoc poſuit.* . . . . Le Guidiccione, de-
„ puis Evêque de Foſſombrone, n'a pas parlé moins
„ honorablement de la vertu du Molza. *Datemi no-*
„ *velle del Molza*, dit-il dans une lettre au Tolomei,
„ *ch'io lo deſidero fuor di miſura, cioè ſe egli vuol fare*
„ *povero il mondo, e ricchi i cieli con la ſua anima, per-*
„ *che intendo che egli è inferme d'una acuta febre.* Paul
„ Jove qui dans le fond ne l'a blâmé que parce qu'il
„ ne ſauvoit pas aſſez les bienſéances, ne devoit pour-
„ tant pas ignorer que celui, dont il cenſuroit la con-
„ duite, avoit été mis, même pour les mœurs, en
„ paralelle avec lui & avec beaucoup d'honnêtes gens
„ ſes contemporains par Longueil dans ſa ſeconde
„ défenſe. *Quid hic Paulum Jovium commemorem?*
„ *Angelum Colotium, Antonium Maroſticum? Quid*
„ *Marium Molſam, Hieronymum Nigrum, M. Anto-*
„ *nium Flaminium, Georgium Sauromanum, viros tum*
„ *ab omni elegantiore doctrina inſtructiſſimos, tum in-*
„ *genua animorum probitate optimos, atque totius vitæ*
„ *innocentia integerrimos?* C'etoit alors néanmoins le
„ fort de la débauche du Molza. Il avoit une maitreſ-
„ ſe nommée Furnie, qu'il aimoit paſſionnément,
„ juſqu'à en avoir pris le nom de Furnius, & peut-eſ-
„ tre fut-ce d'elle auſſi qu'il prit le mal dont il mou-
„ rut. Nous avons une lettre du même Longueil à
„ Furnius Marius Molza, où ſont ces paroles curieu-
„ ſes: *Cujus quidem rei me primum ſuis literis certio-*
„ *rem fecit Flavius Coryſolinus, deinde Q. Lelius Ma-*
„ *ximus, quem Quinti prænomen ſecutum eſſe arbitror,*
„ *quod Quintia alicujus, ut tu Furnia, conſuetudine*
„ *iſtic teneatur.* Elle devint peu de temps après cour-
„ tiſane publique. C'eſt encore une particularité que
„ nous tenons de Longueil. *Nam de agreſti illa*, dit-
„ il livre 4. écrivant à Flaminius, *in quam ſe abſtruſu-*
„ *rum eſſe Furnius Molſa affirmaret, ſpelunca, factus*
„ *ſum à Briſſone noſtro certior. Ac de Furnio quidem*
„ *non valde ſum miratus, vult enim Furniam ſuam imi-*
„ *tari, quam ſeſe in recentem iſtium luparum furnum*
„ *jam abdidiſſe intelligo.* Sur la fin de cette lettre,
„ comme il eſtoit preſt à la fermer, il marque par
„ apoſtille ſa ſurpriſe d'une bleſſure qu'il venoit d'ap-
„ prendre qu'avoit reçuë le Molza. *His ſcriptis, nec*
„ *dum datis, accepi à Mariano literas ex quibus cogno-*
„ *vi quid Molſæ noſtro iſtic accidiſſet. O caſum acerbum.*
„ *Ait ille quidem à medicis hominem nondum eſſe deplo-*
„ *ratum, quanquam ad ſeptum tranſverſum vulnus per-*
„ *tinuit. Verum me ſolicitum habet continens iſta febris,*
„ *quæ niſi cito diſſolvitur. . . . Sed non quo plura pro*
„ *dolore ſcribere.* On peut voir auſſi la lettre qui ſuit,
„ & une Italienne du Sanga, dans le recueil de l'Ata-
„ nagi, écrite de Tortoſe le 27. de Juin 1522. à Jean
„ Baptiſte Mentebuona, où il eſt parlé de cette bleſſu-
„ re, & où il eſt dit de plus que le Molza s'etoit dé-
„ goûté de ſa Furnie.“ Il eſt aiſé d'en deviner la rai-
„ ſon par le paſſage que j'ai allegué de la lettre de Lon-
„ gueil à Flaminius. *Che non crederò io horamai*, dit
„ le Sanga, *poiche il Molza ha ſoſtenuto di mutare amo-*
„ *re, e laſciare quella, quella tanto unica S. Furnia, e*
„ *laſciarſi cadere in amore, dove havrà men bella ma-*
„ *teria di fervere? In un tempo medeſimo ho inteſo che*
„ *fù ferito, e che era ſenza pericolo; poiche così è, man-*
„ *co me ne duole. Pregovi vedendolo che mi raccoman-*
„ *diate a lui, & al reſto della compagnia beſtiale, e ben-*
„ *che ſia il fior d'eſſa, pur ſeparatamente mi racco-*
„ *mandarete al divino, diviniſſimo M. Gabriello &c.*
„ On reconnoit par là qu'il y avoit alors à Rome une
„ académie de beaux eſprits ſous le nom *de compagnia*
„ *beſtiale*, à cauſe de l'indolence dans laquelle appa-
„ remment ils faiſoient profeſſion de vivre. Je n'ai
„ pu trouver juſqu'ici preciſément à quel âge mourut
„ le Molza, je juge ſeulement que ce ne fut pas dans
„ un âge fort avancé, me fondant en cela ſur ces vers
„ de la belle élégie que j'ai citée:

„ *Hic jacet ante annos crudeli tabe peremptus*
„ *Molſa: ter injecto pulvere paſtor abi.*

„ Et ſur celui-ci vers la fin,

„ *Ante diem Elyſios cogor cognoſcere campos.*

„ C'eſt auſſi le ſens de ce bel endroit de Paul Panſa
„ dans ſon élegie ſur la mort de cet illuſtre,

„ *Cur Atropos auſa es*
„ *Pendula adhuc teneri rumpere penſa colo?* „

Je croiois trouver beaucoup de faits touchant nôtre Molſa dans l'*iſtoria della volgar poeſia* que l'Abbé Giovanni Mario de Creſcimbeni a publiée depuis peu; mais j'y ai ſeulement trouvé (*a*) que ce poëte vêcut au delà de l'an 1540. & qu'il mourut aſſez vieux à la cour du Cardinal Farneze. Cela eſt bien vague, & ne s'accorde point avec le Contile temoin oculaire, qui aſſûre qu'il mourut à Modene. Ce fut au mois de Fevrier 1544. Je ſçai bien que la date de ſa lettre porte l'an 1543. mais il faut ſupoſer que c'eſt ſelon le calcul de ceux qui ne commençoient l'année qu'au mois de Mars, ou à Pâques; car autrement il y auroit de la meprîſe dans ſa date. Voiez les preuves de Mr. de la Monnoie, & joignez y ce paſſage d'une lettre qui fut écrite de Rome le 15. de Janvier 1544. à (*b*) Trifon Benzio. (*c*) *Raccomandatemi, vi prego, caldamente al Molſa e datemi avviſo de la ſanità ſua, perch'a giorni paſſati n'havevo udito diſpiacevoli nuove.* C'eſt Claudio Tolomei qui parle ainſi. Il avoit écrit l'onziéme Decembre 1543. une lettre au même Trifon dans laquelle il le prioit (*d*) de ſaluer Molſa, & de faire un ſonnet ou une épigramme ſur la mort d'une femme (*e*) illuſtre. J'obſerve cela afin d'aprendre à mes lecteurs en chemin faiſant que ce Trifon étoit poëte.

(C) *Le Boccalini s'eſt bien diverti aux depens du Molſa.*] Il introduit Chriſtophle Colomb, Fernand Cortes, Magellan, Vaſco de Gama, Americ Veſpuce &c. qui demandent à Apollon que vu la decouverte d'un nouveau monde dont on leur eſt redevable, & dont ils étalent les utilitez, leur memoire ſoit conſacrée à l'immortalité, par des monumens proportionnez à leurs ſervices. Le Chancelier du Parnaſſe minutoit deja l'arrêt, lors que le Molſa comparut pour s'opoſer à leur requête. Il avoit la tête toute pelée, le menton ſans aucun poil, le nés pourri, le viſage plein de croûtes & d'emplâtres. Voilà, s'écria-t-il en montrant ſes plaies, voilà les bijoux & les beaux preſens que ces Meſſieurs nous ont aportez de leur nouveau monde; ils nous en ont aporté une maudite maladie, inconuë (*f*) à nos ancêtres, contagieuſe, (*g*) honteuſe, funeſte à la generation; un vilain mal de Naples dont vous voiez les effets ſur mon viſage, & dont tout mon corps eſt affecté. Là-deſſus il ſe tourne vers Chriſtophle Colomb, & commence à debouttonner ſon haut de chauſſes; mais les Muſes qui craignirent qu'un objet trop mal honnête ne ſalît la pureté de leurs regards, lui firent faire defenſe de paſſer outre. Il s'arrêta; mais il continua de parler avec tant de force, ſur les grans inconvenients que la decouverte du nouveau monde avoit aportez, qu'Apollon fit dire aux ſuplians, qu'ils euſſent à ſe retirer au plus vite avec leur or & leur argent, & leur mal de Naples. (*h*) *Comparue Mario Molza, Poeta di molto grido, ma per non haver nel capo, e nella barba pelo alcuno fatto molto diforme, oltre che piu moſtruoſo lo rendeva l'eſſer ſenza il naſo, pieno di Gomme, e di Croſte, e di doglie, il quale col dito moſtrando le ſue piaghe, con alta voce, queſte diſſe (ò Sire) che qui vedete nella mia faccia ſono i nuovi Mondi, i nuovi riti, & i nuovi coſtumi de gl'Indiani. . . . . Con queſte gioie, delle quali tutta mi videte bollata la faccia, & impiagata la perſona queſti temerarii, hanno abbellito, & arrichito il Mondo; con queſte croſte, e con queſte eterne, e crudeliſſime doglie, ch'ho per tutta la vita; queſti implacabili nemici del genere humano, hanno corretta la ſteſſa humana generatione. Poi voltatoſi il Molza verſo il Colombo*

(*a*) *A la page* 166.

(*b*) *Nous avons vu ci-deſſus pag.* 2122. *lettre i, qu'il ſe tenoit auprès du malade pour le divertir.*

(*c*) *Lettere di M. Claudio Tolomei libro terzo fol.* 114. *edit. de Veniſe* 1553.

(*d*) *Ibid. fol.* 93.

(*e*) E morta la Mancina eſſempio e idolo raro d'honeſta & di bellezza . . . eſſendo ella morta per cagion di parto, dite &c. *Ibid.*

(*f*) Ignote a tutta la Medicina, e a tutta la Chirurgia paſſata. *Boccalin, Ragguagli di Parnaſſo centur.* 2. *cap.* 90. *p. m.* 272.

(*g*) Appeſtare il genere humano di un morbo tanto contagioſo, così crudele, e vergognoſo, che gran diſputa è tra i dotti s'egli piu deturpi il corpo, ò ſvergogni la riputatione. *Ib. pag.* 271.

(*h*) *Ibid. pag.* 271. 272.

Digitized by Google

J'ai lu des lettres * où il ſe plaint bien triſtement de ſa miſere, & de l'avarice du Pape Paul trois. Ses pieces Latines ont paru ſous le nom de *Franciſcus Marius Molza*, car il crut † que le nom feminin *Maria*, *maſculiniſé* par les Toſcans, ne conviendroit guere à la langue Latine. Son *capitolo in lode de' Fichi*, a couru ſous le nom *del P. Siceo*, & fut honoré d'un commentaire par *Ser Agreſto*, c'eſt-à-dire par Annibal Caro. Ce commentaire (D) fut imprimé in 4. l'an 1539 ‡. Le

* *Elles furent écrites l'an 1538. & ſont imprimées avec celles du Cardinal Sadolet, au livre 16. pag. 643. & ſuiv. de l'édition de Lion 1554.*

† *Giovanni Mario de Creſcimbeni, iſtoria della volgar poëſia pag. 106.*

‡ *Ex eodem ibid. pag. 328. On verra ci-deſſous que l'imprimeur de l'édition 1584. dit que la premiere eſt de l'an 1538.*

lombo cominciò a ſciorſi le brache, quando le Sereniſſime Muſe, per non contaminare con la viſta di qualche coſa oſcena, i puriſſimi occhi loro, a i Lettori commandarano, ch'egli foſſe impedito.

Il y a bien des gens qui en comparant ce chapitre de Boccalin, avec une ſcéne des Precieuſes de Moliere, affirmeroient ſans heſiter que nôtre Comique a pillé l'Auteur Italien; mais je n'ai garde d'en uſer ainſi. Moliere n'avoit beſoin que de ſon genie pour imaginer cet incident; mille & mille perſonnes moins ingenieuſes que lui l'euſſent inventé. Voici le fait. Jodelet & Maſcarille racontent devant les deux Precieuſes leurs pretendus beaux exploits. Le premier s'exprime ainſi: (a) *Il m'en doit bien ſouvenir ma foy: j'y fus bleſſé à la jambe d'un coup de grenade, dont je porte encore les marques. Taſtez un peu, de grace, vous ſentirez quel coup c'eſtoit là.* CATHOS. *Il eſt vray que la cicatrice eſt grande.* MASCARILLE. *Donnez moy un peu voſtre main, & taſtez celuy-cy: là, juſtement au derriere de la teſte. Y eſtes-vous?* MAGDELON. *Ouy, je ſens quelque choſe.* MASCAR. *C'eſt un coup de mouſquet que je receus la derniere campagne que j'ay faite.* JODELET. *Voicy un coup qui me perça de part en part à l'attaque de Graveline.* MASCAR. (mettant la main ſur le bouton de ſon haut de chauſſe) *Je vais vous monſtrer une furieuſe playe.* MAGDEL. *Il n'eſt pas neceſſaire, nous le croyons ſans y regarder.* MASCAR. *Ce ſont des marques honorables, qui font voir ce qu'on eſt.* CATH. *Nous ne doutons point de ce que vous eſtes.*

(a) *Dans la Scene XI. de la Comedie des Precieuſes ridicules.*

Boccalin n'a pas dit ſans quelque myſtere que le Molza (b) étoit mort d'avoir mangé trop de figues; car il faut ſavoir que ce poëte avoit fait des vers ſur ce fruit-là, par alluſion à des parties qu'on ne nomme pas. Ces vers ſont pour le moins auſſi ſales que ceux de Jean de la Caza qui font tant crier les Proteſtans; mais comme le Molza n'avoit point été Inquiſiteur, ni dans les charges Eccleſiaſtiques, ſes impuretez n'ont pas été objectées à la Communion Romaine. *Il eſt ſûr que ſi les emplois que le merite de Monſeigneur de la Caſa lui procura, ne l'euſſent obligé, en qualité de Nonce, à rechercher les perſonnes qui de ſon temps prévariquoient dans la Religion, on n'auroit non plus ſongé à ſon* Capitolo *qu'à ceux du Bernia, du Mauro, du Molza, qui ne ſont pas moins licentieux, & que le ſeul bonheur d'avoir été faits par des Auteurs ſans conſequence, a ſauvez de la cenſure des Proteſtans.* Voila ce que Mr. de la Monnoye (c) écrivit à Mr. l'Abbé Nicaize, & qui fut communiqué à Mr. Menage. Notez que le livre où Voetius rencontra le *Capitolo del forno*, c'eſt-à-dire les vers de Jean de la Caſa qui l'ont fait paſſer pour panegyriſte de la Sodomie, eſt un recueil de pieces ſales compoſées par divers poëtes, & nommément par nôtre Molza. Cela paroit par ce titre (d), *Il primo libro dell' opere burleſche di M. Franceſco Berni, di M. Gio della Caſa, del Varchi, del Mauro, di M. Bino, del Molza, del Dolce, e del Firenzuola.* Ce livre fut imprimé à Florence chez Bernard Junta l'an 1548. Mr. Voet depoſa ſon exemplaire dans la Bibliotheque d'Utrecht (e), comme dans un lieu de ſûreté; mais ſes precautions furent inutiles: cet Ouvrage eſt diſparu, & l'on ne doute point que les François ne l'aient tiré de cette Bibliotheque (f), pendant qu'ils furent les maîtres à Utrecht l'an 1672. & l'an 1673. Cela ſoit dit en paſſant. J'ai beſoin encore d'un paſſage de Mr. Menage. Les *Capitoli in terza rima*, dit-il (g), *ſur des choſes honneſtes, mais qui avoient relation à des choſes deshonneſtes, étoient en ce tems-là fort à la mode: ce qui paroiſt par le* Capitolo della Fava *du Mauro; & par celui* delle Fiche *du Molza, ſi célébre par le Commentaire du Ser Agreſto, c'eſt-à-dire d'Annibal Caro.* Voions le jugement de Boccalin ſur le *Capitolo della Fava*, & ſur celui *delle Fiche*. Il introduit la celebre Laura Terracina, qui aiant été aggregée au ſacre College des poëtes, & voulant choiſir pour mari ou le Molza, ou le Mauro, examina les Figues de celui-là, & la Feve de celui-ci, & ſe determina pour la Feve; l'aiant trouvée d'un plus haut goût, & plus ſucculente que les Figues. (h) *Volle prima, che amendue le moſtraſſero le Poeſie loro, le quali dapoi, che con eſtatiſſima diligenza piu volte ella hebbe riletto, e ben conſiderate, tralaſciate le Fiche del Molza, come contate con ſtile enervato, e molto languido, ſi attaccò alla Fava del Mauro, nella quale le parue di trovar maggior ſucco di concetti, e che quell' argomento foſſe diſteſo con piu ſodezza di verſo.* Je croi que Boccalin n'a pas deſſein de nous donner là une bonne idée de la chaſteté de cette Laura.

(b) All' hora che Mario Molza perlo ſoverchio uſo de fichi paſſò all' altra vita. *Raggiuag. 33. centur. 1. pag. m. 90.*

(c) *Voiez l'Anti-Baillet, to. 2. p. 151.*

(d) *Voiez les diſputes Throlgiques de Gisbert Voetius, tom. 1. pag. 205.*

(e) Exemplar illud intuli in Bibliothecam publicam, ut ſub publica cuſtodia perpetuum Sanctitatis Romanæ monimentum exſtaret, & perfractè negantibus oſtendi poſſet. *Voet. ibid.*

(f) *Voiez Lomeyer de Bibliothecis, cap. 10. pag. 300.*

(g) *Anti-Baillet, tom. 2. pag. 110.*

(h) *Boccalin, Raggiuagl. 35. centur. 2. pag. 130.*

(D) *Ce commentaire fut imprimé in 4. l'an 1539.*] Il fut rimprimé in 8. l'an 1584. pour ſervir d'eſcorte aux *raggionamenti* de l'Aretin, & par là vous pouvez juger de la qualité de l'Ouvrage. Voici tout le titre: *Commento di Ser Agreſto da Ficarvolo, ſopra la prima Ficata del Padre Siceo. Con la diceria de Naſi.* L'imprimeur prenant qualité d'heritier de Barbagrigia, ſe promet que cette nouvelle édition ne ſera pas moins agreable que celle de l'an 1538. qui fut la premiere, & declare qu'il la donne pour s'aquiter de la promeſſe qu'il avoit faite depuis peu en publiant les *ragionamenti* de l'Aretin. *Ecco (Amorevole Leggitore) che io non mi domentico punto della promeſſa che ti feci a meſi paſſati, quando per mezza della ſtampa mia ti preſentai i Ragionamenti di Pietro Aretino, concioſia coſa che da quella moſſo, hoggi io mi ſia riſoluto di preſentarti anchora il piacevole, & ſottil Commento del valente Ser Agreſto da Ficarvolo, ſopra la prima ficata del Padre Siceo, il quale mi giova di credere, che non ti debba eſſer punto hoggi men caro di quello che egli ti foſſe l'anno 1538. quando, dalla felice memoria del mio babbo, ti fu preſentato la prima fiata, ne (credo) che ti debba eſſer men caro, che ti ſieno ſtati i prenomati Ragionamenti.* L'imprimeur de la premiere édition s'étoit nommé Barbagrigia, & avoit adreſſé ſa preface conjointement à l'Auteur Molſa, & au commentateur Annibal Caro, & leur avoit dit qu'en comparaiſon de pluſieurs pieces Greques, Latines, & Italiennes, leur Ouvrage pouvoit paſſer pour fort honnête, vu que les obſcenitez n'y étoient point nuës, mais habillées de pied en cap, & qu'après tout ils avoient fait ſagement de s'en delivrer ſur le papier; car s'ils les euſſent gardées dans leur corps, elles euſſent pu demonter leur tête, ou corrompre pour le moins leur chaſteté, étant preſque neceſſaire que ce que l'on ne dit pas, on le faſſe. *Quanto alla laſcivia .... Meſſer Lodovico Fabbro da Fano, che m'è ..... conſiglier dell'opere, che io ſtampo: mi dice, che gli hanno pur tanto di gentilezza, & di modeſtia: che dove quelli de gli altri in queſto genere, tanto de' Greci, quanto de' Latini, & de' Volgari, vanno la piu parte ignudi, & ſenza brache: eſſi vanno tutti veſtiti, & con le mutande. Et quello, che piu importa, è, che eglino non vi ſtanno piu in corpo, che coſi: oltre al pericolo detto di ſopra di farvi impazzare: potrebbono al meno far divenir laſcivi, & ſcorretti voi quali eſſi ſono. Sendo quaſi forza, che quello, che non ſi dice, ſi faccia.* Le commentateur a commencé par un prologue digne de la piece. Il y repreſente 1. que l'Auteur de la *Ficheide* ou du *Ficheido* aiant pris les figues pour ſon ſujet leur donne l'un & l'autre ſexe, & emploie confuſément le ſens literal, & le ſens allegorique. (i) *Baſtivi per hora di ſapere, che'l Poeta, non ſenza miſterio li battezza hermafroditi: & che per tutta l'opera troverete, che hanno confuſamente due ſeſſi, & due ſenſi, & di queſti uno è ſecondo la lettera, l'altro ſecondo il miſterio, come di ſotto vedrete.* 2. Que c'eſt un juge très-competent en cette matiere, qu'il a mis plus de tems à l'examiner qu'Endymion à ſpeculer les mouvemens de la lune, & que s'il n'a pu la penetrer juſqu'au fond, il eſt allé plus avant que tous les autres. (k) *Ma per monſtrare quanto ſia competente giudice in queſta cauſa (come dicono i Legiſti) mi par ſolamente da dirvi: che egli, oltre all'eſſer gran Poeta: e grandiſſimo Filoſofo naturale: & ha ſpeſo piu tempo a inveſtigare i ſegreti della Natura Ficale, che Endimione à ſpeculare i moti della Luna. Et ſe quello ne fu tenuto dalla Luna per innamorato: queſto n'è ſtato chiamato dal mondo per padre: come ſe ognuno li foſſe figlivolo. Et come Alberto fu detto Magno per havere ſcoperti i ſegreti delle donne: eſſo è cognominato Divino, & Perfetto, per haver rivelati i ſegreti de' Fichi. Et con tutto, che di ſotti confeſſi di non haverne tocco anchor fundo, ſi vede pure, che s'è diſteſe piu à dentro, che neſſun' altro.* Je ne raporte ces choſes qu'afin qu'on ſçache le jugement qu'on faiſoit du Molſa. On en pourra de plus inferer qu'il regnoit alors parmi les poëtes d'Italie beaucoup de licence. Les uns à l'envi des autres s'exerçoient ſur des ſujets à double ſens; Mr. Menage eût pu ajoûter aux exemples qu'il a (l) citez le fameux Bembo, qui choiſit pour ſa matiere une herbe dont

(i) *Proemio del Commentatore pag. 10.*

(k) *Ibid.*

(l) *Ci-deſſus lettre g.*

Digitized by Google

Le Molza prit le surnom de Furnius, à cause qu'il avoit une maîtresse qui s'apelloit Furnia. Elle fit ensuite le metier de courtisane. Voiez la remarque BA, où vous trouverez aussi quelques éloges qui furent donnez à cet Auteur, & bien d'autres particularitez. On a dit de lui entre autres choses qu'il mourut si chretiennement, qu'il ne faloit point revoquer en doute que (E) son ame ne fût montée tout droit au ciel.

MOLSA (TARQUINIA) petite-fille du precedent, a été une des plus illustres Dames de son siecle. Son esprit & son savoir accompagnez des graces du corps, (A) étoient soutenus par une grande vertu. Aiant perdu son mari sans en avoir eu des enfans †, elle ne voulut jamais se remarier, quoi qu'elle fût encore fort jeune: elle marqua si vivement sa douleur qu'elle merita d'être comparée (B) avec Artemise. Son pere aiant reconu qu'elle étoit née pour les sciences, la fit (C) instruire par les plus excellens maîtres qu'on pût trouver. Elle fut extrêmement

† *Hilarion de Coste*, élog des Dames illustres to. 2. p. 800. *Il ne fait que traduire l'éloge de cette Dame composé par Pierre Paul de Ribera.*

dont le nom faisoit bientôt pressentir dequoi il étoit question. Je m'expliquerai par les paroles d'un autre écrivain. „ (a) Il y a un *Petrus Matheus* Docteur en „ l'un & l'autre droict, qui fit l'an 1587. un recueil „ de plusieurs poësies latines des poëtes Italiens..... „ Entre ces poësies les deux plus belles pieces qui s'y „ trouvent sont les plus honteuses, la Priapée de Bem„ be où il se joüe de son esprit, parlant de l'herbe que „ nous appellons le Mante, par une rencontre de ce „ mot avec la mentule latine, & encores la Siphilis „ de Fracastor, où il descrit l'origine & le progrez de „ la verolle. „

(a) *Pasquier Catechisme des Jesuïtes liv. 3. chap. 9. p. m. 378.*

(E) *Que son ame ne fût montée tout droit au ciel.*] Le Contile emploie entre autres raisons celle-là pour consoler ceux qui pouvoient s'affliger de la mort de ce bel esprit. Il avoit allegué les raisons pour lesquelles ils devoient s'en affliger, & puis il tourne la medaille en cette maniere: (b) *Debbano adunque i suoi parenti e amici piangerlo con dolore intenso. Non debbano poi dolersene, perche hanno conosciuto, che quella era la sua hora, nella quale mostrò tanto zelo christiano, che dicono à viva voce esser lui salito in cielo. era la sua hora parimenti inquanto alla età, la quale stanca di questa vita, hà mostro il suo determinato fine, fuggendo il pericolo della morte subbitane, le quali succedono quasi sempre à quella età. So che voi in prima fronte vi dorrete di quello honorato amico, dipoi non vi dorrete, ma resterete contento di quel fine, che certifica la salute di quell' anima, che in questa vita valse tanto.* Il me semble que les mœurs de cet homme-là devoient faire craindre malgré les bonnes dispositions qu'il fit paroître en mourant, qu'il n'eût besoin de plusieurs années de purgatoire.

(b) *Lucæ Contile ubi supra fol. 86. verso.*

(A) *Des graces du corps étoient soutenus par une grande vertu.*] François Patrice l'un des plus savans personnages de ce tems-là est ma caution; car voici ce qu'il lui écrit, après avoir étalé les choses qu'elle savoit. (c) *His tot tantisque ingenii ornamentis comites sese addiderunt nobilitas generis, pulchritudo eximia, mores animi insignes, pudicitia singularis.* Un Chanoine de Latran a donné à cet éloge plus d'étenduë. *Elle estoit naturellement aymable*, dit-il (d), *& d'une rare beauté; de sorte qu'estant en un âge plus avancé, son visage, sa gentillesse & sa bonne grace firent paroistre que le dire d'Euripide est veritable, Que non seulement le printemps, mais aussi l'automne des vrayes beautez est agreable: toutesfois les perfections de l'esprit surpasserent beaucoup celles du corps, ayant égalé les plus celebres personnages en vertu & en doctrine. Elle n'a pas aussi cedé à aucune femme en honnesteté & en modestie, dont elle a fait tousiours profession, avec d'autant plus de gloire & d'avantage, qu'elle a esté honorée de la visite des plus (e) excellens hommes de diverses nations, qui ayant ouy faire un grand recit de ses rares vertus, & de ses merites, ont voulu satisfaire à leur curiosité & sont venus de bien loin pour la voir & luy parler, comme à une merveille de son siecle. Cette vanité qui flatte si doucement l'esprit de son sexe, n'a jamais touché le sien; au contraire elle fuyoit avec une grande sagesse & modestie les occasions qui la pouvoient faire paroistre; preferant une vie retirée du monde, à l'estat que ses qualitez extraordinaires luy pouvoient apporter; le temperament qu'elle y avoit trouve ne sentoit ny la presomption de soy-même, ny le mépris d'autruy.* Ces paroles sont du Minime Hilarion de Coste; mais elles ne sont que la traduction de l'Italien d'un Chanoine de Latran. Apliquez ceci aux citations que vous allez lire de ce même Moine.

(c) *Franciscus Patricius in epist. dedicator. tertii tomi discussionum Peripateticarum.*

(d) *Pierre Paul de Ribera ubi infra, selon la version d'Hilarion de Coste*, éloges des Dames illustres t. 2. pag. 800.

(e) *Confirmons cela par ces paroles de François Patrice ubi supra:* Elegantes ac docti viri quique non cives tantùm tui, sed quotquot Italia, quotquot Europa protulit, Mutinam visunt, ut te Mutinæ visant, ut mirentur, ut colant, cerebrum Jovis penè supremi alteram Minervam.

(B) *D'être comparée avec Artemise.*] J'en parle ainsi sous la caution d'un grand philosophe: *Proh dolor!* dit-il (f), *postquam maritus tuus Paulus Porrinus, virorum optimus ad superos migravit, Musas omnes ac Gratias, luctu ac tenebris obduxisti. Artemisiam alteram te factam dolemus. Fuit quidem ille tibi maritus incomparabilis. Sed & tu uxor illi incomparabilis & admiranda. Da locum prudentiæ, ac fortitudini tuæ, da finem lachrymis.* L'épitre dedicatoire dont j'ai tiré ces paroles n'est point datée; mais le livre où elle se trouve fut imprimé à Bâle l'an 1581.

(f) *Franciscus Patricius ibid.*

(C) *La fit instruire par les plus excellens maîtres.*] „ (g) Camille Molza Chevalier de l'Ordre de S. Jaques „ d'Espagne, qui estoit fils du grand François Marie „ Molza de Modene, Orateur & tres-excellent Poëte „ Latin & Italien .... ayant remarqué dés sa jeu„ nesse la bonté & l'excellence de son esprit, l'envoya „ avec ses freres pour apprendre les principes de la „ Grammaire. Jean Politiano natif de Modene tres„ docte en toutes les sciences, tres-vertueux & de „ sainte vie fut son maistre. Elle apprit encore les „ lettres humaines, à bien écrire, & à composer cor„ rectement sous la conduite de Lazare Labadini cele„ bre Grammairien de ce temps là, comme elle l'a „ elegamment reduite en pratique par ses compositions „ en prose & en vers Latins. Elle se rendit sçavante „ en la Rhetorique d'Aristote sous Camille Corcapani. „ Le Mathematicien Antoine Guarini luy enseigna la „ Sphere. Elle apprit la Poesie de François Patricio „ Philosophe fameux; la Logique & toute la Philoso„ phie de P. Latoni, & du meme l'entiere & la par„ faite connoissance de la langue Greque. Rabi Abra„ ham luy enseigna les principes de la langue Hebraï„ que. L'ayeul de ce Rabin avoit appris la méme lan„ gue au grand Molza l'ayeul de Tarquinie, en suite „ de quoy par ses propres soins, & l'inclination que „ ces grands hommes voyoient en son esprit pour l'é„ tude, elle y fit un notable progrez, jusque là, que „ les plus subtiles queitions de la Theologie ne luy es„ toient point difficiles. Jean Marie Barbier homme „ de grand sçavoir & fort judicieux la forma dans la „ politesse de la langue Toscane en laquelle elle a non „ seulement composé plusieurs vers faciles & elegans, „ mais aussi diverses lettres & autres œuvres fort esti„ mées par les plus polis & les plus sçavans d'Italie. „ Avec ses inventions particulieres elle a mélé quan„ tité de traductions d'œuvres Greques & Latines, „ dans lesquelles elle a exprimé si heureusement & si „ proprement les pensées des Autheurs, qu'elle a mis „ ses lecteurs en doute, si elle n'avoit pas une plus „ parfaite connoissance de ces langues la, que de la „ sienne propre. Elle commença a apprendre la Mu„ sique pour s'entretenir & divertir de ses études plus „ serieuses; de sorte qu'elle surpassa de beaucoup tou„ tes les Dames qui avoient chanté avec un grand ap„ plaudissement & ravy les oreilles d'admiration. La „ conduite de sa voix qu'elle avoit acquise par les „ vrayes regles des bons livres & des meilleurs Au„ theurs, dont plusieurs ont eu cette loüable ambition „ de luy pouvoir monstrer quelque chose rare de cet„ te profession, comme firent entre autres Giaches „ d'Uuerto, Lusasco Lusachi & Horace dit de la Vio„ le, duquel instrument outre le Luth Tarquinia avoit „ coustume de joüer une partie, y joignant une autre „ avec sa voix, & avec tant d'adresse & de science, „ que l'on n'en sçauroit pas souhaiter davantage, si „ bien qu'Alfonse II. (h) Duc de Ferrare, Prince „ tres-judicieux & qui avoit une extreme passion pour „ toutes les belles & les bonnes choses, demeura ra„ vy d'admiration, ayant trouvé beaucoup plus de „ merveilles en cette Dame, que l'on ne luy en avoit „ pas rapporté. Peu apres elle institua ce celebre con„ cert des Dames qui l'ont grandement respectée, & „ apres la mort de son mary luy ont fait l'honneur de „ l'appeller tousiours en leur compagnie, afin que par „ sa presence elle perfectionnast ce chœur de Musique „ qu'elle avoit si bien commencé. „ Ces paroles d'Hilarion de Coste sont traduites de l'Italien d'un (i) Chanoine Regulier de saint Jean de Latran. Il ne marque pas assez bien ce que Patrice enseigna à cette Dame. C'est pourquoi je rectifie sa narration par les paroles de Patrice même, qui nous aprenent qu'il lui enseigna la langue Greque, & qu'il lui fit lire Platon. Tout ce qu'il dit à la loüange de Tarquinia, par rapport

(g) *Hilarion de Coste ubi supra, pag. 799. 800. & suiv.*

(h) *Confirmez cela par ces paroles de Patricius ubi supra.* Quanti te sereniſſimus Alphonſus Ateſtinus II. Princeps noſter? Quanti te principes mulieres Lucretia atque Leonora, ſorores ejus faciunt?

(i) *Nommé Pierre Paul de Ribera de Valence. Il a fait l'éloge de nôtre Tarquinia dans le 14. livre d'un Ouvrage qui a pour titre*, Le glorie immortali de' Trionfi, & Heroiche imprese d'ottocento quaranta cinque Donne illustri antiche, e moderne, dotate di conditioni e scienze segnalate: Cioè in sacra Scritura, Theologia, Profetia, Filosofia, Retorica, Grammatica, Medicina, Astrologia, Leggi Civili, Pittura, Musica, Armi, & in altre virtù principali.

Digitized by Google

† *Du Breul, Antiq. de Paris, pag. 567.*

γ *Menage, Rem. sur Ayr. pag. 254.*

δ *Thuan. de vita sua, lib. 1.*

ζ *Oncle du premier Président de Lamoignon.* Menage ib.

θ *Vossius de scient. Mathem. pag. 306.*

κ *Ci-dessus pag. 1370. remarque Y.*

‡ *Ubi supra.*

* *Voiez la remarque.*

ment considerée à la Cour du Duc de Ferrare: en un mot son merite eut tant d'éclat, que la ville de Rome la gratifia d'un privilege dont on n'avoit point d'exemples, ce fut celui (D) de la bourgeoisie Romaine. Vous trouverez le detail de toutes ces choses dans les remarques.

MONANTHEUIL (HENRI DE) en Latin (A) *Monantholius*, natif de Reims en Champagne, étoit Professeur Roial à Paris en Mathematique dès (B) l'an † 1577. Il a été γ aussi Doien de la Faculté de Medecine de Paris. Il avoit été élevé sous la discipline de Ramus au College de Prele, & il étoit fort attaché à la Philosophie de ce nouveau chef de parti. Mr. de Thou qui nous aprend δ cette particularité, parle avec éloge de Monantheuil, qui lui avoit enseigné l'Arithmetique & la Geometrie. Il avoit été precepteur du savant Pierre ζ de Lamoignon, dont Theodore de Beze a fait l'épitaphe en vers Latins. Il publia à Paris θ en 1599. la traduction Latine des (C) Mecaniques d'Aristote; & y joignit un fort savant commentaire. La mort l'empêcha d'achever un grand Ouvrage de Mathematique auquel il avoit long tems travaillé, & qui devoit avoir pour titre, *Heptatechnon Mathematicum.* Nous dirons quelque chose de ses autres livres dans les remarques. Il étoit des amis particuliers du Garde des Seaux du Vair, & il est le *Musée* dont Mr. du Vair a fait mention dans son livre de la constance. Il eut un fils nommé Thierri de MONANTHEUIL, qui fut Avocat au Parlement de Paris, & qui a composé un livre intitulé (D) *De puncto*, qu'il a dedié à son pere. Ce Thierri mourut à Paris en 1621. âgé de 50. ans. Sa sœur Catherine fut mariée à Jerôme Goulu, comme nous l'avons deja remarqué κ. Voiez Mr. Menage ‡.

☞ MONARDES (NICOLAS) Medecin de Seville florissoit au XVI. siecle, & s'aquit beaucoup de reputation par la * pratique de son art, & par les Ouvrages (E) qu'il publia. Quelques-uns croient qu'il mourut l'an 1588. mais il y a plus d'aparence qu'il mourut l'an 1578 †. Nous montrerons dans la remarque que les éditions de ses livres n'ont pas été bien rapportées par Don Nicolas Antonio. ☞ MO-

† *Nicol. Antonius in Biblioth. Script. Hispan. to. 2. p. 122.*

port à l'érudition, merite d'être raporté, & peut servir de suplément à la narration de Ribera. *Non tu*, dit-il (a), *ut alia solent, summis labris libros attigisti. Tu non modo Hetruscam politissimam linguam, sed Latinam, sed Gracam, optimè calles. Tu in hac non modo Historicos atque oratores, sed & philosophos, sed & Platonem ipsum, Jovis eloquium amulantem, sed & poetas quosvibet, sed & Pindarum, sine hæsitatione ulla, & legis & intelligis. Hanc tu, quod omnium hominum admirationem vincat, in Platone, tribus mensibus me prælegente edidicisti. Tu in Latina omnium generum carmina pangis, in Hetrusca poemata condis, quam salita, Jupiter, atque arguta! Tu logicas omnes spinas demetisti. Tu moralem Philosophiam, Plutarchicam, Aristotelicam, Platonicamque ebibisti. Tu magnos profectus in Physiologia fecisti. Tu Theologiam catholicam, toto pectore hausisti. Quid Musicen omnis generis referam? In qua te omnis, non modo Musicorum, sed & Musarum chorus & admiratur, & stupet. Te ne virorum quidem ullus in musica præstantissimorum, non modo non superat, sed nec adæquat. Cum ad hendecachordum canis, cum acutam gravemque eodem utramque tempore, alteram ad lyram pulsas, alteram cantas; Gratiæ te omnes ornant, circumstant, stupescuntque. Quas utinam possem ita exprimere, ut qui hæc legeret, te audire putaret. Sed Dii boni, quæ eloquentia? quæ argutia, qui sales? quæ jucunditas in conversando, quæ humanitas, quæ urbanitas? Longè meritò judiciosissimus Benedictus Manzolus civis tuus, & Episcopus Regiensis te, non solùm patri tuo Camillo viro eloquentissimo, sed etiam avo tuo, viro usquequaque magno Francisco Mario Molzia audet præferre.*

(a) *Patricius ubi supra.*

(D) *Celui de la bourgeoisie Romaine.*] „ (b) Tout „l'Univers a donné un applaudissement universel à ses „merites, mais particulierement le Senat & le Peuple „Romain par un authentique témoignage & recon„noissance, l'ayant dans un Decret du Senat (où il „est fait mention de toutes ses qualitez & de ses me„rites) honoree du titre d'*Unique*, luy donnant à elle „le droit de Citoyenne Romaine, & à tous ceux de „la Maison de Molza, comme vous verrez par les pa„roles de ce privilege & de cette patente. . . . *Quod „Fabius Matheus Franciscus Soricius Equ. Dominicus „Coccia Cons. de Tarquinia Molsa Mutinense Camilli fi„lia Civitate Romana donanda ad Senatum retulere „S. P. Q. R. de ea re ita fieri censuit. Etsi novum at„que inusitatum est in civium numerum à Senatu fœ„minas cooptari, quarum virtus, ac fama domesticorum „parietum finibus contineri cum debeat, rarò publicis in „negotiis ujui Reipublicæ esse solet; tamen si aliqua inter „eas unquam extiterit, quæ non solum ceteras sui ordi„nis, sed viros etiam virtutibus penè omnibus supergre„diatur, æquum est, ut novo exemplo, noviisque insita„tisque meritis, novi itidem honores insitatique perfol„vantur. Cum itaque Tarquinia Molza Mutinæ anti„quissima ac florentissima Populi Romani Colonia, Ca„millo Patre in equitum ordinem D. Jacobi ab Hispania „Regibus institutum, ob (c) merita ac nobilitatem ad„lecto, genita, celebres illis Romanas Heroinas æmule„tur, virtutibusque exprimat, ut ei nihil præter patriam „Romanam deesse videatur, ne hoc unum ad absolutam „ejus gloriam desiderari possit, Senatus Populusque Ro„manus Civitate donandam censuit*, &c. Ribera n'a „mis que ces paroles Latines dans l'Eloge de Tarqui„nia Molza, & toute cette Patente en Italien, où „sont rapportees toutes les qualitez & les études de „cette Heroine, la noblesse de sa maison, & les faits „de ses ancestres, dont j'ay parlé cy-dessus. Le De„cret a esté rendu au Capitole le 8. Decembre M. D C. „Curtio Martolo estant pour lors Chancelier du Senat „& du peuple Romain. Angelo Fosco Chancelier du „Senat & du peuple.„

(b) *Hilarion de Coste ibid. pag. 802. 803.*

(c) *Hilarion de Coste a traduit ceci miserablement:* Et parce, *dit-il*, que Tarquinia Molza native de Modene (ancienne & fl urissante Colonie du peuple Romain) & qui pour ses merites & sa noblesse a esté fille de Camille, Chevalier de l'Ordre de Saint Jacques institué par les Rois d'Espagne.

(A) *En Latin* Monantholius.] C'est sans doute son vrai nom Latin: mais parce que Vossius le nomme je ne sçai pourquoi *Monantholius*, Mr. Moreri non seulement ne l'a pas mis sous son nom François, comme il devoit faire, il l'a encore mis sous un nom Latin un peu alteré, je veux dire sous celui de *Monthelius*. Il n'a rien ajoûté au petit article qu'il en a trouvé dans Vossius.

(B) *Dès l'an 1577.*] Je croirois aisément qu'il prit possession de cette charge en 1574. étant déjà Professeur en Medecine, je le croirois, dis-je, aisément sur ce titre de harangue raporté par Du Verdier Vau-Privas dans le suplément de l'épitome de la bibliotheque de Gesner. *Henrici Monantholii Rhemi Scholarum Medicinæ Professoris, oratio pro Mathematicis artibus, Parisiis habita, ibidemque excusa in 4. apud Dionysium à Prato* 1574. Mais cet autre titre de harangue que je vois à la page 367. de la 2. partie du catalogue de Mr. de Thou pourroit tenir en suspens, *Henrici Monantholii Oratio pro suo in regiam Cathedram ritu 8. Paris.* 1585.

(C) *La traduction Latine des Mecaniques d'Aristote.*] Quand je voi d'un côté que le Sieur Konig (d) sur le temoignage de Cardan, nous parle d'un François *Monantholius* Auteur d'un livre intitulé *Ludus iatromathematicus*, & de l'autre que Henri de Monantheuil a fait un livre intitulé (e) *Ludus iatromathematicus Musis factus ad averruncandum tres Academiæ perniciosissimos hostes, πόλεμον, λιμὸν, λοιμὸν*, j'ai quelque disposition à croire que d'un Auteur on nous en fait deux, & qu'ainsi le *Petrus Monantholius* dont on nous parle immediatement après, comme d'un Auteur qui publia des commentaires à Paris sur la Rhetorique d'Aristote l'an 1599. est une nouvelle multiplication du même écrivain, & la prise d'un Ouvrage de Rhetorique pour un traité de Mecanique. Je n'ose neanmoins rien decider, n'aiant point en ma disposition une bibliotheque assez bien fournie.

(d) *Biblioth. pag. 548.*

(e) *Voiez Lindenius renovat. pag. 397.*

(D) *Un livre intitulé* de Puncto.] Monantheuil le pere a écrit sur le même sujet; voiez dans le catalogue de Mr. de Thou ce titre, *Henr. Monantholii de Puncto primo Geometriæ principio 4. Lugd. Bat. Commel.* 1600. Le catalogue d'Oxford n'a point ce traité, mais on y voit un panegyrique *Henrico IV. Galliarum Regi dicitus*, imprimé à Paris en 1594. & une *admonitio ad Jac. Peletarium de angulo contactus*, imprimée à Paris en 1581.

(E) *Par les Ouvrages qu'il publia.*] Le livre qui a pour titre *de secunda vena in pleuritide inter Græcos & Arabes Concordia*, fut imprimé à Seville l'an 1539. in

Digitized by Google

☞ MONIME, femme de Mithridate, toucha le cœur de ce Prince dès la premiere fois qu'il la vit. Ce fut dans la ville de Stratonicée peu après qu'il eut remporté de grans avantages sur les Generaux Romains Oppius, Manius, &c. Il trouva si belle cette fille qu'il s'en empara, & qu'il la fit mettre dans son Serrail †. D'autres disent qu'elle étoit de Milet, & que Mithridate ne put parvenir à la derniere faveur qu'en prenant la belle voie, c'est-à-dire, qu'en l'épousant. Il l'attaqua par des sollicitations, il lui envoia tout à la fois quinze mille écus, mais tout cela fut inutile, il en falut venir au contract de mariage γ, il ne coucha avec elle qu'après l'avoir signé, & qu'après l'avoir ornée du diadême & de la qualité de Reine. Cette conduite la rendit celebre par toute la Grece *. Sa condition n'eut que de l'éclat; les biens réels n'y furent point. La pauvre Monime regretta souvent son païs (A) natal, & fit une triste fin, car Mithridate vaincu par Luculle, & craignant que ses femmes ne tombassent au pouvoir de l'ennemi les fit tuer. Il ξ avoit donné le gouvernement d'Ephese à Philopœmen pere de Monime. On ne peut douter que sa passion pour cette belle personne n'ait duré, car après sa mort on trouva parmi ses papiers les lettres lascives qu'il lui avoit écrites, & qu'il en avoit reçuës ‡.

☞ MONIN (JEAN EDOUARD DU) nâtif de Gy *en la Comté de Bourgogne* ‡, publia un très-grand (B) nombre de poësies sous le regne de Henri III. On l'a mis dans le catalogue des (C) esprits extraordinaires. Il fut tué à l'âge de 26. ans β. On dit que du Perron fut accusé

† *Appian. in Mithridaticis p. m. 123.*

γ *Plutarc. in Lucullo p. 503. A.*

* Ταύτης ἡ πλείστος ἦν λόγος ἐν τοῖς Ἕλλησιν ὅτι τῶ βασιλέως πειρῶντος αὐτὴν, χιλιάσιν πεντακισχιλίοις χρυσοῦς προσπέμψαντος, ἀπέσχετο, μείζονος ἐγκωμίου γάμους ἐγγυησαμένη συνοῦσαι, καὶ διάδημα πέμψας αὐτῆ, βασίλισσαν ἀνηγόρευσεν. Erat hujus celebre inter Græcos nomen, quòd quum eam rex attentaret, & quindecim millia aureorum misisset, eatenus fuerit renisa, dum sponsaliis factis missoque diademate appellavit reginam. *Id. ibid.*

ξ *Appian. ubi supra pag. 134.*

‡ *Plut. in Pompeio pag. 639.*

‡ *Du Verdier Vau-Privas Biblioth. Franc. pag. 729.*

β *Voiez la remarque C.*

in 4. Son traité *de rosa & partibus ejus; de succi rosarum temperatura; de rosis perficis seu Alexandrinis; de malis, citris, aurantiis, & limoniis*, fut imprimé à Anvers l'an 1565. in 8. (a). L'Ouvrage Espagnol où il expliqua les vertus des drogues que l'on avoit aportees de l'Amerique, *de las drogas de las Indias*, fut extrêmement profitable au genre humain, car il enseigna le remede de beaucoup de maladies. Il procura aussi à Monardes beaucoup de gloire. Ecoutons le là-dessus. (b) *Qua* (prima pars) *superioribus annis tam felicibus auspiciis in publicum prodiit, ut inde hominum vita tot morborum periculis objecta multiplicia eademque præsentanea remedia sibi paraverit, atque ego bonorum judicio non mediocrem eruditionis & diligentiæ laudem reportaverim.* C'est ainsi qu'il parle touchant la premiere partie de cet Ouvrage dans une (c) épitre dedicatoire au Pape Gregoire XIII. Il ajoûte que le desir de travailler pour le bien public le porta bien plus que les aplaudissemens dont il jouissoit à composer une seconde partie, & il observe qu'elle fut d'une utilité admirable. (d) *Postea non tam aura popularis (quamquam ea secundissime afflabat) suavitate illectus, quam communis utilitatis amore commotus alterum ejusdem argumenti Syntagma concinnavi: in quo innumera medicamenta quæ hactenus intra naturæ arcana delituerant, magno humanæ salutis emolumento in lucem produxi.* Notez qu'avant que de publier quelque chose sur cette matiere, il savoit par une longue experience la souveraine vertu des medicamens de l'Amerique. (e) *Quum rerum medicinalium ab occidentali usque India, ad nos convectarum utilitates adeo mirabiles ut ægrotos quamplurimos pæne jam deploratos sanaverint, assidua medendi periclitatione atque longinqui temporis usu percepissem; eas res . . . . via ac ratione tractare constitui.* Notez aussi que Don Nicolas Antonio eût dû nous aprendre que les deux premieres parties de cet Ouvrage furent imprimées l'une après l'autre. Il ne savoit point cela; il veut bien qu'on croie qu'elles parurent en même tems, & pour la premiere fois l'an 1569. in 8. *de las drogas de las Indias*, dit-il (f), *duobus tomis, qui primum editi sunt ab authore anno 1569.* Ce qu'il ajoûte n'est pas plus exact, *postea adjuncto tertio, unum ex tribus majoris formæ volumen publicavit anno 1580.* 4. Il est sûr que la troisiéme partie fut imprimée avec les deux autres in 4. dès l'an 1574. à Seville chez Alonso Escrivano. J'ai cette édition: elle est dediée au Pape Gregoire XIII. & ce fut pour faire plaisir à ce Pontife que l'Auteur la publia en cet état. (g) *Quæ meorum studiorum monumenta quum ejuscemodi Genium habuerint, ut sanctitati tuæ summè placuerint, eaque Romam ex ultima Hispania deferenda curaveris, operæ pretium me tibi facturum existimavi, si utramque hujus operis partem conjungerem, ac nunc primum tuæ potissimum cauſſa tertiam adjicerem.* Il y joignit trois dialogues: le 1. *de la piedra Bezaar, y de la yerva Escuerçonera:* le 2. *de la nieve y del bever frio:* le 3. *de las grandezas del Hierro, y de sus virtudes medicinales.* Les deux (h) premiers avoient déjà vu le jour, mais le troisiéme n'avoit pas encore été imprimé. Nicolas Antonio n'a point conu d'autre édition du troisiéme que celle de l'an 1580. Tous ces Ouvrages Espagnols de nôtre Monardes ont été traduits en Latin par Clusius, & en Italien par Annibal Brigantus. Le même Clusius a traduit aussi en Latin les trois livres de Monardes *de varios secretos y experiencias de medicina.* Ceux des drogues de l'Amerique ont été traduits en Anglois par je ne sçai qui, & en François par Antoine Colin maître Apoticaire Juré de la ville de Lion. Le *Lindenius renovatus* ne marque l'année d'aucune édition Espagnole.

(a) *Nicol. Anton. Biblioth. Script. Hispan. to. 2. p. 122.*

(b) *Nicol. Monardus epist. dedicat.*

(c) *Elle est au devant de l'edition de Seville 1574.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Nicol. Anton. ubi supra.*

(g) *Nicol. Monardus ubi supra.*

(h) *Celui* de la piedra Bezaar *&c. à Seville l'an 1569. in 8. celui* de la nieve *&c. à Seville 1571. in 8.* Nicol. Anton. ubi supra.

(A) *Les biens réels n'y furent point: elle regretta . . . son païs natal, & fit une triste fin.*] Plutarque va nous expliquer cela dans l'endroit où il raporte, que Mithridate fuiant Lucullus envoia Bacchides l'un de ses Eunuques à ses sœurs & à ses femmes, avec ordre de les faire mourir. *La pauvre dame*, dit-il (i) parlant de nôtre Monime, *tout le temps au paravant, depuis que ce Roi barbare l'eust espousée, avoit vescu en grande desplaisance, ne faisant continuellement autre chose que deplorer la malheureuse beauté de son corps, laquelle au lieu d'un mari lui avoit donné un maistre, & au lieu de compagnie conjugale & que doit avoir une dame d'honneur, lui avoit baillé une garde & garnison d'hommes barbares, qui la tenoyent comme prisonniere, loin du doux païs de la Grece en lieu où elle n'avoit qu'un songe & une ombre des biens qu'elle avoit esperez, & au contraire avoit reelement perdu les veritables, dont paravant elle jouyssoit au païs de sa naissance: & quand ce Bacchilides fut arrivé devers elles, & leur eust fait commandement de par le Roy qu'elles eussent à eslire la maniere de mourir, qu'il leur sembleroit à chacune plus aisee & la moins douloureuse, elle s'arracha d'alentour de la teste son bandeau royal, & le noüant à l'entour du col s'en pendit, mais le bandeau ne fut pas assez fort & se rompit incontinent, & lors elle se prit à dire, O maudit & malheureux tissu, ne me serviras-tu point au moins à ce triste service? en disant ces paroles elle le jetta contre terre crachant dessus, & tendit la gorge à Bacchilides pour la lui couper.*

(i) *Plut. in Lucullo pag. 503. Je me sers de la version d'Amiot.*

(B) *Publia un très-grand nombre de poësies.*] Voici le catalogue que l'on en trouve dans la bibliotheque de Du Verdier: „ (k) Comparaison philosophique du „ Soleil & de la Lune à nostre ame & intellect selon „ Merc. Trismegiste, & quelques Platoniques. En„ semble quelques discours Poëtiques & Sonnets. le „ tout mis sur la fin de la version latine qu'il a faict de „ la Sepmaine de Guillaume de Salluste sieur du Bartas „ qu'il a intitulee *Ber sithias sive mundi creatio*, & „ impr. à Paris 8°. par Hylaire le Bouc 1579. Les „ Nouvelles œuvres de Jean Edouard du Monyn Poë„ te-Philosophe, contenant discours, Hymnes, Odes, „ Amours, Contr'amours, Eclogues, Elegies, Ana„ grammes, & Epigrammes. [impr. à Paris 12°. par „ Jean Parent 1582. L'Uranologie, ou le Ciel, con„ tenant outre l'ordinaire doctrine de la Sphere plu„ sieurs beaux discours. [impr. à Paris 12°. par Guil„ laume Julian 1583. *Miscellaneorum Poeticorum libri.* „ [*Parisiis* 8°. „ Claude du Verdier (l) fils de celui qui me fournit ce passage, a censuré en plusieurs choses nôtre du Monin, & voici ce que le Pere Lescalopier remarque au sujet de la traduction Latine de Du Bartas: (m) *Moninus . . nimis incultus Poëta visus est, interpresque parum fidus.*

(k) *Du Verdier pag. 729.*

(l) *Voiez son* in auctores pene omnes, antiquos potissimum censio.

(C) *Dans le catalogue des esprits extraordinaires.*] Gabriel Naudé voulant prouver que (n) *Pic Comte de la Mirande* n'est pas le seul qui ait aquis dans sa jeunesse une erudition prodigieuse, dit que Paul de la Scale (o) *soustint l'an 1553. à Boulogne mille cinq cens quarante trois Conclusions sur toutes sortes de matieres, & ce auparavant qu'il eust atteint l'aage de 22. ans* Il allegue

(m) *Lescalop. in Cicer. de natur. Deorum pag. 234.* (n) *Naudé apolog. des grans hommes pag. 499. Voiez le aussi au* Syntagma de studio liberali *pag. m. 87. & au dialogue de Maynard pag. 468.* (o) *Id. ib. pag. 503.*

Digitized by Google

accusé d'avoir eu part à ce (D) meurtre, & qu'il eut besoin d'impetrer des lettres d'abolition. Je pense que d'Aubigné a commis un (E) anachronisme en parlant de du Monin.

☞ MONSERRAT MONTANNES (MICHEL) a vêcu au XVII. siecle. C'étoit un Espagnol qui abandonna l'Eglise Romaine pour entrer dans la Communion des Reformez, & qui publia quelques petits livres de controverse. J'en ai vu un β qu'il intitula *aviso sobre los abusos de la Iglesia Romana.* Il y fait voir qu'il avoit fort lu l'Ecriture, car il la cite à tout moment. Il conclud son Ouvrage par exhorter sa nation à se convertir, & par decrire les desordres (F) que les vœux du celibat causent en Espagne. Il observe entre autres choses que les confesseurs δ permettent aux Religieuses un remede d'incontinence très-criminel, lors qu'elles declarent qu'elles brûlent. Tout cela est suivi d'un grand nombre de passages de la Bible à la loüange du mariage. Il avoit fait imprimer ζ un autre traité l'an 1631.

☞ MONSTRELET (ENGUERRAND DE) Auteur d'une Chronique de France qui a été imprimée (G) plusieurs fois, & qui s'étend depuis l'année 1400. jusques à 1467. a vêcu au XV. siecle. Il étoit θ *sorti d'une famille noble & ancienne*, & il fut gouverneur de la ville de Cambrai. Comme cette ville se tenoit neutre entre les François, les Anglois, & les Bourguignons, il jouïssoit de tout le repos qu'un historien pouvoit souhaiter, & de la commodité d'aprendre les relations de tous les partis. Quelques-uns disent qu'il escrit * *avec d'autant plus de fidelité qu'il estoit dans une place où rien ne l'obligeoit à rechercher l'amitié d'un parti, & à redouter la haine de l'autre*; mais il est plus sûr de dire qu'il s'est montré un peu (H) trop partial pour la maison de Bourgogne. Il † entretenoit correspondance avec des Heraults, avec des Agens, & avec d'*autres personnes considerables par leur administration*, & il cherchoit de *nouvelles connoissances dans le raport du public.* Il a *enrichi son histoire par les Edits, les lettres des Rois, & des Princes, leurs paroles remarquables, les articles de Paix & de Treves, les capitulations des villes, les deffis, les sommations &c* ‡. Je ne sai ni l'année de sa naissance, ni l'année de sa mort.

MON-

β *Imprimé à la Haie l'an 1633. il fut approuvé par Henri Arnold Ministre de Delft.*

δ Y a las encerradas Monias, sus Confesores les conseden que tengan su viril de barro para sus concupicentias por que dizen que se queman, y assi las remedian con este grand pecado. *Pag.* 126.

ζ *A la Haie avec l'aprobation du même Arnold. Il est en Espagnol & a pour titre que le Pape est l'Antechrist.*

θ *Bullart, Academ. des Scienc. tom.* 1. *pag.* 129.

* *Id. ib.*

‡ *Id. ib.*

† *Id. ib.*

(a) *Gisb. Voetius defter. causa Papatus pag.* 677. 678.

† *Voiez le Journal de Henri III. ad diem* 25. *Novemb.* 1583. *& l'epitre dedicatoire de la Confession de Sanci.*

(b) *D'Aubigné au livre* 4. *du Baron de Faneste ch.* 16. *pag. m.* 285.

(c) *Ibid. pag.* 286.

(d) *Ibid. pag.* 288.

allegue ensuite les exemples de Postel, de Gesner, d'Erasme, d'Agrippa, de Maldonat, *& finalement de cet Edouard du Monin, que l'on peut dire n'avoir esté composé que de feu & d'esprit, puis qu'il s'estoit acquis auparavant l'an* 26. *de son aage, auquel il fut tué, la cognoissance des langues Italienne, Espagnole, Latine, Grecque & Hebraique, & de la Philosophie, Medecine, Mathematique & Theologie, avec une telle facilité à la Poesie de toutes ces langues, qu'il translata en vers Latins, & en moins de* 50. *jours l'œuvre de la Creation de du Bartas, & vit imprimer devant sa mort cinq ou six justes volumes de ses Poesies, qui furent hautement loüees par les plus beaux Esprits du dernier siecle, Fumee, du Perron, Goulu, Daurat, Morel, Baif & du Bartas.*

(D) *Du Perron fut accusé d'avoir eu part à ce meurtre.*] J'ai lu cela dans un livre de Gisbert Voetius à l'endroit où il raconte les progrés de la fortune dû Cardinal du Perron. *Perronus*, dit-il (a), *si cum illo* (Plessæo Mornæo) *comparetur, quis qualisve fuerit, judicent illi qui virum propius norunt; Ministri reformati filium fuisse constat, cui nomen Perroni fuit inditum à vico ejusdem nominis in quo Genevæ habitaverat pater, priusquam in Normandiam veniret. A patre mitio fuisse educatum in spem Ministerii, sed à D. de Matignon, cui carmina quædam obtulerat inductum fuisse ut Lutetiam se conferret, ubi fortunæ lautioris poëta spes esset sub Henrico III. ibi innotuisse, & cum aliis nonnullis postulatum fuisse cadis Eduardi du Monin, etiam poëta, qui versibus suis eum perstrinxerat, adeo ut literas gratia, quas vocant, à Rege obtinuerit; cui à lectionibus fuit, donec orationem apud eum habita, qua probabat Deum esse,* † *obtulit se die sequenti contrarium probaturum, si Regi adlubesceret. Quam ob causam jussus aula excedere, paulatim tamen se nonnullis insinuavit, maximè Cardinali Vindocinensi. Et tandem se immiscuit iis qui Regem Henricum IV. ad religionis mutationem pertraxerunt, unde ei ad Episcopatum primò, deinde ad Cardinalatum patuit via.* Notez qu'il ne cite personne, & cependant il aimoit fort à citer.

(E) *Que d'Aubigné a commis un anachronisme.*] Il dit (b) que du Monin que le Roi nomma *le poëte des chevaux legers*, joüa un tour de malice à une Dame qui l'avoit prié de lui faire une élegie sur les embarras que les caroſſes causoient dans les ruës. Il s'en excusa, & lui aiant dit, (c) *qu'il s'en alloit à Lyon celant qu'il s'alloit rendre au Duc de Savoye*, elle le pria de lui faire faire une tapisserie avec des emblémes. Il s'aquita de la commission, & fit faire une tapisserie qui étoit (d) de *quatre triomphes chacun de trois pantes*; le premier etoit *le triomphe d'imbecilité: le second de l'ignorance: le troisiesme de poltronnerie: le quatriesme de gueuserie.* La brodure des grotteſques, ajoûte l'Auteur, *est d'escriture en chiffre que personne n'entendoit: mais du Monin qui ne craint plus rien pour avoir passé le mont du chat en a envoié l'explication & les memoires tout du long au petit Chevalier.* La Dame dont d'Aubigné se veut moquer est sans doute la femme du Sieur de la Varenne: il suposé qu'elle dit à du Monin que le Roi avoit ôté à Madame une tapisserie de cent cinquante mille écus pour la donner à la Ducheſſe, & qu'*il eust esté plus honneste au Roi maintenant qu'elle* estoit *morte d'en faire un present à* (e) *Monsieur, que de se faire heritier de la defuncte.* La Ducheſſe dont il s'agit là est Gabrielle d'Estrée maîtresse de Henri IV. laquelle mourut l'an 1599. Il faut donc que d'Aubigne pretende que du Monin étoit en vie cette année-là. Mais comment peut-on accorder cette hypotheſe avec ce que l'on a vu (f) ci-dessus, qu'il fut tué sous le regne de Henri III. à l'âge de (g) 26. ans, & que ses principaux Ouvrages furent imprimez (h) avant l'année 1584? Il étoit encore en vie cette année-là, à ce qu'assûre la Croix du Maine (i). Il faut ou que d'Aubigné brouille & confonde la chronologie, ou qu'il parle d'un du Monin diferent de celui-ci.

(F) *Les desordres que les vœux du celibat causent en Espagne.*] Il assûre que les Clercs seculiers & reguliers sortent bien armez, & qu'ils frapent si rudement lors qu'on les attaque, que les archers de la Justice les redoutent. (k) *Quanto al voto, bien sabeys lo que los religiozos y clerigos hazen, que salen de sus casas con espada y broquel, que la misma justicia y corxetes temen de encontranse con ellos, por que dan golpes dezatinados por causa del gran ardor libidinoso, y tambien por no ser presos y conocidos. Y muchos Canonigos, por mas modestia, se van a los parridos, despues de los maytines a purgarse con las rameras, para poder dormir. Los demas de la Clerecia tienen sus desguaceros y concubinas y muchos hijos dellas.*

(G) *Qui a été imprimée plusieurs fois.*] Je ne connois point de plus ancienne edition que celle de (l) l'an 1512. à Paris. On en fit une autre dans la même ville l'an 1572. Celle-ci fut revuë & corrigée (m) *sur l'exemplaire de la librairie du Roi.* Du Chesne parle d'une édition (n) de Paris 1603. Joignez à celles-là l'édition du Louvre.

(H) *Qu'il s'est montré un peu trop partial pour la maison de Bourgogne.*] Mr. de Sponde (o) l'apelle *Burgundi fautorem*, quoi qu'en un (p) autre endroit il le reconoisse pour un écrivain sincere, & de beaucoup d'exactitude à marquer les tems. La Popeliniere le rend suspect, car voici comment il parle: (q) *Enguerrand de Monstrelet recueillant ce qui est survenu de plus notable en France apres Froissard: ne s'y est guieres monstré mieux disant ny plus judicieux, mais un peu plus veritable & moins passionné.* Comme il venoit d'accuser Froissard d'une extrême partialité pour les Anglois contre les François, il ne pretend pas que nous donnions à Monstrelet un desinteressement considerable. Un historien un peu moins passionné que celui qui l'est beaucoup, n'est pas fort fidelle. Il ajoûte que Monstrelet a continué son histoire *jusques au Roi Loys* 12. & il le place sous l'an 1500. Je croi qu'il se trompe à l'egard de cette derniere date, & je suis sûr que la chronique de Monstrelet ne passe pas les 5. ou 6. premieres années du regne de Louis XI. car elle finit aux funerailles de Philippe le bon Duc de Bourgogne. La Popeliniere se servoit d'une édition où les libraires avoient mis des suplémens jusques à Louis XII. C'est ce qui l'a fait errer.

(e) *Il faut entendre par ce mot le mari de la Dame qui parloit a du Monin.*

(f) *Dans la remarque D.*

(g) *Dans la remarque C.*

(h) *Dans la remarque B.*

(i) *Pag.* 221. *de sa Bibliotheque.*

(k) *Monserrate Montannes pag.* 126. *Je copie mot-à-mot jusqu'aux fautes d'impression qui peuvent y être.*

(l) *La Croix du Maine pag.* 75.

(m) *Du Verdier Bibliotb. Franc. pag.* 277.

(n) *Du Chesne, Bibliotb. des histor. de France p. m.* 50.

(o) *Spondan. ad ann.* 1415. *n.* 52. *pag. m.* 753.

(p) *Id. ad ann.* 1467. *n.* 2.

(q) *La Popeliniere, histoire des histoires liv.* 8. *pag.* 435.

Digitized by Google

MONTAIGU (JEAN DE) grand Maître de France sous Charles VI. eut le malheur de deplaire au Duc de Bourgogne, qui abusa si violemment de l'autorité qu'il s'étoit aquise dans le Roiaume, qu'il le fit decapiter le 17. † d'Octobre 1409. Quelques-uns disent que la memoire de ce (A) grand Maître fut justifiée trois ans après, lors que le credit de son opresseur fut passé; & qu'on ordonna que ses os seroient enterrez honorablement. François I. fit là-dessus une reflexion qui donna lieu à une (B) reponse fort sensée. On la verra ci-dessous. Consultez la suite du Menagiana *.

MONTAUBAN, ville de Guienne dans le Querci sur la riviere de Tarn, est celebre par bien des endroits. Un homme ‡ illustre m'a deja communiqué de fort bons memoires touchant cette ville-là; mais comme il m'en a promis de beaucoup plus amples, & plus exacts, je renvoie cet article à un autre tems, afin de le mettre tout à la fois dans la meilleure posture que je pourrai. Je n'en touche qu'une chose qui est un peu étrangere: elle regarde un petit livre que Mr. l'Abbé (C) de la Roque a inseré dans ses memoires de l'Eglise.

☞ MONTECATIN (ANTOINE) nâtif de Ferrare, a fleuri au XVI. siecle. Il fit des leçons publiques sur divers sujets dans sa patrie, & enfin il y fut le premier Professeur en Philosophie. Il fut très-particulierement consideré d'Alfonse II. Duc de Ferrare qui le deputa à la Cour de Rome, & à la Cour de France, & qui l'honora de plusieurs (D) autres emplois.

† *Et non pas le 7. d'Octobre 1408. comme l'assure Moreri. Selon lui dans un même jour on eût arrêté cet homme; on lui eût donné des Commissaires; on l'eût mis à la question; on l'eut condamné à perdre la tête, & on l'eût decapité.*

* *Pag. 87. 88. edit. de Holl.*

‡ *Monsieur* YSARN *ci-devant Ministre de Montauban, & presentement d'Amsterdam. Son merite est fort conu, & même par de bons livres imprimez.*

(A) *Que la memoire . . . fut justifiée.*] Mr. Menage le nie; voici ses paroles: elles sont pleines de faits curieux. „ (a) Jaque du Breuil dans ses Antiqui-„ tez de Paris au chapitre de la Fondation des Celes-„ tins de Marcoucy, a écrit que le cörs de Jean de „ Montagu avoit esté porté à Monfaucon dans un sac „ rempli d'épices; & que pendant tout le tans qu'il „ fut à Monfaucon, les Celestins de Marcoucy don-„ noient tous les jours une certaine somme au Bou-„ reau de Paris pour le garder: & que 4. ans après son „ execution sa memoire ayant esté justifiée à la solici-„ tation du Vidame de Laonnois son fils, gendre du „ Connestable d'Albret, ses biens furent rendus à ses „ heritiers. Il est vray que le cörs de Jean de Mon-„ tagu fut depandu le 27. Septemb. 1412. quelques „ années après qu'il eut esté mis à Montfaucon. Mais „ ce que dit du Breuil de ce sac rempli d'épices, & de „ la garde faite du cors de Jean de Montagu par le „ Boureau, est une fable. Il n'est point vray non plus „ que sa memoire ayt esté justifiee. Pour ses biens, „ quoy qu'il eust este condanne sans la participation „ de Charle VI. Charle VI. en donna la confiscation „ à Louis Duc de Guienne, Daufin. Mais il est vray „ (ce que j'ay appris de Mr. Perron, (b) qui a fait une „ étude particuliere de la vie de Jean de Montagu) „ que les biens de Jean de Montagu furent enfin ren-„ dus à ses heritiers.„

(a) *Menage, Histoire de Sablé, l. 10. ch. 5. pag. 271.*

(b) *Il a publié un livre intitulé* l'Anastase de Marcoussy, ou recherches curieuses de son origine, progrés, & agrandissement. *Le Journal des Savans du 13. Juin 1695. en parle.*

(B) *A une reponse fort sensée. On la verra.*] Je me servirai des termes d'Etienne Pasquier. *Le mesme Roi*, dit-il (c) en parlant de François I. *passant par les Celestins de Marcoucy, s'informant de quelques Moines de leans, qui avoit fondé ce Monastere, luy fut par aucuns respondu que c'estoit Messire Jean de Montaigu grand Maistre de France, sous le regne de Charles VI. Ce Seigneur avoit esté autresfois pendu au gibet de Paris, à la solicitation du Duc de Bourgogne, qui lors gourmandoit toute la France. Le Roy François comme bon coustumier qu'il estoit de tenir tousjours quelque propos de merite, dit à la compagnie qu'il s'esmerveilloit grandement comme cestuy qui avoit longuement gouverné le Roy son Maistre, avoit esté condamné à mort, veu qu'apres quelque suite d'années ses os furent ensevelis avec honneur en ce lieu, par ordonnance de Justice: & qu'il falloit bien conclure par cela que les Juges avoient mal jugé. A quoy il y eut un Moine qui respondit au Roy d'une parole assez brusque, qu'il s'abusoit aucunement, parce que le procés du Sieur de Montaigu n'avoit esté fait par Juges, mais seulement par Commissaires, comme s'il eust voulu inferer en son lourdois que tels Commissaires deleguez à l'appetit d'un Seigneur qui pouvoit lors toutes choses, n'apportoient en leurs jugemens la conscience ordinaire des bons Juges. Soit que cette parole fust proferée par un Moine en son gros lourdois, ou par un artifice affeté, elle appresta à rire, combien qu'elle se deust tourner à edification: car à bien dire les Commissions, encore qu'elles ne soient pratiquées, si sont elles tousiours susspectes envers toutes personnes graves, & semble à plusieurs que tels Juges soient choisis à la poste de ceux qui les y font commettre, pour en raporter tel profit, ou telle vangeance qu'ils se sont projettez dessus le masque de Justice. Ce que mesmement reconnu par le Parlement, pour obvier aux scandales & foule du peuple qui ordinairement en advienent, en une Mercuriale qui fut faite de nostre temps, il fut par serment solemnel arresté qu'aucun Conseiller de la Cour n'entreroit en commission, si tous les Commissaires & Deputez n'estoient tirez du mesme corps, & non mandiez d'unes & d'autres Cours souveraines. En quoy neanmoins ce n'est du tout apporter medecine à la maladie, ains quelque temperament seulement (d).* On ne se conforme guere à ces bonnes considerations.

(c) *Pasquier, Recherches de la France liv. 6. chap. 8. p. m. 471.*

(C) *Un petit livre que Mr. l'Abbé de la Roque.*] En voici le titre: *Montauban justifié, ou Reponse aux fideles de la R. P. R. qui demandent 1. si l'on peut faire son salut dans l'Eglise Romaine. 2. S'il leur est permis pour des avantages temporels & particulierement en tems d'affliction de changer de religion, par J. D. B. & J. L. J. Ministres du saint Evangile.* Pour faire conoître à quelle occasion cet Ouvrage fut publié, je dois dire qu'il y eut à Montauban une émotion populaire environ l'an 1661. On y envoia des gens de guerre quelques mois après, & on les logea principalement chez ceux de la Religion; & comme on permit aux soldats de commettre du desordre, & de vivre à discretion, & qu'on les mettoit plusieurs ensemble au même logis, ils faisoient craindre bientôt à leur hôte de se voir à la besace. D'ailleurs on dechargeoit du logement des soldats tous les habitans qui se faisoient Catholiques. Cela fut cause qu'un très-grand nombre de bourgeois de Montauban embrasserent cette (e) religion. C'est ce qui donna lieu au livre dont nous parlons, où l'Auteur se proposa de faire l'apologie des habitans qui aimerent mieux aller à la Messe, que de voir ruiner leur famille. Il étoit facile de reconoître dans cet écrit la plume d'un Missionaire: cependant l'Abbé de la Roque plusieurs années après le mit tout entier (f) dans ses memoires de l'Eglise comme l'Ouvrage d'un bon Protestant. Il avance avec la derniere hardiesse que ce livre fut publié par deux Ministres de la haute Guienne, à la face de toutes leurs Eglises & de tous leurs confreres, sans que personne du parti prît soin de desabuser le public, de ce que ces deux-la enseignerent que les Huguenots pouvoient sans scrupule de conscience se faire Catholiques &c. Avec la même hardiesse il assûre que cet Ouvrage assoupit le trouble & l'inquietude dans les consciences & dans les familles, lors que plusieurs particuliers de Montauban abjurerent la religion Protestante, pour être delivrez du logement des soldats: c'est pour cela, ajoûte-t-il, que je l'insere tout entier dans mes memoires, & parce qu'il est curieux & si rare qu'il ne s'en trouve plus d'exemplaires. Cette conduite est l'effet ou d'une crasse ignorance, ou d'une fraude inexcusable. Aucun homme de la Religion ne prit pour le livre d'un Ministre *Montauban justifié*. On soupçonna le Pere Meynier, grand persecuteur à chicanes, d'en être l'Auteur, comme aussi d'une (g) harangue qui avoit couru quelque tems auparavant, & que Mr. Eustache Ministre de Montpellier avoit refutée par un petit livre intitulé *l'Orateur Tertulle convaincu*. Ce soupçon étoit bien fondé; car le continuateur d'Alegambe donne au Jesuite Meynier le livre dont nous parlons. L'Abbé de la Roque devoit-il ignorer ce fait? Et n'y avoit-il pas assez de marques de supposition dans tout cet Ouvrage? Au reste il est si plein de passages d'Auteurs Protestans, où l'on reconoit que la vraie Eglise est repanduë en diverses Communions, sans en excepter la Romaine, qu'il est étrange que Mr. Nicole ait regardé le systême de Mr. Jurieu comme quelque chose de nouveau.

(d) *Voiez l'article* Grandier *remarque F.*

(e) *La plus part revinrent à la Protestante, dès que la tempête fut passée.*

(f) *Publiez à Paris l'an 1690.*

(g) *Elle avoit pour titre,* Harangue des Sages de la R. P. R. à la Reine. *Voiez ci-dessus pag. 1209. remarque Z.*

(D) *De plusieurs autres emplois.*] Voici ce que l'on a mis dans l'épitaphe de Montecatin, raportee par Agostino Superbi (h): *Alfonso II. Duci sereniſſimo aures, consilia, operam fideliter praſtitit. Legationes pro illo ad Regem Gall. Ad Summos Pont. perfecit. Urbem Regii rexit; non semel universam ditionem Consiliarius pro Dux administravit. Ferrariæ tribunatum gessit.*

(h) *Dant son apparat des hommes illustres de Ferrare pag. 84.*

Digitized by Google

emplois. Il mourut à Ferrare en 1599. âgé de 63. ans †. On a plusieurs volumes (E) de sa façon.

† *Tiré d'Avostino Superbi da Ferrara pag. 83. & 84. dell' apparato de gli huomini illustri della citta di Ferrara.*

MONTGAILLARD (BERNARD DE) conu sous le nom (A) de *Petit Feuillant* au tems de la Ligue, fils de Bertrand de Percin (B) Seigneur de Montgaillard, nâquit l'an 1563. Il se fit Feuillant en l'année 1579. & il se mit à prêcher tout aussi-tôt, quoi qu'il n'eût pas étudié en Theologie. Il prêcha à Rieux, à Rhodés & à Toulouse avec tant de succés, qu'on lui apliquoit les paroles de l'Ecriture, *Bienheureux est le ventre qui t'a porté.* La Cour de France ne fut pas moins charmée de ses Sermons que la Province de Languedoc. Il s'en alla à Paris lors que le Roi Henri III. y attira les Feuillans; & il n'y eut pas plutôt prêché deux fois, que ce Prince & la Reine Mere voulurent qu'il fît le Sermon que l'on devoit faire aux Augustins le jour de la creation des Chevaliers du St. Esprit. Il reüssit admirablement dans ce Sermon, & il n'eut pas un moindre succés en prêchant au Louvre & ailleurs; & cela fit que le Roi voulut qu'il prêchât tout un Carême dans la paroisse roiale de St. Germain de Lauxerrois. Ces Sermons, & ceux qu'il fit à St. Severin, lui aquirent la reputation du plus celebre Predicateur *qu'on eût vu de memoire d'homme à Paris, tant il avoit des talens pour la chaire, & principalement pour émouvoir & dominer les passions, & pour dompter les ames.* Quelques devotes, & entre autres la Demoiselle Acarie, le choisirent (C) pour leur unique Directeur. Il pratiquoit tant d'austeritez parmi les Feuillans, que le Pape lui commanda de quitter cet Ordre, pour empêcher qu'elles n'abregeassent sa vie. Aiant épousé avec trop de feu (D) les interêts de la Ligue, il se retira

Sancy, & sur le Catholicon d'Espagne.

(B) *Fils de Bertrand de Percin Seigneur de Montgaillard.*] Et d'Antoinette du Vaillet, tous deux de noble & ancienne maison de la ville de Toulouse. La famille de Montgaillard subsiste encore avec éclat. Mr. l'Evêque de St. Pons si conu par ses écrits, & fort estimé des Protestans, à cause qu'il desaprouva hautement la violence (d) qu'on faisoit à ceux de la Religion pour les contraindre de communier, est de cette famille.

(C) *La Demoiselle Acarie, le choisirent pour leur unique Directeur.*] Elle étoit femme du Sieur Acarie Maître des Comptes. Il fut apellé *par ironie le Laquais de la ligue (e), parce qu'étant boiteux, il étoit un de ceux qui alloient & venoient & agissoient avec le plus d'empressement pour les interêts du parti. C'est celui là même qui fut mari de la bienheureuse Marie de l'Incarnation, des bons exemples de laquelle il profita mal.* L'Auteur des nouvelles notes sur le Catholicon m'a communiqué une remarque qu'il a faite. Puis que la femme de ce furieux Ligueux, dit-il, étoit sous la direction du petit Feuillant, elle n'avoit garde de desaprouver la Ligue: ce ne fut donc pas à cet égard que son mari profita mal de ses exemples. Pour mieux conoître cette femme il faut lire ce qui suit: „ (f) Ma„ rie Alais, femme de cet homme, étoit une de„ vote, (1) connuë aujourdhuy sous le nom de la „ bienheureuse Marie de l'Incarnation: étant veuve, „ elle se retira en la maison des Beguines, apellée la „ Chapelle Sainte Avoye: qui est une maison de veu„ ves, dont elle fut la Superieure (2): la vie est im„ primée à Paris chez Thierry. „

(D) *Epousé avec trop de feu les interêts de la Ligue.*] L'Auteur des notes sur la confession de Sancy m'a fait savoir, que l'on dit fort peu de chose de cette partie de la vie du petit Feuillant, dans le livre dont il m'a communiqué des extraits. Malheureuse loi du panegyrique, qui permet de suprimer les infamies de celui qu'on loüe! Mais on a beau les suprimer dans ce livre-là; elles se trouvent ailleurs. Voici un passage du Catholicon à l'endroit où est decrite la procession de la Ligue: (g) *Entre autres y avoit six Capucins, ayant chacun un morion en teste, & au dessus une plume de cocq, revestus de cottes de mailles, espée ceinte au costé par dessus leurs habits, l'un portant une lance, l'autre une croix, l'un un espieu, l'autre une harquebuze, & l'autre une arbaleste, le tout rouillé par humilité Catholique: les autres presque tous avoient des piques qu'ils branssoient souvent, par faute de meilleur passe temps, hormis un Feuillant boiteux,* (3) *qui armé tout à crud se faisoit faire place avec une espée à deux mains, & une hache d'armes à sa ceinture, son Breviaire pendu par derriere, & le faisoit bon voir sur un pied faisant le moulinet devant les Dames.* J'ai mis en marge la note de l'édition de 1677. L'Auteur des nouvelles notes a observé dans la page 308. que *cette action de Frere Bernard* de Montgaillard *est tres-veritable*, mais qu'elle ne fut point faite dans la procession pour les Etats de la Ligue l'an 1593. comme le supose l'Auteur du Catholicon; elle fut faite *lors de la montre des Ecclesiastiques & des Moines au siege de Paris* l'an 1590. Il nous renvoie à Mr. de Thou dont je vais citer les paroles: (h) *Omnium oculos in se convertebat Bernardus è Foliaceno ordine adhuc juvenis nuper Henrico III. Rege concionibus notus apud populum, qui altero pede claudus nusquam certo loco consistens, sed huc illuc cursitans, modo in fronte, modo in agminis tergo latum ensem ambabus manibus rotabat, & claudicationis vitium gladiatoria mobilitate emendabat.* Mr. Maimbourg va nous aprendre la part qu'eut ce Moine aux horribles crimes des Ligueux. „ (i) Les Predicateurs, „ dont les plus signalez estoient les Curez Pelletier, „ Boucher, Guincestre, Pigenat, & Aubry, le Pere „ Bernard de Montgaillard, surnommé le Petit-Feuil„ lant, & le fameux Cordelier Feu-ardent, preschant „ dans les Paroisses de Paris durant les Festes de Noël, „ chan-

(a) *In folio.*

(b) *Naudaus bibliogr. polit. pag. m. 27.*

(c) *Conferez ce qui est dit dans l'article* (Marets Samuel des-) *remarque A.*

(d) *Les deux lettres qu'il écrivit là-dessus furent insérées dans la lettre Pastorale de Mr. Jurieu du 1. de Mars 1688. Il les écrivit au Comte d'Usson (frere de Mr. de Bonrepaux Ambassadeur de France en Dannemarc, & en Hollande) qui commandoit les troupes en ces quartiers-là, & qui a été fait Lieutenant General l'an 1696.*

(e) *Maimbourg, hist. de la Ligue, l. 1. p. 57. Il cite les notes sur le Catholicon; c'est-à-dire les notes de l'édition de 1677. Mais ces notes disent seulement qu'il fut apellé* Laquais par ironie, parce qu'il etoit boiteux. *C'est une mauvaise raison. Ce que Maimbourg y suplée est plus vraisemblable; mais il ne devoit pas y laisser la qualité de boiteux, comme une partie de la raison pourquoi on le nomma Laquais.*

(f) *Notes sur le Catholicon pag. 478. édit. de Hollande 1696.*

(1) *Maimbourg, Hist. de la Ligue l. 1, en 1584.*

(2) *Bonfons Ann. de Paris, fol. 165. édition de 1605.*

(g) *Catholicon p. 15.*

(3) *C'étoit Frere Bernard, dit le petit Feuillant, qui se retira depuis en Flandres, où il a vécu long tems possedant une Abbaye.*

(h) *Thuan. lib. 98. circa fin. pag. m. 359. ad ann. 1590.*

(i) *Maimbourg hist. de la Ligue, liv. 3. pag. 295.*

Digitized by Google

retira dans le Païs-Bas, où il fut fort consideré. Il fit quelques * Oraisons funebres, par ordre de l'Archiduc † Albert, & puis celle de ce Prince l'an 1622. Il étoit alors Abbé d'Orval. Il mourut hydropique dans cette Abbaïe le 8. de Juin 1628. *Il avoit toûjours souhaité qu'on l'enterrât sous une goutiere, & ce ne fut que pour éviter le blâme d'affectation, qu'il consentit enfin que son corps fût mis au pied des escaliers qui vont du grand dortoir à l'Eglise.* On a publié sa vie, où l'on debite que Dieu fit de grans miracles & (E) pour lui, & par lui. On n'ose pas y nier qu'il n'ait couru de terribles medisances (F) contre sa reputation: mais on soutient que c'étoient des calomnies, & qu'il (G) n'attenta jamais à la vie de Henri le grand †. Il faudra dire un mot de sa (H) taille douce. N'oublions pas que Juste Lipse ‡ loüa beaucoup la pieté & l'éloquence de ce Moine.

* *Celle de l'Archiduc Ernest frere de l'Archiduc Albert, & celle de l'Imperatrice leur mere.*

† *Cet Archiduc decéda le 13. de Juillet 1621. Sa pompe funebre fut faite le 12. de Mars suivant; l'Abbé d'Orval fit le Sermon.*

‡ *Tiré d'un Memoire qui m'a été communiqué par l'Auteur des notes sur la Confession Catholique de Sancy, & sur le Catholicon d'Espagne. Il l'a tiré d'un livre dont il m'a envoié le titre en ces termes:* Les saintes montagnes & collines d'Orval & de Clairevaux: vive representation de la vie exemplaire & religieux trepas du reverend Pere en Dieu Dom Bernard de Montgaillard, Abbé de l'Abbaye d'Orval, de l'Ordre de Cisteaux, au pais de Luxembourg, Predicateur ordinaire de leurs Altesses Sereniſſimes, sur le modele de l'incomparable Sainct Bernard Abbé de Clairevaux, & du grand Legislateur Moïse. Au jour & celebrité de ses exeques faites solennellement trois jours durant, en l'Eglise d'Orval les 10. 11. & 12. jours d'Octobre l'an 1628. Par reverend Pere en Dieu Messire F. André Valladier, Docteur en Theologie, Conseiller, Aumosnier, & Predicateur ordinaire du Roy Tres-Chrestien, Abbé de l'Abbaye Royale de Sainct Arnould de Metz, de l'Ordre de Sainct Benoist. Imprimé à Luxembourg chez Hubert Reuland 1629. (e) *Du Memoire communiqué par l'Auteur des notes sur la Confession de Sancy.* (f) *Tiré du même Memoire.*

† *Voiez la 79. lettre de la centurie de Lipse ad Germanos & Gallos.*

(a) *Id. ib. pag. 305.*

(1) *Journal de Henri III.*

(b) *Du Memoire communiqué par l'Auteur des notes sur la Confession de Sancy.*

(c) *Ibid.*

(d) *Tiré du susdit Memoire.*

☞ MONT-

„ changerent leurs sermons en invectives contre la „ personne sacrée du Roy, &c. . . . (a) On reçut à „ Paris la Ducheſſe avec toute sorte d'honneur, & une „ joye incroyable du peuple, qui la reveroit comme „ la mere de deux saints martyrs; & le petit Feuil„ lant (1) preschant un jour en sa presence, s'empor„ ta jusqu'à faire, en se tournant vers elle, une apos„ trophe au feu Duc de Guise en ces termes: *O saint „ & glorieux Martyr de Dieu, benit est le ventre qui t'a „ porté, & les mammelles qui t'ont allaité!* „ Il ne se contenta pas d'être en chaire un cornet de sedition, car il suborna un assassin pour faire tuër Henri IV. Voiez la remarque G.

(E) *De grans miracles & pour lui, & par lui.*] Il fut gueri deux fois par miracle, & avec l'intercession de la sainte Vierge sa protectrice. Le premier de ces 2. miracles „ (b) se fit à Paris environ l'an 1509. par „ Roze Evêque de Senlis, qui à la sollicitation du Pro„ vincial des Jesuites consentit enfin à toucher la lan„ gue de cet homme, auquel un catarre mortel avoit „ ôte la parole, en sorte que la prononciation faite „ par le saint Roze du mot *Effata*, suivi de l'hymne „ *Ave maris stella* chanté par Mrs. de Mayenne & de „ Nemours avec les Religieux du Couvent, quand ce „ vint aux mots *ut videntes Jesum*, le mourant pour „ lequel on avoit deja dit l'oraison, *egredere anima „ Christiana*, dit *Jesum*, parla depuis, & prêcha le Di„ manche suivant, second jour d'après le miracle. „ L'autre avanture est de l'an 1619. auquel tems F. „ Bernard étant presque reduit au desespoir par une „ retention d'urine de 14. jours, la Vierge de Mon„ taigu a laquelle on avoit fait une neuvaine pour lui, „ le delivra de 22. livres d'eau, & d'une pierre qu'il „ rendit parmi. „ D'ailleurs le panegyrique de ce Feuillant est plein (c) *de revelations, de contemplations, & d'extases, qui etoient si frequentes au defunt qu'il en perdoit le boire & le manger, & que même il y seroit mort si lui-même n'avoit obtenu enfin que Dieu le delivrat des plus violentes. . . . . A peine fut-il expiré, que l'hydropisie dont il étoit mort donna lieu à un miracle. Comme il etoit devenu extraordinairement enflé, son corps n'avoit pu d'abord entrer tout-à-fait dans le cercueil de plomb qu'on lui avoit destiné. En attendant qu'on l'eut elargi, un Religieux se prevalut de cette conjoncture pour baiser encore une fois son pauvre Abbé: dans ce moment il sentit émaner de la face du mort une odeur si divine & si miraculeuse, qu'il lui sembla d'en être tout renouvellé de corps & d'esprit. . . . . Une personne religieuse de merite & de qualité toûjours remplie de l'idée du St. Abbé, lui dit en dormant vous êtes bienheureux, à quoi il repondit, oui je suis bienheureux. Son Panegyriste etoit d'ailleurs si persuadé qu'il n'avoit point passé par le feu du Purgatoire, qu'aux trois Messes qu'il celebra à sa memoire pendant les trois jours des exeques, il ne lui vint pas seulement la pensée de prier Dieu pour son ame.* Par ces morceaux mon lecteur pourra juger aisement, que nôtre panegyriste n'a point dementi son caractere. Je m'etonne que les Catholiques osent reprocher aux Protestans, que l'Angleterre fourmille de fanatiques depuis la reformation.

(F) *De terribles medisances contre sa reputation.*] „ (d) Quoi qu'il voulût passer principalement pour fort „ chaste & fort debonnaire, on l'accusa plus d'une fois „ de donner souvent acces dans sa maison à des fem„ mes de mauvaise vie (ce que son Panegyriste se plaint „ d'avoir de commun avec lui.) On pretendit aussi „ que le petit Feuillant avoit fait mourir d'une mort „ horrible un de ses Religieux: sur ce qu'on apprit „ que ce Moine, qui, à ce qu'on dit, avoit la charge „ d'une des forges de l'Abbaye d'Orval, étoit tombé „ dans cette forge, & y avoit été mis en cendres, on „ publia d'abord, qu'il s'y étoit precipité lui-même; „ mais s'étant trouvé que non, on ne douta pas en „ France que son Abbé ne l'y eût fait jetter pour se „ venger de quelque injure qu'il pouvoit en avoir re„ çuë. Une autre fois encor un Gentilhomme l'accusa „ à deux differentes reprises d'avoir voulu le faire as„ sassiner: il est vrai qu'on dit que le Gentilhomme „ succomba dans ses accusations, mais il ne paroît pas „ si ce fut par defaut de preuves, ou par l'excès de fa„ veur que l'Archiduc portoit à cet Abbé. „

(G) *Qu'il n'attenta jamais à la vie de Henri le grand.*] Il est difficile de ne le pas croire coupable de cette horrible entreprise, quand on lit avec attention ces paroles de Pierre Victor Cayet: *Le lendemain que fut prins le prieur* des Jacobins, *fut aussi arresté le Sieur de Rougemont, lequel ayant entendu que le Roy Henry 4. estoit aux fauxbourgs de Paris, s'y estoit rendu: mais sur un advis que ledict Sieur Roy avoit eu de son entreprise, fut pris mené & conduit en mesme temps que ledit Prieur, à la Conciergerie de Tours. Interroge, confessé qu'estant de la Religion pretendue reformee, il s'estoit dez l'an 85. retiré à Sedan, d'où la necessité qu'avoit sa famille l'avoit fait revenir en sa maison en se faisant Catholique. Mais qu'au mois de Juillet dernier estant à Paris rencontré par le petit Feuillan, Apres plusieurs paroles qu'il luy dit touchant sa conversion; estans tombez de propos en autre, sur la necessité & le peu de moyens dudit Rougemont, il luy dit, qu'il pouvoit faire un service a Dieu, & à l'Eglise: & qu'il luy avoit respondu, qu'il seroit tres-heureux s'il le pouvoit faire: ledit Feuillan luy dit qu'ouï, en tüant le Roy de Navarre, ce qu'executant il se pouvoit asseurer qu'il ne manqueroit de commoditez: mais que sur ceste proposition ayant eu plusieurs paroles en diverses fois avec ledit Feuillan, comment cela se pourroit aysement faire; en fin ils s'accorderent qu'il s'en iroit en l'armee royale, & que faisant semblant d'estre derechef heretique, il trouveroit le moyen de tuër le Roy de Navarre d'un coup de pistole: Et que luy ayant dit, qu'il n'avoit point d'argent pour se mettre en esquipage afin d'aller en l'armee, que le petit Feuillan luy bailla quatre cens escus: lesquels ayant receus il se retira en sa maison prez de Corbeil, avec promesse d'executer leur complot: mais qu'au contraire il en fit advertir Monsieur de la Noüe pour le faire sçavoir au Roy. Aussi que ledit petit Feuillan quelque temps apres luy avoit reserit, & le sollicitoit d'executer leur dessein: mais qu'il avoit gardé ses lettres, & ne luy avoit envoyé que des excuses pour son argent: & n'estoit point venu aux fauxbourgs de Paris que pour faire service au Roy. Toutes ces excuses eussent este impertinentes, s'il n'eust verifié l'advis par luy donné à Monsieur de la Noüe: Et apres une longue prison, par arrest il luy fut faict defenses d'approcher le Roy de dix lieuës: ce sont là de terribles desseins, pour gens d'Eglise.* Ce passage se trouve au feuillet 228. du 1. tome de la chronologie novenaire de Pierre Victor Cayet, sous l'an 1589. & m'a été indiqué par l'Auteur des nouvelles notes sur le Cathoticon. Le panegyriste du petit Feuillant insiste peu sur les années de la Ligue: il n'en dit que des choses vagues, & qu'il tourne d'un beau côte, & il expose en general que ce Religieux „ (e) eut la gloire „ d'avoir été l'organe le plus puissant, le plus fou„ droyant & le plus zélé, mais aussi le plus sincere & „ le plus desinteressé pour faire rentrer Henri IV. au „ giron de l'Eglise. Il est vrai qu'il insinuë aussi, „ qu'on l'accusa d'avoir eu part à quelques-unes des „ conspirations qui se firent contre la vie de ce Prin„ ce, mais il dit aussi que ce Prince l'en justifia par ses „ Ambassadeurs auprés de Clement VIII. à qui mê„ me ils eurent ordre de temoigner l'estime qu'Henri „ IV. faisoit de Dom Bernard. „ Ceci demandoit la citation de quelque livre imprimé, & du bon coin.

(H) *Un mot de sa taille-douce.*] „ (f) Le Panegy„ riste dit que nôtre Abbé ne couchoit jamais que sur „ une

Digitized by Google

† *J'ai trouvé dans des livres imprimez ce nom orthographié en plusieurs manieres*, Monmor, Mommor, Monmaur, Mommaur, Montmor. *J'ai suivi celle dont il se servoit.*

☞ MONTMAUR † (PIERRE DE) Professeur à Paris en langue Greque dans le College roial sous le regne de Louïs XIII. a passé pour le plus grand (A) parasite de son tems, & il se rendit si odieux aux (B) beaux esprits qu'ils emploierent contre lui tous les traits, & toutes les inventions de la satire la plus outrageante. Il étudia β les Humanitez chez les Jesuites de Bourdeaux, & comme il avoit une memoire extraordinaire, il fit concevoir de si hautes esperances du progrés de ses études, qu'on l'engagea à prendre l'habit de Jesuïte. On γ l'envoia à Rome où il enseigna la grammaire pendant trois ans avec beaucoup de reputation. On le congedia ensuite parce que l'on vit que sa santé étoit chancellante. Il ζ s'érigea en vendeur de drogues à Avignon, & amassa bien de l'argent par ce moien. Après cela il vint à Paris, & * n'aiant pas trouvé son compte au Barreau, il se tourna du côté de la poësie ‡, parce qu'il espera de participer aux presens dont le Cardinal de Richelieu gratifioit les bons poëtes; il cultiva ce qu'il y avoit de plus puerile dans ce bel art, je veux dire les (C) anagrammes, & tels autres jeux de mots. Il succeda † à Goulu dans la chaire de professeur roial en langue Greque. Voilà les faits veri-

β *Menagius in vita Gargilii Mamurræ p. m.* 10.

γ *Id. ib. pag.* 11.

ζ *Id. ib.*

* *Id. ib. pag.* 12.

‡ *Id. ib. pag.* 15.

† *Id. ib. pag.* 17.

„une planche, & qu'un escabeau lui servoit d'oreil„ler. En recompense, on voit qu'il prenoit ses aises „pendant le jour, car son portrait nous le represente „etant dans une chambre, assis dans un beau fauteuil „garni d'un carreau magnifique, qu'on prendroit pour „être rempli du plus fin duvet. Devant ses yeux se „voit le portrait d'une N. D. pour laquelle le St. Ab„bé fait couler de sa plume ces paroles: *O Domina „mea, quid hic facio? educ è carcere animam meam, „ad confitendum nomini tuo.* Dans l'eloignement se „voit un tas de (a) volumes en feu, & par la suite du „livre, on voit que cela denote les volumes compo„sez par le petit Feuillant, ausquels, au sortir d'une „maladie, & par humilité, cet Abbé mit lui-même „le feu, voyant qu'un de ses Religieux, auquel il „avoit commandé de le faire, y temoignoit de la re„pugnance. A son côté est un agneau, figure de ce„lui que le livre dit lui être apparu en suite d'une voix, „qui, à la veille de plusieurs calomnies qu'il eut à es„suyer en Flandres, lui cria la nuit par trois fois, al„larme. A ses pieds sont quatre mitres, celle de l'E„vêché d'Angers, que peu après l'arrivée des Feuil„lans à Paris, Henri III. lui fit offrir par Mrs. de „Monthelon & Miron Conseillers en la Cour, & qu'il „refusa: celles de l'Evêché de Pamiez, & de la cele„bre Abbaye de Marimond, qu'il refusa aussi, & mê„me s'employa pour les faire tomber à d'autres: & „celle de l'Abbaye de Nizeile, que l'Archiduc lui don„na pour le tenir près de lui; mais qu'il ne garda que „jusques à la premiere vacance de la grande & opu„lente Abbaye d'Orval. „

(a) *La suite piece qui ait paru sous son nom est l'Oraison funebre de l'Archiduc Albert.*

(A) *Pour le plus grand parasite de son tems.*] Je ne citerai que quatre vers de Mr. Boileau.

Tandis (b) que Pelletier croté jusqu'à l'echine,
S'en va chercher son pain de cuisine en cuisine,
Sçavant en ce metier, si cher aux beaux Esprits,
Dont Monmaur autrefois fit leçon dans Paris.

(b) *Boileau satire* 1. *p. m.* 19.

(B) *Il se rendit si odieux aux beaux esprits, qu'ils emploierent contre lui.*] Je tirerai du *Valesiana* le commentaire de ce texte. „(c) Le Professeur Mommor „aimoit à faire bonne chere aux dépens d'autruy. Il „s'étoit donné entrée chez tous les Grands qui te„noient table ouverte, par quelques bons mots grecs „& latins qu'il leur debitoit pour son écot. Après „avoir bien bu & mangé pour divertir ses hôtes, il se „mettoit à médire de tous les Savans tant vivans que „morts. Et il n'y en avoit pas un qui n'ût un coup „de dent. La pluspart des Savans se crurent obligez „de le celebrer comme il le meritoit & de luy rendre „justice. Ce fut M. Ménage qui sonna pour ainsi di„re le tocsin contre lui. Il composa sa Vie en latin, „& à la fin de cette piece il exhorta par une petite „* epigramme de cinq vers tous les Savans à prendre „les armes contre cet ennemi commun. Je (d) ne „voulus pas être des derniers à prendre parti dans une „guerre si plaisante; Je fis imprimer deux pieces la„tines de ce Professeur, l'une en prose, & l'autre en „vers avec des notes; & quoique ces deux pieces en„semble ne tinssent que huit pages, je les divisai en „deux tomes. J'ajoutai ensuite sa vie composée par „M. Ménage, & tous les vers latins & françois que „je pûs ramasser des uns & des autres; ausquels je „joignis quelques Epigrammes latines que j'avois fai„tes sur lui. Comme chacun prenoit des noms de „guerre, j'en fis de même, & pris celui de *Quintus „Januarius Fronto.* Ces trois noms me convenoient „parfaitement; *Quintus*, parce que j'étois le cinquiè„me de mes Freres; *Januarius*, parce que je suis né „dans le mois de Janvier; & *Fronto*, parce que j'ay „le front large & élevé. Ce Livre fut imprimé à Pa„ris en 1643. *in quarto* avec ce Titre, *Petri Mon„mauri Græcarum Literarum Professoris Regii Opera in „duos Tomos divisa, iterùm edita & notis nunc primùm „illustrata à Quinto Januario Frontone.* Il est fort „rare. „

(e) *Valesiana pag.* 36. *& suiv. édit. de Holl.*

* *Vous la trouverez ci-dessous dans la remarque I.*

(d) *C'est-à-dire Hadrien Valois.*

Quelque rare qu'il soit, j'en ai vu pourtant un exemplaire. C'est Mr. Simon de Valhebert (e) qui m'a fait la grace de me l'envoier. Le ridicule à quoi l'on expose le pauvre Montmaur toucheroit les plus stupides; car on y donne pour le premier tome de ses Ouvrages un écrit intitulé *Nemesis in maledicos calumniatoris Busbequii Manes, ob convicia ab eo temerè, malignè, falsò & contra jus gentium Epistolæ XLII. inserta adversus Augustæ Galliæ Parlamenta*, & qui ne contient que deux pages. Il n'y a là que de la prose; mais le second volume contient un peu de prose & un peu de vers. La prose consiste dans une lettre de trois pages, *amicissimo, doctissimo & supra sæculi fidem & morem candido D. D.* MAIGNE DUCIS FRONTIACI *nuncupatæ præceptori.* Le reste est de la même longueur, & consiste en une elegie dont le titre est presque aussi long que la piece même. Le voici: *Epicedion Generosiss. & Illustriss. Principis* ELEONORI AURELIANENSIS DUCIS FRONSIACI, *quem* XXXV. *vulneribus confossum in obsidione Montispessulani fortiter & strenuè dimicantem acerba & immatura mors oppressit annos natum* XVII. *paucis ante diebus quam pax firmaretur. Et matris mœstissimæ Illustriss. Princip.* ANNÆ NOMPARIS CALMONTIÆ *prosopopœia.* Ceci avoit été imprimé l'an 1622. dix ans avant la courte invective contre Busquec. J'ai vu aussi par la faveur de Mr. Simon de Valhebert un livre in 12. imprimé en (f) Allemagne l'an 1665. Il a pour titre *epulum parasiticum, quod eruditi conditores, instructoresque* Car. Feramusius, Ægid. Menagius, Jo. Franciscus Saracenus, Nic. Rigaltius, & Jo. Lud. Balsacius *hilarem epulantibus in modum*, Macrino Parasitogrammatico, Gargilio Mamurræ Parasito pædagogo, Gargilio Macroni parasitosophistæ, G. Orbilio Musicæ, L. Biberio Curculioni atque Barboni *jucunde apparaverunt & comiter.* Tout cela est precedé d'une preface très-docte & convenable à la matiere. Ce recueil contient les cinq plus fortes satires qui aient paru contre Montmaur. Aussi voiez-vous que des gens d'une érudition profonde s'en mêlerent: vous voiez Mr. Rigault dans le titre de ce recueil: c'est lui qui fit *funus parasiticum, sive L. Biberii Curculionis parasiti, mortualia ad ritum prisci funeris.* C'est l'une des cinq pieces. On l'a jointe au traité de Kirchmannus *de funeribus Romanorum* à l'édition d'Amsterdam 1672. L'ingenieux Sarrasin qui prit part à cette guerre, fut un des plus braves combatans. On voit beaucoup de politesse, & une literature bien choisie, & bien apliquée dans son *Attici secundi G. Orbilius Musca, sive bellum parasiticum, satira.* C'est aussi l'une des cinq pieces. On ne l'a pas oubliée dans le recueil des œuvres de Sarrasin.

(e) *Bibliothecaire de Mr. l'Abbé Bignon. Voiez ci-dessus pag.* 1176. *lettre q.*

(f) *A Nuremberg.*

Je m'en vais cotter quelques autres pieces qui furent faites contre Montmaur, outre celles dont je parlerai ci-dessous. (g) Mr. de Vion d'Alibrai fit 73. épigrammes *contre ce parasite. Le Recueil en est intitulé Anti-Gomor, & c'est un des* Anti *dont Mr. Baillet ne s'est pas souvenu.* Vous trouverez deux de ces 73. épigrammes dans la seconde édition (h) du Menagiana, avec quelques vers de Malleville sur le même sujet. Hadrien Valois ne fut pas le seul qui prit le parti de publier avec des notes les écrits du parasite; car je trouve ces paroles dans la vie de Mamurra écrite par Mr. Menage: (i) *Præter eos autem* (libros Mamurræ) *qui in vulgus sunt editi, in quos doctissimæ juxta atque elegantissimæ extant M.* DENTONIS *Notæ, scripsit & alios.*

(g) *Menagiana pag.* 314. *de la* 2. *édit. de Hollande.*

(h) *Ibid. pag.* 314. 315.

(i) *Menag. in vita Gargilii Mamurræ pag.* 31.

(C) *Les anagrammes & tels autres jeux de mots.*] Voici un passage des origines de la langue Françoise: „(k) MONTMORISME. Nous appellons ainsi, il n'y „a pas long-tans, ces rencontres qui ne consistent „que dans un jeu de paroles que les Latins appellent „an-

(k) *Menage, Origines de la langue Françoise pag.* 510. *édit.* 1694

Digitized by Google

veritables que j'ai cru pouvoir tirer de ſa vie compoſée par Mr. Menage, où ils ſont mêlez avec beaucoup de fictions ingenieuſes & ſatiriques. Je n'y ai pu decouvrir la patrie de Montmaur, mais ſi l'on prenoit au pied de la lettre certaines paroles d'une autre ſatire, l'on aſſûreroit qu'il nâquit (D) dans le Querci. Ce ſeroit ſe tromper, car il nâquit dans le Limoſin. J'ai lu dans les Memoires de l'Abbé de Villeloin, qu'en 1617. il fut donné pour precepteur (E) au fils aîné du Marechal de Praſlin. Je raporterai une hiſtoire très-curieuſe qui fera voir tout à la fois ſes hableries, (F) & la fauſſeté d'un conte qu'on publia contre lui. Il me ſemble qu'on peut dire ſans

„ *annominationes.* Et nous les appellons de la ſorte, „ à cauſe de Pierre Montmaur, Profeſſeur du Roi „ dans la langue Greque, qui affectoit ces jeux de „ paroles. Les Grecs ont dit de meſme γοργιάζειν: à „ cauſe du Rheteur Gorgias le Leontin qui affectoit „ auſſi (a) ces annominations. Voiez Philoſtrate dans „ ſon Epitre à Julie Auguſte. „ Joignons à cela un paſſage du catalogue des Auteurs qui firent preſent de leurs Ouvrages à Mr. l'Abbé de Marolles. (b) *Pierre* de Montmaur, *Profeſſeur du Roi en langue Greque, pour pluſieurs deviſes & Inſcriptions Latines, qui ſont preſque toujours dans des alluſions aux noms, & dans des choſes à double ſens, où ſon eſprit ſe plaiſoit grandement.*

(a) *Ce n'étoit point en cela que conſiſtoit le caractere de Gorgias, ni le γοργιάζειν.*

(b) *Abbé de Marolles denombrement des Auteurs pag. 425.*

(D) *L'on aſſûreroit qu'il nâquit dans le Querci. Ce ſeroit ſe tromper.*] Feramus Avocat au Parlement de Paris fut un de ceux qui écrivirent le plus malignement contre Montmaur. Il fit un poëme Latin intitulé *Macrini paraſitogrammatici* HMEPA *ad Celſum*, que Mr. de Valois le jeune inſera dans ſon recueil, & que Mr. Menage fit entrer depuis dans ſon livre (c) de Miſcellanées. C'eſt auſſi l'une des cinq pieces du recueil de Nuremberg. Voici un morceau de ce poëme: nous en donnerons quelques autres dans les remarques ſuivantes.

Tu (d), MEMMI, decus Aonidum immortale Sororum,
Qui famam ingentem meritis ſuperantibus imples,
Tu deſperatis reſtas ſpes unica rebus.
Et Muſas quòd doctus amas, quòd Pallade Grecâ
Inſignis, mediis clarum caput inſeris aſtris,
Macrinum pateris bonus, & miſereris egeni
Tabentiſque fame, nullo miſerante, Sophiſta.
Graca etenim cùm verba jonat, licet ore Cadurco,
Illa placent, ſeris didicit qua Graculus annis.
Ecce tibi properatus adeſt, & Κοίραις χαῖρε
Ingeminans, menſa optatum ſortitur honorem.

(c) *Imprimé à Paris l'an 1652. in 4.*

(d) *Menagii Miſcellan. pag. 11. 12. libri adoptivi.*

Mais l'Auteur anonyme de l'hiſtoire (e) de la vie & de la mort du grand Mogor, s'exprime plus clairement, car il afirme ſans detour que Montmaur nâquit à Cahors, & que ſa mere y menoit la vie d'une femme proſtituée. Je me defiois de ces écrits ſatiriques, & pour avoir de meilleures inſtructions, je m'adreſſai à Mr. Simon de Valhebert, qui pouvoit avoir ouï dire à Mr. Menage beaucoup de choſes particulieres, & qui pouvoit trouver chez Mr. l'Abbé Bignon pluſieurs imprimez concernant Montmaur. Il a eu la bonté de m'informer entre autres choſes de celle-ci, (f) que ce Profeſſeur *étoit natif de la paroiſſe de Betaille dans le bas Limouſin.* Depuis cela j'ai lu un poëme de Balzac, qui temoigne que la Province de Limouſin étoit le païs natal de ce perſonnage.

(e) *Elle eſt dans le recueil d'Hadrien Valois.*

(f) *Qu'il avoit apriſe de Mr. Baluſe.*

Ne (g) factet nimis Auratum, cunaſque Mureti:
Nobilis hunc quoque tam claris natalibus, aſper
Eduxit pago Lemovix; dein magna Tholoſa
Civem habuit, propriumque tenet nunc maxima rerum,
Haud cedens Domina formoſa Lutetia Roma.

(g) *Balzac, à la page 162. du Barbon.*

Vous remarquerez en paſſant que les autres écrivains qui ont fait ſatiriquement ſa vie, l'envoient d'abord à Bourdeaux, & ne parlent point de Toulouſe; mais Balzac l'envoie tout droit de Limouſin à Toulouſe, & puis à Paris.

(E) *En 1617. il fut donné pour precepteur.*] L'Abbé de Marolles obſerve que les trois fils du Duc de Nevers n'avoient *qu'un precepteur appellé G. G. de la ville d'Orleans, homme d'un petit genie, qui fut pourtant preferé à pluſieurs, & entre autres à Pierre Monmaur ſurnommé le Grec, qui alla prendre la place que celui-ci occupoit aupres du fils aîné du Mareſchal de Praſlin.* Ce que dit Mr. Menage que par contre-verité on le ſurnomma le Grec, n'eſt qu'une plaiſanterie de ſatirique. (h) *Sed quod fidem omnem ſuperat, Grace tunc neſciebat, GRÆCUS enim ea tempeſtate per antiphraſim, quòd minimè Græcus eſſet, ab Invidis ac Malevolis vocabatur.*

(h) *Menagius in vita Gargilii Mamurra pag. 16.*

(F) *Une hiſtoire . . . qui fera voir . . ſes hableries, & la fauſſeté d'un conte.*] J'ai lu cette hiſtoire dans un Ouvrage qui n'eſt preſque point connu hors du païs où il a été imprimé. Cela m'encourage à la donner toute entiere. Il n'eſt pas beſoin de la traduire, il ſufira d'obſerver en faveur de ceux qui n'entendent pas le Latin, que nôtre Montmaur aiant dit à Mr. le Chancelier que l'on trouvoit certaines choſes dans tels & dans tels Auteurs, eut la confuſion de ne pouvoir point averer cela quand on mit ces livres ſur table. (i) *Mommorius Græcarum literarum Profeſſor Regius, ſolus ſui ordinis eques, & apud Urbis Proceres inexhauſtæ dictionis, eruditionis, ac memoria, ideoque gratus menſarum aſſecla, coram Illuſtriſſimo Cancellario, (is repente me acciri juſſum, & curru ſuo humaniter acceptum, in villulam amici, paulo ultra ſuburbia, exſpatiatum duxerat) multos authores laudavit, Græcos & Latinos, ad locum quemdam D. Pauli, ubi ad beſtiarios & damnatos alludebatur. Ego ſubdubitavi de fide laudantis, alioſque qui aderant, in meam ſententiam adduxi, nempe conſultis libris ei credendum. Poſtridie, ubi diluxit, ſcripſi ad unum è familiaribus & domeſticis Illuſtriſſimi Cancellarii, me animi causâ, domum veſperi reverſum adiiſſe authores ab eo citatos, nil eorum quæ dixerat, reperiiſſe: Non credideram fore, ut id reſciret Dominus, aut porrò ſuâ curâ dignum duceret. Biduo poſt ad ſolitum prandium ivit Mommorius, multis jocis ſuper menſam exagitatus eſt, tanquam falſi ſuſpectus, aut planè reus. Illico homo mira confidentia partes agere, velut in ſcena, cavillari, vociferari, vix exſpectare dum è menſa ſurgeretur, appellare ſingulos & univerſos. Præſertim Illuſtriſſimam Matronam, quæ ad latus viri erat, ut, quæ teſtis & conſcia objectorum fuiſſet, ſuo de Accuſatore triumpho intereſſe vellet: & cedo, inquit, libros, Heſychium, Manilii Aſtronomica, Strabonem, alios; qui cùm ſat citò reperiri non poſſent à novo nomenclatore, quamvis in refertiſſima Bibliotheca, mittitur confeſtim ſervus à pedibus meos poſtulatum, mox etiam currus, qui me adveheret. Adventu meo non parva expectatio omnium, quorſum res evaderet, nam, tameſi hominis hiſtrioniam ſatis intelligebant, ob ingentem tamen fiduciam, vel à me ipſo vera dicere prope credebatur. Itum eſt in cubiculum ſuperius, prolato omni librorum inſtrumento, ſedit Illuſtriſſ. Cancellarius tamquam ſupremus judex, aſſidebant duo Libellorum Supplicum Ex-magiſtri, Conſiſtoriani Comites, aliquot Abbates, & viri honeſti complures utrimque: Totam controverſiam expoſuit diſertè & dilucidè Heros ille maximus, laudatâ nonnihil etiam modeſtiâ meâ, tum juſſit Mommorium ex libris, quorum jam copia fieret, ſuas authoritates petere. Ibi noſter tergiverſari, aliena concionari, verborum diverticula quærere, conceſſo ſemel quod petierat, mox aliud requirens, eas editiones parum commodas cauſari, nec interim de ſententia decedere, nec manus dare; cùm urgeretur à Cancellario, nihilominus comperendinationem petere. Seſqui-horam fermè tenuit ea declinatio, donec pronuntiatum eſt, falſi manifeſtum eſſe, & ſoluta riſu concione, Batavia Ex-legatus ad ignem, ex tempore hos vernaculos recitavit à ſe factos.*

(i) *Nicolaus Borbonius epiſtola 5. ad Claudium Memmium, Avauxium, pag. 471. Elle eſt à la fin du livre de Charles Ogier intitulé* Iter Danicum Suecicum, Polonicum *imprimé à Paris 1656. in 8.*

Mommor, c'eſt fait de ta memoire,
Tu bronches ſous le vieux Bourbon,
Tous les Autheurs te font faux-bond,
Si tu n'as recours au Grimoire.

La lettre de Nicolas Bourbon d'où je tire ce recit eſt datée du 3. de Novembre 1637. La choſe s'étoit paſſée (k) cinq ou ſix jours auparavant. Montmaur n'avoit donc pas été chaſſé de l'hôtel de Mr. le Chancelier, lors que ſa vie fut écrite ſatiriquement par Mr. Menage (l) l'an 1636. Il y a donc aparence que les paroles que je vais citer ſont une pure fiction, ou qu'elles ne furent fondées que ſur un faux bruit. (m) *Mamurram è Convivio propter neſcio quid infandum Magnus Nomophylax turpiter ejecit: quo infortunii genere acerbius homini Paraſito accidere nullum poteſt. Ariſtippum quidem Dionyſius olim conſputavit, ac poſtremus ut accumberet juſſit: ſed tamen ut accumberet juſſit, nec cenâ, ut Mamurra, privatus eſt Ariſtippus.* Mr. Feramus qui fit un poëme contre Montmaur (n) avant que Mr. Menage publiât la vie de Gargilius Mamurra, ſupoſe en divers endroits que Mr. le Chancelier avoit interdit ſa maiſon à ce Profeſſeur. Il exprime cela admirablement.

(k) Dies erat Simoni & Judæ Apoſt. Sacer. *Id. ibid. pag. 473.*

(l) *L'épitre dedicatoire de la vie de Gargilius Mamurra eſt datée d'Angers le 20. d'Octobre 1636.*

(m) *Menagius ubi ſupra pag. 22.*

(n) *Cela paroit par l'épitre dedicatoire de la vie de Mamurra.*

(o) *Sed plurimus hæret*
Claras ante domos atque alta Palatia magni
SEGUERII, *cum fortunæ, ſortiſque recordans*
(Quæ licuit quondam divinæ accumbere menſæ)
In vetitas audax irrumperè cogitat ædes.
Ah! quoties votis precibuſque, & ſupplice fletu
Admitti

(o) *Miſcellan. Menag. p. 9. libri adoptivi. Voiez auſſi pag. 16. & 19.*

Digitized by Google

(a) *Menag. in vita Mamurra pag.* 19. *Conferez avec ceci le commencement du paſſage de Nicolas Bourbon rapporté ci-deſſus pag.* 2133. *lettre i.*

ſans ſe tromper que cet homme-là n'étoit pas à beaucoup près auſſi mepriſable qu'on le repreſente. Il aimoit trop la bonne chere, il alloit manger chez les Grans plus ſouvent qu'il n'eût falu; il y parloit avec trop de faſte, je n'en doute point; mais ſi la fecondité de ſa memoire, ſi ſa lecture, (G) ſi ſa preſence d'eſprit ne l'euſſent rendu recommandable, auroit-il eu tant d'accés chez Mr. le Chancelier, chez Mr. le Preſident de Meſmes, & auprès de quelques autres perſonnes éminentes & par leur rang, & par leur bon goût, & par leur érudition? Gardons nous bien de prendre pour un fidele portrait les deſcriptions ſatiriques que l'on fit & de ſa perſonne & de ſes actions. Les meilleurs poëtes, les meilleurs eſprits du tems ſe donnerent le mot, & conſpirerent contre lui, & ils tâcherent de renvier les uns ſur les autres pour le tourner en ridicule, deſorte qu'ils inventerent une infinité de fictions: il faut donc prendre cela (H) pour des jeux d'eſprit & pour des Romans, & non pas pour un narré hiſtorique. Balzac s'enrôla avec tant de zéle

Admitti petiit. ſed inexorabilis ille
Janitor, Helvetiâ duris de rupibus ortus,
Arcet ab ingreſſu, prohibetque, & juſſa minatur
Verbera, & offenſi Domini pro crimine pœnas,
Intentans juſtem, ſumptamque iratior haſtam,
Ni cedat procul & retro veſtigia vertat.

(G) *Si la ſecondité de ſa memoire, ſi ſa lecture, ſi ſa preſence d'eſprit ne l'euſſent rendu recommandable.*] Voici ce que Mr. Menage a été contraint d'avouër: (a) *Cum felici adeò Mamurra eſſet memoria, ut legentis modo, cuncta quæ olim in libris didicerat, poſſet referre, memorem illum convivam* MEMMIUS *non oderat.* Il y a quelque aparence que Montmaur ſe fit beaucoup d'ennemis par l'éclat de ſa memoire. Elle le faiſoit regner dans les compagnies, ou pour mieux dire elle l'y érigeoit en tyran. Un homme qui peut debiter tout ce qu'il a lu, & qui ſe donne des airs de maître en faiſant ſortir de ſa bouche avec la derniere facilité un torrent de ſcience, étonne dans une converſation les autres ſavans. Ils paroiſſent petits comme des nains auprès de lui: ils ne peuvent l'empêcher de tenir le dé, & ils n'oſent même l'entreprendre: ils ſoupçonnent quelquefois qu'il ſe trompe, mais ils n'ont pas l'aſſurance de le contredire, ils ſe defient de leur memoire, & ils redoutent la ſienne dans les choſes mêmes où il leur ſemble qu'il a tort. Nous avons vu ci-deſſus que le ſavant Nicolas Bourbon rempli de doutes ſur les citations de Montmaur, n'oſa lui faire un procés que quand il eut conſulté à loiſir ſa bibliotheque. Si vous joignez à cela que Montmaur étoit mediſant, & preſomtueux, vous comprendrez ſans aucune peine qu'il a dû être haï. Une beauté fiere qui offuſque & qui éclipſe toutes les autres dans les compagnies, eſt un objet odieux aux femmes. Les ſavans ne ſont guere mieux diſpoſez en ſemblables cas. Ceux qui virent qu'on ne pouvoit tenir tête à ce Profeſſeur avec la langue, recoururent à la plume, & le diſamerent par écrit à qui mieux mieux.

(b) C'eſt l'occupation des huiſſiers pendant l'audience du palais.

J'ai ouï dire qu'un Avocat fils d'un Huiſſier lia un jour une partie avec quelques-uns de ſes amis, pour mortifier Montmaur qui devoit diner chez le Preſident de Meſmes. La troupe conjurée ſe rendit de très-bonne heure chez ce Preſident. L'Avocat & ſes amis étoient convenus de ne laiſſer point parler ce Profeſſeur, ils devoient ſe relever les uns les autres; & dès que l'un auroit achevé ce qu'il voudroit dire, un autre devoit prendre la parole. Montmaur n'eut pas plutôt paru dans la chambre, que l'Avocat lui cria *guerre, guerre.* Vous degenerez bien, repondit Montmaur, car vôtre pere ne fait que crier (b) *paix-là, paix-là.* Ce fut un coup de foudre qui deconcerta les conjurez. L'Avocat fut ſi interdit, qu'il ne put dire aucun mot pendant le repas. Je croi qu'en pluſieurs autres rencontres Montmaur par ſon babil, & par ſon audace ſe demêla aiſement des pieges qu'on lui tendoit. Je ne ſçai ſi ce fut un coup de hazard, ou un coup fait à la main: mais enfin un jour qu'il dinoit chez Mr. le Chancelier Seguier, on laiſſa tomber ſur lui un plat de potage en deſſervant. Il ſe poſſeda à merveilles, & ſe mit à dire en (c) regardant le Chancelier (qu'il crut la cauſe de cette piece): *ſummum jus, ſumma injuria*, & il mit tous les rieurs de ſon côté par cette prompte alluſion. Elle eſt fort ingenieuſe, mais on n'en peut faire voir le fin dans une verſion Françoiſe. C'eſt un jeu de mots qui roule ſur ce que le Chancelier de France eſt le Chef de la Juſtice, & que *jus* ſignifie en Latin deux choſes, la juſtice & du bouillon.

(b) *Paix-là*, terme dont on ſe ſert pour faire taire quelcun.

Notez qu'il y eut bien des perſonnes qui blâmerent Mr. Menage (d) d'avoir compoſé une piece ſi ſatirique contre Montmaur, & qu'il s'excuſa entre autres raiſons ſur celle-ci, qu'il n'avoit pas pretendu decrire la vie d'un parafite particulier, mais le caractere même de parafite par des traits d'invention. C'étoit vouloir ſe juſtifier par un menſonge (*). *Non paraſitum unum alquem, non aſſentatorem, ſed omnes paraſitos, omnes aſſentatores ſub Mamurræ fictis conquiſitiſque vitiis deformati perſona, deſcribere mihi mens fuit* (e). Je ne croi pas que Mr. Menage ait jamais rien fait où l'érudition, l'eſprit & la politeſſe de langage aient mieux paru enſemble. Mr. Simon de Valhebert m'a écrit qu'il a une piece *qui lui paroit être de Mr. Menage: elle eſt tout-à-fait du ſtile de ſa Requête des Dictionaires:* elle eſt écrite d'une main qu'il ne conoît pas, *mais avec quelques corrections de la main de Mr. Menage*, & a pour titre, *Requeſte de Petrus Montmaur Profeſſeur du Roy en langue Hellenique à Noſſeigneurs de Parlement.* Elle contient plus de 300. vers *où ſon hiſtoire paroit fort bien decrite, & ces vers ſont de la même meſure que la Requeſte des Dictionaires.* J'ai pris garde que Mr. Menage n'a point adopté le conte qui ſe voit dans quelques pieces du recueil d'Hadrien Valois, c'eſt que Montmaur donna un ſi rude coup de bûche ſur la tête au portier du College de Boncour qu'il le tua. Voiez la remarque ſuivante.

(c) *Summum jus, ſumma injuria*, le plus grand droit, la plus grande injuſtice.

(H) *Il faut . . . prendre cela pour des jeux d'eſprit . . . & non pas pour un narré hiſtorique.*] Mais que penſera-t-on du fait dont je viens de faire mention? Il ne ſemble pas que les ſatiriques les plus outrez ſoient capables de publier un menſonge tel que celui-ci, qu'un homme eſt actuellement en priſon à cauſe d'un meurtre. Il eſt pourtant vrai qu'il y eut des adverſaires de Montmaur qui afirmerent qu'il fut empriſonné pour un crime de cette eſpece. Se fonderent-ils ſur quelque realité? On auroit infiniment plus de peine à l'afirmer, qu'à le nier; & ſur tout quand on prend garde que la plupart de ces Auteurs ſatiriques ſe turent à l'egard de cet homicide, qui étoit pourtant la matiere la plus favorable qu'ils euſſent pu ſouhaiter à l'entrepriſe qu'ils avoient formée de rendre Montmaur l'horreur & l'execration du public. En tout cas voici cette accuſation:

Quoy (f) que ce ſoit, le Paraſite,
Eſt mieux traicte qu'il ne merite:
On ne luy peut faire d'ennuy;
Metamorphoſer ſa perſonne
En Loup, en Porc, en une Tonne,
C'eſt encor trop d'honneur pour luy.
Qu'il le ſoit en une Marmite,
En Tournebroche ou Leichefrite,
En Perroquet, en un Corbeau;
C'eſt une grace tres-viſible,
Le bien façonner n'eſt poſſible
Qu'aux pieds delicats d'un Bourreau.
Auſſi ce Meſſer Cicofante,
Pour monſtrer que c'eſt ſon attente,
Fit l'autre jour un joly tour,
Caſſant d'une buſche flottée
La lourde caboche eſvantée
Du gros Janitor de Boncour.
Mais ce grand chercheur de lippée,
N'euſt pluſtoſt fait cette équipée,
Qu'il ſe vit abſous du peché:
Car il receut telle morniſle
Sur ſon gras muzeau qui reniſle,
Que ſon œil en reſta poché.
Et qui pis eſt, Dame Juſtice
Pour chaſtier ſon malefice,
Grippant ce Cuiſtre en triſte arroy,
Les pieds nuds, un torchon en teſte,
Conduiſit cette malle beſte
Dans la noire maiſon du Roy.
Tous ſes compagnons de cuiſine,
Et ceux qui craignent la famine,
S'oppoſent à ſa liberté,
Crians par tout que ſa preſence
Sans doute affamera la France,
Et qu'elle a cauſé la cherté.

Vous aliez voir en Latin un ſemblable jeu (g).

Horatii Gentilis Peruſini in MAMURRAM, ob cæſum ab eo Collegii (h) Harcurtii Janitorem.

CÆDE nocens, homimſque reus Mamurra perempti
Emiſſus vinclis eſt, Genovefa, tuis.

(d) Næ igitur in nos iniqui fuere qui hunc nobis de Mamurra ludum . . . velut atrox & flagitioſum facinus objecerunt. *Menag. ſub fin. epiſt. dedicat. vitæ Mamurræ.*

(*) *Mr. Menage parloit alors contre ſa conſcience, & Mr. de Balzac auſſi lors qu'il diſoit dans la preface de ſon Barbon, que* l'idée qu'il s'eſtoit propoſée eſt une choſe vague, & qui n'a nul objet defini. . . . . C'eſtoit un Spectre & un fantoſme de ma façon, un homme artificiel, que j'avois fait & organiſé. Et par conſequent n'eſtant pas de meſme eſpece que les autres hommes, & n'ayant pas un ſeul parent dans le Monde, perſonne ne pouvoit prendre part à ſes intereſts, ny ſe ſcandaliſer de ſon infamie.

(e) *Id. in ead. epiſt. dedicat.*

(f) *Eloge hiſtorique du Sr. Gomor au recueil d'Hadrien Valois.*

(g) *Il eſt au même recueil d'Hadrien Valois à la fin de l'Orbilius Muſca de Sarraſin.*

(h) *Selon le paſſage precedent il faut dire* le College de Boncour *& non pas de* Harcour, *comme auſſi ſelon l'Auteur d'une ode Latine ad Balzacium qui eſt dans le recueil d'Hadrien Valois, & qui porte que Montmaur coupable d'avoir tué ce portier, n'évita la corde que par le moien de l'argent qu'on donna aux juges.*

Digitized by Google

Et

zêle dans cette espece de croisade, qu'il voulut bien prendre la peine de descendre du haut (I) de sa gravité afin de donner à ses pensées quelque air de plaisanterie badine. C'étoit pour lui une occupation plus fatigante, que ne l'eût été pour Scarron un écrit serieux & guindé. Il fit plus, car il sonna le tocsin, il anima ses amis à prendre la plume, & à fournir leur quotte part. C'est une chose assez remarquable que les Supots de la Faculté des arts de l'Université de Paris n'accoururent point au secours de leur confrere Pierre de Montmaur. C'est un signe qu'il n'avoit sçu se faire aimer ni des Regens de College, ni des beaux esprits. C'eût été un étrange tintamarre si ces Regens eussent fait une contre ligue en sa faveur, & se fussent mis en devoir de faire servir toute leur grammaire, & toute leur rhetorique en prose & en vers contre ses persecuteurs. Il y a des personnes de merite qui condamnent (K) le dechaînement de ceux-ci; les passages que

Et potuit reperire vadet, quia plurima crimen
Elevat hoc ratio, nil graviusque meret.
Janitor occisus nimirum haud penditur assis,
Nec propter dabitur talio vile caput:
Cumque illi Mamurra petitum stipite grandi
Comminuit cerebrum, perdiderat proprium.

(I) *Balzac s'enrôla . . . & voulut bien . . descendre du haut de sa gravité . . . . & anima ses amis à prendre la plume.*] Il ne fut pas le premier qui prêcha cette croisade: cet honneur est dû à l'historien de Mamurra, comme on l'a vu (a) ci-dessus. Cet historien mit à la fin de son livre une épigramme où par ses exhortations & par ses imprecations il animoit tout le monde à prendre parti dans la guerre contre Montmaur.

Quisquis legerit hac, poeta fiat:
Et de Cenipeta mihi jocoso
Scribat Gargilio repente versus.
Qui non scripserit, inter eruditos
Insulsissimus ambulet patronos.

Voilà quelle fut la conclusion de l'histoire de Mamurra. On a pu donc dire avec beaucoup de raison que Mr. Menage sonna le tocsin; & l'on pourroit aussi dire par une autre metaphore, qu'il batit la caisse pour lever du monde. Mr. de Balzac ne manqua pas de s'enrôler, ni d'exhorter ses amis à prendre les armes. Il servit & dans l'infanterie & dans la cavalerie. Le Barbon (b) Ouvrage en prose qu'il envoia à Mr. Menage, fut accompagné de deux poëmes dont l'un (c) est intitulé *Inagnatio in Theonem Ludimagistrum Ex-Jesuitam laudatorem ineptissimum Eminentissimi Cardinalis Valetæ*, & l'autre est une lettre à Mr. de Boisrobert, où il le prie d'attaquer Montmaur, & de trouver bon qu'il encourage Mr. Feramus à une pareille entreprise.

Non (d) solum tibi Semidei dicantur, at ipse
Thersites, ipse antiquo qui dictus Homero,
Ore animoque canis; pridem cui sensus Honesti est,
Extinctusque in fronte pudor. Fœdissima longas
Bestia dat pœnas. Descende ad prebra Latini
Nominis, ac turpes Mamurra interprete Graios,
Pollutumque notis omni ex Auctore volumen.
Monstra refer verborum, alio qua vexit ab orbe,
Terribiles Griphos, &c.
. . . . . .
. . . . . .
Hic (e) docto te Marte potens, Ferrame, vocamus,
Ante alios: (ea vota meo sint grata Metello)
Cum tot tela volent, tot in unum tela parentur,
Otia agas, tuaque arma veges communibus armis?
Vana pium-ne putes deformi parcere Monstro,
Religio? Tu-ne invictos torquebis Iambos
In caput alterius? Vivet-ne obscœnus amator,
Atque hostis Musarum, omnis temerator Honesti,
Pindi tetra lues? Pestem tamen ille minorem
Scaligeri Tullique canis, & Cæsare laso
Conspicuus Sacio, nigro devovit Averno:
Nec tales Verona tulit sine vindice chartas.

A voir la maniere dont ces Messieurs travailloient à grossir leur ligue, & à convoquer l'arriereban de la République de lettres, on diroit qu'il étoit question non pas de faire lever le siege de la montagne de Parnasse à des barbares resolus de livrer les Muses à la discretion du soldat, mais de la reprendre sur ces *incirconcis*, & de remettre en liberté les chastes filles de memoire detenuës dans les noirs cachots d'une nation sacrilege, impure, & abominable.

Il y eut des gens qui censurerent quelque chose dans ces vers Latins de Balzac. On y trouva de l'obscurité, & de l'inhumanité. L'obscurité consistoit dans les paroles qui designent le poëte Catulle. Nous avons vu ci-dessus (f) ce que Balzac repondit, & vous pourrez voir dans ses entretiens sa reponse quant au reproche de cruauté. Il y fait voir que l'on a eu tort de dire qu'il étoit plus inhumain envers le nouveau Mamurra, que Catulle ne l'étoit à l'égard de ses ennemis. *Je n'ai parlé*, dit-il (g), *que d'une simple execration Poëtique, ou pour le plus d'une simple mort; Car en bon Latin; devoüer à l'Enfer, ou à l'Averne, ne va pas au delà de la mort; & la cigue, la corde, l'espée la peuvent donner. Mais le vindicatif Catulle encherit sur tous ces supplices communs. Il parle de la derniere, & de la plus crüelle de toutes les peines: Il condamne à estre brûslé tout vif le mauvais Poëte dont il s'agit, comme un Sorcier, ou un Athée;*

Infelicibus ustulanda flammis.

Et plus bas,

Et vos interea venite in ignem.

D'autres le blâment de s'être mêlé d'une espece de composition à quoi ils jugent qu'il n'étoit pas propre. Considerez, je vous prie, ce passage de Mr. Gueret: „(h) On a encore cette malheureuse fantaisie de pre- „tendre reüssir en toutes choses, on ne veut point pas- „ser pour avoir un Genie borné, comme il n'y a guere „de Poëte qui n'étande sa Jurisdiction depuis l'Epi- „gramme jusqu'au Poëme Epique, on ne voit pres- „que point aussi d'Orateur, qui du Panegyrique ne „descende jusqu'au Billet Doux. . . . . Scarron que „la nature fit tout burlesque, & dont l'esprit & le „corps furent tournez tout exprés pour ce Caractere, „eut bien l'audace de vouloir composer une Trage- „die, & sans doute qu'il l'auroit faite, si la mort n'eust „prévenu la temerité de son entrepriſe. Enfin Balzac „luy-mesme a suivi ce mauvais exemple, & non con- „tent de remporter la gloire du grand stile, il a voulu „montrer par le Barbon; qu'il n'étoit pas moins pro- „pre à la raillerie: Cependant il s'est trompé de ce „costé-là; Les delicats n'ont pas été de son goust, & „son Barbon n'a fait que gaster ses Oeuvres. Sui- „vons tousjours nôtre naturel, ne sortons jamais du „genre qui nous est propre, & n'envions point aux „autres la gloire que nous ne scaurions acquerir com- „me eux.„ Mr. de Balzac avoit reçu des nouvelles plus agreables touchant son Barbon: car on lui manda que cet Ouvrage avoit eu un très-grand succés, & qu'on l'admiroit dans Paris. Voici le commencement d'une de ses lettres à Mr. Menage. (i) *Bene est, abunde est, plus sat est etiam mihi. Qua scripsi ego olim, municipalis ille & Orator & Historicus, probata nuper sunt Lutetiæ Parisiorum. In amplissimo orbis Terrarum theatro Barbo meus* Saltavit & Placuit. Il me semble que le jugement de Mr. Gueret n'a pas assez d'équité. Le Barbon, je l'avouë, est d'un stile trop serieux: la plaisanterie n'y est pas tournée avec cette gaieté, ni cette facilité que d'autres auroient repanduë, mais le ridicule de la pedanterie y est marqué vivement & heureusement par beaucoup de caracteres très-singuliers.

Si l'on veut trouver quelques excuses pour la vivacité du ressentiment de Balzac, il faudra que l'on consulte le poëme de Feramus. C'est là qu'on peut lire non seulement que Montmaur exerçoit sa medisance contre les Scaligers, les Saumaises, & les Grotius, mais aussi qu'il traitoit Mr. de Balzac avec le dernier mepris.

Te (k) quoque BALZACI, nostra decus addite genti,
Urbe vetat, patriâque jubet torpescere villâ,
Indecorem Regique tuo nova condere Regna
Quærere & efficto Virtutes Principe dignas.

Vous voiez bien que l'offense étoit personnelle, & qu'il ne s'agissoit pas seulement de soutenir la cause publique. J'ai quelque soupçon que le passage que j'ai cité (l) dans l'article de Desbarreaux concerne nôtre Montmaur. Ce seroit encore une nouvelle preuve de la violence du ressentiment de Balzac.

(K) *Il y a des personnes de merite qui condamnent le dechainement* des persecuteurs de Montmaur.] Trois autoritez me suffiront. Je citerai premierement Mr. Cousin: *Entre les poesies*, dit-il (m), *que* Mr. Menage *composa en ce temps-là, il y en eut deux qui firent beaucoup de bruit. L'une fut la Metamorphose du pedant paraſite en perroquet. Il entendoit sous ce nom un Professeur en langue Greque, contre lequel plusieurs autres Poëtes s'estoient déchainez, & qu'ils avoient déchiré de gayeté de cœur par des satires injurieuses & inhumaines. L'autre fut la fameuse requête des Dictionnaires.* C'est ainsi

(a) *Dans la remarque B au passage du* Valesiana. *Joignez à cela ce passage de Furetiere pag. 101. de la Nouvelle allegorique.* Le plus malheureux de tous fut *Montmort*, chef des *Allusions*, & qui avoit aussi un Regiment entretenu chez les *Equivoques*. Il fût livré à *Menage*, juge severe & critique, qui rechercha sa vie de bout à autre, & lui fit son procés sur chaque action. Apres l'avoir convaincu de plusieurs crimes, il le condamna à être passé par les *Armes Poëtiques* préalablement appliqué à la *berne* ordinaire & extraordinaire. Il fût même son *Parrain*, & luy tira le premier coup; en suite tous les autres Sçavans y allerent à la file *&c.*

(b) *Il fut imprimé à Paris in 8. l'an 1648.*

(c) *Il est dans le recueil qu'Hadrien Valois publia l'an 1643.*

(d) *Balzac, à la page 160. 161. du Barbon.*

(e) *Id. ib. pag. 165.*

(f) *Dans la remarque K de l'article* Catulle.

(g) *Balzac, entret. 17. p. m. 204.*

(h) *Gueret, Guerre des Auteurs pag. m. 137. 138.*

(i) *Balzac epist. select. p. m. 182.*

(k) *Feramus apud Menagium in libro adoptivo pag. 14.*

(l) *Cidessus pag. 1037. lettre b.*

(m) *Journal des Savans du 11. d'Août 1692. pag. 542. édit. de Holl.*

Digitized by Google

que je raporterai là-dessus contiennent des choses qui illustreront cet article. Montmaur logeoit au

ainsi qu'il parle dans son pretendu éloge de Mr. Menage, & vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'il ne dit rien de la vie de Mamurra qui est un écrit tout autrement considerable que la metamorphose qu'il a cottée. Je suis moins étonné de son silence, que de celui des amis de Mr. Menage qui ont mis un abregé de sa vie à la tête de la suite du Menagiana. Ils ne disent rien de cette vie de Mamurra.

Mon second temoin s'apelle en son nom de guerre Vigneul-Marville. Copions une partie de son discours. „(a) Le Professeur Montmor n'étoit pas un „homme aussi mépriſable que la pluspart le croïent. „C'étoit un fort bel esprit, qui avoit de grands talens. „Les Langues gréques & latines lui étoient comme „naturelles. Il avoit lû tous les bons Auteurs de l'antiquité; & aidé d'une prodigieuse memoire, jointe „à beaucoup de vivacité, il faisoit des aplications tres-„heureuses de ce qu'il avoit remarqué de plus beau. „Il est vrai que c'etoit presque toûjours avec malignité: ce qui excita contre lui la fureur de ceux qui „étoient les objets de ses plaisanteries. Avec ce génie il s'introduisoit facilement chez les Personnes „de qualité qui aimoient les joïes du Parnasse. L'avarice le gâtoit, car il avoit du bien dont il n'usoit pas; & il recherchoit trop la bonne chere. Il „disoit à ses amis: Messieurs fournissez les viandes „& le vin, & moi je fournirai le sel. Aussi le répandoit-il à pleines mains aux bonnes tables où il se trouvoit. Son humeur satirique n'avoit point de bornes; „& il étoit Lucien par tout. Il en vouloit sur tout „aux méchans Poëtes . . . . . (b) Jamais on n'a tant „écrit de satires en prose & en vers contre personne, „que contre Montmor. Chacun s'y épuisoit: Il en „reste encore aujourd'hui des recueils entiers. Ce „qu'il y a de meilleur est de M. Ménage. Les amis de „Montmor lui avoient conseillé de faire imprimer „ses bons mots contre ces écrivains importuns: Mais „l'amour du repos lui lioit les mains; & il se contenta de rire de ces bagatelles, & de les mépriser. Quelqu'un lui disant que M. Ménage l'avoit métamorphose en Perroquet; bon (répondit-il) je ne manquerai ni de vin pour me réjoüir, ni de bec pour me „defendre; & parce qu'on loüoit beaucoup cette métamorphose, il ajoûtoit: ce n'est pas merveille qu'un „grand parleur comme Ménage ait fait un bon Perroquet. Montmor porta plus impatiemment le refus „que Messieurs Dupuy lui firent de l'entrée de leur cabinet, qui étoit le réduit des plus honnêtes gens de „Paris. Ces Messieurs, graves comme des Catons, „prenoient les sciences du côté de leur plus grand „serieux, & ne soufroient pas aisement ceux qui „n'ont, pour ainsi dire, que le Polichinel de la littera-„ture. Ils n'entendoient point raillerie, & il auroit „mieux valu faire un solecisme au nés de l'université, „que de se relâcher à turlupiner en leur presence.„

Mon troisiéme temoin est le Pere Vavasseur. Il n'a point nommé Montmaur, mais il l'a designé d'une maniere si intelligible, qu'on doit être très-certain qu'il parle de lui. Il n'en fait point l'éloge; il le charge de quelques defauts très-grans & très-haïssables, & lui rend d'ailleurs justice sur l'érudition; & il condamne non seulement les Auteurs qui le dechirerent avec tant d'emportement, mais aussi les Magistrats qui tolererent cette licence. Il fait ensuite une reflexion assez judicieuse; c'est qu'il arrive par un juste jugement de Dieu, que les Princes & leurs Ministres qui ont negligé de punir l'audace des écrivains satiriques, & des faiseurs de libelle, portent la peine de leur nonchalance, & se trouvent exposez à la fureur des medisans. Je ne donne là qu'un craion grossier des pensées de ce Jesuïte. Il les a exprimées fort noblement dans un Ouvrage qu'on ne trouve presque plus chez les libraires. C'est pourquoi je ne ferai point blâmable si je mets ici ses paroles. (c) *Vidimus quemdam nuper non expertem literarum, sed cui nihil placeret, nec pulcrum videretur, nisi quod esset suum. Hunc propter ipsius odiosissimos mores, nemo tum poeta sive scriptor alius nefas duxit conscindere omnibus probris. Quanquam non recte nec ratione, mea quidem sententia, & pessimo exemplo. Non enim, si dignus is contumelia; perhoneſti, graves, & literati viri digni tamen, qui contumeliam inferrent. Et sane alioquin in isto, qua amare posses sine moribus, memoria, cognitio sermonis Graci, varietas aliqua doctrina & copia; unde discerent nonnihil etiam periti, quamvis hominem non probarent. Sed valuit nimirum maledicentia, grata cunctis, etiam iis, qui neque sibi maledici, neque maledicere ipsi aliis velint. Atque hanc, ut a me ante dictum est, maledicentiam vetant, natura, ratio, mos, disciplina, jura, leges: ubique gentium ac terrarum, atque in omni memoria pœne maledicis graves propositæ. crimen tamen impunitum persæpe & olim fuit, & nunc est, & erit, vel veterno & socordia, vel prævaricatione eorum, a quibus oportuerit pro officio vindicari. Ac multa peccant principes, & in his illud, quod tantam petulantiam, ita ut meretur, quantumque possunt, non coerceant, nec populo caveant satis, nec privatos conservent ab injuria. Interim nutu divini numinis & providentia quid sit? Ne ab istis quidem abstinetur tam lente ferentibus probra in alios: immo linguas hominum magis infestas habent, minusque sermones effugiunt obtrectatorum: & audire plerumque coguntur ipsi, quæ nolint, quia de aliis patiantur dici, quæ non debeant.*

Voilà les autoritez que j'avois promises. Il n'y a point de doute que si l'on s'arrête simplement aux declarations formelles & literales, le Jesuïte Vavasseur ne soit celui qui condamne le plus fortement les adversaires de nôtre homme: mais si l'on pese les consequences des expressions, Vigneul Marville est celui qui lance sur eux les arrêts les plus foudroians; car lors qu'il declare que Montmaur *étoit un fort bel esprit* qui avoit lu tous les bons Auteurs de l'antiquité, *& qui avoit de grands talens*, une intelligence profonde & du Grec & du Latin, *une memoire prodigieuse jointe à beaucoup de vivacité* &c. il accuse d'une injustice très-énorme les satires qui furent faites contre lui. Tout ce qu'il avouë à l'avantage de Montmaur, sont autant de coups de barres sur la tête des Auteurs de ces satires, puis qu'elles s'accordent toutes à faire passer ce Professeur pour le plus sot, & pour le plus ignorant de tous les hommes; & notez que les loüanges qu'il lui a données, doivent être d'autant plus de poids, qu'il n'a point dissimulé les defauts du personnage. Ce qu'il remarque de son insensibilité est surprenant, & je doute que l'on eût pu rien imaginer de mieux entendu, que de rire comme fit Montmaur des écrits de ses censeurs. Mais il y a lieu de s'étonner qu'un homme qui avoit tant de lecture, tant de memoire, & tant de presence d'esprit, n'ait voulu rien composer en cette rencontre, & que dans toute sa vie il n'ait presque rien publié. Il faut croire que le feu de son esprit avoit besoin de la presence des objets vivans, & que cete vaste memoire se trouvoit en quelque façon engourdie, * lors qu'il s'agissoit de compo[illegible] dans le silence, & dans la retraite du cabinet. Il faut croire, dis-je, que Montmaur experimenta comme quelques autres, qu'il y avoit infiniment moins de peine à bien discourir sur le champ, qu'à composer un bon livre. Le moien de rendre utile au public le savoir de ce Professeur, auroit eté de lui donner un disciple judicieux qui ne l'eût presque point quité, & qui eût recueilli tout ce qu'il lui eût entendu dire. Nous aurions en ce cas-la un Montmauriana qui seroit peut-être un bon livre. Je croi qu'il y eut des gens qui desaprouverent le mepris de nôtre Montmaur pour les satires qui coururent contre lui, & qui eussent souhaité qu'il en demandât justice à Mrs. du Châtelet; car on ne se contenta pas de l'accuser d'ignorance, & d'un vain amusement à des anagrammes, & à de mauvaises pointes; la justice ne se méle point de ces sortes de procés, *nihil hæc ad edictum prætoris*; on l'accusa aussi d'être bâtard, & meurtrier, comme on l'a vu (d) ci-dessus: & voici un passage qui l'accuse d'avoir été un faussaire, & un sodomite:

Jadis (e) dans un fameux procez,
Dont il eut un honteux succez,
Il appella d'une Sentence,
Qui n'espargnoit que la potence,
Quand de tout point il eut esté
Convaincu d'une fausseté:
Car il imitoit de nature
Toute sorte de signature,
Et gagna tout en jugement
Quand il ne tint qu'a son serment.
Il eut d'autres vices encore
Que je tairay, car je l'honnore.
L'on dit que son valet un jour
L'accusa de la sale amour
Imputant à ce Parasite
Le crime d'estre Sodomite.

Cela passe la raillerie: on est responsable d'une telle accusation au tribunal criminel. L'*actio injuriarum* (f) a lieu en cette rencontre, & l'accusé peut avoir recours à la loi du code *si quis famosum*, selon laquelle un diffamateur qui ne produit point de preuves valables, doit être puni comme un calomniateur.

(a) *Vigneul Marville Mélanges d'histoire & de litterature pag. 86. de la 1. édit. de Rouen.*

(b) *Id. ib. pag. 88.*

(c) *Franciscus Vavassor de epigrammate cap. 10. pag. 98. 99. Ce livre fut imprimé à Paris l'an 1672. in 8.*

* *Confer quæ supra pag. 979. col. 1. an commencement.*

(d) *Dans la remarque D & H.*

(e) *Histoire de la vie & de la mort du grand Mogor pag. 25. 26. au recueil d'Hadrien Valois.*

(f) *Conferez avec ceci ces mots d'Horace epist. 1. lib. 2.* Quin etiam lex Pœnaque lata, malo quæ nollet carmine quemquam describi.

Digitized by Google

au college de (L) Boncour, & cela fournit une matiere de plaisanterie. Il mourut (M) l'an 1648. Il publia quelque chose ζ contre Busbec. On dit ‡ qu'il avoit cinq mille livres de rente, & qu'il étoit fort avare.

MONTPENSIER, (LA DUCHESSE DE) Favorite de Catherine de Medicis. Cherchez LONGWIC.

MOPSUS. Il y a principalement deux personnes de ce nom dans les livres des anciens. L'un étoit † fils d'Ampycus & de Chloris; l'autre étoit fils de Tiresias, selon quelques-uns, ou de Manto fille de Tiresias, selon quelques autres. Nous allons dire quelque chose de chacun. MOPSUS, fils d'Ampycus, étoit éleve d'Apollon β dans la science des augures, & se fit extrêmement valoir par cette science durant l'expedition des Argonautes. On le surnomme Titaresien γ, du nom de sa patrie qui étoit dans le païs des Lapithes en Thessalie. Ce ne fut point en son païs qu'il obtint sa principale gloire, mais en Afrique. Il y avoit pris terre s'étant égaré de sa route en revenant de Colchos, & y étoit δ mort d'une morsure de serpent. Il fut enterré, dit-on, près de ξ Teuchira (A) l'une des villes de la Pentapole, & honoré (B) d'un Temple dans la Province de Cyrene, qui devint fameux par un oracle, dont la premiere institution * est attribuée à Battus le Cyrenien. Ammien Marcellin nous ‡ aprend que les Manes heroïques de Mopsus enterrez en Afrique soulageoient plusieurs sortes de douleurs, & les gueriſſoient la plûpart du tems. Cet Historien fait là une faute qui (C) lui est commune avec quelques autres Auteurs. Quant à l'autre MOPSUS, je voi que le même Strabon

ζ Busbequium mortuum nec responsurum invasit. *Menag. in vita Mamurræ pag.* 30. Voiez la remarque B.

‡ *Suite du Menagiana p.* 200. *édit. de Holl.*

† *Hygin. cap.* 14. *Scholiast. Apollon. in l.* 1. *v.* 65.

β *Hygin. ibid. Apollon. Argonaut. l.* 1. *v.* 65. *Valer. Flaccus Argon. lib.* 1. *v.* 383. *& passim alibi. Statius Theb. l.* 3. *v.* 521.

γ *Apollon. ibid. Hesiod. in Scuto.*

δ *Apollon. l.* 1. *v.* 80. *& lib.* 4. *v.* 1520.

ξ *Lycophr. Cassand. v.* 877. *Clem. Alexandrin. Stromat. lib.* 1.

* *Clem. Alex. ibid.*

‡ *Lib.* 14. *c.* 8.

(L) *Logeoit au college de Boncour, & cela fournit une matiere de plaisanterie.*] Prouvons ce fait par ces paroles de Mr. Menage,

(a) *Menag. Miscell. pag.* 7. & 8.

Quà (a) collis Genovesa tuus supereminet Urbem,
Stat Becodina domus, docti celeberrima quondam
Atria Gallandi, summo Rectore juventa.
. . . . . .
Illic exiguo conduxerat ære penates
Gargilius.

Et par ces beaux vers de Feramus,

(b) *Feramus in Macrini Parasito-grammatici ἰαμβικὰ init. apud Menagium ibid. in libro adoptivo pag.* 7.

Quà (b) posuit stabiles Parisina Academia sedes
In monte excelso, mons eminet altior. illic
Exiguâ parvos habitat mercede penates.
Non illuc studia, & docti vicinia Phœbi
Pellexere hominem, sed ut hinc toti incubet Urbi,
Majoresque alto speculetur vertice fumos,
In tua jejunus ruiturus prandia, MEMMI,
Vel famosa tua, BONELLI, fercula mensa,
Seu vestras, HANEQUINE, dapes tantâ arte paratas,
Et quicumque alij mensâ præstatis opimâ
Luculli illustres, Macenatesque beati.

Vous voiez que l'on pretend qu'il ne se logea dans ce college qu'afin de mieux decouvrir la fumée des cuisines de Paris, car c'étoit le lieu le plus haut de toute la ville. Mais s'il étoit commode par cette raison, il étoit incommode par sa trop grande distance des maisons où le parasite trouvoit à dîner. Cela fit qu'il fut contraint de se pourvoir d'un cheval. Voions là-dessus les plaisanteries de Mr. Menage. (c) *Verùm cùm summo in cacumine montis Genovefani tunc temporis habitaret, ut hinc scilicet culinarum fumos, ex quibus auguria captabat, commodiùs prospicere posset; atque adeo horum omnium quos assiduè colebat, ab ejus tugurio domus longè distarent: ne ad illorum cenas ac prandia tardiùs accederet. Equum sibi comparavit: qui, quoniam Becodiana in Schola,* (1) *quam* Parnasum Parisiensem *Ronsardus vocare solebat, stabulabatur,* Pegasus *est appellatus; de quo Carmen est* SPESSEI. Le commencement de ce passage contient une jolie pensée, savoir que Montmaur en consultant les augures n'attendoit pas que des vautours ou quelque autre espece d'oiseaux se presentassent, il n'étoit attentif qu'à la fumée des cuisines. Il eût falu dire (d) consequemment à cela qu'aiant voulu connoître les disciplines augurales il se borna à la (e) Capnomance. La raillerie de ces Messieurs est devenuë un lieu commun pour ceux qui veulent caracteriser le parasitisme. Ils disent qu'un parasite sortant de son logis sans savoir encore où il dînera, conduit ses pas dans les ruës de Paris sous la direction de la fumée des cuisines, que cette fumée est sa bousſole & son étoile polaire &c.

(c) *Menagius in vita Mamurræ pag. m.* 20.

(1) *Binetus in Vita Ronsi.*

(d) *C'est-à-dire dans l'endroit où Mr. Menage donne la liste des arts & des sciences que Mamurra voulut savoir.*

(e) *C'est l'art de deviner par la fumée.*

(M) Montmaur *mourut l'an* 1648.] Je n'ai vu cela dans aucun livre, mais je le tiens pour indubitable, car Mr. Simon de Valhebert qui a pris la peine de me l'écrire l'avoit sçu de Mr. l'Abbé Gallois, qui en consultant les regîtres du College roial avoit trouvé que Montmaur fut reçu en survivance de la chaire de Professeur Roial en langue Greque à la place de Jerôme (f) Goulu l'an 1623. & qu'il mourut l'an 1648. & eut pour successeur Jaques Pigis.

(f) *Parisien q: mourut l'an* 1639.

(A) *Teuchira l'une des villes de la Pentapole.*] J'ai suivi la pensée du savant Mr. de Valois (g), qui a prouvé par Lycophron que Mopsus fut enterré près de Teuchira. Je ne veux pourtant point dissimuler qu'en examinant le passage de ce poëte tenebreux, je n'aie cru que le tombeau de nôtre Argonaute y a été caracterisé plutôt par raport à Ausigda, sur la riviere de Cinyphe, que par raport à Teuchira. Or cette riviere n'est pas peu éloignée de la (h) Pentapole. D'ailleurs j'avouë que je ne devine point, pourquoi Mr. de Valois pretend (i) que si Mopsus a été enterré dans la Pentapole, Ammien Marcellin n'a pas dû faire mention *du rivage d'Afrique & du gazon Punique*; mais qu'on peut aisément le justifier par l'autorité de ceux qui ont dit que Mopsus étoit peri en Afrique, du nombre desquels sont Tertullien & Apulée, à qui l'on peut associer Apollonius & Seneque (k) qui le font mourir dans la Libye. Ce raisonnement supose que la Pentapole n'étoit point une partie de l'Afrique; mais je ne sçaurois m'imaginer, veu le grand nombre d'habiles gens qui soutiennent le contraire, qu'il n'ait été fort permis à Ammien Marcellin de le soutenir aussi: il se guinde quelquefois sur les phrases poëtiques, où l'on prefere le nom general au particulier. Après tout dans la Cassandre de Lycophron, on voit que la côte de Teuchira est apellée le logis inhabité d'Atlas. N'est-ce pas avoir voulu designer en general les côtes d'Afrique?

(g) *Henric. Valesius in Marcell. pag.* 41.

(B) *Il fut honoré d'un temple.*] Si l'on aime mieux le temoignage d'un Paien, que celui de Clement Alexandrin, on n'a qu'à lire ces paroles d'Apulée: *Tantum eos Deos appellant qui ex eodem numero justè ac prudenter vitæ curriculo gubernato, pro numine postea ab hominibus proditi fanis & cerimoniis vulgo advertuntur, ut in Bœotia Amphiaraus,* IN AFRICA MOPSUS, *in Ægypto Osiris, alius aliubi gentium* (l). Lutatius scholiaste du poëte Stace dit en parlant du même Mopsus: *In tantum magnus fuit in augurali peritia ut post mortem templa ei dicata sint, à quorum adytis sæpe homines responsa accipiunt.* On a déjà (m) vu le temoignage de Marcellin.

(h) *Voiez Mela l.* 1. *c.* 7.

(i) Quod si ita est male hic Africæ litus, & cespitem Punicum posuit Marcellinus. *Vales. ubi supra.*

(k) *Voiez la remarque E.*

(l) *Apul. de Deo Socratis.*

(C) *Une faute qui lui est commune.*] C'est qu'il confond l'Argonaute Mopsus, avec le fils ou le petit-fils de Tiresias. Barthius (n) observe que même les anciens écrivains les confondent l'un avec l'autre, & il accuse nommément Servius de l'avoir fait: à tort l'en accuse-t-il, puis que Servius (o) ne parle qu'en general de Mopsus. L'accusation seroit plus juste contre Ammien Marcellin, dont Barthius cite le passage comme une bonne preuve de ces 2. choses: 1. que le tombeau de Mopsus étoit en Afrique; 2. qu'il n'est pas possible que Strabon ait vu dans la Cilicie le tombeau de ce Mopsus. Il nous laisse à deviner lequel de ces deux anciens Auteurs se trompe, & ne voit pas dans le passage qu'il cite l'erreur d'Ammien Marcellin. C'est Mr. de Valois qui la remarque. La chose est claire. Cet historien dit d'un côté que la ville de Mopsus a été le siege ou le domicile du devin Mopsus, & de l'autre que ce Mopsus aiant été poussé sur les rivages d'Afrique, en revenant de la conquête de la toison d'or, y mourut, & que son tombeau y fait des miracles. Celui qui a donné son nom à Mopsueste, & celui qui a fondé diverses villes dans la Cilicie, sont sans doute le même Mopsus; or celui-ci est contemporain de Calchas, & d'Amphilochus, & a fleuri après la guerre de Troie; il n'est donc pas celui qui fit le voiage des Argonautes. Clement Alexandrin n'a pas pris garde à cela, puis que comme le remarque Mr. de Valois, il a cru que le Mopsus qui fleurissoit au tems de la

(m) *Dans le corps de cet article.*

(n) *In Statium to.* 2. *pag.* 818.

(o) *In Eclog.* 6. *v.* 72.

Digitized by Google

bon qui le fait fils de Tireſias à la fin du 9. livre, le fait fils d'Apollon & de Manto dans le livre 13. & dans le 14. & que Pauſanias ‡ le fait fils de Manto & de Rhacius, Chef d'une Colonie qui étoit paſſée de l'Ile de Crete en Aſie. Rien de tout cela n'eſt facile à concilier avec la Roiauté d'Argos, ni avec l'épithete nationale d'Argien (D) qu'on lui a donnée. Tous ceux qui parlent de lui en font un grand maître dans la ſcience de deviner. On pretend qu'il fit crever Calchas; le fameux Calchas qui avoit eu l'intendance generale des augures pendant la longue guerre de Troie, qu'il le fit, dis-je, crever en diſputant avec lui à qui (E) mieux devineroit. Calchas étoit allé à pied de Troie à Claros avec Amphilochus, & pour éprouver les forces de Mopſus, il lui avoit demandé en lui montrant une truie pleine, combien elle portoit de petits. On lui fit reponſe qu'elle en portoit trois, dont l'un étoit une femelle. La choſe ſe trouva veritable. Mopſus demanda à ſon tour à Calchas le nombre precis des figues qui étoient ſur un certain figuier. Calchas ne le put dire, & en mourut de regret †. Perſonne s'il eſt tant ſoit peu verſé dans les livres, ne s'étonnera que ce conte ſoit raporté diverſement; car à juger des choſes par l'experience, c'eſt une fatalité que nôtre nature humaine ne peut éviter. Il y a donc des Auteurs qui diſent β que ce fut Calchas qui demanda le nombre des figues γ, & que Mopſus lui repondit qu'il y en avoit dix mille, & qu'elles pourroient tenir toutes à une près dans une certaine meſure qu'il lui nomma. Cette reponſe parfaitement verifiée par l'épreuve, fit mourir Calchas de chagrin. D'autres diſent que Calchas ne donna à deviner que le nombre des petits de la truie, & que la ſeule juſteſſe de la reponſe qu'on lui fit le tua, ſans qu'il fût beſoin qu'on lui propoſât à ſon tour une queſtion qu'il ne put ſoudre. Il y en a qui * ſoutiennent que ceci ſe paſſa non à Claros, mais dans la Cilicie. Une autre (F) eſpece de conteſtation fit perir Mopſus; car on conte ‡ que lui & Amphilochus partirent de Troie, & s'en allerent bâtir la ville

‡ *Lib. 7. p. m. 207.*

† *Strabo lib. 13. p. m. 442. Lycophr. v. 425.*

β *Strabo ibid.*

γ *Servius* in Eclog. 6. Virgil. v. 72. *dit en s'appuiant ſur le poëte Euphorion, que c'étoient des pommes.*

* *Strabo, lib. 14. pag. 464.*

‡ *Id. ib. & Lycoph. v. 439.*

(a) *Lloyd, qui allegue contre ceux qui confondent les deux Mopſus*, quod Argonautica expeditio generatione integra bellum Trojanum anteceſſit; *& Barth.* ubi ſupra, *qui tranche net que* ille Argonautarum vates attingere minime potuit tempora à reditu Trojæ. *Calviſius ſoutient le contraire*, ad ann. mundi 2727.

(b) *In Tertull. de anima, c. 46.*

(c) *In Ammian. Marcellin. l. 14. pag. 40. & 41.*

(d) *C'eſt l'épithete que Strab. lui donne.*

(e) *Voiez Apollodore Bibliosh. lib. 3. pag. m. 200.*

(f) *Cicero de divinat. lib. 1.*

(g) *Voiez ſon commentaire ſur les épitres d'Ovide, p. 911.*

(h) Dolore contabuit quod propoſita ſibi à Mopſo caprifico (ut refert Heſiodus) aut (ut Pherecides mavult) ſue gravida, conjicere non potuiſſet, quot in illa ficus eſſent, quotve hæc utero ſuculas gereret: quos tamen Mopſus ſine ullo errore divinavit. *Car. Steph. in voce* Calchas, *p. m. 546.*

(i) *Comment. in Lycophron. pag. 205.*

la guerre de Troie, avoit été de ce voiage. Je ne lui objecte point, comme (a) feroient d'autres, la trop longue vie que cette ſupoſition entraîne après ſoi; je me contente de dire qu'il devoit ſe ſouvenir que Mopſus perdit la vie en revenant de Colchos. Pamelius (b) prend pour l'Argonaute celui qui rendoit des oracles dans la Cilicie. On verra bientôt un ou deux faux pas de Meurſius. On diſtingue dans Calepin trois Mopſus: 1. le devin qui fonda la ville de Phaſele ſur les confins de la Pamphilie: 2. le Lapithe fils d'Ampycus: 3. celui qui diſputa contre Calchas.

(D) *L'épithete nationale d'Argien.*] Mr. de Valois pour diſtinguer nos deux Mopſus, (c) nomme le premier (d) *Lapitham*, ou *Theſſalum*, & le dernier *Argivum*. Or quand on conſidere que Tireſias étoit Thebain, & qu'on ſonge à la terrible & cruelle guerre que ceux d'Argos firent deux fois aux Thebains, pendant la vie de Tireſias, on ne voit gueres qu'il ait eu un fils qui pour ſon titre de diſtinction ait porté le titre d'homme d'Argos. Si Manto a été Prêtreſſe de Delphes, & qu'Apollon l'ait renduë mere de Mopſus, pourquoi ce Mopſus s'apellera-t-il Argien? Ou pourquoi aura-t-il ce titre, s'il eſt né du mariage qu'elle contracta en Aſie avec Rhacius? On trouveroit là-dedans moins de tenebres, s'il étoit le fils qu'elle eut d'Alcmeon (e). Quoi qu'il en ſoit, Ciceron aſſûre qu'il étoit Roi d'Argos: (f) *Amphilochus & Mopſus Argivorum Reges fuerunt, ſed iidem Augures, iique urbes in ora maritima Ciliciæ Græcas condidere.* Si jamais le commentaire de Meziriac ſur Apollodore voit le jour, ce que je ſouhaite beaucoup plus que je ne l'eſpere, on y aprendra bien des choſes ſur les deux Mopſus (g).

(E) *En diſputant avec lui à qui mieux devineroit.*] Les continuateurs de Moreri ont fait pluſieurs fautes en raportant cette diſpute. I. Ils ont repreſenté Mopſus comme l'agreſſeur, & ils ne devoient pas le faire, puis qu'il ne paroît comme tel dans aucune des diferentes relations que Strabon a raportées. II. Ils ne devoient point citer Heſiode, ſans ajoûter que c'eſt dans Strabon que l'on trouve ce qu'il a dit là-deſſus. Cette addition eſt neceſſaire, toutes les fois qu'on cite un Auteur dont l'Ouvrage ne ſe trouve plus, & n'eſt conu que parce que d'autres le citent. III. Ils ne devoient point citer Heſiode en aucune façon, puis qu'ils ne raportent pas comme lui la choſe. Ils diſent que Mopſus demanda à Calchas le nombre des figues; mais Heſiode dit que ce fut Calchas qui le demanda à Mopſus. Ils ont ſans doute été trompez par Charles Etienne (h), après Mrs. Lloyd & Hofman. IV. Ils ne devoient point citer le premier livre de l'Iliade, car il ne contient rien de ce qu'ils diſent. Je ſuis moins ſurpris de tout cela, que de l'étrange mepriſe de Meurſius. Ce ſavant homme (i) a pretendu que Mopſus eut du deſſous dans cette diſpute, ſi l'on s'en raporte à Seneque le tragique. *Seneca Mopſum inferiorem factum vult in Medea:*

Omnibus verax ſibi falſus uni
Concidit Mopſus, caruitque Thebis
Ille qui verè cecinit futura.

Premierement il ne s'agit point ici du Mopſus qui diſputa contre Calchas, mais de Mopſus l'Argonaute. En 2. lieu Seneque n'a voulu dire ſinon que Mopſus avec toute ſon habileté prophetique, n'avoit pas laiſſé de mourir dans l'expedition. Je raporterai tout le paſſage, puis que d'ailleurs il n'eſt pas exemt de fauſſeté.

Ite nunc fortes, ſeparate Pontum
Sorte timenda.
Idmonem, quamvis bene fata noſſet,
Condidit ſerpens Libycis arenis.
Omnibus verax, ſibi falſus uni
Concidit Mopſus, carnitque Thebis
Ille qui verè cecinit futura.

Il y a là trois exemples de la triſte deſtinée des plus grans devins. Le dernier eſt celui de Tireſias, qui mourut fugitif de Thebes: le premier eſt celui d'Idmon, qui fut tué en Afrique par un ſerpent: l'autre eſt celui de Mopſus, dont Seneque ſe contente de dire d'une façon vague qu'il perit. En cela il prend l'un pour l'autre; il attribuë à Idmon ce qui ne lui convient pas; car c'eſt Mopſus qui fut tué en Afrique par un ſerpent. Outre Apollonius que j'ai cité, voici comme Hygin (k) en parle: *Mopſus Ampyci filius ab ſerpentis morſu in Africa obiit.* Je n'ignore pas les contorſions que l'on donne à ce paſſage, & les diferentes manieres de le ponctuer que les critiques ont imaginées. Rhodiginus (l) ſe felicita ſans doute beaucoup d'avoir mis un point après *condidit*, & d'avoir pris *ſerpens* pour un patticipe. Mais je ne croi pas qu'aujourd'hui aucun homme de bon goût trouve cela plus vraiſemblable, que de dire que le poëte Latin s'eſt trompé. Ne voions-nous pas les plus habiles hiſtoriens confondre des faits peu éloignez de leur tems, & auſſi illuſtres que le pouvoit être dans l'imagination d'un poëte tragique la mort d'un devin d'armée? Gruterus (m) qui raporte à Mopſus le *caruit Thebis*, ſongeoit-il bien que Mopſus etoit Lapithe? Il change je ne ſçai combien de preterits en futurs: il veut que Seneque ait peché contre l'hiſtoire; mais non pas que la tentation d'entaſſer pluſieurs grans exemples de moralité dans un *chœur*, l'ait fait recourir à l'aſyle de la *prolepſe*, ou ait confondu ſa chronologie. Je puis bien dire preſentement que les paroles de Seneque ne prouvent point ce à quoi Mr. de Valois les emploie, je veux dire la mort de Mopſus en Afrique. Les paſſages qu'il raporte de Tertullien & d'Apulée, prouvent ſeulement que Mopſus étoit honoré comme un Dieu en ce païs-là; mais il faudroit trouver dans un Auteur quelque choſe de plus precis, pour pouvoir le prendre à temoin du decés d'un homme en tel ou tel lieu.

(F) *Une autre eſpece de conteſtation.*] Ceci ne regardant point Calchas, je puis dire que le traducteur de Strabon n'a pas bien rendu ces paroles, ἃ μόνοι δὲ τῶν περὶ τῆς μαντικῆς ἴδιον μεμυθεύκασιν, ἀλλὰ καὶ τῆς ἀρχῆς, (n) *neque de divinatione dumtaxat eos contendiſſe fabulantur, ſed etiam de imperio.* Cet *eos* ſe raporte neceſſairement à Calchas & à Mopſus; il faut donc s'attendre à les voir diſputer du commandement: neanmoins on ne trouve point cela dans la ſuite; c'eſt Mopſus & Amphilochus qui ſe querellent. Strabon s'eſt exprimé d'une maniere à n'avoir aucune part à cette petite cenſure.

(h) *Fabula 14. pag. m. 46. 47.*

(i) *Antiq. lect. l. 29. c. 15.*

(m) *Apud Senecam Scriverii, pag. 237.*

(n) *Strabo, lib. 14. pag. 464.*

Digitized by Google

ville de Mallus dans la Cilicie. Qu'Amphilochus en sortit pour aller à Argos. Que n'y trouvant point ce qu'il avoit espéré il fut rejoindre Mopsus, qui ne voulut plus de lui. Qu'ils se batirent en duel, & s'entretuerent, & que leurs tombeaux que l'on montroit à Margasa, proche de la riviere de Pyrame, furent tellement situez, que de l'un on ne pouvoit pas avoir la vuë de l'autre. Il est certain que la Cilicie n'a pas été le moindre theatre de Mopsus: il y a bâti des villes γ; celle qui s'apelloit Mopsueste † avoit une relation particuliere à sa personne; & c'étoit dans la Cilicie qu'il étoit reveré η comme un Dieu, & qu'il rendoit des oracles. Plutarque λ en conte une histoire qui confondit l'incredulité des Epicuriens.

Notez que l'aplication à deviner n'empêcha point Mopsus de procréer des enfans. Il μ eut trois filles Rhode, Meliade, & Pamphylie: leur nom fut donné à quelques païs.

☞ MORGUES (MATTHIEU DE) Sieur de Saint Germain, predicateur ordinaire de Louïs XIII. & premier Aumônier de Marie de Medicis mere de ce Monarque, fit extrêmement parler de lui par quantité de libelles qu'il publia contre le Cardinal de Richelieu. Il nâquit dans ξ le Vellai au Languedoc, & d'une famille qui avoit été loüée χ par Louïs Pulci precepteur de Leon X. Il se fit Jesuïte, & il regenta * quelques classes dans Avignon au College de la Societé. Il abandonna cette profession quelque tems après, & sautant ‡ adroitement les murailles de ce College il capitula en liberté, & (A) accommoda cette affaire le mieux qu'il put. Il emploia pour sa justification une (B) maniere de dilemme qui fut retorquée contre lui. Il prêcha (C) dans Paris avec beaucoup de succés, & ⸸ dès l'an 1613. il devint predicateur de la Reine Marguerite. Il eut la même charge auprès du Roi l'an 1615. à la place du Pere Portugais, & l'an 1620. auprès de la Reine Mere. Il avoit été Curé de nôtre Dame des Vertus auprès de Paris. Ceux qui écrivirent contre lui l'accuserent (D) d'avoir vendu cette Cure, mais il le nia. Il fut nommé à l'Evêché de Toulon par Louïs XIII. & ne put jamais obtenir

γ *Cicero, lib. 1. de Divinat. Pompon. Mela, l. 1. c. 14. & ibi Isac. Vossius.*

† Μόψου ἱερὰ, quasi lares Mopsi. *Voiez Strabon lib. 14. pag. 465.* Mopsuestia vatis illius domicilium Mopsi, *dit Ammien Marcellin au l. 14. S. Jerôme l'apelle* Mopsi viculum. *Voiez Berkelius in* Stephan. *pag. 567. & Photius* Biblioth. *n. 176. pag. 392.*

η *Tertull. de anima, cap. 46. Origenes l. 3. contra Celsum. Euseb. de laudibus Constant.*

λ *De Oracul. defectu.*

μ *Photius Biblioth. n. 176. pag. 392. ex Theopompo.*

ξ *Matthieu de Morgues, lettre de change protestée p. m. 946.*

χ *Id. ib. pag. 947.*

* *Premiere lettre de change de Sabin à Nicocleon, à la page 711. des pieces pour servir à l'histoire édit. 1643. in 4.*

‡ *Ibid. pag. 713.*

⸸ *Matthieu de Morgues, reparties sur la reponse à la remonstrance au Roi pag. 7.*

(A) *Et accommoda cette afaire le mieux qu'il put.*] Ce qu'il avance sur ce sujet n'est pas compatible avec ce qu'on lui objecta. L'objection porte qu'il (a) *se fit Prêtre dans l'apostasie, avant qu'avoir denoüé par une dispence les liens qui le tenoient encore attaché par un bout à l'Ordre qu'il venoit d'abandonner. Plusieurs*, continuë-t-on, *le peuvent avoir oüi dire quelquefois au Cardinal Spada, devant lequel tu fis long temps le pleureur, pour voir si tu le pourrois émouvoir à quelque compassion.* Or voici ce qu'il avoit repondu à un Auteur qui l'avoit nommé *Jesuite renié*: „(b) Celui que vous „accusez declare qu'il a esté fort jeune dans une Com„pagnie qu'il n'a point quitté ni par legereté ni pour „se jetter dans les plaisirs. Il se fust marié s'il eust „voulu apres sa retraicte, & pouvoit choisir une au„tre profession que celle qu'il a pris, n'ayant aucun „Ordre sacré ni l'aage pour le prendre.„ Cela ne signifie-t-il point qu'il sortit de chez les Jesuïtes avant que d'y avoir fait aucun vœu? Comment pouvoit-il donc tenir à leur Ordre par un bout? Notez qu'il ne repond rien sur ce qu'on lui avoit dit qu'il regenta quelques classes chez les Jesuïtes d'Avignon. Il faut donc croire que c'est un fait veritable. D'où il s'ensuit qu'il a deguisé les choses, lors qu'il a dit qu'il lui étoit libre de se marier en sortant de cette Societé.

(a) *Premiere lettre de change de Sabin à Nicocleon, à la page 716. du recueil des pieces pour servir à l'histoire édit. 1643. in 4.*

(b) *Morgues reparties sur la reponse à la remonstrance pag. 7.*

(B) *Une maniere de dilemme qui fut retorquée contre lui.*] „(c) Il nous dit que si les Jesuïstes sont gens „de bien, il doit estre loüé d'avoir hanté bonne Com„pagnie: s'ils sont meschans il ne merite pas d'estre „mespriſé pour s'en estre separé. Mais il est vrai „qu'ils sont vertueux, & que ce seroit un mal de n'es„tre plus avec eux, si on estoit devenu vicieux, ou „qu'on ne les eust pu quitter en conscience, ni eux „dispenser avec justice un homme qui n'avoit point „fait de profession.„ Voilà sa reponse. Nous allons voir ce qui lui fut repliqué: (d) *Ton argument ressemble à ces poignards, dont on se servoit anciennement aux tragedies: il rentre dans soy-mesme, sans porter coup. Je le tourne contre toy, & dis. Si les Jesuites sont meschants, tu dois estre blasmé d'avoir hanté mauvaise compagnie: s'ils sont bons tu ne peux nier qu'il ne te soit reprochable de les avoir laissez. Il n'y a rien à dire là dessus.* Mais il est vray qu'ils sont vertueux, *dis-tu. C'a bien tousiours esté mon opinion; mais ce n'a pas tousjours esté la tienne. Tu n'en parlois pas de la sorte, quand apres avoir fait le contrepoids des Jesuites & des Huguenots, tu condamnois également les uns & les autres à vuider le Royaume. Ton discours se voit encore imprimé.* Joignons à cela un autre passage qui nous aprend plus distinctement qu'il haïssoit la Societé qu'il avoit quittée. (e) *Dy nous, de quel Ordre estoit ce jeune religieux de ta classe à qui tu fis tenir tes escrits par dessus les murs, avant que de sauter à bas; car on n'est pas bien asseuré s'il estoit Carme, ou Jacobin. . . . . Dy nous, quel fut le motif de cét Arrest par lequel tu condamnas depuis dans un de tes livres à sortir de France ceux de chez lesquels tu estois sorty. Qui dit que ce fut le despit de voir à l'oreille du Roy un de cette compagnie, qui ne faisoit pas autrement gouster tes Predications à sa Majesté. Qui soustient que ce fut le seul de plaire à celuy qui le conserva dans la Cour du Palais avec toy: mais il est tres-certain, qu'un autre de leurs ennemis s'ayant demandé pourquoy bannissant les Ministres conjointement avec eux; tu releguois ces bons Peres en un meilleur terroir que les autres, à qui tu voulois neantmoins beaucoup moins de mal: tu luy respondis, que c'estoit afin que s'y trouvant mieux, ils songeassent moins à revenir au pays d'où tu les chassois.* Quelques pages auparavant (f) on lui avoit reproché d'avoir fait un livre *contre un Jesuite qu'il ne pouvoit supporter aupres du Roy dans le Louvre*, & on l'avoit fait souvenir (g) *que des trois mots dont il composa son beau titre les deux premiers estoient de Rome & le troisieme d'Athenes.*

(c) *Id. ib. pag. 8.*

(d) *Premiere lettre de change de Sabin à Nicocleon pag. 716.*

(e) *Ibid. pag. 730.*

(C) *Il prêcha dans Paris.*] Il assûre (h) dans un écrit publié l'an 1631. qu'il avoit prêché deux mille fois dans la capitale du Roiaume. Il dit ailleurs (i) qu'il n'y avoit point de paroisse dans cette grande ville où il n'eût prêché. (k) *Toute la Cour*, ajoûte-t-il, a estimé mes predications: *les Docteurs, les Bachelliers, les Religieux, & les plus celebres Advocats de Paris les ont recherchées: beaucoup de curieux y ont rempli leurs tablettes, & un grand nombre de bourgeois de bon sens y ont trouvé dequoy se contenter.*

(D) *L'accuserent d'avoir vendu cette Cure, mais il le nia.*] Jean Sirmond sous le faux nom de Sabin lui parle de cette maniere: (l) *Tu n'entends pas bien seulement les deux* langues *que l'usage ordinaire rend les plus communes aux honnestes gens. C'est pourquoy je trouve que ce fut une espece de prodigalité spirituelle à cét homme de bien, qui pour recompense de ce peu que tu fus capable d'en enseigner bien ou mal à ces jeunes enfans dont il s'avois commis l'instruction, te donna cette* (m) *Cure que tu vendis au bout de quelques années, pour aller debiter ton mauvais François autour de la table de la feuë Reyne Marguerite.* Notez qu'on observe (n) qu'il avoit été Curé d'Aubervilliers. Voions ses defenses au reproche d'avoir vendu sa Cure de nôtre Dame des Vertus. *Je la remis*, dit-il (o), *entre les mains de feu Mr. Galemant, premier Directeur des Carmelines en France. Je ne peux avoir commis simonie qu'avec un Sainct, qui a faict tant de merveilles en sa vie, & tant de miracles apres sa mort, qu'on parle de le beatifier. Ainsi pour me precipiter en Enfer, Sabin veut arracher un bien-heureux du Paradis. La verité est, que la Royne Marguerite de Valois me tira de ce lieu, où le grand abord du peuple faict des bruits qui sont ennemis du repos necessaire à un homme de lettres. Le Cardinal de Joyeuse me fist commander par cette Princesse de remettre ce benefice entre les mains de Mr. de Galemant, qui avoit esté son grand Vicaire à Rohan: il le resigna bien tost apres aux Peres de l'Oratoire, qui le possedent encore, & sçavent que je n'en eus jamais recompense.*

(f) *Premiere lettre de change de Sabin à Nicocleon pag. 710.* (g) *A cause qu'il avoit blâmé son adversaire d'avoir pris le nom de Cleonville, moitié Grec & moitié Romain.* (h) *Morgues reparties à la reponse p. m. 11.* (i) *Id. lettre de change protestée pag. 925. 926.* (k) *Ibid. pag. 940.* (l) *Premiere lettre de change de Sabin pag. 725.* (m) *Dans la page 714. on lui avoit reproché* la vente de sa Cure de Nostre Dame des Vertus. (n) *Ibid. pag. 729.* (o) *Morgues lettre de change protestée pag. 923. 924.*

Digitized by Google

nir ſes bulles. Il donna le meilleur (E) tour qu'il lui fut poſſible à ſa reponſe aux reproches qui lui furent faits là-deſſus. Il ſe retira chez ſon pere après la detention de Marie de Medicis. Le Cardinal de Richelieu qui avoit pris des meſures pour l'arrêter priſonnier (F) dans cette retraite manqua ſon coup, car Saint Germain ſe ſauva avant que les Archers arrivaſſent. La Reine mere étant ſortie de Compiegne *, & voulant publier une apologie l'envoia querir & le chargea de repondre à un écrit intitulé *la defenſe du Roi & de ſes Miniſtres*, où l'honneur de cette Princeſſe n'avoit pas été menagé. Il publia en 1631. la reponſe qu'elle (G) ſouhaitoit, & puis pluſieurs autres livres contre les † flateurs du Cardinal de Richelieu. Ce qu'il y eut d'incommode fut qu'il avoit publié (H) des livres remplis de loüanges pour ce Cardinal. Cela donnoit lieu à ſes

* *Matthieu de Morgues ubi ſupra pag. 5.*

† *Du Chatelet, Sirmond, Balzac, Dupleix &c.*

(E) *Le meilleur tour qu'il lui fut poſſible à ſa reponſe aux reproches* ſur le refus des bulles.] L'un de ſes adverſaires publia ceci : (a) *C'eſt un Jeſuiſte renié, qui en ſes entretiens n'en avoit point icy de ſi ordinaire, que de parler contre la puiſſance du Pape, ſous pretexte de la defenſe des privileges de l'Egliſe Gallicane, jettant par ce moyen tant qu'il pouvoit des ſemences de diviſion entre l'Egliſe & l'Eſtat. . . . . Le plus grand amy qu'il ait jamais eu, a eſté Fancan, homme recognu de tous pour impie, & qui avoit reputation de ne croire pas en Dieu; & qui eſt convaincu d'avoir touſiours favoriſé les intereſts de l'Hereſie dedans & dehors le Royaume contre le Roy. Ces mœurs, ces diſcours, & ces hantiſes luy ont donné ſi mauvaiſe reputation, que le Roy à la recommandation de quelques uns qui ne le cognoiſſent pas aſſez, l'ayant nommé à l'Eveſché de Thoulon, il y a quelques annees, il n'a pas trouvé d'aſſez puiſſants témoignages de gens de bien, pour pouvoir induire ſa Sainčteté à luy accorder ſes Bulles, de ſorte qu'il a eſté contraint de ſe défaire de ſon Eveſché.* Je ne raporte point la reponſe (b) de Matthieu de Morgues touchant ſes liaiſons avec Fancan, je m'arrête à ce qui concerne le refus des bulles. „ (c) Celui qu'il accu- „ ſe lui aſſeure que jamais il n'a diſputé des privile- „ ges de l'Egliſe Gallicane ni pour ni contre. Ce n'eſt „ pas auſſi ce qui arreſta ſes Bulles, mais les mauvais „ offices du Cardinal qui ſe laiſſa perſuader par deux „ hommes malins, que la dignité d'Eveſque rendroit „ plus conſiderable aupres de la Royne celui qu'on „ avoit toûjours eſloigné parce qu'on ſe defioit de ſes „ cognoiſſances & de ſon courage. Si Mulot eſtoit en „ cholere contre le Cardinal il decouvriroit ce qu'il „ traicta avec feu Monſieur d'Herbault Secretaire d'Eſ- „ tat, & ſi l'Eveſque de Mande du Pleſſis vivoit, & „ qu'il vouluſt dire la verité on ſçauroit les tours de „ ſoupleſſe que le Cardinal a joüé en cette affaire. „ Sa Saincteté cognut la malice, & un des plus ſages „ Cavaliers de France peut teſmoigner ce que le „ Pape dit ſur ce ſubject en accordant les Bulles qui „ eſtoient commandees lors que la permiſſion de ti- „ rer recompenſe de l'Eveſché fut demandée pour „ d'autres conſiderations. „ Il repondit à peu près la même choſe au Sieur Sirmond. (d) *Sabin dit auſſi que les bulles de l'Eveſché de Toulon m'ont eſté refuſées: il ſe trompe. Le Cardinal de Richelieu a peu les arreſter par ſes artifices, mais non pas les faire refuſer. Sa Sainteté eſt trop juſte pour me ravir la recompenſe des ſervices que j'avois rendu vingt ans à l'Egliſe: & le Roy trop genereux, pour ſouffrir qu'on aye condamné ſa nomination. Certaines perſonnes contre les preceptes de charité ſe joignirent aux apprehenſions du Cardinal, qui me traverſoit: mais la difficulté eſtoit levée, lors que de mon mouvement je demanday au Roy qu'il me permit de choiſir un Eveſque: ce que S. M. m'octroya avec regret. Je retins une partie du revenu: que la vengeance du Cardinal m'a oſté, parce que j'ay deffendu la reputation de la Princeſſe qui luy en a donné cent fois d'avantage.* Il ne nie pas qu'il n'ait eu des liaiſons d'amitié avec Mrs. Servin, Gillot, & Derivaux, (e) *ces bons Gaulois, ſçavans Magiſtrats & Juges incorruptibles.*

(a) *Reponſe au libelle intitulé tres-humble &c. remonſtrance au Roi, à la page 560. du recueil des pieces.*

(b) *Elle eſt à la p. 11. & 12. de ſes reparties.*

(c) *Morgues, reparties pag. 10.*

(d) *Idem lettre de change proteſtée pag. 924. 925.*

(e) *Id. ib. pag. 925.*

Je raporte ces choſes afin qu'on voie quel étoit l'eſprit qui avançoit, ou qui reculoit en ce tems-là les promotions. Je penſe que ces mauvaiſes intrigues ne finiront qu'avec le monde.

(F) *Pour l'arrêter priſonnier dans cette retraite.*] Le Cardinal de Richelieu (f) *fit expedier une Commiſſion adreſſante au Sieur de Machault Intendant* de Languedoc *pour arrêter priſonnier* Matthieu de Morgues. Cet Intendant ſe dechargea de la commiſſion ſur le Prevôt de Nîmes, & ſur celui de Vellai, & écrivit *au Juge Mage du Puy & à quelques Seigneurs de tenir la main pour le ſervice du Roy à cette capture.* La commiſſion portoit, *qu'on priſt Saint Germain vif ou mort, qu'on ſe ſaiſiſt ſans faire inventaire de tous les papiers qu'on trouveroit dans le logis, & qu'on les envoiaſt à Beaucaire, cependant que le priſonnier ſeroit conduit à Mande, pour eſtre mis entre les mains* de l'Evêque. L'Auteur croit que ce Prelat qui avoit été valet du Cardinal, l'eût fait *eſtrangler ou empoiſonner ſans bruit.* Il fut averti de l'entrepriſe *le ſoir auparavant*, & quitta le logis de ſon pere, & trouva une retraicte *dans le pays le plus rude de France, où il fut caché ſix ſepmaines avec toute ſorte d'incommoditez pour ſa ſanté. . . . . Ce qui fut*, dit-il, *le plus cruel en toute cette procedure fut l'affliction que donna la preſence des Prevoſts & Archers* à mon pere & à ma mere qui étoient bien vieux, car ils me voioient *le plus jeune de 8. enfans aiant des cheveux gris.* Il pretend que le Cardinal le voulut perdre pour l'empêcher de faire une hiſtoire. *Ce bon Seigneur*, dit-il (g), *ſavoit bien que Sainct Germain n'eſtoit pas homme du temps, que Dieu lui avoit donné un peu d'eſprit pour remarquer ce qui ſe paſſoit, que ſon ame eſtoit aſſez bonne pour ne laiſſer point accabler l'innocence ſans ſouſpirer, & que ſon courage ne ſeroit point ſi laſche de renier ſa maitreſſe dans ſa paſſion. Le Cardinal ſe deffia de ces qualitez qui ne ſont pas celles qu'il deſire: il s'imagina ce qui n'eſtoit pas, mais ce qui pouvoit eſtre. . . . Il ſe reſolut de faire arreſter priſonnier celui qui ne faiſoit rien qui peuſt deſplaire, mais qui pouvoit dreſſer dans une autre ſaiſon la veritable hiſtoire du temps, & eſcrire franchement ce qu'il avoit cogneu de bien en la conduite de la Royne, & de mal en celle du Cardinal.*

(f) *Idem reparties pag. 4.*

(g) *Id. ib. pag. 3. & 4.*

Il y a beaucoup d'aparence que le Cardinal redoutoit la plume de Saint Germain, & qu'il avoit un preſſentiment des libelles qu'elle devoit faire éclore, & qui chagrinerent cruellement ſon Eminence. On voit que dans toutes les negociations pour le rapel de la Reine mere il ſtipuloit, (h) que St. Germain qui *par des libelles difamatoires n'avoit rien oublié pour lui ravir ſa reputation*, fut livré au Roi. Ce grand homme avoit le foible d'être infiniment ſenſible aux ſatires, comme je l'ai raporté (i) ailleurs.

(h) *Voiez la vie du Cardinal de Richelieu to. 2. pag. 162. 175. édit. de Holl. 1694.*

(G) *Il publia en 1631. la reponſe qu'elle ſouhaitoit.*] Elle a pour titre, *Vrais & bons advis de François Fidele ſur les calomnies & blaſphemes du Sieur des Montagnes, ou examen du libelle intitulé, Defenſe du Roi & de ſes Miniſtres.* C'eſt un des principaux traitez du Recueil des pieces pour la defenſe de la Reine mere qui a été ſi ſouvent reimprimé.

(i) *Dans l'article* Grandier *pag. 1375.*

(H) *Il avoit publié des livres remplis de loüanges pour ce Cardinal.*] L'Auteur de la (k) reponſe à la remontrance au Roi lui en cita divers paſſages pour le convaincre d'une contradiction qui lui ôtat toute creance. On lui allegua auſſi (l) l'extrait d'une lettre qu'il avoit écrite le 7. de Juin 1627. à Mr. le Cardinal, où il lui promit un attachement perpetuel & inviolable fondé ſur le ſouvenir des grans bienfaits qu'il avoit reçus, & ſur l'admiration des qualitez éminentes de ce Miniſtre. C'étoit quelque choſe d'embaraſſant pour nôtre de Morgues. Voici ce qu'il dit pour ſa juſtification. En premier lieu il ſupoſa que ſes adverſaires le faiſoient paſſer pour un Auteur ſatirique, à cauſe des livres qu'il avoit écrits avant ſa rupture avec Mr. le Cardinal. Mais ce n'étoit point leur penſée, ils ne le traitoient de la ſorte qu'en vertu des livres qu'il publia pour la Reine mere depuis qu'elle fut en guerre avec ce Miniſtre. Il pouvoit comprendre ſi facilement ce qu'ils entendoient, qu'il y a lieu de le ſoupçonner ici de mauvaiſe foi. En ſecond lieu il pretendit que les mauvaiſes actions du Cardinal n'avoient été decouvertes que depuis la grande perſecution de la Reine mere. Citons ſes paroles ſur chacun de ces deux points.

(k) *Elle eſt dans le recueil de Mr. du Chatelet.*

(l) *Ibid. p. m. 560. 561.*

(m) *Saint Germain n'a jamais rien eſcrit touchant les affaires publiques que deux pieces, l'une par l'ordre du Cardinal, & l'autre par ſon inſtante priere. La premiere fut* les veritez Chreſtiennes *l'an 1620. pour ſouſtenir que la Royne avoit ſuject de ſe plaindre de ceux qui lui avoient ravi l'éducation de ſes Enfans. . . . . Mr. le Cardinal aprouva grandement cet eſcrit qui fut le Manifeſte d'Angers. Peut eſtre qu'il appelle maintenant libelle diffamatoire ce qu'il a pris en un autre ſaiſon pour un Ouvrage rempli de raiſons divines & humaines, & qui a ſervi à ſon deſſein. . . . Le ſecond eſcrit auquel on voudroit faire porter le nom de* libelle infame *eſt* le Theo-

(m) *Morgues, reparties pag. 8.*

Digitized by Google

ſes ennemis de le batre de ſes propres armes. Il ſuivit Marie de Medicis hors du Roiaume, & ne retourna en France qu'après la mort du Cardinal. Il fit diſparoître l'un de ſes principaux Antagoniſtes neveu du Pere (I) Sirmond, & comme il l'avoit predit pendant ſa diſgrace * il obtint le privilege de faire imprimer ſes livres. Il vêcut juſques † en 1670. Il logea long tems aux Incurables dans le Fauxbourg St. Germain, & il y ‡ mourut à l'âge de 88. ans. Il y prêchoit chaque année le panegyrique de (K) St. Joſeph. Il vantoit beaucoup l'hiſtoire qu'il avoit faite de

* *Voiez la remarque I.*

† *Patin, lettre 530. à la page 580. du 3. tome.*

‡ *Id. ib. pag. 579.*

Theologien ſans paſſion, *fait pour la defenſe de Monſieur le Cardinal, & pour faire taire quantité d'Eſcrivains eſtrangers aidez par les memoires de quelques François qui avoient donné un ſi grand deſplaiſir à ce bon Seigneur, que ſon eſprit & ſon corps en eſtoient également malades. S'il demeure d'accord que ce livret ſoit meſchant, aiant eſté apoſtillé, & augmenté de ſa main, ſur un original fait ſur ſes memoires, ſacrifié à ſes prieres, & au commandement qu'il en fit donner à l'Auteur par la Royne mere (laquelle comme bonne maiſtreſſe vouloit retirer le Cardinal du deſeſpoir) l'ouvrier ſe condamnera pluſtoſt d'avoir excedé en louanges que d'avoir offenſé par calomnies. Encore faudroit il conſiderer que cet eſcrit fut fait l'an 1626. auquel temps le Cardinal eſtoit dans la modeſtie, dans les bonnes graces de ſa Maiſtreſſe, & couvroit ſes deſſeins juſques à ce qu'il euſt acquis la puiſſance pour les faire valoir: de ſorte qu'on ne peut dire que les choſes qui ont eſté dictes à ſon advantage devant qu'il miſt tout le Royaume & toute l'Europe en confuſion, puiſſent ſervir de juſtification à celui qui n'eſt accuſé que de crimes plus recens, ni de conviction contre un homme qui a eſtimé le Cardinal lors qu'il n'eſtoit point ou changé ou deſcouvert. . . . . (a) Si vous dictes que Saint Germain* a changé de diſcours: *il vous dira que le Cardinal a changé de façon de vivre; que Dieu meſmes nous traicte d'une autre ſorte quand nous ſommes peſcheurs, qu'il ne faiſoit lors que nous eſtions en ſa grace. Le Cardinal n'avoit pas encore deſcouvert ſes entrepriſes. . . . . Celui que vous accuſez de legereté . . . a apris depuis l'an 1626. les mauvaiſes actions que le Cardinal avoit faict devant ce tems-là, & les publiques qu'on a veu nous ont porté à nous mieux informer des ſecretes . . . . . la contradiction doit eſtre pour un meſme temps, & pour une meſme action.*

(a) *Id. ib. pag. 12.*

(b) *Dans la remarque K.*

On m'avouëra qu'il n'étoit guere poſſible de faire une meilleure apologie que celle-là, de l'inconſtance de plume dont il étoit accuſé. S'il agiſſoit ſincerement dans ce moien de defenſe, c'eſt une autre queſtion. On pourroit dire par conjecture que ſi les interêts du Cardinal euſſent été toûjours combinez avec ceux de la Reine mere, & qu'il eût fait toutes les autres choſes qu'il fit, excepté les duretez qu'elle eſſuia, St. Germain eût continué à le louër, & à le defendre contre les libelles des Auſtrichiens, & des François mecontens. Les decouvertes qu'il eût pu faire ſur les actions de ce grand Miniſtre, n'euſſent pas été deſtinées à l'inſtruction du public. Avoüons neanmoins qu'il fut loüable en bien des choſes; car il n'auroit pas été maltraité par le Cardinal, s'il n'eût fait paroître une ame ferme, incapable de lâcheté, & capable de ſacrifier ſa fortune à la fidelité pour les interêts de ſa maîtreſſe. Nous verrons (b) ci-deſſous les loüanges qu'un critique lui a données.

Notez qu'il avouë dans la lettre du 7. de Juin 1627. qu'il a de grandes obligations au Cardinal, & qu'il en a reçu beaucoup de bienfaits. Cependant voici comme il parle dans un Ouvrage publié l'an 1631. (c) *Ce bon Prelat qui appelle* venale la plume qui a eſcrit pour le Cardinal, ... *a oublié de lui demander ce qu'il avoit donné à S. Germain pour* le Theologien ſans paſſion, *& pour la recompenſe de pluſieurs autres ſignalez ſervices, comme pour la recherche exacte faicte dedans & dehors le Royaume, des papiers, memoires, inſtructions, & traictez qui le pouvoient rendre ſçavant dans les affaires eſtrangeres, & d'un grand nombre de curioſitez (d), & agreables inventions qu'il a deſiré & payé d'un remerciement ſuivy le lendemain ou le meſme jour d'un mauvais office dans l'eſprit de la Royne, & ſur tout aupres du Nonce de ſa Saincteté, auquel il fit entendre que S. Germain eſtoit autheur du* Theologien ſans paſſion, *où il eſtoit deſigne en termes couverts, encore que le Cardinal euſt mis de ſa main le traict qui le pouvoit offencer. Voila la monnoye avec laquelle il a payé la plume qu'on appelle* venale. Ceci eſt non ſeulement curieux, mais même fort vraiſemblable. Le Cardinal avoit des vuës ſi longues, tant d'ambition, & tant d'ennemis, tant d'embuches à prevenir & à dreſſer, qu'il faloit qu'il ſemât des pieges par tout, & que ſon arc eût toûjours deux cordes.

(c) *Morgues, repartie pag. 9.*

(d) *Joignez à ceci ces paroles de la lettre de change proteſtée pag. 941.* Le Cardinal de Richelieu, que tous ſes flatteurs tiennent pour le plus docte, & pour le plus delicat eſprit de ce temps, a ſouvent employé & eſprouvé le mien en choſes ſolides & curieuſes, en Latin, en François, en proſe & en vers.

(I) *Il fit diſparoître . . . le neveu du Pere Sirmond.*] J'ai trouvé ce fait dans l'hiſtoire de l'Academie Françoiſe. „ (e) Mr. Sirmond . . . fit pour ce Cardinal „ divers écrits, ſur les affaires du temps, preſque tous „ ſous des noms ſuppoſez. L'Abbé de S. Germain, „ qui eſtoit l'Ecrivain du party contraire le maltraita „ fort dans cette piece, qu'il appelloit *l'Ambaſſadeur „ Chimerique.* Il y fit une réponſe, qui eſt dans le „ Recueil de Monſieur du Chaſtelet. L'Abbé de S. „ Germain repliqua, & le traita encore plus injurieu„ ſement; ce qui l'obligea de faire un nouvel écrit „ pour ſa défenſe. Mais le Cardinal de Richelieu, & „ le Roy Loüis XIII. moururent là deſſus, & il ne „ pût jamais obtenir ſous la Regence un privilege pour „ faire imprimer cet ouvrage. Cela le fâcha beau„ coup, & voyant d'ailleurs que ſon ennemy eſtoit „ de retour à la Cour, & que la faveur ne ſeroit plus „ de ſon coſté, il ſe retira en Auvergne, où il mou„ rut aagé d'environ ſoixante ans. „ Ce Mr. Sirmond étoit de l'Academie Françoiſe, & vous voiez qu'il eut le chagrin d'être forcé de ceder à un écrivain rebelle, qui non ſeulement l'avoit maltraité, mais qui même avoit repandu ſon venin ſur tout le corps de l'Academie. Elle eut à-peu-près le même deſtin que Sirmond; elle ne fut point vengée, & vit le triomphe de ſon cenſeur, & les Ouvrages de ce fier critique imprimez avec privilege du Roi. Mr. Pelliſſon me fournit des preuves. *Le premier qui écrivit contre l'Academie,* dit-il (f), *fut l'Abbé de ſaint Germain, qui eſtoit alors à Bruſſelles, accompagnant la Reine Mere Marie de Medicis dans ſon exil. Comme il dechiroit ſans ceſſe par ſes écrits, & avec une animoſité étrange, toutes les actions du Cardinal de Richelieu, il ne manqua pas de parler fort injurieuſement de l'*Academie Françoiſe, *qu'il confondoit meſme avec cette autre Academie que la Gazetier Renaudot avoit établie au Bureau d'Adreſſe; ſoit qu'il vouluſt ainſi ſe méprendre, ſoit qu'en effet il ne fuſt pas bien informé de ce qui ſe paſſoit à Paris. L'Academie ne voulut point y répondre par un ouvrage exprés; mais Monſieur du Chaſtellet qui en eſtoit, & qui répondoit alors pour le Cardinal à la pluſpart de ces libelles de Bruſſelles, fut prié aprés la propoſition qu'il en fit luy-meſme dans l'Aſſemblée, d'adjouſter ſur ce ſujet quelques lignes, qui furent en ſuite leuës & approuvées par la Compagnie* (1). *Les pieces de l'Abbé de S. Germain, contre le Cardinal de Richelieu, ont eſté imprimées depuis à* (g) *Paris en deux volumes aprés la mort du feu Roy Louis XIII. les reponſes de Monſieur du Chaſtellet eſtoient dans une piece qu'il n'acheva point, eſtant prevenu par la mort, & qui n'a point eſté imprimée.*

(e) *Pelliſſon, hiſtoire de l'Acad. Françoiſe p. m. 305.*

(f) *Id. ib. pag. 67. & ſuiv.*

(1) *Reg. 9. & 30. Juillet 1635.*

(g) *Matthieu de Morgues avoit eſperé cela, car dans la preface du recueil de ſes Ouvrages qu'il fit imprimer à Anvers il ſe ſervit de ces paroles,* J'ai eſperance qu'un jour mes eſcrits ſeront imprimez à Paris fort correctement ſous le privilege du grand ſeau.

(K) *Il y prêchoit chaque année le panegyrique de St. Joſeph.*] J'ai apris cela dans une critique très-ingenieuſe qui eſt la ſuite du Parnaſſe Reformé, & qui a pour titre *la guerre des Auteurs anciens & modernes.* Mr. Gueret y ſupoſe (h) qu'à l'arrivée de l'Abbé de Morgues au Parnaſſe, le Cardinal de Richelieu & Balzac le voulurent empêcher *de prendre ſon rang parmi les hiſtoriens,* & que cette Eminence lui tint ce diſcours: „ Voicy „ donc, voicy cét homme qui ſeul a troublé la gloire „ de mon Miniſtere; voicy, cette Plume unique que je „ n'ay jamais ſçeu gagner; & je tien maintenant ce„ luy apres lequel j'ay fait marcher des Legions entie„ res, & dont la recherche m'a fait perdre plus d'une „ Campagne. Je ſçavois bien, continua-t'il, que je „ l'attrapperois en l'un ou en l'autre monde: Il faut „ aujourd'huy, qu'il paye tous les maux qu'il m'a coû„ té, il faut que je me vange de cette malignité opi„ niâtre, que la crainte des châtimens ny l'appaſt des „ recompenſes n'ont pû corriger, & ſi la Divinité qui „ preſide icy ne m'en fait Juſtice, je luy feray bien „ connoiſtre que je n'ay pas épuizé toutes mes forces „ à la Rochelle. „ On ſupoſe que cet Abbé (i) *d'un viſage intrepide, & au deſſus de la crainte, ne fit que ſecoüer la teſte,* & que *regardant l'Eminence, Voſtre fierté, dit-il, n'eſt plus de ſaiſon; Vous n'avez plus d'Armées pour la ſouſtenir; le temps de voſtre regne eſt paſſé, & j'ay l'avantage que la verité marche à mes coſtez, & que je ſuis dans un lieu où vous ne tenez de rang que celuy d'Auteur.* Mr. Gueret ajoûte (k) que l'Abbé ſe ſauva de la *Tempeſte que l'on vouloit ſoûlever contre luy: mais il y eut de grandes conteſtations, à qui l'auroit, entre les Hiſtoriens & les faiſeurs de Libelles pendant les Guerres. Les uns & les autres alleguoient de fortes raiſons ſur ce ſujet, & jamais le different n'euſt ceſſé, ſi luy-meſme fatigué de cette ennuyeuſe ceremonie, ne ſe*

(h) *Guerre des Auteurs page 104. édit. de Holl.*

(i) *Id. ib. pag. 106.*

(k) *Id. ib. pag. 109.*

Digitized by Google

de Louïs le Juſte, & qu'il devoit charger ſes heritiers de faire imprimer après ſa mort. Patin a parlé (L) plus d'une fois de cet Ouvrage. Balzac maltraite beaucoup Matthieu de Morgues dans la 1. lettre † du livre 8. *Il faloit*, dit-il, *que pour couronner ſon inconſtance, de deſerteur que nous l'avons veu de plus d'une douzaine de partis, pour ſon dernier metier il devinſt paraſite des Eſpagnols & ſecretaire des mauvais François qui ſont à leur Cour.*

† *Dans l'édition in folio elle eſt datée du 15. de Juillet 1625. mais il faut lire 1635.*

MORIN (JEAN BAPTISTE) Medecin, & Profeſſeur Roial en Mathematique à Paris, nâquit le 23. de Fevrier 1583. à Villefranche en Beaujolois. Il fit ſon cours de Philoſophie à Aix en Provence, & puis il étudia en Medecine à Avignon, & y fut reçu Docteur en cette Faculté l'an 1613. L'année ſuivante il s'en alla à Paris, & entra chez Meſſire Claude Dormi, Evêque de Boulogne, qui l'envoia faire des recherches ſur la nature des metaux dans les mines de Hongrie. Il deſcendit pluſieurs fois dans les plus profondes; & aiant cru reconoître que la terre eſt diviſée comme l'air en trois regions, il fit (A) un livre là-deſſus. Etant de retour chez ſon Prelat qui entretenoit un aſtrologue (B) Ecoſſois, il commença de goûter l'aſtrologie judiciaire, & il chercha par les regles de cette ſcience les évenemens de l'année 1617. Il trouva que l'Evêque de Boulogne étoit menacé ou de la mort, ou de la priſon, & il ne manqua pas de l'en avertir. Le Prelat ne fit qu'en rire *; mais s'étant mêlé d'intrigues d'Etat, & n'aiant pas pris le bon parti, il fut traité de rebelle, & mis en priſon. Morin entra chez le Duc de Luxembourg, frere du Connetable de Luines, (C) l'an 1621. & y demeura huit ans. Dès

* *Il étoit pourtant infatué de l'Aſtrologie.* Morin. Aſtrolog. Gall. lib. 23. pag. 648.

fuſt aviſé de gagner une petite Eminence joignant au Parnaſſe, où les ſçavans de ſon caractere & de ſa profeſſion, ſe mettent à l'écart, pour n'avoir rien de commun avec les autres, qu'ils nomment profanes. Biroüat qui l'apperceut le premier courut au devant de luy, & apres pluſieurs embraſſades reciproques, vous renoncez donc, luy dit-il, au Panegyrique de St. Joſeph, & ce bon St. vient de perdre en vous un de ſes Adorateurs plus zelez & ſon Predicateur ordinaire (1),

(1) *Tous les ans il prechoit aux Incurables le jour de Saint Joſeph.*

Si j'ai allegué plus de choſes que le texte de cette remarque n'en demandoit, ç'a été pour faire ſervir une introduction qui nous aprend ce qu'un bel eſprit penſoit de nôtre Matthieu de Morgues.

(L) *Patin a parlé plus d'une fois de cet Ouvrage.*] Voici un extrait de ſa lettre 351. datée du 20. de Mars 1665. „(a) Hier, jour S. Joſeph, Monſieur Matthieu de Morgues, âgé de 82. ans fit un ſermon dans „les Incurables, où il demeure, en l'honneur de S. „Joſeph, en preſence de la Reine, c'eſt celuy qui „ecrivoit à Bruxelles contre le Cardinal de Richelieu, „pour la Reine-Mére, dont il étoit Aumônier, c'eſt „un ſavant homme, & grand perſonnage, qui a de„vers ſoy la parfaite *Hiſtoire du feu Roy Louis XIII.* „laquelle il ne veut être imprimée qu'après ſa mort, „il en a fait faire ſix copies manuſcrites qu'il a com„miſes à ſix de ſes bons amis, qui ne manqueront „point d'executer ſes intentions en tems propre. „ Voions auſſi ce qu'il a dit dans la lettre 458. (b) *Il y a apparence que cette* (c) *hiſtoire ſera refutée par celle qu'on nous promet de Monſieur Matthieu de Morgues, ſieur de Saint Germain, qui commence à la naiſſance du Roy Louis XIII. juſqu'à ſa mort: ce Monſieur de S. Germain ne veut point que ſon hiſtoire ſoit imprimée de ſon vivant, mais ſeulement tôt après ſa mort, & m'a dit qu'il l'a miſe entre les mains de gens qui ne luy manqueront point: notez qu'il eſt âgé de 84. ans, je ne ſouhaitte point ſa mort, & j'en ſerois bien fâché, mais je voudrois bien avoir veu cette hiſtoire, de laquelle je luy ay ouï dire de très-belles particularités, & d'étranges vérités, tant aux dépens du Cardinal de Richelieu, que pour la défenſe de la Reine-Mere.* Cet homme, dit-il ailleurs (d), *ſçait une infinité de particularités de la Cour depuis 60. ans, & en a veu une partie, y étant auprés de la Reine-Mére, l'hiſtoire qu'il a écrite, ſera fort belle, il y aura divers mémoires qui ont été cachez juſques icy, qui ſeront révélez, il y aura des vérités fort ſanglantes du gouvernement de ce Cardinal qui a régenté la France trop cruellement* & in virga ferrea.

(a) *Patin, lettre 351. pag. 39. du 3. tome.*

(b) *Idem pag. 345. du méme tome.*

(c) *Celle du Cardinal de Richelieu par le Pere le Moine.*

(d) *Idem lettre 529. pag. 574. du méme vol.*

Voilà deux hommes, dont l'un n'étoit guere propre à faire l'hiſtoire du Cardinal de Richelieu, & l'autre étoit fort diſpoſé à ne la point lire équitablement. Patin haïſſoit l'abus de la puiſſance ſouveraine: la raiſon & la nature lui inſpiroient cette paſſion. Par là il étoit tombé dans une averſion ſans bornes pour le Cardinal de Richelieu; il eût donc ajoûté foi à toutes les mediſances d'un hiſtorien de ce Cardinal: il n'eût donc pas jugé comme il faloit de la qualité de cette hiſtoire; car pour être équitable il ne faut être prevenu ni d'amitié, ni d'inimitié. A plus forte raiſon doit-on dire que Matthieu de Morgues n'étoit pas propre à faire l'hiſtoire dont il s'agit. Il avoit été perſecuté de cette Eminence; il la haïſſoit mortellement; il eût donc empoiſonné les faits; tout lui eût paru criminel; & ſi quelque choſe lui eût paru belle, il l'eût ſuprimée, ou ternie. Il eſt certain que ceux qui ont eu des relations à ce Cardinal nous en ont laiſſé de mauvais portraits; les uns en ont dit trop de bien, & les autres trop de mal. Les uns vouloient reconoître ou s'attirer ſes bienfaits, & les autres ſe venger de ſes injures; ils manquoient tous du deſintereſſement qui eſt (e) eſſentiel à un bon hiſtorien; ils eſperoient, ou ils craignoient, ou ils haïſſoient. Matthieu de Morgues auroit eu neanmoins cet avantage, que la plupart des lecteurs euſſent donné un beau nom à la licence qu'il auroit priſe. Vous trouverez ci-deſſus (f) dans un paſſage de Tacite une expoſition de ce que j'ai dit. Convenons qu'on eſt naturellement plus porté à ſoupçonner les hiſtoriens qui louënt, que ceux qui blâment. Voiez la remarque A de l'article du Marechal de Marillac, page 2063.

(e) Statui res geſtas populi Romani... perſcribere eo magis quod mihi à ſpe, metu, partibus Reip. animus liber erat. *Salluſtius in proœm. belli Catilin.*

(f) *Dans l'article* Marillac *pag.* 2063.

(A) *Il fit un livre là-deſſus.*] Ce fut le premier Ouvrage qu'il publia: il parut l'an 1619. ſous ce titre, *Mundi ſublunaris Anatomia.* Ceux qui ont compoſé ſa vie pretendent qu'il prouva par tant de bons argumens, que les entrailles (g) de la terre ſont diviſées en trois regions, qu'il fit faire fortune à ce ſentiment, ſans l'apuier de l'autorité d'aucun ancien philoſophe. Un ſentiment fait fortune lors qu'il trouve des ſectateurs. Voilà ce que je veux dire. Au reſte cet Ouvrage fut dedié (h) à Mr. du Vair Garde des ſeaux, qui avoit été le patron de nôtre Morin à Aix en Provence, pendant qu'il y étoit premier Preſident, & qui fut même ſon diſciple dans l'étude des mathematiques l'an 1608. Aiant conu combien Morin étoit propre aux ſciences, il l'encouragea à reprendre ſes études. C'eſt Morin qui le raconte. (i) *Anno quippe 1608. illuſtriſſimus D. Du Vair, Senatus Aquenſis Protopraſes, fuit meus in Mathematicis diſcipulus; qui obſervata mei ingenii ad ſcientias aptitudine, tam validè mihi perſuaſit ſtudia mea per decennium intermiſſa repetere, ut anno 1609. Aquis Sextiis ingreſſus ſim Philoſophiæ curſum, ſub D. Marco Antonio, tunc temporis Philoſopho celeberrimo; & anno 1611. curſum Medicinæ ſub Profeſſoribus Regiis Fontano & Merindolo, viris etiam librorum editione famoſis.*

(g) Ut enim tres in regiones aër diſtinctus eſt, ſic etiam triplex regio in terræ viſceribus animadverti poteſt ſumma, media, infima, & id quidem validiſſimis rationum momentis adeo ſtabilivit, edito hujus argumenti ad annum 1619. libello, ut hæc ſententia etſi nulla Philoſophorum veterum authoritate fulciatur, ſuos tamen habeat ſectatores. *Vita Jo. Bapt. Morini, p. 3. n. 16.*

(h) *Vincentius Panurgus in epiſtola de tribus impoſtoribus, pag.* 14.

(i) *Morinus, in defenſione ſuæ diſſertationis de atomis & vacuo, p. 5.*

(B) *Un aſtrologue Ecoſſois, il commença de goûter l'aſtrologie.*] Cet aſtrologue ſe nommoit Daviſſon: il renonça à l'aſtrologie, & s'atacha à la medecine, & ſe rendit fort celebre par ſes Ouvrages, & par le cours de (k) chymie qu'il enſeigna publiquement dans le jardin roial à Paris. (l) Il fut apellé en Pologne, & il eut l'honneur d'y être premier medecin de la Reine (m). Je m'en vais dire une choſe remarquable. Il ſe degoûta de l'aſtrologie, à cauſe de l'ingertitude qu'il y trouvoit, & s'atacha à la medecine. Morin au contraire par une ſemblable raiſon ſe degoûta de la medecine, & s'apliqua à l'aſtrologie. *Eſt vero quod in ipſo* (Daviſſono) *ac Morino non leviter admiremur, artium nempe quas profitebantur factam ab utroque veluti permutationem: Aſtrologiam Scotus, ſcientiam alter medicam ſectabatur; utrique proceſſu temporis, poſt experimenta complura in arte propria, nil ſubeſſe certi deprehendit, unde animus amborum fluctuans, in quo pedem figeret, non inveniebat. Tædet itaque hunc & illum aberrantis plerumque judicii, Medicus ergo in Aſtrologum vertitur, & in Medicum Aſtrologus, tam ſecundo exitu ut beati transfugæ, inter hujus ætatis viros inſignes annumerari mereantur* (n).

(k) *Il fut imprimé à Paris l'an* 1635.

(l) *Vita Morini, p. 4. n. 21.*

(m) *Ibid.*

(n) *Ibid.*

(C) Morin *entra chez le Duc de Luxembourg . . . l'an* 1621.] Ceux qui ont donné ſa vie laiſſent ici un vuide avec peu de jugement. Ils diſent que par la priſon de l'Evêque de Boulogne, Morin ſe ſeroit trouvé ſans apui, s'il ne fût entré chez ce Duc l'an 1621. & ils venoient de dire que cet Evêque fut empriſonné l'an

Digitized by Google

† *Il mourut le 29. de Juin 1629.*

Dès qu'il eut ſçu la mort de Sainclair † Profeſſeur Roial en Mathematique, il demanda de lui ſucceder, & cela lui fut accordé. Il prêta le ſerment de cette charge au mois de Fevrier 1630. On lui avoit perſuadé d'épouſer la veuve de ſon predeceſſeur; mais dès la premiere fois qu'il voulut lui rendre viſite, il trouva qu'on étoit (D) prêt de la porter au ſepulcre. Dès lors il prit une ferme reſolution de ne ſe point marier, & il y perſevera toute ſa vie. Il ſe fit beaucoup d'amis. Il eut accés chez les Grans, & même chez le Cardinal (E) de Richelieu; & il obtint ſous le Cardinal Mazarin une penſion de deux mille livres, qui lui a été toûjours paiée fort exactement. Il étoit conſulté ſur l'avenir par pluſieurs perſonnes, & l'on pretend que ſes horoſcopes (F) ont ſouvent predit la verité. Il ne fut pas heureux dans ſes predictions concernant un Secre-

l'an 1617. Que devint donc Morin dans cet intervalle de quatre années? C'eſt ce qu'il faloit du moins indiquer. Rempliſſons cette lacune par un paſſage de Morin même, qui nous aprendra que depuis la chûte de ſon Prelat, il demeura chez l'Abbé de la Bretonniere en qualité de medecin ordinaire, juſques à ce qu'il entrât chez le frere du Connetable, pendant le ſiege de Montauban. *Manſi*, dit-il (*a*), *apud Epiſcopum 4. annis, tum ſolicitatus à reverendiſſimo D. De la Bretonniere ſancti Ebrulphi in Normania Abbatis optimi, me cum ipſo durante gravi peſte Pariſienſi in Normaniam contuli, ejus Medicus ordinarius. Anno autem 1621. dum Rex obſideret Montem Albanum, vocatus fui in Aulam ab illuſtriſſimo mihique valde amico Domino Ludovico Tronſono, Regi à ſanctioribus Conſiliis & ſecretis, ut eſſem Medicus ordinarius Ducis à Luxemburgo, quod ægrè tulit optimus Abbas.* Il ſe plaint ſouvent de l'ingratitude de ce Duc, & il avoüe qu'elle l'obligea de le quitter (*b*), & qu'en ſortant de chez lui, il le menaça d'une maladie qui l'emporta dans deux ans.

(*a*) *Morin. in defenſ. ſua diſſertationis de atomis, pag.* 106. 107.

(*b*) Quem demum fui coactus deſerere ob ſummam ejus ingratitudinem, prædicens illi ante diſceſſum morbum lethalem intra biennium, ex quo etiam mortuus eſt. *Morin. Aſtrolog. Gallica, lib.* 17. *pag.* 398.

(D) *Qu'on étoit prêt de la porter au ſepulcre.*] Morin ſe regloit ſur les aſtres dans ſa conduite; & comme il ne trouvoit pas qu'ils lui conſeillaſſent de ſe marier, il avoit envie de vivre dans le celibat. Neanmoins les exhortations de ſes amis l'ébranlerent de telle ſorte, qu'il ſongea tout de bon au mariage, quand il eut bien conſideré que la veuve de Sainclair paſſoit pour riche, & qu'il s'ofroit une occaſion favorable de ſucceder non ſeulement à la chaire de ce Profeſſeur, mais auſſi à ſon lit, & à ſon argent. Il étoit en chemin pour aller rendre ſes devoirs à cette veuve, & pour lui faire la premiere ouverture de ſon deſſein. Mais voiant la porte du logis tenduë de noir, & aprenant des voiſins que cette femme ſeroit bientôt enterrée, il fut ſaiſi d'un étrange étonnement, & forma ſûr le champ un deſſein ferme de ne ſe point marier. Ne doutons point que cela ne fortifiât dans ſon ame la bonne opinion qu'il avoit conçuë de l'aſtrologie. (*c*) *Hoc honore magiſterioque pollentem familiares amici conjugio propoſito ſtabilire firmius voluerunt: vivebat anteceſſoris conjux memorati modo* Sanclari, *non abjicienda quidem illa plane, & quam opibus non contemnendis inſtructam popularis fama jactabat. Par eſt, inquiunt, ut quemadmodum* Sanclari *cathedræ, ſic & ejuſdem opibus ducta ipſius uxore ſuccedas: conſilio iſtiusmodi ſæpius repetito* Morinus *tandem acquievit, Dominamque inviſere ea mente conſtituit, & procum gerere prima vice: propior factus ædibus nigra veſte videt limen obſeptum, docentque vicini* Sanclari *conjugem eſſe mox ad tumulum efferendam. Id audiens quantum obſtupuerit, cogitate: tum vero de cœlibatu perpetuo conſilium ſibi quondam ducibus aſtris injectum, certiſſimum fore decrevit, omnibuſque in poſterum renunciare nuptiis, & quicquid vitæ reliquum eſſet in doctrinis ac librorum ſeu lectione, ſeu ſcriptione placido tenore tranſigere, atque in amicorum convictu ſuaviſſime conſeneſcere. Hoc fixum apud ſe ratumque nunquam poſtea violavit. Quid enim libero lectulo jucundius? numquid uni conjugi moleſtiarum plerumque ſeminario tot amicos tamque illuſtres anteferret?* Tout cela eſt digne d'un Profeſſeur en mathematique. Il falut revenir ſouvent à la charge pour lui perſuader de ſe marier; il falut joindre les motifs de l'utilité aux raiſons de la juſtice; & lors qu'enfin on eut obtenu ſon conſentement, il ſe prepara à la premiere viſite avec tant de quietude, que la Dame eut le loiſir de mourir avant que de la recevoir. Il demandoit ſi peu de nouvelles de ſa maîtreſſe, qu'avant que d'avoir ouï rien dire de ſa maladie, il ſçut qu'elle alloit être enterrée, & il ne le ſçut qu'en ſe portant ſur les lieux pour faire la premiere declaration d'amour. Cela eſt bien philoſophe.

(*c*) *Vita Morini, p.* 6. *n.* 32.

Son thême natal (*d*) ne lui preſageoit que des malheurs du côté du ſexe. Il avoüe qu'en l'année 1605. il reçut deux grandes bleſſures à cauſe d'une (*e*) femme, & qu'après la grace de Dieu il doit à l'aſtrologie le bonheur d'avoir arrêté les funeſtes ſuites de ſon étoile: car aiant conu ce que pouvoit un certain aſtre dans l'exaltation de Venus qui ſe rencontroit dans ſon horoſcope, il prit garde de plus près à lui, & conut d'où étoient ſorties les infortunes par où il avoit paſſé à cauſe des femmes. (*f*) *Tot mala, infortunia, magnaque vitæ pericula mihi propter mulieres acciderunt in juventute, ut jam illa recogitando ſtupeam, multoque plura & forſan deteriora mihi accidiſſent, niſi Deus Opt. Max. mei miſertus fuiſſet, ab eiſque me liberaſſet, & Aſtrologiæ circa 35. meæ nativitatis annum quo huic ſcientiæ ſtudere cœpi, infauſta & mihi per experientiam periculoſa illius conſtitutionis monuiſſet.*

(*d*) *Voiez la remarque* O.

(*e*) Die nona Julii 1605. duo periculoſiſſima vulnera propter famoſam mulierem. *Morin. Aſtrolog. Gall. l.* 23. *pag.* 617. *Il y a quelque apparence qu'il prend ici* famoſus *en mauvaiſe part.*

(E) *Et même chez le Cardinal de Richelieu.*] L'Auteur de la vie de Morin parle de cela en ces termes: (*g*) *Richelius Cardinalis immenſus ille genius, judicio nunquam, ubi quempiam pertentaſſet, errante, dignum ea exiſtimatione* Morinum *duxit, ut ipſum ad ſecretius Muſeum admitteret, deque negotiis momenti graviſſimi conſuleret.* C'eſt un recit bien mutilé, & tel que le donnent les faiſeurs d'éloge: on n'y trouve point le changement du Cardinal envers Morin, ni la colere furieuſe de cet aſtrologue contre le Cardinal. Supleons à cette omiſſion. Morin fauſſement imbu de la penſée qu'il avoit trouvé la vraie ſcience des longitudes, & que le Cardinal lui faiſoit une très-grande injuſtice, (*h*) en lui refuſant la recompenſe qu'une telle decouverte meritoit, conçut un depit extrême, & un vif reſſentiment qui a duré autant que ſa vie. Il n'alla plus voir cette Eminence, & ce ne fut que pour l'amour de Mr. de Chavigny ſon patron, & pour la gloire de l'aſtrologie, qu'il travailla à un pronoſtic que ce Cardinal lui fit demander. (*i*) *Priuſquam Pariſiis diſcederet* (*k*) *optavit ſcire quid de ſua valetudine atque vita ſentirem eo in itinere, non quidem per ſe (quem ab annis 4. non videram ob denegatam* (*l*) *mihi remunerationem ſcientiæ longitudinum à me inventæ, utcunque ſuo ſcripto eam mihi pollicitus fuiſſet) ſed interpoſito Magnate ſibi fidiſſimo, & mihi amico, ſcilicet illuſtriſſimo D. Comite de Chavigny; qui ad tertiam uſque vicem meum ea de re judicium petiit, quod libenter recuſaſſem ſi potuiſſem: at ipſius Magnatis obſtrictus beneficiis, & pro honore Aſtrologiæ tandem reſpondi Cardinalem eo in itinere cum vita periculo ægrotaturum.* Il a parlé deſavantageuſement de cette Eminence dans ſes livres, & lui a imputé tous les malheurs de l'Europe (*m*), & ſur tout la guerre que la France declara à l'Eſpagne l'an 1635. Il remarque que le Cardinal la declara ſans conſulter ni les Etats du Roiaume, ni les Parlemens. (*n*) *Gallia bellis civilibus, & extraneis adhuc vigentibus, admodum attenuata, Cardinalis Richelius, inconſultis Regni comitiis, aut Senatibus, ſed ſponte propria, horrendum bellum inter Reges Gallia & Hiſpania declaravit, quod adhuc perdurat, quamvis omnia paſſim ad extremam deſolationem redacta conſpiciantur.* Voiez ce qui lui fut repondu par Mr. Bernier, qui l'accuſa d'ingratitude, & de mal parler de la perſonne de Louïs XIII. & de donner même une atteinte à l'autorité roiale: (*o*) *An-ne, quantumve ſit crimen publicè efferre, non poſſe Chriſtianiſſimum Regem indicere bellum, inconſultis Comitiis, aut Senatibus, diſceptare meum non eſt . . . . verum jus belli indicendi abſtuliſſe Regi, ut illud transferres in Cardinalem Richelium, non video qui poſſit id crimen à publicis ac Regiis animadverſoribus tolerari. Prætereo quàm injurius, & ingratus ſis adverſus tantum Cardinalem, à quo tot bona accepiſti, & cui maledicere tamen tam privatim quàm publicè non deſinis, eo dumtaxat nomine, quòd exſatiare immenſam tuam aviditatem noluerit, dum, ob tuam illam chimeram longitudinum inventarum, contendiſti tibi ab illo deberi montes aureos. Nempe hoc loco illi attribuis non modò uſurpatam tyrannicè authoritatem* &c.

(*g*) *Pag.* 6. *n.* 33.

(*h*) *Voiez la remarque* H *à la fin.*

(*i*) *Morin. ubi ſupra l.* 23. *p.* 613.

(*k*) *C'étoit pour le voiage du Rouſſillon l'an* 1642.

(*l*) Teſtantur quidem omnes Aſtronomi me ſcientiam illam perfectè demonſtraſſe, ſed Cardinalis Richelius perfidia & proditione Commiſſariorum meorum me promiſſo præmio inique fraudavit. *Morin. ib. lib.* 24. *p.* 687.

(*m*) Qui bellis per totam Europam excitatis pluribus hominum millionibus ferro, flamma, fame, peſte, aliisque modis cauſa mortis extitit. *Ibid. l.* 23. *pag.* 613. Pluribus per totam Europam ferro, flammis, ſanguine, fame, peſte, & cadaveribus horridam, idem contra Cardinalem deprecantibus, quod olim Brutus poſt cladem Philippicam noctu aſtra intuens contra Antonium, ex Apiano, *Jupiter ut ferias qui horum eſt cauſa malorum.* Ib. pag. 647.

(*n*) *Id. in Diſſert. de atomis & vacuo p.* 31.

(*o*) *Berner. Anatom. ridiculi muris pag.* 192. 193.

(*F*) *Que ſes horoſcopes ont ſouvent predit la verité.*] Son coup d'eſſai fut de predire l'empriſonnement de l'Evêque de Boulogne; mais il fit chef-d'œuvre, & il paſſa maître en predisant que Louïs XIII. atteint d'une dangereuſe maladie à Lion, n'en mourroit pas. *Præſignificatus Bononienſi Præſuli carcer . . . . . quaſi primum in hac facultate ſpecimen Morino fuiſſe dici poteſt.*

Digitized by Google

Secretaire d'Etat qui étoit fort (G) dependant de ſes oracles aſtrologiques. Il publia quantité de

teſt. *Ab hoc tyrocinio magiſterium aſſecutus eſt Ludovico XIII. Lugduni agrotante* (a). La Reine mere étonnée des funeſtes predictions de quelques autres aſtrologues, écrivit au Cardinal de Berulle de faire travailler à l'horoſcope du Roi par Jean Baptiſte Morin. Celui-ci executa volontiers cet ordre, & trouva dans les étoiles que la maladie du Roi ſeroit grande, mais non pas mortelle. Sa prediction fut juſte, & il en fut recompenſé roialement: les autres devins furent envoiez aux galeres. (b) *Quod cum ex predicto contigiſſet ſplendidam vati ſuo mercedem ac Rege dignam contulit, ceteris qui male monuerant, ad remum* (c) *amandatis, forſitan quod minime juſſi in annos Principis inquiſiſſent.* Là-deſſus on nous aſſûre qu'il (d) auroit dû être le ſeul qui eût permiſſion de contempler l'étoile du Roi, comme autrefois il n'y avoit qu'un ſeul homme qui pût peindre le grand Alexandre. L'un des (e) medecins de Louïs XIV. eut envie de faire créer une charge d'aſtrologue de Cour en faveur de nôtre Morin, & ſur ce pied-là de le donner pour adjoint aux medecins de ſa Majeſté. Il forma cette entrepriſe, parce qu'il s'étoit ſervi heureuſement des predictions de cet homme en pluſieurs rencontres. Ce deſſein ne fut pas executé. *Is* Morinum *vera ex ſideribus vaticinantem cum ſæpius comperiſſet, ac crebro ejus operam feliciter atque utiliter expertus eſſet, multis eum meritis ſibi plane addixit, hocque agitaverat animo, & ipſa re jam ſatagebat eum Aſtrologum inter aulica miniſteria conſtituendum eſſe, qui primario medicorum Regis comes eſſet adjumento futurus, & quidem ex* (1) *Galeni placito.* Morin aiant fait ſavoir que Louïs XIII. étoit menacé de quelque malheur, on repreſenta à ce Prince de ne ſortir pas ce jour-là. Il ne ſortit point toute la matinée; mais s'ennuiant après-dîné il voulut ſortir pour prendre quelques oiſeaux, & il tomba. *Que Morin ne le ſache pas*, dit-il, *car il en ſeroit trop glorieux.* (f) *Pomeridiano tempore contineri pertæſus aviculis ſoni retia jubet, dumque ipſe attentius ea tenderet non advertens concidit, funa arctius tibiis alligato, qui ſcindi nec mora debuit. Rex aſſurgens, cavete, inquit, Morinus neſciat, nimium ex caſu meo tumoris admitteret.* Le Cardinal de Richelieu (g) voulant ſavoir ſi Guſtave Adolphe vivroit long tems, envoia l'heure de la naiſſance de ce Prince à Morin, qui ne ſe trompa que de peu de jours à marquer la mort de ce grand guerrier; & cette mepriſe vint de ce que l'heure n'avoit pas été marquée dans toute la preciſion; il y manqua quelques minutes. A propos de quoi l'on nous parle de l'épée de Guſtave qui tomba entre les mains de Morin; on nous decrit les figures que cet aſtrologue y obſerva, car il ſe conoiſſoit en Taliſmans. On ajoûte (h) que le Cardinal de Richelieu ſe trouva très-bien des avis de nôtre Morin, par qui il avoit fait faire ſon horoſcope, & qu'il ne partit pas pour le voiage de Perpignan ſans conſulter cet oracle aſtrologique, qui ne ſe trompa que de dix heures ſur la mort de ſon Eminence (i). Aiant vu la figure de la nativité de Cinq-mars, ſans ſavoir de qui elle étoit, il repondit que cet homme-là auroit la tête tranchée. Je laiſſe quantité d'autres exemples dont on donne là le catalogue, & je me contente de dire que l'on inſinuë que les plus grandes objections qui lui etoient faites, conſiſtoient à dire qu'il s'étoit trompé (k) de ſix jours ſur la mort de Louïs le juſte, & (l) de ſeize ſur la mort du Connetable de Leſdiguieres; & qu'il n'avoit point donné à ſa bienfaitrice Marie de Medicis les ſecours qui lui étoient neceſſaires; car au contraire cette bonne Reine ſe plaignoit que les aſtrologues étoient la cauſe de ſes malheurs. On repond ſur ce dernier chef que jamais Morin n'avoit conſulté les aſtres ſur le deſtin de cette Reine; & qu'aiant eu ordre de le faire peu de jours avant qu'elle ſortît du Roiaume, il n'eut pas le tems d'achever ſa compoſition: la Reine partit ſans en avertir Morin, & ſans attendre que ſon horoſcope fût fait. (m) *Cur amabo ſiderum ille adeo peritus, & per ea rerum futurarum acerrimus indagator, Dominam ſuam* Mariam Medicæam *meritam de ipſo quam optime nulla opitulatione ab ſtellis obtenta juvit? Sic ajunt æmuli: nonne ſæpius exaggerant iidem de ſuis faticanis aſtrologis conqueſta eſt, ſe tanquam à præſtigiatoribus deceptam in tot calamitatum incidiſſe voragines, unde emergere nequiverit? Enimvero quidnam iſti caperata fronte Cenſores dicturi ſunt, ubi audierunt Regina hujus nativitatem nunquam à* Morino *exploratam fuiſſe? cum tamen paucis ante diebus quam ad exteros ſe fuga reciperet, id ipſum fieri juſſerit, aſtrologo autem* Morino *non admonito re infecta diſceſſiſſe.* Nous parlerons ci-deſſous de ſes predictions contre Gaſſendi. Je ſuis ſûr que les perſonnes les plus incrédules ſeront bien aiſes de trouver ici les faits que je viens de raporter; car ils prouvent que les plus grans hommes (n) d'Etat ſe laiſſent infatuer de l'aſtrologie judiciaire, & que même dans le XVII. ſiecle on n'a pas été exemt de cette folie à la Cour des plus grans Princes de l'Europe. La Reine Chriſtine (o) voulut voir Morin quand elle fut à Paris la premiere fois, & temoigna qu'elle le prenoit pour l'aſtrologue le plus éclairé qui fût au monde. C'eſt une marque qu'elle lui avoit donné à faire des horoſcopes, ou qu'elle avoit pris la peine d'étudier ceux qu'il avoit compoſez. J'obſerve que la mepriſe de ſix jours touchant la mort de Louïs le Juſte ne ſemble rien, quand on ne la conſidere que d'une vuë generale; mais quand on ſçait les circonſtances que Gaſſendi en a racontées, on ne peut s'empêcher de dire, que c'eſt l'une des plus grandes mortifications qu'un aſtrologue puiſſe recevoir.

Gassendi raconte que Morin lui rendit une viſite le 29. d'Avril 1643. & lui dit, Je me ſouviens que vous m'avoüates il y a cinq ou ſix mois, que ſi je pouvois vous marquer le jour que mourroit un grand perſonnage, ſur l'horoſcope duquel je m'étois fort occupé, & qui avoit alors une grande maladie, vous prendriez cela pour une preuve très-notable & de ma capacité, & de l'excellence de mon art. Je viens vous aprendre que le Roi mourra le 8. de Mai prochain. Gaſſendi n'a pas oublié de remarquer que Morin ne lui avoit fait aucune reponſe touchant ce grand perſonnage (p) qui étoit ſi malade, & qui étoit mort depuis. Il remarque auſſi qu'à la fin d'Avril 1643. les medecins aſſûroient que le Roi Louïs XIII. mourroit bientôt; mais quant au jour de ſa mort il y avoit entre eux quelque ſorte de varieté. Morin declara à Gaſſendi que le 3. de Mai ſeroit extrêmement perilleux à ce Monarque, qui pourtant traîneroit encore cinq jours, & non davantage. Gaſſendi ſans s'arrêter à la conſideration que ce pronoſtic ſe faiſoit lors qu'on n'avoit plus d'eſperance de la gueriſon du Roi, atendit l'iſſuë comme quelque choſe qui pouvoit être de conſequence par raport à l'aſtrologie, vu qu'il n'avoit aucun lieu de ſoupçonner que les preſages que la medecine fournit, ſerviſſent de fondement à la prediction de Morin, & qu'il ſavoit que cet aſtrologue avoit étudié le thême natal de Louïs XIII. avec une infinité de ſoins, & s'étoit vanté d'avoir decouvert par là le jour des avantures particulieres de ce Monarque pendant tout le cours de ſa vie. Si ſon art devoit reüſſir, c'étoit donc principalement par raport au dernier jour de la vie de ce Roi. Et notez que l'on écrivit à Gaſſendi que Morin avoit dit à d'autres gens, que par les regles de l'aſtrologie le Roi couroit riſque de finir non ſeulement le 8. jour de Mai, & dans les jours precedens, mais auſſi le 16. & le 17. du même mois. Il ne diſoit rien du 14. qui fut pourtant le dernier de ce Monarque (q). On voit donc manifeſtement que ſa pretenduë ſcience etoit abuſive, & que l'erreur de ſix jours eſt ici un coup deciſif.

(G) *Concernant un Secretaire d'Etat ... fort dependant de ſes oracles.*] Je parle du Comte de Chavigni. On va voir ſa credulité pour l'aſtrologie. Aiant (r) reſolu d'aller en Provence l'an 1646. il voulut avoir avec lui nôtre Morin; mais comme cet aſtrologue ne faiſoit rien ſans l'avis des aſtres, il ne voulut point s'engager à ce voiage, qu'en cas qu'ils lui promiſſent un bon ſuccés. Il demanda donc du tems pour les conſulter, & après cela il promit d'accompagner ſon Mecene. Il le (ſ) pria de lui permettre de choiſir l'heure propice pour leur depart, & il l'aſſûra que l'experience lui aprendroit, combien il importe de commencer ſes entrepriſes ſous un aſpect favorable des étoiles. Mr. de Chavigni ne conteſta rien, & l'aſſûra de ſa ſoumiſſion. Morin trouva qu'il faloit partir le 9. du mois de Mai à quatre heures neuf minutes du matin, & pria que tout fût prêt pour ce moment. Les ordres du maître furent ſi precis & ſi bien executez, qu'à ce moment-là il ne manquoit rien aux preparatifs du voiage. Il y avoit dans ſon jardin quatre bons quadrans, où l'on obſerva pendant demi heure les aproches de la minute choiſie, & l'on monta en caroſſe juſtement lors que l'ombre des quadrans étoit ſur le point de toucher à cette minute. Ils arriverent heureuſement à Antibes; & lors que Mr. de Chavigni qui en étoit Comte voulut retourner à Paris, il fut averti par ſon aſtrologue qu'il faloit choiſir au ciel l'heure du depart. Il ne fut pas moins docile que la premiere fois. Il fit preparer toutes choſes avec tant d'exactitude, que lui & ſa ſuite monterent à cheval, pre-

(a) *Vita Morini p. 13. n. 61.*

(b) *Id. ib.*

(c) *Conferez ce qui eſt dit dans l'article* Lutorius, *pag. 1949. lettre f.*

(d) Morino ſoli regalem horoſcopum intueri ac examinare liceat, ut olim uni Apelli conceſſum eſt Alexandrum in tabula pingere. *Vita Morini ibid.*

(e) *Vautier, qui avoit été premier medecin de Marie de Medicis.*

(1) *Lib. 3. de diebus decretoriis.*

(f) *Vita Morini pag. 13. n. 62.*

(g) *Ibid. pag. 14. n. 65. Voiez auſſi Morin,* Aſtrolog. Gall. l. 17. pag. 399.

(h) *Vita Morini pag. 15. n. 74.*

(i) *Ibid. n. 73.*

(k) *Ibid. pag. 13. n. 63.*

(l) *Ibid. n. 64.*

(m) *Ibid. pag. 15. n. 76.*

(n) *Voiez la remarque ſuivante.*

(o) Qua primum vice Lutetiam venit Morinum ad videndum accerſiri juſſit, quem in Aſtrologicis omnium perſpicaciſſimum palam & clare teſtata eſt. *Vita Morini pag. 16. n. 80.*

(p) *C'étoit ſans doute le Cardinal de Richelieu.*

(q) *Je tire ceci de la page 128. & 129. du livre de Mr. Bernier* anatomia ridiculi muris, *mais c'eſt un paſſage que Mr. Bernier raporte de l'apologie de Gaſſendi* adverſus alas Jo. Morini.

(r) *Morin. Aſtrolog. Gallica, l. 26. c. 7.*

(ſ) Illuſtriſſimum Dominum ... ab Aſtrologia non alienum rogavi, ut ipſi placeret me diem & horam ad proficiſcendum fortunatam eligere, ſeque expertum quanti eſſet momenti ſuſcepta ſub congruo cœli ſtatu inchoare. *Ib. pag. 778.*

Digitized by Google

de (H) livres, mais il n'eut pas la satisfaction de voir imprimé son Ouvrage favori, qui lui avoit coûté trente ans de travail, & qui n'a paru qu'après sa mort. Je parlè de son * *Astrologia Gallica.* Il

* *Voiez la remarque K.*

(a) Fuerant rursus omnia pro discessu parata ad ipsum momentum, exspectavitque mecum illustrissimus Dominus in suo cubiculo, fenestris ad Orientem apertis donec solem ortum conspexit, tuncque fine mora conscendit equum cum toto comitatu. *Morin. ubi supra pag.* 782.

(b) *Ibid. pag.* 783.

(c) *Ibid. pag.* 784.

(d) *Ibid.*

(e) *Ibid. pag.* 779. *Cette nomination fut revoquée.*

(f) *C'est ainsi que les Astrologues apellent le choix des tems selon les aspects des Planetes, & selon le thême du ciel.*

(g) *Morin. ibid. c.* 3. *pag.* 773.

(h) *Vita Morini pag.* 16. *n.* 79.

(i) *Berner. Anatomia ridic. muris p.* 138. *Morin.* Defens. Dissert. pag. 121. *repondant à Bernier, nie ce qui concerne la fille de Mr. de Chavigni.*

precisément (a) à 4. heures 27. minutes du matin le 2. de Juillet. Le retour fut fort heureux, le maître, & ses domestiques, & ses chevaux se porterent bien malgre la chaleur de la saison. Mais quand il fut à Paris, il decouvrit quelques trames de cabinet contre sa fortune. On (b) l'accusoit entre autres choses d'avoir amené avec lui un astrologue, afin de consulter l'avenir sur la destinée du Roi, & sur celle de la Reine, & sur celle du Cardinal Mazarin &c. Comme il vit que ses adversaires l'avoient rendu fort suspect, il demanda deux fois à Morin si les astres le menaçoient de quelque infortune. Morin l'assûra que non, & lui conseilla d'aller voir le Cardinal; mais il l'avertit que toutes les heures n'étoient pas bonnes, & qu'il lui en choisiroit une par les regles de l'astrologie. Il lui marqua l'heure où la dixiéme maison, qui est celle des dignitez, alloit (c) très-bien. Chavigny prit ses mesures là-dessus, & fut bien reçu du Cardinal (d). Je ne raporte toutes ces choses, qu'afin qu'on voie les foiblesses de ceux qui sont au timon. La destinée des peuples & des Roiaumes est entre leurs mains, pendant que la leur depend des caprices & des visions d'un astrologue. Leurs passions & leurs idées ont ordinairement plus de part au gouvernement que les volontez du Monarque, parce qu'ils lui inspirent adroitement de vouloir ce qu'il leur plaît. Ainsi lors qu'ils se conduisent par les conseils d'un astrologue, ne peut-on pas dire que le bonheur, & que le malheur des peuples depend de cet astrologue? Ce Secretaire d'Etat fut (e) nommé l'an 1645. à l'ambassade de Munster. Peut-être y auroit-il amené Morin, pour savoir de lui quand il faudroit presenter tel ou tel memoire, telle ou telle reponse. N'eût-ce pas été s'exposer à perdre milles bonnes occasions d'avancer la paix generale, si necessaire à toute l'Europe? Morin faisoit tant de cas du dogme des (f) élections, qu'il ne (g) croioit pas qu'il y eût rien de plus utile aux Monarques, ou à leurs premiers Ministres, qu'un conseil de trois astrologues qui eussent les figures de nativité, non seulement de tous les Princes voisins, mais aussi de tous les grans de la Cour. Par ce moien, disoit-il, on sauroit le tems favorable à commencer une guerre, & quel seroit le Prince allié qui agiroit le premier, & quels Generaux il faudroit choisir. On n'en donneroit pas la premiere pointe, comme l'on fait ordinairement, à un Prince malheureux; on ne prendroit pas l'année qui lui est la plus contraire, & qui est la plus propice au Prince ennemi; on ne donneroit pas le commandement des armées à des Generaux infortunez: & ce que je dis, ajoûte-t-il, de la guerre, se doit apliquer au mariage des Rois, aux ambassades &c. Venons à la fausseté de ses predictions touchant le Comte de Chavigny.

Il lui avoit predit une maladie, & non pas l'emprisonnement: neanmoins Mr. de Chavigny ne fut point malade, & fut arrêté prisonnier. Voici comment on excuse cet astrologue: on pretend qu'il avoit prevu & la prison, & la maladie, & qu'il panchoit plus à decider pour la prison; mais qu'il fit neanmoins tout le contraire, parce que Mr. de Chavigny avoit declaré qu'il se moqueroit d'une prediction d'emprisonnement. (h) *Ultimum quod insimulant* Chavignii *carcer est, qua solum fuit erroris interceptio: cum enim in annua ipsius revolutione ex astris & morbum & carcerem colligeret, & ad carcerem prædicendum proclivior fuisset astrologus, ægritudine tamen rem decidit. Namque & ipse* Chavignius *hujus forte qui carceris esset, metus dissimulator, aut tale nihil sibi metuens (se quippe apud aulam gratiosissimum esse confidebat) carcerem sibi frustra intentari dixerat; vates itaque noster arti suæ non satis credulus hac vice hallucinatus est.* Que voilà une mauvaise excuse! On lui reprocha aussi de s'être trompé sur le mariage de la fille de ce Seigneur. Je raporte un peu au long les paroles de Mr. Bernier, parce qu'elles nous aprenent les fourberies de ces gens-là. (i) *Illis* (quos habere amicos vultis & à quibus magnam mercedem speratis) *scilicet omnia fausta, ac vitam præsertim longævam pollicemini; nam aliqua quidem hisce, illisque temporibus occursura pericula; sed benignos esse siderum aspectus, qui malignis potentiores, illa superanda præmonstrent. Quamquam ne sic quidem defugere odium, ac infamiam potestis; cùm loquuti ad gratiam, & juxta inania vestra placita, spe inani illos lactatis, quâ se delusos dum sentiunt, mirum quibus vos, artemque vestram diris devoveant. Id verò, ut tibi imprimis contingat, familiare est, cui publicitùs exprobrata sunt innumera propè, & nota publicè exempla, ut circa filiam illustris Comitis Chiavinii; ut circa filium illustris Præsidis Gobelini; ut circa Præfectum erarii Bullonium; ut circa illum, cujus causâ casus fustibus, litem intentasti coram Judice sancta Genovefa.*

(H) *Il publia quantité de livres.*] Puis que j'ai parlé (k) du premier, il faut commencer ici par le second. Il fut imprimé l'an 1623. sous le titre de *Astronomicarum domorum cabala detecta.* En 1624. (l) n'aiant pu refuter de vive voix, comme il s'y étoit preparé, les theses qu'Antoine Villon (m) vouloit faire soutenir, il les refuta par écrit. Ce Villon que l'on apelloit ordinairement le soldat philosophe, avoit affiché des theses contre la doctrine d'Aristote, qui devoient être soutenuës dans l'hôtel de la feuë Reine Marguerite. L'assemblée étoit dejà fort nombreuse, lors que le premier President envoia faire defense à Villon, & à ses deux camarades de soutenir leurs propositions. Il y eut ensuite un arrêt du Parlement contre eux, & contre leurs theses. Voiez le (n) Mercure François, vous y trouverez un abregé de l'écrit de nôtre Morin contre la doctrine de ces novateurs. On assûre dans sa vie (o) que cet Ouvrage le fit passer pour un habile chymiste, & pour un subtil philosophe; & à propos de cela on nous raconte une chose qui est digne d'être raportée. Morin s'étoit apliqué aux travaux chymiques chez l'Evêque de Boulogne, & puis il avoit conferé de cette science avec de grans maîtres; il s'étoit même entretenu touchant le grand œuvre avec deux celebres personnages, dont l'un avoit vu la pierre philosophale, & l'autre avoit assisté aux experiences qu'un certain Sylvius avoit faites de sa poudre de projection devant le Roi. Ce Sylvius fut condamné pour ses crimes; mais son art ne fut nullement reprouvé: ses écrits furent gardez par le Cardinal de Richelieu, qui s'en servit pour faire chercher la pierre philosophale dans sa maison de Ruel. (p) *Alter* Sylvio *quodam ipsimet regi sui pulveris experimentum præbente interfuerat, quod quidem enarrare prolixius non est hujus loci; nosse sufficerit ob scelera damnato* Sylvio, *artis tamen ejus mysterium minime damnatum esse, cum postea* Richeliæus *Cardinalis ex hujus disciplina damnati, scriptis ab eodem tradita, in fornaculis Ruellianis jusserit multa tentari.* L'an 1633. Morin publia *trigonometria canonica libros tres*; & l'an 1635. un livre intitulé *quod Deus sit* (q). Il le composa selon la methode geometrique, pour guerir l'un de ses amis qui étoit tombé dans l'atheisme. Il le dedia au Clergé de France, & il crut (r) meriter par cet Ouvrage *une pension congruë* pour toute sa vie. Il l'augmenta l'an 1655. (s) & le fit reimprimer sous ce titre, *de vera cognitione Dei ex solo naturæ lumine*; c'est le premier livre de son *Astrologia Gallica.* Il y eut un Pierre Baudouin Sieur de Montarcis son ancien disciple, qui s'éleva contre lui à l'occasion de ce traité, qu'il pretendit être une copie d'un discours de Richard de saint Victor. Il lui intenta le même crime de plagiaire à l'égard de plusieurs autres écrits. Voilà ce que nous aprend l'Auteur (t) de la vie de Morin; mais Morin lui-même qui ne dit rien de cela, assûre (v) au contraire que ce Mr. de Montarcis étoit son voleur. Cette accusation fut cause sans doute qu'en recriminant, on soutint que Jean Baptiste Morin étoit plagiaire. Il seroit à souhaiter qu'il y eût moins de confusion, & plus d'ordre chronologique dans la liste qu'on nous a donnée de ses Ouvrages. Cette confusion m'empêche de faire ici ce que je voudrois, car pour la rectifier il faudroit que j'eusse plus de tems & plus de livres que je n'en ai. Continuons neanmoins. Morin publia un livre l'an 1631. qui l'engagea à des repliques: il l'intitula, *Famosi problematis de telluris motu vel quiete hactenus optata solutio.* Il se declara contre Copernic, & il soutint ce premier Ouvrage contre un medecin nommé Lansberge, & contre Mr. Bouillaud, car il publia l'an 1634. *responsio pro telluris motu*; & l'an 1642. *Tycho Brahæus in Philolaum pro telluris quiete.* L'année suivante il écrivit contre Gassendi sur la même matiere, comme on le verra ci-dessous. Sa dispute sur les longitudes ne fut pas moins opiniâtre: il pretendit les avoir trouvées; cela paroît par son livre *longitudinum terrestrium & cœlestium nova & hactenus optata scientia,* publié l'an 1634. Les (w) Hollandois avoient promis cent mille francs à celui qui pourroit faire cette decouverte: le Roi d'Espagne en avoit promis trois cent mille. Morin pretendit avoir merité cette recompense, car il crut avoir decouvert les longitudes, & en avoir donné la demonstration (x) dans une assemblée qui se tint à l'arcenac de Paris le 30. de Mars 1634. mais on lui contesta cette gloire:

(k) *Dans la remarque A.*

(l) *Voiez sa Vie pag.* 9. *n.* 38.

(m) *Il étoit Provençal.* Vinc. Panurgus de tribus impostoribus pag. 57.

(n) *Tome* 10. *p.* 504. *& suiv. ad ann.* 1624.

(o) *Pag.* 9. *n.* 38.

(p) *Vita Morini ib. n.* 39.

(q) *Ibid. n.* 40. *Le jugement que Mr. Descartes fit de ce livre se lit dans sa Vie composée par Mr. Baillet, tome* 2. *pag.* 118.

(r) Propter quod pensionem congruam in reliquum meæ vitæ tempus meruissem à Comitiis Gallicani Cleri convocatis anno 1635. *Morinus, defens. sua differt. de atomis & vacuo, pag.* 90.

(s) *Vita Morini ib.*

(t) *Ibid.*

(v) *Morin. ubi supra p.* 90. 91. *Il dit que ce plagiaire avoit publié l'an* 1651. Tractatus de fundamentis scientiæ generalis & universalis.

(w) *Vita Morini pag.* 11. *n.* 50.

(x) *Ibid. n.* 51.

Digitized by Google

Il eut entre autres adverſaires (I) l'illuſtre Gaſſendi. Il mourut à Paris le 6. de Novembre 1656.

les experts nommez par le Cardinal de Richelieu furent contre lui. George Frommius (a) ſoutint que c'étoit à Longomontanus que cette invention étoit duë: le Pere du Liris Recollect ſe vanta d'avoir mieux trouvé ce myſtere. Vallangrenus coſmographe de ſa Majeſté Catholique à (b) Bruxelles s'en vanta auſſi. Morin eut tous ces gens-là ſur les bras, & (c) fut obligé de ſe munir d'atteſtations contre le raport des Commiſſaires du Cardinal de Richelieu. Il ne ſe decontenança point; il prit toûjours l'affirmative ſans mollir. Voiez le livre qu'il publia l'an 1640. *Aſtronomia jam à fundamentis integrè & exactè reſtituta.* Sa grande conſolation fut qu'il obtint une penſion de deux mille livres l'an 1645. (d) *Hunc denique laborem velut in agro ſterili non periiſſe commonſtrat præmium ab ipſo rege, conſilioque ipſius ſecretiore tandem obtentum, cum enim ipſis anno 1645. libellum ſupplicem obtuliſſet, bina librarum millia in penſionem annuam ex Regii montis abbatia conſecutus eſt.* N'oublions pas ſes notes aſtrologiques contre le Marquis de Villennes, ni ſa (e) refutation des Preadamites. Ce Marquis ſe mêloit d'aſtrologie, & vouloit bien que le public en fût informé; car il fit imprimer un livre (f) qu'on attribuë à Ptolomée. Au bout de 4. ans Morin l'attaqua avec un peu trop de colere, comme on (g) l'avouë dans ſa vie, en l'excuſant neanmoins ſur ſon grand zêle (h) pour la verité. Je ſuis redevable à Mr. Clement qui eſt ſi digne par ſon ſavoir, & par ſon inclination obligeante de l'emploi qu'il (i) a, je lui ſuis, dis-je, redevable d'un catalogue des Ouvrages de Jean Baptiſte Morin, où j'ai trouvé des traitez dont l'écrivain de ſa vie ne parle pas. En voici deux de cette nature: *Ad auſtrales & boreales aſtrologos pro aſtrologia reſtituenda epiſtola* (k). Lettres écrites au Sr. Morin aprouvant ſon invention des longitudes: & ſa reponſe à Herigone (l).

Allongeons cette remarque, pour donner un plus grand éclairciſſement ſur les pretenſions de Morin par raport aux longitudes. Il ſoutient (m) avec la derniere hardieſſe que les Commiſſaires nommez par le Cardinal lui firent mille chicanes le jour de l'experience; mais qu'il s'en tira ſi heureuſement, qu'il les contraignit de temoigner à l'aſſemblée que ſes demonſtrations étoient bonnes. Dix jours après, continuë-t-il, les Sieurs Paſchal, Mydorge, Beaugrand, Boulenger & Herigone (n) ſe raſſemblerent par ordre du Cardinal, afin d'examiner de nouveau cette doctrine, ſur les quatre chefs que ſon Eminence leur preſenta. Ils rendirent un jugement tout contraire à leur premiere declaration, & le montrerent au Cardinal qui leur commanda de le publier. Morin en apella aux plus fameux aſtronomes de l'Europe, & en obtint des reponſes condamnatoires de la ſeconde ſentence des Commiſſaires. (o) *Ab illis Commiſſariis proditus, & à Cardinali Richelio fraudatus promiſſo præmio, de illa ſecunda ſententia provocavi ad celebriores Europæ Aſtronomos quibus ſcriptis librumque meum tranſmiſi, qui omnes ſuis ad me reſponſis primam ſententiam approbarunt, ſecundam vero falſitatis & iniquitatis unanimiter condemnarunt.* Cela ne lui ſervit de rien pendant la vie du Cardinal, & ne fut pas inutile après ſa mort; car Morin s'étant adreſſé au Conſeil du Roi, & aiant mis en lumiere une longue relation, obtint juſtice par une penſion de deux mille livres. Il fit voir que les Commiſſaires avoient trahi leur conſcience pour complaire au Cardinal. Je le raporte comme je le trouve dans ſon livre; mais j'y ajoûte bien peu de foi. (p) *Poſtulationem meam narratoriam quanta potui arte compoſui, ut evidentiſſime pateret injuſtitia in me perpetrata à Cardinali Richelio, quem conſtabat excitaſſe Commiſſarios meos ut ſuam in me ſecundam ferrent ſententiam prima ac verâ prorſus contrariam.* Il en vouloit ſur tout au Sieur Herigone, & il écrivit contre lui violemment. Il nie qu'il eût été ſon diſciple. Voiez la marge (q).

(I) *Entre autres adverſaires l'illuſtre Gaſſendi.*] Voici l'origine de cette diſpute. L'an 1642. Gaſſendi fit imprimer deux lettres qu'il avoit écrites à Pierre du Puy, *de motu impreſſo à motore tranſlato.* Il y combatoit fortement les objections de ceux qui diſent que la terre ne ſe meut pas: Morin étoit de ceux-là, & l'un des tenans contre Copernic. Il crut donc que c'étoit à lui que l'on en vouloit; il ſe plaignit que Gaſſendi violant les loix de leur ancienne amitié, ſe portoit pour aggreſſeur: en un mot il prit la plume, & publia un livre (r) contre Gaſſendi l'an 1643. Gaſſendi le refuta (ſ) la même année ſans s'emporter, mais en raiſonnant fortement. Il ne publia point cet Ouvrage, & il s'engagea même à le ſuprimer lors qu'il ſe reconcilia avec Morin (t), par l'entremiſe du Baron de Tourves: neanmoins il fut imprimé l'an 1649. avec une violente preface compoſée par Neuré ami de l'Auteur. Gaſſendi en fit ſes excuſes à Morin, & lui proteſta qu'il n'avoit rien ſçu de l'impreſſion de ſon Ouvrage (v). Sa lettre fut renduë publique par Morin, qui la joignit avec un livre qu'il fit imprimer. Gaſſendi lui ecrivit une autre lettre, pour ſe plaindre qu'on eût publié la precedente. Morin publia encore un fragment de celle-ci avec un nouveau libelle. Alors Gaſſendi rompit tout commerce avec lui, & ne daigna plus avoir égard aux écrits d'un tel adverſaire, mais ſes amis prirent autrement la choſe: ils publierent toute entiere ſa ſeconde lettre, & reſolurent de pouſſer à bout cet aſtrologue. C'eſt pourquoi dés qu'ils eurent veu la diſſertation *de atomis & vacuo* qu'il publia à Paris l'an 1650. contre la Philoſophie d'Epicure que Gaſſendi avoit miſe (w) au jour, ils le refuterent impitoiablement. Bernier fit paroître un livre (x) qu'il intitula *anatomia ridiculi muris*, qui fut ſuivi deux ans après du *favillæ ridiculi muris*, ouvrage où il mit en pieces l'apologie que Morin avoit publiée (y) pour ſa diſſertation. Celui-ci fut ſi outré de colere, qu'il fit voir le jour (z) à un livre dont voici le titre, *Vincentii Panurgi epiſtola de tribus impoſtoribus.* Ce trois impoſteurs étoient Gaſſendi, Bernier, & Neuré.

On le berna principalement pour avoir oſé predire que Gaſſendi auroit une maladie mortelle l'an 1650. & que l'effet de la maladie éclateroit ou ſur la fin du mois de Juillet, ou au commencement du mois d'Août. Cette prediction aſtrologique fut fauſſe, & attira ſur ſon Auteur une grêle de reproches & d'inſultes. *Quæ providentia factum dicam*, ce ſont les paroles de Mr. Bernier (aa), *ô rerum bonarum inaniſſime, futiliſſimeque Morine! ut ultrò mihi præbueris anſam, quam captare ab aliquot elapſis menſibus geſtiebam (neque ego ſolus, ſed multi etiam alii, quibus veritas cordi eſt) ut propalarem, ſcilicet mendaciloquium illud inſigne, quo in æternum opprobrium tuæ damnatæ aſtrologiæ uſus es ſecurè atque impudenter prædicere ter, & publicis etiam ſcriptis evulgare*, Gaſſendum mortali morbo laboraturum, & vim morbi extremam, ex qua deberet ejus mors conſequi futuram in ipſomet Julii, Auguſtique confinio ſuperioris anni milleſimi ſexcenteſimi quinquageſimi. Morin (bb) repondit comme font tous les faux Prophetes, qu'il n'avoit pas dit poſitivement que le Sieur Gaſſendi mourroit cette année-là, mais qu'il l'avoit ſeulement averti d'un peril mortel, qui pouvoit être évité par de bonnes precautions. L'un de ſes antagoniſtes fut plus exact que Mr. Bernier, car il reconut les reſtrictions de l'aſtrologue. (cc) *Aſtrologus Morinus ad ſtabiliendam amplius ſuarum prædictionum certitudinem judicat ex aſtris ac divinat, ſed cum præcautionibus conſuetis Almanachiſtarum quod D. Gaſſendus morietur anno* 1650. Mais nonobſtant ces petites precautions, cet aſtrologue n'étoit pas indigne d'être bafoüé comme il le fut. Je ne raporterai point tout ce que Gaſſendi (dd) a obſervé là-deſſus; je me contente de ces paroles de ſon abbreviateur. „(ee) Je pour-„rois icy rapporter en detail l'Horoſcope (ff) de Mr. „Maridat Conſeiller au Grand Conſeil, dans laquelle „on verroit que l'aſtrologue Jean Baptiſte Morin qui „l'a dreſſée, a auſſi bien reüſſi que Noſtradamus dans „celle de Mr. Suffredy; mais tout cela eſt tellement „plein de ſottiſes, de badineries, & de faux évene-„mens, & ſent tellement le Charlatan, & la Bohe-„miene qui ne bute qu'à tromper, & à attraper une „piece d'argent, que j'ay de la peine à m'y arreſter. „Je diray ſeulement à la honte éternelle de cet Aſtro-„logue Morin, que voyant que M. Gaſſendi qui ſe „mocquoit de ſon Aſtrologie Judiciaire eſtoit infir-„me, & atteint d'une fluxion ſur la poitrine, il fut „aſſez impudent pour predire & faire ſçavoir à tout le „monde par un Imprimé exprés qu'il mourroit ſur „la fin de Juillet, ou au commencement d'Aouſt de „l'année 1650. pretendant par là ériger un Trophée à „ſon Aſtrologie; & cependant Mr. Gaſſendi ne ſe „porta jamais mieux qu'en ce temps-là, & il reprit „tellement ſes forces, qu'il me ſouvient que le cin-„quiéme de Fevrier de l'année ſuivante (gg), nous „montaſmes enſemble la Montagne de Toulon pour „faire les Experiences du Vuide.„

(a) *Profeſſeur à Copenhagen.*

(b) *Ibid. p. 8. n. 34.*

(c) *Ibid. pag. 12. n. 52.*

(d) *Ibid. n. 54.*

(e) Refutatio compendioſa erronei ac deteſtandi libri de Præadamitis. *Ib. pag. 10. n. 45.*

(f) Centiloquium Ptolemæo vulgo adſcriptum. *Ib. n. 43.*

(g) Si quid in eis eſt quod quiſpiam jure poſſit carpere, non diffitebor contra Authorem hunc nobilem calentis ingenii leves quoſdam inſultus haberi. *Ib.*

(h) Præfervidi erat, neque ſat tolerantis animi, ſed qui amore veritatis caleret ardentius. *Ibid.*

(i) *A Paris dans la Bibliotheque du Roi.*

(k) *Imprimé l'an 1628. in 8.*

(l) *Imprimé l'an 1635. in 4.*

(m) *Morin. Aſtrologia Gall. lib. 23. p. 623.*

(n) *Ils étoient Commiſſaires dans cette cauſe.*

(o) *Morin. ubi ſupra.*

(p) *Id. ib.*

(q) *Fallitur* dum ait Herigonum fuiſſe meum in Mathematicis præceptorem. Nam dum in illum ſcripſi, quod fuiſſet ignarus, perfidus & proditor Judex in mea Longitudinum cauſa: pro ſua defenſione mihi reſpondens inania, non oblitus fuiſſet mihi exprobrare, quod ejus fuiſſem diſcipulus ingratiſſimus. *Morin. in defenſ. diſſert. pag. 107.*

(r) *Intitulé*, Alæ telluris fractæ.

(ſ) *Sa refutation eſt compriſe dans la 3. lettre du traité de motu impreſſo à motore tranſlato*, Oper. to. 3. edit. Lugdun. 1658.

(t) *Morin. in defenſ. diſſertat. pag. 21.*

(v) *Ibid. Voiez auſſi l'Anatom. ridiculi muris p. 8.*

(w) *A Lion l'an 1649. en 3. vol. in fol.*

(x) *A Paris l'an 1651.*

(y) *A Paris l'an 1651.*

(z) *A Paris l'an 1654.*

(aa) *Bernerius in Anatomia ridiculi muris, pag. 127.*

(bb) *Morin. in defenſ. diſſertat. pag. 114.*

(cc) *Apud Morinum ib. p. 112.*

(dd) *Gaſſend. Phyſica ſect. 2. lib. 6. pag. 747. to. 1. Operum.*

(ee) *Bernier, Abregé de la Philoſophie de Gaſſendi to. 4. pag. 485. 486. edit. de 1684.*

(ff) *Voiez le dans Gaſſendi ibid. pag. 746. 747.*

(gg) *C'eſt-à-dire l'année 1650. qui eſt la ſuivante par rapert au tems où Morin avoit publié ſa prediction: il la publia l'an 1649. Mr. Bernier en abregeant a oublié de lever cette équivoque.*

Digitized by Google

1656. & fut enterré dans l'Egliſe de ſaint Etienne du Mont ſa paroiſſe †. Ce que Guy Patin a dit de (K) lui vaut la peine d'être raporté: il en parle comme d'un fou; & il eſt ſûr que pour le

† *Tiré de ſa Vie, imprimée en Latin à la tête de ſon* Aſtrologia Gallica. *Je n'ai pu trouver celle qui fut imprimée en François à Paris l'an* 1660. *in* 12.

ECHAPATOIRES de Morin quand ſes predictions ſe trouvoient fauſſes.

Il eſt bon de voir de combien d'échapatoires Morin ſe ſavoit ſervir, quand ſes predictions ne lui reüſſiſſoient pas. Il ſupoſoit que les influences des aſtres n'agiſſent point neceſſairement, & que l'homme ſage en peut detourner l'effet. (a) *Poterit qui ſciens eſt (hoc eſt qui propria vel alterius ſcientia monitus eſt) multos ſtellarum effectus avertere, ex Ptolomæo Aphor. 5. centiloquii.* Qui eſt ipſemet Aphoriſmus quem citat D. Thomas, dum ſuperius dixit *ſapiens dominabitur aſtris.* Apliquant cela à ſa prediction contre Gaſſendi, il remarque que ce Philoſophe en évita le coup (b) par de bonnes & de ſalutaires precautions, par une diete reguliere, par des exercices moderez, & en ſe transportant à Toulon où l'air lui étoit plus favorable. Il ajoûte qu'aparemment (c) la peur de la prediction l'obligea à prier Dieu plus ardemment de lui conſerver la ſanté, & que ſes prieres aient été exaucées dementirent l'aſtrologie, qui ſans cela n'auroit pas été trompeuſe. (d) *Deinde etiamſi data prædictio mea Tabellioni, fuiſſet quò ad effectum ab Aſtris naturaliter inevitabilis, nonne Gaſſendus prædictionis meæ conſcius ex ſupra poſitis, potuiſſet ut Ezechias lib. 4. Reg. cap. 20. rogare DEUM ſecretò, qui ipſum à morbo vel morte liberaſſet ſupernaturaliter, ſicque deluſus & adhuc pro falſo propheta habitus fuiſſem? Nonne ægroti & nauta in procella de vita naturaliter deſperantes vota liberantur. . . . His ergo omnibus ſupernaturaliter liberatis, nunquid Aſtrologus mortem eo tempore prædicens ex cauſis naturalibus, pro falſo Propheta erit habendus? Certè non magis quàm Jonas, qui ex ipſius DEI verbo Ninivitis, & urbis & hominum univerſalem prædixit ſubverſionem; quæ tamen non eſt ſubſecuta, quòd inſigni pœnitentiâ à Rege ad minimum pecus, ſibi præcaverint adverſus iram DEI, qui illorum miſertus eſt.* Courage Meſſieurs les aſtrologues, vous ne demeurerez jamais courts, puis que vous cherchez un aſyle dans les exemples de l'Ecriture. Menacez de tout ce qu'il vous plaira, de la mort, de l'exil, de la priſon: promettez tout ce qu'il vous plaira, la ſanté, les richeſſes, les honneurs: quoi qu'il en arrive, vous aurez une reponſe toute prête: ceux à qui vous promettiez des biens, & qui n'en ont pas joui, ne ſe ſont pas bien conduits; ils n'ont pas prié Dieu devotement. Ceux que vous aviez menacez de l'infortune, ont été prudens & devots. Cela me fait ſouvenir des commentateurs Apocalyptiques, qui aiant promis une delivrance qui n'eſt pas venuë, s'en prenent aux mauvaiſes mœurs de leur prochain. C'eſt une reſſource aſſûrée. N'oublions pas deux bonnes remarques des diſciples de Gaſſendi. 1. Ils ſoutinrent que c'eſt une effronterie puniſſable par le Magiſtrat, que de publier qu'un tel & un tel mourront une telle année, car combien y a-t-il de gens qu'une ſemblable menace eſt capable de faire mourir? (e) *Fieri nihil poſſe impudentius, quàm mortem homini viventi publico ſcripto prædicere, eſſe nihil virgâ cenſoriâ publicique cognitoris animadverſione dignius, quàm captandæ mortis occaſionem ingerere, quàm oculos omnium in unum, quaſi in commune aliquod ſpectaculum, convertere; quàm illi ſi credulus fuerit, (uti nemo ferè non eſt) cauſam mortis objicere; cùm conſtet multos ex ſolo mortis hoc modo pranunciatæ metu, morbum, mortemque contraxiſſe. . . .* (f) *Ecqua eſt certe vindictæ ſpecies adverſus credulum inimicum major, quam ut illi prædicatur ab Aſtrologo futurum, ut tali tempore moriatur, aut in gravi mortis periculo ſit; cùm exinde nihil fieri poſſit illius animo arumnoſius, nihil, quod, ob cauſam jam dictam, poſſit illi magis & morbum, & mortem inducere?* 2. Que de tels Prophetes s'engagent preſque neceſſairement à une demarche antichretienne, c'eſt-à-dire à s'informer curieuſement ſi ceux qu'ils ont menacez ſont bien malades, & à s'affliger de leur bon état: car où ſont les gens qui n'aiment mieux voir dans le tombeau celui dont ils ont predit la mort, que de ſe voir dans l'ignominie d'avoir été faux Prophetes? *Permiſit Deus durare adhuc te, ſi forte acturus pœnitentiam fores; cum ob mala alia, tum ob id, quòd ipſemet volens feriſſes tibi neceſſitatem expetendi mortem tui proximi, ne cogereris deluſæ artis, prædictionisque falſi convictæ eam confuſionem ſuſtinere, quæ ad deſperationem te adigeret* (g).

(a) *Morin. in defenſ. diſſertat. pag.* 114.

(b) *Ibid. pag.* 116. 117.

(c) Fortaſſis Gaſſendus mortem admodum metuens, nec omnino ſuæ confidens rigidæ diætæ, DEUM precatus eſt, qui ipſum exaudivit. *Ib. pag.* 120.

(d) *Ibid. pag.* 119.

(e) *Bernerius, Anatomia ridiculi muris pag.* 133. 134.

(f) *Ibid. pag.* 137.

(g) *Ibid. pag.* 136.

(h) Me calamo ſupra aurem & ſcriptorio in latere, oſtiatim mendicaſſe Scholaſticum, ut ſtipendio menſurno docerem legere, ſcribere & computare. *Morin. in defenſ. diſſertat. pag.* 106.

(i) *Ibid. pag.* 108.

On publia pendant le cours de cette querelle bien des contes contre Morin. On lui reprocha entre autres choſes: 1. qu'il avoit été maître d'école juſqu'à l'âge de 40. ans, & qu'on (h) l'avoit vu la plume à l'oreille, & l'écritoire à la ceinture, demander de porte en porte ſi quelqu'un vouloit apprendre à lire, à écrire, & à chiffrer à tant par mois. 2. Qu'il (i) promit à un jeune Gentilhomme dont il avoit fait l'horoſcope, un grand bonheur dans les armes, & principalement dans les duels, ce qui fut cauſe que ce garçon devint querelleux, & voulut ſe batre pour une legere offenſe avec un homme qui le tua. On ajoûta que le frere aîne du defunt aiant ſçu la prediction de Morin, lui dechargea ſur le dos toute ſa colere; que les coups furent ſi peſans, qu'il falut que les Chirurgiens en dreſſaſſent un proces verbal, & que l'on en portât plainte à la Juſtice de Ste. Genevieve; mais que les Peres de la doctrine Chretienne s'interpoſerent pour terminer le proces, & firent donner au batu une bonne ſomme, qu'il reçut comme une très-douce conſolation. 3. Que ſon avarice étoit ſordide, & qu'il ne faiſoit des horoſcopes que pour attraper de l'argent. Il refute le premier reproche, (k) en prouvant que depuis qu'il fut reçu medecin, juſques à ce qu'on lui donna la profeſſion en mathematique, il fut ou chez l'Evêque de Boulogne, ou chez l'Abbé de la Bretonniere, ou chez le Duc de Luxembourg. Remarquez qu'il n'étoit âgé que de 30. ans, lors qu'il fut promu au Doctorat en medecine. Voiez la derniere remarque (l). Il (m) refute le ſecond reproche, en ſoutenant que ſi l'on veut interroger ou ſes voiſins, & nommément Mr. Colletet, ou les Juges de Ste. Genevieve, ou les Peres de la doctrine Chretienne, on trouvera qu'ils n'ont nulle conoiſſance de cette avanture. Enfin il dit qu'il n'eſt point avare, & qu'il ne l'a jamais été, & que ſon étoile prouve qu'il eſt auſſi liberal, que Gaſſendi eſt épargnant, ſelon ſa figure de nativité. Il ſoutient que les leçons particulieres d'aſtrologie lui euſſent valu cent mille francs, s'il eût voulu avoir pour diſciples tous ceux qui le vouloient être; mais qu'il avoit toûjours refuſé ceux mêmes qui étoient recommandables par leur haute condition; qu'on n'a que faire de lui parler de ſes nieces; Dieu y a pourvu, dit-il, par mes travaux & par mes depenſes. J'en ai mis deux dans les Couvens de Ville Franche; & quant à la troiſiéme qui veut un mari, je lui tiens tout prêts mille écus pour paier ſa dot en argent comptant, dès que l'occaſion en ſera venuë. (n) *Nec curent amplius de pecuniis neceſſariis ad conjugia nepotularum mearum . . . . Placuit enim DEO ſuam erga illas providentiam exercere meis laboribus atque expenſis: duas enim feci Religioſas Francopoli, in Monaſteriis B. Mariæ Viſitationis, & Divæ Urſulinæ; & quia nubere vult tertia, ad hujus præſentaneam dotem, ſeorſim repoſita ſunt à me librarum tria millia. Quod abſit à me dici vanitatis gratia: ſed duntaxat ad repellendum à me tetrum illud avaritiæ ſordidæ crimen, quod mihi imponit Anatomiſta murium. Etenim pro tenuitate meâ etiam à puero fui ſemper liberalis; quippe tantùm natus ad liberalitatem, quantùm Gaſſendus ad avaritiam, ut ex utriuſque figuris cœleſtibus atque vitâ patebit, nullisque unquam peperci ſumptibus pro veritatis & honoris mei defenſione. Sique lucri & pecuniarum fuiſſem cupidus, plus quam centum millia librarum mihi comparaſſem Pariſiis, ex privatis ſolùm Aſtrologiæ lectionibus; ſed nullos habere volui diſcipulos etiam Magnates, mihi qualem voluiſſem mercedem offerentes.* Dans un autre livre (o) il fait ſçavoir au public, qu'il l'a mariée comme elle le ſouhaitoit, & que les malheurs de la guerre ne l'en avoient point empêché. Ce n'eſt pas un grand miracle, car il avouë (p) que ſon revenu annuel étoit d'environ 4000. francs. Il ſe reconoît redevable de cette fortune à l'aſtrologie. Ce fut par là qu'il aquit les bonnes graces de Marie de Medicis, qui lui fit donner la charge de Profeſſeur (q).

(k) *Morin. in defenſ. diſſertat. pag.* 106. 107.

(l) *Lettre* m.

(m) *Ibid. pag.* 108.

(n) *Ibid. pag.* 120.

(o) *In præfat. Aſtrolog. Gallicæ pag.* 31. *Voici ſes paroles,* Tertiam ad votum ſuum marito copulavi etiam difficillimis bellorum noſtrorum temporibus.

(p) *Ibid.*

(q) *Ibid.*

(K) *Ce que Guy Patin a dit de lui.*] „ (r) J'aprens „ que *Aſtrologia Gallica* du Sieur Jean Morin nâtif de „ Villefranche en Baujolois, jadis Docteur en Méde„ cine de Valence (ſ), Profeſſeur du Roy és Mathé„ matiques dans nôtre College Royal, eſt enfin ache„ vée à la Haye en Hollande: l'on m'a dit qu'il y a bien „ là dedans des injures contre les Medecins de Paris, & „ les autres auſſi, qui ne veulent admettre, ni l'Aſtro„ logie Judiciaire, ni la Chymie; & je ne m'en eton„ ne pas, car cet homme etoit fou. Ce ſont deux vo„ lumes *in folio*, pour l'edition deſquels la Reine de „ Pologne a donné deux mille écus, à la recomman„ dation d'un ſien Secretaire qui aime l'Aſtrologie. „ Voilà comment les Princes ſont trompez: ſi c'étoit „ un bon livre qui pût être utile au public, on ne trou„ veroit point d'Imprimeur, ni perſonne qui s'en vou„ lût charger.„ Il avoit dit dans une autre lettre (t), *Voici encore une mort que j'ay à vous annoncer. C'eſt celle du Sieur Morin Beaujolois, Profeſſeur du Roy en Mathematiques. Si bien que le voilà mort au bout d'un an, auſſi bien que Monſieur Gaſſendy: mais ils n'ont garde de ſe mordre l'un l'autre, car l'un eſt à Saint Nicolas*

(r) *Guy Patin, lettre* 233. *datée du* 18. *Fevrier* 1661. *pag.* 319. *du* 2. *tome.*

(ſ) *Il falloit dire* d'Avignon.

(t) *La* 108. *Elle eſt datée du* 7. *de Novembre* 1656. *Voiez la page* 419. *du* 1. *tome des lettres de Patin.*

Digitized by Google

le moins il y avoit des grains de folie dans cette tête. On embaraſſa extremement ce perſonnage, ſur ce qu'il diſoit que (L) l'Antechriſt étoit né. Mais quelque abſurde qu'il fût dans la plûpart de ſes principes, il comprit fort bien une choſe dont on ne ſauroit deſabuſer les Peripateticiens; c'eſt que tout ce qu'ils enſeignent ſur les formes ſubſtantielles eſt (M) de la derniere impertinence.

Nicolas des Champs, & l'autre à Saint Eſtienne du Mont. L'un étoit bien ſage, & l'autre étoit fou & devenu enragé: mais quoy qu'il en ſoit, c'eſt choſe certaine qu'en l'autre monde ils auront le nez fait l'un comme l'autre, malgré toutes les Mathématiques, & toute la pretenduë judiciaire des Aſtrologues, dont Morin étoit coiffé. Il eſt vrai que l'*Aſtrologia Gallica* de Jean Baptiſte Morin fut imprimée à la Haie l'an 1661. Ce n'eſt qu'un volume *in folio* diviſé en 26. livres. L'Auteur avoit employé 30. ans à le faire. Il eſperoit de le voir ſortir de deſſous la preſſe (a); car il en avoit déjà envoié les 14. premiers livres au libraire de Hollande qui le devoit imprimer: la mort ſurvint là-deſſus, & fascha cette eſperance. Il y a deux épitres dedicatoires dans ce volume; l'une eſt de l'Auteur à JESUS-CHRIST; l'autre d'un anonyme (b) à la Reine de Pologne Louiſe Marie de Gonzague. Cette Princeſſe anima Morin à ce grand travail, & paia les frais de l'impreſſion. (c) *Authori animum ne tanto operi deeſſet, ſubſidium ut illud in publicum proferret, regali cura, regali munificentia addidiſti.* Pendant qu'on parloit de la marier avec un Prince, Morin aſſûra que ce mariage ne ſe feroit pas, & qu'elle étoit deſtinée à epouſer un Monarque. Ce fut l'une de ſes plus belles predictions; l'Auteur de ſa vie la fait fort valoir. *At quam omnibus ſuis partibus abſolutum fuit vaticinium illud* Mariæ, *tunc Principi, nunc vero Reginæ Poloniæ ab* Morino *editum! de futuro ipſius conjugio cum illuſtriſſimo Principe didebatur rumor, quod quidem potiſſimum illi fuiſſet, ac plurimæ dignitatis: nihilominus tamen haud ineundum fore noſter aſſeruit, cum Regem ei conjugem aſtra pollicerentur (d).* Je croirois ſans peine qu'il eut la hardieſſe d'avancer cette prediction; car outre que cette Princeſſe étoit un parti roial, & qu'il y avoit aſſez d'aparence qu'elle épouſeroit un Roi, il faut ſavoir que Morin avoit naturellement beaucoup de temerité, & qu'il ſavoit bien ſe menager (e) pluſieurs portes de derriere, en cas que ſes predictions ſe trouvaſſent fauſſes. D'ailleurs cette Dame ajoûtoit beaucoup de foi à l'aſtrologie, & c'eſt à de telles gens que les aſtrologues promettent plus hardiment les dignitez. L'Abbé de Marolles qui la conoiſſoit à fond merite d'être cité. *Une autre fois*, dit-il (f), *parlant contre l'Aſtrologie Judiciaire chez Madame la Princeſſe, qui avoit beaucoup d'inclination à l'admettre, à cauſe de l'experience & de la ſatisfaction qu'il y avoit de connoiſtre les choſes futures par ſon moyen, j'eus contre moy non ſeulement ſon Secretaire qui eſtoit homme d'eſprit, & verſé dans cette ſcience, & ſon premier Medecin Auguſtin Conade, qui exerce ſon art avec tant de bonheur; mais auſſi Monſr. l'Abbé de Belozane, & quelques autres.* Il ne faut plus s'étonner de ſes depenſes pour un livre, dont l'Auteur l'avoit flatée de l'eſperance d'une Couronne, qu'elle porta effectivement. C'eſt peut-être à cette promeſſe aſtrologique qu'elle faiſoit alluſion, lors qu'elle fit la reponſe que l'on va lire. (g) *Elle fut au Palais d'Orleans, où comme l'Abbé de la Riviere lui eut dit qu'il avoit ſouhaité paſſionnément de la voir femme de Monſieur, elle lui repartit en riant, que Monſieur n'etoit pas Roi, & qu'elle étoit deſtinée pour être Reine.* L'Abbé de Marolles raconte cela, lors qu'il raporte les viſites qu'elle fit après la ceremonie de ſon mariage avec le Roi de Pologne.

(L) *Que l'Antechriſt étoit né.*] Et même qu'il alloit paroître, & qu'en peu de temps il acheveroit les conquêtes que la tradition lui promet. Quand on demandoit à Morin, comment il ſeroit poſſible que l'Antechriſt s'emparât ſi-tôt de tant de villes fortifiées, il fera tomber des nuës, repondoit-il, une armée de Magiciens qui égorgeront les ſoldats & les habitans: preſque la moitié des hommes, ajoûtoit-il, ſont Magiciens, comme l'aſſûrent ceux qui ont été au Sabat, & tous les Magiciens ſont hommes de guerre. (h) *Ecui enim jam fabula non es ob famoſam illam non modo adventantis, ſed etiam jam pro foribus exiſtentis Antichriſti prædictionem; de qua dum ex te quæreretur, qui poſſet tam cito, ac ipſe aſſerres, expugnare Antichriſtus tot arces munitiſſimas; Solitus fuiſti excipere; cùm ex relatu eorum, qui ex Sabbatis Magorum adveniunt, dimidia penè hominum pars in Magis ſit, ac Magi omnes milites ſint, qui Sathanæ nomen dedere, quique ab Antichriſto, tanquam ſummo Duce deducendi in militiam ſunt; fore, ut cùm volet Antichriſtus expugnare urbes, quæ ſponteam ſui deditionem non fecerint, eam Magorum nubem emittat ſurſùm in aërem, quæ ſuperne irruens ſtragem tam civium, quàm militum immanem edat.* L'Auteur de ſa vie lui a fourni trois excuſes. 1. Qu'il avoit lu dans un livre du Cardinal Cuſan, que les oracles de l'Ecriture établiſſent la fin du monde à l'année 1675. En 2. lieu qu'Alabaſter homme très-verſé dans la Cabale & dans la Bible, avoit publié la même choſe. 3. Que pluſieurs Energumenes en divers païs avoient declaré à leurs Exorciſtes que la Bête de l'Apocalypſe étoit née. (i) *Cardinalis* Cuſani *ſcriptoris minime contemnendi* conjecturam de ultimis temporibus *legerat, quo libro ad annum 1675. totius orbis terminus ac interitus ex literis aſtruitur inſpiratis. Idem ſcripſit Anglus* Alabaſter in tubarum ſpiraculis *libro edito author, inquam, Orientis idiomata, & ſcripturas & Cabalam mirificè callens. Complurium exorciſmorum qui habentur excuſi volutarat* Morinus *hiſtorias, in quibus paſſim Energumeni ex variis regionibus natam eſſe beſtiam proclamarunt, quod creditu facile nequitia temporis noſtri præſtat & ſuadet.* Ne voilà-t-il pas trois belles raiſons?

(M) *Sur les formes ſubſtantielles eſt de la derniere impertinence.*] Si l'on ne le ſavoit par experience, on auroit de la peine à croire qu'il fût poſſible que des gens d'eſprit, & qui emploient toute leur vie à philoſopher, ſoutinſſent qu'une ſubſtance diſtincte de la matiere eſt neanmoins materielle (k), & ne ſubſiſte que dependamment de la matiere; qu'elle eſt tirée de la puiſſance de la matiere ſans y avoir exiſté auparavant; qu'elle n'eſt compoſée ni de la matiere, ni d'aucune autre choſe preexiſtente, & que nonobſtant cela elle n'eſt pas un être creé; enfin que ſans l'aide d'une connoiſſance qui la dirige dans ſes operations, elle produit la machine des animaux, & celle des plantes. Ils ſoutienent tous ces dogmes monſtrueux, après avoir été accablez des objections d'un Pere Maignan, d'un Gaſſendi &c. c'eſt ce qui étonne d'avantage. Morin reconut toutes ces abſurditez, & abandonna ſur tous ces dogmes la ſecte Peripateticienne. (l) *Quæſtionem de ortu vel productione formarum ſubſtantialium eſſe totius Phyſices difficillimam; quæque maximorum Virorum ac præſertim Neotericorum ingenia torſit. Dum alii volunt eas educi de potentia materiæ, alii ipſas de novo creari, alii eas eſſe tantùm quandam elementalium qualitatum proportionem; ſicque eas eſſe accidentales, & alii alia. Ego verò in Aſtrologia Gallica lib. 20. qui inſcribitur, de actione univerſali corporum cœleſtium, ſectione 4. capitibus 7: omnes hactenus opiniones Rationis examini ſubjicio: ac evidenter proco nullas ipſarum eſſe poſſe veras: omnium autem abſurdiſſimam, eſſe eductionem formæ de potentia materiæ.* Le mal eſt qu'il ſubſtitua à ces doctrines une hypotheſe bien environnée de difficultez. Il adopta le ſentiment qu'il crut trouver dans les livres d'un Danois (m); ſavoir que la forme ſubſtantielle de chaque corps eſt un Eſprit immateriel, que Dieu dès le commencement de la creation a orné de la connoiſſance neceſſaire à conſtruire les organes à quoi cette forme doit être unie. (n) *Arbitror formam Phyſicam ſubſtantialem corporum mixtorum, (animæ rationali exceptâ) aliud non eſſe, quàm ſpiritum immaterialem ſeminis cujuſque rei; cui Severinus ipſe proprias & ſpecificas attribuit ſignaturas internas coloris, odoris, ſaporis: mirabilemque ſcientiam à DEO inditam initio creationis; quâ ſeminis cujuſque ſpiritus qualibet ad generationem excitatus à cauſis efficientibus, congrua ſibi primò adſciſcit rei generandæ principia corporis ac elementa, quæ ſunt ipſius rei materia, à qua ipſa forma primò & per ſe differt; deindeque corporis ſui fabricæ & organiſationi incumbit per innatam ac eſſentialem ſibi ſcientiam ipſam adeo regulariter; ut ejuſdem plantæ omnes flores inter ſe, folia inter ſe, & fructus inter ſe, conveniant in omnibus ſignaturis, & ſimiliter conveniant, cum foliis, floribus & fructibus cujuſvis alterius plantæ ejuſdem ſpeciei: quod ſanè cum ſcientia mechanica, talis ſeminis virtuti indita, ejuſque ſignaturis eſſentialibus, conciri facile poteſt; quaſi mentis alicujus regulare opus, quod in aranearum telis, apum alveolis, cæteriſque animalium actionibus patet adhuc evidentiùs: aliter verò concipi nequit cum aſſenſu rationis.* Il a raiſon de dire qu'il n'y a rien de plus abſurde que de ſoutenir, que le mouvement ſeul des atômes eſt capable de produire cette admirable regularité qui ſe trouve dans les plantes, cette conformité des fruits & des feuilles dans les arbres de même eſpece &c. il eſt mille fois plus difficile de former une feuille d'arbre, que d'imprimer une page de Ciceron:

(a) Jam editionis hujus operis triginta annos integros accuratiſſimè limati ſtabat in procinctu, libroſque quatuordecim priores ad Typographum Batavum tranſtulerat, cum ei meditantem mors oppreſſit. *Vita Morini pag. 12. n. 55.*

(b) Qui deſigne ſon nom par ces lettres G. T. D. G. V.

(c) *Epiſt. dedicat.*

(d) *Vita Morini pag. 14. n. 72.*

(e) *Voiez la remarque I. pag. 2147. col. 1.*

(f) *Memoires, pag. 148. ad ann. 1643.*

(g) *Memoires pag. 166. ad ann. 1645.*

(h) *Bernerius, Anatomia ridiculi muris, pag. 185.*

(i) *Vita Morini pag. 16. n. 77.*

(k) *Voiez la remarque de l'article* Gorlæus (David.)

(l) *Morinus in defenſ. diſſert. p. 66.*

(m) *Petrus Severinus, in idea Medicinæ philoſophicæ.*

(n) *Morinus ibid.*

Digitized by Google

impertinence. Il ne faut pas oublier qu'il reçut de Mr. Descartes divers (N) temoignages d'estime; & qu'il ne s'en faut guere qu'il n'ait égalé Cardan, par un recit ingenu de plusieurs choses qui lui (O) étoient desavantageuses.

MO-

ron (a): puis donc que jamais un arrangement de caracteres qui ne seroit dirige par aucun choix, ne produiroit une page de Ciceron, il ne faut pas croire qu'un arrangement d'atômes non dirigé, puisse produire une feuille d'arbre ou une pomme. Il semble donc qu'il faille donner aux plantes un principe intelligent qui choisisse, & qui arrange les materiaux des feuilles &c. (c'est le sentiment de Morin) ou que la plante soit organisée dans sa semence, c'est l'opinion de plusieurs Cartesiens. (b) *Nihil excogitari potest absurdius quam quod illa similitudo florum, foliorum & fructuum ejusdem arboris in colore, odore, sapore & conformatione, prodeat ex solo motu atomorum, a quo sint situs & ordo ipsarum: Nec inter omnes flores, folia & fructus pomi, ullus accidat flos, folium vel fructus pyri aut alterius planta ab ipso atomorum motu. Hic enim nisi per aliquam regatur specificam scientiam, quæ in atomis concipi vel explicari nequit, causabit dum axat fortuitos situs & ordines atomorum, qui vel nunquam efficient aliquam determinatæ speciei plantam; vel saltem hanc multis extraneis foliis, floribus & fructibus inficient, si tantum planta generetur, & non potius chymæra diversarum genere rerum.*

(N) *Il reçut de Mr. Descartes divers temoignages d'estime.*] Il fit connoissance avec lui (c) l'an 1626. Quelque tems apres il lui fit present de son livre des longitudes, & en fut remercie par une lettre (d) fort obligeante. Il lui envoia (e) des objections touchant la lumiere l'an 1638. Ces paroles de sa lettre sont remarquables. *J'ai toujours été l'un de vos partisans, & de mon naturel je hais & je deteste cette racaille d'esprits malins, qui voyant paroitre quelque esprit relevé comme un astre nouveau, au lieu de luy sçavoir bon gré de ses labeurs, & nouvelles inventions, s'enflent d'envie contre luy, & n'ont autre but que d'offusquer ou etendre son nom, sa gloire & ses merites: bien qu'ils soient par luy tirez de l'ignorance des choses, dont liberalement il leur donne la connoissance. J'ay passé par ces piques, & je sçay ce qu'en vaut l'aune. La posterité plaindra mon malheur; & parlant de ce siecle de fer, elle dira avec verité que la fortune n'etoit pas pour les hommes sçavans. Je souhaite neanmoins qu'elle vous soit plus favorable qu'a moy.* Quel orgueil! quelle vanité! Mr. Descartes repondit à ces objections, Morin repliqua „(f) & nous „avons encore ce second écrit inseré au premier tome „(1) des lettres de M. Descartes, & suivi d'une nou„velle reponse que M. Descartes y fit des le mois de Sep„tembre avec une diligence qui le surprit, mais qui luy „fit connoitre qu'il avoit de la consideration pour luy. „M. Morin (2) feignit de n'être pas entierement satis„fait de cette seconde reponse, & il en prit occasion „de luy faire une nouvelle (3) replique au mois „d'Octobre, afin de se procurer l'honneur d'écrire le „dernier. M. Descartes toûjours fort éloigné d'ambi„tionner une gloire si fausse, acheva de reconnoitre „à cette marque le caractere de l'esprit de M. Morin. „Il ne voulut pas luy refuser la satisfaction qu'il sou„haitoit de luy, puis qu'elle luy coûtoit si peu. C'est „(4) pourquoy il manda au P. Mersenne vers le mi„lieu du mois de Novembre, qu'il ne feroit plus de „reponse à M. Morin puis qu'il ne le desiroit pas.„ Il est sûr que Mr. Descartes ne mepisa point les objections de cet homme. (g) *Il les jugea dignes de consideration dés qu'il les eut reçuës, & preferables à celles de M. Petit pour leur solidité, & pour la nature de leur difficulté. Il en (5) écrivit plus d'une fois au P. Mersenne, pour luy faire temoigner de sa part à M. Morin, que non seulement il avoit reçû son écrit en trés-bonne part; mais qu'il luy avoit encore obligation de ses objections, comme étant trés-propres à luy faire rechercher la verité de plus prés; (6) & qu'il ne manqueroit pas d'y repondre le plus ponctuellement, le plus civilement, & le plutôt qu'il luy seroit possible.* Mais ne finissons pas cette remarque sans rapporter une chose qui puisse édifier les lecteurs, autant que les plaintes orgueilleuses du Professeur roial en Mathematique les ont dû scandaliser. Nous avons vu que Morin (h) *avoit fini ses objections par . . . des plaintes sur le malheur où il se voyoit par les pratiques de ses envieux, en souhaitant que la fortune luy fût plus favorable qu'elle n'étoit ordinairement au commun des Sçavans. M. Descartes à qui ce langage ne convenoit gueres, eut plus de peine à repondre à cette conclusion qu'à tout le reste.* „(7) *Je ne pretens nullement,* „*luy dit-il à ce sujet, meriter les honnêtetez dont vous* „*usez à mon égard sur la fin de vôtre écrit, & je n'aurois neanmoins pas de grace à les refuter. C'est pour-*

„*quoy je puis seulement dire que je plains avec vous l'er*„*reur de la Fortune en ce qu'elle ne reconoit pas assez vôtre* „*merite. Mais pour mon particulier, graces à Dieu, elle* „*ne m'a encore jamais fait ny bien ny mal: & je ne sçay* „*pas même pour l'avenir si je dois plutôt desirer ses fa*„*veurs que les craindre. Car comme il ne me paroit* „*pas honnête de rien emprunter de personne qu'on ne puisse* „*rendre avec usure, il me semble que ce seroit une gran*„*de charge pour moy que de me sentir redevable au pu*„*blic.*„ Voilà quel doit être le langage d'un vrai Philosophe; Mr. Descartes auroit merité ce titre par la seule qualité dont il parle là. Mais pour Morin il deshonoroit la Philosophie, par ses murmures contre l'injustice de son siecle. Il faisoit paroître une ame venale, & avide de pensions & de recompenses: faux Savant, faux Philosophe.

(O) *De plusieurs choses qui lui étoient desavantageuses.*] Il dit (i) que sa mere malade à la mort le desherita, & lui refusa sa benediction. On la fit un peu revenir de cette haine; les Prêtres & les parens lui representerent que son testament seroit casse, & qu'elle courroit un grand risque d'être damnee, ainsi elle consentit à lui donner sa benediction, & à lui laisser un legs, le plus petit qu'elle put. Il pretend que la cause de cette haine fut qu'il avoit dit a son frere aîné, leur pere & leur mere etant malades, qu'il aimeroit mieux la guerison de son pere, que la guerison de sa mere, s'il faloit que l'un des deux n'en rechapât point. La mere mourut deux jours après, dans les dispositions que l'on vient de voir contre son fils. Voilà un fait très-peu honorable & à la mere & à l'enfant; mais il n'y a rien qui coûte trop à un astrologue, quand il en peut donner des raisons selon ses principes. Morin est dans le cas; il trouve (k) dans son horoscope que sa propre mere a dû le haïr. Il y trouve aussi qu'il a dû être empriſonne plusieurs fois, & il avoue (l) que dans sa jeunesse il s'est vu fort proche de ce malheur à cause de sa paillardise, & de son esprit vindicatif. L'influence maligne de quelques Planetes de son horoscope aiant ete corrigée par les aspects favorables de quelques autres, la prison fut convertie en une autre espece de mal qui sympathisoit avec la captivité, car depuis l'âge de 16. ans jusques à celui de 46. Morin fut toûjours chez quelque maître. Il en servit 16. successivement; il fut chez des Notaires, chez des maîtres (m) à écrire, chez des Presidens, chez des Evêques, chez des Abbez, & enfin chez le Duc de Luxembourg. La raison pourquoi il changeoit de servitude si souvent, est qu'il se brouilloit avec la maîtresse du logis, ou qu'il survenoit des accidens imprevus, ou que les maîtres se rendoient coupables d'une énorme ingratitude. (n) *Quod autem per carceres fieri non potuit, per servitutem effecit cumulus ille Planetarum in duodecima domo . . . est enim servitus . . . species quædam incarcerationis quod homo in aliena domo non liber, sed alteri mancipatus vivere teneatur. Siquidem ab anno 16. ad 46. vita mea fuit perpetua servitus, dominosque habui 16. quos omnes dereliqui vel ob jurgia cum dominabus, quarum imperium cum ferre noliem odia passus sum . . . vel ob casus repentinos, vel ob dominorum intolerabilem ingratitudinem.* Il trouve la cause de tous ces evenemens dans sa figure de nativité; ses querelles avec l'hôtesse, l'ingratitude de ses maîtres, la chetive condition des uns, la mediocrité des autres, le haut rang de quelques-uns. Il n'y a point d'étoiles qui aient mieux reüssi à son dam que (o) celles qui le menaçoient du côté des femmes. J'ai déjà (p) parlé des deux blessures qu'il reçut pour une femme galante. Ce fut peut-être dans un lieu de prostitution. Je ne compte pour rien la (q) violence que lui firent des gens de guerre, qui à l'instigation de quelques garces entrerent chez lui. Un honnête homme n'est pas à couvert d'un tel affront; n'alleguons rien d'equivoque. Il avoue (r) qu'aiant eu l'honneur d'être connu des Rois & des Reines, des Princes & des Cardinaux, & des premiers de l'Etat, il n'y a eu tout au plus que 5. personnes de haut rang qui l'aient aimé, & qui lui aient fait du bien, soit à cause de sa science, soit à cause de sa candeur, soit par sympatie: & qu'au contraire l'envie ou l'antipathie l'ont exposé à la haine d'un si grand nombre de gens, qu'il a horreur d'y songer. (s) *Horret memoria referre quot inimicos habuerim vel ob invidiam, vel ob antipathiam.* Pour ne rien dire du reste, peut-on voir un plus grand defaut que celui d'un homme qui se plaint d'avoir

(a) *Conferez ce qui a été dit ci-dessus pag. 760.*

(b) *Morin. in defens. dissertat. pag. 67.*

(c) *Voiez Mr. Baillet, Vie de Descartes, tome 1. pag. 138.*

(d) *C'est la 57. du 1. volume de Descartes. Voiez la Vie de Descartes par Mr. Baillet to. 1. p. 265.*

(e) *Voiez la 58. lettre du même volume.*

(f) *Baillet ibid. pag. 357.*

(1) *Pag. 221. du 1. tome.*

(2) *Pag. 234. du 1. tome.*

(3) *Cet écrit se trouve au 1. vol. des lettres de Mr. Desc. pag. 242.*

(4) *Pag. 416. tom. 2.*

(g) *Baillet ibid. pag. 355.*

(5) *Tom. 3. des lettres pag. 390.*

(6) *Pag. 396. t. 3. & p. 360.*

(h) *Baillet ibid. pag. 356.*

(7) *Pag. 219. 220. tom. 1.*

(i) *In Astrologia Gallica lib. 17. pag. 398.*

(k) *Ubi supra.*

(l) Parumque abfuit quin in mea juventute verificatum fuerit ob vindictæ & libidinis passiones. *Ibid.*

(m) *Voilà sans doute le fondement du reproche dont j'ai parlé ci-dessus pag. 2147. lettre h.*

(n) *Morin. ibid.*

(o) Propter D & ♀ in duodecima quæ mihi ex parte mulierum multa mala damna, vitæque pericula pepererunt. *Id. ibid.*

(p) *Dans la remarque D, lettre e.*

(q) *Ibid. lib. 23. pag. 649.*

(r) *Ibid. lib. 17. pag. 398.*

(s) *Ibid. pag. 398. 399.*

Digitized by Google

MORIN (SIMON) fanatique brûlé à Paris l'an 1663. Son esprit étoit en desordre depuis (A) long tems. Il soutenoit * qu'il se devoit faire bientôt *une reformation generale de l'Eglise, & que tous les peuples alloient être convertis à la vraie foi.* Il pretendoit *que ce grand renouvellement se devoit faire par le second avenement de* JESUS-CHRIST *dans son état de gloire, & incorporé en lui Morin; & que pour l'execution des choses ausquelles il étoit destiné, il devoit être accompagné d'un grand nombre d'ames parfaites, & participantes à l'état glorieux de* JESUS-CHRIST, *qu'il apelloit pour cela des combatans de gloire.* Le Sieur Jean Des-Marests (B) de l'Academie Françoise feignit d'être son disciple, & decouvrit par ce moien cet horrible fanatisme. Morin

* *Voiez la Preface des Lettres visionaires.*

d'avoir été un objet d'envie, & qui se vante d'avoir été aimé de quelques Grans à cause de son savoir? Ses plus grans accusateurs, sur le chapitre de la vanité & de la venalité, sont ses propres livres. Il se vante dans l'une de ses reponses d'avoir soutenu une guerre continuelle pendant 17. ans contre quinze Mathematiciens ou Philosophes, & de les avoir tous reduits à une honteuse retraite. Il dit qu'en l'année 1636 sa (a) reputation fut repanduë presque par toute l'Europe. A tout propos il nous parle de sa pretenduë demonstration des longitudes, comme d'une chose dont les plus fameux mathematiciens reconurent publiquement la verité. Il devoit donc être content; la gloire de l'invention lui demeuroit, le public lui rendoit justice par ses loüanges. Cependant Morin ne parle presque jamais de cela, sans s'emporter brutalement contre le premier Ministre, qui ne lui avoit pas fait toucher l'argent que cette invention meritoit. N'est-ce point temoigner une ame venale, basse, sordide, qui au lieu de travailler pour la belle gloire, ou plutôt par un motif entierement desinteressé, ne compte pour rien la gloire, lors que les pensions, & les recompenses pecuniaires ne sont pas de la partie? Au reste il n'étoit pas aussi conu par toute l'Europe depuis l'an 1636. qu'il le pretendoit. Son nom & ses livres n'ont pu trouver place dans un livre (b) de Vossius, où l'on voit une longue liste des mathematiciens, & des astrologues &c. anciens & modernes.

(a) Tunc vero nominis mei fama per totam fermè Europam diffusa est. *Ib. lib.* 23. *pag.* 649.

(b) *Celui de* scientiis Mathematicis. *Il s'étend jusqu'en* 1646. *& plus.*

(A) *Etoit en desordre depuis long tems.*] Voiez le livre intitulé *Pensées de Simon Morin*: il fut imprimé l'an 1647. On n'y mit ni le nom de l'imprimeur, ni le nom du lieu où on l'imprima. L'Auteur étoit en prison à Paris pour les erreurs des Illuminez, lors que les amis de Gassendi écrivirent contre l'astrologue Jean Baptiste Morin, auquel ils reprocherent qu'il étoit ou frere ou parent de ce prisonnier. L'astrologue prit cela pour le second de leurs mensonges. (c) *Secunda* (impostura) *dum asserit quendam Simonem Morinum in carceribus Archiepiscopatus hujusce asservatum, ob illuminatorum doctrinam quam profitetur, esse meum consanguineum sive fratrem.*

(c) *Jo. Baptista Morinus in defensione sua dissertationis de atomis & vacuo, pag.* 105. Ce livre fut imprimé l'an 1650.

(B) *Des-Marests. . . feignit d'être son disciple, & decouvrit.*] Il étoit lui-même (d) un grand Fanatique, & il s'attendoit à une admirable & sainte revolution: mais s'imaginant qu'elle ne se feroit point par les voies que Morin marquoit, ni par celles d'un autre Visionaire nommé (e) Charpy de Sainte Croix, il se mit en tête de combatre ces deux personnages. „(f) Charpy pretendoit que toutes ces „merveilles se devoient faire par un certain Lieu„tenant de JESUS-CHRIST de la race de Juda, „auquel il apliquoit les plus claires propheties du Mes„sie.„ On a vu dans le corps de cet article la pretension de Morin, & voici celle du Sieur des Marests. Je la raporte selon les termes d'un Auteur qui se servoit du temps present, (g) *Le Sieur Desmarests enseigne comme eux qu'il est vray que le monde je va reformer, que toutes les sectes vont estre reünies à la Religion Catholique; mais que tout cela se doit faire par le grand Prophete Eliacim Michaël, qui n'est autre que le Sieur Desmarests de S. Sorlin, & par une armée de cent quarante quatre mille victimes ou ames anneanties, qu'il doit assembler pour les donner au Roy, afin qu'elles executent sous ses ordres cette haute entrepriſe, selon les lumieres divinement inspirées au Sieur Desmarests. Il est bien visible que ce dernier Prophete ne pouvoit pas s'accorder avec ces deux autres, & qu'il avoit dans ses visions de quoy detruire les leurs. Car, comme on a veu un fou, qui s'imaginant estre Dieu le Pere, refutoit d'une maniere convaincante un autre fou qui croyoit estre Dieu le Fils; parce, disoit-il, que moy qui suis Dieu le Pere, je sçay bien que je ne l'ay point engendré: de même le Sieur Desmarests n'avoit pas de peine à se prouver à soy-même que les pensées de Morin & de Charpy estoient fausses. Charpy, disoit-il, s'imagine que le monde doit estre reformé par un Lieutenant de* JESUS-CHRIST, *joint avec les Juifs: & Morin dit que ce sera par* JESUS-CHRIST *même incorporé en luy, & accompagné des combattans de gloire. Or je suis bien assuré qu'ils se trompent, puisque c'est par moy-même, Desmarests de S. Sorlin, Eliacim Michaël, & par mes victimes, que tout cela se doit operer. Aprés les avoir ainsi condamnez d'illusion par cette preuve trés-demonstrative à son égard, il se crut obligé de les poursuivre de toutes ses forces. Ainsi il n'a point eu de repos qu'il n'ait perdu Morin, en y employant même les trahisons les plus indignes d'un honneste homme & d'un Chrestien. Et il se vante luy-même dans sa reponse d'avoir este cause de la prison de Charpy.*

(d) *Voiez ci-dessus son article.*

(e) *Il est Auteur d'un livre intitulé* L'ancienne nouveauté de l'Ecriture Sainte, *que Mr. Arnaud refuta. Le Journal des Savans du* 1. *de Mars* 1666. *fait mention de cette refutation. Ce Visionaire renonça à ses erreurs. Voiez la* Question curieuse si Mr. Arnaud est heretique, *pag.* 147. *edit.* 1695.

(f) *Lettres visionaires à la Preface pag. m.* 226.

(g) *Ibid.*

Voici les moiens qu'il emploia: il (h) depose qu'il eut quelques entretiens avec Damoiselle Marguerite Langlois dite la Malherbe, & avec une autre nommée Mademoiselle de la Chapelle: „ que *d'abord elle crai„gnoit de se decouvrir, mais que peu à peu il l'apprivoi„sa à se communiquer à luy, & qu'elle commença à luy „parler de ce Morin & de sa femme; qu'elle luy dit, qu'il „estoit certain que l'Esprit de* JESUS-CHRIST *estoit „incorporé & rejussite en M. Morin pour son second ad„venement en terre; qu'il estoit le fils de l'homme, à qui „Dieu avoit donné tout jugement sur la terre.* Apres „cela il decrit son entreveue avec Morin, qui se fit le „lendemain, & il dit que d'abord *Morin luy voulut „paroistre un homme fort saint & de grand recueille„ment, mais qu'aprés quelques discours, voyant que s'il „s'humiliоit tant devant luy, qui vouloit paroistre si haut, „il pourroit le traiter long-temps en novice, & qu'il n'a„voit pas tant de temps à perdre, il ne feignit point de „luy dire ce qu'il sçavoit des estats interieurs selon leurs „degrez, & de la spiritualité: qu'alors Morin tout ravi „luy prit la main, & la serra entre les deux siennes, & „luy dit qu'il voyoit bien qu'il estoit spirituel & dans l'es„tat de grace, & qu'il s'en falloit peu qu'il ne fust par„fait, & dans l'estat de la gloire. . . . .* (i) Il rap„porte dans la suite de sa deposition plusieurs erreurs, „qu'il apprit de la bouche même de Morin dans un „autre entretien qu'il eut avec luy: comme *qu'il ne „faut plus penser à la mort de* JESUS-CHRIST, *que „l'impeccabilité est en ceux qui sont divins & parfaits; „que toutes sortes d'œuvres sont indifferentes.* Pendant „toutes ces visites que le Sieur Desmarests rendoit à „Morin & à ses Damoiselles, il feignit toûjours de „vouloir estre son disciple. . . . Mais Morin, pour „s'assurer de luy davantage, luy envoya, comme il „est dit dans cette deposition, *une lettre le* 21. *Decem„bre* (k) *jour de S. Thomas, qui luy fut apportée par sa „fille aisnée, par laquelle ledit Morin desiroit de luy une „soumission aveugle & sincere, pour aveuglément suivre „& sincerement observer tout ce qu'il luy ordonneroit, „sans reserve de temps ni de chose, selon qu'on le peut „voir dans ladite lettre. . . . Cette demande de Morin „fit naistre quelque doute dans son esprit, ne voulant don„ner aucun consentement pour chose qui pust estre mal.... „Mais enfin . . . jugeant que s'il ne feignoit d'adherer „à quelque chose, pour decouvrir tous les secrets de la ca„bale, tout commerce cesseroit entr'eux, il se resolut de „luy envoyer par écrit son consentement, pour aveuglé„ment suivre & sincerement observer tout ce que Simon „Morin luy ordonneroit;* à quoy il ajoûta ces mots (*de „la part de Dieu & selon Dieu*) par lesquels il temoi„gnoit qu'il ne se soumettoit qu'à ce qui luy seroit „ordonné de la part de Dieu, & selon Dieu. . . . . „(l) Ce ne fut pas là la fin des déguisemens du Sieur „Desmarests. Il eut encore plusieurs entretiens avec „Morin, dans le même esprit de dissimulation & de „tromperie. Il luy écrivit plusieurs lettres, comme „son disciple. Il en reçut plusieurs, comme de son „maître. Il souffroit que cet Illuminé, & ces Da„moiselles abusées, le considerassent comme estant „entierement de leur cabale. Et enfin il en vint jus„qu'à cet excés prodigieux, que je vas rapporter en „ses propres termes. *Pour faire que Morin & sa fem„me, qui estoit tourmentée par son Diable sur son sujet, „ne le soupçonnast pas, il se resolut de luy donner par la „premiere lettre qu'il luy ecrivit une declaration, qu'il „le reconnoissoit pour le fils de l'homme, & pour le Fils „de Dieu en luy, sachant bien que Morin est fils d'un „homme, & que le Fils de Dieu est en luy comme en „tout. Cette lettre,* dit-il, *du premier Fevrier* 1662. „*fut si agreable à Morin, que pour le reconnoistre de „cette declaration, qu'il croyoit fort nette, il luy ecrivit „une.*

(h) *Voiez la* 2. *lettre visionaire p. m.* 266. *On y cite la deposition du Sieur Des-Marests.*

(i) *Ibid. pag.* 267.

(k) 1661.

(l) *Ibid. pag.* 268.

Digitized by Google

Morin avoit dejà quelques ſectateurs. J'ai ouï dire 1. qu'il avoit promis de reſſuſciter au troiſiéme jour, & que de là vint qu'il s'aſſembla beaucoup de canaille à l'endroit † où il fut brûlé. 2. Que Mr. le premier Preſident de Lamoignon lui demanda s'il étoit écrit quelque part, que le grand Prophete ou nouveau Meſſie paſſeroit par le feu, & que Morin dejà condamné cita ce verſet du Pſeaume 16. *Igne me examinaſti, & non eſt inventa in me iniquitas.* L'Auteur que je cite dans les remarques obſerve que le XVII. ſiecle a été (C) fecond en fanatiques. Je viens de recevoir un memoire (D) très-curieux concernant nôtre Morin.

† *C'étoit en Greve.*

☞ MORISON (ROBERT) Medecin & Profeſſeur en Botanique à Oxford, nâquit à Abredon l'an 1620. Il y fut reçu Maître és Arts l'an 1638. & peu après il y enſeigna la philoſophie. Il étudia en même tems les Mathematiques & puis il s'apliqua à la Botanique, & comme ſon pere & ſa mere ſouhaitoient qu'il devint Theologien, il aprit l'Hebreu, & compoſa même pour ſon uſage particulier une grammaire Hebraïque. Mais ſon inclination pour la connoiſſance des herbes fut ſi forte, qu'il falut qu'on le laiſſât tourner de ce côté-là toutes ſes études. Il s'y avançoit beaucoup lors que les guerres civiles le contraignirent de ſortir de ſon païs, ce qu'il ne fit pas ſans avoir ſignalé ſon zêle pour les interêts du Roi, & ſon courage dans le combat qui fut donné ſur * un pont entre les habitans d'Abredon, & les troupes Presbyteriennes. Il y fut bleſſé à la tête dangereuſement. Il s'en alla en France dès qu'il fut gueri de cette bleſſure, & s'étant fixé à Paris il s'attacha avec une extrême ardeur à la Botanique, & à l'Anatomie. Il prit le bonnet de Docteur en Medecine à Angers l'an 1648. & comme ſa reputation de grand Botaniſte étoit fort conuë, il fut attiré auprès du Duc d'Orleans qui en 1650. lui donna la direction du jardin roial de Blois. Il exerça cet emploi juſques à la mort de ce Prince, & puis il paſſa en Angleterre au mois d'Août 1660. Charles II. à qui le Duc d'Orleans l'avoit preſenté à Blois au mois de Fevrier de la même année, le fit venir à Londres, & lui donna le titre de ſon Medecin, & celui de Profeſſeur roial en Botanique avec une penſion de 200. livres ‡ ſterling par an. Le *præludium botanicum* qu'il publia à Londres l'an 1669. le fit tellement eſtimer, que l'Univerſité d'Oxford l'apella pour la profeſſion en Botanique. Il l'accepta ſous le bon plaiſir du Roi, & il en remplit les devoirs avec une aplication, & avec une habileté ſurprenante. Il mourut à Londres l'an 1683. à l'âge de 63. ans. Le public a vu une partie très-conſiderable des (A) Ouvrages à quoi il avoit travaillé, & où il ſuivoit une methode toute nouvelle, & qui a été fort loüée des connoiſſeurs †.

* Ad pontem fluminis Deæ. *Vita Rob. Moriſoni.* La Dée eſt une riviere à l'embouchure de laquelle Abredon eſt ſitué.

‡ *Une livre ſterling vaut environ 11. florins de Hollande, & 13. livres de France.*

† *Tiré de ſa vie à la tête de la 3. partie du* Plantarum hiſtoria Oxonienſis univerſalis.

MOR-

„ *une reponſe du 2. Fevrier, par laquelle il luy donne* „ *comme par une grande grace la qualité de ſon precurſeur,* „ *le nommant un veritable Jean Baptiſte reſſuſcité.* „

Le Janſeniſte que je copie refute enſuite par les principes de St. Auguſtin cette fourbe du Sieur Deſ-Mareſts. Il dit preſque les mêmes choſes que Mr. Arnaud a obſervées depuis, en ſe plaignant de l'impoſture d'un faux Arnaud, par laquelle on fit tomber dans le panneau un Profeſſeur de Doüai.

(C) *Que le XVII. ſiecle a été fecond en fanatiques.*] Voici les paroles de cet Auteur: „ (a) Noſtre „ ſiecle, qui a eſté auſſi fecond qu'aucun autre en „ choſes extraordinaires, l'a eſté particulierement en „ fanatiques: & il ſemble même que les eſprits ſoient „ tournez, je ne ſçay comment, de ce coſté-là, & „ qu'ils y ayent une pente naturelle. Car, comme „ dans les maladies contagieuſes on voit d'ordinaire „ que tous les autres maux degenerent en peſtes & en „ charbons, de même on a vu ſouvent en ce ſiecle „ que les devotions dereglées, & établies ſur des ca„ prices humains, degenerent en illuſions fanatiques. „ L'hiſtoire des Hermites de Caen a eſté celebre par „ tout le royaume; &, ſi l'on avoit fait la recherche „ qu'on devoit de la Compagnie du S. Sacrement, on „ auroit peut-eſtre decouvert bien d'autres choſes de „ cette nature. „ Il étale enſuite les viſions de Charpy de Ste. Croix, celles de Morin, & celles de Deſ-Mareſts. S'il y eût joint celles qui en ce tems-là (b) ſe debitoient en Hollande, il eût bien fortifié ſa theſe. La queuë de ce même ſiecle ne dement pas les autres parties, *dignum patella operculum.*

(a) *Preface des Lettres viſionaires pag. 225.*

(b) *Voiez la remarque I de l'article* Marets (Samuel des-).

(D) *Un memoire (c) très-curieux concernant nôtre Morin.*] En voici quelques extraits dans les propres termes de l'original: „ Simon Morin étoit natif d'Au„ male, & il avoit autrefois été Commis de Mr. Char„ ron Treſorier de l'extraordinaire des guerres. C'é„ toit un homme ſans lettres & d'une ignorance groſ„ ſiere qui s'étant voulu mêler de ſpiritualité tomba „ dans de grandes erreurs. Il ne ſe contenta pas de „ les debiter en cachete à diverſes perſonnes qui le re„ gardoient comme un fou, il les renferma en partie „ dans le livre qu'il fit imprimer en cachete en 1647. „ in 8. ſous le titre de *Penſées de Morin dediées au Roi*; „ c'eſt un tiſſu de reveries & d'ignorances, qui ren„ ferment les principales erreurs condamnées depuis „ dans les Quietiſtes, ſi ce n'eſt qu'il les pouſſe enco„ re plus loin qu'aucun n'a fait. Car il enſeigne for„ mellement que les plus grands pechez ne font pas „ perdre la grace, & qu'ils ſervent au contraire à aba„ tre l'orgueil humain. Il entend de ces ſortes de „ deſordres les paroles de St. Paul, que l'on entend „ ordinairement des tentations. Il dit qu'en toute ſec„ te & nation Dieu a des élus vrais membres de l'E„ gliſe. . . . (d) Il fut quelque temps en priſon, & „ relâché comme un Viſionaire; juſqu'en 1661. Alors „ Des Marets Saint Sorlin, qui avoit été en grandes „ liaiſons avec lui, & fait ſemblant à ce qu'il avouë lui „ même dans ſes écrits de le reconnoître pour le fils „ de l'homme reſuſcité, le denonça & ſe rendit ſon „ accuſateur. . . . On fit à cette occaſion le procez à „ Morin, & enfin il fut condamné à être brulé vif, ce „ qui fut executé au mois de Mars 1663. On dit qu'il „ avoit quelques diſciples qui furent envoyez aux Ga„ leres, & feu Mr. de Neuré diſoit en avoir vu un à „ Marſeille qui croyoit que Morin étoit reſuſcité. Mais „ ceux qui ont connu Mr de Neuré, ſavent qu'il n'y „ avoit pas grand fond à faire ſur les hiſtoires qu'il „ contoit, quand elles tendoient au libertinage. Car „ il repreſentoit cet homme, comme très-ſerieuſe„ ment convaincu de la reſurrection de Morin. Cet „ homme mourut aſſez conſtamment, & on diſoit „ alors que les Juges avoient été bien rigoureux, & „ qu'il auroit ſuffi de le mettre aux petites Maiſons. „ Ceux-ci ſe defendoient ſur le grand nombre d'im„ pietez, qu'il avoit reconnuës pour être ſes opinions, „ & qu'il ſoutenoit non pas à la verité avec eſprit, „ mais de ſang froid & avec une grande opiniâtreté. „

(c) *Il a été communiqué au Libraire par Monſieur l'Abbé R.*

(d) *L'original contient ici le detail des viſions & des impietez de ce perſonnage: on pourra le mettre tout entier dans quelque autre endroit.*

(A) *Le public a vu une partie . . . des Ouvrages à quoi il avoit travaillé.*] Etant au ſervice de Gaſton de France Duc d'Orleans, il aporta au jardin de Blois 250. plantes dont perſonne n'avoit donné la deſcription, & il forma une nouvelle methode d'expliquer la Botanique. Il la fit voir à ce Duc, qui l'exhorta à faire ſelon ce plan l'hiſtoire des Plantes, & qui lui promit de fournir aux frais, & de lui laiſſer tout le profit. La mort de ce Prince empêcha l'execution de ce deſſein. Mais quand Moriſon ſe vit aux gages du Roi d'Angleterre, il ſongea plus que jamais à ce grand travail. J'ai (e) parlé du *præludium anatomicum* qu'il publia en 1669. J'ajoûte qu'en 1672. on vit paroître la ſection neuviéme de la 2. partie de ſon hiſtoire des plantes. L'Univerſité d'Oxford contribua beaucoup d'argent pour l'impreſſion de ce livre, que l'Auteur donnoit comme un échantillon de ſon grand Ouvrage. Il fut ſi encouragé par les loüanges, & par les exhortations qu'on lui écrivit, qu'il publia en 1680. la ſeconde partie de ſon hiſtoire des plantes. C'eſt un gros volume in folio dont voici le titre, *Plantarum hiſtoria Univerſalis Oxonienſis, pars ſecunda, ſeu herbarum diſtributio nova per tabulas cognationis & affinitatis ex libro naturæ obſervata & detecta.* Cet Ouvrage fut fort eſtimé; & l'on peut voir la maniere avan-

(e) *Dans le corps de l'article.*

Digitized by Google

MORLIN (JOACHIM) sectateur (A) rigide de Luther, nâquit l'an 1514. Il fit les fonctions de Ministre en divers lieux †, & nommément à Arnstad, d'où les Magistrats le chasserent ‡ l'an 1543. à cause qu'ils ne s'accommodoient pas de son zêle (B) trop ardent. Il fut apellé à Konigsberg dans la Prusse pour y être Professeur, & il y fut le tenant contre Osiander, qui soutenoit une doctrine nouvelle sur la justification. Il combatit cette nouveauté avec une ardeur extrême & par ses Ecrits, & par ses Sermons; mais il succomba sous le credit de son adversaire, qui le fit chasser de la Prusse l'an 1552. nonobstant * les intercessions du peuple. Il se retira à Brunswic, où il fut donné pour collegue au fameux Chemnice. Il se mêla dans les disputes (C) du tems, & il fut de presque toutes les conferences où l'on agita les matieres du franc arbitre, & de la necessité des bonnes œuvres &c. Il retourna dans la Prusse l'an 1566. & y fut creé Evêque de la Province de Sambie par le Roi de Pologne Sigismond Auguste, & par Albert Duc de Prusse, qui n'étoit plus infatué de son Osiander. Il exerça cette charge tout le reste de sa vie, & mourut l'an 1571. aiant voulu se faire tailler contre l'avis de ses Medecins. Il publia (D) plusieurs livres ‖, & laissa un fils aussi amateur que (E) lui des disputes theologiques. J'ai oublié de dire que quand il fut reçu Docteur en Theologie à Wittemberg l'an 1540. on lui proposa une question que Luther avoit dressée, touchant (F) l'usage des biens d'Eglise.

† *Melch. Adam. in vit. Theol. pag.* 456.

‡ *Seckendorf Hist. Lutheran. lib.* 3. *pag.* 468. *n.* 9. *Voiez aussi Micrælius* Syntagm. hist. eccles. pag. 771.

* Etsi plebs ad principem pro eo supplex intercederet. *Melch. Adam. ib.*

MORUS

avantageuse dont Mr. (a) Herman en parla dans la preface de son *Hortus Lugduno-Batavus*. Quelques-uns blâmerent la partie de ce volume intitulée, *hallucinationes Caspari Bauhini* &c. ils crurent qu'il y avoit de l'orgueil dans la liberté qu'il s'étoit donnée de censurer des écrivains qui avoient rendu de si grans services à la Botanique. Nôtre Auteur animé par le succés de ce gros volume, travailla diligemment à la continuation, mais il mourut trop tôt pour pouvoir mettre la derniere main à la 3. partie. Il a donc fallu recourir aux soins d'une autre personne. On jetta les yeux sur Jaques (b) Bobart Botaniste très-habile, & très-versé dans la methode qu'il avoit aprise de Morison. C'est par son travail qu'enfin cette troisiéme partie a vu le jour l'an 1699. C'est un in folio. On ne sçait point ce qu'est devenuë la premiere (c).

(A) *Sectateur rigide de Luther.*] Je le remarque après Melchior Adam. (d) *Fuit Lutheri sectator & acer doctrinæ ejus in toto ministerio suo custos . . . . in articulo de Cœna sententiam Lutheri retinuit, quod Christi corpus in, sub, aut cum pane sit.*

(B) *De son zéle trop ardent.*] Melanchthon qui le connoissoit sans doute, le represente d'un naturel trop impetueux, & trop adonné aux contestations. Aiant oui dire qu'Heshusius s'en retournoit à Rostoch, avec le dessein de se trouver à la dispute de Breme, il crut que Morlin étoit l'auteur de tout ce manege. Je lui ai souvent predit, ajoûte-t-il, qu'il exciteroit plus de tempêtes qu'il n'en pourroit apaiser. (e) *Cogitavi horum consiliorum architectum esse Morlinum, & is habet socios harum technarum artifices. Scribam Davidi Chytræo ne instituant disputationem theatricam, quæ non parvos motus excitatura sit, si procedat. Tibi etiam hortator sum, ut si te in certamen vocabunt postules tibi quoque concedi ut accersas Petrum Martyrem, me, & alios quosdam amicos. Novi genesim Morlini: & sæpe ei prædixi, eum moturum, quæ sedare non poterit.*

(C) *Il se mêla dans les disputes du tems.*] L'Auteur que je cite dans les remarques precedentes, a raison de dire qu'il n'y a presque point eu de siecle où les disputes des Theologiens aient eté plus frequentes, qu'elles le furent du tems de nôtre Morlin. Mettons à part les grandes disputes des Catholiques Romains, & des Protestans: considerons seulement le Lutheranisme. Bon Dieu! quelles divisions ne vit-on pas entre les Theologiens de ce parti-là, & avec quelle chaleur, & quelle aigreur ne furent-elles pas soutenuës? Tout ce que l'Afrique & l'Asie ont produit d'esprits ardens, n'étoient que flegme en comparaison de ces Docteurs Germaniques. On dit que nôtre Morlin s'opposoit à la sepulture de ceux qui étoient allez aux sermons d'André Osiander, & qu'il ne voulut jamais se laisser persuader de batiser leurs enfans (f). Se peut-il voir une prevention plus énorme que celle-là, & un zêle plus furieux? Ce qu'il y a d'admirable là-dedans, est que le Lutheranisme se soit maintenu au milieu de tant de disputes violentes. Il a fait mentir la maxime, *concordiâ res parvæ crescunt; discordiâ maxima dilabuntur* (g). On en pourroit tirer une preuve d'une protection speciale de Dieu; car il semble que selon le train des choses humaines, ce que JESUS-CHRIST a dit dans son Evangile, *tout Royaume divisé contre soi-même sera reduit en desert, & nulle ville ou maison divisée contre soi-même ne subsistera* (h), doit être veritable: s'il se trouve donc des cas où cela n'arrive point, il faut que l'on y supose le doigt de Dieu. Cette maniere de raisonner est fort specieuse, & fort probable; mais remarquons en passant que JESUS-CHRIST n'a point allegué cette maxime, comme un axiôme dont la verité soit universelle, metaphysiquement parlant; elle n'a qu'une universalité morale; & je croi même que JESUS-CHRIST ne s'en servoit qu'*ad hominem* contre les Juifs. L'agrandissement de la Republique Romaine, au milieu des divisions violentes & continuelles qui l'agitoient, n'est pas une exception moins insigne à cette regle generale, que la conservation du Lutheranisme parmi les schismes qui le desoloient, & qui fournissoient tant de matiere d'insultes, & de consequences à l'ennemi commun. Revenons à nôtre Morlin, & raportons ce que Melchior Adam en dit: (i) *Brunsvigæ diu ecclesiasten agit; varia, ut* nullum ferè seculum feracius fuit Theologicarum rixarum, quam superius, *excitata fuerunt, super variis capitibus religionis controversia, utpote* de necessitate bonorum operum: de libertate voluntatis humanæ: de Adiaphoris: de particula sola in enunciatione illa: *Fide justificamur: & de aliis. Harum causa plerisque conventibus actionibusque institutis interfuit Morlinus.*

(D) *Il publia plusieurs livres.*] Melchior Adam en donne ces titres. *Psalmorum Davidis enarratio. Catechismus Germanicus. Postilla & explicatio summaria Euangeliorum dominicalium. Refutatio mendacii Theologorum Heidelbergensium, de Luthero. De vocatione Ministrorum, & quatenus magistratui fas sit eos ab officio removere. Defensio adversus accusationem novorum Wittembergensium Theologorum. De peccato originis contra Manichæorum deliria. Epistola ad Osiandrum.* Mr. de Seckendorf (k) parle d'un livre publié par nôtre Morlin l'an 1565. dans lequel se trouvent au long plusieurs choses, que Luther dit en presence de quelques personnes un peu avant sa mort.

(E) *Aussi amateur que lui des disputes.*] Il s'apelloit Marc Jerôme MORLINUS. Il s'aggregea à la faction de Wigandus contre Heshusius, dans la dispute *de abstracto* (l).

(F) *Touchant l'usage des biens d'Eglise.*] Mr. de Seckendorf a inseré dans son histoire du Lutheranisme (m) la question qui fut proposée. On demandoit (n) si les revenus destinez à l'entretien des Ministres de l'Evangile, & aux Ecoles, devoient être ôtez à ceux qui combatoient l'Evangile, c'est-à-dire aux Moines & au Clergé Romain. Celui qui faisoit cette question, y ajoûta les raisons qui le tenoient en suspens. D'un côté, dit-il, ce n'est pas aux Ministres de l'Evangile de contraindre personne, & on ne sçauroit ôter leurs biens aux impies sans se servir de violence. D'autre côté nous savons que saint Augustin a soutenu, que l'Empereur avoit eu raison de donner aux Orthodoxes les revenus ecclesiastiques des Donatistes. Les Magistrats sont obligez de faire ensorte que chacun jouïsse de ce qui lui apartient. Or les revenus dont il s'agit n'apartiennent (o) pas à des Chanoines impies, mais à la vraie Eglise; il faut donc que les Magistrats orthodoxes en usent avec ces impies comme avec des larrons. S'ils ne le font pas, les bons Pasteurs & les pauvres Ecoliers periront. Si Morlinus avoit envie de repondre conformement à l'intention de Luther, il ne lui étoit pas difficile de prendre bientôt sa derniere resolution; car il paroissoit aisément que Luther étoit d'avis qu'on destinât à l'entretien des Ministres & des Ecoles les biens de l'Eglise Romaine.

‖ *Voiez Micrælius* Syntagm. hist. eccles. pag. 771.

† *Tiré de Melch. Adam ubi supra.*

(a) *Professeur en Medecine & en Botanique à Leide.*

(b) *Il est directeur du Jardin de l'Academie d'Oxford.*

(c) *Tiré de la vie de Morison à la tête de la* 3. *partie de son histoire des plantes.*

(d) *Melch. Adam. in vitis Theolog. p.* 457.

(e) *Philipp. Melancth. epist. ad Albertum Hardenbergium, apud Melchior. Adamum ibid.*

(f) Dogma Osiandri quantopere detestentur qui confessionis Augustanæ censeri volunt, cùm ex Wittenbergensium Doctorum censura, tum ex Matthiæ Flacci, & Joachimi Morlini non scriptis magis quam factis, abunde cuivis perspicere licet. Nam quo loco Morlinus habuerit eos, qui cùm gregis sui essent, Osiandri sermones audiebant, obscurum non est. Nec sepultura mortuos dignabatur, nec infantes eorum ut baptizaret, adduci potuit. *Hujus rei expresso verbo Dei, apud Prateolum, Elencho hæres. pag. m.* 512.

(g) *Sallust. de bello Jugurth. pag. m.* 214.

(h) *Evang. de Saint Matth. ch.* 12. *v.* 25.

(i) *Melch. Adam ubi supra pag.* 456.

(k) *Seckendorf, hist. Lutheran. l.* 3. *p.* 693.

(l) *Micrælius, Syntagm. hist. Eccles. pag.* 771.

(m) *Lib.* 3. *pag.* 313. *n.* 10.

(n) Ei (*Morlino*) ut moris est, quæstio proposita fuit per ephebum à Luthero conscripta, his verbis, utrum reditus donati Ecclesiis ad Euangelii Ministros alendos &c. *Ibid.*

(o) Hi reditus non sunt impiorum Canonicorum, sed sunt veræ Ecclesiæ. Quare Magistratus Ecclesiæ debet etiam pœnam sumere de impiis tanquam prædonibus. *Ibid.*

Digitized by Google

MORUS (ALEXANDRE) l'un des plus grans Predicateurs de ſon ſiecle dans le parti Reformé, étoit fils d'un Ecoſſois, qui étoit Principal du College que ceux de la Religion avoient à Caſtres dans le Languedoc. Il nâquit en 1616. dans cette ville-là, & comme il avoit l'eſprit fort vif, les progrés de ſes études furent fort promts. N'aiant gueres plus de vingt ans † il fut envoié à Geneve, pour y continuer ſes études de Theologie; & voiant que la profeſſion en Grec qui étoit vacante alloit être diſputée, & que les Curateurs de l'Academie avoient exhorté par leur programme les étrangers auſſi bien que les citoiens à entrer en lice, il ſe mit ſur les rangs avec pluſieurs autres competiteurs, Miniſtres, Avocats, & Medecins, preſque tous plus âgez que lui de la moitié, & ſe fit tellement ‡ admirer par la belle & éloquente maniere de tourner les choſes, dans toutes les preuves d'érudition qu'il falut produire, que le prix de la diſpute lui demeura. Aiant exercé cette charge environ trois ans, il ſucceda à celles β que Mr. Spanheim qu'on avoit apellé à Leide γ laiſſa vacantes, qui étoient celle de Profeſſeur en Theologie dans l'Academie, & celle de Miniſtre dans l'Egliſe de Geneve. Comme il étoit grand Predicateur, & qu'il avoit joint avec cette qualité beaucoup de literature *, il ne faut pas s'étonner que tous ſes collegues n'aient pas été de ſes amis. Mais il faut avouër qu'il y avoit bien d'autres choſes qui lui ſuſcitoient des traverſes: car ſans parler de ſes mœurs, qui dans tous les lieux où il a vêcu ont été un objet de mediſance par raport à l'amour des femmes, ſes meilleurs amis demeuroient d'accord qu'il avoit beaucoup (A) d'imprudence, & qu'il étoit fort mal endurant. Quoi qu'il en ſoit il ſe forma dans Geneve deux partis, l'un pour lui, l'autre contre lui; & il ne faut pas douter que le premier de ces deux partis ne fût compoſé non ſeulement des perſonnes qui avoient de l'eſtime & de l'amitié pour Mr. Morus, mais auſſi des perſonnes qui ſans l'aimer, ni ſans l'eſtimer, voioient leurs ennemis à la tête du parti contraire. L'on voit tous les jours des exemples de cela. Je ne ſçai comment Mr. Morus ſe procura les bonnes graces de Mr. de Saumaiſe; mais il eſt certain que celui-ci attira l'autre dans les Provinces Unies. Quelques-uns pretendent que ce fut pour chagriner (B) Mr. Spanheim, qui avoit été brouillé à Geneve avec Mr. Morus. D'abord Mr. de Saumaiſe tâcha de lui procurer une chaire de Theologie ⊥ à Harderwic,

† *Alex. Mori Fides publica, pag. 225.*

‡ *Voiez la Vie d'Etienne le Clerc l'un des concurrens, imprimée à Amſterdam en 1685. à la tête des* Quæſtiones Sacræ *de David le Clerc &c.*

β *Mori Fides publica, pag. 226.*

γ *Il y vint en 1642.*

* *Voiez ce que Tanaquil le Fevre lui écrit* Epiſtolar. l. 1. pag. 219.

⊥ *Voiez la remarque* C.

(a) *Au devant de la 2. Apologie de Milton* edit. Hagæ Comit. 1654. *George Crantzius Docteur en Theologie eſt l'Auteur de cette preface.*

(b) *Produite dans le* Fides publica *pag.* 111. *& ſuiv.*

(c) *Ibid. pag.* 114.

(d) *Milton,* Defenſ. pro ſe pag. 134. *produit une lettre où l'on dit de Mr. Morus ce qui fut predit d'Iſmaël, que* ſes mains étoient contre tous, & les mains de tous contre lui.

(e) Δυσμενέων παῖδες τῷ σῷ μένει ἀντιόωσι. *Ilias.*

(f) *C'étoit celle d'un Roi de Navarre. Voiez le Pere Bouhours,* Entret. des Deviſes p. m. 463. 464.

(g) *Horat. Satyra* 1. *l.* 2.

(A) *Beaucoup d'imprudence, & qu'il étoit . . mal endurant.*] On reconoît dans une preface (a) où l'on prend parti pour Mr. Morus, que ſon naturel trop promt, ſa trop grande liberté de parler, & la trop forte paſſion de s'élever au deſſus des autres, avoient ſouvent donné lieu aux inimitiez qui avoient toûjours regné entre lui & ſes émules. On ajoûte qu'on n'avoit ouï rien dire à Mr. Spanheim contre Mr. Morus, ſi ce n'eſt qu'il étoit altier: on dit auſſi qu'au jugement de Saumaiſe Mr. Morus ajoûtoit trop de foi à de faux amis, & qu'il n'étoit pas aſſez laborieux; mais qu'au reſte c'étoit un très-bel eſprit, & capable de toutes choſes. Mr. Diodati dans une lettre (b) qu'il écrivit en faveur de Mr. Morus à Mr. de Saumaiſe, avouë que ce Miniſtre *ne s'eſtoit jamais porté qu'à une defenſe innocente,* mais qu'il l'avoit fait *avec de la chaleur, & de la vigueur qui avoit ſouventefois cuï à ceux qui l'avoient aggreſſé; . . . Que ſon naturel eſtoit bon, & ſans fraude ni arriere-penſée, franc & noble . . . . promt & fort ſenſible aux indignitez, mais qui ſe revenoit aiſément; qui ne provoquoit point, mais auſſi qui avoit de terribles ergots pour ſe defendre. Je n'ai gueres veu de perſonnes* (pourſuit-il) *qui ſe ſoient glorifiées de l'avoir entrepris.* Conſcia virtus, *& ſi vous y adjouſtez,* genus irritabile vatum, *le rendent bien armé contre ſes aſſaillans.* Qu'il me ſoit permis de faire une reflexion en peu de mots ſur l'illuſion que l'on ſe fait en matiere d'amitié. Voilà Mr. Diodati qui parce qu'il avoit de la tendreſſe pour Mr. Morus, ne compte pour rien un defaut très-capital & très-indigne d'un Miniſtre, je veux dire un eſprit vindicatif au ſouverain degré, une fierté & un emportement extrême: c'eſt dans le fond flêtrir un Miniſtre, & le deſtituer entierement de l'eſprit évangelique qui doit être inſeparable de ſon caractere, que d'avouër ce que Mr. Diodati en avouë, & neanmoins il ne croioit pas que ce fût rabatre grand' choſe des loüanges qu'il repandoit à pleines mains ſur ſon ami. Il excuſe le mieux qu'il peut l'humeur vindicative de Mr. Morus; *l'importunité,* dit-il (c), *de ſes malveuillans ſembloit bien meriter que de fois à autre ils fuſſent ainſi eſmouchettez, pour leur enſeigner le repos.* Je voi tous les jours des gens qui s'aveuglent de telle ſorte ſur le chapitre de tel Miniſtre dont ils ſe ſeront entêtez, ſous pretexte des grans dons qu'ils lui attribuent, qu'ils parlent de ſon Iſmaëliſme (d) preſque avec éloge. *C'eſt un dangereux ennemi,* diſent-ils, *que Monſieur un tel, il a bec & ongles; malheureux* (e) *qui ſe joüe à lui;* comme s'il s'agiſſoit de parler à la Paienne d'un Colonel de Dragons, ou comme ſi un Miniſtre de l'Evangile étoit un Chevalier du Chardon, armé d'une deviſe menaçante, *Nemo me impune laceſſit, nul ne s'y frotte* (f).

Qui me (g) *commorit, (melius non tangere, clamo)*
Flebit & inſignis tota cantabitur urbe.

Il eſt difficile de croire que de tels Miniſtres ſoient autrement attachez à la religion que par les liens de la vanité; & parce qu'elle leur fournit les moiens de s'ériger en petits tyrans. Encore un coup, parcourez tous les defauts à quoi la nature humaine eſt ſujette, vous n'en trouverez point de plus oposé à l'eſprit du Chriſtianiſme, que la violence qui paroît dans les querelles de quelques-uns de ces Meſſieurs. Elle temoigne que dans chaque demêlé ils veulent donner à conoître leur puiſſance, juſques au point que perſonne à l'avenir ne ſoit aſſez temeraire pour leur reſiſter. Sans avoir lu Homere, ils mettent mieux en pratique les paroles d'Agamemnon, qu'aucun texte de l'Ecriture.

(h) Ἐγὼ δὲ κ' ἄγω Βρισηΐδα καλλιπάρηον
Αὐτὸς ἰὼν κλισίηνδε, τὸ σὸν γέρας· ὄφρ' ἐῢ εἰδῇς
Ὅσσον φέρτερός εἰμι σέθεν, στυγέῃ δὲ καὶ ἄλλος
Ἶσον ἐμοὶ φάσθαι, καὶ ὁμοιωθήμεναι ἄντην.

Ego autem abducam Briſeida pulchram-genas,
Ipſe profectus ad tentorium, tuum premium: ut benè intelligas
Quanto potentior ſum te: timeat autem & alius
Æqualem ſe mihi dicere, & comparari contra.

(h) *Homer. Iliad. l.* 1. *v.* 184.

Voiez Milton à la page 44. & 190. de ſa replique. Voiez auſſi l'hiſtoire de l'edit de Nantes, (i) où l'on avouë que Morus *entre ſes belles qualitez en avoit qui ne lui faiſoient pas honneur,* qu'*il étoit imprudent, imperieux, ſatirique, mepriſant,* & qu'*il ne trouvoit preſque rien de bon que ſes Ouvrages, & les loüanges de ſes aprobateurs.*

(i) *Hiſt. de l'édit de Nantes tome* 3. *pag.* 454.

(B) *Que ce fut pour chagriner Mr. Spanheim.*] Sorbiere ſera mon garant; car voici ce qu'il ecrit à Mr. Patin: (k) *Je ne vous puis dire de* M. Spanheim, *que ce que l'on publioit lors qu'il fuſt decedé; que* Saumaiſe *l'avoit tué, & que* Morus *avoit eſté le poignard. L'Hiſtoire eſt longue, & pour la toucher en peu de mots, je n'ai à vous dire ſi ce n'eſt que* M. de Saumaiſe *n'aimoit point feu* M. Spanheim, *par quelque jalouſie d'eſprit & de reputation dans l'Eſchole; Que pour le mortifier il fit appeller en Hollande,* M. Morus *duquel il ne cognoiſſoit que le nom, mais qui eſtoit le fleau & l'averſion de ſon Collegue; Que le Docteur remua Ciel & terre pour l'empeſcher de venir, & qu'il mourut lors qu'il eut nouvelles que ſon adverſaire eſtoit en chemin. . . .* Il joint à cela un court éloge de Mr. Spanheim, & puis il ajoûte touchant Mr. Morus, *Je n'en puis pas porter mon jugement ſans vous le rendre ſuſpect, pour ce qu'il eſt mon intime amy depuis le College, c'eſt-à-dire depuis plus de vingt-cinq ans, & que j'ay livré pour lui des batailles où le* P. Jarrige *s'eſt rencontré: Mais il eſt certain & tout le monde advouë qu'il a l'eſprit tout de feu, qu'il a de vaſtes penſées, qu'il brille & qu'il éclatte extraordinairement.*

(k) *Sorbiere, lettre* 64. *pag.* 442.

LA LETTRE (l) que Mr. Spanheim écrivit à Voſſius au mois de Mars 1648. merite d'être conſiderée, & peut ſervir de confirmation à quelques-unes des choſes que Sorbiere vient de nous dire. On y trouve en particulier ce fait-ci, que Mr. (m) Godefroi n'avoit écrit

(l) *Elle eſt la* 447. *parmi celles qui ont été écrites à Voſſius.*

(m) *Profeſſeur en Droit à Geneve.*

Digitized by Google

derwic, & la choſe n'aiant pu reüſſir, il le fit apeller à Middelbourg. Mr. Morus acceptant la vocation, partit de Geneve en 1649. chargé d'un bon (C) temoignage d'orthodoxie. Il ſe preſenta au Synode des Egliſes Wallonnes † aſſemblé à Maeſtricht; il y prêcha avec l'aplaudiſſement de tout l'Auditoire, & puis il alla prendre poſſeſſion à Middelbourg de la charge de Profeſſeur en Theologie dans l'Ecole illuſtre, & de celle de Paſteur de l'Egliſe. Meſſieurs d'Amſterdam à ſon arrivée en Hollande ‡ lui offrirent la profeſſion en Hiſtoire, que la mort de Voſſius avoit renduë vacante dans leur Ecole illuſtre; & n'aiant pu le detacher des engagemens qu'il avoit pris avec la ville de Middelbourg, ils firent venir David Blondel: & neanmoins trois ans après aiant ouï dire que l'on offroit à Mr. Morus une chaire de Theologie en France, ils lui renouvellerent leurs offres. Il accepta alors cette vocation, & la remplit en habile homme. Il y fit une éclipſe par un voiage en (D) Italie qui fut aſſez long, & duquel on dit qu'il n'eut pas ſujet de (E) ſe repentir. Durant ce voiage il fit un beau poëme *, ſur la defaite de la flotte Turque par les Venitiens. Ce poëme lui valut une chaine d'or dont la Republique de Veniſe lui fit preſent. Il revint exercer ſa charge, & après quelques bourraſques (F) eſſuiées dans les Synodes Wallons, il paſſa en France pour y être Miniſtre de l'Egliſe de Paris, où pluſieurs perſonnes le ſouhaitoient. Pluſieurs autres s'y opoſerent, & ſe preſenterent à quelques Synodes Provinciaux, & puis au Synode National ‖ de Loudun, chargées de ſacs de papiers contre Mr. Morus. Toutes leurs accuſations (G) furent éludées, ou trouvées nulles; car il fut reçu Miniſtre

† *Fid. publica pag. 157.*

‡ *Ibid. pag. 213.*

* *Voiez en l'éloge dans les lettres de Tanaquil le Fevre l. 2. p. 157.*

‖ *Il commença le 10. de Novembre 1659. & finit le 10. de Janvier 1660.*

écrit un temoignage ſi avantageux & ſi glorieux à Mr. Morus que par haine pour Mr. Spanheim. Celui-ci menaçoit de faire ſavoir au public tout ce qui s'étoit paſſé à Geneve par raport aux bons temoignages que Mr. Morus y avoit obtenus, & quelle avoit été la vie & la conduite de Mr. Morus. J'aprens par la même lettre que Mr. Morus proteſta avec ſerment aux Magiſtrats de Geneve, qu'il n'avoit point eu en vuë Mr. Spanheim dans la harangue dont je parlerai (a) ci-deſſous.

(a) *Dans la remarque L.*

(C) *Chargé d'un bon temoignage d'orthodoxie.*] Ce temoignage lui fut donné par l'Egliſe de Geneve le 25. de Janvier 1648. il eſt tout du long en Latin & en François dans le (b) *fides publica* de Mr. Morus, & l'on y voit de plus que les ennemis de ce Miniſtre, pour fruſtrer les bonnes intentions de Saumaiſe qui le vouloit établir en Gueldre Profeſſeur en Theologie, repandirent dans le monde que Mr. Morus étoit un pernicieux heretique, qui non ſeulement croioit que ſelon les intentions de Dieu JESUS-CHRIST a ſouffert également pour tous les hommes, & que le peché d'Adam ne nous eſt pas imputé; mais auſſi que le St. Eſprit n'eſt point Dieu, ou que l'on n'eſt pas obligé d'être perſuadé qu'il le ſoit. L'Egliſe de Geneve donna là-deſſus à l'accuſé un temoignage ſi plein d'éloges, qu'il a plus l'air d'un panegyrique de rhetoricien, que d'une ſentence d'abſolution. Mr. Morus y paroît plus blanc que neige à tous égards, & pour la doctrine, & pour la bonne vie. On y ſoutient que (c) ſes plus paſſionnez ennemis ne peuvent lui reprocher quoi que ce ſoit qui merite aucune cenſure. Nous verrons neanmoins (d) ci-deſſous que Milton reçut de Geneve divers memoires, qui noirciſſoient terriblement Mr. Morus.

(b) *Pag. m. 81.*

(c) Si vitæ integritatem ſpectes, hinc te niveus morum candor retrahit, illinc admirabilis & ſibi ſemper conſtans innocentia. Apoſtolus vult Epiſcopum eſſe ἀνέγκλητον. Nihil utique illi vel ab infenſiſſimis hoſtibus & livoris felle maligno turgentibus merito objici queat, quod juſtæ ſit reprehenſioni obnoxium.

(D) *Une éclipſe par un voiage en Italie.*] On voit dans une harangue Latine qu'il recita à Amſterdam après ſon retour d'Italie, pourquoi il n'étoit pas retourné plutôt. Il y expoſe pluſieurs dangers qu'il avoit courus. Au reſte ceux qui diſent qu'il entreprit ce voiage ſans en avertir ſes Superieurs n'ont pas trop de tort; car le congé qu'il obtint à Amſterdam le 20. de Decembre 1654. n'avoit été demandé que pour un voiage en France qui devoit durer trois ou quatre mois. Mais quand Mr. Morus fut de retour, il ſe preſenta au Synode de Leide au mois de Mai 1656. & dit qu'il avoit trouvé en Italie de grandes aparences d'y avancer la gloire de Dieu, par la predication de l'Evangile. Il fut remercié de ſes bons conſeils.

(d) *Dans la remarque M, lettre e.*

(E) *Il n'eut pas ſujet de ſe repentir* du voiage d'Italie.] On conte qu'étant tombé dangereuſement malade à Florence, il dit tant de belles choſes au Medecin qui le traitoit, que ce Medecin en fut tout rempli d'admiration, & qu'en aiant rendu compte au grand Duc, il lui inſpira le deſir de voir ce docte étranger: deſorte que Mr. Morus étant gueri fut introduit à l'audience de ſon Alteſſe, & la charma tellement par ſes diſcours, qu'il en reçut dans la ſuite pluſieurs marques d'une eſtime & d'une affection particuliere. D'autres diſent que Mr. Morus étoit conu de ce Prince avant qu'il tombât malade. Voici ce qu'on trouve dans un petit livre qui vient de paroître: (e) *Le Grand Duc de Toſcane reçut humainement* Mr. Morus *dans ſes Etats & dans ſa Capitale, il le favoriſa de ſon amitié & de ſon eſtime, il lui envoya ſon Medecin dans la maladie qu'il eut à Florence, & lui fit un riche preſent, digne de celui qui le donnoit, & digne de celui qui le recevoit..... On dit que le Medecin que ce Duc envoya pour viſiter ce malade, & pour le traiter dans ſa maladie, fut tellement ſurpris dans les entretiens qu'il eut avec lui, de l'entendre raiſonner avec tant de force, tant de profondeur, & tant de penetration, ſur toutes ſortes de Sciences, & particulierement ſur la Medecine, qu'il avoüa, quelque habile qu'il fût lui-même dans ſa profeſſion, que ſon malade en ſçavoit plus dans la Medecine, qu'il n'en avoit appris lui-même dans cette ſcience, où il avoit donné tous ſes ſoins & toutes ſes veilles.*

(e) *Panegyrique de Mr. Morus, imprimé à Amſterdam 1695. pag. 14.*

(F) *Quelques bourraſques eſſuiées dans les Synodes Wallons.*] En effet au mois d'Avril 1659. le Synode de Tergou le cita, ſur quelques plaintes qui avoient été portées contre lui. Il alla bien à Tergou, mais il ne jugea pas à propos de ſe preſenter au Synode, il fit ſeulement ſavoir à la Compagnie qu'il ne dependoit plus que des Egliſes de France, auſquelles il s'étoit engagé. Il ne prevint point par là ſa condamnation, comme il l'avoit cru, car le Synode declara qu'il n'étoit point en état d'exercer avec édification ſon miniſtere en ce païs, ni d'y communier (f). Le Synode de Nimegue confirma ce jugement (g) au mois de Septembre 1659. nonobſtant les lettres de l'Egliſe de Paris, touchant l'admiſſion de Mr. Morus à cette Egliſe, accompagnées d'un acte du Synode d'Ai du 8. Mai 1659. qui ratifioit cette admiſſion. Mr. de Thou qui étoit alors Ambaſſadeur de France à la Haie, ſe mêla de la choſe en faveur de Mr. Morus, par un grand memoire qu'il preſenta à Meſſieurs les États Generaux, qui ordonnerent par acte du 6. Avril 1660. communiqué au Synode de Haerlem, qu'on les informât des procedures qui avoient été tenuës dans cette affaire. Ce Synode deputa trois Paſteurs & deux Anciens à Meſſieurs les Etats, pour leur donner l'éclairciſſement qu'ils ſouhaiteroient. Je penſe qu'on en demeura là.

(f) *Voici les paroles du Synode article 27.* La Compagnie a declaré que ledit Alexandre Morus eſtoit incapable d'exercer aucune fonction du St. Miniſtere de l'Evangile au milieu de nous, & d'y participer à la Sainte Cene du Seigneur, juſques à ce que par une ſincere repentance de ſes pechez, & une converſation ſans reproche, il ait reparé tant de ſcandales qu'il nous a donnez, &c.

(G) *Toutes leurs accuſations furent éludées ou trouvées nulles.*] Raportons ce que l'on trouve ſur ce ſujet dans l'hiſtoire de l'édit de Nantes. Le Commiſſaire du Roi au Synode National de Loudun, „ (h) ne „ s'oppoſa point à la lecture des informations en„ voyées de Hollande contre Alexandre Morus, de „ qui le miniſtere étoit alors recherché par l'Egliſe de „ Paris. Il voulut bien même qu'en jugeant on eût „ égard à ces Actes, & que les avis y fuſſent fondez: „ mais il fit inſerer dans l'arrêté du Synode une eſpe„ ce de proteſtation, qui portoit que le jugement ſe„ roit rendu ſuivant les libertez de l'Edit, les loix de „ la Diſcipline, & les uſages du Royaume, ſans s'aſ„ ſujettir à nulle autorité, juriſdiction, ni jugement „ étranger, ni renvoyer l'accuſé à la juriſdiction, ou „ au jugement d'autres que ceux du Royaume, ce „ qui ſeroit contraire aux Ordonnances & Edits, bien „ & avantage des ſujets du Roi. Par ce moyen ce „ fut le Commiſſaire plûtôt que le Synode qui jugea „ l'affaire, parce que l'inſtruction n'en étant pas ache„ vée dans le païs où l'accuſation étoit née, & la pro„ teſtation du Commiſſaire empêchant d'y renvoyer „ Morus, pour ſe juſtifier ſur les lieux, on ne trou„ voit pas les informations ſuffiſantes pour le con„ vaincre. Il fut donc abſous, & on confirma la vo„ cation qui lui étoit adreſſée. Mais il ſeroit malaiſé „ de dire ſi cette vocation fit plus de bien que de mal, „ parce qu'elle porta dans le Conſiſtoire & dans l'E„ gliſe une ſi grande diviſion, que l'un des partis ap„ pelloit édification, ce que l'autre appelloit ſcan„ dale: qu'il parut de grands excés d'un côté, des „ ſoupçons de paſſion de l'autre; quelque choſe de „ trop

(g) *La Compagnie a jugé, que la Compagnie alors avoit eu de tres-ſuffiſantes raiſons pour prononcer cette ſentence, & partant le preſent Synode a approuvé, ratifié & confirmé de nouveau l'article 27. du precedent Synode. Actes du Synode de Nimegue du mois de Septembre 1659. article 21.*

(h) *Hiſtoire de l'édit de Nantes, tome 3. liv. 5. pag. 315. ad ann. 1659.*

Digitized by Google

niſtre de l'Egliſe de Paris. Mr. Daillé (H) qui l'avoit ſervi de tout ſon credit dans pluſieurs Synodes, ne fut pas long tems à s'en repentir; il s'éleva entre eux une querelle fort violente, qui cauſa mille partialitez dans le Troupeau. En general Mr. Morus, au milieu des aplaudiſſemens que ſa maniere inimitable de (I) prêcher lui attiroit d'une foule extraordinaire d'auditeurs, eut à Paris le chagrin de voir ſa reputation attaquée par des perſonnes de merite, qui le traduiſirent tout de nouveau (K) aux Synodes, d'où il ne ſe ſauva que comme par feu. Sa mort qui fut très-édifiante, & les marques de pieté qu'il fit paroître durant ſa derniere maladie, effacerent le ſouvenir de ce qu'il pouvoit y avoir eu d'irregulier dans ſa conduite. Il mourut à Paris chez Madame la Ducheſſe de Rohan au mois de Septembre 1670. Il n'avoit jamais été marié. On verra ci-deſſous le titre de ſes (L) Ouvrages.

Je

„ trop recherché pour detruire Morus, & quelque „ choſe de trop violent pour le maintenir. Un Sy- „ node Provincial de la Province de Berri termina „ l'affaire par la permiſſion du Roi; & on l'accuſa „ d'avoir été un peu partial en faveur de l'accuſé, & „ de s'être fait un peu trop de plaiſir de mortifier un „ Conſiſtoire auſſi celebre que celui de Charenton, „ qui par le merite & la capacité de ceux qui le com- „ poſoient, étoit alors comme l'oracle de toutes les „ Egliſes. „

(H) *Mr. Daillé qui l'avoit ſervi de tout ſon credit.*] Je me ſuis cru obligé de mettre ici les inſultes que les adverſaires de Mr. Daillé lui firent pour ce ſujet, & ce qu'il leur repondit pour ſa juſtification, car cela fait partie des aventures de Mr. Morus. Voici donc ce que le Sieur Cottiby, autrefois Miniſtre à Poitiers, reprocha à Mr. Daillé; (a) *Ce qui me ſurprend davantage, c'eſt de me voir accuſé par vous, Monſieur, de qui j'aurois eſperé le plus de protection & de ſupport, ſi par malheur il m'étoit arrivé de tomber dans quelque faute qui m'euſt obligé de comparoître devant ces Tribunaux où vous tenez d'ordinaire un rang ſi éminent: car que ne devois-je point raiſonnablement attendre d'un homme qui en la perſonne de l'un de ſes confreres, s'eſt declaré le defenſeur & l'Advocat de l'une des plus impures vies du monde, & qui après avoir plaidé ſa cauſe dans un Synode Provincial de l'Ile de France, a bien eté aſſez hardi dans le National dont il eſtoit le Chef (digne chef d'un tel Corps) de le maintenir hautement, je ne dirai pas contre les fideles memoires des Miniſtres de Roüen, de Can & de Lion, mais ce qui eſt plus étonnant contre une foule d'accuſations de quelques Provinces entieres, & tout cela par je ne ſai combien de detours bien moins innocens que ceux de la langue.* Le Pere Adam fit à-peu-près les mêmes reproches; mais voici ce que Mr. Daillé lui repond: „ (b) Pourquoi voulez-vous que „ je l'euſſe condamné, & jugé indigne des offices que „ la charité doit à tous ſes prochains dans le beſoin, „ moi qui l'avois ouï, moi qui ne l'avois pas ſeule- „ ment ouï, mais qui après avoir pris une exacte co- „ noiſſance de la cauſe avecque toute la diligence & „ toute l'application d'eſprit dont je ſuis capable, étois „ demeuré convaincu de ſon innocence? Quand je „ n'aurois deu ces petits devoirs qu'à ma conſcience, „ ſon ſentiment me juſtifie aſſez contre les violences „ & les *mediſances étranges* où vôtre proſelyte s'em- „ porte contre moi en cet endroit. Mais vous & lui „ avez d'autant plus de tort de blâmer ma conduite „ dans cette affaire, que j'y ay rendu les offices que „ vous reprenez non proprement à mon ſentiment „ particulier, mais à l'ordre de mes ſuperieurs; pre- „ mierement à l'ordre du Conſiſtoire de mon Egliſe, „ qui me chargea moi & ſes autres Deputez de cette „ affaire dans le Synode de l'Ile de France dont vôtre „ proſelyte fait mention, & qui fut celui qui ſe tint „ à la Ferté ſous Jouare l'an 1657. & puis deux ans „ après à l'ordre non de mon Conſiſtoire & de mon „ Egliſe ſeulement, mais auſſi du Synode entier de „ ces Provinces tenu à Aï en Champagne l'an 1659. „ J'ai fait le moins mal qu'il m'a été poſſible ce que les „ compagnies dont je depens m'ont enjoint & com- „ mandé expreſſément, ce que ma conſcience bien „ loin d'en être choquée approuvoit comme juſte & „ raiſonnable. Quel crime ai-je commis en cela? Cer- „ tainement quand au fonds le defendeur ſeroit auſſi „ coupable comme je le tiens innocent, toûjours eſt- „ il evident que je n'aurois point de part dans le vice „ qui en ce cas-là ſe trouveroit dans les deux jugemens „ qui l'ont juſtifié, car j'y ai ſeulement defendu une „ cauſe que je croyois & que je crois encore très-juſ- „ te: je n'ai eu & n'ai pu avoir de voix dans la ſen- „ tence qui y a été prononcée. J'y ai fait l'office d'Ad- „ vocat & non de Juge. Encore faut-il que j'ajoûte „ que je ne fis ni l'un ni l'autre dans le Synode Natio- „ nal qui a prononcé le dernier arrêt ſur cette affaire, „ le defendeur qui étoit preſent y ayant lui-même „ plaidé ſa cauſe en cinq ou ſix audiences entieres, „ avecque tant de force & d'évidence que graces à „ Dieu il n'eut beſoin de l'aide d'aucun. „ Voiez ci-deſſous la remarque *M* vers la fin.

(a) *Cottiby, Replique à Mr. Daillé, pag.* 17.

(b) *Daillé replique au Pere Adam part.* 3. *pag.* 154.

(I) *Sa maniere inimitable de prêcher.*] Elle conſiſtoit en certaines ſaillies d'imagination qui contenoient des alluſions ingenieuſes, & je ne ſçai quel air de paradoxe fort capable de ſurprendre l'auditeur, & de le tenir toûjours attentif. Mais la maniere dont il debitoit ces choſes en faiſoit le principal agrément. De là vient que ſur le papier ſes Sermons ne ſont pas à beaucoup près ſi admirables, & que la plupart de ceux qui ont voulu l'imiter ſe ſont rendus ridicules. Le deſir de l'imiter qui commençoit à gâter beaucoup de jeunes Miniſtres, obligea le Synode de l'Ile de France en l'année 1675. à faire un acte qui fut lu en chaire à Charenton & ailleurs, par lequel on commandoit d'éviter dans l'expoſition de la parole de Dieu, les jeux d'imagination & de mots &c. On ſera bien aiſe de voir ici le jugement d'un hiſtorien qui eſt ſans comparaiſon meilleur connoiſſeur que moi. *Il étoit,* (c) dit-il en parlant de nôtre Morus, *extraordinairement ſuivi du peuple; & ceux qui ſe connoiſſoient le moins à ce qui merite l'admiration, étoient neanmoins ſes plus paſſionnez admirateurs. On diſputoit entre les perſonnes de bon goût, ſi ce qu'on trouvoit en lui de plus beau etoit ſolide ou apparent, & ſi on le devoit nommer un éclair ou une lumiere. Mais ceux même qui prononçoient contre lui, ne pouvoient s'empêcher de l'entendre avec plaiſir, & de ſentir en eux les mêmes mouvemens qu'il excitoit dans les autres. Quelques-uns ont cru qu'il avoit beaucoup moins d'érudition, qu'on ne ſe l'imaginoit communément; mais perſonne n'a douté qu'il ne ſût mettre en œuvre fort heureuſement ce qu'il poſſedoit, & donner un grand luſtre à ce qu'il expoſoit au jugement du public. Quoi qu'il en ſoit, jamais homme n'a reçu des aplaudiſſemens plus flateurs que lui, & n'a pu s'apliquer mieux ce qu'on a dit de quelque autre, que s'il ne meritoit pas les jugemens avantageux qu'on faiſoit de lui, au moins il raviſſoit à ſes auditeurs la liberté d'en faire de deſobligeans.* Il avoit dit dans la page 316. que *les manieres* de Morus *ne plaiſoient pas à tout le monde, & qu'on a vu preſque toûjours mal reüſſir ſes imitateurs.*

(c) *Hiſt. de l'édit de Nantes, to.* 3. *liv.* 7. *pag.* 453.

(K) *Tout de nouveau aux Synodes.*] On peut dire que Mr. Morus ne fut pas long tems en paix dans l'Egliſe de Paris, car dès le mois de Septembre 1661. on porta des plaintes contre lui au Conſiſtoire, qui n'eurent point de ſuite, & peut-être n'en eurent-elles point, à cauſe qu'il demanda ſon congé pour aller en Angleterre au mois de Decembre 1661. Il en revint au mois de Juin 1662. Tout auſſitôt les plaintes aiant été renouvellées, le Conſiſtoire ordonna qu'il ſeroit ouï, mais qu'en attendant il s'abſtiendroit de prêcher. Ses partiſans le voulurent faire prêcher en depit du Conſiſtoire, & pour cet effet ils ſe ſaiſirent des avenues de la chaire, & ne voulurent point ſouffrir que le fils de Mr. Daillé y montât; ce qui cauſa un ſi terrible deſordre, qu'il n'y eut point de predication le matin de ce Dimanche. Quelques chefs de famille eurent recours au Parlement, qui ordonna le 27. de Juillet 1662. que l'on aſſembleroit un Colloque. Ce Colloque ſuſpendit Mr. Morus pour un an. Le Synode de l'Ile de France confirma & aggrava même cette ſuſpenſion; mais celui de la Province de Berri auquel ce Miniſtre en apella, le retablit dans ſa charge (d). Ces ſortes d'apels étoient permis par les reglemens des Synodes Nationaux.

(d) *Tout ceci eſt narré amplement dans l'hiſtoire de l'édit de Nantes à la fin du* 7. *livre du* 3. *tome.*

(L) *Le titre de ſes Ouvrages.*] On a de lui un traité *de gratia & libero arbitrio*; un autre *de Scriptura ſacra ſive de cauſa Dei*; un commentaire ſur le chapitre 53. d'Eſaïe; des notes *ad loca quædam novi fœderis*; une reponſe à Milton, ſous le titre de *Alexandri Mori fides publica*; des harangues & des poëmes en Latin. Depuis ſa mort on a imprimé quelques (e) fragmens de ſes Sermons, & même quelques Sermons tout entiers: diſons un mot ſur ſes harangues. Il en prononça trois. Geneve qui ſont fort belles; la latinité en eſt plus docte qu'elegante

(e) *A la Haie* 1685. *Voiez les Nouv. de la Republ. des lettres, mois de Mars* 1685. *pag.* 333. *de la* 2. *edition. On a imprimé* 18. *de ſes Sermons ſur le* 8. *chap. de l'Epitre aux Romains, à Amſterdam l'an* 1691.

Digitized by Google

Je parle de la querelle qu'il (M) eut avec Jean Milton; & j'obſerve qu'il y a des choſes dans le *Menagiana* (N) qui lui ſont glorieuſes. On y en trouve auſſi qui ne le ſont point. Un de ſes derniers panegyriſtes raconte un fait qui (O) n'eſt pas vrai.

Le

gante: il aimoit les phraſes peu communes, & les ſignifications de mots dont on ne trouvoit preſque point d'exemples. De ces trois harangues il y en a une qui eſt un panegyrique de Calvin, & une autre qui a pour titre *de pace*, dans laquelle il condamna fortement, ſans nommer perſonne, Mrs. Amyraut & Spanheim qui étoient en guerre ouverte ſur la grace univerſelle. Il leur dit leurs veritez comme il faut. Ce fut une veritable Mercuriale; il s'en donna au cœur joie. Diſons auſſi un petit mot ſur ſes poëſies Latines. On eſtime beaucoup celles qu'il fit ſur la naiſſance de nôtre Seigneur, & pour rendre graces à Dieu après une grande maladie. Mr. Perachon qui étoit alors Proteſtant, les traduiſit en vers François, & les publia à Paris l'an 16 . Je ne me ſouviens point d'avoir vu d'autres vers François de Mr. Morus, que la reponſe qu'il fit ſur les mêmes rimes à un ſonnet que Corras lui adreſſa après ſon abjuration.

(a) *Voiez Daillé Replique au P. Adam, 2. partie, pag. 127. Colomiés Biblioth. choiſ. p. 19.*

(b) *Il y eut des exemplaires où Mr. Morus mit ſon nom, à ce que dit Milton,* Defenſ. pro ſe, p. 23. 25.

(c) *Le catalogue de la Bibliotheque d'Oxford le donne auſſi à Mr. Morus.*

(d) Illa mihi graviter jamdudum infenſa... nihil intentatum reliquit ut me in naſſam infauſtiſſimi matrimonii compingeret. Quod ubi ſenſit innotuiſſe vulgo, me vero palam vehementiſſimeque reluctari, *Acheronta movebo*, inquit, *& perdam ipſum*, quâ ſæpe formula utitur. *Morus, Fides publica, pag.* 190.

(e) *Milton, Defenſ. pro ſe, pag.* 132.

(f) *Ibid. p.* 92. 141.

(g) *Ludov. Molinæus, Paræneſi ad edificat. pag.* 433.

(M) *La querelle qu'il eut avec Jean Milton.*] L'origine de cette querelle fut qu'en 1652. Mr. Morus fit imprimer à la Haie un livre de Pierre du Moulin le fils, (a) & le dedia ſous le nom (b) de l'Imprimeur au Roi de la Grand' Bretagne. Ce livre intitulé *Regii ſanguinis clamor ad cœlum adverſus parricidas Anglicanos*, eſt une invective bien pouſſée contre les Parlementaires; Milton en particulier y eſt extrêmement maltraité. L'épitre dedicatoire ne le menage pas mieux, mais il eſt dechiré en pieces beaucoup plus furieuſement dans les vers qui ſont à la fin du livre. Milton qui avoit laiſſé ſans repartie divers écrits violens publiez contre les Parlementaires, ne put garder le ſilence à l'egard de celui-ci; où il ſe voioit perſonnellement intereſſé tant par les éloges immenſes que l'on y donnoit à Saumaiſe, que par les injures terribles dont il s'y trouvoit accablé. Il repondit donc, & ſupoſa ſoit de bonne foi, ſoit par ruſe, afin d'avoir plus de priſe ſur celui qu'il refuteroit, que cet Ouvrage avoit Morus (c) pour Auteur. Il le traita comme un chien, ou plutôt comme un bouc; car il l'accuſa de mille impudicitez, & nommément d'avoir debauché une ſervante à Geneve, & de l'avoir entretenuë depuis qu'elle eut un mari; & d'avoir engroſſé la femme de chambre de Madame de Saumaiſe ſous promeſſe de mariage. Il l'accuſa d'avoir été convaincu de diverſes hereſies à Geneve, & de les avoir honteuſement abjurées de bouche, mais non pas de cœur. Il l'accuſa d'avoir été 8. ou 10. mois dans Geneve privé de ſes gages, & de ſes fonctions de Profeſſeur & de Miniſtre, à cauſe du procés d'adultere &c. qui lui avoit été intenté, dont l'iſſuë, dit-il, auroit été ſa condamnation, s'il n'eût eſquivé le jugement definitif, en declarant qu'il vouloit ſortir de la ville. Il l'accuſa d'avoir été interdit des fonctions du miniſtere par les Magiſtrats d'Amſterdam: enfin il le diffama de la maniere du monde la plus cruelle, repandant ſur les contes qu'il en faiſoit un tas de railleries bouffonnes. Mr. Morus lui opoſa une pile d'atteſtations d'orthodoxie & de bonne vie que les Conſiſtoires, les Academies, les Synodes & les Magiſtrats des lieux où il avoit vêcu lui avoient données. Il lui fit voir que les Juges, tant civils qu'eccleſiaſtiques, qui avoient conu des pretenſions de la femme de chambre de Madame de Saumaiſe, les avoient declarées nulles, & qu'il étoit ſorti pur & net de cette affaire, malgré le complot de cette Dame qui (d) avoit mis tout en œuvre contre lui. Il fit voir par des certificats authentiques des Magiſtrats d'Amſterdam, du Conſiſtoire Walon & des Curateurs de l'Ecole illuſtre de la même ville, qu'il n'avoit jamais été interdit de ſes fonctions de Miniſtre. Je n'ignore pas qu'il n'y ait des exceptions à alleguer contre les certificats de bonne vie, & qu'il ne ſoit un peu étrange que ceux que Morus obtint à Geneve aient été ſi differens du temoignage de la voix publique: car après tout il eſt certain que Milton avoit reçu des memoires de Geneve, & qu'il (e) produit une lettre écrite de cette ville qui aſſûre que tout le monde admiroit, qu'il eût été ſi fidelement inſtruit ſur le chapitre de Mr. Morus. Il ne demeure point court à l'égard des certificats; il dit (f) en particulier de ceux de Geneve, qu'ils furent donnez avant que les accuſateurs de Mr. Morus pour fait d'adultere l'euſſent attaqué formellement. On ſçait d'ailleurs que la plus groſſe tempête que ce Miniſtre ait eſſuiée à Geneve s'éleva depuis les atteſtations obtenuës le 25. de Janvier 1648. & quelcun a (g) publié que le Magiſtrat de cette ville caſſa l'acte de depoſition decretée contre Mr. Morus par le Conſiſtoire; & qu'il commanda au Conſiſtoire de donner à ce Miniſtre un temoignage de bonne vie. Mais enfin il y a incomparablement plus d'exceptions à alleguer contre les bruits diffamatoires, qu'un Auteur comme Milton eſt capable de recueillir, que contre les certificats; deſorte que tout bien compté je ſerois d'avis, que vu ceux qui ont été produits par ſa partie, & les inconveniens qu'on auroit à craindre ſi des accuſations vagues & ſans preuve juridique, l'emportoient ſur des juſtifications revêtuës de formalitez, il demeurât chargé de la note d'un calomniateur public, ſauf dans les faits où il ſe pourroit munir du ſecours de quelques actes authentiques. Je ſerois d'avis nommément que le diſtique qu'il fit inſerer dans la gazette de Londres fût declaré une turlupinade diabolique. Le voici, car je ne croi pas que (h) Mr. Colomiés ait voulu parler d'un autre diſtique.

Galli ex concubitu gravidam te (i) Pontia Mori,
Quis benè moratam morigeramque neget?

La haine de Milton a été aſſez opiniâtre, comme il paroît par une lettre (k) qu'il écrivit lors qu'il s'agiſſoit de l'affaire de Mr. Morus au Synode National de Loudun. Il croioit que quand même on n'y ordonneroit autre choſe que la depoſition de ce Miniſtre, il arriveroit à ce Synode ce qui n'étoit encore arrivé à aucun autre, c'eſt-à-dire d'avoir une heureuſe iſſuë. *Synodo interea proteſtantium Laodunenſi, (l) propediem, ut ſcribis, convocanda, precor id quod nulli adhuc Synodo contigit, fœlicem exitum, non Nazianzenicum, fœlicem autem huic nunc ſatis futurum ſi nihil aliud decreverit quàm ejiciendum eſſe Morum.* Cette lettre eſt datée du 20. Decembre 1659. c'eſt-à-dire du 30. ſelon le nouveau ſtyle. Le Synode avoit donc deja duré près de deux mois, & cependant Milton en parle comme d'une aſſemblée à venir, ce qui fait voir qu'il n'avoit gueres de correſpondances en France. Dans une autre (m) lettre il parle encore plus durement de la vocation de Mr. Morus à Charenton; c'eſt ſans le nommer.

(h) *Bibl. choiſie, pag.* 19.

(i) *C'eſt ainſi qu'il nommoit la femme de chambre de Madame de Saumaiſe. Mr. Morus ſans dire quel étoit ſon vrai nom, nie que Milton l'eût bien nommée. Voiez* Miltoni Defenſ. pro ſe p. 164.

(k) *C'eſt la* 29.

(l) *Il eût fallu dire* Juliodunenſi, *ou* Lauſdunenſi, *&c.*

(m) *C'eſt la* 24. *& elle eſt datée du* 1. *d'Août* 1657.

(N) *Dans le* Menagiana *qui lui ſont glorieuſes.*] „ (n) M. Morus declara avant que de mourir, que „ perſonne ne l'avoit plus tente que moi de changer „ de religion. Madame la Ducheſſe d'Aiguillon me „ donna ordre de lui offrir de ſa part quatre mille li„ vres de penſion. Je fis parler de cette affaire à M. „ de Perefixe alors Archevêque de Paris, par M. l'Ab„ bé Gaudin, & M. de Perefixe en parla au Roi. Sa „ Majeſté dit là-deſſus qu'il n'étoit pas temps, & que „ cela feroit tort à M. Morus, parce qu'il étoit alors „ en procés avec ſes confreres. M. Morus mettoit la „ diviſion par tout où il ſe trouvoit. Il l'avoit miſe „ en Hollande & ailleurs, de même qu'à Paris. Je „ le comparois à Heleine, qui avoit excité la guerre „ par tout où elle avoit été. „ . . . . „ (o) M. le „ Marechal de Grammont étant allé par ordre du Roy „ voir le Miniſtre Morus qui étoit malade à l'extremi„ té: à ſon retour le Roy lui demanda comment il „ étoit? Le Marechal lui dit: Sire, je l'ay vû mou„ rir; il eſt mort en bon Huguenot; mais une choſe „ en quoy je le trouve encore plus à plaindre, c'eſt „ qu'il eſt mort dans une Religion qui n'eſt main„ tenant non plus à la mode qu'un chapeau poin„ tu. „

(n) *Menagiana, pag.* 153. *de la* 2. *édition de Hollande.*

(O) *Un fait qui n'eſt pas vrai.*] „ La Sorbonne „ en (p) fut un jour toute allarmée, & il ſe paſſa „ une choſe glorieuſe pour Mr. Morus, qui fit rougir „ tous ſes Docteurs, & qu'ils regarderent comme une „ eſpece d'enchantement. Un homme dont le viſage „ ne leur étoit nullement connu, & qu'ils prirent d'a„ bord pour quelque Prêtre de village, s'étant trou„ vé dans une de leurs diſputes, demanda au Profeſ„ ſeur qui preſidoit alors dans cette Aſſemblée, s'il „ lui vouloit permettre de propoſer quelques argu„ mens. Ce qui lui aiant été accordé, il s'en aquitta „ d'une maniere qui lui gagna bien-tôt l'eſtime de „ tous ces Docteurs, & comme ce nouvel Antagoniſ„ te pouſſoit ces argumens d'une terrible force, & „ au delà de ce qu'on en devoit attendre, ils paſſe„ rent de l'eſtime à l'admiration. Mais quand ils vi„ rent que ce puiſſant adverſaire les pouſſoit à bout, „ & qu'ils ne ſçavoient plus que repondre à la force „ de ſes raiſons, toute leur admiration & toute leur „ eſtime, ſe changea en colére & en indignation, & „ la diſpute s'echauffa ſi fort, que s'il ne fût ſorti „ adroitement de ce lieu ſi dangereux, il avoit à crain„ dre

(o) *Suite du Menagiana, pag.* 82.

(p) *C'eſt-à-dire de la force du genie de Mr. Morus.*

Digitized by Google

Le jugement que Mr. Chevreau a fait du caractere de Mr. Morus eſt très-conforme à celui de pluſieurs autres connoiſſeurs, & temoigne (P) en même tems que les choſes que l'on écrit à un homme ne reſſemblent pas * toûjours à celles que l'on dit de lui dans les lettres que l'on écrit à d'autres gens. Je ne veux point paſſer ſous ſilence que l'illuſtre Mr. Huet donne de très-grans éloges à Mr. Morus dans quelques poëſies Latines qu'il lui adreſſe. Voiez la page 30. & 77. des poëſies de ce ſavant prelat à † l'édition d'Utrecht 1700.

☞ MOSYNIENS, ou β MOSYNOECIENS. C'eſt ainſi que l'on nommoit certains montagnars qui ſe logeoient ſur γ des arbres, ou dans δ quelques tours ζ de bois au voiſinage du Pont Euxin. Leurs coutumes étoient ſi contraires η à celles des autres nations, qu'ils faiſoient à la vuë du public ce qu'on fait ailleurs dans la maiſon, & pour ce qui eſt des choſes que l'on fait ailleurs publiquement, ils les faiſoient dans leurs logis. Ils n'excepterent point de cette regle renverſée l'œuvre (A) de la chair. Leur plus haute tour de bois ſervoit de demeure au Roi, prince miſerable, car il faloit qu'il terminât tous leurs diferens comme juge, & s'il lui arrivoit de mal juger, on l'empriſonnoit le jour même, & on (B) ne lui fourniſſoit aucun aliment θ. Leur Roiaume étoit électif, & ils tenoient en tout tems leur Prince ϰ ſous la chaine ☞ & ſous une forte garde. Ils ſe nourriſſoient de gland, & de la chair des bêtes ſauvages, & ils dreſſoient des embûches aux voiageurs λ, & traitoient très-mal les étrangers ‡. Ils ſe faiſoient des marques par tout le corps ⊥. Conſultez Xenophon au 5. livre de l'expedition de Cyrus le jeune. Il y a donné un long detail de leur maniere de s'armer, & de ſe nourrir &c. Il dit qu'étant ſeuls ils parloient, ils rioient, & ils danſoient tout comme s'ils euſſent été en compagnie.

MOTHE

* *Voiez ci-deſſus pag. 1406. col. 2. remarque M.*

† *C'eſt la 4. on y a joint ſes notes ſur l'Anthologie.*

β *C'eſt-à-dire* habitans dans des tours. *Voiez Apollonius, & Strabon ubi infra.*

γ *Strabo lib. 12. pag. 378.*

δ *Id. ib.*

ζ *Pompon. Mela ubi infra & Dionyſius Periegetes v. 766.*

η *Apollon. Argon. lib. 2. v. 1020. & ſeq.*

θ *Tiré d'Apollonius ibid.*

ϰ *Pompon. Mela lib. 1. c. 19. Voiez auſſi Diodore de Sicile l. 14. c. 31.*

λ *Strabo ibid.*

‡ *Pompon. Mela ib.*

⊥ *Id. ib.*

(a) *Panegyrique d'Alexandre Morus, imprimé à Amſterdam chez Jean du Freſne l'an 1695. pag. 14. 15. 16.*

(b) *Oeuvres mêlées de Mr. Chevreau pag. 40. & 50.*

(c) *Ibid. pag. 48.*

(d) *C'eſt-à-dire Mr. Morus.*

(e) *Ibid. pag. 49.*

„dre quelque mauvais tour; mais il imita JESUS-„CHRIST nôtre grand Maître, quand il ſortit du „Temple pour éviter les embûches des Phariſiens „qu'il venoit de confondre; de même nôtre Morus „aprés avoir fermé la bouche aux Phariſiens de ces „derniers ſiécles, les amuſa par de douces paroles, „ſortit de leur Synagogue, & ainſi s'en alla. Aprés „qu'il leur eut échappé, ils le firent ſuivre de loin „par un de leurs diſciples, pour decouvrir le lieu où „il entreroit, & pour s'informer enſuite quel etoit „cette eſpece d'homme, qui en ſçavoit lui ſeul plus „que toute la Sorbonne enſemble: ce qui ayant été „remarqué par celui qu'ils deſiroient tant de con-„noître, il ſe tourna vers celui qui le ſuivoit, & ne „lui dit que ces deux mots en le quittant, *memento „Mori*, ce qui fit juger d'abord à ceux qui l'avoient „envoyé, que celui qui leur avoit donné tant de pei-„ne, etoit cet homme ſi celebre, l'une des colomnes „de l'Egliſe de Charenton, & la terreur de la Reli-„gion Romaine (a). „ Voilà ce qu'on trouve dans un Ouvrage qui paroît depuis un an, & qui merite d'être lu. Il y a plus de 25. ans que je fis ce conte en preſence d'un Docteur en Theologie Curé de R. homme d'eſprit & fort verſé dans les coutumes de ſa religion. J'étois perſuadé de ce fait, car je l'avois ouï dire en diverſes occaſions à d'habiles gens, & à l'âge que j'avois alors je ne me defiois guere de ce qui étoit narré par de telles bouches. Le Docteur me repondit, voilà un fort joli conte, la concluſion en eſt fort ingenieuſe, mais ſoiez aſſuré que c'eſt un Roman; car ceux qui propoſent des argumens contre les Theſes qui ſont ſoutenuës en Sorbonne, ſont toûjours des gens conus, & graduez dans la Faculté, & revêtus même des habits, ou des ornemens de ceremonie qui leur conviennent. Si l'Auteur du conte avoit ſçu cela, il auroit choiſi une autre ſcêne.

(P) *Le jugement que Mr. Chevreau . . . eſt très-conforme . . . . & temoigne en même tems.*] Liſez les deux lettres (b) qu'il lui écrivit l'an 1660. l'une en François, & l'autre en Latin, & comparez les avec ce paſſage de ſa lettre à Mr. le Fevre: „(c) Vous ſça-„vez qu'il y a des hommes qui naturellement aiment „le parfum de quelque côté qu'il puiſſe venir, qui le „demandent comme une dette, & qui s'y ſont telle-„ment accoutumez, qu'on ne peut leur plaire qu'avec „un encenſoir à la main. C'eſt une foibleſſe qui fait „pitié; mais qui eſt humaine: outre que la profonde „erudition de (d) nôtre ami dans les belles lettres, la „connoiſſance exacte qu'il a du Grec, & de toutes „les langues Orientales, meritent bien qu'on le con-„ſidere, & qu'on le diſtingue d'avec tant d'autres qui „ne lui reſſemblent que par ſon defaut. Ce qui m'en „a plû dans les frequentes converſations que nous „avons euës, c'eſt qu'il m'a toujours dit de bonne foi, „qu'il étoit infiniment au deſſous de Mr. Daillé qu'il „croit plus ſolide que vôtre Calvin. Avec tout cela, „un Propoſant que vous connoiſſez, vient de m'aſſu-„rer que M. Morus l'emporte, du conſentement de „tout le monde, ſur Mr. Daillé, que ſes actions pu-„bliques d'imagination & de boutade, plaiſent beau-„coup plus par leur nouveauté, que l'eloquence de „Mr. Daillé qui ſeroit ſon maître. . . . . (e) Ce que „je crains, eſt qu'il ne s'entête de ces merveilleux ap-„plaudiſſemens; qu'il n'ait pas la force de ſe faire la „moindre violence dans ſon humeur libre; & qu'il ne „ſuccombe dans ſon penchant. . . . . ſans avoir „égard à ſon caractére, à ſa reputation, & à ſa for-„tune.„ Mr. Morus, dit-il (f) dans une autre lettre, „a beaucoup d'erudition & d'eſprit; peu de Religion „& de jugement. Il eſt mal propre, ambitieux, in-„quiet, changeant, hardi, preſomptueux & irreſolu. „Il ſçait le Latin, le Grec, l'Hebreu, l'Arabe; & ne „ſçait pas vivre.„

(f) *Ibid. pag. 409.*

(A) *Ils n'excepterent point de cette regle renverſée l'œuvre de la chair.*] Apollonius a raiſon de les comparer à des pourceaux, puis qu'ils n'avoient point de honte de ſe porter à cet acte ſous les yeux de leur prochain.

Οὐδ' (g) ἐνὶς αἰδὼς ἐπιδήμιος, ἀλλὰ σύες ὣς
Φορβάδες, ἠὲ ἑταῖραι ἀτυζόμεναι παρίστας,
Μισγονται χαμάδις ξυνῇ φιλότητι γυναιξῖν.
Nec eos in populo pudet cœtus Veneris: ſed, in vicem porcorum
Gregalium, nihil quicquam reverſi arbitros,
Humi & in propatulo commiſcent cum uxoribus corpora.

(g) *Apoll. Argon. lib. 2. v. 1025. p. m. 243. 244.*

Le ſcholiaſte obſerve qu'il ne faut point entendre qu'ils s'accouplaſſent ainſi en public avec toutes ſortes de femmes indifferemment, mais chacun avec la ſienne. Pomponius Mela ne fait point cette diſtinction. *Propatulo veſcuntur*, dit-il (h), PROMISCUE *concumbunt & palam.* Je ne ſçai point ſur quoi ce ſcholiaſte ſe fondoit. Auroit-il voulu ſe ſervir de la maxime, que dans les choſes douteuſes il faut toûjours recourir au ſens le plus favorable, & paſſer *in mitiorem?* Mais les phraſes d'Apollonius ſemblent fort claires contre l'exception, & authoriſer nettement Pomponius Mela. Diodore de Sicile (i) ne l'a guere moins autoriſé. Notez qu'on trouve dans Xenophon (k) que les Moſynœciens, avec leſquels il fit alliance, eurent une extrême envie d'embraſſer les garces qui ſuivoient le camp des Grecs, & de le faire en public ſelon leur coutume. Au reſte la monſtrueuſe impudence de ces gens-là a paru (l) dans d'autres peuples.

(h) *Pompon. Mela lib. 1. c. 19. p. m. 22.*

(i) *Diodor. Siculus lib. 14. c. 31.*

(k) *Xenophon, de expedit. Cyri lib. 5. p. m. 209.*

(l) *Voiez la remarque D de l'article* Hipparchia.

(B) *On l'empriſonnoit le jour même, & on ne lui fourniſſoit aucun aliment.*] Raportons les termes d'Apollonius.

(m) Ἤν γάρ τι ϑεμιστεύων ἀλίτηται,
Λαμῷ μιν καὶ ἅμαρ ἐπιπλείσαντες ἔχουσιν.
Nam ſi quid alicubi in jure dicundo deliret,
Ipſum eodem die in cuſtodiam datum, ſuffocant inedia.

(m) *Apollon. ubi ſupra v. 1030.*

Pintien accuſe Pomponius Mela de n'avoir pas bien compris la penſée d'Apollonius: il pretend que ce poëte Grec a voulu dire que les Moſynœciens enfermoient leur Roi le jour même de la ſentence injuſte, & le condamnoient à mourir de faim. Pomponius Mela dit ſeulement que pour le punir d'avoir ordonné quelque injuſtice, ils le condamnoient à jûner un jour entier. (n) *Reges ſuffragio deligunt, vinculiſque & arctiſſima cuſtodia tenent: atque ubi culpam prave quid imperando vernere, inedia diei totius afficiunt.* Pintien ſe fonde ſur le temoignage de deux Auteurs qui ont été alleguez par le Scholiaſte, & ſur celui de Nicolas Damaſcene qu'il a lu dans les recueils de Stobée. *Mela verba illa* ad famem illo die, *pro* illius diei *accepit. At Apollonii enarratores contra intelligunt, eo ipſo die*

(n) *Pompon. Mela ubi ſupra.*

Digitized by Google

MOTHE LE VAYER (François de la) Cherchez Vayer.

MOTTE-AIGRON (Jaques de la) s'eſt fait conoître par la qualité d'Auteur, pendant la fameuſe querelle de Balzac avec le General des Feuillans le Pere Goulu. Il avoit fait une preface ſur les lettres de Balzac, & il avoit pris la commiſſion conjointement (A) avec Mr. de Vaugelas, de porter au Pere Goulu un exemplaire de l'apologie de Balzac, dans laquelle on maltraitoit fort un jeune Feuillant. Comme le Pere Goulu prit l'envoi de cet exemplaire * pour un cartel de defi, il ſe mit tout auſſi-tôt à écrire contre Balzac d'une maniere très-emportée, & il decocha quelques traits contre le Sieur de la Motte-Aigron; ces deux-ci entre autres, qu'*il* † *étoit fils d'un fort honnête Apotiquaire*, & qu'*il vivoit ordinairement à la table de Balzac.* On pretend que ce fut violer en quelque ſorte les droits de l'hoſpitalité, puis que le Pere Goulu β avoit logé plus d'une fois chez le pere du Sieur de la Motte-Aigron; mais d'autre côté cela pouvoit faire croire qu'il ſavoit les choſes d'original. Quoi qu'il en ſoit il piqua cruellement ſon homme, & il fut cauſe que peu après on informa le public dans la dedicace d'un livre, que le pretendu apotiquaire du Pere Goulu étoit Abraam Aigron, Ecuyer, Conſeiller du Roi, & Elu d'Angoulême. Cette épitre dedicatoire n'eſt pas mal écrite γ; mais comme elle eſt en Latin à la tête de la Reponſe que la Motte-Aigron fit en François au Pere Goulu, on y a trouvé une affectation qui a ſervi à faire plus deſaprouver les grans éloges que l'Auteur repand ſur ſon pere à pleines mains, & qu'il tourne du côté le plus capable d'éloigner tout ſoupçon de pharmacie. Non content de ce debut il nous aprend θ dans le corps du livre, que *ſon biſayeul ayant accompagné Henri II. au voyage d'Allemagne, fut un des premiers Capitaines que ce Roi laiſſa* dans Mets, & un de ceux qui defendirent le plus courageuſement cette place contre Charles-Quint. Il ajoûte que ſa biſaieule Catherine de la Barde étoit *d'une Maiſon auſſi noble qu'aucune autre du païs*, & que ſon *grand oncle du côté maternel eut l'honneur d'être Secretaire des commandemens, & principal Miniſtre de Marguerite femme de Henri d'Albret Roi de Navarre.* Le Pere Goulu avoit déjà changé de ſtyle, puis qu'avant la publication de cet Ouvrage ‡ il avoit dit, *que le Sieur de la Motte-Aigron étoit trop honnête Gentilhomme pour denier* &c. Examinera qui voudra ſi cela eſt équivalent à une bonne retractation: je ne le croi pas: & j'ai ouï dire qu'il étoit vrai que le pere du Sieur de la Motte-Aigron avoit été apotiquaire, mais qu'il releva ſa condition en achetant l'office d'Elu, & qu'enfin il fut Maire de Cognac en Angoumois. Mr. de Malleville en a touché quelque choſe dans une épigramme (B) qui n'a point été inſerée au Recueil de ſes Poëſies. Je n'ai pu deterrer ce que devint (C) nôtre Auteur après la publication de ſa reponſe en 1628, ni ce que devint le deſſein qu'il ſembloit avoir de retablir, dès qu'il auroit terraſſé le General des Feuillans, les fruits de ſes veilles que le feu lui avoit ruinez: c'étoient des travaux ‡ qui concernoient l'hiſtoire d'Eſpagne, & quelques autres matieres. C'eſt à ceux qui compoſeront la Bibliotheque d'Angoumois, à nous l'aprendre.

J'ai

* *Preface de la 2. part. des lettres de Phyllarque, &. 1. letre de la 2. part.*

† *Lettre 13. de Phyllarque 1. partie.*

β *La Motte-Aigron, Reponſe à Phyllarque pag.* 318. 322. *Voiez l'article* Goulu (Jean) *remarque N.*

γ *Voiez parmi les lettres de Balzac, celle qu'il écrivit en* 1622. *à la Motte-Aigron, où il lui donne de grans éloges, & nommément pour la belle latinité d'une piece manuſcrite.*

θ *Pag.* 306. 307.

‡ *Preface de la 2. partie des lettres de Phyllarque.*

‡ *Voiez ſon épitre dedicatoire.*

(a) *Pintianus, Caſtigat. in Pomponium Melam pag. m.* 37.

(b) *Iſaacus Voſſius in Melam p. m.* 104.

(c) Hic quidem videtur ſenſus eſſe verborum Apollonii quæ recte interpretatus eſt Mela licet contrarium exiſtiment Pintianus aliique viri magni. *Id. ibid.*

quo contra jus pronunciaverit in carcerem trudi, quoad fame pereat, citantque ſua expoſitionis aſſertores Ephorum & Nymphodorum. Addo ego aſtipulari interpretibus Apollonii, Nicolaum de moribus gentium referente Joanne Stobæo (a). Voici tout le paſſage du ſcholiaſte: Ἔσφιγξ ἱστορεῖ καὶ νυμφόδωρος περὶ τούτων, ὅτι τὸν βασιλέα αὐτῶν ἀδικόν τι κρίναντα, ἐγκλείουσι καὶ λιμοκτονοῦσι. Je l'ai rapporté afin qu'on vit que le critique etend un peu trop ſes droits; car il eſt faux que le ſcholiaſte donne aux paroles du texte l'explication de Pintien, & qu'enſuite il la prouve par l'autorité d'Euphore, & de Nymphodore; il cite ſimplement ce qu'ont dit ces deux Auteurs. Je ſuis pourtant de l'avis de Pintien, & je trouve qu'Iſaac Voſſius l'a refuté pitoiablement. Il ſupoſe (b) que pour les fautes les plus legeres les Moſynœciens condamnoient leur Roi au jûne d'un jour, & que pour les fautes graves ils le condamnoient à mourir de faim. Il (c) donne cela pour le veritable ſens des paroles d'Apollonius, & il ſoutient qu'elles ont eté bien interpretées par Pomponius Mela. *Interpretatio Melæ*, ajoûte-t-il, *ut facilior ita quoque melior.* Voilà une choſe bien étrange: Apollonius aura voulu nous inſtruire de la diſtinction que faiſoit ce peuple entre les petites fautes de ſon Prince, & les grandes fautes: il aura voulu que nous ſçuſſions que pour celles-là on faiſoit jûner ce Prince un jour entier, & pour celles-ci juſqu'à la mort; & neanmoins il n'aura coulé dans ſon recit ni phraſe, ni mot qui inſinuë cette diſtinction. Pomponius Mela aura très-bien expliqué le ſens d'Apollonius, & neanmoins il n'aura rien dit de la punition des grandes fautes; il ſe ſera arrêté aux idees les moins deſavantageuſes à une nation qu'Apollonius vouloit decrier, il ſe ſera tû abſolument à l'égard du fait qui la pouvoit rendre plus odieuſe; enfin il n'aura marqué dans ſes expreſſions aucune trace de la diſtinction dont il s'agit. Où ſont les gens qui digereront cela? Pour qui eſt-ce qu'Iſaac Voſſius prenoit ſes lecteurs? On trouveroit mille fautes de cette nature dans les meilleurs écrivains, ſi l'on ſe donnoit la peine d'éplucher rigoureuſement leurs livres.

Notez qu'il faut convenir qu'Apollonius s'eſt expliqué trop confuſément: c'eſt ce qui a fait errer Pomponius Mela. Je m'étonne que Diodore de Sicile ne diſe rien de cette loi; lui qui obſerve que ces barbares (d) tenoient enfermé leur Prince toute ſa vie dans le donjon de leur capitale.

(A) *Conjointement avec Mr. de Vaugelas.*] Le Pere Goulu dans la preface de la 2. partie de ſes lettres, dit que celui qui accompagnoit la Motte-Aigron etoit le Prieur de Chives; (il y a des lettres à ce Prieur parmi celles de Balzac) mais la Motte-Aigron nous aprend (e) que celui avec lequel il alla voir le Pere Goulu, étoit Mr. de Vaugelas.

(B) *Dans une épigramme qui n'a point été inſerée.*] Sorel aiant remarqué (f) que la Motte-Aigron, *pour montrer où le mal le tenoit à ceux qui y entendoient quelque choſe, & pour donner une grande opinion de ſa race, dedia ſon livre à ſon pere par une épitre Latine avec de hautes qualitez*, ajoûte ces paroles: *S'il nous étoit permis ici, nous dirions l'épigramme que le Sieur de Malleville fit ſur ce ſujet; mais de certains Officiers de France y étant intereſſez, nous ſommes dans une conjoncture où ce ſeroit inſulter à leurs malheurs.* Pour moi qui ne ſçai point quelle peut être cette conjoncture, & qui en tout cas la croi tout-à-fait paſſée, je ne ferai point difficulté de raporter cette épigramme. La voici donc:

Objet du mepris de Goulu,
Que ton inſolence eſt publique,
Depuis que ton pere eſt Elu,
Et qu'il a fermé ſa boutique:
Mais bien que cette qualité,
Si l'on en croit ta vanité,
N'en trouve point qui la ſeconde;
Il n'en eſt pourtans pas ainſi:
C'eſt un beau titre en l'autre monde;
Mais on s'en moque en celui-ci.

Depuis la compoſition de cet article il m'eſt tombé entre les mains un Ouvrage (g) où ces vers ſe trouvent.

(C) *Ce que devint nôtre Auteur.*] J'ai ſeulement ſçu par une lettre (h) de Balzac datée du 29. de Juillet 1634. que la Motte-Aigron s'étoit marié à la Rochelle; qu'il avoit quelque charge de Police, & qu'il y avoit eu quelque brouillerie entre eux deux. Le Menagiana (i) nous aprend qu'il fut Conſeiller au Preſidial de la Rochelle.

(d) Locus iſte aliorum caſtellorum veluti caput & primaria regionis arx, fuit: in cujus parte editiſſima rex aulam habebat. Patrius autem hic mos pro lege erat, ut per totam inibi vitam rex ſubſiſtens mandata populis inde diſtribueret. *Diodor. Siculus lib.* 14. *c.* 31. *p. m.* 592.

(e) *Reponſe à Phyllarque pag.* 299.

(f) *Bibliotheque Françoiſe p.* 132. *de la* 2. *édit.*

(g) *Menagiana, pag.* 132. *de la* 1. *édit. de Hollande.*

(h) *C'eſt la* 39. *du* 6. *livre édit. in fol.*

(i) *Pag.* 131.

Digitized by Google

J'ai vu depuis quelques jours un livre où l'on aſſûre que la peine que la Motte-Aigron ſe donna d'écrire contre Phyllarque, & en faveur de Balzac fut une ſemence de haine entre lui & ce dernier, parce que Balzac vouloit que (D) l'on crût qu'il étoit l'Auteur veritable de l'ouvrage qui paroîtroit ſous le nom de la Motte-Aigron.

☞ MOUGNE (ROBERT E) publia en 1616 *. un livre intitulé *le Cabinet de la Veſve Chreſtienne contenant prieres & meditations ſur divers ſubjets de l'Ecriture Saincte*, & le dedia *à trés ſage & vertueuſe Dame, Benigne de Rabutin, Baronne d'Huban, Dame d'Eſpeville, & de Brinon.* Elle aprend dans l'épitre dedicatoire datée de Blois le 7. de Juillet 1615. qu'elle étoit *veſve depuis vingt & ſix ans.* On trouve après cette épitre un ſonnet *à Madamoiſelle du Cheſne Belon ma mere, ſur ſon Cabinet de la Veſve Chreſtienne.* Nicolas Vignier Miniſtre du Saint Evangile eſt l'Auteur de ce ſonnet, & nous aprend que *la plume immortelle* du mari de nôtre Mougne *peignit dans ſes doctes eſcrits les traits des vertus* de cette femme. Elle étoit de la Religion, & fait paroître dans ſon livre une pieté judicieuſe & nourrie du bon ſuc de la parole de Dieu. La Dame de Rabutin qu'elle nomme *rare patron de pieté, de chaſteté, de charité, lequel en peut ſervir d'exemple à toutes veſves Chreſtiennes*, étoit auſſi de la Religion.

☞ MUCIE, femme de Pompée, étoit la † troiſiéme fille de Quintus Mutius Scevola, & la ſœur (A) de Quintus Metellus Celer. Elle ſe plongea dans l'adultere avec ſi peu de retenuë, que ſon mari fut contraint de la renvoier, quoi qu'il en eût eu trois ‡ enfans. Ce fut pendant qu'il remportoit tant de gloire dans la guerre contre Mithridate que Mucie ſe debaucha. Il aprit cette mauvaiſe nouvelle, & ne s'en émut pas beaucoup; mais en s'aprochant de l'Italie il conſidera d'un ſens raſſis l'importance de ce deshoneur, & il en fut ſi touché qu'il envoia à ſa femme la lettre de divorce ‡. L'on a obſervé que la (B) providence voulut mettre par là un contrepois

* *A Paris chez Antoine Foallin in 16. avec privilege du Roi.*

† *Aſconius Pedianus in argum. orat. Ciceronis pro Scauro p. m. 170.*

‡ *Voiez les paroles de Suetone dans la remarque C.*

‡ *Plut. in Pompeio pag. 641.*

(D) *Balzac vouloit que l'on crût qu'il étoit l'Auteur.*] Vous verrez le detail de tout ceci dans ces paroles de Javerſac: (a) „ Cela n'empécha pas que „ je ne me ſentiſſe grandement offenſé de ſa requeſ„te & de ſon procedé: Ce que toutesfois je treuvay „ moins eſtrange, apres avoir conſideré de quelle ſor„te il avoit traitté Monſieur de la Mote-Aigron, que „ les plus etroits liens, dont la Nature unit les vo„lontez de deux freres, avoit toûjours attaché à ſa „ fortune: Les obligations où l'avoient mis cent bons „ offices, que ſon aymable franchiſe luy a rendus de„puis l'innocence de ſes premieres actions juſques à „ cette heure, ne luy ont point eſté ſi conſiderables „ que ſa propre vanité. Aprés qu'ils eurent partagé „ leurs deſſeins, pour écrire contre Phyllarque, & „ que Balzac eut pris le plus de champ, & le plus de „ matiere, comme plus ſterile & intereſſé que l'autre, „ il ne ſe contenta pas d'avoir plus d'une année de „ temps & de liberté, pour avancer ſon œuvre, tan„dis que ſon amy eſtoit eſclave de ſes Juges à la „ pourſuite d'un Arreſt, que la Juſtice luy a rendu „ honorable. Il a voulu par pluſieurs raiſons faire „ ſupprimer le Livre qu'un honeſte loiſir, aprés la „ paix, luy avoit permis de mettre déja ſous la preſ„ſe. Il fait bien pour ſe conſerver la qualité de „ ſeul Eloquent, d'empécher qu'il n'y ait que luy qui „ écrive, afin que pour eſtre ſans pareil, on ne treu„ve perſone à qui l'accomparer. Je croy qu'il n'en „ feroit pas moins que ce ſubtil ingenieux des Poëtes, „ qui faiſoit mourir les plus capables de ſes diſciples, „ de peur qu'ils l'excellaſſent en ſon Art. Il eſt ſi en„vieux de la gloire de ſes amis mémes, qu'il n'a ja„mais bien confeſſé que le ſieur de la Mote-Aigron „ aye fait la Preface de ſes lettres, ne voulant point „ avoir de gloire à partager avec perſone: Et aujour„d'huy méme je ſuis certain que d'une ingrate & „ vaine impoſture, il a voulu perſuader obliquement, „ que ce Livre qui eſt attendu, ne connoiſtroit Mon„ſieur de la Mote que pour parrain, aprés l'avoir „ nommé; mais qu'il en eſtoit le veritable pere. Ce „ que je ſçay eſtre d'autant plus faux qu'il eſt tres-ve„ ritable que le ſieur de la Mote a ſeparé tous ſes in„tereſts d'avec ceux de Balzac, faiſant gloire d'en eſ„tre deſobligé, pour avoir une raiſon à le fuir, & „ pour profiter de l'exemple de ſon (b) Apologiſte, „ dont il a gaſté le nom, qu'on eſtimoit beaucoup plus „ que le ſien méme. „ La preface du Sieur de la Motte-Aigron peut ſervir de quelque preuve à ce narré-là, car voici de quelle maniere elle commence. (c) *L'Advis qui m'eſt venu de divers endroits, que quey que ce Livre ne ſoit pas fort bon, quelques-uns pourtant luy vouloient donner un Maiſtre à leur fantaiſie, m'oblige de vous advertir que cette adventure eſt toute mienne, & qu'il n'y a point icy de Roger qui combatte ſous les armes de Leon. Certes, bien que je ne puiſſe aſſez loüer la complaiſance de ceux qui permettent qu'on leur face des enfans, & que la bonté de leur naturel me raviſſe; ſi eſt-ce que je ne ſerois pas aſſez genereux pour eſtre de leur opinion, & ne pourrois ſouffrir encore aujourd'huy qu'on me fit mes Livres: mon imagination ne m'obeïs pas de telle ſorte que je puſſe jamais luy perſuader, que des ouvrages tels que ceux-là fuſſent à moy, & ne ſerois pas plus de conſcience de toucher au bien d'autruy que de recevoir des bienfaicts de cette nature.* La concluſion de cette preface eſt du même ton que l'exorde, car elle contient ceci: *Mais pour revenir à ce qui me touche, quoy qu'il ſoit fort veritable, que ma vie n'ait pas eſté telle que je n'aye quelques amis, & de ceux-là meſmement qui entendens l'art d'eſcrire, ſçachez toutesfois, que pour ce qui regarde la façon de cet ouvrage, ils m'ont eſté auſſi eſtrangers que ceux qui vivent aux extremitez du Monde. Ou que me le furent jadis ceux qui ont paſſé dans l'opinion de quelques-uns pour les Autheurs de la (d) Preface, laquelle j'ay faict adjouſter à la fin de ce diſcours.* C'eſt parler en homme de cœur; il n'y a que des gens lâches qui veuillent paſſer pour Auteurs d'un livre qu'ils n'ont point fait: on auroit beau dire qu'ils aiment la gloire ſi ardemment qu'ils y veulent parvenir par l'adoption, lors qu'ils ne le peuvent par la generation; ce deſir de gloire ne laiſſe pas d'eſtre la marque d'un cœur bas. Les *Cuſtodinos* d'un Evêché ſont moins poltrons que les *Cuſtodinos* d'un livre. Ceux-ci ſont coupables du cocuage volontaire, qu'on diſe tant qu'on voudra que ce n'eſt qu'un cocuage d'eſprit; c'eſt neanmoins une tache, c'eſt une honte.

(a) *Javerſac, diſcours d'Ariſtarque à Calidoxe pag. 158. & ſuiv.*

(d) *C'eſt-à-dire la preface des lettres de Balzac.*

(A) *Et la ſœur de Quintus Metellus Celer.*] Ciceron nous aprend cela dans une lettre qu'il écrivit à Metellus. *Egi cum Claudia*, dit-il (e), *uxore tua, & cum veſtra ſorore Mucia, cujus erga me ſtudium pro Cn. Pompeii neceſſitudine multis in rebus perſpexeram, ut eum (f) ab illa injuria deterrerent.* Ce paſſage montre que Q. Metellus Celer, & Q. Metellus Nepos étoient freres de Mucie, c'eſt-à-dire, ſelon Manuce (g), ou ſes couſins germains, ou ſes freres uterins. Ce dernier ſentiment me paroît plus vraiſemblable. Je croi que la mere de Mucie épouſa Quintus Mucius Scevola, après avoir eu de Quintus Metellus Nepos les deux freres dont j'ai parlé. Voiez ci-deſſous un paſſage de Dion.

(e) *Cicero epiſt. 2. lib. 5. ad famil. pag. 229. 230.*

(f) *C'eſt-à-dire Quintus Metellus Nepos frere de celui à qui Ciceron écrit.*

(g) *Manutius in Cicer. epiſt. 2. lib. 5. ad famil.*

(B) *L'on a obſervé que la providence voulut mettre par là un contrepois.*] Plutarque a fait cette obſervation: *Si penſoit bien*, dit-il (h) parlant de Pompée, *à ſon retour en Italie y devoir arriver le plus honoré homme du monde, & deſiroit ſe trouver en ſa maiſon avec ſa femme & ſes enfans, comme auſſi il cuidoit bien y eſtre attendu d'eux en grande devotion: mais le Dieu qui a ſoin de meſler touſiours parmy les grandes & illuſtres faveurs de la fortune, quelque choſe de ſiniſtre, le guettoit en chemin, & luy dreſſoit embuſche en ſa propre maiſon pour luy rendre ſon retour douloureux; car ſa femme Mutia en ſon abſence s'eſtoit mal gouvernee. Or cependant qu'il en eſtoit loin, il ne tint conte des raports qu'on luy en fit: mais quand il approcha de l'Italie, & qu'il eut ainſi, comme je penſe, l'entendement plus à delivre pour penſer de pres aux mauvais raports qu'on luy en avoit fait: alors il lui envoia denoncer qu'il la renonçoit & repudioit pour femme, ſans avoir lors eſcrit, ny jamais dit depuis pour quelle cauſe il la repudioit: mais la cauſe en eſt eſcrite és Epiſtres de Ciceron.* Aprenons de là que la memoire de Plutarque étoit plus vaſte que fidele. Il ſe ſouvenoit que Ciceron avoit écrit quelque choſe du divorce de Mucie, & cela avec des loüanges de la conduite de Pompée. Sur la foi de ſa me-

(h) *Plutarque dans la vie de Pompée pag. 641. je me ſers de la verſion d'Amiot.*

(b) *Voiez la remarque D, de l'article* Balzac.

(c) *La Motte-Aigron, avertiſſement au lecteur dans ſa Reponſe à Phyllarque. Voiez la remarque D de l'article de Balzac.*

Digitized by Google

pois à la gloire qu'il venoit de s'aquerir. Il se plaignit de Jules Cesar (C) le corrupteur de Mucie, & il avoit de coutume non sans gemir, de l'apeller son Egysthe, par allusion au galant de Clytemnestre femme d'Agamemnon, mais il ne laissa pas de s'allier avec lui quelque tems après. L'interêt de son (D) ambition passa l'éponge sur un si juste ressentiment. On lui en † fit de cruels reproches. Mucie trouva bientôt un autre mari: elle devint l'épouse de Marcus Scaurus, & lui donna des enfans. Pompée eut quelque chagrin contre ce nouvel époux: il se fâcha que l'on mepriſât (E) à un tel point son jugement. Auguste † se servît de cette Mucie pour faire enforte que Sextus Pompée son fils ne s'unît pas contre lui avec Marc Antoine, mais plutôt avec lui contre Marc Antoine. L'on ne peut douter qu'il n'eût pour elle bien des égards; puis qu'après la journée d'Actium * il fit grace de la vie à Marcus Scaurus fils de cette Dame, & qu'il n'usa de cette clemence qu'en consideration de Mucie. Cela nous montre que de tout tems la plupart des grans Seigneurs ont regardé le cocuage comme une honte bourgeoise, & que les Dames qui n'ont perdu que la bonne renommée n'ont guere perdu par raport à la fortune, & au credit. Je remarquerai par occasion, que Pompée ne fut (F) pas heureux en mariage.

‡ *Voiez la remarque C.*

† *Dio, lib. 48. pag. m. 418. ad ann. 714.*

* *Id. lib. 51. pag. 508.*

(i) Ἐξελαυνομένης τῆς Ἀντιστίας ἀτίμως καὶ αἰσχρῶς. Expellitur Antistia ignominiose misereque. *Plut. in Pompeio p. 613. B.*

MU-

memoire, & sans consulter les lettres de Ciceron, il avança que l'on y trouvoit les causes de ce divorce: mais il se trompe; & si nous avions tous les Auteurs qu'il allegue, nous trouverions qu'il a fait souvent de pareilles fautes. Voici tout ce qu'a dit Ciceron: *Divortium Mucia vehementer probetur* (a). C'est dans une lettre qui fut écrite l'an du triomphe de Pompée, c'est-à-dire l'an de Rome 692.

(a) *Cicero epist. 12. lib. 1. ad Atticum pag. 67.*

(C) *Il se plaignit de Jules Cesar le corrupteur de Mucie.*] Suetone aiant nommé plusieurs femmes que Cesar avoit aimées, finit par Mucie, & s'exprime ainsi: *Etiam Cn. Pompeji Muciam. Nam certe Pompejo & à Curionibus patre & filio, & à multis exprobratum est quod cujus caussa post tres liberos exegissset uxorem, & quem gemens Ægysthum appellare consuessset, ejus posteà filiam potentia cupiditate in matrimonium recepissset.*

(b) *Dio, ubi infra.*

(c) Μέτελλον δὲ ὀργῇ ὅτι τὴν ἀδελφὴν αὐτοῦ, καίτοι παῖδας ἐξ αὐτῆς ἔχων, ἀπεπέμψατο, καὶ πάνυ πρὸς πάσσα ἀντίπραξιν. Metellus vero Pompejo iratus qui ejus sororì, susceptis etiam ex ea liberis nuntium remisisset, in omnibus ei actionibus obstitit. *Dio lib. 37. pag. 58. ad ann. 693.*

(D) *L'interêt de son ambition passa l'éponge.*] Les plus courageux de tous les hommes agissent en bien des rencontres comme les plus lâches: ils oublient les outrages les plus sanglans, pourvu que le dessein de s'agrandir trouve son compte dans la reconciliation. Pompée (b) au retour de la guerre de Mithridate vouloit faire ratifier toute sa conduite, & obtenir des terres pour les soldats: c'étoit porter ses vuës bien loin. Il fit créer Consuls les deux personnes dont il attendoit le plus de faveur; mais il s'y trompa: l'un, savoir Afranius, étoit plus propre à danser qu'à toute autre chose; l'autre, savoir (c) Metellus Celer, le contrequarra en tout & par tout dans la colere où il étoit depuis le divorce de sa sœur Mucie. Ainsi Pompée n'obtenant rien, & sentant la diminution de son credit, forma une ligue avec Crassus, & avec Cesar, laquelle fut la source maudite du renversement de l'Etat. Voilà presque toûjours la chaîne des plus grandes revolutions. Faites en l'analyse, vous les reduirez à un adultere. Si Mucie avoit été une honnête femme, Cesar n'eût point couché avec elle; en ce cas-là Pompée ne l'auroit pas repudiée; ne la repudiant pas, il auroit eu pour ami Metellus Celer; l'aiant pour ami, il ne se fût point associé avec Crassus, & avec Cesar; association funeste! (d) comme Caton le sçut bien predire. On emploia les mariages à mieux cimenter la ligue. Cesar qui avoit promis sa fille à Servilius Cepion, se dedit de sa parole, & choisit Pompée pour son gendre, & fit esperer à Servilius la fille de Pompée, quoi qu'elle fût destinée au fils de Sylla. Celle de Pison fut mariée avec Cesar, ce qui procura à Pison le Consulat. Alors Caton ne put se tenir de s'écrier contre cette espece de maquerelage; contre ce vilain trafic des dignitez achetées par des noces. (e) Ἐνταῦθα δὴ καὶ σφόδρα μαρτυρομένου Κάτωνος, καὶ βοῶντος, ὡς ἀνήκεστόν εἶναι, γάμους, διαπραττομένης τῆς ἡγεμονίας, καὶ διὰ γυναικῶν εἰς ἀρχὰς καὶ στρατεύματα καὶ δυνάμεις ἀλλήλους ἀντεισαγόντων. *Quo tempore palàm testatus est Cato, clamavitque rem indignam esse, ut addiceretur nuptiarum lenociniis imperium, ac per mulieres mutuò se ad provincias, imperia, exercitus proveherent.*

(d) *Plutarch. in Cesare pag. 713. Voiez le aussi in Pompeio pag. 644.*

(e) *Id. ib. p. 714. A.*

(E) *Il se fâcha que l'on mepriſât . . son jugement.*] Et il le fit bien sentir à Scaurus accusé (f) de concussion l'an de Rome 699. Scaurus (g) avoit une grande confiance aux bons offices de Pompée. Il avoit un fils qui étoit frere uterin des fils de Pompée: c'étoit le fondement de son esperance; mais il y fut attrapé, car Pompée ne le servit point; il fut moins sensible à la liaison de sang qui étoit entre ses fils, & le fils de l'accusé, qu'à l'afront qu'il avoit reçu d'un homme qui avoit marqué de l'estime pour une femme que lui Pompée avoit flêtrie. Je ne dis rien là que je n'aie lu dans un ancien écrivain, & qui ne soit vrai-semblable. (h) *In eo judicio neque Pompejus propensum adjutorium prabuit, (videbatur enim apud animum ejus non minus offensionis contraxisse, quod judicium ejus in Mutiam, crimine impudicitia ab eo dimissam, levius feciſſe existimaretur, cum eam ipse probassset, quam gratia acquisisse necessitudinis jure, quod ex eadem uterque liberos haberet) neque Cato ab aquitate ea, qua & vitam ejus, & magistratum illum decebat, quoquam deflexit.*

(f) *Asconius Pedianus in argum. Orat. Cicer. pro Scauro pag. 168.*

(g) *Id. ib. pag. 170.*

(h) *Id. ib.*

(F) *Pompée ne fut pas heureux en mariage.*] Il eut cinq femmes. La premiere se nommoit Antistia. Il la repudia malgré lui, pour complaire à Sylla le Dictateur, qui voulut qu'il épousât Emilie fille de Scaurus & de Metella. Celle-ci étoit alors femme de Sylla. Emilie étoit mariée & grosse. C'est pourquoi Pompée ne l'épousa que pour ceder aux volontez imperieuses du Dictateur. Il n'aprouvoit point dans son ame que l'on arrachât Emilie enceinte à son mari, & qu'on l'obligeât à repudier (i) miserablement & ignominieusement Antistia, dont le pere n'avoit été tué que parce qu'on le soupçonnoit de favoriser le parti de Sylla à cause de Pompée. La mere d'Antistia s'étoit tuée en aprenant la fin tragique de son mari. Pompée ne fut pas long tems avec Emilie, car elle mourut en accouchant (k) de l'enfant dont elle étoit grosse quand elle entra chez Pompée. Il se maria ensuite avec Mucie, & après l'avoir repudiée, avec Julie fille de Cesar, laquelle (l) devoit épouser Cepion dans peu de jours. Soit (m) qu'il l'aimât, soit qu'à cause qu'il en étoit tendrement aimé, il ne voulut pas se separer d'elle; il s'amusa à la promener de lieu en lieu, & à lui montrer les plus belles maisons de plaisance de l'Italie, sans se mêler des afaires. Cette vie molle lui fit du tort, & l'exposa à la medisance. Cela ne dura guere. Il se fit des meurtres proche de lui un jour de Comices, & il fut obligé de prendre d'autres habits, car le sang avoit sali ceux qu'il portoit. Julie les aiant vus en cet état entre les mains des domestiques, fut si émuë qu'elle tomba évanouïe, & qu'elle fit une fausse couche. Quelque tems après elle devint grosse, & mourut en accouchant d'une fille (n), qui ne vécut que peu de jours (o). Enfin il épousa Cornelie; & quoi qu'elle fût d'un grand merite, il eut le malheur d'aprendre qu'on blâmoit beaucoup ce mariage. Voici une citation de Plutarque bien curieuse: „ (p) Pompeius retournant en la ville, espousa Cornelia, la fille de Metellus Scipion, non fille, ains de n'agueres „ demeuree vefue de Publius Crassus le fils, qui fut „ occis par les Parthes, auquel elle avoit esté mariee „ la premiere fois. Ceste dame avoit beaucoup de „ graces pour attraire un homme à l'aymer outre cel„ les de sa beauté, car elle estoit honnestement exer„ citee aux lettres, bien appriſe à joüer de la lyre, & „ ſcavante en la Geometrie, & si prenoit plaisir à ouyr „ propos de la Philosophie, non point en vain & sans „ fruit: mais qui plus est, elle n'estoit point pour tout „ cela ny fascheuse ny glorieuse, comme le devien„ nent ordinairement les jeunes femmes, qui ont ces „ parties & ces sciences là. Davantage elle estoit fille „ d'un pere auquel on n'euſt sceu que reprendre, ny „ quant à la nobleſſe de sa race, ny quant à l'honneur „ de sa vie: toutesfois les uns reprenoient en ce ma„ riage, que l'aage n'estoit point sortable, pource que „ Cornelia estoit jeune assez pour estre plustost mariee „ à son fils: & les plus honnestes estimoient qu'en ce „ faisant il avoit mis à non chaloir la chose publique „ au temps qu'elle estoit en si grands affaires, pour „ ausquels remedier elle mesme l'avoit choysi comme „ medecin, & s'estoit jetté entre les bras de luy seul, „ & cependant il s'amusoit à faire nopces & festes, là „ où plustost il devoit penser que son Consulat estoit „ une publique calamité, pource qu'il ne luy euſt pas „ esté ainsi baillé extraordinairement à luy seul, contre „ la coustume & les loix, si les affaires publiques se fus„ sent

(i) Ἐξελαυνομένης τῆς Ἀντιστίας ἀτίμως καὶ αἰσχρῶς. Expellitur Antistia ignominiose misereque. *Plut. in Pompeio p. 613. B.*

(k) *Tiré de Plutarque ibid.*

(l) *Plut. ib. p. 644.*

(m) *Id. ib. p. 647. B. Vous trouverez aussi ces paroles ibid. pag. 644. F.* Ταχὺ μέντοι καὶ αὐτὸς ἐφαλώσατο τῇ τῶν χαρίτων ἡδονῇ καὶ προσέσχεν ἀκμὴν τοῖς τοιούτοις καὶ συνῆν καὶ συνεδημήγορει ἐν ἀγυιαῖς καὶ κήποις, ἡμέλει δὲ τῶν κατ' ἀγορὰν πραγμάτων. Brevi tamen ipse quoque uxoris juvenculæ emollitus est amore, ac ferè assiduus cum ea ruri, & in hortis egit. Posthabuit etiam negotia forensia.

(n) *Ex Plutarcho ib. pag. 647.*

(o) *Id. in Cesare p. 719. C.*

(p) *Id. in Pompeio pag. 648. Je me sers de la version d'Amiot.*

Digitized by Google

‡ *D'autres le nomment* Munioz. *Roderic de Tolede le nomme* Muniz.

MUNUZA ‡, vaillant Capitaine (*A*) Maure, & gouverneur de Cerdaigne pour les Sarrazins, qui venoient de conquerir l'Eſpagne au commencement du VIII. ſiecle, fit une alliance ſecrete avec Eudes Duc d'Aquitaine, au prejudice de ces conquerans. Il ſe plaignoit qu'ils traitoient fort mal tous les Maures; mais outre cette raiſon, qui n'étoit peut-être qu'un pretexte dont il étoit bien aiſe de couvrir la trahiſon qu'il meditoit, il en avoit une autre. Il aimoit avec une extrême paſſion la (*B*) Princeſſe d'Aquitaine, & il ſavoit bien qu'il ne l'obtiendroit qu'en la

„ſent bien portez. „ Cette illuſtre Dame ſe (*a*) repentit de n'avoir pas executé la reſolution qu'elle avoit priſe de ſe tuer, quand elle ſe vit privée de ſon premier mari; elle s'en repentit, dis-je, en voiant Pompée ſur le rivage de Mitylene dans un triſte état après la bataille de Pharſale. On l'avoit laiſſée dans cette ville pendant la guerre: elle y avoit reçu des nouvelles ſi avantageuſes (*b*) touchant le combat de Dyrrachium, qu'elle l'avoit cru deciſif, & qu'elle n'en attendoit point d'autre ſuite, que d'aprendre que ſon époux pourſuivoit Ceſar. On lui avoit amplifié les pertes de l'ennemi pour la flater, pour la rejouir; c'eſt la coutume. Jugez de ſa deſolation, quand elle vit ſon mari refugié à l'Ile de Lesbos ſur un vaiſſeau d'emprunt (*c*). Elle fut ſa fidelle compagne (*d*) dans ſa fuite juſques en Egypte, & aiant recouvré ſes cendres, elle les enterra (*e*) ſur le mont d'Albe. Mais cette fidelité fut par accident, ce qui le perdit; car ſi elle ne l'eût pas ſuivi, il ſe ſeroit refugié au païs des Parthes, & non en Egypte où on le tua. On aſſûre que la ſeule choſe qui le detourna de s'en aller vers l'Euphrate, fut la crainte du deshonneur à quoi la beauté & la jeuneſſe de Cornelie pouvoient l'expoſer parmi des peuples laſcifs. Il étoit ſi delicat ſur ce chapitre qu'il craignoit même les faux jugemens. Cela montre qu'il ne fut pas trop heureux dans ſon dernier mariage, & qu'une épouſe jeune & belle n'eſt guere commode (*f*) à un voiageur. Quoi qu'il en ſoit, vous ſerez bien aiſes de trouver ici un paſſage de Plutarque. (*g*) *Theophane Lesbien diſoit que ce luy ſembloit une grande folie, que de laiſſer le Royaume d'Egypte, qui n'eſtoit quà trois journées... pour s'aller jetter entre les mains des Parthes... mener une jeune femme de la maiſon des Scipions entre des Barbares, qui ne meſurent leur puiſſance ny leur grandeur, ſinon en la licence de commettre toutes les vilanies & toutes les infamies qu'il leur plaiſt: car poſé encore qu'elle ne ſoit point violee par eux, ſi eſt-ce neantmoins choſe indigne, qu'on puiſſe penſer qu'elle l'ait peu eſtre, pour avoir eſté en la puiſſance de ceux qui ont eu moyen de le faire. Il n'y eut que ceſte raiſon ſeule, ainſi comme l'on dit, qui deſtourna Pompeius de prendre le chemin d'Euphrates, au moins ſi nous voulons conſentir que ſ'ait eſté le diſcours de la raiſon, & non ſa mauvaiſe fortune qui l'ait guidé à prendre le chemin qu'il ſuivit.*

Je ne ſçai à laquelle de ces cinq épouſes de Pompée l'on doit apliquer ce qu'on lit dans Suetone. Un grammairien (*h*) fort ſavant avoit pour patrons Pompée & Caius Memmius. Il porta à la femme de Pompée un billet d'amour de Memmius. La Dame le defera à ſon mari, qui lui defendit l'entrée de ſa maiſon. Tout bien compté il ne faut point prendre cela pour une bonne fortune de mariage, mais plutôt pour une infortune. Il eſt fâcheux d'être trahi par un ſavant qu'on avoit aimé; d'être trahi, dis-je, par ſon homme d'etude, par l'homme de lettres de ſon hôtel. Il n'eſt point agreable d'aprendre qu'un homme tel que Caius Memmius tâche de ſeduire vôtre épouſe, & lui propoſe par écrit un commerce de galanterie. On eſt bien aiſe qu'au lieu d'y repondre favorablement, elle vous montre la lettre, & vous nomme le porteur; mais enfin il vaudroit mieux que rien de toutes ces choſes n'arrivât. L'imagination ne s'arrête pas où l'on voudroit. Qui vous repondra que pareils meſſages ont été toûjours, ou ſeront toûjours repouſſez de cette maniere? Qui vous repondra qu'il ne faut point dire ici *non amo nimium diligentes*, trop de precaution eſt une ruſe: vous decouvrez une intrigue afin de cacher les autres, & de les mettre à couvert de tout ſoupçon? L'imagination, vous dis-je, eſt une coureuſe qui ſe tourne de tous côtez dès qu'on la reveille. Souhaitez qu'on la laiſſe bien dormir.

Si quelques-uns trouvent étrange que je mette ici des choſes qui ſont étrangeres à l'article de Mucie, je leur fais ſavoir que j'en uſe ainſi afin que l'on trouve enſemble ce qui concerne les mariages de Pompée. L'article de ce grand homme ſera ſi long, que par prudence j'en detache des morceaux pour le rendre moins prolixe. J'ai deja fait la même choſe en de pareilles rencontres.

(*A*) *Capitaine Maure.*] Auguſtin Curion (*i*) parle de deux Capitaines Goths, ſujets du Roi d'Eſpagne, qui favoriſerent les Sarrazins; l'un s'apelloit *Mugnuza*, & l'autre *Mugnos*: celui-ci Seigneur de Cerdaigne, *Cerdaniæ Regulus*, obtint des Sarrazins le gouvernement des places voiſines; & comme il conoiſſoit le païs, & que d'ailleurs il étoit fort inhumain, il fit (*k*) beaucoup de mal aux Eſpagnols, qui des montagnes & des bois où ils ſe refugierent, faiſoient des courſes ſur les Sarrazins. S'étant voulu plaindre de ce qu'on n'obſervoit point le traité qu'on avoit fait par ſon entremiſe avec Eudes ſon beau-pere, il fut aſſiegé par Abderame; il ſe ſauva, & fut pris & decapité: ainſi perirent bientôt, dit cet (*l*) Auteur, les traitres de la patrie. Quelles confuſions dans cette hiſtoire! Les uns diſent que Munuza étoit un Maure Mahometan qui ſe rebella contre ſon Calife; les autres que c'étoit un Eſpagnol & un Chretien, qui ſe jetta dans le parti des Sarrazins, & y demeura fidelle à quelques plaintes près. Roderic de Tolède dit (*m*) que Muniz gendre d'Eudes avoit fait mourir pluſieurs Chretiens, & brûler l'Evêque Anambalde.

(*B*) *La Princeſſe d'Aquitaine.*] Elle étoit fille d'Eudes; mais j'avouë que je ne ſai point comment elle s'apelloit, encore que j'aie lu dans Mezerai (*n*) qu'elle avoit nom *Lampagia*; & dans un autre (*o*) Auteur qu'elle s'apelloit *Menine*, ou *Numerane* (*p*). Ce qui me tient en ſuſpens à l'égard de *Lampagia*, eſt de voir que la Chronique (*q*) des Evêques d'Auxerre donne ce nom à la fille d'un autre Eudes, femme d'Aimon Roi de Sarragoſſe. *Contigit eo tempore* (c'eſt ainſi que parle cette Chronique) *Pipinum filium prioris Karoli Aquitaniam ex vocatione Eudonis Aquitanorum Ducis adverſus Aimonem Caſaraugustæ Regem perrexiſſe, qui Lampagiam ipſius Eudonis filiam in conjugium ſumpſerat, & fœdus conjugis ruperat.* Il eſt bien certain qu'il ne s'agit point du beau-pere de Munuza dans ce paſſage; car outre qu'il mourut quelques années avant que Pepin ſuccedât à Charles Martel, perſonne n'a dit qu'il ait jamais eu recours à ſes voiſins pour la vengeance des injures faites à ſa fille par ſon mari. Voilà donc une Lampagia qui n'eſt point la femme de Munuza: cependant puis qu'il y a des Ecrivains (*r*) qui apliquent à Eudes beau-pere de Munuza les paroles de la Chronique d'Auxerre, & qui par conſequent le font pere de Lampagia, il n'eſt pas hors d'aparence que par une ſemblable erreur, on ait dit que la fille qu'on donna au gouverneur de Cerdaigne s'appelloit Lampagia. Ainſi par cette voie l'on ne ſauroit decouvrir rien de certain, touchant le vrai nom de la femme de Munuza. Paſſons aux autres noms qu'on lui donne. On (*ſ*) pretend qu'elle s'apelloit Menine ou Numerane, & l'on tâche de le prouver par des monumens conſervez dans la Biſcaie, & ſur la foi deſquels Garibai raporte qu'Eudes eut une fille nommée Menine ou Numerane, qui fut femme de Froila Roi des Aſturies. Pour faire quelque choſe de cette preuve, il faut ſuppoſer que la Princeſſe d'Aquitaine dont le gouverneur de Cerdaigne devint amoureux, epouſa en ſecondes noces Froila Roi des Aſturies. C'eſt auſſi ce que l'on ſuppoſe. (*t*) *Elle fut alliée deux fois; la premiere avec Munioz Roi de Cerdaigne, Sarazin revolté contre Iſcan Miramolin, qui ſous les auſpices d'Abdirame ſon Lieutenant General en Eſpagne, & de Froila Roi des Aſturies alliez pour lors du Miramolin, defit Munioz demeuré parmi les morts ſur le champ de bataille* (*v*) *en 737. laiſſant cette belle veuve au pouvoir d'Abdirame, qui la deſtina pour le ſerrail d'Iſcan... Toutefois le Roi Froila en étant devenu paſſionné le Miramolin la renvoya fort honnêtement, & Froila l'épouſa.... Les Auteurs François & Eſpagnols donnent partant mal deux filles à Eudes; l'une du nom de Menine mariée à Froila; l'autre du nom de Numerane mariée à Munioz, étant certain que ce n'en eſt qu'une même, alliée ſucceſſivement à ces deux Rois, dont le nom s'eſt un peu reflechi dans l'Idiome Eſpagnol, & dans l'Idiome Maure, mais n'eſt au fonds nullement different.* On ne fonde cette ſupoſition que ſur ces paroles de Sebaſtien de Salamanque. (*w*) *Nuninam quandam adoleſcentulam è Waſconum præda ſibi ſervari præcipiens (Froila) poſtea eam in regale conjugium copulans.* Mais qui ne voit la foibleſſe de cette preuve? En 1. lieu la femme d'un gouverneur de Cerdaigne, Maure de nation, & qui n'avoit pas de troupes Gaſconnes à ſon ſervice, ne pouvoit pas être une partie du butin fait ſur les Gaſcons. En 2. lieu la femme de ce gouverneur fut remiſe à Abderame qui l'envoia à ſon Calife. Elle n'étoit

(*a*) *Id. ib. p. 659. A.*

(*b*) *Id. ib. pag. 658.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Id. ib. pag 659. & ſeq.*

(*e*) *Id. ib. pag. 662.*

(*f*) *Voiez la remarque G de l'article* Sara.

(*g*) *Id. ib. pag. 660. je me ſers de la verſion d'Amiot.*

(*b*) Curtius Nicia hæſit Cn. Pompejo & Cajo Memmio; ſed quum codicillos Memmii ad Pompei uxorem de ſtupro pertuliſſet, proditus ab ea Pompejum offendit, domoque ei interdictum eſt. *Sueton. de clar. Gramm. cap. 14.*

(*i*) *Hiſtor. Sarracen. l. 1. p. m. 81.*

(*k*) Contra quos exercitum duxit Mugnoces vir immaniſſimus, qui quod regionum & locorum peritus eſſet, magnos eos cladibus afflixit. *Auguſt. Curio, hiſt. Sarracen. l. 1. pag. m. 88.*

(*l*) *Lib. 2. pag. 112.*

(*m*) *Hiſtor. Arab. cap. 13.*

(*n*) *Abregé Chronol. tome 1. p. m. 192. Moreri a copié cette faute.*

(*o*) *Audigier, Origine des François, tome 2. pag. 244.*

(*p*) *Oihenart pag. 191. dit* Momerana.

(*q*) *Voiez-en les extraits au 1. tome* Veterum Franciæ Hiſtoricorum, *publiez par Duchesne.*

(*r*) *Oihenart, Notit. Vaſcon. pag. 367. Audigier, Orig. des François, tome 2. pag. 220.* Notez *qu'Audigier pag. 240. dit fort bien que Lampagia étoit fille de Hunaud fils d'Eudes.*

(*ſ*) *Audig. ubi ſupra pag. 245.*

(*t*) *Id. ib.*

(*v*) *Voiez la remarque ſuivante.*

(*w*) *Oihenart*, Not. Vaſcon. pag. 191. *dit qu'il y a dans le manuſcrit du College de Navarre à Paris* Muniam, *& dans l'imprimé* Munimiſnam.

Digitized by Google

la faisant Souveraine, & qu'en promettant de faire la guerre aux Sarrazins, afin qu'ils ne pussent pas detourner Eudes Duc d'Aquitaine d'attaquer en même tems Charles Martel. L'amour fut donc le grand principe de la revolte de Munuza. C'étoit le plus laid de tous les hommes: au contraire la fille d'Eudes étoit une beauté rare. Il étoit d'ailleurs Mahometan, au lieu que la Princesse étoit zêlée pour le Christianisme. Tout cela n'empêcha point qu'elle ne lui fût livrée: l'ambition du pere passa par dessus la repugnance de la fille. Munuza tint sa parole, il prit les armes dès que le mariage eut été conclu; mais ce fut avec un mechant succés. Abderame gouverneur † d'Espagne le poussa si vivement, qu'il le contraignit de se renfermer dans Puycerda. Munuza eut quelque esperance d'y tenir bon, comme faisoit Don Pelage dans les montagnes d'Asturie; mais comme l'eau vint à lui manquer, & qu'il se voioit fort odieux aux habitans, il quitta ce poste, & il se mit en chemin par des routes qu'il croioit inconuës, pour se retirer avec sa femme auprès du Duc d'Aquitaine. On le poursuivit, & il ne put se voir en ce triste état sans tomber dans le desespoir: desorte qu'il se precipita du haut des montagnes *, pour n'être point mené vivant à ses ennemis. Sa tête fut portée à Abderame. Sa femme lui (C) fut aussi amenée; & comme Abderame la trouva trop belle pour lui, il l'envoia au Calife ‡. Il aima mieux faire ce present à son Souverain en faveur de son ambition, que de le garder pour ses plaisirs particuliers. Il ne faut point douter qu'il ne decouvrît l'alliance qui avoit été entre Munuza & Eudes, & qu'entre autres motifs il ne se proposât le châtiment du beau-pere, qui avoit poussé le beau-fils à se soulever. Aussi vit-on que personne ne fut plus allarmé qu'Eudes de l'expedition d'Abderame, & que personne n'en souffrit autant que lui: ce qui sert à refuter ceux qui l'accusent d'avoir attiré les Sarrazins, comme je l'ai remarqué ailleurs ‡.

† *Le Calife Iscam lui avoit donné cette charge.*

* *En 731.*

‡ *Voiez l'histoire de France de Cerdemoi to. 1. pag. 403.*

‡ *Dans la remarque I de l'article d'Abderame.*

☞ MUSCULUS (WOLFGANG) l'un des plus celebres Theologiens du XVI. siecle, nâquit à Dieuze en Lorraine le 8. de Septembre 1497. Son pere qui étoit un tonnelier le voiant enclin à l'étude le destina aux lettres, mais il falut que l'écolier pourvut lui-même à sa subsistance, c'est-à-dire qu'il mendiât son pain en chantant de porte en porte. Il chanta un jour à Vespres dans un Couvent β de Benedictins si heureusement, qu'on lui ofrit *gratis* l'habit de l'Ordre. Il accepta la proposition. Il n'avoit alors que quinze ans. Il s'apliqua beaucoup à l'étude, & devint un très-bon predicateur. Il aprouva les sentimens de Luther, & les soutint fortement en toutes rencontres: & cela fit beaucoup d'impression sur plusieurs de ses confreres, car la plupart des Benedictins de ce Couvent quitterent le froc. Il se fit d'autre côté beaucoup d'ennemis, & se trouva exposé à divers dangers; mais enfin il se tira de ces embaras par la profession ouverte du Lutheranisme. Il se sauva à Strasbourg vers la fin de l'an 1527. & y épousa en face d'Eglise le 27. de Decembre de la même année Marguerite Barth, qu'il avoit fiancée avant que de sortir du monastere. N'aiant pas dequoi subsister il mit sa femme pour servante chez un Ministre, & se rendit aprentif du metier de tisseran chez un maître qui le chassa ψ deux mois après. Il s'étoit resolu à gagner sa vie au travail γ des fortifications de Strasbourg; mais la veille du jour qu'il devoit commencer cette corvée, il fut averti que les Magistrats le destinoient à prêcher tous les Dimanches dans le village de Dorlisheim. Il en fut bien aise, & il s'aquita exactement de

β *Au païs de Lutzelstein.*

ψ *Ce fut à cause que Musculus disputoit trop avec un Ministre Anabaptiste qui logeoit chez le tisseran.*

γ *Confer quæ supra pag. 1689. remarque I.*

n'étoit donc point la Nunine de Sebastien de Salamanque, car puis que Froila donna ordre qu'on lui mît à part cette Nunine, c'est un signe manifeste qu'Abderame n'en avoit point disposé. Il semble même que s'il eût été present à l'action où cette Nunine fut prise, Froila n'auroit eu rien à commander touchant cette partie du butin. En 3. lieu si ces paroles. *Froila commanda qu'on lui gardat une certaine petite-fille trouvée parmi le butin fait sur les Gascons, & puis l'épousa*, pouvoient être expliquées de cette sorte, *Froila devint passionnement amoureux de la veuve du Gouverneur de Cerdaigne, laquelle étoit tombée au pouvoir d'Abdirame, & avoit été envoyée au Miramolin qui la renvoya fort honnêtement, & Froila l'épousa*; si, dis-je, ces sortes d'explications étoient une fois permises, il n'y auroit rien qu'on ne pût trouver par tout, & il ne seroit pas difficile de prouver le blanc par le noir. Je ne demande point s'il y a de l'aparence qu'aucun Auteur ait pu traiter de *quandam adolescentulam è Wasconum prada*, la fille d'un Duc d'Aquitaine, la veuve d'un gouverneur de Province devenu chef de parti, la plus belle Princesse de son tems; je ne demande pas, dis-je, cela quelque raisonnable qu'il soit, de peur qu'on ne me reponde que les Auteurs en ce tems-là écrivoient d'une maniere fort simple & fort negligée. J'ai assez d'autres preuves sans celle-ci contre les supositions de Mr. Audigier. Car sans tant de façons, il ne faut que considerer les paroles (a) qui precedent immediatement celles qu'il cite, & l'on touchera au doigt la fausseté de ses imaginations; *Vascones rebellantes subegerat atque edomuit, Muninam quamdam adolescentulam ex Vasconum prada sibi servari præcipiens* &c. Il est manifeste que ce butin fut gagné non lors que le gouverneur de Cerdaigne se precipita, mais lors que le Roi des Asturies punit la rebellion de quelques-uns de ses sujets. Or comme ce Roi des Asturies ne pouvoit point avoir de sujets rebelles au delà des Pyrenées à son égard, il est clair que les Gascons qu'il domta n'étoient point sous l'obeïssance d'Eudes Duc d'Aquitaine: comment donc est-ce que la fille d'Eudes se seroit trouvée parmi le butin? Le savant Ambroise (b) Morales a fait voir que les Gascons dont il est parlé dans ce passage de Sebastien de Salamanque, sont les habitans d'Alava, *Alavenses*. Concluons 1. qu'il n'y a nulle aparence que la belle veuve ait jamais revu l'Europe, depuis qu'elle eut mis le pied dans le Serrail du Calife Iscam: on n'avoit garde de se dessaisir d'un tel morceau en faveur de Froila, dont l'alliance avec le Miramolin est un fait que je tiens pour très-douteux. 2. Que la fille d'Eudes femme de Froila Roi des Asturies, de laquelle font mention les monumens de Garibai, est differente de celle qui fut mariée à Munuza. 3. Que cette certaine Nunine que Froila donna ordre qu'on lui gardât, & qu'il épousa dans la suite, n'est point la Menine ou la Numerana fille d'Eudes qui fut femme de Froila selon les monumens de Garibai. 4. Que sans se trop tourmenter à mettre d'accord Garibai & Sebastien de Salamanque, il vaut mieux dire que l'un des deux se trompe, & en tout cas preferer celui-ci à celui-là. Catel (c) remarque que *le nom* de la fille d'Eudes mariée à *Munios Seigneur de Cerdaigne* est ignoré.

(a) *Il a cité le passage tout entier pag. 224.*

(b) *Lib. 13. c. 17. & 25. apud Oihenart pag. 192.*

(c) *Hist. de Languedoc pag. 525.*

(C) *Sa femme lui fut aussi amenée.*] Voici deux passages formels; (d) le premier est de Roderic de Tolede, le second, d'Isidore de Badajos. *Viri exercitus caput Munix præcipitio jam collisum cæde secunda detruncant, & cum filia Eudonis regi suo læti præsentant. Abdiramen autem de rebellis interitu jucundatus ejus uxorem, cum esset pulcherrima, summo regi trans maria honorificè destinavit.* Ecoutons maintenant Isidore de Badajos; *Cujus caput ubi eum jacentem reperetunt trucidant, & regi una cum filia Eudonis memorati ducis præsentant, quam ille maria transvectans sublimi principi procurat honorificè destinandam.* Il paroît par là que Mr. Audigier se trompe, lors qu'il dit que *Munioz demeura parmi les morts sur le champ de bataille en* 737. car premierement la mort de ce gouverneur precéda l'expedition d'Abderame, elle est donc anterieure à l'an 732. Secondement ce Gouverneur ne fut point tué dans une bataille, il se sauvoit par des routes inconuës, & se voiant poursuivi, & ne voulant point tomber vif au pouvoir des Sarrazins, il se precipita du haut d'un rocher. Mezerai ne suit point le bon parti, lors (e) qu'il dit qu'Abderame prit prisonnier Munuza dans la Cerdaigne.

(d) *Apud Audigier. to. 2. pag. 220. Il attribuë p. 245. à Isidore de Badajos, ce qu'il avoit attribué à Roderic de Tolede pag. 220.*

(e) *Abregé Chronolog. tome 1. pag. 192.*

Digitized by Google

de cette fonction, elle ne l'engageoit point à la residence, il partoit de Strasbourg le Samedi, & il revenoit le Lundi. Il logeoit le reste du tems chez Martin (A) Bucer. La chose prit une autre face quelques mois après, car on trouva à propos qu'il residât. Il se transporta donc à Dorlisheim, & y (B) soufrit les rigueurs de la pauvreté fort constamment. On le rapela à Strasbourg au bout d'un an pour l'emploi de Ministre Diacre dans la principale Eglise. L'aiant exercé environ deux ans il fut apellé à Augsbourg, & commença d'y prêcher le 22. de Janvier 1531. La charge du ministere qu'il y excerça fut fort pesante pendant les premieres années; car il eut à combatre non seulement les Catholiques Romains, mais aussi les Anabaptistes. Il s'oposa aux personnes qui étoient d'avis que l'on fît mourir ceux-ci, & il obtint peu-à-peu des Magistrats (C) que le Papisme fût entierement chassé. Il servit l'Eglise d'Augsbourg jusques au tems que les Magistrats eurent la foiblesse de recevoir l'*interim* l'an 1548. Il sortit alors de la ville, & se retira en Suisse. Sa femme & ses huit enfans le suivirent au bout de quelques semaines. Il fut les prendre à Constance le 30. de Juillet, & après avoir attendu à Zurich qu'il se presentât quelque vocation commode, il fut apellé par Mrs. de Berne l'an 1549. pour la profession en Theologie. Il l'accepta agreablement, & il en remplit les fonctions avec toutes sortes de soin, & afin de temoigner sa reconnoissance à la ville de Berne, il ne voulut jamais accepter les emplois qu'on (D) lui ofroit en d'autres lieux. Il se borna aux leçons de Theologie, & refusa la chaire (E) de Predicateur qui lui fut oferte. Il mourut à Berne le 30. d'Août 1563 *. Ce fut un homme fort laborieux, & fort docte, & qui publia beaucoup de (F) livres: il fut aussi em-

* *Tiré de Melchior Adam in vita Musculi pag. 367. & seq. vitar. Theologor. Tout ce qu'il a dit est tiré de la vie de Musculus composée par Abraham Musculus son fils. On la trouve au devant du* Synopsis festalium concionum Wolfgangi Musculi *édition de Bâle 1595. in 8.*

(A) *Il logeoit le reste du tems chez Martin Bucer.*] Il y gagnoit sa nourriture par la fonction de copiste, car l'ecriture de Bucer étoit si mauvaise que les imprimeurs ne la pouvoient lire: il y étoit lui-même assez souvent embarassé; il avoit de la peine à la dechiffrer. Mais Musculus qui la savoit lire couramment peignoit à merveilles; & c'est pourquoi il rendit un bon office à Martin Bucer occupé alors à divers Ouvrages que l'on mettoit sous la presse. Raportons les paroles de Melchior Adam; on y trouvera des circonstances. (a) *Adeò malè pingebat Bucerus; ut qua scriberet, à Typographis, imò ab ipsomet sæpè Bucero, difficilimè legerentur: Musculus verò ea legebat expeditissimè, & pingebat elegantissimè. Descripsit itaque ei cùm alia plura, tùm verò potissimum explicationem* Zephaniæ *Prophetæ, quæ extat, in cujus fronte ejus legunter carmina, &* Psalterium *illud totum, quod sub* Aretii Felini *nomine in lucem edidit.* Erasme, Lipse, & plusieurs autres grans Auteurs ont eu le même defaut que Martin Bucer, & il y a très-peu d'hommes doctes qui possedent la qualité contraire, comme Musculus la possedoit. Cela etoit encore plus rare au XVI. siecle qu'au XVII.

(a) *Melch. Adam. in vitis Theolog. Germ. pag.* 374.

(B) *Et y soufrit les rigueurs de la pauvreté fort constamment.*] Il n'avoit pour tous meubles que le petit lit qu'il avoit fait emporter de son couvent. Ses paroissiens eurent assez de charité pour lui offrir les utensiles necessaires; mais (b) il coucha sur un peu de paille etenduë par terre. L'historien observe (c) que sa femme etoit prête d'accoucher, & c'est là-dessus que Mr. Baillet se fonde pour dire que (d) *les Protestans content parmi les mortifications les plus heroiques* de Musculus, *celle d'avoir couché sur la dure, parce qu'il avoit eu la generosité d'abandonner à sa femme le lit qu'il avoit apporté de son Couvent d'autant qu'elle en avoit besoin pour ses couches.* Il servit un an l'Eglise de ce village sans toucher un seul denier de pension. Enfin les Magistrats de Strasbourg le tirerent de la misere, en lui assignant quelque chose des deniers publics. (e) *Annum totum in illa ecclesia docuit, cum ne teruncium quidem à quoquam stipendii loco acciperet, nec etiam peteret; sed in summa paupertate patientissimè & tranquillè viveret. Quo minus autem illi stipendium solveretur; in causa erat Abbas Cœnobii* Hohenforst, *qui cum omnes illius ecclesiæ decimas, & census annuos colligeret; ministro tamen Evangelii stipendium pendere recusabat; tandem verò Argentinenses ut ipsius penuriam sublevarent, aliquam illi pecuniæ summam, è publico erario benignè numerarunt.*

(b) Parum autem straminis solo instratum illi pro lectica erat. *Id. ib.*

(c) Cum uxor ejus jam partui vicina esset. *Id. ib.*

(d) *Baillet au* 1. *tome des Anti pag.* 109.

(e) *Melch. Adam. ubi supra.*

(C) *Que le Papisme fût entierement chassé.*] Musculus fut d'abord Ministre au temple de sainte Croix. Les Catholiques qui occupoient encore l'Eglise de Nôtre Dame, & plusieurs autres des meilleures, & la plupart des couvens, remuoient ciel & terre non seulement pour se maintenir, mais aussi pour chasser les Lutheriens. Ils furent bien combatus par tous les Ministres; mais l'ardeur de Musculus éclata infiniment plus que celle de ses collegues. De là vint que les Catholiques l'eurent principalement en aversion. Il fit tant par ses journées que le 22. de Juillet 1534. le Senat & le peuple d'Augsbourg leur defendirent absolument de prêcher en aucun lieu de la ville, & ne leur laisserent qu'huit endroits où ils leur permirent de dire la Messe. Ils l'abolirent par tout ailleurs avec les images; & enfin le 17. de Janvier 1537. le grand Conseil chassa tous les Prêtres & tous les Moines, & repurgea d'idolatrie ces huit endroits, & les consacra au service Protestant. Alors Musculus fut fait Ministre de l'Eglise qui avoit été consacrée à la sainte Vierge. Il commença d'y prêcher le 15. de Juillet 1537. & continua de le faire tranquillement jusqu'au 30. de Juillet 1547 (f). Mais depuis ce jour-là jusqu'à sa sortie d'Augsbourg, son ministere fut exposé à de grans troubles. Charles-Quint aiant fait son entrée dans la ville, fit rendre aux Catholiques l'Eglise de Nôtre Dame. Musculus prêcha dans d'autres Eglises avec son ardeur, & sa liberté accoutumée. On l'épioit; on le deferoit à l'Empereur sur le pied d'un predicateur seditieux, & injurieux. Michel Sidonius sufragant de l'Archevêque de Maience, alloit souvent à ses sermons, & en faisoit des extraits sur ses tablettes. Le Senat craignant que ce Ministre ne fût insulté, le fit garder par trois hommes qui le conduisoient au temple, & le ramenoient à son logis. Il y eut souvent des tumultes devant ce logis: les domestiques du Cardinal d'Augsbourg y firent des attroupemens avec mille injures, & mille risées, & casserent à coups de pierre les vitres de Musculus. Les Espagnols, & les Prêtres lui tendirent des embuches, & l'acablerent de medisances, & de huées (g). C'est ainsi que les choses de ce monde haussent & baissent. Chacun à son tour.

(f) *Melch. Adam. ubi supra pag.* 377.

(D) *Les emplois qu'on lui ofroit en d'autres lieux.*] On tâcha trois fois de l'attirer en Angleterre, & sur tout après la mort de Martin Bucer. La ville d'Augsbourg aiant recouvré sa premiere liberté l'an 1552. le mit au nombre de ses Ministres exilez qu'elle rapella. Ceux de Strasbourg, les Electeurs Palatins Othon Henri, & Frideric, & le Landgrave de Hesse le solliciterent souvent de venir servir leurs Eglises, & leurs Academies, & lui promirent de grosses pensions. Il s'en excusa entre autres raisons sur celle-ci principalement, qu'il vouloit consacrer tout le reste de sa vie au service de la Republique de Berne qui l'avoit si humainement retiré de son exil (h). Cette conduite est très-loüable, & il n'y a pas beaucoup de gens qui aient la force de la tenir.

(g) *Tiré de Melchior Adam ubi supra pag.* 380. 381.

(h) *Ex eodem ibid. pag.* 384. 385.

(E) *Se borna aux leçons de Theologie, & refusa la chaire de Predicateur.*] Ceci montre que Mr. de Thou ne devoit pas dire que Musculus exerçoit à Berne la charge de Pasteur, (i) *Pastoris munere defungens.*

(i) *Thuan. lib.* 35. (& non pas *lib.* 36. comme Konig a cité) *sub fin. pag. m.* 716.

(F) *Qui publia beaucoup de livres.*] Il commença par des traductions de Grec en Latin. Le premier Ouvrage de cette nature qu'il publia (k), fut le commentaire de saint Chrysostome sur les épitres de saint Paul aux Romains, aux Ephesiens, aux Philippiens, aux Colossiens, & aux Thessaloniciens. Il (l) publia ensuite le second tome des œuvres de saint Basile, & puis les scholies du même Pere sur les Pseaumes, & plusieurs traitez de saint Athanase, & de saint Cyrille; l'histoire Ecclesiastique d'Eusebe, de Socrate, de Sozomene, de Theodoret, & d'Evagrius, & Polybe. Voici les principaux Ouvrages qu'il composa de son chef: Deux Sermons *de Missa Papistica* prononcez pendant la Diete de Ratisbonne en 1541. Ils furent imprimez à Wittemberg, & puis à Augsbourg, *cum additione de externis Missæ abusibus.* Cochlæus écrivit contre cet Ouvrage l'an 1544. & de là sortit l'*Anti-Cochlæus* (m) que Musculus publia en Latin & en Allemand à Augsbourg la même année. Il publia cinq ans après 4. dialogues sous le nom (n) d'*Eutychius Myon*, & sous le titre de *Proscenus*, sur la question si un Protestant peut communiquer exterieurement aux superstitions papales. Son commentaire sur les Pseaumes fut imprimé l'an 1550. Celui qu'il fit sur la Genese fut publié l'an 1554. Il en

(k) *A Bâle chez Hervagius l'an* 1536.

(l) *Ibid. anno* 1540.

(m) *Voiez Mr. Baillet ubi supra.*

(n) *Epit. Biblioth. Gesneri p. m.* 825.

Digitized by Google

* *Micrælius Synt. hiſt. Eccleſ. pag. 781. edit. 1699.*

emploié à quelques deputations eccleſiaſtiques (G) très-importantes. Il ſe rendit aſſez habile dans la langue Greque, & dans l'Hebreu quoi qu'il eût commencé (H) bien tard à les étudier. Nous raporterons quelques jugemens (I) que l'on fait de ſes écrits. On a remarqué * qu'il renonça

en publia un ſur l'épitre de ſaint Paul aux Romains l'an 1555. Un ſur la Geneſe l'an 1557. Un ſur les épitres aux Corinthiens l'an 1559. Un ſur l'épitre aux Galates, & ſur l'épitre aux Epheſiens l'an 1561. Son commentaire ſur les épitres aux Philippiens, aux Coloſſiens, & aux Theſſaloniciens, & ſur les premiers chapitres de la premiere à Timothée, fut publié après ſa mort par ſes heritiers. Ses lieux communs ſont un Ouvrage à quoi il travailla pendant dix ans, & qu'il mit au jour l'an 1560. (a). Quelqu'un remarque qu'il y decouvrit les abus ſordides de la taxe de la Chancellerie Romaine. Cette obſervation ne vaudroit rien dans une verſion Françoiſe: donnons la donc en Latin. (b) *Minimè ridiculus hic* MUSCULUS *Papiſtis habetur, præcipuè cum turpiſſimam illam Nundinationem, Taxarum ſcilicet Cancellariæ Apoſtolicæ, id eſt ſcelerum omnium & blaſphemiarum theſaurum toti Mundo in Locis ſuis Communibus aperuerit. quo facto craſſi illi Romani Elephanti, inſatiabiles ventres, furere videntur, non ſecus ac ſi ipſorum in proboſcidas, mures, ad rabiem uſque eoſdem vexantes, irrepſiſſent. Magnus igitur* MUSCULUS *exiſtimandus, qui in Romani Plutonis Purgatoriique Regis aureas Cameram atque Adyta penetravit.* Je ne parle point des ouvrages que Muſculus compoſa en Allemand; mais je dirai qu'il écrivit (c) de ſa main tout ce grand nombre de volumes, & qu'il n'eut jamais de copiſte; & que ſi ſes ouvrages furent très-utiles au parti des Proteſtans, comme ils le furent ſans doute, ils ne le ſont plus: il y a long tems que perſonne ne les lit; & c'eſt peut-être une fauſſe delicateſſe, & un trop grand attachement aux methodes à la mode. On donne preſque pour rien dans les encans des bibliotheques les œuvres de Muſculus, & celles des autres Theologiens de ce tems-là.

(a) *Ex Melch. Adamo ib. pag. 383. Je m'étonne que Melchior Adam ne parle point du commentaire de Muſculus ſur l'Evangile de St. Matthieu, & ſur l'Evangile de St. Jean.*

(b) *Jac. Verheiden in effigiebus & elogiis præſtantium Theologorum pag. 101.*

(G) *Emploié à quelques deputations eccleſiaſtiques.*] Il fut deputé avec Boniface Lycoſthene par le Senat d'Augsbourg l'an 1536. au Synode qui ſe devoit tenir à Eiſenac, & où l'on devoit traiter de la reünion des Proteſtans ſur la doctrine de la cene. On ne fit rien à Eiſenac; Luther écrivit aux Theologiens qui y etoient arrivez que ſa ſanté ne permettoit pas qu'il entreprît un long voiage, & les pria de s'aprocher un peu plus. Ils partirent donc d'Eiſenac & pouſſerent juſqu'à Wittemberg, & y dreſſerent & conclurent un concordat. Muſculus & pluſieurs autres très-perſuadez de la fauſſeté de la doctrine de Luther ſur la preſence réelle, conſentirent neanmoins à des articles de concorde, où ils abandonnoient les explications nettes & preciſes dont ils s'étoient ſervis juſques-là. Ils eurent de bonnes raiſons de ſe relâcher, car ils eſpererent qu'au grand bien de la Republique & de l'Egliſe ils feroient ceſſer par ce moien une controverſe conſiderable, & rameneroient la paix qu'on ſouhaitoit depuis ſi long tems; mais l'évenement leur aiant fait voir que tous ces detours & ces ambages de paroles ne contentoient point les opiniâtres, & faiſoient errer les ſimples, & donnoient lieu de penſer que les ſectateurs du ſens de figure avoient changé d'opinion; ils revinrent à leur premier langage, ils s'expliquerent rondement & nettement, & dirent tout haut ce qu'ils penſoient. Vous voiez bien que je narre là une affaire delicate, & que ſi je ne faiſois voir que je traduis fidelement les propres termes de l'Auteur de la vie de Muſculus, je m'expoſerois à la cenſure de quelques lecteurs. Prevenons leur malignité, copions le Latin de l'original. (d) *Quibus autem rationibus, cùm ipſe* (Muſculus) *tùm alii multi boni viri, impulſi ſint; ut, cum in hac cauſa craſſam quorundam ſententiam minimè amplecterentur, in hanc tamen concordiam conſentirent, deque ſua, qua hactenus, docuerant, perſpicuitate nonnihil decederent, prudentes viri facile intelligunt. Nimirum quod perſuaſum hoc illis eſſet, facturos ſe id ſummo cum eccleſiæ & Reip. bono. Sic enim ſolam gravem & malè conſultam illam de hac cauſa controverſiam tolli, eccleſiis diu deſideratam pacem reſtitui, & Reſpub. etiam firmius conjungi & conſociari poſſe. Poſtquam verò, rerum eventu edocti, his quaſi fucis verborum pertinacioribus non ſatis fieri, ſimpliciores verò in errorem abduci, ſeque apud omnes bonos in ſuſpicionem mutatæ ſententiæ venire cernerent, ad priſtinam ſuam perſpicuitatem reverſi, & palàm quid ſentirent, profeſſi ſunt.* Ceux qui diſent avec des airs de declamateur, qu'il faudroit vuider les controverſes par des formulaires vagues, equivoques, & embaraſſez, où chaque parti trouvât ſon compte, pourroient-ils bien indiquer beaucoup de traitez de paix de religion conclus de cette maniere? N'avoit-on pas fait à Wittemberg † ce qu'ils croient ſi utile? On vient de voir que le fruit de tout cela ne dura guere.

(c) *Melch. Adam. ib.*

(d) *Ibid. pag. 379.*

† *Conſer quæ ſupra pag. 721. remarque B.*

Muſculus fut deputé du Senat d'Augsbourg pour aſſiſter aux conferences qui ſe tinrent entre les Theologiens Proteſtans & les Theologiens Catholiques pendant la Diete de Worms, & pendant celle de Ratisbonne l'an 1540. & l'an 1541. Il fut l'un des Secretaires de la conference de Ratisbonne entre Melanchthon & Eccius, & il en dreſſa les actes (e). Les habitans de Donavert aiant embraſſé la reformation l'an 1544. prierent ceux d'Augsbourg de leur envoier un Theologien qui dreſſât chez eux une Egliſe, & qui jettât les fondemens de la vraie foi. Muſculus fut choiſi pour cette fonction, & fit ſa premiere predication le 28. de Decembre à ces nouveaux convertis, & leur annonça la parole chaque jour trois mois de ſuite (f).

(e) *Melch. Adam. ib. pag. 379. 380.*

(f) *Id. ib.*

(H) *Il eût commencé bien tard à les étudier.*] Il commença à étudier l'Hebreu lors qu'il fut Miniſtre à Strasbourg: il avoit bien 32. ou 33. ans. On aſſûre qu'il s'avança beaucoup & fort vîte dans l'intelligence de cette langue. (g) *Tantam brevi ejus linguæ cognitionem ſibi comparavit: ut non ſacra ſolùm Biblia; ſed & Rabinorum obſcuriſſimos commentarios, & Chaldaicos etiam interpretes, perfectè intelligeret.* On ajoûte (h) que pendant qu'il fut Miniſtre à Augsbourg il aprit aſſez bien l'Arabe ſans l'aide d'aucun maître. Il avoit quarante ans lors qu'il commença d'étudier la langue Greque: Xyſtus Betuleius premier Regent dans le college d'Augsbourg lui en enſeigna les premieres regles (i). On doit admirer que Muſculus s'étant adviſé ſi tard d'étudier le Grec, en ait aquis tant de connoiſſance.

(g) *Id. ib. pag. 376.*

(h) *Id. ib. pag. 378.*

(i) *Id. ib.*

(I) *Quelques jugemens que l'on fait de ſes écrits.*] Mr. Huet loue à certains égards ſes traductions, mais il ne le trouve pas aſſez docte ni en Grec ni en Latin. (k) *Wolffgangus Muſculus, vir bonus, ſed Græcæ linguæ notitiâ imparatus, neque Latinâ valdè inſtructus, brevitate & nitore, ſimplicitate etiam ac fide commendatur: nam & ea quæ intelligebat, & ea quæ non intelligebat, uti poterat, expreſſit: nihil videas illum ſtudio prætermittere, nihil alienum ſubſtituere: cæterò quin hallucinatur ſæpe, utpote earum artium rudis, quas qui colunt, eruditi appellantur.* Vous ferez bien de conſulter tout le paſſage de Caſaubon que Mr. Huet indique, vous y trouverez un paralléle entre Perot & Muſculus, par raport à leur traduction de Polybe. Voions ce que l'on a dit d'une autre verſion de ce Miniſtre. „ (l) Muſculus Proteſtant entreprit une nou„ velle traduction de l'Hiſtoire d'Euſebe, qu'il fit aſ„ ſez heureuſement; il s'eſt fort attaché à la lettre, „ & a traduit le texte avec beaucoup de netteté & de „ brieveté: mais il n'a pas toûjours bien entendu ſon „ Auteur, & il a laiſſé pluſieurs fautes dans ſa Verſion. „ On trouve (m) que dans ſon commentaire ſur les Pſeaumes il fait paroître „ beaucoup plus de modeſtie, & mê„ me plus de reſpect pour l'Antiquité, que la piûpart des „ autres Proteſtans, ... que la methode qu'il a ſuivie „ ... eſt aſſez exacte .... qu'on peut dire que cet Au„ teur a connu la veritable maniere d'expliquer l'Ecri„ ture: mais il n'a pas eu tous les ſecours neceſſaires „ pour y réüſſir parfaitement, parce qu'il n'étoit pas „ aſſez exercé dans l'étude des Langues & de la Criti„ que. Il examine cependant ſans préoccupation les „ anciennes Traductions Grecques & Latines, & il a „ eu aſſez de lumiere, pour connoître que les points „ qui ſont aujourdhui dans le Texte Hebreu, n'y „ etoient point aux tems des Septante & de Saint Je„ rôme.„ Vous verrez ailleurs (n) ce que l'on juge de ſon commentaire ſur l'Evangile de ſaint Jean, & ſur l'épitre aux Romains. Baudouin remarque que Muſculus debita dans ſes lieux communs certaines choſes qui auroient dû moderer l'eſprit de Calvin quant au ſuplice des heretiques, mais qui l'enflâmerent davantage; deſorte qu'écrivant ſur Zacharie il pouſſa ce dogme ſi loin qu'il ſemble qu'il veut mettre le glaive entre les mains des particuliers pour tuer les heretiques (o). Je ne garantis point le fait, & je ne raporte cela qu'afin de montrer à mes lecteurs que l'on a jugé que Muſculus a deſaprouvé le ſuplice de Servet. Quelques-uns croient que par un defaut ordinaire aux diſputeurs il s'éloigne tellement d'une extremité, qu'il s'aproche trop de l'autre, comme lors que pour combatre les Anabaptiſtes, il diminuë plus qu'il ne faut l'autorité des Paſteurs. Voiez les paſſages que Mr. Crenius (p) a recueillis ſur ce ſujet.

(k) *Huet. de claris interpret. p. m. 225.*

(l) *Caſaub. Præfat. ad Polyb.*

(m) *Simon hiſt. critique du Vieux Teſtament liv. 3. ch. 14. p. m. 438.*

(n) *Idem hiſtoire critique des commentateurs du Nouveau Teſtament chap. 50. pag. 749. & ſuiv.*

(o) *Voiez Fr. Balduini reſponſio altera ad Jo. Calvinum.*

(p) *Crenius animadverſ. parte 7. p. 149. & ſeq. Voiez le auſſi pag. 148.*

Notez que Mr. Simon pretend que Muſculus dans ſon commentaire ſur l'épitre aux Romains ſe tient neutre entre les diverſes manieres d'expliquer la predeſtination. „ (q) Il raporte ſur les endroits les plus „ em-

(q) *Simon hiſt. crit. des commentat. du Nouveau Teſtament chap. 50. pag. 750.*

Digitized by Google

nonça à la doctrine de Zuingle dans le concordat de Wittemberg, & qu'il l'embraſſa tout de nouveau après qu'il ſe fut retiré d'Augsbourg. Voiez la remarque G. Il ne faut pas le confondre avec André MUSCULUS Auteur Lutherien, & Profeſſeur en Theologie à Francfort ſur l'Oder & Surintendant general des Egliſes de la Marche de Brandebourg au XVI. ſiecle. Il étoit né à Schneberg dans la Miſnie, & il mourut l'an 1580 *. Il fut un ardent promoteur du dogme de l'Ubiquité, (K) & il s'expliqua d'une maniere très-hardie. Il publia un fort grand † nombre de livres, & comme il étoit perſuadé qu'on verroit bientôt de grandes revolutions dans l'Allemagne, & même que la fin du monde s'aprochoit, il écrivit ſur ces matieres avec l'emphaſe d'un homme qui pretend avoir la clef des oracles du vieux & du nouveau Teſtament Les Controverſiſtes Romains ont trouvé dans l'un des ouvrages (L) qu'il fit là-deſſus, une choſe qu'ils ont bien prônée.

☞ MUS-

* *Ex Miceralio hiſt. Eccleſ. pag.* 781. *edit.* 1699.

† *Voiez l'épitome de la Bibliotheque de Geſner pag.* 46. *& 47.*

„ embarraſſez les explications des anciens Commentateurs, & il n'eſt pas de luy-même fort deciſif. C'eſt „ pourquoy ſur ces mots du Chap. 9. *Itaque non volentis neque currentis*, &c. il donne en abregé les diverſes interpretations qu'il avoit lues, ſans neanmoins „ prendre party. Il tâche de concilier la grace avec „ le libre arbitre, attribuant à l'un & à l'autre ce qui „ leur eſt dû : *Ab hujuſmodi contentionibus*, dit-il, *nos „ libenter abſtinemus, credentes homini quidem eſſe voluntatem & conatum, ſed quatenus ad velle & currere „ divinitus, vel ex gratia, vel ex indignatione Dei fuerit motus.* Il improuve neanmoins l'opinion de ceux „ qui ont recours avec les Peres Grecs à la préſcience „ de Dieu, croyant qu'elle ne ſe peut accorder avec la „ penſée de S. Paul : *Hæc ſententia planè aliena eſt à „ Paulo, qui omnia tribuit miſerentis Dei liberæ voluntati & gratiæ.* „ Je ne comprens point le menagement de ce Miniſtre, car le paſſage Latin que Mr. Simon raporte contient en effet ce qu'il y a de plus rigide dans l'hypotheſe de Calvin. Ceux qui combatent le franc-arbitre avec le plus de rigueur, n'ont jamais nié que l'ame de l'homme entant que meuë de Dieu ne veuille, & ne tende ou ici ou là.

(K) *Ardent promoteur du dogme de l'Ubiquité, & il s'expliqua d'une maniere très-hardie.*] Hoſpinien obſerve que ce dogme fut inventé par Brentius, & que Jaques André y ajoûta l'hypotheſe du corps *majeſtatique* de JESUS-CHRIST; mais qu'elle parut *Eutychienne*, & *Monophyſitique* au jugement même de quantité de Lutheriens, & qu'au fond elle eſt viſiblement refutée par l'article du ſymbole des Apôtres, *il eſt monté au ciel.* C'eſt pourquoi, ajoûte-t-il, André Muſculus venant au ſecours de Jaques André dans un peril ſi preſſant, enſeigna que l'aſcenſion de JESUS-CHRIST n'avoit été autre choſe qu'une ceſſation de la viſibilité de ſa chair. Il ſoutint que cette chair eſt encore dans les nuës où elle diſparut aux yeux des Apôtres, & que ſelon le ſtyle de l'Ecriture & la proprieté des termes monter & deſcendre, il ne faut s'imaginer aucun changement de lieu dans l'aſcenſion de JESUS-CHRIST. Voici un peu au long les paroles d'Hoſpinien, car dans le recit de ſemblables paradoxes plus on abrege, plus on court riſque d'impoſer à ſon lecteur. „ (a) *Idcirco Jacobo Andreæ ſuccenturiatus eſt in gravi iſto periculo* Andreas Muſculus, „ *qui aſcenſionem Chriſti in cœlos dixit eſſe* diſparentiam, „ & evaneſcentiam *duntaxat carnis Chriſti in his nubibus, ubi adhuc ſit, & verſetur, ſed non viſibili modo, „ forma, & eo converſationis genere, quo ante aſcenſionem & mortem converſatus eſt cum ſuis Apoſtolis. Sic „ enim Sectione* 3. *Articulorum Marchiticorum, Articulo* 6. *ſcribit*; Conſtare ex Spiritus ſancti Grammatica, & vocabuli Deſcendere vel Aſcendere proprieté, Filii hominis aſcenſionem in cœlum nihil aliud „ eſſe, quàm viſibilem diſparentiam, ac ut propriiſſimè loquitur Lucas Actor. 1. Subductionem per nubem ex oculis Apoſtolorum, diſceſſionem ex hac „ mortali hominum vita, tranſmigrationem ex viſibili converſatione hominum, evaneſcentiam ex oculis hominum palpabilis & viſibilis hujus vitæ converſationis, ingreſſum in cœlum, regnum Dei Patris „ glorioſum. *Et Artic.* 7. Hanc, *dicit*, aſcenſionem „ non factam eſſe motione Phyſicâ de loco in locum, „ &c. „ C'eſt ainſi que les Carteſiens raiſonnent ſur le mouvement des eſprits : ils n'y admettent aucun changement de lieu, ils pretendent que la ſortie de l'ame hors du corps n'eſt autre choſe qu'une ceſſation de la relation qui avoit regné pendant la vie de l'homme entre les modifications du cerveau, & les penſées de l'ame. Mais quand on avance des hypotheſes ſemblables touchant des êtres réellement etendus comme eſt le corps de JESUS-CHRIST, on ne ſçauroit ſe faire entendre à qui que ce ſoit. Le même Muſculus declara dans un ſermon l'an 1564. que ceux qui enſeignent que JESUS-CHRIST n'eſt mort qu'à l'egard de ſa nature humaine, apartiennent au Diable en corps & en ame, & que la doctrine orthodoxe eſt qu'il eſt mort & ſelon ſa nature humaine & ſelon ſa nature divine. „ (b) *Andreas Muſculus* quoque hoc anno feria quarta ſeptimanæ Magnæ ante Paſcha publicè „ pro ſuggeſtu ad populum hæc verba inter alia locutus eſt. *Hic eſt Diaboli, qui docet Filium hominis „ paſſum & mortuum eſſe : Et quiſquis in hac ſententia „ perrexerit, Diaboli eſt. Iterum dico : Quicunque docent, Chriſtum ſecundùm humanitatem tantùm mortuum eſſe, animâ & corpore, Diaboli ſunt. Hæc autem vera eſt ſententia, Chriſtum ſecundùm utramque „ naturam, divinam & humanam, mortuum eſſe.* „ Il publia un livre l'an 1575. pour faire voir qu'il n'eſt nullement neceſſaire que le corps glorieux de JESUS-CHRIST occupe phyſiquement aucun eſpace : (c) *Contra neceſſitatem phyſicæ locationis in corpore Chriſti clarificato & glorioſo.* Ce qu'il y a d'étrange & de bien fâcheux, c'eſt que ces doctrines abſurdes qui naiſſent l'une de l'autre, dès qu'on a une fois poſé une preſence réelle de JESUS-CHRIST au ſacrement de l'Euchariſtie, &c. ont eu des defenſeurs qui ne manquoient ni d'eſprit, ni d'éloquence, ni d'erudition, & qui ont trouvé des reſſources infinies pour éluder les objections de leurs adverſaires. Il faut avoüer ingenûment que pour ſatisfaire aux raiſons des Ubiquiſtes, on ſe voit contraint de dire des choſes qui ne ſont pas plus concevables que l'Ubiquité.

(L) *Dans l'un des ouvrages qu'il publia là-deſſus une choſe qu'ils ont bien prônée.*] L'épitome de la bibliotheque de Geſner (d) m'aprend qu'André Muſculus publia un livre à Francfort ſur l'Oder l'an 1577. *de Meſech & Kedar, de Gog & Magog, de magna calamitate ante finem mundi*; & qu'en 1578. il fit imprimer au même lieu, *conſiderationes appropinquantis ultimi judicii.* Ces deux ouvrages avoient été precedez par l'expoſition d'une prophetie de JESUS-CHRIST apliquée au malheur prochain de l'Allemagne. (e) *Prophetiam Domini noſtri Jeſu Chriſti, de imminente Germaniæ infortunio, expoſuit anno* 1557. *Francofordiæ ad Viadrum.* C'eſt dans ce dernier écrit que l'on a trouvé le paſſage dont les Controverſiſtes du parti Romain ont abuſé, pour faire acroire que les Proteſtans mepriſent ſi fort leurs Miniſtres, qu'ils ne veulent point de leur alliance. Un Jeſuite Irlandois donnant ce titre, *quam infamis ſit ubivis conditio Miniſtrorum*, à l'un des (f) chapitres de ſa *Britannomachia Miniſtrorum*, allegue d'abord ce paſſage d'André Muſculus, & cite le feuillet 27. du traité de la prophetie. *Ut jam quis prædicantem agere velit, præoptaret, ſcio, nunquam ſe in lucem hanc prodiiſſe. Parentes quoque in primo lavacro aquis ſuffocatum eſſe mallent. Quod ſi etiam aliqui ex noſtris liberis prædicantes fieri fortaſſe cuperent, infamiæ & turpitudinis metu adſpirare non poſſunt. Uſu venit etiam, cùm quis juvenis virginem aliquam ſibi in matrimonio locari poſcit; ut eum parentes virginis, aut etiam virgo ipſa, ſciſcitentur, utrùm prædicans fieri cogitet. Habemus etiam (quod multò magis horrendum eſt auditu) eorum exempla, qui ne repudiarentur, hac lege & conditione matrimonium contraxerunt, ut ſe prædicantes nunquam fore jurejurando promitterent.* Il dit enſuite que Downham à la page 67. de ſes Sermons, fait la même plainte touchant l'Angleterre. Je croi que ce Downham avoit en vuë les premiers tems de la reforme ſous la Reine Elizabeth; car Sanderus raporte que (g) les *nouveaux Predicans avoient eſté au commencement ſi negligens ou malheureux en eſliſant des femmes, qu'ils les avoient toutes priſes deshonneſtes & paillardes, ce qui eſtoit un ſcandale aux moindres de leur ſecte, & moquerie aux Catholiques. Elizabeth fit un edict que les Eveſques & les Preſtres ne prendroient en mariage que femme teſmoignée honneſte & vertueuſe par les jugemens de quelques uns, mais,* ajoûte-t-il, *cela ne remedia pas au mal, parce que d'un coſté pluſieurs ne pouvoient eſtre ſans femmes non plus que ſans pain, comme ils diſoient, & que de l'autre ils ne trouvoient perſonne ni des Catholiques ni des Heretiques meſmes qui vouluſt leur donner leur fille en mariage, car on eſtimoit deshonneſte d'eſtre femme de Preſtre, & ſelon les loix du Royaume tels mariages ne ſont que des adulteres, & telles femmes n'ont point rang ſelon celuy du mary, ce qui eſt contre la nature du vrai mariage.*

(a) *Hoſpin. hiſtor. Sacrament. part.* 2. *pag.* 492. *ad ann.* 1561.

(b) *Id. ib. pag.* 553. *ad ann.* 1564.

(c) *Id. ib. pag.* 600. *Voiez auſſi Beze au traité de* unione hypoſtatica *pag.* 89. *tom.* 3. *operum.*

(d) *A la page* 47.

(e) *Epitome Biblioth. Geſner. pag.* 47.

(f) *La ſection* 10. *du chapitre* 5. *du* 3. *livre de Henri Fitz-Simon pag.* 342.

(g) *Sanderus du ſchiſme d'Angleterre fol.* 238. *Je me ſers de la traduction Françoiſe imprimée l'an* 1587.

Digitized by Google

☞ MUSSO (CORNELIO) Evêque de Bitonto, l'un des plus grans Predicateurs de son siecle, nâquit à Plaisance en Italie au mois d'Avril 1511. Il embrassa la religion de Saint François afin d'accomplir (A) un vœu de sa mere, & dès l'âge de 9. ans il entra dans le Monastere des Conventuels de Plaisance. La vivacité de son esprit, la force de (B) sa memoire, ses dispositions à devenir grand Predicateur obligerent le Pere Jaques Rosa de Candazzo à le prendre pour disciple. Il le mena à Carpi, & en d'autres lieux, & le fit étudier sous de bons maîtres. Le jeune homme aprit très-bien les Humanitez, & prêcha si éloquemment qu'il s'aquit bientôt beaucoup de reputation, & l'amitié de Leonello Pio γ de Carpi qui l'envoia à Venise avec des lettres de recommandation pour lui donner lieu de prêcher devant le Senat, & d'obtenir une place dans les études de Padouë. Cette afaire fut heureuse. Cornelio Musso tout petit, & decharné (C) qu'il étoit, se fit admirer par ses sermons; & Pierre Zeno, Louïs & Jaques Cornaro le favoriserent si ardemment qu'ils lui procurerent un poste honorable dans le Couvent des Franciscains de Padouë, où sans negliger l'art oratoire il s'apliqua à l'étude de la philosophie sous le celebre Zimara, & à celle de la Theologie sous le Pere Simonetta. Il prit le degré de Bachelier, & fit des leçons, & des disputes qui le firent passer pour un esprit rare. Il prêcha un Careme dans Padouë avec de grans aplaudissemens: il soutint des theses pendant plusieurs jours, & enfin il fut promu au doctorat en Theologie comme à une recompense de son merite. Pierre Bembo qui fut depuis Cardinal l'honora de son amitié, & lui donna de bons conseils sur la rhetorique, & sur le style Latin, & Toscan. Lampridius * l'instruisit en la langue Greque, d'autres dans l'Hebreu, & le Caldéen pour l'intelligence du texte de l'Ecriture. Il fut nommé pour prêcher tout un Carême dans le Couvent de son Ordre à Venise. Il fit la même fonction dans les Chaires les plus illustres d'Italie, & nommément à Milan, où il fut fort estimé † du Duc. On lui donna la charge de Professeur ordinaire en metaphysique dans l'Academie de Pavie, & il eut plusieurs fois ce Prince pour auditeur. Cette Academie aiant été dissipée après la mort de ce Duc, & à cause des confusions de la guerre, il fut apellé à Boulogne pour y professer la metaphysique, & on lui donna plus de gages que l'on n'en avoit jamais donné à des Religieux; & parce que plusieurs villes ‡ à l'envi les unes des autres le demandoient pour predicateur du Carême, on le dispensa des (c) (d)

γ *Il avoit un fils qui fut Cardinal.*

* Lampridio Maestro in quei tempi delli illustrissimi Signori Gonzaghi. *Giuseppo Musso ubi infra.*

† *C'étoit François Sforze.*

‡ Accio che potesse predicare e sodisfare alle Cittadi, che a gara l'una dell' altra un' anno ò due avanti lo ricercavano sempre. *Id. ib.*

(a) *Voiez l'*Hypocrisis Marci Antonii de Dominis detecta auctore Fideli Annoso Veremantano Theologo *pag.* 87. *où l'on raporte le passage d'André Musculus. Voiez aussi* Justus Calvinus in Analysi Tertulliani de præscript. adversùs hæret. cap. 41. n. 5. p. m. 132. & *Silvestre* Petra Sancta not. in epist. Molinæi ad Balsacium cap. 1. *où ils parlent du mepris des Ministres.*

(b) *Tiré de sa vie composée par Don Giosepppe Musso.*

(c) *Ibid.*

(d) *Ibid.*

(e) Hinc factum ut funebribus cujuspiam encomiis inopinato dicendis, vel sanctorum facta statis diebus præpropero patrum suorum monitu celebrandis præter Mussum sufficeret nemo. *Imperialis in Musæo histor. p.* 68.

(f) *Giosepe Musso ubi supra.*

(g) *Plut. in Laconicis apophth. p.* 233. *A.*

(h) *Drelincourt, demandes à l'Evêque de Belley p. m.* 37. *Il cite un Sermon de l'Evêque de Bitonte sur le* Magnificat *où le predicateur invoque la Vierge par des paroles de Torrence,* Lucina Lucina fer opem.

riage. Elizabeth, dit-il, *ne reçoit point en sa Cour les femmes des Prêtres: les Princesses n'ont point de familiarité avec elles, on ne les nomme point femmes d'Archevesques, & leurs maris les doivent garder au logis comme instrument ou vases de leurs paillardises & necessitez.* Tout le monde sçait que Sanderus écrivit ce livre avec tant d'emportement, & tant de passion, qu'il ne merite que peu de creance. Mais en tout cas les choses ont bien changé depuis ce tems-là sur l'article dont nous parlons: & pour ce qui est du passage d'André Musculus, il est visible que les adversaires en abusent. Il est aisé de conjecturer que ce Docteur Lutherien rempli de cette hypothese, que l'Allemagne alloit ressentir les fleaux de la justice divine, contenus dans une prophetie de JESUS-CHRIST, exaggera le mepris que l'on temoignoit pour la parole de Dieu, & qu'il declama trop fortement sur le peu d'honneur que l'on faisoit aux Ministres. Echauffé de cette idée il representa par des figures hyperboliques l'averſion du Ministere, comme si un pere eût mieux aimé que son fils fût mort au berceau, que de le voir predicateur; & comme si les peres d'une jeune fille, & la jeune fille même eussent demandé soigneusement à celui qui la recherchoit en mariage, *voulez-vous être Ministre?* enfin comme si pour n'être pas refusé dans la recherche d'une fille, il eût falu proteſter avec ſerment qu'on ne se consacreroit jamais au ministere de la parole de Dieu. Les ennemis (a) des Protestans n'ont pas manque de se prevaloir de ces exaggerations. Au pis aller l'on peut dire veritablement que les Protestans de France n'ont point donné lieu à un tel reproche: ils ont eu toûjours la très-bonne & la très-loüable coutume d'honorer & de respecter leurs Pasteurs; & il est certain que ceux qui étoient dans le ministere Evangelique, se marioient plus avantageusement, que s'ils eussent eté laiques.

(A) *Afin d'accomplir un vœu de sa mere.*] Notons d'abord que le jour de sa naissance fut un Mecredi de la semaine de Paques. Sa mere pour avoir exactement observé les abstinences du Carême avoit afoibli sa santé, de là vint que les douleurs de l'enfantement penserent la faire mourir. Dans ce triste état elle implora le secours d'enhaut, elle eut recours à l'intercession de la sainte Vierge, & à celle de saint François, & comme elle avoit une grande devotion pour ce saint elle fit un vœu portant que s'il obtenoit que ses douleurs se passassent, & qu'elle accouchât d'un fils, elle le consacreroit à Dieu dans sa religion Seraphique. Dès qu'elle eut formé ce vœu elle se sentit soulagée, & elle acoucha de nôtre Cornelio. Il fut nommé Nicolas comme son aieul paternel, mais etant entré en religion il voulut être apellé *Fra Cornelio*, parce que sa mere se nommoit Cornelia. Il savoit le vœu qu'elle fit pendant le travail d'enfant: & il y fit beaucoup d'attention quand elle fut morte, & ce fut cette attention qui l'engagea à se faire moine (b).

(B) *La force de sa memoire, ses dispositions à devenir grand Predicateur.*] Après avoir entendu un Sermon il le savoit tout entier, & il le pouvoit reciter si couramment, qu'on eût dit qu'il l'avoit fait. On avoit raison d'admirer cela. (c) *Si scopri di spirito così gentile, e dotato di memoria così eccellente, ch' era di gran maraviglia, e di stupore à tutti, intanto che stando egli ad udir le prediche che si facevano tal' hora nella Chiesa, le apprendeva così bene, e le recitava poi con prontezza tale che pareano veramente cose sue.* Quand on lui faisoit reciter de tels Sermons il imitoit parfaitement les manieres & les gestes du Predicateur. On en fit l'experience plus d'une fois devant le Predicateur ordinaire des Cordeliers Conventuels, qui fut bien surpris de se voir si bien copié. (d) *Questo commosse di modo il figlivolo, che oltre il farlo vedere più volte isperienza delle sue prediche, ch' egli recitava in refettorio, l'immitava talmente con i movimenti e co' gesti, che parea fusse stato nel predicar assiduamente ammaestrato e essercitato da lui.* Il étoit facile à un tel jeune homme de devenir bon orateur. Il n'avoit qu'à se proposer pour modele l'action d'un grand maître. Notez que Musso avoit le talent de discourir sans beaucoup de preparation. Une oraison funebre, le panegyrique d'un saint lui coutoient fort peu de tems: c'étoit à lui que ses superieurs s'adressoient pour des impromptu dans ce genre quand on en avoit besoin (e).

(C) *Tout petit & decharné qu'il étoit.*] La premiere fois qu'on le vit en chaire à Venise, on n'attendit rien de sa petite figure, mais on se desabusa après qu'il eut fait entendre sa voix. (f) *Quivi invitati li primi senatori di Vinegia, lo fece salire in pulpito, ove veduto da loro così giovanetto, di picciola statura, languido e estenuato nell' aspetto, ogn' uno fra se stesso faceva giudicio ch' egli non havesse nè scienza, nè forze, per negocio tale, ma udita c'hebbero la voce, e che furono sentiti i suoi alti concetti, con quella singular' attione naturale datagli da Dio, tutti all' hora l'esaltarono.* Il y a des predicateurs qu'on peut comparer au rossignol: maigres & petits ils ont la voix si sonore, & ils font retentir si fortement toutes les voutes d'un temple, qu'on jugeroit à les entendre sans les voir qu'ils ont une taille giganteſque. Regardez les, vous tombez dans la surprise de celui qui put comparer enfin la petiteſſe des rossignols avec la force de leur chant. Il y a, si je ne me trompe, une fable sur cela, & je me souviens de la remarque de ce Lacedemonien qui aiant plumé un rossignol (g) le definit une chose qui n'étoit que voix. Que la bonne mine est un favorable precurseur pour celui qui parle en public! elle dispose l'assemblée à bien écouter, elle ébranle les suffrages avant qu'il ouvre la bouche. Il n'a pas besoin de la moitié de l'éloquence qui est necessaire à un predicateur de petite mine pour remporter l'aplaudissement. Ceci est un grand éloge de l'action & des pensées de nôtre Musso. Il n'a donc pas été inutile de faire cette remarque. Il faut savoir qu'on le nomma *le Chrysostome des Italiens*, comme le remarque Mr. Drelincourt (h).

Digitized by Google

des leçons academiques pendant ce tems-là. Mais en recompenſe on lui fit faire des leçons ſur l'Ecriture les jours de fête dans les autres tems de l'année. Les épitres de Saint Paul furent le ſujet de ces leçons. Un concurrent s'éleva qui expliquant d'une maniere heterodoxe les mêmes épitres fit naître beaucoup de tumultes, car il s'attira quantité de ſectateurs. Il falut que le Cardinal Campeggio Evêque de Boulogne emploiât ſon autorité, pour arrêter ce deſordre en chaſſant les novateurs, & en impoſant à ce concurrent la honte d'une retractation publique. Il conçut dès lors une amitié particuliere pour Cornelio Muſſo, & le preſenta à Paul troiſiéme qui le retint à Rome pour le faire prêcher à Saint Laurens *in Damaso*, & pour le mettre en qualité de Theologien auprès du Cardinal ſon petit-fils. Il n'y avoit pas long tems qu'Ochin qui avoit prêché dans cette Egliſe s'étoit retiré de Rome, après avoir diſputé avec nôtre Cornelio qui le convainquit d'être un faux frere. Le nouveau Predicateur de Saint Laurens attira à ſon auditoire une grande foule, & aiant été élevé à l'Evêché de Bertinoro au bout de quatre ans, il ne diſcontinua de prêcher que lors qu'on voulut qu'il fit des leçons ſur les épitres de St. Paul dans la même Egliſe. Elles furent fort goûtées, & comme le Pape voulut l'entendre quelquefois, & qu'il ne pouvoit le faire commodement hors du palais apoſtolique, il le tira de ces exercices publics, & lui donna une autre fonction: ce fut de prêcher en Latin ſur l'Evangile du jour dans la chambre ou à la table de ſa Sainteté, & d'ouvrir une diſpute immediatement après pour repondre aux objections qui lui ſeroient propoſées. Il y eut là un grand concours d'Eccleſiaſtiques ſeculiers & reguliers: quelques Cardinaux & pluſieurs Prelats s'y rendoient: le Pape même y propoſoit quelquefois & des reponſes, & des objections, & parce qu'il fut fort content de l'habileté de Muſſo il le pourvut † de l'Evêché de Bitonte, & l'envoia au Concile pour y (D) être l'un des ſavans qui diſputeroient ſur les matieres. Celle de la juſtification paſſa par les mains de Muſſo: ce fut lui qui la digera, & qui l'éclaircit avec une aplication très-particuliere. Le Concile aiant été transferé de Trente à Boulogne fut enfin interrompu. Paul III. mourut. Jules III. lui ſucceda qui fit beaucoup de careſſes à l'Evêque de Bitonte, & le choiſit pour ſon Prelat domeſtique & aſſiſtant. Il ne l'envoia au Concile que lors qu'il eut ſçu du Legat que la preſence d'un ſi docte Evêque y étoit très-neceſſaire. L'aſſemblée aiant été ſeparée Muſſo alla voir ſon Evêché, & s'y arrêta juſques à la creation de Pie IV. alors il fit un voiage à Rome, & y eut auprès du Pape le même emploi qu'il y avoit eu ſous Jules III. & ſous Paul III. car Pie IV. le chargea de la fonction de prêcher, & de ſoutenir des diſputes à ſa table. Il ſe ſouvenoit qu'étant *in minoribus* il avoit ſouvent

† *Par permutation avec celui de Bertinoro.*

(a) *Palavicin, iſtor. del Concilio lib. 5. c. 8. n. 9. ad ann. 1545.*

(b) *Id. ib. cap. 17. n. 9.*

(c) *Fra-Paolo, hiſt. du Concile de Trente lib. 2. pag. m. 121. ad ann. 1545.*

(d) *Id. ib. pag. 122.*

(e) *Palavic. ubi ſupra c. 18.*

(f) *Fra-Paolo ubi ſupra pag. 140. 141. Je me ſers de la traduction d'Amelot de la Houſſaie.*

(1) *De 600. écus que valoit ſon Evêché il en devoit 200. de penſion.*

(2) Veſtra abundantia illorum inopiam ſuppleat. 2 Cor. 8. Unuſquiſque prout deſtinavit in corde ſuo, non ex triſtitia, aut ex neceſſitate. Hilarem enim datorem diligit Deus. 2 Cor. 9.

(g) *Palavic. lib. 6. c. 13. n. 4. p. m. 636.*

(D) *Il l'envoia au Concile pour y être l'un des ſavans qui diſputeroient.*] Raſſemblons ici ce que fit Muſſo dans le Concile de Trente. Il fut l'un des plus diligens à y aller: les Legats (a) ne trouverent à Trente que le ſeul Evêque de Cava, mais ils furent bientôt ſuivis par Thomas Campeggio Evêque de Feltro, & par Cornelio Muſſo. Celui-ci (b) prêcha en Latin à l'ouverture du Concile. Son Sermon dont vous trouverez le precis dans (c) le Pere Paul, fut (d) critiqué. Palavicin (e) a bien de la peine à refuter cette critique, quoi qu'il y emploie tout ſon ſavoir-faire. Des gens encore plus incommodes que les cenſeurs d'un Sermon s'éleverent contre l'Evêque de Bitonte, car ſes creanciers, je veux dire ceux qui avoient des penſions ſur ſon Evêché le pourſuivirent par les voies les plus rigoureuſes. Laiſſons raconter cela au Pere Paul. „(f) Dans la congregation du 5. de Mars 1546. „l'Evêque de Bitonte qui venoit d'être cité à Rome „par l'Auditeur, à la requête de ſes Penſionaires, qui „vouloient, qu'il fût contraint par excommunica„tion, ſelon le ſtile de céte Cour, à paier ce qu'il „leur devoit, ſe plaignit de cete procedure, diſant: „Que ſes Penſionaires avoient raiſon, mais que lui „n'avoit point de tort, ne pouvant pas être au Conci„le, & paier ſes penſions. Si bien qu'il faloit qu'il „en fût déchargé, ou qu'il fût grarifié d'une ſomme „équivalente (1). Les Prelats pauvres s'intéreſſerent „pour lui, comme aiant une Cauſe commune, & „quelques-uns ne feignirent point de dire, qu'il étoit „injurieux au Concile, qu'un Oficier de la Cour de „Rome procédât par Cenſures contre un Evêque, qui „aſſiſtoit au Concile. Qu'aprés un tel excés, le mon„de avoit bien raiſon de dire, que le Concile n'étoit „pas libre. Que pour leur honneur, il faloit citer „l'Auditeur à Trente, ou du moins faire contre lui „quelque démonſtration de reſſentiment qui mît à „couvert la dignité du Concile. D'autres ſe mirent à „parler contre les penſions, diſant, qu'il étoit bien „juſte, que les Egliſes riches ſoulageaſſent les Egliſes „pauvres, mais par charité, & non par contrainte, „ni juſqu'à s'ôter le néceſſaire: & que Saint Paul l'en„ſeignoit ainſi (2). Qu'il étoit injuſte, que les Evê„ques pauvres fuſſent forces par Cenſures à retrancher „de leur néceſſaire, pour en accommoder les riches: „& que cét abus méritoit bien que le Concile y pour„vût, en rétabliſſant l'ancien uſage. Mais les Légats „conſidérant, où pouroient aboutir de ſi juſtes plain„tes, y mirent fin, en prométant, qu'ils écriroient „à Rome, pour faire ceſſer les procédures contre l'E„vêque, & lui faire donner de quoi pouvoir ſubſiſter „au Concile.„ Palavicin (g) aſſûre que les actes de cette congregation ne diſent rien de ces plaintes, ou de ces reflexions de Prelats, & il ajoûte qu'elles euſſent été mal fondées, puis qu'il ſeroit très-injuſte de pretendre à la diſpenſe de paier ſes detes ſous ombre que l'on aſſiſte à un Concile. Il ne nie point que Muſſo cité devant l'Auditeur n'ait repreſenté modeſtement aux Legats ſes neceſſitez, & ne leur ait demandé leur aſſiſtance. Il l'obtint. Ils le recommanderent au Pape qui pour cette fois voulut bien le ſoulager par un preſent de cent écus d'or.

On remarque (h) que cet Evêque ſoutint fortement que l'Ecriture & les Traditions meritent le même reſpect, mais qu'enfin il ſe relâcha, & qu'il propoſa qu'au lieu de *reſpect egal*, on dît *un reſpect ſemblable*, ſa propoſition fut rejettée; Palavicin blâme ce relâchement. *Ben' è di maraviglia*, dit il, *che il Muſſo havendo per sè la bontà della cauſa, la forza della ragione, e'l numero de'ſeguaci, ſi ritiraſſe nella vegnente Congregazione, dalla ſentenza felicemente difeſa; e propone ſe che in luogo d'uguale, ſi poneſſe, ſimigliante: Il che non ſorti approvazione.* Ce Prelat fut plus orthodoxe ſur le chapitre de la reſidence; car il (i) aſſûra par bien des raiſons qu'elle étoit de droit divin. Il mit en pratique ce dogme paſſablement bien: (k) *Finito ultimamente, e chiuſo il ſacro Concilio, e deſiderando eſſo Monſignore di ritornar alla ſua Chieſa, far la rezidenza, e mettere in obſervanza il ſacro Concilio, anzi quello ch' egli haveva ſempre predicato al mondo, mantenuto nel medeſimo ſacro Concilio, e perſuaſo à ſua Beatitudine in materia della reſidenza, con dire ſpeſſo, ubi oves, ibi paſtor; ibi paſtor ubi oves . . . . chieſe licenza à ſua Beatitudine, e l'hebbe, coſi parti per Bitonto.* Ses éclairciſſemens ſur la doctrine de la juſtification (l) furent aplaudis dans le Concile: il rejeta les hypotheſes rigides (m) quant au dogme de la predeſtination, & il fit l'apologie de la Cour de Rome (n) contre ceux qui attribuoient aux Papes les abus des élections des Evêques, & ceux de la pluralité des benefices. En un mot il fut regardé (o) comme le bras droit du Concile. Lui & l'Archevêque de Matera furent ceux à qui les depêches des Legats donnerent le plus de loüanges (p).

Voici un paſſage qui contient un peché de commiſſion & un peché d'omiſſion. (q) *Inde Bertinori, mox Bitonti antiſtes electus: Germaniam ad ſuadendum Ferdinando Imperatori concilium tranſmiſſus: ad id porro Tridenti vila totius orbis celebritate initum Julii tertii, mox Pii quarti Pontificum nutubus profectus, diſputatoris, arbitri, examinatoris ſuſceptam acriter provinciam exercuit.* Muſſo fut envoié au Concile par Paul III. & n'y fut point envoié par Pie IV. On n'a point donc dit ce qu'il faloit dire, & l'on a dit ce qu'il ne faloit pas dire. Si vous voulez une autre faute vous n'avez qu'à conſiderer que l'on ſupoſe qu'il fut envoié en Allemagne avant que Jules III. le deputât au Concile. Fauſſeté palpable, car ce fut Pie IV. qui l'envoia à la Cour de Ferdinand.

(h) *Id. ib. c. 14. n. 3. pag. 639.*

(i) *Id. lib. 7. c. 6. n 7. pag. 709.*

(k) *Gioſeppe Muſſo ubi ſupra.*

(l) *Pallavicin ubi ſupra lib. 8. c. 4. n. 14.*

(m) *Fra-Paolo lib. 2. p. 195.*

(n) *Id. ib. pag. 231. 232.*

(o) *Pallavicin ubi ſupra cap. 7. n 4. pag. 780.*

(p) *Id. ib.*

(q) *Imperialis ubi ſupra.*

Digitized by Google

† *En 1560.* vent disputé avec lui en pareil lieu sous le Papat de Paul troisiéme. Quelque tems après † il l'envoia en Allemagne avec son neveu, ce qui lui fournit une occasion de se faire fort estimer à la Cour de Ferdinand. Il l'emploia ensuite dans Rome aux affaires de l'Inquisition, & à l'examen des matieres qu'on traitoit à Trente. Ce Prelat sortit de Rome après la cloture du Concile, & se retira à Bitonto où il s'apliqua à la reforme des abus, & à toutes les fonctions d'un bon Evêque. Il voulut établir un seminaire, mais il fut contraint de renoncer à cette entreprise par les obstacles qu'on lui suscita. Après une residence de dix ans il resolut d'aller rendre ses devoirs à Pie V. & puis de voir sa patrie, & enfin de se transporter à Venise pour y mettre sous la presse quelques Ouvrages. Il arriva à Rome lors que Gregoire XIII. avoit déjà succedé à Pie V. Le nouveau Pape le retint pour son assistant, & ne voulut pas lui permettre de continuer son voiage avant l'ouverture du Jubilé. Musso ne vequit point jusqu'à ce tems-là: il mourut à Rome le 9. de Janvier 1574. à l'âge de près de 63. * ans. On loue (E) extrêmement sa chasteté, sa sobrieté, son (F) oubli des injures, sa devotion &c. Il composa plusieurs Ouvrages dont quelques (G) uns ont paru γ.

* *Et non pas de 64. comme dit Moreri après le Ghilini.*

γ *Tiré de sa vie composée en Italien par* Don Giosseppe Musso, sua creatura. *Elle est à la tête* delle prediche quadragesimali *&c.* di Cornelio Musso. *Je me sers de l'édition de Venise* 1603.

MUSTAPHA, Empereur des Turcs, succeda à son frere Achmet mort le 15. de Novembre 1617 δ. On conut bientôt qu'on s'étoit trompé, en le croiant plus capable de regner qu'Osman fils d'Achmet; c'est pourquoi on le deposa au bout de deux mois, & l'on établit Osman sur le thrône de son pere. Nous verrons ailleurs ζ comment Mustapha fut retabli, & puis encore deposé.

δ *Mercure François to. 5. ad ann. 1617. p. m. 185.*

ζ *Dans l'article* Osman.

MUSURUS (Marc) nâtif de Candie, se distingua parmi les hommes doctes qui parurent en Italie vers le commencement du XVI. siecle. Il enseigna les lettres Greques dans l'Université de Padouë avec beaucoup de reputation, & avec tant d'attachement aux fonctions de cette charge, qu'à peine laissoit-il passer † quatre jours toutes les années sans faire des leçons publiques. Il les faisoit ordinairement à sept heures du matin. Il entendoit admirablement la langue Latine; ce que l'on n'avoit gueres remarqué dans aucun Grec transplanté en Occident ‡, & il étudioit avec ardeur la Philosophie. Voilà ce que dit de lui un homme (A) qui le conoissoit personnellement. Quelques-uns disent que le desir de s'avancer (B) l'obligea d'aller à Rome pour faire sa cour à Leon X. Ce ne fut pas inutilement, vu qu'il obtint de ce Pape l'Archevêché

‡ *Erasm. epist. 5. lib. 23. p. 1209.*

† *Id. ib.*

(E) *On loüe extrêmement sa chasteté, sa sobrieté.*] On pretend qu'il mourut vierge. (a) *Poscia egli visse castissimo, e continentissimo in tutto il tempo suo, e si tiene che di quella integrità virginale, che nacque, si morisse ancora, poiche non si scorse mai in esso nè detto, nè fatto men c'honesto in tutta la vita sua, di che n'hanno fatto fede quelli che l'hanno servito dalla gioventu fino alla sua morte. Nel mangiare, e nel bere fu molto sobrio, peiche beveva piu acqua che vino, e di una ò di due sorte sole di cibi, e quelli semplici, si contentava.*

(a) *Giosseppe Musso ubi supra.*

(F) *Son oubli des injures.*] Il fut exposé aux persecutions, & aux calomnies de ses envieux, & il n'en eut point de ressentiment. (b) *Come anco patientissimo, e modestissimo in sopportar le persecutioni e le calumnie de' suoi emuli e adversarii che gli erano fatte, rendendo à ciascuno sempre bene per male, e pregando il Signore che a loro perdonasse.* Ses calomniateurs qui tâcherent de l'opprimer n'y reüssirent point, car au contraire toute la confusion tomba sur eux (c), mais ils ne laisserent pas d'arrêter le cours de sa fortune; ils empêcherent qu'il ne parvint aux dignitez qu'il avoit lieu de se promettre (d). Si l'on savoit le detail de tous ces procés, l'on conoîtroit mieux jusqu'où il faut s'étonner de ce qu'un tel homme n'a obtenu pour recompense de tant de travaux que l'Evêché de Bitonte.

(b) *Id. ib.*

(c) *Voiez le Ghilini, teatro parte 1. pag. 39.*

(d) Communi literatorum fato livoris tetros expertus aculeos destinata sibi honorum fastigia non attigit. *Imperialis ubi supra.*

(G) *Plusieurs Ouvrages dont quelques-uns ont paru.*] Son traité *de visitatione & de modo visitandi* fut imprimé sous le titre de *Synodus Bitontina.* L'Auteur (e) qui m'aprend cela ajoûte que les trois livres *de Deo & de divina historia* seroient bientôt imprimez. Je trouve dans le Ghilini (f) que l'on a cinq livres de Cornelio Musso *de historia divina.* Mais les principaux Ouvrages de ce Prelat sont ses Sermons. On en publia plusieurs volumes après sa mort. (g) *Scrisse molte volumi di prediche, chiamati quadragesimali, oltre quelle stravaganti che vanno fuori di diverse materie e soggetti.* On voit à la tête du premier volume un discours de Bernardin Tomitano touchant les beautez, la methode, & le caractere des Sermons de nôtre Cornelio. Les *prediche quadragesimali* furent dediées au Cardinal Farnese l'an 1586. par Giosseppe Musso. Vous pouvez voir dans Moreri que Gabriel Chapuis publia une traduction Françoise des Sermons de ce Prelat l'an 1584.

(e) *Giosseppe Musso ubi supra.*

(f) *Ghilini ubi supra pag. 40.*

(g) *Giosseppe Musso ibid.*

(A) *Un homme qui le conoissoit personnellement.*] C'est d'Erasme que je veux parler. Je m'assûre que plusieurs trouveront ici avec plaisir ce qu'il raconte de Musurus. (h) Patavii *neminem vidi celebrem, mortuos tantum commemoro, praeter* Raphaëlem Regium *hominem admodum natu grandem, sed cruda viro viridisque senectus. Erat tum, ut opinor, non minor annis septuaginta, & tamen nulla fuit hyems tam aspera quin ille mane hora septima adiret* M. Musurum Græcè *profitentem, qui toto anno vix quatuor intermittebat dies quin publicè profiteretur. Juvenes hyemis rigorem ferre non poterant, illum senem nec pudor nec hyems abigebat ab auditorio.* Musurus *autem ante senectutem periit, posteaquam ex benignitate* Leonis *coeperat esse Archiepiscopus, vir natione* Græcus, *nimirum* Cretensis, *sed* Latinæ *lingua usque ad miraculum doctus, quod vix ulli* Græco *contigit praeter* Theodorum Gazam, & Joannem Lascarem *qui adhuc in vivis est. Deinde totius Philosophiæ non tantùm studiosissimus, vir summis rebus natus, si licuisset superesse.* La lettre d'où j'ai tiré ces paroles fut écrite l'an 1524. Erasme y dit quelque chose du pere de Marc Musurus, bon (i) vieillard qui ne savoit que sa langue maternelle. C'est quelque chose de considerable, & de bien glorieux au Professeur Grec, que cette assiduité avec laquelle un savant homme, tel que Raphaël Regius, frequentoit toutes ses leçons à l'âge de 70. ans. Si tous les éloges que Musurus a reçu de Cœlius Rhodiginus dans une (k) épitre dedicatoire sont veritables, on auroit tort de lui refuser le titre de grand personnage.

(h) *Erasm. epist. 5. lib. 23. pag. 1209.*

(i) Quodam die cum domi ipsius cœnaturus essem & adesset pater seniculus, qui nihil nisi Græce sciebat. *Id. ibid.*

(k) *A la tête du 14. livre des Antiques leçons.*

Je m'en vais citer un Auteur qui lui attribuë une très-grande lecture, beaucoup de memoire, une extrême penetration, une clarté admirable, & une tendresse merveilleuse pour son pere. (l) *Nihil erat tam reconditum, quod non aperiret, nec tam involutum quod non expediret Musurus, vere Musarum custos & antistes. Omnia legerat, excusserat omnia. Schemata loquutionum, fabulas, historias, ritus veteres ad unguem callebat. Hanc tam consummatam eruditionem etiam insignis pietas commendabat, dum patrem Graculum jam grandævum amanter sedulòque foveret.*

(l) *Beat. Rhenan. in vita Erasmi p. m. 33. 34.*

(B) *Le desir de s'avancer l'obligea d'aller à Rome.*] Selon Paul Jove (m) ce fut la guerre qui le contraignit à quitter sa profession de Padouë, lors qu'il se forma une ligue formidable (n) contre la Republique de Venise. Il faudroit donc qu'il fût sorti de Padouë l'an 1509. Paul Jove veut que depuis cette retraite Musurus se soit tenu en repos dans son cabinet, jusques à ce qu'il alla à Rome où Leon X. attiroit par des recompenses les plus celebres genies. Mais comme je voi dans une lettre qui fut écrite à Erasme l'an 1518. que (o) le Senat de Venise venoit de faire savoir au public, qu'au bout de deux mois on éliroit un Professeur des lettres Greques, pour succeder à Marc Musurus, je suis fort tenté de rejetter ce que dit Paul Jove; car je ne trouve nullement vraisemblable que depuis qu'en 1509. les Venitiens eurent repoussé l'Empereur Maximilien qui avoit assiegé Padouë, & que leurs afaires se retablirent assez avantageusement, ils n'aient songé à remplir la profession de la langue Greque qu'en 1518. Mais voici des paroles d'Alde Manuce, qui nous aprenent que Paul Jove n'a point parlé exactement. Elles temoignent que Musurus faisoit des leçons dans Venise sur les anciens Auteurs Grecs, lors qu'il fut attiré par Leon X. (p) *Hæc autem à nobis præstari tibi potuerunt suasore adjutoreque M. Musuro, quem nuper heroicarum literarum decus Venetiis propagantem*

(m) *Jovius in elogiis, cap. 30.*

(n) Sæva conjuratione externarum gentium afflictis bello Venetis inde exturbatus. *Id. ib.*

(o) Scias in Senatu *Veneto* sancitum esse, atque etiam præconio publicatum, eligendum esse successorem *Marco Musuro*, qui publice *Græcas* literas auditores doceat, stipendiumque centenorum aureorum decretum. *Epist. Erasm. 28. lib. 10. pag. 530.*

(p) *Aldus Manutius præfat. in Pausaniam.*

Digitized by Google

ché de Malvazia dans la Morée ; mais à peine avoit-il été orné de ce beau titre, qu'il mourut à Rome pendant l'automne de l'an 1517 *. Ce fut d'hydropisie, si nous en croions Paul Jove †, qui ajoûte que le chagrin de n'avoir pas été élevé au Cardinalat, le fit tomber dans une extrême langueur. On ajoûte encore qu'il étoit bon Poëte, & que l'éloge de Platon qu'il composa en vers Grecs, & qui fut mis à la tête des Oeuvres de ce Philosophe, fut reçu avec de grans aplaudissemens, & consideré comme une piece qui alloit du pair avec les meilleures de l'antiquité. Le même Paul Jove pretend que la ligue qui fit la guerre aux Venitiens, obligea Musurus à quitter sa profession, & à se tenir dans le repos du Cabinet. Ce n'est pas narrer les choses exactement ‡. Mr. Varillas a fait un article ↓ tout-à-fait joli de nôtre Musurus: mais jusques à ce qu'on me produise de bonnes preuves de son narré, il me semblera que presque tous les embellissemens (C) en sont romanesques. Nous ferons (D) quelques reflexions sur son

* *Paulus Bombasius, epist. ad Erasmum 23. lib. 2. inter Erasmianas.*

† *In eleg. cap. 30.*

‡ *Voiez la remarque B.*

↓ *Anecdotes de Florence, pag. 180. 181. 182.*

paganem Gracia priscis auctoribus partim illustri juventuti enarranais non sine laude, partim emendatione castigationeque in pristinum nitorem quoad ejus fieri posset, restituendis, Leo X. Pont. Opt. Max. sponte sua nihil tale cogitantem admirabili consensu sacrosanctorum Cardinalium in Archiepiscopalem dignitatem evexit. Alde Manuce reconoit là les secours qu'il avoit reçus de Musurus pour l'édition de Pausanias. Disons en passant qu'on voit à la tête de cette édition une lettre Greque de Musurus à Jean Lascaris, de laquelle Mr. Perrault se peut prevaloir, car elle refute ceux qui n'admirent que l'antiquité.

Pour rectifier la narration de Paul Jove, je pense qu'on doit supposer que Marc Musurus en quitant Padouë se retira à Venise, & qu'il y fit des leçons jusques au tems qu'il alla à Rome. Il faut dire aussi que le successeur que le Senat de Venise lui vouloit donner l'an 1518. devoit remplir non la chaire de Padouë, mais celle de Venise. Nous verrons ci-dessous (a) dans un passage de Pierius Valerianus, que Musurus enseigna premierement à Padouë, & puis à Venise.

(a) *Dans la remarque EA.*

(C) *Tous les embellissemens en sont romanesques.*] Il nous aprend que Musurus s'étoit déjà signalé en Candie par sa critique sur les Auteurs Grecs, lors que la Republique de Venise lui donna une chaire à Padouë; que *le nombre de ses Auditeurs y fut si grand qu'il falut agrandir l'école publique, & permettre à Musurus d'enseigner la Grammaire le matin, & la poësie le soir, pour satisfaire ceux qui vouloient l'entendre expliquer ces deux arts liberaux; qu'il continua de professer jusqu'à ce que la guerre déserta son auditoire, & l'obligea lui même de penser à sa sureté; qu'il se retira à Rome, où il composa* un poëme (b) qui fut trouvé trop admirable pour lui être attribué; qu'on aima mieux donc *le soupçonner de l'avoir trouvé dans un ancien manuscrit, & publié sous son nom*; que cette *defiance étoit fondée sur ce qu'il n'étoit pas possible qu'un homme* fît alors un Ouvrage, *où le caractere & les graces qu'avoit eus la poësie Greque au siecle d'Alexandre fussent établies dans le plus haut point de leur perfection*; que Musurus aida de son côté à confirmer cette pensée, car il *ne voulut plus rien composer de cette nature, de peur de diminuer par une piece foible ou moins achevée la haute reputation où il étoit parvenu tout d'un coup, & sans y penser; qu'il se contenta de faire voir en expliquant aux Romains les plus beaux endroits d'Homere, d'Hesiode, de Theocrite & d'Anacreon, qu'il avoit pu les imiter puis qu'il en connoissoit si parfaitement le tour & la delicatesse, & de mener une vie si reglée que l'on vint insensiblement à cesser de le soupçonner d'injustice; qu'il en étoit là quand Leon X. fut élu Pape*; qu'il ressentit les premieres gratifications de ce Pontife, & qu'il fut pourvu de l'Archevêché de Raguse; qu'il se mit aussitôt *à faire des brigues pour être Cardinal, qu'il quitta ses livres pour étudier l'intrigue; qu'il s'y rendit si habile, que le Pape étonné de ce changement lui en fit la guerre & l'en railla quelquefois; qu'il ne laissa pas de continuer, & qu'il prit tant de nouvelles mesures avec ceux qu'il voioit être bien en Cour, qu'ils lui donnerent assurance d'un chapeau à la premiere promotion; mais que le Pape avoit pris plaisir de les tromper, afin de se divertir mieux de ce que Musurus feroit en suite*; que Musurus *ne manqua pas d'ajuster sa maison, d'augmenter son train, ni même de preparer les remercimens qu'il pretendoit faire*; que n'aiant pas été compris dans la promotion *des trente-un qui furent ajoutez au sacré College, sa vertu se trouva trop foible pour digerer l'affront qu'il pensoit avoir reçu; qu'il s'en plaignit comme d'un mepris fait à toute la nation Greque en sa personne, & que pour porter son ressentiment aussi loin qu'il pouvoit aller, il en fut malade de l'hydropisie dont il mourut.*

(b) *C'est l'éloge de Platon.*

(D) *Quelques reflexions sur ce recit.*] En I. lieu j'ai de la peine à m'imaginer, que s'il avoit été necessaire d'agrandir l'école publique, pour faire place au grand nombre des auditeurs, Erasme qui ne pouvoit pas l'ignorer, n'en eût rien dit dans le passage cité ci-dessus (c), où il raporte à quelle heure & avec quelle exactitude Musurus faisoit ses leçons; quelle étoit la diligence d'un vieillard de 70. ans à s'y trouver, & combien elle surpassoit pendant le froid celle des jeunes étudians. II. J'ai déjà dit (d) que Musurus quittant Padouë, lors qu'en 1509. les Etats des Venitiens furent ravagez par l'ennemi, ne se detacha point du service de la Republique de Venise. J'ajoûte que selon Paul Jove il fit le panegyrique de Platon avant que d'aller à Rome. D'où est-ce que Mr. Varillas a pris que ce poëme fut composé dans Rome même? III. Si ce poëme n'est que l'une des épigrammes qu'on a imprimées à la tête des œuvres de Platon, comme (e) Vossius & Mr. Baillet (f) l'assûrent, c'est une exaggeration qui passe toutes les bornes de la bonne rhetorique, que de dire tout ce que Mr. Varillas en dit. Il eût mieux fait de traduire literalement Paul Jove: c'est un Auteur qui n'a pas un grand besoin de paraphrase; il est lui-même le paraphraste de ses pensées, tant il aime à les étendre sur un grand nombre de paroles etudiées. Or voici ce qu'il a dit de cet éloge de Platon: (g) *Extat id poëma, & in limine operum Platonis legetur, commendatione publica cum antiquis elegantia comparandum.* Mais encore un coup, si ce poëme n'est qu'une épigramme, qu'y a-t-il de plus puerile que de remarquer avec Paul Jove (h), que la guerre ne reduisit point Musurus à un tel repos, qu'il ne fit des vers à la loüange de Platon? N'est-ce pas bien faire voir qu'un Professeur que l'on a contraint de renoncer à sa charge, ne s'est point plongé dans une absolüe oisiveté, que de dire qu'il a fait une épigramme? Je ne veux point dissimuler ce que Vossius (i) debite, qu'on croit que ce fut principalement à cause de cette épigramme que Leon X eleva Musurus à l'Archiepiscopat. Considerez l'exhortation que je ferai ci-dessous (k). IV. C'est un miserable moien de persuader son innocence, à l'égard du larcin d'une pensée, que de mener une bonne vie: on n'a jamais remarqué qu'un écrivain plagiaire ait été moins dans l'ordre par raport aux bonnes mœurs, que ceux qui citent, & qui ne se parent point des plumes d'autrui. C'est sans doute un defaut moral, & un vrai peché que le plagiat des Auteurs; mais c'est un peché de telle nature, qu'il ne regne ni plus ni moins dans un homme voluptueux & debauché, que dans un homme chaste & sobre. V. Musurus n'obtint la mitre qu'en 1517. il n'est donc pas vrai qu'il ait ressenti les premieres gratifications de Leon X. qui fut creé Pape l'an mil cinq cens treize. VI. Il ne fut point pourvu de l'Archevêché de Raguse, mais de celui de Malvasia dans la Morée. *Archiepiscopus Epidaurensis* dans Paul Jove ne signifie ni Raguse la vieille, ni Raguse la nouvelle; c'est la même Prelature que d'autres nomment *Monembasiensis*. Aussi voions-nous qu'un (l) ami d'Erasme lui écrivant la mort de Musurus, se sert de ces paroles, *Marcus Musurus qui paulo (m) ante Monembasiensis Archiepiscopus esse cœperat, hoc autumno Romæ agens in communem abiit locum.* Lorenzo Crasso (n) qui n'a presque rien sçu touchant Musurus que ce qu'il en avoit lu dans Paul Jove, a pris *Archiepiscopus Epidaurensis*, pour *Archevêque de Raguse*: bien d'autres y ont été attrapez comme lui. VII. Il y eut si peu de tems entre la nomination de Musurus à l'Archevêché de Malvasia, & la promotion des 31. Cardinaux, que tout ce que Mr. Varillas lui fait faire dans cet intervalle, toutes ces brigues, toutes ces mesures pour parvenir au Cardinalat, ne peuvent être qu'un pur roman. Au reste Musurus n'auroit pas été le dernier qui se seroit plaint du peu d'egard qu'on avoit à Rome pour la nation Greque, quand on faisoit une promotion de Cardinaux. Nous avons vu (o) qu'Arsenius fit cette plainte à Paul troisiéme. VIII. Le passage (p) que je cite convainc Mr. Varillas d'avoir mal representé la plainte que faisoit Musurus. Je tombe d'accord qu'un historien peut re-

(c) *Dans la remarque A, lettre h.*

(d) *Dans la remarque B.*

(e) *Vossius de Poët. Grec. pag. 84.*

(f) *Jugemens sur les poëtes tom. 3. n. 1249. pag. 118. Il n'y a rien de Musurus dans l'édition de Platon de Francfort 1602. traduit par Ficin, ni dans celle de 1578. de Henri Etienne, traduit par de Serres.*

(g) *Jovius uti supra.*

(h) Inde exturbatus ita tranquillum otium quæsivit, ut Græco carmine divi Platonis laudes decantaret. *Id. ib.*

(i) *Ubi supra. Konig en raportant cela met par abus Leon XI. pour Leon X.*

(k) *Dans la remarque F.*

(l) *Paul Bombasius. Sa lettre parmi celles d'Erasme est la 23. du 2. livre, & datée du 6. de Decembre 1517.*

(m) *Paul Jove dit dans le même sens,* Vix ostentatis mitræ insignibus expirarit.

(n) *Istor. de' Poëti Greci.*

(o) *Ci-dessus p. 381. lettre m.*

(p) Quum sæpe quæreretur Græci ge-

Digitized by Google

ſon recit, & ſur l'abregé qu'on en donne (E) dans le ſuplément de Moreri. Muſurus n'a pas été oublié dans la liſte des Savans (EΔ) malheureux; mais il y eſt repreſenté comme un homme ſi éloigné de l'ambition, que les dignitez lui paroiſſoient un fardeau inſuportable. Nous voilà bien éloignez des autres Auteurs qui parlent de lui. Il ne publia qu'un (F) petit nombre de vers Grecs, & quelques prefaces en proſe. Le public lui eſt redevable de (G) la premiere édition d'Ariſtophane & d'Athenée. Nous raporterons le (H) jugement qu'Eraſme faiſoit de lui. André Schottus (I) n'a point dû lui attribuer le grand *Etymologicum*. Le Sieur Paul Freher a commis (K) une lourde faute.

neris neminem quaſi probro gentis lectum fuiſſe, quando princeps in donanda purpura maxime liberalis, uno comitiali die ſupra triginta nationum omnium delecta capita galero purpureo perornaſſet. *Fevinus elog. cap.* 30.

repreſenter les gens ſelon ce qu'ils penſent, encore qu'ils ne le diſent pas; mais cela demande deux conditions; l'une, qu'il ſoit manifeſte ou tout-à-fait vraiſemblable qu'ils penſent une telle choſe; l'autre, que l'on avertiſſe qu'ils ne diſent pas cette choſe, mais qu'ils font aſſez conoître qu'ils la penſent. Mr. Varillas n'a point obſervé la derniere de ces conditions: il repreſente Muſurus non pas comme ſe plaignant au fond de l'ame, mais comme ſe plaignant de vive voix, & en propres termes que la nation Greque avoit été mepriſée en ſa perſonne. Ce n'eſt point ainſi qu'il ſe plaignoit; il ſe contentoit de dire que d'avoir creé dans un ſeul jour plus de trente Cardinaux, ſans y avoir compris aucun Grec, étoit un afront à la nation. Il n'y a rien là ſelon les paroles qui concerne la perſonne de Muſurus; les expreſſions peuvent recevoir ce ſens, que ſi quelque Grec avoit eu part à la promotion, Muſurus n'eût pas fait de plaintes de ce qu'on l'auroit oublié. On voit bien, me dira-t-on, quelle eſt ſa penſée. Je l'avouë: il faloit donc dire qu'il penſoit cela, & non pas qu'il le diſoit.

(E) *Qu'on en donne dans le ſuplément de Moreri.*] Je n'ai rien à dire là-deſſus, ſi ce n'eſt que l'Auteur du ſuplément n'a rectifié en quoi que ce ſoit les anecdotes de Mr. Varillas.

(EΔ) *Dans la liſte des ſavans malheureux.*] Voici les paroles de Pierius Valerianus: (a) *Neque Marci Muſuri ſortem quiſquam lætam dixerit, qui licet & Patavii, & Venetiis apud nobilitatem veſtram ſumma omnium commendatione, & gratia complures annos Græcas litteras docuiſſet, & doctrinæ nomine ab Leone Decimo Pontifice Maximo duplici flaminis honore decoratus, à Julio ejus Pontificis fratre tunc Cardinali ſacerdote, qui nunc eſt ſummus Pontifex, in amicitiam ſuſceptus magna omnium dilectione coleretur, veſcio quo tamen animi mœſtitia clam exulceratus, ut qui non modo non dignitatem ullam, aut beneficii commodum in eo vita colore duceret, qui hominum opinione judicatur ampliſſimus, ſed ſibi ſumma in libertate verſari ſolito ſummam etiam deformitatem, & miſeriam arbitraretur, in occultum ex ea cura incidit morbum, cujus nulli Medicorum cauſa cognita, interque tacitas anxietates, miſerrimaſque fortunæ ſuæ deplorationes diutiſſime vexatus expiravit.*

(a) *Pier. Valer. de literat. infelicit. lib.* 1. *pag.* 11.

(F) *Qu'un petit nombre de vers Grecs.*] Ces paroles de Geſner me paroiſſent conſiderables: (b) *Marcus Muſurus Cretenſis ſcripſit epigrammata aliquot, præcipuè in Græcos libros per Nicolaum Blaſtum Venetiis impreſſos circa annum* 1500. *quibus ipſe opinor corrigendis præfuit: item prefationes aliquas proſa, ut in Etymologicon Græcum &c.* C'eſt pour deux raiſons qu'elles me paroiſſent conſiderables; car elles me donnent lieu d'exhorter ceux qui ont à leur portée les bibliotheques neceſſaires, de verifier en 1. lieu ſi l'épigramme pour Platon ſe rencontre parmi les autres que Muſurus publia vers l'an 1500; en 2. lieu s'il a été correcteur d'imprimerie à Veniſe chez Blaſtus, comme l'a cru Geſner. On ſe pourroit bien moquer de Paul Jove, & de pluſieurs autres, ſi cette épigramme avoit precedé la fameuſe ligue de Cambrai contre la Republique de Veniſe.

(b) *Geſner. in Biblioth. fol.* 495. *verſo.*

J'avois eſperé que l'exhortation que l'on vient de lire, me procureroit tous les éclairciſſemens dont j'avois beſoin; cependant perſonne n'a eu la bonté de venir à mon ſecours; mais j'ai trouvé quelque choſe dans le livre de Mr. Chevillier. J'y ai vu que nôtre Muſurus a été effectivement (c) correcteur d'imprimerie, & que (d) *ce fut lui qui corrigea le grand* etymologicon *qui fut imprimé à Veniſe* in fol. *l'année* 1499. *par Zacharie Calliergus aux depens de Nicolas Blaſtus.* J'y ai vu auſſi „ qu'*Alde Manuce avec qui il travailloit à* „ *corriger les Manuſcrits Grecs, & renvoyoit les feuilles* „ *des Impreſſions, fit ſon Eloge en ces termes ſur le Platon* „ *Grec de* 1513. Muſurus Cretenſis, magno Vir ju„ dicio, magnâ doctrinâ, qui hos Platonis Libros ac„ curatè recognovit, cum antiquiſſimis conferens „ Exemplaribus, ut unà mecum, quod ſemper facit, „ multum adjumenti afferret & Græcis & noſtris ho„ minibus.„ J'étois encore dans l'ignorance à l'égard du poëme où Muſurus a fait l'éloge de Platon, & j'en ai été tiré par le bon office de (e) Mr. de Villemandi, qui a pris la peine de conſulter l'exemplaire de la bibliotheque de Leide. Il m'a écrit que le Platon imprimé à Veniſe *in ædibus Aldi & Andreæ Soceri* l'an 1513. contient après l'épitre (f) dedicatoire un poëme Grec de deux cens vers hexametres & pentametres, qui remplit quatre pages, & qui eſt de la façon de Muſurus, & un éloge de Platon. Nous pouvons conclure de là que Voſſius n'a point dû le qualifier une épigramme; mais il eſt pourtant certain que Paul Jove en a tiré une preuve ridicule, que l'Auteur n'avoit pas été un faineant depuis ſa ſortie de Padouë.

(c) *Voiez ci-deſſus pag.* 1766. *lettre l.*

(d) *Chevillier, origine de l'imprimerie de Paris pag.* 194.

(e) *De quo ſupra pag.* 380. *lettre d, & dans les Nouvelles de la Republique des lettres, Oct.* 1685. *art.* 5. *& Août* 1686. *art.* 6.

(G) *De la premiere édition . . . d'Athenée.*] Nous avons dit en ſon lieu (g) que Caſaubon trouvoit fort defectueuſe cette édition: neanmoins Alde Manuce qui l'imprima, loüe beaucoup les ſoins de Muſurus. Voici ce qu'il dit: *Muſurus noſter libros hos ſic accurate recenſuit collatos & cum multis exemplaribus, & cum epitome, ut infinitis penè in locis eos emendaverit, carminaque quæ volumi preſa in aliis legebantur, in ſua metra reſtituerit. Adde quod primus & ſecundus liber, qui in aliis deerant, ex epitome additi ſunt cum bona parte tertii libri: erat enim hic ſine capite, quo factum eſt, ut iidem ferè hi exiſtimari poſſint, qui erant integri, quoniam ea eſt materia, ut non multa ſubtrahi ex eis potuerint* (h).

(f) *Adreſſée à Leon X.*

(g) *Ci-deſſus pag.* 404. *remarque C.*

(h) *Aldus in præfat. Athenæi.*

(H) *Le jugement qu'Eraſme faiſoit de lui.*] Voiez ce que j'ai déjà (i) cité d'une de ſes lettres; & ajoûtez y ce qui ſuit: (k) *M. Muſurum propius novi, virum inſigniter eruditum in omni diſciplinarum genere, in carmine ſubobſcurum & affectatum: orationem proſa præter unam alteramve prefationem nihil, quod ſciam, reliquit. Mirabar hominem Græcum tantum ſcire Latine. Et hunc fortuna retraxit à Muſis, dum Leonis favore Romam accitus incipit Archiepiſcopus eſſe, fato præreptus eſt.* Ces paroles nous portent à croire que Muſurus renonça à la profeſſion des lettres, dès que Leon X. lui eut fait la grace de l'attirer à Rome: cependant il eſt certain qu'il fut Profeſſeur à Rome. Liſez ces vers:

Ce (l) *mien Pere, Angevin, gentilhomme de race,*
L'un des premiers François qui les Muſes embraſſe,
D'ignorance ennemi, deſireux de ſçavoir,
Paſſant torrens & monts juſqu'à Rome alla voir
MUSURE *Candiot: qu'il eust pour apprendre*
Le Grec des vieux auteurs, & pour docte s'y rendre:
Où ſi bien travailla, que dedans quelques ans
Il ſe fit admirer, & des plus ſuſiſans.

(i) *Ci-deſſus remarque A.*

(k) *Eraſm. in Ciceronianum.*

(l) *C'eſt Antoine de Baïf qui parle de Lazare de Baïf ſon pere dans une lettre à Charles IX. elle eſt au devant de ſes œuvres imprimées à Paris l'an* 1573. *in* 8.

(I) *André Schottus n'a point dû lui attribuer le grand* Etymologicum.] C'eſt Mr. Menage (m) qui a relevé cette mepriſe, & qui l'a refutée en remarquant qu'Euſtathius a cité cet *Etymologicum*. Cela étoit digne de la parentheſe que l'on va voir. *Auctor magni Etymologici quiſquis tandem ille ſit (Nicam eſſe ſcribit amicus noſter Iſaacus Voſſius in notis ad Pomponium Melam: quod an verum ſit neſcio: certe falſum eſſe ſcio, quod vir doctiſſimus Andreas Schottus, in prefatione ad proverbia Græcorum, exiſtimabat, auctorem hujus libri eſſe Marcum Muſurum, ſiquidem ab Euſtathio Magnum Etymologicum laudatur) Auctor, inquam Etymologici conditorem Academiæ, & Academum & Ecademum fuiſſe dictum ſcribit.*

(m) *Notis ad Diog. Laërtium l.* 3. *n.* 7. *pag.* 141.

(K) *Paul Freher a commis une lourde faute.*] Non ſeulement il a mis Muſurus au nombre des Cardinaux, mais même il s'eſt apuié ſur le temoignage de Paul Jove. Il ne cite que cet Auteur, & il en raporte des paroles qui prouvent viſiblement que Muſurus mourut de chagrin pour n'avoir pas obtenu la pourpre. *Vix deguſtata Cardinalatus dignitate Roma exſpiravit*, dit neanmoins Paul Freherus (n).

(n) *In Theatro viror. erudit. p.* 25.

FIN DU SECOND TOME.

Digitized by Google

ERRATA

Du II. volume.

Page

1108. lig. 1. du texte *le credulité*, liſez *la credulité*.
1133. col. 1. lig. 1. ôtez E, & mettez F.
1140. col. 1. lig. 1. *inecessaire & ndependant*. liſez *necessaire & independant*.
1147. col. 2. lig. 4. avant le dernier alinea *à a faveur*, liſez *à la faveur*.
1160. lig. 5. *Gronovius*, liſez *le Clerc*.
1165. col. 2. lig 7. avant la fin *la verre*, liſez *le verre*.
1179. col. 1. à la penult. note marginale lig. 10. effacez *dans la*.
1188. lig. 18. du texte avant la fin *ce vainqueur qui* effacez *qui*.
1193. col. 1. lig. 13. avant le dernier alinea *Geneſ.* 2. 13. liſez *Geneſ.* 2. 23.
1258. col. 2. lig. 23. & en quelques autres endroits *Godefroi de Vendome*, liſez *Geofroi de Vendome*.
1287. col. 1. à la penult. note marginale *v.* 8. liſez *v.* 6.
1294. col. 1. lig. 2. *Fouckers*. liſez *Fouckers, & ci-deſſus la remarque EE de l'article* Charles-Quint. A la ligne ſuivante *l'Empereur Charles-Quint*, liſez *cet Empereur*.
1336. lig. 7. du texte *Turque*, liſez *Turquie*.
1364. col. 2. lig. 15. avant la fin ajoûtez: Je viens d'aprendre dans la 12. lettre du 2. livre de Languet datée du 13. de Fevrier 1560. que Govea étoit profeſſeur à Grenoble. *Ei* (Cujacio) *Valentia ſuccedet Gribaldus. Pulchrum ſane par, ubi ipſe & Loriotus conjuncti fuerint, & habuerint Gratianopoli vicinum Govianum, qui utroque eſt longe ſceleratior.*
1373. lig. 8. du texte & à la lig. 6. de la remarque C *Gramont*, liſez *Grammont*: & lig. 11. du texte & 23. de la 2. col. effacez *des Conſeillers*.
1375. col. 1. lig. 13. effacez *point*.
1379. col. 1. lig. 35. de l'alinea *Nôtre Auteur*, liſez *Nôtre de Graſſis*.
1382. col. 2. lig. 1. de l'alinea *la maniere*, liſez *la matiere*.
1397. col. 1. à la 1. note marginale *Douirat*, liſez *Doujat*.
1399. lig. dern. de la 2. col. ajoûtez: Voiez ci-deſſus un paſſage de Languet à la fin de la remarque E de l'article *Govea*.
1419. col. 2. lig. 6. avant la fin *felicis*, liſez *ſibi felicis*.

Page

1423. col. 1. lig. 7. *l'an 1556.* liſez *l'an 1566.* col. 2. lig. 6. avant l'alinea *eulent*, liſez *voulent*.
1424. col. 1. à la marge à la citation *c chap. 12. p. m. 154.* liſez *chap. 10. pag. m. 153. 154.*
1426. col. 1. lig. 18. effacez depuis *Italia* juſqu'à *rerum* inclusivement, & liſez *Halia*.
1448. à la citation (*) de la 1. col. après *comme* ajoûtez *ici*.
1456. col. 2. à la fin de la citation *f* ajoûtez: *Voiez ci-deſſus la remarque EE de l'article* Charles-Quint.
1477. col. 2. lig. 3. avant le dernier alinea *moins éloigné*, liſez *plus éloigné*.
1500. col. 2. lig. 4. avant la fin *paale*, liſez *parle*.
1556. col. 1. lig. 3. avant la fin effacez de l'Olympiade 73.
1605. col. 2. lig. 8. *deloiables*, liſez *deloiales*.
1621. lig. 6. du texte *de côté-là*, liſez *de ce côté-là*.
1625. lig. 1. *crois*, liſez *croi*.
1638. col. 2. à la 1. note marginale *mort au eſt*, liſez *eſt mort au*.
1643. col. 2. lig. 18. *Marulle Archevêque de Spalato &*, liſez *Marule de Spalato*.
1688. col. 2. lig. 14. *de* 40. liſez *de* 50.
1698. col. 1. lig. 7. & 6. avant la fin *accipent*, liſez *accident*.
1725. col. 2. à la penult. note marginale *repliquer*, liſez *replique*.
1769. col. 1. à la marge à la citation (†) *Gonfer*, liſez *Confer*.
1800. col. 1. lig. 3. avant la fin τῆς, liſez τὴς.
1840. col. 2. lig. 18. ôtez 27. & mettez 37.
1860. col. 2. lig. 17. *en* 1650. liſez *en* 1560.
1864. col. 1. lig. derniere *ſià*, liſez *ſi à*.
1937. col. 2. lig. 24. du 2. alinea *le plume*, liſez *la plume*.
1955. col. 2. lig. 2. *ſe ſaiſit*, liſez *le ſaiſit*.
2042. col. 2. lig. penult. du 1. alinea *Tuldenus*, liſez *Tulenus*.
2076. col. 1. lig. 5. avant la fin ôtez 1557. & liſez 1558.
2077. col. 1. lig. 13. avant la fin *Mazaugue*, liſez *Mazangues*.
2099. col. 2. à la 1. note marginale ôtez 1600. & mettez 1699.

Notez qu'on a joint à cet *Errata*, & à celui du I. Tome quelques additions qu'on avoit oublié de mettre au lieu qui leur convenoit. Ceux qui ſavent qu'aux livres *in folio* la premiere feuille d'un cahier s'imprime après les autres, ne s'étonneront pas qu'on ait pu mettre dans cette page ce qui n'eut pu être mis dans les ſuivantes.

Digitized by Google

Additions & corrections pour le II. tome.

ECCHELLENSIS, *pag.* 1097. *lig.* 10. *& 11. effacez:* Je penſe qu'il eſt mort à Rome où il publia quelques livres; *& mettez:* La Congregation *de propaganda fide* l'aggregea † environ l'an 1636. à ceux qu'elle faiſoit travailler à une verſion de l'Ecriture en Arabe. Elle le rapella de France, & il travailloit à cette verſion à Rome l'an 1652. Il publia quelque choſe dans la même ville, & il y mourut * au mois de Juillet 1664.

† *L'Abbé Nazari dans ſon giornale de letterati du 29. de Janvier 1672.*

* *Nazari ibid.*

ELISABETH, *pag.* 1117. *à la fin du texte ajoûtez:*

Le Pape Clement VIII. tint des diſcours fort deſobligeans de cette Reine, & (T) qui temoignoient qu'il n'étoit pas bien informé de l'état de l'Angleterre.

Pag. 1115. *col.* 1. *à la fin de la remarque* L *ajoutez:* Voiez ci-deſſus la remarque T vers la fin.

A la marge de la même page col. 2. *à la fin de la citation* † *ajoutez:* Voiez la remarque C de l'article *Gontaut (Charles de)*

Pag. 1118. *col.* 1. *avant la remarque A ajoutez:*

(T) Le Pape Clement VIII. tint des diſcours . . . . . deſobligeans . . . . . & qui temoignoient.] Voici ce qu'on trouve dans une lettre du Cardinal d'Oſſat écrite de Rome le 1. de Fevrier 1597. „(a) Le Pape me „répondit . . . , que l'Angleterre avoit été conquiſe „autrefois; & qu'elle le pourroit bien être à-preſent „qu'elle étoit peu unie en ſoi, pour la diverſité de „Religions, & regie par une femme vieille, ſans ma„ri, & ſans ſucceſſeur certain: que cette femme de„voit auſſi meshui être au fond de ſes finances, ayant „fait pluſieurs dépenſes: que d'ailleurs il avoit obſer„vé, que les femmes, qui avoient regné longuement, „& aimé le déduit en leur jeuneſſe & en la vigueur „de leur âge, devenoient puis aprés, en leur vieilleſ„ſe, mépriſées de ceux-là mêmes à qui elles s'étoient „adonnées: Et m'allégua deux Reines de Sicile, qu'il „diſoit avoir vécu de même: deſquelles l'une, en ſa „vieilleſſe, enduroit d'être ſoufletée par un qui l'avoit „entretenüe en ſa jeuneſſe: qu'auſſi croyoit-il, que „cete-ci devroit être deſormais peu eſtimée de ceux„là mêmes qui l'avoient autrefois aimée & priſée: que „lui & moi n'étions point ſi vieux, que pour toutes „ces conſiderations il n'eſperât que nous la pourrions „voir un jour ſubjuguée.„ Mr. Amelot de la Houſſaie fait trois remarques ſur cela. La 1. contient ces paroles: *Clement VIII. étoit aſſurément mal-informé de l'état de l'Angleterre, qui ne fut jamais plus floriſſante, ni plus puiſſante par mer & par terre, que ſous le regne d'Elizabet: & Sixte V. ſon prédeceſſeur, parloit bien autrement que lui de cete Reine, dont il diſoit à tous propos,* Ch'era un gran cervello di Principeſſa. La 2. remarque conſiſte en ceci „Jeanne II. Reine de Na„ples & de Sicile, ſe laiſſoit batre par le Senéchal Gio„vanni Caracciolo, ſon galant: mais à la fin elle s'en „laſſa, & le fit aſſaſſiner. Par où finiſſent ordinaire„ment ces roïales amours:„ Voions la 3. remarque: *Je ne ſai pas, ſi tout ce que l'on a dit ou écrit des amours & des amans de la Reine Elizabet eſt bien vrai; mais il eſt certain, qu'elle n'avoit point de vulve; & que la même raiſon qui l'empêchoit de ſe marier, la devoit empêcher d'*aimer le déduit. *Elle pouvoit bien aimer, & elle aima en efet paſſionnément le Comte d'Eſſex; mais de la maniére qu'elle étoit faite, elle ne pouvoit connoître charnellement aucun homme, ſans ſoufrir d'extrêmes douleurs; ni devenir* (d) *groſſe, ſans s'expoſer inévitablement à perdre la vie dans le travail de l'acouchement. Et elle en étoit ſi perſuadée, qu'un jour qu'elle fut priée avec des inſtances importunes, de vouloir épouſer le Duc d'Alençon, qui la recherchoit avec paſſion; elle répondit, qu'elle ne croioit pas être ſi peu aimée de ſes ſujets, qu'ils voulaſſent l'enſevelir avant le tems.*

(a) *Lettr. d'Oſſat tom.* 1. *pag.* 399.

(d) *Voiez ci-deſſus pag.* 1115. *remarque L.*

ELMENHORST, *pag.* 1119. *lig.* 17. *ajoûtez:* Sa bibliotheque ſubſiſtoit encore l'an 1648. mais ſon fils étoit ſur le point de la vendre, & pria Voſſius de lui procurer la permiſſion d'en faire faire l'encan à Leide β.

β *Voſſius epiſt.* 544. *p. m.* 455.

EPICURE, *pag.* 1129. *col.* 2. *lig.* 3. *avant la fin ajoutez:*

MR. Chevreau a ſuivi l'erreur de Gaſſendi, & du Pere Rapin. Voiez la 2. page du 1. tome du *Chevraana. Pag.* 1132. *col.* 2. *lig.* 23. *avant la fin effacez* Plutarque, *& mettez* (e) Plutarque.

(e) *Plut. adverſ. Colot. pag.* 1111.

γ *Voiez la remarque N de l'article* Xenocrate.

EPISCOPIUS, *pag.* 1143. *lig.* 8. *effacez depuis* Franeker *incluſivement juſqu'à* fut reçu Miniſtre *incluſivement, & mettez:* & retourna en Hollande où il fut reçu Miniſtre.

Pag. 1146. *lig.* 5. *ajoûtez:* mais au lieu de faire mention de ce voiage efectif, on y a parlé d'un voiage imaginaire ſous l'an 1610.

ERASME, *pag.* 1150. *lig.* 18. *de la remarque E ôtez,* on grave, *& mettez:* on γ grave.

ERMITE, *pag.* 1166. *col.* 1. *lig.* 5. *après* ce païs-ci *ajoutez:* Si elles avoient lu Ovide, elles ſauroient qu'il y a long temps que l'on regarde la bouteille comme un grand reveille-matin de Cupidon.

Dant (b) etiam poſitis aditum convivia menſis:
Eſt aliquid, prater vina, quod inde petas.
Sæpe illic poſiti, teneris adducta lacertis
Purpureus Bacchi cornua preſſit amor.
Vinaque cum bibulas ſparſere Cupidinis alas,
Permanet, & capto ſtat gravis ille loco.
Ille quidem pennas velociter excutit udas:
Sed tamen & ſpargi pectus amore nocet.
Vina parant animos, faciuntque caloribus aptos:
Cura fugit, multo diluiturque mero.
. . . . . .
. . . . . .
Illic ſæpe animos juvenum rapuere puellæ:
Et Venus in vinis, ignis in igne fuit.

(b) *Ovid. de arte amat. lib.* 1. *pag. m.* 162.

δ *Farnab. epiſt. ad Voſſium pag.* 303. *epiſtolarum ad Voſſium ſcriptarum.*

FARNABE, *pag.* 1222. *lig.* 13. *après* la *ajoûtez:* Il avoit une maiſon de campagne, à 20. milles de Londres, δ & il s'y retira dès l'an 1636. Il reçut ordre de Charles I. de compoſer une grammaire Latine qui devoit ſervir dans tous les colleges; il reçut, dis-je, cet ordre quand il falut reformer celle qui avoit été établie par édit, & contre laquelle on avoit formé beaucoup de plaintes ζ. Il mourut ‡ l'an 1647. *A la même ligne après* auteur *ajoûtez:* Voiez auſſi ce qu'on trouve touchant ſes notes ſur Martial dans † l'ouvrage du Jeſuïte Vavaſſeur *de epigrammate.*

ζ *Id. ib. pag.* 302.

‡ *Witte in diar. biograph.*

† *Pag.* 270. *& ſeq.*

FERNEL, *pag.* 1230. *col.* 2. *à la fin de la remarque L ajoutez:*

VOILA ce que je diſois dans la premiere édition: j'y ajoute preſentement deux correctifs; l'un eſt qu'il y a des (c) livres qui font mention de ce deſſein de Charles II. l'autre eſt que Catherine de Medicis fut quelquefois dans de cruelles allarmes, d'où l'on pourroit conclure que ſon beau-pere & ſon mari ne parurent pas toûjours éloignez de la penſée du divorce. Voiez la remarque O de l'article *Marot.*

(c) *Voiez les Nouvelles de la Rep. des lettres, Fevr.* 1700. *pag.* 196.

FEUARDENT, *pag.* 1246. *lig.* 4. *après* Buchanan *ajoûtez:* Il n'épargnoit pas même le chef de la Ligue lors qu'il le croioit (EΔ) auteur de quelque choſe qui pouvoit nuire aux interêts des rebelles.

Pag. 1245. *col.* 2. *à la fin de la note marginale* n *ajoutez:* Voiez la derniere remarque de l'article *Regius.*

Page 1246. *col.* 2. *avant la remarque A ajoutez:*

(EΔ) Il n'épargnoit pas même le chef de la ligue lors qu'il le croioit auteur de quelque choſe.] Le Duc de Nemours grand Ligueur s'étant rendu deſagreable au Duc de Maienne ſon frere uterin fut arrêté, & l'on ſe perſuada que ce fut par les intrigues du Duc de Maienne. Paſquier aiant raconté cela ajoute: „(f) Feuar„dent, Cordelier, l'un des plus ſeditieux preſcheurs, „qui

(f) *Paſquier lettr. liv.* 16. *pag.* 234.

Digitized by Google

„ qui ſoit dans Paris, n'a douté dedans ſa chaire d'en „donner pluſieurs attaintes au Duc. Qui l'a mandé „par devers ſoy, pour luy apprendre de mieux parler, „en bonne deliberation de le chaſtier; Toutesfois „ ayant entendu qu'il eſtoit Savoyard de nation, il „l'excuſa aucunement, comme celuy qu'il voyoit fa„vorizer un Prince de Savoye.„ Paſquier ſe trompe touchant le païs natal de ce Cordelier.

FONTEVRAUD, *pag.* 1262. *lig.* 1. *après* rejettées *ajoûtez:* Mais on doit conſulter plus ſoigneuſement encore la *diſſertation apologetique pour le bien-heureux Robert d'Arbriſſelles . . . ſur ce que* j'en ai dit dans la premiere édition de cet ouvrage. C'eſt une apologie (MΔ) ſi bien tournée & ſi ſolide, que tout homme raiſonnable y devra acquieſcer; & quoi que j'aie ſuſiſamment fait conoître que je n'ajoûtois aucune foi aux bruits qui coururent touchant ce partage de lit, &c. je declare ici qu'en tous les endroits où j'ai parlé de cela ſans y apoſer la repetition de mon ſentiment, je ſouhaite qu'elle y ſoit ſouſentenduë.

Ligne 2. *de la même page au texte, & à la lig.* 18. *de la* 2. *col. ôtez* (MΔ), *& mettez* (MΔΔ).

A la même page col. 2. *à la fin du premier alinea ajoutez:*

(MΔ) *C'eſt une apologie* (a) *ſi bien tournée & ſi ſolide.*] Elle eſt en forme de lettre qu'on m'a fait l'honneur de m'adreſſer, & contient 315. pages in 12. L'honnêteté, la politeſſe, l'eſprit & l'érudition de l'auteur y paroiſſent avec éclat, & je ſuis bien fâché de ne me trouver point digne des loüanges qu'un ſi habile homme a bien voulu me donner par compliment. Son ouvrage ſe reduit à neuf articles, qu'il a prouvez d'une maniere dont j'aprens que le public eſt fort ſatisfait. „I. Que la lettre conteſtée à Geoffroy eſt effective„ment de lui, & eſt même dans le (b) Manuſcrit de „ Vendôme. II. Que la lettre attribuée à Marbodus „ Evêque de Rennes, où à Ildebert Evêque du Mans, „ & puis Archevêque de Tours, n'eſt d'aucun de ces „ deux Auteurs, & eſt plus vrai-ſemblablement de „ Roſcelin. III. Qu'au pis aller on prouve évidem„ment que ces trois Prélats ont eu dans tous les tems „ pour ce Saint Fondateur une eſtime conſtante & non „ interrompuë; & ont crû de lui tout le contraire de „ ce bruit que faiſoient courir des gens obſcurs & ſans „ nom. IV. Que l'Epître que l'on dit avoir été écri„ te par Pierre de Saumur ne conclut rien de deſavan„tageux, telle qu'elle puiſſe avoir été; non plus que „ ce fragment d'un Concile d'Alby contre les Albigeois. „ V. Que tous ces Ecrits n'étoient fondez que ſur des „ OUI DIRE ſans ombre de preuves ni même de „ vraiſemblance; & que tout lecteur ſerieux doit mé„priſer les bruits incertains, qui couroient, compa„rez à ce nombre infini de témoignages poſitifs que „ l'on peut citer au contraire. VI. Que la hardieſſe „ de Robert à prêcher & à déclamer contre les crimes „ des Grands & des Eccleſiaſtiques; & ce qu'il a fait „ aux Conciles de Poitiers & de Baugency, ſont une „ preuve triomphante de ſon innocence & de ſa pure„té. VII. Que l'on peut tirer pour témoins favo„rables ceux mêmes que l'on prétend qui étoient ſes „ ennemis. VIII. Qu'il y auroit lieu d'être ſurpris „ qu'un homme qui faiſoit la guerre ſi ouvertement à „ tant de criminels, ne les eût pas fait au moins mur„murer; & qu'etant auſſi generalement eſtimé, il „ étoit impoſſible qu'il n'eût pas des envieux: Mais „ qu'il a forcé l'envie même à le reſpecter. IX. Que „ ſa mort enfin met le comble à toutes ces preuves „ auſſi-bien qu'à ſa Sainteté. Que de tout cela en„ ſemble reſulte une pleine évidence de la fauſſeté *du „ nouveau genre de Martyre* qu'on lui a imputé; & „ conduit à anéantir abſolument les moindres ſoup„ çons dans tout eſprit judicieux & capable de quelque „ reflexion. „

FRANÇOIS, *pag.* 1272. *col.* 1. *lig.* 19. *avant la fin après* poteſt *ajoutez:* Il a confirmé cela dans un autre livre par l'autorité d'un grand (c) Philoſophe Pythagoricien. (d) *Cumque homini ſive natura, ſive quis deus nihil mente præſtabilius dediſſet: huic divino muneri ac dono nihil eſſe tam inimicum, quam voluptatem. Nec enim libidine dominante temperantia locum eſſe, neque omnino in voluptatis regno virtutem poſſe conſiſtere. quod quo magis intelligi poſſet, fingere animo jubebat, tanta incitatum aliquem voluptate corporis, quanta percipi poſſet maxima. nemini cenſebat fore dubium, quin tamdiu, dum ita gauderet, nihil agitare mente, nihil ratione, nihil cogitatione conſequi poſſet, quocirca nihil eſſe tam deteſtabile, tamque peſtiferum, quam voluptatem: ſi quidem ea, cum major eſſet atque longior, omne animi lumen exſtingueret.*

A la même page col. 2. *à la derniere ligne de la remarque* CΔ *ajoutez:* Mais ne renvoions point ailleurs la belle maxime de ſaint Auguſtin. Il conclut de ce que l'ame penetrée de cet excés de volupté eſt incapable de toute fonction intellectuelle, que tout homme veritablement ſage, & ſenſible aux ſaints plaiſirs aimeroit mieux, ſi cela étoit poſſible, que le devoir conjugal fût ſeparé du ſentiment voluptueux qui l'accompagne. (e) *Hac autem* (libido) *ſibi non ſolùm totum corpus, nec ſolùm extrinſecus, verùm etiam intrinſecus vendicat, totumque commovet hominem, animi ſimul affectu cum carnis appetitu conjuncto atque permixto, ut ea voluptas ſequatur, qua major in corporis voluptatibus nulla eſt: ita ut momento ipſo temporis, quo ad ejus pervenitur extremum, penè omnis acies & quaſi vigilia cogitationis obruatur. Quis autem amicus ſapientiæ ſanctorumque gaudiorum, conjugalem agens vitam, & ſicut Apoſtolus monuit,* (1) *ſciens vas ſuum poſſidere in ſanctificatione & honore, non in morbo deſiderii, ſicut & gentes quæ ignorant Deum, non mallet, ſi poſſet, ſine hac libidine plios procreare: ut etiam in hoc ſerenda prolis officio, ſic ejus menti, ea quæ ad hoc opus creata ſunt, quemadmodum cetera: ſuis quaque operibus diſtributa membra ſervirent, nutu voluntatis acta, non æſtu libidinis incitata?*

(1) 1. *Theſſ.* 4.

FRANÇOIS I. *pag.* 1281. *col.* 2. *avant la remarque* H *ajoutez:*

On m'objectera peut-être que c'eſt la coutume des Turcs de preſcrire cette forme de ſerment, & j'avouë que l'on reprocha aux Venitiens d'en avoir prêté un ſemblable en la perſonne du bâtard de Chypre. Mais cela ne ſerviroit tout au plus qu'à éluder l'obſervation acceſſoire que je viens de propoſer en paſſant. C'eſt d'ailleurs une queſtion ſi les Venitiens aquieſcerent au formulaire, & s'il eſt poſſible d'en donner de bonnes preuves. Quoi qu'il en ſoit, comme l'ouvrage où on leur fit ce reproche pendant qu'ils étoient en guerre avec Louis XII. eſt aſſez rare, je mettrai ici la teneur de ce ſerment. „(f) Ledit Baſ„tard feit un horrible, execrable & treſdamnable ſer„ment audit Souldan: lequel depuis fut tranſlaté de „langue Arabique en Latin, & apporté au Pape Pie „par aucuns chevaliers de Rhodes, pour laquelle cau„ſe il ne voulut onques recevoir les ambaſſadeurs du„dit Jaques comme ambaſſadeurs du Roy Chreſtien: „ainçois le leur reprocha bien aſprement. Puis don„ques que les Venitiens ſen font heritiers, neſt il pas „ neceſſaire quilz faſſent le ſemblable ſerment que le„dit Jaques feit en la maniere qui ſenſuit?

„Premierement il invoqua le nom de Dieu tout„puiſſant par quarante fois, & puis dit ainſi: Par le „grand Dieu haut miſericordieux & benin, formateur „du Ciel & de la Terre, & de toutes choſes qui ſont „en elles: & par ces ſaints Evangiles: par le ſaint „Bapteſme: par S. Jean Baptiſte, & tous les ſaints. „Et par la foy des Chreſtiens: Je promets & jure que „toutes les choſes que je ſauray ſeront deſcouvertes „à mon ſouverain ſeigneur Alleſeraph Aſnal Souldan „d'Egypte & Empereur de toute Arabie, duquel Dieu „vueille fortifier le Royaume, & que je ſeray ami de „ſes amis, & ennemy de ſes ennemis, je ne luy ce„leray rien. Et ne ſouffriray nulz courſaires en mon „Royaume: ny ne leur bailleray vivres ne ayde. Tous „les Egyptiens qui ſont eſclaves en mon regne, je „les racheteray & mettray à pleine liberté: joſſriray „ tous les ans le premier jour du moys d'Octobre ou „de Novembre en forme de tribut aux ſouverains „temples de Hieruſalem & de Lameca, la ſomme „de cinq mille ducatz dor: je garderay que les Rho„diens ne baillent nulles armes aux pirates. Tout ce „qui ſurviendra de nouveau digne deſtre ſceu, je le „ſeray aſavoir au Souldan en juſte verité ſans fraude „nulle. Et ſi je faux en aucune des choſes deſſuſdi„tes, je ſeray apoſtat de la foy Chreſtienne & des „commandemens des ſaints Evangiles: je nierai que „JESUS-CHRIST vive, & que ſa mere fuſt vierge: „je tueray ſur les fons de bapteſme un camel: & mau„diray les preſtres de Legliſe: je renieray la divinité: „& adoreray lhumanité: je feray fornication ſur le „grand autel avecques une Juïve. Et recevray ſur „ moy toutes les maledictions des ſaints peres. Marc „Corrario Venitien, duquel depuis ledit Roy Baſtard „eſpouſa la fille à ſa male ſanté, neſtoit il point pre„ſent à voir faire ledit ſerment & hommage? dont „ſans nulle faute il eſt vrayſemblabe, quilz tiennent „Cypre à meſmes condition, puis quilz ont uſurpé „le tiltre.„

(f) *Jean le Maire de Belges Legende des Venitiens pag.* 75. *édit. de Lion* 1549.

(a) *Imprimée à Anvers (à ce que porte le titre) pour Henri Desbordes Libraire d'Amſterdam* 1701. *Mr. Bernard en parle dans ſes nouvelles de la Rep. des lettres Juillet* 1701. *pag.* 79. *& ſuiv.*

(b) *C'eſt-à-dire qu'*elle y eſt encore en partie, *car elle* eſt à preſent ſans titre, on a coupé la feuille qui en faiſoit le commencement, mais les trois pages ſuivantes font aſſez conoître à qui elle s'adreſſe, & ſont conformes à ce que nous en voïons d'imprimé. *Diſſert. apologet. pag.* 34. 35.

(c) *Architas de Tarente.*

(d) *Cicero de ſenectute cap.* 12. *p. m.* 417.

(e) *Auguſt. de civit. Dei lib.* 14. *cap.* 16. *p. m* 129.

Digitized by Google

GLEICHEN, *pag.* 1337. *col.* 1. *lig.* 7. & 8. *effacez*, Si je ne me trompe, eſt le, *& mettez* eſt preſque le. *A la marge de la même col. à la fin de la citation a ajoûtez:* Je ſçai que l'auteur du *Polygamia triumphatrix* pag. 556. a cite *Dreſſer. Millen.* 6. *Zeiler. Contin. itineris Germ. Peccenſteinius in theatr. Saxon.* Mais ces trois auteurs ni cent autres de même trempe ne peuvent donner aucun poids à ce conte-là. *A la* 2. *col. de la même page à la fin de la citation* ajoûtez:* L'auteur du *Polygamia triumphatrix pag.* 556. dit que ce Comte de Gleichen fut de la Croiſade de Frideric II. l'an 1217. mais l'expedition de cet Empereur eſt de l'an 1228.

GOMBAULD, *pag.* 1346. *col.* 1. *lig. penult. ajoûtez:* Notez que l'Endymion eſt en proſe: il fut imprimé l'an 1624. & reimprimé l'an 1626. C'eſt un Roman.

GONTAUT, *pag.* 1350. *col.* 2. *lig.* 21. *après* Seigneur *ajoûtez:* C'eſt une honte que les relations des François, je parle même des relations que les principaux hiſtoriens de ce tems-là publierent, ſoient remplies de tant de fables. Camden ſe moque juſtement de ce qu'ils ont dit que la Reine montra au Marechal de Biron la tête du Comte d'Eſſex. Cette tête avoit été enterrée avec le corps. (*a*) *Quod quidam Galli-*

(*a*) *Camden hiſtor. Eliz. parte* 4. *p.m.* 820. *ad ann.* 1601.

ci ſcriptores prodiderunt, eam cranium Eſſexii inter plura damnatorum, in intimo Lario, vel (ut alii ſcribunt) palo affixum, Bironio & Gallis oſtentaſſe, ridiculè vanum eſt. Illud enim una cum corpore conſepultum. Il remarque que cette Reine étoit alors dans une maiſon de campagne qu'il nomme *Baſingum.* Mr. de Baſſompierre (*c*) qui avoit accompagné le Marechal de Biron la nomme *Baſing.* Corrigez donc Scipion du Pleix qui la nomme *Vignes.* Il a fait bien d'autres fautes que Mr. de Baſſompierre ne lui pardonne pas. En voici une: La Reine *fit un feſtin Royal à nos François, joüa de l'épinette en leur preſence, & maria ſa voix avec l'inſtrument.* La refutation de cela contient ces termes: „ (*d*) Elle ne fit aucun feſtin Royal „ aux François, horſmis qu'elle défraya Monſieur de „ Biron & ſa troupe, tant qu'il fut à (*e*) Laning; & „ un jour que Monſieur de Biron eſtoit à Baſing, le „ Milord Corbain le fit entrer avec quatre ou cinq de „ nous, par une porte dérobée dans ſa chambre, pour „ la ſurprendre lors qu'elle chantoit. „

(*c*) *Baſſompierre obſervat. ſur Du Pleix pag.* 82.

(*d*) *Id. ib. pag.* 83.

(*e*) *Maiſon proche de Baſing. Où la nomme Laning dans la page precedente.*

GONZAGUE, *pag.* 1357. *col.* 1. *lig. dern. de la remarque C ajoûtez:* Il s'eſt trompé quant au tems: il a mis cela ſous l'année 1537. & il auroit dû ſuivre Paul Jove (*f*) qui en parle ſous l'an 1534.

GREVIUS, *pag.* 1399. *lig.* 5. *ajoûtez:* Il avoit été reçu Miniſtre le 10. de Mai 1605. & il fit ſa premiere predication ce jour-là dans le temple d'Arnheim. C'eſt ce que j'ai lu dans une † lettre qu'il écrivit en 1620. à Balthaſar Brantius qui l'avoit fort exhorté à renoncer au parti des Remontrans.

(*f*) *Paul. Jovius hiſtor. lib.* 33. *fol. m.* 255.

† C'eſt la 376. *parmi celles des Arminiens edit.* 1684.

GUARIN, *pag.* 1415. *col.* 2. *lig.* 5. *ôtez* G. *& mettez* G, & ſouvenez vous de la maxime de Xenophon; il vouloit qu'une fiancée entrât au logis de ſon mari avant que d'avoir vu ni entendu que très-peu de choſes. (*g*) Ὁ Ξενοφῶν εἴασε δεῖν ἐλαχίστα τὴν νύμφην ἰδεῖν, ἐλαχίστα δὲ ἀκοῦσαι εἰς ἀνδρὸς βαδίζειν. *Xenophon cenſet ſponſam ita debere in mariti domum venire ut quam minimum viderit, quam minimum audiverit.*

(*g*) *Plut. de Pythia orac. pag.* 405. C.

GUICHENON, *pag.* 1426. *lig.* 4. *après* ſiecle *ajoûtez:* Il étoit né à Mâcon. *Lig.* 6. *après* folio *effacez*, ces deux, *& mettez:* Il publia en la même année un livre Latin (*AΔ*) intitulé, *Bibliotheca Sebuſiana.* Ces trois. *Lig.* 9. *effacez depuis* J'ai *incluſivement juſqu'à* Nous *excluſivement, & mettez:* Il avoit été de la religion, & il mourut dans la communion Romaine.

A la 2. *col. de la même page avant la remarque A ajoûtez:*

(*AΔ*) *Un livre Latin intitulé* Bibliotheca Sebuſiana.] C'eſt un in 4. de 448. pages imprimé à Lion. Pour faire comprendre ſuffiſamment dequoi il traite, il ne faut qu'en donner ici tout le titre: *Bibliotheca Sebuſiana, ſive variarum chartarum, diplomatum, fundationum, privilegiorum, donationum & immunitatum à ſummis Pontificibus, Imperatoribus, Regibus, Ducibus, Marchionibus, Comitibus & Proceribus, Eccleſiis, Monaſteriis & aliis locis aut perſonis conceſſarum nuſquam antea editarum, miſcella Centuria II. Ex Archivis Regiis, Monaſteriorum tabulariis & codicibus manuſcriptis ad hiſtoria lucem collegit, & ad locorum explicationem & familiarum illuſtrium cognitionem notis illuſtravit S. Guichenon Dominus de Paineſſuyt, Regi à Conſiliis, Franciæ, Sabaudiæ & Dombarum hiſtoriographus, Eques auratus & Comes Palatinus, Sacræ religionis SS. Mauritii & Lazari miles.*

GUISE, *pag.* 1436. *lig.* 3. *inſerez* (DΔ) *entre* 1565. *& âgé.* *Pag.* 1438. *lig.* 9. *ajoûtez:* Si ce qu'on lit dans l'hiſtoire des Egliſes reformées, eſt vrai, il fit conoître un peu avant que de mourir, qu'il (*L*) ne croioit pas que la vertu de ſon épouſe ſe fût conſervée ſans tache.

(*b*) *Du Londel, faſtes des Rois de la Maiſon d'Orleans pag.* 71.

Pag. 1434. *col.* 2. *ligne dernier du* 2. *alinea ajoûtez:* Joignez à ceci la remarque Q de l'article *Lorraine.*

Le paſſage que je vais citer n'eſt pas moins notable. Je le tire d'un écrit que Mr. du Pleſſis Mornai compoſa au mois d'Avril 1589. pour juſtifier Henri III. ſur ſon union avec le Roi de Navarre. Il s'agiſſoit de repondre aux vacarmes de la ligue touchant cette confederation du Roi & des Huguenots. Mr. du Pleſſis allegue non ſeulement les alliances que le Roi d'Eſpagne entretenoit avec les Princes Proteſtans, mais auſſi ce qui avoit été fait par Mrs. de Guiſe. „ (*b*) N'allons point plus loin que nos Ligueurs; Com- „ bien de fois le feu Duc de Guiſe à il taſché de trait- „ ter avec le Roi de Navarre, & ceux de ſon parti? „ A combien de gentils-hommes Huguenots à il eſ- „ crit? Qu'ils reconnoiſſent ici ſon ſtile. *Je n'en veux,* „ *l'ami, a ta Religion, ni a ton preſche; Si tu n'es ſaoul* „ *d'un Miniſtre, aies en deux.* Et qui ne ſçait les al- „ lées & venuës du Vis-ſeneſchal de Montelimart a la „ Rochelle, de la part du Duc de Maienne; les pro- „ pos qu'il lui faiſoit tenir, qu'il vouloit eſtre ſon ſer- „ viteur, qu'il n'en vouloit point a ſa Religion, que „ ſa mere lui avoit donné ceſte premiere nourriture, „ qu'on trouveroit un moien d'accommoder les cho- „ ſes, que ſur ſa parole il le viendroit trouver avec „ quatre chevaux, qu'il lui bailleroit oſtages de ſa foi, „ ſes enfans & ſa femme; Au temps toutes fois, qu'il „ retournoit de Caſtillon. Au temps qu'ils ne ſon- „ noient que devotions, que zele de l'Egliſe. Auſſi „ ne faiſoit il pas ſcrupule de ſe ſervir des Lutheriens „ Reiſtres, qu'on voioit publiquement faire la Cene „ en ſon armée; Et les lettres qu'il eſcrit tout fraiſ- „ chement a ſes Agens ſe peuvent voir; Qu'il eſt ar- „ mé pour exterminer les Huguenots ſacramentaires, „ mais non ceux de la confeſſion d'Ausbourg, qu'il „ veut au contraire, aimer & conſerver; non moins „ condamnés du Pape que les autres, ceux qui pre- „ miers ont donné le branle a l'Egliſe Romaine. „

(*b*) *Memoires de Du Pleſſis Mornai to.* 1. *pag.* 922. 923.

Pag. 1436. *au commencement de la* 1. *col. ajoûtez:*

(DΔ) *Il mourut . . . . . le* 24. *de Fevrier* 1563. *agé de* 44. *ans.*] Le Pere du Londel malgré ſon exactitude a ignoré la vraie date de cette mort: (*h*) il l'a miſe au 26. de Fevrier. L'erreur qui eſt demeurée juſques ici dans toutes les éditions du Moreri, eſt tout autrement conſiderable. On y met (*i*) la mort de ce Duc de Guiſe à l'an 1553. Je m'étonne que Mr. de Valincourt n'ait daigné marquer ni l'année ni le jour de cette mort, non plus que l'année de la naiſſance dans la (*k*) vie qu'il publia de ce Duc de Guiſe l'an 1681. mais je m'étonne encore plus de ce qu'il lui donne 50. ans.

(*i*) *Sous le mot* Guiſe, *mais ſous le mot* François *qui n'eſt pas le lieu naturel où l'on va chercher l'hiſtoire des Ducs de Guiſe, Moreri a mis la vraie année* 1563.

Pag. 1438. *à la* 1. *col.* 3. *lig. avant la fin ajoûtez:*

(*L*) *Qu'il ne croioit pas que la vertu de ſon épouſe ſe fût conſervée ſans tache.*] „ (*l*) Quant à la maniere „ de ſa mort, l'Eveſque de Riez nommé Carles, en „ fit un diſcours fort impertinent, le faiſant uſer de „ pluſieurs mots de Theologie & de manieres de par- „ ler de la ſaincte Eſcriture, en laquelle toutesfois il „ n'avoit jamais mis le nez: mais entre autres choſes „ le cuidant louër, il fait un grand tort à madame la „ Ducheſſe ſa vefve, à laquelle il luy fait confeſſer „ qu'il n'a pas touſiours eſté loyal mari: ce qu'il la „ prioit luy pardonner comme auſſi il luy pardonne le „ ſemblable. „ Voilà ce qu'on trouve dans un ouvrage de Theodore de Beze. Il n'eſt pas trop vraiſemblable qu'un Evêque ait rangé ainſi les derniers diſcours de ſon heros, au grand deshonneur de la veuve & des enfans. C'eſt pourquoi je me tins dans quelque eſpece de defiance, & je tâchai de conſulter le livre

(*k*) *C'eſt celle que je cite dans la remarque B.*

(*l*) *Beze, hiſt. eccleſiaſt. des Egliſes reformées liv.* 6. *pag.* 270.

Digitized by Google

vre même de Lancelot Carles, & n'aiant pu le trouver, je priai Mr. de Larroque de m'éclaircir là-dessus. Il a eu la bonté de me repondre ce que l'on va lire: „ Il y a eu trois éditions (*a*) de la lettre de de Carles „ Evesque de Riez à Charles 9. touchant les dernieres „ heures du Duc de Guise. Cela se prouve par l'avis „ au lecteur imprimé à la tête de la 2. édition Fran„ çoise, où l'on avertit que ce qui a esté imprimé avant „ celle-cy, *n'estoit qu'un double mal correct que l'on „ avoit pris du premier jet, que le present auteur qui a „ assisté audits propos, en avoit lors sommairement tracé „ pour luy servir de memoire.* Je n'ay pû deterrer cet„ te 1. édition: ainsi je ne saurois dire si ce que vous „ avez lû ailleurs y estoit contenu. La seconde n'a „ rien de tel, car voilà ce que ce Duc y dit, adressant „ la parole à sa femme: *Nous avons longuement esté „ conjoints ensemble par le sainct lien de foy & d'amitié, „ avec une entiere communion de toutes choses. Vous „ sçavez que je vous ay tousiours aymée & estimée au„ tant que femme peut-estre, sans que nostre mutuelle „ amitié ait receu aucune diminution en tout le tems de „ nostre mariage, comme je me suis tousiours mis en mon „ debvoir de le vous faire connoistre & vous à moy, nous „ donnans tous les contentemens que nous avons peu. Je „ ne veux pas nier que les conseils & fragilitez de la jeu„ nesse ne m'ayent quelquefois conduict à choses dont vous „ avez peu estre offensée, je vous prie m'en vouloir excu„ ser & me les pardonner. Si veux je bien dire que je „ ne suis pas en cet endroict des plus grands pescheurs, ni „ aussi des moindres, combien qu'envers Dieu je suis des „ plus coupables. Mais depuis quelques années vous sça„ vez bien avec quel respect j'ay conversé avecques vous, „ vous ostant toutes occasions de recevoir le moindre mes„ contentement du monde.* Pag. 84. 85. 86. 87. Voicy „ comme Jean le Vieux traducteur Latin a rendu cela: „ *Nos enim arctissimo matrimonii vinculo conjugati & „ consociati sumus, ut individuam non bonorum dunta„ xat, sed etiam consiliorum & voluntatum, sine ulla „ exceptione, communitatem, societatemque servaremus. „ Et certè ut nihil mihi optabilius, aut antiquius adhuc „ fuit, quàm ut nodum illum amabilissimum sanctè con„ strictum tenerem: sic me vicissim inviolabili observan„ tia & officio coluisti.* Pag. 30.

(*a*) *Deux Françoises & une Latine: toutes trois furent faites l'an 1563.*

Mr. de Larroque n'aiant pu trouver un exemplaire de la 1. edition, je ne sçaurois rien prononcer ni pour ni contre Theodore de Beze. Je puis seulement conjecturer qu'il est probable qu'il n'a point calomnié l'Evêque de Riez, car l'avis qu'on voit au devant de la 2. édition fait assez entendre que la premiere étoit dans un grand desordre, & qu'il falut en retrancher divers endroits, ou les arranger autrement. Or puis que le traducteur Latin se crut obligé de retrancher de la seconde ce qui y étoit resté touchant les galanteries du Duc de Guise, il est aparent que Lancelot Carles avoit retranché de la premiere ce qu'il y avoit fourré touchant les galanteries de la Duchesse. Aprenons par cet exemple combien il importe de conserver les premieres éditions, & de se defier de ceux qui traduisent. Voilà Jean le Vieux, ou Jean (*e*) le Vieil qui suprime hardiment tout ce que l'original contenoit par raport aux adulteres du Duc de Guise.

(*e*) *La Croix du Maine pag. 272. fait mention d'un Jean le Vieil qui pourroit bien être celui-ci.*

Pag. 1448. *col.* 2. *à la* 4. *ligne de l'alinea* ôtez que la Cour de Rome, *&* lisez qu'à Rome la Rote. *La même à la marge biez la citation* (†) *& mettez:* Voiez le Mercure historique de Fevrier 1700. pag. 183. mais sur tout voiez la remarque C de l'article suivant.

Pag. 1452. *lig.* 10. *après* canonique *ajoûtez:* Au reste je croi qu'on a fait des reflexions sur ce que les descendans du même Prince de Condé que le Duc de Guise François de Lorraine (C) tâcha de faire perir, sont devenus heritiers des descendans de ce Duc, & qu'un intervalle d'environ 130. années a suffi pour cela.

A la 1. *col. de la même page avant la remarque B ajoûtez:* Mr. l'Abbé de Marolles nous fournira quelques autres circonstances. *Sur le commencement de l'Hyver*, 1620. dit-il (*b*), *M. de Nevers eut un grand demélé avec le Cardinal de Guise, pour le Prieuré de la Charité, dependant de l'Abbaye de Cluni: car en ayant fait pourvoir en Cour de Rome le Prince de Tymeraye son second fils, sur une lettre ou promesse du Cardinal de Guise Abbé de Cluni: & ce Cardinal s'en estant voulu dedire en faveur de l'un des Enfans qu'il avoit eus de la Dame des Essars, fut le sujet d'un grand procez, & de partager dans la Cour toutes les personnes de condition.... Ces troubles furent dificilement appaisez, parce qu'il y eut des coups donnez de part & d'autre, sans que M. de Nevers, qui fut offencé le premier, ne se defiant de rien, eust eu loisir de mettre l'espée à la main, que Fouques son Escuier tenoit hors de la chambre du Rapporteur, où il estoit seul.*

(*b*) *Marolles, memoir. pag. 45. & 46.*

A la 2. *col. de la même page lig. derniere ajoûtez:*

(C) *Les descendans du même Prince de Condé .... sont devenus heritiers des descendans de ce Duc* de Guise.] C'est ici qu'il me faut placer le memoire que je n'ai reçu qu'après l'impression de la (*c*) page où il eût pu être plus commodément. C'est un memoire qui nous aprendra les procedures dont le mariage du Duc de Guise & de la Comtesse de Bossu ont été la cause, & quel est le fondement des pretensions de Mr. le Prince de Condé qui a gagné le procés.

(*c*) *La* 1451. *à la remarque H.*

„ (*d*) Le 16. de Novembre 1641. il se passa un ma„ riage entre Monsieur le Duc de Guise, & Honorée „ de Berghes lors veuve en premieres noces de Mon„ sieur le Comte de Bossu.

(*d*) *Memoire qui m'a été communiqué par les soins de Mr. Dalencé.*

„ Le 9. Juin 1666. il y eut sentence definitive ren„ duë contradictoirement à la Rote, qui declare le „ mariage valable *ad quoscunque effectus, & dictam Co„ mitissam veram & legitimam conjugem.* Nota: que „ le Duc de Guise étoit mort; mais il avoit produit à „ Rome pendant sa vie. Nota encore: que pendant „ ce temps-là Mademoiselle de Guise obtenoit des Ar„ rests au Palais qui annulloient la procedure de la Ro„ te, faisoit defence d'y plaider, & à tous huissiers en „ France d'y donner des assignations & d'en executer „ les jugemens. Madame la Comtesse de Bossu a agi „ tout le reste de sa vie comme Duchesse de Guise. „ Elle a soutenu avec constance la validité de son ma„ riage, & en a toûjours poursuivi l'execution. Elle „ esperoit le faire reconoître en France par la recom„ mandation ou l'autorité de la ligue ou du Roy d'Es„ pagne au traitté de Nimegue en 1678. Mais le par„ ti François y étoit trop puissant, les Ministres de „ France refuserent absolument d'écouter aucunes pro„ positions sur les interests des particuliers. La Com„ tesse de Bossu fit des efforts inutiles & mourut en „ 1679. aiant institué heritier le Comte de Berghes l'un „ de ses neveux. Le Comte de Berghes mit ordre aux „ affaires de la succession & rassembla tous les tiltres „ du mariage qui étoient dispersez à Rome, à Paris, „ à Madrid, à Vienne, aux Païs-Bas, & ailleurs. A „ la faveur de la Treve de Luxembourg, il vint à Pa„ ris & y forma sa demande au Châtelet le 3. Aoust „ 1687. contre Mademoiselle de Guise comme heri„ tiere de feu Monsieur son frere; à ce que le con„ tract de mariage du 16. Novembre 1641. fût decla„ ré contre elle executoire: ce faisant, que les con„ ventions & autres droits en resultans lui fussent ad„ jugez. Mademoiselle de Guise aussitost obtint un „ Arrest du Parlement par lequel defence fut faite de „ proceder au Châtelet, de qualifier la Comtesse de Bos„ su, Duchesse de Guise, de faire aucune demande „ sur ce pretendu mariage, & à tous huissiers de don„ ner à cet effet aucune assignation. Le 8. Mars 1688. „ Mademoiselle de Guise mourut, aprés avoir fait „ plusieurs testamens & codicilles, dont le dernier est „ du 2. Mars 1688. La guerre survint là-dessus, qui „ servit à tenir les choses en suspens. Enfin la Paix „ aiant été faite à Ryswick, le Comte de Berghes re„ vint en France honoré du tiltre de Prince & de Che„ valier de la toison d'or. Il renouvela sa demande „ le 25. Octobre 1698. non pas au Châtelet, mais „ droit au Parlement. Il demanda en vertu d'une „ commission du grand sceau à être receu opposant à „ l'execution de l'Arrest de 1687. & aux deux autres „ rendus longtems auparavant contre la Dame sa tan„ te: faisant droit sur son opposition, ensemble sur „ l'appel comme d'abus interjetté par Mademoiselle „ de Guise & Messeigneurs ses heritiers, de la cele„ bration de mariage & de la sentence de la Rote, „ évoquant sa premiere demande faite au Châtelet, „ qu'il fût dit n'y avoir abus, & que les conventions „ & autres droits du mariage lui fussent totalement ad„ jugez. Sur cette illustre contestation intervint Ar„ rest le Mardi matin 5. Janvier 1700. en la grand' „ chambre suivant les conclusions de Mr. Daguesseau „ Advocat General plaidans Mr. Robert & Mr. Nouet „ Advocats des parties, President Mr. de Harlay aprés „ quinze audiences dont sept furent consumées par „ Mr. Robert, six par Mr. Nouet, & deux par Mon„ sieur Daguesseau, par lequel aiant égard à la requeſ„ te du Prince de Berghes, la Cour ordonne que l'in„ formation faite contre Honorée de Berghes Comtes„ se de Bossu sera rejettée: sans s'arrêter aux opposi„ tions du Prince de Berghes à l'execution des Arrests „ de 65. 66. & 87. faisant droit sur les appellations „ comme d'abus tant de la celebration que de la pro„ cedure faite à la Rote & sentences y intervenuës; „ dit qu'il a été mal, nullement, & abusivement cele„ bré, procedé & ordonné. En consequence deboute „ le Prince de Berghes des demandes dependantes de

Digitized by Google

„ la queſtion du mariage, le condamne aux depens: „ & ſur les autres demandes ordonne qu'il ſe pour- „ voira. „

La table genealogique qui fut imprimée pendant ce procés fait voir à l'œil qu'Anne Palatine de Baviere, epouſe de Mr. le Prince de Condé, a dû être l'heritiere de Mademoiſelle de Guiſe, car elle deſcend du Duc de Maienne fils de François de Lorraine Duc de Guiſe. Ce Duc de Maienne eut une fille qui épouſa Charles de Gonzague Duc de Nevers, & de ce mariage ſortit Anne de Gonzague mere de la Princeſſe de Condé.

HADRIEN, *pag.* 1457. *col.* 1. *lig.* 14. *Après* proverbe *ajoutez:* Pline aſſure qu'il y avoit une épitaphe qui contenoit une pareille propoſition: (*f*) *Hinc illa infelicis monumenti inſcriptio* TURBA SE MEDICORUM PERISSE.

(*f*) *Plin. lib.* 29. *cap.* 1. *pag. m.* 667. *Le Pere Hardouïn dit ſur cela,* Senarius eſt, ut putant, Menandri Comici: πολλῶν ἰατρῶν ἐπιφορὰ μ' ἀπώλεσεν.

**Cela veut dire fils d'Hadrien.*

HADRIEN, *pag.* 1467. *lig.* 1. *effacez,* Corneille, *& mettez,* Corneille d') en Flamand * *Hadrianſen. Ligne* 16. *après* celebres *ajoûtez:* J'ai lu quelque part que George Caſſander qui (Z Δ) enſeignoit les belles lettres à Bruges pendant que Corneille d'Hadrien y enſeignoit la Theologie, ſe vit obligé l'an 1555. à s'exiler volontairement pour ceder aux calomnies de ce collegue.

A la même page col. 1. *ligne* 8. *avant la fin effacez depuis* le ſoutiennent *juſqu'à* ce moine *incluſivement, & mettez,* l'ont ſoutenu, que dans la primitive Egliſe les perſonnes que l'on baptiſoit, de quelque âge, & de quelque ſexe qu'elles fuſſent, étoient auſſi nuës qu'en ſortant du ventre de leur mere, on comprendroit mieux comment cet homme. *Col.* 2. *lig.* 3. *effacez depuis* comme *juſqu'à* veritable *incluſivement, & mettez,* (a) Meteren raconte ſi amplement & avec tant de circonſtances ce qui concerne les devotes de ce Cordelier, qu'on peut croire que cela eſt veritable.

(a) *Meteren, hiſt. des Pais-Bas liv.* 8. *fol.* 153. *edit. de la Haie* 1618.

HENRI Etienne fait un conte qui a du raport à celui-là. On eſt venu, dit-il (*b*), *juſques à requerir (ainſi que quelcun eſcrit) qu'es confeſſions auriculaires il leur fuſt permis de manier les parties qui auroyent eſté inſtrumens du mal duquel on ſe confeſſeroit. Et eſtant remonſtré par un Eveſque à l'un de ceux qui faiſoyent ceſte requeſte, la grande ordure que ce ſeroit s'il faloit qu'hommes & femmes leur monſtraſſent leurs parties honteuſes: il fit reſponſe que ſi on ne trouvoit point deshonneſte que ceux qui oyoyent les confeſſions, contemplaſſent quand & quand des yeux de l'eſprit (qui ſont trop plus precieux que ceux de la chair) non ſeulement les membres qui ont commis les actes vilains, mais auſſi les vilanies par iceux commiſes, qui leur ſont deſcouvertes en la confeſſion: moins devroit-on trouver deshoneſte qu'ils regardaſſent ces membres des yeux corporels. Et allegua en outre, que le confeſſeur, entant qu'il repreſente le medecin ſpirituel, doit toucher ſon malade, ainſi que le medecin du corps touche & manie celuy qu'il viſite. Et entremeſlant parmi ſa goſſerie du blaſpheme & de la prophanation du texte formel de l'Evangile; amena auſſi ces mots de noſtre ſeigneur Jeſus-Chriſt, Va, & te monſtre au preſtre. Comme eſtans leur couſtume de ſe deſpouiller & monſtrer nus au preſtre.*

(b) *Apologie pour Herodote liv.* 1. *chap.* 21. *pag. m.* 254. 255.

Mr. Boileau le Docteur a raporté ce qui concerne nôtre Hadrien: *Inter exempla*, dit-il (*c*), *tam infauſta notitia recenſere non pertimeſcam, hiſtoriam hominis cucullati & cordigeri conventus Brugenſis anno circiter* MDLXVI. *cui nomen erat Cornelio Adriaſem (d) origine Dordracenſis, adverſus hæreticos Guezios ſtoma-choſiſſimi concionatoris; qui puellas ceù fœminas quaſdam ſacramento fidelitatis & obedientiæ ſibi adſtrictas & ſpecie pietatis devotas non quidem aſperatis & nodoſis funibus verberabat, ſed nudata earum femora: & nates inhoneſtis vibicibus rorantes virgis betuleis aut vimineis ictibus molliter inflictis perfricabat, uti refert Emanuel Meteren hiſtoria Belgica fol.* cliij. & cliv. *edit. Amſtelodamenſis anni* 1570 (*g*). C'eſt dans ſa curieuſe hiſtoire des Flagellans qu'il ſe ſert de ces paroles. L'interprete François ne les a pas bien entenduës, car voici comment il les a traduites: „ Par- „ mi tous ces triſtes exemples d'une pieté rigide, je „ ne craindrai pas de raporter ici ſur le témoignage „ de (1) *Meteren*, l'hiſtoire d'un certain *Corneille „ Adriaſem* originaire de *Dordrecht*, Cordelier à *Bru- „ges* vers l'année 1566. & Prédicateur fort violent „ contre les Heretiques nommez *Gueux*: Ce Moine „ avoit quelques filles ou femmes, qui ſous apparence „ de religion, & ſous le ſerment de fidelité & d'obéiſ- „ ſance, lui étoient ſi bien dévoüées, qu'il ne ſe con- „ tentoit pas de les batre avec des cordes, où il y „ avoit de gros nœux; mais outre cela il leur frapoit „ doucement les cuiſſes & les feſſes toutes nuës avec „ des Verges d'Oſier, ou de Bouleau. „ Il eſt ſi peu vrai que le Latin ſignifie que ce Moine ſe ſervoit de cordes à gros nœux, qu'on y voit tout le contraire.

(c) *Hiſtoria flagellantium pag.* 218. 219.

(d) *Il faloit dire* Hadrianſen *comme a fait le traducteur de Meteren.*

(e) *Garaſſe, recherch. des recherches pag.* 941. 942.

(f) *Plin. lib.* 29. *cap.* 1. *pag. m.* 667. *Le Pere Hardouïn dit ſur cela,* Senarius eſt, ut putant, Menandri Comici: πολλῶν ἰατρῶν ἐπιφορὰ μ' ἀπώλεσεν.

(g) *Je ne croi pas qu'il y ait aucune telle édition de Meteren.*

(1) *Hiſtoria Belgica fol.* CLIII. & CLIV. *Edit. Amſtelodamenſis Anni* 1570.

(h) *Celle du traité de Nilus de primatu Papæ.*

A la même page col. 2. *lig.* 10. *ajoûtez:*

(Z Δ) *Que George Caſſander . . . . ſe vit obligé . . . . à s'exiler volontairement.*] Le paſſage que je vais donner en preuve contient une parantheſe qui regarde la foueterie dont j'ai parlé ci-deſſus: *Quum ante annos circiter X L.* (c'eſt Vulcanius qui parle dans une (*h*) épitre dedicatoire datée de Leide le 1 de l'an 1595.) *Georgius Caſſander vir doctiſſimus Brugis Flandrorum communi utriuſque noſtrûm patria publicum bonarum literarum profeſſorem agens, ut collega cujuſdam ſui qui ſacras ibidem literas docebat, (illius inquam furioſi Theologi, à quo poſtea cùm ſe in Seraphicam familiam dediſſet, famoſa illa Gynopygica diſciplina Corneliana nomen invenit) calumniis cederet, voluntarium ſibi ipſi exilium indixiſſet.*

HAILLAN, *pag.* 1473. *lig.* 4. *après* recompenſé *ajoûtez:* J'ignore ſi l'on doit croire qu'il fit des menaces † de ſa plume de fer à ceux qui meconoîtroient ſes travaux, & qu'il la jugeât auſſi propre à les flêtrir, qu'il pretendoit que ſa plume d'or étoit capable d'éterniſer le merite de ſes bienfaiteurs.

Page 1474. *col.* 2. *avant la remarque M ajoûtez:* On croira ce qu'on voudra de ce que je vais raporter, je cite mon auteur: (*e*) „ Henri le Grand . . . . fit „ un jour un repart au ſieur du Haillan . . . . Car „ comme du Haillan, homme . . . vain . . . & ſu- „ jet à ſa bouche . . . . parloit un jour au feu Roy „ trop librement, ſe plaignant du peu de gages qu'il „ recevoit de ſa liberalité, oza luy dire, Sire vous „ ſçavez que j'ay deux plumes en qualité d'Hiſtorien „ public, tiltre dont il a pleu à V. M. m'honorer, la „ premiere *d'or*, la ſeconde *de fer*, avec ma plume „ d'or je rends immortels ceux qui me font du bien „ & de l'honneur, & par ma plume de fer je ternis „ la reputation de ceux qui ne cognoiſſent pas les me- „ rites de mes travaux; A ceſte harangue le Roy qui „ cognoiſſoit le defaut de l'homme, lequel eſtoit au „ *gorgerin*, non pas au *gantelet* ou à la cuiraſſe, luy „ dit avec une promptitude royalle & merveilleuſe. „ Monſieur du Haillan, je ne penſe pas que vous ayez „ *une plume d'or*, car il y a long temps que vous vous „ l'euſſiez paſſée par le bec. „

† *Voiez la remarque L à la fin.*

(e) *Garaſſe, recherch. des recherches pag.* 941. 942.

HELENE, *pag.* 1488. *à la fin de la note marginale* p *ajoûtez:* & Quintilien lib. 8. cap. 4. pag. m. 378. *Pag.* 1495. *col.* 2. *lig.* 18. *effacez depuis* dit-il *excluſivement juſqu'à* valets *incluſivement, & mettez,* & ſans donner ordre que vôtre maiſon demeurât fermée, & qu'il y reſtât des valets, vous en ſortites.

HENRI IV. *pag.* 1530. *col.* 1. *lig.* 2. *ajoûtez:* On verra d'autres exemples dans la remarque A de l'article de Surena.

Pag. 1535. *à la fin de la* 2. *col. ajoûtez:* Mr. du Pleſſis Mornai dans une lettre qu'il écrivit à Morlas l'an 1594. pendant que ceux qui avoient ſuivi la ligue s'en detachoient ſous des conditions avantageuſes, ſe ſervit de ces paroles notables: (*i*) „ Nous n'envions „ point auſſi, que vous tuiés le veau gras pour l'en- „ fant prodigue; Mais pourveu auſſi, que vous diſiés „ de bon cœur a l'enfant obeiſſant; *Tu ſçais, mon en- „ fant, que tous mes biens ſont tiens*; Au moins que „ vous n'immoliés pas l'obeiſſant pour faire meilleure „ chere au prodigue. Bref tout ce qui ſe fait nous „ resjouït, pourveu qu'il ſoit utile; Mais nous crai- „ gnons ces marchés, eſquels on laſche les choſes & „ n'acquiert on que des paroles; Et paroles de per- „ ſonnes pour la plus part, qui juſques ici n'ont point „ eu de parole. „

(i) *Memoires de Du Pleſſis Mornai to.* 2. *pag.* 398. 399.

HIERON, *pag.* 1556. *col.* 2. *lig.* 8. *ajoûtez:* Jean Benoit qui a dit dans ſon commentaire (*k*) ſur Pindare qu'Hieron remporta le prix de la courſe de cheval aux jeux Olympiques de la 73. Olympiade, ſe trompe; car ce Prince étoit Roi de Syracuſe (*l*) quand il le gagna: or il ne commença à regner dans Syracuſe qu'en (*m*) la troiſiéme année de la 75. Olympiade. Le même commentateur pretend qu'il mourut après une ſemblable victoire remportée aux jeux de la 77. Olympiade. C'eſt lui donner un regne de plus de 16. ans, & contredire mal à propos les meilleurs hiſtoriens.

(k) *Jo. Benedictus in Pindar. od.* 1. *Olymp. pag.* 2.

(l) *Pindar. ed.* 1. *Olymp.*

(m) *Diodor. Sicul. lib.* 11. *cap.* 38. 39.

Digitized by Google

HOSPITAL, *pag.* 1606. *lig.* 1. *après* choſe *ajoûtez:* j'en ai donné ‡ de bonnes preuves. *Pag.* 1609. *lig.* 27. *après* marge *ajoûtez:* Oublierois-je les ſervices qu'il rendit même après ſa mort? N'eſt-il pas juſte d'obſerver que les maximes d'état ſur leſquelles il ſe regla, furent très-utiles à la France, parce qu'il forma des éleves qui s'opoſerent en tems & lieu (S) aux entrepriſes pernicieuſes des ligueux, & les firent avorter?

‡ *Dans la remarque H vers la fin.*

Pag. 1605. *à la fin de la* 2. *colonne ajoûtez:*

Je ne ſçaurois m'empêcher de mettre ici deux obſervations, que je trouve dans un écrit anonyme qui eſt excellent. Elles nous aprenent les cauſes de la diſgrace de ce Chancelier. Je n'eſtime point, dit cet auteur inconu, (a) „ qu'un grand Miniſtre & employé aux „ grands affaires du Prince ſe doive taire, quoy qu'il „ en puiſſe arriver, autrement il ſeroit auſſi bien cau„ ſe par ſon ſilence, de la ruine de ſon Maiſtre ou de „ ſes affaires, que les autres par leur entrepriſe & „ conjuration. Et c'eſt pourquoy je ne puis eſtre de „ l'advis de ceux qui eſtiment que Monſieur le Chan„ celier de l'Hoſpital ſe fuſt bien paſſé d'inſiſter ſi fort „ contre la reſolution qui avoit eſté priſe * * * * * „ contre le prudent advis de feu Monſieur le Con„ neſtable, de faire partir le Roy * * * au com„ mencement des ſeconds troubles: Car puis que ce „ ſage & prudent Miniſtre jugeoit, & jugeoit tres„ bien, comme l'evenement l'a monſtré, que ce ſu„ bit partement pratiqué * * * * * * * * em„ peſcheroit indubitablement la reconciliation, & por„ teroit les affaires aux extremitez: il eſt ſans doute „ que s'il euſt caché ſon ſentiment, & s'il n'euſt in„ ſiſté, comme il fit, il euſt commis une laſcheté in„ digne d'un homme, que la vertu ſeule avoit eſlevé „ à une telle dignité. Car encores que depuis il n'ait „ plus battu que d'un aiſle, & que ſes ennemis, c'eſt„ à-dire, les ennemis de ſa vertu, integrité, & ſin„ cerité, ayent commencé deſlors à conſpirer ſon „ eſloignement, ſi eſt-ce que pour cela il n'a deub „ manquer à ſon devoir, puis que le but de ceux qui „ ont l'honneur d'eſtre employez en telles charges, „ ne doit point eſtre de s'y maintenir au prejudice de „ leur honneur & de leur conſcience, mais de bien „ & fidelement ſervir; outre que les affaires prenans „ le train que l'on a veu depuis, un grand homme de „ bien & de courage, comme ce digne Chancelier, „ devoit eſtre fort content d'en ſortir. . . . . (b) Un „ bon Miniſtre & vrayement vertueux . . . . ne ſera „ jamais d'un advis contraire à ſon ſentiment, & luy „ eſtant commandé de parler, & dire ſon advis, il „ s'en acquitera fidelement & courageuſement. C'eſt „ ce que fit ce meſme Chancelier lors qu'il fut queſ„ tion de deliberer ſur les Bulles, portans permiſſion „ de vendre pour cent cinquante mil livres du revenu „ des biens Eccleſiaſtics, pour l'extirpation des Here„ tiques: car ceſte clauſe eſtant contraire aux Edicts „ de Pacification, l'entretenement deſquels Monſieur „ le Chancelier de l'Hoſpital jugeoit neceſſaire pour „ le bien du Royaume, outre qu'ayans eſté accordez „ ſolemnellement, il eſtimoit qu'on n'y pouvoit con„ trevenir, & que cela eſtoit un des effects de la Li„ gue qui ſe braſſoit deſlors, il fit l'ouverture de l'ad„ vis qui fut ſuivy, d'obtenir des nouvelles Bulles, „ pures & ſimples, & ſans ceſte clauſe, qui fut la „ derniere pierre d'achopement, & le ſubject que „ l'on prit de rendre ce grand perſonnage ſuſpect d'he„ reſie, & de luy oſter les ſeaux, pour les mettre en„ tre les mains d'un homme que l'on croyoit plus „ propre pour le temps, & auſſi-toſt apres tout ſe diſ„ poſa à la guerre.„

(a) *Fragment de l'examen du Prince de Machiavel pag.* 95. *& ſuiv. edit.* 1622. *in* 12.

(b) *Ibid. pag.* 97. *& ſuiv.*

Pag. 1608. *col.* 1. *avant la remarque M ajoûtez:*

Languet nous a conſervé une vive repartie que le Chancelier fit au Legat. Celui-ci avoit oſé le taxer de ne ſçavoir point ce que ſa charge exigeoit. Pour le moins lui repondit le Chancelier, ai-je tâché de l'aprendre; mais vous qui poſſedez divers Evêchez, vous n'avez jamais ſongé à vous inſtruire des devoirs de l'Epiſcopat. (d) *Solus Cancellarius pertinaciſſime reſtitit, & dixit in ea re fieri ſummam injuriam Regi puero, ac regni Gallici jura, & Majeſtatem proſtitui, nec ſe paſſurum, ut Regio ſigillo ſibi concredito ad eam rem abuterentur. Ad qua tacandeſcens Ferrarienſis, dixit eum ignorare, qua eſſent ſui muneris & officii. Ego vero, inquit Cancellarius, hoc ſaltem egi, ut id intelligerem, ſed tu ne quidem cogitaſti unquam quod ſit officium Epiſcopi, cum tamen aliquos Epiſcopatus poſſideas. Tandem victus aliorum importunitate tradidit eis Regium Sigillum, ſed tamen voluit inſtrumento permiſſionis inſeri, ſe contradicente hoc eſſe permiſſum.*

(d) *Languet. epiſt.* 62. *lib.* 2. *pag.* 157.

Voici un paſſage de Bodin; (e) „ Il eſt bien certain „ que les loix, ordonnances, lettres patentes, privi„ leges, & ottrois des Princes, n'ont aucune force „ que pendant leur vie, s'ils ne ſont ratifiez par con„ ſentement expres, ou du moins par ſouffrance du „ Prince qui en a cognoiſſance, & meſmement des „ privileges. . . . Qui fut la cauſe que M. de l'Hoſ„ pital Chancelier de France, refuſa ſceller la confir„ mation des privileges, & exemptions de tailles de „ ſainct Maur des Foſſés quelque mandement qu'il „ euſt de ce faire: parce qu'ils portoyent perpetuel „ affranchiſſement: qui eſt contre la nature des privi„ leges perſonnels, & qui diminue la puiſſance des „ ſucceſſeurs: & ne ſe peuvent donner aux corps & „ colleges, qu'à la vie du Prince qui les ottroye, ores „ que le mot perpetuel y ſoit adjouſté.„

(e) *Bodin, de la republique liv.* 1. *ch.* 8. *pag. m.* 131. 132.

Pag. 1608. *col.* 2. *lig.* 12. *avant la fin ôtez:* Ne m'eſt conu que ſous le nom de Gutherius, *& mettez* n'eſt guere conu que ſous le nom de (f) Gutherius.

(f) *Son nom François étoit* Goutiere, *comme je l'aprens du Sieur Guichenon pag.* 36. *de l'hiſtoire de Breſſe.*

Pag. 1609. *à la fin de la* 2. *col. ajoûtez:*

(S) *Il forma des éleves qui s'opoſerent en tems & lieu aux entrepriſes . . . . des ligueux.*] Un auteur anonyme que j'ai deja cité me fournit le commentaire dont j'ai beſoin. Il dit (g) que *ſi la devotion* du Miniſtre ou du Conſeiller du Prince, *n'eſt bien fondée, & ſon zele bien reglé, il eſt impoſſible d'imaginer les maux qu'il peut faire. Premierement, il ſe laiſſe ſurprendre, & puis apres il ſurprend luy-meſme ſon maiſtre. Car en matiere de devotion les plus habiles s'y trouvent pris. Pluſieurs croyent eſtre grandement pieux & devotieux, s'ils ſont grandement ignorans en ce qui concerne la religion, dequoy ils ſe rapportent aux gens du meſtier; quelques uns deſquels eſtans pratiquez les menent apres par un beau chemin. Nous avons parlé des grandes miſeres où pluſieurs grands Princes, & d'ailleurs tres-adviſez ſont tombez faute d'avoir entendu ceſte cabale. Diſons un mot de quelques uns de leurs Miniſtres. . . . . Il y en avoit de deux ſortes; car ceux qui avoient eſté nourris ſoubs la diſcipline du Chancelier de l'Hoſpital, tenoient les maximes, qui eſtoient non ſeulement conformes à la pieté & moderation Chreſtienne, mais utiles pour la conſervation de la paix & manutention de l'auctorité du Roy. Les autres au contraire, ſoit par conſcience ſans beaucoup de ſcience, ſoit pour faire bande à part, s'attachoient tellement à l'exterieur de la religion, qu'ils eſtimoient qu'il valoit mieux laiſſer embraſer le Royaume, que d'y ſouffrir le moindre accommodement pour le faict de la religion. Or ce qui eſt arrivé de ceſte diverſité d'opinions, a eſté, que ceſte derniere a grandement aydé à former, eſlever & fortifier la Ligue; & l'autre à la deſtruire & à redreſſer le Royaume, que la faction contraire avoit porté bien prés de ſa ruine.*

(g) *Fragment de l'examen du Prince de Machiavel pag.* 83. *& ſuiv.*

† *En* 1700. *in* 4.

γ *Voiez l'oraiſon funebre de Scipion Gentilis apud White memor. Juriſconſ. pag.* 33.

HOTMAN, *pag.* 1615. *lig.* 3. *après* Hotman *ajoûtez:* L'ouvrage qui a été imprimé à † Amſterdam ſous le titre de *Franciſci & Joannis Hotomanorum Patris ac Filii & clarorum virorum ad eos epiſtolæ*, me fourniroit beaucoup d'additions pour cet article, ſoit touchant l'aplication ruineuſe de nôtre Juriſconſulte à la recherche γ de la pierre philoſophale, ſoit ſur pluſieurs autres particularitez de ſa vie; mais il vaut mieux que je renvoie mes lecteurs aux nouvelles * de Mr. Bernard. L'extrait qu'il donne de cet ouvrage ne laiſſe rien à deſirer. On peut auſſi conſulter le premier volume *obſervationum ſelectarum ad rem litterariam ſpectantium* imprimé à Hall l'an 1700.

(c) *C'eſt ainſi que je corrige la faute* Ludovici VI. *qui eſt dans la vie de François Hotman à l'édition de Leipſic* 1686. *& à celle d'Amſterdam* 1700.

* *Nouvelles de la Rep. des lettres Mars* 1701. *pag.* 268. *& ſuiv.*

Pag. 1610. *col.* 2. *lig.* 6. *& 7. de la remarque A ôtez*, Louïs XI. *& mettez* (c) Louïs XI.

Pag. 1614. *col.* 1. *lig.* 3. *ôtez* (†) *& mettez* (z).

Pag. 1615. *col.* 1. *avant la remarque O ajoûtez:*

Languet veritable refugié, parfaitement honnête homme, aiant vu les accuſations de Sturmius contre Hotman, fit des reflexions fort ſenſées, & tout-à-fait dignes d'une bonne ame; mais ce fut avec un cruel chagrin de ce que ſes compatriotes ſe comportoient ſi lâchement en Allemagne, & que des perſonnes qui ſous pretexte de religion ne cherchoient qu'à ſatisfaire leur vanité, faiſoient plus de tort à la religion Proteſtante que le Roi d'Eſpagne, & que le Pape. Il n'oſe pas croire neanmoins qu'Hotman eût pu s'oublier aſſez pour ſe porter à de telles infamies. Raportons ſes paroles: (h) *Hæc ſunt levia ſi conferantur cum*

(h) *Languet. epiſt.* 64. *lib.* 2. *pag.* 186. 187.

Digitized by Google

cum turpibus factis noſtrorum hominum in Germania, & quidem eorum qui ornati ſunt eruditione, & religionis ſpecie, inſinuarunt ſe in amicitiam bonorum virorum, qui ipſis ſumma beneficia exhibuerunt. Ut alios omittam, nuper vidi accuſationem Sturmii adverſus Hottomannum, qua, ſi vera eſt, miſeret me Sturmii, & pudet alterius, ſed talia ſunt, ut mihi videantur vix poſſe venire in mentem erudito viro. Quidam mecum egerunt, ut ipſius accuſationis capita, ad te perſcriberem, ſed a talibus miniſteriis ego plane abhorreo, cum præſertim ſciam, te nec voluptatem nec utilitatem ex iis percipere poſſe, & ad me nihil pertineant, niſi forte infamia pars in me redundet, eo quod a noſtris hominibus talia perpetrentur in ipſa Germania. Hæc ſane tanto dolore me afficiunt, ut neſciam an ex ulla re majorem unquam ſenſerim. Video ubique eorum ambitionem, qui prætextu religionis ſua quærunt, magis obeſſe ipſius religionis progreſſui, quam Pontificem Ro. Regem Hiſpaniæ, & omnes ipſorum miniſtros. Sed de re odioſa nimis multa ſcribo. La lettre d'où je tire ces paroles eſt datée de Paris l'onziéme de Decembre 1561. Une autre de ſes lettres datée de la même ville le 23. de Janvier 1562. nous aprend que le Duc de Guiſe, qui étoit allé trouver à Saverne l'Evêque de Strasbourg, (*c*) avoit intenté un procés à François Hotman pour des libelles difamatoires, & que pluſieurs perſonnes ſoutenoient qu'en conſequence de cela il avoit fait ce voiage. Languet ne pouvoit croire qu'un motif de ſi petite conſequence eût obligé le Duc de Guiſe à s'en aller à Saverne, mais je ne doute point qu'il ne jugeât qu'il étoit honteux à Hotman de ſe voir mis en juſtice comme un faiſeur de libelles.

(*c*) *Id. ib. epiſt.* 67. *pag.* 197.

† *Voiez le Mercure galant du mois de Novembre 1683. pag.* 267.

JARDINS, *pag.* 1631. *lig.* 15. *ôtez* l'an 1684. *& mettez* l'an 1683 †.

INNOCENT XI. *pag.* 1647. *lig.* 2. *après* Paris *ajoûtez*: Vous trouverez un bel éloge de ce Pape dans la 7. harangue * de Mr. Malagonnelli. Elle eſt d'une latinité admirable & digne de l'ancienne Rome.

* *Voiez touchant les harangues de cet Orateur le Journal de Leipſic au 3. tome des ſuplemens pag.* 43. *& ſeq.*

A la même page col. 2. *à la fin de la remarque L ajoûtez:* Mr. de Vizé dans ſon Mercure galant & dans ſes volumes ſur les afaires du tems, dit beaucoup de choſes au deshonneur d'Innocent XI.

JOVE, *pag.* 1658. *col.* 1. *lig.* 16. *ajoûtez:* Alcyonius en fait l'éloge dans un livre qui fut imprimé l'an 1522. Cela ne doit point paſſer pour une preuve qu'elle eût été imprimée. Il en pouvoit parler pour l'avoir luë manuſcrite. Voici ce qu'il en a dit: (*a*) *Quam etiam ſcribendi laudem, feliciſſimè conſecutus eſt Paulus Jovius tuus, in ea Decade, qua res omnes complexus eſt, quæ toto terrarum orbe geſta ſunt; poſtquàm Carolus VIII. Rex Galliæ, cum maximis copiis tranſgreſſus Alpeis, tranquillum Italiæ ſtatum perturbavit, & prima funeſtiſſimorum in Italia bellorum jecit ſemina. Hiſtoria enim hujus clariſſimi ſcriptoris, omnes elegantiæ flores, omnia eloquentiæ lumina habet, & mira orationis claritate ſplendeſcit. (uſque eò omnia ornatè narrantur,) & regiones aut pugnæ admirabiliter deſcribuntur, & conciones hortationeſque prudenter, & graviſſimè interponuntur. Denique illius auctor, varietate, evagationibus, amplificationibus, digreſſionibus non minus præſtantis Hiſtorici, quàm eximii Oratoris laude, ab omnibus decorari debet.*

(*a*) *Petrus Alcyonius in Medice legato poſteriore pag.* 103. *edit. Genev.* 1624.

JUDITH, *pag.* 1669. *col.* 2. *à la marge à la fin de la note* † *ajoûtez:* Ce Mirabilis de Bonacaſa s'apelloit en ſon vrai nom Eberhard de Weihe, & étoit Chancelier du Prince Jules Duc de Brunſwic. Voiez Placcius *de pſeudonym. pag.* 166.

JUNIUS, *pag.* 1692. *à la fin de la note marginale i ajoûtez:* Ovidius heroid. epiſt. 13.

KORTHOLT, *pag.* 1730. *col.* 1. *à la fin de la remarque C ajoûtez:* Depuis l'impreſſion de ceci j'ai vu deux autres de ſes ouvrages dont je fais le même jugement, l'un eſt intitulé *diſquiſitio de enthuſiaſmo poëtico*, & fut imprimé à Kiel l'an 1696. *in* 4. l'autre traitte *de puellis poëtriis omiſſis ab Adriano Bailleto*, & fut imprimé dans la même ville l'an 1700. *in* 12. J'ai apris auſſi que l'auteur a été promu à la charge de profeſſeur en poëſie dans l'Academie de Kiel au mois de Fevrier 1701. & que Monſieur ſon frere (Matthias Nicolas) aiant été apellé à la profeſſion en éloquence & en poëſie dans l'Academie de Gieſſe, fit ſa harangue inaugurale le 22. de Juin 1700. Il traita *de antiqua eloquentia recentiorum perperam poſtpoſita à Carolo Peralto ſcriptore libri, cujus eſt titulus*, parallèle des anciens & des modernes, &c. Cette harangue m'a paru très-bonne. On peut voir l'éloge de ce profeſſeur dans une lettre de Mr. (*d*) Majus datée de Kiel le 22. de Mai 1700.

(*d*) *Jo. Burchardus Majus eloquentiæ & hiſtoriæ profeſſor primarius. Il eſt très-celebre par ſes écrits.*

KRANTZ, *pag.* 1736. *trois lignes avant la fin de la* 2. *col. ôtez*, n'aprochent point, *& liſez* n'aprocheroient point. *A la ligne ſuivante ôtez*, qui a cru, *& mettez* s'il avoit cru. *A la fin de la derniere ligne ajoûtez:* Mais Mr. Mollerus qui l'en avoit accuſé, a reconnu ſa mepriſe, & le decharge pleinement de cette faute. Perſonne ne l'en avoit averti: il a découvert lui-même l'erreur, & s'en confeſſe au public en fort honnête homme. Voiez la page 738. 739. de ſon traité *de Scriptoribus homonymis.*

(*e*) *Il eſt en Latin.*

KUHLMAN, *pag.* 1741. *lig.* 12. *ajoûtez:*

Au reſte ce n'étoit pas un inſpiré qui ſe piquât de continence; il ſe maria & remaria, ſi l'on peut apeller mariage, & non pas concubinage le commerce qui ſe lie entre un homme & une femme ſans l'obſervation des formalitez que le droit canon & le droit civil ont preſcrites. Il entendoit auſſi l'art d'excroquer bien de l'argent, & il y eut des perſonnes à qui il écrivit d'un ton magiſtral & prophetique, qu'il faloit que pour l'avancement du nouveau regne de Dieu elles lui fiſſent tenir telle ou telle ſomme, faute dequoi il les menaçoit des jugemens les plus terribles de la main vengereſſe du Très-haut. Le Sieur Van Helmont fut un de ceux qui reçurent de ſemblables lettres, mais il ne fut pas aſſez ſimple pour s'en étonner, ou pour y avoir égard ‡.

‡ *J'ai apris ceci de quelques perſonnes qui avoient connu Kuhlman.*

Pag. 1739. *col.* 2. *ligne derniere de la remarque A ajoûtez:* Il faloit ajoûter qu'il ſe guerit de ſes viſions, qu'il ſe maria, & qu'il ſe remit dans le train commun. Il eſt plein de vie au tems (*b*) que j'écris ceci.

(*b*) *C'eſt-à-dire l'an* 1700.

LANDO, *pag.* 1759. *col.* 2. *avant la remarque Z Δ ajoutez:*

IL NE faut pas oublier le recueil de lettres qu'il fit imprimer à Veniſe *apreſſo Gabriel Giolito* l'an 1548. in 12. Il eſt intitulé *lettere di molte valoroſe donne, nelle quali chiaramente appare non eſſer ne di eloquentia ne di dottrina alli huomini inferiori.* On y voit à la fin un petit (*e*) avertiſſement de *Bartolomæus Peſtaloſſa, Rhetus*, qui fait ſçavoir qu'*Hortenſius Lando* eſt celui qui a ramaſſé ces lettres, & qui les a reduites en un volume, à la ſollicitation d'*Octavianus Raverta qui eò inſignem animi pietatem Terracinæ Pontifex deſignatus eſt* (*f*).

LANGUET, *pag.* 1762. *lig.* 18. *après* 1685. *ajoûtez*: On y trouve une fort belle ‡ preface où il eſt loué magnifiquement.

† *Faite par Joachim Camerarius petit-fils de l'auteur de la vie de Melanchthon.*

A la 1. *col. de la même page avant la remarque A Δ ajoutez:*

JOIGNONS à ceci ce que Mr. de la Mare raconte, qu'environ l'année 1548. un Allemand donna à Languet les lieux communs de Melanchthon; que Languet aiant lu ce livre quatre ou cinq fois la même année pendant ſes voiages, ſe tira des doutes qui l'agitoient depuis long tems, & conçut pour Melanchthon une eſtime extraordinaire; qu'aiant conſulté à Leipſic les principaux Theologiens, il embraſſa la religion Proteſtante; qu'il ſe mit ſous la diſcipline de Joachim Camerarius, qui enſeignoit les belles lettres dans l'Academie de Leipſic; qu'il logeà même chez ce Profeſſeur; que voiant les troubles de ce païs-là, il entreprit le voiage d'Italie en attendant qu'il pût ſe fixer en Allemagne, lors que le calme y auroit été retabli; qu'il etudia en droit pendant un an à Padouë, & qu'il s'y fit recevoir docteur; qu'il alla enſuite à Boulogne, & qu'en ce tems-là, (*g*) comme le raconte Joachim Camerarius, il fut ſi charmé de la lecture d'un nouveau livre de Melanchthon, qu'il ne ſouhaita rien avec plus d'empreſſement que de retourner en Allemagne pour y voir l'auteur de ce livre; & que cela fut executé l'an 1549. Je trouve dans ce recit quelque choſe qui fait de la peine, car il n'eſt pas naturel qu'un homme qui a conçu tant d'eſtime pour Melanchthon par la lecture

(*g*) Quo tempore narrat in Philippi Melanchthonis vita Joachimus Camerarius elegantis illius & multiplici eruditione referti de anima libri à Melanchthone non ita pridem ſcripti lectione Languetum tanta videndi auctoris cupiditate incenſum fuiſſe &c. *Philib. de la Mare in vita Languetti pag.* 10.

Digitized by Google

lecture de ſes lieux communs de Theologie, (a) qu'il le prend pour le ſeul ſage de la terre, faſſe un voiage à Leipſic, & y ſejourne, & y embraſſe la religion Proteſtante ſans aller voir ce Theologien, & qu'il ne ſoit impatient de lui faire une viſite, que lors qu'il a lu à Boulogne un autre ouvrage de cet auteur. Il n'eſt pas vrai que Camerarius diſe que cet autre ouvrage étoit le traité *de anima*, & qu'il fit reſoudre Languet à retourner en Allemagne. Il s'exprime d'une maniere qui repreſente non pas un ſecond, mais un premier voiage, (b) *perpulerat tandem ut in Germaniam veniret.* Enfin il eſt bien étrange que ſi Camerarius a eu Languet pour diſciple, & pour penſionaire à Leipſic l'an 1548. il lui attribuë de n'être venu en Allemagne qu'en 1549. par le deſir qu'un livre lu en Italie lui avoit donné de voir Melanchthon. Il faut neceſſairement qu'il ſoit en faute, ou que Mr. de la Mare y ſoit. Toutes les aparences favoriſent Camerarius, car Languet (c) même lui raconte qu'aiant lu en Italie les lieux communs de Melanchthon l'an 1547. & n'y trouvant pas aſſez d'éclairciſſemens ſur la matiere de l'Euchariſtie, il prit le parti d'aller conſulter l'auteur, & qu'il le vit l'an 1549. Parleroit-il de la ſorte s'il eût embraſſé le Proteſtantiſme à Leipſic l'an 1548. & ſi Camerarius avoit été ſon profeſſeur, & ſon hôte la même année dans la même ville?

A la même col. dans la remarque A Δ effacez depuis fut mal informé, *juſques à* Prince d'Orange *incluſivement, & mettez*, parle de cela trop en general: l'expoſition de la doctrine de la Cene parut l'an 1573. Languet n'étoit point alors à la Cour de Saxe; mais à celle de l'Empereur, & il ne quitta cet emploi qu'en 1577. Une lettre (g) qu'il écrivit de Prague le 1. de Mars 1577. nous aprend qu'il avoit obtenu de ſon Alteſſe Electorale de Saxe la permiſſion de ſe retirer où il voudroit. Il eut toûjours depuis ce tems-là une grande liaiſon avec cette Alteſſe, encore qu'il s'atachât ou aux affaires du Prince Caſimir, ou à celles du Prince d Orange.

A la 2. col. de la même page à la derniere ligne de la remarque B ajoutez: Notez que Languet temoigna une afection très-ardente (h) à Mr. du Pleſſis au tems du maſſacre de la ſaint Barthelemi.

Plus bas à la fin de la remarque D ajoutez:

QUELQUES-uns l'ont fait auteur du livre (i) *de furoribus Gallicis*; mais ſans un juſte fondement (k). On a cru dans ſa famille qu'il avoit écrit la fameuſe apologie du Prince d'Orange, & l'on ſe fondoit ſur ce qu'il en avoit fait tenir un exemplaire à chacun de ſes parens ſur le pied d'une production de ſa plume. Neanmoins Grotius (l) attribuë cette apologie a un autre François, qui ſe nommoit Pierre de Villiers (m).

Plus bas vers la fin de la remarque E ôtez depuis on dit, *juſqu'à* Hall *incluſivement, & mettez:* Elle a été publiée à part dans la même ville de Hall en 1700. in 12. Si elle me fût tombée entre les mains aſſez-tôt, cet article ſeroit meilleur, bien plus plein & mieux lié. Recourez à Mr. Bernard (n) qui donne un precis fort ample, & fort juſte de cette piece: elle eſt bien écrite & bien curieuſe.

(a) Melanchthonem ab eo tempore tanti æſtimare, ut reliquos coecutire ac propriis affectibus indulgere judicaret, unum autem ſapere Melanchthonem. *Id. ib. pag.* 9.

(b) *Camerar. in vita Melanchth. p. m.* 334.

(c) *Languet. epiſt.* 15. *ad Joach. Camerar. p. m.* 27.

(g) *C'eſt la* 28. *de celles qu'il écrivit à Camerarius le fils.*

(h) *Voiez la vie de Mr. du Pleſſis pag.* 22. *Voiez y auſſi pag.* 12.

(i) *De quo ſupra pag.* 586. *lettre i.*

(k) *Voiez Mr. de la Mare in vita Langueti pag.* 67. 68.

(l) *Lib.* 3. *Belgic. Annal.*

(m) *La Mare ibid. pag.* 121. 122.

(n) *Dans les Nouvelles de la Republ. des lettres Mars* 1701. *pag.* 286. *& ſuiv.*

LASCARIS, *pag.* 1766. *lig.* 5. *ajoûtez:* Il faudra (F) examiner la relation du Giraldi.

Pag. 1765. *col.* 2. *lig.* 18. *après* voiage *ajoutez*, qu'il ſupoſe. *A la même col. avant la remarque C ajoutez:*

Ce que Mr. de Wicquefort raconte de cette ambaſſade n'eſt guere obligeant. Le Pape, dit-il „ (d) reconnut trop „ tard la faute qu'il avoit faite, en faiſant choix d'un „ Miniſtre impertinent & ridicule. *Jean Laſcaris*, que „ Loüis XII envoya en Ambaſſade à Veniſe en l'an „ 1503, ne l'eſtoit gueres moins. Il eſtoit ſorty d'u„ne Maiſon, qui avoit autrefois donné de Grands „ Princes à l'Empire de Conſtantinople, & il eſtoit „ fort ſçavant; il n'avoit point de connoiſſance du „ tout des affaires du Monde. Il avoit avec cela une „ trespetite mine, accompagnée d'une maniere de vi„ vre ſi baſſe & ſi ſordide, qu'il ſembloit, qu'au lieu „ de paroiſtre en Ambaſſadeur, & de faire honneur „ au Roy ſon Maiſtre, il affectaſt d'imiter la fauſſe „ modeſtie de ceux, qui ſe donnant entierement à „ la Philoſophie contemplative, font profeſſion d'u„ ne pauvreté eſtudiée, & tiennent un peu du Cyni„ que. Sa commiſſion eſtoit d'autant plus difficile, „ qu'il avoit ordre d'emprunter de l'argent, & de fai„ re une alliance, dans un temps, où les inclinations „ du Senat n'eſtoient point du tout Françoiſes, parce „ que les affaires du Roy n'eſtoient pas dans un fort „ bon eſtat en Italie. *Laurens Suarez de Figueroa*, „ Ambaſſadeur de Ferdinand le Catholique, qui ne „ manquoit point de profiter du mécontentement de „ la Republique, laquelle ne pouvoit ſouffrir, que *le* „ *Roy luy envoyaſt un pedant au lieu d'un Ambaſſa-*

(d) *Wicquefort, de l'Ambaſſadeur liv.* 1. *p. m.* 166.

deur, dit en plein Senat: qu'on devoit juger de „ quelle maniere le Roy de France la traitteroit, ſi „ aprés la conqueſte qu'il pretendoit faire du Roiau„ me de Naples, il ſe voyoit au deſſus de ſes affaires, „ & qu'il puſt tiranniſer l'Italie à ſon aiſe; puis que „ dans ſes incommodités & neceſſités il mépriſoit le „ Senat à un point, que *de luy envoyer un Philoſophe* „ *Grec, fraſchement ſorty du College.*„

Page 1766. *col.* 1. *lig. derniere ajoutez:*

(F) *Il faudra examiner la narration du Giraldi.*] Elle porte que les Medicis aiant été chaſſez de Florence, *Janus Laſchares* erra quelque tems juſques à ce que Leon X. l'attira à Rome; qu'après la mort de ce Pape, il fut attiré en France par François I. qui s'étant ſervi de lui pour la fondation d'un college, & d'une bibliotheque le deputa à Veniſe; qu'il y demeura long tems, & qu'enfin après la mort de Clement VII. il fut attiré à Rome par pluſieurs promeſſes de Paul III. & qu'au bout d'un peu de tems il y mourut laiſſant un fils qui ſe nommoit Ange (o). Remarquez d'abord un grand peché d'omiſſion: le Giraldi ne dit rien de l'ambaſſade de Veniſe ſous Loüis XII. Remarquez après cela qu'il ſupoſe que François I. envoia Laſcaris à Veniſe en qualité de *legatus*. Je croi qu'il ſe trompe. Notez enfin qu'il ignore que ce docte Grec étoit à Rome l'an 1532. ſous le Pontificat de Clement VII. Voiez la 28. lettre de Bunel, où il raconte (p) qu'il vit à Rome Jean Laſcaris cette année-là.

(o) *Tiré de Fabius Gregorius Giraldus de poët. ſuor. tempor. dial.* 1. *p. m.* 552.

(p) *Bunellus epiſt.* 28. *pag.* 108. *edit. Toloſ.* 1687.

LAUNOI, *pag.* 1775. *lig.* 9. *après* Marville *ajoûtez*: Ce me ſera une occaſion de raporter une particularité qui n'eſt pas des plus conuës, & qui ne s'accorde guere avec le peu de fraternité qu'il y avoit entre ce Docteur & les Jeſuïtes, & avec ſon amitié pour Mr. Arnauld. Le fait eſt que ſon opinion ſur la grace † étoit contraire aux dogmes de ſaint Auguſtin.

† *Voiez la remarque R vers la fin.*

Pag. 1772. *col.* 1. *avant la remarque G Δ ajoutez:*

Un Chanoine de Paſſau bon predicateur & Profeſſeur en Theologie, au 15. ſiecle, a dit dans l'un de ſes ſermons, que quand même il y auroit autant de fêtes que de minutes, l'année ne ſufiroit pas à donner à chaque ſaint une fête, & il cite Durand Evêque de Mande, qui a obſervé que plus de cinq mille ſaints concourent à chaque jour: (e) *Tanta (inquit ille* 1) *eſt Sanctorum numeroſitas, quod totum tempus anni non ſufficeret etiam ſi ſingulis horis, etiam ſingulis minutis, ageremus feſtum unius ſancti: deindè Durandum citat: Quia ſicut dicit (inquit) Guilhelmus in rationali, pro quolibet die pluſquam quinque millia ſanctorum concurrerent.* L'auteur qui cite le ſermon de ce Chanoine Allemand ajoûte, que la fête de tous les ſaints fut établie pour ſupléer le trop petit nombre des jours de l'année, & pour prevenir le reſſentiment des ſaints qui n'auroient reçu aucun honneur: (f) *Succirca quum Pontificiorum divorum tanta illis authoribus ferè infinitio ſit, in ſupplementum cultus Sanctorum feſtum omnium Sanctorum excogitatum eſt. Quoniam humani cultus illos appetentes eſſe ſomniant, & in ſuos cultores prolixos, ne omiſſis & prateritis divis ſtomachandi ulla cauſa ſit, quod ſuo cultu orbentur. Sic omnibus minutis etiam & manipularibus divis, & non ſolum patriciis & majorum gentium, hoc omnium ſanctorum feſto & ſupplemento ſatisfactum eſſe putant. Atque hoc Guilhelmi illius Mimatenſis Epiſcopi eſt, quaſi ſalutari hoc pharmaco omnium divorum repulſa & offenſa placari debeant. Durandi verba hæc ſunt.* (3) *Propter ipſorum inquit multitudinem feſtare de illis ſpecialiter non valemus. Ergo ut antea idem ait propter omiſſorum (inquit) feſtorum ſuppletionem inſtitutum eſt feſtum omnium ſanctorum.* Ceux qui ſe ſont apliquez à faire des paralléles, ne manqueront pas de ſe ſouvenir ici de la precaution des Atheniens, qui conſacrerent un autel aux Dieux inconus, (q) parce qu'ils craignirent de tomber dans la negligence à l'égard de quelque Divinité vindicative dont on ignorât les noms, & les qualitez. Ils croioient y avoir été atrapez tout fraichement, de ſorte que pour joüer (r) au plus ſûr, ils voulurent rendre leurs hommages aux Divinitez mêmes qui leur étoient inconuës. C'étoit le moien de n'oublier aucun Dieu.

A la marge de la même pag. col. 1. *à la fin de la citation f ajoutez:* Voiez dans la remarque D Δ de l'article *Bellai (Guillaume)* l'aplication qu'on a faite de ces paroles de Beſſarion.

(e) *Michael Renigerus de Pii quinti & Gregorii decimi tertii furoribus contra Elizabetham Angliæ Reginam cap.* 13. *fol.* 108. *edit. Londin.* 1582.

(f) *Paulus Wan. ſermone de omnibus ſanctis.*

(f) *Id. Reniger. ib.*

(q) *Voiez les Nouvelles de la Repub. des lettres Janv.* 1687. *pag.* 76.

(r) Υπὲρ πλείονος δόξης ασφαλείας, ad majorem cautelam. *Chryſoſt. homil.* 38. *in acta Apoſtol.* Voiez pluſieurs autres paſſages dans le traité de Meurſius de Piræeo pag. 42. & ſeq.

Digitized by Google

Pag. 1776. *col.* 1. *avant la remarque A ajoutez:*

(a) *Voiez le* 3. *tome de Vigneul Marville pag.* 266. *édit. de Rouën.*

L'auteur du Journal des Savans a ſoutenu, (a) que *jamais rien ne convint moins à M. de Launoi que de defendre les plus mechantes cauſes avec opiniâtreté. Son caractere particulier étoit d'aimer la verité ſur toutes choſes, de la chercher ſans prevention, de la decouvrir librement quand il l'avoit trouvée* &c. Mr. de Vigneul Marville a repondu, (b) qu'*il y a deux manieres d'aimer* la verité, *l'une de l'aimer pour elle-même, & l'autre de l'aimer par raport à ſoi. . . . .* Que ſaint Auguſtin l'aime pour elle-même . . . . *qu'il n'en eſt pas tout-à-fait de même de la plupart des Critiques, qui n'ont d'amour pour la verité que par raport ou à la gloire de faiſeurs de decouvertes, ou ce qui eſt le plus ordinaire, à l'humeur bourruë qui les domine.* Je ne veux pas dire, continue-t-il, „que M. de Launoy ait été de ces „avanturiers qui cherchent la verité, comme les Che„valiers errans cherchoient jadis à faire des prouëſ„ſes. Mais on ne ſauroit nier auſſi qu'une infinité „ de gens très-capables ne l'ayent quelquefois regardé „comme un Critique outré, & qui n'a pas toûjours „trouvé la verité qu'il cheriſſoit. Il ne faut pour ce„la que jetter les yeux ſur les ſavans qui l'ont atta„qué, ou qui lui ont fait des repliques fâcheuſes.„ On l'a pu voir (d) *tout couvert de pouſſiere de ſes combats journaliers, & des meurtriſſures qui lui reſtoient du combat.* On ajoûte qu'au ſentiment même de Mr. Arnauld il n'avoit pas toûjours ſoutenu l'orthodoxie; *il s'étoit trop declaré pour un Theologien de moindre aloy que ſaint Auguſtin, & dont les Proteſtans du parti* d'Arminius *ont pretendu tirer de grans avantages.* Cela fait entendre qu'il n'aprouvoit point l'hypotheſe Auguſtinienne ſur la predeſtination; mais nous conoitrons beaucoup mieux quel étoit ſon ſentiment ſur cette doctrine, ſi nous liſons la preface d'un traitté qui n'eſt pas encore public. Mr. Simon l'a inſerée dans l'une de ſes (e) lettres, & a fait ſçavoir que le Docteur de Launoi condamne dans cet ouvrage les ſentimens de ſaint Auguſtin. Cette lettre n'eſt pas fort avantageuſe au Docteur, & donne une très-petite idée de ſon ſçavoir.

(b) *Ibid. pag.* 267.

(d) *Ibid. pag.* 269.

(e) *C'eſt la* 31. *des lettres choiſies de Mr. Simon imprimées à Trevoux l'an* 1700.

LEON X. *pag.* 1792. *lig.* 3. *ajoûtez:*

Les gens de lettres, de quelque religion & de quelque nation qu'ils ſoient, doivent louër & benir la memoire de ce Pape à cauſe de l'attachement qu'il eut à faire chercher les manuſcrits des anciens. Il n'épargna ni ſes ſoins, ni ſon argent pour une telle recherche, & pour procurer de fort bonnes éditions. J'ai deux lettres anecdotes qui ſont (*S*) une preuve de cela, & que l'on ſera ſans doute bien aiſe de trouver ici.

A la même pag. col. 2. *avant la remarque A ajoutez:*

(*S*) *J'ai deux lettres anecdotes qui ſont une preuve de cela.*] Elles m'ont été communiquées par Mr. de Seidel Conſeiller Privé de ſa Majeſté de Pruſſe. Il a heritè de Monſieur ſon pere une belle bibliotheque, & il l'a augmentée très-conſiderablement, & ſur tout de livres rares, & de pieces manuſcrites. Il en a raporté pluſieurs de ſon voiage de Grece, & il eſt très-digne de poſſeder un tel threſor, car il eſt fort ſavant, & il ſe plaît beaucoup à favoriſer les ſciences. La copie qu'il a eu la bonté de m'envoier des deux lettres de Leon X. eſt fidelle & très-exacte; on a encore l'original écrit de la main de Sadolet. Diſons en paſſant qu'on a imprimé dans le *nova literaria Maris Balthici & Septentrionis* (c) du mois de Novembre 1699. une lettre qui fut écrite pour un ſemblable ſujet à ſa Majeſté Danoiſe par Leon X. le 8. de Novembre 1517. Voici celles que j'ai en main:

(c) *Pag.* 348.

Venerabili Fratri Alberto Moguntin. & Magdeburgen. Archi-Epiſcopo, Adminiſtratori Halberſtaten. Principi Electori ac Germania Primati.

LEO. PP. X.

Venerabilis Frater, Salutem & Apoſtolicam benedictionem. Mittimus dilectum filium Joannem Heytmers de Zonvelben, Clericum Leodienſis diœceſeos, noſtrum & Apoſtolica ſedis Commiſſarium ad inclitas Nationes, Germania, Dania, Svetia, Norvegia & Gothia, pro inquirendis dignis & antiquis libris qui temporum injuria periere, in qua re nec ſumptui nec impenſæ alicui parcimus, ſolum ut ſicus uſque à noſtri Pontificatus initio propoſuimus, quòd Altiſſimo tantum ſit honor & gloria, viros quovis virtutum genere inſignitos præſertim literatos, quantum cum Deo poſſumus, foveamus, extollamus ac juvemus. Accepimus autem jenes Fraternitatem Tuam, ſeu in locis ſub illius ditione poſitis eſſe ex dictis antiquis libris, præſertim Romanarum Hiſtoriarum non paucos qui nobis cordi non parum forent. Quare cum in animo nobis ſit tales libros, quotquot ad manus venire potuerint in lucem redire curare pro communi omnium literatorum utilitate, Fraternitatem Tuam eâ demum quâ poſſumus affectione hortamur, monemus & enixius in Domino obteſtamur, ut ſi rem gratam unquam facere animo proponit, vel eorundem librorum omnium exempla fideliter & accuratè ſcripta, vel quod magis exoptamus ipſoſmet libros antiquos ad nos tranſmittere quanto citius curet, illos ſtatim recepturi, cum exſcripti hic fuerint, juxta obligationem per Cameram noſtram Apoſtolicam factam, ſeu quam dictus Joannes Commiſſarius noſter præſentium lator ad id mandatum ſufficiens habens nomine dicta Camera demo duxerit faciendam. Et quia dictus Joannes promiſit nobis ſe brevi daturum trigeſimum tertium librum Titi Livij de bello Macedonico, illi commiſimus ut eum ad manus Tua Fraternitatis daret, ut ipſa quam primum poſſet per fidum nuntium ad nos, vel dilecto Filio Philippo Beroaldo Bibliothecario Palatij noſtri Apoſtolici mittat. Quoniam vero eidem Joanni certam ſummam pecuniarum hic in urbe enumerari fecimus pro expenſis factis & fiendis, & certam quantitatem debemus, volumus, & ita Fraternitati Tuæ committimus & mandamus, ut poſtquam acceperit præ-

dictum librum Titi Livij ipſi Joanni ſolvat ſeu ſolvi faciat centum quadraginta ſeptem ducatos auri de Camera ex pecuniis indulgentiarum conceſſarum per illius provincias in favorem fabricæ Baſilicæ Principis Apoſtolorum de urbe; quam quidem pecuniarum ſummam in computis Tuæ Fraternitatis cum Camera Apoſtolica admittemus, prout in præſentiâ per præſentes admittimus & admitti mandamus. Juvet præterea eundem Joannem ſalvis conductibus literis & auxiliis, & illi per Provincias ſuas aſſiſtat pro libris extrahendis, & pro illo etiam fide jubeat, ſi opus eſt, pro dictis libris intra certum tempus à nobis reſtituendis & ad ſua loca remittendis. Quod ſi Fraternitas Tua fecerit, ut omnino nobis perſuademus, & ingens nomen apud Viros literatos conſequetur, & nobis rem gratiſſimam faciet. Datum Romæ apud S. Petrum ſub annulo Piſcatoris die XXVI. Novembris M. DXVII. Pontificatus noſtri anno quinto.

JA. SADOLETUS.

C'eſt la premiere des deux lettres en queſtion: voici la ſeconde: on y verra dequoi pouvoir croire vraiſemblablement que toute l'hiſtoire de Tite Live ſubſiſtoit alors. Mr. de Seidel tient de bon lieu qu'on croit qu'un Chanoine de Magdebourg, qui étoit l'un des Miniſtres d'état du Marquis Joachim Frideric Adminiſtrateur de l'Archevêché, ſe prevalut de la confuſion où étoient les choſes, & ôta de la Bibliotheque publique pluſieurs manuſcrits & nommément ce Tite Live, pour les tranſporter dans la ſienne. Ses heritiers la conſerverent, mais ils tenoient fort cachez les manuſcrits qui n'y étoient entrez que par des voies illegitimes. Enfin tout cela perit lors que la ville fut ruinée l'an 1631.

Venerabili Fratri noſtro Alberto Archiepiſcopo Moguntin. Principi Electori & Germania Primati.

LEO PP. X.

Dilecti (*f*) *filii, Salutem & Apoſtolicam benedictionem. Rettulit nobis dilectus filius Joannes Heytmers de Zonvelben Clericus Leodienſis diœceſeos quem nuper pro inquirendis antiquis libris, qui deſiderantur ad inclitas nationes Germania, Dania, Norvegia, Suetia & Gothia noſtrum & Apoſtolica ſedis ſpecialem nuncium & Commiſſarium deſtinavimus, à quodam, quem ipſe ad id ſubſtituerat, accepiſſe literas, quibus ei ſignificat in veſtra Bibliotheca reperiſſe Codicem antiquum, in quo omnes Decades Titi Livij ſunt deſcripta, impetraſſeque à vobis illas poſſe exſcribere cum originalem codicem habere fas non fuerit. Laudamus profecto veſtram humanitatem & erga ſedem Apoſtolicam obedientiam. Verum, dilecti filij, fuit nobis ab ipſo uſque Pontificatus noſtri initio animus, Viros quovis virtutis genere exornatos, præſertim literatos, quantum cum* DEO *poſſumus, extollere ac juvare. Ea de cauſa hujuſcemodi antiquos & deſideratos libros, quotquot recipere poſſumus, prius per viros doctiſſimos, quorum copia* DEI *munere in noſtrâ hodie eſt curiâ, corrigi facimus, deinde noſtra impenſa ad communem eruditorum utilitatem diligentiſſime imprimi curamus. Sed ſi ipſos originales libros non habeamus, noſtra intentio non plane adimpletur, quia hi libri, viſis tantum exemplis, correcti in lucem exire non poſſunt.*

(f) *Mr. de Seidel croit que cette lettre fut écrite aux Chanoines de Magdebourg; vu qu'Albert de Brandebourg Archevêque de Mayence étoit auſſi Archevêque de Magdebourg.*

Man-

Digitized by Google

Mandavimus in Camera nostra Apostolica sufficientem praestare cautionem de restituendis hujuscemodi libris integris & illasis eorum Dominis, quam primum hic erunt exscripti, & dictus Joannes, quem iterum ad pramissa Commissarium deputavimus, habet ad eandem Cameram sufficiens mandatum, illam obligandi ad restitutionem predictam, modo & forma quibus ei videbitur. Tantum ad commodum & utilitatem Virorum eruditorum tendimus; De quo etiam dilecti filii Abbas & Conventus Monasterii Corwiensis Ordinis S. Benedicti Padebornensis diœcesios nostri locupletissimi possunt esse testes, ex quorum Bibliotheca cum primi quinque libri Historia Augusta Cornelii Taciti qui desiderabantur, furto subtracti fuissent, illique per multas manus ad nostras tandem pervenissent. Nos recognitos prius eosdem quinque libros & correctos à Viris predictis literatis in nostra Curia existentibus, cum aliis Cornelii predicti operibus, qua extabant, nostro sumptu imprimi fecimus. Deinde vero, re comperta, unum ex voluminibus dicti Cornelii, ut premittitur, correctum & impressum, ac etiam non inordinate ligatum, ad dictos Abbatem & Conventum Monasterii Corwiensis remisimus, quod in eorum Bibliotheca loco subtracti reponere possent. Et ut cognoscerent ex ea subtractione potius eis commodum quam incommodum ortum, misimus eisdem pro ecclesia Monasterii eorum indulgentiam perpetuam. Quocirca vos & vestrum quemlibet, ea demum qua possumus affectione in virtute sancta obedientia monemus, hortamur, & sincera in Domino caritate requirimus, ut si nobis rem gratam facere unquam animo proponitis, eundem Joannem in dictam vestram Bibliothecam intromittatis, & exinde tam dictum codicem Livii, quàm alios qui ei videbuntur per eum ad nos transmitti permittatis, illos eosdem omninò recepturi, reportaturique à Nobis præmia non vulgaria. Datum Roma apud S. Petrum, sub annulo Piscatoris, die prima Decembris MDXVII. Pontificatus Nostri anno quinto.

JA. SADOLETUS.

(e) *Canter. praf. in Lycophr.*

LYCOPHRON, *page* 1809. *lig.* 11. *à la 2. col. après* imprimé *ajoutez:* Au reste il ne faut pas que j'oublie que Bernard Bertrand natif de Riez en Provence est le premier qui ait traduit en Latin ce poëme de Lycophron. Il traduisit aussi le commentaire de Tzetzes. L'une & l'autre de ces deux versions furent imprimées ensemble à Bâle l'an 1558. Canterus (*e*) a parlé de ce travail avec assez de mepris. On n'en a rien dit dans l'épitome de la bibliotheque de Gesner imprimé à Zurich l'an 1583. On n'y parle de Lycophron que sur le pied d'un auteur dont quelques ouvrages se trouvoient en (*f*) manuscrit dans la bibliotheque de Vienne, & lors qu'on parle de Bernard Bertrand on ne marque que sa traduction d'Eustathius sur *Dionysius Afer de situ orbis* imprimée à Bâle chez Oporin, & sa version du livre de Galien *de humoribus* imprimée à Strasbourg l'an 1558. Je voudrois que l'on imprimât (*g*) *la gloſe interlinaire & les notes Grecques* que Mr. Nicolle *a écrites de sa main sur le texte Grec* de Lycophron. *C'est un très-excellent Manuscrit*, à ce qu'assure Mr. l'Abbé Faydit (*h*), à qui Mr. de Bessat Maître des Comptes neveu de Mr. l'Abbé de Bourzeis l'avoit prêté.

(f) *Notez que ces paroles de l'épitome de Gesner au mot* Lycophron *page* 558. in bibliotheca Impress. Viennæ *sont fautives car au lieu d'*Impress. *il faut* Imperat.

(g) *Voiez l'Abbé Faydit dans la preface de la Telemacomanie.*

(h) *Ibid.*

LIMEUIL, *pag.* 1821. *lig.* 6. *ôtez* Menagiana, *& mettez* Menagiana *.

* *A la page* 323. *de la* 1. *édition de Hollande.*

LINACER, *page* 1824. *col.* 2. *ligne* 9. *avant la fin ôtez* Tolosates, *& mettez* (*a*) Tolosates. *Pag.* 1825. *col.* 2. *lig.* 4. *ôtez* cum *& mettez* (*b*) cum. *Pag.* 1826. *col.* 1. *lig.* 6. *ôtez* calomniateur, *& mettez* (*c*) calomniateur.

(a) *C'étoit un Moine Augustin natif de Toulouse, & qu'il eut fallu par conſequent nommer ou* Tolosas *ou* Tolosanus. *Il est nommé* Bernardus Andreas *dans l'épitome de Gesner p. m.* 116. *& dans l'*encomiasticon Augustinianum *de Philippe Elssius pag.* 124.

LOGNAC, *pag.* 1843. *col.* 1. *effacez la derniere note marginale, & lig.* 11. *avant la fin effacez depuis* homme *jusqu'à* Roi *inclusivement, & mettez* homme, & il le fit voir bientôt après puis qu'il voulut livrer à la ligue les prisonniers dont Henri troisiéme.

LOYOLA, *pag.* 1856. *col.* 1. *à la fin de la derniere note marginale ajoutez:* Voiez aussi la question curieuse si Mr. Arnauld est heretique pag. 92. 93. de la 2. édition.

LORME, *pag.* 1864. *à la derniere ligne du texte ajoûtez:* Nous verrons ci-dessous (G) qu'il mourut l'an 1678.

Page 1865. *col.* 1. *avant la remarque A ajoutez:*

(G) *Qu'il mourut l'an* 1678.] Ma preuve sera tirée de ce passage du Mercure galant: „(*d*) Nous avons „perdu un Medecin aussi ancien que fameux. C'est „Mr. de Lorme, qui avoit toûjours fait ce qui a passé „en Proverbe à l'égard des Medecins, à qui on ne „manque jamais de dire qu'ils ayent à se guérir eux-„mesmes. Il avoit mis en vogue une Tisane appel-„lée Boüillon-rouge, dont mille Gens se sont bien „trouvez. Les grandes sommes qu'il a employées „pour faire des expériences, sont des marques du „plaisir qu'il se faisoit de n'ignorer rien dans son Art. „Il est mort à l'Hostel de Monsieur le Marefchal de „Créquy où il demeuroit, apres avoir vescu plus de „cent ans. Il avoit encor l'esprit vif, & j'ay veu des „Vers de luy fort bien tournez, qu'on m'a assuré „qu'il avoit faits depuis quinze jours.„ Je ne pense pas qu'il ait vêcu plus de cent ans, & j'aimerois mieux m'en tenir au calcul de Mr. Patin selon lequel il seroit mort à l'âge de 94. ans.

(d) *Mercure galant du mois de Juillet* 1678. *pag.* 142. 143. *édit. de Holl.*

LORRAINE, *pag.* 1869. *col.* 2. *avant la remarque A ajoutez:* J'y ai parlé de quelques sermons de ce Cardinal: les lettres de Languet nous aprenent qu'ils ne furent pas desaprouvez des Protestans, & que ce Cardinal se rendit suspect de Lutheranisme. Ce fut l'an 1561. qu'il les prêcha à Rheims pendant le Carême. (*i*) *Cardinalis Lotharingicus a rigidioribus Pontificiis accusatur Lutheranismi. Per hanc Quadragesimam concionatus est Rhemis cum non parva laude. Utinam nihil aliud unquam egisset.* Il avoit deja fait paroître qu'il souhaitoit qu'on reformât bien des choses, mais ce n'étoient que des ruses, comme Languet le devina bien. (*k*) *Cum præsertim Cardinalis Lotharingicus, jam pulchre simulet se omnino expetere, ut fiat aliqua emendatio in religione, & fatetur hoc esse plane necessarium. Ego sane in ea re ipsi non credo, sed existimo, ipsam hoc ideo facere, quia videt adversando se nihil posse proficere, & sperat se sic agendo posse plura impedire, sed tamen parum proficit.* Ce qu'on dit dans une autre lettre datée de Paris le 26. de Novembre 1561. est beaucoup plus fort, puis qu'aiant parlé de la conversion publique de l'Evêque de Troies on ajoûte, que le (*l*) Cardinal de Lorraine faisoit semblant d'avoir la même intention; car, poursuit-on, il prêche à Rheims de telle sorte qu'il ne paroît guere éloigné du Lutheranisme.

(i) *Languet. epist.* 44. *lib.* 2. *pag.* 112. *Voiez aussi epist.* 45. *pag.* 116.

(k) *Idem epist.* 48. *pag.* 120.

(l) Cardinalis Lotharingicus videtur simulare se aliquid tale cogitare: nam Rhemis ita concionatur, ut videatur non multum à nostris dissentire. Sed viderint alii quantum huic sit fidendum. *Id. epist.* 63. *pag.* 159.

LOUIS XI. *pag.* 1888. *lig.* 5. *ajoûtez:* Il n'a pas mal reüssi à developer les machinations de la guerre du bien public, & les ruses avec lesquelles on les deconcerta, & l'on dissipa cette terrible conjuration †. Cette matiere étoit favorable à son genie, & au tour qu'il avoit donné à ses études; mais il y a un livret où nous (I) voions avec plus de netteté le plan de cette entreprise, & les moiens emploiez par Louis XI. à la dissiper.

Pag. 1883. *col.* 1. *à la fin de la remarque M ôtez* de Grotius (*c*), *& lisez*, que Mr. (*c*) Menage attribuë faussement à Grotius. Il faloit l'attribuer à Mr. de Zuylichem. Voiez la page 180. de ses *momenta desultoria*, à l'édition de Leide 1644. in 8.

Pag. 1889. *col.* 1. *avant la remarque A ajoutez:*

(I) *Il y a un livret où nous voions avec plus de netteté le plan de cette entreprise, & les moiens.*] Il fut imprimé l'an 1694. sous le titre de *Miroir historique de la Ligue de l'an* 1464. *où peut se reconoître la Ligue de l'an* 1694. *pour y decouvrir ce qu'elle a à craindre des propositions de paix que la France lui fait. Par l'Auteur du Salut de l'Europe.* Vous voiez que celui qui publia cet ouvrage se designe non pas par son nom, mais par un écrit precedent qui avoit paru la même année, & qui a pour titre *le salut de l'Europe consideré dans un état de crise, avec un avertissement aux Alliez sur les conditions de paix que la France propose aujourd'huy, par l'Auteur de la Reponse au discours de Mr. de Rebenac.* Cette reponse (*m*) qui est de 117. pages in 8. parut l'an 1692. & fut fort au goût des ennemis de la France. De là vint sans doute que l'auteur s'en fit comme un titre de Seigneurie pour se caracteriser à la tête de sa seconde production, qui fut celle qu'il intitula *le salut de l'Europe, &c.* Depuis le second écrit il ne se designa plus par sa premiere Seigneurie, mais par celle qu'il fonda sur son salut de l'Europe. Je ne sçai point s'il est l'auteur de deux écrits qui parurent l'an 1694. l'un sous le titre d'*Avis d'un amy à l'auteur du miroir historique de la Ligue de l'an* 1464. l'autre sous le titre de *Pensées sur l'avis d'un amy à l'Auteur du miroir historique de la Ligue de l'an* 1464. Je sçai

† *Voiez son histoire de Louis XI. au livre* 3. *& 4.*

(m) *Je l'ai citée dans la remarque* G Δ *de l'article* François I.

Digitized by Google

(a) *Notez pourtant qu'il semble que Florus lib. 1. cap. 10. le nomme Aruns.*

(b) *Ex Servio in Æneid. lib. 8. v. 646.*

(c) *Au 2. livre des Faſtes.*

(d) *Voiez la remarque G de l'article* Olympias.

(e) *Ovidius Faſtor. lib. 2. pag. m. 49.*

(f) *Que jugerons-nous de Lucrece, ſinon ce qu'en a jugé Monſieur de Charleval . . . qu'elle ſe tua apres coup.* Saraſin, dialogue s'il faut qu'un jeune homme ſoit amoureux p. m. 182. *Voiez auſſi Menagiana pag. 281. de la 1. édit. de Holl.*

(g) *Balzac p. m. 88. 89. du Barbon.*

(h) *Dio in excerptis à Valeſio editis pag. 574.*

(i) *Id. ib. pag. 576.*

(k) Graviſſima injuria Lucretiam afficit Dio qui eam minime invitam cum adultero commixtam eſſe ſcribit. *Henr. Valeſius nos. in excerpta Dionis pag. 81.*

(l) Hoc enim proximum culpæ eſt. *Id. ibid.*

(m) *Diodor. Siculus in iiſdem excerptis pag. 253.*

ſçai ſeulement qu'il continua de ſe deſigner par ſa ſeconde qualité dans un écrit qui courut l'an 1695. & qui s'intitule, *lettre au Gazetier de Paris ſur le Siege de Namur, par l'Autheur du Salut de l'Europe.* Il ne paroit pas mal inſtruit du caractere de Louis XI.

LUBIENIETZKI, *pag.* 1908. *col.* 2. *lig.* 11. *de la remarque D effacez:* Voilà ſur quoi l'on ſe fonde, quand on dit que ce Miniſtre Socinien fut Secretaire de ſa Majeſté Danoiſe. *Effacez auſſi les notes marginales e & i, & ajoutez à la fin de la même remarque D:* Ses amis lui avoient obtenu le titre de Secretaire du Roi de Pologne, parce qu'ils eſpererent que cela obligeroit les Magiſtrats de Hambourg à le laiſſer en repos. Cette eſperance fut trompeuſe.

LUCRECE, *pag.* 1917. *lig.* 2. *après* diſcuſſion *ajoûtez:* Le Pere le Moyne me fournira quelque choſe; il eſt de ceux qui ont fait l'apologie de cette Dame, & il a dit (F) qu'elle ſurpaſſa ſes Divinitez.

Page 1915. *col.* 1. *avant la remarque C ajoutez:*

Voici encore quelques variations. Servius a nommé Aruns le violateur de Lucrece: les autres hiſtoriens (a) le nomment Sextus, & donnent à un autre fils de Tarquin le nom d'Aruns. Le même Servius ſupoſe que pour vuider la diſpute on alla premierement chez Lucrece à Collatie, & puis à Rome. Il veut que l'eſclave qui fut amené dans la chambre de Lucrece ait été un Ethiopien (b). Je ne parle point d'Ovide, qui a raconté (c) l'infortune de Lucrece avec pluſieurs circonſtances dont aucun hiſtorien ne fait mention. Il s'eſt ſervi du privilege de la poëſie, il a inventé ce qu'il a cru de plus propre à orner la narration. Il y a même inſeré ce que les Grecs avoient dit (d) de Polyxene, qui eut ſoin de bien étendre ſes habits pour empêcher qu'en tombant elle ne fît rien paroître de ce que la pudeur defend de montrer.

Nec (e) mora, celato figit ſua pectora ferro:
Et cadit in patrios ſanguinolenta pedes.
Tunc quoque, jam moriens, ne non procumbat honeſtè,
Reſpicit. hac etiam cura cadentis erat.

Mais comme il ne ſervoit de rien aux decorations de dire que le violateur de cette Dame étoit le plus jeune des fils de Tarquin, il faut croire qu'en cela il ſuivoit une tradition, & qu'ainſi les hiſtoriens s'étoient diviſez ſur ce point particulier: la plupart dirent que l'adultere étoit l'aîné des fils de ce Prince, & quelques autres le prirent pour le plus jeune.

A la même page 1915. *col.* 1. *lig.* 2. *& 3. de la remarque D effacez,* moderne dont j'ai oublié le nom s'imaginoit, *& mettez* moderne (f) s'imaginoit.

Page 1917. *col.* 1. *avant la remarque E ajoûtez:*

L'un des travers d'eſprit que Balzac donne à ſon Barbon eſt celui-ci: „(g) Un autre mot mal-entendu de „l'Hiſtoire de Dion, l'a obligé à calomnier la chaſte„té de Lucrece, c'eſt à dire, à jetter de la bouë ſur „la plus belle fleur de l'Antiquité, & à ſalir le princi„pal ornement de Rome naiſſante. Et bien que la „reputation d'une ſi honneſte Dame ſoit venuë pure „& entiere juſques à nous, cét Accuſateur de la Ver„tu a l'effronterie d'agir tout ſeul contre le teſmoi„gnage de tous les Siecles, & de diſputer à cette He„roïne la poſſeſſion de ſa gloire, par un procez in„tenté mal à propos. Il pretend que Tarquin com„mença veritablement par la force, mais qu'il ache„va par la perſuaſion; que Lucrece refuſa ſon conſen„tement au crime, mais qu'elle apporta quelque „complaiſance à la qualité; qu'apres avoir eſté vain„cuë, elle fut gaignée, & que le remors de la faute „qu'elle avoit faite, autant que le regret de l'affront „qu'elle avoit receu, la fit reſoudre à ne pas ſurvivre „à ſon deshonneur.„

Le pretexte que l'hiſtorien Dion peut fournir aux mediſans conſiſte en ce qu'il a dit, que Lucrece fut engagée à ſoufrir volontairement que l'on joüit d'elle. (h) Ἠνάγκασεν αὐτὴν ἐκοῦσαν ὑβρισθῆναι. *Coegit eam* NON INVITAM *ſtuprum pati.* . . . . . (i) Διὰ μὲν δὴ ταῦτ' οὐκ ἄκουσα δὴ ἐμοιχεύθη. *Eam igitur ob cauſam* NON INVITA *adultero ceſſit.* Le ſavant critique qui a publié pluſieurs beaux fragmens de Dion le blâme (k) d'avoir fait une injure atroce à Lucrece, en diſant qu'elle ne fut point deshonorée contre ſon gré. Il pretend que c'eſt ruiner tout ce que la narration de cette avanture doit avoir de grave, & qu'un tel fait aiant amené dans Rome une inſigne revolution, & étant comme un pivot de l'hiſtoire du peuple Romain, a dû être raconté fort gravement, afin qu'il parût que la roiauté ſous laquelle les Romains avoient vecu depuis que leur ville étoit fondée, n'avoit pas été abolie ſans une forte raiſon; qu'il faloit donc dire non pas que Lucrece avoit ſoufert volontairement que Sextus ſe ſatisfît, (l) car cela eſt contigu au crime, mais qu'elle y fut contrainte l'épée à la gorge. Le critique nous avertit de comparer le narré de Dion avec celui de Denys d'Halicarnaſſe, qu'il trouve beaucoup inferieur à celui de Diodore (m) de Sicile, mais, ajoûte-t-il, le meilleur de tous eſt celui de Tite Live.

Quelque admiration que j'aie pour l'érudition très-profonde & très-judicieuſe qui éclate dans les écrits de Henri Valois, je ne puis être ici de ſon ſentiment. Il me ſemble que par raport à la gravité il ne manque rien au recit de Dion, & j'y trouve la chaſteté de Lucrece dans un auſſi beau jour que dans aucun autre hiſtorien, & ſelon toutes les circonſtances qui en peuvent relever l'idée. Les termes ἐκοῦσα, ὐκ ἄκουσα ne ſignifient rien que Tite Live, & Denys d'Halicarnaſſe, & les autres n'aient fait entendre clairement. Ils ne ſervent qu'à marquer une circonſtance qu'aucun hiſtorien n'a omiſe, qui eſt que Sextus ne ſe ſervit point d'une force immediate, comme lors qu'une femme ſe defend le plus qu'elle peut des mains, des pieds, & des dens, &c. mais Dion ne laiſſe pas de faire entendre que s'il y eut quelque choſe de volontaire dans la patience de Lucrece, ce fut de la même façon que le plus avare de tous les hommes jette volontairement ſes marchandiſes dans la mer, lors qu'il n'y a point d'autre expedient que celui-là de ſauver ſa vie, qui lui eſt plus precieuſe encore que ſes richeſſes. Tout le monde juge que ceux qui ne jouiſſent d'une femme qu'après l'avoir menacée de la mort, ou de la queſtion, ou de quelque peine encore plus effraiante l'ont forcée, & qu'ils meritent d'être punis comme des violateurs: & l'on ne peut pas dire que cette femme ait ſoufert cela de bon gré; il n'y a point là un autre eſpece de conſentement que celui d'un homme qui marche, mais qui ne le fait qu'a cauſe qu'on lui tient l'épée aux reins, & que l'on eſt prêt ou de le tuer, ou de le traîner la corde au col s'il ne marche. Je ſuis perſuadé que Dion ſe ſeroit ſervi des mêmes termes, ἐκοῦσα ὐκ ἄκουσα, *non invita*, s'il avoit eu à repreſenter la diference qu'il y a entre une femme qui aime mieux marcher que de ſe laiſſer traîner, & une femme qui aime mieux ſe laiſſer traîner que de marcher. Qu'on ceſſe donc de dire qu'il a fait tort à Lucrece.

A la 2. *col. de la même page lig.* 13. *avant la* 2. *alinea ôtez,* un Ancien, *& mettez* un (n) Ancien.

Pag. 1919. *col.* 1. *avant la remarque A ajoutez:*

(F) *Le Pere le Moyne . . . .* a fait *l'apologie de cette Dame, & il a dit qu'elle ſurpaſſa ſes divinitez.*] J'ay veu, dit-il (o), *le procés que l'on fait à ſa memoire,* „& la ſentence qui luy eſt attachée dans les Livres de „la Cité de Dieu. J'ay aſſiſté quelquefois aux Decla„mations, qu'une des plus hautes & des plus fortes „Vertus de ſon (p) Sexe, a couſtume de faire contre „elle: & j'avouë que ſi elle eſt jugée par le Droit „Chreſtien & ſelon les Loix de l'Evangile, elle aura „peine de juſtifier ſon innocence. . . . . Neant„moins ſi elle eſt tirée de ce Tribunal ſevere où il ne „ſe preſente point de Vertu Payenne, qui ne ſoit en „danger d'eſtre condannée: ſi elle eſt jugée par le „Droit de ſon Pays, & par la Religion de ſon Temps, „elle ſe treuvera des plus chaſtes de ſon Temps, & „des plus fortes de ſon Pays: la noble & vertueuſe „Philoſophe qui l'accuſe ſi ſouvent, l'abſoudra de ſon „malheur, & ſe reconciliera avec elle: & chacun „avoüera que ſon peché fut moins de ſa faute, que „de l'imperfection du Droit Romain, qui ne l'avoit „pas bien reglée: & des ſcandales de la Religion, „qui ne luy avoit donné que de mauvais exemples. „En effect le Droit de ce Pays là, n'eſtoit alors qu'un „Droit ſuperficiel & de montre. . . . . Quant à la „Religion Romaine qui erigeoit les Courtiſanes en „Deeſſes, & ſacrifioit à des Adulteres, il ne falloit „pas attendre qu'elle fiſt des Vierges, ny des Fem„mes chaſtes. En cela Lucrece, voire Lucrece vio„lée, fut meilleure que les Dieux de Rome. Ce ne „fut pas l'amour du plaiſir, ny la crainte de la Mort „qui la firent faillir; ce fut l'amour de l'honneur, & „la crainte exceſſive qu'elle eut de le perdre. Et ſi „elle n'eut pas la fermeté de Suſanne, qui ne plia ny „ſous la Mort, ny ſous l'infamie; il ſuffit de dire „pour l'excuſer, qu'elle ne croyoit point au Dieu de „Suſanne: & le miracle euſt eſté trop grand, ſi une „Payenne euſt égalé une des plus hautes Vertus des „Fideles, ſans la Loy & ſans les Graces qui faiſoient „les Fideles. Ne feignons donc point de loüer Lu„crece. . . . . (q) Ne pouvant de ſes ſeules mains „reſiſter à la force armée, elle la repouſſa de l'Eſprit: „& ſon Ame s'eſleva autant qu'elle pût, pour n'eſtre „point taehée de l'impureté qui ſoüilla ſon corps.„

(n) *C'eſt Servius in Virgil. Æn. lib. 8. v. 646.*

(o) *Le Pere le Moyne, galerie des femmes fortes pag. 188. 189. édit. de Holl. 1660*

(p) *Je voudrois bien ſavoir de quelle perſonne le Pere le Moyne parle ici.*

(q) *Id. ib. pag. 190.*

Digitized by Google

LUCO, *pag.* 1931. *lig.* 3. *à la fin ajoûtez:* On pretend qu'il eſt le premier auteur de la découverte du (FA) peché philoſophique.

A la même page col. 1. *avant la remarque A ajoûtez:*

(FA) *Qu'il eſt le premier auteur de la decouverte du peché philoſophique.*] Voiez le livre intitulé *le Philoſophiſme des Jeſuites de Marſeille*, vous y trouverez (*a*) ces paroles; ce qui embarraſſe De Lugo „ en admettant des pechez actuels purement philoſophiques „ dans un Barbare, au moins pendant le peu de tems „ où il ſuppoſe & ſoûtient qu'il peut ignorer Dieu *in-* „ *coupablement*; c'eſt que ce Barbare peut mourir dans „ ce peu de tems avec ſes pechez philoſophiques, & „ qu'il ne ſçait ce que Dieu en pourroit faire, ni quel „ jugement il pourroit prononcer ſur un tel pecheur, „ ni en quel rang il le mettroit pour l'éternité. D'autres Jeſuites l'envoient aux Limbes avec les enfans „ mort-nez aprés quelque peine temporelle proportionnée au Peché philoſophique, de quelque nature „ qu'il fut, parricides, inceſtes, &c. Mais De Lugo „ aime mieux faire un nouveau genre de providence. . . . . Dans ce nouvel (1) ordre Dieu, pour „ ne pas bannir de ce monde le Peché philoſophique „ qui y eſt ſi neceſſaire, & pour n'être pas auſſi embaraſſé de ce qu'il pourra faire en l'autre de ces ſortes de pecheurs, fera un miracle plûtôt que de les „ laiſſer mourir en cet état. Il leur donnera, avant „ qu'ils ſortent de cette vie, autant de connoiſſance „ du vrai Dieu qu'il leur en eſt neceſſaire pour pouvoir pecher Théologiquement, ou au moins autant „ de lumiere qu'il leur en faut pour pouvoir ſe douter „ qu'il pourroit bien y avoir un Dieu, & il attendra „ pour les laiſſer mourir qu'ils aient commis avec cette connoiſſance, ou avec ce doute, quelque peché „ qu'il puiſſe traiter de peché mortel, & le punir éternellement dans l'enfer. Car ce ſeul doute, dont il „ negligeroit de s'éclaircir, rendroit ſon peché éternellement puniſſable, parce qu'en pechant en cet „ état il s'expoſeroit au danger d'offenſer celui qui lui „ a donné l'être. La penſée eſt tout-à-fait rare, & digne de celui qui paroît être le premier Jeſuite qui „ ait fait la découverte du Philoſophiſme. „ On voit aiſément que l'auteur qui raporte ainſi le dogme de ce Jeſuite y mêle des traits railleurs. Mais après tout il n'eſt pas étrange qu'un docteur ſoit embaraſſé quand il tâche de concilier la damnation éternelle de l'homme avec les idées naturelles, qui nous font voir clairement que pour faire entrer un caractere de moralité dans une action, il faut qu'on ait ſçu ſi elle eſt bonne ou mauvaiſe, ou que l'on l'ait ignoré par ſa propre faute. Concluons qu'il eſt facile de broncher dans un tel chemin, puis qu'on y fait de faux pas lors même qu'on ſe propoſe d'écarter du jugement de Dieu, tout ce qui ſemble le faire paroître moins équitable. La ſupoſition de nôtre De Lugo ne va pas à diminuer la quantité des damnez, mais à les rendre plus notoirement damnables.

(*a*) *A la page* 119. 120.

(1) Dices ſaltem illo brevi tempore, quo ſine culpa ignoretur Deus, poſſet aliquis mori ante cognitionem Dei. Quid igitur fieret de illo adulto ſine peccato mortali? Reſpondeo facilè . . . in noſtro caſu dicendum, pertinere ad eandem providentiam Dei, ut nullus infidelis adultus moriatur, donec vel cognoſcat Deum, vel ſaltem dubitet, & culpabiliter omittat ejus inquiſitionem, vel, non obſtante illo dubio, committat alia peccata gravia: quæ quidem jam erunt omnino mortalia, cum opponat ſe periculo offendendi illum Conditorem, de quo dubitat an ſit. *De Lugo Tract. de Incarnat.*

LUTHER, *pag.* 1946. *effacez les trois premieres lignes, & liſez:* L'an 1699. contient une infinité † de particularitez, & indique un nombre infini d'auteurs qui ont parlé de cet illuſtre perſonnage. On y trouve dans l'avertiſſement au lecteur une liſte de ceux qui ont compoſé ou ſon éloge, ou ſon hiſtoire. On y trouve auſſi la refutation des fauſſetez d'un anonyme dont le page de 286. pages *in* 12. intitulé *Accidentia profligata, ſpecies inſtaurata, ſive de ſpeciebus panis ac vini poſt conſecrationem Euchariſticam duntaxat manentibus. Opus Philoſophico Theologicum*, où il ſoutient d'une grande force l'opinion du Pere Maignan ſur les eſpeces ſacramentales.

† *Voiez ci-deſſus la remarque G à la fin.*

Pag. 1935. *col.* 2. *avant la remarque H ajoûtez:*

MR. JUNCKER, à la page 193. & 220. du *vita D. Martini Lutheri nummis atque iconibus illuſtrata*, ſoutient que tout ce que l'on raconte de ce pretendu verre catechiſtique eſt une impoſture, & une fiction groſſiere, & il cite deux ou trois ouvrages qui prouvent qu'il ne faut point s'arrêter à ce qui ſe voit là-deſſus dans le *colloquia menſalia*. Ce livre de Mr. Juncker eſt très-curieux, & nous fait conoître que l'auteur s'eſt apliqué avec beaucoup de diligence, & de ſuccés à la recherche de tout ce qui étoit capable de bien illuſtrer la matiere qu'il avoit choiſie.

MACHIAVEL, *pag.* 1960. *col.* 2. *avant la remarque F ajoûtez:* Si nous avions tout entier l'ouvrage dont on publia une partie l'an 1622. nous aurions peut-être ce qui a été fait de meilleur ſur le Prince de Machiavel. Cette partie toute entre-coupée de lacunes eſt intitulée, *Fragment de l'examen du Prince de Machiavel. Où il eſt traicté des Confidens, Miniſtres, & Conſeillers particuliers du Prince, enſemble de la fortune des Favoris.* Elle eſt *in* 12. & contient 339. pages. J'en ai cité quelque choſe dans les remarques de l'article du Chancelier de l'Hoſpital. On a une nouvelle édition Latine du Prince de Machiavel faite à Amſterdam *in* 8. l'an 1699. *Interpreto Caſparo Langenbers philoſopho, qui ſua ei commentaria adjecit.* Celui qui a donné cette nouvelle traduction, (*b*) *ne l'a entrepriſe que parce que celle que nous avions auparavent lui a paru defectueuſe.*

MAYERNE, *pag.* 1997. *col.* 1. *à la* 7. *ligne de la remarque A ôtez*, d'Eſpagne, *& mettez* (*c*) d'Eſpagne. *A la même page col.* 2. *avant la remarque B ajoûtez:* Il faut que je diſe que l'hiſtoire generale d'Eſpagne, compoſée par *Loys de Mayerne Turquet, Lyonnois*, fut premierement imprimée l'an 1587. & puis chez Abel l'Angelier l'an 1608. à Paris, & puis encore dans la même ville chez Samuel Thibouſt l'an 1635. La 2. édition comprend 30. livres & s'étend juſques à la fin de l'année 1582. La 3. édition eſt augmentée de ſix livres qui s'étendent juſques à la fin du XVI. ſiecle.

MAIGNAN, *pag.* 1999. *col.* 1. *à la marge à la fin de la citation ‡ ajoûtez:* Il a publié en 1700. un ouvra-

(*b*) *Journ. des Savans du* 15. *de Mars* 1700. *pag.* 211. *édit. de Holl.*

(*c*) *Voiez la fin de cette remarque.*

MALHERBE, *pag.* 2019. *lig.* 2. *après* vuë *ajoûtez:* Je ne doute point que Balzac ne parle de lui lors qu'il ſe moque d'un certain (*I*) tyran des ſyllabes.

Pag. 2017. *col.* 2. *à la marge à la fin de la citation n ajoûtez:* Platon *de repub. lib.* 1. *circa init. pag. m.* 572. 573. raporte cette reponſe de Sophocle.

Pag. 2019. *col.* 2. *avant la remarque A ajoûtez:*

(*I*) *Lors qu'il ſe moque d'un certain tyran des ſyllabes.*] La deſcription eſt bien forte, & nous peut convaincre qu'il y a des gens qui après leur mort ne ſont guere menagez par les perſonnes dont ils avoient reçu mille marques de veneration. On s'imagine que pourvû qu'on ne les faſſe pas conoître par leur nom il eſt permis de les bien fronder. Voici en tout cas ma preuve: „ (*g*) Vous vous ſouvenez du vieux Pedagogue de la Cour, & qu'on appelloit autre-fois le „ Tyran des mots & des ſillabes, & qui s'appelloit „ luy-meſme, lors qu'il eſtoit en belle humeur, le „ Grammairien à lunettes & en cheveux gris. „ N'ayons

(*d*) *Saint Evremont jugement ſur les ſciences pag.* 200. *du* 1. *to. de ſes œuvres édit. de Holl.* 1693.

(*e*) *Diſſertation ſur les œuvres mêlées de Mr. de Saint Evremont pag.* 216. *édit. de Paris* 1698.

(*f*) *Ibid. pag.* 308.

(*g*) *Balzac, Socrate Chreſtien, diſcours* 10. *p. m.* 267. 268.

Digitized by Google

„ N'ayons point deſſein d'imiter ce que l'on conte de „ ridicule de ce vieux Docteur. Noſtre ambition ſe „ doit propoſer de meilleurs Exemples. J'ay pitié „ d'un homme qui fait de ſi grandes differences entre „ *pas* & *point*; qui traitte l'affaire *des Gerondifs* & *des* „ *Participes*, comme ſi c'eſtoit celle de deux Peuples „ voiſins l'un de l'autre, & jaloux de leurs frontieres. „ Ce Docteur en langue vulgaire, avoit accouſtumé de „ dire que depuis [illegible] d'années, il travailloit à dégaſ- „ conner la Cour, & qu'il n'en pouvoit venir à bout. „ La Mort l'attrapa ſur l'arrondiſſement d'une Perio- „ de, & l'an climaterique l'avoit ſurpris, deliberant ſi „ *Erreur* & *Doute* eſtoient maſculins ou feminins. „ Avec quelle attention vouloit-il qu'on l'eſcoutaſt, „ quand il dogmatiſoit de l'uſage & de la vertu des „ Particules?

(a) *Loiſel dialogue des Advocats du Parlement de Paris pag. 520.*

(b) *Opuſcules de Loiſel pag. 707.*

(c) *Loiſel ubi ſupra pag. 551.*

MANARD, *pag.* 2021. *lig.* 2. *du texte, & lig.* 1. *de la remarque B après ans ajoûtez:* Au mois de Mars 1536. *A la même remarque B lig.* 2. *effacez depuis* épitaphe *excluſivement juſqu'à* de voir que *incluſivement. Lig.* 7. *de la même remarque après* Ferrare *ajoûtez:* Se trompe lors qu'il. *Deux lig. plus bas après* 1544. *ajoûtez:* Et qui. *A la fin de la remarque* ôtez ans, *& mettez* ans, n'avoit pas été bien inſtruit.

A la marge de la même pag. 2021. *col.* 1. *lig.* 3. ôtez *B, & mettez C. A la* 2. *col. à la fin de la citation* n *ajoûtez:* Elle ſe trouve plus entiere dans l'Itinerarium Italiæ d'André Schott fol. m. 114. verſo.

MANICHÉENS, *pag.* 2023. *col.* 2. *lig.* 6. *du premier alinea* ôtez, cinq cens, *& mettez* cinq (*i*) cens.

(i) *Il faloit dire cinq mille. Voiez la remarque E de l'article* Zoroaſtre *au commencement.*

MARIE, *pag.* 2057. *lig.* 5. *après* freres *ajoûtez:* Qui voudra ſavoir les raports qui ſe rencontrent entre cette ſœur de Moïſe, & les Déeſſes des Paiens, n'aura qu'à lire la demonſtration de Mr. Huet †.

† *Huet. demonſtr. Evang. propoſit.* 4. *cap.* 10. *p.m.* 252. *& ſeq. & in præfat. fol. C* 2. *verſo.*

MARILLAC, *pag.* 2060. *lig.* 9. ôtez, ſçai ſi, *& mettez*, penſe pas que. *A la marge à la fin de la citation* † *ajoûtez:* Voiez la remarque E. *Pag.* 2061. *lig.* 1. *effacez*, étoit ſon fils, & s'il diſeroit, *& mettez*, ſoit diferent. *Lig.* 4. *effacez:* ce qui me jette dans l'incertitude eſt que. *Lig.* 7. *après* Vienne *ajoûtez:* Il n'y a point de diference (D) entre cet avocat & ce conſeiller. *Lig.* 9. *ajoûtez:* Gilbert de MARILLAC Baron de Puiſac & de ſaint Geneſt, frere aîné de nôtre Archevêque de Vienne, * *écrivit l'Hiſtoire de la Maiſon de Bourbon, entr'autres la vie & les grandes actions du Connetable* Charles de Bourbon, *juſques au mois de Mars* 1521. *où commença ſa révolte. Antoine de la Val Géographe du Roy & Capitaine de ſon Château de Moulins . . . a inſeré cette Hiſtoire dans ſes Oeuvres imprimées en* 1605. Le veritable nom (E) de cette famille étoit Marlhac.

* *Vigneul Marville Mélang. d'hiſt. & de litterat. to.* 2. *pag.* 17. *édit. de Holl.*

A la même page 2061. *col* 1. *avant la remarque A ajoutez:*

On voit dans un Dialogue d'Antoine Loiſel, que les principaux avocats du Parlement de Paris (*a*) *Eſtoient Maiſtres Jacques Canaye Pariſien, Claude Mangot Loudunois, & François de Marillac Auvergnac, duquel on faiſoit plus d'eſtime que des deux autres, en ce qu'il veſtoit fors en la replique; mais il fut ravy au milieu de ſon aage: de ſorte que ſa maiſon a eſté reduite à neant, au moins au prix de celle de Canaye & de Mangot.* Notez qu'il étoit (*b*) de même famille que les autres Marillacs.

(a) *En* 1580. *Blanchard.*

(b) *Il nomme deux Charles de Marillac, Conſeillers, l'un en* 1541. *qui fut . . . finalement fait Archevêque de Vienne. L'autre fut receu le* 20. *Mars* 1576. *qui eſt l'Advocat dont il eſt icy parlé.*

(*D*) *Il n'y a point de diference entre cet avocat & ce conſeiller.*] Rapportons ce que l'on a dit de lui dans ce dialogue d'Antoine Loiſel: „ (*c*) Vous ne devriez pas „ pourtant avoir paſſé ſous ſilence M. Charles de Ma- „ rillac; car il avoit acquis autant d'honneur en peu de „ temps qu'il fut au Barreau, que d'autres qui y ont „ eſté toute leur vie. Il eſt vray, reſpondit M. Paſ- „ quier: c'eſtoit un des plus forts & abondant en bon „ ſens & en ſçavoir qui y fuſt lors; mais vous ſçavez „ le temps où nous ſommes, & le peu de compte „ que l'on fait des Advocats au prix des Conſeillers, „ comme l'on s'en eſt plaint au commencement, & „ non ſans cauſe. En effect ſes parens ne luy don- „ nerent pas le loiſir de faire monſtre de ſa ſuffiſan- „ ce, ny de la force de ſon eſprit en l'Eſtat d'Advo- „ cat, ny la mort, de ce qu'il promettoit en ſon Of- „ fice de Conſeiller; (1) car il fut ravy en la fleur de „ ſon âge: (2) j'en dirois davantage s'il n'euſt point „ eſté ma nourriture. „

(c) *Maludan. epiſt. ad Lambinum pag.* 367. *epiſtolarum clarorum virorum edit. Lugd.* 1561. *J'ai trouvé ce paſſage dans les notes de Mr. Joly ſur les Opuſcules d'Antoine Loiſel pag.* 707. *Voiez y dans la page* 630. *un paſſage du* Ciceronianus *de Pierre Ramus.*

(*E*) *Que le veritable nom de cette famille étoit Marlhac.*] „ (*d*) C'étoit ainſi que Gabriel de Marillac „ Avocat Général au Parlement de Paris, ſignoit dans „ tous les Actes publics & dans ſes lettres particulié- „ res. „ L'auteur que je cite aſſûre (*e*) qu'il a *apris cela d'un ancien Conſeiller d'Etat, ſavans dans la connoiſſance des Maiſons & des Familles Illuſtres de France.* Il allegue enſuite deux paſſages pour prouver que cet Avocat General, *étoit autant illuſtre par ſa profonde ſcience, que par ſa rare probité.* L'un eſt de Mr. de Thou, & l'autre du *ſuplement des Chroniques de Jean Carion.* Il ſupoſe que dans celui-ci il y a *Gabriel Marillacus*: mais dans mon (*f*) édition il y a *Gabriel Marliacus.* Cela lui eût pu ſervir à confirmer ce qu'il avoit avancé. On peut joindre à ces deux paſſages ce que Maludan écrivit à Denys Lambin: (*g*) *Marillacus Regius Patronus a. d. IX. Kal. Majas horâ quartâ pomeridianâ exceſſit è vitâ admodum Chriſtianè. Poſtridie funus duxerunt amici & propinqui ſine ullâ pompâ, ut moriens juſſerat: ſed non ſine omnium bonorum lacrymis. Deſiderant etiam inimici nunc ejus λόγους ἐπιχαιρεκακικοὺς καὶ βιαίους, καὶ χρειώδεις. Eo Patrono fiſcum nemo unquam dicere potuit, lienem: ut loquebatur olim Trajanus. In demortui locum ſuffectus eſt ridens* (*h*). Mais rien n'eſt plus propre à confirmer ce qui fut dit par un Conſeiller d'Etat à Mr. de Vigneul Marville, que la note marginale que l'on trouve à la page 504. des opuſcules d'Antoine Loiſel; la voici toute entiere: „ (*k*) Il eſt appellé Marlhac par Mirau- „ mont, & par Coquille, qui rapporte de luy en ſes „ Commentaires ſur la Couſtume de Nivernois, ch. 1. „ art. 5. une maxime de Droict François avec eloge „ en ces termes. *Et comme diſoit ce tres ſçavant & „ tres-homme de bien M. Gabriel Marlac, Advocat du „ Roy en Parlement, bon Regent des jeunes Advocats „ qui aſſiſtoient aux plaidoiries dudit Parlement.* TOUT „ *dol merite punition extraordinaire & corporelle en Fran- „ ce, ores qu'il en ſoit traité en matiere civile.* „

(d) *Vigneul Marville, Mélang. to.* 2. *pag.* 16. *édit. de Holl.*

(e) *Id. ib.*

(f) *C'eſt celle de Paris ex officina Puteana* 1563. *in* 16.

(g) *Maludan. epiſt. ad Lambinum pag.* 367. *epiſtolarum clarorum virorum edit. Lugd.* 1561. *J'ai trouvé ce paſſage dans les notes de Mr. Joly ſur les Opuſcules d'Antoine Loiſel pag.* 707. *Voiez y dans la page* 630. *un paſſage du* Ciceronianus *de Pierre Ramus.*

(h) *C'eſt-à-dire Denys Riant reſte Avocat du Roi en* 1551.

(*k*) *C'eſt-à-dire Gabriel Marillac qui fut fait Avocat du Roi l'an* 1543.

Pag. 2064. *col.* 1. *avant la remarque B ajoutez:* car il eſt plus utile qu'on ne ſe figure d'accoutumer ſes lecteurs à ne ſe pas laiſſer entraîner aux jugemens populaires ſur la conduite des ſouverains. Il eſt ſur tout dangereux de s'y tromper lors qu'on aprend que les opinions communes ſe fortifient, par je ne ſçai quels apophthegmes debitez ſous un grand nom. Nous voici dans le cas: liſez ce qu'un habile homme vient de publier: „ (*l*) Ce fut ſous prétexte de Pé- „ culat, que le Cardinal de Richelieu fit couper la tê- „ te au Maréchal de Marillac. On alléguoit contre ce „ Seigneur, qu'il avoit emploïé les deniers du Roy en „ de ſuperbes bâtimens dans ſa belle Terre de Tourne- „ bu. Cette belle Terre d'environ deux mille livres de „ rente, eſt ſituée en Normandie ſur le bord de la „ Seine, entre Vernon & Andely. M. de Marillac qui „ la tenoit de ſes Peres, avoit entrepris d'y bâtir une „ maiſon d'environ dix ou douze mille écus, qu'il a „ laiſſée imparfaite. Un jour M. le Prince de Condé „ aïeul de M. le Prince d'aujourd'hui, paſſant devant „ cette magnifique maiſon à moitié bâtie, & qui n'a „ ni portes ni fenêtres, s'arrêta tout court, & l'aïant „ conſidérée, dit aux Gentils-hommes de ſa ſuite: *Ou „ allégue ce bâtiment pour faire couper le cou à Maril- „ lac; mais il n'y a pas dequoi faire donner le foüet à un „ Page.* „ Voiez comment on promene ce bon mot. Quelques-uns l'attribuent (*m*) au Cardinal de Richelieu, d'autres (*n*) à Mr. de Marillac même, & d'autres à Mr. le Prince de Condé. Si ce Prince parla de la ſorte, il ne ſe piqua guere d'exactitude; car il ſupoſa que ce bâtiment fut la baſe des accuſations qui firent perdre la vie au Marechal de Marillac, & peut-être que dans tout le cours du procés, il ne fut rien dit de particulier touchant la maiſon de Tournebu. Les juges ont bien à faire de s'informer d'une depenſe à venir, & ce ſeroit une belle choſe que de condamner un homme pour un bâtiment qui n'eſt pas encore fait. Mais qu'eſt-il beſoin de diſpute? on n'a qu'à lire l'arrêt rendu par les commiſſaires, on verra qu'ils ſe fonderent ſur toute autre choſe, que ſur un deſſein de bâtiment.

(l) *Vigneul Marville Mélang. d'hiſt. & de litter. to.* 2. *pag.* 15. *édit. de Holl.* 1700.

(m) *Voiez ci-deſſus pag.* 1896. *lettre l.*

(n) *Voiez ci-deſſus pag.* 2063. *lettre i.*

MARINELLA *pag.* 2067. *col.* 2. *à la fin de la remarque C ajoutez:* Il y avoit déjà long tems que cette theſe avoit été ſoutenuë par de beaux eſprits. Jerôme Ruſcelli publia en 1552. un livre Italien où il donna aux femmes la ſuperiorité de perfection, (*o*) CHE LA DONNA *ſia di gran lunga più nobile &*

(o) *Ruſcelli lettura ſopra un Sonetto del Marcheſe della Terza fol.* 14.

Digitized by Google

& pia degna dell' HUOMO. Il observe que Plutarque, Jean Boccace, il *Cortegiano & Agrippa, il Portio, il* (a) *Lando, il Domenichi*, & plusieurs autres avoient agité cette question, que cependant on ne voioit pas que tout le monde reconut, que leurs raisons eussent fait croire que les femmes surpassent les hommes. Il cite (b) le Maggio, & Bernardo Spina qui avoient écrit pour le même sentiment. J'ai un livre qui fut imprimé à Paris en 1617. sous ce titre-ci; *Replique à l'Antimalice ou defense des femmes, du Sieur Vigoureux, autrement dict Brye-comte-Robert . . . . . par le Sieur de la Bruyere Gentilhomme Bearnois.* Ce gentilhomme declare (h) que *son intention est de renverser ce que* l'auteur de la defense avoit *dict*, que les *femmes estoyent meilleures que les hommes, & plus vertueuses en toute chose.* Notez que cette defense étoit la refutation de l'écrit (i) d'un certain *Jacques Olivier*, & que celui qui la publia (k) *pour avoir un plus beau champ de discourir, se prit à deschiffrer les hommes & leur approprier . . . . . ce qui estoit donné aux femmes dans* le livre qu'il refutoit. On verra d'autres écrivains dans le 2. tome des Melanges de Vigneul Marville à la page 27. & 28. de l'édition de Hollande.

(a) *Voiez son article à la fin de la remarque Z.*

(b) *Id. ib. verso & fol. 15.*

(h) *Dans sa preface.*

(i) *Intitulé* Alphabet de l'imperfection & malice des femmes.

(k) *Preface de la replique à l'antimalice. Notez que voici un Anti qui n'est pas dans le recueil de Mr. Baillet.*

MAROT, *pag.* 2072. *lig.* 10. *ôtez*, langue, *& mettez*, langue †.

† *Mr. de la Bruyere dont on verra les paroles dans la remarque K de l'article* Ronsard, *confirme ceci.*

Pag. 2074. *col.* 1. *lig.* 48. *ôtez*, Voici sa reponse, *& mettez:*

Je m'étonne qu'il ne parle pas de celui qui fut le premier auteur de la musique ordinaire; car la musique à plusieurs parties n'a jamais été en usage dans les temples des Reformez. Voici ce qu'un professeur de Lausane m'a fait l'honneur de m'écrire: „(c) J'ai deterré une chose assez curieuse, c'est „un temoignage que Mr. de Beze donna de sa main, „& au nom de la Compagnie Ecclesiastique à Guillaume Franc le 2. de Novembre 1552. où il declare „que c'est lui qui a mis le premier en Musique les „Pseaumes comme on les chante dans nos Eglises, & „j'ai encore un exemplaire des Pseaumes imprimez à „Geneve où est le nom de ce Guillaume Franc, & „outre cela un Privilege du Magistrat signé *Gallatin* „sellé de cire rouge en 1564. où il est aussi reconu „pour l'Autheur de cette Musique. Nôtre Plantin dans „sa *Lausanna restituta* lui rend le même temoignage.„ Voici la reponse du Sieur de Pours.

(c) *Lettre MS. de Mr. Constant de Rebecque,* de quo infra pag. 3087. *lettre h.*

MEY, *pag.* 2086. *à la fin du texte de cet article ajoûtez:* Cet auteur mourut à l'âge de 59. ans le 8. d'Avril 1678. comme le remarque le Sieur Witte à la page 116. de la 2. partie du *diarium biographicum.*

MENAGE, *pag.* 2100. *col.* 1. *avant la remarque* C *ajoûtez:* Pour conoître quelle fut la force, & l'étenduë de sa memoire il ne faut que considerer ce qu'il en dit, & ce que Mr. l'Abbé du Bos y ajoûte à la page 309. 310. & 311. du Menagiana à la 1. edition de Hollande.

MEZIRIAC, *pag.* 2108. *lig.* 2. *après* années *ajoûtez:* On dit * que „Monsieur D. S. qui „est . . . . de la famille de cet illustre Academicien, a ce semble herité de sa connoissance de „la Fable, il travaille à en faire une Histoire, dont il n'y aura aucune circonstance qui ne soit „apuyée ou ornée de quelque trait d'un Poëte Grec ou Latin.„

* *Diversitez curieuses to. 7. pag.* 121. 122. *édit. de Holl.*

MILLETIERE, *pag.* 2111. *col.* 1. *avant la remarque* G *ajoûtez:*

Depuis l'impression de ce que l'on vient de lire j'ai parcouru l'ouvrage dont j'ai parlé ci-dessus, c'est-à-dire, celui qui fut imprime à Roüen l'an 1642. Il a pour titre, *Responses à trois lettres du Sieur de la Milletiere sur ses moyens de reünion en la Religion. Par André Rivet . . . avec la defense dudit sieur Rivet, contre les calomnies & suppositions dudit sieur de la Milletiere en son pretendu Catholique Reformé. Avec une lettre d'un docte personnage de ce temps, sur le mesme Traicté.* On y voit un chapitre touchant *l'histoire* que Mr. de la Milletiere avoit donnée *de la censure pretenduë fausse attribuée à la Faculté de Sorbonne.* Mr. Rivet proteste (d) que Mr. *Chappellas, ny aucun de sa part* ne lui avoit *mis en main* cette censure, ni *procuré qu'il la fit imprimer. . . . .* (e) *Celuy qui lui en donna la copie* en Hollande lui avoit *dit qu'elle avoit esté envoyée par Monsieur Grotius.* Il laisse *audit sieur Chapellas* le soin & la peine de *se deffendre de ce qui luy* estoit *objecté*, mais il refute deux objections que Mr. de la Milletiere avoit faites pour prouver la nullité de la censure de la Sorbonne. (f) „La premiere „est *qu'elle n'a pas accoustumé de chanter en l'air sans „aucune application raisonnée* & sans *specification* des „erreurs de l'escrit qu'elle censure. *La* seconde *que „sa façon de faire n'est pas de sonner le Tocsin & „crier* gare gare, *contre les livres qu'elle Censure & de „finir par des Apostrophes aux Prelats de l'Eglise. . . .* „(g) Je m'en vay luy donner deux exemples assez „cogneus, du contraire de ce qu'il dit, principalement quand ils condamnent un Livre d'un auteur „hors de leur communion. L'an clolocxi. le 22. „d'Aoust, ils publierent leur Censure contre le Livre „de feu Monsieur du Plessis d'heureuse memoire, intitulé le *Mystere d'iniquité*, &c. Là, ils ne specifient rien, mais disent en general, *qu'ils ont esté „d'advis que le Livre portant ce titre abominable, devoit estre condamné, detesté, & la lecture d'iceluy totalement defenduë au peuple Chrestien, comme estant „heretique, tres-furieux, tres-seditieux, contraire à la „loy divine & naturelle, aux escrits des Anciens Peres, &c.* Et puis apres adjoustent le *gare gare*, „comme il parle, en ces termes, qu'ils *advertissent „les gens de bien, zelez à la deffence de la saincte „Eglise, &c.* du peril qui pourroit arriver de la lecture de ce Livre; *prient & conjurent*, (notez) „*tres-humblement Messieurs les Prelats de l'Eglise Catholique, & les Magistrats civils, &c. que de tout leur „pouvoir ils taschent genereusement & avec effect d'empescher le cours d'une peste si dangereuse & redoutable:* Voila une censure conforme en tous ces deux „poincts à ce que le censuré par la diligence du sieur „Chapellas nie formellement estre du Style de la Sorbone. Dira-*il que ceste censure, injurieuse à la „personne de l'autheur, & qui ne represente aucune „sentence ny maxime du Livre qu'elle touche, pour en „qualifier l'opinion du nom qui note la cause de la „censure, n'est point emanee du jugement* de ceste „compagnie? En voicy encore une autre sans rien „specifier, & sans faire aucune application raisonnee, de l'an clolocxix. contre les Opuscules de „*Pierre Picherel* qui estoit decedé en la Communion „de l'Eglise Romaine en un petit Prieuré de l'Abbaye „d'Essome où sans aucune specification, le premier „de Septembre, ils *condamnent le Livre de* (l) *Picherel „comme meschant & abominable, infecté de la puante lepre Calvinienne, & puant comme la caverne „de l'enfer:* & veulent que ceste censure *soit publiée,* „avec le gare gare. De peur *que les domestiques de la „foy comme en une tempeste n'aillent briser la navire „de leur conscience, & ne soyent circonvenus par la „lecture de ce livre frauduleux.* Elle est aussi *injurieuse au nom de l'auteur*, qui y est appellé *desertor „& perduellis*, & ces deux censures sont publiees, „signees du secretaire du Greffier de Sorbonne.„

(d) *Rivet responses à trois lettres pag.* 163.

(e) *Id. ib. pag.* 164.

(f) *Id. ib. pag.* 167.

(g) *Id. ib. pag.* 168.

(l) *Voiez touchant ce livre de Picherel Mr. Colomiés biblioth. choisie pag.* 21. *& 22. de la 2. édition.*

Mr. Rivet declare à la fin de ce chapitre qu'il avoit *receu la Censure imprimee à Paris avec l'Extraict des Registres de la Faculté sur la forme du procedé, avec ces mots à la fin*, Excepta ex monumentis præfatæ facultatis, &c. signez Philippe Bouvot premier Bedeau & scribe de la Faculté, le premier jour du mois de Juillet 1642. Il fait ensuite (m) quelques *considerations sur la nouvelle saillie du sieur de la Milletiere. en sa* „Remonstrance à Messieurs de la Faculté de Theologie assemblez en Sorbonne le premier d'Aoust 1642. „Sur la nullité de la Censure du sieur Chapellas, &c.„ Il dit (n) que l'Acte de cette Censure „a mis le „sieur de la Milletiere aux champs, & luy a faict remuer toutes pierres, pour en accabler, s'il pouvoit, le sieur Chapelas, qu'il accuse de l'avoir forgé luy seul, & de l'avoir faict Imprimer contre l'intention de ce College, par une pure surprise, ne „leur ayant declaré pour quelles raisons il leur demandoit cét acte, & à quelle fin il s'en vouloit servir.„ Ceci nous aprend deux choses: 1. que le sieur Chapellas voulant refuter les medisances du Sieur de la Milletiere, fit voir au public la suite des procedures de la Faculté. 2. Que celui-ci continua de criailler & de chicaner. Or comme cela peut servir à faire conoître le caractere de son esprit audacieux, vain, opiniâtre, & brouillon, il n'a pas été inutile de l'indiquer; & en general je me persuade que les extraits que je donne des lettres d'André Rivet paroitront curieux, & bien instructifs.

(m) *Ibid. pag.* 177.

(n) *Id. ib.*

MONT-

Digitized by Google

MONTGAILLARD, *pag.* 2130. *col.* 1. *à la fin de la note marginale d ajoûtez :* Vous trouverez l'une de ces lettres avec pluſieurs reflexions à la loüange de la conduite de ce Prelat, dans la preface d'un très-bon livre qui fut imprimé l'an 1689. & qui eſt intitulé, *l'impieté des communions forcées.*

MORGUES, *pag.* 2142. *lig.* 5. *après* Cour *ajoûtez :* Notez qu'il ne fut pas diſpoſé envers le Cardinal Mazarin comme envers le Cardinal de Richelieu; car s'il en faut croire le Patiniana, il fit *le libelle intitulé* Bons Avis ſur pluſieurs mauvais Avis. *C'eſt une deffenſe du Cardinal Mazarin* à laquelle on croit que Mr. le Laboureur *fit une reponſe pour Mr. le Prince. Toutes les deux pieces ne valent rien* *.

* *Patiniana pag.* 107. *edit. de Paris* 1701.

MORIN *pag.* 2151. *col.* 2. *effacez à la marge la note d, & à la* 2. *&* 3. *ligne* l'Egliſe . . . (d) il fut, *& mettez:*

„ Que parmy les moyens de ſe depoüiller de tou-
„ te proprieté & preſomption, un Directeur peut
„ interdire à ſon penitent, l'aſſiſtance à la Meſſe aux
„ jours de feſte, la Communion, &c. luy ordonner
„ la Communion ſans Confeſſion; defendre ce qui eſt
„ commandé & commander ce qui eſt defendu.

„ Que Dieu permit que St. Pierre le niât pour épu-
„ rer ſa preſomption, que ſon deſir de mourir pour
„ JESUS-CHRIST n'eſtoit point vertu parfaite, ny
„ la negation, vice deſtructif de la vertu: qu'il nia des
„ levres & non du cœur.

„ Il nie que le peché de St. Pierre ait eſté peché à
„ mort.

„ Il dit que St. Paul avoit eſté non ſeulement en
„ l'infirmité de ſa chair, mais même qu'il devoit y
„ eſtre & s'y ſoumettre, & qu'il avoit ſuccombé aux
„ tentations de la chair.

„ Que la frequente communion n'eſt utile qu'aux
„ commençans, parce que JESUS-CHRIST ſe trouve
„ mieux ſous le pain des croix, que ſous le lait du
„ pain.

„ Qu'on pouvoit manger avant la communion,
„ non ſeulement pour cauſe d'infirmité, mais par l'avis
„ du Directeur pour ſe mortifier.

„ Que toute chute precedée de crainte & ſuivie de
„ plaiſir n'eſt pas peché, mais un temoignage de noſ-
„ tre impuiſſance qui doit ſervir à nous humilier.

„ C'eſt à-peu-près à quoy ſe reduit la Theologie de
„ ce fanatique, qui eſt ſans aucuns principes.

„ Il fit imprimer avec ces penſées divers Cantiques
„ dont le ſtyle eſt pitoyable.

„ Il fut.

MUSCULUS, *pag.* 2163. *col.* 2. *lig.* 6. *avant la fin ôtez*, cinq ans après 4. dialogues, *& liſez* quatre dialogues cinq ans après. *A la fin de la derniere citation de la même col. ajoutez :* ils furent imprimez en François à Londres l'an 1550. traduits par V. Poullain, qui les intitula *le temporiſeur.* Notez que le titre *proſcerus* eſt une alluſion au mot Grec πρόσκαιρος *temporarius.*

Digitized by Google